DICTIONNAIRE UNIVERSEL, CONTENANT GENERALEMENT TOUS LES MOTS...

Digitized by Google

6
6 0
24

32 0 1 8 m

Digitized by Google

XXX. 17 11
AA.8.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les

MOTS FRANÇOIS,

tant vieux que modernes, & les Termes des

SCIENCES & DES ARTS:

TOME PREMIER.

A——D.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les

MOTS FRANÇOIS,

TANT VIEUX QUE MODERNES, ET LES TERMES DES

SCIENCES ET DES ARTS.

OU L'ON EXPLIQUE TOUT CE QUI CONCERNE

LA PHILOSOPHIE, LOGIQUE ET PHYSIQUE; LA MEDECINE, Anatomie, Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacie, Chymie, Botanique; l'Hiſtoire naturelle des Plantes, des Animaux, Mineraux, Metaux & Pierreries, & celle des Drogues naturelles & artificielles:

LA MYTHOLOGIE, ET L'ANTIQUITE' SACREE ET PROFANE; la Theologie Naturelle, Poſitive, Scholaſtique, Morale & Myſtique; la Juriſprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & celle des Ordonnances:

LES MATHEMATIQUES, LA GEOMETRIE, L'ARITHMETIQUE, l'Algebre, la Trigonometrie, l'Arpentage, l'Aſtronomie, l'Aſtrologie, la Gnomonique, la Geographie, la Muſique, l'Optique, Catoptrique, Dioptrique & Perſpective; l'Architecture Civile & Militaire, la Pyrotechnie, Tactique & Statique:

LES ARTS, LA RHETORIQUE, LA POESIE, LA GRAMMAIRE, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manege, la Danſe, l'Eſcrime, le Blaſon, la Venerie, la Fauconnerie, la Pêche, l'Agriculture, l'Oeconomique, & les Arts mechaniques.

AVEC

Les termes de Relations d'Orient & d'Occident; la qualité des Poids, Meſures & Monnoyes; les Etymologies des mots, l'invention des choſes; l'Origine des Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues; LES REMARQUES DES AUTEURS QUI ONT TRAITÉ DE LA LANGUE FRANÇOISE & pluſieurs traits d'Hiſtoire, Curioſitez naturelles, & Sentences morales, qui ſont raportées pour donner des exemples de phraſes & de conſtructions.

LE TOUT EXTRAIT DES PLUS EXCELLENS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES.

Recueilli & compilé premierement

Par Mre. ANTOINE FURETIERE,

ABBE' DE CHALIVOI, DE L'ACADEMIE FRANÇOISE:

Enſuite corrigé & augmenté

Par M. BASNAGE DE BEAUVAL:

ET EN CETTE NOUVELLE EDITION,

Revû, corrigé, & conſiderablement augmenté

Par M. BRUTEL DE LA RIVIERE.

TOME PREMIER.

A LA HAYE,

Chez { PIERRE HUSSON, THOMAS JOHNSON, JEAN SWART, | JEAN VAN DUREN, CHARLES LE VIER, LA VEUVE VAN DOLE.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

A

SON ALTESSE SERENISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE GUILLAUME DE HESSE,

PRINCE DE HIRSCHFELD, COMTE DE CATZENELENBOOGEN, DIETZ, ZIEGENHEIM, NIDDA, ET SCHAUMBOURG, SEIGNEUR DE TILBOURG ET GOIRLE &c. LIEUTENANT GENERAL DE LA CAVALERIE DE L. H. P. LES ETATS GENERAUX DES PROVINCES-UNIES, COLONEL DU REGIMENT DE GARDES DRAGONS, GOUVERNEUR DE MAESTRICHT ET DE WYCK, &c. &c. &c.

MONSEIGNEUR,

NOus nous flatons que *l'importance de cet Ouvrage nous servira d'excuse auprès de* VOTRE ALTESSE SERENISSIME *de la liberté que nous prenons de le lui dedier.*

Digitized by Google

EPITRE.

On peut assûrer, sans temerité, que de tous ceux qu'on a produits de nos jours, il n'y en a point qui soit plus utile & plus necessaire tant aux personnes de distinction qu'aux gens de Lettres, que celui-ci, puisqu'il contient toutes les richesses de la LANGUE FRANÇOISE, *qui est celle de toutes les Cours de l'Europe; la Langue dans laquelle les Negociations & les affaires d'Etat & de Guerre sont traitées; en un mot la Langue que toutes les personnes distinguées sont obligées de parler & d'écrire plus que toute autre. Ce n'est pas seulement à ceux qui apprennent le François que ce Dictionnaire est necessaire; ceux qui ont bien étudié cette Langue, & qui la savent le mieux, y trouveront encore beaucoup à apprendre: On peut même assûrer que plus on y est versé, & plus on trouvera de plaisir & d'utilité en feuilletant cet Ouvrage. V. A. S. même, qui possede le François comme si Elle étoit née & élevée à la Cour de France, trouvera dans ce Dictionnaire une infinité de choses agreables & interessantes. Elle y trouvera sur toutes sortes de sujets les plus belles pensées des Beaux-Esprits & des meilleurs Auteurs François, qu'on y a rapportées avec un soin particulier pour servir d'exemples de phrases & de constructions. Comme on a pris à tâche d'expliquer les termes de tous les Arts & de toutes les Sciences, on a eu soin en expliquant ces termes d'éclaircir ce qu'il y a de plus curieux & de plus utile dans les Sciences & dans les Arts mêmes; ensorte que cet Ouvrage est une vraie* Encyclopedie, *digne de porter le titre de* DICTIONNAIRE UNIVERSEL, *& d'avoir à sa tête le nom d'un Prince qui possede non seulement les arts & les qualitez qui font le grand Homme, mais aussi toutes les sublimes vertus qui font le Heros.*

Tout le monde sçait combien l'Illustre Maison de HESSE *a toûjours été fertile en grands Hommes, & qu'elle n'a jamais cessé depuis la Réformation d'être un des plus fermes soutiens de la Religion Protestante, & de la Liberté de l'Europe. On sçait que tous les Princes Protestants en ont toûjours recherché l'Alliance, & en particulier que cette sage & puissante Republique, sous la domination de laquelle nous avons le bonheur de vivre, a depuis long-tems cultivé une amitié très-étroite avec les Sereniſſimes Landgraves de Hesse Cassel, & a cherché à avoir à la tête de ses Troupes des Princes de cette Illustre Maison, où la valeur & les autres vertus heroiques sont comme héreditaires. Et on ne sauroit avoir une meilleure preuve de l'amitié reciproque qui y a regné depuis long-tems, que d'avoir vû dans la derniere Guerre sept Princes de Hesse à la fois au*

Digitized by Google

EPITRE.

au Service de l'Etat. Nous nous rappellons encore avec plaiſir, MONSEIGNEUR, *combien ce Genereux & Magnanime Prince votre Frere aîné, avant que de monter ſur le Throne de Suede, où il regne ſi glorieuſement, ſignala ſa valeur dans l'Armée de la République pendant qu'il y commanda; quel zele, quelle affection il témoigna pour les intérêts de cet Etat, & de la cauſe commune. Nous ſavons auſſi avec quelle ſatisfaction tous les ſujets & tous les amis de cette République regardent les exemples de bravoure & de conduite que V. A. S. a donnés en tant d'occaſions depuis l'an 1699. qu'Elle fut placée, toute jeune encore, à la tête de ſon Regiment, par ſon Parrein cet incomparable Heros le Roy* GUILLAUME *III. de glorieuſe memoire. Ce ſeroit une tâche digne des meilleures plumes du ſiecle de peindre avec leurs juſtes couleurs les grandes actions de V. A. S, & de repreſenter dignement ſes eminentes vertus tant Civiles que Militaires: Pour nous il nous convient mieux de Lui demander pardon de cette liberté, & de La ſupplier très-humblement d'accepter avec ſa bonté ordinaire cette marque de notre hommage, & de la parfaite veneration avec laquelle nous ſommes.*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SERENISSIME,

Les très-humbles, & très-obéiſſans
Serviteurs

PIERRE HUSSON.
THOMAS JOHNSON.
JEAN SWART.
JEAN VAN DUREN.
CHARLES LE VIER.

Digitized by Google

PRIVILEGIE.

DE STAATEN van HOLLAND, en WEST-VRIESLAND, doen te weeten; Alzoo Ons vertoont is by Cornelia Brandt, Wed. van wylen Reinier Leers, in zyn leven Schepen der Stad Rotterdam en Boekverkoper aldaer, en Arnout vanden Bergh, Raadt ende Vroetsheap der Stede voornoemt, als Testamentaire Voogden over de minderjarige Kinderen en Erfgenamen van de voorfz. Reinier Leers, dat de voorfz. R. Leers, ende de Erfgenamen van wylen Arnoud Leers, mede in zyn leven Boekverkoper in 's Gravenhage, voor haar, haare Erven, ofte Actie verkrygende, op den 18. October des jaar 1680. van Ons gunstig hadden geobtineert zeekere Privilegie, ofte Octroy, voor den tyd van vyftien agter een volgende jaaren, op het Boek genoemt *Le Dictionnaire Universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes des Sciences, & des Arts, recueilli & compilé par Messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoise*; en 3. *vol. fol.* dat het voorfz. Octroy zynde geexpireert geweest, de voornoemde Reinier Leers, ende de Erfgenamen van Arnoud Leers voorfz. van Ons op den 21. October in den jaare 1704. waren beguntigt geworden met de verlenginge, ofte prolangatie van het meer gedagte Octroy, voor den tyd van noch vyftien eerst komende en agter een volgende jaaren; dat daar op de meergemelde Erfgenaamen van Arnoud Leers op den 2. October van den jaare 1708. aen de voornoemde Reinier Leers, al het recht, en actie, dat haar op het voorfz. *Dictionnaire de Furetiere* was competerende hadden verkogt, gecedeert en getransporteert, uytwyzen de Acte van Koop aan Ons geëxhibeert, en zulx de voornoemde Reinier Leers het voorfz. Dictionaire daar door voor het geheel in eygendom hadde geacquireert gehad: en nademaal de bovengemelde prolongatie van den 21. October 1704. in 't kort florideert expireeren, zoo waaren de tegenwoordige Supplianten bedugt, dat eenige nydige ofte baatsuchtige Menschen door waangunst, of anderfints het voorfz. *Dictionnaire de Furetiere* ter occasie van het expireeren der voornoemde prolongatie, tot groot nadeel en schade van de Pupillen der Supplianten, hier te Lande wel mogten nadrukken, ofte elders buyten desen Landen gedrukt zynde, hier te Lande invoeren, verkopen, ofte verruylen, waar door de vreedsame besittinge van het voorfz. Boek ten eenemaal zoude werden verydelt, hebbende zy Supplianten te grooter reden, om in dier-voegen bedugt te weezen, dewyl in den jaare 1704. het meergedagte *Dictionnaire de Furetiere* te Trevoux in Vranckryk was nagedrukt geworden, en verscheide Exemplaren van voorfz. nadruk hier te Lande op een clandestine wyse door baatsuchtige Menschen, tot overgroote schade der geinteresseerden, waren gedebiteert geworden, zynde zy Supplianten noch daarenboven van goeder hand onderregt, dat het voorfz. Boek wederom voor de tweede reyse tegenwoordig adiedyk te Trevoux nagedrukt werdt, waar door al wederom de Pupillen der Supplianten gevaer liepen van groot naadeel te zullen lyden, jae selfs geruineert te worden, aengesien het eerste deel van den derden druk van het voorfz. Dictionaire voor rekening der voornoemde Pupillen met een considerable vermeerdering reeds was gedrukt geworden, en het selve Dictionaire algedrukt wordende, sulex niet dan met sware onkosten soude konnen geschieden. Om alle welke redenen sy Supplianten sich in alle onderdanigheit keerden tot Ons, verloekende, dat Onse goede gelieste mochte zyn de Erfgenamen van Reinier Leers, Pupillen van haar Supplianten op nieuws te begunstigen met een speciael Octroy, ofte Privilegie, omme gedurende den tyd van vyftien eerst komende jaren het voorgemelde Boek alleenlyk, met seclusie van alle andere, in sodanige formaat, en taalen, te mogen drukken; (als naer gelegenheit van saken goed gevonden zoude worden) met verbod, dat niemant anders buyten de voorfz. Pupillen souden vermoogen het voorfz. Boek in 't geheel, ofte ten deele, met of zonder veranderinge, ofte vermeerderinge, ofte in eenigerhande maniere in dese Landen van Holland ende West-Vrieſland, te drukken, nadrukken, doen drukken, ofte verkopen, ofte elders nagedrukt, ofte noch na te drukken zynde (en wel specialyk te Trevoux) binnen de voorfz. Landen te brengen, uytgeven, verkopen, verruylen, ofte anderfints te beniſceren; teikens op de verbeurte, van alle de nagedrukte, ingebrachte, uytgegeve, verkogte ofte verhandelde exemplaren, zoo eikwyls als deselve zouden worden achterhaild; mitsgaders een poene van *Drie Duyzend Guldens*, tegens de Contraventeurs te stellen. ZOO IST, dat Wy de saeke ende 't verloek voorfz. overgemerkt hebbende, ende genegen wesende ter beede van de Supplianten, uyt Onse rechte Weetenschap, Souveraine Macht, ende Authoriteyt, deselve Supplianten geconsenteert, geaccordeert, ende geoctroyeert hebben, consenteren, accorderen ende octroyeren haar mits desen, dat zy op nieuws gedurende den tyd van vyftien eerst achtereenvolgende jaaren het voorfz. Boek genaemt *Le Dictionnaire Universel, contenant generalement tous les mots François, tant vieux que modernes, & les termes des Sciences & des Arts, recueilli & compilé par Messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoi, de l'Académie Françoise*; met ofte sonder veranderinge, ofte vermeerderinge, binnen de voorfz. Onsen Lande alleen zullen mogen drukken, doen drukken, uytgeven, ende verkopen. Verbiedende daarom allen, ende een yegelyk het selve Boek, in 't geheel, ofte ten deele te drukken, te doen naerdrukken, te verhandelen, ofte elders naargedrukt, en wel specialyk te *Trevoux*, binnen den selven Onsen Lande te brengen, uyt te geven, te verhandelen, ofte te verkopen; op de verbeurte van alle de naagedrukte, ingebrachte, verhandelde ofte verkogte Exemplaren, ende een Boete van *Drie Duyzend Guldens* darenboven te verbeuren, te applicceren, een derde part voor den Officier, die de Calange doen zal, een derde part voor de Armen der plaetse daar het casus voorvallen zal, en het resterende derde voor de Supplianten; en dit telkens soo menigmaal als dezelve zullen werden agterhaalt. Alles in dien verstande, dat Wy de Supplianten met desen Onsen Octroy, alleen willende gratificeeren, tot verhoedinge van hare schade, door het nadrukken van het voorfz. Boek, daar door in geenigen deele verstaan den inhoude van dien te authoriseren, ofte te advoueren, en veel min het selve onder Onsen protectie, ende beschermminge eenig meerder Credit, Aanſien, ofte Reputatie te geven; nemaar de Supplianten, in cas daarinne iets onbehoorlyks zoude influeren, al het selve het haaren laten zullen gehouden weten, te verantwoorden; tot dien einde wel expresselyk begerende, dat by alsdien zy desen Onsen Octroye voor het selve Boek sullen willen stellen, daar van geen geabbreviereede, ofte geconstraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden zullen werden het selve Octroy in 't geheel ende zonder eenige omissie daar voor te drukken, ofte te doen drukken; ende dat zy gehouden zullen zyn een exemplaar van het voorfz. Boek, gebonden en weigeconditioneert te brengen in de Bibliotheecq van onse Universiteyt tot Leyden, en daar van behoorlyck te doen blyken; alles op poene van het effect van dien te verliesen. Ende ten einde de Supplianten defen Onsen Consente, en Octroye mogen genieten, als naar behooren, laeten Wy allen, ende een yegelyk die 't aengaen magh, dat sy de Supplianten van den inhoude van desen doen, laten en gedogen ruſt en vreedelyk en volcomentlyk genieten en gebruiken, cesserende alle belet ter contrari. Gegeven in de Haage onder Onsen Grooten Zegele hier onder aen doen hangen, den 17. November in 't jaar Onses Heer en Zaligmakers seventien hondert negentien.

A. HEINSIUS

Ter Ordonnantie van de Staten,

SIMON VAN BEAUMONT.

(L. S.)

De voorn. Weduwe en Erfgenamen van wylen *Reinier Leers* hebben de voorfz. *Dictionnaire Universel*, met het regt van de Copy, Privilegie en verder alles wat tot den vollen eygendom van dat werk behoort, geceedeert en getransporteert aan *Henri van Dole*, *Pieter Huſſen*, *Thomas Johnſon*, *Johan Swart*, *Johan van Duren*, *en Cornelis te Vier*, volgens Acte van koop en van transport daar van gemaakt op den 21. April 1721. Ende na het overlyden van den voorn. *H. van Dole*, heeft deſelfs Weduwe, zyne Portie gecedeert en getransporteert aan de bovengenoemde *P. Huſſen*, *T. Johnſon*, *J. Swart*, *J. van Duren*, en *C. Le Vier*, volgens Acte van koop en transport daar van gemaakt den 9. December 1725.

PRE-

Digitized by Google

PREFACE DE M. BAYLE,

Pour la premiere Edition de ce Dictionnaire, en 1691.

IL n'y a jamais eu peut-être de Livre qui ait pu se passer plus aisément de Preface que celui-ci. Car les traverses qu'il a essuyées avant que de voir le jour, ont donné lieu à plusieurs Ecrits qui l'ont fait connoître dans le monde avec assez d'éclat, & par des traits assez bien circonstanciez, pour n'avoir plus besoin que de se produire lui-même sans aucune sorte d'Avant-propos. Cependant, comme l'on est assûré que si l'Auteur avoit vêcu jusques à cette heure, il auroit mis une Preface à la tête de son Dictionnaire, l'on s'est cru obligé à se conformer à son dessein, encore qu'on se voye destitué de tout son projet, & de toutes les remarques qui auroient produit infailliblement entre ses mains un discours tout-à-fait curieux & instructif. Cette privation n'a pu nous reduire à ne pas donner quelque chose à l'intention de l'Auteur, & à la coutume. Voici donc une Preface.

Mais que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le Public est assez convaincu qu'il n'y a point de Livres qui rendent de plus grands services, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là: & si jamais on a pu s'appercevoir de cette favorable disposition du Public, par les frequentes réimpressions, ou par la multiplicité de cette sorte d'Ouvrages, c'est sur tout en ces dernieres années; car à peine pourroit-on compter tous les Dictionnaires ou réimprimez, ou composez depuis quinze ou vingt ans, dont la plupart ont été, & sont encore d'un debit extraordinaire. Rien donc ne pourroit être plus superflu, que d'entreprendre ici la preuve si souvent donnée par d'autres, de l'utilité de cette sorte de Compilations. Mais cela même nous montre qu'on ne sauroit publier le Dictionnaire de Mr. Furetiere sous de plus favorables auspices, puis qu'on le fait pendant que le monde est encore dans le fort de sa passion pour cette espece de Livres.

Ce n'est pas qu'on fasse difficulté de declarer, qu'en quelque autre temps qu'il eût pu paroître, on auroit dû se flatter de l'esperance d'un très-bon accueil. Car c'est un Ouvrage distingué avantageusement par tant d'endroits, qu'il n'y a point de depravation de goût, ou de contre-temps bizare, contre lesquels il ne semble qu'il pourroit tenir. Comme le Public en a pu juger par l'Essai que l'Auteur en distribua à Paris, & qui fut tout aussitôt réimprimé en Hollande, on se croit moins obligé de faire connoître ici au Lecteur l'importance de ce Dictionnaire. On suppose avec raison, sur le grand cours qu'ont eu ces fragmens & ces pieces détachées, que l'Ouvrage est deja si connu & si estimé, qu'il n'a plus besoin de ces favorables preventions, que les Ecrivains ou les Libraires tâchent d'inspirer dans une Preface, par des denombremens artificieux, & par certains details qu'ils choisissent, & qu'ils exposent le plus avantageusement qu'il leur est possible.

On ne fera donc pas remarquer au Lecteur, que Mr. l'Abbé Furetiere ayant travaillé long-temps à composer & à polir son Ouvrage, a pu profiter des bonnes & des mauvaises qualitez d'un très-grand nombre d'Auteurs,

Digitized by Google

qui l'ont precedé en ce genre de travail; & qu'il en a pu profiter d'autant plus conſiderablement, que lors qu'il avoit le plus à cœur ſon Dictionnaire, il en paroiſſoit ſouvent d'autres, revus, corrigez & augmentez: ce qui ne pouvoit manquer de le conduire aux plus juſtes idées de la perfection d'un tel Ouvrage, tant parce qu'il remarquoit comment on avoit remedié aux defauts des premieres Editions, que parce qu'il apprenoit des Lecteurs les plus éclairez, ſi on y avoit bien ou mal remedié.

On ne fera point non plus reſſouvenir le Public, que Mr. Furetiere a inſeré dans ſon premier Factum une Critique ſur le Dictonnaire de l'Academie, par laquelle on peut s'appercevoir clairement, qu'il decouvroit juſqu'aux plus petits defauts d'exactitude. Or c'eſt beaucoup, qu'un Auteur ſe faſſe des regles ſi ſeveres, & en comprenne ſi vivement toute l'étenduë ſelon la plus ſcrupuleuſe preciſion: car ſi ce n'eſt pas une marque convaincante qu'il les conſulte auſſi exactement lors qu'il compoſe, que lors qu'il cenſure le travail d'autrui, c'eſt du moins un prejugé en ſa faveur.

On n'avertira point non plus le Public, que la ſechereſſe qui accompagne ordinairement les Dictionnaires, n'eſt pas à craindre dans celui-ci. Car outre que la vaſte étenduë, & la carriere immenſe que l'Auteur a choiſie pour ſon deſſein, fournit dans chaque page beaucoup de diverſité, & ne permet pas que le Lecteur faſſe beaucoup de chemin ſans apprendre quelque choſe qui en vaut la peine; outre cela, dis-je, on a ſoin de donner du relief aux definitions par des exemples, par des applications, par des traits d'Hiſtoire; on indique les ſources, on marque ſouvent les origines & les progrès; on refute, on prouve, on ramaſſe cent belles curioſitez de l'Hiſtoire naturelle, de la Phyſique experimentale, & de la pratique des Arts. Ce ne ſont pas de ſimples mots qu'on nous enſeigne, mais une infinité de choſes, mais les principes, les regles & les fondemens des Arts & des Sciences: deſorte qu'au lieu d'amplifier l'idée de ſon Ouvrage, l'Auteur l'a retreſſie, quand il a dit, en dediant ſes Eſſais au Roi, *qu'il avoit entrepris l'Encyclopedie de la Langue Françoiſe.*

A quoi ſerviroit de dire, que la vivacité qui a paru dans ſes Factums, ne doit pas faire ſoupçonner qu'il ait manqué de la patience & de l'application phlegmatique que ſon entrepriſe demandoit? Car la Republique des Lettres ignore-t-elle que les François, qui ſemblent, à n'en juger qu'à vuë de païs, beaucoup plus propres à des études promptement expediées, qu'à celles qui demandent une longue & infatigable application, s'acquitent auſſi bien que qui que ce ſoit du métier de compiler, quand ils s'en mêlent? C'eſt ce qu'il ſeroit aiſé de prouver par des exemples de toute nature, ſi c'en étoit ici le lieu. Mais ſans ſortir de l'eſpece dont il eſt queſtion preſentement, d'où ſont venus, je vous prie, les Dictionnaires de la plus penible recherche, & portez du premier coup le plus près de la perfection, que d'un Robert Etienne, & de ſon fils Henri? Où eſt le Savant parmi les nations les plus fameuſes pour l'aſſiduité au travail, & pour la patience neceſſaire à copier, & à faire des Extraits, qui n'admire là-deſſus les talens de Mr. Du Cange, & qui ne l'oppoſe à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là? Si quelqu'un ne ſe rend pas à cette conſideration generale, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri*: qu'il feuillete ce Dictionnaire, & il trouvera, pour peu qu'il ſoit connoiſſeur, qu'on n'a pu le compoſer ſans être un des plus laborieux, & des plus patiens hommes du monde.

On ne nie point que l'Auteur n'ait eu des avantages qui ont manqué à ceux

Digitized by Google

ceux qui ont fait les Dictionnaires des Langues mortes. Car avec moins de travail il a pu ſavoir au juſte toutes les differentes notions des mots, & les proprietez de leurs combinaiſons. Chacun ſe peut convaincre par ſa propre experience, qu'il eſt plus facile d'entendre à demi-mot les diverſes ſignifications des paroles en ſa Langue maternelle, qu'avec beaucoup de meditation le ſens que l'on doit donner en mille rencontres aux expreſſions des Auteurs Latins.

Mais le ſeul avantage des Dictionnaires des Langues vivantes par deſſus les Dictionnaires des Langues mortes, n'eſt pas que dans les premiers on donne plus aiſément & plus ſûrement que dans les autres, la véritable ſignification des termes, ſelon toutes leurs combinaiſons, & ſelon la diverſité des matieres où on les employe: voici encore un avantage très-important, c'eſt que les Dictionnaires d'une Langue morte ne la repréſentent qu'en partie, parce que ceux qui les compilent, ne ſauroient où prendre une infinité de mots qui ont auſſi proprement appartenu à cette Langue, que les mots qui nous en ſont encore connus. Car, par exemple, combien y a-t-il de mots Grecs & Latins qui n'ont jamais paſſé dans les Livres? Combien y en a-t-il qui n'ayant pas été confinez au ſeul commerce de vive voix, mais ayant eu place dans les Ecrits de quelque Auteur, n'en ſont pas moins perdus pour cela, à cauſe de la perte totale qu'on a faite de ces Ecrits? Il y a tel mot & telle phraſe dans les Dictionnaires les plus amples, qu'on ne peut juſtifier que par un ſeul Auteur, encore ſe faut-il contenter quelquefois d'un paſſage unique: d'où il s'enſuit que ſi nous avions tous les Auteurs, ou tous les Ecrits de ceux dont il nous reſte beaucoup de Traitez, nous y trouverions dequoi amplifier les Dictionnaires. Nous voyons tous les jours qu'à meſure qu'on publie des Manuſcrits de la baſſe Latinité, on découvre de nouveaux termes à inſerer dans le Gloſſaire de Mr. du Cange, leſquels bien ſouvent n'avoient échappé à ſes infatigables recherches, que parce qu'ils n'avoient été employez par aucun Ecrivain connu.

Outre ces raiſons l'on peut dire encore, que les mots qui ne ſont que très-peu de fois dans les Livres, ſont fort ſujets à demeurer exclus d'un Dictionnaire. Et c'eſt la raiſon pourquoy le ſavant Borrichius a pu ramaſſer plus de 400. mots de la lettre C, qui avoient échappé aux Compilateurs du *Forum Romanum*, gens neanmoins qui étoient venus plus d'une fois au ſecours les uns des autres, marchant ſucceſſivement ſûr les mêmes voyes. Le même Borrichius obſerve judicieuſement, que ce qui fait que le Threſor de Henry Etienne, qu'il regarde d'ailleurs comme le meilleur Ouvrage que l'on ait fait en ce genre-là, manque d'une infinité de mots, c'eſt que l'Auteur n'avoit pas aſſez feuilleté Ariſtote, Platon, Xenophon, Demoſthene, Thucydide, Euripide, Plutarque, Galien, &c. & qu'il n'avoit pu conſulter pluſieurs autres Livres qui n'ont été publiez que depuis ſa mort. Puis donc qu'il eſt extrêmement difficile d'aſſembler tous les mots qui nous reſtent des Langues mortes, & impoſſible d'ailleurs de retrouver ceux que l'on en a perdus, qui peut-être ſont en plus grand nombre que ceux que l'on a encore dans les Livres; il eſt évident que ces Langues-là ne ſont repréſentées qu'à demi dans les Dictionnaires, & qu'elles y perdent neceſſairement une infinité d'expreſſions qui n'étoient bonnes que pour l'entretien familier, & qui appartenoient en propre à certains Arts, ou à certaines fonctions de la vie, ſur quoy il ne nous reſte aucun Traité particulier. Mais ces obſtacles ne regardant point les Langues vivantes, il s'enſuit que quand on s'en veut donner la peine avec

Digitized by Google

les talens requis pour cela, on peut faire des Dictionnaires qui les représentent dans toute leur étenduë.

On ne dit rien d'un grand defaut qui regne pour l'ordinaire dans les Lexicons des Langues savantes, & sur tout dans les Dictionnaires polyglottes: c'est qu'on y voit bien les rapports d'un mot à un autre mot; mais non pas aussi souvent qu'il le faudroit, la definition des choses signifiées par les mots. C'est neanmoins ce qu'il y a de plus necessaire à savoir. Car, que me sert de pouvoir nommer en plusieurs façons une même chose, si je ne suis pas capable d'en donner une bonne definition? Que m'importe, par exemple, qu'un niveau ait un tel nom en Latin, en Grec, en Alleman, en cent autres Langues differentes, si je ne sais ce que c'est au fond qu'un niveau? Or voilà principalement à quoi l'on remedie le plus dans les Dictionnaires des Langues vivantes, & en quoi celui de Mr. Furetiere sera d'un usage continuel & universel au delà de tout ce qu'on a vu jusques ici. Quiconque voudra profiter de ses travaux, pourra desormais représenter chaque sujet par ses veritables caracteres, & selon les termes des plus experts en chaque profession. On ne sera plus reduit, comme le sont tant de gens dans les matieres même les plus communes, à recourir au mot vague de *chose*, de *piece*, & à faire des postures de mains & de pieds, (manieres qui passent avec raison pour rustiques) afin d'exprimer la figure, la situation, & l'étenduë de ce dont on parle. Cet Auteur apprend à tout le monde, non seulement la nature des choses par leur matiere, leurs usages, leurs especes, leurs figures, & leurs autres proprietez, mais aussi les termes propres, dont il se faut servir pour les décrire. Et en cela il est descendu dans un detail, qui surprendra tous ceux qui l'examineront attentivement.

Il seroit à souhaitter qu'un Aristarque ou un Didyme, un Varron ou un Ciceron eussent fait un pareil travail en l'honneur de la Langue Grecque & de la Langue Latine, en faveur de leur siecle & de toute la posterité. Quels threfors n'y trouveroit-on pas, & quelles sources inepuisables d'éclaircissemens! Mais il semble que la bonne fortune de la Langue Françoise lui ait menagé cette glorieuse prerogative, d'être la premiere qui ait paru reünie en un corps si vaste & si étendu. Il ne faut pas douter que les autres nations n'imitent un si bel exemple: ce qui fera que par toute l'Europe on accoutumera les personnes les moins lettrées à parler de tout avec connoissance de cause & avec justesse. Or il est certain que l'utilité d'une semblable coutume va plus loin que l'on ne pense, & qu'on ne se doit pas borner en mettant ces sortes de Dictionnaires entre les mains de tout le monde, à instruire chaque personne dans l'art de definir exactement. C'est un mal peu réel pour la societé civile, que d'ignorer la proprieté de plusieurs termes: mais il n'est point de profession, où la justesse d'esprit ne soit d'un usage merveilleux; & c'est une grande preparation pour l'acquerir, que de s'accoutumer de bonne heure à parler des choses de son ressort, selon les notions qu'un bon Dictionnaire en fournit.

Quoi qu'il en soit, il y a quelque sorte de justice dans ce privilege de la Langue Françoise, puis qu'on ne sauroit raisonnablement lui contester certaines perfections très-avantageuses qui ne se trouvent point dans les autres Langues. On pourroit peut-être s'exprimer plus fortement; mais on aime mieux temoigner sa reconnoissance de l'honneur qui lui est fait dans les païs étrangers, que de faire trop de mention de sa beauté. On l'entend ou on la parle dans toutes les Cours de l'Europe; & il n'est point rare d'y trouver

Digitized by Google

ver des gens qui parlent François, & qui écrivent en François auſſi purement que les François mêmes. Combien y a-t-il de Villes d'ailleurs très-ſouvent en guerre avec la France, dans leſquelles non ſeulement tout ce qu'il y a de diſtingué dans l'un & dans l'autre ſexe, parle François; mais auſſi pluſieurs perſonnes parmi le peuple? Veut-on qu'un libelle coure bien le monde? Auſſi-tôt on le traduit en François, lors même que l'original en eſt Latin: tant il eſt vrai que le Latin n'eſt pas ſi commun en Europe aujourd'hui que la Langue Françoiſe. Ce ſera un grand moyen à ce Livre-ci de répandre ſur plus de nations les lumieres qu'il contient, & d'acquitter cette Langue auprès de ceux qui lui rendent tant d'honneur.

Au reſte, c'eſt depuis long-temps qu'elle reçoit des honneurs particuliers. La Capitale de l'Empire Romain, & de l'Egliſe Latine, où toutes les autres Langues devroient ſe taire, quand le Latin parle; Rome, dis-je, obſerve pourtant cette coutume dans la publication du Jubilé, que deux Prêtres en liſent la Bulle, l'un en Latin, l'autre en François, ſur deux chaires differentes dans l'Egliſe de S. Pierre du Vatican. Dans le ſiecle paſſé Charles-Quint, d'ailleurs ennemi mortel de la France, aimoit ſi fort la Langue Françoiſe, qu'il s'en ſervit pour haranguer les Etats du Païs-Bas, le jour qu'il fit ſon abdication, & pour écrire les Memoires de ſa vie. Ceux qui nous parlent de ſes lectures, font principalement mention de Thucydide traduit en François, & de Philippe de Commines. Après cela il ne doit pas être ſurprenant, qu'Henri VIII. Roi d'Angleterre ſçût ſi bien le François, qu'il écrivoit ordinairement en cette Langue à ſa maîtreſſe Anne de Boulen. On peut bien inſerer ici cette particularité concernant ces billets de galanterie, puis que la Bibliotheque du Vatican leur fait l'honneur de les garder parmi ſes autres Manuſcrits.

On ne croit pas ſe tromper, ſi l'on s'imagine que le Lecteur attend ici avec quelque ſorte d'impatience, qu'on lui diſe un mot touchant le Dictionnaire de l'Academie Françoiſe. On va donc dire, qu'on ne pretend point faire de tort à l'Ouvrage de ce Corps illuſtre, en publiant celui-cy. Ce ſont deux Dictionnaires de différent ordre. Celui de l'Academie eſt deſtiné aux mêmes fins que l'Academie même. Or il eſt certain que ceux qui l'ont établie, n'ont jamais eu d'autre but que de travailler à polir la Langue Françoiſe, & principalement par rapport à des Ouvrages d'eſprit, tant en Vers qu'en proſe, à des Pieces d'Eloquence, à l'Hiſtoire, &c. & il n'y eut que des ennemis outrez du Cardinal de Richelieu, ou des gens tout-à-fait ridicules, qui s'imaginerent qu'il vouloit ſe preparer des pretextes pour impoſer des taxes ſur ceux qui n'obſervoient pas les regles du beau langage, à la ruïne infaillible des Procureurs, des Notaires, & autres ſuppôts de la juſtice. Sur ce pied-là quel eſt le but du Dictionnaire de l'Academie? Quel eſt ſon caractere eſſentiel? C'eſt de fixer les Beaux-Eſprits qui ont un Panegyrique à faire, une Piece de Theatre, une Ode, une Traduction, une Hiſtoire, un Traité de Morale, ou tels autres beaux Livres; c'eſt, dis-je, de les fixer, lors qu'ils ne ſçavent pas bien ſi un mot eſt du bel uſage; s'il eſt aſſez noble dans une telle circonſtance, ou ſi une certaine expreſſion n'a rien de defectueux. Pour ſe mieux convaincre de cette verité, il ſuffit de conſiderer, que ni les Remarques de Vaugelas puiſées dans les Conferences de l'Academie, ni celles qui ont paru depuis la mort de Vaugelas ſur le même plan, ne regardent que le beau ſtile, & nullement celui qu'on appelle du Palais, ou celui qu'on employe en parlant de Navigation, de Finance, de Commerce, d'Arts liberaux, ou mechaniques, & de telles autres choſes. Et en effet, cette illuſtre Compagnie peut bien enſeigner à ceux qui veulent

Digitized by Google

écrire sur ces matieres, comment il faut debarrasser une periode, & donner à son discours la netteté & la majesté convenables; mais pour ce qui est des termes propres à chaque Art, pour ce qui est des phrases consacrées dans chaque matiere, c'est à l'Academie, c'est aux Parlemens, c'est même au Conseil d'Etat à les apprendre des Maîtres en chaque profession.

Voilà quelle est la difference specifique du Dictionnaire de l'Academie. Tout ce qui ne se rapporte pas à ce but, n'y doit être consideré que comme un accessoire, dont les Lecteurs équitables ne laisseront pas de sçavoir bon gré; car c'est toûjours un avantage, que de rencontrer en son chemin plus de biens qu'on n'en cherchoit. Mais pour Mr. Furetiere, il ne s'est pas proposé les termes du beau langage, ou du stile à la mode, plus que les autres. Il ne les a fait entrer dans sa Compilation que comme des parties du tout qu'il avoit enfermé dans son dessein. De sorte que le langage commun n'est ici qu'en qualité d'accessoire. C'est dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, & aux professions, que consiste le principal. Outre cela, l'Auteur a declaré publiquement, qu'il ne pretendoit rien à la fonction speciale & essentielle de Messieurs de l'Academie; *Qu'il ne donnoit son Dictionnaire que comme provisionnel, & le precurseur de celui qui viendroit de leur part juger en souverain dans une entiere pureté tous les mots vieux & nouveaux, & interposer son autorité pour les faire valoir; qu'il leur laissoit leur jurisdiction toute entiere, & qu'il ne pretendoit rien decider sur la Langue.* *

Il est donc certain que l'Ouvrage de ces Messieurs est aussi necessaire que jamais, afin que sur le jugement d'un Corps muni de toute l'autorité qu'on peut raisonnablement souhaitter dans une telle cause, on ait lieu de croire qu'on parle & qu'on écrit bien. Nous faisons des vœux ardens pour l'heureuse naissance de cet Ouvrage, & nous lui souhaittons une meilleure destinée qu'au fameux Dictionnaire de l'Academie della Crusca; c'est-à-dire, que s'il s'élevoit un nouveau Paul Beni, qui eût la temerité de lutter tout seul contre l'Academie Françoise, nous souhaittons que le Public le châtiât de son audace, & fit tellement éclater son indignation, que personne n'osât faire comme le Tomasini, qui attribuë l'honneur du triomphe à Paul Beni dans ce combat si inégal. Et quant à ceux qui ne cessent de faire des plaintes malignes sur la lenteur, on les renvoye à la reponse de Zeuxis, ce Peintre si renommé & si admirable: *Je suis long-temps à faire un tableau*, répondit-il à un autre qui se vantoit de sa promptitude, *parce que je peins pour l'éternité.*

La remarque qu'on a faite sur ce qui distingue le Dictionnaire de l'Academie d'avec celui-ci, fait juger que cette celebre Compagnie pouvant mieux examiner les choses après l'impression de ce Livre, & après la mort de l'Auteur, aura l'équité de faire cesser ses poursuites contre un Ouvrage qui fait tant d'honneur à la Langue Françoise, & où l'on peut apprendre si aisément tant de choses. Et bien loin qu'elle doive perseverer dans le premier esprit, sous pretexte que ses richesses auroient été repanduës dans le Dictionnaire Universel, ce devroit être plutôt une raison d'aimer ce Livre: car plus il contiendroit de cette sorte de threſors, plus on s'aimeroit soi-même en l'aimant. D'ailleurs, il faut avoir assez bonne opinion du Public, pour attendre qu'il jugera que l'honneur qu'a eu Mr. Furetiere d'être long-temps Membre de l'Academie, lui a fait acquerir les lumieres, dont il a eu besoin dans sa vaste Compilation: & ainsi la gloire n'en reviendra-t-elle pas à l'Academie comme à la cause originale? N'a-t-on pas lieu de dire qu'elle est la cause ou immediate,

* Cette différence ne subsiste plus: Voyez la Préface suivante.

Digitized by Google

diate, ou mediate de toute la politeſſe du François, & qu'elle a rempli les eſperances de ſon Fondateur le grand Cardinal de Richelieu, qui repréſenta au Roi ſon Maître, que *pour reparer la negligence de ceux qui auroient pu rendre la Langue Françoiſe la plus parfaite des modernes, & pour la rendre en effet non ſeulement élegante, mais capable de traiter tous les Arts & toutes les Sciences, il n'étoit beſoin que d'établir cette Academie?*

On ne diſconvient pas que l'Auteur, en proteſtant qu'il reſpectoit l'Academie Françoiſe autant qu'il étoit poſſible, n'ait écrit contre quelques Membres de ce Corps avec trop d'emportement, & que le chagrin de ſe voir fruſtré du fruit de tant de veilles, n'ait donné un trop grand eſſor à ces impericuſes paſſions, que la malheureuſe qualité d'Auteur a coutume de produire, dans les ames mêmes qui connoiſſent le mieux l'eſprit de moderation, à quoi l'étude des belles Lettes & la Religion nous engagent. Il a pouſſé, on l'avouë, l'eſprit de Satire au delà de ſes juſtes bornes, *ultra moderamen inculpatæ tutelæ*, contre des Academiciens recommandables par un merite diſtingué. Mais enfin, puis qu'il eſt mort avec les regrets convenables, ne faut-il pas que ces Meſſieurs en demeurent-là? Et voudroient-ils venger ſur un Livre les injures de ſon Auteur enterré? Voici deux mots pour cet Auteur, en attendant que quelqu'un de ſes amis lui dreſſe un Eloge Hiſtorique dans les formes.

Messire Antoine Furetiere naquit à Paris l'année 1620. Il fit ſes études avec ſuccès, & ſe rendit habile en Droit Civil & en Droit Canon. Après avoir été reçu Avocat au Parlement, il fut pourvu de la charge de Procureur Fiſcal de la Juſtice de l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il paſſa enſuite dans l'Etat Eccleſiaſtique, & fut gratifié de l'Abbaye de Chalivoi au Dioceſe de Bourges, & du Prieuré de Chuines. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 15. Mai 1662. La Nouvelle Allegorique qu'il fit imprimer en 1658. ſur l'Eloquence du temps, eſt toute pleine de railleries ingenieuſes & ſavantes. Il a publié divers autres Ouvrages tant en vers qu'en proſe, où il a montré qu'il avoit beaucoup de talens pour cette eſpece de Morale qui cherche à nous guerir du vice en le tournant en ridicule. C'eſt dans cet eſprit qu'il compoſa le Roman Bourgeois, imprimé à Paris en 1666. où il ſe mocque de pluſieurs defauts qui ne ſont que trop communs dans le monde; & en particulier il y raille d'une maniere fort plaiſante les Auteurs d'Epitres Dedicatoires. Le Voyage de Mercure, & un Recueil de Poëſies diverſes qu'il avoit deja publiez, parmi leſquelles il y a quelques Satires & quelques Epitres, ſont à-peu-près de ce même caractere, & ces Pieces eurent beaucoup de debit dans leur nouveauté. Il n'en fut pas de même des Fables en vers, qu'il publia quelque temps après que celles d'Eſope traduites par Mr. de la Fontaine eurent paru: & c'eſt peut-être ce qui a commencé la meſintelligence de ces deux Auteurs. Mais il eſt aiſé de connoître par l'importance de ce Dictionnaire Univerſel, que Mr. Furetiere ne regardoit ces autres Ouvrages que comme des amuſemens de jeuneſſe, ou de ſimples delaſſemens d'eſprit, & qu'il reſervoit toutes ſes forces pour celui-ci. Il n'a pas eu la ſatisfaction de le voir imprimé, étant mort le 14. Mai 1688. Grand exemple de la vanité des occupations des Savans! Ceux qui travaillent aux Ecrits les plus durables, qui d'un côté demandent une plus longue application, & produiſent de l'autre une plus glorieuſe immortalité, meurent le plus ſouvent, ſans que perſonne les ait pu ou remercier, ou loüer de leur peine: & puis les voilà dans l'état dont parle le ſaint homme Job: *Ses enfans ſeront avancez, & il n'en ſaura rien. Vanitas Vanitatum, & omnia vanitas.*

Pour

Digitized by Google

Pour conclusion on avertit le Public, qu'on est bien éloigné de croire qu'il ne manque rien à cet Ouvrage. Un Dictionnaire est un de ces Livres qui peuvent être ameliorez à l'infini; & quoi qu'on ne les gâte que trop souvent dans les dernieres Editions, il faut pourtant convenir, qu'en general la premiere n'est qu'une ébauche en comparaison de celles qui la suivent, comme il est aisé de s'en convaincre en comparant le *Catholicon* de Joannes de Janua fagoté des recueils de Papias & de ceux d'Ugotion, avec celui d'Ascensius Badius; & en comparant la *Cornucopia* de Nicolas Perottus, avec le Calepin d'aujourd'hui, quelque defectueux qu'il soit encore. En disant cela, on ne veut pas dire qu'un coup d'essai tel que celui-ci, fait dans une siecle si savant, & limé plusieurs années, ne surpasse les dernieres Editions de plusieurs autres Dictionnaires. On veut seulement avoüer, qu'il peut devenir meilleur: & c'est pourquoi le Sieur *Reinier Leers*, à qui le Public est redevable de l'impression de ce Livre, prie ceux qui y trouveront quelque chose ou à corriger, ou à ajoûter, de le lui faire tenir, afin que si le debit des Exemplaires le fait songer à une nouvelle Edition, elle puisse être plus parfaite, par le soin que prendront des personnes intelligentes de mettre chaque chose à sa place, & de lui fournir leurs observations particulieres: de quoi ils lui ont deja donné leur parole. Ceux qui souhaitteront qu'on leur fasse honneur des Avis & des Memoires qu'on tiendra d'eux, seront servis selon leur envie.

On a lieu d'esperer que cette priere ayant son effet à l'égard de quantité de Lecteurs habiles, & affectionnez au bien public, & à l'honneur de leur Langue, l'on pourra avec le temps faire porter à ce Dictionnaire le titre d'Universel en toute rigueur. Il faudroit pour cela y enfermer tous les mots qui étoient en usage du temps de Ville-Hardouïn, de Froissard, de Monstrelet, du Sire de Joinville, & de nos vieux Romanciers. Mais peut-être seroit-il plus à propos d'en faire un Volume à part, que l'on intituleroit *l'Archeologue*, ou *le Glossaire de la Langue Françoise*. Un pareil Volume, s'il étoit entrepris par des gens aussi doctes que Mr. Du Cange, pourroit devenir un Ouvrage très-curieux, & très-fecond en mille sortes d'éclaircissemens. On y pourroit inserer l'histoire des mots, c'est-à-dire, le temps de leur regne, & celui de leur decadence, avec les changemens de leur signification. Il faudroit observer à l'égard de ces vieux termes ce qu'on pratique dans les Dictionnaires des Langues mortes, c'est de cotter les passages de quelque Auteur qui les auroit employez. On ne feroit pas mal non plus de se répandre sur les Ouvrages des anciens Poëtes Provençaux; & rien ne serviroit plus à perfectionner la Science étymologique, qu'une recherche exacte des mots particuliers aux diverses Provinces du Royaume; car on connoîtroit par là l'infinie diversité de terminaisons & d'alterations de syllabes, que souffrent les mots tirez de la même source; ce qui donneroit une nouvelle confirmation, & plus d'extension aux principes de cet art, & justifieroit plusieurs conjectures qui ont servi de sujet de raillerie à quelques mauvais Plaisans. Ceux qui auront lu les Antiquitez Gauloises & Françoises du Sieur Pierre Borel, Medecin de Castres, imprimées à Paris l'an 1655. & citées quelquefois par Mr. Furetiere, conviendront de ce que l'on vient de dire. Car cet Auteur s'est servi utilement plus d'une fois de la Langue de son païs, pour expliquer le sens & l'origine des vieux termes. Mais combien de choses a-t-il laissé à faire à ceux qui voudront marcher après lui? C'est donc un fort beau dessein que celui d'un Archeologue ou d'un Glossaire de notre Langue.

PRE-

Digitized by Google

PREFACE
DE
M. BASNAGE DE BAUVAL,
Pour la ſeconde & la troiſieme Edition de ce Dictionnaire.

*CEtte nouvelle Edition n'a pas beſoin d'une longue Preface. Il ſeroit ſuperflu de diſcourir ſur l'utilité d'un Dictionnaire en general, & en particulier ſur la neceſſité d'un Dictionnaire pour la Langue Françoiſe, qui dans le point de perfection où elle ſemble être parvenuë, doit deſormais être fixe, & ne plus dependre des bizarreries, & de l'inconſtance de l'uſage. Le ſujet eſt épuiſé par la Preface qui a été miſe * à la tête de la premiere Edition, & par celle dont Mrs. de l'Academie Françoiſe ont orné leur Dictionnaire. Il faut donc s'arrêter uniquement à rendre compte des changemens qu'on a apportez à cette nouvelle Impreſſion.*

* Par M. Bayle, après la mort de Mr. l'Abbé Furetiere.

Je dirai d'abord qu'on ne s'eſt pas borné à quelques fautes, ou à ſuppléer quelques termes qui étoient échappez à la diligence de Mr. l'Abbé Furetiere. On a retouché, ou refondu preſque tous les articles. Il y en a peu qui ſoient demeurez entiers; enſorte que ſi le fond eſt de lui, à peine pourroit-il reclamer la moitié de tout l'Ouvrage. L'augmentation la plus conſiderable regarde la politeſſe, & l'exactitude du langage. Mr. l'Abbé Furetiere, pour ne ſe trouver point en concurrence avec Mrs. de l'Academie Françoiſe, n'avoit pas entrepris de decider du bon ou du mauvais uſage des mots, ni de la pureté de la Langue. Ce n'étoit pas là ſon but principal. Il s'étoit ſpecialement attaché aux termes des Arts: le reſte n'étoit qu'acceſſoire, & n'étoit pas enfermé dans ſon plan. Mais cette difference ſpecifique ne ſubſiſte plus. On a cru que pour bien remplir le titre de Dictionnaire univerſel, *il ſaloit qu'on y pût apprendre à parler poliment, auſſi-bien qu'à parler juſte, & dans les termes propres à chaque Art.*

L'entrepriſe ſans doute eut été temeraire, ſi l'on n'avoit pas eu l'Academie Françoiſe pour guide, & pour garant; & il eſt vrai auſſi que je ne m'ingere point de decider de mon chef ſur le choix, & la preference des mots. C'eſt une autorité que je n'avois garde de m'arroger. Au contraire on verra que dès qu'il y a ſujet de douter, j'ai rapporté les opinions de ceux qui ont fait des remarques ſur la Langue Françoiſe, ou pour admettre, ou pour rejetter un terme conteſté; & dans le partage de ſentimens, l'Academie Françoiſe eſt l'autorité ſuprême à laquelle j'ai toûjours deferé. Je preſente ſeulement aux Lecteurs les raiſons de balancer de part & d'autre, & c'eſt à eux à prononcer. Pour moi, ſi je prefere un terme à l'autre qui eſt en concurrence, c'eſt plutôt par la neceſſité de choiſir, que pour me donnêr le droit de decider. Mrs. de l'Academie Françoiſe étoient diſpenſez de deſcendre à tous ces details, parce que leur propre ſentiment vaut d'autorité. Mais peut-être auſſi que l'on ne ſera point fâché de revoir les raiſons de douter; ces ſortes de conteſtations forment, &

***

raſi-

Digitized by Google

rafinent le bon goût: ce n'eſt pas peu de choſe que de ſçavoir douter par raiſon. On ne ſera pas fâché non plus d'apprendre la naiſſance des mots, leur deſtinée, & les revolutions par leſquelles ils ont paſſé : ce ſont des bagatelles, il eſt vrai, mais ce ſont des bagatelles curieuſes, & qu'on eſt bien aiſe de trouver chemin faiſant. On pourroit traiter de même avec quelque dedain les ſcrupules, & les raffinemens ſur l'élegance, & la beauté du langage. On ſçait bien qu'il ne faut pas être trop pointilleux, & qu'on énerve, ou qu'on deſſeche le diſcours à force de le limer, & de le polir. Une regularité trop grammaticale a quelque choſe de pedanteſque: mais auſſi le mauvais choix, ou même la trop grande negligence des expreſſions, eſt un defaut beaucoup moins ſupportable. Il n'y a pas grand honneur à bien ſçavoir ſa langue, & il y a de la honte à ne la ſçavoir pas. En ſorte que ſi les obſervations, ou ſi l'on veut, les minuties de Grammaire dont ce Dictionnaire eſt rempli, ne ſont pas fort eſſentielles pour parler, quand on ne parle que pour ſe faire entendre, elles ne ſont pas tout-à-fait mepriſables pour ceux qui ſe piquent de parler exactement, poliment, & noblement.

*Au reſte ce n'eſt pas un des moindres embarras que j'ai rencontrez, que de marquer preciſément la diverſe ſignification des mêmes mots. Elle eſt quelquefois ſi delicate, & ſi fine, qu'on la ſent mieux qu'on ne la peut exprimer. C'eſt en ce cas que j'ai ſouvent éprouvé ce que St. Auguſtin a dit de la conſcience, Je ſçai bien ce que c'eſt quand on ne me le demande pas, & je ne ſçai plus ce que c'eſt quand on me le demande. En raiſonnant trop avec ſoi-même ſur les mots, & en cherchant à en fixer la ſignification avec trop de juſteſſe, l'eſprit ſe fatigue, le goût s'émouſſe, & la difficulté s'évanouït. C'eſt pourquoi l'on ne doit pas exiger la-deſſus une derniere preciſion. D'ailleurs, j'ai cité ſur les mots communs de la Langue des exemples choiſis, & tirez de nos meilleurs Auteurs, ou pour en confirmer l'uſage, ou pour en faire mieux ſentir le ſens, & les differentes expreſſions. Ce ne ſont point des exemples vagues, & où le mot en queſtion ſoit ſeulement employé pour faire une phraſe : Chaque * article eſt enrichi de penſées fines, de traits delicats, ou de reflexions ſenſées & judicieuſes: enſorte qu'on y trouvera quelquefois l'agreable mêlé à l'utile, & au ſerieux. C'eſt une richeſſe qui manquoit au Dictionnaire de Mr. l'Abbé Furetiere, & dont Mrs. de l'Academie Françoiſe n'ont pas cru avoir beſoin. Il faut encore ajoûter, qu'on a pris ſoin de faire entrer ici les regles de la Poëſie, ou ſur les rimes, ou ſur la quantité des ſyllabes. Par exemple les Poëtes ne conviennent pas univerſellement ſur les rimes en* er, *en* ier, *en* ois *&c. On pourra conſulter les articles qui concernent ces terminaiſons, pour ne pas riſquer une rime, ou une meſure ſuſpecte, ou vicieuſe.*

* ou la plûpart.

A l'égard des termes des Arts, & des Sciences, on les a ou reformez, ou confrontez, ou ajoûtez ſur les Auteurs qui en ont traitté; & du reſte, l'on a ſuivi, & amplifié le plan de Mr. l'Abbé Furetiere. On ne s'eſt pas contenté d'une definition toute ſeche; car en expliquant les mots, on fait l'hiſtoire des choſes qu'ils ſignifient. S'il s'agit d'une charge, l'on explique quelle en eſt l'origine, ce qu'elle eſt aujourd'hui, & quels ſont les droits qui y ſont attachez: ſi c'eſt un terme de Juriſprudence, (Civile, ou Canonique) l'on en expoſe exactement l'uſage dans la pratique, & les maximes generales qui s'obſervent encore, ou

qui

Digitized by Google

qui s'obſervoient autrefois. On a fait de même pour toutes les ſciences; la Poëſie, *la* Philoſophie, *la* Theologie *&c. Chacun peut en choiſir des échantillons à ſon gré, & par rapport à ſa curioſité. Je ne mets pourtant pas ſur mon compte les articles d'Algebre. Cette ſcience m'eſt inconnuë. Je ne m'approprie point non plus ce qui regarde la* Medecine, *l'*Anatomie, *la* Pharmacie, *la* Chirurgie, *& la* Botanique. *Je n'ai point voulu me fier à moi-même là-deſſus. Un habile † homme s'en eſt chargé. On a preſque tout effacé ce que Mr. l'Abbé Furetiere avoit dit ſur ces Arts, qui n'étoient point de ſa competence. Enfin mon livre (ſi j'ai quelque droit de l'appeller ainſi) eſt beaucoup plus ſçavant que moi.*

† *Mr Regis, Medecin à Amſterdam.*

*Après tout j'avouë que le Dictionnaire eſt encore fort éloigné du degré de perfection où il ſeroit à ſouhaitter que l'on pût porter un Ouvrage de cette nature. On y trouvera bien des choſes à cenſurer. Il eſt impoſſible que l'attention étant partagée ſur tant de choſes differentes, l'on puiſſe être toûjours exact, & appliqué ſur chaque article. Tout n'eſt pas également travaillé: il y a des articles trop chargez, & d'autres trop ſteriles. De plus dans le cours de l'impreſſion l'on a quelquefois mal placé, ou tranſpoſé les exemples. En inſerant de nouvelles obſervations dans le texte, l'on n'a pas toûjours aſſez pris garde à ce qui precede, & à ce qui ſuit: on reconnoît la cicatrice, & le diſcours qui a été rompu, eſt quelquefois mal reüni, & mal rejoint. * En un mot les Imprimeurs ſe ſont trompez en bien des endroits à cauſe du nombre infini d'additions, & de corrections qui les a embarraſſez. Je pourrois me defendre ſur la † precipitation, avec laquelle j'ai été obligé de travailler; mais cette precipitation n'eſt tout au plus qu'une excuſe, & non pas une raiſon pour juſtifier mes fautes. Ainſi bien loin de m'offenſer quand on me les fera remarquer, je les corrigerai ſans chagrin, & je ſerai mon premier cenſeur à moi-même. J'aurois bien voulu qu'il y eût plus d'uniformité, & que les remarques fuſſent partagées avec plus d'égalité. Mais comme je n'avois jamais eu en vuë de reformer le Dictionnaire de Mr. l'Abbé Furetiere, j'y avois ſeulement jetté au hazard quelques obſervations pour mon uſage particulier; & quand je me ſuis trouvé engagé quaſi malgré moi à y mettre la main, j'ai laiſſé ces morceaux detachez tels qu'ils étoient, parce que je n'ai pas eu le loiſir de les diſtribuer autrement. Je le repete donc encore, je ne pretens point faire mon apologie ſur bien des choſes, & je ſens par avance que je devrai beaucoup à ceux qui voudront bien m'épargner. C'eſt proprement de ces ſortes d'Ouvrages qu'on peut dire, que les moins defectueux ſont les meilleurs, & qu'on doit regarder avec indulgence ce qu'il y a de mauvais en faveur de ce qu'il y a de bon. On auroit trouvé encor beaucoup plus de deſordre, & de confuſion, ſi je n'avois pas été ſecouru dans une diſcuſſion ſi ſeche, & ſi ennuyeuſe, & dans un travail ſi ſterile, & ſi rebutant. J'y ai aſſocié une † perſonne qui a bien étudié la langue, & qui la ſçait, non comme on la ſçait d'ordinaire, par l'uſage ſeulement; mais par regle, & par principe. Ses avis m'ont ſouvent determiné dans les difficultez, & dans l'embarras du choix, & de l'arrangement.*

* *On a tâché de remedier à tous ces defauts dans cette nouvelle Edition.*

† *On imprimoit à meſure qu'on compoſoit.*

† *Mr. Huët. Mim. Ref.*

Je n'ai plus que deux choſes à remarquer: l'une regarde l'orthographe. J'ai ſuivi celle de Mr. l'Abbé Furetiere, qui eſt auſſi celle de Mrs. de l'Academie Françoiſe. J'ai donc laiſſé les mots dans le même ordre, & la même diſpoſition. Je me ſuis contenté d'indiquer qu'on peut preferer

une autre orthographe, & supprimer par exemple l's en beaucoup de mots où elle ne se prononce point, & où elle ne sert qu'à embarrasser les étrangers. J'ai pourtant gardé assez religieusement l'orthographe qui designe, ou qui exprime qu'un mot est derivé du Grec, ou du Latin. On peut écrire Filosofie *au lieu de* Philosophie, tans *au lieu de* temps, *& quelques-uns le font : mais outre que cette orthographe moderne defigure, ou deguise un peu les mots, & qu'en voulant les accommoder aux oreilles, on les change trop aux yeux, il semble qu'on ne doit pas effacer absolument la marque de leur naissance, & de leur origine qu'ils portent avec eux. Je n'ignore pas que bien des gens voudroient qu'on reduisit l'orthographe à la prononciation ; c'est-à-dire qu'on n'écrivit rien qu'on ne prononçât, & qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit : mais ou la raison, ou l'usage s'y opposent encore : & de plus Mrs. de l'Academie n'ont point autorisé ce changement :* Summorum in eloquentiâ virorum judicium pro ratione, & vel error honestus magnos duces sequentibus. *Quintilien.*

La seconde chose que je voulois ajoûter, regarde les personnes. Je n'ai loué, & encore moins blâmé aucun Auteur. Je les cite tous également. On dira que c'est assez en louër quelques-uns, que de les mettre indistinctement dans le même rang avec les autres : J'en conviens : Mais je ne puis empêcher qu'on ne fasse valoir ce qu'on voudra cette espece de loüange indirecte. Il suffit que s'agissant d'un Ouvrage qui doit être pour tout le monde, je n'ai aussi eu intention de chagriner personne. J'ai même gardé toutes les mesures d'honnêteté sur les matieres de Religion, en donnant à chaque parti les noms honorables qu'il se donne à lui-même : il n'etoit point question de disputer. C'est pourquoi j'ai retranché tous les termes injurieux dont Mr. l'Abbé Furetiere s'étoit servi, en parlant des Communions qui ne reconnoissent point le Pape pour Chef. Ce zele fulminant & insultant ne choque pas moins les loix du Christianisme, que celles de la bienseance. On sçait bien que les plus forts peuvent s'emparer des noms & des titres, mais cela ne donne point raison au fond: Adhuc sub Judice lis est. *Je me suis cependant apperçu qu'il en est demeuré quelques-uns. C'est un oubli, & je les desavouë.*

Je ne dois pas oublier qu'on a mis à quartier tous les noms propres de personnes, de Royaumes, de Provinces, de Villes, & de Sectes †. *Ces articles appartiennent au Dictionnaire Historique de Moreri. Si l'on en rencontre quelques-uns, ils sont d'ordinaire très-negligez, & ils n'y sont que parce qu'ils y étoient deja.*

† Dans la Nouvelle Edition on a changé de conduite à cet égard, comme on vera par ce qui suit.

PRE-

Digitized by Google

PREFACE
DE
M. BRUTEL DE LA RIVIERE,
Sur cette nouvelle Edition.

IL eut été à ſouhaiter que Monſieur *Baſnage de Beauval*, qui poſſédoit toutes les delicateſſes de la Langue Françoiſe, eût pû conduire juſqu'à ſa fin cette nouvelle Edition du Dictionnaire de *Furetiere*, qu'il avoit commencée; mais la maladie dont il fut attaqué, l'obligéa de s'arrêter au commencement de la lettre E. La mort ayant enlevé cet illuſtre Auteur à la République des Lettres, Mr. *Reinier Leers*, Libraire à Rotterdam, qui imprimoit cet Ouvrage, chercha d'abord quelqu'un qui pût lui ſuccéder dans ce travail. Je lui fus indiqué par Mr. *Baſnage*, ſon frere, dont j'avois l'honneur d'être Collegue, & je me chargeai de continuer cet Ouvrage, autant que mes fonctions eſſentielles me le permettroient. Je m'y engageai d'autant plus aiſément, que j'avois déja des recueils qui s'y raportoient, quoi que je ne les euſſe faits que pour mon propre uſage. Je les continuai, & pendant que j'y étois occupé, M. *Leers*, dont la capacité ne ſe bornoit pas à la profeſſion de Libraire, dans laquelle pourtant il excelloit, & qui avoit toûjours eu l'eſtime des premieres Perſonnes du Gouvernement, fut fait Echevin de la Ville de Rotterdam, lieu de ſa naiſſance. Les pénibles fonctions de cette Charge à laquelle il ſe donna tout entier, diminuerent ſon attention pour le Dictionnaire, qu'il perdit même en quelque ſorte de vûë par l'obligation où il ſe trouva de ſe rendre à Paris, en qualité de Commiſſaire pour un reglement de Commerce entre la France & les Provinces-Unies. Quelque tems apres y être arrivé, il tomba malade, & y mourut. Après ſa mort on laiſſa dormir quelque tems la nouvelle Edition du Dictionnaire; & je n'en entendis plus parler juſqu'au mois de May de l'Année 1721. que des Libraires de la Haye, qui l'avoient acheté en Compagnie des Héritiers du défunt, me vinrent trouver, pour me prier de continuer cet Ouvrage, ſur lequel ils ſavoient que j'avois des avances très-conſidérables. Je m'y engageai de nouveau, aux mêmes conditions que la premiere fois. Ce detail paroîtra peut-être à pluſieurs peu neceſſaire; mais outre que j'ai eu des raiſons particulieres d'y entrer, il ne déplaira pas à ceux qui aiment à ſavoir l'Hiſtoire des Ouvrages & des Auteurs.

Il faut maintenant rendre compte de cette nouvelle Edition. Je ne dirai rien du premier volume qui eſt tout entier de feu Monſieur de Beauval: Je ne parlerai que de ceux que j'ai revûs & augmentez.

On remarquera d'abord que la plûpart des articles, & ſur tout ceux qui regardent les Arts & les Sciences, ont plus d'etenduë que dans les Editions precedentes, où ils étoient trop reſſerrez, & ne donnoient pas une aſſez juſte idée des matieres.

****

Je

Digitized by Google

Je me ſuis particulierement attaché à la Langue. J'ai tâché d'établir la juſte ſignification des mots, d'en marquer l'uſage, & les diverſes acceptions, & de les arranger dans l'ordre le plus naturel; en quoi je me ſuis très utilement ſervi du nouveau Dictionnaire de l'Academie, qui a porté les choſes à tous ces égards à un point qui n'eſt pas eloigné de la perfection. J'y ai joint un grand nombre de remarques & de deciſions tirées des excellentes Grammaires de l'Abbé Desmarais & du Pere Buffier, & des Ouvrages de tous ceux qui ont fait des reflexions ſur la Langue Françoiſe.

J'ai recueilli & marqué pluſieurs mots qui avoient échappé aux Auteurs de tous les autres Dictonnaires, comme auſſi aux Reviſeurs de celui-ci. J'ai ajouté quantité de mots nouvellement créez que l'uſage a autoriſez.

On trouvera ici les vieux mots, & leur ſignification, dont on n'avoit marqué que quelques-uns dans les Editions precedentes.

J'y ai mis les noms propres & leurs diminutifs, les noms des Habitans des Villes & des Provinces de France, auſſi bien que des Pays étrangers, noms dont pluſieurs ſont inconnus à bien des gens.

Les Etymologies ſont ici en beaucoup plus grand nombre & plus exactement diſcutées qu'elles ne l'étoient.

Cette nouvelle Edition eſt enrichie de quantité de termes d'Aſtronomie, de Chronologie, d'Hiſtoire Sacrée & Profane, de Mythologie, de Philoſophie, de Medecine, de Botanique, de Marine, de Guerre, d'Hiſtoire naturelle, &c: Et dans tous les articles qui regardent les Arts & les Sciences, ſoit des precedentes Editions, ſoit de celle-ci, l'on a fait entrer des remarques curieuſes, & ſur tout les nouvelles decouvertes.

Les termes de Relations ſont auſſi en beaucoup plus grand nombre; & avec ce ſecours, joint à ce qu'on rapporte des Loix, des Coûtumes & des Uſages des Nations, tant voiſines qu'éloignées, on lira avec plus de facilité & de fruit les Relations, les Memoires hiſtoriques, les Nouvelles publiques, & les autres Ecrits de ce genre.

On trouvera ici les noms & les opinions des diverſes Sectes des Philoſophes tant anciens que modernes, auſſi bien que des Hereſies, & des differens Partis qui ont partagé & qui partagent encore le Chriſtianiſme; ſans oublier celles des Mahometans & des Indiens. Je me ſuis expliqué ſur tout cela avec toute l'impartialité poſſible.

J'ai cru auſſi que l'explication de tous les termes qui regardent les Antiquitez Judaïques & les Rites de l'Ancienne Loi, entroit naturellement dans mon plan; j'eſpere que ce que j'en rapporte ſervira à faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte.

Je n'ai negligé aucun ſecours. J'ai profité des remarques dont Monſieur de Beauval avoit chargé les marges de ſon exemplaire. J'ai tiré de celui de Trevoux, qui n'eſt autre choſe que le Furetiere avec des augmentations, tout ce qui m'a paru propre à enrichir cette Edition. Mais ce ſont mes propres recueils puiſez dans les meilleures ſources, qui m'ont fourni la plus riche & la plus abondante moiſſon. J'ai cité preſque toûjours, & particulierement quand ce que j'avance a beſoin de garant. J'eſpere

que

Digitized by Google

que Perſonne ne trouvera mauvais que j'aye profité de ſes recherches: Si quelqu'un veut faire uſage des miennes je le tiendrai à honneur.

J'ai puiſé les exemples que je cite dans nos meilleurs Auteurs; j'ai choiſi ceux qui en fixant l'uſage de la Langue, contiennent quelque penſée fine, quelque trait ingenieux, ou quelque maxime importante, propre à éclairer l'eſprit, ou à purifier le cœur. C'eſt le grand but que je me ſuis propoſé dans mes citations, & que je n'ai jamais perdu de vûë. Je me ſuis attaché à faire remarquer les merveilles qui éclattent, tant dans la ſtructure de l'Univers en general, & des differens Etres dont il eſt compoſé, & dont j'ai eu occaſion de parler, que dans les voyes & les diſpenſations de la Providence. Si je rapporte les ſentimens de ceux qui n'ont pas eu des idées ſaines ſur ces ſujets, c'eſt qu'il eſt de l'eſſence d'un Dictionnaire de faire connoître les expreſſions qui ſont particulieres à chaque Parti, & les differens ſens des termes qu'ils emploient; mais ce n'eſt nullement pour autoriſer ou pour donner la moindre approbation à leurs ſentimens erronez. S'il ſe trouve quelque choſe dans ces volumes qui s'écarte de ce plan, on doit reconnoître à cela ſeul qu'il ne vient pas de moi, & qu'il y a été inſeré par une main étrangere.

Je me trouve donc obligé de me juſtifier envers le Public, par rapport à la liberté qu'on s'eſt donné dans cette nouvelle Edition: Car on auroit lieu d'être ſurpris que le nombre des expreſſions libres, au lieu de diminuer, eût groſſi ſous ma main: mais je puis aſſûrer que cela s'eſt fait à mon inſçu & contre mes intentions. Je ſuis d'opinion que des traits de cette nature ne devroient point paroître dans un Ouvrage comme celui-ci, qui eſt fait principalement pour le monde poli & ſavant, & qui a d'ailleurs tant de choſes utiles & agreables pour le recommander à toutes ſortes de perſonnes. Il n'a pas tenu à moi que ces ſortes de choſes n'en aient été entierement bannies. Mais à meſure que je les ai effacées les Libraires les ont retablies; de peur que ces retranchemens ne fiſſent tort au debit de leur Livre. Ils y ont même ajoûté pluſieurs autres choſes du même caractere, ſans me conſulter, ſachant bien que je ne les approuverois pas. En effet, dès que je m'en ſuis apperçû j'en ai fait des plaintes très-fortes; & je ne me ſuis reſolu à continuer que ſur les promeſſes qu'on me fit d'y remedier. On l'a fait en partie par des Cartons. Mais comme il ne reſte encore que trop de ces endroits licencieux, je ſupplie l'equitable Lecteur de m'en croire ſur la proteſtation ſincere que je fais ici, que je n'ai aucune part à tout ce qui peut ſe trouver de libre dans le Dictionnaire; que ce n'eſt qu'avec un extrême chagrin que je le vois mêlé avec ce qui vient de moi, & que je ſuis autant éloigné par inclination de ces ſortes de choſes que mon devoir m'y oblige.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DES
LIBRAIRES.

APrès les Prefaces qu'on vient de voir, il ne nous reſte qu'à ajoûter quelques autres particularitez de l'hiſtoire de ce Dictionnaire : Elles pourront faire plaiſir à ceux qui aiment l'Hiſtoire Litteraire, ſcience aujourd'hui fort à la mode. M. l'Abbé *Furetiere*, ennuyé de la lenteur des Academiciens qui travailloient à la compoſition du Dictionnaire de l'Academie Françoiſe, entreprit d'en faire un, ſur un plan tout different & beaucoup plus étendu que celui de cette Compagnie, dont il étoit Membre. Après pluſieurs années d'un travail fort aſſidu, il l'acheva avant que l'Academie eût fait la moitié du ſien. Il avoit obtenu Privilege du Roy pour le faire imprimer à Paris ; mais le credit & les intrigues de quelques Membres de l'Academie firent revoquer ce Privilege & defendre cette impreſſion. Par là on bannit de France un des meilleurs Ouvrages qui y eût jamais été fait ; & on obligea l'Auteur à chercher les moyens de le faire publier dans un païs étranger. Il s'accommoda de ce Dictionnaire avec M. *Reinier Leers*, fameux Libraire de Rotterdam, qui le publia en 3. vol. *in folio*, en 1690. Mais l'Auteur étant mort avant la publication de ſon Ouvrage favori, le Libraire engagea le celebre *M. Bayle* à y faire la Preface qu'on trouve ici la premiere. Pendant que cette Edition ſe debitoit, M. *Leers*, voyant que l'Ouvrage étoit fort goûté des gens de Lettres, quoi qu'il y manquât encore beaucoup de choſes pour le rendre d'un uſage univerſel, chercha à le faire augmenter pour une ſeconde impreſſion. Heureuſement il trouva M. *Baſnage de Beauval*, homme diſtingué dans la Republique des Lettres, qui avoit fait une étude particuliere de ſa Langue, & qui l'ecrivoit auſſi poliment qu'il penſoit finement & delicatement. Il voulut bien ſe charger de ce travail, & il y prit tant de goût qu'il le continua pendant le reſte de ſa vie. Comme il a en rendu raiſon dans la preface qu'on a miſe la ſeconde en ordre, il n'eſt pas neceſſaire d'en parler ici. Nous dirons ſeulement que la ſeconde Edition, conſiderablement augmentée par M. *de Beauval*, parut en 1701. & eut une approbation générale. On ſentit la vaſte difference qu'il y avoit entre ce Dictionnaire & celui de l'Academie ; quoi qu'on eût ajoûté à ce dernier un Dictionnaire des Arts & des Sciences, afin de le faire figurer avec le *Furetiere*, qui malgré cela continua d'être toûjours plus eſtimé & plus recherché par tout. Ce ſuccès anima M. *de Beauval* à l'augmenter & à l'enrichir pour une nouvelle Edition : mais il fut traverſé par l'entrepriſe de quelques Libraires de Paris, qui firent imprimer ce Dictionnaire à Trevoux, & le publierent en 1704. ſous un autre Titre, ſans en faire honneur ni à feu M. *Furetiere*, ni à M. *de Beauval* ; voulant le faire paſſer pour un tout autre Ouvrage, quoi que ce fût abſolument le même, avec quelques Additions peu conſiderables, & quantité de retranchemens ; comme on le peut voir dans la plainte que *M. de Beauval* fit là deſſus, & qu'il publia dans ſon *Hiſt. des Ouvrages des Savans de Juillet* 1704. On tâcha, ſous pretexte que c'etoit un Nouveau Dictionnaire, d'en faire paſſer un bon nombre en Hollande ; mais M. *Leers* en étant averti, les fit tous ſaiſir, en vertu du Privilege des Etats qu'il avoit obtenu pour ſon *Furetiere*. Quoique cette Edition de *Trevoux* fît diverſion pour quelque tems au debit du veritable *Furetiere* en France, cependant on en revint bientôt, & les Connoiſſeurs chercherent preferablement l'Edition de *Hollande*. Ainſi M. *Leers* continua toûjours à debiter & à réimprimer ſon Dictionnaire avec de nouvelles additions, & en 1708. il en donna une troiſieme Edition conſiderablement augmentée.

Pluſieurs Dictionnaires ont profité du *Furetiere* depuis qu'il eſt dans le monde, entre autres le *Richelet* a été pluſieurs fois réimprimé, à Geneve, à Lion deux fois, à Rouën, &c. & toûjours avec de nouvelles additions tirées du *Furetiere* : la derniere de ces Editions eſt en deux volumes *in folio*, dont près des trois quarts ſont pillez du *Furetiere*, comme on peut le démontrer, en la comparant au veritable *Richelet* qui ne fait qu'un *in quarto* mediocre. Mais les Libraires de la Compagnie

Digitized by Google

gnie de *Trevoux*, dedaignant de piller ainſi par-ci par-là, s'y ſont pris plus cavalierement. Ils ſe ſont emparés du tout, juſqu'aux fautes mêmes & aux bevuës, qu'ils ont copiées avec une ſcrupuleuſe exactitude dans la nouvelle Edition qu'ils en ont donnée en 1721. Il eſt vrai qu'ils ont mis beaucoup d'additions dans cette derniere Edition. Mais quelles Additions! Ils y ont fourré tout un Dictionnaire Geographique; en ſorte qu'on trouve ſouvent pluſieurs pages de ſuite, où l'on ne voit que Deſcriptions Geographiques & Hiſtoriques de Pays, Provinces, Villes, Rivieres, Lacs, Montagnes, &c. Quand toutes ces Deſcriptions ſeroient auſſi exactes, qu'elles le ſont peu, elles ne ſont point en leur place dans un Dictionnaire de la Langue & des Arts. On a d'autres Dictionnaires qui traitent exprès de ces matieres; comme celui de *Baudrand, in folio*, celui de *Corneille*, en 3. vol. *in fol.* & celui de *Moreri*, en 6. vol. *in folio*. Il eſt fort aiſé par le moyen de ces Dictionnaires d'en enfler un autre, comme ont fait ces Meſſieurs, qui aiment aparemment mieux un gros qu'un bon Ouvrage, ſachant bien que le premier eſt fort aiſé & apporte bien plus de profit, au lieu que l'autre eſt difficile, & rapporte bien moins. Quoi qu'il en ſoit, tous ces Articles Geographiques, & quelques autres de peu d'importance, n'empêchent pas que leur Dictionnaire ne ſoit une contrefaçon du *Furetiere* de *Hollande*, dont ils ont changé le Titre, & ſupprimé les noms des Auteurs. Les Libraires d'un Païs, peuvent contrefaire les Livres qui s'impriment dans un autre Païs, & cela ſe pratique depuis long-tems; mais il n'eſt pas permis pour cela de dérober l'honneur des Auteurs qui ont compoſé les Livres qu'on contrefait, & de s'approprier leur travail, en ſupprimant leurs noms, & en donnant leurs Ouvrages ſous d'autres Titres. Ainſi à cet égard, on peut apeller celui-ci, le plus inſigne larcin litteraire qui ſe ſoit jamais fait dans la Republique des Lettres. Ces Libraires ont porté leur audace encore plus loin: Ils ſe ſont ſervis du nom d'un grand Prince, d'une maniere à le vouloir faire paſſer pour Auteur & Complice d'une entrepriſe auſſi injuſte. Car quel autre ſens peut-on donner à ces paroles de leur Dedicace à M. *le Prince Souverain de Dombes*? que S. A. S. *peut regarder (ce Dictionnaire) comme ſon Ouvrage; que c'eſt elle qui en a conçu le deſſein; que c'eſt par ſes ordres qu'il a été entrepris; que c'eſt ſur le plan qu'elle a bien voulu en tracer elle-même qu'on s'eſt réglé dans l'execution*: Et qu'*il a été fait non-ſeulement ſous ſes Auſpices, mais même ſous ſa direction*, &c. Ils ſavent que ce Dictionnaire & ſes Auteurs ſont trop connus du Public pour qu'on puiſſe attribuer quelque part au premier plan, ou à l'idée de ſa premiere compoſition à S. A. S. *M. le Duc du Maine*; & que ç'auroit été ſe moquer d'Elle aux yeux de toute la terre que de la lui attribuër; ce qu'ils n'auroient oſé faire à un Prince ſi reſpectable, & à qui quelques-uns d'eux ont de ſi grandes obligations. Ainſi l'unique ſens qu'on puiſſe donner à ces paroles, c'eſt, que ce Prince leur a conſeillé de prendre le Dictionnaire Univerſel de *Furetiere* & de *Beauval*, d'en ſupprimer les noms des veritables Auteurs, d'y ajoûter quelques Articles, & de l'imprimer comme un nouvel Ouvrage à *Trevoux*, ſous ſa protection & par ſon ordre. S'ils ont fait cela pour ſe diſculper envers le Public, certainement ce Prince leur a peu d'obligation. Mais revenons à l'hiſtoire de notre Dictionnaire.

M. *de Beauval* étant mort en 1710. M. *Leers* chercha parmi les Gens de Lettres, qu'il connoiſſoit en fort grand nombre, quelqu'un qui fût propre à augmenter & à perfectionner ſon Dictionnaire. Il ſe fixa à M. *Brutel de la Riviere*, homme d'un genie univerſel, qui a toûjours cultivé les Arts & les Sciences, qui non-ſeulement poſſede bien ſa Langue, mais auſſi pluſieurs autres, anciennes & modernes, & qui joint à une grande lecture beaucoup de pénétration & de juſteſſe d'eſprit. Ce ſavant Homme, ſi digne de remplacer M. *de Beauval*, s'engagea à continuër le même travail; mais quelque tems après M. *Leers* étant entré dans la Magiſtrature de Rotterdam, & ayant enſuite été envoyé de la part des Etats en France, pour faire quelque reglement pour le commerce, il n'eut plus le tems de pouſſer cette nouvelle Edition de *Furetiere* avec ſon activité ordinaire. Il vint à mourir à Paris en 1714. & ſes Heritiers occupés à régler les affaires de ſa ſucceſſion, ne purent gueres y penſer, juſqu'en 1721. que nous leur en achetâmes tout le fonds. Nous eûmes d'abord recours à M. *de la Riviere*, ſachant qu'il n'avoit point diſcontinué de travailler ſur ce Dictionnaire: il a pouſſé ce travail avec diligence & aſſiduité, & c'eſt par-là que nous pouvons donner préſentement cet Ouvrage ſi conſiderablement augmenté. Comme il a lui-même dans ſa Preface rendu compte de ſon travail, nous n'en dirons rien ici, ſinon qu'il en auroit pû donner

*****

une

Digitized by Google

une idée plus avantageuſe, ſi ſa modeſtie le lui eût permis. Mais il aime mieux que ſon Ouvrage parle pour lui.

Il y a une autre choſe dont il eſt neceſſaire de parler ici, puis qu'il en a fait mention à la fin de ſa Preface. La ſcrupuleuſe modeſtie de M. *de la Riviere* ſe trouvant offenſée de pluſieurs termes & paſſages libres qu'il trouvoit par-ci par-là dans l'Edition précédente de ce Dictionnaire, il a cru en devoir retrancher tout ce qui pourroit allarmer la pudeur du Sexe, ou la rigide pieté des perſonnes devotes. Mais comme nous ſavons par experience que toutes ſortes de caſtrations ſont toûjours prejudiciables au debit d'un Livre, nous avons eu ſoin de retablir tous les paſſages de cette nature qu'il avoit effacés. Il n'en eſt pas d'un Dictionnaire comme d'un Traité de Morale ou de Devotion. Il ne s'agit pas dans le premier de nourrir la pieté, ni d'attaquer le vice ou l'erreur: Il s'y agit ſeulement d'expliquer les termes dont on ſe ſert en toutes ſortes d'occaſions. Et pourvû qu'on n'y mette point de ſaletés, ni de mots groſſiers & choquans, on doit dans un Dictionnaire univerſel, tel qu'eſt le nôtre, faire connoître tous les termes & toutes les phraſes de la Langue, autant qu'il eſt poſſible; en mettant les juſtes correctifs à certains mots qui ne ſont pas d'uſage dans les converſations polies. Ce ſeroit donc une délicateſſe outrée, que de vouloir exclure d'un Ouvrage comme celui-ci, tous les traits gais ou gaillards qu'on trouve dans les meilleurs Auteurs François, comme dans *Montagne*, *Rabelais*, *Scarron*, *la Fontaine*, *Rouſſeau*, &c. ou toutes les expreſſions qui pourroient deplaire aux gens qui ſont d'un tel ou d'un tel Parti. Cependant M. *de la Riviere* s'eſt fort recrié contre toutes ces ſortes de choſes, & contre pluſieurs citations, qui bien que tirées des Ouvrages d'Auteurs très-celebres, tant Catholiques que Proteſtans, & qu'on a toûjours citées, n'ont pas laiſſé de lui paroître trop libres. Ainſi c'eſt avec juſtice qu'il les deſavouë, puiſqu'ils ont été inſérés à ſon inſçu & contre ſon intention; ils doivent tous être mis ſur notre compte, & non ſur le ſien.

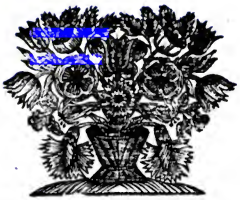

TABLE

Digitized by Google

TABLE ALPHABETIQUE

des noms des Auteurs, & des Livres citez par abreviation.

A.	A.
Ab. ou Aba.	Mr. Abbadie.
Ab. du Bos.	L'Abbé du Bos.
Ab. de Ch.	L'Abbé de Choisi.
Abl.	Mr. d'Ablancourt.
L'Ac. ou Mrs. de l'Ac.	Messrs. de l'Academie Françoise.
Amel.	Amelot de la Houssaye.
De l'Am.	Traité de l'Amitié.
Am. Com.	Amusemens Ser. & Com.
Arn.	Mr. Arnaud.
Art de P.	Art de prêcher.
Aub.	Aubin.
B.	B.
Bail.	Mr. Baillet.
Bal.	Mr. de Balzac.
Barb.	Mr. Barbeyrac.
Basn.	Mr. Basnage.
G. ou C. Bauh.	Gaspar, ou Caspar Bauhin
J. Bauh.	Jean Bauhin.
Bay.	Mr. Bayle.
Beauv.	Mr. Basnage de Beauval.
Bell.	Mr. de Bellegarde.
Ben.	Mr. Benoist.
Bens.	Mr. de Benserade.
Bern.	Mr. Bernier.
Bert.	Bertaud.
Bi.	Mr. Bizot.
B. A. & M.	Bibliotheque anc. & mod
B. Ch.	Bibliotheque choisie.
Bib. Univ.	Bibliotheque Universelle.
Le Bl.	Mr. le Blanc.
Bl.	Mr. Blondel.
B. L. M.	Mr. Bruzen la Martiniere
Boi. ou Boil.	Mr. Boileau des Preaux.
Bois-R.	Mr. de Bois-Robert.
Bor.	Borelli
Le P. le B.	Le Pere le Bossu
Boss.	M. Bossuet Ev. de Meaux.
Bou.	Le P. Bouhours.
Bourd.	Le P. Bourdaloue.
Bours.	Mr. Boursault.
Breb.	Mr. de Brebeuf.
La Br.	Mr. de la Bruyere.
B. Rab.	Mr. de Bussi-Rabutin.
P. Bus.	Le Pere Busier.
C.	C.
C. d. Rets.	Le Cardinal de Rets.
Cail.	Mr. de Cailleres.
Cap. ou Camp.	Mr. Campistron.
Cal.	Le Pere Calmet.
Casen.	Casenevve.
C. B.	Mr. Claude Blondeau.
Cer.	Cerisy Habert.
Du Cer.	Le Pere du Cerceau.
Ch.	Mr. de la Chapelle.
Charl.	M. de Charleval.
Chard.	M. Chardin.
Charp.	Mr. Charpentier.
Chev.	Mr. Chevreau.
Chom.	Dictionnaire de Chomel.
Cit. Hist. du Tr.	Citez Hist. du Triumvirat.
Cl.	Mr. Claude.
Sent. de Cl.	Sentimens de Cleanthe.
Le Cl.	Mr. le Clerc.
La P. de Cl.	La Princesse de Cleves.
Con.	Mr. Conrard.
Corn.	Mrs. Corneille.
Cos.	Mr. Costar.
Cour.	Mr. Courtin.
Des Cout.	Mr. des Coutures.
G. Cret.	Mr. Cretin.
Crous.	Mr. de Crousaz.
Cyr de Ber.	Cyrano de Bergerac.
D.	D
Dac.	Mr. ou Me. Dacier.
Dal.	Dalerac.
Dan.	Mr. l'Abbé Danet.
Le P. Dan.	Le P. Daniel.
Del. de l'Esp.	Delices de l'Espagne.
Del. de la S.	Delices de la Suisse.
Desp.	Mr. Desportes.
Dion.	Mr. Dionis.
Disc. d'El.	Discours d'Eloquence.
Div. Cur.	Diversitez Curieuses.
Dod.	Dodonée.
Dod. Pempt.	Dodonæi Stirpium Pemptades sex.
E.	E.
M. Esp.	Mr. Esprit.
Ez. Span.	Mr. Ezechiel Spanheim.
F.	F.
Fel.	Mr. Felibien.
Fen.	Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambrai.
Fev.	Fevret.
Fl.	Mr. Flechier, Ev. de Nîmes.
La Fon.	Mr. de la Fontaine.
Font.	Mr. de Fontenelle.
Frez.	Mr. Frezier.
G.	G.
G. G.	Guil. Gueret.
Le P. Gail.	Le Pere Gaillard.
Gill.	Mr. Gillet.
God.	M. Godeau, Ev. de Vence.
Gom.	Gomberville.
Gon.	Gonbaut
Gram. fai.	Grammaire raisonnée.
Gro.	Grotius.
Guill.	M. de la Guilletiere.
H.	H.
Harris.	Le Dict. des Arts & sciences en Anglois par M. Harris.
Herb.	Mr. d'Herbelot.
Le Ch. d'H.	Lettres du Chevalier d'Her,
S. Hil.	Saint Hillaire.
H. S. de M.	Henriette Silvie de Moliere
Hist. Am. de Fr.	Histoire amoureuse de Fr.
Hist. de l'Ac des Insc.	Histoire de l'Academie des Inscriptions & belles Lett.
Hist. de l'Ac. R. des Sc.	Histoire de l'Academie Royale des Sciences.
Hist. des Ch.	Histoire des Ordres de Chevalerie.
Hist. des Ord. Rel.	Histoire des Ordres Religieux.
Des-Hi	Me. Des-Houlieres.
Huy.	Mr. Huygens.
Huet.	Mr. Huet. ou Huetiana.
I.	I.
Jaq.	Mr. Jaquelot.
Hist. de l'Inq.	Histoire de l'Inquisition.
Le P. J.	Le Pere Joubert.
J. des Sav.	Journal des Savans.

Digitized by Google

J. Lit.	Journal Literaire.
J. des Aud.	Journal des Audiences.
J. du P.	Journal du Palais.
Ju.	Mr. Jurieu.
L.	L.
Labat.	Le P. Labat.
La Loub.	Mr. La Loubere.
De Lar.	Mr. de Larrey.
Lem.	Lemery.
L. d'Ab.	Lettres d'Abelard.
Let. P.	Lettres Portugaises.
L. de Camb.	Hiſt. de la ligue de Camb.
Lig.	Liger.
Lob.	Lobelii Plantarum Icones.
Locke.	Oeuvres de M. Locke trad. par M. Coſte.
Log.	La Logique de P. R.
Long.	Mr. de Longepierre.
Loy.	Loyſeau.
Loys.	Loyſel.
M.	M.
Mab.	Le Pere Mabillon.
Le Mai.	M. le Maire.
Mai.	Mainard.
Mal ou Maleb.	Le Pere Malebranche.
Malh.	Malherbe.
Mar.	Marot.
Mau'c.	Mr. de Maucroix.
Mart.	Mr. Martin
M. de M.	Mr. l'Evêq. de Meaux
Mem. de Tr.	Memoires de Trevoux.
Men.	Mr. Menage.
Miss.	Miſſon.
Mez.	Mezerai.
Mol.	Moliere.
Mont.	Montagne.
Montf.	Le P. Montfaucon.
Ab. de M.	Abbé de Montmorel.
Mor.	Moriſon
Le P. de M.	Le Pere de Morgues.
De la Motte.	M. Houdart de la Motte.
N.	N.
Nic.	M. Nicole.
O.	O.
Ab. d'Ol.	L'Abbé d'Olivet.
Oe. M.	Oeuvres mêlées.
Le P. d'Or.	Le Pere d'Orleans.
Oz.	Ozanam.
P.	P.
Pa.	Mr. Patru.
Pasc.	Mr. Paſcal.
Pasq.	Paſquier.
Pel.	Mr. Peliſſon
Per.	Mr. Perrault.
M. de P.	Morale de Mr. Piſtet.
P. Com.	Pieces Comiques.
P. d'Eloq.	Pieces d'Eloquence à l'Academie Françoiſe.
La. Pl.	Mr. la Placette.
Port-R.	Mrs. de Port-Royal.
P. D. Cl.	Princeſſe de Cleves.
Puf.	Puſendorf, trad. par Barbeyrac.
Q.	Q.
Quin.	Quinaut.
Quint.	La Quintinie.
R.	R.
Rab.	Rabelais.
Rac.	Mr. Racine.
Le P. R.	Le Pere Rapin.
Rep. des L.	Nouvelles de la Republique des Lettres.
Refl.	Reflexions ſur la langue Françoiſe.
Reg.	Mr. Regis.
Ab. Reg. ou Regn des Mar.	L'Ab. Regnier des Marais.
Regn.	Regnier.
Rel. des Camp. de Roc.	Relation des Campagnes de Rocroy, &c.
Rich.	Richelet.
Roch.	Rochefort.
De la Roch.	Mr. de la Rochefoucaut.
Roh.	Rohault.
Rom. d. l. Rose.	Roman de la Roſe.
Du Rond.	M. du Rondel.
Ron.	Ronſard
Rouss.	Mr. Rouſſeau
S.	S.
Sa.	Mr. de Sacy.
La Sabl.	Mr. de la Sablière
Saln.	Salnove.
Sar.	Mr. Saraſin.
Sav.	Savary Dict. de Comm.
Saur.	Mr. Saurin.
Scar.	Scarron.
Sc. de P.	Sciſſion de Pologne.
M. Sc.	Mlle. de Scuderi.
M. de S.	Me. de Sevigni.
S. Di.	Mr. de Saint Didier.
St. Ev.	Mr. de St. Evremond.
Seg.	Mr. de Segrais.
S. Ge.	St. Gelais.
T.	T.
Le P. Tach.	Le Pere Tachard.
M. L. T.	L'Abbé Tallement.
Theoph.	Theophile.
Test. de Berl.	Le nouveau Teſtament de Beauſobre & Lenfant.
Till.	Mr. de Tillemont.
La T.	La Touche.
Pit. Tournef.	Pitton Tournefort.
Tour.	Mr. de Tourreil.
Tr.	Dictionnaire de Trevoux.
Tr. de M.	Travaux de Mars.
V.	V.
Val	Mr. de Vallemont.
Var.	Mr. Varillas.
M. le V.	Mr. le Vaſſor.
Vau.	Mr. de Vaugelas
La M. le V.	Mr. de la Mothe le Vayer.
Ab de V.	L'Abbé de Vertot.
V. Marv.	Vigneul Marville.
Vill.	Me. de Villedieu.
De Vill.	L'Abbe de Villiers.
Voi.	Mr. de Voiture.
Voy des Ind.	Voyage des Indes.
W.	W.
Wicq.	Mr. de Wicquefort.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

ON conſeille à ceux qui acheteront ce Dictionnaire, & qui en voudront faire uſage, de prendre d'abord la plume, & de corriger les fautes marquées dans l'*Errata:* autrement ils courroient riſque de ſe tromper, & auſſi ils pourroient imputer à l'Auteur des fautes qu'il n'a point faites.

ERRATA.

A.

A l'Article 2. de la lettre A, effacez les deux premieres lignes, & liſez ainſi, *La lettre A étoit autrefois & dans la baſſe Latinité, une lettre numerale qui ſignifioit* 500. *Il y a des* &c.

Au dernier article du mot ABEILLE, ligne 2. *également*, liſez *elegamment*.

Au mot AB INTESTAT, ajoutez à la 1. ligne ces mots, *qui meurt ſans avoir fait Teſtament, ou qui* &c.

Au mot ABSORBANS, effacez ces derniers lettres OE. M.

ADORATEUR, *adj.* liſez *ſubſt.*

AFFRANCHIR, effacez tout le 4. article.

A l'article AGRICULTURE à l'onziéme ligne, effacez *Petrus Creſcentius.*

A l'article 1. au mot AISÉ. adj. & *ſubſt.* effacez *ſubſt.* Marquez le *ſubſt.* au 5. article.

Au mot ALECTORIENNE, à la 3. ligne *Alectos*, liſez *Alector.*

Au mot ALTIMETRIE, à la 2. ligne, effacez *Longimetrie*, & liſez *Trigonometrie.*

Au mot AMBIGU, article 2. ajoutez *ſubſt. m.*

Au mot AMIRAL, ligne 3. effacez ces mots *de la Couronne.*

Au même article, ligne penultiéme, au lieu de 1703. mettez 1708.

Au mot AMOVIBLE, à la 9. ligne, au lieu de *ſont amovibles*, mettez, *étoient tous autrefois amovibles.*

Au mot ARCHEVECHÉ, ligne 5. *trois* Suffragans, liſez *quatre.* A la 6. ligne, ou *dixneuf* Archevêchez, effacez 19. A la ligne 16. 14 *Provinces*, liſez 16.

Au mot ARPENT, à la ligne ſix, 220. *pieds*, liſez 2200. *pieds.*

ARRANGEMENT, à la 2. ligne, effacez ces mots *le Philoſophe moderne fait voir*, & mettez, *les Philoſophes modernes pretendent.*

ASSESSEUR, effacez les vers de Molicre qui ſont à la fin.

A l'article 2. du mot AUTORITÉ, ligne 13. *commence*, liſez *commande.*

B.

Au mot BALANCE, article 7. ligne 6. MEZ. liſez CORN.

BATTRE, effacez tout l'article 18.

Au mot BEDEAU, article 3. ligne 5. *deux en chaque nation*, ajoutez *de la Faculté des Arts & deux dans chacune des trois autres Facultez.*

BLEU, article 6. ligne 4. effacez ces mots, *de la Toiſon d'or, ceux.*

BLONDIN. *adj.* mettez *ſubſt.*

BONIFIER, ajoutez, *on ne le dit gueres que des terres.* L'ACAD.

BOSQUET, ou BOQUET, effacez, *ou Boquet.* L'o de *Boſquet* ſe prononce.

BOUCHE, article 3. à la ligne 13. *Bouche en Cour*, liſez *bouche à Cour.*

BOUTILLIER, ligne 13. LOY. liſez LAY.

BREF, ligne 13. *au 23. de Dec.* liſez *au 25. de Dec.*

BURINER. *v. act.* liſez *v. n.*

C.

CALENDRIER, article 2. ligne 77. *Quarante ans*, liſez 400. *ans.*

CANONICAT, ligne 8. effacez *Collegiales.*

CELEBRER, article 2. ligne 2. *Les Payens*, liſez *les Grecs.*

CHARGE, article 17. ligne 34. *Charles VIII.* liſez *Charles VII.*

CHESAL, ligne 7. effacez *Cluny.*

CHIFFRE, ligne 33. *cent* mille, effacez *cent*, & ajoutez tout de ſuite après mille, *& pour marquer ce nombre de mille.*

CLEF, article 12. ligne 6. Porte de gueules, effacez *de gueules*, & mettez *porte deux clefs.*

CODE CANONIQUE, effacez trois lignes, & depuis *en* 1687. juſqu'au mot *Bevereginus.*

COLONELLE. *ſ. m.* mettez, *ſ. f.*

CONFERER, article 3. ligne 17. Par *preſence*, liſez par *preference.*

CONFESSEUR, article 2. ligne 19. Juſqu'au X. ſiecle, liſez, juſqu'au *XV.* ou *XVI.* ſiecle.

CONSEILLERS CORRECTEURS EN LA CHAMBRE DES COMPTES, ligne 18. *Et juſqu'en* 1454. liſez, *& deux en* 1454.

CONSISTORIAL, ligne 25. Par les cinq, liſez *pendant.*

CONSTANCE, ligne 38. D'un *ſaint zéle*, effacez *ſaint.*

CONSUL, ligne 94. Après ces mots, *au deſſous des Patrices*, ajoutez, *ſelon quelques Auteurs. Car par la Loy* 1. *du Code, l.* 12. *t.* 3. *il paroit que dès le temps de Valentinien III. & de Theodoſe le Jeune, il y avoit déjà des Conſuls au deſſous des Patrices.*

CONTROLLER, ajoutez à la fin, *Voyez l'Edit de* 1693. *qui établit le controlle preſque dans toutes les villes & Provinces du Royaume; & la Declaration de* 1699. *qui excepte la ville de Paris, & quelques Provinces qui ſe ſont rachetées; comme le Dauphiné.*

COUCHANT. adj. m. *& ſubſt.* Effacez, *& ſubſt.*

COUTUME, article 5. ligne 6. *Que le Clergé levoit*, mettez, *que les Evêques levoient.*

A l'article GRAND-CROIX, ligne 6. liſez, *Les huit Piliers ou Chefs des huit Langues.*

CRUCIFIER, article 2. Effacez les quatre dernieres lignes.

* * * * 2 CRUEL,

Digitized by Google

ERRATA.

CRUEL, article 5. ligne 5. *Ita*, liſez, *arracha.*

CURÉ, ligne 7. Le *for exterieur*, liſez le *for interieur.*

CYCLE SOLAIRE, ligne 5. nombre *VIII.* liſez *IX.*

D.

DATE, article 3. ligne 2. *Lavet*, liſez, *levet.* A la ligne 47. *En decés*, liſez, *en cas de decés.*

A l'article DECLINAISON, en termes de Marine, corrigez: *En* 1705. *l'aiguille aimantée declinoit de* 9. *degrez*, 25. *minutes*; *& en Decembre* 1706. *elle declinoit de* 10. *degrez. au Nord-Oueſt.*

DEFAUT, article 6. ligne 9. A la *huitiéme*, ou *quinziéme*, liſez, à la *huitaine*, ou *quinzaine.*

DEGRÉ, article 15. ligne 53. *Vingt-quatre cens pas*, liſez, *deux mille quatre cens pas*: & à la ligne 58. *Vingt-cinq cens toiſes*, liſez, *deux mille cinq cens toiſes.*

DESCENDRE, article 11. ligne 6. La plus *grande partie*; liſez, la plus *petite partie.*

DESERTION, article 4. ligne 15. *En reformant*; liſez, *en refondant.*

DOMANIAL, effacez le ſecond article.

DICTION-

Digitized by Google

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant generalement tous les

MOTS FRANÇOIS

tant vieux que modernes, & les Termes des

SCIENCES ET DES ARTS.

A.

Premiere lettre de l'Alphabet François. Elle tient le même rang preſque dans toutes les langues connuës. Dans les langues orientales elle ne ſe prononce point tout-à-fait comme une voyelle. C'eſt une eſpece de conſonne muette. Chez les Occidentaux cette voyelle prend ſon nom de l'expreſſion du ſon qu'elle forme en la prononçant. Chez les Grecs on la nomme *Alpha*; chez les Hebreux *Aleph*; chez les Arabes *Eliph*; & chez les Indiens *Alephu*. C'eſt de toutes les voyelles la plus ſimple, & la plus facile à prononcer. C'eſt auſſi le premier ſon articulé que la nature pouſſe; le premier cri & le premier begayement des enfans. L'*E* ſe prononce ſouvent comme l'*A*. Par exemple, on écrit venger, & on prononce vanger. On écrit *temps*, & on prononce *tans*. Mr. d'Ablancourt dans ſon dialogue des lettres fait repondre par la Grammaire; qu'il ſeroit à ſouhaitter pour le bien public, qu'on pût regler de telle ſorte les differens de l'*A* & de l'*E*, qu'ils n'euſſent rien à demêler l'un avec l'autre, & que chacun eût ſon partage ſeparé: mais cela eſt impoſſible. Il ſe prononce quelquefois long, & quelquefois bref. Il y a des regles pour cela; mais ſans s'embarraſſer de ces regles, on jugera qu'il eſt long, quand il ſera marqué d'un circonflexe, & bref quand il n'aura pas cet accent; car ceux qui écrivent exactement, ne manquent jamais d'obſerver cette difference.

Cette lettre *A* étoit autrefois une lettre numerale qui ſignifioit 500. comme on voit dans Valerius Probus. Il y a des vers anciens rapportez par Baronius, qui marquent les lettres ſignificatives des nombres, dont le premier eſt:

Poſſidet A numeros quingentos ordine recto.

Quand on mettoit un titre, ou une ligne droite au deſſus de l'*A*, il ſignifioit cinq mille.

Les Romains l'appelloient *lettre ſalutaire*, parce qu'elle étoit marquée ſur les balotes que les Juges jettoient dans l'urne, pour declarer l'accuſé innocent. *A* vouloit dire *abſolvo*, je l'abſous. On s'en ſervoit auſſi dans les Aſſemblées du peuple Romain. *A* marqué ſur le bulletin ſignifioit *antiquo*, ou *abrogo*, c'eſt-à-dire, je rejette, j'abroge.

Cette lettre a diverſes ſignifications. Cependant il en faut éviter la rencontre trop frequente dans une même periode. Quelquefois cette repetition rend le diſcours rude, & moins agreable.

A eſt quelquefois un ſubſtantif maſculin. Cet *A* eſt mal formé. On dit par une façon de parler proverbiale, Il n'a pas fait une panſe d'*a*; pour dire, il n'a rien fait du tout. On dit auſſi dans la converſation familiere, Il ne ſçait ni *A* ni *B*, en parlant d'un ignorant.

Ci-deſſous gît Mr. l'Abbé,
Qui ne ſçavoit ni A ni B. MEN.

C'eſt auſſi la troiſiéme perſonne du verbe auxiliaire *avoir*. Il *a* fait de l'éclat mal à-propos. L'imagination du Poëte n'*a* pu vous peindre ſi belle que vous étes, VOI. La verité qui *a* des bornes, *a* dit pour vous tout ce que le menſonge qui n'en connoît point, *a* inventé pour les autres, OE. M. Dans cette ſignification l'on n'y met point d'accent; ni quand il eſt precedé de la particule *y*; car alors il a la force du verbe ſubſtantif *être*. Il y *a* un Dieu. Par tout ailleurs on le marque d'un accent grave.

A eſt ſouvent un article pour decliner les noms propres ſeulement, & pour en marquer le datif. Ce livre eſt *à* Pierre; cet éventail eſt *à* vous. Quand il ſert à decliner des noms ordinaires qui commencent par une conſonne, on dit *au* pour les maſculins, *à la* pour les feminins: *Au* ſoleil, *à la* lune. Mais s'ils commencent par des voyelles, on dit *à l'* par contraction, de quelque genre que ſoient ces noms: *A l'* époux, *à l'* épouſe; au lieu de *à le* époux, *à la* épouſe, parce que la langue Françoiſe ne peut ſouffrir cette rencontre de voyelles. Pour les datifs pluriers, on dit *aux* en tout genre, par quelque lettre que les noms commencent. *Aux* époux, *Aux* Ceſars.

A ſert à marquer 1. la ſituation: *A* droit, *à* gauche: être bien *à* cheval. 2. La poſture & le geſte: *A* genoux, *à* bras ouverts. 3. La diſtance: *A* vingt lieuës de là. 4. La qualité: De l'or *à* tant de carats. 5. Le prix: *A* dix écus. 6. La quantité: L'eau eſt *à* la hauteur d'une toiſe. 7. La maniere: Il eſt habillé *à* l'Eſpagnole.

Digitized by Google

Paſſer tranquillement la nuit *à* bien dormir, & le jour *à* rien faire, Bou. Il faut dire *à* coups de trait, *à* coups de canon : & non pas *à* coups de traits, *à* coups de canons, Men. 8. La fin : Les fraudes *à* bonne intention ne manquent point d'approbateurs parmi les devots, Port-R.

A ſignifie ſucceſſivement : Pas *à* pas. Il ſe ſent mourir peu *à* peu. Il ſignifie avec : Je l'abandonne *à* regret. Les douleurs *à* grand bruit font d'ordinaire ſuſpectes d'affectation, M. Sc. Vous avez aſſemblé les fruits de la vieilleſſe *aux* fleurs de la jeuneſſe, Seg. Ce poſte a été emporté *à* la pointe de l'épée. Peindre *à* l'huile.

A eſt plus élegant que *par* dans certaines phraſes. Il ne faut point ſe laiſſer prendre *à* l'apparence, ni *à* l'éc.at tromper des grandeurs humaines, Fl. Ne vous laiſſez pas conduire *à* vos paſſions. *A* ſignifie ſelon : *A* mon avis, *à* ce que vous pretendez.

A. Cette lettre s'employe auſſi fort ſouvent pour marquer ce que l'on poſſede. C'eſt un homme *à* carroſſe, *à* équipage.

A ſe met quelquefois abſolument devant l'infinitif de quelques verbes, ſans être precedé d'aucun nom qui ſoit ou exprimé, ou ſous-entendu, & alors il ſe peut reſoudre par le gerondif. *A* voir ſes airs dedaigneux. *A* tout prendre, l'aſſemblage de ſes traits, qui ſont beaux en detail, ne fait point une belle perſonne, Font. C'eſt comme ſi l'on diſoit, en prenant tous ſes traits enſemble. *A* raconter les maux ſouvent on les ſoulage, Corn. Il y a auſſi des occaſions où il ſe peut reſoudre par *quand*, ou *lorſque*. *A* ne prevoir rien on eſt ſurpris, & *à* prevoir trop on eſt miſerable, St. Evr. Il ſe met auſſi devant l'infinitif de quelques verbes, ſans être precedé d'aucun nom exprimé ; il y eſt ſeulement ſous-entendu : & en ce cas il ſe peut reſoudre par le terme dequoi. Donnez moi *à* manger. Servez nous *à* dîner. *A* ſe met encore devant l'infinitif au lieu de *pour*. Je ſuis homme *à* ne contraindre perſonne, Mol. Il eſt d'humeur *à* ſe mocquer de tout. *A* bien prendre la choſe ; *A* n'en point mentir. Il a auſſi la même ſignification de *pour* devant quelques ſubſtantifs, comme, Prendre Dieu *à* temoin ; Prendre quelcun *à* partie.

A ſe met encore devant l'infinitif des verbes avec un nom, & ſignifie quelquefois ce que l'on doit obſerver ; C'eſt une choſe *à* faire : & quelquefois il deſigne *à* quoi une choſe eſt propre, ou *à* quoi elle eſt deſtinée ; Bois *à* brûler ; Cela eſt bon *à* manger.

A eſt quelquefois propre, mais rarement. Il eſt *à* la ville, *aux* champs. Cela eſt *à* la mode.

On dit aller *à* Rome, quand on fait le voyage de Rome. Mais quand on eſt *à* Rome, il faut dire aller *dans* Rome : Les Ambaſſadeurs vont *dans* Rome avec un grand équipage, Bou. Quand il s'agit d'une ſimple demeure ou fixe ou paſſagere, on dit *à* Paris : mais s'il s'agit d'autre choſe il vaut mieux dire *dans* Paris. Il s'eſt fait un meurtre *dans* Londres. On dit, Aller *à* la Chine, aller *au* Japon, *au* Peloponneſe, *au* Perou, *au* Breſil, *au* Mexique, *à* la Caroline, & ainſi de la plupart des contrées de l'Amerique, contre la regle commune, qui veut qu'aux verbes de mouvement on mette *en* devant les noms de Province, ou de Royaume, qui font le terme du mouvement : & *à* devant les noms de ville, ou de petit lieu, Bou.

A eſt le plus ſouvent adverbe, non ſeulement de tems & de lieu, comme, Il vint *à* une heure imprevuë ; Aborder *à* terre : mais encore il ſe joint *à* preſque toutes les phraſes adverbiales. Malheur *à* nous ſi nous conſacrons ces victimes purifiées *à* la hâte, & ſur le point de recevoir le coup mortel, Fl. Etre *à* couvert ; Vivre *à* diſcretion, &c. Car ſi on y prend garde de près, la plupart des exemples qu'on donne de ſon uſage pour marquer la preposition, ſe reduiſent *à* l'article du datif.

A eſt ſouvent une particule indeclinable qui ſert *à* la compoſition de pluſieurs mots, & qui augmente, diminuë ou change leur ſignification. Quand elle s'y joint, quelques Ecrivains redoublent la conſonne, comme, Addonner, Affaire, Attrouper : d'autres retranchent cette ſeconde conſonne comme étant inutile & ſuperflue.

Il ſeroit difficile de determiner tous les differens uſages de la preposition ou de la particule *a*. On les remarquera dans la ſuite. Il s'en preſentera des exemples preſqu'à toutes les pages.

A. A. Les Chymiſtes ſe ſervent de ce ſigne pour ſignifier, *Amalgamer*, *Amalgation* & *Amalgamé*. Voyez Amalgamer.

A B A.

ABACO. ſubſt. maſc. Ce mot ſe trouve dans Rouillard pour ſignifier l'Arithmetique. Les Italiens diſent auſſi *abaco* pour exprimer la même choſe. Il vient du Latin *abacus*. C'étoit une petite table polie, ſur laquelle les Anciens traçoient des figures, ou des nombres. Elle ſervoit *à* apprendre les principes de l'Arithmetique. Ils l'appelloient *Table de Pythagore*.

ABADA. ſ. m. Animal farouche du païs de Benguela, dans la baſſe Ethiopie. Il reſſemble *à* un cheval par la tête & par le crin. Il eſt un peu moins grand. Sa queuë eſt pareille *à* celle d'un bœuf, excepté qu'elle eſt moins longue. Ses pieds ſont fendus comme ceux du cerf, & plus gros. Il a deux cornes, l'une ſur le front, & l'autre ſur la nuque. Les Negres tuent ces animaux *à* coups de fleche, pour en prendre la corne, dont ils font un remede.

ABADIR. Terme de Mythologie. C'eſt le nom d'une pierre que Saturne devora. Car ſoit parceque ſon frere Titanus ne lui avoit cedé l'empire du monde, qu'*à* condition qu'il n'éleveroit point d'enfant mâle ; ſoit parceque les deſtinées portoient qu'il ſeroit un jour detrôné par un de ſes enfans, il les faiſoit tous perir. Enfin Cybele ou Ops ſa femme le trompa, & lui fit avaler cette pierre au lieu de l'enfant dont elle étoit accouchée. Priſcien rapporte que c'étoit auſſi le nom d'un Dieu.

ABAJOUR. ſ. m. Terme d'Architecture. Eſpece de fenêtre en forme de grand ſoupirail, dont l'embraſement de l'appui eſt en talut, pour recevoir le jour d'enhaut. Il ſert *à* éclairer les offices & les étages ſouterrains. Les Marchands ont d'ordinaire un *abajour* dans leurs magaſins. La lumiere ſombre qui entre par là, efface moins le luſtre de leurs étoffes. On appelle auſſi *abajour* la fermeture en glacis d'un vitrail d'Egliſe, ou de dôme, qui ſe fait pour en racorder ou reünir la decoration interieure avec l'exterieure.

Abajour, ſe dit auſſi en Botanique, de certaines lucarnes qui ſe trouvent ſous le chapiteau du fruit de pluſieurs ſortes de pavot ; parceque ces eſpeces de lucarnes éclairent les loges de ces fruits, & reſſemblent tout-*à*-fait *à* des ſoupiraux de cave.

ABAISSE. ſ. m. Terme de Pâtiſſier. C'eſt la pâte qui fait le deſſous d'une piece de pâtiſſerie.

ABAISSEMENT. ſ. m. Diminution, retranchement de hauteur. L'*abaiſſement* de ce mur qui ôtoit la vuë *à* cette maiſon, l'a bien égayée. L'*abaiſſement* des eaux, de la voix. Il a moins d'uſage dans le propre que dans le figuré, L'Ac.

Abaissement, ſe dit figurément en choſes morales, pour ſignifier humiliation. Se tenir dans un grand & profond *abaiſſement* devant Dieu, eſt le plus neceſſaire des devoirs du Chretien. Cette pieuſe Princeſſe travailloit *à* humilier ſa grandeur par des *abaiſſemens* volontaires, Fl. On approuve tout ce que diſent les Grands par un *abaiſſement* interieur de l'eſprit, qui plie ſous le faix de leur grandeur, Port-R. Ce triſte *abaiſſement* con-

Digitized by Google

convient à ma fortune, RAC. Les ambitieux veulent exciter des mouvemens de terreur, de reſpect, & d'*abaiſſement* ſous leur grandeur, LOC. On s'en ſert quelquefois pour exprimer une diminution ou de merite, ou de grandeur, ou de credit, ou de reputation, ou de courage: Un *abaiſſement* de fortune. Le mariage des cadets apporte d'ordinaire de l'*abaiſſement* dans les grandes maiſons, P. DE CL. L'orgueil humain eſt bien aiſe de jouir de la grandeur par l'*abaiſſement* des autres, PORT-R. Il dechiroit la reputation de ces grands hommes, comme ſi leur *abaiſſement* contribuoit à ſa gloire, ABL. Il ſignifie auſſi un état d'aviliſſement, & de miſere: Les loix ont voulu que les enfans naturels qui ont été jettez dans le monde clandeſtinement, vivent dans la honte, & dans l'*abaiſſement*, G. G.

ABAISSER. verbe actif. Faire aller, ou deſcendre en bas, ou diminuer de la hauteur. *Abaiſſer* les voiles. *Abaiſſer* les fumées du vin. *Abaiſſer* ce mur. *Abaiſſer* ce lut d'un ton, d'un demi-ton. *Abaiſſer* la voix.

Selon Nicod ce mot vient du Grec *baſis*, comme qui diroit, mettre la baſe.

ABAISSER, avec le pronom perſonnel, veut dire quelquefois s'affaiſſer, La terre s'eſt *abaiſſée*: ou decroître, La riviere s'*abaiſſe*; le vent s'eſt *abaiſſé*.

ABAISSER, ſignifie auſſi, Diminuer le prix. Le bon ordre de la police a fait *abaiſſer* le prix du blé; c'eſt-à-dire, qu'il eſt diminué. Ce mot en ce ſens n'eſt pas du bel uſage; il faut dire *rabaiſſer*. Voyez RABAISSER.

On s'en ſert figurément dans le même ſens, pour, Deprimer, aviliſ, rabattre, diminuer le credit, le pouvoir. L'envie *abaiſſe* par ſes diſcours les vertus qu'elle ne peut imiter, OE. M. *Abaiſſer* la Majeſté du Prince. L'uſage, comme la fortune, chacun dans leur juriſdiction, éleve, ou *abaiſſe* qui bon lui ſemble, VAU. Les grands noms *abaiſſent*, au lieu d'élever, ceux qui ne ſçavent pas les ſoutenir, LA ROCH. Tibere voyant que Sejan étoit trop grand pour un ſujet, l'*abaiſſa* inſenſiblement, & le fit perir, TILL. La crainte trouble, & *abaiſſe* l'eſprit, M. SC. c'eſt-à-dire le relâche, & l'abat.

En termes de Fauconnerie on dit, *Abaiſſer* l'oiſeau, lorſqu'ayant trop d'embonpoint, on lui ôte quelque choſe de ſon pât ordinaire, pour le mettre en état de bien voler.

ABAISSER, en termes de Jardinage, ſignifie, Couper une branche près du tronc.

ABAISSER, ſignifie auſſi en Morale, Humilier, ravaler l'orgueil de quelcun; le mortifier. Les Romains ſe vantoient *d'abaiſſer* les ſuperbes, & de pardonner aux humbles, OE. M. *Abaiſſer* l'orgueil de Carthage, VAU. Il faut *abaiſſer* les eſprits hautains, OE M.

ABAISSER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie alors, s'Humilier, ſe ſoumettre, ſe ravaler. Il faut s'*abaiſſer* devant la Majeſté divine. S'*abaiſſer* à des choſes indignes. S'*abaiſſer* juſqu'aux plus lâches complaiſances. Comme il ne faut pas trop s'élever dans la proſperité, il ne faut pas auſſi trop s'*abaiſſer* dans la diſgrace, LE CH. DE M. L'humilité n'eſt ſouvent qu'un artifice de l'orgueil, qui ne s'*abaiſſe* que pour s'élever, LA ROCH. On le dit encore par reſpect d'une perſonne éminente en dignité, lorſqu'elle ſemble rabatre de ſa grandeur, en deſcendant juſqu'à des perſonnes fort inferieures. Le Prince s'eſt *abaiſſé* juſqu'à moi, en prenant ſoin de ma fortune, P. DE CL. Pline dit en parlant de la bonté de Trajan, qui ſe familiariſoit avec ceux qui l'approchoient; Celui qui tient la premiere place n'a qu'une voye pour s'élever, c'eſt de s'*abaiſſer* lui-même; parceque les Grands n'ont rien moins à craindre que de ſe ravaler en s'*abaiſſant* de la ſorte, BOU. S'*abaiſſer* ſignifie auſſi la complaiſance, ou l'adreſſe par laquelle on ſe conforme, & on ſe proportionne à la comprehenſion foible & bornée de ceux à qui on parle. Un Predicateur habile ſçait s'*abaiſſer* à la portée de ſes auditeurs.

ABAISSÉ, ÉE. participe paſſif & adjectif.

ABAISSÉ, en termes de Blaſon, ſe dit du vol des aigles, & du vol en general des oiſeaux, dont la repreſentation ordinaire eſt d'être ouvert & étendu, enſorte que le bout de leurs ailes tende vers les angles ou le chef de l'Ecu. Mais lors que ce bout eſt en bas, & vers la pointe de l'Ecu, on que les ailes ſont pliées, on l'appelle Vol *abaiſſé*.

On dit auſſi, Un chevron, un pal *abaiſſé*, une bande *abaiſſée*, quand la pointe finit au cœur de l'Ecu, ou au deſſous, & ne monte pas plus haut. On dit auſſi qu'une piece eſt *abaiſſée*, lorſqu'elle eſt au deſſous de ſa ſituation ordinaire, comme le chef, la faſce, &c. Et ainſi les Commandeurs de Malte qui ont des chefs dans leurs Armoiries, ſont obligez de les *abaiſſer* ſous celui de la Religion.

ABAISSEUR. adj. eſt une épithete que les Anatomiſtes donnent au ſecond muſcle des yeux, qui les fait mouvoir en bas. On l'appelle auſſi *humble*.

ABALOURDIR. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, *Abrutir*, rendre ſtupide. Il ſe trouve dans pluſieurs Coutumes.

ABANDON. ſ. m. Mepris; érat d'une perſonne delaiſſée. Il n'eſt point du bel uſage. On ne le trouve guere que dans Moliere, lequel dit en parlant des coquettes qui renoncent par neceſſité au monde qui les quite:

Dans un tel abandon *leur ſombre inquietude*
Ne voit d'autre recours que le metier de prude.

Il n'eſt ſupportable en ce ſens qu'en termes de pratique. Le debiteur a fait l'*abandon* de tout ſon bien à ſes creanciers. *Abandonnement* vaut mieux.

ABANDON, ſignifie auſſi, Debauche, licence qu'on ſe donne de tout faire. Cet homme a vécu toute ſa vie dans un *abandon* à toutes ſortes de vices.

Les Myſtiques ont nommé *abandon*, la ſainte indifference d'une ame deſintereſſée, qui s'abandonne & ſe livre totalement, & ſans reſerve à Dieu. Cet *abandon* n'eſt que l'abnegation ou renoncement de ſoi-même, FEN. Quand l'ame s'eſt une fois donnée à Dieu par un amoureux *abandon*, pour en faire tout ce qu'il lui plaira, elle n'a pas beſoin de lui en renouveller le don, M. DE M.

ABANDON, ſe dit d'ordinaire adverbialement. Il a laiſſé ſa maiſon à l'*abandon*, au pillage. On a degarni la frontiere, on l'a laiſſée à l'*abandon*. On s'en ſert peu excepté dans le diſcours familier: mais il n'eſt pas aſſez noble pour le ſtile élevé.

Du Cange derive ce mot de *abandum* & *abandonum*, qui ſe trouvent en pluſieurs endroits de la baſſe Latinité, diſant que *bandum* ſe prenoit ſouvent pour *arbitrium*, *pro re derelicta ad arbitrium primi occupantis*. Pâquier le fait venir de ces trois mots *à ban donner*, c'eſt-à-dire, expoſer une choſe à la diſcretion du public, & la laiſſer à quiconque voudra s'en emparer.

ABANDONNEMENT. ſ. m. Delaiſſement, ceſſion de biens, de terres, &c. L'heritier beneficiaire eſt dechargé envers les creanciers par l'*abandonnement* des biens de la ſucceſſion, G. G. Il ſignifie encore l'état d'une perſonne dont tout le monde s'éloigne. Dans la deſertion, & l'*abandonnement* general de ſes amis, il ſe livre tout entier aux chagrins & aux reflexions de la ſolitude, OE. M.

Quand il eſt mis ſans regime, il ſignifie, Debauche, proſtitution. Le pecheur eſt dans un grand *abandonnement*, lors qu'il ne ſent plus de remords.

ABANDONNER. verb. act. Laiſſer à l'abandon; delaiſſer, quitter entierement. Dieu n'*abandonne* ja-

Digitized by Google

mais les ſiens au beſoin. Le merite ne ſert de rien quand il eſt *abandonné* de la fortune, B. Rab. *Abandonner* ſa femme, ſes enfans, ſa maiſon, ſon bien. Il *abandonna* la ville. Pourquoi avez-vous *abandonné* vôtre patrie? En ce ſens il ſignifie une eſpece de fuite, & de retraite. Il *abandonna* ſes armes; c'eſt-à-dire, il les mit bas; il les jetta là.

Il ſignifie encore, Livrer en proye. La ville fut *abandonnée* au pillage, & à la fureur du ſoldat. On *abandonna* le vaiſſeau à la merci des vents & de l'orage, Fen. On l'employe dans ce ſens pour exprimer un homme qui eſt entraîné par ſes paſſions, qui en eſt devenu l'eſclave, & qui s'y livre, ou qui ſe proſtituë abſolument. Elle n'oſe *abandonner* ſon cœur à l'amour, M. Sc. On ne doit pas attendre des lumieres bien pures de ceux que Dieu a *abandonnez*, aux tenebres inſeparables des grands crimes, Nic. A la honte de nôtre raiſon & de nos reflexions, nous *abandonnons* nôtre cœur à la ſeduction du monde, Le P. Gail. Alors on l'employe plus ſouvent avec le pronom perſonnel. Quand les gens auſteres viennent à goûter les voluptez, alors la nature laſſe de peines, s'*abandonne* aux premiers plaiſirs qu'elle rencontre, St. Ev. Il s'*abandonna* à la triſteſſe & à ſon deſeſpoir. Il s'eſt *abandonné* à la colere & à ſes deſirs. Dans les plaiſirs on *abandonne* ſon cœur, & ſon eſprit, & l'on ſe decouvre tout entier, P. de Cl. c'eſt-à-dire, qu'on s'y montre avec moins de precaution, & que c'eſt là qu'on connoît les mœurs & les inclinations des gens. On dit auſſi, S'*abandonner* à la fortune, pour dire, ſe confier à la fortune, & attendre tout du hazard & du bonheur. S'*abandonner* à la joye, c'eſt-à-dire, en goûter tout le contentement, & en reſſentir tous les plaiſirs. S'*abandonner* à l'oiſiveté, c'eſt-à-dire, jouïr d'un repos calme & tranquille, loin de l'embarras des affaires. Il faut s'*abandonner* à ſon ſens, & ne rien refuſer de ce que l'imagination preſente, Bou. Il ſe trouvoit malheureux d'être *abandonné* à lui-même, & à ſes propres penſées, ſans avoir quelcun qui pût le plaindre, & lui donner de la force, P. de Cl. Il eſt plus ſeur de s'arrêter à l'autorité de l'Egliſe, que de s'*abandonner* aux foibles efforts de nôtre miſerable raiſon, Nic. On ne s'*abandonne* d'ordinaire à la Providence, que quand on ne peut plus faire autrement, Bay.

s'Abandonner, ſignifie encore dans un ſens plus fort, Se proſtituer. La fameuſe Laïs s'*abandonnoit* à tous ceux qui avoient dequoy acheter ſes faveurs, Abl.

Abandonner au bras ſeculier, c'eſt, Renvoyer un Eccleſiaſtique devant des Juges laïques, pour donner une ſentence de condamnation à peine afflictive ſur un cas privilegié.

On le dit auſſi de l'Inquiſition. Lors qu'elle a prononcé ſur le crime d'hereſie, elle livre les coupables au bras ſeculier; parceque l'Egliſe n'ayant point la puiſſance temporelle pour infliger la peine de mort, elle implore le ſecours du Juge temporel, qui ne manque point d'executer les arrêts du S. Office. C'eſt ce qu'on appelle *abandonner* au bras ſeculier.

Abandonner, ſignifie encore, Laiſſer, ceder, donner; permettre à quelcun de faire tout ce qu'il voudra. *Abandonner* ſon bien à ſes creanciers. *Abandonner* ſa maîtreſſe à tout le monde, Abl. Dans une traduction en proſe où l'on *abandonne* tous les termes de la langue au Traducteur, il demeure ſouvent au deſſous de l'original, St. Ev. Les perſonnes vaines *abandonnent* aux ames vulgaires le merite d'une vie ſuivie & commune, La Br. Je vous *abandonne* cette affaire; c'eſt-à-dire, je vous en laiſſe le maître. Je vous *abandonne* à vous-même; à vôtre propre conduite; à vôtre mauvaiſe fortune.

Abandonner, ſignifie encore, Expoſer, commettre à. *Abandonner* quelcun à la haine publique. S'*abandonner* au danger; c'eſt-à-dire, s'y precipiter.

Abandonner, ſignifie auſſi ſimplement, Quitter, oublier, renoncer à quelque profeſſion, ou à quelque perſonne. *Abandonner* une entrepriſe. Son eſprit & ſa bonne fortune l'ont *abandonné*, B. Rab. Les plus ſages ne ſont pas toûjours maîtres d'eux-mêmes, & il y a des momens où leur diſcretion les *abandonne*; c'eſt-à-dire qu'ils s'oublient, enſorte qu'ils ſe laiſſent aller à la demangeaiſon de parler. Ce Marchand a *abandonné* le commerce. Ce Magiſtrat a *abandonné* les affaires pour vivre dans la retraite. J'ai *abandonné* l'étude. Vous avez *abandonné* les armes.

On dit en termes de Fauconnerie, *Abandonner* l'oiſeau; pour dire, le mettre bien en campagne, ou le congedier tout-à-fait, & s'en defaire entierement.

On dit proverbialement, N'*abandonner* pas les étriez; pour dire, ſervez vous bien des avantages que vous avez, ne les quittez point.

Abandonné, ée. part. paſſ. & adj. Delaiſſé. Biens *abandonnez*. L'amitié generеuſe court aux perſonnes *abandonnées*, pour eſſuyer leurs larmes, M. Esp. Il faut que vous ſoyiez les plus *abandonnez* calomniateurs qui furent jamais, Pasc. En ce dernier ſens il ſignifie des gens determinez, & qui ne gardent aucunes meſures pour noircir la reputation d'autrui.

On dit abſolument au ſubſtantif, C'eſt un *abandonné*, pour dire, un homme perdu & debauché, qui ne donne point d'eſperance de converſion. On dit auſſi une *abandonnée*, pour dire une fille proſtituée. Je ne veux point brûler pour une *abandonnée*, Mol.

On dit auſſi, *Abandonné* des Medecins, pour dire, que la gueriſon de quelcun eſt deſeſperée. Un homme *abandonné*, ſignifie un homme ſans appui & ſans ſecours. *Abandonné* à ſon ſens reprouvé. C'eſt une expreſſion de l'Ecriture, pour deſigner un homme qu'on laiſſe à ſes égarements, & à la perverſité de ſon cœur. On ne doit pas attendre des lumieres bien pures de ceux que Dieu a *abandonnez* aux tenebres inſeparables des grands crimes, Nic. On dit auſſi, qu'une cauſe eſt *abandonnée*, pour dire, qu'elle eſt deplorable & inſoutenable.

Abaque. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt la partie ſuperieure, ou le couronnement du chapiteau de la colonne. Il eſt quarré au Toſcan, au Dorique, & à l'Ionique antique; & échancré ſur ſes faces aux chapiteaux Corinthien & Compoſite. Il ſert comme de couvercle à la corbeille ou panier de fleurs qu'elle repreſente. On l'appelle autrement *tailloir*, parce qu'étant quarré, il reſſemble aux aſſiettes de bois qu'on nomme tailloirs. Il s'en met en pluſieurs ſortes d'endroits.

Ce mot vient du Grec *abax*, qui ſignifie *buffet*, *credence*, ou *table*.

Abassi ou Abassis. ſ. m. C'eſt une monnoye d'argent qui eſt ronde, & qui a cours en Perſe & en Orient, & qui vaut environ dixhuit ſous ſix deniers.

Abatage. ſ. m. Signifie entre les Marchands de bois, la peine & les frais pour abatre les bois qui ſont ſur pied. C'eſt à l'acheteur à payer l'*abatage*.

Abatant. ſ. m. Terme de Marchand de drap. Eſpece de deſſus de table qu'on éleve au fond d'une boutique, & à chaque bout des magaſins, & qui s'éleve ou s'abat, ſelon le jour que l'on veut donner au lieu où l'on vend la marchandiſe.

Abatardir. v. act. Rendre ſauvage; corrompre, gâter, alterer la nature de quelque choſe, la faire decheoir de ſon premier état. La miſere, & l'eſclavage ont *abatardi* le courage des Grecs. Les delices, & les richeſſes ont *abatardi* les mœurs. L'oiſiveté *abatardit* l'eſprit.

Il ne ſe dit guere qu'avec le pronom perſonnel, & ſignifie, De-

Digitized by Google

Degenerer, s'avilir, se corrompre. Toutes les bonnes choſes s'*abatardiſſent* avec le temps. Les plantes d'Orient s'*abatardiſſent* en Europe, & perdent beaucoup de leur vertu. Cette Maiſon s'eſt *abatardie* dans l'obſcurité, elle ne produit plus de grands hommes. La vertu Romaine s'*abatardit* ſi fort par le luxe, qu'elle ne put reſiſter à la force des Barbares, ABL.

ABATARDI, IE. part. paſſ. & adj.

ABATARDISSEMENT. ſ. m. Alteration d'une choſe; diminution de valeur, de merite, de bonnes qualités. Les delices d'un pais cauſent l'*abatardiſſement* du courage des peuples. Ils ſont tombez dans un honteux *abatardiſſement*, NIC.

ABATE'E, en termes de Marine, ſe dit du mouvement d'un vaiſſeau en pane, qui arrive de lui-même juſqu'à un certain point, après quoi il revient au vent.

ABATEIS. Vieux mot qui ſignifioit autrefois Forêt. Il eſt hors d'uſage.

ABATEMENT. ſ. m. Foibleſſe; langueur; manque de forces. Ce malade eſt dans un grand *abatement*, les forces lui manquent. Il n'eſt guere en uſage au propre.

ABATEMENT, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Decouragement, accablement. Cet homme eſt dans un grand *abatement* d'eſprit depuis le renverſement de ſa fortune. Il ne faut pas reduire l'homme à l'*abatement*, & au deſeſpoir, NIC.

ABATEUR. ſ. m. Qui abat, qui fait tomber. Cet homme eſt un grand *abateur* de bois, ou de quilles: ce qui ſe dit populairement de celui qui vante ſes proueſſes, ou qui ſe glorifie de faire beaucoup de choſes au deſſus de ſes forces.

ABATIS. ſ. m. Demolition, renverſement, ruine. Il y a eu un grand *abatis* de maiſons par le tremblement de terre. Il y a pluſieurs *abatis* de pierre dans cette carriere. Les Carriers appellent ainſi la pierre qu'ils ont detachée, ſoit celle qui eſt bonne pour bâtir, ſoit celle de rebut. Il fut fait un grand *abatis* de bois en cette forêt par la tempête.

ABATIS, ſignifie en termes de Venerie, le chemin que ſe font les jeunes loups, lors qu'en allant ſouvent au lieu où ils ont été nourris, ils abatent l'herbe.

ABATIS, ſe dit auſſi d'une grande tuerie de bêtes. Ce Chaſſeur a fait un grand *abatis* de gibier. Ce Boucher fait un grand *abatis* de beſtiaux tous les ans. On dit auſſi en cuiſine, Faire des potages d'*abatis* d'agneau, d'*abatis* de poulet d'Inde, &c. pour dire, qu'on les fait avec des bouts d'ailes, foyes, & autres menuës parties, & iſſuës de ces volatiles. Les Bouchers appellent *abatis*, les cuirs, graiſſes, tripes, & autres menuës choſes des bêtes qu'ils ont tuées.

ABATRE. v. act. Renverſer, demolir, mettre à bas, faire tomber, coucher par terre. *Abatre* une maiſon pour la rebâtir. Ce Luteur a *abatu* ſon homme ſous lui. Ce Chaſſeur *abat* bien du gibier. On *abat* les noix avec la gaule. On dit qu'il *abatit* avec ſa baguette la tête des pavots, ABL. Les Moiſſonneurs ont *abatu* trois arpens de blé aujourd'hui. Les Bouchers diſent *abatre* le cuir d'un bœuf, pour l'écorcher. Les ennemis en ſe retirant ont *abatu* le chateau, & les fortifications de la place. Il lui *abatit* l'épaule d'un coup de hache, ABL. Saint Pierre *abatit* l'oreille de Malchus. Un habile Oculiſte a *abatu* la cataracte qui me couvroit l'œil. On dit auſſi, que le caffé *abat* les fumées du vin, les vapeurs; pour dire, les rabaiſſe, les diſſipe. On dit auſſi que la chaleur, le vent, & la pouſſiere s'*abatent*; pour dire, ceſſent, tombent, diminuent. On dit qu'un cheval eſt ſujet à s'*abatre*, pour dire, à broncher, à tomber. On dit au jeu du Trictrac, *abatre* du bois, pour dire, *abatre* des Dames afin de caſer.

Nicod derive ce mot de *à bas*, adverbe local compoſé de *à* & de *bas*.

ABATRE, en termes de Marine, ſignifie, Decheoir, deriver, s'écarter de la vraye route: ce qui ſe fait par la force des courans, ou des marées, ou par les erreurs du pointage, ou du mauvais gouvernement du timonnier. On dit auſſi, qu'un Pilote *abat* ſon vaiſſeau d'un quart de rumb ou d'un autre aire de vent, quand il vire ou change ſa courſe, & gouverne ſur un autre rumb que celui de ſa route. On dit, *Abatre* un navire, pour dire, le faire obeïr au vent lors qu'il eſt ſur les voiles, ou qu'il preſente trop l'avant au lieu d'où vient le vent. On dit, Le navire *abat*, lors que l'ancre a quitté le fond, & que le vaiſſeau obeït au vent pour arriver. *Aller à la derive* s'appelle auſſi *abatre*: c'eſt quand on va de côté au gré du vent & de la marée, au lieu d'aller en droiture. On dit auſſi, *Abatre* un vaiſſeau ſur le côté, lors qu'on veut travailler à la carene, ou en quelque endroit des œuvres vives.

En termes de Fauconnerie on dit, *Abatre* l'oiſeau, pour dire, le tenir & ſerrer entre deux mains pour le garnir de gets, le poivrer ou lui donner quelque medicament par force. On dit encore que l'oiſeau de proye s'*abat*, lors qu'il s'abaiſſe vers terre.

ABATRE, ſe dit figurément en Morale, pour, Vaincre, dompter, humilier, renverſer. Cette diſgrace a bien *abatu* ſon courage, & ſa fierté, M. Sc. *Abatre* l'orgueil de quelcun. Quand la mort *abat* la plus floriſſante jeuneſſe, alors on reconnoit la vanité des attraits du monde, FL. Il ſignifie auſſi, Accabler, affoiblir, abaiſſer; & ſe dit des troubles & des afflictions de l'ame & du corps. Les années, & les maladies m'ont fort *abatu*. Il s'eſt laiſſé vaincre & *abatre* à la douleur. Quand il ſe met avec le pronom perſonnel il ſignifie, Perdre courage. Il ne s'*abat* point dans l'adverſité, ABL. Se laiſſer *abatre* à la moindre affliction, ID.

On dit dans la converſation, *Abatre* le caquet; pour dire, reprimer la fierté & la preſomption de quelcun, le faire taire.

On dit proverbialement, Petite pluye *abat* grand vent; pour exprimer que quelques paroles flateuſes appaiſent un grand emportement. On dit d'un homme qui fait bien de la beſogne, & d'un Juge qui expedie beaucoup de procés, qu'ils *abatent* bien du bois.

ABATU, UE. part. paſſ. & adj. Maiſon *abatuë*. Bois *abatu*. Figurément il ſignifie, Accablé, vaincu, terraſſé. Jupiter ne pouvoit rien voir de plus beau que Caton, ſe ſoutenant dans un party *abatu*, & demeurant ferme parmi les ruines de la Republique, BOU. L'eſprit *abatu* par les ſoins rongeans de la pauvreté, n'eſt guere capable de mouvemens nobles & élevez, OR. M. On voit l'orgueil à ſes pieds *abatu*, GOM. Il ſignifie encore, Etre languiſſant & ſans courage. Je me ſens tout *abatu*.

ABATURES. ſ. f. plur. Terme de Venerie. Foulures, menu bois, broſſailles, fougere, que le cerf abat du bas de ſon ventre en paſſant. On connoit le cerf par ſes *abatures*.

ABAVENT. ſ. m. eſt la charpente qui ſe met dans les ouvertures des clochers, qui eſt ordinairement couverte d'ardoiſe, qui ſert à abatre le vent, & qui n'empêche pas que le ſon de la cloche n'agite l'air de dehors, & ne ſe faſſe entendre au loin: au contraire il renvoye en bas le ſon des cloches, qui autrement ſe diſſiperoit en l'air.

Tous ces mots viennent du Grec *Βαθὺς*, qui ſignifie profond, bas.

ABAZE'E. Voyez SABAZIE.

A B B.

ABBATIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'Abbé. Logis *abbatial*. Dignité *abbatiale*. Menſe *abbatiale*. Meſſes *abbatiales*: ce ſont celles que les Abbez doivent celebrer.

Digitized by Google

ABBAYE. ſ. f. Monaſtere érigé en Prelature; ou maiſon de Religieux ou de Religieuſes, regie par un Abbé ou Abbeſſe. Il y a des *Abbayes* d'ancienne fondation, comme les *Abbayes* de Cluny, de St. Denys, de Ste. Genevieve, &c. Il y a des *Abbayes* en commende; d'autres *Abbayes* Regulieres ou en Regle; d'autres qui ſont ſeculariſées, & poſſedées par des Chanoines ſeculiers. Les *Abbayes* ſont des Benefices conſiſtoriaux; il n'y a que le Roi qui y nomme. Les *Abbayes* ne tombent point en Regale; & pendant la vacance l'Evêque conſere de plein droit les Benefices qui ſont à la nomination de l'Abbé ſeul. Le revenu des *Abbayes* ſe partage d'ordinaire en trois portions: l'une pour l'Abbé, l'autre pour les Religieux, & la 3. pour les reparations. L'Abbé s'empare preſque toûjours de la derniere.

ABBAYE, ſe prend auſſi quelquefois pour un compoſé des Religieux & de l'Abbé. Voilà une *Abbaye* bien reglée, où l'Abbé vit comme un ſimple Moine.

ABBAYE, ſe prend quelquefois ſimplement pour la maiſon & le Couvent. C'eſt par rapport à l'Architecture, un logement joint à un Couvent, & habité par un Abbé. Dans une *Abbaye* de fondation royale il s'appelle le *Palais abbatial*, VIGN. Voilà une *Abbaye* bien bâtie, une *Abbaye* qui tombe en ruine.

ABBAYE, ſe prend auſſi pour un Benefice, & pour le revenu dont jouïſſent les Abbez. Il a obtenu pour ſon fils une *Abbaye* de dix mille livres de rente.

On dit proverbialement, Pour un Moine l'*Abbaye* ne faut pas; pour dire, que faute d'une perſonne qui ne ſe trouve pas dans une aſſemblée, on ne laiſſe pas de ſe rejoüir, ou d'executer ce qui a été reſolu.

ABBE. ſ. m. Prelat qui eſt Chef, Superieur, ou Directeur d'une Abbaye. Un *Abbé* doit être beni par l'Evêque. Mr. Pinſon dit que l'*Abbé* poſſede la ſeptiéme dignité de l'Egliſe, & celle qui eſt immediatement au deſſous de l'Evêque. Les *Abbez.* ont en effet le premier rang dans l'Egliſe après les Evêques. Ils ont le droit d'aſſiſter aux Conciles de leur chef, & ſans être deputez par le Monaſtere, ou par le Chapitre. Il y a des *Abbez.* à qui le Pape a accordé le privilege de conferer les Ordres mineurs, & de donner la benediction ſolennelle dans leur Monaſtere. Il n'y a, à parler exactement, que trois ſortes d'*Abbez.*; *Reguliers*, *Seculiers*, & *Commendataires*. L'*Abbé Regulier* eſt celui qui eſt auſſi Religieux. Suivant le Concordat le Roi eſt obligé de nommer un Religieux âgé de 23. ans, afin qu'il puiſſe être Prêtre dans l'an. Mais le Pape & le Roi derogent ſouvent à cette regle. On diſtingue trois ſortes de puiſſances dans l'*Abbé Regulier*: la puiſſance œconomique, pour gouverner les biens temporels de ſon Egliſe; la puiſſance d'ordre, & de dignité, en vertu de laquelle il ordonne du ſervice divin, reçoit ſes Religieux à profeſſion, leur confere la tonſure, &c; la puiſſance de juriſdiction, qui comprend la correction, l'excommunication, la ſuſpenſion. Il n'exerce pourtant ſa juriſdiction ſur ſes Religieux que dans l'interieur du Cloître, & dans l'enceinte du Couvent; car la connoiſſance des crimes qui ſe paſſent au dehors appartient à l'Evêque, BOUCHEL. L'*Abbé Commendataire* n'a pas la même puiſſance que l'*Abbé Regulier*; il n'a point l'exercice de la diſcipline interieure &c. Voyez COMMENDATAIRE. Mais il peut conferer, auſſi bien que l'*Abbé Regulier*, les benefices qui ſont à ſa nomination. Aujourd'hui preſque tous les *Abbez.* ſont commendataires; anciennement les *Abbez.* étoient élus par l'Evêque, & depuis que l'élection appartint aux Religieux, ils étoient établis & inſtallez par l'Evêque. Par le Concordat c'eſt le Roi qui nomme aux Abbayes électives; excepté un très-petit nombre à qui l'on a conſervé le droit d'élection. Voyez ELECTION. Les *Abbez.* Chefs d'Ordre ne doivent être Reguliers,

ou Cardinaux. On appelle *Abbez. mitrez.* ceux qui par une conceſſion particuliere du Pape, ont le droit de porter les ornemens Epiſcopaux, comme la mitre, la croſſe, l'anneau, les gans, les ſandales. Seulement le Pape Clement IV. pour les diſtinguer des Evêques, ordonna que les *Abbez.* porteroient leurs mitres brodées ſans pierreries, & ſans lames d'or, & d'argent. Ce ne fut qu'au commencement du XII. ſiécle, que les Papes permirent aux *Abbez.*, & principalement aux Chefs d'Ordre, de porter des ornemens Pontificaux. Le Concile de Poitiers en 1109. leur deffendit encore de porter l'anneau, les gans, & les ſandales, & St. Bernard lui-même a declamé contre cet abus. Au reſte les Prieurs Conventuels ont la même autorité que les *Abbez.* L'*Abbé* ne differe du Prieur qu'en ce qu'il eſt au rang des Prelats, & qu'il officie pontificalement avec des marques de dignité.

Ce mot vient de ce que les premiers Moines appelleront leur Superieur *Ab-bot*, qui en langue Syriaque ſignifie pere. Ainſi ces mots de *Abba*, *pater*, qu'on trouve dans les Epîtres aux Romains, & aux Galates, & ailleurs, qui ſemblent dire la même choſe, ne font pas pourtant un pleonaſme, comme dit St. Auguſtin, puiſque l'un eſt un nom de nature, & l'autre de dignité. D'autres diſent qu'il vient du mot Hebreu *aba*, qui ſignifie aimer, vouloir du bien, COWARRUVIAS. Dans la primitive Egliſe on appelloit *Cœnobiarcha*, le Superieur d'un Monaſtere où les Religieux vivoient en commun; & *Archimandrita*, celui qui étoit reconnu pour Chef par des Hermites qui vivoient dans les deſerts, & dans les cavernes, à cauſe que le mot de *mandra* en Grec ſignifie *caverne*: tels étoient les premiers Peres de la Thebaïde.

Chez les Ecrivains Grecs, & Latins on appelloit *Abbez.*, ceux que nous appellons maintenant *Peres*, qui étoient venerables par leur âge, & par leur ſainteté. On a auſſi compris ſous ce nom generalement tous les Moines. Ainſi il eſt dit dans la Regle de St. Colomban, qu'il y avoit millé *Abbez.* ſous un Chef: & St. Epi; hane fait mention d'un Monaſtere où il y avoit mille *Abbez.* & mille cellules. On a appellé auſſi *Abbé* ſecond, le Prieur d'un Monaſtere, qui eſt le Lieutenant de l'*Abbé*. On a appellé auſſi en Sicile des Evêques *Abbez.*; & très-ſouvent les Curez primitifs de France. Les Chanoines des Egliſes Cathedrales & Collegiales avoient auſſi autrefois des *Abbez.* conſtituez par l'Evêque pour les gouverner. On a appellé auſſi, *Abbé* du Palais, le Maître de la Chapelle du Roi. Voyez Du Cange.

ABBÉ DE COUR. On entend par là un jeune Eccleſiaſtique poli & dans les manieres, & dans les habits: cela marque du dereglement & quelque choſe de profane, BOU. On y joint une idée de delicateſſe, de volupté & de galanterie. On ſuppoſe d'ordinaire plus de ſcience du monde dans un *Abbé* de Cour, que d'étude de la Theologie. En general on appelle *Abbez.*, tous les jeunes Eccleſiaſtiques, quoi que ſans Benefices: alors c'eſt un terme purement d'honneur, & de civilité.

ABBÉS, s'eſt dit auſſi de quelques Magiſtrats ou perſonnes laïques & ſeculieres. Chez les Genois il y avoit un principal Magiſtrat qu'on appelloit *Abbé* du peuple. En France il y a eu pluſieurs Seigneurs, ſur tout du tems de Charlemagne, à qui on donnoit le ſoin & la garde des Abbayes, qu'on appelloit *Abbacomites*.

Dans les anciens titres on trouve que les Ducs & les Comtes ont été appellez *Abbez.*, & les Duchez & Comtez *Abbayes*: & pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui n'étoient aucunement Religieux, ont auſſi pris ce nom, comme remarque Menage après Fauchet, & autres.

On appelle auſſi *Abbé*, celui qu'on élit en certaines Confrairies & Communautez, particulierement entre les Ecoliers

Digitized by Google

Ecoliers & les Garçons Chirurgiens, pour commander aux autres pendant un certain temps. A Milan dans toutes les Communautez de Marchands & d'Artisans, il y en a de preposez qu'on appelle *Abbez*. Et c'eſt de là apparemment qu'eſt venu le jeu de l'*Abbé*, dont la regle eſt, que quand le premier a fait quelque choſe, il faut que tous ceux qui le ſuivent faſſent de même.

ABBÉ, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On vous attendra comme les Moines font l'*Abbé*; c'eſt-à-dire, en mangeant toûjours, en commençant à dîner. On dit encore, Pour un Moine on ne laiſſe pas de faire un *Abbé*; pour dire, que l'oppoſition d'un particulier n'empêche pas la deliberation d'une Compagnie, ou la concluſion d'une affaire. On dit en proverbe Eſpagnol, *Como canta el* ABAD *reſponde el Monazillo*; & en François, le Moine repond comme l'*Abbé* chante; pour dire, que les inferieurs tiennent le même langage, ou ſont de même avis que leurs ſuperieurs. On appelle par raillerie, *Abbez* de Ste. Eſperance, ceux qui prennent la qualité d'*Abbez* ſans avoir d'Abbaye, & quelquefois même de Benefice.

ABBECHER. v. act. Donner la bechée à un oiſeau qui n'a pas encore l'adreſſe de la prendre de lui-même. Ce mot vient de *à* & de *bec*, c'eſt-à-dire, mettre au bec, NICOD.

En Fauconnerie on dit, *Abbecher* l'oiſeau, pour dire, lui donner une partie du pât ordinaire pour le tenir ou pour le mettre en appetit, dans le deſſein de le faire voler un peu après.

ABBE'E. ſ. f. Ouverture par où on laiſſe couler l'eau d'un ruiſſeau ou d'une riviere, pour faire moudre un moulin, & qui ſe peut fermer avec des palles ou lançoirs. Il en eſt fait mention dans la Coutume de Loris, chap. 10.

Ce mot peut venir de *baye* ou ouverture.

ABBESSE. ſ. f. Superieure, Directrice d'une Abbaye, & d'un Monaſtere de Filles. L'*Abbeſſe* doit être benie par l'Evêque. Il n'y a point d'*Abbeſſes* commendataires. Une *Abbeſſe* ne peut ni donner le voile à ſes Religieuſes, ni les juger, ni les abſoudre, ni les excommunier, ni donner la benediction, à moins que le Pape ne lui accorde quelques-uns de ces droits: & en ce cas-on ſuppoſe que la benediction l'éleve au deſſus de ſon ſexe. Elle nomme ſeulement à certains offices, & elle peut ſuſpendre, ou deſtituer celles de ſes Religieuſes qu'elle y a établies. Il y a pourtant des Abbayes de filles, comme Frontevaux, qui commandent aux hommes du même Ordre. Les *Abbeſſes* ſont des Superieures perpetuelles, qui ſont demeurées dans l'ancien droit de gouverner pendant toute leur vie. Elles étoient autrefois électives; & à preſent la plupart ſont à la nomination du Roi. Il n'a pourtant pas ce droit en vertu du Concordat. François I. & Henri II. ont en effet obtenu des Indults pour nommer les *Abbeſſes*: c'eſt pourquoi les Bulles que le Pape donne pour les *Abbeſſes* portent ſeulement, que le Roi a écrit en faveur de la Religieuſe nommée, & que la plus grande partie de la Communauté a conſenti à ſon élection: cela ſe fait pour conſerver une image de l'ancien uſage, PINSON, FLEURY.

ABBOI ou ABOI. ſ. m. On diſoit autrefois *abay*. Le cri d'un chien. Ce mot eſt factice, & formé ſur le ſon des chiens qui crient ou abboyent. L'*abboi* des chiens étourdit, importune. Au premier *abboi* que fait le limier, le loup ſort de ſon liteau, SALN.

On dit proverbialement, Tenir quelcun en *abboi*, pour dire, Le repaître de vaines eſperances.

ABBOIS, au pl. ſe dit auſſi de l'extremité où eſt reduit le cerf ſur ſes fins; car alors on dit qu'il eſt aux *abbois*, qu'il ne peut plus courir, qu'il manque de force & de courage. On ne s'en ſert dans ce ſens qu'au pluriel.

ABBOIS ou ABOIS, ſe dit figurément de l'homme, & ſignifie l'agonie, ou la derniere extremité. Il eſt aux *abois*, c'eſt-à-dire, il ſe meurt. On dit auſſi, qu'une place eſt aux *abois*, lors qu'elle ne peut plus tenir, & qu'elle eſt ſur le point de ſe rendre: qu'un procés eſt aux *abois*, quand il eſt preſque jugé, ou perdu: qu'une pudeur eſt aux *abois*, qu'une fidelité eſt aux *abois*, lors qu'elle eſt preſque vaincuë, & qu'elle eſt prête à ſuccomber. On y voit (au Palais) tous les jours l'innocence aux *abois*, BOI.

ABBOYEMENT. ſ. m. Le cri du chien. Les affreux & continuels *abboyemens* des chiens ont troublé mon ſommeil.

ABBOYER. (*Abbayer* ne ſe dit que par le peuple) v. act. ſe dit pour exprimer le cri des chiens. Japper. Les chiens *abboyent* d'ordinaire les paſſans, les laquais, les gueux. Il eſt plus ſouvent neutre. Les chiens *abboyent* après les larrons.

Le chien qui de ſes cris bat ces rives deſertes,
Retint prêt d'abboyer ſes trois gueules ouvertes,
dit SAR. ſur la deſcente d'Orphée aux enfers.

Ce mot vient du Latin *adbaubare*, MEN. ou de *boare* Latin, qui vient de βοαν Grec: ou eſt un mot factice qui imite le ſon que fait le chien en *abboyant*, NICOD.

ABBOYER, ſe dit figurément des hommes, lorſqu'ils s'attendent à quelque choſe, qu'ils la deſirent, & la pourſuivent avec avidité. Cet avare, cet ambitieux *abboye* après cette ſucceſſion, après cette charge. Ce chicaneur *abboye* toûjours après le bien d'autrui.

ABBOYER, ſignifie encore, Crier, ſe plaindre avec bruit. Un Avocat demandant à quelcun qui lui diſoit des injures, pourquoi m'*abboyes*-tu? cet autre repondit, parceque je voi un voleur, ABL. Cet homme eſt ſi mechant, que tout le monde *abboye* après lui. Un Satyrique *abboye* après les vices. C'eſt un mediſant qui *abboye* tout le monde, ABL. Mepriſez leurs injures, & laiſſez les *abboyer*, SCAR.

Je ſai par tout un ſat, comme un chien ſuit ſa proye,
Et ne le ſens jamais qu'auſſi-tôt je n'abboye, BOI.

Je tiens qu'originairement *abboyer* & *abbayer* ſont deux mots differens, & qu'*abboyer* s'eſt dit ſeulement au propre du cri des chiens, ou de ce qui lui reſſemble; & qu'*abbayer* n'eſt dit au ſecond ſens figuré, & eſt compoſé de *bayer*, ou *beer*, qui ſignifie, regarder attentivement, ou attendre impatiemment, ce qu'on fait ordinairement avec une bouche beante; mais que par abus l'affinité de ces mots les a fait confondre, & prendre l'un pour l'autre, MEN.

On dit proverbialement, *Abboyer* à la lune; pour dire, Crier & peſter inutilement contre une perſonne au deſſus de ſoi. On dit auſſi, Tout chien qui *abboye* ne mord pas; pour dire, que ceux qui menacent, ſouvent ne font pas grand mal.

ABBOYEUR. ſ. m. Qui abboye. Un chien qui eſt grand *abboyeur* eſt fort importun. On appelle *abboyeurs*, une ſorte de chiens pour le ſanglier qui abboyent devant lui ſans l'approcher.

On le dit auſſi figurément des hommes qui crient, & qui preſſent avec importunité. Voilà bien des *abboyeurs*. Il a des *abboyeurs* à ſes côtez, ABL.

ABBREUVER ou ABREUVER. v. act. Donner à boire aux chevaux, & au bétail. On *abbreuve* les chevaux deux fois par jour. Le peuple de Paris dit *abruver*. Anciennement on diſoit *abbeuvrer*, & par tranſpoſition de lettres l'on a dit *abbreuver*. Dans une vieille chartre de l'an 1343. il eſt parlé de l'éponge dont J. CHRIST fut *abbeuvré*. L'Auteur de la *Flandria illuſtrata* rapporte une lettre très-ancienne où l'on trouve *enbuver* les chevaux.

ABBREUVER, ſignifie auſſi, Humecter, & imbiber d'eau. Il faut *abbreuver* ces tonneaux, cette cuve, avant que

Digitized by Google

que d'y mettre la vendange. Ce drap eſt *abreuvé* d'eau. La terre eſt *abbreuvée* par les pluyes. *Abbreuver* les prez, c'eſt les arroſer, y faire venir de l'eau par le moyen des ſaignées. Les poroſitez des corps ſont *abbreuvées* par des humeurs crues, épaiſſes, froides.

ABBREUVER, ſe joint avec le pronom perſonnel. En ce cas il ſignifie, Boire, s'enyvrer. Ce jeune homme s'étoit ſi bien *abbreuvé* qu'il bronchoit à chaque pas. Si-tôt que du nectar la troupe *abbreuvée*, BOI.

ABBREUVER. Terme de Verniſſeur. On dit dans ce ſens que la premiere couche de vernis ne ſe met que pour *abbreuver* le bois.

ABBREUVER, ſignifie figurément, Inſtruire, prevenir quelcun par quelque choſe, & l'en remplir. Il l'a *abbreuvé* de cette opinion. J'en ſuis *abbreuvé* dès ma jeuneſſe. Tout le monde eſt *abbreuvé* de cette nouvelle. Souvenez vous de ces ſources immortelles où vous vous êtes *abbreuvez*, des ſaintes eaux de la ſageſſe, PATRU.

ABBREUVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ABBREUVOIR. ſ. m. Lieu où l'on abbreuve les chevaux. Mener les chevaux à l'*abbreuvoir*. Il ſe dit plus preciſément d'un glacis le plus ſouvent pavé de grais, & bordé de pierre, qui conduit à un baſſin, ou à une riviere pour abbreuver les chevaux, DAV. Du Cange l'appelle en Latin *beuratorium*.

ABBREUVOIR, en termes de Maçonnerie, ſe dit des intervalles que les Maçons laiſſent entre les joints des pierres, pour y faire entrer du mortier. En ce ſens l'on ſe ſert plus ſouvent du mot *godet*.

On dit proverbialement d'une playe large & ſanglante, que c'eſt un *abbreuvoir* à mouches. Il lui a porté un coup à la tête, & lui a fait un grand *abbreuvoir* à mouches, ABL. On dit auſſi, qu'un bon cheval va bien tout ſeul à l'*abbreuvoir*; quand on ſe leve de table pour aller prendre ſoi-même à boire au buffet. Ces phraſes ſont du ſtile burleſque.

A B C.

A. B. C. on prononce *abécé*. ſ. m. Alphabet de la langue Françoiſe. C'eſt auſſi un petit livre qui ſert à apprendre à lire aux enfans. Cet enfant eſt encore à l'*abécé*.

ABÉCÉ, ſignifie auſſi, le commencement d'une ſcience, ou d'une affaire; le principe d'un art. Quand on penſe avoir penetré les ſecrets de la Nature, on ſe trouve encore à l'*abécé*. Renvoyer quelcun à l'*abécé*, c'eſt le traiter d'ignorant. C'eſt dans le même ſens qu'on appelloit l'Empereur Juſtin *Analphabetos*. Ce mot eſt compoſé des trois premieres lettres de l'Alphabet François, comme le Grec qui lui repond des deux premieres *Alpha* & *Beta*. Les Eſpagnols l'appellent *Cartilla*, & les Italiens *Abaco*, qui vient du Grec *Abacos*.

ABECEDAIRE, adj. m. & f. Qui eſt encore à l'abécé. On ſe moque d'un vieillard *abecedaire*, qui eſt encore à l'abécé, qui ne ſçait rien. Il y a une ignorance *abecedaire* qui vaut mieux que la ſcience, MONT. On a donné le titre d'*Abecedaire* à un livre de Pierre d'Alva ſur la Conception de la Vierge en 21. volumes, dont la premiere lettre A contient trois gros volumes *in fol.* imprimez à Madrid en 1648. Il eſt intitulé, *Abecedarium Marianum*.

A B D.

ABDICATION. ſ. f. Demiſſion, acte de renonciation à une charge, à une magiſtrature. Il faut remarquer que l'*abdication* differe de la reſignation, en ce que l'*abdication* ſe fait purement & ſimplement, au lieu que la reſignation ſe fait en faveur d'une tierce perſonne.

On dit, L'*abdication* d'un fils rebelle & deſobeïſſant. Dans le Droit Civil l'*abdication* eſt oppoſée à l'adoption. L'*abdication* n'étoit differente de l'exheredation

que dans cette circonſtance: c'eſt que le fils abdiqué étoit exclus de la famille, & de la ſucceſſion paternelle par un acte public pendant la vie du pere; au lieu que l'exheredation n'avoit d'execution qu'en vertu de ſon teſtament. Les cauſes de l'*abdication* étoient les mêmes que celles de l'exheredation.

On dit auſſi au Palais, Faire une *abdication* de biens, quand on en fait un abandonnement entier.

ABDIQUER. v. act. Renoncer à une magiſtrature, à une charge; s'en depouiller; l'abandonner. Diocletien & Charles-Quint ont *abdiqué* l'Empire. Il ſe dit auſſi abſolument, Ce Prince a été forcé d'*abdiquer*.

Ce mot vient du Latin *abdicare*, qui ſignifie la même choſe. Il n'a pourtant pas en François toute l'étenduë du Latin.

On dit en Droit, *Abdiquer* un fils; pour dire, l'abandonner, le chaſſer de ſa maiſon, ne le reconnoître plus pour ſon fils. C'eſt l'exhereder, & le priver de tous les avantages attachez à ſa qualité de fils. *Eſt quaſi negare filium.*

ABDIQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ABDOMEN. ſ. m. Terme d'Anatomie qui ſe dit de la partie exterieure du bas ventre depuis les cuiſſes en remontant juſqu'au diaphragme. Ce mot eſt Latin, & vient de *abdo*, *je cache*, parceque cette partie cache les inteſtins, & les autres parties contenues dans la cavité du bas ventre. Il ſe dit auſſi de cette même cavité du bas ventre. On diviſe l'*abdomen* pris dans l'un ou dans l'autre ſens, en trois parties, l'*épigaſtrique*, l'*umbilicale*, & l'*hypogaſtrique*. Voyez VENTRE.

ABDUCTEUR. adj. m. C'eſt une épithete que les Anatomiſtes donnent au quatrième muſcle des yeux qui les fait mouvoir en dehors, & regarder de côté pour marque de mepris & de deduin: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *orgueilleux*. On le dit auſſi des muſcles du pouce, & des autres doigts des mains & des pieds qui les tirent en dehors du côté du petit doigt.

Ce mot vient du Latin *abduco*, qui ſignifie, *Emmener*.

A B E.

ABEILLE. ſ. f. Inſecte volant; groſſe mouche qui a un aiguillon fort piquant, & qui fait le miel & la cire.

Comme on voit au printemps la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va compoſer ſon miel, &c. BOI.

Swammerdam en fait la deſcription, auſſi bien que des bourdons appellez *fuci*, qui ſont les mâles. A l'égard des *abeilles* qui ſont le miel, qu'il appelle, *apes operaria*, il dit qu'on ne peut decouvrir ſi elles ſont mâles, ou femelles; mais dans le Roi & les bourdons, les parties qui ſervent à la generation ſont très-perceptibles. Jean van Horn fameux Anatomiſte a fait voir les œufs des *abeilles* dans la femelle, que l'on nomme ordinairement le Roi. Elles ont un tiſſu dont elles ſont enveloppées, qui eſt ourdi de même que celui des vers à ſoye. Swammerdam montre auſſi des rayons de miel où l'on voit les appartemens du Roi, & des autres *abeilles*. On decouvre ſenſiblement les poulmons compoſez de deux petites veſſies. Leur gouvernement ne conſiſte que dans un amour mutuel, ſans qu'elles ayent la moindre ſuperiorité les unes ſur les autres. Les *abeilles* ſervent d'aliment aux hyrondelles, qui ont l'adreſſe de les prendre en volant. C'eſt pourquoi lors qu'il va pleuvoir, & qu'il y a peu de ces petits animaux dans l'air, les hyrondelles deſcendent vers la terre pour y chercher leur aliment: d'où eſt venuë l'erreur de croire qu'elles prediſent la pluye. Il y a auſſi des mouches d'eau qui portent les aiguillons dans la bouche, auſſi bien que tous les autres inſectes aquatiques. Aldrovandus les décrit ſous le nom d'*abeilles amphybies*; & Jonſton les appelle *abeilles ſauvages*. Il y a une eſpece d'*abeilles ſauvages* qu'on

Digitized by Google

qu'on trouve dans les jardins & dans les bois. Swammerdam en fait voir de ſix ſortes. Il y en a qui ont des cornes fort longues; d'autres dont le corps eſt velu. Mouffet appelle *abeilles ſoltaires*, celles dont le nid eſt fait de graver, de ſable, & d'argille. Il fait voir auſſi ſept ſortes de guêpes. Il y en a auſſi de batardes qu'on appelle *pſendoſphecæ*. Hoeffnagel en depeint de 24. ſortes, entre leſquelles il y a une mouche à trois queuës, en Latin *veſpa*. Il y en a une que Goedart appelle *gloutonne & devorante*, que quelques-uns nomment *muſcalupus*, parcequ'elle devore ſa proye avec les dents.

Le Roi des *abeilles* eſt femelle, & jette environ ſix mille œufs par an. Il eſt deux fois plus gros que les autres *abeilles*. Il a les ailes courtes, ſes jambes droites, & marche plus gravement que les autres. Il a une marque au front qui lui ſert de diadême & de couronne. Pline dit que le Roi des *abeilles* n'a point d'aiguillon. Quelques-uns pretendent qu'on remarque dans la Republique des *abeilles* une regularité, & une ſubordination admirable: qu'on y voit une diſtribution bien reglée des emplois; un ordre, & un concert auſſi parfaits qu'entre des eſprits qui conſpirent à l'execution d'un même deſſein. Ce que Virgile dit que les piquûres des *abeilles* leur coûtent la vie, parcequ'elles laiſſent leur aiguillon dans la playe, *animas in vulnere ponunt*, n'eſt point veritable, & les Naturaliſtes n'en demeurent pas d'accord. On dit que les *abeilles* ont un diſcernement ſi fin, qu'entre pluſieurs perſonnes qui s'approchent de leurs ruches, elles reconnoiſſent celle qui a goûté depuis peu les plaiſirs de l'amour, BAT. C'eſt le ſeul inſecte né pour l'utilité de l'homme, à ce que dit Pline, liv. 11. En quoi il ſe trompe; car il devoit du moins ajoûter le ver à ſoye. Il raconte pluſieurs merveilles des *abeilles*, auſſi bien que Mathiole, touchant leur œconomie, qui eſt telle, que le Philoſophe Ariſtomache employa 60. ans à les obſerver. Quelques-uns croyent qu'on peut faire des *abeilles* par art. Lors qu'on tuë un bœuf en été, & qu'on l'enferme dans une chambre baſſe bien cloſe, pour le laiſſer pourrir dans ſon cuir, ils prétendent qu'au bout de 45. jours il en ſort une infinité d'*abeilles*. On diſoit autrefois *avette* au lieu d'*abeille*.

Ce mot vient du Latin *apes* ou *apicula*, parcequ'elle naît ſans pieds, NICOD; ou de *apicula*, comme *avette* de *apeſta*. Les principaux des Anciens qui ont parlé des *abeilles*, ſont Ariſtote, Hyginus, Virgile, Celſe, Marc Varron, &c.

ABEILLE, eſt l'une des 18. conſtellations auſtrales qui ont été obſervées par les modernes depuis les grandes navigations, OZ. Elle eſt compoſée de 4. étoiles de la cinquiéme grandeur.

ABEILLE, ſe dit quelquefois figurément de ceux qui parlent, ou qui écrivent également. Xenophon a été appellé la Muſe & l'*Abeille* Athenienne, à cauſe de la douceur de ſon ſtile, M. Sc.

ABESTIR ou ABETIR, v. act. Rendre un homme ſtupide, & ſemblable à une bête par de mauvais traitemens. Son fils eſt tout *abêti*. Nabucodonoſor fut *abêti* par un juſte jugement de Dieu. Les yvrognes s'*abêtiſſent* par l'excés du vin. Les afflictions, la ſolitude *abêriſſent* les gens. Ce verbe eſt quelquefois neutre. On dit, Cet enfant *abêtit* tous les jours, c'eſt-à-dire, devient ſot, & innocent.

ABESTI, IE. part. & adject.

Ce mot vient du Latin *beſtia*.

A B H.

AB HOC ET AB HAC. Mots empruntez du Latin. On s'en ſert en ſtile familier, pour dire, Confuſément, ſans ordre, ſans raiſon, à tort & à travers. *Diſcourir ab hoc & ab hac.*

Icy gît M. de Clerac,
Qui baiſoit ab hoc & ab hac, MEN.

ABHORRER. v. act. Avoir en horreur, deteſter; avoir de l'éloignement, & de l'averſion pour une choſe ou pour une perſonne. Tout animal *abhorre* la mort. Il *abhorre* le mariage. Les differentes ſectes du Chriſtianiſme s'*abhorrent*, & ſe condamnent mutuellement, CL. Un tyran eſt un monſtre que tout le monde *abhorre*. Le ſaint *abhorroit* l'impieté.

Ce mot vient d'*horrere* Latin, qui ſignifie, Avoir le poil heriſſé de peur, être ſaiſi & tranſi de froid.

On dit auſſi, S'*abhorrer* ſoi-même, dans l'agitation & dans les remords d'un crime.

Objet infortuné des vengeances celeſtes,
*Je m'*abhorre *encore plus, que tu ne me deteſtes,* RAC.

A B J.

ABJECTION. ſ. f. Condition baſſe; abaiſſement; aviliſſement; état d'une perſonne dans le mepris. La fortune a reduit ce Gentilhomme dans une grande *abjection*. Quelques-uns ont écrit *abjection* d'eſprit, pour dire, Abattement d'eſprit. Le merite des premiers Chretiens, des premiers Solitaires, a été de vivre dans l'*abjection*, c'eſt-à-dire, dans l'humilité, dans le mepris du monde. Ce mot vieillit; on ne s'en ſert gueres que dans des livres de devotion.

ABJET, ETTE, adj. Mepriſable, bas, vil. Il ſe dit ſur tout de la naiſſance & de la profeſſion. Une naiſſance *abjette*; un metier ſervile & *abjet*; un homme *abjet*. On le dit auſſi de l'eſprit, du courage. C'eſt un eſprit vil & *abjet*, une ame baſſe & *abjette*, qui n'a aucune élevation, qui ne penſe à rien de grand, qui n'a que des ſentimens vils & *abjets*. Le commencement des autres arts eſt bas & *abjet*; mais celui du parafite eſt illuſtre, & commence par l'amitié, ABL. Par les exemples qu'on vient de citer, on peut remarquer que le terme *abjet* marche rarement ſeul, & ſans être accompagné d'une autre épithete qui lui ſert de commentaire & d'explication. On le trouve ſeul dans Vaugelas: La gloire qui s'aquiert ſur des ennemis *abjets*, perd bientôt ſon luſtre.

Ce mot vient d'*abjicio*, qui ſignifie, Jetter par mepris, abandonner une choſe comme inutile.

ABJEGAT. Terme du Droit Romain. Eſpece de crime qui n'a point de nom en François. C'eſt l'action d'emmener les troupeaux des pâturages pour ſe les approprier. Ainſi celui qui n'enleve qu'un mouton n'eſt pas coupable du crime d'*abigeat*: il commet ſeulement un larcin. Cette diſtinction n'eſt point reçûë en France.

ABIME, ABIMER, Voyez ABYSME, ABYSMER.

AB-INTESTAT. Terme de Juriſprudence, qui ſe dit de celui qui herite de droit d'un homme qui n'a point fait de teſtament, & qui avoit pourtant le pouvoir de teſter. On ne dit point d'un mineur qu'il eſt mort *ab-inteſtat*; mais on dit d'un fils qu'il eſt heritier de ſon pere *ab-inteſtat*. Il y a eu un temps où l'on privoit de ſepulture ceux qui étoient decedez *ab-inteſtat*, parcequ'ils n'avoient rien donné à l'Egliſe. Un legs pour l'Egliſe étoit autrefois une formalité eſſentielle, & ſans laquelle un teſtament étoit nul: ce qui donna lieu à un Arrêt du 19. Mars 1409 portant deffenſes à l'Evêque d'Amiens, d'empêcher comme il faiſoit, la ſepulture des decedez *ab-inteſtat*.

ABJURATION. ſ. f. Renonciation ſolennelle à une erreur, à une hereſie. C'eſt auſſi l'acte en forme par lequel on juſtifie que l'on a *abjuré*. Son *abjuration* eſt ſignée de l'Evêque.

ABJURER. v. act. Renoncer ſolennellement à

Digitized by Google

quelque mauvaise doctrine, à des maximes erronnées. Cet homme a *abjuré* les erreurs de Socin. On dit simplement & absolument, Il a *abjuré*; pour dire, il a changé de Religion, Il s'est converti. On a dit autrefois, *Abjurer* sa patrie; pour dire, Quitter la Province pour n'y plus retourner, comme font les bannis & les proscrits.

L'usage de ce terme n'est pas restreint aux matieres de Religion. Il sert à exprimer qu'on renonce pour toûjours à certaines choses, & qu'on les abandonne. Il a *abjuré* la Poësie, SCA. Elle a *abjuré* tout sentiment de pudeur & de vertu, PASC.

ABJURÉ, ÉE. part. passif. & adj.

Tous ces mots viennent d'*abjurare*, qui signifie la même chose.

A B L.

ABLAB. s. m. Arbrisseau de la hauteur d'un sep de vigne, dont les rameaux s'étendent de même. Il croît en Egypte, & subsiste un siecle, également verd en hiver & en été. Ses feuilles ressemblent à celles de nos feves de Turquie, & ses fleurs qu'il porte deux fois l'an, au printemps, & en automne, sont presque pareilles. Cette plante produit des feves qui servent de remede contre la toux, & contre la retention d'urine. Les Egyptiens s'en nourrissent.

ABLAIS. s. m. Terme de Pratique en quelques Provinces. Depouille de blez. La Coutume d'Amiens deffend d'enlever les fruits, & *ablais*, quand ils sont saisis, sans donner caution au Seigneur de ses droits.

ABLATIF. s. m. Terme de Grammaire. Sixiéme cas de la declinaison du nom, & du participe. On dit aussi *Ablatif absolu*, quand il est sans regime. On l'a nommé autrefois *Ablatif égaré*. On dit populairement, *Ablatif tout en un tas*; c'est-à-dire, tout ensemble, avec confusion.

Le mot d'*ablatif* Latin a été fait *ab auferendo*. Priscien l'appelle aussi *Comparatif*, parcequ'il ne fait pas moins à comparer qu'à ôter parmi les Latins. Les Grammairiens pretendent que les Grecs n'ont point d'*ablatif*.

ABLE, ou ABLETTE. s. m. Petit poisson plat & mince, qui a le dos verd, & le ventre blanc. Il se trouve dans les rivieres. En Latin *alburnus*.

Il semble que ce mot vient *d'album*, & qu'on dit *able*, pour *albe*, à cause de sa blancheur, par une simple transposition de lettres assez ordinaire dans les langues.

ABLERET. Terme de pêche. C'est une espece de filet carré attaché au bout d'une perche avec lequel on pêche les *ables*, ou autres petits poissons: ce qui est permis par plusieurs Coutumes. On l'appelle en quelque pais *trable-étiquette*, ou simplement, *carré*.

ABLOQUIEZ. adj. plur. Terme de Coutume. Celle d'Amiens deffend aux renanciers de demolir aucuns édifices *abloquiez*, & *folivez* dans l'heritage qu'ils tiennent en roture, sans le consentement de leur Seigneur.

Ces mots viennent apparemment de *amovere à loco & à solo*.

ABLUTION. s. f. Qui n'est en usage en François que pour signifier cette goutte de vin & d'eau qu'on prend après la Communion, pour conformer plus facilement l'Hostie, ou qui sert à laver les doigts du Prêtre qui a consacré. Prendre l'*ablution*. Faire l'*ablution*. On a appellé aussi *ablution*, le vin que l'on mettoit dans un calice pour le donner aux enfans, à qui l'on administroit autrefois la Communion sous la seule espece liquide. On voit cette coutume dans quelques Rituels voisins du douziéme siecle. La ressemblance de cette action avec l'*ablution* que prennent les Prêtres à la Messe, lui a fait donner le même nom.

ABLUTION, se dit aussi chez les Religieux qui portent des habits blancs, de l'action de les blanchir & de les nettoyer. Il y a des écriteaux qu'on met dans les Cloîtres pour marquer les jours d'*ablution*.

ABLUTION. Les Apoticaires appellent *ablution*, la preparation qui se fait d'un medicament dans quelque liqueur, pour le purger de ses immondices, ou de quelque mauvaise qualité. On l'appelle autrement *lotion*.

Ce mot vient du Latin *ablutio*, qui signifie l'action de purifier, de nettoyer.

A B N.

ABNEGATION. s. f. Terme de devotion. Detachement absolu; renonciation à ses passions, à ses plaisirs, à ses interêts. L'*abnegation* de soi-même est un des conseils Evangeliques, & est necessaire pour la perfection chretienne. Il n'est gueres en usage que dans cette phrase, & pour signifier un renoncement de soi-même, & un detachement de tout ce qui n'a point de rapport à Dieu. Le pur amour consiste dans une *abnegation* absoluë de nous-mêmes, JU. L'*abnegation* & la haine de soi-même recommandées dans l'Evangile, ne sont pas une haine absoluë de nous-mêmes, mais de nôtre corruption, FEN. Le Cardinal de Berulle a fait un Traité de l'*abnegation* interieure.

Ce terme vient du Latin *abnegare*, qui signifie, Desavoüer, ne vouloir point reconnoître une chose comme sienne.

A B O.

ABOI. Voyez ABBOI.

ABOILAGE. s. m. Vieux mot qui se trouve encore dans quelques Coutumes, & qui signifie, Un droit du Seigneur sur les abeilles qui se trouvent dans les forêts de leurs chatelenies. Il a été formé d'*abeilles*, qu'on disoit autrefois pour *abeilles*, MEN.

ABOLIR. v. act. Mettre quelque chose hors d'usage; l'abroger, l'annuller. Le Magistrat a *aboli* cette mechante coutume. Le Roi a *aboli* une telle loi, une telle procedure; il a entierement *aboli* les duels. Il signifie encore, Detruire, aneantir. Le tems a *aboli* les plus beaux monumens de l'antiquité: il consume tout, & il *abolit* jusqu'aux titres, & aux noms qui sont gravez sur ces monumens, BOU. Il n'y a que le Roi qui puisse *abolir* un crime, c'est-à-dire, absoudre le coupable, & l'exempter du châtiment. On dit aussi, *Abolir*, ou effacer la memoire, & le souvenir des choses passées. *Abolir*, ou bannir la superstition. *Abolir*, ou revoquer les impôts. *Abolir* un crime, c'est le pardonner de pleine puissance, & autorité Royale. Voyez ABOLITION.

Ce mot vient du Latin *abolere, ita extinguere & delere, ut ne oleat quidem*.

ABOLIR, se dit aussi avec le pronom personnel. Le crime s'*abolit* par vingt ans. Cet usage s'est *aboli*. Il ne faut pas souffrir que les bonnes coutumes s'*abolissent*.

ABOLI, IE. part. passif. & adj. Loi *abolie*. Crime *aboli*.

ABOLISSEMENT. s. m. Abrogation, extinction. L'*abolissement*, ou l'abrogation des loix anciennes. L'*abolissement* des coutumes arrive par le temps, & par le non-usage. L'*abolissement* des ceremonies Judaïques a été l'effet de la predication de l'Evangile.

ABOLITION. c. f. Terme de Chancellerie. Lettres de pardon du Prince, par lesquelles il éteint entierement un crime qui n'est pas remissible dans les regles de la Justice, & par les Ordonnances, sans même

Digitized by Google

même qu'on ſoit tenu d'en expliquer les cauſes, de ſa pleine puiſſance, & autorité Royale. L'ordonnance excepte les duels, les aſſaſſinats premeditez, le rapt commis par violence, & les outrages faits aux Officiers de la Juſtice exerçant leur charge. Les lettres d'*abolition* ne s'obtiennent qu'à la grande Chancelerie. Celles qui ſont obtenues par des Gentilshommes ſont adreſſées aux Cours ſouveraines, & celles qui ſont obtenuës par des Roturiers aux Baillis, & Seneſchaux. Par l'art. 1. du t. 16. de l'Ord. de 1670. le Roi enjoint d'entériner inceſſamment les lettres d'*abolition* qui leur ſont adreſſées, pourvu qu'elles ſoient conformes aux informations dans les faits qui ne changent point la nature de l'action; & leur permet de lui faire des remontrances, ou à Mr. le Chancelier, en cas qu'elles ayent été expediées dans les cas ci-deſſus exceptez, ou pour des crimes trop énormes. L'amniſtie eſt une *abolition* generale de tout ce qui s'eſt commis durant la guerre civile. Un vrai acte de contrition emporte l'*abolition* de tous les pechez: en ce cas il ſignifie abſolution.

ABOLITION, ſignifie auſſi, Aneantiſſement, extinction, deſtruction d'une loi, d'une coutume. On a eu bien de la peine à faire une entiere *abolition* des ſuperſtitions Payennes. L'entiere *abolition* de l'Ordre des Templiers arriva ſous Philippe le Bel.

ABOMINABLE. adj. m. & f. Horrible, deteſtable, execrable. Le repas d'Atrée & de Thyeſte fut un repas *abominable*. Neron étoit un monſtre *abominable*. Le parricide eſt un crime *abominable*. Il ſe dit par exageration de tout ce qui eſt très-mauvais. Une phraſe *abominable*. Une muſique *abominable*.

ABOMINABLEMENT. adv. Execrablement, horriblement. Il en a uſé avec lui *abominablement*; c'eſt-à-dire, d'une maniere deteſtable. Il chante, il écrit *abominablement*; c'eſt-à-dire, très-mal. C'eſt une exaggeration.

ABOMINATION. ſ. f. Horreur, execration. L'Egliſe a cette opinion en *abomination*. Le Seigneur a en *abomination* les ſanguinaires, SAL. PROV. Ce ſcelerat eſt en *abomination* à tous les gens de bien. Ce mot ſignifie auſſi la choſe, ou la perſonne même abominable. Ce brigand commet tous les jours mille *abominations*. Il eſt l'*abomination* de tous les gens de bien.

ABOMINER. v. act. Vieux mot qui n'eſt plus gueres en uſage. Avoir en horreur. Il vient de *ab* & *ominari*, c'eſt-à-dire, *male ominari*, COVARRUVIAS. Ces mots viennent d'*abominari*, comme qui diroit, *rejicere tanquam malum omen*, rejetter une choſe comme ſi elle étoit de mauvais augure.

ABONDAMMENT. adv. En abondance, en quantité, fertilement. Cette ſource fournit de l'eau *abondamment*. Ce champ me fournit *abondamment* de quoi vivre. Le Paraſite ne ſeme ni ne moiſſonne, & trouve tout *abondamment*, ABL. Dieu ſe ſuffit *abondamment* à lui-même, MAL.

ABONDANCE. ſ. f. Grande quantité, affluence de pluſieurs choſes en un même lieu. La commodité des rivieres amene l'*abondance*. Dieu verſe ſes biens & ſes graces en *abondance* ſur ceux qu'il aime, PORT-R. Le luxe, les plaiſirs, enfans de l'*abondance*, CAIL. On ſe laſſe des plaiſirs, & l'*abondance* engendre le degoût, ABL. L'*abondance* n'eſt pas toûjours la marque de la perfection des langues, BOU. Tu épouſeras une femme gentille, qui fera venir l'*abondance* chez toi, MOL. Il étoit dans une heureuſe *abondance* de toutes choſes, PA. Il ſit un fond dans ſes années d'*abondance*, pour paſſer celles de ſterilité, GOM. Souvent trop d'*abondance* appauvrit la matiere, BOI.

Fuyez de tant d'Auteurs l'abondance ſterile,
Et ne vous chargez point d'un detail inutile, ID.

On appelle la corne de la chevre d'Amalthée, la corne d'*Abondance*. En Sculpture & en Peinture, c'eſt une figure de corne d'où il ſort des fruits. L'Architecture de ce palais eſt ornée par tout de cornes d'*abondance*. A l'égard des medailles l'on obſerve qu'elle ſe donne à toutes les Divinitez, aux Genies, & aux Heros, pour marquer les richeſſes & l'*abondance*, procurées par la bonté des Dieux, & par la valeur des Heros. Quelquefois l'on en met deux, pour marquer une *abondance* extraordinaire.

L'*Abondance* eſt quelquefois repreſentée ſur les medailles ſous la forme d'une Divinité. Elle tient à la main des épis; & elle a à ſes pieds un pavot entre des épis ſortant d'un boiſſeau. On appelle une année d'*abondance*, une année fertile.

On dit proverbialement, De l'*abondance* du cœur la bouche parle; pour dire, qu'on ne peut retenir certaines choſes, & qu'on eſt preſſé de s'en expliquer. On dit encore, *Abondance* de droit ne nuit point.

ABONDANT, ANTE. adj. Qui a abondance. Un jardin *abondant* en fruits. La langue Grecque eſt fort *abondante* en mots & en phraſes. Cette maiſon eſt *abondante* en biens. Ce Predicateur eſt *abondant* en paroles, & en comparaiſons. La Perſe étoit alors paiſible, & *abondante* en toutes choſes, VAU. c'eſt-à-dire, fertile.

ABONDANT, ſignifie encore, Grand & ample. Une recolte *abondante*. Une pluye *abondante*. Une *abondante* nourriture. La profuſion des loüanges eſt aujourd'huy ſi *abondante*, qu'il eſt ſurprenant que tant de gens en ſoient ſi avides, LOC.

D'ABONDANT. adv. En outre. Il lui a dit cela d'*abondant*. Ce mot vieillit, & ne ſe dit gueres qu'au Palais, VAU.

ABONDER. v. n. Avoir beaucoup, & en grande quantité. Ce païs *abonde* en froment, en vins, en fourrages. Cet homme *abonde* en richeſſes, en eſprit. Toutes ſortes de delices *abondent* en ce lieu, VOI. *Abonder* en malice, en mauvaiſes raiſons. Cette famille *abonde* en honnêtes gens. L'Ecriture dit que la grace *abondera* où le peché a *abondé*.

On dit figurément, qu'un homme *abonde* en ſon ſens; pour dire, qu'il eſt attaché avec opiniâtreté à ſes opinions, & qu'il ne veut jamais s'en rapporter au ſentiment des autres. On parleroit mal en diſant, *Abonder en ſon ſentiment*, quoique *ſens* & *ſentiment* ſoient ici la même choſe, VAU.

On dit proverbialement, Ce qui *abonde* ne vitie pas.

Ces mots viennent du Latin *abundare*, qui vient de *unda*, & qui ſe dit en premier lieu des rivieres quand elles ſont groſſes, & enſuite par rapport de toutes les choſes qui ſont en grande quantité.

ABONNEMENT ou ABOURNEMENT; ABONNAGE ou ABOURNAGE. ſ. m. L'Academie ne dit qu'*abonnement*. Compoſition, ou convention, par laquelle on *abonne*, ou l'on fixe à un prix certain une redevance incertaine.

Ce mot vient de ce qu'on met certaines bornes & limites aux droits incertains qu'on pourroit pretendre, PAQ. On diſoit même autrefois *bornes* pour *bornes* ou limites. C'eſt pourquoi on diſoit *abonner* un heritage; pour dire, y mettre des bornes, MEN.

ABONNER ou ABOURNER. (L'Academie dit ſeulement *abonner*.) v. act. Terme du Palais. Compoſer, eſtimer & reduire à une certaine ſomme d'argent un droit qu'on payoit en eſpeces, & dont le prix étoit incertain. Il eſt *abonné* à tant par an pour tous droits Seigneuriaux. Ce Marchand eſt *abonné* à cent écus par an avec le Doüanier, pour les droits d'entrée de toutes ſes marchandiſes. Il ſe dit avec le pronom perſonnel: Je m'*abonnai*, je me ſuis *abonné*. Par pluſieurs Coutumes les rouſſins de ſervice ſont *abonnez* à un écu.

Digitized by Google

ABONNER, ſignifie auſſi, Abiener, changer: c'eſt quand un vaſſal aliene ſes rentes, ou change ſon hommage à quelque autre devoir. Voyez les Coutumes d'Anjou & du Maine. L'ancienne Coutume de Tours portoit *abiener*, au lieu d'*abonner*, qui eſt en la nouvelle.

ABONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Champart *abonné*, ou *abourné*. Les Coutumes font auſſi ſouvent mention d'hommes & de femmes ſerfs *abonnez*, de quête *abonnée*, d'aides *abonnées*, c'eſt-à-dire, fixées.

On dit auſſi, Des Meuniers *abonnez* au Seigneur, pour avoir permiſſion de chaſſer, & de chercher les blez dans ſa Seigneurie.

On dit auſſi, Taille *abonnée* en la Coutume de Nevers, & *abournée* en la Coutume de Troyes.

ABONNIR. v. act. Rendre, ou devenir meilleur. Les cabaretiers trouvent moyen d'*abonnir* leur vin par les drogues qu'ils y mêlent. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Cet homme s'*abonnit* tous les jours depuis qu'il hante les gens de bien. Les affaires criminelles s'*abonniſſent* par le tems. Les fruits s'*abonniſſent* en meuriſſant. On le dit auſſi au neutre: Cet homme n'*abonnit* point en vieilliſſant.

Ce mot ſe tire du Latin *bonus*, *bon*. Il ne ſort point de la converſation.

ABONNIR, terme de Potier, ſignifie, Faire ſecher le carreau, & le mettre en état de rebattre.

ABORD. ſ. m. Entrée, accés, approche. Les *abords* de cette place ſont dangereux. Toutes les côtes de Holande ſont de difficile *abord*. Le commerce fleurit d'ordinaire dans les ports qui ſont de facile *abord*. Ce mot eſt compoſé de *a*, & de *bord*, ſignifiant rivage.

ABORD, ſe dit auſſi de l'affluence des perſonnes, ou des marchandiſes qui arrivent en un même lieu. Conſtantinople eſt une ville de grand *abord*. Il y a un grand *abord* de Pelerins à Rome pendant l'année du Jubilé. Il y a un grand *abord* de joüeurs, de beau monde dans une telle maiſon.

ABORD, ſignifie encore, Arrivée. A nôtre *abord* dans l'Ile nous fumes attaquez. ABL. Son *abord* dans le Royaume allarma tout le monde.

ABORD, ſe dit auſſi d'une attaque d'ennemis, ſoit par mer, ſoit par terre. L'*abord* des François eſt à craindre; on ne peut ſoutenir leur premier *abord*. L'*abord* fut rude quand on eut accroché le vaiſſeau.

ABORD, ſe dit auſſi de l'accés qu'on donne aux perſonnes qui ont à faire à nous. Le premier *abord* de cette femme eſt froid & dedaigneux. Ce Prince a l'*abord* doux & gracieux, facile, aiſé, engageant. Un *abord* gay perſuade qu'on eſt bien aiſe de voir les gens. LE CH. DE M. Sa bonté inſpiroit de la confiance à ceux auſquels l'impreſſion de ſes grandeurs pouvoit faire apprehender ſon *abord*. LE P. GAIL. Ce Juge eſt rebarbatif, il a l'*abord* bruſque, & deſagreable. Il ſe dit auſſi de la preſence, de la vuë. Son *abord* importun me fait fuir. Preparez vous à ſoutenir avec fermeté l'*abord* de vôtre pere. MOL.

D'ABORD, *tout abord*, *de prime d'abord*, ſont des phraſes adverbiales. Du commencement, auſſi-tôt, à la premiere vuë, au premier inſtant. *D'abord* j'y fus trompé. Vous diriez *d'abord* que cela eſt vrai. On ſervit *d'abord* le fruit & les confitures. *Tout d'abord* a une ſignification plus forte. Quoique je n'euſſe point vu cet homme il y a long temps, je le reconnus *tout d'abord*. Cette nouvelle me ſurprit *d'abord*. Au *premier abord* ils ſe regarderent fierement.

ABORDABLE. adj. m. & f. Acceſſible, accoſtable. Cette côte n'eſt pas *abordable* à cauſe des écueils. Cet homme eſt ſi glorieux qu'il eſt *abordable* à peu de perſonnes. Ce mot n'eſt point dans l'Academie.

ABORDAGE. ſ. m. Terme de Marine, qui ſe dit lorſque deux vaiſſeaux ſe heurtent, ou s'accrochent pour ſe combattre. Aller à l'*abordage*, ſe dit de l'action d'un vaiſſeau qui en a joint un autre pour l'enlever. Faire l'*abordage* en belle, ou debout au corps; c'eſt-à-dire, l'éperon dans le flanc. L'*abordage* de franc étable eſt celui qui ſe fait par le devant, & en droiture, pour s'enferrer par les éperons. L'*abordage* de bout au corps, c'eſt mettre l'éperon dans le flanc.

ABORDAGE, ſe dit auſſi du choc de deux vaiſſeaux du même party, ſoit lorſqu'ils vont en flotte, ſoit lorſqu'ils ſont en même mouillage; ce qui arrive par la violence des flots, ou des vents qui les portent, & qui les font deriver les uns ſur les autres.

ABORDER. v. act. & n. Arriver en quelque lieu, ſpecialement par mer; prendre terre. J'*aborde*, j'*abordai*, je fuis *abordé*. La flotte des Indes eſt *abordée* en Eſpagne. Nous n'ôſames *aborder* à la côte, L'AC. Je me ſauve à la nage, & j'*aborde* où je puis, BOI. On ne convient pas qu'Enée ſoit *abordé* en Italie, SENT. DE CL. Il n'eſt pas ſûr d'*aborder* de cette côte, parceque la mer ſe retirant, les vaiſſeaux y demeurent à ſec, ABL. Il ne put *aborder* à cauſe que la rive étoit eſcarpée, ID Ils *aborderent* en des pais inconnus, VAU. Il ſignifie auſſi, Arriver en foule. Les Marchands *aborderent* de tous côtez. Les preſens *aborderent* chez moi de toutes parts, ABL. Il ſignifie encore, Approcher, entrer, parvenir. Nous ne pumes *aborder* de la place, parceque toutes les avenuës étoient gardées. Il fut impoſſible d'*aborder* juſqu'à l'autel à cauſe de la foule du peuple.

ABORDER, ſignifie auſſi, Venir à bord d'un vaiſſeau. On a contraint ce vaiſſeau ennemi de mettre pavillon bas, & d'*aborder*. On dit de deux vaiſſeaux qui s'approchant en droiture, s'enferrent par leurs éperons, qu'ils s'*abordent* de franc étable. On dit, *aborder* au port, ſur les rivieres: mais en termes de Marine, quand on veut dire gagner le rivage, on ne dit pas *aborder*, mais *mouiller*, *toucher*, *vendre le bord*.

ABORDER, ſignifie encore, Attaquer l'ennemi hardiment, tant par mer, que par terre. Les vaiſſeaux dans les batailles tâchent toûjours d'empêcher qu'on ne les *aborde*. Ce bataillon *aborda* les ennemis avec une contenance ferme.

ABORDER, ſignifie auſſi, Joindre, approcher quelcun pour lui parler. Ce Miniſtre eſt ſi honnête, qu'on l'*aborde* facilement. Il l'*aborda* avec ce compliment. Les Grands doivent ſoulager le reſpect, & la timidité de ceux qui n'oſent les *aborder*, M. ESP.

ABORDER *la remiſe*. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit lorſque la perdrix pouſſée par l'oiſeau a gagné quelque buiſſon: alors on *aborde la remiſe* ſous le vent, afin que les chiens ſentent mieux la perdrix cachée dans le buiſſon.

ABORDÉ, ÉE. part. & adj.

ABORNER. v. act. Terme de Geometrie. Donner des bornes à une terre.

ABORTIF, IVE. adj. Qui eſt venu avant terme, ou qui ne peut pas acquerir la perfection, ni la maturité. Il ne ſe dit gueres que des plantes qui ont des fruits *abortifs*. On le dit pourtant d'un enfant en cette phraſe de l'Ecriture: Il vaudroit mieux être *abortif*. Et on s'en ſert auſſi fort ſouvent en Medecine.

Ce mot vient du Latin *aborsi*, qui ſignifie, Venir avant le temps.

ABOUCHEMENT. ſ. m. Entretien de bouche, de vive voix, conference. L'*abouchement* des grands Princes a été ſouvent neceſſaire à leurs Etats. On a plûtôt terminé une affaire par un *abouchement* d'une demie heure, qu'en trois mois de negotiation par lettres.

ABOUCHEMENT. Terme d'Anatomie. La rencontre, & l'union de deux vaiſſeaux, des veines & des arteres. Voyez ANASTOMOSE.

Digitized by Google

ABOUCHER. v. act. Aborder quelcun; lui parler tête à tête, conferer avec lui. Il ſignifie auſſi, Faire conferer une perſonne avec une autre. Je les ai *abouchez*, & ils ont terminé leurs affaires. On le dit plus ordinairement avec le pronom perſonnel. Il faut que les chefs du parti *s'abouchent* enſemble. Les Rois de France & d'Eſpagne ſe ſont *abouchez* pour la paix des Pirenées en 1659.

ABOUCHER, ſe dit auſſi dans les Arts, des tuyaux qui entrent l'un dans l'autre, qui ſe touchent, qui ſe communiquent. On le dit particulierement en Medecine des veines & des arteres, & autres vaiſſeaux qui ont de la communication, & dont les orifices ſe touchent.

Ce mot ſe tire du Latin *bucca*, comme qui diroit, *adbuccare*, *abbuccare*, *ad buccam loqui*.

ABOUEMENT, ou plutôt **BOUEMENT**. ſ. m. Terme de Menuiſerie. On appelle aſſemblage d'*aboüement*, celui où la plus grande partie de la piece eſt quarrée, & la moindre partie à onglet. Les Menuiſiers diſent, *Aboüement*, au lieu de *boüement*.

ABOUGRI, ou plutôt **RABOUGRI**. Terme dont on ſe ſert dans les forêts, pour ſignifier des bois de mauvaiſe venuë, dont le tronc eſt court, raboteux, plein de nœuds, & qui ne pouſſe gueres de branches. Le bois *abougri* n'eſt point propre pour les ouvrages, & eſt ſujet au recepage.

ABOUQUEMENT. ſ. m. En fait de ſalines, c'eſt une addition de nouveau ſel ſur un meulon, ou monceau de vieux ſel, qu'on appelle *vache*. L'Ordonnance deffend l'*abouquement*, ſi ce n'eſt en preſence des Officiers Royaux.

ABOUQUER. v. act. Faire *abouquement* de nouveau ſel ſur du vieux ſel.

ABOUTE'. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit de quatre hermines dont les bouts ſe repondent, & ſe joignent en croix.

ABOUTIR. v. n. Finir, tendre, ſe rendre, ſe terminer à un certain endroit; en toucher un bout. Cette maiſon *aboutit* au grand chemin. Tous les rayons d'un cercle *aboutiſſent* à ſon centre. Cette pyramide *aboutit* en pointe, VAU.

ABOUTIR, ſe dit figurément en Morale, de la fin que les choſes peuvent avoir; Se reduire, ſe terminer. Ce procés a *abouti* enfin à une tranſaction. On ne ſçait où *aboutiront* tous ces grands deſſeins. Cette grande recherche n'*aboutira* à rien. Son long compliment n'a *abouti* qu'à me demander de l'argent. Les murmures alloient *aboutir* à une ſedition, VAU.

ABOUTIR, ſe dit auſſi en Medecine, d'une playe qui vient à ſuppuration. On met des emplâtres, des cataplaſmes, pour faire *aboutir* des bubons, des abſés, des froncles, des tumeurs.

ABOUTIR, en termes de Plombier, ſignifie, Revêtir de tables minces de plomb blanchi, une corniche, un ornement, ou tout autre ſaillie d'Architecture, & de Sculpture de bois. On ſe ſert pour cela de coins, & autres outils; mais enſorte que l'épaiſſeur du metal n'empêche pas que le profil ne ſe conſerve. Quelques-uns diſent *ambouter*.

ABOUTISSANT, ANTE. adj. Qui touche par un bout. Cette piece de pré eſt *aboutiſſante* à la riviere par un bout, & par l'autre à la varenne.

On dit au ſubſtantif, Ce champ a la forêt & deux grands chemins pour ſes tenans & *aboutiſſans*, ce ſont les bouts, & les côtez par où il tient à d'autres.

On dit au Palais, Donner une declaration d'heritages par tenans & *aboutiſſans*, quand on en deſigne les bornes & les limites de tous les côtez: ce qu'on appelle autrement les *bouts & joûtes*. Une ſaiſie reélle de biens roturiers doit contenir tous les tenans & *aboutiſſans*.

On dit figurément, Sçavoir tous les tenans & *aboutiſſans* d'une affaire, d'une entrepriſe; pour dire, en connoître parfaitement le ſecret; en ſçavoir le fort & le foible; toutes les circonſtances, & toutes les dependances.

ABOUTISSEMENT. ſ. m. Terme de couture. C'eſt une piece d'étoffe que l'on coud avec une autre, qui n'eſt pas aſſez longue pour aller juſqu'où l'on veut. Cette piece eſt trop courte, il y faut mettre un *aboutiſſement* pour l'allonger.

ABOUTS, au lieu de **BOUTS**. ſ. m. Terme de Charpenterie, qui ſe dit des extremitez de toutes les pieces de Charpenterie & de Menuiſerie miſes en œuvre. C'eſt dans l'aſſemblage de la Charpenterie la partie du bout d'une piece de bois depuis une entaille, ou une mortoiſe. Les Couvreurs diſent auſſi, Un *remaſnie about*.

Tous ces mots viennent de *bout*.

ABOYER. Voyez ABROYER.

ABRACADABRA. Terme barbare qui ſe trouve dans les Lettres de Voiture. C'étoit une inſcription qui ſervoit de caractere pour guerir pluſieurs maladies, & chaſſer les Demons. L'Auteur de ce caractere ſuperſtitieux vivoit ſous l'Empereur Adrien. Il reconnoiſſoit pour Dieu ſouverain *Abraxas*, ou *Abraxar*, duquel dependoient pluſieurs autres Dieux, & ſept Anges qui preſidoient aux ſept cieux. Il leur attribuoit 365. vertus, autant que de jours en l'an, & debitoit d'autres pareilles réveries. On trouve chez les curieux pluſieurs pierreries ſur leſquelles eſt inſcript ce nom *Abracax*. C'étoient les Gnoſtiques, les Baſilidiens, & les Carpocratiens qui faiſoient graver ces pierres, qui avoient des figures fort ſinguliéres, & qui repreſentoient quelquefois des Anubis, des têtes de lions, de dragons, &c. ſur quoi Macarius & Chiflet ont fait des Traitez. Baronius, Gaſſendi, & Du Cange en font auſſi mention.

ABREGE'. ſ. m. Sommaire, épitome, racourci; diſcours dans lequel on reduit en peu de paroles ce qui eſt ailleurs plus ample, & plus étendu. *Abregé* de l'Hiſtoire Romaine. Mezerai a fait l'*abregé* de ſa grande Hiſtoire en trois Volumes *in quarto*.

On dit auſſi, Un *abregé* des merveilles du monde, quand on veut bien loüer une choſe, ou une perſonne qui a toutes ſortes de perfections, & où l'on trouve tout ce qu'on peut voir de beau ailleurs. Les Anglois diſent que Londres eſt l'épitome, ou l'*abregé* du monde. L'homme eſt appellé *microcoſme*, pour dire, qu'il eſt un *abregé* des merveilles de l'Univers. L'amour eſt la plenitude, & l'*abregé* de toute la Loi, PORT-R. Voici l'*abregé* de toute la ſageſſe, & de toute la folie, ARL.

ABREGE', ſignifie auſſi, Abreviation, retranchement de quelques lettres dans un mot pour écrire plus promptement, & en moins d'eſpace. Il eſt malaiſé de dechiffrer les *abregez* qui ſont dans les bulles; & les ſignatures de la Cour de Rome, PRLL.

ABREGE', en termes d'Organiſtes, ſe dit d'une certaine reduction des touches du clavier de l'orgue, qui a été inventée, afin que chaque touche qui n'a que deux pieds de long, ſe rapporte à chaque ſous-pape des ſommiers, qui ſont longs de 4. 5. ou 6. pieds; ce qui ſe fait par pluſieurs barreaux, pointes & chevilles: d'où vient qu'une marche du clavier fait ſouvent parler un tuyau fort éloigné. En examinant une orgue, on connoît que les *abregez* ſont bien faits, lorſque le clavier n'eſt point tardif à donner le vent aux tuyaux, lorſqu'il ſe ferme aiſément, & qu'il n'eſt pas beſoin d'enfoncer beaucoup les touches.

EN ABREGE'. adv. Sommairement, en peu de paroles. Pour profiter de la lecture, il faut recueillir en *abregé*

Digitized by Google

ce qu'on trouve de plus curieux dans les livres. Contez nous la choſe en *abregé*, ſans tant de circuits & de detours.

ABREGEMENT. ſ. m. Accourciſſement. Ce mot a été renouvellé, parcequ'il eſt très-commode. Le P. Bouhours le condamne pourtant dans cette phraſe: Ceux qui ont voulu introduire l'uſage des tables, ſemblent avoir été trompez par l'*abregement* des paroles & du papier, PORT-R.

ABREGER. v. act. Rendre en moins de paroles; ou renfermer dans un plus petit eſpace; racourcir, reſſerrer ce qui eſt trop diffus. *Abreger* ſon diſcours, c'eſt, dire ſuccinctement ce que l'on veut dire. On a *abregé* le temps de ſon exil. Il faut *abreger* la longueur du temps par des entretiens agreables, M. ESP. Cette traverſe *abrege* le chemin. Les excés *abregent* la vie, ABL. On dit quelquefois abſolument *abreger*.; il faut *abreger*.

Ce mot vient de *abbreviare*, NICOD.

ABREGÉ, ÉE. part. & adj. Raccourci; plus court. Chemin *abregé* pour aller à la gloire. Les Traitez trop *abregez*. n'inſtruiſent pas aſſez: ils ſuppoſent des Sçavans, & ne les font pas, OZANAM.

Pour *abreger*. Façon de parler adverbiale; pour dire, Enfin, pour concluſion. On dit auſſi, *Abregez*., quand un ſuperieur eſt ennuyé d'un diſcours trop prolixe qu'on lui fait. On le dit auſſi en un calcul de jettons, quand il y a trop de jettons ſur une même ligne.

ABRENONCIO. Mot Latin, qui ſignifie, Renoncer. Le peuple s'en ſert en François, lorſqu'un homme nie de mauvaiſe foi quelque dette, ou autre choſe qu'on lui demande. Un tel avoit promis de payer cent écus; mais quand on les lui a demandez il eſt allé à *abrenuncio*.

Ce mot eſt tiré des exorciſmes qui ſe font en baptiſant, ou en faiſant l'eau benite, où l'on dit ſouvent, *Abrenuncio*.

ABREVIATEUR. ſ. m. Celui qui abrege un livre. Mr. de Sponde Evêque de Pamiers eſt l'*abreviateur* de Baronius. Mr. Bernier a rendu un grand ſervice au public; c'eſt un judicieux *abreviateur* de Gaſſendi. Les *abreviateurs* ſont cauſe qu'on ſe peut paſſer des originaux. Il faut du bon goût & de l'intelligence pour être un excellent *abreviateur*. On diſoit anciennement, *Abbrevier*.

ABREVIATEUR, eſt auſſi un terme de Banque. C'eſt un Officier du ſecond banc de la Chancellerie Romaine, qui dreſſe la minute des Bulles; & des ſignatures qui s'écrivent avec pluſieurs mots abregez.

ABREVIATION. ſ. f. Ecriture en abregé, qui ſe fait avec des marques, & des caracteres qui ſuppléent les lettres qu'on retranche, & qu'il faut deviner, quand on veut écrire pluſieurs choſes en peu d'eſpace, ou avec diligence. Les ſignatures de la Cour de Rome ſont pleines d'*abreviations*. L'écriture Gothique étoit incommode à cauſe des *abreviations*.

Tous ces mots viennent du Latin *brevis*, qui vient du Grec βραχὺς.

ABREUVER, ABREUVOIR. Voyez ABREUVER, ABREUVOIR.

ABRI. ſ. m. Lieu à couvert du ſoleil, du vent, & du froid; où l'air eſt moins agité. Ces eſpaliers font à l'*abri* du mauvais vent. Ce lieu eſt à l'*abri* du ſoleil. On ſe met à l'*abri* quand il pleut. Nous ne pumes rencontrer un *abri*.

Je veux une coiffure, en depit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri *commode*, MOL.

Ce mot vient de *apricus*, quoiqu'il ſignifie tout le contraire. Menage veut qu'il vienne d'*operimi* inuſité, qu'on a fait d'*operio*, je couvre.

On le dit fort ſouvent en termes de Marine. Mouillage, ou ancrage à couvert du vent. Cette rade eſt à l'*abri* des vents du Nord. Ces montagnes mettent ce port, ce mouillage à l'*abri*. C'eſt un bon *abri*.

ABRI, ſe dit figurément en Morale de ce qui met en ſûreté, & hors de danger. L'étude des cas de conſcience n'eſt point un art de s'aveugler, pour pecher à l'*abri* des loix, LA PL. On s'en ſert particulierement, pour exprimer un lieu de refuge, & de ſûreté contre les inconſtances du ſort, & contre les revers de la fortune. La ſolitude eſt un *abri* contre les coups de la fortune, & contre les embaras du monde, L'AC. Se mettre à l'*abri* des tempêtes du ſort, RACAN. Si dans la pauvreté l'on eſt à l'*abri* des inquietudes des richeſſes, l'on n'y eſt pas exempt des foins rongeans de la miſere, OR. M. Il eſt au ſervice du premier Miniſtre; c'eſt un bon *abri* contre ſes ennemis: il eſt là à l'*abri* de la perſecution. Vôtre amitié me doit ſervir d'*abri*, & de conſolation dans mes diſgraces, DE L'AM. Sa vertu s'eſt maintenuë ſans tache à l'*abri* de ſon peu de merite, VIL.

A l'abri d'une longue & ſûre indifference,
Je jouïs d'une paix plus douce qu'on ne penſe, DES H.

On dit auſſi adverbialement, Se mettre à l'*abri* de l'orage. Etre à l'*abri* des coups. Ce criminel ayant eu avis qu'on le vouloit prendre, s'eſt mis à l'*abri*; il s'eſt ſauvé. On dit auſſi d'un priſonnier, qu'on l'a mis à l'*abri*, qu'on s'en eſt aſſuré.

ABRIER. v. act. Vieux mot qui ſignifioit, Proteger, defendre. Mezerai l'a employé. Les Jardiniers s'en ſervent; pour dire, mettre une couche, une fleur à l'*abri* du vent.

ABRICOT. ſ. m. Fruit de l'abricotier. Il eſt charnu, preſque rond, doux & agreable au goût. On l'a appellé à Rome *chryſomele*, comme qui diroit *pomme d'or*; parce qu'il y a des *abricots* qui deviennent un peu rouges & jaunes en meuriſſant. Les Anciens les mettoient entre les eſpeces des pêches; & parcequ'ils meuriſſent dans les mois de Juin & de Juillet, au lieu que les pêches ne meuriſſent qu'en automne, ils les ont appellez *mala præcoqua*, ou *præcocia*, c'eſt-à-dire, *hâtifs*. On les appelle auſſi, *mala*, ou *pruna Armenia*, ou ſimplement *Armeniaca*, parcequ'ils furent aportez de la Province d'Armenie à Rome. Les *abricots* ſont meilleurs que les pêches; car ils ne ſe corrompent, ni ne s'aigriſſent dans l'eſtomac; ils ſont auſſi plus agreables au goût. On dit qu'ils ſont un poiſon en Perſe, & même qu'ils ſont ſi dangereux en Piémont, qu'un ſeul a quelquefois donné la fievre. Il y a des *abricots* qui ont le noyau amer, & d'autres qui l'ont doux.

Menage derive ce mot du Latin *præcoqua*, ou *præcocia*; d'autres du Grec *abron*, qui ſignifie mol & delicat; ou du Latin *aperitivum*, parceque l'*abricot* s'ouvre facilement. Quelques-uns le derivent de *hericocia*, qui eſt le nom que les Grecs modernes ont donné à ce fruit, & qui eſt une corruption du Latin *præcocia*.

ABRICOTÉ. ſ. m. Dragée faite d'un petit morceau du fruit de l'abricot entouré de ſucre.

ABRICOTIER. ſ. m. Arbre qui porte des abricots. Il reſſemble au pêcher; mais ſon tronc eſt plus gros; ſes feuilles ſont plus courtes & plus larges, ſemblables à celles du peuplier, ou du poirier, dentelées, pointuës. Ses fleurs ſont ordinairement à cinq feuilles diſpoſées en roſe, à-peu-près comme celles du pêcher, de couleur de roſe pâle. Son fruit eſt charnu, preſque rond, de la groſſeur d'une petite pêche, d'un côté rougeâtre, & de l'autre jaunâtre. Sa chair eſt douce, delicieuſe, d'une odeur agreable. Elle renferme un noyau dans lequel on trouve une amande un peu amere. Mr. Tournefort appelle cette eſpece d'*abricotier*, *Armeniaca fructu majori, nucleo amaro*. Il y en a une autre eſpece qui a l'amande douce.

ABROGATION. ſ. f. Action par laquelle on annulle

Digitized by Google

nulle, ou on change une loi; on supprime une coutume. L'*abrogation* de la Pragmatique Sanction s'eſt faite par le Concordat entre François I. & Leon X. en 1515.

ABROGER, v. act. Caſſer; annuller; mettre hors d'uſage. Il ne ſe dit gueres que des loix & coutumes. Les anciennes Ordonnances ſont *abrogées* par les nouvelles. Les coutumes s'*abrogent* par un uſage contraire pendant un long eſpace de temps. Ce Prince entreprit d'*abroger* les privileges de la nation.

ABROGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Les loix *abrogées* n'ont plus de force.

Ce mot vient du Latin *abrogare*, Revoquer, detruire une coutume.

ABROTONE. ſ. f. ou ABROTONON. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *aurone*.

Ce mot vient du Grec *abroton*, *inhumain*; ou de *brôtos*, qui ſignifie une choſe bonne à manger; & de la particule privative *a*, comme qui diroit, une plante que l'on ne ſçauroit manger à cauſe de ſa grande amertume. Voyez AURONE.

ABRUTIR, v. act. Rendre ou devenir bête, ſtupide. Le vin l'a tellement *abruti*, qu'il eſt inſupportable. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Les eſprits foibles s'*abrutiſſent* dans la ſolitude, VAU.

ABRUTISSEMENT. ſ. m. Stupidité groſſiere; état de celui qui vit en bête. Ce vieux pecheur eſt tombé dans l'*abrutiſſement*. Voilà un *abrutiſſement* épouvantable, étonnant.

Ces mots viennent du Latin *brutus*.

ABSCE'S. Voyez ABSÉS.

ABSCONSER. v. neut. Se cacher; du Latin *abſcondere*, *abſconſare*. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage. On dit encore en Picardie, *Eſconſement* du ſoleil, *occaſus ſolis*, NICOD.

ABSENCE. ſ. f. Retraite; éloignement ſoit du lieu, ſoit de la perſonne. On ſupporte avec une mortelle douleur l'*abſence* de ce qu'on aime. Une *abſence* éternelle eſt une eſpece de mort en amour, M. Sc. Qu'on mene une triſte vie en l'*abſence* de ce qu'on aime! L. PORT. Les maris vont chercher de l'amour conjugal dans l'*abſence*, LE CH. D'H. Les ſouvenirs dans l'*abſence* ſont plus vifs en amour, qu'en amitié, M. Sc. Les courtes *abſences* redoublent l'amour, ID. Le portrait de la perſonne aimée adoucit les ennuis de l'*abſence*, FEL. Les longues *abſences* éteignent l'amour, mais une courte *abſence* le ranime, OE. M. L'amour dans l'*abſence* eſt tout fait comme une grande amitié, M. Sc.

Je veux finir mes jours dans l'amour d'Uranie;
L'abſence ni le temps ne me ſçauroient guerir, VOI.
L'ingrat de mon depart conſolé par avance,
Daignera-t-il compter les jours de mon abſence? RAC.

On dit au Palais, qu'on travaillera à une affaire tant en preſence, qu'*abſence*: phraſe de Pratique, dont on ſe ſert contre ceux qui ne comparoiſſent point aux jours d'aſſignation.

ABSENCE d'eſprit, ſignifie, Diſtraction, manque d'attention, quand on ſonge à une autre choſe qu'à celle dont on parle. Vous m'écoutez avec des *abſences* d'eſprit, qui me font ſoupçonner que vous avez quelques ſecrets deplaiſirs, M. Sc. On s'en ſert auſſi pour excuſer une faute, & une bevuë ou dans la conduite, ou dans la converſation; & on l'attribuë à un defaut d'application. Cet homme a des *abſences* d'eſprit que ſes amis ont de la peine à juſtifier. Vous avez en ma preſence des *abſences* de cœur bien pires que celles d'eſprit, M. Sc. Quinaut a dit que l'*abſence* des remords après le crime, eſt la marque d'un cœur endurci, d'un ſcelerat achevé. On doute qu'on puiſſe dire, l'*abſence* des remords, de la vertu.

ABSENT, ENTE. adj. Qui eſt éloigné. Ceux qui ſont *abſens* pour la Republique ſont reputez preſens. Mepriſer les dangers *abſens*, AEL. Tant qu'un Amant eſt *abſent*, il eſt ou il aime, & non pas où il vit, M. Sc.

ABSENT, eſt auſſi ſubſtantif. On oublie bien les *abſens*, à plus forte raiſon les morts qui ſont *abſens* pour toûjours, B. RAB. Les *abſens* malheureux ſont en peu de temps effacez du ſouvenir du monde, M. ESP. On ſe paſſe aiſément des *abſens*, VOI.

On dit proverbialement, que les os ſont pour les *abſens*, lorſqu'on dine ſans eux, lorſqu'on ne leur laiſſe que les reſtes des autres.

ABSENTER. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se retirer, s'éloigner d'un lieu, ou de la preſence des autres. Le Prince s'eſt *abſenté* de la Cour. Perſonne ne doit s'*abſenter* de la chambre ſans la permiſſion du Preſident. Je ne m'*abſente* de mes amis qu'avec peine.

On ſoit long temps abſent, on ne s'abſente point:
Une courte abſence eſt à craindre:
Souvent l'amour s'en ſert pour nous mieux enflammer,
CORN.

s'ABSENTER, ſignifie encore, S'enfuir, ſe cacher, ſe mettre à couvert. En ce ſens il marque une cauſe fâcheuſe de s'éloigner. Il s'eſt *abſenté* de la ville. Ce Marchand s'eſt *abſenté*; c'eſt-à-dire, il a fait banqueroute.

Ces mots viennent du participe Latin *abſens*.

ABSE'S ou ABSCE'S. ſ. m. Tumeur contre nature qui tend à ſuppuration. Il ſe dit ordinairement d'un amas de pus, ou de quelque autre matiere ſemblable qui ſe forme dans une partie interne du corps. On l'appelle autrement, *apoſtume*, ou *apoſtheme*; en Latin *abſceſſus*; en Grec *apoſthema*. Voyez APOSTUME.

ABSIDES. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Ce ſont deux points de l'orbite d'une planete, dont le plus haut eſt nommé *apogée*, & le plus bas *perigée*, ou le plus près de la terre. Le diametre, ou la ligne qui les joint s'appelle *la ligne des abſides*, qui paſſe par le centre de l'orbite de la planete, & par le centre du monde. L'excentricité ſe prend dans la ligne des *abſides*.

Ce mot vient du Grec *apſis*, qui ſignifie une arcade, une voute, & quelquefois un cercle & un hemiſphere. Dans les vieux titres on a appellé *abſides*, la partie interieure de l'Egliſe où eſt le maître autel, qui avoit ordinairement une voute particuliere & ſeparée.

ABSINTHE. Voyez ABSYNTHE.

ABSOLU, UE. adj. Souverain, independant. Prince *abſolu*. Commandement *abſolu*. Il a obtenu cela d'autorité *abſoluë*.

Il ſignifie auſſi, Sans reſerve, ſans reſtriction. Les Ambaſſadeurs ont quelquefois un plein pouvoir, un pouvoir *abſolu*. On dit, qu'un homme eſt *abſolu*, pour faire entendre qu'il veut être obeï; qu'il ne peut ſouffrir qu'on lui reſiſte; qu'il veut fortement ce qu'il ordonne. On dit encore, Parler d'un ton *abſolu*; pour dire, parler d'un ton imperieux; commander avec hauteur. Une conduite ouverte & familiere gagne mieux les cœurs, qu'une autorité ſeche, & *abſoluë*, OE. M.

On appelle, *Jeudi abſolu*, le Jeudi Saint; & dans les vieux titres, *Abſolutionis dies*.

On entend par Ablatif *abſolu*, une locution detachée & independante, qui ne regit rien, & qui n'eſt regie de rien: c'eſt à l'imitation des Latins: *Deleto exercitu: l'armée ayant été taillée en pieces. Tout bien conſideré* en matiere de Religion, le plus ſûr eſt de s'en tenir aux deciſions de l'Egliſe, PORT-R.

Digitized by Google

ABSOLUMENT. adv. Souverainement, indépendamment, avec une autorité absoluë. Il commande *absolument* dans la Province. Il signifie, Imperieusement & decisivement. Cet homme parle *absolument*, & en maître.

Ce mot vient du Latin *absolvere*, entant qu'il signifie, Achever; parceque celui qui commande *absolument*, veut que la chose s'execute sans trouver d'opposition.

Il signifie quelquefois, Tout-à-fait, entierement, sans reserve, & sans restriction. Il le nie *absolument*.

Il signifie encore, Neceſſairement, de neceſſité absoluë. Il faut partir *absolument*, & sans repliquer. On dit, Vouloir *absolument*; pour dire, vouloir determinément, & à quelque prix que ce soit. Je n'en ferai *absolument* rien, & toutes vos remontrances ne m'y feront point consentir. La nature ne se laisse pas conduire au hazard, & n'est pas *absolument* ennemie de l'art, & des regles, BOI.

On dit aussi en Grammaire, qu'un mot se dit *absolument*, quand il est sans regime. Par exemple, Il faut prier sans ceſſe: le verbe *prier* est mis là *absolument*, parcequ'il ne regit rien.

ABSOLUMENT *parlant*, se dit d'une chose dont on parle en general, & sans entrer dans le detail. Cet Ouvrage a quelques defauts; mais il est bon *absolument parlant*.

ABSOLUTION. ſ. f. Jugement juridique par lequel l'accusé est absous, & declaré innocent. Il a obtenu un arrêt d'*absolution*. Toutes les voix ont été à l'*absolution*. On dit aussi, *Absolution* d'une demande civile, quand on en est dechargé.

L'*absolution* des censures est la troiſiéme partie d'une signature de la Cour de Rome, qui porte absolution des censures qui pourroient empêcher l'effet de la grace accordée. On appelle aussi en Chancellerie Apostolique une *absolution à cavis*, une grace accordée par une signature particuliere à celui qui a assisté à quelque jugement de mort, ou qui a commis quelque cas qui le rend irregulier, & incapable de posseder aucuns Benefices.

ABSOLUTION. Terme de l'Egliſe. Acte, ou ceremonie par laquelle le Prêtre remet les pechez au Penitent. Donner, recevoir, differer, refuſer l'*absolution*. Il faut dire *absolution* sacramentelle, plutôt que sacramentale, L'AC. MEN. Les Lutheriens ont retenu l'*absolution* sacramentale, M. DE M.

J'entens que l'usurpation
De mon cœur qu'avez à present,
N'empêche l'absolution;
Car je vous en fais un present, S. GE.

ABSOLUTION *ad cautelam*. C'est une maxime que l'excommunié par sentence demeure en état d'excommunication, nonobstant son appel: ainsi pour éviter les inconveniens qui pourroient arriver, l'on demande au Juge l'*absolution* que les Docteurs appellent *ad cautelam*, laquelle n'a d'effet que pendant l'appel, & ne se doit accorder qu'avec beaucoup de circonſpection. Cette *absolution* ne se donne qu'après que le condamné affirme par ſerment qu'il executera le jugement qui sera rendu. Voyez Cueillon, *Traité des excommunications*. Quelques-uns croyent que l'*absolution ad cautelam* ne se donne que par proviſion à celui qui a été excommunié, dans la crainte qu'il ne meure subitement, ou par quelque accident, avant qu'il ait pu se faire absoudre. Mais ce n'est point par cette raison; car elle se donne moins en faveur de celui qui a été excommunié, qu'en faveur de ceux qui par une conſcience timorée, feroient ſcrupule de frequenter l'excommunié: or cette *absolution* leur sert de precaution, pour les assûrer qu'ils ne participent point à l'excommunication, BOUCHEL.

ABSOLUTION, en termes de Breviaire, est une courte priere que dit celui qui officie à chaque nocturne des Matines avant les benedictions & les leçons. On appelle auſſi *absolutions*, les encenſemens & aſperſions d'eau benite qu'on fait ſur le corps des Princes, & des Prelats qu'on enterre avec grande ceremonie.

ABSOLUTOIRE. adj. Qui porte absolution. Il a eu une ſentence *absolutoire*.

Tous ces mots viennent du Latin *absolvere*, Absoudre, delivrer, delier.

ABSORBANS. Terme de Medecine. Ce sont des medicamens qui ont une puiſſante vertu pour conſumer l'humeur amollie, & attenuée sans la diſſoudre. On s'en sert ordinairement pour les tumeurs, après avoir employé les émolliens & les attenuatifs. Ces medicamens sont le vinaigre, l'eau marine, la saumure, &c. OR M.

ABSORBER. v. act. Engloutir, diſſiper, conſumer, emporter. Les eaux *absorbent* preſque toute la lumiere qu'elles reçoivent du ſoleil, ROH. Il est peu en uſage au propre, ſi ce n'est en parlant des animaux voraces: mais il ſe dit au figuré, & il emporte d'ordinaire un mauvais ſens. Les droits de la femme ont *absorbé* tous les biens du mari. Les frais d'un ſcellé *absorbent* les plus clairs deniers de cette ſucceſſion. Ce gouffre a *abſorbé* tout ſon patrimoine. La voix eſt *absorbée* dans les voutes, ABL. c'eſt-à-dire, qu'elle s'y perd. La queſtion de l'infaillibilité de l'Egliſe *absorbe* toutes les autres controverſes, CL.

Ce mot vient du Latin *absorbeo*, ſignifiant le même.

ABSOUDRE. v. act. On conjugue, J'*abſous*, tu *abſous*, il *absout*; Nous *abſolvons*, vous *abſolvez*, ils *abſolvent*. J'*absoudrai*; Qu'il *abſolve*. Decharger d'une accuſation; declarer un homme innocent d'un crime dont il étoit accuſé. Vous *abſolvez* ce criminel, M. L. T. *Abſoudre* un accuſé. Dans le doute il eſt plus expedient d'*abſoudre* un criminel, que de condamner un innocent, COURT.

ABSOUDRE, dans le Tribunal de la Confeſſion, c'eſt, Remettre les pechez. *Abſoudre* un penitent. On dit auſſi dans le diſcours familier, en parlant d'un deffunt, que Dieu *abſolve*, c'eſt-à-dire, à qui Dieu faſſe miſericorde.

ABSOUS, OUTE. part. & adj. Affranchi, ou dechargé d'un crime. Il a été *abſous* à la pluralité des ſuffrages. On l'a *abſous* à pur & à plein.

ABSOUS, ſe dit auſſi en matiere civile. Un deffendeur conclut toûjours à être renvoyé quitte, & *abſous* de la demande qu'on lui a faite.

ABSOUTE. ſ. f. Abſolution publique & ſolennelle qui ſe donne au peuple. L'Evêque en fait la ceremonie le Jeudi ſaint, ou le Mecredi au ſoir dans les cathedrales. L'*abſoute* ſe fait auſſi par les Curez dans les Paroiſſes le jour de Pâques.

ABSTEME. ſ. m. Terme dogmatique. Qui ne boit point de vin. Il eſt fait du Latin *abſtemius*. On s'en ſert dans la Theologie, pour parler de ceux qui dans la Communion ne peuvent point boire de vin, à cauſe de l'averſion naturelle qu'ils ont pour cette liqueur. Mr. de Meaux s'eſt ſervi de l'exemple des *abſtêmes*, pour defendre le retranchement de la Coupe.

ABSTENIR. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se deffendre l'uſage, ſe contenir à l'égard de quelque choſe, ſe priver de quelque plaiſir. Conjuguez, Je m'*abſtiens*; Je m'*abſtenois*; Je m'*abſtins*; Je m'*abſtiendrai*; Je m'*abſtiendrois* &c. Ils ſentent, à chaque peché qu'ils commettent, un avertiſſement interieur de s'en *abſtenir*, PASC. Il ſuffit que les plaiſirs ne ſoient pas neceſſaires pour s'en *abſtenir*, NIC. Il faut ſe garder, & s'*abſtenir* de ſe mettre en colere. Ils diſoient qu'Auguſte s'étoit *abſtenu* de la qualité de Dictateur, ABL. Une femme ne doit pas negliger les dehors

Digitized by Google

hors & les apparences, sous pretexte qu'elle *s'abſtient* de ce qu'il y a de plus groſſier dans le vice, Bell. Les Chrétiens ne *s'abſtiennent* de viande pendant leurs jûnes, que pour mortifier les ſens, Du Pin. Les Juifs étoient obligez de *s'abſtenir* de leurs femmes pendant certains temps. Il ne ſe peut *abſtenir* de jouër, de parler.

Abstenir, ſe dit auſſi en matiere de recuſation de Juges: & quand la Cour la trouve bien fondée, elle dit pour adoucir l'expreſſion, que le Juge *s'abſtiendra*, c'eſt-à-dire, de rapporter le procés, ou d'y opiner.

Abſterger. v. act. Terme de Medecine & de Chirurgie. Nettoyer, mondifier une playe.

Ce mot vient du Latin *abſtergere*, *nettoyer*.

Abſterſif, ſ. m. Medicament propre à penetrer & à nettoyer: tels ſont la bugle, l'aigremoine, la piloſelle, & les autres herbes vulneraires. Il y a une autre ſorte de remedes qu'on appelle auſſi *abſterſifs*; ce ſont ceux qui par leur exceſſive humidité detrempent les matieres fecales, & lavent les inteſtins. On met dans ce nombre l'eau ſeule, le petit lait, le lait, &c.

Abſterſif, ive. adj. Qui nettoye, qui deterge. Medicament *abſterſif*. Decoction *abſterſive*.

Abſtinence. ſ. f. Vertu morale par laquelle on s'abſtient de certaines choſes, ou en vertu d'un precepte moral, ou d'une inſtitution ceremoniale. C'eſt une eſpece de temperance, & elle ſe confond quelquefois avec la ſobrieté. Vivre dans une *abſtinence* auſtere des plaiſirs. Le grand jûne, dit St. Auguſtin, eſt l'*abſtinence* des vices. Les Athletes pour ſe rendre plus robuſtes, vivoient dans une *abſtinence* generale de tous les plaiſirs, Dac. L'Egliſe enjoint aux Eccleſiaſtiques l'*abſtinence* des femmes, Du Pin. Il ſe dit auſſi de la ſimple moderation dans l'uſage des alimens. On fait des *abſtinences* par un pur regime de vivre, comme de vin, de ſalines, &c. La diete & l'*abſtinence* ſont neceſſaires, pour retablir l'eſtomach affoibli par la debauche.

Abstinence, ſignifie quelquefois une ſimple deffenſe, ou privation de manger de la chair. L'*abſtinence* des viandes aſſaiſonnée de devotion, & accompagnée de la priere, eſt un des moyens les plus efficaces pour avancer nôtre ſanctification, M. de M. L'Egliſe ordonne ſimplement l'*abſtinence* le jour de St. Marc, & non pas le jûne. Les Mecredis ſont des jours d'*abſtinence* chez pluſieurs Religieux. Les devots font auſſi des *abſtinences*, & des macerations volontaires.

Abstinent, ente. adj. Temperament à l'égard du boire & du manger. Les peuples du Midi ſont plus *abſtinens* que ceux du Septentrion.

Ces mots viennent du Latin *abſtinere*, comme *ſe tenere ab aliquâ re*, Se priver de la jouiſſance de quelque choſe.

Abstract, acte. adj. m. & f. En ce ſens l'Academie dit indifferemment *abſtrait*, ou *abſtrait*. Terme de Philoſophie. Il eſt un peu barbare en François. Ce qu'on detache par la penſée de toute autre choſe, afin d'en avoir une connoiſſance ſimple. La quantité eſt un terme *abſtrait*, quand on la conſidere en elle-même, & ſans être attachée à aucun corps, quoiqu'elle ne puiſſe ſubſiſter naturellement ſans lui, ni lui ſans elle. La blancheur eſt un terme *abſtrait*, quand on la conſidere detachée d'un ſujet. De la connoiſſance des *abſtracts* on parvient à celle des concrets, qui eſt le terme oppoſé.

Abstraction. ſ. f. C'eſt une action de l'eſprit, par laquelle on conſidere quelque partie d'un tout, ſans faire attention aux autres. Acte de l'eſprit qui ſepare une idée d'avec celles qui exiſtent réellement avec elle, Locke. Un detachement qui ſe fait par la penſée de tous les accidens ou qualitez qui peuvent accompagner un être, pour le conſiderer mieux en lui-même. On conſidere par *abſtraction*, lorſque dans un mobile on conſidere le mouvement ſans faire attention au corps mu. Ce ſont les Mathematiciens qui conſiderant la quantité ſans matiere, ſuppoſent dans leur empire d'*abſtraction* des indiviſibles ſans parties: mais il n'eſt pas permis aux Phyſiciens de faire ces ſortes d'*abſtractions*, ni de ſortir des bornes de la matiere, Bern. Pour bien juger d'un homme, il faut faire *abſtraction* de tout ce qui nous peut preoccuper ou pour, ou contre lui.

Abstraire. v. act. Faire une abſtraction, un detachement de toutes les qualitez d'une choſe, pour ne conſiderer que ſon eſſence. Quand on raiſonne en Algebre, on *abſtrait* la quantité, le nombre de toutes ſortes de matieres, & de ſujets. Il y a pluſieurs temps de ce verbe qui ne ſont point uſitez; comme l'imparfait, le preterit indefini, &c.

Abstrait, aite. part. & adj. ſe dit figurément en Morale, d'un eſprit qui ne s'applique à rien; qui n'entre point dans la converſation; qui ſe ſepare & s'éloigne des choſes ſenſibles par le moyen de l'eſprit: d'un homme qui detache ſes regards de tous les objets qui l'environnent, pour ne s'attacher qu'à la contemplation de ce qu'il a dans la penſée. Cet homme eſt *abſtrait*, dedaigneux, & ſemble toûjours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas, La Br. Les Saints qui ſont en extaſe ſont des gens *abſtraits*, qui vaquent ſeulement à la contemplation des grandeurs & des beautez divines. On dit, qu'un homme eſt *abſtrait*, quand il ne repond pas à celui qui lui parle, parcequ'il ſonge à autre choſe.

On dit encore, Des raiſonnemens *abſtraits*, pour exprimer qu'ils ſont trop ſubtils, & trop vagues. Un diſcours *abſtrait* eſt un diſcours trop élevé, trop éloigné de l'opinion commune. Ces idées ſont *abſtraites*, & ne tombent point ſous l'imagination, Mal. C'eſt une Philoſophie *abſtraite*, & chimerique, Port-R. pour dire une Philoſophie trop degagée des choſes ſenſibles, trop metaphyſique, & trop difficile à penetrer. Les femmes ſont incapables d'apporter une attention un peu ſerieuſe à tout ce qui eſt un peu *abſtrait*, parceque leur imagination trop delicate n'a pas la force de ſoutenir cet effort, Val. On ne doit pas confondre la definition d'une idée *abſtraite* & arbitraire, avec la definition des choſes qui exiſtent réellement, Le Cl.

Ces mots viennent du Latin *abſtrahere*, comme *trahere ab*.

Abstrus, use. adj. Profond, caché & inconnu au commun du monde. L'Algebre, les Sections Coniques, ſont des ſciences, des matieres fort *abſtruſes*, où peu de perſonnes peuvent penetrer.

Ce mot vient d'*abſtrudere*, Cacher, enfoncer.

Absurde. adj. maſc. & fem. Terme de Philoſophie. Ce qui choque le ſens commun; qui eſt impertinent, contradictoire, impoſſible. Propoſition *abſurde*. Argument *abſurde*. Quand on ſuppoſe une choſe *abſurde*, on en tire mille conſequences *abſurdes*. Il prouve une choſe *abſurde* par une choſe encore plus *abſurde*.

Absurdement. adv. D'une maniere abſurde. C'eſt conclure *abſurdement*, que de dire, &c. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

Absurdité. ſ. f. Qui contient quelque choſe d'abſurde; impertinence. Il s'enſuivroit de grandes *abſurditez*. d'une telle ſuppoſition. La plus grande des *abſurditez*. eſt la contradiction.

Ce mot vient du Latin *ſurdus*. On voudroit être ſourd pour ne pas entendre les choſes ridicules. En Grec, Ridicule ſe dit *aſymphonos*, comme deplaiſant à l'oreille.

Absus. ſ. m. Plante qui croît en Egypte à la hauteur de quelques doigts. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du treſle, mais plus rondes. Ses fleurs ſont peti-

tes, blanches, d'un jaune pâle. Sa ſemence eſt noire, renfermée dans de petites ſiliques. En Latin *luteo affinis Ægyptiaca*, C. BAUH. ou *abſinthium*, P. ALPIN.

ABSYNTHE ou ABSINTHE. ſ. m. & f. ſelon Malherbe ; & ſelon Vaugelas toûjours maſculin. On le fait plus ordinairement feminin. L'Academie Françoiſe le fait feminin. Menage veut qu'on écrive *apſinthe*, par un *p*, ſans doute à cauſe de l'étymologie. C'eſt une plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. L'*abſinthe* commune dont on ſe ſert d'ordinaire en Medecine, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'une ou de deux coudées, revêtuës de quantité de feuilles rangées alternativement, blanchâtres, fort decoupées, ſemblables à celles de l'armoiſe ; d'une odeur forte, aromatique, & d'un goût très-amer. Ses branches ſont garnies d'un grand nombre de petites fleurs, qui ſont autant de petits bouquets arrondis, compoſez de fleurons évaſez en étoiles, de couleur fauve. Il leur ſuccede des ſemences menuës, renfermées dans des calices arrondis. En Latin *abſinthium vulgare majus*, J. BAUH. Cette plante fortifie l'eſtomac, excite l'appetit, aide à la digeſtion, tuë les vers : elle eſt auſſi propre pour les obſtructions, & pour les fievres intermittentes. On fait de l'eau d'*abſinthe*, du ſyrop d'*abſinthe*, du vin d'*abſinthe*, du ſel d'*abſinthe*.

ABSYNTME, figurément ſignifie, Douleur, amertume, deplaiſir. Mais je ne voudrois pas hazarder à l'employer au plurier, comme Malherbe, qui a dit, Adoucir toutes nos *abſynthes*, MEN.

Ce mot vient du Grec *ψινθος*, *plaiſir*, & de la particule privative *a*, comme qui diroit, plante deſagreable, & qui ne donne aucun plaiſir à cauſe de ſa grande amertume. D'autres le derivent d'*a* & *πινϖ*, *impotable*, *qu'on ne peut boire*. D'autres d'*ἀ-ϖίνθιον*, *indeſtabile*. Toutes ces étymologies juſtifient l'orthographe d'*abſinthe* par *i*.

A B U.

ABUNA ou ABOUNA. ſ. m. qui ſignifie pere. Terme Arabe qui ſe trouve dans les Relations. C'eſt un nom de dignité qu'on donne aux Religieux. On pretend que les Abyſſins le donnent auſſi à leur Patriarche, qui leur eſt envoyé par celui d'Alexandrie.

ABUS. ſ. m. Dereglement, deſordre, corruption ; ce qui eſt fait contre les loix, & le bon ordre. Il y avoit des *abus* dans tous les Ordres de l'Etat, MEZ. Les Conciles, les Ordonnances tendent à reformer les *abus*. C'eſt le grand Conſtantin qui en introduiſant les richeſſes dans l'Egliſe, y a introduit en même temps les *abus*, & le relâchement de la Diſcipline, PORT-R. Ce Miniſtre a reformé les *abus* des Finances ; ce Preſident les *abus* de la Juſtice.

Ce mot vient du Latin *abuſus*.

ABUS, ſignifie auſſi, Mauvais uſage d'une choſe. Les *abus* qu'on fait de l'Ecriture ne naiſſent pas de la lecture innocente du peuple, GOM.

ABUS, ſignifie auſſi, Erreur, tromperie. Le monde n'eſt qu'*abus*, & que vanité, OL. M. Si vous croyez que cela ſoit, c'eſt un *abus*. Les Mahometans vivent dans l'*abus*. En Arithmeticque, quand la preuve ne ſe trouve pas bonne, on dit qu'il y a de l'*abus* dans le calcul.

Appel comme d'*abus*, c'eſt un appel qu'on interjette des ſentences des Juges Eccleſiaſtiques, quand ils excedent leur pouvoir ; quand ils entreprennent ſur la puiſſance ſeculiere ; quand ils jugent des choſes qui ne ſont point de leur juriſdiction, ou quand ils jugent contre les Ordonnances, les Saints Canons, & la Diſcipline de l'Egliſe. Les appellations comme d'*abus* ne ſe relevent qu'au Parlement, & ne peuvent être plaidées

qu'à la Grand' Chambre. Suivant l'Edit de 1606. & de 1610. les appels comme d'*abus* devoient être ſcellez au grand ſceau. Mais en conſequence d'un renvoi de Mr. le Chancelier le Telier en 1678. on les prend au petit ſceau, en y attachant une conſultation de trois Avocats. Les appels comme d'*abus* ont été introduits autant pour s'oppoſer aux entrepriſes de la Juriſdiction eccleſiaſtique ſur la Juriſdiction temporelle, qu'à celles de Rome ſur les libertez de l'Egliſe Gallicane. Il eſt certain en effet que l'entrepriſe des Evêques alla ſi loin, qu'ils ſe rendirent les maîtres de toutes les affaires civiles ſous des pretextes de pieté, & qu'ils dépouillerent preſqu'entierement la Juriſdiction ſeculiere. On ne peut point determiner tous les cas où l'on peut appeller comme d'*abus*, parce qu'on ne peut pas limiter toutes les contraventions dont les Eccleſiaſtiques ſont capables pour relever leur autorité, BOUCHEL. L'appel comme d'*abus* en matiere de diſcipline, & de corrections des mœurs, eſt ſeulement devolutif, & non ſuſpenſif. Il n'empêche point l'execution de la ſentence. Quand l'Official juge du poſſeſſoire des dîmes infeodées, ou du poſſeſſoire des Benefices, il y a *abus*. On appelle comme d'*abus*, des unions des Benefices, des reſcrits de Cour de Rome, des ſulminations des Bulles, excommunications, quand elles ſont contre les loix, & les libertez de l'Egliſe Gallicane. Alors la Cour prononce, qu'il y avoit *abus*. Si l'*abus* ſe trouve dans une Bulle, l'on n'appelle pas directement de la Bulle, par reſpect pour le Pape, mais ſeulement de l'execution de la Bulle. Quelquefois l'on convertit l'appel comme d'*abus* en appel ſimple, & comme de grief ; & alors il faut retourner devant le Juge Eccleſiaſtique. L'appel comme d'*abus* a commencé d'être en uſage du temps de Philippe de Valois, lorſque Pierre de Cugnieres Advocat General ſe plaignit des entrepriſes que faiſoient les Eccleſiaſtiques ſur les perſonnes, & la Juſtice ſeculieres. Au lieu d'appeller directement des uſurpations, & des entrepriſes du Juge Epiſcopal, on ſe ſervit du terme d'*abus*, comme le moins dur, pour exprimer qu'il abuſoit de ſon autorité. Pour ſe venger de Pierre de Cugnieres, les Chanoines de Nôtre Dame firent mettre au côté du Chœur un petit marmot, qui par deriſion ils appellerent Pierre du Cognet. Il y eſt encore. Le Clergé étoit alors ſi redoutable, que les laïques n'eurent pas tout-d'un-coup la hardieſſe de reprendre leurs droits. Enfin François I. par ſon Ordonnance de 1539. ſappa les fondemens de la Juriſdiction eccleſiaſtique, & le remede des appels comme d'*abus* a été ſi frequemment mis en uſage, que la puiſſance royale ſe trouve retablie dans tout ſon luſtre, & remiſe en poſſeſſion de toute ſon autorité. Fevret Avocat au Parlement de Dijon a fait un Traité de l'*Abus*, & de ce qui donne lieu aux appels comme d'*abus*.

ABUSER. v. act. Uſer mal, faire un mauvais uſage de quelque choſe. Il ne faut pas *abuſer* des Sacrements ; *abuſer* de la bonté de Dieu. Il n'y a rien de ſi ſaint dont la malice des hommes ne puiſſe *abuſer*, PORT-R. Les Heretiques *abuſent* de l'Ecriture ; ils en corrompent le ſens. *Abuſer* de ſon credit, de ſa bonne fortune, de ſon autorité. *Abuſer* de la confiance, & du ſecret de ſon ami. Alexandre tua Clitus qui avoit *abuſé* de ſa patience, VAU. Les Eccleſiaſtiques n'ont que trop *abuſé* de la ſotte credulité des peuples, ET. Que ſeroit-ce que juſtice & pieté, que des noms vains dont on *abuſe*, ſi après cette vie il n'y a plus rien à eſperer ? GOM. N'*abuſez* pas de mon amour, & de ma foibleſſe, L. PORT.

ABUSER, ſignifie auſſi, Tromper, ſeduire. Les faux Prophetes, les Charlatans *abuſent* les peuples. Les meilleurs Arithmeticiens s'*abuſent* quelquefois dans leur

leur calcul. Nôtre amour propre nous *abuſe*; il nous fait ſuivre nos paſſions, qui nous *abuſent*, & qui nous trompent. *Abuſer* les eſprits foibles.

Quand l'amour eſt ardent, aiſement il s'abuſe;
Il croit ce qu'il ſouhaite, & prend tout pour excuſe.
CORN.

ABUSER, ſignifie encore, Interpreter mal la penſée de quelcun, & y donner un mauvais ſens. Vous *abuſez* de quelques paroles ambiguës qui ſont dans ſes lettres. PASC.

ABUSER, ſignifie plus particulierement, Suborner une femme; ſeduire, corrompre une fille; lui arracher les dernieres faveurs. Paris viola le droit d'hoſpitalité en *abuſant* de la femme de Menelas. Etoit-il juſte d'emprunter mon nom, & ma reſſemblance, pour *abuſer* de ma maîtreſſe? ABL. On s'en ſert auſſi dans un cas plus odieux: On dit que Neron avoit *abuſé* pluſieurs fois de Britannicus. ABL.

ABUSÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

ABUSEUR. (L'Academie n'a point mis ce mot dans ſon Dictionnaire.) ſ. m. Qui abuſe; ſeducteur, trompeur. Mahomet a été un grand *abuſeur*. Il y a de jeunes gens qui ſont vanité d'être des *abuſeurs*. Il faut l'avoüer, nous aimerions mieux courir riſque d'être abuſées dix fois en nôtre vie, que de ne voir jamais ces *abuſeurs*. VILL.

ABUSIF, IVE. adj. Où il y a de l'*abus*. Une union de Benefice ſans cauſe veritable, & importante eſt *abuſive*. Un jugement de l'Official contre un laïque, & pour cauſe profane, eſt *abuſif*. En termes de Grammaire, prendre un mot dans un ſens *abuſif*, c'eſt le placer mal; c'eſt en faire une mauvaiſe application; c'eſt le prendre improprement.

ABUSIVEMENT. adv. D'une maniere abuſive. La Cour en infirmant les ſentences des Juges d'Egliſe, ſur un appel comme d'abus, prononce, qu'il a été mal, nullement, & *abuſivement* jugé. Il y a pluſieurs mots de la langue qu'on prend quelquefois *abuſivement*, & improprement.

Ces mots viennent du Latin *abuti*.

ABUTILON. ſ. m. Plante qui pouſſe ſa tige à la hauteur de trois ou quatre pieds, garnie de feuilles larges, preſque rondes, mais pointuës, molles, blanches, un peu velues, attachées à des queuës mediocrement longues. Ses fleurs ſont petites, jaunes, tout-à-fait ſemblables à celles des mauves. Son fruit eſt un chapiteau aplati ordinairement par deſſus, arrondi par deſſous, canelé & compoſé de pluſieurs gaines membraneuſes, noires, qui s'ouvrent en deux parties, & renferment quelques ſemences noirâtres, qui ont d'ordinaire la figure d'un petit rein. En Latin *abutilon*. DOD. La graine de cette plante eſt bonne contre la gravelle. Il y a quelques autres eſpeces d'*abutilon*.

A B Y.

ABYSME ou ABIME. ſ. m. Gouffre profond où l'on ſe perd, d'où l'on ne peut ſortir. Il y a d'horribles, d'effroyables *abîmes* dans ces montagnes, dans ces mers. L'Ocean étoit jaloux de voir ſonder ſes *abîmes*. ABL.

Selon quelques-uns, ce mot vient du Grec *kathos*, qui ſignifie la mer profonde: d'où eſt venu auſſi le mot de *ba*, & *abaiſſer*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient d'*abyſſus* Latin, ou du Grec ἄβυσσος, qui ſignifie la même choſe.

ABYSME, ſe dit figurément en Morale des choſes impenetrables, immenſes & infinies, & où l'eſprit humain ſe perd quand il raiſonne. La Phyſique eſt un *abîme*; on ne peut penetrer dans les ſecrets de la nature. Les jugemens de Dieu, les myſteres de la Religion

ſont des *abîmes*, dont on ne peut ſonder la profondeur. Il a été precipité du faîte de la gloire dans l'*abîme* du neant, ABL. Le paſſé eſt un *abîme* qui engloutit toutes choſes, & l'avenir eſt un autre *abîme* impenetrable, NIC.

Il ſignifie encore, Un fond immenſe, une abondance extraordinaire. Par ſon imprudence il s'eſt plongé dans un *abîme* de malheurs. Cet homme eſt un *abîme* de ſcience. Tel ſçavant eſt un *abîme* de doctrine, mais un *abîme* qu'on peut appeller un chaos, où tout eſt brouillé, BOU. Le cœur d'un avare eſt un *abîme* que les torrens & les fleuves ne ſçauroient remplir, OE. M. Nous avons beſoin de profonds efforts, pour nous retirer de l'*abîme* de miſere où le peché nous a plongez, PORT-R.

ABYSME, ſe dit dans le même ſens des depenſes exceſſives, dont on ne peut juger avec certitude. La depenſe de la Marine eſt un *abîme*. La depenſe de cette maiſon eſt exceſſive; c'eſt un *abîme*. On dit en proverbe, qu'un *abîme* attire l'autre, quand d'un mal on tombe dans un plus grand.

ABYSME, ſe dit abſolument des enfers. La rebellion des Anges les fit precipiter dans l'*abîme*. Qui pourra meſurer la profondeur de l'*abîme*?

ABYSME. Terme de Blaſon. C'eſt le centre, ou le milieu de l'Ecu, enſorte que la piece qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. Ainſi on dit d'un petit Ecu qui eſt au milieu d'un grand, qu'il eſt mis en *abîme*. Et tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui eſt au milieu eſt en *abîme*, comme ſi on vouloit dire, que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroît petite, & comme cachée, & abîmée. Il porte trois beſans d'or avec une fleur de lis en *abîme*. Ainſi ce terme ne ſignifie pas ſimplement le milieu de l'Ecu; car il eſt relatif, & ſuppoſe d'autres pieces, au milieu deſquelles une plus petite eſt abîmée.

ABYSME, eſt auſſi un vaiſſeau fait en priſme triangulaire renverſé, qui ſert aux Chandeliers à fondre leur ſuif, & à faire leur chandelle, en y trempant pluſieurs fois leur méche.

ABYSMER ou ABIMER. v. act. Jetter, precipiter dans une gouffre, dans un abîme; y tomber, ſe perdre, ſe noyer. Les ouragans *abîment* les vaiſſeaux. Ce terrain s'eſt *abîmé*; il y avoit deſſous une carriere. Il eſt quelquefois neutre: cette ville *abîmera* un jour à cauſe des abominations qui s'y commettent. Alors il ſignifie, Perir, tomber dans un abîme.

ABYSMER, ſe dit figurément en Morale; pour dire, Faire perir, perdre, ruiner entierement. Cet étourdi s'eſt *abîmé* par ces folles prodigalitez. Les gros interêts ont *abîmé* ce Marchand. Ce chicaneur a *abîmé* ſa partie; il l'a ruinée de fond en comble.

Pour ſoutenir tes droits que le ciel autoriſe,
Abîme tout plutôt; c'eſt l'eſprit de l'Egliſe. BOI.

Il ſe dit plus ordinairement avec le pronom perſonnel, & plus au figuré qu'au propre. En ce cas il marque un grand excés. C'eſt un voluptueux qui s'*abîme* dans les plaiſirs, L'Ac. c'eſt-à-dire, qui en eſt entierement occupé, & qui s'y abandonne ſans aucune reſerve. On dit, Il eſt *abîmé* dans la douleur, PORT-R. parce qu'il en eſt tout rempli, & tout penetré. S'*abîmer* dans la contemplation de l'immenſité de Dieu, FL. c'eſt-à-dire, s'y appliquer, s'y abandonner avec excés. Il ſignifie encore, Se jetter dans quelque embarras fâcheux, s'engager dans une affaire malheureuſe. On dit auſſi, S'*abîmer* devant Dieu; pour dire, s'humilier profondément, reconnoître ſon neant devant lui. On dit en matiere de diſpute, & de raiſonnement, Ce Docteur a été *abîmé* par ſon adverſaire, qui l'a reduit à ne rien repondre. On dit encore, C'eſt

Digitized by Google

un homme *abîmé*; pour dire, c'eſt un homme perdu de credit & de reputation; ruiné ſans reſſource.

ABYSMÉ, ÉE, part. Il y a eu pluſieurs villes *abîmées* par les tremblemens de terre. Un joüeur *abîmé* eſt celui qui a perdu tout ſon fonds.

A C A.

ACABIT. ſ. m. Bonne, ou mauvaiſe qualité d'une choſe. On le dit particulierement des fruits & des legumes, ſelon qu'ils ſont de bonne nature, de bon plan, & de bon terroir. Des poires d'un bon *acabit*; ce qui veut dire proprement, qu'elles ſont d'un bon debit. Quelques-uns le diſent auſſi des viandes & des étoffes. Menage dit que le peuple a dit, d'un bon *acabit*; pour dire, d'un bon achat. Bourſaut a dit, *Acabie*.

ACABLEMENT, ACABLER. Voyez ACCABLEMENT, ACCABLER.

ACACALIS. ſ. m. Dioſcoride dit, que c'eſt le fruit d'un arbriſſeau qui croît en Egypte, ſemblable à la graine de tamariſc. C. Bauhin doute ſi la plante qui le porte n'eſt pas celle qu'il appelle *ſiliqua ſylveſtri-ſimilis*. D'autres croyent que c'eſt *l'empetrum Luſitanicum fructu albo*, P. TOURNEF.

ACACIA. ſ. m. Terme de Botanique. C'eſt un grand arbre qui a le tronc ample & dur, & une écorce noirâtre, liſſe, qui n'eſt point armée d'épines, comme les *acacia* d'Egypte & de Cappadoce. Il jette par le haut des branches tendres, mouelleuſes, & qui ſont garnies de beaucoup de pointes aiguës. Ses feüilles ſont oblonguës, rangées par paires, ſur une côte terminée par une ſeule feüille: elles ont cela de particulier, que ſur le ſoir elles ſe replient par le milieu; & le matin le ſoleil revenant elles ſe r'ouvrent. Ses fleurs ſont legumineuſes, blanches, longues, d'une odeur fort agreable. Il leur ſuccede des gouſſes aplaties, contenant quelques ſemences de la figure d'un petit rein. Le premier *acacia* qui ait été en France fut aporté de l'Amerique à Paris par les ſoins de Jean Robin Garde du jardin du Roi; d'où vient qu'on le nomme *acacia de l'Amerique*, ou *acacia Robini*. Mr. Tournefort l'appelle *pſeudoacacia vulgaris*. Comme cet arbre eſt fort agreable par l'étenduë, & la beauté de ſes rameaux, & par la bonne odeur de ſes fleurs, on en fait de belles allées dans les jardins. Il y a un autre arbre appellé auſſi *acacia*, ou *caſſe*, dont on tire la gomme Arabique, & un ſuc appellé *acacia vera*. Voyez CASSIE. Il y en a un autre qui croît à Malabar, & à Cranganor, qu'on appelle *acacia de Malabar*. Il y a encore un arbriſſeau qu'on nomme *acacia de l'Amerique*, autrement *poincillade*. Voyez POINCILLADE. Ce mot eſt indeclinable. Deux *acacia* au plurier, MEN.

ACACIA *vera*, ou vrai *acacia*, ou *acacia* d'Egypte, en termes de Pharmacie, eſt un ſuc épaiſſi, dur, compacte, de couleur brune rougeâtre, qu'on nous aporte en boules dans des veſſies aſſez minces; il a un goût ſtiptique, & tant ſoit peu piquant, mais aſſez agreable. On tire ce ſuc du fruit d'un arbre épineux d'Egypte, qu'on apelle auſſi *acacia*, ou *caſſe*; en Latin *acacia ſolis ſcorpioidis leguminoſa*, C. BAUH. Il eſt fort aſtringent, propre pour arrêter les hemorragies, & les cours de ventre, & pour les maladies des yeux.

ACACIA *Germanique*, ou d'Allemagne, ou *acacia noſtras*, eſt le ſuc tiré par expreſſion du fruit du prunier ſauvage, qu'on fait épaiſſir ſur un petit feu, juſqu'à ce qu'il ſoit dur comme du ſuc de regliſſe; il eſt noir, d'un goût fort aſtringent, & aigrelet. Ses vertus aprochent de celles du vrai *acacia*, en la place duquel on le ſubſtituë quelquefois. On appelle auſſi *acacia d'Allemagne* l'arbre même.

ACACIA. ſ. m. Nom qu'on donne à une eſpece de laſchet, ou de rouleau long & étroit, qui ſe voit dans les medailles à la main des Conſuls, & des Empereurs, depuis Anaſtaſe. On ne ſçait pas trop de quoi étoit compoſé ce rouleau, & il n'eſt pas aiſé d'en deviner le myſtere. Les uns diſent que c'étoit un mouchoir plié, que jettoit celui qui preſidoit aux jeux, pour les faire commencer. D'autres diſent que c'étoit un rouleau des memoires que l'on preſentoit à l'Empereur, ou aux Conſuls.

ACADEMICIEN, ENNE, ſ. m. & f. Qui eſt reçu dans une Academie d'Arts, ou de Sciences. L'Academie Françoiſe eſt compoſée de 40. *Academiciens*. On a ajoûté un feminin en faveur de Mr. des Houlieres. L'Academie d'Arles lui a envoyé des lettres d'*Academienne*. C'eſt la premiere de ſon ſexe à qui l'on ait deferé cet honneur.

ACADEMICIEN, ſ. m. Sectateur de Platon, qui eſt le fondateur de l'Academie. Les *Academiciens* tenoient qu'il ne faut rien affirmer; & que nous ne ſçavons qu'une choſe, c'eſt que nous ne ſçavons rien: *Unum ſcio, quod nihil ſcio*. Ils pretendoient que l'eſprit doit demeurer en ſuſpens, parcequ'il ne peut ſe determiner que ſur des vraiſemblances, & ſur des apparences qui le peuvent tromper. Platon avoit pris de Socrate le fond & la ſubſtance de ſa doctrine. Au reſte en apprenant à ſes diſciples à douter de tout, c'étoit moins pour les laiſſer toûjours flotans, & ſuſpendus entre l'erreur & la verité, que pour s'oppoſer aux deciſions precipitées des jeunes eſprits, & pour les mettre dans une diſpoſition plus propre à ſe garantir de l'erreur, en examinant ſans prejugé. Mr. Deſcartes entre les modernes a adopté ce principe des *Academiciens*.

ACADEMIE. ſ. f. Aſſemblée de gens de lettres où l'on cultive les Sciences & les beaux Arts. En France il y a toutes ſortes d'*Academies* établies par lettres patentes: l'*Academie* Royale des Sciences établie en 1666. pour cultiver la Phyſique, la Chymie, & les Mathematiques. Voyez le reglement de 1699. lequel a donné une nouvelle forme à cette *Academie*. L'*Academie* Françoiſe établie en 1635. pour la pureté de la langue: l'*Academie* d'Architecture, pour les bâtimens, établie en 1671. L'*Academie* de Peinture eſt une école de Peintres, & de Sculpteurs, établie vers l'année 1648. Et l'*Academie* de Muſique eſt établie pour les Opera. Il y en a même d'établies dans les villes particulieres; comme à Arles, à Soiſſons, à Nîmes, &c. Il y a à Toulouſe l'*Academie* des Lanterniſtes. Il y en a auſſi dans la plupart des villes d'Italie, dont les noms ſont curieux à cauſe de leur biſarrerie. A Sienne on appelle les Academiciens, *Intronati*: à Florence, *Della Cruſca*: à Rome, *Humoriſti*, *Lyncei*, *Fantaſtici*: à Boulogne, *Otioſi*: à Gennes, *Addormentati*: à Padoüe, *Ricovrati*, & *Ordiri*: à Vincenze, *Olympici*: à Parme, *Innominati*: à Milan, *Naſcoſti*: à Naples, *Ardenti*: à Mantoüe, *Invaghiti*: à Pavie, *Aſſidati*: à Cefene, *Offuſcati*: à Fabriano, *Diſuniti*: à Fayence, *Filoponi*: à Ancone, *Caliginoſi*: à Rimini, *Adagiati*: à Cita del Caſtello, *Aſſordiri*: à Peruſe, *Inſenſati*: à Ferme, *Raffrontati*: à Macerata, *Catenati*: à Viterbe, *Oſtinati*: à Alexandrie, *Immobili*: à Breſſe, *Occulti*: à Treviſe, *Perſeveranti*: à Verone, *Filarmonici*: à Cortone, *Humoroſi*: à Luques, *Oſcuri*. Mr. Peliſſon en a donné ce catalogue dans ſon Hiſtoire de l'*Academie*.

Il y a encore à Florence une *Academie* de Phyſique nommée d'el *Cimento*, où l'on fait pluſieurs experiences phyſiques & aſtronomiques. Elle a été établie par Laurens de Medicis, & eſt ſouvent citée par François Redi Medecin. On a depuis peu établi à Veniſe une *Academie* de Sçavans; une autre à Dublin; une autre à Oxford, qui travaillent à l'avancement des Sciences. Il y

Digitized by Google

a eu une *Academie* en Allemagne, établie sous le titre d'*Academie* des Curieux de la Nature. L'Empereur lui donna sa protection en 1670. Elle fut établie dès 1652. par le Sieur Bauch Médecin. L'une des plus fameuses de toutes les *Academies* est celle qui est établie à Londres, sous le nom de *Societé Royale d'Angleterre*; elle est composé de plusieurs Sçavans. C'est par l'ordre & par les soins de cette Societé que se publient des Journaux, sous le titre de *Philosophical Transactions*.

Quelques-uns font venir ce mot de Cadmus Phenicien, parcequ'il fut le premier instaurateur des lettres. Mais la vraye origine vient d'*Academus*, ou *Ecademus*, nom propre d'un bourgeois d'Athenes, dont la maison servit à enseigner la Philosophie. Il vivoit du temps de Thesée. C'est dans sa maison située dans le fauxbourg d'Athenes, que Platon enseigna la Philosophie. Cimon l'orna, & l'embellit de fontaines, & d'allées d'arbres, pour la commodité des Philosophes qui s'y assembloient. On y enterroit les grands hommes qui avoient rendu de signalez services à la patrie. Depuis Platon tous les lieux où se sont assemblez les gens de lettres, ont été nommez *Academies*. Sylla sacrifia aux loix de la guerre les delicieux bocages, & les belles allées que Cimon avoit fait dresser dans l'*Academie* d'Athenes, & employa ces arbres à faire des machines pour battre la ville. Ciceron avoit une maison près de Pouzol, à qui il donna le même nom; c'est là qu'il écrivit les Questions Academiques.

ACADEMIE, se prend aussi pour la secte des Philosophes. On compte trois *Academies*, ou trois sectes Academiciennes. Platon fut le Chef de l'ancienne. Arcesilas l'un de ses successeurs apporta quelques changemens dans sa Philosophie, & fonda par cette reforme ce qu'on appelle la seconde *Academie*. On attribuë à Lacydes, ou à Carneades, l'établissement de la troisiéme ou nouvelle *Academie*. On compte de même trois *Academies* principales pour la Peinture: celle de Sycione, de Rhode, & d'Athenes. Elles ne different entr'elles que très-peu, & seulement par la maniere du travail.

ACADEMIE, se dit aussi des maisons, logemens & manéges des Ecuyers, où la Noblesse apprend à monter à cheval, & les autres exercices qui lui conviennent. Au sortir du College on a mis ce Gentilhomme à l'*Academie*. Guy Allard dit que Pluvinel est le premier qui a établi en France des *Academies* pour apprendre à monter à cheval. Il étoit du Dauphiné. C'est ce que Vitruve appelle *ephebeum*.

ACADEMIE. Terme de Peinture. C'est ou le dessein fait au crayon après le modele, ou la copie qui aura été faite d'un pareil dessein. Cette *academie* ne m'a coûté qu'une heure de travail.

ACADEMIE, se dit abusivement du berlan, ou des lieux publics où l'on reçoit toutes sortes de personnes à jouër aux dez & aux cartes, ou à d'autres jeux deffendus. Les Juges de Police font obliger de veiller à ce qu'on ne tienne point des *Academies* de jeu.

ACADEMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Academie des Arts & des Sciences. Les Questions *Academiques* de Ciceron. Les exercices *Academiques* continuent en une telle ville.

ACADEMIQUEMENT. adv. D'une maniere Academique. Cette question a été traitée *academiquement*; pour dire, suivant la methode des Academiciens.

ACADEMISTE. s. m. Ecolier qui fait ses exercices chez un Ecuyer; qui apprend à monter à cheval, faire des armes, à danser, &c.

ACAJOU. s. m. Arbre d'une grandeur mediocre, qui croît aux Indes Orientales & aux Occidentales, & qui a le tronc assez gros, couvert d'une écorce cendrée, pourpurine en dedans. Ses feuilles sont rondes, un peu longues, semblables à celles du poirier, d'un vert luisant. Ses fleurs sont ramassées en bouquets, d'une odeur agreable, composées chacune de cinq petites feuilles rondes, de couleur purpurine. Ses fruits sont semblables en grosseur & en figure à un œuf d'oye, de couleur jaunâtre, remplis d'une chair fougueuse & aqueuse, & environnée d'une peau mince. Ils ont une odeur agreable, & un goût vineux; mais âcre & austere, s'ils ne sont pas bien meurs. D'une extremité de ce fruit sort une espece de noix qu'on appelle aussi *acajou*, ou *cajous*, ou *anacarde antartique*: elle est faite comme un roignon de lievre, de couleur cendrée, quelquefois tirant sur le rouge cendré, couverte d'une double écorce, entre lesquelles se trouve une matiere spongieuse pleine d'une huile très-piquante, & très-âpre. Cette noix contient au dedans un noyau blanc, bon à manger, & aussi agreable que les pistaches, environné d'une peau deliée laquelle il faut ôter. Le vin qu'on fait de ce fruit est delicieux. L'huile qui est entre les deux écorces appliquée exterieurement, est très-propre pour la gale, pour les dartres, pour les cors des pieds, & pour tuer les vers. Il sort de l'arbre une gomme transparente, de la couleur & de la consistence de la gomme Arabique. Mr. Rai appelle l'*acajou*, *Pomifera, seu potius pruniffera Indica nuce reniformi summo pomo innascente, Cajous dicta.*

ACANTHE. s. f. Plante qu'on appelle autrement *branche ursine*, ou *branque ursine*, à cause qu'on pretend que ses feuilles ressemblent à la patte d'un ours. Elles sont grandes, larges, decoupées profondément, molles, velues, couchées à terre. Sa tige est entourée depuis le milieu jusqu'en haut de fleurs oblongues, blanches, composées chacune d'une seule feuille. Son fruit approche de la figure d'un gland; il est partagé en deux cellules, dans chacune desquelles sont contenuës des semences oblongues. En Latin *acanthus sativus vel mollis Vergilii*, C. BAUH. Elle est émolliente & resolutive. Les decoupures de ses feuilles sont si belles, qu'on les a choisies pour servir d'ornement au chapiteau des colonnes de l'ordre Corinthien. Il y a quelques autres especes d'*acanthe*.

ACANTHE. Terme d'Architecture. Ornement dont on embellit les chapiteaux des colonnes. La feuille d'*acanthe* qui a été le sujet de l'invention du chapiteau Corinthien, a aussi donné le nom à cet ouvrage d'Architecture. Il y en a de deux especes: la *cultivée*, & l'*épineuse* ou *sauvage*. C'est de cette derniere, qui est la moins belle, que se sont servis les Sculpteurs Gothiques, & qu'ils ont mal imitée. Pour l'*acanthe* cultivée, qui est plus refendue, & plus decouppée, & assez semblable au persil, elle est la plus parfaite. C'est ainsi qu'elle a été taillée aux chapiteaux composites des arcs de Titus, & de Septime Severe à Rome, & au Corinthien de la cour du Louvre.

ACAPATLI. s. m. Plante de la nouvelle Espagne, qui porte le poivre long. Elle a son tronc contourné à la façon des sarmens, & le tronc a des feuilles qui ressemblent à celles du poivre blanc; mais plus longues & aiguës. Son fruit est rond, & long; sa graine ne meurit jamais assez sur la plante, & ne parvient point à la perfection qu'il faudroit pour être semée. C'est pourquoi on la cueille dès qu'elle commence à rougir. On la met au soleil, où elle meurit. On la mange sêche, & verte, & elle donne un bon goût aux viandes.

ACARER. Voyez ACCARER.

ACARIATRE. adj. m. & f. Qui est d'une humeur fâcheuse, criarde, aigre, difficile, opiniâtre, & qu'on ne peut gouverner: Je ne puis traiter avec cet homme-là; c'est un esprit & une humeur *acariâtre*. C'est une femme *acariâtre*, qui crie jour & nuit con-

Digitized by Google

tre ſon mari, & ſes domeſtiques. Il a auſſi autrefois ſignifié fol.

Sylvius derive ce mot de *St. Acaire*, parcequ'il guerit les *acariâtres*. Menage veut qu'il vienne du mot Latin *acaviaſter*; & Nicod du mot Grec *cari*, ſignifiant *caput*; comme ſi on diſoit *acariis* d'un homme ſans tête & écervelé: d'autres du Grec *achariaſtos*, qui ſignifie opiniâtre, ennemi de complaiſance, dont les mœurs & les paroles ſont deſagreables, & tirent vers la folie. Borel le derive de *cara*, vieux mot François venu d'Eſpagne, qui ſignifioit un viſage refrogné.

A C C.

ACCABLEMENT ou ACABLEMENT. ſ. m. Bouleverſement, accident par lequel une choſe ſuccombe ſous une charge exceſſive. Pendant ce tremblement de terre il y eut un *accablement* general dont perſonne ne ſe put ſauver. On ne l'employe point au propre, REGL. L'ACAD.

Il eſt plus en uſage au figuré. Il ſignifie, Langueur, abatement, redoublement d'affliction; multitude de choſes fâcheuſes, & embarraſſantes. Je n'ai pas de ces heures de chagrin, & d'*accablement* qui vont juſqu'à l'ame, VOI. Il eſt dans un grand *accablement* d'eſprit & de douleurs, &c. Il eſt dans un grand *accablement* d'affaires; pour dire, il eſt chargé d'un nombre infini d'affaires.

ACCABLEMENT *de poux*. Terme de Medecine. Déreglement de poux, lorſque l'accés commence, ou redouble; DEG.

ACCABLER ou ACABLER. v. act. Abatre, faire tomber une choſe peſante ſur une autre, qui l'oblige à ſuccomber ſous un poids exceſſif. Il a été *accablé* ſous les ruines de cette maiſon. Les ennemis l'*accablerent* par leur nombre. Leur multitude pouvoit *acabler* nôtre valeur, SAR. *Accabler* la nature par trop d'alimens.

Camden derive ce mot de l'Anglois *cablu*, qui ſignifie opprimer.

ACCABLER, ſignifie auſſi, Perir de quelque façon que ce ſoit dans quelque renverſement general de l'Etat. Il y eut à Rome bien des gens *accablez* ſous les ruines de la Republique. L'empire Romain courant à ſa ruine, entraîna avec lui les belles lettres, qui ſe trouverent *accablées* ſous le poids de ſa chute, BAIL.

ACCABLER, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Abatre, charger d'affaires, de dettes, d'impôts, de malheurs, ou d'infirmitez. Il eſt *accablé* de chagrin de gens qui l'importunent. *Accablé* de vieilleſſe. *Accablé* de ſommeil. Ne vous venoit-il jamais aucun ſcrupule ſur tous les éloges dont on vous *accabloit*? FONT. On dit d'un homme exceſſivement civil, qu'il *accable* le monde de complimens. Si un Ouvrage eſt trop chargé de penſées, leur nombre *accable*, & laſſe l'eſprit, NIC.

A vaincre tant de fois les Etats s'affoibliſſent;
Et la gloire du trône accable *les ſujets*, CORN.

On le dit même en bonne part. *Accabler* de preſens, de bienfaits; pour exprimer qu'on eſt comblé de graces & de faveurs. Je vous vais *accabler* un homme de careſſes, MOL.

ACCABLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

S'ACCAGNARDER, verbe neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. S'acoquiner, mener une vie faineante, libertine, ou debauchée, ſoit en s'attachant au jeu, au vin, aux femmes; ſoit en demeurant au coin de ſon feu, au lieu de prendre un honnête emploi. *S'accagnarder* aux femmes, au cabaret. Nicod derive ce mot de *cagnard*, qui eſt un lieu à l'abri du vent, ou expoſé au ſoleil, où les gueux s'aſſemblent

pour faineanter, qu'on appelle pour cela *cagnardiers*, & *cagnardiers*.

ACCAGNARDÉ, ÉE. part. & adj.

ACCARER ou ACARER. v. act. Terme de Palais. Confronter les temoins, & les criminels. On ſe ſert de ce mot principalement dans les Provinces voiſines de l'Eſpagne, & il vient de *cara*, qui en Eſpagnol ſignifie la tête, ou le viſage de l'homme. Ainſi *acarer* les accuſez, c'eſt les mettre tête à tête. Il envoya prier la Reine de ne faire mourir ce malheureux, qu'il ne fût premierement *acaré* à lui, BRANT. *Acaration*, c'eſt la confrontation des temoins.

ACCASTILLAGE. ſ. m. Terme de Marine, qui ſe dit en parlant des chateaux qui ſont ſur l'avant & ſur l'arriere d'un vaiſſeau. Et on appelle un vaiſſeau *accaſtillé*, quand il eſt accompagné de ces deux chateaux.

ACCELERATION. ſ. f. Action par laquelle on avance une affaire. Il a obmis pluſieurs demandes qu'il avoit à faire pour l'*acceleration* du jugement de ſon procés.

ACCELERATION, ſe dit principalement en Phyſique de l'accroiſſement de viteſſe dans le mouvement des corps. On recherche avec ſoin la cauſe de l'*acceleration* du mouvement des corps qui tombent, & pourquoi ce mouvement étant fort lent dans ſon commencement, augmente, & devient très-rapide vers la fin, BERN. Galilée eſt le premier qui a trouvé la proportion de l'*acceleration* du mouvement. Ce n'eſt point la peſanteur qui fait l'*acceleration* du mouvement des corps dans leur chute; car on a remarqué qu'un poids d'une livre tombe & deſcend avec la même viteſſe qu'un poids de cent livres, BERN.

ACCELERER. v. act. Diligenter, hâter, preſſer une chute, une affaire, une entrepriſe. La ſucceſſion échuë à ce jeune homme fera *accelerer* ſon mariage. Il faut s'en ſervir ſobrement hors de la Philoſophie, REGL. Les corps graves en tombant *accelerent* leur mouvement en certaine proportion qu'on fait voir dans la Statique.

Ces mots viennent du Latin *accelerare*, Hâter, depêcher.

ACCENT. ſ. m. Ton, inflexion de voix, prononciation. Il faut ſe garder ſoigneuſement d'un certain *accent* populaire, qui rend les plus belles choſes deſagreables, M. Sc. Il eſt bien difficile de ſe defaire de l'*accent* Gaſcon, ou Normand. On connoit le païs d'un homme à ſon *accent*.

ACCENT, ſignifie auſſi, Un certain ton de voix qui eſt ſouvent une marque de l'intention de celui qui parle, & qui fait donner une bonne, ou une mauvaiſe interpretation à ſes paroles. On offenſe ſouvent avec des termes flateurs. L'*accent* fait tout. Quand on dit les choſes d'un certain *accent*, elles ont un ſens bien different de celui qu'elles ont naturellement.

ACCENT, ſignifie en Grammaire certaine marque qu'on met ſur les ſyllabes, pour les faire prononcer d'un ton plus fort, ou plus foible, & pour marquer les diverſes inflexions de la voix. Il y a trois ſortes d'*accens* dans la langue Françoiſe: l'aigu qui releve un peu la ſyllabe, la *bonté*: le grave qui la rabaiſſe, *la*: & le circonflexe qui eſt compoſé des deux autres, & qui étend le ſon, *extême*. On le met ſur les ſyllabes dont on retranche une *s*, comme une *tête*, *pâle*, &c. & ſur les voyelles qui ſont longues, comme *trône*, *ſyſtême*.

Les Sçavans ont obſervé que l'uſage des *accens* étoit inconnu aux Grecs. Ils ont été inventez par les Grammairiens depuis 700. ou 800. ans, pour fixer la prononciation de la langue Greque. Mais l'uſage en eſt peu utile, & d'ailleurs fort gênant pour ceux qui apprennent la langue Greque. Henninius Profeſſeur à Doesbourg a fait une Diſſertation, pour montrer que la langue Greque ne ſe doit point prononcer ſuivant les *accens*. Il dit qu'ils

Digitized by Google

qu'ils n'ont été inventez que pour faire quelque distinction des mots, qu'on écrivoit autrefois tout de suite; qu'on ne voit point d'*accens* dans les manuscrits qui passent huit siecles; qu'on n'en voit aucuns dans les Pandectes de Florence, qui ont été écrites environ le temps de Justinien; qu'on n'a commencé à en user communément que vers le dixiéme siecle, ou au temps de la barbarie, où on les a pris pour la regle de la prononciation; qu'on ne voit point l'usage des *accens* dans la plupart des nations, ni en Caldéen, ni en Syriaque, ni parmi les Esclavons, les Moscovites & les Bulgares, ni parmi les anciens Danois; Allemands & Belges; & qu'ils ont été inconnus dans toute l'Antiquité. Il croit que c'est une invention des Arabes, qui fut perfectionnée par Alchalil vers le temps de la mort de Mahomet. Il ajoûte que les Massoretes de Tiberiade au milieu du sixiéme siecle adopterent cette invention, & l'introduisirent dans la Bible avec les voyelles du temps de Justinien; & que celui qui perfectionna les *accens*, fut le Rabin Juda Ben-David Chiug nâtif de Fez dans l'onziéme siecle; & qu'on n'a commencé à en faire chez les Grecs qu'en faveur des étrangers, & pour faciliter la prononciation des vers.

Ce mot d'*accent* vient d'*accentus* Latin d'*accino*, parceque l'*accent* regle le ton de la parole. Le Cardinal du Perron dit que les Hebreux appelloient les *accens*, *gustue*, parceque c'est comme le goût & le relief de la prononciation.

L'*accent* en Musique est une inflexion ou modification de la voix, ou de parole, pour exprimer les passions & les affections, soit naturellement, soit par artifice.

Les Poëtes & les Amans se servent quelquefois du mot d'*accent* au pluriel, pour signifier, La voix, ou des cris. Les *accens* plaintifs. Les derniers *accens*. Il expliqua sa passion par ces tristes *accens*. Pousser des *accens* funebres.

Aux accens dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les tygres amollis deposoient leur audace, Boi.

ACCENTUER. v. act. Marquer les syllabes avec des accens, pour avertir comment il les faut prononcer. Cet é est *accentué*; il le faut prononcer plus fortement.

ACCEPTABLE. adj. masc. & fem. Ce qu'on ne peut raisonnablement refuser. Ces offres, ces propositions sont *acceptables*, & ne doivent point être rejettées. Cela est du stile simple.

ACCEPTANT, ante. adj. Terme de Pratique. Celui qui accepte, qui agrée ce qu'on fait en sa faveur. Dans tous les contracts on dit, qu'un acquereur, ou donataire est présent & *acceptant*. Dans les cessions à un absent, le Notaire prend qualité d'*acceptant* pour le cessionnaire: mais cela ne suffit point pour les donations. Il faut que le donataire soit lui-même *acceptant*.

ACCEPTATION. s. f. Consentement de celui qui accepte, qui reçoit, qui agrée. L'*acceptation* d'une donation est necessaire pour sa validité: c'est une solennité essentielle. L'*acceptation* est le concours de la volonté du donataire, qui donne la perfection à l'acte; sans quoi il est nul; & le donateur peut revoquer son don.

Acceptation, en termes de Lettres de change, c'est le consentement, & l'obligation de la payer. Si le porteur d'une lettre de change n'en fait point faire l'*acceptation* dans un certain temps, il n'a plus de garantie sur le tireur, Savary.

En matiere beneficiale l'*acceptation* doit être faite au même temps de la resignation, & *non ex intervallo*. L'*acceptation* est reputée faite par un Gradué nommé, quand il a demandé à l'Ordinaire qu'il lui conferât le Benéfice, Bouchel.

ACCEPTER. v. act. Recevoir, agréer le don qu'on nous fait, ou la charge qu'on nous impose. Il a *accepté* une charge difficile à remplir. La loi est censée *accepter* pour les mineurs, & elle supplée à leur intention dans les choses favorables, Courtin. *Accepter* un legs, une cession. Une donation doit être *acceptée* par le donataire: autrement elle est nulle. Un pere peut *accepter* pour son fils. Un Notaire ne peut *accepter* pour les absens. *Accepter* un combat sur un défi. *Accepter* la paix, les conditions d'un traité. Il faut remarquer que ce mot est moins étendu que Recevoir, ou agréer, & qu'il suppose quelque traité, ou negociation. On le dit pourtant quelquefois lorsqu'il ne s'agit point d'affaires. Les Juges ne doivent *accepter* aucuns presens des parties; pour dire simplement, Recevoir.

Elle revoit, Seigneur, fuyant votre courroux,
A la face des Dieux l'accepter pour époux, Rac.

Ce mot vient du Latin *acceptare*.

Dans le Commerce, *Accepter* une lettre de change, pour en empêcher le protêt, c'est, la souscrire, s'engager, & promettre de la payer. Celui qui *accepte* une lettre de change sans restriction, met simplement au bas, *accepté*, & la signe. S'il fait quelque restriction, soit pour le temps, soit pour la somme, soit faute de provision, il peut l'ajoûter dans l'acceptation. Ainsi quelquefois on *accepte sous protêt pour mettre à compte*, qu'on marque vulgairement, S. P. C.

On dit aussi au Palais, *Accepter* les offres de sa partie. Les offres qui ne sont point *acceptées* sont sujettes à revocation.

ACCEPTEUR. s. m. Terme de Commerce. Celui qui a accepté une lettre de change. L'*accepteur* devient debiteur personnel après l'acceptation, & est obligé de payer, quand même le tireur viendroit à manquer.

ACCEPTILATION. s. f. Terme de Jurisprudence Romaine. Quittance qu'on donne sans recevoir de l'argent; declaration qu'on fait en faveur de son debiteur; qu'on ne lui veut plus rien demander; qu'on a été satisfait d'une dette, ou qu'on la lui quitte; qu'on la lui remet. On trouve dans le droit une certaine forme prescrite pour l'*acceptilation*. Ulpien a cependant decidé que l'*acceptilation* n'est point aux paroles; & qu'étant du droit naturel que chacun remette ce qui lui est dû, en la maniere qu'il lui plaît, elle ne depend point des formalitez.

ACCEPTION. s. f. Consideration qu'on a pour quelcun plutôt que pour un autre. Les bons Juges ne font aucune *acception* de personne. On s'est servi autrefois aussi en ce sens du mot d'*acceptation*: mais *acceptation* est plus propre pour les affaires, & *acception* pour les personnes.

Acception. Terme de Grammaire. Sens auquel un mot se prend. Ce mot a plusieurs *acceptions*. Dans sa premiere & plus naturelle *acception* il signifie, &c.

Ces mots viennent d'*acceptare* Latin, qui vient d'*accipio*.

ACCES. s. m. Abord; entrée; facilité d'approcher de quelque personne, ou de quelque chose. Cette place, cette côte est de difficile *accés*. Avoir *accés* auprés du Roi. Cet homme cherche quelque *accés* dans cette maison; le mari jaloux lui en a fermé, lui en a interdit l'*accés*. C'est un homme dans l'esprit duquel il est impossible de trouver aucun *accés*; Oe. M. L'indifference molle & nonchalante de Petrone ne laissoit aucun *accés* dans son ame aux funestes pensées de la mort, S. Ev.

Accés, ou Accession. Terme de la Cour de Rome. On s'en sert dans les élections des Papes. C'est une épreuve ou une tentative que l'on fait pour sçavoir si le Cardinal qui a eu le plus de voix par le scrutin, ne peut point parvenir aux deux tiers.

Accés,

Digitized by Google

ACCÉS, ſe dit auſſi en Medecine des retours periodiques de certaines maladies qui laiſſent quelques bons intervalles. Il a eu un *accés* de fievre, de goutte. Il lui prend quelquefois un *accés* de folie.

Ce mot vient du Latin *acceſſus*, & *acceſſio*.

ACCESSIBLE. adj. maſc. Facile à aborder; ce qui peut être approché. L'humeur farouche de ce Juge fait qu'il n'eſt *acceſſible* qu'à peu de gens. Cette place n'eſt *acceſſible* que par un ſeul endroit.

ACCESSION. ſ. f. Terme de Pratique. L'action d'aller dans un lieu. Le Juge a ordonné une *acceſſion* de lieu, pour dreſſer procés verbal de l'état des choſes. Il ſignifie auſſi, L'union, la jonction d'une choſe à une autre. En ce cas c'eſt la même choſe qu'accroiſſement. S'approprier un fond par droit d'*acceſſion*. Le droit explique diverſes ſortes d'*acceſſions*, en vertu deſquelles une choſe jointe à une autre, accroit au profit du proprietaire de la choſe à laquelle l'autre a été unie. La pourpre par voye d'*acceſſion* appartient au maitre du drap avec lequel elle a été confonduë par la teinture, INST. P. 2. T. 1.

ACCESSOIRE. adj. m. & f. Dependance du principal; ſuite de quelque choſe. Cela n'eſt qu'*acceſſoire*. Les depens qui ne ſont qu'un *acceſſoire* montent ſouvent plus haut que le principal. L'*acceſſoire* doit ceder au principal. Perſée fut le principal acteur de la guerre; & Gentius n'en étoit que comme l'*acceſſoire*, ABL.

ACCESSOIRE, ſe prend figurément pour un état fâcheux. Il étoit dans un étrange *acceſſoire*, MRS. DE L'AC. On ne s'en ſert plus en ce ſens.

ACCESSOIRE, en matiere de Pharmacie, veut dire, Un changement qui arrive au medicament par des choſes exterieures, & qui augmente, ou diminuë ſa vertu.

ACCESSIT. Terme de College. Recompenſe qu'on donne aux écoliers qui ont compoſé preſqu'auſſi bien que celui qui a emporté le prix. Un tel a eu le premier prix des vers, & un tel le premier *acceſſit*; c'eſt-à-dire, celui qui en a approché de plus près.

Ces mots viennent du verbe Latin *accedo*, qui ſignifie, *J'approche*.

ACCIDENT. ſ. m. Terme de Philoſophie. Proprieté accidentelle; ce qui ſurvient à la ſubſtance, & qui ne lui eſt pas eſſentiel; qui peut y être, ou n'y être pas ſans qu'elle periſſe. Un *accident*, ou un mode, c'eſt ce que nous concevons neceſſairement dependant de quelque ſubſtance, ROH. La blancheur eſt un *accident* dans une muraille; parceque cette muraille peut ſubſiſter ſans la blancheur: au lieu que la blancheur ne peut ſubſiſter ſans qu'elle ſoit ſoutenuë par quelque ſubſtance. Les Carteſiens diſent que l'extenſion conſtituë l'eſſence de la matiere, & que les *accidens* ne ſont que des modifications, qui n'en ſont point diſtinctes réellement. C'eſt le dogme de la Tranſubſtantiation qui a engagé les Scholaſtiques à ſoutenir, que les *accidens* peuvent ſubſiſter ſeparément de leurs ſujets, JU. Si le rapport des ſens eſt fidelle ſur les *accidens* du pain dans l'Euchariſtie, pourquoi ne le ſera-t-il pas auſſi à l'égard de la ſubſtance? CL.

ACCIDENT, Evenement fortuit, hazard; coup de fortune; malheur imprevu. Voilà un heureux *accident*. Ces ſoins ſi exacts que vous prenez pour conſerver le corps de J. CHRIST, viennent-ils de ce que vous apprehendez quelque fâcheux *accident* pour J. CHRIST? CL. Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un *accident*; ils en ſont ſurpris les premiers, LA BR. Quand il eſt mis ſeul, & ſans adjectif qui en determine le ſens, il ſe prend preſque toûjours en mauvaiſe part. Il arrive quelquefois des *accidens* d'où il faut être un peu fou pour ſe bien tirer, LA ROCH. C'eſt dans les hopitaux que ſe raſſemblent toutes les infirmitez, & tous les *accidens* de la vie humaine, FL. Je ſuis fâché de l'*accident* qui vous eſt arrivé: cela s'entend de quelque aventure deſagreable.

Quand on ſe brûle au feu que ſoi-même on attiſe,
Ce n'eſt point accident; mais c'eſt une ſottiſe, REGN.

ACCIDENT, ſignifie auſſi les circonſtances, & les incidens d'une action. Quand Sapho veut exprimer les fureurs de l'amour, elle ramaſſe de tous côtez les *accidens* qui ſuivent, & qui accompagnent cette paſſion: & remarquez que de tous ces *accidens*, elle choiſit ceux qui marquent davantage l'excés & la violence de l'amour, BOI.

ACCIDENT, en termes de Medecine, eſt la même choſe que ſymptome, & ſe dit de tout ce qui arrive de nouveau à un malade, ſoit en bien, ou en mal. Le remede travailla de telle ſorte, que les *accidens* qui s'enſuivirent fortifierent l'accuſation, VAU. Cette playe ſe pourra guerir, s'il ne lui arrive point d'*accident*; c'eſt-à-dire, de fievre, d'inflammation, ou autre ſymptome.

Par ACCIDENT. Maniere de parler adverbiale. Elle marque une choſe arrivée par malheur, ou un évenement qu'on ne devoit pas naturellement attendre. Le Prince a l'humeur bienfaiſante; & s'il fait du mal, ce n'eſt que par *accident*.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Qui n'eſt pas de l'eſſence de la matiere; ce qui eſt indifferent à un ſujet. La blancheur eſt *accidentelle* au marbre.

ACCIDENTELLEMENT. adv. Qui eſt joint à la maniere d'accident. Ce n'eſt qu'*accidentellement* qu'un homme eſt blanc ou noir; grand ou petit. On ne s'en ſert gueres qu'en termes de Philoſophie.

Ces mots viennent du Latin *accidens*, *accido*.

ACCISE. ſ. f. Terme de relations. C'eſt une certaine taxe, ou impôt qu'on leve dans les Provinces Unies ſur le vin, la biere, & ſur la plupart des choſes qui ſe conſument. On condamne à de groſſes amendes ceux qui fraudent les *acciſes*.

ACCLAMATION. ſ. f. Clameur; bruit confus; applaudiſſement; cri de joye, par lequel le public temoigne de l'eſtime, ou ſon approbation pour quelque choſe. Le Roi entra dans la ville parmi les applaudiſſemens, & les *acclamations* du peuple, ABL. Ce qu'on appelle *acclamation* publique ne me touche pas, M. Sc. Tout retentiſſoit de cris, & d'*acclamations*, ABL. Les ſoldats ne purent retenir les pleurs, ni les *acclamations* dont une multitude exprime ſes mouvemens, VAU. Anciennement on ſe ſervoit d'*acclamations* & d'applaudiſſemens dans les Egliſes, comme dans les theatres. Les Magiſtrats, les Evêques s'éliſoient autrefois par les ſuffrages, & les *acclamations* publiques.

ACCLAMPER. v. act. Terme de Marine. C'eſt fortifier un mât par des clamps, ou des gemelles qui ſont des pieces de bois qu'on y lie, & qu'on y attache pour faire plus de reſiſtance au vent.

ACCOINTANCE, ou ACOINTANCE. ſ. f. Vieux mot. Hantiſe, habitude, commerce, ou familiarité avec quelcun. Il ne ſe dit gueres qu'en mauvaiſe part. Il ne faut avoir aucune *accointance* avec ces gens-là. On le peut dire en badinant, & dans un bon ſens.

Le bel eſprit, au ſiecle de Marot,
Des grands Seigneurs vous donnoit l'accointance,
DES HOUL.

ACCOINTER. v. act. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit, Hanter quelcun, faire amitié, ſocieté avec lui. Il s'eſt *accointé* de cette fille; pour dire, il la voit un peu trop familierement.

Ce mot vient de *adcomitare*, MEN.

ACCOISER, ou ACOISER. v. act. Vieux mot, qui ſignifioit, Adoucir, appaiſer. La tempête

après

Digitized by Google

après avoir duré six heures, *s'accoisa* un peu. La sedition fut *accoisée* par l'adresse d'un tel Magistrat.

Ce mot vient de *coy*, qui a été fait du Latin *quietus*.

ACCOLADE, ou ACOLADE. ſ. f. Embraſſement; careſſe qu'on fait en ſautant au cou de quelcun en l'embraſſant. Les amis qui ont été long temps ſans ſe voir, ſe font mille embraſſades & *accolades*.

ACCOLADE, ſe dit auſſi de l'embraſſade, & d'une ceremonie dont on uſe quand on fait un Chevalier; & en ce cas on dit, Donner l'*accolade* aux Chevaliers. Gregoire de Tours rapporte que les Rois de la premiere race donnoient le baudrier, & la ceinture dorée aux Chevaliers, & les baiſoient à la joüe gauche. Après l'*accolade* le Prince donnoit un petit coup du plat d'une épée ſur l'épaule du Chevalier, qui entroit par là dans la profeſſion de la guerre.

ACCOLADE, ſe dit auſſi de deux lapereaux qu'on ſert, & qu'on preſente joints enſemble. Manger une *accolade* de lapereaux.

ACCOLER, ou ACOLER. v. act. Embraſſer quelcun en lui mettant les bras ſur le cou pour le baiſer, le careſſer. Cette fille s'eſt laiſſé *accoler*.

Ce mot eſt compoſé de *col*, & vient de *ad* & de *collum*. Il ſe dit le plus ſouvent en riant.

ACCOLER la cuiſſe, *accoler* la botte, ſignifie, Saluer quelcun avec beaucoup de ſoumiſſion, avec reſpect, comme quand on ſalué un homme qui deſcend de cheval: ce qui eſt une marque d'infériorité.

ACCOLER, en termes de Pratique, ſignifie, Faire un trait de plume en marge d'un compte, d'un memoire, d'une declaration de dépens, qui marque qu'il faut comprendre pluſieurs articles ſous un même jugement, & les comprendre dans une même ſupputation pour n'en faire qu'un ſeul.

ACCOLER, en termes de Jardinage, ſe dit des branches d'arbres, des ſeps de vigne qu'on attache à des eſpaliers, à des échalas.

ACCOLER, ſignifie auſſi, Joindre deux lapereaux enſemble pour en ſervir une accolade.

ACCOLÉ, ÉE. part & adj.

En termes de Blaſon il ſe prend en quatre ſens differens: on le dit des animaux qui ont des colliers, ou des couronnes paſſées au cou. Ainſi on dit, Un lion de ſable armé, lampaſſé, & *accolé* d'or. On s'en ſert auſſi en blaſonnant les armes de Navarre, qui ſont, De gueules aux rais d'eſcarboucle *accolez*, & pommettez d'or.

ACCOLÉ, ſe dit auſſi des choſes entortillées à d'autres: comme d'un ſerpent à un arbre, ou à une colonne, ou de toute autre choſe qui eſt entourée de lierre; d'un ſep de vigne à un échalas; d'une givre, &c.

ACCOLÉE, ſe dit encore de deux Ecus qui ſont joints enſemble, & attachez par les côtez. Ainſi les Ecus de France & de Pologne étoient *accolez* ſous une même couronne du temps de Henri III. ceux de France & de Navarre depuis Henri IV. Les Ecus de Leon X. & de François I. ſont en tête du Concordat en deux Ecuſſons *accolez*: ils le ſont pareillement dans le ſceau dont il eſt ſcellé. Les femmes *accolent* auſſi leurs écus à ceux de leurs maris.

On dit auſſi, Que des fuſées, des loſenges, & des males ſont *accolées*, quand elles ſe touchent de leurs flancs, ou de leurs pointes ſans remplir tout l'Ecu. On ſe ſert auſſi de ce terme pour les clefs, bâtons, maſſes, épées, bannieres, & autres choſes ſemblables qu'on paſſe en fautoir derriere l'Ecu.

ACCOMMODABLE, ou ACOMMODABLE. adj. maſc. & fem. ſe dit en matiere de querelles, & de differens; Qui ſe peut terminer, ajuſter, pacifier. Cette querelle eſt venuë de rien, elle eſt fort *accommodable*. Les differens de Religion ne ſont gueres *accommodables*.

ACCOMMODAGE. ſ. m. Travail ou ſalaire de ceux qui rhabillent, qui apprêtent, qui accommodent quelque choſe. Quand on porte des viandes au cabaret, il en faut payer l'*accommodage*, les ſauces, l'apprêt.

ACCOMMODANT, ANTE. adj. Traittable, facile, complaiſant; qui veut tout ce que les autres veulent; qui ſe conforme à leur humeur. Vous aurez bientôt conclu vôtre marché avec cet homme-là; il eſt fort *accommodant*. Vôtre humeur ſi égale, ſi ſociable, & ſi *accommodante* me charme, Cos. Les Jeſuites n'ont eu pour but que de s'attirer tout le monde par une conduite *accommodante*, Pasc. Les plus *accommodans* ce ſont les plus habiles, La Fon.

ACCOMMODANT, ſignifie auſſi, Ce qui nous fait grand bien, qui établit nos affaires. Un gros billet de loterie, une ſucceſſion inеſperée, ſont des choſes fort *accommodantes*.

ACCOMMODATION. ſ. f. Terme de Palais. Accord qui ſe fait à l'amiable. Ce procés eſt ſi embrouillé, qu'il n'y a pas moyen d'en ſortir que par voye d'*accommodation*. On ne s'en ſert plus.

On le dit auſſi figurément de la conciliation des loix, des paſſages des Auteurs qui ſemblent être contraires. Le plus grand ſoin des Commentateurs eſt de trouver l'*accommodation* des textes de leurs Auteurs qui ſe contrarient. Conciliation eſt meilleur.

ACCOMMODATION. Terme de Philoſophie. Connoître par *accommodation*, c'eſt connoître une choſe par l'idée d'une autre.

ACCOMMODEMENT, ou ACOMMODEMENT. ſ. m. Ajuſtement; ce qui rend une choſe plus commode, ou qui la met en meilleur ordre. Je ne louërai point vôtre logis, que vous n'y ayez fait tels & tels *accommodemens*.

ACCOMMODEMENT, ſignifie auſſi, Reconciliation, accord, traitté pour finir un procés, ou un different à l'amiable. Ces parties ſont en voye, en termes d'*accommodement*. Cet homme n'eſt point chicaneur; il eſt homme d'*accommodement*; il eſt porté naturellement à l'*accommodement*; il entre volontiers en *accommodement*; il écoute tous les moyens d'*accommodement*. Dans les *accommodemens* l'on cherche d'ordinaire des termes foibles, pour l'honneur de celui qui fait ſatisfaction, Bou. Cet acte d'hoſtilité a rompu l'*accommodement* qu'on avoit menagé. Ils ont fait un *accommodement* plâtré, Ac. Il ſe prend encore pour un temperament, une facilité, & pour un biais de parvenir à un *accommodement*. Un Negociateur qui a ſes ordres, feint quelquefois de ſe relâcher de lui-même, & comme par un eſprit d'*accommodement*, La Br. Il y auroit un *accommodement* à propoſer, ſi les intereſſez y vouloient conſentir; c'eſt-à-dire, un moyen, & un adouciſſement pour les concilier, pour les ajuſter. Il eſt des Directeurs chagrins qui ne veulent point d'*accommodement* avec les inclinations corrompuës de la nature humaine, Bay.

Le ciel defend de vrai certains contentemens:
Mais on trouve avec lui des accommodements, Mol.

On dit proverbialement, Que le meilleur procés ne vaut pas le plus mauvais *accommodement*.

ACCOMMODER, ou ACOMMODER. v. act. Rendre une choſe facile, commode; la reparer. On a donné ordre pour *accommoder* les chemins. Il faut *accommoder* cette ſelle, la rembourrer, la rendre moins dure, & plus commode.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Arranger, mettre en ordre, en bon état. Il a pris grand ſoin d'*accommoder* ſa chambre, ſon cabinet; d'orner, d'*accommoder* ſon jardin, ſa maiſon.

On le dit auſſi des choſes qui regardent l'ornement de la perſonne. Cette femme eſt toûjours deux heures à

s'ac-

Digitized by Google

s'*accommoder* ; c'eſt-à-dire, à s'ajuſter, & à ſe parer. Ce Barbier *accommode* bien la barbe, la perruque.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Preparer, apprêter, aſſaiſonner. Ce Cuiſinier *accommode* fort bien à manger. On eſt fort bien *accommodé* dans cette hôtelerie ; c'eſt-à-dire, on y eſt bien traité, & bien ſervi. A quelle ſauce voulez-vous qu'on *accommode* ce poiſſon ?

ACCOMMODER, en ce ſens ſe dit au figuré, & ſignifie, Orner, ajuſter. *Accommoder* un conte, LA FON.

ACCOMMODER, ſe dit auſſi en parlant de ce qui eſt à la bienſeance, au voiſinage de quelcun. Cette terre *accommoderoit* bien cette Seigneurie, parceque l'une releve de l'autre. Ce Prince eſt mauvais voiſin ; il s'*accommode* de tout ce qui eſt à ſa bienſeance ; il l'uſurpe.

ACCOMMODER, ſignifie preſqu'en même ſens, Traiter, acheter, prêter, permuter. Si vous voulez m'*accommoder* de cette terre, je l'acheterai. Si vous voulez m'*accommoder* de quelque argent, vous me ferez plaiſir. Vôtre Benefice m'*accommoderoit* fort, ſi vous vouliez le permuter contre un autre qui vous *accommodât* auſſi.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Debrouiller ſes affaires ; les retablir ; faire fortune ; gagner du bien. Cet homme s'eſt bien *accommodé* dans cette charge : il étoit gueux ; il a bien *accommodé* ſes affaires.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Terminer un procés, une querelle. Quand les gens ſont las de plaider, c'eſt alors qu'ils ſont diſpoſez à s'*accommoder*. Ces jeunes gens étoient prêts à ſe battre ; mais on les a *accommodez*, &c.

On le dit auſſi des loix, des paſſages des Auteurs, & autres choſes qui ſemblent ſe contrarier, & que l'on cherche à concilier. Comment *accommodez*-vous cette loi du Digeſte avec cette autre du Code ? Comment *accommodez*-vous la devotion avec la coqueterie ? Il y a des devots qui *accommodent* la Religion à leur interêt.

ACCOMMODER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Etre facile, commode dans la negociation, dans la maniere de vivre. Il y a plaiſir de traiter avec cet homme-là ; c'eſt un homme d'un eſprit aiſé, & d'une humeur agreable, qui s'*accommode* à tout ; tout l'*accommode*. En ce ſens on dit auſſi, Qu'un homme ſage doit s'*accommoder* aux temps ; c'eſt-à-dire, ſe conformer à l'uſage, aux lieux, aux humeurs, à la volonté, à la capacité des perſonnes à qui il a affaire, pour vivre en repos, & dans l'eſtime publique. Montagne penſoit trop ſubtilement, pour s'*accommoder* de penſées qui ſont naturelles, LA BR. Socrate dont la vertu n'étoit point farouche, s'*accommodoit* de l'innocente joye des feſtins, M. SC. Il faut que la raiſon s'*accommode* à la ſenſibilité de la nature, & que dans les extrêmes deplaiſirs elle lui laiſſe verſer des pleurs, CAIL. Pour être heureux par les paſſions, il faut que toutes celles que l'on a s'*accommodent* les unes avec les autres, FONT. Les ſoupirs & les langueurs ne s'*accommodent* point avec la fierté d'un Heros, CAIL. c'eſt-à-dire, qu'elles ne compatiſſent point enſemble. Il faut s'*accommoder* aux choſes, quand les choſes ne s'*accommodent* pas à nous, OR. M. Un ſage s'*accommode* aux vices de ſon ſiecle, MOL.

On dit auſſi, Je ne ſçaurois m'*accommoder* de ce valet ; pour ſignifier, je ne puis m'en ſervir. Qu'un homme ne s'*accommode* pas de toutes ſortes de perſonnes ; pour dire, que toutes perſonnes ne lui plaiſent pas. Qu'il s'*accommode* dans un lieu ; pour exprimer, qu'il s'y trouve bien. Je ne m'*accommode* point de la ſolitude ; ce genre de vie eſt trop ennuyeux.

ACCOMMODER, avec le pronom perſonnel, ſignifie encore, Prendre ſans façon, s'approprier les choſes un peu hardiment. Cet homme s'*accommode* de tout ce qu'il trouve ; c'eſt-à-dire, il s'en ſaiſit, il s'en empare. On dit auſſi, Voyez comme il s'*accommode* ; pour exprimer, qu'il prend ſes commoditez avec beaucoup de liberté.

ACCOMMODER, ſe prend quelquefois à contreſens, & en mauvaiſe part, & ſignifie, Maltraiter, ou de paroles, ou de coups ; gâter ; mettre en deſordre, & en mauvais état. Il eſt tombé entre les mains de voleurs, d'aſſaſſins, qui l'ont *accommodé* d'une étrange maniere. Il eſt tout couvert de boué, le voilà mal *accommodé*. On dit populairement, Je vais l'*accommoder* de toutes pieces, ABL. Dans le jugement de ce procés il a été mal *accommodé* ; il y a eu de ſeveres condamnations contre lui.

On dit auſſi par raillerie d'un homme qui s'eſt enivré, Qu'il s'en eſt donné, qu'il s'eſt *accommodé* de la belle maniere ; pour dire, qu'il en a pris avec excés.

ACCOMMODER, ſe dit proverbialement dans ces phraſes. On l'a *accommodé* tout de rôti ; pour dire, on l'a fort maltraité. On dit auſſi, *Accommodez* vous, le pais eſt large ; pour ſe moquer d'un homme qui ſe met à ſon aiſe, qui prend ſes commoditez ſans beaucoup de ceremonie.

ACCOMMODÉ, ÉE. part. & adj. Un procés *accommodé*. Un homme riche & *accommodé*.

Ces mots viennent d'*accommodare* Latin, de *commodus*.

ACCOMPAGNEMENT ou ACOMPAGNEMENT. ſ. m. Action par laquelle on accompagne. L'*accompagnement* du St. Sacrement, quand on le porte aux malades, paſſe pour une action pieuſe. Dans ce ſens l'on ne s'en ſert gueres que pour des ceremonies. Le Prince de C. fut chargé de l'*accompagnement* de la Princeſſe, A C.

ACCOMPAGNEMENT, ſe dit auſſi des choſes qui accompagnent, ou pour l'ornement, ou pour l'agrément, ou pour la ſymmetrie. Il ne manque à cette maiſon qu'un bois de haute fûtaye pour ſervir d'*accompagnement*. L'*accompagnement* d'un thuorbe avec la voix eſt fort agreable. Cette chambre eſt belle ; mais elle n'a pas aſſez d'*accompagnemens*. L'harmonie dans les pieces de Theatre ne doit être qu'un ſimple *accompagnement*, ST. EV.

ACCOMPAGNEMENT, en termes d'Organiſtes, ſe dit de divers jeux qu'on touche pour accompagner le deſſus, comme le bourdon, la montre, la flute, le prêtant, &c.

ACCOMPAGNEMENT, eſt auſſi un terme de Blaſon, & ſe dit de tout ce qui eſt autour de l'Ecu, pour lui ſervir d'ornement ; le pavillon, le cimier, les ſupports, &c.

ACCOMPAGNER ou ACOMPAGNER. v. act. Suivre ; marcher de compagnie avec un autre. Un Religieux doit être toûjours *accompagné* d'un Frere. Cette femme jalouſe *accompagne* par tout ſon mari.

ACCOMPAGNER, ſignifie auſſi, Conduire quelcun par civilité, & pour lui faire honneur. *Accompagner* une Dame juſqu'à ſon carroſſe. On envoye des gens de qualité aux Ambaſſadeurs pour les *accompagner* à l'audience du Roi, pour les y conduire.

ACCOMPAGNER, ſe dit auſſi de la ſuite, du cortege, de l'eſcorte qu'on donne à quelcun ou pour l'obſerver, ou pour lui faire honneur, ou pour l'aſſûrer dans ſa marche. Ce Seigneur marche toûjours *accompagné* de ſix Gentilshommes, &c. Les Marechaux de France envoyent un Garde à ceux qui ont querelle, pour les *accompagner* par tout. On envoya un corps de cavalerie pour *accompagner* ce convoi, c'eſt-à-dire, pour l'eſcorter.

ACCOMPAGNER, ſe dit auſſi de ce qui orne, ou decore quelque choſe, & qui lui ſied bien. Ces deux pavillons *accompagnent* bien ce bâtiment ; ils ſont une belle ſymmetrie. Cette garniture *accompagne* bien ſon habit ; cela eſt bien aſſorti. Lorſqu'elle joüe, le thuorbe *accom-*

pagne

Digitized by Google

pagne parfaitement ſon chant ; mais ſa perſonne *accompagne* encore mieux le thuorbe, Le Ch. d'H.

Accompagner, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, Joindre, ajoûter. *Il accompagne* tout ce qu'il dit de tant de graces, & de tant d'honnêtetez, que cela lui gagne les cœurs. La colere & l'emportement *accompagnent* d'ordinaire le jeu, St. Ev. L'admiration qu'on a pour les actions glorieuſes, eſt ſouvent *accompagnée* d'un ſecret depit de n'en pouvoir faire autant, Cos. Et toûjours quelque crainte *accompagne* l'amour, Rac. L'éloquence du corps *accompagnoit* celle de l'eſprit, Bal. Il a *accompagné* ſon compliment, ſa harangue, d'un preſent conſiderable. La fortune a *accompagné* Alexandre en toutes ſes entrepriſes ; elle l'a ſuivi par tout. La vieilleſſe par les infirmitez qui l'*accompagnent*, reſſemble plus à la mort qu'à la vie, Abl.

Accompagné, ée. part. paſſ. & adj.

Accompagné, en termes de Blaſon, ſe dit lors qu'autour d'une piece principale, comme le ſautoir, la bande, la faſce, le chevron, le croiſſant, le lion, l'aigle, &c. il y a pluſieurs autres pieces qui ſont auprès en ſeantes partitions. De Neufville Ville-Roy porte d'azur au chevron d'or, *accompagné* de trois croix ancrées de même. On le dit particulierement des croix, ſautoirs, chevrons, pairles, &c. quand ces choſes ſont également diſpoſées dans les quatre cantons de l'Ecu qu'elles laiſſent vuide.

Ces mots viennent de *compagnon*.

ACCOMPLIR ou ACOMPLIR. v. act. Finir, achever, faire entierement, executer, mettre une choſe en état où il n'y ait plus rien à deſirer ; lui donner ſa perfection. *Accomplir* ſon apprentiſſage, le temps de ſon exil. Nôtre Seigneur a *accompli* les prophecies ; c'eſt-à-dire, il a rempli, & executé ce qu'elles avoient predit. Cet Officier a bien *accompli* ſon devoir. Le plus juſte peut-il *accomplir* tous les commandemens de la Loi ? Port-R. Dieu lui donna des enfans pour *accomplir* ſes deſirs, & les lui ôta pour éprouver ſa reſignation, Fil. Il a *accompli* ſa promeſſe, ou ſon vœu ; c'eſt-à-dire, qu'il a executé tout ce qu'il avoit promis.

Accompli, ie. part. & adj. Achevé, parfait. Le temps eſt *accompli*. Il a fait un bâtiment fort *accompli*. Ce Seigneur eſt *accompli* ; pour dire, il a toutes ſortes de perfections & de bonnes qualitez. Il faut avoir 25. ans *accomplis* pour être en majorité.

ACCOMPLISSEMENT ou ACOMPLISSEMENT. ſ. m. Execution, ſuccés, achevement ; ce qui rend la choſe accomplie. Nous avons l'*accompliſſement* de nos vœux ; c'eſt-à-dire, tout ce que nous avons ſouhaité. Les inſtructions de l'Egliſe tendent à porter les fidelles à l'*accompliſſement* de la loi de Dieu, Port-R. Lycurgue ordonna que les nouveaux mariez ne ſe viſſent qu'à la derobée, afin d'empêcher le degoût qui ſuit l'entier *accompliſſement* de nos deſirs, Abl. Voyez un heureux, & quelle ſerenité l'*accompliſſement* de ſes deſirs repand ſur ſon viſage, La Br.

Ces mots viennent de *complere*, *compleo*, *complementum*.

ACCON, terme de Marine, eſt un petit bateau à fond plat, dont on ſe ſert pour aller ſur les vaſes lorſque la mer eſt retirée.

ACCONDUIRE. v. act. Amener. Il ne ſe dit plus.

ACCOQUINER ou ACOQUINER. v. n. Se plaire, s'attacher à une vie coquine, faineante, & libertine ; s'amuſer, s'accoutumer à quelque choſe d'indigne. Il ne ſe dit que dans le ſtile bas & ſatirique. La lecture des Romans *accoquine* l'eſprit ; pour dire, elle l'amuſe, elle l'attache. Nous verrions les femmes courir après nous ſans tous les reſpects où nous les *accoquinons*, Mol. Le feu *accoquine*, il rend les gens

pareſſeux & faineans. Il s'employe plus ſouvent au neutre paſſif. Cet homme s'eſt *accoquiné* au jeu, au cabaret : il s'eſt *accoquiné* avec cette femme. Mon Dieu ! qu'à tes appas je ſuis *accoquiné* ? Mol. On le dit auſſi de quelques animaux domeſtiques. Il ne faut pas qu'un chien de chaſſe s'*accoquine* à la cuiſine. Ce mot, quand il eſt joint avec le pronom perſonnel, regit le verbe à l'infinitif avec la particule *à*. S'*accoquiner* à gueuſer. Quand on s'*eſt* une fois *accoquiné* à faire des vers, l'on ne peut plus s'appliquer à autre choſe, Oz. M.

Ce mot vient de *coquus*, parceque les faineans ſe plaiſent fort à la cuiſine.

Accoquiné, ée. part. & adj.

ACCORD ou ACORD. ſ. m. Conſonnance, ou union de deux ſons agreables à l'oreille. Aux *accords* d'Amphion les pierres ſe mouvoient, Boi. L'octave, la quinte ſont de bons *accords*. Ce Muſicien ne joue pas une piece, il fait ſeulement des *accords*. L'Organiſte joue le plein chant du petit doigt, & des autres il fait des *accords*. On dit auſſi, Qu'un luth, ou un autre inſtrument n'eſt pas d'*accord*, quand il ne fait pas les conſonnances juſtes qu'on deſire, & que les cordes ne ſont pas montées juſte au ton qu'elles doivent être.

Accord, ſignifie auſſi cette union, & cette proportion qui eſt entre toutes les parties de l'Univers, & qu'on appelle l'*harmonie du monde*, qui en établit le repos, & la ſtabilité.

Accord, ſignifie encore, Paction, convention, accommodement entre des perſonnes qui traittent, qui conviennent de quelque choſe. Ces parties ont fait, ont paſſé, ont ſigné un *accord*. On dit d'ordinaire qu'un bon *accord* vaut mieux qu'un mechant procés. Il faut remarquer qu'on ne dit un *accord*, que des affaires legeres & particulieres ; & que dans les grandes on ſe ſert du mot de *tranſaction*, ou de *traité*.

Accord, ſignifie auſſi, Intelligence, union ; conformité d'eſprits, d'humeur, & de volontez. Le mari & la femme ſont bien d'*accord*. L'amour a pris ſoin de nous mettre d'*accord*, B. Rab.

Accord, ſignifie auſſi, Conſentement. J'en ſuis d'*accord* ; c'eſt-à-dire, j'y donne mon conſentement. On dit abſolument, D'*accord* ; pour dire, j'y conſens. Vous voulez cela : d'*accord*.

Accord, ſignifie encore, Conformité de ſentimens, & d'opinions. Tous les Philoſophes ne ſont pas d'*accord* ſur l'éternité de la matiere ; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſont pas du même avis, ni dans le même ſentiment là-deſſus. De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'*accord*, La Sabl. Vous vous contrediſez, & vous n'êtes pas d'*accord* avec vous-même.

Tout d'un *accord*. adv. Tout d'un conſentement, d'un même avis. Vous êtes tout d'un *accord* à me tromper, & à vous bien divertir, Port-R.

On dit proverbialement d'un homme facile, & de bonne humeur, qui conſent à tout ce qu'on veut ; Qu'il eſt de tous bons *accords*.

Accords, ou *étais* en termes de Marine, ſont de grandes pieces de bois dont on ſe ſert pour ſoutenir le navire que l'on conſtruit, tant qu'il eſt ſur le chantier.

ACCORDABLE ou ACORDABLE. adj. Qui ſe doit ou peut accorder. Cette grace n'eſt pas *accordable* ; le crime eſt trop énorme. Il eſt peu en uſage.

ACCORDAILLES ou ACORDAILLES. ſ. f. Il n'a point de ſingulier. Ceremonie qui ſe fait pour la ſignature d'un contract de mariage en preſence des parens, quand les parties ſont d'accord. Se trouver aux *accordailles*.

ACCORDANT ou ACORDANT, ante. adj. Qui ſe peut accorder. La Muſique conſiſte à bien choiſir les tons *accordans*, & à les diſtinguer des diſcordans. Il y a des voix *accordantes* & diſcordantes.

Digitized by Google

ACCORDE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt le commandement que l'on fait à l'équipage de la chaloupe, & aux Rameurs, pour les faire nager enſemble.

ACCORDER ou ACORDER. v. act. Mettre des voix, ou des inſtrumens de Muſique en état de faire des conſonnances, ou des accords dans la plus grande juſteſſe; les mettre ſur un même ton, pour en former un concert agreable. *Accorder* un inſtrument, c'eſt monter les cordes au ton où elles doivent être, pour faire l'harmonie. On eſt plus long temps à *accorder* ſon luth, qu'à en jouër. *Accorder* ſa voix avec un thuorbe.

ACCORDER, ſe dit en Grammaire en parlant du regime, & de l'accord que les parties d'oraiſon doivent avoir enſemble. Le ſubſtantif & l'adjectif ſe doivent *accorder* en genre, en cas, & en nombre.

ACCORDER, ſignifie auſſi, Accommoder, mettre d'accord, établir la paix & l'union entre les perſonnes. Il a *accordé* ſon procés. *Accorder* les cœurs, & les eſprits. Ces deux freres étoient en querelle; on les a *accordez*.

ACCORDER, ſe dit en matiere de doctrine, & d'opinions: alors il ſignifie, Les concilier, & en lever les contradictions apparentes. Les Theologiens font tous leurs efforts pour *accorder* St. Matthieu & St. Luc ſur la genealogie de J. CHRIST, CL.

On ſe dit auſſi des choſes. Les qualitez contraires ne s'*accordent* pas enſemble, elles ſont incompatibles. Le chaud & le froid ne s'*accordent* pas. Ce que vous dites ne s'*accorde* pas avec ce que vous m'avez dit autrefois. *Accorder* vous avec vous-même. Comment *accorder* la liberté de l'homme avec les decrets de Dieu? PORT-R.

ACCORDER, ſe dit auſſi de ce qui peut ſubſiſter agreablement enſemble; & generalement de toutes les choſes qui ont de la convenance, & du rapport. Cette garniture s'*accorde* bien avec cet habit. Le plomb s'*accorde* bien avec l'étain. Le vinaigre ne s'*accorde* point avec le lait.

ACCORDER, ſignifie auſſi, Donner, faire une grace, octroyer une demande. *Accorder* des faveurs. *Accorder* un emploi. Elle *accorda* à la pitié ce qu'elle avoit refuſé à l'amour, VILL. Le Cardinal de Ximenés n'*accordoit* jamais les graces qu'on lui demandoit, pour n'être pas troublé dans l'ordre du bien qu'il vouloit faire, FL. Le Pape a *accordé* une indulgence pleniere.

ACCORDER, ſignifie auſſi, Conſentir. Je vous *accorde* cette propoſition.

ACCORDER, ſe met auſſi avec le pronom perſonnel, & alors il ſignifie, Convenir; être d'intelligence, & de complot. Ces gens s'*accordent* à tromper le monde. Il marque encore la conformité des eſprits & des humeurs. Les jeunes gens n'ont pas de peine à s'*accorder*; leurs plaiſirs communs les uniſſent, OE. M.

On dit auſſi, *Accorder* une fille en mariage, quand les parens donnent une fille à celui qui la leur demande; ou quand les parties en ſignent le contract.

On dit proverbialement, que des gens s'*accordent* comme chiens & chats; pour dire, qu'ils ne peuvent compatir enſemble. *Accordez* vos flûtes; pour dire, convenez de vos faits.

ACCORDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon verbe. Un lut *accordé*; une propoſition *accordée*; un procés *accordé*.

ACCORDÉ, EE. ſ. m. & f. Qui s'eſt engagé par un traitté pour mariage. C'eſt un *accordé*; c'eſt ſon *accordée*. L'*accordé* qui refuſe d'accomplir le mariage eſt toûjours condamné aux dommages, & interêts, proportionnez à la qualité de l'*accordée*, parcequ'elle eſt mepriſée, & offenſée par ce changement, G. B.

ACCORDOIR. ſ. m. Petit inſtrument qui ſert à accorder les inſtrumens de Muſique. L'*accordoir* d'une orgue eſt fait en forme d'un petit cône, dont on affuble les tuyaux en les preſſant, juſqu'à ce qu'ils ſoient aſſez étroits pour les faire deſcendre aux tons qu'on deſire; ou en pouſſant la pointe du cône dans le tuyau, lorſqu'on le veut élargir, & le faire monter. L'*accordoir* d'un claveſſin eſt fait comme un petit marteau.

Ces mots d'*accord* & d'*accorder*, ſelon quelques-uns, & entr'autres Nicod, viennent du Latin *ad cor*, comme ſi on diſoit, que deux perſonnes ſont amenées à un même cœur, ou à une même volonté. Mais il y a plus d'apparence qu'ils viennent de *corde*, & que le premier ſens d'*accorder* vient de ce que deux cordes qui ſe touchent en même temps, forment des tons qui s'uniſſent agreablement: d'où vient qu'il y a des conſonnances en Muſique qui s'appellent *tetracorde* & *hexacorde*, qui ſont la tierce & la ſexte; ce qui a été étendu aux conventions, qui ſont agir les parties de concert.

ACCORER. Terme de Marine, qui ſignifie, Appuyer, ou ſoutenir quelque choſe.

ACCORT, ORTE. adj. Civil, complaiſant, adroit; qui ſe ſçait accommoder à l'humeur des perſonnes avec qui il a affaire, pour reüſſir dans ſes deſſeins. Avoir des manieres *accortes*. Elle eſt charmante; elle eſt *accorte*, MAIN. Les Grecs diſent *polytropos*.

Ce mot vient de l'Italien *accorto*, qui ſignifie la même choſe. On a dit autrefois *accortiſe* & *accortement*: mais ces mots ont vieilli; quoique Paſquier temoigne qu'ils étoient nouveaux de ſon temps.

ACCORNE', ÉE. adj. Terme de Blaſon. Animal qui eſt marqué dans un Ecu avec ſes cornes. On le dit ſeulement quand elles ſont d'une autre couleur, ou metal que le reſte du corps de l'animal. Têtes de vaches de ſable, *accornées* d'argent.

Ce mot vient du Latin *cornu*, comme qui diroit, *fourni de cornes*.

ACCOSTABLE. adj. m. & f. Civil, qui ſe laiſſe aborder facilement. Ce ſont des perſonnes peu *accoſtables*, VOI. Ce Conſeiller eſt fort *accoſtable*; il écoute paiſiblement les parties. Ce mot eſt hors d'uſage, REGL.

ACCOSTER. v. act. Approcher de quelcun pour entrer en diſcours, pour lui apprendre, ou ſçavoir de lui quelque choſe, ou pour nouër amitié avec lui. On conjugue, Je m'*accoſte*; Je m'*accoſtai*; Je me ſuis *accoſté*. Il eſt allé hardiment *accoſter* cette femme. Ce mot n'entre que dans le diſcours familier.

ACCOSTER, ſignifie auſſi, Hanter; avoir familiarité avec quelcun. Il ne ſe faut *accoſter* que d'honnêtes gens. Ils ſe defioient tellement les uns des autres, qu'on n'eût oſé s'*accoſter* de perſonne. VAU.

ACCOSTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. En ces mots l' *s* ſe prononce.

ACCOTAR. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt une piece de bordage que l'on endente entre les membres du vaiſſeau, pour empêcher l'eau de tomber entre les membres, ou entre les pieces qui le compoſent.

ACCOTER. Terme de Marine. C'eſt approcher une choſe d'une autre. On le dit des huniers & des perroquets, quand on fait toucher les coins ou pointes des uns & des autres aux poulies deſtinées à cet uſage, & qui ſont miſes exprés au bout des vergues. *Accoter* eſt le commandement pour faire approcher une choſe de l'autre. Ainſi on dit à un petit vaiſſeau pour le faire approcher d'un plus grand, *accote* à bord.

Ces mots viennent du Latin *coſta*, côte.

ACCOTÉ, Terme de Blaſon, ſe dit des pieces qui ſont poſées à côté d'une autre piece de l'Ecu. Le Prête-Jean d'Ethiopie porte, D'argent à une croix hauſſée de gueules, chargée d'un Crucifix, *accotée* de deux fouets de cordes emmanchez d'azur. Il ſe dit particulierement

Digitized by Google

lierement de toutes les pieces de longueur miſes en pal, ou en bande, quand elles en ont d'autres à leurs côtez. Ainſi le pal peut être *accôté* de quatre ou de ſix annelets; quand il y en a deux ou trois de chaque côté. On dit la même choſe de la bande, quand les pieces qui ſont à ſes côtez, ſont couchées dans le même ſens, & qu'il y en a le même nombre de part & d'autre. Quand elles ſont droites on nomme alors la bande *accompagnée* de deux ou de quatre fleurs de lis, ou autres choſes, dont il faut énoncer la ſituation. Quand ce ſont des pieces rondes, comme des tourteaux, des beſans, on peut dire indifféremment *accôté*, ou accompagné, Le P. Menest.

ACCOUCHEMENT. ſ. m. Enfantement; delivrance d'une femme groſſe. Les travaux de l'*accouchement* ſont une des peines du peché originel. Il y a des *accouchemens* naturels, & d'autres contre nature. Voyez Mauriceau ſur cette matiere.

On le dit quelquefois figurément des productions de l'eſprit. Socrate diſoit, qu'il faiſoit l'office de Sage-femme, & qu'il aidoit à l'*accouchement* des eſprits. On dit proverbialement, Après avoir attendu l'*accouchement* de la montagne, il n'en eſt ſorti qu'une ſouris.

ACCOUCHER. v. n. Enfanter; mettre un enfant au monde. Il regit l'ablatif. Cette femme a *accouché* d'un beau garçon. Elle a *accouché* d'un faux germe, ou avant terme. La Fable raconte que Jupiter *accoucha* de Minerve. La même nuit qu'Olympias *accoucha* d'Alexandre, le temple d'Epheſe fut reduit en cendre, Du R. Cet homme, à cela près qu'il n'*accouche* pas, eſt la femme, & elle le mari, La Br. Il eſt quelquefois actif, & ſignifie, Aider à une femme à ſe delivrer de ſon enfant. Les Chirurgiens ſçavent mieux *accoucher* les femmes, que les Matrones. Cette femme s'*accouche* elle-même.

Accoucher, ſe dit figurément des productions de l'eſprit. C'eſt un bel eſprit qui conçoit, qui invente facilement; mais qui *accouche*, ou enfante avec peine; c'eſt-à-dire, qu'il s'explique avec difficulté.

Le fort de ce ſonnet a droit de vous toucher,
Car c'eſt dans vôtre cour que j'en viens d'accoucher,
Mol.

Accouchée, ſ. f. Femme qui ſe tient quelque temps au lit, pour ſe remettre des douleurs de l'enfantement. On fait des viſites en ceremonie aux femmes *accouchées*. Vous êtes parée comme une *accouchée*. En l'Amerique il y a des peuples où les maris font les *accouchez*, à la place de leurs femmes, Herrera.

Il y en a auſſi dans les Antilles, & même dans les Indes Orientales, & à la Chine vers l'Ile de Formoſa, où ils font la même choſe, à ce que dit Mr. Thevenot.

On appelle proverbialement, Les caquets de l'*accouchée*, le babil & la converſation des femmes qui viſitent celles qui ſont en couche. On dit auſſi tant d'un homme que d'une femme, qu'ils ſont l'*accouchée*, quand ils ſe tiennent au lit par molleſſe, & ſans neceſſité.

ACCOUCHEUR, euse. ſ. m. & f. Qui aide aux femmes à ſe delivrer. Maintenant les Chirurgiens *accoucheurs* ſont fort en vogue. Autrefois on ne ſe ſervoit que de Sages-femmes, ou de Matrones pour *accoucheuſes*.

Ces mots viennent du Latin *accubare*.

ACCOUDER. v. n. S'appuyer ſur le coude. Triſtement *accoudé* contre une cheminée, St. Am. Il ſe dit plus ſouvent avec le pronom perſonnel. On met au rang des inciviliez de s'*accouder* ſur la table; de s'*accouder* devant ſes ſuperieurs. On ne s'en ſert gueres que dans le diſcours familier. On conjugue, Je m'*accoude*; Je m'*accoudai*; Je m'*accouderai*.

ACCOUDOIR. ſ. m. Choſe deſtinée pour s'accouder: ce qu'on met ſous les coudes pour s'appuyer. En termes d'Architecture c'eſt la même choſe qu'*appui*. L'*accoudoir* d'un Prie-Dieu. L'*accoudoir* d'un carroſſe. C'eſt le petit mur qui eſt élevé entre les deux piédroits d'une croiſée. On appelle *accoudoir* l'endroit inferieur de l'ouverture d'une fenêtre, ſur lequel on s'appuye, on s'accoude. L'*accoudoir* d'une fenêtre doit aller ſeulement à la hauteur de la ceinture. Vitruve appelle un *accoudoir*, *pluteus*, qui eſt un appui, ou parapet. Il ſe ſert auſſi du mot *podium*, qui eſt un balcon, ou ſaillie. On dit auſſi ironiquement à une perſonne qui en incommode une autre en s'appuyant ſur elle, Allez chercher plus loin des *accoudoirs*: ou, Donnez un *accoudoir* à Monſieur; quand on ſe moque d'une perſonne qui s'accoude avec trop de familiarité.

Ces mots viennent du François *coude*, du Latin *cubitus*.

ACCOUPLE. ſ. f. Lien dont on attache les chiens enſemble.

ACCOUPLEMENT. ſ. m. Aſſemblage; jonction du mâle & de la femelle pour la generation. Le peuple croit que l'Antechriſt naîtra d'un *accouplement* ſacrilege & inceſtueux. On croit que la production des monſtres d'Afrique vient de l'*accouplement* qui s'y fait des animaux de differentes eſpeces. On ne le dit en parlant des hommes, qu'en l'adouciſſant par une épithete qui ſert de correctif. C'eſt un heureux *accouplement*. Il eſt plus propre en poëſie qu'en proſe.

Accouplement, ſe dit auſſi des bœufs qu'on attache enſemble ſous un même joug. On dit auſſi des perſonnes unies enſemble, & dont les humeurs ne compatiſſent point, C'eſt un malheureux *accouplement*.

ACCOUPLER. v. act. Aſſocier; attacher; joindre enſemble deux choſes de pareille nature. On conjugue, Je m'*accouplai*; Je me ſuis *accouplé*. Ces perſonnes ſont mal *accouplées*; leurs humeurs ne compatiſſent point. Il étoit deffendu par la Loi de Moiſe d'*accoupler* un bœuf & un âne pour labourer. On s'en ſert dans un mauvais ſens, & d'un ton railleur. C'eſt un Mercure de profeſſion, qui ſçait *accoupler* les Amans avec leurs Belles qui ne ſont pas inhumaines, P. Com.

On le dit auſſi du menu linge qu'on attache enſemble avec du fil pour en faire des paquets, de peur qu'il ne s'égare, quand on le donne à blanchir.

Accoupler, ſe dit encore des oiſeaux, des animaux qui ſe joignent, qui s'apparient pour perpetuer l'eſpece. Les pigeons s'*accouplent* au mois de Mars & de Septembre. Ce pigeon cherche avec qui s'*accoupler*.

ACCOUPLÉ, ée. adj. m. & f. On appelle en terme d'Architecture colonnes *accouplées*, les colonnes qui ſont deux à deux, & qui ſe touchent preſque par leurs chapiteaux, & par leurs baſes. Il y a auſſi des pilaſtres *accouplez*.

Ces mots ſe tirent du Latin *copula*, *copulare*.

ACCOURCIR, v. act. Rogner; abreger; retrancher de la longueur; rendre plus court. On conjugue, J'*accourcis*. Il faut *accourcir* ce manteau, & en rogner un doigt. Il faut *accourcir* ce livre, & en retrancher la moitié. *Accourciſſez* vôtre diſcours, vôtre conte, de peur d'être ennuyeux.

On dit figurément, qu'une compagnie, qu'une agreable converſation ont *accourci* le chemin, ou le temps; c'eſt-à-dire, que le plaiſir de la converſation a fait trouver le chemin moins long. La liberalité *accourcit* bien le chemin en amour, M. Sc.

On dit auſſi, *Accourcir* le chemin, quand on prend quelque route qui traverſe, qui abrege le chemin, qui le rend plus court. On dit auſſi, que les jours *accourciſſent*, quand le ſoleil a paſſé le ſolſtice d'été, quand les jours deviennent plus courts.

Accourci, ie. part. & adj.

ACCOURCISSEMENT. ſ. m. Ce qui accourcit,

courcit, ce qui abrege. Le paſſage qu'on a ouvert par ce parc eſt un grand *accourciſſement* de chemin.

Ces mots ſont derivez du primitif *court*, qui vient de *curtus* en Latin.

ACCOURIR. verb. neut. Venir promptement, & en hâte en quelque lieu; ſoit qu'on nous y appelle, ſoit que nôtre paſſion nous y porte. On conjugue, J'*accours*; J'*accourois*; J'*accourus*; J'*accurai*, &c. L'armée eſt *accourûe* en diligence au ſecours de cette place. Toute la Nobleſſe *accourut* au bruit du canon. Ses amis ſont *accourus* en foule, pour le feliciter de ſa nouvelle dignité, pour honorer ſon entrée.

Il ſe dit figurément des perſonnes, qui ſe portent à quelque action avec beaucoup d'ardeur. *Accourir* à la vengeance, ABL.

ACCOURIR. v. act. Terme de Chaſſe. Reſſerrer, ou plier le trait pour retenir le limier, SALN.

ACCOURU, UË. part. & adj.

Ce mot vient du Latin *accurrere*.

ACCOURSIE. ſ. f. Terme de Marine. Paſſage que l'on menage dans le fond de cale, & des deux côtez, pour aller de la poupe à la proüe le long du vaiſſeau.

ACCOUSTREMENT ou ACCOUTREMENT. ſ. m. Habillement, parûre. Il ne ſe dit que parmi le peuple, ou dans le burleſque. Quand cet artiſan a marié ſa fille, elle lui a coûté cent écus pour tous ſes *accoutremens*.

ACCOUSTRER ou ACCOUTRER. v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Habiller, orner, parer. Il y avoit des ſinges qu'on avoit *accoutrez* en charlatans, ABL. Il n'eſt plus en uſage qu'en cette phraſe figurée: Cet homme en une telle occaſion a été mal *accoutré*; pour dire en railliant, qu'il a été maltraité, ou bien bleſſé. On dit roit plus proprement, *Accoutrer* & preparer des peaux.

Ces mots viennent du Latin *aculturare*, *quaſi culturam dare*, *ornare*. On appelle en quelques Cathedrales, comme à Bayeux, *Coutre*, le Sacriſtain ou Officier qui a ſoin de parer l'Egliſe, ou l'autel.

ACCOUSTUMANCE ou ACCOUTUMANCE. ſ. f. Habitude que l'on contracte en reïterant pluſieurs fois la même action; coutume. On eſt ſouvent emporté par la force des mauvaiſes *accoutumances* qu'on a contractées dans la jeuneſſe. Ce mot qui commençoit à vieillir du tems de Vaugelas, s'eſt retabli peu-à-peu, & pluſieurs bons Ecrivains s'en ſervent, B. *Habitude* eſt plus doux; & je dirois plûtôt, il fait cela par une mauvaiſe *habitude*, que par une mauvaiſe *accoutumance*, CORN. Je ſerois difficulté de me ſervir de ce mot, *accoutumance*, en parlant, & encore plus en écrivant: mais à cauſe des exemples qui ſe trouvent dans les meilleurs Auteurs, il ne faut point le condamner: & de plus l'Academie ne le blâme point. Un eſprit abatu & comme dompté par l'*accoutumance* au joug, n'oſeroit plus s'enhardir à rien, BOI. Les repugnances diminuent par l'*accoutumance*, NIC. La jeuneſſe change ſes goûts par l'ardeur du ſang, & la vieilleſſe conſerve les ſiens par l'*accoutumance*, LA ROCH.

ACCOUSTUMER ou ACCOUTUMER. verb. act. & neut. Pratiquer ſouvent une même choſe; contracter une habitude par la frequente reïteration du même acte. *Accoutumer* un cheval au feu, au bruit de canon. La nature s'*accoutume* d'elle-même à la faineantiſe. On s'*accoutume* à tout; au travail & à la fatigue, aux douleurs. Il y a des vices contre leſquels on ne ſe recrie plus, parcequ'on y eſt *accoutumé*, LE CH. DE M. Il ne faut pas *accoutumer* les peuples à prendre les armes, & à murmurer contre les Miniſtres. Les enfans qu'on *accoutume* à être applaudis, conſervent l'habitude de juger avec precipitation, FEN. On

accoutume les enfans à l'orgueil, & à la molleſſe, FL. Les peuples d'Orient ſont *accoutumez* à la ſervitude, ABL. C'étoit la coutume des Senateurs de mener leurs enfans au Senat, pour les former de bonne heure aux affaires, & les *accoutumer* au ſecret, BOU. L'étude de la critique *accoutume l'eſprit* à chicaner, OE. M.

Au plaiſir de vous voir mon ame accoutumée
Ne vit plus que pour vous, RAC.

Quand le verbe *accoutumer* eſt joint au verbe auxiliaire, *avoir*, il demande que la particule *de* precede l'infinitif qui le ſuit. J'ai *accoutumé* de faire. Les jeunes gens ſont ſurpris de tout ce qu'ils n'ont pas *accoutumé* de voir, LE CH. de M. Quand il eſt avec *être*, il demande la particule *à*. Je ſuis *accoutumé* à ſouffrir. Mais *accoutumer* ſeul gouverne toûjours *à*. Je m'*accoutume* à prendre les choſes ſans m'affliger. *Accoutumez* vous à haïr le vice, CORN. Il faut moderer la legereté de ſa langue, pour l'*accoutumer* à ne ſe point precipiter dans les choſes obſcures & douteuſes, PORT-R. On dit que Demoſthene declamoit au bord de la mer, pour s'*accoutumer* au bruit du peuple. Mes malheurs m'ont *accoutumé* à enviſager la mort ſans crainte, P. DE CL. Il faut s'*accoutumer* aux outrages de la fortune, COS. *Accoutumez* les enfans à faire le bien par leur propre inclination plûtôt que par la crainte, PORT-R. Quelques-uns pretendent, qu'*être accoutumé à lui*, ne ſe dit que d'un maître à ſon domeſtique: Par exemple, ce valet me ſert il y a long temps, je ſuis *accoutumé à lui*. Mais qu'*être accoutumé avec lui*, ſe dit entre égaux, & qui ne ſont point dependans les uns des autres. Cette diſtinction n'eſt pas generalement vraye.

ACCOUSTUMER, ſe dit auſſi des choſes inanimées. Il n'a pas *accoutumé* de faire ſi chaud en ce mois-ci. Il y a des terres qui ont *accoutumé* de rapporter deux fois l'an. En ce ſens il eſt neutre.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt *accoutumé* à une certaine choſe, comme un chien d'aller nud tête; comme un chien d'aller à pied.

ACCOUSTUMÉ, ÉE. part. & adj.

ACCOUSTUMÉ, ſignifie quelquefois, Ordinaire; ce qu'on a coutume de faire. On a tenu l'audience aux jours & aux heures *accoutumées*. On lui a fait ſon procés en la forme & maniere *accoutumée*.

A L'ACCOUSTUMÉE. adv. De la maniere qu'on avoit accoutumé. On a raccommodé enſemble ces amis qui étoient brouillez; ils vivent maintenant *à l'accoutumée*. Ce mot ne ſort point de la converſation commune.

Ces mots viennent de l'Italien *coſtumi*, qui ſignifie, Bonnes mœurs.

ACCOUVE', ÉE. adj. Qui ſe tient au coin de ſon feu en faineant, en pareſſeux, ſans vouloir en ſortir pour travailler. Cet artiſan paſſe tout l'hiver *accouvé* au coin de ſon feu. Il eſt bas & vieux.

Ce mot vient de *incubitare*, NICOD.

ACCRAVANTER. v. act. Ecraſer; accabler ſous un poids exceſſif. Si vous lui faites porter ce fardeau, c'eſt le moyen de l'*accravanter*. Cet homme a été *accravanté* ſous les ruines de ſa maiſon.

Ce mot eſt compoſé & derivé de *crever*. Il eſt vieux.

ACCREDITER. v. act. Donner du credit & de l'autorité; mettre en reputation, & en eſtime dans le public. Il n'y a rien qui *accredite* davantage une perſonne que la bonne foi. Un chef de parti eſt obligé à careſſer un ſcelerat, qui s'eſt *accredité* parmi le peuple, M. ESP. Eſt-ce un prodige qu'un ſot riche, & *accredité*? LA BR. Il ſe joint ſouvent avec le pronom relatif, & ſignifie, Acquerir de la creance, de la reputation; ſe mettre en conſideration. Ce n'eſt qu'en preferant le devoir au plaiſir qu'on s'*accredite* dans le monde, LA CHET. Ce Preſident s'eſt *accredité* dans ſa Compagnie par ſa capacité, & ſon integrité. Ce Miniſtre s'eſt

c'eſt fort *accredité* à la Cour par ſon zéle, & par ſa prudence. Les Marchands *s'accreditent* en vendant fidellement.

Ce mot vient d'*accreditus*, qui a été fait d'*accredere*, dont on s'eſt ſervi dans la baſſe-Latinité pour ſignifier *prêter*, DU CANGE.

ACCREDITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACCROC. ſ. m. Dechirure d'un habit; rupture qui ſe fait quand on eſt arrêté par quelque choſe de crochu, ou de pointu. Il eſt difficile de paſſer à travers des ronces & des hayes, ſans qu'on ſe faſſe quelque *accroc*. On le dit auſſi de la choſe même qui accroche. J'ai rencontré un *accroc*.

ACCROC, ſe dit figurément en choſes morales de ce qui arrête, de ce qui retarde une affaire. La mort d'une des parties eſt un *accroc* qui empêche l'inſtruction de ce procés. L'accuſation qu'on a faite contre cet homme, eſt un fâcheux *accroc* qui peut ruiner ſa fortune. Il eſt bas dans ce ſens.

ACCROCHE. ſ. f. Embarras; retardement qui arrive en quelque affaire; difficulté qui y ſurviant. Les oppoſitions à ce decret ſont des *accroches* qui retarderont long temps nôtre payement.

ACCROCHEMENT. ſ. m. Action d'accrocher. Il n'eſt gueres en uſage au propre. Quelques-uns s'en ſervent au figuré. Il y a des gens qui ſe font deſcendre des plus nobles familles ſur des reſſemblances de noms, ou par d'autres *accrochemens* viſionnaires, CAIL.

ACCROCHER. v. act. Attacher quelque choſe à un crochet, à une cheville, à un clou, à une agraffe. Il faut *accrocher* ce ſac à ſa cheville. *Accrocher* ſa montre à ſa ceinture.

Ce mot vient du Grec ἀκροχεῖρ, qui ſignifie le bout de la main, parcequ'elle ſert à *accrocher*.

ACCROCHER, ſignifie auſſi, Attacher à quelque choſe de ferme. *Accrocher* ce bateau avec ſa chaîne à l'anneau de ce pont. Avec le pronom perſonnel il ſignifie, Se prendre, ſe tenir à quelque choſe. C'eſt un homme ruiné; il ne ſçait où *s'accrocher*. *Accrocher* vous à cette famille pour vous ſoutenir, ABL. Nos braves *s'accrochent* ſe prennent aux cheveux, BOI.

ACCROCHER, en termes de Marine, ſignifie, Arrêter un navire, le joindre, ou s'y attacher en jettant le grapin pour venir à l'abordage. Ces deux navires étoient *accrochez*; il y eut entre eux un rude combat.

ACCROCHER, ſe dit figurément en choſes morales, & dans le ſtile commun, & ſignifie, Arrêter, retarder. Il a trouvé moyen d'*accrocher* ſon affaire au Conſeil; c'eſt-à-dire, de l'y porter, & de l'y faire retenir pour la juger. Ce procés étoit prêt à juger; la partie l'a *accroché* par une chicane; c'eſt-à-dire, qu'elle y a apporté du retardement par quelque incident. Ce priſonnier alloit ſortir; mais il a été *accroché* par un nouvel arrêt. Il ſignifie encore, Attraper, emporter par fineſſe. *Accrocher* un Amant.

Dans l'ame elle eſt du monde, & ſes ſoins tentent tout
Pour accrocher quelcun, ſans en venir à bout, MOL.

ACCROCHER, ſe dit proverbialement en cette phraſe: Belle fille, & mechante robbe, trouve toûjours qui l'*accroche*. On dit auſſi, qu'un homme qui ſe noye *s'accroche* à tout.

ACCROCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACCROIRE. v. n. Il n'eſt en uſage qu'à l'infinitif, & ſe met toûjours avec le verbe *faire*. Faire croire à quelcun une choſe fauſſe. Le peuple eſt ſi ſot, qu'on lui fait *accroire* tout ce qu'on veut. Vous faites *accroire* à une infinité de gens que ces pointes ne ſont pas eſſentiels à la Foi, PASC. D'autres pretendent que faire *accroire* n'emporte pas que la choſe qu'on veut perſuader ſoit fauſſe; mais ſeulement que celui qui la dit a deſſein de tromper, VAU.

Ce mot vient de *accredere*, qui a été dit en la baſſe Latinité pour ſignifier *prêter*.

ACCROIRE, ſignifie auſſi, Tromper. La plupart des valets en font bien *accroire* aux maitres qui ſe confient en eux. Vous n'êtes pas un homme à qui l'on en puiſſe faire *accroire*.

Il ſignifie encore, Concevoir de la vanité, s'enorgueillir; prendre de la fierté d'un merite qu'on n'a pas; preſumer trop de ſoi-même. On pardonne aux favoris de s'en faire un peu *accroire*: mais rien n'eſt plus inſupportable qu'un ſot qui s'en fait *accroire*, BELL. Cette femme eſt belle, mais elle s'en fait trop *accroire*; elle eſt trop vaine de ſa beauté. Je ne hai rien tant que certains eſprits qui s'en font extrêmement *accroire*: ils ont dans leur mine, & dans leurs geſtes un air de ſuffiſance, & de fierté, qui fait juger qu'ils ſont fort contens d'eux-mêmes, BOU.

ACCROISSEMENT. ſ. m. Augmentation d'un corps en ſa propre ſubſtance. Elle ſe fait par l'addition de quelques parties qui ſont propres à la nature de ce corps; & c'eſt en cela que l'*accroiſſement* differe de la rarefaction, dans laquelle les parties qui augmentent le corps, lui ſont étrangeres, & ne ſont pas de la nature du corps qui ſe rarefie. Ainſi l'*accroiſſement* des plantes ſe fait par la jonction nouvelle de pluſieurs atomes, ou particules. Les chênes reçoivent de l'*accroiſſement* juſqu'à cent ans.

ACCROISSEMENT, ſignifie auſſi, Aggrandiſſement. L'*accroiſſement* de ſon parc, de ſa maiſon, lui a beaucoup coûté. L'*accroiſſement* de ſa famille. L'*accroiſſement* de l'Etat.

ACCROISSEMENT, ſe dit auſſi figurément en choſes morales, & ſignifie, L'augmentation, la proſperité. Les paſſions ont leurs *accroiſſements*, & leurs relâchemens. Sa fortune fait tous les jours de nouveaux *accroiſſemens*. *Accroiſſement* d'honneurs, & de dignitez. Les envieux s'affligent de l'*accroiſſement* des richeſſes, ou de la gloire d'autrui, M. ESP. Il contribua beaucoup à l'*accroiſſement* de la Religion Chretienne, BOU. Les arts & les ſciences ont reçu des *accroiſſemens* ſucceſſifs, PER.

ACCROISSEMENT. Terme de Droit. C'eſt la portion vacante laquelle eſt jointe, & reünie à la portion qui eſt occupée, & poſſedée par un autre. Cela arrive entre collegues, ou entre membres d'une Compagnie, entre legataires, ou par la mort ou l'abſence d'un aſſocié, ou d'un confrere. Une choſe leguée conjointement, *tam re, quàm verbis*, à deux legataires, appartient pour le total à celui qui ſurvit le teſtateur par droit d'*accroiſſement*. L'alluvion eſt une autre eſpece d'*accroiſſement*. Il y a des titres expés dans le Digeſte qui traittent du droit d'*accroiſſement*.

ACCROISTRE ou ACCROITRE, v. act. & n. avec le pronom perſonnel. Augmenter la grandeur de quelque choſe; la rendre plus étenduë. Il a acheté deux maiſons voiſines pour *accroître* la ſienne. *Accroître* ſon domaine. L'Empire *s'accroiſſoit* tous les jours par de nouvelles conquêtes, TILL. Cette ville s'eſt fort *accruë* par ſon commerce. Ce Prince a *accru* ſon Royaume; il a reculé les bornes de ſon Etat. Il eſt auſſi neutre, & ſignifie, Devenir plus grand. Son revenu *accroît* tous les jours.

ACCROISTRE, ſe dit figurément en choſes morales. Fortifier, augmenter, échauffer, irriter. Son amour, ſa colere s'*accroiſſent*, au lieu de diminuer. Sa fortune *s'accroit*. Sa gloire, ſon credit, ſon pouvoir *s'accroiſſent* tous les jours. Les obſtacles irritent & *accroiſſent* l'amour, CORN. Les richeſſes ne font qu'*accroître* ſa ſoif, VAU. Dans le monde les vertus ſont affoiblies par les mauvais exemples, & les vices *accrus* par le libertinage, & l'impetinence, FL. La paix *accroit*

Digitized by Google

croît le pouvoir de la Justice, MALH. Tes discours superflus *accroissent* mes ennuis, MOL. Il faut digerer une raillerie, de peur de l'*accroître* en la deffendant, ABL.

ACCROISTRE, en termes de Droit, se dit de ce qui tourne au profit de quelque associé, ou confrere, par la mort, ou par l'absence d'un autre. La part de celui qui renonce à une succession *accroît* à ses coheritiers, G. G. En toutes les Compagnies où il y a bourse commune d'épices, de droits, &c. la part des absens *accroît* aux presens.

ACCRU, UE. part. & adj.

Ce mot & ses derivez viennent du Latin *accrescere.*

ACCROUPIR. v. act. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, pour exprimer la posture de celui qui abaisse son corps presque contre terre en pliant les genoux, enforte que le derriere touche presque les talons. La plupart des Orientaux *s'accroupissent* au lieu de s'asseoir. Une vieille *accroupie.* Ce mot n'est que du stile familier.

ACCROUPI, IE. Terme de Blason, qui se dit du lion quand il est assis; & de même d'autres animaux sauvages, quand ils sont assis. On le dit des lievres, & des lapins, qui sont ramassez: ce qui est leur posture ordinaire quand ils ne courent pas. D'azur au lion *accroupi d'argent*, &c.

ACCROUPISSEMENT. s. m. Etat de ce qui est accroupi. L'*accroupissement* d'un lievre en forme. Ce mot est peu en usage.

ACCUEIL. s. m. Traittement; reception qu'on fait à une personne qui arrive, ou qui nous aborde. Il se prend en bonne, ou en mauvaise part: l'épithete qu'on y joint la determine. Helas! de son *accueil* condamnant la triste se, RAC. Je me suis laissé tromper par l'*accueil* hypocrite que m'a fait ce rusé Courtisan, M. Sc. Il m'a fait un *accueil* froid, & desobligeant: j'en attendois un *accueil* plus favorable. Elle m'honora d'un charmant *accueil*, ST. AM.

ACCUEIL, seul & sans épithete se prend toûjours en bonne part. Il signifie la maniere civile, & honnête dont on reçoit une personne, & le secours qu'on lui donne. Faire *accueil* à tout le monde. Son *accueil* charme tous ceux qui l'abordent.

ACCUEILLIR. v. act. On conjugue, J'*accueille*, tu *accueilles*, il *accueille*, vous *accueillez*; J'*accueillerai*; J'*accueillerois*: &c. Recevoir ceux qui ont à faire à nous, ou qui nous rendent quelque visite. Il l'*accueillit* avec des temoignages d'une grande tendresse. La premiere pratique de la civilité est de bien *accueillir* toutes sortes de personnes.

Sa maudite grimace est partout bien venuë;
On l'accueille, on lui rit; par tout il s'insinuë, MOL.

Ce mot vient du Latin *adcolligere*, MENAGE. J'aimerois mieux l'éviter en disant, Il ma fait un bon *accueil*, REGN. Ou si vous voulez, Il m'a reçu très-favorablement. *Accueillir* est douceur.

ACCUEILLIR, signifie aussi, Donner secours, protection, retraitte. C'est une grande ingratitude de meconnoître dans la prosperité ceux qui nous ont *accueillis*, & qui nous ont secourus dans nôtre misere.

ACCUEILLIR, signifie encore plus particulierement, Recevoir dans un bateau, dans un navire. Ce batelier n'est pas loin du port; il lui faut crier qu'il nous vienne *accueillir*. On envoya une barque pour *accueillir* ceux qui se noyoient après le bris de ce vaisseau.

ACCUEILLIR, se dit figurément en choses morales. Il ne se faut pas laisser *accueillir* par la necessité; c'est-à-dire, se laisser presser, & accabler par la misere. Nous n'étions pas loin du port, lorsque nous fumes *accueillis* par la tempête; c'est-à-dire, batus & surpris par l'orage. Le P. Boubours blâme *accueillir* dans cette signification: d'autres soutiennent qu'il est bon. Il vaut mieux chercher un autre tour.

ACCUEILLI, IE. part. & adj.

ACCUL. s. m. Lieu étroit & bouché, d'où l'on ne peut sortir quand on est poursuivi par les ennemis. On le dit particulierement à la chasse des lieux où on reduit le gibier.

ACCULS, sont aussi les lieux les plus enfoncez des terriers, où les renards, ou blereaux ont toute leur famille. On appelle *carrefours*, les principaux conduits ou creux qui menent à leurs *culs*. On appelle encore *culs* en termes de Chasse, les bouts des forêts, & des grands bois.

ACCULEMENT. s. m. Terme de Marine, qui se dit de la concavité & rondeur de quelques membres qui se placent à l'avant, & à l'arriere sur la quille du vaisseau. Varangues *acculées*, sont celles qui sont rondes en dedans. Ozanam dit qu'on appelle *acculement*, la proportion avec laquelle chaque gabary s'éleve sur la quille plus que le premier gabary.

ACCULER. v. act. Pousser des ennemis dans un lieu étroit & fermé, d'où ils ne puissent échapper; les reduire à ne pouvoir reculer, enforte qu'ils soient obligez de combattre, ou de perir. On a *aculé* les ennemis dans ce detroit de montagnes, où on les fera perir de faim. On le dit aussi des fangliers, des renards, &c. Les chiens ont *aculé* le loup.

s'ACCULER, signifie au contraire, Se placer dans un coin, se retirer dans un lieu étroit où l'on ne puisse être attaqué par derriere, pour se mieux deffendre contre plusieurs ennemis de front. Ce brave s'est *aculé* dans le coin d'une muraille, pour n'être point envelopé par les ennemis. Le taureau *s'acule*, quand il est pressé avec trop de vigueur par des dogues.

ACCULER, en termes de Manege, se dit lorsque le cheval qui manie sur les voltes ne vas pas assez en avant à chacun de ses mouvemens; ce qui fait que ses épaules n'embrassent pas assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop près du centre de la volte.

ACCULÉ, ÉE. part. & adj.

En termes de Blason on appelle un cheval *aculé*, quand il est cabré en arriere, & sur le cul. On le dit aussi de deux canons sur leurs affûts, dont les culasses sont oppofées l'une à l'autre: comme ceux que le Grand Maître de l'Artillerie met au bas de ses armoiries, pour marques de sa dignité.

Ce mot se tire du Latin *culum.*

ACCUMULATION. f. f. Entassement; assemblage, amas de plusieurs choses les unes sur les autres. *Accumulation* de richesses. Il n'y a rien de plus ruineux que de laisser faire une *accumulation* d'arrerages. On dit aussi, *Accumulation* d'honneurs; *accumulation* de crimes.

On dit au Palais, Une *accumulation* de droits, quand quelcun pretend un heritage, un Benefice, en vertu de plusieurs droits de differente nature, comme par mort, par resignation, &c.

ACCUMULER. verb. act. Entasser, assembler, amasser plusieurs choses ensemble. Les avares ne songent qu'à *accumuler* tresors sur tresors. On a puni ce scelerat qui avoit *accumulé* crimes sur crimes. Sa plus grande gloire consiste à avoir illustré tous les honneurs qui se sont *accumulez* sur sa tête, LE P. GAIL. On dit aussi en Jurisprudence Canonique, *Accumulant* droit sur droit, quand on obtient ceffion du droit d'une autre partie pourvue du même Benefice.

ACCUMULÉ, ÉE. part. & adj.

Ce mot vient du Latin *accumulatio*, *accumulare*; *de cumulus*, *monceau.*

ACCUSATEUR, ACCUSATRICE. f. m. & f. Celui ou celle qui accuse, ou qui poursuit quelcun en Justice

Juſtice criminellement. Par le Droit Civil il n'y avoit point d'*accuſateur* public. Chaque particulier, ſoit qu'il eût intérêt à un crime public, ou non, pouvoit accuſer, & conclure au châtiment de l'accuſé. En France il n'y a que le Procureur General, ou ſes Subſtituts preposez dans chaque Siege, qui ſe puiſſent conſtituer *accuſateurs*; c'eſt à eux ſeuls à qui appartient la vengeance publique. La partie civile peut auſſi être *accuſateur* à cauſe du crime commis en ſa perſonne; mais elle ne peut conclure qu'à la reparation, & aux interêts, & non pas à la punition du criminel. En quelque lieu que ſe trouve un parricide, il rencontre un redoutable *Accuſateur*, un Juge, & un Bourreau, LE MAI. Cette femme eſt une dangereuſe *accuſatrice*. Son *accuſatrice* parut fort animée contre lui. Au dernier jour nos pechez ſe preſenteront comme autant de cruels *accuſateurs*, NIC.

ACCUSATIF. ſ. m. Terme de Grammaire. C'eſt le quatriéme cas des noms qui ſe declinent. Il marque & deſigne le ſujet où paſſe l'action du verbe, ou de la preposition. Un verbe actif regit l'*accuſatif*. Il y a des prepoſitions qui demandent après elles un *accuſatif*. En François l'*accuſatif* eſt ſemblable au nominatif.

ACCUSATION. ſ. f. Plainte, ou delation en Juſtice pour quelque crime. Intenter une *accuſation* injuſte, & calomnieuſe. Vous ferez bien de prevenir une *accuſation* ſi redoutable; ou de la repouſſer vigoureuſement, ſi elle eſt déjà formée, ABL. Suſciter, pourſuivre une *accuſation* capitale. Il y a vingt chefs d'*accuſation* contre ce criminel. L'*accuſation* des crimes privez n'étoit pas recevable par le Droit Romain, qu'en la bouche de ceux qui y avoient interêt. Pour les crimes publics l'*accuſation* pouvoit être intentée par quiconque la vouloit entreprendre.

Il ſignifie auſſi, Confeſſion. Il faut faire une ſincere *accuſation* de nos pechez devant Dieu.

ACCUSER. v. act. Pourſuivre en Juſtice; intenter une action criminelle contre quelcun, ſoit en ſon nom, ſoit ſous le nom de la partie publique; qui eſt toûjours le Procureur General, ou ſon Subſtitut. Il n'appartient qu'au mari d'*accuſer* ſa femme d'adultere. Tout mari prudent doit diſſimuler les infidelitez de ſon épouſe; parcequ'on ſe moque également de celui qui *accuſe*, & de celle qui eſt *accuſée*, OF. M. Caton le plus innocent de ſon ſiecle avoit été *accuſé* 42. fois, & abſous 42. fois. Dans l'eſprit de la plupart des gens c'eſt aſſez d'être *accuſé*, pour être coupable, VOT. Un homme de bien *accuſé* injuſtement, ôte à la priſon même ce qu'elle a d'ignominieux, BOU.

ACCUSER, ſignifie auſſi, Impugner un acte, conteſter ſa validité à cauſe de quelque défaut eſſentiel. *Accuſer* un acte de faux. *Accuſer* un teſtament de ſuggeſtion.

ACCUSER, ſignifie auſſi, Confeſſer ſa faute, ou nommer ſes complices. Le remords a quelquefois obligé les criminels à s'*accuſer* eux-mêmes. Ce criminel a tout conſeſſé, & a *accuſé* ſes complices. Il a *accuſé* bien des gens dans ſon teſtament de mort.

ACCUSER, ſignifie quelquefois ſimplement, Reprocher. Tous ſes amis l'*accuſent* de pareſſe à faire reponſe aux lettres. On *accuſe* les François de legereté, & d'imprudence. Ceux qui *accuſent* la Providence, pour ce qu'elle rend l'adultere auſſi fecond qu'un mariage legitime, ſe ſcandaliſent mal à propos, LA PL. Malherbe parlant d'un ſcelerat heureux, ajoûte;

Mais le Ciel accuſé de ſupporter ces crimes
Se veut juſtifier.

On *accuſe* ſouvent de beaux yeux, dont toute la force eſt dans la foibleſſe du cœur qu'ils ont bleſſé, OG. M. Je ne m'*accuſe* que de trop de delicateſſe pour mes amis; bien loin de les negliger, ID.

Ma juſte impatience,
Vous accuſoit déja de quelque negligence, RAC.

ACCUSER, ſignifie auſſi ſimplement, Declarer. Il a *accuſé* 50. de point au picquet: il a *accuſé* la reception de ma lettre; pour dire, il a dit qu'il avoit 50. de point; qu'il avoit reçu ma lettre. Ceci n'eſt pas du bon ſtile.

S'ACCUSER, avec le pronom perſonnel, Se declarer coupable. Ce criminel s'eſt *accuſé* lui-même. Il faut qu'un penitent s'*accuſe* franchement de ſes pechez à la Confeſſion. Les perſecuteurs ſemblent s'*accuſer* de n'être pas bien convaincus eux-mêmes de la force, & de l'évidence de leurs raiſons, puiſqu'ils employent la violence, CL.

ACCUSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACCUSÉ, ſe prend quelquefois ſubſtantivement. L'*accuſé* a donné de bons reproches contre les temoins. On doit entendre l'*accuſé*, à peine de nullité du jugement. L'*accuſé* ne peut point reſigner, quand le crime emporte la privation de ſon Benefice, BOUCH. Par les dures loix de l'Inquiſition l'on contraint l'*accuſé* à s'accuſer lui-même du crime qu'on lui ſuppoſe, INQ. DE GOA. L'*accuſé* n'eſt point reçu à accuſer ſon accuſateur, ni à uſer de recrimination, avant qu'il ſe ſoit purgé, DE LAUN.

Ces mots ſont tirez du Latin *accuſare*, qui vient de *cauſa*; comme qui diroit, *trahere aliquem in cauſam, in jus*, traîner quelcun en Juſtice, ou le deferer au Juge.

ACENSE. ſ. f. Heritage, ou ferme qu'on tient à perpetuité, ou à longues années, d'un Seigneur à certain cens & rente, ou à prix d'argent. Cette metairie eſt une *acenſe* d'une telle Abbaye. Il n'eſt pas proprietaire de cet heritage, il le tient en *acenſe* d'un tel Seigneur. Ce mot eſt un compoſé de *cenſus*, ſignifiant rente annuelle, ou cens.

ACENSEMENT. ſ. m. L'action d'acenſe. L'*acenſement* d'un heritage.

ACENSER. v. act. Donner à cens, ou à rente. Un Seigneur feodal *acenſe* une terre à une telle quantité de cens, ou de redevance ſeigneuriale.

ACENSER, ſignifie auſſi en pluſieurs Provinces, Donner à ferme moyennant un certain prix & redevance annuelle pour un certain temps. Il n'a pu *acenſer* cette metairie; elle lui eſt demeurée ſur les bras faute de fermier.

Ce mot vient du Latin *cenſus*, revenu.

ACERBE. adj. m. & f. Ce qui eſt âpre, qui deſſeche & qui reſſerre la langue. Les raiſins, les pommes, les poires, & tous les autres fruits avant leur maturité ſont *acerbes*. Les corps *acerbes* ſont fort approchans des auſteres; dans les uns & dans les autres les ſels fixes predominent, & ils ſont engagez dans un ſoufre groſſier, avec lequel ils compoſent des parties dont la ſurface eſt heriſſée de pluſieurs petits poils diverſement recourbez. Mais les *acerbes* ont ces petits poils plus forts & plus recourbez, ce qui fait qu'ils tiennent plus fortement à la langue.

Ce mot eſt Latin, *acerbus*. Hors la Medecine l'on ne s'en ſert point: on dit *âpre*.

ACERBE, ſe dit auſſi de la ſaveur qui eſt produite par les corps *acerbes*.

ACERER. v. act. Terme de Taillandier. Garnir d'acier un outil de fer; y joindre ou appliquer de l'acier, ſoit à la pointe, comme aux burins; ſoit au tranchant, comme aux couteaux & cimeterres, ſoit ſur la ſurface entiere des outils, comme aux enclumes, &c. On a dit *aceter*, pour *acierer*.

ACERÉ, ÉE. adj. Qui eſt d'acier, ou ce à quoi on a

Digitized by Google

joint & appliqué de l'acier. On le dit des inſtrumens de fer deſtinez à couper, à limer, à trancher, à forger. Un cimeterre *acéré* & bien trenchant. Les enclumes, les bigornes, & autres outils ſemblables ſont auſſi *aceres*, parcequ'on les couvre d'acier.

ACERÉ, s'employe par quelques-uns au figuré, pour ſignifier, Perçant, trenchant. C'eſt une plume bien *acerée*. La pauvreté eſt un glaive bien *aceré*, MAUC. Il faut pourtant s'en ſervir avec diſcretion.

ACERTENER, v. act. Vieux mot. Aſſûrer, affirmer.

ACETABULE. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit des cavitez profondes de quelques os dans leſquelles ſont reçuës de groſſes têtes d'autres os. La cavité de l'os *iſchium* qui reçoit la tête de l'os de la cuiſſe eſt appellé *acetabule*, *coxyle*, ou *coxyloïde*. On dit auſſi *acetable*.

ACETABULE, ſe dit auſſi de la ſuperficie concave des glandes qui s'élevent dans la matrice des brebis, & des chevres, lorſqu'elles ſont pleines. Cette cavité eſt ainſi appellée, parcequ'elle eſt faite en forme de coupe ou de godet, ce qui eſt particulier à ces animaux. Dans les vaches ces glandes ſont convexes. Quelques-uns entendent par ce mot les orifices des vaiſſeaux qui ſont dilatez dans la matrice; d'autres les petites cellules du placenta, & des glandes qui tiennent lieu de placenta dans les femelles de pluſieurs animaux.

ACETABULE, ſignifie encore une meſure des Anciens contenant deux onces & demie de vin, ou deux onces & deux dragmes d'huile.

ACETABULUM. ſ. m. Genre de plante qui vient au fond des eaux, & qui a été ainſi appellé par Mr. Tournefort, parceque ſes feuilles reſſemblent à de petits baſſins, oüez ſemblables à ces ſortes de vaſes à quoi les Anciens ont donné le nom *d'acetabulum*. Il y en a de deux eſpeces. La premiere a ſes feuilles attachées à des queuës menuës comme des filets, de couleur cendrée, d'un goût ſalin; elle eſt appellée *acetabulum marinum proceriùs*. La ſeconde eſpece eſt appellée *acetabulum marinum minus*; elle eſt plus petite que la precedente. Ces plantes ſont aperitives.

A C H.

ACHALANDER. verbe actif. Attirer les marchands; accreditter; mettre une boutique, ou une maiſon en reputation d'avoir de bonne marchandiſe, & à bon prix. Toute la fortune d'un Marchand conſiſte à bien *achalander* ſa boutique. C'eſt un terme du peuple, & on tout du plus de la converſation, REGL.

ACHALANDER, eſt quelquefois neutre paſſif, & ſe met avec le pronom poſſeſſif. Cet homme commence à s'*achalander*. On le dit auſſi en badinant, d'une perſonne qui a beaucoup d'intrigues. Cette fille eſt fort *achalandée*.

ACHALANDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACHARNEMENT. ſ. m. Forte paſſion; emportement; attachement opiniâtre à quelque choſe. Il ſe dit plus ordinairement en mauvaiſe part. Il a un furieux *acharnement* pour la debauche. Ces deux Auteurs ont un furieux *acharnement* à ſe perdre mutuellement; ils ſe dechirent par tout.

Tous les devots de cœur ſont aiſez à connoître:
Jamais contre un perſecuteur ils n'ont d'acharnement;
Ils attachent leur haine au peché ſeulement, MOL.

ACHARNER. v. act. Donner aux bêtes le goût, l'appetit de la chair. On *acharne* les chiens, les oiſeaux de proye à la curée. On dit auſſi en Fauconnerie, *Acharner* l'oiſeau ſur le tiroir, ſoit au poing avec le tiroir, qui eſt une aile de chapon ou de coq d'Inde; ou en attachant le tiroir au leurre. Il y a des oiſeaux farouches qui ne s'*acharnent* jamais, & qui ſe laiſſent plutôt mourir de faim.

ACHARNER. Animer, irriter. On les a *acharnez* les uns contre les autres.

ACHARNER, ſe dit figurément en Morale avec le pronom perſonnel, ou bien au paſſif; pour dire, s'attacher opiniâtrement, & avec ardeur, à nuire, à aimer, à haïr, à plaider, &c. Il eſt dangereux de s'*acharner* au jeu. Ces deux plaideurs ſont furieuſement *acharnez*. Ce Docteur eſt ſi fort *acharné* à l'étude, qu'il ſe deſſeche ſur ſes livres, OE. M.

Ce mot eſt un compoſé, & derivé de chair.

ACHARNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACHAT. ſ. m. Acquiſition; traité par lequel on achete. Il a fait aujourd'hui l'*achat* d'une terre à ſa bienſeance. Il a fait un mauvais *achat*. Il ſe prend auſſi pour la choſe achetée. Je veux vous montrer un *achat*. *Achat* paſſe loüange, eſt un proverbe tiré des Coutumes de Namur; c'eſt-à-dire, que l'acquereur peut depoſſeder le locataire.

Ce mot vient du Latin *adcaptare*, ou *adeptare*.

ACHE. ſ.f. Eſpece de perſil qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du perſil ordinaire, mais plus grandes, fort vertes, liſſes, luiſantes; d'une odeur aſſez forte; d'un goût âcre & deſagreable. Ses fleurs ſont en parafol, compoſées chacune de cinq petites feuilles blanches, diſpoſées en roſe. Son fruit eſt compoſé de deux ſemences fort menuës, griſes, âcres. Sa racine eſt longue, garnie de fibres. En Latin *apium paluſtre*, & *apium officinatum*, C. BAUH. Cette plante croît dans des lieux marécageux; elle eſt aperitive, febrifuge, vulneraire. Sa racine eſt une des cinq racines aperitives.

Ce mot vient du Latin *apium*.

ACHEMENT. ſ. m. Terme de Blaſon, ſe dit des lambrequins, ou chaperons, qui enveloppent le caſque, & l'écu. Ils ſont découppez d'étoffe, & ornez de perles, & de broderie; parcequ'en vieux François on appelloit *achêmes* toutes ſortes d'ornemens, & particulierement ceux des femmes; comme coëffes, guimpes, atours, chaînes, anneaux, &c.

ACHEMINEMENT. ſ. m. Il ne ſe dit point dans le propre. Diſpoſition à une choſe; preparation qui en fait eſperer le ſuccés. Le mepris des grandeurs de ce monde eſt un *acheminement* à la perfection. Le gain de la bataille fut un *acheminement* à la paix, SAR. Un premier pas ſi heureux fut un *acheminement* à une plus grande fortune, M. SC.

ACHEMINER. v. act. qui ne ſe dit au propre qu'avec le pronom perſonnel. Se mettre en chemin. Ces voyageurs ſe ſont enfin *acheminez*. Il s'*achemina* vers le Cappadoce, VAU. Il s'*achemina* par les deſerts, pour ſurprendre l'ennemi à l'improviſte, ABL. Les croiſez s'*acheminoient* gais & gaillards à l'entrepriſe de la guerre ſainte, comme aſſûrez d'acquerir le paradis, PASQ.

ACHEMINER, ſe dit figurément en Morale des deſſeins, des affaires, des entrepriſes, pour dire, Les avancer; les mettre en bon train pour l'execution. L'œuvre de Dieu s'*achemine*. Le premier jour de nôtre naiſſance nous *achemine* à la mort, MONT. Cet Avocat a fort bien *acheminé* cette affaire; il l'a miſe en train de reüſſir. Le Roi n'a point fait de conquête qu'il n'ait meditée auparavant, & où il ne ſe ſoit *acheminé* comme par degrez, DISC. d'EL.

Depuis ce coup fatal, le pouvoir d'Agrippine
Vers ſa chûte à grands pas tous les jours s'achemine, RAC.

ACHEMINÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On appelle en termes de Manege, un cheval *acheminé*, celui

Digitized by Google

celui qui a des dispositions à être dressé, qui connoît la bride, & repond aux éperons; qui est degourdi, & rompu.

Ces mots se tirent du primitif *chemin*.

ACHETER. v. act. Acquerir quelque chose à prix d'argent. Il a *acheté* une terre, & l'a bien payée; il l'a *achetée* à beaux deniers comptans. Il a *acheté* les droits de cette succession à crédit. J'*achetterois* cela au poids de l'or, pour dire, cherement. Cet homme n'a pas dequoi vous *acheter*, ni dequoi vous seduire, ST. EV. J'*achete* les Imprimeurs en Guyenne, & ailleurs ils m'*achetent*, MONT.

Des que l'impreſſion fait éclorre un Poëte,
Il eſt eſclave né de quiconque l'achete, BOI:

On dit auſſi, *Acheter* des Bans, pour dire, Obtenir la diſpenſe de les publier.

Quelques-uns derivent ce mot de *acceptare*, parceque le conſentement de l'acheteur eſt ce qui rend parfait le contract de vente. Menage & Du Cange veulent qu'il vienne de *accaptare* qui ſe trouve dans les Capitulaires, & ſignifie *petere*, & *acquirere*. D'autres le derivent de l'Italien *cattare*, *& accattare*. Les Picards diſent encore *acater*.

ACHETER, ſe dit figurément en Morale, & marque les peines, & les difficultez qui coutent à obtenir quelque choſe. Il a bien fait *acheter* ſa mort à ſes ennemis; pour dire, qu'il s'eſt bien deffendu; qu'il a vendu ſa vie bien cher. Il m'a bien fait *acheter* cette faveur; pour dire, Il m'a bien fait courir pour l'obtenir. Prenez garde d'*acheter* un bien imaginaire, aux depens d'un vrai bien, FONT. Je n'*achete* point ſi cher des eſperances, DAC. Les hommes ſont tellement amoureux de la liberté, qu'ils l'*achetent* au prix de la vie, DU R. Ce Partiſan enrichi par ſes concuſſions, a *acheté* de la naiſſance, & un nom, LA BR. Je n'*achete* pas un repentir ſi cher, diſoit Demoſthene à Lais, qui lui vouloit vendre une nuit trop cher.

On dit proverbialement en parlant du vin, Qui bon l'*achete*, bon le boit; c'eſt-à-dire, que ſi les bonnes choſes coutent plus que les autres, elles donnent auſſi plus de plaiſir.

ACHETÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACHETEUR. ſ. m. Celui qui achete. C'eſt l'*acheteur* d'une maiſon qui paye les droits ſeigneuriaux dans la Coutume de Paris. C'eſt une eſpece de revenu, que de n'être pas grand *acheteur*, DU R. Cette femme eſt une grande *acheteuſe*; c'eſt-à-dire, qu'elle a la paſſion d'acheter tout ce qu'elle voit. *Acheteuſe* ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet: il eſt dans Danet.

On appelle un *acheteur* de droits litigieux, celui qui achete des procés, des pretentions. On dit en proverbe qu'il y a plus de fous *acheteurs* que de fous vendeurs.

ACHEVEMENT. ſ. m. Fin d'un ouvrage, d'un terme; la perfection qu'on donne à une choſe. Nous ne verrons pas l'*achevement* du Louvre. On ne peut contraindre à payer avant l'*achevement* du terme; avant qu'il ſoit échu. Dans les ouvrages de l'Art, c'eſt le travail, & l'*achevement* que l'on conſidere, BOI.

ACHEVEMENT. Terme de Poëtique. C'eſt dans le poëme épique le dernier paſſage de l'agitation, & du trouble au repos, & à la tranquillité. Il y a de la difference entre le denouëment, & l'*achevement*. L'*achevement* eſt un point, & un inſtant ſans étenduë, & ſans durée; au lieu que le denouëment n'eſt pas ſans longueur. L'*achevement* eſt donc la fin du dernier denouëment. Dans l'Eneide la mort de Turnus fait l'*achevement*, parcequ'elle fait ceſſer l'action d'Enée, LE P. LEB. On diſpute ſi l'*achevement* doit laiſſer le Heros dans une tranquillité heureuſe, ou s'il eſt libre de le laiſſer malheureux. Il n'y a pourtant gueres de poëme qui finiſſe par le malheur de ſon Heros, ID.

ACHEVER. v. act. Finir, terminer, perfectionner quelque ouvrage. Dieu *acheva* l'ouvrage de la creation en ſix jours. *Achever* comme l'on a commencé. Permettez que j'*acheve* mon diſcours. On dit, *Achevez*; pour dire, finiſſez. Il ſe met auſſi avec le pronom poſſeſſif. Il s'eſt *achevé* de perdre par ſon imprudence. On dit d'un homme à demi ivre, qui eſt retourné boire, qu'il s'eſt *achevé*.

On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Ce livre s'*achevera*; il eſt tantôt fait.

ACHEVER, ſe dit auſſi en Morale, & ſignifie, Mettre une choſe à ſa derniere perfection. L'étude commence un honnête homme, & le commerce du monde l'*acheve*, ST. EV. Le temperament ne fait que l'ébauche des vertus, & il n'appartient qu'à la raiſon de les *achever*, M. SC. Souvent les Auteurs ne ſe donnent pas la peine d'*achever* leurs Ouvrages; c'eſt-à-dire, de les polir, & de les revoir.

On dit auſſi, *Achever* ſes jours, *achever* de vivre, *achever* ſa carriere; pour dire, Mourir. Les mourans laiſſez ſur le champ de bataille prient qu'on les *achere* par pitié.

On dit proverbialement, Voilà pour l'*achever* de peindre; pour dire, *Achever* de le ruiner, de le perdre, quand il vient un nouveau malheur à quelcun pour l'accabler. On l'employe auſſi pour dire enivrer entierement. Il ne faloit plus, dit-on, que cette ſanté pour l'*achever*.

ACHEVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Parfait, accompli. Quand il ſe dit des choſes, il ſe prend plus ordinairement en bonne part. C'eſt une piece *achevée*; un ouvrage *achevé*; on n'y peut rien ajoûter; il n'y manque rien. Il arrive ſouvent que les choſes ſe preſentent plus *achevées* à nôtre eſprit, qu'il ne les pourroit faire avec beaucoup d'art, LA ROCH. Quand il ſe dit des perſonnes, il ſe prend en bonne, & en mauvaiſe part. C'eſt un Prince *achevé*; pour dire, accompli. C'eſt un fou *achevé*; pour dire, entierement fou.

L'abſence des remords eſt dans un cœur coupable
D'un Tyran achevé la marque indubitable, QUI.

En termes de Manege on appelle un cheval *achevé*, celui qui eſt bien dreſſé, & qui ne manque point à faire un certain manege. On dit, Un cheval *commencé*, *acheminé*, & *achevé*, pour exprimer les diverſes diſpoſitions & états d'un cheval qui a de l'école.

Ces mots viennent de *chef*, comme qui diroit, Mettre à chef, mettre à perfection.

ACHIER. ſ. m. Vieux mot. C'étoit le lieu où l'on mettoit les ruches des abeilles. On trouve dans une ancienne Coutume: L'eſſaim d'Avettes eſt mien, & le vy partir de mon *achier*.

ACHILLE. Les Anatomiſtes appellent tendon d'*Achille*, un gros tendon qui eſt fait des tendons de trois muſcles du pied, les deux gemeaux, & le ſolaire, & qui va s'inſerer à l'os du talon. Il a été appellé ainſi, parceque ſelon la fable Achille mourut d'un coup dont il fut frappé en cet endroit. Les playes d'un tendon d'*Achille* ſont fort dangereuſes. On l'appelle auſſi la *grande corde*. C'eſt par où on prend pluſieurs animaux après qu'on les a tuez.

ACHILLE. Nom qu'on donnoit dans les écoles à l'argument principal de chaque ſecte. Voilà ſon *Achille*; c'eſt-à-dire, une raiſon invincible, un argument indiſſoluble. En particulier on appelloit *Achille* le fameux argument de Zenon d'Elée contre le mouvement. Ce Philoſophe mettoit en comparaiſon la lenteur d'une tortuë avec la viteſſe d'Achille, pour montrer, qu'un mobile lent, qui precede tant ſoit peu un mobile vîte, n'en peut jamais être devancé.

ACHILLEA. ſ. f. C'eſt un nom qui a été donné à

Digitized by Google

la milleſeuille, parcequ'Achille diſciple du Centaure Chiron, eſt le premier, à ce que dit Pline, qui ſe ſervit de cette plante pour guerir les playes. Voyez MILLEFEUILLE.

ACHIOTE. ſ. f. ou ACHIOTL. ſ. m. Arbre qui croît dans la Nouvelle Eſpagne, & aux Iles Antilles, appellé autrement *rocou*, ou *uruca*. Voyez ROUCOU.

ACHIT. ſ. m. Plante qui croît dans l'Ile de Madagaſcar. Elle traîne par terre, comme le ſep de vigne, dont elle eſt une eſpece. Ses feuilles ſont toûjours vertes. Elle porte un fruit de la groſſeur d'un raiſin qui n'a pas encore atteint ſa maturité.

ACHOPPEMENT. ſ. m. Occaſion de faute; ſujet de ſcandale. Il ne ſe dit qu'au figuré, & preſque toûjours dans cette phraſe: Pierre *d'achoppement*. Cet Auteur raiſonne ſur un faux principe; c'eſt une pierre *d'achoppement* qui le fait broncher par tout. Quelques-uns employent ce mot ſeul: C'eſt l'*achoppement* de l'antiquité; pour dire, l'écueil. On dit encore, Etre en *achoppement* à quelcun; pour dire, le traverſer dans ſes entrepriſes, & chercher à le chagriner par tout.

ACHRONIQUE. adj. Terme d'Aſtronomie, ſe dit d'un aſtre, ou d'un point du ciel qui eſt oppoſé au ſoleil dans ſon lever. Ainſi on appelle lever *achronique* d'un aſtre, quand il ſe leve au temps que le ſoleil ſe couche. Le lever *achronique* de Mars, lequel ſe trouve alors plus près de la terre que le ſoleil, a fait abandonner l'ancien ſyſtême de Ptolomée, qui place la terre dans le centre du monde, & Mars au delà du ſoleil. On appelle *coucher achronique*, quand l'aſtre ſe couche au même temps que le ſoleil ſe couche. Quand le lever d'une étoile eſt *achronique*, ſon coucher eſt *coſmique*; & quand ſon coucher eſt *achronique*, ſon lever eſt *coſmique*.

Ce mot vient du Grec *a*, & *chronos*, temps.

A C I.

ACIDE. adj. m. & f. Ce qui eſt aigre, qui picote la langue; tels ſont les citrons, les grenades, le vinaigre. Les corps *acides* contiennent beaucoup de parties longues, roides, pointuës, par le moyen deſquelles ils agiſſent. Les eſprits *acides* de ſoufre & de vitriol pris en petite quantité dans quelque liqueur convenable, ſont fort rafraîchiſſans, & très-propres pour temperer l'ardeur de la fievre, parcequ'ils s'inſinuent par leurs pointes entre les parties du ſang, & calment ſon mouvement en l'épaiſſiſſant un peu, & corrigeant l'actimonie de la bile. Les choſes *acides* amaigriſſent, ſi on en uſe trop frequemment, à cauſe qu'elles detruiſent le levain de l'eſtomac; cauſent des obſtructions dans les viſceres, & empêchent la diſtribution des humeurs. Les eſprits *acides* ne ſont que des ſels *acides* fondus. Les liqueurs *acides* rougiſſent la teinture du tournefol.

ACIDE. ſ. m. Eſpece de ſel piquant qui eſt propre pour diſſoudre certains corps. Il eſt compoſé de parties longues, roides, pointuës, trenchantes, qui le rendent capable de picorer la langue, & de s'inſinuer dans les pores de divers corps pour en deſunir les parties. Il y a des *acides* volatils, & il y en a de fixes. L'*acide* eſt oppoſé à l'alkali: ſi on mêle ces deux corps enſemble ils fermentent. Les *acides* mis en aſſez grande quantité ſur des matieres qu'ils peuvent diſſoudre, les diſſoudent; mais ſi on les met en trop petite quantité ſur les mêmes matieres, ils les coagulent. L'*acide* precipite ce qu'un alkali a diſſous. L'*acide* & l'alkali ſont deux principes qui ſervent à expliquer quantité de phenomenes; mais il y a bien des gens qui en abuſent, les faiſant ſervir à trop d'uſages, & pretendant expliquer par leur moyen

tous les phenomenes de la nature; ce qui eſt très-ridicule.

On fait venir ce mot du Grec *akis*, pointe.

ACIDITE. ſ. f. Qualité aigre qu'on trouve dans tous les acides. Un peu d'eſprit vitriol laiſſe dans l'eau une *acidité* agreable. Le vinaigre, & le verjus ont des *acidités* differentes. L'*acidité* des capres reveille l'appetit. On corrige l'*acidité* des limons par le ſucre. L'*acidité* des fruits cauſe la fievre.

Ces mots viennent du Latin *acidus*, & d'*acor*.

ACIER. ſ. m. Fer raſiné, enduci, & purifié par l'art, & conduit à une plus parfaite mixtion, par la coction du feu, & par l'attraction d'une humidité convenable qui engraiſſe ſa ſechereſſe naturelle, & le rend plus blanc & plus ſolide, avec un grain plus petit & plus fin. C'eſt celui de tous les metaux qui eſt ſuſceptible d'une plus grande dureté, quand il eſt bien preparé. On le fait en le tenant dans un grand feu parmi des cornes de bœuf, & des charbons de ſaule, ou de hêtre, & en le plongeant dans des eaux, ou decoctions aſtringentes, & fort froides, après l'avoir couppé en pluſieurs parties, & fait fondre pluſieurs fois. Mr. Felibien en compte de cinq ſortes.

Le petit *acier* commun, qu'on appelle *foret*, *clameſy*, ou *limaſin*, eſt le moindre en prix. On le vend par carreaux, ou billes. Le meilleur eſt celui qui eſt ſans pailles, ni furchaufûres; & qui paroît net, & d'un grain blanc & delié, quand on le caſſe. Mais s'il eſt plein de vaines noires, ou de pailles, que l'on appergoit aiſément en le rompant, ou s'il eſt ſurchauffé, c'eſt-à-dire, s'il a eu trop chaud, enſorte qu'il paroît comme grillé, & en petits grumeaux, il ne vaut rien.

L'*acier* de *Prémont*, eſt auſſi en carreaux, plus gros que le clameſy. Pour le bien choiſir il faut prendre garde, ſi les carreaux ſont nets, ſans pailles, & ſans furchaufûres. S'il a des taches jaunâtres, c'eſt une marque qu'il eſt difficile à ſouder, & à allier avec le fer. Il vient de Piemont deux ſortes d'*acier*: l'un artificiel, & l'autre naturel. L'artificiel eſt le moins bon. Pourvu cependant qu'il ſoit bien trempé, & affiné deux fois, il ſert à acerer des marteaux, & autres outils propres à un travail de force, & de violence.

L'*acier* qui vient d'*Allemagne* eſt en petites bandes. On l'employe à faire des épées, des reſſorts &c.

L'*acier de Carme ou à la Roſe*, vient auſſi d'Allemagne, & de Hongrie. Il eſt bon à faire des ciſeaux, à couppet le fer à froid &c. Ces deux ſortes d'*acier* d'Allemagne ſont les meilleures dont on ſe ſert en France.

L'*acier de Grain*, ou l'*acier de Motte*, ou de *Mondragon*, eſt apporté d'Eſpagne par groſſes maſſes. Quand il eſt bien choiſi, & bien affiné, il eſt propre à acerer des outils qui doivent être durs, & avec leſquels on travaille à des ouvrages penibles; comme à couppet le marbre.

L'*acier de Damas*, eſt celui qui vient de Damas en Syrie, qui a un grain ſi fin, qu'il couppe le fer ſans être trempé. On dit que ſa trempe ſe fait des impreſſions de l'air, lorſqu'un cavalier courant à toute bride le tient à ſa main, & en fait la roüe dans l'air. On le trempe auſſi ſur un chamois mouillé, en paſſant le trenchant deſſus, comme ſi on vouloit couppet le chamois.

Une bille d'*acier*, eſt une piece d'*acier* qui a quatre ou cinq pouces de long, & deux ou trois lignes d'épaiſſeur. On envoye auſſi de l'*acier* en barre, & d'autres en pain large & plat de differentes grandeurs & épaiſſeurs.

ACIER, ſe dit poëtiquement d'une épée. Un fin *acier* lui fit voler la tête de deſſus les épaules. En ce ſens il ne s'employe qu'en Poëſie.

Ce mot, ſelon Menage, vient de *aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Eſpagnols *azero*, qui viennent tous du Latin *acies*, dont Pline s'eſt ſervi pour le

le mot de *chalybs*. D'autres diſent qu'il a été ainſi nommé *ex iteratâ uſtulatione, tanquam* ASSARIUM, ou ASSATUM. Papias dit que le mot *aciare* a ſignifié *acier* dans la baſſe Latinité. Les Latins l'appelloient *chalybs*, à cauſe de la trempe qu'ils lui donnoient dans un fleuve d'Eſpagne appellé *Chalybs*: ou à cauſe des Chalybes, peuples de Cappadoce, dont Virgile a dit, *ac Chalybes nudi ferrum &c.*

ACOLALAN. ſ. m. Inſecte de l'Iſle de Madagaſcar. Il reſſemble à une punaiſe. Il eſt plus gros.

ACOLYTHE. ſ. m. Terme Eccleſiaſtique. Les Grecs donnoient ce nom à ceux qui étoient inebranlables dans leurs reſolutions. C'eſt par cette raiſon que les Stoiciens furent appellez *Acolythes*; parceque rien ne pouvoit leur arracher leurs ſentimens. Ils trouvoient même qu'il y avoit de la lâcheté à en changer. Depuis l'Egliſe Chretienne a confacré ce nom, en l'appliquant à ceux qui ſe devouënt au ſervice de Dieu. Anciennement les jeunes gens qui aſpiroient au Miniſtere Eccleſiaſtique, accompagnoient & ſuivoient les Evêques par tout, ſoit pour les ſervir, ſoit pour être les temoins de leur conduite. Cette aſſiduité à ſuivre les Evêques les fit appeller *Acolythes*. St. Cyprien dit de lui-même, qu'il avoit des *Acolythes*. Aujourd'hui les fonctions des *Acolythes* ſont bien differentes de la premiere inſtitution. Un *Acolythe* eſt celui qui a ſeulement reçu le quatriéme & le plus conſiderable des quatre Ordres mineurs dans l'Egliſe; dont l'emploi eſt d'allumer les cierges, de porter les chandeliers, la navette où eſt l'encens, de preparer le vin & l'eau pour le ſacrifice, & de rendre d'autres ſervices à l'autel. C'eſt l'Ordre que les jeunes Clercs exercent le plus. Servir d'*Acolythe* à l'autel.

Ce mot vient du Grec *akoloutheïn*, qui ſignifie ſuivre; parceque les *Acolythes* ſont comme des valets Eccleſiaſtiques qui doivent ſuivre l'Evêque; qui allument les cierges; qui les portent; qui donnent les burettes, &c.

ACOMAS. ſ. m. Arbre qui croit dans les Antilles. Comme il devient fort gros, & fort haut, il eſt très-propre à bâtir. Il porte un fruit extrêmement jaune, de la groſſeur d'une olive, & d'une amertume très-deſagreable.

ACONIT. ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces qui ſont preſque toutes venemeuſes, & mortelles. Celle qu'on appelle *acontum lycoctonum luteum*, C. BAUH. pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux pieds. Ses feuilles ſont amples, rondes, decouppées en beaucoup de parties longues & étroites. Ses fleurs naiſſent en ſes ſommets, de couleur jaune pâle: chacune d'elles repreſente en quelque façon une tête couverte d'un heaume. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit à pluſieurs gaines membraneuſes, diſpoſées en maniere de tête, qui renferment des ſemences anguleuſes, noirâtres. Ses racines ſont fibreuſes, noirâtres. Cette plante eſt un des plus grands poiſons qu'il y ait. Les accidens qu'elle cauſe ſont la peſanteur de tête, le vertige, la convulſion des muſeles des temples, le tremblement, les larmes involontaires, la douleur des yeux, la difficulté de reſpirer, l'enflеure de tout le corps. Les Anciens n'ont pas laiſſé, à ce que dit Pline, de la faire ſervir de medicament contre la piquûre du ſcorpion, lequel s'amortit dès qu'il la touche ſeulement; & qui au contraire reprend ſa premiere vigueur en touchant l'ellebore. Il dit auſſi, que l'*aconit* ne fait pas mourir quand il trouve quelque autre poiſon dans le corps, parcequ'alors il le combat. Les fleches trempées dans ſon jus ſont des playes mortelles. Le poiſon de l'*aconit* eſt principalement dans ſa racine. Il y a pluſieurs eſpeces d'*aconit* qu'on appelle *napellus*. Voyez NAPELLUS. L'*aconit* ſalutaire, ou *anthora* eſt une eſpece d'*aconit* ainſi nommé, parcequ'on le croit bon contre la racine de thora, qui eſt un poiſon mortel. Pluſieurs cependant le croyent ſuſpect, & ne conſeillent pas de s'en ſervir, ſur tout puiſqu'il y a d'autres remedes aſſûrez. L'*aconit* qu'on appelle *pardalianches*, parcequ'il tuë les pantheres, eſt une plante d'un autre genre.

Ce mot vient d'*Acone* ville de Bithynie, aux environs de laquelle l'*aconit* croiſſoit autrefois en abondance. D'autres diſent qu'il vient d'*aconos*, qui ſignifie chez les Grecs un rocher denué de terre, ou l'*aconit* croit volontiers. Les Poëtes feignent que cette plante a été produite de l'écume que le chien Cerbere jetta, lorſqu'Hercule le tira des enfers par force: ce qui fait qu'on en trouve quantité auprés d'Heraclée de Pont, où eſt la caverne par où Hercule deſcendit.

ACONTIAS. ſ. m. Eſpece de ſerpent, qui a un peu plus d'un pouce de groſſeur. Il eſt long de trois pieds. Sa tête eſt fort groſſe & cendrée. Le reſte du corps eſt d'une couleur fort obſcure; excepté le ventre qui ne l'eſt pas tout-à-fait tant. Quelques-uns l'appellent *cenchrias*, à cauſe qu'il tire vers la couleur du millet. Il y en a beaucoup en Calabre, & en Sicile, où on l'appelle *ſactone*, parcequ'il ſe jette ſur un homme auſſi roidement qu'une fleche, après s'être entortillé ſur un arbre pour s'élancer avec plus de violence. C'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *javelot*: & c'eſt la même raiſon qui l'a fait nommer par les Grec *acontias*, du mot ἀκόντιον, qui ſignifie fleche, trait, javelot. Lucain en parlant de cette ſorte de ſerpens, les appelle *volucres jaculos*.

ACORUS. ſ. m. Terme de Botanique. Il y a le vrai *acorus*, & le faux *acorus*. Le vrai *acorus* a ſes feuilles longues, étroites, approchantes de celles de l'Iris. Ses fruits reſſemblent en figure & en groſſeur au poivre long, mais ils ſont un peu plus longs. Sa racine eſt de la groſſeur du doigt, noüeuſe, parſemée de filamens, d'une ſubſtance rare & legere, rougeâtre en dehors, blanche en dedans, odorante, d'un goût âcre. En Latin *acorus verus*, *ſive calamus aromaticus officinarum*, C. BAUH. La racine du vrai *acorus* eſt propre pour les obſtructions, pour la colique, & pour fortifier l'eſtomac. Le faux *acorus* eſt une eſpece d'iris à fleur jaune, qui croit dans les marais. Sa racine eſt fort aſtringente. Mr. Tournefort l'appelle *iris paluſtris lutea*, TAB.

ACOTER. v. act. Appuyer en mettant quelque choſe à côté d'une autre qui la ſoutienne. *Acoter* une muraille. Il faut *acoter* ce coquemar de peur qu'il ne tombe. S'*acoter* contre un arbre. *Acotez* vôtre tête. Ce mot n'eſt pas du bel uſage. L'Academie ne s'en explique pourtant point.

ACOTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ACOTOIR. ſ. m. Ce qui ſert d'appui, de ſoutien à quelque choſe. Je ſuis ſi las, que je cherche un *acotoir*. Il eſt bas, hors de la converſation, l'Ac. En particulier c'eſt un morceau de bois plat attaché dans les confeſſionnaux, ou dans les chaiſes des porteurs, pour ſervir d'appui.

ACOTEPOT. ſ. m. Petite piece de fer courbée en demi-cercle; qu'on met au pied d'un pot, ou d'un coquemar, pour empêcher qu'il ne tombe. D'autres diſent *appuypot*. Ce mot ne ſe trouve point dans les autres Dictionnaires.

ACOUSTIQUE. adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des medicamens propres pour remedier aux incommoditez de l'ouïe. Ἀκοὴ eſt un mot Grec, qui ſignifie ouïe.

Digitized by Google

ACOUSTIQUE, se dit auſſi du nerf qui va s'inſerer dans l'oreille, qu'on appelle, nerf *acouſtique*; & du conduit externe de l'oreille qui ſe nomme, le conduit *acouſtique*.

ACOUTI. ſ. m. Petit animal des Iles de l'Amerique. Son poil eſt roux, & aſſez rude. Son corps reſſemble à celui d'un liévre, & il en a l'agilité. Il ſe retire dans des arbres creux. Les habitans dreſſent des chiens pour chaſſer ces animaux, qui ſe retirent dans le creux des arbres. On les apprivoiſe, & on les accoutume à marcher ſur les pates de derriere, & à manger avec celles de devant à la maniere des ſinges.

A C Q.

ACQUERAUX. ſ. m. plur. Inſtrumens dont on ſe ſervoit autrefois pour jetter des pierres.

ACQUEREUR, ſ. m. Acheteur. Il ne ſe dit gueres que de celui qui acquiert des biens immeubles. Un *acquereur* de bonne foi. On dit au Palais, un tiers *acquereur*, en parlant de celui qui a acquis un heritage hypotequé à des creanciers privilegiez, ou qui pretendent avoir droit de le poſſeder, quoiqu'il ne ſoit pas leur debiteur perſonnel. Un tiers *acquereur* peut être pourſuivi en declaration d'hypotheque.

On dit proverbialement, qu'il y a plus de fous *acquereurs*, que de fous acheteurs.

ACQUEREUSE ou ACQUEREURE. ſ. f. Celle qui acquiert. Ce mot ne ſe trouve que dans Richelet. L'Academie ne l'a point admis dans ſon Dictionnaire.

ACQUERIR. v. act. Se procurer un titre qui donne droit de jouir d'une choſe, ou en proprieté, ou en uſufruit. On conjugue, *j'acquiers*, tu *acquiers*, il *acquiert*, nous *acquerons*, vous *acquerez*, ils *acquierent*. Au futur, Il *acquerra*: au ſubjonctif, Qu'il *acquiere*, CORN. Le moyen d'*acquerir* le plus commun, & le plus naturel, c'eſt la ceſſion, & le tranſport de la choſe par la perſonne à qui elle appartient. Il y a dans le Droit pluſieurs titres qui expliquent les divers moyens legitimes d'*acquerir*. On compte la guerre au nombre des moyens legitimes d'*acquerir*, ſelon le droit des gens. On *acquiert* auſſi par la preſcription; c'eſt-à-dire, par la poſſeſſion juſte, & continuée pendant un certain temps deſini par la loi. Quelquefois une pieuſe avarice ſe fait des pretextes d'*acquerir*, pour être plus enétat de faire de ſaintes largeſſes, LE P. GAIT.

Dès lors à la richeſſe il fallut renoncer:
Ne pouvant l'acquerir, j'appris à m'en paſſer, BOI.

La premiere partie de la Pratique de Rebuffe traite des moyens d'*acquerir* les Benefices. Il ſe met quelquefois abſolument. Cet homme amaſſe de grands biens; il *acquiert* tous les jours. Les avares ne ſont jamais las d'*acquerir* pour ceux qui ſouhaittent leur mort, GOM. Il s'employe auſſi avec le pronom perſonnel. Je me ſuis *acquis* une maiſon commode. Il s'eſt *acquis* le Royaume par un parricide, VAU.

Menage derive ce mot de *adquirere*, qu'on a dit pour *adquærere*. Mais ſans tant raſiner, on peut dire qu'il vient du Latin *acquirere*.

ACQUERIR, ſe dit auſſi en choſes morales, & de tout ce qui ſe peut mettre au nombre des biens, & des avantages. Il vaut mieux *acquerir* le ciel que des richeſſes. La gloire ne s'*acquiert* qu'avec bien des ſoins, & bien des peines. On s'*acquiert* difficilement des amis, & on les perd facilement. Une habitude ne s'*acquiert* que par une longue experience. Nous n'*acquerons* jamais la ſageſſe; nous n'*acquerons* que l'art de la feindre, VILL. La vertu qui n'eſt point ſoutenuë par la gravité, n'*acquiert* point d'autorité parmi les hommes, OE. M. L'amour propre s'applaudit, de ſe ſoumettre les autres par des graces, & d'*acquerir* par là quelques droits ſur leur zéle, & ſur leur amitié, ABL. La gloire des grands hommes ſe doit meſurer aux moyens dont ils ſe ſont ſervis pour l'*acquerir*, LA ROCH. Dans le VIII. ſiecle les reliques *acquirent* la vertu de chaſſer les Demons, & de guerir les impotens, CL. *Acquerir* la reputation d'être équitable. Ceſar s'étoit *acquis* tout le peuple Romain par ſes liberalitez. Il faut avoir eu du moins deſſein de plaire pour *acquerir* l'air galant, M. Sc. On dit auſſi, *Acquerir* une fluxion. LE P. Bouhours ſoutient pourtant que ce terme ne doit point être employé dans un ſens deſavantageux.

On dit proverbialement, Tout chemin d'*acquerir* ſe ferme à la vieilleſſe, REGN. Un troiſiéme heritier ne jouït point des biens mal *acquis*. On dit auſſi par compliment, Je vous ſuis tout *acquis*; c'eſt-à-dire, je vous rendrai ſervice en toutes occaſions.

ACQUIS, ISE. part. paſſ. & adj. Ce ſage Miniſtre avoit une prudence *acquiſe* par l'experience, & par la meditation, BAL.

ACQUESTER. Vieux mot qui ſe dit encore au Palais; pour dire, *acquerir*, que Menage derive de *adqueſtare*.

ACQUESTS ou ACQUETS. ſ. m. pl. Terme de Coutume. Bien immeuble qu'on ne tient point par ſucceſſion; qu'on a acquis, ou par achat, ou par donation. Faire de grands *acquêts*. Tous les ans ſes *acquêts* augmentent ſon domaine, RACAN. Le Droit civil ne fait point de diſtinction entre les propres, & les *acquêts*. Il appelle à ſucceder le plus proche heritier indiſtinctement à tous les biens. Mais les Coutumes diſtinguent les biens en propres, & en *acquêts*. Les *acquêts* faits par la femme, ou par le mari avant leur mariage, n'entrent point dans la communauté. Dans la Coutume de Paris tout homme peut diſpoſer de tous ſes *acquêts*; mais il ne peut diſpoſer par teſtament que du quint de ſes propres.

ACQUEST, en ſingulier, ſignifie, Avantage, profit, menage qu'on trouve à faire quelque choſe. Il n'y a point d'*acquêt* à acheter de mauvaiſe marchandiſe. Il n'y a point d'*acquêt* à plaider; en ſe ruine de part & d'autre. On ne s'en ſert que dans le langage commun, & populaire.

ACQUEST, ſignifie auſſi quelquefois, Achat. C'eſt un bon *acquêt* que vous avez fait. L'*acquêt* de cette maiſon n'eſt pas ſûr, ſi on ne la fait paſſer par decret.

Nouveaux *acquêts*. Terme de finance, qui ſe joint d'ordinaire avec francs fiefs. C'eſt un droit dû au Roi, & au Seigneur par les roturiers qui ont acquis nouvellement des fiefs. Ils ſe rachetent par le payement de l'obligation qu'ils auroient d'en vuider leurs mains, comme étant incapables de les poſſeder. On en fait la recherche tous les 20. ans. Il eſt dû de trois années l'une; mais il ne ſe paye qu'une fois par la même perſonne pour le même fief.

On dit proverbialement, Il n'y a point de plus bel *acquêt* que de don; pour ſignifier, qu'il n'y a point de bien ſi agreablement acquis, que celui qui eſt donné.

ACQUIESCEMENT. ſ. m. Terme de Juriſprudence. Conſentement que l'on donne à un acte, ou à une choſe jugée. On ne peut revenir contre une ſentence après un *acquieſcement* fait en cauſe d'appel. Une deſertion d'appel eſt un tacite *acquieſcement*. L'execution d'un jugement, d'un contract, eſt un vrai *acquieſcement*.

ACQUIESCEMENT, ſe dit auſſi du conſentement à une opinion; de la deference, & de la complaiſance qu'on a pour quelcun; de l'acte par lequel on ſe ſoumet à une perſonne, ou à ſa volonté. Cette femme a regagné l'eſprit de ſon mari, par un *acquieſcement* abſolu à ſes volontez, OE. M. Les demonſtrations mathematiques ſont ſi évidentes, que les plus opiniâtres ne peuvent

Digitized by Google

peuvent refuser leur *acquiescement*, MALB. La bénitude de l'homme consiste dans un *acquiescement* doux & paisible à la condition où l'on se trouve, OR. M.

ACQUIESCER. v. n. Consentir; demeurer d'accord d'une chose, l'approuver; céder, & se rendre. C'est un homme facile & accommodant, qui *acquiesce* à tout ce qu'on lui dit, qui fait tout ce qu'on lui propose. *Acquiescer* aux ordres, aux prieres, aux souhaits de quelcun. Les plus forts veulent d'ordinaire reduire les plus foibles à se rendre, & à *acquiescer*, LE CL.

On dit aussi au Palais, Qu'un homme *acquiesce* à un jugement, ou à une sentence, lorsqu'il l'execute, ou qu'il renonce à l'appel qu'il en avoit interjetté.

Il vient du Latin *acquiesco*, formé de *quietus*.

ACQUIS. s. m. Connoissance; habileté qui vient de l'application, de l'industrie, & du travail. Cet homme a bien de l'*acquis*; cela s'entend de la science, de la capacité, de l'experience, de la reputation. Il n'a pas moins d'*acquis*, que de naturel, & d'agrément, ST. EVR.

ACQUISITION. s. f. Achat, action par laquelle on achete. J'ai fait aujourd'hui une bonne *acquisition*. Les Financiers font tous les jours de grandes, & considerables *acquisitions*.

ACQUISITION, se dit aussi de la chose *acquise*. Voilà mon *acquisition* d'aujourd'hui. Une *acquisition* de hazard. Je vais payer les lots & ventes de mon *acquisition*.

ACQUISITION, se dit aussi figurément. J'ai été hier au serein; j'ai fait *acquisition* d'un grand rhûme. Cette expression n'est tout au plus que du discours familier.

ACQUIT. s. m. Billet de decharge, quittance; acte par lequel il paroît qu'on a payé. On doit attacher la liasse des *acquits* au compte qu'on veut rendre. Quand on ne rapporte pas un *acquit*, il faut laisser la partie en souffrance, ou la rayer. Il faut se faire delivrer, & expedier des *acquits* aux portes, aux Douanes, pour montrer qu'on a payé les droits & les impôts.

On dit aussi, qu'on fait une restitution, une declaration pour l'*acquit* de sa conscience: qu'un Juge fait une telle visite, un tel reglement, pour l'*acquit* de son devoir, de sa charge. On dit aussi, qu'une caution paye à l'*acquit* d'un debiteur, qu'un payement va à son *acquit*; pour dire, qu'on paye pour lui, & à sa decharge.

On dit adverbialement, Faire les choses par maniere d'*acquit*; c'est-à-dire, negligemment, & seulement parcequ'on ne peut pas s'en dispenser. Au jeu l'on dit, Jouër à l'*acquit*; c'est-à-dire, lorsque plusieurs personnes ont joüé, les perdans jouënt entr'eux à qui payera le tout.

ACQUITPATENT, est un ordre ou mandement du Roi pour faire payer comptant par les Tresoriers une certaine somme. L'Ordonnance de 1557. defend aux Tresoriers & Receveurs de payer aucunes sommes en vertu d'*acquitspatens*: toutefois ils ont encore lieu, quand ils sont en bonne forme, comme quand ils sont signez & contresignez, verifiez à la Chambre, controlez, &c. Les payements doivent être endossez au dos des lettres de l'*acquitpatent*.

ACQUITER. v. act. Payer une dette. J'ai *acquitté* cette promesse, cette obligation.

ACQUITER, signifie aussi, Liberer, decharger d'une hypotheque. J'ai *acquitté* ce fonds, je l'ai dechargé de toutes les lettres auſquelles il étoit hypothequé. J'ai *acquitté* toute la succession de mon pere; elle est franche & quitte. Je me suis *acquitté* envers tous mes creanciers.

ACQUITER, se dit aussi en choses morales, en parlant des devoirs, & des obligations de la vie; c'est-à-dire, y satisfaire, & les bien remplir. C'est un homme qui s'*acquitte* bien de tous les devoirs d'un Chretien, d'un ami. Il s'*acquitte* bien de son employ, de sa charge. Donnez lui à faire cette negotiation, ou charger le de cette harangue, il s'en *acquittera* fort bien. Je tâcherai de m'*acquiter* de toutes les obligations que je vous ai: c'est-à-dire, de les reconnoître par mes services. Il faut être reglier à s'*acquiter* de sa promesse. S'*acquiter* d'un vœu, c'est l'accomplir. Le trop grand empressement qu'on a de s'*acquiter* d'une obligation, est une espece d'ingratitude, LA ROCH.

ACQUITER, se dit proverbialement en ces phrases: Qui s'*acquite* s'enrichit. On dit par raillerie d'un homme qui a acheté une charge à crédit, qu'il s'*acquite* bien de sa charge, quand il prend de l'argent pour rendre la justice. On dit encore, Il se ruine à promettre, mais il s'*acquite* à ne rien tenir. Ces façons de parler sont extrêmement populaires.

A C R.

ACRE, adj. m. & f. La premiere syllabe est longue. Piquant, mordicant, qui fait une impression desagreable, comme les pommes, les poires, & les fruits sauvages; sur tout quand ils ne sont pas meurs.

Ce mot vient de *acer*, ou de *agreſte*, qui signifie, *Sauvage*, & qui est opposé à *cultivé*. Les Medecins appellent *âcre*, tout ce qui brûle, ou écorche la langue. Cela arrive parceque les corps *âcres* sont composez de parties, qui ont une surface âpre & raboteuse, ou qui ont des angles & des inégalitez, qui blessent, & qui écorchent les corps auſquels elles s'appliquent. Les Medecins distinguent deux sortes de saveurs *âcres*: l'une qui procede du chaud & du sec; comme dans le poivre: l'autre du chaud & de l'humide; comme dans l'ail.

ACRE, s'employe quelquefois figurément en parlant d'un homme dont les manieres sont rudes, & choquantes; qui est aigre & mordicant dans ses expressions.

ACRE. s. m. La premiere syllabe est brève. Mesure de terre qui est particulierement en usage en Normandie; elle contient 160. perches. L'*acre* du bois est de 4. vergées, la vergée de 40. perches, la perche de 24. pieds, le pied de 12. pouces, & le pouce de 12. lignes: mais tout cela differe selon les lieux.

Dans un Regitre de la Chambre des Comptes il est dit, que l'*acre* contient quatre vergées, dont il en faut deux pour l'arpent; qu'une vergée contient quarante perches de terre, & chaque perche contient 24. semelles de pied. Chez les Anglois un *acre* contient 16. perches en longueur, & autant en largeur.

Ce mot, selon Spelmannus, vient du Saxon *âcher*, qui signifie *ager*, ou *champ*. Saumaise tient qu'il vient du mot *acna*, qui a été dit pour *akena*, qui selon Heron, étoit une mesure de terre des Anciens de dix pieds.

ACRETE'. s. m. Qualité de ce qui est âcre, qui pique la langue. Quand les arbres sont entez, les fruits perdent beaucoup de leur *acreté*.

ACRIMONIE. s. f. Acreté. Les eaux fortes, le sublimé, l'euphorbe ont beaucoup d'*acrimonie*. L'*acrimonie* de la bile est cause de beaucoup de maladies. Moderer l'*acrimonie*, ou l'âcreté des humeurs.

ACROMION. s. m. Terme d'Anatomie. C'est l'extremité de l'épine de l'omoplate.

Ce mot vient de deux mots Grecs; *acros*, extrême, & *homos*, épaule.

ACROSTICHE. Menage le fait masculin après Saint Amand. Quelques-uns le font feminin: mais l'Academie le fait seulement masculin. Sorte de Poësie dispoſée de telle façon, que chacun des vers commence par une lettre qui fait partie d'un nom qu'on écrit de travers à la marge, afin que chaque lettre du nom reponde à chaque vers. On en fait auſſi où le même nom se trouve au milieu, ou aux autres endroits des vers. On a vu même des Sonnets pentacrosticheſ, où

il

Digitized by Google

il y avoit cinq *acroſtiches*. Cette ſorte de Poëſie eſt aujourd'hui fort mepriſée, & un faiſeur d'*acroſtiches* eſt un Poëte ridicule. C'eſt l'effort, & l'application d'un petit eſprit, REFL.

Ce mot vient du Grec ἄκρος, *ſummus*, ce qui eſt à une des extremitez; & στίχος, *vers*.

ACROSTICHE, eſt auſſi adjectif. Des vers *acroſtiches*, L'ACAD.

ACROTERES. ſ. m. Terme d'Architecture, qui ſe dit des petits piedeſtaux qui ſont au milieu, & aux deux extremitez d'un frontiſpice, & ſur leſquels on poſe des figures. Les *acroteres* des côtez doivent avoir de hauteur la moitié de celle de fronton, & celui du milieu une huitiéme partie de plus, ſelon Vitruve.

ACROTERES, ſignifie quelquefois, Les extremitez, ou les faîtes des bâtiments, *faſtigia*.

Ce mot vient auſſi du Grec ἀκρωτήρια, qui veut dire generalement toute extremité.

ACROTERES, ſont auſſi certains promontoires, ou lieux élevez qu'on voit de loin ſur la mer.

ACROTERIA. ſ. maſc. Terme purement Grec. On ne s'en ſert qu'en parlant de medailles. C'eſt un ornement d'un vaiſſeau recourbé; il marque une victoire navale; ou une ville maritime.

A C T.

ACTE. ſ. m. Terme de Phyſique. Action; effet de la cauſe qui agit; exercice effectif d'une puiſſance, ou d'une faculté. La forme eſt la matiere reduite en *acte*. L'*acte* eſt l'execution de la choſe, & eſt oppoſé à la *puiſſance*, qui eſt la capacité d'agir, ou de ſouffrir. Les cauſes ſecondes ſont determinées par le mouvement qui leur a été imprimé, ſans avoir beſoin d'un *acte ſpecial* de Dieu, MAL. A juger par les *actes* exterieurs il eſt impoſſible de penſer que les animaux agiſſent ſans connoiſſance, LE P. D.

ACTE, ſe dit auſſi en Logique des operations de l'ame. Diſcerner & examiner eſt un *acte* de l'entendement; Juger & affirmer eſt un *acte* de la volonté. Il y a des *actes* volontaires & ſpontanées, qui ſemblent ſe faire ſans la participation de l'ame, LE P. D.

ACTE, ſe dit plus ordinairement en Morale de tout ce qui ſe fait de bien, ou de mal. Faire un *acte* d'humilité. Quand Dieu châtie les hommes, ce n'eſt point en vertu d'un decret éternel; c'eſt un *acte* de Juſtice, LA PL. C'eſt un *acte* de prudence de ſçavoir quelquefois ſe taire. C'eſt un *acte* de ſcelerat de trahir ſon ami. Faire un *acte* de contrition; c'eſt-à-dire, avoir une vraye douleur de ſes pechez. Ce nouveau Magiſtrat crut faire un *acte* de probité, & d'integrité heroique, en ſe declarant contre ſon ami, BAL. Aller ſervir les pauvres dans les hôpitaux, eſt plutôt une ceremonie de bienſeance, qu'un *acte* de religion, FL.

ACTE, en termes de Palais, & de Juriſprudence, ſe dit de toutes les choſes qui regardent la Juſtice, & les procedures de la Pratique, qui ſont redigées par écrit. On les appelle judiciaires, lorſqu'elles ſont faites en Juſtice. Il a juſtifié ſa demande par pluſieurs ſentences, arrêts, & autres *actes* authentiques. On appelle auſſi *acte*, tout ce qui ſe fait par le miniſtere des Officiers de la Juſtice. Paſſer un *acte* par devant Notaires. Paſſer un *acte* de ſoumiſſion au Greffe.

ACTE, eſt auſſi une declaration faite en Juſtice par le Juge, ou ailleurs par un Officier de Juſtice, pour certifier une choſe. Je demande *acte* de ma declaration. Prendre au Greffe une acte de comparution. Un *acte* de celebration de mariage, c'eſt le certificat qu'en donne le Curé. La plupart des ſignifications de pieces, & les ſommations, finiſſent par ces mots, Dont *acte*. Un

Rapporteur met au bas des Requêtes d'emploi, Ait *acte*, & ſoit ſignifié.

Faire *acte* d'heritier; c'eſt en prendre la qualité, ou en exercer les droits.

Au plurier il ſignifie les deliberations & les reſolutions publiques, qui ſont couchées dans des Regiſtres, qu'on appelle en ce cas les *actes* publics; comme les *actes* des Conciles, les *actes* du Senat. On a extrait ce titre des *actes* publics. On le dit auſſi de ce qui a été conſervé à la poſterité dans certains livres, & memoires authentiques. Les *Actes* des Apôtres. Les *Actes* des Martyrs. Les *Actes* des Saints. On a vu autrefois les *Actes* de St. Thomas, les *Actes* de St. André, les *Actes* de St. Paul & de Thecle, de St. Philippe; les *Actes* de St. Matthieu, de St. Pierre, & de St. Jean: mais ce ſont des livres qui ont été declarez apocryphes.

ACTE, en Poëſie, ſe dit de certaines diviſions, ou parties principales du Poëme Dramatique, pour laiſſer repoſer les acteurs, & les ſpectateurs. Ainſi dans l'intervalle des *actes*, le theatre demeure vuide, & ſans action. Les *actes* ſont partagez en pluſieurs ſcênes, qui doivent être liées les unes aux autres. Les anciens Poëtes Grecs n'ont point connu ce partage des pieces Dramatiques en *actes*. Leurs épiſodes, ou les chants du Chœur, étoient preſque la même choſe. Les Latins ont les premiers inventé cette diviſion, que les modernes ont imitée. C'eſt la pratique conſtante de tous les Poëtes Dramatiques depuis les Grecs, de diviſer les pieces en cinq *actes*, pour leur donner une juſte grandeur. *Nove minor, neu ſit quinto productior actu*, HOR. Le partage en trois *actes* n'eſt ſupportable que dans les farces; mais la regle des cinq *actes* eſt inviolable pour faire un Poëme Dramatique parfait, & achevé, DAC. La Celeſtine, Comedie Eſpagnole, a 21. *actes*: c'eſt une piece irreguliere. Le mot d'*acte* ſe dit, *eò quòd ſit actiua fabula*.

Au College on appelle auſſi *Actes*, les Theſes qu'on ſoutient en public, pour acquerir quelque degré dans les Facultez, ou pour faire paroître la capacité d'un écolier. Je fuis prié d'aller à l'*Acte* d'un tel écolier; il m'a apporté une Theſe. Ce Bachelier a fait tous ſes *Actes* en Sorbonne. Il y a aujourd'hui un *Acte* dans les écoles de Droit, de Medecine. On a ouvert l'*Acte* par une harangue.

ACTE de Foi. Jour de ceremonie de l'Inquiſition pour la punition des Heretiques, ou pour l'abſolution des accuſez. On choiſit d'ordinaire pour l'execution un jour ſolemnel, afin que la choſe ſe paſſe avec plus d'éclat. On conduit tous les coupables à l'Egliſe. Là on lit leur ſentence d'abſolution, ou de condamnation. Les condamnez à mort ſont livrez au Juge ſeculier par l'Inquiſition, & elle le prie que tout ſe paſſe ſans effuſion de ſang. S'ils perſeverent dans leurs erreurs, ils ſont brûlez vifs. Cette ſolennité s'appelle *Acte* de Foi en Eſpagne, & en Portugal.

Ce mot & ſes ſemblables viennent du verbe *ago*, *j'agis*.

ACTEUR, ACTRICE. ſ. m. & f. Comedien; celui ou celle qui repreſente ſur le theatre quelque perſonnage d'une piece Dramatique. Comme la Tragedie dans ſon origine ne conſiſtoit qu'en un ſimple Chœur, qui chantoit des Hymnes à l'honneur de Bacchus, Theſpis penſa le premier à introduire un perſonnage, qui pour delaſſer le Chœur, recitoit les aventures de quelque homme illuſtre. Eſchyle trouva que ce ſeul perſonnage étoit ennuyeux, comprit qu'un ſecond *Acteur* qui s'entretiendroit avec le premier, occuperoit plus agreablement l'auditeur par le moyen du dialogue. Il habilla plus honnêtement ſes *Acteurs*, qui avant lui étoient barbouillez de lie, & leur chauſſa le cothurne. Sophocle qui s'apperçut que les deux *Acteurs* d'Eſchyle ne ſuffiſoient pas pour la varieté des incidens, ajoûta un

Digitized by Google

un troiſiéme interlocuteur : les Grecs en demeurerent là. Du moins dans les Tragedies Grecques il n'y a preſque jamais que trois *Acteurs* qui parlent enſemble dans une même ſcéne. Dans les Comedies on ſe donnoit plus de liberté. Les modernes ont fait monter ſur la ſcéne un plus grand nombre d'*Acteurs*. Cela augmente le trouble qui y doit regner, & fait une diverſité plus intereſſante, DAC. Un bon *Acteur* doit exprimer par ſa contenance, & par ſes geſtes le caractere qu'il veut repreſenter. Il ne ſuffit pas de reciter les paroles. Il faut que l'*Acteur* paroiſſe animé de toutes les paſſions du perſonnage qu'il joué ; autrement il eſt un froid, & ennuyeux *Acteur*. Un bon *Acteur* inſpire quelquefois la paſſion qu'il feint de ſentir. Horace parle d'un *Acteur* qui jouoit le ſecond rôle, en imitant le premier *Acteur*, & qui ſe rabaiſſoit exprés pour ſervir de luſtre à l'*Acteur* principal. On ne ſçait pas trop aujourd'hui de quelle maniere jouoient ces ſeconds *Acteurs*.

ACTEUR, ſe prend auſſi figurément, pour marquer la part que les perſonnes ont aux affaires. On dit, en parlant d'un homme qui a conduit une intrigue, Il a été le principal *acteur* en cette affaire. C'eſt un talent fort rare que d'être bon *acteur* dans la vie, LE CH. DE M. Il ne ſe prend pas en mauvaiſe part, comme *Comedien*.

ACTIF, IVE, adj. Agiſſant ; ce qui communique un mouvement. Le feu eſt le plus *actif* de tous les élemens. La vie *active* qui conſiſte en action, eſt oppoſée à la contemplative, laquelle conſiſte dans les penſées, & dans la meditation.

ACTIF, ſe dit figurément d'un eſprit prompt, vif, penetrant, plein de feu. L'eſprit d'une femme de la Cour eſt plus vif, & plus *actif* que celui d'une païſanne, LE CH. DE M. On le dit d'un homme diligent, laborieux, vigilant. Vous avez beſoin d'un homme *actif* pour pouſſer cette affaire avec chaleur.

En termes de Pratique, on dit que dans une élection un homme a voix *active* & paſſive, lorſqu'il a droit de donner ſa voix pour l'élection, & qu'il peut être élu ; qu'un marchand a des dettes *actives* & paſſives, lorſqu'il doit, & qu'il lui eſt dû.

ACTIF. ſ. m. Terme de Grammaire, ſe dit d'un verbe qui a une ſignification active, & qui ſert à expliquer, & à marquer les actions. Il y a des verbes qui n'ont point d'*actif*. Il y a trois ſortes de verbes actifs : *tranſitif*, quand l'action paſſe dans un ſujet different de l'agent ; *Punir un criminel* : *Reflechi*, quand l'action retourne ſur l'agent ; *Je me promene* : *Reciproque*, quand l'action retourne reciproquement ſur les differens agens qui la produiſent ; *s'entrebattre*. On ſe ſert ſubſtantivement de ce mot. L'*actif* regit l'accuſatif.

ACTION. ſ. f. Maniere de la cauſe qui agit ; acte, mouvement de la puiſſance active. L'*action* violente du feu réduit tous les corps en cendre. Rien ne ſe fait dans le monde que par l'*action* des corps agiſſans ſur les patiens. On admet en Phyſique l'*action* & la reaction des corps. Si les cauſes ſecondes n'ont en elles aucun principe d'*action*, & ſi elles ont beſoin d'un nouveau concours de Dieu pour agir, le monde n'eſt qu'une repreſentation de theatre où il n'y a rien de réel, OR. M. Si les creatures ont la force d'agir par elles-mêmes, & ſans une nouvelle *action*, c'eſt les ériger en petites divinitez qui peuvent diſpoſer abſolument des évenemens, JU. Il faut une *action* immediate du St. Eſprit ſur la volonté, pour la detacher des choſes ſenſibles, & vaincre ſon inclination au mal ; TO.

ACTION, ſignifie quelquefois, Vertu, force d'agir. L'aimant perd ſon *action*, quand on le laiſſe long temps ſans être armé.

ACTION, ſe dit auſſi de ces effets momentanées, qui conſomment toute la force d'agir de quelque choſe. Ce petard a fait ſon *action*, ou ſon effort en l'air. Une mine éventée n'a plus d'*action*.

ACTION, en choſes morales ſignifie, Un acte, une œuvre. Vous avez fait une bonne *action*. Les meilleures *actions* des Sages du Paganiſme n'ayant ni une bonne fin, ni un bon principe, étoient autant d'égaremens ; & St. Auguſtin les appelle d'illuſtres pechez, LA PL. Moliere dit des vrais devots, c'eſt par leurs *actions* qu'ils reprennent les nôtres. Il faut compter la vie des hommes par leurs *actions*, & non point par leurs années, OR M. Ne deffendez jamais une mauvaiſe *action*, on croiroit que vous faites ce que vous protegez dans les autres, AB. REG. Les *actions* ſont plus ſinceres que les paroles, M. SC. Cet homme a tant fait d'*actions* folles & extravagantes, qu'il n'oſe plus ſe montrer, ARL. Il ne faut pas s'imaginer que toutes les *actions* des Princes ſoient meditées, ni s'aviſer d'y chercher un ſens myſtique & allegorique, BAL. La principale recompenſe des belles *actions*, c'eſt la reputation qu'elles donnent, VOI. On peut dire que toutes les paſſions des hommes par leſquelles l'ame ſe porte à quelque choſe, comme l'amour, ou l'ambition, ſont de veritables *actions*, plutôt que des paſſions ; & qu'au contraire tous ces mouvemens par leſquels l'ame ſe trouve interrompuë dans ſon *action*, ſont de veritables paſſions ; comme la triſteſſe, LOG. On dit, qu'un homme va rendre compte de ſes *actions* à Dieu ; pour dire, qu'il va mourir.

On appelle *action* de graces, un temoignage de reconnoiſſance, & un remerciement pour un bienfait reçu. Rendre mille *actions* de graces. On le dit auſſi de la priere qu'on fait après le repas.

ACTION, ſe dit auſſi en particulier d'un diſcours, d'un évenement, d'une entrepriſe, ou de quelque choſe remarquable ; ſur tout en matiere d'éloquence, de guerre, de prudence, &c. Ce Predicateur a fait une fort belle *action*. Ce brave a fait une *action* bien brillante ; une *action* de vigueur & d'éclat. La retraite de ce General eſt une *action* de prudence, auſſi glorieuſe qu'une victoire. Les armées ſont ſi proches que la campagne ne finira pas ſans quelque *action*.

ACTION, ſe dit plus particulierement des geſtes, de la contenance, & de la maniere avec laquelle on prononce, ou l'on fait quelque choſe. C'eſt un étourdi qui n'a point d'*action*, ni de contenance arrêtée. J'ai remarqué qu'il parloit avec *action* ; c'eſt-à-dire, avec chaleur. Cet Avocat a l'*action* belle. Ce Predicateur a l'*action* lente, & la parole traînante, OR. M. Le ſuccés d'un diſcours depend extrêmement de l'*action* de celui qui le prononce. Il n'y a rien de plus neceſſaire à un Orateur que l'*action* ; elle fait une partie de l'éloquence ; & ſi elle n'en fait pas toute la force, elle en fait tout l'agrément, LE P. R. Le Faucheur a fait un traité de l'*action* de l'Orateur.

Etre en *action*, ſignifie, Se remuër, être en mouvement, s'agiter. Cet enfant eſt vif, & toûjours en *action*. Se mettre en *action*, c'eſt commencer à agir. On voit des hommes qui brillent dans le mouvement, & dans l'*action*, & que le repos obſcurcit, & aneantit, LE P. BOURD.

ACTION, ſe dit encore de l'intrigue, & de la repreſentation d'une piece de theatre. Il faut donner de la chaleur à l'*action* theatrale, CORN. L'unité d'*action* eſt l'une des principales regles du poëme épique ; & les épiſodes ajoûtez à l'*action* principale, ne doivent point corrompre cette unité, LE P. LE B. L'unité d'*action* eſt l'une des regles de la Tragedie ; on entend par là une *action* principale à laquelle les autres ſont ſubordonnées, & dont elles ſont dependantes, CORN. La durée de l'*action* pour le poëme épique n'eſt point fixe, ni determinée ; mais l'*action* tragique ne doit être

renfermée dans le temps qu'il faut au ſoleil pour fournir ſa carriere, LE P. LE B. Le poëme theatral eſt d'autant plus parfait, que l'*action* qui en compoſe le ſujet, comprend moins de temps, pourvu que d'ailleurs elle ſoit d'une juſte grandeur, MEN. Les anciens Tragiques n'ont pas toujours contraint, ou renfermé l'*action* dans l'eſpace de douze heures, ID. Racine exact imitateur des anciens, a ſuivi ſcrupuleuſement la netteté, & la ſimplicité de l'*action*, LA BR.

ACTION, ſe dit auſſi en Peinture, de la poſture & de la diſpoſition du corps, ou du viſage, quand ils marquent quelque paſſion de l'ame. Il étoit à genoux en *action* de ſuppliant. Il a peint Jupiter avec une *action* menaçante. Il y a beaucoup d'*action* dans les tableaux du Pouſſin.

Au Manege on remarque l'*action* de bouche du cheval, qui lui fait mâcher ſon mors, & jetter beaucoup d'écume: ce qui témoigne beaucoup de vigueur & de feu. Ce cheval eſt toujours en *action*.

On appelle en Hollande *action*, une obligation ſur les deux Compagnies des Indes d'Orient, ou d'Occident. On nomme *Actionnifles*, les propriétaires de ces ſortes d'*actions*.

ACTION, ſignifie auſſi quelquefois, Effets mobiliaires. Les creanciers d'un tel Marchand ſe ſont ſaiſis de toutes ſes *actions*; pour dire, qu'ils ſe ſont ſaiſis de toutes ſes dettes actives.

ACTION, ſe dit auſſi d'une pourſuite, d'une demande, d'un procés qu'on intente en Juſtice, ſoit en matiere civile, ou criminelle. C'eſt ce qu'on appelle en Droit, *Vocatio in Jus*. En general il n'y a que deux ſortes d'*actions*; l'une ſur la choſe, & l'autre contre la perſonne. Une *action* perſonnelle, eſt celle qui attaque ſeulement la perſonne: *action* réelle, celle qui l'attaque à l'égard des fonds qu'elle poſſede; comme eſt l'*action* hypothequaire, ou en declaration d'hypotheque: *action* mixte, celle qui eſt réelle & perſonnelle. Les perſonnelles ſe diviſent en *actions* civiles, & en *actions* criminelles, ſelon qu'un procés eſt civil, ou criminel. Il y a des *actions* mobiliaires & immobiliaires. Les *actions* réelles ſont de deux ſortes; l'une eſt l'*action* poſſeſſoire, ou de reintegrande, qui eſt celle où il s'agit ſeulement de la poſſeſſion. *Action* petitoire, eſt celle qui eſt intentée pour la propriété d'un heritage contre le poſſeſſeur, ou le detenteur, pour le contraindre à la reſtitution. Les Juriſconſultes marquent d'ordinaire trois ſortes d'*actions* mixtes: l'*action* de partage entre coheritiers; l'*action* de partage entre aſſociez qui poſſedent quelque choſe en commun; & l'*action* de bornage entre voiſins, pour planter des bornes entre leurs heritages. Mais dans la Pratique commune la plupart des *actions* réelles ſont mixtes en même temps, à cauſe de la reſtitution des fruits, & des interêts auſquels le detenteur eſt perſonnellement obligé. Ainſi une *action* n'eſt purement réelle, que quand elle s'attache uniquement à la choſe, & que le detenteur eſt quitté en l'abandonnant. Quand il s'agit de ſervitudes, on diſtingue deux ſortes d'*actions*: confeſſoires, & negatoires. L'*action* confeſſoire, eſt celle par laquelle un voiſin pretend un droit de ſervitude ſur ſon voiſin: & l'*action* negatoire, celle par laquelle le voiſin ſoutient ſon heritage franc, & libre de toute ſervitude. Il y a auſſi entre l'acheteur & le vendeur une eſpece d'*action* particuliere; c'eſt l'*action* redhibitoire, par laquelle l'acheteur peut contraindre le debiteur à reprendre une marchandiſe defectueuſe: par exemple, un cheval vicieux. On appelle *action* en complainte, celle qui eſt intentée en cas de ſaiſine & de nouvelleté en matiere profane, ou ſimplement complainte en matiere beneficiale. Il y a des *actions* de garantie, *actions* de rapt, de ſtellionat. On dit auſſi, une *action* en injures, &c. On ne donne point d'*action* de larcin contre une femme; mais ſeulement pour les choſes ſouſtraites; c'eſt un adouciſſement en faveur de la veuve. Le titre 6. du quatriéme livre des Inſtitutes de Juſtinien, contient les plus celebres *actions* introduites par le Droit Romain, qui ſont en grand nombre. On trouve là dans un grand ordre toutes les diviſions & ſubdiviſions des *actions*, & les diverſes formules dont ſe ſervoient les Romains, & dans leſquelles il faloit être ſi prudent, & ſe renfermer ſi preciſément, que celui qui y manquoit, étoit déchu de ſa prentention au fond. C'eſt pourquoi la matiere des *actions* eſt propoſée dans les écoles comme un monſtre invincible, à cauſe des obſcuritez, & des difficultez qui s'y rencontrent. En France on ne ſuit point les formules, ni l'ordre judiciaire des Romains. Il n'eſt pas beſoin de qualifier poſitivement l'*action* que l'on intente; il ſuffit de former la demande, & d'en expoſer le ſujet. Un defaut de qualification, ou dans la maniere, n'annulle pas le droit, & l'*action* du demandeur. Dans les contrats de vente, & de tranſport, l'on employe toûjours que l'acheteur a été ſubrogé à tous les droits, noms, raiſons, & *actions* du vendeur.

ACTIONNER, v. act. Ne ſe dit qu'en termes de Palais, & ſignifie, Intenter un procés à quelcun en matiere purement civile, & pour le payement d'une dette. S'il refuſe de me payer, je le ferai *actionner*.

ACTIONNÉ, ÉE. part. Il a la ſignification de ſon verbe.

ACTIVEMENT, adv. D'une maniere active. Il ne ſe dit qu'en Grammaire. Ce verbe ſe prend *activement*; c'eſt-à-dire, dans un ſens actif, & marque une action.

ACTIVITE', ſ. f. Vertu d'agir; faculté active; la force & la chaleur pour agir. Le feu eſt l'agent qui a le plus d'*activité* dans la nature. Il éprouva ſur ſon eſclave l'*activité* du poiſon, ABL. La ſphere d'*activité* d'un corps eſt l'eſpace qui l'environne, & dans lequel il peut repandre le mouvement qu'il a, pour produire quelque effet ſenſible. Lorſqu'il eſt au delà de cette eſpace, il eſt hors de ſa ſphere d'*activité*.

ACTIVITÉ, ſe dit figurément du feu & de l'ardeur de l'eſprit; de la diligence dans le travail, & de la promtitude dans l'action. L'*activité* de ſon eſprit s'étendoit ſi loin, qu'il y avoit peu de ſciences où il n'eût penetré. Il faut beaucoup d'*activité* pour faire ſa fortune, B. RAB. Les gens du monde n'ont point d'autre vie que celle des paſſions qui les animent, & qui ſont toute leur *activité*, PORT-R. La pieté a bien moins d'*activité* & de feu que les paſſions, LA PL. Le même temperament qui donne la diligence, donne une certaine *activité* à ceux qui en ſont capables, qui les oblige à ſe faire à eux-mêmes mille affaires difficiles, M. SC. La moderation eſt la langueur de l'ame, comme l'ambition en eſt l'*activité*, & l'ardeur, LA ROCH. L'*activité* d'un genie ſuperieur à tout ce qu'il entreprend, eſt aiſée, & tranquille, LE P. DE LA RUE. Dans un jour de bataille ſon *activité* le multiplioit, pour ainſi dire, parcequ'il ſe trouvoit par tout, LE P. BOURD.

ACTUEL, ELLE. adj. Qui eſt en effet; réel & effectif. Un payement *actuel*, c'eſt un payement effectif, & non chimerique. En Phyſique on dit, Une chaleur *actuelle*, par oppoſition à une chaleur *virtuelle*: en Theologie, une grace *actuelle*, par oppoſition à une grace *habituelle*: un peché *actuel*, par oppoſition à un peché *originel*.

ACTUELLEMENT. adv. Veritablement, effectivement; d'une maniere réelle & actuelle. Il l'a payé *actuellement* en deniers comptans. Il a toûjours été à Paris, & il y eſt encore *actuellement*. Ces Caſuiſtes indulgens ont dechargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu *actuellement*, PASC. Selon quelques-uns, *actuellement*, dans ſa premiere & plus ordinaire notion, ſignifie, Preſentement. Les troupes ſont *actuellement* en marche.

ACUDIA.

Digitized by Google

A C U.

ACUDIA. ſ. m. Eſt un petit animal des Indes Occidentales: il eſt fait comme un eſcargot, & un peu plus petit qu'un moineau. Il ſert à éclairer pour écrire, peindre, & faire d'autres ouvrages pendant la nuit. Il a deux étoiles proche des yeux, & deux autres ſous les aîles qui rendent une grande clarté. Si quelcun ſe frotte la main ou le viſage avec quelque humidité qu'il a dans ces étoiles, il paroîtra tout brûlant tant que cette humidité durera. Les Indiens s'en ſervoient pour s'éclairer: car avant l'arrivée des Caſtillans ils n'avoient point l'uſage des chandelles de ſuif, ni de cire, HERRERA.

ACUITZEHUARIRA. ſ. m. Plante conſiderable des Indes Occidentales. Ses feuilles ſont ſemblables à la parelle, & ſortent de la racine même. Au ſommet de ſes jettons naiſſent de petites fleurs d'un blanc rougiſſant, aſſemblées en rond. On s'en ſert principalement en Medecine. Elle eſt d'une faculté temperée, & d'un goût agreable. L'eau qu'on en extrait amortit l'ardeur de la fievre; appaiſe les douleurs des reins; tempere l'acrimonie des urines; modere les chaleurs de poitrine. C'eſt auſſi un excellent antidote contre le poiſon, & à cauſe de cette vertu ſinguliere les Eſpagnols l'appellent *l'ennemie des venins.*

ACUT. Terme d'Imprimerie, qui ſe dit d'un caractere marqué d'un accent aigu. Un *é acut* eſt l'*e* ouvert ou maſculin, qu'on eſt obligé de marquer ainſi, pour le diſtinguer de l'*e* feminin.

Ce mot vient du Latin *acutus.*

ACUTANGLE. adject. Terme de Geometrie. Triangle qui a trois angles aigus. On l'appelle autrement *oxigone.*

A D A.

ADAGE. ſ. m. Proverbe, ſentence populaire, & commune. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe: *Les Adages d'Eraſme.* Autrement on ne le dit qu'en badinant, ou pour mepriſer un ouvrage chargé de vieux proverbes. C'eſt un vieil *adage.*

Ce mot vient de *ad & agor*, dit Scaliger, *quòd agatur ad aliud ſignandum*, parcequ'on en uſe pour ſignifier autre choſe.

ADAMITES. ſ. m. Ce ſont d'anciens Heretiques qui ont voulu imiter la nudité d'Adam, comme ſi l'homme avoit été retabli dans l'état de l'innocence originelle. Ils aſſiſtoient tout nuds dans les temples, & ſe joignoient publiquement avec les femmes. St. Epiphane, St. Auguſtin, & Iſidore en font mention. Cette ſecte ſe renouvella vers le commencement du XV. ſiecle. Leur chef s'appelloit *Picard.* Il paſſa de Flandre en Allemagne. Il pretendoit retablir la loi de la nature, qui ſelon lui conſiſtoit en deux points; la communauté des femmes, & la nudité. Ces derniers marchoient nuds dans les places publiques: au lieu que ceux dont parle St. Epiphane, & qui ne ſubſiſtoient plus de ſon temps, ne ſe depouilloient de leurs habits que dans leurs aſſemblées.

ADAPTATION. ſ. f. Action par laquelle on applique une choſe à une autre. L'*adaptation* de ce mot convient fort bien au ſujet; il eſt bien appliqué. On ne le dit guere que dans le dogmatique.

ADAPTER. v. act. Appliquer, ajuſter, accommoder une choſe à une autre. Ce vers de Virgile lui a été bien *adapté.* Cette comparaiſon eſt ingenieuſe, mais elle eſt mal *adaptée.* On s'en ſert principalement en Pratique. Le creancier eſt en droit d'*adapter* les premiers payemens ſur les arrerages, & non ſur le capital.

Ce mot vient du Latin, & eſt compoſé de *ad & aptare.*

ADAPTER, en Architecture, c'eſt approprier une ſaillie, ou un ornement à quelque corps.

ADAPTÉ, ÉE. part. & adj.

ADARCE. ſ. f. Ecume ſalée qui s'attache dans les marais aux roſeaux, & à pluſieurs autres plantes, & qui s'y endurcit pendant la ſechereſſe. L'*adarce* eſt fort âcre; on ne s'en ſert qu'extérieurement pour les dartres, & pour quelques autres maladies de la peau: on en mêle dans de la graiſſe.

A D D.

ADDITION. ſ. f. Augmentation, adjonction, ſupplément; action par laquelle on ajoûte une choſe à une autre. Il ne faut faire aucune *addition* qui ne ſoit utile, & neceſſaire. On dit en Phyſique, que tous les corps naturels ſe forment par *addition* de parties.

ADDITION, ſe dit auſſi de la choſe ajoûtée qui ſert à en amplifier une autre. Les *additions* marginales d'un tel livre ſont excellentes. La plupart des Auteurs qui font reimprimer leurs livres, font des *additions* ſuperfluës, au lieu de retrancher l'inutile.

ADDITION, en termes d'Arithmetique, & d'Algebre, eſt la premiere des quatre regles fondamentales de ces ſciences: elle fait trouver la ſomme totale que compoſent pluſieurs nombres, ou quantitez particulieres ajoûtées enſemble. On arrange ces nombres les uns ſous les autres, enſorte que les nombres ſimples ſoient ſous les nombres ſimples, les dixaines ſous les dixaines: ce qui forme pluſieurs colonnes. On commence à compter par la derniere colonne, de haut en bas. Si les nombres de cette colonne étant aſſemblez n'excedent point le nombre de 9, il faut marquer ſous cette ligne dans le rang de la même colonne, le nombre que vous avez trouvé. S'ils excedent le nombre de 9, il faut marquer ſous la même colonne le nombre qui excede, & retenir l'autre pour le tranſporter à la colonne ſuivante, & le joindre avec ceux de cette colonne, comme étant de même valeur, ROH.

On dit en termes de Palais, des *additions* premieres, ſecondes, troiſiémes: ce ſont les nouvelles écritures qu'on donne aprés avoir fourni de deffenſes & de repliques. Les *additions* ſont deffenduës par l'Ordonnance de 1667. On dit auſſi, Informer par *addition*, quand on informe aprés qu'une premiere information eſt cloſe, & decretée.

Ce mot vient du Latin *additio, addere.*

ADDITIONNER. v. act. Terme d'Arithmetique. Aſſembler pluſieurs ſommes pour en ſçavoir le total.

ADDOMESTIQUER. verbe neut. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit, Se rendre familier, ou domeſtique chez quelcun. Il ſe dit encore en quelques lieux des animaux apprivoiſez qui viennent habiter en quelque maiſon.

Ce mot vient du Latin *domeſticus*, de *domus*, *maiſon.*

ADDUCTEUR. adj. m. eſt une épithete que les Anatomiſtes donnent au troiſiéme muſcle des yeux, qui les fait mouvoir du côté du nez. On l'appelle auſſi *heureux*, parceque c'eſt un mouvement qu'on fait d'ordinaire en beuvant. Le ſecond doigt de la main, & celui du pied ont chacun un muſcle qui les mene vers le pouce, & qui eſt auſſi appellé *adducteur.*

Ce mot vient du Latin *adducere, amener.*

ADDUCTION. ſ. f. Les Anatomiſtes appellent mouvement d'*adduction*, celui qui mene les doigts vers le pouce.

A D E.

ADEMPTION. ſ. f. Terme de Juriſprudence. Revocation, retranchement. L'*ademption* d'un legs

Digitized by Google

peut être ou expreſſe, ou tacite. Elle eſt expreſſe ſi le Teſtateur declare formellement qu'il revoque ce qu'il avoit legué; & tacite lorſque le Teſtateur ne revoque qu'indirectement le legs.

ADENERER. v. act. Vieux terme de Pratique & de Coutumes, dont on ſe ſervoit dans les citations, pour dire, Mettre à prix: ce qui vient du Latin *ad aneum, aut æris pretium conſtituere.*

ADENT. ſ. m. Terme de Charpenterie & de Menuiſerie, qui ſe dit de certaines entailles ou emboëtures qui ſe font en forme de dens, pour mieux lier & aſſembler des pieces de bois, ou des tenons dans des mortaiſes. Aſſemblage en *adent.*

ADEXTRE', ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des pieces qui ſe mettent au côté dextre de l'Ecu: comme au contraire, ce qui ſe met au côté ſeneſtre ſe dit *ſeneſtré.* On le dit auſſi, lorſque l'on blaſonne la partie droite de l'Ecu, & qu'elle eſt d'un émail different de la gauche.

On dit auſſi d'un pal, ou autre piece qui a, par exemple, un lion à ſa droite, qu'il eſt *adextre* de ce lion.

Ce mot vient du Latin *dextra, droite.*

A D H.

ADHERENCE. ſ. f. L'*h* ne ſe prononce point. Terme de Philoſophie. Jonction; état de deux corps qui tiennent enſemble; ſoit parceque leurs parties ſont contiguës, ou engagées les unes avec les autres; ſoit parcequ'ils ſont ſeulement comprimez par l'action des corps exterieurs qui les touchent immediatement. L'*adherence* du poumon aux côtes.

ADHERENCE. Attachement à une choſe, à un parti, ou à un ſentiment. L'*adherence* à l'hereſie. L'*adherence* aux volontez d'autrui. On ne le dit gueres qu'en mauvaiſe part.

ADHERENT, ENTE. adj. L'*h* ne ſe prononce point. Qui eſt joint, contigu, attaché à quelque choſe. Il a acheté cette maiſon, parcequ'elle étoit *adherente* à la ſienne. La cangraine corrompt toutes les parties *adherentes*, ou voiſines. La pierre eſt *adherente* à la veſſie.

ADHERENT. ſ. m. ſe dit au figuré de ceux qui ſuivent un même parti; qui ſont dans les mêmes ſentimens, ou dans les mêmes interêts. Tous les *adherens* d'Antoine furent declarez ennemis du Senat, ABL. On a excommunié ces Heretique, & tous ſes fauteurs & *adherens.* Il ne ſe prend qu'en mauvaiſe part.

ADHERER. v. act. L'*h* ne ſe prononce point. Etre joint, & uni; être tout près. Il n'eſt gueres en uſage au propre, ſice n'eſt dans le Dogmatique, où l'on dit que l'accident *adhere* neceſſairement à la ſubſtance: & en Medecine; C'eſt une maladie du poumon d'*adherer* aux parois du thorax.

Au figuré il ſignifie, Etre attaché aux ſentimens de quelcun; les approuver. Il n'a jamais *adheré* aux Heretiques; pour dire, Il n'a jamais été de leur parti. Pourquoi pouſſez-vous la complaiſance juſqu'à *adherer* à toutes ſes fantaiſies?

Ce mot vient du Latin *adhærere.*

ADHESION. ſ. f. L'*h* ne ſe prononce point. Attache, jonction, liaiſon. Les Scholaſtiques, & nommément St. Bonaventure, diſtinguent deux certitudes: l'une de ſpeculation, qui naît de l'evidence de la choſe; & l'autre d'*adheſion*, qui naît non pas de l'évidence, mais de l'importance de la choſe, & de l'interêt qu'on y a. Ainſi la volonté adhere fortement à la verité, à cauſe de l'interêt qu'elle a à la croire. C'eſt là ce que les Scholaſtiques appellent, certitude d'*adheſion.*

A D J.

ADJACENT, ENTE. adj. Prononcez le *d.* Contigu; ſitué auprès, ou très-proche. Il a le gouvernement d'une telle Province, & des Iles *adjacentes.*

Ce mot vient du Latin *ad* & *jacere.* On ne s'en ſert gueres que dans la Pratique.

ADIANTE ou ADIANTUM. ſ. m. Sorte de plante qu'on appelle autrement *Capillaire.* Voyez CAPILLAIRE.

Ce mot eſt compoſé de la particule privative *a*, & du verbe Grec *diainein, mouiller*; comme qui diroit une plante qui ne ſe mouille pas; car le capillaire commun trempé dans l'eau ne ſe mouille pas.

ADJECTIF. Terme de Grammaire. C'eſt un nom qui eſt toûjours joint avec un ſubſtantif exprimé, ou ſous-entendu pour en marquer la maniere d'être; c'eſt-à-dire, les accidens, la quantité, ou les qualitez. Souvent il ſe tourne en ſubſtantif, comme blanc, ſage, vertueux. Nous avons trois *adjectifs* qui ont deux terminaiſons pour le maſculin: *vieux* & *vieil*, *beau* & *bel*, *nouveau* & *nouvel.*

Ce terme de Grammaire vient du Latin *adjicio, j'ajoûte*; parcequ'on le joint au ſubſtantif, ſans lequel il ne peut faire un ſens fixe, & poſitif. C'eſt pourquoi à proprement parler les *adjectifs* n'ont point de genre; ils ont ſeulement une propriété, & une terminaiſon differente pour ſe joindre avec les divers genres. Il n'eſt pas aiſé de decider en quel genre doit être mis l'*adjectif*, lorſqu'il eſt mis après deux ſubſtantifs qui ſont de different genre. Par exemple, faut-il dire, Il avoit les pieds & la tête *nué*, ou *nuds*? Selon la Grammaire Latine le dernier doit l'emporter, parceque le maſculin predomine toûjours, lorſqu'il ſe rencontre avec le feminin. Cependant l'uſage s'eſt declaré pour le feminin, lorſqu'il touche immediatement le ſubſtantif feminin: mais lorſqu'ils ſont ſeparez par un verbe, & qu'ils regiſſent un plurier, il faut mettre l'*adjectif* au maſculin, quoiqu'il ſoit plus proche du ſubſtantif feminin. Le mari & la femme *ſont importuns*, VAU. COR. Obſervez qu'en matiere d'outrages, les *adjectifs* ſont beaucoup plus offenſans que les ſubſtantifs. Par exemple, c'eſt un fourbe, eſt plus injurieux que ſi l'on diſoit, il a fait une fourberie. Mr. de Balzac n'a oſé decider la queſtion, ſi l'*adjectif* doit ſuivre, ou preceder le ſubſtantif. En effet il n'y a point de regle fixe; il faut s'attacher à l'uſage, pour donner la preſſeance à l'un ou à l'autre: car ils ont une ſignification differente, ſelon la place qu'on leur donne. Par exemple, en matiere de Genealogie il faut dire, deſcendu en *droite ligne:* deſcendu en *ligne droite*, ne vaut rien. C'eſt une regle generale, & très-commune, que l'*adjectif* doit s'accorder avec le ſubſtantif en nombre, en genre, & en cas.

ADJECTIVEMENT. adv. D'une maniere adjective. La plupart des noms s'employent tantôt *adjectivement*, tantôt ſubſtantivement.

ADJECTION. Prononcez le *d.* Terme dogmatique. Jonction de quelque corps à un autre. L'accroiſſement des corps naturels ſe fait par *adjection* de parties.

ADIEU. adv. Terme de compliment, dont on ſe ſert quand deux perſonnes amies ſe ſeparent, ou lorſqu'on prend congé de quelcun, & qu'on le quitte. Il y eut bien des larmes repandues quand ils ſe dirent *adieu.* Il m'a dit *adieu* avec beaucoup de froideur.

Iris lorſqu'il me faut retirer de chez vous,
Plus de vingt fois en un quart d'heure
Je dis adieu; puis je demeure, LA SABL.

On dit populairement, *Adieu* juſqu'au revoir. Sans *adieu*, pour

Digitized by Google

pour marquer qu'on ſe reverra bientôt. Je ne lui veux dire que bon jour & *adieu*; pour dire, Je ne lui veux dire qu'un mot.

ADIEU, eſt auſſi un terme de commandement, ou de chagrin, ou de refus, lorſqu'on chaſſe, ou qu'on rebute, ou qu'on renvoye quelcun. *Adieu*, vous m'importunez trop. *Adieu*, en voilà aſſez; j'entends vôtre affaire.

ADIEU, ſe dit auſſi en ſe ſeparant des choſes cheries qui paſſent, ou qui nous échapent. Dès que la St. Martin eſt venuë, *adieu* les beaux jours. Quand on a paſſé 60. ans, il faut dire *adieu* la joye, & les plaiſirs. On dit en ce ſens, Dire *adieu* au vin, au jeu, aux femmes, à la debauche, au commerce, & au monde; pour dire, Y renoncer; ſe retirer des choſes pour leſquelles on avoit de l'attachement. En ce cas il marque de la tendreſſe, & du regret.

Adieu; *je vais le cœur trop plein de vôtre image,*
Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage.
RAC.

Il ſe dit encore d'une perſonne, ou d'une choſe qui eſt en peril. Si la fievre redouble, *adieu* le bon homme. Si vous vous engagez dans le monde, *adieu* l'étude, & les ſciences. Si vous laiſſez approcher cet étourdi, *adieu* mes porcelaines. Cette façon de parler ne ſort point de la converſation.

ADIEU, eſt quelquefois un ſubſt. maſc. Ce mot en ce cas marque d'ordinaire ou un depit, ou une longue ſeparation, ou une neceſſité de ne ſe revoir jamais. Se dire un éternel *adieu*. Un tendre *adieu* dechire le cœur d'un Amant bien touché, OS. M. La Belle n'oſa s'expoſer aux tendreſſes, & aux émotions d'un *adieu*, ID. Rien ne coûte plus en amour qu'un *adieu*, SAR. Il s'employe également au plurier. Tes *adieux* ſont-ils prêts? CORN. Rien n'étoit plus touchant que leurs triſtes *adieux*. Portez lui mes *adieux*, & recevez les ſiens, RAC.

Ne vous ſouvient-il point, en quittant vos beaux yeux,
Quelle vive douleur attendrit mes adieux? ID.

On dit en termes de Marine, *Adieu va*, ou Parez à virer; pour avertir l'équipage, afin qu'il manœuvre de concert, lorſqu'on veut faire virer le vaiſſeau pour changer de route.

On dit proverbialement, *Adieu* la voiture; *adieu* vous dis, c'eſt fait de lui; pour dire, qu'un homme ſe meurt; qu'il eſt perdu. *Adieu* paniers, vendanges ſont faites; pour dire, qu'on n'a plus beſoin de certaines choſes, quand la ſaiſon où l'on s'en ſert eſt paſſée. *Adieu* mon argent, *adieu* mes eſperances; pour dire, qu'on a perdu ſon argent, ſes pretentions.

ADIMMAIN. ſ. m. Animal privé qui ne ſe trouve que dans les deſerts de la Lybie. Il reſſemble au mouton. Il porte une laine courte, & très-fine. Il n'y a que la femelle qui ait des cornes.

ADJOINDRE ou AJOINDRE. verbe act. Donner un collegue; aſſocier quelcun pour ſervir d'aide & de conſeil; & quelquefois de controleur dans une affaire, ou dans une negociation importante. On dit, *Ajoindre* à un Rapporteur deux Evangeliſtes, lorſqu'il rapporte un procés pour examiner l'inventaire, & les pieces.

ADJOINT ou AJOINT. ſ. m. Celui qui eſt joint avec un autre pour lui aider dans ſon miniſtere, ou pour en partager les fonctions, ou pour prendre garde à ſes actions. Ce Syndic ne ſçauroit rien conclure ſeul; il faut negotier avec ſon *Ajoint*. On a créé en titre d'office des *Ajoints* aux Enquêtes, pour être preſens à la confection des Enquêtes avec le Juge commis pour la faire. Le Syndic des Libraires a auſſi ſes *Ajoints*.

ADJOINTS, en termes de Rhetorique & de Grammaire, ſe dit des mots, ou des choſes qu'on joint à d'autres pour en augmenter la force, ou pour amplifier le diſcours: comme les mots adjectifs, ou les épithetes ſont *ajoints* aux ſubſtantifs, pour marquer leur nature & leurs qualitez. Les argumens qui ſe tirent des *ajoints*, ſont les adminicules de preuve, qui naiſſent des circonſtances particulieres du fait.

ADJONCTION. ſ. f. On prononce le *d*. Il ne ſe dit qu'en Pratique du Palais. On conclut toutes les requêtes de plaintes en matiere criminelle, en demandant l'intervention, & en requerant l'*adjonction* de Mr. le Procureur General, du Procureur du Roi, ou du Procureur Fiſcal.

Ces mots viennent du Latin *ad* & *jungere*.

ADJOURNEMENT ou AJOURNEMENT. ſ. m. Aſſignation, ou exploit qu'on donne à quelcun pour comparoître en Juſtice à un certain jour, & repondre ſur quelque demande qu'on fait contre lui. Les *ajournemens* qu'on fait en Cour Souveraine, ou aux requêtes du Palais, ſe font en vertu d'un mandement, ou d'une commiſſion du ſceau; mais les *ajournemens* qui ſe donnent devant les Juges ſubalternes ſe font par un ſimple exploit. Un *ajournement* ſe doit ſignifier à la perſonne, ou au domicile. Par l'Ordonnance de 1677. les *ajournemens* des étrangers ſe font à l'hôtel du Procureur General du Parlement, où reſſortiront les appellations du Juge devant lequel ces étrangers abſens, & hors du Royaume, ſeront aſſignez. Avant cette Ordonnance on les aſſignoit ſur la frontiere. Les *ajournemens* devoient être libellez, & contenir la demande, le nom, & le domicile du demandeur, celui du Sergeant, & le nom de celui à qui l'exploit a été laiſſé. Enfin l'exploit d'*ajournement* doit être controllé 3. jours après la datte. Les autres formalitez des *ajournemens* ſont reglées par le ſecond titre du Code Louis, c'eſt-à-dire, de l'Ordonnance de 1667. *Ajournement* perſonnel en matiere criminelle, eſt une ordonnance, ou ſentence du Juge, par laquelle il eſt enjoint à l'accuſé de comparoître en perſonne. On decerne ſeulement un *ajournement* perſonnel, quand le crime n'eſt point capital, & n'emporte ni peine afflictive, ni peine infamante. Cependant ſi l'accuſé eſt Officier, il demeure interdit des fonctions de ſa charge par le ſeul *ajournement* perſonnel. Si celui contre lequel il y a *ajournement* perſonnel, ne comparoît point dans le temps qui lui eſt marqué par l'aſſignation, le Juge convertit le decret d'*ajournement* perſonnel, en decret de priſe de corps.

ADJOURNEMENT, ſe dit figurément des avertiſſemens qui nous font ſouvenir de la mort, & des jugemens de Dieu. Malgré tant d'*ajournemens* ſubits devant le tribunal divin, dont nous ſommes temoins, nous vivons avec ſecurité, ſur la perilleuſe eſperance d'un temps de preparation, qui peut-être ne nous ſera jamais donné, LE P. GAIL.

ADJOURNER ou AJOURNER. v. act. Aſſigner quelcun pour comparoître en Juſtice, & deffendre à quelque demande qu'on fait contre lui. Il a été *ajourné* à quinzaine, au mois, au Parlement, au Conſeil. On n'*ajourne* point les temoins pour depoſer; on ne fait que les aſſigner. En Cour Eccleſiaſtique on dit *citer*.

Menage derive ce mot de *adjurnare*, comme qui diroit, *diem dicere*, qui ſe trouve en cette ſignification dans les Capitulaires. Il ſignifioit anciennement, que le jour étoit venu; nous en avons perdu la naïveté pour la tourner en chicane, PASQ.

ADJOURNER *à trois briefs jours*, c'eſt, Crier à ſon de trompe, ou à cri public, pour ſommer quelcun, après qu'on a fait perquiſition de ſa perſonne, afin qu'il ait à comparoître dans les trois jours en Juſtice: faute de quoi on lui doit faire ſon procés par contumace.

ADJOURNÉ, ÉE. part. & adj.

ADJOUSTER ou AJOUTER. v. act. Joindre quelque chose à une autre; l'amplifier. On a *ajoûté* quatre compagnies à ce regiment. On voit dans ce lieu tout ce que l'art peut *ajoûter* à la nature sans la gâter, M. Sc. Il *ajoûte* crime sur crime. Les arts se perfectionnent par le temps, parceque l'on *ajoûte* toûjours à la premiere invention, & aux premiers efforts de l'esprit, OR. M. On ne peut rien retrancher de Demosthene, & rien *ajoûter* à Ciceron, TOUR. La splendeur des Grands *ajoûte* à nôtre propre misere, le poids au bonheur d'autrui, LA BR. Ce passage a *été ajoûté* à ce livre; pour dire, il n'est pas dans l'original. On ne peut rien *ajoûter* à sa debonnaireté; c'est-à-dire, qu'elle est extraordinaire. Il y en a qui *ajoûtent* à la gloire de leurs ancêtres, une gloire qui leur est propre, DU R.

Nicod derive ce mot de *ad* & de *juxta*, ou d'*adjungo*.

On dit quelquefois pour faire une transition à une derniere raison: *Ajoûtez*, à cela que &c. Je n'*ajoûte* qu'un mot; je finis. On dit aussi simplement, Vous *ajoûtez*; pour dire, vous y mettez ce qui n'y est pas; vous dites plus qu'il n'y en a. Je n'*ajoûte* rien; c'est-à-dire, je rapporte les choses de bonne foi; je n'*ajoûte* rien à la verité. Il n'y a rien à *ajoûter* à ce que vous dites, à ce que vous faites; pour dire, Vous parlez, & vous agissez parfaitement bien.

Ajoûter creance, *Ajoûter* foi à quelcun; c'est-à-dire, Croire son temoignage; s'y confier. Toutes les Sentences finissent ainsi: Et afin que foi soit *ajoûtée* aux presentes, nous y avons fait apposer nôtre scel.

ADJOUSTÉE. s. f. En termes de Geometrie, est une ligne prolongée, & à laquelle on ajoûte quelque chose. Ainsi c'est un axiôme, que si à des grandeurs égales on ajoûte des grandeurs inegales, l'excés des toutes sera le même, que l'excés des *ajoûtées*. ROH. C'est un autre axiôme, que si une grandeur est double d'une autre, & l'*ajoûtée* de l'*ajoûtée*, le tout sera double du tout, ID.

ADIPEUX, EUSE. adj. Terme de Medecine, qui signifie, Gras. Les Anatomistes appellent membrane *adipeuse*, un des tegumens communs qui couvre presque tout le corps, & qui forme quantité de petites celulles dans lesquelles la graisse est contenuë. La membrane exterieure des reins est aussi appellée *adipeuse*, parcequ'elle est couverte de graisse. On nomme veine *adipeuse*, la veine qui vient de la membrane *adipeuse* des reins.

Ce mot derive du Latin *adeps*, *graisse*.

ADIRER. v. n. Ancien terme de Palais. Egarer quelque titre, ou papier; ne le pouvoir retrouver. Cette piece étoit le fondement de mon procés, le malheur a voulu qu'elle ait été *adirée*. Il vaut mieux se servir d'*égarer*.

Quelques-uns derivent ce mot de *aberrare*, qui a signifié autrefois *aberrare à via*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *trouver à dire*, qui signifie *manquer*.

ADITION. s. f. Terme de Jurisprudence. C'est l'acceptation d'une heredité, ou la declaration que fait l'heritier, qu'il veut jouïr du droit que la nature, & la loi lui donnent. L'*adition* d'heredité oblige solidairement à toutes les dettes de la succession. Dans le Droit civil on ne se servoit du terme *aditio*, que quand un étranger étoit appellé à succeder par le testament. A l'égard des heritiers par la loi du sang, & *ab intestat*, on disoit *immixtio*.

ADJUDICATAIRE ou AJUDICATAIRE. s. m. & f. Le plus offrant, & dernier encherisseur à qui on a ajugé le bail, ou la proprieté d'un heritage qu'on afferme, ou qu'on vend en justice. L'*adjudicataire* d'un heritage est tenu de consigner le prix de

son adjudication dans 8. jours; autrement il y peut être contraint par corps. L'*adjudicataire* d'une ferme est tenu des frais du bail.

On le dit aussi de ceux à qui on ajuge en justice des ouvrages, ou des reparations au rabais.

ADJUDICATAIRE, se dit absolument des fermiers des droits du Roi. L'*adjudicataire* General des Gabelles, des Aydes, est un Commis sous le nom duquel on fait toutes les poursuites, & contraintes pour le recouvrement des deniers des Gabelles & des Aides.

ADJUDICATIF, IVE. adj. Qui ajuge, ou qui a ajugé. Il a eu un arrêt *adjudicatif* de sa demande. La sentence du premier Juge étoit *adjudicative* des depens. Ce mot n'est guéres en usage.

ADJUDICATION ou AJUDICATION. subst. fem. Acte par lequel on ajuge au dernier encherisseur une chose qui se vend en Justice, soit un meuble dans un encan, soit un bail d'une ferme, soit la proprieté d'un heritage qu'on decrete, soit un ouvrage ou une entreprise au rabais. L'effet d'une *ajudication* par decret est, de purger les dettes, & les hypotheques du vendeur. Poursuivre une *ajudication*. On appelle *ajudication* la sentence même par laquelle on a adjugé l'heritage decreté.

ADIVE. f. f. Animal qui naît en Afrique. Il est un peu plus grand qu'un renard, & du même poil. Il en a toutes les fineſſes, & toutes les ruſes. Il hurle comme un chien.

ADJUGER ou AJUGER. v. act. Juger en faveur de quelcun; lui accorder sa pretention; l'envoyer en possession d'une chose contestée. On lui a *ajugé* des depens, dommages, & interêts. Cette succession lui a *été ajugée* comme au plus prochain heritier. On lui a *ajugé* le prix de l'éloquence, & la preſſeance parmi les Orateurs.

ADJUGER, signifie aussi, Vendre, & delivrer en Justice au plus offrant & dernier encherisseur un meuble à l'encan, un bail, un heritage par decret, & un ouvrage, ou des reparations au rabais.

Ces mots viennent du Latin *ad*, & *judicare*. Le *d* ne se prononce point.

ADJUGÉ, ÉE. part. passif, & adj.

ADJURATION. s. f. Prononcez le *d*. Exhortation, injonction. Terme Eccleſiastique. On s'en sert dans les exorcismes, pour faire commandement au nom de Dieu, aux Demons de sortir du corps d'un possedé, ou de declarer quelque chose.

ADJURER. v. act. Faire des adjurations, des exorcismes. Je *t'adjure* par le Dieu vivant, &c. c'est-à-dire, je t'exhorte, je te conjure.

Ce mot vient du Latin *adjurare*, qui signifie le même.

A D M.

ADMETTRE. v. act. Recevoir; donner entrée; rendre participant de quelque avantage. *Admettre* quelcun aux charges. *Admettre* un Ambaſſadeur à l'audience. Ce Prêtre a *été admis* aux Ordres sacrez. Un honnête homme est *admis*, & bien reçu dans toutes les bonnes compagnies. Il a *été admis* à sa defense, & à faire preuve de ſes faits juſtificatifs. Je ne puis pas *admettre* cette proposition, ni en demeurer d'accord. Je ne puis *admettre* vos excuſes; c'est-à-dire, les approuver, les recevoir pour bonnes & valables.

Il vient du Latin *admittere*.

ADMIS, ISE. part. passif, & adj.

ADMINICULE. s. m. Terme de Jurisprudence. Commencement de preuve, ou preuve imparfaite; circonstance, ou conjecture, qui contribuë à former, ou à fortifier une preuve. Il y tant de presomptions & d'*adminicules* contre cet accuſé, qu'on lui pourroit donner la queſtion. Un puiſſant *adminicule*.

Ce

Ce mot vient du Latin *admiculum*, qui ſignifie échalas, ou ce qui ſert à ſoutenir la vigne ; qu'on appelle autrement *pedamentum*, parceque l'échalas tient lieu de pied à la vigne.

ADMINISTRATEUR, ADMINISTRATRICE. ſ. m. & f. Celui qui regit les biens de quelcun ; qui eſt chargé du ſoin de les adminiſtrer. Un pere eſt le légitime tuteur & *adminiſtrateur* des biens de ſes enfans. On l'applique à ceux qui prennent ſoin du ſalut, & de la conſcience de ceux qui leur ſont commis. Dieu a établi les Anges pour être des eſprits *adminiſtrateurs*, M. DE M. On l'étend encore à ceux qui diſtribuent la Juſtice, & qui exercent la puiſſance publique.

ADMINISTRATEUR, ſe dit auſſi de celui qui eſt un des directeurs d'un hôpital, ou de quelque maiſon religieuſe ; qui ont ſoin d'en recevoir les revenus, de les diſtribuer, & d'en ordonner. Il y a pluſieurs *adminiſtrateurs* de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital general. Ces *adminiſtrateurs* ſont les tuteurs des pauvres. Voyez HOSPITAL. Les *adminiſtrateurs* des revenus publics doivent être vigilans, & deſintereſſez.

ADMINISTRATION. ſ. f. Conduite, gouvernement des affaires ; exercice de la Juſtice diſtributive. Les Rois faineans ſe repoſoient de l'*adminiſtration* de l'Etat ſur leurs Miniſtres. Les guerres civiles ont d'ordinaire pour pretexte la mauvaiſe *adminiſtration* des affaires, ou des finances, ou les abus qui ſe commettent dans l'*adminiſtration* de la Juſtice.

ADMINISTRATION, ſe dit auſſi de la regie, de la geſtion, du maniement, & de la direction des biens d'un mineur, d'un furieux, d'un interdit. Il faut qu'un tuteur rende compte de l'*adminiſtration* qu'il a eue des biens de ſon pupille. On le dit auſſi de la regie des hôpitaux, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel. L'*adminiſtration* de cet hôpital eſt en bonne main.

ADMINISTRATION, ſe dit encore des fonctions eccleſiaſtiques. C'eſt un tel Prêtre qui eſt chargé de l'*adminiſtration* des Sacremens dans une telle Paroiſſe. On refuſe l'*adminiſtration* des Sacremens aux excommuniez. On interdit l'*adminiſtration* des Sacremens à un Prêtre irregulier ; c'eſt-à-dire, on lui defend de les conferer. En matiere beneficiale on diſtingue deux ſortes d'*adminiſtrations* : l'une au temporel, & l'autre au ſpirituel. L'*adminiſtration* au temporel conſiſte dans le droit d'adminiſtrer la Juſtice, de recevoir les redevances, de bailler à ferme, &c. L'*adminiſtration* au ſpirituel conſiſte dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conferer les Benefices, &c. Ainſi quand un Evêché eſt vacant par reſignation, l'*adminiſtration* du temporel appartient au Roi par le droit de Regale ; mais il n'a point l'*adminiſtration* du ſpirituel, & le reſignant conſerve le pouvoir de conferer les Benefices juſqu'à ce que le reſignataire ait reçu ſes proviſions, BOUCH.

ADMINISTRATION, ſe dit auſſi au Palais des titres, preuves, ou temoins qu'on fournit à quelcun en Juſtice. Un denonciateur doit faire l'*adminiſtration* des temoins au Procureur General.

ADMINISTRER, v. act. Gouverner les affaires ; gerer, manier les biens d'une perſonne, ou d'une Communauté. Tandis que ce Surintendant a vécu, les Finances ont été bien *adminiſtrées*. Il eſt difficile d'*adminiſtrer* les affaires publiques au gré de tout le monde. Les hôpitaux de Paris ſont fort bien *adminiſtrez*. Ce tuteur onéraire a fort bien géré & *adminiſtré* la tutelle de ce Prince ; il en a rendu bon compte. Ce Magiſtrat a fort bien *adminiſtré* la Juſtice tant qu'il a vécu.

ADMINISTRER, ſe dit auſſi en matiere eccleſiaſtique. Ce Curé a *adminiſtré* les Sacremens à cet agoniſant.

ADMINISTRER, ſignifie auſſi au Palais, Fournir des preuves & des temoignages. Il a *adminiſtré* des temoins ſuffiſans au Procureur General, pour verifier ſa denonciation. Un pourſuivant criées ſomme tous les oppoſans de lui *adminiſtrer*, & fournir titres & moyens pour faire debouter un nouveau creancier de ſa demande.

Ces mots viennent du Latin *ad* & *miniſtrare*. Prononcez le *d*.

ADMINISTRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADMIRABLE. Prononcez le *d*. adj. maſc. & fem. Digne d'admiration ; ſurprenant, merveilleux ; qu'on ne peut comprendre. Petrone eſt *admirable* dans la pureté de ſon ſtile, & la delicateſſe de ſes ſentimens, St. Ev. Jean Bacon a été nommé par excellence, le Docteur *admirable*.

ADMIRABLE, dans le diſcours familier ſignifie, Charmant, excellent, beau. Le vin eſt *admirable*. Cette beauté eſt *admirable*. Voici une ſaiſon *admirable*.

On s'en ſert ironiquement en cette phraſe : Vous êtes un homme *admirable*, de vous laiſſer perſuader ſi aiſément ces bagatelles ! Je vous trouve *admirable*, d'oſer me plaiſanter ! Le dejeuner eſt fort bon, & l'excuſe *admirable* ! MOL.

ADMIRABLEMENT. adv. D'une maniere admirable ; parfaitement bien. Il parle *admirablement* bien ſur la Phyſique. Cela vous ſied *admirablement*.

ADMIRAL. Voyez AMIRAL.

ADMIRATEUR, ATRICE. adj. m. & f. Celui qui admire. C'eſt un *admirateur* de tous les beaux eſprits. C'eſt un *admirateur* perpetuel. Il eſt paſſionné *admirateur* des Anciens, BOI. Sans l'amour nous ſerions de tranquilles *admirateurs* des beautez les plus parfaites, OE. M. On eſt bien ſouvent ſon premier & ſon unique *admirateur*, M. SC,

Ne vous enyvrez point des éloges flatteurs
Que vous donne un amas de vains admirateurs, BOI.

Les grands *admirateurs* ſont la plupart de fotes gens, ST. EVR. Nôtre ſiecle eſt fertile en ſots *admirateurs*, BOI,

De ſes triſtes écrits admirateur *unique*,
Plaint en les reliſant l'ignorance publique, BOI.

ADMIRATIF. adj. Terme de Grammaire. Ponctuation qui marque qu'il faut admirer, marquée ainſi ! On dit auſſi, Un geſte *admiratif*, un ton *admiratif*.

Les Imprimeurs appellent un *admiratif*, le ſigne, ou la ponctuation, qui ſe met après un diſcours de contemplation, ou d'élevation. En ce ſens il eſt ſubſtantif.

ADMIRATION. ſ. f. Mouvement, paſſion de l'ame ; action par laquelle on regarde ou avec une haute eſtime, ou avec étonnement quelque choſe de beau, de grand, & de ſurprenant. Les prodiges excitent l'*admiration* auſſi bien que les grandes choſes, FEL. Le Taſſe & Arioſte voulant repreſenter un homme dans l'*admiration*, le font paroître comme immobile, FEL. Le Roi a épuiſé nôtre *admiration*, TOUR. Combien d'actions qui emportent nôtre *admiration* ſans la meriter ? ST. EV. L'*admiration* qu'on a pour les actions glorieuſes, eſt ſouvent accompagnée d'un ſecret deplaiſir de n'en pouvoir faire autant, COS. Rien n'attire plus l'*admiration* de tout le monde que la vertu : on ne peut la refuſer, DU R. Un diſcours ſi grave nous remplit d'une profonde *admiration*, DU B. L'*admiration* gâte, & corrompt le cœur, MAL. Ce qui fait l'*admiration* du peuple, ne divertit pas toûjours les gens d'eſprit, OE. M. Ce qui rend la ſolitude inſupportable à la plupart des gens, c'eſt qu'elle les éloigne de l'*admiration*, LOC.

ADMIRATION, ſe dit auſſi de la choſe qui ſe fait admirer. Ce Prince eſt l'*admiration* de ſon ſiecle. St. Chryſoſtome a été l'honneur de ſon ſiecle, & l'*admiration* de la poſterité, NIC.

On dit proverbialement, que l'*admiration* eſt la fille de l'igno-

Digitized by Google

l'ignorance; c'eſt-à-dire, une *admiration* fauſſe, & mal fondée. C'eſt dans ce ſens que St. Evremont a dit, que l'*admiration* eſt la marque d'un petit eſprit.

ADMIRER. v. act. Conſiderer avec ſurpriſe, regarder avec étonnement quelque choſe de ſurprenant, ou dont on ignore les cauſes. *Admirer* les myſteres divins. On n'*admire* rien tant qu'un homme qui ſçait être malheureux avec courage, RAC. On *admire* beaucoup le mepris des grandeurs, DU R. Les hommes vains ne ſongent qu'à ſe faire regarder, & à ſe faire *admirer*, OR. M. Nous aimons toûjours ceux qui nous *admirent*; & nous n'aimons pas toûjours ceux que nous *admirons*, LA ROCH. Il n'appartient qu'aux ſots d'*admirer*, & de rire, MOL. La ſeule choſe qui puiſſe rendre l'homme heureux, c'eſt de n'*admirer* rien, parcequ'alors on ne deſire rien, DAC. Les hommes n'aiment point à vous *admirer*; ils ne cherchent qu'à être applaudis eux-mêmes, LA BR. Un ſot trouve toûjours un plus ſot qui l'*admire*, BOI. Les perſonnes ſinceres, & de bon goût *admirent* peu, BELL.

On dit auſſi ironiquement & en mauvaiſe part, Pour moi je vous *admire*; pour dire, Je ne comprends pas à quoi point va vôtre foibleſſe: j'en ſuis ſurpris. N'*admirez*-vous pas la folie des hommes? J'*admire* l'avarice de cet homme qui a des richeſſes immenſes.

Il ſe met auſſi avec le pronom perſonnel. Un ſot content de tout ce qu'il ſait, s'*admire* lui-même, BOI.

ADMIRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent du Latin *ad*, & *mirari*.

ADMISSIBLE. adj. m. & f. Valable, recevable. Il ne ſe dit gueres qu'en ces phraſes: Cette raiſon n'eſt pas *admiſſible*. Ces moyens de faux ont été declarez pertinens & *admiſſibles*.

ADMISSION. ſ. f. Reception, action par laquelle on eſt admis. La calomnie qu'on a debitée contre cet Eccleſiaſtique, a empêché ſon *admiſſion* aux Ordres.

ADMITTATUR. ſ. m. Billet que donnent les examinateurs, portant certificat qu'un homme eſt capable d'obtenir des degrez dans une Faculté, ou digne d'être promu aux Ordres. Ce Prêtre a reçu du grand Vicaire ſon *admittatur*.

Prononcez le *d* dans tous les mots precedens de cette colonne.

ADMODIATEUR ou AMODIATEUR. ſ. m. L'Academie dit ſimplement que quelques-uns ne prononcent point le *d*. Fermier, metayer qui prend un heritage d'un proprietaire pour le cultiver, & lui rendre une partie des fruits. Ce paiſan a jouï 30. ans de cette terre en qualité d'*amodiateur*, de fermier.

ADMODIATION ou AMODIATION. ſ. f. Bail d'un heritage en argent, ou pour la moitié des fruits, en les partageant entre le maître, & le metayer. Faire une *amodiation*.

ADMODIER ou AMODIER. v. act. Affermer un heritage à moitié fruits, ou à une certaine redevance de grains. Il vaut mieux *amodier* ſa terre, que de la cultiver ſoi-même.

Ce mot vient de *modius*, parceque ces baux ſe font d'ordinaire à une certaine quantité de muids de grain. On ne ſe ſert de ces mots-là qu'en certaines Provinces.

ADMODIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADMONESTER. v. act. Prononcez le *d*. Terme du Palais. Avertir; faire une remontrance, une legere correction en juſtice. L'arrêt ordonne qu'un tel Procureur ſera mandé, & *admoneſté*. C'eſt une peine qui s'impoſe en matiere criminelle, & qui ſe joint ordinairement avec l'aumône. Cela ſe fait à huis clos, & n'emporte point de note, comme la condamnation d'être blâmé & reprimendé, qui eſt ſuivie de l'amende.

On dit auſſi, qu'un Confeſſeur doit *admoneſter* ſon penitent; c'eſt-à-dire, le reprimender doucement des fautes dont il s'accuſe.

ADMONESTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADMONITION. ſ. f. Prononcez le *d*. Averiſſement, remontrance; action par laquelle on admoneſte. Il y a un arrêt d'*admonition* contre cet Officier. Il ne faut pas ſe declarer mutuellement ſous pretexte d'une *admonition* fraternelle, DE VILL. Il ſe dit particulierement de la reprimende ſecrette d'un pere à ſon fils. Il a reçu une *admonition*. On le dit encore en matiere Eccleſiaſtique. Un Beneficier ſcandaleux doit être privé de ſes Benefices après trois *admonitions*. On a fait pluſieurs *admonitions* au prône; pour dire, pluſieurs publications de cenſures.

Ces mots viennent des mots Latins *admonitio*, *admoneo*.

ADO.

ADOLESCENCE. ſ. f. La fleur de la jeuneſſe; l'âge qui ſuit l'enfance depuis 14. ans juſqu'à 25. Cet homme dès ſon *adoleſcence* s'eſt mis dans les voyes de la fortune, LA BR. Clement Marot a fait un recueil des vers libres faits en ſa jeuneſſe, qu'il appelle l'*Adoleſcence* Clementine. Il ne ſe dit que des garçons.

ADOLESCENCE, ſe dit figurément du premier âge du monde. On ne l'employe que dans le ſtile élevé. L'innocence & la vertu regnoient parmi les hommes, lorſque le monde étoit encore dans ſon *adoleſcence*. La Grece parvenuë à l'*adoleſcence*, eſſaya ſes forces unies au ſiege de Troye, TOUR.

ADOLESCENT. ſ. m. Jeune homme depuis 14. ans, juſqu'à 20. ou 25. ans. Il ne ſe dit gueres qu'en raillerie. C'eſt un jeune *adoleſcent*; pour dire, C'eſt un jeune homme novice, un peu niais, & ſans experience.

Ce mot vient d'*adoleſco*, mot Latin qui ſignifie croître; parceque le temps de l'*adoleſcence* dure tout autant que le corps croit & ſe fortifie, & que le jugement ſe forme. Après l'âge de l'*adoleſcence*, le corps ne reçoit plus gueres d'accroiſſement.

ADONC. adv. Vieux mot qui ſignifioit, Alors, ou donc.

Adonc, *repondit l'épouſée*,
Je ne vous ay pas mors auſſi, MAR.

ADONIQUE ou ADONIEN. adj. Terme de Poeſie. C'eſt un vers en uſage chez les Grecs & les Latins, compoſé d'un dactile, & d'un ſpondée qu'on met à la fin de chaque ſtrophe des vers Saphiques. On lui a donné le nom de ſon inventeur. *Nec mori per vim metuam tenente Cæſare terras*, HOR.

ADONNER. v. neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se donner, s'appliquer, s'attacher à quelque exercice, à quelque profeſſion. Ce jeune homme s'eſt *adonné* à l'étude de la Juriſprudence. Celui-là s'eſt entierement *adonné* aux Mathematiques.

ADONNER, ſe dit auſſi en ce ſens en parlant des choſes où nôtre plaiſir, & nôtre inclination nous portent. Ce jeune homme eſt *adonné* aux femmes, au vin, au jeu. Cet autre eſt *adonné* à l'étude, à la chaſſe, aux armes. Heureux celui qui s'*adonne* à la vertu.

On dit quelquefois d'un chien, qu'il s'eſt *adonné* dans une maiſon; pour dire, qu'il y eſt venu de lui-même, qu'il s'y eſt apprivoiſé. On le dit auſſi des hommes qui s'intriguent, & ſe familiariſent dans quelque maiſon.

On dit en termes de Marine, que le vent *adonne*, quand il change, & devient plus favorable qu'il n'étoit.

S'ADONNER. Le peuple dit auſſi en parlant des chemins: Je vous prie de paſſer chez moi, quand vôtre chemin s'*adonnera* de ce côté-là. Quand on eſt égaré dans une forêt, on marche ſelon que le chemin s'*adonne*; ſelon les ſentiers qu'on trouve.

ADONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient de *ad* & *donare*.

ADOPTER. v. act. Prendre un étranger pour le mettre

Digitized by Google

mettre en ſa famille, le reconnoître pour ſon fils, & le deſtiner à ſa ſucceſſion. La coutume d'*adopter* étoit fort ordinaire aux Romains. Ils l'avoient apprîſe des Grecs, qui l'appelloient ὑιοϑεσία; mais elle n'eſt point en uſage en France. Autrefois *adopter* en France s'appelloit *aſſiter*. Voyez AFFILIATION. L'*adoption* a encore lieu en quelques endroits de l'Empire. En Lorraine on la conteſte. Celui qui étoit *adopté* paſſoit dans la famille, & entroit ſous la puiſſance paternelle de celui qui l'*adoptoit*, & qui étoit déjà de la famille. Mais le pere naturel conſervoit tous les droits du ſang & de la nature; & ſon fils *adopté* ne ſortoit point de ſa famille, & de deſſous ſa puiſſance. Quand celui qui *adoptoit* étoit étranger, & hors de la famille; en ce cas le fils adoptif n'étoit point ſous la puiſſance de ſon pere adoptif, bien qu'il lui ſuccedât *ab inteſtat*, INST. L. I. T. XI. Il n'étoit pas regulierement permis aux femmes d'*adopter*: celà ne leur étoit accordé après la perte de leurs enfans naturels, que comme une grace ſpeciale. Voyez ADOPTION.

Du Cange dit que ce mot vient du Latin *adoptare*, d'où on a fait dans la baſſe Latinité *adobare*, qui ſignifie, Faire Chevalier, ceindre l'épée: d'où eſt venu auſſi le mot de *miles adobatus*, qui ſignifioit un Chevalier nouvellement fait, parceque celui qui le faiſoit Chevalier, en faiſoit une eſpece d'adoption.

ADOPTER, ſe dit figurément en choſes morales, pour ſignifier, qu'on s'approprie, & qu'on s'empare des penſées, & des ouvrages d'autrui. Il ſe prend auſſi dans un bon ſens, pour exprimer qu'on approuve les ſentimens d'autrui. *Adopter* une opinion; y ſouſcrire. Le peuple *adopte* d'ordinaire ſans examen les ſentimens qu'il trouve établis, FONT.

On dit auſſi, Par la paſſion de J. CHRIST nous ſommes *adoptez*. enfans de Dieu; nous avons part à l'heritage celeſte. Les Religieux ont mis la reforme dans un tel Couvent, & l'ont *adopté*, & uni à leur Congregation.

ADOPTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADOPTIF, IVE. adj. qu'on a adopté. L'Empereur Adrien preferoit les enfans *adoptifs* aux enfans naturels, parcequ'on choiſit les enfans *adoptifs*, & que le hazard donne les enfans naturels. Les enfans *adoptifs* chez les Romains ſuccedoient comme les enfans naturels. C'eſt pourquoi ils prenoient le nom, & le ſurnom de celui qui les adoptoit: ſeulement pour marquer leur extraction, & leur naiſſance, ils ajoûtoient le nom de la maiſon dont ils deſcendoient, ou le ſurnom de la branche particuliere d'où ils étoient iſſus.

On appelloit autrefois pere *adoptif* & ſpirituel, celui qui donnoit le nom à un enfant: & l'enfant étoit auſſi nommé fils *adoptif*. On appelle auſſi ſœurs *adoptives* dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, des femmes devotes qui habitoient avec les Prêtres, pour leur rendre des offices de charité. Voyez AGAPETE. Menage a fait imprimer un livre d'éloges, ou de vers qui lui étoient addreſſez, qu'il appelle à cauſe de cela un livre *adoptif*, & qu'il a joint à ſes œuvres. D. Heinſius, & Furſtemberg de Munſter ont auſſi publié des livres *adoptifs*; c'étoient des recueils de poëſies faites à leur honneur.

ADOPTION. ſ. f. Action par laquelle on adopte. L'*adoption* ſe faiſoit par acte public, & avec certaine formule. L'*adoption* eſt une fiction établie pour ſuppléer à la ſterilité du mariage, ou à la ſolitude du celibat, TOUR. C'eſt par l'*adoption* que nous devenons peres ſans avoir jamais été mans; ou que l'on donne des enfans aux maris les moins heureux, & aux peres les plus decrepites, ID. L'*adoption* forme ici une parenté civile & legitime. C'étoit une imitation de la nature, inventée pour la conſolation de ceux qui n'avoient point d'enfans. Cette imitation de la nature étoit ſi re-

guliere, que les Eunuques ne pouvoient adopter, parcequ'ils étoient dans l'impuiſſance actuelle d'avoir des enfans. Il n'étoit pas non plus permis au plus jeune d'adopter le plus vieux, parceque cela eût été contre l'ordre naturel. Il falloit que celui qui adoptoit eût tout au moins 18. ans, parcequ'avant cet âge il ne pouvoit être pere. L'*adoption* eût été un monſtre, ſi le fils eût été plus âgé que le pere. Chez les Romains on diſtinguoit deux ſortes d'*adoptions*: l'une qui ſe faiſoit devant le Prêteur; & l'autre par l'aſſemblée du peuple dans le temps de la Republique. Depuis l'*adoption* ne ſe faiſoit que par un reſcript des Empereurs. LAI. regardoit un fils de famille, & alors on s'adreſſoit au Preteur, devant lequel le pere naturel declaroit, qu'il émancipoit ſon fils, & qu'il conſentoit qu'il paſſât dans la famille de celui qui l'adoptoit. LA2. regardoit une perſonne libre, & cette eſpece d'*adoption* s'appelloit *adrogation*. Les anciens Gaulois appelloient l'*adoption* une *affiliation*. L'*adoption* ne ſe pratique point en France: on en trouve ſeulement quelques veſtiges dans la Coutume de Xaintonge, qui porte que l'affilié ne ſuccede à l'affiliant qu'aux biens meubles; & non aux heritages, pour leſquels l'*adoption* ne lui peut profiter. Au reſte les enfans par *adoption* n'étoient point diſtinguez des autres; & ils entroient dans tous les droits que la naiſſance donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'eſt pourquoi ils devoient être ou inſtituez heritiers, ou nommément exheredez par le pere qui les avoit adoptez; autrement le teſtament étoit nul. Cependant l'enfant *adoptif* ne ſuccedoit point aux parens du pere adoptant, à moins qu'ils n'euſſent conſenti à l'*adoption*; parcequ'elle ne forme aucune liaiſon du ſang. C'eſt auſſi une eſpece d'*adoption* honoraire, que l'inſtitution d'un heritier univerſel à la charge de porter le nom, & les armes de la famille. Cette adoption teſtamentaire étoit auſſi en uſage chez les Romains: mais comme cette eſpece d'heritier n'étoit qu'un ſimple legataire, plutôt qu'un enfant adoptif, il falloit que l'*adoption* par teſtament fût confirmée par le peuple. Ainſi lorſqu'Auguſte ſe trouva adopté par le teſtament de Ceſar, M. Antoine retarda la confirmation de l'aſſemblée du peuple, parcequ'il ne vouloit point qu'Auguſte fût appellé le fils de Ceſar en vertu d'une *adoption* juridique.

Ce mot eſt tiré de *ad* & *opto*, entant qu'il ſignifie *eligo*, je choiſis. *Adopter*, c'eſt, Choiſir quelcun, le prendre pour ſon fils. L'Evangile dit que nous ſommes enfans de Dieu par *adoption*.

ADORABLE. adj. m. & f. Digne d'être adoré; qui merite le plus profond des reſpects. Dieu ſeul eſt *adorable*. Les myſteres de la Religion ſont *adorables*.

ADORABLE, ſe dit auſſi abuſivement & hyperboliquement des choſes du monde qu'on aime infiniment. Les Amans trouvent leur Maitreſſe *adorable*: c'eſt une exaggeration amoureuſe.

ADORATEUR, ATRICE. adj: Celui ou celle qui adore; qui rend un culte, & des hommages religieux. Les *adorateurs* du vrai Dieu. Il y a beaucoup d'obſervateurs des coutumes & des bienſeances; mais peu d'*orateurs* en eſprit, & en verité, FL.

On le dit abuſivement de celui qui eſtime, ou qui aime paſſionnément, ou qui admire extrémement. Ce galant eſt l'*adorateur* de toutes les Belles. Volage *adorateur* de mille objets divers, RAC. Les femmes du monde font vanité de trainer après elles une foule d'*adorateurs*, OE. M. Ce Poëte eſt l'*adorateur* de ſes propres Ouvrages. Les *adorateurs* des anciens n'ont cherché qu'à rabaiſſer les modernes, PER. On le dit encore de ceux qui font la cour avec trop de ſoumiſſion & de baſſeſſe, aux perſonnes élevées au deſſus d'eux. Les favoris trouvent plus d'*adorateurs* que d'amis, BOU.

Digitized by Google

Je n'ai percé qu'à peine
Les flots toûjours nouveaux d'un peuple adorateur,
Qu'attire sur ſes pas ſa prochaine grandeur, RAC.

ADORATION. ſ. f. Veneration; action par laquelle on rend le plus grand des reſpects, & des honneurs divins; ſoit par une poſture humiliée, ſoit par d'autres actes d'une profonde ſoumiſſion. *L'adoration* ſuprême n'eſt dûë qu'à Dieu. Nôtre culte, & nos *adorations* ſont abſolument inutiles, s'il eſt vrai que Dieu a decidé de nous par un decret éternel, PORT-R. Dieu hait les grimaces, & les *adorations* exterieures des hypocrites, M. DE M.

On le dit auſſi des choſes, & des perſonnes pour leſquelles on a beaucoup d'amour & d'admiration, & une eſtime accompagné d'un profond reſpect. L'amour que les peuples ont eu pour ce Prince alloit juſqu'à l'*adoration*. Les femmes qui ont de la beauté s'imaginent que nous leur devons des *adorations* comme à des Divinitez, OE. M. Un Prince accoutumé à l'*adoration*, n'écoute des remontrances qu'avec impatience, ID.

On crée un Pape par l'*adoration*, ou par le ſcrutin. L'élection par l'*adoration* ſe fait lorſque les Cardinaux vont bruſquement, & comme inſpirez du St. Eſprit, à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Cette maniere d'élection eſt dangereuſe, parcequ'étant confuſe & tumultueuſe, & n'étant point accompagnée d'une deliberation tranquille, il arrive qu'elle ſe fait par ſurpriſe: car les indifferens ſe laiſſent entraîner ſans reflexion dans ces occaſions imprevûës; & ceux qui ont d'autres vuës n'oſant ſe hazarder à être les derniers à donner leur conſentement au nouveau Pape, ſe joignent preſque malgré eux au torrent qui les emporte, HIST. DES CONCIL. Lorſque le Pape eſt élu, il eſt placé ſur l'autel, & les Cardinaux vont à l'*adoration*. C'eſt le premier hommage qu'on lui rend.

ADORER. v. act. Reverer avec devotion; rendre un hommage ſouverain avec la plus profonde ſoumiſſion. Il n'y a que Dieu ſeul qu'on doive *adorer* veritablement. Les Payens *adoroient* les idoles. Il ſe met quelquefois ſans regime, & alors il ſignifie, Faire un acte de Religion. Les Iſraelites alloient *adorer* à Jeruſalem, FLEURI.

ADORER, ſignifie quelquefois ſimplement, Reverer, reſpecter; rendre une eſpece de culte ſubalterne, & inferieur à celui qui n'eſt dû qu'à Dieu. Dans ce ſens on dit, *Adorer* les reliques, les images, pour leſquelles on a ſeulement de la veneration. Il y a pluſieurs paſſages tant dans la Sainte Ecriture, que chez les Ecrivains Eccleſiaſtiques, où le mot d'*adorer* ſe dit ſeulement d'un ſimple honneur qu'on fait à quelcun, ou de la veneration qu'on a pour lui. La Reine Eſther *adora* le Roi Aſſuerus. Le mot d'*adorer* en ſa plus étroite ſignification, & en ſa premiere origine, ne ſignifie autre choſe que *porter la main à la bouche*, *manum ad os admovere*; c'eſt-à-dire, Saluer, faire la reverence, ou baiſer les mains.

ADORER, ſignifie auſſi hyperboliquement, Avoir beaucoup de paſſion, & d'amour; une ſoumiſſion extrême, ou exceſſive, ou une admiration aveugle pour quelcun. J'*adore* les jugemens de Dieu dans le reſpect, & dans le ſilence, TOUR. Je ne ſçaurois *adorer* toutes vos fantaiſies; c'eſt-à-dire, je ne les reſpecte point; je ne vous applaudis point aveuglement. Cette femme s'*adore* elle-même. Cette mere *adore* ſes enfans; c'eſt-à-dire, elle les aime éperdûment. Les Courtiſans adorent les Favoris, & ceux dont ils attendent des bienfaits, MEZ. L'audace eſt triomphante, & le crime *adoré*, BRE. Je ne vais point au Louvre *adorer* la fortune, BOI. C'eſt peu dire, le l'aime; Elvire, je l'*adore*, CORN. J'*adore* juſqu'à vos dedains, & vos rigueurs, VILL. Le merite qui fait *adorer* les Princes, attire aux particuliers la haine & l'envie, BOU. Louïs II. Prince de Condé ſe ſeroit fait *adorer* de tout le monde, s'il ſe fût un peu menagé, LA ROCH.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer *la grandeur du trône des Ceſars*, GOD.
L'abſence ni le temps, je vous le jure encore,
Ne pourront vous ravir ce cœur qui vous adore, RAC.

On dit proverbialement; *Adorer* le veau d'or; pour dire, Faire bien des ſoumiſſions à un homme ſans merite, en conſideration ſeulement de ſes richeſſes; par alluſion au veau d'or qu'*adorerent* les Iſraëlites.

ADOS. ſ. m. Terme de Jardinage. Terre élevée en talus contre une mumille bien expoſée. On ſeme des poix, & des feves ſur un *ados*, pour les avancer plus qu'en pleine terre, parceque la reflexion du ſoleil échauffe ces talus.

ADOSSER. v. act. On le conjugue ainſi avec le pronom perſonnel, Je m'*adoſſai*; Je me ſuis *adoſſé*; Je m'*adoſſerai*. Mettre le dos contre quelque choſe. Les ſoldats s'étant *adoſſez* contre la legion, ne craignirent plus d'être enveloppez par l'ennemi, ABL. Il ſe dit plus ordinairement au figuré en ces phraſes: Cette maiſon eſt adoſſée contre l'Egliſe; contre la montagne. Ce lit eſt *adoſſé* contre la muraille.

ADOSSER, ſe dit auſſi en termes de Blaſon, de ce qui a le dos tourné contre le dos de ſon pareil. Mont-Belliard porte d'azur à deux bars *adoſſez* d'or: ce ſont deux eſpeces de poiſſons. On dit auſſi *adoſſé*: le contraire eſt *affronté*. Il ſe dit plus particulierement des animaux rampans, comme le lyon, &c. On le dit en general de tout ce qui a de la longueur, & qui a deux faces differentes; comme, des clefs *adoſſées*, quand leurs pannetons ſont en dehors: des faux *adoſſées*, &c.

Ce mot vient d'*ad* & de *dorſum*.

ADOSSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADOUBER. v. act. Accommoder, boucher des trous dans une fontaine, dans une machine, &c. Tous les tuyaux de cette machine ſont bien *adoubez*; elle doit jouër maintenant. On le dit quelquefois des vaiſſeaux; mais en general on ſe ſert plus ordinairement de *radouber*.

Ce mot vient du Latin *adaptare*. Du Cange le derive du mot *adobare*, qui ſignifioit autrefois, Armer. Voyez ADOPTER.

Il ſignifie figurément, Rajuſter, accommoder, mettre en ordre. On dit au jeu des échets, du triquetrac, & des dames, J'*adoube*, pour faire entendre qu'on touche une piece qu'on ne veut pas jouër; mais ſeulement pour arranger ſon jeu.

ADOUCIR. v. act. Rendre plus doux, moins âcre, moins rude, ou moins amer, &c. On a trouvé le ſecret d'*adoucir* l'eau de la mer. *Adoucir* l'âcreté des humeurs. On *adoucit* la voix, le ſon des inſtrumens, en les baiſſant d'un ton. On *adoucit* le fer à force de le battre. La pluye *adoucit* le temps, en le rendant moins froid. On *adoucit* les metaux par un alliage convenable. Ceux qui travaillent aux glaces de miroir, aux lunettes, &c. ne les poliſſent qu'après les avoir *adoucies*. Le melange *adoucit* auſſi les odeurs, les couleurs, &c. L'aigreur des fruits s'*adoucit* en meuriſſant.

ADOUCIR, ſe dit auſſi des choſes ſpirituelles, pour ſignifier, Appaiſer; rendre moins fâcheux, & plus ſupportable, ou moins farouche; moderer, temperer. *Adoucir* la colere du Roi. *Adoucir* un eſprit irrité. Il faut *adoucir* par un correctif les termes injurieux, ou barbares, quand on eſt obligé de s'en ſervir. On dit que l'amour a inventé la peinture, pour *adoucir* les deplaiſirs, & la douleur de l'abſence par la copie des traits de la perſonne aimée, FEL. La lecture *adoucit* les ennuis, & les chagrins de la ſolitude, OE. M. Il eſt difficile d'*adoucir* une humeur ſi farouche, ID. c'eſt-à-dire,

Digitized by Google

à-dire, de l'apprivoiſer, & rendre un eſprit moins ſauvage, & moins feroce. L'amour ſans dereglement *adoucit* les mœurs les plus ſauvages; M. Sc. La joye *adoucit*, & relâche la triſteſſe, Dac. On peut *adoucir*, & apprivoiſer les lions, & les tigres mêmes: à plus forte raiſon peut-on ſe flater d'*adoucir* la fierté naturelle de ce jeune Prince, Abl. Il ſeroit bon d'*adoucir* la ſeverité incommode de la Philoſophie, de peur de la rendre haïſſable, Port-R. Pour ne point rebuter les pecheurs vous avez *adouci* les rigueurs de la penitence, Pasc. J'ai tâché d'*adoucir* ſon eſprit, & de le rendre plus calme, P. de Cl. La ſoumiſſion *adoucit* les plus farouches, Fl.

Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Devenir plus doux; moins rude; moins fâcheux; plus temperé; ſe moderer. Conjuguez, Je m'*adoucis*; Je m'*adouciſſois*; Je m'*adoucirai*. L'hiver s'eſt *adouci*; le froid eſt moins âpre, & moins violent. Le depit de ne poſſeder pas les richeſſes ſe conſole, & s'*adoucit* par le mepris que l'on a pour ceux qui les poſſedent, La Roch. Les haines & les inimitiez s'*adouciſſent* par le temps, Dur. Il n'y a perſonne ſi ſauvage qui ne ſe puiſſe *adoucir*, Dac. Le Roi s'*adoucit* dans la ſuite, & ne parut plus ſi irrité, P. de Cl. La fievre s'*adoucit* par l'abſtinence, & le repos.

Adoucir. Terme de Peinture. Mêler les couleurs avec la broſſe, ou le pinceau. On dit auſſi, *Adoucir* les deſſeins lavez, & faits avec la plume; c'eſt-à-dire, en affoiblir la teinte. *Adoucir* une peinture, c'eſt en changer quelques traits, & donner plus de douceur à l'air d'un viſage, qui avoit quelque choſe de rude, Fel.

Adouci, ie. part. paſſ. & adj.

Adouciſſement. ſ. m. L'action d'adoucir, ou ce qui ſert à adoucir; état de la choſe adoucie. Le malade a ſenti beaucoup d'*adouciſſement* par ce remede. L'*adouciſſement* de la bile, & des humeurs. On dit, Il y a quelque *adouciſſement* dans le temps; c'eſt-à-dire, Le temps n'eſt plus ſi rude, ni ſi froid.

Adouciſſement, ſignifie figurément, Soulagement, conſolation, diminution de peine, & de douleur. Rien ne peut apporter d'*adouciſſement* à mes deplaiſirs. C'eſt un *adouciſſement* dans la miſere, que de donner des larmes aux maux que l'on ſouffre, Bou. Il ſignifie auſſi accommodement, temperament, correctif. Ne ſçauriez-vous trouver quelque *adouciſſement* pour concilier les eſprits? Les *adouciſſemens* de la confeſſion ſont les meilleurs moyens que les Jeſuites ayent trouvez pour attirer le monde, Pasc. Il faut chercher quelques *adouciſſemens* pour exprimer les choſes fâcheuſes, & trop libres, Cail. La Reine ſe priva de certains *adouciſſemens*, que le privilege de ſon rang lui faiſoit regarder comme permis, & que la flaterie lui avoit conſeillé comme neceſſaires, Fl. Les perſonnes polies n'expriment qu'avec bien des precautions, & bien des *adouciſſemens* tout ce qui peut faire naître des idées obſcenes, Oe.M. On ne doit ſe ſervir d'hyperboles, qu'en y mettant des *adouciſſemens* qui en temperent l'excés, Bou.

Adouciſſement. Terme de Peinture. On s'en ſert pour exprimer, que les couleurs ſont bien noyées; que les traits ne ſont pas tranchez, & qu'il n'y a rien de rude. L'*adouciſſement* des couleurs rend la peinture plus tendre, & plus fine.

Adouciſſement. Terme d'Architecture. C'eſt le racordement qui ſe fait d'un corps avec un autre par un chanfrain, ou par un cavet, comme le congé du fût d'une colonne; ou lorſque la plinthe d'une baſe eſt joint à la corniche de ſon piedeſtal par un cavet.

Adoueés. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit des perdrix qui ſont pariées, & accouplées.

ADRESSANT, ante. adj. m. & f. Qui eſt envoyé à certain lieu, ou à certaine perſonne. Les lettres de Chancelerie ſont toutes *adreſſantes* aux Juges, ou Officiers Royaux.

Adresse. ſ. f. Dexterité, induſtrie, ſubtilité, ſoit de la main, ſoit du corps. Les Charlatans font mille tours avec une *adreſſe* merveilleuſe. Ce cavalier fait tous ſes exercices avec beaucoup d'*adreſſe*: il a une *adreſſe* naturelle pour toutes choſes. Les jeux d'*adreſſe* ſont permis, comme la paume, le billard, &c. Si l'*adreſſe* humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le ſouverain Architecte du monde? P. D.

Adresse, ſe dit figurément de la ſubtilité, de la dexterité, de la prudence, & de la fineſſe de l'eſprit; de la conduite, & de l'habileté. Manier une affaire avec *adreſſe*. Il faut beaucoup d'*adreſſe* pour conduire une piece de theatre; ou pour bien menager un diſcours d'éloquence. On ne connoît pas toutes les ruſes, & toutes les *adreſſes* de l'amour propre, Le P. Lamy. Il peut tromper mon *adreſſe*, Rac. Tacite ne connoît preſque d'autre merite que l'*adreſſe*, & l'habileté, Amelot. Le peuple eſt ſi groſſier qu'on ne doit pas ſe donner la peine de le tromper avec *adreſſe*, Oe. M. Le crime trouve moins d'averſion quand il eſt conduit avec beaucoup d'*adreſſe*, St. Ev. Le Saint par de pieuſes *adreſſes*, comme par autant de pieges innocens, ramena bien des cœurs égarez, Fl. Dans le monde il faut diſſimuler avec *adreſſe* les veritez qui ne plaiſent pas. Oe. M. On ne peut point s'aſſûrer d'un cœur qu'on ne retient que par *adreſſe*, Chev. Pour reüſſir à la Cour, il faut plus d'*adreſſe* que de bonne foi. Il ſe prend auſſi pour ruſe, fraude, & artifice. On deteſte les lâches *adreſſes* de ceux qui abuſent de la foibleſſe des Princes, Oe. M. Par l'*adreſſe* de ceux qui s'enrichiſſent de la ſuperſtition des autres, on ne voyoit par tout que nouvelles ceremonies, Bay. Vos *adreſſes* politiques paſſent chez moi pour fourberie, & trahiſon, Vill.

Ce qui devroit venir de la bonté des cœurs,
Vient de l'adreſſe, *& du geme.*

Adresse, ſe dit auſſi de la ſuſcription des lettres ordinaires, qui marque le lieu, ou la perſonne, où on les veut faire tenir. Il a fait tenir ce paquet à ſon *adreſſe*. Vous avez mis ſur ma lettre une *adreſſe* qui n'eſt pas liſible. On le dit auſſi du lieu où l'on adreſſe les lettres. Mon *adreſſe* eſt à l'hôtel de &c.

Adresse, ſe dit auſſi des memoires qu'on laiſſe; ou des inſtructions qu'on donne pour trouver quelque perſonne; ou pour l'indication, & la deſignation d'un lieu, ou de quelque autre choſe. Je lui ai donné vôtre *adreſſe*. Il n'a garde de manquer cet homme-là; on lui a donné de trop bonnes *adreſſes*. Il a toutes les *adreſſes* du chemin qu'il doit tenir dans ſon voyage, & des lieux où il ſe doit arrêter.

Adresse, ſe dit quelquefois des requêtes qu'on preſente; c'eſt une phraſe ordinaire dans les Gazettes. On a preſenté une *adreſſe* au Roi d'Angleterre, pour dire, une requête, un memoire, un placet.

On appelle Bureau d'*adreſſe*, un bureau établi à Paris chez Mr. l'Abbé Renaudot, où on reçoit les avis de ce qui ſe paſſe dans toute l'Europe. C'eſt auſſi le bureau où ſe fait la Gazette: d'où vient qu'on appelle figurément un bureau d'*adreſſe*, les maiſons ou l'on debite beaucoup de nouvelles. Le bureau d'*adreſſe* des Galans de Paris eſt aux Tuilleries, Corn.

ADRESSER. v. neut. Tirer, aller droit au but. Ce tireur a bien *adreſſé*; dès le premier coup il a emporté le prix.

Digitized by Google

ADRESSER, v. act. Envoyer quelque chose en quelque lieu, ou à quelque personne qui est marquée, & designée par quelques inscriptions. Les Commis de la Poste portent les lettres où on les *adresse*. Vous m'avez *adressé* un homme dont je suis embarassé. Cette lettre s'*adresse* à vous. On dit, *Adresser* les pas; pour dire, tourner ses pas vers quelque endroit. Où *adressez*-vous vos pas?

ADRESSER, avec le pronom personnel. Conjuguez; Je m'*adresse*, Je m'*adressai*; Je me suis *adressé*. Il signifie, Se presenter; avoir recours à quelcun; lui demander une grace; reclamer sa protection, son secours. Il faut s'*adresser* directement à Dieu. Il faut s'adresser au Parlement pour faire enteriner une remission. C'est à vous que s'*adressent* mes vœux. Je m'*adresse* à vous pour me tirer du mauvais pas où je suis engagé.

ADRESSER. Dedier un Ouvrage. Le P. Maimbourg s'est fait un honneur d'*adresser* tous ses Ouvrages au Roi, BAY. Mr. Menage a ramassé un recueil des vers qui lui étoient *adressez*, BAIL.

s'ADRESSER. Attaquer quelcun. Helas! j'ai vu percer ce cœur, le seul où mes regards pretendoient s'*adresser*, RAC. Prudemment on ne doit point s'*adresser* aux personnes puissantes; de peur de succomber sous leur credit, OE. M. Vous etes bien temeraire de vous *adresser* à moi. Ce reproche ne s'*adresse* qu'aux lâches.

On dit, A qui vous *adressez*-vous? vous vous trompez: vous etes mal *adressé*; pour dire, A qui vous jouez-vous? vous n'y trouverez pas vôtre compte. Je sçai bien à qui je m'*adresse*.

On dit encore, *Adresser* la parole à quelcun; pour dire, l'apostropher dans un discours, ou le choisir pour lui parler. Cela s'*adresse* à vous; c'est-à-dire, Cela vous regarde; c'est vous qu'on veut designer.

On dit proverbialement, Il faut s'*adresser* à Dieu plutôt qu'à ses Saints; pour dire, qu'il vaut mieux s'*adresser* directement au maitre pour obtenir quelque grace, que d'employer pour cela la faveur de ses creatures, ou de ses domestiques.

ADRESSÉ, ÉE. part. & adj.

Ces mots viennent d'*addextrare*, de *dextra*, Mettre au droit chemin.

ADROGATION. s.f. Terme de Jurisprudence, Espece d'adoption: elle n'étoit differente de l'adoption, que parcequ'il s'agissoit d'une personne libre, qui consentoit à être adoptée par une autre; & parce qu'elle se faisoit dans l'assemblée du peuple, pendant que la Republique subsistoit, & depuis par un rescript des Empereurs. Hors ces differences, qui ne regardent que la forme, c'est dans le fond la même chose que l'adoption.

ADROIT, OITE. adject. Industrieux; qui a une grande dexterité de main, de corps. Ce facteur est bien *adroit*, bien agile. Cet ouvrier est fort *adroit* de la main: il est *adroit* en tout ce qu'il fait.

ADROIT, se dit d'un esprit delicat, habile, & subtil. Le discours de cet Orateur est fort *adroit*; il a donné une loüange fort *adroite*, fort delicate. Il est difficile de distinguer un fourbe *adroit* d'avec un honnête homme, M. Sc. Tibere étoit *adroit* à cacher ses vices, & à faire paroître ses vertus, ABL.

ADROIT, mis substantivement, se prend quelquefois en mauvaise part, & se dit d'un homme fin & rusé, qui se sert de son esprit pour tromper. Defiez vous de cet homme, c'est un *adroit*.

A DROIT. adv. Du côté droit, qui est opposé à gauche.

On dit populairement, qu'un gaucher ne fait jamais rien *à droit*.

ADROITEMENT. adv. Avec esprit, avec prudence; d'une maniere adroite & subtile. Ce coupeur de bourse lui a volé *adroitement* sa montre dans sa poche. Conduire *adroitement* une affaire. Les gens sages sçavent s'accommoder *adroitement* au temps. Si vous en avez dans l'aile, plaiguez vous *adroitement*, ST. AMANT.

Ce mot vient du Latin *dexter*.

A D V.

ADVENEMENT ou AVENEMENT. s. m. Venuë, arrivée. Il ne se dit gueres qu'en ces deux phrases: Les Juifs sont encore dans l'attente de l'*avenement* glorieux du Messie, & de son regne temporel, CL. Les Chretiens attendent le second *avenement* de J. CHRIST, quand il viendra juger les vivans & les morts. Les Prophetes avoient predit deux *avenemens* de J. CHRIST: l'un dans l'humilité, & l'autre dans l'éclat, NIC.

ADVENEMENT, se dit aussi de l'arrivée d'un Prince à la Couronne; ou d'une élevation à une dignité suprême. L'*avenement* de Tibere à l'Empire fut signalé par le meurtre d'Agrippa, ABL. Le Roi pour son joyeux *avenement* à la Couronne, a droit de nommer aux premieres Prebendes qui viennent à vaquer par mort dans chaque Eglise cathedrale, & collegiale. Les Evêques exigeoient autrefois des presens à leur joyeux *avenement*. Le Pape accorde ordinairement un Jubilé pour son *avenement* au Pontificat.

Ce mot vient du Latin *adventus*, *arrivée*.

ADVENIR ou AVENIR. v. n. Arriver tout mieux. Il se dit du succés & de l'evenement des choses; de ce qui en peut arriver. Je veux pousser cette affaire, quoiqu'il en puisse *avenir*. S'il vous *avient* jamais de retomber en faute, vous serez châtié. Il est *avenu* tout le contraire de ce qu'on lui avoit predit. S'il *avient* que je meure, ce sera d'amour, GOM.

ADVENU, UE. part. paſſ. Il faut attendre que le cas soit *avenu*, avant que de faire cette demande. On dit au Palais, Il faut regarder cette procedure comme non faite, & non *avenuë*.

ADVENIR, ou AVENIR. s.m. Temps, ou siecle futur; qui n'est pas encore present. Les Anges mêmes ne peuvent penetrer dans l'*avenir*; la connoissance de l'*avenir* est reservée à Dieu. Comme le souvenir du passé donne du plaisir; l'esperance d'un heureux *avenir* en donne aussi, M. Sc. L'esperance nous élance vers l'*avenir*, & nous derobe le sentiment de ce qui est, pour nous amuser de ce qui sera, MONT. Nous ne nous tenons jamais au present: nous anticipons l'*avenir*, comme trop lent, & pour le hâter; & nous rappellons le passé pour l'arrêter comme trop prompt, PASC. La crainte d'un triste *avenir* m'allarme, & m'affige, M. Sc. Pourquoi fouiller dans l'*avenir* pour se rendre malheureux? PORT-R. Il y a de l'imprudence à hazarder l'*avenir* pour le present, OE. M. L'idée de la mort l'affige d'autant plus, qu'elle ne lui laisse voir qu'un obscur, & long *avenir* derriere un rideau, qui redouble ses inquietudes, AB. Dans le sombre *avenir* je ne vois pas trop clair, BENS. Le passé est un abîme qui engloutit toutes choses, & l'*avenir* est un autre abîme impenetrable. L'*avenir* s'écoule dans le passé, NIC.

Le regret du passé, la peur de l'avenir,
Le chagrin du present, penser qu'il faut finir;
Ce sont les beaux presens que nous fait la raison, OE. M.
Vaines reflexions! inutiles discours!
L'homme malgré voire secours,
Du frivole avenir sera toujours la dupe, DES H.

ADVENIR, ou plutôt *Avenir*. Terme de Palais. Assignation,

Digitized by Google

tion, ou acte qu'on ſignifie à un Procureur de partie averſe, pour ſe trouver à l'audience pour venir plaider. Il y a *avenir* precis à ce jour pour plaider. On ne peut pas obtenir un défaut, qu'on n'aye un *avenir* en main.

A VENIR, ou futur; *A l'advenir*, ou déſormais; ſe diſent adverbialement en ces phraſes. On en parlera dans tous les ſiecles *à venir*. Si on a mal vécu par le paſſé, il faut mieux vivre *à l'avenir*.

Ce mot vient du Latin *advenire*.

ADVENT ou AVENT. ſ. m. Le temps qui precede la fête de Noël. Il dure quatre ſemaines. Le premier Dimanche de l'*Avent* eſt une fête double de la premiere claſſe. Les Religieux, & les devots jûnent l'*Avent* comme le Carême. On ne marie point durant l'*Avent* ſans diſpenſe.

ADVENTIF, IVE. adj. Prononcez le *d*. Terme de Juriſprudence; en Latin *bona adventitia*, ſe dit des biens qui arrivent à quelcun; ſoit comme un preſent de la fortune; ſoit par ſucceſſion collaterale; pour dire, Au haſard. Errer à l'*aventure*; c'eſt marcher ſans deſſein, & ſans ſçavoir où l'on veut aller. C'eſt être imprudent, que de mettre tout *à l'aventure*; c'eſt-à-dire, ſe confier au hazard. La plupart ſe conduiſent *à l'aventure*; c'eſt-à-dire, ſans reflexion. Chacun a la liberté de dire à *l'aventure* tout ce qu'il penſe. PASC. Combien a-t-on vu de Miniſtres étourdis gouverner les Etats *à l'aventure*? BAL. Il ne faut pas conteſter aux modernes la gloire d'une invention, ſous pretexte d'un mot lâché *à l'aventure* par un ancien. PER. La plupart des gens n'ont point de principes, & vivent *à l'aventure*. LA BR. Vous jettez vôtre culte au hazard, & *à l'aventure*, ſi vous n'êtes pas bien convaincu que J. CHRIST ſoit preſent dans l'Euchariſtie. CL. Un baiſer bien ſouvent ſe donne *à l'aventure*. LASABL. Si *d'aventure*, ou *par aventure* il arrivoit; c'eſt-à-dire, Si le hazard vouloit que cela arrivât. Les deux derniers ſont du ſtile badin, & burleſque. REGN.

On appelle auſſi, Mal *d'aventure*, une apoſtume qui vient au bout des doigts, lorſqu'on s'eſt piqué, & qu'on n'a pas bien fait ſortir le ſang de la playe, qui enſuite s'y eſt corrompu. Il eſt fort different du *panaris*, quoiqu'il vienne au même endroit. Voyez PANARIS.

ADVENTURER. v.n. Riſquer; mettre au hazard. Il a beaucoup *aventuré* de mettre ſon argent dans cette affaire. On le dit plus ſouvent avec le pronom perſonnel. Vous vous *aventurez* trop. Ce Capitaine s'eſt bien *aventuré* d'entrer ſi avant dans le pais ennemi. On dit, Cet argent eſt bien *aventuré*; pour dire, qu'on le tient perdu; ou qu'il eſt en grand danger.

ADVENTURÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADVENTUREUX, EUSE. adj. Hardi, qui s'expoſe temerairement au peril. Ce ſoldat eſt fort *adventureux*. Ce terme n'eſt gueres en uſage.

ADVENTURIER, ou AVENTURIER, ou AVANTURIER. ſ. m. Qui cherche la gloire, & à ſe ſignaler par les armes; qui court après la fortune à travers les dangers. Il y avoit bien des volontaires, des *aventuriers* dans l'armée. Les anciens Paladins étoient des *aventuriers*. Nos braves *aventuriers* revinrent couverts de lauriers. On a fait une Hiſtoire des *Aventuriers*; ce ſont des Corſaires qui ont couru les Iles de l'Amerique. On le diſoit particuliérement autrefois de ceux qui alloient volontairement à la guerre pour ſe ſignaler, & pour acquerir la reputation de brave.

ADVENTURIER, ſe dit plus ſpecialement de ceux qui ſont peu connus, & peu favoriſez de la fortune; & qui cherchent à s'établir: des temeraires, qui hazardent tout legerement, & imprudemment pour parvenir. Cet homme eſt un *aventurier* que les mauvais ſuccés ne rebutent point. Le Marechal de Gaſſion, ſi *aventu-*

ADVENTURE, ſe dit auſſi des accidens merveilleux, extraordinaires, & d'ordinaire fabuleux, & imaginaires: ou des entrepriſes hazardeuſes, comme celle des Romans de chevalerie. Il y a certains eſprits Romanesques qui courent après les *aventures*; c'eſt-à-dire, qui cherchent des occaſions, des entrepriſes extraordinaires. Les *aventures* naiſſent ſous les pas des Heros. OS. M. Il arrive ſouvent qu'à la lecture des Romans les filles ſe paſſionnent pour des intrigues, & des *aventures* chimeriques. FEN. Don Quichot voulut imiter les anciens Paladins, qui alloient chercher des *aventures*. L'Amadis eſt tout plein *d'aventures* perilleuſes, biaarres, ſurprenantes, enchantées. Les *aventures* de Piſché ſont racontées avec beaucoup d'art, & de delicateſſe.

Dire la bonne adventure. Predire ce qui doit arriver de bien, ou de mal. Ne vous fiez point aux diſcuſes de *bonne aventure*. Cette belle pour roit bien dire ma *bonne aventure*, puiſqu'elle me la peut faire. CHEV.

ADVENTURE, ſignifie auſſi, Un évenement fortuit; hazard; fortune. Je ſuis preparé à toute ſorte d'*aventure*. Cet homme attend pour ſe marier quelque bonne *aventure*; c'eſt-à-dire, qu'il trouve par hazard quelque bon parti. Prendre ſur ſoi l'*aventure* d'une affaire: c'eſt ſe reſoudre à tout ce qui en peut arriver.

On dit en ce ſens, Mettre de l'argent à la groſſe *aventure*; pour dire, le mettre à profit ſur le negoce de mer, & ſur la quille du vaiſſeau, où l'on riſque le naufrage, & la priſe des Corſaires. Le bureau des aſſûrances repond de la groſſe *aventure*.

A L'ADVENTURE, D'*adventure*, & *Par adventure*, ſont des phraſes adverbiales; pour dire, Au hazard.

Digitized by Google

ries pour les partis, & ſi bruſque à charger, craignoit les engagemens entiers, ST. EVR. Ce nouvel Auteur eſt un *aventurier* qui veut faire du bruit en attaquant un Auteur celebre. Combien de ces mots *aventuriers*, qui paroiſſent ſubitement, qui durent un temps, & qu'on ne revoit plus? LA BR.

ADVENTURIER, ſe dit figurément en amour, d'un jeune homme galant, & entreprenant, qui cherche quelque heureuſe fortune. Les *aventuriers* amoureux s'attachent à toutes les femmes, ſeulement pour l'honneur de les ſeduire.

ADVENTURINE ou AVANTURINE, ſ. f. Pierre precieuſe, jaunâtre, remplie de pluſieurs points d'or qui ſe repandent par toutes ſes parties, qui lui donnent un brillant admirable. Il y en a auſſi de couleur d'olive. On en trouve de fort grands morceaux dans la Boheme, & dans la Siléſie. On en mêle dans la poudre qu'on met ſur le papier pour la rendre brillante.

ADVENTURINE, ſ. f. Eſt auſſi une ſorte de verre mêlé avec de la limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or. Ce nom lui a été donné, parceque le ſecret en a été trouvé par aventure. Le hazard ayant fait tomber quelque limaille de cuivre dans des fourneaux de Verriers, pour faire de l'émail qui devoit venir de la couleur d'émeraude, le metail demeura ſans ſe fondre, & fit cet agreable mêlange de cuivre & de verre qu'on voit en l'*aventurine*, & qui ſa rend fort caſſante. Ce nom lui peut venir auſſi de la reſſemblance qu'il a avec l'*aventurine*, pierre precieuſe.

ADVERBE, ſubſt. m. Prononcez le *d*. Terme de Grammaire. C'eſt une des parties d'oraiſon qui ne ſe decline, ni ne ſe conjugue, & qui ſe joint avec les verbes, ou avec les adjectifs, pour expliquer la maniere d'agir, ou de ſouffrir, & pour en marquer les differentes circonſtances. Il agit *conſtamment*; il eſt *vivement* pourſuivi; il eſt *fort* malade. Un *adverbe* ne regit jamais un verbe, M. L. T. Les *adverbes* ſe diſtinguent en *adverbes* de temps, de lieu, & en un grand nombre d'autres. Ils augmentent, ou diminuent la force des mots avec leſquels ils ſont joints. Notez qu'il ne faut pas placer l'*adverbe* trop loin de ſon verbe. Les *adverbes* de quantité veulent avoir l'article indefini après eux: Il eſt plus d'acheteurs, que *de* connoiſſeurs: Cet homme a moins *de* vertu que *de* ſcience. Il en faut excepter *bien*, qui demande l'article defini: il a *bien* de l'eſprit; au lieu qu'on dit, Il a beaucoup d'eſprit, avec l'article indefini. Il faut faire la même exception quand le verbe regit l'accuſatif: Il aime *trop* les femmes. Si l'*adverbe* de quantité ne ſe rapporte point à la choſe dont on parle, mais ſeulement au verbe dont il amplifie, ou modifie la ſignification, en ce cas on ſe ſert de l'article defini; Donnez moi un peu *de* l'eau; & s'il ſe raporte à la choſe, on dit, Donnez moi un peu d'eau. Il eſt bon de remarquer encore que le genitif, qui vient après les *adverbes* de quantité, donne la loi au verbe, & le regit: Un grand nombre *de* temoins *rapportent*. La plupart *des* gens ſe *taiſſent* aller au vice.

ADVERBIAL, ALE. adj. Qui tient de l'adverbe; phraſe qui ſe fait de deux ou trois mots qui ont la force d'un adverbe, comme: *A tâtons*, eſt un mot *adverbial*; une phraſe *adverbiale*. *C'eſt au pis aller. Coup ſur coup. De temps en temps.*

ADVERBIALEMENT. adv. A la maniere d'adverbe. Ce mot ſe prend *adverbialement* en telles ou telles phraſes.

Ce mot d'*adverbe* vient d'*adverbium*, qui vient de *ad* & *verbum*.

ADVERSAIRE, ſ. m. & f. Prononcez le *d*. Antagoniſte; celui qui combat, ou qui diſpute contre quelcun. David avoit à combattre un redoutable *adver-*

ſaire; c'étoit Goliath. Cardan avoit un puiſſant *adverſaire* en la perſonne de Scaliger. Ne vous prevalez point trop de la victoire, & ne pouſſez point un *adverſaire* à bout. Il faut prendre conſeil ſur le champ, & ſe reſoudre ſur la mine, & ſur la contenance de ſon *adverſaire*, BAL. Vous aurez de la peine à vaincre, ou à repouſſer une ſi dangereuſe *adverſaire*.

Ce mot vient de *ad* & *verſus*.

ADVERSATIF, IVE. adj. Terme de Grammaire, ſe dit d'une particule, ou conjonction *adverſative*, laquelle marque quelque difference, ou quelque oppoſition entre ce qui la ſuit, & ce qui la precede. *Mais* eſt un particule *adverſative*. *Ou* eſt une conjonction *adverſative*: ou', *ou non*.

ADVERSE. adj. f. Le *d* ne ſe prononce point ſelon le plus grand nombre. Richelet écrit *averſe* ſeulement: mais l'Academie écrit *adverſe*, ſans ajoûter s'il faut prononcer le *d*, ou non. Terme de Palais. Contraire, oppoſé. C'eſt la partie contre laquelle on eſt en procés. Voilà les deux parties *averſes*. On dit auſſi, L'*adverſe* fortune; pour dire, la mauvaiſe fortune. Ici prononcez le *d*. Il ne s'employe que dans ces deux phraſes.

On le dit par application d'une perſonne qui n'en aime pas une autre; qui la dechire, ou la contredit par tout: Il ne faut pas prendre garde à ce qu'il dit d'une telle; c'eſt ſa partie *averſe*.

ADVERSITE', ſ. f. Diſgrace; malheur; état fâcheux où l'on ſe trouve; mauvaiſe fortune. La grandeur d'ame releve l'*adverſité*, & lui donne du luſtre. Tel vous plaint dans l'*adverſité*, qui ne peut vous voir qu'avec peine dans la proſperité, AB. REG. Je vous regarde par le plus bel endroit de vôtre vie, quand je vous regarde par vôtre *adverſité*, que vous avez ſi bien ſoutenue, ST. EV. La vertu ſe recueille, & ſe reünit dans l'*adverſité*; au lieu qu'elle ſe relâche, & ſe diſſipe dans le bonheur, FL. Il eſt plus aiſé de reſiſter aux chagrins de l'*adverſité*, qu'aux charmes de la proſperité, OR. M. Les plus courageux ſuccombent ſouvent ſous les *adverſitez* extrêmes, ID. Un ami ſoulage le poids de l'*adverſité*, parcequ'il en prend la moitié ſur lui-même, DISC. DE L'AM. L'*adverſité* eſt un don de Dieu qui nous avertit, & qui nous éprouve, FL. L'homme ne ſçauroit tenir ni contre la proſperité, ni contre l'*adverſité*, ID. Il n'y a rien qui s'uſe tant, & qui s'épuiſe ſi aiſément, que les conſolations dans l'*adverſité*, B. RAB. Les delivrances raſſûrent la foi; au lieu que l'*adverſité* affoiblit la confiance en Dieu, PAJON. L'*adverſité* eſt une dure, mais utile maîtreſſe pour nous ramener de nos égaremens, FL.

Ces mots viennent de la preposition *adverſus*, *contre*.

ADVERTIR ou AVERTIR, verb. act. Apprendre à quelcun une choſe; la lui faire ſçavoir; l'inſtruire, l'informer de ce qu'il ignore; lui donner des conſeils, des avis; le faire ſouvenir. Je vous *avertis* de vous tenir ſur vos gardes: ſoyez bien *avertis* qu'on vous obſerve. *Avertir* librement, & être *averti* de même, c'eſt le propre de l'amitié, pourvu que l'un & l'autre ſe faſſe ſans aigreur, LE CL. Un ami qui nous *avertit* judicieuſement de nos fautes, eſt un bien ineſtimable, OR. M. Les grands admirateurs ſont de ſi ſottes gens, qu'ils ont ſouvent beſoin qu'on les *avertiſſe* quand il faut rire, ST. EVR. La mort qui nous *avertit* tous les jours du peu de temps que nous avons à jouïr des biens fragiles du monde, ne modere point nos empreſſemens, LE P. GAIL. On vint *avertir* le Roi que ſa derniere heure approchoit, MEZ. L'amour fait d'autant plus d'effet qu'il avertit moins, NIC. c'eſt-à-dire, que moins on s'en deffie, qu'on s'apperçoit moins de ſes progrés. On dit en general, qu'un homme eſt bien *averti*; pour dire, qu'il eſt bien informé de ce qui ſe paſſe.

Ce mot vient du Latin *advertere*.

Digitized by Google

ADVERTI, IE. part. paſſ. & adj.
On appelle au manege, un pas *averti*, où un pas *écouté*, celui qui eſt reglé & ſoutenu ; un pas d'école.

On dit en proverbe, qu'un *averti* en vaut deux ; pour dire, qu'un homme inſtruit a un grand avantage, & qu'il eſt dangereux d'attaquer un homme qui eſt ſur ſes gardes. On dit, *Avertir* quelcun de ſon ſalut ; pour dire, lui apprendre une choſe qui decide de toute ſa fortune.

ADVERTISSEMENT. ſ. m. Inſtruction ; conſeil ; remontrance. Donner de bons *avertiſſemens*. La condition des Rois eſt celle qui a le plus beſoin d'*avertiſſemens* libres, & vrais ; & qui en reçoit le moins, MONT. On appelle *Avertiſſement* au Lecteur, la preface d'un livre, qui ſert d'inſtruction au Lecteur.

ADVERTISSEMENT, ſignifie auſſi, Preſſentiment, avant-coureur ; avis qu'on donne, ou qu'on reçoit, & qui ſont utiles pour profiter de quelque choſe, ou pour éviter quelque mal. La laſſitude, ou la peſanteur des membres eſt un *avertiſſement* de quelque maladie.

On dit proverbialement, C'eſt un *avertiſſement* au Lecteur ; pour faire entendre à propos de quelque accident, que l'on doit prendre garde à ſoi.

ADVERTISSEMENT, en termes de Palais, eſt une piece d'écriture que font les Advocats en premiere inſtance pour l'inſtruction du procés, pour y deduire le fait, & tous les moyens de droit. *Avertiſſement* en droit que met & baille par devant vous, &c. c'eſt le titre des écrits d'un procés.

ADVERTISSEUR. ſ. m. Eſt un Officier chez le Roi, qui avertit lorſque le Roi vient dîner.

ADVEU ou AVEU. ſ. m. Reconnoiſſance ; confeſſion. Il a été condamné par ſon propre *aveu*. Je rougis de l'*aveu* d'un amour odieux, RAC.

ADVEU, ſignifie auſſi, Protection, approbation ; ordre, ou conſentement donné. Il n'a rien fait que par l'*aveu* du Roi, & par ſon ordre. Ce fils ne fait aucune action ſans l'*aveu* de ſon pere.

ADVEU, en termes de Palais, ſignifie, Reconnoiſſance, ou acte qu'on eſt obligé de donner au Seigneur de fief 40. jours après qu'on a fait la foi & hommage, contenant un denombrement en particulier de toutes les terres qu'on avoué tenir de lui. Il faut donner à la Chambre des Comptes un *aveu*, & denombrement de toutes les terres qu'on tient du Roi. Par la Coutume de Paris un *aveu* & denombrement (ces mots ne ſe ſeparent gueres) doit être blâmé dans les 40. jours après qu'il eſt donné ; autrement il eſt reçu. En Normandie l'*aveu* peut être blâmé dans les 40. ans. Les *aveux* ne ſont preuve qu'entre ceux qui les donnent, ou qui les reçoivent.

On appelle communément un homme ſans *aveu*, un vagabond, qui n'a ni feu, ni lieu, & qui n'a perſonne de qui il ſe reclame. Les Ordonnances veulent que les Prevôts ſe ſaiſiſſent des Bohemiens, vagabonds, & gens ſans *aveu*, & qu'ils les envoyent aux galeres.

Ces mots viennent d'*advovere*.

ADVIS ou AVIS. ſ. m. Avertiſſement, conſeil ; inſtruction qu'on donne à quelcun ſur quelque choſe qu'il ignore, ou à quoi il ne prend pas garde. Il lui a donné de bons *avis* ſur ſa conduite. Il ne faut pas faire des cenſures, au lieu de donner des *avis*, FL. Profitez vous-même des *avis* que vous donnez d'un ton ſi deciſif, OR. M. Les vieilles gens aiment à donner des *avis*, & à faire des corrections, ID. Un homme d'étude qui ne prend *avis* que de ſes livres, en entrant dans le monde, fait bien des faux pas, ST. EVR. Il faut aider la liberté de celui qui nous avertit en recevant facilement ſes *avis*, ID. Quand on a donné un conſeil, on ſe ſoucie moins de l'évenement de la choſe, que du ſuccés de ſon *avis*, BELL.

C'eſt un vieux mot Celtique ou Bas-Breton, qui ſignifie *conſeil*, & *avis* à conſeiller.

ADVIS, ſignifie quelquefois, Remontrance, reprimende, & ſur tout quand l'*avis* vient de la part d'un ſuperieur. Il écouta les *avis* de l'Evêque avec beaucoup de reſpect, & promit d'en profiter, MAIMB.

En ce ſens on dit en termes de Guerre, de Negoce, de Marine, Donner *avis* ; pour dire, Faire ſçavoir les nouvelles de ce qui ſe paſſe. Ce Gouverneur a reçu *avis* qu'on venoit aſſieger ſa place. Une barque d'*avis*, eſt une barque deſtinée pour porter les nouvelles, & les ordres à une flotte. Aller aux *avis*, c'eſt envoyer quelques troupes battre l'eſtrade, prendre des priſonniers pour decouvrir les deſſeins de l'ennemi. Une lettre d'*avis*, c'eſt la lettre par laquelle un Marchand, ou un Banquier mandé à ſon correſpondant, qu'il lui envoye de telles marchandiſes ; qu'il a tiré ſur lui une telle lettre de change ; qu'un tel aſſocié eſt prêt à faire banqueroute, &c. Cet homme a toûjours de bons *avis* ; pour dire, de bonnes nouvelles.

ADVIS, ſignifie auſſi, Sentiment, opinion, ſuffrage. Tous les Theologiens ſont d'un même *avis* ſur cette queſtion. Il eſt aſſez ordinaire aux Docteurs, de vouloir impoſer ſilence à ceux qui ne ſont pas de leur *avis*, LE CL. Le Preſident eſt allé aux *avis*, a pris les *avis* de ſa Compagnie. Ce Docteur eſt toûjours d'un *avis* ſingulier. Les *avis* ſont partagez. Voilà mon *avis*. Ouvrir un *avis* rigoureux, LA ROCH. Nous ne trouvons gueres de gens de bon ſens que ceux qui ſont de nôtre *avis*, ID. On dit auſſi, Il n'eſt *avis* ; pour dire, Il me ſemble. Mais il n'eſt plus du bel uſage, REFL.

ADVIS, en termes de Palais, ſe dit de certains arrêtez, ou deliberations de ceux qui ſont commis par des ſuperieurs pour examiner une affaire ; ou des faits dont ils ne peuvent pas être éclaircis autrement : ſur leſquels arrêtez ils donnent un jugement conforme. On a fait aſſembler les parens de ce mineur, pour donner leur *avis* ſur la vente de ſes biens. C'eſt en ce même ſens que Boileau a dit en parlant d'Alexandre :

Et qu'un ſage Tuteur t'eût dans cette demeure,
Par avis de parens enfermé de bonne heure.

ADVIS, en termes de Finances, ſignifie, L'invention, & les moyens d'établir quelque impoſition nouvelle ; ou de faire la recherche des deniers divertis qui appartiennent au Roi. Les donneurs d'*avis* ſont des gens fort odieux. Il a eu tant pour ſon droit d'*avis*. On le dit auſſi de ces gens d'intrigue, qui donnent des *avis* des Offices, ou Benefices vacans ; qui negocient des affaires, ou des mariages.

On dit burleſquement, & ironiquement, A vôtre *avis*, me conſilleriez-vous de faire cela ? On dit auſſi, Il y a jour d'*avis* entre ci & là ; c'eſt-à-dire, Il y a du temps pour prendre conſeil.

ADVISER ou AVISER. v. act. Prendre une reſolution après quelque deliberation. Les Etats aſſemblez pour la reformation du Royaume, *aviſerent* qu'il falloit que, &c. Après avoir bien conſulté, bien raiſonné, on *aviſa* que &c. Il fut *aviſé* que &c. Ce mot n'eſt pas très-bon en ce ſens.

Ce mot vient de *adviſare*, qui ſe trouve pour *deliberare* dans les Auteurs de la baſſe Latinité, MEN.

ADVISER, ſignifie auſſi, Avertir. Il vous trompera, je vous en *aviſe*. C'eſt le premier qui m'en a *aviſé*. Mais en ce ſens il vieillit, & n'eſt en uſage que dans quelques Provinces.

ADVISER, c'eſt auſſi, Songer, faire reflexion, deliberer, conſulter, penſer. Nous *aviſerons* à ce que nous aurons à faire. Vous avez du loiſir pour *aviſer* à ce que vous avez à dire. *Aviſez* y bien. On y *aviſera*. En Angleterre, quand le Roi refuſe de donner ſon conſentement à un acte du Parlement, il repond ſimplement,

Le

Digitized by Google

Le Roi *s'aviſera*; c'eſt-à-dire, qu'il en déliberera plus amplement. C'eſt un refus civil, qui annulle le bill.

ADVISER, ſignifie auſſi, Croire, juger. La Cour a renvoyé les parties pour ſe pourvoir comme elles *aviſeront* bon être; pour dire, comme elles le jugeront à-propos.

ADVISER, ſignifie encore, S'appercevoir. Je ne m'en ſuis pas *aviſé*. Perſonne preſque ne *s'aviſe* de lui-même du merite d'un autre, LA BRU.

ADVISER, ſignifie encore, Voir de loin, ou découvrir. Je vous ai *aviſé* de cent pas. Il *aviſa* ſon ennemi qui s'étoit caché dans la foule. Il eſt bas en ce ſens, & de la lie du peuple. Ainſi au lieu de dire, Il *aviſa* un homme ſur une tour, il faut dire, Il découvrit un homme ſur une tour, VAUG.

ADVISER, ſe dit figurément des découvertes qui ſe font par l'eſprit après quelque meditation; & ſignifie, Inventer, imaginer, concevoir. Il ſe dit avec le pronom perſonnel. Il s'eſt *aviſé* d'une bonne invention. Ils ſe ſont *aviſez* d'un mauvais expedient pour ſe tirer d'affaire. Il n'y a ſottiſe, il n'y a malice dont il ne s'*aviſe*. S'*aviſer* d'une ruſe, d'un ſtratagême. Les hommes ne pouvant éviter la mort, ſe ſont *aviſez* de n'y point penſer, afin de ſe rendre moins malheureux, PASC. Fabius ayant trouvé l'armée rebutée de combattre ſans ſuccés, s'*aviſa* de conſumer Annibal par la lenteur, ST. EVR. Les Anciens ne ſe ſont point *aviſez* de traverſer la grande mer Oceane. Il lui a fait toute la bonne chere dont il s'eſt pu *aviſer*. On dit auſſi, bien *aviſé* à vous; pour dire, Vous avez raiſon. Quand on le dit d'un certain ton, c'eſt pour dire, Vous avez fait une ſottiſe; vous avez pris un mauvais parti.

On dit proverbialement, qu'un fou *aviſe* bien un ſage; pour faire comprendre, qu'il faut écouter les avis de quelque part qu'ils viennent. On dit encore, qu'un verre de vin *aviſe* bien un homme; c'eſt-à-dire, qu'il inſpire un bon conſeil.

ADVISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ADVISÉ, eſt auſſi ſubſtantif, & ſe dit d'un homme ſage, prudent, circonſpect, éclairé dans la conduite de ſes affaires; qui ne fait rien ſans bien conſiderer toutes choſes. Les plus *aviſez* ne ſont pas quelquefois les plus heureux, LE CH. DE M. Le Normand eſt *aviſé* en ſes affaires, PASQ. On n'eſt jamais ſi *aviſé* en ſon propre fait qu'en celui d'autrui, VAU. Plusieurs perſonnes très-judicieuſes, & très-*aviſées*, ont preferé l'exil aux douceurs de la patrie. BAL.

ADULATEUR. ſ. m. Celui qui fait metier de flatter. C'eſt un lâche *adulateur*, un perpetuel *adulateur*, Combien ſa fortune a-t-elle trouvé d'*adulateurs*? LE P. GAIL. Ce n'eſt pas être complaiſant, que de donner aveuglement dans le caprice de tout le monde: c'eſt être *adulateur*, BELL.

Ce mot n'eſt gueres en uſage qu'au païs Latin, & vient du Latin *adulator*, *flateur*; qui vient du verbe Grec *ἀδυλιζω*, qui ſignifie, *je flatte*. Cependant l'Academie ne le condamne pas. On s'en peut ſervir dans la Poëſie à l'exemple de Boileau, qui a dit, Du Tyran foupçonneux pâles *adulateurs*.

ADULATION. ſ. f. Ce mot, qui vient du Latin *adulatio*, eſt nouveau, & ſignifie flaterie. Il y a des complaiſances auſſi éloignées de l'*adulation* que la rudeſſe, ST. EV. Le foible des Grands eſt d'aimer à être trompez, & à écouter avec plaiſir l'*adulation*, & le menſonge, dont on nourrit ſans ceſſe leur amour propre, LE P. BOURD. Les femmes doivent plus à nos *adulations*, qu'à leur merite, ST. EVR.

ADULTE. adj. m. & f. Qui eſt parvenu à un âge de diſcretion; qui entre dans l'adoleſcence; qui eſt hors de l'enfance, & dans un âge à avoir du jugement, & du diſcernement. Il n'a gueres d'uſage qu'en Theologie, où l'on parle du bateme des *adultes*.

ADULTE. Ce mot eſt auſſi très-ſouvent ſubſtantif. Il eſt maſculin quand on parle d'un garçon, & feminin quand on parle d'une fille.

On le dit auſſi en Anatomie. Il y a pluſieurs parties dans le corps des enfans, qui ſont differentes de celles des *adultes*: comme la fontaine de la tête, les apophyſes des os, &c.

Ce mot vient d'*adoleſcere*, *croître*.

ADULTERE. ſ. m. Violation des loix du mariage; infidelité conjugale; peché qui ſe commet par des perſonnes mariées, contre la foi qu'ils ſe ſont promiſe dans le mariage. Mars & Venus ont été ſurpris en *adultere*, & tous les Dieux en ont ri, ABL. L'*adultere* paſſe aujourd'hui pour une galanterie, OE. M. Ceux qui accuſent la Providence, parcequ'elle rend l'*adultere* auſſi ſecond qu'un mariage legitime, ſe ſcandaliſent mal à-propos, LA PL. Par l'ancien Droit Romain il n'y avoit point de loi établie contre l'*adultere*: l'accuſation, & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguſte a été le premier qui en a fait une loi, qu'il a eu le malheur de voir executer dans la perſonne de ſes propres enfans. C'eſt la loi *Julia*. Quoique par cette loi l'accuſation du crime d'*adultere* fût publique, & permiſe à tout le monde, il eſt pourtant certain que ce crime a été plus conſideré comme un crime domeſtique, & particulier, que comme un crime public. On permettoit rarement aux étrangers d'en pourſuivre la vengeance; ſur tout quand le mariage étoit paiſible, & que le mari ne ſe plaignoit point. La raiſon eſt, que cette accuſation ne pouvoit être intentée, ſans mettre de la diviſion entre la femme, & le mari; ſans mettre l'état des enfans dans l'incertitude; ſans attirer ſur le mari le mepris & la riſée du public; & ſans couvrir la famille de honte, & de confuſion. Comme le mari eſt le plus offenſé, il eſt juſte quand il garde le ſilence, que perſonne ne parle pour lui. On doit ſuppoſer qu'étant le principal intereſſé à examiner les actions de ſa femme, il en juge auſſi avec plus de circonſpection; parcequ'il y a un peril égal ou à croire legerement, ou à croire difficilement. C'eſt pourquoi la loi en certains cas l'a établi juge, & executeur en ſa propre cauſe: elle lui a permis de ſe venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite, & de ravir la vie à des adulteres qu'il ſurprenoit ſouillant ſon lit, & qui étoient aſſez hardis pour lui ravir l'honneur. Auſſi par les Conſtitutions des Empereurs, a-t-on abrogé les loix qui permettoient aux étrangers l'accuſation d'*adultere*. Ce pouvoir fut reſervé au mari, afin de ne troubler point la concorde du mariage, & d'éviter les malheurs que ces ſortes d'accuſations, juſtes, ou injuſtes, trainent après elles. On excepta ſeulement la complicité du mari; c'eſt-à-dire, ou lorſque le mari fait un commerce infame de la debauche de ſa femme; ou qu'ayant vu de ſes propres yeux l'infidelité de ſa femme, il n'en trouve pas dans une juſte indignation, & diſſimuloit l'affront, en le ſouffrant patiemment. En ce cas l'*adultere* devenoit un crime public, & la loi *Julia* decernoit même des peines contre ces infames maris. En France l'*adultere* n'eſt point entre les crimes publics. Le mari ſeul, & non pas même les gens du Roi, en peut former l'accuſation, & en exercer la vengeance. Il faudroit un ſcandale bien notoire, pour autoriſer les étrangers à ſe porter accuſateurs. Quoique le mari qui viole la fidelité conjugale, ſoit coupable d'*adultere*, auſſi bien que la femme, elle n'eſt pourtant point reçuë à accuſer ſon mari. En vertu du 32. v. du 5. ch. de St. Matthieu, le mariage peut être diſſous par l'*adultere*. Mais l'uſage contraire a prevalu dans l'Egliſe Romaine. Toute la peine qu'on inflige à la femme ſurpriſe

Digitized by Google

ſurpriſe dans le crime, & convaincuë d'*adultere*, eſt de la priver de ſa dot, & de toutes ſes pactions matrimoniales, & de la reſlegner dans un monaſtere. Cependant l'*adultere* eſt un empêchement legitime au mariage entre les perſonnes qui l'ont commis. C'eſt la deciſion du Pape Leon, *Ne quis ducat in matrimonium quam prius polluit per adulterium.* On ne doit pas ſouffrir que ceux-là s'uniſſent par le lien du mariage, qui en ont ſouillé la pureté par l'*adultere*. Selon les loix de Moïſe, celui, & celle qui avoient commis *adultere*, étoient punis de mort. Le Grand Conſtantin fit auſſi une loi qui les condamne au dernier ſupplice. Les Conſtitutions de Charlemagne, & de Louïs le Debonnaire leur infligent une peine capitale. On a bien rabatu de la ſeverité de ces vieilles loix. Aujourd'hui l'*adultere* fait le commerce, & l'agrément des Cours galantes, & polies. Il y a une gloſe des Canons qui porte, que l'*adultere* eſt ce que les François appellent une bonne fortune; *Quod Galli vocant bonam fortunam.* On appelle *un double adultere*, celui que deux perſonnes mariées commettent enſemble. Enfant né d'*un double adultere.*

ADULTERE, ſe dit auſſi de celui, ou de celle qui commettent de l'adultere. Un *adultere* dans ce ſiecle corrompu paſſe pour un galant homme. On parla d'Olympias mere d'Alexandre comme d'une *adultere*, DU RIER.

Faut-il que ſur le front d'un profane adultere,
Brille de la vertu le ſacré caractere? RAC.

Le Droit Romain permettoit au mari de ſe venger lui-même, & de tuer ſa femme, & ſon *adultere*, quand il les ſurprenoit dans le crime. En France la peine contre l'*adultere* eſt arbitraire; & il y a même peu d'exemples qu'on ait puni un *adultere*. Les hommes ont acquis l'impunité. A Rome il étoit permis de mutiler l'*adultere* ſurpris en flagrant delit; & par cette punition le mari pourvoyoit à ſa ſûreté pour l'avenir, DAC.

ADULTERE. adj. m. & f. Celui ou celle qui commet adultere. Selon croyoit que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes *adulteres*, étoit la honte publique, LE MAIT. Verrai-je le temoin de ma flâme adultere? RAC. JESUS-CHRIST ne voulut pas condamner la femme *adultere*.

St. Thomas queſt. 154. dit que ce mot vient, *quòd aliquis accedat ad alteram.* On diſoit en vieux François, *Avoultre*, & on dit encore en Baſſe Bretagne *Avoultr*, pour ſignifier la même choſe.

ADULTERE. On appelle ſouvent *adulteres* dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ceux qui ſe faiſoient conſacrer Evêques d'une Egliſe, pendant la vie de celui qui en étoit Evêque. En ce cas une Egliſe avoit, pour ainſi dire, deux époux. Sur ce pied-là un Coadjuteur eſt une eſpece d'*adultere*.

Les Aſtronomes appellent *adulteres* du ſoleil & de la lune, leurs éclipſes, quand elles ſe font en quelque maniere contre les regles de l'Aſtronomie, comme il arrive aux éclipſes horiſontales. Car quoique le ſoleil & la lune ſoient diametralement oppoſez, ils ne laiſſent pas de paroître en même temps ſur l'horiſon. On en a vu une à Paris le 16. Juin 1666. On tient que de ſemblables éclipſes doivent arriver tous les 19. ans.

ADULTERER. v. act. Commettre adultere. Ces deux perſonnes ont pluſieurs fois *adulteré* enſemble. Celui qui convoite la femme d'autrui, a déjà *adulteré* dans ſon cœur. Ce mot n'eſt gueres en uſage.

ADULTERIN, INE. adj. Fils, ou fille qui ſont nez d'un adultere. Les bâtards *adulterins* ſont incapables de Benefices. C'eſt un mot de Droit, dont on ne ſe ſert gueres que dans le Barreau. Les enfans *adulterins* ſont plus odieux que ceux qui ſont nez de perſonnes libres. Le Droit Romain leur refuſoit même le nom des enfans naturels, comme ſi la nature les déſavoüoit.

ADVOCASSER ou AVOCASSER. v. n. Faire la profeſſion d'Avocat. On ne le dit point des Avocats celebres; mais de ceux qui ont peu de pratique. Il y a long temps qu'il *avocaſſe*, & meurt de faim. Ce mot eſt bas.

ADVOCASSERIE. ſ. f. Profeſſion d'Avocat. On ne voit gueres de gens s'enrichir aujourd'hui par l'*avocaſſerie*. Il y a déjà pluſieurs années que cet homme s'adonne à l'*avocaſſerie*. Ce mot eſt bas.

ADVOCAT ou AVOCAT. ſ. m. Homme ſçavant en Juriſprudence, qui en vertu de ſes licences, & de ſa matricule, plaide & deffend de vive voix, ou par écrit, le droit des parties qui ont beſoin de ſon aſſiſtance. Il faut dire, *Avocat au* Parlement, & non pas *en* Parlement, VAU. MEN. On appelle un *Avocat écoutant*, celui qui n'a point encore de pratique: un *Avocat plaidant*, qui s'applique à la plaidoirie: un *Avocat conſultant*, qui ſe renferme à la conſultation. Cette diſtinction entre les *Avocats* plaidans, & les *Avocats* conſultans, ſe rapporte à celle que mettoient les Romains entre les *Avocats*, & les Juriſconſultes. Il y avoit ſeulement cette difference, que la fonction des Juriſconſultes, qui donnoient ſimplement leurs conſeils, étoit diſtincte, & ſeparée de celle des *Avocats*. Les Juriſconſultes ne plaidoient point; c'étoit une eſpece de Magiſtrature privée, & perpetuelle; principalement ſous les premiers Empereurs. D'autre côté les *Avocats* ne devenoient point Juriſconſultes; au lieu qu'en France les *Avocats* deviennent Juriſconſultes en ce ſens-là; c'eſt-à-dire, qu'ayant acquis de l'experience, & de la capacité dans la plaidoirie, & ne pouvant plus en ſoutenir le tumulte, & la fatigue, ils deviennent *Avocats* conſultans. C'eſt la recompenſe de leurs travaux, & la retraite d'honneur de leur vieilleſſe. C'eſt pourquoi à l'audience des Parlemens, ils ſe placent ſur les ſieges inferieurs couverts de fleurs de lys, avec les Juges des Juriſdictions ſubalternes. Dans les anciennes Ordonnances ils ſont nommez *Avocats conſeillers*, *Advocati conſiliarii*. Pour être reçu *Avocat*, il faut avoir pris ſes licences dans une Faculté en Droit, après y avoir étudié trois ans, y avoir été examiné deux fois, & y avoir ſoutenu deux Theſes. Il faut prêter ſerment, & ſe faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider. Ciceron dit qu'un habile *Avocat* eſt comme l'Oracle que chacun va conſulter. La loi 14. du Code L. 2. T. 7. appelle le metier d'*Avocats* une milice; parceque les *Avocats* combattent pour la vie, & pour la fortune de ceux qui implorent le ſecours de leur éloquence.

Dans les anciennes pratiques & ſtiles des Cours, les *Avocats* ont été appellez *Parliers*, ou *Amparliers*. Le mot de *Parlier* eſt encore en uſage en quelques endroits de la Suiſſe, comme dans le Comté de Neuchâtel, Ils ont été auſſi appellez *Conteurs*, & *Plaidours*.

Les Romains avoient une opinion honorable de la profeſſion d'*Avocat*. Les ſieges du barreau de Rome étoient remplis de Conſuls, & de Senateurs, qui ſe tenoient honorez de la qualité d'*Avocat*. Les mêmes voix qui commandoient aux peuples, étoient auſſi employées à les defendre. C'eſt pourquoi les Empereurs preferant la robe à l'épée, donnoient aux *Avocats* le titre de Comtes, & de Clariſſimes, & ils portoient ſi loin l'honneur qui étoit dû à l'excellence de cette profeſſion, qu'on les deſignoit par le nom *honorati*. C'étoit encore par ce même principe d'eſtime qu'on les appelloit *Patroni*, comme ſi leurs clients ne leur étoient pas moins obligez, que les affranchis à leurs maîtres, qui les avoient tirez de ſervitude. Enfin l'Empereur Theodoſe après avoir reüni dans ſa Novelle *de poſtulando*, tous les éloges imaginables, conclut, que les privileges qu'il leur accorde ſont peu de choſe pour une fonction

si noble, & si neceſſaire, G. G. Cette profeſſion s'avilit dans la ſuite. Car pendant le temps de la Republique floriſſante, ceux qui aſpiroient aux charges, & aux honneurs, plaidoient gratuitement, pour s'acquerir la bienveillance du peuple, & ſe faire des cliens. Alors les Senateurs euſſent eu honte de rendre leur éloquence venale; ils ne cherchoient que de la gloire, & de la reputation. Mais depuis que la faveur populaire ne ſervit plus à parvenir aux dignitez, & que les *Avocats* ne furent plus recompenſez par les charges, ils devinrent mercenaires. Le metier d'*Avocat* fut un metier lucratif; & ils vendirent leur zéle, & leur colere, comme ils avoient fait dans les premiers temps. Les *Avocats* de Rome rançonnoient tellement leurs parties, que le Tribun Cincius fit une loi qu'on appella de ſon nom *Cincia*, afin de corriger cet abus: elle defendoit aux *Avocats* de rien exiger de leurs cliens. Frederic us Brummerus a fait un ample Commentaire ſur cette loi. Il étoit d'abord deffendu aux *Avocats* de prendre aucuns preſens pour plaider une cauſe. L'Empereur Auguſte y ajoûta une peine: & l'Empereur Claudius crut faire un grand coup, de les reduire à ne prendre pas plus de dix grands ſeſterces pour chaque cauſe. Menage cite un titre de Charlemagne tiré de Naucler us, qui defend aux *Avocats*, quand ils viendront plaider, d'amener plus de 30. chevaux.

Advocat au Conſeil. C'eſt un office pour lequel il faut obtenir proviſion du Roi. Les *Avocats au Conſeil*, qu'on appelle le Conſeil des parties, agiſſent pour les particuliers qui ont des procés au Conſeil, & font tout enſemble la fonction d'*Avocat*, & de Procureur.

Advocat General, eſt un Officier de Cour Souveraine, à qui les *Avocats* des parties communiquent les cauſes, où le Roi, & le public, l'Egliſe, & les mineurs ont interêt, & qui en pleine audience de la Cour repreſente les raiſons de part & d'autre; les compare enſemble, & enſuite donne ſes conclusions, aprés avoir ouï les plaidoyers des *Avocats* des parties. Il y a preſentement trois *Avocats Generaux* au Parlement de Paris. Avant l'année 169... il n'y en avoit que deux, comme encore dans les autres Parlemens.

Advocat du Roi, eſt celui qui eſt Subſtitut de l'Avocat General, & qui eſt employé dans une Juriſdiction qui releve mediatement, ou immediatement d'un Parlement. L'*Avocat* du Roi conclut toûjours à l'audience, pour le Roi, pour le public, pour les mineurs.

Advocat Fiſcal, eſt un Officier qui a été inſtitué par l'Empereur Adrien, comme remarque Budée, pour deffendre la cauſe du Fiſc, non ſeulement en la Chambre, mais auſſi en tous les autres Tribunaux.

Advocat Conſiſtorial. Officier de Cour de Rome. Les *Advocats Conſiſtoriaux* font les diſcours neceſſaires dans les Conſiſtoires publics, & ſecrets. Ils font la demande, & la pourſuite du *pallium* des Archevêques, &c. Il y en a douze qui ſont nommez par le Pape. Les ſept plus anciens ont chacun 700. écus, & les cinq autres 300. écus d'appointemens. Ils ont le privilege de créer les Docteurs en Droit Civil & Canonique, lorſqu'ils ſont aſſemblez en corps. Il y a auſſi à Rome un *Avocat des Pauvres*. Il eſt payé des deniers de la Chambre Apoſtolique, pour écrire dans les procés de ceux qui ne ſont pas aſſez riches pour payer un *Avocat*.

ADVOCAT, ATE, ſe dit figurément de celui ou de celle qui prend nos interêts en main, & qui les deffend. Quelques-uns croyent qu'en ce ſens il faut dire *Avocat*, & non pas *Avocate*. Je veux prendre la verité pour mon *Avocat*; ABL. Cependant il ſemble que l'uſage veuille que dans cette phraſe on diſe *Avocate*, & non pas *Avocat*. C'eſt pourquoi ceux qui ont eu le ſoin de la nouvelle édition de Lucien, aprés la mort d'Ablancourt, ont écrit, Je veux prendre la verité pour mon *Avocate*.

On appelle auſſi *Avocate*, la femme d'un Avocat. Cependant on ne le dit ordinairement que de la femme d'un Avocat General, ou d'un Avocat du Roi, en y ajoûtant le mot de Madame. Ainſi on dit, Madame l'*Avocate* Generale, Madame l'*Avocate* du Roi.

Il y avoit autrefois des *Avocats* pour deffendre les droits de l'Egliſe, tant par armes qu'en Juſtice, qu'on appellez plus communement *Avoüez*. Voyez AVOÜE.

On appelle proverbialement, & ironiquement un *Avocat* qui manque de pratique, Un *Avocat* à tort & ſans cauſe; un *Avocat* de cauſes perduës; un *Avocat* de balle; un *Avocat* de Pilate: par alluſion à ce mot, *Non invenio cauſam.*

Ce mot d'*Avocat* vient du Latin *advocatus.*

ADVOLER, v. n. Ce mot qui ſignifie, Aller vîte pour ſe rendre en quelque lieu, eſt vieux, & tout-à-fait hors d'uſage. Mezerai s'en eſt ſervi. Mais lui étant *advolé* à Paris.

ADVOUE' ou AVOUE', ſ. m. C'étoit autrefois un patron, un deffenſeur des droits d'une Egliſe. Charlemagne prenoit le titre d'*Avoüé* de St. Pierre, & Protecteur de la ville de Rome: & le Pape Leon III. lui envoya une banniere & des clefs, en lui donnant cette qualité. Il y avoit auſſi des *Avoüez* pour les Egliſes Cathedrales, & pour les Abbayes, même pour celles des filles. Les Vidames prenoient la qualité d'*Avoüez*: & même les Hiſtoriens du VIII. ſiecle confondent ces deux qualitez; & de là vient que pluſieurs Seculiers d'Allemagne, & grands Seigneurs portent des mitres en cimier ſur leurs Ecus, parcequ'ils avoient les qualitez d'*Avoüez*, ou d'Officiers des grandes Egliſes. Ces *Avoüez* étoient d'abord des Avocats qui deffendoient les cauſes des Egliſes. On leur donne auſſi le nom d'*Avoüez* des Moutiers, c'eſt-à-dire, des Monaſteres. Ils étoient comme patrons, gardes, & adminiſtrateurs du temporel des Egliſes, ſous l'autorité deſquels ſe faiſoient tous les contracts qui concernoient les Monaſteres. Il paroît même par les plus anciennes chartres, que les donations qu'on faiſoit aux Egliſes, ſe conferoient en la perſonne des *Avoüez*. C'étoient eux auſſi qui ſe preſentoient en jugement pour les Monaſteres dans toutes leurs cauſes, & qui rendoient la Juſtice pour eux dans les lieux où ils avoient la juriſdiction. On pretend que cette charge fut introduite dès le temps de Silicon, dans le IV. ſiecle. Mais enfin les grands Seigneurs prirent cette qualité, quand il les falut deffendre par les armes, ou les proteger par leur autorité. Voyez VIDAME. On appelloit auſſi autrefois *Avoüez*, les maris, les tuteurs, & même ceux qui ſe battoient en combat ſingulier pour la querelle d'un autre; & generalement tous ceux qui entreprenoient la deffenſe d'autrui. Les villes avoient auſſi leurs *Avoüez*. On trouve dans l'Hiſtoire, les *Avoüez* d'Ausbourg, d'Arras, &c. Ils s'établirent long temps aprés les *Avoüez* des Eccleſiaſtiques, & ſans doute à leur exemple.

Ce mot vient d'*advocatus*: & de là vient qu'il y a des Magiſtrats qui s'appellent encore en Roman *Avoyers*, c'eſt-à-dire, Deffenſeurs de la Juſtice, & du peuple opprimé.

ADVOUER ou AVOUER, v. act. Reconnoître la verité, confeſſer, demeurer d'accord qu'une choſe eſt veritable. *Avoüer* le fait. *Avoüer* ingenûment ſon crime. Je vous *avoüe* que je n'y comprends rien. Voilà, je vous l'*avoüe*, un abominable homme, MOL. Une femme n'*avoüe* gueres qu'elle aime ſans une legere honte, MOL. La malignité des hommes a de la peine à convenir de nos bonnes qualitez. Ils les *avoüent* plûtôt qu'ils ne les ſouhaitent, LA PLA.

Ce mot vient de *advocare*, comme *devoüer* de *devotare*, MEN.

ADVOÜER, ſignifie auſſi, Reconnoître quelcun pour ſon Seigneur. Il s'eſt *avoüé* vaſſal d'un tel Prince;

Digitized by Google

Prince, il a *avoué* tenir de lui un tel fief, tels heritages.

ADVOÜER, ſignifie auſſi, Autoriſer, ratifier; approuver ce qu'on a donné charge de faire. Cet Ambaſſadeur a plein pouvoir, il ſera bien *avoüé* de tout ce qu'il fera. Il y a ici des perſonnes qui m'*avoüeront* de tout ce que j'écrirai, VOIT. Quelque choſe qu'il faſſe, il en ſera *avoüé*. Je n'en ai pas charge ſpeciale: mais je m'en ferai bien *avoüer*, MEZ.

ADVOÜER, ſignifie auſſi, Reconnoître pour ſien, proteger. Ce pere *avoüe* cet enfant pour ſon fils. Cet Auteur a *avoüé* un tel Ouvrage. Il eſt *avoüé* de ce Prince pour ſon domeſtique, pour ſon vaſſal.

s'ADVOÜER de quelcun; c'eſt, Se reclamer, s'autoriſer de quelcun. Quand je ſerai là, je m'*avoüerai* de vous.

s'ADVOÜER d'une telle Religion; c'eſt, Confeſſer que l'on profeſſe cette Religion. Il s'*avoüa* franchement de la Religion Chretienne.

On dit proverbialement, *Avoüer* la dette, pour dire, reconnoître qu'on a tort.

ADVOÜÉ, ÉE. part.

ADVOUERIE. ſ. f. La qualité, & la charge d'Avoüé.

Ces mots viennent, auſſi bien que le mot d'*advou*, d'*advotare*.

ADUSTE. adj. m. & f. Terme de Medecine, qui ſe dit que du ſang & des humeurs, quand elles ſont brûlées par une trop grande chaleur naturelle. Un temperament *aduſte*. La melancolie eſt une bile noire, & *aduſte*.

Ce mot vient du Latin *aduſtus*, *brûlé*.

On le trouve au figuré: C'eſt la bile qui domine dans l'humeur de ce Magiſtrat, & cette humeur *aduſte* imprime ſur ſon front une negative perpetuelle, BAL. Cet exemple ne doit pas être imité.

ADUSTION. ſ. f. Brûlement. Ce mot ne ſe dit, non plus que le precedent, qu'en parlant du corps humain. Sa maladie eſt cauſée par une *aduſtion* d'humeurs.

Æ.

Æ. Diphtongue. On l'a bannie de tous les mots qui viennent du Latin. On écrit Ceſar, l'Enéide, Egyptien, avec un E ſimple. Cependant parcequ'on s'obſtine encore à retenir l'Æ, ſur tout dans les mots purement Latins, l'on en mettra encore quelques-uns avec cette diphtongue.

A E R.

AERER, v. act. Donner de l'air à un bâtiment. Il a fait percer ſa galerie de deux côtez pour l'*aërer* davantage. Il eſt de peu d'uſage, & on ſa place on dit, mettre en bel air.

Ce mot vient d'*aër*, qui eſt tiré du Grec *ao*, *ſpiro*.

AERE', ÉE. adj. Qui eſt bien expoſé à l'air dans une plaine, ou ſur une élevation. Une maiſon bien *aërée* eſt fort ſaine. Le Chateau neuf de St. Germain eſt bien *aëré*.

AERIEN, ENNE. adj. Qui eſt d'air, ou qui ſe refoud en air. Dans la diſſolution des corps, les parties *aëriennes* s'élevent en l'air. Les atômes *aëriens* montent les premiers dans un alembic. On dit que les bons ou mauvais Anges qui paroiſſent prennent des corps *aëriens*. Les Eſſeniens, la ſecte la plus parfaite des Juifs, tenoient que les ames étoient d'une matiere *aërienne*. ARN. Porphyre & Jamblique ont admis des Demons, des Eſprits *aëriens*, auſquels ils ont donné divers noms. Les Peintres appellent une perſpective *aërienne*, celle qui fait paroître les corps diminuez à proportion de leur

éloignement, ou diſtance de la ligne de terre, ou du plan geometrique.

AERIER ou AIRIER. v. act. L'Academie dit ſeulement *airier*. C'eſt purifier l'air de quelque lieu, en y brûlant des ſenteurs pour en rendre l'air plus pur. *Airier* une maiſon. Ce mot ne ſe dit que très-rarement, & en ſa place on ſe ſert d'un tour qui ſignifie la même choſe. Ainſi au lieu de dire, Il faudroit *airier* cette chambre, on diroit, il faudroit brûler quelque choſe dans cette chambre, pour en chaſſer le mauvais air.

AEROMANCIE. ſ. f. Ce mot vient du Grec, & l'on prononce *aïromancie*. C'eſt l'art de deviner par le moyen de l'air. Il y a pluſieurs ſortes d'*aeromancies*, dont Bodin ne traite point dans le livre des Sorciers. Les Payens s'attachoient à l'*aeromancie*; mais les Chretiens la rejettent comme fauſſe & ſuperſtitieuſe.

Æ G.

ÆGYPTIAC ou EGYPTIAC. adj. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un onguent compoſé de verd de gris, de miel & de vinaigre. On s'en ſert pour conſumer les chairs baveuſes & la pourriture. Il a été ainſi nommé à cauſe qu'il eſt d'une couleur rouge obſcure, ou parcequ'il a été inventé en Egypte.

ÆOLIPILE. Voyez EOLIPILE. De même *Æquateur*, *Æquivoque*, *Æthérée*. Voyez ces mots par E.

ÆSTUM. ſ. m. Cuivre brûlé. Ce mot eſt purement Latin. Voyez CUIVRE BRÛLÉ.

A E T.

ÆTHIOPIS. ſ. f. Plante qui eſt d'une eſpece de ſclarea, ou toute-bonne. Ses feuilles ſont larges, molles, lanugineuſes, ſemblables à celles du bouillon blanc, mais plus blanches, ſinueuſes, dentelées en leurs bords, couchées en rond par terre. Il ſort d'entre ſes feuilles une tige qui porte des feuilles ſemblables aux precedentes, mais plus petites. Ses fleurs ſont en gueule, de couleur blanche. Sa ſemence eſt noirâtre, preſque ronde, enfermée dans des capſules; chaque capſule contient quatre ſemences. Sa racine eſt fibreuſe. En Latin *ſclarea vulgaris lanugineſa ampliſſimo folio*, P. TOURNEFORT. Cette plante eſt propre pour la pleureſie, pour le crachement de ſang, & pour la ſciatique. Elle a été ainſi nommée, parcequ'elle croît abondamment en Ethiopie.

AETITES, autrement *pierre d'aigle*. Voyez AIGLE. Laurentius Bauſchius a fait un Traité exprès de la pierre *aëtites*, où il aſſure qu'on ne trouve point ces ſortes de pierres dans les nids d'aigles, mais qu'on en rencontre ſur des rivages, dans les champs, & ſur des montagnes.

Ce mot vient du Grec *aëtos*, qui ſignifie une *aigle*.

A F F.

AFFABILITE', ſ. f. Douceur; honnêteté avec laquelle un ſuperieur reçoit ſon inferieur, & ſe communique à lui.

Ce mot vient du Latin *affabilitas*. Il ſe dit rarement d'égal à égal, & jamais d'inferieur à ſuperieur. Il n'eſt pas ſi uſité qu'il l'étoit il y a 40. ou 50. ans. Son *affabilité* & ſa bonté ſont des qualitez qui ne ſe trouvent nulle part, VOIT. L'*affabilité* des Grands n'eſt qu'une vertu artificieuſe; elle ſert à leurs deſſeins & à leurs projets d'ambition, M. ESP. Jamais homme avec tant de grandeur, n'a allié tant d'*affabilité* à tant de douceur, dit un Panegyriſte du P. de Condé. L'*affabilité* des perſonnes de qualité ſans merite, eſt une baſſeſſe d'ame, & une incapacité de tenir leur rang, M. ESP.

Digitized by Google

Heureux celui qui dans ſon *affabilité* naturelle trouve des diſpoſitions favorables à la benignité chretienne, LE P. GAIL. Patru avoit beaucoup d'antipathie pour *affabilité* : il eſt François, diſoit-il, mais laiſſons le dire aux autres.

AFFABLE. adj. m. & f. Ce mot vient du Latin *affabilis*, & ſignifie celui qui parle à ſes inferieurs d'une maniere douce, civile, honnête, engageante, qui les écoute de même, ſans avoir rien dans ſes regards ni dans ſes geſtes de rude, ni de rebutant pour eux. Il commence un peu à vieillir : cependant il y a des gens de merite qui s'en ſervent, & qui croyent pouvoir lui redonner cours dans le bel uſage.

Il eſt civil, accoſtable,
Doux, benin, courtois, affable. MEN.

Quoiqu'il fût occupé de grandes affaires, & de plus très-*affable*, & très-civil, il ne laiſſoit pas d'être toûjours recueilli, AB. REG. Lui, parmi ſes tranſports, *affable* & ſans orgueil, RAC. Cependant, quoique ce mot ſût plus uſité du temps de Mr. Patru, il avoit de la peine à ſe ſouffrir. Il le laiſſoit dire aux autres, & ne s'en ſervoit jamais.

AFFABLEMENT. adv. D'une maniere affable, Il faut recevoir *affablement* les moindres perſonnes.

Ce mot ſemble venir de l'Eſpagnol *afablemente* ; mais il n'eſt preſque plus en uſage. Ceux qui écrivent poliment, preferoient toûjours, civilement, honnêtement, à *affablement*.

AFFADIR. v. act. Rendre fade & inſipide ; donner du degoût ; ôter toute ſorte de ſaveur. On a *affadi* cette viande en la faiſant trop bouillir. Le ſucre, le miel *affadiſſent* le cœur.

AFFADI, IE, part. paſſ. & adj.

Ce mot vient de *fatuus*, qui ſignifie quelquefois, Sans goût, ſans ſaveur. *Sal fatuus*, un ſel qui a perdu ſa force.

AFFAIRE. ſ. f. Occupation ; ſoin, travail, application. J'ai beaucoup d'*affaires* : c'eſt-à-dire, je ſuis fort occupé. Je n'ai nulle *affaire* ; je ſuis de loiſir. Je fais de ma paſſion la plus grande *affaire* de ma vie, B. RAB. Nos *affaires* ne nous donnent pas aſſez de peine ; nous prenons encore celles d'autrui pour nous tourmenter, MONT. Il y a des gens toûjours auſſi occupez que s'ils avoient mille *affaires*, quoiqu'ils n'en ayent point d'autres que de ſçavoir celles d'autrui, M. DE SCU. Pour faire l'homme occupé, & paroître accablé d'*affaires*, il faut froncer le ſourcil, & rêver à rien très-profondément, LA BR. Nôtre grande *affaire* eſt celle du ſalut ; & c'eſt celle à quoi on penſe le moins, NIC. On dit, Il faut que chacun aille à ſes *affaires* ; que chacun a ſes *affaires* : que chacun ſe doit mêler de ſes *affaires*. C'eſt-à-dire, que chacun a ſes occupations ; ſon emploi : qu'il faut que chacun ſe mêle de ſon metier.

Du Cange derive ce mot de *affarium*, ou *affare*, qui ſignifioit autrefois une *metairie* ; & il dit qu'en Languedoc & en Provence il ſignifioit toute ſorte de biens. On a dit auſſi *affeti* & *affri*, pour ſignifier des chevaux de labour : ce qui a été étendu à toutes ſortes de poſſeſſions, & enſuite au negoce & aux *affaires* qu'on eſt obligé d'avoir pour les acquerir, ou pour les défendre. Au reſte ce mot *affaire* étoit autrefois maſculin ; c'eſt pourquoi l'on met encore ſur les paquets du Roi, pour les *exprés affaires* de ſa Majeſté. On a conſervé le ſtile & le genre ancien par dignité, VAUG.

AFFAIRE, ſe dit auſſi de ce qui donne beaucoup d'embaras, de peine, d'inquietude. Par pareſſe, ou par humeur je fuis, je hais les *affaires*. Par ennui, & pour s'occuper il y a des gens qui ſe font des *affaires*, & qui les cherchent. Vois-tu la belle *affaire* que tu m'as faite par tes beaux avis ? Il étoit embaraſſé dans de fâcheuſes *affaires* ; mais je l'ai tiré d'*affaires*. Cet homme vous donnera bien des *affaires*. On dit dans le ſtile familier, Avoir des *affaires* par deſſus la tête ; pour dire, avoir beaucoup d'*affaires*, beaucoup d'embaras.

AFFAIRE, ſe dit auſſi d'un deſſein, d'un combat, d'une entrepriſe, d'un évenement. L'entrepriſe du canal de Languedoc a été une grande *affaire*. La priſe de cette place eſt une grande *affaire* ; une *affaire* fort importante. Les jeunes gens appellent un jour d'*affaires*, un jour d'occaſion, ou de bataille. L'Abbé Regnier a dit du Roi Guillaume III. dans la derniere *affaire* il a bien fait ; c'eſt-à-dire, dans la derniere bataille. Il faut deliberer avec l'occaſion, & en preſence des *affaires*, BAL. c'eſt-à-dire, ſur le champ de bataille.

AFFAIRE, ſe dit particulierement des procés, & de tout ce qui eſt conteſté en Juſtice, & en quelque Juriſdiction que ce ſoit, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle. Il a une grande *affaire* au Conſeil, au Parlement. C'eſt une *affaire* de grande & de longue diſcuſſion. Celui qui n'entend point les *affaires*, ne doit point ſe mêler de plaider. Ce Procureur, cet Avocat, ce Juge ont beaucoup d'*affaires* ; pour dire, ont beaucoup de procés à inſtruire, de cauſes à plaider, d'inſtances à juger. Les *affaires* ne finiſſent point ; c'eſt-à-dire, les procés durent beaucoup. On ne ſçauroit ſortir d'*affaire*, vuider d'*affaire*, terminer une *affaire* avec ce chicaneur. Mon *affaire* eſt ſur le bureau. Mon *affaire* va bien. On dit, Je vous fais, je vous laiſſe le maître de cette *affaire* ; c'eſt-à-dire, Je vous en fais le juge ; decidez en comme il vous plaira. On fait des *affaires* à tout le monde ; c'eſt-à-dire, des procés, des chicanes. Ce n'eſt pas parler en langage d'*affaires* ; c'eſt-à-dire, en homme habile & experimenté dans les *affaires*. Voilà le nœud de l'*affaire*, la difficulté du procés. Cette *affaire* eſt bien embrouillée, bien intriguée.

En ce ſens on appelle un homme d'*affaires*, celui qui fait les *affaires* d'une maiſon ; un ſolliciteur à gages ; celui qui a ſoin des *affaires* domeſtiques d'un Seigneur. Le Droit civil accorde une action à celui qui a manié les *affaires* d'autrui, même ſans commiſſion, du moins pour ce qu'il a fait utilement.

On dit encore dans le même ſens ; qu'un homme a un eſprit d'*affaires*, qu'il eſt né pour les *affaires* ; quand il a beaucoup d'intelligence, & de genie pour debrouiller les procés, & pour en decider. Cela ſe dit auſſi d'un homme capable de bien conduire une negotiation, ou une intrigue politique. On trouve plus communément du bon ſens pour les *affaires*, que de la delicateſſe pour le commerce du monde, ST. EV.

AFFAIRE, ſe dit auſſi des querelles, des differens ; des broüilleries d'amitié. Ne vous faites point d'*affaires* avec cet homme-là, il a la mine de vous mal-mener, SCAR. L'inquietude des eſprits vifs ſuſcite par tout des *affaires*. LE P. GAIL. Il y a une grande *affaire* à la Cour, une groſſe querelle. Cette plaiſanterie lui a fait une *affaire* avec un de ſes bons amis. Vous m'avez fait une *affaire* ; c'eſt-à-dire, vous m'avez broüillé, vous m'avez fait une querelle avec quelcun. Cet homme s'attire toûjours quelque *affaire* ; pour dire, il ſe fait toûjours quelque querelle. Il a pouſſé cette *affaire* vertement, & d'une maniere bien vigoureuſe ; il eſt ſorti d'*affaire* avec honneur.

AFFAIRE, ſe dit auſſi des divertiſſemens. Cet homme a tous les jours quelque *affaire* de plaiſir ; pour dire, quelque partie faite pour ſe divertir. Il a une *affaire* de cœur ; pour dire, une paſſion, de l'amour pour quelque perſonne.

AFFAIRE, ſignifie encore, un accident ; une aventure. Voilà une étrange *affaire* ; je ſçai l'*affaire* ; je viens d'apprendre de belles *affaires*, de jolies *affaires*. On dit d'un accident qui vient d'arriver ; c'eſt une *affaire* toute fraîche.

Digitized by Google

AFFAIRE, ſe dit auſſi d'une choſe en general, de quelque nature qu'elle ſoit. C'eſt une étrange *affaire* qu'une femme Demoiſelle, MOL. Le mariage eſt une *affaire* trop ſerieuſe pour lui, ID. On dit, Cette *affaire* ne ſouffre point de retardement; c'eſt-à-dire, que la choſe preſſe. On dit, C'eſt une *affaire* faite; pour dire, La choſe eſt finie, terminée. On dit, Cela ne fait rien à l'*affaire*; c'eſt-à-dire, cela eſt inutile; cela ne decide rien. On dit, Cela n'eſt pas une *affaire*; c'eſt-à-dire, que c'eſt une bagatelle; cela ne vaut pas la peine de ſe fâcher, ou de s'inquieter. Au contraire on dit d'une choſe penible & difficile, que c'eſt une *affaire*.

C'eſt *une dangereuſe & difficile* affaire
Que de ſonger à ſatisfaire
Un cœur, & des yeux de quinze ans, LA SABL.

AFFAIRE, ſe dit encore de tout ce à quoi on eſt plus propre que les autres, & pourquoi on a un talent tout particulier. C'étoit l'*affaire* de Moliere, de jouer les Cocus, les Bigots, les Medecins. C'étoit l'*affaire* de Mr. de la Bruyere de caracteriſer les mœurs de ce ſiecle. C'étoit l'*affaire* de Lucien de ſe moquer des Dieux. C'étoit l'*affaire* de la Fontaine de tourner un conte en vers.

AFFAIRE, ſignifie auſſi, Devoir. Ce n'eſt point mon *affaire*; pour dire, Cela n'eſt pas de mon devoir, cela ne me regarde pas. Qu'avoit-il *affaire* d'aller porter cette nouvelle? pour dire; Cela étoit-il de ſon devoir? On dit, Ne vous mettez pas en peine de cela j'en fais mon *affaire*; c'eſt-à-dire, Je m'en charge; j'en reponds.

AFFAIRE, ſignifie encore, Beſoin. Je n'ai point *affaire* de vos conſeils. Qu'ai-je *affaire* de me fatiguer des penſées de la mort pour la recevoir conſtamment: je mourai peut-être ſans y penſer, NIC. En ce ſens on dit par ironie, J'ai bien *affaire* de cet homme-là; pour dire, Je ne me ſoucie gueres de lui, je n'ai pas beſoin de ſon ſervice.

AFFAIRE, ſignifie encore, Maladie dangereuſe. Tirer un malade d'*affaires*; pour dire, le guerir. Je me ſuis tiré d'*affaires* en faiſant diette. J'ai vu nôtre malade, ſes *affaires* ſont faites; pour dire, Il n'en peut revenir, c'eſt fait de lui.

AFFAIRE, ſe dit des ordres, des ſoins, des negociations qui regardent l'Etat. En ce ſens il ſe dit toûjours au plurier, Exclure ſon concurrent du maniement des *affaires*, ABL. Le Miniſtre ſembloit né pour les *affaires*, MEZ. Celui qui ſçait mêler les plaiſirs aux *affaires*, n'en eſt jamais poſſedé, ST. EVR. Les grandes *affaires* demandent en ceux qui en ont le maniement, un jugement prompt & deciſif, de peur qu'elles ne ſe ruinent par la lenteur, OE. M. Un honnête homme ſçait mêler les plaiſirs aux *affaires*, ST. EVR. La multitude, ni l'embarras des *affaires* ne mirent jamais ſur ſon front, ces nuages de chagrin qui écartent les gens, LE P. GAIL. Depuis qu'un tel Miniſtre eſt entré dans les *affaires*, toutes choſes vont bien: Il eſt capable des plus grandes *affaires*; c'eſt-à-dire, des negotiations les plus delicates. On dit, Les *affaires* de Rome ſont brouillées. C'eſt une *affaire* d'Etat, de Religion. On dit en ce ſens, Les *affaires* du temps; pour dire, les nouvelles de politique, qui regardent la conjoncture preſente, & la ſituation des choſes du monde. Il eſt bien dangereux d'écrire ſur les *affaires* du temps, quand on veut dire la verité, LE CL.

On appelle Gens d'*affaires*, les Financiers, les Traittans, & les Partiſans qui prennent les Fermes du Roi, ou le ſoin du recouvrement des impoſitions qu'il fait ſur les peuples. La Chambre de Juſtice eſt établie pour la recherche des malverſations des Gens d'*affaires*: toutes leurs contraintes portent cette clauſe; Comme pour les propres deniers & *affaires* de ſa Majeſté.

AFFAIRE, ſe dit auſſi quelquefois de la fortune, des interêts, des biens d'une perſonne. *Affaires* ruinées; *affaires* delabrées. Il y a autant de prudence à ſçavoir manager ſes *affaires*, qu'à acquerir, OE. M. Maintenant que les *affaires* du genre humain ſont deplorées, & ſans reſſource, mettons Caton en ſûreté, BOU. La plupart des gens ne ſe mêlent des *affaires* d'autrui, que pour mieux faire leurs propres *affaires*, OE. M. On dit, Ce bourgeois eſt fort bien dans ſes *affaires*; c'eſt-à-dire, qu'il a du bien, qu'il n'a point d'*affaires* mauvaiſes, ni embrouillées. On dit d'un Amant qu'il avance bien ſes *affaires*, quand il fait des progrés dans le cœur de ſa Maitreſſe. On dit en general qu'un homme fait mal ſes *affaires*; qu'il a beaucoup d'*affaires*, de mauvaiſes *affaires*; pour ſignifier, qu'il s'eſt ruiné; qu'il eſt chargé de dettes; que ſon bien eſt embarraſſé de procés. Mettre ordre à ſes *affaires*, ſignifie d'ordinaire, Regler ſes biens, & en diſpoſer en vuë d'une retraite, ou de la mort. On dit par depit; Mêlez vous de vos *affaires*; c'eſt-à-dire, n'entrez point dans la diſcuſſion, dans l'examen de ma fortune, de mes facultez.

AFFAIRE *amoureuſe*. Mots plaiſans pour ſignifier le ſervice galant qu'on rend aux Dames qui ne refuſent rien. Trente-ſix ivrognes comme vous, ne valent pas en l'*amoureuſe affaire*, un buveur d'eau, VOIT. Et même ſans le mot d'*amoureuſe*, celui d'*affaire* tout ſeul ſignifie la même choſe. Mais à-propos, comment va cette *affaire*? VOIT. Comment faire cette petite *affaire* que vous ſçavez bien? OE. M. Cet officieux muguet fait vos *affaires* & celles de vôtre femme, ID.

On dit *avoir affaire* à quelcun; pour dire, Avoir à lui parler, avoir quelque choſe à traiter avec lui. J'ai *affaire* à lui. Nous n'avons point d'*affaire* enſemble. Un Marchand a *affaire* à tout le monde.

On dit auſſi *avoir affaire* à quelcun; pour dire, Avoir quelque conteſtation, quelque demêlé avec quelcun. Ariſtophane avoit *affaire* à des ſpectateurs fort difficiles, RAC. Il a *affaire* à un terrible homme. Il faut prendre garde à qui vous avez *affaire*. Si vous l'attaquez, vous aurez *affaire* à moi. Dans ce ſens on ſe ſert plutôt du verbe faire, & l'on écrit vous aurez *à faire* à moi.

On dit qu'un homme a *affaire* à une femme, ou une femme à un homme; pour dire, qu'ils ont enſemble un commerce criminel.

On dit, Aller à ſes *affaires*, faire ſes *affaires*; pour dire, Aller à la garderobbe. Il eſt tout conſtipé, il ne ſçauroit faire ſes *affaires*.

On appelle à la Cour un Brevet d'*affaires*, le Brevet qui donne la permiſſion & le privilege d'entrer dans la Chambre du Roi quand les autres ſont retirez; & de ſe trouver au petit lever, & au petit coucher. On appelle *chaiſe d'affaires*, la chaiſe où le Roi va à ſes neceſſitez.

AFFAIRE, ſe dit auſſi des choſes qui nous conviennent. Il cherche un bon cheval, j'ai ſon *affaire*. Ce valet eſt ſon *affaire*. Ce mot eſt du ſtile bas & familier en ce ſens.

Si ſon mon pauvre pere
Etoit encor vivant, c'étoit bien vôtre affaire, RAC.

AFFAIRE, ſignifie auſſi, Marché, traité, convention. J'ai fait *affaire* avec un tel de ſa maiſon, de ſa charge. Je vous donne ma parole, c'eſt une *affaire* faite. Parlons d'*affaires*; c'eſt-à-dire, concluons.

En termes de Fauconnerie, on dit qu'un oiſeau eſt de bonne *affaire*, qu'on l'a rendu de bonne *affaire*, quand on l'a bien affaité, bien duit à la volerie.

AFFAIRE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Chacun ſçait ſes *affaires*, ou du moins les doit ſçavoir: & abſolument, qu'un homme ſçait ſes *affaires*, quand il

Digitized by Google

conduit bien ſes *affaires*, avec prudence. On dit d'un homme, que ſes *affaires* ſont faites; pour dire, qu'il eſt perdu, qu'il eſt ruiné, ou qu'il ne doit plus prétendre à quelque choſe. On dit, que les *affaires* tont les hommes; pour dire, qu'avec un mediocre genie on devient habile homme, quand il paſſe beaucoup d'*affaires* par les mains de quelcun. On dit, qu'il n'eſt point de petite *affaire*; pour dire, que le moindre ennemi peut donner beaucoup de peine. On dit, Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une *affaire*; parce qu'un homme qui n'a qu'une ſeule choſe à faire, en eſt ordinairement ſi occupé, qu'il en fatigue tout le monde. On dit avoir *affaire* à la veuve & aux heritiers; pour dire, qu'on ne manque pas d'occupation. On dit auſſi, Avoir *affaire* à forte partie; pour dire, qu'on n'a rien à negliger, & que l'on ſera bien heureux ſi l'on ſe tire d'embaras. On dit, que ceux qui n'ont point d'*affaires* s'en font; pour dire, que les hommes ſont inquiets, & ſe laſſent d'être oiſifs & ſans agir. On dit, A demain les *affaires*; pour dire, qu'on ne veut ſonger alors qu'à ſe divertir. On dit ironiquement, qu'un homme a fait une belle *affaire*; pour dire, qu'il s'eſt trompé, qu'elle eſt ruineuſe. C'eſt une autre *affaire*, c'eſt une *affaire* à part; pour dire, qu'il ne faut pas confondre les choſes.

AFFAIRE', ÉE. adj. Qui fait l'empreſſé, l'occupé, l'homme chargé d'affaires. Il y a des gens qui ſont toûjours *affairez*, qui n'ont jamais de temps à eux. Faire l'*affairée*.

Il vous jette en paſſant un coup d'œil effaré,
Et ſans aucune affaire, eſt toûjours affairé.

MOL. MIS.

Ce mot eſt bas, & on ne s'en ſert guerres que par ironie.

AFFAIRÉ, ſignifie auſſi, un homme accablé de dettes, dont les affaires ſont embaraſſées.

AFFAISSEMENT. ſ. m. C'eſt l'abaiſſement de quelque choſe, cauſé par ſon propre poids, par ſa propre peſanteur, ou par quelque force exterieure. L'*affaiſſement* de la terre. L'*affaiſſement* ſe dit encore des tas de fumier que les Jardiniers entoiſent, & empilent, & qui s'affaiſſent notablement quelques jours après avoir été dreſſez.

AFFAISSER, v. act. C'eſt faire que des choſes, que l'on met les unes ſur les autres, s'abaiſſent, ſe foulent, & tiennent moins d'eſpace en hauteur. Les pluyes *affaiſſent* les terres. On *affaiſſe* les marchandiſes, quand on les embale.

Ce mot vient du François *faix*, qui vient lui-même du Latin *faſcis*: *cedere faſci*, ceder à la peſanteur.

AFFAISSER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, S'abaiſſer par ſa propre peſanteur, ou par quelque force, ou impreſſion exterieure. Les fortifications de terre s'*affaiſſent* ſenſiblement. Ce mur commence à s'*affaiſſer*. Il n'y a guéres de planchers qui conſervent toûjours le niveau, & qui ne s'*affaiſſent* avec le temps. Les terres remuées ſe trouvant en quelque ſorte enflées, & occupant beaucoup plus d'eſpace, s'*affaiſſent* en ſe rapprochant, & en deſcendant plus près du centre de la terre. Un bâtiment s'*affaiſe*, lorſqu'étant fondé ſur un terrain de mauvaiſe conſiſtence, ſon poids le fait baiſſer: ou lorſqu'étant vieux, il menace ruine.

AFFAISSÉ, ÉE. part. Qui s'eſt abaiſſé, qui occupe moins d'eſpace en hauteur.

AFFAISTEMENT. ſ. m. Voyez ENFAITEMENT.

AFFAISTER ou AFFAITER. v. act. Raccommoder le faîte d'une couverture, y mettre des faîtieres.

Ce mot vient de *faſtigium*. Voyez RENFAÎTER. Il vaut mieux.

AFFAITAGE. ſ. m. Terme de Fauconnerie. Soin qu'on prend pour affaiter, ou pour bien dreſſer un oiſeau de proye. Il faut bien du ſoin & de l'induſtrie pour reüſſir à l'*affaitage* d'un oiſeau. Les effets de l'*affaitage* ſont tout-à-fait merveilleux, puis qu'il fait que l'oiſeau naturellement farouche, fier, fantaſque, & paſſionné pour ſa liberté, la quitte neanmoins au premier rappel du Fauconnier, & abandonne l'air où il vole, pour ſe rendre volontairement eſclave.

AFFAITER. v. act. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit en parlant des oiſeaux ſauvages qu'on apprivoiſe, qu'on rend familiers & doux, & qu'on aſſûre pour revenir ſur le poing, ou au leurre. C'eſt auſſi l'introduire au vol, le eurer, le traiter, l'habiller ſes pennes, le tenir en ſanté, & le rendre de bonne affaire. On *affaite* l'oiſeau en le portant d'ordinaire ſur le poing; en le découvrant ſouvent pour lui faire voir toutes ſortes d'objets; en ſe faiſant connoître à la voix, au viſage; en le careſſant de toutes les manieres; & en ſe rendant fort doux à ſon égard, & patient à ſouffrir toutes ſes mauvaiſes humeurs.

AFFAITER des peaux; c'eſt les façonner à la Tannerie.

AFFALE. C'eſt le commandement aux gens de mer pour faire baiſſer quelque choſe.

AFFALE', adj. maſc. Terme de Marine; qui ſe dit d'un vaiſſeau qui eſt arrêté ſur la côte, qui ne peut s'élever, ni courir au large par trop, ou trop peu de vent: ou que le vent force à ſe tenir près de terre.

AFFALER, ſe dit en general, pour dire, Abaiſſer. Il faut *affaler* cette manœuvre, cette poulie, c'eſt-à-dire, il la faut faire baiſſer.

AFFAMER. v. act. Faire ſouffrir la faim; cauſer une faim qu'on ne puiſſe ſupporter; retrancher, couper les vivres; empêcher qu'ils n'entrent dans quelque lieu, afin d'y cauſer la famine. Quand les places ſont trop fortes, on leur coupe les vivres par un blocus pour les *affamer*.

AFFAMER, ſe dit auſſi des goulus qui *affament* les autres, parcequ'ils ne leur laiſſent pas aſſez dequoi manger.

AFFAMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il eſt cruel comme un loup *affamé*.

AFFAMÉ, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles, & ſignifie une perſonne qui deſire ardemment quelque choſe; qui a une paſſion extrême d'en joüir. Ce Prince eſt *affamé* de gloire. Cet homme eſt *affamé* de nouvelles; il eſt *affamé* d'argent. Penſez-vous que ce ſoit un homme *affamé* de femmes? MOL. Ce qui rend la ſolitude inſupportable à la plupart des gens, c'eſt que le cœur demeure vuide & *affamé* de loüange, & qu'étant privé de cette nourriture ordinaire, il ne trouve pas dans ſoi-même dequoi ſe remplir, LOC. Ne vous attachez jamais à ces hommes ambitieux, & *affamez* de gloire: ils vous ſacrifieront toûjours à leur vanité, DES. DE L'AM.

Mais je ne puis ſouffrir ces Auteurs renommez,
Qui degoûtez de gloire, & d'argent affamez,
Mettent leur Apollon aux gages d'un Libraire, BOI.

AFFAMÉ, ſe dit auſſi des choſes qui ſont faites avec avarice, ou épargne, ou qui n'ont pas la grandeur ou la groſſeur qui ſeroit requiſe. Ainſi on dit, qu'un habit eſt trop *affamé*, ou trop étroit; un caractere, une lettre *affamée*, quand elle n'eſt pas bien nourrie, ou aſſez chargée d'encre.

On dit en proverbe, Ventre *affamé* n'a point d'oreilles; pour dire, qu'un peuple n'écoute point la raiſon dans la famine. On appelle un pou *affamé*, un gueux à qui on a donné un emploi lucratif, dans lequel il ſe veut enrichir en peu de temps. Il eſt *affamé* comme un jeune levron.

Ce mot vient du Latin *fames*, Faim, que quelques-uns font venir du verbe *phagein*, *manger*, comme qui diroit, Deſir, envie de manger.

Digitized by Google

AFFANEURES. ſ. f. plurier. Terme dont on ſe ſert en quelques Provinces, pour ſignifier le bled que les batteurs, & les moiſſonneurs gagnent au lieu de l'argent qu'on leur donne ailleurs.

AFFEAGER. v. act. Donner à feage. C'eſt lorſque le Seigneur aliene une portion des terres nobles de ſon fief, pour être tenuës en roture, à la charge d'une certaine redevance. Voyez l'art. 358. de la Coutume de Bretagne.

AFFECTANT, ANTE. adj. Qui temoigne vouloir quelque choſe, ou l'aimer. Les Republiques banniſſent les citoyens *affectans* la tyrannie. Le ſtile d'un Orateur *affectant* certaines figures ou expreſſions, eſt vicieux. Ces façons de parler ne ſont pas bonnes : il faut dire en de pareilles occaſions, *qui affecte*, & non pas *affectant*.

AFFECTATION. ſ. f. Empreſſement ; paſſion ; deſir dont on fait paroître trop de marques au dehors, en preferant une perſonne, ou une choſe à une autre. Une *affectation* trop ouverte & trop declarée des honneurs, & du commandement, eſt choquante. L'*affectation* qu'a une partie pour un Rapporteur, le rend ſuſpect à l'autre. Gorgias introduiſit le premier l'*affectation* d'une vaine politeſſe. ABL. Une *affectation* trop étudiée de paroître prude & reguliere eſt ſuſpecte. BELL. Les uns meſpriſent la mort par brutalité, & les autres par l'*affectation* d'un courage magnanime. LA PL. Rien n'eſt plus contraire à la bienſeance que de l'obſerver avec trop d'*affectation*. BELL. Je ne vois rien de plus odieux qu'une *affectation* faſtueuſe de pieté, & de devotion. OE. M.

AFFECTATION, ſe dit auſſi de certaine maniere de parler, ou d'agir trop étudiée ; qui n'a rien de naturel, où il y a trop d'art ; qui eſt particuliere à quelcun, & d'ordinaire vicieuſe. L'*affectation* eſt une envie demeſurée de plaire ; mais mal entenduë. BELL. L'*affectation* eſt un menſonge, qui deguiſe le naturel, pour chercher dans un air emprunté dequoi ſe rendre ridicule. ID. Ceux qui parlent bien, parlent en termes propres & naturels, ſans qu'il y paroiſſe ni étude, ni *affectation*. CAIL. En penſant vous élever, vous tombez dans une *affectation* baſſe, & puerile. OE. M. De tous les vices de l'éloquence l'*affectation* eſt le pire ; parcequ'on cherche celui-là, & qu'on évite les autres. BOU. Le Taſſe donne quelquefois dans l'*affectation*, ID. Croit-il rejoüir les honnêtes gens par quantité d'*affectations* indignes, & ridicules ? RAC. On aime le commerce des gens en qui tout eſt naturel ; & en qui il n'y a rien qui reſſente l'*affectation*. OE. M. En cherchant trop le plaiſant & l'agreable, on tombe d'ordinaire dans une ſorte d'*affectation*. BOI. Les gentilleſſes de Voiture, & les hauteurs de Balzac ont une *affectation* qui deplaît naturellement. ST. EV.

AFFECTATION, ſignifie auſſi, Hypotheque, ou autre obligation dont un heritage eſt chargé. Il m'a conſtitué une rente avec une *affectation* ſpeciale ſur cette terre. Ce revenu a une *affectation* particuliere, il doit être employé à telles & telles aumônes par ſa fondation, & ſa deſtination.

On dit auſſi en Juriſprudence Canonique, *Affectation* d'un Benefice, en parlant de ſa reſervation au Pape, aux Graduez, &c.

AFFECTATION, en termes de Medecine, ſe dit de la diſpoſition d'un membre à l'égard des maladies, ou des bleſſures qui l'incommodent. Quand on ordonne un remede, il faut avoir égard à l'*affectation* des parties.

Tous ces mots viennent du Latin *affectare*.

AFFECTER. verb. act. Ambitionner ; deſirer ; ſouhaiter quelque choſe avec empreſſement ; la preferer ; la choiſir ; la briguer ; la pretendre ; la rechercher avec trop de ſoin, & même avec oſtentation. Les Phariſiens *affectoient* les premiers rangs dans les aſſemblées. *Affecter* une place ; *affecter* un Juge ; *affecter* un Tribunal ; *affecter* la tyrannie. J'eſpere que les lieux dont il *affecte* les ſuffrages, ne ſeront pas de ſon côté, MEN. Demoſthene n'*affectoit* point de repandre du merveilleux dans ſes diſcours. TOUR.

AFFECTER, ſignifie encore plus ſpecialement, Faire les choſes avec deſſein, & avec artifice. Les plus habiles *affectent* de blâmer les fineſſes pour s'en ſervir dans l'occaſion, LA ROCH. Il *affecte* de paroître-ce qu'il n'eſt pas, ABL. C'eſt à la Cour que l'amitié *affecte* de s'étaler, & de jouër ſes rôles les plus artificieux, M. ESP. Il eſt preſqu'auſſi mal d'*affecter* de ſe cacher en bien faiſant, que de chercher à ſe faire voir. BELL.

AFFECTER, ſignifie preſque dans le même ſens, Feindre, contrefaire. Il y a un certain âge où il faut *affecter* d'être ſage, de peur de paſſer pour ridicule. FLEC. J'*affectois* à tes yeux une fauſſe fierté, RAC. *Affecter* une fauſſe gravité, M. ESP. Dans toutes les profeſſions chacun *affecte* une mine exterieure, pour paroître ce qu'il veut qu'on le croye, NIC. Bien loin de ſoulager les perſonnes affligées, vous *affectez* de les ignorer, FLEC. Sous l'humble dehors d'un reſpect *affecté*, vous cachez une noire malignité, BOI. D'un Caton *affecter* la grimace, SCAR. On n'eſt jamais ſi ridicule par les qualitez que l'on a, que par celles que l'on *affecte* d'avoir ; LA ROCH.

AFFECTER, ſignifie encore, Toucher. Cela m'*affecte* fort : mais il a vieilli en ce ſens.

AFFECTER, ſignifie auſſi, Attacher, joindre. On a *affecté* ce droit à la charge.

AFFECTER, ſignifie auſſi, Obliger, hypothequer au payement de quelque rente, ou de quelques charges ou devoirs. Tous ſes biens ſont *affectez* & hypothequez à ſes creanciers. Les revenus de ce Benefice ſont *affectez* avant toutes choſes au payement des penſions. Ces fonds ſont *affectez* aux neceſſitez de l'Etat. Les revenus de cet hôpital ſont *affectez* à la nourriture des orphelins. En ce dernier ſens *affectez*, ſignifie *deſtinez*.

AFFECTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Qui a de l'affectation, qui paroit recherché, & étudié avec trop de ſoin, & trop d'art. Il a un air *affecté* qui le rend ridicule. Le livre du Pere Bouhours eſt d'un ſtile *affecté*, fleuri, peint ; un pur artifice, SENT. DE CL. L'air *affecté* & precieux empoiſonne les meilleures choſes, M. SC. Ce qui eſt faux & *affecté*, eſt toûjours fade & ennuyeux, ID. La ſimplicité *affectée* eſt une impoſture delicate, LA ROCH. Un air *affecté* de ſuffiſance eſt une fauſſe imitation de capacité, ST. EV. Je ne ſçaurois ſouffrir vos rigueurs *affectées*, GOMB. L'ignorance vaut mieux qu'un ſçavoir *affecté*, BOI.

On appelle en termes de Juriſprudence Canonique, un Benefice *affecté*, quand il eſt chargé de quelque mandat, indult, nomination, ou reſervation du Pape, en telle ſorte que le collateur n'y peut pourvoir à la premiere vacance qui arrive. On dit auſſi, qu'il y a des noms *affectez* à certaines familles, & qui y ſont attachez. Le nom de Taxile étoit *affecté* à ceux qui ſuccedoient au Royaume, VAUG. Chaque ſcience, & chaque art ont des mots propres & *affectez*, ART DE P. Il y a des droits & des privileges *affectez* à certaines charges ; c'eſt-à-dire, qui leur ſont attribuez.

En termes de Medecine on dit, qu'une partie des corps eſt *affectée* de quelque maladie, quand elle a contracté une mauvaiſe qualité, ou diſpoſition par quelques humeurs malignes, ou par quelque autre cauſe. Ce Predicateur a la poitrine *affectée* ; il ne ſoutiendra pas long tems ce ton-là.

AFFECTIF, IVE. adj. Qui émeut ; qui touche le cœur ; qui excite, qui remuë les paſſions. Il a un air tendre, & *affectif*. Son diſcours eſt *affectif*, & touchant.

Digitized by Google

chant. Ses manieres ſont *affectées*. Ce mot vieillit fort. L'*oraiſon affective*, eſt ſelon les Myſtiques, l'oraiſon où l'ame s'échauffe, & s'enflâme d'amour pour Dieu; la *Theologie affective*, eſt celle qui tend à faire aimer les veritez de la foi.

AFFECTION. ſ.f. Inclination; paſſion de l'ame qui nous fait vouloir du bien à quelcun; amour, tendreſſe, amitié. Porter de l'*affection* à quelcun. Prendre quelcun en *affection*, ABLAN. L'*affection* des hommes change avec la fortune. Alexandre prenoit le merite en *affection*, ABL. L'*affection* conjugale eſt plus forte que la paternelle. Il faut pourtant remarquer ſur ce mot, pris dans le ſens de bienveillance & d'amitié, qu'il n'y a que les Grands qui s'en puiſſent ſervir à l'égard de leurs inferieurs. Ce Prince temoigne une *affection* toute ſinguliere aux perſonnes qui s'attachent à lui, & qui le ſervent fidelement. Il y a des Auteurs qui pretendent qu'on s'en peut ſervir d'égal à égal; mais il faut que ce ſoit avec menagement, & lorſque l'on eſt dans une grande familiarité. Une *affection* parfaite vaut mieux que toutes choſes, VOIT.

Ce mot vient du Latin *affectio*.

AFFECTION, ſignifie auſſi une inclination qui nous porte à une choſe, plutôt qu'à une autre. Cet homme a mis toute ſon *affection* à l'étude. Loin d'ici cette devotion vaine & frivole, qui laiſſe vivre au dedans les deſirs, & les *affections* du ſiecle, FL.

AFFECTION, ſignifie encore l'ardeur, l'attachement, le zéle que l'on ſent pour le ſervice de quelcun: & alors les inferieurs s'en peuvent fort bien ſervir à l'égard des ſuperieurs. Vous direz aux belles Princeſſes, auprès de qui vous étes, que j'ai une *affection* ſans pareille pour leur ſervice, VOIT. On ſe fait honneur de faire comprendre à des perſonnes ſuperieures l'extrême *affection* qui nous attache à elles, ID. Il eſt d'un honnête homme de ſe porter avec *affection* à tout ce qui regarde ſon devoir, LE CHEV. DE M. On dit en compliment; Vous pouvez compter ſur mon *affection*, comme ſur une choſe qui ne vous manquera pas.

AFFECTION, ſe dit auſſi chez les Philoſophes des qualitez des choſes, & des divers changemens qui leur arrivent. On a trouvé l'art d'obſerver, par le Thermometre, toutes les differentes *affections* de l'air, PHYS.

AFFECTION. Terme de Trigonometrie. On appelle angles de *même affection*, des angles de même grandeur; c'eſt-à-dire, qui ſont tous ou droits, ou obtus, ou aigus: & angles de *differente affection*, quand ils ſont de differente grandeur.

AFFECTIONNER. v. act. Aimer; avoir de l'affection, du panchant pour quelque choſe, ou pour quelque perſonne. C'eſt une perſonne que j'*affectionne*. Le mot d'*affectionner* ne ſe doit jamais dire en ce ſens de l'inferieur au ſuperieur, & rarement d'égal à égal, LE SUR. INT. Bullion ne parla pas juſte, en repondant aux Cordeliers qui lui demandoient à quel Saint il vouloit dedier une chapelle: Helas! ils me ſont tous indifferens, je n'en *affectionne* aucun, BOUH.

AFFECTIONNER, ſignifie auſſi, S'intereſſer pour quelque choſe. C'eſt une affaire que j'*affectionne*, & à laquelle je m'intereſſe.

AFFECTIONNER, ſignifie encore, Attacher les perſonnes à quelque ſujet, les y intereſſer par quelque choſe qui touche, qui émeut, qui engage, qui entraine, & donne du plaiſir. Je veux tâcher d'*affectionner* nôtre ſiecle aux belles lettres, LE P. R. Cela ſe dit particulierement des pieces Dramatiques, & des Romans, qui doivent *affectionner* les ſpectateurs, & les lecteurs à leurs principaux perſonnages. Je n'ai jamais vu une Hiſtoire plus froide, & plus languiſſante; en la liſant on ne prend parti pour perſonne, & l'Auteur n'*affectionne* à rien, M. SC.

S'AFFECTIONNER à quelque choſe, c'eſt s'y attacher fortement; s'y appliquer avec ardeur & avec affection. Il faut s'*affectionner* à ſon metier pour y reüſſir. Il y a des Ecrivains qui s'attachent plus qu'il ne faut à finir certains endroits de leurs diſcours, juſques ils s'*affectionnent*, BOUH. Il s'*affectionna* tellement à la ſolitude qu'il cherchoit le ſilence des forêts, VIE DE S. IGN.

AFFECTIONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On finit les lettres par cette formule, Vôtre très-humble & très-*affectionné* ſerviteur. On a uſé de cette formule differemment ſelon les temps & les perſonnes. Il n'y a que 30. ou 40. ans qu'on s'en ſervoit en écrivant aux perſonnes de la premiere qualité: & même Mr. D'Urſé en a uſé dans la ſouſcription de l'Epitre dedicatoire de ſon Aſtrée au Roi en l'année 1620. Il y en a grand nombre d'autres exemples. Mais depuis on s'eſt rendu plus delicat, & on a mis au lieu d'*affectionné*, le mot d'*obeïſſant*, à ceux qui avoient la moindre élevation, ou à qui on vouloit faire civilité. On a retranché le ſuperlatif en écrivant aux inferieurs; & toûjours en diminuant, on a dit Vôtre *affectionné* à vous ſervir, en écrivant à quelque païſan ou artiſan; & enfin Vôtre *affectionné* à vous rendre ſervice, quand un grand Seigneur écrivoit à un domeſtique, ou à quelcun de ſa dependance.

On dit qu'un homme eſt mal *affectionné* envers un autre; pour dire, qu'il lui nuit ſourdement dans les occaſions.

AFFECTUEUX, EUSE. adj. Diſcours, ou paroles qui temoignent de l'affection. Il faut que la priere ſoit accompagnée de ſentimens *affectueux*. Un Orateur doit remplir ſes peroraiſons de mouvemens *affectueux*. Ce doit être un plaiſir pour le Prince de voir les ſentimens *affectueux* d'une multitude empreſſée, FL. Mr. de Tourreil dit au Roi, qu'on ne peut mieux faire que de ſe renfermer dans des hommages *affectueux*, & muets. Ce mot ne ſe dit que des choſes, & eſt vieux. Cependant il y a des gens qui s'en ſervent dans les matieres de pieté, pour marquer ce qui vient du cœur.

AFFECTUEUSEMENT. adv. D'une maniere affectueuſe.

Ces mots viennent d'*affectio*, *afficier*, *affectus*.

AFFERENTE. adj. fem. Terme de Palais, qui ſe dit en cette phraſe: Il faut partager cette ſucceſſion en trois lots, afin que chacun en ait ſa part *afferente*; pour dire, qui lui doit écheoir, ou appartenir.

Ce mot vient du verbe *afferre*.

AFFERMER. v. act. Donner, ou prendre à ferme quelque terre, quelques droits pour un certain temps, & moyennant certain prix. Il a *affermé* ſa Seigneurie pour 9. ans. Ce traitant a *affermé* les Gabelles. On a *affermé* cette metairie trop haut, le metayer n'y peut vivre. Les Greffes s'*afferment* parcequ'ils ſont domaniaux. Quand on *afferme* quelque terre au delà de 9. ans, c'eſt une eſpece d'alienation. Remarquez que ce nom ſe dit auſſi bien de celui qui donne, que de celui qui prend à ferme.

AFFERMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot eſt pris du Latin *affirmare*.

AFFERMIR. v. act. Rendre ferme & inébranlable. Il faut *affermir* une voute par de bons arcs-boutans. *Affermir* un plancher.

AFFERMIR, ſignifie auſſi, Rendre ferme & conſiſtant ce qui étoit mou. Le vin *affermit* le poiſſon. La glace *affermit* les chemins.

AFFERMIR, ſignifie auſſi, Rendre plus fort, & plus vigoureux. *Affermir* ſa ſanté. L'exercice fortifie, & *affermit* le corps.

AFFERMIR, ſignifie encore, Rendre plus ſtable, plus aſſûré, plus inébranlable. Cela n'a ſervi qu'à *affermir* nôtre amitié, ABL. Brutus *affermit* la liberté des citoyens. Il l'*affermit* au ſervice de ſon Prince. Cela vous doit *affermir* davantage dans vôtre opinion.

AFFERMIR,

Digitized by Google

AFFERMIR, se dit au figuré des choses spirituelles, & signifie, Confirmer; fortifier, rassûrer. *Affermir* l'amitié. La paix étoit encore douteuse, & mal *affermie*, VAR. Mon repos, mon bonheur sembloit être *affermi*, RAC. La Philosophie *affermit* le courage. La victoire *affermit* le Prince sur son trône. On tire de l'Ecriture Sainte une consolation qui *affermit* l'espérance des biens à venir, PORT-R. L'approbation *affermit*, & fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence, NIC.

AFFERMIR, se dit aussi en ce sens avec le pronom personnel, & signifie, Se rendre plus ferme, plus assûré, plus inébranlable. Aimer à s'*affermir* dans l'attente des biens éternels, PORT-R. Le courage s'*affermit* à la vuë des perils. S'*affermir* dans ses connoissances, ABL. Il s'*affermit* dans la mauvaise voye, PORT-R. Le Concile de Bâle s'*affermissant* dans son droit deposa le Pape Eugene, CL.

AFFERMI, IE. part. passif.

AFFERMISSEMENT. s. m. Action qui affermit quelque chose. L'entrait, ou le tirant, sert à l'*affermissement* d'une ferme de charpente. On dit au figuré, l'*affermissement* d'un Etat. L'amour des peuples envers le Prince, est l'*affermissement* de son Empire. Mon Dieu, vous êtes le seul soutien & le seul *affermissement* des ames, ARN.

Ces mots viennent aussi d'*affirmare*.

AFFETTE', ÉE. adj. Ce mot vient d'Italien *affettato*, & signifie, Qui a de l'affecterie, qui a quelque chose de trop recherché; qui parle, ou qui agit en affectant une maniere coquette, & trop efeminée. Cet homme est ridicule avec son langage *affetté*. On voit bien à sa mine *affettée*, que cette femme est une coquette. La plus petite est la plus *affettée*, VOIT. Le P. B.... est un Cavalier fort *affetté*, SENT. DE CL.

Je laisse aux doucereux ce langage affetté,
Où s'endort un esprit de molesse abeté. BOIL.

Ce mot pourroit aussi venir de *affet*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui signifie *baiser*; ce que cherchent les femmes coquettes & *affettées*.

AFFETTERIE. s. f. Les paroles & les actions d'une personne affettée; certaines manieres étudiées, & pleines d'affectation; soin visible & plein d'art dans les choses qu'on dit, & qu'on fait. *Affetterie* pure, ridicule, degoûtante, ennuyeuse. Poppée la plus spirituelle & la plus belle Dame de son temps, prit d'abord Neron par ses *affetteries*, & par ses caresses, ABL. Elle le voulut porter par ses *affetteries* & par ses caresses à des choses honteuses, ID.

AFFEURER ou AFFORER. v. act. C'est mettre le prix, ou le taux aux denrées, en qualité de Seigneur, ou de Magistrat.

AFFEURAGE. s. m. Prix que l'on met aux denrées. Droit d'*affeurage*. Voyez aussi AFFORAGE.

AFFICHE. s. f. Placard attaché en lieu public, pour rendre quelque chose connuë à tout le monde, soit pour le plaisir, soit pour l'interêt. Il est menteur comme une *affiche* de Charlatan. Ce Comedien s'est reservé les annonces & les *affiches*.

Au Palais on nomme *affiches*, les proclamations que l'on attache aux places publiques, pour proceder à un bail judiciaire. De même l'on appelle l'*affiche* de quarantaine, de quinzaine, celles qui se font avant l'interposition du decret; & tout cela pour avertir les creanciers de faire trouver des encherisseurs. La premiere *affiche* doit contenir une enchere. Ces deux *affiches* doivent être publiées au prône, & apposées aux portes des Eglises, & autres lieux publics. En matiere criminelle, on donne assignation à l'accusé par *affiche* à la porte de l'auditoire.

AFFICHE, en termes de College, est une solennité

que font les Ecoliers, où ils exposent leurs compositions au jugement les uns des autres. Elles sont écrites dans des images, ou cartouches qui ont divers ornemens. On propose des énigmes & des prix à ceux qui les expliqueront pendant les *affiches*. Ce mot en ce sens ne se dit jamais qu'au pluriel. Les *affiches* font d'une grande utilité pour donner de l'émulation aux Ecoliers. Il n'y a que les Jesuites qui fassent de ces sortes d'*affiches*. Elles durent quelques jours pendant lesquels il n'y a point de classe.

AFFICHER. v. act. Publier quelque chose par un placard qu'on colle, qu'on attache en un carrefour, ou autre lieu public. Cet Edit, cet reglement a été lu, publié & *affiché* en tous les lieux ordinaires, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. On *affiche* les livres nouvellement imprimez pour les faire connoître. On dit encore en badinant, & quand on menace de rendre une chose publique, qu'on la fera *afficher*.

AFFICHER. Terme de Cordonnier. C'est couper les extremitez du cuir, lorsqu'il est sur la forme. *Afficher* une paire de semelles. *Afficher* une paire d'empeignes.

AFFICHÉ, ÉE. part.

AFFICHEUR. s. m. Celui qui affiche. *Afficheur* de Theses; l'*Afficheur* des Comediens.

Ces mots viennent du Latin *affigere*, ficher, attacher.

AFFIDE', ÉE. adj. Confidente; celui en la foi, & en la discretion de qui on se confie. Il faut toûjours avoir un ami *affidé* qui soit fûr, à qui on puisse confier ses penſées. En matiere de Benefices on appelle *affidé* un confidentiaire. Il est aussi substantif: C'est son *affidé*: c'est son *affidée*; c'est-à-dire, son accordé, ou son accordée, en stile de Notaire.

Ce mot est pris de *fidus* ou de *fidet*.

AFFIER, est un vieux mot qui ne s'employe qu'avec le pronom personnel, & qui signifie, Faire fonds sur la fidelité d'une personne, compter sur sa bonne foi. En sa place on dit, Se fier, se confier, s'assûrer sur quelcun.

AFFIER, v. act. Terme d'Agriculture. Planter, provigner des arbres en sions, ou boutures dans un jardin: c'est-à-dire, en bouts de branches mises dans la terre pour prendre racine.

AFFILER. v. act. Terme de Coutelier. Donner le fil à un couteau, à une épée, à une faux, à une cognée, & à tous autres instrumens tranchans, en les passant fur la meule, ou fur le grais, ou avec la pierre à aguiser. *Affiler* un rasoir.

AFFILER, est aussi un terme de Tireur d'or. Il signifie, Mettre le lingot d'or ou d'argent dans la filiere. *Affiler* un lingot d'or; *affiler* une verge d'or ou d'argent.

AFFILER, est encore un terme de Jardinier. Il signifie, Planter à la ligne. *Affiler* des arbres. Mais aligner vaut mieux. Voyez ALIGNER.

On dit figurément au participe, Un bec bien *affilé*, d'une personne qui est grande parleuſe, & le plus souvent medisante.

Ce mot est pris de *fil*, qui vient du Latin *filum*.

AFFINAGE. s. m. Action par laquelle on épure, on rend plus fin & plus pur, plus net, ou meilleur. Il y a beaucoup de dechet dans l'*affinage* du sucre pour le rendre blanc. L'*affinage* des metaux se fait par le feu, le mercure, le plomb, l'eau forte, &c.

AFFINAGE, se dit aussi de l'adresse que l'on a euë de rendre certaines choses plus fines & plus deliées. L'*affinage* du ciment, que l'on appelle royal, est variable & incertain, TR. DES ESS.

AFFINEMENT. s. m. C'est de même l'action d'affiner; mais il se dit plus volontiers des metaux. L'*affinement* de l'or se fait en plusieurs manieres.

AFFINER. v. act. Rendre plus pur, plus fin, plus excellent, & de plus haut prix. On *affine* l'or & l'argent

Digitized by Google

gent par la coupelle, par l'incart, par la cementation, par les eaux fortes. Voyez l'explication de ces mots à leur ordre. Les autres metaux s'*affinent* par une fusion reïterée. Comme le feu *affine* l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidelité d'un ami, OE. M.

Affiner le sucre, c'est le faire fondre, bouillir, & écumer. *Affiner* le fromage, c'est le mettre à la cave avec du foin, pour le rendre plus fort & plus piquant.

AFFINER, se dit aussi du ciment, & c'est le rendre plus fin, plus delié, & le reduire en une poudre presqu'impalpable.

AFFINER, est aussi un terme de Relieur, & signifie, Renforcer. *Affiner* du carton.

AFFINER, est aussi un terme de Cordier, & signifie, Passer le chanvre ou le lin par l'affinoir, pour le rendre meilleur & plus fin.

AFFINER, se dit aussi figurément en Morale des niais, qu'on rend plus fins, en leur faisant quelque tromperie. Il a voulu jouer contre ce filou, il a été *affiné*. Les plus subtils sont tous les jours *affinez*.

On dit en termes de Marine, que le temps *affine*; pour dire, que l'air s'éclaircit, & que le temps devient plus beau; & alors il se prend dans un sens neutre.

AFFINÉ, ÉE. part. passif, & adj.

AFFINERIE. s. f. C'est un terme de gens qui travaillent aux forges. Il signifie une espece de petite forge, où l'on tire le fer en fil d'archal. Porter le fer à l'*affinerie*.

AFFINERIE, signifie du fer rasiné & mis en rouleaux, pour faire divers ouvrages. J'ai fait venir, j'ai achetté, j'ai employé un millier d'*affinerie*.

AFFINEUR. s. m. Celui qui affine. Il y a des Officiers à la Monnoye qui ont le titre d'*Affineurs* pour l'or & pour l'argent. Tous les *Affineurs* se doivent retirer dans les hôtels des Monnoyes par les reglemens de l'an 1555. & il leur est deffendu de travailler ailleurs. Il y a des *affineurs* dans les sucreries pour affiner & écumer le sucre.

AFFINEUR, se dit aussi de ceux qui travaillent aux forges de fer, & signifie l'ouvrier qui affine le fer dans l'affinerie.

AFFINITÉ. s. f. Liaison qui se fait entre deux maisons, ou familles, par le moyen d'un mariage. C'est-à-dire que l'*affinité* se contracte entre le mari, & les parens de sa femme: & reciproquement entre la femme, & les patens de son mari. Ainsi l'*affinité* n'est pas une veritable parenté; mais à cause de l'étroite liaison qui est entre le mari & la femme, la parenté devient commune. Le Levitique a marqué certains degrez où l'*affinité* est un obstacle au mariage. Mais cette prohibition avoit principalement lieu dans la ligne des ascendans, & non point en ligne collaterale. En effet il étoit permis d'épouser la veuve de son frere, qui étoit pourtant au premier degré d'*affinité*. Cependant comme tous les degrez prohibez n'y sont pas exprimez, l'on peut prendre les cas qui sont specifiez, comme des exemples qui doivent être étendus aux autres cas semblables. On ne trouve rien dans l'ancien Droit Romain qui regarde la defense des mariages à cause de l'*affinité*. Papinien est le premier qui en ait parlé à l'occasion du mariage de Caracalla. Les Jurisconsultes qui vinrent après lui, étendirent si loin les liaisons de l'*affinité*, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Les Chretiens qui ne voulurent pas être surpassez par les Payens dans les égards pour la bienseance, & l'honnêteté des mariages, introduisirent un troisiéme genre d'*affinité* qui n'étoit point encore connuë. Les Canonistes ont donc distingué trois especes d'*affinité*. LA 1. se contracte entre le mari, & les parens de sa femme; & entre la femme, & les parens de son mari. LA 2. entre le mari, & les alliez de sa femme; & entre la femme, & les alliez de son mari. LA 3. entre le mari, & les alliez des alliez de sa femme; & entre la femme, & les alliez des alliez de son mari. Enfin dans le IV. Concile de Latran tenu en 1213. on traita à fond la matiere de l'*affinité*. On trouva qu'il n'y avoit que l'*affinité* du 1. genre qui produisit une veritable alliance, & que les deux autres especes d'*affinité*, n'étoient que des rafinemens qu'il falloit abroger. C'est ce qui fut fait dans le fameux chapitre *Non debet*, au titre *De Consang. & affin.* Quelques-uns pretendent que cette abrogation du deuxiéme & du troisiéme genre d'*affinité* ne se doit entendre que de la ligne collaterale, & non pas de la ligne directe. Quoiqu'il en soit, il est certain que les recusations des Juges ont lieu jusqu'au quatriéme degré d'*affinité*, suivant l'Ordonnance. De même l'*affinité* est un empêchement au mariage jusqu'au quatriéme degré inclusivement. Mais il faut remarquer qu'il s'agit d'une *affinité* directe, & du premier genre; & qu'elle ne s'étend pas jusqu'à ceux qui ont de l'*affinité* avec les personnes avec qui j'ai de l'*affinité*: *Affinis mei affinis, non est affinis meus.*

AFFINITÉ, ou *Cognation spirituelle*, est celle qui se contracte par les Sacremens de Batême & de Confirmation, comme entre les parreins & marreines d'un côté, & les filleuls ou filleules de l'autre. Un parrein ne peut pas contracter mariage avec sa filleule sans dispense. Il se contracte aussi *affinité* avec le pere & la mere de l'enfant qu'on tient sur les fonds: ce qui s'appelle *compaternité*; mot qui n'est gueres en usage.

AFFINITÉ, figurément se dit des liaisons, habitudes, societez; du rapport de la connexité que deux choses, ou deux personnes ont l'une avec l'autre. Ces deux esprits ont grande *affinité*. Ces deux mots ont beaucoup d'*affinité* ensemble. La Physique & la Medecine, la Geometrie & l'Astronomie ont bien de l'*affinité* entr'elles. Nôtre ame a comme une espece de liaison & d'*affinité* avec ces choses, BOI. Ces choses n'ont aucune *affinité* entr'elles, ABL. Coquettes & Cocus ont grande *affinité*, SCAR.

Ce mot est derivé d'*affinitas*, *voisinage*. Ceux-là sont proprement appellez *affines*, dont les limites se touchent.

AFFINOIR. s. m. C'est un terme de Cordier, qui signifie une espece de feran dont les broches sont petites & ferrées, au travers desquelles on fait passer le lin ou le chanvre pour les affiner. Prenez cet *affinoir* & affinez ce chanvre. Faites passer ce lin par l'*affinoir*.

AFFIQUETS. s. m. plur. On entend par là tous les petits ornemens que les Dames employent pour se parer, & pour relever leur beauté: comme sont les bracelets, les coliers, & leurs autres ajustemens. On ne se sert de ce mot qu'en raillant, & il n'a le plus souvent cours que dans le stile bas, & comique. Ablancourt a pourtant dit: Les femmes n'apportent rien en mariage aux Allemans, au contraire elles reçoivent d'eux, non pas des parures, ni des *affiquets*; mais une couple de bœufs, &c. En general toutes les parures vaines, superflues, & affectées, s'appellent par raillerie, & même par mepris, *affiquets*. Que voulez-vous faire de tous ces *affiquets*-là?

Nicod derive ce mot *ab affigendo*, parceque les *affiquets* se fichent particulierement sur la tête. On disoit autrefois *affigets*.

AFFIRMANT, ANTE. Terme de Logique. Il y a des propositions universelles *affirmantes*, qui sont d'ordinaires les premieres dans les syllogismes.

AFFIRMATIF, IVE. adj. Qui assûre; qui affirme. Vous soutenez cela d'une maniere si *affirmative*, d'un ton si *affirmatif*, qu'il faut bien vous en croire. Il n'y a point de gens plus *affirmatifs* que les ignorans, MONT. On ne doit rien proposer d'un certain air *affirmatif*, qui temoigne qu'on ne doute pas de ce qu'on avance,

Digitized by Google

avance, & qu'on ne veut pas même en douter, Nic. *Oui*, eſt une particule *affirmative*. Une propoſition *affirmative* eſt une propoſition par laquelle on affirme quelque choſe.

Affirmative, eſt auſſi quelquefois ſubſtantif fem. & ſignifie une opinion, un ſentiment qui affirme. L'*affirmative* & la negative de la plupart des opinions, ont chacune leur probabilité, Pasc. L'*affirmative* paroît la plus probable, Roh. Prendre l'*affirmative* pour quelcun, c'eſt ſe declarer pour lui. Il prend toûjours l'*affirmative* contre moi; c'eſt-à-dire, Il eſt toûjours contraire à mes ſentimens.

Affirmation. ſ. f. Aſſûrance, temoignage qu'on donne qu'une choſe eſt vraye.

Ce mot, qui vient du Latin *affirmatio*, n'a gueres d'uſage que dans le Barreau.

Affirmation, en Juſtice, c'eſt le ſerment qu'on prête, & l'aſſûrance qu'on donne de la verité de quelque fait: ce qui ſe paſſe en preſence du Juge, lequel fait lever la main, & jurer que la choſe affirmée eſt veritable. On diſtingue deux ſortes d'*affirmations*; l'une en matiere civile, l'autre en matiere criminelle. On pretend qu'en matiere criminelle l'*affirmation* ſe peut diviſer; enſorte que dans la depoſition du criminel l'on prenne ce qui fait contre lui, & l'on rejette ce qui tend à ſa decharge. Mais en matiere civile, lorſque l'*affirmation* eſt volontaire, & faite en conſequence d'un ſerment deferé à l'une des parties, l'on ne peut point la diviſer, ſur tout, ſi elle contient des choſes connexes, & il faut ou l'accepter toute entiere, ou la repudier de même. L'*affirmation* par exemple de celui qui declare avoir reçu, & reſtitué un depôt, doit être priſe dans ſon entier, & l'on ne peut l'accepter pour la reception du depôt, & la rejetter pour la reſtitution.

Affirmations, au plurier, ſe dit en parlant du greffe des *affirmations*. Par l'Ordonnance de 1667. il y a un office de Greffier établi au Parlement pour recevoir, & donner les actes des *affirmations* des voyages, & du ſejour de ceux qui viennent pour faire juger leurs procés. Ces actes des *affirmations* ſervent au plaideur qui gagne ſon procés, pour faire taxer ſes voyages.

Affirmation, eſt auſſi un terme de Logique, qui ſignifie l'expreſſion par laquelle une propoſition affirme d'une choſe, qu'elle eſt. Cette propoſition contient une *affirmation*, celle-là une negation. Il eſt de la nature de l'*affirmation*, de porter l'eſprit à cela, Port-Rl

Affirmativement. adv. D'une maniere affirmative. Il m'a ſoutenu cela *affirmativement*, & poſitivement. On dit dans l'Ecole, quand on propoſe une queſtion, Je repons *affirmativement*; pour dire, que la choſe eſt ainſi.

Affirmer. v. act. Aſſûrer; ſoutenir qu'une choſe eſt veritable. On dit qu'une propoſition *affirme*, quand elle tend à établir une verité poſitive, & qu'une choſe eſt. L'eſprit en concevant deux choſes, *affirme* de l'une, qu'elle eſt l'autre, ou au contraire, Roh. Ils *affirment* que le monde a été compoſé d'atômes, Bern.

Affirmer, en Juſtice, c'eſt, Se purger par ſerment, lever la main devant le Juge, qu'une choſe eſt veritable. Il a été dechargé de la demande qu'on lui faiſoit, en *affirmant* qu'il avoit payé. Il faut qu'un compte qu'on preſente ſoit *affirmé* veritable par devant le Juge; qu'on *affirme* la verité d'une dette, quand on en a obtenu la collocation.

Ce terme vient d'*affirmare*.

Affleurer. v. act. Terme d'Architecture. Reduire deux corps, qui ſont proches, à une même ſaillie, comme une trape au niveau du plancher.

Affliction. ſ. f. Peine, douleur du corps, ou de l'eſprit. Les Elus ſont éprouvez par les *afflictions*. Les diſcours étudiez de ces conſolateurs ſans douleur, irritent plus l'*affliction* qu'ils ne l'adouciſſent, M. Sc. Ce n'eſt point d'ordinaire par force d'eſprit qu'on ſort d'une *affliction*; c'eſt qu'on eſt ſi foible, ou ſi leger qu'on ſe conſole, La Br. La proſperité, & la tribulation ſont fort équivoques, & l'on ne ſçauroit juger qui ſont ceux que Dieu aime, ou hait, par les *afflictions*, ou par les adverſitez qu'il envoye. Fl. Je trouverai la paix dans mon *affliction* la plus ſenſible, & la plus amere, Port-R. Il n'y a qu'une *affliction* qui dure; c'eſt celle qui vient de la perte des biens, La Bru. Jamais *affliction* n'a été ſi piquante, ni ſi vive, P. de Cl. Il y a des femmes qui ont la triſte & fatigante vanité de ſe rendre celebres, par la montre d'une inconſolable *affliction*, La Roch. L'homme doit être degoûté, & chaſſé de la vie par les douleurs, & par les *afflictions*, Aba. L'*affliction* eſt un tribut que l'homme ſage doit payer ſans honte à la nature; & rien en cela ne le doit diſtinguer des foibles, que la moderation, Cail. Il ſuffit que les *afflictions* faſſent une partie de la profeſſion de l'Evangile, pour en rebuter les gens du monde, Gom. Scarron a dit d'Enée,

Qu'il pleuroit en perfection,
Et même ſans affliction.

Afflictive. adj. f. ſe dit ſeulement des peines corporelles qu'on ſouffre par ordre de la Juſtice. Quand on entend un criminel ſur la ſellette, c'eſt une marque qu'il y a des concluſions à peine *afflictive*. L'amende honorable eſt une peine *afflictive*.

Affligeant, ante. adj. Qui afflige. La mort d'une perſonne aimée eſt la choſe du monde la plus *affligeante*. Combien d'*affligeantes* reflexions ne devrions-nous pas faire ſur nôtre malheureuſe deſtinée? Le P. Gail.

Affliger. v. act. Faire ſouffrir quelque chagrin, cauſer de la peine, ou de la douleur. Dieu *afflige* les bons par la proſperité des mechans. Cet homme eſt *affligé* de la goute. Cette ville eſt *affligée* de la peſte. La Providence a des deſſeins de miſericorde ſur nous, quand elle nous *afflige*, B. Rab. La civilité exige qu'on aille ſe rejoüir, ou s'*affliger* avec les gens de mille choſes qui ne donnent ni joye, ni douleur, M. Sc. Je hais ces vains auteurs qui s'*affligent* par art, Boi. Si la ſageſſe de Dieu avoit impoſé aux hommes la neceſſité de vivre toûjours, ils s'*affligeroient* peut-être de leur immortalité, Aba. Pourquoi à la lecture de mes ſatires, aimez-vous mieux vous *affliger* avec les ridicules, que de vous rejoüir avec les honnêtes gens? Boi.

Affliger, ſignifie auſſi, Maltraiter ſon corps, le mortifier, le faire ſouffrir. *Affliger* ſon corps par des auſteritez, Port-R. Les Saints ont toûjours eu le ſoin d'*affliger* leurs corps par le jûne, & par les diſciplines, Id.

Affliger, ſignifie encore, Ruïner, deſoler. La guerre *affligera* l'Etat, Mal

Ce mot vient du vieux Latin *ſligere*, qui repreſente le bruit que font les coups de main, & de fouët *ſlic flac*; d'où on a auſſi formé *fleaux*, qui font les châtimens de Dieu, & les afflictions qu'il nous envoye.

Affligé, ée. part. & ſubſt. m. & f. Il ne ſied pas bien aux perſonnes *affligées* d'avoir trop d'eſprit, Bou. La veuve feignoit d'être *affligée*, La Fon. Preſque tous ceux qui vont ſ'affliger avec les *affligez*, ne ſentent rien de ce qu'ils diſent ſentir, M. Sc. C'eſt aſſez d'être du nombre des *affligez*, pour être de vos amis, Voit. Le temple de la Juſtice eſt le refuge inviolable des *affligez*, Pat.

Affluence. ſ. f. Abondance, chute, concours. L'*affluence* des eaux a rompu la chauſſée de ces

Digitized by Google

étangs. L'*affluence* des humeurs cause diverses maladies. Le chemin étoit rompu par l'*affluence* des ruisseaux, VAUG.

AFFLUENCE, ſe dit auſſi d'une abondance, d'un aſſemblage, d'un concours de choſes, ou de perſonnes. *Affluence* de biens : une *affluence* extraordinaire de peuple. On dit auſſi *affluence* de paroles; mais le plus ſouvent en mauvaiſe part. Bon Dieu! quelle *affluence* de paroles?

AFFLUENT, ENTE. adj. Il ſe dit d'une riviere qui tombe dans une autre. On a expédié des parentes pour rendre la Seine navigable juſqu'à ſa ſource, & toutes les rivieres y *affluentes*, tant au deſſus qu'au deſſous de Paris.

AFFLUER. v. n. Se rendre en un même lieu. Il ſe dit premierement des eaux qui coulent vers un même endroit. Il n'y a point de fleuve en France où il *afflue* tant d'eaux que dans la Loire. Il y a beaucoup de grands fleuves qui *affluent* dans la mer Caſpie.

Ce mot vient de *fluere ab undis fluentibus*, parceque la grande affluence, & abondance des choſes ſe fait par le moyen des rivieres. Ce mot deplait à bien des gens : aucun bon Auteur ne s'en ſert aujourd'hui, REGN. A la verité Mezerai l'a employé. Il n'eſt point condamné par Mrs. de l'Academie : cependant on ne doit pas s'en ſervir ſans ſcrupule.

AFFLUER, ſignifie auſſi, Arriver en abondance; & ſe dit tant des perſonnes, que des choſes. Les Ecoliers *affluoient* de toutes parts autrefois dans l'Univerſité de Paris. Les richeſſes, les delices *affluent* en France. Les mauvaiſes humeurs *affluent* ſur les playes.

Ce mot vient du Latin *affluere*, qui ſignifie le même.

AFFOIBLIR. v. act. Rendre plus foible, moins vigoureux; debiliter, diminuer les forces, les abattre; & ſe dit également dans le propre, & dans le figuré. La trop grande chaleur *affoiblit* le corps. *Affoiblir* le credit & l'autorité d'une perſonne. La vieilleſſe *affoiblit* la memoire. L'affectation en matiere de langage *affoiblit* la penſée, D'AUCOURT. Il n'y a rien qui *affoiblisse* cette preuve, EV. DE M. *Affoiblir* le parti des ennemis, ABL. Le temps *affoiblit* l'amour, PEL. Le relâchement des Directeurs faciles ne tend qu'à *affoiblir* la vigueur des loix, LE P. GAIL. Le temps *affoiblit* les plus juſtes reſſentimens, OR M. Le vin *affoiblit* les nerfs. Les afflictions *affoiblissent* l'eſprit. Les auſteritez *affoiblissent* les appetits ſenſuels. Une abſence éternelle *affoiblit* l'idée de l'objet, RAC. *Affoiblis* ſes appas, pour *affoiblir* leurs droits, CORN.

Il ſe dit particulierement des monnoyes. *Affoiblir* les monnoyes, *affoiblir* les eſpeces, c'eſt les rendre de moindre valeur; en diminuer le poids, & le titre. On *affoiblit* plus les monnoyes en France depuis Charles VII. juſqu'en l'année 1641. que l'on n'avoit fait depuis St. Louis juſqu'à Charles VII. LE BLANC. On *affoiblit* l'or en le mettant dans l'eau forte, en y mêlant de l'argent, du cuivre, de l'émeril. On le dit auſſi des pieces de bois preparées. Les bois *affoiblis* exprés ſont toiſez de la groſſeur de leur boſſage, & comme s'il n'y avoit aucun cintre, ni vuide.

AFFOIBLIR, eſt auſſi neut. & ſignifie, Devenir plus foible, plus debile; perdre de ſes forces, & de ſa vigueur. Ce mal *affoiblit* tous les jours. L'eſprit lui *affoiblit* de plus en plus. Le parti *affoiblit*, ABL.

AFFOIBLIR, eſt auſſi neutre paſſif, & ſignifie tout de même, Devenir moins vigoureux, moins fort, s'abattre, ſe debiliter. Son corps & ſon eſprit s'*affoiblissent* beaucoup. Son autorité s'*affoiblit* tous les jours. Le tribunat de Druſus ſemble s'*affoiblir*, ABL. Les plus fortes amitiez s'*affoiblissent* avec le temps, ST. EV.

AFFOIBLISSANT, ANTE. adj. Qui affoiblit. La ſeignée trop reïterée eſt un remede *affoiblissant*.

AFFOIBLISSEMENT. ſ. m. Diminution de force, diminution de vigueur. On le dit également bien dans le ſens propre, & dans le figuré. *Affoiblissement* du corps. Etre dans un grand *affoiblissement*. *Affoiblissement* d'eſprit. La fleur de l'âge ſe paſſe, & la vigueur de la jeuneſſe a ſes *affoiblissemens*, PORT-R. L'*affoiblissement* de la Republique. L'*affoiblissement* des paſſions.

Ce mot vient du primitif *foible*.

AFFOIBLISSEMENT, en matiere de monnoye. C'eſt le mêlange, l'alliage des metaux. La diminution du poids, & de l'alloi. Les principaux *affoiblissemens* de la monnoye ne ſont arrivez que ſous la 3. race des Rois de France. Les *affoiblissemens* des monnoyes ſont très-onereux aux peuples, LE BLANC.

AFFOLER. v. act. Rendre exceſſivement paſſionné; toucher ſi ſenſiblement une perſonne, qu'elle en ſoit en quelque façon troublée. Il n'eſt gueres en uſage que dans le ſtile familier, badin, & ſatirique; encore n'eſt-ce ordinairement qu'au participe. C'eſt la beauté de ſa femme qui l'a *affolé*. Il étoit tellement entêté de cette opinion, qu'il en étoit *affolé*; c'eſt-à-dire, qu'il en avoit preſque perdu l'eſprit.

Cloris que l'amour affole,
Aime les Galans de Cour, GOMB.

Autrefois ce mot ſignifioit, Eſtropier un membre. *Affoler* une jambe, la bleſſer. *Affoler* une femme enceinte, la faire avorter. En ce ſens il eſt hors d'uſage.

Du Cange derive ce mot de *affolare*, qui ſignifie, Toucher legerement, flatter en badinant.

AFFOLÉ, ÉE. adj. Qui eſt ſi paſſionné, ſi ſenſiblement touché de quelque paſſion, qu'il approche de la folie. C'eſt un homme *affolé* de ſon amour propre. C'eſt une femme *affolée* de ſa propre beauté. Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile familier, & comique.

En termes de Marine, on appelle une bouſſole, ou une aiguille *affolée*, celle qui eſt defectueuſe, ou touchée d'un aimant qui ne l'anime pas; qui indique mal le Nord.

AFFOLEURE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie bleſſure.

AFFOLIR. v. n. Devenir fou. Cet homme *affolit* tous les jours. Il n'eſt uſité que dans le ſtile comique, & familier.

AFFORAGE. ſ. m. Droit ſeigneurial qu'on paye au Seigneur pour avoir permiſſion de vendre du vin, ou autre liqueur dans ſon fief, & ſuivant la taxe qui en ſera faite par ſes Officiers. Rageau, & Du Cange en parlent.

AFFORAGE, eſt auſſi employé dans la derniere Ordonnance de la ville de Paris du mois de Decembre 1672. pour dire, le prix d'une choſe venale mis par l'autorité de Juſtice. On ne peut vendre des vins étrangers, que le prix n'en ait été fixé par les Echevins, & qu'il n'en ſoit fait mention par l'acte d'*afforage*, comme il eſt porté au chap. 9. de la même Ordonnance. Paſquier temoigne que le mot d'*affeurer* ſignifioit autrefois *acheter*; & qu'on diſoit *affeurer* ſon cheval; pour dire, l'acheter au feur, & au juſte prix.

Ce mot vient du Latin *afforare*; c'eſt-à-dire, *juxta foros & leges judicare*. D'autres le derivent de *fodeum*, par une metaphore tirée de ceux qui étant obligez de payer au Seigneur une certaine quantité de feurre, ou de foarre, la faiſoient eſtimer en argent à un certain prix.

AFFOUAGE. ſ. m. Droit de coupper du bois dans une forêt pour l'uſage de ſa famille, DU CANGE.

AFFOUAGEMENT. ſ. m. eſt un état, ou departement qui ſe fait dans la Provence, & autres pais où les tailles ſont réelles, pour faciliter la levée des impoſitions qu'on fait ſur la Province, en reglant le nombre des feux de chaque Parroiſſe, ou Communauté.

Digitized by Google

nauté. Le dernier *affouagement* de Provence a été enregitré le 20. Mai 1666. La Viguerie d'Aix eſt comptée pour 74. feux dans cet *affouagement*.

Ce mot vient de *foüage*, qui vient de *feu*.

AFFOURCHER. v. act. Terme de Marine. C'eſt mouiller une ſeconde ancre éloignée de l'autre, enſorte que leurs cables faſſent une eſpece de fourche; ce qui empêche les vaiſſeaux de ſe tourmenter.

Ce mot vient de *furca*.

AFFOURCHER *à la voile* : c'eſt porter l'ancre d'affourche avec le vaiſſeau, lors qu'il eſt encore à la voile.

AFFOURRAGEMENT. ſ. m. L'action d'affourrager.

AFFOURRER ou AFFOURRAGER. v. act. Donner du *fourrage*, de la paille aux moutons, ou à d'autres beſtiaux, pour vivre & fourrager.

Ce mot vient de *fourre*, *fourre*, ou *fourrage*, & du Latin *far*. Quelques-uns ont dit auſſi *affeurer* : mais ce mot ſignifioit autrefois, Mettre le prix aux denrées; d'où eſt venuë la phraſe, *Au feur*, *& à meſure*.

AFFRANCHIR. v. act. Mettre quelcun en liberté, & hors d'eſclavage; le delivrer, le tirer d'une ſujetion fâcheuſe, dure, & contraire à la liberté naturelle. Le mariage *affranchit* de la puiſſance paternelle. *Affranchir* un eſclave, c'étoit lui donner une nouvelle vie, TOUR. Par le Droit Romain on ne pouvoit *affranchir* un eſclave avant l'âge de 18. ans. Il eſt d'une ame grande & genereuſe d'*affranchir* les peuples d'une cruelle ſervitude, VAUG.

* *Vos invincibles mains*
Ont de monſtres ſans nombre affranchi *les humains.*
RAC.

AFFRANCHIR ſignifie encore, Exempter, decharger. *Affranchir* une ville; le Roi *affranchit* ce païs-là de tailles.

AFFRANCHIR, ſe dit dans le même ſens avec le pronom perſonnel. On ne cherche qu'à s'*affranchir* de la domination des Souverains, ABL. Les Hollandois ſe ſont *affranchis* de l'obeïſſance, & de la tyrannie Eſpagnole. S'*affranchir* des tributs. Il ſut toûjours permis de s'*affranchir* du joug des Tyrans, TOUR. Pour s'*affranchir* tout s'appelle vertu, CORN. Perſonne ne doit s'*affranchir* de l'obeïſſance des loix, LA PL.

AFFRANCHIR, ſignifie auſſi, Delivrer. St. Paul ſouhaitoit de mourir pour être *affranchi* des miſeres de ce monde, & être avec J. CHRIST. S'*affranchir* de la diſette.

AFFRANCHIR, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Se delivrer des maux; ou de la tyrannie des paſſions qui nous agitent, & qui nous tiennent dans une eſpece d'eſclavage. La mort ſeule nous *affranchira* des miſeres de ce monde. *Affranchiſſez* vous des prejugez du vulgaire. Quiconque fait regner ſur ſoi la juſtice, s'*affranchit* de la tyrannie des paſſions, TOUR. Un grand Orateur s'*affranchit* quelquefois de la ſervitude des regles, ID. Heureux qui s'*affranchit* du pouvoir de l'amour, CORN. On dit auſſi dans le même ſens, Etre *affranchi* du pouvoir de la fortune. Etre *affranchi* de ſoucis, de ſoins, d'inquietudes, d'affaires, d'embaras, & generalement de tout ce qui peut cauſer de la peine à l'eſprit. S'*affranchir* du joug du mariage, B. RAB. La mort de vôtre époux vous *affranchit* des ſcrupules qui vous gênoient pendant ſa vie, ST. EV. Du joug de mes bienfaits tu cherche à t'*affranchir*, RAC.

Du Cange derive ce mot de *affranquire*, qu'il trouve dans la baſſe Latinité, ſignifiant la même choſe.

AFFRANCHIR la pompe, ſe dit en termes de Marine, lors qu'on jette, & qu'on tire plus d'eau par la pompe qu'il n'en entre dans le vaiſſeau. Ainſi la pompe eſt franche, quand il n'y a plus d'eau dans le vaiſſeau.

AFFRANCHI, IE. part. & adj.

On appelle *Affranchi* dans le Droit Romain, un eſclave mis en liberté. L'*Affranchi* de Ciceron. Les *affranchis* n'avoient pas une parfaite liberté, à moins qu'ils ne fuſſent enrôllez dans l'une des 35. tribus de Rome. Les jeunes Romains de bon goût preferoient les *Affranchies*, qui étaloient leurs innocens appas ſans fard, & ſans artifice, DAC. Corneille a dit du Roi Attale, Qui du Peuple Romain ſe nommoit l'*Affranchi*. Les *Affranchis* prenoient le nom, & le ſurnom de leurs maîtres, & s'uniſſoient par là en quelque ſorte à leur famille. Les *Affranchis* reveroient comme des Dieux, les perſonnes qui les avoient delivrez de la ſervitude, PATRU.

AFFRANCHISSEMENT. ſ. m. Manumiſſion, action par laquelle on affranchit un eſclave; grace; exemption en faveur d'une ville; ou d'une Communauté, de quelques charges, ou impoſitions. Les *affranchiſſemens* ſe faiſoient à Rome avec certaines formules. Les *affranchiſſemens* des charges, ou impoſitions publiques ont été preſque tous retoquez. Du temps de Louis IX. Roi de France on fit un *affranchiſſement* en faveur de certains villages, qui dependoient de l'Abbaye de S. Germain des Prez, LE MAIT.

AFFRANCHISSEMENT, ſe prend auſſi pour toute ſorte de delivrance. Ces pertes, que la nature preoccupée s'imagine faire par la mort, ne ſont à en bien juger qu'un *affranchiſſement* d'un état où le bien ne balance point le mal, AB.

AFFRES. ſ. f. plur. Grand effroi; peur extrême. Les *affres* de la mort. Il faillit à être pris par les Archers; jamais il ne fut en de telles *affres*.

Ce mot vient de *affari*, *quando quis nec loqui*, *nec affari poteſt præ timore*. D'autres croyent qu'il vient du ſon & du mouvement naturel qu'on fait dans le fremiſſement & dans le friſſon, qui s'explique par *fri* & *fre* : car en effet ce qui donne de l'horreur & de la peur donne une eſpece de friſſon. D'autres le derivent du mot Grec *phren* & de *a*, particule, comme qui diroit, Inſenſé & privé de jugement. Quelques-uns derivent ce mot de *Africoſus*, comme qui diroit, Qui vient d'Afrique, qui eſt le païs des monſtres. Il eſt preſque tout-à-fait hors d'uſage.

AFFREUX, EUSE. adj. Qui eſt épouvantable, hideux, horrible; qui fait peur; qui donne de l'effroi. Ce mot *affreux* veut le datif quand il eſt ſuivi d'un nom, & l'infinitif quand il eſt ſuivi d'un verbe, en y ajoûtant la particule *à*. La mort eſt quelque choſe d'*affreux* à tout le monde, & plus encore aux mechans qu'à tous les autres, S. CIRAN. Tout n'eſt qu'or & que pourpre dans vôtre armée, celle des Macedoniens au contraire eſt *affreuſe* à voir, VAUG. Il ſe met auſſi quelquefois ſans regime. L'Afrique a des monſtres, & des deſerts *affreux*. Les Satires de Juvenal ſont pleines d'*affreuſes* veritez, BOI. Par quels *affreux* ſermens faut-il vous raſſûrer? RAC. Des ſubſides *affreux* adoucir la rigueur, BOI. Il fit une peinture *affreuſe* du vice, M. DE M. Les mourans ont des regards *affreux*. Il a la mine *affreuſe*, ARN. Sa fin fut *affreuſe*, M. DE M. Il a commis les plus *affreux* de tous les crimes. Il ſouffrit tout ce que la ſervitude a de triſte, & d'*affreux*. C'eſt l'avarice qui a rendu les hommes aſſez hardis, pour mepriſer tout ce que la mort a d'*affreux* dans un naufrage, BOUH. Tout devient *affreux* dans la pauvreté, BOI. On dit d'une femme fort laide, qu'elle eſt *affreuſe*. On dit qu'un homme eſt dans une miſere *affreuſe*; c'eſt-à-dire, extrême.

Mr. de Caſeneuve fait venir ce mot d'*Afer*, *Africanus*; à cauſe de la noirceur des Africains, qui les rend *affreux*.

AFFREUSEMENT. adv. Effroyablement; d'une maniere affreuſe. Il regardoit *affreuſement* ſon ennemi.

Digitized by Google

nemi. L'uſage de ce mot eſt aſſez borné, & bien des gens voudroient qu'en ſa place on dit d'*une maniere affreuſe*; ou qu'on ſe ſervit de quelque autre adverbe, comme de *grandement*, d'*extremement*, d'*horriblement* &c. Il eſt *extremement* gros, il eſt *horriblement* laid, plutôt que, il eſt *affreuſement* gros, il eſt *affreuſement* laid. Ce ſeroit le plus ſûr.

AFFRETEMENT. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt la convention pour le loüage d'un vaiſſeau. Ce mot ſe dit ſur l'Ocean. Sur la Mediterranée on dit *noliſſement*.

AFFRETER. v. act. Prendre un vaiſſeau à loüage. Le proprietaire du navire frete, ou donne à loüage; & le marchand chargeur *affrete*, prend à loüage.

AFFRETEUR. ſ. m. Celui qui prend le vaiſſeau à loyer.

Ce mot vient de *fretum*.

AFFRIANDER. v. act. Accoutumer à la friandiſe. Il ne faut pas donner aux enfans trop de douceurs, cela les *affriande*. Vous m'*affriandez* à vôtre bonne chere, VAUG. *Affriander* des poiſſons, L'ACAD.

On dit en Fauconnerie, *Affriander* l'oiſeau, lorſqu'avec de bon pât, ſoit de pigeonneaux, ou de poulets, on le fait revenir ſur le leurre.

On le dit auſſi au figuré des choſes agreables à l'eſprit. Il s'eſt *affriandé* à la lecture des Romans, des Relations étrangeres, de la Poëſie. On dit auſſi, il eſt *affriandé* au jeu, il eſt *affriandé* au gain. Mais tout cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & familier.

AFFRIOLER. v. act. Terme populaire. Affriander, attirer par quelque amorce de plaiſir. Les femmes ſont aiſément *affriolées* par la Comedie & les cadeaux. On *affriole* les ſouris avec du lard, ou des noix, pour les prendre.

AFFRODILLE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *Aſphodele*. Voyez ASPHODELE.

AFFRONT. ſ. m. Injure, outrage qu'on fait à quelcun, ſoit par des paroles, ſoit par des coups, ou de mauvais traittemens. Les *affronts* à l'honneur ne ſe reparent point, CORN. Il reçut un grand *affront* à l'audience. Il n'y a que le Chriſtianiſme qui nous puiſſe faire ſouffrir patiemment un *affront*. Un dementi eſt un ſanglant *affront*. Seneque dit que la douleur qu'on reſſent d'un *affront* eſt la marque d'un cœur bas & foible, OE. M.

Mon honneur eſt le ſien, & le mortel affront
Qui tombe ſur mon chef, rejallit ſur ſon front. CORN.
Il pourroit bien mettant affront *deſſus* affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front. MOL.

On dit figurément, Boire un *affront*, avaler un *affront*, eſſuyer un *affront*; pour dire, le recevoir, le ſouffrir. On dit auſſi ne pouvoir digerer un *affront*; pour dire, qu'on l'a toûjours ſur le cœur, qu'on ne le peut oublier. Comment pourriez-vous digerer un ſi cruel *affront*?

Ce mot vient de l'Italien *affronto*. MENAGE. Paſquier a obſervé que ce mot n'étoit pas ancien de ſon temps.

AFFRONT, ſe dit auſſi de la honte, du deshonneur que nous recevons nous-mêmes par nôtre faute, ou par celle de ceux qui nous touchent. N'entreprenez point cette affaire; l'*affront* vous en demeurera. Un General d'armée reçoit un *affront*, quand il leve le ſiege de devant une place. Un criminel qu'on execute fait un *affront* à toute ſa famille. Quand un Predicateur demeure court en chaiſe, on dit que c'eſt un *affront* que lui fait ſa memoire.

AFFRONTAILLES. ſ. f. plur. Les confins de pluſieurs fonds aboutiſſans aux côtez d'un autre fond. POM.

AFFRONTER. v. act. Tromper quelcun malicieuſement; d'une maniere baſſe, ruſée, maligne, & ſous pretexte de bonne foi. Ce banqueroutier a *affronté* cent perſonnes ſous l'apparence qu'il avoit d'être riche. Ce Changeur m'a *affronté*, il m'a donné de la monnoye qui eſt fauſſe. Il m'a *affronté* de dix piſtoles, ABL.

AFFRONTER, ſe dit quelquefois en bonne part. En ce ſens il ſe dit des choſes auſſi bien que des perſonnes, & ſignifie, Faire front; attaquer hardiment; s'expoſer avec courage, & avec intrepidité. Aller en temeraire *affronter* les hazards, BOI. Les deux armées s'*affronterent* terriblement, ABL. Alexandre n'alloit *affronter* ſes ennemis qu'en plein jour, & à decouvert. Vous allez de la mort *affronter* la preſence, RAC. *Affronter* en plein champ les fureurs de Janvier, BOI. Il faut *affronter* le peril en intrepide, & non pas en imprudent, TOUR. Où eſt le ſoldat qui n'*affronte* pas le danger en preſence de ſon Prince, ABL.

AFFRONTER, en termes de Blaſon, ſe dit des animaux qui ſont poſez vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes ſe regardent dans un Ecu. Deux lions *affrontez*, ſont ceux qui ſont poſez front contre front. On le dit auſſi, quand il n'y a que leurs têtes ainſi diſpoſées. On le dit même, quand ils ſont en des quartiers differens, encore qu'il y ait d'autres pieces entre deux. Il portoit d'or à deux lions *affrontez* de gueules.

AFFRONTERIE. ſ. f. Tromperie. Il y a un très-grand nombre de gens qui ne vivent que d'*affronterie*. Servez vous rarement de ce mot.

AFFRONTEUR, EUSE. adj. & ſ. Qui trompe; qui affronte. Paris eſt plein de filous, & d'*affronteurs*. Vous êtes une franche *affronteuſe*.

AFFUBLEMENT. ſ. m. Voile, vetement, habillement; tout ce qui couvre, cache, enveloppe la tête, & le corps. Ce mot ne peut avoir d'uſage que dans le comique.

AFFUBLER. v. act. Cacher, couvrir ſa tête, & s'envelopper le viſage. Les Moines & les Hermites s'*affublent* d'un froc. Cette femme étoit *affublée* de ſa cappe pour n'être pas connuë. Il y a de bons Auteurs qui pretendent que le mot d'*affubler* n'eſt plus en uſage que pour ſignifier, Se couvrir, ſe vetir, ſans avoir égard à la tête. Au moins eſt-il certain qu'*être affublé* ſe trouve pour être couvert, être vetu.

Le moindre de leurs valets
Eſt affublé *d'écarlate.* MAI.
O qu'il eſt indigne ment
Affublé *d'une ſoutane!* ID.

Mais en quelque ſens que ce ſoit, on ne peut s'en ſervir que dans le ſtile badin, & familier.

Nicod derive ce mot de *infula*, qui ſignifie une ancienne coeffure. On dit encore en Normandie & en Picardie *defuler*; pour dire, Se decoeffer, ôter ſon chapeau. Du Cange le derive de *affibulare*, mot de la baſſe Latinité qui vient de *fibula*: c'étoit une boucle ou agraffe ſervant à attacher les habits longs qui couvroient & enveloppoient tout le corps; comme on a dit *clavi*, & *laticlavi*, des vêtemens honorables ainſi attachez.

On dit au figuré avec le pronom perſonnel, S'*affubler* de quelcun; pour dire, En être coeffé & entêté, ne voir que par ſes yeux, n'entendre que par ſes oreilles. Les diſciples de Platon étoient *affublez* des opinions de leur maître. Les gens foibles ſe laiſſent aiſément *affubler* par des directeurs & par des flatteurs. Ce mot, en quelque ſens qu'on le prenne, ne ſe peut dire qu'en raillant. Les Normans prononcent *affuber*.

AFFUBLÉ, ÉE. part. Qui eſt couvert, qui eſt enveloppé de quelque voile, de quelque habillement.

AFFUST ou AFFUT. ſ. m. Ce qui ſert à pointer le canon quand on le tire, ou à le tranſporter ailleurs. L'*affût* d'un canon de navire, ou de caſemate, conſiſte en deux roues ſans rais, d'une ſeule piece de bois. L'*affût* d'un canon qui va en campagne conſiſte

en

en deux fortes roues, qui portent deux longues & fortes pieces de charpente, qu'on nomme les *flasques*, jointes par des entretoises, & des boulons, dans lesquelles est comme enchassé le canon, qui se meut sur ses tortillons comme sur un centre en équilibre. Il y a aussi des crochets de retraitte pour faire avancer ou reculer la piece. On y ajoûte un avant-train composé de deux moindres roues, quand on le fait marcher. Les mortiers ont aussi leurs *affuts*, dont les roues sont comme celle des canons des vaisseaux, ou des cascamates. L'arquebuse à croc est montée sur une piece de bois qui lui sert d'*affut*, & sur laquelle elle tourne facilement pour être chargée & tirée.

AFFUST DE BORD, est le nom qu'on donne aux affûts des canons qui servent sur les vaisseaux.

AFFUST, en termes de Chasse, est un lieu caché où l'on se met avec un fusil tout prêt à tirer, & où l'on attend le gibier au passage.

On dit figurément, qu'un homme est à l'*affût*, quand il s'est arrêté quelque part pour épier le passage de quelcun à qui il veut parler, ou une occasion favorable de faire quelque affaire.

AFFUSTAGE ou AFFUTAGE. s. m. Soin qu'on prend du canon pour le braquer, le disposer à tirer.

AFFUSTAGE, se dit aussi chez les ouvriers, d'une garniture, & provision de tous outils dont ils ont besoin. On le dit encore des pieces qu'on applique aux fontaines jaillissantes pour en diversifier le jet.

AFFUSTER ou AFFUTER. v. act. Disposer le canon à tirer, le mettre en mire.

AFFUSTER, signifie aussi chez les ouvriers, Aiguiser ses outils.

AFFUSTÉ, ÉE. adj. On dit qu'un artisan est *affûté* de tous ses outils, quand il a près de lui tous ceux dont il a besoin pour travailler. Une boutique bien *affûtée*.

AFFUSTÉ, se dit aussi figurément d'une personne qui est venuë preparée & disposée à dire ou faire quelque chose. Ils étoient trois ou quatre Juges *affûtez* pour faire gagner le procés à cet homme-là.

Nicod derive tous ces mots du Latin *fustis*, *bâton*.

A F I.

AFILIATION. s. f. Terme Gaulois, qui signifie adoption. Cette espece d'adoption se pratiquoit entre les Rois, & les grands Seigneurs. Elle se faisoit avec des ceremonies militaires. Le pere presentoit une hache à celui qu'il adoptoit pour son fils; & cela signifioit, qu'il vouloit qu'en succedant à ses biens, il les conservât par le glaive.

AFILIATION, est aussi un terme de Religieux, qui signifie la communication qu'un Ordre Religieux fait à quelque maison particuliere, de tout ce que l'Ordre a de plus saint, & de plus precieux.

AFILIER. v. act. Terme de Religieux. C'est faire quelcun participant de tout ce qu'il y a de saint dans un Ordre.

AFIN. Conjonction qui denote l'intention, & signifie, Pour, à dessein. Elle est toûjours suivie d'un *de* ou d'un *que*. Quand elle est suivie d'un *de*, elle regit l'infinitif: Cet Abbé prêche, *afin* d'obtenir un Evêché, *afin de* parvenir à l'Episcopat. Faites Seigneur que nous connoissions la brieveté de nos jours, *afin* d'acquerir la sagesse du cœur, PORT-R. Quand cette conjonction est suivie d'un *que*, elle regit le subjonctif: *Afin que* vous y mettiez ordre. *Afin que* je voye la fin de mon procés. *Afin que* nous puissions sçavoir ce que vous faites. *Afin qu'*on ne fût informé de rien, il ordonna &c. ABLAN. Elle regit même bien souvent deux constructions differentes dans une même periode. J'ai tenu cette conduite *afin de* faire voir mon innocence à mes Juges, & *que* l'imposture ne triomphe pas de la

verité, VAUG. Il est vrai que M. Corneille dans ses notes, n'approuve pas tout-à-fait cette derniere façon de parler; mais elle est trop usitée pour la rejetter. Je veux vous le donner chez vous, *afin de* le guerir avec plus de commodité, & *qu'il* soit vu de moins de monde, MOL. Au reste *pour* avec l'infinitif, est bien plus en usage qu'*afin de* & qu'*afin que*. Quand on est obligé de se servir d'*afin que*, & qu'on veut le repeter dans une même periode, on n'en repete que la particule *que*; le reste étant sous-entendu: Ils livreront le Fils de l'homme aux Gentils, *afin qu'*ils le traitent avec outrage, & *qu'*ils le foüettent & le crucifient, PORT-R.

Menage derive ce mot de *ad finem*.

AFTOMATES. Voyez AUTOMATES.

A G A.

AGA. Interjection admirative. Vieux mot & populaire, qui vient d'un autre vieux mot, *Agardez*, pour dire, *Regardez*, *voyez un peu*. On le dit encore dans le comique: *Aga*, qu'elle est joliette.

AGA. s. m. Terme d'Histoire & de Relations. Ce mot signifie dans la langue des Mogols, & dans celle des Khovarezmiens, un homme puissant, un Seigneur, & un Commandant. Les Turcs se servent de ce mot pour signifier absolument un Commandant. Ainsi l'*Aga* des Janissaires est leur Colonel, & le *Capi Aga* est le Capitaine de la porte du Serrail. Ils donnent par civilité à quelques personnes le titre d'*Aga*, quoiqu'ils n'ayent aucune charge.

AGACE. s. f. Espece de pie qui a les plumes plus noires que les autres, & qu'en Latin on appelle *pica glandularia*.

Ce mot vient de l'Italien *ragazza*, qui signifie *garrula*.

AGACEMENT. s. m. Incommodité, ou douleur qui vient aux dents par le moyen de quelques acides. L'*agacement* se fait plutôt dans les gencives que dans les dents mêmes. Car si on frotte les gencives avec du vitriol, ou d'autres acides, il en vient le même effet. Dans un combat que fit faire le Duc de Savoye en 1421. d'un ours contre des dogues, le gouverneur lui frotta les dents avec du vitriol, ce qui lui causa un tel *agacement*, qu'il ne put mordre les chiens.

AGACER. v. act. Attaquer, irriter, picoter, provoquer quelcun doucement, & par de petites insultes. C'est un esprit aigre, qui *agace* sottement tout le monde. Les laquais *s'agaçant* font aboyer les chiens, & jurer les passans, BOI. C'est une chose bien agreable de se voir *agacer* par le merite d'une jolie femme, quand elle n'a d'enjouement qu'autant qu'il en faut pour plaire, P. COM. Il est difficile de se deffendre d'une coquette vive, & piquante, qui *agace* avec esprit, OE. M.

Cher Tirsis, je me sens piquer
De vingt Sonnets dont tu m'agaces.

Tout cela n'a d'usage que dans le stile satirique, ou badin. On dit aussi *agacer* un moineau; c'est-à-dire, l'irriter.

Menage derive ce mot du Latin *acax*, du verbe *acco*, & de *acutare*, qui font factices, d'où il prétend que sont venus *agacé*, & *agacer*: d'autres du mot *accessere*, qui prétendent qu'on a dit en quelques lieux *accesser*, pour dire *agacer*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *begace*, vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui signifie *agacer*, où *begasu* signifie aussi *contentieux*.

AGACER, signifie aussi, Engourdir, assoupir la faculté de quelque chose, empêcher son action. Les fruits verds & âcres *agacent* les dents, c'est-à-dire, qu'ils les rendent molles, & en état de ne mâcher qu'avec peine, & degoût. On le dit aussi des trenchans des ferremens. Un couteau est *agacé*, quand on en a couppé du fruit.

Digitized by Google

AGACÉ, ÉE. part. passif. & adj.

AGACIN. s. m. Cors au pied, en Latin *clavus*. Voyez CORS.

AGALLOCHUM. s. m. Espece de bois odorant qu'on appelle aussi *bois d'aloës*. Voyez ALOËS.

AGANTE. Terme de Mer, c'est-à-dire, prens. Ce mot n'est usité que parmi les matelots.

AGAPE. Terme de l'Histoire Ecclesiastique, qui signifioit dans la primitive Eglise Grecque, les festins que faisoient ensemble les premiers Chrétiens dans les Eglises, après la communion, pour entretenir l'union, & la concorde entr'eux. Les riches en faisoient la dépense, & y appelloient les pauvres. Cette coutume étoit empruntée des Payens; & voici ce qu'en dit Tertullien pour en expliquer l'origine: Le nom de nos soupers apprend la raison de leur établissement. On leur donne un nom qui signifie en Grec *charité*. Quelque depense que l'on y fasse, on regarde comme un gain, une dépense que l'on fait par piété. C'est un rafraîchissement par lequel on soulage les pauvres. Chacun y mangeoit modestement, & le repas finissoit par la priere. Ces festins religieux donnerent lieu aux Payens d'accuser les Chrétiens, de commettre des impuretez, & de se mêler au hazard dans leurs assemblées. Ce mot d'*agape*, qui en Grec signifie amour, fortifioit le soupçon, & faisoit prendre ces repas de charité, pour des banquets de dissolution. Le baiser de paix, par lequel finissoit la ceremonie, étoit une nouvelle raison qui confirmoit la medisance, & faisoit conjecturer, que cette marque d'affection fraternelle, n'étoit pas tout-à-fait pure, ni tout-à-fait innocente. Pour faire cesser la calomnie, l'on ordonna d'abord que le baiser de paix fe donneroit separément entre les hommes, & de même entre les femmes; afin que le mélange des deux sexes ne donnât plus lieu aux mauvais soupçons; & que la concupiscence ne pût avoir aucune part à cette salutation fraternelle. Il fut ensuite défendu de dresser des lits dans les temples, pour la commodité de ceux qui vouloient manger plus voluptueusement. Comme cette pratique pouvoit être fort mal interpretée par les Payens, elle fut absolument retranchée des *agapes*. Enfin on fut obligé d'abolir entierement les *agapes* mêmes, à cause des abus qui s'y commettoient. Ce fut le Concile de Carthage qui les condamna en 397. ensorte que la memoire en est presque perduë avec l'usage.

Ce mot vient du Grec ἀγάπη, *dilectio*, *dilection*, charité mutuelle; du verbe *agapao*, *diligo*, *j'aime*, je choisis.

AGAPETES. f. f. Bien-aimée. On donnoit ce nom dans l'ancienne Eglise à des vierges qui vivoient en communauté; ou qui s'associoient avec des Ecclesiastiques, sous pretexte de pieté, & de charité. A cause de cela ils les appelloient, Sœurs adoptives. Dès le I. siecle il y avoit des femmes qui étoient instituées Diaconesses; & comme elles se consacroient au service de l'Eglise, elles choisissoient leur demeure chez les Ecclesiastiques, à qui elles rendoient tous les offices de charité conformes à la sainteté de leur ministere. Dans la ferveur des premiers commencemens du Christianisme, il n'y avoit rien de scandaleux dans ces pieuses Societez. Mais dans la suite elles degenererent en libertinage; ensorte que S. Jerôme demande avec indignation, *unde Agapetarum pestis in Ecclesias introiit*. Les Conciles, soit pour ôter aux Payens un sujet plausible de calomnie, soit pour éloigner les occasions du mal, contraignirent les Prêtres à se separer de ces femmes bien-aimées, & defendirent avec beaucoup de severité ces dangereuses *Agapetes*. S. Athanase raconte d'un Prêtre nommé Leontius, qu'il offrit de se mutiler, & de retrancher toutes les raisons de soupçon, afin de conserver sa chere compagne.

AGARIC. s. m. Terme de Pharmacie. C'est une excroissance qui naît comme un potiron, sur le tronc & sur les grosses branches de divers arbres quand ils sont vieux. Il y en a deux sortes: Le mâle qui est jaunâtre, assez pesant, & assez compacte, & plus propre pour les Teinturiers que pour la Medecine. La femelle est plus recherchée, & se trouve sur le meleze, ou larix. Ses bonnes marques sont la blancheur, la legereté, la grandeur, la friabilité, l'odeur penetrante, & la grande amertume. Il en vient des Alpes & du Levant, & c'est un medicament qui purge lentement; c'est pourquoi on a accoutumé de le mêler avec d'autres purgatifs.

Ce nom lui a été donné d'une Province de Sarmatie nommée *Agarie*, d'où il est venu d'abord, à ce que dit Dioscoride. Scaliger dit qu'il se trompe, & que le nom de ce païs est imaginaire, aussi bien que le païs même. Mais Saumaise dans son livre de *Homonymis* a justifié Dioscoride. Plusieurs Auteurs, & entr'autres Galien, en parlent comme d'une racine. Mais l'opinion commune est que c'est une espece de champignon, qui s'engendre sur le tronc des arbres. Pline dit que toutes sortes d'arbres portans gland portent l'*agaric*: mais il se trompe. En Latin *agaricum*.

AGARIC mineral, est une espece de pierre tendre, friable, moelleuse, très-blanche, semblable à de la craye, qui se trouve dans les fentes des rochers en quelques endroits de l'Allemagne. On l'appelle autrement *moelle de pierre*, ou *lait de lune*, en Latin *marga*, ou *agaricus mineralis*. *L'agaric mineral* est propre pour dessecher, & pour faire revenir les chairs.

AGATE. f. f. Pierre precieuse en partie transparente, en partie opaque. Il y en a de plusieurs couleurs: ce qui lui a fait donner divers noms chez Pline & les autres Auteurs. On peut reduire les differentes sortes d'*agates*, à quatre especes; l'onix, ou *agate* orientale; la coraline, la noire, & celle d'Allemagne. L'*agate* est ordinairement de couleur rouge, & parsemée de lignes & de taches, qui sont quelquefois disposées d'une maniere si admirable, qu'il semble que la nature ait pris soin d'y peindre les figures differentes qu'on y remarque. On y voit des bois, des fleuves, des arbres, des animaux, des fruits, des fleurs, des nuages & d'autres choses semblables. Camillus Léonardus dit qu'il en a vu une qui representoit sept arbres situez dans une plaine; & Boot raporte qu'il en a une de la grandeur de l'ongle du doigt du milieu, qui represente très-bien un Evêque avec la mitre. Si on la tourne tant soit peu on y voit une autre image; & si on la tourne davantage, on y remarque les portraits d'un homme & d'une femme. Les *agates sardoines* sont de trois couleurs: les vrayes sont entierement rouges, qu'on fait passer pour la cornaole, comme ayant une petite teinture de couleur de chair mêlée de brun. Il y en a d'autres moindres, qui sont en partie mêlées de rougeur, comme celle de sang: & les derniers le sont d'un rouge tirant sur le jaune. L'*agate sardonix* est composée de la sardoine & de l'onix, & a une couleur sanguine & distinguée de cercles ou zones qui semblent y avoir été peints par artifice, & quelquefois mêlée d'une blancheur surprenante. Pline, Strabon & Ciceron disent que la bague de Polycrate étoit de *sardonix*: ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on dit de Mithridate, qui avoit quatre mille vases de cette même pierre. Car ou cette bague n'auroit pas été de grand prix, ou ces vases auroient été d'un prix excessif.

Les *agates onix* sont toutes opaques, de couleur blanchâtre & noire tellement distinctes, qu'on croiroit qu'elles y ont été appliquées par art.

Les *agates onix sardonix* sont celles où il se rencontre trois couleurs differentes, & neanmoins unies ensemble. On en a ruiné les mines; & celles qui se trouvent

Digitized by Google

à present grandes & parfaites n'ont point de prix. La couche du milieu est propre pour exprimer la carnation du visage; ce le de dessus qui est *fardoine*, ou couleur de pourpre, donne la couleur aux vêtemens; & le dessous est d'une autre couleur propre pour faire le fonds, qui detache les deux premieres, & fait un ouvrage merveilleux suivant la science du Graveur. Pyrrhus avoit une *agate* où étoient representées les neuf Muses & Apollon tenant sa harpe.

L'*agate Calcedoine* est à demi opaque, & à demi transparente, & le plus souvent de couleur de rose remplie de certain nuage. Il y en a d'entierement blanches qui sont les plus rares.

Les *agates d'Egypte* sont dures, rouges, & entremêlées de bleu & de blanc. Quand elles sont dans leur perfection, elles ont des couleurs semblables à l'Iris, & sont les plus estimées d'entre les *agates*.

L'*agate Romaine* ne tient rien de celle d'Orient; & il y en a de plusieurs couleurs differentes, qui les ont fait nommer differemment. On en faisoit autrefois ces vases mithrains si fameux dans l'Antiquité, qui avoient diverses couleurs, & qui representoient diverses figures.

Il se trouve aussi des *agates* en Allemagne, en Pologne, & en Dannemark, dont quelques-unes ont disputé le prix aux Orientales. L'*agate* d'Allemagne est tendre, blanche, & bleuâtre; c'est la moins estimée.

Les Anciens parlent aussi d'une *agate* rouge comme du corail, mouchetée de points d'or, qu'on trouve en Candie, qu'on a nommée *sacrée*, parce qu'elle preserve du venin des scorpions, des viperes & des araignées. On a fait de tous temps des cachets d'*agate*, parceque cette pierre ne retient point du tout la cire. Les Tireurs d'or brunissent l'or avec une *agate*. C'est pour cela que l'instrument même s'appelle *agate*. Les *agates* servent à enrichir les tabernacles, & les cabinets de marbre, & de marqueterie. Pline dit que les premieres *agates* furent trouvées en Sicile le long du fleuve *Achates*, qu'on nomme aujourd'hui le *Cantbera*: ce qui lui a donné le nom d'*agate*.

AGATHE, GATTE ou JATTE. s.f. Terme de Marine. C'est le retranchement que l'on fait au dedans de l'avant d'un vaisseau, pour recevoir l'eau que les coups de mer font entrer par les écubiers.

A G E.

AGE. s. m. Malherbe, & Menage le font masculin & feminin. L'Academie, & Richelet le font seulement masculin. La premiere syllabe est longue. On écrivoit autrefois *aage*, ou *eage*. C'est la durée naturelle de chaque chose, & specialement la durée ordinaire de la vie de l'homme. L'*âge* de l'homme a été borné à 70. ou 80. ans au plus. Ps. 90.

AGE, signifie aussi, l'état de l'homme en certaines parties de sa vie. On a partage ordinairement en quatre *âges* differens; l'enfance, la jeunesse, l'*âge* viril, & la vieillesse. L'*âge* d'innocence, l'*âge* tendre, c'est jusqu'à sept ans. L'adolescence, l'*âge* de puberté, c'est l'*âge* nubile au dessus de quatorze ans. La fleur de l'*âge*, c'est la jeunesse jusqu'à 30. ou 35. ans. La force de l'*âge*, l'*âge* meur, l'*âge* viril jusques à 50. ans, après quoi commence le declin de l'*âge*, qui fait la vieillesse. L'*âge* decrepit, c'est au dessus de 75. ans. C'est le dernier *âge* de la vie. Les sages Indiens tiennent qu'il y a de la honte à attendre la mort jusqu'à un *âge* caduc, VAU. L'*âge* d'homme, c'est l'*âge* ordinaire de la vie des hommes de 50. ou 60. ans. Chaque *âge* a ses plaisirs, son esprit, & ses mœurs, BOI. On pense bien differemment sur les mêmes choses dans les divers *âges* de la vie, OE. M. La jeunesse est un *âge* où l'on

fait peu de reflexions, & où le plaisir tient lieu de tout, M. SC.

AGE. Ce mot étant employé absolument, signifie vieillesse. Le Roi fait honneur à vôtre *âge*, CORN. c'est-à-dire, à vôtre vieillesse. Etre sur l'*âge*, c'est être avancé en *âge*. Etre sur le penchant de l'*âge*; Etre sur le retour de l'*âge*: tout cela signifie être vieux. On ne voit point mes pas sous l'*âge* chanceler, BOI. Etre entre deux *âges*, c'est n'être ni jeune, ni vieux. Etre dans le bel *âge*, c'est être jeune, c'est être dans l'*âge* des plaisirs.

Pendant une aimable jeunesse
On n'est bon qu'à se divertir;
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se convertir, LA SABL.

AGE, signifie aussi le tems qu'il y a que l'on est au monde. Nous sommes de même *âge*. L'*âge* s'écoule, & passe insensiblement, OE. M. Le secret de l'*âge* est le seul que les femmes gardent inviolablement, LE CH. D'H. Une femme peut-elle oublier que les rides ont écrit son *âge* sur son visage? LA BR. C'est le nombre de mes victoires, & non pas celui de mes années qui fait mon *âge*, BOU. OE. M. Tibere avertit le Senat de ne point enorgueillir les esprits de la jeunesse, par des honneurs au dessus de leur *âge*, ABL.

Quel âge a cette Iris, dont on fait tant de bruit?
Elle a vingt ans le jour, & cinquante ans la nuit, BREB.

On dit en termes de Jurisprudence, Il est en *âge*, c'est-à-dire, en majorité; il est capable de conduire ses affaires, & de disposer de son bien. Par le Droit Romain les garçons pouvoient tester à 14. ans, & les filles à 12. Par la coutume de Paris on peut tester de ses meubles & acquets à l'*âge* de 20. ans, & des propres à 25. seulement. Il étoit en bas *âge*, c'est-à-dire, il étoit mineur: & on dit à la Chancelerie, Lettres de benefice d'*âge*: ce sont lettres d'émancipation qui affranchissent un mineur de la puissance d'un tuteur, & qui lui donnent pouvoir de jouir du revenu de son bien: on ne les obtient point avant l'*âge* de 14. ans, & guerres avant l'*âge* de 18. ans. Une *dispense d'âge* est une permission que le Roi accorde pour être reçu à une charge avant l'*âge* requis par les Ordonnances. Par exemple, on ne peut être Conseiller au Parlement qu'à l'*âge* de 27. ans: Avant cet *âge* on obtient dispense pour être reçu. A l'égard de l'*âge* necessaire pour parvenir à un benefice, voyez le mot BENEFICE.

Dans les Maîtrises des Eaux & Forêts on appelle l'*âge* du bois, ou *ufance* de bois, le temps qu'il y a qu'on a coupé un taillis. L'Ordonnance veut que dans la coupe des tailles on laisse seize bailliveaux par arpent de l'*âge* du bois, pour croître en haute fûtaye. Un chêne à 100. ans est en *âge* de consistance, c'est-à-dire, il ne croit plus.

AGE, en termes de Chasse, se dit de la connoissance qu'on a de l'*âge* des cerfs par l'ouverture de la tête, par la grosseur du marretin, par les rayeures plus creuses, par les perlures plus grosses, par les andouillers plus près des meules, par la largeur du talon du pied de devant, & la petitesse du pied de derriere, &c.

AGE, se dit aussi en termes de Manege de la connoissance qu'on a de l'*âge* du cheval par plusieurs marques, comme les dents, les coins, le germe de feve, &c. desorte qu'on dit qu'il n'a plus d'*âge*, quand il ne marque plus.

AGE, se dit aussi du lait des nourrices; & c'est le temps qui s'est écoulé depuis que la nourrice a été en couche. Quel *âge* a vôtre lait? On ne doit point faire de difficulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvu que l'*âge* des laits & des personnes ait quelque raport, MART. *Disc. sur les dens.*

En Astronomie l'*âge* de la lune signifie, les jours qui se sont écoulez depuis sa conjonction; autrement, le quantiéme de la lune.

Digitized by Google

En Chronologie on appelle l'*âge* du monde, les siecles paſſez, & le temps qui s'eſt écoulé depuis la creation. L'Incarnation eſt arrivée en l'an 3947. de l'*âge* du monde. On peut reduire les differens *âges* du monde à trois principales époques. Le premier *âge*, ou la loi de la nature, depuis Adam juſqu'à Moïſe: le ſecond *âge* qui eſt le tems de la Loi, depuis Moïſe juſqu'à JESUS-CHRIST: le troiſiéme *âge*, ou le temps de la loi de grace, depuis J. CHRIST juſqu'à preſent 1702. Les Romains diſtinguoient en trois *âges* tout le temps qui les avoit precedez. L'*âge* obſcur, ou incertain, qu'ils étendoient juſqu'au tems d'Ogyges Roi de l'Attique, ſous lequel arriva le deluge en Grece: l'*âge* des fables, ou des Heros, juſqu'à la 1. Olympiade: & l'*âge* de l'Hiſtoire, qui commence à la fondation de Rome. Depuis pluſieurs *âges*, c'eſt-à-dire, Depuis pluſieurs ſiecles. C'eſt un homme de tous les temps & de tous les *âges*; pour dire, qu'il a la connoiſſance de toutes les Hiſtoires vieilles & modernes. Chez les Poëtes, les quatre *Ages* du monde, ſont les ſiecles d'or, d'argent, d'airain, & de fer. Voyez Ovide au 1. livre des Metamorph. Le dernier *âge* du monde eſt malheureux, comme la vieilleſſe de l'homme eſt chargée d'infirmitez, BOI. Dans ce ſens *âge* ſignifie ſiecle, le tems: Dans cet *âge* brutal, MAL. Et vôtre nom ſera chanté dans tous les *âges*, OE. M. c'eſt-à-dire, dans tous les ſiecles.

On dit proverbialement à ceux qui reprochent à quelcun ſon *âge*, que l'*âge* n'eſt fait que pour les chevaux; pour dire, qu'il faut conſiderer ſeulement la beauté, la force, la ſanté d'une perſonne, plutôt que ſon *âge*. On dit encore en burleſque, S'il vit, il aura de l'*âge*: Laiſſez faire à George, il eſt homme d'*âge*. Voyez GEORGE.

AGE, E. adj. Qui a atteint quelque âge. Il eſt *âgé* de 20. ans. *Agé* ſe dit abſolument d'un vieillard, d'un homme avancé en âge.

On dit encore, qu'un homme eſt *âgé*, non ſeulement pour dire qu'il eſt en majorité; mais encore qu'il eſt en âge competent de faire des actes en Juſtice; comme de contracter, faire teſtament, de rendre foi & hommage. Cet âge eſt differemment preſcrit par les Loix, & les Coutumes. Il étoit alors *âgé*, pour faire telle choſe.

Le mot d'*âge* vient d'*ætas* en Latin.

AGENCE. ſ. f. Emploi de celui qui fait les affaires d'autrui. Il ne ſe dit que des gens qui ſont chargez des affaires des Princes, ou de quelque corps illuſtre, comme du Clergé, d'une Province, &c. Chez les Princes de l'Empire on brigue les *Agences*. En France l'*Agence* generale du Clergé eſt fort recherchée. Les Agens du Clergé ont droit de commitimus pendant leur *Agence*.

AGENCEMENT. ſ. m. Ajuſtement, arrangement; l'ordre, & la diſpoſition où les choſes ſe trouvent, & qui leur donne plus ou moins d'agrément. L'*agencement* des os a quelque choſe de ſurprenant, DEC. Il ſe dit auſſi au figuré de l'ordre, & de la maniere dont les choſes, & les mots ſont diſpoſez dans un diſcours: mais en ce ſens il vieillit un peu. Je me charge du ſoin de l'*agencement*. Rien ne releve tant l'éclat d'une Hiſtoire, que l'*agencement* des choſes, & des paroles.

AGENCER. v. act. Arranger; ajuſter; mettre les choſes dans l'ordre où elles doivent être; les diſpoſer d'une certaine maniere qui les rende agreables. *Agencer* la mariée. Il ſe dit plutôt des choſes que des perſonnes. Vous avez bien *agencé* vôtre cabinet. Il vieillit en ce ſens: mais dans le figuré il eſt un peu plus uſité. *Agencer* les couleurs d'une harangue, ABL. *Agencer* les choſes à nôtre air, ID. Je lui promets de fournir le ſoin d'*agencer* ſes lauriers, VOIT.

Il vient du vieux mot *gent*, qui ſignifioit *poli*, & qu'on nomme maintenant *gentil*.

AGENCER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, S'approprier, s'ajuſter, ſe parer. Mais en ce ſens, il n'a cours que dans le ſtile plaiſant & familier. *Agencez*-vous un peu mieux.

Le mot de *s'agencer* a encore un autre ſens, où il ſemble être un peu plus du bel uſage; & c'eſt lors qu'il ſignifie, Se mettre, ſe placer, ſe ranger, s'accommoder d'une certaine maniere. Calanus paré de ſes magnifiques habits, ſe coucha tout de ſon long ſur le bucher, *s'agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut poſſible, VAUG.

On a beau s'agencer, & faire les doux yeux,
Quand on eſt bien parée, on en eſt beaucoup mieux,
REGN.

AGENDA. ſ. m. Tablette, ou memoire où l'on écrit ce qu'on a à faire durant le jour, pour s'en ſouvenir en allant par la ville. Un almanac d'*agenda*. Cet homme a tant d'affaires, qu'il auroit beſoin d'un *agenda* in folio.

Ce mot qui n'entre que dans les diſcours familiers, eſt pur Latin, & ſignifioit autrefois dans l'Egliſe, l'Office du jour, ou de la fête, & le nombre des Meſſes & des Mortuaires qu'on avoit à dire. On a appellé auſſi *Agenda*, les livres de Batêmes, & ceux qui ſe liſoient dans le Chapitre. On l'a dit enſuite des affaires du Royaume, & enfin de celles des particuliers, DU CANGE.

AGENOUILLER, S'AGENOUILLER. v. n. paſſ. Se mettre à genoux. Quelle impieté de *s'agenouiller* devant des Dieux qu'on traîne captifs en triomphe! ABL. *S'agenouiller* ſe dit auſſi des chameaux & des élephans, qui *s'agenouillent* quand ils voyent qu'on les veut charger, afin qu'on le puiſſe faire plus facilement.

Ce mot vient du Latin *genu*, qui vient du Grec *gony*, *genou*.

AGENOUILLÉ, ÉE. part. paſſ. Qui s'eſt mis à genoux.

AGENT, ENTE. adj. Terme de Phyſique. Ce qui agit ſur les corps, & qui cauſe toutes les corruptions & les generations. Les *agens* naturels agiſſent toûjours de la même ſorte. L'*agent* & le patient ſont des termes oppoſez.

AGENT. ſ. m. Celui qui eſt commis pour faire les affaires d'un Prince, de quelque corps, ou de quelcun en particulier. Ce Prince n'a point d'Ambaſſadeur en cette Cour, il n'a qu'un *Agent*. Ce Gentilhomme a un valet qui eſt l'*agent* de toutes ſes affaires, &c.

Ménage le derive du mot *agens*, qu'on trouve en cette ſignification dans le Code Theodoſien.

AGENT *general du Clergé*. Celui qui eſt chargé des affaires du Clergé. Il y en a deux. Ils ſont au Conſeil toutes les affaires de l'Egliſe Gallicane. On les change de 5. ans en 5. ans, & à chaque Aſſemblée du Clergé, ſi elle le trouve à-propos.

AGENS *de change & de banque*, ſont des Officiers établis dans pluſieurs villes de commerce, & ſur tout à Paris, qui s'entremettent entre les Marchands negocians & Banquiers, pour faciliter leur negoce de lettres, & billets de change, & le debit de leurs marchandiſes en gros: en pluſieurs villes on les appelle *Courtiers*. A Paris on les nommoit auſſi *Courtiers*: mais par Arrêt de 1639. ils furent appellez *Agens de change & de banque*, & le nombre en fut fixé à 30. Ils furent créez en titre d'Office par Charles IX. en Juin 1572. Le nombre en fut fixé par Henri IV. en 1595. Il a fort varié depuis. Ils ſont un corps qui élit ſes Syndics. En Provence on les appelle *Conſuls*. Leur droit eſt un quart pour cent, dont la moitié eſt payable par celui qui donne ſon argent, & l'autre par celui qui le reçoit, qui en fournit la valeur en lettres de change. Dans les villes où ils ne ſont pas établis en titre d'Office, ils ſont choiſis par les Conſuls, Maires, & Echevins, devant leſquels ils prêtent le ſerment. Les *Agens* de

Digitized by Google

de change ne peuvent être Banquiers, & ne peuvent porter billan sur la place. Ils doivent avoir un livre paraphé d'un Consul, coté & numeroté par l'Ordonnance de 1673.

A G G.

AGGRANDIR, v. act. Accroître; rendre plus grand, plus étendu. Le Roi a *aggrandi* le parc de Versailles. Ce Partisan a bien fait *aggrandir* sa maison, ses jardins. Les Etats se forment, s'*aggrandissent* insensiblement, ABL. Claudius *aggrandit* la ville de Rome, suivant la coutume ancienne, qui donnoit cette permission à ceux qui avoient *aggrandi* l'Empire, ABL.

Loin de trembler pour Rome, il les fait applaudir;
Puisqu'elle va combattre, elle va s'aggrandir, CORN.

AGGRANDIR, se dit figurément en Morale, & signifie, Rendre plus grand en honneurs, en dignitez, en credit, en fortune; élever dans le monde à un état plus considerable. Les Princes *aggrandissent* qui ils veulent, L'ACAD. Il se dit aussi avec le pronom personnel: Dans les occasions de s'*aggrandir*, il n'est presque point de fidelité qui soit à l'épreuve, PAT. On s'*aggrandit* rarement quand on a beaucoup de probité, OR. M. On ne se pousse & on ne s'*aggrandit* dans le monde, que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi, NIC. L'homme s'*aggrandit* par artifice; c'est-à-dire, par des équippages, M. ESP.

AGGRANDIR, signifie aussi, Exaggerer, amplifier. Vous avez bien *aggrandi* sa faute par vos discours. Le Poete embellit, *aggrandit* toutes choses, BOI.

AGGRANDI, IE. part. passif. & adj.

AGGRANDISSEMENT. s. m. Augmentation; accroissement: ce qui rend une chose plus grande, & plus étendue. L'*aggrandissement* d'un parc, d'une ville. L'*aggrandissement* de l'Etat.

AGGRANDISSEMENT, se dit aussi au figuré de l'élevation d'une personne; de l'accroissement d'une fortune. Nous ne sommes occupez que de nos desseins d'*aggrandissement*, & de fortune, NIC. Il doit l'*aggrandissement* de sa famille à la faveur de ce Ministre. Cromwel n'avoit de religion & de fidelité, qu'autant que ces vertus pouvoient servir à son *aggrandissement*, BOU.

Ces mots viennent du Latin *grandio*.

AGGRAVANT, ANTE. adj. Qui aggrave, qui rend plus odieux, plus coupable. Les crimes sont plus ou moins grands, selon qu'il y a plus ou moins de circonstances *aggravantes*.

AGGRAVE ou AGGRAVATION. s. f. Censure Ecclesiastique, qui menace qu'on fulminera l'excommunication après trois monitions, ou avertissemens de se soumettre à l'Eglise, & d'executer ce qu'elle a ordonné. Quand il est necessaire de passer jusqu'à l'*aggravation*, & à la reaggravation, c'est-à-dire, à la derniere excommunication, ce qui ne se fait qu'après trois publications des monitoires, il faut une permission du Juge laïque, sans laquelle l'Official, ou le Juge ecclesiastique ne peut ordonner l'*aggravation*, & la reaggravation. Le Curé aussi ne peut publier l'*aggravation* sans un ordre de l'Official.

AGGRAVER. v. act. Augmenter; rendre plus grief, plus atroce. Ce sont les circonstances qui *aggravent* le crime. La violence *aggrave* le peché du ravisseur.

AGGRAVER, signifie aussi, Augmenter la peine duë à un crime, la rendre plus grieve. Les Juges *aggravent* la peine dans les recidives. Depuis qu'on a *aggravé* le supplice des meurtriers, il se fait bien moins de meurtres. La peine de l'excommunication fut *aggravée* par les confiscations, & par l'exil, LE CL.

AGGRAVÉ, ÉE. part. passif. Augmenté; fait, rendu plus grand qu'il n'étoit. Son crime est *aggravé* par toutes ces circonstances.

AGGRAVÉ, ÉE. Ce mot dans quelques Ouvrages burlesques signifie, Appesanti.

Là-dessus acherent son sommeil,
Et les yeux encore aggravez, LA FONT.

Ces mots viennent du primitif François *grave*, qui vient du Latin *gravis*.

AGGREGATION. s. f. Action par laquelle on joint, on unit ensemble; reception au nombre de ceux qui composent un corps. Etre d'un corps par *aggregation*, PAT. On a fait l'*aggregation* de plusieurs Docteurs aux Professeurs des Ecoles du Droit. Il se fait souvent en Italie des *aggregations* des familles & des maisons, par le moyen desquelles ils portent tous les mêmes noms, & les armes.

AGGREGATION, est aussi un terme de Physique. Corps par *aggregation*, c'est-à-dire, par l'amas de plusieurs choses qui n'ont point entr'elles de liaison, ni de dependance naturelle. Ainsi un monceau de sable, un tas de blé, sont des corps par *aggregation*.

AGGREGER. v. act. Joindre; unir, & associer à un même corps, soit moral, soit physique. L'Université n'a pas voulu *aggreger* dans son corps plusieurs sortes de Religieux. Plusieurs matieres qui sont *aggregées* ensemble composent un corps physique.

AGGREGÉ, ÉE. part. passif. & adj. On dit en Physique, un *aggregé* par accident; c'est-à-dire, par hazard, d'un corps composé de parties qui ne lui sont pas toutes essentielles, mais dont plusieurs y ont été jointes par hazard. Voyez en des exemples au mot AGGREGATION. En Arithmetique on dit que l'*aggregé* de deux nombres extrêmes est égal à l'*aggregé* des deux moyens: Par exemple 2. 3. 9. 10. l'*aggregé* de 2. & de 10. fait 12. comme l'*aggregé* des deux moyens 3. & 9. fait aussi 12.

Ces mots viennent du Latin *grex*, *troupeau*.

AGGRESSEUR. s. m. Celui des deux accusez ou contendans qui a commencé la querelle ou la dispute. En matiere criminelle on regarde d'abord qui est l'*aggresseur*, c'est le plus coupable. Ces deux Auteurs ont écrit l'un contre l'autre; mais un tel est l'*aggresseur*. Il faut toûjours par provision donner le tort à l'*aggresseur*, OR. M. Repousser vigoureusement les insultes d'un injuste & violent *aggresseur*, JU.

Ce mot vient d'*aggredior*, qui vient d'*aggredior*, *j'attaque*.

AGGRESSION. s. f. Action de l'aggresseur. Il y a preuve de l'*aggression* contre un tel.

A G I.

AGILE. adj. m. & f. Leger; dispos; & qui par la disposition de ses organes, se remuë, & agit avec facilité, avec soupleſſe. Ce baladin est très-*agile*. Les cerfs sont des animaux fort *agiles*. De ces cheveaux allez il bat les flancs *agiles*, BOI.

Quelques-uns derivent ce mot du Latin *agibilis*, parceque les gens *agiles* sont toûjours prêts pour l'action.

AGILEMENT. adv. D'une maniere agile, d'un air souple, & dispos, avec agilité. Voltiger *agilement*.

AGILITE. s. f. Legereté; soupleſſe; disposition du corps à se remuër, à agir aisément. Il dance, il saute avec une grande *agilité*. Les lievres ne se sauvent que par leur *agilité*. Le faisan a bien moins d'*agilité* dans son vol que le heron. Quelques Auteurs s'en servent aussi figurément: Il avoit une grande *agilité* d'esprit.

Ces mots viennent du Latin *agilis*, *agilitas*. Celui-là est *agile*, *qui facile agit*, qui agit sans peine, qui fait tout ce qu'il veut de son corps.

Digitized by Google

AGIO. ſ. m. Terme de Commerce. On ſe ſert de ce mot à Amſterdam, à Hambourg, à Veniſe. C'eſt le change que l'on donne en changeant une ſomme, ou monnoye pour une autre.

Il vient de l'Italien *agio*, qui ſignifie *aider*, comme ſervant de facilité pour avoir la monnoye dont on a beſoin. Ainſi dans le Commerce de Hollande l'*agio* eſt proprement ce que l'argent de banque vaut plus que l'argent courant. Cela roule d'ordinaire depuis 3. juſqu'à 6. Celui qui a beſoin d'argent courant pour de l'argent de banque, negotie l'*agio* au plus haut prix, parcequ'il vend de l'argent de banque, qui vaut d'ordinaire cinq pour cent plus que l'argent courant; & comme on l'a déjà dit, ce ſurplus ſe nomme *agio de banque*, & varie ſelon les temps, & le commerce. Voyez BANQUE.

AGIOS. ſ. m. Terme populaire, ſous lequel on comprend tous les menus affiquets, & parures affectées des femmes du commun. On dit à Paris en ſe moquant des colifichets d'une femme, Ce ſont *agios* de mariée de village. Ce mot eſt peu connu: il eſt purement Grec, & ſignifie *ſaint*. On l'a pris des Orientaux, qui ſont fort ſuperſtitieux pour les ceremonies, & pour les ornemens, parcequ'ils ont toûjours ce mot d'*agios* en la bouche.

AGIR. v. n. Faire, être en action, ſe remuer. Je penſe que vous *agiſſez* dans cette affaire avec beaucoup de courage, & de vigueur. Il ne faut point perdre à deliberer le temps d'*agir*. La grace ſuffiſante ſuffit pour *agir*, & la grace efficace eſt neceſſaire pour *agir*, PASC. Le nom du Poëme Dramatique vient d'un mot Grec qui ſignifie *agir*, pour montrer que la nature de ce Poëme conſiſte dans l'action, MOL.

Ce mot vient du Latin *agere*, qui eſt derivé du Grec *agein*. D'autres le derivent de *agia*, c'eſt-à-dire, *ſacra*, *quia qui præfecti erant ſacris*, *agere dicebantur*. On peut remarquer ici que la plupart des mots François terminez en *age*, marquent l'action, comme labourage, meſurage, &c. l'action de labourer, de meſurer.

On dit auſſi d'un homme, qu'il *agit* toûjours; pour dire, qu'il ſe remuë, & ſe tourmente ſans prendre aucun repos.

AGIR, ſignifie encore, Produire quelque impreſſion; cauſer quelque effet; operer; remuër. La grace *agit* immediatement ſur nos cœurs, CL. L'exemple des ſuperieurs *agit* fortement ſur les inferieurs, L'AC. La beauté a un pouvoir naturel qui *agit* ſur les eſprits les plus farouches, OE. M. Ce ſont les Dieux qui *agiſſent* en nous, quand nous penſons *agir*, CORN. On ne comprend point comment les ſens *agiſſent* ſur l'ame, MALEB. Le chaud & le froid *agiſſent* differemment ſur les corps, BER. PHYS. Le feu *agit* ſur le bois. Les corps ſuperieurs *agiſſent* ſur les inferieurs. Cette medecine *agit*, c'eſt-à-dire, opere fortement.

AGIR, ſe dit auſſi en matiere de negociations, & d'affaires qu'on fait ſoi-même, ou qu'on fait faire par autrui. Il *agit* à la Cour pour ſa Province. On lui a donné tout pouvoir d'*agir*. Il *agit* par affection. Il n'eſt rien tel que d'*agir* ſoi-même.

AGIR, ſe dit auſſi en parlant de la maniere dont on ſe comporte, ou dont on en uſe envers quelcun. *Agir* en homme d'honneur. *Agir* en ami. *Agir* en galant homme, ABL. Il faut ſe faire un plaiſir d'*agir* mieux que les autres n'*agiſſent*, M. Sc. Comme l'on dit, *en uſer* bien, *en uſer* mal; il y a des gens qui diſent auſſi, *en agir* bien, *en agir* mal: mais MES. de l'Academie ne mettent point cette particule *en* avec *agir*; & le Pere Bouhours la condamne abſolument. Vous avez toûjours bien *agi* avec moi, L'AC.

AGIR, ſignifie encore, Intenter quelque action en Juſtice. Un mari ne peut *agir* criminellement contre ſa femme, ſinon en cas d'adultere, ou d'attentat à ſa vie. Les mineurs ne peuvent *agir* en Juſtice que ſous le nom de leur tuteur. Cet intervenant *agit* de concert avec la partie principale.

On le dit abſolument à l'impersonnel par relation au ſujet dont il eſt queſtion. Il s'*agit* en cette rencontre de nôtre tout. Venez au fait, à la queſtion dont il s'*agit*. Il ne s'*agit* pas de ſe divertir; il s'*agit* de bien étudier. De quoi s'*agit*-il? Il s'*agit* de mon honneur; il s'*agit* de la gloire du peuple Romain; il s'*agit* du ſalut de vos alliez; il s'*agit* des biens de pluſieurs citoyens.

AGIR, ſe dit figurément en Morale de ce qui agite, & fait mouvoir les paſſions. Un bon exemple *agit* puiſſamment ſur nôtre ame. Les figures de l'Orateur doivent *agir* ſur l'eſprit pour l'exciter à la compaſſion, à la haine. La beauté *agit* puiſſamment ſur les cœurs.

AGISSANT, ANTE. adj. Qui agit, qui opere. Il n'y a rien de plus *agiſſant* que le feu. Il faut prendre un remede plus *agiſſant*. On le dit auſſi d'un homme vif qui entreprend pluſieurs affaires enſemble; qui y travaille avec beaucoup de diligence; qui ſe remuë beaucoup. Cet homme eſt vif, & *agiſſant* pour tout ce qui le regarde. La veritable reconnoiſſance eſt vive, & *agiſſante*, M. Sc.

AGITATION. ſ. f. Ebranlement, mouvement; action par laquelle une choſe eſt agitée, & remuée diverſement, ſans qu'elle change tout-à fait de place. L'*agitation* de la mer eſt violente durant une tempête. Les feuilles tremblent par la moindre *agitation* du vent. L'*agitation* de l'air eſt perpetuelle, LA P. P. L'*agitation* de l'air eſt très-ſenſible, BER. PHYS. Le travail & l'*agitation* du chemin m'ont fatigué, VOIT.

AGITATION, ſe dit auſſi figurément en Morale, & ſignifie, Mouvement d'eſprit; trouble, inquietude. Cet accident l'a jetté dans un grand trouble, & lui a mis l'eſprit dans une grande *agitation*. La vie s'écoule en croyant chercher le repos, & l'on ne cherche en effet que l'*agitation*, PASC. Il y avoit une ſorte d'*agitation* ſans deſordre à la Cour de Henri II. qui la rendoit très-agreable, mais très-dangereuſe, P. DE CL. La *conſtance* des ſages n'eſt que l'art de renfermer leur *agitation* dans le cœur, LA ROCH. Les *agitations* de l'amour ſont agreables, OE. M. Les occupations de l'eſprit l'entretiennent dans une *agitation* agreable, NIC. Les hommes ſont tellement formez à l'*agitation*, que les plaiſirs paiſibles ne ſe ſentent plus, MONT. Il y a des perſonnes dont les paſſions ſont ſi vehementes, que le corps n'en peut ſoutenir l'*agitation*, LE CL.

AGITER. v. act. Mouvoir; ébranler; pouſſer deçà & delà; donner à quelque choſe des mouvemens contraires, ou reciproques. Les vents *agitent* les arbres, les flots. Le bruit que le Zephire excite parmi les feuilles des bocages, *agnoit* doucement la forêt, SAR. L'eſprit impur l'*agita* avec de grandes convulſions, PORT-R. *Agiter* l'air doucement, ABL.

Ce mot vient du Latin *agitare*.

AGITER, ſe dit figurément des mouvemens de l'ame, & de l'eſprit, & ſignifie, Troubler, inquieter, tourmenter. Il a eu long-temps l'eſprit *agité* de diverſes penſées, & de pluſieurs paſſions. L'horreur de ſon crime l'*agitoit*, VAUG. Les Furies *agitent*, & pourſuivent les impies, & ne leur laiſſent aucun repos. La peur de la mort l'*agite*, THEO. La colere qui l'*agitoit* ſe calma tout-d'un-coup, ABL. Je ne puis raſſiſter mes eſprits *agitez*, RAC.

AGITER, ſignifie auſſi, Diſputer, examiner, conteſter, debattre. Il *agita* la queſtion de l'amitié. L'affaire fut fort *agitée*, & debatuë dans le Conſeil. Les Docteurs ont *agité* pluſieurs points de controverſe.

AGITER, ſignifie encore, Jetter dans le trouble, dans le

Digitized by Google

le défendre, dans la confusion. On verra les choses les plus remarquables qui ont *agité* l'Italie, TAL. La guerre *agite* une partie de l'Europe, VITÉ.

AGITER, se dit aussi fort souvent avec le pronom personnel, mais seulement au figuré ; & signifie, Se tourmenter, s'inquiéter, se troubler, se remuer avec force, se donner de grands mouvemens. Il s'*agita* beaucoup lorsqu'il fut prêt de mourir. Le Cardinal s'*agita* violemment pour rompre la negotiation, MEZ. L'on se souleve, & l'on s'*agite* tant qu'on peut dans cette vie, NIC. Il n'y a rien de moins agreable que certains Predicateurs qui s'ecrient indifferemment sur tout, & qui ne s'*agitent* pas moins sur des raisonnemens philosophiques, que sur les veritez les plus étonnantes, & les plus neceſſaires pour le ſalut, LOC.

AGITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

A G N.

AGNATION. ſ. f. Terme de Juriſprudence. C'eſt ſelon le droit Romain, le lien de conſanguinité entre les mâles deſcendans de même pere ; comme *cognation* eſt le lien de parentage entre les mâles & les femelles enſemble deſcendans auſſi de même pere. On doit obſerver qu'il y avoit cette difference entre la cognation, & l'*agnation* ; c'eſt que la cognation étoit le nom univerſel, ſous lequel toute la famille, & les *agnats* eux-mêmes, étoient renfermez. Et que l'*agnation* étoit une eſpece particuliere de cognation, qui ne comprenoit que les deſcendans par le ſexe maſculin. Par la loi des 12. tables les femmes étoient appellées à ſucceder avec les mâles, ſans diſtinction de ſexe, & ſelon leur degré de proximité. La Juriſprudence changea dans la ſuite, & par la loi *Voconia* les femmes furent excluſes des privileges de l'*agnation*, à moins qu'elles ne fuſſent dans le degré de conſanguinité ; c'eſt-à-dire, excepté la ſœur de celui qui étoit mort ab inteſtat. De là vient que les deſcendans en ligne maſculine, étoient ſeuls appellez *agnati*, & en vertu de l'*agnation* ils ſuccedoient à l'excluſion des deſcendans en ligne feminine. Juſtinien *Inſt. l.* 3. t. 10. abolit cette diſtinction, & retablit les femmes dans les droits de l'*agnation*, enſorte qu'abrogeant cette difference il ordonna qu'indiſtinctement, ſoit mâles, ſoit femelles, tous les deſcendans du côté paternel viendroient à la ſucceſſion, ſuivant l'ordre de leur proximité. Les enfans adoptifs jouiſſoient auſſi des prerogatives de l'*agnation*, que l'on appelloit civile à leur égard, par oppoſition à l'*agnation* naturelle. Grotius a obſervé que dans la famille Royale de France on ſuit l'*agnation*, en n'admettant que les mâles deſcendus des mâles, de branche en branche.

Ce mot vient du Latin *agnatio*, *agnatus*, *parent.*

AGNEAU. ſ. m. Jeune animal engendré d'une brebis & d'un belier. *Agneau* de lait. Quelques-uns font ſentir le *g*, & d'autres non. Ainſi il eſt permis de prononcer *agnéau*, & *anneau* : & même, quoique cette derniere façon ſoit très-vicieuſe, ſur tout à cauſe de l'équivoque d'*anneau* dans la ſignification d'*annulus*, la plupart veulent que l'on s'y ſoumette. D'autres pretendent qu'en parlant de la chair d'*agneau*, il faut prononcer *anneau*, & *agneau* en parlant de l'animal même, REGL. L'Academie a laiſſé dans l'indifference de prononcer le *g*, ou non. Quoiqu'il en ſoit, il vaut mieux faire ſentir le *g* en parlant de l'*agneau Paſcal*, que les Juifs mangeoient en memoire de la delivrance que Dieu avoit procurée à leurs peres, & qui devoit être immolé vers la fin du quatorziéme jour du mois de Niſan. Ils le mangeoient ſolennellement avec des pains ſans levain à l'entrée de la nuit.

Ce mot vient de *annículus*, car il perd ce nom dès qu'il a paſſé l'année ; ou d'*amos* en Grec, qui ſignifie le même.

AGNEAU, ſe dit figurément de l'homme, & des animaux apprivoiſez qui ont beaucoup de douceur. JESUS-CHRIST s'eſt laiſſé conduire à la mort comme un *agneau*. Cet homme eſt un *agneau*, tant il eſt docile, & facile. Ce cheval eſt un *agneau*.

AGNEAU, en termes de Blaſon, eſt l'hieroglyphe de l'homme paiſible, ſimple & debonnaire, qui a le cœur ouvert & franc. Les Seguiers portent d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un *agneau* d'argent.

AGNEL ou AIGNEL, eſt un vieux mot qui ſignifie agneau. C'étoit le nom d'une ancienne monnoye d'or que fit battre St. Louis, ſur laquelle étoit repreſenté un *agnel*, ou mouton. Elle peſoit 3. deniers, 5. grains : elle valoit environ 7. livres, 10. ſols monnoye d'aujourd'hui ; ou 12. ſols, 6. deniers tournois de ce temps-là. On en fabriqua auſſi en l'année 1320. ſous Philippe le Bel. Cette monnoye fut en uſage juſqu'à Charles VII. & pendant 200. ans. Elle fut nommée dans la ſuite mouton à la grande laine ; mouton à la petite laine, LE BLANC.

AGNELER, v. act. Qui ſe dit de la brebis, quand elle fait un agneau. Cette brebis n'a pas encore *agnelé*.

AGNELET. ſ. m. Diminutif d'agneau ; pour ſignifier un petit agneau.

AGNUS DEI. ſ. m. Petite piece d'étoffe qui eſt ordinairement brodée, & triangulaire, dans laquelle on enferme quelque relique, image, ou pâte benite, qu'on porte par devotion. Les preſens ordinaires des Religieuſes ſont des *Agnus Dei*. Le Pape benit à la premiere année de ſon Pontificat, & puis de ſept ans en ſept ans les *Agnus Dei* avec le St. Chrême, dont la diſtribution appartient à la charge du Maître de ſa Garderobbe. Ce ſont de petits pains ronds & ovales de cire blanche, en forme de medailles, où il y a d'un côté la figure de Nôtre Seigneur repreſenté par un agneau, qui tient l'étendard de la croix ; & de l'autre l'image de quelque Saint. C'eſt ce qu'on appelle baptiſer les *Agnus Dei*.

Cette ceremonie vient d'une coutume ancienne de l'Egliſe. On prenoit une certaine partie du cierge de Pâques qu'on avoit beni le Samedi Saint, & après la communion on la diſtribuoit au peuple pour en faire des parfums dans leurs maiſons, & dans leurs champs & vignes, afin d'en chaſſer les Demons, & les preſerver des tempêtes, & des orages, comme temoigne le Pere Simond. A Rome l'Archidiacre beniſſoit de la cire arrofée d'huile, & il mettoit deſſus l'empreinte de la figure d'un agneau pour la diſtribuer au peuple. Ce qui a fait que depuis les Papes en ont fait des conſecrations plus ſolennelles. Alphonſe Ciccarelli a fait un Traité de l'origine, de la benediction, & des vertus de l'*Agnus Dei*, dont le Pere Labbe fait mention en ſa Bibliotheque.

AGNUS CASTUS. ſ. m. Arbriſſeau qui croît aux bords des rivieres, & des torrens, & aux lieux rudes. Il pouſſe pluſieurs branches longues, ſouples, pliantes. Ses feuilles ſont en main ouverte decoupées en cinq parties, ſemblables à celles du chanvre, longues, étroites, pointuës. Ses fleurs ſont en forme d'épi, de couleur rougeâtre. Son fruit eſt d'ordinaire ſpherique, dur, gros comme le poivre, d'un goût un peu âcre. On l'appelle *petit poivre*, ou *poivre ſauvage*. Il y a le plus ſouvent dans ſon épaiſſeur quatre loges remplies chacune d'une ſemence aſſez menuë. En Latin *agnus caſtus*, ou *vitex foliis anguſtioribus cannabis modo diſpoſitis*, C. BAUH. Cette plante eſt propre pour reprimer les ardeurs de Venus, d'où vient que les Dames Atheniennes qui faiſoient profeſſion de chaſteté, couchoient ſur des feuilles d'*agnus caſtus* pendant les ſacrifices de Ceres. C'eſt pour cela auſſi que

Digitized by Google

les Grecs l'ont appellée *agnos*, c'eſt-à-dire *chaſte*. Comme *caſtus* en Latin ſignifie la même choſe que *agnos* en Grec, il ſemble qu'il falloit ſe contenter de l'un ou de l'autre de ces mots, & ne les pas joindre tous deux enſemble. Il y a quelques autres eſpeces d'*agnus caſtui*.

A G O.

AGONALES. ſ. f. Fêtes que celebroient les Romains à l'honneur du Dieu Janus dans le mois de Janvier; ou ſelon quelques-uns à l'honneur des Dieux Agoniens, que les Payens invoquoient quand ils entreprenoient quelque choſe importante. D'autres prétendent qu'elles ont pris leur nom du mont *Agon*, qui fut depuis le mont Quirinal, ſur lequel ſe faiſoit la ſolennité.

AGONIE. ſ. f. Extremité de maladie; dernier effort de la nature contre le mal. Ce malade a été trente heures à l'*agonie*.

Ce mot vient du Grec *agon*, *certamen*; parcequ'il n'y a pas un plus grand combat que celui de la mort contre la vie.

AGONIE, ſe dit figurément en Morale, de l'eſprit, quand il ſouffre de grands travaux, de grandes inquiétudes, ou de grandes angoiſſes. Cette nouvelle a mis ſon eſprit dans une mortelle *agonie*. La vie des pauvres eſclaves eſt une longue mort, ou une *agonie* continuelle, PASC. Ils allerent à la montagne des Oliviers, où JESUS CHRIST ſouffrit une rude *agonie*, ALIX.

AGONIE, ſe dit auſſi dans le ſtile enjoüé, des tourmens que l'amour fait ſouffrir. Philis me met à l'*agonie*.

AGONISANT, ANTE. adj. & ſubſt. Qui eſt à l'agonie. Le malade eſt *agoniſant*. Un pauvre *agoniſant*. La Confrairie des *Agoniſans* a été inſtituée par les Peres Auguſtins, ſous le nom de St. Nicolas de Tolentin.

AGONISER. v. act. Etre prêt d'expirer; être à l'agonie. On dit proverbialement, Il ſe debat comme l'ame d'un Sergent qui *agoniſe*.

AGONISER, ſignifie figurément, Finir, s'éteindre. Nôtre amitié *agoniſoit*.

AGORANOME. ſ. m. Magiſtrat d'Athenes. Il étoit preposé pour maintenir l'ordre, & la police, afin que tout ce qui ſe debitoit au marché, fût vendu ſans fraude, & avec poids, & meſure. Cette Magiſtrature étoit à-peu-près la même choſe que celle des Ediles Curules chez les Romains.

Ce nom eſt formé de deux mots Grecs: A'γορὰ, *marché*, & νέμειν, *diſtribuer*. Ariſtote diſtingue deux ſortes de Magiſtrats; les *Agoranomes*, qui avoient l'intendance ſur les marchez; & les *Aſtynomes*, A'ςυνόμοι, qui avoient le ſoin des édifices.

A G R.

AGRAFFE. ſ. f. Petit crochet ſervant à attacher des habits, ou quelque autre choſe, & qu'on fait d'ordinaire paſſer dans un anneau qui lui repond, qu'on appelle *porte*. Cette montre a une *agraffe* d'argent, une *agraffe* de diamans.

AGRAFFE, en Architecture, eſt un crampon, ou morceau de fer à crochet, qui ſert à retenir les pierres, & les marbres.

AGRAFFE, eſt auſſi un terme de Vanier. C'eſt un oſier tortillé qui tient le bord de la hotte.

Quelques-uns derivent ce mot de l'Hebreu *garaph*, qui ſignifie, *ſortiter comprehendit*. D'autres le derivent de *gryphium*, parceque l'*agraffe* eſt crochuë comme une griffe. On dit encore en quelques lieux, *agrappe*; & les Italiens diſent *agrapare*; pour dire, *agraffer*. Autrefois on l'appelloit *jermail*.

AGRAFFER. v. act. Attacher avec une agraffe. *Agraffer* ſa jupe. *Agraffez* ces rubans à cette tapiſſerie. Selon le P. Labbe, *agraffer* a été ſuppoſé pour *agriffer*, la lettre *a* donnant plus d'emphaſe au mot.

s'AGRAFFER, ſignifie auſſi, Se prendre, s'attacher à ce qu'on trouve. Un homme qui ſe noye s'*agraffe* à tout ce qu'il peut.

AGRAFFÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AGRAIRE. adj. f. Terme de Juriſprudence. C'eſt le nom qui fut donné à une loi que publia Spurius Caſſius, pour le partage des terres priſes ſur les ennemis: c'étoit vers l'an de Rome 268. On trouve dans le Digeſte deux autres loix *agraires*; l'une de Ceſar, & l'autre de Nerva: mais elles ne regardent que les limites des champs, & n'ont aucun rapport avec celle de Spurius Caſſius.

Ce mot vient du Latin *ager*, qui ſignifie *champ*.

AGREABLE. adj. m. & f. Plaiſant; ce qui agrée; ce qui plaît; ce qui eſt ſelon nôtre goût. La campagne eſt un ſejour *agreable*. Il n'y a rien de plus *agreable* que la converſation des honnêtes gens. On ne plaît à perſonne quand on veut être *agreable* à tout le monde, OR. M. C'eſt principalement auprès des femmes qu'on apprend à être *agreable*, ST. EV. Une ſimplicité facile & delicate rend le tour de vos entretiens *agreable*, & inſinuant, L. D'EL. A AR. La condition naturelle des hommes leur fournit peu de choſes *agreables*, & leur raiſon leur apprend à en goûter encore moins, FONT. Voiture veut toûjours être *agreable*, & faire rire en quelque humeur que l'on ſoit: c'eſt un defaut, ST. EV. Soyez ſimple avec art; *agreable* ſans fard, BOI.

AGREABLE, s'employe auſſi fort ſouvent ſubſtantivement. L'*agreable* de cette affaire, c'eſt qu'il ne faut point d'argent. Il faut, autant qu'il eſt poſſible, mêler l'utile avec l'*agreable*. Moliere a quitté pour le bouffon, l'*agreable* & le fin, BOI. Dans la jeuneſſe nous n'aimons que le joli, & l'*agreable*, & nous courons après tout ce qui rit à l'imagination, TOUR. Que de gens dans le monde fades, & inſipides, qui veulent faire les *agreables*! BELL.

AGREABLEMENT. adv. D'une maniere agreable. Cette perſonne chante, parle *agreablement*. La nouvelle d'un ſi heureux ſuccés fut reçuë fort *agreablement*. Cela me frappe vivement, & *agreablement*, M. SC. Paſſer *agreablement* la vie, ABL. Tourner les choſes le plus *agreablement* du monde, MOL. Il faut dire ce qu'on veut dire le plus *agreablement* qu'on peut, BELL. On dit qu'un homme eſt *agreablement* à la Cour, lorſqu'il eſt bien vu du Roi, & des Miniſtres.

AGREER. v. n. Avoir de l'agrément; plaire; être au gré de quelcun. *Agréer* aux Princes. Cette peinture m'*agrée* fort. Si ce mariage vous *agrée*. Il y a beaucoup de choſes qui ſont bonnes, & qui cependant n'*agréent* pas à tout le monde.

AGRÉER. v. act. Avoir pour agreable; recevoir favorablement. Vous *agréerez*, s'il vous plaît, mes complimens. Dieu *agrée* les prieres de ſes enfans. Il a *agréé* les preſens que je lui ai fait.

AGRÉER, ſignifie auſſi, Trouver bon; conſentir; ratifier; approuver. *Agréez* que je ne me mêle point de cette affaire. Je lui ai fait *agréer* les raiſons que j'avois d'agir de la ſorte. Le Roi a *agréé* la reſignation d'un tel Benefice, d'une telle charge. Il faut que le mari *agrée*, & ratifie le contract fait par ſa femme pour être valide.

Menage derive ce mot de *adgratare*; & *agreable* de *adgratabilis*.

AGRÉER. Terme de Marine. Fournir un navire de ſon ſurin,

Digitized by Google

funin, voiles, canons, poudre, balles, & mèche, selon le voyage. Il signifie aussi, Voir si tous les cordages sont bien garnis, suffisans, & en état. On dit entre Marchands, *Agréer* un vaisseau; pour dire, Accepter un navire.

On dit proverbialement, qu'il faut payer, ou *agréer*; pour dire, qu'un debiteur doit satisfaire ses creanciers par argent, ou par ses soumissions en obtenir terme ou composition.

Tous ces mots viennent du Latin *gratus*, *agreable*.

AGREEUR. ſ. m. Celui qui fournit tout ce qu'il faut à un navire pour le mettre en état de faire voyage.

AGREUR, eſt auſſi celui qui paſſe le funin, frappe les poulies, oriente les vergues, & met en bon ordre tout ce qui eſt de ſa charge.

AGREILS. ſ. m. plur. Voiles, cordages, & toutes les autres choſes neceſſaires pour les manœuvres d'un vaiſſeau, & pour le mettre en état d'aller en mer. On les appelle *ſartie* ſur la Mediterranée. On les nomme auſſi *agrez*, ou *agreſtz*.

AGRE'MENT. ſ. m. Ce qui eſt agreable; ce qui plaît, charme; plaiſir. Cette ſeule ame a de grands *agrémens*. C'eſt de l'amour que naiſſent la plûpart des vrais *agrémens*, LE CH. DE M. L'*agrément* eſt arbitraire, & dépendant du goût, & de l'opinion, LA BR. La converſation ſeule peut donner l'*agrément* du langage, M. Sc. Rien n'eſt plus deſagreable que les faux *agrémens*, LE CH. DE M. Ce Poëme a de grandes beautez, de grands *agrémens*. Les *agrémens* trop reguliers ont rarement le ſecret de plaire, ST. EV. Il n'y a point de plus grand *agrément* qu'un certain tour galant, qui mêle à tout un charme ſecret qui plaît à tout le monde, M. Sc. Il y a des occaſions qui demandent plus d'*agrément*, que de bienſeance; & d'autres qui demandent plus de bienſeance, que d'*agrément*, LE CH. DE M. Il ne faut pas donner à une penſée plus d'*agrément* qu'il ne faut, BOU. Sur les choſes d'*agrément* je doute qu'aucun peuple nous égale, FONT. Il y a des *agrémens* ſombres, triſtes, & ſerieux; comme il en eſt de doux, de brillans, & d'enjoüez, OE. M.

AGRÉMENT, ſe prend auſſi pour inclination, penchant, bonnes graces. Il a un air qui lui gagne l'*agrément* de ceux qui le voyent, CIV. FRAN.

AGRÉMENT, ſignifie encore le raport agreable des traits avec l'air d'une perſonne, ou de quelque choſe qu'on a peint. Les *agrémens* naiſſent de la regularité, ST. EV.

AGRÉMENT, ſe dit auſſi de quelques ornemens qu'on met ſur un habit, ſur un viſage. Un petit galon d'or eſt un *agrément* ſur un habit. Cela ſe dit particulierement en broderie, des ouvrages de paillettes, de grains faits de bouillons, ou de petits points noüez, quand ils ſont bien aſſis, & donnent de la grace à la beſogne. Une mouche qui n'eſt pas miſe par neceſſité ſur un viſage, s'appelle un *agrément*. Les Perruquiers appellent auſſi *agrément* les cheveux bouclez qui accompagnent les temples, parcequ'ils donnent un air plus agreable au viſage.

AGRÉMENT, ſignifie auſſi, Ratification, conſentement. Le Roi promet ſon *agrément* à celui qui traitera d'une telle charge. Cette maiſon a été vendue avec l'*agrément* de tous les creanciers, c'eſt-à-dire, avec leur conſentement, leur approbation.

AGRÉMENT, eſt auſſi un mot plaiſant & badin, uſité parmi les femmes; pour dire, un lavement. Madame n'eſt pas viſible, on vient de lui donner un *agrément*. Selon Menage, le mot d'*agrément*, dans cette ſignification, n'eſt pas ancien dans nôtre langue: il ſoupçonne qu'on n'a donné un nom ſi honnête aux lavemens, que parceque les Dames s'en ſervent pour ſe faire un teint plus frais & plus beau.

AGRENER. Voyez ENGRENER.

AGRESTE. adj. m. & f. Acide. Il ſe dit de certains fruits verds & âcres, dont le goût eſt ſauvage, ſachoux, & deſagreable. Il n'y a que les Sçavans qui ſe ſervent de ce mot.

Il vient du Grec ἀγρίος, qui ſignifie, *âcre*, & deſagreable au goût. Les Italiens appellent le verjus, *agreſto*.

AGRESTE, ſe dit auſſi des perſonnes, & ſignifie, Ruſtique, peu poli, peu civil. Cet homme eſt devenu tout-à-fait *agreſte*. Son humeur eſt bizarre & *agreſte*. Ses mœurs ſont ſauvages & *agreſtes*.

AGREZ. Voyez AGREILS.

AGRICULTURE. ſ. f. Art de cultiver la terre, & de la rendre fertile; ſcience de faire venir les fruits, & les plantes. On le dit auſſi de toute l'économie d'un menage champêtre. Virgile a donné des leçons ſur l'*agriculture*. Le Theatre d'*agriculture* enſeigne tout le menage de la campagne. Les Conſuls Romains ſe ſont ſouvent occupez à l'*agriculture*. Les Auteurs qui ont écrit de l'*agriculture*, ſont Caton, Varron, Columella, Palladius Conſtantinus, Ceſar, Baptiſta Porta, Heresbachius, & Petrus Creſcentienſis: en Italien Alphonſe Herrera: en François Charles Etienne, & Jean Liebault: le Theatre d'*agriculture* d'Olivier de Serres; & de Pierre de Croiſcens, dit le bon Menager.

AGRIER. ſ. m. Vieux terme de Coutumes, qui ſignifie, Champart, ou terrage.

Ce mot vient du Latin *ager*, ſelon Ragueau.

AGRIFFER. v. neut. paſſ. S'attacher avec des griffes à quelque choſe. Un chat qu'on effarouche ſaute, & s'*agriffe* à la tapiſſerie, aux nattes, &c. Il ſignifie auſſi, S'attacher avec les mains. Cet homme en tombant s'*agriffa* à un endroit de la muraille, & ſe retint.

AGRIOTTE. ſ. f. Eſpece de groſſes ceriſes aigres, qui valent mieux à confire que les douces, & qui ſont meilleures aux febricitans. Le peuple les appelle *griottes*, & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Le mot d'*agriotte* ne ſe trouve dans aucun bon Auteur. Voyez GRIOTTES.

Ce mot vient du Grec *agrios*, qui ſignifie *ſauvage*.

AGRIPAUME. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de trois pieds, fermes, quarrées. Ses feuilles ſont preſque rondes, d'un vert obſcur, approchantes de celles de l'ortie, decouppées profondément. Ses fleurs ſont en gueule, petites, veluës, de couleur purpurine blanchâtre, foutenuës par un calice fait en cornet fort court & épineux. Il leur ſuccede de petites ſemences à trois coins, noirâtres, contenuës dans un capſule qui a ſervi de calice à la fleur. En latin *Cardiaca*, J. BAUH. Cette plante croît aux lieux incultes, & pierreux. Elle eſt cordiale, propre pour faciliter la reſpiration, pour aider à l'accouchement, pour faire uriner, & pour provoquer les mois.

AGRIPPER. v. act. Terme populaire, qui ſignifie, Prendre avec une main avide comme avec une griffe. A peine ai-je perdu ma montre de vuë, qu'elle a été *agrippée*. On dit plus ſouvent *grippée*.

AGRIPPÉ, ÉE. part. paſſ.

Ces mots viennent du Grec *grypeuein*, qui ſignifie *piſcari*, *pêcher*; ou de *grypos* auſſi Grec, qui ſignifie un filé pour prendre des poiſſons.

AGROUPER, GROUPER. v. act. L'un & l'autre ſe dit en termes de Peinture, & ſignifie, Mettre pluſieurs corps en un peloton, accoupler, & ramaſſer pluſieurs corps enſemble. Il faut que les membres ſoient *agroupez* de même que les figures, ART DE P.

A G U.

AGUAPA. ſ. m. Sorte d'arbre des Indes Occidentales, dont l'ombre eſt ſi dangereuſe, que s'il arrive à quelcun

Digitized by Google

quelcun de s'endormir deſſous, il enfle d'une maniere extraordinaire ; & ſi c'eſt un Negre nud, il creve.

AGUERRIR. v. act. Rendre propre à la guerre, apprendre l'art de la guerre ; accoutumer aux fatigues, aux fonctions de la guerre. Ce Capitaine eſt bien *aguerri* ; il a fait trente campagnes ; il ſçait toutes les ruſes de la guerre. Ces ſoldats ſont *aguerris* ; ils ne craignent point d'aller au feu ; ils reſiſtent aux fatigues de la guerre. Il eſt dangereux de laiſſer *aguerrir* les bourgeois d'une grande ville.

AGUERRIR, ſe dit figurément, pour dire, Se rendre habile en ſa profeſſion ; accoutumer quelcun à quelque choſe qui paroît penible dans le commencement. Cet Avocat eſt bien *aguerri*, il ſçait bien ſon metier. Demoſthene pour *aguerrir* ſa voix au bruit d'un auditoire tumultueux, haranguoit les flots. TOUR.

AGUERRIR, avec le pronom perſonnel, eſt auſſi neut. paſſ. & ſignifie, Devenir plus brave, plus vaillant, & plus propre à faire la guerre. Nos ſoldats *s'aguerriſſent* tous les jours. Ces troupes ſe ſont bien *aguerries* depuis quelque temps. Il ſe dit auſſi figurément, pour s'accoutumer à quelque choſe de difficile dans le commencement. C'eſt un jeune homme, qui n'eſt pas encore fait au grand monde ; mais il *s'aguerrira*. Il faut *s'aguerrir* à la raillerie, ABL.

AGUERRI, IE. part. paſſ. & adj. C'étoient tous vieux ſoldats bien *aguerris*. Veſpaſien avoit trois Legions bien *aguerries*.

AGUET. ſ. m. Ce mot vieillit, & ne trouve bien ſa place que dans le ſtile comique, & rarement dans le noble ; ſi ce n'eſt en traitant des matieres de pieté. Il ne ſe dit qu'au plurier, & ſignifie l'action de la perſonne qui en épie une autre ; l'obſervation qu'on fait de la marche, ou des actions de quelcun pour le prendre, ou de quelque occaſion dont on peut tirer avantage. Les Sergens ont été dès le matin aux *aguets* pour prendre ce priſonnier. Il y a long temps que ce Courtiſan eſt aux *aguets* pour obtenir du Roi quelque don. Le Diable eſt aux *aguets* pour faire ſuccomber un ſaint homme à la tentation. On dit auſſi adverbialement, qu'un homme a tiré ſes chauſſes *d'aguet* ; pour dire, qu'il a trouvé une occaſion favorable de s'enfuir.

AGUILANNEUF. ſ. m. Vieux mot, qu'on crioit autrefois le premier jour de Janvier en ſigne de rejouiſſance.

Ce mot vient d'une ancienne ſuperſtition des Druïdes, les Prêtres des anciens Gaulois, qui alloient au mois de Decembre, qu'on appelloit ſacré, cueillir le gui du chêne en grande ceremonie. Cela ſe faiſoit avec beaucoup de ſolennité. Les Devins marchoient les premiers, entonnant des cantiques, & des hymnes en l'honneur de leurs Divinitez. Enſuite venoit un Herault le caducée en main : après lui ſuivoient trois Druïdes de front, portant les choſes neceſſaires pour le ſacrifice. Enfin paroiſſoit le Chef, ou le Prince des Druïdes, accompagné de tout le peuple. Alors le Chef des Druïdes montoit ſur le chêne, & couppoit le gui avec une faucille d'or. Les autres Druïdes le recevoient, & au premier jour de l'an on le diſtribuoit au peuple, comme une choſe ſainte, après l'avoir beni, & conſacré, en criant, *Au gui l'an neuf*, pour annoncer une année nouvelle. On fait encore ce cri en Picardie, où l'on ajoûte, *Plantez, plantez*, pour ſouhaiter une année abondante, & fertile. De là eſt venu le nom d'un fauxbourg de Lyon, qu'on nomme encore à preſent *Laguilotiere*. En Bourgogne, à Dreux, & autres lieux, les enfans crient *Aguilanneuf*, pour demander leurs étrenes.

On donna depuis le nom de *Aguilanneuf* à une quête qui ſe faiſoit le premier jour de l'an. Elle ſe faiſoit par de

jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe. Les Synodes ont aboli cette quête à cauſe de la licence, & du ſcandale, dont elle étoit accompagnée.

A H.

AH. Interjection qui ſe dit en admirant, en ſoûpirant, en corrigeant, en exhortant, &c. *Ah* que cela eſt beau ! *Ah* mon Dieu, que je ſouffre ! *Ah* ſi je ne prends, &c. *Ah* le perfide ! *Ah* Monſieur ! pour ce vers je vous demande grace, BOI. *Ah ! ha !* ſi jeune encore vous joüez de ces tours ? MOL.

Ce mot vient de l'interjection Latine *ah*.

AHAN. ſ. m. Peine qui fatigue le corps, & qui fait quelquefois perdre l'haleine. Il ſe dit particulierement de ceux qui fendent du bois, & qui crient *han* à chaque coup de cognée qu'ils donnent. L'Egliſe de . . . garde encore l'*ahan* de St. Joſeph comme une precieuſe relique. Par extenſion on applique ce mot à ceux qui courent à perte d'haleine, & à tous ceux qui font quelque choſe de bien penible, & avec effort. Jupiter en ſua d'*ahan*, COSTAR.

Ce mot & le ſuivant viennent d'*ao, ſpiro*. Menage le derive de l'Italien *affano*, qui ſignifie *peine*, & *travail*. Paſquier & Nicod le derivent de *han*, qui eſt le cri que font les Charpentiers en fendant du bois. D'autres de *anhelitus*, qui vient du Grec *aſthma*, qui ſignifie *difficulté de reſpirer*.

On diſoit autrefois, Terre *ahanable* ; pour dire, *labourable*. Il eſt encore en uſage parmi quelques Laboureurs de Champagne, & de Picardie ; auſſi bien qu'*ahaner* la terre, pour dire *labourer*, comme on voit dans la Somme rurale de Boutillier. D'où vient que Du Cange derive ce mot de *anhelare*, à cauſe que le travail du labourage eſt violent.

AHANER. v. neut. Souffrir beaucoup de peine & de fatigue. Il a fallu bien *ahanner* avant que de venir ici.

AHANER, ſe dit figurément en Morale de l'eſprit, quand il a de la peine à prendre ſes reſolutions. Il a beaucoup *ahané* à donner ſon conſentement à cette affaire. Tous ces mots ſont populaires, & bas.

A. H E.

AHEURTEMENT. ſ. m. Preoccupation ; obſtination ; opiniâtreté qui nous rend ſi fort attachez à un ſentiment, qu'on ne nous peut perſuader le contraire. C'eſt par un pur *aheurtement* qu'il n'a pas été de l'avis des autres. Voilà un étrange *aheurtement*. Ce mot eſt du ſtile familier.

AHEURTER. v. neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. S'opiniâtrer ; ſe preoccuper fortement d'une opinion dont on ne nous peut detromper. L'homme eſt ſi naturellement jaloux de ſes ſentimens, que quand une fois il *s'aheurte* à une opinion, on ne le peut guerir de ſa preoccupation. On le dit auſſi abſolument : C'eſt un homme qui *s'aheurte*.

AHEURTÉ, ÉE. part. & adj. Il eſt *aheurté* à ſon ſens, SCAR. C'eſt un homme *aheurté*.

A H I.

AHI. C'eſt une ſorte d'interjection inventée pour marquer le mouvement naturel d'une perſonne qui ſent de la douleur. *Ahi, Ahi*, à l'aide, au meurtre, au ſecours, on m'aſſomme, MOL. Elle ſert auſſi à marquer quelque degoût, quelque mepris. *Ahi* laiſſons cela, je vous prie. *Ahi* que me dites vous là ?

AHOUAI,

Digitized by Google

A H O.

AHOUAI. ſ. m. Arbre du Breſil. Quand on le coupe à peine peut-on en ſupporter l'odeur. Il eſt de la hauteur du poirier. Ses feuilles ſont toûjours vertes, & reſſemblent à celles du pommier. Il porte un fruit de la groſſeur d'une chataigne, & d'une figure triangulaire ſemblable au Δ des Grecs. Le noyau en eſt venimeux; & la coque dure, & reſonnante. Les Sauvages s'en ſervent au lieu de ſonnettes.

A H U.

AHURIR. v. act. Vieux mot dont on ſe ſert encore en quelques Provinces. Affliger quelcun; le rendre tout interdit, en lui annonçant une nouvelle fâcheuſe.

A I A.

AIABUTIPITA. ſ. m. Arbriſſeau de Breſil. Il porte un fruit noir, & pareil aux amandes, dont les Sauvages tirent une huile pour fortifier les membres affoiblis.

AJAMBE'E. ſ. f. Voyez ENJAMBÉE.

AJAMBER. v. act. Voyez ENJAMBER.

A I D.

AIDANCE. ſ. f. Vieux mot. Aide, ſecours.

AIDE. ſ. f. Aſſiſtance, ſecours qu'on prête à quelcun. Je te ſuis obligé d'une *aide* ſi fidelle, GOD. J'ai beſoin d'une *aide* prompte & aſſûrée. Cet homme eût été aſſaſſiné, ſi ſon ami ne fût accouru à ſon *aide*. Il faut inceſſamment appeller Dieu à nôtre *aide*; c'eſt-à-dire, implorer la grace de ſon ſecours dans toutes nos actions. C'eſt le dernier des maux d'implorer l'*aide* d'un traître, ABL. Le Sage eſt Roi ſans l'*aide* de la fortune, BAL. C'eſt dans les livres qu'on trouve de l'experience ſans l'*aide* de la vieilleſſe, & du jugement qui ne coûte rien, M. SCU. Avec l'*aide* de l'abſence, & du temps je me ſuis gueri de bien des paſſions qui me tyrannifoient, M. Sc.

AIDE, ſignifie quelquefois, Faveur, ſupport, protection. Il a à la Cour un patron qui lui a offert toute ſorte d'*aide* & de faveur. Il eſt ſorti de cette affaire par l'*aide* & la faveur de ſon Rapporteur. Cette veuve eſt maintenant ſans *aide*, & ſans appui.

AIDE, ſe dit quelquefois des choſes dont on ſe ſert; des commoditez, & des cauſes inſtrumentales. On ne peut appercevoir les ſatellites de Saturne ſans l'*aide* de grandes lunettes. On ne peut remuër les grands fardeaux qu'à l'*aide* des machines.

AIDE, eſt auſſi quelquefois ſubſt. maſc. & fem. & ſignifie la perſonne qui prête du ſecours; celui qui eſt adjoint à un autre ou pour le ſervir, ou pour l'aſſiſter, ou pour faire ſes fonctions en ſa place. Vous m'êtes une *aide* fidelle. Dieu après avoir créé l'homme, dit: Faiſons lui une *aide*; il lui donna la femme pour *aide*, pour l'aſſiſter en tous ſes beſoins.

AIDE DE CAMP. ſ. m. C'eſt un terme de guerre qui ſignifie, Un Officier d'armée qui porte les ordres des Officiers Generaux par tout où il eſt beſoin. C'eſt ordinairement un Volontaire de qualité à qui on donne cet emploi, ou commiſſion.

AIDE-MAJOR, eſt un Officier de guerre qui ſert auprès du Major, & qui en fait la fonction en ſon abſence. Il y en a pluſieurs dans les places ſelon leur grandeur, ou leur importance. Il y en a auſſi dans les divers corps de troupes. Chaque regiment de cavalerie en a un; ceux d'infanterie deux. Ceux des Gardes en

ont quatre. Il y a d'ordinaire un *Aide-Major* pour chaque bataillon.

On dit auſſi, des *Aides* de ceremonies, & en pluſieurs autres fonctions où il y a des Officiers qui ſervent à ſoulager ceux qui ont trop d'emploi. L'*Aide des ceremonies* eſt un Officier qui fait les fonctions du Grand-maître, ou du Maître des ceremonies en leur abſence, ou qui les aſſiſte à en faire les fonctions dans les grandes ſolennitez. Quand l'*Aide des ceremonies* va porter les ordres du Roi aux Compagnies ſouveraines, il ſe met au dernier rang après tous les Conſeillers.

On appelle un *Aide* de cuiſine, un *Aide* de ſommelerie, un ſecond Cuiſinier & Sommelier, ou le compagnon qui les ſert, & les ſoulage, quand ils ont trop de beſogne.

On dit auſſi, un *Aide* de Panneterie, d'Echançonnerie, de Fourriere, &c. & generalement dans tous les petits Offices de la Maiſon du Roi, il y a des Chefs, & des *Aides* en titre d'Office, qui ont des gages, & ſont couchez ſur l'état.

En Architecture on appelle *aide*, tous les petits lieux qui ſont à côté des plus grands pour leur ſervir de decharge.

En Maçonnerie, un *Aide* à Maçon & à Couvreur, c'eſt celui qui leur ſert à apporter les materiaux dont ils ont beſoin.

Un *Aide* de Mouleur de bois, eſt un Officier de ville, ou gagne-denier, qui aide à ranger le bois dans la membrure; enſorte que la meſure ſe trouve bonne.

Les *Aides* des Maîtres des ponts, & pertuis ſont appellez *Chableurs*, qui aident à faire paſſer les bateaux en ces lieux difficiles. Voyez les Ordonnances de la ville de Paris qui contiennent les reglemens faits à leur égard.

AIDE, eſt auſſi celui qu'on donne pour compagnon à un autre, pour contribuer avec lui, & lui aider à ſupporter les frais d'un logement de gens de guerre, pour faire des corvées, pour fournir des chariots, ou des pionniers, ou des étappes, & autres charges & impoſitions publiques & paſſageres.

Sur la mer on a coutume d'apparier deux matelots, & deux ſoldats pour ſe ſervir d'*aides* l'un à l'autre, & s'aſſiſter reciproquement en tous leurs beſoins & fonctions; & cela à l'imitation des armées Romaines, où l'on nommoit cette ſorte d'*aide*, *Optio caſtrenſis*, *quia ſibi mutuò opem ferebant*. On appelle cela aujourd'hui *amateloter*.

AIDE, en termes canoniques, ſe dit d'une Egliſe, ou Chapelle, qu'en Droit on appelle *ſuccurſale*, & qu'on bâtit pour la commodité des Paroiſſiens, quand l'Egliſe paroiſſiale eſt trop éloignée, ou n'eſt pas aſſez grande pour contenir tout le peuple. La Paroiſſe de St. Paul a une *aide* au fauxbourg St. Anthoine. L'Egliſe de St. Gervais n'eſt qu'une *aide* de St. Jean, bâtie parceque l'Egliſe de St. Jean n'étoit pas aſſez grande pour contenir tous les Paroiſſiens.

AIDE. C'eſt un terme de Religion, qui ſignifie une Religieuſe qui *aide* celle qui eſt en charge. Donner une *aide* à une Officiere.

AIDE DE RELIEF. Droit qui eſt dû en certaines Provinces aux heritiers du Seigneur immediat, pour leur aider à relever leur fief envers le Seigneur ſuperieur, & dominant. En Normandie on paye la moitié du relief, pour l'*aide de relief*: & il ne ſe paye que par ceux qui tiennent un fief, & ſeulement en cas de mort du Seigneur dont il releve immediatement.

AIDE-CHEVEL. Droit qui eſt dû par les vaſſaux à leur Chef Seigneur, & duquel ils ſont relevans. Il y en a de trois ſortes. L'un eſt l'*aide* de Chevalerie; il ſe paye quand le fils aîné du Seigneur eſt fait Chevalier. Comme aujourd'hui l'ancien ordre de faire des Chevaliers eſt changé, ce droit ne peut être exigé que pour l'Ordre du St. Eſprit. L'autre s'appelle *aide* de mariage; lorſ-

Digitized by Google

que le Seigneur marie ſa fille. Le dernier eſt l'*aide* de rançon ; lorſque le Seigneur eſt fait priſonnier : c'eſt un ſecours favorable que ſes vaſſaux ne lui peuvent refuſer. C'eſt pourquoi on l'appelloit *aides loyaux*. La Coutume de Bourgogne ajoûte une quatriéme eſpece d'*aide-chevel*, lorſque le Seigneur veut aller en Jeruſalem. Ces *aides-chevels* ſont en uſage preſque par tout le Royaume. Boutteiller rapporte que de ſon temps, & ſous Charles V I. ces *aides* dependoient de l'honnêteté, & de la bienveillance des vaſſaux ; c'eſt pourquoi on les appelloit, *Droits de complaiſance*. Peut-être que les Seigneurs ont impoſé cette marque de ſervitude ſur leurs vaſſaux, à l'exemple des Patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des preſens de leurs cliens, & de leurs affranchis, ou pour doter leurs filles, ou à certains jours ſolennels ; comme le jour de leur naiſſance. On nomme ces droits, *Aides-chevels*, parce-qu'ils ſont dûs au Chef Seigneur ; *quia capitalis Dominio debentur*. Il y avoit auſſi des *aides raiſonnables*, qu'on donnoit au Seigneur en cas de neceſſité, & qu'on taxoit raiſonnablement ſelon les facultez de chacun, noble, ou roturier. On appelloit auſſi *aides libres & gracieuſes*, celles qui étoient offertes volontairement au Seigneur par les ſujets dans les neceſſitez imprevues. Il y a des lettres du Roi Jean de l'an 1353. par leſquelles il declare qu'il tient pour ſubſides, & *aides gracieuſes*, certaines ſommes levées ſur les Nobles, le Clergé, & le peuple. On a ajoûté aux *aides loyaux* celles qu'on a appellées *pour l'allée d'outremer*, enſuite d'une *aide* qu'établit Louis V I I. pour le voyage de la Terre Sainte, qui fut payée par toutes ſortes de perſonnes, ſans diſtinction de ſexe, ni d'âge, ni de dignité.

On a payé auſſi des *aides* tant au Roi, qu'aux Seigneurs en pluſieurs autres occaſions. On payoit une *aide* au Seigneur, quand il vouloit acheter une terre : ce qui n'arrivoit qu'une fois en ſa vie. Il y avoit des *aides* pour la fortification des places & des maiſons royales ; d'autres pour la defenſe de la terre contre l'invaſion des ennemis ; d'autres pour faire un voyage en la Cour de l'Empereur. Il y avoit des *aides de l'oſt*, & de *chevauchée*, qu'on devoit au Seigneur, quand on ne pouvoit pas lui rendre ſervice en perſonne à l'armée.

Les Evêques ont auſſi levé des *aides* ſur les Eccleſiaſtiques, qu'ils appelloient *Coutumes Epiſcopales*, ou *Synodales*, quelquefois *Denier de Pâques*. On les payoit au temps de leur ſacre, & joyeux avenement, ou lorſqu'ils recevoient les Rois chez eux, ou lorſqu'ils étoient appellez par le Pape pour venir en ſa Cour, ou à un Concile ; comme auſſi lorſqu'ils alloient prendre à Rome le *pallium*.

Les Archidiactres exigeoient auſſi des *aides* ſur les Prêtres de leur Archidiaconé. Voyez dans Mr. Du Cange des preuves, & des exemples de toutes ces choſes qu'il a recherchées fort curieuſement.

AIDES, ſ. f. plur. Il étoit autrefois maſculin. C'eſt en general toute impoſition, ou ſubſide (hors les gabelles, & les tailles) que le Roi leve ſur les denrées, & marchandiſes qui ſe vendent dans le Royaume tant en gros qu'en detail. Par exemple, le vin, le poiſſon, les cuirs, les laines, les merceries, les draperies, le bois, &c. Ainſi les *Aides* repondent au mot Latin *vectigal*, à *vehendis mercibus* ; & elles ſont payées par toutes ſortes de perſonnes, privilegiées, ou non. C'eſt par là qu'elles different des tailles, parceque les tailles ne ſe payent que par les roturiers, ou terres roturieres, & ſont une eſpece de capitation qui repond au Latin *tributum*.

Les *Aides* ont été nommées d'abord ainſi, à cauſe que c'étoient des deniers extraordinaires, & des ſubſides que les Etats conſentoient être levez ſur le peuple, pour aider les Rois à ſoutenir les guerres. On appella Generaux des *Aides*, ceux qui étoient nommez par les Etats pour recevoir ces deniers, & qui avoient l'intendance generale ſur tout le Royaume, pour en prendre la direction, & en rendre compte aux Etats. On appelloit Elus ceux qui avoient la direction particuliere des *aides* dans chaque Province. Dans l'inſtitution ils étoient tous choiſis par les Etats, & confirmez par le Roi. Depuis le Roi pourvut ſeul à ces charges, qui devenoient très-importantes à cauſe du maniment des Finances. Ces *aides* ne furent impoſées au commencement que pour un an, & puis pour deux ou trois ans ; & enfin elles devinrent perpetuelles.

Cour des Aides, eſt une juriſdiction ſouveraine établie en pluſieurs villes du Royaume, pour juger en dernier reſſort les appellations, tant en civil qu'en criminel, concernant les aides, tailles, & gabelles, des ſentences renduës par les Elus, & les Grenetiers. La *Cour des Aides* connoît auſſi de la validité des titres de Nobleſſe pour l'exemption des tailles. La *Cour des Aides* de Paris eſt partagée en trois Chambres. A Roüen il y a une *Cour des Aides* pour la Normandie : celle de Languedoc reſide à Montpellier, & eſt reünie à la Chambre des Comptes. Elle fut établie en 1437. par Charles VII. Celle de Clermont pour l'Auvergne fut érigée par Henri II. en 1557. Il y a auſſi une *Cour des Aides* à Bourdeaux & à Grenoble. Celle de Provence, & celle de Bourgogne ſont jointes à la Chambre des Comptes d'Aix, & de Dijon. Anciennement il n'y avoit point en France de Juriſdiction particuliere pour les *Aides*. Les Etats du Royaume qui avoient conſenti à ces impôts, conſtituoient des Generaux des *Aides*, à qui ils en commettoient la direction generale par tout le Royaume ; & des Elus pour chaque Province. Mais les Rois s'étant attribué la nomination à ces charges, ils donnerent auſſi le pouvoir aux Generaux des *Aides* de rendre la Juſtice, & de juger en dernier reſſort les appels des ſentences renduës par les Elus, qui étoient les Juges inferieurs. Mais ce fut Charles V I. qui le premier mit quelque diſtinction entre les Officiers des Finances, & ceux de la Juſtice. Par ſon Edit de 1378. il nomma des Generaux pour les *Aides*, & des Generaux pour la diſtribution de la Juſtice ſur le fait des *Aides* ; qui exercerent leurs fonctions ſeparément. Par un autre Edit de 1404. on conſtitua trois Conſeillers Generaux, avec l'Archevêque de Bezançon, qui étoit le Preſident, pour l'adminiſtration de la Juſtice. Cependant pluſieurs années s'écoulerent avant que cette Compagnie fût érigée en Cour ſouveraine, quoique ceux qui la compoſoient, jugeaſſent en dernier reſſort. Lorſque Charles V I I. rentra dans Paris en 1436. elle n'étoit point encore cenſée faire corps, PASQ. Ce fut François I. qui établit, & fixa les Generaux des *Aides* ſur le fait de la Juſtice : c'eſt ce qu'on a appellé depuis, *Cour des Aides*. Voyez GENERAUX.

On appelle auſſi le lieu où l'on tient ce Tribunal, La Cour des *Aides*. Le Greffe, la buvette de la Cour des *Aides*.

AIDES, en termes de Manege, ſe dit des ſecours, & des ſoutiens que tire le cavalier des effets modérez de la bride, de l'éperon, du poinçon, du caveçon, de la gaule, du ſon de la voix, du mouvement des jambes, & des cuiſſes, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. Ce cheval connoît les *aides*, obeït, repond aux *aides*, prend les *aides* avec beaucoup de facilité, & de vigueur. Ce cavalier donne les *aides* extrêmement fines ; pour exprimer, qu'il manie le cheval à-propos, & lui fait remarquer avec juſteſſe ſes temps, & ſes mouvemens.

A L'AIDE, prep. ſignifie, Par le ſecours, à la faveur. Il eſt arrivé au camp *à l'aide*, à la faveur de ce convoi.

Les

Les ennemis ſe ſont coulez dans la place à l'*aide* d'un bois, à l'*aide* d'un brouillard qui les a derobez à nôtre vuë. Crier à l'*aide*, c'eſt appeller du ſecours contre une violence qu'on ſouffre. La ſedition fut étouffée à l'*aide* des Troupes, ABL.

La Satire ſouvent à l'aide *d'un bon mot*
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot, BOI.

AIDE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit avec un ton admiratif, Dieu nous ſoit en *aide*, dans quelque accident ſurprenant: &, Dieu vous ſoit en *aide*, à ceux qui éternuënt, ou à des gueux & à des importuns qu'on éconduit, & qu'on veut renvoyer.

Enfin il n'eſt rien tel que d'avoir un mari:
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous ſalüe,
D'un Dieu vous ſoit en aide *alors qu'on éternuë*, MOL.

On dit, Bon droit a beſoin d'*aide*; pour dire, Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir une bonne cauſe, il faut bien encore la ſolliciter. Un peu d'*aide* fait grand bien. On dit d'un homme qui va aux empruns chez ſes amis, ou d'une coquette qui ne ſe contente pas de ſon mari, qu'ils vont *à la Cour des Aides*. Tout cela eſt bas & populaire.

AIDER. v. act. Secourir quelcun; le ſoulager; le ſervir; lui prêter ſon aide, & ſon aſſiſtance. Il regit indifféremment le datif & l'accuſatif de la perſonne. *Aider* quelcun. *Aider* à quelcun. Dieu nous ordonne d'*aider les* pauvres, ou d'*aider aux* pauvres. Il y a pourtant des gens qui mettent quelque difference entre *aider* quelcun, & *aider* à quelcun. *Aider* quelcun, c'eſt lui donner ſeulement quelque ſecours, & quelque aſſiſtance: au lieu qu'*aider* à quelcun, c'eſt partager avec lui le travail & la peine, REGN. Il y en a d'autres qui y mettent une autre difference, & qui diſent que, *aider* regit l'accuſatif quand il ſe dit des perſonnes, & le datif, quand il ſe dit des choſes. Apollon *aide* à la naiſſance des beaux eſprits, GOMB. *Aider* à la fortune de quelcun, VAUG. Il faut encore remarquer ſur le verbe *aider*, que quand il regit l'accuſatif de la perſonne, il regit l'ablatif de la choſe. *Aider* quelcun de ſon credit, ABL. Il *aidoit* ſes voiſins de ſes biens. Il faut *aider* ſes amis de ſa bourſe.

AIDER. Quand ce verbe eſt ſuivi immediatement d'un autre verbe, il regit l'infinitif precedé de la particule *a*; & alors il ſignifie, Etre utile; ſervir, contribuër; participer au ſuccés d'une choſe, & s'employer pour la faire reüſſir. Dans l'amitié on doit s'*aider* mutuellement à vivre vertueuſement, LE CL. Vous m'avez bien *aidé* à cette entrepriſe. Vous avez bien *aidé* à me tirer d'affaire en m'*aidant* de vos conſeils. *Aider* quelcun à porter un fardeau. Elle n'avoit perſonne qui lui *aidât* à faire les funerailles de ſa mere. Pluſieurs ont *aidé* à me retablir. On dit, Les petites rentes *aident* à vivre.

AIDER, ſe dit auſſi des choſes inanimées, pour marquer les utilitez qu'on en tire. Les machines ont été inventées pour *aider* les hommes à remuër de gros fardeaux. Un peu de vin pur, après le repas, *aide* à la digeſtion. Le repos d'eſprit *aide* à la gueriſon d'un malade. La gloſe *aide* à entendre le texte. On voit tous les jours des hommes avec peu de merite, *aidez* du hazard, & de la fortune, aquerir de la reputation. LE P. BOUR. En ce ſens, il ſe dit quelquefois pour ſignifier tout le contraire d'un ſecours. La perte de ce vaiſſeau a beaucoup *aidé* à la banqueroute de ce Marchand. Sa derniere debauche n'a pas peu *aidé* à le faire mourir. Cette aventure a beaucoup *aidé* à le perdre dans l'eſprit des honnêtes gens.

On dit au jeu de la bête, qu'il faut *aider* au contre, pour dire, Tâcher de le faire gagner, en ſe defaiſant de ſes bonnes cartes.

On dit, *Aider* à marcher à une Dame; pour dire, lui donner la main.

On dit, *Aider* à la Meſſe; pour dire, y ſervir, y repondre.

On dit au Manege, *Aider* un cheval, lorſque l'adreſſe & le ſecours du cavalier lui *aide* à travailler à-propos, & à lui faire marquer ſes temps avec juſteſſe par les aides de la langue, de la main, de la jambe, du talon, de la bride, de la gaule, &c. Mr. Menage derive ce mot de l'Italien *aitare*, qui eſt fait du Latin *adjutare*, qui ſe trouve dans Ennius: d'où les Eſpagnols ont fait *adjudant*.

AIDER, s'employe ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſignifie alors, Se ſervir de quelque choſe. Un paralytique ne ſe peut *aider* de ſes membres. Un gaucher ne s'*aide* pas ſi bien de ſa droite que de ſa gauche. Dans la neceſſité on s'*aide* de tout ce que l'on trouve. Ce cavalier s'*aide* auſſi bien de la plume que de l'épée. Il ne s'*aide* point, il demeure les bras croiſez, ABL. S'*aider* des armes de la Foi, GOMB.

On dit au Palais, qu'un homme s'*aide* d'une piece, quand il la produit pour en tirer quelque avantage, ou induction. On n'eſt point reçu à s'inſcrire en faux contre un acte qu'a produit une partie adverſe, que le Juge ne lui ait fait faire une declaration preciſe ſi elle s'en veut *aider*. Les preſomptions ſont des adminicules de preuve qui *aident* à la conviction d'un accuſé.

On dit auſſi abſolument, & dans la converſation commune, qu'il faut qu'un homme s'*aide*; pour dire, qu'il faſſe un effort de lui-même pour profiter du ſecours qu'on lui veut donner. Je ne puis pas vous prêter toute la ſomme que vous me demandez, il faut que vous vous *aidiez*, que vous cherchiez le reſte ailleurs. On dit à des domeſtiques, Tenez, voilà dequoi manger, *aidez* vous.

Ce verbe devient quelquefois reciproque, en y preposant la particule *entre*. Il faut que les hommes s'*entr'aident*, qu'ils s'*aident* l'un l'autre, & ſe prêtent un mutuel ſecours.

AIDER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Dieu *aide* à trois ſortes de perſonnes, aux foux, aux enfans, & aux ivrognes. On dit auſſi; *Aide* toi & Dieu t'*aidera*; pour dire, qu'on n'obtient rien de Dieu ſans travailler ſoi-même au ſuccés de ſes entrepriſes, & que les pareſſeux ne doivent attendre aucun ſecours de la Providence. On dit auſſi, qu'il faut *aider* à la lettre; pour dire, ſuppléer à ce qui manque, deviner à demi-mot, excuſer les petits défauts qui ſont en quelque choſe. On dit auſſi, *Aider* à la lettre, lorſqu'on ajoûte quelque choſe du ſien en une narration, & qu'on ne la fait pas comme la choſe eſt arrivée.

Chez les Anciens c'étoit une formule de jurement de dire, *Ainſi m'aide Dieu*; c'eſt-à-dire, Je promets de faire une telle choſe, pourveu que Dieu me veuille bien *aider*. C'eſt encore la formule des ſermens en Hollande.

AIDÉ, ÉE. part. paſſ. Un homme *aidé* de la faveur de ſon Prince peut entreprendre beaucoup de choſes.

AIDANT, autre part. & adj. Celui qui aide. C'eſt un vieux mot, dont on ne ſe ſert plus gueres maintenant. On diſoit autrefois, Malgré lui & ſes *aidans*, dont on a fait ce proverbe corrompu, *Malgré lui, & malgré ſes dens*.

On le dit auſſi abſolument en cette phraſe: *Dieu aidant*, pour dire, S'il plaît à Dieu, moyennant ſon ſecours. Je vous irai voir mardi, *Dieu aidant*. Ce malade guerira bien-tôt, *Dieu aidant*. Cela eſt du ſtile populaire.

A I G.

AIGAIL. ſ. m. Roſée qui ſe trouve ſur les feuilles des arbres, ou des herbes, MEN. Il n'eſt pas d'un uſage fort commun. Voyez AIGUAIL.

AIGLAT. ſ. m. Le petit d'une aigle. Les petits *aiglats*

Digitized by Google

aiglats né prennent pas ſi-tôt la queuë blanche. Ce mot n'eſt pas uſité : il faut dire *aiglon*.

AIGLE. Nos Ecrivains ont bien de la peine à convenir de ſon genre ; l'Academie le fait maſculin, & feminin dans le propre ; mais plus ordinairement maſculin. Pour le figuré, il y a quelques diſtinctions à faire, dont on pourra être inſtruit par la lecture des articles qui ſuivent. L'*aigle* eſt le plus grand, le plus fort, & le plus vite des oiſeaux qui vivent de proye. Il a un bec long & crochu, & les jambes jaunes, couvertes d'écailles, les ongles crochus & fort grands, la queuë courte. Son plumage eſt châtain, brun, roux, & blanc. Son bec eſt noir par le bout, & bleuâtre par le milieu, & en quelques autres jaune. Il y a un duvet ſous ſes grandes plumes, dont le tuyau a d'ordinaire neuf lignes de tour. L'*aigle* fait ſon aire ſur les plus hauts rochers des païs d'Occident. Il nourrit ſes petits juſqu'à ce qu'ils ſachent voler, & alors il les chaſſe de ſon aire. Il ſe nourrit de la chair des oiſeaux ou des lievres qu'il prend. Il vit fort long temps, & ne meurt ordinairement que parcequ'il ne ſçauroit plus manger. Il a la vuë très-perçante, & de là vient que pour dire qu'une perſonne a bonne vuë, on dit qu'il a des yeux d'aigle, TARDIF. FAU. L'*aigle* hait le roitelet, & en a peur.

On a dreſſé les *aigles* à la volerie, mais elles ne réüſſiſſent qu'en païs de montagnes. L'*aigle* ne peut tenir long temps ſur aîle dans les plaines. Elle eſt foible quand elle ſe rabat, & les facres la battent, & la tuënt. Les Peintres repreſentent Jupiter monté ſur une *aigle*. Les Poëtes appellent l'*aigle* l'oiſeau de Jupiter. Un vol d'*aigle*, eſt celui qui s'éleve au deſſus des autres oiſeaux. Entre les *aigles* qu'on nourriſſoit dans le Palais de Montezume Roi de Mexique, il y en avoit une ſi grande, qu'elle mangeoit un mouton à tous ſes repas. En Latin *aquila*.

AIGLE-FAUCON, eſt une *aigle* qui prend les oiſeaux de proye.

Ariſtote, & Pline font ſix eſpeces d'*aigles*, auſquelles ils ont donné divers noms Grecs fondez ſur la difference de leur plumage : comme, l'*aigle royale* eſt appellée *gueſios* par Ariſtote, & *chryſaëtos* ou *aſterias* par Elian, à cauſe de la couleur rouſſe & comme dorée de ſes plumes, & que ſes taches rouſſes repreſentent des étoiles. L'*aigle noirâtre*, qui eſt la plus petite de toutes, & la plus vigoureuſe. L'*aigle à la queuë blanche*. L'*aigle de moyenne grandeur*, qui a la queuë grande, & demeure auprès des étangs. L'*aigle de mer*, ou orfraye qui éprouve ſes aiglons aux rayons du ſoleil. L'*aigle barbuë*, qui eſt une eſpece d'offifrage.

AIGLE, en termes de Blaſon, & de deviſe, eſt feminin. C'eſt le ſymbole de la Royauté, ſelon Philoſtrate, parce que c'eſt le Roi des oiſeaux. On la repreſente quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quelquefois avec des aîles étenduës, & en ce cas on la qualifie *aigle éployée*. Il y en a de couronnées, d'autres membrées & becquées de different émail que celui du corps ; & même il y en a de monſtrueuſes, qui ont des têtes humaines, & de loup.

Les premiers qui ſe trouvent avoir porté l'*aigle* ſur leurs enſeignes, ſont les Perſes, ſelon le temoignage de Xenophon. Les Romains après avoir porté diverſes autres enſeignes, s'arrêterent enfin à l'*aigle*, la ſeconde année du Conſulat de Marius. Avant lui ils portoient indifferemment des loups, des leopards & des *aigles*, ſelon qu'il plaiſoit au General. L'*aigle* devint donc alors l'enſeigne colonelle de chaque legion : on le portoit au bout d'une pique, les aîles étenduës ; elle étoit d'argent. On dit que Conſtantin fut auteur de l'*aigle* à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire ſemblât diviſé, ce n'étoit neanmoins qu'un corps.

Le Cardinal Bellarmin tient que cette double tête ne fut miſe dans les enſeignes des Empereurs, qu'après la diviſion de l'Empire entre les enfans du Grand Theodoſe. D'autres diſent que ce fut Charle-Magne qui remit les *aigles* Romaines, dans les étendarts de l'Empire, & qui y ajoûta en même temps une ſeconde tête. Cependant cette opinion eſt detruite par une *aigle* à deux têtes, que Liſle a obſervée dans la Colonne Trajane, & qui eſt portée par un ſoldat. C'eſt le ſeul exemple d'une *aigle* à deux têtes dans l'antiquité ; & il ne s'enſuit point que les Empereurs l'ayent priſe dans leurs drapeaux. En effet on ne voit qu'une ſeule tête dans le ſceau de la Bulle d'Or du tems de Charles IV. Empereur. Deſorte qu'il y a plus d'apparence à la conjecture du Pere Meneſtrier, qui dit, que de même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux ſur le trône, marquoient leurs monnoyes d'une croix à double traverſe, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le ſcepetre des Chretiens : ils firent la même choſe de l'*aigle* dans leurs armoiries ; & au lieu de doubler leurs Ecuſſons, & leurs *aigles*, ils les joignirent, & y repreſenterent deux têtes. Ce que les Empereurs d'Occident ont ſuivi quelque temps après. C'eſt pourquoi Cuſpinien dit que ce n'eſt pas une *aigle* à deux têtes, mais deux *aigles* jointes enſemble. Un Poëte Italien a dit là-deſſus, qu'on avoit fait de l'*Aigle* de l'Empire, un oiſeau bien carnaſſier, en lui donnant deux têtes, deux becs, pour devorer davantage. Un Allemand demanda par inſulte à un Venitien, en quelle forêt on trouvoit des lions aîlez, qui ſont les armes de Veniſe ; le Venitien lui repondit, que c'étoit dans la même forêt où ſe trouvent les *aigles à deux têtes*.

AIGLE. Ce mot ſignifie donc quelquefois l'Enſeigne des Legions des anciens Romains. Ils virent briller les *Aigles* & les Enſeignes des Legions, ABL. Quelquefois encore les armées Romaines. On vit *Aigle* contre *Aigle*, & Rome contre Rome, BREB. C'eſt vôtre ſageſſe ſeule qui a donné de la terreur à l'*Aigle* Romaine, PAT. On le dit quelquefois même des Enſeignes de l'Empereur d'aujourd'hui, & des Troupes de l'Empire.

On ne ſçauroit parler ni de l'Aigle étonnée,
Ni du luſtre des Lu, GOM.

En tous ces ſens le mot d'*aigle* eſt toûjours feminin.

AIGLE, ſignifie auſſi l'Empire d'Allemagne, & l'Allemagne même : mais ce n'eſt que dans le ſtile élevé, ou dans la Poëſie. L'Aigle commence à triompher du Croiſſant. En ce ſens le mot d'*aigle* eſt maſculin. Déjà prenoit l'eſſor pour ſe ſauver dans les montagnes, cet *Aigle* dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos Provinces, FL. Rendre à l'*Aigle* éperdu ſa premiere vigueur ; BOIL.

AIGLE. Ce mot ſe prend auſſi figurément pour un eſprit grand, élevé, penetrant. En ce ſens il eſt ordinairement maſculin quand on parle d'un homme, & feminin quand on parle d'une femme. C'eſt une *aigle* dont je ne puis ſuivre le vol, PEL. On compare St. Jean l'Evangeliſte à un *aigle*, à cauſe de la maniere haute, & ſublime dont il commence ſon Evangile.

Comme un aigle audacieux
Pindare étendant ſes aîles,
Fuit loin des vulgaires yeux, BOI.

AIGLE en Aſtronomie, eſt l'une des 21. conſtellations ſeptentrionales. Elle eſt compoſée de 9. étoiles : une de la 2. quatre de la 3. une de la 4. & trois de la 5. grandeur.

AIGLE-BLANC. Ordre de Chevalerie de Pologne. Il fut inſtitué en 1325. par Uladiſlas V. lorſqu'il maria ſon fils Caſimir avec la fille du Grand Duc de Lithuanie. Les Chevaliers de cet Ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit ſur l'eſtomac un *aigle* d'argent couronné.

On

Digitized by Google

On appelle auſſi dans les Egliſes *aigle*, le pupitre de cuivre qui eſt au milieu du chœur, à cauſe qu'il repreſente une *aigle* : & on dit dans les Chapitres, qu'un Chanoine eſt à *l'aigle*, quand il eſt Semainier, lorſqu'il fait l'Office ; c'eſt ſouvent lui qui confere les Benefices de la collation du Chapitre venans à vacquer pendant ſa ſemaine.

AIGLE, en termes d'Architecture, eſt un oiſeau qui ſervoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dediez à Jupiter. Il ſert encore d'ornement à quelques chapiteaux.

On appelle *pierre d'aigle*, certaine pierre creuſe, & ſonnante, à cauſe d'une petite pierre interieure qui eſt dedans, qu'on dit ſervir aux femmes en couche pour retenir, ou faire ſortir l'enfant, ſuivant qu'elle eſt appliquée au deſſus, ou au deſſous de la matrice. On l'appelle du Grec *ἀετὸς*, *aigle*. En Latin *aëtites*, & *pietra d'aquila* en Italien, parcequ'on la trouve quelquefois dans des nids d'*aigles*. Voyez en les diverſes ſortes dans Dioſcoride, qui dit auſſi qu'elle ſert à decouvrir un larron : car ſi on la met dans ce qu'il mangera, il ne le pourra jamais avaler. Matthiole ajoûte, que les oiſeaux de proye n'éclorront jamais leurs petits ſans cette pierre, & qu'ils la vont chercher juſques aux Indes. Mais la plupart de ces choſes ſont fabuleuſes. La principale proprieté qu'on attribuë à cette pierre, c'eſt d'avancer les accouchemens, en l'attachant au haut de la jambe. Il y a auſſi aux Indes un bois exquis qu'on appelle *palo d'aquila*, ou *bon d'aigle*, qui croit au Royaume de Siam, & dont on fait un grand trafic au Japon.

On dit proverbialement, Crier comme un *aigle* ; pour dire, crier d'un cri haut, & importun. C'eſt un proverbe Latin que l'*aigle* ne s'amuſe point à prendre des mouches ; pour dire, que les grands hommes ne deſcendent point juſqu'aux petites choſes ; & que les beaux genies ne s'occupent point de bagatelles.

AIGLETTES, ou *aiglons*, en termes de Blaſon, ſe dit quand il y a pluſieurs aigles dans un Ecu. Elles ont bec & jambes, & ſouvent ſont becquées & membrées d'une autre couleur, ou metail que le gros du corps.

AIGLON. ſ. m. Le petit d'une aigle. Un jeune *aiglon* qui regarde fixement le ſoleil. Je vous ai portez comme l'aigle porte ſes *aiglons*, PORT-R. Le renard mit le feu à l'arbre, & les *aiglons* tomberent, PORT-R.

Et *l'aigle fait ſentir à ſes tendres* aiglons
La clarté du ſoleil au fort de ſes rayons, BOI.

AIGLURE. ſ. f. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit des taches rouſſes ſemées ſur le deſſus du corps de l'oiſeau, qui bigarrent ſon pennage. Le lanier plus que tous les autres oiſeaux eſt bigarré d'*aiglures*. On appelle auſſi cela *bigarrure*.

AIGRE. adj. m. & f. Acide ; qui a une qualité rude, âcre, piquante, & deſagreable, tant à l'égard du goût, que de l'ouïe, & de l'odorat. Le vinaigre eſt *aigre*, & pique le goût. La voix *aigre*, eſt un ton rude qui écorche l'oreille. Ce vin eſt *aigre*, & bleſſe l'odorat. On appelle un goût *aigre*, celui qu'on ſent, quand l'eſtomac renvoye le goût des viandes mal digerées.

AIGRE eſt auſſi quelquefois ſubſtantif. Cela ſent l'*aigre*. Je n'aime pas l'*aigre*.

Ce mot vient du Latin *acer*, comme *alaigre* de *alacer*, MEN. D'autres le derivent de *agreſte*.

AIGRE, ſe dit auſſi d'un metal qui eſt caſſant quand il vient de la mine, & avant qu'il ait paſſé pluſieurs fois par la fonte ; & en cet état il eſt difficile à mettre en œuvre. Le cuivre eſt *aigre* juſqu'à ce qu'il ait été fondu. Les piſtolets & autres ouvrages de balle ne valent rien, parcequ'ils ſont faits d'un fer *aigre*. Il y a des Officiers créez pour marquer le fer *aigre* d'avec le fer doux.

AIGRE, ſe dit auſſi figurément en Morale de l'eſprit, & des humeurs, pour dire, Rude, piquant, choquant, mordicant. C'eſt un eſprit *aigre* ; ſon humeur eſt *aigre* ; pour dire, Il eſt piquant, chagrin, & difficile. Il m'a parlé d'un ton *aigre*, & fec. En ce ſens on dit, Une *aigre* reprimende, une *aigre* repartie. Tibere étoit *aigre* dans ſes reprehenſions, ABL. Il ſe plaignit de l'humeur *aigre*, & incompatible d'Olympias, VAUG. Si la perſonne qui a de la fierté n'a pas l'eſprit bien fait, elle ſera *aigre* au lieu d'être fiere, M. Sc.

Il eſt dans ſes diſcours plus aigre, *& plus mordant*,
Qu'une femme en furie, ou Gautier en plaidant, BOI.

AIGRE-DOUX. Qui a le goût mêlé de doux & d'aigre. Il ne ſe dit gueres que des fruits. Des oranges *aigres-douces*. Les anciens Poëtes diſoient, Ton eſprit *aigre-doux*. Baif avoit inventé ce mot, qui n'a pas été heureux.

AIGRE DE CEDRE, eſt un breuvage un peu aigret qui ſe fait avec du citron, & du ſucre.

AIGREFIN. ſ. m. Poiſſon de mer qui eſt une eſpece de gros merlan : en Latin *jecoratus*. C'étoit auſſi une eſpece de monnoye, dont Rabelais fait mention.

AIGRE-FIN. Terme ironique & burleſque, pour ſignifier un homme fin, & difficile à tromper.

AIGRELET, ETTE. adj. Diminutif qui eſt un peu aigre. Cette ſauce eſt *aigrelette*. Cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & bas.

AIGREMENT. adv. Sechement, rudement ; d'une maniere aigre. Il ne ſe dit point au propre ; mais on dit au figuré, Parler, repondre, repliquer *aigrement*, pour dire, Avec des paroles offenſantes, pleines de colere & d'aigreur. Tibere reprit les Juges *aigrement*, ABL. Parler *aigrement* & malignement des autres, NIC.

AIGREMOINE. ſ. f. Plante qui pouſſe le plus ſouvent une ſeule tige à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, ronde, veluë, garnie de feuilles oblongues, crenelées tout autour, veluës, rangées comme par paires ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Entre ces feuilles il en naît d'autres de la même figure, mais fort petites. Ses fleurs ſont à cinq feuilles diſpoſées en roſe, petites, de couleur jaune. Lorſque cette fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit pour l'ordinaire oblong, heriſſé de piquants vers ſa moitié, & qui renferme une ou deux ſemences un peu longues. Sa racine eſt longue, noirâtre, d'une groſſeur mediocre. En Latin *agrimonia ſeu eupatorium*, J. BAUH. *L'aigremoine* eſt aſtringente, vulneraire, aperitive ; elle eſt bonne dans le crachement de ſang, dans l'hemorragie, dans la diſſenterie.

AIGRET, ETTE. adj. diminuif. Qui a un goût mediocrement aigre, & qui eſt agreable ; comme l'épine vinette, la grenade.

AIGRETTE. ſ. f. Oiſeau ; eſpece de petit heron blanc qui a une voix aigre, & qui frequente les bords des rivieres. Il a le bec long, droit, & pointu ; les jambes longues, de couleur cendrée ; les pieds noirs & grands ; le cou long & courbé ; & ſur le dos & à côté des ailes, il a des plumes blanches, fines, & deliées qui ſont fort recherchées & fort cheres. Sa chair eſt tendre & delicate, BEL. Il s'appelle *aigrette* à cauſe de l'aigreur de ſon cri : en Latin *aſper erodius*, ou *ardeola*.

AIGRETTE. Il y a auſſi des *aigrettes*, dont les plumes de deſſus la tête ſont noires. Le Grand Seigneur porte à ſon Turban un bouquet d'*aigrettes* noires. Les *aigrettes* portent ſur la tête trois plumes, & non pas une ſeule.

AIGRETTE, eſt auſſi la plume de ces oiſeaux qu'on porte en panaches, ou qu'on met en bouquets ſur les colonnes d'un lit.

AIGRETTE, ſe dit auſſi de ce qui a la figure d'une *ai-*

Digitized by Google

grette, comme un bouquet de pierreries qu'on met ſur la tête; une *aigrette* de perles. On appelle encore *aigrette*, un bouquet de crin qu'on met ſur la tête des chevaux de carroſſe.

AIGRETTE, ſe dit encore d'une eſpece de broſſe ou pinceau de poil delié, qui ſe trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion &c. Ces ſortes de ſemences reſſemblent à des volans. Le vent les emporte facilement, & la graine, qui eſt plus ſolide & plus peſante, ſe preſente toûjours la premiere à terre: ce qui fait que ces graines ſe ſement d'elles-mêmes. On l'appelle en Latin *grappus*.

AIGREUR. ſ. f. Qualité de ce qui eſt aigre; on le dit des metaux, des fruits, de la voix, des humeurs.

AIGREUR, ſe dit figurément en Morale des diſcours, des eſprits: & ſignifie, Chagrin, mauvaiſe humeur; haine. Les plaideurs ont beaucoup d'*aigreur* dans l'eſprit; ils ne ſe parlent qu'avec *aigreur*. L'*aigreur* eſt la marque d'un eſprit chagrin, & mal fait, M. Sc. Je remarquai beaucoup d'*aigreur* dans ſon diſcours, & dans ſes manieres, Id. Il faut temperer l'*aigreur* de vos paroles, Nic. Elle ſe ſentit quelque *aigreur* de lui voir chercher des raiſons d'une choſe, dont il ſçavoit apparemment mieux la verité que perſonne, P. de Cl. On dit encore, Dire des *aigreurs*: c'eſt-à-dire, des choſes dures, & offenſantes.

On dit auſſi, L'*aigreur*, pour ſignifier l'amertume; le ſentiment: le deplaiſir. La Philoſophie adoucit l'*aigreur* de tous les maux.

Pour adoucir l'aigreur *des peines que j'endure,*
Je me plains aux rochers, Main.

AIGRIR. v. act. Donner, cauſer de l'aigreur. La grande chaleur *aigrit* le lait. Le levain *aigrit* la pâte.

Aigrir, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Piquer, irriter, mettre en colere. Cette conference a *aigri* les eſprits, au lieu de les adoucir. Cette propoſition l'a *aigri* davantage. Combien de fois ont-ils *aigri* Dieu dans le deſert? Arn.

Aigrir, eſt le plus ſouvent n. paſſ. & ſignifie, Devenir aigre. Le vin s'*aigrit* quand il eſt long temps à l'air.

Aigrir, ſignifie auſſi figurément, Irriter; rendre chagrin, fâcheux; augmenter. La mauvaiſe fortune lui a *aigri* l'eſprit. Les remedes *aigriſſent* le mal, au lieu de le ſoulager, Costar. Pourquoi venir encore *aigrir* mon deſeſpoir? Rac. En ce ſens il eſt auſſi n. paſſ. Les affaires s'*aigriſſent*; les eſprits s'échauffent, & s'*aigriſſent*; le mal s'*aigrit*, & s'augmente de plus en plus. La haine de nos ennemis s'*aigrit* tous les jours, Tour. Sans ſujet voulez-vous vous *aigrir* contre moi? Moz.

AIGRUN. ſ. m. Vieux mot, qui ſe dit de toutes ſortes d'herbes fortes, & de fruits aigres, Men.

AIGU, uë. adj. Qui ſe termine en pointe, & qui eſt perçant, ou tranchant. Cette coignée eſt bien *aiguë*. Le fer de ce javelot eſt fort *aigu*, fort pointu.

Ce mot vient de *acutus*, & *aguiſer* de *acutiare*, Men. Les mots d'*aiguille*, d'*aiguillon*, d'*aiguillonner*, & d'*aiguillette* ſont ſes derivez.

En termes de Geometrie on appelle un angle *aigu*, celui qui eſt formé par deux lignes inclinées l'une vers l'autre, & qui eſt meſuré par un arc plus petit qu'un quart de cercle, ou qui a moins de 90. degrez. On appelle acutangle, un triangle qui a trois angles *aigu*.

Aigu, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles. Cet homme a l'eſprit *aigu*; c'eſt-à-dire, fort ſubtil, fort penetrant. Une penſée *aiguë*, une pointe *aiguë*; c'eſt une pointe d'eſprit fort ſubtile qui convient à l'Epigramme. Les Epigrammes de Martial ſont trop *aiguës*, Ore. M. Ce diſcours eſt plus *aigu* que ſolide.

Aigu, uë, ſe dit auſſi du ſon, de la voix, & ſignifie, Haut, aigre, clair, & qui ſemble percer l'oreille. Un ſon *aigu*. Les enfans ont la voix plus *aiguë*, que les perſonnes d'âge, La Cham.

Aigu, uë, ſe dit encore des maladies, & ſignifie, Ce qu'elles ont de plus ſenſible, de plus douloureux, de plus violent. Il a été travaillé d'une colique bien *aiguë*. Les maladies *aiguës* ſont plus aiſées à guerir, que les chroniques; mais elles ſont plus dangereuſes. Le mal eſt *aigu*; la fievre eſt *aiguë*. En ce ſens on le peut dire auſſi des paſſions. Ce qui rend les douleurs de la honte, & de la jalouſie ſi *aiguës*, c'eſt que la vanité ne peut ſervir à les ſupporter, La Roch.

En Grammaire on appelle un accent *aigu*, celui qui marque que la ſyllabe ſe doit prononcer d'un ton élevé, & avec un ſon *aigu*.

Tous ces mots viennent du Latin *acutus*, qui a grand rapport avec l'*oxys* des Grecs.

AIGUADE. ſ. f. Prononcez EGADE, Terme de Marine. Renouvellement de proviſion d'eau douce, quand on trouve des lieux propres dans les voyages de long cours. Les vaiſſeaux entrerent dans cette baye pour faire *aiguade*. Il repandit ſa Cavalerie le long du rivage, pour empêcher la flotte de faire *aiguade*. L'*aiguade* ſe dit également de la proviſion de l'eau, & du lieu où on la fait. On dit dans le même ſens, *Faire de l'eau*. Des-Roches dit qu'on ne s'en ſert qu'en Levant.

AIGUAIL ou AIGAIL. ſ. m. Roſée qui tombe le matin dans les bois, les prez & les campagnes ſur la verdure. Ce mot n'eſt gueres en uſage. Il faut ſe ſervir de celui de *roſée*.

On dit en termes de Chaſſe, que les chiens d'*aiguail* ne valent rien au haut du jour. Et au contraire ils ne valent rien dans l'*aiguail*, quand ils ſont bons le haut du jour.

AIGUE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit de l'*eau*. Il n'eſt plus en uſage qu'en Dauphiné, & à Lion, où les batteliers diſent, Beau rouſſeau, voulez-vous paſſer l'*aigue*; pour dire, la riviere. Il ſe dit encore en ſes compoſez, *Aigueperſe*, *Aiguesmortes*, &c.

AIGUE MARINE. ſ. f. Pierre precieuſe qui eſt de couleur de verd de mer. Elle a la même dureté que l'amethyſte Orientale. C'étoit la dixiéme pierre du Rational du Grand Prêtre des Juifs, à ce que dit Arias Montanus; & elle étoit appellée en Hebreu *tharſis*. Les Italiens l'appellent *Aqua marina*. Pluſieurs Lapidaires la prennent pour le *beril*. Les Hebreux l'appellent auſſi *jaſchpeh*, d'où on croit que le mot de *jaſpe* eſt venu.

AIGUIERE ou EGUIERE. ſ. f. Vaiſſeau rond, & quelquefois couvert, propre à ſervir de l'eau ſur la table. Il faut que ſon corps ſoit cylindrique: car s'il eſt plus enflé en un endroit qu'en un autre, on l'apelle alors *pot à l'eau*. Les *aiguieres* d'argent doivent être marquées & contre-marquées au corps, couvercle, & collet du pied. A l'égard des deux coquilles de l'anſe, du bec, du ſuage, ou doucine, du quarré de pied, ils ſont marquez ſeulement du poinçon du maître.

Ce mot vient du Latin *aqualis*, qui ſignifie la même choſe. Menage dit qu'il vient de *aquarium*, ou *aquaria*. Car l'on diſoit autrefois *aigue* pour *eau*.

Aiguiere à deux becs. C'eſt celle qui dans ſon ouverture a deux becs oppoſez, & propres à verſer l'eau. Le fruit du geum a la figure d'une *aiguiere* à deux becs.

Aiguierée ou Eguierée. ſ. f. Une pleine aiguiere. Il a bu une *aiguierée* d'eau tout-d'un-coup dans ſa fievre.

AIGUILLE ou EGUILLE. ſ. f. Petit fer pointu & delié, qui ſert à coudre, à broder, & à faire d'autres ouvrages. Broderie faite à l'*aiguille*. Le cul d'une *aiguille*, c'eſt l'endroit où elle eſt percée, par où l'on paſſe le fil, ou la ſoye. Une piquere d'*aiguille*.

J. Christ

J. CHRIST a dit qu'un cable entreroit plutôt dans le trou d'une *aiguille*, qu'un riche dans le Royaume des cieux. La pointe d'une *aiguille* la plus deliée vuë avec le microſcope, reſſemble à une cheville rompuë par le bout, & ſes côtez paroiſſent raboteux & pleins de cavitez.

Ce mot vient de *acicula*, MENAGE.

On dit, qu'une fille ne ſçait pas faire un point d'*aiguille*; pour dire, qu'elle eſt entierement ignorante, ou faineante.

AIGUILLE, ſe dit auſſi de pluſieurs petits inſtrumens pointus. Une *aiguille* de tête, eſt celle qui ſert à coeffer les femmes. *Aiguille* à tricotter des bas. *Aiguille* d'Embalieur. *Aiguille* d'Oculiſte, pour ôter les cataractes des yeux. *Aiguille* de Graveur, avec laquelle il deſſigne ſur le vernis. Une *aiguille* d'Orfevre, pour enfiler des perles. Le fleau d'une balance a auſſi une *aiguille* au milieu, qui marque la moindre inclination de la balance, & ſert à faire remarquer la difference peſanteur des choſes qui ſont dans les deux baſſins de la balance.

AIGUILLE AIMANTÉE, en termes de Marine, eſt une petite verge de fer poſée au milieu de la bouſſole, ſur une pointe de cuivre ſur laquelle elle ſe meut. Lorſqu'elle eſt touchée d'aimant, ſes extremitez ſe tournent toûjours au Nord & au Midi; c'eſt la plus ſûre guide des vaiſſeaux. Les Phyſiciens ont remarqué, que le bout de l'*aiguille* d'une bouſſole, qui a touché à l'un des pôles de l'aimant, ſe tourne vers le pôle oppoſé à celui qu'elle a touché. Par exemple, l'extremité de l'*aiguille* qui a touché au pôle qui regarde le Sud, ſe tourne vers le Nord. D'ailleurs le bout de l'*aiguille* froté d'aimant, bien loin de s'élever vers l'étoile polaire, panche au contraire, & incline vers la terre. L'*aiguille* aimantée incline de 70. degrez à l'horiſon de Paris, ſelon Rohault. Mais cette inclinaiſon diminuë à meſure qu'on approche de la ligne équinoxiale; & ſous cette ligne il n'y a plus d'inclinaiſon. Cependant en avançant vers le Sud, c'eſt l'extremité meridionale de l'*aiguille* qui commence à incliner, & l'inclinaiſon augmente à proportion que l'on s'approche du Sud. Les Pilotes Hollandois ont obſervé qu'étant arrivez fort près du pôle, l'*aiguille* aimantée, ou la bouſſole leur étoit inutile, & qu'elle ſe tournoit indifferemment vers tous les côtez de l'horiſon, parceque le mouvement de la matiere magnetique ſe fait en ces lieux-là d'une maniere perpendiculaire à la terre. Mais dans les autres endroits de la ſuperficie de la terre, l'*aiguille* eſt diverſement inclinée, ſelon la ligne que decrit la matiere magnetique. La declinaiſon, ou la variation de l'*aiguille* eſt fort inégale & incertaine. Voyez DECLINAISON. Le Cap des *Aiguilles* vers le Cap de Bonne Eſperance eſt ainſi nommé, à cauſe que l'*aiguille* n'y decline point. La declinaiſon ou la variation de l'*aiguille* eſt une obſervation nouvelle; les Phyſiciens n'ont encore pu en deviner la cauſe.

AIGUILLE, eſt auſſi en termes de Marine, la partie de l'éperon qui eſt compriſe entre les porte-vergues & la gorgere, ou la partie qui fait une grande ſaillie en mer. On appelle *aiguilles de trê*, ou de *trevier*, celles qui ſervent à coudre les voiles. Il y en a de trois ſortes, de *coûtures*, *d'œillets*, & de *ralingue*.

AIGUILLE, ſe dit auſſi d'une étaye, ou arcboutant fait d'une longue piece de bois, dont les Charpentiers ſe ſervent pour appuyer le mât, quand on donne carêne au vaiſſeau, & qu'on le met ſur le côté pour le radouber.

On appelle auſſi *aiguilles*, pluſieurs pieces de bois poſées à plomb, qui ſervent à fermer les pertuis des rivieres pour arrêter l'eau, & qu'on leve quand les bateaux ſe preſentent au paſſage.

AIGUILLE, eſt auſſi une verge de fer qui montre l'heure ſur les horologes, & ſur les cadrans. L'*aiguille* eſt ſur le midi dans les cadrans au ſoleil meridionaux. On l'appelle plus ordinairement *ſtile* en Gnomonique.

En termes d'Architecture on appelle *aiguille*, une pyramide bâtie ſur quelque clocher; ou un obeliſque dreſſé dans une grande place. L'*aiguille* de St. Pierre de Rome. On ſe ſert auſſi de ce terme pour decrire certains fruits qui reſſemblent à ces ſortes de pieces.

AIGUILLE, eſt auſſi un poiſſon de mer long & menu, par ſa partie anterieure, qui reſſemble à une *aiguille*: en Latin *acus*.

AIGUILLE, en Fauconnerie, ſe dit d'une eſpece de maladie des faucons, cauſée par de petits vers courts, ou lombriques, très-dangereux pour ces oiſeaux, parcequ'ils s'engendrent dans leur chair.

AIGUILLE A BERGER. Terme de Botanique. Plante qui eſt ainſi nommée à cauſe que ſon fruit reſſemble à une *aiguille*. On l'appelle autrement peigne de Venus, en Latin *pecten Veneris*, ou *ſcandix ſumme roſtrato vulgaris*, C. BAUH. Voyez PEIGNE DE VENUS.

AIGUILLE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il eſt venu de fil en *aiguille*; pour dire, d'un propos à l'autre & de ſuite. Faire un procés ſur la pointe d'une *aiguille*; pour dire, Conteſter ſans ſujet, ou pour une affaire de peu d'importance. On dit de celui qui fait pluſieurs menus empruns d'outils, qu'il lui faut fournir de fil & d'*aiguille*.

Ce mot vient du Latin *acus*, qui a la même ſignification, qui vient d'*acutus*, *aigu*.

AIGUILLE'E. ſ. f. Certaine quantité de fil, de ſoye, de laine, qu'on paſſe dans une aiguille, proportionnée à l'étenduë du bras qui la tire.

AIGUILLES de Bordeaux. C'eſt le nom d'un bateau pêcheur de la riviere de Dordogne, & de Garonne.

AIGUILLETTE. ſ. f. Cordon, ou tiſſu de laine, ou de ſoye, ferré par les deux bouts, qui ſert à attacher une choſe à une autre. Un ferret d'*aiguillette*.

On appelle auſſi *aiguillettes*, des touffes de rubans ou de cordons ferrez qu'on mettoit autrefois au bas des chauſſes, ou aux imperiales de caroſſe, ſeulement pour les orner.

Nouër l'*aiguillette*, ſe dit d'un pretendu malefice qui empêche qu'on ne conſomme le mariage. Voyez NOUËMENT.

On dit au Manege, Nouër l'*aiguillette*, quand un cheval fauteur s'épare & ruë entierement du train de derriere, allongeant les jambes également de toute leur étenduë.

On dit populairement, Lâcher l'*aiguillette*; pour dire, Satisfaire aux neceſſitez naturelles. On dit proverbialement, qu'on ne doit point ſervir un maître qui ſerre ſes vieilles *aiguillettes*; c'eſt-à-dire, qui eſt trop bon menager. Courir l'*aiguillette*, ſe dit d'une femme qui va ſe proſtituer deçà & delà. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois à Toulouſe les femmes debauchées étoient obligées de porter une *aiguillette* ſur l'épaule, pour marque d'infamie. Ce que Paſquier dit avoir vu encore pratiquer de ſon temps. C'étoit une execution de l'Ordonnance de St. Louïs. Boyer le temoigne auſſi ſur la Coutume de Bourges.

AIGUILLETTER. v. act. Attacher ſon haut de chauſſes avec une ou pluſieurs aiguillettes.

AIGUILLETTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Autrefois on étoit toûjours *aiguilletté*; pour dire, qu'on avoit le haut de chauſſes attaché au pourpoint avec pluſieurs aiguillettes. Un Amant *aiguilletté* ſera pour elle un ragoût merveilleux, MOL.

AIGUILLETTIER. ſ. m. Ouvrier qui ferre les aiguillettes, & les lacets.

Digitized by Google

AIGUILLIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des aiguilles. Ce mot vient encore d'*acus* Latin.

AIGUILLIER, ſe dit auſſi du petit étui où l'on met des aiguilles. Mon *aiguillier* eſt fort joli.

AIGUILLON. ſ. m. Ce qui eſt piquant en maniere d'aiguille. Les heriſſons ſont couverts de pointes & d'*aiguillons*. Les abeilles ont un *aiguillon* dont la figure ſe voit dans la Micrographie de Mr. Hook, & dans le Journal des Sçavans.

AIGUILLON, ſignifie auſſi un bâton aſſez long & delié, au bout duquel il y a une petite pointe de fer pour piquer les bœufs, & pour les faire marcher. Piquer de l'*aiguillon*. Donner de l'*aiguillon*. Les Bouviers chaſſent leurs bœufs avec un *aiguillon*.

AIGUILLON, ſe dit figurément en Morale de ce qui pique; ce qui excite. L'*aiguillon* de l'amour, c'eſt la difficulté, MALH. Le gain & la recompenſe eſt un puiſſant *aiguillon* pour nous porter au travail. La gloire eſt un *aiguillon* à la vertu, L'ACAD. J'aime mieux les beautez noires de Catulle, que les *aiguillons* dont Martial arme la queuë de ſes épigrammes, MONT. La loüange des belles actions ſert d'*aiguillon* à la vertu, ABL. La colere ſervoit d'*aiguillon* à ſon ardeur naturelle, VAUG. L'interêt eſt le ſeul *aiguillon* qui puiſſe hâter ſa pareſſe, OE. M. Ariſtote diſoit de Caliſtene, qu'il avoit beſoin d'*aiguillon* pour être excité, & Theophraſte d'un frein pour le retenir. On dit d'un Orateur, qu'il laiſſe l'*aiguillon* dans l'eſprit de ſes Auditeurs; pour dire, qu'il les excite puiſſamment & vivement. Avec quelles pointes, & quels *aiguillons* ſçavons-nous reveiller la concupiſcence endormie, & languiſſante? BAL.

AIGUILLONNER. verbe qui à l'actif ne ſe dit qu'au figuré, & ſignifie, Exciter, hâter, pouſſer quelcun à faire, ou à entreprendre quelque choſe. L'exemple de nos ayeuls nous *aiguillonne* à la vertu. Il y a de bons Auteurs qui pretendent que, bien que le terme d'*aiguillon* ſoit du bel uſage, il n'en eſt pas tout-à-fait de même de celui d'*aiguillonner*, qui, ſelon eux, ne s'employe jamais bien noblement; & qu'en ſa place il faut dire, Provoquer, exciter, enflammer &c. L'Academie ne le blâme pourtant point. Cet homme eſt lent; il faut un peu l'*aiguillonner*, L'ACAD. Nous allons mollement au bien à moins que la vanité n'*aiguillonne* nôtre courage, OE. M.

Ce mot vient du Latin *aculeus*, qui ſignifie le même.

AIGUISEMENT. ſ. m. Action d'aiguiſer. Il a tant coûté pour l'*aiguiſement* de ces couteaux.

AIGUISER. v. act. Rendre aigu & trenchant. Les faucheurs *aiguiſent* leurs faulx de moment en moment avec des queux, ou des dalles. Les tailleurs de pierre *aiguiſent* leurs marteaux & leurs ciſeaux ſur des pavez. On porte les couteaux & les raſoirs chez les émouleurs pour les *aiguiſer*, & les paſſer ſur la meule, ſur la pierre pour leur donner le fil.

AIGUISER, ſe dit figurément de l'eſprit & de quelques paſſions, & ſignifie, Rendre plus vif. Les Conferences Academiques *aiguiſent* l'eſprit; le rendent plus ſubtil; l'exercent, & l'animent. La neceſſité *aiguiſe* l'eſprit. La diſpute *aiguiſe*, & reveille l'eſprit.

Que d'une égale ardeur mille Auteurs animez,
Aiguiſent *contre moi leurs traits envenimez*, BOI.

D'un trait plaiſant *aiguiſer* l'épigramme, BOI. Un ragoût *aiguiſe* l'appetit; c'eſt-à-dire, l'augmente, le renouvelle.

On dit proverbialement, *Aiguiſer* ſes couteaux; pour dire, Se preparer au combat: *Aiguiſer* ſes dents; pour dire, Se preparer à bien manger.

AIGUISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AIGUISÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des pieces qui ont les bouts aigus & terminez en pointe; comme, une croix *aiguiſée*, une faſce *aiguiſée*, des pals *aiguiſez*. Quand ils ne ſont pointus que par le bout d'embas, on les appelle *fichez*.

Ces mots qu'on peut fort bien écrire par un *e* ſimple, viennent du Latin *acuere*, qui a la même ſignification.

AIL. ſ. m. Plante aſſez connuë, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *ail cultivé*, en Latin *allium ſativum*, C. BAUH. pouſſe une tige ronde, unie, creuſe. Ses feuilles ſont longues, differentes de celles de l'oignon en ce qu'elles ne ſont point fiſtuleuſes. Ses fleurs naiſſent en gros bouquets ſpheriques, compoſées chacune de ſix feuilles blanches, diſpoſées en rond. Ses fruits ſont relevez de trois coins, & diviſez en trois loges remplies de quelques ſemences preſque rondes. Sa racine eſt une bulbe preſque ronde, compoſée de quelques tuniques blanches qui enveloppent pluſieurs tubercules charnus, oblongs, pointus, d'un goût âcre, & d'une odeur forte: on appelle ordinairement ces tubercules *cloves*, ou *gouſſes d'ail*. L'*ail* eſt fort chaud, & cauſtique; non ſeulement il excite des veſſies, mais il ronge, étant appliqué ſur la peau: il ne fait pas le même effet dans l'eſtomac, quand on en mange, ſoit à cauſe du levain, & des autres alimens qui y ſont contenus; ſoit parceque ſa tiſſure en eſt differente. On s'en ſert dans la peſte, dans la colique venteuſe, & dans pluſieurs autres maladies. On l'appelle pour cette raiſon, la Theriaque des païſans. Son uſage eſt fâcheux, à cauſe de ſa puanteur inſupportable. Outre les *ails* domeſtiques, il y en a de ſauvages. Il y en a un dont les feuilles ſont plus larges, ſemblables à celles du poireau, & un autre dont les feuilles ſont plus étroites. Leurs fleurs ſont de couleur de pourpre. Il y a auſſi un *ail porreau*, qui eſt gros comme un poireau, & qui participe aux qualitez de l'un & de l'autre: en Grec *ſcorodopraſſon*. On ne peut ſouffrir l'haleine de ceux qui ont mangé de l'*ail*. Les Eſpagnols vivent d'*ail* ordinairement. En Latin *allium*, qui vient du Grec *aglites*, qui ſignifie la tête de l'*ail*. Veſpaſien dit à un jeune homme, qui lui demandoit un Gouvernement, j'aimerois mieux que tu ſentiſſe l'*ail*, que le parfum, ABL. Il étoit deffendu à ceux qui avoient mangé de l'*ail*, d'entrer dans le temple de la mere des Dieux, BAY. Au reſte, il y a quelque temps qu'on diſoit des *aulx* au plurier. Balzac le diſoit ainſi. La Fontaine en a uſé de même; Tu peux choiſir, ou de manger trente *aulx*. Mais aujourd'hui quelques-uns diſent *ails*, & l'uſage ſemble le confirmer, REſEL. C'eſt pourquoi, comme le mot d'*ail* eſt beaucoup plus uſité au ſingulier, qu'au plurier, on évite tant qu'on peut le plurier, & on dit par exemple deux gouſſes d'*ail*.

AILE. ſ. f. La partie de l'oiſeau qui l'éleve, ou qui le ſoutient en l'air, quand elle eſt étenduë. L'aigle eſt un oiſeau qui vole à tire d'*aile*. Les faucons ſe tiennent long temps ſur *aile*: ils ont l'*aile* vîte, trenchante; l'*aile* forte, l'*aile* entiere. On dit auſſi, Faire voir en *aile* l'oiſeau, le mettre en *aile*: voler de belles *ailes*. Les pouſſins ſont encore ſous l'*aile* de la mere.

En ce ſens il vient du Latin *ala*, qui peut venir du Grec *ilai*, qui ſignifie des eſcadrons de Cavalerie arrangez à côté de l'Infanterie.

AILE, ſe dit auſſi d'une chauve-ſouris, d'une mouche, d'un papillon, d'un ſerpent, d'un dragon, & generalement de tout ce qui vole. La chauve-ſouris n'a point de plumes à ſes *ailes*.

On appelle *Bouts d'ailes*, des plumes à écrire, qui ſont tirées du bout des *ailes* d'une oye.

AILE, ſe dit auſſi de cette partie charnuë qui s'étend de l'eſtomac à la cuiſſe dans les volailles qu'on mange. Une

Digitized by Google

Une *aile* de chapon, de perdrix. Il y en a qui preferent la cuisse à l'*aile*.

AILE, en termes d'Anatomie, se dit de plusieurs parties du corps. Les lobes du foye s'appellent souvent *ailes ou ailerons*. On appelle *ailes* & *ailerons*, des chairs molles & spongieuses qui sortent de la partie naturelle des femmes, que les Anatomistes appellent *Nymphes* ou *Dames des eaux*, parcequ'elles servent à conduire l'urine dehors. On appelle aussi *ailes* ou *ailerons*, les deux cartilages qui font aux côtez du nez, & qui forment les narines. Pareillement on appelle *aile* ou *aileron*, le haut des oreilles.

L'AILE, en termes de Blason, quand elle est seule s'appelle un *demi-vol*; & lorsqu'il y en a deux, s'appelle un *vol*: ce qui se dit de quelque oiseau que ce soit.

On appelle au Manege *ailes*, ces pieces de bois qu'on met aux côtez de la lance pour la charger vers la poignée.

AILE, en termes de Botanique, se dit des branches ou de feuilles qui poussent à côté l'une de l'autre sur les tiges des arbres ou des plantes.

AILE, se dit aussi d'un moulin à vent. Ce sont quatre bras qui forment une croix, ou quatre grands chassis couverts de toile & garnis d'échelons, qui traversent l'aissieu en dehors, & reçoivent le vent pour faire tourner le moulin. Les Meuniers les appellent autrement *volans*.

Les Ouvriers nomment aussi les *ailes* d'une fiche, ou couplet, ces deux petits morceaux de fer mobiles par le moyen de leurs charnieres, qui servent à soutenir & à faire mouvoir des portes, ou des fenêtres, ou des volets brisez. Ils appellent *ailes de lucarne*, les deux côtez qui posent sur les chevrons, & qu'on appelle autrement *joüées* de la lucarne.

AILE, se dit aussi des lardoires; & l'on entend par là, les parties de la lardoire, où l'on met le lardon, lorsqu'on veut larder, ou piquer quelque viande.

AILE, est aussi un terme d'Horloger, qui se dit des pignons. L'*aile* est à l'égard d'un pignon, ce que la dent est à l'égard d'une roue.

En Jardinage on appelle, *ailes* d'artichaux, les pommes d'artichaux qui naissent aux côtez de la pomme du principal montant, & ne sont pas si grosses que cette principale pomme.

Les Vitriers appellent encore *ailes* ou *ailerons*, ces petites bandes de plomb fort deliées qui servent à engager les losanges du verre dans les panceaux des vitres, & à les y tenir ferme.

AILE, se dit figurément en choses morales & spirituelles, & signifie, Protection, tutelle. C'est une fille qui a toûjours été élevée sous l'*aile* de la mere. On le dit sur tout en Poesie: Cache la sous ton *aile* au jour épouvantable, dit Desportes en parlant à Dieu en faveur de l'ame pechereſſe. Malherbe a dit aussi:

Et son ame étendant ses ailes,
Fut toute prête à s'envoler.

On dit aussi, La peur lui a mis des *ailes* aux talons; pour dire, l'a fait fuir en diligence. Si la peur vous donne des *ailes* pour vous sauver, l'esperance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre, VAUG. On peint Mercure avec des *ailes* au talons, & à la tête, pour symbole de la diligence du Messager des Dieux. On en donne aussi au cheval Pegase, & aux vents, les *ailes* des zephirs. Il voloit porté sur les *ailes* du vent, MALH. Ce n'est pas sans mystere qu'on donne des *ailes* à l'Amour: c'est pour exprimer qu'il est changeant, & volage. L'Amour vous a prêté ses *ailes*; c'est-à-dire, vous êtes leger, & inconstant.

On dit encore poëtiquement, Son nom volera sur les *ailes* de la Renommée; pour dire, que sa reputation ira bien loin. Sur les *ailes* du temps la tristesse s'envole, LA FONT.

On donne aussi figurément des *ailes* aux Cherubins, & aux Anges. Les Cherubins devant Dieu se couvrent la face de leurs *ailes*: ils couvroient l'Arche de leurs *ailes*.

On appelle les *ailes* d'un bâtiment, ce qu'on bâtit à droit & à gauche pour accompagner le principal corps de logis, & faire les deux côtez de la court. Ce bâtiment est imparfait, il n'y a qu'une *aile* de bâtie. On appelle aussi ces *ailes*, *bras* ou *potences*. On dit encore les *ailes* d'un theatre, les *ailes* d'un pont.

On appelle aussi *aile* dans les Eglises, ce qui est à droit & à gauche de la croisée; les bas côtez, ou les petites voutes qui sont à côté de la grande. Le portail de l'*aile* droite est plus beau que celui de la gauche. On n'a bâti que le Chœur, on va bientôt travailler aux *ailes*.

AILE, se dit en termes de Guerre des deux extremitez d'une armée rangée en bataille. L'*aile* droite fut la premiere rompue. La Cavalerie se met sur les *ailes*: c'est-à-dire, sur les flancs, ou sur les extremitez de chaque ligne à droit, & à gauche. En ce sens ce mot vient de *alauda*, selon Bochart, qui signifioit une Legion Gauloise, ainsi nommée à cause de la figure des casques que portoient les soldats, qui étoient crêtez comme des alouëttes. On dit que Pan, l'un des Capitaines de Bacchus, a été le premier inventeur de cette maniere de ranger une armée en bataille: d'où vient que les Anciens l'ont peint avec des cornes à la tête, parcequ'ils appelloient *cornes* ce que nous appellons les *ailes*.

AILE, se dit aussi des deux côtez ou des files qui terminent chaque bataillon, ou chaque escadron, à droit, & à gauche. Les picquiers sont rangez au milieu, & les mousquetaires sur les *ailes*. On a commencé à defiler par l'*aile* droite. On appelle aussi les *ailes* d'un bataillon, ses manches, ou son flanc.

AILE, se dit aussi dans le discours ordinaire de ceux qui marchent à côté, & un peu à l'écart, pour donner secours au besoin. Il sembloit que ce Prevôt marchât seul; mais il y avoit plusieurs Archers sur les *ailes* pour l'assister.

AILE, se dit aussi en termes de Fortification, du flanc d'un bastion; & plus ordinairement des longs côtez qui terminent à droit, & à gauche un ouvrage à corne ou couronné, & qui sont flanquez par quelque endroit de la place, par quelque dehors, ou travail particulier.

AILE, se dit proverbialement en ces phrases. Cet homme ne bat plus que d'une *aile*; pour dire, que son crédit, sa fortune, son esprit, sont diminuez, & qu'il n'en peut plus. On lui a tiré une plume de son *aile*; pour dire, Qu'on lui a arraché quelque chose de son bien: qu'on en tirera pied ou *aile*; pour dire, qu'on tirera quelque chose d'une affaire, & qu'on ne perdra pas tout. On lui a rogné les *ailes*; pour dire, qu'on a retranché de son autorité, de ses richesses. On dit d'un temeraire, qu'il a voulu voler avant que d'avoir des *ailes*, qu'il n'a pas encore l'*aile* assez forte; pour dire, qu'il a commencé trop tôt quelque entreprise au dessus de ses forces. On dit d'un homme malheureux, qu'il en a dans l'*aile*; pour dire, qu'il lui est arrivé quelque accident fâcheux; ou bien qu'il a passé 50. ans, qu'on marque avec une L. On le dit aussi d'un homme qui a perdu sa liberté.

*Mon cher ami, j'en ai dans l'*aile.
Je suis perdu, j'ai regardé Cloris, SCAR.

On dit aussi voler *à tire d'aile*, pour dire, d'un vol prompt & vigoureux.

AILE. s. f. C'est un mot qui vient de l'Anglois *ale*, & qui est en usage à Paris. La premiere syllabe se prononce un peu long. C'est une sorte de biere Angloise, qui se fait sans houblon, & qui est plus forte & plus chargée que la biere ordinaire.

AILÉ, ÉE. adj. Qui a des ailes. Pegaſe eſt un cheval *ailé*. Les Poëtes appellent auſſi les oiſeaux, les peuples *ailez*. Les papillons, les cigales ſont des inſectes *ailez*. Les bonites ſont des poiſſons *ailez*, qui ſont frequens ſur l'Ocean Athlantique.

En termes de Blaſon on appelle un oiſeau *ailé*, quand ſes ailes ſont d'un autre émail que ſon corps. On appelle auſſi *ailé*, tout ce qui eſt peint avec des ailes, quoique contre ſa nature : comme, un cerf *ailé*, un cœur *ailé*, des dragons, des ſerpens *ailez*, une main *ailée*, une tête de leopard *ailée*, une bande *ailée*, &c.

AILERON. ſ. m. Petite aile. Il ſignifie auſſi un bout d'aile.

AILERON. ſ. m. Qui ſe dit des nageoires des poiſſons qui leur ſervent comme d'ailes, ou de rames pour s'agiter dans l'eau. C'eſt un poiſſon qu'on voit le dos appuyé contre ſa coquille, qui lui ſert comme de proué : ſa tête, qu'il éleve, lui tient lieu de voile ; & ſes *ailerons* ſont ſes rames, ABL.

AILERON. Terme d'Anatomie. Voyez AILE.

AILERON, ſignifie auſſi, les planches de bois ſur leſquelles tombe l'eau qui fait tourner les roües des moulins à eau. On les appelle autrement, *aluchons*, ou *volets*.

On appelloit auſſi autrefois *ailerons*, de petits bords d'étoffe qu'on mettoit aux pourpoints, pour couvrir les coutures du haut des manches.

AILETTE. Terme de Cordonnier. C'eſt une petite piece de cuir qu'on met par dedans le long du ſoulier ; & qui prend depuis le pâton juſqu'aux quartiers. L'*ailette* de ce ſoulier eſt bien couſuë.

AILLEURS. adverbe de lieu. Autre part. Quand on ne trouve pas à vivre en un lieu, il en faut chercher *ailleurs*. On dit d'un homme diſtrait, Son corps eſt ici, mais ſon eſprit eſt *ailleurs*. J'apprens d'*ailleurs* ; pour dire, d'un autre côté.

On le dit auſſi au figuré, Cela procede d'*ailleurs* ; pour dire, d'une autre cauſe.

Ce mot vient de *aliorſum*, MEN. D'autres le derivent de *alibi*.

AILLEURS, ſert quelquefois de conjonction, ou de tranſition, quand on veut alleguer une nouvelle raiſon, ou une nouvelle conſideration. D'*ailleurs* il me ſemble, &c. c'eſt-à-dire, de plus ; outre cela.

A I M.

AIMABLE. adj. m. & f. Agreable ; qui plaît ; qui eſt digne d'être aimé ; qui a des qualitez qui attirent l'amour, ou l'amitié de quelcun. N'abandonnons point ces *aimables* lieux. Je conſerverai toûjours l'*aimable* ſouvenir d'une ſi tendre amitié. Cet homme eſt fort *aimable* par ſa belle humeur. On ne ſçauroit être tout-à-fait *aimable*, ſans avoir l'air galant, M. Sc. Il n'y a rien de ſi *aimable* qu'un homme qui ne s'aime point, NIC. Rendez vous *aimable*, ſi vous voulez vous faire aimer, OE. M. Une femme n'eſt jamais tout-à-fait *aimable*, qu'elle n'ait eu deſſein de gagner le cœur d'un honnête homme, LE CH. DE M. Nous ne ſommes point aſſez parfaits pour être toûjours *aimables*, ST. EV. Cette femme eſt *aimable* par ſa beauté, & par ſa douceur. Admirez la ſimplicité de cette Bergere ; elle ne ſçait qu'être *aimable*, & ne ſçait pas encore ſe faire aimer, FONT. Le plus dangereux ridicule des vieilles perſonnes qui ont été *aimables*, c'eſt d'oublier qu'elles ne le ſont plus, LA ROCH. Difficilement s'empêche-t-on d'aimer, ce que les Dieux ont fait de plus *aimable*, GOMB.

Un Amant ſur d'être aimé,
Ceſſe toûjours d'être aimable, DES-H.

Ce mot vient du Latin *amabilis*.

AIMANT, ou AIMAN, ou AYMAN. ſ. m. C'eſt une pierre minerale, ou plutôt un metal, ou un fer imparfait, dont la peſanteur, & la couleur approchent fort de celles du fer. Il eſt pourtant plus peſant, & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fer, & il ſe rencontre ſouvent des morceaux, qui ſont moitié *aimant*, & moitié fer. Sa couleur eſt differente ſuivant les differens païs d'où il vient ; le meilleur eſt d'un noir luiſant. Il n'y en a point de blanc. Celui d'Arabie eſt rougeâtre ; celui de Macedoine noirâtre, celui de Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. de couleur de fer non poli. Sa figure, ni ſa groſſeur ne ſont point determinées. On en trouve de toutes figures, & de groſſeurs differentes. Il a des proprietez merveilleuſes. Il va s'unir au fer, ou le fer va s'unir à l'*aimant*, lorſqu'il en eſt à une certaine diſtance ; & l'*aimant* peut même tenir le fer ſuſpendu, quoiqu'il ne le touche pas, & qu'il y ait même entr'eux du papier, du carton, du cuivre, ou quelque autre corps mince. C'eſt ce qu'on appelle ſa vertu attractive. Il tourne toûjours un certain côté vers le Nord, & le côté oppoſé vers le Sud. C'eſt là ſa vertu directrice. On appelle ſes côtez, les pôles de l'*aimant* ; & la ligne qui va de l'un à l'autre pôle, l'axe de l'*aimant*. Il communique ces mêmes proprietez au fer qu'il touche, ou qui en a paſſé à une certaine diſtance ; enſorte qu'il a des pôles qui ſe tournent vers les pôles du monde, auſſi bien que ceux de l'*aimant*. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ſi ayant preſenté un pôle d'un *aimant*, le pôle d'un autre *aimant*, ils ſe joignent ; en lui preſentant le pôle oppoſé, ils ſemblent ſe fuïr. On connoît les pôles de l'*aimant*, en poſant deſſus une aiguille en liberté : cette aiguille ſe tournera, deſorte qu'un de ſes bouts marquera un pôle de l'*aimant*, & l'autre marquera le pôle oppoſé. Pour conſerver un *aimant*, il faut l'armer, ou l'entourer de petites plaques de fer, qui puiſſent le toucher ; ou bien le ſuſpendre à un fil par ſon équateur, pour lui laiſſer prendre ſa ſituation. S'il s'enrouille, ſi on le laiſſe quelque temps dans le feu, ou ſi on le met en poudre, il perd la conformation naturelle de ſes pores, & par conſequent toutes ſes proprietez. On peut augmenter, ou diminuer la force de l'*aimant* ; au lieu qu'on ne peut point la retablir lorſqu'elle eſt perduë. Il n'eſt pas vrai qu'un *aimant* frotté d'ail perde ſa vertu. Matthiole dit que l'*aimant* fondu avec de la bronze rouſſe, le fait devenir de couleur d'argent, comme la calamine donne la couleur d'or au cuivre. Pline dit que l'Architecte Dinocrates Alexandrin avoit commencé à vouter d'*aimant*, le temple qu'un des Ptolomées avoit fait bâtir à Alexandrie à ſa ſœur Arſinoé, afin d'y faire tenir ſuſpenduë en l'air l'image de cette Princeſſe qui étoit toute de fer. Mais Ptolomée & l'Architecte moururent avant que l'ouvrage fût achevé. On a fait accroire au peuple la même choſe du cercueil de Mahomet. Mais ce ſont des fables. Le tombeau de Mahomet eſt en terre au milieu de la Moſquée. Les Anciens qui ont ſçu que l'*aimant* attire le fer, ont entierement ignoré la proprieté qu'il a de ſe diriger vers les pôles du monde. Pline, & les autres qui ont tant parlé de l'*aimant*, ne diſent rien de ſes pôles, dont l'un regarde toûjours le Nord, & l'autre le Sud. Cette faculté ne nous eſt connuë que depuis 3. ou 4. ſiecles. On aſſûre qu'un certain Jean de Goya de Melphi dans le XIII. ſiecle a été l'inventeur de l'aiguille aimantée.

Gaſſendi, & le Pere Fournier derivent ce mot de l'amour que l'*aimant* a pour le fer, & pour le pôle, *quia nil amantius quàm attrahere & retinere*. Menage le derive de *adamante*, ablatif de *adamas*, dont on a uſé en cette ſignification. On l'appelle en Latin *magnes*, *lapis Lydius* ou *Heraclius*, parcequ'on le trouvoit auprès d'Heraclée,

Digitized by Google

raclée, qui eſt une ville de Magneſie qui fait partie de la Lydie ; ou du nom d'un berger nommé *Magnes*, qui le premier le découvrit avec le fer de ſa houlette au mont Ida, comme témoigne Nicander. On l'appelle auſſi, *Lapis nauticus*, à cauſe de ſon extrême utilité pour la navigation ; & *ſideritis*, à cauſe qu'il attire le fer, que les Grecs nomment *ſideros* ; & en vieux François *calamite*, ou *marinette*. Gilbert, Cabeus, les Peres Grandami & Kircher, en ont écrit amplement. Le Pere Lieutau en a donné un nouveau ſyſtême. Deſcartes, Rohaut, & après eux Mr. Regis, en ont auſſi traité au long. Ils ont tâché d'en expliquer les effets d'une maniere très-claire, & très-ſimple ; & ils ont confirmé leurs ſentimens par une infinité d'experiences, qui s'accordent parfaitement avec leurs principes. Les Anciens ont attribué la vertu attractive de l'*aimant*, ou à une ame qui l'anime ; ou à une certaine ſimpathie entre le fer & l'*aimant* ; ou à certains corpuſcules qui s'écoulent du fer, & de l'*aimant*, & qui vont s'inſinuer dans les pôles de l'un & de l'autre. Pour expliquer les effets de l'*aimant*, les Carteſiens diſent, qu'il ſort continuellement des pôles de la terre une matiere très-ſubtile, impalpable, & inviſible, qui circulant autour d'elle ſur le plan des meridiens, y rentre par le pôle oppoſé à celui d'où elle eſt ſortie, & paſſe par les pores parallèles à ſon axe : que l'*aimant* a deux pôles comme la terre, & qu'il en ſort une pareille matiere. Cette matiere canelée, qui rentre par l'un des pôles, fait l'impulſion par laquelle le fer s'unit à l'*aimant*, & produit ce qu'on appelle la vertu d'attraction. Par cette raiſon, c'eſt parler improprement que de dire que l'*aimant* attire le fer. L'*aimant* s'unit au fer, & cette union ſe fait par l'impulſion de la matiere magnetique. Ainſi l'union, ou l'attraction du fer, & de l'*aimant*, eſt reciproque. Il faut encore obſerver, qu'outre la matiere magnetique, qui paſſe de la terre dans l'*aimant*, il y a toûjours une certaine quantité de cette matiere qui ſe meut autour de l'*aimant*, & qui compoſe une eſpece de tourbillon autour de lui. Or l'eſpace dans lequel s'émeut cette matiere, eſt la ſphere d'activité de l'*aimant*. Sa faculté attractive ne s'étend point au delà. Pour la variation, ou la declinaiſon de l'aiguille aimantée, voyez DECLINAISON.

AIMANTER. v. act. Faire toucher une aiguille à de l'aimant pour la faire tourner au Nord.

AIMANTÉ, ÉE. part. L'aiguille *aimantée* eſt l'aiguille de la bouſſole.

AIMANTIN, INE. Qui a la vertu de l'aimant, ou une nature ſemblable. Pluſieurs Philoſophes attribuent à la terre une vertu *aimantine*, qui lui fait attirer les corps graves.

AIMER. v. act. Cherir. Il ſe dit en general des perſonnes, & des choſes, & ſignifie, Avoir pour elles de l'affection, de l'amour, de l'attachement, de l'inclination. Je ne vous *aime* point, & pour toute raiſon, c'eſt que je ne vous *aime* point, OE. M. Un Ancien a dit, qu'il faut *aimer* les amis, comme devant les haïr un jour ; & haïr ſes ennemis, comme devant les *aimer* un jour. Il faut *aimer* Dieu de tout ſon cœur, & ſon prochain comme ſoi-même. Les uns *aiment* le bien ; les autres la gloire. Les uns *aiment* l'étude ; les autres les plaiſirs, le vin, la debauche, le jeu ; c'eſt-à-dire, que ces ſortes de choſes les touchent ; qu'ils s'y attachent ; qu'elles donnent du plaiſir. Après avoir *aimé* l'amour, tu en *aime* encore le ſouvenir, ABL. On dit, Qu'un homme *aime* ſa maiſon, quand il eſt attaché à ſon menage, à ſes affaires.

AIMER, abſolument, ſe dit plus particulierement de l'inclination, du panchant qu'on a pour une Maîtreſſe ; de cette ſorte paſſion, & de cette tendre affection qu'un ſexe a pour l'autre. Quiconque *aime* bien, ne croit jamais être aſſez *aimé*, OE. M. Je t'*aime*, cher Daphnis, & t'*aimerai* toûjours, LA SUZE. Pourquoi ſe deffendre d'*aimer* ? c'eſt le plus doux charme de la vie, VILL. Je l'*aimois* éperdûment, & ma raiſon ne s'oppoſoit plus à ma paſſion, ID. Je trouvai qu'il falloit que vous m'*aimaſſiez*, pour ſentir le mal de n'être point *aimé* que j'éprouvois ſi cruellement, P. DE CL. Toutes les femmes ont la vanité de ſe faire *aimer*, ST. EVR. Le mariage n'apprend point à *aimer* ; il veut ſeulement qu'on ſe laiſſe *aimer*, LE CH. D'H. Qui *aime* en plus d'un lieu ne ſçauroit bien *aimer*, DESPOR. *Aimer*, ou n'*aimer* pas n'eſt pas de nôtre choix, LA SUZE. Mon tranquille cœur ignore comme on *aime*, VILL.

AIMER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel ; & alors il ſignifie, Se plaire. Il *s'aime* bien à la Cour, à la guerre, à l'étude. Les éphans ne s'*aiment* pas dans les païs froids. Les ſaules, les aulnes s'*aiment* dans les lieux humides.

S'AIMER, ſe dit encore de l'amour qu'on a pour ſoi-même ; quand on a un ſoin extraordinaire de ſa perſonne ; ou quand on a trop d'amour propre. Il n'y a rien de plus haiſſable que les gens qui *s'aiment* trop, BELL. On *s'aime* toûjours encore plus qu'on ne hait les autres, AB. DE ST. R. C'eſt un defaut très-ordinaire aux femmes, que de *s'aimer* trop, M. Sc. Les perſonnes qui *s'aiment* beaucoup, ramenent toutes choſes à elles-mêmes, OE. M.

Très-ſouvent un eſprit qui ſe flatte, & qui s'aime,
Méconnoît ſon genie, & s'ignore ſoi-même, BOI.

AIMER. Ce mot ſignifiant, Prendre plaiſir à quelque choſe, être bien aiſe, il veut en ce ſens le verbe qu'il regit à l'infinitif avec la particule *à*. On n'*aime* point *à* louër, & on ne loué jamais ſans interêt, LA ROCH. Le menſonge eſt tellement reconnu pour un vice, que ceux qui *aiment* le plus *à* mentir, le condamnent, PEL. Le Lecteur *aime à* être traité en habile homme, & non pas en ignorant qui ne peut rien ſuppléer de lui-même, PER. *Aimez*, Seigneur, *aimez à* vivre, VOI.

AIMER, ſignifie auſſi quelquefois, Sçavoir gré à quelcun d'une choſe, lui en être obligé. Je vous *aime* de ce que vous avez repondu à Octavius, ABL. *Aimez*, qu'on vous conſeille, & non pas qu'on vous loüe, BOI.

AIMER MIEUX. Quand ces mots ſont ſuivis d'un infinitif, cet infinitif veut être ſuivi des particules *que* & *de* qui en regiſſent un autre. Ils *aimerent mieux* le prendre vif, *que de* le tuer, VAUG. On *aime mieux* dire du mal de ſoi, *que de* n'en point parler, LA ROCH.

AIMER MIEUX. Ces mots ſe diſent quelquefois des choſes, entre leſquelles on prefere les unes aux autres. Il *aime mieux* une fortune baſſe & tranquille, qu'une fortune élevée & tumultueuſe, N. REM.

AIMER MIEUX. Ces mots ſe diſent auſſi des perſonnes, quand il ne s'agit pas d'amitié, mais d'une ſimple preference. J'*aime mieux* un valet mal fait & ſage, qu'un valet bien fait & fripon, N. REM. Mais quand il s'agit d'amitié, & non pas de preference, il faut dire, *Aimer plus*, & non pas, *Aimer mieux*. Ainſi il faut dire, C'eſt l'homme du monde que j'*aime le plus*, & non pas, C'eſt l'homme du monde que j'*aime le mieux*, N. REM.

AIMER, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Qui *aime* Bertrand, *aime* ſon chien. On dit à la guerre, ou en quelque entrepriſe perilleuſe, Qui m'*aime*, me ſuive. On dit auſſi, Qui bien *aime*, bien châtie. Il n'eſt pas degoûté, il *aime* mieux deux œufs qu'une prune ; pour dire, Il preſere un grand avantage à un

Digitized by Google

moindre. On dit auſſi burleſquement, Il l'*aime* comme ſes petits boyaux, comme la prunelle de ſes yeux. On dit encore, J'*aime* mieux *un tien*, que *deux tu l'auras*; pour dire, Je prefere une choſe mediocre, mais preſente & aſſûrée, à une plus conſiderable, qui ſera incertaine & à venir.

AIMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. C'eſt mon fils bien-*aimé*, dit l'Ecriture de J. CHRIST. On ne trouve rien mauvais d'une perſonne *aimée*; c'eſt-à-dire, d'une Maîtreſſe. Une longue abſence affoiblit peu-à-peu l'idée de l'objet *aimé*, & l'efface enfin du cœur, M. Sc.

Ces mots viennent du Latin *amare*, qu'on pourroit tirer du Grec *hamao*, *congrego*, parceque l'amitié n'eſt autre choſe qu'une union de cœurs.

A I N.

AIN. ſ. m. Vieux mot. Hameçon.

AINE. ſ. f. Partie du corps où ſe fait la jonction de la cuiſſe & du ventre. Il y a dans l'*aine* une glande ou émonctoire où ſe forment les bubons peſtilentiels, & les maux Venériens.

Ce mot vient *ab inguine*, ſignifiant la même choſe, MEN.

AINS, AINÇOIS. adv. Ce ſont de vieux mots qui ſignifioient autrefois, *Mais*. On dit encore dans le burleſque, *Ains au contraire*; pour dire, *Tout au rebours*.

Ce mot vient de l'Italien *anzi*, qui a été fait de *ante*, MEN. D'autres le derivent du Grec *anti*, ou du Latin *aſt*, parceque c'eſt un terme correctif qui marque quelque objection, ou quelque choſe de contraire.

On diſoit autrefois *ainſné*; pour dire, l'*aiſné*, celui qui eſt né avant les autres; comme on diſoit *maiſné*, pour dire *puiſné*.

AINSI. adv. qui ſignifie, De même; comme. Par exemple, Cela eſt *ainſi* que vous l'avez dit. Quand on eut fait ſilence, l'Orateur parla *ainſi*. La guerre a ſes faveurs *ainſi* que ſes diſgraces, RAC. On repond pluſieurs requêtes avec cette formule; Soit fait *ainſi* qu'il eſt requis.

AINSI, ſert particulierement aux deux membres de la comparaiſon. *Ainſi* que le hibou craint le ſoleil, *ainſi* le pecheur fuit la lumiere. On diſoit autrefois, Tout *ainſi* comme, par *ainſi*, comme *ainſi* ſoit.

Ce mot vient de *in ſic*, MEN.

AINSI SOIT-IL, *Amen*. C'eſt un ſouhait qu'on fait à la fin de toutes les prieres; ou quand quelcun fait eſperer à un autre quelque choſe d'avantageux, il repond, *Ainſi ſoit-il*.

A J O.

AJO. ſ. m. Les Bouquetieres de Paris appellent de ce nom une ſorte de fleur jaune, qui vient en Janvier, qui dure preſque juſqu'à Pâque, & qui eſt une maniere de petite tulipe. Ces *ajos* ſont fort jolis.

AJOURE'. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des pieces qui ſont percées, & à jour. On le dit d'un chef crenelé, dont les creneaux ſont remplis d'une autre couleur que le champ. On le dit auſſi des jours d'une tour, & d'une maiſon, quand ils ſont d'une autre émail; mais il ſe dit particulierement de l'ouverture du chef, ſoit qu'elle ſoit ronde, quarrée, ou en croiſſant, pourvu qu'elle touche le bout de l'écu.

A I R.

AIR. ſ. m. Element; matiere liquide, legere, & tranſparente, qui environne le globe terreſtre; ſubſtance fluide, & humide, qui ſert à la reſpiration. La maſſe de l'*air* ſe diviſe en baſſe, en moyenne, & en ſuprême region. La region baſſe, ou inferieure

de l'*air* eſt celle que nous habitons, & que l'on borne par la reflexion des rayons du ſoleil. Elle eſt tantôt froide, & tantôt chaude, ſuivant la diverſité des climats, & des ſaiſons. La moyenne region de l'*air*, eſt l'eſpace d'*air* depuis le ſommet des plus hautes montagnes, juſqu'à la baſſe region de l'*air* que nous reſpirons. Elle eſt froide, & humide, à cauſe des vapeurs, & des exhalaiſons que le ſoleil y éleve. La region ſuperieure de l'*air*, eſt celle qui s'étend depuis la cime des montagnes, juſqu'à la region du feu élementaire; elle eſt plus pure, plus rare, & plus legere que les autres. Les Anciens n'ont point connu la peſanteur de l'*air*. On connoit la gravité de l'*air* par le Barometre, ſa chaleur par le Thermometre, ſa ſechereſſe par l'Hygrometre. On a trouvé l'invention de pomper l'*air* pour faire du vuide, par la machine de Mr. Boyle. Mr. Mariotte dans ſes Eſſais de Phyſique dit, que l'*air* ſe peut dilater plus de quatre mille fois davantage qu'il n'eſt auprès de la terre, avant que d'être dans ſa dilatation naturelle, telle qu'il l'a au haut de l'atmoſphere, où il n'eſt chargé d'aucun poids. Sa hauteur, ſuivant ſon calcul, ne va gueres qu'à 20. lieuës; & elle n'iroit pas à 30. quand il ſeroit huit millions de fois plus rarefié que celui qui eſt près de la terre. Le même Mariotte pretend que l'*air* eſt bleu, contre l'opinion de pluſieurs qui le croyent ſans couleur. Quelques-uns ſoutiennent que l'*air* des lieux ſoûterrains n'eſt pas effectivement plus froid en été; mais qu'il paroit ſeulement tel en comparaiſon du dehors, qui eſt beaucoup plus chaud. On infere de la peſanteur de l'*air*, que la terre eſt autant comprimée par l'*air* qui l'environne, que ſi elle étoit par tout couverte d'eau à la hauteur de 31. pieds: & on croit que la proportion du poids de l'*air* à l'eau eſt comme d'un à mille. Borelli dit, que l'*air* eſt compoſé de corpuſcules, ou petites lames dures, flexibles, capables de reſſort, & qui faiſant pluſieurs tours en ligne ſpirale, forment la figure d'un cylindre creux. Suivant les experiences communes la peſanteur de l'*air*, proche de la ſuperficie de la terre, eſt à-peu-près à l'égard de l'eau, ce qu'un eſt à 800. mais les alterations qui arrivent dans l'*air*, font qu'il peſe ou plus, ou moins ſur la ſurface de la terre. Quelquefois le poids de toute l'atmoſphere eſt balancé par 28. pouces de vif-argent, & quelquefois par 30. Outre cela le froid, & le chaud dilatent, ou compriment l'*air*, & par conſequent en changent la peſanteur. De plus les exhalaiſons des parties inſenſibles qui s'échapent preſque de tous les corps, & qui demeurent ſuſpenduës en l'*air*, en augmentent la peſanteur. Sur ce pied-là, ſi l'*air* étoit également condenſé, toute l'atmoſphere n'auroit gueres plus de cinq lieuës de hauteur. Mais comme les parties ſuperieures de l'*air* ſont beaucoup plus rarefiées que les inferieures, chaque eſpace qui répond à un pouce de vif-argent, & qui eſt de 900. pieds d'*air*, s'augmente auſſi, enſorte que la hauteur de l'atmoſphere devient beaucoup plus grande. En effet on ſuppute qu'à la hauteur de 41. lieuës l'*air* eſt ſi rarefié, qu'il occupe un eſpace 3000. fois plus grand qu'ici. Il eſt probable qu'il n'y a aucune partie de l'atmoſphere qui ſoit élevée plus de 45. lieuës ſur la ſuperficie de la terre. Borelli a encore obſervé, que bien que l'*air* remplifſe naturellement beaucoup de place, il peut être reduit à un petit eſpace, que dans une grande condenſation, telle que dans les arquebuſes à vent, le lieu qu'il occupe eſt different de l'ordinaire d'un à 2000. & ce reſſertrement eſt la cauſe que l'effort qu'il fait pour ſe remettre dans ſon état naturel, eſt ſi violent. Il n'eſt pas aiſé d'expliquer comment il faut que les particules de l'*air* ſoient formées, pour être capables d'une ſi grande réfraction, & d'une ſi grande condenſation. En 1670. Mr. de Lorie publia un Traitté, pour prouver qu'on peut

Digitized by Google

peut naviger dans l'*air* comme ſur l'eau. Et en 1678. Lomeyer fit une harangue touchant l'art de naviger dans l'*air*.

On dit, Prendre l'*air*; pour dire, Se promener; changer d'*air*; aller en un lieu élevé ou bien découvert, pour reſpirer un *air* plus pur. On dit, Prendre l'*air du feu*; pour dire, Se chauffer legerement. On dit encore, qu'un homme a pris du mauvais *air*, quand il a été en un lieu où il a pris la peſte.

En termes de Poeſie on dit, Les plaines de l'*air*, les campagnes de l'*air*. Ganimede fut enlevé dans les *airs*. On n'entendoit dans les *airs* que les noms de Tyrſis, & celui de Climene, Oe. M. Quoique les Poëtes diſent, Voler dans les *airs*, regulierement l'*air* n'a point de plurier en proſe, Men.

Air, ou Aire de vent, en termes de Marine, eſt la route que fait le vaiſſeau en ſuivant un des 32. vents marquez ſur la bouſſole. On l'appelle auſſi, Rumb de vent, ou pointe de compas.

Air, ſignifie auſſi, Souffle, vent, haleine. Le vent eſt defini par les Philoſophes, un *air* agité. Il faut donner de l'*air* à ce feu, ſi on veut qu'il brûle. Il fait un *air* doux, un *air* étouffant, un *air* frais.

Air, ſe dit figurément en Morale des choſes qui n'ont pas de verité, ou de fondement ſolide. Ainſi on dit, Donner un exploit en l'*air*; pour dire, ne le donner point du tout. Faire des conjectures en l'*air*. On dit auſſi, Parler en l'*air*; c'eſt, Alleguer un fait ſans preuve, ou ſans monter la charge, ou le pouvoir qu'on a de parler ainſi.

Faudra-t-il de ſang froid, & ſans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux? Boi.

Air, en termes de Muſique, eſt un chant compoſé de ſons, de temps, & de meſures, pour temoigner de la joye, de la triſteſſe, ou quelque autre paſſion. Un *air* ſignifie en general, La melodie, & l'inflexion d'une piece de Muſique. On les appelle ainſi, parcequ'ils proviennent des divers mouvemens de l'*air*. Voilà un bel *air*, une belle compoſition de Muſique: ce qui ſe dit, ſoit qu'on l'applique à des paroles pour chanter, ſoit qu'on le mette ſeulement ſur les inſtrumens: comme, un *air* de Cour, un *air* de Ballet, un *air* à boire. On a mis cet *air* ſur le luth. Les *airs* de Boiſſet, de Lambert, de Lully.

Air, ſignifie encore, Maniere d'agir, de parler, de vivre, ſoit en bonne, ou en mauvaiſe part. Il eſt des gens du bel *air*. Il a l'*air* de pedant, un *air* de campagnard, ruſtique, & groſſier. Il a bon *air*, bonne grace à parler, à danſer. Il a l'*air* hautain, & dedaigneux. L'*air* galant eſt l'*air* de bienſeance naturel, & agreable, M. Sc. Un *air* libre & facile plaît beaucoup plus qu'un *air* contraint. Un *air* ſimple & negligé attire du mepris; & un *air* poli de l'eſtime. Un *air* fier & deciſif impoſe beaucoup plus qu'un *air* timide & modeſte. Diſtinguez bien l'*air* vif d'avec l'*air* emporté. Le vice ſçait prendre l'*air* honnête, & de la vertu, M. Esp. Un *air* trop libre ne ſied pas bien à une femme, Oe. M. Un *air* un peu haut, & un peu dedaigneux ne deplaît point en une belle perſonne, M. Sc. Vous prenez un faux *air*, une ſotte hauteur, Boi. Un *air* de maître, & de pedagogue revolte l'auditeur, qui n'aime pas à être traité de diſciple, & d'écolier, Per. Il y a un *air* de grandeur artificielle attachée à un *air*, à un mouvement des yeux, La Br. Les Predicateurs doivent avoir un *air* de dignité, & d'autorité, ſans affectation, M. Sc. Pour toucher le peuple il ſuffit de prêcher d'un *air* devot, & de debiter les choſes d'un *air* vif, & vehement, Le P. Lamy. Il faut à celui qui regne un *air* d'empire, & d'autorité, La Br. Le Prince marchoit d'un *air* ſuperbe, & majeſtueux, & temoignoit par ſes regards aſſûrez que ſon ame étoit libre de crainte, M. Sc. Cette femme eſt d'un *air* à ſe faire reſpecter par les plus temeraires, Vill.

Air, ſignifie auſſi, La phyſionomie, la contenance, la mine, les traits du viſage. Avoir l'*air* bas. Avoir un *air* de qualité. Avoir l'*air* grand & noble. Avoir l'*air* chagrin, l'*air* triſte. Un *air* froid & reſervé, Ferr. Avoir un *air* contrit & penitent, un *air* rude & farouche. Avoir un *air* bas & abject. D'où vous vient aujourd'hui cet *air* ſombre, & ſevere? Boi. Il y a bien de la difference entre avoir le grand *air*, & l'*air* grand. On dit d'un homme qui vit en grand Seigneur, qu'il a le grand *air*: & d'un homme qui a la phyſionomie noble, & la mine haute, qu'il a l'*air* grand, Bouh.

En Peinture, l'*air* d'un viſage, eſt l'harmonie des parties qui rend le viſage agreable. On dit qu'un tableau a bon *air*, que le Peintre a bien pris l'*air* d'un viſage; pour dire, qu'un tableau eſt bien reſſemblant. Le Peintre a bien attrapé vôtre *air*. Ces deux perſonnes ont beaucoup de l'*air* l'une de l'autre; c'eſt-à-dire, elles ont beaucoup de reſſemblance. Il y a des Peintres qui, quelque habiles qu'ils ſoient, ont de la peine à attraper cet *air* qui diſtingue un viſage d'un autre, Bouh. On dit de beaux *airs* de tête. Le Guido donne de beaux *airs* de tête à ſes figures. Dans les Ouvrages de Raphael les *airs* de tête ſont admirables; c'eſt-à-dire, les viſages ont un bel *air*. On dit encore, qu'il y a de l'*air* dans un tableau; pour exprimer, que la couleur de tous les corps eſt diminuée, ſelon les divers degrez d'éloignement. Cette diminution s'appelle, la *perſpective aërienne*.

Air, ſignifie auſſi, Apparence; & on le dit d'une perſonne qu'on ſoupçonne de quelque choſe. Il a bien l'*air* d'avoir fait le coup. Vous avez bien l'*air* d'être du complot. Vous avez tout l'*air* de me tromper.

Air, ſe dit auſſi du tour que l'on donne aux choſes; de la maniere dont on les tourne; du caractere qui les diſtingue. Ce ſecond écrit eſt d'un *air* tout different du premier. Il y a des gens qui gâtent les meilleures choſes par le mauvais *air* qu'ils leur donnent, Oe. M. Les Fables de Phedre ont un *air* de ſimplicité, qui cache un ſens fort juſte & fort noble, M. Sc.

On dit abſolument d'un homme, qu'il ſe donne des *airs*; pour dire, qu'il affecte des manieres qui le rendent ridicule, pour vouloir paroître plus qu'il n'eſt. Vous vous donnez des *airs* à vous faire bien des ennemis, Oe. M. Vous prenez les choſes d'un grand *air*. Un homme de mon *air*, c'eſt le langage d'un fanfaron, & qui a trop bonne opinion de ſa perſonne.

Quelque rare que ſoit le merite des Belles,
Eſt-ce aux gens de mon air à faire tous les frais? Mol.

On dit auſſi, Se donner des *airs* importans, des *airs* d'un homme à bonne fortune. On dit encore, Se donner des *airs* libres; c'eſt-à-dire, avoir des manieres trop familieres. Mais il y a de bons Ecrivains qui condamnent toutes ces façons de parler ſi ordinaires. Ils veulent qu'on diſe ſimplement, Affecter des manieres ridicules; faire l'homme important; faire l'homme à bonne fortune; & c'eſt le plus ſûr.

Air, en termes de Manege, eſt le mouvement des jambes d'un cheval, avec une cadence, & une liberté naturelle, qui le fait manier avec juſteſſe. On dit, qu'un cheval n'a point d'*air* naturel, quand il plie fort peu les jambes en galoppant. Ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval, & il manie bien terre à terre. Ce cheval prend l'*air* des courbettes; il ſe preſente bien à l'*air* des cabrioles; pour dire, qu'il a de la diſpoſition à ces ſortes d'*airs*. Le pas, le trot, le galop ne ſont pas comptez au nombre des *airs*.

On dit au pluriel, qu'un cheval a les *airs* relevez; pour dire, qu'il s'éleve plus haut qu'au terre à terre, &

qu'il manie à courbettes, à croupades, à ballotades, à cabrioles.

On dit proverbialement, qu'un homme a toûjours un pied en l'*air*; pour dire, qu'il eſt alaigre, remuant, coureur: qu'il bat l'*air*; pour dire, qu'il travaille inutilement: qu'il tire en l'*air*; pour dire, qu'il hâble, qu'il ſe vante, qu'il ment. Ce ſont des promeſſes, des deſſeins en l'*air*, des raiſons en l'*air*, des contes en l'*air*; pour dire, qui ſont ſans fondement, ſans ſolidité, qui ne réuſſiront pas.

AIRAIN. ſ. f. Cuivre, metal rouge qu'on mêle quelquefois avec de la calamine pour le rendre jaune, & dont on fait du bronze, de la fonte, du leton, &c. Il ſert à faire des uſtenciles de menage, des cloches, des canons, &c. Le vitriol ſe trouve dans les mines d'*airain*.

Ce mot vient du Latin *as*, *aris*, ou de *aranium*, ou de *aramen*.

AIRAIN DE CORINTHE, étoit un mêlange de metaux fort eſtimé chez les Anciens, fait, ſelon quelques-uns, de quatre parties d'or, & une d'argent.

On dit en Poëſie, Le ſiecle d'*airain*, pour ſignifier le troiſiéme âge du monde: & que le ciel eſt d'*airain*; pour dire, qu'il eſt dur & inexorable. Il eſt dit dans Job, que les cieux ſont trés-ſolides, & fondus comme de l'*airain*. On dit auſſi, qu'un homme a un front d'*airain*; pour dire, qu'il ne rougit point; qu'il eſt impudent, & effronté.

On dit en proverbe d'un homme ſimple, qu'on lui fait accroire que des veſſies ſont des lanternes, & que les nuës ſont poëles d'*airain*. Cela eſt tout-à-fait bas. On dit auſſi, que les injures s'écrivent ſur l'*airain*, & les bienfaits ſur le ſable; pour dire, qu'on oublie aiſément le bien, & qu'on ſe ſouvient long temps du mal.

AIRE. ſ. f. Toute ſuperficie plane ſur laquelle on marche. * Il ſe dit plus particulierement d'une place bien battuë, & preparée pour battre les grains, ſoit à la campagne, ſoit dans une grange.

Ce mot vient d'*aër*, *quaſi ſolum ſub dio & aëre*. En pluſieurs lieux on bat les blez en pleine campagne: d'où vient que les Italiens appellent *ſolaio*, & les Eſpagnols *ſolar*, ce que nous appellons *aire*, *quaſi ſub ſole*. Il vaut mieux faire venir ce mot du Latin *area*, qui ſignifie la même choſe; & qui vient du verbe *areo*. Il eſt neceſſaire que les *aires* ſoient ſeches pour y pouvoir travailler.

En termes de Fauconnerie, *Aire* ſignifie le nid, ou le rocher, ou le precipice que les faucons choiſiſſent pour faire leurs petits fauconneaux: de là on dit, Un faucon de bonne *aire*.

AIRE, ſe dit auſſi du nid des autours, encore qu'ils aient fait des arbres, *quaſi ærem, aut in arbore & nubibus ſitus*.

AIRE, en parlant d'un bâtiment, ſe dit de la capacité de ſon plancher. Il faut tant de milliers de quarreaux pour couvrir l'*aire* de cette chambre. On fait des *aires* de plâtre, ou de planches. On appelle *aire* de Moilon, une petite fondation au rez de chauſſée, ſur laquelle on poſe le carreau, ou les dales de pierre. On appelle encore *aire* de chaux, & de ciment, un maſſif d'une certaine épaiſſeur qu'on fait ſur les voutes à l'air pour les conſerver. L'Ordonnance des Eaux & Forêts veut que les bois des habitans ſoient couppez à tire & à *aire*; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſoient point choiſis çà & là; mais couppez entre les lizieres marquées, & qu'il s'y faſſe un champ, ou une *aire* dans laquelle on ne laiſſe que les arbres de reſerve.

En termes de Geometrie *aire* ſignifie la ſuperficie, l'eſpace enfermé entre pluſieurs lignes, ou en quelque figure que ce ſoit. Meſurer l'*aire* d'un triangle, c'eſt en meſurer la grandeur, & la capacité interieure. Archimede a trouvé un triangle dont l'*aire* eſt égale à celle d'un cercle.

AIRE, en termes d'Aſtrologie, ſignifie le cercle, ou la couronne de lumiere, qui paroît autour du ſoleil, & des autres aſtres.

AIRE de recouppes, en termes de Jardinage, eſt une épaiſſeur d'environ 8. à 9. pouces de recouppes de pierre, pour affermir les allées des jardins.

En termes de Marine on appelle *aire de vent*, un vent qui ſouffle ſur une ligne, pointe, ou diviſion du compas de mer, lequel eſt diviſé en 32. vents. On l'appelle auſſi, *Trait de vent*, *rumb de vent*, *lit de vent*, ou *quart de vent*.

AIRELLE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *myrtille*, parcequ'elle porte des bayes ſemblables à celle du mirte. En Latin *vitis Idæa*, ou *vaccinium*. Il y en a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *vitis Idæa ſolio oblongo crenato, fructu nigricante*, eſt un arbriſſeau haut d'un pied, ou d'un pied & demi, pouſſant des rameaux gréles, couverts d'une écorce verte. Ses feuilles ſont oblongues, grandes comme celles du buis, legerement dentelées en leurs bords; d'un goût aſtringent. Ses fleurs ſont faites en grelots, de couleur blanche rougeâtre. Ses bayes ſont groſſes comme celles de genevre, ſpheriques, molles, pleines de ſuc, creuſées d'un nombril, de couleur bleuë noirâtre; d'un gout aſtringent tirant ſur l'acide, remplies de ſemences aſſez menuës. Ces bayes ſont rafraîchiſſantes, & aſtringentes, propres pour les cours de ventre, & pour le vomiſſement.

AIRER. v. n. ne ſe dit qu'en parlant des faucons & autours qui *airent*, ou font leurs nids ſur des rochers, ou des arbres.

AIRIER, ou plutôt AERIER. v. act. Mettre en grand air; chaſſer l'air infecté d'une maiſon. Il faut étendre ces habits dans la cour pour les *airier*. Il faut brûler des bois odorans dans les chambres pour les *airier*. On *airie* avec grand ſoin les maiſons où il y a eu de la peſte.

Ce mot vient d'*aër* Latin, en François *air*.

A I S.

AIS. ſ. m. Planche, ou piece de bois de ſiage, longue, & peu épaiſſe. *Ais* de ſapin. *Ais* de bateau. On fait des planchers, des cloiſons avec des *ais*. On dit auſſi, Des *ais* ou feuilles de carton. Les Vitriers ſe ſervent d'un *ais* feuillé pour couler l'étain, & pour ſouder. On appelle *ais* de bateau, des planches de chêne, ou de ſapin qu'on tire des bateaux, & qui ſervent à faire des cloiſons legeres.

Ce mot vient de *axis* Latin, qui a été pris ſouvent dans cette ſignification, MENAGE. D'autres le derivent de *aſſer*, qui ſignifie une *piece de bois*.

Un coup d'*ais*, c'eſt en termes de jeu de Paume un coup que la balle donne de volée dans un *ais*, qui eſt du côté du ſervice.

AISSIL. ſ. m. Petit ais, petite planche & fort mince qui eſt faite comme une petite tuile, & qui ſert à couvrir les maiſons & les granges des païſans. On l'appelle autrement *bardeau*, ou *aiſſeau*.

Ce mot vient d'*ais ſcié*.

AISANCE. ſ. m. Ce mot ſe dit des perſonnes, pour ſignifier la facilité qu'elles ont à faire les choſes; mais en ce ſens il commence à vieillir. Vous faites les choſes avec beaucoup d'*aiſance*, L'ACAD. Vous avez dans vos écrits une *aiſance* qu'on ne peut aſſez admirer, BAL.

On trouve dans mes vers une certaine aiſance,
Qu'on peut louër ſans trop de complaiſance, BOIS-R.

AISANCE. Commodité. Il a acheté cette maiſon avec toutes

Digitized by Google

toutes ſes *aiſances* & appartenances. En ce ſens il ne ſe dit qu'en Pratique. On dit auſſi, qu'il faut donner de l'*aiſance* à quelque choſe; pour dire, lui donner du jeu, de la place, pour ſe mouvoir plus facilement.

AISANCE. Terme d'Architecture. Lieu commun; commodité.

AISANCES, au pluriel, ſignifie le retrait, garderobe; le lieu où eſt la chaiſe percée. Le mot d'*aiſance* en ce ſens n'eſt gueres connu qu'à Paris, BOU.

AISCEAU. ſubſt. maſc. Inſtrument recourbé, & à manche court, en forme de hache, avec lequel on polit le bois. Les Tonneliers s'en ſervent pour ébaucher des pieces de bois creuſes, & courbes.

AISE. adj. de tout genre. Qui eſt content, qui a de la joye, du plaiſir, de la ſatisfaction. Il ne ſe ſent pas, tant il eſt *aiſe* de cette bonne nouvelle. On met ordinairement quelque particule devant ce mot, pour en augmenter la ſignification. Je ſuis *bien-aiſe*, je ſuis *fort aiſe*, je ſuis *très-aiſe*, je ſuis *infiniment aiſe*. Le mot d'*aiſe* en ce ſens ſe conſtruit en deux manieres: ou avec un infinitif precedé de la particule *de*. J'euſſe été bien-*aiſe* de voir ce que l'on eût repondu, VOIT. Je ſuis bien-*aiſe de* vous avoir vu: ou avec le ſubjonctif precedé de la particule *que*. Je ſuis très-*aiſe que* ceci ſoit achevé. Vous ne ſerez pas bien-*aiſe que* je vous *diſe* la verité, VAUG. Mais lorſque ce mot *aiſe* eſt ſuivi d'un nom, on met ce nom au genitif. N'êtes-vous pas bien-*aiſe* de ce mariage? MOL.

AISE. ſubſt. Le genre de ce mot eſt aſſez incertain, parcequ'on ne le joint d'ordinaire à aucune épithete, & que le plus ſouvent il s'employe adverbialement. Richelet le fait maſculin. Cependant l'Academie s'eſt determinée à le faire feminin. Il ſignifie, Joye, contentement, plaiſir, repos. Je ſuis ravi d'*aiſe*. Je ne me ſens pas d'*aiſe*, RAC. Cyrus ne ſe laiſſa point tranſporter à l'*aiſe* de la victoire, ABL. La guerre trouble l'*aiſe* de nos jours, MAIN.

AISE, ſignifie auſſi, Commodité de la vie; état auquel on eſt commodément. On dit qu'un homme eſt fort à ſon *aiſe*; pour dire, qu'il a du bien pour vivre commodément. Il étoit trop à ſon *aiſe* dans cet emploi, il n'a pu s'y tenir. On ne travaille que pour ſe mettre à ſon *aiſe*. On le dit auſſi fort ſouvent au plurier. Prendre ſes *aiſes*, chercher ſes *aiſes*, aimer ſes *aiſes*, jouïr de toutes les *aiſes* de la vie.

AISE, ſignifie auſſi, Loiſir, commodité de temps. Vous ſerez cela à vôtre *aiſe*; c'eſt-à-dire, ſans vous preſſer, à vôtre loiſir, à vôtre commodité. Je m'acquitterai de cette commiſſion tout à mon *aiſe*, & quand j'en aurai le temps.

Ce mot vient de l'Italien *agio*, formé du Latin *otium*, MENAGE.

A L'AISE. adv. Facilement, commodement. Vous pouvez *à l'aiſe* faire vingt lieuës par jour ſur ce cheval. On eſt aſſis *à l'aiſe* dans ce fauteuil. Je ſuis entré à cette ceremonie tout *à l'aiſe*, & ſans être preſſé. Nous pouvons rire *à l'aiſe*, & prendre du bon temps, BOI. On eſt aſſis *à l'aiſe* aux Sermons de Cotin, ID. On dit auſſi, *Paix & aiſe*; pour dire, paiſiblement & doucement. Il vit chez lui *paix & aiſe*.

On dit proverbialement à un homme qui a bien dîné, & qui recommande de jûner, Vous en parlez bien à vôtre *aiſe*.

AISE, ÉE. adj. & ſubſt. Facile, commode. Le maniment des Finances donne des moyens prompts & *aiſez* de s'enrichir. La litiere eſt une voiture fort *aiſée*; pour dire, commode. Le Pere le Moyne a fait un livre de la Devotion *aiſée*. Les oreilles des Princes ſont *aiſées* à bleſſer. Il faut borner nos deſirs aux choſes les plus *aiſées*, & les plus proches de nous, MONT.

Par l'exemple abuſée

Je ſuivoi du plaiſir la pente trop aiſée, RAC.

On dit d'un eſcalier, qu'il eſt *aiſé*, lo. ſqu'il eſt large, & que les marches ſont baſſes. Cet appar tement eſt *aiſé*; pour dire, de plein pied, & fort commode.

On appelle un eſprit *aiſé*, ou lorſqu'il conçoit facilement, & qu'il s'explique bien; ou lorſqu'il eſt facile: qu'il eſt commode, lorſqu'il n'eſt ni incommode, ni pointilleux. Avoir une converſation douce, & *aiſée*.

J'aime un eſprit aiſé, qui ſe montre, & qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus que plus il ſe decouvre,
BOI.

On appelle des vers *aiſez*, un ſtile clair, coulant, ſans affectation, ſans contrainte, & ſans embarras. Voiture nous a appris cette maniere d'écrire *aiſee* & delicate qui regne preſentement, BOUH. Soyez *aiſé* ſans nonchalance, ART DE PR.

AISÉ, ſignifie auſſi, Riche; qui eſt à ſon *aiſe*. On a taxé les *aiſez*. Ce Gentilhomme eſt fort *aiſé*.

On dit proverbialement, Il eſt *aiſé* de reprendre, & mal-*aiſé* de faire mieux. On dit auſſi, qu'il eſt *aiſé* d'ajoûter aux inventions des autres. On dit encore en general, Cela eſt *aiſé* à dire.

AISEMENT. ſ. m. ſignifie le lieu où on ſe decharge le ventre. Ce mot vieillit un peu.

AISEMENT, ſignifie encore, Ce qui eſt facile & commode. Il ne ſe dit gueres qu'en cette phraſe populaire: Vous ferez cela à vos bons points & *aiſements*; pour dire, quand vous le pourrez faire ſans vous incommoder. Cela eſt bas.

AISEMENT. adv. Facilement, ſans peine. Les Philoſophes triomphent *aiſement* des maux paſſez, LA ROCH. Alexandre ſe laiſſoit gagner *aiſement* à la flatterie, VAUG.

AISÉMENT, ſignifie encore, Sans affectation, ſans contrainte. Ce Predicateur parle *aiſement*. J'aime un Auteur qui écrit *aiſement*.

AISNE', ou AINE', ÉE. adj. & ſ. Enfant qui naît le premier d'un mariage. Les *aînez* ont d'ordinaire de grandes prerogatives ſur les cadets. Il a été partagé en *aîné*, c'eſt-à-dire, avec avantage. Dans les païs coutumiers les *aînez* nobles ont le principal fief, ou manoir par preciput, ou le vol du chapon. Les *aînez* portent les armes pleines; & les cadets ſont obligez de les briſer, pour la diſtinction des branches.

Ce mot vient de *ains né*, comme qui diroit, *né auparavant*, par oppoſition à *puiſné*, NICOD. Menage le derive de *ante natus*. On appelloit autrefois *maiſné*, le cadet, ou le dernier né des enfans.

AISNÉ, ſe dit auſſi des autres enfans par ſubordination. Le ſecond eſt *aîné* du troiſiéme, le troiſiéme du quatriéme, &c.

AISNÉ, ſe dit auſſi du plus avancé en âge comparé à un plus jeune. Il eſt mon *aîné*, mon doyen de plus de ſept ans.

AISNÉ, ſe dit auſſi en choſes morales. Le Roi de France eſt appellé le fils *aîné* de l'Egliſe. On pretend que ce titre fut donné à Clovis I. L'Univerſité de Paris ſe dit la fille *aînée* du Roi. De ces deux Metropoles l'une eſt l'*aînée*, & l'autre la cadette; c'eſt-à-dire, l'une eſt fondée devant l'autre.

En la Coutume de Normandie on appelle, Rente *aînée*, celle qui eſt la premiere en datte, & en hypotheque.

AISNESSE. ſ. f. Primogeniture; priorité de naiſſance, le droit que donne l'avantage d'être le premier né. Le droit d'*aîneſſe* emporte quelquefois de grands privileges, & particulierement entre les Nobles. Eſaü vendit ſon droit d'*aîneſſe*. Par la Coutume de Paris le droit d'*aîneſſe* n'a point lieu entre filles, tant en ligne directe qu'en ligne collaterale. Il y a quelques Coutumes où, quand il n'y a que des filles, l'*aînée* jouït du droit

Digitized by Google

droit d'*aineſſe* dans les ſucceſſions en ligne directe. En Normandie la fille ainée, quand il n'y a point de garçons, n'a d'autre prerogative d'*aineſſe* que le choix. Il ſemble que le droit d'*aineſſe* eſt une prerogative injuſte, & contraire au droit naturel. Car puiſque la naiſſance ſeule donne aux enfans le droit de pretendre à la ſucceſſion paternelle, le hazard de la primogeniture ne doit point mettre d'inégalité entr'eux. Auſſi le droit d'*aineſſe* qui appelle l'ainé par preference à la Couronne, s'eſt-il introduit fort tard en France. Il n'étoit point connu ſous les Rois de la premiere race, ni même de la ſeconde. Les quatre enfans de Clovis partagerent également le Royaume. Louis le Debonnaire diviſa auſſi l'Empire en quatre portions, qu'il donna à ſes quatre fils. Apparemment ce n'eſt que ſous la race de H. Capet, que la prerogative de la ſucceſſion à la Couronne fut affectée à l'ainé. La prerogative du temps eſt un droit d'*aineſſe* que la nature nous oblige de reconnoître, PAT.

AISSADE. Terme de Marine. *Aiſſade* de poupe eſt l'endroit où la poupe commence à ſe retrecir, & où ſont auſſi les radiers.

AISSELLE. ſ. f. Partie creuſe du corps humain qui eſt ſous l'épaule à la jointure du bras, & qui a ordinairement du poil. On l'appelle quelquefois *le gouffet*. Les plus dangereuſes apoſtumes ſont celles qui ſe font ſous les *aiſſelles*, parce qu'elles ſont plus proches du cœur.

Ce mot vient de *aſcella*, qu'on a dit pour *axilla*, MEN. D'autres le derivent de *ala*: & ainſi Catulle a dit d'un homme qui ſentoit le gouffet: *Valle ſub alarum trux habitare caper*. On prend les criminels par deſſous les *aiſſelles*, quand ils ſont au deſſous de la puberté.

AISSELLE, en termes de Botanique, eſt l'eſpace compris entre les tiges des plantes, & leurs feuilles, ſoit que ces feuilles ſoient ſoutenuës par une queuë, ou qu'elles ſoient attachées par elles-mêmes.

AISSETTE. ſ. f. C'eſt une ſorte de petite hache, dont les Vinaigriers, & les Tonneliers ſe ſervent pour couper les foilets, & mettre & ôter les bondons.

AISSI. Cherchez AIS.

AISSIEU. ſ. m. Ligne, ou aiguille de bois ou de fer, qui traverſe un globe par ſon centre, & ſur lequel il eſt mobile. L'*aiſſieu* du monde eſt une ligne imaginaire tirée par le centre du monde, autour de laquelle tournent tous les cieux d'Orient en Occident. Voyez AXE DU MONDE. L'*aiſſieu* de la ſphere artificielle eſt la ligne droite qui paſſe par le centre de la terre, & aboutit aux deux poles.

Ce mot vient de *axis*, ou *axiculus*.

AISSIEU, ſignifie auſſi, les pieces de bois, ou de fer, ſur leſquelles les roues, les poulics, les cylindres, les cones, & toutes les pieces des machines qui ſe tournent en rond, ſont mobiles. L'*aiſſieu* d'une charrette, d'une grue, d'un roue d'horloge, d'un capeſtan, &c. On appelle *arbre*, ou *aiſſieu* de vis, la piece de bois ou de fer, ſur laquelle ſe forme une vis.

En termes de Marine, on appelle *aiſſieu*, deux pieces de bois que l'on attache à l'ancre pour faciliter le mouillage, & la faire tomber enſorte qu'elle morde le fond pour arrêter le vaiſſeau.

A I T.

AITIOLOGIE. ſ. f. Terme de Medecine, qui vient du Grec. C'eſt la partie de la Medecine où l'on traite des differentes cauſes des maladies. Fernel a fait un Traité de l'*Aitiologie*.

Ce mot vient du Grec αἰτία, *cauſe*, & de λόγος, *diſcours*.

A J U.

AJUBATIPITA. ſ. m. Arbriſſeau du Breſil, de la hauteur de cinq ou ſix palmes. Il porte un fruit noir

ſemblable aux amandes, dont on tire une huile de même couleur. Les Sauvages ſe ſervent de cette huile, pour frotter les membres de ceux à qui quelque mal a ôté les forces.

AJUDANT. ſ. m. Aide de camp. On ne ſe ſert de ce mot que dans les païs étrangers. Il faut dire, *Aide de camp*, *Aide* Cannonier, *Aide* de Pilote.

AIVIER. Voyez EVIER.

AJURATIBIRA. ſ. m. Arbre qui vient au Breſil, & aux Iles Antilles, & qui porte un fruit rouge. Quelques-uns appellent cet arbre *roucou*; d'autres *urucu*; & d'autres *achiotl*. Voyez ROUCOU.

AJUSTAGES ou AJUTAGES. ſ. m. plur. Terme de Fonteinier, ſont des tuyaux de fer blanc ou de cuivre, qu'on met à l'ouverture d'un jet d'eau, pour faire des jets de differentes ſortes, & en determiner la groſſeur, en pluye, en nappe, en ſoleil, en verre, ſuivant la differente figure qu'ont les têtes de ces *ajutages*. Il y a des *ajutages* à tête d'arroſoir; d'autres forment des fleurs de lys.

Ce mot vient du primitif *juſte*, *juſtus*.

AJUSTE. ſ. f. Terme de Marine. Nœud de deux cordes attachées enſemble.

AJUSTEMENT. ſ. m. Action par laquelle on accommode, & on met une choſe en bon état, & dans le point juſte de bien agir. *L'ajuſtement* d'une balance eſt le travail qu'on y fait pour la mettre en équilibre.

AJUSTEMENT, ſignifie auſſi, Commodité, embelliſſement, ornement, parure. Ce locataire a bien fait des *ajuſtemens* à ſa maiſon. Voilà un *ajuſtement* fort galant, & bien entendu. Cette femme eſt toûjours dans un grand *ajuſtement*, dans la derniere propreté. Vos actions, & vôtre *ajuſtement* ont un air de qualité qui enchante, MOL. Ce n'eſt pas l'*ajuſtement* qu'on cenſure dans les femmes; c'eſt l'intention de plaire, & l'ambition de faire des conquêtes, OE. M. Tous ces *ajuſtemens*, & tout cet équipage mondains ne ſont propres qu'à irriter la cupidité, NIC.

AJUSTEMENT, ſignifie encore, Reconciliation, accommodement. Depuis l'*ajuſtement* de ces deux parties, elles ont toûjours bien vecu enſemble.

AJUSTER. v. act. Accommoder quelque choſe; l'approprier; la mettre en état de faire ſon effet; la rendre juſte pour ſervir ſelon ſa deſtination. Ma pendule va bien maintenant, je l'ai fait *ajuſter*. Mon trebuchet n'étoit pas bien *ajuſté*, je l'ai envoyé à la Monnoye pour l'*ajuſter*. Il a fallu replier ma tapiſſerie pour l'*ajuſter* à mon cabinet.

Ce mot vient de *juſtum facere*, NICOD.

AJUSTER. Terme de Maître d'armes. C'eſt porter juſtement ſon coup où l'on veut donner. Il ſçait bien *ajuſter* ſon coup.

On dit en termes de Manege, *Ajuſter* un cheval ſur les voltes à toutes ſortes d'airs.

On dit auſſi en termes de Monnoye, *Ajuſter* les flans ou les carreaux recuits.

AJUSTER, ſignifie auſſi, Orner, embellir, parer. Quand un logis eſt à foi, on prend plaiſir à l'*ajuſter*. Ce pavillon n'étoit point meublé, on l'a *ajuſté* depuis peu. Les femmes ſont long temps à s'*ajuſter*. Il ne faut pas trop s'*ajuſter*; mais auſſi il ne faut pas ſe negliger, OE. M.

AJUSTER, ſe dit au figuré dans le même ſens. Pythagore s'eſt paré, & *ajuſté* pour plaire aux hommes, ABL. Balzac s'*ajuſte* trop, OE. M.

AJUSTER. Ce mot ſe prend auſſi ironiquement pour Mal-traiter, mal accommoder. Moliere a *ajuſté* de toutes pieces Meſſieurs les Medecins. Vous voilà *ajuſté* comme il faut. Vôtre habit eſt bien *ajuſté*; le voilà tout couvert de boué.

AJUSTER, avec le pronom perſonnel, ſignifie auſſi, Se

Digitized by Google

Se mettre en posture, se preparer à faire quelque action d'adresse, comme pour tirer le mousquet, porter une botte, courre la bague. S'*ajuster* sur les étriers.

AJUSTER, se dit figurément en choses morales, & signifie, Concilier, faire convenir, se conformer, s'accommoder. Il y a long temps que ces parens plaidoient ensemble; enfin un ami les a *ajustez*, les a accommodez. Ces deux Marchands se sont enfin *ajustez*; ils sont convenus de leurs conditions. Cela s'*ajuste* assez mal au dessein que vous avez, ABL. Il faut que vôtre volonté s'*ajuste* à la sienne, BAL. On ne sauroit *ajuster* ensemble Dieu & le monde, ARN. Il faut s'*ajuster* au temps, MOL. Les devots sçavent *ajuster* leurs vices avec leur zéle, ID. Rome a voulu persuader qu'une Providence industrieuse avoit *ajusté* les divers genies de ces Rois aux differens besoins de son peuple, ST. EV. Comment *ajustez*-vous ensemble la devotion & la coquetterie? Comment *ajustez*-vous, comment conciliez-vous ces deux passages contraires? Nos humeurs s'*ajustent* bien ensemble.

On dit proverbialement & ironiquement, qu'un homme a été bien *ajusté*, mal *ajusté*, qu'il a été *ajusté* comme il faut, *ajusté* de toutes pieces; pour dire, qu'il a été fort maltraité, soit en sa personne, soit en ses biens. On dit aussi, *Ajustez* vos flûtes, à des Musiciens dont les instrumens ne sont pas d'accord, ou à des gens qui ont ensemble quelque contestation.

AJUSTÉ, ÉE. adj. & part. passé.

AJUSTOIR. s. m. Petite balance où l'on pese, & où l'on ajuste les monnoyes avant que de les marquer.

A L A.

A LA FIN. adv. Enfin, après tout, après bien du temps. Ce mot peut avoir sa place par tout; mais il est pourtant plus de la Poesie, & principalement quand on l'employe au milieu du vers, que de la prose. Cet homme m'a bien donné de la peine; mais *à la fin* j'en suis venu à bout. *A la fin* j'ai quitté la robbe pour l'épée, MOL.

*On me dit qu'*à la fin *toutes choses se changent*, MALH.
Mes flammes à la fin *me vont reduire en cendre*, GOMB.

ALAIGRE. adj. m. & f. Agile; dispos à sauter, à danser, à courir. On ne pourroit pas s'en servir dans le beau stile; mais seulement dans le familier, & en riant. A se sauver de nous, Dieu sçait s'il est *alaigre*, RAC.

Nicod derive ce mot de *alacer*, qui a été fait de *adacer*: qui signifie, *qui ne pleure point, qui a toûjours l'œil riant*. Festus le derive de *alu acer*. Il vaut mieux dire qu'*alacer* se dit comme *non tacer, entier*, qui n'est point mutilé.

ALAIGREMENT. adv. D'une maniere gaillarde & joyeuse. Il est allé à ce voyage *alaigrement*. Les soldats le suivoient *alaigrement*, lorsqu'ils le virent à pied marcher à leur tête, ABL. Ce mot commence à vieillir, & on diroit plutôt, les soldats le suivirent avec joye, avec ardeur.

ALAIGRESSE. Voyez ALEGRESSE.

ALAIS. s. m. C'est un oiseau de proye qui vient d'Orient, qui est propre pour voler les perdrix. Il y en a d'entretenus dans la Fauconnerie du Roi. Quelques-uns les appellent *alethes*, ou *veritables*; car ils sont en telle reputation, qu'on croit que rien ne leur échappe. Il en vient aussi de bons du Perou.

ALAISE. Voyez ALÉSE.

ALAISE. s. f. Terme de Menuiserie. C'est dans une porte coûtée, & emboîtée, ou dans un panneau d'assemblage, la planche la plus étroite qui acheve de le remplir. Les panneaux d'un lambris doivent être assemblez sans *alaise*, pour être plus propres.

ALAITER. v. act. Nourrir un enfant avec le lait qu'il sucee des mammelles. Une bonne mere doit *alaiter* ses enfans de son lait. Remus & Romulus furent *alaitez* par une louve. On appelle *Madame la Nourrice*, celle qui a *alaité* un Roi, ou un fils de France. On a dit au Sauveur, Bienheureux le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont *alaité*.

Ce mot vient du Latin *allactare*.

On dit poëtiquement, qu'un bon Poëte a été *alaité* au Parnasse, qui est le nourriçon des Muses.

ALAITÉ, ÉE. part. passé. & adj.

ALAMATOU. s. m. Fruit de l'Ile de Madagascar. Il ressemble à une prune noire, & il en a le goût.

ALAMBIC. Voyez ALEMBIC.

ALAMBIQUER. Voyez ALEMBIQUER.

ALAN. s. m. Terme de Venerie. C'est un gros chien, ou espece de dogue, qui est venu originairement d'Epire. Il y en a de trois sortes: *alan gentil*, celui qui est de la taille d'un levrier: *alan vautre*, qui tire sur le mâtin, qui est bon à chasser aux ours & aux sangliers: & *alan de boucherie*, qui sert à garder les maisons, & à conduire des bœufs.

Ce mot est venu de l'Espagnol *alano*. Les Anciens disoient aussi *alanus*. Nebricensis l'appelle *molossus*.

ALAQUE. s. f. Terme d'Architecture. Membre quarré, & plat, qui fait le fondement de la base des colonnes. On l'appelle aussi *plinthe*, ou *orlet*.

ALANGOURI, IE. adj. Qui est affoibli par une grande maladie ou affliction, laquelle oblige à mener une vie langoureuse.

Ce mot est vieux, & hors d'usage, quoique fort significatif; & vient de *languere*, qui signifie en Latin la même chose.

ALARGUER. v. n. Terme de Marine. C'est, Se mettre au large, s'éloigner de la côte, ou de quelque vaisseau.

Ce mot est tiré du Latin *largus*, qui signifie, *qui n'est point à l'étroit, large, abondant*, &c.

ALARME. s. f. Tumulte; terreur; épouvante; signal qu'on donne par des cris, ou par des instrumens de guerre, pour faire prendre les armes dans l'arrivée imprevuë d'un ennemi; ou pour jetter le trouble, & la confusion parmi les ennemis, & les mettre en desordre. Les ennemis donnerent une chaude *alarme*; une fausse *alarme* en cette occasion.

ALARME, se dit aussi figurément de toutes sortes de frayeurs, ou d'apprehensions bien, ou mal fondées. Il ne faut pas jetter de vains scrupules, ni de fausses *alarmes* dans les consciences, LA PL. Il étoit en de continuelles *alarmes* de la perte de son procés. Cette femme étoit toûjours en *alarme* pour son mari. Vous avez pris l'*alarme* bien legerement. Nous voyons finir nos *alarmes*, MOL. Tenir la pudeur en *alarme*, ID.

ALARMER. v. act. Donner, ou prendre l'alarme; inquieter, effrayer; se dit tant au propre qu'au figuré. L'approche des ennemis *alarma* tout le camp. Un General ne doit point s'*alarmer* sans de bons avis. Vous vous *alarmez* d'une nouvelle qui se trouvera peut-être fausse. Il trouble ma raison, *alarme* ma tendresse, LA SUZE. A quoi bon cette delicatesse, qui s'*alarme* d'un mot nouveau, & qui ne peut souffrir la rencontre de deux voyelles? BOUH. Un Acteur sage ne doit rien dire qui *alarme* la pudeur, ST. EV. L'amitié remplit & remuë le cœur, sans le troubler, & sans l'*alarmer*, DE L'AM. Une femme ne doit pas avoir une vertu farouche, ni faire semblant de s'*alarmer* dès qu'on lui dit des choses flateuses, BELL. Une si fâcheuse nouvelle *alarma* son amour, SCAR. Elle sentoit une passion qui inquietoit, & *alarmoit* un peu sa vertu, VILL. Plusieurs le font venir du cri de guerre des Grecs, qui étoit *alali*.

ALATERNE. ſ. m. Arbriſſeau qui devient quelquefois grand comme un arbre, & dont les feuilles ſont d'une grandeur moyenne entre celles de l'olivier & de l'yeuſe, aſſez groſſes, vertes-noirâtres, dentelées legerement tout autour, rangées alternativement, ameres, un peu âcres. Ses fleurs ſont des entonnoirs à pavillon decouppé en étoile à cinq pointes, de couleur blanche. Il leur ſuccede des bayes groſſes à-peu-près comme celles du ſureau, molles, ſucculentes, noires quand elles ſont meures, remplies chacune de trois ſemences jointes enſemble. En Latin *alaternus prior*, CL. HISP. P. TOURNEFORT. Comme cet arbriſſeau croît fort vite, qu'il conſerve toûjours ſa verdure, & qu'on peut le tondre facilement, on en fait des paliſſades & des boſquets dans les jardins. Il y a quelques autres eſpeces d'*alaterne*. Cette plante a été appellée ainſi à cauſe de la diſpoſition de ſes feuilles qui ſont alternes, par où on diſtingue aiſément ſes eſpeces de celles de la phillyrea, qui les ont oppoſées le long des tiges & des branches.

A L B.

ALBASTRE ou ALBATRE. ſ. m. Eſpece de pierre moins dure que le marbre; mais plus dure que le plâtre. On en trouve de toutes ſortes de couleurs. Il y en a qui eſt très-blanc & luiſant; c'eſt le plus commun: & d'autre qui eſt rouge comme du corail. Il y en a d'une ſorte qu'on appelle onix, parceque ſa couleur eſt ſemblable à celle d'une autre pierre qu'on nomme proprement onix, & qui en eſt bien differente. L'*albâtre* eſt aiſé à tailler. On en fait de petits vaſes, des ſtatuës, & des colonnes. *Albâtre* chez les Anciens ſignifioit une boëte à parfums.

Quelques-uns tirent ce mot du Latin *album*, à cauſe de la blancheur de cette pierre: d'autres du Grec *alabaſtron*, qu'ils tirent d'*a* privatif, & de *lambano*, *capio*. Cette pierre eſt ſi unie, que les mains gliſſent deſſus ſans pouvoir s'y attacher.

On dit figurément d'une femme fort blanche, qu'elle a la gorge d'*albâtre*, le teint d'*albâtre*, que c'eſt de l'*albâtre* animé.

ALBE ou ALBETTE. ſ. m. Petit poiſſon de riviere qui reſſemble à l'anchois; il a la tête petite, les yeux grands à proportion & rouges: ſon dos eſt verdâtre, & ſon ventre blanc avec deux lignes aux côtez. En Latin *alburnus*.

ALBERGE. ſ. f. Eſpece de pêche precoce, & qui vient devant les autres; la chair en eſt jaune, & ferme: en Latin *Perſicum minus*, *alberga*. On appelle *albergier*, l'arbre qui porte les *alberges*.

ALBICORE. ſ. m. C'eſt un poiſſon qu'on trouve dans la mer Oceane, d'un goût & d'une couleur aſſez approchante de celle de nos maquereaux, ſi ce n'eſt qu'il eſt bien plus grand. Il fait la chaſſe aux poiſſons volans qui ſe trouvent dans cette mer-là.

ALBIGEOIS. ſ. m. C'eſt un nom d'Heretiques qui ſuivoient la doctrine d'un certain Pierre & Henri de Bruis Provençal, qu'il enſeigna premierement en Provence, & depuis en Gaſcogne & en *Albigeois*. Il fut brûlé 20. ans après à St. Gilles, & ſa doctrine fut condamnée au Concile de Latran l'an 1180. Les *Albigeois* furent auſſi appellez Petrobuſiens, du nom de Pierre de Bruis qui en fut comme le chef. Ses Sectateurs prenoient le nom de *Cathares*, ou de *Puritains*.

ALBIQUE. ſ. f. Terme de Droguiſte, eſt une eſpece de craye, ou terre blanche âtre, graſſe & viſqueuſe, qui reſſemble en quelque ſorte à la terre Lemnienne ou ſigillée. On a decouvert depuis peu une terre auprès de Blois ſemblable en vertu à celle qu'on apporte de Lemnos.

Ce mot vient du Latin *album*, *blanc*.

ALBOUR, ou AULBOUR, ou AUBOURS. ſ. m. Arbre d'une grandeur mediocre, que Mr. Tournefort met parmi les eſpeces de citiſe. Voyez AUBOURS.

ALBRENT ou ALEBRAN. D'autres écrivent *halbran* ou *halebran*. ſ. m. Jeune canard ſauvage, qui eſt ainſi nommé juſqu'en Octobre, auquel temps il devient canardeau, & un mois après on l'appelle *canard*, ou oiſeau de riviere.

Menage dit que ce mot vient du Grec *halibrenthos*, qui ſignifie une *canne de mer*, dont on a fait depuis *albrent*.

ALBRENER. v. n. Terme de Fauconnerie. Chaſſer aux albrens.

ALBRENÉ, ÉE. part. Qui ſe dit de tout oiſeau rompu en ſon pennage, ou defaillant de pennage, ſans pennage entier à ſes ailes.

On le dit figurément de ce qui eſt en mauvais état. Un homme *albrené*, armée *albrenée*. Rabelais a dit dans l'Apologue de l'Aſne & du Rouſſin, Te voilà tout *albrené*.

Ce mot vient de l'article *al*, & de *brenthos*.

ALBUGINEUS, EUSE. adj. Terme d'Anatomie, qu'on donne à la tunique qui couvre immediatement le teſticule, & qu'on appelle ainſi parcequ'elle eſt blanche.

On donne auſſi ce nom à une des humeurs de l'œil, qui s'appelle autrement, l'humeur aqueuſe.

A L C.

ALCAIQUE. adj. Terme de Poëſie Grecque, & Latine. Vers compoſé de deux pieds & demi d'un vers Jambique, & de deux Dactyles. Le Poëte Alcée a donné le nom à cette eſpece de vers.

ALCANNA. ſ. f. Quelques-uns donnent ce nom au troëne que les Latins appellent *liguſtrum*, & d'autres à la colie de poiſſon.

ALCANTARA. Ordre militaire d'Eſpagne. La ville d'*Alcantara* ayant été repriſe ſur les Maures par Alphonſe IX. en 1212, il la confia à la garde des Chevaliers de Calatrava. Deux ans après elle fut remiſe aux Chevaliers du Poirier. C'étoit un Ordre de Chevaliers inſtitué en 1170. par Gomez Farnand, & approuvé par le Pape Alexandre III. ſous la regle de St. Benoît. Alors ils changerent de nom, & prirent celui de la ville d'*Alcantara* dont ils étoient en poſſeſſion. Après la defaite des Maures, & la priſe de Grenade, la Maîtriſe de l'Ordre d'*Alcantara*, & celle de l'Ordre de Calatrava furent reünies à la Couronne de Caſtille par Ferdinand & Iſabelle. En 1540. les Chevaliers d'*Alcantara* demanderent la permiſſion de ſe marier, & elle leur fut accordée.

ALCE'E. ſ. f. Sorte de plante qui ne differe de la mauve & de la guimauve, qu'en ce que ſes feuilles ſont decouppées profondément. Il y en a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *alcea vulgaris major*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, rondes, moelleuſes, velues. Ses feuilles ſont preſque rondes, attachées à de longues queuës. Ses fleurs ſont belles, purpurines, ou de couleur de chair, & ſes ſemences deviennent noires en meuriſſant. L'*alcée* a preſque les mêmes vertus que la mauve, elle eſt moins gluante & plus reſolutive.

ALCHIMILLE. ſ. f. Plante qui pouſſe des feuilles larges, rondes, approchantes de celles de la mauve, mais plus fermes, plus crepées, crenelées tout autour, diviſées en huit ou neuf quartiers, ou angles. Il s'éleve d'entre ces feuilles de petites tiges rondes, velues, qui portent en leurs ſommets de petites fleurs à quatre étamines, diſpoſées en ombelles, & ſoutenuës par un calice en entonnoir. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede

Digitized by Google

ſuccede à chacune une graine, quelquefois deux ou trois, menuës, rondes, jaunes, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Sa racine eſt longue, de la groſſeur du petit doigt, ou du pouce, garnie de fibres. En Latin *alchimilla vulgaris*, C. BAUH. Cette plante eſt vulneraire, propre pour arrêter le ſang, & pour les ulceres du poumon. Il y en a pluſieurs autres eſpeces. L'*alchimille* porte le nom des Alchymiſtes qui loüent fort les vertus de l'*alchimille* ordinaire. On l'appelle autrement *pied de lion*.

ALCHYMIE. ſ. f. On dit auſſi *Alquimie*, ou ſimplement *Chymie*. C'eſt un Art qui apprend à diſſoudre tous les corps naturels, & à les reſoudre dans leurs principes. Elle enſeigne à ſeparer les ſubſtances utiles de chaque mixte d'avec les inutiles. L'*Alchymie* n'eſt decriée qu'à cauſe qu'il y a pluſieurs ignorans, charlatans, & chercheurs de pierre Philoſophale qui ſe vantent de ſçavoir l'*Alchymie*, pour attraper des duppes, & des avares.

Nicod derive ce mot du Grec χυμὸς, *ſuc*, à cauſe que la *Chymie* extrait le ſuc des plantes & des animaux; ou de χέειν, *fondre*, parcequ'elle donne le moyen de mettre les choſes les plus ſolides en fuſion; Libanius & Savot, d'un certain *Alchymus* qui faiſoit de faux or; Menage après Bochart, de l'Arabe *chema*, & de l'article *al*, qui ſignifie l'*art occulte*. Saumaiſe dit qu'il vient d'un certain *Chymes* ou *Chemes*, fort eſtimé des Grecs, comme le premier inventeur de la *Chymie*. D'autres diſent qu'il vient de *Chamia* ou *Chemia*, nom ancien de l'Egypte, d'où cette ſcience fut portée en Grece. Mais ce qui a plus d'apparence, c'eſt que ce mot eſt Arabe, & veut dire *ſalis fuſio*, ou *fonte des ſels*; car une des principales operations de la *Chymie* ſe fait ſur les ſels. Quoique le mot d'*Alchymie* & celui de *Chymie* ſignifie la même choſe, les Chymiſtes pourtant ſe ſervent particulierement de celui d'*Alchymie*, pour exprimer la Chymie la plus ſublime, & la partie qui enſeigne la tranſmutation des metaux.

On appelle, Or & argent d'*Alchymie* ou d'*Alquemie*, un mélange de ces metaux avec d'autres metaux imparfaits. Les faux monnoyeurs ſe ſervent d'or & d'argent d'*Alchymie*, qui ne reſiſtent point au feu, & qui ne ſouffrent point la coupelle.

On dit proverbialement, Faire l'*Alchymie* avec les dents, lorſqu'on remplit ſa bourſe par l'épargne de ſa bouche. D'autres appliquent ce proverbe à Mydas, qui convertiſſoit en or tout ce qu'il buvoit & mangeoit, duquel on peut dire proprement, qu'il faiſoit l'*Alchymie* avec les dents.

ALCHYMISTE ou CHYMISTE, adj. Celui qui ſçait la Chymie; qui l'enſeigne, ou qui en fait les operations. Quand on met ce mot tout ſeul, on dit plutôt *Alchymiſte*; & alors il eſt ſubſtantif. Quand on le joint avec quelque autre pour épithete, on dit plutôt *Chymiſte*. Un Medecin *Chymiſte*. On a obligation aux *Alchymiſtes* de la decouverte des plus beaux ſecrets de la nature, de la fonte & de la preparation des metaux. Le mot d'*Alchymiſte* ſe dit particulierement de celui qui s'applique à la tranſmutation des metaux.

ALCOLISER. Voyez ALXOOLISER.

ALCORAN. ſ. m. Livre qui contient la Loi du faux Prophete Mahomet. C'eſt une pretenduë conference de Mahomet avec Dieu & les Anges, dont il dit qu'il a reçu ſa Loi.

Ce mot eſt Arabe, & ſignifie, le *Recueil des preceptes*. Mahomet l'appelle auſſi *Elforcan*, c'eſt-à-dire, *Qui diſtingue le bien d'avec le mal*. Les Turcs diſent que l'original de l'*Alcoran* eſt écrit ſur une table qui eſt gardée au ciel; que l'Ange Gabriel a apporté cette copie à Mahomet, qui ne ſçavoit ni lire, ni écrire. Il a été traduit en François par André du Rier Sr. de Maillerair.

Le Pere Hierôme Dandini dans ſon voyage du Mont Liban rapporte que les Mahometans ont une Theologie poſitive appuyée ſur l'*Alcoran*, & ſur la tradition; & une autre Scholaſtique fur la raiſon: qu'ils ont leurs Caſuiſtes, & une eſpece de Droit Canon, où ils diſtinguent ce qui eſt de droit divin d'avec ce qui eſt de droit poſitif. Ils ont auſſi des eſpeces de Beneficiers, de Chapelains, d'Aumôniers, & de Chanoines qui liſent chaque jour un chapitre de l'*Alcoran* dans la Moſquée, & qui ont des Prebendes pour cela. Le *Hatib* de la Moſquée eſt proprement ce que nous appellons le Curé d'une Parroiſſe; & les *Scheics* ſont les Predicateurs qui tiennent devant eux l'*Alcoran* ouvert, & qui en liſent quelque verſet pour leur ſervir de texte.

ALCÔVE. ſubſt. Les Architectes le font maſculin; mais dans l'uſage ordinaire il eſt feminin. C'eſt la partie d'une chambre qui en eſt ſeparée par une eſtrade, & par quelques colonnes, ou ornemens d'Architecture; on y place d'ordinaire le lit, ou des ſieges, comme dans un lieu retiré. Un homme eſt-il plus heureux pour avoir la goutte dans une magnifique *alcove*? BAL.

Dans le reduit obſcur d'une alcove enfoncée
S'éleve un lit de plume à grands frais amaſſé, BOI.

Le mot eſt venu de l'Eſpagnol *alcoba*; & les Eſpagnols l'ont pris de l'Arabe *elkanf*, où il ſignifie ſeulement un *cabinet*, ou le lieu où l'on dort; ou d'*elcobat*, qui ſignifie *tabernaculum*.

ALCYON. ſ. m. Eſpece d'oiſeau hantant la mer & les marécages, de la groſſeur d'une caille, au plumage bleu, verd & rouge, qui fait ſon nid dans les roſeaux. Belon dit que l'*alcyon* eſt un oiſeau de mer, qui fait ſon nid parmi les roſeaux; qu'il a le corps de couleur rouſſe & enfumée, le bec trenchant, & les jambes & les pieds cendrez. Quelques-uns l'appellent *martinet*, ou *oiſeau de St. Martin*, & ſur tout en Normandie; ou *martinet pêcheur*: & en quelques lieux on le nomme *drapier*. Les Naturaliſtes diſent que la mer eſt toûjours calme quand les *alcyons* font leurs nids. C'eſt une fable.

On appelle les jours *Alcyoniens*, ceux pendant leſquels les *alcyons* font leur nid, qui ſont vers le ſolſtice d'hiver.

ALCYONIUM. ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à pluſieurs plantes qui naiſſent au fond de la mer, & dont on ne ſçauroit determiner le caractere; car elles ſont de differente figure. Dioſcoride en decrit cinq eſpeces. La premiere appellée *alcyonium durum*, eſt ſemblable à une éponge, d'un goût acerbe, peſante, de mauvaiſe odeur, ſentant le poiſſon. La ſeconde eſt auſſi ſemblable à une éponge, legere, caverneuſe, d'une odeur approchante de celle de l'algue. La troiſiéme appellée *alcyonium vermiculare*, eſt en forme de petits vers, de couleur preſque purpurine: quelques-uns l'appellent *alcyonium milleſium*. La quatriéme appellée *alcyonium molle*, eſt legere, molle, ſemblable à de la laine graſſe. La cinquiéme appellée *alcyonium ſpongioſum*, eſt de la figure d'un champignon, ſans odeur, rude au dedans & poreuſe, douce au toucher exterieurement. La premiere & la ſeconde eſpece ſont propres pour les dartres, & pour les autres démangeaiſons du cuir. La troiſiéme eſt aperitive. La quatriéme eſt reſolutive. La cinquiéme eſt propre pour nettoyer les dents. Il y a pluſieurs autres eſpeces d'*alcyonium*.

A L D.

ALDEBARAN. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Etoile de la premiere grandeur, qu'on appelle autrement, l'œil du Taureau.

ALDERMAN. ſ. m. C'eſt un mot Anglois, qui eſt connu en France à cauſe du commerce & du voiſina-

Digitized by Google

ge du païs. Il y a des *Aldermans* dans toutes les villes municipales, qui en compoſent le Conſeil commun. Chaque Corps de metier en fournit un certain nombre. Ce ſont eux qui reglent tout ce qui appartient à la Police. Ils ſe mêlent auſſi quelquefois des affaires civiles, & criminelles, mais fort rarement, & ſeulement en certains cas. C'eſt d'entr'eux que l'on choiſit les Maires & les Echevins des villes, leſquels après leur Mairie, & leur Echevinage, retournent dans le Corps des *Aldermans*, dont ils étoient comme les Commiſſaires. Spelman dit incertain quelle a été autrefois cette dignité; mais il tient en general qu'elle appartient à des Juges. Il y a eu auſſi des *Aldermans* des Marchands, des *Aldermans* de l'Hôpital &c.

Ce mot vient d'*alder* SAXON; qui ſignifie *ſenior*, & *mann* qui ſignifie *homo*.

ALECTORIENNE, ſ.f. C'eſt une pierre qui ſe trouve quelquefois dans l'eſtomac ou dans le foye des vieux coqs, d'où elle a tiré ſon nom; car *alectos* eſt un mot Grec, qui ſignifie *coq*. Elle eſt ordinairement de la figure & de la groſſeur d'un lupin. Elle excede rarement la groſſeur d'une feve. Sa couleur eſt tantôt cendrée, & tantôt brune. Elle eſt quelquefois parſemée de veines rouges. On lui attribuë beaucoup de vertus; mais la plupart ſont fabuleuſes.

ALEGE. Voyez ALLEGE.

ALEGRESSE, ſ.f. Joye éclatante, & generale; marque exterieure de contentement, & d'approbation. Le Prince fut reçu avec une grande *alegreſſe* de ſes ſujets, avec pluſieurs cris d'*alegreſſe*. Venez, ſoûtons le Seigneur avec *alegreſſe*, PORT-R. Chantez des cantiques d'*alegreſſe*, BOU. Les Martyrs bravoient les ſupplices avec une *alegreſſe* merveilleuſe, ID. Je me ſuis étonné de ſon peu d'*alegreſſe*, RAC. Jamais nous ne goûtons de parfaite *alegreſſe*, CORN. On appelle les ſept *alegreſſes*, certaines prieres que l'Egliſe Romaine adreſſe à la Vierge.

Ce mot eſt derivé d'*alegre*, parceque dans cette joye on ſaute, on danſe, on s'émeut, & on montre ſon agilité.

ALEMBIC, ſ.m. L'Academie écrit *Alambic*. Terme de Chymie. Vaiſſeau qui ſert à diſtiller. Dans ſa ſignification étroite, c'eſt un vaſe rond, élevé en pointe vers le haut, & plus large vers le bas. Il a en dedans un rebord courbé, & aſſez large pour recevoir les liqueurs; ce rebord eſt percé pour laiſſer écouler la liqueur, laquelle ſort par un long bec, ou tuyau, & tombe dans un autre vaiſſeau, qu'on appelle le *recipient*. Ce vaſe, ou *alembic*, eſt adapté à un vaiſſeau qu'on appelle la *cucurbite*, & dans lequel on met la liqueur qu'on veut diſtiller. La force du feu éleve de la liqueur contenuë dans la cucurbite, des vapeurs, qui ſont reçûes dans l'*alembic*; & là elles ſe condenſent, ſoit par la froideur de l'air exterieur, ſoit par l'eau qu'on y applique exterieurement, & ſe convertiſſent en liqueur, laquelle s'écoule dans le recipient par le bec de l'*alembic*. Comme ce vaiſſeau reſſemble un peu à une chapelle à l'antique, on l'appelle *chape*, *chapelle*, ou *chapiteau*. Quelquefois on met autour de ce chapiteau une eſpece de baſſin rempli d'eau fraîche, qui ſert à condenſer & à reſoudre les vapeurs qui s'élevent de la cucurbite. Quelquefois le bec de l'*alembic* eſt joint & uni à un tuyau entortillé, qui à cauſe de cela s'appelle *ſerpentin*, & qui paſſe à travers un tonneau plein d'eau froide, & que l'on a ſoin de rafraîchir à meſure qu'elle s'échauffe. En ce cas on ſe ſert plus communement d'une chape étamée, en forme de tête, qu'on appelle *tête de more*, autour de laquelle il n'y a point de refrigerant. Mais le mot *alembic* dans ſa ſignification plus étenduë, & plus generale, comprend toute la machine qui ſert à diſtiller; c'eſt-à-dire, la cucurbite, le chapiteau &c. Il y a differentes ſortes d'*alembics*: un *alembic* ouvert, lequel eſt compoſé de deux pieces ſeparées; la cucurbite, & le chapiteau: un *alembic* aveugle, compoſé d'un chapiteau poſé, & ſcellé hermetiquement ſur la cucurbite &c.

On dit proverbialement, qu'une propoſition, qu'une affaire a paſſé par l'*alembic*, pour dire, qu'elle a été bien diſputée, bien examinée, qu'on en a tiré toute la ſubſtance.

Ce mot vient de l'article Arabe *al*, & du mot Grec *ambix*, qui eſt une eſpece de vaiſſeau de terre, dont parlent Athenée & Heſychius, Menage après Caſaubon, & Voſſius. Mais Matthieus Silvaticus dans ſes Pandectes de Medecine dit que ce mot eſt Arabe, & ſignifie *la partie ſuperieure* du vaiſſeau diſtillatoire.

ALEMBIQUER, ou ALAMBIQUER, comme l'écrit l'Academie. v. act. qui ne ſe dit guéres qu'au figuré, & avec le pronom perſonnel. *S'alembiquer* l'eſprit; pour dire, Mediter profondément, ſe tourmenter, s'épuiſer à force de reflexions; s'embaraſſer, s'inquieter; ſe gêner l'eſprit par une trop grande application ſur des choſes difficiles. Il n'eſt en uſage que dans le ſtile bas, & comique. Il prend plaiſir à *s'alembiquer* l'eſprit par mille chimeres, SCAR. On dit auſſi dans le même ſens *s'alembiquer* la cervelle. Mais *alembiquer* dans le ſens de diſtiller, de tirer par l'alembic, ne ſe dit plus.

ALEMBIQUÉ, ÉE. part. paſſ.

ALENCONTRE. adv. Vieux mot, qui ſe dit de ce qui eſt contraire. Si vous êtes de cet avis, je ne vais pas *alencontre*; je ne dis rien *alencontre*. On diſoit autrefois au Palais, Je plaide pour un tel *alencontre* d'un tel; maintenant on dit ſeulement *contre*, & pareillement en pluſieurs autres occaſions.

Ce mot ſe tire du Latin *contrà*, & n'eſt plus d'uſage dans le ſtile poli.

ALENOIS. adj. C'eſt une épithete qu'on donne à une eſpece de creſſon, qu'on appelle, Creſſon *alenois*. Voyez CRESSON.

ALENTIR. v. act. Diminuer, affoiblir un mouvement, ou rendre une action plus lente. Il ne faut qu'augmenter le nombre des roues dans une horloge, ou changer ſon balancier, pour *alentir* ſon mouvement. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel, La vieilleſſe s'*alentit*; le courage, la fougue du ſoldat s'*alentit*; c'eſt-à-dire, le feu, l'ardeur du ſoldat ſe refroidit. On croit qu'*alentir* n'eſt pas ſi uſité que *talentir*. *Alentir* a vieilli.

ALENTI, IE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent de *lentus*, qui ſignifie *ſouple*, *pliable*, *lent*.

ALENTOUR. adv. Aux environs: la place d'*alentour* étoit toute ſanglante, CER.

A l'éclat de ſes yeux les rochers d'alentour,
Tous durs, tous froids qu'ils ſont ſurent toucher d'amour, MEN.

Remplit de ſes regrets tous les lieux d'alentour, SAR.

Mais comme preposition, il vieillit; & en ſa place on dit, *autour*.

Ses fils alentour *de ſa table*
Font une couronne agreable, GOD.

ALERTE. adj. qui ſe dit en parlant des gens éveillez, & qui ſont toûjours ſur leurs gardes, comme s'ils étoient ſur quelque lieu éminent d'où ils puſſent découvrir tout ce qui ſe paſſe autour d'eux. On ne ſurprendra pas ce General, il eſt toûjours *alerte*; pour dire, toûjours vigilant. Il eſt *alerte*; pour dire, deſſiant & ſur ſes gardes. On dit auſſi dans le ſtile ſimple & enjoüé, Avoir l'eſprit *alerte*; pour dire, vif, gai, diſpos.

ALERTE, eſt auſſi une eſpece d'adverbe dont on ſe ſert

pour

pour avertir, qu'on se tienne prêt, & sur ses gardes. *Alerte*, l'ennemi approche.

Ce mot est dérivé d'*air*, comme qui diroit, un homme qui cherche l'air, qui ne garde point les tisons. Quelques-uns le dérivent de *erta*, qui signifie un *sentier* qui monte sur un côteau, par où l'on envoye les soldats pour découvrir les ennemis: d'où vient qu'on a dit, *Star all'erta*; pour dire, *Etre au guet*.

ALESAN, ou ALZAN. s.m. Cheval qui prend son nom de son poil qui est d'une couleur rouſsâtre, & qui a le crin roux, ou blanc. Il y a un *alezan* brûlé, & un *alezan* clair, selon que la couleur est plus ou moins obscure. Un proverbe Espagnol dit: *Alzan tostado antes muerto que cansado: Alzan brûlé, plutôt mort que lassé*: ce qui montre que c'est la marque d'un bon cheval. Quand il a les extremitez lavées, c'est une marque de foiblesse.

Ce mot vient de l'Espagnol *alazan*, & celui-ci de l'Arabe *albeſan*, qui signifie un cheval courageux & de bonne race, MENAGE. D'autres le derivent de l'article *al*, & de *aza*, qui signifie *color infamatus*. D'autres disent qu'il vient par corruption de *aleran*, à cause que les chevaux de ce poil vont fi vite, qu'ils semblent avoir des ailes.

ALESE. s.f. Drap qui sert à envelopper, ou à chauffer un malade, qui n'est fait ordinairement que d'un lé de toille, d'où il y a apparence qu'il a pris son nom.

ALESE', E'E. adj. Terme de Blason, qui se dit des pieces honorables de l'Ecu qui sont retranchées, ou diminuées, qui ne vont pas jusqu'à ses bords, ou qui ne touchent pas les deux flancs de l'Ecu. C'est la même chose qu'*alaiſé*, ou *aliſé*. On dit aussi, *accourci*, & *arrêté*, pour signifier la même chose. Ainsi on dit, Une croix *aliſée*, un pal *aleſé*, une face *alaiſée*, un chevron *aleſé*, arrêté, ou raccourci.

ALESER. v.act. Terme de monnoye. *Aleſer* les carreaux, c'est, les flatir ou les battre sur l'enclume legerement, & seulement pour redresser leurs bords, & rechausser leurs cornes.

ALESNE, ou ALENE. s.f. Pointe d'acier emmanchée qui sert à plusieurs artisans, comme aux Bourreliers, Cordonniers, Malletiers, Savetiers &c. pour percer le cuir, & y passer du fil, afin d'en attacher plusieurs pieces ensemble.

Ce mot vient de l'Espagnol *aleſna*, que Covarruvias & Menage disent avoir été fait du Latin *à ledendo*, ou de l'Arabe *aleſemma*, fait de la racine *ſanna*, qui signifie *rendre pointu*. D'autres le derivent *a linea*, parcequ'il sert à faire passer le fil que les ouvriers appellent *linguenil*; & pretendent qu'on a dit autrefois *aleigne*, & *aligne*.

On dit proverbialement d'un poltron qui souffre qu'on lui faſſe des insultes, qu'il se laisseroit donner cent coups d'*alêne* dans les fesses, plutôt que de se battre.

ALESNIER ou ALENIER. s.m. Ouvrier qui fait & vend des alênes, & des aiguilles.

ALETHE. s.m. Terme de Fauconnerie. C'est un oiseau propre à voler la perdrix, qui vient des Indes, qui est fort cher, & qu'on vend au moins cent écus en Espagne, quoiqu'il ne soit point dressé.

ALETTE. s.f. Terme d'Architecture. Petite aile; côtez d'un trumeau qui est entre deux arcades, quand il y a dans le même trumeau, une colonne, ou un pilastre: c'est ce qui reste, & ce qui paroit du trumeau entre le vuide de l'arc, & la colonne, ou le pilastre. On appelle aussi les *alettes*, jambages, ou *pié-droits*.

ALEVIN. s.m. Menu poisson qui sert à peupler les étangs, les marais, & les rivieres. En plusieurs lieux on l'appele *du norrain*, & generalement *du peuple*. Il faut tant de milliers d'*alevin* pour empoiſsonner cet étang. Il se dit particulierement du carpeau.

ALEVINAGE. s.m. Poisson que rebutent les Marchands, & que les Pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler, quand ils en trouvent dans leurs filets.

ALEVINER. v.act. Empoiſsonner un étang, en y jettant de l'alevin. Il faut quatre milliers de peuple pour bien *aleviner* cet étang.

Ces mots viennent du Grec *halieus*, *pêcheur*, de *hals*, d'où vient *halieuticon*, ouvrage compoſé sur la pêche.

ALEXANDRIN. adj. m. Epithete qu'on donne à un certain genre de vers de la Poëſie Françoiſe. Ces sortes de vers sont alternativement de 12. & de 13. syllabes; c'est-à-dire, que les masculins sont de 12. & les feminins de 13. syllabes. Ils ont leur repos à la sixiéme syllabe. On leur a donné le nom d'*Alexandrins*, à cause d'un poeme de la vie d'Alexandre, qui fut compoſé avec cette meſure de vers par Alexandre Pâris, Jean li Nivelois, Lambert li Cor, & autres vieux Poetes François. Mais ce genre de Poëſie ne fut point approuvé, & l'on en negligea même absolument l'usage. Du temps de Marot ils étoient encore si peu connus, que quand il s'en ſervoit, il en avertiſſoit le lecteur en mettant ce titre, *vers Alexandrins*. Baïf, & du Bartas en renouvellerent l'usage. Ronſard s'est vanté de les avoir remis en vogue, & en honneur. Cependant les poëmes heroïques étoient encore compoſez de vers de dix & de onze syllabes, qu'on nommoit, *vers communs*. Mais les meilleurs Poëtes s'apperçurent enfin que les vers *Alexandrins* sont les plus propres pour les Poëmes épiques, & pour la poëſie la plus relevée. C'est pourquoi on les appelle *vers heroïques*. Les vers de dix syllabes furent trouvez trop courts pour y renfermer un sens achevé: au lieu que les vers *Alexandrins* sont d'une juſte longueur, pour parler plus sententieuſement. Ils sont plus magnifiques, & plus reſonnans, & la compoſition est plus grave, & plus hautaine. Ils tiennent dans la langue Françoiſe la place des vers hexametres des Grecs, & des Latins, & ils sont propres aux sujets heroïques. On s'en ſert auſſi pour les pieces de Theatre, & ils ont très-bonne grace dans une élegie amoureuſe, & plaintive, PASQ. MEN. J'eſpere faire un jour marcher ma Franciade à la cadence *Alexandrine*, RONS.

ALEXIPHARMAQUE. s.m. Medicament qui est propre pour reſiſter aux venins & à la malignité des humeurs, & pour fortifier les parties vitales. Il y en a d'internes, qui remedient aux fievres malignes, à la peſte, & aux poiſons pris au dedans; & d'autres externes, que l'on applique contre la morſure & la piquûre des bêtes venimeuſes.

Ce mot est Grec, & vient de *alexein*, *donner secours*, & de *pharmacon*, *medicament*.

ALEXITERE. s.m. Ce mot signifie la même chose qu'Alexipharmaque. Quelques-uns donnent particulierement ce nom aux remedes qu'on employe contre la morſure des bêtes venimeuſes.

Alexitere est un terme Grec, qui vient de *alexein*, *ſecourir*, & *therion*, *bête farouche*.

A L F.

ALFIERE. s.m. Porte-enſeigne. Ce mot est étranger, & ſe dit en France pour ſignifier les Officiers Espagnols ou Flamans qui ſervent en cette qualité.

Il vient de l'Espagnol *Alferez*, & originairement de *Aquiliſer*, qui signifie, *Porte-enſeigne* de l'Empire.

A L G.

ALGALIE. s.f. est un inſtrument de Chirurgie,

ou une fonde creuſe qui ſert à faire piſſer ceux qui ont une retention d'urine.

Ce mot eſt originairement Arabe. Menage le fait venir du Grec barbare *αργαλιον*.

ALGARADE. ſ. f. Ce mot, qui ne doit être employé que dans le ſtile ſimple & familier, ſignifioit autrefois, Courſe imprevue ſur l'ennemi : aujourd'hui il ſignifie ſeulement les injures, les outrages, ou inſultes qu'on fait à quelcun. On lui a fait eſſuyer de terribles *algarades* ; je me reſſentirai de cette *algarade*. Il s'eſt abſenté de cette maiſon, parcequ'on lui faiſoit mille *algarades*.

Pluſieurs croyent que ce mot eſt venu d'Alger, parceque de tout temps ceux d'Alger ont été en poſſeſſion de faire des invaſions ſubites, des courſes, & des pillages dans le Detroit de Gibraltar, & ſur les côtes de France, & d'Eſpagne.

Covarruvias dit que ce mot ſignifie proprement une eſpece de ſtratagême pour tromper l'ennemi, qui conſiſte à faire un grand nombre de feux, de faire pluſieurs paſſades tout autour en jettant de grands cris, pour faire croire qu'il y a plus de gens qu'il n'y en a en effet : ce qui épouvante les ennemis d'une telle façon, qu'ils delogent au plutôt. Cet Auteur croit que ce mot vient de l'Italien *garada*, qui vient de *garrire* : ce ſtratagême ne reüſſiſſant, comme nous avons dit, que par le grand bruit qu'on fait à l'entour de ces feux. Cette étymologie ſe prouve par une loi d'Eſpagne, qui deffend de vendre aux Infideles du fer, ou du bois pour faire des *algarades* aux Chretiens. Nchricenſis explique ce mot par celui de *tumulte*.

ALGAROT. ſ. m. Les Chymiſtes appellent poudre d'*algarot*, une poudre qui ſe fait avec le beurre d'antimoine, & qui n'eſt proprement que le regule de ce mineral diſſous par les acides, dont on le ſepare par le moyen de pluſieurs lotions faites avec de l'eau tiede qui ſe charge de ces acides. On l'appelle auſſi Mercure de vie, ou ſimplement poudre émetique. Cette poudre purge fortement par haut & par bas. Si on ramaſſe toutes les lotions, & qu'on en faſſe évaporer les deux tiers, il reſte une liqueur fort acide, qu'on appelle *eſprit de vitriol philoſophique*.

ALGEBRE. ſ. f. Arithmetique litterale : ſcience par le moyen de laquelle on peut reſoudre tout problême dans les Mathematiques, pourvu qu'il puiſſe être reſolu. C'eſt dans cette vuë qu'on a inventé cette eſpece de calcul, qu'on appelle *Algebre*. Il y a deux ſortes d'*Algebre* ; vulgaire, & ſpecieuſe. La vulgaire, ou nombreuſe, qui eſt celle des Anciens, ſe ſert de nombres pour la ſolution des problêmes d'Arithmetique, ſans demonſtrations. L'*Algebre* ſpecieuſe, ou nouvelle, au lieu de nombres, employe les lettres de l'alphabeth, pour deſigner les eſpeces, ou les formes des choſes ſur leſquelles elle exerce ſes raiſonnemens ; ce qui ſoulage extremement l'imagination de ceux qui s'appliquent à cette ſcience. Car autrement il faudroit avoir toûjours preſentes à l'eſprit les choſes dont on auroit beſoin, pour decouvrir la verité que l'on cherche, ce qui ne ſe pourroit ſans un prodigieux effort de memoire. C'eſt pourquoi on la pourroit appeller, Geometrie metaphyſique. L'*Algebre* ſpecieuſe n'eſt pas, comme la nombreuſe, limitée par un certain genre de problêmes ; & elle n'eſt pas moins propre à inventer toutes ſortes de Theorêmes, qu'à trouver les ſolutions, & les demonſtrations des problêmes. Les lettres dont on ſe ſert dans l'analyſe, repreſentent chacune en particulier des lignes, ou des nombres, ſelon que le problême eſt de Geometrie, ou d'Arithmetique, & enſemble elles repreſentent des plans, des ſolides, & des puiſſances plus ou moins élevées, ſelon le nombre de ces lettres. Par exemple, s'il y a 2 lettres, *a*, *b*, elles repreſentent un rectangle, dont les deux lignes ſont deſignées, l'une par la lettre *a*, & l'autre par la lettre *b*, afin que par leur mutuelle multiplication elles produiſent le plan *a b*. Mais s'il y a deux lettres pareilles, comme *a a*, alors elles deſignent un quarré. S'il y a trois lettres *a*, *b*, *c*. elles repreſentent enſemble un ſolide, & un parallele bipede rectangle, dont les trois dimenſions ſeront exprimées par ces lettres *a*, *b*, *c*. La longueur par *a* ; la largeur par *b* ; la profondeur par *c*. Enſorte que par leur multiplication mutuelle, elles produiſent le ſolide *a b c*.

Menage derive ce mot de l'Arabe *Algebra*, qui ſignifie le retabliſſement d'un os rompu, de la racine *giabara*, ſuppoſant que la principale partie de l'*Algebre* eſt la conſideration des nombres rompus. Mais il y a apparence qu'il ſe trompe, & qu'il a pris l'origine d'un autre mot Eſpagnol *Algebriſta*, qui ſignifie un Renoüeur de membres diſloquez, que nous appellons en France un *Bailleul* : car la fraction n'a rien de commun avec l'*Algebre*, qui ne conſidere pas plus les nombres rompus que les entiers, & qui même exprime ſes puiſſances par des lettres qui ne ſont pas ſuſceptibles de fractions. Il eſt vrai que le mot *Algebre* eſt un mot Arabe ; mais il eſt primitif de ſa langue, & il lui a été donné par ſon auteur qui étoit Arabe. Cardan dit qu'il ſe nommoit Mahomet fils de Moïſe : & il le met au neuviéme rang des douze plus excellens hommes qu'il a choiſis dans l'Antiquité pour la ſubtilité de leur eſprit. Mais Scriverius en attribuë l'invention à Diophante Auteur Grec, dont Regiomontanus a recueilli treize livres, qui ont été commentez par Gaſpard Bachet, Sieur de Meziriac, de l'Academie Françoiſe. Cette ſcience, qui avoit été tout-à-fait negligée, a été retablie en ce ſiecle par Viéte. Deſcartes a trouvé une autre methode, qu'on pretend être autant au deſſus de celle de Viéte, que celle-ci eſt au deſſus des autres. Wallis, & quelques autres ont conteſté à Deſcartes l'honneur de cette decouverte, & l'ont attribuée à un nommé Harriot ; mais Mr. Hudde & Mr. Preſtet, en ont reſtitué la gloire à Mr. Deſcartes.

Comme la multiplication des lettres dont on a parlé ci-deſſus, exprime la multiplication des dimenſions, & que le nombre en pourroit être ſi grand qu'il ſeroit incommode de les compter, on écrit ſeulement la racine, & l'on ajoûte à droite l'expoſant de la puiſſance ; c'eſt-à-dire, le nombre des lettres dont la puiſſance qu'on veut exprimer eſt compoſée. *a' a' a' a'*. Le dernier veut dire un *a*, multiplié quatre fois en ſoi-même ; & ainſi des autres à proportion.

Les principales notes de l'*Algebre* ſont telles :

\+ ſignifie plus : ainſi, 9 + 3 veut dire, 9 plus 3.

— ſignifie moins : ainſi, 14 — 2 veut dire, 14 moins 2.

= eſt la note de l'égalité : ainſi, 9 + 3 = 14 — 2 veut dire, neuf plus trois eſt égal à quatorze moins deux.

: : Ces quatre points entre deux termes devant, & deux termes après, marquent que les quatre termes ſont en proportion geometrique : ainſi, 6. 2 : : 12. 4. veut dire, comme 6 eſt à deux, ainſi 12 eſt à quatre.

:: eſt la note d'une proportion continuë : ainſi, :: 3.9.27. veut dire, que trois eſt autant de fois dans 9, comme neuf dans 27.

: Ces deux points au milieu marquent la proportion arithmetique entre ces nombres : ainſi, 7. 3 : 13. 9. veut dire, 7 ſurpaſſe 3, comme 13 ſurpaſſe 9. D'autres au lieu de ces deux points : en mettent trois diſpoſez de cette maniere :.

÷ Cette note marque la proportion arithmetique continuë : ainſi, ÷ 3. 7. 11. veut dire, 3 eſt ſurpaſſé de 7. autant que 7 par 11.

Deux lettres enſemble marquent une multiplication de deux nombres : ainſi *b d* eſt le produit de deux nombres,

Digitized by Google

bres, comme : & 4, dont le premier s'appelle *b*, & l'autre *d*.

√ ſignifie racine : ainſi, √ 4, c'eſt-à dire, la racine de 4, qui eſt 2, lequel multiplié par lui-même fait 4.

On dit figurément, quand quelcun n'entend rien à quelque choſe, qu'il lit, ou qu'il écoute, que c'eſt de l'*Algebre* pour lui.

ALGEBRAIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Algebre. Les notes, ou les caracteres *algebraiques*, ſont ceux dont on a fait mention ci-deſſus.

ALGEBRISTE. ſ. m. Homme qui ſçait, ou qui enſeigne l'Algebre; qui reſout tous les problêmes d'Algebre. Les ſçavans *Algebriſtes* modernes ont été Viéte, Deſcartes, le Pere Preſtet, &c.

ALGORITHME. ſ. m. eſt un mot Arabe dont pluſieurs Auteurs ſe ſont ſervis, & ſur tout les Eſpagnols, pour ſignifier la ſcience des nombres. C'eſt l'art de bien & facilement ſupputer. L'*algorithme* comprend les ſix regles de l'Arithmetique vulgaire. On l'appelle autrement, *Logiſtique nombreuſe*.

ALGUAZIL. ſ. m. C'eſt un mot Eſpagnol qui eſt connu depuis quelque temps en France, pour ſignifier, un Sergent, ou Exempt. Il eſt venu des Arabes, chez leſqueis il ſignifie, un Officier de Juſtice qui execute les ordres du Magiſtrat. On a mis à ce criminel des *Alguazils* en queuë pour le prendre.

ALGUE. ſ. f. Plante qui croît au fond de la mer. Elle a divers noms ſuivant les côtes. On l'appelle en Normandie *varech*, en Bretagne *goeſmond*, & en Poitou *ſar*. Les Botaniſtes l'appellent *alga*, ou *fucus marinus*. Il y en a dont les feuilles reſſemblent aſſez à celles du chien-dent; & d'autres qui les ont deliées comme des cheveux. Les femmes s'en ſervoient anciennement pour colorer leur viſage; d'où vient qu'on appelle le fard en Latin *fucus*. On s'en ſert à preſent en Ecoſſe, & dans le bas Languedoc, pour engraiſſer les terres, au lieu de fumier, ou de marne.

A L H.

ALHANDAL. Terme de Pharmacie. On appelle trochiſques *alhandal*, ou de coloquinte, des trochiſques compoſez de coloquinte, & de gomme adragant. Ils ſont fort purgatifs: on les donne dans l'apoplexie, & dans l'hydropiſie.

Ce mot qui eſt Arabe, ſignifie coloquinte.

ALHIDADE ou ALIDADE. ſ. f. Ce mot eſt Arabe, & a été tranſporté dans toutes les autres langues, pour ſignifier une regle mobile qu'on applique ſur un aſtrolabe, ou un graphometre, ou ſur tous les autres inſtrumens de Geometrie, & d'Aſtronomie, qui ſervent à obſerver des hauteurs, ou des longueurs. Il y a aux extremitez d'une *alhidade* deux pinnules, c'eſt-à-dire, deux petites plaques de fer percées vis-à-vis de la ligne de foi, par où l'on obſerve les aſtres, & les autres points, & objets qu'on deſire. Pour en faire un uſage plus étendu, & plus certain, l'on y ajoûte des lunettes d'approche. On l'appelle en Grec *dioptra*, & en Latin *linea fiducia*. On appelle le clou de l'*alhidade*, l'*eſtrouë*, ou le *chevalet*. Il y a quelques *alhidades* qui ont des bras, c'eſt-à-dire, deux ou trois petites regles, ou lames plattes & mobiles, qui s'allongent, & ſe rapprochent pour faire diverſes operations de cet inſtrument.

A L I.

ALIBI. ſ. m. Terme Latin, dont on ſe ſert dans les procedures criminelles au Palais. Ailleurs; lieu éloigné de celui où l'on pretend qu'un homme étoit en quelque occaſion particuliere. On a prouvé la fauſſeté de

cette piece, ou de cette accuſation par un *alibi*; en prouvant que la perſonne qu'on pretend l'avoir ſignée un tel jour en un tel lieu, étoit à cent lieuës de là. Ce mot *alibi* n'a point de plurier ſelon Menage, & l'Academie: ainſi on ne dit pas des *alibis*.

On appelle proverbialement des *alibi forains*, de mauvaiſes excuſes, de vaines allegations pour ſa deffenſe, ou des contes en l'air. Je lui reprochois ſa faute, & il m'a apporté mille *alibi forains*. On dit auſſi, Chercher des *alibi*; pour dire, des chicanes, des defaites, de friveles appellations, &c. Regnier a dit en parlant d'un chat:

Il m'écrit ſur les reins
De griffes & de dents mille alibi forains.

ALIBORUM. Ce mot ne ſe dit qu'en cette phraſe, *Maître Aliborum*. Rabelais fait dire à Panurge: Que Diable veut ce *Maître Aliborum?* Mr. Huët conjecture qu'*aliborum* eſt le genitif d'*alibi*, & que *Maître Aliborum* a été dit d'abord d'un homme fecond & ſubtil à trouver des *alibi*.

ALICA. ſ. f. Eſpece de froment que les Anciens appelloient zea. Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils nommoient auſſi *alica*, & que nous appellons fromentée. Voyez FROMENTÉE.

ALICHON. ſ. m. Planche de bois ſur laquelle il faut que l'eau tombe, pour faire tourner une rouë de moulin à eau. C'eſt la même choſe qu'aileron.

ALICONDE. ſ. m. Arbre fort commun dans la baſſe Ethiopie. Quoiqu'il y en ait d'une groſſeur extraordinaire, ayant 12. ou 15. braſſes de tour, le vent les renverſe ſans beaucoup d'effort, parceque ſes racines ne ſont pas profondes. Son fruit reſſemble aux noix de Coco. Les Negres en font moudre le cerneau dans la neceſſité pour en faire du pain.

ALIENABLE. adj. m. & f. Ce qu'on eſt libre d'aliener. Rien n'empêche que cette maiſon ne ſoit *alienable*; elle eſt à un majeur. Le Domaine du Roi n'eſt *alienable* qu'à faculté de rachat perpetuel.

ALIENATION. ſ. f. Vente, donation, tranſlation de proprieté. Les baux emphyteotiques ſont des eſpeces d'*alienations*. Pour l'*alienation* des biens d'Egliſe la preſcription de 40. ans ſuffit, quand l'*alienation* eſt faite dans les formes, G. G. Il y avoit chez les Romains une eſpece particuliere d'*alienation*, qui ſe faiſoit avec pluſieurs ceremonies, qui ne ſe pouvoit faire qu'en faveur des ſeuls citoyens Romains.

On dit au figuré, L'*alienation* des affections; pour dire, Averſion, haine, froideur extrême. Leur *alienation* avoit pris ſon origine de l'étroite communication qu'ils avoient euë enſemble, LA ROCH. On dit auſſi, *Alienation* d'eſprit; pour dire, Folie. La fureur eſt une violente *alienation* d'eſprit ſans fievre. J'ai vu en elle de l'*alienation* d'eſprit, MOL.

ALIENER. v. act. Vendre; transferer la proprieté d'une choſe par quelque maniere que ce ſoit. *Aliener* une terre, une rente, un droit, une ſucceſſion, une univerſalité de meubles. Les defenſes d'*aliener* ſont odieuſes, & contre le droit commun, LE MAITRE. Le domaine de la Couronne ne peut être *aliené*. On ne peut *aliener* valablement le bien des mineurs, ſans une permiſſion du Juge, donnée ſur l'avis des parens. Si le bien de l'Egliſe a été *aliené* ſans cauſe, & ſans les formalitez requiſes, l'acquereur peut être inquieté dans les 100. ans. On ne peut retirer des interêts de ſon argent, qu'on n'en *aliene* le fonds en conſtituant une rente; on ne l'*aliene* qu'avec la faculté de rachat perpetuel. On dit, Qu'ne peut *aliener*, ne peut obliger.

ALIENER, en Morale ſe dit figurément de l'eſprit. Il a l'eſprit *aliené*; pour dire, Il eſt devenu fou.

On dit auſſi, *Aliener* les eſprits, l'affection des perſonnes; pour dire ſimplement, les detacher, les éloigner

Digitized by Google

gner du parti de quelcun, & les engager à en prendre un autre; perdre leur amitié. Cela lui *alienoit* les eſprits de la Province, ABL. Une ſi lâche action *aliena* les affections du peuple, ID.

ALIENÉ, ÉE. part.

Ce mot vient du Latin *alienus*, *étranger*.

ALIGNEMENT. ſ. m. Terme d'Architecture, & de Jardinage. Action par laquelle on met les choſes en ligne droite, ſoit avec la regle, ou le cordeau, ſoit en ſe ſervant de points marquez par des rayons viſuels. Ce Jardinier a mal pris ſes *alignements*.

ALIGNEMENT, ſe dit auſſi du plan que donnent les Voyers & Architectes pour conſtruire la face des maiſons qui ſont ſur la ruë, pour en marquer les longueurs, les angles, & autres diſpoſitions ſuivant leſquelles on eſt obligé de bâtir à peine de demolition. Les Officiers de Juſtice aſſiſtent les Voyers dans les *alignemens* qu'ils donnent pour les maiſons des coins des rucs.

ALIGNER. v. act. Tirer un bâtiment, une allée en ligne droite au cordeau; reduire pluſieurs corps à une même faillie, les mettre ſur une même ligne. Cette muraille n'a pas été bien *alignée*, elle fait un coude.

ALIGNER, en termes de Venerie, ſignifie, Couvrir une bête femelle: comme, Le loup *aligne* la louve, ainſi dit, *quia rectà illam petit*.

Ces mots viennent du Latin *linea*.

ALIMENT. ſ. m. Nourriture neceſſaire pour faire croître, & ſubſiſter tout ce qui a vie, ou quelque choſe d'analogue à la vie. Les Medecins appellent *aliment*, tout ce qui peut être diſſous par le levain de l'eſtomac, ou par la chaleur naturelle, & changé en chyle, pour devenir ſang, & reparer la diſſipation continuelle des parties du corps. Comme les *alimens* ſont la matiere dont ſe forment les eſprits animaux, leur groſſiereté rend l'eſprit peſant, ſtupide, indolent; & la delicateſſe des *alimens* donne du feu, & de la vivacité. Mr. Bernier dit qu'on ne doute pas, qu'au bout de ſept, ou huit ans, toute la matiere de nôtre corps ne faſſe place à celle des *alimens*. Les païſans ſont d'ordinaire aſſez ſtupides, parcequ'ils ne ſe nourriſſent que d'*alimens* groſſiers, & terreſtres, qui ne peuvent faire qu'un chyle, & un ſang fort groſſier, BAY. On ne connoit pas facilement le myſtere de la digeſtion des *alimens*, & de leur tranſmutation en chyle, & en ſang, ROH. Fortunius Licetus a fait un livre in folio de ceux qui ont vecu long temps ſans *alimens*. On a vu un fou dans les Petites Maiſons de Harlem en l'année 1685. qui s'imaginoit être le Meſſie, & qui pour l'imiter fit un jûne de 40. jours & de 40. nuits, ſans prendre aucun *aliment*.

ALIMENT, ſe dit figurément en Morale. Les faveurs ſont les *alimens* de l'amour. L'étude, la contemplation ſont les *alimens* de l'eſprit. Les ſciences ſont les *alimens* de l'eſprit; elles le nourriſſent, LABR. L'oiſiveté étoit le funeſte *aliment* des feux criminels qui me brûloient, L. D'ABELARD. Juſqu'à l'humilité, tout ſert de pâture, & d'*aliment* à l'orgueil, M. DE M. Nous n'avons point de goût ſpirituel pour diſcerner ſûrement les bons *alimens* de nôtre ame d'avec les mauvais, NIC.

La ſolitude,
Bien loin d'être un remede à ſon inquietude,
En devint même l'aliment, LA FONT.

ALIMENS, au plurier, ſe dit en Juriſprudence non ſeulement de la nourriture, mais encore de l'entretien, ou des habits, & du logement, comme étant des choſes neceſſaires à la vie. Les enfans naturels ſe font ajuger en Juſtice des *alimens* contre leurs peres. Les parreins ne ſont obligez aux *alimens* envers leurs filleuls que par une loi de bienſeance, & de charité, G. G. C'eſt moins un devoir naturel de fournir les *alimens* à un pere tombé dans l'indigence, qu'un crime de les lui refuſer, G. G.

ALIMENT, ſe dit auſſi du ſuc de la terre qui fait vegeter, & groſſir les plantes. L'eau eſt le principal *aliment* des plantes. On dit figurément, que le bois eſt l'*aliment* du feu, parceque le bois l'entretient, & lui ſert de matiere.

ALIMENTAIRE. adj. m. & f. Terme de Pratique. Ce qui eſt deſtiné pour les alimens. Penſion *alimentaire*. Proviſion *alimentaire*.

ALIMENTER. v. act. Nourrir, fournir les choſes neceſſaires à la vie. Il faut qu'un bon Magiſtrat donne ordre qu'il y ait toûjours dequoi *alimenter* tous les habitans de la ville; dequoi *alimenter* les pauvres. Le mot *alimenter* ne peut paſſer que dans le Barreau. En ſa place, on dit *nourrir*.

ALIMENTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Terme de Medecine. Qui ſert d'aliment; qui nourrit. Les Medecins reconnoiſſent pluſieurs remedes *alimenteux*, & des alimens medicamenteux. Les quatre humeurs ont toutes deux parties; l'une *alimenteuſe*, & l'autre excrementeuſe. Il y a des chairs qui ont un ſuc, ou un jus fort *alimenteux*, ou nutritif.

Ces mots ſont tirez d'*alimentum*, qui vient d'*alere*, *nourrir*.

ALIQUOTE. adj. f. Terme de Geometrie, & d'Arithmetique, qui ſe dit des parties qui ſont compriſes pluſieurs fois dans un nombre, ou dans une autre quantité; ou qui meſure leur tout exactement. 2 eſt une partie *aliquote* de 8: il y eſt compris quatre fois. 16 eſt un nombre compoſé de quatre parties *aliquotes*, dont chacune eſt 4; ou de deux parties *aliquotes*, dont chacune eſt 8. Les nombres de 7, de 11, de 19, & autres ſemblables n'ont point de parties *aliquotes*; car ils ne ſe peuvent diviſer en parties égales.

Une partie *aliquante*, eſt celle qui étant priſe pluſieurs fois avec une de ſes parties *aliquotes*, compoſe le tout: 8 eſt une partie *aliquante* de 20, & *aliquote* de 24: car 8 étant pris deux fois avec 4, qui eſt une de ſes parties *aliquotes*, il fait 20; & étant pris trois fois, il fait 24. D'autres la definiſſent plus ſimplement, par une partie qui ne meſure point ſon tout exactement.

Ces mots viennent d'*aliquotus*, & d'*aliquantus*.

ALISE', ÉE. adj. On dit auſſi, *Alaiſé*. Terme de Blaſon. Voyez ALESÉ.

En termes de Marine, on appelle vents *abfez*, des vents generaux & reglez, qui ont accoutumé de regner pendant certaine ſaiſon ſur des mers, ou le long de certaines côtes, comme les vents Etefiens, les Mouſons, &c.

Quelques-uns derivent ce mot de *venti electi*, *venti choiſis*, bons vents, comme qui diroit *éliſez*, parcequ'étant toûjours les mêmes, on peut compter ſur eux, & que ſans eux les longues navigations ſeroient impoſſibles. D'autres le derivent de *hiſere*, comme qui diroit, qui viennent des côtes, ou liſieres des terres.

ALISE. ſ. f. Fruit de l'aliſier.

ALISIER. ſ. m. Arbre de moyenne hauteur, dont le tronc eſt couvert d'une écorce liſſe, & blanchâtre. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du ſurceau aquatique, un peu plus petites, ayant la forme d'un pied d'oye. Ses fleurs ſont d'un blanc-pâle, compoſées chacune de pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ronds, de couleur de fer, marquez de petits points blancs, d'un goût auſtere au commencement, qui devient enſuite aigrelet & agreable. On trouve dans la chair de ces fruits des oſſelets qui contiennent des ſemences ſemblables à celles du poirier, mais plus petites, preſque triangulaires, de

Digitized by Google

de couleur de chataigne. En Latin *mespilus apii folio sylvestris non spinosa, sive sorbus torminalis*, C. BAUH. Le fruit de l'*alisier* est astringent, propre pour les cours de ventre.

ALISMA. ſ. m. Plante qui eſt une eſpece de doronic. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du plantain, mais plus longues, nerveuſes, molles, vertes, veluës en deſſus, plus blanches & plus liſſes en deſſous, d'un goût âcre, & amer. Sa tige eſt haute d'environ un pied & demi, ronde, veluë, ſoutenant en ſa ſommité une fleur jaune radiée. Sa ſemence eſt un peu longue, garnie d'une aigrette, âcre, odorante. Sa racine eſt preſque de la groſſeur du petit doigt, entourée de beaucoup de fibres. Cette plante eſt autrement appellée *plantain des montagnes*; en Latin *alisma*, MATTH. ou *doronicum plantaginis folio alterum*, C. BAUH. Elle eſt propre pour diſſoudre le ſang caillé: on la croit ſpecifique dans les chûtes. Le nom d'*alisma* a été auſſi donné à une eſpece d'elleborine que C. Bauhin appelle *helleborine altera atro-rubente flore*; à une eſpece de double-feuille appellée *ophrys bifolia*, & à pluſieurs autres plantes.

ALITER. v. n. Garder le lit faute de ſanté. Cette bleſſure l'a *alité* pendant trois mois. Il a long temps traîné dans la chambre, & enfin il s'eſt *alité*. Il faut qu'il ſoit bien malade, puiſqu'il eſt *alité*. Les païſans ne s'*alitent* que pour mourir, MONT.

ALITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient de *lit*, de *lectus*, de *leſtron* en Grec.

A L K.

ALKAEST. ſ. m. C'eſt un nom barbare que Paracelſe, Van Helmont, & quelques autres Chymiſtes ont donné à leur pretendu diſſolvant univerſel. Van Helmont ſe vante d'avoir un tel diſſolvant, par le moyen duquel il peut diſſoudre, & reduire en leurs premiers principes les metaux, les pierres, les vegetaux, les animaux, & generalement toutes ſortes de corps, même le verre. Bien des gens ſe mettent fort en peine de ſçavoir de quelle matiere on peut tirer l'*alkaeſt*. Les uns le cherchent dans le nitre; d'autres dans le tartre; pluſieurs dans le nitre & dans le tartre joints enſemble; d'autres dans ce qu'ils appellent le ſel central, & le ſel univerſel du monde. Il y a beaucoup d'apparence que l'*alkaeſt* eſt une choſe purement imaginaire, & qu'il en eſt de ce diſſolvant comme de la pierre philoſophale, dans la recherche de laquelle tant de perſonnes ſe ſont ruinées, & ont employé inutilement toute leur vie. Quelques Chymiſtes ont donné le nom d'*alkaeſt* à la liqueur des cailloux, dont on ſe ſert pour extraire le ſoufre de pluſieurs mineraux. D'autres l'ont donné à la liqueur de nitre fixe, parcequ'ils ont cru qu'elle étoit capable de tirer la ſubſtance ſulfureuſe de tous les mixtes.

ALKALI. ſ. m. Terme de Chymie. Ce nom a été donné premierement par les Arabes au ſel qu'on tire des cendres d'une plante qu'ils appellent *kali*, & les François *ſoude*. On l'a donné enſuite à tous les autres ſels fixes ou lixiviеux, à cauſe du rapport qu'ils ont avec le ſel fixe de la ſoude. Et parceque ces ſels mêlez avec des acides fermentent, on a appellé *alkali* tous les volatiles, & toutes les matieres terreſtres qui fermentent avec des acides. Les ſels *alkali* ſont compoſez de particules qui, ſelon quelques-uns, ont une ſurface inegale & raboteuſe. Selon quelques autres ces particules ont beaucoup de pores dans leſquels les pointes des acides ſont reçuës. Il y a des Philoſophes qui leur donnent des parties fort minces, oblongues, roides, pointuës. Cette derniere conjecture qui eſt celle de Mr. Bayle, celebre Profeſſeur de Toulouſe, paroît la

plus propre pour expliquer tous les effets des ſels *alkali*. Tachenius, Swalve, & quelques autres Chymiſtes ont pretendu que le ſel *alkali*, & l'acide étoient les ſeuls principes de toutes choſes, & ils ont voulu expliquer par leur moyen tout ce qu'il y a de plus difficile dans la nature; mais ce qu'ils ont avancé a paru ſi defectueux, & ſi abſurde, qu'ils ont trouvé peu de ſectateurs. On peut cependant s'en ſervir, pour expliquer quelques phenomenes particuliers.

ALKALISER. v. act. Tirer le ſel de tous les vegetaux, & mineraux après leur calcination par le moyen de la leſcive; c'eſt-à-dire, en verſant deſſus de l'eau pluſieurs fois qui s'empreigne de leur ſel.

ALKALISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ALKEKENGI. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *coqueret*. Voyez COQUERET. *Alkekengi* eſt un mot Arabe.

ALKERMES. ſ. m. Terme de Medecine qui vient de l'Arabe. C'eſt une confection faite avec le ſuc exprimé de grains de kermes, d'où elle a tiré ſon nom, le ſuc de pommes, la ſoye cruë, les perles, le ſantal citrin, la canelle, l'ambre gris, le muſc, l'azur, les feuilles d'or. C'eſt un des meilleurs cordiaux qu'on air en Medecine. On en prepare une très-grande quantité à Montpellier, qu'on envoye dans toute l'Europe.

ALKOOL. ſ. m. Terme de Chymie qui eſt Arabe. Il ſignifie deux choſes bien differentes. I. Une poudre très-ſubtile, & preſque impalpable. II. Un eſprit de vin très-rectifié par des diſtillations reïterées, deſorte qu'y ayant mis le feu, il ſe conſume entierement, & ne laiſſe point du tout de phlegme.

ALKOOLISER. v. act. Subtiliſer; reduire un corps en une poudre très-ſubtile, & preſque impalpable; & purifier les eſprits, & les eſſences des impuretez & du phlegme, qu'ils pourroient avoir.

A L L.

ALLAH pour AL ELAH. C'eſt le nom de Dieu chez les Arabes, & chez tous ceux qui font profeſſion du Mahometiſme, quelque langue qu'ils parlent. Ils le repetent d'ordinaire pluſieurs fois dans leurs invocations à Dieu. Les Turcs pour toute reſſource prononçoient d'une voix baſſe & ſuppliante, le mot *Allah*, *Allah*; OE. M.

ALLANT, ANTE. adj. & ſubſt. Qui va & qui vient. Cette hôtellerie eſt ouverte à tous *allans* & venans. On dit proverbialement, C'eſt un *allant*; pour dire, C'eſt un homme alerte, qui ne laiſſe pas perdre ſes affaires par pareſſe, & faute d'aller; ou qui s'intrigue par tout.

Il y a auſſi une eſpece de chiens qu'on appelle *allans*, ou *gentils*. Voyez CHIEN, ou ALAN.

ALLANTOIDE. ſ. f. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'une troiſiéme membrane, qui enveloppe une partie du fetus de quelques animaux, comme une ceinture, ou écharpe depuis le cartilage xiphoïde juſqu'au deſſous des flancs ſeulement; mais elle ne ſe trouve point au fetus humain. On l'appelle ainſi, parcequ'elle reſſemble à une andouille, que les Grecs appellent auſſi *allas*. Drelincourt celebre Profeſſeur à Leide, dans une Diſſertation qu'il a faite ſur cette membrane, ſoutient que l'*allantoïde* ne ſe trouve que dans les animaux qui ruminent; & que c'eſt une membrane étenduë d'une trompe à l'autre, par le fond de l'uterus entre le chorium & l'ammios.

ALLECHEMENT. ſ. m. Ce mot, qui eſt un peu vieux, ſignifie, Amorce, attraits, appât. Il ne ſe dit qu'au figuré. Il faut fuir les vanitez mondaines, qui ſont les *allechemens* du peché. Reſiſter aux

allechemens de la volupté, ABL. Les *allechemens* des voluptez n'ont pas été ſi grands, tandis que nôtre empire ne s'eſt pas étendu au delà de l'Italie, ABL.

ALLECHER. v. act. Inviter, attirer, attraire par quelque appât. On *alleche* des ſouris avec du lard ou des noix pour les faire tomber dans la ratiere.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *eſca*: ſelon d'autres, de *allicere*. Il eſt plus en uſage au figuré; mais comme il vieillit fort, on ne le peut gueres employer que dans le ſtile plaiſant. La douceur des plaiſirs *alleche* les hommes à l'amour.

ALLECHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Ce mot eſt vieux, & on ne l'employe plus que dans le Comique. Maître Renard par l'odeur *alleché*, LA FONT.

ALLÉE. ſ. f. Courſe, voyage. On employe ſouvent tout ſon temps en *allées* & venuës.

ALLÉE, ſignifie auſſi, un paſſage, ou un corridor dans des bâtimens, par où l'on va d'un lieu à un autre, & qui en fait la communication.

ALLÉE, ſoit dans un jardin, ſoit ailleurs, eſt un chemin droit, & parallèle, bordé d'arbres, ou d'arbriſſeaux. On appelle *contre-allée*, les deux petites *allées* qui ſont à côté de la plus grande. Dans un jardin une *allée* eſt une eſpece de chemin ferme, ſablé pour l'ordinaire, avec une bordure qui ſepare les quarrez les uns des autres.

ALLÉE *de front*; celle qui va droit en face du bâtiment:

ALLÉE *de traverſe*; celle qui coupe une *allée* de front à angles droits.

ALLÉE *diagonale*; celle qui coupe un quarré du bois, ou de parterre d'angle à angle.

ALLÉE *biaiſe*; celle qui par ſujettion, ou d'un point de vuë, ou d'un terrein, n'eſt parallèle ni à l'*allée* de front, ni à celle de traverſe.

ALLÉE *rampante*; celle qui a une pente ſenſible.

ALLÉE *en zic-zac*; celle qui étant trop rampante, & ſujette aux ravines, eſt traverſée d'eſpace en eſpace, par des plate-bandes de gazon, en maniere de chevrons briſez, pour en retenir le ſable. On appelle auſſi *allée en zic-zac*, celle qui dans un boſquet, ou un labyrinthe, eſt formée par divers retours d'angles pour la rendre plus ſolitaire, & en cacher l'iſſuë.

ALLÉE *en perſpective*; celle qui eſt plus large à ſon entrée qu'à l'iſſuë, pour lui donner plus d'apparence de longueur.

ALLÉE *couverte*; celle qui eſt bordée de grands arbres, comme tilleuls, ou ormes, qui par l'entrelaſſement de leurs branches donnent du couvert, & de la fraicheur: ou une *allée* qui eſt faite d'un berceau de treillage.

ALLÉE *labourée, & herſée*; celle qui eſt repaſſée avec la herſe, & où les caroſſes peuvent rouler.

ALLÉE *ſablée*; celle où il y a du ſable ſur la terre battuë.

ALLÉE *bien tirée*; celle que le Jardinier a nettoyée de mechantes herbes avec la charuë, & qu'il a enſuite repaſſée avec le râteau, pour unir, & approprier la ſuperficie.

ALLÉE *de compartiment*; un large ſentier qui ſepare les carreaux d'un parterre.

ALLÉE *d'eau*; chemin bordé de jets, ou bouillons d'eau ſur deux lignes parallèles.

ALLEGATION. ſ. f. Citation d'une loi, d'une autorité, d'un paſſage. Charger un livre d'*allegations* inutiles, & ennuyeuſes.

ALLEGATION, ſe dit auſſi de la ſimple propoſition d'une choſe qu'on met en avant. Il y a lieu d'admettre la preuve de l'*allegation* de cet alibi.

ALLEGE. ſ. f. Bateau de ſuite, ou de convoi, qu'on attache vuide à la queuë d'un grand, pour l'alleger & prendre une partie de ſa charge, en cas qu'il periclitât. Les coches de Sens, de Joigny, d'Auxerre ne partent point, qu'il n'y ait une ou deux *alleges* attachées à la queuë.

On le dit auſſi ſur mer des bâtimens deſtinez à porter les marchandiſes des vaiſſeaux qui tirent trop d'*eau*. Les *alleges* ſervent auſſi de ſeſtage. Le Maître ne peut pas faire ſaiſir pour ſon fret les marchandiſes, tant qu'elles ſont dans ſon bord; mais il le peut faire, quand elles ſont dans les *alleges*. En quelques lieux on les appelle *ſouleges*. Du Cange les appelle en Latin *levia*, & *levamentum*.

ALLEGE, en termes de Maçonnerie, eſt ce petit mur qui ſert d'appui dans les croiſées, & qui eſt moins épais que les pieds droits, & que le reſte du mur.

ALLEGEANCE. ſ. f. Soulagement d'un mal. Cette veuve cherche de l'*allegeance* à ſa douleur dans la retraite. A mes tourmens donnez quelque *allegeance*. Corneille s'eſt ſervi de ce terme; mais on ne s'en peut plus ſervir aujourd'hui: il a trop vieilli.

ALLEGEANCE. Serment d'*allegeance*, eſt un ſerment d'obedience, & de fidelité, que les Anglois prêtent au Roi en qualité de Roi, & de Seigneur temporel, pour le diſtinguer d'un autre ſerment qu'ils lui prêtent en qualité de Primat, & qu'ils appellent le *ſerment de Suprematie*. Ce formulaire de ſerment fut dreſſé en 1606. & approuvé par un Acte du Parlement. Il fut aboli en 1689. & le Parlement en ſubſtitua un autre. En ce ſens le mot d'*allegeance* vient de l'Anglois *allegiance*, qui ſignifie, *fidelité*.

ALLEGEMENT. ſ. m. Il ſignifie la même choſe, mais ſon uſage eſt plus ordinaire, & plus étendu. Les remedes donnent de l'*allegement* aux malades: s'ils ne gueriſſent la goute, au moins ils y donnent quelque *allegement*. Les reflexions philoſophiques donnent de l'*allegement* à l'eſprit.

Mon ame auroit trouvé dans le bien de ſe voir,
L'unique allegement *qu'elle eût pu recevoir*, CORN.

Ce mot eſt auſſi un peu vieux.

ALLEGER. v. act. Rendre moins peſant, moins chargé; moins douloureux. Les Marchands dans la tempête jettent une partie de leurs marchandiſes dans la mer pour *alleger* le vaiſſeau. Je me ſens tout *allegé* d'avoir quitté mon manteau. Un lavement *allege* beaucoup ceux qui ſont tourmentez de la colique.

ALLEGER, ſe dit en termes de Marine, pour dire, Aider à quelque mouvement qui ſert à faire ſoulever, ou pouſſer en avant quelque choſe, ou pour faire parer quelque manœuvre. Ainſi on dit, *Alleger* la tournevire, quand on ſoulève une corde près du cabeſtan qui aide avec le cable à lever l'ancre. *Alleger* le cable, quand on y attache pluſieurs morceaux de bois qui le font flotter ſur l'eau, & empêchent qu'il ne s'arrête ſur les rochers. *Alleger* les carguefonds, ou les cargueboulines; c'eſt, les mettre en état de ſe pouvoir ſervir de ces manœuvres. *Alleger* un vaiſſeau; c'eſt, lui ôter une partie de ſa charge, afin de le mettre à flot, & de le rendre plus leger à la voile.

Ce mot vient de *alleviare*, comme *leger* de *leviarius*, MENAGE.

ALLEGER, ſignifie figurément en Morale, Soulager, diminuer, temperer, adoucir des chagrins, des afflictions d'eſprit. Il eſt allé philoſopher à la campagne pour *alleger* ſes ennuis. *Alleger* mes douleurs. Malherbe a dit,

Que le cœur affligé
Cherche d'être allegé.

Des Auteurs plus modernes que Malherbe s'en ſont ſervis auſſi; mais cela n'a pu le remettre dans le bel uſage. Il faut dire en ſa place, *ſoulager*.

ALLEGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ALLEGERIR. v. act. Terme de Manege. C'eſt rendre le cheval plus leger du devant que du derriere; faire

faire qu'en trottant il soit prêt de galoper, & qu'il ne soit point pesant d'épaules.

Ce mot vient du Latin *levis*, *leger*.

ALLEGORIE. ſ. f. Figure de Rhetorique : metaphore continuée ; c'eſt quand on ſe ſert d'un diſcours qui ſignifie litteralement une choſe pour en faire entendre une autre. C'eſt pourquoi Quintilien l'appelle *inverſion*. L'*allegorie*, pour être belle, doit être ingenieuſement continuée, OR. M. Il n'y a rien qui ſoit plus agreable qu'une *allegorie* reguliere, & bien menagée ; & rien qui le ſoit moins qu'une *allegorie* trop étenduë, BOU. L'*allegorie* eſt vicieuſe, ſi elle eſt obſcure, & trop énigmatique, OR. M. Il y a dans les Peres de l'Egliſe des *allegories* bien froides, & qui ne ſont fondées que ſur quelque étymologie grammaticale, ou ſur des jeux de mots aſſez ridicules, M. SIMON. L'*allegorie* regne dans tout le Cantique des Cantiques ; c'eſt-à-dire, que l'amour de JESUS-CHRIST pour ſon Egliſe, y eſt depeint ſous l'image des amours d'un Berger, & d'une Bergere. L'uſage des *allegories* ne s'eſt introduit que fort tard parmi les Payens ; c'eſt-à-dire, lorſque les Philoſophes voulurent rendre raiſon des fables, & des anciennes hiſtoires des Dieux. Il fallut faire accroire à ceux qui étoient choquez de ces abſurditez, que les Poëtes avoient penſé toute autre choſe que ce qu'ils avoient dit ; & de là vient le mot d'*allegorie*. Car un diſcours qui à le prendre dans ſon ſens propre, ἄλλο ἀγορεύει, ſignifie toute autre choſe que ce que l'on veut dire, eſt ce qu'on appelle proprement une *allegorie*. Ainſi parmi les Grecs on tourna l'hiſtoire en *allegorie*, de peur que l'on ne crût que les Dieux de la Grece avoient été des hommes aſſez corrompus. Les Juifs trouverent cette methode d'expliquer la Religion admirable, & s'en ſerviren pour interpreter les livres ſacrez d'une maniere plus conforme au goût des Payens. Les Chrétiens imiterent les Juifs, & interpreterent allegoriquement le Vieux & le Nouveau Teſtament. Voilà l'origine des *allegories* ſi frequentes dans la Religion, LE CL. Clement d'Alexandrie donna beaucoup dans les *allegories*, s'imaginant relever par là la ſimplicité de l'Ecriture. Origene qui avoit l'imagination vive, & feconde, eſt tout plein d'*allegories*. Il appelloit corporels ceux qui s'attachoient trop à la lettre, & qui ne s'appliquoient pas à decouvrir le ſens myſtique caché ſous chaque mot, & ſous chaque ſyllabe, M. SIMON. Origene avoit emprunté cette methode des Egyptiens qui étoient tout myſterieux. Pour s'accommoder à la delicateſſe des Philoſophes, il apprit aux Grecs à tourner toute l'Ecriture en *allegorie*, LE P. D.

ALLEGORIQUE. adj. m. & f. Myſtique ; qui tient de l'allegorie. L'Ecriture a ſon ſens litteral, & ſon ſens *allegorique*. Le ſens *allegorique* ne fait point une preuve : c'eſt ſeulement une application arbitraire, OR. M. Origene eſt tout plein d'interpretations myſterieuſes, & *allegoriques*, LE P. D.

ALLEGORIQUEMENT. adv. D'une maniere allegorique. On ne doit pas prendre ce paſſage à la lettre ; il s'entend *allegoriquement*.

ALLEGORISER. v. act. Parler par allegories. Les Levantins ſe plaiſent à *allegoriſer*. Par exemple, le Gouverneur du Schiras fait ajoûter à tous ſes titres, *Fleur de courtoiſie*, *Muſcade de conſolation*, *& Roſe de plaiſir*.

ALLEGORISTE. ſ. m. Auteur qui explique les choſes par allegorie. Les anciens Interpretes de l'Ecriture ont été preſque tous des *Allegoriſtes*. Saint Auguſtin, St. Gregoire, Theophylacte, Origene, Denis le Chartreux, ont expliqué la Bible en *Allegoriſtes*, c'eſt-à-dire, dans un ſens allegorique.

Ces mots viennent du Grec *allegoreo*, *muto*, *je change*.

ALLEGUER. v. act. Apporter, citer une loi, une autorité, un exemple. Les Avocats doivent rapporter les propres termes des loix qu'ils *alleguent*. Pluſieurs Orateurs *alleguent* des paſſages, & des autoritez qu'ils forgent eux-mêmes. A quoi bon *alleguer* ici Barthole, & Cujas ?

ALLEGUER, ſignifie auſſi, Mettre en avant. Vous *alleguez* là de jolies choſes. Celui qui a tort, a toûjours quelque pretexte, quelque vaine excuſe à *alleguer*. *Alleguez*-vous cela de vôtre chef, ou ſi vous avez pouvoir de l'*alleguer*, de le propoſer ? Ne m'*alleguez* point pour Auteur ; c'eſt-à-dire, Ne me citez point. C'eſt à celui qui *allegue* un alibi, de le prouver. En Droit on ne croit point celui qui *allegue* ſa propre turpitude.

ALLEGUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Un Juge doit prononcer ſelon que les choſes ſont prouvées, & *alleguées*. Ces mots viennent du Latin *allego*.

ALLELUYA. ſ. m. Petite plante qui pouſſe de ſa racine pluſieurs queuës longues, ſoutenant chacune trois feüilles preſque rondes, échancrées, ayant la figure d'un cœur, de couleur verte jaunâtre, d'un goût aigrelet. Il s'éleve d'entre ces feuilles des pedicules qui portent chacun une fleur faite en cloche, blanche, decoupée en cinq parties juſques vers le centre. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit membraneux, ſemblable en quelque maniere à une lanterne, diviſé en cinq loges qui contiennent des ſemences rouſſâtres, enveloppées chacune d'une coiffe. Sa racine eſt écailleuſe, blanche ou rouſſâtre, aſſez groſſe, jettant beaucoup de fibres. On appelle autrement cette plante *pain de coucu*, ou *pain à coucou*, en Latin *oxys flore albo*, P. TOURNEFORT. Elle eſt propre pour appaiſer la ſoif, pour calmer les ardeurs de la fievre, & pour fortifier le cœur.

Ce nom lui a été donné ſelon Dodonée, parcequ'elle fleurit dans le temps qu'on chante *alleluya* dans les Egliſes : & ſelon Scaliger il vient de l'Italien *juliola* par corruption. Il y a quelques autres eſpeces d'*alleluya*.

ALLELUYA, eſt auſſi un mot de rejouiſſance, que l'Egliſe chante au temps de Pâques à la fin des traits ou verſets. Chanter l'*alleluya*. C'eſt St. Jerôme qui l'avoit introduit dans l'Egliſe de Rome du temps du Pape Damaſe.

Ce mot eſt Hebreu, & ſignifie, *Laudate Deum*. C'a été auſſi autrefois un cri militaire, comme on voit dans Ado Viennenſis.

ALLEMAND. ſ. m. Ce mot eſt le nom du peuple qui occupe la vieille Germanie, qui habite le long des rives du Rhin, du Danube, de l'Elbe, & de l'Oder. Il eſt venu en uſage dans la langue en ces phraſes proverbiales : Vous me prenez bien pour un *Allemand* ; c'eſt-à-dire, pour une duppe, pour un homme qui ne connoît pas le prix des choſes. Ainſi Sarrafin a dit, Phillis la plupart des Amans ſont des *Allemands* de tant pleurer, &c. On dit auſſi, une querelle d'*Allemand* ; c'eſt-à-dire, une querelle faite ſans ſujet, & de gayeté de cœur. Je n'entends non plus cela que le haut *Allemand* ; c'eſt-à-dire, que c'eſt une choſe qui n'eſt point intelligible.

Ce mot en langage du païs ſignifie, *tout homme*, deſorte que ce peuple a été appellé ainſi, à cauſe qu'il étoit compoſé de pluſieurs nations, comme temoigne Agathias ; de même que les anciens habitans du même païs avoient été appellez autrefois *Germains*, parcequ'ils vivoient entr'eux en paix, ſans haine ni jalouſie. Le mot d'*Alleman* eſt fort ancien. On le trouve dans la vie d'Antonin Caracalla écrite par Spartien.

ALLEMANDE. ſ. f. Piece de Muſique qui eſt grave, & de pleine meſure, qu'on joué à quatre temps lens ſur les inſtrumens, & particulierement ſur le luth,

Digitized by Google

le theorbe, l'orgue, & le claveſſin. Elle commence par une crochuë hors de meſure.

ALLER, v. neut. Se tranſporter d'un lieu à un autre, ſoit par ſon propre mouvement, ſoit par le ſecours d'une voiture. *Allons* entendre le Sermon. Il eſt *allé* en voyage. Il eſt plus ſûr d'*aller* par terre que par mer. On dit auſſi, Je ne ſerai qu'*aller* & venir; pour dire, Je ne m'arrêterai point en chemin. Ce verbe *aller* eſt le ſeul irregulier de la premiere conjugaiſon. Il ſe conjugue ainſi: *je vas* (quelques-uns diſent *je va*; mais c'eſt contre le bel uſage) *tu vas*, *il va*; *nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. Il a à l'imparfait *j'allois*: au preterit, *je fus*, *j'ai été*, *je fus allé*: au futur *j'irai*. Dans le ſubjonctif il a, *que j'aille* pour le preſent: *j'irois*, *j'allaſſe* pour l'imparfait: *que je fusse allé*, *que j'aye été*, pour le preterit: *je serois allé*, *je fusse allé*, *j'aurois été*, *j'eusse été*, pour le pluſque parfait: *je serai allé*, *j'aurai été*, pour le futur. Dans l'imperatif on dit *va*, *qu'il aille*, *allez*, *qu'ils aillent*. Il ſeroit trop long de raporter ici les diverſes occaſions où il ſe faut ſervir tantôt de l'un, & tantôt de l'autre des preterits de ce verbe. On peut conſulter tous ceux qui ont fait de nouvelles remarques ſur la langue Françoiſe, pour s'en inſtruire. On dira ſeulement, que quand on veut exprimer que quelcun eſt en chemin pour aller en quelque lieu, ou qu'il eſt dans ce lieu-là, il faut dire qu'*il eſt allé*: mais ſi l'on veut exprimer qu'il eſt de retour, il faut dire *il a été*. *Il eſt allé* à Rome; pour dire, il eſt à Rome, ou en voyage pour y *aller*. *Il a été* à Rome; pour dire, il en eſt de retour; ou, il en eſt parti. Il faut dire encore pour parler regulierement, *il alla* trouver ſon ami; & non pas *il fut* trouver ſon ami. On dit; Le courier eſt *allé* de Paris à Rome en dix jours; & il eſt *venu* de Rome à Paris en huit jours. Il eſt bon de remarquer cette difference, MEN. Laiſſez *le en aller* eſt bas & populaire; il faut dire laiſſez *le aller*, M. L. T.

M'en irai-je moi ſeul, rebut de la fortune,
Eſſuyer l'inconſtance an Parthe ſi commune? RAC.

Menage derive ce mot de *anare*, qui a été fait de l'Italien *andare*, qu'il pretend avoir été fait d'*anduare*, qu'on a dit pour *andruare*. Voyez ſes raiſons. Et en un autre lieu il dit qu'il vient de *ambulare*, qu'on a dit pour *proficiſci*. D'autres le derivent de *ala*, parceque les ailes ſervent à *aller* plus vîte, *quaſi ab alis ferri*.

ALLER, ſe dit auſſi en parlant d'un mouvement inſenſible qui aboutit à quelque fin. Cet homme s'en *va* mourant; pour dire, que ſa ſanté s'altere beaucoup: ou abſolument, Il s'en *va*, ou, Il s'en *va* le grand galop; pour dire, Il tire à la fin. Il eſt *allé* de vie à trepas. On dit, qu'un enfant s'en *va* grand; pour dire, qu'il croit beaucoup, qu'il eſt tantôt en âge. On diſoit autrefois, Il s'en *va* diſant, il s'en *va* chantant, & une infinité de phraſes ſemblables, qui ſont condamnées dans une des Remarques de Vaugelas. En effet le verbe *aller* n'eſt plus en uſage avec aucun gerondif, ni en proſe, ni en vers, à moins qu'il n'y ait un mouvement viſible, comme en ces exemples: elles *vont ſautant & danſant*, ABL. *Il les alloit chaſſant* comme des troupeaux de moutons, VAUG. Encore vaut-il mieux dire, elles danſent, & ſautent: il les chaſſoit comme &c.

ALLER, ſignifie auſſi, Reüſſir, ſucceder bien ou mal. Tout *alloit* bien de ce côté-là, ABL. Qu'on ait ſoin que tout *aille* comme il faut, MOL.

ALLER, ſe dit auſſi pour, Se comporter, ſe gouverner, s'y prendre d'une certaine maniere. La mediſance y *va* plus doucement, BOIL.

ALLER, ſe dit encore pour, S'étendre loin, ſe porter loin; être pouſſé. Je n'euſſe jamais cru que le luxe & la vanité duſſent *aller* juſques-là, BOIL.

ALLER, s'employe fort ſouvent auſſi ſeulement par élegance. Voyez où j'en ſerois, ſi elle *alloit* croire cela, MOL. Il n'eſt pas de la prudence d'*aller* attaquer à force ouverte les défauts qu'on a deſſein de corriger, OF. M.

ALLER, ſe dit auſſi en parlant de la maniere dont on ſe meut. Ce cheval *va* l'amble, le pas, le trot. Ce valet *va* comme un Baſque; il *va* du pied comme un chat maigre. Il *va* à pied, eu chaiſe, à cheval, en carroſſe, en relais, en litiere. *Aller* à tâtons. Il *va* toûjours bon train. Il *va* en pas de tortuë. *Aller* toûjours devant.

On dit auſſi, qu'un homme *va* pied à pied en une affaire; pour dire, qu'il y *va* doucement, & avec prudence: qu'il y *va* de bon pied; pour dire, qu'il y agit diligemment, de bonne foi, & ſincerement. On dit auſſi, qu'il *va* au devant par derriere, lorſqu'il previent les objections.

On dit en termes de Venerie, *Aller* ſur ſoi, ſe *faire aller*, ſe *formarcher*; pour dire, Revenir ſur ſes erres, ſur ſes pas, repaſſer par le même lieu.

En termes de Marine on dit *aller* le vent largue; c'eſt avoir le vent par le travers, enſorte qu'on ne ſoit point obligé de haler les boulines. *Aller* au plus près du vent: c'eſt cingler à ſix quarts du rumb d'où il vient. *Aller* à la bouline graſſe, ou à la graſſe bouline, eſt ſe ſervir d'un vent éloigné du lieu de la route par un intervalle d'environ ſix rumbs. *Aller* proche du vent, ou *aller* à la bouline, c'eſt ſe ſervir d'un vent qui ſemble contraire à la route, & prendre ce vent de biais, en mettant les voiles de côté par le moyen des boulines. *Aller* debout au vent, ou avoir le vent par proüe; c'eſt *aller* contre le vent, ou à vent contraire, comme il arrive aux petits bâtimens. *Aller* au lof, c'eſt chercher l'avantage du vent, & la même choſe qu'*aller* au plus près du vent. *Aller* à la derive; c'eſt *aller* de côté au gré du vent, & de la marée, au lieu d'*aller* en droiture. *Aller* terre à terre; c'eſt ranger la côte; naviger en côtoyant le rivage. *Aller* à trait, & à rame; c'eſt *aller* avec les voiles, & avec les rames. *Aller* à mâts, & à cordes; c'eſt quand on a abaiſſé les verges, & les voiles, pour éviter la fureur du vent. *Aller* à la ſonde; eſt, quand on ſe trouve dans un païs inconnu, ou dangereux, *aller* en ſondant le fond. *Aller* entre deux écoutes, eſt *aller* contre un vaiſſeau ennemi pour l'enlever. *Aller* de flotte, c'eſt *aller* de compagnie. *Aller* en caravane, c'eſt *aller* croiſer ſur les Turcs, & faire une campagne de mer. *Aller* en droiture, c'eſt naviger en droite route, ſans ſe detourner, & ſans s'arrêter. *Aller* en courſe, c'eſt croiſer ſur les vaiſſeaux du parti contraire.

ALLER, ſe dit auſſi des choſes qui ſont d'ordinaire enſemble ou de compagnie. Ces Meſſieurs ſont *allez* de compagnie en un tel lieu. Les étourneaux ſont maigres, parcequ'ils *vont* en troupe. Ces deux bas, ces deux gans *vont* enſemble, ſont pareils. Ces deux Seigneurs *vont* de pair, ſont égaux en rang. On dit auſſi, qu'une choſe *va* de pair avec une autre, quand elle eſt d'un merite égal.

ALLER, ſe dit auſſi des choſes inanimées & des automates. Saturne *va* le plus lentement de toutes les Planetes. Toutes les rivieres *vont* à la mer. Cette horloge *va* trop vîte, ne *va* pas bien. Cela *va* tout ſeul. Cela s'en *va* fait; pour dire, ſera bientôt achevé. Ce bâtiment *va* fort lentement; pour dire, il n'avance gueres. Sa depenſe *ira* plus loin qu'on n'avoit cru. C'eſt un tel galant qui fait *aller* le menage, la cuiſine de cette maiſon, c'eſt-à-dire, qui l'entretient.

ALLER, ſe dit auſſi de ce qui conduit, qui aboutit en quelque lieu. Où *va* ce chemin-là? il *va* à l'Egliſe, à la riviere; il y aboutit. Cette pyramide *va* en pointe.

ALLER,

Digitized by Google

ALLER, signifie quelquefois, Oter, chaſſer, en ces phraſes. On ne ſçauroit faire en *aller* cette tache d'encre qu'avec du verjus, ou quelque acide. Donnez moi un ſecret pour faire en *aller*, pour chaſſer les écorniſleurs. On dit en ce ſens, *aller* du ventre, *aller* à la ſelle, *aller* à la garderobbe, *aller* par haut & par bas, pour dire, Vuider ſes excremens. Ce malade laiſſe tout *aller* ſous lui.

ALLER, ſignifie auſſi, S'échapper, s'écouler. Le tonneau s'en *va*; pour dire, que la liqueur s'en écoule, qu'il s'enfuit. On le dit auſſi du tems. On dit d'un debauché, que tout ſon bien s'en eſt *allé*; pour dire, qu'il l'a diſſipé, qu'il l'a perdu. C'eſt un Chymiſte dont tout le bien s'en eſt *allé* en fumée. Tous les deſſeins de cet homme s'en ſont *allez* avau l'eau.

ALLER aux avis, c'eſt-à-dire, Recueillir les voix quand on preſide. *Aller* au conſeil, c'eſt-à-dire, Conſulter une affaire. *Aller* au Devin, *aller* aux nouvelles, aux enquêtes, c'eſt, S'enquerir, chercher des inſtructions des faits dont on a beſoin, de ce qui ſe paſſe. *Aller* aux écoutes, c'eſt, Epier, écouter ſecrettement ce qu'on dit d'une affaire où l'on prend quelque interêt.

ALLER, ſe dit figurément en choſes morales. Cet homme *ira* bien loin; pour dire, qu'il a du genie, du talent pour ſe bien avancer dans les Lettres, dans les charges, pour faire fortune. On dit, qu'une affaire *ira* loin; pour dire, qu'elle deviendra de conſequence, qu'elle durera long temps, qu'elle coûtera bien de la peine & des frais: que cela n'*ira* pas plus loin; pour dire, qu'on en demeurera là, qu'on gardera le ſecret. Je vois bien où *ira* cette queſtion, ce procés; pour dire, à quoi il ſe terminera. Le commerce ne *va* pas; pour dire, On n'a pas debit de ſes marchandiſes. Les affaires de ce Marchand *vont* mal; pour dire, ſont en mauvais état.

ALLER, ſignifie auſſi, Tendre, aſpirer. Cet Abbé *va* tout droit à l'Epiſcopat. Ce Prelat *va* au Cardinalat. C'eſt un adroit qui *va* à ſes fins, qui ne ſonge qu'à ſes avantages, il *va* droit au but. Il vouloit *aller* à la gloire par le chemin de la vertu, ABL.

On dit encore, Je ne *vais* pas au contraire de ce que vous prétendez; pour dire, J'y conſens; je ne conteſte pas. On dit auſſi, qu'un homme *va* droit; pour dire, qu'il eſt juſte, ſincere; qu'il n'eſt point trompeur, ni corrompu; & pareillement, qu'il *va* droit en beſogne.

On dit auſſi, *Aller* par juſtice; pour dire, Pourſuivre par les voyes de droit: *Aller* par la douceur, par des voyes amiables.

ALLER, s'employe quelquefois, pour dire, Il s'agit. C'eſt une affaire où il y *va* de tout ſon bien. Il faut prendre garde d'offenſer Dieu, il y *va* de nôtre ſalut. C'eſt une entrepriſe où il y *va* de la vie, de la tête. Il y *va* de vôtre reputation, VAUG. Il y *alloit* de ſa gloire, ABL.

ALLER, ſignifie auſſi, Etre en une diſpoſition, ou ſituation convenable. Cet habit vous *va* bien. Ce rabat vous *va* à merveilles; pour dire, Cela vous ſied bien, il eſt bien mis. On dit auſſi, Comment vous *va*? pour dire, Comment vous portez-vous?

ALLER, ſignifie encore, Atteindre à quelque choſe, y arriver. Il n'y a qu'une grande penetration qui puiſſe *aller* là. Il ſignifie auſſi, Aboutir, finir, ſe terminer: *Aller* en pointe. On dit encore *aller*, pour regarder, toucher: Je n'ai rien dit qui *aille* à vous; pour dire, je n'ai rien dit qui vous regarde, qui vous touche.

ALLER, joint à l'infinitif d'un verbe, ſert à marquer toutes les actions de la vie: *Aller* boire: *aller* manger: *aller* dormir: *aller* jouër. On dit encore: Le ſoleil *va* ſe coucher; pour dire, qu'il eſt ſur le point de ſe coucher, de diſparoître.

ALLER, en termes de jeu, ſignifie, Mettre au jeu, provoquer les autres joüeurs à coucher une pareille ſomme. On dit au berlan & au lanſquenet, J'y *vais* de tant; pour dire, Je mets tant au jeu. Au dez & à la baſſette, Il y *va* de tout ſon reſte.

On dit auſſi, S'en *aller* de ſes cartes; pour dire, les écarter, s'en deffaire en les joüant. Il faut s'en *aller* des hautes cartes pour aider au contre.

On dit auſſi avec le pronom perſonnel, S'*aller* battre, s'*aller* promener, s'*aller* baigner, &c.

Se laiſſer *aller*, ſe dit des gens qui ne font pas fermes ſoit de corps, ſoit de reſolution. Il laiſſe *aller* ſon corps, ſes bras, ſa tête en danſant. Il ſe laiſſe *aller* à toutes ſes paſſions. Il ſe laiſſe *aller* à tout ce qu'on lui dit; pour dire, Il eſt credule, facile. Cette fille s'eſt laiſſée *aller*; pour dire, qu'elle n'a pas reſiſté aux perſuaſions de ſon Amant. Il ſe laiſſe *aller* aux pleurs comme une femme, ABL. Heureux l'homme qui ne ſe laiſſe point *aller* au conſeil des mechans.

ALLER, ſe dit abſolument à l'imperatif, pour un commandement de ſortir, ou une marque qu'on eſt en colere. *Allez*, tout à l'heure dehors. *Allez*, vous me meritez pas qu'on vous aime. *Allez*, au Diable.

ALLER, eſt quelquefois un mot ſubſtantif. L'*aller* ne me coûte rien, il n'y a que le retour.

Au long *aller*, Au pis *aller*. Adverbes. Mettre la choſe au pis. On dit auſſi, un pis *aller*; pour dire, ce que j'aurai de plus fâcheux.

ALLER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. *Aller* ſon grand chemin, *aller* ſon train; pour dire, N'entendre point de fineſſe en quelque choſe: qu'un homme ſçait *aller* & parler; pour dire, qu'il eſt éclairé, qu'on lui peut confier quelque affaire. On lui a donné l'*aller* & le venir; pour dire, un ſoufflet ſur chaque joue. On dit encore, A force de mal *aller* tout ira bien, quand on eſpere quelque changement aux affaires. On dit auſſi, Il y *va* de cul & de tête, comme une corneille qui abbat des noix. Il n'y *va* que d'une feſſe; pour dire, qu'il agit mollement, & lentement. Cela eſt comme le Breviaire de Meſſire Jean, il s'en *va* ſans dire, en parlant de quelque choſe qu'on doit ſouſentendre. Cela *va* comme il plaît à Dieu, en parlant d'une choſe dont on neglige la conduite. Cela ne *va* pas comme vôtre tête; pour dire, n'*ira* pas comme vous penſez. On dit, qu'un homme *va* vite en beſogne; pour dire, qu'il expedie les affaires; & quelquefois, qu'il y *va* à l'étourdie, & qu'il ne conſulte pas aſſez. *Allez* lui dire cela, & puis *allez* vous chauffer à ſon feu; pour dire, *Allez* lui reprocher en face ſa faute. Toûjours *va* qui danſe; pour dire, Faire une choſe bien ou mal. Tout ſon bien s'en eſt *allé* en eau de boudin, en broüet d'andouilles, avau l'eau. On dit auſſi, Il *va* & vient comme pois en pot. Tout y *va*, la paille & le blé. On dit encore, On *va* bien loin depuis qu'on eſt las. Tous chemins *vont* à Rome. On dit, qu'un homme n'y *va* pas de morte main; pour dire, qu'il frappe de toute ſa force. On dit, qu'on a bien hâté d'*aller* quelcun; pour dire, qu'on lui a fait quelque verte reprimende. On appelle auſſi, un las d'*aller*, un faineant, un pareſſeux, qu'on a de la peine à faire travailler. On dit auſſi, Ce qui vient par la flûte, s'en *va* par le tabourin, pour dire, que le bien s'en eſt *allé* comme il étoit venu: ce qui ſe dit auſſi d'un bien mal acquis. Cet homme *va* comme on le mene, c'eſt-à-dire, eſt foible, & ne fait rien de lui-même.

ALLERIONS ou ALERIONS. ſ. m. Terme de Blaſon, qui ſe dit des petites aigles qui n'ont ni bec, ni jambes, non plus que les merlettes. Elles different pourtant les unes des autres; car les merlettes ont les ailes ſerrées, & ſont comme paſſantes; au lieu que les *alerions* ſont en pal montrant l'eſtomac, & ont

l'aile

l'aile étenduë comme les aigles, & aiglons; toutefois avec cette difference, que le vol eſt abaiſſé. Montmorenci porte d'or à la croix de gueules cantonnée de ſeize *alerions* d'azur. La Maiſon de Lorraine a pris pour armes une bande de gueules à champ d'or chargée de trois *alerions* d'argent, ſur ce fondement, qu'*alerion* eſt l'anagramme de Lorraine: cela ſe fit dans un temps où les Rebus, & les alluſions étoient en vogue.

Ce mot ſignifioit autrefois *aiglettes*, & il n'y a pas cent ans que l'uſage a prevalu de les nommer *alerions*, & de les peindre à ailes étenduës ſans pieds & ſans bec: ce qui fait que Menage derive ce mot de *aquilario*, diminutif de *aquila*. D'autres le derivent de *allers*, vieux mot François, qui ſignifioit une ſorte d'oiſeaux vivans de rapine.

ALLEU, ou ALEU, ou ALODES. ſ. m. Vieux mot Gaulois. Après la conquête des Gaules, les terres furent partagées en deux manieres à l'égard des particuliers: en benefices, & en alodes, ou *alends*. Les benefices conſiſtoient en terres que le Prince donnoit aux gens de guerre, ou à vie, ou pour un temps fixé. Les *alends* étoient les terres qu'on laiſſoit en proprieté aux anciens poſſeſſeurs. Dans les Cap tulaires de Charlemagne, de Louïs le Debonnaire, & de Charles le Chauve, on trouve cette perpetuelle oppoſition entre benefice, & *aleu*. Le P. Sirmond en diſtingue de trois ſortes; propres, acquets, & ceux qui provenoient de la liberalité du Prince. Cette prerogative des *alends* ſur les benefices, dura juſqu'à la decadence de la 2. race. Alors les *alends* changerent de nature. Les Seigneurs feodaux contraignirent les poſſeſſeurs des biens allodiaux de les tenir d'eux à l'avenir. Ce changement arriva en Allemagne auſſi bien qu'en France. Il n'y eut que les villes qui ſe conſerverent un peu d'avantage contre l'oppreſſion; c'eſt pourquoi l'on y trouve encore plus de francs *alends*: Ainſi les *alodes*, ou les *alends* dans leur naturelle ſignification, n'étoient autre choſe qu'une proprieté hereditaire. Mais preſentement ce mot n'eſt plus en uſage qu'en y ajoûtant le mot de *franc*; & alors il ſignifie une Terre, Seigneurie, ou heritage ſoit noble, ſoit roturier, independant de tout Seigneur, qui ne doit aucune charge ni redevance, ni hommage, & qui n'eſt ſujet à aucuns droits, ni devoirs Seigneuriaux: il eſt ſeulement ſujet à la juriſdiction Royale, ou Seigneuriale. Il ne reconnoit que le Roi à cauſe de ſa ſouveraineté. L'uſurpation des Seigneurs feodaux ſur les biens allodiaux alla ſi loin, que preſque tous les *alends* ou leur furent aſſujettis, ou furent eux-mêmes convertis en fiefs. De là eſt venuë la maxime, *nulle terre ſans Seigneur*. Sur ce fondement la pluparт des Docteurs François tiennent que le *franc-aleu*, étant un privilege, & une conceſſion particuliere contre le droit commun, tout heritage eſt preſumé tenu d'un fief, à moins que le *franc-aleu* ne ſoit prouvé par un titre ſpecial. La preſomption generale eſt pour le Seigneur; ſur tout quand ſon territoire eſt continu, & uniforme, enſorte qu'il ne s'y trouve point de terre *en franc-aleu* qui y ſoit enclavée. En ce cas il faut que celui qui pretend poſſeder un *franc-aleu*, le juſtifie par un titre particulier. En quelques lieux, on diſtingue entre un *franc-aleu* noble, & un *franc-aleu* roturier. Le *franc-aleu* noble, eſt celui qui eſt érigé en fief, où il y a Juſtice cenſive & fief mouvant de lui. Le *franc-aleu* roturier, eſt celui qui n'a ni Juſtice, ni fief relevant de lui: il ſe partage roturierement, & l'autre noblement. Voyez Du Moulin ſur l'art. 68. de la C. de Paris. En Latin *allodium*.

L'origine de ce mot eſt fort controverſée. Mr. de Caſeneuve dit qu'elle n'eſt gueres moins inconnuë que celle du Nil. Budée & Alciat le derivent de *a*, & de *laudare*, parceque celui qui tient en *franc-aleu* n'eſt point tenu de loüer, ni de reconnoître aucun Seigneur: Bodin de *alduu*, ou de *aldia*, qui dans les Loix des Lombards ſignifie un *affranchi*: Voſſius de l'Allemand *aleudt*, qui ſignifie, Ce qu'on poſſede en propre, d'ancienneté, ſans aucun bienfait de Seigneur: Caſeneuve, de *a*, & de *loz*, ou de *an lodt* après Rhenanus, vieux mots Allemands qui ſignifioient *ſors*, croyant que ces terres en *franc-aleu* étoient venuës d'un ancien patrimoine, & n'avoient point paſſé par le fort qu'avoient jetté les Conquerans des Gaules, quand ils avoient partagé entre eux les terres qu'ils avoient uſurpées. Hauteſerre après Dominicus le derive de l'Allemand *ohn leiden*, qui veut dire, *ſans ſujettion*. Quelques-uns le derivent de l'Hebreu *halal*, qui ſignifie *laudare*, *quaſi poſſeſſionem laudatam habere*. Liplе le derive de *aleudi*, Ile d'Allemagne: Borelli du Grec *alytos*, c'eſt-à-dire, *libre*; car en effet *alleu* ſignifie *franchiſe*. Du Cange pretend que *alodium* tout ſeul ſignifie un heritage ſans charge: mais qu'en general *aleudu* & *alodum* s'eſt dit de tout heritage ou fonds, ou immeuble propre; & qu'on diſoit, *Tranſire in alodum*, pour dire, Donner en proprieté. Outre les origines ci-deſſus, il dit que Spelmannus le derive du mot Saxon *leod*, qui ſignifie *heritage populaire*, oppoſé à *ſeigneurial*. Wendel nus le derive de *alder*, qui ſignifie *majeur*, comme étant une choſe qui avient par ſucceſſion legitime des ancêtres. Menage rapporte toutes les differentes opinions des Auteurs là-deſſus, & ne ſe determine point. Mais après toutes ces incertitudes, il y a plus d'apparence de s'arrêter à ce que dit Galand, que *leud* eſt un vieux mot François d'origine Gauloiſe, dont Paſquier dit que ſont derivez *lots*, & *lotir*. Il y a un petit païs vers l'Auvergne qu'on appelle *Franc-alleu*, qui eſt proche de Combrailles. Voyez Mr. Bignon ſur Marculphe, & le P. Sirmond ſur les Capitulaires de Charles le Chauve.

ALLODIAL. adj. Qui eſt poſſedé en franc alleu. Cet heritage eſt *allodial*, il ne paye point de laods & ventes, & n'eſt ſujet à aucunes redevances. Les fonds *allodiaux* ne reconnoiſſent aucun ſuperieur en feodalité.

ALLIAGE. ſ. m. Mélange de divers metaux, ou d'un ſeul metal de differens titres. On le dit particulierement de l'or & de l'argent, & des monnoyes. Le titre des monnoyes change ſuivant la quantité d'*alliage* qu'on y met. L'argent d'Allemagne eſt plus bas que celui de Paris, parcequ'on y met plus d'*alliage*. L'*alliage* pour les ſtatuës ſe fait moitié de cuivre rouge, & moitié de cuivre jaune, FEL.

Ce qui a donné lieu à l'*alliage*, eſt I. le mélange des metaux qui ne viennent pas des mines en leur entiere pureté. II. L'épargne de la depenſe qu'il faudroit faire pour les affiner. III. La neceſſité de les rendre plus durs par quelque portion d'autre metail, afin que le frai ne diminuât point leur poids. IV. La fonte des monnoyes étrangeres qui ſont alliées. V. Les frais de la fabrication qui ſont pris ſur la monnoye. VI. Le droit des Princes pour leur ſeigneuriage.

ALLIAGE, ſe dit en Arithmetique du mélange de pluſieurs choſes enſemble de divers prix, ou de differente valeur. Par la regle d'*alliage* on ſuppute, ou le prix commun de ce mélange de choſes de differente valeur; ou combien il faut de chacune de ces choſes pour en compoſer un mélange, ſur un certain pied, afin de les reduire à un certain prix, ou à un certain nombre.

ALLIAGE, ſe dit auſſi au figuré pour toute ſorte de mélange & d'union. Les élemens ſont des êtres ſimples qui naiſſent du premier *alliage* des principes, ROI.

ALLIAIRE. ſ. f. Plante qui eſt une eſpece de juliane. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, menuës, un peu velues. Ses feuilles ſont rondes au commencement comme celles

du

du lierre terrestre, ensuite un peu pointuës, crenelées tout autour, d'un goût & d'une odeur d'ail. Ses fleurs naissent en grand nombre en ses sommittez, blanches, composées de quatre petites feuilles disposées en croix, & de filamens jaunâtres. Il leur succede des siliques longues & grêles, qui contiennent des semences oblongues, noirâtres. Sa racine est menuë, ligneuse, blanche, sentant l'ail. En Latin *alliaria*, MATTH. ou *hesperis allium redolens*, MOR. P. TOURNEF. L'*alliaire* est diuretique, bonne pour la toux & pour resister à la pourriture; on estime sa graine pour les vapeurs. Ce nom lui a été donné, à cause qu'étant écrasée elle sent l'ail.

ALLIANCE. s.f. Liaison qui se fait entre deux personnes, ou deux familles par le moyen d'un mariage. Peut-on comparer la froideur de l'*alliance*, & cette liaison civile & exterieure avec la chaleur de l'amitié filiale? LE MAI. Il y a plusieurs *alliances* contractées entre ces deux maisons. L'*alliance* de la France & de l'Espagne. L'*alliance* est une cause de recusation.

ALLIANCE, se dit figurément en choses spirituelles & morales. Il se contracte une *alliance* spirituelle au Baptême entre le parrein, & la marreine, le pere & la mere du baptisé. L'*alliance* spirituelle empêche le mariage, & il faut une dispense. La plupart des Bourgeois s'appellent compere, & cousin, & il n'y a rien de plus ordinaire entr'eux que ces noms d'*alliance*, CAIL.

ALLIANCE, se dit aussi des unions, des ligues, des traittez qui se font entre des Souverains & des Etats, pour se joindre d'interêt dans une defence commune. La Triple *Alliance* de la Hollande avec la Suede & l'Angleterre a été fort fameuse. Ainsi on dit jurer *alliance* avec quelcun, ABL. Recevoir quelcun en son *alliance*, ABL. Rompre, quitter l'*alliance* de quelcun, ARN.

Les Theologiens disent en ce sens que Dieu fit *alliance* avec Abraham. Ils appellent l'*ancienne Alliance*, l'œconomie de la Loi Mosaïque; & *nouvelle Alliance*, l'œconomie de l'Evangile.

ALLIANCE, se dit figurément pour union, mélange. On ne conçoit point l'*alliance* des pensées de l'ame avec les mouvemens du corps, MALEB. Faire *alliance* des maximes de l'Evangile avec celles du monde, PASC. Il faut que l'art vienne au secours de la nature, parceque c'est leur parfaite *alliance* qui fait la souveraine perfection, BOIL. L'*alliance* monstrueuse que vous faites de la sainteté avec les crimes les plus detestables, est une preuve que vous n'avez nulle idée de la pieté, NIC.

ALLIANCE. Terme d'Orfevre. Bague ou jonc que l'accordé donne à son accordée, & où il y a un fil d'or & un fil d'argent. Voilà une jolie *alliance*.

ALLIER. v. act. Fondre differens metaux ensemble pour les mêler, ou les joindre. L'or & le fer ne s'*allient* point ensemble pour se mêler, non pas même pour se souder, si ce n'est par le moyen du cuivre. L'étain fondu avec l'or s'*allie* tellement qu'on ne les peut separer, & il gâte toute une fonte.

ALLIER, se dit figurément en Morale, pour dire, Joindre une famille à une autre par quelque mariage. Il a *allié* son fils à une des meilleures familles de la Robe. Il se dit plus souvent avec le pronom personnel. Cette Maison est bien noble, elle s'est *alliée* plusieurs fois avec des Princes. Quand on s'est *allié* dans une maison, on est reputé de la même famille. Le comperage est une voye de s'*allier* spirituellement.

ALLIER, signifie aussi en parlant d'Etats & de Souverains, Se confederer, se joindre d'interêt; faire ligue offensive & deffensive contre un ennemi commun.

ALLIER, se dit figurément pour, Mêler, joindre ensemble. Vous *alliez* les loix humaines avec les loix divines, PASC. Sçavoir beaucoup, & ne se piquer de

rien, sont deux choses difficiles à *allier*, BELL. Avec le pronom personnel, il se dit pour, S'associer, se joindre. La misericorde, & la verité s'*allierent* heureusement, PORT-R.

ALLIÉ, ÉE. part. pass. & adj.

ALLIÉ, est aussi substantif; Confederé. Les Rois ont grand soin de menager les interêts de leurs *alliez*. Les Romains avoient beaucoup de Rois pour leurs *alliez*. Il a fait rendre les places prises sur ses *alliez*.

ALLIER. s.m. Filet tendu sur deux bâtons, propre à prendre des cailles & des perdrix, qu'on appelle aussi *tramail*, parcequ'il est fait de trois doubles de mailles. Les *alliers* sont deffendus par les Ordonnances.

Ces mots viennent du Latin *alligare*, *lier*.

ALLOBROGE. s.m. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois les Savoyards; & de là est venu que dans le stile comique & burlesque, il est pris pour grossier. Il parle François comme un *Allobroge*.

ALLOCATION. s.f. Terme de compte, qui se dit lorsqu'on approuve & qu'on alloüe un article, & qu'on le passe en compte. Il y a la moitié des articles de ce compte qu'on disputa, & dont on ne sçauroit obtenir l'*allocation*.

Ce mot vient du Latin *alloco*.

ALLODIAL. Cherchez après ALLEU.

ALLOI. Voyez ALLOY.

ALLONGE. s.f. Ce qu'on ajoûte à une étoffe, ou à autre chose pour la rendre plus longue. Cette juppe étoit trop courte, il a fallu y mettre une *allonge* par embas. On a mis des *allonges* à ces guides pour les chevaux du train de devant.

ALLONGE. Terme de Boucher. Nerf de bœuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fer où la viande est attachée.

ALLONGE. s.f. Terme de Marine. Piece, ou membre d'un vaisseau, qui sert à allonger un autre membre. On appelle *allonge premiere*, celle qu'on empâte avec la varangue, & avec le genouil de fond. *Allonge seconde*, celle qui s'éleve au dessus de la premiere, avec le bout du genouil de fond. *Allonge de revers*, celle qui est plus proche du plat-bord, & qui termine la hauteur du côté du vaisseau. *Allonges de treport*, deux *allonges* qui sont mises au dessus des étains. *Allonge de porque*, une piece de bois qui *allonge* une porque. *Allonges d'écubiers*, sont des pieces de bois plattes, dans lesquelles on perce les écubiers, ou les troux pour passer les cables du vaisseau. *Allonge de poupe*, est la derniere piece de bois au plus haut, qui étant assemblée avec le bout superieur de l'étambord, forme le bout de la poupe.

ALLONGEMENT. s.m. Ce qui allonge; ce qui ajoûte à la longueur d'une chose. Le regime de vivre fort beaucoup à l'*allongement* de la vie: Dequoi aije profité que d'un *allongement* de nom? MOL.

ALLONGEMENT signifie aussi, Retardement; longueur affectée; lenteur recherchée. Ce chicaneur ne cherche que des *allongemens*. Il trouve toûjours des *allongemens* pour ne finir jamais.

ALLONGER. v. act. Etendre; prolonger; rendre plus long. *Allonger* une juppe, une corde, l'allée d'un jardin, le chemin. Il *allongeoit* un grand cou de grue pour voir par dessus les autres. *Allonger* les bras, les jambes. *Allonger*, ou raccourcir les étriers.

ALLONGER, en termes d'Escrime, c'est, Porter un coup d'estocade. Les gens de grande taille ont bien de l'avantage à *allonger*. *Allonger* la botte. *Allonger* la pique.

ALLONGER l'estocade, signifie figurément, Faire un compliment pour demander de l'argent.

ALLONGER, se dit figurément en choses morales, & signifie, Prolonger; reculer. Un debiteur tâche d'*allonger* le temps pour ne point payer ses dettes. Toutes

ces

Digitized by Google

ces distinctions ne font qu'*allonger* la dispute. *Allonger* un procés, *allonger* une affaire.

s'ALLONGER, se dit en termes de Fauconnerie, de l'oiseau quand il se revêt de ses pennes, de ses plus grosses plumes.

ALLONGER. On dit en termes de Marine, *Allonger* la terre; pour signifier, Aller contre la terre, ou le long de la terre. *Allonger* le cable; pour dire, l'étendre jusqu'à un certain lieu sur le pont, soit pour le bitter, soit pour mouiller l'ancre. *Allonger* la manœuvre; pour dire, l'étendre sur le pont, afin qu'elle soit en état de s'en servir.

ALLONGER, se dit proverbialement en ces phrases. On dit à un homme qui s'étend, Le cuir sera à bon marché, les veaux s'*allongent*. On dit, *Allonger* la courroye; pour dire, Etendre les choses au delà du pouvoir qu'on a reçu; tirer d'un emploi plus de profit qu'on n'en tire ordinairement; le faire un peu trop valoir. Il signifie encore, Vivre d'œconomie; menager extrêmement la dépense. *Allonger le parchemin*, c'est étendre les écritures, ou prolonger les procés, pour être mieux payé.

ALLONGÉ, ÉE. part. passif. & adj.

On appelle en termes de Chasse, un chien *allongé*, celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure qui a touché les nerfs.

On dit aussi en Fauconnerie, un oiseau *allongé*, quand il a toutes ses pennes entieres, & de la longueur qu'il les doit avoir.

Ce mot vient du Latin *elongare*, de *longus*.

ALLOUER. v. act. Approuver quelque point, ou article; en demeurer d'accord. Il se dit proprement dans les redditions de compte. Cet article a été *alloüé* après qu'on en a representé la quittance.

Pasquier dit que ce mot vient de *los*, ancien mot François qui signifie *loüange*, ou approbation: & en effet il vient du mot *elaudare*, qui signifie *approuver*, selon Nicod. D'autres le derivent de *allocare*, disant qu'il vient de *locum dare*: d'autres de *locare*, *conducere*; ce qui convient aux compagnons artisans qu'on appelle *alloüez*.

AILOÜER, se dit quelquefois dans les conversations. Cette proposition est trop hardie, c'est un article qui ne vous passera pas, qui ne vous sera point *alloüé*.

ALLOÜÉ, ÉE. part. passif. & adj.

ALLOÜÉ. s. m. se dit chez les artisans, des compagnons qui ont fait le temps de leur apprentissage, & qui s'engagent encore pour quelque temps à servir les maîtres. Les compagnons sont ceux qui servent à la journée; & les *alloüez*, ceux qui ont promis de servir pendant quelque temps. Autrefois *Alloüé* s'est dit du Lieutenant General du Senechal, & particulierement en Bretagne.

ALLOUVI, IE. Affamé; qui a une grande faim, & telle que celle d'un loup; qui est difficile à rassasier. Les jeunes gens qui sortent d'une maladie sont *allouvis*; ils veulent manger par excés.

Ce mot vient de *loup*, de *lupus*. Il est tout-à-fait bas, & ne se dit que par les nourrices de Paris. Cet enfant est tout *allouvi*.

ALLOY. s. m. Certain degré de bonté, lequel resulte du mélange de plusieurs metaux qui ont quelque conformité entre eux, ou titre legitime des monnoyes, & des ouvrages d'or & d'argent suivant les Edits du Prince. L'or doit être travaillé à un certain carat pour être de bon *alloy*. Le titre de l'argent doit être de tant de deniers de fin, autrement il est de mauvais *alloy*. Voyez OR & ARGENT.

Ce mot est un composé de *loi*, qu'on dit aussi en même sens, qui est fait selon l'Edit & la Loi.

ALLOY, se dit figurément en Morale de la valeur, & de la bonté de toute autre chose. Cette drogue n'est pas de bon *alloy*; elle est falsifiée. Cette raison est de mauvais *alloy*, elle ne passera jamais. Peu de cœurs payent en monnoye de bon *alloy*, TOUR.

ALLOYER. v. act. Terme de Monnoye. Donner à l'or & à l'argent l'alloi requis & ordonné par les loix.

ALLUCHON. s. m. Le bout d'un heriſſon, qui est une espece de dent ou de pointe qui entre dans les fuseaux, ou la lanterne des moulins, & autres machines qui se meuvent par roues & pignons.

ALLUMELLE ou ALUMELLE. s. f. C'est la partie tranchante des couteaux, des rasoirs, des ganits, des ciseaux, laquelle est faite de fer & d'acier. Ce mot commence à vieillir. En sa place on dit une *lame*. Les Prêtres en divers endroits appellent *allumelle*, une soutane sans manches.

Ce mot vient de *lamna*, *lamina*, *laminella*. Nicod le derive *à lamina*, & Menage de *lamella* son diminutif, d'où on a fait aussi *lame* d'épée.

On dit proverbialement, qu'un homme s'est tué de sa propre *allumelle*; quand il a trop fait la debauche de vin, ou de femmes.

Ci gît le Seigneur de Matras,
Lequel de sa propre allumelle
Se tua, prenant ses ebats,
Sur le corps d'une Damoiselle.

ALLUMER. v. act. Produire de la lumiere en attachant le feu à quelque matiere combustible, capable de donner de la clarté. *Allumer* un flambeau. *Allumez* la lanterne.

On le dit aussi du feu qu'on attise, & qu'on souffle simplement pour avoir de la chaleur. On *allume* le feu avec un fusil, & de la méche. En soufflant le feu il s'*allume*. Le feu d'une forge s'*allume* davantage en y jettant quelques gouttes d'eau.

ALLUMER, se dit figurément en Morale des passions, & signifie, Enflammer; embraser; exciter. Son excuse, au lieu d'adoucir son maître, a *allumé* sa colere. *Allumer* la guerre, la sedition. La discorde s'*alluma* en tous lieux, M. DE M. Vous avez *allumé* dans l'ame de Philippe l'ambition qui le devore, TOUR. La gloire & l'amour ont *allumé* un si beau feu dans son cœur, M. SC. Ce n'est pas peu pour vous d'avoir *allumé* le cœur d'un homme aussi froid que je suis, VOIT. *Allumer* le flambeau d'un hymen odieux, RAC. La loi de Dieu excite, & *allume* en nous son amour de plus en plus, PORT-R. Les efforts qu'on fait pour se deliver de l'amour, ne servent bien souvent qu'à l'*allumer*, LA BR.

Ma flâme par Hector fut jadis allumée;
Avec lui dans la tombe elle s'est renfermée, RAC.

ALLUMER, se dit aussi de l'inflammation des humeurs, & du sang. Les humeurs s'*allumerent*: son visage étoit tout *allumé* de vin, & de colere.

On dit en badinant en debauche, *Allumer* la lampe; pour dire, Verser du vin à quelcun pour l'obliger à boire. Cela est bas.

ALLUMÉ, ÉE. part. passif. & adj.

ALLUMÉ, en termes de Blason, se dit des yeux, quand ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal. Robert I. Duc de Bar portoit d'azur à deux bars, ou barbeaux d'or, dentez, & *allumez* d'argent.

ALLUMÉ, se dit aussi de la flâme d'un bocher, d'un flambeau, & d'un bâton qui est brûlant. St. François de Paule portoit d'or au phœnix de gueules, sur un bucher *allumé* de même.

ALLUMETTE. s. f. Petit bâton de bois sec, ou de roseau, trempé par les deux bouts dans du soufre, qui sert à allumer la chandelle. On dit, quand on veut vanter du bois à brûler, qu'il brûle comme des *allumettes*. On dit qu'une femme avare fait servir les *allu-*

Digitized by Google

allumettes par les deux bouts. On dit d'un homme fort maigre, qu'il eſt maigre comme une *allumette*.

Ces mots viennent de la preposition *ad*, & de *lumen*, *lumiere*, qui vient de *lucere*, *luire*.

ALLURE. ſ. f. Demarche : la maniere de marcher. Contrefaire l'*allure* de quelcun. On connoit bien des gens à leur *allure*.

ALLURE, ſignifie auſſi, Voiture. Je prefere l'*allure* du carroſſe, à celle de la litiere.

ALLURE, ſe dit auſſi du train, de la marche du cheval. Ce cheval a l'*allure* froide; pour dire, qu'il ne leve pas aſſez le genou, ni la jambe, & qu'il raſe le tapis. Ce barbe a de belles *allures*; pour dire, qu'il a la marche belle. Cette haquenée à l'*allure* douce & commode.

ALLURES DE CERF. Ce ſont les endroits par où il paſſe.

ALLURE, ſe dit auſſi au figuré, en parlant de la conduite, & des intrigues de quelcun. J'ai bien reconnu à ſes *allures*, qu'il briguoit ſecretement cet emploi. Il ſe dit auſſi du ſtile; le Chevalier de Meré dit une *allure* grave & ſerieuſe, en parlant d'une maniere de s'exprimer par ſentences.

Ce mot a la même étymologie que ſon verbe *aller*.

ALLUSION. ſ. f. Terme de Rhetorique. C'eſt une figure qui ſe fait par un jeu de mots preſque ſemblables. Par exemple, la fortune *fait* & *defait* les Monarques. L'affectation des *alluſions* eſt extrêmement vicieuſe en François : & même ſans affectation, elles paſſent pour froides, à moins qu'elles ne ſoient fort ingenieuſes, & fort heureuſes. Il ne faut pas auſſi qu'elles ſoient frequentes : & on doit les fuir, & les éviter à moins qu'elles ne ſe preſentent d'elles-mêmes ſans qu'on les cherche. Mais le lecteur ſe ſçait bon gré d'avoir apperçu une penſée au travers du voile de l'*alluſion* dont elle étoit couverte. De plus on peut auſſi élegamment faire *alluſion* à quelque apophthegme, à quelque hiſtoire, à quelque coutume, lorſqu'on dit quelque choſe qui y a du rapport, & qu'on veut faire entendre ou deſigner obliquement au lecteur, ou à l'auditeur qu'on y a penſé, ſans le dire ouvertement.

Ce mot eſt compoſé du Latin *ludere*; parceque l'*alluſion* eſt en effet un jeu de paroles, & de penſées.

ALLUVION. ſ. f. Accroiſſement qui ſe fait le long des rivages de la mer, ou des grandes rivieres par les tempêtes, ou les inondations. Le Droit Romain met l'*alluvion* entre les moyens legitimes d'acquerir par le droit des gens. Il definit l'*alluvion* un accroiſſement latent & caché; parcequ'il faut que cela arrive preſqu'imperceptiblement. Car ſi un debordement ſubit de la riviere detachoit une portion conſiderable d'un fond pour le joindre à un heritage voiſin, en ce cas cette portion n'eſt point cenſée acquiſe par le droit d'*alluvion*, & le premier proprietaire la peut reclamer. Les *alluvions* ont éloigné Aigues-mortes de la mer, où il y avoit un port du temps de St. Louis. Cette Ile s'eſt faite par *alluvion*; le Seigneur voiſin pretend qu'elle eſt à lui par droit d'*alluvion*.

Ce mot vient du Latin *alluere*, qui ſignifie, *baigner*, *arroſer de ſon eau*.

A L M.

ALMADIE. ſ. f. Terme de Marine. Ce ſont de petites barques de quatre braſſes de long, faites ſouvent d'écorce de bois, dont uſent les Sauvages de la côte d'Afrique. C'eſt auſſi un vaiſſeau des Indes, long de 80. pieds, & large de ſix ou ſept, qui reſſemble à une navette, à la reſerve de ſon derriere qui eſt quarré.

ALMAGESTE. ſ. m. Terme qui ſe dit d'un livre fameux compoſé par Ptolomée, où il a recueilli un

grand nombre de problêmes des Anciens, ſervant à la Geometrie, & à l'Aſtronomie. Il eſt intitulé en Grec, *συνταξις μαγιη* : ce dernier mot joint avec l'article Arabe *al*, lui a fait donner le nom d'*Almageſte* par les Arabes, quand il fut traduit par l'ordre de Maimon Calyphe de Babylone vers l'an 800. *Almageſtus* eſt le mot Arabe; & nous en avons fait *Almageſte*. Le Pere Jean Baptiſte Riccioli a fait auſſi une Aſtronomie reformée, qu'il appelle *Almageſte* nouveau, où il a compilé toutes les obſervations des Aſtronomes anciens, & modernes, & en a conferé les hypotheſes.

ALMANACH. ſ. m. Calendrier ou table où ſont écrits les jours, & les fêtes de l'année, le cours de la lune, &c. Cardan a fait un Traité de *ſupplemento Almanach*. Ce mot eſt Arabe compoſé de l'article *al*, & de *mana*, qui ſignifie *compter*, Nic. Covarruvias dit que ſelon quelques-uns, ce mot vient de *manah*, qui ſignifie, ſelon eux, *Calendrier*. Il ajoûte que Diego Durrea aſſûre que la terminaiſon Arabe de ce mot eſt *manaquebu*, du verbe *necabe*, qui ſignifie, *predire l'avenir*. Cependant il ſoutient que ces deux ſentimens ne reviennent qu'à une même choſe. Car l'Hebreu *manah* ſignifie *nombrer*, *ſupputer*. Or tout le monde ſçait que les *Almanachs* ne conſiſtent qu'en ſupputations aſtronomiques. Scaliger dit qu'il a été fait de l'article *al*, & de *min*, mot Grec qui ſignifie *mois*. D'autres croyent que ce mot vient des Egyptiens long temps avant les Arabes, Du Cange. Menage dit que les Arabes l'ont fait du Perſan *ſalmaha*, qui ſignifie, le *periode de la lune*.

L'*Almanach* du Palais, eſt celui où l'on marque les jours où le Parlement ne s'aſſemble pas : *Almanach* Hiſtorial, eſt un Journal où l'on marque quelques hiſtoires memorables au jour où elles ſont autrefois arrivées.

On dit proverbialement, Je ne prendrai pas de vos *Almanachs*; pour dire, Je ne prendrai pas vôtre conſeil ſur l'avenir; vos predictions ne ſont pas ſûres. J'ai beau dire la verité, on ne prend plus de mes *Almanachs*, Abl. On appelle un faiſeur d'*Almanachs*, un ridicule Aſtrologue Judiciaire. On dit auſſi que quelcun fait ou s'amuſe à faire des *Almanachs*, quand il s'occupe à des imaginations vaines, & groteſques. On dit auſſi d'une perſonne qui ſe reſſent de quelque infirmité à tous les changemens de temps, que ſon corps eſt un *Almanach*.

ALMANDINE. ſ. f. Pierre precieuſe. C'eſt une eſpece de rubis beaucoup plus tendre, & plus leger que le rubis Oriental, & qui tire plus ſur la couleur du grenat, que ſur celle du vrai rubis. Elle eſt pourtant au nombre des pierres les plus eſtimées, quoiqu'elle cede au vrai rubis. On l'appelle auſſi *alhandine*.

Ce mot vient d'*Alhanda* ville de Carie, d'où Pline dit qu'on l'apporte.

ALMUCANTARA ou ALMICANTHARA. ſ. m. Ozanam écrit *almicantarat* au ſingulier, & *almicantarats* au plurier. Terme d'Aſtronomie. Ce ſont des cercles immobiles parallêles entr'eux, & à l'horizon, qu'on s'imagine paſſer par tous les degrez de l'Equateur, & qui vont en diminuant juſqu'au zenit, qui eſt leur pôle commun, ou le centre d'où ils ſont decrits. Les *almicantarats* ſervent à montrer la hauteur du ſoleil & des aſtres; c'eſt pourquoi on les appelle auſſi *cercles de hauteur*. On s'en ſert auſſi dans la Gnomonique pour la deſcription des quadrans cylindriques, & des quadrans azimutaux.

Ce mot eſt tiré de l'Arabe *Almocantharat*.

A L O.

ALOES ou ALOE. ſ. m. Plante qui croît à differentes hauteurs ſuivant le lieu où elle naît. Elle pouſſe

Digitized by Google

de sa racine beaucoup de feuilles longues, larges, fort épaisses, pleines de suc, grasses, armées de piquans sur les bords. Il s'éleve de leur milieu une tige qui porte des fleurs blanches, decoupées profondément en six parties. Il leur succede des fruits oblongs & comme cylindriques, divisez chacun dans sa longueur en trois loges remplies de semences aplaties, & presque demi-circulaires. Sa racine est grosse & longue. En Latin *aloë vulgaris*, C. BAUH. Divers Auteurs rapportent une chose fort singuliere de cette plante, c'est qu'après avoir duré environ un siecle, elle pousse quelquefois une tige qui devient fort haute en peu de jours, & qu'on voit croître sensiblement. Ceci est arrivé à Montpellier en 1687. à un vieux *aloë* qui étoit dans le jardin de Mr. Pascal de St. Felix Gentilhomme de cette ville. Cet *aloë* pousa une tige qui croissoit à vuë d'œil, & qui devint fort haute en peu de jours; il en sortit quantité de fleurs qui contenoient une liqueur assez abondante, dessorte qu'en secoüant la tige, cette liqueur tomboit comme une espece de pluye. Peu de temps après toute la plante secha. Il y a quelques autres especes d'*aloë*. Quelques-uns l'appellent autrement *perroquet*, ou *herbe du perroquet*, à cause que ses feuilles sont toûjours vertes.

Aloë vient du mot Grec *hals*, la mer. On a donné ce nom à ces sortes de plantes, parcequ'elles viennent près du bord de la mer.

ALOÜ, se dit aussi du suc épaissi d'une plante qui porte le même nom, & qui vient d'être decrite. Il y en a trois especes; le succotrin, l'hepatique, & le caballin. L'*aloë* succotrin est le plus beau; il est net, de couleur brune, luisante en dehors, citrine en dedans, friable, fort amer au goût, devenant jaune quand on le pulverise. Il a été appellé ainsi, parcequ'on en tiroit autrefois beaucoup de l'Ile de Socotra. L'*aloë* hepatique ne differe du succotrin, qu'en ce que sa couleur est plus obscure; on prend ordinairement ces deux especes d'*aloës* l'une pour l'autre. On lui a donné ce nom à cause qu'étant rompu il a la couleur du foye. L'*aloë* caballin est le plus grossier & le plus terrestre de tous; on ne l'employe que pour les maladies des chevaux, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. L'*aloë* est purgatif, propre pour fortifier l'estomac, pour tuër les vers, pour exciter les mois; il detege les playes, & resiste à la pourriture.

On appelle bois d'*aloës* un bois qu'on porte de la Chine, de Malacca, & de Sumatra; il est de couleur tannée, jaspé, luisant en dehors, parsemé de veines grises & de petites taches, jaunâtre en dedans, resineux, odorant, d'un goût amer, brûlant aiſément. L'arbre dont on tire ce bois est semblable à un olivier, mais un peu plus grand, il porte un fruit rouge, semblable à nos cerises. Le bois d'*aloës* est propre pour fortifier le cerveau & le cœur; on s'en sert aussi dans les parfums. On l'appelle autrement *agallochum*, ou *xiloaloë*.

ALOIGNE, s. masc. Terme de Marine. Voyez BOUÉE.

ALOPECIE, s. f. Sorte de maladie qui fait tomber le poil de la tête, & quelquefois les sourcils, & la barbe; autrement *la pelade*; en Latin *alopecia*. Elle est ainsi appellée par les Medecins, parceque le renard, qu'on nomme en Grec ἀλώπηξ, est sujet dans sa vieillesse à une certaine galle qui lui fait tomber le poil.

ALORS. Adverbe qui veut dire, En ce tems-là. Vaugelas dit dans ses Remarques, que cet adverbe ne doit pas être suivi immediatement d'un *que*: Quand vous aurez accompli vôtre promesse, *alors* je verrai ce que j'aurai à faire. Cela est vrai: cependant il falloit s'exprimer d'une maniere plus precise; car il est constant qu'on dit fort bien, Ce fut *alors* que cette excellente mere commença ouvertement à triompher de joye. Il faut donc dire qu'*alors que* ne vaut rien, quand on l'employe pour la conjonction *lorsque*. Ainsi pour bien parler, on doit dire, Je fus bien fâché *lorsque* j'eus fait cela; & non pas *alors que* j'eus fait cela.

ALORS, signifie aussi, En ce cas-là: Si l'on me fait une telle objection, *alors* je repondrai.

ALORS *comme alors*. Proverbe qui signifie, selon les diverses conjonctures où l'on se trouve. Si une telle chose arrive, *alors comme alors*; c'est-à-dire, nous verrons alors quel parti nous prendrons.

ALOSE, s. f. Sorte de poisson de mer ressemblant à la sardine; mais bien plus gros. L'*alose* monte au printemps dans des rivieres, où elle devient fort grasse. On fait grand trafic d'œufs d'*alose* dans les Indes. En Latin *alausa*, d'où on a fait le mot François.

Quelques-uns derivent ce mot du Grec *hals*, qui signifie *sel*: car en effet l'*alose* aime tant le sel, qu'elle fait les bateaux qui en sont chargez plus de trois cens lieuës en terre. On l'a aussi appellée en Latin *clupea*, & en Grec *thrilla*.

ALOUETTE, s. f. Petit oiseau gris bon à manger, & qui chante agreablement. Il couve trois fois l'année, en Mai, en Juillet, & en Août. Il éleve ses petits en moins de 15. jours, & vit 9. ou 10. ans. OLINA. On prend les *alouëttes* au miroir, & avec des filets. Il y a de deux sortes d'*alouëtte*, l'une huppée, ou crêtée, qui a sur la tête une crête de plume comme le paon, & qui se nourrit en terre: l'autre sorte vit en troupe. C'est le premier oiseau qui annonce l'été: on les appelle en Latin *galerita*, ou *alauda*, & en Grec *corydalos*.

Menage derive ce mot de *alaudetta*, diminutif de *alauda*: c'est un mot que les Romains ont pris de l'ancien Gaulois, lorsque Jules Cesar leva des soldats en France, qui s'appellerent *alouëttes*, à cause de la figure de leur casque, ressemblant à des *alouëttes* huppées, comme dit Suetone.

ALOUETTE de mer. Oiseau qui ressemble à l'*alouëtte* de terre, sinon qu'il est un peu plus gros, plus brun par dessus le corps, & plus blanc par dessous le ventre, BEL.

On dit proverbialement d'un faineant, qu'il attend que les *alouëttes* lui tombent toutes rôties dans le bec. On dit, Si le ciel tomboit, il y auroit bien des *alouëttes* prises; à ceux qui craignent des accidens qui n'arriveront jamais, ou peu vraisemblables. On appelle *terres à alouëttes*, des terres steriles, & sablonneuses.

ALOURDIR, v. act. C'est faire un bruit capable d'incommoder la tête, & la rendre lourde, ou stupide. Le bruit des cloches, & des carrosses qui passent par cette ruë est capable d'*alourdir* les gens. Regnier a dit, des Poëtes importuns recitateurs, Qu'ils *alourdent* de vers, d'allegresse vous privent. Ce mot est vieux, & n'a gueres d'usage qu'au participe.

ALOURDI, IE. part. & adj.

ALOYAU, s. m. Piece de bœuf qu'on coupe le long des vertebres au haut bout du dos de cet animal. On dit, un *aloyau* de la premiere, de la seconde, de la troisiéme piece. Quand il n'y a de la chair que d'un côté, on l'appelle une *charbonnée*. On l'appelle aussi, *la piece de huit heures*; car elle est bonne à manger quand on dejûne du matin. L'*aloyau* se mange ordinairement ou rôti, ou mariné, ou mis en ragoût.

A L P.

ALPES, s. f. Ce sont de fort hautes montagnes qui separent la France de l'Italie.

ALPES, se prend aussi dans le stile figuré & bas, & signifie, Bosse. Prétendez-vous en belle taille avec des *alpes* sur le dos? c'est-à-dire, avec une bosse.

ALPHABET. s. m. Disposition par ordre des lettres d'une

Digitized by Google

d'une langue. *Alphabet* Latin, François, Grec. Cette lettre n'eſt point dans nôtre *alphabet*. Ce mot vient de ce que l'*alphabet* des Grecs commençoit par *alpha*, *beta*. On voit dans les monnoyes anciennes à côté de la figure de la croix des A & des Ω, c'eſt-à-dire, des *alpha* & des *omega*, en memoire de ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe chap. 1: 7. & 22: 13. *Ego ſum*, Je ſuis, *alpha & omega*; *primus & noviſſimus*, *principium & finis*. Les anciens Chretiens les faiſoient graver auſſi ſur les ſepulcres. Voyez dans Bouteroüe un *alphabet* Gaulois tiré des Legendes des monnoyes de la premiere race, dont les caracteres ſont fort differens de ceux dont on uſe à preſent.

L'ALPHABET François eſt compoſé de 23. lettres. Grégoire de Tours rapporte que le Roi Chilperic voulut transplanter dans l'*alphabet* toutes les lettres doubles des Grecs: θ, φ, χ, ξ, ψ, afin de repreſenter par un ſeul caractere *th*, *ph*, *ch*, *ſſ*, *pſ*. Cet uſage ne dura qu'autant que ſon regne. Paſquier pretend que l'*alphabet* François eſt compoſé de 25. lettres; parce-qu'il y ajoûte ces deux lettres doubles, & pour *et*, & pour *us*, mais ce ne ſont que des abbreviations.

On dit, Etre encore à l'*alphabet*, pour dire, Etudier encore le petit livre qu'on donne aux enfans pour apprendre les lettres, & qu'on appelle auſſi *alphabet*.

ALPHABET, ſe dit auſſi des ferremens, ou poinçons qui ſervent aux Doreurs, aux Graveurs & autres ouvriers, pour marquer, graver, ou imprimer les caracteres, ou les lettres qui ſont ſur leurs pointes.

ALPHABET, en termes de Polygraphie, eſt le double du chiffre que garde par devers ſoi chacun des correſpondans, qui ſe doivent écrire ſecretement: c'eſt un *alphabet* où les lettres ordinaires ſont diſpoſées par ordre, & vis-à-vis, ou au deſſous, ſont les caracteres ſecrets qui y repondent: les nulles, ou lettres inutiles, & les autres marques qui ſervent à le rendre indechiffrable, y ſont auſſi ſpecifiées.

ALPHABETIQUE. adj. Qui eſt ſelon l'ordre de l'alphabet. Table *alphabetique*. Un Dictionnaire doit être diſpoſé par ordre *alphabetique*.

ALPHANET. ſ. m. C'eſt un oiſeau de proye très-doux & très-agreable, qui ſert au vol de la perdrix, & du lievre. Les Grecs lui ont donné ce nom de la premiere lettre de leur alphabet; mais en France on l'appelle *Tunifien*, parcequ'il vient de Tunis en Barbarie, où il eſt fort eſtimé.

ALPISTE. ſ. f. Graine pâle, & ovale, qui tire ſur la couleur iſabelle. Elle ſert à nourrir les ſerins de Canarie.

ALQUEQUANGE. Vieux mot. Plante. Voyez ALKEKENGI.

ALQUIFOUX. ſ. m. C'eſt un nom que quelques Ouvriers donnent à la mine de plomb.

A L T.

ALTE ou HALTE. ſ. f. L'Academie écrit, & prononce *halte*. Arrêt, ou ſuſpenſion de la marche des gens de guerre. Faire la *halte*, L'ACAD. Il y avoit tant de defilez, qu'il falloit faire *alte* à tous momens, ABL. Ils font des *altes* à toute heure pour s'entre-ſecourir, ABL. L'armée fit cette marche malgré toutes ſes *altes*.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de l'Italien *alto*, à cauſe que l'on tient les piques hautes dès que les troupes ſont arrêtées. Les autres veulent qu'il vienne de l'Allemand *halten*, qui ſignifie la même choſe: & c'eſt pour cela qu'ils retiennent l'*h* & la prononcent aſpirée. Richelet dit qu'on prononce plus ordinairement *alte*. Vaugelas a prononcé qu'après avoir conſulté l'uſage, l'opinion la plus ſaine, & la plus commune eſt, qu'il faut dire, & écrire *alte*, ſans avoir égard à l'étymologie.

ALTE LA. Sorte d'adverbe dont on ſe ſert à l'armée, pour faire arrêter la marche des troupes, comme ſi l'on diſoit *demeurez là*. On s'en ſert auſſi pour interrompre dans le diſcours:

Alte-là *mon beau-frere*,
Vous me connoiſſez pas celui dont vous parlez., MOL.

ALTE LA-DESSUS. Pour dire, briſons là: n'en parlons pas davantage, MOL.

ALTERABLE. adj. de tout genre. Qui peut être alteré & changé; qui eſt ſujet à l'alteration, & au changement. Les metaux ne ſont pas tous également *alterables*.

ALTERANT, ANTE. adj. verb. Qui ſe dit de tout ce qui peut cauſer la ſoif. Il n'y a rien de plus *alterant* que ces ſortes de ragoûts.

ALTERANT, ſe dit auſſi des remedes qui changent la triſſure de nos humeurs & de nos eſprits, les ramenent à leur état naturel, & retabliſſent les parties; tels ſont les adouciſſans, les attenuans, les incraſſans, les narcotiques, les vulneraires, &c.

ALTERATIF, IVE. adj. Terme de Medecine. Qui altere, qui apporte quelque changement aux choſes. Remedes *alteratifs*.

ALTERATION. ſ. f. Changement de bien en mal: corruption qui change la nature de quelque choſe. Ariſtote admet un mouvement d'*alteration*, qui eſt cauſe des generations & corruptions. Selon les Philoſophes modernes, il n'y a point d'*alteration* ſans mouvement local. Il y a de l'*alteration* dans un corps, lorſqu'il arrive quelque derangement, ou quelque changement notable dans la figure des parties ſenſibles ou inſenſibles dont il eſt compoſé, ROH. L'*alteration* peut être cenſée un mouvement, auſſi bien qu'un changement, BERN.

ALTERATION, ſignifie auſſi, la ſoif cauſée par la ſechereſſe du goſier, & de la bouche, faute de ſalive pour l'humecter. On ſent dans la fievre une grande *alteration*. Quand on a marché, quand on s'eſt échauffé, on a de l'*alteration*.

ALTERATION, ſignifie figurément, Emotion d'eſprit. Cette ſedicieuſe harangue cauſa beaucoup d'*alteration* dans les eſprits. Il parut une grande *alteration* ſur ſon viſage.

ALTERATION, ſignifie auſſi figurément, Corruption, changement. Le faux ſens qu'on donne à ce paſſage vient de l'*alteration* du texte. Les livres des Anciens ont ſouffert diverſes *alterations*, BAY.

Ces mots viennent du Latin *alterare*, *changer*.

ALTERCAT. ſ. m. ou ALTERCATION. ſ. f. Debat; contention, conteſtation entre deux perſonnes. Ils n'ont pas de querelle formée; mais il y a toûjours quelque petite *altercation* entr'eux. *Altercat* eſt vieux; *Altercation* eſt un peu plus uſité.

Du Cange dit que ce mot vient d'*altercari*, qui ſignifioit ſimplement *s'entretenir enſemble*, & *altercatio*, *dialogue*.

ALTERER. v. act. Terme de Phyſique. Corrompre; changer la nature de quelque choſe. Le feu *altere* toutes choſes, même les metaux. Il faut qu'un corps *s'altere* devant qu'il s'en engendre un autre. La ſanté *s'altere* par des exercices trop violens. Les monnoyes *s'alterent* par l'eau forte, ou par l'alliage dans la fonte. Toutes choſes *s'alterent* avec le temps.

ALTERER, ſe dit auſſi figurément; & ſignifie, Corrompre; falſifier. Les bonnes coutumes *s'alterent* par la corruption du ſiecle. Le vrai ſens d'un Auteur *s'altere* ſouvent par la ſubtilité des Commentateurs. Nous rapportons les choſes comme nous les avons reçûes, ſans y rien *alterer*, VAUG. Ils ont *alteré* & falſifié quelques endroits de l'Ecriture pour ſeduire les peuples, PORT-R.

La flaterie ne peut point aneantir la verité qu'elle *alterе*, ou qu'elle supprime, TOUR.

ALTERER, ſignifie auſſi, Troubler, facher, à cauſe du changement qui en paroît ſur le viſage. Quel ſujet inconnu vous trouble & vous *altere* ? BOI.

ALTERER, ſignifie auſſi, Cauſer de la ſoif en deſſechant les humeurs qui fourniſſent la ſalive. La chaſſe *altere* les chiens, & les Veneurs. Les mets trop ſalez *alterent*. Cet ivrogne eſt toûjours *alteré*.

ALTERER, eſt auſſi quelquefois neutre paſſif; & ſignifie, Se changer, ſe diminuer, ſe corrompre. Ce vin commence à s'*alterer*. Les arbres qu'on apporte de loin s'*alterent*. Les bonnes coutumes s'*alterent* inſenſiblement.

ALTERÉ, ÉE. part. Il a toutes les ſignifications de ſon verbe.

On le dit ſur tout au figuré. Un Heros eſt toûjours *alteré* de gloire. Les Tyrans étoient *alterez* du ſang des Martyrs. On dit d'un homme âpre au gain, que c'eſt un *alteré*; & alors il eſt ſubſtantif.

ALTERES. ſ. f. plur. Trouble, inquietude d'eſprit; paſſions vehementes. L'approche de l'ennemi a mis toute le Royaume en de grandes *alteres*. Ce mot a vieilli & n'eſt plus en uſage. Il a ſignifié auſſi autrefois, Enthouſiaſme, fureur prophetique.

Ce mot vient par corruption de *arteres*, parceque la grande émotion cauſe un violent battement des arteres.

ALTERNATIF, IVE. adj. Qui ſuccede l'un après l'autre. Une Charge *alternative*, un Office *alternatif*, c'eſt-à-dire, qui s'exerce tour-à-tour. On a ſupprimé les Officiers triennaux, & quadriennaux, & on a conſervé les *alternatifs*. On dit de deux Officiers Generaux d'armées qui ſervent chacun leur jour, qu'ils roulent, & qu'ils ont un commandement *alternatif*.

ALTERNATIVE. ſ. f. ſe dit de deux choſes dont on propoſe le choix à quelcun. Prendre l'*alternative* de deux propoſitions. Cette *alternative* ne me plaît pas. On vous donne, on vous propoſe l'*alternative*; choiſiſſez. On donne en Juſtice l'*alternative* ſur l'acceptation des offres; ou ſur la preſtation d'un ſerment.

ALTERNATIVEMENT. adv. Tour-à-tour; l'un après l'autre. Ces Offices s'exercent *alternativement*, chaque Officier a ſon année d'exercice. On dit en Botanique que les feuilles d'une plante ſont placées *alternativement*, lorſquelles ſont placées l'une après l'autre, & tour-à-tour des deux côtez d'une branche. Les feuilles de l'alaterne ſont placées *alternativement*. On dit auſſi que les parties de certains fruits ſont relevées & rabatuës *alternativement*, lorſque leurs pointes ſont tournées l'une en haut, & l'autre en bas, tour-à-tour. Voyez ALTERNE pour la Geometrie.

ALTERNÉ. adj. On dit en Botanique que les feuilles d'une plante ſont *alternes*, ou placées alternativement, lorſqu'elles ſont placées tour-à-tour des deux côtez d'une branche; comme ſont celles de l'*alaterne*.

ALTERNE. adj. m. ſe dit en Geometrie, des angles internes, que forme une ligne qui couppe deux lignes parallèles. Cette ligne fait huit angles: il y en a quatre internes, qui ſont auſſi *alternes* par leur ſituation, parcequ'ils ſe repondent en alternative. Il y en a deux externes qui ſont alternativement oppoſez avec deux internes. Les angles *alternes*, & alternativement oppoſez, ſont égaux entr'eux.

ALTERNÉ, ÉE. adj. en termes de Blaſon, ſe dit de la ſituation des quartiers, ou des figures, qui ſe repondent en alternative: comme, Dans l'écartelé le premier, & quatriéme quartier ſont *alternez*, & ils ſont d'ordinaire de même nature; & pareillement le deux & le troiſiéme. On dit de même du loſengé, fuſelé, & échiqueté, des points équipollez, &c.

Ce mot vient du Latin *alternus*, qui ſignifie, *qui vient tour-à-tour*.

ALTESSE. ſ. f. Titre d'honneur qu'on donne aux Princes. Ce n'eſt qu'un peu avant l'année 1630. que les Princes d'Italie ont été traitez d'*Alteſſe*. En ce temps-là, il n'y avoit que le Duc d'Orleans à qui l'on donnât ce titre. Enſuite (1631.) il ſe fit donner celui d'*Alteſſe Royale* pour ſe diſtinguer des autres Princes. Le Prince de Condé arbora l'*Alteſſe Sereniſſime*, laiſſant l'*Alteſſe* ſimple aux Princes naturaliſez, MEN. Ce fut par l'ordre du Cardinal de Richelieu que l'Ambaſſadeur Charnaſſe traita Frederic Henri Prince d'Orange d'*Alteſſe* en 1637. au lieu du titre d'*Excellence* qu'on lui donnoit, HIST. DE HOLL. Le Duc de Savoye, à cauſe de ſes pretenſions ſur le Royaume de Chypre, prend auſſi le titre d'*Alteſſe Royale*. Les Electeurs prennent celui d'*Alteſſe Electorale*. Balzac appelloit Joſeph Scaliger, ſon *Alteſſe* de Verone, en le raillant ſur ſa pretenſion de Principauté. Avant Charles-Quint, & même quelque temps après, on ne donnoit que le titre d'*Alteſſe Sereniſſime* au Roi d'Eſpagne, WICQ. En 1520. Charles-Quint ſe fit donner le titre de *Majeſté* comme Roi de Caſtille. A l'égard du Grand Seigneur, on l'appelle Sa *Hauteſſe*, qui ſignifie la même choſe.

ALTHÆA. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *guimauve*. Voyez GUIMAUVE.

ALTIER, IERE. adj. Orgueilleux, fier, hautain, ſuperbe. Cet homme a la mine *altiere*; l'eſprit *altier*. Ne peut-on fléchir cette humeur *altiere*, & hautaine? Son ame *altiere* & ſuperbe eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre, OE. M. Dom Diegue eſt trop *altier*, CORN.

Lucile le premier
Vengea l'humble vertu de la richeſſe altiere, BOI.
La colere eſt ſuperbe, & veut des mots aitiers, ID.

ALTIEREMENT. adv. D'une façon altiere. Il lui a parlé, il l'a reçu fort *altierement*. Ce mot ne ſe trouve nulle part.

Ces mots viennent du Latin *altus*.

ALTIMETRIE. ſ. f. C'eſt une partie de la Geometrie pratique, ou de la Longimetrie, qui enſeigne à meſurer des lignes droites, ou verticales, ſoit en hauteur, ſoit en profondeur. Comme une montagne, ou une tour.

Ce mot eſt tiré d'*altus*, *haut*, *profond*, & de *metreo* en Grec, en François *je meſure*.

A L U.

ALUCO. ſ. m. C'eſt une eſpece de hibou, dont il y a de differentes grandeurs; car les uns ſont gros comme un chapon, & les autres comme un pigeon: leur cou-leur eſt plombée & marquetée de blanc; leur tête eſt groſſe, ſans oreilles, couronnée de plumes; leur bec eſt blanc; leurs yeux ſont grands, noirs, paroiſſant enfoncez à cauſe de beaucoup de petites plumes qui les environnent; leurs jambes ſont couvertes de plumes blanches; leurs pieds ſont velus & armez d'ongles longs, forts & aigus; ils habitent les édifices ruinez, les tours, les cavernes, les creux des vieux chênes; ils rodent la nuit dans les champs; ils vivent de rats, de pies, & d'autres petits oiſeaux; ils ont la gueule ſi grande qu'ils avalent des morceaux gros comme un œuf à la fois; leur cri eſt effroyable.

ALUDE. ſ. f. Baſane colorée, qui a l'envers velu; & dont on couvre les livres, POMEY.

ALUDEL. ſ. m. Terme de Chymie, qui ſe dit de pluſieurs pots, ou tuyaux de terre ſans fond, mis les uns ſur les autres, qui vont en étreciſſant par en haut, & qu'on adapte ſur un pot percé au milieu de ſa hauteur. On s'en ſert à ſublimer.

ALVEOLE. ſ. m. qui ſe dit des trous qui ſe font dans les rayons, ou gâteaux des mouches à miel. On le dit auſſi

Digitized by Google

aussi en Medecine des trous où les dents sont enchassées.

Ce mot vient du Latin *alveolus*, qui signifie, *petite fosse*, ou *petit canal*.

En Botanique *alveole* signifie ces petits trous, ou creux, où sont enchassez les bouts de certains fruits, ou fleurs; comme celui des tuyaux des œillets, du gland, des noisettes. Il se dit aussi des fleurs faites en petit bassin, ou cloche, comme la fleur jaune de chelidonium.

ALUIN. Voyez ALEVIN.

ALUINE. ſ. f. Plante. Voyez ABSYNTHE. C'eſt la même choſe.

Quelques-uns derivent ce mot de celui d'*aloès*, à cauſe de ſon amertume, *quaſi aloinum*, ou *aloſinum*.

ALUINER. Voyez ALEVINER.

ALUMINEUX, EUSE. adj. Qui eſt de nature d'alun, qui tient de l'alun. Des terres *alumineuſes*. Des eaux *alumineuſes*.

ALUN. ſ. m. Eſpece de ſel acide mineral qui ſe fait de trois manieres differentes. 1. On en trouve de naturel qui s'eſt formé, & condenſé dans les veines de la terre. 2. On en tire des fontaines alumineuſes par évaporation: 3. On en tire d'une eſpece de pierre de differentes groſſeurs & couleurs, qui ſe trouve dans des carrieres en France, en Italie, en Angleterre. On calcine cette pierre, & l'on en tire enſuite l'*alun* par des lotions, filtrations, & congelations, comme on tire le ſalpêtre. Il y a deux eſpeces d'*alun*, celui de Rome, & celui de roche. L'*alun de Rome* appellé en Latin *alumen Romanum*, eſt un ſel en pierres de groſſeur mediocre, rougeâtres, tranſparentes en dedans, d'un goût acide ſtyptique; il eſt deſſiccatif & aſtringent. L'*alun de roche*, ou *de glace*, ou *alun blanc*, ou *alun d'Angleterre*, en Latin *alumen rupeum*, eſt en pierres groſſes, claires, blanches, tranſparentes comme du criſtal, leſquelles on apporte d'Angleterre. Cet *alun* a les mêmes qualitez que le precedent, mais il eſt moins fort. Les Monnoyeurs, & les Teinturiers s'en ſervent. On ne ſçauroit gueres teindre, ni enluminer ſans *alun*; car c'eſt le principal des ſels mineraux dont on ſe ſert dans la Teinture, & comme un lien entre l'étoffe & la couleur; de même que les huiles gluantes, & les eaux gommées ſont un lien à l'égard de la Peinture, & de l'Enluminure. L'*alun* diſpoſe les étoffes à recevoir la couleur, & à leur donner la vivacité, comme on voit à la cochenille, & à la graine d'écarlate, dans leſquelles on mêle auſſi quelque acide, & même de l'eau forte, pour donner de la vivacité à leur couleur rouge, & leur ôter le violet. L'*alun* fait ſes effets par ſa ſtyptricité ou vertu aſtringente qui lie la matiere delicate des couleurs, & empêche qu'elles ne s'évaporent. L'*alun* empêche que le papier qui en eſt trempé ne boive. L'*alun* diſſous dans l'eau, venant à ſe coaguler, prend une figure octaedre, ou à huit faces.

ALUN *catin*, eſt la cendre du kali calcinée, ou la cendre gravelée, où quelque autre cendre ou ſel alkali tiré des vegetaux. On l'appelle ainſi, parce qu'on le fait deſſecher dans un plat que les Latins nomment *catinus*.

ALUN *de plume*, ou *ſciſſile*, eſt une eſpece de talc filamenteux comme les franges d'une plume, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. Il eſt fort doux au toucher, de couleur blanche, verdâtre, luiſante; il ne s'enflâme point, ni ne ſe conſume au feu. Il eſt appellé *ſciſſile*, parcequ'il eſt facile à couper, & à diviſer. Quelques-uns le font ſervir de mêche à leurs lampes.

ALUN *ſcalol*, eſt une pierre luiſante, qu'on appelle autrement *pierre ſpeculaire*, ou *miroir d'Ane*. Voyez SPECULAIRE.

ALUN *de ſucre*, eſt une compoſition faite avec l'*alun* de roche, des blancs d'œufs, & de l'eau roſe, cuits en-

ſemble en conſiſtence de pâte, laquelle on forme en petits pains de ſucre gros comme le pouce. On s'en ſert pour les fards. Ce nom lui a été donné à cauſe de ſa figure.

Le mot d'*alun* vient du Grec *hals*, qui ſignifie ſel; ou à *lumine*, parceque c'eſt lui qui donne l'éclat aux couleurs.

ALUNER. v. act. Faire tremper dans l'alun, ou dans un bain d'alun. Toutes les étoffes qu'on veut teindre en cramoiſi, doivent être fortement *alunées*.

ALUYNE. Voyez ALUINE.

A L Y.

ALYPUM. ſ. m. Arbriſſeau qui croît à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds. Ses feuilles ſont épaiſſes, ſolides, ameres, de la grandeur de celles du myrte, mais d'une figure un peu differente; car d'un bout fort étroit elles s'élargiſſent preſque juſqu'à l'autre bout. Ses fleurs ſont des bouquets à pluſieurs fleurons qui naiſſent à l'extremité, & au milieu des branches. Sa racine eſt groſſe, noire, dure, ligneuſe. Mr. Tournefort met l'*alypum* parmi les eſpeces de globulaire; il l'appelle *globularia fruticoſa myrti folio tridentato*; & J. Bauhin, *alypum Monſpelienſium, ſive herba terribilis*. C'eſt un violent purgatif qui n'eſt point en uſage.

ALYSSON. ſ. m. Genre de plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. Celle que Mr. Tournefort appelle *alyſſon incanum montanum luteum*, a des feuilles oblongues, blanches, principalement en leur partie inferieure, rudes au toucher. Elle pouſſe quantité de tiges preſque à la hauteur d'un pied, ligneuſes, cendrées, garnies de beaucoup de fleurs à quatre feuilles diſpoſez en croix, de couleur jaune. Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit aſſez petit & applati, relevé en boſſette, diviſé ſelon ſa longueur en deux loges, remplies de quelques ſemences menuës, rondes. J. Bauhin nomme cette plante *thlaſpi montanum luteum*.

A M A.

AMABILITE'. ſ. f. Qualité dans l'humeur, ou dans l'eſprit, qui rend une perſonne aimable. Ce mot eſt vieux.

AMACOZTIC. ſ. m. Grand arbre de la Nouvelle Eſpagne, dont les feuilles ſemblables à celles du lierre ſont larges, épaiſſes, purpurées, & preſque faites en cœur. Le fruit qu'il porte reſſemble à une petite figue. Il eſt de couleur pourprée, & plein de ſemences petites & rouges. Il y en a qui nomment cet arbre *Texta-lamalt*, & d'autres *Tepeamalt*.

AMADES, ou HAMADES. ſ. m. Terme de Blaſon. Ce ſont trois chantiers, ou pieces de bois paralléles, chacune de la largeur d'un tiers de la faſce traverſant l'Ecu en même ſituation qu'elle, mais qui ne touchent point aux bords d'un côté ni d'autre: c'eſt en quoi elles different des jumelles. Tiſnac en Brabant porte d'or à trois *Hamades* de gueules. Voyez HAMADE.

AMADIS. ſ. f. Manche d'une veſte d'homme, ferrée, & boutonnée juſqu'au poignet. On lui donna ce nom parcequ'à la repreſentation de l'Opera d'*Amadis* les Acteurs avoient de ces ſortes de manches.

AMADOTE. ſ. m. Sorte de poitier qui porte des poires qu'on appelle *amadotes*.

AMADOTE. ſ. f. Sorte de poire trouvée premierement en Bourgogne, & appellée *amadote* par abbreviation, & par corruption, pour dire *de Dame Oudot*, du nom d'une femme qui les aimoit, & qui en eut la premiere en ce païs-là, MEN.

Digitized by Google

AMADOUER, v. act. Careſſer, flatter avec des paroles douces & attirantes. Il n'y a que les enfans & le peuple qui ſe laiſſent ſottement *amadouer*.

Menage derive ce mot de *amatutare* inuſité, qui a été fait de *amans*; d'autres de la phraſe Latine, & flatteuſe; *amabo te*.

AMADOUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Regnier a dit, Je devins auſſi fier qu'un chat *amadoué*.

On dit quelquefois auſſi *amadoueur*, de celui qui amadoüe; & *amadouement*, d'une flatterie, ou careſſe; mais ces mots ſont populaires.

AMAIGRIR, v. act. & n. Rendre maigre, devenir maigre. Le vinaigre *amaigrit* ceux qui en boivent. Ce malade *amaigrit* à vûë d'œil. Ceux qui diſent *maigrir*, au lieu d'*amaigrir*, parlent mal, REGL. L'Academie ne le condamne pourtant point.

AMAIGRIR, ou DEMAIGRIR, en termes de Maçonnerie, & de Charpenterie, ſe dit de la coupe du bois, ou de la pierre qu'on fait en angle aigu. On dit au contraire, *Engraiſſer*, quand cette coupe ſe fait en angle obtus.

s'AMAIGRIR. Terme de Sculpteur. On dit d'une figure de terre qu'elle s'*amaigrit*, lorſqu'étant nouvellement faite, elle vient à ſecher, parcequ'alors les parties ſe reſſerrent, & deviennent moins groſſes, & moins nourries.

Ce mot vient du Latin *marceſcere*, *devenir maigre*, qui vient de *macer*, qui ſe tire de *micros* en Grec, qui ſignifie *mince*, *petit*, *flouet*.

AMAIGRISSEMENT. ſ. m. Diminution d'embonpoint. C'eſt de là que vient cette toux, & cet *amaigriſſement*. Elle amaigrit tous les jours, & cet *amaigriſſement* fait voir qu'elle ſe porte mal.

AMALGAMATION. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt la calcination de quelque metal par le moyen du mercure. Elle ſe fait en mettant rougir dans un grand feu des lames de metal les plus deliées qu'on peut; puis on verſe deſſus du vif argent; on remuë la matiere avec une petite verge de fer; & quand on voit qu'il commence à s'élever une fumée, on jette le mélange dans un vaiſſeau plein d'eau. Ce mélange ſe coagule, & devient maniable. L'*amalgamation* ſert pour rendre le metal propre à être étendu ſur quelques ouvrages, ou pour le reduire en poudre fort ſubtile; ce qui ſe fait en mettant l'amalgame dans un creuſet ſur le feu; car le mercure s'exhalant en l'air, laiſſe le metal en poudre impalpable. L'*amalgamation* de l'or eſt en uſage parmi les Orfevres & les Doreurs, qui par ce moyen rendent l'or fluide, & extenſible ſur les ouvrages qu'ils veulent dorer. Tous les metaux s'amalgament, excepté le fer & le cuivre. L'or retient environ trois fois ſon peſant de mercure. Les Chymiſtes denotent cette operation avec cette marque *A A A*.

AMALGAME, ſ. m. C'eſt une matiere molaſſe qui reſulte du mélange qu'on fait de quelque metal avec du mercure par le moyen de l'amalgamation. L'*amalgame* de l'or ſert aux Doreurs, car il s'étend facilement ſur leurs ouvrages.

AMALGAMER. v. act. Méler du mercure avec quelque metal fondu; faire une amalgamation. *Amalgamer* de l'*or*. Voyez AMALGAMATION.

AMANDE. ſ. f. Semence de tous les arbres à noyau, qui eſt enfermé dans une écorce fort dure, qu'on caſſe quand on la veut manger. *Amande* d'abricots. *Amande* de ceriſes.

AMANDE, eſt auſſi le fruit d'un arbre appellé *amandier*. Voyez AMANDIER. Il y a des *amandes* vertes, des *amandes* confites, pelées. On fait du lait d'*amandes*, du maſſepain avec des *amandes*, & de la pâte d'*amaudes* pour blanchir les mains. L'huile d'*amandes* douces tirée ſans feu eſt fort eſtimée.

Menage derive ce mot de *amandala*, qui ſe trouve dans les Capitulaires. D'autres croyent qu'elles ſont ainſi nommées pour être venuës d'Allemagne, à cauſe que Perceval en ſon Roman les nomme *Allemandes*. Il vaut mieux tirer ce mot du Grec *amygdalum*.

Quelques-uns diſent que les *amandes* ameres conceſſées endorment les poules, ou les tuënt, enſorte qu'on les prend facilement à la main; & que c'eſt un ſecret de Bohemiens, auſſi bien que le marc d'*amandes* dont on a tiré l'huile, qui leur eſt un poiſon dangereux, quoiqu'il ne nuiſe point aux autres animaux. Il y a auſſi de certaines dragées qu'on nomme *amandes* liſſées, qui ſont des *amandes* couvertes de ſucre fondu; des *amandes* à la Praline, qui ſont friciſſées au ſucre en conſerve avec la peau. On les appelle *Pralines*, d'un ſommelier du Marechal du Pleſſis-Prâlin, qui le premier s'eſt aviſé de les preparer de cette façon.

AMANDES, ſont auſſi des morceaux de cryſtal qui ſont en figures d'*amandes*, & dont on compoſe les luſtres.

AMANDE. ſ. m. Terme de Medecine, eſt un remede compoſé de deux onces d'amandes depouillées de leur écorce, qu'on pile, & qu'on diſſout dans huit ou dix onces de decoction d'orge mondé, ou dans de l'eau de veau ou de poulet qu'on paſſe dans un linge, & où l'on mêle un peu de ſucre & d'eau roſe. Les Dames s'en ſervent pour conſerver leur ſanté, & leur embonpoint.

AMANDE, ſorte de peine pecuniaire. Voyez AMENDE.

AMANDEMENT. Voyez AMENDEMENT.

AMANDER. Voyez AMENDER.

AMANDIER. ſ. m. Arbre dont le tronc eſt aſſez haut, gros & droit, couvert d'une écorce rude au toucher. Ses feuilles ſont oblongues, étroites, pointuës, tout-à-fait ſemblables à celles du pêcher. Sa fleur eſt à cinq feuilles diſpoſées en roſe, de couleur blanche, quelquefois rougeâtre. Lorſqu'elle eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit dur, ligneux, oblong, couvert d'une peau charnuë, velue, verdâtre, dans lequel eſt renfermée une amande oblongue, applatie. Il y a de deux eſpeces d'amandes, de douces, & d'ameres. Il y en a auſſi qui ont le coque fort dure, & d'autres fort tendre. Au mois d'Août la peau charnuë s'entr'ouvre, & ſe detache, & on caſſe l'autre pour en tirer le fruit. En Latin *amygdalus ſativa*, C. BAUH. Les amandes douces ſont adouciſſantes, pectorales, aperitives. Les ameres ſont deterſives, & aperitives: on pretend qu'elles empêchent l'ivreſſe, ſi l'on en mange quelques-unes avant que de boire. L'huile qu'on tire des amandes ameres n'eſt pas amere, comme on le croit d'ordinaire; elle eſt douce, & ſe conſerve plus long temps ſans ſe rancir, que l'huile d'amande douce. Il y a quelques autres eſpeces d'*amandier*.

AMANT, ANTE. ſubſt. Qui a de l'amour; celui ou celle qui aime d'une paſſion violente. La gloire veut que ſes *Amans* ſouffrent pour elle, VOI. Un Ancien a dit, que ſi la vertu ſe montroit toute nuë, elle ſe feroit beaucoup d'*Amans*. Un *Amant* qui n'a point l'air galant eſt une pitoyable choſe, M. Sc. Il faut laiſſer aux *Amans* leurs ſoûpirs trompeurs, leurs menſonges flateurs, & leurs deſeſpoirs menteurs, ID. L'*Amant* le plus accompli devient ingrat, ou tyran dès qu'il ſe croit aimé, VILL. Le devoir retient rarement deux *Amans* qui trouvent l'occaſion, OE. M. On ne veut point aujourd'hui d'*Amans* polis, delicats, paſſionnez, triſtes, ſombres; on les veut temeraires, groſſiers, folâtres, & ſur tout riches, LA BR. Vous n'êtes ni jaloux, ni ſoupçonneux, & peut-on être *Amant* ſans cela? VILL. Tous les pas d'un *Amant* content ſont des demarches languiſſantes, ST. EV. Dans les premieres paſſions les femmes aiment l'*Amant*, & dans les

Digitized by Google

les autres elles aiment l'amour, LA ROCH. Ne deſeſperez point une *Amante* en furie, RAC. Eſt-il rien de plus divertiſſant que toutes les grimaces, & les diverſes poſtures d'un *Amant* qui cherche à plaire? OE. M. Entre *Amans* tout plaît, tout eſt parfait, LA FON. Si l'*Amant* ne plaît pas, l'amour ne peut deplaire; OE. M.

Pour ſauver ma vertu de tant d'égaremens,
Je ne veux point d'amis qui puiſſent être Amans, DES-H.
Rien n'empêche qu'il ne le ſoit,
Dans la douce union des Amans eſt ſuivie, ID.

On appelle un *Amant* tranſi, un *Amant* pâle, & langoureux, qui porte ſur le viſage toutes les marques d'une violente paſſion.

AMARANTE. ſ. f. C'eſt le nom qu'on donne à un genre de plante, & à ſa fleur. On l'appelle autrement *paſſe-velours*, ou, *fleur d'amour*, ou *fleur de jalouſie*. Il y en a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *amarantus paniculâ ſimplici*, pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, de couleur approchante du purpurin. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la blette, mais plus pointues, & plus unies, d'un vert brun, rougeâtres par les bords, d'un goût fade. Ses fleurs ſont belles, de couleur d'écarlate, ramaſſées en épi, compoſées chacune de pluſieurs feuilles diſpoſées en rond. Son fruit eſt membraneux, ayant la figure d'une boëte, & s'ouvrant en travers comme une boëte à ſavonnette: il renferme quelques ſemences petites, preſque rondes, noires, luiſantes. Sa racine eſt groſſe, ſucculente, d'un rouge blanchâtre. Il y a une autre eſpece d'*amarante*, qu'on appelle *amarante à trois couleurs*, ou *jalouſie*. Voyez JALOUSIE. L'*amarante* jaune eſt une eſpece d'immortelle, qu'on nomme *elichryſum ſeu ſtœchas citrina anguſtifolia*, C. BAUH. Voyez IMMORTELLE.

Quelques-uns font venir le mot d'*amarante* des mots Grecs *anthos*, fleur, & *maraino*, *je me flétris*, & de la particule privative *a*, comme qui diroit, une fleur qui ne ſe flétrit point. D'autres le derivent du verbe *maraino*, *je me flétris*, & de la particule privative *a*. C'eſt pourquoi les premiers écrivent *amaranthus* avec une *h*, & les autres, comme Menage, Rai, & Tachard, ſans *h*. On a donné ce nom à cette plante à cauſe que ſes fleurs conſervent long temps leur couleur, quoique fort ſeches.

L'*Amarante* eſt le ſymbole de l'immortalité chez les Poëtes.

Ta louange dans mes vers
D'Amarante couronnée,
N'aura ſa fin terminée
Qu'en celle de l'Univers, MALH.

On appelle auſſi *amarante*, la teinture qui imite la couleur de cette fleur.

AMARANTE, eſt auſſi un nom que les Poëtes donnent à leurs Maîtreſſes dans les vers qu'ils leur adreſſent. La divine *Amarante* enfin s'en eſt allée, GOMB.

AMARANTINE. ſ. f. Sorte d'anemone, dont les grandes feuilles ſont d'un rouge blafard, & la pluche d'un amarante brun, MORIN, T. des F.

AMARQUE. ſ. f. Autrement, Bouëe, ou balize. Marque, ſignal, ſoit par un tonneau flottant, ſoit par un mât élevé, pour avertir les vaiſſeaux qui ſont route, de s'éloigner, pour ne pas échouër, & pour éviter les bancs, ou les rochers.

AMARRAGE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'amarage, ou le mouillage des vaiſſeaux. La ſcience d'un Pilote eſt de bien faire ſes *amarrages*; d'ancrer en bon lieu.

AMARRAGE, ſignifie auſſi, l'endroit où deux groſſes cordes, ou la même miſe en double eſt liée par une petite.

AMARRER. v. act. Terme de Marine. C'eſt lier, ou attacher fortement avec un cordage, ſoit un vaiſſeau, ſoit quelcune de ſes parties, ou de ſes agrez. Ce mot vient d'*amarr* Bas-Breton, qui ſignifie *lien*. Ainſi on dit, *Amarre* basbord, ou *amarre*-ſtribord, pour commander de lier, ou attacher une manœuvre à droit, ou à gauche.

AMARRES. ſ. m. plur. Terme de Marine. Ce ſont les cordages avec leſquels on attache le vaiſſeau à quelques pieux, ou anneaux, ou avec leſquels on le lie, & on l'arrête ſur la mer par le moyen des ancres. On dit, qu'un vaiſſeau a ſes trois *amarres* dehors, quand il a mouillé ſes trois ancres. Les écoutes, les couëtes ſont des *amarres* de voiles.

AMARRES, en Architecture, ſont auſſi deux morceaux de bois qui ont une ouverture dans le milieu, pour y faire paſſer le bout d'un moulinet. On les appelle *hôches*, ou *hoëtes*; & les Charpentiers de Paris *jouieres*. En Latin *chelonia*.

AMAS. ſ. m. Multitude de choſes, ou de perſonnes aſſemblées en un même lieu. Il faut faire un grand *amas* de materiaux avant que de commencer à bâtir. Ce Prince fait un grand *amas* de troupes, de ſoldats. Un *amas* d'eaux; un *amas* de peuple. L'*amas* de mauvaiſes humeurs cauſe les abſés, les maladies. Que ſert à un avare l'*amas* de tant de richeſſes qu'il faut qu'il quitte? Ce Marchand a fait de grands *amas* de blé dans ſes greniers.

AMAS, au figuré, ſignifie auſſi, Aſſemblage, multitude. Les nations Orientales ſurpaſſent celles de l'Europe dans l'*amas* des titres, NIC. La plus grande partie de la Philoſophie humaine n'eſt qu'un *amas* d'obſcuritez, d'incertitudes; & même de fauſſetez, NIC. La vie n'eſt qu'un *amas* de craintes, de douleurs, de travaux, de ſoucis, de peines, DES-H.

Tout ce pompeux amas d'expreſſions frivoles,
Sont d'un declamateur amoureux de paroles, BOI.
Ce long amas d'ayeulx que vous diſamez tous,
Sont autant de temoins qui parlent contre vous, ID.
Un long amas d'honneurs rend Theſée excuſable, RAC.

AMASSER. v. act. Mettre enſemble pluſieurs choſes, ou perſonnes; aſſembler, accumuler. Un homme genereux ſe moque d'*amaſſer* du bien. Un Charlatan a bientôt *amaſſé* la canaille autour de lui. Pourquoi ſou que vous êtes, *amaſſez*-vous talent ſur talent? ABL. La vieilleſſe chagrine inceſſamment *amaſſe*, BOI.

Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. Le peuple qui s'*amaſſe* dans les carrefours fait craindre une ſedition. Le ſable qui s'*amaſſe* peu-à-peu dans ce port, le comblera à la fin. La mer eſt un gouffre où toutes les eaux de la terre s'*amaſſent*.

AMASSER, ſignifie auſſi, Lever de terre ce qui y étoit tombé. On *amaſſe* les fruits qui tombent des arbres. Plutarque n'*amaſſe* que les fleurs qui ſe preſentent ſous ſes pas, & ne ſe detourne point de ſon chemin pour en aller chercher d'autres, ST. EV. On dit d'une choſe qu'on veut mepriſer, qu'elle ne vaut pas l'*amaſſer*. On ſe ſert auſſi en ce ſens du mot de *ramaſſer*; & même il eſt beaucoup plus en uſage qu'*amaſſer*, L'ACAD. On dit bien, *Amaſſez* mes gands; mais encore mieux, *Ramaſſez* mes gands. Cependant Menage pretend qu'on dit à la Cour *amaſſez*, & non *ramaſſez* vôtre chapeau. Nicod le derive du Grec *amao*, *accumulo*; ou de l'Hebreu *maſſach*, qui ſignifie *mêler*. Menage le derive du Latin *admaſſare*, fait de *maſſa*. Il vaut mieux tirer ce mot du Grec *amao*, *colligo*; qui vient de l'adverbe *hama*, *ſimul*, *enſemble*.

AMASSETTE. ſ. f. Petit outil de bois ou de corne qui ſert au garçon peintre à amaſſer les couleurs quand il les broye.

AMATELOTER. v. act. Terme de Marine. C'eſt

C'eſt donner un compagnon à chaque homme de l'équipage; ou aſſocier les matelots deux à deux, afin qu'ils ſe ſoulagent l'un l'autre, & qu'ils ſervent chacun à leur tour.

AMATEUR. ſ. m. Qui aime quelque choſe. Il ne ſe dit point de l'amitié, ni des perſonnes: on ne le dit que des choſes, L'ACAD. Il eſt *amateur* de l'étude, des curioſitez, des tableaux, des bons livres. *Amateur* de la Muſique, des beaux Arts. Le peuple eſt *amateur* de nouveautez.

AMATHYSTE. Voyez AMETHISTE.

AMATIR. v. act. Terme d'Orfevre. C'eſt, Rendre mat; laiſſer l'or ou l'argent ſans le polir, ou le brunir. *Amatir* ſe dit proprement de l'or: à l'égard de l'argent, on dit plus ſouvent *blanchir*.

AMAUROSE. ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt une privation entiere de la vuë, qui arrive ſans qu'il y ait aucun vice ſenſible dans les yeux. Elle eſt cauſée par l'obſtruction des nerfs optiques. On l'appelle autrement *goutte ſereine*.

Ce mot eſt Grec, & ſignifie *obſcurciſſement*.

AMAZONE. ſ. f. Femme ou fille courageuſe, & guerriere. C'étoient autrefois des femmes de Scythie qui habitoient ſur les bords du Tanaïs, & du Thermodoon. Elles vivoient ſans hommes, & s'abandonnoient aux étrangers; mais elles faiſoient perir tous les enfans mâles, & elles brûloient la mammelle gauche des filles pour les rendre plus propres au combat: d'où l'on dit qu'eſt venu leur nom, qui ſignifie *mammelle*. Dans les medailles le buſte des *Amazones* eſt ordinairement armé d'une petite hache d'armes, qu'elles portent ſur l'épaule, avec un petit bouclier fait en croiſſant, que les Latins nomment *pelta*.

Strabon nie qu'il y ait eu autrefois des *Amazones*. Pline & Mela font mention de celles de Scythie. Hippocrate dit qu'il y avoit une loi chez elles qui condamnoit les filles à demeurer vierges, juſqu'à ce qu'elles euſſent tué trois hommes du pais ennemi. Il dit auſſi qu'elles retranchoient la mammelle droite, afin que le bras droit en devint plus robuſte, en profitant de la nourriture que le teton auroit emportée. On dit auſſi qu'elles tordoient les jambes à leurs enfans mâles, afin d'être toûjours les maîtreſſes. On dit qu'en Afrique il y a un Royaume compoſé de ſeules femmes, qui nuent les garçons qui leur naiſſent du commerce qu'elles ont avec les peuples voiſins, comme temoigne Jean de Los Sanctos Jacobin Portugais, dans la Deſcription de l'Ethiopie Orientale. Æneas Sylvius rapporte qu'on a vu dans la Boheme pendant ſept ans une Republique toute ſemblable à celle des *Amazones*, fondée par la valeur d'une fille nommée Valaſca. Le Pere Lamberti dans ſa Relation de la Mengrelie, dit que dans l'Amerique meridionale on voit encore à preſent des *Amazones*, REC. DE THEV.

AMAZONE, ſe dit auſſi en general d'une femme courageuſe, & capable d'une entrepriſe hardie. La Pucelle d'Orleans a paſſé pour une *Amazone*. Vous êtes l'une & l'autre deux franches *Amazones*, SCAR. La vraye éloquence ne donne pas ſeulement de la grace au diſcours; mais de la vie, & du mouvement. Sa mine eſt d'une *Amazone*, & non pas d'une coquette, BAL.

A M B.

AMBAGES. ſ. f. plur. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, un amas confus & obſcur de paroles, dont on a de la peine à deviner la ſignification. Les Chymiſtes ne parlent que par *ambages*, & ne ſont point entendus. Ce mot eſt plus Latin que François. Ablancourt s'en eſt ſervi.

AMBAIBA. ſ. m. Arbre du Breſil, dont les feuilles ſont d'un verd foncé par deſſus, clair par deſſous, & ſi rudes, qu'on peut s'en ſervir au lieu de lime pour polir diverſes choſes. Il contient une liqueur oleagineuſe, qui eſt fort bonne pour les playes. Ses fruits ſont grands, minces, longs d'un palme, doux & bons à manger lorſqu'ils ſont meurs.

AMBAITINGA. ſ. m. Arbre du Breſil qui vient aſſez haut, & le plus ſouvent ſans branches. Son tronc eſt d'une groſſeur mediocre; tout creux en dedans depuis la racine juſqu'au ſommet. Vers cet endroit il eſt environné de feuilles larges, rondes, grandes comme une feuille de papier, ou plus grandes, diviſées en neuf ou dix parties, d'un verd foncé par deſſus, cendrées par deſſous, rudes, attachées à de longues queuës. L'*ambaitinga* vient dans les champs qui ont été cultivez, rarement dans les bois. On tire par expreſſion de ſes ſommitez un ſuc fort propre pour les playes, & pour les ulceres.

AMBARE. ſ. m. Arbre des Indes Orientales grand & gros, qui a les feuilles grandes comme celles du noyer, mais de même figure, d'un verd un peu plus clair, parſemées de pluſieurs veines qui les embelliſſent beaucoup. Ses fleurs ſont petites, blanches. Ses fruits ſont de la groſſeur d'une noix, verts au commencement, d'une odeur forte, & d'un goût âpre: mais en meuriſſant ils acquierent une couleur jaune, une odeur agreable, & un goût aigrelet. Ils ſont remplis d'une moelle cartilagineuſe & dure, entretiſſue de pluſieurs petites nervûres. On les confit avec du ſel & du vinaigre. Ils excitent l'appetit, & ſont propres contre les maladies bilieuſes.

AMBASSADE. ſ. f. Envoi que les Souverains ſe font les uns aux autres de quelque perſonne habile, experimentée, & ordinairement de qualité, pour negocier les affaires qu'ils ont enſemble, ou pour quelques complimens, ou ceremonies ſolennelles. *Les Ambaſſades* ſont quelquefois des exils honorables, & myſterieux, OE. M.

AMBASSADE, ſe prend auſſi pour la charge, l'emploi d'Ambaſſadeur, pour la fonction d'Ambaſſadeur. Faire bien ſon *ambaſſade*. S'acquiter glorieuſement de ſon *ambaſſade*.

AMBASSADE, ſe prend encore pour les gens mêmes qui ſont envoyez en ambaſſade. Il lui arriva une *Ambaſſade* des Scythes, VAUG. Envoyer une celebre *Ambaſſade*.

AMBASSADE, ſignifie auſſi en termes familiers, un petit meſſage qu'on fait faire par un ami, ou par un domeſtique pour quelque petite negociation, & particulierement d'amour. Elle a reçu une *ambaſſade* de la part de ſon Galant, MOL.

On dit proverbialement, pour ſe mocquer d'un train en deſordre, C'eſt l'*Ambaſſade* de Viarron, deux chevaux, & une mule.

AMBASSADEUR. ſ. m. C'eſt un Miniſtre public envoyé par un Souverain à un autre Souverain pour y repreſenter ſa perſonne, WICQ. Ce mot a une ſignification bien plus ample que celui de *Legatus* chez les Romains, & à la reſerve de la protection que le droit des gens donne à l'un & à l'autre, il n'y avoit preſque rien de commun. L'*Ambaſſadeur* eſt un eſpion honorable à couvert du droit des gens, WICQ. Tout le raffinement d'un *Ambaſſadeur*, & toute ſa politique tendent à tromper, & à n'être point trompé, LA BR. Un *Ambaſſadeur*, après avoir bien joüé ſon rôle ſur le theatre de la Cour, doit quitter ſon perſonnage en particulier, WICQ. Ce compoſé de formalitez, & de bienſeances peut bien former un pedant politique, & non pas un parfait *Ambaſſadeur*, qui doit être honnête homme quand il ne joüe plus la comedie, ID. *Ambaſſadeur* Ordinaire, eſt celui qui reſide en la Cour d'un

Prince

Prince par honneur, & pour entretenir reciproquement l'amitié, ou pour negocier les affaires survenantes. A proprement parler, les Ambassades ordinaires ne sont point du droit des gens. Il y a 200. ans qu'elles étoient inconnuës. Tous les *Ambassadeurs* étoient extraordinaires, & se retiroient sitôt qu'ils avoient achevé l'affaire qu'ils avoient à negocier. *Ambassadeur* Extraordinaire, est celui qui vient en la Cour d'un Prince pour quelque affaire particuliere; comme pour conclure une paix, un mariage; conduire une Reine, faire des compliments, &c. Il n'y a nulle difference essentielle entr'eux, & ils jouïssent également de toutes les prerogatives que le droit des gens leur accorde. Il n'est point necessaire qu'un *Ambassadeur* soit homme de bien. Il suffit qu'il ait un grand exterieur, & une belle apparence, dont il tirera de plus grands avantages que de la vertu même, Wicq.

Ce mot vient de *Ambasciator*, dont se sont servis les Auteurs de la basse Latinité, qui a été fait de *ambactus*, vieux mot Latin tiré du Gaulois, signifiant *serviteur*, *client*, domestique, ou Officier, selon Borel & Menage, après Saumaise & Spelman: mais Lindenbrok le derive de l'Allemand *ambacht*, qui signifie *œuvre*, comme si on se loüoit pour faire quelque ouvrage, ou legation. Albertus Achariſius en ſon Dictionnaire Italien le derive de *ambulare*.

On dit, qu'un homme a un train, un équipage d'*Ambassadeur*; pour dire, qu'il a un train, un équipage magnifique.

Ambassadeur, se dit auſſi de quelques perſonnes qu'on envoye pour faire quelque petit meſſage ou negociation; mais ce n'eſt qu'en diſcours familier, & en raillerie. C'eſt un *Ambaſſadeur* d'amour. Il a bien choiſi ſon monde, que de te prendre pour ſon *Ambaſſadeur*, Mol.

Ambassadrice. ſ. f. C'eſt la femme de l'Ambaſſadeur. La Mareſchale de Guebrian a été la premiere femme, & peut-être la ſeule qui ait eu cette qualité de ſon chef, Wicq. On appelle auſſi une *Ambaſſadrice* d'amour, celle qui en eſt l'entremettreuſe. Je ſuis une *Ambaſſadrice* de joye, Mol.

Ambesas. ſ. m. Terme de jeu de tricquetrac, qui ſe dit quand le dé amene deux as.

Ce mot vient du Latin *ambo*. On trouve dans le Roman de la Roſe *ambedeux*. Les Italiens diſent auſſi *ambedue*.

Ambidextre. adj. m. Qui ſe ſert également de ſes deux mains, de la gauche auſſi bien que de la droite, pour tous les uſages où l'on n'a beſoin que d'une main. Hippocrate dans ſes Aphoriſmes dit que cela n'arrive jamais aux femmes. Du Cange dit qu'on a auſſi appellé *ambidextre*, un Juge qui prend à droit & à gauche; qui reçoit des preſens de l'une, & de l'autre des parties.

Ce mot eſt tiré du Latin *ambidexter*, qui ſignifie la même choſe.

Ambigu, uë. adj. Obſcur, douteux, équivoque; qui ſe peut entendre en deux ſens contraires, ou differens. Les reponſes des Oracles étoient *ambiguës*. On m'a fait un compliment *ambigu*. Je ne me laiſſerai point attraper à vos ſouris malins, & *ambigus*, Oe. M. Il vous a écouté avec une raillerie *ambiguë*, Pasc. Je trouve vôtre orthodoxie un peu *ambiguë*, Ju. Le ſens de ce paſſage eſt fort *ambigu*: tous les termes en ſont *ambigus*.

Ambigu, ſignifie auſſi, Mélange. C'eſt un *ambigu* de precieuſe, & de coquette, que leur perſonne, Mol.

Ambigu, ſe dit auſſi quelquefois figurément, & en badinant d'un homme qui ne ſçait à quelle profeſſion, ou à quelle Religion ſe determiner. Ce homme eſt un veritable *ambigu*; on ne ſçait s'il eſt homme de robe, ou homme d'épée; Catholique, ou Proteſtant.

Ambigu. ſ. m. Eſt une collation mêlée, & où l'on ſert la viande, & le fruit enſemble; enſorte qu'on doute ſi c'eſt une ſimple collation, ou un ſouper.

Ambiguité. ſ. f. Equivoque; obſcurité de paroles, qui fait qu'on leur peut donner un double ſens. Il faut que les termes des Loix, & des Edits ſoient clairs, & ſans *ambiguité*. Un cœur droit & ſincere s'explique ſans detour, & ſans *ambiguité*, Oe. M. L'*ambiguité* d'une équivoque eſt moins un ornement du diſcours qu'un defaut; c'eſt ce qui le rend inſipide, Bou.

Ambigument. adv. D'une maniere douteuſe, obſcure, & incertaine. Ce criminel repond toûjours *ambigument*. Un habile negociateur ſçait parler *ambigument*, & d'une maniere enveloppée, pour faire valoir, ou pour diminuer dans la ſuite la force des mots ſelon ſes interêts, La Br.

Ces mots viennent du Latin *ambigere*, qui ſignifie *être en ſuſpens*, ne ſçavoir que choiſir de deux choſes propoſées.

Ambitieux, euse. adj. Rempli d'un deſir dereglé de gloire, de dignitez, de fortune. C'eſt un homme *ambitieux* d'honneur. Le P. Bouhours deſapprouve cette phraſe, où l'on donne un regime au mot *ambitieux*. Un Prince *ambitieux* eſt un mauvais voiſin. Ceſar étoit exceſſivement *ambitieux*. L'éloquence eſt une ſcience *ambitieuſe*, qui fait regner ceux qui la poſſedent, Le P. R. Il faut être delicatement *ambitieux*, M. Esp. Un *ambitieux* a autant de maitres qu'il y a de gens qui lui ſont utiles, La Br. Avoir des penſées hautes & *ambitieuſes*, Fl. On n'admire Alexandre que parcequ'on eſt *ambitieux*, & qu'on admire ceux qui le ſont ſouverainement, M. Esp.

La fortune capricieuſe
Fait acheter trop cher le ſuprême credit;
Et la crainte, & l'eſpoir d'une ame ambitieuſe,
La font plus ſouffrir qu'on ne dit, M. Scu.

Ambitieux, euse, ſe prend auſſi ſubſtantivement, & ſignifie, Qui a de l'ambition. Un *ambitieux* cherche moins l'affection des hommes que leur admiration, Le P. Lamy. Voyez un *ambitieux*, l'obſcurité de ſon nom l'importune: il aime mieux perir, pourvu qu'il faſſe du bruit en tombant, Du R. Seneque étoit un *ambitieux* qui pretendoit à l'Empire, St. Evr. Catherine de Medicis étoit une *ambitieuſe* qui n'aſpiroit qu'à regner, Var. Va trouver de ma part ce jeune *ambitieux*, Rac.

En Rhetorique on appelle *ornemens ambitieux*, des ornemens mal placez, trop recherchez, & entaſſez par oſtentation, & pour faire parade d'une vaine érudition. Reprimer de vos mots l'*ambitieuſe* emphaſe, Bot.

On appelle en termes de Banquier en Cour de Rome, une courſe *ambitieuſe*, quand on envoye un Courier à Rome pour impetrer le Benefice d'un homme qui n'eſt pas encore mort; quand cela eſt prouvé, l'impetration eſt nulle.

On appelloit proprement *ambitioſi* chez les Romains, ceux qui briguoient les charges. Ils alloient tout alentour de l'aſſemblée pour mendier les ſuffrages. *Ambibant*, c'eſt-à-dire, *ibant circum comitia*. Am en ancien Latin ſignifioit *circum*, *circuor*.

Ambitieusement. adv. D'une maniere ambitieuſe. Rechercher *ambitieuſement* les emplois. L'inſtruction morale, ou politique, ne doit point être *ambitieuſement* étalée, Val. Ce n'étoit point un eſprit de ſuperiorité qui cherchoit à s'élever *ambitieuſement* au deſſus des autres, St. Evr.

Ambitieusement, ſe dit auſſi figurément du ſtile, & ſignifie, Pompeuſement, avec enflûre, & d'une maniere trop élevée. Il a retenu ſon ſtile dans une juſte mediocrité, ſans lui permettre de s'élever trop *ambitieuſement*, Pel.

Digitized by Google

AMBITION. ſ. f. Paſſion exceſſive qu'on a pour la gloire, & pour la fortune; envie demeſurée de ſe diſtinguer, ou de s'élever. *L'ambition* tient toûjours les gens en montre, MONT. *L'ambition* eſt un deſir ardent de ſurpaſſer les autres en merite, & en gloire, CAIL. *L'ambition* eſt une paſſion turbulente qui bouleverſe tout, & qui ſert de ſupplice à ceux mêmes qui en ſont tourmentez, DU R. On parle contre *l'ambition* par *ambition*, LE P. LAMY. Alexandre avoit un deſir de gloire immoderé, & une *ambition* inſatiable, & ſi vaſte, qu'elle ne lui laiſſoit point de repos, ST. EVR. On a fait de la fougue de l'*ambition* une vertu heroique, M. ESP. *L'ambition* paſſe pour une vertu parmi les Grands, LE CL. *L'ambition* eſt une dedaigneuſe, qui ne peut ſouffrir d'égal; elle mepriſe le vulgaire, CAIL. Il y a des gens qui ne renoncent à *l'ambition*, que par pareſſe, & pour s'épargner les mouvemens, & les agitations qui en ſont inſeparables, OE M. *L'ambition* fait tout entreprendre pour acquerir l'eſtime des hommes; & par là il n'y a point de vertu ſi utile que cette folle paſſion, DU R. Le ſage ſe guerit de l'*ambition*, par l'*ambition* même, LA BR. L'*ambition* deplaît quand elle eſt aſſouvie, CORN.

AMBITION, ſe prend auſſi dans un bon ſens, quand ce mot eſt accompagné d'une épithete qui l'y determine. C'eſt alors un juſte deſir de faire une bonne action. Une noble *ambition*; une belle *ambition*. Toute mon *ambition* eſt d'être utile au public. On lui avoit inſpiré dés ſa naiſſance une honorable *ambition* d'acquerir de la renommée, MEZ. Voyez l'*ambition* de mon amour extrême; il aime ſeulement pour le plaiſir de vous aimer, OE. M.

Un ſoupir, un regard, un mot de vôtre bouche,
Voilà l'ambition *d'un cœur comme le mien*, RAC.

AMBITIONNER. v. act. Aſpirer, briguer; rechercher avec une forte paſſion les honneurs, les charges, la gloire. Vaugelas n'approuve point ce mot, quoiqu'il ſoit bon, & neceſſaire dans la langue. Un homme de bien ne doit pas *ambitionner* la Preſature. Je n'*ambitionne* point les premieres places. La gloire de vous ſervir eſt la choſe que j'*ambitionne* le plus, CORN.

AMBITIONNÉ, ÉE. adj. Souhaité avec ambition. Servir ſon païs eſt un honneur *ambitionné* de tout le monde, CORN. La belle gloire eſt *ambitionnée* de tous les hommes gens.

AMBLE. ſ. m. Train, ou certaine allûre de cheval, lorſque les deux jambes du devant ou du derriere ſe meuvent enſemble, & que les deux autres ſe meuvent après. C'eſt la premiere allûre des poulains quand ils ne ſont pas aſſez forts pour trotter. Pour leur entretenir cette allûre, on leur met des entraves, & on leur attache des bouchons de foin autour des paturons des jambes de derriere. Cette allûre eſt bannie des manéges, où l'on ne veut que le pas, le trot, & le galop. La haquenée eſt un cheval qui va l'*amble*. On appelle un cheval franc d'*amble*, quand il va l'*amble* lorſqu'on le mene en main ſeulement avec le licou. On dit auſſi au plurier, Les grands *ambles*. On a dit *ambleure* en vieux Gaulois; du Latin *ambulatura*.

Vegece dit que l'*amble* eſt un petit pas de cheval fort vîte, qui plaît à celui qui le monte; qui ne s'enſeigne point par art, mais qui vient plûtôt naturellement.

On dit proverbialement, Mettre quelcun aux *ambles*; pour dire, le ranger à ſon devoir.

Menage derive ce mot de *ambulare*, qu'on trouve chez les Auteurs Latins en la même ſignification. Nicod le derive du Grec *ambluno*, qui ſignifie *tarder*, *rompre*, parceque l'*amble* eſt un train rompu. Les Latins ont appellé un cheval d'*amble* ou haquenée, *ambulator equus*; Seneque, *tolutarius*; Pline, *aſturco*; d'autres, *gradarius*, &c.

AMBLEUR. ſ. m. Officier de la petite Ecurie du Roi.

AMBLIGONE, ou AMBLYGONE. ſ. m. & adj. Terme de Geometrie. Il ſe dit d'un angle obtus, ou qui a plus de 90. degrez. Un triangle *ambligone* a un angle plus grand que le droit. Ce mot fait en cet endroit un coude *ambligone*, ou *obtuſangle*.

Ce mot eſt Grec, compoſé d'*amblys*, *obtus*, & de *gonia*, *angle*.

AMBLYOPIE. ſ. f. Terme de Medecine. Maladie des yeux, qui ſe dit d'une hebetation, ou éblouiſſement continuel de la vuë, ſans apparence que l'œil ſoit aucunement offenſé.

Ce mot eſt compoſé du Grec *amblys*, *obtus*, *hebes*, & de *ops*, ou *opos*, *oculus*, *œil*.

AMBOUTIR, ou EMBOUTIR. Terme d'Orfevres, qui ſe dit quand ils rendent quelque piece d'argent ou d'autre metail convexe d'un côté, & concave de l'autre: ce qui ſe fait en la travaillant ſur une petite machine qu'on appelle *étampe*; & la piece ainſi forgée s'appelle *amboutie*.

AMBOUTISSOIR. ſ. m. Outil de Serrurier, qui ſert à former la tête des gros clous qui ont la figure d'un champignon.

AMBRE. ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à deux choſes fort differentes. Il y a l'*ambre gris*, & l'*ambre jaune*. L'*ambre gris* eſt une matiere dure, graſſe, opaque, odorante, legere, qui ſe trouve en morceaux de differentes groſſeurs, flottant ſur les eaux en divers endroits de l'Ocean, comme vers les côtes de Moſcovie, & particulierement aux rivages de la mer Indienne. On en voit quelquefois des pieces d'une groſſeur prodigieuſe. La Chambre d'Amſterdam des Indes Orientales en reçut une en 1694. qui peſoit 182. livres. Les Naturaliſtes ſont fort partagez ſur la nature, & ſur l'origine de l'*ambre gris*. Quelques-uns le prennent pour un excrement de certains oiſeaux qu'on voit aux Iles de Madagaſcar, & dans le fond de l'Archipelage Oriental: les autres pour l'excrement ou ſperme de la baleine. Juſtus Klobius en ſon Hiſtoire de l'*Ambre*, dit qu'il vient des inteſtins d'une baleine appellée *la trompe*, parcequ'elle a ſur la tête une trompe où il y a des dents longues d'un pied, & groſſes comme le poing; & que c'eſt auſſi dans la tête qu'on trouve le *ſperma ceti*. D'autres veulent que ce ſoit une eſpece de champignon marin que la tempête arrache du fond de la mer, & qu'elle pouſſe au rivage; car l'*ambre gris* ne s'y trouve qu'après une grande agitation des flots; & c'eſt un preſent que la mer ne fait aux hommes que dans ſa colere, BOU. D'autres diſent que c'eſt une écume de la mer, ou un bitume ſorti des entrailles de la terre, ou des rochers, qui ſe degorge. D'autres tiennent qu'il y a un poiſſon nommé *azel*, qui eſt fort friand de l'*ambre gris*, deſorte qu'il eſt toûjours après à le chercher: mais il ne l'a pas ſi-tôt mangé, qu'il en meurt; & les pêcheurs voyant flotter ce poiſſon mort, tâchent de l'attraper, pour tirer de ſon ventre l'*ambre* qu'il a englouti. D'autres croyent qu'il vient des rayons de miel, qui étant recuits, avec le temps ſe detachent des rochers, & tombent dans la mer, dont le ſel & les flots agitez achevent la digeſtion, & lui donnent la conſiſtence où on le trouve. Ce dernier ſentiment eſt le mieux reçu chez les Modernes, & confirmé par pluſieurs experiences. 1. Quelques-uns aſſûrent avoir vu une piece d'*ambre gris*, qui étoit moitié *ambre* & moitié cire, parcequ'elle n'avoit pas reçu toute la coction requiſe. 2. On a pêché quelquefois de groſſes pieces d'*ambre gris*, où l'on a trouvé au milieu de leur ſubſtance, en les rompant, des rayons de cire & de miel. 3. Si l'on fait diſſoudre de l'*ambre gris* dans de l'eſprit de vin, on trouve au fond du vaiſſeau une ſubſtance épaiſſe ſemblable à du miel. L'*ambre gris* eſt plus ou moins pur,

ſuivant

Digitized by Google

ſuivant le plus ou le moins de matieres étrangeres qu'il a rencontrées, & qui s'y ſont mêlées pendant qu'il étoit encore liquide. On y trouve quelquefois des becs d'oiſeaux, & de petits inſectes. Les pourceaux le ſentent à une grande diſtance, & y courent comme enragez. Iſaac Vigny grand Voyageur François dit qu'en une certaine côte il en trouva une ſi grande quantité, qu'on en eût pu charger 10000. vaiſſeaux. Il en prit une piece qu'il vendit 1300. livres ſterling. Mais on n'a pu retrouver ce lieu-là, quoiqu'on ait croiſé ſur cette côte ſix ſemaines durant. Il croit que c'eſt une viſcoſité maritime qui devient *ambre* étant ſechée au ſoleil. En Latin *ambra griſea*. L'*ambre gris* eſt propre pour fortifier le cœur & l'eſtomac, & pour reſiſter au venin. On en fait des teintures ou eſſences. On le mêle auſſi avec d'autres aromats.

On trouve quelquefois chez les Droguiſtes un *ambre* blanc, qui eſt moins fort que le gris; il ſert pour les mêmes uſages. On trouve auſſi un *ambre* noir, qui n'eſt employé que par les Parfumeurs. On dit d'un homme qui ſent bon, qu'il ſent le muſc & l'*ambre*.

Ce mot vient, ſelon Menage, de l'Italien *ambra*, derivé de l'Arabe *ambar*. Joannes de Janua le derive de *ambroſia* ſans aucun fondement.

AMBRE JAUNE, eſt une matiere dure comme de la pierre, jaune, ou citrine, ou blanche, belle, luiſante, tranſparente, qu'on nous apporte de la Pruſſe Ducale en morceaux de differentes groſſeurs & figures. Elle eſt pouſſée par les vagues de la mer Baltique ſur les rivages de la Pruſſe, où l'on a ſoin de l'aller ramaſſer. On en trouve auſſi de liquide, & de ſolide aux bords de pluſieurs petites rivieres, & ſur des ruiſſeaux qui ſont aux environs de la même mer. Celle qui eſt liquide ſe durcit en peu de temps, & devient ſolide comme l'autre. Les Auteurs ne ſont pas moins partagez ſur la nature, & ſur l'origine de l'*ambre jaune*, que ſur celle de l'ambre gris. Il y en a qui veulent que ce ſoit l'excrement de quelque oiſeau; d'autres que c'eſt un ſuc bitumineux ſorti des entrailles de la terre, élevé au deſſus de la mer, puis coagulé & deſſeché par le ſoleil, & pouſſé par les flots aux bords de la mer où on le trouve. Hevelius & Schefferus diſent qu'en Suede auſſi bien qu'en Pruſſe on en trouve dans des endroits fort éloignez de la mer, dans des ſablons, & dans des montagnes. Philemon dit qu'en deux endroits de Scythie l'*ambre* ſe fouït en terre, & qu'il ſe rencontre blanc en l'un, & jaune en l'autre. D'autres ont dit qu'il venoit d'un lac appellé Cephiſide, voiſin de la mer Athlantique, & que ſon limon échauffé du ſoleil produiſoit l'*ambre*. En la Province de Suchen en la Chine il y a de deux ſortes d'*ambre*, l'un jaune, & l'autre rouge. Les Anciens ont cru que c'étoit un mélange de gomme & de reſine, qui ſortoient des peupliers, des pins, & des ſapins, & qui ayant été portées par les vents dans la mer Baltique, s'y incorporoient avec du ſel, s'y perfectionnoient, & enſuite étoient jettées par les vagues ſur les rivages. Ce ſentiment eſt preferable à tous les autres. On appelle autrement l'*ambre jaune*, *ſuccin*, ou *karabé*; en Latin *ſuccinum*, *electrum*, ou *karabé*. Il arrête les flux de ventre, & les hemorragies. On en fait des bracelets, de colliers, de petits cabinets, & pluſieurs autres bijoux. L'*ambre jaune*, après avoir été frotté, attire les pailles, & toute autre ſorte de choſes legeres. Rohault, & Mr. Regis expliquent dans leur Phyſique la cauſe de cette faculté attractive. On a vu dans Paris un morceau d'*ambre jaune* d'un demi-pied de haut, taillé en crucifix avec les figures de la Vierge, & de Saint Jean.

AMBRER, v. act. Parfumer avec de l'ambre gris. Des gans *ambrez*. Hypocras *ambré*.

AMBRETTE, ſ. f. Plante qui eſt une eſpece de blevet. Il y a la grande & la petite *ambrette*. La grande *ambrette* a ſes feuilles plus larges, & plus decoupées que celles du blevet ordinaire. Ses tiges ſont hautes du moins de trois pieds, diviſées en pluſieurs branches qui ſoutiennent de grandes fleurs fort odotantes, compoſées de deux ſortes de fleurons. Ceux qui occupent le centre ſont plus petits, de couleur plus pâle, blanchâtre. Ceux qui ſont à la circonference ſont beaucoup plus grands, de couleur purpurine. Sa ſemence eſt noirâtre, garnie d'une aigrette. La petite *ambrette* a ſes parties plus petites que la precedente, & d'une odeur moins agreable. On a donné le nom d'*ambrette* à cette plante, à cauſe de la bonne odeur de ſes fleurs. On l'appelle auſſi *fleur du Grand Seigneur*. En Latin *cyanus floridus odoratus Tunceus*, *ſive Orientalis major & minor*, PARK. P. TOURNEFORT. Elle nous a été apportée de Conſtantinople.

AMBRETTE, ſe dit auſſi de la graine d'une plante appellée moſch. Cette graine a une odeur aſſez forte, & agreable. Voyez MOSCH.

AMBRETTE, ſe dit auſſi d'une ſorte de petite poire qui a l'odeur d'ambre gris, & qu'on appelle à cauſe de cela, poire d'*ambrette*.

AMBROSIE, ſ. f. Viande exquiſe dont les Dieux fabuleux ſe nourriſſoient. Il mange l'*ambroſie*; c'eſt-à-dire, Il a été admis dans le ciel à la table des Dieux. Lucien, pour ſe moquer de cette nourriture des Dieux, dit, qu'elle n'eſt pas auſſi excellente que le chantent les Poetes, puiſque les Dieux quittent l'*ambroſie* pour le ſang & la graiſſe qu'ils viennent humer autour de nos autels.

Il vient de *a* & *βροτὸς*, comme qui diroit *immortel*; paucequ'on devenoit immortel en mangeant cette viande de delicieuſe: ou parceque c'étoit la nourriture des immortels. D'autres veulent qu'il vient des mots Grecs *broma*, *viandes*, & *theos*, *Dieu*; comme qui diroit *viande des Dieux*.

Figurément on appelle *ambroſie*, quelque manger excellent. C'eſt de l'*ambroſie*.

AMBROSIE, en termes de Botanique, eſt une plante qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied, ſe diviſant en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont d'une odeur agreable, grandes, & decouppées comme celles de l'abſinthe vulgaire, blanchâtres, langueneuſes, d'un goût aromatique, un peu amer. Ses fleurs ſont rangées alternativement le long des rameaux; chacune eſt un bouquet à pluſieurs fleurons jaunâtres, qui ne laiſſent aucune ſemence après eux. Les ſemences naiſſent ailleurs ſur les mêmes pieds d'*ambroſie* qui fleuriſſent; mais elles ſont ſeparées des fleurs, & deviennent dans la ſuite des fruits ſemblables à des maſſes d'armes: ils renferment chacun une ſemence oblongue & noirâtre. Sa racine eſt ligneuſe, menuë. En Latin *ambroſia maritima*, C. BAUH. Toute cette plante rend une odeur agreable.

AMBROSIE, eſt auſſi une preparation de medicamens qui ſont agreables à prendre, & dont l'operation ne cauſe point d'incommodité. Ils ſont compoſez en faveur des Seigneurs, & des Dames, pour les purger ſuivant Hippocrate, *ὑγιῶ*, *ταχὺ* & *ἡδέως*. Il y en a en forme de ſyrops, d'électuaires, &c. Il y en a de laxatifs, d'aperitifs, de conſortatifs, &c. Voyez en pluſieurs preparations chez la Framboiſiere.

AMBULANT, adj. m. Errant, vagabond; qui n'a point de demeure fixe; qui court d'un lieu à un autre. Il ſe dit en particulier de ces Commis des Fermes qui ſe promenent par la ville, & par la campagne, pour decouvrir ſi on ne fraude point les droits du Roi. On le dit auſſi des Comediens errans, qui vont de vil-

Digitized by Google

le en ville faire leurs repreſentations. Une troupe *ambulante*.

AMBULATOIRE. adj. m. & f. qui ſe dit des Juriſdictions qui n'étoient point fixes en certain lieu; mais qui s'exerçoient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Les Parlemens ont été rendus ſedentaires; ils n'étoient auparavant qu'*ambulatoires*.

On dit auſſi au Palais, que la volonté des hommes eſt *ambulatoire* juſqu'à la mort, en parlant des teſtamens qu'on eſt toûjours en liberté de revoquer.

A ME.

AME. ſ. f. C'eſt le principe interne de tous les mouvemens, & de toutes les operations des corps. Pluſieurs Philoſophes ont cru une *ame* qui remuë, & qui anime la machine du monde; que c'étoit elle qui faiſoit agir toutes les cauſes naturelles. D'autres ont diſtribué des *ames*, ou des intelligences dans tous les globes celeſtes, pour en regler les mouvemens. Platon ſuppoſoit auſſi une intelligence qui meut, & qui regit l'Univers, & qu'il appelloit l'*ame du monde*.

AME, ſe dit plus particulierement du principe de vie dans les vegetaux, & dans les animaux. L'*ame* vegetative eſt dans les plantes; la ſenſitive dans les bêtes; voyez BESTE; & l'*ame* raiſonnable & ſpirituelle eſt dans l'homme. Le P. Lamy definit l'*ame* une *ſubſtance penſante*; un *être appercevant*. Les Epicuriens ont cru, que l'*ame* n'étoit autre choſe, qu'un air ſubtil compoſé d'atômes; & les Stoïciens, que c'étoit une flâme ſubtile, ou une portion de la lumiere celeſte. Les Platoniciens enſeignoient l'immortalité de l'*ame*: ce qui ſuppoſe qu'ils la concevoient comme une ſubſtance ſpirituelle, & indiviſible. Parmi les Juifs la ſecte des Saducéens tenoit que les *ames* ſont mortelles, & corruptibles; & qu'elles ne ſont ni punies, ni recompenſées après la mort. Celle des Phariſiens croyoit l'*ame* immortelle; que celles des juſtes paſſent en d'autres corps, & que celles des mechans ſouffrent des tourmens qui durent toûjours. La ſecte des Eſſeniens pretendoit, que les *ames* ſont immortelles, & incorruptibles; qu'elles ſont d'une ſubſtance aërienne très-ſubtile; que les *ames* des bons s'envolent dans une region temperée, & qu'un doux zephir rend toûjours agreable: & qu'au contraire celles des mechans n'ont pour demeure que des lieux glacez, où elles gemiſſent éternellement dans des peines infinies. Les Chretiens des premiers ſiecles avoient des idées aſſez confuſes de la nature de l'*ame*. Tertullien, & Saint Hilaire ont cru qu'elle étoit corporelle: & c'étoit une opinion aſſez commune parmi les anciens Moines, que les *ames* ſont de petits corps très-minces, & très-déliez. La plupart des Anciens ſe faiſoient une idée des *ames*, comme de certaines ſubſtances legeres, & ſubtiles, à la maniere des ombres, & neanmoins viſibles. Cette erreur avoit paſſé aux Chretiens, qui ne concevoient point de ſubſtance immaterielle, & ſans aucune étenduë. St. Auguſtin convenoit que l'opinion de la propagation des *ames* par la generation, & par la voye des peres, & qui étoit auſſi la plus generale en Orient, étoit la plus probable, & en même temps la plus commode pour expliquer la tranſmiſſion du peché originel: autrement on ne comprend pas comment les *ames* qui ſortent toutes pures de la main de Dieu, deviennent ſouillées, & infectées du peché originel, dès qu'il les a verſées, & infuſées dans le corps. Le Concile d'Eliberi a fait un Canon exprès, pour defendre qu'on n'allumât des cierges dans les cimetieres pendant le jour, de peur que cela n'inquietât les *ames* des Saints. Cette precaution fait ſoupçonner qu'on ne connoiſſoit que très-imparfaitement la nature de l'*ame*. Les Carteſiens definiſſent l'*ame* une ſubſtance qui penſe, & ils pretendent que cet attribut qui lui eſt ſpecial, en prouve la ſpiritualité, & l'immortalité. La penſée eſt auſſi eſſentielle à l'*ame*, que l'étenduë à la matiere. Or on ne ſçauroit concevoir que la matiere diſpoſée, & arrangée d'une certaine maniere puiſſe produire une penſée. Il y a trop de difference entre les proprietez de la matiere, & les operations de l'*ame* lorſqu'elle juge, ou qu'elle raiſonne. D'où il s'enſuit qu'elle eſt ſpirituelle. Il en reſulte en même temps, que l'*ame* étant incorporelle, & immaterielle, elle ne peut être diſſoute, ni detruite par l'atteinte des agens exterieurs; & qu'étant ſimple & ſans parties, elle ne peut être ſeparée ni diviſée. Par conſequent elle eſt immortelle. L'*ame* ne pouvant ni ſe deranger, ni ſe diviſer, ni ſe corrompre, & n'étant point expoſée aux priſes des agens exterieurs, elle ne peut perir; l'immortalité eſt attachée à ſa nature; & Dieu ſeul qui a créé l'ame, la peut ſeul aneantir. LE P. LAMY. Pour le commerce & l'union entre l'ame & le corps, il eſt difficile d'expliquer comment deux ſubſtances ſi differentes peuvent agir reciproquement l'une ſur l'autre. On ne conçoit gueres comment le corps obeït ponctuellement aux volontez de l'*ame*; ni comment les ébranlemens des organes produiſent certains ſentimens dans l'*ame*. C'eſt une opinion aſſez commune entre les Philoſophes modernes, que Dieu entretient immediatement cette correſpondance, & cette communication, & que les mouvemens qui ſe paſſent dans les organes du corps, ne ſont que les cauſes occaſionnelles des ſentimens de l'*ame*. Voyez CAUSE. Les Philoſophes ne ſont pas non plus d'accord ſur la maniere dont l'*ame* reſide dans le corps. Les uns diſent qu'elle eſt également repanduë dans toutes les parties du corps: les autres pretendent qu'elle a ſon influence dans tout le corps qu'elle regit, & qu'elle gouverne; & que cependant elle fait ſa reſidence principale dans la glandule pineale du cerveau, où aboutiſſent toutes les fibres, & tous les organes, qui l'avertiſſent de tout ce qui ſe paſſe au dehors. L'*ame* eſt là comme ſur un trône, d'où elle commande à tous les membres.

Au reſte on diſtingue ſept principales proprietez dans l'*ame*, qui en ſont les differentes modifications; l'entendement, la volonté, le ſentiment, la liberté, la memoire, l'imagination, & les habitudes diverſes qu'elle contracte. Les Myſtiques diſtinguent deux parties dans l'*ame*: la partie ſuperieure; c'eſt l'entendement, & la volonté: la partie inferieure; c'eſt l'imagination, & les ſens. J. CHRIST étoit heureux ſur la croix par la *partie ſuperieure de ſon ame*, & ſouffroit par *l'inferieure*. La partie inferieure ne communiquoit à la ſuperieure, ni ſon trouble involontaire, ni ſes defaillances. La ſuperieure ne communiquoit à l'inferieure, ni ſa paix, ni ſa beatitude. FEN. Ceux qui abuſent de cette ſeparation diſent, que dans les épreuves tout ce qui ſe paſſe contre les bonnes mœurs dans la partie inferieure de l'*ame*, & dans les ſens, n'eſt point contraire à la pureté de la partie ſuperieure, parceque la volonté n'y a point de part.

AME, ſe prend ſouvent pour la vie. Rendre l'*ame* à Dieu, remettre ſon *ame* entre les mains de Dieu, c'eſt, Mourir. Cette nouvelle me rend l'*ame*; pour dire, me redonne la vie. Il a l'*ame* ſur le bord des levres; pour dire, Il eſt prêt à expirer. Mon *ame* étoit déjà ſur mes levres errante, RAC. Malherbe a dit,

Et ſon ame *étendant ſes ailes,*
Fut toute prête à s'envoler.

On dit figurément, Il a l'*ame* ſur les levres; pour dire, qu'il eſt ſincere, qu'il parle comme il penſe. En ce ſens on dit bien mieux, Avoir le cœur ſur les levres.

AME, ſe dit auſſi de la partie ſpirituelle de l'homme, quand

Digitized by Google

quand elle eſt ſeparée de ſon corps. Laiſſons les ſaintes & bienheureuſes *ames* jouïr d'un éternel repos, Fl. Les *ames* des juſtes ſe repoſent dans une beatitude que rien n'interrompra jamais, Ju. L'Egliſe Romaine prie Dieu pour les *ames* des deffunts ; pour le repos de leurs *ames*. Dans le diſcours familier on dit en parlant d'une perſonne morte ; Dieu veuille avoir ſon *ame*. Malherbe a dit des Rois,

Et dans ces grands tombeaux, où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils ſont rongez des vers.

Ame, ſe dit figurément en Morale. Cet homme eſt l'*ame* d'une affaire, d'une entrepriſe ; pour dire, que c'eſt lui qui en eſt le premier mobile, qui en conduit les reſſorts ; qui donne le branle à tout. Le Duc de Guiſe étoit l'*ame* de la Ligue, Le P. M. Epaminondas fut toûjours l'*ame* des conſeils, & des entrepriſes des Thebains, Tour. Ainſi le mot d'*ame* ſe prend en general pour tout ce qui anime, qui fait agir, qui fait mouvoir quelque choſe. La charité eſt l'*ame* des vertus Chretiennes. La joye eſt l'*ame* d'un feſtin. L'action eſt l'*ame* du diſcours. L'amour eſt l'*ame* de l'Univers, & entretient la douceur de la ſocieté civile, M. Sc. La complaiſance eſt l'*ame* de la ſocieté ; c'eſt ce qui en fait l'agrément, Bell. L'*ame* des Etats populaires, c'eſt l'égalité, Tour. La brieveté eſt l'*ame* d'un conte ; ſans cela il languit, La Fon. On le dit dans le même ſens de tout ce qui conſtituë l'eſſence des choſes, & qui en fait le fondement. La bonne foi eſt l'*ame* du commerce. L'équité eſt l'*ame* des loix.

Ame, ſignifie encore, le cœur, l'eſprit, le courage, par rapport aux ſentimens, & aux differentes paſſions qui ſe forment dans l'*ame*. Ainſi on dit à ces differens égards, Avoir l'*ame* noble, grande, genereuſe, élevée ; avoir une *ame* heroïque, & du premier ordre. Aux *ames* bien nées la vertu n'attend pas le nombre des années, Corn. On dit au contraire, Une *ame* baſſe, & intereſſée, une *ame* foible, une *ame* timide, une *ame* lâche, & rampante. Il y a des *ames* baſſes, & pêtries de bouë, qui font épriſes du gain, comme les belles *ames* le font de la gloire, La Br. Son *ame* étoit encore plus grande que ſa fortune, M. Esp. Que peut-on ſe figurer de plus beau que d'avoir l'*ame* au deſſus de toutes les choſes du monde ? Le Ch. de M. Les Tyrans n'ont point de chaînes pour lier l'*ame*, ni de cachots pour l'enfermer, St. Ev. Tout fut ſoumis dans le monde, hors l'*ame* fiere, & indomptable de Caton, Bou. Vos charmes dompteroient l'*ame* la plus farouche, Voi. Mon *ame* eſt penetrée d'une vive douleur, Port-R. Le ſouverain bien d'une *ame* grande, & genereuſe, c'eſt de ne craindre rien, Ob. M. Le cœur s'abandonne dans les plaiſirs, & l'*ame* s'y developpe toute entiere, Tour. Une *ame* hautaine & imperieuſe ne ſçait point ceder à la neceſſité, Id.

Ame, par rapport à la pieté, & à la Religion ; en ce cas l'*ame* ſe prend aſſez ſouvent pour la conſcience. Une *ame* regenerée, une *ame* ſanctifiée, & illuminée par la grace. Une ſainte *ame*, une *ame* devote, une *ame* veritablement Chretienne. Tout ce qui n'eſt pas Dieu peut amuſer l'*ame* pieuſe ; mais Dieu ſeul eſt capable de la remplir, Fl. Il y a des *ames* éluës, & privilegiées, Id. Vous allumez des deſirs illicites dans l'*ame* des jeunes gens, Pasc. Detourner les *ames* de la voye de l'Evangile, Arn. Perdre les *ames* par le poiſon de l'erreur, M. de M. Aller à la conquête des *ames* abandonnées à l'idolatrie, Fl. Loüez Dieu de toute vôtre *ame*, Arn. Mon *ame* ſoupire après vous, mon Dieu, Port-R. Le zéle des bonnes *ames* eſt impetueux, H. S. de M. Ceux que les Theologiens appellent de bonnes *ames*, ſont d'ordinaire des gens d'une devotion ſimple, & credule, Oe. M. On dit par rapport à la conſcience, Une *ame* droite, & ſincere ; une *ame* ſimple, & incapable de tromper ; une *ame* pure, & deſintereſſée ; & au contraire, Une *ame* venale, mercenaire ; une *ame* oblique, & perfide ; une *ame* noire, une *ame* double, une *ame* de coquin. Le peuple n'a point d'eſprit, & les Grands n'ont point d'*ame*, La Br. Je ne ſçai ſi vous en voulez au cœur de Mlle ..... ou à ſon *ame* ; ou ſi ſon *ame* vous ſert de pretexte pour gagner ſon cœur, Oe. M. On appelle un Benefice à charge d'*ames*, ou avec cure d'*ames*, un Benefice auquel le ſoin de diriger les conſciences eſt attaché. Un Juge qui fait prêter ſerment à quelcun, lui fait promettre de dire la verité en ſon *ame*, & conſcience. Le fait jurer ſur la perte de ſon *ame* ; c'eſt-à-dire, de ſon ſalut, ou ſous peine de damnation.

Ame, ſignifie encore, une perſonne particuliere. Il y a cent mille *ames* dans cette ville ; pour dire, Il y a cent mille habitans de tout âge & de tout ſexe. Il y avoit un million d'*ames*. Il ne voit *ame* vivante, ou *ame* qui vive ; pour dire, Il ne voit perſonne. Il n'y avoit pas une *ame* au logis.

Ame, ſignifie auſſi, la perſonne qu'on affectionne extrêmement. Ma chere *ame*, mon *ame*. Il ſe dit particulierement d'une Maitreſſe. Si quelque Amant vous veut payer en vous nommant ſon *ame*, vous n'entendez pas des termes ſi courtois, Voit. Vous êtes ſon cœur & ſon *ame*. Horace a dit dans le même ſens, vous êtes la moitié de mon *ame*.

L'Ame d'une Deviſe, ſe dit des paroles qui ſervent d'explication à la figure. Une bonne Deviſe doit être compoſée d'un corps & d'une *ame*, c'eſt-à-dire, d'un ſujet, & de ſon explication contenuë en peu de paroles.

Ame. Ce mot eſt employé par quelques Botaniſtes pour exprimer le ſoutien de certains fruits. L'*ame* du fruit de la mauve eſt un poinçon autour duquel s'aſſemblent des capſules qui renferment chacune une ſemence.

En termes de Chymie on dit l'*ame* des metaux, des mineraux, des vegetaux ; pour dire, ce qu'il y a en eux de plus eſſentiel, leurs eſprits, & leurs ſels, &c.

Ame. Terme de Lutier. C'eſt un petit morceau de bois droit, qu'on met dans le corps de l'inſtrument de Muſique directement ſous le chevalet pour fortifier le ſon. *Ame* de poche, *ame* de viole, *ame* de violon.

Ame, chez les Sculpteurs & Fondeurs, ſe dit d'un noyau, ou des figures de terre, ou de plâtre qui ſervent à former celles qu'on jette en bronze. On le dit auſſi de l'ébauche des figures de ſtuc, qu'on forme groſſierement de plâtre, ou d'autre matiere avant qu'on les finiſſe, en les couvrant de ſtuc.

Ame, ſe dit auſſi du creux & de l'ouverture du canon, ou du lieu où on met la poudre, & la bale, & par où il tire. On l'appelle autrement *noyau* : c'eſt la longueur, & la largeur de toute ſa profondeur, ou concavité.

On appelle l'*ame d'un fagot*, les menuës branches qui ſont enfermées dans le milieu d'un fagot. Faiſons brûler l'*ame* d'un fagot pour nous rechauffer.

On appelle proverbialement, un corps ſans *ame*, une ligue, un corps qui eſt ſans chef, ou qui n'a pas les choſes neceſſaires pour le faire ſubſiſter, ou pour agir. On appelle auſſi, *Ame* damnée, un ſcelerat qui eſt devoué à tout, qui eſt prêt de faire tout, ſoit pour ſon propre profit, ſoit en faveur d'un autre. La bonne *ame* ! dit-on ironiquement d'un homme peu ſcrupuleux, & un peu libertin.

Ce mot vient du Latin *anima*, qui vient du Grec *anemos*, *ventus*, *ſpiritus*, *vent*, *ſouffle*.

Ame. Meſure de choſes liquides. Cette meſure eſt commune en Hollande. C'eſt la même choſe que le tierſon, ou la ſixiéme partie d'un tonneau de Bourdeaux.

Digitized by Google

AMÉ, ÉE, adj. Terme de Lettres de Chancelerie, qui marque l'affection du Roi envers son sujet. A nos *amez* & feaux Conseillers. Nôtre *Amé* & feal un tel nous a exposé. C'est aussi une formule pour intituler les Lettres que le Roi écrit à ses sujets, quand ils ne sont pas de la premiere qualité. A nôtre *Amé* & feal un tel Conseiller en nôtre Parlement. On disoit autrefois *amer*, pour *aimer*; de là *amé* nous est demeuré.

AMELETTE ou OMELETTE. s.f. Oeufs battus & fricassez dans la poële avec du beurre. *Omelette* se dit plus communément; & c'est ainsi que parlent les Celestins grands artisans de ces sortes de fricassées, MEN. Dès le temps de Rabelais on disoit, *Omelette*. L'un, dit-il, appelloit une sienne amie *mon omelette*; elle le nommoit *mon œuf*, & étoient alliez comme une *omelette* d'œufs. On dit *amelette*, ou *omelette*; mais *omelette* vaut mieux. REGL.

Borel derive ce mot de l'Anglois *ham*, ou du Grec *hama*, *simul*, à cause que ces œufs sont mêlez ensemble. Menage triomphe sur l'étymologie de ce mot, & s'en felicite comme l'ayant trouvée par bonheur. Il dit donc que ce mot tire son origine de l'Italien *animella*, qui signifie, *petites ames*, *beatilles*, comme foyes, roignons, gesiers, cœurs, dont on fait des fricassées: & soutient que l'*amelette* n'étant qu'une fricassée d'œufs, a pris son nom de cette *animella* Italien, que d'*animella* on a formé *anmalette*, & de là *amelette*. Voyez AUMELETTE, & OMELETTE.

AMELIORATION, AMELIORER. Voyez MELIORATION, & MELIORER; c'est la même chose.

AMEN. s.m. Terme d'Eglise, & indeclinable, qui sert de conclusion à toutes les prieres qu'on y fait, & qui signifie, *Ainsi soit-il*, ou *fiat*. Il signifie aussi, *Vrayement*, ou *fidellement*. Parmi les Juifs le peuple repondoit *amen* à la fin de chaque priere. Ils distinguoient quatre sortes d'*amen*. Celui qu'ils appelloient l'*amen juste*, devoit être accompagné d'attention, & de devotion. Cette pieuse coutume a passé dans l'Eglise Chretienne. On dit, quand on est ennuyé des crieries, ou des harangues de quelcun, Il ne reste plus qu'à dire *amen*. Le mot d'*amen* n'est qu'un composé des lettres initiales de ces paroles, *Adonai Melech Neeman*, ou *Dominus Rex fidelis*, qui étoit une formule usitée en Judée pour donner du poids, & faire ajoûter foi aux promesses de Dieu.

AMENAGE. s.m. Ce mot signifie tantôt l'action d'amener, & tantôt le salaire que l'on donne à celui qui a eu la peine d'amener. L'*amenage* des marchandises ne se peut faire par charroi dans les païs de montagnes. J'ai fait payer pour l'*amenage* de chaque muid de vin par terre, par bateau.

Ce mot vient du Latin *minare*.

AMENDABLE. adj. m. & f. Qui merite d'être condamné à l'amende. Cette faute est *amendable*. On dit aussi parmi les Artisans, qu'une besogne est *amendable*, quand on peut corriger sa defectuosité. Il ne se fait point de confiscation des ouvrages *amendables*, on ordonne seulement qu'ils seront amendez.

AMENDE. s.f. Peine pecuniaire imposée par les Juges pour quelque crime, ou mauvaise procedure. Payer une grosse *amende*: les *amendes* pour crime sont arbitraires. L'*amende* du fol appel devant les Presidiaux est de 6. livres. Au Parlement l'*amende* ordinaire du fol appel est de 12. livres: celle des appels comme d'abus, & en plusieurs autres cas est de 75. livres. Voyez AMENDER. Il faut consigner une *amende* de cent écus envers le Roi, & de 50. écus pour la partie, avant que de proposer & de poursuivre une Requête civile, par l'Ordonnance de 1667. La même Ordonnance regle les *amendes* pour les recusations qui ont été declarées inadmissibles: celui qui a été debouté de ses recusations est condamné en 200. livres d'*amende* aux Cours Souveraines & au Grand Conseil; en 100. livres aux Requêtes de l'Hôtel, & du Palais; en 50. livres aux Presidiaux, & Bailliages; en 35. livres aux Prevôtez & Vicomtez; & 25. livres aux Justices des Seigneurs qui ne ressortissent point immediatement à la Cour. L'*amende* du fol appel est l'*amende* à laquelle est condamné l'appellant, quand la sentence dont est appel, est confirmée, quand la Cour prononce l'appellation au neant. Anciennement les Baillis & Senechaux étoient condamnez à l'*amende*, quand leur sentence étoit cassée & reformée: on les punissoit pour avoir rendu une sentence ou nulle, ou injuste. Mais cet usage ne s'observe plus, & le Juge n'est point responsable de son jugement. Cependant par l'Ordonnance de Roussillon les Seigneurs sont condamnables à l'*amende*, quand leurs Juges ont mal jugé: cela ne se pratique point non plus. Il n'y a que la partie appellante qui soit condamnée à l'*amende*, quand la sentence est confirmée. Loysеau dit que de son temps on y condamnoit aussi l'intimé quand la sentence étoit infirmée. Celui qui est simplement condamné à une *amende* pecuniaire n'encourt point infamie. Les *amendes* imposées au criminel pour tenir lieu de dedommagement à la partie civile, sont appellées des reparations civiles. Une *amende* pecuniaire est payable par corps. Il y a des Receveurs des *amendes* en titre d'office.

Ce mot vient du Latin *emendatio*.

On appelle, *Amende honorable*, une peine afflictive qui emporte note d'infamie. Le condamné va nud en chemise, la torche au poing, & la corde au cou devant une Eglise, ou dans un auditoire, demander pardon à Dieu, au Roi, & à Justice de quelque mechante action. On dit au Palais, que cette *amende* est faite *cum figuris*. Les Romains ont compris quelquefois le banniſſement sous le nom d'*amende*. Mais ils n'ont point connu ce genre de peine que nous appellons *amende honorable*.

On appelle encore plus particulierement, Faire *amende honorable* à quelcun, une reparation publique qui se fait en Justice, ou en presence des personnes choisies par la personne offensée, pour desavoüer les injures qu'on lui a dites, ou les mauvais traitemens qu'on lui a faits; lui en demander pardon, & lui en donner acte.

On dit en ce sens, Faire *amende honorable* au bon sens, dans la conversation; pour dire, Se retracter, & confesser que l'on a eu tort.

Amendes coutumieres, sont celles qui sont taxées par la Loi & par la Coutume du païs. Elles sont differentes des *amendes arbitraires*, qui se taxent par le Juge. L'*amende simple*, ou *de gage*, est de sept sols six deniers dans les Coutumes. La *grosse amende* est de 60. sols. L'*amende de foi entrée*, est celle qui est dûë au Seigneur en quelques lieux par celui qui s'est mis en possession d'un heritage, sans en être vêtu ou ensaisiné par le Seigneur.

On dit proverbialement, C'est la Coutume de Lorris, où le battu paye l'*amende*, lorsqu'on blâme, ou que l'on condamne celui qui a raison. Voyez l'origine de ce proverbe à COUTUME. On dit en raillant à un homme qui dit qu'il ne sçait que faire, Va-t-en battre le Prevôt, tu gagneras double *amende*.

AMENDEMENT. s.m. Changement par lequel on devient meilleur, tant à l'égard de l'ame que du corps. Dieu veut l'*amendement* du pecheur, & non pas sa perte. Ce malade est toûjours de même; il n'y a point d'*amendement*.

AMENDEMENT, signifie aussi, Engrais qu'on met sur des terres, comme marne, fumier, cendres, &c. Ces terres sont si maigres, qu'elles ont grand besoin d'*amendement*.

AMEN-

Digitized by Google

AMENDER. v. act. Terme du Palais. Payer l'amende. Quand la Cour prononce contre l'appellant, Deboute de son appel, & l'*amendera*; c'eſt-à-dire, il payera l'amende du fol appel, qui eſt de 75. livres. Cette forme de prononcer eſt ordinaire en matiere criminelle; Qu'il a été bien jugé, mal & ſans grief appellé, & l'*amendera*. En matiere civile quand l'appellant ſe laiſſe condamner par defaut, la Cour prononce, Pour le profit du defaut l'appellant dechu de ſon appel, & l'*amendera*. Ce verbe en ce ſens n'eſt point en uſage dans les autres temps.

AMENDER. Corriger, ameliorer; rendre meilleur. Il faut *amender* ſa vie, ſes mœurs, par les inſtructions & par les exemples des gens de bien. On dit auſſi, *Amender* une beſogne; pour dire, en corriger les defauts. On dit encore, Il n'*amendera* pas ſon marché à plaider; pour dire, qu'il ne le rendra pas meilleur par ſon opiniâtreté.

AMENDER, ſe dit particulierement des terres, & ſignifie, Les engraiſſer, les ameliorer en y mettant du fumier, de la marne, & autres amendemens. J'ai *amendé* mes terres.

Ce mot vient du Latin *emendare*, NICOD.

AMENDER, eſt auſſi neut. & ſignifie, Devenir meilleur, ſe porter mieux. Mais en ce ſens il ſe dit moins bien des perſonnes, que des animaux. Ce malade n'eſt point *amendé* quoiqu'on lui ait fait bien des remedes. Ce cheval n'eſt point *amendé*, quoiqu'on l'ait fort bien nourri: il n'a point pris de graiſſe.

AMENDER, ſignifie auſſi, Diminuer de prix: être à meilleur marché. Le blé *amende*. Quand l'argent n'eſt pas commun, toutes les marchandiſes *amendent*. En ce ſens *ramender* eſt plus en uſage.

AMENDER, ſignifie auſſi, Profiter, tirer quelque avantage de quelque choſe. Cet heritier n'a rien *amendé* de cette ſucceſſion, il y avoit trop de dettes.

AMENDER, eſt auſſi neut. paſſif, & ſignifie, Se corriger, ſe rendre meilleur, s'avancer dans la vertu. Les Juifs furent exhortez à s'*amender* pour ſe rendre dignes du Royaume des cieux. Je ne ſens qu'une très-foible reſolution de m'*amender*, GOD.

On dit proverbialement, Mal vit qui ne s'*amende*. Jamais cheval, ni mauvais homme, n'*amenda* pour aller à Rome.

AMENER. v. act. Conduire, mener vers quelque perſonne, ou quelque lieu. Les Ambaſſadeurs ont été *amenez*. & conduits à l'audience du Roi. Xerxes *amena* en Grece un million d'hommes. On a *amené* du ſecours. Les marchands *amenent* du blé, des beſtiaux aux marchez. Il a *amené* ſa marchandiſe par terre, par bateau, par mulets, par charroi. Il faudra *amener* du canon pour ſe rendre maitre de ce château. J'ai *amené* ſon Avocat à l'Audience. Ne m'*amenez* point de mauvais plaiſins, SCAR.

AMENER, ſignifie auſſi, Entraîner, mener par force. Un torrent *amene* avec lui de la fange, & du limon. Un Sergent *amene* un priſonnier pieds & poings liez. On a *amené* ce vaiſſeau à bord à force de rames: c'eſt ce qu'on appelle *remorquer*.

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée;
Moi-même à votre char je me ſuis enchaînée, RAC.

AMENER, ſignifie quelquefois ſimplement, Attirer à ſoi. *Amenez* moi ce ſiege, ce livre. Il faut *amener* cette branche d'arbre pour faire un berceau.

AMENER, en termes de Palais, ſignifie auſſi, Obliger à venir en Juſtice, faire aſſigner pour comparoître; arrêter. On a ordonné qu'il *amenеroit* ſon garand, qu'il le mettroit en cauſe. On a deffendu les *amener* ſans ſcandale.

AMENER, en termes de Marine, ſignifie, Abaiſſer les voiles & le pavillon: & en ce ſens il vient d'*amena*, qui eſt un mot Bas-Breton ſignifiant la même choſe. Il ſe dit quand le plus fort oblige le plus foible de venir à lui, d'approcher de ſon bord pour le reconnoître, le viſiter, & même le prendre & le conſiquer, s'il y a lieu. On dit auſſi, *Amener* les voiles, ou mettre bas; *Amener* le pavillon, & paſſer ſous vent; pour dire, le baiſſer: c'eſt un ſigne de ſoumiſſion. On *amene* auſſi le pavillon quand on ſe rend. *Amener* ſes huniers, ou ſes perroquets, c'eſt abaiſſer ces ſortes de voiles. Sur la Mediterranée on dit *mayner*. On dit auſſi, *Amener* une terre, un vaiſſeau; pour dire, s'en approcher, ou ſe trouver vis-à-vis.

AMENER, ſe dit auſſi dans les jeux de hazard, des dez, ou des cartes. Ces dez ſont pipez, ils *amenent* toûjours gros jeu. *Amener* raſle, *amener* change. Je n'avois qu'un coup contre moi, je l'ai *amené*. Il a *amené* ſa carte la premiere, il s'eſt donné un couppe-cul.

AMENER, ſignifie auſſi, Apporter en un païs quelque invention; y mettre en vogue quelque mode. Les Allemands nous ont *amené* l'Imprimerie. Les Italiens ont *amené* en France la chicane, l'uſure, la malcotte.

AMENER, ſe dit figurément en choſes morales; pour dire, Perſuader quelcun. A force de prêcher cet opiniâtre, je l'ai *amené* à la raiſon, je lui ai fait reconnoître la verité. Pour *amener* les autres à vôtre ſentiment, il faut les menager avec une ſoupleſſe étudiée, dont on ne ſente point l'artifice, BELL. On dit auſſi, *Amener* des preuves, des autoritez, des temoignages; pour dire, les alleguer, les citer. On dit encore, qu'un paſſage, qu'une comparaiſon eſt *amenée* de loin; pour dire, qu'elle eſt tirée par les cheveux, qu'elle ne convient gueres. Un épiſode produit un agreable effet dans la Tragedie quand il eſt bien *amené*; c'eſt-à-dire, quand il y a quelque choſe qui precede, & qui y prepare l'eſprit: quand il eſt placé à-propos, & ſans effort.

AMENER, ſe dit auſſi des choſes qui ſe ſuivent, qui ſe produiſent les unes les autres ordinairement, ou même des cauſes naturelles. L'aurore *amene* le ſoleil. Ce vent nous *amenera* de la pluye, du beau temps, de la peſte. Cette affaire *amene* de grands inconveniens, elle a de grandes ſuites. La priſe de cette place nous *amenera* la paix.

On dit auſſi, Quel bon vent, quelle bonne affaire, quel ſujet vous *amene*, vous oblige à faire ce voyage?

On dit proverbialement & ironiquement, Qui m'a *amené* cet étourdi, cet impertinent? On dit auſſi, Qu'un malheur *amene* ſon frere; pour dire, qu'il ne vient jamais ſeul.

AMENITE'. ſ. f. Beauté, agrément. Ce mot qui vient du Latin *amenitas* n'eſt pas encore tout-à-fait établi. On prentend qu'il a quelque choſe de precieux, & qu'ainſi il ne s'en faut ſervir qu'avec beaucoup de retenuë. Quoiqu'il ne ſoit pas encore naturaliſé, les Poëtes ne le rejetteront pas. Mr. Menage a tâché de l'introduire. Mr. Charpentier s'en eſt ſervi: Herodote dont les Ecrits ont paru aux yeux des Anciens ſi remplis d'élegance, & d'*amenitez*, CHARP. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

AMENUISEMENT. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, & ſignifie l'action d'*amenuiſer*. Il n'eſt pas fort en uſage.

AMENUISER. v. act. Rendre plus menu. Cette cheville n'entrera pas dans le trou, ſi vous ne l'*amenuiſez* par un bout. Ces ſabliers ſont trop groſſiers, il faut les remettre au tour, & les *amenuiſer*. Sa maladie l'a fort *amenuiſé*, L'ACAD. Ce mot vieillit un peu, quoique nous n'en ayons point d'autre en ſa place.

AMENUISÉ, E. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Latin *minuere*, qui ſignifie le même.

AMER, ERE. adj. Qui a une ſaveur très-rude & deſagreable

Digitized by Google

greable à la langue ; tel que le fiel des animaux, l'aloës, l'absinthe. Les Poëtes appellent la mer, l'onde *amere*.

AMER, se dit figurément en Morale, & signifie, Triste, douloureux, affligeant. Un fouvenir *amer*, une douleur *amere*, des paroles *ameres* ; c'eſt-à-dire, qui nous cauſe de la peine, & du chagrin. Qu'il eſt *amer* de ſe voir mepriſé parcequ'on aimé ! L. PORT. Une haine *amere* ; c'eſt-à-dire, aigre, & envenimée.

AMER. ſ. m. L'*amer* & le doux ſont des qualitez contraires.

AMER, ſignifie auſſi, le fiel des animaux. L'*amer* de bœuf eſt propre à ôter les taches des habits. On ne ſçauroit manger de cette carpe ; on en a crevé l'*amer*.

On dit proverbialement, Ce qui eſt *amer* à la bouche eſt doux au cœur ; pour dire, que les medecines qui ſont *ameres* ſont du bien.

AMEREMENT. adv. D'une maniere amere ; douloureuſement ; triſtement. Saint Pierre pleura *amerement* ſa faute. Alexandre voyant le corps de Darius, pleura *amerement*, VAUG. L'infortuné Amant ſe plaignoit *amerement* aux rochers, M. Sc.

AMERTUME. ſ. f. Eſpece de ſaveur piquante & deſagreable, comme celle du fiel & de l'abſinthe. On ſucre la pilule, afin qu'on n'en ſente point l'*amertume*.

AMERTUME, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Triſteſſe, douleur, deplaiſir, chagrin. Nos plaiſirs ſont toûjours mêlez de quelque *amertume*, L'ACAD. Avoir le cœur plein d'*amertume*. Dans les fortunes les plus élevées on trouve bien des *amertumes*. Que j'ai eu de peine à achever cette longue & fatale année, & qu'elle m'a fait boire d'*amertumes* ? BAL. Il y a mille moyens d'adoucir l'*amertume* de nos ennemis, ST. EV. Dieu la foutint également & dans les douceurs, & dans les *amertumes* de la vie, FL. Dieu nous detache des trompeuſes douceurs du monde, par les ſalutaires *amertumes* qu'il y mêle, THOM.

AMERTUME, ſignifie encore, Haine, aigreur. La charité ne parle point avec tant d'*amertume*, & de fiel, CL. Ce mariage lui a inſpiré toute l'*amertume* d'une marâtre, PAT.

Vous ſemblois-il croyable,
Qu'un cœur toûjours nourri d'amertume, & de pleurs,
Dût connoître l'amour, & ſes folles douceurs ? RAC.

Ces mots viennent d'*amarun*, de l'Hebreu MARA.

AMETHISTE. ſ. f. Quelques-uns diſent *amathiſte* ; mais *amethiſte* eſt beaucoup plus uſité ; Menage n'en convient pas. Pierre preciuſe qui eſt la plus belle après l'émeraude. Quand elle eſt taillée au cadran à huit pans, elle a la couleur ſatinée. Quand ſa table eſt ronde, & en cabochon, elle eſt veloutée. Il y en a de trois ſortes. Les Orientales, qui ſont les plus dures, les plus rares & les plus eſtimées, ſont de couleur colombine ; celles de Carthagene de couleur de penſée ; celles d'Allemagne violettes ; & on les nomme quelquefois *rubis violets*, quand leur table eſt en cabochon. Il y en a auſſi d'Orientales qui ont la couleur de pourpre ; d'autres blanches, & ſemblables au diamant. Les Indiens les mêlent enſemble dans leurs ouvrages. Elles ont une grande vivacité & dureté, & reçoivent un poliment admirable. Plutarque dit que ſon nom vient de ce que ſa couleur reſſemble au vin trempé d'eau, & non pas à cauſe qu'elle empêche de s'enivrer, comme pluſieurs ont cru fort legerement, qui en pendoient pour cela au cou des buveurs. En Latin *Amethyſtus*. Ceux qui croyent que cette pierre preciuſe empêche de s'enivrer ſont venir ce mot de l'α privatif & de *μεθύσκω*, *inebrior*.

AMEUBLEMENT. ſ. m. Quelques-uns diſent *Emmeublement*. Meubles dont on garnit une chambre. On le dit particulierement d'un lit, & des ſieges, & même de la ſimple étoffe dont on les garnit. Il a acheté

un bel *ameublement* de velours. Les femmes ſe font des *ameublemens* de tapiſſerie.

AMEUBLER. v. act. Mettre dans une chambre tous les meubles qu'il faut pour la parer. Mais ce mot n'étant pas beaucoup uſité, on dit en ſa place *meubler*.

AMEUBLIR. v. act. Terme de Palais. Convertir en nature de bien meuble. On ſtipule dans les contracts de mariage, que de la dot qu'apporte une fille, ſoit en argent, ou en heritages, il en ſera *ameubli* une certaine ſomme pour entrer dans la communauté ; & que le reſte demeurera propre à elle, & aux ſiens. Il a vendu tous ſes heritages pour les *ameublir*, & en diſpoſer plus facilement.

AMEUBLIR, en termes d'Agriculture, ſe dit des terres endurcies, ou par le temps ou par la pluye, qu'on labourre & qu'on prepare. Il ſe dit auſſi de la terre qui eſt dans les caiſſes d'Orangers, ou dans des pots de fleurs, lorſqu'elle s'eſt endurcie vers la ſuperficie, & qu'on y fait de petits labours pour l'amollir, & pour donner entrée à l'eau que l'on y verſe, afin qu'elle penetre juſqu'aux racines.

AMEUBLISSEMENT. ſ. m. Ce qui a été converti en meuble, & qui eſt entré dans la Communauté de la part de la femme. L'*ameublifſement* montoit à la moitié de la dot. Si la femme renonce à la Communauté, elle reprend ſes *ameublifſemens* : autrement ils demeurent confondus dans la Communauté, C. B.

AMEUTEMENT. ſ. m. Action d'ameuter ; aſſemblage de chiens en une meute, POMEY.

AMEUTER. v. act. Aſſembler les chiens courans pour courir la bête. On *ameute* les jeunes chiens avec les vieux, qui ſont deja exercez, pour les dreſſer.

AMEUTER, ſe dit figurément des perſonnes qu'on aſſemble pour faire du bruit, ou du mal à quelcun. Il a été rechercher tous les ennemis, tous les creanciers de cet homme, & il les a tous *ameutez* contre lui, il les a excitez à le pourſuivre. Il y a dans les ſeditions des boutefeux, des gens qui *ameutent* le peuple, qui l'excitent à faire du bruit.

AMEUTER, eſt auſſi neut. paſſ. & ſignifie, S'aſſembler. Ils ſe *ſont ameutez* enſemble.

A M I.

AMI, AMIE. adj. & ſ. Qui a de l'affection pour quelque perſonne. On diſpute encore ſi être *ami* de quelcun, c'eſt l'aimer, ou en être aimé ; ou l'un & l'autre tout enſemble. La pluralité des ſuffrages va pourtant à ſoutenir, qu'il eſt neceſſaire que l'amitié ſoit reciproque, pour prendre, ou pour donner la qualité d'*ami*. Un *ami* tendre, obligeant, & utile : un *ami* fidelle, & genereux. Il n'y a point de plus douce conſolation dans les adverſitez, que de les épancher dans le ſein d'un *ami* fidelle, ST. EVR. On n'eſt point l'*ami* d'une femme tant qu'on peut être ſon Amant, MAIN. Un *ami* ſincere paroît un moins agreable *ami*, qu'un fourbe adroit, M. Sc. Des *amis* trop circonſpects ſont d'ordinaire des *amis* tiedes, & froids, DE L'AM. Ces faux & lâches *amis* dont la politique donne à des ennemis qu'ils craignent, des égards qu'ils deroberont à leurs *amis*, ne meritent pas d'en porter le nom, ID. Cet homme a trop d'*amis* pour en avoir, OE. M. L'*ami* du genre humain n'eſt point du tout mon fait, MOL. A peine pourroit-on imaginer une veritable amitié entre Alexandre & Ceſar : ils ſeroient rivaux plutôt qu'*amis*, ID. Il eſt plus honteux de ſe deffier de ſes *amis*, que d'en être trompé, LA ROCH. Je veux un *ami* qui ſçache me corriger avec prudence, & qui n'ait pas une molle complaiſance pour mes defauts, ST. EVR.

Mais

Digitized by Google

Mais sçachez d'un ami *discerner le flatteur*, Boi.
Un sage ami *toujours rigoureux, inflexible,*
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible, Id.

Il y a des peuples *amis*, des maisons *amies*; c'est-à-dire, qui ont les mêmes interêts, ou qui ont contracté des alliances qui les unissent. On dit, Voilà un coup d'*ami*, un tour d'*ami*; c'est-à-dire, un bon service. Des *amis* de Cour; c'est à-dire, des faux *amis*. Traitter en *ami*, c'est traitter sans ceremonie, vivre familierement ensemble. Montagne parle d'un Juge qui rencontrant des questions douteuses, & problematiques, mettoit à la marge de son livre, *question pour l'ami*; parcequ'alors on peut faire grace à son *ami*, sans blesser la justice. Dans l'égalité des raisons l'amitié determine en faveur d'un *ami*.

Ami, est quelquefois un terme de galanterie. C'est son *ami*; pour dire, son Amant. C'est son *amie*; pour dire, sa Maîtresse.

Ami, c'est aussi quelquefois un terme de familiarité, ou de hauteur. Un superieur dit à un inferieur; Mon *ami*, allez faire cela. Je te remercie mon *ami* de tes bon avis, Mol. D'où vient mon *ami* que tu as été dompté par la mort? Abl. Mon petit *ami*, vous faites un peu trop l'entendu, Mol.

On le dit encore des animaux, & des choses inanimées. Le chien est *ami* de l'homme. Le fer est *ami* de l'aimant; la vigne de l'ormeau. Le vin est *ami* du cœur.

On dit proverbialement, Les bons comptes font les bons *amis*. *Ami* jusqu'aux autels; c'est-à-dire, tant que la conscience & la Religion n'y sont point interessées. Quitte à quitte & bons *amis*. *Ami* au prêter, ennemi au rendre. On connoit les *amis* au besoin. Un honteux n'a point belle *amie*. On dit aussi dans l'Ecole, *Ami* de Socrate, *ami* de Platon, mais encore plus *ami* de la verité.

Amiable, adj. Doux, gracieux. Donner des paroles *amiables*. Ce mot n'est gueres en usage. On dit en raillant d'un homme doucereux; Qu'il est *amiable*! On appelle un *auniable* compositeur, celui qui accommode un procés en ami, & qui ne jugeant pas avec la rigueur d'un arbitre, retranche un peu du droit de chacune des parties.

A l'amiable. adv. Avec douceur. Cette vente, ce decret ont été faits à l'*amiable* pour éviter les frais.

Amiablement. adv. D'un air doux. C'est la même chose qu'*à l'amiable*. D'une maniere honnête. Il lui parla fort *amiablement*. Le meilleur est de terminer ce procés à l'amiable, ou *amiablement*.

Amiante. s. m. Espece de pierre qui ressemble si bien à l'alun de plume que plusieurs ont confondu l'un avec l'autre, croyant que c'étoit la même chose. L'*amiante* se trouve en deux formes fort differentes; car l'un est en filamens semblables à ceux de l'alun de plume, mais beaucoup plus longs. L'autre est en pierre brune ou noirâtre, dure, s'étendant sous le marteau. Les Anciens filoient l'*amiante*, & en faisoient des toiles incombustibles, dont ils se servoient à envelopper les corps morts qu'on vouloit brûler, pour en conserver les cendres. On en trouvoit autrefois en Chypre, & les Cypriens en faisoient des voiles. On en trouve presentement vers les Pyrenées dans des carrieres.

Ce mot vient du Grec *amiantos, pur, qui n'est point souillé*, parceque cette pierre n'est point gâtée dans le feu.

Amict. (Quelques-uns écrivent *Amit*; quoiqu'il en soit le c ne se prononce point.) s. m. Linge beni de figure quarrée, que les Ecclesiastiques mettent sur la tête quand ils se doivent revêtir d'une aube. Il se porte par les Prêtres, Diacres, Soûdiacres, & Acolythes, quand ils servent à l'autel. C'est le premier des six ornemens qui sont communs à l'Evêque, & au Prêtre. Il designe la chasteté, parcequ'il couvre le cœur; & il serre le col, afin que le mensonge ne vienne point à la bouche, comme pretend Bruno qui a écrit des ornemens Episcopaux.

Ce mot vient de *amictus*, qui chez les Romains se disoit d'un vêtement qu'on mettoit sur la tête, & qui couvroit tout le corps: d'où est venu aussi le mot d'*amusse*. On l'a aussi appellé en Latin *superhumerale*.

Amidon. s. m. C'est une pâte qui se fait avec du froment qu'on mouille, & remouille cinq fois par jour, & autant la nuit, pour le laisser bien fermenter; puis on le brasse dans beaucoup d'eau, comme on fait l'orge quand on fait la biere. On ôte le son qui nage sur l'eau avec un crible, ou un écumoir. La farine mêlée avec l'eau tombe au fond comme du caillé; on verse l'eau par inclination, & ce qui reste au fond est l'*amidon*, qu'on met sur des tables secher au soleil. L'empois se fait avec de l'*amidou*. Pline dit que ce sont les habitans de l'Ile de Chio qui ont inventé l'*amidon*, & que le meilleur vient de là.

Dioscoride derive ce mot du Grec *amylum*, comme qui diroit, *farine faite sans meule*.

Amidonnier, s. m. Ouvrier qui fait l'amidon.

Amigdale. s. f. Terme d'Anatomie, qui se dit de deux glandes situées à chaque côté de la luette proche de la racine de la langue, & qui ont quelque ressemblance avec une amande. Leur usage est de separer une serosité visqueuse qui se decharge dans la bouche pour humecter le larinx & les parties voisines. On les appelle autrement *tonsilles*, en Latin *amygdalæ*, ou *tonsillæ*, en Grec *paristhmia*, à cause qu'elles sont placées dans la partie étroite de la gorge, appellée *isthme*.

Ce mot vient du Latin *amygdala*.

Amignarder. v. act. Caresser avec tendresse une personne qu'on aime. C'est la même chose qu'*amignoter*. Il est dangereux de trop *amignarder* les enfans. Ce mot ne se dit que parmi le petit peuple.

Amignoter. v. act. Flatter, caresser quelcun, & particulierement un enfant. On *amignote* les enfans en leur donnant des confitures. On gâte les enfans à force de les *amignoter*. Ce mot n'est pas plus en usage que le precedent.

Amignoté, ée. part. pass. & adj.

Amiral. (L'Academie écrit *Admiral*, & ajoûte qu'on ne prononce point le *d*.) s. m. Grand Officier de la Couronne qui commande en chef les armées navales d'un Etat. Il y a eu autrefois un *Amiral* du Ponant, & un *Amiral* du Levant. Il y a presentement un Vice-Amiral du Ponant, & un Vice-Amiral du Levant créez en 1669. L'*Amiral* d'Arragon, d'Angleterre; l'*Amiral* de Hollande, & l'*Amiral* de Zeelande ne sont que des commissions. Ces Officiers sont inferieurs à l'*Amiral* General des Etats Generaux. En Espagne on dit l'*Admirante*; mais l'*Amiral* n'est là que le second Officier, qui a un General d'armée au dessus de lui. L'*Amiral* en France porte pour marque exterieure de sa dignité deux ancres d'or passées en sautoir derriere son écu. Il a droit de donner les congez & passeports tant en guerre, que pour marchandise. Il a le dixiéme des prises faites en mer & sur les greves, & des rançons & des repreſailles; il a aussi le tiers de ce qu'on tire de la mer, ou qu'elle rejette, le droit d'ancrage, tonnes & balifs. Il a la nomination de tous les Officiers des Sieges generaux, & particuliers de l'Amirauté, & la Justice s'y rend en son nom. L'*Amiral* n'a point de seance au Parlement, suivant l'arrêt rendu à la reception de l'*Amiral* de Chatillon en 1551. Les anciens *Amiraux* n'avoient point de Jurisdiction contentieuse: elle appartenoit à leurs Lieutenans ou Officiers de robbe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu en se faisant donner le titre de Grand Maître & de Surintendant du commerce & de la navigation, au lieu de la charge d'*Amiral* qui fut

fut alors ſupprimée, ſe fit attribuer l'autorité de decider & de juger ſouverainement de toutes les queſtions de la Marine, même des priſes & du bris des vaiſſeaux : mais par Edit de 1669. la charge de Surintendant General de la navigation, & du commerce fut ſupprimée, & celle d'*Amiral* retablie en faveur du Comte de Vermandois, avec le titre d'Officier de la Couronne. On peut voir au tit. 1. de l'Ordonnance de la Marine en 1681. juſqu'où le Roi a borné le pouvoir de l'*Amiral* ; le Roi s'eſt reſervé le droit de nommer les Vice-Amiraux, Lieutenans-Generaux, Chefs d'Eſcadre, Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, & Pilotes de ſes vaiſſeaux, fregates, & brûlots, &c. Autrefois il y avoit des *Amiraux* en France pour toutes les Provinces maritimes. Encore en 1626. le Duc de Guiſe ſe pretendoit *Amiral* de Provence. En Bretagne la qualité d'*Amiral* eſt joint à celle de Gouverneur de cette Province. C'eſt pourquoi en 1695. le Roi donna le Gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouſe, afin que l'Amirauté de Bretagne fut reüinie à la charge d'*Amiral* General de France. Le premier *Amiral* de France fut Enguerrant de Couſſy en 1284. ſelon Jean le Feron en ſon Traité des *Amiraux*. Il en compte 33. juſqu'à l'*Amiral* de Châtillon. Mais du Tillet dit que le premier fut Amaury Vicomte de Narbonne. La Popeliniere a fait un livre intitulé l'*Amiral*. C'eſt le Comte de Toulouſe qui eſt aujourd'hui (1701) Grand *Amiral* de France. Il fut pourvu de cette charge en 1683.

Ce mot vient du Grec *almyros*, qui ſignifie *ſalure*, ou *ſaline*, comme qui diroit, *Maître des Salines*, ou de la mer, qu'on appelle en Latin *ſalum*, NICOD. Les Grecs nommoient les Capitaines de mer, *Almiraux*. Covarruvias dit que ſelon Leon d'Afrique, ce mot eſt Arabe, & qu'il ſignifie *Capitaine general de l'armée*. D'autres diſent que ce mot vient de l'Afriquain *Amiras*, qui ſignifie Prince. Nebricenſis dit qu'en Arabe ce mot ſignifie *Roi*. D'autres Auteurs tiennent que ce mot vient du Grec *almi*, qui ſignifie *eau ſalée*, & de *archos*, *Princeps*. D'autres diſent que ce mot vient du Grec *myriarchos*, qui ſignifie, Celui qui commande ſur dix mille hommes. D'autres le derivent de *Emir*, ou *Amir*, qui ſignifie Seigneur en Arabe, & de *alios*, qui ſignifie *marinus*. C'eſt pourquoi quelques-uns pretendent que la dignité, auſſi bien que le nom, eſt venuë d'Orient. En effet on ne trouve l'établiſſement de la charge d'*Amiral*, que ſous le regne de Philippes en 1284. lequel avoit ſuivi le Roi St. Loüis en Afrique, & dans la guerre contre les Sarrazins, PASQ. Ainſi c'eſt mal à-propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*. Du Cange dit que chez les Sarraſins le nom de *Amir* a été donné à des Juges, Prevôts, Conſuls, Capitaines, Vicerois, & Gouverneurs de Provinces, auſſi bien qu'aux Generaux de leurs flottes ; & que les Siciliens ont été les premiers, & enſuite les Gennois, qui ont appellé *Amiraux* les Generaux de leurs armées navales.

AMIRAL, ſe dit auſſi du principal vaiſſeau que monte l'Amiral. Il porte le pavillon quarré au grand mât, & quatre fanaux en pouppe. On appelle auſſi *Amiral*, le principal vaiſſeau d'une flotte, quelque petite qu'elle ſoit. Quand deux navires de guerre de ſemblable banniere ſe rencontrent dans un même port, le premier arrivé a les prerogatives & la qualité d'*Amiral* : celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne ſera que *Vice-Amiral*. Il en eſt de même des Terre-neufviers, dont le premier arrivé prend la qualité d'*Amiral*, & la retient pendant tout le temps de la pêche. Il porte le pavillon au grand mât, donne les ordres, & aſſigne les places pour pêcher à ceux qui ſont arrivez après lui, & regle leurs conteſtations.

Le mot d'*Amiral* ſe diſoit autrefois de ceux qui commandoient dans les Provinces, auſſi bien que ſur la mer. On a dit auſſi des *Amiraux* de Galeres. Monſtrelet fait mention d'un *Amiral* des Arbalêtriers.

AMIRAL, ALE. adj. Qui appartient à l'Amiral. Vaiſſeau *Amiral*. Pavillon *Amiral*. Galere *Amirale*.

AMIRALE. ſ. f. Galere que monte l'Amiral des Galeres. Ils lui firent preſent de l'*Amirale* qu'ils avoient remontée par la riviere, ABL.

AMIRALE. ſ. f. L'épouſe de l'Amiral. Madame l'*Amirale*.

AMIRAUTE'. ſ. f. Charge d'Amiral. L'*Amirauté* a été poſſedée par Mrs. de Châtillon, de Montmorenci, de Brezé, &c.

AMIRAUTÉ, eſt auſſi une Juriſdiction qui s'exerce à la Table de Marbre ſous le nom & l'autorité de l'Amiral. Elle connoît de tous les crimes, & differens qui arrivent ſur les mers qui touchent le païs, les Terres & les Seigneuries de la Couronne de France ; en un mot, elle connoît de tout ce qui regarde les marchandiſes, la pêche, les charte-parties, les connoiſſemens, le bris des vaiſſeaux, les avaries, le loyer des matelots, les agrés, & generalement de tout ce qui concerne la Marine, & le commerce dans les divers ports du Royaume. Il y a des Sieges generaux, & des Sieges particuliers de l'*Amirauté* : il n'y a que trois Sieges generaux en France : un à la Table de Marbre du Palais à Paris ; un à la Table de Marbre du Palais à Rouën, & l'autre en Bretagne. Il y a des Sieges particuliers dans tous les ports & havres du Royaume. Les appellations des Lieutenans particuliers ſe relevent aux Sieges generaux ſous le ſceau de l'Amiral ; & les appellations des Sieges generaux ſe relevent aux Parlemens dans le reſſort deſquels ils ſont ſituez. Les Officiers des Sieges de l'*Amirauté*, comme Lieutenans, Conſeillers, Avocats, & Procureurs du Roi, &c. ſont obligez de prendre des proviſions du Roi ; mais ils ſont à la nomination de l'Amiral. Le premier livre T. 1. & 2. de la Nouvelle Ordonnance de la Marine regle les droits de l'Amiral, & ceux des Officiers de l'*Amirauté*.

AMIRAUTÉ *des Provinces Unies*. Cette *Amirauté* eſt diviſée en cinq Colleges, en conſequence d'une reſolution unanime des Etats Generaux de l'année 1597. Ces cinq Colleges s'aſſemblent à Rotterdam, à Amſterdam, & à Hoorn, où à Enchuyſen alternativement, pour la Hollande ; à Middelbourg pour la Zeelande, & à Harlingue pour la Friſe. Ils ſont compoſez d'un certain nombre de Deputez pris dans chaque Province du corps des Nobles, & des Magiſtrats des villes. Ils prêtent ſerment aux Etats Generaux dont ils reçoivent leur commiſſion. Chacun de ces cinq Colleges à ſes fonds, ſes revenus, & ſes Officiers diſtincts, & particuliers. Leur fonction conſiſte à faire conſtruire, entretenir, & équiper les vaiſſeaux de guerre des Etats ; à les fournir de vivres, & de munitions ; à lever des matelots, & à prendre ſoin generalement de tout ce qui eſt neceſſaire pour l'équipage des vaiſſeaux, & pour la ſûreté du commerce & de la navigation. Chacun de ces Colleges dans les villes où il reſide, & dans ſon diſtrict, eſt chargé de faire payer les droits impoſez ſur les Marchandiſes que l'on tranſporte hors du païs, ou qui y entrent. Ils connoiſſent de toutes les fraudes & contraventions qui ſe commettent dans le payement de ces droits, & de tous les crimes commis ou par les Matelots, ou autres Officiers dependans de l'*Amirauté*. Ils prennent auſſi connoiſſance des priſes qui ſe font en mer ou par les vaiſſeaux de guerre, ou par les Armateurs ; ils prononcent en dernier reſſort, & ſans appel. En temps de guerre c'eſt aux Etats Generaux à leur enjoindre de faire armer, & équipper tel nombre de vaiſſeaux qu'ils jugent neceſſaire ; & en ce cas les cinq Colleges deliberent en commun, & diſtribuent entr'eux

ce

Digitized by Google

ce que chacun eſt obligé de fournir ; & de contribuer. L'*Amirauté* d'Amſterdam contribuë d'ordinaire deux ſixiémes, & les quatre autres les quatre autres ſixiémes par égales portions.

AMISSIBLE. adj. Qui ſe peut perdre. Il n'eſt en uſage que parmi les Theologiens, qui diſputent entre eux, ſi la grace eſt *amiſible*, ou inamiſſible.

AMITIE. ſ. f. Affection qu'on a pour quelcun, ſoit qu'elle ſoit ſeulement d'un côté, ſoit qu'elle ſoit reciproque ; Eſtime reciproque produite par le merite, LE CL. L'*amitié* conſiſte à aimer, & à haïr les mêmes choſes, ID. Cultivez une ſi tendre, & ſi conſtante *amitié*. L'*amitié* eſt une convention tacite de s'aimer & de s'eſtimer mutuellement, OE. M. C'eſt l'*amitié* qui adoucit toutes les douleurs, qui redouble tous les plaiſirs, & qui fait que dans les plus grandes infortunes on trouve de la conſolation, M. SCU. Le monde eſt plein d'hypocrites, ou de fanfarons en *amitié*, ST. EV. L'*amitié* qui n'eſt point fondée ſur l'eſtime n'a ni grace, ni ſolidité, BELL. Ce que les hommes ont nommé *amitié* n'eſt qu'un commerce d'interêt, où l'amour propre ſe propoſe toûjours quelque choſe à gagner, LA ROCH. Rien n'eſt ſi beau que ce qu'on dit de l'*amitié* ; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que cela fût veritable, M. ESP. Il eſt plus ordinaire de voir un amour extrême, qu'une parfaite *amitié*, LA BR. La douce, & la tranquille *amitié* ſuffit pour bien remplir un cœur, M. SC. Il ne faut pas que l'*amitié* ſoit une ſervitude, TOUR. Les paſſions violentes des jeunes gens rompent toutes les meſures de l'*amitié*, ST. EVR. Cette communication, & cette échange ſi libre & ſi ſincere de ſentimens qui ſe fait dans l'*amitié*, eſt le plus doux plaiſir de l'eſprit, M. ESP. Ces violentes *amitiez* d'Oreſte & de Pylade ſont un peu chimeriques : & la belle union de ces heros de l'*amitié* paſſeroit aujourd'hui pour un attachement outré, qui n'eſt bon qu'à faire le ſujet d'une Tragedie, ST. EVR. L'*amitié* eſt fade quand on a ſenti de l'amour, LA ROCH. Quand l'amour devient *amitié*, il y demeure je ne ſçai quoi d'agreable, & d'ardent qui n'eſt point dans toutes les autres, M. SC.

AMITIÉ, ſe dit auſſi dans un ſens plus étendu d'une ſimple conſideration, des égards, de la bonne volonté des ſuperieurs pour leurs inferieurs. Le Prince m'honore de ſon *amitié*, L'ACAD. On dit auſſi, qu'un valet a de l'*amitié* pour ſon maître. Les Etats entretiennent ſoigneuſement l'*amitié* avec leurs voiſins ; c'eſt-à-dire, la paix, & une bonne correſpondance.

AMITIÉ. Déeſſe du Paganiſme. L'*Amitié* étoit repreſentée comme une jeune femme vetuë d'une robe blanche très-ſimple, & ayant la main droite poſée ſur le cœur. Sa jeuneſſe ſignifioit que l'*amitié* ne vieillit point ; & que ſes ſoins, ſon ardeur, & ſes empreſſemens ne ſe relâchent, & ne s'affoibliſſent jamais. La ſimplicité & la blancheur de ſes habits marquoient la franchiſe, l'ingenuité, & la ſincerité qui doivent accompagner l'*amitié* &c.

L'innocente Amitié *de la terre exilée*
Remonta dans le ciel, où Dieu l'a rappellée :
Son nom ſeul eſt reſté ; l'eſpoir, l'ambition,
Le plaiſir, l'interêt emprunterent ſon nom, OE. M.

AMITIÉ, ſe dit auſſi en matiere d'amour, & ſignifie Amant, & Maitreſſe. Cette femme a fait de nouvelles *amitiez*. Cet homme a quitté ſon ancienne *amitié*.

AMITIÉ, ſe dit auſſi des choſes inanimées. Son *amitié* c'eſt le jeu, les livres, les tableaux, la bonne chere.

AMITIÉ, ſe dit figurément des choſes qui ſympathiſent. Il y a de l'*amitié* entre la vigne & l'ormeau, entre le fer & l'aimant.

AMITIÉ, ſignifie encore, Plaiſir, bon office. Faites moi cette *amitié*, de recommander mon affaire.

Au pluriel, *Amitiez*, ſignifie, Careſſes ; complimens. Quand je lui ai porté cette nouvelle, il m'a fait cent *amitiez*. Faites, je vous prie, mes *amitiez* à un tel.

AMITIÉ, en termes de Peinture, ſe dit pour exprimer la convenance & le rapport que les couleurs ont les unes auprès des autres, & le bel effet qu'elles font à la vuë, lorſqu'elles s'accordent bien enſemble. Ces couleurs ont beaucoup d'*amitié* enſemble, & celles-là de l'antipatiſie.

On dit proverbialement, que l'*amitié* paſſe le gant, quand quelcun touche en la main d'un autre ſans ſe deganter. Il eſt de bonne *amitié*, il a le viſage long. Les Marchands diſent à ceux qui leur offrent trop peu, Vous l'auriez auſſitôt pour vôtre *amitié*. On dit auſſi populairement, qu'une viande n'a point d'*amitié* ; pour dire, qu'elle eſt dure, inſipide, ou degoûtante.

A M M.

AMMI. ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à une plante ; & à ſa graine. Cette plante pouſſe une tige aſſez haute, rameuſe. Ses feuilles ſont grandes, longues, compoſées d'autres feuilles longues, étroites, crenelées tout autour, rangées ſur une côte. Ses fleurs ſont en parafol, petites, blanches ; chacune d'elles eſt à cinq feuilles inegales, diſpoſées en roſe. Lorſqu'elle eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit compoſé de deux ſemences menuës, arondies, canelées ſur le dos, d'un goût & d'une odeur aromatique. En Latin *ammi majus*, C. BAUH. Il n'y a que la ſemence qui ſoit en uſage en Medecine. C'eſt une des quatre petites ſemences chaudes. Elle eſt aperitive, deſſiccative, propre pour la colique, pour la difficulté d'uriner, & pour les morſures des animaux venimeux. Le meilleur *ammi* vient du Levant.

AMMODITE. ſ. m. Serpent de couleur de ſable, & tout couvert de taches noires. Il reſſemble à la vipere. Son venin eſt fort ſubtil ; & ſur tout celui de la femelle.

AMMONIAC. ſ. m. C'eſt une gomme jaunâtre par dehors, blanche par dedans, d'une odeur deſagreable, approchante de celle du galbanum, d'un goût tirant ſur l'amer. Elle deçoule en larmes des branches & de la racine incifées d'une eſpece de ferule appellée en Latin *ferula ammonifera*, qui croît abondamment dans les ſables de la Lybie, & principalement aux environs du lieu ou étoit autrefois le temple de Jupiter Ammon. La gomme *ammoniac* eſt émolliente & reſolutive ; on s'en ſert pour les duretez du foye & de la ratte, & pour lever les obſtructions.

Elle a pris ſon nom ſuivant Pline du temple de Jupiter Ammon, autour duquel croiſſoit l'arbre d'où elle diſtilloit. D'autres font venir ce mot du Grec *ammos*, *ſable*, parceque cet arbre croit dans les ſables.

AMMONITION ou AMONITION. ſ. f. Ce mot ne ſe dit qu'en cette mauvaiſe phraſe, *pain d'ammonition*. Le Soldat le dit par corruption, au lieu de *pain de munition* : mais il ne faut pas l'imiter.

A M N.

AMNIOS. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'une membrane deliée, blanche, molle, tranſparente, qui enveloppe immediatement tout le fœtus. Elle renferme une liqueur au milieu de laquelle eſt le fœtus, & dont la plupart des modernes croyent qu'il ſe nourrit.

Ce mot ſignifie *agnelet*, il vient du Grec *amnos*, *agneau*. On a nommé ainſi cette membrane à cauſe de ſa delicateſſe.

AMNISTIE. ſ. f. Pardon general accordé à des ſujets par un Traité, ou par un Edit, quand le Prince declare qu'il oublie, & qu'il abolit tout ce qui s'eſt

Digitized by Google

passé, & promet qu'on n'en sera point recherché. Refuser l'*amniſtie*. Jouir de l'*amniſtie*. On a donné trois mois pour accepter l'*amniſtie* generale. Il y a une *amniſtie* accordée pour tout le parti, LA ROCH. Au reſte la raiſon voudroit que l'on dit *amneſtie* du mot Grec ἀμνηστία; mais l'uſage l'a emporté ſur la raiſon, & veut que l'on diſe *amniſtie*.

A M O.

AMOBILE. Voyez AMOVIBLE.

AMODIATEUR. ſ. m. Fermier; celui qui prend une terre à ferme.

AMODIATION. ſ. f. Convention par laquelle on donne une terre à ferme. Faire l'*amodiation* d'un bien.

AMODIER. v. act. Terme de Coutume, qui eſt en uſage dans quelques Provinces, & qui ſignifie, Donner & prendre à ferme. *Amodier* une terre en grain ou en argent.

AMOINDRIR. v. act. Diminuer de bonté, ou de quantité. On *amoindrit* tous les jours les étoffes. On a *amoindri* la garniſon. Cela tend à *amoindrir* l'autorité du Roi. Vos excuſes n'*amoindriſſent* point vôtre faute. Le temps n'*amoindrit* point ma douleur. Nous groſſiſſons ce qui nous touche, & nous *amoindriſſons* ce qui touche les autres, NIC. La clarté du jour *amoindrit* l'horreur de la nuit, VAU.

Ce mot vient du Latin *à & minus*.

AMOINDRIR, eſt auſſi neutre. Les forces de ce malade *amoindriſſent* chaque jour. Son revenu *amoindrit* tous les ans. Vôtre credit commencé à *amoindrir*.

AMOINDRIR, eſt auſſi neutre paſſ. Le credit de ce Maſchand s'*amoindrit* tous les jours. Ses revenus s'*amoindriſſent*. Le vin s'*amoindrit* quand il eſt à la barre, il perd de ſa bonté. Ce tas de blé s'*amoindrit*, il diminuë. Ce terme ne ſort gueres de la converſation.

AMOINDRISSEMENT. ſ. m. Diminution. Il y a bien des choſes qui deperiſſent, & dont l'*amoindriſſement* eſt inſenſible. On a apporté quelque *amoindriſſement* à ſon autorité.

A MOINS. adv. Voyez MOINS.

A MOINS QUE. Conjonction qui regit le ſubjonctif, & qui ſignifie, Si ce n'eſt que. *A moins que* vous ne rampiez devant lui, n'en attendez aucune grace. *A moins que* vous ne preniez bien vôtre temps vous n'en viendrez pas à bout.

A MOINS QUE, ſe conſtruit auſſi avec l'infinitif & la particule de. *A moins que* de faire cela, on n'en viendra point à bout. Il y en a qui diſent auſſi *à moins* de faire cela; mais mal, ſelon Vaugelas. Cependant l'Academie dit indifferemment *à moins que de* le quereller, ou *de* le quereller.

AMOISE. ſ. f. Terme de Charpenterie; il ſe dit des pieces de bois qui embraſſent les ſoufaîtes, liens, & poinçons à l'endroit des aſſemblages pour les affermir: elles ſont jointes l'une à l'autre par des chevilles de bois qui traverſent de part en part. Voyez MOISE.

AMOLETTES. ſ. f. plur. Terme de Marine. C'eſt ainſi qu'on appelle les trous où l'on paſſe les barres du cabeſtan & du virevau.

AMOLLIR. v. act. Rendre mol & moins dur. La chaleur *amollit* la cire. Les cuirs paſſent entre les mains des Courroyeurs pour les *amollir*. On dit que le vin *amollit* les nerfs. Un peu de pluye *amollit* la terre qui eſt trop ſeche.

AMOLLIR, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Attendrir, toucher; adoucir; efféminer; rendre moins vigoureux, moins ferme, moins conſtant. Ce pere étoit dur & inexorable; mais ſon cœur s'eſt *amolli* par les larmes & les ſoumiſſions de ſon fils. La plus commune façon d'*amollir* le cœur de ceux qu'on a offenſez, c'eſt de les émouvoir à pitié par la ſoumiſſion, MONT. Les delices de Capouë *amollirent* Hannibal, ABL. On ne peut *amollir* cette fiere beauté, GOMB. Il *amollit* leur courage par les delices de la paix, ABL. La volupté *amollit* le corps & l'eſprit, FEN. Les plaiſirs n'*amollirent* point ſa vertu, FL. Les profanes accuſent la Religion d'avoir *amolli* le cœur des hommes, & de les avoir rendus lâches, & timides, BAL. D'habiles gens pretendent que l'étude des belles Lettres *amollit* le courage, VAL. Demoſthene fut *amolli* par une éducation indulgente, & delicate, TOUR. Etre *amolli* par la volupté, OR. M.

AMOLLI, IE. part. paſſ. & adj.

Aux accens, dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les tigres amollis *depouillent leur audace*, BOI.

AMOLLISSEMENT. ſ. m. Action qui rend une choſe molle. L'*amolliſſement* de la cire ſe fait en la maniant, & en l'échauffant.

Ces mots viennent de *mollis*, *mollire*.

AMOME. ſ. m. C'eſt une gouſſe ronde, groſſe comme un gros raiſin, & diſpoſée de même en grappe, de couleur blanchâtre, fragile, contenant des grains purpurins preſque quarrez, joints enſemble en rond, mais ſeparez par de petites membranes fort deliées, d'un goût âcre & piquant, d'une odeur fort penetrante. Cette gouſſe n'a point de queuë, elle eſt jointe & comme collée avec pluſieurs autres contre un nerf longuet en forme de grappe, d'où vient qu'on l'appelle *amome en grappe*, en Latin *amomum racemoſum*. Il croît à un arbriſſeau des Indes Orientales, qui a le bois tortu, rougeâtre, odorant, les feuilles longuettes, étroites, les fleurs blanches. L'*amome* reſiſte au venin, donne de l'appetit, fortifie l'eſtomac, chaſſe les vents.

Quelques-uns font venir ce mot du Grec *amomos*, *excellent*, *irreprehenſible*.

AMOME, ſe dit auſſi du fruit d'un grand arbre de l'Amerique, qu'on appelle *bois d'Inde*, ou *bois de Campêche*. Voyez INDE.

AMONCELER. v. act. Entaſſer, amaſſer, aſſembler; mettre par tas & monceaux. Quelques-uns mettent ce mot au rang de ceux qui ont vieilli. *Amonceler* des gerbes, L'ACAD. Que ſert à l'avare d'*amonceler* tant de richeſſes, puiſqu'il faut les quitter dans un moment? On dit quelquefois au Manege, qu'un cheval *amoncele*, pour dire, qu'il eſt bien ſous ſui, qu'il marche ſur ſes hanches, & ſans ſe traverſer.

Menage derive ce mot de *admonticellare*. C'eſt plutôt un compoſé de *monceau*.

AMONCELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AMONCELEMENT. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifie l'action d'amonceler.

AMONT. adv. Qui ſe dit d'une choſe plus haute à l'égard d'une autre, & ſur tout en parlant de païs. Il eſt oppoſé à *aval*. La Bourgogne eſt appellée à l'égard de Paris, le païs d'*amont*: & generalement ce qui eſt vers la ſource des rivieres, eſt païs d'*amont*. On dit, Monter en *amont*; pour dire, Remonter, aller contre le fil de l'eau: & on diſoit autrefois, Montez *amont*; pour dire, Montez ici haut.

Menage dire ce mot de *ad montem*.

Vent d'*amont*, eſt le vent d'Orient oppoſé à vent d'*abas*, ou d'*aval*, qui eſt celui d'Occident.

On dit en Fauconnerie, Tenir *amont*; quand l'oiſeau ſe ſoutient en l'air, en attendant qu'il decouvre quelque gibier.

AMORCE. ſ. f. Appât dont on ſe ſert à la chaſſe, ou à la pêche. On met de la chair pour ſervir d'*amorce* pour prendre des loups.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *hamus*; & ils pretendent qu'on doit écrire *hamorce*. D'autres le derivent de *à morſu*.

AMORCE, eſt auſſi de la poudre à canon fort fine, qu'on

qu'on met au baſſinet des armes à feu pour les faire tirer. On appelle auſſi *amorce*, une traînée de poudre, ou une corde preparée pour faire tirer des boëtes tout de ſuitte, ou des petards & des fuſées pour un feu d'artifice.

L'AMORCE pour les bombes, carcaſſes, grenades, petards, &c. eſt une eſpece de pâte, ou compoſition faite de quatre parties de poudre, & de ſoufre, & autant de ſalpêtre, pilez ſeparément, & liez enſemble par de l'huile petrole.

AMORCE, ſe dit auſſi des méches ſoufrées qu'on attache à des fauciſſes avec leſquelles le feu prend aux mines.

AMORCE, ſe dit figurément en Morale des appâts, des charmes, qui attirent, & perſuadent l'eſprit. L'argent, & les plaiſirs ſont les *amorces* du vice. Non, je ne puis goûter ces groſſieres *amorces*, CORN. Comment ſe deffendre des dangereuſes, & ſubtiles *amorces* de la volupté? OE. M. La puiſſante *amorce* d'un ſi doux plaiſir l'arrête, VOIT. Craignez d'un vain plaiſir les *amorces* trompeuſes, BOI. La loüange eſt une *amorce* agreable, BOU. Des plaiſirs de l'amour vanter la douce *amorce*, BOI.

L'amour a beau parler;
Pour engager un cœur ſes amorces *ſont vaines;*
Si ce cœur ne court pas au devant de ſes chaines, CORN.

AMORCER, v. act. Mettre de l'amorce à un canon, à un mouſquet.

AMORCER, au figuré, ſignifie, Engager, attirer, allecher. Il ne ſe dit gueres en ce ſens, REFL. Il lui faut donner quelque choſe pour l'*amorcer*, ABL. Cette femme ſçaura bien l'*amorcer*, L'ACAD. On *amorce* le peuple par l'eſpoir du gain, MAIM.

Menage derive ce mot de *amorſare*, qui a été fait de *morſus*, comme *morceau* de *morcellus*.

AMORCER. Terme de Pêcheur, qui ſignifie, Ploter, c'eſt-à-dire, jetter ſur l'eau de petites plotes de mengeailles pour attirer le poiſſon. *Amorcer* le poiſſon.

AMORCER. Terme de Serrurier. C'eſt, Oter quelque choſe du fer avant que de le percer.

AMORCÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AMORÇOIR. ſ. m. Outil d'artiſans qui travaillent en bois, & qui leur ſert à commencer à le percer. Il y a des tarieres de pluſieurs ſortes de groſſeurs, dont les plus petites s'appellent des *amorçoirs*.

AMORTIR. v. act. Terme de Pratique. Conſentir que des gens de main morte poſſedent à perpetuité des heritages, ou des fiefs, moyennant le dedommagement des avantages que le Seigneur en tireroit s'ils demeuroient dans le commerce. Autrefois les Ducs, & les Comtes qui avoient uſurpé les droits Royaux, & même les Hauts-Juſticiers *amortiſoient* les heritages mouvans de leurs fiefs. Aujourd'hui c'eſt une maxime qu'il n'y a que le Roi qui puiſſe *amortir*: ſauf aux Seigneurs de qui relevent les heritages *amortis*, à demander l'indemnité.

AMORTIR, ſignifie auſſi, Eteindre, racheter une rente, une penſion, une dette. On fait ſouvent revivre des rentes qui ont été *amorties*, ou rachetées. Il eſt permis d'*amortir* à prix d'argent une penſion ſur un Benefice, parceque c'eſt une choſe temporelle.

AMORTIR, ſignifie auſſi, Rallentir l'ardeur, ou la violence d'une choſe allumée. *Amortir* le feu. Il ſe dit ſouvent avec le pronom perſonnel. Cet incendie a été grand, mais il s'*amortit*. L'ardeur de la fievre s'*amortit* par la ſaignée.

AMORTIR, ſignifie encore, Diminuer, faire perdre la force. Sa cuiraſſe *amortit* le coup de la balle. On garnit d'étoffe un fauteeau d'épinette pour *amortir* le ſon de la corde. Le temps *amortit* les couleurs; c'eſt-à-dire, qu'il les rend plus ſombres; qu'il en diminuë l'éclat, & la vivacité.

AMORTIR, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Affoiblir; rendre moins vif, & moins ardent. Trop de facilité *amortit* les plus violens deſirs, M. Sc. L'âge *amortit* les plus violentes paſſions; *amortit* l'ardeur de la jeuneſſe. Son amour s'eſt fort *amorti*; pour dire, s'eſt fort ralenti. Le temps *amortit* les afflictions, PASC.

AMORTI, IE. part. paſſ. & adj.

AMORTISSEMENT. ſ. m. Eſt une grace, ou conceſſion que fait le Roi par lettres patentes aux gens de main morte, comme Egliſes, & Communautez, de tenir des fiefs, & heritages roturiers à perpetuité, ſans être obligez de les mettre hors de leurs mains, moyennant une ſomme qu'on lui paye pour le dedommager des profits & confiſcations qui lui appartiendroient dans les mutations qui ſe feroient, s'ils demeuroient dans le commerce ordinaire. Ce reglement eſt imité de la loi Papiria, par laquelle il étoit defendu de conſacrer aucun fond ſans le conſentement du peuple, de peur que les biens ne ſortiſſent peu-à-peu du commerce des hommes. Le Roi en ſe réſervant en faveur des Communautez Eccleſiaſtiques, ou laïques, & en leur permettant d'acquerir, en a exigé un tribut; en conſequence duquel ils ne peuvent être contrains d'aliener, & de ſe deſſaiſir de l'heritage; ſoit fief, franc alleu, ou roture. Par les anciennes conſtitutions du Royaume les Egliſes, & les Couvens ne pouvoient poſſeder aucuns fonds, & il ne leur étoit pas permis de prendre part aux biens temporels. Les Eccleſiaſtiques troublez par les Seigneurs, pour les forcer à ſe deſſaiſir de leurs acquiſitions, adreſſerent leur plainte au Pape Alexandre IV. St. Louis pour deferer au Pape trouva cet expedient; il leur accorda la grace d'acquerir des fonds, en lui payant une ſomme qu'il crut aſſez groſſe pour les retenir, & pour les empêcher de faire beaucoup d'acquiſitions au prejudice du bien de ſon Royaume. Il voulut auſſi qu'ils dedommageaſſent les Seigneurs. Ainſi l'*amortiſſement* eſt dû au Roi, & l'indemnité au Seigneur immediat dont releve le fief. Par une Ordonnance de Charles VI. en 1402. le droit d'*amortiſſement* eſt reglé au tiers du prix, ou de la valeur de l'heritage. On le taxe d'ordinaire au tiers pour les fiefs relevans immediatement du Roi, & au 5. pour les rotures. A l'égard des fiefs mouvans d'autres Seigneurs, on l'eſtime au 5. & pour les rotures au 6. denier de l'achat, DU BOIS. Les droits d'*amortiſſement* ſont arbitraires, & ſe taxent au Conſeil du Roi, DE LANGE.

AMORTISSEMENT, ſignifie auſſi, Adouciſſement d'une douleur, d'une inflammation. L'*amortiſſement* de l'ardeur de la fievre. L'*amortiſſement* de la douleur.

AMORTISSEMENT, ſignifie auſſi, Extinction, rachat. L'*amortiſſement* d'une rente ſe fait en rembourſant le ſort principal.

AMORTISSEMENT. Terme d'Architecture. C'eſt la même choſe que *couronnement*: c'eſt ce qui finit & termine quelque ouvrage d'Architecture, ou de Menuiſerie, ou de Serrurerie; comme un vaſe, ou quelque figure; & generalement tout ce qui fait ſaillie, & ſert de decoration, ou ornement en cet endroit-là. Les Ouvriers appellent chapiteau l'*amortiſſement*, ou le couronnement d'un miroir, d'un tableau, &c.

Tous ces mots viennent de *mort*.

AMOVIBLE, ou AMOBILE. adj. m. & f. Terme Eccleſiaſtique, qui ſe dit de celui qu'on établit en quelque charge, ou emploi, par commiſſion, & pour un temps ſeulement, & qui peut être revoqué & deſtitué, quand il plaît au Superieur. Les Vicaires des Parroiſſes n'ont pas un Benefice en titre; ils ſont *amovibles ad nutum*, toutefois & quantes qu'il plaît aux Curez. Tous les Obedienciers, ou Religieux qu'on envoye deſſervir un Benefice, ſont *amovibles*, ou *amo-*

Digitized by Google

biles. Tous les Officiers claustraux de chaque monastere, sont *amovibles* à volonté.

AMOUR, ſ. m. & f. Autrefois c'eût été une faute de faire *amour* maſculin. Bertaud a dit, La petite *amour* parle, & la grande eſt muette. Aujourd'hui il eſt plus ſouvent maſculin que feminin. Il y a même ceci à remarquer, que, quand il s'agit de l'*amour* que nous avons pour Dieu, ce mot eſt toûjours maſculin: *Amour* divin, *amour* ſacré; & jamais, *amour* divine, *amour* ſacrée. Il faut remarquer d'ailleurs que, quand *amour* ſignifie une Maîtreſſe, il eſt toûjours feminin: Il ſuit par tout ſes nouvelles *amours*; & jamais, nouveaux *amours*. Hors ces cas, & quelques autres ſemblables, *amour* peut être maſculin & feminin indifferemment. En Poeſie il eſt hermaphrodite; mais plutôt maſculin que feminin. Quelques-uns le font maſculin au ſingulier, & toûjours feminin au plurier: Le paſſé n'a point vu d'éternelles *amours*. Mais de bons Auteurs n'obſervent point cette regle pour le ſingulier. Mon ame eſt remplie, & penetrée de la plus-vive douleur, & de la plus tendre *amour* qu'on ait jamais ſentie, P. DE CL. L'Academie dit qu'*amours* au plurier eſt toûjours feminin, quand il s'agit de la paſſion des Amans: D'ardentes *amours*. Quoiqu'il en ſoit, l'*amour* eſt une affection, ou une paſſion de l'ame qui nous fait aimer quelque perſonne, ou quelque choſe, & qui nous en fait ſouhaiter la poſſeſſion. L'*amour* de Dieu étoit gravé profondément dans ſon cœur, ARN. L'*amour* paternel eſt le plus tendre, & le plus durable. L'*amour* de la vertu brûloit dans ſon cœur, FEN. Le vil *amour* du gain. A Sparte l'*amour* de la patrie faiſoit taire l'*amour* maternel, TOUR. L'*amour* du repos avoit étouffé celui de la gloire, ID. Les vieux Romains étoient agitez d'un *amour* farouche pour la liberté, ST. EVR. La jalouſie de l'*amour* conjugal eſt la plus violente, VILL. L'*amour* des richeſſes eſt la fource, & le principe de tous les vices, NIC. L'*amour* de la gloire regne dans les plus grands cœurs, VAU. Dieu veut que l'*amour* du prochain ſoit égal à l'*amour* de nous-mêmes, PORT-R.

AMOUR, ſe dit particulierement de ce tendre attachement, de cette violente paſſion que la nature inſpire mutuellement aux jeunes gens de divers ſexes. L'*amour* eſt un deſir d'être aimé de ce que l'on aime, B. RAB. L'*amour* eſt une envie cachée, & delicate de poſſeder la perſonne qu'on aime, LA ROCH. L'*amour* eſt un je ne ſçai quoi de tendre, & de touchant, qu'on ne ſçauroit expliquer à ceux qui ne l'ont jamais ſenti, OE.M. L'*Amour* eſt l'enfant du loiſir, CORN. L'*amour* eſt une paſſion inquiete, & tumulteuſe, DISC. DE L'AM. Le mouvement le plus delicat de l'*amour* c'eſt la langueur, qui comme une flâme ſecrete nous conſume doucement, ST. EV. Elle n'eut pas la force de s'oppoſer à ſon *amour* naiſſant, P. DE CL. On eſt plus heureux par l'*amour* qu'on prend, que par celui qu'on donne, OE.M. Les charmes de l'*amour* ne valent pas ſes peines & ſes tourmens, ID. Il faut quitter Sylvie, à qui ta folle *amour* éleve des autels, MAI. Un *amour* volage & leger ne toucha jamais un cœur delicat, VILL. On ne ſe pique plus de fidelité en *amour*; & l'on ne meurt d'*amour* que dans les Romans, M. SC. *Amour* d'un mois eſt *amour* decrepite, DES-H. L'*amour* s'éteint dès qu'il ceſſe d'eſperer, ou de craindre, LA ROCH. L'*amour* n'eſt plus *amour* dès qu'il eſt ſans deſirs, VILL. L'*amour* a beſoin de changer d'objet pour reveiller ſa vivacité, LE CH. D'H. Eh! qui peut reſiſter au pouvoir de l'*amour*, M. SC. Quand l'*amour* eſt le maître écoute-t-on la raiſon? OE.M. Au reſte les Philoſophes ont diſtingué la Venus celeſte, qui n'inſpire que des *amours* purs, & chaſtes, d'avec la Venus terreſtre qui n'allume que des *amours* ſenſuels, impures, profanes, & illicites, DAC. L'*amour* delicat, & detaché des ſens n'eſt point incompatible avec la vertu, M. SC. L'*amour* de temperament eſt brutale, & groſſiere, ID. Dans ce ſens il ſignifie encore l'union, le contentement des Amans: une intrigue, une aventure amoureuſe. De ſi tendres *amours* devoient durer toûjours, QUIN. Un importun vint troubler leurs *amours*. Une jalouſie refroidit leurs *amours*. Catulle a chanté ingenieuſement ſes *amours*. On a reproché à Platon ſes *amours* irregulieres pour le bel Agathon, DAC.

On dit, qu'un jeune homme fait l'*amour* à une fille, quand il a une paſſion declarée pour elle; que par les aſſiduitez, & les complaiſances des Amans il tâche à toucher ſon cœur; ou ſimplement lorſqu'il la recherche en mariage. Quand on dit de quelcun, qu'il s'eſt marié par *amour*, c'eſt-à-dire imprudemment, & par l'emportement d'une aveugle paſſion:

Et l'hymen qui ſuccede à ces folles amours,
Pour une bonne nuit a bien de mauvais jours, CORN.

AMOUR, ſe dit auſſi de la chaleur des animaux. Les bêtes feroces entrent en fureur, quand elles entrent en *amour*. Au printemps toute la nature eſt en *amour*, L'ACAD.

AMOUR, ſignifie encore l'objet aimé. Je paſſe d'*amour* en *amour*, ABL. Ce ſont là mes premieres *amours*; c'eſt-à-dire, la premiere perſonne que j'ai aimée. A ſa premiere *amour* on s'arrache avec peine, CORN. Ce ſont là ſes jeunes *amours*, ſes tendres *amours*. Courir à des *Amours* nouvelles; c'eſt-à-dire, prendre une nouvelle Maîtreſſe.

AMOUR, en ce ſens, ſe dit du ſujet même, & des choſes pour qui l'on a de la paſſion. Le Prince eſt l'*amour* du peuple. Iris l'*amour* de la terre, & de l'onde, VOI. Ses livres, ſes tableaux ſont ſes *amours*. Dans l'exemple ſuivant *amours* ſignifie, l'eſtime, & l'admiration.

Voulez-vous du public meriter les amours?
Toûjours en écrivant variez vos diſcours, BOI.

AMOUR. ſ. m. Divinité fabuleuſe, qui ſelon les Poëtes preſidoit à la paſſion de l'amour. Ils feignoient qu'il étoit fils de Venus. Voyez CUPIDON. L'*Amour* regit les hommes, & les Dieux, VILL. Ce petit Dieu fripon qu'on appelle l'*Amour*, FONT. L'*Amour* eſt le ſeul Dieu qu'on adore en ces lieux, OE.M. *Amour* dictoit les vers que ſoupiroit Tibulle, BOI. On a traveſti l'*Amour* en Dieu pour excuſer le vice, PORT-R. Les Anciens ont repreſenté l'*Amour* comme un enfant, parcequ'il n'eſt jamais ſage; & qu'au contraire il eſt toûjours badin, & indiſcret. Ils lui donnent un flambeau, & des fleches, parcequ'il embraſe tous les cœurs, & les perce de ſes traits. Ils lui mettent un bandeau ſur les yeux, parceque l'*Amour* preoccupe, & aveugle ceux qui en ſont épris, & tranſportez, &c.

*Tout eſt myſtere dans l'*Amour:
Ses ailes, ſon carquois, ſon bandeau, ſon enfance,
LA FONT.

AMOURS, au plur. ſignifie, les charmes, & tous les petits agrémens qui accompagnent la beauté. Les jeux, les ris, les *amours*, & les graces. Venus eſt la mere des *amours*. Mille *amours* arrivent avec elle, FONT. Les *amours* naiſſent ſous ſes pas, VOI. Les *amours* ne ſe preſſent plus gueres autour d'elle, & je ne voudrois point eſſuyer la honte de porter les derniers encens ſur un autel qui tombe en ruine, LE CH. D'H. Je veux des graces qui rient, & des *amours* qui ſolâtrent, ID.

Les Contemplatifs appellent *amour* pur & parfait, un *amour* de Dieu abſolument deſintereſſé; qui eſt degagé de toute affection mercenaire; qui n'enviſage aucune recompenſe, & qui tend à n'aimer Dieu que pour Dieu, ſans aucun motif de propre interêt. Ainſi aimer Dieu d'un *amour intereſſé*, c'eſt l'aimer pour nous.

Aimer,

Aimer Dieu d'un *amour* desintereſſé, c'eſt ne l'aimer que pour lui. Les Myſtiques ajoûtent, que ſi nous regardons Dieu comme un Etre tout parfait, cette idée produit en nous un *amour* d'admiration, & de reſpect. Il en naît une autre eſpece d'*amour*, qu'on appelle *amour* de zéle, qui fait entrer dans les interêts de Dieu, & lui ſouhaiter une gloire digne de ſes perfections infinies. Il y a une troiſiéme eſpece d'*amour*, qu'ils appellent *amour d'union*, ou un *amour* de deſir, & de convoitiſe ſainte; & cet *amour* nous porte à vouloir poſſeder Dieu comme nôtre ſouverain bien, & s'unir à lui comme nôtre unique felicité. Voyez DESINTERESSÉ, & INTERESSÉ.

L'*Amour propre*, c'eſt l'*amour* de ſoi-même. Rien n'eſt ſi impetueux que ſes deſirs, rien de ſi caché que ſes deſſeins, rien de ſi habile que ſa conduite, LA ROCH. L'*amour propre* eſt le plus grand de tous les flateurs, ID. L'*amour propre* a bien des detours, bien des artifices, & bien des deguiſemens, LE P. LAMY. On n'eſt jamais bien gueri de l'*amour propre*; on ne s'en ſçauroit deffaire, NIC. L'amour de la vertu pour elle-même, n'eſt qu'un *amour de nous-mêmes*, plus delicat, & plus raſiné, LA PL. Dieu ne nous commande point d'étouffer abſolument l'*amour propre*: au contraire l'*amour* de nous-mêmes eſt renfermé dans le precepte de JESUS-CHRIST, d'aimer nôtre prochain comme nous-mêmes, LA PL. L'*amour propre* entre eſſentiellement dans l'exercice des vertus, & une bonne action n'eſt qu'une maniere de s'aimer, plus noble que les autres, AR. Dieu intereſſe l'*amour propre* par ſes promeſſes, & par ſes menaces; & bien loin de le condamner, il en tire des motifs pour nous porter à la ſanctification, ID. L'*amour propre* doit toûjours être ſubordonné à l'amour divin, SAURIN. Il faut immoler l'*amour propre* à la gloire de Dieu, ID. Un amour deſintereſſé eſt une chimere: on n'aime que pour l'*amour* de ſoi-même, M. Sc.

L'amour propre *eſt la ſource en nous de tous les autres*:
Lui ſeul allume, éteint, & change nos deſirs, CORN.

Pour l'amour. Sorte d'adverbe, qui ſignifie, A cauſe, en conſideration. Il faut tout abandonner *pour l'amour* de Dieu. J'eſpere que vous ferez cela *pour l'amour* de moi. On s'en ſert auſſi en parlant des choſes. Les avares n'agiſſent que *pour l'amour* des richeſſes. On entreprend tout *pour l'amour* de la gloire. Mais alors il eſt bas.

AMOUR, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Il n'eſt point de belle priſon, ni de laides *amours*. On dit encore, Tout par *amour*, & rien par force. On dit encore, qu'une femme laide eſt un remede d'*amour*. On dit auſſi, A battre faut l'*amour*. On dit encore d'une marchandiſe qui ſe donne preſque pour rien, qu'on la vend pour l'*amour* de Dieu.

AMOURACHER. v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel, & en mauvaiſe part, de ceux qui ſont amoureux d'une perſonne de vile ou d'inegale condition. Cette femme s'eſt *amourachée* de ſon valet.

AMOURETTE. ſ. f. Ne ſe dit auſſi qu'en mauvaiſe part d'un attachement ſecret & caché; ou d'un commerce illicite entre perſonnes diſproportionnées. C'eſt ce qu'on appelle ordinairement une folle amour. Ce vieillard a encore une petite *amourette* en tête. Il s'eſt marié par *amourette*. Quand on eſt jeune, on fait de petits eſſais de ſon cœur, & ces eſſais s'appellent des *amourettes*, qui ſont paſſageres, B. RAB. J'ai eu bien des *amourettes*; mais vous êtes mon premier amour, OE. M.

AMOUREUX, EUSE. adj. m. & f. Charmé, épris; paſſionné pour quelque choſe, ou pour quelque perſonne. Il eſt *amoureux* de tableaux. Je ne ſçaurois donner dans les extravagances *amoureuſes* des Myſtiques, JU. Les Lacedemoniens naiſſoient tous *amoureux* de l'ordre, & de la diſcipline, TOUR. Maintenant *amoureux* de plus ſages plaiſirs, BOI. Ce jeune coquet eſt éperdûment *amoureux* de toutes les jolies femmes qu'il voit, P. COM. Si tu veux me perſuader que tu es *amoureux*, ſois ſerieux & triſte; autrement on ne croira pas que tu deſire, B. RAB. Auguſte rendit de ſon joug l'Univers *amoureux*, BOI. L'homme n'eſt *amoureux* que de lui-même, M. ESP. Le ſot perſonnage qu'un vieillard *amoureux*, qui ſe radoucit auprès d'une jeune perſonne! BELL. Je pars plus *amoureux* que je ne fus jamais, RAC. *Amoureux* en ce ſens eſt quelquefois ſubſtantif, & ſignifie, Amant. S'étriger en *amoureux* tranſi, BOI.

AMOUREUX, EUSE. adj. Se dit des choſes qui expriment l'amour, ou qui concernent l'amour. Regards *amoureux*; deſirs *amoureux*; vers tendres, & *amoureux*. Faveurs *amoureuſes*. Vanter ſes exploits *amoureux*. Se glorifier de ſes proüeſſes *amoureuſes*, B. RAB. Il faut ranimer la nature languiſſante par quelques ſentimens *amoureux*, ST. EV. Sentir mille tranſports *amoureux*, VILL. Les Amans s'occupent de mille riens *amoureux*, pour eux ſeuls importans, FONT. On dit poëtiquement, Languir dans l'empire *amoureux*. Le fier Hyppolite n'a point encore fléchi ſous le joug *amoureux*, RAC.

Fuyez la ſolitude, elle ſert à nourrir
Une amoureuſe *inquietude*, CORN.

AMOUREUX, ſignifie encore, Qui a du panchant à l'amour. Vous êtes d'un temperament bien *amoureux*, MOL. Les femmes d'Orient ſont d'une complexion fort *amoureuſe*, THEV.

AMOUREUX, ſignifie quelquefois, Favorable.
Dans une île deſerte eſt un vallon affreux,
Qui n'eut jamais du Ciel un regard amoureux, CERIST.

Les Medecins appellent les deux muſcles obliques de l'œil, *amoureux*, circulaires, & rotateurs, parceque leur mouvement marque de la tendreſſe, ou de la paſſion.

On dit proverbialement d'un homme qui aime indifferemment en tous lieux, & dont le cœur eſt ouvert de tous côtez, que c'eſt un *amoureux* des onze mille Vierges; & de celui qui n'aime point du tout, qu'il eſt *amoureux* comme un chardon.

AMOUREUSEMENT. adv. D'une maniere amoureuſe, tendre, & favorable. Baiſer *amoureuſement*. Cet Amant regardoit *amoureuſement* ſa Maîtreſſe. Un paraſite regarde *amoureuſement* les bons morceaux. Le ciel regarde *amoureuſement* la terre, quand il l'échauffe, & la rend feconde par ſes benignes influences.

AMP.

AMPELITE. adj. Qui ſe dit d'une terre bitumineuſe, noire, ſe ſeparant par écailles, & ſe reduiſant facilement en poudre. On la tire d'une carriere proche d'Alençon. Il y en a de deux ſortes, l'une tendre, & l'autre dure. La terre *ampelite* ſert à noircir les cheveux & les ſourcils. On la nomme autrement *pierre noire*. Quelques-uns l'appellent *terre à vigne*, parcequ'étant dans les vignobles elle tuë les vers qui monteroient aux vignes. C'eſt pour cela auſſi qu'on l'a nommée *ampelite*, du Grec *ampelos*, *vigne*.

AMPHIARTHROSE. ſ. f. Eſpece d'articulation neutre, ou douteuſe qui tient de la diarthroſe, en ce qu'elle n'eſt pas abſolument privée de mouvement; elle tient auſſi de la ſynarthroſe en ce qu'elle n'a pas un mouvement manifeſte. Telle eſt l'articulation des côtes avec les vertebres, & celle des os du carpe, & du tarſe entre eux.

Ce mot eſt Grec, & vient de *amphi*, *de deux côtez*, & *arthron*, *articulation*.

AM-

Digitized by Google

AMPHIBIE. adj. & ſ. m. Animal qui vit tantôt dans l'eau, tantôt ſur la terre. Les crocodiles, les caſtors, les loutres, les grenouilles, les tortues, le veau marin, ſont des animaux *amphibies*. On a étendu ce mot à des hommes qui vivent long temps ſous l'eau. On trouve divers exemples de ces hommes *amphibies*. Il n'y en a point de plus ſurprenant que celui d'un Sicilien que l'on appelloit le *poiſſon Colas*. Dès ſa jeuneſſe il s'étoit tellement accoutumé à vivre dans l'eau, que ſon tempérament étoit tout changé, vivant plutôt à la maniere des poiſſons, qu'à la maniere des hommes, KIRCHER.

Ce mot vient du Grec, où il ſignifie, *Vie en deux manieres*, ou *en deux endroits*.

On appelle figurément, & en raillant, un homme *amphibie*, celui qui eſt de tous les partis, de tous les ſentimens, ſelon les lieux, & les perſonnes.

AMPHIBOLOGIE. ſ. f. Terme de Grammaire. C'eſt un vice du diſcours qui le rend ambigu & obſcur, & qui le peut faire interpreter en divers ſens. Il s'entend plus particulierement de la phraſe, que des mots. Cet homme ne veut pas qu'on l'entende, il fait de grandes *amphibologies* qui n'aboutiſſent à rien.

AMPHIBOLOGIQUE. adj. Qui contient de l'amphibologie; & ne ſe dit que des diſcours, & des paroles.

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une maniere amphibologique.

Tous ces mots viennent du Grec *amphibolos*, qui ſignifie, *ambigu*, & *logos*, *diſcours*.

AMPHICTYONS. ſ. m. C'eſt le nom que les Hiſtoriens donnent aux Ambaſſadeurs, ou Deputez de la Grece, qui formoient un corps, & repreſentoient la nation des Grecs. Cette Aſſemblée étoit une eſpece d'Etats Generaux de la Grece. Elle étoit compoſée des Deputez de ſept villes de la Grece, & enſuite de treize. Les Phocéens y avoient deux voix. Philippe de Macedoine y fut enfin admis, & avoit deux ſuffrages. On y deliberoit des affaires, & on y concertoit tout ce qui concernoit l'interêt commun. Ainſi les *Amphictyons* compoſoient le tribunal ſuprême de la Grece. Ils portoient le nom d'*Amphictyon* Roi d'Athenes qui en fut le premier fondateur. Cette Aſſemblée ayant été interrompuë pendant quelque temps, Acriſius la retablit ſur le même modéle. Ces nouveaux *Amphictyons* s'aſſembloient deux fois l'année dans le temple de Delphes. Ils ſubſiſtoient encore du temps d'Auguſte: mais ils n'avoient plus qu'un vain titre, qui s'anéantit peu-à-peu, TOUR.

AMPHIDROMIE. ſ. f. Fête du Paganiſme. On la celebroit le cinquiéme jour après la naiſſance d'un enfant. C'étoit une rejouïſſance qui ſe terminoit par un feſtin, où le pere convoquoit ſa famille, & ſes amis.

AMPHIPOLES. ſ. m. Archontes, ou Magiſtrats de Syracuſe. Ils furent établis par Timoleon en la 109. Olympiade, après qu'il eut chaſſé Denys le Tyran. Ils ont gouverné Syracuſe pendant plus de 300. ans. Diodore de Sicile aſſûre qu'ils ſubſiſtoient encore de ſon temps.

AMPHIPROSTYLE. ſ. m. Temple des Anciens qui avoit quatre colonnes à la face de devant, & quatre à celle du derriere.

Il vient du Grec περὶ, *devant*, & στύλος, *colonne*.

AMPHISBENE. ſ. m. Serpent à deux têtes, qui mord par la tête & par la queuë. On dit qu'il s'en trouve dans les deſerts de Lybie, & il eſt le ſymbole de la trahiſon.

Quelques-uns mettent l'*amphisbene* au rang des lezards. Aetius dit que la *ſcytala* & l'*amphisbene* ſont ſemblables; que ces animaux ne vont point en amenuiſant, & ſont auſſi gros d'un côté que d'autre, deſorte qu'il eſt difficile de connoître où eſt leur tête. L'*amphisbene* va en avant & en arriere; ce qui n'eſt point en l'autre. Leurs piquûres, quoique veneneuſes, ne ſont pas mortelles, mais ſont comme celles des guêpes. On l'appelle autrement *emoye*, ou *enny*; en Latin *cecilia* & *amphisbena*.

Ce mot vient de *amphi*, *des deux côtez*, & de *baino*, *je marche*, comme ſerpent marchant de deux côtez, car on lui attribuë deux têtes: & ce qui a donné occaſion à cela, c'eſt que ſa figure eſt toute ſemblable à celle des vers de terre, dans leſquels il eſt fort difficile de diſtinguer la tête d'avec la queuë.

Il y a des ſcolopendres qui ſont auſſi de ce genre. Voyez SCOLOPENDRE. On s'en ſert dans le Blaſon, & quelquefois on le confond avec l'*amphiſtere*, quoiqu'il ſoit fort different. Quand on ouvrit le tombeau de Chilperic à Tournay, on y trouva des abeilles, & des figures de ſerpens *amphisbenes* à deux têtes.

AMPHISCIEN. ſ. m. Terme d'Aſtronomie, & de Geographie. On nomme ainſi les peuples qui habitent la Zône torride, parcequ'en differentes ſaiſons de l'année ils ont l'ombre tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre: tantôt au Septentrion, & tantôt au Midi.

Ce mot vient du Grec *amphi*, *autour*; & de *ſcia*, *ombre*.

AMPHISTERE. ſ. m. Serpent ou dragon qui a deux ailes, & qui eſt ſouvent repreſenté dans les Armoiries.

Ce mot vient du Grec *amphi*, qui ſignifie *autour*; & de *ptera*, qui ſignifie *aile*.

AMPHITHEATRE. ſ. m. Bâtiment ſpacieux, rond, ou ovale, dont l'arêne étoit enfermée de divers rangs de ſieges, diſpoſez par degrez, avec des portiques au dedans, & au dehors. Chez les Anciens on confondoit ſous un ſeul nom toute l'enceinte, & ce qui appartenoit aux Acteurs, & aux Spectateurs. Il étoit deſtiné à donner des ſpectacles au peuple; comme les combats des Gladiateurs, ou des bêtes feroces. Les places étoient ſi bien menagées, que ces *amphitheatres* pouvoient contenir 80. mille ſpectateurs aſſis commodement. Le milieu que l'on appelloit l'arêne, étoit proprement ce que nous appellons le theatre, ou les Acteurs paroiſſoient. Au deſſous de l'*amphitheatre* étoient des eſpeces de cellules, ou de cavernes pour les bêtes deſtinées aux combats, & pour les eaux neceſſaires aux naumachies. On voit encore des reſtes des *amphitheatres* à Rome, à Nimes, &c. L'*amphitheatre* de Veſpaſien, appellé le Coliſée, & celui de Verone en Italie ſont les plus celebres de l'antiquité. Un Gladiateur prenoit conſeil dans l'*amphitheatre*, & ſe determinoit ſur la mine & ſur la contenance de ſon ennemi, BAL. Pline rapporte que Curion dreſſa un *amphitheatre* briſé qui tournoit ſur de gros pivots de fer; deſorte que du même *amphitheatre* on pouvoit en faire, quand on vouloit, deux theatres differens, ſur leſquels on repreſentoit des pieces toutes differentes.

AMPHITHEATRE de Comedie en France, ſe dit d'un lieu élevé par degrez vis-à-vis du theatre, d'où l'on voit commodément la Comedie: il eſt au deſſus des loges, & plus haut que le parterre.

On appelle auſſi *amphitheatre*, des échafauts élevez par degrez, qu'on dreſſe dans les lieux où l'on doit faire de grandes ceremonies, afin d'y menager de la place pour plus de ſpectateurs.

On dit auſſi d'une colline qui s'éleve doucement, & en rond, qu'elle s'éleve, qu'elle ſe courbe en *amphitheatre*.

Ce mot vient d'ἀμφὶ, *autour*, & θέατρον, *theatrum*, lequel vient de θεάομαι, *contemplor*; pour dire, qu'un *amphitheatre* eſt un lieu d'où l'on peut voir de tous côtez.

AMPHORE. ſ. f. Vaiſſeau de terre à deux anſes. Meſure

Digitized by Google

Meſure des choſes liquides qui étoit en uſage chez les Anciens. Il y en avoit de deux ſortes, la Greque & l'Italique. L'*amphore* Greque contenoit cent vingt livres d'eau ou de vin. L'*amphore* Italique étoit plus petite, & n'en contenoit que quatre-vingt. Ce vaiſſeau contenoit 36. pintes de Paris. On en conſervoit le modele au Capitole. L'*amphore* étoit auſſi une meſure des choſes ſeches : elle contenoit un minot, ou trois boiſſeaux.

AMPLE. adj. m. & f. Qui eſt grand & étendu. Ils ſe ſont battus dans une *ample* & vaſte campagne. Ce bâtiment n'eſt pas aſſez *ample*. Ce pourpoint, ces manches ſont trop *amples*, trop larges. On lui a donné une *ample* collation, pour dire, fort grande, & fort abondante. Nous avons fait un *ample* dîner.

AMPLE, ſe dit figurément en Morale, & des choſes ſpirituelles. Le pouvoir des Plenipotentiaires eſt fort *ample*. Cette Bulle contient des privileges fort *amples*. Un diſcours très-*ample*, c'eſt-à-dire, long & prolixe. Une relation fort *ample*; une *ample* matiere, c'eſt-à-dire, fort étenduë.

AMPLEMENT. adv. D'une maniere fort ample. Il a *amplement* repondu à toutes les objections. Nous parlerons plus *amplement* de cette affaire une autrefois. Nous avons ſoupé *amplement*.

AMPLIATIF. adj. m. On appelle indults *ampliatifs*, ou brefs *ampliatifs*, les indults par leſquels le Pape ajoûte de nouveaux avantages, & de nouveaux privileges aux precedens.

AMPLIATION. ſ. f. Terme de Finance. C'eſt le double qu'on retient d'une quittance, ou autre acte dont on a beſoin pour en faire apparoir, ou le produire en divers endroits.

Lettres d'*ampliation*, en termes de Chancellerie, ſont des lettres qu'on obtenoit ci-devant pour articuler les moyens omis dans les lettres de Requête civile, qu'on avoit auparavant impetrées. Par l'Ordonnance de 1667. elles ſont abrogées, & il eſt dit que ces moyens ſeront articulez par une ſimple requête.

On appelle Bulle d'*ampliation*, une extenſion, ou augmentation d'indult, ou d'une grace accordée par le Pape. Voyez INDULT.

AMPLIER. v. act. Terme de Palais. Differer. *Amplier* le terme d'un payement.

AMPLIER un criminel; c'eſt, differer ſon jugement.

AMPLIER un priſonnier; c'eſt, lui donner dans ſa priſon plus de liberté qu'il n'en avoit; le tenir moins reſſerré qu'il n'étoit.

AMPLIFICATEUR. ſ. m. Celui qui amplifie, & qui aggrandit les choſes au delà de ce qu'elles ſont. Ciceron étoit trop *amplificateur*.

AMPLIFICATION. ſ. f. Figure de Rhetorique par laquelle l'Orateur aggrave un crime, exaggere une loüange, ou étend une narration. L'*amplification* fortifie le diſcours, en groſſiſſant, & en augmentant les choſes. Une *amplification* ingenieuſe, & bien ſoutenuë entraîne l'auditeur.

On appelle auſſi *amplification*, le diſcours amplifié. On exerce les écoliers à faire des *amplifications* au College. Pour faire une bonne *amplification*, il faut que le diſcours s'éleve par degrez, enſorte qu'un mot encherriſſe ſur l'autre : autrement l'*amplification* eſt languiſſante, & froide, & n'a plus ni force, ni jugement, BOI.

AMPLIFICATION, ſe dit auſſi des exaggerations dans les recits, ou les diſcours particuliers. Il y a de l'*amplification* à cette nouvelle.

AMPLIFIER. v. act. Etendre, augmenter, exaggerer. Il ne ſe dit qu'au figuré. Il *amplifie* toutes les hiſtoires qu'il rapporte. Il a *amplifié* ſon livre de divers Traitez. Il a *amplifié* ſa narration par toutes les circonſtances qui la peuvent allonger.

AMPLITUDE ORTIVE. ſ. f. Terme d'Aſtronomie. C'eſt l'arc de l'horiſon qui ſe trouve entre le point où ſe leve un aſtre, & celui du vrai Orient, où ſe fait l'interſection de l'équateur, & de l'horiſon. On l'appelle autrement, *Latitude ortive*. L'*amplitude* Occidentale eſt l'arc de l'horiſon terminé par le point où l'aſtre ſe couche, & le point de l'Occident équinoxial. L'*amplitude* Orientale, ou Occidentale eſt appellée *ſeptentrionale*, quand elle eſt dans la quarte ſeptentrionale; & *meridionale*, quand elle eſt dans la quarte meridionale de l'horiſon. L'*amplitude* Orientale du ſoleil ſe nomme *Orient* du ſoleil; & ſon *amplitude* Occidentale, *Occident* du ſoleil. Dans la ſphere droite l'*amplitude* du ſoleil eſt égale à ſa declinaiſon; & dans la ſphere oblique elle eſt d'autant plus grande que plus le pôle eſt élevé ſur l'horiſon; deſorte que la plus grande *amplitude* du ſoleil eſt de 90. degrez.

AMPLITUDE *de la parabole*, ſe dit en Geometrie de la largeur de la parabole.

AMPOULETTES. ſ. f. plur. Terme de Marine. C'eſt le poudrier, ou l'horloge à ſable, qu'on tient dans la chambre du vaiſſeau où eſt la bouſſole.

AMPOULLE. ſ. f. Terme de Phyſique. Il ſe dit de certaines petites bouteilles, ou enflures pleines de vent qui ſe font ſur l'eau quand il pleut. Il s'en fait auſſi dans toutes les autres liqueurs agitées; & c'eſt ainſi que ſe forme l'écume, quand l'ébullition eſt bien petite.

AMPOULLE, ſe dit auſſi de ces petites veſſies, ou élevations qui ſe font ſur la peau, & qui ſont pleines d'eau, ou de pus. Il lui eſt venu des *ampoulles* par tout le corps.

On appelle la *Sainte Ampoulle*, certaine petite bouteille, ou fiole venuë du ciel, où il y a de l'huile qui ſert à ſacrer les Rois de France, laquelle on garde bien devotement en l'Abbaye de St. Remi de Rheims. Hincmar Archevêque de Rheims qui vivoit du temps de Charles le Chauve, rapporte en la vie de St. Remi, qu'une colombe blanche apporta du ciel la *ſainte ampoulle*, pleine d'huile, dont St. Remi baptiſa Clovis, parceque le Clerc qui apportoit le chrême, ne put paſſer à cauſe de la foule qu'il y avoit auprès des fonds baptiſmaux; qu'elle diſparut auſſitôt, & que cette huile parfuma toute l'Egliſe. Gregoire de Tours, & les anciens Auteurs n'en parlent point. Il y a un Traité apologetique de la *Sainte Ampoulle*, fait par Alexandre le Tenneur contre Jaques Chiffler, imprimé en 1652. Voyez Du Cange au mot *Ampoulle*.

Ce mot vient du Latin *ampulla*, qui ſignifie une bouteille qui a un cou long & étroit. C'étoit autrefois un vaiſſeau où l'on gardoit le vin ſervant à l'autel. C'étoit auſſi celui où l'on gardoit l'huile, & le St. chrême pour les Catechumenes, & les malades.

AMPOULLÉ, ÉE. part. qui ſe dit d'un ſtile vicieux, qui eſt enflé, bouffi, guindé, & ſoutenu de grands mots vuides de ſens. Des vers *ampoullez*. Un diſcours *ampoullé*.

AMPUTATION. ſ. f. Terme de Chirurgie. Retranchement d'un membre qui ſe fait avec le fer. On ne peut guerir cette playe; il faut faire l'*amputation* du bras. En Juſtice on punit comme une eſpece de meurtre, les playes faites par *amputation* de membres.

Ce mot vient du Latin *amputare*, *couper*. On dit en Latin, *amputare caput*, *putare vites*.

AMULETE. ſ. m. Sorte de medicament, qui étant pendu au cou, ou attaché au poignet, guerit diverſes maladies, ou en preſerve. Il y a de deux ſortes d'*amuletes*. Les uns ſont compoſez de divers medicamens, dont les parties volatiles étant échauffées, penetrent

Digitized by Google

les pores ; & se mêlent avec les humeurs, où elles peuvent causer bien du changement. Les autres *amulettes* sont mystérieux, & consistent en caractères, & en paroles. Si ces derniers produisent quelque bon effet, comme il est arrivé quelquefois, il faut sans doute l'attribuer à l'imagination du malade. Pline en fait souvent mention. Les superstitieux se chargeoient anciennement de ces sortes *d'amuletes*, comme on fait de scapulaires dans l'Eglise Romaine.

AMURCA. s. f. Terme de Pharmacie. C'est la resdence qui se fait au fond du vaisseau, où l'on a mis de l'huile d'olive nouvellement exprimée pour la laisser épurer. Elle est adoucissante, & résolutive. On l'appelle autrement *feces*, ou *lie d'huile*.

Ce mot vient du Grec *amorgé*, qui signifie la même chose.

AMURE'ES. s. f. plur. Nom d'un certain Ordre de Religieuses renfermées étroitement, & enfermées de hautes murailles. *Amurées* a été dit pour *emmurées*, MEN.

AMURER, ou AMULER. v. act. Terme de Marine. C'est bander, & roidir les coüets, ou cordages qui tiennent au point d'embas des pacfis, ou grandes voiles. On dit, *Amurer* tout bas, lorsque l'on *amure* le plus bas qu'il est possible pour aller au plus près du vent, ou pour aller vent largue.

AMURES. s. f. Terme de Marine. Ce sont des trous pratiquez dans le platbord d'un vaisseau, & dans la gorgere de l'éperon, pour y arrêter les cordages qui servent à bander les voiles. Les *amures* des voiles d'étai sont de simples cordes. Les *amures* de la grande voile s'appellent *dogues d'amures*. L'*amure* d'une voile est son escoit, ou la manœuvre qui sert à l'amurer. L'*amure* d'artimon, est un palanquin, ou quelquefois une corde simple. L'*amure* à basbord ou à stribord ; c'est-à-dire, *amuré* à droit ou à gauche.

AMUSEMENT. s. m. Occupation peu importante, qui sert à passer, ou à perdre le temps ; tout ce qui divertit, ou qui distrait quelcun ; galanterie, badinage. La Poësie est un agreable *amusement*. Il ne faut jouer que par *amusement*. On se fait des *amusemens* de tout, afin de se derober à soi-même, LE P. LAMY. Quand on n'a point d'occupation, il faut bien chercher des *amusemens*, TOUR. L'amour est l'*amusement* de la folle jeunesse, OE. M. Un simple *amusement* n'a pas la vivacité d'une passion, LA BRU. Il y a d'innocens *amusemens*, qui ne divertissent plus dès qu'ils deviennent une necessité, & qu'on est dans la disgrace, OE. M. Il est bon d'égayer la tristesse des leçons, & de les deguiser en badinage, & en *amusement*, ID. En Hollande les femmes sont assez sociables pour faire l'*amusement* d'un honnête homme ; & trop peu animées pour en troubler le repos, B. RAB. Vous pourriez avoir de ces *amusemens* galans, qui sans avoir les inquietudes de l'amour, s'élevent pourtant au dessus de la tiedeur, VILL. Une coquette peut avoir plusieurs *amusemens*, LA BR. c'est-à-dire, plus d'une galanterie.

Soins de ma bergerie, amusemens utiles !
Vous n'êtes pas touchans ; mais vous êtes tranquilles,
FONT.
Un Lecteur sage fait un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement, BOI.

AMUSEMENT, est aussi une sorte de diversion. C'est un *amusement* qu'il donne à sa douleur. Il y a de certains chagrins auſquels on ne peut donner d'*amusements*.

AMUSEMENT, est aussi une espece de tromperie, pour gagner du temps en faisant de belles promesses, & en donnant de fausses esperances pour éblouir les gens. Ce creancier est las de tant d'*amusements*. Tous ces vains *amusemens* m'impatientent ; je veux finir. Cette adresse servit d'*amusement* aux ennemis, ABL.

AMUSER. v. act. Arrêter quelcun ; perdre le temps inutilement. J'ai trouvé un homme qui m'a *amuse* long temps à me conter son procés. Ce valet s'*amuse* à chaque bout de champ. Ne nous *amusons* point à ces vaines fantaisies, NIC. Il ne faut pas s'*amuser* à discourir, quand il faut agir. On a defait les ennemis qui s'*amusoient* au pillage.

AMUSER, signifie aussi, Tromper ; repaitre les gens de vaines esperances. *Amuser* par de belles paroles. *Amuser* ses creanciers. Ce jeune homme *amuse* cette fille par l'esperance de l'épouser. Ils pretendoient nous *amuser* par des contes en l'air, MOL. On n'*amuse* pas long temps le monde par les qualitez que l'on n'a point, WITQ.

AMUSER, se prend quelquefois en bonne part, & signifie simplement, S'occuper, passer sa vie à quelque chose, badiner. C'est un homme qui s'*amuse* à l'étude ; à la Geometrie ; à des experiences de Physique ; à l'observation des astres. Vous ne vous *amusez* qu'à la bagatelle. S'*amuser* à la Poësie. L'amour nous perd en nous *amusant*, CORN.

AMUSER, se dit aussi au figuré des maux & des passions qu'on tâche d'affoiblir, en s'efforçant de se distraire, & d'occuper son esprit à quelque autre chose. On doit dans l'état où il est, faire tout ce qu'on peut pour *amuser* sa douleur ; *amuser* son amour, ABL. Un malade *amuse* son chagrin, & se soulage en parlant de ses maux, BEL.

Dans un Roman frivole aisement tout s'excuse ;
C'est assez qu'en courant la fiction amuse, BOI.

AMUSER, se dit proverbialement en ces phrases. On dit, *Amuser* le tapis ; pour dire, Perdre le temps en vaines propositions ; & ne rien conclurre ; s'arrêter à des circonstances inutiles, sans venir à la question principale. On dit auſſi, S'*amuser* à la moutarde ; pour dire, S'arrêter à des choses legeres, & ne pas venir aux solides.

AMUSETTE. s. f. Petit amusement ; bagatelles qui amusent, qui occupent. On ne s'en fert guéres qu'en riant, & dans le Comique. Il cageole cette femme ; c'est pour lui une petite *amusette*. Il est impossible de vivre sans quelque *amusette*.

AMUSEUR. s. m. Qui amuse ; qui trompe par des delais, ou par de fausses promesses. Defiez vous de cet homme-là ; c'est un *amuseur*, qui ne donne que des paroles. Les coquets sont des *amuseurs* de filles.

AMUSOIR. s. m. ou AMUSOIRE. s. f. L'Académie dit seulement *amusoire*. Ces mots ne sont en usage que dans le stile bas & familier. Ils signifient à Choses qui amusent, & qui occupent.

Colonnes en vain magnifiques,
Amusoirs *des foux curieux*, ST. AMANT.

Cet homme s'est fait une plaisante *amusoire*, L'ACAD.

A N.

AN. s. m. ou ANNE'E. s. f. Termes synonymes. Espace de 12. mois ; mesure du temps que le soleil employe pour revenir au même point du Zodiaque. L'*année* solaire est de 365. jours, 5. heures, 49. minutes, & 16. secondes. Les Astronomes ont observé que l'*année* solaire varie, & qu'elle est tantôt plus courte, & tantôt plus longue, à cause de l'inegalité du mouvement du soleil. L'*année* lunaire est de 354. jours, 8. heures, & 49. minutes, pendant lesquels elle parcourt douze fois le Zodiaque. L'*an* solaire, ou astronomique est ou tropique, ou astral. Le tropique, ou naturel, consiste dans le temps que le soleil employe à parcourir l'écliptique. L'astral est l'espace que le soleil employe à retourner au même astre d'où il s'étoit éloigné. L'astral est un peu plus long que le tropique ;

Digitized by Google

que ; parceque le firmament par ſon mouvement propre avance tous les *ans* d'environ 51. ſecondes d'Occident en Orient, & ſelon l'ordre des ſignes. L'*an* civil, ou politique, eſt la forme de l'*année* que chaque nation a établie pour compter le temps.

Les Aſtronomes ſont encore une autre diviſion de l'*année*. Ils diſtinguent l'*an planetaire*, l'*an émergent*, & l'*an climaterique*. L'*année* planetaire, eſt le temps qu'une planete employe à parcourir le Zodiaque par ſon mouvement propre d'Occident en Orient. Ainſi l'*an* planetaire de la lune eſt de 27. jours. L'*an* du ſoleil eſt de 365. jours. L'*an* de Mars eſt de deux *ans*. L'*an* de Jupiter de 12. *ans* ; & l'*an* de Saturne de 30. *ans*. Ces *années* planetaires s'appellent auſſi, *periodes*. L'*an* émergent eſt l'époque où chaque peuple commence à compter, comme les Grecs par la 1. Olympiade. L'*année* climaterique eſt l'eſpace de 7. ou de 9. *ans*, pendant leſquels on pretend qu'il arrive quelque changement dans le temperament de chaque perſonne. Les Aſtronomes appellent *grande année*, ou *année Platonique*, la revolution entiere du firmament, par laquelle les étoiles retournent au même point où elles étoient au commencement. Cette grande *année* eſt de 36. mille *ans* ſelon Ptolomée, & de 26. mille 412. ans ſelon Tycho. Voyez ETOILE.

A l'égard de l'*année lunaire*, on diſtingue l'*année aſtronomique* d'avec l'*année civile*, ou *politique*. L'*année* lunaire aſtronomique eſt de 12. mois ſynodiques, qui ſont 354. jours, 8. heures, & environ 49. minutes. L'*année* lunaire civile ſe diviſe en commune, & emboliſmique. L'*an* lunaire commun eſt preſque toûjours de 354. jours, & quelquefois de 353. ſeulement. De ces *années* celle qui eſt de 354. jours s'appelle *pleine*, & l'autre *cave*. L'*année* lunaire emboliſmique eſt celle où l'on intercale, & on interpoſe un mois, ou une luniſon, pour égaler l'*année* lunaire à l'*année* ſolaire. L'*année* lunaire eſt encore en uſage chez les Turcs. Les Grecs comptoient d'abord par des *années* lunaires, & enſuite pour concilier l'inegalité de l'*année* lunaire avec l'*année* ſolaire, ils intercalerent à la fin de la 2. *année* un mois de 22. jours, qu'ils appellent mois *embolimique*. Enſuite ils ajoûterent à chaque 4. *année* ou Olympiade un mois de 45. jours, compoſé des 11. jours dont chaque *année* ſolaire ſurpaſſe l'*année* lunaire ; & d'un jour que font les 4. heures au delà des 365. jours de l'*an* ſolaire. Enfin Methon Aſtronome d'Athenes trouva le cycle lunaire de 19. *années*, qui fut adopté de tous les Grecs, & dont on ſe ſert encore preſentement. Voyez Cycle lunaire. On l'appelle autrement *année de Methon*.

Les hommes curieux de decouvrir la cauſe de la viciſſitude des ſaiſons, s'appercurent bientôt que l'éloignement, ou la proximité du ſoleil produiſoit cette diverſité ; & ils appellerent *année*, tout l'eſpace de temps que le ſoleil employe à parcourir l'intervalle dans lequel il roule ſans ceſſe. Cependant l'on n'a point fait par tout le même calcul du cours du ſoleil. Si l'on en croit Herodote, les Egyptiens ont les premiers diſtingué l'*année* en 12. mois, qui faiſoient 360. jours. Mercure y ajoûta 5. jours : & l'on dit que Thales inſtitua l'*année* ſur le même pied chez les Grecs. Cela n'étoit pourtant point general dans la Grece. Il y avoit trop de villes independantes les unes des autres, pour convenir d'une regle uniforme. L'*année* des Hebreux étoit mixte ; car quoiqu'elle fût dirigée ſelon le cours de la lune, c'eſt-à-dire, de 12. mois lunaires, ils intercaloient tous les 3. ans un mois de 30. jours ; & par cette augmentation leur *année* ſe raprochoit à la meſure de l'*année* ſolaire. Pour les Romains, leur *année* n'eut pas d'abord une forme certaine. Romulus peu verſé dans l'Aſtronomie, abregea l'*année* en 10. mois qui s'achevoient en 304. jours. Numa Pompilius corrigea la confuſion qu'apportoit cette conſtitution irreguliere de l'*année*, & compoſa les mois de Janvier, & de Fevrier, des jours qui manquoient à l'*année* de Romulus, & les plaça devant le mois de Mars, que Romulus avoit mis le premier, en le conſacrant au Dieu Mars ſon pere. Enfin Jules Ceſar, pour donner une forme certaine à l'*année*, la regla par le cours annuel du ſoleil : & pour trouver place aux jours dont l'*année* ſolaire ſurpaſſoit l'*année* lunaire de Numa, qui étoit de 355. jours, il les diſtribua ſur les mois qui en avoient le moins. Ainſi l'*année* fut fixée à 365. jours, & 6. heures. L'*année* Chretienne eſt donc conſtituée ſelon la reformation de Jules Ceſar : & on l'appelle l'*année Julienne*, à cauſe de Jules Ceſar qui en fut le Reformateur. Depuis cette *année Julienne*, ou *année Romaine* a été la baſe, & le fondement de toutes les ſupputations chronologiques. L'*an Julien* a commencé à l'*an* du monde 3904. & 45. *ans* ſelon Denys le Petit, ou 43. ſelon Euſebe & Scaliger avant la naiſſance de J. Christ. Cependant parceque l'*année Julienne* étoit plus longue de quelques minutes que l'*année* ſolaire aſtronomique, cette erreur preſqu'imperceptible, repetée pluſieurs fois, devint conſiderable ; enſorte que depuis la correction de Ceſar elle formoit 13. jours ; & que par là les équinoxes avoient preſque remonté au commencement des mois de Mars, & de Septembre. Le Pape Gregoire XIII. pour remedier à ce derangement des temps, qui s'augmentoit tous les *ans*, convoqua les plus habiles Aſtronomes ; & pour remettre les équinoxes dans leur place, il ordonna par une Bulle, que l'*an* 1582. on retrancheroit 10. jours qui s'étoient accrus depuis le Concile de Nicée ; & que l'on compteroit le 15. d'Octobre, lorſqu'on ne devoit compter que le 5.

L'An, ſe diſtingue par differentes marques particulieres, qu'on y a attachées. *Ans* de Grace, ſont ceux que l'on compte depuis la naiſſance de Jesus-Christ 1701. Les *ans* du Monde, ſont ceux qui ſont écoulez depuis la creation du monde ; c'eſt-à-dire, ſelon Scaliger 5649. *ans*. En ce ſens l'*an* eſt la même choſe que l'époque. Voyez Epoque.

S'il faut nombrer quelque temps, le bon homme
Ne compte point par les Conſuls de Rome ;
Mais ſeulement connoît les ans paſſez,
Aux fruits qu'il a d'an à autre amaſſez. S. Ge.

En particulier, pour la maniere de compter, & de commencer l'*année* en France, elle a varié aſſez ſouvent. Sous la 1. race des Rois de France on commençoit l'*année* à la nativité de J. Christ, c'eſt-à-dire, à Noël, & au 25. de Decembre. Sous la 3. race on la commençoit d'abord à l'incarnation de J. Christ, & au 25. de Mars, ſans qu'on ſçache bien pourquoi cette coutume s'introduiſit. Enfin on commença l'année après la paſſion de J. Christ ; & le lendemain de Pâques étoit le premier jour de l'*an*. Cela varioit entre le 22. de Mars, & le 25. d'Avril, à cauſe de l'incertitude du jour de Pâques, qui varie dans cet intervalle ; enſorte que pendant cet eſpace de jours on dattoit le 27. de Mars, par exemple, avant Pâques, ou après Pâques, ſelon que Pâques écheoit. Mais par Edit de Charles IX. en 1564. il fut ordonné qu'on commenceroit l'*année* au 1. de Janvier à l'avenir. Cependant l'*année* Eccleſiaſtique commence encore à Pâques. C'eſt pourquoi on dit que le Curé gagne la dîme de l'*année* par la même de Paques. A Rome l'*année* Eccleſiaſtique commence à Noël ; mais l'*année* civile commence aux Calendes de Janvier. Pour les Bulles, elles ſont dattées ordinairement de l'incarnation, en commençant l'*année* au 25. de Mars. En Angleterre de même, les Actes du Parlement ſont dattez en commençant

mençant l'*année* au 25. de Mars. Les Juifs, comme presque toutes les nations de l'Orient, avoient une *année* civile qui commençoit à la nouvelle lune de Septembre ; & une *année* Ecclesiastique, ou sacrée qui commençoit à la nouvelle lune de Mars. Les Astronomes commencent l'*année* au premier degré du Belier, qui est le point où l'Ecliptique coupe l'Equateur.

L'AN Bissextil, est celui où l'on insere un jour pour le faire de 366. jours. Comme l'année solaire est de 365. jours & 6. heures, Cesar ordonna que l'on composât des 6. heures qui excedent, un jour en 4. *ans* ; & il fit intercaler ce jour après le 23. de Fevrier, qui étoit le 6. des Calendes de Mars. Ainsi parcequ'on comptoit cette *année*-là *bis sexto calendas*, on l'appella *bissextus* ; & de là vient l'*an bissextil*. Mais parceque dans la reformation du Calendrier par les ordres du Pape Gregoire XIII. on s'apperçut en supputant, qu'il manquoit 11. minutes aux 6. heures dont se formoit le bissexte, & que ces 11. minutes en 134. *ans* ou environ, composoient un jour, l'on arrêta qu'en 400. *ans* l'on retrancheroit trois bissextes. Par consequent les années 1700. 1800. & 1900. ne seront point bissextiles, parceque l'*an* 1600. a été bissextile.

AN de viduité, ou AN de deuil : c'est l'*année* pendant laquelle une veuve doit s'abstenir de passer à un second mariage. Les loix ont voulu qu'elle rendît ce respect aux cendres de son mari, & que du moins elle honorât son tombeau de ses larmes, & de ses regrets pendant la premiere *année* de son veuvage. Par le Droit Romain les veuves qui convoloient à de secondes noces dans l'*an* de deuil, étoient privées de tous les avantages qu'elles avoient reçus de leurs maris, afin de les obliger à conserver le souvenir de l'amitié conjugale. Cela s'observe encore dans les Provinces où le Droit civil est en usage. Ailleurs on suit plus communément le Droit canonique ; & l'*an* de viduité n'est qu'une loi de bienseance. Seulement s'il y a soupçon de grossesse, la veuve ne doit pas precipiter son mariage, pour éviter la confusion du sang.

AN, se dit de l'âge, du cours, de la vie, de la durée du temps en general. Cet homme est chargé d'*ans*, & d'ennuis. Vous n'avez que dix *ans* ; mais vôtre esprit en a plus de trente, OR. M. Les desirs ont borné le cours de nos tristes *années*, M. Sc. J'ai veu peu de moments, & beaucoup d'*années*, ABL. Les vieillards aiment tout ce qui rappelle leurs premieres *années*, LA BRU. Mon corps n'est point courbé sous le faix des *années*, ROT. Mon sang est déjà glacé par le froid des *années*, RAC. Chargé de gloire & d'*années*, vous devez regarder deformais les choses humaines avec une indifference Stoique, OR. M. Malgré la loi des *ans*, & leur cruel outrage, BREB. c'est-à-dire, la loi du temps.

Que j'aime à voir la decadence
De ces vieux palais ruinez,
Contre qui les ans mutinez,
Ont deployé leur insolence, ST. AM.

ANNÉE Sabbatique, est la septiéme *année* pendant laquelle les Juifs laissoient reposer les terres, selon la loi de Moïse. L'*an du Jubilé* étoit la 49. *année*. Comme elle étoit la septiéme *année sabbatique*, les Juifs la celebroient avec beaucoup de solennité.

ANNÉE de probation, est celui du Noviciat des Religieux, dans laquelle on les éprouve, pour sçavoir s'ils pourront supporter les austeritez de la Regle.

ANNÉE d'exercice, est celle où un Officier qui a des compagnons exerce sa charge.

A Rome on appelle l'*Année* Sainte, celle où l'on fait l'ouverture du Grand Jubilé.

On dit, qu'une terre rapporte tant bon *an*, mal *an*, lorsqu'on fait compensation des bonnes & des mauvaises

années, & qu'on en fait un prix mitoyen, ou une *année* commune. Ainsi on dit, une bonne *année*, une mechante *année*, selon que les moissons ont été abondantes, ou defectueuses, ou qu'une charge a été lucrative. On appelle le premier jour de l'*année*, le *jour de l'an*. On se dit, bon jour & bon *an*, les uns aux autres au commencement de l'*année*, & par forme de souhait, & de compliment.

On dit proverbialement, Il nous en a donné pour la bonne *année*, quand on a donné quelque chose en abondance, & plus qu'on n'en avoit besoin.

Ce mot vient du Latin *annus*, qui vient de la preposition *an*, qui anciennement se prenoit pour *circum*. L'*année* n'est qu'une certaine revolution de jours. Quelques-uns le font venir du Grec *emos*.

A N A.

ANABAPTISTE, s. m. & f. Sectaire ; c'est un nom formé de l'opinion des *Anabaptistes* touchant le Baptême. Ils tiennent qu'il faut rebaptiser les enfans quand ils sont en âge de raison ; parcequ'ils soutiennent qu'il faut être en état de rendre raison de sa foi, pour recevoir legitimement le baptême.

Ce mot vient du Grec ἀνὰ, qui signifie *denuò*, *une seconde fois*, & βαπτω, *mergo*, *je plonge dans l'eau*.

Cette secte a fait beaucoup de bruit & de ravages en Allemagne dans le XVI. siecle, sur tout en Westphalie. Aujourd'hui les *Anabaptistes* de Hollande s'appellent *Mennonites*, d'un Mennon fils de Simon l'un de leurs premiers Docteurs. Ils tiennent qu'on ne doit point baptiser les petits enfans ; qu'il n'est point permis de jurer, ni de porter les armes ; qu'un vrai Chrétien ne peut être Magistrat, &c.

ANABLE, adj. m. & f. Habile, capable. C'est un vieux mot qui se trouve fouvent dans les vieilles chartes. On lit dans un ancien titre de l'an 1331. Le Roi Philippe de Valois est bien personne *anable* à donner Benefices.

ANACALIFE. s. m. Insecte venimeux de l'Ile de Madagascar. Ses piquûres sont mortelles.

ANACALYPTERIE. s. f. Fête du Paganisme. Elle se celebroit le jour qu'il étoit permis à la nouvelle mariée d'ôter son voile, & de se laisser voir à tout le monde.

Ce mot vient du Grec ἀνακαλύπτω, *découvrir*.

ANACANDEF. s. m. Espece de serpent. On le trouve dans l'Ile de Madagascar.

ANACARDE. Quelques-uns font ce mot masculin, & d'autres feminin. C'est un fruit gros comme une petite chataigne, ayant la figure d'un cœur, de couleur noire luisante, contenant une amande blanche. Il croît à un arbre des Indes Orientales, dont les feuilles sont presque rondes, & les fruits sont des gousses semblables à celles de nos grosses feves. Ces gousses contiennent ordinairement chacune deux *anacardes*. Les *anacardes* sont bonnes pour fortifier le cerveau. On les donne dans les Indes aux asthmatiques, & contre les vers, après les avoir infusées dans du lait. On les confit aussi avec le sel, & on les mange comme des olives.

Ce mot vient du Grec *cardia*, *cœur*, parceque ce fruit a la figure du cœur.

ANACARDE ANTARCTIQUE. C'est un fruit du Bresil, qu'on appelle autrement *acajou*. Voyez ACAJOU.

ANACHORETE. s. m. Hermite ; homme devot qui vit seul dans le desert, & qui ne s'est ainsi retiré du commerce des hommes, que pour avoir la liberté de tourner toutes ses penſées du côté de Dieu. Ces saints hommes se retiroient dans les solitudes, parcequ'ils

Digitized by Google

qu'ils pretendoient y rencontrer moins de sujets de tentation, & moins d'objets pour ébranler la vertu, DU PIN. St. Anthoine, St. Hilarion ont été des *Anachoretes*. St. Paul Hermite a été le premier des *Anachoretes*.

Ce mot vient du Grec *Anachoreo*, qui signifie, *je me retire à l'écart*.

ANACHRONISME. s. m. Faute de chronologie : erreur dans la supputation des temps. Les Poëtes sont sujets à faire des *anachronismes*, comme on dit que Virgile a fait à l'égard de Didon, & d'Enée, qui vivoient dans des siecles differens.

Ce mot vient du Grec *anachronismos*, qui vient de *chronos, tempus, temps*.

ANACONTS ou ANACOMPTIS. s. m. Arbre de l'Ile de Madagascar, dont les feuilles ressemblent à celles du poirier. Il porte un fruit un peu plus long que le doigt, mais non pas si gros, de couleur cendrée, contenant un suc blanc & doux, propre à faire cailler le lait.

ANAGALLIS. s. f. Plante, qu'on appelle aussi Mouron. Voyez MOURON.

ANAGOGIQUE. adj. m. & f. Mysterieux ; qui éleve l'esprit aux choses celestes & divines. Les Interpretes de la Bible y trouvent des sens mystiques, *anagogiques*, tropologiques, &c.

Ce mot vient du Grec *anagogi*, qui signifie, *enlevement, soulevement*.

ANAGRAMME. s. f. Transposition des lettres de quelque nom, que l'on range, & que l'on retourne en tant de façons qu'à la fin on y trouve quelque nom, formé des lettres mêmes du nom dont on fait l'*anagramme*, & qui est à l'avantage de celui qui le porte. On l'embellit quelquefois par quelque épigramme : par exemple, l'*anagramme* de *Galenus*, c'est *Angelus*. Colletet a dit contre les faiseurs d'*anagrammes* :

Et sur Parnasse nous tenons,
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

C'est Daurat qui sous le regne de Charles IX. s'avisa le premier de faire des *anagrammes*. Il pretendoit en avoir trouvé le plan dans le Poëte Lycophron. Il mit les *anagrammes* tellement en vogue, que tout le monde s'en mêloit. Il est permis de changer une lettre pourvu que l'*anagramme* soit heureuse.

ANAGRAMMATISER. v. act. Faire l'anagramme d'un nom. Le Poëte Daurat passoit pour un si grand devin en matiere d'anagrammes, que des personnes illustres lui donnerent leur nom à *anagrammatiser*, BAY. On dit que Rabelais pour se venger de Calvin qui avoit *annagrammatisé* son nom, trouva *Jan cul* dans le nom de Calvin, OL. M.

ANAGRAMMATISTE. s. m. Qui a coutume de faire des anagrammes.

Ces mots viennent du Grec *anagrapho*, qui signifie, *écrire à rebours*.

ANAGYRIS. s. f. Plante qui est la même que le bois-puant. Voyez BOIS-PUANT.

ANALEMME. s. m. Terme de Gnomique. Projection orthographique de la sphere sur le colure des solstices, en supposant que son plan convient avec celui du meridien.

ANALEPTIQUE. adj. Restauratif, medicament propre à retablir le corps consommé & attenué ; ou par la longueur de quelque maladie, ou par le defaut de nourriture.

Ce mot vient du Grec *analambanein*, qui signifie, Refaire, conforter.

ANALOGIE. s. f. Terme dogmatique. Rapport, ou proportion, ou convenance que quelques choses ont ensemble : similitude, égalité de deux raisons. Les raisonnemens qui se font par *analogie* servent à expliquer la chose, & ne la prouvent point.

Ce mot est derivé du Grec *analogia*, qui signifie la même chose.

Le mot d'*analogie* se dit aussi du langage ; & c'est, selon Vaugelas, une conformité aux choses qui se trouvent déjà établies, sur laquelle on se fonde, comme sur un modèle, pour faire des mots, ou des phrases semblables aux mots, ou aux phrases déjà établies. L'*analogie* éclaircit les doutes de la langue. L'usage est souvent contraire à l'*analogie* des mots.

En Geometrie l'*analogie* est une proportion, ou une similitude des raisons geometriques. Par exemple, il y a proportion, ou égalité de raison de 2, à 3, comme de 4. à 6.

ANALOGIE, se dit de même en Physique des consequences, & des probabilitez que l'on tire de certains effets connus, pour en conclure que d'autres pareils ont une cause semblable.

ANALOGIQUE. adj. qui a du rapport. La metaphore doit être *analogique*.

ANALOGIQUEMENT. adv. Par proportion, par convenance. Voyez PROPORTION.

ANALOGUE. adj. m. & f. Qui a de l'analogie, du rapport, de la convenance.

ANALYSE. s. f. Methode pour trouver la verité. Examen de quelque proposition, en recherchant les principes, afin de connoître ce qui est inconnu par la connoissance claire & distincte de ce qui est connu On l'appelle aussi methode de *resolution*, parcequ'en separant & en developpant les parties d'une chose qu'on ne connoissoit qu'en gros, pour les considerer à part & en detail, on parvient à connoître plus precisément la nature & la constitution du tout. C'est dans l'attention de ce qui est connu dans la question que l'on veut resoudre que consiste tout l'art de l'*analyse* ; parcequ'en remontant par degrez, & en passant toûjours de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins, on parvient enfin à la connoissance de ce que l'on cherche. Faire l'*analyse* d'un discours, d'un sermon, c'est le reduire, & le considerer dans toutes ses parties en particulier, pour en mieux connoître l'ordre, & la suite. La Chymie est une espece d'*analyse* par laquelle on connoît la composition des corps. Mrs. de l'Academie des Sciences ont entrepris de faire l'*analyse* de toutes les plantes suivant la methode contenuë dans leurs Memoires redigez par Mr. Dodard.

Ce mot est Grec, & signifie, *resolution*.

ANALYSE, en termes de Geometrie ; il se dit de la resolution de toutes sortes de problêmes. Il y a deux methodes generales pour rechercher toutes les veritez dans les Mathematiques, la synthese, & l'*analyse*. L'*analyse* propre est la demonstration, ou la consideration des consequences qu'on tire d'une proposition supposée, jusqu'à ce qu'on parvienne à une verité connuë, par le moyen de laquelle on puisse donner la solution du problême ; c'est-à-dire, qu'ayant trouvé une verité claire dont la proposition supposée soit une suite necessaire, on en conclut la verité de cette proposition, en reprenant par un ordre retrograde les raisonnemens par où l'on a fini. L'*analyse* consiste plus dans le jugement, & dans l'adresse de l'esprit, que dans les regles particulieres, lorsqu'on s'en sert par la pure Geometrie, comme faisoient les Anciens. Mais à present on s'en sert par l'Algebre, qui est une regle assurée pour parvenir à la fin que l'on se propose. Voyez les Oeuvres de François Viete, & Mr. Prestet dans ses élemens des Mathematiques.

ANALYTIQUE. adj. Qui resoud les choses dans leurs principes pour les examiner. Pour être bien éclairci de la verité d'un problême, la meilleure voye

Digitized by Google

eſt l'*analytique*. Ariſtote a écrit deux livres des *Analytiques* premiere, & poſterieures.

ANALYTIQUEMENT. adv. D'une maniere analytique. En Algebre & en Geometrie on procede *analytiquement*, on remonte juſqu'aux principes.

ANANAS. ſ. m. Fruit très-beau & très-delicieux qui vient aux Indes Orientales & aux Occidentales. La plante qui le porte reſſemble en figure & en grandeur à celle de nos artichauds. Ce fruit eſt orné en ſon bout d'enhaut d'une petite couronne, & d'un bouquet de feuilles rouges comme du feu. Son écorce paroit par écailles ſemblables à celles de la pomme de pin: mais elle ſe ſepare comme celle du melon. Sa chair eſt fibreuſe, mais elle ſe fond toute en eau dans la bouche, ayant un goût delicieux de pêche, de coin & de muſcat tout enſemble. Il ſort des écailles de ce fruit avant ſa maturité, une petite fleur purpurine qui ſe fanne, & qui tombe à meſure que le fruit groſſit. Il y a trois eſpeces d'*ananas*. Le premier appellé *gros ananas blanc*, a quelquefois huit ou dix pouces de diametrie, & quinze ou ſeize pouces de haut; ſon écorce devient jaune en meuriſſant, mais ſa chair eſt blanche & fibreuſe; il a une odeur approchante de celle de nos coins, mais plus agreable. Quoiqu'il ſoit plus beau & plus gros que les autres, ſon goût n'eſt pas ſi excellent; il agace les dents, & fait ſaigner les gencives. Le ſecond *ananas* eſt appellé *pain de ſucre*, parcequ'il eſt fait comme un pain de ſucre; il a les feuilles un peu plus longues & plus étroites que le premier, & il ne jaunit pas tant; ſon goût eſt meilleur; mais il fait auſſi ſaigner les gencives. Le troiſiéme appellé *pomme de reinette*, eſt le plus excellent de tous, quoiqu'il ſoit le plus petit; il a l'odeur & le goût de la pomme de reinette, d'où vient ſon nom; il n'agace point les dents. La couronne que l'*ananas* porte ſur ſa tête, eſt un petit fruit ſemblable à lui, qui croit peu-à-peu & lui ſuccede quand il tombe, comme un fils ſuccede à ſon pere. Il y a encore d'autres rejettons au deſſous du fruit, & même au deſſous de la tige qui produiſent des *ananas* en bien moins de temps que celui qui ſert de couronne, mais ils ne ſont pas ſi beaux. On tire par expreſſion le ſuc de l'*ananas*, & l'on en fait un vin excellent qui vaut preſque de la malvoiſie, & qui enivre. On confit des *ananas* ſur les lieux, & l'on en envoye par tout.

ANAPESTE. Terme de Proſodie Grecque & Latine. C'eſt un pied de vers compoſé de deux breves & une longue.

ANAPESTIQUE. adj. qui ſe dit d'un vers particulierement compoſé d'anapeſtes. Les vers *anapeſtiques* ont été en vogue chez les Romains. On en faiſoit les chœurs des Tragedies.

Ce mot d'*anapeſte* vient d'*anapaio*, qui en Grec ſignifie, *contrà ferire*, *rendre le coup*. Ce pied eſt contraire au dactyle.

ANARCHIE. ſ. f. Etat qui n'a point de Chef veritable; ou plutôt qui n'en a point du tout, & où chacun vit à ſa fantaiſie, & ſans aucun reſpect pour les loix. Perſonne n'aime l'*anarchie* que ceux qui font impunément leurs affaires dans le deſordre, & dans la confuſion. Pendant la Ligue la France étoit dans une eſpece ployé d'*anarchie*.

ANARCHIQUE. adj. Qui eſt ſans gouvernement, & ſans Chef. Un Etat *anarchique* devient bientôt la de ſes ennemis.

Ce mot vient de l'a privatif, & de *archè*, *principauté*.

ANASTOMOSE. ſ. f. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de la jonction de deux vaiſſeaux; par exemple d'une artere avec une artere, d'une veine avec une veine, ou bien d'une artere avec une veine. La circulation du ſang dans le fœtus ſe fait par les *anaſtomoſes* de la veine cave avec la veine pulmonaire, & de l'artere pulmonaire avec l'aorte. On le dit auſſi de l'ouverture de l'extremité d'un vaiſſeau, ſoit artere, ſoit veine ou vaiſſeau lymphatique, par où le ſang ou la lymphe s'écoulent.

Ce mot eſt Grec, & ſignifie, la rencontre de deux bouches, qui donnent la communication à deux vaiſſeaux. Il vient du verbe *anaſtomoo*, qui ſignifie, *j'ouvre*, *je debouche*.

ANASTOMOTIQUE. ſ. m. Medicament qui ouvre par ſon acrimonie les orifices des vaiſſeaux, & en fait ſortir le ſang.

ANATHEMATISER. v. act. Excommunier, retrancher de la ſocieté de l'Egliſe.

ANATHEMATISER, ſe dit figurément & dans le ſtile ſimple pour, Maudire. Combien de fois m'a-t-il pris envie d'*anathematiſer* vignes & vendanges? PAT.

ANATHEME. ſ. m. Retranchement de la communion; excommunication. Dans le Vieux Teſtament le mot *anathéme* ſignifioit, une deſtruction totale, & à la façon de l'interdit. Par la tradition des Juifs l'*anathéme* étoit une excommunication, & une expulſion de la Synagogue. Ce terme ſe dit proprement chez les Auteurs Eccleſiaſtiques, de celle qui eſt faite par un Evêque, ou un Concile avec execration, & malediction, & qu'on ne prononce que contre ceux qui ont commis quelque grand crime, ou qui ſont impenitens. En cela l'*anathéme* differe de la ſimple excommunication, qui deffendoit ſeulement l'entrée de l'Egliſe, & la communion des Fideles à ceux qu'on appelloit *penitens*, au lieu que l'*anathéme* ſeparoit du corps de la ſocieté, & de tout commerce avec les Fideles. On a fulminé *anathéme* contre cet Heretique. Ces opiniâtres furent frappez d'un *anathéme* éternel, dont ils furent plutôt abattus que couvertis. M. DE M. On ne doit pas lancer indifferemment l'*anathéme*, autrement il retombe ſur ceux qui l'ont fulminé. CL. Aujourd'hui on diſtingue deux ſortes d'*anathémes*, les uns judiciaires; les autres abjuratoires. Les judiciaires ne peuvent être prononcez que par des perſonnes fondées en juriſdiction. Les abjuratoires le peuvent être même par des Laïques: comme quand quelcun revient de l'hereſie à l'Egliſe Catholique, on lui fait toûjours anathematiſer l'hereſie qu'il abjure: mais ces *anathémes* ne ſont que ſimples executions, & applications des *anathémes*. Ainſi le mot d'*anathematiſer* en tels cas, ne veut dire autre choſe ſinon, Abjurer, abhorrer, & tenir pour anathematiſé.

ANATHEME, ſe prend auſſi figurément pour des excluſions, & des maledictions prononcées par des particuliers qui chaſſent, ou qui deteſtent quelcun.

Loin ceux à qui du mal l'apparence douteuſe,
Leur fait contre un ami coupable ou malheureux,
Lancer d'un ſaint mepris l'anathéme orgueilleux.

ANATHEME, ſe dit auſſi de celui même qui eſt excommunié par un Evêque, ou un Concile. Si quelcun ſoutient que le mariage n'eſt point un Sacrement, qu'il ſoit *anathéme*.

ANATHEME, ſe dit encore figurément d'un homme qui s'eſt rendu l'horreur de tous les gens de bien; & avec lequel perſonne ne peut avoir de commerce. Il eſt l'*anathéme* de tout le monde.

Ces mots viennent du Grec *anathema*, qui ſignifie, *ce qui eſt mis à part*, *ce qui eſt regardé comme le rebut*.

ANATOMIE. ſ. f. Science qui donne la connoiſſance des parties, & de la conſtruction du corps humain par la diſſection, & même celle des autres animaux. L'*anatomie* avoit été fort negligée par les Anciens juſqu'à Eraſiſtrate, qui vivoit un peu après Ariſtote: elle étoit preſqu'inconnuë à Hippocrate. Encore au temps d'Ariſtote l'on n'avoit diſſequé que des bêtes, & perſonne n'avoit oſé anatomiſer des hommes. Les Ptolomées

Digitized by Google

nées Rois d'Egypte furent les premiers qui livrerent les cadavres des criminels exécutez. On les abandonnoit même tous vifs, afin de mieux reconnoître la conſtruction de la machine, & les reſſorts qui la font mouvoir, parceque la mort apporte de grands changemens aux parties, LE CL. Ceux qui ont écrit de l'*Anatomie* chez les Anciens ſont Hippocrate, Democrite, Ariſtote, Eraſiſtrate, Galien, Avicenne, Herophile, & pluſieurs autres, qui en avoient parfaitement connu la neceſſité, & qui la regardoient comme la plus importante partie de la Medecine, ſans laquelle il n'étoit pas poſſible de connoître l'uſage des parties du corps humain, ni par conſequent les cauſes des maladies. Cependant elle avoit été entierement abandonnée pendant pluſieurs ſiecles, & ce n'a été que dans le XVI. qu'elle a commencé à ſe retablir. Ceux qui y ont le plus contribué ſont Carpus, Jaques Sylvius, Charles Etienne, Veſale, Fernel, Columbus, Fallope, Euſtathius, Fabrice d'Aquapendente, Paré, Du Laurans, Caſſerius, Caſpar Bauhin, Hofman, Riolan, &c. Mais ceux qui ſont venus depuis l'ont beaucoup perfectionnée, & l'ont enrichie d'un grand nombre de belles decouvertes. Aſellius decouvrit les veines lactées en 1622. Le celebre Harvée publia ſon admirable decouverte de la circulation du ſang en 1628. Pecquet decouvrit le reſervoir du chile & les conduits thoraciques en 1651. Olaus Rudbeck Suedois, & Thomas Bartholin trouverent les vaiſſeaux lymphatiques en 1650. & 1651. Wharton trouva en 1655. les conduits ſalivaires inferieurs. Stenon decouvrit les conduits ſalivaires ſuperieurs, ceux du palais, des narines, & des yeux en 1661. Il travailla auſſi ſur les muſcles, & ſur d'autres parties avec beaucoup de ſuccés. Wirſungus en 1642. decouvrit le conduit du pancreas. Willis qui eſt venu depuis a donné l'*anatomie* du cerveau, & des nerfs, d'une maniere beaucoup plus exacte qu'on n'avoit fait avant lui: il avoit pourtant omis pluſieurs choſes conſiderables, qui ont été depuis remarquées par Vieuſſens celebre Medecin de Montpellier, & qui a auſſi compoſé un excellent Traité du cerveau & des nerfs. Gliſſon a traité du foye; Wharton des glandes; Graaf du ſuc pancreatique, & des parties de la generation tant des hommes que des femmes; Lower du mouvement du cœur; Thruſton de la reſpiration; Peyer des glandes des intellins; Drelincourt de la conception, des œufs des femmes, du placenta, des membranes du fœtus &c. Malpighi qui eſt mort premier Medecin du Pape Innocent XII. en 1694. eſt un de ceux à qui on eſt le plus obligé par un grand nombre de nouvelles decouvertes qu'il a faites ſur les poumons, ſur le cerveau, ſur le foye, ſur la rate, ſur les reins, ſur les glandes, & ſur les vaiſſeaux lymphatiques. Il a fait auſſi une excellente Anatomie des plantes, & de très-belles obſervations ſur la generation, ſur les œufs, ſur les vers à ſoye, & ſur pluſieurs autres choſes qui regardent l'hiſtoire naturelle. Grew a auſſi fait une *Anatomie* des plantes.

Ce mot vient du Grec *anatome*, *ſection*.

ANATOMIE, ſe dit auſſi figurément de la diſcuſſion, de l'examen qui ſe fait de quelque choſe, de quelque diſcours, de quelque affaire. Mon rapporteur a fait l'*anatomie* de mon procés. J'ai examiné cette doctrine, j'en ai fait l'*anatomie*. On a fait l'*anatomie* de cet ouvrage dramatique. Il faut un peu ſçavoir faire l'*anatomie* du cœur, VAL. Cet Auteur charge trop ſes deſcriptions, s'appeſantit ſur les details; il fait une *anatomie*, LA BRUY.

On dit proverbialement, qu'une perſonne eſt devenuë une vraye *anatomie*, lorſqu'elle eſt devenuë ſi maigre par une longue maladie, qu'on la prendroit pour un ſquelette.

ANATOMIQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'Anatomie. Diſcours, diſſection *anatomique*.

ANATOMISER, v. act. Diſſequer; faire l'anatomie. Il ſe dit tant au propre qu'au figuré d'un corps, d'une affaire, d'un Ouvrage.

ANATOMISTE, ſ. m. Qui fait une anatomie; qui en ſçait la ſcience; qui raiſonne ſur chacune des parties, dont il fait la diſſection. Tertullien appelloit les *Anatomiſtes des bouchers*, parcequ'ils avoient la cruauté d'aller fouiller juſques dans les entrailles des hommes pour ſonder la nature, & decouvrir ſes plus ſecrets reſſorts.

Ces mots ſont tirés du Grec *anatemno*, *diſſeco*, *je coupe*.

ANATRON, ſ. m. C'eſt un ſel tiré de l'eau du Nil par cryſtallisation, ou par évaporation. Il eſt en maſſe blanche comme cryſtallisé, peſant, d'un goût de ſel ordinaire, mais de mauvaiſe odeur, s'humectant aiſément à l'air. On l'appelle vulgairement *ſoude blanche*. Les Blanchiſſeuſes l'employoient autrefois à la place de la ſoude pour blanchir leur linge. Les Bouchers s'en ſervoient auſſi à la place du ſel marin pour faler leurs cuirs.

ANATRON, ſe dit auſſi d'un ſuc nitreux condenſé contre les voutes & les murailles des lieux ſouterrains.

ANATRON, ſe dit encore de l'écume qu'on ſepare de deſſus la matiere du verre avant qu'elle ſe vitrifie. Cette écume eſt griſe, blanche, brune & bleuâtre. Elle eſt inutile à la vitrification, & n'eſt bonne qu'à donner aux brebis, ou à mettre dans un colombier. Si on la pile, elle laiſſe tomber au fond une poudre de ſable qui en ſe reſolvant à l'humidité de l'air, ou dans une certaine liqueur, ſe reduit en ſel commun après la coagulation. On l'appelle autrement *ſel* ou *ſiel de verre*.

Il y a un *anatron* artificiel qui eſt compoſé de dix parties de nitre, quatre parties de chaux vive, trois parties de ſel commun, deux parties d'alun de roche, & deux parties de vitriol. On diſſout le tout dans du vin, on fait bouillir la diſſolution, on la coule, & on la fait évaporer en conſiſtence de ſel. Il eſt employé comme le borax pour mettre en fuſion, & pour purifier les metaux.

ANAZE, ſ. m. Arbre de l'Ile de Madagaſcar, qui eſt gros au pied, & qui va en diminuant vers le bout en forme de pyramide. Il porte un fruit plein d'une moelle blanche, aigrelette, remplie au dedans de pepins durs qui reſſemblent aux pignons.

A N B.

ANBOUTOU, ſ. m. Petite plante de l'Ile de Madagaſcar, qui vient dans les prez, & qui eſt ſemblable à la linaire. Elle a un goût un peu ſtiptique joint avec quelque amertume. Les habitans en mâchent pour ſe noircir les dents, les levres & les gencives, & pour avoir l'haleine douce. Ils en mangent en temps de famine pour conſerver leurs forces, parcequ'elle eſt fort cordiale.

A N C.

ANCETRES, ſ. m. plur. Ayeuls, predeceſſeurs; ceux de la race deſquels on eſt deſcendu. Si vous vivez dans la molleſſe, & dans l'oiſiveté, la gloire de vos *ancêtres* n'empêchera pas qu'on ne vous mepriſe, BELL. L'entêtement de ceux qui veulent paſſer pour gens de qualité, fait qu'on va deterrer leurs *ancêtres*, qu'on laiſſeroit pourrir en repos ſans cela, ID. Loin d'ici cet art qui loué vainement les hommes par les actions de leurs *ancêtres*, FL. Il marche ſur les pas de ſes *ancêtres*. Il ne ſe dit dans l'uſage le plus ordinaire, que des gens de qualité d'épée, ou de robe. *Ancêtres* fameux. *Ancêtres* glorieux. *Ancêtres* auguſtes. Cette

action

Digitized by Google

action redonne aux Rois vos *ancêtres* autant de luſtre que vous en avez reçu d'eux, VOIT. Le nom de ces glorieux *ancêtres* vivra à jamais dans vos annales, PAT. Tant qu'on ſe peut parer de ſon propre merite, on n'emprunte point celui de ſes *ancêtres*, OR. M. La Princeſſe fondoit plutôt ſa grandeur ſur les exemples, que ſur les titres de ſes *ancêtres*, FL. On le dit auſſi de tous ceux qui nous ont precedez, particulierement de ceux d'une même nation. Nos *ancêtres* faiſoient la guerre avec bien plus de diſcipline. Nos *ancêtres* étoient plus ſages, & par conſequent plus heureux que nous.

Menage derive ce mot de *anceſſore*, ablatif de *anceſſor*, qu'on a dit par contraction pour *anteceſſor*. On diſoit en vieux François *Anceſſors*, ou *anteceſſeurs*, pour dire, *Ancêtres*. Au reſte le mot d'*Ancêtres* ne ſe dit bien qu'au plurier, quoiqu'on le trouve quelquefois employé au ſingulier.

Or quant à mon Ancêtre, *il a tiré ſa race*
D'où le glacé Danube eſt voiſin de la Thrace, RONS.

ANCETTES, ou Cobes de bouline. Terme de Marine. Nom que l'on donne à des bouts de cordes qui ſont jointes à la ralingue de la voile, dont le plus long n'excede pas un pied & demi : leur uſage eſt d'y paſſer d'autres cordes que l'on appelle, *pates boulines*.

ANCHE. ſ. f. Petite languette par laquelle on donne le vent aux hauts-bois, aux flûtes, à quelques tuyaux de l'orgue, & à d'autres inſtrumens de Muſique. La plus ſimple des *anches* eſt faite d'un chalumeau ou tuyau de blé avec une petite entaille, ou fente en longueur. Celle de roſeau ſe fait d'une ou de deux pieces auſſi delices qu'une feuille de papier, qui ſont tellement jointes enſemble, qu'elles ne laiſſent qu'une petite fente par où paſſe le vent. On fait auſſi des *anches* de hautbois avec des feuilles de palmier. Il y a dans l'orgue des jeux d'*anche* faits en forme de demi-cylindre, dont la partie concave eſt couverte d'une languette, ou lame de leton platte, mobile & tremblante, qu'on appelle *échalotte*. On la fait entrer dans le noyau du tuyau qu'on perce exprès de la même groſſeur. Elle ſert à baiſſer, ou à hauſſer le ton des tuyaux par le moyen d'un fil de fer, qui fait le même effet que les chevilles avec le marteau à tendre les cordes, parce-qu'on l'ouvre, ou on la ferme par le moyen d'un fil de fer qu'on nomme *raſette*, *le mouvement*, le *reſſort*, ou le *gouvernail*, lequel ſelon qu'il preſſe plus ou moins la languette, fait faire au tuyau des ſons plus graves, ou plus aigus. On fait les *anches* des tuyaux d'orgues de cuivre ou autre metal.

Ce mot vient du Grec *ancheim*, qui ſignifie, *ſuffocare*, parceque l'*anche* fait une eſpece de ſuffocation de voix.

ANCHE, ſe dit auſſi du conduit de bois par où tombe la farine dans la huche d'un moulin.

ANCHE'. adj. m. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un cimeterre recourbé.

ANCHOIS. ſ. m. C'eſt, ſelon Scaliger, une eſpece de hareng, ou un petit poiſſon de mer ſans écailles, de la longueur d'un doigt : on lui ôte la tête avant de le ſaler ; il eſt d'un goût agreable. Les *anchois* reſſemblent aux petites ſardines, & ſe mangent crus, & ſalez avec huile, vinaigre, & poivre, pour exciter l'appetit. On en fait des ſalades, & des ſauces. Le peuple dit des *anchoyes* au feminin, & Maynard l'a ainſi employé dans une Epigramme, où il dit des écrits d'un mechant Poëte, qu'ils ſerviront de ſimarre aux *anchoyes*. L'Academie ne condamne point tout-à-fait *anchoye* au feminin ; elle prefere *anchois*.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *anchova*, ou plutôt de l'Italien *anchoia*, MEN. D'autres le derivent de *apua*, comme *ache* de *apium*. On l'appelle en Grec & en Latin *encraſicholos*, parcequ'il a le fiel dans la tête, ou *lycoſtomos*, parcequ'il a la gueule fenduë comme le loup.

ANCIEN, ENNE. adj. Ce qui eſt depuis long temps, ou qui a été autrefois. Il eſt de trois ſyllabes, L'ACAD. L'*Ancien* Teſtament, l'*Ancienne* Loi. *Anciens* monumens. *Anciens* Auteurs. Les *anciens* Peres. L'*ancien* Droit. L'*ancienne* Coutume de Paris, par oppoſition à la nouvelle. Nous applaudiſſons à mille erreurs groſſieres, ſeulement parcequ'elles ſont *anciennes*, PER. Il faut donner bien des choſes à l'*ancienne* amitié. Il eſt d'une *ancienne* Nobleſſe, d'une *ancienne* famille.

Quand on dit abſolument, les *Anciens*, on entend les Grecs, & les Romains. C'eſt pourquoi quand on cite un vieux Auteur dont on a oublié le nom, on ſe ſert de cette expreſſion generale : Un *Ancien* a dit &c. Il ne faut pas decider legerement ſur les Ouvrages des *Anciens*, RAC. On ne peut rien ſçavoir en perfection dans les belles lettres que par le ſecours des *Anciens*, LE P. R. On met les *Anciens* bien haut pour faire depit aux modernes, FONT. L'avantage des *Anciens* eſt d'avoir été les premiers, & d'être des modéles dans leur Art, BOU. Il ne faut lire les *Anciens* ni ſervilement, ni avec mépris ; mais avec un juſte diſcernement, VAL. L'affectation de louër les *Anciens*, eſt quelquefois une maniere detournée pour cenſurer les Modernes, BELL. Ceux qui affectent la reputation de doctes donnent la preference aux *Anciens* ſur les Modernes, parceque cela a un air plus capable, & qu'il faut une plus profonde érudition pour en juger, LE P. R.

ANCIEN, ſe dit auſſi de celui qui eſt le premier reçu dans un Corps, ou de ceux qui ont paſſé par certaines charges qui ne ſe donnent que pour un certain temps. Il faut lui ceder le pas, c'eſt vôtre *ancien*. En ce ſens le premier de tous s'appelle l'*Ancien*, ou le Doyen d'une Compagnie. On appelle l'*ancien* Echevin, ou Marguillier, celui qui fait ſa ſeconde année. On appelle auſſi *anciens* Echevins, ou Marguilliers, ceux dont le temps eſt fait. Il en faut paſſer par l'avis des *anciens* Avocats. On dit, les *Anciens*, en parlant des veterans dans un Corps.

On dit auſſi d'un vieillard, que c'eſt un homme *ancien*, qu'il lui faut porter du reſpect. On dit, l'*ancien* Evêque d'une telle ville, lorſqu'il a quitté ſon Egliſe, & qu'il y en a un nouveau à ſa place. Cet homme eſt *ancien* dans la robe ; il y a vieilli.

On dit auſſi au Palais, le plus *ancien* en hypotheque ; pour dire, le premier en datte, & qui doit venir le premier en ordre ſur le prix d'un heritage.

ANCIENS, ſe dit auſſi en parlant de l'ancien peuple de Dieu, c'étoient les plus conſiderables d'entre ce peuple, par leur âge & par leurs mœurs. Moïſe fit aſſembler les *Anciens* du peuple, & leur expoſa ce que le Seigneur leur avoit commandé, PORT-R. Il ſe dit auſſi quelquefois abſolument. Vous irez vous & les *Anciens* vers le Roi d'Egypte, PORT-R.

ANCIENS, ſe dit auſſi parmi les Proteſtans d'un certain nombre de perſonnes de probité reconnuë, qui conjointement avec les Paſteurs, compoſent leurs Conſiſtoires, pour prendre ſoin des interêts de leur Religion, & pour faire obſerver leur Diſcipline. On les choiſit d'entre le peuple, & on les reçoit publiquement avec quelque ſorte de ceremonie.

ANCIENNES. ſ. f. Religieuſes qui ſont depuis long temps au Couvent, & dont on prend les ſuffrages pour les choſes qui regardent le bien de la maiſon. Il faut conſulter les *Anciennes* ſur cette affaire.

ANCIENNEMENT. adv. Au temps jadis ; dans les ſiecles éloignez. *Anciennement* on vivoit dans le monde avec plus de franchiſe.

AN-

Digitized by Google

ANCIENNETE'. ſ.f. Ce qui fait qu'une choſe eſt ancienne; ce qui eſt d'un temps immemorial. Cela eſt établi de toute *ancienneté*. L'*ancienneté* des maiſons eſt une marque de leur nobleſſe. Les hommes ne regardent pas volontiers les choſes dont l'*ancienneté*, & la decadence leur remet devant les yeux la neceſſité inevitable de mourir, BOU.

On le dit auſſi de ce qui eſt plus ancien, par priorité de temps. L'*ancienneté* de ſon hypotheque le fera payer devant vous. L'*ancienneté* de ſa reception le fera monter le premier à la Grand' Chambre. C'eſt l'*ancienneté* qui regle les rangs.

ANCOLIE. ſ.f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *aquilegia ſylveſtris*, C. BAUH. a des feuilles larges, obtuſes, decoupées tout autour, de couleur verte bleuë, ſemblables à celles de la grande chelidoine. Elle pouſſe pluſieurs tiges menuës, fermes, rameuſes, portant au haut de chaque branche une fleur panchée en bas, compoſée de deux ſortes de feuilles, cinq plates & cinq creuſes, ſemblables à un cornet, entremêlées alternativement de couleur rouge. Sa ſemence eſt menuë, ovale, noire, luiſante. Sa racine eſt plus groſſe que le pouce, blanche, garnie de fibres. Cette plante étant tranſportée & cultivée dans les jardins produit des fleurs tantôt bleuës, tantôt rouges, tantôt blanches, tantôt incarnates, quelquefois de diverſes couleurs. On l'appelle alors *aquilegia hortenſis ſimplex*, C. BAUH. L'*ancolie* eſt aperitive, diureticque, ſudorifique. Le nom d'*aquilegia* a été donné à ce genre de plante, parceque les cornets de ſa fleur ſont crochus comme les ſerres & le bec de l'aigle. Quelques-uns ont comparé ces cornets à un bec de pigeon, d'où vient qu'ils l'ont appellée *columbine*.

ANCONEUS. ſ.m. C'eſt un des muſcles qui ſervent à étendre le coude. Il prend ſon origine de l'extremité de l'os du bras, & va s'inſerer à la partie poſterieure & laterale du coude. L'*anconeus* a été ainſi nommé, parcequ'il eſt ſitué derriere le pli du coude que les Grecs appellent *ancon*.

ANCRAGE. ſ.m. Terrain, ou lieu propre à jetter l'ancre. Cette côte eſt de bon *ancrage*. Il ſignifie encore, Ce qui appartient à l'ancre. Il y a certains Officiers qui ont ſoin de l'*ancrage*, comme les Boſmans. Il ſignifie auſſi, un droit qu'on paye en pluſieurs lieux ou au Roi, ou à l'Amiral, pour avoir permiſſion d'ancrer.

Ce mot vient du Latin *anchora*, qui eſt tiré du Grec *ankyra*, qui ſignifie une ancre.

ANCRE. ſ.f. Terme de Marine. Les gens de mer le font ſouvent maſculin. C'eſt une groſſe piece de fer, qui par un bout eſt coudée, & forme deux pointes ou pattes, ou crochets, qui aboutiſſent les deux côtez en arc, & ſont ſemblables à un hameçon. Elle ſert à arrêter toutes ſortes de vaiſſeaux ſur la mer, & ſur les rivieres, & à les tenir en état dans leur mouillage. Il y en a de quatre ſortes. La plus grande, qu'on nomme *maîtreſſe*, ne ſert jamais que dans le danger, pour empêcher que le navire ne tombe en côte. La ſeconde ſert à tenir le vaiſſeau à la rade. La troiſiéme eſt l'ancre d'affourche, que l'on mouille après en avoir mouillé une autre à la partie oppoſée: c'eſt pour enfourcher le navire, & l'empêcher de s'éloigner, de ſe tourmenter ou de chaſſer ſur ſon ancre. La quatriéme s'appelle *toueau*, ou à *touër*, dont on ſe ſert pour haler un navire, & pour le faire avancer avec le cabeſtan, ou virevaux, quand il faut changer de place dans les rades, ou entrer dans un havre, ou en ſortir. On appelle encore *ancre de touë*, les ancres qui ſervent à rappeller le vaiſſeau à la mer quand le vent le jette à la côte. On appelle *ancre à la veille*, celle qui eſt prête à être mouillée; & l'*ancre du large*, celle qui eſt mouillée vers la mer, lorſqu'il y en a une autre mouillée vers la terre, & qu'on nomme *ancre de terre*. Les ancres qui ſont mouillées à l'oppoſite l'une de l'autre, s'appellent *ancres de ſot*, & de *juſant*: l'une pour tenir contre le flux, & l'autre contre le reflux de la mer. Le cable dont on ſe ſert dans cette occaſion s'appelle *bouſſere*. Les parties d'une *ancre* ſont, l'anneau, la verge, les bras ou la croiſée, & les pattes. L'anneau qu'on applie *organeau*, ou *organeau*, eſt entortillé de certaines cordelettes qu'on nomme *bodmure*. Talinguer le cable, c'eſt l'ajuſter dans l'anneau. Les pieces de bois qui ſortent en ſaillie à l'avant du vaiſſeau pour poſer l'*ancre*, s'appellent *boſſeurs*. L'orin eſt une groſſe corde qui accole les deux bras de l'*ancre*, & aboutit à un gros liege, ou à un baril qui flotte ſur l'eau, & montre l'endroit où eſt l'*ancre*. On appelle auſſi la tige droite d'une *ancre*, *ſtangue* ou *ſcape*. On dit, Jetter l'*ancre*, lever l'*ancre*, mouiller l'*ancre*, être à l'*ancre*, donner fond, mettre le vaiſſeau ſur le fer, ſur ſon *ancre*. On dit que l'*ancre* eſt *derapée*, ou qu'elle a quité, lorſqu'étant au fond de l'eau, elle ne tient plus à terre. *Capponer l'ancre*, c'eſt crocher à l'orin l'argeneau de l'*ancre* avec le capon. *Enjaueler*, ou *enjaüeler* une *ancre*, c'eſt attacher deux pieces de bois vers l'argeneau, pour contrebalancer les pattes de l'*ancre* dans l'eau, & la faire tomber d'une maniere que l'une des pattes s'enfourche dans le terrain, & qu'elle morde le fond, afin de ſoutenir, & de faciliter le mouillage. Ces deux pieces de bois s'appellent le *jau*, l'*aiſſeau*, ou le *jouët* de l'*ancre*. On dit auſſi, qu'un vaiſſeau chaſſe ſur ſes *ancres*; ou que l'*ancre* a chaſſé, lorſqu'elle laboure le fond, ou lorſqu'il s'éloigne du lieu où il a mouillé; ſoit par la violence des coups de mer, ſoit parceque le fond eſt de mauvaiſe tenuë. On dit, Gouverner ſur l'*ancre*, quand on vire le vaiſſeau pour deſancrer plus facilement. Faire venir l'*ancre* à pic; pour dire, Venir ſur l'endroit où l'*ancre* eſt mouillée. C'eſt lorſqu'on a retiré le cable, & qu'il n'en reſte plus preciſément que pour aller perpendicularement droit à l'*ancre*. Brider l'*ancre*, c'eſt, Empêcher que le fer ne creuſe, & n'élargiſſe le ſable par le moyen des plaques qu'on met à ſes pattes, & dont on les enveloppe. Boſſer l'*ancre*, c'eſt, la mettre ſur les boſſeurs, ou boſſoirs. Il y a des peuples dans les Indes qui ſe ſervent dans la navigation d'*ancres* de bois.

Ce mot vient du Latin *anchora*, fait du Grec *ankyra*.

ANCRES, ou *Tirans*, en Architecture; ſont des pieces de fer qui ont en haut la figure d'une *ancre*, ou d'une S, avec quoi on fortifie, & on attache les gros murs quand les poutres ont leur portée ſur les murs en dehors. Elles ſervent à tenir les murailles plus fermes, & mieux liées. On s'en ſert auſſi aux cheminées, quand elles ſont ſur les crouppes, pour les garantir de l'effort des vents.

ANCRE. ſ.f. Meſure de vin commune en Hollande. C'eſt la partie d'une barique de Bourdeaux.

ANCRE, eſt auſſi un terme de Blaſon; mais en cet art ſes parties y ſont nommées differemment. Le bois traverſant qui eſt au deſſus s'appelle *trabe*. Le fer droit qui entre dans la trabe, s'appelle *ſtangue*; & le cable eſt appellé *gumene*. L'*ancre* eſt le ſymbole de l'eſperance.

ANCRE, ſe dit auſſi figurément pour, Recours. La Paroiſſe n'eſt que comme une derniere *ancre*, PAT.

ANCRE ou ENCRE, ſignifie auſſi, une liqueur fervante à écrire, compoſée de quatre parts de vitriol Romain, ou couperoſe verte, de deux parts de noix de galle, d'une part d'alun de roche, & d'une de gomme Arabique, le tout cuit en eau, en vin ou eau de vie, avec un peu de ſucre candi pour la rendre luiſante. Voyez ENCRE. *Ancre* double, *ancre* noire. *Ancre*

d'Imprimerie, qui se fait avec de la terebentine & de l'huile de noix, ou de lin avec du noir broyé, le tout cuit ensemble. *Ancre* rouge ou rosette. Il y a apparence qu'en ce sens ce mot vient d'*incaustum*, ou de l'Italien *inchiostro*; & l'on prétend par là qu'il se doit écrire par un *E*.

On dit, Ecrire de bonne *ancre*; pour dire, Recommander par écrit une affaire de la bonne façon, & en termes forts & pressans.

On appelle aussi *ancre*, toute liqueur noire, comme celle que jette la Seche; & ces couleurs qui servent aux Peintres, aux Teinturiers & aux Courroyeurs, qu'on appelle en Latin, *atramentum sutorium*.

ANCRER. v. neut. C'est, Jetter l'ancre, mouiller l'ancre.

On dit figurément, que quelcun s'est bien *ancré* dans une maison; pour dire, qu'il y est bien établi, bien affermi, qu'on auroit de la peine à l'en chasser.

ANCRER. v. act. Terme d'Imprimeur en taille douce. C'est faire entrer le noir avec le tampon sur la planche qui est gravée. *Ancrer* une planche.

ANCRER. v. act. Terme d'Imprimeur en lettres. C'est prendre de l'ancre sur des balles & en toucher la forme. *Ancrer* une forme. Mais ce mot ayant vieilli en ce sens, on dit, Toucher une forme.

ANCRER. v. neut. Terme d'Imprimeur en lettres. Ce mot d'*ancrer* se dit des lettres, & signifie, Prendre bien l'*ancre*. Voilà une lettre qui *ancre* bien. Cette lettre n'*ancre* pas comme il faut.

ANCRÉ, E. est aussi un terme de Blason, qui se dit des croix & sautoirs dont les bouts se divisent en deux, & sont tournez comme les pattes d'une ancre.

ANCRIER. s. m. Petit vaisseau où l'on met l'antre pour écrire, & qui fait souvent partie d'une écritoire. *Amrier* de verre. *Ancrier* d'argent.

ANCRIER. Terme d'Imprimeur. Morceau de pierre, ou de bois qui est sur le derriere de la presse, & qui est mediocrement large, où l'on met l'ancre pour toucher les formes.

ANCYLOSE. s. f. Terme de Chirurgie, qui se dit de l'union des têtes des os avec les cavitez des autres os dans lesquelles ces têtes sont reçuës. Cette union se fait lorsqu'on a demeuré long temps sans remuër une partie, à cause d'une luxation, d'une fracture, ou de quelque autre accident. Dans cet état l'humeur glaireuse qui humecte naturellement les jointures, s'épaissit, & colle les os les uns avec les autres, ensorte qu'ils ne peuvent plus faire leurs mouvemens.

Ce mot vient du Grec *ankylosis*, *courbure*.

A N D.

ANDA. s. m. Arbre du Bresil dont le bois est fort spongieux, & utile à beaucoup de choses. Ses feuilles sont un peu longues, nerveuses, pointuës. Ses fleurs sont grandes, de couleur jaune. Son fruit est une noix couverte de deux écorces, qui renferment deux glands approchans du foye de lievre, & ayant le goût des chataignes. Un ou deux de ces glands mangez crus purgent fortement, & font quelquefois vomir. On tire du fruit une huile dont les Sauvages ont accoutumé de s'oindre le corps. Ils se servent de son écorce, quand ils veulent prendre du poisson. Sa vertu est telle que l'eau dans laquelle elle a trempé, endort toutes sortes d'animaux.

ANDABATES. s. m. Gladiateurs qui combattoient les yeux fermez. Quelques-uns prétendent que c'étoient ceux qui se bandoient les yeux à un jeu qui étoit en usage parmi les Romains.

ANDAILLOTS. s. m. Terme de Marine. Ce sont des anneaux qui servent à amarrer la voile, qu'on met de beau temps sur le grand étai.

ANDAIN. s. m. Etenduë en longueur d'un pré *sur* la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance. Il y a tant d'*andains* dans la largeur de ce pré. La plupart des Meûniers prétendent avoir droit de faucher un *andain* de pré le long du bief de leur moulin.

Quelques-uns disent *ondain*, mais abusivement; car ce mot vient de *andare*, *aller*, parceque l'*andain* se fait en marchant. D'autres derivent ce mot de *antes*, *antium*, qui signifie, les sillons & rangs de vignes ressemblans à des *andains* de pré. Du Cange dit qu'il vient du Latin *andena*, mot de la basse Latinité, qui signifie, l'espace compris entre les jambes d'un homme écarquillées.

ANDOUILLE. s. f. Mets que les Charcutiers preparent avec des boyaux de cochon enfermez dans un autre boyau, qui s'appelle pour cet effet la robe de l'*andouille*. Il s'en fait aussi avec de la chair hachée, & assaisonné d'oignon, & d'épices. Les *andouilles* de Troyes sont les plus renommées.

Ce mot vient du Latin *indusiola*, selon quelques-uns: mais il y a plus d'apparence qu'il vient d'*andiller*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant la même chose.

ANDOUILLETTE. s. f. Petit ragoût que font les Cuisiniers avec de la chair de veau hachée & des œufs, qu'ils roulent ordinairement en ovale, & dont ils garnissent les potages & les pâtez, & dont ils font des entrées de table.

ANDOUILLERS. s. m. ou ANTOILLIERS. Terme de Venerie. Premiers cors, ou ramûres du bois de la tête du cerf, joignant la meule; ou chevilles les plus basses de chaque perche, ou du marrain du cerf, ou d'un chevreuil. Les *surandouillers* sont les seconds cors.

ANDROGYNE. s. m. & f. Hermaphrodite; qui a les deux natures; qui est mâle & femelle tout ensemble. Un grand nombre de Rabins ont cru qu'Adam avoit été créé *androgyne*: c'est-à-dire, mâle d'un côté, & femelle de l'autre: & que Dieu ne fit que le diviser en deux pour former Eve. Dans les Dialogues de Platon il y a une fable de l'*Androgyne*. Il suppose que certains hommes naissoient doubles, & avec les deux sexes; & parceque cette duplicité de tous les membres leur donnoit beaucoup de force, & de vigueur, ils devinrent insolens jusqu'à declarer la guerre aux Dieux. Jupiter pour reprimer leur audace partagea ces *Androgynes* en deux; ensorte pourtant qu'il est toûjours resté à ces deux moitiez divisées une sorte passion de se reünir: de là vient l'amour entre les deux sexes. Ce mot est Grec, & signifie, *mâle & femelle*.

Les Astrologues appellent Planetes *Androgynes*, celles qui sont tantôt chaudes, & tantôt humides: comme Mercure, qui est sec, & chaud, étant près du soleil, & humide proche de la lune.

ANDROMEDE. s. f. Terme d'Astronomie. C'est l'une des 21. constellations septentrionales. Elle est composée de 24. étoiles, une de la 2. sept de la 3. douze de la 4. & quatre de la 5. grandeur.

ANDROSACE. s. f. Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un demi pied, rondes, velues, dont les fommittez se divisent en six ou sept pedicules qui font comme un parasol. Ses feuilles sont longues, larges, velues, nerveuses comme celles du plantain, dentelées autour, se repandant à terre en rond. Sa fleur est petite, blanche, evasée en haut, & decoupée en cinq pieces. Quand elle est passée, il se forme un petit fruit spherique, gros comme un pois, contenant plusieurs semences oblongues, rougeâtres. Sa racine est menuë, fibreuse. En Latin *androsace vulgaris latifolia annua*, P. TOURNEFORT. Cette plante est aperitive, propre pour l'hydropisie.

Digitized by Google

ANDROSACE, ſe dit d'une autre ſorte de plante qui vient au fond des eaux, & qui eſt appellée par Mr. Tournefort *acetabulum*. Voyez ACETABULUM.

ANDROSÆMUM. ſ. m. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, ligneuſes, rougeâtres. Ses feuilles ſont rangées deux à deux, ſemblables à celles du millepertuis, mais beaucoup plus grandes, vertes au commencement, & qui deviennent enſuite rouges lorſque la ſemence eſt meure. Sa fleur eſt compoſée ordinairement de cinq feuilles jaunes, ſoutenuës par un calice compoſé d'autant de feuilles verdâtres. Lorſqu'elle eſt paſſée, il paroît un fruit ou une eſpece de baye qui noircit en meuriſſant, & qui contient pluſieurs ſemences brunes, aſſez menuës. Sa racine eſt groſſe, ligneuſe. *On l'appelle autrement *toute-ſaine*, en Latin *androſæmum maximum fruteſcens*, C. BAUH. Elle eſt vulneraire, reſolutive, propre pour la pierre & pour chaſſer les vers.

Ce mot vient des mots Grecs ἀνὴρ, genitif de ἀνὴρ, *homme*, & αἷμα, *ſang*; car la plante que les Anciens nommoient *androſæmum*, rendoit du ſuc couleur de ſang.

A N E.

ANEANTIR. v. act. Reduire au neant. Dieu peut *aneantir* toutes les creatures par ſa toute-puiſſance.

ANEANTIR, ſignifie auſſi ſimplement, Ruïner, detruire abſolument; ſe diſſiper; devenir preſque à rien. Combien de villes celebres ont été *aneanties* par les guerres, ou par des embraſemens? Le temps *aneantit* toutes choſes. La grandeur Romaine s'eſt *aneantie*; il n'en reſte plus que l'ombre.

Ce mot vient de ſon primitif *neant*.

ANEANTIR, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, Abolir, detruire. Ce Prince a *aneanti* toutes les loix: il a *aneanti* de grandes maiſons. Ces diſtinctions *aneantiſſent* la Morale Chretienne, PASC. Il y a des gens qui croyent avoir *aneanti* le merite d'une belle femme, en diſant qu'elle n'a pas de politeſſe, M. SC. Il faut *aneantir* nôtre amour propre en preſence de l'amour divin, SAURIN. Les Athées ne ſçauroient *aneantir* l'impreſſion d'une Divinité que forme la vuë de l'Univers, NIC. La foi ne renverſe, & n'*aneantit* pas la raiſon, CL. L'opinion de la deſtinée irreſiſtible va à *aneantir* tout le culte de la Religion, & à éteindre l'amour des vertus, PORT-R. Il y a des gens qui brillent dans l'action & dans le mouvement, & que le repos obſcurcit & *aneantit*, BOUR.

ANEANTIR, ſignifie auſſi, S'abaiſſer; s'humilier extrêmement. St. Paul dit que le Seigneur s'eſt *aneanti* lui-même en ſe faiſant homme, & en prenant la forme d'un eſclave. On affecte des diſtinctions dans les Egliſes mêmes où doit s'*aneantir* toute la gloire humaine, FL. Les Saints s'*aneantiſſent* continuellement en la preſence de Dieu, NIC.

ANEANTISSEMENT. ſ. m. Abolition, deſtruction; diminution d'une choſe; reduction à rien, & au neant. Il n'y a point d'entier *aneantiſſement* dans la nature: Dieu ſeul peut faire cette ſorte d'*aneantiſſement*. Epicure qui étoit ſi perſuadé de l'*aneantiſſement*, ne laiſſe pas d'être inquiet de ce qui ſe paſſera après lui, BAY. On eſt effrayé des idées d'*aneantiſſement*, & de deſtruction qui entrent dans l'image de la mort, AB.

ANEANTISSEMENT, ſe dit figurément en Morale d'une grande humilité; d'un profond abaiſſement. L'*aneantiſſement* abſolu de ſoi-même devant Dieu. Les Myſtiques font conſiſter le pur amour dans l'*aneantiſſement* de toute ſorte de deſirs, & de ſouhaits: c'eſt-à-dire, dans une indifference abſoluë pour toutes choſes.

ANEANTISSEMENT, ſignifie encore, La chute, le renverſement, la decadence d'un Empire, d'une fortune, ou d'une famille. L'*aneantiſſement* de la Monarchie des Aſſyriens. Cette famille eſt tombée dans l'*aneantiſſement*.

ANECDOTES. ſ. f. Terme dont ſe ſervent quelques Hiſtoriens pour intituler l'Hiſtoire, ou la vie ſecrette ou domeſtique des Princes; c'eſt-à-dire, des Memoires qui n'ont point paru au jour, & qui n'y devoient point paroître, parcequ'on y parle ou avec trop de liberté, ou avec trop de ſincerité des mœurs, & de la conduite des perſonnes du premier rang. Ils ont imité en cela Procope, Hiſtorien qui a ainſi intitulé une Hiſtoire qu'il a laiſſée des deſordres, & de la vie privée de Juſtinien & de l'Imperatrice Theodora. C'eſt le ſeul des Anciens qui nous ait laiſſé des *Anecdotes*, & qui ait montré les Princes tels qu'ils étoient dans leur domeſtique. Varillas a fait les *Anecdotes*, ou l'Hiſtoire ſecrette de la Maiſon de Medicis. Mais le titre eſt mal appliqué: ce ne ſont point des *Anecdotes*.

Ce mot vient du Grec *anecdota*, qui ſignifie, Choſes qui n'ont pas paru, qui ont été tenuës ſecretes, qui n'ont pas été données au public.

ANEMONE. ſ. f. Nom qu'on donne à une ſorte de plante, & à ſa fleur. Il y a deux eſpeces generales d'*anemone*, une cultivée, & l'autre ſauvage. Chacune de ces eſpeces eſt encore diviſée en pluſieurs autres, & ſur tout la premiere qu'on cultive avec ſoin dans les jardins à cauſe de la beauté de ſa fleur. Elles pouſſent de leurs racines des feuilles preſque rondes, ſemblables à celles du ciclamen, ou à celles de la mauve, ou à celles du geranium, ou à celles de la ſanicle, aux unes larges, aux autres petites, decoupées les unes profondément, les autres plus legerement, toutes attachées à des queuës. Il s'éleve du milieu de ces feuilles de petites tiges nuës juſqu'environ à leur moitié, garnies en cet endroit de trois feuilles diſpoſées en collet. Ces tiges ſoutiennent en leur ſommet chacune une belle fleur large, ronde, à pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe, ſimple ou double, jaune ou blanche, ou purpurine, ou incarnate, ou bleuë, ou rouge, ou violette, ou diverſifiée de pluſieurs couleurs, ornée quelquefois d'une touffe qu'on appelle la *pluche*. Quand cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit le plus ſouvent oblong, renfermant un noyau chargé de pluſieurs ſemences couvertes chacune d'une coëffe ordinairement cottonceuſe. Sa racine eſt tubereuſe ou noueuſe, garnie de fibres. En Latin *anemone*.

Ce mot vient du Grec *anemos*, *vent*. On a donné le nom d'*anemone* à ces ſortes de plantes, parcequ'elles ſe trouvent dans des lieux expoſez au vent, ou bien parceque le vent eſt propre à faire éclorre leurs fleurs. On dit la fane de l'*anemone*, la peluche ou pluche de l'*anemone*, le vaſe de l'*anemone*, le calice de l'*anemone*, le cordon de l'*anemone*, la culotte de l'*anemone*, la tige de l'*anemone*.

ANEMOSCOPE. ſ. m. eſt un nom que Mr. Guerike Bourguemeſtre de Magdebourg, & grand Mathematicien a donné à une machine de ſon invention, qui fait connoître le changement de l'air & du vent, ou le beau & le mauvais temps, deux ou trois jours avant qu'il arrive. C'eſt un petit homme de bois qui s'éleve ou s'abaiſſe dans une colonne de verre où il eſt enfermé. Le Sr. Comiers a fait voir que ce n'étoit autre choſe que l'application du barometre, & que ce mouvement ne ſe faiſoit que par la peſanteur ou legereté de l'air, dans un Traité qu'il en a donné au public, qui a été inferé dans le Mercure Galant du mois de Mars 1683.

Ce mot vient d'*anemos*, *vent*, & *ſkeptomai*, *je regarde*.

ANETH. ſ. m. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, rondes, fort branchuës. Ses feuilles ſont decoupées preſque en fila-

Digitized by Google

filamens, ſemblables à celles du fenouil, odorantes, mais d'une odeur moins agreable. Ses fleurs ſont en parafol, chacune à cinq feuilles jaunes, diſpoſées en roſe. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits compoſez de deux graines ovales, aplaties & canelées ſur le dos avec une bordure aſſez deliée, d'un goût âcre, approchant auſſi de celui du fenouil, mais moins agreable. En Latin *anethum hortenſe*, C. BAUH. La ſemence d'*aneth* eſt bonne pour diſſiper les vents, pour aider à la digeſtion, pour augmenter le lait des nourrices. J. CHRIST reprochoit aux Juifs qu'ils payoient la dîme de la mente, de l'*aneth* & du cumin, en marquant leur hypocriſie.

Ce mot vient du Grec *ano*, *enhaut*, & *theein*, *courir*, parceque l'*aneth* croît fort vite.

ANEURISMALE. adj. fem. On appelle l'aneuriſme, *tumeur aneuriſmale*.

ANEURISME. ſ. m. C'eſt une tumeur formée par la dilatation d'une artere, ou par la ruption de ſes tuniques. Il y a deux eſpeces d'*aneuriſme*, le vrai ou le faux. Le vrai eſt celui qui n'abandonne point le tuyau de l'artere, & qui a commerce avec le ſang que le cœur y envoye inceſſamment. Le faux occupe les parties voiſines. La cauſe interne du vrai *aneuriſme* eſt une humeur âcre & corroſive qui ronge inſenſiblement la tunique externe de l'artere, deſorte que la membrane interne ne pouvant reſiſter aux ſecouſſes reiterées du ſang arteriel, s'étend & ſe dilate. La cauſe externe vient d'une ponction faite à la tunique externe de l'artere avec une lancette, épée ou autre inſtrument ſemblable, ou de quelque froiſſement, chute, coup, &c. Le faux *aneuriſme* eſt produit par la ruption totale des tuniques de l'artere qui donnent iſſuë au ſang, qui s'extravaſe entre les poroſitez des chairs & de la peau, & qui forme une tumeur.

A N F.

ANFRACTUEUX. adj. m. Terme dogmatique, qui ſe dit particulierement en Medecine des veines, arteres, & autres conduits qui font pluſieurs tours & detours forts irreguliers. Les conduits de l'oreille ſont fort *anfractueux*.

Ce mot vient du Latin *anfractus*, qui ſignifie, *detour*.

On tient que les hommes, & les animaux qui ont le plus de ſillons, ou *anfractuoſités* dans le cerveau, ont plus d'eſprit & de ſagacité que les autres.

A N G.

ANGAR. ſ. m. Appentis. Place couverte d'un demi-comble adoſſé contre un mur, & ſoutenu de piliers diſpoſez d'eſpace en eſpace. Il ſert de remiſe, ou de bucher dans les baſſe-cours.

Ce mot vient de l'Allemand *angen*, qui ſignifie ſimplement, *appentis*, MENAGE. Voyez HANGART.

ANGE. ſ. m. Subſtance ſpirituelle & intelligente, qui tient le premier rang entre les creatures de Dieu: Les Payens appelloient Genies ce que nous appellons *Anges*. Saint Clement d'Alexandrie a cru que les *Anges* avoient un corps. C'étoit auſſi l'opinion d'Origene, & de la plupart des Peres. Aujourd'hui on convient generalement que ce ſont des Intelligences ſpirituelles. Le mot d'*Ange* ſans épithete & en general, s'entend toûjours des *Anges* bienheureux. On compte dans l'Ecriture neuf Hierarchies des *Anges*. Nous avons la ridicule fantaiſie de nous faire accroire, que les cieux ne roulent que pour nous, & que les *Anges* mêmes qui compoſent ces grandes Hierarchies, n'ont été créez que pour avoir ſoin de nos commoditez, LA M. LE V.

ANGE, ſe prend ſpecifiquement pour une de ces creatures qui eſt du neuviéme & du plus bas Chœur de la Hierarchie celeſte, au deſſous des Archanges, &c. L'*Ange* Exterminateur. Un *Ange* de lumiere, c'eſt un bon *Ange*. L'*Ange* de tenebres, c'eſt le Diable. L'Ecriture fait mention de Sathan, & de ſes *Anges*. L'*Ange* gardien, ou le bon *Ange*, eſt celui que dans l'Egliſe Romaine on ſuppoſe que Dieu a commis à la garde de chaque perſonne. Les Platoniciens tenoient de même, que chacun étoit ſous la protection d'un Genie particulier, OR. M. Les Anciens attribuoient aux bons & aux mauvais Genies à-peu-près les mêmes fonctions que les Chretiens attribuent aux *Anges*.

ANGE, ſe dit figurément en parlant de celui qui a une qualité excellente & extraordinaire. Cet Auteur écrit comme un *Ange*. Cet homme peint en *Ange*. Il a la voix d'un *Ange*. Cette fille eſt un *Ange*, un *Ange* mortel; elle a le viſage d'un *Ange*. On dit, qu'un homme vit en *Ange*, quand il vit dans une grande pureté: & pour cette raiſon on a donné autrefois aux Papes, & aux Evêques, le nom d'*Anges*, comme temoigne Du Cange. Dans l'Apocalypſe, ce nom eſt donné aux Paſteurs de pluſieurs Egliſes: l'*Ange* de l'Egliſe d'Epheſe: l'*Ange* de l'Egliſe de Smyrne. On l'a donné auſſi à pluſieurs autres hommes à cauſe de leurs qualitez éminentes: St. Thomas eſt l'*Ange* de l'Ecole, PASC. C'eſt une ſocieté d'hommes ou plutôt d'*Anges*, ID. Mais Madame après tout je ne ſuis pas un *Ange*, MOL. c'eſt-à-dire, Je ne ſuis pas inſenſible, je n'ai pas la ſageſſe d'un *Ange* pour reſiſter à vos charmes.

On appelle des manches d'*Anges*, certaines manches larges dont ſe parent quelquefois les Comediennes, & qui ne vont qu'à la moitié du bras, parcequ'on habille ainſi les *Anges* quand on les peint. Un lit d'*Ange*, eſt un lit ſans colonnes, & dont les rideaux ſont faits en pavillon, retrouſſez & ſuſpendus au plancher. De l'eau d'*Ange*, eſt une eau odoriferante faite de pluſieurs fleurs, comme la fleur d'orange, & d'aromates, comme muſc, canelle. Elle eſt extrêmement agreable.

ANGE, pris abſolument, eſt un nom badin que les Poëtes, & les Amans donnent quelquefois à leurs Maitreſſes. Mon bel *Ange*:

A la fin mes vœux ſont contens,
Amour a ramené mon Ange, THEOPH.

ANGE, en termes d'Artillerie, eſt un boulet de canon fendu en deux, dont les deux moitiez ſont attachées par une chaîne, ou une barre de fer. On en tire ſur la mer pour deſemparer les vaiſſeaux, & pour rompre les cordages, mâts & manœuvres des ennemis.

ANGE, ſe dit des petits moucherons qui naiſſent du vin, & du vinaigre.

ANGE, eſt auſſi un grand poiſſon de mer plat, qui peſe quelquefois juſqu'à cent ſoixante livres; ſa peau eſt une maniere de cuir ſi rude en dehors, qu'on l'employe pour polir l'yvoire & le bois; ſa couleur eſt cendrée ou obſcure en dehors, blanche & douce en dedans; ſa chair eſt cartilagineuſe. En Latin *ſquatina*. Ce poiſſon s'accouple avec la raye, & il en naît une eſpece de raye qu'on appelle *ſquatina raia*.

On dit proverbialement, Rire aux *Anges*, quand on rit ſeul & ſans ſujet: Boire aux *Anges*, quand on ne ſçait plus quelle ſanté on peut boire. On appelle par raillerie les crocheteurs, des *Anges* de greve, à cauſe de leurs crochets qui tiennent lieu d'ailes. On dit auſſi d'un viſionnaire, ou qui a reçu quelque coup violent dans les yeux, qu'il a vu des *Anges* violets.

Ce mot vient du Grec *angelos*, qui ſignifie, *meſſager*, *envoyé*.

ANGEIOGRAPHIE. ſ. f. Il vient du Grec. C'eſt la deſcription des poids, des vaſes, des meſures, des inſtrumens pour l'agriculture. *L'angeiographie* eſt vaſte,

Digitized by Google

vaſte, étenduë, épineuſe. Ferrari, Albert Rubens, Wormius, Sonetius ont écrit de l'*angeiographie*.

ANGEIOLOGIE, ſ. f. C'eſt la partie de l'Anatomie qui traitte des vaiſſeaux, ſçavoir des arteres, des veines, des nerfs & des vaiſſeaux lymphatiques.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *angeion*, *vaiſſeau*, & *logos*, *diſcours*.

ANGELIQUE. adj. m. & f. Qui tient de l'Ange. La Salutation *Angelique*, c'eſt l'Ave Maria, que l'Ange dit à la Vierge lorſqu'il lui annonça le myſtere de l'incarnation.

ANGELIQUE, ſe dit auſſi des choſes parfaites, & excellentes. Une vie *angelique*. Un eſprit *angelique*. Un viſage *angelique*. Une chere *angelique*. On appelle en Theologie St. Thomas, le Docteur *Angelique*.

ANGELIQUE. ſ. f. eſt auſſi une eſpece de boiſſon, qui eſt un hypocras fait de Coindrieu, ou d'autre vin exquis.

ANGELIQUE, eſt auſſi un inſtrument de Muſique à cordes, qui eſt compoſé du luth & du theorbe.

ANGELIQUE. ſ. f. Plante qui pouſſe une groſſe tige à la hauteur de deux ou trois pieds, nouée, creuſe. Ses feuilles ſont aſſez grandes, oblongues, dentelées, rangées ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Ses fleurs ſont en paraſol, à cinq feuilles chacune diſpoſées en roſe, de couleur blanche. Quand cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit compoſé de deux graines un peu longues, étroites, arondies, canelées ſur le dos. Sa racine eſt une tête aſſez groſſe, d'où ſortent pluſieurs racines longues d'environ demi-pied, brunes en dehors, blanches en dedans. Toute la plante a une odeur & un goût aromatiques. En Latin *angelica ſativa*, C. BAUH. Sa racine eſt propre pour fortifier le cœur & l'eſtomac, & pour reſiſter au venin. Il y a pluſieurs autres eſpeces d'*angelique*. Ce nom lui a été donné à cauſe de ſes grandes vertus.

Il y a une *Angelique* d'Arcadie nouvellement decrite dans les Memoires de l'Academie des Sciences, qui a la fleur jaune, la racine noire & touffuë, pluſieurs tiges creuſes, anguleuſes, & hautes d'un pied & demi, avec des branches qui naiſſent des aiſſelles des feuilles. Chaque branche porte en ſon extremité une petite ombelle compoſée de pluſieurs bouquets de fleurs jaunes très-petites, qui ont cinq feuilles, qui naiſſent d'un pericarpe verd gros comme la tête d'une épingle. Sa graine eſt brune, canelée, & ſemblable à celle du carvi. Cette plante eſt âcre, amere & aromatique, & a l'odeur fort differente de l'*Angelique* ordinaire.

ANGELIQUE, ſ. f. Sorte d'anemone blanche à peluche gris de lin.

ANGELIQUEMENT. adv. D'une maniere angelique. Il chante *angeliquement*.

ANGELOT. ſ. m. eſt une eſpece de petit fromage quarré qu'on fait en Brie, qui eſt fort gras & excellent. On l'appelle *angelot* de Brie.

ANGELOT, ou ANGE, eſt encore une eſpece de monnoye d'or fin qui étoit en uſage vers l'an 1340. & qui valoit 75. ſols d'argent ſous Philippe de Valois. Elle étoit de 33. au marc; & peſoit environ 5. deniers; quelquefois plus quelquefois moins. Il y en a eu de divers poids & de divers prix. Les *angelots* portoient l'image de l'Ange Saint Michel, qui tenoit une épée à la main droite, & à la gauche un Ecu chargé de trois fleurs de lys, ayant à ſes pieds un ſerpent. Il y en a eu d'autres qui avoient la figure d'un Ange, lequel portoit les Ecus de France, & d'Angleterre accolez; battus du temps de Henri VI. Roi d'Angleterre. Ils furent frappez pendant que les Anglois étoient maîtres de Paris.

ANGELUS, eſt une priere à la Vierge qui commence par le mot d'*Angelus*, & qui ſe fait trois fois le jour, lorſqu'on ſonne trois petits coups de la cloche, & par trois fois, pour avertir de la faire. On appelle cela autrement *le pardon*, parcequ'on gagne des indulgences en la recitant. Les petits coups que l'on ſonne s'appellent auſſi *l'angelus*.

ANGEMME, ANGENE, ou ANGENIN. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une fleur factice & imaginaire qui a ſix feuilles, qui reſſemble à la quintefeuille, à la reſerve que ſes feuilles ſont arrondies, au lieu d'être pointuës, comme celles de la quintefeuille. Elles ſont quelquefois percées: ce qu'il faut expliquer en blaſonnant. Pluſieurs croyent que ce ſont des roſes d'atour ou d'ornement faites de rubans, de broderies, ou de perles: & ce mot vient de *ingemmare* Italien, c'eſt-à-dire, *adornar di gemme*. On les a encore nommées *achefmes*, *de axmare*, *coëffer*. On dit encore en Picard, *Achefmer*; pour dire, *Coëffer*; & *achefmes* ſe diſoit autrefois pour toutes ſortes d'ornemens.

ANGHIVE. ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar, dont il y a deux eſpeces. Le grand *anghive* produit ſon fruit de la groſſeur à-peu-près d'un œuf de poule. Ce fruit eſt d'un rouge d'écarlate, & d'un goût excellent. Celui du petit *anghive* n'eſt pas plus gros que ſont les groſeilles. La decoction des racines du petit *anghive* guerit de l'ardeur d'urine & de la gravelle.

ANGISCOPE. ſ. m. Voyez MICROSCOPE; c'eſt la même choſe.

ANGLE. ſ. m. Terme de Geometrie. C'eſt un eſpace indefini enfermé par l'inclination de deux lignes l'une vers l'autre, qui enfin ſe couppent en ſe rencontrant, & font l'*angle* au point de leur interſection. Le point où les lignes inclinées ſe rencontrent s'appelle *point ou ſommet* de l'*angle*. L'*angle droit* ſe forme, quand une ligne tombe perpendiculairement ſur une autre: mais quand elle tombe obliquement, & qu'elle ne s'approche pas beaucoup, elle forme un *angle* qui s'appelle *obtus*; & ſi elle eſt fort inclinée, elle forme un *angle aigu*. La grandeur des *angles* ſe meſure, non par la longueur des lignes qui les font; mais par leur inclinaiſon. Un *angle rectiligne*, eſt celui qui ſe fait par la rencontre de deux lignes droites inclinées ſur un même plan. Il eſt d'un plus grand uſage que les autres. Ainſi quand on dit un *angle* ſimplement, cela s'entend d'un *angle* rectiligne. Le curviligne eſt celui qui ſe fait de deux lignes courbes. *Angle mixte*, ou mixti-ligne, eſt un *angle* compoſé d'une ligne droite, & d'une ligne courbe. L'*angle ſpherique*, eſt un *angle* compris ſous deux lignes dont la ſuperficie eſt ſpherique, & qui s'entrecouppent. Un *angle droit ſpherique* ſe meſure par un quart; un *angle obtus ſpherique* par plus d'un quart; & l'*angle aigu ſpherique* par moins d'un quart de circonference. Un *angle plan*, eſt celui qui ſe fait ſur une ſuperficie unie. Celui-ci ſe fait en pluſieurs manieres, qui ont des noms differens chez les anciens Geometres. On appelle, *angle connu*, celui qui ſe fait d'une ligne droite qui touche ou qui couppe un cercle. *Angle lunulaire*, qui eſt en forme d'un croiſſant, qui ſe fait de deux lignes courbes qui ſe couppent, dont l'une eſt convexe, & l'autre concave. Si de deux points de la circonference on tire deux lignes juſqu'au centre du cercle, il s'y forme un *angle* qu'on appelle *angle au centre*: & ſi le même arc de cercle ſervant de baſe commune on tire deux autres lignes à la circonference, cette *angle* s'apelle *angle à la circonference*. *Angle* dans un ſegment, eſt celui qui ſe fait par deux lignes droites tirées des deux extremitez du ſegment à quelque point de ſa circonference. L'*angle* d'un ſegment, eſt l'*angle* que fait la circonference d'un cercle avec une ligne droite, qu'on appelle la corde. *Angle ciſſoide*, eſt l'*angle* interieur qui ſe fait de deux lignes circulaires convexes qui ſe couppent. *Angle ſiſtroïde*, qui a la figure d'un ſiſtre;

polecoïde, qui a la figure d'une hache, ou d'une coignée, &c. *Angle ſolide*, qui ſe fait de plus de deux ſuperficies inclinées l'une vers l'autre, qu'on appelle vulgairement *carne*. Le ſommet d'un cône eſt un *angle ſolide*, parcequ'il eſt compoſé de pluſieurs plans qui ſe rencontrent en un point, & où ſe forme l'*angle ſolide*. Les *angles* ſe meſurent par les degrez d'un cercle diviſé en 360. degrez, dont le centre eſt dans l'interſection des lignes des *angles*. Ainſi on dit, un *angle* de 60. de 90. de 120. degrez, &c. L'*angle* ſe deſigne ordinairement par trois lettres, dont celle du milieu marque le point où les deux lignes ſe touchent. Ce point où les deux lignes ſe couppent, s'appelle la pointe de l'*angle*.

Les Anatomiſtes appellent les *angles* des yeux, les endroits où la paupiere ſuperieure ſe joint avec l'inferieure. Il y en a deux; l'un auprès du nez, qu'on appelle le *grand angle*, ou l'*angle interne*; & l'autre vers les temples, appellé le *petit angle*, ou l'*angle externe*. On les nomme autrement les *coins* des yeux.

ANGLE, en termes de Fortification, ſe dit de ceux que forment les diverſes lignes qui ſervent à fortifier. L'*angle* du centre eſt formé dans le centre du polygone, par deux demi-diametres qui de là vont aux deux extremitez les plus proches du polygone. L'*angle* du polygone, eſt celui qui ſe fait à la pointe du baſtion par la rencontre des deux baſes, ou des deux côtez du polygone. L'*angle* du flanc, ou de la courtine, eſt celui qui a pour ſes côtez le flanc, & la courtine, ſur laquelle il tombe à plomb ordinairement. L'*angle flanqué*, eſt la pointe du baſtion, ou le concours des deux faces du baſtion. L'*angle flanquant exterieur*, ou l'*angle de tenaille*, eſt celui qui ſe fait par deux faces des baſtions, ſi elles étoient prolongées. L'*angle flanquant interieur*, eſt celui que fait la ligne rafante ſur la courtine. *Angle de l'épaule*, eſt celui qui eſt formé par le flanc & la face du baſtion. *Angle diminué*, eſt l'*angle* que fait la face du baſtion avec le côté exterieur du polygone. *Angle ſaillant*, que quelques-uns appellent *angle vif*, eſt celui dont la pointe eſt en dehors de la place; ou qui preſente la pointe vers la campagne. *Angle rentrant*, ou *angle mort*, autrement *angle de tenaille*, eſt celui dont la pointe rentre dans le corps de la place; comme ceux des petits forts, qui ont la figure d'une étoile.

En Architecture, l'*angle* d'un mur eſt le point, ou l'encoignûre, où ſes deux faces, ou ſes deux côtez viennent à s'unir, & à ſe terminer enſemble. En general, les Ouvriers appellent *angles*, les pieces d'encoignûre qui ſervent dans les compartimens.

On appelle auſſi les *angles* d'un bataillon, les ſoldats qui terminent les rangs & les files, ou qui ſont ſur les ailes d'un corps rangé en bataille: & on appelle, Emouſſer les angles d'un bataillon, quand on retranche les hommes qui ſont aux quatre encoignûres, enſorte que d'un bataillon quarré on en faſſe un octogone, qui preſente par tout de piques ſans laiſſer aucun intervalle vuide.

Ce mot *angle* vient du Latin *angulus*.

ANGLE'. adject. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une croix, ou ſautoir, quand il y a des figures mouvantes de ſes angles: comme, la croix de Malte des François eſt *anglée* de quatre fleurs de lys.

ANGLET. ſ. m. Terme d'Architecture. Petite cavité feuillée en angle droit, comme ſont celles qui ſeparent les boſſages, ou pierre de refend.

ANGLEUSE. adj. f. eſt une épithete qui ſe donne à des noix, quand elles ne ſe peuvent arracher qu'avec peine, & par morceaux de leur coque; parceque la ſubſtance de la noix eſt enfermée dans des petits angles ou recoins. En Latin *nux lignoſa*.

ANGLICISME. ſ. m. Façon de parler Angloiſe. Cet homme parle aſſez bien François; mais il eſt ſujet à faire des *angliciſmes*.

ANGLOIS. ſ. m. Creancier fâcheux. La puiſſance redoutable des *Anglois* en France, & les ravages qu'ils y firent pendant les longues guerres entre Philippe de Valois, & Edoüard III. pour la ſucceſſion à la Couronne, après la mort de Charles le Bel, donnerent lieu à cette expreſſion. Le peuple appella *Anglois*, tout creancier trop dur, & trop preſſant. Marot s'en eſt ſervi dans ce ſens. Paſquier atteſte qu'on le diſoit encore de ſon temps: & il rapporte ces vers adreſſez au Roi François I.

Et aujourd'hui je fais ſolliciter
Tous mes Anglois, *pour mes dettes parfaire*,
Et le payement entier leur ſatisfaire.

ANGLUICHURE. ſ. f. Eſpece de baudrier qui ſert aux Veneurs à porter un cor de chaſſe.

ANGOISSE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie, Douleur amere, & violente. Il ſe dit plus communément des afflictions de l'eſprit. Il a ſenti de cruelles *angoiſſes* en apprenant la mort de ſon fils. Les ſonges le faiſoient rire dans les *angoiſſes* de la mort, VOIT. Leur ſalut eſt en danger dans cette terre de tribulation, & d'*angoiſſe*, PAT. J'ai ſçu vos peines, & vos *angoiſſes*, qui marquent ſi bien le zéle dont vous êtes embraſé, DU BOIS.

Ce mot vient du Latin *anguſtia*.

Poires d'Angoiſſe, ſont des poires de mauvais goût, âpre, qui prennent à la gorge, que Menage dit avoir été ainſi nommées d'un village qui eſt en Limoſin du même nom, où elles furent trouvées en l'an 1094.

Poire d'Angoiſſe, eſt auſſi une eſpece de cadenas qui s'ouvre par un reſſort, & qu'on met dans la bouche d'une perſonne pour l'empêcher de crier au ſecours, ou pour la forcer à donner ſon argent.

On dit auſſi au figuré, On lui a bien fait avaler des *poires d'angoiſſe*; pour dire, qu'on lui a dit beaucoup de choſes fâcheuſes dont il n'a oſé ſe plaindre.

ANGUILLADE. ſ. f. Coups de fouët; & ſe dit particulierement de ceux qu'on donne avec une peau d'anguille. Regnier dit dans ſes Satires, M'eut donné l'*anguillade*, & puis m'eut laiſſé là.

ANGUILLADE, a ſignifié autrefois, Tromperie: & ce mot étoit venu en ce ſens de la farce de Pathelin, parcequ'il promit au Marchand de lui faire manger d'une belle anguille pour avoir ſon drap.

ANGUILLE. ſ. f. Poiſſon de riviere long & menu, de la figure d'un ſerpent, dont la peau eſt ſi gliſſante, qu'on ne la peut tenir dans les mains. Elle a la bouche aſſez grande, & garnie de petites dents, avec deux nageoires auprès des ouïes. La chair en eſt gluante, & viſqueuſe, ROND. Les *anguilles* demeurent dans la bourbe, & ne ſe pêchent en abondance que dans les inondations, & quand les eaux ſont troubles. On a decouvert avec le microſcope, que les *anguilles* ont la peau écaillée comme les autres poiſſons. En Latin *anguilla*.

ANGUILLE *de ſable*, eſt un petit poiſſon de mer long comme la main, gros comme le pouce, de couleur bleuë ſur le dos, & argentine au ventre. Sa tête eſt menuë & ronde; ſon muſeau eſt oblong & pointu; ſa bouche eſt petite. Il ſe trouve dans le ſable ſur les rivages de la mer en Angleterre. Il eſt bon à manger. Jonſton l'appelle *ſandilz. Anglorum, id eſt, anguilla de arena.*

On dit que les *anguilles* frayent avec les ſerpens. Abraham Mylius dans un Traité qu'il a fait de l'origine des animaux, enſeigne la maniere de faire des *anguilles* par artifice. Il dit qu'il faut couppet deux gazons au mois de Mai, couverts de roſée, puis les mettre l'un ſur l'autre,

Digitized by Google

tre, enforte qu'ils ſe touchent par la partie herbuë. Quelques heures après qu'ils auront été ſur le bord d'un vivier échauffez par le ſoleil, il en ſortira une infinité d'*anguilles*.

On dit proverbialement, Ecorcher l'*anguille* par la queuë; pour dire, Commencer une affaire par où il la faut finir. C'eſt une *anguille* de Melun, il crie devant qu'on l'écorche; pour dire, il a peur ſans ſujet. Ce proverbe vient de ce qu'un nommé l'*Anguille* bourgeois de Melun, qui repreſentoit en une Comedie le perſonnage de St. Barthelemy, voyant l'Executeur le couteau à la main, qui faiſoit ſemblant de le vouloir écorcher, ſe mit à faire un grand cri avant qu'il le touchât: ce qu'on trouva ſi plaiſant, que cela a donné cours au proverbe. On dit auſſi, Il y a *anguille* ſous roche; pour dire, Il y a quelque myſtere caché ſous ce qu'il dit, ou ſous ce qu'il fait. Il s'échappe comme une *anguille*; pour dire, il diſparoit ſans qu'on le puiſſe retenir, ſans qu'on s'en apperçoive. On dit encore, Rompre l'*anguille* au genou; pour, Se mocquer des gens qui prennent une maniere de faire quelque affaire qui n'eſt pas propre pour y reüſſir. On diſoit autrefois, Rompre l'andouille au genou, dans le même ſens.

ANGUILLERS, ou ANGUILLE'ES. Terme de Marine. Canaux qui regnent à fonds de cale à côté de la carlingue pour conduire les eaux à la pompe.

ANGULAIRE, adj. m. & f. Qui a des angles. Côté *angulaire*. Il ne ſe dit gueres que de la pierre fondamentale qu'on met à la premiere aſſiſe d'un bâtiment, qui fait l'angle, ou le coin du bâtiment.

On dit figurément en termes de l'Ecriture, que JESUS-CHRIST eſt la pierre *angulaire* de l'Egliſe: ce qui eſt fondé ſur la Prophetie, *Lapidem quem reprobaverunt, factus eſt in capite anguli.*

ANGUSTI-CLAVE, ſ. m. Robe, ou tunique ornée de boutons étroits en forme de tête de clou. Les Chevaliers Romains portoient l'*anguſti-clave*, & les Senateurs le lati-clave, DANET. Mr. Dacier pretend que l'*anguſti-clave* étoit une robe bordée de deux bandes de pourpre plus étroites que celles du lati-clave.

A N I.

ANICROCHE, ſ. f. Terme bas & populaire, qui ſignifie, Embaras, difficulté. Cet homme trouve toûjours quelque *anicroche* en ſon chemin.

ANIL, ſ. m. Plante du Breſil haute d'environ deux pieds, reſſemblant au romarin. Ses feuilles ſont rondes, aſſez épaiſſes. Ses fleurs ſont ſemblables à celles des pois, de couleur rougeâtre. Elles ſont ſuivies de gouſſes longues & recourbées, contenant des ſemences ſemblables à celles des raves, de couleur d'olive. Toute la plante a un goût amer & piquant; on en tire l'inde, & l'indigo.

ANILLE, ſ. f. Terme de Blaſon. C'eſt une figure en forme de deux crochets adoſſez, & liez enſemble, dont chacun a la figure d'un C, ou d'un *ſigma* Grec. Il portoit d'azur à une *anille* d'argent entourée d'une couronne de gueules. Quelques-uns la confondent mal à-propos avec celle du fer qui ſoutient la meule du moulin. *Anille* eſt ainſi nommée, parceque c'étoit d'abord un fer qui ſe mettoit comme un anneau autour des moyeux pour les fortifier. On a appellé auſſi *anilles*, des croix ancrées, qui ſont faites en forme d'*anille*. Autrefois on appelloit auſſi *anille*, une potence d'eſtropiez des jambes, ou de vieilles: ce qui eſt derivé du mot *anus*, *vieille*.

ANIMADVERSION, ſ. f. Prononcez le *d*. Terme de Palais. Correction. L'allegation temeraire d'un fait ſi faux merite l'*animadverſion* de la Cour.

ANIMADVERSION, ſe dit auſſi dans le Dogmatique, pour ſignifier quelques notes ou obſervations, que les

Critiques font ſur quelques Auteurs: comme, les *Animadverſions* ſur Petrone.

ANIMADVERSION, ſignifie auſſi, Conſideration, remarque. La raiſon qui fut alleguée meritoit quelque *animadverſion*, quelque reflexion. Le mot d'*animadverſion* n'eſt point du tout en uſage en ce dernier ſens.

Ces mots viennent du Latin *animadverſio*, d'*animadverto*.

ANIMAL, ſ. m. Corps animé qui a du ſentiment, & du mouvement. Les Philoſophes comprennent l'homme ſous le genre d'*animal*, & le definiſſent, *Animal* raiſonnable. Ils y enferment auſſi les oiſeaux, les poiſſons, & les inſectes. Mais dans le diſcours ordinaire on entend ſeulement par ce mot les bêtes à quatre pieds qui vivent ſur la terre; un bœuf, un cheval, &c. St. Auguſtin rapporte, que beaucoup de perſonnes ſcrupuleuſes étendoient juſqu'aux *animaux* la defenſe de la loi, *tu ne tueras point*. Ils ſe fondoient ſur quelques paſſages de l'Ecriture, où Dieu a égard aux *animaux*, comme s'ils avoient quelque principe de raiſon. Il dit qu'il redemandera le ſang de l'homme de la main des *animaux*, Gen. ch. 9. Et dans le même endroit il contracte alliance tant avec Noé, qu'avec tout *animal* vivant, & toutes les bêtes de la terre. C'eſt l'orgueil de l'homme qui lui fait croire que tous les *animaux* ont été créez pour lui, & qu'il a ſur eux un empire deſpotique, LA M. LE V. Nous avons un pouvoir royal ſur les animaux; mais il ne doit pas être tyrannique, ID. Deſcartes a depouillé les *animaux* de toute intelligence, & les a mis au rang des machines, qui ne ſont mûës que par reſſorts. Le Pere Daniel a refuté l'hypotheſe de Deſcartes. Il pretend que les *animaux* ne ſont point deſtituez de connoiſſance, & qu'il eſt impoſſible d'expliquer tous leurs mouvemens, & toutes leurs ſenſations par les loix de Mechanique. Voyez AUTOMATE. Quoiqu'il en ſoit, les *animaux* avec leur ſeul inſtinct, ſont ſouvent plus ſages que l'homme avec la raiſon, OE. M. Ariſtote, Pline, Solin, & Elien ont écrit l'Hiſtoire des *Animaux* chez les Anciens. Aldrovandus, Geſner, Jonſton en ont écrit pluſieurs volumes entre les Modernes.

Les *animaux* ſe diviſent en *animaux* terreſtres, aquatiques, oiſeaux, amphibies, inſectes, &c. Les *animaux* terreſtres ſont ou *animaux* à quatre pieds, ou *animaux* reptiles. Ceux qui ſont à quatre pieds, ou bien ils ont le pied fourchu, comme les bœufs; ou ils l'ont ſolide, comme les chevaux; ou ils l'ont diviſé en pluſieurs doigts, comme les chiens, les loups, les lions. Les autres diviſions des *animaux* ſe trouveront dans les mots d'*Oiſeau*, *Poiſſon*, *Reptile*, &c.

On appelle par injure *animal*, un homme lourdaut, groſſier, ſtupide. Quel gros *animal*! Celui qui vous a dit cela eſt un vrai *animal*. Elle aime le plus fot *animal* qui jamais eut la forme d'homme, GOMB. Dans certaines terres nouvellement decouvertes, à peine ſont-ce des hommes que les habitans: ce ſont des *animaux* à figure humaine, FONT. C'eſt un dangereux *animal* que l'*animal* qui porte juppe & coëffe, P. COM.

ANIMAL, en termes de Blaſon, reçoit pluſieurs épithetes differentes. Quand les *animaux* ſont repreſentez en leur aſſiette naturelle, on les appelle *paſſans*. On appelle la brebis *paiſſante*, & le lion *rampant*. Quand ils ſont en autre aſſiette, il la faut exprimer: comme *debout*, *couché*, *courant*, *en pied*, &c. Le cheval ſe cabrant eſt appellé *poulain gay*, ou *effrayé*, ou *forcené*; le loup *raviſſant*; le taureau *furieux*; la licorne *ſaillante*; le chat *effarouché*, ou *heriſſonné*; le belier & le bouc *ſautans*. Quand l'Ecu en contient au delà de ſeize, on dit qu'ils ſont *ſemez*, ou *ſans nombre*.

ANIMAL, ALE. adj. Qui appartient au corps ſenſitif. La vie *animale*. Les facultez *animales*. Les Philoſophes admettent des eſprits naturels, vitaux, & *animaux*,

Digitized by Google

maux, pour faire toutes les fonctions *animales*. Duncan Medecin de Montpelier a expliqué toutes les fonctions *animales* par une voye nouvelle & mechanique apres Willis Anglois. Les *esprits animaux* ne sont autre chose que les parties les plus subtiles, & les plus agitées du sang. A la vuë des objets les sens sont émus; & aussi-tôt il se fait un épanchement des *esprits animaux*, qui coulent du cerveau comme d'un reservoir vers les parties exterieures du corps, pour leur faire prendre la posture, & les mouvemens qui conviennent à cet objet. En même temps cette circulation, ou ce debordement d'*esprits animaux* qui sortent du cerveau, causent dans l'ame une émotion plus ou moins sensible, à proportion de l'abondance des *esprits animaux*, LE P. L. Si le sang est subtil, il produit beaucoup d'esprits *animaux*; & s'il est grossier, il en forme peu, MAL. Le vin est si spiritueux, que les esprits du vin font des esprits *animaux* tout formez, ID.

En Morale on oppose la partie *animale*, qui est la partie sensuelle, & charnelle, à la partie *raisonnable*, qui est spirituelle.

Leurs connoissances ne changent point cette maniere *animale* de ne concevoir les choses que par les sens, NIC.

ANIMATION. f. f. qui se dit en Medecine du temps où l'ame est infuse dans le corps de l'homme. L'*animation* du fœtus n'arrive qu'après les 40. jours.

ANIME. f. f. ou Gomme anime. C'est une espece de resine jaunâtre & transparente, qui distille par l'incision qu'on fait à un arbre de la Nouvelle Espagne. Elle ressemble à l'encens; mais ses larmes sont plus grosses. Pour être bonne il faut qu'elle soit blanchâtre, ou jaunâtre, citrine au dedans lorsqu'on la rompt, d'un goût, & d'une odeur agreable; & qu'elle se consume facilement quand on la jette sur des charbons allumez. Il y a deux autres sortes de *gomme anime*, qu'on nous apporte des Indes Orientales; mais elles ont moins de vertu. L'une ressemble en quelque maniere à la myrrhe. L'autre qui est en petites larmes, est moins jaunâtre, & moins transparente que celle qui vient de la Nouvelle Espagne. En Latin *anime*, ou *gummi anime*. On s'en sert pour les parfums à cause de son odeur agreable. On l'employe aussi exterieurement dans les affections froides de la tête, & des nerfs; dans les paralysies, & dans les caterres.

ANIME. Espece d'armure ancienne. Voyez CORNEILLE.

ANIMER. v. act. Donner la vie; mettre une ame dans un corps pour lui donner du sentiment, & du mouvement. Dieu *anima* l'homme d'un souffle de vie, ARN. Les Platoniciens posoient des Intelligences dans tous les astres, pour les mouvoir, & les *animer*, DAC. Quand le cœur est tranquille, & que rien ne le remuë, on n'est gueres plus *animé* que si l'on étoit mort, LE CH. DE M.

ANIMER, se dit figurément des Peintres, des Sculpteurs, qui donnent un air de vie à leurs ouvrages, & semblent rendre leurs figures vivantes. Ce Sculpteur *anime* le marbre. Les tableaux de ce Peintre sont fort *animez*.

ANIMER, se dit aussi parmi les Maîtres à dancer, en parlant du pas; & signifie, Prendre un air plus vif en s'élevant sur la pointe du pied. Allons: *animez* vôtre pas.

ANIMER, signifie aussi, Encourager; exciter à la vengeance, au combat, à des entreprises. Le Prelat *animoit* le peuple à bien faire par son exemple, DU PIN. Le General *animoit* lui-même ses soldats à monter à la breche, LA CHAP. Le vin fait *animer* un Amant trop timide, OR. M. Pourquoi *animez*-vous cet Auteur à entreprendre un Ouvrage au dessus de sa capacité? Vous avez trouvé assez d'obstacles pour vous *animer* à vaincre; & mes actions vous ont donné assez d'esperance, pour ne vous pas rebuter, P. DE CE. Au combat de la flûte *animet* deux bergers, BOI. *Animé* d'un regard je puis tout entreprendre, RAC.

ANIMER, signifie encore, Rendre sensible. Je pourrois de ma plainte *animer* une souche, GOMB.

On dit aussi, qu'un Orateur *anime* son discours; qu'il *anime* les passions, quand par la vivacité, & le feu de son action, il touche, & émeut ses auditeurs. Rien n'est plus ennuyeux qu'un Predicateur qui n'*anime* point ce qu'il dit. On dit dans le même sens, *Animer* une compagnie, ou une conversation, c'est-à-dire, l'égayer. Une raillerie fine *anime la conversation*, & la rend plus piquante, BELL. Un peu d'amour *anime* son imagination, & l'échauffa à-propos, M. SC.

On dit d'une Belle, qu'elle est *animée*, pour dire, qu'elle est plus vive, & plus brillante; qu'elle a pris un nouvel éclat. Elle étoit *animée* d'une beauté capable de toucher, VOIT. On dit au contraire d'une beauté fade, & languissante, qu'elle n'est point assez *animée*.

Les Jeux, & les Amours qui voloient autour d'elle,
Animoient ses appas, & la rendoient plus belle.

ANIMER, signifie encore, Irriter, échauffer. Une response si incivile *anima* encore plus le Roi. Il paroissoit fort *animé*; c'est-à-dire, fort irrité, & fort en colere. On dit d'un cheval, qu'il s'*anime*; pour dire, qu'il fait paroître une nouvelle vigueur.

ANIMÉ, ÉE. part. pass. & adj. Les services des vrais amis ont quelque chose d'*animé* qui previent jusqu'à nos desirs, ST. ÉV. Dans ce sens il signifie, Vif, actif.

ANIMÉ, en termes de Blason, se dit d'un cheval qui est en action, & qui montre un desir de combattre. On le dit même de sa tête seule, & c'est lorsque l'œil est de different émail. Il porte d'or au cheval de sable, *animé* de gueules.

ANIMOSITE'. f. f. Passion de l'ame qui nous fait temoigner de la colere, de la haine, du ressentiment contre quelcun. Ces parties plaident avec beaucoup d'*animosité*. Gardez vous de deguiser vos *animositez* sous des apparences de zéle, ST. ÉV. Les soldats s'acharnerent au combat avec tant d'*animosité*, que la nuit seule les separa.

ANIS. f. m. Plante qui pousse une tige ronde, rameuse, creuse, veluë. Ses feuilles sont un peu rondes, decoupées en leurs bords, blanchâtres, odorantes, semblables à celles du persil. Ses fleurs sont en parasol, composées de cinq petites feuilles blanches. Sa semence est petite, canelée, de couleur grise verdâtre, d'une odeur, & d'un goût doux avec quelque peu d'acrimonie agreable. Sa racine est menuë. En Latin *anisum*. La semence d'*anis* est bonne pour dissiper les vents, pour appaiser les coliques, pour aider à la digestion. On l'appelle *anis vert*, pour la distinguer de l'*anis* couvert qui est une espece de dragée qu'on fait en couvrant cette semence de sucre. On nomme autrement l'*anis* couvert, *anis à la Reine*, ou *petit Verdun*.

ANIS *de la Chine*, ou *de Sibery*, est une semence qui a la figure & la grosseur de celle de la coloquinte, de couleur tanée, luisante; d'une odeur, & d'un goût de nôtre *anis*, mais plus forts. Elle naît dans un capsule épaisse & dure, à un arbre qui croît en la Chine. Les Orientaux en mêlent dans leur forbet, & dans leur thé pour les rendre plus agreables. Le bois de cet arbre nous est apporté en grosses buches grisâtres, qui ont l'odeur de l'*anis*. Il est employé par les Ebenistes, & les Tabletiers.

ANIS *des Indes*. Voyez ZINGI.

A N N.

ANNA. f. m. Petite bête du Perou, dont il sort une odeur qui infecte les lieux où elle passe les nuits.

ANNAL,

ANNAL, ALE. adj. Qui ne dure qu'un an. C'eſt une commiſſion *annale*. On le dit auſſi de tout ce qui revient tous les ans. Une fête *annale*. Les Lettres de Chancelerie ſont *annales*; elles ſont nulles après l'an expiré: comme, Committimus, Relief d'appel, & autres. Il faut obtenir des Lettres de ſurannation après l'an. Les arrêts pour les tailles ſont la plupart reputez *annaux*.

ANNALES. ſ. f. plur. Hiſtoire qui rapporte les événements d'un Etat par ordre Chronologique. Les *Annales* Eccleſiaſtiques de Baronius. Les *Annales* de France. Les *Annales* de Corneille Tacite.

ANNALISTE. ſ. m. Hiſtorien qui écrit les Annales.

ANNATE. ſ. f. Droit que le Pape ſe fait payer ſur tous les Benefices Conſiſtoriaux, lorſqu'il donne les Bulles ou d'un Abbaye, ou d'un Evêché. C'eſt le revenu d'une année, qui a été taxé ſelon l'évaluation du revenu du Benefice, faite au temps du Concordat. Les autres Benefices, qui ne ſont point Conſiſtoriaux, ne payent point l'*annate*, & les proviſions s'expedient ſur une ſimple ſignature. Ce fut Jean XXII. qui introduit les *Annates* en France. Il pretendoit que le revenu de la premiere année de chaque Benefice vaquant lui appartenoit; & de là ce droit fut appellé *Annate*. Boniface IX. les confirma à ſes ſucceſſeurs par une Decretale. Clement VII. ordonna que de tous les Benefices de France il prendroit la moitié du revenu pour lui, & pour l'entretien des Cardinaux. Les Papes ont pris auſſi pendant quelque temps tous les fruits des Abbayes pendant la vacance, & generalement l'*Annate* de tous les Benefices vaquans en quelque ſorte que ce fût, même en Regale, & en Patronage lay, juſqu'à l'Ordonnance de Charles VI. de l'an 1385. qui remedia à tous ces abus, & entrepriſes. Les Rois, & les Parlemens ſe ſont toûjours oppoſez aux *Annates*, comme à un tribut odieux que les Papes avoient impoſé ſur tous les Benefices du Royaume. Le Concile de Bâle même, dans la ſeſſion XII. & XXI. en 1431. abolit les *Annates*, & ce Decret fut inſeré dans la Pragmatique Sanction, dreſſée à Bourges en preſence de Charles VII. Cependant par le Concordat entre Leon X. & François I. en 1516. on ne parla point des *Annates*, & la Pragmatique Sanction fut ſupprimée.

ANNEAU. ſ. m. Bague qu'on met au doigt pour quelque ceremonie, ou par un pur ornement. On s'en ſervoit anciennement pour approuver un acte, & le rendre plus authentique; comme un teſtament, &c. On l'appelloit *annulus ſignatorius*, *ff. de verb. ſignif.* L'*anneau* d'un Evêque fait partie de ſes ornemens Pontificaux. Les Rois de France, & les Empereurs inveſtiſſoient anciennement les Evêques, & les Archevêques, en leur donnant la Croſſe, & l'*Anneau*. L'*anneau* eſt un gage du mariage ſpirituel de l'Evêque avec ſon Egliſe. Le doigt *porte-anneau* s'appelle *ſalutaris*. Les Brefs Apoſtoliques ſont ſcellez de l'*anneau du Pêcheur*, en cire rouge. Ce ſceau s'appelle l'*anneau du Pêcheur*, parcequ'on ſuppoſe que St. Pierre, qui étoit Pêcheur, en a uſé le premier, & les Papes s'en ſervent après lui. Il n'y avoit à Rome que les Senateurs, & les Chevaliers qui puſſent porter des *anneaux* d'or. Pline même pretend qu'au commencement les ſeuls Senateurs avoient droit de le porter, quand ils avoient été envoyez en Ambaſſade; car alors l'*anneau* d'or leur ſervoit de cachet, & ils le portoient par honneur le reſte de leur vie. Mais dans la ſuite tous les Senateurs, & les Chevaliers en portoient. Le reſte du peuple en portoit de metal; & de là vient qu'Annibal envoya à Carthage deux muids d'*anneaux* des Romains qu'il avoit deffaits: mais ce n'étoient pas des *anneaux* d'or. Depuis le droit de porter des *anneaux* d'or fut avili.

Les Empereurs le conſererent aux affranchis: & enfin Juſtinien par ſa Nov. 98. le communiqua à tous les affranchis qui devenoient citoyens Romains par l'acte de leur affranchiſſement.

Menage derive ce mot de *anellus*, qui ſe trouve dans Ciceron pour *annulus*. Voyez la Mothe le Vayer ſur la maniere de diverſes nations à porter des *anneaux*, & ſur tout des Indiens. Seneque a declamé coutre la vanité des femmes, qui portoient un ou deux patrimoines à chaque doigt, parcequ'elles portoient des *anneaux* de grand prix.

En termes de Marine, les *anneaux* des vergues ſont des *anneaux* attachez de diſtance en diſtance aux deux grandes vergues. *Anneaux* de fabords, ſont des boucles de fer d'une mediocre groſſeur, qui ſervent à fermer, & à ſaiſir les mantelets des fabords. L'*anneau* de l'ancre s'appelle auſſi *arganeau*.

ANNEAU, ſignifie auſſi, un cercle de matiere ſolide qui ſert à attacher quelque choſe. Il y a des *anneaux* aux ports, & aux quais pour attacher les bateaux. Un *anneau* pour pendre des rideaux. Un *anneau* de clef. Un *anneau* de corde pour faire un nœud coulant.

En termes de Blaſon, l'*anneau* eſt un cercle dont on meuble les Ecus. Il eſt tantôt tout uni, tantôt avec un chaton garni de pierres precieuſes. L'*anneau* eſt le ſymbole de la fidelité: ce qui eſt cauſe qu'on en donne dans les épouſailles, & que les Prelats en portent, pour montrer qu'ils ſont époux fidelles de leur Egliſe. C'étoit auſſi le ſymbole de l'ingenuité chez les Romains, quand l'Empereur le donnoit à un affranchi; comme il paroît dans le titre *de jure aur. ann.*

ANNEAU, ſe dit auſſi des boucles dont ſont compoſées pluſieurs chaînes.

ANNEAU, ſe dit encore des boucles qui ſe font par la friſure des cheveux.

On appelle en termes d'Aſtronomie l'*anneau* de Saturne, un *anneau* lumineux, ou cercle plat, & mince qui environne cette Planete, & tourne autour d'elle. On en attribuë la decouverte à Mr. Huygens. Après avoir long temps obſervé cette Planete, il apperçut deux bras, ou deux pointes qui ſortoient du corps de la Planete en droite ligne. Il reconnut enſuite que ces deux bras formoient une anſe; & parcequ'après de continuelles obſervations il apperçut toûjours la même figure, il en conclut que Saturne étoit environné d'un *anneau* ſolide, & permanent. Il produiſit ſon nouveau ſyſtême de Saturne en 1659. Le plan de cet *anneau* eſt incliné au plan de l'Ecliptique de 31. degrez, ſelon Mr. Huygens. Il tourne autour de ſon axe. Quand on le voit de front, il paroît rond; & lorſqu'on ne le voit qu'obliquement, il paroît ovale; & ſon grand diametre eſt double du petit, ſelon l'obſervation de Campani. Quand il eſt vu de profil, & qu'il montre directement ſa circonference, il ne paroit point du tout, parcequ'il ne peut reflechir la lumiere du ſoleil. Cela arrive quand Saturne eſt au 20. ou 21. degré de la Balance, ou au 20. degré des Poiſſons, dans lequel il entrera au commencement de 1702.

ANNEAU Aſtronomique, eſt un petit *anneau* de metal diviſé en degrez, que l'on tient ſuſpendu par un *anneau* plus petit; pour prendre à l'aide d'une alidade la hauteur des aſtres, & meſurer les lignes acceſſibles & inacceſſibles ſur la terre.

ANNEAU Univerſel, eſt un quadran univerſel, compoſé de deux *anneaux* perpendiculaires entr'eux, dont l'un repreſente l'Equateur, qui contient les heures aſtronomiques, & l'autre le Meridien, qui contient les degrez de latitude, avec un diametre commun qui repreſente l'axe du monde, & ſur lequel ſont marquez les lignes du Zodiaque, diviſez de cinq en cinq, ou de dix en dix; ou bien les mois de l'année diviſez auſſi de

Digitized by Google

cinq en cinq, ou de dix en dix. Il ſert à connoître les heures univerſellement par toute la terre.

On dit proverbialement, Ne mets à ton doigt *anneau* trop étroit; c'eſt un des ſymboles de Pythagore, qui ſignifie, qu'il ne faut point faire d'alliance inégale.

ANNE'E. ſ. f. Voyez An.

ANNELER. v. act. Friſer les cheveux par anneaux. On le dit auſſi d'une cavale qu'on boucle. *Anneler* une cavale.

ANNELE', E'E. part. Il ne ſe dit que des cheveux *annelez*, ou friſez par boucles. Mais il commence à vieillir. Elle avoit les cheveux *annelez*, B. Rab. Beaux cheveux *anneler*. écueil de ma franchiſe, Ramp.

ANNELET. ſ. m. Petit cercle rond pour attacher des choſes legeres. Les *annelets* en Blaſon ſont ſouvent des meubles dont on charge les Ecus, parceque c'étoit autrefois une marque de Nobleſſe, de grandeur, & de Juriſdiction: & c'eſt pour cela que les Prelats recevoient leur inveſtiture *per baculum & annulum*.

Annelets, en termes d'Architecture, ſont de petits membres quarrez que l'on met au chapiteau Dorique au deſſous du quatre de rond. On les nomme auſſi filets, ou liſteaux. *Annelets* ſe prennent auſſi quelquefois pour les baguettes, ou petites aſtragales.

ANNELURE. ſ. f. Friſure de cheveux par boucles, & par anneaux.

ANNEXE. ſ. f. Ce qui eſt uni, ou joint, & qui eſt dependant, ou fait partie d'autre choſe. Les *annexes* qu'un teſtateur fait de ſon vivant à l'heritage qu'il a legué, ſont compriſes dans les legs, Pat. Le Prieuré de St. Eloy eſt une *annexe* de l'Archevêché de Paris. Cette terre eſt une *annexe* de ſon fief, qu'il peut demembrer.

ANNEXER. v. act. Joindre; attacher quelque choſe à une autre. On ne le dit qu'en parlant d'affaires. Le Roi a *annexé* la charge de Preſident à celle de Lieutenant General. Il a *annexé* un tel droit à un tel Office. Il a *annexé* cette terre à ſon domaine. On a *annexé* cette Cuie à ce Prieuré. Le Roi Charles VIII. en 1486. *annexa* la Provence à la Couronne.

Annexé, e'e. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent du Latin *annectere*, *joindre*, *attacher*.

ANNILLES. ſ. f. Terme de Blaſon. Fers de moulin. La famille de Monfort en Gueldres porte d'argent à trois *annilles*, ou fers de moulin, de gueule. Voyez Anille.

ANNIVERSAIRE. adj. m. & ſ. & ſubſt. Fête, ou ceremonie qui ſe fait tous les ans à certain jour. La dedicace d'une Egliſe eſt une fête *anniverſaire*. On fait encore à St. Germain des Prez le ſervice, ou l'*anniverſaire* de Childebert.

Ce mot vient de *annus*, & de *verto*, *ce qui ſe fait tous les ans*, *l'an revolu*.

ANNOBLIR. Voyez Anoblir.

ANNONCE. ſ. f. Publication. Il ſe dit des promeſſes, ou du compliment que font les Comediens ſur leur theatre, pour avertir qu'ils joueront les jours ſuivans telles ou telles pieces. Le chef d'une troupe ſe reſerve les affiches, & les *annonces*. On le dit auſſi des publications des mariages qui ſe font dans les Egliſes de la Religion. C'eſt ce qu'on appelle chez les Catholiques, *Publication de bans*. On publie ordinairement trois *annonces*.

ANNONCER. v. act. Publier; apprendre à tout le monde. On *annonce* au prône les fêtes de la ſemaine. Les Comediens ont *annoncé* une nouvelle piece. Vous *annoncerez* l'Evangile juſqu'aux extremitez de la terre, Arn. Seigneur, les cieux *annonceront* vos loüanges, Port-R.

En mille écrits fameux la ſageſſe tracée
Fut à l'aide des vers aux mortels annoncée, Boi.

Annoncer, ſe dit auſſi des propheties, & des revelations. Les Prophetes ont *annoncé* J. Christ pendant pluſieurs ſiecles. L'Ange vint *annoncer* à la Vierge qu'elle concevroit un fils. Caſſandre m'*annonçoit* jamais que des malheurs.

Annoncer, ſignifie encore, Inſtruire, avertir, faire ſçavoir. Je vous *annonce* la paix. Je me ſuis precipité pour vous *annoncer* une ſi bonne nouvelle. Bon Dieu! que m'*annoncez*-vous là? Viens-tu tranquillement m'*annoncer* le trepas? Rac. Une grande naiſſance, ou une grande fortune *annonce* le merite, & le fait plutôt remarquer, La Br.

Un devot orgueilleux n'admet de ſainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art compaſſées,
Par la demarche & l'air ſont d'abord annoncées,
Art de P.

ANNONCIADE. ſ. f. Eſt un Ordre de Chevalerie inſtitué en 1355. par Amedée Comte de Savoye. Il fut d'abord appellé l'*Ordre du Laqs d'amour*, à cauſe d'un braſſelet de cheveux treſſez en laqs d'amour, qu'une femme preſenta au Comte de Savoye. St. Maurice, Patron de la Savoye, pendoit au collier, lequel étoit compoſé de roſes d'or, émaillées de rouge, & de blanc, & jointes par des laqs d'amour. Amedé VIII. Duc de Savoye, lequel fut élu Pape par le Concile de Bâle ſous le nom de Felix V. changea en 1494. l'Ordre du laqs d'amour, en celui de l'*Annonciade*, & fit mettre l'image de la Vierge en la place de St. Maurice; & au lieu des laqs d'amour il fit mettre des cordeliers. On y ajoûta les paroles de la ſalutation Angelique à la Vierge. Il y a auſſi des Religieuſes de l'*Annonciade*, qu'on appelle autrement, *les Celeſtes*, ou *les Filles bleuës*, parcequ'elles ſont vetuës de bleu.

ANNONCIATION. ſ. f. Nouvelle que l'Ange Gabriel apporta à la Vierge du myſtere de l'Incarnation. On le dit auſſi de la fête où l'on celebre ce myſtere, qui eſt le 25. de Mars. On le dit même encore de l'image qui repreſente le myſtere de l'*Annonciation*. Voilà une belle *Annonciation*.

Tous ces mots viennent du verbe *annuntiare*.

ANNOTATION. ſ. f. Commentaire ſuccinct, ou remarque qu'on fait ſur un livre, ſur un écrit, pour en éclaircir quelques paſſages, ou pour en tirer quelques inductions, & conſequences. Les Critiques du dernier ſiecle ont fait de doctes *annotations* ſur tous les Auteurs Claſſiques. Leurs Bibles étoient falſifiées par des verſions heretiques, & des *annotations* impies, Mauc.

ANNOTER. v. act. Terme de Palais, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe: Dès qu'on fait le procés à quelcun par contumace, on fait ſaiſir, & *annoter* tous ſes biens; c'eſt-à-dire, on met des affiches, & panonceaux ſur ſes heritages, pour marque qu'ils ſont ſaiſis, & en la main du Roi.

Ces mots viennent du verbe Latin *annoto*, de *nota*.

ANNUEL, elle. adj. Ce qui revient tous les ans, ou qui finit au bout de l'an. Une fête, ou ceremonie *annuelle*. Le mouvement *annuel* de la terre. Une charge, une commiſſion *annuelle*. Une rente fonciere, *annuelle*, & perpetuelle.

On appelle auſſi le droit *annuel*, certain droit qu'on nomme autrement *la Paulette*, du nom de Paulet qui en fut l'inventeur l'an 1604. & qui en fut auſſi le premier partiſan. Il fut taxé au 60. denier du prix auquel les charges furent alors évaluées. On le paye tous les ans aux parties caſuelles, pour faire paſſer, & conſerver à ſes heritiers la charge qu'on poſſede; faute de payement du droit *annuel*, ſi celui qui eſt revetu d'une charge vient à mourir, elle eſt vacante au profit du Roi. Voyez Paulette.

Annuel. ſ. m. eſt une Meſſe qu'on dit tous les jours pendant

Digitized by Google

pendant l'année de deuil depuis la mort d'un defunt ; pour le repos de ſon ame. C'eſt un Prêtre pauvre ; il lui faut faire donner un *annuel*.

ANNUELLEMENT. adv. Toutes les années. Cette rente ſe paye *annuellement* à un tel jour.

ANNULAIRE. adj. m. C'eſt une épithete qu'on donne au quatriéme doigt de la main, parcequ'on y mettoit autrefois les bagues, & les anneaux. On l'appelle autrement *le Medecin*, parceque c'eſt de ce doigt-là qu'on ſe ſert quand on veut delayer quelque drogue pour faire un remede.

ANNULAIRE, ſe dit auſſi de pluſieurs autres parties, parcequ'ils reſſemblent à un anneau. Il y a dans le cerveau une apophyſe *annulaire* qui embraſſe la moelle allongée. Le ſecond cartilage du larinx eſt appellé *annulaire*, ou cricoïde ; il environne le larinx. Le poignet, & le tarſe ont un ligament *annulaire* qui les environne comme un bracelet. L'anus eſt fermé par un muſcle qu'on appelle *annulaire*, ou ſphincter.

ANNULLER. v. act. Terme du Palais. Rendre nul ; caſſer un acte, un jugement, une procedure. Les Requêtes du Palais caſſent, & *annullent* comme attentat toutes les procedures qui ont été faites au prejudice du renvoi. Le Conſeil caſſe tout ce qui a été fait au prejudice de l'inſtance de reglement de Juges, ou de l'évocation. On *annulle* les mariages, les contrats, les teſtamens qui ne ſont pas valables par les loix.

Menage derive ce mot de *annullare*, qui ſe trouve dans de bons Auteurs Latins. Ce mot vient de *nullus*, *nul*.

ANNULLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ANNUS. ſ. m. Racine du Perou, longue & groſſe comme le pouce. Elle eſt d'un goût amer, & les Indiens la mangent cuite. Ils croyent qu'elle ôte la puiſſance d'engendrer.

A N O.

ANOBLIR. v. act. Rendre noble. Il n'y a que le Roi qui puiſſe *anoblir*. En 1484. le Roi Charles VIII. accorda le privilege d'*anoblir* à la charge de Secretaire du Roi. Tous les Offices de la Couronne *anobliſſent* ; comme celle de Chancelier, de Garde des Sceaux, de Conſeiller d'Etat, &c. Quand la coutume s'établit en France d'attacher aux grandes Charges du Royaume le privilege d'*anoblir*, il n'y avoit que le quatriéme deſcendant qui fût noble. Il falloit remonter juſqu'au biſayeul. La dignité même de Chancelier, ni de Premier Preſident n'*anobliſſoient* pas encore du temps du Roi Jean, DE LAUNOY. Les Offices de judicature, même dans les Cours ſouveraines, n'ont aquis que bien tard le privilege d'*anoblir*. On trouve des lettres d'anobliſſement pour des Maîtres des Requêtes, des Preſidens au Mortier, des Procureurs Generaux, &c. juſqu'à la fin du XVI. & au commencement du XVII. ſiecle, ID. Voyez NOBLESSE. Les Conſeillers du Parlement jouiſſent des privileges de la Nobleſſe ; mais elle ne paſſe point à leurs enfans. Cependant ſi le pere, & l'ayeul ont exercé la charge de Conſeiller au Parlement, & l'ont poſſedée juſqu'à la mort, la nobleſſe eſt acquiſe à leur poſterité, L'OYS. Il y a des Echevinages en France qui *anobliſſent*. En Allemagne l'Empereur ſeul peut *anoblir*, à l'exclusion des Electeurs, & des autres Princes. Voyez ENNOBLIR. Il y a des païs où l'on dit, que le *ventre anoblit* ; c'eſt-à-dire, que la nobleſſe vient du côté des femmes, & elles la tranſmettent à leur poſterité.

ANOBLIR, ſe dit auſſi figurément en parlant du langage. C'eſt, le rendre plus beau, plus vif, plus mâle. *Anoblir* ſon ſtile, ABL.

ANOBLI, IE. part. paſſ. & adj. Il eſt auſſi ſubſtantif.

De temps en temps on fait des recherches des nouveaux *anoblis*.

ANOBLISSEMENT. ſ. m. Titre par lequel on eſt anobli. Les *anobliſſemens* ſe font en pluſieurs manieres ; par terres, par privileges, en donnant un Ordre de Chevalerie, &c. Avoir des lettres d'*anobliſſement* pour ſoi, & pour ſes enfans nez, & à naître. Les *anobliſſemens* ont été introduits en France par Philippe le Bel.

Ces mots viennent du Latin *nobilis*, qui vient du verbe *noſco*.

ANODIN, INE. adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des remedes qui par leur chaleur douce, & par leur humidité temperée calment, & appaiſent les douleurs. On les appelle auſſi paregoriques. Il y en a d'autres à qui on donne ce nom, mais improprement : ce ſont ceux qui aſſoupiſſent, & qui font dormir. Les vrais *anodins* s'appliquent exterieurement ſur la partie qui ſouffre. Tels ſont l'oignon, le lis, la racine de guimauve, les feuilles de mauve, de violette, de ſureau, &c.

ANOLIS. ſ. m. Eſpece de lezard. Il a la tête plus longue, & le ventre plus jaunâtre que le lezard. Il a le dos verd, avec des rayes griſes & bleuës, depuis la tête juſqu'à la queuë. Il eſt long d'un pied & demi, & aſſez gros. Il jette la nuit des cris aigus. On le trouve dans l'Ile de la Guardeloupe.

ANOMAL, ALE. adj. Terme de Grammaire. Il ſe dit des verbes qui dans leur conjugaiſon ne ſuivent pas la regle ordinaire, & commune. Il y a dans toutes les langues des verbes *anomaux*, des inflexions de mots *anomales*, & irregulieres.

ANOMALIE. ſ. f. ſe dit en Grammaire de l'irregularité de la conjugaiſon de pluſieurs verbes, ou dans la declinaiſon des noms ; comme, Aller, mourir, &c. *Aller* a au preſent de l'Indicatif, Je *vais*, tu *vas*, il *va*, &c. *Oeil* fait au plurier *yeux*.

ANOMALIE, en termes d'Aſtronomie, ſignifie une irregularité apparente dans le mouvement des Planetes. On a obſervé que les Planetes ne ſe meuvent pas toûjours également, ou ſur leurs excentriques, ou ſur leurs épicycles, & que leur mouvement eſt tantôt plus vite, & tantôt plus lent : c'eſt ce qu'on appelle *anomalie*. Les Aſtronomes reduiſent l'inegalité de leurs mouvemens afin de ſupputer leurs cours, & les éclipſes avec plus de juſteſſe. On appelle de même *anomalie de l'obliquité du Zodiaque*, le balancement, ou la libration de la ſphere tantôt vers un pôle, tantôt vers l'autre ; & *anomalie des équinoxes*, un mouvement de libration, par lequel la ſphere paroît ſe mouvoir d'Orient en Occident, & alternativement d'Occident en Orient : c'eſt ce qui fait que les étoiles paroiſſent s'avancer par des mouvemens inegaux, & irreguliers. Voyez Ozanam ſur la Theorie des Planetes.

Ce mot vient d'a privatif, & *nomos*, *loi*.

ANONA. ſ. m. Arbre des Indes, dont les feuilles ſont oblongues-rondes, vertes & luiſantes par deſſus, ondueuſes lorſqu'on les écraſe entre les mains. Ses fleurs ſont compoſées de trois feuilles triangulaires, blanchâtres en dedans, d'un verd clair en dehors. Son fruit eſt de figure conique, gros comme un citron ordinaire, verd par dehors, & canelé, blanchâtre par dedans, plein d'une moelle ſucculente, d'un goût & d'une odeur agreables. Il contient pluſieurs ſemences dures. Hermans l'appelle *anona Indica pomo viridi* ; Rochefort *cachimas ſauvage*, & Dutertre *cachimas épineux*.

Il y a une autre eſpece d'*anona* qui eſt le guanabane d'Oviedo: Voyez GUANABANE. Il y en a une autre que Dutertre appelle *momin*. Voyez MOMIN.

ANONYME. adj. Qui n'a point de nom, ou qui le

Digitized by Google

cache. Auteur *anonyme*. On dit auſſi, un livre *anonyme*, quand on ignore le nom de celui qui l'a fait. Deckerus Avocat de la Chambre Imperiale de Spire, & Placcius de Hambourg, ont fait un Traité des livres *anonymes*. Il y a je ne ſçai quoi d'honnête, & de modeſte dans la timidité d'un Auteur qui ſe cache, & qui ſe produit *anonyme* dans le monde, BAILL. L'humilité de ces Auteurs qui ſe tiennent derriere leur Ouvrage *anonyme*, & qui laiſſent tomber à terre les loüanges qu'on leur donne, eſt bien rare en ce ſiecle, OE. M.

Ce mot vient du Grec *anonymos*, qui ſignifie, *ſans nom*.

ANORDIE. ſ. f. Tempête de vent de Nord, qui s'éleve en certains temps ſur les côtes de la Nouvelle Eſpagne, & dans les Iles du Mexique.

A N R.

ANRAMITACO. ſ. m. Plante de l'Ile de Madagaſcar qui croît à la hauteur de deux coudées. Au bout de ſes feuilles qui ſont longues d'une paume, elle pouſſe une fleur creuſe, & un fruit en forme d'un petit vaſe avec un couvercle par deſſus. Après la pluye ſes fleurs ſont pleines d'eau, & chacune en peut contenir environ un demi ſetier.

A N S.

ANSE. ſ. f. Ce qui ſert à tenir, ou à manier diverſes ſortes d'utenciles. L'*anſe* d'un panier. L'*anſe* d'une aiguiere doit être faite en forme de croſſe. L'*anſe* d'une marmite, d'un cadenas. On a vu des Orfevres à Mexique faire un chauderon avec ſon *anſe* mobile tout d'un coup, & d'une ſeule fonte, comme temoigne Lopez de Gomara.

Ce mot vient d'*anſa* Latin, qui ſignifie le même.

On appelle auſſi l'*anſe* d'une cloche, la partie par où elle eſt ſuſpenduë dans une groſſe piece de bois qu'on appelle *mouton*. On appelle *anſe* dans une balance le point où elle eſt ſuſpenduë; c'eſt-à-dire, le centre du mouvement.

ANSE, en termes de Marine, eſt une baye, ou une grande plage de mer qui entre dans les terres, dont les rivages ſont échancrez, ou courbez en arc. La grande *anſe* de Nanquin eſt celle de la Chine, qui contient une grande étenduë de côte. En Occident on appelle *anſe*, un petit enfoncement de mer qui eſt entre deux caps, ou pointes de terre, plus petit que le golfe, ou que la baye.

En Architecture on appelle une voute en *anſe* de panier, quand elle eſt ſurbaiſſée, & quand elle n'a pas ſon plein cintre. Il y en a de rampantes, & de biaiſes. C'eſt auſſi un ornement de ſerrurerie, compoſé de deux enroulemens oppoſez.

On dit proverbialement de ceux qui mettent les mains ſur les hanches pour quereller quelcun, ou par fierté, qu'ils font le pot à deux *anſes*. Les ſervantes appellent l'*anſe* du panier, le profit qu'elles font à ferrer la mule.

ANSEATIQUE. Voyez HANSE.

ANSETTE. ſ. f. Petite anſe. Les Orfevres appellent *anſettes*, les anſes d'une taſſe.

ANSETTES. Terme de Marine. Voyez ANCETTES.

ANSPECT. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un levier.

ANSPESADE. ſ. m. Bas Officier d'Infanterie qui eſt au deſſous du Caporal, & qui eſt pourtant au nombre des hautes payes. Il y a quatre ou cinq *Anſpeſades* par Compagnie. Le Roi en mit juſqu'à 9. en 1668. Les *Anſpeſades* ſont exempts de faction.

A N T.

Ce mot vient de l'Italien *lanca ſpezzada*, ou *lance rompuë*. C'étoit autrefois un Gendarme, ou Cavalier demonté, qui n'ayant plus moyen de ſervir dans la Gendarmerie, demandoit une place honorable dans l'Infanterie, où on le faiſoit ſervir avec quelque diſtinction de paye, ou de ſervice, au deſſus des ſimples fantaſſins; mais au deſſous des Officiers.

A N T.

ANTAGONISTE. ſ. m. & f. Adverſaire; celui qui eſt d'un parti oppoſé ſur quelque conteſtation. Ce Seigneur vous conteſte cette Charge, ce Gouvernement, cette terre: vous avez là un dangereux *antagoniſte*. Cardan avoit un redoutable *antagoniſte* en la perſonne de Scaliger; il le contrarioit en toutes choſes.

On appelle en Medecine des muſcles *antagoniſtes*, ceux qui ont des fonctions contraires, comme le releveur, & l'abaiſſeur des yeux; le releveur les fait mouvoir en haut, & l'abaiſſeur en bas. On les appelle *antagoniſtes*, parcequ'ils ſemblent ſe combattre.

Ce mot vient du Grec *antagonizomai, coutrà luctor, je combats contre quelcun*.

ANTALIUM. ſ. m. Petit coquillage fait en tuyau, long d'environ un pouce & demi, gros par un bout comme une groſſe plume, & par l'autre comme une plume menuë, ayant de petites lignes creuſes droites, qui vont d'un bout à l'autre, de couleur blanche, ou blanche verdâtre. Il ſe trouve ſur les rochers, & au fond de la mer. Il enferme un vermiſſeau marin. L'*antalium* eſt refoluif, & deſiccatif.

ANTAMBA. ſ. m. Bête feroce de l'Ile de Madagaſcar. Elle reſſemble à un leopard. Elle habite dans les montagnes, où elle ne deſcend que pour dechirer les hommes, & les animaux qu'elle rencontre.

ANTAN. ſ. f. L'année precedente. Il n'eſt en uſage qu'en ces phraſes: Des neiges d'*antan*. Une figue d'*antan*.

Ce mot vient de *ante annum*, NIC. Il eſt tout-à-fait bas & populaire.

ANTANAIRE. adj. m. Terme de Fauconnerie. Il ſe dit de l'oiſeau, qui a le pennage de l'année precedente ſans qu'il ait mué; comme qui diroit, *pennage d'antan*.

ANTARES. Nom que les Aſtronomes donnent à une étoile de la premiere grandeur, qui eſt dans le ſigne du Scorpion. On l'appelle autrement *le cœur du Scorpion*.

ANTARCTIQUE. adj. Terme d'Aſtronomie. C'eſt l'épithete du pôle Meridional, ou Auſtral, qui eſt oppoſé au pôle Arctique, ou Septentrional. Les étoiles voiſines du pôle *antarctique* ne paroiſſent jamais ſur nôtre horiſon. Proche du pôle *Antarctique* on a obſervé quatre étoiles en forme de croix. Cette conſtellation s'appelle croiſade. Elle ſert à diſcerner le pôle à ceux qui navigent dans l'hemiſphere Meridional.

Ce mot vient de *anti, contre, & arctos, ourſe*; parceque l'Ourſe eſt la conſtellation plus proche de l'étoile pôlaire du Nord.

ANTE. Voyez ENTE.

ANTECEDENT. ſubſt. m. Terme de Logique. C'eſt la premiere propoſition d'un enthymême, ou d'un argument qui n'a que deux membres. J'accorde l'*antecedent*, & nie la conſequense. On s'en ſert auſſi au Palais, & dans le Dogmatique, en parlant des choſes paſſées: & alors il eſt adjectif; comme, les ſiecles *antecedens*. On dit au Palais, Il y a deux jugemens *antecedens*; pour dire, precedens. On s'en ſert auſſi en Theologie: Si la volonté eſt portée au bien par une neceſſité *antecedente*, la liberté n'eſt plus qu'une chimere,

Digitized by Google

tucre, puiſque la volonté ne peut plus choiſir, LE P. DESCHAMPS. Si les évenemens ne ſont pas déterminez par un Decret *antecedent*, Dieu ne peut pas les prevoir, & ils ſont le pur ouvrage de la Fortune, PORT-R.

ANTECESSEUR. ſ. m. Profeſſeur, ou Lecteur de Droit dans une Univerſité. Ce terme n'eſt gueres uſité que dans les Ecoles de Droit.

Ce mot vient du Latin *antecessor*.

ANTECHRIST. ſ. m. Ennemi de J. CHRIST; ſeducteur; tyran qui doit regner ſur la terre. L'Ecriture nous apprend que l'*Antechriſt* doit établir ſon trône dominant à Babylone, M. DE M. Tous les Peres, ſans en excepter un ſeul, ont cru que l'*Antechriſt* ſeroit un ſeul homme; qu'à la verité il auroit pluſieurs precurſeurs; mais ils conviennent que l'*homme de peché*, le *fils de perdition*, ou ce qui eſt la même choſe, l'*Antechriſt* viendra à la fin du monde, pour faire la derniere épreuve des Elus, & l'exemple le plus éclatant de la vengeance de Dieu avant le jugement prochain. Les Proteſtans au contraire appliquent à l'Egliſe Romaine, & au Pape qui en eſt le Chef, tous les traits, & tous les caracteres que l'Apocalypſe a attachez à l'*Antechriſt*. Ainſi, ſelon eux, l'*Antechriſt* ſeroit plutôt un corps d'Egliſe corrompuë, & une longue ſuite de Papes perſecuteurs, qu'un homme particulier, ID. Ce fut dans le Synode de Gap tenu en 1603. qu'ils remuërent cette queſtion, & il y fut reſolu d'inſerer un article dans leur Confeſſion de foi, par lequel le Pape étoit declaré l'*Antechriſt*. Le Pape Clement VIII. en fut piqué au vif, & Henri IV. ſe trouva offenſé de ce que les Reformez l'avoient par là declaré un ſuppôt de l'*Antechriſt*, BENOIT. Cette doctrine de l'*Antechriſt* eſt mepriſée dans la Reforme, M. DE M. La doctrine du Pape *Antechriſt* eſt ſi capitale, que c'eſt le fondement de la Reformation, JU. Grotius a ſoutenu que Caligula étoit l'*Antechriſt*.

On appelle auſſi figurément *Antechriſts*, les perſecuteurs de l'Egliſe, & de la ſaine doctrine. Il viendra des *Antechriſts* qui tâcheront de ſeduire les Fidelles.

On dit auſſi en badinant des enfans acariâtres, que ce ſont de petits lutins, des *Antechriſts*.

Ce mot vient de *anti*, & de *Chriſtos*.

ANTENNE. ſ. f. ou VERGHE. Terme de Marine. C'eſt la piece de bois ſuſpenduë à une poulie qui croiſe le mât à angles droits, à laquelle la voile eſt attachée. *Antenne* ſe dit ſur la Mediterranée, & *vergue* ou *verghe* ſur l'Ocean. La grande *antenne*, ou *vergue*. Les *antennes* ne ſervent qu'à pouſſer le navire en avant.

Ce mot vient de la preposition *ante*.

ANTEPENULTIEME. adj. m. & f. Terme de Grammaire. C'eſt la troiſiéme ſyllabe d'un mot en, commençant à compter par la derniere. Les Grecs mettent des accens aigus ſur l'*antepenultiéme*. Un dactile a ſon *antepenultiéme* longue. On le dit auſſi en matiere de rang. Cet écolier eſt l'*antepenultiéme* de la ſeconde decurie. C'eſt l'*antepenultiéme* vers du ſecond livre de ce Poëme. On ne s'en ſert qu'au College.

ANTER. Voyez ENTER.

ANTERIEUR, EURE. adj. Terme de Palais. Ce qui eſt devant eu égard au temps. *Anterieur* en datte. *Anterieur* en hypotheque. On ne peut penſer ſans fremir que Dieu, par un Decret *anterieur*, ait reſolu de rendre preſque tous les hommes malheureux, OR. M.

ANTERIEUR. Ce qui eſt devant eu égard au lieu, ou à la ſituation. Ainſi on dit, la partie *anterieure* de la tête.

ANTERIEUREMENT. adv. Auparavant. Il a été colloqué en ordre *anterieurement* à vous.

ANTERIORITE. ſ. f. Priorité de datte, d'hypotheque.

ANTES. ſ. m. Pilaſtres d'Ordre Toſcan, que les Anciens mettoient aux coins des murs des temples, ou aux coins des édifices. Les *antes*, ou pilaſtres ſortent du mur, & ont une ſaillie d'une huitiéme partie de leur front, quand il n'y a point d'ornement ſur le mur qui ait plus de ſaillie. La ſaillie du pilaſtre doit égaler celle des ornemens.

Ce mot vient du Latin *ante*, *devant*.

ANTESTATURE. ſ. f. Terme de Fortification. C'eſt une traverſe, ou petit retranchement fait avec des paliſſades, ou des ſacs à terre, dont on ſe couvre à la hâte, pour conſerver, ou diſputer le reſte d'un terrain, dont l'ennemi a gagné quelque partie.

Ce mot vient de *antestare*.

ANTHELIX. ſ. m. C'eſt la partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de ſa cavité. On lui a donné ce nom, parcequ'elle eſt oppoſée au tour exterieur appellé *helix*.

ANTHERA. ſ. f. Petit corps jaune qui ſe trouve au milieu de la roſe: il eſt aſtringent, propre pour fortifier les gencives.

ANTHOLOGIE. ſ. f. On a donné ce nom à un Recueil d'épigrammes de divers Poëtes Grecs.

Ce mot vient du Grec *anthos*, *fleur*, & *lego*, *je recueille*.

ANTHORA. ſ. f. Eſpece d'aconit qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, ferme, angueuſe, garnie de feuilles rangées alternativement, ſemblables à celles du napellus, decoppées en des parties plus étroites, d'un goût amer. Ses fleurs repreſentent en quelque maniere une tête couverte d'un heaume, de couleur jaune-pâle, d'une odeur qui n'eſt point deſagreable. Quand cette fleur eſt paſſée, il ſe forme un fruit à pluſieurs gaines membraneuſes, renfermant des ſemences anguleuſes, noirâtres. Sa racine eſt compoſée de deux navets de couleur brune en dehors, blancs en dedans, garnis de beaucoup de fibres, d'un goût amer. En Latin *aconitum ſalutiferum ſeu anthora*, C. BAUH. On dit que la racine de l'*anthora* eſt bonne contre la peſte, contre la morſure des bêtes venimeuſes, & contre le poiſon de l'aconit, & du napellus; ſur tout contre celui de la racine d'une eſpece de renoncule, appellée *thora*, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. Pluſieurs la croyent pourtant ſuſpecte, & ne conſeillent point de s'en ſervir.

ANTHOS. ſ. m. Mot Grec qui ſignifie *fleur* en general. Cependant les Apoticaires donnent ce nom par excellence à la fleur du romarin.

ANTHRAX. ſ. m. Eſpece de tumeur maligne appellée autrement *charbon*. Ce mot eſt Grec, & ſignifie, un charbon allumé. Voyez CHARBON.

ANTHROPOGRAPHIE. ſ. f. Science qui traitte de l'homme. Riolan le fils a donné le nom d'*Anthropographie* à ſa grande Anatomie. Voyez ANTHROPOLOGIE.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *anthropos*, *homme*, & *grapho*, *je decris*.

ANTHROPOLOGIE. ſ. f. Terme de Theologie. Façon de parler humaine. Lorſque l'Ecriture attribuë à Dieu un trône, des bras, des paſſions de joye, ou de triſteſſe, ce ſont là des *anthropologies*; parceque l'Ecriture s'exprime à la maniere des hommes.

ANTHROPOLOGIE, ſe dit auſſi de la ſcience qui traite de l'homme. Elle a deux parties, la *Pſychologie*, qui traitte de l'ame, & l'*Anatomie*, qui traitte du corps. On l'appelle auſſi *Anthropographie*.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *anthropos*, *homme*; & *logos*, *diſcours*.

ANTHYLLIS. ſ. m. Plante qui pouſſe pluſieurs petites tiges couchées par terre, branchuës, rougeâtres. Ses feuilles ſont petites, ſemblables à celles de la lentille, ou plutôt de la chamæfice, d'un goût ſalé, couvertes le plus ſouvent, de même que les branches, d'une eſpece de ſamure. Ses fleurs naiſſent parmi les

Digitized by Google

feuilles, & sont composées de quatre petites feuilles blanches-purpurines. Elle ne fait qu'une seule racine noirâtre. En Latin *anthyllu maritima, chamæsica fimula*, C. BAUH. Le nom d'*anthyllu* a été donné à plusieurs autres plantes.

ANTIAPOPLECTIQUE. s. m. & adj. Remede propre contre l'apoplexie. Tels sont les sels volatils de sel armoniac, de corne de cerf, d'urine, l'eau theriacale, le romarin, la sauge, le pouliot.

ANTIASTHMATIQUE. s. m. & adj. Remede propre contre l'asthme. Tels sont l'eryſimum, l'hyſope, le martube, la nicotiane, les fleurs de soufre.

ANTI-CABINET. s. m. Grande piece entre la salle & le cabinet.

ANTICHAMBRE. s. f. Chambre qui est immediatement avant la chambre du maitre du logis, ou toute autre chambre d'un appartement regulier. Il se plaint qu'on l'a laiſſé attendre une heure dans l'*antichambre*. Un bel appartement doit avoir *antichambre*, chambre, & cabinet. Perſonne ne doit ſe promener dans l'*antichambre* chez le Roi. Le Roi mange en public dans l'*antichambre*.

ANTICHRESE. s. f. Terme du Droit. Convention par laquelle celui qui emprunte de l'argent, baille en gage un heritage à ſon creancier juſqu'à la concurrence de la ſomme prêtée, à la charge qu'il en jouiſſe, & que les fruits lui appartiennent pour l'interêt de ſon argent. Cette paction étoit permiſe par le Droit Romain, qui ne defend pas les uſures. Cette eſpece de contrat pignoratif s'appelloit autrefois *mont gage* en France, à la difference du ſimple engagement, qui n'emportoit point gain des fruits, & qui à cauſe de cela s'appelloit *vif gage*. Ces contrats ont été frequens en France, & l'on en trouve des modéles dans les formules de Marculphe. En 1164. le Pape Alexandre III. dans un Concile à Tours defendit l'*antichreſe* comme uſuraire. Selon du Moulin dans ſon Traité des uſures, l'*antichreſe* eſt prohibée en France; comme une voye indirecte pour porter l'uſure au delà des juſtes bornes, à cauſe de l'impoſſibilité de ſuppputer la valeur des fruits, & d'en faire une exacte compenſation avec les interêts fixez par les loix. Il en faut excepter quelques Provinces, où ces contrats pignoratifs, ſont regardez comme des contrats de vente à faculté perpetuelle de rachapt.

ANTICHRETIEN, ENNE. adj. m. & f. Oppoſé à la doctrine du Chriſtianiſme. L'Apocalypſe ne parle point d'une Egliſe Chretienne corrompuë, ni d'un Empire ſpirituel *antichretien*, dont St. Jean annonçoit la ruine, M. DE M.

ANTICHRISTIANISME. ſ. m. La doctrine, le regne de l'Antechriſt. L'*Antichriſtianiſme* doit être une apoſtaſie, une revolte de l'Egliſe Chretienne, JU.

ANTICIPATION. ſ. f. Prevention; action par laquelle on anticipe. *Anticipation* en termes de Chancelerie, ſe dit des Lettres qu'on fait ſceller afin de faire aſſigner un appellant, pour faire juger un appel par lui interjetté, quand il eſt negligent de le relever.

ANTICIPER. v. act. Faire une choſe avant le temps. Cette dette n'étoit pas encore échuë, il a *anticipé* le temps du payement.

ANTICIPER, ſignifie auſſi, Empieter, uſurper, entreprendre. Ce bâtiment *anticipe* ſur mon heritage. Vous *anticipez* ſur les fonctions de ma charge. Il a *anticipé* ſur le mariage, P. COM. *Anticiper* ſur les droits d'autrui, LE MAÎTRE.

ANTICIPER, en termes de Palais, c'eſt, Faire aſſigner devant un Juge ſuperieur un appellant qui a interjetté un appel, & qui neglige de relever ſon appel.

ANTICIPÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit en termes de Palais l'anticipant, & l'*anticipé*, comme on dit l'appellant, & l'intimé.

ANTICIPÉ, ÉE. adj. qui vient avant le temps. Il n'y a point de peuple qui n'ait une connoiſſance de Dieu *anticipée*; & même ſans étude. L'eſperance eſt une joye *anticipée*, M. Sc.

ANTICOEUR. ſ. m. Maladie de cheval. C'eſt une tumeur qui ſe forme à ſa poitrine vis-à-vis du cœur. On l'appelle auſſi, *avant-cœur*. Il ſe forme d'une humeur ſanguine & bilieuſe.

ANTICOUR. ſ. f. Premiere cour, qui eſt ſuivie d'une autre. Dans les belles maiſons de campagne il y a des *anticours*. Ce mot eſt peu en uſage. L'Academie ne l'a point placé dans ſon Dictionnaire. Il faut dire *avant-cour*.

ANTIDATTE ou ANTIDATE. ſ. f. Date falſifiée, & anterieure à la vraye date d'un acte. Les *antidates* ſont importantes dans les contrats, parce-qu'elles emportent la priorité d'hypotheque.

ANTIDATTER. v. act. Mettre une date anterieure. Dater d'un jour qui precede celui qu'on écrit, ou qu'on paſſe quelque acte. *Antidater* une procuration.

ANTIDATTÉ, ÉE. adj. Daté fauſſement & anterieurement. Cette piece eſt *antidatée*.

Ce mot vient de *anti*, & de *date*, qui vient de *dare*.

ANTIDOTAIRE. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt un nom que pluſieurs Medecins ont mis pour titre aux recueils qu'ils ont faits d'un grand nombre de remedes compoſez, & qui ont été inventez par de celebres Medecins. Les Apothicaires tiennent beaucoup de ces compoſitions toutes prêtes dans leurs boutiques, pour les employer, lorſque les Medecins les leur ordonnent. Il y a l'*Antidotaire* de Wecker, de Du Renou, &c. c'eſt ce qu'on appelle autrement *diſpenſaire*.

ANTIDOTE. ſ. m. Remede propre contre les maladies malignes, contre les poiſons, on contre les morſures des bêtes venimeuſes. Tels ſont la viperе, le bezoard, l'ambre gris, la theriaque, les confections d'alkermes & d'hyacinthe. En ce ſens il ſignifie la même choſe qu'*alexipharmaque*, & *alexitere*.

Ce mot vient du Grec *anti, contre*, & *didomi, je donne*, parceque les *antidotes* ſe donnent contre diverſes maladies.

ANTIDOTE, ſe dit auſſi de quelques compoſitions molles, faites de poudres, de pulpes, de liqueurs, de ſucre ou de miel, le tout reduit en une conſiſtence épaiſſe. On les appelle indifferemment confections, electuaires mous, opiates, ou *antidotes*.

ANTIDYSENTERIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre la dyſenterie. Tels ſont l'ipecacuanha, la rhubarbe, le ſuccin, le corail.

ANTIENNE. ſ. f. Paroles qui dans le Service de l'Egliſe ſe chantent alternativement par deux Chœurs; ce mot s'eſt dit d'abord tant des Pſeaumes que des Hymnes. St. Ignace Diſciple des Apôtres a été, ſelon Socrate, le premier auteur de cette maniere de chanter chez les Grecs, & St. Ambroiſe chez les Latins. Theodoret l'attribuë à Diodore & à Flavien. Maintenant ce mot ſe prend en une plus étroite ſignification, & ſe dit de quelques traits tirez des Pſeaumes, ou de l'Ecriture, qui conviennent au myſtere de la Fête qu'on celebre. Dans les Fêtes doubles on les repete devant, & après les Pſeaumes: dans les ſimples on les dit ſeulement après.

On appelle auſſi *Antienne*, ce qu'on chante à l'Introïte, aux Invitatoires, & aux Proceſſions. On le dit auſſi des Motets que pluſieurs Choriſtes viennent chanter alternativement à la Meſſe, & à Vêpres auparavant l'Evangile, ou l'Hymne.

Ce mot vient de *antiphona*, qui ſignifie, *chant alternatif*.

ANTIENNE, ſe dit auſſi d'une petite priere qui ſe fait à Dieu, ou aux Saints, qui precede une Oraiſon. Les aveugles

Digitized by Google

aveugles gagnent leur vie en disant l'*Antienne*, & l'Oraiſon du Saint dont on fait la Fête chaque jour.

ANTIEPILEPTIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre l'épilepſie. Tels ſont le gui de chêne, la racine & la ſemence de pivoine, les fleurs de tilleul & de muguet, la corne du pied d'élan, la rapure de crane humain, le cinabre.

ANTIHECTIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre la phtiſie. Tels ſont la pulmonaire, la tuſſilage, le lierre terreſtre, la reglisſe, les jujubes, le lait. L'*antihectique* de Poterius.

ANTIHYDROPIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre l'hydropiſie. Tels ſont le ſafran de mars, le ſel de mars, la gomme ammoniac, l'yeble, le ſureau, le nerprun, le jalap, les ſels d'abſinthe, de tamariſc.

ANTIHYPOCHONDRIAQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre la melancholie hypochondriaque. Tels ſont l'ellebore, la fumeterre, le houblon, les yeux d'écreviſſe, le ſafran de mars aperitif, l'extrait de mars, les ſels volatiles.

ANTILOGIE. ſ. f. Terme dogmatique. Contradiction de deux mots, ou paſſages d'un Auteur. Tirinus a fait un grand Indice des *Antilogies* apparentes de la Bible, des paſſages qui ſemblent ſe contredire, & qu'il a conciliez & expliquez dans les Commentaires qu'il a faits ſur la Bible.

Ce mot vient du Grec *antilogia*, *contradiction*.

ANTIMELANCHOLIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre la melancholie. Tels ſont diverſes preparations de mars, les ſels aperitifs, l'antimoine diaphoretique, les yeux d'écreviſſe, les coraux.

ANTIMOINE. ſ. m. C'eſt un mineral qui approche de la nature des metaux, & que quelques-uns croyent en contenir tous les principes, parcequ'il ſe trouve près des mines des uns & des autres, & ſur tout dans celles d'argent & de plomb; & ſouvent il a ſa mine propre. On l'appelle auſſi, *marchaſite de plomb*, & les Chymiſtes le nomment le *Loup* ou le *Saturne des Philoſophes*, parcequ'il devore les autres metaux, quand on les fond enſemble, & qu'il les conſume tous, à la reſerve de l'or. On l'appelle auſſi *Prothée*, à cauſe de la diverſité des couleurs qu'il prend par le moyen du feu. On le tient compoſé d'un double ſoufre mineral, l'un metallique approchant de la pureté, & de la couleur de celui de l'or, & l'autre terreſtre & combuſtible, ſemblable preſque au ſoufre commun; d'un mercure fuligineux & mal digeré, participant de la nature du plomb & d'un peu de ſel terreſtre. Il eſt de couleur noire, & rempli de longues aiguilles brillantes. Le meilleur vient de Hongrie; il eſt d'un rouge obſcur, & a ſes veines plus longues & plus luiſantes. Il eſt fragile comme le verre, & tient le milieu entre les metaux & les pierres, parcequ'il ſe fond comme le metail; mais il n'eſt pas ductile, non plus que les pierres. Il y en a un mâle qui eſt plus ſablonneux, & un autre femelle qui eſt plus peſant, plus brillant & plus friable. On le mêle avec d'autres metaux pour faire des miroirs, parcequ'il les rend capables d'un plus beau poli. On le mêle auſſi pour faire des cloches, parcequ'il rend leurs ſons plus clairs. On le mêle à l'étain pour le rendre plus dur, plus blanc & plus ſonnant; & enfin au plomb dans les fontes des caracteres d'Imprimerie, pour les rendre plus durs & plus unis. Il aide generalement à la fuſion des autres metaux, & ſur tout à celle des boulets de canon. On a cru qu'il renfermoit une medecine univerſelle, car c'eſt en effet celui qui fournit le plus de remedes, & pour un plus grand nombre de maladies. Les Latins l'appellent *ſtibium*; & les Grecs *ſtimmi*: ils le nommoient auſſi *gynecion*, parceque les femmes en compoſoient un fard pour ſe noircir les ſourcils. Hippocrate l'appelle *tetragonon*, parceque de ſon temps on faiſoit des trochiſques de figure quarrée avec de l'*antimoine* calciné.

L'*antimoine crud*, qui eſt celui qu'on nous apporte, n'eſt pas tel qu'il vient de la mine. Il a été fondu, & mis en pains de forme pyramidale. Il eſt employé dans les decoctions ſudorifiques. On s'en ſert dans les maladies veneriennes.

Le *verre d'antimoine*, eſt de l'*antimoine* broyé, & calciné ſur un petit feu dans un creuſet, juſqu'à ce qu'il ne jette plus de fumée. On le met enſuite dans un creuſet entre les charbons ardens, afin qu'il ſe fonde. Lorſque la matiere eſt bien diaphane, on la verſe dans une baſſine plate ou ſur un marbre. C'eſt ce qu'on appelle *verre d'antimoine*, qui eſt de couleur jaune tirant ſur le rouge, & un des plus puiſſans vomitifs qui ſe tirent de l'*antimoine*.

Le *regule d'antimoine*, eſt le culot, ou ce qu'on trouve au fond du creuſet, où il y a de l'*antimoine*, après qu'il a été fondu avec des matieres capables de ſeparer ſes ſoufres groſſiers. Pour le faire on prend de l'*antimoine* pulveriſé avec du tartre crud & du ſalpêtre rafiné, que l'on mêle exactement, & que l'on jette enſuite par cuillerées dans un creuſet rougi au feu ſur des charbons. Il ſe fait chaque fois une detonation ſemblable à celle de la poudre à canon. On en fait des balles purgatives qui ſervent toûjours, & qui reſſortent ſans qu'il paroiſſe qu'il y ait eu preſque rien de diminué de leur groſſeur & vertu; deſorte qu'on les appelle, *pilules perpetuelles*. On en fait auſſi des gobelets, où laiſſant du vin quelque temps il devient vomitif: c'eſt avec le regule, ou le verre d'*antimoine*, qu'on fait du vin émetique, ſi on les pulveriſe l'un ou l'autre, & qu'on les mette tremper dans du vin blanc.

Les *fleurs d'antimoine*, c'eſt de l'*antimoine* en poudre, ſublimé dans un vaſe de terre auquel on applique cinq ou ſix pots de terre, que les Chymiſtes nomment *aludels*, & qu'on place dans un fourneau propre. Lorſque l'aludel eſt bien rouge, on y jette peu-à-peu par un trou l'*antimoine* pulveriſé; enſorte que les parties volatiles du ſoufre accompagnées de ſel arſenical s'élevent, & s'attachent aux pots. C'eſt ce qui en fait un puiſſant vomitif.

Le *beurre d'antimoine*, eſt une liqueur blanche qu'on nomme autrement, *liqueur glaciale d'antimoine*, qui ſe fait avec du *regule d'antimoine* & du ſublimé corroſif. On en fait auſſi avec de l'*antimoine* crud, & broyé. Cette liqueur ſe coagule en forme de glace dans le recipient, & eſt fort cauſtique; deſorte qu'on ne l'employe qu'exterieurement pour arrêter la gangrene, guerir la carie des os, les cancers, les fiſtules, &c. Si en voulant faire le *beurre d'antimoine* on ſe ſert d'*antimoine* crud, & qu'après avoir tiré le beurre, on augmente peu-à-peu le feu, juſqu'à ce que la cornuë rougiſſe, on retire encore le cinnabre d'*antimoine*, qui n'eſt autre choſe qu'un mêlange du mercure, du ſublimé, & du ſoufre de l'*antimoine*. Mais ſi on employe le regule, après avoir tiré le *beurre d'antimoine*, on retire un mercure coulant, & point de cinnabre.

La poudre d'Algaroth, ou Emetique, ſe fait avec ce beurre d'*antimoine* precipité & lavé pluſieurs fois. Le bezoard mineral ſe fait auſſi avec le *beurre d'antimoine* diſſous par trois fois dans l'eſprit de nitre, & enſuite calciné. Il reſte une poudre blanche qui eſt ſudorifique.

Le ſoye ou le ſafran d'*antimoine* ſe fait de parties égales d'*antimoine*, & de nitre reduits en poudre, mêlez exactement & mis dans un mortier de fer, couvert d'une tuile à laquelle on a laiſſé une ouverture. On introduit par cette ouverture un charbon de feu, qu'on retire enſuite. La matiere s'enflâme, & il ſe fait une detonation,

Digitized by Google

nation, laquelle étant paſſée & le mortier refroidi, on trouve au fond du mortier une partie luiſante, qu'on appelle foye d'*antimoine* ou ſafran des metaux, à cauſe de ſa couleur. En Latin *hepar antimonii*, ou *crocus metallorum*. On en fait du vin émetique, qui eſt celui dont on ſe ſert ordinairement, du ſyrop émetique, & du rartre émetique.

L'*antimoine* diaphoretique eſt une preparation d'*antimoine*, qui approche de la precedente: avec cette difference, qu'au lieu que dans le foye d'*antimoine* on met parties égales de nitre & d'*antimoine*; on en met dans celle-ci une d'*antimoine* & trois de nitre. Par ce moyen ſa qualité purgative & vomitive, ſe change en diaphoretique.

La *chaux d'antimoine*, qu'on appelle auſſi quelquefois *ceruſe d'antimoine* à cauſe de ſa blancheur, n'eſt autre choſe que l'*antimoine* diaphoretique.

L'*huile d'antimoine*, eſt une liqueur qu'on tire par diſtillation de l'*antimoine* en poudre, ſur lequel on a verſé de bon vinaigre diſtillé, que l'on fait enſuite digerer pendant quelques ſemaines. Cette liqueur eſt eſcarrotique.

Le *ſoufre doré d'antimoine*, ſe fait avec les ſcories, ou parties ſulphureuſes qui ſe trouvent au deſſus du regule d'*antimoine*. On pulveriſe groſſierement ces ſcories, on les met bouillir avec de l'eau commune, on coule enſuite la liqueur, & l'on jette ſur du vinaigre diſtillé dans l'eau, ou les ſcories ont été diſſoutes: il ſe precipite une poudre rouge, qu'on appelle *ſoufre doré d'antimoine*. C'eſt un puiſſant vomitif.

Avant le douziéme ſiecle l'*antimoine* n'étoit connu que pour entrer dans la compoſition du fard: on pretend qu'en ce temps-là un Moine nommé Baſile Valentin ayant trouvé le ſecret de preparer ce mineral, & d'amortir les qualitez redoutables de ſon ſoufre, fit un livre intitulé, *Antimonii currus Triumphalis*, où il ſoutint que c'étoit un remede pour toutes ſortes de maux. Mais tous ſes éloges conſumez par l'experience n'empêcherent pas que pendant 300. ans l'*antimoine* ne fût negligé. Dans le ſeiziéme ſiecle Paracelſe le remit en vogue: mais on en condamna l'uſage par Arrêt du Parlement de l'an 1566. & un Medecin nommé Beſnier y ayant contrevenu en 1609. il fut exclus de la Faculté. Le mauvais uſage que l'on en avoit fait en l'appliquant mal à-propos, le faiſoit regarder comme un poiſon. Pluſieurs ſçavans hommes murmurerent contre cette defenſe, & le firent valoir par d'heureuſes experiences. Ainſi malgré les invectives de quelques Medecins entêtez, l'*antimoine* fut reçu par autorité publique au nombre des remedes purgatifs en 1637. & en l'an 1650. on caſſa l'Arrêt de 1566. La Faculté le fit mettre au rang des remedes purgatifs dans l'Antidotaire imprimé par ſon ordre en 1637. ſuivant l'opinion de Matthiole. Et enfin elle a fait donner un Arrêt du 29. Mars 1668. qui a donné permiſſion aux Docteurs de Medecine de s'en ſervir, avec defenſes aux autres perſonnes de l'employer que par leur avis. Mr. Patin n'a rien oublié pour decrier l'*antimoine*, & il regne dans ſes lettres un dechainement prodigieux contre ce remede. Il le nommoit le *tratique* des malades pour paſſer en l'autre monde, & il avoit dreſſé un gros regitre de ceux que les Medecins avoient tuez par là; il le nommoit le *Martyrologe de l'antimoine*.

Ce mot d'*antimoine* vient, ſelon quelques-uns, de ce qu'un Moine Allemand, c'eſt ce même Valentin, qui cherchoit la pierre Philoſophale, ayant jetté aux pourceaux de l'*antimoine* dont il ſe ſervoit pour avancer la fonte des metaux, reconnut que les pourceaux qui en avoient mangé, après avoir été purgez très-violemment, en étoient devenus bien plus gras: ce qui lui fit penſer qu'en purgeant de la même ſorte les Confreres, ils s'en porteroient beaucoup mieux. Mais cet eſſai lui réüſſit ſi mal, qu'ils en moururent tous. Cela fut cauſe qu'on appella ce mineral *antimoine*, comme qui diroit, *Contraire aux Moines*. Cette étymologie vient d'un vieux Manuſcrit d'Allemagne qui eſt dans la Bibliotheque de Mr. Moreau Medecin du Roi, cité par Mr. Perrault dans ſon livre du Rabat-joye de l'*Antimoine*. Quelques-uns pretendent que cette origine eſt fabuleuſe; ils font venir ce mot d'*antimoine* de l'Arabe *achman*; on en a fait *ackmadium*, & de là *antimoine*.

ANTINEPHRITIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre les maladies des reins, principalement contre la gravelle & la pierre. Tels ſont la terebenthine, les cloportes, l'écorce de la racine de chauſſetrape, l'eſprit de nitre.

Ce mot vient du Grec *anti*, *contre*, & *nephros*, *rein*.

ANTINOMIE. ſ. f. Contrarieté des loix vraye, ou apparente dans le Droit Ecrit, ou de deux chefs d'une même loi. L'embarras des Juriſconſultes eſt de concilier les *antinomies*; il y a bien des *antinomies* qui ne ſont que des contrarietez apparentes.

Ce mot vient d'*anti*, *contra*, & de *nomos*, *lex*, *loi*.

ANTIPARALYTIQUE. ſ. m. & adj. Remede propre contre la paralyſie. Tels ſont les émetiques, la marjolaine, le thim, la ſauge, les ſels & les eſprits volatils.

ANTIPAPE. ſ. m. Concurrent du Pape: Chef de parti qui a fait ſchiſme dans l'Egliſe Catholique, pour detrôner le Pape legitimement élu, & ſe mettre en ſa place. Les *Antipapes* ont cauſé de grands ſcandales dans l'Egliſe. On compte 28. *Antipapes*: Novatien dans le troiſiéme ſiecle, fut le premier; & Amedée Duc de Savoye dans le quinziéme ſiecle a été le dernier ſous le nom de Felix V.

ANTIPATHIE. ſ. f. Inimitié naturelle; qualitez contraires qui ſe rencontrent dans certains corps, enſorte qu'ils ſemblent ſe fuir reciproquement. On remarque cette *antipathie* entre la vigne & l'ormeau. Il n'y a point de plus grande *antipathie* que celle qui eſt entre la ſalamandre, & la tortuë. Deux aimans étant preſentez l'un à l'autre par leurs pôles de même nom ſe chaſſent, & paroiſſent avoir de l'*antipathie* l'un pour l'autre, ſelon le langage vulgaire. Il y a des *antipathies* qui ſont nées avec nous, & qui dependent de nôtre conſtitution originaire; il y en a d'autres qui ſont cauſées par accident, & par l'impreſſion que ſont certaines choſes ſur nôtre imagination: celles-ci ſe peuvent vaincre & ſurmonter. Par exemple, ſi un enfant a couru riſque de ſe noyer, à la ſeule idée de l'eau ſa frayeur ſe renouvelle, parceque ſon imagination en a été violemment frappée.

ANTIPATHIE, ſe dit auſſi de l'incompatibilité, ou de l'averſion, & de la haine que les hommes ont les uns pour les autres ou ſans ſujet, ou par des cauſes ſecretes, & inconnuës. Repugnance pour quelque choſe. Cet homme ne m'a jamais rien fait; cependant j'ai une *antipathie* inſurmontable pour lui. Il y a des gens qui ne ſe peuvent ſupporter à cauſe de l'*antipathie* de leurs humeurs, & de leurs inclinations. Le Prince eut toûjours une *antipathie* invincible pour les ſciences. Maz. C'eſt quelque choſe d'étrange que l'*antipathie* & l'averſion naturelle que de certaines perſonnes ont les unes pour les autres: on ſe hait ſans ſçavoir pourquoi. Or. M. La jalouſie de la faveur, & de l'amour, avoit augmenté l'*antipathie* que la nature avoit miſe entr'eux. Pr. de Cl. La Mothe le Vayer a fait une Diſſertation de l'*antipathie* entre les François, & les Eſpagnols.

ANTIPATHIE, ſe dit auſſi en peinture des diverſes couleurs qui ne ſont pas un mêlange agreable, & qui n'ont pas aſſez d'amitié entr'elles.

ANTIPATHIQUE. adj. m. & f. Qui vient de l'antipathie; contraire, oppoſé. On ne peut expliquer cet effet de la nature, ſinon par une qualité *antipathique*.

Ce mot vient d'*anti*, & *pathos*, *paſſion*, *inclination*.

ANTI-

Digitized by Google

ANTIPERISTALTIQUE. adj. Terme de Medecine, qui se dit du mouvement depravé des intestins, qui se fait de bas en haut. Il est opposé à leur mouvement peristaltique, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. Voyez PERISTALTIQUE.

ANTIPERISTASE. s.f. Terme de Philosophie. Action de deux qualitez contraires, dont l'une augmente la force, & excite la vigueur de l'autre: comme le froid & le chaud: le sec & l'humide. La moyenne region de l'air est froide en été, & les foudres s'y forment par *antiperistasse*; c'est-à-dire, par le combat du froid & du chaud. C'est par *antiperistase* que la chaux s'allume en y jettant de l'eau. Les Philosophes modernes se moquent de l'*antiperistase*, & de tous les effets qu'on lui attribuë.

Ce mot vient du Grec *antiperistamai*, qui signifie, *undique circumobsisto.*

ANTIPHONIER. s. m. ou ANTIPHONAIRE. Livre où sont contenuës les Antiennes de l'année. C'est un livre qu'on met sur le grand pulpitre, ou lutrin, écrit en gros caracteres avec les notes du plein chant. Gregoire le Grand fut l'auteur de ce livre, comme dit Jean Diacre en sa vie.

Ce mot vient d'*antiphona*, *Antienne.*

ANTIPHRASE. s.f. Terme de Grammaire. Contre-verité; figure ironique par laquelle en disant une chose on entend tout le contraire.

Ce mot vient d'*anti*, & *phrasis*, qui vient de *phrasso*, *je parle.*

ANTIPLEURETIQUE. s. m. & adj. Remede propre contre la pleurésie. Tels sont la machoire de brochet, la dent de sanglier, le sang de bouc preparé, les yeux d'écrevisse, la fiente de cheval.

ANTIPODAGRE. s. m. & adj. Remede propre contre la goutte. Tels sont le lait, les bouillons d'écrevisse, l'eau de limaçons, le sperme de grenouilles, l'urine.

Ce mot vient du Grec *anti*, *contre*, & *podagra*, *goutte.*

ANTIPODE. s. m. Terme relatif, qui se dit des habitans de la terre diametralement opposez les uns aux autres. Ils sont sous des cercles paralléles, également éloignez de l'Equateur, & sous differentes moitiez du même Meridien. Ils sont de part & d'autre en pareille situation; ils ont le même degré de froid, & de chaleur; la même longueur de jours, & de nuits: mais ils ont en même temps toutes choses directement contraires, parceque'ils sont separez par le diametre entier de la terre. Plusieurs Anciens, & entre autres Lactance & Saint Augustin, se sont moquez de ceux qui croyoient les *Antipodes.* Virgilius Evêque de Salsbourg fut declaré Heretique par Boniface VIII. Archevêque de Mayence, & Legat du Pape Zacharie, parcequ'il enseignoit qu'il y avoit des *Antipodes*; son jugement fut confirmé par le Pape Zacharie, à ce qu'écrit Aventin Auteur Allemand, & tout cela fondé sur les ridicules plaisanteries de St. Augustin, qui ne pouvoit comprendre que des hommes, ou des arbres fussent pendant en l'air, comme il concevoit qu'ils devoient être sous l'autre hemisphere. C'est Platon qui en est l'inventeur: comme il concevoit la terre d'une figure ronde, il comprit aussi qu'il falloit qu'il y eût des *Antipodes*, & en imagina le nom. Quelques-uns ont pretendu que l'Ile Atlantide, dont Platon fait la description dans son Timée, étoit l'Amerique, qui étoit déjà connuë de son temps. Mais ce qu'il en dit ressemble plus à une fiction, qu'à une relation veritable.

Ce mot vient de *anti*, *contre*, & *pous*, *pied.*

On le dit figurément de l'incompatibilité, de l'éloignement & de l'averſion qu'on a pour une chose, ou pour une personne. La coquetterie est l'*antipode* du mariage, P. COM. On dit d'un homme qui a des sentimens directement opposez à la raison, que c'est l'*antipode* du bon sens. Elle est l'*antipode* des prudes, BENS. On dit aussi en proverbe, qu'on voudroit qu'un homme fût aux *Antipodes*; pour dire, qu'il fût bien loin.

ANTIPTOSE. s.f. Figure de Grammaire, par laquelle on met un cas pour un autre.

ANTIQUAILLE. s.f. Terme de mepris, qui se dit des pieces antiques, ou vieux meubles qui sont de peu de valeur.

ANTIQUAIRE. s. m. Homme qui a recherché, & étudié les monumens qui nous restent de l'antiquité; comme les coutumes des Anciens, les vieux livres, les statuës antiques, les medailles, & generalement toutes les pieces curieuſes qui nous peuvent donner quelque connoissance de l'antiquité. Mr. Peyresc Provençal a été un des plus sçavans *Antiquaires* de son temps.

Les Romains appelloient aussi *Antiquaires* ceux qui affectoient de se servir de vieux mots, & de termes que le temps avoit presqu'abolis.

ANTIQUE. adj. m. & f. signifie non seulement, Ancien, vieux; mais en même temps, fait à l'ancienne mode, ou à la maniere des anciens. Il est opposé à moderne. Cet homme d'une bonne foi *antique* a sçu joindre la politesse du temps à la bonne foi de nos Peres, FL. C'est assez qu'un bâtiment soit construit selon l'ancienne Architecture, pour porter le nom d'*antique*, REN. Il faut ajoûter; les Loix *antiques*; ce qui ne se dit que de ces Loix qui ont été recueillies sous le titre de *Code des Loix antiques*, en un seul volume, qui comprend les Loix des Visigots, les Loix des Bourguignons, la Loi Salique qui étoit celle des Francs, &c.

ANTIQUE, en parlant des hommes, des habits, ou des mots, ne se dit que par raillerie, & dans un mauvais sens; il signifie, qui n'est plus à la mode, qui est du vieux temps. Les mots & les phrases de la vieille Cour sont comme ces habits *antiques*, dont on ne se sert que dans les mascarades, BOU. Une perruque *antique*; des mots *antiques.*

ANTIQUE, signifie encore, Très-ancien; & remarquez qu'*antique* emporte plus d'âge, & de vieilleſſe qu'*ancien*, L'ACAD. Les Stuards descendoient de ces Rois *antiques*, dont l'origine se cache si avant dans l'obscurité des premiers temps, DISC. D'EL. Dans les plus beaux bas reliefs *antiques* on remarque des defauts de jugement; FEL. Dans les vers, *antique* s'employe pour *ancien* souvent avec plus de grace;

Vers les sables brûlans de l'Africain rivage
*Furent les murs hautains de l'*antique *Carthage*, OE.M.
Rome n'a rien de son antique *orgueil*, MAIN.

ANTIQUE, en termes de Blason, se dit des couronnes à pointes de rayons; des coeffures anciennes, Grecques, & Romaines; des vetemens, bâtimens, ou niches Gothiques.

ANTIQUE. adj. Chose faite dans le bon goût des Anciens; & dans le temps que les Arts étoient dans leur perfection en Grece & à Rome. Avoir le goût, la beauté de l'*antique*, DE PILES. Architecture *antique*; maniere *antique.* En ce sens on dit aussi des statuës *antiques.* Il y a des choses *antiques* que l'on nomme *antiques modernes*: comme les Egliſes anciennes, & autres bâtimens Gothiques, pour les distinguer de ceux des Grecs, & des Romains. Il y a des Peintres qui se sont entierement attachez à l'*antique* pour les draperies, FEL.

On dit aussi par raillerie d'une vieille femme, que c'est une *Antique.* Elle a un air d'*antique*; pour dire, un air du vieux temps.

ANTIQUE. s.f. Se dit des ouvrages de Peinture, & de Sculpture, qui ont été faits du temps des anciens Grecs, & Romains, depuis Alexandre le Grand jusqu'à l'Em-

Digitized by Google

pereur Phocas, & à la desolation des Barbares. Cette statuë n'est pas d'un Sculpteur moderne; c'est une *Antique*. Dessinez après les *antiques* Grecques: elles sont la regle de la beauté, & du bon goût, DE PILES. Il y a la salle ou le cabinet des *Antiques* au Louvre.

A L'ANTIQUE, adv. A la vieille mode. Il s'est fait peindre habillé *à l'antique*. Ce buste de femme est coëffé *à l'antique*.

ANTIQUER, Terme de Relieur. C'est, Enjoliver la tranche d'un livre, de petites figures de diverses couleurs. *Antiquer* sur tranche.

ANTIQUITE', s. f. Les anciens temps; les siecles passez. Il n'a été rien fait de plus illustre dans toute l'*antiquité*. Les Heros de l'*antiquité* étoient veritablement de grands Heros, ABL. Cette piece est un beau reste de l'*antiquité*. On ne trouve que des fables dans l'*antiquité* la plus reculée, TOUR.

ANTIQUITE', se prend aussi collectivement pour les Anciens en general, & pour les personnes qui ont vecu dans les siecles passez: cela se dit d'ordinaire par rapport aux Grecs, & aux Romains. Il ne faut pas se lier aux exaggerations de la glorieuse *antiquité*, OF. M. Ceux qui ont eu à se plaindre de leur siecle ont donné mille loüanges à l'*antiquité*, dont ils n'avoient rien à souffrir, ST. EV. Sans faire faveur aux deux Scaligers, on les peut opposer à la plus sçavante *antiquité*, BAI. On ne mepriſe quelquefois les modernes que pour faire comprendre qu'on a le bon goût de l'*antiquité*, BELL. Il est difficile de bien reüssir dans les sciences sans un goût particulier pour la plus pure, & la plus saine *antiquité*, LEP. R. On dit pour bien louër une piece, qu'elle sent la bonne *antiquité*.

L'antiquité fut toûjours venerable,
Mais je ne croyois point qu'elle fût adorable, PER.

ANTIQUITE', se dit aussi de la priorité du temps. L'*antiquité* de sa race. L'*antiquité* d'un bâtiment. Temple venerable par son *antiquité*. Une ville fameuse par son *antiquité*, VAU. Un crancier est colloqué suivant l'*antiquité* de son hypotheque. En ce dernier sens on dit plus souvent *ancienneté*.

ANTIQUITE', se dit aussi des medailles, statuës, & autres monumens qui nous restent des Anciens. En ce sens seulement il a un plurier. Les *Antiquitez* de Rome, de la Grece. Voilà une belle *antiquité*. Joseph a écrit les *Antiquitez* Judaïques; c'est-à-dire, l'ancienne Histoire des Juifs.

Ce mot vient du Latin *antiquus*.

ANTIRRHINUM, s. m. Plante. Voyez MUFLE DE VEAU.

ANTISCIEN, ENNE, adj. Terme de Geographie, qui se dit des peuples qui habitent en des lieux opposez deçà & delà l'Equateur, & qui à midi ont des ombres contraires. Les peuples du Nord sont *Antiſciens* à ceux du Midi, parcequ'à midi les uns ont leur ombre vers le Pole Boreal, & les autres vers le Meridional.

Ce mot vient de *anti*, *contre*, & *skia*, *umbra*, *ombre*.

ANTISCORBUTIQUE, s. m. & adj. Remede contre le scorbut. Tels sont le grand raifort, le cresson, le cochlearia, le beccabunga, la perficaire, le saffran de mars apertif, l'antimoine diaphoretique.

ANTISPODE, s. m. C'est la racine des roſeaux brûlée & reduite en cendres. Les anciens Arabes l'appelloient *ſpode*, & lui attribuoient la vertu de fortifier le cœur, & de reparer les esprits. On faiſoit d'autres *antiſpodes* des feuilles de myrthe ou de figuier, des noyaux d'olives, & de diverſes autres choſes reduites en cendres. Les Grecs leur donnoient ce nom, parcequ'ils s'en ſervoient au lieu de leur ſpode qui est nôtre tuthie.

ANTISTROPHE, s. f. Figure grammaticale, qui

ANTISTROPHE, chez les Poëtes Lyriques, étoit une eſpece de danſe en uſage chez les Anciens, qui portoient leurs pas tantôt à droit, tantôt à gauche, par des retours, ou converſions redoublées.

Ce mot vient d'*antiſtrophi*, *converſio*, ou *reverſio*.

ANTITHENAR, s. m. C'eſt un des muſcles du pouce, qui l'approche des autres doigts. Le gros orteil a un ſemblable muſcle, appellé auſſi *antithenar*, qui l'approche des autres orteils. Ce muſcle a été appellé ainſi, parcequ'il fait un mouvement contraire à celui d'un autre muſcle de ces mêmes parties, appellé *thenar*.

ANTITHESE, s. f. Figure de Rhetorique qui conſiſte en un jeu, ou oppoſition de mots, & de penſées dans une periode. L'*antitheſe* eſt une ſource de jolies penſées quand on la ſçait bien menager, & qu'elle ne fait point trop de jeu, BOU. Les *antitheſes* plaiſent d'autant plus qu'elles ſont ſimples, & qu'elles ne ſont pas trop brillantes, ID. Les *antitheſes* trop frequentes deviennent pueriles, L'ACAD. Ceux qui font des *antitheſes* en forçant les mots, imitent ceux qui font de fauſſes fenêtres pour la ſymmetrie, PASC. Ciceron, St. Auguſtin, Salvien, & pluſieurs autres Ecrivains ont trop affecté les *antitheſes*. Aujourd'hui les *antitheſes* ſont fort decriées. Deſmarets fait dire à ſon Poëte des Viſionnaires: Puis j'aimai l'*antitheſe* au ſortir de l'Ecole. Cela ſent le pedantiſme.

ANTITHESE, eſt auſſi une figure de Grammaire, par laquelle on change une lettre pour en ſubſtituer une autre: comme quand on dit *olli* pour *illi*.

Ce mot vient du Grec *anti*, & *theſis*; c'eſt-à-dire, *oppoſition*.

ANTIVENERIEN, E, adj. m. & f. Remede propre pour guerir les maux venetiens. Tels ſont le mercure, l'antimoine, les racines d'eſquine, de ſaſſeparelle, le bois de gayac, le ſaſſafras.

ANTOECIEN, ENE, adj. m. & f. Terme de Geographie. Il ſignifie qui habite vis-à-vis l'un de l'autre. On le dit de ceux qui demeurent ſous un même meridien; mais ſous divers parralléles également éloignez de l'Equateur. Ils ont une longitude, & une latitude égales: l'une ſeptentrionale, & l'autre meridionale.

ANTOIT, s. m. Inſtrument de fer courbé, qui ſert dans la conſtruction des vaiſſeaux à faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

ANTONINS, ou ANTONISTES. Religieux de St. Antoine; Chanoines reguliers de St. Auguſtin de la Congregation de St. Antoine de Viennois. Ils ont une robe noire avec un manteau de même couleur, ayant ſur cette robe & ſur ce manteau, une marque bleuë en forme d'une lettre Greque qu'on nomme T, & qu'ils appellent la croix de St. Antoine. Ils portent à l'Egliſe l'aumuſſe & le ſurplis, & à cela près qu'ils vivent en commun, ce ſont de veritables Chanoines. Le Chef de leur Ordre eſt en Dauphiné, & l'on croit qu'ils ont été établis dans l'onziéme ſiecle. Le mot d'*Antonins* & d'*Antoniſtes* n'eſt pas d'uſage à Paris. On dit les Religieux de St. Antoine.

ANTONOMASE, s. f. Figure de Rhetorique, par laquelle on ſe ſert d'un nom appellatif au lieu d'un nom propre: comme, Le Philoſophe, pour dire, Ariſtote. L'Orateur, pour dire, Ciceron: l'Apôtre, pour dire, Saint Paul.

Ce mot vient d'*anti*, qui ſignifie *pour*, & *ouoma*, *nom*.

ANTORA, s. f. Plante. Voyez ANTHORA.

Digitized by Google

ANTRE. ſ. m. Grande caverne ; ou creux ſouterrain fait par la nature. *L'antre* de la Sibylle de Cumes. *L'antre* de Trophonius. Les *antres* les plus ſombres, & les plus obſcurs étoient les plus propres aux Oracles, FONT.

Eh ! quoi donc, les enfers de leur antre profond,
Sçavent mieux nos deſtins que les Dieux qui les font,
BREB.

Ce mot vient du Grec *antron*, qui ſignifie la même choſe.

ANTROPOPHAGE, ou ANTHROPOPHAGE. adj. & ſ. m. & f. Qui mange les hommes. Quelques-uns font remonter l'origine des *Anthropophages* juſqu'au deluge, & attribuent aux Geans le premier exemple de la barbare coutume, de ſe repaître de chair humaine. On prétend que la terre de Canaan même étoit habitée par des hommes de taille gigantesque, & d'un naturel ſi farouche, que les cadavres humains étoient leur nourriture ordinaire. Les Hiſtoriens parlent des Scythes, & des Sauromates qui faiſoient de ces horribles repas ; & Juvenal fait un effroyable recit de la voracité de certains peuples d'Egypte, qui à la maniere des tigres, dechiroient entre leurs dents des corps encore tout fumans. Tite Live rapporte qu'Annibal faiſoit manger de la chair humaine à ſes ſoldats, pour les rendre plus fiers, & plus intrepides dans le combat. La partie Auſtrale de l'Afrique eſt la demeure la plus fameuſe des *Antropophages*. Veſputius raconte qu'il a vu ces hommes nuds auſſi bien que les femmes, manger indifferemment la chair les uns des autres ; le fils rongeant avidement le cadavre du pere, & tirant gloire d'avoir devoré un plus grand nombre d'hommes. Les Caribes, & les Cannibales de l'Amerique, ont encore ſurpaſſé les autres en ferocité. On en a vu qui arrachoient de jeunes enfans du ſein de leurs meres, parcequ'ils trouvoient plus de ragoût dans cette chair tendre, & nouvelle, PETIT. Apparemment que la nature a paîtri les nations *Antropophages* de la même pâte, dont elle a paîtri les tigres & les lions, OE. M.

Ce mot eſt Grec, & ſignifie, *mangeur d'hommes*.

ANTROPOPHAGIE. ſ. f. L'action de manger de la chair humaine. Les Medecins ont cru trouver le principe de l'*antropophagie* dans une humeur noire, & âcre, laquelle reſidant dans les tuniques du ventricule, produit cette voracité ; & ils apportent pluſieurs exemples de cette faim inhumaine, OE. M. Mr. Petit a agité la queſtion, ſi l'*antropophagie* eſt contre la nature.

A N U.

ANUIT. adv. Aujourd'hui. Vieux mot, qui vient de l'ancien uſage des Allemans, & des Gaulois, qui comptoient le temps par nuits, & non point par jours. Le P. Sirmond ſoutient que ce mot a été fait de *hac nocte*. Menage pretend au contraire qu'il a été formé de *en*, & de *hui*, qui veut dire *au jour de hui*. Les Païſans diſent encore *anuit*, pour aujourd'hui.

ANUITER. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se mettre à la nuit ; ſe laiſſer ſurprendre de la nuit. Ceux qui s'*anuitent* ſe mettent en danger d'être volez, ou de s'égarer dans les bois, dans les montagnes. Ce mot vieillit fort.

ANUITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ANUS. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt l'orifice du fondement. Les fiſtules à l'*anus* ſont difficiles à guerir. Les Gabaonites renvoyerent des *anus* d'or avec l'Arche, pour être gueris d'une maladie qui les affligeoit à l'*anus*.

A N X.

ANXIETE'. ſ. f. Peine, tourment, ſouffrance, douleur, grande inquietude d'eſprit. On ne le dit qu'en Morale, pour expliquer cette paſſion de l'ame qui vient du trouble où elle ſe trouve, quand elle eſt menacée, ou attaquée par des maux violens, & accablans. Quoiqu'on augure aſſez bien de ce mot, il y a de bons Auteurs qui ne s'en veulent point ſervir : les uns le regardent comme un vieux mot, & les autres comme un mot qui n'eſt point encore établi. Le plus ſûr eſt de l'éviter.

Il vient du Latin *anxietas*, qui vient du verbe *ango*, qui ſignifie, *ſerrer*, *preſſer*, *ſuffoquer*.

A O R.

AORE'. Vieux mot qui ſe dit encore en Normandie pour ſervir d'épithete au Vendredi Saint. Menage le derive de *adoratus*, à cauſe qu'on va adorer la croix ce jour-là. Comme l'on prononce *oré*, Mr. Nublé a ſoutenu que ce Vendredi a été ainſi nommé du mot *orare* ; non ſeulement à cauſe des frequentes repetitions d'*oremus*, qu'à cauſe du grand nombre de prieres que l'Egliſe fait pour toutes ſortes de perſonnes ce jour-là : car on a obſervé que c'eſt preciſément le ſeul jour où l'Egliſe prie pour les Schiſmatiques, les Heretiques, & les Idolâtres.

Ce mot a ſignifié auſſi *doré* & *orné*, parcequ'on diſoit autrefois *aorner*, pour *dorer* & *orner* ; & en ce ſens il venoit de *adornare*.

AORISTE. ſ. m. Terme de la Grammaire Greque : ce temps repond au preterit indefini de la langue Françoiſe. J'ai aimé, eſt un preterit parfait ; Je vous aimai, eſt le preterit indefini, ou un *Aoriſte*. Les Grecs avoient deux *Aoriſtes* : les Latins n'en ont point.

AORNER. v. act. Orner, embellir, ajuſter. Il étoit encore en uſage dans le ſiecle paſſé. Rabelais fait dire à Panocrates : Vous jurez, Maître Jean ; C'eſt, repond le Moine, pour *aorner* mon langage.

AORTE. ſ. f. Terme d'Anatomie. C'eſt le nom qu'on donne à la grande artere qui ſort du ventricule gauche du cœur pour porter le ſang dans tout le corps.

Ce mot vient du Grec, où il ſignifie, un *vaiſſeau*, un *coffre*. Voyez ARTERE.

A O U.

AOUST ou AOUT. ſ. m. Du Latin *Auguſtus*. C'eſt le huitiéme mois de l'année ſelon nôtre façon de compter ; mais il étoit le ſixiéme dans le Calendrier de Romulus ; on l'appelloit pour cette raiſon *Sextilis*. Après Numa Pompilius qui ajoûta les mois de Janvier, & de Fevrier, qu'il plaça avant le mois de Mars, le mois *Sextile* conſerva ſon nom quoiqu'il fût devenu le 8 ; & ſon nom ne fut changé qu'en faveur de Ceſar *Auguſte* ; parceque dans ce mois-là cet Empereur fut fait premierement Conſul, & remporta de grandes victoires. Ce mot n'a qu'une ſyllabe, & on prononce *Oût*. On dit la *Mi-Oût*, en parlant de la Fête de l'Aſſomption de la Vierge, ou du 15. d'*Août*.

AOUST, ſignifie auſſi, la recolte, la moiſſon des blez, & autres grains, quoiqu'on la faſſe en pluſieurs lieux dès le mois de Juillet. Ce Fermier a fait marché pour faire ſon *août*. On eſt dans la force de l'*août* ; c'eſt-à-dire, dans le grand travail de la recolte.

On dit auſſi figurément, qu'un homme fait ſon *août*, quand il eſt dans une ſaiſon, ou dans une affaire où il gagne beaucoup. Cet homme a bien fait ſon *août* dans cette Commiſſion. Les Fermiers des Entrées font leur

Digitized by Google

août dans le mois de Novembre, Decembre, & Janvier.

On dit proverbialement, En *Août* & en vendanges, il n'y a Fêtes ni Dimanches.

AOUSTER. v. act. Faire meurir. Il n'y a pas eu assez de chaud cet été pour *aoûter* les fruits.

AOUSTÉ, ÉE. adj. se dit des fruits qui sont meurs après le mois d'Août, & particulierement des citrouilles, lorsqu'elles ont pris leur croissance, & qu'elles n'augmentent plus. On crie des citrouilles *aoûtées*. On le dit en general du fruit & des branches d'arbres qui sont bien nourries pendant l'été, qui cessent de pousser, & qui s'endurcissent.

AOUSTERON. s. m. Moissonneur, celui qui travaille à la recolte.

A P A.

APANAGE; autrefois, APENNAGE. s. m. Terre que les Souverains assignent à leurs puînez pour leur partage. Sous les Rois de la premiere & de la seconde race le droit d'aînesse, ni les *apanages* n'étoient point connus. Le Grand Clovis partagea ses Etats entre ses quatre enfans; & Louïs le Debonnaire fit la même chose sous la deuxiéme race. Mais on reconnut bientôt l'inconvenient de ces partages, & l'on inventa le droit d'aînesse, qui donne la preference à l'aîné seul pour la succession à la Couronne. On se contenta donc de donner aux cadets pour leur partage, ou des Duchez, ou quelque portion du Royaume en souveraineté, à la reserve de la foi & hommage, & à condition de reversion au defaut d'enfans mâles. Cela est arrivé à l'égard de la premiere & de la seconde branche Royale des Ducs de Bourgogne. Enfin pour ne point demembrer le Royaume, & pour abaisser les cadets, l'on s'est contenté de leur donner des *apanages*; c'est-à-dire, le domaine utile, & le revenu annuel; la souveraineté demeurant toûjours au Roi. Ainsi l'*apanage* n'est qu'un simple engagement. Le Duché d'Orleans est l'*apanage* des feconds Fils de France. Les terres données en *apanage* sont reversibles à la Couronne.

Nicod & Menage derivent ce mot de *panis*, qui se prend souvent pour toute sorte d'alimens & de subsistance, vu que plusieurs se sont servis de *panagium*, pour dire, *apanage*. Du Cange dit qu'il vient de *apanare*, *apanamentum* & *apanagium*, mots de la basse Latinité, qui signifient une pension ou un revenu annuel qu'on donne à des cadets, pour leur entretien & pour leurs alimens, au lieu de la portion qu'ils ont en une Seigneurie qui ne se doit point partager. D'autres, comme Hofman & Monet, le derivent d'un vieux mot Celtique ou Allemand, qui veut dire, *exclurre*, forclorre de quelque droit: ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, qui sont exclus de la succession paternelle. Antoine Loisel cité par Menage croit que *apanager* vouloit dire autrefois, Donner des pennes ou plumes, & des moyens aux jeunes Seigneurs, qu'on chassoit du lit & de la maison de leurs peres, pour aller faire fortune ailleurs, soit par guerre, soit par mariage. Paul Emile remarque que les *apanages* sont une invention que nos Rois ont rapportée des voyages d'outre-mer.

APANAGE, se dit aussi figurément en Morale des choses qui sont des suites & des dependances les unes des autres. Les infirmitez sont des *apanages* de la vieillesse.

APANAGER. v. act. Donner en apanage. Un tel Prince a été *apanagé* d'une telle Seigneurie. Dans les Coutumes on appelle aussi, *apanager* une fille, on un fils, quand on les établit par mariage, en leur donnant certains heritages, ou somme de deniers, moyennant quoi ils renoncent à toutes successions paternelles & maternelles. Mais ce mot est dit abusivement: car pour parler correctement, il faut dire *apanagé* & *apanagée*.

APANAGER. s. m. Prince qui jouït d'un apanage. Les *Apanagers* jouïssent de tous les droits honorifiques à meilleur titre que les Engagistes. Les *Apanagers* nomment aux Offices, & aux Benefices dependans de leurs apanages.

APARAGER. v. act. Comparer. On ne s'en sert plus.

APARENTÉ, ÉE. adj. Qui a bien des parens. Ce garçon a épousé une fille bien *aparentée*.

Ce mot vient du Latin *parens*.

APARITOIRE. s. f. Vieux mot. On l'appelle plus communément, *paretaire*. Voyez PARIETAIRE.

APARTE. Terme de Poëtique. Il se dit de ce qu'un Acteur dit à part, & comme avec soi-même, pour l'instruction de ses auditeurs, en decouvrant quelques-uns de ses sentimens secrets, lorsqu'il feint de n'être point entendu des autres Acteurs. Il y a des Critiques severes qui condamnent tous les discours *aparté*. En effet ils pechent contre la justesse de la vraisemblance. Neanmoins ils sont excusables, pourvu qu'ils soient courts, par la necessité qu'on a d'en user. Ce mot est empranté des Italiens.

APARTEMENT. s. m. Portion de maison où une personne loge, ou peut loger separément. Un *apartement* complet est composé de chambre, antichambre, cabinet, & garderobe. Le bel *apartement*, ou le premier *apartement*, est celui du premier étage, & l'*apartement* de plein pied. Diogene retournant de Lacedemone à Athenes, dit, qu'il passoit de l'*apartement* des hommes à l'*apartement* des femmes: il vouloit faire comprendre la vie efféminée que menoient les Atheniens en comparaison de la vie dure, & laborieuse des Lacedemoniens. TOUR. On a dit dans ces dernieres années, qu'il y avoit *apartement* chez le Roi: c'est une expression inventée pour expliquer en peu de mots une fête, ou une rejoüissance, que le Roi a donnée à toute sa Cour dans ses *apartemens* superbement meublez, & éclairez, avec musique, bal, danse, collation, jeu, & autres divertissemens magnifiques.

Ce mot vient comme de *partimentum*, du verbe *partior*.

APATHIE. s. f. Terme de Philosophie. Impassibilité; imperturbabilité; insensibilité morale; constance; fermeté d'ame, qui empêche qu'on ne sente les mouvemens & le tumulte des passions. Les Stoïciens se piquoient d'une entiere *apathie*, jusqu'à n'être point sensibles à la douleur. Ils vouloient que l'ame de leur Sage fût dans une affiette calme, & paisible, & exempte du trouble, & de l'agitation des passions. Les premiers Chrétiens transporterent dans l'Eglise les sentimens des Stoïciens. Ce mot d'*apathie*, est très-commun chez les Spirituels d'entre les Grecs: & St. Clement d'Alexandrie le mit fort en vogue, afin d'attirer les Philosophes qui aspiroient à cette sublime vertu. Cassien appelle l'*apathie* des parfaits contemplatifs, leur immobile, & continuelle tranquillité. Le Quietisme est l'*apathie* deguisée en devotion: c'est l'*apathie* des anciens Solitaires.

APATHIQUE. adj. Qui est insensible à tout, qui n'aime rien; que rien ne peut toucher, ni émouvoir.

Ce mot & celui qui le precede viennent du Grec, & ne sont d'usage dans la langue Françoise, que lorsqu'il s'agit de la Morale, & que l'on traite dogmatiquement des passions.

APATURIES. s. f. Fêtes que les Atheniens celebroient à l'honneur de Bacchus. Il vient du mot Grec *ἀπάτη*, *fraude*. On raconte, qu'elle fut instituée en memoire

Digitized by Google

mémoire d'une victoire frauduleuſe, que Melanthus Roi d'Athenes remporta ſur Xanthus Roi de Beotie, dans un combat ſingulier dont ils étoient convenus ſur un different pour les limites de leurs Etats. On pretend qu'il y avoit auſſi des *Apaturies* à l'honneur de Jupiter, & de Pallas. Strabon parle d'un Temple conſacré à Venus *Apaturienne*.

A P E.

APEDEFTE. ſ. m. Ignorant. Ce mot formé du Grec *ἀπαίδευτος*, a été mis en François par Rabelais, qui parle de l'Ile des *Apedeftes*. Hors le ſtile de Rabelais il n'eſt pas permis de ſe ſervir de ces ſortes de termes.

APERITIF. ſ. m. ou APERITIF, IVE. adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des remedes propres pour ôter les obſtructions, en rendant la liquidité aux liqueurs épaiſſies qui les cauſoient. Tels ſont diverſes preparations de mars, les ſels d'abſinthe & de tamariſc, la gomme ammoniac, le mercure doux, l'antimoine diaphoretique. Les cinq racines *aperitives* qu'on ordonne ſouvent, ſont celles d'ache, d'aſperge, de perſil, de fenouil, & de bruſc.

Ce mot vient du verbe *aperio*.

A-PEU-PRE'S. adv. Preſque tout. Je vous rapporte *à-peu-près* la ſubſtance de ſa harangue, VAUG.

A-PEU-PRE'S. adv. Preſque. Me voilà *à-peu-près* auſſi incertain que j'étois, MOL.

A P H.

APHELIE. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. La plus grande diſtance où une Planete peut être du ſoleil; le point du deferent de chaque Planete qui eſt le plus éloigné du ſoleil. Cette diſtance ſe meſure par demi-diametres de la terre. On peut voir Venus pendant le jour quand elle eſt dans ſon *aphelie*. Ce terme eſt du ſyſtême de Copernic, qui place le ſoleil au centre du monde.

Ce mot vient de *apo*, & *helios*, *ſoleil*. *Perihelie* ſe dit de la plus grande proximité du ſoleil.

APHERESE. ſ. f. Terme de Grammaire. Retranchement; figure par laquelle on retranche quelque choſe au commencement d'un mot: comme *cona* pour *ciconia*.

APHORISME. ſ. m. Maxime, ou regle generale; principe d'une ſcience; ſentence qui comprend un grand ſens en peu de paroles. Il ne ſe dit guéres qu'en Medecine & en Juriſprudence. Les *Aphoriſmes* d'Hippocrate. Des *Aphoriſmes* politiques. Des *Aphoriſmes* de Droit.

APHORISME, ſe dit quelquefois figurément de ce qu'on veut faire paſſer pour un principe certain. Je tiens cela pour un *aphoriſme*.

Ce mot vient du Grec *aphoriſmos*, qui ſignifie le même.

APHRODILLE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *aſphodle*. Voyez ASPHODELE.

APHRONITRE. ſ. m. Salpêtre naturel attaché contre des murailles & à des rochers en petits criſtaux. On le ſepare en bouſſant ces lieux avec des balais, & on l'appelle par cette raiſon *ſalpêtre de bouſſage*. Il eſt preferable au ſalpêtre ordinaire pour la poudre à canon & pour les eaux fortes. Les Anciens l'appelloient *aphronitrum*.

Ce mot vient du Grec *aphros*, *écume*, & de *nitron*, *nitre*.

A P I.

API. ſ. m. Eſpece de perſil qu'on nomme autrement *celeri*. Voyez CELERI.

On appelle *pomme d'api*, une ſorte de petite pomme colorée d'un rouge aſſez vif, qui a un fort bon goût, & qui ſe conſerve long temps.

APIOS. ſ. m. Eſpece de tithymale qui pouſſe pluſieurs tiges baſſes, menuës. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la rue ſauvage, mais plus petites. Ses fleurs ſont petites, faites en godet decoupé en pluſieurs parties de couleur jaune-pâle. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un petit fruit relevé de trois coins, & diviſé en trois cellules remplies chacune d'une ſemence oblongue. Sa racine eſt tubereuſe, ayant la figure d'une poire, noire en dehors, blanche en dedans, rendant beaucoup de lait. En Latin *apios*, MATTH. ou *tithymalus characias radice pyriformi*, MOR. P. TOURNEFORT. La racine de cette plante purge violemment par haut & par bas. *Apios* eſt un mot Grec qui ſignifie poire; cette eſpece de tithymale a été appellée ainſi, à cauſe que ſa racine a la figure d'une poire.

APIQUER. v. n. Terme de Marine. On dit que le cable *apique*: c'eſt-à-dire, que le vaiſſeau approche de l'ancre qui eſt mouillée; & que le cable commence à ſe roidir, & à être perpendiculaire, ou *à pic*.

A P L.

APLESTER. v. act. Terme de Marine. C'eſt, Deplier, ou étendre les voiles pour recevoir le vent, & ſe preparer à partir, & faire voile. On ne s'en ſert plus.

A PLOMB. adv. Perpendiculairement, verticalement. Une ligne élevée *à plomb* fait de chaque côté un angle droit. Le ſoleil donnoit *à plomb* ſur ſa tête, SCAR. c'eſt-à-dire, directement.

APLOMB. ſ. m. Terme d'ouvrier; ſituation droite, & perpendiculaire. Ce mur tient bien ſon *aplomb*; il eſt bien droit; celui-là fait ventre; il a perdu ſon *aplomb*. En ce ſens *a* n'eſt point une particule, & on ne le ſepare point de *plomb*.

A P O.

APOCALYPSE. ſ. f. Revelation. C'eſt le dernier Livre du Nouveau Teſtament. Il contient les revelations de St. Jean ſur pluſieurs myſteres. Il écrivit ſon Apocalypſe dans l'Ile de Pathmos où il étoit relegué: on ne convient pas ſi c'étoit ſous le regne, & pendant la perſecution de l'Empereur Domitien. C'eſt le livre du Nouveau Teſtament ſur lequel les ſentimens des Peres, & le temoignage de l'Egliſe ont le plus long temps varié. St. Jerôme rapporte que les Egliſes Greques doutoient de la canonicité de l'*Apocalypſe*. St. Baſile, & St. Gregoire de Nazianze la rejettoient; & le Concile de Laodicée en 350. n'en fait point de mention dans le Canon des Ecritures. Les Grecs juſqu'au dixiéme ſiecle ont douté qu'elle fût canonique. Quelques-uns même l'ont attribuée à l'heretique Cerinthus: & d'autres à un autre Jean, diſciple de St. Jean. Denys d'Alexandrie trouvoit que l'*Apocalypſe* étoit écrite en mauvais Grec, & il y avoit remarqué des ſoleciſmes; & des barbariſmes. Je croi pourtant, diſoit-il, que l'*Apocalypſe* contient un ſens caché, & myſterieux, & j'admire ce que je ne ſçaurois comprendre, plutôt que de le condamner. St. Juſtin, St. Irenée, & St. Auguſtin n'ont point douté qu'elle ne fût canonique. C'eſt le troiſiéme Concile de Carthage qui en 397. l'a miſe dans le Canon des Livres Sacrez. Sozomene rapporte que dans les Egliſes de Paleſtine on liſoit une *Apocalypſe* de St. Pierre. Il parle auſſi d'une *Apocalypſe* de St. Paul, que les Cophtes ſe vantent d'avoir encore aujourd'hui. On a loüé la prudence de Calvin qui n'oſa aborder la ſublime obſcurité de l'*Apocalypſe*.

Digitized by Google

APOCALYPSE, ſe dit auſſi figurément d'un langage, ou d'un diſcours obſcur, & inintelligible. Tes volumes ne ſont rien qu'un éternel *apocalypſe*, MAI.

Ce mot vient d'*apocalypto*, qui en Grec ſignifie, *je revele*.

APOCALYPTIQUE. adj. m. & f. Prophetique; qui tient de la revelation.

APOCIN. ſ. m. Plante qui pouſſe des verges droites à la hauteur d'environ trois pieds. Ses feuilles ſont longues, larges, & épaiſſes comme celles de l'aloës, oppoſées le long des tiges, blanches, remplies de même que les autres parties de la plante, d'un ſuc blanc comme du lait, amer & âcre. Ses fleurs naiſſent en épi; elles ſont faites en cloches decoupées en pluſieurs parties, de couleur jaune. Il leur ſuccede des fruits gros comme le poing, oblongs comme de groſſes gaines, qui pendent attachez deux-à-deux à une groſſe queuë dure, courbée. Les Egyptiens appellent ce fruit *beidelſar*: il eſt couvert de deux écorces qui contiennent une matiere filamenteuſe, ſous laquelle toute la capacité du fruit eſt remplie d'une maniere de coton très-fin, & très-blanc, qu'on appelle *aïate*, ou *ouete*. On trouve dans ce coton des ſemences faites comme celles des courges, mais la moitié plus petites. Sa racine eſt longue, blanche. En Latin *apocynum Ægyptiacum floribus ſpicatis*, P. TOURNEF. Les feuilles de cette plante étant pilées, & appliquées en cataplaſme, ſont eſtimées propres pour reſoudre les tumeurs froides. Il y a pluſieurs autres eſpeces d'*apocin*.

Ce mot vient du Grec *apo tou kynos*, comme qui diroit, plante du chien; parceque les Anciens ont cru qu'il y avoit une eſpece d'*apocin* qui faiſoit mourir les chiens.

APOCOPE. ſ. f. Terme de Grammaire. Raccourciſſement: figure par laquelle on coupe quelque choſe à la fin d'un mot.

APOCRYPHE. adj. m. & f. Douteux; qui vient d'un Auteur incertain, ou auquel on ne peut pas ajoûter beaucoup de foi. Les Proteſtans tiennent pour *apocryphes*, les livres de Judith, Tobie, Eſdras, les Maccabées, &c. Voſſius ſoutient que quand il s'agit de Livres Sacrez, le mot d'*apocryphe* ne ſe donne qu'à des Ouvrages que ni la Synagogue, ni l'Egliſe n'ont point inſerez dans leurs Canons, quoiqu'on les joignit avec la Sainte Ecriture, & qu'on les lût même dans l'Egliſe.

Ce mot vient du Grec *apocryptein*, qui ſignifie *cacher*. On peut dire que la ſignification de ce mot eſt douteuſe, & équivoque, puiſque les uns donnent ce nom ſimplement aux livres qui ne ſont point dans le Canon de l'Ecriture, & les autres aux livres ou ſuſpects, ou ſuppoſez. D'autres diſent qu'on appelloit *apocryphes*, des livres dont l'origine étoit ſecrete, & dont les Auteurs étoient cachez, ou inconnus. Il eſt certain du moins que le mot *apocryphe* ſignifie, *caché*, & *ſecret*. Tels étoient les livres des Sybilles, dont la garde étoit commiſe aux Decemvirs ſeulement. Par la même raiſon, les Annales des Tyriens, & des Egyptiens étoient appellées *apocryphes*. Avant la verſion des LXX. les livres du Vieux Teſtament étoient *apocryphes*, à parler exactement. Dans la ſuite les Chrétiens, à l'exemple des Juifs, changerent abſolument la ſignification du mot, & appellerent livres *apocryphes*, des livres d'une fidelité douteuſe, & ſuſpecte; qui ne ſont pas authentiques, ni canoniques.

APOCRYPHE, ſe dit dans le ſtile ordinaire d'une choſe ou fauſſe, ou douteuſe. Vous nous contez là une hiſtoire *apocryphe*. L'auteur de cette nouvelle eſt fort *apocryphe*.

APOCRISIAIRE, ou APOCRISAIRE, ſ. m. Envoyé, Agent, qui portoit les reponſes d'un Prince. Il fut enſuite le Chancelier, ou plutôt Refe-

rendaire du Prince, & gardoit le ſceau. On ne trouve gueres le nom d'*Apocriſiaire* que ſous les Rois de la premiere race, & ſous les Empereurs du bas Empire. Cette qualité a été depuis principalement attribuée au Deputé du Pape, qui reſidoit de ſa part à Conſtantinople pour y recevoir les ordres du Pape, & la reponſe de l'Empereur. Il faiſoit la fonction des Nonces ordinaires du Pape auprès des Princes Catholiques. Les Papes ne ceſſerent d'envoyer des *Apocriſiaires* à Conſtantinople, qu'après la ſeparation de l'Egliſe Greque, & dans le VIII. ſiecle. On trouve encore que du temps de Charle-Magne on appelloit *Apocriſiaire*, le Grand Aumônier de France. Il prenoit connoiſſance de toutes les affaires Eccleſiaſtiques. C'étoit auſſi le Confeſſeur de tous les Officiers de la maiſon du Roi. On lui donnoit le nom d'*Apocriſiaire*, parcequ'on le conſultoit ſur tous les cas importans, & qu'on ſe teglioit ſouvent ſur ſa reponſe. Il vient en effet du Grec *apocriſis*, qui ſignifie *reponſe*. Il eſt appellé *reſponſalis* en Latin. On trouve encore que l'*Apocriſiaire* étoit un Officier dans les Monaſteres; c'étoit comme le Garde du Treſor.

APOCROUSTIQUE. ſ. m. & adj. Remede qui a une vertu aſtringente, & repercuſſive. Tel eſt la lentille de marais, le plantain, le vitriol, l'alun.

Ce mot vient du Grec *apocrouein*, *repouſſer*.

APODE, ou l'*oiſeau Indien*. ſ. m. Nom que les Aſtronomes donnent à l'une des 18. nouvelles conſtellations Meridionales. Elle eſt compoſée de 12. étoiles de la 5. grandeur.

APODICTIQUE. adj. Terme de Logique, qui ſe dit d'un argument demonſtratif & convaincant.

Ce mot vient du Grec *apodeiknymi*, qui ſignifie, *je demontre*, *je fais voir clairement*.

APOGE'E. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Point du ciel qui eſt à l'extremité de la ligne qu'on appelle des Abſides, dans lequel le ſoleil, ou les autres Planetes, ſe trouvent dans leur plus grand éloignement de la terre. C'eſt le point du deferent, ou de l'excentrique de chaque Planete qui eſt le plus éloigné de la terre. La lune dans ſon *apogée* eſt éloignée de nous de ſoixante-cinq demi-diametres de la terre, ou de ſoixante-un ſelon la ſupputation de Mr. Caſſini. Le terme d'*apogée* eſt du ſyſtême de Ptolomée, qui poſe la terre dans le centre du monde. On appelle auſſi *apogée* de l'épicycle, le point le plus élevé de l'épicycle. Voyez APHELIE.

APOGÉE, ſe prend figurément & poëtiquement, pour le plus haut degré où une choſe puiſſe aller. Sa gloire eſt maintenant dans ſon *apogée*: elle ne peut pas aller plus loin. Dans ce ſens il eſt un peu ſuranné.

Ce mot vient du Grec ἀπὸ, *ab*, & γῆ ou γαῖα, *terra*.

APOLOGETIQUE. adj. m. & f. Diſcours qui contient une deffenſe, une apologie. L'*apologetique* de Tertullien.

APOLOGIE. ſ. f. Defenſe; livre, ou diſcours pour juſtifier quelcun. Il ſe dit plus particulierement en matiere de litterature, de la defenſe qu'on fait des fautes dont on accuſe un Auteur. L'*apologie* de Balzac eſt une piece éloquente. On diſoit bien du mal de vous; mais j'ai bien fait vôtre *apologie*.

Ce mot vient du Grec *apologeomai*, qui ſignifie, *je repouſſe par parolet*, *je refute*.

APOLOGISTE. ſ. m. Celui qui écrit une apologie. François Ogier a été l'*apologiſte* de Balzac.

APOLOGUE. ſ. m. Inſtruction morale qu'on tire de quelque fable inventée exprès. Très-ſouvent on y fait parler les animaux. C'eſt un exemple fabuleux qui s'inſinuë avec d'autant plus de facilité & d'effet, qu'il eſt plus commun, & plus familier, LA FON. JESUS-CHRIST lui-même a ſanctifié, & autoriſé l'uſage

Digitized by Google

l'uſage de l'*apologue* ; & l'on en peut remarquer un effet naturel dans celui que le Prophete Nathan propoſa à David, Oe. M. Tel qui n'eſt point acceſſible à des remontrances poſitives, ne ſera peut-être point choqué de la cenſure ſecrete, & indirecte d'un *apologue*, ID. L'*apologue* eſt un don qui vient des immortels, LA FON.

Ce mot vient du Grec *apologein*, qui ſignifie, *raconter, rapporter*.

APOLTRONNIR, v. act. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit lorſqu'on coupe à un oiſeau les ongles des pouces, qui ſont les doigts de derriere, & les clefs de ſa main : car en lui ôtant les armes, on lui ravale le courage ; deſorte qu'il n'eſt plus propre pour le gros gibier.

APONEUROSE, ſ. f. Terme d'Anatomie. C'eſt un nom qu'on donne aux extremitez nerveuſes des muſcles, & qui en ſont partie. On les appelle autrement *tendons*.

Ce mot vient d'*apo*, & *neuron*, qui ſignifie en Grec, un *nerf*.

APOPHLEGMATISME, ſ. m. Remede qui étant mâché excite le crachat, en ouvrant les conduits ſalivaires, & en dilayant les ſeroſitez qui ſont contenues dans les glandes de la bouche. Tels ſont le maſtic, le gingembre, le pyrethre, le tabac, le poivre. C'eſt la même choſe que *maſticatoire*.

Ce mot vient d'*apo*, & du Grec *phlegma*, *pituite*.

APOPHORETE, ſ. m. C'eſt un mot dont on eſt obligé de ſe ſervir en traduiſant Martial, qui a intitulé de ce nom quelques livres de ſes Epigrammes : il ſignifie des dons & preſens qui ſe faiſoient pendant les Saturnales, ou en certaines ſolennitez, ou pour quelques brigues. On l'a dit auſſi du vaiſſeau, plat, ou corbeille, où ſe portoient ces preſens.

Ce mot eſt dérivé par Iſidore *à ferendo* ; il vient plutôt du Grec *apoſtrein*, qui ſignifie *emporter*.

APOPHTHEGME, ſ. m. Parole ſentencieuſe, ou remarquable. L'*apophthegme* eſt un ſentiment vif & court ſur quelque ſujet, & une reponſe prompte & aiguë, qui cauſe du plaiſir, & de l'admiration. Comme il y en a de plaiſans & d'agreables, & qu'ils ne ſont pas tous graves & ſerieux, on pourroit dire que l'*apophthegme* eſt ce qu'on appelle un bon mot en François ; mais ce terme a plus d'étendue dans la langue Greque, ABL. Il y a des *apophthegmes* muets, & où l'action tient lieu de parole, ID. On dit d'un homme profond, & d'un grand ſens, qui parle peu, & ſententieuſement, qu'il ne parle que par *apophthegmes*. Lycoſthene a fait un gros recueil des *apophthegmes* des Anciens, & les a redigez par chapitres. Eraſme a auſſi raſſemblé les *apophthegmes* des Anciens rapportez par Plutarque, & par Diogene Laërce. Mr. d'Ablancourt a digeré les *apophthegmes* des Anciens dans un meilleur ordre ; & comme la verité y eſt moins neceſſaire que la beauté, il a été ſouvent obligé d'y donner un autre tour que les Auteurs dont il les a tirez.

Ce mot vient du Grec *apophthengomai*, qui ſignifie, *je parle par ſentences*.

APOPHYGE, ſ. f. C'eſt l'endroit où la colonne ſort de ſa baſe, & commence à monter, & à échapper en haut. C'eſt pourquoi les ouvriers l'appellent *eſcape*, ou *congé*.

Ce mot en Grec ſignifie *fuite*.

APOPHYSE, ſ. f. Terme d'Anatomie. C'eſt une éminence qui s'éleve ſur la ſuperficie de l'os, avec lequel elle eſt continuë. Telles ſont les éminences des vertebres, de l'omoplate, des os du bras, de la cuiſſe, &c.

Ce mot eſt Grec, & ſignifie, *production au dehors*.

APOPHYSE mammillaire, ou maſtoïde. C'eſt une des éminences externes de l'os petreux.

On appelle auſſi *apophyſes* mammillaires, les nerfs olfactoires, qui ſont l'organe de l'odorat. Ils vont juſques aux os cribleux, ou ils ſe diviſent en de petites fibres, qui paſſent par les trous de ces os, & qui vont ſe repandre dans la partie ſuperieure du nez.

APOPLECTIQUE, adj. m. & f. Qui tient de l'apoplexie. Accident *apoplectique*. On appelle auſſi un remede *apoplectique*, celui qui preſerve, ou qui guerit de l'apoplexie.

APOPLEXIE, ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt une ſoudaine & entiere privation du ſentiment, & du mouvement de tout le corps, à la reſerve du pouls, & de la reſpiration. Elle differe du care, de la letargie, & du coma, en ce que dans ces trois maladies l'aſſoupiſſement n'eſt pas ſi profond, ni le ſentiment tout-à-fait perdu. L'*apoplexie* eſt cauſée par une trop grande abondance, ou par un épanchement de ſang, ou de quelque autre humeur dans le cerveau, & par tout ce qui peut empêcher l'influence des eſprits animaux dans les organes des ſens, & dans les parties qui ſe meuvent volontairement.

Ce mot d'*apoplexie* vient du Grec *apoplettein*, qui ſignifie, *battre, étonner*, rendre ſtupide & ſans ſentiment, parceque cette maladie fait tomber en un inſtant, comme ſi on étoit abattu d'un coup de foudre. C'eſt pourquoi quelques-uns l'ont appellée *fulceration*, comme qui diroit, *foudroyement*.

APORE, ſ. m. Terme de Mathematique. Problême poſſible, mais très-difficile à reſoudre, & qui n'a pas été reſolu. La quadrature du cercle eſt un *apore*.

APOSEME. Voyez APOZEME.

APOSIOPESE, ſ. f. Terme de Rhetorique, qu'on appelle autrement *Retcence*. Figure par laquelle on ne laiſſe pas de parler d'une choſe, en faiſant ſemblant de n'en vouloir rien dire. Voyez RETIENCE. C'eſt auſſi une eſpece d'elliſpe, ou d'omiſſion, par laquelle venant tout d'un coup à changer de paſſion, ou à la quitter entierement, on coupe ſon diſcours tellement, que ceux qui écoutent ont de la peine à deviner ce que l'on vouloit dire. Cette figure eſt fort ordinaire dans les menaces. Par exemple, Si je vous .... mais il vaut mieux ſe taire, &c. ART DE P.

Ce mot vient d'*apoſopao*, *taceo*, *je me tais*.

APOSTASIE, ſ. f. Deſertion ; abandonnement de la vraye Religion ; violation de vœux ; renontiation d'un Ordre dans lequel on a fait profeſſion, ſans diſpenſe legitime. L'*apoſtaſie* du Moine eſt la ſuite ordinaire de ſa debauche. Les Novatiens diſoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de pardonner le crime de ceux qui étoient tombez dans l'*apoſtaſie*, DU PIN. Julien à ſon *apoſtaſie* près fut le premier des Ceſars, SPANHEIM.

APOSTASIER, v. n. Tomber dans l'apoſtaſie ; devenir apoſtat. Les eſclaves Chretiens ſont en un danger perpetuel d'*apoſtaſier* ; de devenir renegats.

APOSTAT, ſ. m. Transfuge ; deſerteur ; qui quitte la vraye Religion, ou qui renonce à ſes vœux, pour rentrer dans le ſiecle. L'Empereur Julien a été ſurnommé l'*Apoſtat*, parcequ'il abandonna la Religion Chretienne. Les Moines qui quittent le froc, & renoncent à leurs vœux, ſont des *apoſtats*. Il n'y a point d'excés dont ces *apoſtats* ne ſoient capables, FLEURY.

APOSTAT, ſe diſoit autrefois proprement de celui qui avoit fauſſé la foi promiſe à ſon Capitaine. On le dit encore de ceux qui changent de parti, & ſe rangent dans le parti oppoſé. Vous nous avez abandonné ; vous êtes un *apoſtat*. Les Turcs traittent les Perſans d'*apoſtats*, comme ayant alteré, & corrompu la Religion de Mahomet, SMITH.

APOSTATE, ſ. f. Celle qui quitte ſa Religion, ou qui renonce à ſes vœux. C'eſt une franche *apoſtate*.

Ces mots viennent du Latin *apoſtatare*, qui ſignifie, *mepriſer*,

Digitized by Google

fer, violer. Dans ſon origine le mot d'*apoſtat* ne ſignifioit autre choſe que, *prevaricateur*; & on diſoit, *apoſtatare leges*; pour dire, *pecher contre la Loi*, DU CANGE. Le mot d'*apoſtatare* vient d'*apo*, & *hiſtemi*, *ſto*, *je me tiens à part.*

APOSTER. v. act. Attitrer quelcun; l'employer, le diſpoſer, le placer pour épier, tromper, & ſurprendre quelcun. Les calomniateurs ont des temoins *apoſtez*, pour deſpoſer fauſſement. Cet acte eſt ſigné par une perſonne *apoſtée*, qui a pris le nom ou l'habit d'une autre pour tromper le Notaire, ou les contractans. Les Grands ont des gens *apoſtez* pour ſemer de fauſſes nouvelles, ſelon leurs divers interêts. Je vous demande une grace, qui eſt, que vous ne vous imaginiez pas que j'aye *apoſté* ce vieillard, PORT-R.

Ce mot vient de *poſtus*, de *pono*.

APOSTHEME. ſ. m. Terme de Medecine. Voyez APOSTUME.

APOSTILLE. ſ. f. Annotation, ou renvoi qu'on fait à la marge d'un écrit, pour y ajoûter quelque choſe qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir, & l'interpreter. Pluſieurs Auteurs ont commenté le Droit par de ſimples notes & *apoſtilles*. Un Notaire eſt obligé de parapher avec les parties toutes les *apoſtilles* d'un contrat. *Apoſtille* ſe dit auſſi d'une addition miſe au bas d'une lettre. On l'appelle autrement *poſtſcript.*

APOSTILLE, ſe dit au Palais en parlant des debats & conteſtations qui ſe font lors de l'examen des comptes, ou des jugemens qui ſont rendus ſur chaque article. Les *apoſtilles* ſe mettent ſur les comptes de la Chambre de la main de l'Auditeur qui les rapporte. On diſoit anciennement *poſtil*, & ce mot venoit de *poſtus.*

APOSTILLER. v. act. Mettre des apoſtilles, qui ſe dit tant des notes & remarques qu'on fait ſur les livres, que des additions qui ſe font ſur les minutes des contrats, & de ce qu'on met dans les marges des comptes.

APOSTILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Les contrats les plus *apoſtillez* ſont les meilleurs; ils ſont parapher en plus d'endroits.

APOSTIS. ſ. m. Terme de Marine. Deux longues pieces de bois de huit pouces en quarré, tant ſoit peu abaiſſez: l'une eſt le long de la bande droite, & l'autre le long de la bande gauche d'une galere, depuis l'eſpale juſqu'à la coville; chacune portant toutes les rames de la chiourme par le moyen d'une groſſe corde.

APOSTOILE. ſ. m. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement le Pape.

APOSTOLAT. ſ. m. Dignité, ou miniſtere d'Apôtre. St. Matthias vint par la voye du ſort à l'*Apoſtolat.* Nous avons reçu par nôtre Seigneur J. CHRIST la grace de l'*Apoſtolat* que nous exerçons en ſon nom, PORT-R. Anciennement l'Epiſcopat en general étoit appellé *Apoſtolat*: c'étoit le titre honorable. On le trouve encore attribué aux Evêques dans le VI. & le VII. ſiecle. Depuis il a été transferé par privilege au Pape ſeul, comme tous les autres noms d'honneur, & de diſtinction.

APOSTOLIQUE. adj. m. & f. Qui vient des Apôtres. L'Egliſe Romaine s'appelle elle-même, l'Egliſe Catholique, *Apoſtolique*, & Romaine. La Doctrine, la Foi *Apoſtolique.*

On le dit auſſi de tout ce qui ſe fait, ou ſe dit à la maniere des Apôtres. Une vie, une maxime, un diſcours *Apoſtolique.* Il prêche à l'*Apoſtolique*, c'eſt-à-dire, ſimplement, ſans fard, ſans oſtentation, & par un pur motif de devotion. En cette phraſe il eſt adverbe, & ſignifie, *apoſtoliquement.*

Dans l'Egliſe primitive tous les Evêques étoient nommez *Apoſtoliques*: mais depuis ce nom fut particulierement appliqué aux Sieges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jeruſalem, parceque ces Egliſes avoient été fondées par les Apôtres. Les autres Egliſes ne prenoient le titre d'*Apoſtoliques*, qu'à cauſe de la conformité de leur doctrine avec celle des Egliſes qui étoient *Apoſtoliques* par leur fondation, & parceque les Evêques ſe diſoient tous les ſucceſſeurs des Apôtres. Cet uſage a duré juſqu'au VII. ſiecle. Dans les ſiecles ſuivans cette qualité fut reſtreinte au Pape ſeul; & les trois Patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jeruſalem, étant tombez ſous la puiſſance des Infideles, ce titre demeura ſeul au Siege de Rome. C'eſt pourquoi on ne le donne aujourd'hui abſolument qu'à l'Evêque de Rome, ſuivant la deciſion du Concile de Rheims en l'an 1049. St. Gregoire le Grand avoit pretendu de ſon temps, que ce titre, qui étoit commun à tous les Evêques, appartenoit ſpecialement au ſucceſſeur de St. Pierre. C'eſt pourquoi dans le même Concile de Rheims, un Evêque d'Eſpagne qui l'avoit pris, fut excommunié, pour s'être arrogé cette prerogative reſervée pour le Pape. Ainſi on le dit de tout ce qui regarde le Siege de Rome, ou de tout ce qui eſt émané du Pape. On dit, le Siege *Apoſtolique*; le Nonce *Apoſtolique*; un Notaire *Apoſtolique*; un Bref *Apoſtolique*; la Chambre, la Chancelerie *Apoſtolique.* Les Papes ayant ainſi revetu leur puiſſance temporelle de termes de ſpiritualité, pour s'attirer plus de reſpect & de veneration.

APOSTOLIQUEMENT. adv. A la maniere des Apôtres; ſaintement; avec ſimplicité. Ce Prelat vit ſans faſte, & *apoſtoliquement.*

APOSTOLORUM. ſ. m. Terme de Pharmacie. Sorte d'onguent mondicatif, qui eſt compoſé de douze drogues en pareil nombre que celui des Apôtres: ce qui lui a donné ce nom. Il a été inventé par Avicenne. On l'appelle auſſi, *Onguent de Venus*, à cauſe qu'il eſt de couleur verte.

APOSTRE, ou APOTRE. ſ. maſc. Envoyé; Diſciple de JESUS-CHRIST; qui a eu miſſion pour prêcher l'Evangile par tout le monde, & pour le porter à toutes les nations de la terre. St. Pierre eſt le premier des douze *Apôtres.* St. Paul eſt appellé par excellence, l'*Apôtre* des Gentils, parceque c'eſt celui qui a fait le plus de converſions parmi eux; ſon miniſtere leur ayant été particulierement deſtiné; comme celui de l'*Apôtre* St. Pierre aux Juifs.

APOSTRE, eſt auſſi celui qui a le premier planté la Foi en quelque endroit. St. Denis de Corinthe eſt l'*Apôtre* de la France. St. François Xavier eſt l'*Apôtre* des Indes. On nomme *Apôtre*, le livre des Epitres de St. Paul qui ſe lit à la Meſſe, DU CANGE.

Le peuple appelle auſſi *Apôtres*, des Confreres, ou Penitens qui vont les pieds nuds aux Proceſſions du Saint Sacrement, & en d'autres ſolennitez. Dans l'arſenal de Breme il y a 12. pieces de canon qu'on appelle les douze *Apôtres*: ſuppoſant que tout le monde doit acquieſcer à la predication de pareils *Apôtres.* St. Auguſtin fait mention de certains Heretiques qui furent appellez *Apôtres*, & qui faiſoient profeſſion de ne rien poſſeder en ce monde, & de renoncer aux richeſſes. St. Bernard crie auſſi furieuſement contre des Heretiques de ſon temps qui ſe nommoient *Apôtres.*

APOSTRES, chez les Proteſtans, ſont de jeunes Miniſtres qui ont été reçus par proviſion, en attendant qu'ils ſoient appellez au ſervice de quelque Egliſe, afin qu'il y en ait toûjours de prêts à remplir les places vacantes; & qu'ainſi les Egliſes ne demeurent pas ſans Paſteurs. Cela ſe pratique ordinairement à Geneve, & en pluſieurs endroits de la Suiſſe.

On dit proverbialement, & ironiquement, qu'un homme eſt un bon *Apôtre*; pour dire, que c'eſt un bon

COM-

compagnon, ou qu'il eſt hypocrite. On dit, qu'un homme vit comme un *Apôtre*, quand il vit ſobrement, & ſagement.

On appelloit autrefois *Apôtres*, les Lettres dimiſſoires données à un appellant par les Juges *à quo*, adreſſées au Juge d'appel, par leſquelles il le certifioit de l'appel interjetté, il lui en renvoyoit la connoiſſance, ſans quoi il n'étoit pas permis de le pourſuivre par l'ancienne rigueur de droit; ce que l'article 117. de l'Ordonnance de 1539. a aboli. Le delai d'obtenir ces Lettres étoit de trente jours; au lieu de quoi on a introduit les deſertions. Cette formule de lettres dimiſſoires, appellées *Apôtres*, a été plus long temps en uſage dans la Juriſdiction Eccleſiaſtique. Il y en avoit de cinq ſortes. On appelle *Apôtres*, les *Dimiſſoires*, lorſqu'ils ont été expediez par le Juge dont eſt appel, & qu'il renvoye l'appellant au Juge ſuperieur: *Reverentiaux*, lorſqu'ils ont été donnez ſeulement par reverence pour le ſuperieur: *Refutatoires*, lorſque le Juge *à quo* ne veut point deferer à l'appel, qui lui paroît frivole, & illuſoire: *Teſtimoniaux*, lorſqu'en l'abſence du Juge l'appel eſt interjetté devant un Notaire: *Conventionnaux*, lorſque par le conſentement des parties l'appel eſt devolu au Juge ſuperieur. Ce ſtile a été auſſi ſupprimé dans les Cours Eccleſiaſtiques après l'Ordonnance de 1539. On appelloit encore autrefois *Apôtres*, les Lettres dimiſſoires que l'Evêque donnoit à un Laïque, ou à un Clerc qui ſe tranſportoit dans un autre Dioceſe, pour y être ordonné.

Ce mot vient du Grec *apoſtolos*, qui ſignifie, *un homme envoyé*.

APOSTROPHE. ſ. f. Terme de Grammaire. C'eſt une virgule qu'on met au deſſus d'une lettre au lieu de quelque voyelle, pour montrer qu'il ne la faut pas prononcer, & qu'on l'a retranchée; ce qui arrive particulierement à l'*e* feminin en nôtre langue. Par exemple, *qu'on* dit, au lieu de *que on* dit; &, *s'il* eſt vrai, au lieu de *ſi il* eſt vrai.

Ce mot vient du Grec *apoſtrophe*, *averſio*.

APOSTROPHE, eſt auſſi une figure de Rhetorique, par laquelle l'Orateur extraordinairement ému, & ſe tournant de tous côtez, ou ſe prenant à toutes choſes, adreſſe la parole à ſes auditeurs, ou aux Dieux, ou à d'illuſtres morts, ou même à des choſes inanimées, comme à des tombeaux, à des rochers: &c. Le Predicateur a fait une *apoſtrophe* fort belle, & fort touchante. L'*apoſtrophe* que Ciceron adreſſa à Tuberon dans l'oraiſon qu'il a faite pour Ligarius, eſt un des plus beaux endroits de cette piece. Demoſthene ſe ſert *d'apoſtrophes* frequentes, comme propres à reveiller la pareſſe des Atheniens, TOUR.

APOSTROPHER. v. act. Adreſſer la parole à quelque perſonne dans un diſcours, ou dans un écrit. L'endroit où Demoſthene *apoſtrophe* les morts à la journée de Marathon, lui a fait autant d'honneur, que s'il avoit reſſuſcité les morts qu'il avoit *apoſtrophez*. PER.

APOSTROPHER, ſe prend auſſi pour, Appeller, qualifier. Cet homme ſe plaît merveilleuſement à *apoſtropher* les gens.

Un pedant qu'à tous coups vôtre femme apoſtrophe
Du nom de bel eſprit, & de grand Philoſophe. MOL.

APOSTROPHER, en termes de Grammaire, ſignifie, Omettre, ou retrancher une voyelle; ne la pas prononcer. Il n'y a en François que l'*e* feminin & l'*i* qui s'*apoſtrophent*; comme on voit dans les exemples ci-deſſus.

APOSTUME. ſ. f. Les Medecins diſent *apoſtheme*. C'eſt une tumeur contre nature qui vient à quelque partie du corps, & qui renferme du pus, ou quelque autre matiere approchante. L'*apoſtume* procede d'un ſang arrêté, ou extravaſé en quelque endroit du corps, où il ſe corrompt. On l'appelle autrement *abſez*.

Ce mot vient du Grec *apoſthema*, qui eſt derivé du verbe *aphiſtaſthai*, qui ſignifie, *abſcedere*, c'eſt-à-dire, ſe departir d'un lieu pour ſe ranger, & ſe cantonner en un autre. Les Arabes s'en ſont ſervis en la même ſignification.

On dit figurément & proverbialement, Il faut que l'*apoſtume* creve; pour dire, qu'une colere, ou quelque autre paſſion cachée, quelque conjuration, ou affaire ſecrete vienne enfin à éclater.

APOSTUMER. v. neut. Se former en pus, ou en apoſtume. Cette veine n'a pas été bien degorgée; il faut craindre qu'elle n'*apoſtume*.

Ce mot commence à vieillir. En ſa place on dit, Suppurer, ou venir à ſupuration.

APOTHEOSE. ſ. f. Eſpece de canoniſation; ceremonie Payenne mêlée de triſteſſe & de deuil, que faiſoient les Idolâtres pour mettre leurs Empereurs au rang des Dieux; après quoi ils leur dreſſoient des temples, & des autels. Herodien rapporte en detail comment ſe paſſoit toute la ceremonie des *apotheoſes*. C'étoit un dogme que Pythagore avoit puiſé chez les Chaldéens, que les perſonnes vertueuſes étoient miſes, après leur mort, au rang des Dieux. Les Payens déifioient auſſi les inventeurs des choſes utiles au genre humain, & ceux qui avoient rendu quelque ſervice important à la Republique. On fit le même honneur aux Empereurs juſqu'à Conſtantin, dont on ſouffrit l'*apotheoſe*: les Empereurs Chretiens ne ſe croyant pas encore aſſez maîtres pour empêcher ces ceremonies. Minutius Felix dit en ſe moquant des *apotheoſes* des Empereurs, Ils craignent de devenir Dieux; ils deſirent de demeurer hommes; & retardent autant qu'ils peuvent l'honneur de l'*apotheoſe*, ABL. Juvenal en ſe moquant des frequentes *apotheoſes*, plaignoit le pauvre Atlas, qui alloit ſuccomber ſous le fardeau de tant de Dieux qu'on plaçoit tous les jours dans le ciel, BAY. Seneque ſe moque agreablement de l'*apotheoſe* de Claudius. Tibere propoſa au Senat l'*apotheoſe* de JESUS-CHRIST, comme le rapportent Euſebe, Tertullien, & St. Chryſoſtome.

Ce mot vient de la preposition *apo*, & de *theos*, *Deus*.

APOTHICAIRE. ſ. m. Qui exerce cette partie de la Medecine qui conſiſte en la preparation des remedes. A Paris les *Apothicaires* prennent auſſi la qualité de Marchands Epiciers, & Droguiſtes.

APOTHICAIRE *charitable*. C'eſt celui qui donne ſes remedes par charité. C'eſt auſſi un livre qui traite des remedes, & qui a été fait particulierement en vuë des pauvres.

Ce mot vient du Grec *apotheca*, qui ſignifie *boutique*. Bartolin ſe plaint qu'il y a trop d'*Apothicaires* en Dannemarc; quoiqu'il n'y en ait que trois à Copenhague, & quatre ſeulement en tout le reſte du Royaume, encore faut-il qu'ils faſſent quelque autre trafic pour vivre: ce qui montre qu'on ſe pourroit bien paſſer d'*Apothicaires*.

APOTHICAIRE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Des partics d'*Apothicaire* ſont des memoires de frais, ou de fournitures, dont il faut retrancher la moitié pour les payer raiſonnablement. On appelle auſſi, un *Apothicaire* ſans ſucre, un pauvre *Apothicaire*, dont la boutique eſt mal fournie; & figurément tout autre homme ou Marchand qui n'a pas les choſes neceſſaires pour exercer ſa profeſſion, ou pour garnir ſa boutique. On dit auſſi d'un homme qui prend trop de remedes, que c'eſt une boutique d'*Apothicaire*.

APOTHICAIRESSE. ſ. f. Religieuſe qui a ſoin de l'Apothicairerie de ſon Couvent; qui prepare les remedes pour les malades, & qui conſulte les Medecins en leur faveur. C'eſt la Mere une telle qui eſt *Apothicairesſe* de ſon Couvent.

Digitized by Google

APOTHICARESSE, ou APOTHICAIRESSE. ſ. f. C'eſt la femme d'un Apothicaire. Il eſt bas en ce ſens.

APOTHICAIRERIE. ſ. f. C'eſt la boutique où ſe preparent, & ſe vendent les remedes, & auſſi l'art de les bien preparer. Il y a dans les Communautez des lieux deſtinez pour l'*Apothicairerie*.

APOTOME. ſ. m. Terme d'Algebre. C'eſt la difference des nombres incommenſurables dont on fait les additions, pour faire les binomes, trinomes, &c. Voyez Euclide, livre 10. des Elemens.

APOTOME, en termes de Muſique, eſt la partie qui reſte d'un ton entier, quand on en a ôté le demi-ton majeur. La proportion en nombre de l'*apotome* eſt de 20. 48. à 2187. Les Grecs ont cru que le ton majeur ne pouvoit être diviſé en deux parties égales, & ils ont appellé la premiere partie *apotome*, & l'autre *lemma*, ſuivant Pythagore & Platon. Les Anciens ont appellé *apotome* le demi-ton imparfait. Quelques-uns diviſent encore l'*apotome* en majeur & en mineur.

Ce mot vient du Grec *apotemno*, *abſcindo*.

APOYOMATLI. ſ. m. Plante de la Floride, dont les feuilles ſont ſemblables à celles des porreaux, mais plus longues, & plus decliées. Elle a ſon tuyau comme le jonc, ſa fleur petite & étroite, & ſa racine deliée, fort longue, pleine de nœuds, d'une ſaveur aromatique. Cette herbe broyée, & priſe en bouillon, appaiſe les douleurs de la poitrine, & guerit les affections de la matrice. Les Eſpagnols, & les Indiens en font une poudre qu'ils prennent avec du vin pour la gravelle.

APOZEME. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une decoction de diverſes parties de plantes, comme de racines, de bois, d'écorces, de feuilles, de fruits, de ſemences, de fleurs. Après avoir coulé la decoction, on y ajoûte quelque ſyrop pour la dulcifier; on la clariſie auſſi quelquefois, & on l'aromatiſe avec de la canelle, & des ſentaux. On fait des *apozémes* alterans, de purgatifs, d'aperitifs.

Ce mot vient du Grec *apozeo*, *je ceſſe de bouillir*.

A P P.

APPAISER. v. act. Mettre la paix; calmer le trouble; pacifier. Le Roi a *appaiſé* tous les troubles de ſon Etat. *Appaiſer* la ſedition. *Appaiſer* les murmures du peuple. *Appaiſer* les differens d'une famille, & y entretenir la concorde. *Appaiſer* une querelle: c'eſt la terminer; la faire finir.

APPAISER, ſignifie auſſi, Adoucir la colere de quelcun; calmer ſon courroux; le ramener. La penitence des Ninivites *appaiſa* la colere de Dieu. Rien ne put *appaiſer* cet eſprit irrité. Il eſt difficile de s'imaginer que la nature ait appris aux hommes à *appaiſer* Dieu par le ſang des victimes, FLEURI. Pourquoi nous faire une idée ſi baſſe de la Divinité, que de s'imaginer qu'elle aime à être cajolée par nos loüanges, & qu'elle s'*appaiſe* par nos hecatombes? ABL. Ce n'eſt que par parelle que l'on s'*appaiſe*, & que l'on ne ſe venge point, LA BR.

Un vain courroux d'Amante eſt bientôt appaiſé, FONT.
Je le vois bien, tu crois, que prêt à l'excuſer
*Mon cœur court après elle, & cherche à s'*appaiſer, RAC.

APPAISER, ſignifie auſſi, Diminuer; moderer; arrêter le cours; faire ceſſer. Les douleurs de la goutte m'ont fort tourmenté: le mal eſt un peu *appaiſé*. La mer, l'orage, la tempête commencent à *s'appaiſer*. Tout le bruit s'eſt *appaiſé*. *Appaiſer* ſa ſoif. Mes murmures ont été *appaiſez*. dès que j'ai lu ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, VOIT. La ſolitude n'*appaiſera* pas les troubles du cœur, ſi la raiſon ne s'en mêle, M. Sc.

APPAISER, ſe prend auſſi pour, Remettre une perſonne de quelque trouble, de quelque émotion. Après avoir *appaiſé* le bon Pere, il reprit ſon diſcours, PASC.

APPAISER, ſignifie encore ſimplement, Faire taire. *Appaiſez*. cet enfant. Il s'*appaiſe* de rien.

APPAISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Latin *pacare*.

APPARAT. ſ. m. Preparation; action étudiée, & premeditée; action d'éclat; faſte; pompe; fracas. Cet Orateur a harangué avec *apparat*; il a étalé toute ſon éloquence. Un plaidoyé d'*apparat*: une cauſe d'*apparat*. Il aime les choſes d'*apparat*, d'éclat, & de bruit, ABL. L'amitié ne ſe montre point avec tant d'*apparat*, & d'oſtentation, ID. Tout l'exterieur, & tout l'*apparat* de la gloire qui environne les Conquerans, ne valent pas les douceurs de l'amour, M. Sc. On diſoit autrefois *apparat*, pour ſignifier, *appareil*.

APPARAT, ſe dit auſſi de quelques livres diſpoſez en forme de Dictionnaires, ou de Catalogues, qui ſoulagent beaucoup dans les études. L'*Apparat* ſur Ciceron eſt une eſpece de Concordance, ou de Recueil de phraſes Ciceroniennes. L'*apparat* ſacré de Poſſevin Jeſuïte de Mantoüe, eſt un Recueil de toutes ſortes d'Auteurs Eccleſiaſtiques, imprimé en 1611. en trois volumes. On a auſſi appellé *Apparat*, la Gloſe d'Accurſe ſur le Digeſte & le Code. On le dit auſſi de tout autre Commentaire, & ſur tout à l'égard de la Bible. Voyez Du Cange.

APPARAUX. ſ. m. plur. Terme de Marine, qui ſe dit des agreils d'un vaiſſeau, & de toutes les choſes qu'on prepare pour faire un voyage par mer, même de l'artillerie; mais on n'y comprend pas l'équippage, ni les vivres, comme on fait dans l'équippement. Un vaiſſeau après le combat eſt degarni de la plupart de ſes *apparaux*.

APPAREIL. ſ. m. Solennité, pompe, magnificence. Le Roi fait reçu avec beaucoup d'*apparei* & de magnificence. Un *appareil* ſomptueux.

APPAREIL, ſignifie auſſi, Suite, équippage. Il marchoit avec un *appareil* ſuperbe & faſtueux, VAU. Il avoit une valeur redoutable ſous un *appareil* ridicule, ABL.

Le pompeux appareil, *qui ſuit ici vos pas*,
N'eſt point d'un malheureux qui cherche le trepas,
RAC.

APPAREIL, ſignifie encore ſimplement, Preparatif, apprêt. Il vit le funeſte *appareil* de ſon ſupplice, FL. L'*appareil* lugubre de la mort nous effraye ſouvent plus que la mort même, MONT. On dit auſſi, Un grand *appareil* de guerre. Tout cet *appareil* étoit contre les Arabes, ABL.

Ce mot vient du verbe *apparare*.

APPAREIL, en termes de Chirurgie, ſe dit des linges & des medicamens neceſſaires pour pancer une playe. Ceux qu'on employe la premiere fois, ſont appellez premier *appareil*. Elle fit mettre le premier *appareil* à ſa playe, ABL. On ne ſçauroit juger de la qualité d'une bleſſure qu'après avoir levé le premier *appareil*. Cet homme eſt mort faute de bon *appareil*. On appelle auſſi en Chirurgie, le grand, le haut, & le petit *appareil*, trois differentes methodes d'extraire la pierre de la veſſie. Le haut *appareil*, qu'un nommé De Franco a pratiqué le premier, n'eſt point en uſage. Suivant cette methode on fait une inciſion au deſſus du penil, & à côté de la ligne blanche, & on ouvre enſuite le fond de la veſſie, par où on tire la pierre. Le grand *appareil* qui a été inventé par Jean de Romanis Medecin de Cremone environ l'année 1520. ſe pratique en introduiſant une ſonde creuſe dans la veſſie, & faiſant enſuite l'inciſion au perinée, pouſſant la pointe du biſtori dans la canelure de la ſonde. Il a été ainſi appellé

Digitized by Google

pellé, parcequ'il faut plus d'inſtrumens que pour les autres methodes. Le petit *appareil*, qui a pris ſon nom de ce qu'il faut peu d'inſtrumens pour le pratiquer, a été inventé par Celſe. On introduit le doigt indice & celui du milieu dans le fondement le plus avant qu'on peut, pour les placer au delà de la pierre, & pour l'approcher du cou de la veſſie. Enſuite on fait une inciſion au perinée par deſſus la pierre, par où on la tire.

APPAREIL, en termes de Maçonnerie, eſt la hauteur d'une pierre, ou ſon épaiſſeur entre deux lits. On taille dans les carrieres des pierres de grand ou de haut *appareil*, & d'autres de bas *appareil*; pour dire, d'une plus grande, ou d'une moindre épaiſſeur. Toutes les pierres d'un même lit doivent être d'un même *appareil*. *Appareil*, eſt auſſi l'art de tracer les pierres, & de les placer. Une maiſon d'un bel *appareil*; c'eſt, une maiſon conſtruite avec le ſoin & la propreté que cet art demande.

APPAREIL *de pompe*. Terme de Marine. C'eſt le piſton de la pompe.

APPAREILLER. v. act. Aſſortir; trouver un pareil à quelque choſe pour les joindre enſemble. C'eſt la même choſe qu'*apparier*. *Appareiller* des chevaux, des bœufs, pour les mettre au caroſſe, ou ſous un même joug. Il faut *appareiller* ces gans, ces ſouliers, ces piſtolets, ces tableaux.

APPAREILLER, eſt auſſi un terme de Marine, qui ſignifie, Preparer ſon vaiſſeau, boſſer ſes ancres, tendre les voiles, & mettre les manœuvres en état de ſortir du port, & de faire route. Voilà un bon vent qui ſe leve, il faut vîte *appareiller*. *Appareiller* ſignifie auſſi, Deployer les voiles, mettre la voile au vent.

APPAREILLER. Terme de Bonnetier. Apprêter. *Appareiller* des bas.

s'APPAREILLER. Terme d'Oiſelier. C'eſt, Se joindre avec un pareil à ſoi. Quand la tourterelle a perdu ſa compagne, elle ne *s'appareille* jamais avec une autre.

APPAREILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On appelle une pierre *appareillée*, celle qui eſt taillée ſelon la meſure arrêtée, & marquée par l'Appareilleur. Une voile *appareillée*, qui eſt deployée, miſe hors, prête à recevoir le vent. Ce vaiſſeau eſt *appareillé* à voiles latines, ou à tiers point; & cet autre à trait quarré.

APPAREILLEUR. ſ. m. Principal ouvrier qui eſt dans les ateliers de Maçonnerie, qui prend les meſures des pierres, & les marque à ceux qui les doivent tailler, & poſer. L'avantage d'un Architecte, c'eſt d'avoir de bons *Appareilleurs*.

APPAREILLEUR. Terme de Bonnetier. Celui qui apprête les bas, les bonnets, &c.

APPAREILLEUSE. ſ. f. ſe dit en mauvaiſe part d'une femme qui ſe mêle d'intrigues, & de commerces d'amour, & qui prepare les plaiſirs des autres.

APPARENCE. ſ. f. Terme de Philoſophie. Objet qui frappe les yeux, & qui n'a point de realité; fauſſe image. Les Sceptiques tenoient que les qualitez des corps qui frappent nos ſens, n'étoient que des *apparences*, BAT. Si l'on en croit Deſcartes, les couleurs ſont de ſimples *apparences*, qui n'ont rien de réel: ce ſont diverſes reflexions de la lumiere.

APPARENCE, ſignifie encore, Exterieur, figure, air, mine. Cet homme a une bonne *apparence*. Cette maiſon a une belle *apparence*. La Juſtice n'a point d'égard à l'*apparence* des perſonnes.

Les Grands pour la plupart ſont maſques de theatre;
Leur apparence impoſe au vulgaire idolâtre, LA FON.

APPARENCE, au figuré, ſignifie, Dehors; la ſurface externe des choſes; ce qui eſt faux, feint, & ſimulé; ce qui ne paroît qu'exterieurement. Si vous jugez ſur les *apparences* à la Cour, vous ſerez ſouvent

trompé: ce qui paroît n'eſt preſque jamais la verité; P. DE CL. Les devots ne manquent point d'*apparences* ſpecieuſes pour couvrir leurs paſſions, LE P. LAMY. Toute la vertu des femmes conſiſte à bien ſauver les *apparences*, BAT. Le monde recompenſe plutôt les *apparences* du merite, que le merite même, LA ROCH. Dans l'examen des paſſages de l'Ecriture il ne faut pas ſuivre trop facilement l'*apparence* qui ſe preſente d'abord, NIC. Les *apparences* ſont d'ordinaire fauſſes, & ſouvent frauduleuſes, SAR. L'erreur ne vient que du conſentement precipité de la volonté, qui ſe repoſe avec negligence dans l'*apparence* de la verité, MAL. Les hommes ſemblent être convenus entr'eux de ſe contenter des *apparences*, LA BR. J'aime tout de l'amitié juſqu'à l'*apparence*, M. SC. La vertu revetuë des *apparences* du vice, n'eſt point differente du vice à l'égard du monde, LAPL. La nation Eſpagnole aime le faſte des *apparences*, & donne tout à la renommée, SAR. La verité ne fait pas tant de bien dans le monde, que les *apparences* y font de mal, LA ROCH. Les hommes ſont preſque tous également foibles; il n'y a que l'*apparence* qui mette quelque difference entr'eux, VILL. Demêlez la vertu d'avec ſes apparences, MOL.

Un bigot orgueilleux
Couvre tous ſes deſauts d'une ſainte apparence, BOI.

APPARENCE. Reſte, marque, veſtige, trace de quelque choſe. Ils n'ont plus aucune *apparence* de liberté. Il ne reſte en cette femme aucune *apparence* de beauté.

APPARENCE, ſignifie auſſi, Conjecture, probabilité, vraiſemblance, ſigne, indice. Le temps eſt fort couvert; il y grande *apparence* de pluye. Voilà l'*apparence* d'une belle moiſſon, d'une bonne recolte. Toutes les *apparences* ſont contre l'accuſé. Il n'y a aucune *apparence* à cette nouvelle. Les Juges ſont obligez à le déterminer, & à prononcer ſur les *apparences*.

*Loin ceux à qui du mal l'*apparence *douteuſe,*
Donne pour leur prochain une horreur ſaſtueuſe.

APPARENCE, ſe dit quelquefois de ce qui eſt raiſonnable. Il n'y a point d'*apparence* de tranſporter ce malade en l'état où il eſt. Quelle *apparence* d'entreprendre une choſe ſi temeraire?

En Aſtronomie on appelle *apparences*, *phaſe*, *aſpects*, ou *phenomenes*, tout ce qu'on a decouvert du mouvement du ciel, & des aſtres. Si l'on prefere le Syſtême de Copernic, c'eſt parcequ'il eſt le plus ſimple, & le plus propre pour expliquer facilement toutes les *apparences* celeſtes, & tous les phenomenes: celui de Ptolomée ne ſuffit pas pour ſauver toutes les *apparences*:

En Optique on appelle *apparence* ſimple & directe, la vuë d'un objet en ligne directe, ſans reflexion, ni refraction.

On dit proverbialement, qu'il faut ſauver les *apparences*; pour dire, qu'il ne faut point donner de ſcandale; qu'il faut du moins cacher ſes vices, & conſerver une reputation d'homme de bien.

APPAREMMENT. adv. D'une maniere apparente & vraiſemblable. *Apparemment* nous aurons une bonne année.

APPARENT, ENTE. adj. Ce qui eſt viſible, ſenſible, évident; qui paroît; qu'on peut remarquer. Cette rente eſt aſſurée ſur des biens *apparents*. Dans la vente des chevaux, on n'eſt garent que des vices latens, & non pas des vices *apparens*. Cet abſés eſt la cauſe *apparente* de ſa mort.

APPARENT, ſe dit auſſi de ce qui n'eſt que vraiſemblable. L'*apparent* preſque toûjours nous tient lieu du vrai, ST. EV. Les Princes ne manquent point de pretextes *apparens*, & colorez pour faire la guerre. La plupart des ſciences ne ſont fondées que ſur des raiſons

Digitized by Google

apparentes. On donne la recreance d'un Benefice à celui qui a un titre coloré, & le plus *apparent*. Il y a une infinité de défauts dans les vertus *apparentes* des hommes, LA ROCH.

APPARENT, fe dit auſſi de ce qui eſt faux, qui paroît d'une façon, & qui eſt de l'autre. En Aſtronomie, on dit que le vrai lieu d'un aſtre eſt different du lieu *apparent*.

APPARENT, ſe dit dans le même ſens en Morale, & ſignifie, Faux, trompeur, exterieur. Je ne jouïs que d'un bonheur *apparent*, MONT. Arius n'avoit qu'une vertu *apparente*, & deguiſée, HERMAN. Les plaiſirs du monde ne ſont pas de vrais biens; ce ſont des biens *apparens*, NIC.

Mais ce diſcours n'eſt pas pour le peuple ignorant,
Que le faſte éblouït d'un bonheur apparent, BOI.

APPARENT, ſe dit auſſi parmi les bourgeois d'une ville, de ceux qui ſont les plus riches, les notables, & qui ſont diſtinguez des autres par leurs emplois, ou par leur merite. On a choiſi les plus *apparens* de la ville pour faire une deputation au Roi. Il n'y avoit de conviez que les plus *apparens* de la famille.

APPARESSER. v. act. C'eſt, Appeſantir l'eſprit, le rendre pareſſeux. Ce mot eſt nouveau; & quelque oppoſition qu'il ait trouvée à ſon établiſſement, il y a apparence qu'il reüſſira. Il eſt expreſſif. La facilité qu'il y a de dire des groſſieretez malhonnêtes, *appareſſe* l'eſprit, M. DE LA CHET.

APPARIER. v. act. Accoupler. En ce ſens il ne ſe dit que des oiſeaux. Voici la ſaiſon où les perdrix s'*apparient*. Quand les pigeons commencent à voler aux champs, ils cherchent à s'*apparier*. La tourterelle qui a perdu ſon pair ne s'*appatie* plus.

Ce mot vient de *par* en Latin, qui ſignifie *pareil*.

APPARIER, ſe dit auſſi de ce qui vient de la diſpoſition des hommes; & ſignifie, Aſſortir; joindre des choſes égales, & pareilles. *Apparier* des gans, des bas, des manchettes. Ces bœufs ne ſont pas bien *appariez*; l'un eſt plus fort que l'autre. Il m'eſt mort un cheval de carroſſe; je cherche à *apparier* l'autre. Ces Amans ſont bien *appariez*; ils ſont de même âge, de même condition, de même humeur. On dit auſſi, *Apparier* des combatans, ABL. Tout cela n'eſt pas du bon ſtile.

APPARIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

APPARIEMENT, ou APPARIMENT. ſ. m. Action d'apparier, de joindre, & d'aſſortir les choſes enſemble. Ce mot ſe trouve dans Pomey; mais il n'eſt pas fort en uſage.

APPARITEUR. ſ. m. Bedeau. Il ne ſe dit que dans l'Univerſité, de ces Bedeaux qui portent des maſſes devant le Recteur, & les quatre Facultez. On appelle auſſi *appariteurs Eccleſiaſtiques*, des Sergens de la Juſtice Eccleſiaſtique. Il n'eſt pas beſoin qu'ils le ſoient en titre d'office: tous Clercs ſont tenus d'executer les mandemens de leur Official. En Latin on dit *apparitor*.

APPARITION. ſ. f. Spectre; fantôme; viſion vraye, ou fauſſe; image qui ſe preſente à nôtre eſprit, ou à nôtre imagination, ou à nos yeux; manifeſtation de quelque ſubſtance incorporelle, revetuë d'un corps empruntè. L'Ecriture nous apprend qu'il y a eu pluſieurs *apparitions* d'Anges à Abraham, à Jacob, à la Vierge, à St. Joſeph, &c. L'*apparition* de l'ombre de Samuel à Saül. On dit que St. Antoine avoit ſouvent des *apparitions* de Diables qui le venoient tenter. La peur eſt la ſource ordinaire des *apparitions* dont on parle, M. Sc.

APPARITION de nôtre Seigneur, ſe dit auſſi d'une eſtampe, ou d'une taille douce, qui repreſente l'*apparition* de JESUS-CHRIST.

APPARITION, dans le ſtile figuré, eſt élegant en un certain ſens. On dit d'un homme qu'on voit rarement, & dont la viſite nous ſurprend, C'eſt une *apparition*. Il y a dans les Cours des *apparitions* de gens avanturiers & hardis, LA BRU.

APPARITION, ſe dit auſſi des choſes corporelles, ſenſibles, & palpables qui ſe preſentent à nos yeux. L'*apparition* de l'étoile des Mages fut miraculeuſe. L'*apparition* de cette comete a duré tant de jours.

On appelle en termes d'Aſtronomie les étoiles de perpetuelle *apparition*, celles qui ne ſont éloignées du pôle, qu'autant que le pôle eſt élevé ſur l'horiſon, parce-qu'on les voit en tout temps, & qu'elles ne diſparoiſſent point. Les Juifs comptoient deux nouvelles lunes: la premiere, du jour de la conjonction avec le ſoleil: la ſeconde, du jour de l'*apparition*, ou de la phaſe de la lune, LE P. PEZRON. Anaxagoras guerit Pericles des vaines craintes de la ſuperſtition, en lui expliquant les cauſes naturelles de l'*apparition* des phenomenes, BAY.

APPAROISTRE, ou APPAROITRE. v. n. J'*apparoi*; J'*apparus*; J'ai *apparu*. Se rendre viſible. On dit également, *Il a apparu*, ou, *Il eſt apparu*, REFL. Il ſe dit particulierement des ſubſtances ſpirituelles. Dieu a ſouvent *apparu* aux Patriarches, & à pluſieurs Saints ſous diverſes formes. J. CHRIST s'eſt *apparu* à deux Diſciples ſous la forme d'un Pelerin. Le St. Eſprit *apparut* ſous la forme d'une colombe au Baptême de nôtre Seigneur. Le peuple s'imagine que les ames des morts *apparoiſſent*.

APPAROISTRE, ſe dit auſſi en termes de Pratique; & alors il eſt en quelque ſorte impersonnel, & ſignifie, Sembler, croire, s'imaginer, trouver que la choſe eſt de telle ou de telle maniere. Il ne nous *apparoît* point au procés, qu'il ait donné pouvoir ni conſentement de vendre ſa maiſon, d'occuper pour lui. Vous n'avez point de quittance par où il *apparoiſſe* que vous ayez payé. Il *apparoît* bien du crime, mais non pas de la penitence, MEZ. On l'employe auſſi quelquefois dans l'uſage ordinaire. Il m'*apparoît* que vous êtes là, & que je vous parle, MOL. pour dire, Je croi, il me ſemble, je m'imagine que vous êtes là.

On dit auſſi en termes de Negociations, Faire *apparoître* de ſon pouvoir; pour dire, le notifier, le communiquer.

APPAROISTRE, eſt auſſi neut. paſſ. Je m'*apparoi*; Je m'*apparus*; Je me ſuis *apparu*. Il ſignifie, Se faire voir, ſe montrer. Une de mes ſtatuës s'*apparoît* à eux toutes les nuits, ABL. Le Seigneur s'*apparut* à Moïſe dans une flamme de feu qui ſortoit du buiſſon, PORT-R. Il lui étoit *apparu* en ſonge, FLE.

APPAROIR, ſe dit auſſi au Palais, pour, Produire preuve. Il allegue beaucoup de titres, mais il n'en fait point *apparoir*. Dans les Lettres Royaux il y a toûjours cette clauſe, S'il vous *appert*, c'eſt-à-dire, Si on vous prouve; ſi on vous fait connoître. Il n'eſt point en uſage ailleurs.

APPARU, UË. part. paſſ. & adj.

APPARTENANCE. ſ. f. Connexité, dependance. Ce moulin eſt une des *appartenances* d'une telle terre. On a cedé au Roi un tel Bailliage avec toutes ſes *appartenances* & dependances, ſans autre ſpecification. Ce mot n'eſt uſité qu'en ces ſortes de phraſes. Il n'a point de ſingulier. Il vient du verbe *pertinere*.

APPARTENANT, ANTE. adj. Qui eſt à quelcun ou en propriété, ou en jouïſſance, ou par une legitime pretention. Les biens *appartenans* à l'Egliſe, ou à la Couronne, ſont inalienables. Maiſon à lui *appartenante*. Problême appartenant à la Geometrie. Ce droit eſt *appartenant* à une telle charge. Ce mot n'eſt gueres uſité qu'en ces ſortes d'occaſions.

APPAR-

Digitized by Google

APPARTENIR. v. n. Etre à quelcun de droit; avoir droit à quelque chose, soit qu'on en ait la jouissance, soit qu'on la prétende légitimement. La justice est une vertu qui rend à chacun ce qui lui *appartient*. Cette terre *appartient* au Roi. Les dîmes *appartiennent* à l'Eglise. Les droits honorifiques *appartiennent* au Patron. Cette terre m'*appartient* par achat, par donation, par succession. Ce fou d'Athenes qui s'étoit mis dans la fantaisie, que tous les vaisseaux qui abordoient au port de Pyrée, lui *appartenoient*, étoit aussi heureux que s'il en avoit été en effet le maître, OE. M. On dit aussi, qu'une chose *appartient* à quelcun en usufruit, quand il en a la jouissance; qu'elle lui *appartient* en propre, quand il en a le fonds; qu'elle lui *appartient* en Seigneurie, quand il en a la mouvance, la directe, & non pas le domaine utile.

APPARTENIR à quelcun, signifie quelquefois simplement, En être ou le domestique, ou le parent. Il a l'honneur d'*appartenir* à un Duc & Pair, & à des gens de la premiere qualité. Le favori prit soin de la fortune de tous ceux qui lui *appartenoient*, en quelque degré qu'ils fussent, LEV. Ce valet-là vous *appartient*-il?

APPARTENIR, signifie aussi, Avoir de la dependance, de la connexité, de la liaison, de la relation. Cette question *appartient* à la Theologie. Cette recherche *appartient* à la Philosophie. Le corps naturel *appartient* à la Physique; l'argumentation à la Logique; la construction des mots à la Grammaire; pour dire, que ces choses sont de leur competence; qu'elles en sont l'objet.

Au Palais on dit, que la connoissance d'une affaire *appartient* à un Juge, quand elle est de sa jurisdiction. Les causes des Clercs *appartiennent* aux Juges d'Eglise; celles des Laïques aux Juges seculiers; celles des vagabonds aux Prevôts des Marechaux. Ces droits *appartiennent* à la Charge de Président; c'est-à-dire, qu'ils y sont attachez, & annexez. Par les loix de l'ancienne Rome le droit de vie & de mort *appartenoit* aux peres sur leurs enfans, PA.

APPARTENIR, se dit aussi des manieres qui conviennent à chacun; & en ce sens il est impersonnel. Il n'*appartient* pas à tout le monde de juger des affaires d'Etat. Il ne nous *appartient* pas de penetrer dans les secrets de la Providence. Il n'*appartient* qu'aux Belles d'être fieres. La vengeance n'*appartient* qu'à Dieu. Les Juges renvoyent souvent les parties pour se pourvoir ainsi qu'il *appartiendra*. On a châtié cet enfant comme il *appartenoit*. Il n'*appartient* qu'aux ignorans de vouloir toûjours parler. Cet homme est extravagant; il a des façons de faire qui n'*appartiennent* qu'à lui. Il vous *appartient* bien de faire le Docteur. Il n'*appartient* qu'au maître d'enseigner. Il *appartient* à un homme sage de commander à ses passions. Il ne vous *appartient* pas d'en user avec tant d'autorité; pour dire, que cela n'est juste, ni raisonnable. Il n'*appartient* qu'à Cesar de lutter avec un petit esquif contre l'orage violent d'une mer agitée, ST. EV. pour dire, qu'il n'y a que Cesar qui ose entreprendre cela. Il n'*appartient* qu'aux fots d'admirer, & de rire, MOL.

En termes de Pratique on dit, Ainsi qu'il *appartiendra*; pour dire, selon qu'il sera trouvé juste, convenable; &, A tous ceux qu'il *appartiendra*; pour dire, à tous ceux qui y auront interêt, ou qui voudront en prendre connoissance.

APPAST, ou APPAT. s. m. Pâture; ce qu'on met à un hameçon pour attirer le poisson, & le prendre. C'est quelquefois un morceau de pâte, de pain, un ver rôti, un petit poisson, &c. On le dit aussi de toute autre chose qui sert à attraper les animaux, ou nuisibles, ou bons à manger.

Nicod derive ce mot de *pastus*.

APPAST, se dit figurément en choses morales, & signifie, Amorce, charme; tout ce qui sert à attraper les hommes, ou à les attirer, & à les engager à faire quelque chose. La gloire est un grand *appas*; elle fait tout entreprendre. La beauté est un *appât* inevitable; le plus insensible s'y laisse prendre. Les fables ont été inventées pour instruire les hommes par l'*appât* du plaisir, FONT.

APPAS, au plur. signifie en general, des charmes, des attraits, des agrémens. Ainsi on peut dire, Les femmes, la bonne chere, la compagnie, le jeu, la campagne, la chasse, la Comedie, la danse, la Musique, ont des *appas* pour moi. La vie solitaire a ses *appas*, & ses charmes, LE CH. DE M. Comment resister aux *appas* de la volupté? M. ESP. Les loüanges ont bien des *appas*, M. SC. Les vertus sans *appas* ont un air trop severe, ST. EV. Son langage un peu libre a pour moi des *appas*, BENS.

APPAS, se dit particulierement de la beauté, & des attraits des femmes. Adorer les *appas* d'une Belle. Qui pourroit deffendre son cœur contre tant d'*appas*? B. RAB. Elle attribuoit à ses foibles *appas* une langueur dont elle n'étoit point la cause, ID. J'ai vu devant moi mourir tous vos *appas*, OE. M. Elle avoit mille *appas*; les Jeux, & les Amours sembloient s'empresser autour d'elle, VOI.

Et quand on vient à voir vos celestes appas,
Un cœur se la isse prendre, & ne raisonne pas, MOL.

APPAST, ou APPAT. Pâte, pâtée que l'on donne à la volaille pour l'engraisser. Il est vieux en ce sens.

APPASTELER, ou APPATELER. v. act. Donner de la pâte ou autres alimens aux oiseaux, aux animaux, aux enfans, & aux hommes mêmes quand ils sont paralytiques, ou si vieux, qu'ils ne peuvent manger seuls. Ce mot est plus vieux que celui d'*appâter* dans la même signification.

APPASTER, ou APPATER. v. act. Mettre un appât à un hameçon, ou à un piege, pour attraper du poisson, du gibier, ou des bêtes nuisibles.

APPASTER, signifie aussi, Donner à des oiseaux certaines pâtes pour les engraisser. Les chapons du Mans s'engraissent bientôt quand on a soin de les *appâter*. Ce mot est bien moins usité à Paris qu'en Province en ce sens. On dit, au lieu d'*appâter*, Donner de la pâtée.

APPASTER, se dit par extension du soin que prennent les femmes de faire manger les petits enfans. Cet enfant ne peut manger tout seul; il faut avoir soin de l'*appâter*. On le dit aussi en badinant d'un vieillard gouteux, qu'il faut l'*appâter*, quand il n'a plus l'usage de ses mains.

APPAUME, E. adj. Terme de Blason, se dit d'un Ecu chargé d'une main étendue, & qui montre la paume: sur quoi quelques Blasonneurs ont dit en proverbe, Je te donnerai les Armoiries de Varroquier; pour dire, Je te donnerai un soufflet; à cause que ses armes sont une main *appaumée*.

APPAUVRIR. v. act. Ruiner; rendre pauvre. Les procés ont *appauvri* ce Gentilhomme. Il n'y a gueres d'Etat qu'une guerre un peu longue n'*appauvrisse*. Le grand nombre d'enfans *appauvrit* les familles.

APPAUVRIR, se dit aussi au figuré des langues, & des ouvrages d'esprit. La delicatesse outrée des Critiques *appauvrit* tous les jours la langue; parcequ'au lieu de l'enrichir, on en retranche les vieux mots qui sont bons, & significatifs. Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matiere, BOI.

APPAUVRIR, est aussi quelquefois neut. & neut. pass. Ce pais *appauvrit* tous les jours. On dit, que les uns s'*appauvrissent* tandis que les autres s'enrichissent.

APPAUVRI, IE. part. pass. & adj.

APPAUVRISSEMENT. s. m. Ruine; perte

Digitized by Google

de biens. *L'appauvriſſement* de cette famille eſt venu par les banqueroutes.

Ce mot vient du Latin *pauper*.

APPEAU. ſ. m. Vieux mot du Palais, qui ſignifioit, *appel*. Ce mot eſt encore en uſage en Normandie, où l'on appelle *jour d'appeaux*, un jour d'audience du Parlement, qui ſe tient de ſix ſemaines en ſix ſemaines, & à laquelle ſont obligez de comparoître les Juges de l'un des Bailliages relevans du Parlement. Les Officiers de chaque Bailliage y comparoiſſent à leur tour, & une fois l'année. Ils y prêtent un nouveau ſerment. On appelle ce jour-là *jour d'appeaux*, parce-qu'on y appelle à haute voix les Officiers qui doivent comparence, & prêter le ſerment.

Ce mot vient du Latin *appellatio*.

APPEAU. ſ. m. eſt un ſifflet d'Oiſelier, avec lequel il attrape les oiſeaux, en contrefaiſant le ſon de leur voix. Il ſe fait des *appeaux* pour toutes ſortes d'animaux. Les *appeaux* dont on uſe pour appeller les oiſeaux, les cerfs, & les renards, &c. ne ſont autre choſe que des anches ſemblables à celles de l'orgue, qui ont differens effets, ſelon les petites boëtes qui les enferment.

APPEAU, eſt auſſi, en termes d'Oiſelier, un oiſeau qui ſait venir les autres par ſon chant, & qui les oblige de donner dans les divers pieges qu'on leur tend. *Appellant* eſt plus en uſage qu'*appeau* en ce ſens.

APPEAU, eſt encore un terme d'Orloger qui travaille en gros; & c'eſt une maniere de petite cloche qui ſert à ſonner les quarts, & les demi-heures. *Appeau* en ce ſens n'eſt uſité que parmi les gens du metier: les autres ſe ſervent ordinairement du mot de timbre.

APPEL. ſ. m. Plainte d'une injuſtice; pourvoi, ou recours à un Juge ſuperieur, pour faire caſſer, & reformer une ſentence qu'on pretend mal rendue par un Juge inferieur. L'*appel* peut être interjetté, & ſignifié par un ſimple exploit; mais il le faut relever dans un certain temps par des lettres de Chancelerie, ou devant les Bailliſs, ou aux Parlemens à qui la connoiſſance en appartient. On peut interjetter *appel* dans les 30. ans depuis la ſentence. Paul Emile, & Budée ont remarqué qu'anciennement en France les Bailliſs: & les Senechaux jugeoient en dernier reſſort. Avant que le Parlement eût été rendu ſedentaire par Philippe le Bel, il ne s'aſſembloit qu'une, ou deux fois l'an, & ne tenoit que peu de jours. Ainſi il ne connoiſſoit pas proprement des cauſes d'*appel*. Il jugeoit ſeulement en premiere inſtance les cauſes majeures, où il s'agiſſoit des Comtez, ou Duchez, ou du domaine de la Couronne: c'étoit ſa juriſdiction primitive, & ordinaire. On ne trouve point d'arrêts rendus en ce temps-là ſur des *appels* des Bailliſs, & Senechaux. Il eſt vrai qu'il y avoit *appel* des Comtes, & Ducs, les anciens Gouverneurs des Provinces, & que cet appel reſſortiſſoit devant le Roi, ou devant le Maire du Palais, qui étoit le Grand Duc de France. Il eſt vrai auſſi que les Ducs, & Comtes, pour accroître leur pouvoir, arrêtoient l'effet de ces appellations, & forçoient les appellans à acquieſcer. Ils ſuivoient en cela les exemples des Gouverneurs Romains, qui tant que la Republique ſubſiſta jugerent fant *appel*: ils ne ſouffrirent qu'à regret que les *appels* de leurs jugemens fuſſent portez à l'Empereur. Mais pour épargner la fatigue d'examiner tant de procés, les Rois de la ſeconde race delegnerent des Commiſſaires, qu'ils envoyoient dans les Provinces pour prononcer en dernier reſſort ſur les *appels* des ſentences rendues par les Juges inferieurs. Ces Commiſſaires s'appelloient *Miſſi Dominici*: en vieux François *Meſſagers*. Cette coutume de juger les *appels* par des Commiſſaires deleguez, s'obſerve encore en Angleterre. Mais en France les Ducs, & Comtes ſous la troiſiéme race s'étant érigez en Seigneurs, & preſqu'en Souverains, ne voulurent plus ſouffrir ni les *appels*, ni ces Commiſſaires, & ils uſurperent la ſouveraineté de la Juſtice. Cependant les Rois reprenant peu-à-peu leur premiere autorité, attribuerent aux Bailliſs, ou Senechaux ordinaires des villes, qu'ils reünifſoient à leur Couronne la juriſdiction des cas royaux, & la connoiſſance des cauſes d'*appel* du territoire des Comtes; enſorte que ces Juges ordinaires faiſoient la fonction des Commiſſaires deleguez pour juger en dernier reſſort les appellations, & ſuccederent aux *Miſſi Dominici*. A la verité de peur que les Bailliſs, ou Senechaux n'abuſaſſent de leur pouvoir, & afin de les tenir en bride, il fut permis aux particuliers de porter plainte au Roi contre le Juge même. Ces plaintes étoient appellées communément *Requêtes*; & ces requêtes étoient rapportées par des Maitres des Requêtes. Si la requête étoit par eux jugée admiſſible, le Roi faiſoit ajourner le Juge, & intimer la partie, pour defendre le jugement. Mais en ce cas la plainte ne devoit pas conſiſter en ſimples moyens d'*appel*; il falloit attaquer le Juge même, dont on ne pouvoit appeller ſur de ſimples griefs reſultans du procés. La ſentence ne pouvoit être retractée que pour nullité, & non pour ſimple grief. La plainte étoit dirigée contre la perſonne du Juge, & non contre l'iniquité de la ſentence, comme le ſont les *appels*. Dans la ſuite on a confondu les plaintes, & les *appels*; & ſur tout depuis que le Parlement a été fixé, & reduit en juriſdiction ordinaire, pour accroître ſon pouvoir, & pour depouiller les Bailliſs, & les Senechaux du droit de prononcer en dernier reſſort, il a converti les plaintes en *appellations*. De cette ancienne pratique on voit encore quelques veſtiges dans le ſtile des arrêts du Parlement; car lorſqu'il caſſe la ſentence, il prononce, que ce dont eſt *appel* a été mis au neant; à cauſe qu'en ſuppoſant que le jugement dont eſt *appel* fût une ſentence en bonne forme, il n'auroit point eu droit de la revoquer, ou de la reformer, parcequ'elle étoit rendué en dernier reſſort. C'eſt pourquoi il la met au neant, & la declare nulle, comme repreſentant le Roi à qui autrefois les plaintes étoient adreſſées, pour annuller les jugemens des Bailliſs, ou Senechaux qui avoient malverſé. De là étoit venuë encore la coutume de les condamner en amende quand leur jugement étoit caſſé: ce qui eſt preſentement aboli. Les ſentences ſur l'*appel* ne ſont plus examinées que par les griefs tirez du fond du procés, & le Juge n'eſt point reſponſable d'avoir mal jugé; pourvu qu'on ne lui puiſſe imputer aucune fraude perſonnelle, Loy. Voyez APPELLATION. Au reſte, tous Juges indifferemment ne ſont pas Juges d'*appel*. Le droit de reſſort, & d'*appel* eſt un droit de Souveraineté, dont les Juges des Seigneurs Hauts Juſticiers ſont exclus par l'Ordonnance de Rouſſillon en 1572. Il en faut excepter les Seigneurs Suzerains.

APPEL comme d'abus, c'eſt l'*appel* qui s'interjette au Parlement des jugemens rendus par l'Evêque, ou par ſon Official. Quand les Officiaux ſe contiennent dans les bornes de leur juriſdiction, les *appels* purs & ſimples, qu'on interjette de leurs jugemens, s'appellent *appellations à l'ordinaire*; & on les releve devant les Archevêques; enſuite devant les Primats; & enfin devant le Pape, qui eſt obligé de deleguer des Commiſſaires ſur les lieux. Il y a encore *appel* de ces Commiſſaires au Pape même, juſqu'à ce qu'il y ait trois ſentences definitives conformes: après quoi les *appels* ne ſont point reçus en juriſdiction Eccleſiaſtique, ſuivant le Concordat fait entre le Pape Leon X. & François I. Anciennement les appellations des ſentences des Evêques ſe releveient par devant le Concile Provincial où preſidoit le Metropolitain; & il n'étoit point permis d'appeller à Rome, à cauſe du cinquiéme Canon du Concile de Nicée, qui ordonnoit que toutes les cauſes Eccleſiaſ-

Digitized by Google

cleſiaſtiques fuſſent terminées dans la Province où elles étoient nuës, ſans diſtinction de cauſes majeures, ou mineures. Le Concile de Sardique en 347. permit aux Evêques de ſe pourvoir par *appel* au Siege de Rome; mais les Orientaux ont toûjours proteſté contre ce reglement, où ils n'avoient point aſſiſté. Cependant les Evêques de Rome, en vertu de ce Concile, pretendoient s'attribuer la reviſion des procés des Evêques d'Afrique; & l'Empereur Valentinien les y autoriſa par une Novelle de l'an 445. Pour les *appels* dans les cauſes mineures, il y en a peu d'exemples avant le VIII. ſiecle; & même l'on ne s'addreſſoit au Pape dans ce cas que par forme de conſultation, & non pour faire reformer ce qui avoit été jugé par le Concile de la Province. La principale Loi dans les cauſes majeures eſt, qu'elles doivent être terminées par les Evêques de la Province, preſidant le Metropolitain, & de n'avoir recours au St. Siege qu'en cas de partage, & de diviſion. Ainſi dans les regles il n'eſt point permis de s'y adreſſer directement, même pour les cauſes majeures. Il eſt vrai que les Papes, ſur tout depuis le VIII. ſiecle, en ont toûjours voulu prendre connoiſſance, *omiſſo medio*. Mais il n'y a aucune Loi en France, ni Concordat qui ait derogé à l'ancien droit, DU BOIS. Voyez MAJEUR, & SENTENCE. Quand les Juges Eccleſiaſtiques ont jugé contre les libertez, & les privileges de l'Egliſe Gallicane, ou quand ils entreprennent ſur la juſtice ſeculiere, contre les Decrets, & les Canons reçus en France, Concordats, Edits & Arrêts, on appelle comme d'*abus* au Parlement. Les reliefs d'*appel* comme d'abus ſe relevoient autrefois au grand ſceau. Par un ordre de Mr. le Chancelier le Tellier de l'an 1678. on les peut prendre au petit ſceau. Quand il n'y a point d'abus, la Cour declare l'appellant *non recevable en ſon appel comme d'abus*, ou declare ſimplement, *qu'il n'y a abus*, & condamne l'appellant en 75. livres d'amende. S'il y a abus, la Cour prononce, *qu'il a été mal & abuſivement jugé*, &c. Le Preſident le Maître, & Paſquier ont écrit de ces appellations. Fevret Avocat à Dijon en a fait un ample & docte volume. On tient que l'*appel* comme d'abus a été inventé par Pierre de Cugnieres Avocat General du Parlement, que l'on connoit à Paris ſous le nom de Maître Pierre du Cognet. Voyez ABUS.

Juger nonobſtant l'*appel*, ſe dit des ſentences qui s'executent par proviſion, & ſans avoir égard à l'*appel* de l'une des parties: cela ſe fait dans les matieres proviſoires, & quand il y a du peril dans le retardement. Car le Juge ne peut pas ordonner que ſa ſentence ſera executée nonobſtant l'*appel*, quand le grief n'eſt pas reparable en definitive. Juger ſans *appel*, c'eſt, Juger preſidialement, & en dernier reſſort. Juger à la charge de l'*appel*, c'eſt, Juger à l'ordinaire. Le Juge *a quo*, c'eſt celui qui a donné la ſentence de l'*appel* de laquelle il s'agit: & le Juge d'*appel*, ou *ad quem*, c'eſt celui qui l'annulle, ou qui la confirme. Un *appel* eſt deſert, quand l'appellant a manqué de le relever dans les trois mois au Parlement, & dans les quarante jours à la Cour des Aides, & devant les Baillifs & Senechaux. L'amende ordinaire du fol *appel* eſt de douze livres. *Cauſes & moyens d'appel*, c'eſt ainſi qu'on intitule les écrits ou griefs qu'on fournit ſur l'*appel*, quand la cauſe eſt appointée en Cour Souveraine. On appelle cauſe d'*appel*, une cauſe pendante à l'Audience.

L'*appel* d'une cauſe ſe fait par l'Huiſſier qui appelle les parties, ou leurs Procureurs à l'Audience pour plaider. A l'*appel* de la cauſe l'Avocat a fait une remontrance; a demandé un renvoi, &c.

APPEL, eſt auſſi le cartel, ou le deſſi qu'on fait à quelcun pour ſe battre en duel. C'eſt maintenant un crime capital de faire un *appel*.

APPEL, eſt auſſi le cri qui ſe fait à la montre, ou revuë des troupes, ou des ouvriers, lorſqu'on veut connoître ceux qui ſont preſens, ou qu'il les faut payer. Il n'étoit pas à l'*appel*, il a été piqué, ou rayé du rôle. Pour recevoir ſes rentes à l'Hôtel de Ville, il faut être à l'*appel*; ſinon on eſt remis à un autre jour.

APPEL, en termes d'Eſcrime, eſt une feinte, ou un temps faux qui ſe fait hors de la meſure, à deſſein d'obliger l'ennemi d'attaquer la partie que l'on decouvre, & pour tromper celui qui ne connoît pas la meſure, & qui pouſſe à tous temps. L'*appel* ſe peut pratiquer du pied, du corps, & de l'épée par chacun de ces mouvemens en particulier, & par tous à la fois en un, en deux, ou en trois temps, ſoit par deſſus, ſoit par deſſous, en dehors, ou en dedans, en engageant ou en degageant l'épée, enſorte qu'on pratique tous les mouvemens contraires à ceux de ſon ennemi.

APPELLANT, ANTE, adj. Terme de Palais. Celui qui ſe pourvoit devant un Juge ſuperieur, pour ſe plaindre d'une ſentence qu'il pretend injuſte. Il eſt oppoſé à *intimé*, qui eſt celui qui deffend le jugement. Il eſt *appellant* de mort; *appellant* comme de Juge incompetent; *appellant* comme d'abus. Quand la ſentence eſt confirmée par le Juge ſuperieur, l'*appellant* eſt toûjours condamné à l'amende: il eſt même defendu de la moderer par l'Ordonnance de 1669.

On dit proverbialement, qu'un homme a un viſage d'*appellant*; quand il a l'air triſte, & mortifié, comme un homme qui a perdu ſa cauſe, & qu'il a le viſage changé, & abattu par une maladie, ou une affliction.

APPELLANT. ſ. m. Terme d'Oiſelier. Oiſeau qu'on met dans une cage, lorſqu'on va à la chaſſe des oiſeaux, pour en appeller d'autres, & les faire venir dans les filets. Voyez APPEAU.

APPELLANT, eſt auſſi un terme de Rotiſſeur. Il ſignifie un canard qui ne bouge des rivieres & des étangs, & qui faiſant venir les autres canards par ſon cri, eſt cauſe qu'on les prend dans les filets qu'on leur a tendus. Et parcequ'il y a beaucoup de ces ſortes d'*appellans* ſur les rivieres & ſur les étangs, on en attrape ſouvent avec les autres canards, que les Rotiſſeurs vendent autant, ou preſqu'autant que les ſauvages.

APPELLATIF, adj. Terme de Grammaire. C'eſt un nom commun à pluſieurs choſes de la même eſpece, & qui eſt oppoſé au nom propre, qui ſe donne à chaque individu: comme, Ange, homme, chien, meuble, lit, &c. ſont des noms *appellatifs*: Pierre, Jaques, ſont des noms propres, parcequ'ils marquent une perſonne, ou une choſe particuliere.

APPELLATION. ſ. f. Plainte, ou pourvoi devant un Juge ſuperieur contre une ſentence, ou ordonnance qu'on pretend mal renduë par un Juge inferieur. C'eſt preſque la même choſe qu'*appel*. Neanmoins ces mots s'employent differemment. En general l'appel ne ſe dit guere qu'au ſingulier, & *appellation* ſe dit au ſingulier & au plurier. Quand la Cour confirme la ſentence dont eſt appel, elle prononce, *La Cour a mis l'appellation au neant*; ce qui n'eſt pas permis aux Juges inferieurs: & c'eſt une maniere de prononcer que le Parlement s'eſt reſervée; & même Paſquier remarque que cela ne fut permis aux Enquêtes que le 8. Janvier 1422. Lorſque la Cour caſſe la ſentence dont eſt appel, elle prononce, *La Cour a mis l'appellation, & ce dont eſt appellé au neant, en corrigeant, & reformant*, &c. Il y a quelques phraſes particulieres où l'on ſe ſert ſeulement du mot d'*appel*: comme, Juge d'*appel*, Relief d'*appel*, Fol *appel*, En cas d'*appel*. On a joint cet incident à l'*appel*.

APPELLATION VERBALE, eſt l'appel qui s'interjette des ſentences prononcées à l'Audience; & elle differe de l'appel des ſentences données par écrit ſur pro-

Digitized by Google

production des parties : ce qui s'appelle *procés*. Ce Procureur a conclu ſur l'appel joint les *appellations verbales*.

APPELLER. v. act. Nommer quelque choſe; la deſigner; donner un nom. *Appellerez*-vous ſageſſe la neceſſité d'être ſage? M. ESP. Cet homme eſt ſincere, il *appelle* toutes choſes par leur nom. *Appellez* moi comme il vous plaira; donnez moi les noms que vous voudrez.

Que de pleurs vont couler?
De quel nom ſa douleur me va-t-elle appeller? RAC.

APPELLER, ſe joint auſſi avec le pronom perſonnel, & devient neut. paſſ. Il s'*appelle* Jean; je m'*appelle* Pierre. Cet oiſeau s'*appelle* chardonneret. Cette fleur s'*appelle* tubereuſe.

APPELLER, ſignifie auſſi, Invoquer. *Appeller* Dieu à ſon aide, implorer ſon aſſiſtance. *Appeller* ſes voiſins au ſecours. *Appeller* un Medecin à ſon aide.

APPELLER, ſignifie encore, Faire venir; obliger ou exciter quelcun à s'approcher de quelque endroit. *Appeller* les domeſtiques. Les Barbares furent *appellez* en Italie par la richeſſe du païs. Les oiſeaux & les autres animaux s'*appellent* l'un l'autre par leurs chants, & par leurs cris. On dit en termes de Chaſſe, qu'un chien *appelle* en fuix, quand il abboye, & clatit où les perdrix ont été, & à la rencontre du fumier de perdrix.

APPELLER, ſe dit figurément en Morale, en parlant des choſes mueттes qui nous avertiſſent, ou nous excitent à faire quelque choſe. Quand l'homme peut s'étourdir ſur la mort, il court étourdiment au peril où l'honneur l'*appelle*, ABL. Cette cloche nous *appelle* au Sermon. La trompette *appelle* les ſoldats au combat.

APPELLER, ſignifie auſſi, Nommer tout haut ceux qui doivent ſe trouver à quelque montre, ou à quelque exercice, ou à quelque recepte, à quelque comparution. Ce ſoldat ne s'eſt point trouvé à la montre quand on *appelloit*. Cet ouvrier n'a point repondu quand on l'a *appellé*. Ce rentier ne s'eſt point entendu *appeller*; il ne recevra rien aujourd'hui.

APPELLER, ſignifie auſſi, Deffier, provoquer à un combat ſingulier. Autrefois les braves faiſoient vanité de s'*appeller* en duel: mais les ordonnances de Louis XIV. ont reprimé cette folie.

APPELLER, ſignifie quelquefois ſimplement, Surnommer: ce qui ſe dit principalement des ſurnoms qu'on donne aux hommes illuſtres en guerre, ou en ſcience: comme, Alexandre qu'on *appelle* le Grand. Denys *appellé* le Tyran. Pierre d'Apponе qu'on *appelle* le Conciliateur. Jaques Suiſſer qu'on *appelle* le Calculateur.

APPELLER, ſignifie auſſi, Citer en jugement, en temoignage. On a mis ſur la requête, Soit partie *appellée*. On l'a aſſigné, *appellé* en temoignage. Il a été *appellé* à trois briefs jours. Il a fait *appeller* ſon garent.

APPELLER, ſe dit plus particulierement de la citation qui ſe fait à l'Audience, lorſque la cauſe doit être plaidée. Laiſſez moi paſſer au Barreau; on *appelle* ma cauſe; elle a été *appellée* à tour de rôle.

APPELLER, ſignifie auſſi, Se pourvoir devant un Juge ſuperieur, quand on pretend qu'on a été leſé par un Juge inferieur; reclamer ſon ſecours & ſon autorité, pour reparer l'injuſtice qu'on pretend avoir été faite. On *appelle* aux Parlemens des ſentences rendues par les Baillifs ou Senechaux. St. Paul *appella* à Ceſar. Un Grec condamné par Philippe *appella* de Philippe mal inſtruit à Philippe lui-même mieux inſtruit, TOUR. On dit encore au Palais, *Appeller* en adherant, quand on *appelle* d'une ſeconde ſentence rendue par le même Juge en execution de la premiere, au préjudice de l'inſtance pendante devant le Juge ſuperieur.

On dit figurément, quand on reclame contre quelque propoſition, que quelcun a avancée, qu'on en *appelle*. Quand on eſt condamné par les autres, il ne faut point

en *appeller* fierement devant ſoi-même, OE. M. J'*appelle* à St. Paul même de ſes interpretes qui l'ont mal entendu, PORT-R. Il *appelle* du jugement de nôtre ſiecle à la poſterité, BOI. On dit en badinant, ou dans le diſcours familier; Vous prendrez que je ſuis obligé à vous donner à dîner; j'en *appelle*. Le Medecin croyoit que ſon malade devoit mourir, mais il en a *appellé*. On ne vous a fait payer que tant de cette marchandiſe; c'eſt bon marché, il n'en faut point *appeller*.

APPELLER, ſe dit auſſi pour, Mander, prier, convier. Les écrivaiſſeurs vont dîner & ſouper chez les gens ſans y être *appellez*. Pluſieurs ont été *appellez*; mais il y en a eu peu d'élus.

APPELLER, ſe prend encore pour Inſpirer; donner devotion; mettre au cœur; porter à faire quelque choſe; & ſe dit particulierement quand il s'agit de Religion. Tous ceux qui embraſſent la vie Monaſtique, n'y ſont pas *appellez* de Dieu. Combien de gens ſe font Eccleſiaſtiques, ſans examiner ſi Dieu les y *appelle*? C'eſt la neceſſité, & non pas Dieu, qui l'a *appellé* à cette profeſſion.

APPELLER, ſignifie auſſi, Faire venir, faire comparoître. Dieu l'a *appellé* à rendre compte de ſes actions. Dieu *appellera* tous les hommes du monde en jugement.

APPELLER, ſe dit encore pour, Faire monter; élever; faire parvenir quelque choſe de grand.

Quoi? vous à qui Neron doit le jour qu'il reſpire,
Qui l'avez appellé *de ſi loin à l'Empire*, RAC.

APPELLER, eſt auſſi un terme de Maître d'Ecole, qui ſignifie, Nommer les lettres d'un mot, afin de le lire, & de le prononcer. Mais *appeller* en ce ſens eſt peu en uſage: on dit *épeller*.

On dit proverbialement, en parlant d'un homme qui ne fait rien de ce qu'on ſouhaitte, qu'il eſt comme le chien de Jean de Nivelle, qu'il s'enfuit quand on l'*appelle*. Voyez l'origine de ce proverbe au mot *Jean*. Le peuple dit auſſi, Je ne m'enquête, je m'*appelle* la Roche.

APPELLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

APPENDICE. ſ. m. Terme dogmatique, qui ſe dit d'une choſe qui eſt dependante, ou comme une ſuite neceſſaire d'une autre. La miſere & les douleurs ſont les *appendices* de la vieilleſſe.

On le dit plus ordinairement des Additions, ou Traitez qu'on ajoûte à un Ouvrage, qui en contiennent quelques explications, ou quelques ſuites, ou dependances. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir lu ce Chapitre, il faut voir l'*Appendice* qui eſt au bout.

APPENDICE, en termes d'Anatomie, ſe dit de ce qui eſt joint, & comme ajoûté à une partie. L'inteſtin *cæcum* a un *appendice* en forme d'un ver oblong. Le colon a auſſi pluſieurs *appendices* graiſſeux. Il y a pluſieurs os qui ont des *appendices*. C'eſt ce qu'on appelle autrement *epiphyſes*.

Ce mot vient du Latin *appendix*, qui ſignifie, *Ce qui eſt pendu ou attaché à quelque choſe*.

APPENDRE. v. act. J'*appens*, J'*appendis*, J'ai *appendu*, J'*appendrai*. Pendre, attacher quelque choſe dans une Egliſe, ou dans un Temple. Il *appendit* à Neptune les depouilles des ennemis, ABL. Vous voyez un homme qui a *appendu* ſes chaînes au Temple de la liberté, SAR.

APPENDU, UË. adj. Qui pend, qui eſt attaché dans quelque Egliſe, ou dans quelque Temple. Les depouilles de nos ennemis *appendues* aux voutes de nos Egliſes ſont des monumens de nôtre victoire.

APPENS. adj. m. Vieux mot qui ne ſe dit qu'en cette phraſe: C'eſt un *guet appens*, pour dire, un aſſaſſinat medité, concerté, & deliberé. Voyez APPENSER.

On dit en badinant, & en ſe plaignant des yeux d'une Belle, qu'elle nous a aſſaſſinez; & que c'eſt un *guet appens*. Les ignorans écrivent *guet à pend*.

APPEN-

Digitized by Google

APPENSER. v.n. Vieux mot, hors d'uſage, qui ſignifioit, Faire quelque choſe après y avoir bien penſé. Il ne nous en reſte que ſon derivé *Guet appens*; c'eſt-à-dire, ce qui ſe fait de propos deliberé.

Ce mot vient du Latin *penſare*.

APPENTIS. ſ. m. Toit qui eſt appliqué contre un mur, & qui n'a de pente que d'un côté. On fait des *appentis* à la campagne pour mettre à couvert les charrettes & charruës.

L'APPENTIS, chez les Charpentiers, ſe nomme *comble à potence*, & eſt compoſé d'une demi-ferme, qui conſiſte en un tirant porté ſur les murs, ſur lequel eſt aſſemblé un poinçon, une force, une contrefiche pareillement aſſemblée dans le corps de la force, & du poinçon.

Du Cange derive ce mot de *pentitium*.

APPERCEVABLE. adj. m. & f. Qui peut être apperçu par la vuë. Les petites parties des corps naturels ne ſont *appercevables* qu'avec le microſcope. Ce mot eſt très-douteux. L'Academie ne l'a point admis dans ſon Dictionnaire.

APPERCEVOIR. v. act. J'*apperçoi* ou j'*apperçoi*, J'*apperçus*, J'ai *apperçu*, J'*apperceverai*. Decouvrir, reconnoître. Je vous ai *apperçu* & diſtingué dans la foule. Les Barbares l'*appercevant* n'oſerent approcher, ABL. On *apperçoit*, & on decouvre tous les jours de nouveaux aſtres dans le ciel. La lumiere s'*apperçoit* de loin.

Menage derive ce mot du Latin *percipere*, ou *adpercipere*.

APPERCEVOIR, ſignifie auſſi, Reconnoître, remarquer quelque choſe par le moyen de quelque attention, reflexion, ou examen; il ſe dit ſouvent avec le pronom perſonnel. S'*appercevoir* d'une erreur de calcul. Je m'*apperçus* d'abord du piege qu'on me tendoit. On ne s'*apperçoit* pas d'abord qu'un argument eſt captieux. A la fin cet Heretique s'eſt *apperçu* de ſes erreurs, & de ſon aveuglement. L'amour propre empêche qu'on ne s'*apperçoive* de ſes defauts. On ſçait toûjours mauvais gré aux gens qui nous font *appercevoir* de nos fautes, BELL. Combien de gens meurent ſans s'*appercevoir* de leur ridicule? ID. Je m'*apperçus* trop tard de ſon artifice, GOM. Quand nous avons du merite nous ne ſommes pas les derniers à nous en *appercevoir*, NIC. Cette pente eſt inſenſible, on ne s'*apperçoit* pas qu'on deſcend: c'eſt-à-dire, on ne ſent pas, on ne remarque pas.

APPERÇU, U'E. part. paſſ. & adj.

APPERT. v. impersonnel. Terme de Palais, qui n'eſt en uſage qu'en cette phraſe. C'eſt un fait dont il *appert* par telle piece. Dans les Lettres de Chancelerie le Roi dit toûjours, S'il vous *appert*: c'eſt-à-dire, s'il eſt bien prouvé.

APPERTEMENT. adv. Clairement. On voit *appertement* qu'un tel effet vient d'une telle cauſe. Ce mot ne ſeroit pas un bel effet dans un diſcours poli.

Il vient ou d'*apertur*, ou d'*apertum eſt*.

APPESANTIR. v. act. Rendre plus peſant, & plus lourd. L'âge & la vieilleſſe m'ont fort *appeſanti*. L'oiſiveté *appeſantit* le corps.

APPESANTIR, ſe dit figurément en Morale. Dieu *appeſantit* quelquefois ſa main ſur les pecheurs; pour dire, il les punit ſeverement.

APPESANTIR, au figuré ſe dit auſſi de l'eſprit, & c'eſt le rendre moins vif, moins ſubtil; lui ôter une partie de ſon feu & de ſa vivacité. Les neceſſitez de la vie preſente *appeſantiſſent* l'eſprit, quelque actif & penetrant qu'il ſoit, NIC. La proſperité *appeſantit* l'homme par la pareſſe, FL.

On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Le corps s'*appeſantit* avec l'âge, il fait plus lentement ſes fonctions. Mes yeux commencent à s'*appeſantir*; c'eſt-à-dire, je commence à dormir. L'eſprit s'*appeſantit*; pour dire, qu'il baiſſe, qu'il ſe debilite. Cet Auteur charge trop ſes deſcriptions, & s'*appeſantit* ſur les details, LA BRUY.

On dit d'un Peintre, ou d'un Chirurgien, que ſa main commence à s'*appeſantir*; c'eſt-à-dire, que ſa main eſt moins legere; qu'il travaille avec moins de delicateſſe.

APPESANTI, IE. part. paſſ. & adj. J'ai les yeux *appeſantis*: j'ai la tête *appeſantie*; c'eſt-à-dire, le ſommeil me preſſe, & me ferme les yeux.

Ces mots viennent de *pondus*, *poids*.

APPETER. v. act. Terme dogmatique. Deſirer. Il ne ſe dit gueres que des deſirs qui viennent des cauſes naturelles. Les corps graves *appetent* le centre. L'inſtinct naturel des animaux fait qu'ils n'*appetent* que les choſes qui leur ſont propres.

Ce mot eſt fort peu uſité. On ne voit gueres que quelques Medecins barbons qui s'en ſervent. Il vient du Latin *appetere*.

APPETISSANT, ANTE. adj. Qui reveille l'appetit. Les ragoûts, les grillades ſont des mets *appetiſſans*.

APPETISSANT, ANTE, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Qui eſt aimable, ragoûtant. Que vos dents ſont amoureuſes, & vos levres *appetiſſantes*? MOL. Un peu de coqueterie repandue dans les manieres d'une femme, la rend cent fois plus aimable, & plus *appetiſſante*, GOM.

APPETISSANT, eſt auſſi un gerondif du verbe appetiſſer dans le ſens de, Devenir petit. Il ſignifie, Qui s'appetiſſe, qui devient plus petit. St. Amand a dit d'un fromage:

Pourquoi toûjours s'appetiſſant
De lune devient-il croiſſant?

APPETISSEMENT. ſ. m. Diminution. L'*appetiſſement* qui paroît dans les objets éloignez, eſt une eſpece de phenomene, PER.

APPETISSER. v. act. & neut. Rendre plus petit. Ces tas de grain *appetiſſent* tous les jours, ils ſe ſechent, les rats en mangent, on en derobe. On a *appetiſſé* le pain à cauſe de la cherté du blé. Le Prieur a *appetiſſé* la portion des Moines. Cette femme avare a fait *appetiſſer* les trous de ſon ſucrier, dit Scaron.

APPETISSER, ſignifie auſſi, Tâcher à retrouver ſon appetit. Voyez ſi vous pourrez vous *appetiſſer* ſur cette perdrix. Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

APPETISSÉ, ÉE. adj. Qui a deſir de manger. Il ne ſe ſent pas bien *appetiſſé* aujourd'hui. Le mot *appetiſſé* n'eſt en uſage parmi les honnêtes gens, que pour ſignifier, qui eſt devenu plus petit.

APPETIT. ſ. m. Deſir; ardente paſſion de l'ame qui la porte à deſirer quelque choſe; faculté interne, par laquelle l'ame eſt émuë & affectée en vuë d'un bien qu'elle ſouhaite, & d'un mal qu'elle apprehende. Les *appetits* charnels, ſenſuels. Contenter ſes *appetits* deſordonnez, & dereglez. Il y a je ne ſçai quel *appetit* de vengeance à cela, ABL. En Philoſophie on n'admet que deux *appetits*; le concupiſcible, qui nous porte à ſouhaiter & à chercher le bien; & l'irafcible, qui nous porte à craindre & à éviter le mal. Le Sage commande à ſes *appetits* dereglez. Gourmander les *appetits*: avoir un *appetit* inſatiable d'honneurs.

APPETIT, ſe dit plus particulierement de la faim, du deſir de manger. L'*appetit* eſt moins preſſant que la faim. Ce malade a perdu l'*appetit*; il a un *appetit* dereglé. Les ſalines excitent l'*appetit*. On appelle populairement certaines viandes, de l'*appetit*, comme les harengs faurets, les anchois, l'échallotte, les raves, &c.

On dit adverbialement, A l'*appetit* d'une telle ſomme cette affaire a manqué, c'eſt-à-dire, Pour avoir voulu

Digitized by Google

voulu épargner quelque choſe, pour ne l'avoir pas fournie.

APPETIT, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Un chicaneur a toûjours bon *appetit*; pour dire, a grande avidité d'avoir du bien. Ce jeune homme eſt un cadet de haut *appetit*. C'eſt un *appetit* de femme groſſe; c'eſt-à-dire, un *appetit* bizarre, ou d'une perſonne degoûtée. Changement de corbillon donne *appetit* de pain benit. Vous avez l'*appetit* ouvert de bon matin; pour dire, Vous deſirez trop tôt une choſe. Il n'eſt ſauce que d'*appetit*; pour dire, que la faim fait trouver bon tout ce que l'on mange; ou que l'*appetit* eſt la meilleure ſauce que l'on puiſſe avoir. On dit auſſi, qu'en mangeant l'*appetit* vient; pour dire, que plus on en a, & plus on en veut avoir. Ce proverbe vient d'Amiot Evêque d'Auxerre, qui ayant dit d'abord au Roi Henri III. que ſon ambition étoit bornée, & qu'il ſe contenteroit d'un petit Benefice, qu'on lui donna alors, ne laiſſa pas de demander l'Evêché d'Auxerre. Et comme le Roi lui reprocha que cela étoit contre ſes premiers ſentimens, il repondit, Sire, l'*appetit* vient en mangeant: ce qui a été dit depuis en toutes ſortes d'occaſions. Il eſt demeuré ſur ſon *appetit*; pour dire, Il n'eſt pas pleinement ſatisfait, raſſaſié.

APPETITIF, IVE. adj. Terme de Morale, qui ſe dit de la faculté qui eſt en nous *appetitive*, ou concupiſcible.

APPIETRIR. v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Terme de Marchands, qui diſent que leur marchandiſe s'*appietrit*, lorſqu'elle diminuë de valeur, ſoit parcequ'elle ſe gâte & ſe corrompt, ſoit parceque la mode, ou le debit s'en paſſe, ſoit parcequ'ils en ont de mauvais reſtes.

APPLANER. v. act. Terme d'Ouvrier qui fait des couvertures: C'eſt y faire venir la laine avec des chardons. *Applanez* cette couverture.

APPLANEUR. ſ. m. L'ouvrier qui avec des chardons fait venir la laine à une couverture.

APPLANIR. v. act. Rendre plain, uni, & de niveau. On a *applani* ce terrain qui étoit inegal & raboteux. On *applanit* les chemins, quand la groſſe artillerie marche. *Applanir* les montagnes, c'eſt les raſer, les couper.

APPLANIR, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, Lever les difficultez, écarter les obſtacles. Les Anciens nous ont *applani* le chemin pour penetrer dans les ſciences. Il ne ſeroit jamais parvenu à cette dignité, ſi la faveur ne lui en eût *applani* le chemin. La grandeur de leur courage leur *applaniſſoit* toutes ſortes de difficultez, ABL. Il faut *applanir* les inegalitez de ſes humeurs, NIC. Quoi, tu m'oſes du crime *applanir* le chemin? RAC.

APPLANIR, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & devient neut. paſſ. Dans le propre, c'eſt, Devenir plus plat, plus uni: & dans le figuré, c'eſt, Devenir plus aiſé, plus facile à entreprendre, à executer. Du côté que les montagnes commencent à s'*applanir*. Toutes ces difficultez s'*applaniront* d'abord.

APPLANISSEMENT. ſ. m. Au propre & au figuré ſignifie l'action de celui qui applanit. L'*applaniſſement* d'un parterre. Il lui a été facile de reüſſir en cette entrepriſe, après l'*applaniſſement* de toutes les difficultez, & qu'on a levé tous les obſtacles.

APPLANISSEUR. ſ. m. Ouvrier qui donne une ſeconde preparation aux draps après leur premiere tonture.

Ces mots viennent du Latin *planus*.

APPLATIR. v. act. Rendre plat, ſans rien ôter; preſſer, comprimer. On *applatit* les metaux à force de les battre.

Ce mot vient du Grec *plateia*, qui ſignifie, *un eſpace plat, une place publique.*

APPLATIR, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Devenir plat. Les joüés s'*applatiſſent* par la maigreur. Les cheveux s'*applatiſſent* par la pluye.

APPLAUDIR. v. neut. Battre des mains en ſigne de rejoüiſſance, & d'approbation; le peuple de Rome *applaudiſſoit* dans les theatres. On *applaudiſſoit* auſſi dans les Conciles pour marque de contentement. Ce mot n'eſt gueres en uſage dans ce ſens.

APPLAUDIR, ſignifie figurément, Approuver, louër quelque action, ou quelque diſcours. Un flatteur fade & inſipide *applaudit* à tout; ſe recrie ſur tout, &c. M. Vous devez être bien content de vous-même; tout le monde vous a *applaudi*. Je ne puis obtenir ſur moi d'*applaudir* à un fat heureux, LABR. Ils ne faiſoient que lui *applaudir* des yeux & du viſage, VAUG. Les hommes n'aiment point à admirer les autres; ils cherchent eux-mêmes à être goûtez, & à être *applaudis*, LABRU. Il n'eſt pas beſoin d'avoir une complaiſance fade pour tout ce que diſent les autres, ni de leur *applaudir* inſenſément, BELL. Tel vous ſemble *applaudir*, qui vous raille & vous joüe, BOI. Le ſpectateur toûjours pareſſeux d'*applaudir*, ID.

APPLAUDIR, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, S'admirer ſoi-même; ſe ſçavoir bon gré de ce qu'on a fait; s'en feliciter. Il eſt fâcheux d'être ſeul à s'*applaudir*, FL. S'*applaudir* d'une pieuſe erreur, BOI. Vous vous *applaudiſſez* trop fierement, BOU. Quel ſupplice d'entendre un fat qui s'*applaudit* d'une penſée uſée & triviale? BELL. Après que le bon Pere s'eſt *applaudi* lui-même, il juge ſouverainement des autres, D'AUCOUR.

Un cœur noble eſt content de ce qu'il trouve en lui,
*Et ne s'*applaudit *point des qualitez d'autrui*, BOI.
Vous vous applaudiſſez *de mon inquietude*, MOL.

APPLAUDI, IE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient d'*applaudere*.

APPLAUDISSEMENT. ſ. m. Acclamation; approbation qu'on marque par un battement de mains. Il n'y a plus qu'au College où l'on faſſe des *applaudiſſemens* par des battemens de mains, & où ce mot ſe puiſſe dire au propre: mais au figuré on le dit des acclamations, ou des loüanges qui ſe donnent par pluſieurs perſonnes enſemble. Les Tragedies de Corneille ont eu un *applaudiſſement* univerſel. Les gens de bon goût n'aiment point qu'on les accable d'*applaudiſſemens* pour des choſes mediocres, BELL. Vôtre humilité aura de la peine à ſe deffendre de la faveur & des *applaudiſſemens* du monde, FL. Etre ſourd aux *applaudiſſemens*. Cette valeur indiſcrete, emportée, qui cherche le danger pour le danger même, n'a pour but que les *applaudiſſemens* des hommes, BELL. Le Sage ne ſe repait point des *applaudiſſemens* du vulgaire, MONT. L'humilité n'excite point les *applaudiſſemens*; elle les évite, NIC.

APPLICABLE. adj. m. & f. Ce qu'on deſtine, ce qu'on doit appliquer à quelque choſe. On ne le dit gueres que des amendes, L'ACAD. Dans les deffenſes des Lettres de Chancelerie on met toûjours, A peine d'amende *applicable* un tiers à Nous, un tiers à l'expoſant, & un tiers à l'Hôtel-Dieu.

APPLICATION. ſ. f. Action par laquelle on applique une choſe à une autre en les approchant. *Application* à la queſtion. *Application* d'un coup de poing. *Application* d'une emplâtre. Enſeigner, apprendre l'*application* de l'appareil.

APPLICATION, ſe dit au figuré de l'eſprit, & ſignifie, Attention, attachement. Il travaille avec une extrême *application*. La Poëſie demande une grande *application* d'eſprit, GOD. On remarque que ceux qui s'appliquent aux mots & aux embelliſſemens, conçoivent les choſes moins fortement, parceque leur eſprit

Digitized by Google

esprit n'étant pas capable de cette double *application*, ce premier soin affoiblit la vigueur de leurs penſées, Loc. Ces esprits profonds, dont la conduite est le fruit d'une *application* chagrine, ou laborieuſe, laiſſent lire ſur leur viſage l'importance de leurs projets, Le P. de la Rue. Les Aſiatiques fuyoient le travail, juſqu'à l'*application* un peu tendüe au diſcours, Per. Nous ne conſiderons qu'avec degoût, & ſans beaucoup d'*application*, les idées abſtraites de l'entendement, Mal. L'*application* continuelle des Sçavans à la lecture, les rend diſtraits, & les enfonce en eux-mêmes, Bel.

Application, ſe dit auſſi d'une perſonne qui ajuſte, qui accommode, qui fait quadrer une choſe à une autre. L'*application* de l'apologue me ſemble dangereuſe, Voit. Voilà une *application* juſte, & heureuſe. L'*application* de vôtre comparaiſon eſt fauſſe, & ridicule. On dit d'un homme pointilleux, qu'il ſe fait l'*application* de tout; qu'il prend tout pour lui.

Application, ſignifie auſſi la deſtination d'une choſe à ſon uſage. On a fait l'*application* des ſommes d'argent qu'il a laiſſées par ſon teſtament.

En Mechanique on appelle *application d'une puiſſance à un levier*, l'angle que forme la ligne de direction de cette puiſſance avec le levier.

Appliqué. ſ. f. Ouvrage par lequel on applique, on enchaſſe quelque choſe ſur une autre, comme ſont les ouvrages de rapport & de marqueterie, de damaſquinure.

En Orfevrerie on appelle, Piece d'*applique*, tout ce qui s'aſſemble, ſoit par charnieres, couliſſes, goupilles, vis, écroüés, agraffes, cliquets, crampons, boucles, clous ou rivures.

Appliquer. v. act. Attacher, poſer, mettre une choſe ſur une autre. Il y a pluſieurs manieres d'*appliquer*: comme, celle d'attacher avec des liens; *Appliquer* un homme au carcan, à la queſtion: on *applique* avec quelque matiere gluante; *Appliquer* une affiche à une porte, une emplâtre ſur une playe, de l'or ſur une bordure: ou avec des chevilles & ferremens; *Appliquer* des moulures ſur une menuiſerie: ou avec de ſimples filets, *Appliquer* une broderie ſur un habit, &c.

Appliquer, ſe dit de même de ce qui ſe fait par un attouchement paſſager, ou peu durable. *Appliquer* des ventouſes, des ſangſuës. *Appliquer* un ſoufflet, un coup de pied, des coups de bâton. Il faut *appliquer* l'agent, la puiſſance pour produire quelque effet.

Appliquer, ſe dit auſſi en parlant de la deſtination, de l'emploi qu'on fait de quelque choſe. On *applique* quelquefois les amendes au pain des priſonniers. *Appliquer* une ſomme à ſon profit; l'*appliquer* à l'aquit de ſes creanciers.

Appliquer, ſignifie quelquefois, Attribuer; approprier à un autre, ou à ſoi-même; donner à quelcun, ou prendre pour ſoi. Il ſe moquoit du Pere, & lui *appliquoit* ces paroles, Pasc. *Appliquer* un paſſage, ou une comparaiſon. Les avares ne s'*appliquent*, & ne prennent jamais pour eux ce qu'on dit en general contre l'avarice, Nic. Cet homme eſt ombrageux, il s'eſt *appliqué* une hiſtoire qui ne le regardoit point.

Appliquer, avec le pronom perſonnel ſignifie quelquefois, Uſurper; s'approprier. Cet homme s'*applique* tout ce qu'il trouve.

Appliquer, ſe dit auſſi en matieres de pieté, & ſignifie, Donner, procurer, conferer. Les inſtrumens de la Nouvelle Alliance, ſont des inſtrumens du St. Eſprit qui ſervent à nous *appliquer* la grace, M. de M.

Appliquer, s'employe auſſi ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſur tout parmi les Chirurgiens; & ſignifie, Se poſer, ſe mettre. Les bandes & les compreſſes s'*appliquent* mieux quand elles ſont mouillées.

Appliquer, avec le pronom perſonnel, ſe dit au figuré de l'eſprit, & des facultez de l'ame, & ſignifie; Etre attentif; s'attacher; ſe donner tout entier à une choſe; auquel ſens il regit toûjours le nom qui ſuit au datif, & le verbe à l'infinitif avec la particule *à*. Le Cardinal s'*appliquoit* à entretenir la diſſention, Le V. S'*appliquer* à la lecture des bons livres. Il s'*applique* à la Geometrie. *Appliquer* ſon eſprit à la recherche de la verité. J'aimerois mieux qu'on s'*appliquât* à quelque choſe qui ne fût pas tout-à-fait bon, que de ne s'*appliquer* à rien, M. Sc. Il ne s'*applique* qu'à medire. Les hommes n'aimant gueres qu'eux-mêmes, ne ſouffrent qu'avec impatience qu'un autre les *applique* à ſoi, & veuille être regardé avec eſtime, Loc. Nous ſommes trop diſtraits, & trop peu *appliquez* à nos devoirs, Nic. Qu'y a-t-il de plus importun qu'un homme vain qui n'eſt occupé que de lui, & qui voudroit qu'on ne s'*appliquât* qu'à lui? Id. Il y a des gens d'une delicateſſe ſi chagrine, qu'ils ne s'*appliquent* qu'à chercher les defauts des autres pour le plaiſir de les critiquer, Bel. On dit abſolument d'un homme qu'il s'*applique*; pour dire, qu'il travaille, qu'il s'attache fortement à ſa profeſſion, ou à quelque ouvrage.

Appliqué, ée. part. paſſ. & adj. On appelle abſolument, un homme *appliqué*, celui qui eſt fort attaché à l'étude d'une ſcience, ou à une profeſſion.

Ces mots viennent du Latin *applicare*.

Appointement. ſ. m. Gages; penſion qu'on donne à un Domeſtique, ou à un Officier. En ce ſens on le dit toûjours au plurier. Le Roi donne des *appointemens* aux Officiers qui le ſervent. Retrancher les *appointemens*; payer de gros *appointemens*. Il y a cette difference entre gages, & *appointemens*, que les gages ſont certains & ordinaires, attribuez aux Officiers par Edits & Patentes, & ſe payent par les Treſoriers ordinaires; au lieu que les *appointemens* ſont des penſions, ou gratifications annuelles que le Roi accorde par Brevet pour un temps incertain, & ſe payent au Treſor Royal. Dans les maiſons ordinaires, comme le mot d'*appointement* eſt plus honnête, on le dit des hauts Officiers, comme Intendans & Secretaires; & gages ſe dit des moindres domeſtiques.

On dit proverbialement & ironiquement, qu'un homme a été chargé d'*appointement*; pour dire, qu'il a été bien battu: par une mechante alluſion avec les poings qui ſervent à le frapper. On dit qu'un homme fournit à l'*appointement*, quand il fournit à la depenſe, & à la ſubſiſtance de quelcun.

Appointement, en termes du Palais, ſe dit des reglemens, ou jugemens qui établiſſent la conteſtation des parties, où l'on redige leurs qualitez, & les concluſions des demandes ſur leſquelles ſeulement les parties doivent écrire, & produire, & les Juges prononcer. L'*appointement* eſt ce qui fait la conteſtation en cauſe, aprés lequel on ne peut decliner, ni évoquer. Les Juges ne peuvent prononcer que ſur ce qui eſt compris dans les *appointemens*. Il y a pluſieurs ſortes d'*appointemens*. Le premier eſt un *appointement* en droit à écrire & produire, & donner des cauſes & moyens d'appel; comme quand on appointe une cauſe ſur le rôle à la Grand' Chambre. Les Juges inferieurs donnent auſſi des *appointemens* en droit à écrire, & produire. Il y a de ſimples *appointemens à mettre*; & en ce cas les parties ſont obligées à mettre leurs pieces dans trois jours entre les mains du Rapporteur qui doit être nommé par le même jugement; les productions de ces ſortes d'*appointemens* ne ſe mettent point au Greffe. Il y a des *appointemens* en preuve reſpective, lorſque les parties alleguent des faits contraires; & que la preuve par temoins eſt recevable de part & d'autre. Il y a encore des *appointemens* volontaires entre les Procureurs

Digitized by Google

au Greffe, quand il s'agit de comptes, ou de taxes des depens où il y a plus de trois croix; parceque ces sortes d'affaires ne peuvent être jugées à l'Audience. Il y a encore des *appointemens de conclusion*, qui se prennent par les Procureurs au Greffe pour obliger la partie à clôre le procés pour être jugées. L'*appointement* au Conseil étoit autrefois une espece de delai que les Juges donnoient aux parties pour instruire plus parfaitement le procés, & pour prendre conseil des Avocats: d'où vient que dans plusieurs Provinces les Juges subalternes qui ne peuvent juger sur les plaidoyers faits en la cause, mettent encore dans leurs *appointemens*, que les parties corrigeront, & remettront. Il y avoit autrefois un *appointement* à ouïr droit en matiere criminelle après le recollement & la confrontation; c'eſt-à-dire, qu'il eſt ordonné à l'accuſateur de bailler ſes concluſions civiles dans trois jours, & à l'accuſé ſes deffenſes par attenuation, & produire. Ces ſortes d'*appointemens* ont été abrogez par l'Ordonnance de 1670. tit. 23.

On appelle auſſi *Appointemens*, les jugemens en forme d'Arrêt tout dreſſez, qu'on fait recevoir à l'Audience pour les autoriſer, quand les parties en ſont d'accord, ou quand elles ont été renvoyées au parquet pour les juger, ou par devant des anciens Avocats. Ces *appointemens* qui ſont arrêtez au parquet, & par les gens du Roi, ſans le conſentement des parties, regardent les appellations des deniers de renvoi, & comme d'incompetence: quand il s'agit de deſertions, & de folles intimations, la Cour les renvoye devant un ancien Avocat, ſur l'avis duquel l'*appointement* eſt reçu ſans autre procedure. En tous ces cas les Procureurs paſſent entr'eux les *appointemens*, ou le Procureur qui reſiſte eſt ſommé de comparoir à l'Audience, pour voir recevoir l'*appointement*.

APPOINTER. v. act. Terme de Palais. Prononcer un appointement. Quand les Juges veulent favorifer une cauſe douteuſe; ou quand l'affaire eſt trop embrouillée, ils l'*appointent*: ce qui ne ſe peut pourtant faire qu'à la pluralité des voix: ſuivant l'Ordonnance de 1667. Dans les appointemens volontaires le diſpoſitif porte, *Appointé*, & ouï ſur ce le Procureur General du Roi: & on appelle ces Arrêts, *Arrêts d'appointé*.

Du Cange derive ce mot de *appunctare*, qui ſignifioit non ſeulement, Terminer & vuider une affaire, mais auſſi, l'inſtruire & la mettre en état d'être jugée, enſorte que les faits & les demandes fuſſent certaines.

On dit proverbialement, que des gens ſont toûjours *appointez* contraires, quand ils ſe contredifent toûjours lorſqu'ils ont de differentes opinions, & de differens interêts.

APPOINTER. Terme de Corroyeur. C'eſt fouler un cuir pour la derniere fois, & le tenir prêt à mettre en ſuif. *Appointer* une vache.

APPOINTER. Terme de Tapiſſier. C'eſt plier un matelas en deux, & y coudre vers chaque bout deux ou trois pointes pour l'arrêter. *Appointez* ce matelas, & l'emportez.

APPOINTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On appelle à la guerre, des ſoldats *appointez*, ceux qui ont une plus haute paye que les ſimples ſoldats, pour être anciens dans le ſervice, ou pour quelque action de bravoure: on les a tous ſupprimez excepté dans le regiment des Gardes où il y en a quarante par compagnie. Il y a eu auſſi des Officiers *appointez*, qui avoient quelques gratifications du Roi, même hors du ſervice. Mais ces choſes changent ſouvent; ils ont tous été retranchez en 1670.

Ce mot vient de ce qu'autrefois on diſoit, *Appointer* un ſoldat; pour dire, le mettre au rang de ceux qui devoient faire la pointe en quelque aſſaut, ou occaſion perilleuſe.

APPOINTÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des pieces qui ſe touchent par les pointes, comme deux chevrons oppoſez, des épées, des fleches, & autres pieces ſemblables miſes en paille, peuvent être *appointées* en cœur.

APPOINTEUR. ſ. m. ſe dit odieuſement de ces Juges extraordinaires qui ne viennent à l'Audience que rarement, & pour faire appointer la cauſe d'une partie qu'ils veulent favoriſer. Pendant qu'il ne falloit que quatre *Appointeurs* pour empêcher le jugement d'une cauſe, ces gens étoient fort dangereux. Depuis l'Ordonnance de 1667. une cauſe ne peut être appointée qu'à la pluralité des voix.

APPOINTEUR, ſe dit quelquefois de ces gens qui s'empreſſent à faire toutes ſortes d'accommodemens. Rabelais fait une hiſtoire des *Appointeurs* de procés, Perrin Dandin, & Thenot Dandin.

APPORT. ſ. m. Lieu public, eſpece de marché où l'on apporte des marchandiſes pour vendre. A Paris il y a deux *apports*; l'*apport* Baudoyer vers St. Gervais, & l'*apport* de Paris au grand Châtelet. Le peuple par corruption les appelle *Porte baudets*, & *Porte de Paru*. A la campagne on appelle *apport*, le concours du peuple ou des Marchands qui viennent de quelques lieuës à la ronde à la fête d'un Patron de village.

APPORTAGE. ſ. m. Peine & ſalaire de celui qui apporte quelque fardeau. Les cotrets de l'Ecole valent 7. l. 10. ſ. le cent; mais il faut outre cela payer l'*apportage*.

APPORTER. v. act. Prendre une choſe dans un lieu pour la mettre dans un autre. *Apportez* ici ce paquet. *Apportez* moi cette bouteille.

APPORTER, ſe dit auſſi des choſes qu'on amene, que l'on conduit. Ce vaiſſeau a *apporté* des Indes pluſieurs marchandiſes. Les Couriers *apportent* des lettres. Les torrens *apportent* beaucoup de ſable, & de fange: c'eſt-à-dire, en traînent avec eux.

APPORTER, ſignifie encore, Offrir, preſenter. On m'a *apporté* de beaux fruits. M. m'a *apporté* ſon livre.

J'apporte à vos beautez
Un cœur nouveau venu des Univerſitez. MOL.
N'attendez pas toûjours que du beſoin preſſé,
Un ami vous apporte un air embaraſſé. P. DE L'AM.

APPORTER, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, I. Venir dire; annoncer, faire ſçavoir. On nous *apporta* hier les nouvelles de la bataille. II. Citer, alleguer, *Apportera-t-il* ſon âge pour excuſe? *Apporter* de mauvaiſes raiſons pour ſe deffendre, ABL. Cet Avocat a *apporté* bien des loix & des autoritez pour la deffenſe de ſa cauſe. Il ſignifie III. Cauſer; produire; être la cauſe de quelque choſe. Ce remede *apporte* du ſoulagement. Les diſſentions civiles *apportent* de grands malheurs. Vertes a *apporté* bien des maux à la Sicile, DUR. Cette affaire ne lui a *apporté* aucun profit. Cette loi a *apporté* beaucoup d'inconveniens qu'on n'avoit pas prevus. Il faut tâcher de regagner dans la vieilleſſe, par un merite ſolide, ce que l'on perd par le degoût que l'âge *apporte*, ST. EVR. IV. *Apporter* ſignifie, Prendre, employer. J'ai *apporté* toutes ſortes de precautions pour ne me point tromper. V. Il ſignifie encore, Chercher, former. Il a *apporté* mille difficultez pour vous traverſer.

On dit proverbialement, Bien venu celui qui *apporte*, on ſous-entend, des preſens.

Ces mots viennent du Latin *portare*, *apportare*.

APPOSER. v. act. Terme de Pratique. Mettre; appliquer une choſe ſur une autre. Dans les Provinces, ce ſont les Juges qui *apoſent* eux-mêmes le ſcellé. Le Procureur du Roi peut faire *apoſer* le ſcellé ſur les biens d'une perſonne morte, pour la conſervation des droits des heritiers mineurs, ou abſens. Les creanciers d'un

debiteur

Digitized by Google

debiteur absent, ou d'un banqueroutier, peuvent faire *apposer* le scellé chez lui. *Apposer* son cachet; *apposer* le sceau à des lettres de Chancelerie. On dit aussi, *Apposer* une clause à un contrat, *apposer* une condition à un legs, à une donation. Il faut *apposer* une peine dans un compromis, afin d'empêcher l'appel d'une sentence arbitrale.

APPOSÉ, ÉE. part. passif. & adj.

APPOSITION. s.f. Action d'apposer une chose sur une autre. L'*apposition* du scellé se fait en mettant un sceau public sur les coffres, & serrures d'une maison. On confirme un acte par l'*apposition* de son cachet. On dit aussi, l'*apposition* des affiches, des écriteaux, &c. Les Orfevres appellent *apposition du point*, l'impression de la marque publique qui se fait sur l'or & l'argent.

APPOSITION, se dit aussi en Physique des corps qui prennent leur accroissement par la jonction des parties voisines. La plupart des mineraux se font par *apposition* des parties, qui se joignent, & s'attachent ensemble.

Ces mots viennent du Latin *apponere*.

APPRECIATEUR. s.m. Celui qui met le prix legitime aux choses. On a ordonné que cette maison seroit estimée, & mise à prix par des experts & *appreciateurs*.

APPRECIATION. s.f. Estimation faite par experts; taxation du veritable prix. On ne le dit gueres que des grains, denrées, ou choses mobiliaires. On condamne les debiteurs à payer les choses dûës en espece, sinon la juste valeur, suivant l'*appreciation* qui en sera faite par experts.

APPRECIER. v. act. Estimer; mettre un prix à une chose qu'on ne peut payer, ou representer en espece. On *apprecie* les grains des redevances seigneuriales, ou sur le prix des trois dernieres années, ou sur le pied de ce qu'ils ont valu au jour de marché le plus proche du terme de l'écheange, suivant les extraits qu'on en trouve aux Greffes des Justices des lieux.

APPRECIÉ, ÉE. part. passif. & adj. Prendre les choses sur le pied qu'elles ont été *appreciées*.

Ces mots viennent d'*appreciare*. Quelques-uns les font venir de l'Italien *apprezzar*.

APPREHENDER. v. act. Craindre. Ce mot se construit de plusieurs manieres. I. Il veut à l'accusatif tous les noms qui suivent, ainsi que tous les autres verbes actifs: Un brave homme ne doit point *apprehender* la mort. On doit *apprehender* la pauvreté, comme quelque chose d'affreux. Il *apprehendoit* une paix fourrée. II. Il veut quelquefois la particule *de*, & le verbe qui suit à l'infinitif: On doit sur toutes choses *apprehender* d'offenser Dieu. Les mondains & les voluptueux *apprehendent* extremement de mourir. III. Il veut quelquefois la particule *que*, & le verbe qui suit au subjonctif: J'*apprehende* que quelcun ne vous dresse des embuches. Vos amis *apprehendent* que vous ne vous perdiez vous-même. Nous devons *apprehender* que la mort ne nous surprenne. IV. Il veut quelquefois la preposition *pour*: J'*apprehende* pour sa vie, pour sa liberté, pour son salut. Dans un si grand malheur chacun *apprehenda* pour soi. Il n'*apprehendoit* rien ni pour lui, ni pour sa Legion, ABL.

Ce mot vient du Latin *apprehendere*.

APPREHENDER, en termes de Palais, signifie, Prendre, saisir. Un tel sera pris & *apprehendé* au corps, & constitué prisonnier.

APPREHENDÉ, ÉE. part.

APPREHENSIF, IVE. adj. Timide; qui craint ce qui n'est gueres à craindre. Il est tellement *apprehensif*, que la moindre difficulté dans une affaire lui fait peur, l'empêche de l'entreprendre.

APPREHENSION. s.f. Crainte; peur violente. Il a une mortelle *apprehension* du tonnerre. J'étois agité, & tourmenté de continuelles *apprehensions*, ABL. Mon serieux, & mon embarras marquoient assez l'extrême *apprehension* que j'avois d'elle & de son merite, LE CID'H. Dieu ne nous menace de ses châtimens, que pour nous retenir dans de justes *apprehensions*, & nous empêcher de tomber dans le relâchement, M. DU M.

APPRÉHENSION, Action de la main par laquelle on prend, & on saisit quelque chose; de là vient que les Sergens employent dans leurs procés verbaux de perquisition, Et attendu que nous n'avons pu faire l'*apprehension* de sa personne, qui nous étoit ordonnée &c. c'est-à-dire, prise, capture, saisie.

En termes de Logique, il signifie la premiere idée que l'esprit se forme de quelque chose, avec abstraction de toutes ses qualitez particulieres. La premiere operation de l'entendement est l'*apprehension*.

APPRENDRE. v. act. Enseigner, instruire; faire sçavoir; informer. Donner à quelcun des connoissances qu'il n'avoit pas; montrer; faire connoître. Il y a des Maîtres qui *apprennent* la Danse, la Musique, les Langues, les Arts. La Philosophie nous *apprend* à moderer nos passions, BAY. On n'*apprend* pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur *apprend* tout le reste, PASC. Comme l'homme est né pour la societé, la plus utile de toutes les sciences est celle qui *apprend* à vivre, BELL.

Ce mot vient du Latin *apprehendere*.

APPRENDRE, signifie aussi, Etre enseigné, étudier; s'instruire; acquerir de nouvelles lumieres par son esprit & par son adresse. Cet enfant *apprend* à écrire, à jouer du luth, à danser. Il *apprend* la Geometrie, l'Algebre, &c. Il vaut mieux *apprendre* & s'instruire par l'experience des autres que par sa propre experience, FEN. En faisant bien on *apprend* à faire mieux; & quelquefois en faisant des fautes. On *apprend* à les éviter, COSTAR. C'est principalement auprès des femmes qu'on *apprend* à être agreable, ST. EV.

On dit sur un ton de menace ou de fierté; Je lui *apprendrai* bien son metier; Je lui *apprendrai* à vivre. Je lui *apprendrai* que je ne porte pas une épée inutilement. Cela vous *apprendra* à vous fier à moi, ABL. *Apprenez* à qui vous vous jouëz. c'est-à-dire, sçachez, connoissez &c.

Apprenez, *qui suivi d'un nom si glorieux*,
Par tout de l'Univers j'attacherai les yeux, RAC.

APPRENDRE, se dit aussi pour, Penetrer, decouvrir. On dit, J'ai bien *appris* de vos nouvelles; c'est-à-dire, j'ai decouvert vos intrigues, vos demarches secretes. *Apprendre* par les sacrifices le succés des affaires, VAUG. Croyez-vous que l'observation des astres vous *appendra* vôtre destinée? ABL.

APPRENDRE, signifie encore, Se mettre quelque chose bien avant dans l'esprit, afin d'y faire une serieuse attention. *Apprenez* que vous devez aimer Dieu sur toutes choses. *Apprenez* de moi que je suis debonnaire, difficile le Fils de Dieu. On dit, *Apprendre* bien son rôle; *apprendre* bien sa leçon; c'est-à-dire, se l'imprimer fortement dans la memoire; jouër bien son personnage. *Apprendre par cœur*, c'est bien retenir une chose, & s'en bien souvenir.

APPRENDRE, signifie aussi, Penser à quelque chose; s'en souvenir; s'y accoutumer. *Apprenez* à user comme il faut de vôtre fortune. *Apprenez* à ne point abuser des talens que Dieu vous a donnez. *Apprenez* à vous endurcir au travail.

On dit proverbialement, Il faut bon vivre, & ne rien sçavoir, on *apprend* toûjours. On dit aussi, que les bêtes nous *apprennent* à vivre, quand leur exemple nous donne quelques instructions morales.

APPRIS, ISE. part. passif. & adj. On dit, qu'un jeune homme est bien *appris*, lorsqu'il sçait bien toutes les

Digitized by Google

regles de la civilité & de la bienſeance, & qu'il les pratique.

APPRENTIF ou APPRENTI. ſ. m. Celui qui eſt novice dans les arts, & les ſciences. Ce ſont les demi-ſçavans, & les *apprentifs*, qui ſont les plus hardis à parler, & à juger de ce qu'il y a de plus profond dans les ſciences.

APPRENTIF, ſe dit plus preciſément de ceux qui apprennent un metier, ou un art mechanique chez les maîtres. Le maître qui prend un *apprentif* s'engage à lui apprendre ſon metier. On oblige les *apprentifs* à ſervir un certain temps.

APPRENTIF, ſe dit auſſi au figuré. Il ſignifie, Un novice; qui n'eſt point habile, point adroit, point accoutumé. Il n'étoit point *apprentif* à manier les armes, VAUG. Le ſoldat *apprentif* dans les fortunes de la mer, trouble l'art des matelots par un ſervice inutile, ABL. Le plus jeune *apprentif* eſt vieux routier dès le moment qu'il aime, LA FON.

APPRENTISSAGE. ſ. m. L'eſſai, l'occupation, l'étude des novices d'un art, ou d'une ſcience. Si les vers de cet Auteur ne ſont pas trop bons, il faut l'excuſer; c'eſt ſon *apprentiſſage*. Il eſt dangereux qu'un Chirurgien, ou un Medecin faſſe ſon *apprentiſſage* ſur nous.

APPRENTISSAGE, ſe dit auſſi du temps que les apprentifs artiſans doivent être chez les maîtres. On ne reçoit point de maître par chef-d'œuvre, qui ne juſtifie d'avoir bien fait ſon *apprentiſſage*. Les Brevets d'*apprentiſſage* doivent être enregiſtrez dans le Regiſtre de la Communauté.

APPRENTISSAGE, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie le commencement d'un exercice; l'eſſai, l'épreuve. Vous euſſiez fait fur moi l'*apprentiſſage* d'une impitoyable vertu, VOIT. Comme le Prince étoit né pour la guerre, il ne lui fallut point d'*apprentiſſage* pour le former, BOURD. Les jeux Olympiques étoient une eſpece d'école, & d'*apprentiſſage* militaire, TOUR.

Voudrois-tu qu'à mon âge,
Je fiſſe de l'amour le vil apprentiſſage? RAC.

APPRENTISSAGE, en termes de Fauconnerie, ſe dit auſſi de la leçon que donnent les parons, ou les vieux faucons à leurs petits pour voler, & prendre le gibier pendant tout le mois de Mai pour les inſtruire à ſe brancher, à ſe ſoutenir à fil du vent, à ſe pendre en lampe, &c.

APPRENTIVE ou APPRENTISSE, ſelon l'Academie. ſ. f. Le peuple dit *Apprentie*. C'eſt une fille qu'on met en metier. Voilà une jolie *apprentiſſe*. Cette *apprentiſſe* s'eſt obligée pour pluſieurs années.

APPRENTISSE. C'eſt, ſelon Columelle, ainſi qu'on appelle une jeune chienne qui a mis bas pour la premiere fois.

APPRENTIVE, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Novice; qui n'eſt point encore inſtruite.

Il me faut en aimant une ſimple Maîtreſſe,
Apprentive *au metier*, REG.

APPRÊST ou APPRET. ſ. m. Preparatif, ceremonie, appareil. On fait de grands *apprêts* pour le Roi. On fait des *apprêts* à Verſailles pour un grand regal, un grand feſtin. Nous ne voulons point tant d'*apprêts*.

*Moi, je tiens qu'ici bas ſans faire tant d'*apprêts,
La vertu ſe contente, & vit à peu de frais, BOI.
Des plus riches habits les apprêts *éclatans*,
Reparent foiblement les injures du temps, CORN.

APPREST, ſe dit chez les Artiſans, & ſur tout chez les Chapeliers, de la lie, des gommes, & autres drogues qu'ils mettent dans leurs chapeaux. Quand ils veulent bien vanter un chapeau, ils diſent qu'il n'y a gueres d'*apprêt*.

APPREST, ſe dit auſſi chez les Vitriers, de la couleur qu'on met ſur le verre. Sçavoir l'*apprêt* des couleurs, c'eſt ſçavoir colorier ſur le verre.

APPREST, ſignifie auſſi, Aſſaiſonnement. L'*apprêt* des viandes coûte plus que les viandes mêmes.

APPRESTE ou APPRETE. ſ. f. Tranches, ou petits morceaux de pain menus & taillez en long, qu'on prepare pour manger des œufs, pour mettre dans des fauſſes, & des plats de legumes. Faire des *apprêtes*. On les appelle auſſi *mouillettes*.

APPRESTER ou APPRETER. v. act. Preparer; diſpoſer; tenir en état. Cet homme s'*apprête* à partir. Cette armée s'*apprête* pour combattre. On dit dans l'Exercice, Soldats, *apprêtez* vous, preparez vous à tirer. Ce Comedien s'*apprête*, & s'habille pour jouër. Le Peintre *apprête* ſes couleurs.

APPRESTER, ſe dit particulierement en parlant de la fonction des Officiers de bouche. Cet Officier *apprête* bien les viandes; je lui ai dit qu'il nous *apprêtât* à manger.

APPRESTER, ſe dit en choſes ſpirituelles & morales, & ſignifie, Deſtiner, preparer. Dieu *apprête* à ſes Elus la recompenſe de leurs œuvres. Un Precepteur doit *apprêter* à ſes écoliers les choſes toutes digerées. Ce ridicule *apprête* à rire à tout le monde; c'eſt-à-dire, il donne à rire, il eſt le ſujet de la riſée de tout le monde.

APPRESTER, ſignifie encore, Ajuſter, aſſaiſonner. Aujourd'hui l'on n'*apprête* pas ſi bien les loüanges qu'autrefois, FONT. Sa delicateſſe eſt fatiguée de beaucoup d'éloges mal-*apprêtez*, BENS.

On appelle auſſi un goinfre, ou un faineant, un mangeur de viandes *apprêtées*.

APPRESTER. Terme de Chapelier. C'eſt mettre de l'apprêt à un chapeau pour lui donner plus de force, & le rendre plus ferme.

APPRESTER, eſt auſſi un Terme de Bonnetier, qui ſignifie, Rendre la marchandiſe plus ferme & plus belle en y mettant de l'*apprêt*.

APPRESTEUR. ſ. m. Ouvrier qui peint ſur le verre.

APPRETADOR. ſ. m. Ornement que les Dames Eſpagnoles portent ſur leur tête; il eſt fait d'une chaine de diamans, d'un filet de perles, ou autres choſes ſemblables pour ajuſter, & retenir leurs cheveux. Ce mot eſt purement Eſpagnol, & vient de *apretar*, qui ſignifie, *ſerrer*. On ne le trouve que dans Saraſin.

APPRIVOISER. v. act. Adoucir le naturel ſauvage; rendre doux & traittable. Il n'y a gueres d'animal ſi feroce qu'on ne le puiſſe *apprivoiſer*. On dit que le ſanglier, le caſtor, la chauveſouris, l'hirondelle ne s'*apprivoiſent* jamais. Les Carthaginois envoyerent en exil Hannon, pour avoir eu l'induſtrie d'*apprivoiſer* un lion: apprehendant que celui qui *apprivoiſoit* ſi bien les bêtes les plus farouches, ne captivât les inclinations du peuple, & ne s'emparât de la Tyrannie.

APPRIVOISER, au figuré ſignifie auſſi, Adoucir, rendre plus humain, & moins farouche. C'étoit un pedant d'un humeur ſi ſauvage, & ſi feroce qu'on ne le pût jamais *apprivoiſer*, B. RAB. Le peuple Romain fier de ſa liberté étoit difficile à *apprivoiſer*, ST. EV. La Dame étoit fort aiſée à *apprivoiſer*, VOI. L'amour *apprivoiſe* les plus farouches, ID. Les Dames ſont aujourd'hui trop humaines, & trop *apprivoiſées*, BELL.

Ce farouche ennemi qu'on ne pouvoit dompter, ...
Soumis, apprivoiſé, *reconnoît un vainqueur*, RAC.

APPRIVOISER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se rendre familier avec quelcun; s'humaniſer; s'accoutumer; s'adoucir. Il eſt dangereux de ſe trop *apprivoiſer* avec les Grands, L'ACAD. On s'*apprivoiſe* par le temps & par l'uſage à ce qu'il y a de plus étrange, MONT. On s'eſt *apprivoiſé* à ce mot, VAUG. La coutu-

coutume fait que l'on s'*apprivoise* jusqu'aux maux, ABL. On s'*apprivoise* peu-à-peu à l'amour, NIC. Je veux vous *apprivoiser* avec cette opinion, toute affreuse qu'elle vous paroit; SAURIN. Je tâche de m'*apprivoiser* avec la mort, MONT. Ces gens si fiers, qui ne s'*apprivoisent* avec personne, sont en danger de s'ennuyer beaucoup, CAIL. L'habitude nous *apprivoise* à tout, LA BR. J'admire ceux qui sçavent s'*apprivoiser*, & se divertir avec tout le monde, MONT. La perfidie s'*apprivoise* par les bienfaits, VAUG.

On dit par reproche à un homme qui prend quelques libertez, sur tout avec les femmes, Vous vous *apprivoisez* bientôt.

APPRIVOISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Regnier a dit en badinant; Jà tout *apprivoisé* je mangeois sur le poing. Ces mots viennent du Latin *privatus*.

APPROBATEUR. ſ. m. Celui qui donne ſon approbation. Nos *approbateurs* sont autant de temoins qui nous perſuadent que nous ne nous trompons point dans le jugement avantageux que nous faiſons de nous-mêmes, NIC. Comme le meilleur livre a ſes cenſeurs, le plus mechant a ſes *approbateurs*. Il y a tant de duppes dans le monde, qu'on peut avoir des *approbateurs* ſans avoir un veritable merite, BELL. Le plus mauvais plaiſant a ſes *approbateurs*, BOI. On eſt honteux de ſe croire quand on n'a pour ſoi d'autre *approbateur* que ſoi-même, FL.

APPROBATEUR, ſe dit plus particuliérement d'un Docteur qui donne ſon approbation en forme & par écrit à un livre, apres l'avoir examiné. Les Docteurs de Sorbonne ſont les *Approbateurs* ordinaires des Ouvrages de Theologie. Voyez CENSEURS.

APPROBATIF, IVE. adj. Qui temoigne de l'approbation. Une douce inclination de tête eſt un geſte *approbatif*. Ce mot ne ſe peut dire qu'en riant.

APPROBATION. ſ. f. Jugement favorable; temoignage avantageux; eſtime qu'on fait d'une choſe, ou d'une perſonne. La vertu de ce Prelat a une *approbation* univerſelle: il a l'*approbation* des honnêtes gens: il a l'*approbation* de tout le monde. Il y a des gens qui prennent pour *approbation*, la flateuſe complaiſance, & le reſpect qu'on a pour eux, FL. Le moyen de n'avoir l'*approbation* de perſonne c'eſt de la mendier par vos regards, BELL. Ceſar étoit inferieur à Caton dans l'*approbation* publique, M. ESP. On ne peut recevoir de veritable *approbation* que celle des gens ſages: c'eſt la ſeule qu'on doit briguer, ST. EV. Les hypocrites ne ſongent qu'à ſurprendre l'eſtime, & l'*approbation* des hommes, OE. M. Nous écoutons avec une *approbation* froide & indifferente les éloges qu'on donne à la pieté, FL.

APPROBATION, ſignifie encore, Agrément, conſentement. Le mariage a été conclu après l'*approbation* du pere.

APPROBATION, eſt auſſi l'acte par lequel un Docteur, ou une autre perſonne commiſe par Mr. le Chancelier declare qu'un livre peut être imprimé. Les privileges ne s'expédient que ſur des *approbations* en forme. Les Religieux n'oſent publier aucun Ouvrage qui ne ſoit muni de l'*approbation* de leurs Superieurs.

APPROBATRICE. ſ. f. Celle qui approuve, qui donne ſon approbation. Ce mot n'eſt pas encore bien établi; mais on ne doute pas qu'il ne s'établiſſe. C'eſt aſſez que je vous aye pour mon *approbatrice*.

APPROCHANT, ANTE. Participe adj. Qui approche de quelque lieu. Ce mot ne paroit pas uſité en ce ſens.

APPROCHANT, ANTE. adj. Peu different: qui approche; qui a du rapport & de la reſſemblance. Son ſtile eſt fort *approchant* de celui des Anciens. Il y a des menſonges fort *approchans* de la verité. Cette couleur eſt fort *approchante* de celle-là, VAUG. La condition la plus *approchante* de la liberté eſt la ſouhaitable.

APPROCHANT, eſt auſſi une ſorte de propoſition qui ſe conſtruit avec la particule *de* quand un nom ſuit, & ſignifie, A-peu-prés, environ. Je veux avoir *approchant* de mille écus de cette tapiſſerie. Il eſt *approchant* de huit heures, de midi.

APPROCHANT, eſt auſſi quelquefois adverbe, & ſignifie la même choſe. Je ne lui ai point dit cela, ni rien d'*approchant*. Il y a dix mille hommes en cette armée, ou *approchant*.

APPROCHE. ſ. f. Mouvement par lequel on s'avance; action par laquelle une choſe eſt portée vers une autre. Les hirondelles ſentent l'*approche* de l'hiver. L'*approche* de l'armée jetta l'allarme par tout. Je fuis dans un deſert l'*approche* des humains, MOL.

APPROCHE, ſe dit auſſi des choſes que l'eſprit conſidere comme proches, & qui ſont ſur le point d'arriver. L'*approche* du ſupplice le fit fremir, DE LARREY. Petrone ne ſe paya point d'une fermeté affectée aux *approches* de la mort, ST. EV.

APPROCHES, au pluriel, ſe dit en termes de guerre, de tous les travaux qui ſe font pour s'avancer vers une place qu'on attaque, & de l'attaque même, comme tranchées, mines, ſappes, logemens, &c. On appelle les tranchées, Lignes d'*approches*. Les aſſiegez font quelquefois des contre-*approches*, pour interrompre les *approches* des aſſiegeans. Malherbe a dit en parlant de la guerre des Geans: Déjà de tous côtez s'avançoient les *approches*.

APPROCHES, ſe dit figurément en choſes morales. Il ſe dit auſſi en termes de galanterie, & d'amour, des attaques, des efforts pour gagner un cœur. C'eſt par la complaiſance que l'amour fait les *approches* d'un cœur, LA SUZE.

Lunettes d'*approche*. Voyez TELESCOPE.

APPROCHER. v. act. & n. Avancer; mettre une choſe auprès d'une autre; la rendre moins éloignée qu'elle n'étoit. *Approchez* ce ſiege. *Approchez* la lumiere. On dit qu'une lunette *approche* les objets; pour dire, qu'elle les fait paroître proches.

Ce mot vient de *appropriare*, qui ſe trouve dans l'Exode, MEN.

APPROCHER, en termes de guerre ſignifie, Aborder, attaquer. On ne peut *approcher* de la muraille pour donner aſſaut à la place. Les marais qui environnent la ville empêchent qu'on n'en puiſſe *approcher*; & la rendent inacceſſible.

APPROCHER, ſignifie auſſi, Venir; être prêt d'arriver. J. CHRIST a dit que le Royaume de Dieu *approche*, que le jour du Jugement *approche*. L'heure de nôtre mort *approche* ſans ceſſe. Les plus fermes ne voyent point *approcher* la mort avec indifference, LA ROCH.

APPROCHER, ſignifie auſſi, Aborder; trouver de l'accés. Ce Preſident eſt ſi fantaſque, qu'on ne ſçauroit l'*approcher*. On ne vit jamais ſur le front du Prince, ces nuages de chagrin, qui écartent, & qui intimident tous ceux qui voudroient *approcher*, LE P. GAIL. Le temps de la jeuneſſe eſt preſque le ſeul où la verité *approche* des Princes avec quelque liberté, NIC.

APPROCHER. Ce verbe eſt toûjours actif, quand il ſignifie, Etre en faveur auprès des perſonnes de qualité; avoir un libre accés auprès d'elles, avoir l'honneur d'être dans leur confidence. *Approcher* la perſonne du Roi, VAUG. Elle a le bonheur d'*approcher* Madame, & d'en obtenir beaucoup de graces. Il *approche* l'oreille du Prince, VAUG.

APPROCHER, ſe dit auſſi figuré pour, Venir bien près; atteindre preſqu'au but que l'on ſe propoſe; être preſque

Digitized by Google

que ſemblable ; avoir quelque convenance, quelque rapport, quelque parité. Il n'a pas trouvé le mot de l'énigme ; mais il en a fort *approché*. Si ce Traducteur n'a pas égalé ſon original, il en a fort *approché*. Cela *approche* tort de la verité. Un Poëte *approche* fort de l'Orateur. L'amour *approche* de la folie. On dit même, *Approcher* de fort loin, quoique ces termes d'*approcher* & de *loin* ſemblent contradictoires. Tant s'en faut qu'il ait atteint la perfection de l'original, il n'en a *approché* que de fort loin.

En termes de Sculpture on dit, *Approcher* à la pointe, au ciſeau, lorſqu'après avoir degroſſi le bloc de marbre, on ſe ſert d'outils plus deliez pour achever la figure.

APPROCHER, en termes de Monnoye, ſe dit lorſque l'on ajuſte les flans, ou carreaux, pour les rendre du poids qu'ils doivent avoir : ce qui ſe dit particulierement de ce qu'on en ôte d'abord, ou la premiere fois qu'on y touche.

APPROCHER, ſe dit figurément en Morale ; pour dire, Se relâcher, être moins difficile à s'accorder. Les amis communs de ces deux parties les ont fait *approcher* ; ils les ont fait relâcher chacune de ſon côté. On tâche de les *approcher* ; c'eſt-à-dire, de les concilier, de les accommoder.

APPROCHER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & devient par là tantôt reciproque, & tantôt neutre paſſif. Les hommes ont tant de peine à s'*approcher*, & ſont ſi épineux ſur leurs interêts, que je ne ſçai comment ils peuvent s'accorder ſur quelque choſe, LA BRUY. On ſent déjà que le ſoleil s'*approche* & revient à nous. Ne t'*approche* jamais de qui peut t'éclipſer. AMELOT. En parlant des choſes fort cheres, & qui ſont à un haut prix, le peuple dit qu'on n'en ſçauroit *approcher*. Le blé eſt ſi cher que perſonne n'en peut *approcher*.

APPROCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent de la prepoſition *prope*.

APPROFONDIR. v. act. Rendre plus profond ; creuſer plus avant. Il faut encore *approfondir* le puits de cette mine. Il faut *approfondir* ce foſſé, ces tranchées. Il eſt fort peu uſité en ce ſens. Creuſer eſt le veritable mot.

APPROFONDIR, ſe dit figurément en Morale ; pour dire, Examiner à fond ; tâcher de penetrer dans la connoiſſance d'une choſe. *Approfondir* une difficulté ; les eſprits impatiens, & ſuperficiels n'*approfondiſſent* rien, MALEB. Il faut étudier les Auteurs qui ont *approfondi* les matieres, & penetré le fond des ſciences. N'*approfondiſſez* point trop les myſteres de la Religion ; ils ſont inconcevables. Il ne faut pas toûjours *approfondir* les choſes, PASC. Il y a des eſprits qui éblouiſſent, & qu'on n'eſtime que parcequ'on ne les *approfondit* pas, LA BRUY.

APPROFONDIR, ſignifie auſſi, Rechercher exactement. Si on *approfondit* le procés de cet accuſé, il eſt perdu, c'eſt-à-dire, ſi on fait une exacte recherche de ſa vie.

APPROFONDISSEMENT. ſ. m. Action par laquelle on approfondit. On a travaillé tant de jours à l'*approfondiſſement* de ces foſſez. Ce mot n'eſt gueres uſité dans le ſens propre.

APPROFONDISSEMENT, ſe dit figurément en Morale : & ſignifie, Penetration. L'*approfondiſſement*, l'épuiſement d'une matiere. L'*approfondiſſement* d'un procés. L'Academie n'a point approuvé ce terme.

Ces mots viennent du Latin *profundus*.

APPROPRIANCE. ſ. f. Terme de Coutume. Priſe de poſſeſſion d'une choſe achetée, ou donnée.

APPROPRIATION. ſ. f. Action par laquelle on s'approprie. Se faire l'*appropriation* du bien d'autrui. Ce mot eſt peu en uſage.

APPROPRIER. v. act. Ajuſter ; rendre une choſe propre, nette, agreable. Ce bourgeois a bien *approprié* ſa maiſon ; il s'*approprie* tous les jours. Ce mot n'eſt plus du bel uſage. En ſa place on dit ajuſter, ou accommoder proprement.

APPROPRIER, ſignifie auſſi, Appliquer un paſſage à quelque choſe qui lui convient bien, & qui lui eſt fort propre. Cet Avocat a bien *approprié* l'eſpece de cette Loi à ſa cauſe, elle y venoit fort bien. *Approprier* un exemple à un ſujet, ABL.

APPROPRIER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, S'attribuer, uſurper, ſe rendre le maître ; c'eſt preſque toûjours en mauvaiſe part. Je lui avois prêté mon manteau, il ſe l'eſt *approprié*. Les Grecs s'*approprierent* pour ainſi dire les Dieux des Egyptiens, TOUR. Deſcartes s'eſt *approprié* les ſentimens, & les decouvertes des Anciens, LE P. D. S'*approprier* les Ouvrages d'autrui, BOI. Il n'y a point de nations, où il y ait plus de vains titres que chez les Italiens ; ce qui vient de la facilité qu'ils ont à ſe les *approprier*, CAIL. Ce Favori obſede tout-à-fait le Prince, & ſe l'*approprie* ainſi par une violente uſurpation, BAL.

APPROPRIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent d'*appropriare*, de *proprius*.

APPROUVER. v. act. Confirmer, autoriſer après un examen, & par un acte public. Ce Confeſſeur a été *approuvé* par l'Ordinaire. Ce livre a été *approuvé*. Cette Regle a été *approuvée* par le St. Siege. Le Concile de Trente a *approuvé* l'invocation des Saints. C'eſt le Maître du Sacré Palais qui *approuve* les livres à Rome.

APPROUVER, ſignifie encore, Juger digne d'eſtime ; loüer. Je n'*approuve* ni vos geſtes, ni vos diſcours. *Approuve* qui voudra cette action ; pour moi je ne l'*approuverai* jamais. Je me paſſerai bien que vous *approuviez* mes vers, MOL. Graces au bon ſens, je n'ai jamais rien *approuvé* en toute ma vie, G. G. Je n'*approuve* point cette hypocriſie univerſelle, ni le commerce de menſonge ingenieux pour ſe tromper qui eſt ſi fort en uſage, FL. Les hommes n'ont qu'une foible pente à s'*approuver* reciproquement, LA BR. Il y a de la lâcheté à *approuver* les fottiſes des autres, & à ſe recrier quand ils ont dit une impertinence, BELL. Il y a des gens de ſi mauvaiſe humeur qu'ils ne peuvent ſe reſoudre à *approuver* les meilleures choſes, ID.

APPROUVER, ſignifie auſſi, Conſentir, agréer ; trouver bon. Le pere a enfin *approuvé* le mariage de ſon fils. Cette partie a *approuvé*, & ratifié ce qui avoit été fait en ſon nom. J'*approuve* que chacun vive à ſa mode, & en liberté.

APPROUVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Un Docteur fort *approuvé*. Il tient une conduite *approuvée* de tout le monde.

APPUREMENT. ſ. m. Terme de Finances. C'eſt la clôture d'un compte, par où il paroît qu'on en a fait lever toutes les ſouffrances & difficultez, & qu'on a payé le reliqua. Tous les comptables ont été obligez à faire apparoir de l'*appurement* de leurs comptes.

APPURER. v. act. Faire juger & clorre un compte, & payer le reliqua. Ce comptable a fait *appurer* tous ſes comptes, il eſt bien dechargé de ſon maniement.

APPURÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

APPUY ou APPUI. ſ. m. Soutien ; ce qui ſupporte quelque choſe, & en empêche la chûte. Il faut donner de l'*appui* à ce mur, à ces terres qui s'éboulent.

En Architecture on dit, qu'un mur eſt à hauteur d'*appui*, quand il n'eſt élevé qu'autant qu'il faut pour mettre les coudes deſſus. Les accoudoirs des fenêtres, ou croiſées, s'appellent auſſi *appuis*, & doivent être de deux pieds huit pouces. *Appui* allegé, eſt celui qui eſt diminué de la profondeur de l'embraſure pour regarder plus facile-

Digitized by Google

facilement au dehors, & pour soulager le dessous. Les balustrades des jardins sont à hauteur d'*appui*. La pierre qui sert à s'accouder s'appelle aussi *appui*.

APPUY, se dit aussi du modillon, ou du corbeau sortant de la muraille pour soutenir une poutre.

APPUY, se dit aussi des pieces de pierre, de bois, ou de fer qui sont le long des rampes des escaliers, qui sont à hauteur d'*appui*, & qui sont posées au dessus des balustres. Il y a des *appuis* rempans, & des *appuis* quarrez.

APPUY, se dit aussi chez les Ouvriers, d'une pierre, ou d'un éclat de bois qu'ils mettent sous leurs pinces & leviers, pour remuer des pierres & fardeaux: ce qu'ils appellent aussi, *orgueil*, *cale*; & les Mathematiciens, *hypomoclion*.

APPUY, se dit figurément pour, Protecteur, soutien, defenseur. Se chercher, se procurer des *appuis* dans le monde. L'Eglise a besoin d'*appuis* temporels, CL. Ce Ministre est le plus ferme *appui* de l'Etat. Le Seigneur est mon *appui*, ARN. Qui voudroit s'abaisser à me servir d'*appui*, BOI.

N'allez pas presumer que des ames vulgaires,
Soient ames grands desseins des appuis necessaires, BREB.
Ce fils victorieux, l'heritier & l'appui,
D'un Empire, & d'un nom, qui va renaître en lui, RAC.

APPUY, se dit encore figurément pour, Protection, secours, aide, faveur, credit. Il faut chercher son *appui* en Dieu. Je trouverai toute sorte d'*appui* auprès de lui. Je vous demande vôtre *appui* contre son injustice, MOL. Il est étrange combien il faut de petits *appuis* à l'ame pour se soutenir, NIC. L'innocence seule étoit un trop foible *appui* dans une Cour si corrompuë, MEZ.

Et sans chercher l'appui d'une naissance illustre,
Un Heros de soi-même emprunte tout son lustre, BOI.

APPUY, en termes de joüeurs de boule, se dit de celle qui vient en soutenir une autre joüée par quelcun du même parti. Il faut venir à l'*appui* de la boule.

On le dit aussi de celui qui aide à faire reüssir une proposition, une affaire. Le Rapporteur avoit ouvert cet avis, & deux autres sont venus à l'*appui*.

APPUY, en termes de Manege, est le sentiment de l'action de la bride dans la main du Cavalier. Ainsi le *bon appui* de la main est un soutien delicat de la bride, enforte que le cheval retenu par la sensibilité de la bouche, n'ose trop appuyer sur l'embouchure, ni battre à la main pour y resister. Ce cheval a l'*appui* fin, c'est-à-dire, il a la bouche delicate. Il obeït bien à la bride. Il a un *appui* sourd, il a un *appui* qui force la main, il est sans *appui*, c'est-à-dire, qu'il obeït avec peine au Cavalier, qu'il craint l'embouchure. Un cheval qui a trop d'*appui*, est celui qui s'abandonne trop sur le mords. On dit, *Appui* à pleine main, ou au delà de pleine main; pour dire, qu'il a l'*appui* ferme, ou qu'on l'arrête avec un peu de force, sans pourtant peser, ni battre à la main.

APPUY-MAIN. s. m. se dit chez les Peintres, de la baguette qui a un bouton au bout, qui leur soutient la main quand ils peignent.

APPUY-POT. s. m. Utencile de cuisine fait de fer en demi-cercle, qui sert à appuyer un pot ou un coquemart de peur qu'on ne les renverse.

APPUYER. v. act. Affermir: mettre un appui à quelque chose. Il faut *appuyer* les voutes par de bons arcsboutans pour empêcher qu'elles ne tombent.

Nicod derive ce mot de *appodiare*, & *appui* de *ad* & *podium*, qui signifie, *ce qui sert à s'appuyer*.

APPUYER, signifie aussi, Poser, porter; peser sur quelque chose, la presser. Je ne veux pas que cette poutre *appuye* sur mon mur. Il lui a *appuyé* l'épée, le pistolet dans le ventre. Il n'*ose appuyer* sur sa jambe, tant elle est foible.

On s'en sert aussi avec le pronom personnel; pour dire, Se soutenir sur quelque chose. Les vieillards s'*appuyent* sur un bâton pour marcher. S'*appuyer* sur le coude, VAUG.

APPUYER, se dit figurément en Morale, & signifie, Soutenir, defendre; prouver une chose par de bonnes raisons, ou par de bons titres; proteger par son credit, & sa faveur. Ce procés est fondé, ou *appuyé* sur des pieces decisives. Cette doctrine est *appuyée* sur de bons principes. Il n'a pas assez *appuyé* sur cette raison; c'est-à-dire, qu'il n'a pas assez insisté. Il s'*appuyoit* sur un usage incontestable. Le Président *appuyoit* son affaire. Il s'*appuye* sur son credit. *Appuyer* un parti, ABL. *Appuyer* les pretentions de quelcun, PAT. Voiture a dit par équivoque, qu'il avoit une raison fondamentale sur laquelle il n'osoit *appuyer*.

Mais l'orgueil d'un faux titre appuyant sa foiblesse,
Mattrisa les humains sous le nom de noblesse, BOI.
Tout étoit juste alors, la vieillesse & l'enfance,
En vain sur leur foiblesse appuyoient *leur defense,* RAC.

On dit qu'un cheval *appuye* sur le mords, quand il pese à la main.

On dit proverbialement, S'*appuyer* sur un roseau; pour dire, Avoir des esperances mal-fondées.

A P R.

APRE'S. Preposition qui regit l'accusatif, & qui sert à marquer la suite d'une chose avec une autre, & particulierement pour le temps & le lieu. On a mis les Sergens *après* lui; c'est-à-dire, pour le suivre. Marcher *après* les autres. Nous sortîmes *après* avoir dîné. *Après* vous, je n'aime rien tant que la solitude.

On dit aussi, Il est toûjours *après* lui; pour dire, Il l'importune, il l'espionne, il le tourmente.

On dit en termes de Peinture & de Sculpture, Ce portrait est fait d'*après* nature; c'est-à-dire, tiré sur l'original: d'*après* Raphael; pour dire, C'est une copie de Raphaël. Il est desigué d'*après* l'antique, d'*après* la bosse. Il se dit aussi dans le figuré; J'avois copié mes personnages d'*après* le plus grand Peintre de l'antiquité, je veux dire d'*après* Tacite, RAC. Dieu travaille d'*après* l'idée qu'il avoit conçuë de toute éternité, DAC.

APRE'S, Conjonctive qui se met devant le preterit de l'infinitif. Jeroboam mourut *après* avoir regné vingt-deux ans, PORT-R.

APRE'S, Conjonctive qui regit l'indicatif & quelquefois le subjonctif, avec la particule *que*. *Après* que Salomon eut bâti un Temple à Dieu, il se bâtit un Palais pour lui, PORT-R. *Après* qu'on est sorti du peril, on ne songe plus au Saint. C'est un proverbe Italien.

APRE'S, est aussi une transition interrogante. Continuez, *après*, que dites-vous?

APRE'S, entre dans une infinité de façons de parler. *Après* Dieu c'est mon sauveur. *Après* quoi, pour dire, *après* laquelle chose, nous allâmes à la promenade; *après* quoi nous soupâmes. On dit d'un homme qui s'est trop fait attendre, qu'on a attendu long temps *après* lui; & d'un autre, dont tout le monde se plaint, que tout le monde crie *après* lui. Vous faites le méchant; mais si je me mets *après* vous; pour dire, Mais si je mets les mains sur vous, si vous m'obligez à vous châtier. Etre *après* quelque chose, c'est faire tous ses efforts pour l'obtenir: Il y a long temps qu'il est *après* cet emploi, ce Benefice. Etre *après* à faire une telle chose, c'est y travailler actuellement; c'est la faire dans le moment qu'on parle. *Après* tout; pour dire, *après* avoir bien consideré, bien pesé, bien examiné toutes choses. Il a fait cela *après* dîner, *après* souper; mais ces mots sont considerez comme des substantifs.

APRE'S, se dit aussi adverbialement dans plusieurs façons

çons de parler. *Parlez, nous irons après.* On dit la Meſſe, & *après* le Sermon. *Tôt après. Puis après. Ci-après*, pour dire, enſuite. *En après*, pour *après*; mais ces deux derniers ne ſe trouvent plus dans les Ouvrages bien écrits.

APRÈS, ſe dit proverbialement en ces phraſes. *Après* la panſe vient la danſe. Jetter le manche *après* la cognée. *Après* cela il faut tirer le rideau, tirer l'échelle; pour dire, Quand on a vu cela, il ne faut point voir autre choſe. Courir *après* ſon écreuil. Il y a trop de chiens *après* un os; pour dire, qu'une ſocieté eſt trop grande, & que la part de chacun ſera petite. Regnier a dit auſſi, *Après* graces Dieu but. On prenend que ce proverbe vient, de ce qu'on donna des Indulgences aux Allemands à condition qu'ils boiroient un coup *après* avoir dit graces, afin de les obliger à les dire. Il y en a beaucoup d'autres qu'on verra dans la ſuite.

APRÈS-DEMAIN. adv. de temps. Second jour après celui où l'on eſt. Un mauvais payeur remet de demain à *après-demain*, de jour à autre.

Il eſt auſſi ſubſtantif. Le lendemain de Pâques eſt fête, & l'*après-demain* pareillement. On dit auſſi, *Après-midi.*

APRÈS DINE'. Ce ſont deux mots, dont le premier eſt une prepoſition, & le ſecond un nom ſubſtantif. Ils ſignifient le temps qui ſuit immediatement le diné. Je fus berné Vendredi *après diné*, VOIT.

APRÈS-DISNE'E. ſ. f. La ſeconde partie du jour que l'on compte depuis le diné juſqu'au ſoir. Je paſſe les *après-dinées* entieres avec mes livres. On dit en proverbe au Palais, Quand la Cour ſe leve le matin, elle dort l'*après-dinée*; pour dire, qu'elle n'entre point le ſoir, quand elle a été obligée de ſe lever le matin pour quelque ceremonie.

APRÈS SOUPE'. Ce ſont deux mots, dont le premier eſt une prepoſition, & le ſecond un nom ſubſtantif. Ils ſignifient le temps qui ſuit immediatement le ſoupé. Je vous irai voir *après ſoupé.*

APRÈS-SOUPE'E. ſ. f. Le temps qui s'écoule depuis qu'on a ſoupé juſqu'à ce qu'on ſe couche. Où irez-vous paſſer l'*après-ſoupée* ?

APRETADOR. Voyez APPRETADOR.

A P T.

APTE. adj. m. & f. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, Propre à quelque choſe.

APTITUDE. ſ. f. Terme de Philoſophie; il ſignifie, Diſpoſition naturelle à quelque choſe. Le bois a de l'*aptitude* à brûler. On dit auſſi, Il a de l'*aptitude* aux ſciences, & à toutes les belles choſes.

Ce mot vient du Latin *aptus*. Le P. Bouhours pretend que ce mot eſt un peu barbare, & que l'on peut s'en paſſer. L'Academie dit qu'il vieillit.

APTITUDE, ſe dit auſſi en Juriſprudence, & ſignifie, La capacité à parvenir à une charge; ou à recevoir un don. Les Princes du ſang participent à la dignité Royale par *aptitude*, & par eſperance.

A Q U.

AQUARIUS. ſ. m. Autrement *Verſeau*. Terme d'Aſtronomie. C'eſt un ſigne du Zodiaque, qui eſt l'onziéme à compter depuis Aries. Le ſoleil y entre au 21. de Janvier. On le marque ainſi, ♒ Cette conſtellation eſt compoſée de 42. étoiles: une de la premiere grandeur; neuf de la 3. dix-huit de la 4. treize de la 5. & une de la 6. Les Arabes appellent *Famahan* l'étoile de la premiere grandeur qui eſt au bout de l'eau d'*Aquarius*.

AQUATILE. adj. Qui naît & qui ſe nourrit dans l'eau. Animaux *aquatiles*.

A Q U.

AQUATIQUE. adj. m. & f. Marecageux; qui aime l'eau, ou qui y croît, ou qui en eſt rempli. On diſpute fort ſur la prononciation de ce mot. L'Academie veut qu'on le prononce comme ſi l'on écrivoit *acoüatique*, & il ſemble que l'on devroit s'y ſoumettre. Cependant il y a d'habiles Auteurs, & grand nombre de gens polis, qui non ſeulement veulent que l'on prononce *acatique*, mais qui veulent auſſi qu'on l'écrive. Ainſi ces derniers pourroient bien l'emporter ſur Mrs. de l'Academie Françoiſe. En attendant que le procés ſoit vuidé, on croit que l'on fera bien d'écrire *aquatique*, & de le prononcer en l'adouciſſant le plus que l'on pourra. Les plantes, les arbres *aquatiques* ſont ceux qui viennent bien dans les lieux humides, comme le ſaule, l'aune, les roſeaux, le nenuphar. Les marais, les lieux *aquatiques*, pleins d'eau & marécageux, ſont mal ſains. Les grenouilles, les rats d'eau ſont animaux *aquatiques*.

Ce mot vient d'*aquaticus*.

AQUEDUC, prononcez AKEDUC. ſ. m. Conduite d'eau; conſtruction de pierre faite dans un terrain inegal pour conſerver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des *aqueducs* ſous terre, & d'autres qui ſont portez par des arcades, & qu'on appelle *aqueducs* élevez; parcequ'ils ſont conſtruits ſur des corps de maçonnerie percez d'arcades: comme l'*aqueduc* d'Arcueil. *Aqueduc* double, ou triple, eſt un *aqueduc* qui a ſon canal porté ſur deux ou trois arcades. On peut auſſi appeller *aqueduc* triple, un *aqueduc* qui a trois conduites, l'une ſur l'autre. Les Romains étoient magnifiques dans leurs *aqueducs*, qui s'étendoient quelquefois à cent mille pas geometriques. Frontin qui vivoit ſous l'Empire de Nerva comptoit neuf *aqueducs* dans la ville de Rome.

Ce mot vient du Latin *aquæductus*.

AQUEDUC, en termes d'Anatomie, eſt un conduit partie membraneux, & partie cartilagineux, qui va de l'oreille dans le palais. Il eſt ainſi appellé non ſeulement à cauſe de ſa forme de canal, mais encore parce qu'il peut donner quelquefois paſſage aux humeurs étrangeres, qui ſe ramaſſent aſſez ſouvent dans une des cavitez de l'oreille, qui ſe nomme la quaiſſe, n'y ayant aucune valvule qui puiſſe en empêcher la ſortie.

AQUERIR. Voyez ACQUERIR.

AQUEUX, EUSE. adj. Qui eſt de la nature de l'eau, qui en eſt tout rempli. Le lait a une partie *aqueuſe*, l'autre butireuſe. Les Chymiſtes ſeparent la partie *aqueuſe* de tous les corps par la diſtillation. On appelle un fruit *aqueux*, celui qui n'a point de goût, qui ne ſent que l'eau. On appelle auſſi humeur *aqueuſe*, la premiere des trois humeurs qui ſont enfermées dans l'œil, & qui eſt ſituée ſur ſa partie anterieure. Elle eſt liquide & tranſparente comme l'eau.

AQUIESCER. Voyez ACQUIESCER.

AQUILIN. adj. m. Eſt une épithete qu'on donne aux nez qui ſont courbez par le bout comme le bec d'une aigle.

Il vient du Latin *aquilinus*.

AQUILON. ſ. m. Vent qui ſouffle du côté du Nord. Les Grecs l'appelloient *Boreas*, & les Latins *Aquilo*. Dans le ſtile Oratoire, & en Poëſie generalement tous les vents froids & orageux, s'appellent *Aquilons*. Les rigoureux *Aquilons* ſouffloient avec vehemence, FEN.

L'Aquilon *en fureur gronda ſur les montagnes*, BOI.
Comme les laboureurs
Des cruels Aquilons *redoutent les fureurs*, &c.

AQUILONNAIRE. adj. Qui eſt d'Aquilon; qui eſt boreal. Les vents *aquilonnaires*. Le pôle *aquilonnaire*.

Digitized by Google

A R A.

ARABE. ſ. m. & f. Durement avare; cruel; impitoyable. Les Sergens ſont des *arabes* qui tirent juſqu'au dernier ſou. Les Hôteliers de H. ſont des *arabes*; qui rançonnent cruellement leurs hôtes. Cet uſurier eſt un *Arabe* qui ne relâche rien. Pour s'enrichir,

Endurcit ton le cœur; ſois arabe, *corſaire*,
Injuſte, violent, ſans foi, double, fauſſaire, Boi.

Cette expreſſion a été apportée de la Terre Sainte, où les Pelerins étoient cruellement traittez par les *Arabes*.

On appelle chiffre *Arabe*, celui dont on ſe ſert communément, 1. 2. 3. &c. par oppoſition au chiffre Romain.

ARABESQUE. adj. Qui eſt fait à la maniere des Arabes. Les curieux vont voir le palais de Grenade, à cauſe des ornemens *Arabeſques* qui ſont merveilleux.

On appelle *Groteſques*, *Moreſques*, & *Arabeſques*, les peintures & ornemens où il n'y a point de figures humaines: des caracteres *Arabeſques*, les lettres des Arabes.

On appelle auſſi *Arabeſques*, certains rinceaux, ou fleurons d'où ſortent des feuillages faits de caprice, & d'une maniere qui n'a rien de naturel. On s'en ſert d'ordinaire dans les ouvrages de damaſquinerie, & dans quelques ornemens de peinture, ou de broderie.

ARABIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Arabe. La langue *Arabique*.

On appelle *gomme Arabique*, une gomme qui eſt en morceaux blancs tirant quelquefois ſur le jaune, clairs, tranſparens, ſans goût apparent. On la tire par inciſion d'un petit arbre épineux nommé *acacia Ægyptiaca*, qui croît abondamment en Egypte, & dans l'Arabie Heureuſe. Elle eſt pectorale & adouciſſante, propre pour épaiſſir les humeurs trop ſereuſes. La *gomme Arabique* tombe quelquefois peu-à-peu des arbres, & s'amaſſe en gros morceaux clairs, tranſparens, blancs; c'eſt ce qu'on appelle *gomme tutu*, ou *turique*: elle eſt employée par les Teinturiers en ſoye. La plus grande partie de la gomme ſurnommée *Arabique*, dont on ſe ſert preſentement, ne vient point d'Arabie, mais du Senega; ou bien c'eſt un ramas de pluſieurs gommes qu'on trouve ſur diverſes ſortes d'arbres, comme ſur des pruniers, ſur des amandiers, ſur des ceriſiers. Toutes ces gommes ont une même qualité.

ARACHNOIDE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'une tunique deliée comme une toile d'araignée, dont pluſieurs Anatomiſtes croyent, que l'humeur criſtalline eſt enveloppée immediatement: mais il n'y a point de telle tunique.

ARÆOMETRE, ou ARIOMETRE. ſ. m. On l'appelle autrement *peſe-liqueur*. Celui dont on ſe ſert dans l'Academie des Sciences, eſt preſque le même que celui qui eſt decrit dans les Eſſais de l'Academie de Florence. C'eſt une ampoule de verre leſtée de vif-argent, ayant un col fort étroit diviſé en parties égales ſelon toute ſa longueur. On abandonne cet inſtrument en le plongeant dans les liqueurs qu'on veut comparer, & on juge de leur peſanteur par le degré juſques auquel cet inſtrument enfonce dans l'une & dans l'autre; celle-là étant la plus legere, dans laquelle il enfonce plus avant. A Paris on fait cet inſtrument avec un col fort court, diviſé en dedans par un rouleau de papier blanc marqué de quelques lignes tranſverſales également diſtantes l'une de l'autre. Ce col eſt évaſé par le haut en forme de baſſin plat, qu'on charge de quelque poids pour le faire plutôt enfoncer; & on fait ſon obſervation en la maniere precedente.

Ce mot eſt Grec, compoſé d'*araios, ratus, tenuis, ſpongioſus*; & de *metreo, metior, je meſure*.

ARAIGNE'E. ſ. f. Quelques-uns diſent *arignée*, & *araignée de mer*, très-mal. Petit inſecte venimeux, qui avec ſes pieds fait merveilleux tiſſu de filets pour ſe ſuſpendre en l'air, & prendre de petites mouches dont il ſe nourrit. Tout l'art humaine ne ſçauroit imiter une toile d'*araignée*. MONT. Un vieux Poëte dit en s'adreſſant à une Courtiſane:

Il n'eſt celui qui ne ſe prenne;
Car vous tendez, comme une arcigne,
Vos filets en cent lieux divers.

Swammerdam decrit ainſi l'*araignée*. Elle a des cornes grandes, & ſituées au deſſous de la poitrine, qu'on a de la peine à diſtinguer de ſes pieds. Elle eſt pourvuë de pinces, & d'une eſpece d'ongles. Elle a dix pieds, quoique quelques-uns ne lui en donnent que ſix, & d'autres que huit. Ce qu'on nomme ordinairement les dents de l'*araignée*, ſont plutôt des pinces, des ongles, ou des aiguillons, que non pas des dents. Ils ont beaucoup de reſſemblance avec l'aiguillon du ſcorpion, à la reſerve que ceux-ci ſont doubles vers la poitrine, au lieu que celui du ſcorpion eſt ſimple, & à la queuë. C'eſt par ces aiguillons que les *araignées* inſinuent leur venin. Fontana dit qu'elles ont ſix yeux, & Pierre Borelli huit, qu'ils ont apperçus avec le microſcope. Les Naturaliſtes tiennent que l'*araignée* a le ſens du toucher plus exquis que tous les autres animaux. Les *araignées* pilées rendent l'eau de couleur bleuë. Ariſtote dit qu'il y a deux eſpeces d'*araignées*, dont l'une eſt plus grande & noire; l'autre qui pique. Pline appelle *phalanges*, les *araignées* venimeuſes en leurs morſures & piquûres. Les Grecs diſtinguent & diviſent les *araignées* en *phalanges*, & en *loups araignées*. Il y a des fourmis *araignées* appellées *myrmecion*. Ætius met ſix eſpeces d'*araignées phalanges*, qui ont la tête de fourmis, & ont le corps noir moucheté de taches blanches, qui piquent comme les guêpes. Solin parle d'une *araignée* appellée *ſolifuga*, ainſi nommée, parcequ'elle fuit le ſoleil, ou la clarté. Elle bleſſe ſans qu'on s'en apperçoive. Il dit qu'il y en a beaucoup en Sardaigne, où il n'y a point d'autres ſerpens. En Latin *aranea*.

Il y a des *araignées* de l'Amerique qui ont huit yeux diſpoſez en deux rangs diſtincts. Il y a des *araignées* qui fautent comme des puces pour attraper leur proye, qu'on appelle *aranea pulex*. Il y en a une autre qui pour bien couver ſes œufs, les porte avec elle, comme dans une petite corbeille, qui eſt decrite dans le livre de Harvée de la generation des Animaux. Il y en a encore une autre à longues jambes decrite par le Sieur Goedart. Il y a auſſi des *araignées* d'eau volantes, qui ſe meuvent avec une extrême viteſſe, & qui ont un aiguillon dans leur bouche, de même que les punaiſes. Jacob de Hoefnagel a peint trente-cinq ſortes d'*araignées* dans ſon livre des Inſectes.

On appelle auſſi la vive, *dragon*, ou *araignée* de mer. Vitruve livre 9. dit qu'Eudoxus Aſtrologue inventa une horloge ſur la figure d'une toile d'*araignée*: & en effet l'horloge équinoxiale ſe peut faire en forme d'une toile d'*araignée*, dont on voit des exemples dans la Gnomonique de Clavius.

ARAIGNE'E, ſe dit auſſi de la ſimple toile, & des filets que font les *araignées*. Les maiſons des pauvres ſont pleines d'*araignées*. Ainſi Maynard a dit dans une Epigramme aux Muſes:

Et c'eſt pour vous avoir peignées
En Demoiſelles du Marais,
Que mon coffre eſt plein d'araignées.

On dit d'une toile fort fine, qu'elle eſt claire comme une toile d'*araignée*. Un Ancien diſoit, que les Loix étoient des toiles d'*araignées*: elles arrêtent les mouches, & les frelons les rompent.

ARAIGNE'E, en termes de Guerre, ſe dit du travail d'un Ingenieur, lorſqu'ayant deſſein de faire une mine,

Digitized by Google

& que rencontrant quelque obſtacle qui l'empêche de la faire dans le lieu deſtiné, il eſt contraint de s'écarter par pluſieurs rameaux, branches, ou canaux, qui finiſſent tous par de petits fourneaux. On fait jouer tous ces fourneaux à la fois, par le moyen des traînées de poudre qui y portent le feu.

ARAIGNÉE, en termes d'Aſtronomie, eſt le nom qu'on donne à la derniere platine de l'aſtrolabe, qui eſt percée à jour, où ſont marquées les étoiles fixes, & qu'on poſe ſur toutes les autres, quand on veut faire quelque obſervation.

ARAIGNÉES, en termes de Marine, ſont des poulies particulieres par où viennent paſſer des cordages appellez *martinets*, qui ont pluſieurs branches & filets repreſentant une toile d'*araignée*.

Ce mot vient du Grec *arachne*, que quelques-uns font venir d'*arasos*, qui ſignifie, *rare*, *delié*, *ſubtil*. Il n'y a rien de plus delicat que les toiles d'*araignées*.

ARAMBER. v. act. Terme de Marine. C'eſt, Accrocher un bâtiment pour venir à l'abordage.

ARANATA. ſ. m. Animal des Indes. Il eſt de la grandeur d'un chien. Cependant il monte aux arbres avec beaucoup de legereté. Il jette des cris horribles.

ARANTELES. ſ. f. plur. Terme de Venerie, qui ſe dit de ces filandres qui ſe trouvent au pied du cerf, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec les toiles d'araignée.

Ce mot vient de *aranea tela*.

ARÂTICU-PANA, ſ. m. Arbre du Breſil. C'eſt le maucenillier de Rochefort. Ray l'appelle *arbor venenata mancinello dicta*. Voyez MANCENILLIER.

A R B.

ARBALESTE. ou ARBALETE. ſ. f. Pluſieurs diſent *arbalêtre*; mais mal; l'uſage étant entierement pour *arbalête*. C'eſt une ſorte d'arme qui n'eſt pas à feu. Elle eſt compoſée d'un arc d'acier, monté ſur un fût de bois, qu'on appelle monture, d'une corde & d'une fourchette. On la bande avec effort par le ſecours d'un fer propre à cet uſage. Elle ſert à tirer des balles, & de gros traits appellez *matras*; & alors on la nomme *arbalête à jalet*. Il eſt deffendu aux Eccleſiaſtiques de tirer de l'arc, ou de l'*arbalête*, THIERS. Les Anciens avoient auſſi de groſſes machines à jetter des traits, qu'on appelloit *arbalêtes*, ou *baliſtes*.

Ce mot vient de *arcubaliſta*, MEN. On tient que l'invention de l'*arbalête* & de la fronde eſt duë aux Phéniciens, quoique Vegece donne cette derniere à ceux de Majorque.

On dit proverbialement d'une choſe qui va vite & droit, qu'elle va comme un trait d'*arbalête*: & auſſi d'une choſe qui n'eſt pas éloignée; Il n'y a qu'un trait d'*arbalête*.

ARBALESTE, ſe dit auſſi de l'aſtragale, qui eſt le premier os du tarſe, & qu'on appelle os de l'*arbalête*.

ARBALESTE. Terme de Marine. L'*arbalête*, ou *baleſtrille*, ou *bâton de Jacob*, eſt un inſtrument dont on ſe ſert ſur la mer pour prendre les hauteurs. Il eſt compoſé de deux bâtons, ou regles de bois, ou de cuivre, qui ſe mettent à angles droits, & qui ont des diviſions ſur les bords. La croiſée s'appelle *marteau*, ou *traverſier*; & le montant *la fleche*. Le marteau eſt mobile ſur la fleche, & a des pinnules à ſes extremitez. C'étoit autrefois un quart de cercle gradué, & attaché par le milieu à une regle: ainſi il avoit la figure d'une *arbalête*, dont il a pris ſon nom. On l'a appellé auſſi *croix geometrique*, & *verge d'or*. On l'appelle auſſi quelquefois, *radiometre*, ou *rayon aſtronomique*, ou ſimplement *fleche*. Il y a auſſi un inſtrument nommé *demi-arbalête*, qui n'a qu'un des bras du marteau, dont ont parlé quelques Routiers Hollandois. Il y en a quelques-uns au contraire qui ont trois marteaux, ou curſeurs.

ARBALESTER, ou ARBALETER. v. act. Il y en a qui diſent *arbalêtrer*; mais mal. C'eſt un terme d'Architecture, qui ſignifie, Appuyer avec des arbalêtriers, ou petites forces.

ARBALESTRIER. ſ. m. Homme armé d'arbalête, comme autrefois. On le dit par ironie de ceux qui font les braves, ſur tout en amour, & qui promettent de faire des choſes au deſſus de leurs forces; comme on dit, *un chaud Lancier*. Cet homme a beau ſe vanter; c'eſt un mechant *Arbalêtrier*; ce n'eſt pas un grand *Arbalêtrier*. Les Arquebuſiers s'appellent auſſi *Arbalêtriers* dans leurs Lettres de Maîtriſe, parceque c'étoient eux qui faiſoient autrefois les arbalêtes.

On appelle figurément *Arbalêtriers*, ou *Carabins*, des gens qui viennent dans quelque aſſemblée tirer leur coup, & puis diſpatoiſſent, pour faire quelque propoſition, ou enchere qui oblige à de nouvelles procedures, ou deliberations.

ARBALESTRIERS, en termes de Charpenterie, ſont des pieces de bois qui ſont au deſſus de la ferme, & qui ſe joignent au haut du poinçon. Ou plutôt ce ſont pluſieurs pieces de bois qui ſervent à la charpente d'un bâtiment, & qui ſont appuyées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout ſur une poutre miſe en bas en forme de corde, avec une quatriéme miſe au milieu en forme de fleche: & c'eſt pour cela qu'on les appelle *arbalêtriers*, ou ſelon quelques-uns *arbalêtiers*. On les appelle auſſi *petites forces*, & ils forment la petite ferme qui eſt au deſſus de la grande.

ARBITRAGE. ſ. f. Jugement de perſonnes qu'on choiſit volontairement, & à qui l'on donne pouvoir de decider d'un procés, ou d'un different. Ces plaideurs ſe ſont mis en *arbitrage*. Cet Avocat eſt fort employé dans les *arbitrages*.

ARBITRAIRE. adj. m. & f. Qui depend du choix, & de la volonté des hommes; qui n'eſt point fixé par le Droit, ni par la Loi; cas où il eſt libre de faire plus ou moins. Cette opinion eſt *arbitraire*, & vous pouvez choiſir. En certains cas les peines des crimes ſont *arbitraires*, & dependantes de la volonté des Juges. L'agrément eſt *arbitraire*, & dependant du goût, & de l'opinion, LA BRU. Il y a des loix *arbitraires*, qui ne ſont ni juſtes ni injuſtes par leur nature, & qui dependent de l'inſtitution des hommes, LAUNAY. La Religion eſt *arbitraire*, & ne peut être prouvée, dès qu'elle n'a d'autre motif que le goût, & le ſentiment, SAURIN. Chacun ſe peut faire une creance *arbitraire*, & de fantaiſie, dès qu'il n'y a plus d'autorité qui reprime cette licence, NIC.

ARBITRAIRE, ſe dit auſſi à l'égard de Dieu, & du pouvoir abſolu, & ſans bornes, qu'il a ſur les creatures. Il eſt dangereux d'alleguer, que Dieu agit à l'égard des hommes par des loix *arbitraires*, & en vertu de ſon pouvoir abſolu de Createur, PORT-R. On le dit auſſi de la puiſſance ſouveraine des Rois, qui pretendent avoir une autorité illimitée, & qui n'a d'autre regle que leur volonté.

ARBITRAL, ALE. adj. Se dit d'un jugement, ou d'une ſentence prononcée par les arbitres. Une ſentence *arbitrale* n'eſt point executoire ſans homologation. L'appel d'une ſentence *arbitrale* ſe releve au Parlement, ou au Preſidial, ſi la matiere eſt dans le cas de l'Edit des Preſidiaux. Les Notaires reçoivent maintenant les ſentences *arbitrales*.

ARBITRALEMENT. adv. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe. C'eſt une affaire jugée *arbitralement*; c'eſt-à-dire, par des arbitres. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

AR-

Digitized by Google

ARBITRATION. ſ. f. Terme de Juriſprudence. Liquidation, eſtimation.

ARBITRE. ſ. m. Faculté de l'ame pour ſe déterminer; action de la volonté par laquelle elle choiſit librement. Tous les hommes ont leur libre *arbitre*, leur franc *arbitre*, leur liberal *arbitre*. Ce dernier vieillit, quoique Mr. Menage prefere *liberal arbitre* à *libre arbitre*. Il le fait venir de *libertale*, qu'on a dit pour *libertum* dans la baſſe Latinité. Mais *liberal arbitre* n'eſt plus en uſage que parmi le peuple. De bons Auteurs aiment mieux *libre arbitre* que *franc arbitre*, BOU. CORN. Nulle infirmité ne diminuoit la force du *libre arbitre* du premier homme, FL. En voulant accorder la grace avec le *libre arbitre*, il bleſſa l'honneur de celle-là, & flatta l'orgueil de celui-ci, GOD. L'eſprit humain a de la peine à accorder l'operation invincible de la grace avec le *libre arbitre*; parceque dès que l'homme agit neceſſairement, il ſemble qu'il ne peut plus agir librement, PORT-R. Le *libre arbitre* eſt une faculté de la raiſon, & de l'entendement; parceque la raiſon eſt conſiderée comme un *arbitre*, ou comme un Juge, qui examine, qui conſulte, qui delibere, & qui enfin decide ce qu'il faut choiſir, BERN. Pour detruire le Pelagianiſme l'on s'eſt jetté dans les extremitez oppoſées, en ruinant le franc *arbitre*, & en retabliſſant la fatalité inflexible des Stoïciens, M. DE M.

ARBITRE, eſt auſſi un Juge nommé par le Magiſtrat, ou choiſi volontairement par les parties, auquel elles donnent pouvoir par un compromis de juger leur different. Les *Arbitres* compromiſſionnaires doivent juger à la rigueur, auſſi bien que les autres Juges. En Provence on envoye les parens qui plaident pour être jugez en premiere inſtance par devant des *Arbitres*.

Juſtinien a generalement defendu de prendre une femme pour *Arbitre*, parceque ces ſortes d'emplois ne conviennent pas à ſon ſexe. Le Droit Canon a excepté les femmes d'une qualité éminente, ou qui ont quelque autorité ſur les perſonnes qui ont compromis ſur elles. Le Pape Alexandre III. confirma une ſentence arbitrale rendue par une Reine de France, même dans un cas où il s'agiſſoit du temporel de l'Egliſe. Les *Arbitres* ſont obligez de rendre leur jugement dans le temps qui leur eſt limité, & de ne point exceder les bornes du pouvoir qui leur eſt preſcrit par le compromis, DE LAUNAY. Les *Arbitres* compromiſſionnaires ſont tenus de juger à la rigueur, quand cela eſt ſtipulé par le compromis: mais ſi les parties les ont autoriſez à prononcer ſelon la bonne foi, & ſelon l'équité naturelle, ſans les aſtreindre à la rigueur de la loi, alors ils ont la liberté de retrancher quelque choſe du bon droit de l'une des parties, pour l'accorder à l'autre, & de prendre un milieu équitable entre la bonne foi, & l'extrême rigueur, ID.

ARBITRE, ſe dit figurément de celui qui eſt maître abſolu; qui eſt le diſpenſateur ſouverain. Je vous fais de mon fort l'*arbitre* ſouveraine, RAC. Le Roi eſt l'*arbitre* de toute l'Europe; il lui impoſe des loix. Un Amant dit que ſa Maîtreſſe eſt l'*arbitre* de ſon ſort. Dieu eſt l'*arbitre* du genre humain. Il eſt devenu l'*arbitre* de la vie & de la mort des citoyens, VAUG. Etre libre, c'eſt, être ſeul *arbitre* de ce que l'on ſera, ou de ce que l'on ne ſera pas, LA BRU. L'uſage eſt l'*arbitre* ſuprême du langage, VAU.

ARBITRER. v. act. Terme de Palais. Liquider, eſtimer une choſe en gros, & ſans entrer en un detail, ou une taxe particuliere. Les Juges ont *arbitré* les depens, dommages & interêts à telle ſomme. Les Experts ont *arbitré* les reparations, ou degradations de cette maiſon à tant. Il falloit *arbitrer* les penſions des Religieux, qui ne pouvoient prendre la reforme, PAT.

ARBITRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Tous ces mots viennent du Latin *arbiter*.

ARBORER. v. act. Planter, élever à la maniere des arbres. Ce mot n'eſt point uſité dans le ſens propre; mais ſeulement dans le figuré; & il ſe dit des enſeignes, ou des drapeaux qu'on plante ſur des terres conquiſes. Il a *arboré* l'étendart de la Croix dans les païs infideles. Ils *arborerent* l'étendart de France, & implorerent le ſecours du Roi, HIST. DE LOUIS XIV. On dit auſſi, Ce Cardinal a *arboré* les armes d'un tel Prince ſur ſon palais; pour dire, il s'eſt declaré de ſon parti.

Paſquier dit que c'eſt l'Amiral de Châtillon qui a le premier introduit cette façon de parler, lorſqu'il exerçoit la Charge de Colonel de l'Infanterie.

On dit auſſi en termes de Marine, *Arborer* le pavillon; pour dire, Monter, & deployer le pavillon, enſorte qu'il puiſſe voltiger au gré du vent.

On dit auſſi dans le ſtile ſimple & comique, *Arborer* une plume ſur ſon chapeau.

ARBORER, ſignifie auſſi, Appareiller; mâter, ou élever un mât. Au contraire, *Deſarborer*, c'eſt, l'abattre, & demâter. Le mât de hune eſt *arboré* ſur le grand mât.

ARBORÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent du Latin *arbor*.

ARBORISER. Voyez HERBORISER.

ARBORISTE. Voyez HERBORISTE.

ARBOUSE. ſ. f. ou ARBOUX. ſ. m. Quelques uns diſent *arbouſe*. C'eſt le fruit de l'*arbouſier*.

ARBOUSIER. ſ. m. ou ſelon quelques-uns *arboiſier*. C'eſt un arbriſſeau qui pouſſe beaucoup de rameaux rougeâtres en haut. Ses feuilles ſont oblongues, larges comme celles du laurier, liſſes, vertes, dentelées en leurs bords. Ses fleurs ſont des grelots blancs, d'une odeur agreable, diſpoſez en grape. Il leur ſuccede des fruits ſemblables aux fraiſes, mais plus gros, ſpheriques, charnus, jaunes avant leur maturité, rouges lorſqu'ils ſont meurs, d'une ſaveur douce & un peu auſtere. Cet arbriſſeau s'éleve ſi haut en Candie, qu'il égale les plus grands arbres, & ſon fruit eſt gros comme une petite pomme. En Latin *arbutus folio ſerrato*, C. BAUH. Les feuilles, l'écorce, & le fruit de l'*arbouſier* ſont aſtringens. Le fruit eſt de difficile digeſtion, & il cauſe des maux d'eſtomac à ceux qui en mangent. On dit qu'il a été appellé *mueo*, parceque ſi l'on en mange plus d'un, il fait du mal.

ARBRE. ſ. m. Plante d'une grandeur très-conſiderable, qui n'a qu'un ſeul & principal tronc, diviſé en maîtreſſes branches: tels ſont le chêne, le noyer, le peuplier, &c. Là on voit une forêt d'*arbres* antiques, qui paroiſſent auſſi vieux que la terre où ils ſont plantez, & qui portent leurs branches juſques aux nues, FEN. Une allée d'*arbres* de haute futaye, de chênes, d'ormes, de châtigniers, &c. *Arbre* de plein vent, *arbre* de haut vent, *arbre* de tige, *arbre* en plein air: on ſe ſert de ces termes pour exprimer des *arbres* qui s'élevent naturellement fort haut, & que l'on ne rabaiſſe pas. Un *arbre* nain, ou buiſſon: ce ſont des *arbres* que l'on tient bas, & auſquels on ne laiſſe que demi-pied de tige. On les vuide en dedans, afin que leurs branches s'étendant ſur les côtez, forment une boule ou buiſſon arrondi. *Arbre en eſpalier*, celui dont les branches ſont étenduës, & attachées contre des murailles en façon de main ouverte, qu'on appelle *taille à plat*. Il y a auſſi des *arbres* en eſpalier en plein air tailléz à plat comme devant, qui ont l'air des deux côtez, & dont les branches ſont ſoutenuës par des chaenieres, ou échalas mis en forme de raquette. *Arbres en contre-eſpaliers*, ou *hayes d'appui*, ſont des *arbres* plantez près

Digitized by Google

l'espalier en l'garantissant. *Arbres fruitiers*, sont ceux qui portent du fruit. *Arbres* sur franc, sont ceux qui ont été greffez sur des sauvageons venus de pepin. *Arbres* sauvages. *Arbres* domestiques, ou cultivez. *Arbres* fatigu z sont ceux qui paroissent usez, soit de vieillesse, soit faute de culture, & qui ne se chargent que de mousse, & de gaie. *Arbres* bien aboutis sont des *arbres* qui ont beaucoup de boutons à fruit. *Arbre* conifere, c'est celui dont le fruit est de figure conique, comme le pin, le sapin, le picea, la meleſe. Il y a des arbres si gros en la Province de Nicaragua, qu'à peine quinze hommes les peuvent embrasser. Il y a aux Indes de fort grandes forêts, qui sont composées d'un seul arbre, dont les branches tombent en terre, y prennent racine, & repoussent de nouveaux *arbres*. Ovide Monsalban a écrit trois volumes des *arbres*; qu'il nomme *Dendrologie*, qu'il a mis à la suite de l'Histoire Naturelle d'Ulysses Aldroandus, dont les six premiers volumes contiennent celle des oiseaux, des animaux terrestres, des poissons, des insectes, & des metaux.

Ce mot vient du Latin *arbor*.

ARBRE DE BRIN, parmi les Charpentiers, est un *arbre* de belle venuë, & dont la tige est haute & droite, tels que sont ceux dont on fait les poutres, les sablieres, les mâts, &c. Parmi les Jardiniers on dit, Un *arbre* d'un beau brin; pour dire, un *arbre* droit, de belle venuë, & assez gros dans son espece.

On dit, Abattre des *arbres*, quand on les coupe par le pied; Elaguer, ou émonder les *arbres*, quand on en coupe les branches; Deshonorer les *arbres*, quand on en coupe seulement la cime, ou les houppiers.

En termes de l'Ecriture on dit, l'*arbre* de la Croix, où J. CHRIST a été attaché. L'*arbre* de vie; l'*arbre* de la science du bien & du mal: c'étoient des *arbres* du Paradis terrestre.

ARBRES DE LISIERE, en termes des Eaux & Forêts, sont des *arbres* qu'on laisse dans les ventes & coupes de bois entre deux pieds corniers, pour servir de paroi & de bornes à la coupe qui est permise.

ARBRES A LAÏE, ou ARBRES DE REPEUPLE'E. Ce sont de jeunes plantes qu'on laisse pour repeupler les taillis, lorsqu'on en fait la coupe.

On dit, *Arbres de delat, abougris, broutez, avortez, recepiez, enrouez, arbres chablis, bailliveaux, arbres d'entrée, en étant, gisant.* Ces mots sont expliquez à leur ordre, & au mot BOIS.

ARBRE, en termes de Charpenterie & d'Architecture, est une grosse piece de bois, qui est la principale d'une machine, & qui la soutient. L'*arbre* du moulin, est celui que la roue fait tourner pour mouvoir les meules, soit par l'eau, soit par le vent. On l'appelle *arbre* tournant. Il a trois toises de long sur vingt pouces de gros. L'*arbre* d'un pressoir. L'*arbre* d'une grue, est la principale piece de bois qui la soutient, qu'on nomme aussi la *fleche*. L'*arbre de la grue*, sert de poinçon par enhaut, & est posé à angles droits sur huit pieces de bois, qu'on appelle empatemens. On appelle aussi *arbre de vis*, ou *essieu*, la piece de bois, ou de fer sur lequel est creusée, & entortillée la ligne spirale qui forme une vis.

On appelle aussi dans les montres, les horloges, les meules, & autres machines qui tournent, l'*arbre*, ou l'essieu, des roues qui portent le pignon, ou ce qui les fait mouvoir.

ARBRE, se dit figurément d'une description, & figure d'une genealogie, parcequ'on la peint avec des branches, un tronc, & des racines. On a dressé l'*Arbre Genealogique* de la Maison de France.

On a appellé dans la vieille Poësie *arbre* fourchu, un lai, ou virelai, à cause des petits vers intercalaires qui étoient au milieu des grands, qui faisoient une espece de fourche.

ARBRE, en termes de Blason, s'appelle *fusté*, quand son tronc est d'un autre émail que ses branches; & *englanté*, quand son fruit est aussi d'un autre émail. On doit aussi specifier en blasonnant quand il est sec, ou avec ses feuilles.

ARBRE, est le nom que les Levantins donnent à un mât. L'*arbre de mestre*, c'est le grand mât.

On dit en proverbe, qu'il se faut tenir au gros de l'*arbre*; pour dire, au parti juste, & solide, ou qu'est le plus fort.

ARBRE TRISTE, est un *arbre* des Indes Orientales, dont la grandeur & la figure approchent de celles d'un prunier. Ses feuilles sont grandes & larges comme celles d'un prunier, molles, laniguineuses. Ses fleurs ressemblent en grandeur & en figure aux fleurs d'orange; mais elles sont plus belles, & plus odoriferantes, de couleur blanche. Son fruit est verd, gros comme un lupin, ayant la figure d'un cœur, separé par le milieu, & renfermant d'une part & d'autre une semence de la grosseur d'un noyau de carouge ou silique, & de la même figure d'un cœur, blanche, tendre, couverte d'une membrane verdâtre, & tant soit peu amere. Cet *arbre* ne fleurit que la nuit, & à l'approche du soleil ses fleurs tombent, & ses feuilles se flétrissent; d'où vient qu'on l'a appellé *arbre triste*: en Latin *arbor tristu*. Il croît fort facilement à Goa, & en Malabar. On croit que ses fleurs & sa semence sont propres pour fortifier le cœur.

ARBRE DE VIE, est un *arbre* de hauteur mediocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une écorce rouge obscure. Ses feuilles ressemblent en quelque maniere à celles du cyprés: mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres. Il porte au lieu de chatons, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composez de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues, & comme bordées d'une aile membraneuse. En Latin *thuya Theophrasti*, C. BAUH. Tout cet *arbre* est fort odorant. Le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté de Canada à François I. Roi de France. On lui a donné ce nom à cause qu'il demeure verd en été & en hyver, ou bien à cause de son odeur forte.

ARBRISSEAU. s. m. Petit arbre, arbre nain; plante ligneuse de moindre taille que l'arbre, laquelle outre la principale tige & les branches, produit très-souvent de la même racine plusieurs pieds considerables; tels sont le troëne, la filaria, &c. Les arbres, & les *arbrisseaux* poussent en automne des boutons dans les aisselles des feuilles. Ces boutons sont comme autant de petits œufs qui se developent dans le printemps, & s'épanouissent en feuilles & en fleurs. Cette difference jointe à la grandeur fait qu'on distingue aisément les *arbrisseaux* des sous-*arbrisseaux*. Une telle plante vient en *arbrisseau*.

ARBUSTE, ou SOUS-ARBRISSEAU. s. m. On donne ce nom aux plantes ligneuses, ou petits buissons moindres que les *arbrisseaux*; mais qui ne poussent point en automne des boutons à fleur, ou à fruit, comme font le thim, le romarin, &c.

A R C.

ARC. s. m. Arme faite d'un morceau de bois, de corne, ou d'autre matiere qui fait ressort, lequel étant courbé avec violence par le moyen d'une corde attachée à ses bouts, fait partir une fleche avec grand effort, en se remettant en son état naturel. Les cornes d'un

Digitized by Google

d'un *arc* ſont les extremitez où la corde eſt attachée pour le bander. L'*arc* eſt la premiere & la plus generale de toutes les armes : car on a trouvé que les peuples barbares les plus éloignez, & qui avoient le moins de communication avec les autres hommes, s'en ſervoient. Les Anciens attribuoient l'invention de l'*arc*, & de la fleche à Apollon.

On dit, Un *arc* d'ivoire, d'ébene, &c. pour dire, un *arc* garni d'ébene, d'yvoire ; car on ne fait point d'*arcs* d'ivoire, d'ébene, ni de bois trop durs, à cauſe qu'ils ne font point de reſſort.

ARC-A'-JALET. Sorte de petite arbalête propre à jetter de petites balles.

On dit figurément en termes de l'Ecriture, que Dieu a bandé ſon *arc*, preparé ſon *arc* ; pour dire, qu'il menace les hommes dans ſa colere.

Les Payens mettoient entre les mains de Cupidon un *arc*, & des fleches, pour ſignifier, qu'il bleſſoit les cœurs, en leur donnant de l'amour.

On appelle figurément les ſourcils d'une belle brune, des *arcs* d'ébene.

ARC, ſignifie en Geometrie, un trait de compas qui ſe meut ſur un centre, & qui n'achéve pas un demi-cercle, ou une partie de la circonference d'un cercle, moindre que la moitié. La baſe, ou la ligne qui en joint les deux extremitez s'appelle la *corde* ; & la perpendiculaire élevée ſur cette ligne juſqu'à la circonference, s'appelle la *fleche*. Tous les angles ſont meſurez par des *arcs*. Pour ſçavoir leur grandeur, il faut decrire un *arc*, dont le centre ſoit en la pointe de l'angle, & enſuite l'on en prend la meſure ſur un demi-cercle, ou un compas de proportion.

On appelle auſſi *arc* en Aſtronomie, une portion d'un cercle, qui fait partie d'un cercle diviſé en 360. parties : & on dit un *arc* de 60. de 90. & de 120. degrez. L'*arc* diurne du ſoleil eſt le cercle parallèle à l'Equateur, que le ſoleil decrit par le mouvement du premier mobile, depuis ſon lever juſqu'à ſon coucher. Son *arc* nocturne eſt un pareil cercle qu'il decrit ſous la terre. L'élevation du pôle ſe meſure par un *arc* pris ſur le Meridien. L'*arc* de progreſſion, ou de direction, eſt l'*arc* du Zodiaque, que la Planete ſemble parcourir lorſque ſon mouvement ſe fait ſelon la ſuite des ſignes. L'*arc* de retrogradation, eſt l'*arc* du Zodiaque que la Planete parcourt en retrogradant, & lorſqu'elle ſe meut contre l'ordre des ſignes. L'*arc* de ſtation premiere, eſt l'*arc* que la Planete parcourt dans le premier demi-cercle de ſon épicycle, pendant qu'elle eſt ſtationnaire. L'*arc* de ſtation ſeconde, eſt l'*arc* que la Planete parcourt dans l'autre demi-cercle de ſon épicycle, pendant qu'elle paroît ſtationnaire.

ARC, ſe dit auſſi generalement de toutes les choſes qui ſe font en ligne courbe. En cet endroit le rivage ſe courbe en *arc* pour former un golphe, ou une anſe. Cette riviere, ce chemin, cette muraille ſe forment en *arc*, & font un grand detour.

ARC, ſe dit auſſi dans les bâtimens, des voutes & trompes courbées en rond. *Arc en plein cintre*, eſt celui qui forme un demi-cercle parfait. *Arc en anſe de panier*, eſt un *arc* ſurbaiſſé. *Arc en talut*, eſt un *arc* percé en talut dans un mur. *Arc boiſé*, ou de côté, eſt un *arc* dont les pie-droits ne ſont pas d'équerre. *Arc en decharge*, eſt un *arc* fait pour ſoulager une platebande, ou un poitrail, & dont les retombées portent ſur les ſommiers. *Arc rampant*, eſt un *arc* incliné dans un mur à plomb. On appelle *arcs*, ou *arceaux*, les voutes des portes & des fenêtres qui ne ſont pas quarrées. Cette voute fait un trop grand *arc*. Il faut bander des *arcs*, quand on fait des fondemens dans une carriere vuidée, pour ſoutenir les conſtructions qu'on fait deſſus. Blondel enſeigne le moyen de trouver les joints de toutes ſortes d'*arcs* rampans : ce qui eſt inſeré dans les Memoires de l'Academie des Sciences.

ARC DE TRIOMPHE, eſt une conſtruction de charpente qu'on fait ſur quelques portes, ou paſſages, avec divers ornemens dans les entrées d'un Roi, ou d'un vainqueur. On en fait auſſi de pierre magnifiquement decorez d'Architecture, ou de Sculpture, pour conſerver la memoire des grandes actions à la poſterité, par plusieurs inſcriptions & bas reliefs qu'on y taille. L'*arc de triomphe* du grand Conſtantin. L'*arc de triomphe* du Roi Louïs XIV. Il y a auſſi des *arcs de triomphe d'eau*. Les Romains érigeoient auſſi des *arcs de triomphe* pour honorer leurs Empereurs. Celui qui eſt élevé pour Titus eſt le plus ancien. Les Relations de la Chine portent qu'il y a 1159. *arcs de triomphe* érigez en divers endroits de ce vaſte Empire.

On appelle *arc* de carroſſe, la piece de fer coubée en *arc* qui joint la fleche, ou les brancards au train de devant, ce qui donne au carroſſe la facilité de tourner en un plus petit eſpace.

On dit proverbialement, & figurément, qu'il faut avoir pluſieurs cordes à ſon *arc* ; pour dire, avoir pluſieurs moyens de ſortir d'une affaire, d'en venir à bout. On dit auſſi, Debander l'*arc* ne guerit pas la playe. Ce proverbe vient de René d'Anjou Roi de Sicile, qui aprés la mort d'Iſabeau de Lorraine ſa femme arrivée en 1453. pour montrer qu'il l'aimeroit toûjours nonobſtant ſa mort, prit ce vers pour l'ame de ſa deviſe, dont le corps étoit un *arc* à la Turque qui avoit la corde rompuë.

ARC des loyaux Amans, étoit une fiction dont il eſt fait mention dans l'Amadis : c'étoit un *arc*, ou une voute dans le palais enchanté d'Apollidon, où il paroiſſoit une grande ſtatuë de cuivre, tenant un cor en main, qui rendoit un ſon melodieux quand les Amans fidelles paſſoient par deſſous, & qui jettoit du feu, & de la fumée, avec un bruit effroyable, quand ils étoient infidelles.

On appelle des *arcs-boutans*, ces grandes arcades appuyées ſur des murs ſolides, qu'on fait pour ſoutenir les voutes élevées des Egliſes, ou des autres bâtimens.

On appelle auſſi *arcs-boutans* d'un carroſſe, les pieces de fer qui ſont des deux côtez des moutons pour les ſoutenir, parcequ'ils portent tout le fait du carroſſe. La barre qui ferme les portes cocheres s'appelle auſſi *arc-boutant*, ou *pied de biche*.

ARC-BOUTANS, ſ. m. Terme de Marine. Eſpece de petits mâts de 25. à 30. pieds de longueur, ferrez par le bout d'un fer à trois pointes, & long de 6. à 8. pouces. Il ſert à tenir les écoutes des bonnets en étui, ou à repouſſer un vaiſſeau s'il venoit à l'abordage.

On appelle figurément *arcs-boutans*, les principaux defenſeurs d'un parti, d'une doctrine. Les Peres de l'Egliſe ont été les *arcs-boutans* de la Religion. Ce grand Capitaine eſt le principal *arc-boutant*, le plus ferme appui de l'Etat.

ARC-EN-CIEL. C'eſt un tiſſu de diverſes couleurs diſpoſées en arc, qui paroît dans un temps pluvieux : ce qui arrive, lorſque le ſoleil n'eſt pas élevé ſur l'horiſon de plus de 42. degrez, & dans la partie de l'air oppoſée au ſoleil. On l'appelle autrement *Iris*. Il a au plurier *arc-en-ciels*, VAUG. Rohault dit, *arcs-en-ciel*. Il y a long temps qu'on a tâché d'en decouvrir la cauſe, ſans qu'on ait rien trouvé juſqu'à ce ſiecle-ci qui puiſſe contenter un eſprit raiſonnable, ROH. L'*arc-en-ciel* ne paroît que devant, ou aprés la pluye. On voit quelquefois un double, ou triple *arc-en-ciel* ; mais les deux derniers ſont plus imparfaits, moins vivement colorez, & de moindre étenduë. On voit auſſi quelquefois un *arc-en-ciel* renverſé. On voit la même apparence dans les jets d'eau des fontaines, dans les beuteilles

Digitized by Google

teilles pleines d'eau, & dans les verres prismatiques, ou triangulaires, qui s'appellent aussi *Iris*. On prétend que l'*arc-en-ciel* n'est qu'un effet de la refraction des rayons du soleil, laquelle se fait au travers des gouttes spheriques d'eau dont l'air est rempli, & qui sont tout-à-fait transparentes, ROH. Tous les Philosophes conviennent que le soleil d'un côté, & de l'autre la pluye, composées de gouttes d'eau en forme de rose, sont la cause de l'*arc-en-ciel*. Ceux qui tiennent pour les atômes, disent, que les rayons du soleil frappant les angles de toutes les particules dont la nuë est composée, ils sont reflechis, & renvoyez de tous côtez à l'œil. Mais à l'égard du nombre de ces angles, & de la maniere dont les rayons sont reflechis, ils repondent que telle est la nature des rayons du soleil, & des corpuscules aqueux repandus dans l'air, qu'une telle varieté de couleurs soit produite par une telle situation, BERN. Les raisons en sont expliquées par Mr. Descartes. Le detail en seroit trop long, & la demonstration trop difficile sans le secours des figures. La lune forme aussi quelquefois un *arc-en-ciel*. Il est blanc, ou du moins ses couleurs sont si foibles, qu'elles paroissent blanches. Aristote dit qu'on ne l'avoit point remarqué avant lui, & qu'on ne l'apperçoit qu'à la pleine lune. Le Docteur Salomon Braun a observé un *arc-en-ciel* lunaire, le 4. jour après la pleine lune d'Octobre en 1671. Dans les Nouvelles de la Republique des Lettres il est parlé d'un *arc-en-ciel* qui parut à Mastric en 1684. qui consistoit en des nuages droits, & perpendiculaires, comme de longues colonnes qui étoient transparentes, & avoient une disposition de couleurs toute contraire à celle qui est ordinaire à ce meteore. Mentzelius dit qu'il a vu des *arc-en-ciels* tout blancs en plein jour. Voyez Rohault, & Regis.

ARC-EN-CIEL, au figuré, est en termes de l'Ecriture, un signe d'Alliance entre Dieu, & les hommes, par lequel il leur a promis de ne leur plus envoyer de deluge.

Le mot d'*arc* est dit *ab arcendo, quòd arceat hostes*, parcequ'il écarte les ennemis.

ARCADE. f. f. Voute courbée en arc. Il y a tant d'*arcades* à cet aqueduc, à ce pont, à la nef de cette Eglise.

On le dit aussi de tout ce qui est couvert en rond. Un salon couvert en *arcade*. Ce berceau est en *arcade*.

Une *arcade* feinte, est un enfoncement cintré de certaine profondeur, qui se fait dans un mur, ou pour repondre à une *arcade* percée, qui lui est oppofée, ou parallèle, ou seulement pour la decoration d'un mur orbe.

ARCADE. Terme de Talonnier. C'est le dessous d'un talon de bois couppé en arc. *Arcade* de talon bien faite.

ARCADE. Terme de Lunetier. C'est la partie de la chasse de la lunette où l'on met le nez. Cette *arcade* me serre trop le nez: elle est trop petite.

Ce mot vient d'*arcus* en Latin.

ARCANÇON. subst. masc. Matiere noire, seche, cassante, luisante, qui reste au fond des cornuës après la distillation de l'huile de terebenthine. On l'appelle autrement *fausse colophone*, ou *bray sec*: en Latin *palimpissa*, ou *pix ficca*. L'*arcançon* est resolutif, & digestif; on l'employe dans des onguens, & dans des emplâtres. Plusieurs ouvriers s'en servent aussi.

ARCANGELET. f. m. Voyez ARC-A-JALET. C'est la même chose.

ARCANNE. f. f. est un mineral ou espece de craye rouge qu'on appelle en Latin *rubrica fabrilis*, ainsi appellée, à cause que les Charpentiers teignent leurs cordeaux avec cette craye pour marquer leur bois. On en fait quelquefois avec de l'ochre brûlée.

ARCASSE. f. f. Terme de Marine. C'est le derriere du gaillard, autrement appellée *culasse de navire*. Il se dit de tout le bordage de la pouppe, dont la largeur est determinée par une piece de bois qui la traverse, qu'on appelle *barre d'arcasse*, autrement *lisse de hourdi*.

ARCASSE, signifie aussi, le mousle d'une poulie, le corps ou piece de bois qui enferme le rouët. Les cordes qui le tiennent bandé & suspendu s'appellent *étropes*.

ARCEAU. f. m. s'est dit autrefois poëtiquement en cette phrase: L'Ange qui descendoit en terre faisoit voir de grands *arceaux* de lumiere, des cercles illuminez dans l'air qu'il traversoit. Maintenant on ne le dit que des voutes, des portes, & des fenêtres cintrées, & courbées en arc. On appelle aussi *arceaux*, des ornemens de Sculpture en forme de treffles.

ARCENAC, ou ARCENAL. Voyez ARSENAL.

ARCHAL, ou FIL D'ARCHAL. s. m. Fil de leton passé par la filiere.

Ce mot vient de *aurichalcum*.

On le dit aussi du fil de fer. On en fait des traillis de fenêtres, & de tablettes à livres, des cordes de claveſſin, & mille autres choſes. Le peuple dit, *du fil de Richard*.

ARCHANGE, ou ARCANGE selon Vaugelas. s. m. Substance intellectuelle & incorporelle, qui tient un rang superieur dans la Hierarchie des esprits celestes. Les *Archanges* sont au dessus des Anges. St. Michel *Archange*. Les Anges & les *Archanges* chantent là haut les loüanges de Dieu, GOD.

Ce mot se derive de *archos*, *princeps*, & *angelos*, *angelus*.

ARCHANGELIQUE. f. f. Plante. Voyez ANGELIQUE.

ARCHE. f. f. L'ouverture, ou l'espace qui est entre les deux piles d'un pont couvert d'une voute en arcade. On le dit aussi d'un pont de bois; quoiqu'il soit seulement couvert d'un plancher soutenu sur des pieux. La maistresse *arche* est celle du milieu qui est la plus large, & où l'eau est la plus profonde, qui est destinée au passage des bateaux. Il y a des ponts en Orient qui ont jusqu'à 300. *arches*.

On appelle une *arche en plein cintre*, celle qui est formée d'un parfait demi-cercle. *Arche elliptique*, celle dont le trait est un demi-ovale, ou une ellipſe. *Arche surbaiſſée*, celle qui a moins de montée, & dont la courbure n'est fort remarquable. *Arche extradoſſée*, celle dont les voussoirs sont égaux en longueur, & parallèles à la douëlle, & ne font point liaison avec les assises des reins. La plupart des ponts antiques sont ainsi construits. *Arche d'aſſemblage*, se dit de tout cintre de charpente bombé, & tracé d'une portion de cercle pour faire un pont d'une seule *arche*.

ARCHE, en termes de l'Ecriture, c'est le vaisseau que fit Noé au temps du Deluge, pour y retirer les hommes que Dieu voulut sauver, & les animaux pour en conserver l'espece. L'*arche* de Noé avoit 300. coudées de long, 50. de large, & 30. de hauteur, & sa fenêtre étoit d'une coudée. Sicilius dit que l'*arche* en sa longueur & largeur occupoit plus d'un demi-arpent. Cuneus, & un Geometre nommé Buteo, ont supputé les dimensions de l'*arche*, afin de montrer qu'elle pouvoit contenir tout ce qu'il étoit necessaire d'y enfermer. Hayton dans son Hiſtoire Orientale dit que sur la montagne d'Ararat on voit en été quelque chose qu'on prend pour un reste de l'*arche*.

On dit figurément des heretiques & schismatiques, qu'ils sont hors de l'*arche*; pour dire, qu'ils sont hors du vaisseau, hors de la communion de l'Eglise. On a comparé l'Eglise à l'*arche* hors de laquelle il n'y a point de vie, NIC.

On

On appelle auſſi figurément *arche*, un lieu de retraite. Ainſi Colletet a dit :

Vien me voir en mon fauxbourg,
Où vrai Patriarche,
Contre les flots de la Cour
J'ai bâti mon arche.

On dit proverbialement d'une maiſon où il y a pluſieurs menages, ou toutes ſortes de gens ramaſſez, que c'eſt l'*arche* de Noé, où il y a toutes ſortes de bêtes.

ARCHE *de l'Alliance*, ſignifie une eſpece de coffre dans lequel furent enfermées les deux Tables de pierre ou Dieu avoit gravé ſes Commandemens, & qui furent données à Moïſe ſur la montagne. L'*Arche* étoit en grande veneration chez les Hebreux ; elle fit pluſieurs miracles. On l'appella l'*Arche* d'Alliance, parceque c'étoit un ſigne viſible de la preſence de Dieu. L'*Arche* fut priſe par les Philiſtins, & renvoyée avec pluſieurs preſens. L'*Arche* fut miſe d'abord ſous le Tabernacle, puis dans le Sanctuaire du Temple. L'*Arche*, ſelon Joſephe, étoit longue de cinq paumes, large de trois, & haute de même. Son bois dedans & dehors étoit revetu de lames d'or avec des gonds d'or. Sur la couverture de l'*Arche*, qu'on appelloit *Propiciatoire*, il y avoit deux figures poſées appellées *Cherub*, qui ſont des animaux ayant des ailes d'une nouvelle eſpece de figure, & telle qu'on n'en vit jamais de ſemblables : mais Moïſe en avoit vu la figure au Thrône de Dieu. Genebrard dit que les Rabins pretendent que c'étoit la figure de jouvenceaux portant des ailes, comme le livre 2. chap. 3. des Paralipomenes le demontre aſſez clairement. Aujourd'hui les Juifs ont encore dans leurs Synagogues une eſpece d'*arche*, ou d'armoire, dans laquelle ils conſervent les Livres Sacrez.

ARCHE, en termes de Marine, eſt la boëte de menuiſerie qui couvre la pompe, afin qu'elle ne ſoit point offenſée.

Ce mot vient du Latin *arca*, *coffre*.

ARCHE'E. ſ. m. Terme de Chymie. C'eſt ainſi que les Chymiſtes appellent le feu qu'ils s'imaginent être au centre de la terre pour cuire les metaux & les mineraux, & pour être le principe de la vie des vegetaux. Quelques-uns entendent par ce mot, un certain eſprit univerſel, repandu par tout, & qui eſt la cauſe de tous les effets de la nature. D'autres l'appellent l'ame du monde. Ils diſent que tous les corps ont quelque portion de cet *archée*, & que lorſqu'il eſt corrompu, il produit les maladies qu'ils nomment archeales. Ils lui attribuent auſſi les idées qu'ils appellent à cauſe de cela archeales.

ARCHER. ſ. m. Celui qui porte un arc, & qui en tire. C'étoit autrefois une eſpece de milice dont on ſe ſervoit à la guerre. Maintenant elle n'eſt plus en uſage qu'en Orient, & chez les peuples barbares. Les Turcs ont encore des Compagnies d'*Archers* dans leurs troupes. Il y a des bourgeois en pluſieurs villes qui s'exercent à tirer de l'arc, & du mouſquet, de qui on peut dire, Il y avoit tant d'*Archers* qui diſputoient le prix, & tant de Mouſquetaires.

Ce mot vient de *Arcuarius*.

On appelloit autrefois *Franc-Archer*, des gens de guerre qui étoient exempts des impôts. Le *Franc-Archer* de Bagnolet.

Aujourd'hui on appelle ſeulement un *Franc-Archer*, une femme hardie, & qui a des manieres d'homme ; mais on ne le dit que des perſonnes de baſſe condition.

ARCHER, ſe dit aujourd'hui plus particulierement de ceux qui accompagnent les Prevôts pour les captures, ou pour executer quelques ordres, quoiqu'ils ne portent que des halebardes ou des carabines. Les *Archers* du Grand Prevôt de l'Hôtel, du Prevôt des Marchands. Les *Archers* de la Ville, *Archers* du Guet.

ARCHERS *des pauvres*. On appelle ainſi une ſorte de fergans à pié, qui ont ordre de prendre les pauvres qui mendient à Paris, & de les mener aux hôpitaux. Les peuples les appellent par moquerie, les *Archers* de l'écuelle. Il y a des Provinces ou ils ſont appellez Chaſſe-coquins ; parcequ'ils ont principalement ordre de chaſſer hors des villes policées, tout ce qu'ils rencontrent de coureurs, & de coquins mendians ; en leur donnant pourtant un pain pour paſſer outre.

ARCHEROT. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, Petit Archer. Les Poëtes donnoient autrefois cette épithete à Cupidon.

ARCHET. ſ. m. Terme de Lutier. Ce qui ſert à tirer le ſon des violons, violes, poches, & autres ſemblables inſtrumens de Muſique, en le paſſant legerement ſur les cordes. Il eſt compoſé de trois pieces, dont la premiere eſt le batou ou le brin qui ſoutient le crin. La ſeconde eſt compoſée de 80. ou 100. brins de crin de cheval, ou de ſoye : & enfin d'une demi-roüe, qu'on appelle la *hauſſe*, qui ſert à entretenir ſes filets dans une tention convenable.

ARCHET, eſt auſſi un petit arc d'oſier, ou cerceau qu'on met au deſſus des berceaux des enfans, pour ſoutenir une couverture au deſſus de leur tête.

On dit figurément & proverbialement, qu'un homme a paſſé ſous l'*archet*, lorſqu'il a paſſé par le grand remede, qu'il a été obligé de ſuer ; & cela à cauſe de la maniere dont eſt fait le bois de lit, où l'on met coucher ces ſortes de malades.

ARCHET, ſe dit auſſi de l'outil qui ſert aux ouvriers qui travaillent ſur le bois & ſur les metaux, comme Tourneurs, Serruriers, Orfevres, &c. qui leur ſert à tourner, ou à percer leurs ouvrages. Il eſt compoſé d'une verge de fer, ou de baleine, qui ſont reſſort, & qui ſe bandent par le moyen d'une corde qu'on tortille autour de la beſogne pour la faire mouvoir en rond. On l'appelle auſſi, *arçon*.

ARCHET, eſt auſſi un terme de Maçon. Et par là on entend une petite ſcie faite ſeulement d'un fil de leton, de laquelle on ſe ſert pour ſcier toutes ſortes de pierres dures.

ARCHET. Terme d'Artillerie. Piece de fer dont on couvre la lumiere du canon, & qu'on leve quand on veut mettre le feu au canon.

ARCHETYPE. ſ. m. Original ; patron ſur lequel on dreſſe un ouvrage, ou une copie ſemblable. Les Philoſophes parlent du monde *archetype*, c'eſt-à-dire, tel qu'il étoit dans l'idée de Dieu avant la creation.

Ce mot eſt Grec, & n'a d'uſage en François, que quand il s'agit de Theologie, ou de Philoſophie.

A la Cour des Monnoyes on appelle *archetype*, l'étalon general des poids, & meſures qui y eſt gardé, ſur lequel on étalonne les autres. Il eſt ainſi appellé par Bouteroüe.

ARCHEVESCHE', ou ARCHEVECHE'. ſ. m. Terme de Geographie. C'eſt une certaine étenduë de pais ; un Dioceſe, ou un Territoire qui eſt ſous la Juriſdiction ſpirituelle d'un Archevêque. L'*Archevêché* de Paris n'a que trois Suffragans. Il y a en France dix-huit ou dix-neuf *Archevêchez*. L'Egliſe Gallicane eſt diviſée en 17. Provinces, ou *Archevêchez*. Les *Archevêchez* de Cambrai & de Bezançon n'en font point partie.

ARCHEVESCHE', ſe dit auſſi de la dignité d'Archevêque ; de ſon revenu, & de la maiſon qui y eſt attachée. Il a obtenu un *Archevêché*. Son *Archevêché* vaut tant de revenu. Il eſt logé à l'*Archevêché*.

ARCHEVESQUE, ou ARCHEVEQUE. ſ. m. Prelat Metropolitain, & qui a pluſieurs Suffragans ſous lui. Pour être *Archevêque* il faut avoir 27. ans ; & être Docteur en Theologie, ou en Droit, ou

Digitized by Google

tout au moins Licentié, ſelon l'Edit de 1606. L'*Archevêque* de Lion eſt Primat des Gaules. Au Concile d'Orleans tenu en 511. les Evêques ſignerent ſelon l'ordre de leur reception. Le titre de Metropolitain, ne leur donnoit aucune prééminence. On ne connoiſſoit point encore la dignité d'*Archevêque*. Elle a été reconnuë fort tard dans l'Occident; St. Athanaſe eſt le premier qui ait employé le titre d'*Archevêque* en le donnant à Alexandre ſon predeceſſeur. St. Gregoire de Nazianze le donna auſſi à St. Athanaſe; mais ce n'étoit qu'un titre d'honneur, ſans avoir égard à la Juriſdiction. On l'attribua particulierement aux Evêques de Conſtantinople, & de Jeruſalem. Dans la ſuite les Grecs donnerent le nom d'*Archevêque*, aux Evêques des grandes villes, bien qu'ils n'euſſent aucun Suffragant dans leur Dioceſe. Il n'y a rien de plus connu dans les Notices des Grecs modernes que ces *Archevêques* ſans Suffragans, & differens des Patriarches, & des Metropolitains. Au Concile de Calcedoine en 451. le titre d'*Archevêque* fut donné à Leon I. Evêque de Rome par les Grecs. Mais parmi les Latins Iſidore de Seville eſt le premier qui parle des *Archevêques*. Il diſtingue quatre ordres dans le gouvernement de l'Egliſe: Patriarches, *Archevêques*, Metropolitains, & Evêques. Il ſoutient que les *Archevêques* preſidoient ſur les Metropolitains. Ainſi le mot d'*Archevêque* n'étoit gueres connu dans l'Egliſe Latine avant Charlemagne, ou même avant le IX. ou le X. ſiecle. Avant ce temps-là on les appelloit ſimplement, *Epiſcopi prima cathedra*, ou *prima ſedis*.

ARCHI. Ce mot ne ſe met jamais tout ſeul, mais il eſt fort ſignificatif quand il eſt joint avec d'autres, & il a la force d'un ſuperlatif pour marquer un degré d'excés, & preſque toûjours dans un mauvais ſens. Il y en a des exemples ci-devant, & ci-après. Mais il entre auſſi avec grace en la compoſition de pluſieurs autres mots factices: comme, C'eſt un *archivolain*, un *archiparreſſeux*, un *archiavare*, un *archifou*, un *archipedant*, &c. pour dire, qu'un homme eſt très-vilain, très-pareſſeux, très-dévot, très-fou. Mais toutes ces façons de parler & pluſieurs autres que l'on peut faire de la ſorte, ne ſont bonnes que dans le ſtile ſimple & familier.

ARCHIACOLYTHE. ſ. m. Qui eſt au deſſus de l'Acolythe. C'étoit autrefois une dignité dans les Cathedrales, leſquelles étoient toutes diviſées en quatre ordres de Chanoines; ſçavoir les Prêtres, les Diacres, les Soûdiacres, & les Acolythes. Ils avoient chacun leurs chefs. Celui de ces derniers s'appelloit *Archiacolythe*. Mais cette fonction n'eſt plus en uſage. Le Moine Michel dit qu'il y a encore un *Archiacolythe* dans l'Egliſe de Capouë.

ARCHIDIACONAT. ſ. m. Office de l'Archidiacre. Il y a pluſieurs *Archidiaconats* dans les Chapitres des grandes Egliſes Cathedrales.

ARCHIDIACONE. ſ. m. Certaine partie d'un Dioceſe qui eſt ſujette à la viſite d'un certain Archidiacre. Il y a tant de Parroiſſes dans cet *Archidiaconé*.

ARCHIDIACRE. ſ. m. Superieur Eccleſiaſtique qui a droit de viſite ſur les Cures d'une certaine partie d'un Dioceſe. Il doit être au moins Diacre. Le Grand *Archidiacre* de Paris eſt celui qui a le premier Archidiaconé. L'*Archidiacre* étoit autrefois le premier & le plus ancien des Diacres. On ne le connoiſſoit point avant le Concile de Nicée. Sa fonction eſt devenuë depuis une dignité, qui a été même preferée à celle des Prêtres. C'étoit le premier Miniſtre de l'Evêque pour toutes les fonctions exterieures; particulierement pour l'adminiſtration du temporel; c'eſt-à-dire, des offrandes, & des aumônes. Il avoit ſoin de l'ordre, & de la decence de l'Office divin, & de l'ornement des Egliſes. Il avoit la direction des pauvres, & veilloit à la correction des mœurs: c'eſt pourquoi on l'appelloit, *la main*, & *l'œil* de l'Evêque. Ce pouvoir mit bientôt l'*Archidiacre* au deſſus des Prêtres, qui n'avoient que des fonctions ſpirituelles. Il n'avoit pourtant aucune Juriſdiction ſur eux juſqu'au V. ſiecle. Mais il devint bientôt leur ſuperieur, & même de l'Archiprêtre. Après le X. ſiecle les *Archidiacres* furent regardez comme ayant Juriſdiction de leur chef, avec pouvoir même de deleguer des Juges. Dans la ſuite pour affoiblir leur puiſſance, on les multiplia; ſur tout dans les Dioceſes de plus grande étenduë. Celui qui a ſon diſtrict dans la ville épiſcopale prit la qualité de *Grand Archidiacre*, FLEURY. Il avoit auſſi la garde du treſor de l'Egliſe, & Juriſdiction comme les Officiaux. Il faiſoit la viſite dans les Parroiſſes du Dioceſe où l'Evêque l'envoyoit; & c'eſt maintenant la ſeule fonction qui lui reſte. Il n'a qu'une Juriſdiction momentanée, & paſſagere, & un droit de correction legere, en faiſant ſa viſite. On a tranſporté à l'Official toute la juriſdiction contentieuſe. Enfin qu'*Archidiacre* il ne peut plus exercer la fonction de Juge de l'Evêque. Il eſt vrai qu'en certains Dioceſes l'*Archidiacre*, ſont par titre, ſont par poſſeſſion immemoriale, s'eſt conſervé le droit d'avoir un Official, appariteurs, & autres marques de Juriſdiction. Mais hors ces cas, ſa Juriſdiction eſt reſtreinte à des cauſes legeres.

Il y a un ancien proverbe, qui pour deſigner un homme bien crotté, dit qu'il eſt crotté en *Archidiacre*, parceque les *Archidiacres* faiſoient alors leurs viſites à pied, & en toutes ſaiſons. Il y a auſſi un vieux proverbe qui dit, Bander en *Archidiacre*: ce que les libertins veulent tirer en un ſens obſcene, quoique ce ne ſoit rien moins que cela. Il vient de ce que l'*Archidiacre* qui ſuivoit l'Archevêque, lorſqu'il conferoit le Sacrement de Confirmation, étoit celui qui appliquoit le bandeau ſur le front du Confirmé.

ARCHIDUC. ſ. m. Celui qui a une qualité, une prééminence, & une autorité qui l'éleve au deſſus des autres Ducs. L'*Archiduc* d'Autrache, eſt un titre fort ancien, & en uſage dès le temps de Dagobert. Il y a eu auſſi des *Archiducs* de Lorraine, & de Brabant. L'Autriche fut érigée en Marquiſat par Othon du Henri I. & en Duché par Frederic I. en 1156. Mais on ne ſçait pas trop bien ni en quel temps, ni pourquoi on lui donna le titre d'Archiducheé. On pretend que Frederic IV. eſt le premier qui a pris la qualité d'*Archiduc* d'Autriche. Voyez du Cange. Loyſeau dit que le Duc d'Autriche ayant été honoré de la qualité de Roi par l'Empereur Frederic, & ayant enſuite refuſé d'obeïr à l'Empereur, il fut depoüillé 12. ans après de ſa Royauté, & contraint de ſe nommer ſeulement *Archiduc*.

ARCHIDUCHE. ſ. m. & f. Province qui eſt erigée ſous ce titre; & qui donne à celui qui la poſſede un rang, ou une qualité au deſſus des autres Ducs.

ARCHIDUCHESSE. ſ. f. La femme, ou la veuve d'un Archiduc, ou celle qui poſſede en titre un Archiduché. L'*Archiducheſſe* d'Inſpruc.

ARCHIEPISCOPAL, ALE. adj. Prononcez *Arkiepiſcopal*. Qui appartient à l'Archevêque; qui regarde l'Archevêque. Le Palais *Archiepiſcopal*. Benefice *Archiepiſcopal*. Mitre *Archiepiſcopale*. Juriſdiction *Archiepiſcopale*.

Ce mot vient de deux mots Grecs, qui ſignifient *Prince* & *Evêque*.

ARCHIEPISCOPAT. ſ. m. Prononcez *Arkiepiſcopat*. C'eſt la dignité de l'Archevêque; mais comme ce mot eſt un peu vieux, on ſe ſert ordinairement de celui d'Archevêché.

ARCHI-IMPRIMEUR. ſ. m. eſt un titre qu'a porté Chriſtophle Plantin Imprimeur à Anvers, que le

Digitized by Google

le Roi Philippes II. lui donna de son propre mouvement.

On a dit aussi quelquefois *Archi-Notaires*, & *Archi-Chapelains*; & ces noms ont été même donnez aux anciens Chanceliers de France.

ARCHIMANDRITE. s. m. Ce mot vient du Grec, & signifie le Supérieur de quelque Monastere. Ce mot emporte que l'*Archimandrite* en use avec les personnes qui lui sont soumises, comme un veritable Berger en use avec ses brebis, DUPIN. Les Abbez, ou Supérieurs des Monasteres parmi les Grecs s'appellent encore aujourd'hui *Archimandrites*. Mr. Simon dit que ce terme signifie *chef des Solitaires* en langue Syriaque.

ARCHIPOETE, est un nom qu'on a donné en quelques lieux à des Poëtes; mais le plus souvent par derision; comme on fit du temps de Leon X. au Poëte Baraballi de Gayette, à qui on donna les honneurs du triomphe qu'on avoit accordez autrefois au Poëte Petrarque, & on le promena par la ville couronné de lauriers, & monté sur un élephant. Mais ce fut pour se moquer de lui; car c'étoit un mauvais faiseur de vers, de devises & d'inscriptions, qui avoit obtenu un privilege exclusif, qui portoit deffenses à toute autre personne de faire des vers. Il en est parlé dans Famianus Strada, & dans les Anecdotes de Florence de Varillas. On a vu en France de pareils ridicules qui ont obtenu de semblables privileges.

ARCHIPOMPE. s. f. Terme de Marine. C'est le puits du navire, ou une pompe placée autour du grand mât au lieu le plus creux du vaisseau, où s'écoulent les eaux pour les vuider. Elle est garnie de bringueballes ou bacules, verges, heuses, jouëts, &c.

ARCHIPRESTRE ou ARCHIPRETRE. s. m. Curé, ou Prêtre qui dans certains Dioceses est preposé au dessus des autres principalement pour l'office sacerdotal. Anciennement l'*Archiprêtre* étoit la premiere personne après l'Evêque. Il étoit son Vicaire pendant son absence pour les fonctions interieures. Il avoit le premier rang dans le Sanctuaire, & l'inspection sur tout le Clergé. Dès le VI. siecle on voit plusieurs *Archiprêtres* dans un Diocese; on les appelloit aussi *Doyens*. Presentement le titre d'*Archiprêtre* n'est plus gueres qu'un titre sans fonction, affecté à certains Curez, FLEURY. Il y a à Paris deux *Archiprêtres*, celui de la Magdeleine, & de St. Severin, ainsi nommez, à cause qu'ils sont les plus anciens de la ville. A Rome il y a encore trois Cardinaux *Archiprêtres* de trois Eglises Patriarchales, ou trois Basiliques de Rome: de St. Jean de Latran, de St. Pierre du Vatican, & de Sainte Marie Majeure. Ces Cardinaux *Archiprêtres* ont de grands privileges dans leurs Eglises; comme de conferer tous les Benefices qui en dependent &c. Ils y ont du reste les mêmes prerogatives que les Cardinaux Titulaires dans leurs Eglises, ou titres.

ARCHIPRETRE'. s. m. Il y en a qui disent Archipreveré; mais il est insupportable. D'autres disent Archipresbiterat; mais il est moins usité qu'*Archiprêtré*. C'est la dignité, la charge, le benefice de l'*Archiprêtre*. Il a conferé l'*Archiprêtré* de Gignac vacant par mort, PAT.

ARCHIPRIEURE'. s. m. Ce mot se confond avec *Archidiaconé*. C'est une partie d'un Diocese sur laquelle un Archidiacre, ou un Archiprêtre a visite ou inspection: comme dans le Diocese de Xaintes on appelle *Archiprieurez*, ce qu'on appelle dans les autres *Archidiaconez*. Il y en a plusieurs autres exemples dans le Pouillié des Benefices.

Quelques-uns ont appellé *Archiprieurez*, les Prieurez qui en ont d'autres sous eux. Il y avoit autrefois des *Archiprieurs* seculiers qui étoient la même chose que les Archiprêtres.

ARCHITECTE. s. m. Qui sçait l'art de bâtir: celui qui donne les plans & les desseins d'un bâtiment, qui en conduit l'ouvrage, & qui commande aux Maçons, & aux autres ouvriers qui travaillent sous lui. Vitruve a été un celebre *Architecte*. Felibien a écrit la vie des Architectes. On appelle aussi *Architectes* ceux qui construisent des vaisseaux.

Ce mot vient du Grec *archos*, & *tecton*, qui signifie, un *ouvrier*. L'Architecte est le maitre de ceux qui travaillent au bâtiment: c'est lui qui conduit l'ouvrage.

ARCHITECTE, se donne aussi figurément à Dieu qui a créé la machine de l'Univers. Si l'adresse humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le souverain *Architecte* du monde? LE P. D.

ARCHITECTE, se dit aussi d'un Entrepreneur de bâtimens à forfait, & qui les doit rendre parfaits, & la clef à la main.

ARCHITECTE, au figuré signifie, Qui a bâti; qui est l'auteur. Etre l'*architecte* de sa fortune.

On dit aussi ironiquement, C'est un grand *architecte* de fourbes, en parlant d'un trompeur.

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Ce mot est Grec, & signifie la description des bâtimens, des temples, des arcs de triomphe, des theatres, des pyramides, des obelisques, des bains, des aqueducs, des ports, des machines de guerre anciennes. Palladio, Pietro, Bellori & Sandrat de Nuremberg ont traité de l'*Architectonographie*.

ARCHITECTURE. s. f. L'art de bien bâtir. On divise l'*Architecture* en l'*Architecture civile*, *Architecture militaire*, & *Architecture navale*. L'*Architecture civile*, est la science de bâtir pour la necessité, & la commodité des particuliers, ou pour l'ornement des villes. L'art de bâtir est un des premiers arts que les hommes ayent mis en pratique. La necessité de se mettre à couvert des injures de l'air, a d'abord fait inventer une *Architecture* grossiere. Cette science dût son accroissement à la commodité, & le luxe la porta jusqu'à la magnificence. Les Romains apprirent des Grecs l'excellence de l'*Architecture*. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de recommandable que leur solidité, & leur grandeur, parcequ'ils ne connoissoient que l'Ordre Toscan, qui est le plus rustique, & le plus grossier. Mais la bonne *Architecture* se trouva dans un état florissant sous Auguste. La magnificence de ce Prince fit éclater tout ce que cet art a de plus excellent; & il fit élever un grand nombre de beaux édifices dans tous les lieux de son Empire. Tibere n'eut pas le même goût, & negligea fort la culture des beaux arts. Neron parmi la foule effroyable de ses vices eut une grande passion pour les bâtimens: mais le luxe, & la dissolution y eurent plus de part qu'une veritable magnificence. Apollodore excella dans l'*Architecture* sous Trajan, & merita la faveur de cet Empereur. Ce fut lui qui éleva la fameuse colonne de Trajan, qui subsiste encore aujourd'hui. Dans la suite l'*Architecture* dechut beaucoup de la perfection où on l'avoit vuë. Les soins, & la magnificence d'Alexandre Severe la soutinrent quelque temps: mais elle suivit la decadence de l'Empire Romain. Les ravages des Visigots dans le V. siecle abolirent les plus beaux monumens de l'antiquité. Dans les siecles suivans l'*Architecture* devint si grossiere, que l'on n'avoit aucune intelligence du Dessein, qui en fait toute la beauté. On ne penſoit qu'à faire de solides bâtimens. Charlemagne n'oublia rien pour relever l'*Architecture*. Les François s'employerent à cet art avec un succés extraordinaire, auſſitôt qué H. Capet fut monté ſur le trône. Son fils Robert le cultiva de même; & enfin autant que l'ancienne *Architecture* Gothique fut pesante, & grossiere, autant la moderne passa dans un excés de delicatesse. Les Architectes du XIII. ou XIV. siecle

Digitized by Google

qui avoient quelque connoiſſance de la Sculpture, ſembloient ne faire conſiſter la perfection que dans la delicateſſe, & la multitude des ornemens, qu'ils entaſſoient avec beaucoup d'artifice, & de ſoin, quoique ſouvent d'une maniere fort capricieuſe, FEL. L'*Architecture antique* eſt la plus excellente par l'harmonie de ſes proportions, par le bon goût, & la grandeur de maniere, & par la richeſſe de ſes ornemens; elle a ſubſiſté chez les Romains juſqu'à la decadence de l'Empire, & elle a ſuccedé à la Gothique moderne depuis le ſiecle paſſé. On vit renaître en Italie l'*Architecture* Greque, & Romaine, & l'on reconnut bientôt combien l'*Architecture antique* eſt au deſſus de l'*Architecture* tant ancienne que moderne. Or c'eſt cette *Architecture antique* qui eſt aujourd'hui en uſage, & qui a été retablie dans le XVI. ſiecle. L'*Architecture* qu'on appelle *ancienne*, eſt differente de l'*antique*; c'eſt la *Greque moderne*. Les bâtimens faits ſur cette *Architecture ancienne*, ſi commune encore aujourd'hui en Orient, ſont de mauvais goût, peſans, & mal éclairez. Cette *Architecture* a été inventée ſous les Empereurs Grecs. Au reſte Vitruve donne bien plus d'étenduë à l'*Architecture*: car il la diviſe en trois parties. La premiere eſt l'*Edification*, qui eſt l'art de bâtir mentionné ci-deſſus. La ſeconde eſt la *Gnomonique*, qui eſt l'art de repreſenter les ſpheres, & les mouvemens celeſtes par les inſtrumens, comme aſtrolabes, & horloges. Et la troiſiéme eſt la *Mechanique*, qui traitte des machines, & de l'augmentation des forces mouvantes, comme grues, pompes, & de preſque tous les outils des Artiſans.

ARCHITECTURE, ſe dit auſſi de la maniere de bâtir, & des ornemens qu'on y employe. On diſtingue cinq Ordres d'*Architecture*; le Toſcan, le Dotique, l'Ionique, le Corinthien, le Compoſé ou le Compoſite. Le Toſcan & le Compoſite ſont des Ordres Latins: les autres ſont Grecs. Voyez chacun de ces mots dans ſon ordre. Philibert de Lorme y a voulu ajoûter le François; mais il n'a pas été ſuivi. L'*Architecture Gothique* moderne eſt une *Architecture* ſolide, groſſiere, ſans bon goût dans ſes ornemens chimeriques. Mais elle étoit encore bien moins maſſive que la Gothique ancienne qui a regné depuis le V. ſiecle juſqu'au XIII. Les Goths l'ont apportée du Nord, & l'ont introduite dans le reſte de l'Europe. La plupart de nos Egliſes Cathedrales ſont bâties ſelon l'*ordre Gothique moderne*. Voyez GOTHIQUE. L'*Architecture Moriſque* avoit auſſi peu de deſſein que la *Gothique*. Il reſte encore quelques-uns de ces ſortes d'édifices en Eſpagne, que les Mores y ont conſtruits pendant qu'ils en étoient les maîtres. Il ne nous eſt point reſté d'Auteurs Grecs qui ayent écrit de l'*Architecture*. Entre les Latins, Pline le jeune eſt l'Ecrivain qui a le mieux parlé de l'*Architecture*, & il fait paroître aſſez de connoiſſance dans cet art. On n'a que le ſeul Vitruve qui ait laiſſé des preceptes d'*Architecture*; quoique Vegece rapporte que de ſon temps on comptoit juſqu'à 700. Architectes à Rome. Vitruve qui vivoit ſous Auguſte, a été commenté par Philander & Daniel Barbaro, & traduit en pluſieurs langues, & ſur tout en François par Mr. Perrault Medecin. Les modernes font Leon Baptiſte Albert, Serlio, du Cerceau, André Palladio, Cataneo, Vignole, Vincenzo, Scamozzi, Philibert de Lorme, Bulan, Blondel, Daviler & pluſieurs autres moins fameux, rapportez dans l'*Architecture* de Savot. Le Sr. Chantelou a fait le parallele de l'*Architecture* antique avec la moderne. Errard, Marolois, de Villefritac, & pluſieurs autres ont écrit de l'*Architecture* militaire.

On le dit auſſi de la partie d'un bâtiment qui eſt excellente, & quelquefois de tout l'ouvrage. La fontaine de Saint Innocent à Paris eſt un beau morceau d'*Architecture*. Le frontiſpice du Louvre eſt un rare morceau d'*Architecture*.

L'ARCHITECTURE *navale*, eſt l'art de conſtruire des vaiſſeaux, ou des galeres, des ports, des moles &c. Dacier a écrit de l'*Architecture* navale; ſon livre in quarto eſt imprimé à Paris en 1677.

L'ARCHITECTURE *militaire*, eſt l'art de fortifier les places, pour les mettre en ſûreté contre la violence, ou les inſultes de l'ennemi. On l'appelle communément *Fortification*.

On appelle *Architecture en perſpective*, celle dont les membres ſont de differens modules, & meſures; & diminuent par proportion d'éloignement, pour rendre l'objet plus long à la vuë. On appelle *Architecture feinte*, celle qui eſt établie ſur un bâti de charpente legere, & faite de toile peinte ſur des chaſſis par tringles, enforte que les corps, les colonnes, les pilaſtres, & autres ſaillies paroiſſent de relief.

ARCHITRAVE. ſ. f. Les Architectes le font maſculin. Sommier, ou groſſe poutre qui fait la partie de l'entablement, qui poſe immediatement ſur les colonnes, ou qui eſt au deſſous de la friſe, & au deſſus du chapiteau. On l'appelle auſſi *poitrail*, ou la *maîtreſſe poutre*. C'eſt la même choſe que l'*epiſtyle* des Grecs. L'*architrave* eſt differente ſelon les divers ordres d'Architecture. Au Toſcan elle n'a qu'une bande couronnée d'un filet: deux faces au Dorique, & au Compoſite; & trois à l'Ionique, & au Corinthien. Les Architectes appellent *architrave mutilé*, celui dont la ſaillie eſt retranchée, & qui eſt araſé avec la friſe, pour recevoir une inſcription: & *architrave coupé*, celui qui eſt interrompu dans une decoration pour faciliter l'exhauſſement des croiſées; l'entablement étant d'une grande hauteur, FEL. Je ne puis me garder de rire quand j'entends nos Architectes s'enfler de ces grands mots de pilaſtres, & d'*architrave*, & que je trouve que ce ſont les chetives pieces de la porte de ma cuiſine, MONT.

Ce mot vient de *trabs*, qui ſignifie, *poutre*, parmi les Latins.

ARCHIVES. ſ. f. plur. Treſor, chambre où l'on garde les titres, & papiers d'une Maiſon, d'une Communauté. Il faut fouiller dans les *Archives* d'une telle Abbaye pour avoir les titres d'une telle fondation.

Quelques-uns le derivent du Latin *arca*, ſignifiant *coffre*; & *arca* ſuivant Iſidore, vient *quòd arceat viſum, & prohibeat*: les autres du Grec *archeion*, qui ſe trouve en la même ſignification dans Heſychius & Suidas.

ARCHIVES, ſignifie auſſi, les titres & les chartres mêmes que l'on garde dans les *Archives*. Feuilleter les *Archives*.

ARCHIVIOLE. ſ. f. Terme de Muſique, qui ſe dit d'une eſpece de claveſſin ſur lequel on a appliqué un jeu de violes par le moyen d'une roue tournante avec ſa manivelle pareille à celle des vielles. L'*archiviole* fait un bel effet pour ſoutenir les concerts d'inſtrumens.

ARCHIVISTE. ſ. m. Celui qui garde les Archives.

ARCHIVOLTE. ſ. m. Terme d'Architecture. Arc contourné. C'eſt le bandeau otné de moulures qui regne à la tête des vouſſoirs d'une arcade, & dont les extremitez portent ſur les impoſtes. Il eſt different ſelon les divers ordres d'Architecture. Il n'a qu'une ſimple face au Toſcan; deux faces couronnées au Dorique, & à l'Ionique, & les mêmes moulures que l'architrave dans le Corinthien, & le Compoſite. L'*archivolte retourné*, eſt celui dont le bandeau ne ſinit pas; mais retournant ſur l'impoſte ſe joint à un autre bandeau. L'*archivolte ruſtique*, eſt celui dont les moulures ſont interrompuës par une clef, & des boſſages ſimples, ou ruſtiques: enforte que de deux vouſſoirs l'un eſt en boſſage.

ARCHOMANIE. ſ. f. Paſſion demeſurée de commander,

Digitized by Google

mander, ou d'avoir de l'autorité. Loyſeau dit que les Romains avoient appellé ambition, le deſir immodéré de parvenir aux charges : mais que cette paſſion eſt allée en France à un tel excés que le nom d'*ambition* eſt trop doux, & qu'il eſt beſoin d'en forger un autre. C'eſt celui d'*archomanie*, qui ſignifie, *fureur d'offices*.

ARCHONTAT. ſ. m. Prononcez *Arcontat*. C'eſt la charge d'Archonte. C'eſt auſſi le temps pendant lequel un Magiſtrat d'Athenes gouvernoit.

ARCHONTE. ſ. m. Prononcez *Arconte*. Magiſtrat d'Athenes. Après que les Athéniens eurent aboli la Monarchie ils créerent des *Archontes*, ou Gouverneurs, qui étoient obligez de rendre compte de leur gouvernement. Il y en eut d'abord de perpetuels : Medon fils de Codrus fut le premier. Enſuite on reduiſit leur adminiſtration à dix ans, & puis à une année. Creon fut le premier *Archonte* annuel en la 24. Olympiade. Ciceron traduit le nom d'*Archonte* par celui de *Preteur*.

ARCHURE. ſ. f. Terme de Menuiſier, qui ſe dit des pieces de menuiſerie qui ſont au devant des meules d'un moulin, & qui quand il les faut rebattre, ſe demontent. Ces *archures* ſont auſſi garnies de leurs couverſeaux.

ARÇON. ſ. m. Terme de Sellier. C'eſt une eſpece d'*arc* compoſé de deux pieces de bois cintrées qui ſoutiennent une ſelle de cheval, & qui lui donnent ſa forme. Il y a un *arçon* de devant, & un *arçon* de derriere. Les parties de l'*arçon* de devant ſont, le pommeau, ou petite poignée de cuivre qui eſt élevée au devant de la ſelle : le garrot qui eſt la petite arcade un peu élevée au deſſus du garrot du cheval : les mammelles, ou l'endroit où aboutit le garrot ; & les pointes qui forment le bas de l'*arçon*. L'*arçon* de derriere porte le trouſſequin. Il y a des *arçons* mobiles pour les ſelles à tous chevaux, qui changent l'ouverture de la ſelle. Les *arçons* doivent être nervez & ferrez ; c'eſt-à-dire, couverts de nerfs de bœuf, reduits en filaſſe, & collez tout autour des *arçons*, & bandez avec des bandes de fer. Au deſſous des *arçons* on cloüe les contre-ſanglots pour attacher les ſangles. Le chef-d'œuvre des Selliers eſt un *arçon* à corps, qu'on faiſoit autrefois pour les Gendarmes, dont le trouſſequin alloit juſqu'au milieu du dos.

On appelle piſtolets d'*arçon*, ceux qu'on porte ordinairement à l'*arçon* de la ſelle.

On dit encore, Il portoit toûjours un tel livre à l'*arçon* de la ſelle ; pour dire, il l'avoit toûjours avec lui. Dans les Tournois & combats de lance, on dit qu'un Cavalier a fait perdre à un autre les *arçons*, qu'il lui a fait vuider les *arçons*, qu'il n'étoit pas ferme ſur les *arçons* ; pour dire, qu'on lui a fait de ſi rudes attaques, qu'on l'a ébranlé, qu'on l'a preſque renverſé ; qu'il n'étoit pas ferme à cheval.

ARÇON. Terme de Chapelier. Inſtrument fait en archet de violon, qui eſt grand de cinq ou ſix pieds, qui n'a qu'une corde, & dont on ſe ſert pour arçonner la laine.

ARÇONNER. v. act. Terme de Chapelier. Faire voler la laine avec l'arçon, pour la mettre en état de ſervir.

Ces mots viennent d'*arcus*, à cauſe que les *arçons* ſont courbez en arc. Menage après Saumaiſe.

ARCOT. ſ. m. Cuivre rouge mêlé avec la calamine, qu'on allie avec du plomb pour en faire ce qu'on appelle *potin*.

ARCTIQUE, adj. m. Terme d'Aſtronomie. C'eſt l'épithete qu'on donne au Pôle boreal, ou ſeptentrional, qui eſt élevé ſur nôtre horiſon : ainſi nommé, à cauſe des étoiles de la petite Ourſe, nommée *arctos* en Grec, dont la derniere étoile de la queuë marque le Pôle Septentrional : du moins elle n'en eſt éloignée que de deux degrez, 17. min. ainſi elle fait autour du Pôle un cercle ſi petit que les yeux ne peuvent pas s'en appercevoir.

Ce mot vient du Grec *arctos*, l'*Ourſe*.

ARCTIUM. ſ. m. Plante. Voyez BARDANE.

ARCTOPHYLAX. Voyez BOUVIER.

ARCTURUS. ſ. m. Etoile de la premiere grandeur entre les jambes de Bootes.

A R D.

ARDEMMENT. adv. Avec ardeur, avec paſſion ; avec beaucoup de chaleur, & de feu ; d'une maniere ardente & vive. Aimer *ardemment*. Combattre *ardemment*. Diſputer *ardemment* ; deſirer *ardemment*. On ne ſouhaite jamais *ardemment* ce qu'on ne ſouhaite que par raiſon, LA ROCH.

ARDENT, ENTE. adj. Il vient du verbe *ardre*, qui n'eſt plus en uſage. Qui eſt en feu ; qui échauffe beaucoup : brûlant ; allumé, enflammé. Ce feu eſt trop *ardent*. Une fournaiſe *ardente*. Une fievre *ardente*, eſt une fievre fort violente. Il faut qu'un figuier ſoit expoſé à un ſoleil fort *ardent*.

Miroir ardent, eſt un miroir concave, ſpherique, ou parabolique, de verre, ou de metal, qui ramaſſe tous les rayons du ſoleil en un point, qu'on appelle *foyer*, où la chaleur devient ſi grande qu'elle enflamme, & qu'elle brûle. On a vu de ſi bons *miroirs ardens*, qu'ils fondoient & calcinoient les metaux en deux minutes. Voyez MIROIR.

ARDENT, ſignifie auſſi, la couleur rouſſe, ou qui tire ſur la couleur de flamme. Ce poil blond eſt trop *ardent*. Je veux un jaune plus pâle, celui-là eſt trop *ardent*. Il ſe dit particulierement de certains chevaux, dont le poil tire ſur la couleur de feu. C'eſt un cheval qui a le poil *ardent*.

ARDENT, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Violent, vif, paſſionné ; vehement. Une devotion *ardente*. Un amour *ardent* de la paix. Un zéle *ardent*. Une pourſuite *ardente* : une paſſion *ardente*. Faire des vœux *ardens*. Quand l'amour devient amitié, il y demeure je ne ſçai quoi d'agreable, & d'*ardent* qui n'eſt point dans toutes les autres, M. Sc. Nos flammes chaque jour devenoient plus *ardentes*, OR. M. L'amour des gens qui font profeſſion de ſageſſe, eſt d'autant plus *ardent*, qu'il ne ſe diſſipe par aucunes marques exterieures, VILL.

Combien de ſoi ſenſible à ſes ardens *deſirs,*
M'eſt-il en ta preſence échapé de ſoupirs? RAC.

ARDENT, ſignifie quelquefois ſimplement, Inquiet ; impatient ; animé ; allumé : qui a beaucoup de feu. C'eſt un eſprit *ardent* ; une humeur *ardente*. Origene avoit une imagination vive & *ardente*, LE P. D. La lenteur impatiente les gens qui ſont un peu *ardens*, LE CL. Le ſtile de l'Hiſtorien doit être moins *ardent*, & plus temperé que celui de l'Orateur, VAL. Ariſtophane étoit naturellement bilieux, & *ardent*, LE FEVRE.

ARDENT, ſignifie auſſi, Actif, âpre ; qui ſe porte à quelque choſe avec chaleur, avec vehemence, ou avec affection. Valentinien étoit naturellement inquiet, & ardent ; & alloit à ſes fins ſans beaucoup de menagemens, FL. On m'a toûjours vu fort *ardent* à vous louër, & à vous ſervir, RACAN. Ce Procureur eſt trop *ardent* : c'eſt-à-dire, trop âpre, trop avide. On dit de même ; un courage *ardent*. Etre *ardent* à la diſpute, à la chaſſe, ou à l'étude. Etre *ardent* dans le combat.

ARDENT, ſe dit des Animaux dans le même ſens. Ce chien eſt trop *ardent* : voilà un cheval bien *ardent*. En termes de marine on appelle un *vaiſſeau ardent*, un vaiſſeau qui s'approche trop du vent.

Digitized by Google

ARDENT, en termes de Blason, se dit d'un charbon allumé.

ARDENT. s. m. est un certain meteore, ou feu follet, formé de quelques exhalaisons grasses, qui s'élevent & s'enflamment dans les lieux marécageux. Les paisans disent que ce sont des enfans morts-nez, ou des faux monnoyeurs, & en conçoivent des terreurs paniques & ridicules. On les appelle en divers lieux, *Fuyrolles*, *Flammeroles*, *Flambarts*, ou *Follets*. Les Anciens, quand ils en voyoient deux ensemble, les appelloient *Castor & Pollux*, & ils les tenoient pour un heureux presage. Quand il n'en paroissoit qu'un, ils le nommoient *Helene*, & le presage en étoit funeste, selon le temoignage de Pline.

On a appellé aussi *Ardens*, certains malades d'une fievre ardente, qu'on nomma aussi *Feu sacré*. C'étoit une espece d'heresipele. Ils ont donné lieu autrefois au miracle de Sainte Genevieve des *Ardens*, qui se fit sous Louis VII. vers l'an 1130. au lieu où est bâtie son Eglise proche Nôtre Dame à Paris.

ARDENT, ENTE. Ce mot se dit quelquefois de certaines chapelles où l'on brûle de l'huile, ou de la cire. Une chapelle *ardente*.

ARDENT, ENTE. Ce mot se dit encore d'une chambre de Justice pour juger de certains criminels, & signifie, Qui condamne au feu. Etablir une Chambre *ardente*.

ARDEUR. s. f. Grande chaleur. On devient sage à mesure que l'*ardeur* du sang se rallentit, LE P. LAMY. L'*ardeur* du feu est plus vive en hiver qu'en été. Les *ardeurs* du soleil sous la Ligne sont temperées par la fraicheur de la nuit. L'*ardeur* de la fievre diminuë. On dit aussi, *Ardeur* d'urine, quand on sent de la cuisson en urinant.

ARDEUR, se dit figurément en Morale, & signifie, Passion; feu; vivacité, activité; chaleur, emportement, fougue. Philippe brûloit d'une *ardeur* immoderée de se faire un grand nom, TOUR. L'âge ralentit cette *ardeur* qui fait les conquerans, BREB. Moderez un peu cette *ardeur* qui vous dompte, ID. Je ne puis souffrir ces languissans éternels qui en veulent à toutes les femmes avec une égale *ardeur*, M. Sc. Pendant que Sophocle tonne, & foudroye, son *ardeur* souvent vient mal à-propos à s'éteindre, BOI. Il a beaucoup d'*ardeur* pour les belles connoissances, ABL. Avoir trop d'*ardeur* pour le jeu. Aimer ses amis avec beaucoup d'*ardeur*. Marquer une extrême *ardeur* pour ses interêts. Mon *ardeur* me tient lieu de merite, SAR. Son esprit n'a pas assez d'*ardeur* pour s'appliquer à la Poëtie; c'est-à-dire, qu'il a trop peu de feu. Brebœuf pour égaler l'*ardeur* de Lucain, s'est trop enflammé lui-même, & il a surpassé la fougue de ce Poëte, ST. EVR. On dit qu'une chose est arrivée dans l'*ardeur* du combat, de la colere, de la dispute, de la jeunesse: c'est-à-dire, dans la fougue, dans la chaleur, dans l'emportement du combat &c. On ne peut nier qu'il n'y eût un peu trop d'*ardeur* & d'impetuosité dans Luther, CL. Il suit en indompté des *ardeurs* indiscretes, BREB.

ARDEUR, dans le même sens se dit de quelques animaux. Ce chien, cet oiseau a trop d'*ardeur*.

ARDEUR, chez les Poëtes pris en general signifie, Attachement; passion amoureuse.

Il m'a juré cent fois d'éternelles ardeurs, MOL.
C'est de tes jeunes yeux que mon ardeur *est née*, MAI.
Une premiere ardeur *est toûjours la plus forte*,
Le temps ne l'éteint point; la mort seule l'emporte, CORN.
Rien ne peut moderer nos ardeurs *insensées*, RAC.

Ces mots viennent du Latin *ardere*, *être en feu*.

ARDILLON. s. m. Partie pointuë d'une boucle, qui sert à arrêter les sangles, ou courroyes qu'on passe

dedans. On lui a donné son équippage complet; il n'y manque pas un *ardillon*.

Je crois que ce mot est dit comme *arguillon*, qui vient droit d'*argutus*, qui en Latin signifie, *pointu*.

ARDOISE. s. f. Pierre bleuë, & fossile, qui est tendre au sortir de la carriere, & qu'on coupe en feuilles deliées pour faire des couvertures au lieu de tuiles. On en fait aussi des tables, & d'autres ouvrages épais. Les *ardoises* d'Angers sont les plus fameuses: celles de Mesieres sont plus tendres & s'écaillent. La rousse noire est la plus commune. La latte d'*ardoise* est beaucoup plus large que celle de la tuile. L'*ardoise* cartelette est la plus petite. On la taille quelquefois en écaille pour les dômes. L'*ardoise* dure se tire des côtes de Genes: on en fait du carreau & des tables. Les beaux bâtimens sont toûjours couverts d'*ardoise*. On appelle *ardoise fine*, celle qui est mince, & *ardoise forte*, celle qui a le double d'épaisseur. Les Anciens n'ont point eu l'usage des *ardoises*, mais couvroient leurs maisons de bardeau ou d'aissi, comme on voit dans Pline. Philander dit que l'*ardoise* se coupe avec une scie dentée, & que ce mot vient *ab ardendo*, DU CANGE. Mais il y a plus d'apparence de dire qu'il est derivé du Latin *Latet Artoisum*, du nom du païs d'où il est venu d'abord.

L'Ordonnance de la ville de Paris sur la moison des *ardoises* porte, qu'on n'en fera que de deux qualitez, sçavoir de la quarrée forte qui aura onze pouces de longueur, sur six ou sept pouces de largeur, & deux lignes d'épaisseur; & de la quarrée fine qui aura douze ou treize pouces de largeur, & une ligne d'épaisseur, dont le millier fait quatre toises de couverture en lui donnant trois pouces & demi de pureau. Elle porte aussi, que la pierre dont ces *ardoises* seront faites doit être retirée de la troisiéme fonciere de chacune mine ou periere, & doit être de quartier fort & sonnant.

ARDOISIERE. s. f. Lieu d'où l'on tire l'ardoise. Les plus fameuses *ardoisieres* sont celles d'Angers.

ARDRE. v. act. Vieux mot François & hors d'usage, qui signifioit autrefois, *Brûler*. Il y a long temps qu'on fait *ardre* les Heretiques & les Sorciers. Les Anglois condamnerent la Pucelle d'Orleans à être *arse* & brûlée. Dans l'ancien coutumier de Normandie il est dit que la connoissance des *ardeurs* & malfaiteurs appartient au Bailly; c'est-à-dire, des brûleurs, & incendiaires. On s'en peut encore servir quelquefois pour rire, & dans le Burlesque, à l'exemple de Scaron qui a dit, Que le feu St. Antoine les *arde*.

Ce mot vient du Latin *ardere*.

ARDU, UE. adj. Terme dogmatique, dont on se sert quelquefois en parlant des entreprises & des questions difficiles.

Ce mot vient du Latin *arduus*, qui signifie, *difficile*. Il a vieilli; & l'on ne s'en peut servir qu'en badinant: encore n'est-il gueres en usage qu'au feminin. C'est là une question des plus *arduës*, VOIT.

A R E.

ARECA. s. m. Fruit des Indes Orientales appellé autrement *Fausel*. Voyez FAUSEL.

ARENE. s. f. Sable menu & mouvant. Il se dit particulierement des fables de la mer, des rivieres, & des grands chemins. Ecrire sur l'*arene*, se dit de ce qu'on écrit, & qui ne sera pas de durée. Bâtir sur l'*arene*, c'est bâtir imprademment sur un fond mal affûré; sur le sable mouvant. Cela se dit aussi au figuré de tous les desseins, & entreprises qui n'ont pas un fondement solide.

Ce mot vient du Latin *arena*, qui vient du verbe *arere*, *être sec*. Il n'est point en usage dans la Prose, mais seulement dans la Poëtie.

Faime

Digitized by Google

J'aime mieux un ruiſſeau, qui ſur la molle arene
Dans un pré plein de fleurs lentement ſe promene, Boi.
Tantôt l'onde brouillant l'arene,
Murmure, & fremit de courroux.

On appelle auſſi *Arenes*, les Cirques, & les Amphitheatres où ſe faiſoient les combats des Gladiateurs. En particulier l'*Arene* étoit le champ du milieu, où combattoient les Lutteurs, & les Gladiateurs. Neron obligea les Chevaliers Romains à deſcendre dans l'*arene*, Abl. C'eſt de là qu'eſt venu le proverbe Latin, *Conſilium in arena*; c'eſt-à-dire, un conſeil pris ſur le champ, & ſur le lieu du combat.

Arenes. On donne particulierement ce nom, à un Amphitheatre que les Romains bâtirent à Nîmes, & qui eſt un de ceux qui ſe ſont le mieux conſervez. Il eſt encore preſque tout entier. On y voit un château que les Goths y conſtruiſirent l'an 420, & qu'on appelle le château des *Arenes*. Antiq. de Nismes.

ARENER. v. paſſ. Terme d'Architecture. Baiſſer, s'affaiſer par trop de peſanteur. Ce plancher eſt *arené*.

AREOLE. ſ. f. C'eſt le cercle qui environne le mammelon, ou le petit bout des mammelles. Il eſt pâle & petit aux pucelles, obſcur aux femmes groſſes & aux nourrices, & noir aux vielles. En Latin *areola*, d'où vient le mot François.

AREOPAGE. ſ. m. Tribunal des Atheniens. On dit que St. Denys *Areopagite* a été un des membres de l'Areopage. On ne convient pas du temps de l'inſtitution de l'*Areopage*.

Le nom d'*Areopage* vient d'un mot Grec qui ſignifie Mars: ſoit parceque l'*Areopage* étoit ſitué dans un petit bourg où il y avoit un Temple de Mars; ſoit parceque la premiere cauſe qui y fut plaidée, fut celle de ce Dieu accuſé d'avoir tué Neptune. Cette Juſtice étoit en grande reputation chez les Grecs. Les Romains eux-mêmes en avoient une ſi haute opinion, qu'ils renvoyoient beaucoup de cauſes ambiguës à ſa deciſion. L'Hiſtoire vante en mille endroits l'integrité de ceux qui compoſoient cet auguſte, & fameux tribunal. Les Auteurs ne conviennent pas du nombre des Juges. Les uns en comptent 31; les autres 51; & d'autres juſqu'à 500. Leur ſalaire étoit égal, & payé des deniers de la Republique. On donnoit à chacun d'eux trois oboles pour une cauſe, La Guill. Les Areopagites étoient Juges perpetuels. Ils ne jugeoient que la nuit, afin d'avoir l'eſprit recueilli, & plus attentif, & qu'aucun objet de haine, ou de pitié, ne pût ſurprendre leur religion.

AREOPAGITE. ſ. m. Senateur, Juge de l'Areopage. On pretend que Solon établit les *Areopagites*.

AREOTECTONIQUE. ſ. f. Terme de Fortification. Partie de l'Architecture militaire qui regarde l'attaque, & le combat.

AREOTIQUE. ſ. m. & adj. Medicament reſolutif qui facilite la tranſpiration en ſubtilifant les humeurs, & ouvrant les pores.

Ce mot vient du Grec *araios*, *rare*.

ARER. v. n. Terme de Marine. C'eſt, Chaſſer ſur les ancres. Ce qui ſe dit d'un vaiſſeau, quand il traîne l'ancre, & que l'ancre laboure le ſable. Cela vient de ce qu'anciennement on diſoit *arer* pour labourer, du Latin *arare*.

ARESTE, ou ARETE. ſ. f. La partie dure & ſolide des poiſſons ordinaires, qui leur tient lieu d'oſſemens, & qui ſoutient leurs chairs. La Vive a une *arête* dont la piquûre eſt plus dangereuſe que celle de quelque ſerpent que ce ſoit. Il n'y a point de poiſſon ſans *arête*. Menage derive ce mot de *ariſta*, à cauſe de la reſſemblance qu'il y a entre les épis & les *arêtes* des poiſſons.

En termes de Charpenterie, on appelle du bois ſcié à vive *arête*, lorſqu'on en a ôté tout l'aubier, ou le bois

blanc qui eſt auprès de l'écorce, & que les angles de la piece ouvragée ſont de bois dur & ſolide, & bien marquez. On appelle auſſi, Vives *arêtes*, les angles vifs des pierres, & des autres corps taillez en angle. On appelle auſſi des voutes en *arête*, les voutes à ogives: les voutes d'*arête* n'ont pas ſi grande pouſſée. *Arête* de lunette, c'eſt l'angle où une lunette ſe croiſe avec un berceau. L'*arête* d'une enclume, eſt le bord d'une enclume. L'*arête* d'une épée, eſt l'élevation qui regne le long de quelques lames d'épée.

Areste, eſt auſſi un terme d'Orfevre; & c'eſt la partie de la cuillier, élevée ſur le cuilleron.

Areste, ſe dit encore des plats & des aſſiettes; & c'eſt l'extremité du bord du plat, & de l'aſſiette du côté du fond.

Arestes, en termes de Manege ce ſont des galles, & tumeurs qui viennent ſur les nerfs des jambes de derriere d'un cheval, entre le jarret, & le paturon. On appelle auſſi *arêtes*, les queuës des chevaux degarnies de poil, qu'on appelle, *queuës de rat*.

ARESTIER, ou ARETIER. ſ. m. Terme de Charpenterie. C'eſt une piece de bois qui forme l'arête, ou l'angle des couvertures qui ſont en croupe, ou en pavillon. On appelle *arêtiers* les enduits de plâtre, ou de mortier, qu'ils mettent ſur la couverture d'un pavillon aux endroits où ſont les *arêtiers*.

A R G.

ARGANEAU. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un gros anneau de fer où l'on attache des manœuvres, & des cordages. Il y a des *arganeaux* aux platbords, aux batteries, aux ancres, &c.

ARGEMONE. ſ. f. C'eſt un nom que les Auteurs modernes ont donné à pluſieurs eſpeces de pavot. Mr. Tournefort s'en ſert pour exprimer une plante d'un autre genre, qu'il appelle *argemone Mexicana*. Elle pouſſe une tige à la hauteur de plus d'un demi-pied, parſemée d'épines fort petites. Ses feuilles qui ſortent les premieres ſont oblongues & étroites: mais celles qui les ſuivent, de même que celles qui embraſſent la tige, ſont longues, decoupées comme celles du pavot cornu, molles, armées en leurs bords de pointes jaunâtres, vertes par deſſus, excepté les nerfs qui ſont blanchâtres, & ſur leſquels il ſemble qu'on ait fait tomber de la farine, blanches en deſſous, & garnies tout le long des nerfs de petites épines. Sa fleur eſt jaune, compoſée de pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe, d'une odeur approchante de celle de la grande chelidoine. Il lui ſuccede un fruit oblong, épineux, compoſé de ſix côtes, renfermant des ſemences preſque rondes, noires. Sa racine eſt oblongue, menuë, fibreuſe.

ARGENT. ſ. m. Metal blanc qui tient le ſecond rang entre les metaux; c'eſt le plus dur & le plus precieux après l'or. L'*argent* au ſortir des mines s'affine avec le mercure. A en juger par les anciennes monnoyes on gardoit autrefois en France une proportion du 10. entre l'or & l'*argent*. Comme cette proportion ne peut pas toûjours être la même, il eſt certain que dans les meilleurs temps elle a été depuis 11. juſqu'à 13. c'eſt-à-dire, que 11. ou 12. ou 13. marcs d'*argent* payoient un marc d'or. Aujourd'hui on ne garde qu'une proportion de 15. ou 15. & un quart: c'eſt la plus grande difference. Par Edit de 1701. le *marc d'argent* eſt fixé à 32. l. Chaque barre d'*argent* eſt de 66. marcs. L'*argent* fin eſt au titre de 12. deniers, chacun de 24. grains. Les Orfevres par l'Ordonnance ne peuvent travailler d'*argent* qu'au titre d'onze deniers, douze grains; & en ouvrages moulez, ils ont quatre grains de remede pour marc. Cet *argent* ainſi travaillé s'appelle *Argent le Roi*, qui eſt de 12. grains, ou d'une

Digitized by Google

maille, ou obole moindre que l'*argent* fin, qui eſt à 12. deniers. Les gros tournois de St. Louis étoient à 12. deniers d'*argent le Roi*. L'*argent* d'Allemagne eſt de plus bas alloi que celui de France.

Argent trait, eſt de l'*argent* paſſé par la filiere, dont on fait des cordons d'*argent*. *Argent mat*, eſt celui qui n'eſt pas poli, ou bruni. Il y a auſſi *argent* filé, *argent* tiſſu, *argent* en feuille, *argent* battu, *argent* en maſſe ou en billon, *argent* en coquille pour peindre & argenter; *argent* mis en pâte, par l'eau de depart, pour argenter, &c.

Argent de couppelle, c'eſt l'*argent* le plus fin qui a paſſé par la couppelle, ou l'épreuve du feu. Voyez COUPPELLE. L'*argent bas*, eſt celui qui n'eſt pas au titre requis, ou fixé par les Ordonnances. On éprouve l'*argent* à la languette, avant que de le contremarquer du poinçon de la ville. Cette épreuve ſe fait par le feu ſur le petit morceau de l'ouvrage qu'on appelle *languette*, qu'on y a laiſſé exprès, & qui eſt hors d'œuvre.

ARGENT, ſignifie auſſi, tout metal monnoyé ſervant au trafic, & à faire des payemens. A Amſterdam, à Hambourg, & en quelques autres villes de commerce on met une grande difference entre l'*argent* courant, qui eſt la monnoye courante de chaque païs, & l'*argent de banque*. L'*argent de banque* à Amſterdam vaut cinq ou ſix pour cent plus que l'*argent* courant. C'eſt ce qu'on appelle *agio*. Voyez BANQUE. Les Banquiers ont tout leur bien en *argent*, & à interêt. On eſt comptable quand on a manié l'*argent* du Roi; pour dire, les deniers du Roi. Cette dot a été payée *argent* bas, ou *argent* ſec; c'eſt-à-dire, *argent* comptant & en bonne monnoye. On dit auſſi de tous les meubles & effets qui ne portent point de profit, ni de revenu, que c'eſt de l'*argent* mort: & on appelle *argent* mignon, celui qui eſt ſuperflu, & qui n'eſt point deſtiné à la depenſe; mais qu'on reſerve pour ſes plaiſirs. Autrefois chacun gardoit ſon *argent* en maſſe, & ne le faiſoit convertir en monnoye que ſelon le beſoin: c'eſt pourquoi juſqu'au regne de Philippe le Bel, rien n'eſt plus frequent que les amendes de livres, ou de marcs d'or, ou d'*argent*.

On appelle plus particulierement *argent*, ou *argent* blanc, la monnoye qui eſt faite effectivement d'*argent*. Il a fait ce payement tout en *argent*; c'eſt-à-dire, il n'y avoit que des écus blancs.

ARGENT, s'employe communément pour ſignifier, la monnoye; les eſpeces d'or & d'*argent*. Les facultez & le bien des particuliers; & en general, les biens, & les richeſſes. Il y a des gens à qui l'*argent* tient lieu de tout: c'eſt leur idole, BELL. L'*argent* eſt le ſeul Dieu que cet homme revere, MOL. On prefere aujourd'hui l'*argent* à la vertu, OE.M. La plupart des femmes aiment encore plus l'*argent* que leurs Amans, BELL. Eſt-il quelque talent que l'*argent* ne lui donne? BOI. pour dire, manque-t-on d'eſprit, de ſçavoir, de nobleſſe, quand on a beaucoup de bien? Aime-t-on ſans *argent*? Rien n'eſt plus froid qu'un amour indigent, ST. EVR.

L'argent, l'argent, *dit-on*; *ſans lui tout eſt ſterile*:
La vertu ſans l'argent eſt un meuble inutile.
L'argent *en bonnête homme érige un ſcelerat.*
L'argent *ſeul au Palais peut faire un Magiſtrat*, BOI.

On appelle un homme à *argent*, ou âpre à l'*argent*, un avare & un homme ſujet à ſe laiſſer corrompre par *argent*. On lui a donné un piece d'*argent*; pour dire, On l'a contenté de peu de choſe. On dit, qu'un homme fait tout à graiſſe d'*argent*; pour dire, qu'il achete les choſes plus qu'elles ne valent. On appelle de l'*argent* de barre, une marchandiſe de bon debit, dont on fait de l'*argent* quand on veut. On appelle un bourreau d'*argent*, un mauvais menager, qui prodigue, & jette l'*argent* à poignées. On dit, qu'un homme eſt tout couſu d'*argent*; pour dire, qu'il eſt fort riche. Faire de l'*argent*; c'eſt vendre quelque choſe pour avoir de l'*argent*. Il fait *argent* de tout: c'eſt-à-dire, il fait ſon profit de tout.

ARGENT, ſe dit quelquefois de la couleur blanche & éclatante; mais c'eſt ſeulement en Poëſie. Ainſi les Poëtes diſent, que la lune paroît ſur un char d'*argent*; qu'un clair ruiſſeau eſt de l'*argent* liquide; qu'il roule ſes flots d'*argent* ſur les cailloux. Les Muſes ont quitté les fleurs de leur montagne, & l'*argent* de leur onde, MAI. Quelquefois ils employent ce mot d'*argent* abſolument pour ſignifier une eau belle, claire, & nette. Le verd tapis des prez, & l'*argent* des fontaines, LA FON.

Elles conduiſent leur argent,
Sur un lit d'arenes dorées, GOD.

L'ARGENT, en termes de Blaſon, ſignifie le blanc, & ſe repreſente par un Ecu tout uni ſans aucunes hachûres. Il eſt le ſymbole de la juſtice, de la pureté, de l'innocence, de la chaſteté, de l'humilité, de la beauté, de la victoire, de la felicité, &c. Il portoit d'*argent* à trois pals de gueules.

L'ARGENT, en termes de Chymie, s'appelle *lune*, & ſouffre diverſes preparations. On tire une teinture d'*argent* ou de *lune*, quand on le fait diſſoudre dans de l'eſprit de nitre, & qu'on verſe cette diſſolution dans un autre vaiſſeau, où l'on a mis de l'eau ſalée. Par ce moyen l'*argent* ſe precipite auſſitôt en poudre très-blanche, qu'on lave pluſieurs fois avec de l'eau de fontaine. On met cette poudre dans un matras; on verſe deſſus du ſel volatil d'urine, & de l'eſprit de vin rectifié; on laiſſe digerer cette matiere à quelque chaleur douce l'eſpace de quinze jours, pendant leſquels l'eſprit de vin ſe colore d'un beau bleu celeſte. On le convertit encore en criſtaux, qu'on appelle *Vitriol de lune*, par le même eſprit de nitre. La *lune cauſtique*, autrement *pierre infernale*, eſt de l'*argent* diſſous en eau forte, qu'on laiſſe criſtaliſer.

ARGENT, ſe dit proverbialement en ces phraſes. *Argent* comptant porte medecine. Ses promeſſes ne ſont pas de l'*argent*. Jouër bon jeu bon *argent*; pour dire, ſerieuſement & loyalement. On dit d'un homme credule, qu'il prend tout ce qu'on lui dit pour *argent* comptant. On dit, que le terme vaut l'*argent*, quand on menace d'une choſe qui ne doit arriver de long temps. On dit, c'eſt de l'*argent* en barre; pour dire, que ce que l'on donne eſt ſûr, & vaut autant que de l'*argent*. On dit, qu'un homme veut avoir le drap & l'*argent*; pour dire, que c'eſt un arabe, qui veut profiter de deux côtez. On dit des gens en faveur, qu'ils peuvent bien ſe divertir, qu'ils ont le temps & l'*argent*. On dit auſſi, que l'*argent* eſt le nerf de la guerre. Point d'*argent*, point de Suiſſes; pour dire, qu'on ne donne rien pour rien. Qui a de l'*argent* a des pirouëttes. On dit auſſi pour louër quelcun, qu'il vaut beaucoup d'*argent*, qu'il vaut trop d'*argent*; qu'une prend point d'*argent* de tout ce qu'il dit; pour dire, qu'il dit facilement & agreablement toutes choſes. On dit au jeu, *Argent* ſous corde; pour dire, Jouër *argent* comptant: ce qui vient de ce que, quand on joué à la paume, les joüeurs mettent ordinairement l'*argent* qu'ils jouënt, ſous la corde du jeu de paume. Tout cela eſt bel & bon, mais l'*argent* vaut mieux. On dit, il eſt chargé d'*argent*, comme un crapaud de plumes. On dit auſſi, qu'un homme met du bon *argent* avec du mauvais, lorſqu'il fait bien des frais pour plaider contre un inſolvable.

ARGENT-VIF. Voyez MERCURE, c'eſt la même choſe.

Ce mot vient du Latin *argentum*; du Grec *argyros*.

ARGEN-

Digitized by Google

ARGENTER. v. act. Colorer, ou couvrir d'argent ; appliquer des feuilles d'argent. Il a fait *argenter* la bordure de ses tableaux, son miroir, sa table ; pour dire, qu'on les a couverts de feuilles, ou de lames d'argent.

ARGENTÉ, ÉE. part. pass. & adj. Qui est couvert d'argent.

ARGENTÉ, ÉE. adj. Qui est de la couleur de l'argent, ou qui est d'une couleur approchante. Rivieres, lotiez Dieu qui preside à vos flots *argentez*. GOD. Ce mot n'est gueres en usage que parmi les Poëtes.

ARGENTERIE. s. f. Vaisselle, ou ustenciles d'argent. Il y a chez le Roi la grosse *argenterie*, qui consiste en cuvettes, foyers, &c. & la petite *argenterie*, qui consiste en chandeliers, coupes, &c.

On appelle dans les Parroisses l'*argenterie*, la croix, le benitier, & les chandeliers d'argent qu'on porte aux enterremens. Il a fallu payer six écus pour avoir l'*argenterie* de la Parroisse.

L'ARGENTERIE, chez le Roi, est un fonds qu'on fait tous les ans pour quelques depenses extraordinaires ; comme pour les habits des balets, & autres fêtes. Il y a deux Controlleurs, & deux Tresoriers qu'on appelle Officiers de l'*argenterie*. A l'égard de la vaisselle d'argent, elle est à la charge du Garde-meuble.

ARGENTEUX, EUSE. adj. Se dit des gens accommodez, & qui ont de l'argent comptant. Il est peu en usage, si ce n'est parmi le petit peuple.

ARGENTIER. s. m. Officier d'un Prince, ou d'un Seigneur qui reçoit l'argent du Tresorier pour le donner au Maître d'Hôtel, & fournir aux menuës depenses de la maison. Loyseau remarque que les grands Seigneurs ne peuvent avoir de Tresorier à la rigueur, parceque ce mot emporte une charge publique ; & que par consequent ils devroient appeller leurs Tresoriers simplement *Argentiers* : comme on appelloit à Rome *Argentarii* ceux qui manioient l'argent des particuliers. Aussi beaucoup de Seigneurs n'ont qu'un *Argentier*, & point de Tresorier.

ARGENTIER, chez le Roi, est celui qui manie les deniers destinez pour les habits de la personne du Roi, & pour les ornemens de sa chambre, ou garderobbe, qu'on appelle plus ordinairement, *Tresorier de l'argenterie*.

En plusieurs lieux, & entre autres à Caen, les Orfevres sont appellez *Argentiers*. Les Latins appelloient *Argentarii*, les Receveurs du revenu des plus riches familles de Rome. Ils nommoient encore ainsi les Banquiers ; & même dans les vieux titres on donne ce nom aux Changeurs.

ARGENTIN, INE. adj. Qui a le son clair & aigu, comme s'il étoit d'argent. Une voix *argentine*. Ce timbre a un son *argentin*.

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines,
Appelloient à grand bruit les Chantres à Matines, BOI.

Il se prend aussi, sur tout en Poësie, pour quelque chose de blanc, & d'approchant de la couleur de l'argent. Source *argentine*. GOD.

ARGENTINE. s. f. Plante qui pousse de sa racine des feuilles semblables à celles de l'aigremoine, dentelées en leurs bords, unies & vertes par dessus, garnies par dessous de petits poils blancs argentins. Il naît entre ces feuilles d'autres feuilles fort petites, de la même figure. Elle jette aussi de sa racine de petites tiges qui se repandent sur la terre, & qui y prennent racine, par le moyen desquelles elle se multiplie extrêmement, comme le fraisier. Ses fleurs sont assez grandes, composées chacune de cinq feuilles arondies, jaunes, disposées en rose, tout-à-fait semblables à celles de la quintefeuille. Il leur succede un fruit presque rond, composé de plusieurs semences ramassées en maniere de tête. Sa racine est longue & menuë. En Latin *argemina*. Mr. Tournefort en fait une espece de pentaphylloides, & l'appelle, *Pentaphylloides argenteum alatum, seu potentilla*. L'*argentine* est très-bonne pour le flux de sang, pour les fleurs blanches, & pour le cours de ventre : on la prend dans les bouillons & dans les ptisanes. Ce nom lui a été donné à cause de l'éclat argentin de ses feuilles. On l'appelle aussi, *herbe aux oyes*, parceque les oyes se plaisent à en manger.

ARGILLE. s. f. Terre à Potier qui est grasse & gluante ; ordinairement grise, & quelquefois rougeâtre. On en fait les tuiles, les briques, & les vaisseaux de terre. Elle est autrement appellée *terre glaise*, ou *terre grasse*. La nature n'a point formé Demosthene, ni Homere d'une *argille* plus fine, & mieux preparée que nos Orateurs, & nos Poëtes modernes, FONT. Cette pensée est folle, & c'est comme si l'*argille s'élevoit contre le Potier*, PORT-R. La statuë que Nabuchodonosor vit en songe avoit la tête d'or, & les pieds d'*argille*.

Ce mot vient du Latin *argilla*, du Grec *argilos*.

ARGILLEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'argille. Les terres *argilleuses* sont les meilleures pour faire des fortifications de terre ; elles ne s'éboulent point. Un champ *argilleux* n'est pas propre pour les grains.

ARGO. s. m. Le navire des Argonautes ; ainsi appellé de l'Architecte Argus, qui le bâtit par l'ordre de Jason.

ARGONAUTES. s. m. Nom des 52. ou 54. Heros qui s'embarquerent dans le navire Argo avec Jason, pour aller à Colchos conquerir la Toison d'or. Hercule, Thesée, Castor, Orphée, &c. étoient du nombre des *Argonautes*.

ARGOT. Voyez ERGOT.

ARGOT, est le nom que les gueux donnent au langage, ou au jargon dont ils se servent, & qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. *Brider la lourde sans tournante*, c'est dans le langage des gueux, Ouvrir une porte sans clef.

ARGOTER. v. act. Terme de Jardinage. C'est, Couper une branche à un, ou deux yeux au dessus de sa mere-branche.

ARGOULET. s. m. Arquebusier, Carabin. Mezerai l'employe pour *Chevau-leger*.

Quelques-uns derivent ce mot de *Argolicus*, parcequ'autrefois c'étoit de la Grece que venoit cette sorte de milice.

On dit aussi par raillerie, qu'un homme n'est qu'un chetif *Argoulet*, un pauvre *Argoulet* ; pour dire, que c'est un homme de neant.

ARGOUSIN, ou ARGOUZIN. s. m. Terme de Marine. Sergent de galere, Officier qui a soin de faire ôter, ou de faire remettre les chaînes aux Forçats selon les occasions ; qui prend garde qu'ils ne s'évadent, & qui mene faire aiguade ceux qui servent volontairement dans les galeres. Un *Argousin* gagne 8. ou 9. sous par jour, ayant outre cela portion comme un Galerien.

ARGUE. s. f. Terme de Tireur d'or. C'est une machine qui est faite en forme de cabestan. C'est un gros arbre percé de quatre leviers que font tourner huit hommes, & au bout de la corde qui l'entoure est une grosse tenaille qui tient le lingot d'or, d'argent, ou de cuivre, qu'on fait passer par differens pertuis de la filiere pour le degrosser, & le rendre plus menu. On fait passer le lingot qu'on tire à l'*argue* par plus de cinquante-trois trous, qu'on nomme des *rats*.

Ce mot vient par corruption du Grec *ergon*, *opus*, parceque l'invention & la machine nous ont été apportées de Grece.

Digitized by Google

On appelle auſſi *argue*, un certain lieu de Paris où l'on tire, & où l'on dégroſſe l'or & l'argent pour les Orfevres, & les Tireurs d'or.

ARGUER. v. act. Trouver à redire, contredire, reprendre, pointiller. Cette vieille *arguë* tout le monde. Il eſt de peu d'uſage. On dit au Palais, *Arguër* une piece de faux.

ARGUMENT. ſ. m. Terme de Philoſophie. C'eſt un raiſonnement qu'on fait en poſant certains principes dont on tire des conſequences. Les Logiciens diviſent leurs *argumens* en ſyllogiſmes, enthymêmes, inductions, &c. *Argument* demonſtratif, ou convaincant. *Argument* ſophiſtique, ou captieux. Un *argument* en forme, eſt un ſyllogiſme fait ſelon les regles de la Logique. Ariſtote dit que l'enthyméme eſt l'*argument* de la Rhetorique, comme le ſyllogiſme eſt celui de la Logique. On dit, Faire, propoſer, pouſſer, refoudre un *argument*, ABL. Se demêler d'un *argument*.

Dans une plus étroite ſignification on le dit des indices, des conjectures, des preſomptions, & des preuves en general. On a tiré de ſa fuite un *argument* qu'il étoit coupable.

ARGUMENT, ſignifie auſſi, le fondement, le ſujet, l'abregé d'une Hiſtoire, d'une Comedie, d'un chapitre. On a aboli l'uſage des Prologues, qui contenoient l'*argument* de la Comedie.

ARGUMENTANT. adj. m. Celui qui diſpute, & fait des argumens contre quelcun qui ſoutient quelque theſe publiquement.

ARGUMENTATEUR. ſ. m. Qui a coutume de faire les argumens. C'eſt un ſubtil *argumentateur* ſur toutes choſes. C'eſt un *argumentateur* continuel. Cela ſe dit dans un mauvais ſens.

ARGUMENTATION. ſ. f. Action de celui qui argumente, & la maniere de faire des argumens. Pendant ſon *argumentation* contre un tel, il ne mit en avant aucun principe certain. L'*argumentation* eſt une choſe plus difficile qu'on ne penſe. On ſe ſert rarement de ce mot.

ARGUMENTER. v. act. Faire des argumens; inferer une choſe d'une autre; en tirer des conſequences. Il *argumenta* contre pluſieurs points de la Theſe. Quoiqu'un homme ſe taiſe, on ne peut pas *argumenter* de là qu'il n'a point d'eſprit. On ne doit pas *argumenter* de la poſſibilité à l'effet. Voici comme j'*argumente*; pour dire, comme je raiſonne. Servez vous rarement de ce mot.

ARGUTIE. ſ. f. Petite ſubtilité d'eſprit; un argument ſophiſtique, & pointilleux. On ne convainc perſonne par ces ſortes d'*arguties*, & de ſubtilitez. On s'en ſert rarement.

Tous ces mots viennent du verbe Latin *arguere*, *reprendre*, *remontrer*.

ARGUS. ſ. m. Nom propre d'un homme fabuleux qu'on dit avoir eu cent yeux, à qui Jupiter commit la garde de la vache Io; Mercure le tua, & Junon en tranſporta les yeux ſur la queuë du paon.

En Mythologie, on dit qu'il ſignifie la ſphere des cieux, qui a un nombre infini d'yeux, ou d'étoiles, & que Mercure eſt le ſoleil qui les fait diſparoître par ſa lumiere. Ce mot eſt venu en uſage dans la langue, pour ſignifier un homme prudent & clairvoyant, qui voit de loin des yeux du corps, & qui prevoit toutes les choſes des yeux de l'eſprit. On a dit de la jalouſie, *Argus* toûjours veillant avec cent yeux ouverts.

A R I.

ARIADNE. Nom que les Aſtronomes donnent à une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt dans la Couronne Septentrionale.

ARIDE. adj. m. & f. Sec, maigre, ou ſterile. Il y a long temps qu'il n'a plu, la terre eſt *aride*. Cette contrée eſt *aride*, & infertile.

ARIDE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles; & ſignifie, Sterile, qui ne produit rien; qui n'a rien d'agreable, & de fleuri; qui a l'imagination froide, & peu feconde. Eſprit *aride*; imagination *aride*; un ſujet *aride*; pour dire, ſterile. Les eſprits trop juſtes, & trop delicats, ſont ſouvent *arides*, & languiſſans, OE. M. La grandeur d'ame ne conſiſte point à voir les maux d'autrui d'un œil ſec & *aride*, DAC. Avoir un ſtile *aride*, & affecté, BOI. Un Hiſtorien ſec & *aride* ne repreſente que la carcaſſe des choſes, & ne les dit qu'à demi, LE P. L.

ARIDITE'. ſ. f. Secheresſe, ſterilité. Il ſe dit au propre, & au figuré, tant des terres, que des eſprits, & des matieres. L'*aridité* des terres; L'*aridité* d'un ſujet; l'*aridité* de l'imagination.

ARIDITÉ. Terme de Devotion. Secheresſe, ſterilité; état de l'ame qui ne ſent point Dieu; qui eſt dans la langueur, ſans attrait, & ſans conſolation. Quand le Saint ſe trouvoit dans les *ariditez*, & les ſechereſſes, ſa crainte redoubloit ſon exactitude, FL. Voyez SECHERESSE.

Ces mots viennent d'*aridus*, qui en Latin ſignifie le même.

ARIES. Voyez BELIER.

ARIGOT. ſ. m. On dit maintenant par corruption, *Larigot*. C'eſt une eſpece de fifre. Il eſt mis au nombre des inſtrumens ſervans à la marche guerriere, qui ſont les buccines, trompettes, lituës, clairons, cors, & cornets, fifres, *arigots*, tambours, attabales, nacaires, thymbales, &c. Voyez LARIGOT.

ARINDRATO. ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar, dont le bois pourri rend une très-bonne odeur, quand on le brûle; ce qui le rend fort propre pour les parfums.

ARISARUM. ſ. m. Plante qui pouſſe trois ou quatre feuilles ſemblables à celles du lierre, molles, aſſez charnuës, vertes, d'un goût âcre, attachées à des queuës longues. Il ſort d'entre ces feuilles une tige marquetée de taches rouges, qui porte en ſa ſommité une fleur faite en capuchon, de couleur blanche, & brune. Ses fruits ſont des bayes rouges. Sa racine eſt ronde, & quelquefois oblongue, noire en dehors, blanche en dedans, d'un goût doux au commencement, puis âcre. En Latin *ariſarum latifolium majus*, C. BAUH. Les feuilles & les fleurs de cette plante ſont vulneraires, & deterſives. Il y a quelques autres eſpeces d'*ariſarum*.

ARISER. v. act. Terme de Marine. *Ariſer* les vergues; c'eſt, les abbaiſſer, pour les attacher ſur le bord du navire.

ARISTARQUE. ſ. m. Ce mot, qui eſt Grec, ſignifie, bon Prince; mais dans l'uſage ordinaire il ſe prend parmi les Sçavans pour un Critique ſevere; parcequ'il y a eu un Grammairien de ce nom qui critiquoit juſqu'aux vers des plus excellens Poëtes. C'eſt un vrai *Ariſtarque*.

ARISTOCRATIE. ſ. f. Eſpece de Gouvernement politique qui eſt entre les mains des principaux de l'Etat, ſoit à cauſe de leur nobleſſe, ſoit à cauſe de leur capacité, & de leur probité. A Veniſe, à Genes, & à Luques ce ſont les Nobles ſeuls qui gouvernent par le ſeul droit de leur naiſſance. Mais par les loix de l'*Ariſtocratie* de Lacedemone on ne regardoit qu'à la vertu; & le droit de gouverner dependoit 1. du merite, & 2. de l'élection. Les anciens Auteurs qui ont écrit de la Politique, preferent l'*Ariſtocratie* à tout autre Gouvernement.

ARISTOCRATIQUE. adj. Qui appartient à l'Ariſtocratie. Les Hollandois vivent ſous un Gouvernement *Ariſtocratique*. On doute ſi la Republique de Veniſe eſt *Ariſtocratique*, parceque le Gouvernement eſt

Digitized by Google

est entre les mains de la Nobleſſe, à l'excluſion du reſte du peuple.

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. D'une maniere Ariſtocratique, Abl.

ARISTO-DEMOCRATIE, eſt un Gouvernement où la Nobleſſe, & le peuple ont conjointement l'autorité, comme dans la Province de Hollande. Ces mots viennent d'*ariſtos*, *optimus*, & de *crateo*, *impero*, *je commande*.

ARISTOLOCHE. ſ. f. Plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. Celles qu'on employe le plus en Medicine, ſont la ronde, la longue, la clematite, & la piſtoloche, ou petite *ariſtoloche*. L'*ariſtoloche* ronde pouſſe pluſieurs tiges ſarmenteuſes, revêtues de feuilles preſque rondes, molles, d'un verd pâle, attachées à des queuës fort courtes. Ses fleurs ſont des tuyaux fermez en bas, ouverts & évaſez en haut, couppez en forme de languette, de couleur purpurine-noirâtre. Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit membraneux, ovale, verd, mais qui brunit en meuriſſant, diviſé en pluſieurs loges remplies de ſemences aplaties, noires, poſées les unes ſur les autres. Sa racine eſt ronde, aſſez groſſe, griſe en dehors, jaunâtre en dedans, d'une odeur deſagreable, & d'un goût fort amer. En Latin *ariſtolochia rotunda flore ex purpura nigro*, C. Bauh. L'*ariſtoloche* longue pouſſe pluſieurs tiges ſarmenteuſes qui portent des feuilles molles, moins arondies que celles de l'*ariſtoloche* ronde, ſe terminant en maniere de pointe. Ses fleurs reſſemblent à celles de l'*ariſtoloche* ronde. Son fruit a la figure d'une petite poire; il contient des ſemences plates, noires. Sa racine eſt longue d'environ un pied, groſſe quelquefois comme le poignet, quelquefois comme le pouce, ayant la couleur, l'odeur, & le goût de celle de l'*ariſtoloche* ronde. En Latin *ariſtolochia longa vera*, Id. L'*ariſtoloche* clematite pouſſe des tiges droites, fermes, où ſont attachées par des queuës longues, des feuilles qui ont la figure du lierre, mais d'un verd pâle. Ses fleurs ſont ſemblables à celles des eſpeces precedentes, mais plus petites, & de couleur jaune-pâle. Son fruit au contraire eſt ſouvent plus gros, ayant la figure d'une poire, rempli, comme les autres, de ſemences plates, noires. Sa racine eſt menuë, fibrée, ſerpentante de tous côtez, griſe, d'une odeur aſſez agreable, d'un goût amer. En Latin *ariſtolochia clematitis recta*, Id. La piſtoloche, ou petite *ariſtoloche*, jette pluſieurs tiges menuës, foibles, rameuſes. Ses feuilles ſont faites comme celles du lierre, mais petites, pâles, attachées par des queuës menuës. Ses fleurs ſont ſemblables à celles des autres eſpeces, mais plus petites, quelquefois noires, quelquefois d'un verd jaunâtre. Son fruit a la figure d'une petite poire. Ses racines ſont deliées, jointes enſemble par une petite tête en forme de chevelure ou de barbe, d'une odeur aromatique, fort agreable, d'un goût amer & âcre. En Latin *ariſtolochia piſtolochia dicta*, Id. Ces quatre eſpeces d'*ariſtoloche* ſont deterſives, vulneraires, propres pour reſiſter à la corruption.

Dioſcoride aſſûre que l'*ariſtoloche* a reçu ce nom parce-qu'elle favoriſe les accouchemens. *Ariſtos* en Grec ſignifie fort bon, & *lochia* ſignifie les matieres qui ſe doivent vuider dans les accouchemens heureux, & dont l'*ariſtoloche* procure le cours, lorſqu'il ne vient pas naturellement. On l'appelle autrement ſarrafine.

ARITHMETICIEN, enne. ſubſt. Qui enſeigne, ou qui ſçait bien l'Arithmetique.

ARITHMETIQUE. ſ. f. Art de bien ſupputer, & avec facilité; ſcience qui fait partie des Mathematiques; qui enſeigne à compter, & qui conſidere la valeur & les proprietez des nombres. L'*Arithmetique digitale* eſt la plus ancienne: la nature a appris aux hommes à compter par leurs doigts. L'*Arithmetique*, & la Geometrie ſont les fondemens de toutes les Mathematiques. Les quatre premieres regles d'*Arithmetique* ſont l'Addition, la Souſtraction, la Multiplication, & la Diviſion. Toute l'*Arithmetique* eſt renfermée dans ces quatre regles: car les regles de Trois, de Compagnie, d'Alliage, de fauſſe Poſition, & l'Extraction des racines quarrées, & cubiques, ne ſe ſont que par les diverſes applications de ces quatre premieres regles. Il faut ajoûter, que bien que ces quatre regles ſoient fort ſimples, elles ne laiſſent pas de paroître obſcures, même après les definitions que l'on en donne, à moins qu'elles ne ſoient appliquées à quelque exemple, Roh. Il y a une *Arithmetique* memoriale.

Ce mot vient du Grec *arithmos*, *numerus*, *nombre*.

ARITHMETIQUE. adj. Qui appartient à l'*Arithmetique*. Nombre *arithmetique*. Figure *arithmetique*.

ARITHMETIQUEMENT. adv. D'une maniere arithmetique.

A R M.

ARMADILLE. ſ. f. Sorte de fregate legere, dont ſe ſervent les Eſpagnols dans les Indes Occidentales. On le dit auſſi de la flotte que le Roi d'Eſpagne entretient en ce païs-là.

ARMAND. ſ. m. Terme de Manege. C'eſt une eſpece de bouillie ou de remede pour un cheval malade, qu'on lui a fait entrer dans le goſier pour lui donner de l'appetit, & des forces.

ARMARINTE. ſ. f. Plante qui pouſſe une tige fort haute, rameuſe. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la ferule, ou de peucedanum, decoupées en des parties longues, menuës, qui ſont de trois en trois comme dans le peucedanum. Ses fleurs ſont en parafol, de couleur jaune, compoſées chacune de pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe. Il leur ſuccede des fruits compoſez de deux parties ou demi-ovales, d'une matiere ſpongieuſe, liſſes, renfermant chacune une graine. Sa racine eſt blanche, âcre, entrant bien avant dans la terre. En Latin *cachrys ſemine fungoſo lari foliis ferulaceis*, Mor. P. Tournefort. Il y a quelques autres eſpeces d'*armarinte*.

ARMATEUR. ſ. m. eſt le Commandant de quelque vaiſſeau armé en guerre, pour courir ſur les vaiſſeaux du parti contraire. C'eſt une eſpece de Pirate; mais qui a pourtant une commiſſion, ou pouvoir de faire un armement. On comprend ſous ce nom ceux qui ſont intereſſez à cet armement. On l'appelle auſſi *Capre*.

ARMATURE. ſ. f. Terme de Charpenterie. Ce mot comprend les barres, clefs, boulons, étriers, & autres liens de fer qui ſervent à retenir.

ARME. ſ. f. Ce qui ſert à ſe deffendre de ſon ennemi, à l'attaquer, ou à le combattre. *Arme* offenſive, comme l'épée, & le piſtolet. *Arme* deffenſive, comme la cuiraſſe. *Arme* à feu; le mouſquet. *Arme* de trait; l'arc, l'arbalête. *Arme* à hampe; la halebarde, la pique, la lance, &c. Le port des armes eſt deffendu; c'eſt un cas Royal & Prevôtal.

On s'en ſert plus ordinairement au plurier, pour marquer generalement toutes ſortes d'*armes* deffenſives ou offenſives d'un homme de guerre. Le ſoldat faiſoit briller ſes *armes*. Les fuyards poſerent, ou jetterent leurs *armes*. Prendre les *armes*. Courir aux *armes*. Il eſt allé à la tranchée ſans *armes*. Il avoit des *armes* à l'épreuve. Il reçut un coup dans ſes *armes*.

Nicod derive ce mot d'une phraſe Latine, *quod operiant armos*, parcequ'elles couvrent les épaules ou les flancs. Mais il eſt plus naturel de le deriver du Latin *arma*,

Digitized by Google

que Varron derive *ab arcendo, eò quòd arceant hoſtes.* Voyez dans Du Cange, au mot *armatura*, un inventaire tiré des Regiſtres de la Chambre des Comptes de l'an 1316. où eſt fait un denombrement fort curieux de pluſieurs *armes* anciennes du Roi, maintenant inconnuës, & hors d'uſage. On appelloit alors un homme armé avec *armes* pleines, ou *armes* plenieres, un homme équippé, & armé de pied en cap. On tient que les premieres *armes* étoient de bois, & qu'on s'en ſervoit ſeulement contre les bêtes; que Nembroth le premier tyran du monde les employa contre les hommes; & que ſon fils Belus fut le premier qui fit la guerre; d'où, ſelon quelques-uns, elle a été appellée *bellum.* Diodore croit que Belus eſt le même que Mars, qui le premier dreſſa des ſoldats: & Joſephe dit que Moïſe fut le premier qui arma les troupes avec du fer, leur donnant en Egypte le bouclier, & le pot en tête. Ce ſont là des conjectures aſſez mal aſſûrées. La malice des hommes ſans doute n'a été que trop ingenieuſe à inventer des inſtrumens pour leur deſtruction mutuelle.

On appelle auſſi *armes*, les deffenſes naturelles des animaux; les griffes, les dents, les aiguillons, les cornes; les deffenſes des ſangliers, des éléphans; le bec des oiſeaux.

ARMES, ſignifie auſſi, la guerre; la profeſſion, le metier d'un homme de guerre. La Juſtice ne ſe fait point entendre parmi le tumulte des *armes*, FL. Le metier d'un Gentilhomme c'eſt de porter les *armes*. Veut-on qu'un homme né parmi les *armes*, n'ait rien de ſoldat que quand il voit les ennemis? LE CH. DE M. Cet homme eſt né aux *armes*, pour les *armes*. Faire ſes *premieres armes*; c'eſt, Faire ſa premiere campagne. On ne s'en ſert que dans le ſtile grave, & un peu élevé. La Providence voulut que d'Aubuſſon fit ſes *premieres armes* contre l'ennemi commun des Chretiens, BOU. On dit, qu'un homme n'a jamais porté, ou manié les *armes*; c'eſt-à-dire, qu'il ignore la guerre; qu'il n'a aucune experience. Quand l'Etat periclite, tout bon ſujet eſt obligé à prendre les *armes*; c'eſt-à-dire, à devenir ſoldat; à marcher à la guerre pour repouſſer l'ennemi.

ARMES, ſe prend encore pour les exploits de guerre; les entrepriſes, les expeditions que l'on fait par la voye des *armes*. Le Roi eſt entré en *armes* dans les Païs-Bas: ſes *armes* ont été heureuſes. Conſtance prit le ſuccés de ſes *armes* pour une aſſûrance que Dieu approuvoit ſes deſſeins, FL. La proſperité de mes *armes* ſera l'interprete des Dieux, BREB. Attila remplit le monde de la terreur de ſes *armes*, MAIM.

ARMES, ſe dit auſſi pour, Courage, valeur; pour cette eſpece de vertu qui n'eſt d'uſage que dans la guerre. Il n'y a point de lieu où vous n'ayez ſignalé vos *armes*, ABL. c'eſt-à-dire, où vous n'ayez donné des marques éclatantes de bravoure.

Achille au ſang d'Hector doit l'éclat de ſes armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes larmes.
RAC.

On dit, qu'une ville eſt en *armes*; qu'on court aux *armes*; que le peuple prend les *armes*; pour dire, qu'il y a un tumulte, & une ſedition. On dit à la guerre, L'armée demeura toute la nuit ſous les *armes*; c'eſt-à-dire, rangée en bataille, ou prête à combattre. Les ennemis mirent bas les *armes*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe rendirent. On dit auſſi, qu'il y a ſuſpenſion d'*armes*; pour dire, qu'il y a quelque ſorte de treve. On dit, toute l'Europe eſt en *armes*; c'eſt-à-dire, en guerre.

On dit, Que deux Princes ont joint, ont uni leurs *armes*, c'eſt-à-dire, leurs forces, leurs troupes.

On dit, Paſſer par les *armes*; pour dire, Executer un ſoldat pour crime militaire. Un Maître en fait d'*Armes*; pour dire, Un Maître d'Eſcrime. Faire des *armes*; pour dire, S'exercer avec des fleurets à manier l'épée. Un Maître de hautes *armes*, eſt celui qui montre à bien manier la pique, l'eſpeigne, l'eſpadon.

On appelloit autrefois hommes d'*armes*, des Cavaliers nobles dont on faiſoit des Compagnies d'Ordonnances. Ils portoient des lances, & étoient peſamment armez; leurs chevaux l'étoient auſſi.

Herauts d'*Armes*, ou Rois d'*Armes*, & Pourſuivans d'*Armes*. Voyez HERAUT, ROI, & POURSUIVANT, à leur ordre, où ces mots ſont amplement expliquez.

ARMES, ſe dit figurément en Morale, de la colere, des deffenſes, & de tout ce qui peut mettre en état ou de ſe venger de quelcun, ou de le punir, ou de l'attaquer, ou de ſe deffendre. Cette ſoumiſſion lui fit tomber les *armes* des mains; c'eſt-à-dire, l'appaiſa, fit ceſſer ſa colere. Dans la colere on ſaiſit des *armes* de tout. Ils combattoient à *armes* égales; c'eſt-à-dire, ſans avantage l'un ſur l'autre. Baiſſer les *armes*, mettre les *armes* bas; c'eſt-à-dire, Ceder, faire des ſoumiſſions. On dit de même, Je vous rends les *armes*; c'eſt-à-dire, J'acquieſce, je ne reſiſte plus.

On appelle auſſi *armes* à l'égard de l'eſprit, ce qui ſert à deffendre, ou à attaquer un parti, une opinion, une paſſion. Voilà un habile homme qui fournit des *armes* à ſon ennemi contre lui-même, ABL. Vous vous ſervez des *armes* des Heretiques, que l'Egliſe a briſées tant de fois, NIC. c'eſt-à-dire, des raiſons, des argumens. Je veux vous prêter des *armes* contre vos adverſaires, PASC. Les bons exemples ſont les meilleures, & les plus ſûres *armes* pour combattre les pecheurs. L'innocence de la vie, & la conſtance dans les tourmens, étoient les ſeuls *armes* que les Martyrs oppoſoient aux Tyrans, CL. Contre un pareil malheur la conſtance eſt ſans *armes*, CORN.

On dit auſſi, qu'un homme, qu'une femme ſont bien ſous les *armes*, quand ils ſont bien propres, & bien parez pour faire des conquêtes amoureuſes. On dit poëtiquement, que les pots & les verres ſont les *armes* de Bacchus; que de beaux yeux ſont les *armes* dont ſe ſert Cupidon.

ARMES, ſe prend auſſi pour tout ce qui eſt capable de nous charmer, de nous engager, de nous ſubjuguer, de nous aſſujettir; auquel ſens il eſt principalement en uſage dans la Poeſie.

Amour pour toutes armes
Veut des ſoupirs, & des larmes, LA FON.
Me dois-je tendre, Amour, à de ſi douces armes? GOMB.
Ce n'eſt que par des pleurs que vous me repondez;
Vous ſçez vous encore à de ſi foibles armes? RAC.

On dit proverbialement, que les *armes* ſont journalieres; pour dire, que tantôt on bat, & que tantôt on eſt battu: ce qui ſe dit auſſi figurément de ceux qui ne font pas toûjours heureux, ou qui ne réüſſiſſent pas toûjours également bien. Mettre les *armes* entre les mains d'un furieux; c'eſt-à-dire, lui donner quelque choſe dont il abuſe, & qui lui donne moyen d'executer ſes paſſions. C'eſt le ſort des *armes*; pour dire, C'eſt un malheur, un hazard de la guerre. On dit auſſi, S'eſcrimer des *armes* de Samſon; c'eſt-à-dire, Jouër des machoires, parceque Samſon deffit les Philiſtins avec une machoire d'âne: on le dit auſſi avec les *armes* de Cain, par la même raiſon, à cauſe que Cain tua ſon frere, à ce que l'on pretend, avec une ſemblable machoire.

ARMES, ou ARMOIRIES. ſ. f. plur. En ce ſens il n'a point de ſingulier. Ce ſont certaines figures qui ſe mettent ſelon les regles du Blaſon, ſur des Ecuſſons, & ſur des enſeignes ou bannieres, pour diſtinguer les Etats, & les familles nobles. Le Blaſon eſt la ſcience qui apprend à connoître, & à parler des *armes* en termes propres.

Digitized by Google

A blasonner des *armes*; à dechiffrer des *armes*. Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur sont les *armes* de France. Les Princes du sang les portent brisées: comme le Duc d'Orleans porte un lambel d'argent en chef pour brisure des *armes* de France. La branche de Bourbon brisé d'un bâton alezé en abime. Les enfans naturels de France brisent d'un bâton peri en barre. On appelle *armes brisées*, des *armes* où il y a quelque addition, ou changement pour la distinction des branches. Les cadets les doivent porter brisées. Le Dauphin porte écartelé de France, & de Dauphiné. Les Filles de France portent les *armes* de France pleines, dans un écusson en lozange; parceque la lozange sert de brisure. On appelle *armes pleines*, celles qui sont entieres, nettes, & nuës, d'une piece, & d'un tenant; qui n'ont aucunes brisures, divisions, alterations, ni mélanges. *Armes chargées*, celles qui sont pures, & pleines, & ausquelles on a ajoûté de nouvelles pieces pour marque d'honneur, & de distinction. Il y a aussi des *armes parties*, *écartelées*, *couppées*, &c. expliquées à leur ordre. *Armes fausses*, sont celles qui ne sont pas selon les regles du Blason; comme lorsque l'on met metal sur metal, & couleur sur couleur: on les appelle aussi des *armes à enquerre*; parcequ'elles font naître la curiosité de sçavoir pourquoi on les a faites ainsi. Voyez ARMOIRIES.

On appelle *armes parlantes*, celles où il y a quelques figures qui font allusion avec le nom de la famille; comme, de la Tour d'Auvergne, qui a une tour; de Crequi, qui a un crequier; de la Maison de Prado en Espagne, qui a pour champ un pré; de la Maison de Mailly, qui a des maillets. La plupart des Auteurs tiennent que ce sont les plus nobles, & les plus legitimes, comme il se prouve par une infinité d'exemples rapportez par les Peres de Varenne, & Menêtrier. Mais elles sont moins nobles quand elles tiennent du Rebus de Picardie, comme il y en a plusieurs; c'est-à-dire, lorsqu'il y a une multiplicité de pieces qui composent le nom de celui qui les porte: parceque les anciens Seigneurs croyoient que leurs noms étoient assez illustres pour se faire connoître par eux-mêmes, au lieu de les expliquer par une multiplicité de figures, & de blasons.

Trophée d'Armes. Voyez TROPHÉE.

ARMEE. s. f. Corps de plusieurs gens de guerre à pied & à cheval, divisez en plusieurs Regimens, & assemblez sous un General, qui a plusieurs Officiers sous lui. Cela regarde l'*armée* de terre. Pour l'*armée* de mer, ou l'*armée* navale, c'est une certaine quantité de vaisseaux de guerre, équipez, & montez par un certain nombre de troupes commandées par un Amiral, aidé de plusieurs Officiers qui sont sous lui. *Armée* composée de vieilles troupes. *Armée* composée de gens ramassez à la hâte, & sans choix. *Armée* rangée en bataille. La tête, la queuë, les ailes, le corps de l'*armée*. Lever, mettre sur pied une *armée*. Entretenir, faire subsister une *armée*. L'*armée* marche, l'*armée* avance, l'*armée* campe. Faire la revuë d'une *armée*. Commander une *armée*. Defaire, battre une *armée*. Recueillir, rassembler les debris d'une *armée*. Une *armée* florissante, une *armée* formidable, une grosse, une puissante *armée*. Le choc de deux *armées*. Les *armées* étoient en presence; elles étoient prêtes d'en venir aux mains. On tient que la prodigieuse *armée* que Xerxes mena en Grece étoit d'onze cents mille hommes: c'est l'*armée* la plus nombreuse dont l'Histoire fasse mention.

ARMÉE, se dit aussi figurément, & dans le stile familier, d'une multitude. J'avois prié trois personnes à dîner, ils sont venus une *armée*; ils étoient pour le moins quinze.

ARMELINE. s. f. Peau qui vient de Laponie, & qui est très-fine & très-blanche, & fort propre à faire de belles fourrures.

ARMEMENT. s. m. Levée de troupes, équippage de guerre. Le Roi fait un grand *armement*; il leve beaucoup de troupes; il fait fondre beaucoup d'artillerie. On le dit aussi des frais necessaires pour équipper un vaisseau. Cet *armement* a tant couté, que les Armateurs en sont ruinez.

ARMEMENT, se dit aussi de l'équippement des vaisseaux de guerre; & de la distribution, ou embarquement des troupes qui doivent monter chaque vaisseau. On le dit aussi de l'équippage même. Tout l'*armement* se revolta contre le Capitaine. L'état d'*armement* est la liste de tous les Officiers qui doivent servir, ou de tous les agreils & apparaux que l'on juge necessaires.

Ces mots viennent d'*arma*, qui signifie *armes*.

ARMENIENNE. adj. On appelle *pierre armenienne*, une pierre precieuse de couleurs mêlées, bleuë, verte, blanche, luisante. Il y en a de differentes figures & grosseurs; mais ordinairement elle est ronde, inegale, raboteuse, grosse comme une noisette. On la distingue de la pierre d'azur en ce qu'elle est moins bleuë, & plus chargée d'impuretez. On la tiroit autrefois d'Armenie, ce qui lui a fait donner son nom. Il s'en trouve à present dans le Tyrol, dans la Hongrie, & dans la Transylvanie. On l'appelle autrement *verd d'azur*, à cause qu'elle a du verd mêlé avec du bleu. Elle est detersive & deficcative appliquée exterieurement. On s'en sert aussi interieurement pour la melancholie, & pour la folie. La *pierre Armenienne* étant broyée, lavée, & puis sechée, est ce qu'on appelle *bergbleau*, *cendre verte*, ou *verd de terre*: on l'employe dans la teinture.

ARMER. v. act. Equipper, fournir les armes convenables pour le combat. Il coute tant pour *armer* une Compagnie; c'est-à-dire, pour fournir des armes aux soldats qui la composent. Origene par un transport de pieté extraordinaire *arma* ses mains contre lui-même, HERMAN. c'est-à-dire, qu'il se mutila lui-même, On le dit aussi au passif, & il signifie, Prendre les armes; se revetir d'une armure. Cet Officier s'étoit *armé* de toutes ses armes pour aller à l'attaque; il étoit *armé* de pied en cap.

ARMER, si dit au figuré, de la colere de Dieu, quand il veut châtier les hommes. Dieu est *armé* de foudres pour exercer sa redoutable vengeance, M. DE P. Le Ciel *armé* d'éclairs tonne contre la terre, BREB.

ARMER, absolument, signifie, Lever des troupes, & se preparer à la guerre. On *arme* dans l'Europe de tous côtez.

Il signifie encore, Donner un sujet de s'*armer*; prendre, ou faire prendre les armes. L'interêt de la Religion a *armé* toute l'Allemagne. L'allarme fut si grand qu'on *arma* tout le païs. Le Roi voyoit avec deplaisir ses sujets *armez* contre lui; c'est-à-dire, soulevez, & en guerre contre lui. Toute l'Europe est *armée*; c'est-à-dire, la guerre est allumée par toute l'Europe. Mon innocence eût été condamnée, disoit Cesar, si elle n'eût été *armée*, c'est-à-dire, si je n'eusse pris les armes pour la deffendre.

ARMER, se dit aussi pour, Garnir les choses de tout ce qui leur peut servir de deffense & de soutien. Il *arma* ses troupes de parapets, & de clayes en flanc, & sur le devant.

En termes de Marine, *Armer* un vaisseau, signifie, l'équipper de toutes les choses necessaires; comme, vivres, munitions, soldats, matelots, pour voyager, & pour combattre. *Armer* un canon, c'est, y mettre le boulet. *Armer* les avirons, c'est, les mettre sur le bord de la chaloupe prêts à servir.

Digitized by Google

ARMER, ſe dit figurément avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se munir, ſe precautionner. Il s'eſt *armé* contre le froid, ou contre la pluye; c'eſt-à-dire, Il a pris des habits, ou un manteau pour ſe garantir du froid, & de la pluye. On dit de même, *S'armer* d'un manteau, d'une robe fourrée.

ARMER, figurément, ſignifie auſſi, Fortifier, munir, ſe deffendre, ſe preparer, ſe mettre en état de reſiſter aux paſſions, ou de tenir contre les diſgraces, & les accidens de la fortune. *Armer* la calomnie, RAC. Seneque ſe roidit, & ſe peine trop pour *armer* la vertu contre les paſſions, MONT. On ne ſçauroit *armer* trop puiſſamment l'autorité paternelle, LE MAL. Un pedant eſt toûjours *armé* de pointes, & de ſyllogiſmes, REGNL. *S'armer* des armes de la raiſon, MONT. *S'armer* de conſtance contre les diſgraces du ſort, OE. M. Vôtre grand & rare genie vous a *armé*, & fortifié contre tous les évenemens, ID.

il faut d'un noble orgueil armer *vôtre courage*, RAC.
En vain j'arme contr'elle une foible vertu, BOI.
*Je m'*arme *d'autant plus que mon cœur en ſecret*
Voudroit ſe laiſſer vaincre, & combat à regret, CORN.
Je ne ſuis point du tout pour ces prudes ſauvages,
Dont l'honneur eſt armé *de griffes & de dents*, MOL.
L'ardeur de ſe montrer, & non pas de medire,
Arma *la verité du vers de la ſatire*, BOI.

ARMER, ſe dit encore au figuré pour, Liguer, revolter, ſoulever, irriter, animer. Le Roi eſt devenu ſi redoutable, qu'il a *armé* la jalouſie de tous ſes voiſins contre lui, OE. M. Faut-il que pour me perdre les Dieux *arment* contre moi toute leur haine, & tous les élemens? BREB. Quelle aveugle fureur *arme* tes legions? ID. Les loix *s'arment* en nôtre faveur contre l'injuſtice, PATRU; c'eſt-à-dire, qu'elles prennent nôtre deffenſe.

Et qu'ont produit mes vers de ſi pernicieux,
Pour armer *contre moi tant d'auteurs furieux?* BOIL.

ARMER, ſe dit auſſi en parlant d'une pierre d'aimant qu'on enchaſſe dans du fer, ou qu'on met dans de la limaille, & qu'on ſuſpend ſelon ſes poles pour lui conſerver ſa vertu, & pour en redoubler la force.

On dit auſſi, qu'une maſſuë eſt *armée* de pointes de fer; qu'une poutre eſt *armée* de pluſieurs bandes de fer; pour dire, ſoutenuë & fortifiée; qu'une cloiſon eſt *armée* de lattes; pour dire, qu'elle eſt lattée ou contrelattée.

ARMER, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval qui ſe veut deffendre contre le mors, & qui pour cela courbe ſon encolure juſqu'à appuyer les branches de la bride contre ſon poitrail pour deffendre ſes barres, & ſa bouche, & ne pas obeïr. On dit auſſi, qu'il s'*arme* des levres, quand il couvre ſes barres avec ſes levres, afin de rendre l'appui du mors plus ſourd, & moins ſenſible. On dit auſſi, que la levre *arme* la barre; pour dire, qu'elle la couvre. Cela eſt ordinaire aux chevaux qui ont les levres groſſes.

ARMÉ, ÉE. part. Il a les ſignifications de ſon verbe.

On dit auſſi d'un vaiſſeau, qu'il eſt *armé* en guerre, *armé* en cours, ou en courſe; pour dire, qu'il eſt équippé pour la guerre, ou pour la courſe: qu'un Prince eſt demeuré *armé*; pour dire, qu'il n'a point licentié ſes troupes après la paix: & d'un Cavalier, qu'il eſt *armé* peſamment, ou legerement *armé*, ou *armé* à la legere. *Armé* contre le froid. *Armé* de griffes, & de dents. Un aimant *armé*, c'eſt un aimant garni de deux petites plaques de fer, qui en augmentent la vertu. On dit auſſi des poiſſons, qu'ils ſont *armez*; pour dire, qu'ils ſont couverts d'écailles. On dit à la chaſſe, qu'un chien eſt *armé*, quand il eſt couvert pour attaquer un ſanglier.

ARMÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des animaux à quatre pieds, & des dragons, en parlant de leurs ongles, de leurs dents, & des autres parties que la nature leur a données pour deffenſes. Le lion ſe blaſonne *armé*, lorſque ſes ongles ſont d'un autre émail que celui de ſon corps. On le dit auſſi de la deffenſe d'un ſanglier. On le dit encore des griffons, des aigles, & même des fleches, & autres armes dont les pointes ſont d'autre émail que le fût.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt *armé* juſqu'aux dents; c'eſt-à-dire, de toutes pieces. Cela ne ſe dit que par raillerie.

A-main-armée. Sorte d'adverbe, qui ſignifie, Avec force, & les armes à la main. Il eſt venu enlever tous les fruits de ma terre *à-main-armée*. Entrer dans un païs *à-main-armée*.

ARMET. ſ. m. Caſque, ou habillement de tête.

Ce mot vient par diminution de *helmette* par corruption, pour, *elmet*; ou de *elmetto*, comme qui diroit, *petite beaume*. Paſquier dit que ce mot n'eſt venu en uſage que ſous François I. & preſentement il n'eſt gueres uſité que dans le figuré. Il n'y a point d'*armet* qui puiſſe reſiſter à ſes coups, VOIT.

On le dit figurément de la tête même, mais c'eſt ſeulement dans le ſtile ſimple, familier, & comique. Cet ivrogne en a dans l'*armet*; le vin lui a barbouillé l'*armet*.

ARMILLAIRE. adj. f. C'eſt une épithete que les Aſtronomes donnent à une ſphere compoſée de pluſieurs cercles de carton ou de cuivre, qui ſervent à repreſenter, & à expliquer plus ſenſiblement la conſtitution du ciel, & les mouvemens des aſtres. Voyez SPHERE.

Ce mot vient du Latin *armilla*.

ARMILLE. ſ. f. Voyez ASTRAGALES.

ARMISTICE. ſ. m. Terme de Relation. Suſpenſion d'armes. Les troupes du Roi voyant expirer le terme de l'*armiſtice* ſe mirent en état de paſſer le Rhin, ST. DID. Il y a peu de gens qui approuvent ce mot.

ARMOGAN. ſ. m. Terme de Marine, qui ſignifie, le beau temps qui eſt propre pour naviger. Quand le Maître perd ſon *armogan*, s'il arrive du dommage au navire, il le doit payer au Marchand.

ARMOIRE. ſ. f. Meuble de bois fait en forme de buffet, qui ſert à ſerrer des habits, ou autres hardes. *Armoire* à tant de tiroirs, de guichets. On l'appelle ainſi du Latin *armarium*, à cauſe qu'on y ſerroit autrefois les armes, & maintenant les titres des familles, & mille autres choſes. C'étoit auſſi le lieu où les anciens Chevaliers tenoient leurs habits de Joûtes, & de Tournois, leurs Ecus, & leurs armes.

ARMOIRE à vaiſſelle. C'eſt un ouvrage de Menuiſerie, qui ſert à mettre de la vaiſſelle d'étain, & autres choſes de cette nature, appartenantes à la cuiſine.

ARMOIRIES, ou ARMES. ſ. f. plur. Marques hereditaires de nobleſſe & de dignité, compoſées regulierement de certaines figures, & d'émaux, données, ou autoriſées par les Souverains pour la diſtinction des perſonnes, & des maiſons. On les nomme *armes*, *armoiries*, parcequ'elles ſe portoient autrefois principalement ſur le bouclier, ſur la cuiraſſe, & ſur les bannieres; & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles *armoiries*, ſelon les regles de l'art, ſont les moins chargées, & celles dont les figures ſont faites de ſimples traits, comme les partitions, & les pieces honorables. Il n'y a que quatre couleurs, & deux metaux qui entrent dans les *armoiries*. On appelle les couleurs, & les metaux du nom general d'*émaux*. Voyez BLASON. Le mot d'*armoiries* ne ſe dit qu'en certaines phraſes: par exemple, on ne dit pas, un livre d'*armes*, mais, un livre d'*armoiries*. D'ailleurs on ſe ſert plus volontiers du mot d'*armes*, quand on peut

Digitized by Google

peut éviter l'équivoque des armes ordinaires. Comme, blaſonner des *armes*. Quelles ſont vos *armes* ?

Ce mot vient d'*armure*, à cauſe qu'on peignoit autrefois ſur les Ecus, les caſques, & les cottes d'armes des Chevaliers, les marques qu'ils avoient priſes pour ſe diſtinguer les uns des autres, tant à la guerre, que dans les tournois.

Les Sçavans ſont en diſpute touchant l'origine des *armoiries*. Favin pretend qu'elles ont été dès le commencement du monde ; Segoin du temps des enfans de Noé ; d'autres du temps d'Oſiris ; ce qui eſt appuyé par quelques paſſages de Diodore de Sicile ; d'autres du temps des Hebreux, parcequ'on a donné des armes à Moiſe, à Joſué, aux douze Tribus, à Eſther, à David, à Judith, &c. d'autres aux temps heroïques, & ſous l'Empire des Aſſyriens, des Medes, & des Perſes, s'appuyant ſur Philoſtrate, Xenophon, & Quinte Curce. Quelques-uns prétendent qu'Alexandre reg'a les *armoiries*, & l'uſage du Blaſon. Le Pere Monet veut qu'elles ayent commencé ſous l'Empire d'Auguſte ; d'autres pendant les inondations des Gots ; & d'autres ſous l'Empire de Charlemagne. Spelman dit que ce ſont les Saxons, les Danois, & les Normans qui les ont apportées du Nord en Angleterre, & de là en France. A la verité, il paroît que de temps immemorial il y a eu parmi les hommes des marques ſymboliques, pour ſe diſtinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers, & d'enſeignes : mais ces marques ont été priſes indifféremment pour deviſes, emblêmes, hieroglyphes, &c. & ce n'étoient point des *armoiries* comme les nôtres, qui ſont des marques hereditaires de la nobleſſe d'une maiſon, reglées ſelon l'art du Blaſon, & les loix Heraldiques, & accordées, ou approuvées par les Princes. Ainſi avant Marius l'aigle n'étoit point l'enſeigne perpetuelle du General des Romains. Ils portoient indifféremment dans leurs étendarts, ou un loup, ou un leopard, ou un aigle, ſelon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même diverſité à l'égard des François ; & c'eſt pourquoi les Auteurs ſont partagez, lorſqu'ils parlent des *armoiries* de France. Les uns diſent que les François avoient pour armes trois crapaux ; les autres trois croiſſans ; les autres trois couronnes ; & les autres un lion. Comme ces *armoiries* n'étoient point fixes ni perpetuelles, chaque Auteur a pris pour les armes des François, celles qu'on remarquoit dans les temps qu'il écrivoit. Quelques-uns pretendent que juſqu'à Clovis les Rois avoient trois crapaux dans leurs armes ; & que ce Prince ſe fit apporter les fleurs de lis par un Hermite : mais d'autres ſoutiennent que Louis le Jeune dans le XII. ſiecle eſt le premier qui ait pris des fleurs de lis ſans nombre ; & que l'Art Heraldique commença de ſon temps. Charles VI. reduiſit les fleurs de lis à trois, ſelon l'opinion commune. Voyez Lis. En effet tous les Auteurs les plus éclairez tiennent que les *armoiries* des maiſons, auſſi bien que les doubles noms des familles, n'ont pas commencé devant le X. ſiecle. Le Pere Meneſtrier eſt de ce ſentiment. Mr. le Laboureur pretend que l'uſage des *armoiries* n'eſt pas plus ancien que les premieres croiſades des Chretiens pour l'Orient. L'opinion qui les fait remonter au delà du X. ſiecle, a été refutée par Spelman, André du Cheſne, Blondel, les Freres de Ste. Marthe, Juſtel, l'Eſpinoy, Chiflet, Fauchet, Du Tillet, & le Pere Meneſtrier. Ce ſont les tournois qui ont fait fixer les *armoiries*. L'Empereur Henri l'Oiſeleur qui regla les tournois en Allemagne, donna lieu d'inventer, & de regler ces marques d'honneur, qui ſont plus anciennes chez les Allemans, que dans tout le reſte de l'Europe. Ce fut alors que commencerent les cottes d'armes, qui étoient une eſpece de livrée compoſée de diverſes bandes de pluſieurs couleurs, d'où vinrent la faſce, la bande, le pal, le chevron, la loſenge, &c. qui ont donné le commencement aux *armoiries*. Ceux qui ne s'étoient jamais trouvez aux Tournois n'avoient point d'*armoiries*, quoiqu'ils fuſſent Gentilshommes. Les Seigneurs qui ſe croiſerent pour aller conquerir la Terre Sainte, prirent auſſi ces marques d'honneur pour ſe diſtinguer. Avant ce temps-là, c'eſt-à-dire, avant le X. ou le XI. ſiecle, les *armoiries* n'étoient point en uſage. On ne remarque ſur les tombeaux plus anciens que des croix, & des inſcriptions Gothiques, avec la repreſentation de la perſonne. Le tombeau du Pape Clement IV. mort en 1268. eſt le premier ſur lequel on trouve des *armoiries*. On ne voit non plus des armes ſur les ſeaux, ou ſur les monnoyes que depuis le X. ou le XI. ſiecle. La premiere monnoye de France avec des *armoiries*, eſt un denier d'or de Philippe de Valois, où il eſt repreſenté tenant de la main gauche un Ecu ſemé de fleurs de lis. Cette piece d'or battuë en 1336. fut nommée *écu*, à cauſe de l'écuſſon des *armoiries* de France. On trouve bien des figures plus anciennes ou dans les étendarts, ou dans les medailles ; mais ni les Princes, ni les villes n'en ont pas fait des *armoiries* en forme ; & l'on ne trouve aucun Auteur qui faſſe mention de l'art du Blaſon au deſſus de ces ſiecles-là.

Auſſitôt maint eſprit ſecond en reveries
Inventa le Blaſon, avec les Armoiries :

De ſes termes obſcurs fit un langage à part, &c. Boi. Il n'y avoit originairement que les ſeuls Nobles qui euſſent le droit d'avoir des *armoiries* ; mais le Roi Charles V. par ſa charte de l'an 1371. ayant annobli les Pariſiens, il leur permit de porter des *armoiries*. Sur cet exemple les plus notables bourgeois des autres villes prirent auſſi des *armoiries*. Par un Edit de l'année 1696. il eſt permis à tous Officiers d'épée, & de robe, de finance, & des villes ; à tous Eccleſiaſtiques, aux Bourgeois des villes franches, & à tous autres qui ont des emplois, de jouïr du droit d'avoir des armes, à la charge de les preſenter, & de les faire enregiſtrer à l'Armorial, ſous peine d'en être decheus ; ſans neanmoins que cet enregiſtrement puiſſe tirer à conſequence pour ſervir de lettres de Nobleſſe. Le même Edit établit un Armorial, ou bureau, où doivent être enregiſtrées les armes de ceux qui en veulent porter ; & une maîtriſe generale, & des maîtriſes particulieres pour connoître des differens qui peuvent arriver au ſujet des *armoiries*.

Les *armoiries* n'ont commencé à être pendues dans les Egliſes que vers l'an 1341. dont on voit un temoignage dans l'hiſtoire de Joinville. D'autres diſent que cela ne commença qu'en 1350. par un Evêque d'Utrecht, en faiſant les obſeques de ſon frere.

On dit proverbialement, quand on voit un ignorant aſſis dans une chaiſe, que ce ſont les *armoiries* de Bourges, un âne dans une chaiſe. On dit auſſi, Il n'y a point de plus belles *armoiries* que celles d'un vilain, il prend ce qu'il veut.

ARMOISE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de trois ou quatre pieds, groſſes comme le doigt, rondes, dures, un peu velues. Ses feuilles ſont decoupées comme celles de l'abſinthe, d'un verd obſcur par deſſus, blanchâtres par deſſous, odorantes. Ses fleurs ſont des bouquets compoſez de petites fleurs blanches, ou purpurines, d'une odeur aromatique, & aſſez agreable. Sa racine eſt de la groſſeur du doigt, garnie de fibres. En Latin *artemiſia vulgaris major*, C. Baum. Cette plante porte le nom d'*Artemiſia* Reine de Carie, qui la mit, dit-on, en uſage. Le peuple l'appelle *herbe de St. Jean*, à cauſe que les paſſans s'en font des ceintures le jour de la St. Jean. Elle eſt fort ape-

Digitized by Google

aperitive, propre pour les vapeurs, & pour retablir les évacuations ordinaires aux femmes.

ARMOISIN. ſ. m. Eſpece de taffetas leger & mince, qui vient d'Italie, & de Lion, & qui eſt de mediocre bonté. Le demi-*armoiſin* eſt le taffetas d'Avignon, qui eſt encore de moindre valeur. En Hollande on appelle auſſi *armoiſin* le taffetas des Indes.

Ce mot vient de l'Italien *armeſino*. Il a été ainſi nommé, parcequ'on mettoit pluſieurs armoiries ſur la toile qui l'enveloppoit.

ARMON. ſ. m. C'eſt une partie du train du devant d'un carroſſe. Il y a deux pieces de bois un peu courbes qui prennent d'un côté ſur l'eſſieu de devant, & qui aboutiſſent de l'autre au timon. Elles ſervent à ſoutenir une cheville ſur laquelle le timon eſt mobile, pour le lever quand on veut. Ces deux pieces s'appellent les *armons*; & ce mot vient apparemment d'*armus*, à cauſe qu'ils ſont comme les flancs du timon.

ARMONIAC, ou AMMONIAC. ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne à un ſel artificiel & volatil, que l'on fait avec de la ſuye de cheminée, du ſel commun, & de l'urine d'homme. Il eſt appellé par les Chymiſtes, *Aquila cœleſtis*. Celui de Veniſe & d'Amſterdam ſe fait d'une partie de ſuye de cheminée, de deux parties de ſel marin, & de dix parties d'urine d'homme.

Il s'en trouve de naturel ſur le chemin de Labor à Thanaſſeri, & à Tzerhint. C'eſt une eſpece d'écume qui ſort de la terre en des endroits où il y a de vieilles cavernes, ou creux de roches. On le tire de là, & on le cuit comme on fait le ſalpêtre, REC. DE THEVENOT.

Les Anciens en avoient un autre naturel qui ſe trouvoit dans les ſables d'Arabie, ou de Lybie, qui n'étoit autre choſe que le ſel volatil de l'urine des chameaux qui alloient au temple de Jupiter Ammon. Ce ſel étoit naturellement ſublimé ſur ces ſables, par la chaleur du ſoleil qui eſt brûlante en ce païs-là: d'où vient que pluſieurs l'appellent *ammoniac*. Les autres diſent qu'on l'appelle ſel *armoniac*, au lieu de ſel acrimonial, à cauſe de ſon acrimonie. Les fleurs de ſel *armoniac* ne ſont autre choſe que ſa portion la plus ſubtile, élevée par le feu; & ſon eſprit volatil n'eſt autre choſe que ſon ſel volatil diſſous dans quelque portion de ſon flegme.

ARMORIAL. adj. & ſubſt. Recueil de pluſieurs armoiries. Le Mercure *armorial* de Segoin. L'Indice *armorial* de Geliot. L'*Armorial* Allemand de Sibmacher, de Furſten, de Vappembourg, &c.

ARMORIAL GENERAL. Bureau, ou grand Regître établi par Edit de l'année 1696. auquel tous ceux, ſans exception, qui ont droit d'avoir des armoiries, ſont obligez de les porter pour les y faire enregiſtrer, ſous peine d'être dechus de leur droit. Les frais de l'enregiſtrement ſont reglez par le même Edit. On appelle *Garde de l'Armorial general*, l'Officier qui eſt le Depoſitaire du regître dans lequel ſont marquez toutes les armoiries de toutes les familles du Royaume. Voyez ARMOIRIES.

ARMORIER. v. act. Peindre, ou graver des armoiries. Il a fait *armorier* ſa vaiſſelle, ſon carroſſe. Ce parement d'autel eſt *armorié* de ſes armes.

Il fit armorier *au dos de ſon caroſſe,*
Et ſa mitre & ſa croſſe, BOIL.

Les Auteurs qui écrivent du Blaſon, diſent plutôt *armoyer*. Un manteau Ducal *armoyé*. Une cotte d'armes *armoyée*, &c.

ARMORISTE. ſ. m. Qui ſe dit de ceux qui ont écrit du Blaſon; qui poſſedent cette ſcience, ou qui l'enſeignent. On les appelloit autrefois *Blaſonneurs*.

ARMURE. ſ. f. Armes deffenſives, comme le caſque, la cuiraſſe, &c. Son *armure* étoit dorée, ciſelée.

Si vous aviez dans les combats
D'Amadu l'armure *enchantée,*
Seigneur, je ne me plaindrois pas
De cette ardeur precipitée, VOIT.

On le dit auſſi des armes deffenſives des animaux. Les écailles ſervent d'*armure* aux crocodiles.

ARMURE, ſe dit auſſi, en parlant de la pierre d'aiman, de deux morceaux de fer qu'on met aux pôles de cette pierre, & qu'on lie bien ferme avec une petite ceinture de metal. Cette *armure* augmente très-conſiderablement la vertu de l'aiman. Les curieux qui ſe ſont appliquez à étudier les proprietez de l'aiman, & à en épuiſer les forces, ont tellement rafiné ſur l'*armure*, qu'ils font ſoutenir 25. ou 30. livres à un aiman qui n'en pouvoit porter que 10. ou 12. du temps de Rohault.

ARMURE, ſe dit encore figurément de tout ce qui ſert à nous fortifier, & à nous garentir contre les tentations, les miſeres, & les chagrins de cette vie. C'eſt en ce ſens que l'Ecriture Sainte parle de l'*armure* de Dieu, par le moyen de laquelle on peut reſiſter aux mauvais jours. La patience eſt une *armure* impenetrable, MAUC.

ARMURIER. ſ. m. Marchand qui vend des armes. On le dit auſſi de l'artiſan qui les travaille; ſoit des armes deffenſives, ſoit des armes à feu.

A R N.

ARNABO. ſ. m. C'eſt un nom que quelques-uns ont donné autrefois à la zedoaire. Voyez ZEDOAIRE.

ARNODE. ſ. m. Nom que les Grecs donnoient à ceux qui alloient dans les feſtins, & dans les aſſemblées reciter des vers d'Homere. Ils portoient à la main une branche de lauriet.

Ce nom vient du Grec *arnos*, qui ſignifie un agneau, qu'on leur donnoit d'ordinaire pour recompenſe; & *ode*, *chant*. On les appelloit auſſi *Rapſodiſtes*.

A R O.

AROMATE. ſ. m. Plante, drogue, ou compoſition odoriferante. Les trois Maries acheterent des *aromates* pour venir oindre le corps de nôtre Sauveur. Les vrais *aromates* ſont des épiceries qui viennent d'Orient; comme le poivre, la muſcade, l'aloës, le baume, l'encens, &c. Quelques-uns écrivent *aromat*; mais contre l'uſage general. L'Academie dit ſeulement *aromate*, & ne laiſſe point le choix.

AROMATIQUE. adj. Qui eſt de la nature des aromates. On appelle en France herbes *aromatiques*, les herbes fines qui ſentent fort; comme le genevre, la lavande. Les Apothicaires font pluſieurs remedes compoſez de drogues *aromatiques*.

AROMATISATION. ſ. f. Terme de Pharmacie, eſt l'action par laquelle on mêle des aromates dans les medicamens; comme le macis, le giroſle, le muſc, l'ambre-gris, &c. L'*aromatiſation* eſt autant en uſage pour augmenter la vertu des medicamens, que pour les rendre agreables au goût, & à l'odorat.

AROMATISER. v. act. Mettre des aromates dans quelque ſubſtance ou liqueur, pour la rendre agreable au goût, & à l'odorat.

Ces mots viennent du Grec *aroma*, qui vient du verbe *aro*, qui ſignifie, *accommoder*, *rendre propre*. Les épices qui ſont une eſpece d'aromates, ſervent à aſſaiſonner les viandes.

ARONDE. ſ. f. eſt un terme de Charpenterie. On nomme queuë d'*aronde*, certaine entaillure dans le bois qui eſt faite comme la queuë d'une hirondelle, étroite par un bout qui eſt en dedans, & large par l'autre qui eſt en dehors. Pour faire un aſſemblage ferme

de

Digitized by Google

de deux groſſes pieces de bois, il faut les aſſembler en queuë d'*aronde*.

On dit auſſi en termes de Fortifications, qu'un ouvrage à cornes eſt fait à queuë d'*aronde*, quand il eſt étroit par la gorge, & plus ouvert vers les faces. Et au contraire, quand il eſt plus étroit par les faces, & que la gorge eſt plus ouverte pour couvrir une grande courtine, on dit qu'il eſt fait à contre-queuë d'*aronde*.

ARONDE, ſe diſoit autrefois pour, *hirondelle*.

Sur l'arbre ſec s'en complaint Philomele,
L'aronde *en ſon trin petureux, & tranchans*, MAROT.

ARONDELAT. ſ. m. Le petit de l'hirondelle. Les *arondelats* naiſſent preſque aveugles. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

ARONDELIERE. ſ. f. Plante qui a été ainſi appellée, parcequ'on a cru que les hirondelles s'en ſervoient à retablir la vuë à leurs petits. On la nomme autrement *chelidoine*, ou *éclaire*. Voyez CHELIDOINE.

ARONDELLE. Voyez HIRONDELLE.

En termes de Marine, on appelle *arondelles* de mer, des vaiſſeaux mediocres & legers, comme les Brigantins, Pinaſſes, Pinquets, &c.

ARONISTE. ſ. m. C'eſt ainſi que les Samaritains appellent leurs Prêtres de la race d'Aaron.

AROTES. ſ. m. Nom que les Syracuſains donnoient à des perſonnes de condition libre, que la pauvreté reduiſoit à ſervir pour ſubſiſter.

AROUGHCUM. ſ. m. Animal de la Virginie. Il reſſemble au caſtor; excepté qu'il vit dans les arbres à la maniere des écureuils.

AROUSSES. ſ. f. C'eſt un nom qu'on donne en quelques endroits à la veſce ſauvage, ou veſceron. Il vient du Latin *arachus* corrompu, qui ſignifie la même choſe. Voyez VESCERON.

A R P.

ARPAILLEUR. ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à ceux qui cherchent l'or ſur les bords de pluſieurs rivieres, & parmi les mottes de terre, & qui tâchent à découvrir les mines.

ARPENT. ſ. m. Certaine étenduë de la ſurface des terres, qui eſt differente ſelon les diverſes Provinces. C'eſt une meſure qui eſt ordinairement de cent perches en quarré. L'*arpent* contient dix perches en chacun de ſes côtez. L'*arpent* de Paris a cent perches, & la perche vingt-deux pieds, qui font deux cens vingt pieds en quarré. Au Perche la perche eſt de vingt-quatre pieds, & le pied eſt de treize pouces. L'*arpent* de Poitou eſt de quatre-vingt pas de chaque côté. L'*arpent* de Montargis a cent cordes, & chaque corde a vingt pieds. L'*arpent* de Clermont en Beauvoiſis a cent verges, & chaque verge vingt-ſix pieds. L'*arpent*, ou le *journal* en Bretagne a vingt cordes en longueur, & quatre en largeur, chaque corde de vingt-quatre pieds. Dans le Duché de Bourgogne l'*arpent* de bois eſt de quatre cents quarante perches, & le journal de terre, de vigne, ou de pré, trois cents ſoixante.

Ce mot vient, ſelon Scaliger, de *aripennis*, ou de *arpendium*, ou *arripendium*, qui étoit une meſure d'Arpenteur. Pontanus après Columella dit que c'eſt un ancien mot Gaulois dont uſe Reginon en ſon Hiſtoire, derivé de *aert*, & de *pandt*, mots Danois ſignifians une *terre bornée*. Du Cange dit qu'il vient de *arapennis* derivé *ab arando*.

On dit par hyperbole d'un homme qui a le nez, le viſage, ou quelque partie du corps trop longs, ou mal proportionnez, qu'il a un nez, un viſage d'un *arpent*, &c.

ARPENTAGE. ſ. m. Meſure des ſuperficies; meſurage des terres par arpent. On a fait voir par l'*arpentage* de cette forêt, qu'elle contenoit tant d'arpens.

ARPENTAGE, eſt auſſi la ſcience de celui qui arpente. C'eſt l'art qui enſeigne à meſurer la ſuperficie des terres. Entendre bien l'*arpentage*. Il y a pluſieurs Traitez de l'*Arpentage*. C'eſt la partie de la Geometrie pratique que l'on appelle *Planimetrie*.

ARPENTER. v. act. Meſurer des terres pour ſçavoir combien elles ont d'arpens.

ARPENTER, ſignifie figurément, Marcher beaucoup, ou marcher vite. Ce ſolliciteur *arpente* tout Paris preſque tous les jours: voyez comme il *arpente*. Mais cela ne ſe dit que dans le ſtile bas & familier. Courir les monts, *arpenter* les campagnes, ST. AMAND.

ARPENTEUR. ſ. m. Meſureur qui a ſerment en Juſtice, & qui eſt commis pour faire l'arpentage des terres. Regulierement les *Arpenteurs* ne ſont point établis en titre d'Office: c'eſt un Art liberal. Les inſtrumens d'un *Arpenteur* ſont, la trouſſe, les fleches, la chaîne. Voyez chaque mot à ſon ordre. Les *Arpenteurs* ne ſont reçus qu'après information de vie & mœurs, & après avoir prêté ſerment en Juſtice, & avoir donné une caution de mille livres par l'Ordonnance. Voyez l'Ordonnance de 1597. & l'Edit de 1690. Louis XII. en 1511. créa un *Grand Arpenteur* pour les Eaux & Forêts appartenantes au Roi. C'étoit autrefois au *Grand Arpenteur* de France à inſtituer des *Arpenteurs*: c'eſt aux Juges, & même aux Hauts Juſticiers à les recevoir. Henri II. par une Ordonnance de 1554. érigea ſix *Arpenteurs* en chaque Bailliage, ou Senechauſſée de Bretagne, pour exercer leur charge ſous le *Grand Arpenteur*. Cette Ordonnance leur donne le pouvoir de meſurer, d'arpenter bois, buiſſons, forêts, garennes, terres, eaux, Iles; de mettre les bornes, & de faire des partages. On a donné le nom d'*Arpenteurs* à ceux qui font profeſſion de meſurer les terres, à cauſe de la meſure dont ils ſe ſervent, qui s'appelle *arpent*.

A R Q.

ARQUEBUSADE. ſ. f. Coup d'arquebuſe. Il a eſſuyé cinq ou ſix *arquebuſades* ſans être bleſſé.

On appelle *eau d'arquebuſade*, une eau compoſée d'un grand nombre de plantes vulneraires, leſquelles on fait infuſer dans une quantité ſuffiſante de vin blanc, & qu'on diſtille enſuite au bain marie. Elle eſt bonne pour les playes, & les ulceres, & pour reſiſter à la gangrene. On lui a donné ce nom, parcequ'on s'en eſt ſervi pour les playes d'arquebuſe.

ARQUEBUSE. ſ. f. Arme à feu de la longueur d'un fuſil, ou d'un mouſquet, & qui ſe bande d'ordinaire avec un rouët. Elle a, ſelon Hanzelet, quarante calibres de long, & tire une once & ſept huitiémes de plomb, avec autant de poudre. Une *arquebuſe* à croc eſt une groſſe *arquebuſe* avec laquelle on deffend des places, & qu'on appuye ſur un affût pour tirer. Cette ſorte d'armes n'eſt plus en uſage que dans les vieilles places, ou dans les châteaux de quelques Seigneurs. Les Eſpagnols s'en ſervent encore au lieu du mouſquet, pour deffendre les faces de leurs baſtions. Une *arquebuſe* à vent, c'eſt une *arquebuſe* qu'on charge avec du vent preſſé & comprimé, & qui ne laiſſe pas de faire un fort grand effet. Les *arquebuſes* à vent ont été inventées par un bourgeois de Liſieux, nommé Marin, qui en preſenta une au Roi Henri IV. quoique quelques-uns croyent que cette invention ſoit dué à quelques ouvriers de Hollande. En pluſieurs villes on tire le prix de l'*arquebuſe* pour exercer les bourgeois.

Ce mot vient de l'Italien *arcobuſio*, ou *arco abuſo*, ainſi dit de *arco*, qui ſignifie un *arc*, & de *buſio*, un *trou*, à

Digitized by Google

cauſe du trou par où l'on met le feu à la poudre dont on charge les *arquebuſes*, qui ont ſuccedé aux arcs des Anciens, MEN. D'autres croyent qu'il vient de *acqueraux*, qui ſont des inſtrumens de guerre pour jetter des pierres, dont Froiſſart fait mention ; & pretendent qu'on diſoit autrefois *acquebuſe*.

ARQUEBUSER. v. act. C'eſt tirer ſur quelcun un coup d'arquebuſe. Il fut *arquebuſé* en paſſant dans une forêt. Ce mot eſt un peu vieux.

ARQUEBUSERIE. ſ. f. C'eſt le metier d'Arquebuſier.

ARQUEBUSIER. ſ. m. Qui porte & tire de l'arquebuſe. Il y avoit en cet endroit une Compagnie d'*Arquebuſiers* à cheval qui firent un grand effet.

On appelle auſſi *Arquebuſier*, l'Artiſan qui fait des arquebuſes, des fuſils, & autres armes à feu.

ARQUER. v. n. Courber en arc. On le dit des poutres, & autres pieces de charpenterie qui ſont courbées ou naturellement, ou parcequ'elles ſoutiennent un trop grand poids. On le dit particulierement de la quille d'un vaiſſeau, quand elle ſe dement, & perd ſa figure ordinaire par quelque violent effort, ſoit en mettant le vaiſſeau à l'eau, ſoit lorſqu'il échoue, ſoit lorſque le vaiſſeau poſe ſur un terrain inegal.

On dit au Manege, qu'un cheval a les jambes *arquées*, quand il a les genoux courbez en arc ; ce qui arrive aux chevaux qui ont les jambes ruinées.

A R R.

ARRACHEMENT. ſ. m. Action de la perſonne qui arrache quelque choſe, de quelque nature qu'elle ſoit. *Arrachement* de dents. *Arrachement* de clous. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

ARRACHEMENT, eſt auſſi un terme d'Architecture. On appelle les *arrachemens* d'une voute, les endroits par où elle commence à ſe former en cintre ; & les premieres retombées enclavées dans le mur. On appelle auſſi *arrachement*, la demolition des pierres qu'on arrache d'un mur, & qu'on y laiſſe alternativement, pour y en mettre d'autres en faillie, qui puiſſent ſervir de liaiſon avec un mur qu'on veut y joindre.

D'ARRACHE'PIED. adv. D'une maniere continuë, aſſidue, & opiniâtre. Un Baſque ſait dix lieuës *d'arrachepied*, & ſans ſe repoſer. Cet homme eſt ſi ſtudieux, qu'il travaille tous les matins ſix heures *d'arrachepied*, & ſans diſtraction. Cela n'eſt bon que dans le ſtile bas & familier.

ARRACHER. v. act. Enlever, tirer avec force ; deraciner un arbre, une plante. Les Mahometans ont fait *arracher* la plupart des vignes de l'Aſie. *Arracher* des arbres ; *arracher* de mauvaiſes herbes. *Arracher* d'entre les mains, ou d'entre les bras de quelcun.

Menage derive ce mot de *abradicare* Latin ; les autres de *aufreiſſen*, mot Allemand, qui ſignifie la même choſe.

ARRACHER, ſe dit de tout ce qu'on tire avec effort ; qu'on ôte avec force, ou violence du lieu où il eſt attaché, ſoit qu'il ait des racines, ou non. Les harangeres qui ſe battent *s'arrachent* les cheveux, *s'arrachent* les yeux. On *arrache* la langue aux blaſphemateurs. Il s'*arracha* la fleche qui étoit dans ſa playe. *Arracher* une loupe. Il lui a fallu *arracher* ſon enfant du ventre pour l'accoucher.

On dit en ce ſens, *Arracher* les dents. *Arracher* les clous, les gonds d'une porte. *Arracher* un cahier d'un livre. *Arracher* les plumes d'un oiſeau.

ARRACHER, ſignifie de même, Enlever, ôter des mains ; delivrer. *Arracher* la victoire des mains de l'ennemi. Son Medecin l'a *arraché* d'entre les bras de la mort. On lui a *arraché* des mains ce bon marché, ce bon parti. On ne lui *arrachera* cette charge, ou cette

terre qu'avec la vie. On doit deffendre ſon bien contre ceux qui le veulent *arracher* par force.

ARRACHER, ſignifie auſſi, Bannir, detacher, ſeparer, éloigner. On ne peut *arracher* ce jeune homme d'auprès de ſa Maîtreſſe. On ne le peut *arracher* de l'étude, du jeu, du cabaret. On ne le ſçauroit *arracher* de Paris. Il fut *arraché* du ſein de ſa patrie. *Arracher* vous d'un bien funeſte & profané, RAC. Un chagrin inquiet l'*arrache* de ſon lit, ID. *Arracher* de la vie. *Arracher* de la ſolitude. *Arracher* du monde. Quand on a deſſein de ſe detacher des plaiſirs, il faut s'en *arracher* tout-d'un-coup, DIV. CUR.

ARRACHER, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles, & ſignifie, Tirer avec violence ; faire ſortir ; detacher de l'eſprit ou du cœur ; deraciner ; chaſſer. *Arracher* le contentement. Rien ne peut effacer, ni *arracher* de ſon eſprit le ſouvenir de ſa femme. Cette triſte mort lui *arracha* des larmes des yeux. On ne lui ſçauroit *arracher* de la tête une opinion, quand il s'en eſt une fois coëffé. La Philoſophie d'Epicure a *arraché* la Religion de l'eſprit des hommes, LE P. R. Il faut *arracher* de nôtre cœur le deſir trop empreſſé des richeſſes, M. DE M. Peux-tu de mes malheurs m'*arracher* la memoire ? OE. M. C'eſt un homme fort taciturne, & fort reſervé, il lui fait *arracher* les paroles l'une après l'autre. La queſtion a été inventée pour *arracher* la verité de la bouche des criminels par la force des tourmens. On dit auſſi, *Arracher* un ſecret à quelcun, ABL. pour dire, Obliger, ou forcer quelcun à relever une choſe, qu'il ne vouloit pas dire. Mon cœur trop preſſé m'*arrache* ce diſcours, RAC. En general *arracher* ſe dit de tout ce dont on ne ſe peut deſaire, ni detacher : ou qu'on ne peut obtenir de ſoi, ou des autres qu'avec beaucoup de peine, & de travail. On n'*arrache* qu'avec peine de nôtre eſprit les ſoupçons & les defiances, NIC. Dieu n'a point eu deſſein d'*arracher* abſolument l'amour propre de nôtre cœur, AR. Je ne puis *arracher* un vers de ma cervelle, BOI. Les vrayes loüanges ne ſont pas celles qui s'offrent à nous ; ce ſont celles que nous *arrachons*, FONT. Combien de gens font des aumônes, que l'importunité des pauvres *arrache* de leur main, & non pas de leur cœur ? FLEC. Les hommes ne ſouffrent point qu'on leur *arrache* leurs ſentimens ſans reſiſtance, ARN. St. Hilaire *arrache* le conſentement, & enleve l'eſprit par la force de ſes expreſſions, DU PIN.

A ſa premiere flâme on s'arrache avec peine, CORN.
Vous ſeul, vous m'avez arrachée
A cette obeïſſance où j'étois attachée, RAC:
Dieu demande le cœur, & ne l'arrache pas, OE. M.
L'eſtime & le reſpect ſont les juſtes tributs,
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent *les vertus*, CORN.

Arracher ſa vie, ſignifie, Etre pauvre, travailler pour vivre. C'eſt un homme qui en *arrache* par tout où il peut ; c'eſt-à-dire, qui vit comme il peut. Il *arrache* le pied ou aile de cette affaire ; c'eſt-à-dire, il en tirera quelque choſe. On *arrache* ce qu'on peut d'un mauvais payeur. Il *arrachera* de cette ſcience tout ce qu'on en peut ſçavoir. On ne peut *arracher* de l'argent de perſonne ; c'eſt-à-dire, on ne peut ſe faire payer. Je ne ſçaurois *arracher* un ſou de cet homme-là.

ARRACHER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il vaut mieux laiſſer ſon enfant morveux, que de lui *arracher* le nez ; pour dire, qu'il vaut mieux ſouffrir un petit mal pour en éviter un plus grand. On dit auſſi, lorſqu'on a emprunté, ou qu'on attrape de l'argent à un avare, qu'on lui a *arraché* une dent.

ARRACHÉ, ÉE. part. On dit en termes de Blaſon, que la tête ou quelqu'autre membre d'un animal, ou d'un oiſeau, ſont *arrachez*, quand ils ne ſont pas coupez nettement, & quand il y a du poil, ou des lam-

beaux,

Digitized by Google

beaux, & filamens, fanglans, ou non, qui font juger que ces pieces ont été *arrachées*. On dit auſſi, que des arbres ſont *arrachez*, quand ils montrent leur racine.

ARRACHEUR. ſ. m. qui ne ſe dit gueres que des Operateurs qui ſe mêlent d'arracher les dents, ou les cors des pieds. Les *arracheurs* de dents s'appellent entre eux *Operateurs* pour les dents, ou *Medecins* pour la bouche. Un *arracheur* de dents ne s'occupe pas ſeulement à arracher les dents; mais auſſi à nettoyer, & à buriner celles qui ſont mal-propres & cariées; & même à en remettre d'autres en la place de celles qu'on s'eſt fait arracher, ou qui ſont tombées d'elles-mêmes. Il a pour toutes ces diverſes operations pluſieurs ſortes d'inſtrumens, qu'on nomme le dechauſſoir, le burin, la feuille de ſauge, la langue de ſerpent, la rugine aiguë, la rugine plate, le triangle, la ſonde, &c. On dit proverbialement, Il eſt menteur comme un *arracheur* de dents; parcequ'ils vantent avec une confiance extrême leurs remedes, & leur adreſſe: ou plutôt parcequ'ils promettent de ne point faire de mal, & qu'ils ne tiennent jamais leur promeſſe. On appelle auſſi par injure ces gens qui remontent les bateaux avec une corde attachée au col, & qui ſont obligez de ſe courber juſqu'à terre, des *arracheurs* de perſil.

ARRACHIS. ſ. m. Terme des Eaux & Forêts, qui ſe dit de l'enlevement du plant des arbres. Les *arrachis* ſont deffendus par l'Ordonnance.

ARRAISONNER. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Entrer en propos avec quelcun, lui vouloir faire entendre raiſon. Il eſt ſouvent inutile de s'*arraiſonner* avec un païſan, ou un ſtupide, qui ne conçoit pas ce qu'on lui dit. Il faut commander aux valets, & non pas s'*arraiſonner* avec eux; c'eſt-à-dire, entrer en raiſonnement avec eux.

Ce mot vient du Latin *ratiocinari*, qui ſignifie, *raiſonner*. Mezerai s'en eſt ſervi; mais on ne le croit pas fort uſité, & ce ne ſeroit tout au plus que dans le ſtile familier, & bas. On ne le trouve dans aucun Dictionnaire.

ARRAMBER. v. act. Terme de Marine, qui ſignifie, S'acrocher à un vaiſſeau avec le grapin, ou autrement.

ARRAMER. v. act. Terme de Negoce. Mettre une piece de drap, ou de ſerge ſur un rouleau, pour la tirer, & allonger en telle ſorte, qu'elle raccourcit, ou étreſſit dans la ſuite; ce qui eſt deffendu par les Statuts à tous les Drappiers, Façonniers & Foulons.

ARRANG. ſ. m. Terme d'Imprimeurs, qui ſe dit ironiquement d'un compagnon qui fait peu d'ouvrage.

ARRANGEMENT. ſ. m. Diſpoſition des choſes en un certain ordre. La Philoſophie moderne fait voir que la diverſité des couleurs ne depend que de la ſituation, & *arrangement* des parties, qui reflêchiſſent diverſement la lumiere. La diverſité des ſaveurs & des odeurs vient des divers *arrangemens* des pores qui les rendent diverſement ſenſibles. Toute la beauté du genie n'eſt qu'un pur effet du hazard, & d'un certain *arrangement* des parties, VAL. C'eſt le different *arrangement*, & la diverſe ſituation des parties, qui nett de la difference entre les corps; MAL. Dieu n'a-t-il pas pu conſtruire une machine qui, par l'*arrangement* de la matiere, imite les effets de la penſée & du raiſonnement? LE P. D. Pelage faiſoit conſiſter l'efficace de la grace dans l'aſſemblage, & l'*arrangement* des circonſtances externes, JU. Un mauvais *arrangement* conſiſte en des termes mal placez, & hors de leur ſituation naturelle. Les Anciens ne ſe ſont pas mis fort en peine de l'ordre & de l'*arrangement*, PER. Nous devons à Mr. de Balzac le bel *arrangement* de nos mots, & la belle cadence de nos periodes, BOU. Euripide eſt plus heureux dans l'*arrangement* de ſes paroles; que

dans le ſens de ſes penſées, BOI. L'art de perſuader ne conſiſte point dans un *arrangement* pompeux de ſentimens qui nous éblouiſſent, LE P. R. L'élegance qui ne vient que de l'*arrangement* des mots, & de la cadence des periodes, n'ebloüit que les eſprits ſuperficiels, OE. M. L'*arrangement* des matieres fixe & ſoulage la memoire, BOU.

ARRANGER. v. act. Mettre les choſes en ordre; les placer dans un lieu qui leur eſt propre, & convenable; leur donner une ſituation naturelle & agreable; les diſpoſer d'une maniere ingenieuſe, & capable de produire un bel effet. Les livres de cette Bibliotheque ſont *arrangez* ſelon l'ordre des matieres. Elle *arrange* ſes traits, & compoſe ſes yeux dans un miroir, P. COM. Il faut *arranger* ingenieuſement les mots dans le diſcours, VAUG. Il faut autant de genie pour bien *arranger* les choſes que pour les inventer, LE P. R. Ce que nous prenons pour des vertus, n'eſt ſouvent qu'un aſſemblage de divers interêts que la fortune ou nôtre induſtrie ſçavent *arranger*, LA ROCH. Comme j'aime l'ordre, vous me faites plaiſir d'*arranger* mes idées, FONT. Virgile *arrange* mieux ſa matiere qu'Homere, LE P. R.

ARRANGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il avoit ſes deſſeins toûjours *arrangez*, & trouvoit en ſoi des reſſources toûjours prêtes pour les évenemens les plus ſubits, LE P. DE LA RUE. Une vie unie & *arrangée* paroît bien ennuyeuſe aux femmes du monde, BELL. Les perſonnes trop *arrangées* ne plaiſent point, parcequ'elles ſont toûjours droites & contraintes, BOU. Faire un compliment *arrangé*, P. COM.

ARRAS. ſ. m. Eſpece de perroquet qui ſe trouve dans la Guardelouppe. Il a la tête, le col, le ventre, & le deſſus du dos de couleur de feu, & les ailes mêlées de plumes jaunes, d'azur, & de cramoiſi. Sa queuë eſt longue d'un pied & demi. Il eſt beaucoup plus grand que les perroquets ordinaires. Le ſon de ſa voix eſt perçant. On apprivoiſe facilement les *arras*; & on leur apprend à parler.

ARRASEMENT. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt la derniere aſſiſe d'un mur arrivé à hauteur de plinthe, ou de couronnement.

ARRASER. v. act. Terme de Maçonneric. C'eſt, Conduire une aſſiſe, ou élever des murailles à une même hauteur. *Arraſer* de niveau, c'eſt conduire horiſontalement les aſſiſes. *Arraſer* un lambris, ou un aſſemblage de menuiſerie, mettre les pieces de niveau, enſorte qu'elles ayent une égale ſaillie, & ne debordent pas plus l'une que l'autre. Ainſi on dit, une porte *arraſée*, qui eſt unie, & également épaiſſe.

ARRASÉS. ſ. f. En Maçonneric on appelle *arraſes*, des pierres plus baſſes, ou plus hautes que les autres cours d'aſſiſes, pour parvenir à une certaine hauteur; comme celles d'un cours de plinthe, & des cimaiſes d'un entablement.

ARRENTEMENT. ſ. m. Bail d'heritages qu'on donne à rente. Il a fait aujourd'hui deux *arrentemens*; deux alienations à rente à longues années.

Ce mot vient ou de *redditus* de *reddo*, ou de *reditus* de *redeo*.

ARRENTEMENT, ſe dit auſſi du lieu arrenté. Cette metairie n'eſt pas un membre d'une telle terre; c'eſt un *arrentement* d'une telle Abbaye.

ARRENTER. v. act. Donner à rente. Les Eccleſiaſtiques *arrentent* leurs domaines pour ſe faire decharger des reparations.

ARRENTÉ, ÉE. part. paſſ.

ARRERAGER. v. n. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe. Il ne faut pas ſe laiſſer *arrerager*; pour dire, laiſſer courir ſur ſoi pluſieurs années d'arrerages.

ARRERAGES. ſ. m. plur. Ce qui eſt dû, ou échu

Digitized by Google

d'une rente annuelle & constituée ; ou d'une pension des cens & droits Seigneuriaux ; ou des loyers de terres, & de maisons. Il a laissé courir tant d'années d'*arrerages*. Les *arrerages* montoient plus que le principal. L'*interêt* ne se dit que des obligations ; *arrerages* se dit quelquefois des vieilles dettes. Les *arrerages* de pratique ne valent rien.

Ce mot vient par contraction d'*arrierages*, comme on prononçoit anciennement, qui a été fait de *arriere*, & *arriere* de *retrò*, MEN.

ARRERAGES, se dit figurément quand il s'agit de galanterie. Il signifie, Redoublement de soins amoureux en dedommagement de ceux qu'on n'a pu rendre. Les *arrerages* sont personnels, & si un mari s'absente, il les doit payer à son retour, COQUILL.

On dit proverbialement d'un bon compagnon & vigoureux, que c'est un bon payeur d'*arrerages*.

ARRÊT, ou ARRET. *s. m.* Jugement d'une Puissance souveraine, & en dernier ressort, contre lequel il n'y a nul appel. Rendre, prononcer, lever un *Arrêt*. Le Senat contre nous fait tonner ses *arrêts*, BREB. Un *arrêt* du Ciel, de la Providence. Les *arrêts* de la destinée sont immuables, ABL. Il vaut mieux se soumettre aveuglement aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les *arrêts* du destin selon nôtre caprice, M. SC. Les decrets de Dieu sont immuables, & les *arrêts* de la justice sont irrevocables, CL. Dieu seul peut prononcer un *arrêt* definitif, & en dernier ressort sur les controverses, BAL.

C'est un arrêt *du Ciel ; il faut que l'homme meure ;*
Tel est son partage & son sort, L'ABBÉ TETU.

Arrêt du Conseil d'enhaut, d'un Parlement, d'une Cour superieure. *Arrêt* contradictoire. Un *Arrêt* sur Requête. Un *Arrêt* par forclusion. Un *Arrêt* par appointé rendu du consentement des parties. Un *Arrêt* sous la cheminée, c'est un *Arrêt* donné sans qu'on ait vu exactement le procés ; mais par la cabale d'un petit nombre de Conseillers qui l'ont resolu en se chauffant, & hors du Siege. On appelle des *Arrêts* en robbes rouges, des *Arrêts* qui se prononçoient autrefois avec ceremonie, & avec certaines solennitez sur des questions depouillées de circonstances, pour servir de regle, & de maxime à l'avenir. Il y a aussi des *Arrêts* qui ne servent que d'instruction au procés. Un *Arrêt* de conclusion. Un *Arrêt* definitif. Un *Arret* interlocutoire, ou provisoire. Un *Arrêt* de retention, de renvoi, &c. On appelle aussi des *Arrêts* de reglement, ceux qui sont rendus entre des Officiers contestans sur l'exercice de leurs charges, ou lorsqu'ils établissent quelque maxime, ou procedure qui regarde le public. On dit aussi, un *Arrêt* en forme, lorsqu'il porte sa commission, & son sceau. Un *Arrêt* par extrait, lorsque sa commission est à part.

Budée, Henri Etienne, Caseneuve, Chassanée & Vossius derivent ce mot du Grec *aresson*, qui signifie, *placitum*. Menage veut qu'il vienne de *arrestare* Latin, qui a été fait de *stare* ; pour dire, Arrêter, rendre une chose stable & fixe. On dit aussi, les *Arrêts* de Loüet, de Le Prêtre, de Papon, de Montholon, en parlant des livres & recueils d'*Arrêts* qui ont été faits par ces Auteurs.

ARRÊT, se dit au figuré, des jugemens & des decisions que l'on prononce sur les diverses choses qui se presentent. Evitez ces esprits decisifs qui veulent prononcer des *arrêts* definitifs sur toutes choses, OR. M. Les *arrêts* que rend nôtre esprit ne se peuvent prononcer avec trop de lenteur, ID. Ses decisions en matiere d'ouvrages passent pour des *arrêts* souverains, BOI.

ARRÊT, se dit aussi d'une promesse, d'une parole donnée. Defendez moi, Seigneur, selon l'*arrêt* que vous avez prononcé, PORT-R.

ARRÊT, se prend encore pour la resolution, que nous avons prise touchant une chose. Je viens d'apprendre l'*arrêt* de ma mort que vôtre belle bouche a prononcé.

Non, ne revoquons point l'arrêt de mon courroux,
Qu'il perisse : aussi bien il ne vit plus pour nous, RAC.

ARRÊT, signifie aussi, Saisie d'une personne, ou de ses biens : empêchement qu'on met au payement, ou au transport de quelque chose. Il y a eu plusieurs saisies, & *arrêts* sur des meubles. On dit en ce sens, Mettre quelcun en *arrêt* ; pour dire, le mettre prisonnier, ou le garder jusqu'à ce qu'il ait fait, ou payé quelque chose.

ARRÊT, signifie aussi, Repos ; situation fixe ; fermeté, constance. Le mercure est un metal qui n'a point d'*arrêt*. Cet homme est inconstant ; il n'a point d'*arrêt* ; son esprit n'a point d'*arrêt* ; c'est-à-dire, qu'il est inconstant, leger, ou irresolu. Rien n'est plus necessaire pour nous bien connoître que l'*arrêt*, & la reünion de toutes nos pensées sur nous-mêmes, LE P. L.

Mais l'homme sans arrêt dans sa course insensée,
Volage incessamment de pensée en pensée, BOIL.

On dit en ce sens, Il n'y a point d'*arrêt* à tout ce qu'il dit ; pour dire, qu'il ne faut faire aucun fondement sur ses paroles.

On appelle aussi *Arrêts* dans les armes à feu, un petit morceau de fer qui arrête le ressort, & qui empêche qu'elles ne se lâchent. Ce pistolet est en *arrêt*. On le dit aussi dans l'Horlogerie, dans les choses qui vont par ressort : ce sont des pieces qui empêchent que les mouvemens ne soient trop vites, & ne se faisent qu'en certain temps, & avec une certaine mesure.

En termes de Chasse, on appelle *Arrêt*, l'action du chien couchant qui s'arrête quand il sent la perdrix, ou le gibier.

En termes de Manege, *Arrêt* est la pause, ou discontinuation de marcher que fait le cheval. Former l'*arrêt* du cheval, c'est l'arrêter sur les hanches. Un cheval forme son *arrêt* de mauvaise grace quand il ne plie pas les hanches, & qu'il se traverse, & qu'il se bat à la main. Il ne faut pas former les *arrêts* d'un cheval trop courts & trop precipitez ; autrement on lui ruine les jarrets, & la bouche. *Demi-arrêt*, c'est un *arrêt* qui n'est pas achevé, quand le cheval reprend & continuë son galop, sans faire ni pesades, ni courbettes. On dit aussi, Mettre la lance en *arrêt*, lorsqu'on appuye ou qu'on arrête sa lance pour rompre en lice. On appelloit aussi *arrêt*, le petit fourreau de cuir qui servoit autrefois à arrêter les lances.

ARRÊT, en fait de Couture, ou de Lingerie, se dit de certaines ganses, ou fils redoublez qu'on met aux fentes, ou extremitez des habits, ou du linge, pour empêcher qu'ils ne se decousent, ou ne se rompent.

ARRESTE. *s. m.* Resolution prise par une Compagnie sur quelque deliberation. On dit, C'est un *arrêté* de la Cour, lorsqu'elle a jugé quelque article d'une affaire, ou qu'elle a pris une resolution qui n'est pas encore rendue publique par un Arrest.

ARRESTE. Voyez ARESTE.

ARRESTE-BOEUF. *s.f.* Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, grêles, ligneuses, souples, velues, armées d'épines longues & dures. Ses feuilles sont oblongues, semblables à celles du pois-chiche, disposées trois à trois, noirâtres, decoupées en leur bords, gluantes, d'un goût legumineux, d'une odeur desagreable. Ses fleurs sont legumineuses, de couleur purpurine ou incarnate. Il leur succede de petites gousses qui renferment quelques semences de la figure d'un petit rein. Ses racines sont longues, blanches, serpentantes, difficiles à rompre. En Latin *anonis spinosa flore purpureo*,

Digitized by Google

reo, C. Bauh. Cette plante eſt aperitive & fort diuretique, propre pour la jaunifſe, pour le calcul, pour la ſuppreſſion des mois; on la confit avec de la ſaumure, avant qu'elle ſoit chargée d'épines. Elle eſt appellée *arrête-bœuf*, ou *arrete-charrue*, parcequ'elle arrête ſouvent la charrue des Laboureurs. On la nomme auſſi *bugrane*, ou *bugronde*. Il y a pluſieurs autres eſpeces d'*arrête-bœuf*.

ARRESTE-CHARRUE. ſ. f. Plante, Voyez Arreste-boeuf.

ARRESTER, ou ARRETER. v. act. Retenir une choſe; l'empêcher de ſe mouvoir, ou d'aller plus loin. *Arrêter* un caroſſe. *Arrêter* un Courier. *Arrêter* le debordement d'une riviere. Eh! qui peut dans ſa courſe *arrêter* ce torrent? Rac. Les vents contraires *arrêtoient* nôtre flotte. *Arrêter* l'armée dans ſa marche. Joſué *arrêta* le Soleil dans ſa courſe. On a *arrêté* l'horloge. Il faut *arrêter* l'eau dans ce reſervoir. Je ne vous *arrêterai* pas long temps. La roſe *arrête* le crachement de ſang. Ne voulez-vous jamais *arrêter* vos larmes? *Arrête* toi, paſſant, & appren quelle a été ma deſtinée.

Ce mot vient du Latin *reſtare*, *reſter*, *demeurer derriere*.

Arrester, ſignifie auſſi, Saiſir tant les biens que la perſonne. On a *arrêté* les deniers que devoient les locataires. On a ſaiſi & *arrêté* ſes gages. On l'a *arrêté* priſonnier; ou abſolument, On l'a *arrêté*. Philippe le Bel fit *arrêter* par tout ſon Royaume les Templiers, Mezerai.

Arrester, ſe dit auſſi figurément de toutes choſes ſoit morales, ſoit phyſiques: & alors il ſignifie, Retenir; faire ceſſer; ſuſpendre le cours; reprimer. Il a *arrêté* tous les bruits qu'on faiſoit courir de lui. J'ai fait cela pour *arrêter* ton humeur farouche. Il faut *arrêter* par la force la diſſolution des mœurs. *Arrêter* le cours de la cruauté, Vaug. Avec deux mots que vous daignâtes dire, vous ſçûtes *arrêter* pour jamais mes peines, Voit. Soûpirs, *arrêtez* vous, vous trahiſſez mon cœur, Oe. M. Les ennemis oppoſoient toûjours de nouveaux obſtacles à nos armes, & *arrêtoient* nôtre victoire à chaque pas qu'elle faiſoit, Sar. Le Gouverneur de Dunkerque ne doutoit point, s'il étoit attaqué, qu'il n'*arrêtât* la valeur d'un Chef, qui juſques alors avoit tout vaincu, Id. *Arrêter* le caquet de quelcun. *Arrêter* l'inſolence & la temerité des ſeditieux. Quel frein pourroit d'un peuple *arrêter* la licence? Rac. Il ne ſe preſente dans cette matiere aucun ſujet de douter, ni qui ſuſpende, & *arrête* mon eſprit, Font. Un Auteur obſcur *arrête* les lecteurs à chaque pas, Tour.

Arrester, ſignifie auſſi, Convenir des conditions. *Arrêter* un marché; *Arrêter* des parties; pour dire, les liquider; s'obliger à les payer. *Arrêter* un compte; pour dire, l'examiner & le clorre. *Arrêter* une maiſon, une place au coche; pour dire, s'en aſſûrer. *Arrêter* un valet; pour dire, le faire entrer à ſon ſervice ſous certaines conditions.

Arrester, ſignifie auſſi, Conclurre après quelque deliberation, ſoit en ſoi-même, ſoit en compagnie. L'aſſemblée après pluſieurs conteſtations a enfin *arrêté* que, &c. On s'eſt enfin *arrêté* à ſuivre ce parti, à faire la guerre. Il avoit déjà cela *arrêté* dans ſon eſprit.

Arrester, ſe dit auſſi pour, Fixer; attacher. Il n'y a que la crainte des peines éternelles qui puiſſe *arrêter* le torrent de nôtre cupidité. Un bon eſprit ne s'*arrête* qu'à la verité: & un bel eſprit aux vraiſemblances; Val. Dans le monde on ne s'*arrête* qu'aux dehors, & aux apparences, Bell. J'*arrêtai* toûjours les yeux ſur lui, & le conſiderai attentivement. *Arrêter* ſes penſées ſur quelcun; c'eſt le choiſir preferablement à un autre.

Arrester. Engager quelcun, le retenir. Les charmes ni les engagemens de Paris, ne vous *arrêteront* pas, Voit. Elle employoit tous ſes charmes pour l'*arrêter*, Vaug. Les délices de l'Italie l'y *arrêterent* trop long temps.

Arrester, ſe dit très-ſouvent auſſi avec le pronom perſonnel, & devient par là neutre paſſif. Il ſignifie, Demeurer; ceſſer de marcher; n'aller pas plus loin. Il fut obligé de s'*arrêter* dans ſa marche. Le Soleil s'*arrêta* au commandement de Joſué. Ils ne pouvoient ni marcher, ni s'*arrêter*, Vaug. Il ſe dit auſſi de tout ce qui ſe meut par reſſorts. Ma montre, ma pendule s'*arrête* à tout moment. Les hommes marchent inceſſamment vers la mort: la loi de la nature les preſſe, & ne leur permet pas de s'*arrêter*, Nic.

s'Arreter, ſe dit encore pour, Sejourner dans quelque lieu. La beauté du pais l'obligea de s'y *arrêter* quelque temps. Ils s'*arrêterent* quelques jours dans la ville.

s'Arrester, ſe prend auſſi pour, Se contenir; ceſſer de faire une choſe; & alors il s'employe abſolument, & ne ſe dit gueres qu'en parlant de ce qui n'eſt pas bien. *Arrêtez*, vous. Si vous ne vous *arrêtez*, je vous ſuirai à l'avenir. S'il ne ſe fût *arrêté*, on lui auroit donné mille coups, Scar.

s'Arrester. Avoir des égards; être retenu par quelque conſideration. Vous *arrêtez*-vous à ce qu'il vous dit? Peu de gens s'*arrêteront* à cela, & ſur tout dans la colere, Pasc. La Cour a prononcé ſans s'*arrêter* à ſon appel, à ſa requête. Il ne faut jamais s'*arrêter* aux apparences.

s'Arrester, S'amuſer; employer tout ſon temps à une choſe, y donner toute ſon attention. Il ne faut point s'*arrêter* à des bagatelles. Cet homme s'*arrête* toûjours au ſolide. L'orgueil philoſophique s'*arrête* trop aux cauſes ſecondes, & ne s'éleve pas aſſez au premier moteur de toutes choſes, Mal.

s'Arrester. Demeurer long temps ſur un ſujet, y inſiſter. Il n'y a rien où je me ſois *arrêté* plus long temps que ſur l'amitié, St. Ev. Quand on s'*arrête* aux circonſtances ſuperfluës dans une narration, cela gâte tout, & énerve le diſcours, Boi.

s'Arrester. Se fixer, ſe determiner. Il ne s'*arrête* jamais à ſes premiers ſentimens. Il faut s'*arrêter* à ce qu'on a déjà jugé. Il s'*arrête* à la juſtice, & à l'honnêteté.

s'Arrester. Demeurer court, par defaut de memoire. Cet homme ne devroit jamais parler en public; il s'*arrête* toûjours au milieu de ſon diſcours.

s'Arrester. Mollir dans ſes entrepriſes; ne pas pourſuivre ſa pointe; abandonner ſon projet. A quoi penſez-vous, de vous *arrêter* en ſi beau chemin?

s'Arrester, ſe dit auſſi des choſes fluides, quand elles ceſſent de couler. Les eaux s'*arrêterent* en cet endroit, & y croupiſſent. On diroit que le temps s'*arrête*, tant il coule doucement, Bou.

En termes de Venerie, on dit qu'un chien couchant *arrête*, lorſqu'il voit la perdrix ou le gibier, & qu'il en avertit ſon maître.

En termes de Maçonnerie, on dit qu'un poſeur *arrête* une pierre, quand après l'avoir bien miſe à plomb & à niveau, il y a fait mettre du mortier pour y demeurer toûjours. Les Menuiſiers diſent auſſi *arrêter* une planche; c'eſt-à-dire, la clouër à demeure.

En termes de Couture, on dit qu'un Tailleur *arrête* ſa beſogne, lorſqu'il fait pluſieurs points, ou qu'il met des ganſes à des boutonnieres, ou aux autres endroits neceſſaires, pour empêcher qu'ils ne ſe dechirent.

Arrester; c'eſt en termes de Jardinage, Coupper, tailler. Il ſe dit particulierement des melons & des concombres, quand ils ont trop de branches, ou qu'ils les ont trop longues. Il faut *arrêter* ces melons. Ces

Digitized by Google

concombres ont beſoin d'être *arrêtez*. On dit auſſi *arrêter* un arbuſte, une paliſſade, pour dire, la tailler à une certaine hauteur.

ARRESTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit d'un extravagant, qu'il n'a pas l'eſprit *arrêté*; d'un bigle, qu'il n'a pas la vuë *arrêtée*; d'un homme irreſolu, qu'il n'y a jamais rien d'*arrêté* avec lui. On dit au contraire: qu'une choſe eſt *arrêtée*; pour dire, qu'elle eſt concluë, & determinée. Rien ne ſemble plus inutile que l'uſage des prieres, quand on ſuppoſe que le ſuccés des évenemens eſt fixe & *arrêté* avant tous les ſiecles, OEM. On voit des perſonnes pieuſes fort *arrêtées* à leurs penſées, NIC. c'eſt-à-dire, fort attachées à leurs ſentimens, & un peu opiniâtres.

En Peinture on appelle un ouvrage imparfait, & mal *arrêté*, quand il eſt fait à la hâte, & ſans reflexion. On appelle *eſquiſſe* un deſſein encore informe, & *arrêté* ſeulement avec la plume, ou le crayon. Ceux où les contours des figures ſont achevez, s'appellent deſſeins, ou *traits arrêtez*. FE.

ARRESTÉ, en termes de Blaſon, eſt la même choſe que *raccourci*, *alaiſé*, ou *aliſé*. On dit auſſi, qu'un animal eſt *arrêté*, quand il eſt debout ſur ſes quatre pieds, ſans que l'un avance devant l'autre, comme ſont les animaux qu'on appelle *paſſans*.

ARRESTOGRAPHE. ſ. m. Terme de Palais. C'eſt un Auteur qui a fait un Recueil de pluſieurs Arrêts pour ſervir de loix, de reglemens, ou d'autoritez, comme Papon, Le Vueſt, Montheion, Bouguier, Loüet, & Brodeau ſon Commentateur, Tournet pour les matieres beneficiales. Il y a un Recueil ou Journal des Audiences, diviſé en trois tomes, qui contient pluſieurs Arrêts.

Ce mot vient du Grec *areſton*, & de *grapho*, *ſcribo*.

ARRHER. v. act. Donner des arrhes. Il a peu d'uſage. *Arrher* des marchandiſes, L'ACAD. c'eſt-à-dire, les acheter, & s'en aſſûrer en donnant des *arrhes*, ou des *erres*. Les Ordonnances de Police deffendent à tous Marchands & Regratiers d'aller au devant des Laboureurs, & Marchands forains pour *arrher* les grains, & les marchandiſes, & de les acheter avant que d'être arrivées ſur les ports.

ARRHES. ſ. f. plur. C'eſt ainſi qu'il faut écrire & prononcer dans le ſens figuré. Tant de graces temporelles & ſpirituelles ſont comme les *arrhes*, & les premices des biens à venir, PORT-R. Vous avez été ſcellez du ſceau de l'Eſprit Saint, lequel eſt le gage & les *arrhes* de nôtre heritage, N. T. de MONS. Car pour le ſens propre & naturel, il eſt certain qu'il faut écrire, & prononcer *erres*. Ceux-là même qui continuent à écrire *arrhes*, prononcent ordinairement *erres*, comme on fait à Paris. C'eſt un gage qu'on donne pour aſſûrance de l'execution de quelque marché qu'on a fait verbalement, & qui eſt ordinairement une avance d'une partie du prix convenu. En Droit, celui qui rompt un marché perd les *erres* qu'il a données; ou ſi c'eſt celui qui les a reçuës, il rend les *erres* doubles. On dit, qu'un homme a donné des *erres* au cocher; pour dire, qu'il a reſolu de partir, & de faire un voyage.

ARRHES, au figuré ſignifie ſimplement, Aſſûrance, marque, engagement. Acceptez ce petit preſent pour *arrhes* de mon amitié, L'AC. La belle lui donna deux baiſers pour lui ſervir d'*arrhes* de ſa bonne volonté, LA FON. On dit proverbialement d'une affaire où l'on eſt indiſpenſablement engagé; Je ne puis plus m'en dedire; j'ai donné des *arrhes* au coche.

Nicod derive ce mot de l'Hebreu *arab*, qui ſignifie, *ſpondit*. On le doit faire venir du Grec *arrhabon*, qui ſignifie, *gage*.

ARRIERE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt la poupe d'un vaiſſeau, la partie qui en fait la queuë, cette derriere, & qui eſt oppoſée à l'*avant*: c'eſt tout l'eſpace compris entre l'artimon & le gouvernail, tant dans les hauts que dans les bas du bâtiment.

On dit auſſi, Paſſer à l'*arriere* d'un vaiſſeau, lorſqu'on ſe met à la ſuite d'un autre vaiſſeau qu'on laiſſe paſſer devant. On dit, Avoir ou faire vent *arriere*; pour dire, Prendre le vent par pouppe; & alors *arriere* eſt une maniere d'adjectif. Le vaiſſeau qui porte vent *arriere* ne va pas ſi vite, que lorſqu'il eſt porté d'un vent de quartier, ou qu'il fait vent largue.

ARRIERE. adv. Entierement. Voilà une porte toute *arriere* ouverte; c'eſt-à-dire, qui eſt tout-à-fait ouverte, & autant qu'elle le peut être. Mais cette expreſſion eſt baſſe & populaire.

Il ſe joint plus ordinairement avec la preposition *en*, & ſignifie alors, En reculant, ou derriere: comme, Marcher *en arriere*, Demeurer en *arriere*, Sauter en *arriere*, Retourner *en arriere*: ce qui ſe dit non ſeulement du chemin; mais auſſi quand on eſt en demeure de payer ſes dettes annuelles. Je ſuis *en arriere* de deux années d'arrerages. On dit auſſi dans le ſtile familier, que les affaires ne vont ni en avant ni en *arriere*. On dit encore tenir ſa tête en *arriere*, la porter en *arriere*.

On dit figurément, Mettre une choſe en *arriere*; pour dire, la mettre en oubli, n'en faire aucun état.

ARRIERE, eſt quelquefois une preposition qui regit le genitif, & qui ſert à temoigner l'averſion qu'on a de quelque choſe: comme, *Arriere* de moi, prophanes; pour dire, Eloignez vous, prophanes. Il ſignifie auſſi quelquefois, A l'inſçu; en cachette. Il a fait cela en *arriere* de moi: mais il eſt vieux.

ARRIERE, gouverne auſſi aſſez ſouvent l'accuſatif, & on l'employe pour marquer l'indignation qu'on a pour une choſe; & pour faire connoître qu'on n'en veut pas entendre parler. *Arriere* toutes ces vaines & impertinentes penſées. *Arriere* deſormais tous ces conſtils timides, GOMB.

ARRIERE, s'employe auſſi par les Cochers, ou Chartiers, quand ils parlent à leurs chevaux, & qu'ils les veulent faire reculer. *Arriere*; c'eſt-à-dire, recule.

ARRIERE-BAN. ſ. m. eſt une convocation extraordinaire que fait le Roi de ſa Nobleſſe dans le beſoin, & pour la deffenſe du Royaume; l'*Arriere-ban* s'entend tant des vaſſaux immediats du Roi, que des vaſſaux de ſes vaſſaux. On a mandé le Ban & l'*Arriere-ban*. Les Baillifs & Senechaux commandent le Ban & l'*Arriere-ban*. C'eſt un reſte de l'obligation originaire des fiefs, en conſequence de laquelle les vaſſaux étoient obligez de ſervir leur Seigneur à la guerre. C'étoit alors le Seigneur qui commandoit ſes vaſſaux & arriere-vaſſaux. Aujourd'hui c'eſt le Baillif ou Senechal. Celui qui ne peut aller en perſonne à l'*Arriere-ban*, doit fournir un homme en ſa place, ou de l'argent.

Menage dit qu'on derive ordinairement ce mot de *hatibannum*, ou *heribannum*, qui vient de l'Allemand *here*, ou *here*, qui ſignifioit *armée* dans la premiere & ſeconde Race de nos Rois; & *ban*, *appel*, convocation ou *femonce*, d'où l'on a fait d'abord *Hereban*, & par corruption *Arriere-ban*, qui étoit un appel des vaſſaux pour aller à l'armée. Mr. de Caſeneuve pretend qu'il eſt compoſé de ces deux mots, *arriere*, & *ban*. Le *ban* eſt la convocation des vaſſaux qui tiennent des fiefs relevans immediatement du Roi; & l'*arriere* eſt la convocation des vaſſaux qui ne relevent que mediatement du Roi. Mr. Menage approuve cette étymologie. Paſquier dit qu'il eſt fait mention frequente dans la Loi Salique du mot de *Heriban*, qui étoit une convocation par laquelle les Rois convioient leurs ſujets de les ſuivre à la guerre.

ARRIERE-BOUTIQUE. ſ. f. Magaſin, ou bouti-

Digitized by Google

boutique de derriere d'un Marchand, où ſe mettent d'ordinaire les meilleures marchandiſes.

ARRIERE-CHANGE. ſ. m. C'eſt l'interêt des interêts.

ARRIERE-CORPS. ſ. m. En termes d'Architecture, ſe dit des parties d'un bâtiment qui ont le moins de ſaillie ſur la face.

ARRIERE-COUR. ſ. f. Petite cour qui, dans un corps de bâtiment, ſert à éclairer les appartemens de derriere, les eſcaliers de degagement, &c.

ARRIERE-FAIX. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de ce qui ſort de la matrice d'une femme après l'enfant. C'eſt un corps compoſé de deux membranes où l'enfant étoit enveloppé, ſçavoir le chorion & l'amnios, du placenta & des vaiſſeaux umbilicaux. Tous ces mots ſont expliquez en leur lieu. Quelques-uns appellent l'*arriere-faix* le *lit*, parceque l'enfant y demeure couché pendant qu'il eſt dans le ventre de ſa mere. D'autres le nomment *delivre*, à cauſe que quand il eſt dehors la femme eſt entierement délivrée. On l'appelle auſſi *ſecondine*, parcequ'il ne ſort qu'après l'enfant comme par un ſecond accouchement. Le nom d'*arriere-faix* lui eſt donné ordinairement, parcequ'il eſt conſideré comme un ſecond faix dont la femme ſe décharge. Il ne faut pas que l'*arriere-faix* demeure dans la matrice après l'accouchement, il s'y corromproit, & cauſeroit des accidens très-fâcheux. Pluſieurs ne donnent le nom d'*arriere-faix* qu'au placenta.

ARRIERE-FERMIER. ſ. m. C'eſt un ſous-fermier.

ARRIERE-FIEF. ſ. m. C'eſt un fief ſervant, qui releve d'un autre fief dominant.

ARRIERE-GARDE. ſ. f. Terme de Guerre. C'eſt la partie de l'armée qui marche la derniere, ou qui eſt à l'autre extremité de la tête du camp. Conduire l'*arriere-garde*. Commander l'*arriere-garde*. Renforcer l'*arriere-garde*. Charger l'*arriere-garde*. Defaire l'*arriere-garde*. Tailler en pieces l'*arriere-garde*.

ARRIERE-GARDE, eſt auſſi un terme de Coutume. Dans les Coutumes où la garde noble a lieu au profit des Seigneurs, ou du Roi, ſi celui qui tient un fief relevant du mineur, lequel eſt lui-même en la garde de ſon Seigneur, tombe auſſi en garde, alors la garde de ce fief appartient auſſi au Seigneur qui a la garde-noble du mineur; cela s'appelle, *arriere-garde*; parceque cette ſeconde garde-noble n'appartient qu'indirectement au Seigneur ſuperieur, & ſeulement à cauſe du mineur qui eſt déjà en ſa garde.

ARRIERE-MAIN. ſ. m. eſt un coup qu'on frappe du derriere de la main, ou par un mouvement contraire à celui qu'elle fait ordinairement en avant. Tout ce qu'ont pu faire vos amis, c'eſt de demeurer en doute, s'il a reçu le ſouffet de l'avant-main, ou de l'*arriere-main*, PASC.

ARRIERE-NEVEU. ſ. m. C'eſt le fils d'un neveu; le deſcendant d'un neveu.

ARRIERE-PANAGE. ſ. m. Terme des Eaux & Forêts, eſt le temps qu'on laiſſe les beſtiaux dans la forêt après le temps du panage expiré.

ARRIERE-PETIT-FILS. ſ. m. C'eſt le fils du petit-fils, ou de la petite-fille.

ARRIERE-PETITE-FILLE. ſ. f. C'eſt la fille du petit-fils, ou de la petite-fille.

ARRIERE-POINTEUSE. ſ. f. Mot que le petit peuple de Paris employe pour ſignifier la Couturiere qui fait les arrieres-points. Mais pour bien parler, il faut dire une Ouvriere en linge.

ARRIERE-POINTS. ſ. m. Terme de Couturiere en linge. C'eſt une ligne continuë de points d'aiguille qui ſe forme, quand après avoir fait un point par deſſous, on fiche l'aiguille en arriere pour en faire un autre point par deſſus qui rende les points continus: ce qui ſe fait d'ordinaire ſur le poignet & ſur le cou des chemiſes, pour ſervir d'ornement. On en fait auſſi ſur des bonnets, ſur des coute-pointes &c.

ARRIERE-SAISON. ſ. f. La fin de l'Automne. L'*arriere-ſaiſon* eſt dangereuſe pour les vieillards. Il ſe dit auſſi pour la ſaiſon la plus reculée par rapport aux choſes dont on parle. Ce vin ſera bon ſur l'*arriere-ſaiſon*; c'eſt-à-dire, au mois d'Août, & dans la ſaiſon la plus éloignée de la vendange. Le blé ſe vend mieux ſur l'*arriere-ſaiſon*; c'eſt-à-dire, au mois de Juin qui eſt le plus éloigné de la derniere moiſſon.

On dit auſſi d'un homme, qu'il eſt ſur l'*arriere-ſaiſon*, quand il eſt vieux, & au temps le plus éloigné de ſa jeuneſſe. L'*arriere-ſaiſon* des beaux eſt toûjours belle, AEL.

ARRIERE-VASSAL. ſ. m. Qui eſt vaſſal du vaſſal immediat; ou celui qui tient un arriere-fief. On dit auſſi un *Arriere-cenſif*, une rente *arriere-fonciere*, &c.

ARRIERE-VOUSSURE. ſ. f. Terme de Maçonnerie. C'eſt une eſpece de voute que l'on fait derriere une porte, ou une fenêtre pour couronner l'embraſure, ou faire que la porte s'ouvre plus facilement. La commune s'appelle *arriere-vouſſure* de Marſeille; & l'autre qui eſt pour les portes rectangles, s'appelle *arriere-vouſſure* de Saint Antoine.

ARRIMAGE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt la diſpoſition, l'ordre, ou l'arrangement de la cargaiſon du vaiſſeau. On dit auſſi *Arrumage*.

ARRIMER, ou ARRUMER. v. act. Terme de Marine. Arranger la cargaiſon d'un vaiſſeau. Voyez ARRUMER.

ARRISSER. v. act. Terme de Marine. C'eſt, Abaiſſer les vergues pour les attacher ſur les bords du navire.

ARRIVAGE. ſ. m. Abord des marchandiſes dans un port. L'Ordonnance de la Ville veut qu'il y ait un Echevin commis pour recevoir les declarations des *arrivages* des marchandiſes ſur les ports.

ARRIVE. ſ. f. Terme de Marine de Levant. C'eſt le côté du vaiſſeau qui regarde la rive ou la terre.

ARRIVE'E. ſ. f. Retour, venuë; le temps où une perſonne arrive. Il a été regalé à ſon *arrivée* par ſes amis. On l'eſt allé attendre à l'*arrivée*, à la deſcente du coche. On datte à Rome les proviſions du jour de l'*arrivée* du Courier qui retient la datte.

ARRIVE'E, ſignifie quelquefois, Entrée. Ce Miniſtre a tout changé à ſon *arrivée* dans les affaires. Les marchandiſes payent des doüanes tant à leur ſortie, qu'à leur *arrivée* dans le Royaume.

D'ARRIVE'E. Sorte d'adverbe qui ſignifie, D'abord, en arrivant, ſi-tôt qu'on eſt arrivé. Il a vieilli. D'*arrivée* il le met en ſuite, MEZER.

ARRIVER. v. n. Parvenir au lieu où l'on avoit deſſein de ſe rendre: venir, aborder. Vous voilà heureſement *arrivé* de vôtre voyage. Vous *arrivez* tout à-propos pour dîner. Le Courier *arrive* tout preſentement. On dit auſſi, que des marchandiſes ſont *arrivées* à bon port, ſoit par eau, ſoit par terre, quand on les a reçuës ſans être endommagées.

Ce mot vient de *adripare*, comme qui diroit, *ad ripam appellere*, MEN.

ARRIVER, ſe dit auſſi des choſes qui ſe placent, qui ſe preſentent d'elles-mêmes. Cette bonne fortune m'*arrive* quand j'y penſois le moins. Les biens & les honneurs lui *arrivent* en foule. Sa grace *arriva* lorſqu'il étoit prêt à recevoir le coup de mort.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aiſément, BOIL.

ARRIVER, ſe dit auſſi en parlant des rencontres de toutes

Digitized by Google

toutes les choſes qui ſurviennent, ou qui ſe paſſent, ſoit par hazard, ſoit dans le cours ordinaire de la nature. Un Aſtronome peut predire toutes les éclipſes qui *arriveront* dans cent ans. Un habile homme doit prevoir tous les inconveniens qui peuvent *arriver* dans une affaire qu'il entreprend. Toutes choſes *arrivent* à l'aventure, VAU. Si l'enchainement des cauſes ſecondes eſt invariable, nous ne pouvons pas en interrompre le cours par nos ſoins, & les choſes *arriveront* neceſſairement comme elles doivent *arriver*, JU. La prudence penſe à ce qui s'eſt paſſé, pour prevoir ce qui *arrivera*, LE CH. DE M.

ARRIVER, ſe dit auſſi figurément en choſes morales, & ſignifie, Attraper, parvenir, atteindre. Il eſt difficile d'*arriver* à la perfection. Peu d'Orateurs ſont *arrivez* au ſublime, BOI. Cet homme eſt *arrivé* à un haut point de fortune. Il eſt *arrivé* à une telle impudence qu'il eſt impoſſible de le ſouffrir. L'affaire eſt *arrivée* à un point qu'on n'y ſçauroit apporter de remede. Il eſt *arrivé* à ſon but.

ARRIVER, ſe dit auſſi pour être apporté. Il *arriva* mets ſur mets, ABL, pour dire, qu'on apporta plats ſur plats.

ARRIVER. Ce mot entre dans pluſieurs façons de parler, par élegance ſeulement. Il m'*arriva* de prendre ma femme pour ma Maîtreſſe, M. Sc. Il ne lui eſt jamais *arrivé* de dire un bon mot, ABL. Il lui *arriva* de faire une inſolence, VAUG. On dit en pardonnant une offenſe, ou une faute à un inferieur; Que cela ne vous *arrive* plus; s'il vous *arrive* jamais d'y retomber, je ſçaurai bien vous en punir. On dit de même, Il ne vous *arrivera* plus de faire de ſi mechans vers; il ne m'*arrivera* plus de m'attaquer à cet homme-là, &c.

ARRIVER, en termes de Marine, ſignifie, Pouſſer la barre du gouvernail ſous le vent, & manœuvrer ou pour obeïr au vent, ou pour le prendre en poupe: ce qui ſe fait, quand on veut venir à bord de quelque autre vaiſſeau, ou éviter quelque banc ou quelque écueil. *Arrive* eſt le commandement que l'on fait au Timonier pour cela: & *arrive tout*, eſt le commandement qu'on fait faire pour pouſſer le gouvernail tout à bord, afin de mieux *arriver*.

On dit proverbialement; qu'un malheur n'*arrive* gueres ſans l'autre; qu'il *arrive* bien des choſes entre le verre & la bouche.

ARRIVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ARROBE. ſ. f. Terme de Marine, qui ſe dit du poids de trente-une livres.

Ce mot eſt venu d'*arroba* Eſpagnol, qui ſignifie la même choſe. L'*arrobe* de laine à Segovie peſe ſeulement vint-cinq livres.

ARROCHE. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Il y a l'*arroche* blanche de jardin qui croît à la hauteur d'un homme. Ses feuilles ſont larges, pointuës, ſemblables à celles de la poirée, mais plus petites, poudrées d'une eſpece de farine, de couleur verte-pâle ou blanchâtre, d'un goût fade. Ses fleurs naiſſent en grand nombre aux ſommitez de ſes branches; elles ſont petites, à pluſieurs étamines jaunâtres. Il leur ſuccede une ſemence platte & ronde enveloppée par les feuilles du calice qui ſe recourbent & l'embraſſent. Sa racine eſt droite, longue environ comme la main. En Latin *atriplex hortenſis alba, ſive pallidè virens*, C. BAUH. L'*arroche* rouge de jardin ne differe de la précedente, qu'en ce que ſes feuilles & ſes fleurs ſont rouges ou purpurines. En Latin *atriplex hortenſis rubra*, ID. Ces deux eſpeces d'*arroche* humectent & ramolliſſent le ventre; on en met dans des decoctions de lavemens. On appelle autrement l'*arroche*, *bonnes-dames*, ou *prudes-femmes*, ou *folettes*.

ARROGANCE. ſ. f. Orgueil, fierté, preſomption. Cet homme a une *arrogance* brutale & inſupportable. Ce valet repond avec *arrogance*. L'*arrogance* eſt un ſot orgueil ordinaire aux pedans, ou à ceux que la fortune à tirez de la pouſſiere, OE. M. Souvent l'*arrogance* a tenu lieu de grandeur, & l'inhumanité de fermeté, LA BRUY.

*Quand on ſe croit ſçavans, on eſt plein d'*arrogance;
De ſes propres erreurs on tire vanité.
Une profonde humilité
Vaut mieux que toute la ſcience, L'ABBÉ TETU.

ARROGAMMENT. adv. Les brutaux & les fanfarons parlent *arrogamment*; c'eſt-à-dire, avec orgueil, avec arrogance.

ARROGANT, ANTE. adj. Superbe, fier, inſolent. Avoir une mine *arrogante*. Repondre d'un ton *arrogant*, ou en termes *arrogans*. Le Sage dit qu'il n'y a rien de plus inſupportable qu'un gueux *arrogant*.

Pour éblouïr les yeux, la fortune arrogante
Affecta d'étaler une pompe inſolente, BOI.

Ce mot vient du Latin *arrogans*, Celui qui s'attribuë quelque choſe avec hauteur.

ARROGANT, ANTE, ſont auſſi quelquefois ſubſtantifs. Ce n'eſt qu'un *arrogant*. C'eſt une *arrogante*. Un *arrogant* s'attribuë un merite, & une ſuperiorité qu'il n'a point, OE. M. Va contre un *arrogant* éprouver ton courage, CORN.

ARROGER. v. act. qui ne ſe dit jamais ſans le pronom perſonnel. S'*arroger* un droit, une autorité; pour dire, s'attribuer une choſe qui n'eſt pas dué. S'*arroger* les privileges de decider de tout ſouverainement. Ils ſont ſi inſolens que de s'*arroger* les premiers honneurs; ABL. Henri VIII. s'étoit *arrogé* la qualité de ſouverain Chef de l'Egliſe Anglicane, MAUCROIX.

ARRONDIR. v. act. Rendre rond, ou de figure circulaire, ſpherique, cylindrique. *Arrondir* un baſſin de fontaine avec un cordeau. *Arrondir* une juppe, un manteau. Cette boule commence à s'*arrondir*. En Sculpture on dit *arrondir* une figure, c'eſt lui donner du relief, & faire que tous ſes membres ſoient bien *arrondis*, bien juſtes, & bien proportionnez. On le dit auſſi en Peinture. On *arrondit* une figure par le moyen des jours, & des ombres.

ARRONDIR, ſe dit auſſi en Rhetorique des periodes qu'on rend nombreuſes, & à qui on donne une cadence agreable & harmonieuſe à l'oreille. Demoſthene n'affectoit point d'*arrondir* ſes periodes, TOUR. Balzac s'appliquoit ſur toutes choſes à bien *arrondir* ſes periodes. On dit auſſi, *Arrondir* une ſtance, L'ACAD. On dit auſſi, qu'un Prince a *arrondi* ſa Couronne, quand il s'eſt rendu maître de tous les petits Etats qui étoient enclavez dans ſon Royaume.

ARRONDIR, en termes de Manege, ſignifie, Dreſſer un cheval à manier en rond, ſoit au trot ou au galop, ſoit dans un grand, ſoit dans un petit rond. Pour *arrondir* un cheval on ſe ſert d'une longe qu'on tient dans le centre, juſqu'à ce qu'il forme l'habitude de s'*arrondir*, en lui faiſant porter les épaules, & les hanches uniment, & rondement, ſans qu'il ſe traverſe, & ſe jette de côté, ou ſans qu'il faſſe des pointes.

ARRONDIR, eſt auſſi n. paſſ. & ſignifie, Devenir rond. Les colonnes & les globes s'*arrondiſſent* ſur le tour.

ARRONDI, IE. part.

ARRONDI, en termes de Blaſon, ſe dit des pieces de l'Ecu qui étant rondes, ou naturellement, ou par artifice, ont certains traits, & certaines ombres qui font paroître cet arrondiſſement; pour les diſtinguer des beſans & des tourteaux: comme, une boule *arrondie*. Un tronc d'arbre *arrondi*. Un rel porte de gueules au globe *arrondi* d'argent.

AR-

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT. ſ. m. Action par laquelle on *arrondit*. L'*arrondiſſement* d'une boule.

Ce mot vient du Latin *rotundus*, *rond*.

ARRONDISSEMENT. Ce mot qui n'eſt pas fort en uſage dans le propre, eſt beau dans le figuré, & ſignifie, Diſpoſition, arrangement; harmonie; juſte proportion. Cicéron charme l'oreille par l'ingenieux *arrondiſſement* de ſes periodes, qui ont toute la juſteſſe, & toute l'harmonie poſſibles. L'*arrondiſſement* d'une ſtance, c'eſt le beau tour qu'on y donne.

ARRONDISSEUR, ſ. m. Celui qui arrondit. Mais ce mot ne peut paſſer que dans quelque Ouvrage comique & burleſque.

ARROSEMENT. ſ. m. Action d'arroſer. L'*arroſement* eſt néceſſaire, lorſqu'on plante, ou qu'on tranſplante quelque arbre, ou quelque fleur, &c. Ce mot eſt peu en uſage, L'Ac.

ARROSEMENT, ſe prend au figuré pour une grace interieure, qui penetre juſqu'au fond de l'ame. Craignez Dieu, & retirez vous du mal; ainſi vôtre chair ſera ſaine, & l'*arroſement* penetrera, PORT-R.

ARROSER. v. act. Humecter; mouiller; verſer doucement de l'eau ſur quelque corps. On *arroſe* les plantes, quand on les met en terre, ou quand la terre eſt trop ſeche. Il a fait une bonne pluye qui a bien *arroſé* la terre.

ARROSER, ſe dit encore de tout autre liqueur qu'on repand ſur quelque choſe. Par exemple, du beurre ou de la fauſſe dont les Cuiſiniers *arroſent* les viandes qu'ils rotiſſent, quand elles ne ſont pas lardées. Nicod derive ce mot de *ros*, ou *roſee*.

On dit, que les Martyrs ont *arroſé* la terre de leur ſang; Qu'un penitent *arroſe* ſon ſein de ſes larmes. Nous nous embraſſâmes en ſilence, & je l'*arroſai* de mes larmes ſans lui repondre, FEN. Ah! de vos triſtes pleurs n'*arroſez* pas vos charmes, OE. M.

On dit auſſi d'un homme qui a été bien mouillé, ſoit par la pluye, ſoit par quelque autre accident, qu'il a été bien *arroſé*.

ARROSER, ſe dit auſſi des fleuves & des rivieres qui coulent, & qui paſſent à travers une Province, qui y entretiennent l'humidité, qui la rendent fertile, ou qui l'enrichiſſent par le commerce. Le Penée *arroſe* les campagnes de la Theſſalie. Le Gange *arroſe* l'Inde, le Nil l'Egypte. Le Danube eſt le fleuve de toute l'Europe qui *arroſe* le plus de païs.

*Fuyez ces lieux charmans qu'*arroſe *le Permeſſe :*
Ce n'eſt point ſur ſes bords qu'habite la richeſſe, BOIL.

ARROSER, ſe dit auſſi dans les matieres de pieté. Paul plante, Apollos *arroſe*; mais c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement.

ARROSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ARROSOIR. ſ. m. Vaiſſeau dont ſe ſervent les Jardiniers pour arroſer les arbres & les fleurs. Il eſt fait de cuivre, ou de fer blanc, ou de terre, & il a une branche qui ſe termine par une eſpece de pomme percée de pluſieurs petits trous, par où l'eau s'écoule, & ſe diſtribuë en pluſieurs menus filets, & en forme de pluye, afin d'humecter doucement la terre.

ARROY. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie, Train, équippage. Ce Seigneur vient à la Cour en magnifique *arroy*. Il eſt peu en uſage. On appelle auſſi *arroy*, l'équippage d'un Fauconnier, comme gans, longes, &c.

Du Cange dit que le mot d'*arroy* vient des mots *arredare*, *arraiatus*, & *arraiamentum*, qui ont été dits dans la baſſe Latinité pour ſignifier, *orner*, *équipper*, *équippage*.

ARRUMAGE, ou ARRIMAGE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'ordre & l'arrangement de la cargaiſon d'un vaiſſeau.

ARRUMER, ou ARRIMER. v. act. Terme de Marine, qui ſignifie, Placer, & arranger avec ſoin la cargaiſon du vaiſſeau. On dit, qu'un vaiſſeau eſt mal *arrumé*, lorſqu'il n'eſt pas à ſon plomb qui le fait tenir droit ſur bout; car alors les poinçons ſe deplacent, courent & roulent vers la pointe, & du heurt s'enfoncent les uns les autres, ce qui cauſe de grands coulages. Sur la mer du Levant on dit en ce cas, qu'un vaiſſeau eſt mal mis en eſtive.

ARRUMER une Carte marine; c'eſt y decrire les rumbs. Cette Carte eſt parfaitement bien *arrumée*.

ARRUMEURS. ſ. m. ſont de petits Officiers établis ſur les ports, & ſur tout en Guyenne, que le Marchand chargeur doit fournir & payer, qui ont ſoin de placer, & de ranger les marchandiſes dans un vaiſſeau, & ſur tout celles qui ſont en tonneaux, & qui ſont en danger de coulage.

Ce mot eſt derivé de *rum*, ou de *ruma*, qui en Portugais ſignifie *regle*, ou ligne droite; ou de *carta rumada*, qui eſt du *papier reglé*.

A R S.

ARS. adj. Vieux mot qui ſignifioit brûlé.

ARS. ſ. m. Terme de Manege. Ce ſont les veines où l'on ſaigne les chevaux, qui ſont au bas de chaque épaule. Il y en a auſſi aux membres de derriere, au plat des cuiſſes. On a ſaigné ce cheval des quatre *ars*; pour dire, des quatre membres. Le vulgaire dit *aires* pour *ars*.

Ce mot vient du Latin *artus*.

ARSENAL. ſ. m. Nos Auteurs ne s'accordent gueres ſur la maniere d'écrire & de prononcer ce mot. Les uns, comme Balzac & Menage, font pour *arſenac* (il y en a même qui écrivent *arcenac*) & les autres, comme Vaugelas & Mainard, font pour *arſenal* (il y en a qui écrivent *arcenal*) & ſoutiennent que c'eſt le plus uſité. J'aimerois mieux ſuivre le ſentiment de ces derniers, & écrire *arſenal* ou *arcenal*. En voici les raiſons. I. Il eſt plus conforme à l'étymologie, puiſqu'il vient ou de l'Italien *Arſenale*, ou de l'Eſpagnol *Arzenal*. II. Parcequ'autrement il faudroit dire *arſenacs* au plurier; or il faut dire *arſenaux* avec tout le monde poli. III. Mainard, qui avoit écrit *arſenac* dans une de ſes Epigrammes, a mieux aimé refondre ſon Epigramme, & en changer la rime que d'y laiſſer *arſenac*: tant il étoit convaincu, qu'il falloit écrire *arſenal*. Il avoit donc dit :

Quand irai-je dans l'Almanac
Que la paix ſera des marmites
*De tout le fer de l'*arſenac ?

Voici comme il a depuis corrigé cet endroit :

Quand ſera-ce, Grand Cardinal,
Que la paix ſera des marmites,
*De tout le fer de l'*arſenal ?

Le même Auteur a dit encore,

J'admire le Cardinal,
Il prefere au luth des Muſes,
*Les flûtes de l'*arſenal.

Ajoûtons à cela que, quoique l'Academie ne condamne pas formellement *arſenac* ou *arcenac*, elle prefere *arcenal*. Richelet eſt auſſi pour ce dernier. Il eſt vrai qu'il voudroit qu'on ne fit point ſentir l'*l*, & qu'on prononçât *arſena*. Quoiqu'il en ſoit l'*arſenal*, ou l'*arcenal*, eſt une maiſon Royale, où l'on fabrique les armes, & les munitions de guerre, & qui ſert auſſi de magaſin à les reſſerrer. L'*Arſenal* de Veniſe eſt le lieu où ſe fabriquent & ſe conſervent les Galeres: l'*Arſenal* de Paris, où l'on fond des canons: l'*Arſenal* de Cône, où l'on fabrique des mouſquets: l'*Arſenal* de la Salpetriere, où l'on fait le ſalpêtre. Il y a auſſi des *Arſenaux* de

Marine, comme à Rochefort, à Toulon, &c. Quoique l'on ait déjà pris parti pour l'étymologie d'*arsenal*, on ne laissera pas de rapporter le sentiment de ceux qui en ont dit quelque chose.

Plusieurs croyent que ce mot vient de *arx*, ou de *arcus*, ou plutôt de *ars*, qui signifie *engin*, ou machine, comme étant un lieu où l'on serre les machines de guerre: c'est l'opinion de Du Cange, qui cite Jaques Bourgoin au livre de l'origine & de l'usage des mots vulgaires. Sansouin en son livre de Venise, dit qu'il vient de *arx senatûs*, comme qui diroit, La defense du Senat contre les Infidelles. Mais Menage croit qu'il vient de l'Italien *arsenale*, ou du Grec du bas siecle *arsenalis*, dont on s'est servi il y a long temps à Constantinople dans quelques inscriptions. Covarruvias, selon le sentiment de quelques-uns, dit que ce mot vient de l'Arabe *darsenaa*, qui signifie la même chose que l'Espagnol *atarazana*, c'est-à-dire, ce que nous entendons par le mot d'*arsenal*. En effet ôtant *d* premiere lettre de *darsenaa*, reste *arsenaa*, qui a un rapport entier avec *arsenal*. Les Italiens se servent aussi de *darsena*, pour signifier le lieu où ils mettent leurs galeres, & dont on se sert aussi en termes de Marine par toute la Mediterranée, pour signifier le bassin le plus retiré d'un port. Voyez DARSINE.

ARSENIC. s. m. Espece de mineral pesant, luisant, sulfureux, & fort caustique, dont il y a trois especes, le blanc, le jaune, & le rouge. L'*arsenic* blanc qu'on appelle simplement *arsenic*, en Latin *arsenicum*, est en gros morceaux durs, pesans, très-blancs, & luisans. Il y en a de naturel, & d'artificiel. Le naturel se trouve dans les mines de cuivre; mais il est rare. L'artificiel est fait avec parties égales d'orpiment, & de sel commun, mêlez & sublimez ensemble. L'*arsenic* jaune appellé en Latin *antipigmentum*, en François *orpiment*, ou *orpin*, est de couleur jaune: on le tire des mines de cuivre en morceaux de figures & grosseurs differentes. Le meilleur est en gros morceaux, d'un jaune doré, se divisant facilement par petites écailles minces, resplendissantes comme de l'or. L'*arsenic* rouge qu'on appelle autrement *orpin rouge*, *realgal*, ou *realgal*, ou *sandaraque*, en Latin *risagallum*, ou *sandaracha Græcorum*, est un orpiment calciné dont il y a deux especes, un naturel, & l'autre artificiel. Le naturel a été calciné dans la mine par des feux souterrains. L'artificiel a été calciné au feu ordinaire. Ces trois especes d'*arsenic* sont des poisons très-violens; mais le plus actif est l'*arsenic* blanc. Il cause de grandes douleurs, des dechiremens, des inflammations dans les visceres, des vomissemens extraordinaires, des convulsions, des inquietudes, & enfin la mort. Les remedes qu'on employe en cette occasion sont l'eau tiede, le petit lait, l'huile. On ne doit jamais faire prendre de l'*arsenic* interieurement, quelque preparation qu'on lui ait donnée. On s'en sert exterieurement pour consumer des chairs superfluës. L'orpiment, & le realgal servent à la Peinture. Les Chymistes font diverses preparations d'*arsenic*; comme le regule d'*arsenic*, le sublimé d'*arsenic*, le rubis d'*arsenic*, l'huile corrosive d'*arsenic*.

ARSENICAL, ALE. adj. Qui tient de l'arsenic. Il faut que les Chymistes se donnent de garde des esprits *arsenicaux*, & vitrioliques.

On appelle *aiman arsenical*, une preparation faite avec parties égales d'arsenic blanc, de soufre, & d'antimoine, fondus ensemble sur le feu, & condensez en forme de pierre. C'est un caustique fort doux, dont Angelus Sala est l'inventeur.

Quelques-uns tirent le mot d'*arsenic* du Grec *arsen*, qui signifie *mâle*, à cause de sa vertu tout-à-fait mâle pour donner la mort, MARTINIUS.

A R T.

ART. s. m. Une science, ou un amas de preceptes, de principes, & de regles; un recueil d'experiences, & d'observations pour les mettre en pratique. Aristote definit l'*art*, une methode de bien faire quelque chose. Selon Lucien, l'*art* est un recueil de preceptes pour une fin utile à l'homme. Les *arts* sont des inventions de la molesse, & de la vanité, FEN. Tous les *arts* ont eu de foibles commencemens, FEL. En ce sens les *Arts* se divisent en deux especes: les uns sont les *Arts* Liberaux, les autres sont les *Arts* Mechaniques: & en ce dernier sens il est opposé à *Science*, dont le principe consiste en demonstrations.

Les *Arts* Liberaux, sont ceux qui sont nobles, & honnêtes; comme la Rhetorique, la Musique, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Grammaire, la Geometrie, &c. On les appelle *Arts Liberaux*, parce qu'ils peuvent être mis en pratique par des hommes d'une condition libre, & sans le secours des instrumens, & qu'ils consistent plus dans les operations de l'esprit, que dans celles de la main.

Les *Arts* Mechaniques, sont ceux où l'on travaille plus de la main, & du corps, que de l'esprit: ce sont d'ordinaire ceux qui nous fournissent les necessitez de la vie, comme celui des Horlogers, Tourneurs, Charpentiers, Fondeurs, Boulengers, Cordonniers, &c. Rabelais a dit que Maître Gaster a été l'inventeur des *arts*; pour dire, que c'est la necessité qui a rendu l'homme inventif, & industrieux: car *gaster* est un mot Grec qui signifie le ventre.

En ce sens on dit, Parler en termes de l'*art*, quand on se sert des mots propres, & particuliers à chaque *art*, ou à chaque science. Un galant homme doit parler des *arts* en homme du monde plutôt qu'en Artisan, LE CH. DE M. Remarquez que c'est une espece de barbarisme, de se servir de tous les termes d'*art*, ou devant les personnes qui ne sont pas du metier, ou lorsqu'il ne s'agit pas d'écrire, ou de parler expressément, & de dessein formé, sur la matiere: autrement il faut user des termes les plus connus, & qui peuvent être plus facilement entendus de tout le monde. C'est un defaut assez ordinaire à ceux qui sont entêtez de quelque *art* ou de quelque science. Ils font parade de leurs mots barbares. Cela les fait passer pour des pedans. Le Voyage de Siam seroit divinement bien écrit, si l'Auteur n'y avoit pas si souvent employé les termes de l'*art*, BOU.

ART, dans un sens plus general, & plus étendu, se dit de toute methode, regle, ou science de bien faire les choses. La Medecine est l'*art* de guerir les maladies. L'*art* Poëtique. L'*art* de bien gouverner. L'*art* de naviger. L'*art* de monter à cheval. L'*arts* militaire. L'*art* de bien parler. L'*art* de prêcher. L'*art* de bien vivre &c. *Art* se dit même dans un mauvais sens. L'*art* magique.

ART, se dit aussi enfin de ce qui est composé, travaillé, & conduit avec l'exactitude, & la justesse des regles, en faisant une juste application des principes, & des preceptes de chaque *art*. Cette piece de theatre est conduite avec un grand *art*. Voilà un chef-d'œuvre de l'*art*. Tout cela est dans les regles de l'*art*. L'*art* est plus sûr que la nature; la nature sans l'*art* est aveugle, & temeraire; & l'*art* sans la nature est rude, sec, & sterile, DAC. Quiconque plaît sans *art*, ne plaît que par hazard, ART DE PR. L'*art* corrige, & perfectionne la nature. Il faut que l'*art* vienne au secours de la nature; & c'est leur parfaite alliance qui fait la souveraine perfection, BOI. En ce sens *art* est quelquefois opposé à nature, & emporte quelque chose de contraint,

&

Digitized by Google

& trop étudié. Il y a trop d'*art* dans cette piece. La grande habileté eſt de bien cacher l'*art* : ſi l'*art* ne trompe pas adroitement, l'ouvrier paroît ridicule, LE CH. DE M. L'*art* n'eſt jamais dans un plus haut degré de perfection, que quand il reſſemble ſi fort à la nature, qu'on le prend pour la nature même, BOI. Soyez ſimple avec *art*, ID. Malherbe dit en loüant un Peintre ſur des fleurs fort naturelles, & fort reſſemblantes qu'il avoit peintes :

L'art y ſurmonte la nature,
Flore lui conduiſoit la main,
Quand il faiſoit cette peinture, MALH.
Quelquefois dans ſa courſe un eſprit vigoureux,
Trop referré par l'art, ſort des regles preſcrites,
Et de l'art même apprend à franchir les limites, BOI.

ART, ſignifie auſſi, Artifice, deguiſement. Quelque profonds que ſoient les Grands de la Cour, & quelque *art* qu'ils ayent pour paroître ce qu'ils ne ſont pas, & pour ne pas paroître ce qu'ils ſont, ils ne peuvent cacher leur malignité, LA BRU. Un Amant ne ſçauroit ſe deguiſer avec tant d'*art*, qu'on ne s'apperçoive de ſes feintes, & que ſa tendreſſe ne lui échape malgré lui, CORN. Les larmes ſont le fort des femmes, & leur plus grand *art* pour tromper les hommes, ST. EVR. Les laides, ou les vieilles employent l'*art* au deffaut de la nature pour paroître belles; c'eſt-à-dire, le fard, & les ornemens. La parure des laides irrite une maligne curioſité, qui fait demêler ce qui eſt de l'*art*, ou de la nature, BELL.

Sa beauté mal ornée
N'a pas encore de l'art emprunté ſes appas, CORN.
Tout ce que prête l'art à tes beautez fannées,
Ne te ramene point tes premieres années, ID.

ART, preſque dans le même ſens, ſignifie, Affectation. Il y a trop d'*art* dans toutes les manieres de cet homme-là; c'eſt-à-dire, il eſt toûjours compoſé; ſes actions ſont toûjours concertées; il n'y a rien de naturel. Dans la converſation il faut peu d'*art*, & beaucoup d'eſprit, LE CH. DE M.

ART, ſignifie encore, Adreſſe, induſtrie, prudence, habileté, ſubtilité, conduite fine & delicate. La raiſon l'emporte toûjours ſur l'*art*, & ſur l'adreſſe, OR. M. Cette perſonne a l'*art* de plaire, de perſuader, de ſe faire aimer, de s'inſinuer dans le monde, & de faire fortune. Il faut avoir beaucoup d'*art* & d'adreſſe pour la cajoler, ABL. Il y a un *art* de s'approcher des honneurs, en faiſant ſemblant de s'en éloigner, FL. En ce ſens l'*art* d'aimer, eſt la maniere, & l'induſtrie de toucher le cœur, & de ſe rendre aimable. J'ignore ce grand *art* qui gagne une Maîtreſſe, BOI.

Dans l'Univerſité il y a la *Faculté des Arts*. Voyez FACULTÉ. On appelle un *Maître ès Arts*, celui qui a été examiné ſur les quatre parties de la Philoſophie qu'on montre aux Colleges, & ſur les Lettres humaines; & qui a pouvoir d'enſeigner dans ces Sciences. Voyez MAÎTRE. On appelle *Maître de l'art*, un homme expert, & profond dans une ſeience, ou dans une profeſſion. On dit dans une conteſtation, qu'il faut s'en rapporter aux *Maîtres de l'art*; que c'eſt à eux à qui il appartient d'en decider.

Ce mot vient d'*areté* en Grec, qui ſignifie, *vertu*, *induſtrie*.

ARTEIL, ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de tous les doigts du pied. Le pouce, ou le gros *arteil* n'a que deux os; les quatre autres doigts, ou *arteils* en ont chacun trois. Le peuple par corruption dit, *orteil*; & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Voyez ORTEIL.

Ce mot vient d'*articulus*.

ARTEMON, ſ. m. Terme de Mechanique. Troiſiéme mouſle, qui eſt au bas de la machine appellée *polyſpaſte*, laquelle ſert à élever des fardeaux.

ARTERE, ſ. f. Terme d'Anatomie. C'eſt un tuyau deſtiné à recevoir le ſang des ventricules du cœur, & à le diſtribuer dans toutes les parties du corps, pour y entretenir la vie, & la chaleur, & pour y porter la nourriture neceſſaire. Les *arteres* ſont compoſées de quatre membranes, dont la premiere eſt nerveuſe & deliée. La ſeconde eſt glanduleuſe, adherente à la premiere, & parſemée d'une infinité de petites glandes. La troiſiéme eſt muſculeuſe, tiſſuë de fibres annullaires, placées les unes ſur les autres. La quatriéme & interieure eſt fort mince, compoſée de fibres qui couppent celles de la membrane muſculeuſe à angles droits. Il y a deux *arteres*, la pulmonaire, qui porte le ſang du ventricule droit du cœur dans le poumon, & que les Anciens appelloient veine arteriеuſe; & l'*artere* aorte, ou la grande *artere*, qui le porte du ventricule gauche dans toutes les parties du corps. Ces *arteres* ont à leurs orifices de petites peaux, ou membranes, qu'on nomme valvules, qui laiſſent bien ſortir le ſang des deux ventricules, mais elles empêchent qu'il n'y revienne par le même endroit. Il n'y a que les veines qui ſe raportent dans le cœur de toutes les parties où les *arteres* l'avoient diſtribué. On diſtingue les *arteres* des veines, en ce que les *arteres* ſont plus épaiſſes, & qu'elles ont un battement continuel. Ce battement conſiſte en deux mouvemens; celui de dilatation, ou de diaſtole; & celui de contraction, ou de ſyſtole. Le cœur a deux ſemblables mouvemens, mais ils ſe font en des temps differens; c'eſt-à-dire, que lorſque le cœur ſe reſſerre, les *arteres* ſe dilatent, & lorſque le cœur ſe dilate, les *arteres* ſe reſſerrent. La dilatation des *arteres* vient du ſang qui y entre avec violence; & leur contraction vient de leur force élaſtique, & des eſprits animaux qui entrent dans leurs fibres charnuës. C'eſt par la contraction des *arteres* que le ſang eſt pouſſé dans les veines. L'*artere* aorte ſortant du ventricule gauche du cœur ſe diviſe en deux gros troncs, le ſuperieur, & l'inferieur. Le ſuperieur, qui porte le ſang à la tête, & aux autres parties ſuperieures, ſe diviſe en trois branches; la premiere eſt la ſouſclaviere droite, d'où viennent la carotide, la vertebrale, la cerviеale, l'axillaire du côté droit, &c. La ſeconde eſt la carotide gauche. La troiſiéme eſt la ſouſclaviere gauche, qui produit la cervicale, la vertebrale, l'axillaire, &c. du côté gauche. De l'*artere* aorte inferieure, qui porte le ſang aux parties inferieures, ſortent la bronchiale, les intercoſtales, la mediaſtine, les phreniques, la cœliaque, les meſenteriques, les renales, les ſpermatiques, les iliaques, les hypogaſtriques, la honteuſe, la crurale, &c.

ARTERE, ſe dit auſſi du conduit qui va de la bouche aux poumons, qu'on appelle Apre-*artere*, ou Trachée-*artere*. Voyez TRACHÉE-ARTERE.

ARTERIEUX, EUSE, adj. Qui appartient à l'artere. Sang *arterieux* qui eſt plein d'eſprits. Il eſt mieux de dire ſang arteriel. Autrefois on diſoit arterial; mais ce mot n'eſt plus en uſage. Les Anciens appelloient le tuyau qui porte le ſang du ventricule droit du cœur dans le poumon, veine *arterieuſe*. On l'appelle à preſent l'artere pulmonaire, parceque c'eſt une veritable artere, qui ſe diſtribue dans le poumon.

ARTÉRIOTOMIE, ſ. f. Terme de Chirurgie. C'eſt l'ouverture d'une artere qu'on fait avec la lancette. Cette operation ne ſe pratique qu'aux temples, & derriere les oreilles, où l'on peut aiſément fermer les arteres, à cauſe du crane qui eſt par deſſous. Ce qui ſeroit très-difficile ailleurs.

ARTHRITIQUE, ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *primevere*. Le nom d'*arthritique* lui a été donné, parcequ'elle eſt bonne pour la goutte, que les Grecs appellent *arthritis*. Voyez PRIMEVERE.

ARTHRITIQUE. adj. eſt une épithete qu'on donne aux remedes propres pour la goutte. Tels ſont la mie de pain cuite avec le lait, les limaçons écraſez, l'urine, les eaux minerales chaudes, les cataplaſmes de mauve, & de guimauve, &c. On les appelle autrement *antipodagres*.

ARTHRODIE. ſ. f. Terme d'Anatomie, Eſpece d'articulation d'os, en laquelle une cavité ſuperficielle reçoit une tête plate. L'articulation de la tête de l'os du bras avec la cavité de l'omoplate s'appelle *arthrodie*.

Ce mot vient du Grec *arthron*, *jointure*.

ARTHRON. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui eſt purement Grec. C'eſt l'aſſemblage de deux os qui ſe joignent par leurs extremitez. On l'appelle autrement *articulation*, ou *jointure*. Voyez ARTICULATION.

ARTICHAUD, ou ARTICHAUT. ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Les unes ſont cultivées, & les autres ſauvages. Il y en a auſſi dont les feuilles ſont garnies d'épines, & d'autres qui n'en ont point. L'*artichaud* cultivé à feuilles ſans épines pouſſe de ſa racine des feuilles longues d'un pied, ou d'un pied & demi, larges, decouppées profondément, de couleur verte cendrée, ou blanchâtre, n'ayant aucunes épines. Il s'éleve d'entre ces feuilles une tige à la hauteur d'environ deux pieds, groſſe, canelée, jettant pluſieurs rameaux qui ſoutiennent chacun à ſon ſommet une tête compoſée de feuilles, ou écailles grandes, verdâtres, charnues. Il naît ſur cette tête une grande fleur qui eſt un bouquet à fleurons purpurins. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des graines oblongues, garnies d'une aigrette. En Latin *cinara hortenſis foliis non aculeatis*, C. BAUH. Il y a une autre eſpece d'*artichaud* cultivé, qui ne differe de la precedente qu'en ce que ſes feuilles ſont garnies d'épines. En Latin *cinara hortenſis aculeata*, ID. On fait cuire les têtes de ces deux eſpeces d'*artichaud* dans l'eau avec du ſel, & on en mange le fond qu'on appelle le *cul de l'artichaud*, & les onglets, qui ſont ce qu'il y a de blanc & de tendre au bas de leurs écailles, avec du beure & du vinaigre. On en mange auſſi les tiges les plus tendres, cuites & aſſaiſonnées de la même maniere.

ARTICHAUD SAUVAGE, ſe dit non ſeulement de quelques eſpeces d'*artichaud*, mais auſſi du chardon commun, & du chardon de Nôtre-Dame. Voyez ces mots en leur lieu.

ARTICLE. ſ. m. Point; petite partie, ou diviſion d'un diſcours, d'un chapitre, d'un écrit, ou d'un memoire. St. Thomas diviſe ſa Somme en pluſieurs queſtions, & chaque queſtion en pluſieurs *articles*. Ce compte contient pluſieurs *articles* en chaque chapitre de recepte, & de depenſe. Ce memoire de frais contenoit 200. *articles*. Il faut acoller enſemble ces trois *articles*.

ARTICLE, ſe dit auſſi des clauſes & conventions des Traitez, & des Jugemens ſur leſquels il ſe fait des conteſtations, & des deliberations. On eſt déjà convenu de tant d'*articles* du Traité de paix; des *articles* de la capitulation. On a déjà jugé trois *articles* de ce procés. On a donné des *articles* de mariage; & on dit abſolument, Signer des *articles*; pour dire, Signer un contrat de mariage.

ARTICLE DE FOI, ſe dit parmi les Catholiques Romains, de tous les points de la Religion decidez par les Conciles, & que croit l'Egliſe Romaine: mais parmi les Proteſtans, *Article de foi* ſe dit de tous les points de la Religion decidez, & clairement énoncez dans les Livres Canoniques de l'Ancien, & du Nouveau Teſtament. Ils ſont contenus dans leur Confeſſion de foi. Les *articles* controverſez ſont ceux qui ſont debattus entre les Chretiens. On dit d'un homme accoutumé à mentir, & qu'on ne croit pas trop, Que tout ce qu'il dit n'eſt pas *article de foi*.

ARTICLE, ſignifie auſſi, une choſe particuliere. On lui a donné un habit, & il demande encore un manteau, c'eſt un autre *article*. Il a retiré les meubles qu'il avoit engagez, mais il en a trouvé à redire pluſieurs *articles*. Tout ſon bien conſiſte en un *article*; pour dire, en une maiſon, en une terre. On lui donne tous les meubles de cet inventaire en ſa garde, & on les lui a comptez *article par article*. En matiere civile on peut faire interroger ſa partie ſur faits, & *articles*.

ARTICLE, en termes d'Anatomie, ſignifie, la jointure des os du corps humain. La goutte eſt une maladie qui vient dans les *articles*, & eſt nommée *morbus articularis*. Les playes des *articles* ſont fort dangereuſes. Ce mot eſt le même qu'articulation. On appelle auſſi *articles*, les choſes même qui ſont jointes. Chaque partie dont un corps, ou un doigt eſt compoſé, eſt un *article*. Mais *article* en ce ſens n'eſt pas ſi uſité que *jointure*; & on dira bien plutôt, Il ſent du mal aux jointures des doigts, qu'aux *articles* des doigts.

L'ARTICLE DE LA MORT, eſt l'agonie; le moment où l'on eſt expirant, & mourant. Cet homme a tout confeſſé à l'*article de la mort*. N'attendez pas à vous repentir à l'*article de la mort*. Il eſt bien rare qu'une repentance differée juſqu'à l'*article de la mort*, ſoit veritable, & ſincere.

ARTICLE, en termes de Grammaire, eſt une particule dont ſe ſervent la plupart des langues pour decliner, & pour faire l'inflexion des noms, & marquer leurs cas, & leurs genres: parceque les terminaiſons des noms étant les mêmes dans tous les cas, il n'y a que l'*article* qui les faſſe diſtinguer. La langue Françoiſe a deux *articles*: l'un qu'on appelle *defini*; & l'autre qu'on appelle *indefini*. L'article defini c'eſt, *la*, *le*: l'indefini c'eſt, *un*, *une*; *de*, *du*; *des*, *de la*; *à*, *aux*. L'Auteur de la Grammaire raiſonnée pretend, que *de*, *des*; *à*, *aux*, ſont moins des *articles*, que des particules qui marquent le Datif: & d'autres tiennent que ce ſont des *articles* du Datif. Cela importe très-peu. Quelques-uns font paſſer l'*article* pour une partie d'oraiſon; mais il doit plutôt être mis au rang des pronoms. Les Latins n'ont point d'*article*; mais les Grecs, & preſque toutes les langues vivantes, ont inventé ces particules, ou *articles*, pour determiner la ſignification vague des noms communs, & appellatifs. L'uſage de l'*article defini*, ou *indefini* fait l'une des plus grandes difficultez que les étrangers rencontrent dans la langue Françoiſe. On ſe ſert de l'*article* defini dans une ſignification definie, & determinée. On ſe ſert de l'*article* indefini avec tous les noms pris dans leur ſignification confuſe, vague, generale, & indeterminée. Il a un train *de Roi*. On parle là d'un Roi en general, & non point ſpecialement d'un certain Roi. Il s'enſuivroit de là qu'on ne devroit point mettre d'*article* aux noms propres, parceque ſignifiant une choſe fixe, & ſinguliere, ils n'ont pas beſoin de la determination de l'*article*. Auſſi n'imitons-nous en cela les Italiens, que dans les noms purement Italiens, & nous diſons, l'*Arioſte*, *le Taſſe*: & nous ne voudrions pas dire, l'*Ariſtote*, & *le Platon*. Nous joignons pourtant l'*article* aux noms propres de Royaumes, de Provinces, de rivieres, & de montagnes. *La* Suede, *la* Normandie; *le* Rhin, *le* Parnaſſe. Il n'y a que l'uſage qui puiſſe apprendre l'application juſte de l'*article* defini & indefini. On dit, *la* Mozelle avec l'*article* defini feminin: & l'on dit, du vin *de* Mozelle, & au contraire, le paſſage *de la* Mozelle: du vin *de* Rhin, & les bords *du* Rhin. L'*article* ne convient point aux adjectifs, parcequ'ils doivent prendre leur determination du ſubſtantif.

Digitized by Google

ſtantif. Mais lorſque l'adjectif eſt mis devant le ſubſtantif, il faut ſe ſervir de l'*article* indéfini ; excepté au genitif, & à l'ablatif. Il m'a envoyé d'excellens fruits. L'*article* eſt là indéfini, parceque l'adjectif & le ſubſtantif ſont à l'accuſatif : mais il eſt défini au genitif : La gloire *des* grands hommes ne dépend point de l'opinion du vulgaire. Les *regles*, & les exceptions ſont en trop grand nombre pour les ſpecifier. On peut ajoûter encore la remarque de Mr. de Vaugelas, qui veut que *de*, qui eſt le genitif de l'*article du*, ſoit toûjours immediatement uni à ſon nom, ſans qu'il y ait rien d'étranger qui les ſepare. C'eſt pourquoi il condamne cette conſtruction : J'ai ſuivi l'avis *de preſque* tous les Juriſconſultes. Il faut obſerver que le mot *preſque* ne devoit point être placé là entre le *de*, & le nom auquel il ſe rapporte. On dit cependant fort bien, la perte fut d'environ mille hommes. *Environ* ſepare le *de* de ſon ſubſtantif. Il eſt bon de remarquer encore que le pronom relatif ne ſe peut rapporter à un nom qui n'a point d'*article* ; parceque les noms indéfinis, ou indeterminez, c'eſt-à-dire, qui n'ont point d'*article*, n'ont aucun regime, ni aucune relation. Par exemple, le Roi lui a fait *grace*, *qu'il* a reçuë allant au ſupplice. Ce n'eſt point écrire purement : *car*, *qu'il* ne peut ſe rapporter à *grace*, qui eſt indeterminé, & qui n'a point d'*article*, VAU. BOU.

ARTICLE, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Quand un homme s'eſt ruiné en peu de temps, on dit, qu'il a mangé tout ſon bien en un *article* ; & d'un goulu qui mange vite, on dit, que quand il tient un poulet, il n'en fait qu'un *article*. On dit d'un homme qui eſt confus, qu'il met tout en un *article* ; qu'il ne fait aucune diſtinction des choſes. On dit auſſi d'un homme de facile creance, qu'il croit tout ce qu'on lui dit comme un *article* de foi.

Ce mot vient du Latin *articulus*, d'*artus*.

ARTICULAIRE. adj. m. & f. Terme de Medecine. On appelle *maladie articulaire*, une maladie qui attaque particulierement les articles, ou jointures. Pour cette raiſon les Grecs l'appellent *arthritis*. On la nomme ordinairement en François goutte. Voyez GOUTTE.

ARTICULATION. ſ. f. Prononciation diſtincte des ſyllabes. Dieu a donné à l'homme l'*articulation* de la voix pour ſe faire entendre. On dit au Palais, L'*articulation* de faits nouveaux ; pour dire, l'allegation.

ARTICULATION, en termes d'Anatomie, ſe dit auſſi de l'aſſemblage de deux os qui ſe joignent par leurs extremitez. Elle eſt de deux ſortes, la diarthroſe, & la ſynarthroſe.

Ce mot ſignifie en general, la conjonction de deux choſes, leſquelles étant liées étroitement l'une à l'autre, peuvent être pliées. Ainſi on dit, L'*articulation* d'un raſoir, d'une lancette, d'une jambette, &c. en parlant de l'endroit qui ſert à les plier.

ARTICULER. v. act. Marquer diſtinctement ſes lettres, & ſes paroles. Ce begue a la langue graſſe, il ne ſçauroit bien *articuler* ſes mots. Les animaux ne peuvent *articuler* le ſon de leur voix, à la reſerve de quelques oiſeaux, comme le perroquet, la pie, &c.

ARTICULER, en termes de Palais, ſignifie, Mettre en fait. La partie a *articulé*, & mis en fait qu'elle avoit payé. On expedioit il y a 30. ans des Lettres de Chancelerie pour avoir permiſſion d'*articuler* faits nouveaux : cela a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. On dit, *Articuler* ſa demande ; pour dire, la donner par articles.

ARTICULER, ſignifie quelquefois, Mettre par articles. Vous mettez cette dépenſe en gros, il la faut *articuler* par le menu, la mettre par articles.

ARTICULER, en Anatomie, ſe dit en parlant de la jonction des membres. Tous les animaux ne ſont pas *articulez* de la même façon. L'os de la cuiſſe s'*articule* avec l'os iſchion.

ARTICULÉ, ÉE. part. & adj. On dit en Sculpture, & en Peinture, que les parties ſont bien *articulées*, & bien prononcées ; pour dire, qu'elles ſont bien marquées.

ARTIEN. ſ. m. Terme de College, qui ſe dit des écoliers qui ſont ſortis des Humanitez, & qui étudient en Philoſophie. En pluſieurs Colleges, comme à Navarre, il y a un Principal particulier pour les *Artiens*. Ce mot vient du Latin *ars*.

ARTIFICE. ſ. m. Adreſſe, art ; induſtrie de faire les choſes avec beaucoup de ſubtilité, & de precaution. Il y a beaucoup d'*artifice* dans cette machine. Nous avons la vuë trop courte pour penetrer tout l'*artifice* du corps humain, LE P. DANIEL. Le Roman de Piſché eſt fait avec un *artifice* merveilleux. Ce qui paroît negligence en lui, eſt un *artifice* caché, qui ſe deguiſe ſous la forme de ſon contraire, pour agir avec plus d'adreſſe, & avec plus de ſûreté, BOU. Le Philoſophe Ariſton comparoit les ſyllogiſmes des Logiciens aux toiles d'araignées, qui nous ſont inutiles quoique faites avec beaucoup d'*artifice*, DIV. CU. Remarquez bien tout l'*artifice* de cet ouvrage, & combien il eſt artiſtement travaillé, LE P. D. J'ai appris à mentir ſelon la coutume de la vraye galanterie, & je ſçai tous les petits *artifices* d'amour qui ſont propres à ſeduire, LE CH. D'H. Pour amener les autres à vôtre ſentiment, il faut menager leur eſprit avec une ſoupleſſe dont on ne ſente point l'*artifice*, BELL.

D'un pinceau delicat l'artifice agreable
Du plus affreux objet fait un objet aimable, BOI.

ARTIFICE, ſe dit auſſi des feux qui ſe font avec art, ſoit pour le divertiſſement, ſoit pour la guerre. On a brûlé les vaiſſeaux ennemis avec des feux d'*artifice*. On a jetté des feux d'*artifice* deſſus la breche. Il eſt fait un beau feu d'*artifice* à l'entrée du Roi. Les fuſées, les petards, les pots à feu, les lances à feu ſont feux d'*artifice*. Voyez le livre de Gautier en 1692.

ARTIFICE, ſignifie auſſi, Fraude, deguiſement, ruſe, mauvaiſe fineſſe. Il n'y a point d'*artifice* que les ſcelerats ne mettent en uſage pour cacher la trace de leur crime, TOUR. L'honnête homme n'uſe jamais d'*artifice*. Cette femme n'eſt belle que par *artifice*. L'*artifice* gâte la nature, BOU. En tout ce que faiſoit Louis XI. il y avoit quelque *artifice* caché, VAR. Le principal *artifice* de vôtre conduite, c'eſt de faire croire qu'il y va de tout dans une affaire qui n'eſt de rien, PASC. L'humilité eſt un *artifice* de l'orgueil qui s'abbaiſſe pour ſe relever, LA ROCH.

L'Artifice eſt groſſier ;
Tu te feins criminel pour te juſtifier, RAC.

On dit d'un homme de bonne foi, que c'eſt un homme ſans fard, & ſans *artifice*.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. Concerté, compoſé ; qui eſt fait par art, & comme par machine ; qui n'agit point naturellement. Il y a une grandeur *artificielle*, attachée à un air, à un mouvement des yeux, LABR. Nôtre volupté ſe fait un appetit *artificiel*, MONT. Il y a des hommes *artificiels*, AMELOT. Alexandre VII. a été toute ſa vie un homme purement *artificiel*, NODOT. Les gens qui veulent avoir trop d'eſprit paroiſſent *artificiels*, & toûjours compoſez pour ſuſpendre l'eſtime des autres, LA BR. c'eſt-à-dire, des hommes toûjours guindez, & toûjours concertez. Comme les pleurs des femmes ſont d'ordinaire *artificiels*, & ceremonieux, il faut les laiſſer pleurer, de peur de les obliger à faire pis par l'oppoſition, MONT. Cette femme a une beauté *artificielle* ; elle rit, elle fait tout avec art, LE PAYS.

ARTIFICIEL, ſignifie encore, mais dans un bon ſens,

Qui eſt fait par art ; qui eſt compoſé, & qui agit par induſtrie, & par machine. Une fontaine *artificielle*. Des fleurs *artificielles*. On appelle auſſi *artificiel* dans un mauvais ſens, tout ce qui eſt contrefait, & qui imite, ou deguiſe la nature. Debiter des drogues *artificielles* ; c'eſt-à-dire, contrefaites, & qui ne ſont point naturelles.

En Aſtronomie, on appelle *jour artificiel*, la durée du temps pendant lequel le ſoleil éclaire ſur l'horiſon. La grandeur du *jour artificiel* depend de la quantité de l'arc diurne du ſoleil que l'horiſon termine. On appelle *nuit artificielle*, le temps pendant lequel le ſoleil eſt ſous l'horiſon, depuis ſon coucher juſqu'à ſon lever. On appelle *ſphere artificielle*, ou armillaire, un inſtrument de Mathematique, compoſé de lignes, & de cercles entrelaſſez les uns dans les autres, avec un globe au milieu, pour repreſenter à nos yeux la ſphere naturelle. On pretend que la ſphere *artificielle* eſt de l'invention d'Archimede, & qu'il en avoit compoſé une de criſtal, où par des mouvemens *artificiels* l'on voyoit tout ce qui ſe paſſe naturellement dans la machine du monde. Dans la ſphere *artificielle* qui eſt ſelon l'opinion commune, c'eſt-à-dire, ſelon le ſyſtême de Ptolomée, la terre eſt immobile au centre du monde. Tous les cercles de la ſphere *artificielle* doivent être conçus dans la ſphere naturelle.

ARTIFICIEL, ELLE, adj. Terme de Rhetorique. Toutes les preuves qui naiſſent de l'eſprit & de l'induſtrie de l'Orateur, ſont appellées *artificielles* ; & telles ſont les definitions, les cauſes, les effets &c. pour les diſtinguer des loix, des autoritez, des citations, & autres de cette nature, que l'on appelle des preuves ſans artifice. On appelle ornemens *artificiels*, des ornemens qui conſiſtent dans les tropes, dans les figures, dans un arrangement harmonieux des paroles qui compoſent le diſcours, dans des penſées ſpirituelles, dans des alluſions, & des applications ingenieuſes, ART DE P.

ARTIFICIELLEMENT. adv. D'une maniere artiſte. Cette machine ſe meut *artificiellement*.

ARTIFICIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des feux d'artifice. Il y a de deux ſortes d'*Artificiers*. Les uns ſont des Ingenieurs du corps de l'Artillerie ; & ce ſont eux qui compoſent tous les feux d'artifice, que l'on veut jetter dans les places qu'on attaque, ou au bas de celles qu'on deffend. Les autres ſont uniquement employez à faire tous les feux d'artifice des villes, toutes les fois qu'il s'agit de donner des marques de joye, pour les diverſes proſperitez qui peuvent arriver à un Etat. Un *Artificier* du Roi. L'*Artificier* de la ville.

ARTIFICIEUX, EUSE. adj. Fin, adroit, ruſé, trompeur, fourbe. Louis XI. avoit un eſprit caché, & *artificieux*, VAR. C'eſt un homme *artificieux* ; une femme très-*artificieuſe*. Un diſcours *artificieux*. Voilà une conduite bien *artificieuſe*. On deteſtoit une perſecution ſi *artificieuſe*, LE P. D. L'affabilité des Grands eſt une vertu *artificieuſe* qui ſert à leurs projets d'ambition, M. ESP. Il n'y a rien qu'un Ecrivain *artificieux* ne puiſſe colorer, NIC. On ſe defie de ce qui paroit *artificieux* & recherché, LE P. R. Les meilleures qualitez perdent leur prix, quand on y remarque de l'affectation, parcequ'on les attribuë à une contrainte *artificieuſe*, AMELOT. Il n'eſt que trop de ces zêlez *artificieux*, qui ſe jouënt de la ſimplicité du peuple, LE CL. *Artificieux* ne ſe dit que par rapport à l'eſprit ; & *artificiel* ſe dit auſſi des choſes materielles.

ARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une maniere artificieuſe, adroite, fine, ruſée. Le Cardinal ſçut s'inſinuer *artificieuſement* dans l'eſprit de la Reine,

MEZ. Jamais la grace efficace ne fut plus *artificieuſement* defenduë, PASC.

Tous ces mots viennent du Latin *artificium*.

ARTILLER. ſ. m. Ouvrier qui travaille à l'artillerie, comme Fondeur, Canonier, &c. Il y a d'ordinaire trois *Artillers* qui manient le canon.

En termes de Marine on dit, Un vaiſſeau équippé, monté, ou *artillé* de tant de pieces de canon.

ARTILLERIE. ſ. f. Gros équippage de guerre, qui comprend le canon, les bombes, petards, ou autres armes à feu, qui ſe chargent à boulets, boëtes, cartouches, &c. Les principales pieces d'*artillerie* ſont, le *canon*, la *couleuvrine*, la *bâtarde*, la *moyenne*, le *faucon*, le *fauconneau*. On n'a pu attaquer cette place, parcequ'on manquoit de groſſe *artillerie*. Il y avoit dans cette *armée* 500. chevaux d'*artillerie* pour mener tout l'appareil de guerre, des outils, des pionniers, ponts de bateaux, échelles, & autres machines neceſſaires pour les campemens, & les ſieges. Le parc de l'*artillerie*, eſt le lieu du camp deſtiné à la garde des munitions de guerre. Le premier Officier de l'*Artillerie* eſt le Grandmaître de l'*Artillerie*. Il y a des Commiſſaires de l'*Artillerie* : le Lieutenant de l'*Artillerie*. Quand le mot d'*artillerie* ſe prend ſeulement pour le canon d'une armée, ou d'une place, on dit, Dreſſer l'*artillerie* ; decharger l'*artillerie* ; faire jouër l'*artillerie* ; ſervir l'*artillerie*. On tira plus de deux mille coups de canon en moins d'une heure, tant l'*artillerie* étoit bien ſervie par les ſoins du General. On trouva dans la ville de Malaca juſqu'à huit mille pieces d'*artillerie*, après qu'Alphonſe Albuquerque s'en fut rendu le maître, à ce que dit l'Hiſtoire d'Emanuel de Faria. L'*artillerie* a été inventée vers l'an 1380. par Conſtantin Anclizzen de Friboug ; ou Bartolde Swartz Cordelier Chymiſte ſelon Paſquier & Voſſius, en l'an 1354. Caſimir Siememowski Polonois a écrit un livre intitulé, le Grand Art de l'*artillerie*, & de tous les feux d'artifice, tant pour la guerre que pour la paix. Joachim Brechtelius en a auſſi fort bien écrit. On y trouve une remarque ſinguliere, qui eſt que les anciens Allemands faiſoient faire ſerment à tous ceux qui s'adonnoient à l'art pyrotecnique, qu'ils ne conſtruiroient aucuns globes empoiſonnez ; qu'ils ne cacheroient point des feux clandeſtins en aucuns lieux ſecrets ; qu'ils ne tireroient point de canon de nuit ; qu'ils ne preparoient jamais aucuns feux artificiels, ſautans, & voltigeans, & qu'ils ne s'en ſerviroient point pour la ruine, & la deſtruction des hommes. Voyez CANON.

Menage derive ce mot du vieux François *artiller*, qui ſignifie, Rendre fort par art, & garnir d'outils & inſtrumens de guerre. Le mot d'*artiller* vient de *art*, ou invention, parceque *ars* chez les Latins ſignifioit une *machine*.

On appelloit auſſi *artillerie*, les machines de guerre anciennes, comme catapultes, beliers, dards, mangonneaux, &c. comme on voit dans Froiſſart, & autres vieux Hiſtoriens. Du Cange cite le Roman de Guillaume Guyare de l'an 1304. où l'on voit que l'*artillerie* étoit le charroi chargé de carreaux, d'arbalêtes, de dards, de lances, de targes, de harnois, pour en donner à ceux qui n'en avoient point ; & alors *artiller* ſignifioit, Armer un ſoldat, lui fournir des armes.

ARTIMON. ſ. m. Terme de marine. C'eſt le mât d'un navire qui eſt à l'arriere, & vers la pouppe, & qui porte ordinairement des voiles latines. On l'appelle autrement, *mât de ſonde*, ou le *mât de l'arriere*, ou *de la pouppe*. La vergue d'*artimon* eſt toûjours couchée de biais ſur le mât, & ne le traverſe point à angles droits, comme toutes les autres. Le mât d'*artimon* n'a qu'une briſure, & ne porte point de perroquet.

Ce mot vient du Grec *artemon*, qui ne ſe prenoit pourtant pas

Digitized by Google

pas en la même signification que nous le prenons aujourd'hui. C'eſt ce que l'on peut voir dans Jabolenus, qui ſoutient après Labeon dans la Loi, *Malum paragy. de verborum ſignificatione*, qu'*artemon* n'eſt point une partie integrante du vaiſſeau : ce qu'il n'eût pas dit, s'il l'eût pris pour un mât. On n'entendoit donc autre choſe par le mot d'*artemon*, qu'une machine ou poulie qui ſervoit à tirer dans le vaiſſeau, ou à decharger les gros fardeaux, ou à rouler le cable. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le *cabeſtan*.

ARTISAN. ſ. m. Homme de metier ; ouvrier qui travaille aux arts mechaniques ; comme Cordonniers, Serruriers, Menuiſiers, Chapeliers, &c. *Artiſan* en ce ſens n'a point de regime. On dit, Un pauvre *artiſan*, un vil *artiſan*, un ſimple *artiſan*, un habile *artiſan*. On le pourroit dire par extenſion d'un excellent ouvrier dans les arts liberaux.

ARTISAN, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Auteur, cauſe. On dit de Dieu, qu'il eſt un merveilleux *Artiſan* ; qu'il eſt l'*Artiſan* de toute la nature. Cet homme eſt l'*artiſan* de ſa fortune ; c'eſt-à-dire, qu'il ſe l'eſt procurée à lui-même ; qu'il n'en a obligation à perſonne. Il y a quelque choſe de plus doux à être l'*artiſan* de ſa propre grandeur, & à ne devoir rien qu'à ſoi-même, M. SCU. Chacun eſt *artiſan* de ſa bonne fortune, REG. On accuſoit Henri III. d'avoir été l'*artiſan* de ſes propres malheurs, LE P. D'ORL. Il donne du courage à tous les *artiſans* de ſa gloire, BALZ. C'eſt l'*artiſan* de la volupté, ABL. On dit auſſi, Cet homme eſt un grand *artiſan* de fourbes, & de calomnies. Vous êtes l'*artiſan* de cette impoſture, L'ACAD.

ARTISANNE. ſ. f. Ce mot n'eſt pas uſité au propre. Il faut dire la femme d'un artiſan.

ARTISANNE. Ce mot eſt beau au figuré. Il ſignifie celle qui fait quelque choſe, qui en eſt la cauſe. La ſageſſe eſt l'ouvriere & l'*artiſanne* de toutes choſes, COSTARD. L'Academie n'a mis le mot d'*artiſanne* ni au propre, ni au figuré dans ſon Dictionnaire.

ARTISON, ou ARTUSON. ſ. m. Petit ver qui s'engendre dans le bois, & qui le perce avec ſon petit bec, comme avec un foret.

ARTISTE. adj. m. & f. Induſtrieux ; qui travaille, ou qui eſt travaillé avec grand art, & avec facilité. Cet ouvrage vient d'une main *artiſte*. Voilà une montre, une machine fort *artiſte*.

ARTISTE. ſ. m. Terme de Chymie. C'eſt celui qui ſçait bien faire les operations de la Chymie. Il faut être un grand *Artiſte* pour preparer les mineraux, afin qu'ils ne ſoient point nuiſibles, Aucun *Artiſte* ne doute qu'il ne faille preparer la theriaque au mois de Novembre, CHARAS. Raymond Lulle, Paracelſe, Arnaud de Villeneuve ont été de ſçavans *Artiſtes*.

ARTISTE, ſe dit auſſi dans les Univerſitez de celui qui a étudié les Arts liberaux. DANET.

ARTISTEMENT. adv. D'une maniere artiſte. Une choſe faite *artiſtement*, c'eſt-à-dire, faite avec pratique, & avec facilité, FEL. On ne veut pas que l'art paroiſſe dans les ouvrages mêmes les plus *artiſtement* travaillez, OE M. Il faut que tout paroiſſe ſi *artiſtement* lié dans un tableau, qu'on n'y connoiſſe aucune piece ſeparée, FEL. Il ſe dit des choſes ſpirituelles, auſſi bien que des materielles. L'Eneïde eſt un Poëme fort *artiſtement* compoſé. Pourquoi nier que les bêtes ſoient des machines ? puiſqu'on ne peut douter que Dieu n'ait pu fabriquer un ouvrage ſi *artiſtement* compoſé, LE P. D.

Ces mots viennent du primitif *ars*.

ARU.

ARUM. ſ. m. Plante. Voyez PIED DE VEAU.

ARUSPICE. ſ. m. Devin ; Sacrificateur Romain qui prediſoit l'avenir, & la volonté des Dieux par l'inſpection des entrailles des bêtes. La ſuperſtition des Payens a été juſqu'au point d'ajoûter foi aux Augures, & aux *Aruſpices* : & Annibal reprochoit au Roi Pruſias, qu'on conſultoit plutôt les entrailles d'un veau pour donner une bataille, que les plus experimentez Capitaines. On avoit reduit en art l'*Aruſpicine*, ou cette maniere de deviner. Jules Ceſar, au rapport de Macrobe, fit lui-même plus de ſeize livres de l'*Aruſpicine*.

Ce mot vient d'*haruga*, qui ſignifioit, les entrailles des victimes, & *aſpicere*, *regarder*, *conſiderer*.

ARY.

ARYTÆNOIDE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'un des cartilages du larinx placé dans la cavité du ſcutiforme, en la partie ſuperieure de l'annulaire. Il forme la fente du larinx, appellée la glotte. Cette fente eſt une eſpece d'anche, comme celle des flûtes, & des orgues. Le cartilage *arytanoïde* ſert à rendre la voix plus aiguë, ou plus grave.

Ce mot vient d'*arytana*, qui ſignifie le bec d'une éguiere, parceque ce cartilage lui reſſemble.

ARYTÆNOIDIEN. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux petits muſcles qu'on nomme *arytanoidiens*, parcequ'ils prennent leur origine de la partie poſterieure du cartilage *arytanoïde*, & s'inſerent obliquement au même cartilage, pour le reſſerrer.

ARZ.

ARZEL. adj. m. Terme de Manege, qui ſe dit d'un cheval qui a une balzane, ou marque blanche au pied de derriere du côté droit, ou du pied hors du monteoir du derriere. On remarque cela à cauſe que les ſuperſtitieux croyent ces ſortes de chevaux infortunez.

AS.

AS. ſ. m. Carte, ou face de dez marquée d'un ſeul point. *As* de cœur. Amener raſle d'*as*, ou *ambeſas*, ou *bezet*. Au Piquet l'*as* vaut onze ; au Here il ne vaut qu'un point. C'eſt un *as* de pic, un *as* de trefle.

On s'en ſert figurément pour injurier quelcun qu'on mepriſe.

Ce mot vient de *as*, *aſſis*, Latin, qui ſe dit d'une choſe particuliere conſidérée comme un tout. Ce tout étoit de douze onces, leſquelles faiſoient une livre Romaine ; & parceque les Romains partageoient l'heredité en douze parties, on diſoit, *Hares ex aſſe*, pour ſignifier un heritier univerſel.

ASA.

ASARINE. ſ. f. Plante dont les tiges, & les feuilles reſſemblent à celles du lierre terreſtre, ſe trainant par terre. Sa fleur eſt un tuyau termiué en haut par un muſle ſemblable à celui de l'antirrhinum, de couleur purpurine. Lorſqu'elle eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit, ou coque membraneuſe, qui a deux crevaſſes vers le bout, & qui eſt partagée en deux loges, dans leſquelles ſont renfermées pluſieurs ſemences longuettes. En Latin *Aſarine Lobelii*, *Lugd.* P. TOURNEFORT, Cette plante eſt aperitive, & vulneraire. Elle a été appellée ainſi, parceque ſes feuilles ont une figure approchante de celle de l'*aſarum*.

ASAROLIER. ſ. m. Plante. Voyez AZEROLIER.

ASARUM. ſ. m. Plante. Voyez CABARET.

Digitized by Google

A S B.

ASBESTE. ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à une eſpece de pierre appellée amiante, que les Anciens filoient, & dont ils faiſoient une toile incombuſtible. Cette toile ſervoit à envelopper les corps morts qu'on vouloit brûler, pour en conſerver les cendres. Pline fait mention d'une pierre qu'il appelle *aſbeſte*, & qui, ſelon le ſentiment de pluſieurs, n'eſt autre choſe que l'amiante. Pline parle auſſi d'une eſpece de lin qu'il nomme *linum virum*, different de l'amiante, dont il dit qu'on faiſoit une ſemblable toile incombuſtible qui ſervoit au même uſage. Pomet dans ſon Hiſtoire des Drogues rapporte, que ſur les Pyrenées il croit une plante qui a la tige argentée, & les feuilles approchantes de celles de l'ortie; & que cette tige ayant été rouïe dans de l'eau comme le chanvre, on en retire une eſpece de filaſſe, de laquelle on pourroit faire de la toile qui reſiſteroit au feu. Il appelle cette plante *aſbeſton*. On peut voir l'experience d'un *aſbeſte* dans les Tranſactions Philoſophiques d'Angleterre du mois de Juin 1685.

Ce mot vient du Grec *aſbeſtos*, *inextinguible*.

A S C.

ASCARIDES. ſ. m. Eſpece de petits vers ronds & courts qui s'engendrent dans l'inteſtin rectum. Ils cauſent une demangeaiſon continuelle dans le fondement, ſuivie fort ſouvent de ténême, & quelquefois de défaillance. Les *aſcarides* ſont difficiles à chaſſer; le meilleur remede dont on puiſſe ſe ſervir, c'eſt de mettre dans le fondement un ſuppoſitoire de coton trempé dans le fiel de bœuf, ou dans de l'aloës diſſout. Les lavemens de decoction de gentiane ſont auſſi fort bons.

Ce mot vient du Grec *aſkarizo*, qui ſignifie *ſauter*. Cette ſorte de vers ne fait que remuer.

A SCAVOIR. Sorte d'adverbe, ou particule qui ſe rend en Latin par *nempe*, ou *ſcilicet*. Mais ce mot a trop vieilli pour s'en ſervir encore. En ſa place on dit *ſçavoir*, ou *ſavoir*. Voyez SÇAVOIR.

ASCENDANT, ANTE. adj. Terme de Genealogie, & de Juriſprudence. Qui va en montant. Il ſe dit de tous les parens qui ſont au deſſus de nous, comme pere, ayeul, biſayeul. Ligne *aſcendante*. Le mariage eſt deffendu entre les *aſcendans* & deſcendans en ligne directe.

Les Anatomiſtes appellent *veine cave aſcendante*, la veine qui rapporte au cœur le ſang des parties inferieures. Voyez CAVE.

ASCENDANT. ſ. m. Terme d'Aſtrologie. C'eſt l'horoſcope, ou le ſigne du Zodiaque qui monte ſur l'horiſon au point de la naiſſance de quelcun. Venus domineit en ſon *Aſcendant*. Il avoit le Capricorne en ſon *Aſcendant*. L'*aſcendant* ſe dit auſſi de l'impreſſion que font les aſtres, & de leur influence ſur la vie, & ſur la fortune des hommes. Il n'a pu reſiſter à ſon *aſcendant*.

Plus que mon aſcendant, *ſes beaux yeux me dominent*,
GOMB.

Je vous dis qu'il en a (d'un coeu) l'encolure,
Et que ſon aſcendant, *Monſieur, l'emportera,*
Sur toute la vertu que vôtre fille aura, MOL.

On l'appelle auſſi dans le Thême celeſte, *la premiere maiſon*, *l'angle oriental*, & *le ſignificateur de la vie*. Les Aſtrologues appellent auſſi (à l'adjectif) des ſignes *aſcendans*, ceux qui montent ſur l'horiſon depuis le nadir, ou la partie la plus baſſe du ciel, juſqu'au zenith, ou leur plus grande élevation.

ASCENDANT. adj. ſe dit auſſi des aſtres, & des degrez qui montent ſur l'horiſon en quelque cercle, ou

parallêle de l'Equateur que ce ſoit. On appelle *ſignes aſcendans*, les ſix ſignes qui ſont depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'au ſolſtice d'été.

En Aſtronomie on appelle *nœud aſcendant*, ou *nœud boreal*, le point où le deferent d'une Planete coupe l'Ecliptique, pour paſſer du Midi au Septentrion. Le *nœud aſcendant*, c'eſt-à-dire, celui qui eſt au paſſage du Midi au Septentrion, ſe marque ainſi, ☊. Le *nœud Boreal*, ou *aſcendant* de la lune eſt preſentement (1701.) dans le ſigne du Lion. Il retrograde contre l'ordre des ſignes, de 3. minutes, 10. ſecondes par jour.

ASCENDANT. ſ. m. ſe dit en Morale de l'humeur, de la pente, de l'inclination naturelle qui nous porte à faire quelque choſe. On a de la peine à vaincre ſon *aſcendant*. L'*aſcendant* eſt plus fort que tout, MOL. Les honneurs forcent l'*aſcendant*, GOMB.

On ne peut reprimer
Cet aſcendant *malin qui vous porte à rimer*, BOIL.

ASCENDANT, ſignifie auſſi, Pouvoir, autorité, ſuperiorité de genie. Nous prenons d'ordinaire de l'*aſcendant* ſur ceux qui ont beſoin de nôtre ſecours, BELL. Je reponds de vôtre Rapporteur; j'ai un grand *aſcendant* ſur ſon eſprit. Un Miniſtre doit être froid, & taciturne, pour parler avec plus d'*aſcendant*, & avec plus de poids, LA BR. Ce n'eſt gueres pour corriger les gens qu'on les cenſure; c'eſt pour prendre un *aſcendant* ſur eux, & montrer une ſuperiorité de genie, BELL. Il y a des gens qui naiſſent avec un certain *aſcendant* univerſel qui leur donne la ſuperiorité de tout le monde, AMELOT. *Aſcendant* ſe prend encore pour je ne ſçai quel ſecret avantage que de certaines gens ont ſur d'autres, ſoit dans la guerre, ſoit dans le jeu. Marc Antoine étoit grand Capitaine; mais Auguſte avoit de l'*aſcendant* ſur lui. Je ne veux plus jouër avec vous; vous avez trop d'*aſcendant* ſur moi.

ASCENDANT, ſe dit auſſi d'un eſprit dominant, & d'une certaine maniere imperieuſe dont on declare ſon avis, & dont on decide de tout. Il parle avec un *aſcendant* qu'on ne peut ſupporter. Il n'y a perſonne qui ne ſoit choqué de cet *aſcendant*, parcequ'il repreſente l'image d'une ame fiere & hautaine, NIC. Avoir un *aſcendant* incommode & plein de fierté, ID. L'Academie ne l'employe point en ce ſens.

ASCENSION. ſ. f. Elevation en haut. On ne le dit au propre que de l'élevation miraculeuſe du Sauveur, quand il monta au ciel en preſence de ſes Apôtres. Il ſignifie auſſi, la Fête qu'on celebre en ſon honneur 40. jours après Pâques; c'eſt le jour de l'*Aſcenſion*. On appelle auſſi *aſcenſion*, une eſtampe qui repreſente le myſtere de l'*Aſcenſion*. J'ai une belle *aſcenſion*.

ASCENSION DROITE d'une étoile, ou d'un aſtre, en termes d'Aſtronomie, eſt l'arc, ou le point de l'Equateur qui ſe trouve en même temps que cette étoile au Meridien. L'*aſcenſion* droite ſe compte par le nombre des degrez de l'Equateur, qui ſont compris depuis le commencement d'Aries d'Occident en Orient, juſqu'à ce point de l'Equateur qui ſe trouve au Meridien. Par exemple, l'*aſcenſion droite* du ſoleil entrant au premier degré du Taureau, eſt de 27. degr. 54. min. c'eſt-à-dire, qu'en la ſphere droite le 27. degré de l'Equateur monte ſur l'horiſon, & s'éleve avec le premier degré du Taureau. Au contraire, dans la ſphere oblique l'*aſcenſion* oblique eſt de 14. degr. 24. min. c'eſt-à-dire, que les 30. degrez d'Aries montent ſur l'horiſon de Paris, tandis que l'arc de l'Equateur, qui monte en même temps, n'eſt que de 14. degr. 24. min.

ASCENSION OBLIQUE d'un aſtre, eſt le degré de l'Equateur qui s'éleve avec l'aſtre dans la ſphere oblique: ainſi l'*aſcenſion oblique*, eſt l'arc de l'Equateur compté depuis Aries, juſqu'à ce point de l'Equateur qui ſe leve avec l'aſtre, & lequel eſt à l'horiſon. Les *aſcenſions*

Digitized by Google

ascensions obliques changent suivant l'élevation du Pôle; & la différence ascentionnelle est la différence de ces deux arcs. On calcule de même l'*ascension oblique* d'un certain point de l'Ecliptique, &c. On appelle *ascensions droites*, celles qui se font dans la sphere droite; & *ascensions obliques*, celles qui se font dans la sphere oblique. L'*ascension* droite est égale par tout le monde: l'*ascension oblique* varie selon les diverses élevations du Pôle. Comme les arcs du Zodiaque, à cause de son obliquité, ne montent pas également en temps égaux sur l'horiſon, on appelle *ascension droite*, le temps qu'il demeure à monter sur l'horiſon, quand l'horiſon est droit, & dans la sphere droite; & *ascension oblique*, quand l'horiſon est oblique. Deſorte que l'*ascension droite* d'un signe, par exemple, est l'arc de l'Equateur qui monte avec ce signe sur l'horiſon de la sphere droite; & l'*ascension oblique* d'un signe est l'arc de l'Equateur qui monte avec ce signe sur l'horiſon de la sphere oblique. Les *ascensions* droites & obliques se comptent depuis Aries, ou depuis la section Vernale, selon l'ordre des signes. Quand une plus grande partie de l'Equateur monte, ou deſcend avec un signe, alors on dit, que ce signe monte, ou deſcend droit; & lorsqu'une plus petite partie de l'Equateur monte, ou deſcend avec un signe, il est dit, monter, ou deſcendre obliquement.

On appelle *cercles d'ascension droite*, des cercles qui paſſent par les Pôles du monde, couppent l'Equateur à angles droits, & déterminent l'*ascension droite* des aſtres. Le colure des équinoxes est le premier de ces cercles. Ce sont des horiſons de la sphere droite. On appelle auſſi *cercle d'ascension oblique*, l'horiſon de la sphere oblique, lequel est déterminé par rapport à chaque élevation de Pôle particuliere.

ASCENSION, se dit proverbialement en ces phraſes: A l'*Ascension*, blanche nappe & gras mouton; pour dire, qu'en ce temps-là on quitte le veau pour manger du mouton. On dit auſſi d'une choſe qui est toûjours en même état, qu'elle ne va, ni ne vient, qu'elle est comme l'*Ascension*, qui n'avance, ni ne recule.

ASCENSIONNELLE. adj. f. Terme d'Aſtronomie. On appelle *différence aſcenſionnelle*, la différence qui se trouve entre les aſcensions droites & obliques des aſtres. Par exemple, l'*aſcenſion* droite du ſoleil étant au premier degré du Taureau, est de 27. degr. 51. min. & l'*aſcenſion* oblique du ſoleil au premier degré du Taureau, est de 14. degr. 24. min. Ainſi la *différence aſcenſionnelle* est de 13. degr. 30. min. La *différence aſcenſionnelle* ne se rencontre que dans la sphere oblique. Voyez ASCENSION, & DIFFERENCE. Il y a des tables de *différences aſcenſionnelles* pour toutes les élevations du Pôle, dans Magin, Argolus, Ozanam, & les Auteurs qui ont traitté de la Sphere, leſquelles sont d'un grand uſage dans l'Aſtronomie.

ASCETIQUE. adj. Terme de Devotion. Ce mot a ſervi de titre à pluſieurs livres d'exercices ſpirituels, & de meditations pour la vie religieuſe: comme, les *Aſcetiques*, ou Traittez ſpirituels de St. Baſile.

Ce mot vient du Grec *askein*, *ſe exercere*, d'où vient *aſkêſis*; parceque l'ame s'exerce, & s'occupe dans la meditation des grandeurs de Dieu.

ASCIEN. ſ. m. Terme de Geographie. Nom que les Geographes donnent à ceux qui habitent la zône torride, & qui n'ont point d'ombre, parcequ'à midi le ſoleil est à leur zenith.

Ce mot est Grec, & vient de *skia*, *ombre*, & de la particule privative *a*, comme qui diroit, ſans ombre.

ASCLEPIAS. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *dompte-venin*. Elle porte, à ce qu'on dit, le nom d'un ancien & fameux Medecin appellé Aſclepias. Voyez DOMTE-VENIN.

ASCYRUM. ſ. m. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur d'une coudée & demie, garnie de feuilles pâles-vertes, plus blanches par deſſous, oblongues, rangées deux à deux. Ses fleurs naiſſent au ſommet de la tige, grandes, de couleur jaune-pâle, compoſées de cinq feuilles diſpoſées en roſe. Lorſqu'elles sont paſſées, il paroît des fruits, ou capſules pyramidales, divisées en cinq loges, remplies de ſemences le plus ſouvent aſſez menuës, & oblongues. En Latin *aſcyrum magno flore*, C. BAUH.

On fait venir ce mot du Grec *ſcyros*, *âpreté*, & de la particule privative *a*, comme qui diroit, une plante liſſe, & ſans âpreté.

A S I.

ASIATIQUE, adj. m. & f. ſe dit par rapport au ſtile: en ce cas il ſignifie, un ſtile mol, efféminé, & chargé de paroles ſuperfluës. Ciceron a un ſtile *Aſiatique*.

ASINE, adj. f. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe: *Bête aſine*; pour ſignifier un âne. On ſe ſert de ce mot au Palais, & dans toutes les procedures de Juſtice, pour éviter le mot d'âne, qui a quelque choſe qui excite la riſée, quand on le prononce en public.

ASINISTRE. Terme de Blaſon. Voyez SENESTRE: c'est la même choſe.

A S N.

ASNE, ou ANE. ſ. m. Baudet; animal à quatre pieds, & à longues oreilles, qui a de groſſes babines, qui est ordinairement de poil gris, qui vit environ 30. ans, qui est lent, patient, pareſſeux, laborieux, & ſtupide. C'est une bête de ſomme dont ſe ſervent d'ordinaire les pauvres gens pour porter des choux, du fumier, du plâtre, &c. Les *ânes* de Mirebalais. Il y a des *ânes* domeſtiques, & des *ânes* ſauvages. A Melun, en Bourgogne, & en quelques autres lieux il y a une poſte aux *ânes*. Le braire est le propre des *ânes*: un *âne* chargé d'or ne laiſſe pas de braire, OE. M. Il étoit deffendu dans les livres de Moïſe, de joindre un bœuf à un *âne* pour labourer. L'une des bonnes qualitez de l'*âne*, est qu'il a l'ouïe très-fine, à cauſe de la longueur de ſes oreilles. De là est venuë la fable du Roi Midas, à qui les Poëtes ont donné des oreilles d'*âne*; parcequ'il ne ſe paſſoit rien dans ſon Royaume dont il ne fût inſtruit. Le nom d'*âne* qui paſſe pour une injure, n'a pas toûjours été ſi odieux. On a quelquefois appellé ainſi des perſonnes robuſtes, à cauſe de la force de cet animal, BOCHART. Homere a comparé Ajax accablé de traits dans la mêlée, à un *âne* ravageant un blé verd, & aſſailli à coups de caillou par les petits garçons du village, PER.

Un âne le jouët de tous les animaux,
Un ſtupide animal, ſujet à mille maux,
Et dont le nom en ſoi comprend une ſatire, BOI.

Ce mot d'*âne* vient d'*aſinus*, que quelques-uns tirent du Grec *aſinis*, *innoxius*: d'autres d'*aſinein*, *triſtem eſſe*. Cet animal est melancholique.

On appelle Pont aux *ânes*, une difficulté qui arrête les ignorans: comme, la cinquiéme propoſition des Elemens d'Euclide est le pont aux *ânes* de la Geometrie. Quelques-uns font d'un avis tout contraire, & diſent que c'est un moyen facile & commun qu'on donne aux ignorans de ſortir d'une difficulté qui les arrête: parceque les gens ſtupides, comme les *ânes*, vont toûjours par le même chemin, n'ayant pas l'induſtrie d'en trouver un autre.

ASNE MARIN. Eſpece de poiſſon qu'on appelle autrement *polype*. Voyez POLYPE.

ASNE SAUVAGE. C'est une eſpece d'*âne* beaucoup

Digitized by Google

plus grand que l'âne ordinaire, marqueté de blanc & de noir. Il se trouve dans les déserts de l'Afrique, & il se nourrit d'herbes. L'*âne sauvage* est si vite, qu'il n'y a que les barbes qui le puissent attraper à la course. On tient que sa mouelle est un remede admirable pour la goutte.

COQ A L'ASNE, est un discours en galimathias, ou une reponse qui n'a rien qui convienne à la question, ou à la demande qu'on fait. Il lui repondit par un *coq à l'âne*. Marot & les vieux Poëtes ont intitulé quelques-uncs de leurs Poësies *Coq à l'âne*. On appelle des Contes de peau d'*âne*, des contes de vieille, des histoires peu vraisemblables.

On appelle *Dos d'âne*, un angle aigu qui se fait de deux superficies, comme celles des pignons, & des couvertures.

PAS D'ASNE. Plante. Voyez PAS D'ANE.

ASNE, est aussi une espece d'étau dont se servent plusieurs Artisans, & entre autres les ouvriers en marqueterie, pour tenir leurs bois, ou leurs pierres quand ils les fendent.

ASNE, est aussi chez les Relieurs une espece de coffre où tombent les rognures des livres. Il y en a qui l'appellent une porte-presse; mais *âne* est le plus usité.

ASNE, signifie figurément un homme ignorant, lourd, & stupide. Le gros *âne*! tu ne sera jamais qu'un *âne*. Il y a des *ânes* de qualité. On reproche aux écoliers qui ne veulent rien apprendre, que ce sont des *ânes*.

L'ASNE d'or, est une fiction d'Apulée Philosophe Platonicien, d'une metamorphose en *âne* dont il a fait un ingenieux Roman. Apulée avoit pris le sujet de cette fable dans Lucien, qui l'avoit lui-même abregée de Lucius de Patras.

L'ASNE de Buridan, est la supposition d'un Philosophe, qui dit que si on mettoit un *âne* entre deux picotins d'avoine parfaitement égaux, & éloignez également, il mourroit de faim; soutenant qu'il ne pourroit pas se determiner auquel il iroit, faute d'avoir le libre arbitre.

On a aussi appellé *Anes*, les Mathurins ou les Freres de l'Ordre de la Ste. Trinité, parceque quand ils voyageoient, il ne leur étoit permis que de monter sur des *ânes*, suivant leur Institution de l'an 1198. sous le Pontificat d'Innocent III. ce qui fut changé par le Pape Clement en l'an 1267. qui leur donna permission d'aller sur des chevaux. Ils sont encore appellez, les Freres des *ânes* de Fontaine-bliaut, dans un Registre de la Chambre des Comptes de l'an 1330, DU CANGE.

ASNE, se dit proverbialement en ces phrases. L'*âne* du commun est toûjours le plus mal bâté; c'est-à-dire, qu'on a peu de soin de contribuer aux necessitez, ou depenses publiques. On ne sçauroit faire boire un *âne* s'il n'a soif; c'est-à-dire, qu'on ne peut pas faire faire une chose à un homme malgré lui. On dit, Boire en *âne*; pour dire, Laisser une partie de sa boisson dans son verre. On dit aussi, qu'un homme a un vin d'*âne*, quand il devient hebeté après avoir bu. Il est mechant comme un *âne* rouge; pour dire, qu'un homme fait toute sorte de mal. On dit, que Midas avoit des oreilles d'*âne*; pour dire, qu'il entendoit de loin, qu'il sçavoit tout ce qu'on disoit dans son Royaume. On le dit aussi de ceux qui ont des oreilles trop longues, & qui tiennent de l'*âne* par leur stupidité. On dit d'un ignorant, que c'est un *âne* bâté; d'un homme trop adonné aux femmes, que c'est un *âne* debâté. On dit aussi, qu'il y a plus d'un *âne* à la Foire qui s'appelle Martin, quand on repond à ceux qui se trompent sur l'équivoque d'un nom. On dit aussi, Martin l'*âne*; & que par tout où il y a Martin, il y a de l'*âne*. On dit encore, qu'à laver la tête d'un *âne*, on ne perd que la lescive; pour marquer qu'un homme stupide ne profite pas des instructions qu'on lui donne. On dit aussi, Le jour du Jugement viendra bientôt, les *ânes* parlent Latin; quand quelque ignorant veut parler une langue qu'il n'entend pas. On dit d'une chose qu'on mepriſe, qu'elle ne vaut pas le pet d'un *âne* mort. On dit aussi, Chantez à l'*âne*, il vous fera des pets, en parlant des ignorans, & des ingrats, qui connoissent mal les choses, ou qui reconnoissent mal les graces qu'on leur fait. On dit aussi, qu'il est bien *âne* de nature, qui ne peut lire son écriture. On dit d'un ignorant qui est assis dans un fauteuil; que ce sont les Armoiries de Bourges, un *âne* dans une chaise. Que les chevaux courent les Benefices, & que les *ânes* les attrapent; pour dire, qu'on ne donne pas toûjours les graces à ceux qui les meritent. On dit aussi, que la patience est la vertu des *ânes*. On l'a fanglé comme un *âne*; pour dire, On lui a fait un rude traitement, il a été severement condamné. On dit à celui qui cherche une chose, que sans y prendre garde il porte sur lui, qu'il cherche son *âne*, & qu'il est dessus. On dit d'un faux brave qui menace, que c'est l'*âne* couvert de la peau du lion. On dit d'un homme qui n'a point d'équippage, qu'il n'a ni cheval, ni *âne*; ou, ni *âne*, ni mulet. On dit, Pour un point Martin perdit son *âne*, à qui il manque fort peu de chose pour gagner une partie à quelque jeu, ou pour reüssir en quelque affaire. Voyez l'origine de ce proverbe au mot MARTIN. On appelle un homme qui chante mal, un *rossignol d'Arcadie*; c'est-à-dire, un ignorant; & un gros *âne* d'Arcadie, à cause qu'en ce pais-là on fit ouvrir un *âne* qu'on accusoit d'avoir mangé la lune, parceque son image disparut dans l'eau où il beuvoit au temps d'une éclipse. On dit aussi d'un grand mangeur, qu'il s'efcrime bien des armes de Caïn, ou de Samson; c'est-à-dire, d'une mâchoire d'*âne*. On appelle aussi le talk, le miroir des *ânes*.

ASNE'E, ou ANE'E. ſ. f. La charge d'un âne, ce qu'il porte à chaque voyage. Une *ânée* de vin, une *ânée* de fruits. Ce mot n'est en usage qu'à la campagne, & dans les Provinces. L'*ânée* de vin à Lion contient 80. pots de vin. *Ânée* signifie aussi en quelques Provinces une mesure de terre qui revient à un arpent, ou environ.

ASNERIE, ou ANERIE. ſ. f. Il ne se dit jamais qu'au figuré. Il signifie, Ignorance, stupidité; faute grossiere contre l'art qu'on professe. Il a écrit une telle chose, c'est une grosse *ânerie*. Hé bien coquin voilà de tes *âneries*! MOL. Qui fagotteroit suffisamment un amas des *âneries* de l'humaine sapience, il diroit des merveilles, MONT.

ASNESSE, ou ANESSE. La femelle d'un âne. Dieu fit un miracle en faisant parler l'*ânesse* de Balaam, qui empêcha le Prophete de maudire le peuple de Dieu. Lait d'*ânesse*. Les Medecins ordonnent le lait d'*ânesse* pour rafraichir, & pour adoucir les humeurs âcres qui tombent sur la poitrine, & sur les autres parties du corps; il est plus leger & plus facile à digerer que les autres laits. Cet homme ne se porte pas encore bien, on l'a mis au lait d'*ânesse*.

ASNESSE, se dit aussi au figuré, pour signifier, Ignorante, sotte, stupide. Ote toi d'ici grosse *ânesse*.

ASNIER, ou ANIER, IERE. adj. Celui, ou celle qui mene les ânes. Il se dit ordinairement à Paris de ceux qui fournissent du lait d'ânesse.

On le dit figurément de celui qui traite rudement ses valets, ou ceux qui ont à faire à lui. C'est un rude *ânier*.

ASNON, ou ANON. ſ. m. Le petit d'un âne. L'ânesse ne conserve pas son lait quand elle a perdu son *ânon*.

ASNONNER, ou ANONNER. v. act. Faire un ânon. Nôtre ânesse a *ânonné*.

ASNONNER. v. n. Lire, ou parler avec peine, & en repetant ses lettres, ou en cherchant ses paroles.

ASPA-

Digitized by Google

A S P.

ASPALATH. ſ. m. Bois peſant, compacte, oleagineux, odorant, de couleur purpurine obſcure & marbrée, d'un goût un peu amer & piquant. Il a une écorce griſe, raboteuſe, épaiſſe. On le tire d'un petit arbre épineux des Indes. Ce bois reſſemble beaucoup au bois d'aloës en ſa forme, en ſa peſanteur, en ſon odeur, en ſon goût & en ſes qualitez; mais ſa couleur eſt moins obſcure. Il eſt deſiccatif & aſtringent, propre pour les ulceres de la bouche, & pour les cours de ventre. Comme il eſt rare, on lui ſubſtituë le bois d'aloës ou les ſantaux. Il y a deux autres ſortes de bois qu'on appelle auſſi *aſpalath*. Le premier eſt un bois noirâtre, peſant & compacte, lequel on croit être le veritable bois d'aigle, ou une eſpece de bois d'aloës. Le ſecond eſt le bois de roſe.

ASPALATH, ou *Aſpalathus*, ſe dit auſſi d'une plante qui n'a pas plus d'une coudée de hauteur, & qui eſt fort branchuë, pleine d'épines fermes & piquantes, auſquelles il vient de petites feuilles vertes de la grandeur d'une lentille. Il y en a de ſemblables aux nouvelles branches, mais elles ſont plus tendres, ſous leſquelles ſortent les épines. Les fleurs croiſſent ſur les plus fermes épines, trois à trois, quatre à quatre, ou davantage enſemble, legumineuſes, ſemblables à celles du genêt, mais plus petites, quelquefois jaunes, & quelquefois pâles. Il leur ſuccede des gouſſes qui renferment des ſemences menuës, ayant la figure d'un petit rein. En Latin *geniſta-ſpartium ſpinoſum majus flore luteo*, C. BAUH. ou *aſpalathus ſecundus Monſpelienſis*, J. BAUH. On a donné le nom d'*aſpalath* à quelques autres eſpeces de *geniſta-ſpartium*.

ASPECT. ſ. m. Objet de vuë. Cette maiſon eſt en un bel *aſpect*; c'eſt-à-dire, a une belle vuë, & une ſituation agreable aux yeux. On dit, ſon *aſpect* eſt à l'Orient, en parlant de ſon expoſition.

ASPECT, ſignifie auſſi, Vuë, preſence, regard. Cet homme a un *aſpect* affreux; c'eſt-à-dire, il fait peur; il a un regard terrible. Il tremble au ſeul *aſpect* de ſon maître. Al'*aſpect* du ſupplice ſa conſtance s'évanouït. Je le vis; ſon *aſpect* n'avoit de rien de farouche, RAC.

La diſcorde à l'aſpect d'un calme qui l'offenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens, s'excite à la vengeance, BOI.

ASPECT, ſe dit auſſi de la deſcription ou repreſentation qu'on fait dans des Cartes marines des côtes, & des terres qui ſont ſur un parage, telles qu'elles ſe preſentent à la vuë. Il y a de ces Cartes dans les Routiers, où ſont depeints tous les *aſpects* & vuës de terre qui ſervent à la navigation, & qui aident à la connoiſſance des côtes & rivages.

ASPECT. Terme d'Aſtronomie. Phaſe, apparence: ſituation des Planetes les unes à l'égard des autres en diverſes parties du Zodiaque. Les Aſtronomes expliquent differemment les apparences, & les divers *aſpects* des Planetes: ou par le mouvement annuel du ſoleil, autour de la terre, ou par celui de la terre autour du ſoleil. Les Aſtrologues nomment *aſpects*, ou *configurations* des Planetes, leurs diſtances differentes dans le Zodiaque, & leurs lieux differens dans les maiſons celeſtes, ſelon leſquels elles ont plus ou moins d'efficace ſur les corps inferieurs, pour decider de la fortune des hommes, ſelon que ces *aſpects* ſont bons ou mauvais dans le temps de la nativité. Il y a cinq *aſpects*: le Sextil, quand les aſtres ſont éloignez de 60. degrez l'un de l'autre: le Quadrat de 90. le Trine de 120. l'Oppoſition, ou Diametral quand ils ſont à 180. degrez: & la Conjonction, quand ils ſont en même degré du Zodiaque. Kepler ajoûte huit nouveaux *aſpects* aux anciens, ſçavoir le Demi-ſextil, qui contient un éloignement de 30. degrez: le Decil, qui eſt de 36. degrez: l'Octil de 45. le Quintil de 72. le Tredecil de 108. le Seſquarié de 135. le Biquintil de 144. & le Quincunx de 150. Il y a des *aſpects* favorables, & de malins *aſpects*. Les bons *aſpects* ſont quand les Planetes s'entrevoyent d'un doux regard; comme l'*aſpect* Trine, & le Sextil. L'*aſpect* oppoſé, & le quadrat menacent de quelque malheur, parcequ'elles s'y entrevoyent de mauvais œil. L'*aſpect* de conjonction n'eſt ni bon ni mauvais.

ASPERGE. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Il y en a une cultivée qui pouſſe au printemps des tiges à la hauteur d'environ un pied, groſſes comme le doigt, rondes, fermes, droites, ſans feuilles, vertes au commencement, puis blanches. Elles croiſſent, ſi on les laiſſe ſur la terre, juſqu'à la hauteur de plus de trois pieds; & ſe diviſent en rameaux garnis de feuilles fort menuës, approchantes de celles du fenouil; & de beaucoup de petites fleurs pâles à ſix feuilles diſpoſées en roſe. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ou des bayes ſpheriques, molles, groſſes comme des pois, rougeâtres, renfermant quelques ſemences noires, dures comme de la corne. Ses racines ſont longues, rondes, de couleur griſe en dehors, blanche en dedans, d'un goût doux & viſqueux, attachées à une tête dure & raboteuſe. En Latin *aſparagus ſativa*, C. BAUH. La racine d'*aſperge* eſt aperitive, diuretique, propre pour ceux qui ſont ſujets à la gravelle. On fait cuire les tiges, & on en mange les ſommitez qui ſont tendres; elles excitent l'urine, & la ſont ſentir mauvais.

ASPERGE, ſe dit auſſi de la tige de l'aſperge; & on appelle *botte d'aſperges* pluſieurs *aſperges* jointes & liées enſemble.

ASPERGER. v. act. Mot qui n'a gueres d'uſage que dans les choſes de la Religion. Il ſignifie, Arroſer avec de l'eau ou quelqu'autre liqueur, en la faiſant tomber par menuës gouttes avec une branche d'arbre, un goupillon ou autre choſe propre à cela. En quelques ſacrifices on *aſpergeoit* le peuple avec du ſang de la victime. Dans l'Egliſe Romaine, quand l'eau benite eſt faite, on en *aſperge* le peuple. Un illuſtre Traducteur des Pſeaumes a dit, *Aſpergez* moi d'hyſſope, & je ſerai mondé.

ASPERGE'S. ſ. m. Goupillon avec lequel on diſtribuë l'eau benite. On dit figurément & baſſement, Donner de l'*aſpergés* à quelcun; pour dire, le bien mouiller par plaiſir. Ce mot n'eſt pas du bel uſage. Voyez ASPERSOIR.

ASPERGOUTE. ſ. f. Plante qui eſt une eſpece d'aſter, appellée en Latin *after atticus cæruleus vulgaris*, C. BAUH. Voyez ASTER.

ASPERSER. v. act. qui ſignifie la même choſe qu'aſperger. Il n'eſt pas encore bien établi. Vous *aſperſerez* le haut de la porte, & les poteaux, PORT-R.

ASPERSION. ſ. f. L'action d'aſperger. L'*aſperſion* de l'eau benite. On fait beaucoup d'*aſperſions* & d'encenſemens, lorſqu'on enterre les Princes, & les Prelats. La Loi Moſaïque étoit une ſervitude, par le grand nombre d'*aſperſions* & de ceremonies qu'elle ordonnoit, OE.M.

ASPERSION, ſe dit auſſi au figuré, dans les diſcours de pieté, en parlant du cœur & de la conſcience; & alors il ſignifie un ſaint épanchement, un ſaint arroſement de la grace ſur l'ame. Avoir le cœur purifié des ſouillures de la mauvaiſe conſcience par une *aſperſion* interieure, PORT-R.

ASPERSOIR. ſ. m. Quelques-uns diſent *aſperſoire*, & le font feminin; mais *aſperſoir* eſt beaucoup plus en uſage. C'eſt une maniere de bâton de metal, ou de

Digitized by Google

bois fort proprement tourné, long d'un pied & demi, au bas bout duquel on attache pluſieurs brins de poil, pour prendre l'eau benite, & pour en faire aſperſion.

Tous ces mots viennent du Latin *aſpergere*, *aſperſio*, *aſperſorium*. Mais parcequ'autrefois on ſe ſervoit d'une queuë de renard pour faire l'aſperſion, le goupillon, ou l'*aſperſoir* s'appelloit en Latin *vulpilio*.

ASPHODELE, ou ASFODELE. ſ. f. Plante qui pouſſe de ſa racine des feuilles ſemblables à celles du poireau, mais plus longues & plus étroites. Il s'éleve du milieu de ces feuilles une tige à la hauteur de trois pieds, ronde, rameuſe, garnie depuis le milieu juſqu'enhaut de beaucoup de fleurs à une ſeule feuille decouppée en ſix quartiers juſqu'à la baſe, de couleur blanche mêlée de rouge. Lorſqu'elles ſont paſſées, il paroit des fruits preſque ronds, charnus, relevez de trois coins, diviſez interieurement en trois loges remplies de quelques ſemences triangulaires, brunes. Sa racine conſiſte en un grand nombre de navets ſuſpendus par une tête, d'un goût âcre & deſagreable. En Latin *aſphodelus albus ramoſus mas*, C. BAUH. Il y a une autre eſpece d'*aſphodele* qui differe de la precedente en ce que ſa tige eſt ſans rameaux, & que ſa fleur eſt tournée-à-tout-le-monde. C. Bauhin l'appelle *aſphodelus albus non ramoſus*. La racine de ces deux eſpeces d'*aſphodele* eſt propre pour faire uriner, pour provoquer les mois aux femmes, & pour reſiſter au venin. Il y a quelques autres eſpeces d'*aſphodele*. Cette plante eſt autrement appellée *affrodille* ou *hache royalle*. Quelques-uns ne donnent le nom d'*hache royalle* qu'à l'eſpece d'*aſphodele* dont la tige eſt ſans rameaux.

ASPIC. ſ. m. Petit ſerpent fort venimeux. La morſure d'un *aſpic* ne ſe guerit point: c'eſt un Aphoriſme d'Hippocrate, qui ſe trouve auſſi dans l'Ecriture au Pſeaume 58. & ſur tout quand il mord après avoir mangé une grenouille, comme dit Bochart en ſa Zoographie.

Quelques-uns font venir ce mot du Grec *ſpizo*, *ſibilo*: d'autres d'*aſpis*, qui en Grec ſignifie un *bouclier*, parceque ce ſerpent ſe met ordinairement en rond, principalement quand on l'attaque; ce qui repreſente la figure circulaire du bouclier. Sa tête qu'il éleve du milieu de ce cercle, repreſente ce que les Romains appelloient *umbo* dans leur bouclier.

Matthiole met trois eſpeces d'*aſpics*, dont l'un eſt nommé *Pſyas*, parcequ'il jette ſon venin au loin comme s'il crachoit: le ſecond *Cherſeen*, qui a pris ſon nom de ce qu'il ſe nourrit loin de la mer: le troiſiéme *Chelidonien*, parcequ'il eſt noir ſur le dos, & blanc ſous le ventre comme les hirondelles. Les plus grands *aſpics* ſont ceux qui ſe nourriſſent ſur la terre. Il y en a quelquefois de cinq coudées de long, & ſur tout les *Pſyas*, qui ont une couleur cendrée, verte & jaune. Nicander dit qu'un homme picqué d'un *aſpic* devient verd & pâle, perd la vuë, & paroit endormi, & meurt ſans ſentir aucune douleur. Il ne peut vivre que huit heures, & ſouvent meurt au bout de trois. Ceux qui ſont picquez des *aſpics* Chelidoniens meurent ſoudain. L'*aſpic* fait une piquûre fort deliée comme la pointe d'une aiguille. Le mâle fait deux piquûres, & la femelle quatre, comme les viperes; & ſon venin fait congeler le ſang dans les veines & les arteres. Il y a auſſi un *aſpic* ſourd qui a des taches jaunes ſur une peau griſe, qui eſt le plus dangereux de tous.

ASPIC, ſe dit figurément d'un mediſant, & d'une mediſante. C'eſt une langue d'*aſpic*.

ASPIC, eſt auſſi une ancienne piece d'artillerie, qui eſt une demi-couleuvrine bâtarde qui tire douze livres de boulet.

ASPIC, eſt auſſi une plante qu'on appelle autrement *grande lavande*, ou *nard*, en Latin *lavandula latifolia*, C. BAUH. On en fait une huile qu'on nomme l'*huile d'aſpic*, qui prend feu aiſément, & qu'il eſt impoſſible d'eteindre; les Peintres s'en ſervent. Voyez LAVANDE.

ASPIRANT, ANTE. adj. Qui aſpire. Une ame *aſpirante* à la beatitude quitte toutes les vanitez du monde. C'eſt un homme *aſpirant* après les richeſſes.

ASPIRANT, ſe dit auſſi au ſubſtantif, de tous ceux qui pourſuivent leur reception en quelques Degrez ou Maîtriſes. C'eſt un *aſpirant* au Doctorat; un *Aſpirant* à la Maîtriſe. L'Ordonnance veut que les *Aſpirans* à la Maîtriſe des corps de Marchands, ſoient interrogez ſur les parties doubles, & ſimples.

ASPIRANT, ANTE. adj. Terme de Grammaire, qui ſe dit de certaines lettres qui aſpirent, & dont la prononciation eſt plus forte que celle des autres. Si on ne faiſoit point l'*h aſpirante* dans le mot de *Heros*, on ſeroit une fâcheuſe équivoque, VAUG. REM.

ASPIRANTE. ſ. f. C'eſt parmi les Religieuſes, une fille qui ayant fait ſon noviciat, aſpire à être reçuë, & à faire ſolennellement les vœux que ſon Ordre exige de toutes ſes ſemblables.

ASPIRANTE. C'eſt auſſi une fille qui après avoir achevé ſon apprentiſſage, aſpire à être reçuë maîtreſſe, & ſe preſente pour cet effet aux Jurées de ſon metier, pour faire le chef-d'œuvre qu'elles lui donneront ſelon leurs ſtatuts.

En termes de Mechanique on appelle une pompe *aſpirante*, celle qui tire l'eau quand on hauſſe le piſton. Elle éleve l'eau juſqu'à 32. pieds, ſans autre compreſſion que celle qui ſe fait par la peſanteur de l'air exterieur. On en attribuoit autrefois l'effet à la crainte du vuide.

ASPIRATION. ſ. f. Action de celui qui reſpire, & qui tire l'air exterieur dans ſes poumons. Il n'eſt en uſage que dans le dogmatique. Les Medecins diſent même plutôt *inſpiration*, & l'oppoſent à *expiration*, qui eſt l'action par laquelle on repouſſe ce même air au dehors.

ASPIRATION, ſe dit auſſi en Phyſique par ceux qui diſtinguent deux manieres de faire les pompes; l'une par compreſſion, l'autre par *aſpiration*.

ASPIRATION, eſt auſſi un terme de Grammaire. Il ſignifie une prononciation forte qui ſe fait en aſpirant: ce qui ſe pratique à l'égard de l'*h* dans un grand nombre de mots où cette *h* eſt aſpirée. Ainſi on ne doit point prononcer ſans *aſpiration* ces mots harangue, hache, hameau, Heros, Hollande, &c. Et par conſequent la voyelle, quand il s'en trouve une devant, ne ſe perd point. On prononce *la* Hollande, & non l'Hollande.

ASPIRATION, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Deſir de parvenir à quelque fin: mais il n'eſt d'uſage que dans les matieres de devotion & de pieté. Il ſignifie l'élevation, l'élancement de l'ame fidelle à Dieu; un mouvement interieur pouſſé au ciel avec vehemence; une courte & fervente priere qui part du fond du cœur. L'*aſpiration* au ciel eſt un commencement de beatitude. Tout le temps de l'étude ſe paſſoit en *aſpirations* devotes, BOU.

ASPIRER. v. act. Attirer l'air par la bouche. Ce mot, qui n'eſt en uſage que dans la Phyſique, eſt oppoſé à expirer.

ASPIRER, ſe dit auſſi en Grammaire, pour marquer une forte prononciation. L'*h* Françoiſe ſe doit prononcer en *aſpirant* en certains mots ſeulement; & alors elle tient lieu de conſonne. Les Grecs marquent les voyelles qui ſe doivent *aſpirer*, par des eſprits âpres.

ASPIRER, ſe dit auſſi en Morale, & ſignifie, Briguer, rechercher, pretendre à quelque charge, dignité; deſirer une choſe qu'on regarde comme bonne, & ſouhaitable. François I. *aſpiroit* à l'Empire, & ſe trouva concurrent de Charle-Quint, MEZ. Tout bon Chretien ne doit *aſpirer* qu'à la beatitude éternelle. Un homme

Digitized by Google

me mondain n'*aſpire* qu'aux honneurs, & aux r'claſſ. s. On dit auſſi, qu'un homme peut *aſpirer* aux plus grandes charges; pour dire, qu'il eſt capable de les exercer, ou qu'il eſt en paſſe de les obtenir.

Tous mes vœux n'aſpirent qu'à vous plaire, GOMB.
C'eſt au repos d'eſprit qu'il nous faut aſpirer, BOI.
Ecoutez ma juſte priere,
Elle n'aſpire point aux grandeurs d'ici-bas,
L'ABBÉ TETU.

On dit en Maçonnerie, qu'il y a des pierres dures, comme le grais, qui ne ſont pas propres à bien prendre, & *aſpirer* le mortier; pour dire, que le mortier n'en peut pas faire une forte liaiſon.

ASPIRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Dans le mot de Heros l'*h* eſt *aſpirée*.

Ces mots viennent du Latin *ſpiro*, *aſpiro*.

ASPRE, ou APRE. adj. m. & f. Montueux, inegal, raboteux. La Provence & le Dauphiné ſont des païs *âpres* & raboteux, où le charroi va difficilement.

ASPRE, ſe dit auſſi de ce qui frappe violemment, & deſagreablement les ſens. Un feu trop *âpre* havit les viandes. Le froid a été bien *âpre*, & bien rude cet hiver. Le ſoleil eſt fort *âpre* cette année. Un fruit eſt *âpre*, lorſqu'il n'eſt pas meur, ou qu'il a une acidité trop piquante. Ces poires ſont trop *âpres* au goût. Les Anciens ont appellé *monnoye âpre*, la monnoye nouvellement fabriquée, & qui n'étoit point encore uſée par le fray, & le maniement.

ASPRE, ſe dit auſſi de celui qui eſt fort ardent, & fort avide dans ſes deſirs, & ſes paſſions. Ce Procureur eſt fort *âpre* au gain. Les gens lâches ſont *âpres* à ſe venger quand l'occaſion eſt ſûre. Etre *âpre* au jeu. Ceux qui ſont ſi *âpres* à la pourſuite des Heretiques, ne ſont pas d'ordinaire les plus gens de bien, LA PL. On dit en general, il ne faut pas être ſi *âpre*; c'eſt-à-dire, ſi ardent, ſi intereſſé.

ASPRE, en ce ſens ſe dit auſſi des animaux. Un chien *âpre* à la chaſſe, à la curée. Un corbeau *âpre* à la proye.

ASPRE, ſe dit auſſi de certaines choſes, pour en marquer la violence, la rudeſſe, la ſeverité. Un combat *âpre*. Un eſprit *âpre*. Une reprimende *âpre*. Mener une vie *âpre* & auſtere. Nous avons renoncé à cette *âpre* vertu qu'adoroient nos ayeux, CORN. Les Romains poſſedez ſeulement d'une *âpre* vertu, cherchoient à entretenir leurs dures, & auſteres habitudes, ST. EV.

Jadis chez les mortels l'âpre Philoſophie,
Oppoſoit à mes (l'amour) loix ſa ſevere manie, VILL.

En Medecine on appelle l'*âpre* artere, le conduit par où l'air paſſe dans le poumon. Voyez TRACHÉE ARTERE.

On appelle en Grammaire, un eſprit *âpre*, une marque faite ainſi ', qu'on met ſur certaines lettres pour montrer qu'il les faut prononcer avec une forte aſpiration, comme on fait en François les *h* conſonés, & comme les Grecs faiſoient pluſieurs voyelles, & la lettre *the*; cet eſprit *âpre* leur tenoit lieu d'une *h*.

ASPRE. ſ. m. Prononcez l'*s*. C'eſt une petite monnoye de Turquie. Elle eſt d'argent, & vaut environ un ſou & demi monnoye de France. Vingt marcs *aſpres* font environ 1700. liv. monnoye de France, LA GUILL.

Le nom d'*aſpre* vient apparemment du mot Grec *aſpros*, qui ſignifie *blanc*: parceque les Grecs modernes ont appellé *aſpre*, toute la monnoye blanche, DU CANGE. Voyez Leunclavius, & Meurſius.

ASPREMENT, ou APREMENT. adv. D'une maniere âpre. Vous mangez trop *âprement*. Ce valet a été reprimendé *âprement* & vertement. Vous vous prenez trop *âprement* au travail.

ASPRESLE, ou APRELE. ſ. f. Plante. Voyez PRELE.

ASPRETE, ou APRETE. ſ. f. Qualité de ce qui eſt âpre. Il ſe dit de pluſieurs choſes fort differentes. I. Des fruits quand, faute de maturité, ou pour quelqu'autre raiſon, ils ont une certaine ſaveur rude, âcre, & deſagreable. L'*âpreté* qui ſe trouve dans les fruits, diminue à meſure qu'ils meuriſſent, ou que les arbres vieilliſſent. II. Du feu & du froid, quand l'un & l'autre ſont violens & âpres. L'*âpreté* du feu ſe fait ſentir à proportion du froid. La rigueur & l'*âpreté* des hivers ne l'arrête point, PAT. III. Des païs & des chemins, quand ils ſont rudes, inegaux, raboteux. L'*âpreté* de certains païs en empêche le commerce. Vous retablirez un chemin que ſa hauteur & ſon *âpreté* rendent difficile, M. DE M.

ASPRETÉ, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Rudeſſe, dureté; auſterité. Cette *âpreté* d'eſprit eſt mal propre pour la ſocieté. Les Anciens ont blâmé l'*âpreté* des mœurs de Caton. Cette *âpreté* de naturel, qui ne ſe rendoit jamais aux difficultez, établit mieux la puiſſance de Rome, qu'une humeur douce, & raiſonnable, ST. EVR. Il faut avoir une ſageſſe gaye & civile, & fuir l'*âpreté* des mœurs, MONT. On dit auſſi, Cet homme entreprend les choſes avec trop d'*âpreté*; pour dire, avec trop d'ardeur, & de promptitude.

Ces mots viennent du Latin, *aſper*, *aſperitas*.

A S S.

ASSABLER. v. act. Remplir de ſable. La mer avec le temps a *aſſablé* le port d'Aiguemortes, où St. Louïs s'embarqua autrefois. Le plus grand ſoin que doit avoir un Ingenieur en bâtiſſant un port, c'eſt d'empêcher qu'il ne s'*aſſable*. La riviere de Loire *aſſable* ſouvent les prez qui ſont ſur ſes bords, les couvre de ſable.

Ce mot vient de *ſable*, ou *ſablin*, NICOD; ou du Latin *ſabulum*.

ASSABLER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Demeurer ſur le ſable, s'engraver, échouër. Quand on deſcend ſur la riviere de Loire en été, on ſur le Volga, on s'*aſſable* à tout moment. Les grands vaiſſeaux qui s'*aſſablent* ſur les bancs, y échouënt. Les baleines s'*aſſablent* quelquefois, s'endorment ſur le ſable, & y demeurent.

ASSABLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Rempli de ſable; arrêté ſur le ſable. Port *aſſablé*. Terres *aſſablées*. Vaiſſeau *aſſablé*.

ASSA DOUX. C'eſt un nom que quelques-uns donnent au benjoin. Voyez BENJOIN.

ASSA FOETIDA, ou ASA FOETIDA. ſ. f. C'eſt une gomme en gros morceaux jaunâtres, d'une ſubſtance compacte, d'une odeur fort puante, tirant ſur celle de l'ail, d'un goût amer & piquant. La plupart des Botaniſtes diſent qu'on la tire d'une plante appellée *laſerpitium*. Bontius aſſûre qu'il y en a beaucoup en Perſe, & qu'on la tiré par expreſſion de deux ſortes de plantes, dont l'une jette beaucoup de ſarmens, comme le ſaule aquatique; & l'autre a ſes feuilles ſemblables à celles du tithymale. Selon quelques-uns elle decoule du tronc d'un arbriſſeau dont les feuilles reſſemblent à celles de la rué, & qui croît dans la Lybie, dans la Sytie, & dans les Indes. L'*aſſa fœtida* eſt bonne dans les maladies hiſteriques, dans la peripneumonie, dans les playes. Les Indiens s'en ſervent pour fortifier l'eſtomac, & pour retablir l'appetit; ils en mettent auſſi dans leurs viandes. Il étoit autrefois ſi difficile d'en recouvrer de la vraye, que Neron la gardoit en ſon treſor comme une choſe precieuſe: & Pline temoigne qu'elle étoit en ſi grande eſtime de ſon temps, qu'on la vendoit au poids de l'argent. Les Allemans l'appellent à cauſe de ſon odeur deſagreable *ſtercus diaboli*.

Digitized by Google

ASSAGIR. v. act. Faire devenir ſage. L'âge *aſſagit* les hommes. Le temps, les afflictions l'ont *aſſagi*, l'ont rendu ſage. Il eſt bien *aſſagi* depuis l'accident qui lui eſt arrivé. Ce mot vieillit, & ne peut être d'uſage que dans le diſcours familier.

ASSAILLANT, ANTE. ſubſt. Qui attaque; qui provoque au combat. Dom Sanche dit dans le Cid; Faites ouvrir le camp, vous voyez l'*aſſaillant*. Cette ville ne fut emportée que par le grand nombre des *aſſaillans*. Redoubler l'ardeur des *aſſaillans*, ABL. Ce mot n'eſt plus gueres en uſage que dans les tournois & dans les carrouſels, pour ſignifier celui qui combat contre le tenant, qui s'offre de ſoutenir le contraire de ce que le tenant avance dans un défi.

ASSAILLANT, ſe dit dans le figuré de celui qui attaque de paroles, qui entreprend de pouſſer quelcun à bout. Les Theologiens pour avoir plus aiſément raiſon écartent les incredules, & les *aſſaillans* par les menaces d'une populace en fureur, LE CL.

Je n'ai déja que trop d'un ſi rude aſſaillant;
Et ſi je me deffends, ce n'eſt qu'en reculant, MOL.

ASSAILLIR. v. act. Ce mot eſt un peu vieux: mais comme de bons Auteurs l'employent, on croit qu'on le peut employer auſſi quelquefois à leur imitation; & principalement dans le figuré, dont on peut voir plus bas des exemples. Voici comme il ſe conjugue: J'*aſſaux*, tu *aſſaux*, il *aſſaut*, nous *aſſaillons*, vous *aſſaillez*, ils *aſſaillent*. J'*aſſaillou*. J'*aſſaillis*. J'*aſſaillirai*. Que j'*aſſaille*. Que j'*aſſaillisſe*. J'*aſſaillirois*. Il faut remarquer que ces trois perſonnes ſingulieres du preſent de l'indicatif, j'*aſſaux*, tu *aſſaux*, il *aſſaut*, ne ſe trouvent point dans les bons Auteurs. Ce verbe ſignifie, Attaquer vigoureuſement. Cette place fut *aſſaillie* & emportée en plein jour; elle fut *aſſaillie* de nuit, & eſcaladée. On l'*aſſaillit* tête baiſſée, & lorſqu'on s'y attendoit le moins. Mon ennemi m'*aſſaillit* en traître.

Ce mot vient de *aſſaltire*, qui ſe trouve dans la Loi Salique, & ailleurs, MEN. Nicod le derive de *aſſilare*.

ASSAILLIR, ſe dit auſſi des bêtes. Les loups affamez viennent *aſſaillir* les hommes.

ASSAILLIR, ſe dit auſſi en Morale, en parlant de l'attaque des paſſions, des maladies, & des autres accidens de la fortune. Les eſprits foibles ſe laiſſent *aſſaillir* de mille terreurs paniques. Les Saints juſques dans le deſert ont été *aſſaillis* de violentes tentations. Les douleurs & les infirmitez viennent de tous côtez *aſſaillir* ma vieilleſſe. Tous les creanciers de ce pauvre homme le ſont venus *aſſaillir* en même temps. Les defiances, qui me venoient de quitter, m'*aſſaillirent*, VOIT. On le dit auſſi dans un ſens libre, & comique.

Ma foi, le combat ſera chaud,
Lorſqu'en l'amoureuſe carriere,
Robin aſſaillera *Cataut*, SERCI.

ASSAILLI, IE. part. paſſ. & adj.

ASSAISONNEMENT. ſ. m. Ragoût, apprêt; maniere de preparer les viandes pour les rendre agreables au goût. La bonté d'un jambon, d'une fricaſſée, depend de l'*aſſaiſonnement*. L'appetit eſt le meilleur *aſſaiſonnement*, DAC.

ASSAISONNEMENT, ſe dit auſſi des ingrediens qui ſervent à aſſaiſonner. Le ſel, le poivre, les champignons ſont les *aſſaiſonnemens* ordinaires. Il faut de l'art pour bien menager les *aſſaiſonnemens*.

ASSAISONNEMENT, ſe dit figurément, & ſignifie, Ornement, relief, agrément: ce qui rend une choſe plus piquante, & plus agreable. Les figures ſont comme l'*aſſaiſonnement* du diſcours, ABL. La loüange ſans de certains *aſſaiſonnemens* paſſe pour une pure flaterie, OE. M. L'affection d'un ami eſt un *aſſaiſonnement* de la proſperité, qui la rend plus piquante, & plus ſenſible, DE L'AM. On eſt ſi avide de loüanges qu'on les reçoit ſans tous les *aſſaiſonnemens* qu'elles devroient avoir, FONT. Le myſtere eſt l'*aſſaiſonnement* des plaiſirs de l'amour, VILL. La temperance eſt l'*aſſaiſonnement* de la volupté, MONT. La jeuneſſe eſt un *aſſaiſonnement* neceſſaire en amour, LE PAYS. On ſe laſſe de tout, & il faut de l'*aſſaiſonnement* juſques dans les plaiſirs, NIC.

ASSAISONNER. v. act. Accommoder, donner aux viandes une preparation pour leur donner plus de relief, & les rendre de meilleur goût. Ce Cuiſinier ſçait fort bien *aſſaiſonner* les viandes. L'appetit *aſſaiſonne* mieux les mets que le plus habile Cuiſinier, OE. M.

ASSAISONNER, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Mêler, joindre; relever; rendre plus ſenſible, & plus touchant. Ce Prince ſçait *aſſaiſonner* ſes diſcours, & ſes bienfaits de tant de grace, qu'il gagne les cœurs de tout le monde. Cette Beauté ſçait *aſſaiſonner* ſes refus de tant de modeſtie, qu'on n'en eſt que plus amoureux. La plupart de ceux qui donnent des loüanges les *aſſaiſonnent* ſi mal, qu'elles devroient rebuter les perſonnes tant ſoit peu raiſonnables, BELL. Il n'y a rien de ſi ridicule qu'on ne faſſe avaller, lorſqu'on l'*aſſaiſonne* de loüanges, MOL. Les Anciens ſe piquoient d'*aſſaiſonner* leurs Ouvrages de ce ſel Attique, qui étoit d'un goût ſi exquis, OE. M. Ariſtophane ſçavoit rendre ſes leçons agreables, en les *aſſaiſonnant* de plaiſanteries, LE FEVRE. Un bon conſeil doit être *aſſaiſonné* de toute la circonſpection qui le peut faire recevoir ſans degoût, M. SC. Les bienfaits mêmes veulent être *aſſaiſonnez* par des manieres obligeantes, BEIL. Il faut *aſſaiſonner* un refus, & le faire goûter peu-à-peu, AMELOT. La raillerie *aſſaiſonne* la converſation, OE. M.

La Satire en leçons, en nouveautez fertile,
Sçait ſeule aſſaiſonner *le plaiſant & l'utile*, BOI.

Moliere dit en ſtile de precieuſe; Je veux que l'eſprit *aſſaiſonne* la bravoure.

La coquette, il eſt vrai, dans l'amoureux myſtere,
Sçait le plaiſir aſſaiſonner, P. COM.

ASSAISONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Mets bien *aſſaiſonnez*. Diſcours divertiſſant & *aſſaiſonné* de mots agreables.

ASSAISONNEUR. ſ. m. Celui qui aſſaiſonne. Ce Cuiſinier a le goût fin, & eſt un bon *aſſaiſonneur*. On ne croit pas ce mot fort uſité.

Ce mot vient d'*aſſatio*, d'*aſſerere*, *repandre*, *ſemer par deſſus*.

ASSAKI. ſ. f. Terme de Relation. C'eſt le titre que prend la Sultane favorite, ou premiere Maîtreſſe du Sultan.

ASSAPANICK. ſ. m. Petit animal de la Virginie. On dit qu'il vole en étendant ſes jambes & ſa peau. Les Anglois l'appellent un *écureuil volant*.

ASSASSIN. ſ. m. Homme qui tuë un autre par ſurpriſe, ou avec avantage, ou en trahiſon, Meurtrier de guet à pens. Il eſt des *aſſaſins*, mais il n'eſt plus de Brutes, CORN. Les *aſſaſins* ſont indignes de joüir de l'azile des Egliſes, PASC.

Vengeons nous, j'y conſens, mais par d'autres chemins:
Soyons ſes ennemis, & non ſes aſſaſſins, RAC.
*Le nom ſeul d'*aſſaſſin *m'épouvante, & m'arrête*, ID.

On appelle auſſi *aſſaſins*, les gens qui ſe louënt pour aller tuër quelcun qu'ils ne connoiſſent pas, & pour venger la querelle d'autrui. Il ſit tuër ſon competiteur par des *aſſaſins*.

Ce mot d'*Aſſaſin* vient du Levant, d'un Prince des *Aſſacides*, ou *Aſſaſins*, qu'on appelloit le Vieil de la Montagne; il demeuroit entre Antioche & Damas dans un château où il élevoit des jeunes gens dans toutes ſortes de plaiſirs, & de delices, leur promettant qu'ils iroient après

Digitized by Google

après leur mort dans un lieu ſemblable, s'ils obéiſſoient aveuglement à ſes commandemens ; après quoi ils alloient hardiment tuër, & aſſaſſiner les Rois & Princes ſes ennemis, ſitôt qu'il le leur avoit ordonné. Ces gens s'étendirent depuis par tout le Levant. Le Sire de Joinville les appelle *Beduins*. Mais Volateran & Paul Emile les appellent *Aſſaſins*, & Nicole Gilles *Aſſacides*. Ils étoient tellement devoüez à leur Prince, qu'ils ne manquoient gueres d'executer les arrêts de mort qu'il avoit prononcez.

ASSASSIN, ſe dit auſſi au figuré, & dans le ſtile comique, & ſatirique, de celui qui tuë, ou qui fait mourir impunément. Vos beaux yeux ſont de vrais *aſſaſſins*. Boileau l'applique aux Medecins.

Que dit-il, quand il voit avec la mort en trouſſe
Entrer chez un malade un aſſaſſin en bouſſe ? BOI.
Dans Florence jadis vivoit un Medecin,
Sçavant bableur, dit-on, & celebre aſſaſſin, ID.

ASSASSIN, INE. adj. ſe dit encore au figuré, & dans le ſtile comique, de tout ce qui a aſſez de charmes pour cauſer de la langueur, & pour faire mourir d'amour. Viſage *aſſaſin*, VOIT. Regards *aſſaſins*, SCAR. Que dit-elle de moi cette gente *aſſaſine ?* MOL. C'eſt pour cela qu'en galanterie on appelle auſſi *aſſaſins*, certaines mouches taillées en long que les femmes coquettes mettent ſur leur viſage pour paroître plus belles.

ASSASSINAT. ſ. m. Meurtre qui ſe fait violemment avec avantage, ou en trahiſon. Commettre un deteſtable *aſſaſinat*. On ne donne point de remiſſion pour les *aſſaſinats*. Les Eſpagnols ne ſe vengent que par l'*aſſaſinat* ; ils ne veulent point courir la moitié du peril, OE. M.

ASSASSINAT, ſe dit auſſi au Palais des mauvais traitemens & inſultes qui ont été faites à quelcun à main armée, & avec avantage, quoique la mort ne s'en ſoit pas enſuivie. Un homme qui a reçu des coups de bâton, demande vengeance de l'*aſſaſinat* commis en ſa perſonne.

On le dit auſſi hyperboliquement des importunitez. Quand vous venez tant de gens enſemble pour dîner chez moi, c'eſt un pur *aſſaſinat*.

On dit auſſi en amour, & en badinant, qu'une belle a commis un *aſſaſinat* ; quand elle a rendu quelcun paſſionnément amoureux. Je crains quelque *aſſaſinat* de ma liberté, MOL.

ASSASSINATEUR. Voyez ASSASSIN ; c'eſt la même choſe. Le mot d'*Aſſaſinateur* n'eſt pas approuvé de tout le monde ; mais comme d'habiles gens l'ont employé, on peut bien s'en ſervir auſſi. Caïn fut le premier des *aſſaſinateurs*, LE MAITRE. L'Académie ne l'a point placé dans ſon Dictionnaire.

ASSASSINER. v. act. Tuër quelcun en trahiſon, de guet apens, & avec avantage. Ce Gentilhomme a été cruellement *aſſaſſiné* par ſix coquins.

ASSASSINER, ſe dit auſſi des excés & outrages qui ſont faits avec violences, & port d'armes, quoique la mort ne s'en ſoit pas enſuivie. Il a été *aſſaſſiné* de cinquante coups de bâton.

ASSASSINER, ſe dit auſſi en raillant des animaux qu'on tuë à la chaſſe. Il portoit un grand fuſil dont il avoit *aſſaſſiné* pluſieurs piés, SCAR.

ASSASSINER, ſe dit hyperboliquement ; pour dire, Fatiguer, ennuyer ; importuner beaucoup. On trouve dans les ruës mille gueux qui vous *aſſaſſinent*. Il m'écrit trop ſouvent, il m'*aſſaſſine* de ſes lettres. Il *aſſaſſine* tout le monde de ſes ſots complimens. Les Plaideurs & les Poëtes *aſſaſſinent* les gens du recit de leurs procés, & de leurs vers.

Sous quel aſtre, bon Dieu, faut-il que je ſois né,
Pour être de fâcheux toûjours aſſaſſiné ? MOL.

ASSASSINER, ſignifie auſſi, Faire ſouffrir cruellement ; accabler de douleur & d'ennui. Quelquefois il ſe dit en raillant : Il eſt de ces maris que la jalouſie *aſſaſſine*, MAI. Et quelquefois auſſi ſerieuſement : Ne m'*aſſaſſinez* point de vos cruels adieux, CORN.

ASSASSINER, ſe prend auſſi pour Medire, pour dechirer la reputation des gens. C'eſt là qu'on *aſſaſſine* les abſens à coups de langue, SCAR.

On dit auſſi en amour, que de beaux yeux *aſſaſſinent* ; pour dire, qu'ils bleſſent les cœurs. Mais en ce ſens le mot d'*aſſaſſiner* eſt un peu badin, & comique. Vôtre beauté divine *aſſaſſine*, VOIT. Ses regards *aſſaſſinent* tout le monde, SCAR.

ASSASSINANT, ANTE. adj. Ce mot ne peut avoir d'uſage que dans le comique, & le ſatirique. Il ſignifie, Qui ennuye, qui fatigue. Ce ſont des complimens *aſſaſſinans*. Des redites *aſſaſſinantes*, SCAR.

ASSATION. ſ. f. Terme de Pharmacie, qui ſe dit de la coction des medicamens & alimens dans leurs propres ſucs, & ſans addition d'aucune humidité, ou onctuoſité étrangere, comme celle des viandes à la broche, ſur le gril, au four, ſous la braiſe, &c. Le caffé ſe prepare par *aſſation* ; c'eſt-à-dire, qu'on le fait rôtir.

Ce mot vient du Latin *aſſare*, *vôtir*.

ASSAUT. ſ. m. Attaque à force d'armes d'un camp, d'une place, ou d'un poſte pour tâcher de s'en rendre maître. Un Gouverneur eſt obligé de ſoutenir trois *aſſauts* avant que de rendre une place. On a donné l'*aſſaut* en trois endroits du camp pour forcer les lignes. On a de la peine à empêcher le pillage des villes qu'on emporte d'*aſſaut*. On dit, Donner, ſoutenir, repouſſer un *aſſaut*. Les enfans perdus montent les premiers à l'*aſſaut*. Les jeunes gens d'aujourd'hui ſont durs & feroces : l'air guerrier ne les quitte point, & il ſemble qu'ils aillent toûjours à l'*aſſaut*, BELL.

ASSAUT, ſe dit auſſi dans les ſales d'Eſcrime, en parlant des deffis de faire des armes. Cet écolier a fait *aſſaut* contre le Maître, & l'a bourré. Un Prevôt de ſale doit faire *aſſaut* contre tous venans.

ASSAUT, ſe dit auſſi en Morale de toutes les attaques, & ſurpriſes qu'on fait à quelcun. Il m'eſt venu prendre d'*aſſaut* pour me mener à la campagne. La chaſteté a bien de la peine à ſoutenir les *aſſauts* d'un Amant aimable. Sa vertu a ſoutenu un terrible *aſſaut* par une ſi forte tentation. La goutte donne de violens *aſſauts* à la conſtance.

On appelle auſſi *Aſſaut* de reputation, un deffi qui ſe fait par deux perſonnes illuſtres en quelque art ou profeſſion, qui diſputent enſemble à qui y reüſſira le mieux. Ces deux Muſiciens ont été faire un *aſſaut* de reputation en un tel lieu pour joüer du luth, pour chanter, &c.

Ce mot vient d'*aſſultus*.

ASSAZOE. ſ. f. Herbe qui croît dans l'Abyſſinie. On s'en ſert contre le venin des ſerpens ; & elle a une vertu merveilleuſe à cet égard. On pretend même que l'ombre ſeule de cette herbe aſſoupit les viperes.

ASSECUTION. ſ. f. Terme de Juriſprudence Canonique, qui ſe dit de l'obtention d'un Benefice. Un premier Benefice vâque par l'*aſſecution* du ſecond, quand il y a incompatibilité entre eux.

Ce mot vient d'*aſſecutio*, d'*aſſequor*.

ASSEEUR, ou ASSEYEUR ſelon quelques-uns. ſ. m. Mot d'uſage ſeulement à la Cour des Aides où à l'Election. C'eſt un habitant d'un bourg, ou village élu par la Communauté pour aſſeoir la taille, & les autres impoſitions de l'année, pour taxer ce que chaque particulier en doit porter, & enſuite en faire la collecte. Ce païſan eſt nommé pour faire la charge d'*aſſeeur* & de Collecteur.

ASSEM-

Digitized by Google

ASSEMBLAGE. ſ. m. Union, & jonction de pluſieurs choſes qu'on aſſemble. Il ſe dit principalement en matiere de Charpenterie & de Menuiſerie, ou d'autres ouvrages qui ſe font de pluſieurs pieces. En Charpenterie, on fait des *aſſemblages* à mortoiſes & à tenons, à gueule, à clef, en triangle, à queuë d'arondes, &c. Ceux d'Europe ont admiré la charpente de quelques Indiens, dont l'*aſſemblage* ſe faiſoit ſans clous & ſans chevilles. Voyez Herrera & Pyrard. Les Menuiſiers ont trois principales manieres d'aſſembler leur bois; le quarré; l'*aſſemblage* à bouëment, & l'*aſſemblage* à onglet. Ils en ont auſſi à clef, en adent, à queuë perſée, à queuë perduë, &c. Une table d'*aſſemblage*, eſt une table compoſée de pluſieurs pieces jointes & collées enſemble, ſans aucun placage.

ASSEMBLAGE, ſe dit quelquefois d'un amas confus & tumultueux de pluſieurs choſes, ou perſonnes qui ſont enſemble ſans aucun ordre, ni regularité. Il a fait un *aſſemblage* confus de mechans livres.

ASSEMBLAGE, ſe prend auſſi en bonne part pour ſignifier le ramas de pluſieurs choſes, dont l'union produit un bel effet. Tous les traits de ſon viſage ne ſont pas reguliers: mais leur *aſſemblage* ne laiſſe pas de plaire, OE. M. De toutes les beautez, grands Dieux, quel *aſſemblage*! ID. Faire un heureux *aſſemblage* de ſciences & de vertus, MAUCROIX. C'eſt par l'*aſſemblage*, & le mélange des Elemens que le Principe éternel a produit tout ce que nous voyons, ABL. Il en eſt du diſcours, comme des corps, qui doivent leur principale excellence à l'*aſſemblage*, & à la juſte proportion de leurs membres, BOIL. Le hazard ne peut point avoir formé l'*aſſemblage* merveilleux des parties qui compoſent l'Univers, JAQ. Rien n'eſt plus admirable que l'enchainure, & l'*aſſemblage* des divers reſſorts qui font mouvoir la machine du monde, JU.

Barbe griſe, & jeune beauté,
Font ordinairement un mauvais aſſemblage, OE. M.

ASSEMBLE'E. ſ. f. Jonction qui ſe fait de perſonnes en un même lieu, & pour le même deſſein. *Aſſemblée* du Clergé. *Aſſemblée* des Etats. *Aſſemblée* de creanciers. *Aſſemblée* pour le bal. *Aſſemblée* illicite, & clandeſtine. L'Egliſe eſt l'*aſſemblée* des Fidelles. Convoquer l'*aſſemblée*. Tenir l'*aſſemblée*; c'eſt-à-dire, y preſider. Congedier, ou rompre l'*aſſemblée*; c'eſt-à-dire, la finir pour en empêcher les reſolutions. Enfin on appelle *aſſemblée*, une multitude, un concours, une foule de gens venus en un même lieu. Le Predicateur avoit un bel auditoire, une belle *aſſemblée*. Il y avoit une groſſe *aſſemblée* de peuple. En Angleterre les criminels ne manquent gueres de haranguer l'*aſſemblée*.

ASSEMBLE'E, ſe dit auſſi des compagnies ou ſocietez particulieres qui ſe trouvent dans les maiſons des particuliers. Il n'y a rien d'agreable dans les groſſes *aſſemblées*: on y parle beaucoup ſans rien dire, & la converſation eſt plutôt un bruit confus, qu'une veritable ſocieté, M. Sc. Ces *aſſemblées* confuſes font regretter la ſolitude, BELL.

ASSEMBLE'E, eſt auſſi un terme de Religieuſes. Ainſi aller à l'*aſſemblée*, c'eſt parmi elles, ſe rendre dans un certain lieu où toutes les Sœurs s'aſſemblent de temps en temps, pour y traiter des choſes neceſſaires, ou pour s'y accuſer des fautes legeres qu'elles ont faites. C'eſt auſſi ſe rendre dans la chambre où elles vont ſe recréer à midi.

Les Chaſſeurs appellent *lieu d'aſſemblée*, le rendez-vous de la chaſſe. Les gens de guerre appellent *quartier d'aſſemblée*, le lieu marqué pour s'y rendre. En termes militaires on appelle *battre l'aſſemblée*, donner le ſignal pour avertir l'Armée de ſe mettre en ordre, & de ſe ranger pour marcher: à ce ſignal le ſoldat eſt obligé d'aller au drapeau. On l'appelle autrement *battre le ſecond*. Cela ne regarde que l'Infanterie: On dit, Sonner à cheval, pour la Cavalerie.

ASSEMBLER. v. act. Convoquer: joindre; mettre enſemble. Il ſe dit premierement des perſonnes. *Aſſembler* le Senat, le Clergé, les Etats. *Aſſembler* l'Arriere-ban. *Aſſembler* des troupes.

ASSEMBLER toute la Grand'-Chambre, ſe dit au Palais, quand toute la Grand'-Chambre eſt *aſſemblée*; c'eſt-à-dire, lorſque les Preſidens & Conſeillers qui ſont de ſervice à la Tournelle, y ſont appellez; comme lorſqu'on juge les procés criminels des Gentilshommes, des Eccleſiaſtiques, ou des Officiers Royaux. Toutes les Chambres *aſſemblées*, ſe dit lorſqu'on aſſemble tout le corps du Parlement: & que les Enquêtes, & les Requêtes viennent en la Grand'-Chambre; comme lorſqu'il faut verifier les Edits; recevoir un Conſeiller; juger les procés criminels des Ducs & des Pairs, des Conſeillers du Parlement, &c.

Ce mot vient de *adſimulare*, compoſé de *ad* & de *ſimul*, comme qui diroit, *ſimul ponere*, MEN.

On dit proverbialement, qu'un homme a bientôt *aſſemblé* ſon conſeil; pour dire, qu'il prend vîte ſes reſolutions, qu'il ſe determine promptement.

ASSEMBLER, ſe dit auſſi des choſes, & ſignifie, Joindre enſemble, ramaſſer. *Aſſembler* une charpente, une menuiſerie, les pieces d'un habit, ou autres ouvrages ſemblables. *Aſſembler* les feuilles d'un livre pour le relier. *Aſſembler* le linge, le coudre en paquets pour le mettre à la leſcive. *Aſſembler* ſes lettres ou pour lire, ou pour compoſer une forme d'imprimerie.

ASSEMBLER, ſe dit au figuré dans le même ſens. Il ne faut pas prendre pour ſublime, une certaine grandeur bâtie ſur de grands mots *aſſemblez* au hazard, BOI.

Je vous connois; je ſçai tout ce que je m'apprête;
Et je vois quels malheurs j'aſſemble ſur ma tête, RAC.

ASSEMBLER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel, & devient par là neut. paſſ. Il ſignifie, Se rendre, ſe trouver dans un même lieu. Les Citoyens *s'aſſembloient* tous dans un même endroit du Palais. Il n'y a point de lieu où ceux qui font bien intentionnez pour le ſalut de la Republique, puiſſent *s'aſſembler*. On dit auſſi que deux rivieres *s'aſſemblent*; pour dire, qu'elles ſe joignent, qu'elles ſe mêlent enſemble.

ASSEMBLER, ſe dit figurément dans la même ſignification. Je penſois expirer par toutes les differentes ſortes de joye qui *s'aſſemblerent* tout à la fois dans mon cœur, H. S. DE M.

ASSEMBLE', E'E, part. paſſ. & adj.

ASSENER. v. act. Porter un coup juſtement où l'on a deſſein de frapper. Il a bien *aſſené* ſon coup à la tête où il viſoit. Il ne ſe dit point des armes à feu, ni de l'artillerie.

Menage derive ce mot de *aſſignare*; c'eſt-à-dire, *ferire ſignum*. Il eſt un peu vieux, & ne ſe dit gueres que dans le comique.

Je voudrois à plaiſir ſur ce muſle aſſener,
Le plus grand coup de poing qui ſe puiſſe donner, MOL.

Dans les vieilles Coutumes on diſoit un doüaire *aſſené*, ou titre d'*aſſenement*, lorſqu'un pere avoit aſſigné quelques biens ou heritages à ſes filles, ou à ſes enfans puînez pour les avantager.

ASSENTATEUR. ſ. m. Flateur, complaiſant. Il eſt vieux.

ASSENTIMENT. ſ. m. Terme de Philoſophie. Conſentement; acquieſcement. Nôtre *aſſentiment* doit être reglé ſelon les degrez de probabilité.

ASSEOIR. v. act. Il s'employe ſouvent avec le pronom perſonnel; & voici comme il ſe conjugue: *Je m'aſſieds, tu t'aſſieds, il s'aſſied*; *Nous nous aſſeyons, vous vous aſſeyez, ils s'aſſeyent*: (Vaugelas voudroit que l'on dit,

Digitized by Google

dit, *ils s'asſiment*; mais il n'eſt pas ſuivi en cela) il fait à l'imparfait; *Je m'aſſeyois*; au preterit, *Je m'aſſis*, *je me ſuis aſſis*; au futur *Je m'aſſeyerai*, ou *je m'aſſeyerai*; & non pas *je m'aſſeoirai*: au ſubjonctif *Que je m'aſſeye*, *que nous nous aſſeyions*; *je m'aſſeyois*, & non pas *je m'aſſeoirois*, à l'imperatif *Aſſied toi*, *aſſeyez vous*: au gerondif *s'aſſeyant*, & non pas *s'aſſeant*. Il ſignifie, Se mettre ſur un ſiege; ſe ſeoir; ſe repoſer. *S'aſſeoir* ſur des bancs, ſur des chaiſes, ſur des gazons. *S'aſſeoir* à terre. *S'aſſeoir* ſur ſon cul comme un ſinge. Les Payens faiſoient *aſſeoir* leurs Heros à la table des Dieux. Nous nous *aſſimes* proche la ſtatuë de Platon, ABL. On n'oſeroit *s'aſſeoir* chez le Roi.

ASSEOIR, ſe dit auſſi de ce qu'on met, & qu'on poſe en une ſituation convenable, & ferme. *Aſſeoir* une colonne ſur ſa baſe. *Aſſeoir* une figure ſur ſon piedeſtal. *Aſſeoir* des bornes en quelque lieu. *Aſſeoir* des machines, VAUG. *Aſſeoir* un mur ſur un fondement ſolide. *Aſſeoir* un bâtiment dans une ſituation agreable. On a des poſeurs pour *aſſeoir* les pierres. On dit auſſi à l'armée, *Aſſeoir* ſon camp; pour dire, Placer ſon camp en quelque lieu. On dit auſſi, qu'un eſſaim d'abeilles, qu'un oiſeau s'eſt allé *aſſeoir* ſur un tel buiſſon, ou un tel arbre; pour dire, qu'il s'y eſt raſſemblé, qu'il s'y eſt allé repoſer, ou s'y percher.

On dit au Manege, Faire *aſſeoir* un cheval ſur les hanches; pour dire, les lui faire plier, lorſqu'on le galoppe, ou qu'on l'arrête.

ASSEOIR, ſe dit auſſi en choſes ſpirituelles & morales. Dieu a fait *aſſeoir* ſon Fils à ſa dextre. Il fera *aſſeoir* les Apôtres ſur douze trônes pour juger les douze Tribus d'Iſraël.

On dit, *Aſſeoir* ſon jugement; pour dire, Fonder, porter ſon jugement; juger en connoiſſance de cauſe. Il faut *aſſeoir* ſon jugement ſur des preuves ſolides, & non ſur des apparences. On dit qu'on ne peut *aſſeoir* rien de certain ſur ce que promet une perſonne; pour dire, qu'il ne faut pas ſe fier à ſes promeſſes. On dit auſſi, *Aſſeoir* ſa vuë ſur quelque objet; pour dire, s'y arrêter; le contempler.

ASSEOIR, ſignifie auſſi, Aſſigner, aſſûrer une rente, ou une penſion ſur des heritages, & ſur un certain fonds. Les Notaires diſent dans leurs contrats de conſtitutions, un tel a *aſſis* & aſſigné une telle rente, une telle penſion viagere ſur un tel heritage, qu'il a affecté & hypothequé au payement.

ASSEOIR, ſignifie auſſi, Departir, regler les tailles & autres droits qui ſe payent par capitation. On a envoyé des commiſſions aux Elus pour *aſſeoir*, & departir la taille en leur Election. Ce ſont tels & tels païſans qui doivent *aſſeoir* la taille en un tel village l'année prochaine, ils ſont nommez pour Aſſeeurs.

ASSIS, ISE. part. paſſ. & adj.

On dit, qu'une maiſon eſt *aſſiſe* en un tel lieu, en un endroit agreable; c'eſt-à-dire, bâtie, placée, ſituée. La ville de Lyon eſt *aſſiſe* ſur le Rhône, & la Saône; pour dire, qu'elle eſt bâtie & placée ſur ces deux rivieres.

En termes de Blaſon, on dit qu'un animal eſt *aſſis*, quand il eſt peint ſur ſon cul, comme tous les animaux domeſtiques, chiens, chats, &c.

Ces mots viennent d'*aſſidere*.

ASSERMENTER, v. act. Terme du Palais. Interpeller une partie de faire ſerment ſur la verité d'un fait qu'elle avance. Il eſt vieux.

Ce mot vient de *ſacramentum*, *jurement*.

ASSERTION, ſ. f. Terme dogmatique. Propoſition qu'on établit, & qu'on ſoutient vraye, qu'on eſt prêt de deffendre en public. La Theſe de ce Repondant contient une douzaine d'*aſſertions* qui ne ſont pas trop certaines. On dit auſſi, qu'un homme eſt grand

aſſerteur de la verité; pour dire, qu'il la ſoutient & deffend en toutes occaſions. Caton étoit un grand *aſſerteur* de la liberté publique. Ce terme n'eſt pas ordinaire.

Ce mot vient d'*aſſerere*.

ASSERVIR, v. act. Domter; conquerir; aſſujettir; mettre en ſervitude. Les Romains ont *aſſervi* une grande partie de la terre. Il n'a pas tenu à toi que tu n'ayes *aſſervi* les Macedoniens à ceux mêmes qu'ils ont vaincus, VAUG. Tu pouvois *aſſervir* & la mer, & la terre, BREB.

Ce mot vient de *ſervum*, *ſervire*.

ASSERVIR, ſe dit figurément en Morale, en parlant de l'empire des paſſions, qui nous aſſujettiſſent, qui nous rendent eſclaves, qui nous dominent. Nôtre foibleſſe fait que nous nous laiſſons *aſſervir* par l'ambition, par l'avarice; nous ſommes *aſſervis* à la Religion. Poëtiquement, on dit qu'une belle femme a dequoi *aſſervir* tous les cœurs, & les ſoumettre à ſon empire. Mon cœur eſt à l'amour en eſclave *aſſervi*, RAC. L'Amour a pris pour m'*aſſervir* ſes plus puiſſantes armes, LA SUZE.

Malheureux mille fois celui dont la manie,
Veut aux regles de l'art aſſervir ſon genie, BOI.

ASSERVI, IE. part. paſſ. & adj. Le peuple *aſſervi* n'oſoit même ſe plaindre, OR. M. *Aſſervi* à ſa folle paſſion, il n'écoutoit plus la raiſon, VIEL.

ASSESSEUR, ſ. m. Officier de Juſtice gradué, créé pour ſervir de conſeil, & qui eſt ajoint à un Juge principal. L'office d'*Aſſeſſeur* n'a été créé qu'en 1575. par Henri III. Il y a un ancien, & un nouvel *Aſſeſſeur* du Prevôt des Marechaux, qui aſſiſte aux jugemens des procés. En pluſieurs Sieges il y a un *Aſſeſſeur* Civil, & un *Aſſeſſeur* Criminel. Quand il n'y a qu'un Conſeiller en un Siege, on appelle ſouvent l'*Aſſeſſeur*. Moliere a dit dans ſes Comedies,

Vous irez viſiter, pour vôtre bien-venuë,
Madame l'Aſſeſſeur, & Madame l'Eluë.

ASSIETTE, ou HACHETTE, ou AISSETTE. C'eſt un marteau qui a une tête plate d'un côté, & un large tranchant de l'autre. Il ſert aux Couvreurs & aux Tonneliers, & à d'autres artiſans. Les Normans l'appellent *tille*, & quelques-uns derivent ce mot d'*aſſis*, qui eſt un petit ais qu'on nomme autrement *bardeau*, taillé avec l'*aiſſette*.

ASSEZ, adv. Autant qu'il faut; ſuffiſamment. On eſt *aſſez* riche quand on eſt content: Il y a *aſſez* de preuves contre ce criminel pour le condamner. Il a *aſſez* d'argent pour faire ſon voyage.

ASSEZ, ſignifie encore, A demi, ou preſqu'entierement. Cela eſt *aſſez* de mon goût. J'entre *aſſez* dans vôtre ſentiment. On dit, Cela eſt *aſſez* bien, ou *aſſez* mal, quand on veut louër ou blâmer ſobrement; ou qu'on veut dire qu'une choſe n'eſt ni tout-à-fait bien, ni tout-à-fait mal. Les avares ne diſent jamais, *c'eſt aſſez*.

En amour aſſez, eſt trop peu;
Quand on n'aime pas trop, on n'aime pas aſſez, B. RAB.

Ce mot peut venir de *ſatis*.

On dit auſſi en Poëſie, *Aſſez*, & trop long temps la vengeance divine, &c. Cela marque de l'impatience, & de l'indignation.

Aſſez, *& trop long temps ma lâche complaiſance*
De vos jeux criminels a nourri l'inſolence, BOI.

On dit abſolument: C'eſt *aſſez*; pour dire, N'en dites pas davantage; cela ſuffit.

ASSIDU, UË. adj. Appliqué fortement à quelque travail; attaché continuellement à quelque fonction, à quelque devoir: exact à rendre des ſoins. Etre *aſſidu* à l'Office: Etre *aſſidu* à l'étude & au travail. Etre *aſſidu* auprés du Prince. Rendre des viſites *aſſiduës*;

ou des soins *assidus*, & continuels. Ecoutez tout le monde, *assidu* consultant ; BOI.

Mais on s'efforce en vain par d'assidus combats,
A disposer d'un cœur qui ne se donne pas, CORN.

ASSIDUITE'. f. f. Application continuelle ; attachement continu. Un emploi qui demande tant d'*assiduité*, ne m'accommode point, ST. EV. L'*assiduité* au travail surmonte tout, TOUR. J'observe les routes de la nature avec une *assiduité* infatigable, BAY. Une trop longue *assiduité* à l'étude épuise l'esprit, MALEB. Je me suis gueri de l'ambition par les inquietudes qu'elle donne, & par l'*assiduité* qu'elle demande, M. SC.

ASSIDUITE', & sur tout *assiduitez*, au plurier, signifie aussi, Visites frequentes ; attachement ; soins, devoirs exacts, & reguliers. Vous avez bien fait de convertir en *assiduitez* amoureuses, les fâcheuses *assiduitez* d'un plaideur, L. CH. Comme elle faisoit la prude, elle ne souffroit ni visites, ni *assiduitez* d'éclat, VILL. Les Prudes chagrines de n'être plus l'objet des vœux, & de l'*assiduité* des soupirans, tâchent de se dedommager de leur beauté usée par leur modestie, OE. M. Rien ne scandalise plus aujourd'hui que les longues *assiduitez*, & les passions à grand bruit, LE CH. D'H. Y a-t-il un plus cruel esclavage, que de s'assujettir à toutes les *assiduitez* gênantes des Courtisans ? LE P. L.

ASSIDUMENT. adv. D'une maniere assidue. Il travaille *assidûment* à son livre.

ASSIEGEANT, ANTE. adj. m. & f. Qui bloque, ou attaque une place pour s'en rendre maître. L'armée *assiegeante*.

ASSIEGEANS. f. m. plur. Les *assiegeans* avoient déjà gagné la contrescarpe. Les *assiegeans* avoient déjà poussé bien loin leurs travaux.

ASSIEGER. v. act. Mettre le siege devant une place. Camper une armée tout autour d'une place, afin que rien n'y entre, & qu'on la prenne ou par famine, ou par force. On prend maintenant toutes les villes qu'on *assiege*, à moins qu'elles ne soient secourues. Le Roi fut *assiegé* dans sa capitale.

ASSIEGER, se dit figurément en choses morales, en parlant de tout ce qui est auprès de nous qui nous importune, qui nous embarrasse, qui nous obsede, qui nous environne sans cesse. Les pauvres sont en si grand nombre, qu'ils nous *assiegent*. Ce vieillard se laisse *assieger* par les parens. Les Rois sont continuellement *assiegez* de flatteurs, MONT. Plus une femme a de beauté, plus elle doit être en garde contre ceux qui l'*assiegent*, & qui lui tendent des pieges, BELL. Il y a long temps que cette femme est *assiegée* par un tel. *Assieger* l'oreille du Roi, VAUG. Les douleurs de l'enfer m'ont *assiegé*, PORT-R.

Triste destin des Rois, esclaves que nous sommes ;
Nous nous voyons sans cesse assiegez *de temoins*, RAC.

On dit aussi, qu'on est *assiegé* par les eaux, quand il y a quelque inondation ; par les neiges, par le mauvais temps, lorsqu'il pleut, & qu'on n'ose sortir ; ou par les brigands qui courent la campagne, &c.

On dit, qu'une flotte est *assiegée* par les vents dans un port, quand elle n'en peut sortir à cause des vents contraires.

ASSIEGE', E'E. part. pass. & adj. Une place *assiegée*.

ASSIEGEZ, est aussi substantif m. pl. Les *assiegez* ont fait une sortie vigoureuse. On a capitulé avec les *assiegez*.

Ce mot vient d'*assideo*, *obsideo*.

ASSIETTE. s. f. Stabilité ; maniere dont est placée une chose pesante sur une autre, pour la rendre ferme & solide. Il faut que les fondemens ayent plus d'*assiette* que le mur qu'on éleve dessus. Le talon, & la semelle de ces souliers ne sont pas assez larges d'*assiette* pour marcher commodément. Ce piedestal n'a pas assez d'*assiette* pour cette figure. Ce rempart a assez d'*assiette*, c'est-à-dire, de pied de talus pour empêcher qu'il ne s'éboule.

ASSIETTE, signifie encore, la situation ; la maniere d'être assis, ou placé. Ce malade est inquiet, il ne peut demeurer dans la même *assiette*, il ne peut trouver une bonne *assiette*. Vous êtes dans une *assiette* trop contrainte. Il faut poser les pierres dans la même *assiette* qu'elles avoient dans la carriere.

ASSIETTE, signifie aussi, la situation, le lieu, la place, le terrain où l'on a bâti une place, un fort, un bâtiment. Les Anciens croyoient les lieux élevez les plus forts d'*assiette*. Aujourd'hui la plus forte *assiette* est la plaine campagne, ou le marécage. Une maison à demi-côte est en une belle *assiette* pour la vuë, & les eaux.

ASSIETTE, se dit aussi d'un campement. La grande science d'un General, c'est de sçavoir bien choisir l'*assiette* de son camp.

On dit au Manege, Donner l'*assiette*, ou faire prendre à un Cavalier une bonne *assiette* ; pour dire, le mettre en une situation, ou disposition convenable sur la selle. On dit, qu'il ne perd point l'*assiette* ; pour dire, qu'il est ferme sur les étriers.

ASSIETTE, se dit figurément en choses spirituelles, & morales, & signifie, Disposition, situation, état. Quelque adversité qui arrive à un Stoïcien, son esprit demeure toûjours dans une même *assiette*. C'étoit l'*assiette* ordinaire de Caton, que de ne craindre pas la mort, MONT. Pour s'assûrer si l'on agit par un principe de vertu, il faut voir si l'ame est dans une *assiette* calme & tranquille, & si elle est exempte du trouble des passions, DAC. L'*assiette* de l'esprit de l'homme est sujette au changement, LA ROCH. Une ame forte, que le desordre de la passion a tirée de son *assiette*, doit rentrer en elle-même aussitôt, ST. EV.

Mais lui seul immobile,
Garde au sein du tumulte une assiette *tranquille*, BOI.

ASSIETTE, en Perspective, est l'appui perpendiculaire de chaque point des objets sur le plan geometral.

ASSIETTE, se dit aussi du departement des tailles, pour regler ce que chaque Communauté, ou chaque particulier en doit payer. Faire l'*assiette* des tailles. L'*assiette* generale des tailles se fait par les Intendans dans chaque Generalité, ou Election ; & dans chaque Parroisse l'*assiette* & la collecte des tailles est la fonction des Asseeurs, & Collecteurs.

On dit en termes des Eaux & Forêts, Faire l'*assiette* des ventes, quand les Officiers vont marquer aux Marchands les bois dont on leur a vendu la coupe.

ASSIETTE du vaisseau ; c'est en termes de Marine, la situation où il peut le mieux filler.

ASSIETTE, en termes de Doreur sur tranche, signifie une composition qu'on met sur la tranche d'un livre, avant que de le dorer. Cette composition est faite de bol fin, de sanguine fine, de terre d'ombre, de gomme adragante & Arabique, de colle de Flandres & de savon de Castres.

ASSIETTE. Terme de Paveur. C'est le fens où le pavé doit être mis, quand on le pose sur le sable.

ASSIETTE de rente. Terme de Jurisprudence. Cession d'un fond en proprieté pour le payement d'une rente promise. Cela se pratique dans les contrats de mariage, ou dans les partages. Si l'on promet 100. liv. de rente en *assiette* ; cela veut dire, qu'on s'engage de ceder des heritages jusqu'à la valeur de cent livres de revenu annuel. L'*assiette* de rente ressemble à l'antichrese, excepté qu'à l'égard de la premiere, l'on abandonne le fond en pleine proprieté, & sans le pouvoir retirer, comme on le peut dans l'antichrese.

ASSIETTE, est aussi un utencile de table qu'on sert devant chaque personne, pour y poser les morceaux qu'on lui

Digitized by Google

lid ſert. Les *aſſiettes* ſont rondes. On fait des *aſſiettes* de bois, de fayence, d'étain, d'argent, de vermeil doré; des *aſſiettes* creuſes pour manger la ſoupe; des *aſſiettes* volantes pour ſervir les entremets. On appelle du même nom les ragoûts qui ſont deſſus. Une *aſſiette* de champignons, de ris de veau, de conſitures. On appelle auſſi *aſſiette* à mouchettes, la platine rayonnée ſur laquelle on les met. L'*aſſiette* à mouchettes eſt preſentement hors de mode, & on ne ſe ſert plus que de portemouchettes.

ASSIETTE, ſignifie auſſi, chaque couvert, ou perſonne qui mange, & paye ſon écot dans une auberge. On nous a donné à chacun le poulet ſur l'*aſſiette*. On paye tant par tête, tant par *aſſiette*. Son *aſſiette* a diné pour lui; c'eſt-à-dire, qu'il faut payer ſon écot quoiqu'abſent. Il y a des Taverniers qui vendent du vin à pot; les autres à *aſſiette*, qui mettent la nappe.

ASSIETTÉE. ſ. f. Plein une aſſiette. Cet enfant a déjà mangé deux *aſſiettées* de bouillie.

ASSIGNAT. ſ. m. Terme de Juriſprudence, qui ſe dit particulierement en païs de Droit écrit. Conſtitution, & aſſignation ſpeciale d'une rente ſur un certain heritage, lequel demeure nommément deſtiné, & affecté pour le payement annuel de la rente. Quelquefois pour fortifier l'*aſſignat*, le creancier de la rente ſtipule, qu'il en recevra les arrerages par les mains du Fermier de l'heritage aſſigné. L'*aſſignat* ne rend point la rente fonciere, LOYSEAU. L'*aſſignat* ne donne point plus de privilege au creancier de la rente qu'une hypotheque generale, & ſpeciale, ID. L'*aſſignat* d'un doüaire, d'une dot, eſt le fonds ſur lequel on aſſigne le payement du doüaire, ou de la dot.

ASSIGNATION. ſ. f. Ajournement, exploit de Sergent, par lequel on ſomme une partie de comparoir à certain & competent jour par devant un Juge, pour repondre à la demande, ou à la plainte qu'on a formée contre lui, ou pour venir depoſer, prêter ſerment, ou faire un autre acte de Juſtice. On peut donner *aſſignation* devant les Juges inferieurs par un ſimple exploit. Mais on ne peut ajourner devant une Cour ſouveraine qu'en vertu d'un mandement, ou d'une commiſſion, ou de lettres de Chancelerie. Il en faut excepter les Ducs & Pairs, & tous ceux qui ont droit de plaider en premiere inſtance à la Grand' Chambre d'un Parlement: ils peuvent y donner des *aſſignations* ſans arrêt, ni commiſſion. Pour les Requêtes de l'Hôtel, & les Requêtes du Palais il faut un *Committimus*. Voyez l'Ordonnance de 1667. L'Ordonnance veut que les exploits d'*aſſignation* ſoient libellez; c'eſt-à-dire, qu'ils contiennent la demande, afin que le defendeur vienne prêt pour y deffendre. Les *aſſignations* données aux accuſez à trois briefs jours, à ſon de trompe, & à cri public, dont parlent les Praticiens, ſont abrogées par l'Ordonnance de 1680. Mais après les delais portez par cette Ordonnance, l'accuſé eſt aſſigné à ſon de trompe par un ſeul cri public, de comparoir à la huitaine. S'il n'a point de domicile ſur le lieu, l'exploit d'*aſſignation* eſt affiché à la porte de l'Auditoire. Les *aſſignations* ſe doivent donner à la perſonne, ou au domicile. On donne des *aſſignations* à ceux qui ſont hors du Royaume, à l'Hôtel du Procureur General du Parlement, où reſſortiſſent les appellations des ſentences du Juge devant lequel les étrangers, ou abſens du Royaume ſont aſſignez. Voyez ADJOURNEMENT.

ASSIGNATION *pour être oüi*. C'eſt en matiere criminelle un decret, ou ſentence du Juge ſur les charges portées par les informations. Si le crime n'emporte ni peine afflictive, ni peine infamante, ou ſi les charges ſont legeres contre l'accuſé, ou ſi c'eſt une perſonne en charge, ou de qualité, alors le Juge ordonne ſimplement, que l'accuſé ſera *aſſigné pour être oüi*. Si après les delais ordinaires l'accuſé ne comparoit point, le decret d'*aſſignation pour être oüi*, eſt converti en decret d'ajournement perſonnel, pour le profit du defaut.

ASSIGNATION, ſe dit auſſi des rendez-vous qu'on ſe donne pour ſe trouver à un certain lieu, à une certaine heure. Les deux Avocats ſe ſont donné *aſſignation* à cinq heures pour conſulter. Ces Amans ſe donnent *aſſignation*, ou rendez-vous aux Thuileries.

ASSIGNATION, en termes de Finance, eſt une ordonnance, ou mandement, pour faire payer une dette ſur un certain fonds. On donne à des Treſoriers des *aſſignations* ſur divers Fermiers, pour prendre le fonds deſtiné à leur maniement. On a donné à ce creancier une *aſſignation* ſur la coupe d'une telle forêt.

ASSIGNATION, eſt auſſi une conſtitution de rente, un établiſſement de penſion ſur certaines terres, ou revenus qui y demeurent affectez, & hypothequez. L'*aſſignation* du doüaire de cette femme a été faite ſur une telle maiſon. Les *aſſignations* des rentes ſe font ſur tous les biens preſens & à venir.

ASSIGNER. v. act. Ajourner, ſommer quelcun de comparoître devant un Juge, ou un Commiſſaire, pour deffendre à une demande, ou faire quelque acte de Juſtice. Les Ducs & Pairs font *aſſigner* leurs parties en premiere inſtance au Parlement. Ceux qui ont droit de committimus les font *aſſigner* aux Requêtes; les autres les font *aſſigner* devant les Juges ordinaires des lieux. Voyez ASSIGNATION.

N'imitez point ces ſots,
Qui toûjours aſſignans, *& toûjours* aſſignez,
Souvent demeurent gueux de vingt procés gagnez. BOI.

ASSIGNER, ſignifie auſſi, Créer une rente; la colloquer; l'aſſeoir ſur certains fonds qu'on oblige, ou qu'on indique pour la ſûreté du payement; donner un mandement, ou une reſcription pour charger quelcun du payement d'une dette; ou pour recevoir une ſomme ſur un fonds marqué, & deſigné. Le ſtile des contrats de conſtitution porte, Il a conſtitué, aſſis, & *aſſigné* une telle rente ſur tous ſes biens preſens & à venir. Les gages des Officiers ſont *aſſignez* ſur la ſeconde partie de l'Epargne. Les rentes *aſſignées* ſur le Clergé. On lui a *aſſigné* ſon doüaire ſur une telle terre. *Aſſigner* une penſion ſur le treſor Royal.

ASSIGNER, ſignifie encore, Donner, marquer, deſtiner. *Aſſigner* une place; *aſſigner* un poſte; *aſſigner* des terres pour les cultiver. Le Roi leur *aſſigna* une contrée pour habiter, VAUG. Ce Gouvernement vous a été *aſſigné*. La ſocieté ne peut ſubſiſter ſi chacun ne ſe contient dans l'ordre, & dans le rang qui lui eſt *aſſigné*, DE LAUNOY.

ASSIGNER, ſe dit auſſi pour dire, Faire connoître, marquer, indiquer. *Aſſigner* les veritables cauſes des évenemens, ABL.

On dit proverbialement, ou ironiquement, qu'une rente eſt *aſſignée* ſur les brouillards de la riviere de Loire; ſur Janvier, Fevrier, & Mars; pour dire, qu'on n'en aura jamais rien.

ASSIGNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ASSIGNÉ *pour être oüi*. Terme de Procedure en matiere criminelle. Voyez ASSIGNATION. On appelle la ſentence du Juge, un *decret d'aſſigné pour être oüi* ſur les cas reſultans des charges, & informations.

Ces mots viennent du Latin *aſſignare*, qui vient de *ſignum*.

ASSIMILATION. ſ. f. Terme de Phyſique, qui ſe dit de l'action par laquelle des choſes ſont rendues ſemblables. La nourriture ſe fait par le changement de l'aliment en la ſubſtance de l'animal, par *aſſimilation* des parties. L'*aſſimilation* des parties ſe fait par un mouvement local. On ſe ſert rarement de ce mot.

ASSIS, ASSISE. adj. Voyez ASSEOIR.

Digitized by Google

ASSISE. f. f. Terme de Maçonnerie. Rang de pierres posées en situation parallèle à l'horison, pour élever une muraille. La premiere, ou la seconde *assise*. Toutes les *assises* de cette muraille sont au niveau.

ASSISES. (On le dit plus ordinairement au plurier qu'au singulier.) Terme de Palais. Les *Assises* aujourd'hui ne sont autre chose que des seances marquées & fixes, qui se tiennent d'ordinaire de 40. en 40. jours par les Baillis & Senechaux, & les Juges subalternes, où se passent certains actes solennels: comme les certifications decriées pour les decrets, les adjudications, &c. qui ne se font que d'*assise* en *assise*. Ils y font prêter serment aux Officiers dependans d'eux; & les Sergens font obligez d'y comparoître, pour entendre les plaintes qui pourroient être faites contre eux. Le Lieutenant General du Bailli dans le Presidial, ou Siege principal de chaque Bailliage, a droit d'aller tenir les *assises* dans les Bailliages particuliers de son district, & d'y presider à l'audience. C'est un reste de l'ancien droit des Baillis. Par un Arrêt du Conseil en 1586. il fut permis aux Lieutenans Generaux de terminer, & fixer les trois principales *assises*, qu'on appelle *Assises Mercuriales*, afin qu'ils pussent s'y trouver, & y presider. Par une Ordonnance de Henri II. il n'y avoit que deux *assises mercuriales*, qui se tenoient après Pâques, & après la St. Michel. Henri III. en ajoûta une troisiéme qui se tient après les Rois. Les autres *assises* se reglent ensuite de 40. jours en 40. jours, à compter du jour des *Assises Mercuriales* qui sont marquées, & reglées par les Lieutenans Generaux. Par l'article 15. de la Coutume de Normandie, il est deffendu aux Hauts Justiciers de tenir leurs plaids ou *assises* dans le temps que les Juges Royaux, dans le territoire desquels ils sont enclavez, tiennent leurs plaids & *assises*. C'est aussi un reste de l'ancien usage. Les Comtes n'osoient autrefois tenir leurs *assises* pendant que les *Missi Dominici*, ou Commissaires Royaux tenoient leurs assemblées. Voyez l'article suivant.

ASSISE, étoit anciennement, & sous la premiere & la seconde race des Rois de France, une Assemblée solennelle convoquée par le Roi. Elle étoit composée des Barons du Royaume, & des Officiers de la Couronne, pour y decider des affaires qui concernoient l'Etat, & les grands Seigneurs. On les a appellées *Grandes Assises*, ou *Malla*, ou *Placita*, ou le *Parlement*. Dans les Capitulaires de Charlemagne elles sont nommées *Mallum Imperatoris*.

On appella plus particulierement *Assises*, la seance des Ducs, ou Comtes pour rendre la Justice. Comme les Prevôts, ou Vicomtes n'étoient dans leur origine que les Lieutenans des Comtes, pour rendre la Justice en leur place, ils avoient deux sortes de seances: l'une que l'on appelloit *plaids*, ou *jours ordinaires*; parcequ'elle se tenoit tous les jours, ou tous les 15. jours par les Prevôts, ou Vicomtes: l'autre s'appelloit *Assises*, ou *grands plaids*; parcequ'elle étoit tenuë par le Comte lui-même, & que c'étoit une Assemblée solennelle, où se trouvoient les plus considerables vassaux, pour y juger les causes majeures, & les affaires les plus importantes. Ces *Assises* s'appelloient aussi *Mallum*, ou *Placitum majus*. Les *Assises* étoient donc une seance plus solennelle, que les Ducs, & Comtes s'étoient reservée, pour juger eux-mêmes, les affaires les plus considerables, & y recevoir les plaintes contre les Prevôts, Vicomtes, ou Viguiers. La seance ordinaire, & les *Assises* n'étoient enfin qu'une même Justice, appartenante à un même Seigneur; mais tenuë en diverse forme, & par diverses personnes. Mais les Ducs, & Comtes, sur tout depuis qu'ils s'étoient rendus souverains, ne pouvant s'assujettir à tenir leurs *Assises* en personne, preposerent des Baillis, & Senechaux pour les tenir en leur place. L'ancienne Coutume de Normandie, au premier chapitre de l'*Assise*, definit ainsi l'*Assise*: Assise *est assemblée de Chevaliers, & sages hommes, avec le Bailli, a certain lieu, & a certain terme, qui contienne au moins l'espace de* 40. *jours* entre chaque *Assise*. Le second chapitre d'*Assise* porte, que l'*Assise est une Cour en laquelle ce qui est fait, doit avoir perdurable fermeté*. Ces Baillis, & Senechaux, qui n'étoient constituez que pour juger dans les cas reservez aux Ducs, ou Comtes, & pour recevoir les complaintes formées contre les Prevôts, ou Vicomtes, s'érigerent une juridiction continuelle, & jugeoient à leurs *Assises* en dernier ressort les appellations des sentences rendues par les Vicomtes, Prevôts, Viguiers, ou Châtelains; quoiqu'ils n'eussent d'abord que le droit de tenir leurs *Assises* dans la Juridiction de ces premiers Juges, sans connoître des appellations de leurs sentences. De là il est arrivé que les causes majeures, qui étoient reservées pour les grandes *Assises* des Comtes, ou Ducs, lorsqu'ils y assistoient, ou aux Baillis, qui les tinrent pour eux dans la suite, sont demeurées par privilege aux Baillis, & Senechaux, à l'exclusion des Vicomtes, Prevôts, &c. Mais l'autorité de ces *Assises*, où ils jugeoient sans appel, a été transferée aux Parlemens. De là vient la coutume qui s'observe encore; c'est qu'à l'ouverture de chaque Bailliage les Juges du Bailliage doivent comparence au Parlement; non comme autrefois, pour repondre personnellement de leurs jugemens; mais par formalité, ou par un respect que le Parlement s'est conservé sur les Juges inferieurs. Voyez BAILLIF.

ASSISE, a encore beaucoup d'autres significations dans les vieux Auteurs, dont le detail est inutile ici. Par exemple, on appelloit *Grande Assise*, l'action petitoire, ou un Bref du Roi pour intenter action touchant la propriété d'un heritage. Ces causes petitoires étoient jugées à l'*Assise* par douze gens d'épée, choisis par le Vicomte, & par douze autres, dont les parties convenoient, & à qui le Vicomte faisoit prêter ferment: c'est pourquoi on l'appelloit *Assise jurée*. On appelloit *Petite Assise*, un Bref pour la possession, ou la simple action possessoire. *Assise* signifioit aussi, les sentences, & jugemens qui se rendoient aux *Assises*. Il a obtenu *assise* à son profit; c'est-à-dire, jugement. *Assise* signifioit encore, Amende, & dedommagement. *Assise* signifioit encore, une Ordonnance, une Loi, ou une Constitution, &c. Voyez Du Cange au mot *Assisa*.

On dit proverbialement, qu'un homme tient ses *assises* dans une maison, dans une compagnie; pour dire, qu'il s'y fait écouter, qu'il y domine.

ASSISTANCE. f. f. Secours, aide, protection, aumône. Le Juge d'Eglise implore l'*assistance* du bras seculier pour l'execution de ses sentences. Cet homme ne sçauroit subsister sans l'*assistance* de ses amis. Seigneur, j'implore vôtre *assistance*. ARN. Je ne veux pas me rendre indigne des *assistances* que je reçois de vous, SCAR.

ASSISTANCE, signifie encore, Presence. Les Chanoines ont tel droit pour leur *assistance* à Matines. Le Curé se fait payer l'*assistance* à un enterrement, quoiqu'il n'y soit pas; car il est reputé present. Un Procureur se fait payer son *assistance* à un scellé, à un procés verbal. Dans les taxes de depens on paye un droit d'*assistance* au Procureur du defendeur.

ASSISTANCE, signifie aussi, Assemblée. Ce Predicateur a satisfait toute l'*assistance*. Ce pauvre homme a pris à temoin l'*assistance*. Cela étonna toute l'*assistance*, ABL. L'*assistance* étoit plus nombreuse qu'auparavant.

ASSISTANCE, signifie aussi parmi les Jesuïtes, le lieu

&

& district, où un Jesuite va faire la fonction d'Assistant auprès du General, ou du Provincial de son Ordre. Chacun des Assistans doit preparer les affaires de son *assistance*, BOUH. Un tel Pere partira bientôt pour aller à l'*assistance*.

ASSISTANT, ANTE. adj. & s. Qui assiste, qui est present. Cet Huissier fit signer son procés verbal à ses *assistans*.

ASSISTANS, se dit aussi des aides necessaires dans une ceremonie, ou un sacre. Ce Prelat avoit tels & tels Evêques pour *Assistans*. Les Abbesses ont aussi des *Assistantes* dans les ceremonies. L'Officier avoit sept ou huit *Assistans* à l'autel.

ASSISTANS, sont aussi les Contrôlleurs, ou Conseillers qu'on donne à des Generaux, ou Superieurs des Monasteres, pour prendre garde aux affaires de la Communauté, & les soulager en leur ministere. Voilà le Pere Provincial avec le Pere *Assistant*. Le General des Jesuïtes a quatre ou cinq *Assistans*, qui sont comme ses Ministres; on les choisit d'une experience consommée: ils sont choisis par toute la Compagnie assemblée par le General. Ils le soulagent dans sa charge, & ils observent aussi sa conduite, BOUH.

On nomme aussi *assistans*, les condamnez à assister au supplice d'un criminel. En cette execution il y eut deux pendus, & deux *assistans*.

ASSISTANS, s'est dit aussi au Palais de deux anciens Avocats, qui étoient obligez de se trouver à l'Audience, pour assister un Avocat qui proposoit en requête civile: ce qui a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. & converti en une simple consultation par écrit de deux anciens Avocats.

ASSISTANT, est aussi un terme de Comedien. Il signifie un domestique de Comedien, que l'on employe quelquefois dans les representations des pieces de theatre, & à qui on donne ce que l'on juge à-propos.

ASSISTANT, est aussi un terme usité dans les Seminaires, pour signifier l'Ecclesiastique qui fait les fonctions du Superieur, quand il est absent.

ASSISTANTE. f. f. C'est parmi les Religieuses celle qui fait les fonctions au defaut de l'Abbesse, ou de la Mere Superieure. C'est aussi la Religieuse qui assiste au parloir pour voir ce qui s'y passe, & qu'on appelle ordinairement *Sœur-écoute*.

ASSISTER. v. act. Prêter secours à quelcun; l'aider de sa presence, de sa faveur, de son argent, de son conseil. Il lui remit la Syrie pour l'*assister* à la guerre qui restoit à faire, VAUG. Ce Prince a *assisté* ses Alliez de ses troupes. Il *assiste* ses amis au besoin. Il *assiste* les pauvres de ses aumônes.

ASSISTER. v. n. Etre present. Ce Doyen *assiste* au Service à toutes les heures. J'ai *assisté* à la consultation des Medecins. Combien de gens *assistent* du corps à l'Eglise, & sont absens d'esprit? FL.

ASSISTER, se dit aussi en parlant d'une espece de note, ou de supplice pour des complices d'un crime. Ce criminel a été condamné à être pendu, & sa femme à *assister* au supplice. On dit aussi, qu'un homme a *assisté* à un vol, à un assassinat; pour dire, qu'il y a été present, qu'il en est complice.

ASSISTER, se dit de ceux qui accompagnent quelcun, soit pour une ceremonie, soit pour lui prêter main forte, ou pour rendre temoignage. Les Deputez du Clergé étoient *assistez* des plus notables de leur Corps. Un Prelat doit être *assisté* de deux autres, quand il sacre un Evêque. Un Sergent est obligé de se faire *assister* de deux Records, afin qu'on ajoûte foi à son exploit.

ASSISTER, se dit encore de ceux qui conseillent. Quand il passa cet Acte, il étoit *assisté* de son Avocat, de son Procurcur. Ce Tuteur n'a rien fait que par l'avis du Conseil, & *assisté* des parens du mineur.

ASSISTER, signifie aussi, Juger avec un autre Juge. Il faut que le Juge Royal *assiste* au procés que font les Officiaux aux Clercs, quand il y a un cas privilegié. Un Beneficier qui *assiste* à un jugement de mort, devient irregulier.

On dit aussi, qu'un Prêtre *assiste* un malade, ou un criminel à la mort; pour dire, qu'il l'exhorte à bien mourir, & à se repentir de ses crimes.

On dit communément, Dieu vous *assiste*, à ceux qui éternuënt, ou aux pauvres qu'on éconduit. On dit aussi, que Dieu *assiste* à trois sortes de personnes, aux enfans, aux fous, & aux ivrognes.

ASSISTÉ, ÉE. part. pass. & adj.

Ces mots viennent du Latin *assistere*.

ASSOCIATION. s. f. Union, traité, acte de societé, par lequel deux, ou plusieurs personnes se joignent ensemble ou pour se secourir mutuellement, ou pour agir en commun, ou pour vivre plus commodement. La plus étroite des *associations* est celle qui se fait par le lien du mariage. Il y a une *association* entre ces deux compagnies, entre ces deux Marchands. L'*association* se contracte par un consentement tout pur, PAT.

ASSOCIER. v. act. Faire une societé, ou admettre quelcun dans une compagnie, dans un traitté de societé. Ces deux amis se sont *associez* pour leur commerce. Les Confrairies sont compotées d'un nombre de personnes, qui se sont *associées* pour participer aux prieres les unes des autres.

ASSOCIER, signifie aussi, Donner part de quelque chose à quelcun; le rendre participant; partager avec lui; le recevoir pour collegue, ou pour compagnon. Il m'a *associé* à son travail. Pourquoi Dieu a-t-il *associé* l'esprit avec le corps, dont il est devenu l'esclave? LE P. L. Il *associa* Tibere à cet honneur, AUL. Diocletien *associa* Maximien à l'Empire, M. DE M. La passion du plaisir lie, & *associe* les jeunes gens, M. ESP.

Malgré tout son orgueil ce Monarque si fier,
A son trône, à son lit daigna l'associer, RAC.

ASSOCIÉ, ÉE. part. pass. & adj.

ASSOCIÉ, ÉE. s. m. & f. Qui est d'une societé. Un *associé* peut engager son *associé*. Le corps peut souffrir des *associez* en amour; mais non pas le cœur; B. RAB.

ASSOCIÉ. On appelle encore *associez*, ceux qui composent la troisiéme classe des membres de l'Academie Royale des Sciences. Par le Reglement de 1699. ils doivent être au nombre de vingt; sçavoir, douze Regnicoles, & huict étrangers. Entre les douze Regnicoles deux sont obligez de s'appliquer à la Geometrie; deux à l'Astronomie; deux à l'Anatomie; deux à la Chymie; deux à la Botanique, & deux aux Mechaniques. Pour remplir les places d'*Associez*, l'Academie élit deux sujets, & le Roi choisit l'un des deux. Il y a dix *Associez* sur le même pied dans l'Academie Royale des Inscriptions, & des Medailles, suivant le Reglement de 1701.

Ces mots viennent du Latin *associare*, de *socius*.

ASSOMMER. v. act. Tuer avec une massuë, ou autre chose pesante, & accablante. Il a reçu des coups de bâton capables d'*assommer* un bœuf. Les Hebreux *assommoient* les criminels en les lapidant.

Menage derive ce mot du François *somme*, ou du Latin *somnus*, parcequ'autrefois *assommer* signifioit, *Dormir d'un profond sommeil*.

ASSOMMER, se dit aussi de toute mort violente. Il est allé à la guerre pour se faire *assommer*. Il signifie aussi, Tuër d'une maniere cruelle. Ils *assommoient* les ennemis dans les ruës, VAUG. Ils se voyoient *assommer* comme des bêtes, ID.

Digitized by Google

ASSOMMER, se dit encore des coups violens, ou souvent réiterez. Ce maître *assomme* de coups ses valets. Cette marâtre *assomme* les enfans de son mari.

ASSOMMER, se dit hyperboliquement des choses qui incommodent, ou qui pesent trop. En été les habits de drap *assomment*. Vous chargez trop ce cheval, cela est capable de l'*assommer*.

ASSOMMER, se dit figurément en Morale des choses qui abattent, ou qui accablent l'esprit. Cette affliction, & la perte de son procés l'ont *assommé*.

Pour moi qu'un froid Ecrit asſomme, MOL.
*Je n'en puis revenir, & tout ceci m'*asſomme, ID.

On dit proverbialement, Il vous faudra *assommer*; pour dire, Vous avez tant de santé, qu'à moins que quelcun ne vous tuë, vous ne pourrez mourir.

ASSOMPTION. ſ. f. Fête que l'Eglise Romaine celebre en l'honneur de l'enlevement miraculeux de la Sainte Vierge en corps & en ame au ciel. C'est une question très-épineuse de sçavoir, si l'Antiquité a cru que la Vierge ait été ainti enlevée au ciel; car il ne nous reste sur ce point aucune histoire qui ne soit très-suspecte. On convient que Denis l'Areopagite qui en a parlé, est un nom supposé; & quoique Genebrard ait pretendu que cette fête de l'*Assomption* ait été instituée par le Pape Damase en 364. il est certain que c'étoit une fête encore ambiguë au commencement du VIII. siecle. Car on trouve dans une Constitution de Charlemagne, laquelle contient le nombre des fêtes qu'il faut observer, qu'à l'égard de l'*Assomption* de la Vierge, il est necessaire de s'en informer plus amplement. Ado, & Usuard, qui ont composé des Martyrologes dans le IX. siecle, se contentent de dire, que l'Eglise sobre en ses jugemens, a mieux aimé ignorer pieusement ce que la Providence a voulu cacher, que de s'exposer au hazard d'enseigner serieusement une fable, & une imagination. Cependant l'opinion de l'*Assomption* a prevalu dans les derniers siecles. Baronius en allegue pour raison, que ce sentiment est le plus pieux, & contribuë davantage à relever la gloire de la B. Vierge, BECKIUS. Mille ans étoient écoulez avant que l'Eglise eût consenti à ériger l'*assomption* de la Vierge en fête solennelle, Elle delibera long temps sur une innovation de cette importance. Enfin elle s'est laissée emporter au zêle de ses enfans, qui n'avoient pas eu la patience d'attendre ses ordres, & sa determination pour satisfaire leur pieté, & elle n'a pas voulu même arrêter les differentes opinions que ses Docteurs ont semées touchant la resurrection, ou l'*assomption* de la Vierge au ciel; pourvu qu'elles entretinssent la veneration duë à la Mere de Dieu: c'étoit assez pour leur donner un libre cours, BAILLET. Cette fête s'appelle aussi *la Mi-Oût*, à cause qu'on la celebre le quinziéme d'Août. L'estampe qui represente l'*assomption*, s'appelle aussi *assomption*. On a aussi appellé autrefois *Assomption*, le jour de la mort de quelque Saint; comme, l'*Assomption* de St. Jean Baptiste, ainsi que prouve Du Cange. Ce mot vient du Latin *assumere*, *tirer à soi*.

En termes de Logique, *Assomption*, c'est la mineure, ou la seconde proposition d'un syllogisme; & quelquefois c'est la consequence que l'on tire des propositions qui composent un argument. Les premisses sont vrayes; mais l'*assomption* est captieuse.

ASSONANCE. ſ. f. Quelques-uns se servent de ce mot en Musique, pour signifier *consonance*.

Ce mot vient d'*assonare*, *s'accorder en son*.

ASSONANCE, en termes de Grammaire, se dit d'une figure de mots qui ont un même son, ou une ressemblance de terminaison imparfaite; comme, soleil, & immortel. Les *assonances* sont vicieuses en François. Les Latins les ont quelquefois employées avec grace. On l'appelle en Latin, *Similiter desinens*, & en Grec, *Homoioteleute*: comme, *Militem comparavit, exercitum ordinavit, aciem instravit, &c.* En François on ne se sert gueres de cette espece de rime qu'en proverbe, *Après la panſe, vient la danſe*.

ASSORTIMENT. ſ. m. Convenance, rapport de deux, ou de plusieurs choses ensemble. Le verd & le bleu font un vilain *assortiment*.

ASSORTIMENT, se dit aussi chez les Marchands de l'assemblage complet de plusieurs marchandises, qu'il faut acheter, ou amasser, pour faire le fonds d'une boutique, & pour avoir dequoi contenter ceux qui viendront acheter. Ce Marchand a mandé à son Facteur de lui envoyer un *assortiment* de brocards, de dentelles, & autres marchandises. Les Libraires disent aussi, un *assortiment* de livres. On le dit aussi en general d'un accompagnement, d'un assemblage bien entendu de plusieurs choses. Voilà un bel *assortiment* de pierreries.

ASSORTIR. v. act. On conjugue, *J'aſſortu, tu aſſortis, il aſſortit, nous aſſortiſſons, vous aſſortiſſez, ils aſſortiſſent*. A l'imparfait, *J'aſſortiſſois*. Au preterit, *J'aſſortis, tu aſſortis, il aſſortit, nous aſſortîmes, vous aſſortîtes, ils aſſortirent*, &, *J'ai aſſorti, tu as aſſorti*, &c. Au futur, *J'aſſortirai*. Au subjonctif, *Que j'aſſortiſſe*, &c. A l'imperatif, *Aſſortis, aſſortiſſez*. Appareiller; mettre ensemble deux choses qui conviennent, & qui se rapportent. On m'a volé une partie de mon ameublement; je voudrois bien trouver dequoi *assortir* le reste. Cette étoffe est fort belle; il faut l'*assortir* de quelque doublûre qui lui convienne.

ASSORTIR, se dit figurément des personnes qui s'accommodent bien ensemble, qui se conviennent. L'amour ſçait *assortir* les cœurs, OE. M. Ce mariage est mal *assorti*; c'est-à-dire, le mari & la femme font de condition inégale, ou d'humeur toute differente. Cet homme n'est point heureux à *assortir* les gens; c'est-à-dire, qu'il choisit mal ceux qu'il assemble. Il est aussi necessaire de bien *assortir* les gens dans un repas, que les couleurs en habillement, M. Sc. Un vieillard qui épouse une jeune fille s'expose à tous les malheurs du mariage: cet assemblage est trop mal *assorti*, BELL.

ASSORTIR, se dit aussi pour, Fournir de toutes les choses qui conviennent les unes avec les autres, & principalement de toutes celles qui regardent le trafic, & la marchandise. Ce Marchand a le soin d'*assortir* sa boutique, son magasin de toutes sortes d'étoffes. Vous pouvez aller chez un tel, il s'est bien *assorti*. La boutique de ce Libraire est bien *assortie*.

ASSORTIR, est aussi un terme de Chapelier. C'est, Mettre la forme dans un chapeau en blanc. *Assortir* un chapeau.

ASSORTIR, est aussi quelquefois neutre, & signifie, Convenir, avoir du rapport. Cette garniture *assorti* bien; elle vous convient fort bien. Ces couleurs n'*assortiſſent* pas bien ensemble. Vous ne trouverez rien qui *assortiſſe* à cela, ou avec cela.

ASSORTI, IE. part. adj. Convenable. Ils ont des Casuistes *assortis* à toutes sortes de personnes, PASC.

ASSORTI, IE. adj. Qui est bien fourni de toutes sortes de marchandises. Un Marchand bien *assorti*. On le dit aussi d'un Libraire qui a toutes sortes de livres.

Tous ces mots viennent du Latin *sors*, *sort*, *condition*, *fortune*.

ASSOTER. v. act. & neut. Rendre sot, gouverner quelcun avec empire. Cet homme est fort *assoté* de sa femme. Un amour trop violent *assote* les plus habiles. Ce mot est du plus bas stile, & n'est même en usage que dans le participe.

ASSOTÉ, ÉE. part. Rendu sot, entêté, infatué. Jamais on ne vit pere plus *assoté* de ses enfans.

ASSOUPIR. v. act. Endormir à demi; boucher les passages

Digitized by Google

paſſages des eſprits neceſſaires pour agir. L'opium, le pavot *aſſoupiſſent*. Vous croyez que cet homme dort; il n'eſt qu'*aſſoupi*. Il étoit *aſſoupi* de la debauche, VAUG.

ASSOUPIR, ſignifie auſſi, Engourdir. Le vin *aſſoupit*, & debilite les nerfs. On dit auſſi du feu, qui n'eſt pas tout-à-fait éteint, qu'il n'eſt qu'*aſſoupi*.

ASSOUPIR, ſe dit figurément des troubles, des querelles, des procés, des paſſions; & ſignifie, les appaiſer, les faire ceſſer. *Aſſoupir* la haine, & la jalouſie. La ſedition paroiſſoit *aſſoupie*. La guerre n'étoit pas éteinte; elle n'étoit qu'*aſſoupie*. Il avoit un procés criminel qu'il a eu l'adreſſe d'*aſſoupir*. Son amour a été quelque temps *aſſoupie*, mais elle s'eſt reveillée. La ſecurité en amour *aſſoupit* les plus ardens deſirs, VILL.

ASSOUPI, IE. part. paſſ. & adj.

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui endort. Les fumées de la biere ſont encore plus *aſſoupiſſantes* que celles du vin.

ASSOUPISSEMENT. ſ. m. Diſpoſition, panchant au ſommeil; diminution de ſentiment, & de mouvement dans l'animal. Quand ne reveillerai-tu d'un ſi long *aſſoupiſſement*? ABL. L'*aſſoupiſſement* des nerfs eſt leur engourdiſſement.

ASSOUPISSEMENT, ſe dit auſſi d'un aveuglement d'eſprit, de la negligence, de la langueur; d'un manque d'application, ou d'activité. Ce jeune homme eſt ſorti tout-d'un coup de l'*aſſoupiſſement* où il étoit. Un ſi long ouvrage excuſe quelques momens d'*aſſoupiſſement*, LE P. D. c'eſt-à-dire, de negligence, ou de diſtraction. Il faut épouvanter le pecheur pour le reveiller, & le faire revenir de ſon *aſſoupiſſement*, LE P. R. Les Grecs étoient dans un profond *aſſoupiſſement* ſur leurs interêts, TOUR.

ASSOUPLIR. v. act. Terme de Manege. Rendre ſouple un cheval; lui faire plier le cou, les épaules, les côtez, & autres parties du corps à force de le manier, de le faire trotter, & galopper.

ASSOUPLI, IE, adj. Qui a été rendu ſouple. Cheval *aſſoupli*.

ASSOURDIR. v. act. Rendre ſourd, ou devenir ſourd. On dit que le bruit des cataractes du Nil *aſſourdit* les peuples des environs. Ceux qui ont quelque dureté d'oreille s'*aſſourdiſſent* en vieilliſſant. Les inſtrumens de Muſique s'*aſſourdiſſent* en bouchant une partie de leurs lumieres, ou ouvertures; c'eſt-à-dire, font moins de bruit.

Ce mot vient de *ſurdus*, *ſourd*.

ASSOURDI, IE, part. paſſ. & adj.

ASSOUVIR. v. act. Saouler, raſſaſier. Ce goinfre eſt ſi grand mangeur, qu'il eſt impoſſible de l'*aſſouvir*. Cet ivrogne n'eſt jamais *aſſouvi* de vin.

ASSOUVIR, ſe dit figurément en Morale; pour dire, Satisfaire, contenter ſes deſirs, ſes paſſions. *Aſſouvir* ſa haine, ſa vengeance. Un tyran ne ſe peut *aſſouvir* de ſang. On ne peut *aſſouvir* ſa colere. Sa brutalité ne ſe peut *aſſouvir*. Les eſprits vifs ne peuvent s'*aſſouvir* d'hyperboles, LA BR. L'avarice ne ſe ſçauroit *aſſouvir*. L'ambition inſatiable qui devore Philippe, ne peut s'*aſſouvir*, TOUR. L'Inquiſition va tirer les cadavres de leur tombeau, pour *aſſouvir* ſur ces triſtes reſtes les fureurs de ſon zéle, HIST. DE L'INQ. *Remarquez qu'*aſſouvir* ne ſe dit gueres que des paſſions dereglées de l'ame, REFL.

ASSOUVI, IE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient d'*aſſatiare*, *ſatiare*, *ſatur*.

ASSOUVISSEMENT. ſ. m. Ce mot n'eſt pas fort uſité dans les diſcours ordinaires. C'eſt dans les matieres de pieté qu'il trouve principalement ſa place. Il ſignifie, Satieté; action par laquelle on aſſouvit, on contente ſa paſſion. Les hommes ne ſongent qu'à

l'*aſſouviſſement* de leurs deſirs, de leur amour, de leur avarice. Ce mot ne ſe trouve dans le Dictionnaire de l'Academie qu'au propre. L'*aſſouviſſement* de la faim.

ASSUJETTIR. v. act. Vaincre; mettre ſous le joug; ranger ſous ſa domination; dompter. Les Romains ont *aſſujetti*, & mis ſous leur Empire la plus grande partie du monde. Alexandre *aſſujettit* tout l'Orient avec une rapidité preſqu'incroyable, TOUR. Ce mot vient de *ſubjecere*.

ASSUJETTIR, ſe dit auſſi en Morale, des choſes qui contraignent, qui captivent; qui obligent à faire, ou à obſerver quelque choſe par une eſpéce de contrainte. Il faut s'*aſſujettir* aux loix, aux coutumes, & aux modes. Il faut s'*aſſujettir* aux regles, & aux principes des arts, & des ſciences où l'on veut réüſſir. Quand on veut bâtir, ou fortifier une place, il faut s'*aſſujettir* au terrain. La Religion n'eſt point *aſſujettie* à l'empire de la raiſon, LE P. R. L'humilité *aſſujettit* l'eſprit aux ſombres lumieres de la foi, FL. L'eſprit eſt dependant du corps, & *aſſujetti* à toutes ſes alterations, LE P. L. En s'*aſſujettiſſant* au jugement incertain des hommes, on devient l'eſclave de ceux mêmes au deſſus de qui on veut s'élever, FL. Dieu a tellement *aſſujetti* l'eſprit au corps, que l'eſprit n'eſt occupé que des beſoins, & des infirmitez du corps, MAL. Il faut s'*aſſujettir* à certaines bienſeances, ſi l'on veut être au goût du monde, BELL. Les Rois ne peuvent preſque jamais deſcendre de cette gravité à laquelle ils ſont comme *aſſujettis*, OE. M. Tout l'Univers eſt *aſſujetti* aux convoiſes des hommes, FL. Toutes choſes arrivent neceſſairement, & ſont *aſſujetties* à une deſtinée inevitable, ARN. Cette femme eſt trop étourdie, & trop indiſcrete pour s'*aſſujettir* aux precautions de la prudence, BELL. La Religion contraint, & ne nous *aſſujettit* pas aſſez; nous ſommes plus inquiets que perſuadez, ST. EVR. Les Stoïciens qui admettoient une Providence, l'*aſſujettiſſoient* pourtant à la fatalité du deſtin, OE. M. L'éloquence eſt une fiere & ſuperbe maîtreſſe, qui ne peut s'*aſſujettir* ni à la flatterie, ni à la ſervitude, LE P. R. Il faut s'*aſſujettir* à l'uſage, & à la coutume, REFL.

ASSUJETTIR, ſe dit auſſi au figuré pour, Vaincre par la force de ſes charmes; ſoumettre, ſubjuguer. Ses yeux ont *aſſujetti* mille cœurs, VOIT.

Fulvie à ſes beaux yeux veut tout aſſujettir, FONT.
Mon cœur ne peut plus conſentir
A ſe voir par l'amour jamais aſſujettir, LA SUZE.

ASSUJETTIR, en termes de Marine, ſe dit d'un mât, ou de quelque autre piece, qu'on veut arrêter; enſorte qu'elle n'ait aucun mouvement. Il faut *aſſujettir* ce mât.

ASSUJETTI, IE. part. paſſ. & adj.

ASSUJETTISSEMENT. ſ. m. Devoir; contrainte; ſujetion; ſoumiſſion. C'eſt une diſcipline qui a ſes *aſſujettiſſemens*, ABL. Cette charge eſt belle, mais elle demande un trop grand *aſſujettiſſement*; une trop grande aſſiduité. En Hollande les maris payent la fidelité de leurs femmes par un grand *aſſujettiſſement*, B. RAB. Une choſe qui decouvre bien la petiteſſe de nôtre eſprit, c'eſt l'*aſſujettiſſement* aux modes, BELL. L'*aſſujettiſſement* au peché, tant qu'on eſt ſur la terre, eſt inevitable à la fragilité humaine, M. DE M. C'eſt un heureux *aſſujettiſſement* que celui de la raiſon, & de la juſtice, TOUR.

ASSURANCE. ſ. f. Sûreté qu'on donne; promeſſe, obligation, nantiſſement. Quand on prête ſon argent, on veut avoir ſes *aſſurances*; des cautions, des hypotheques, des gages. Je lui ai prêté ſur ſa bonne foi; je n'en ai pas la moindre *aſſurance*. On dit de celui qui a bien pris ſes precautions, qu'il peut dormir en *aſſurance*. Il ne faut de vôtre cœur une pleine *aſſu-*

Digitized by Google

aſſurance, Mol. pour dire, il me faut des gages, des ſûretez de vôtre amour, & de vôtre fidelité. On dit en ce ſens, Il n'y a point d'*aſſurance* en la fortune. Il n'y a point d'*aſſurance* aux choſes du monde. On dit d'un temps incertain, & changeant, qu'il n'y a point d'*aſſurance* au temps.

Assurance, ſe dit auſſi des choſes qu'on donne pour certaines, & dont on repond. Vous pouvez dire cette nouvelle en *aſſurance*; je la tiens de bon lieu; c'eſt-à-dire, avec certitude. Croyez cela en *aſſurance*, & ſur ma parole. Mangez cela en *aſſurance*, je vous dis qu'il eſt bon.

Assurance, ſignifie auſſi, Confiance; hardieſſe; fermeté. Un Orateur doit parler avec *aſſurance*. L'intrepidité d'un Chef donne de l'*aſſurance* à ſes troupes. Perſonne n'avoit l'*aſſurance* de l'approcher, Vaug. Il porte ſur le front une mâle *aſſurance*, Corn.

Assurance, ſignifie quelquefois, une hardieſſe qui approche de l'effronterie. Il n'eut pas l'*aſſurance* de ſe preſenter au Roi après une ſi lâche action, Mez. Elle eut l'*aſſurance* de nier le fait, B. Rab.

Assurance, ſe dit auſſi pour, Sûreté; aſyle; état, lieu où l'on n'a rien à craindre. Si les Legions d'Afrique viennent, nous vous mettrons en *aſſurance* de ce côté-là, Abl. Il les obligea de ſe retirer dans un lieu d'*aſſurance*. On dit, qu'il faut mettre toute ſon *aſſurance* en Dieu; c'eſt-à-dire, ſe repoſer entierement en lui, & ne craindre rien ſous ſa protection toute-puiſſante.

Assurance, ſignifie encore, Confiance; certitude; ſecurité; bonne opinion de ſoi-même, ou des autres. Toutes les ſectes du Chriſtianiſme vivent avec une égale *aſſurance*; enſorte qu'il eſt neceſſaire d'en examiner les fondemens, afin de diſtinguer l'*aſſurance* ſolide que la verité produit, de la confiance temeraire qui naît de l'erreur, Nic. Un ignorant entêté d'un merite imaginaire, parle avec *aſſurance*, parcequ'il croit dire des merveilles, Bell. Bien des gens s'inſcrivent eux-mêmes ſur le livre de vie, & ſe repoſent tranquillement ſur cette fauſſe *aſſurance*, La Pl.

Assurance, ou Police d'assurance. Terme de Marine. C'eſt un contrat par lequel un particulier s'oblige de garentir, & de payer les pertes, & dommages qui arriveront pendant un voyage, ſoit par naufrage, ou tempête; ſoit par pillage, ou par guerre, ou par feu; ſoit par cas fortuit à un vaiſſeau, ou à ſon chargement, moyennant certaine ſomme qui lui eſt payée par le proprietaire par avance, laquelle ſomme on appelle *prime*. Ce contrat doit être paſſé par devant le Greffier de la Communauté des Marchands. Il peut auſſi être fait ſous ſignature privée. Il ſe fait auſſi des *aſſurances* pour des marchandiſes tranſportées par terre. Quand les *aſſurances* ſont fruſtratoires, l'aſſuré doit payer demi pour cent à ſes aſſûreurs; & au contraire quand elles ont lieu, l'aſſuré doit toûjours courir le riſque du dixiéme de la cargaiſon, pour lequel il doit contribuer à toutes les avaries. Il y a des *aſſurances* qui ſe font ſur la marchandiſe; d'autres ſur le corps, & quille du vaiſſeau, ſes agreils, apparaux, victuailles, &c. Les unes ne ſe font que pour l'envoi, & les autres que pour le retour. Les *aſſurances* faites après la perte, ou l'arrivée des choſes aſſûrées, ſont nulles, ſi l'aſſuré en ſçavoit, ou pouvoit ſçavoir la perte, ou l'aſſureur l'arrivée, avant la ſignature de la *police d'aſſurance*; ils ſont preſumez la ſçavoir, ſi la nouvelle en a pu être apportée en comptant une lieuë & demie pour heure. On ne peut faire aſſûrer la vie des perſonnes: on peut pourtant aſſûrer contre tout accident, excepté la mort naturelle. Par l'Ordonnance de la Marine de l'année 1681. il eſt defendu de faire aſſûrer le profit eſperé ſur les marchandiſes chargées dans le vaiſſeau: & de faire aſſûrer au delà de la juſte valeur des marchandiſes. En Hollande on peut faire aſſûrer au delà de la vraye valeur, & ſur le profit pretendu, & imaginaire. Mais ces ſortes d'*aſſurances* donnent lieu à beaucoup de fraudes, & de ſupercheries. L'*aſſurance* n'a point de temps limité, & celle qui ſe fait par mois eſt uſuraire: auſſi eſt-ce une invention des Juifs inconnuë aux Anciens. Ils s'en ſervirent lorſqu'ils furent chaſſez de France ſous Philippe Auguſte & Philippe le Loag, ſelon Villani en ſon Hiſtoire Univerſelle. Le Bureau des *aſſurances*, eſt une Chambre où ſe trouvent les Marchands qui ſe rendent garens des fortunes de mer. Il y en a une établie à Paris. Voyez le titre 6. livre 3. de l'Ordonnance de la Marine en 1681.

Assurance, eſt auſſi un terme de Vannier, qui veut dire, l'oſier qui eſt ſous l'oſier tors qui fait l'anſe du panier.

Assurance, ſe dit auſſi, en termes de Chaſſe, dans cette phraſe: *Aller d'aſſurance*; pour dire, que la bête va au pas, & ſans crainte.

Assurance, ſe dit proverbialement en ces phraſes: On dit, qu'un homme a l'*aſſurance* d'un meurtrier, quand il ſoutient impudemment une choſe fauſſe. On dit ironiquement, qu'on a mis quelcun en lieu d'*aſſurance*, quand on l'a mis en priſon.

Assuré. ſ. m. C'eſt le proprietaire du vaiſſeau, ou du chargement qui eſt aſſûré par l'aſſûreur. Si l'*aſſuré*, ſans le conſentement des aſſûreurs fait changer de route au vaiſſeau, les aſſûreurs ſont dechargez des riſques, Ordon. de 1681. L'aſſûreur eſt dechargé, ſi l'*aſſuré* envoye le vaiſſeau dans un lieu plus éloigné que celui qui eſt porté par la police. Les *aſſurez* courent toûjours riſque du 10. des effets aſſûrez, à moins qu'il n'y ait declaration expreſſe dans la police, que les *aſſurez* ont fait aſſûrer le total. Si l'*aſſuré* eſt lui-même dans le vaiſſeau, ou s'il en eſt proprietaire, il doit toûjours courir riſque du 10. quand même le contraire ſeroit porté par la police d'aſſurance.

Assurément. adv. Sans doute, d'une maniere ſûre, & certaine. Il eſt *aſſurément* vrai qu'il faut mourir un jour. Il nous a parlé fort *aſſurément*, & comme bien certain de ce qu'il avançoit.

Assurer. v. act. Rendre ferme; appuyer; étayer. On a *aſſûré* cette voute par de bons arcsboutans. Il faut bien *aſſûrer* ce vaſe de peur qu'il ne tombe; c'eſt-à-dire, le poſer enſorte qu'il ne tombe point.

Assurer, ſignifie auſſi, Prendre des ſûretez, des aſſurances, des precautions; ſoit par des hypotheques, des cautions, ou des gages, ou autres moyens, pour le payement d'une dette, ou l'execution d'un contract, & d'un traitté. J'ai *aſſûré* ma dette par une hypotheque ſpeciale, & par un nantiſſement. Ma penſion eſt bien *aſſûrée* ſur une riche Abbaye. S'*aſſûrer* du pain. *Aſſûrer* un doüaire, ou une dot ſur tous ſes biens.

Assurer, ſignifie encore, Confirmer, affermir. *Aſſûrer* le repos de l'Etat. *Aſſûrer* les ſujets dans l'obeïſſance. Il courut à la tête du travail pour *aſſûrer* le combat par ſa preſence, Sar. Je trouvai ſon eſprit ébranlé & chancelant, & j'eus de la peine à l'*aſſûrer* dans le bon parti, La Roch. La Reine eut bien des obſtacles à ſurmonter pour *aſſûrer* ſa domination, De Larrey. La paix *aſſûra* au Roi toutes ſes conquêtes, B. Rab.

Assurer, ſignifie encore, Mettre en ſûreté, & hors de peril. Le General *aſſûra* prudemment ſa marche; ſçut *aſſûrer* ſa retraite. *Aſſûrer* une place contre les ſurpriſes, & contre les inſultes des ennemis. Je puis de vôtre ſuite *aſſûrer* les moyens, Rac. On dit, *Aſſûrer* les chemins; c'eſt, les garder, ou en chaſſer, & écarter les voleurs, & les brigands. Vous avez des

deux

Digitized by Google

deux mers *assûré* les rivages, RAC. c'eſt-à-dire, purgé les mers des Pyrates.

ASSURER, ſignifie encore, Aguerrir; enhardir; rendre moins timide. Le bruit du canon *aſſure* peu à-peu le ſoldat. On tire des coups de piſtolet aux oreilles d'un cheval pour l'*aſſûrer*.

ASSURER, ſignifie encore, Rendre plus ferme, & plus hardi. La main s'*aſſûre* par l'exercice, par le travail. *Aſſûrer* ſes regards; c'eſt, regarder fixement.

ASSURER, ſignifie auſſi, Rendre certain de la verité; promettre avec certitude; affirmer. *Aſſûrer* quelcun de ſa liberté. *Aſſûrer* un menſonge avec effronterie. Je vous *aſſûre* que la choſe eſt vraye. Vous pouvez *aſſûrer* un tel de mon amitié. Soyez *aſſûré* que je le ſervirai; c'eſt-à-dire, ſoyez en certain, & bien perſuadé. On dit, S'*aſſûrer* d'une choſe; pour, s'en rendre ſûr; en être certain. Parmi tant de ſectes qui partagent le Chriſtianiſme, le moyen de nous *aſſûrer* d'avoir bien choiſi? NIC. La nature a tant d'auſſeſſe pour ſe derober à nous, qu'il ne faut pas s'*aſſûrer* avec trop de precipitation d'avoir bien deviné ſa maniere d'agir, FONT. Quelquefois le mot de s'*aſſûrer* n'emporte pas une pleine certitude; mais ſeulement une forte conjecture que la choſe eſt comme on la dit; & cela depend du ton dont on parle. C'eſt, je m'*aſſûre*, un tel qui vient à nous; pour dire, je n'en ſuis pas parfaitement *aſſûré*; mais je le ſoupçonne. Je m'*aſſûre* que vous ne me tromperez pas; c'eſt-à-dire, je l'eſpere.

On dit auſſi, S'*aſſûrer* de quelcun; pour dire, l'acquerir; traitter avec lui; s'en rendre le maître. *Aſſûrez* vous d'un homme pour vous conduire. Je ſuis *aſſûré* de lui comme je le ſuis de moi-même; c'eſt-à-dire, je me confie en lui. S'*aſſûrer* d'une perſonne ſignifie auſſi, Parrêter, le conſtituer priſonnier. La Reine voulut s'*aſſûrer* de la perſonne des Princes, VAR. On dit encore, S'*aſſûrer* d'une maiſon, d'un cheval, d'une voiture, d'un valet, d'un habit; pour dire, l'arrêter, le retenir, le louër, & donner des gages, ou le denier-à-Dieu. S'*aſſûrer* des paſſages; pour dire, les occuper, s'en rendre le maître. S'*aſſûrer* la Couronne, VAU. c'eſt, ou en prendre poſſeſſion, ou acquerir un droit certain pour la poſſeder.

ASSURER, en termes de Marine, ſignifie, Garentir, repondre. C'eſt un trafic qui ſe fait entre Marchands, qui moyennant certaine ſomme repondent des vaiſſeaux, & des marchandiſes que les autres expoſent ſur la mer. Voyez ASSURANCE.

On dit en termes de Venerie, *Aſſûrer* un faucon, ou un autre oiſeau; pour dire, l'apprivoiſer, & empêcher qu'il ne s'effraye par la vuë des gens: ce qu'on fait en l'éveillant, en le baignant, & par toutes les manieres qui lui donnent de l'aſſurance, & du courage.

ASSURER la bouche d'un cheval; c'eſt en termes de Manege, Accoutumer un cheval à ſouffrir le mors.

ASSURÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Outre les ſignifications de ſon verbe, il ſignifie encore, Ferme, hardi. Ses yeux mal *aſſûrez*, & ſes regards timides, &c. CER. Il marchoit d'un air ſuperbe & majeſtueux, & temoignoit bien par ſes regards *aſſûrez*, que ſon ame étoit libre de crainte, M. Sc. Un homme vain marque par ſon viſage *aſſûré* combien il eſt content de ſoi, BELL. *Aſſûré* ſignifie auſſi, Sûr, certain. N'apprehendez rien: ce lieu eſt *aſſûré*. La mort eſt comme un port *aſſûré* pour ſortir de nos douleurs, BOI. Cela eſt *aſſûré*; c'eſt-à-dire, cela eſt certain, & très-veritable.

ASSURÉ, ÉE. adj. ſe dit en termes de Manege pour, Accoutumé. Mon cheval a la bouche *aſſûrée*.

ASSURÉ, ÉE. Ce mot en termes de Marine, ſignifie, Garenti, readu ſûr contre toutes ſortes d'accidens. Mon vaiſſeau eſt *aſſûré*. Toutes mes marchandiſes ſont *aſſûrées*.

ASSUREUR. ſ. m. ne ſe dit que des Marchands qui aſſûrent, & garentiſſent les vaiſſeaux ſur mer, & qui en repondent. Les *Aſſûreurs* ne portent point les commages arrivez par la faute du maître, ou des matelots: ni les pertes qui viennent du vice propre de la choſe. Voyez l'Ordonnance de la Marine de 1681.

Ces mots viennent d'*aſſeverare*.

A S T.

ASTER. ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *after atticus cæruleus vulgaris*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, garnies de feuilles oblongues, veluës, rudes, d'un goût un peu amer, & aromatique. Ces tiges ſe diviſent en pluſieurs petites branches qui ſoutiennent des fleurs radiées, agreables à la vuë, de couleur bleuë, ou violette, ou purpurine, quelquefois blanche. Lorſque ſes fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences longuettes, garnies d'une aigrette. Sa racine eſt deliée, d'un goût amer, un peu aromatique. Cette plante eſt aperitive, & reſolutive: on s'en ſert pour les inflammations de la gorge.

ASTERISME. ſ. m. Terme d'Aſtronomie, Conſtellation; aſſemblage de pluſieurs étoiles du Firmament compriſes ſous une certaine figure que les Aſtrologues ſe ſont imaginée. Voyez CONSTELLATION.

Ce mot vient du Grec *aſter*.

ASTERISQUE. ſ. m. Terme d'Imprimerie. Petite note faite en forme d'étoile, qu'on met dans les livres pour ſervir de renvoi à la marge; pour marquer quelque commentaire, ou explication.

ASTERISQUE, ſe dit auſſi d'une plante qui pouſſe d'ordinaire une ſeule tige à la hauteur d'un pied, dure, garnie de feuilles longues, laniguineuſes, molles, blanchâtres, ſemblables à celles du lychnis, mais plus étroites. Cette tige ſe diviſe en ſon ſommet en pluſieurs rameaux qui ſoutiennent des fleurs radiées, de couleur jaune, ſoutenuës par un calice compoſé de quelques feuilles fermes, longues, veluës, diſpoſées en rayons. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences plates, le plus ſouvent bordées d'un petit feuillet. Sa racine eſt chevelué; elle perit tous les ans. En Latin *aſteriſcus annuus foliis ad florem rigidis*, P. TOURNEFORT; ou *after luteus foliolis ad florem rigidis*, C. BAUH. Cette plante eſt propre pour l'ardeur de l'eſtomac, & pour l'inflammation des yeux. Il y a quelques autres eſpeces d'*aſteriſque*.

ASTHMATIQUE. adj. m. & f. Malade qui a un aſthme; qui a la poitrine engagée, & qui reſpire avec peine.

ASTHME. ſ. m. Prononcez ASME. Difficulté de reſpirer; courte haleine, ou frequente reſpiration ſans fievre, comme il arrive à ceux qui ont couru trop vite. Il y a deux eſpeces d'*aſthme*, le pneumonique, & le convulſif. L'*aſthme* pneumonique eſt cauſé par une abondance de ſeroſitez, ou d'humeurs groſſieres qui s'amaſſent dans les veſicules, & dans les bronches du poumon, & qui empêchent l'entrée de l'air. L'*aſthme* convulſif vient du mouvement irregulier des eſprits animaux, qui neceſſitent trop les conduits de l'air, & en empêchent auſſi l'entrée. Il y a un autre *aſthme* qui arrive lorſque les eſprits ne coulent pas en aſſez grande quantité dans les muſcles de la poitrine, & dans les autres parties qui ſervent à la reſpiration, ſoit à cauſe du defaut des eſprits, ou par quelque obſtruction. Alors la reſpiration ſe fait avec difficulté.

Ce mot vient du Grec *aſthma*, qui ſignifie la même choſe.

Digitized by Google

ASTHME, en termes de Fauconnerie, ſe dit d'un oiſeau pantois qui a le poumon enflé, qui ne peut avoir ſon haleine.

Ce mot vient du Grec *aſthma*, qui vient du verbe *ao, ſpiro.*

ASTRAGALE. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt un petit membre rond dont on orne le haut, & le bas des colonnes, qui eſt fait en forme d'anneau, ou de bracelet. Quelquefois on le taille en forme de petits grains, qui font qu'on le nomme auſſi *chapelet.*

Ce mot vient du Grec *aſtragalos*, qui ſignifie *talon*, & particulierement l'os du talon des bêtes à pied fourché. On a donné auſſi autrefois le nom d'*aſtragales*, à un jeu d'oſſelets, où l'on ſe ſervoit de ces os.

ASTRAGALE, en termes d'Artillerie, eſt une eſpece d'anneau qui eſt ſur le canon à un demi-pied près de la bouche, & tout proche du collet, & qui lui ſert d'ornement, comme celui des colonnes.

ASTRAGALE, en termes d'Anatomie, ſe dit du premier os qui compoſe le tarſe, ou la premiere partie du petit pied. On le nomme autrement, l'os de l'*arbalête.* Quelques-uns appellent auſſi *aſtragale*, les ſept vertebres du col. Homere dans l'Odyſſée s'eſt ſervi de ce mot en cette ſignification.

ASTRAGALE, en termes de Botanique, ſe dit auſſi d'une ſorte de plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. Il y en a une qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi; rondes, couchées ſur terre, garnies de quantité de feuilles ſemblables à celles de la lentille, étroites, velues, rangées par paires ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'un goût amer & deſagreable. Ses fleurs ſont legumineuſes, purpurines, ſans odeur, ramaſſées enſemble, & formant comme un épi. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes diviſées dans leur longueur en deux loges remplies de quelques ſemences petites, noires, dures, ſemblables à un petit rein. Sa racine eſt groſſe, longue, dure. En Latin *aſtragalus purpureus perennis ſpicatus Pannonicus Mor.* P. TOURNEFORT; ou *onobrychis ſpicata flore purpureo*, C. BAUH. Quelques-uns croyent que c'eſt la reſſemblance de cette plante qui a donné le nom aux *aſtragales* d'Architecture.

Il y a un *aſtragale* de Canada, qui a une fleur verte tirant ſur le jaune à la ſommité de ſes branches noüeuſes, d'où elles ſortent en forme d'épi, & ſont ſemblables à celles des autres *aſtragales.* Il y en a une plus ample deſcription dans les Memoires de l'Academie des Sciences.

ASTRAL, ALE, adj. m. & f. Qui regarde les aſtres. On appelle *an aſtral*, le temps que le ſoleil employe à retourner au même aſtre qu'il avoit laiſſé, & qui eſt tant ſoit peu plus long que l'année ſolaire, à cauſe du mouvement propre des étoiles fixes.

ASTRE. ſ. m. Corps lumineux ou par ſa lumiere propre, ou par une lumiere empruntée, & qui roule dans les cieux au deſſus de la region élementaire. Les *aſtres* ont été les premiers Dieux que les hommes ont adorez. Les *aſtres* ſont ou fixes, ou errans: les fixes ſont les étoiles fixes; les errans ſont les Planetes. Contempler, ſpeculer, obſerver le cours des *aſtres.* Les Planetes ſont des *aſtres* dont on obſerve particulierement le cours, & les influences. Les *aſtres* du firmament ſont des étoiles fixes. Les habitans de la lune prennent la terre pour un *aſtre*; & je vous garentis que nous leur paroiſſons faire aſſez regulierement nos fonctions d'*aſtre*, FONT. Les Poetes appellent le ſoleil, l'*aſtre* du jour; & la lune, l'*aſtre* de la nuit.

Ces aſtres qui vont ſierement
Autour de la terre immobile,
Nous font voir aſſez clairement,
Que le maître ſont bien habile.
Qui leur donna ce mouvement, LE CHI. DE M.

Ce mot vient du Grec *aſtron.*

ASTRE, ſe dit figurément en Morale, d'une perſonne extraordinaire en merite, ou en beauté. Dieu a fait briller ſes Saints comme des *aſtres* dans l'Egliſe, FL. Ce Prince fut un nouvel *aſtre* qui parut ſur l'horiſon. Cette beauté eſt un *aſtre* brillant. La metamorphoſe des yeux de Phillis en *aſtres* eſt un Poëme de l'Abbé de Ceriſi.

Les Aſtrologues pretendent que les *aſtres* influent ſur les corps ſublunaires; & qu'ils preſident à la naiſſance, ou à la fortune des hommes. Ainſi on dit d'un homme malheureux, qu'il eſt né ſur un *aſtre* malin. On dit d'un homme en fortune, qu'il eſt né ſous un heureux *aſtre*; ſous un *aſtre* benin, & favorable. Qu'on a de la peine à forcer ſon *aſtre*; pour dire, ſa deſtinée. Le ſage commande aux *aſtres.*

Et que craindre en ce ſiecle, où toûjours les beaux arts
D'un aſtre *favorable éprouvent les regards?* BOIL.
Sous quel aſtre *ennemi faut-il que je ſois née?* RAC.

ASTRE'E. ſ. f. La Déeſſe de la Juſtice. Les Poëtes ont feint qu'elle habitoit ſur la terre durant le ſiecle d'or: qu'elle en fut chaſſée par les crimes des mortels, & contrainte de remonter au ciel. Ils la font fille de Jupiter, & de la Déeſſe Themis.

ASTREINDRE. v. act. *J'aſtrein. J'aſtreignis. J'ai aſtreint. J'aſtreindrai.* Que j'*aſtreigne.* Contraindre, obliger à faire quelque choſe. Le degoût qu'on a des ſciences vient de ce qu'on eſt obligé de s'*aſtreindre* à certains principes fatigans.

ASTREINDRE, ſignifie auſſi, Reſſerrer le ventre. L'épine-vinette eſt bonne pour *aſtreindre.*

ASTREINT, EINTE. part. paſſ. & adj.

ASTRINGENT, ENTE. adj. Qui a la vertu d'aſtreindre, de reſſerrer, & de rendre les pores plus petites. Il y a des remedes laxatifs; d'autres *aſtringens.* Les Teinturiers appellent materiaux *aſtringens*, l'écorce d'aune, de grenade, de chêne en feve, de pommier ſauvage, la ſcieure de chêne, les coques de noix, la racine de noyer, les gales, & le ſumac.

Ces mots viennent du Latin, *aſtringo, je reſſerre.*

ASTROC. Terme de Marine. Groſſe corde que l'on attache à une cheville de bois nommée *oſcome.*

ASTROITES. ſ. m. Eſpece de pierre qu'on appelle autrement *pierre étoilée.* Voyez PIERRE ÉTOILÉE.

ASTROITES, ſe dit auſſi d'une pierre tranſparente, & rayonnante comme une étoile, & qui eſt autrement appellée *œil de chat.* Voyez ŒIL DE CHAT.

Ce mot vient du Grec *aſter, étoile.*

ASTROLABE. ſ. m. Inſtrument de Mathematique, gradué, & plat, en forme de planiſphere, ou d'une ſphere decrite ſur un plan. Il ſert principalement ſur la mer pour obſerver la hauteur du Pôle, & des aſtres. On le ſuſpend avec un anneau, & il a une alhidade, ou regle mobile garnie de ſes pinules, laquelle marque les hauteurs ſur le cercle qui eſt ſur ſes bords diviſé en 360. degrez. Il y a un creux au dedans de ſon limbe, où l'on enchaſſe diverſes planches où ſont marquez les azymuths, & autres cercles pour faire diverſes obſervations. Celle du deſſus qui eſt percée à jour, & qu'on nomme pour cela *araignée*, ſert à faire pluſieurs obſervations ſur les étoiles. Il a divers autres uſages dont on a fait des livres entiers, comme Stauffer, Henrion, Clavius, & autres. On l'appelle auſſi *graphometre.*

Ce mot vient d'*aſtron, aſtre*, & de *lambano, capio, colligo, prendre, aſſembler.*

ASTROLOGIE. ſ. f. Art de deviner par les aſtres; ſcience conjecturale qui enſeigne à juger des effets, & des influences des aſtres, & à predire les évenemens par la ſituation des Planetes, ou dans le Zodiaque, ou dans les maiſons celeſtes, & par leurs differens aſpects. On l'appelle autrement *Aſtrologie Judiciaire*,

Digitized by Google

tiaire, parcequ'elle juge des évenemens par l'influence des aſtres. Voyez ASPECT. Ceux qui les premiers ont étudié les mouvemens des cieux, ne prétendoient pas faire de l'*Aſtrologie* un art de filou: mais d'autres plus ruſez ont voulu profiter du foible de l'homme pour ſçavoir l'avenir, & ont debité qu'on le peut apprendre. L'*Aſtrologie* eſt venuë des Chaldéens, & elle a paſſé juſqu'à nous par les Ouvrages des Arabes. On en étoit tellement infatué à Rome, que les Aſtrologues s'y maintinrent malgré les Edits des Empereurs pour les en chaſſer; & il eſt certain que l'*Aſtrologie*, toute trompeuſe qu'elle eſt, s'étoit établi une eſpece de domination dans le monde. La même ſuperſtition a regné parmi les Chrétiens. Un Auteur Anglois nommé Goad, qui a compoſé deux volumes ſur l'*Aſtrologie* pretend, qu'on peut prevoir les inondations, & expliquer une infinité de phenomenes phyſiques par la contemplation des aſtres. Il tâche à rendre raiſon de la diverſité des mêmes ſaiſons par la ſituation differente des Planetes, par leurs mouvemens retrogrades, par le nombre d'étoiles fixes qui ſe rencontrent dans un ſigne, &c. Mais quand même il ſeroit vrai qu'une certaine ſituation des étoiles & des Planetes dans le ciel peut avoir quelque influence ſur les corps ſublunaires, les Aſtrologues ne peuvent avoir aucune experience, ni aucune certitude de l'efficace des aſtres, puiſqu'il faut 25, ou 30. mille ans pour voir le ciel deux fois preciſément dans la même ſituation, ROH. Du temps de la Reine Catherine de Medicis l'*Aſtrologie* étoit ſi fort en vogue, qu'on ne faiſoit rien ſans conſulter les Aſtrologues. On ne parloit que de leurs predictions à la Cour de Henri IV. La nation s'eſt guerie de cette foibleſſe: on a reconnu que l'*Aſtrologie* n'a pas même un principe probable, & qu'il n'y a point d'impoſture plus ridicule. Tout le monde convient enfin que l'*Aſtrologie* eſt une ſcience vaine, & incertaine. Cet art trompeur ne trouve plus de creance que parmi les ignorans, & les ſimples, dont la credulité donne du credit aux fauſſes predictions.

ASTROLOGIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Aſtrologie. Une prediction *aſtrologique*. Une figure *aſtrologique*.

ASTROLOGUE. ſ. m. Qui predit les évenemens par le moyen des aſtres, & d'un horoſcope, ou figure du ciel qu'il dreſſe. Le peuple confond ce mot avec celui d'*Aſtronome*, quoique ce dernier ne s'arrête qu'à la ſpeculation. Un Comique a appellé un *Aſtrologue*, le *Trachement des étoiles*. Si l'on en croit les *Aſtrologues*, le ciel eſt un livre où Dieu a écrit l'hiſtoire du monde, & où un chacun peut lire ſa deſtinée. Ce qui a maintenu ſi long temps les *Aſtrologues* en credit, c'eſt qu'on oublioit aiſément leurs bevuës, & leurs fauſſes propheties, & qu'on faiſoit beaucoup valoir leurs oracles quand par hazard ils avoient dit vrai. On rapporte de Cardan qu'ayant fixé ſa mort à un certain jour, il ſe laiſſa mourir de faim, pour confirmer ſa prediction, & ne pas decrier le metier d'*Aſtrologue*. Il prefera la mort à la honte de ſurvivre à ſa prophetie. Pic de la Mirandole, Sextus ab Heminga, Alexander ab Angelis, le Pere Merienne, &c. ont fortement écrit contre les *Aſtrologues*. Ptolomée, Cardan, Jonctin, Jean de Montroyal, ont été de grands *Aſtrologues*.

Ce mot vient du Grec *aſtron*, & *logos*.

On appelle auſſi *Aſtrologues*, tous les faiſeurs d'Almanacs, Devins & Charlatans qui ſe mêlent de predire par le moyen des aſtres.

On dit proverbialement, qu'un homme n'eſt pas grand *Aſtrologue*; pour dire, qu'il eſt ignorant en quelque profeſſion que ce ſoit, & ironiquement. C'eſt un grand *Aſtrologue*, il devine les Fêtes quand elles ſont venuës.

ASTRONOME. ſ. m. Celui qui obſerve les aſtres, qui connoît leur mouvement, & qui explique tous les

phenomenes du ciel. Ptolomée, Copernic, Tycho Brahé, Kepler, Huygens, Caſſini, &c. ont été de grands *Aſtronomes*.

Ce mot vient du Grec *aſtron*, & de *nomos*.

ASTRONOMIE. ſ. f. Science qui enſeigne, & qui s'occupe à obſerver, & à meſurer le mouvement, & la diſpoſition des aſtres; leurs grandeurs, leurs diſtances, & leurs éclipſes. L'*Aſtronomie* eſt une ſcience certaine, & fondée ſur d'exactes obſervations. C'eſt pourquoi il faut prendre bien garde de la confondre avec l'Aſtrologie Judiciaire, qui conſiſte en predictions vaines, & conjecturales ſur les diverſes influences des aſtres. L'*Aſtronomie* fut premiérement enſeignée aux Grecs par Thalés, & ſelon Diogene Laërce il la tenoit des Egyptiens, & eux des Chaldéens. On ne remonte pas plus haut, & même parmi les Anciens le mot de *Chaldéen* ſe prend pour Aſtrologue, VAL. Ptolomée eſt le premier qui ait compoſé un cours entier d'*Aſtronomie*. Rudbeck dans ſon *Atlantide* a ſoutenu, que les Suedois ſont les inventeurs de l'*Aſtronomie*. Il en allegue pour raiſon, que la grande varieté de leurs jours les hit appercevoir de la rondeur de la terre, & qu'ils étoient à l'une des extremitez du globe. Ceux qui ſont ſituez vers le milieu, n'apperçoivent preſque point les divers changemens que produit l'ombre, & la figure convexe de la terre. Mais les Suedois qui en faiſoient la triſte experience, s'appliquerent à en rechercher la cauſe; & guidez & inſtruits par l'extrême oppoſition des ſaiſons, ils decouvrirent aiſément, que le ſoleil borne, & renferme ſon cours dans certains eſpaces du ciel, & qu'il roule inviolablement ſur certains cercles par une viciſſitude perpetuelle. Longomontanus a fait un livre intitulé *Aſtronomia Danica*; Jean Baptiſte Morin un autre *de Aſtronomiâ Gallicâ*.

ASTRONOMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'Aſtronomie. On dit des obſervations, des tables *aſtronomiques*; des heures *aſtronomiques*. Le lever & le coucher *aſtronomique* du ſoleil. L'an *aſtronomique*. L'anneau *aſtronomique*, &c.

En Architecture on appelle *colonne aſtronomique*, une eſpece d'obſervatoire en forme de tour élevée où l'on monte par une vis pour obſerver les aſtres.

ASTRONOMIQUEMENT. adv. D'une maniere aſtronomique, & exacte. Il faut parler des Cometes *aſtronomiquement*, & non pas populairement.

ASTUCE. ſ. f. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois *fineſſe*. Le renard eſt un bête qui a beaucoup d'*aſtuce*, & de fineſſe.

Ce mot eſt écorché du Latin *aſtutia*, ſignifiant la même choſe. Le Latin *aſtutia* vient du Grec *aſtu*, qui ſignifie, *ville*; parceque ceux qui habitent dans les villes ſont plus ruſez.

ASTYNOMIE. ſ. f. Terme Grec. Police. On appelloit *Aſtynomes*, Ἀστυνόμοι, à Athenes les Magiſtrats qui avoient ſoin des édifices, & de tout ce qui regardoit la Police. C'étoit la même choſe que les Ediles plebeïens.

A S Y.

ASYLE, ou AZYLE. ſ. m. Refuge; lieu de franchiſe; lieu privilegié, & reſpecté, où l'on n'oſe tirer un criminel qui s'y eſt refugié. Les Egliſes en Eſpagne ſont des *aſyles* inviolables. Les aſſaſſins ſont indignes de jouïr de l'*aſyle* des Egliſes, PASC. Les Maiſons Royales ſont des *aſyles* ſacrez. On ne doit point violer la ſainteté des *aſyles*.

Ce mot vient de *aſylum* Latin, que Servius derive du Grec *aſyron*, compoſé de la particule privative *a*, & du verbe *ſyro*, qui ſignifie, *je tire*, parcequ'on n'en pouvoit tirer perſonne ſans ſacrilege. Les premiers *aſyles* fu-

Digitized by Google

rent établis à Athenes par les deſcendans d'Hercule, pour ſe deffendre de la violence de ſes ennemis. Les autels, les tombeaux, & les ſtatuës des Heros étoient dans l'antiquité la retraite la plus ordinaire de ceux qui étoient preſſez par la rigueur des loix, ou opprimez par la violence des Tyrans. Les temples étoient les *aſyles* les plus inviolables. On diſoit que les Dieux ſe chargeoient de punir le coupable lequel imploroit leur miſericorde, & que les hommes ne devoient point être plus implacables qu'eux. Dieu avoit établi lui-même ſix villes de refuge parmi les Iſraëlites, & les coupables s'alloient mettre en ſûreté dans ces places privilegiées, lorſqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos deliberé. Pour les Payens, ils accordoient une retraite, & l'impunité aux plus ſcelerats, afin de peupler les villes. Thebes, Athenes, & Rome ne furent d'abord peuplées que du rebut des autres nations. On dit qu'autrefois à Lion, & à Vienne dans les Gaules, il y avoit des autels d'où l'on n'oſoit arracher les criminels; & il y a encore des villes en Allemagne qui ont conſervé ce droit d'*aſyle*. Les Empereurs Honorius, & Theodoſe avoient accordé ces immunitez dans l'enceinte des Egliſes; enſuite les Evêques, & les Moines s'emparerent d'un certain territoire au delà duquel ils plantoient des bornes à la Juriſdiction ſeculiere. Ils ſçurent étendre ſi loin leurs exemptions, que les Couvens s'érigeoient en forteresſes, où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puiſſance du Magiſtrat. Depuis l'on a ſupprimé la plupart de ces privileges, qui ne ſervoient qu'à rendre la licence plus hardie. L'Ordonnance de 1534. a aboli toutes ces franchiſes comme contraires à la Juſtice, & ne ſervant qu'à accroître l'audace des mechans, & à acquerir l'impunité des plus grands crimes. La ſûreté des *aſyles* ne devoit être dans leur veritable inſtitution que pour les infortunez, & pour ceux que le hazard, ou la neceſſité expoſoient à la rigueur de la loi. Alors la Juſtice elle-même ſemble demander qu'on lui arrache les armes des mains: mais on a fait un uſage odieux des *aſyles*, en les faiſant ſervir à proteger indifferemment, & les coupables malheureux, & les ſcelerats de deſſein formé. On peut avoir une idée de la maniere dont on en uſoit autrefois à l'égard des criminels qui avoient recours à ces *aſyles* ſacrez, par cet article de la coutume de Normandie. Il porte, que *cil qui s'enfuit en l'Egliſe, ou au ſaint lieu, il peut y demeurer huit jours, & au neuviéme on doit lui demander s'il veut ſe rendre à la Juſtice laye, ou ſe tenir à l'Egliſe. S'il veut ſe tenir à l'Egliſe, & ne pas ſe rendre à la Cour laye, il forjurera le pais*; c'eſt-à-dire, qu'il étoit obligé de ſortir du païs, & qu'il en étoit quitte en s'exilant lui-même.

ASYLE, ſe dit auſſi de tous les lieux de retraite, où l'on eſt en ſûreté. S'aſſûrer un *aſyle*. Cette forêt, cette caverne lui a ſervi d'*aſyle*. Ils firent emmener leurs femmes, & leurs enfans à Carthage, comme dans un *aſyle* aſſûré, VAUG. Trouver un *aſyle* contre la perſecution de ſes ennemis, ABEL. Caton cherche la mort comme une *aſyle*, M. ESP. Le tombeau eſt l'*aſyle* des morts, GERARD.

ASYLE, ſe dit figurément de tout ce qui donne du repos, du ſecours, ou de la protection. Tous les pauvres venoient chez lui comme à leur *aſyle* pour implorer ſon aſſiſtance. Les peuples vivent ſous l'*aſyle* des Loix & de la Juſtice. Il n'y a point d'*aſyle* contre la colere de Dieu, PORT-R. Faut-il que les Cloîtres les plus reculez ne ſoient pas des *aſyles* contre vos calomnies? PASC. Le Seigneur eſt mon *aſyle*, PORT-R. Saint Cyr eſt un *aſyle* ſacré pour d'illuſtres infortunées, DES-H. La ſolitude eſt un *aſyle* contre les paſſions, M. SC. Le plus ſûr *aſyle* d'une belle femme c'eſt la retraite, TOUR. Les Couvens ſont comme des *aſyles*

publics où ſe ſauvent les ames choiſies, FL. Le ſçavoir ſert d'ornement dans la bonne fortune, & d'*aſyle* dans la mauvaiſe, ABEL.

Douces, & cheres ombres,
Je cherche un ſur aſyle en vos retraites ſombres,
LA SUZE.

ASYMMETRIE. ſ. f. Terme d'Arithmetique. C'eſt lorſque dans un nombre propoſé l'on ne peut pas trouver une racine telle qu'on la demande: comme la racine quarrée de 10.

ASYMPTOTE. adj. Terme de Geometrie; ſe dit de deux lignes droites, qui ſe couppent au centre de l'hyperbole, qui s'approchent toûjours, & qui ne la couppent jamais, quoique prolongées à l'infini, telles que la Conchoïde, ou Conchite. Bettinus a donné des exemples de pluſieurs lignes *aſymptotes* tant droites qu'hyperboliques, tant concaves que convexes; & il propoſe un inſtrument propre pour les décrire, qui eſt une double équerre qui a la figure d'un T, ſur le pied droit de laquelle eſt une regle mobile, dont l'autre extremité qui avance au deſſus de l'équerre decrit la figure requiſe. Les *aſymptotes* d'une hyperbole, ſont deux diametres indefinis, qui paſſent par les extremitez de deux lignes droites, tirées de côté & d'autre par le ſommet de l'hyperbole, perpendiculairement à l'axe determiné, & égales chacune à la moitié du ſecond axe. Ceux qui ont traitté des lignes *aſymptotes* ſont chez les Anciens, Proclus, Geminus, Georgius Valla, Rabbi Moſes Ægyptius, & Moſes Narbonenſis, Apollonius Pergeus, Pappus Alexandrinus, Eutocius; & chez les Modernes, Joannes Vernerus, Marius, Bettinus, Oronce Finée, Hierôme Cardan, Jacques Pelletier, & François Barocio Senateur de Veniſe, qui en a fait un livre exprès imprimé en 1586. Mr. de la Hire a fait imprimer de nouvelles decouvertes qu'il a faites dans les Sections Coniques par des lignes *aſymptotes*.

Ce mot vient d'*a* privatif, de *ſyn*, *avec*, & de *ptoo*, *je tombe*.

A T A.

ATABALE. ſ. m. C'eſt une eſpece de tambour dont ſe ſervent les Maures. Quand on fait des entrées de balets compoſées de Maures, on leur met en main des *atabales*, & des nacaires.

ATABULE. ſ. m. Vent fâcheux qui regne en la Pouille, & qui incommode fort les arbres & les vignes.

ATAMADAULET. ſ. m. Nom du premier Miniſtre des Rois de Perſe. C'eſt la même choſe que le Grand Viſir en Turquie.

ATARAXIE. ſ. f. Terme Philoſophique. Il eſt purement Grec. Les Pyrrhoniens appelloient ainſi un état tranquille, & paiſible; & cette immobilité de jugement qui exempte des agitations que nous recevons de l'opinion, & de la ſcience que nous nous imaginons avoir. Ils faiſoient conſiſter le ſouverain bien dans cette *ataraxie*. Cette aſſiette de jugement droite, & inflexible des Stoïciens, qui recevoient tous les objets ſans application, & ſans conſentement, les acheminoit à l'*ataraxie*, MONT. Voyez APATHIE: c'eſt la même choſe.

A T E.

ATELLANES. ſ. f. C'étoient chez les Romains certaines pieces comiques, & ſatiriques. Elles étoient moins bouffonnes que les petites pieces, & les farces qui ſe jouënt ſur le theâtre François; mais elles étoient moins graves, & moins ſerieuſes que les Tragedies,

qui

Digitized by Google

ou les Comedies Greques, ou Latines. On les appelloit *Atellanes* d'Atella ville de Toſcane, où ces ſortes de pieces furent repreſentées la premiere fois. Elles devinrent ſi licencieuſes, & on y mêla tant de repreſentations laſcives, & impudiques, que le Senat fut obligé de les defendre.

ATERMOYEMENT. ſ. m. Terme, ou delai de payement que des creanciers accordent à leur debiteur; l'accord fait entr'eux s'appelle, *atermoyement*, & le debiteur qui a obtenu ce delai, eſt dit s'être *atermoyé* avec ſes creanciers. L'uſage le plus ordinaire de ce mot, eſt en matiere de negoce, lorſqu'un Marchand qui eſt tombé dans le deſordre de ſes affaires, s'accommode avec ſes creanciers, & obtient d'eux quelque temps de payement, & quelquefois la remiſe d'une partie de ce qu'il doit. Quand les creanciers des deux tiers de la dette y ont ſigné, les autres ſont obligez d'y conſentir, à la reſerve des creanciers hypothecaires, qui ayant des contrats ou jugemens en bonne forme, ne ſont point tenus d'entrer en aucune compoſition, ni *atermoyement* avec les creanciers chirographaires. Les lettres de *répit* qui s'obtiennent en la Grande Chancellerie, peuvent être appellées improprement lettres d'*atermoyement*; mais en ce cas c'eſt le Prince qui accorde au debiteur un delai de payer, malgré les creanciers, ou du moins ſans leur participation, & agrément.

ATERMOYER. v. act. Donner du temps; prolonger le terme de payement qui eſt échu. Les creanciers *atermoyent* d'ordinaire leur debiteur pour empêcher le divertiſſement de ſes effets. On expedie des Lettres pour *atermoyer*, pour ſurſeoir les payemens. S'*atermoyer* avec ſes creanciers, c'eſt s'accommoder avec eux à certains termes de payement.

ATERMOYÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Billet *atermoyé*.

ATERRAGE. Voyez ATTERRAGE.

ATERRIR. Voyez ATTERRIR.

A T H.

ATHANOR. ſ. m. Terme de Chymie. C'eſt un grand fourneau immobile fait de brique, ou de terre, qui a une tour au milieu, où l'on met le charbon, qui communique ſa chaleur par des canaux, ou ouvertures qui ſont aux côtez du foyer, à pluſieurs vaiſſeaux voiſins où l'ont fait differentes operations en même temps. On en voit pluſieurs conſtructions & figures dans la Pharmacopée de Charras.

Ce mot vient des Arabes, qui appellent *tanneron* un four. Les Grecs le nomment *akidin*, ou *akeden*, qui ſignifie, *ne donnant aucun ſoin*. On l'a nommé auſſi *piger Henricus*, parceque quand on a empli la tour de charbon, il eſt aſſez long temps à ſe conſumer, & il n'eſt pas beſoin d'être toûjours auprès pour obſerver ce qu'il fait. On le nomme encore *fourneau philoſophique*, ou *fourneau des arcanes*. D'autres le derivent du vieux mot François *atta*, qui ſignifioit *fournaiſe*, BOREL.

ATHÉE. ſ. m. & f. Qui nie la Divinité; qui ne croit ni l'exiſtence d'un Dieu, ni une Providence; qui n'a point de Religion vraye, ni fauſſe. Platon diſtinguoit trois eſpeces d'*Athées*. Les uns qui nioient abſolument qu'il y eût des Dieux. Les autres qui convenant de l'exiſtence des Dieux, ſoutenoient qu'ils ne ſe mêloient point des affaires humaines: & les autres qui reconnoiſſoient auſſi des Dieux; mais qui s'imaginoient qu'on les appaiſoit aiſément par des prieres, & qu'ils étoient quittes des plus grands crimes pour quelques ſupplications. On peut être *Athée* par le cœur; mais on ne peut pas l'être par l'eſprit, OE. M. Il y a plus d'*Athées* par le cœur, que par l'eſprit, & par le raiſonnement, ID. Spinoza, le Heros des *Athées*, crut ſe

diſtinguer en devenant *Athée* de ſyſtême & de ſpeculation, ID. Il eſt inutile de raiſonner contre ceux qui ſont *Athées* par groſſiereté, ou par debauche; parcequ'ils ne ſentent point la force d'un raiſonnement, PASC. Les *Athées* les plus determinez font ſemblant de reſpecter les Dieux, de peur de s'attirer l'horreur des peuples, & le châtiment des loix, OE. M. Les plus deteſtables de tous les *Athées* ſont les hypocrites; ils ſe jouënt dans le fond de la Religion même qu'ils font ſemblant de reſpecter, BAY. La ſuperſtition entretient, & fortifie l'incredulité des *Athées*, & leur éloignement pour la Religion, THIERS.

Le mot d'*Athée* vient d'α privatif, & de *Theos*, *Dieu*.

ATHÉE, eſt auſſi adj. & ſignifie, qui eſt d'*Athée*, qui eſt impie. Ce ſentiment eſt *athée*. Cette opinion eſt *athée*.

ATHEISME. ſ. f. Opinion des Athées. Cette maxime libertine tient de l'*Atheiſme*. Le libertinage mene à l'*Atheiſme*. Les veritables Sçavans ne donnent point dans l'*Atheiſme*. L'*Atheiſme* eſt plutôt ſur les levres que dans le cœur. Examinez ces braves de l'*Atheiſme* à la mort, & vous verrez le maſque qui leur tombe du viſage, OE. M. L'*Atheiſme* n'eſt point le vice des femmes, BAY. L'*Atheiſme* eſt une opinion monſtrueuſe, que l'eſprit humain ne peut ſoutenir, quelque inſolent qu'il ſoit, MONT. L'opinion dominante à la Chine c'eſt l'*Atheiſme*; mais un *Atheiſme* mêlé de ſuperſtition, LES P. P. D. Spinoza eſt le premier qui ait reduit l'*Atheiſme* en ſyſtême, & qui en ait fait un corps de doctrine lié, & tiſſu ſelon les manieres des Geometres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt pas nouveau, BAY.

ATHEISTE. ſ. f. ſignifie la même choſe qu'*Athée*; mais ce mot vieillit, & n'eſt nullement en uſage, quoique Baudouïn de l'Academie Françoiſe s'en ſoit ſervi. Il y a des *Atheiſtes* ſi deteſtables, qu'ils tâchent d'avoir des diſciples, BAUD.

ATHENÉES. ſ. f. plur. Fêtes qu'on celebroit à Athenes en l'honneur de Minerve.

ATHEROME. ſ. m. Eſpece d'apoſtême qui renferme une matiere ſemblable à de la bouillie, contenuë dans un kiſte ou poche membraneuſe. L'*atherome* eſt ſans douleur, & ne change point la couleur naturelle de la partie. Il eſt produit par l'aliment deſtiné à la nourriture de la partie, lequel s'altere & ſe change en cette ſubſtance qui reſſemble à de la bouillie.

Ce mot vient du Grec *athera*, *bouillie*.

ATHLANTE. Nom que les Grecs donnoient aux figures qui portoient des fardeaux dans l'Architecture.

ATHLAS. ſ. m. Terme de Medecine, eſt un nom que quelques-uns donnent à la premiere vertebre du col qui ſupporte la tête; par alluſion à cette montagne d'Afrique qui eſt ſi haute qu'on croit qu'elle porte le ciel, & à la fable qui a voulu faire croire que le Roi *Athlas*, Seigneur de ce païs-là, portoit le ciel ſur ſes épaules, pour figurer que c'étoit un grand Aſtronome.

On appelle auſſi *Athlas*, un livre de Geographie Univerſelle qui contient toutes les Cartes de tous les païs du monde; l'*Athlas* de Sanſon, de Blaeu, &c.

ATHLETE. ſ. m. Lutteur; homme courageux & robuſte, qui s'attache aux exercices du corps pour combattre à la courſe, à la lutte, & à d'autres jeux ſemblables, pour leſquels les Grecs & les Romains avoient établi des prix. Les *Athletes* qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, étoient couronnez d'une branche d'olive. Pour ſe rendre plus robuſtes, les *Athletes* vivoient dans une abſtinence generale des plaiſirs, DACIER.

On le dit figurément des Heros qui ont combattu pour leur patrie, ou pour la Foi. Les *Athletes* de la Republique. Les *Athletes* de l'Evangile. De quel honneur n'auroit-on pas jugé dignes ces incomparables *Athletes*

Digitized by Google

de la Foi? MAUCROIX. Lucien fait dire par une femme, Aucun *Athlete* ne m'a encore vaincuë à la lutte. Boileau a dit en parlant d'un jeune Avocat,

Quand la premiere fois un Athlete *nouveau,*
Vient combattre en champ clos aux joustes du Barreau.

Ce mot vient d'*athletes* en Grec, d'*athleo*, *certo*, *pugno*, ou plutôt *luctor*.

ATHMOSPHERE. ſ. f. C'eſt le bas étage de l'air; la partie de l'air la plus groſſiere, & la plus peſante, parcequ'elle eſt chargée de vapeurs, ou de nuages; la region des vapeurs dont la terre eſt environnée: c'eſt ce qui cauſe la refraction de la lumiere des aſtres. Elle ſe termine à une certaine diſtance, & forme comme un globe qui environne, & enferme celui de la terre. La lune paroît plus-grande à ſon lever, à cauſe des vapeurs de l'*Athmoſphere*.

On appelle encore *Athmoſphere* en Phyſique, le tourbillon d'atômes, ou de corpuſcules qui s'exhalent, & qui voltigent autour de chaque corps.

Ce mot eſt Grec, & ſignifie *globe de vapeurs*.

A T I.

ATINTER. v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Parer, orner; & il ſe diſoit particulierement des épouſées. Cette femme eſt toûjours *atintée* comme une épouſée.

ATITRER. v. act. Corrompre quelque perſonne pour nuire à quelcun. Il avoit *atitré* des gens dans une embuſcade pour aſſaſſiner ſon ennemi. Il *atitra* de faux temoins pour venir depoſer.

Ce mot vient de *adtitulare*, qu'on a dit pour *inſcribere*. Menage après Voſſius. D'autres le derivent, & plus à-propos, par metaphore de *titre*, terme de chaſſe, qui ſignifie le lieu, ou le relais où l'on poſe des chiens frais en embuſcade pour courir les bêtes: car en effet les aſſaſſins, & les fauſſaires cherchent des lieux, & des occaſions propres pour nuire. On appelle dans le propre, des chiens *atitrez*, ceux qui ſont poſez dans des relais, qui attendent la chaſſe pour courir ſur le gibier quand il paroîtra.

ATITRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

A T O.

ATOLE. ſ. m. C'eſt de la farine de mays ou blé de Turquie, detrempée & cuite dans de l'eau en façon d'une bouillie fort claire. Il eſt fort en uſage chez les Americains, qui le donnent à toutes ſortes de perſonnes tant ſaines que malades.

ATOME. ſ. m. Particule indiviſible. Petit corpuſcule de toutes ſortes de figures, qui entre dans la compoſition de tous les autres corps. Les *atômes* ne tombent pas ſous les ſens à cauſe de leur extrême petiteſſe, qui les derobe à la vuë. Les *atômes* d'Epicure ou de Gaſſendi, ſont la même choſe que la matiere ſubtile de Deſcartes: le nom ne vaut pas la peine d'un ſchiſme entre les Sectateurs de ces Philoſophes. La ſuppoſition de ces petits corps myſterieux, eſt ſi neceſſaire pour expliquer une infinité d'operations de la nature, qu'on n'en doit pas conteſter l'exiſtence, ſous tel nom qu'il plaît aux Philoſophes de leur donner, VAL. Moſchus Phenicien, Leucippe, & Democrite ont été les premiers Philoſophes qui ont établi la doctrine des *atômes*. Pluſieurs Philoſophes ont eu la même opinion ſous d'autres noms. Empedocle admettoit quatre élemens, compoſez de fragmens fort deliez; Heraclide ſuppoſoit une pouſſiere très-ſubtile, & indiviſible; & Platon diviſoit les quatre élemens en parcelles inviſibles, & comprehenſibles ſeulement par l'entendement. Cette opinion ſi ancienne, a été depuis renouvellée par Epicure & par Lucrece, & fort bien expliquée par Gaſſendi, & par Bernier ſon Traducteur & ſon Abreviateur. Les *atômes* ſont la matiere premiere, ou préexiſtente, & incorruptible, de laquelle toutes choſes ſont engendrées, & dans laquelle toutes choſes ſe reſolvent en dernier lieu. Les *atômes* ne ſont pas cenſez indiviſibles, ſeulement parcequ'étant denuez de toute grandeur, ils n'ont point de parties; mais ils ſont indiviſibles, parcequ'ils ſont ſi ſolides, ſi durs, & ſi impenetrables, qu'ils ne donnent point lieu à la diviſion; & qu'il n'y a aucun vuide qui donne entrée à une force étrangere pour les ſeparer, & à aucun agent pour en deſunir les parties. Comme les *atômes* ſont la matiere premiere, il faut bien qu'ils ſoient indiſſolubles, afin qu'elle ſoit incorruptible. Les Epicuriens ayant remarqué que leurs *atômes* tombant perpendiculairement, ne pouvoient ſe joindre, & ſe prendre l'un à l'autre, y ajoûterent un mouvement de côté, & fortuit, & leur fournirent des parties courbes, & crochuës, pour les rendre propres à s'accrocher, & à s'unir les uns aux autres. Cependant il eſt difficile de ſoutenir, que les *atômes* ſont leur propre cauſe à eux-mêmes, & qu'ils ſont éternels. La matiere aveugle, & qui s'eſt formée de l'amas confus des *atômes*, n'a pu produire un chef-d'œuvre auſſi admirable que l'Univers.

Ce mot vient du Grec *atomos*, qui ſignifie *indiviſible*, d'*a* privatif, & *temno*, *feco*.

Les Anciens ont dit que la nature avoit aſſemblé tous les *atômes* de la ſageſſe pour compoſer Epicure, MAL. Cette expreſſion eſt un peu figurée.

ATOME, ſe prend auſſi pour toute ſorte de petits corps, & de cette menuë pouſſiere qui voltige aux rayons du ſoleil.

ATOME, eſt auſſi un nom qu'on a donné au plus petit de tous les animaux qu'on a découvert avec les plus excellens microſcopes. C'eſt un animal qui ne paroît pas plus gros qu'un grain de ſable le plus delié, & paſſé par le tamis tel qu'on le voit ſans microſcope, pendant qu'un de ces grains de ſable paroît avec le microſcope gros comme une noix ordinaire. On a decouvert qu'il a pluſieurs pieds, & le dos blanc & plein d'écailles. On ne ſçauroit trop admirer l'art de l'ouvrier, lequel a conſtruit cette multitude d'inſectes, qui ſont comme autant d'*atômes* organiſez, & animez, MAL.

A' TORS ET A' TRAVERS. adv. Inconſiderément, aveuglement, à l'étourdi. Parler *à tors & à travers*. A *tort*, & à travers, ſe dit auſſi. L'autre eſt le meilleur.

ATOUR. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, tout ce qui ſervoit à orner, & à parer une femme. Chez la Reine il y a encore une Dame d'*atour* qui la coiffe, qui l'habille, & qui garde les pierreries. On dit en burleſque; Elle eſt brave comme une épouſée avec ſes beaux *atours*.

ATOURNARESSE. ſ. f. Vieux mot. Qualité qu'on donnoit aux femmes qui faiſoient metier de coëffer, de parer, & de louër des pierreries aux épouſées, aux Dames qui ſe vouloient parer pour le bal, pour une ceremonie.

ATOURNER. v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Orner & parer une Dame. Il eſt hors d'uſage dans le ſerieux.

Il vient du mot Latin *adornare*. Du Cange temoigne qu'on a dit auſſi *atornare* en la baſſe Latinité.

ATOURNE'. ſ. m. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement un Procureur.

A-TOUT. ſ. m. Terme de jeu, qui veut dire, on joue de la triomphe. Faire *a-tout*. Jouër *a-tout*.

ATRA-

Digitized by Google

ATR.

ATRABILAIRE. adj. m. & f. Melancolique ; qui eſt d'un temperament où la bile noire domine.

Ce mot vient du Latin *ater*, *noir*, & *bilis*, *bile*.

ATRABILE. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſignifie, Bile noire. On donne ce nom à la partie la plus groſſiere & la plus terreſtre du ſang, appellée autrement melancholie. On le donne auſſi à une humeur étrangere qui a une acidité rongeante & corroſive, & qui s'engendre quelquefois dans le corps de l'animal. On ne ſe ſert de ce mot que dans les traitez de Medecine où il eſt neceſſaire, M. L. T.

A TRAVERS. Prepoſition, Voyez TRAVERS.

ATRE. ſ. m. Le ſol, ou le bas d'une cheminée, entre les jambages, qui eſt garni de carreau, de brique, de pavé, ou de fer ; le lieu où l'on fait le feu. La reparation des *âtres* eſt une des menuës reparations dont ſont tenus les locataires. Se mettre à l'*âtre* ; c'eſt, parmi les nourrices, s'aſſeoir ſur l'*âtre*. On dit auſſi l'*âtre* d'un four.

Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *atrium*, qui ſignifie *cour*. Menage dit qu'il vient de *atrum*, parcequ'il eſt noir par la fumée. Mais Du Cange ſoutient qu'il vient du mot *aſtrum*, qui ſignifioit autrefois une maiſon toute entiere, & que c'eſt un mot Saxon qui ſignifioit un *foyer*, ou une fournaiſe. Il ajoûte que ce nom a été étendu à tout le logis, comme nous avons appellé un *feu* toute une famille. Il dit auſſi que tous les foyers s'appelloient autrefois *âtre* ; & *aître*, dont on voit encore une marque en cette phraſe, Sçavoir les *aîtres* du logis ; pour dire, en reconnoître les chambres, & les foyers.

On dit proverbialement, qu'en telle maiſon il n'y a rien ſi froid que l'*âtre* ; pour dire, qu'on y fait mauvaiſe chere, qu'il n'y a point d'ordinaire.

ATROCE, adj. m. & f. Outré, exceſſif, énorme. Une calomnie *atroce*. Dire des outrages *atroces*. Le parricide eſt un crime *atroce*. C'eſt un cas *atroce*. Les Heros d'Homere ſe diſent des injures *atroces*, LE P. R.

ATROCITE'. ſ. f. Qui a quelque choſe d'atroce ; noirceur ; grandeur d'un crime. On condamne à faire reparation d'honneur, ſelon le degré d'*atrocité* des injures. En deguiſant l'*atrocité* du crime, on le rend moins haïſſable, OE. M.

ATROPHIE. ſ. f. Defaut de nourriture, extrême maigreur, ce qu'on appelle *être en chartre*. L'*atrophie* vient de ce qu'on ne prend pas aſſez d'alimens, ou de ce qu'on en prend de mauvais, & qui ne ſont pas propres pour nourrir ; ou de ce qu'ils ne ſe digerent pas bien dans l'eſtomac & dans les boyaux, à cauſe de quelque vice de ces parties ; ou de ce que les veines lactées ſont obſtruées, & qu'elles ne peuvent pas recevoir le chile ; ou de ce que le ſang eſt trop âcre. Il y a pluſieurs autres cauſes de l'*atrophie*, comme les longues fievres, les évacuations immoderées, les ulceres internes, les vers, &c.

Ce mot qui eſt Grec, vient de la particule privative *a*, & de *trepho*, *je nourris*.

ATT.

ATTABLER. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. S'aſſeoir autour d'une table, ſoit pour jouer, ſoit pour manger. Ils ſe ſont *attablez* pour jouer, pour dîner. On s'en ſert rarement.

Ce mot vient de *tabula*.

ATTACHE. ſ. f. Le lien qui joint deux choſes enſemble. Elles s'emboîtoient l'un dans l'autre ſans fermement, ni ſans *attache*, ABL.

On appelle des chiens d'*attache*, des chiens qu'on tient attachez pendant le jour, de peur qu'ils ne mordent. On dit auſſi des levriers d'*attache*. On dit proverbialement d'un homme qui exerce un emploi, lequel exige une grande aſſiduité ; Qu'il eſt là comme un chien à l'*attache*, ou comme un chien d'*attache*.

Dans les hôtelleries on fait payer le droit d'*attache*, quand on met les chevaux au ratelier, encore qu'on ne leur fourniſſe rien à manger.

Lettres d'*attache*, ſont une Permiſſion, ou des Lettres que donnent les Officiers des lieux ſur d'autres Lettres de Chancellerie, ou ſur la ſentence d'un autre Juge, pour ſervir d'une eſpece de verification, & pour pouvoir être executées dans leur reſſort. Il faut prendre une *attache* pour executer un arrêt dans un autre Parlement. Voyez PAREATIS. Il faut prendre l'*attache* du Gouverneur pour executer un ordre dans ſa place.

ATTACHE, en terme de Charpenterie, eſt la groſſe piece de bois qui ſoutient, & entretient un moulin à vent, qui porte à plomb ſur les ſoles, & autour de laquelle le moulin tourne.

ATTACHE, ſe dit figurément en Morale d'un engagement de tout ce qui occupe l'eſprit, ou qui touche le cœur. Ce jeune homme a une forte *attache* pour cette femme ; il devroit rompre cette *attache*. Il a beaucoup d'*attache* à l'étude. Il vaudroit mieux ſe ſervir du mot *attachement*, en ces endroits-là. On dit bien, il joué avec *attache* ; pour exprimer qu'il joué avec beaucoup d'ardeur & d'application : *attachement* ne ſeroit pas ſi bien, BOU. Mrs. de Port-R. diſent pourtant, Avoir de l'*attache* à ſon ſentiment, à ſon ſens : avoir de l'*attache* aux vanitez, aux richeſſes, & à la vie. Ils s'en ſervent auſſi au plurier : Quand on a une fois goûté les choſes ſpirituelles, tout ce qui ſe reſſent des *attaches*, & de la contagion de la chair & du ſang, paroît inſipide, PORT-R. Toutes les amitiez humaines ſeront aneanties par la mort, & nous entrerons dans une ſolitude éternelle, où toutes nos *attaches* ſeront rompuës, NIC. Pour rompre nos *attaches* criminelles, il faut rompre avec les choſes qui en ſont les objets, LE P. L.

ATTACHEMENT. ſ. m. eſt la même choſe qu'*attache* en certains endroits ; mais il ne ſe dit qu'au figuré de la paſſion, ou de la liaiſon qu'on a avec quelque perſonne, ou quelque parti ; de l'application qu'on donne à quelque choſe ; de l'occupation qu'on s'en fait. Une vertu trop deſſechée gagne nôtre eſtime ſans avoir nôtre *attachement*, AB. Je me fais un plaiſir, & non pas un *attachement* ſerieux du commerce des femmes, P. DE CL. Cet homme a trop d'*attachement* au jeu. Quand *attachement* ſe dit des choſes, il regit plus ordinairement le datif : Avoir un ſervile *attachement* à ſa famille, LE P. GAIL. L'opiniâtreté eſt un *attachement* exceſſif à nos ſentimens, AB. Que dirai-je de ſon *attachement* immuable à la Religion de ſes ancêtres ? FL. L'accuſatif avec une prepoſition, quand il ſe dit des perſonnes. Si Mr. de la Roch. a dit : L'*attachement* & l'indifference que nous avons pour la vie, ſont des goûts de l'amour propre ; c'eſt peut-être qu'*indifference* a entraîné *attachement*, dans le même regime, BOU. Rien ne flate plus agreablement les femmes que l'*attachement* & la ſoumiſſion aveugles que l'on a pour elles, OE. M. L'*attachement* que vous avez pour un ami ſi peu digne de vous, vous fait tort dans le monde, LE CH. DE M. Ces violentes amitiez d'Oreſte, & de Pylade paſſeroient aujourd'hui pour des *attachements* outrez, qui ne ſont bons qu'à faire le ſujet d'une Tragedie, ST. EVR. L'*attachement* que vous avez auprés du Prince eſt une veritable ſervitude, B. RAB. L'*attachement* du peuple pour la verité, n'eſt nullement un choix libre, & raiſonné ; c'eſt par accident, BAY.

ATTA-

Digitized by Google

ATTACHEMENT en general, & lorſque le ſens du diſcours ne le détermine pas à une autre ſignification, ne ſe prend d'ordinaire que pour une paſſion amoureuſe; un engament du cœur. Vous avez un *attachement* qui vous tait negliger le ſoin de vôtre fortune. Un long *attachement* eſt d'ordinaire accompagné d'ennui, & de degoût, ST. EV. On peut tromper une femme par un feint *attachement* pourvu qu'on n'en ait pas ailleurs un veritable, LA BR. Moi, je n'approuve point ces bas *attachemens*, SCAR.

On dit au plurier, les *attachemens* de la terre, pour ſignifier les biens du monde, & les choſes qui rendent la vie agreable, & qui la font aimer. Elle ſurvecut à ſes grandeurs, ahn qu'elle pût ſurvivre aux *attachemens* de la terre, M. DE M.

Honteux attachemens *de la chair & du monde,*
Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittez?
CORN.

ATTACHER. v. act. Joindre quelque choſe à une autre avec un lien, avec quelque ferrement, ou autre choſe propre à la lier, & à l'unir avec une autre. Il a *attaché* ſon cheval à un arbre. *Attacher* des pieces enſemble avec un filet. *Attacher* un placard à un carrefour. *Attacher* un tableau à la muraille avec un clou. Le nœud, qui *attachoit* le joug au timon, étoit fait d'écorce, AEL.

On le dit auſſi en parlant de pluſieurs ſupplices. *Attacher* au gibet, au carcan. *Attacher* en croix. *Attacher* à la chaîne.

On dit abſolument, *Attachez* vous; pour dire, Arrêtez vôtre haut-de chauſſe.

Menage derive ce mot du Latin *attachiare*, qui ſe trouve dans les Auteurs, & a été fait de *attaxare*, ou *attexere*. Il vient plutôt de *tach*, qui en langage Celtique ou Bas-Breton ſignifie *clou*, & *tacha*, *cloüer*, parcequ'on *attache* avec des clous.

ATTACHER, ſignifie encore, S'arrêter; appliquer. En termes de guerre, on dit, qu'un Capitaine s'eſt *attaché* à une place; pour dire, qu'il l'a aſſiegée: Qu'il a *attaché* le mineur à la face d'un baſtion, à un ravelin. *Attacher* le petard à la porte d'un chateau. On dit auſſi, *Attacher* l'eſcarmouche; pour dire, Commencer à ſe battre, ſoit en une rencontre, ſoit en une bataille.

ATTACHER, figurément ſignifie, Attirer, engager; lier; unir; joindre. Vous *attachez* les regards de toute l'aſſemblée; c'eſt-à-dire, vous attirez les regards. Il n'oſoit *attacher* ſes yeux ſur elle, de peur de laiſſer trop voir le plaiſir qu'il avoit à la regarder, P. DE CI. c'eſt-à-dire, fixer les yeux ſur elle. Par combien d'imperceptibles liens ſommes-nous *attachez* au monde? M. DE M. Pourquoi Dieu a-t-il *attaché* tant de charmes au peché? LE P. L. Mon ſort eſt *attaché* au vôtre, H. S. DE M. Mon ame étoit *attachée* à la ſienne, VILL. Le Ciel n'*attache* point mon bonheur à ſes jours, RAC. Comme je ne ſuis *attaché* à rien, la mort me trouvera toûjours prête à partir, M. SC. Heureux qui, libre du joug ſuperbe où je ſuis *attaché* &c. RAC. L'humeur auſtere des vieillards ne manque pas d'*attacher* du crime aux plaiſirs dont leur âge les prive, OE. M. On cherche moins la vertu que les loüanges qui y ſont *attachées*, DISC. Les loüanges qu'on donne aux Rois ſont d'ordinaire *attachées* à leur rang, FONT. La Tragedie doit intereſſer & *attacher* les ſpectateurs, OE. M. Dans la narration il faut ſçavoir *attacher* l'eſprit par le choix, & par l'amas des circonſtances les plus conſiderables, BOI. c'eſt-à-dire, l'intereſſer, le rendre attentif. On dit, quelle idée *attachez*-vous à ce mot-là; c'eſt-à-dire, quel ſens, quelle ſignification y donnez-vous?

ATTACHER, ſignifie encore, Appliquer; occuper. Il faut éviter le jeu; cela *attache* trop. Les Mathematiques *attachent* trop, & demandent une trop grande contention d'eſprit. Mon procés *attache* tous mes ſoins; il occupe tout mon eſprit.

ATTACHER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se prendre, ſe coller, s'accrocher. La terre graſſe s'*attache* aux ſouliers; la poix aux habits. Quand on ſe noye, on s'*attache* à tout ce qu'on peut attraper. Le mauvais air s'*attache* aux meubles.

ATTACHER, ſe dit auſſi figurément avec le pronom perſonnel, & ſignifie, S'engager, ſe lier, ſe devoüer à quelcun; avoir de l'amitié, de l'affection. Le Prince m'*attacha* à lui par ſes bienfaits. Je voulus m'*attacher* à la fortune du Miniſtre, B. RAB. Je m'*attache* à vôtre deſtinée, MOL. Ce n'eſt pas l'éclat de ta fortune qui nous *attache* à toi, VAU. Vien, favorable mort, rompre les liens qui m'*attachent* à la vie, M. SE. Celui qui s'*attache* à la verité ſans raiſon, eſt opiniâtre; il auroit la même obſtination pour l'erreur ſi le hazard l'y avoit *attaché*, LA PL. Inventez des reſſorts qui puiſſent m'*attacher*, BOI. c'eſt-à-dire, me toucher, m'intereſſer. Les choſes de la terre ne valent pas qu'on s'y *attache*, NIC.

On dit en ce même ſens, qu'un homme eſt trop *attaché* à ſon ſens; pour dire, qu'il eſt opiniâtre: Qu'il eſt *attaché* à ſon profit, *attaché* à ſes interêts; pour dire, qu'il eſt avare, qu'il ne relâche rien de ſes pretentions.

On dit encore, S'*attacher* à l'étude: s'*attacher* à remplir les devoirs de ſa charge: s'*attacher* au Barreau: s'*attacher* au ſolide: s'*attacher* à la bagatelle; s'*attacher* à la volupté; pour dire, s'y appliquer fortement; s'y adonner entierement. L'agrément de ceux qui s'*attachent* plus à bien parler, qu'à bien penſer, ne plaît pas long temps, VAL. Les hommes naturellement malins ne s'*attachent* qu'aux defauts des autres, & ne remarquent pas leurs vertus, BELL.

Je ſonge à me connoître;
*Et c'eſt l'unique étude, où je veux m'*attacher, BOI.

S'ATTACHER, ſe dit plus particulierement de l'amour, & ſignifie, Rendre des ſoins; être aſſidu auprès d'une perſonne qu'on aime, & pour qui l'on a du panchant. Je m'*attachai* inſenſiblement à elle, & ce qui n'étoit qu'un amuſement devint un engagement très-ſerieux, H. S. DE M. Il n'y avoit point de femme dont la vanité ne fût flattée de le voir s'*attacher* à elle, P. DE CL. Je veux rompre les nœuds qui m'*attachent* à vous, RAC. Mon cœur errant d'objet en objet ne s'*attachoit* à aucun, VILL.

On dit auſſi, S'*attacher*; pour dire, tenir ferme; s'obſtiner; s'opiniâtrer. S'*attacher* à une opinion; s'*attacher* au bon parti. Ce fut celui de tous mes Amans qui s'*attacha* le plus à ma conquête, & qui y reüſſit, H. S. DE M. Les combattans s'*attacherent* ſi fort au combat, qu'on ne put les ſeparer.

On dit auſſi en mauvaiſe part, qu'un homme s'*attache* à un autre, lorſqu'il prend plaiſir à faire de continuelles mediſances de lui, & à lui faire ſans ceſſe quelque querelle, ou quelque outrage.

On dit proverbialement, qu'il faut que la vache broute où elle eſt *attachée*; pour dire, qu'il faut vivre du mieux qu'on peut dans le lieu où l'on eſt contraint de demeurer.

ATTACHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTAQUANT, adj. & ſ. Qui attaque; qui eſt aggreſſeur. Vous êtes l'*attaquant*. Les *attaquans* furent repouſſez.

ATTAQUE. ſ. f. Aggreſſion; action de celui qui querelle, ou qui inſulte le premier. Celui qui commence l'*attaque*, doit être le plus ſeverement puni. On appelle auſſi *attaque*, un choc, & un combat qu'on donne pour forcer un poſte, ou un corps de troupes. Ce brave fut tué à l'*attaque* d'une telle place. L'*atta-*
que

Digitized by Google

que fut ſanglante. Les aſſiegeans ſoutinrent courageuſement une ſi furieuſe *attaque*. A la premiere *attaque* les ennemis lâcherent le pied. On fit deux fauſſes *attaques* pour favoriſer la veritable. On dit, Commencer, entreprendre, donner, ſoutenir, repouſſer une *attaque*.

ATTAQUE, ſe dit auſſi des tranchées, & des travaux qu'on fait pour approcher d'une place. Chaque *attaque* a ſa tranchée. Quand il y a pluſieurs *attaques* elles ſe repondeut quelquefois par des boyaux, ou lignes de communication. L'*attaque* de la droite fut plutôt achevée que celle de la gauche. On dit auſſi, Emporter une place par de droites *attaques*; c'eſt-à-dire, dans les formes, & par des travaux reglez, au lieu de la prendre par une inſulte bruſque, & ſans ſe couvrir. *Fauſſe attaque*, eſt un travail que l'on pouſſe ſeulement pour faire diverſion, & pour obliger les aſſiegez à partager leurs forces. Quelquefois une fauſſe *attaque* fait autant d'effet que la veritable.

ATTAQUE, ſe dit figurément des reproches, ou plaiſanteries qu'on fait ou directement, ou par des paroles couvertes, & ambiguës. Il lui donne toûjours quelque *attaque* ſur ſon avarice.

ATTAQUE, ſe dit auſſi figurément pour, Atteinte, inſulte. Le riche eſt expoſé aux *attaques* du Demon, MAUCROIX. Les grands hommes cedent quelquefois aux plus legeres *attaques*, & il y a toûjours dans leur ame quelque endroit mal gardé, VILL. La ſeule precaution contre les *attaques* de la mort c'eſt l'innocence de la vie, M. DE M.

ATTAQUE, ſe dit auſſi des accés, ou ſignes, ou commencemens de pluſieurs maladies. Il a eu quelques *attaques* de la pierre, de la goutte.

ATTAQUER. v. act. Commencer le combat; faire une querelle, ou une inſulte. Commencer à battre, à forcer, à inſulter; faire effort pour vaincre, pour emporter, ſoit en guerre, ſoit en procés, ſoit en amour. *Attaquer* une place; *attaquer* les ennemis. *Attaquer* de front; *attaquer* en flanc. Dans les anciens temps on n'avoit point de regle, ni pour *attaquer*, ni pour ſe deffendre, BOU. Il a *attaqué* ce pauvre homme qui ne lui diſoit mot. Il eſt du droit naturel de ſe deffendre quand on eſt *attaqué*. Ciceron après avoir hautement blâmé ceux qui *attaquent* les perſonnes, au lieu de n'*attaquer* que les raiſons, ſouilla lui-même le Barreau par des injures, BAIL. On a établi que c'eſt aux hommes à *attaquer*, & aux femmes à ſe deffendre, parceque les hommes ſe deffendroient trop bien, FONT. On peut douter de la vertu d'une femme qui n'a point été *attaquée*, OE. M. On ne manque point de coeurs quand on ſçait bien les *attaquer*, LE CH. d'H. On ne peut mieux punir une vertu ſauvage qu'en ne daignant pas l'*attaquer*, FONT. Quand on m'*attaque* d'amitié, je ne fuis point homme à reculer, MOL. On dit à table, Je vous *attaque*; pour dire, je vous porte une ſanté. On le dit auſſi au jeu. Un bon joueur d'échecs doit toûjours *attaquer*. On dit encore *attaquer* une propoſition.

ATTAQUER, ſignifie auſſi, Entreprendre, offenſer; decrier, noircir; conteſter. On *attaque* l'innocence par de faux ſoupçons. Ils *attaquent* la memoire de vôtre pere, VAUG. La mediſance *attaqua* la vertu de Platon, DAC. On *attaque* ma naiſſance, PA. L'envie eſt une paſſion farouche qui *attaque* le merite le plus éclatant, LE P. R. Le caractére de l'envie eſt d'*attaquer* juſqu'aux plus loüables actions, OE. M.

ATTAQUER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se prendre à quelcun; le vouloir rendre garent, ou reſponſable de quelque choſe. Si cet homme a perdu ſon argent, il ne faut pas qu'il s'*attaque*, ou qu'il s'en prenne à moi. Il ne faut pas s'*attaquer* à Dieu dans nos diſgraces.

Ce mot marque d'ordinaire une eſpece de hardieſſe, ou de temerité qui fait entreprendre d'offenſer, ou d'*attaquer* une perſonne plus puiſſante que ſoi, & qu'on devoit redouter. Je t'ôterai l'envie de t'*attaquer* à moi, ABL. On ne s'*attaque* pas impunément à un homme tel que vous, ID.

Mais t'attaquer à moi! qui t'a rendu ſi vain? CORN.
De jouër des Bigots la trompeuſe grimace,
C'eſt s'attaquer au Ciel, BOI.

ATTAQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Celui qui ſe ſent *attaqué* dans ſon foible, conçoit le même depit qu'une femme laide à qui on preſente le miroir, BELL.

On dit en proverbe, bien *attaqué*, bien deffendu.

ATTEDIER. v. act. Ennuyer, importuner quelcun par de mauvais contes, par de ſots diſcours. Ce mechant Prêcheur ſçait l'art d'*attedier*, d'endormir ſes auditeurs.

Menage après Voſſius derive ce mot de *attediare*, qui ſe trouve dans quelques Auteurs; pour dire, *tadio affici*. Il n'eſt plus en uſage.

ATTEINDRE. v. act. J'*atteins*. J'*atteignis*. J'ai *atteint*. J'*atteindrai*. Que j'*atteigne*. Parvenir à quelque choſe éloignée de nous. Cela eſt trop haut, vous n'y ſçauriez *atteindre*. Ce cordeau ne peut *atteindre* juſques-là.

ATTEINDRE, ſignifie auſſi, Attraper, joindre en chemin. Je vous *atteindrai* avant la dinée. Tu as beau fuivre les Scythes, je te defie de les *atteindre*, VAUG.

ATTEINDRE, ſignifie encore, Toucher, frapper. Ceux qui lançoient des javelots ne pouvoient *atteindre* les frondeurs, ABL. Les armes à feu *atteignent* de loin. Ce mot vient du Latin *attingere*, NICOD.

ATTEINDRE. v.n. ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Arriver, parvenir. Pluſieurs Geometres ont cherché la Quadrature du Cercle; mais pas un n'a *atteint* au but. Il faut tâcher d'*atteindre* à la perfection Chretienne. Il vaut mieux exceller dans le mediocre, que de s'égarer en voulant *atteindre* au grand & au ſublime, LA BRUY. Tu aſpire où tu ne ſçaurois *atteindre*, VAUG.

ATTEINDRE, en ce ſens eſt auſſi actif. *Atteindre* l'âge de majorité. Perſonne n'a *atteint* Virgile.

C'eſt en vain qu'au Parnaſſe un temeraire Auteur
Penſe de l'art des vers atteindre *la hauteur*, BOI.

On dit proverbialement à ceux qui briguent quelque charge, ou autre choſe où ils ne peuvent parvenir, que leur épée eſt trop courte, qu'ils n'y ſçauroient *atteindre*. On dit auſſi, qu'il ne faut qu'une queuë de vache pour *atteindre* au ciel, mais il faut qu'elle ſoit bien longue.

ATTEINT, EINTE. part. paſſ. & adj. Touché, frappé, bleſſé. *Atteint* d'une fleche. *Atteint* d'un coup.

ATTEINT, ſe dit dans le même ſens au figuré. Ceux qui étoient *atteins* de ce mal recitoient des Tragedies, ABL. *Atteint* d'amour & de reſpect pour Dieu, GOD. *Atteint* de ſouci, QUIN.

L'ame de deſeſpoir, & de fureur atteinte, CERISY.
Je ſçai de quels regrets ſon courage eſt atteint, RAC.
Seigneur tu vois l'effroi dont mon ame eſt atteinte. OE. M.

En termes de Palais, on declare qu'un homme eſt *atteint* & convaincu du crime, dans le jugement qui le condamne. Il faut remarquer qu'il y a quelque difference entre ces mots *atteint*, & *convaincu*, en ce que le mot *atteint*, ſe dit ſeulement d'un accuſé contre lequel il y a ſimplement des indices, ou des preuves imparfaites; ce qu'on dit autrement, *Etre prevenu de crime*: au lieu que le mot de *convaincu* ſe dit de celui contre lequel il y a une preuve claire & certaine.

ATTEINTE. ſ. f. Coup; action par laquelle on *atteint*, on frappe, & on bleſſe. Ce brave s'eſt trouvé en cent occaſions ſans avoir reçu la moindre *atteinte*. Recevoir une legere *atteinte*.

On dit auſſi figurément en matiere de diſpute & d'écrits, Cet Auteur au lieu d'épuiſer la matiere, & de decider la queſtion, n'y a donné qu'une foible *atteinte*. Cette preuve eſt hors des *atteintes* de la chicane, PORT-R.

ATTEINTE, en termes de Manege, ſe dit dans les courſes de bague, quand on l'a ſeulement touchée avec la lance, au lieu d'avoir mis dedans pour l'emporter. Il a gagné le prix de cette courſe de bague, il a eu deux dedans, & une *atteinte*. On dit auſſi, qu'un cheval ſe donne des *atteintes*, quand d'un de ſes pieds il bleſſe l'autre, ſoit par devant, ſoit à côté. On le dit auſſi, quand il en reçoit d'un autre cheval qui marche trop près de lui.

ATTEINTE, ſe dit figurément en Morale de ce qui ôte de la force d'un contrat, ou d'une loi; qui y deroge; qui les detruit en quelque façon. Donner *atteinte* à une donation, à un contrat. On a donné *atteinte* à un tel Edit. La Cour de Rome donne de frequentes *atteintes* aux libertez de l'Egliſe Gallicane. Tout ce qu'il peut dire, ne ſçauroit donner *atteinte* à mes droits, PAT.

ATTEINTE, ſignifie auſſi, Legere attaque; reſſentiment de maladie. Il a tous les hivers quelques *atteintes* de goutte. Il a eu une rude *atteinte* d'apoplexie.

ATTEINTE, ſe dit figurément des coups, des attaques qu'on porte. Le Saint mit ſa vertu hors de l'*atteinte* des tentations, FL. La gloire la plus pure n'eſt point à couvert de vos *atteintes*, PASC. Percé juſqu'au fond du cœur d'une *atteinte* imprevuë, CORN. La mediſance donne de rudes *atteintes* à la reputation la mieux établie, BELL. Un Amant percé des traits de l'amour ſe plaint, qu'il a reçu de mortelles *atteintes*. J'ai reçu de vos yeux une *atteinte* fatale, GOMB.

Je cueille avec plaiſir cent & cent fleurs nouvelles,
Qui braveront du temps les atteintes *cruelles*, DES-H.
Ceſſez connoiſt enfin qu'une ſi rude atteinte
Eſt digne de ſa perte, & non pas de ſa crainte, BREB.

ATTELAGE. ſ. m. Aſſemblage, ou aſſortiment d'animaux attachez pour trainer, ou tirer une charruë, ou un carroſſe, &c. On ne ſçauroit trouver un *attelage* de chevaux bien pareils. Voilà un bel *attelage* de deux, de quatre, de ſix, de huit chevaux. On dit, qu'un Laboureur a deux *attelages* de bœufs, ou de chevaux; quand il en a un nombre ſuffiſant pour labourer à deux charruës en même temps.

Quand on dit abſolument, un *attelage*, cela s'entend de ſept chevaux pareils, dont il y en a ſix pour tirer, & un volontaire, dont on ſe ſert quand quelcun des autres vient à manquer. Cet Ambaſſadeur avoit à ſon entrée ſix beaux *attelages*.

On dit de deux hommes groſſiers, & qui ſont de même taille, Ce ſeroit là un bel *attelage*.

ATTELER. v. act. Attacher des chevaux, ou autres bêtes à quelque machine roulante ſur des rouës, ou qui ſe traîne. *Atteler* des chevaux à une charruë, à un chariot. Les Poëtes feignent que le chariot de Junon étoit *attelé* de deux paons; celui de Venus de deux pigeons. Les Heures *attelent* les chevaux du ſoleil, ABL. Les chariots étoient *attelez* de quatre chevaux de front, VAUG. Il étoit deffendu par la Loi de Moiſe d'*atteler* le bœuf avec l'âne, comme deux animaux inegaux.

Il attele ſon char, & montant fierement,
Lui fait fendre les flots de l'humide élement, BOI.

Menage derive ce mot de *adtelare*. Ainſi on peut dire; *Atteler les chevaux* au carroſſe: mais on dit plus ordinairement *mettre les chevaux* au carroſſe. Cependant quand il y a plus de deux chevaux *atteler* eſt le plus propre, REFL. RICH. L'Academie ne marque pas ces diſtinctions.

ATTELER, ſe dit auſſi figurément des Porteurs de chaiſe, qui ſont comme attachez à la chaiſe qu'ils portent: au moins un très-habile Academicien s'en eſt-il ſervi dans ce ſens. On n'avoit pas encore imaginé d'*atteler* deux hommes à une littiere, LA BRUY.

ATTELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTELIER. ſ. m. Lieu où pluſieurs ouvriers travaillent enſemble. Il ſe dit principalement des bâtimens. Il y a un grand *attelier* au Louvre, à l'Arſenal. On le dit auſſi des lieux où les Charpentiers, Peintres, Sculpteurs tiennent pluſieurs ouvriers qui travaillent ſous leurs ordres à de groſſes beſognes. On a fait ceſſer les *ateliers* pour avoir des ſoldats.

Ce mot peut venir de ce qu'en quelques lieux on a donné le nom d'*ateliers* aux baſſecours des grandes maiſons de campagne, à cauſe que c'étoit le lieu où l'on attelloit les chevaux & les bœufs aux charruës, chariots & charrettes, & où logeoient auſſi les Forgerons, Selliers & Charrons, & autres ouvriers neceſſaires pour faire valoir les terres: d'où il a été tranſporté aux autres lieux où pluſieurs autres ouvriers travaillent enſemble.

On le dit quelquefois de la machine dont un artiſan a beſoin pour travailler. Un tour eſt l'*attelier* d'un Tourneur.

On dit auſſi figurément d'une maiſon, ou d'une chambre mal propre, Voilà un vilain, un étrange *attelier*.

ATTELIERS de vers à ſoye. Ce ſont des pilliers, ou des ſoliveaux dreſſez dans une chambre avec des perches, des clayes, des rameaux, où les vers à ſoye filent, ISNARD.

ATTELLE. ſ. f. Terme de Chirurgie, qui ſe dit de ce qui ſert avec les bandages, à lier & pancer les fractures des os. Les *attelles* ſont faites de papiers collez enſemble, ou de bois mince & delié, ou de lames de fer blanc, ou d'autre matiere ſemblable, dure & flexible. On les applique ſur les os fracturez ou luxez pour les tenir fermes & en état, depuis qu'ils ſont remis, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait conſolidez.

ATTELLE, Terme de Potier. C'eſt un morceau de bois, qu'on ſe met au doigt pour lever la poterie qu'on fait ſur la roue.

ATTELLES. Terme de Vitrier. Morceaux de bois creux, dont les Plombiers & les Vitriers enveloppent la poignée de leur fer à ſouder, pour ne ſe point brûler. Ils les appellent quelquefois des *mouffletes*.

ATTELLES, ſe dit auſſi des planches de bois qu'on met au devant d'un collier des chevaux de coche, de charruë, ou de charrette.

Du Cange derive ce mot de *aſtula, à tollendo nuncupata, quaſi abſtula*, car c'eſt une eſpece de petit copeau. Il croit auſſi que le mot *éclat* vient de la même origine. Voyez ASTELE.

ATTELOIRE. ſ. f. Cheville qu'on met dans les limons pour y engager, & arrêter les traits des chevaux de charroi.

ATTENANT, ANTE. adj. Tout proche; qui joint, qui touche à un autre; qui y tient. Il a acquis une vigne *attenante* à la ſienne. Ce pré *attenant* eſt encore à lui. La baſſecour eſt *attenante* au chateau.

Ce mot vient du verbe *attineo*.

ATTENANT, eſt auſſi adverbe, & preposition. Joignant; tout contre. Ils ſont logez *attenant* l'un de l'autre; tout proche. Il a bâti *attenant* ma maiſon; tout *attenant* de mon mur. Si vous ſçavez où eſt une telle Egliſe, je ſuis logé tout *attenant*: il vaut mieux dire *tout proche*.

ATTENDANT, ANTE. adj. Qui eſpere, qui attend. Je ſuis des *attendans*. Il y a à Paris un Hôtel nommé *des Sots attendans*, en la rue Darnetal, qui doit une rente à l'Hôtel de Bourgogne.

EN ATTENDANT. adv. Pendant quelque temps; juſques à temps. Prenez toûjours ce preſent *en attendant* mieux. On dit proverbialement, Peloter *en attendant* partie; pour dire, S'occuper à quelque petite choſe

Digitized by Google

choſe dans l'eſperance d'une meilleure. Quand ces mots *en attendant* ſe trouvent à la fin de la phraſe, ils ſignifient, Cependant. Je vais écrire, liſez *en attendant*.

ATTENDRE. v. act. Demeurer dans un lieu, ou dans une ſituation, juſqu'à ce que quelcun, ou quelque choſe arrive. *Attendre* une Maîtreſſe au rendez-vous. *Attendre* un caroſſe. Les Juifs *attendent* encore le Meſſie. A la Cour on *attend* long temps les recompenſes. Celui qui donne, ne doit point *attendre* de retour du bien qu'il a fait, BELL.

Sa beauté la raſſure, & malgré mon courroux,
L'orgueilleuſe m'attend encore a ſes genoux, RAC.
Aſſuré des beaux vers dont ton bras me repond,
Dans deux ans, je t'attends aux bords de l'Helleſpont.
BOI.

ATTENDRE, ſe dit auſſi figurément des perſonnes mortes, & des choſes inanimées, auſquelles on attribuë l'action d'*attendre*. Les morts *attendent* le jour du jugement dans leurs tombeaux. Il y a une recompenſe qui *attend* dans le ciel les enfans de Dieu. C'eſt en vain que les hommes detournent leurs penſées de cette éternité qui les *attend*; comme s'ils la pouvoient anéantir en n'y penſant point, PASC.

ATTENDRE, ſignifie auſſi, Marquer la diſpoſition où l'on eſt de recevoir ce que l'on croit qui arrivera, ſoit qu'on le deſire, ſoit qu'on ne le craigne pas. *Attendre* la mort avec courage. *Attendre* l'ennemi, & l'*attendre* de pied ferme. Quinaut a dit, Vous ne devez plus *attendre* rien qui trouble vos deſirs: dans ce ſens il ſignifie *craindre*; mais il ne faut pas l'imiter.

ATTENDRE, ſe dit encore pour, Eſperer. On n'*attend* rien de bon de cette maladie. J'*attends* tout de vôtre affection. Qu'*attendez*-vous d'un perfide comme lui? Je n'*attendou* pas cela de vous; c'eſt-à-dire, j'en eſperois toute autre choſe.

ATTENDRE *après quelcun*, ou *après quelque choſe*; c'eſt marquer qu'on les deſire, & qu'on en a beſoin. J'*attends après* vous. Il y a long temps qu'il *attend après* cette ſucceſſion.

ATTENDRE, ſe dit quelquefois abſolument. Je ſuis las d'*attendre*. Je n'*attendrai* pas davantage. On dit *attendez*, quand on veut faire une pauſe; pour dire, arrêtez vous, ne continuez pas.

ATTENDRE, ſe dit avec le pronom perſonnel, en parlant des choſes qui apparemment arriveront. Je m'*attendou* bien qu'il feroit une telle ſottiſe. Je ne m'*attendrai* plus à ſes promeſſes. Je ne m'*attendou* pas à vous perdre ſitôt. *Attendez* vous à tout le reſſentiment dont je ſuis capable; c'eſt-à-dire, preparez vous.

On dit proverbialement & ironiquement, *Attendez* vous y, lorſqu'on temoigne qu'on ne veut pas executer quelque choſe; ou, *Attendez* moi ſous l'orme; pour dire, qu'on ne croit pas aux diſcours ou aux promeſſes de quelcun. On vous *attend* comme les Moines font l'Abé, en commençant joûjours à diner. On dit auſſi, Il ennuye à qui *attend*. Qui s'*attend* à l'écuelle d'autrui, eſt ſouvent mal dîné; pour dire, qu'il ne ſe faut *attendre* qu'à ſoi-même, & vivre de ſon bien. On dit, *Attendre* quelcun au paſſage; pour dire, le ſurprendre en quelque occaſion où il ne ſe pourra deffendre d'accorder une demande. On dit, qu'il faut *attendre* le boiteux en matiere de nouvelles; pour dire, celui qui en apportera la confirmation. On dit auſſi en diſputant, C'eſt là où je vous *attends*; pour dire, C'eſt de cela que je veux tirer avantage contre vous.

ATTENDU, UE. part. paſſ. & adj.

ATTENDU QUE. Conjonction cauſative, qui ſignifie, *Car, parceque, d'autant que*. Il a eu cet emploi, *attendu qu'*il avoit déjà ſervi. *Attendu* ſe met auſſi tout ſeul, ſans *que*. Il a eu cette recompenſe *attendu* ſes ſervices, ſon merite; pour dire, en conſideration de ſes ſervices, de ſon merite. Cette conjonction eſt plus du Palais que du beau ſtile: les bons Ecrivains évitent de s'en ſervir, REFL.

Tous ces mots viennent du Latin *attendere*.

ATTENDRIR. v. act. Rendre tendre. On dit que le figuier *attendrit* la viande. La viande s'*attendrit* quand on la bat, quand on la laiſſe mortifier.

Ce mot vient du Latin *tener*, du Grec *terin*.

ATTENDRIR, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, Emouvoir, toucher d'amour, ou de pitié; rendre ſenſible. Ses larmes *attendrirent* le cœur des Juges, & les exciterent à la pitié. Selon les Stoïciens, une grande ame doit être trop au deſſus des diſgraces humaines, pour ſe laiſſer *attendrir* par les foibles ſentimens de la pitié, DAC. Une Maîtreſſe s'*attendrit* enfin par l'amour, par la perſeverance. Voilà un cœur de rocher qui ne s'*attendrit* point. Il eſt auſſi naturel de s'*attendrir* ſur le pitoyable, que d'éclater ſur le ridicule, LA BRUY. Vous avez un cœur qui s'*attendrit* trop aiſément, OE. M. On eſt plus occupé aux pieces de Corneille; plus ébranlé, & plus *attendri* à celles de Racine, LA BRUY.

Ne vous ſouvient-il point, en quittant vos beaux yeux,
Quelle vive douleur attendrit *mes adieux?* RAC.
Je preſſai; l'on ſe deffendit;
Je perſiſtai; l'on s'attendrit, OE. M.

ATTENDRI, IE. part. paſſ. & adj.

ATTENDRISSEMENT. ſ. m. Mouvement du cœur qui lui fait concevoir de la tendreſſe, de l'amitié, de la compaſſion pour quelcun. Il faut avoir un cœur dur & barbare, pour n'avoir point d'*attendriſſement* à la vuë des miſerables. La veritable compaſſion ne s'arrête pas à des *attendriſſemens* exterieurs, ni à de ſimples larmes: elle demande des ſecours effectifs, DAC.

ATTENTAT. ſ. m. Outrage; violence; entrepriſe contre quelcun. On punit de mort les *attentats* contre les perſonnes ſacrées. Voilà un horrible *attentat*. Commettre un *attentat* énorme.

Ceſar au ſeul penſer de ſes noirs attentats,
Sent fremir ſon courage, & balancer ſon bras, BREB.

ATTENTAT, en termes de Palais, ſe dit figurément de ce qui eſt fait contre l'autorité des ſuperieurs, & de leur juriſdiction. Le Conſeil Privé, le Grand Conſeil caſſent comme *attentat* toutes les procedures qui ſont faites au prejudice des inſtances pendantes par devant eux. Les Requêtes du Palais, & de l'Hôtel caſſent pareillement comme *attentat* tout ce qui eſt fait au prejudice du Renvoi. Cette entrepriſe eſt un *attentat* à l'autorité Royale, à l'autorité des Loix.

ATTENTAT, ſe dit figurément de toutes ſortes d'entrepriſes hardies, de toutes ſortes d'uſurpations ſur les droits d'autrui. Commettre un *attentat* contre la liberté publique. Toute approbation, qui marche devant la ſienne eſt un *attentat* ſur ſes lumieres, MOL. J'ai formé un illuſtre *attentat*, OE. M. Qui peut vous raſſurer contre les *attentats* de la mediſance? ST. EV.

La ſatire ſouvent à l'aide d'un bon mot
Va venger la raiſon des attentats *d'un ſot*, BOI.

ATTENTATOIRE. adj. m. & f. ſe dit au Palais des procedures, & des jugemens qui ſe font au prejudice des deffenſes des Juges ſuperieurs, ou de la juriſdiction des Juges privilegiez. Cette ſentence a été caſſée comme *attentatoire*, & renduë au prejudice d'un renvoi, ou des deffenſes du Conſeil.

ATTENTE. ſ. f. L'action d'attendre; impatience; le temps pendant lequel on attend une perſonne, ou une choſe. Nous ſommes dans l'*attente* du ſuccés. Toute la Province eſt dans l'*attente* de la vengeance qu'on en fera. Elle languit dans l'*attente* du mariage.

Chaque moment d'attente ôte de nôtre prix ;
Et fille qui vieillit tombe dans le mepris, CORN.

ATTENTE, signifie auſſi, Eſperance ; prevoyance d'une choſe qui doit arriver. C'eſt une vaine *attente* que celle des Juifs. Toute mon *attente* eſt au Seigneur, ARN. Ce jeune homme n'a point trompé l'*attente* qu'on avoit de lui : il a ſurpaſſé l'*attente* du public. Ce changement eſt arrivé contre l'*attente* publique.

Dieu par ſa bonté ſuprême,
Surpaſſe nôtre attente, *& previent nos ſouhaits*, .
L'ABBÉ TETU.

On appelle pierres d'*attente*, certaines pierres avancées alternativement à l'extremité d'un mur, pour en faire la liaiſon avec celui qu'on a deſſein de bâtir auprès. On le dit auſſi au figuré, quand on laiſſe des marques d'un Ouvrage, d'un deſſein qu'on a entrepris, & qu'on n'a encore executé qu'à demi.

On dit auſſi, Tables d'*attente*, des pieces de marbre, ou des quadres deſtinez à recevoir des inſcriptions, des tableaux, des bas reliefs, qu'on doit remplir en achevant un ouvrage. On le dit auſſi au figuré. L'eſprit d'un jeune homme eſt une table d'*attente*, qui eſt capable de recevoir toutes ſortes d'impreſſions, ou d'inſtructions.

On dit auſſi en termes de Blaſon, qu'un Ecu où il n'y a rien, eſt une *table d'attente*.

On dit proverbialement à ceux qui prêtent de l'argent à des inſolvables, Vous n'y perdrez que l'argent, & l'*attente*. On dit, qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaiſe *attente*. On dit auſſi, quand on prend un long terme pour payer, que l'*attente*, ou le terme vaut l'argent.

ATTENTER, v. neutre-act. Tenter, ou entreprendre quelque choſe pour nuire à quelcun, ou lui faire violence, ſoit à l'égard de ſa vie, ſoit à l'égard de ſon honneur. Il a *attenté* le plus grand de tous les crimes en la perſonne de ſon Roi, VAUG. Cette femme eſt accuſée d'avoir voulu *attenter* ſur la vie, ou à la vie de ſon mari, ou par poiſon, ou par aſſaſſinat.

On dit au Palais, Il a obtenu un arrêt de deffenſes d'*attenter* à ſa perſonne, & à ſes biens ; c'eſt-à-dire, de lui faire aucune violence, de ſaiſir ſa perſonne, ou ſes biens.

ATTENTER, ſe dit figurément en Morale, de ce qui eſt fait contre l'autorité des Loix, ou contre les Droits, ou contre les Privileges d'un autre. On *attente* tous les jours aux Privileges des Eccleſiaſtiques ; on y contrevient ; on les retranche. *Attenter* à la pudicité, à l'honneur d'une femme. Sur nôtre liberté chacun veut *attenter*, M. DES-H. c'eſt-à-dire, entreprendre.

Ces mots viennent du verbe Latin *attento*.

ATTENTIF, IVE. adj. Appliqué de l'oreille, ou de l'eſprit ; qui écoute, qui regarde, qui examine quelque choſe avec ſoin, & ſans diſtraction. J'ai été fort *attentif* au ſermon. Etre fort *attentif* à ſon travail, VAU. Le M. étoit fort appliqué, & fort *attentif* à tout ce qui pouvoit affermir ſa fortune, MEZ. Le Roi eſt toûjours *attentif* au bien de ſon Etat, TOUR. Il n'y a point de moyen plus ſûr pour ſe garentir de l'erreur, que de ſe rendre *attentif*, & appliqué, MAL. On ne ſçauroit trop faire d'efforts pour rendre les hommes *attentifs* ſur eux-mêmes, LE P. L. Il faut nous rendre *attentifs* à la verité, & quitter l'eſprit de diſpute, M. DE M. A la Chine il y a un temple dedié à l'Heure, qu'on ne ferme jamais, pour montrer qu'il faut être *attentif* au temps qui fuit, OE. M.

Parlez, Seigneur, parlez, mon ame eſt attentive,
L'ABBÉ TETU.
Seigneur, entens mes cris, voi ma peine excéſſive,
Et prête à ma priere une oreille attentive, GODEAU.

Ce mot vient du Latin *attentus*.

ATTENTION, ſ. f. Application de l'oreille, & de l'eſprit à quelque diſcours qu'on entend ; application des yeux, & de l'eſprit à ce qu'on regarde, ou à ce qu'on entend, ou à ce qu'on lit. Prêter une favorable *attention*. Apporter de l'*attention* à ce qu'on lit, à ce qu'on dit. Les gens diſtraits n'ont point d'*attention*. L'Orateur doit reveiller, & enlever l'*attention* de ſon auditoire : il doit ſçavoir ſe faire prêter *attention*. Faire languir l'*attention* des ſpectateurs, ST. EVR. Quand il s'agit de preceptes, il faut tâcher d'arrêter, & de ſurprendre, pour ainſi dire, l'*attention*, qui ſe diſtrait, & s'échappe aiſément, M. DE P. Les perſonnes qui manquent d'eſprit, écoutent dans une converſation avec une *attention* imbecille, qui les fait d'abord reconnoître, BELL. Les gens un peu clairvoyans jugent par nôtre *attention*, ſi nous approuvons, ou deſapprouvons les choſes, LE CH. DE M. Rien n'eſt plus digne d'occuper toute l'*attention* de l'eſprit que la recherche de la Religion, NIC. Tout ce qui demande une *attention* continuelle, & trop étenduë, deplaît, ST. EV. Les femmes ne ſont pas capables d'apporter une *attention* ſerieuſe à tout ce qui eſt un peu abſtrait, VAL. C'étoit un rival plus redoutable par l'*attention* qu'il avoit pour toutes ſes actions, que par les progrés qu'il pouvoit faire auprès d'elle, P. DE CL. Le peu d'*attention* qu'on a ſur ſes paroles, & ſur ſes actions, eſt la ſource de l'impertinence, BELL. On ne ſe corrige gueres, à moins qu'on ne faſſe une exacte *attention* ſur ſoi-même, M. SC.

Ce mot vient du Latin *attentio*.

ATTENTION, ſe dit auſſi de l'exactitude qu'on a pour examiner quelque choſe. J'ai lu avec *attention* cet Ouvrage ; je l'ai revu avec *attention*. On dit, Faites *attention* à cela ; c'eſt-à-dire, faites y reflexion. On dit, qu'un homme ne fait *attention* à rien ; c'eſt-à-dire, qu'il ne s'applique à rien.

ATTENTIVEMENT, adv. D'une maniere attentive. Un Juge doit écouter paiſiblement, & *attentivement* les raiſons de part & d'autre. On doit s'étudier, & s'examiner ſoi-même *attentivement*, LE P. L.

ATTENUANT, adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des medicamens qui peuvent augmenter le mouvement & la fluidité du ſang, & des humeurs, ſoit en les rarefiant, ſoit en agitant leurs parties, ou en abſorbant les acides qui les peuvent coaguler. Tels ſont les ſels de tartre, d'abſinthe, de tamaris, l'antimoine diaphoretique, le ſperme de baleine, le ſafran de mars, les ſels volatils, &c.

ATTENUATION, ſ. f. Affoibliſſement, ou action par laquelle on affoiblit. La grande *attenuation* de ce malade vient du grand nombre de remedes qu'on lui a donnez. Les fatigues de la guerre cauſent une grande *attenuation* de forces.

Autrefois au Palais, les appointemens à oüir droit en matiere criminelle, permettoient au complaignant de donner ſes concluſions civiles ; & à l'accuſé ſes deffenſes par *attenuation*. Cette procedure eſt abolie par les articles 1. & 2. du titre 20. ch. 11. de l'Ordonnance de 1670.

ATTENUER, v. act. Affoiblir ; diminuer les forces. Les jûnes, les veilles, les macerations *attenuent* le corps, & le debilitent. Un corps *attenué* par l'âge, par les fatigues, par les maladies. Il eſt *attenué* par les auſteritez, MAUCROIX.

On dit auſſi au Palais, qu'un accuſé tâche d'*attenuer* ſon crime, de l'excuſer, & de le juſtifier.

ATTENUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent du Latin *tenuis*, *tenuo*, *tenuare*.

ATTERRAGE, ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'endroit où l'on vient reconnoître la terre en revenant de voyage.

AT-

Digitized by Google

ATTERRER. v. act. Abatre; renverſer par terre. Le grand effort des lutteurs conſiſtoit à *atterrer* leur homme; à le jetter par terre. Il vaudroit mieux dire, *Terraſſer*. L'Academie ne condamne pourtant pas *atterrer*.

ATTERRER, ſe dit figurément en Morale, pour dire, Abatre, accabler quelcun; détruire ſa fortune; le ruiner, le perdre entierement. Il fut *atterré* par les menaces, & par la colere du Roi, OE. M. Ce dernier coup m'a enfin *atterré*. Un ſi cruel revers acheva de l'*atterrer*. Mr. Arnaud parut *atterré* par une reponſe ſi foudroyante, BAY.

ATTERRIR. Terme de Marine. C'eſt prendre terre.

ATTERRISSEMENT. ſ. m. Sables, & limon que la mer, ou les rivieres tranſportent d'un lieu à un autre, qui leur font changer de lit, & de rivage. La mer a fait de grands *atterriſſemens* à Aiguesmortes, qui étoit un port où St. Louis s'embarqua, & qui eſt maintenant aſſez loin de la mer. Le Roi pretend que les *atterriſſemens* dans les rivieres publiques & navigables lui appartiennent.

Ce mot vient de *terra*.

ATTESTATION. ſ. f. Certificat; temoignage que l'on donne par écrit de la verité de quelque choſe. Donner une *atteſtation* de vie & de mœurs en bonne forme. Il preſenta une *atteſtation* de ſon mariage, fauſſe, mendiée, & ſuppoſée. On donne permiſſion à un malade de manger de la chair en Carême ſur la ſimple *atteſtation* du Medecin. Les *atteſtations* des perſonnes publiques, comme Magiſtrats, Notaires, & Curez, ſont reçues en Juſtice.

ATTESTER. v. act. Aſſûrer, certifier, rendre temoignage de la verité d'un fait. Ce miracle eſt *atteſté* par des gens dignes de foi; par tout le peuple. Les ſens *atteſtent* conſtamment, & invinciblement, que l'objet de l'Euchariſtie eſt du pain, & du vin, LAPL.

ATTESTER, ſignifie auſſi, Invoquer, appeller à temoin; & ſe dit de Dieu, & des hommes. Il *atteſte* Ciel & terre. Ils *atteſtent* contre lui & les Dieux, & les hommes, ABL. J'*atteſte* des grands Dieux la ſuprême puiſſance, CORN. Cette phraſe eſt de la Poeſie.

ATTESTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots viennent du Latin *atteſtari*.

ATTICISME. ſ. m. Façon de parler ſerrée, & conciſe, uſitée par les Atheniens. C'eſt un *atticiſme*. J'aime bien plus ces armes courtes & tranchantes, cet *atticiſme* de raiſon, que ce long équipage de figures, que ces ornemens qui traînent par terre, que cette pompe ennuyeuſe de l'éloquence d'Athenes, BAL.

ATTICISME, ſe dit auſſi d'une certaine raillerie agreable & polie; d'une certaine politeſſe fine & galante, qui étoit en uſage parmi les Atheniens. Ce ſont des Princes qui ont ſçu joindre aux plus belles, & aux plus hautes connoiſſances, & l'*atticiſme* des Grecs, & l'urbanité des Romains, LA BRUY.

ATTICURGES. En termes d'Architecture, ce ſont des colonnes quarrées.

ATTIEDIR. v. act. Rendre tiede. On verſe de l'eau froide pour *attiedir* de l'eau trop chaude. Mais *attiedir* ne ſe dit pas pour, Echauffer de l'eau trop froide, REFL.

Ce mot n'eſt pas fort en uſage dans le ſens propre. Il vient de *adtepidare*, MENAGE.

On dit au figuré, que les paſſions s'*attiediſſent* avec l'âge, lorſqu'elles ſe refroidiſſent, qu'elles s'affoibliſſent, & qu'elles ne ſont pas ſi violentes. Cette ardeur ſi bouillante commence à s'*attiedir*. Rien n'*attiedit* plus la ferveur, & le zéle, que les mauvais exemples, OE. M.

*Vos froids raiſonnemens ne feront qu'*attiedir
Un ſpectateur toûjours pareſſeux d'applaudir, BOI.

ATTIEDI, IE. part. paſſ. & adj.

ATTIEDISSEMENT. ſ. m. Relâchement de ferveur dans la devotion, dans l'amitié, dans les paſſions. L'*attiediſſement* en amour ſe tourne bientôt en indifference, OE. M. Il eſt plus en uſage en matiere de devotion. Un bon Auteur a dit, L'oiſon ſerveute, & continuelle, étouſe en nous l'*attiediſſement*, & la pareſſe. Les ames tombent dans l'*attiediſſement* par l'ardeur de leur concupiſcence. Cependant ce mot n'eſt pas tout-à-fait établi, & il vaut mieux ſe ſervir de *tiedeur*, ou de *relachement*, BOU.

ATTIFFER, v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Coëffer, ſe parer, s'ajuſter. On le peut dire encore dans le ſtile ſimple & familier. Allez y ſans être *attiffée*, VOIT. Les femmes ſont long temps à s'*attiffer*.

ATTIFFET. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, un ornement, ou parure des femmes, & principalement de la tête.

Tous deux viennent du vieux mot François *tiffer*, qui ſignifioit, *orner*, que Borel derive du Grec *ſtephein*, qui ſignifie, *coronare*.

ATTIQUE. adj. m. & f. Terme d'Architecture. C'eſt un petit ordre d'Architecture qu'on met au deſſus d'un plus grand pour le couronner, & terminer le bâtiment. Ce petit ordre n'a ordinairement que des pilaſtres d'une façon particuliere. Il y en a un au Louvre qui forme le troiſiéme étage. On en met auſſi aux autels qui ſont fort élevez. Il a été ainſi nommé, parcequ'il a été mis en uſage par les Atheniens. On appelle colonnes *attiques*, celles qui ſont quarrées: leur baſe eſt très-belle.

ATTIQUE *continu*, eſt celui qui environne le pourtour d'un bâtiment ſans interruption, & ſuit les corps, & retours des pavillons. *Attique* interpoſé, eſt celui qui eſt ſitué entre deux grands étages, quelquefois decorez de colonnes, ou de pilaſtres. *Attique* circulaire, c'eſt un exhauſſement en forme de grand piedeſtal rond, ſouvent percé de petites croiſées. *Attique* de comble, ſe dit de tout étage, ou piedeſtal de maçonnerie, ou de bois revetu de plomb, qui ſert de garde-fou à une terraſſe ou plate forme. *Attique* de cheminée, eſt le revêtement de plâtre, de bois, ou de marbre depuis le chambranle, juſques ſur la premiere corniche.

On a appellé ſel *attique* parmi les Grecs, je ne ſçai quoi de vif, & de piquant; une certaine éloquence, ou certaines graces qui ſe trouvoient dans le langage des Auteurs Atheniens. Theophraſte fut reconnu à Athenes pour étranger, à cauſe de je ne ſçai quelle urbanité *attique* qui lui manquoit, LA BRUY.

ATTIRAIL. ſ. m. Il fait *attirails* au plurier; mais on ne s'en ſert gueres, L'ACAD. Ce qui eſt neceſſaire pour le ſervice de quelque machine, pour l'execution de quelque entrepriſe. On le dit particulierement en parlant de l'Artillerie, & de la Marine. Le canon ne marche point ſans un grand *attirail*. Le bagage, & l'*attirail* de cette armée occupoient bien du terrain. Voilà des cordages, des voiles, & tout l'*attirail* d'un vaiſſeau.

ATTIRAIL, par extenſion, ſignifie, Bagage, ſuite, équipage; ſoit pour les beſoins & la commodité d'un voyage; ſoit pour la parade, & pour l'oſtentation. A quoi bon tout cet *attirail*? Pourquoi traîner un ſi grand *attirail*? Ne t'enorgueillis point de ton équipage; car on écarte tout cet *attirail* qui t'eſt étranger, pour penetrer juſqu'à toi, LA BR. Une belle femme ne perd rien à être negligée; il y auroit moins de peril à la voir avec tout l'*attirail* de l'ajuſtement, & de la mode, ID.

ATTIRAIL, ſe peut auſſi dire au figuré, & ſignifie, Amas, montre, étalage. L'Academie ne l'employe point dans ce ſens. Cet *attirail* de beaux ſentimens,

Digitized by Google

& de penſées brillantes, dont ſe parent les modernes, n'étoit point du goût de l'Antiquité, LE P. RAPIN.

ATTIRANT, ANTE, adj. Qui a la force d'attirer; inſinuant, charmant. Cette femme eſt flatteuſe, & *attirante*. La volupté eſt *attirante*; on a de la peine à ſe défendre de ſes attraits. Vous admirez l'*attirante* ſeverité de Climene, VOI.

ATTIRANT. ſ. m. Terme de Coëffure. Ruban long & large qui ſe place ſur le haut de la tête des femmes, & qui ſe rejoignant, & ſe croiſant derriere la tête, revient ſur la gorge, où ſe rejoignant encore par un nœud, les deux bouts deſcendent de là preſque juſqu'à la ceinture.

ATTIRER. v. act. Tirer à ſoi, ou d'un certain côté. L'aiman *attire* le fer. L'ambre *attire* la paille. Il y a des medicamens qui *attirent*; d'autres qui reſolvent.

ATTIRER, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Exciter, cauſer. Les crimes des hommes ont *attiré* la colere de Dieu. La ſatire, & la mediſance *attirent* la haine publique. Une grande fortune *attire* l'envie. Les grands ſentimens *attirent* du reſpect, & de l'admiration, OE. M. Le merite qui fait adorer les Princes, *attire* aux particuliers la haine, & l'envie, BOURD. Rien n'eſt plus capable d'*attirer* le mepris, & l'averſion des hommes, que de faire le brave contre Dieu, PASC.

ATTIRER, ſignifie auſſi, Gagner, charmer. *Attirer* quelcun à ſon parti. La beauté *attire* les cœurs. Dieu après avoir menacé les hommes, les *attire* par l'eſperance, en leur propoſant des biens capables d'*attirer* leurs deſirs, NIC.

ATTIRER, ſignifie encore, Amorcer, amener, faire venir. Il *attira* l'ennemi dans l'embuſcade, ABL. Les richeſſes ont *attiré* les mondains dans l'Egliſe, LE CL. L'avidité du pillage *attira* les Barbares du fond du Nord, MAIM. La jalouſie de la puiſſance du Roi lui a *attiré* une foule d'ennemis ſur les bras, S. DI. *Attirer* les regards. Par tout de l'Univers j'*attirerai* les yeux, RAC. c'eſt-à-dire, attacher les yeux; ſe faire regarder, ou admirer.

On dit proverbialement, qu'un malheur en *attire* un autre.

ATTIRER, ſe dit auſſi dans tous les mêmes ſens avec le pronom perſonnel. S'*attirer* les cœurs, & les reſpects de tout le monde. S'*attirer* l'eſtime, & l'approbation univerſelle. S'*attirer* une mechante affaire, ABL. Ne vous *attirez* pas cette fiere beauté, SCAR. On ne s'arrête point aux plaintes d'un fou; parcequ'on preſume toûjours qu'il s'eſt *attiré* l'inſulte dont il ſe plaint, FONT. Les perſonnes vaines s'*attirent* l'envie, & le mepris, & irritent la mediſance, BELL. Le Duc s'*attira* tous ſes malheurs par ſa fierté, & par ſon imprudence, MEZ.

ATTIRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTISER. v. act. Raccommoder le feu; rapprocher les tiſons; les mettre en état de bien brûler. Le vulgaire dit, qu'il faut être Philoſophe pour bien *attiſer* le feu; c'eſt-à-dire, qu'il lui faut donner de l'air pour le faire brûler. Regnier a dit,

Quand on ſe brûle au feu que ſoi-même on attiſe,
Ce n'eſt point accident, mais c'eſt une ſottiſe.

Ce mot vient de l'Italien *attizzare*, formé du Latin *titio*, MEN. & NICOD.

ATTISER, ſe dit figurément en Morale, en parlant de la haine, de la colere, de la ſedition; & ſignifie, les entretenir; les allumer; aigrir les eſprits. C'eſt cet ambitieux qui a *attiſé* le feu de la guerre civile; qui eſt auteur de cette querelle; qui en a *attiſé* le feu. Je ſuis bien éloigné d'*attiſer* moi-même par mes diſcours la fureur de vôtre emportement, RAC.

ATTISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTISEUR, EUSE. adj. Celui qui attiſe. Cet homme eſt un maladroit, & un mauvais *attiſeur* de feu.

ATTISONNOIR. ſ. m. Mot d'Artiſan. C'eſt un outil, ou inſtrument crochu, dont les Fondeurs ſe ſervent pour attiſer le feu.

ATTITUDE. ſ. f. Terme de Peinture, & de Sculpture. Certaine diſpoſition des figures d'un tableau; ou l'action, & la poſture d'une ſtatuë. C'eſt en quoi conſiſte principalement la ſeconde partie de la Peinture qu'on appelle *deſſein*. Ce Peintre a un beau coloris; mais il n'eſt pas heureux à donner de belles *attitudes* à ſes figures. Le Parmeſan n'avoit rien de barbare dans le choix des *attitudes*, & l'accommodement de ſes figures, DE PILES. Il faut faire une belle élection d'*attitudes*, & ſelon la neceſſité du ſujet, FEL. L'agrément des figures procede d'un certain tour, & d'une nobleſſe d'*attitude* aiſée, & propre au ſujet, ID.

Ce mot vient de l'Italien *attitudine*.

ATTITUDE, eſt auſſi un terme de Maître à danſer. Sorte de poſture. Voici un eſſai des plus beaux mouvemens, & des plus belles *attitudes*, dont une danſe puiſſe être variée, MOL.

ATTOMBISSEUR. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit de celui des oiſeaux qui attaque le heron dans ſon vol. Quelques-uns lui donnent la premiere attaque, d'autres la ſeconde.

ATTOUCHEMENT. ſ. m. Action par laquelle on touche. Le propre des corps durs eſt de reſiſter à l'*attouchement*. JESUS-CHRIST gueriſſoit les malades par le ſeul *attouchement*. On ſe purgeoit autrefois d'un crime par l'*attouchement* du fer chaud. Voyez FER.

Ce mot vient du Latin *tactus*, *tangere*, *attingere*.

On le dit ſouvent en mauvaiſe part des impudicitez. Un *attouchement* laſcif. Il faut ſe conſeſſer des *attouchemens* deshonnêtes & illicites.

ATTOUCHEMENT, ſe dit auſſi d'un des cinq ſens qu'on appelle autrement le *toucher*. La lumiere eſt l'objet de la vuë, & les corps palpables le ſont de l'*attouchement*. Voyez TOUCHER.

ATTRACTIF, IVE. adj. Terme de Philoſophie, & de Medecine. Qui attire. La vertu *attractive* qu'on attribuë à l'aiman eſt expliquée par Deſcartes, & par Rohault, comme une impulſion. Les Medecins ont des remedes *attractifs* qui ſont chauds, & attirent au dehors, comme l'ail, le poireau, la racine de brionia, &c. Bandage *attractif*; c'eſt-à-dire, qui attire, & rappelle les eſprits à une partie amaigrie.

Ce mot vient du Latin *attrahere*, *attractum*.

ATTRACTION. ſ. f. Action de ce qui attire; la proprieté d'un corps à faire que d'autres corps ſoient attirez, ou pouſſez vers lui. Il y a des pompes qui font leur effet par *attraction*, & d'autres par compreſſion. L'*attraction* du fer, & de l'aiman eſt reciproque. Tous ces termes ſont en quelque ſorte conſacrez à la Phyſique. Les Philoſophes modernes ne reconnoiſſent point de mouvement par *attraction*; mais ſeulement par impulſion. Ils pretendent qu'on n'a aucune idée de cette cauſe particuliere du mouvement qu'on appelle *attraction*, ROH.

ATTRACTYLIS. ſ. m. Plante qui pouſſe une tige ferme, ſe diviſant en haut en quelques rameaux. Ses feuilles ſont oblongues, ſinueuſes, fort épineuſes, & piquantes, decoupées profondément. Ses fleurs ſont des bouquets à fleurons decouppez en lanieres, de couleur jaune, ſoutenus par un calice écailleux, entouré de quelques feuilles. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il paroît des ſemences noirâtres, ameres, garnies d'une aigrette. Sa racine eſt d'une groſſeur mediocre.

Digitized by Google

diocre. En Latin *cnicus atractylis lutea dictus H. L. B.* P. TOURNEFORT. Cette plante eſt ſudorifique, propre pour le venin. Il y a une autre plante appellée *atractylis hirſutior*, qui eſt le chardon benit.

ATTRAIRE. v. act. Attirer; faire venir à ſoi par quelque appât, ou vertu ſecrette. On *attrait* les poiſſons avec un appât à l'hameçon. Ce mot n'eſt gueres en uſage, L'ACAD.

ATTRAIRE, ſe dit auſſi figurément en Morale. Il faut *attraire* les enfans par la douceur, pour leur faire faire leur devoir. La vertu a le pouvoir d'*attraire* les eſprits les plus ſauvages, s'ils la pouvoient connoître. Mezerai s'eſt ſervi de ce mot; mais il n'eſt preſque plus en uſage.

ATTRAIT. ſ. m. Agrément; charme; qualité qui attire, qui fait aimer, & deſirer. L'*attrait* de la nouveauté a un pouvoir inconcevable, M. ESP. Comment faire une reſiſtance perpetuelle à l'*attrait* du plaiſir, & de la volupté? LE P. L. C'eſt un puiſſant *attrait* que la gloire pour les cœurs ambitieux. L'argent a bien des *attraits* pour les avares. Le monde a mille *attraits*. Paris a de grands *attraits*.

ATTRAIT. Terme de Devotion. Inſtinct, ſentiment; action de la volonté, & de la grace de Dieu, qui excite, & qui porte l'ame à certaines choſes: c'eſt une vocation interne. Une reſiſtance victorieuſe de la repugnance des ſens, eſt un *attrait* victorieux des *attraits* ſenſibles, & par conſequent un *attrait* ſpirituel très-réel, & une vocation ſolide, NIC. Il ne faut jamais oppoſer, ni mettre en balance ce qu'on appelle *attraits*, avec le devoir; & lorſqu'ils ſont contraires, il faut renoncer à l'*attrait* pour ſuivre le devoir, ID. Il ne faut pas prendre des fantaiſies pour des *attraits*, ou des mouvemens divins, ID. Ceux qui aiment les états extraordinaires ſanctifient leur caprice, & l'appellent *attrait*; & d'autres l'appellent illuſion, ID.

ATTRAIT, ſe dit poetiquement de la beauté, des appas, & des charmes des femmes. En ce ſens il eſt toûjours plurier. Vous arrangez vos *attraits* avec art, P. COM. Tout cede à vos *attraits*: tous les cœurs ſe rendent, ſe laiſſent prendre à vos *attraits*. Les femmes ne ſe pardonnent gueres mutuellement leurs *attraits*, LA BR. Les Amans meſurent leur paſſion à la durée de nos *attraits*, CORN.

Ah! ſi vous condamnez l'aveu que je vous fai,
Vous devez vous en prendre à vos charmans attraits,
MOL.

Et le deſtin d'Oreſte,
Eſt de venir ſans ceſſe adorer vos attraits,
Et de jurer toûjours qu'il n'y viendra jamais, RAC.

ATTRAYANT, ANTE. adj. Engageant, charmant; qui attire avec douceur. Le chant des Syrenes étoit fort *attrayant*. Faire un accueil, un diſcours *attrayant*. Avoir des manieres *attrayantes*. Les beautez douces & flatteuſes ſont les plus *attrayantes*.

L'amour n'a rien de beau, d'attrayant, ni de doux,
Qu'il n'emprunte de vous, VOIT.

Ces mots viennent du Latin *attrahere*.

ATTRAPE. ſ. f. Terme de Marine. Corde qui empêche que le vaiſſeau ne ſe renverſe lorſqu'on lui donne la carenne,

ATTRAPER. v. act. Surprendre; faire tomber dans un piege, ou dans une embuſcade. *Attraper* un renard au piege. On *attrape* les loups à la trainée. Les voleurs donnerent dans l'embuſcade, & on les *attrapa* tous. On dit, qu'on a *attrapé* les doigts; que l'habit de quelcun eſt demeuré *attrapé* dans une porte; c'eſt-à-dire, qu'ils y ſont demeurez engagez.

ATTRAPER, ſignifie auſſi figurément, Tromper quelcun; le ſurprendre; le faire tomber dans quelque piege. Je connois vos fineſſes; vous ne m'y *attraperez* plus. Vous n'êtes pas difficile à *attraper*. Ce Provincial a été vilainement *attrapé* au jeu. Vous êtes la dupe de cette affaire; on vous a *attrapé*. Charle-Quint en quittant l'Empire *attrapa* la Fortune, BAL. J'apprehende le diſtinguo, & j'y ai déjà été *attrapé*, PASC. Il ne faut pas ſe laiſſer *attraper* à ce que diſent les Amans dans leur colere, VOIT. Je n'ai garde de me laiſſer *attraper* à vos regards trompeurs, & à vos ſouris ambigus, OE. M. Le faux zéle eſt un piege où l'on ſe laiſſe *attraper* tous les jours aſſez groſſierement, ID.

Ce mot eſt un compoſé de *trape*. Menage le derive de *adtrapare*.

ATTRAPER, ſe dit auſſi de toutes les choſes où l'on eſt trompé innocemment, & dont on eſt ſurpris, & étonné. Je croyois aller au Sermon, mais j'ai été bien *attrapé*; il n'y en avoit point. Vous êtes *attrapé*; ce n'eſt point ce que vous penſez. Vous ſeriez bien *attrapé*, ſi l'on alloit croire ſur vôtre parole, que vous n'avez point d'eſprit, M. SC.

ATTRAPER, ſignifie auſſi, Gagner; obtenir par ſon travail, ou par ſon induſtrie. Il a ſi bien fait ſa cour, qu'il a *attrapé* un Gouvernement, un bon Benefice, une penſion. On le dit auſſi en mal, & il ſignifie, Exercer; tirer par artifice. Il a *attrapé* l'argent du bon homme, MOL. Il a *attrapé* un preſent par ſes ſoupleſſes. On lui *attrapa* ſon manteau; c'eſt-à-dire, on le lui vola. On dit en raillant, Il a bien couru, & il n'a *attrapé* que des crotes. Souvent on va à l'affût, & on n'*attrape* que des roupies, que des mouches. Il a été à l'armée, & n'a *attrapé* que des coups. J'ai *attrapé* un bon rhume à la promenade. Il *attrapa* avec cette femme un mal que je n'oſe vous nommer, B. RAB.

ATTRAPER, ſignifie auſſi, Atteindre quelcun qui eſt parti devant, quand on court après. On a envoyé un courrier pour *attraper* le meſſager. On a *attrapé* les voleurs. Voilà un chat qui *attrape* toutes les ſouris. Allez toûjours, je vous *attraperai* au gîte. Les femmes fuyent devant nous, quand même elles ont deſſein de ſe laiſſer *attraper*; c'eſt leur rôlle, MONT. On dit auſſi, qu'un malade ne pourra pas *attraper* le printemps; pour dire, parvenir juſque-là.

ATTRAPER, ſignifie encore, Rencontrer à l'improviſte; trouver quelcun qui ne s'y attendoit pas; le ſurprendre. On a *attrapé* ce jeune homme ſur le fait. Vous diſiez que vous n'alliez point à la Comedie; je vous y *attrape*. Je n'ai pu encore vous *attraper* chez vous; j'irai ſi matin, que je vous *attraperai* au lit.

ATTRAPER, ſignifie encore, Frapper, atteindre. Il fut *attrapé* d'un coup de pierre. Le boulet ne put l'*attraper* de ſi loin.

ATTRAPER, ſe dit encore figurément en choſes morales, & ſignifie, Atteindre; parvenir, trouver; imiter. On ne peut jamais *attraper* le dernier point de perfection; c'eſt-à-dire, y parvenir. Il a *attrapé* le ſecret d'une telle affaire, le mot d'une telle énigme. Il a *attrapé* le vrai ſens de ce paſſage; pour dire, il l'a découvert; il en a penetré le ſens. Cet Auteur a une certaine naïveté dans ſon ſtile, qu'il eſt difficile d'*attraper*, OE. M. On dit auſſi d'un Peintre, qu'il a bien *attrapé* l'air du viſage; pour dire, qu'il a bien reüſſi à faire reſſembler. Ainſi on dit encore, *Attraper* ſon but, ABL. *Attraper* le merveilleux, MOL. *Attraper* le ridicule des gens, ID. pour dire, le trouver. Terence ſçait merveilleuſement bien *attraper* le caractere d'un vieillard avare, ou d'un valet fourbe, ST. EV. Corneille a *attrapé* le caractere des Romains, ID. c'eſt-à-dire, il l'a bien exprimé; bien repreſenté.

ATTRAPER, ſe dit proverbialement en ces phraſes: On dit, que les chevaux courent les Benefices, & que les ânes les *attrapent*. On dit d'une fraude bien ſubtile,

que

que les plus fins y ſont *attrapez*. On appelle un *Attrapeminon*, un hypocrite, un cagot, qui ſous pretexte de douceur, & de devotion, *attrape* les ſimples.

ATTRAPÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTRAPOIRE. ſ. m. Terme populaire, qui ſe dit d'un piege, d'une choſe preparée pour attraper; comme une ſouriciere, une trape où l'on attrape des ſouris, des fouïnes, des loutres, &c. Ainſi on dit ironiquement & baſſement, d'un piege groſſier, d'une fineſſe facile à decouvrir: Voilà une belle *attrapoire*, une plaiſante *attrapoire*.

ATTREMPANCE. ſ. f. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, une certaine moderation du feu des paſſions qui vient avec l'âge. Les Italiens appellent élegamment un *attempato*, celui qui eſt ſage, & revenu des emportemens de la jeuneſſe.

Ce mot vient d'*attemperare* Latin.

ATTREMPER. v. act. qui ſignifie chez les Artiſans, Donner de la trempe au fer. On doute fort que ce terme ſoit en uſage. Tremper eſt le veritable mot. Voyez TREMPER.

On dit en Fauconnerie, qu'un bon oiſeau doit être *attrempé*; c'eſt-à-dire, qu'il ne doit être ni gras, ni maigre.

ATTRIBUER. v. act. Attacher, annexer; donner quelque choſe à quelcun; l'en reconnoître la cauſe, ou l'auteur; ſoit réellement, ſoit par la penſée. On a *attribué* pluſieurs privileges à la Charge de Secretaire du Roi. On *attribuë* aux Generaux tout l'honneur du gain d'une bataille. On *attribuë* à divers Auteurs le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST. Montrez que le ſens qu'on lui *attribuë* eſt heretique, PASC. On ne doit point *attribuër* à la Religion les defauts de ſes Miniſtres, LE CL. Les Hiſtoriens *attribuënt* ſouvent aux évenemens d'autres cauſes que les veritables, M. SC. Il faut en *attribuër* la faute à la foibleſſe de l'âge, de la nature; c'eſt-à-dire, rejetter la faute. Tibere *attribua* la longueur de la guerre à mes intelligences avec les ennemis, VILL.

On le dit auſſi avec le pronom perſonnel, & il ſignifie, S'approprier; s'emparer. Vous vous *attribuez* des droits, des honneurs qui ne vous ſont point dûs. S'*attribuër* une gloire qu'on ne merite pas, ABL.

ATTRIBUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

ATTRIBUT. ſ. m. Terme de Philoſophie. C'eſt une proprieté qui convient à une perſonne, ou à une choſe; une qualité qui la determine à être d'une certaine façon. La fluidité, la dureté, la molleſſe, le mouvement & le repos ſe pouvant ſeparer de la matiere, il s'enſuit que tous ces *attributs* ne lui ſont point eſſentiels, MAL. Spinoza n'admet qu'une ſeule & unique ſubſtance, avec cette ſeule difference, que l'ame eſt conçuë ſous l'*attribut* de la penſée, & le corps ſous l'*attribut* de l'étenduë.

ATTRIBUT, eſt auſſi un terme de Theologie, qui ſe dit de toutes les qualitez, & perfections que nous connoiſſons être en Dieu, & qui ſont de ſa propre eſſence; comme, la juſtice, la ſageſſe, &c. ſont autant d'*attributs* de Dieu.

ATTRIBUT, preſque dans le même ſens, ſe dit des droits & privileges, qui ſont attachez, & annexez à une dignité, &c. C'eſt là un des plus beaux *attributs* de la ſouveraineté. C'eſt un des *attributs* de ma charge, L'ACAD.

ATTRIBUT, en termes de Logique, eſt l'épithete qu'on donne à un ſujet; ou la qualité qu'on nie, ou qu'on affirme dans le ſujet de la propoſition. Toute propoſition eſt compoſée d'un ſujet, & d'un *attribut*, & de la particule conjonctive. Dieu eſt ſage: dans cette propoſition Dieu eſt le ſujet, & ſage eſt l'*attribut*.

ATTRIBUTS, en Sculpture, & en Peinture, ſont des ſymboles qui marquent le caractere, & l'office des figures: comme, la maſſuë eſt l'*attribut* de Hercule; & la palme l'*attribut* de la victoire.

ATTRIBUTIF. adj. m. Terme du Palais. Qui attribuë; qui approprie. On pretend que le ſceau du Châtelet de Paris eſt *attributif* de juriſdiction; c'eſt-à-dire, que quand les contrats ſont paſſez à Paris ſous le ſceau du Châtelet, toutes les conteſtations qui arrivent ſur l'execution de ces contrats, ſont de la juriſdiction du Châtelet.

ATTRIBUTION. ſ. m. Action de celui qui attribuë; conceſſion d'un privilege, d'un droit, d'un pouvoir. Le Roi a fait de nouvelles *attributions* de gages à pluſieurs Officiers. Quand le Roi établit des Commiſſions extraordinaires, c'eſt avec *attribution* de juriſdiction. Quand je vous donne la qualité d'orthodoxe, je vous avertis que c'eſt ſans *attribution* de droit, OE. M.

Il ſe dit auſſi de la choſe attribuée. Cet Officier jouït de pluſieurs *attributions* de gages, & de privileges.

ATTRISTER, v. act. Affliger quelcun; lui donner des ſujets de triſteſſe, de chagrin, de douleur. Cette nouvelle m'*attriſte* fort. Le vin a été donné à l'homme pour le rejoüir, & non pas pour l'*attriſter*, MAUCROIX. Vous n'*attriſtez* point l'étranger, PORT-R. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. Il s'*attriſte* de la moindre choſe. Vous vous *attriſtez* trop. On dit, qu'il ne faut pas s'*attriſter* avant le temps; c'eſt-à-dire, prevenir les malheurs, en s'affligeant par avance.

ATTRISTER au figuré, ſignifie, Donner un air ſombre, & triſte. L'Aquilon vient de ſes noirs frimats *attriſter* la nature, BOI.

ATTRISTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Latin *triſtis*.

ATTRITION. ſ. f. Terme de Theologie. C'eſt le regret d'avoir offenſé Dieu, cauſé par la ſeule crainte qu'on a de ſes châtimens, & des peines de l'enfer, ſans amour de Dieu. La Confeſſion eſt neceſſaire avec l'*attrition*. Quelques-uns pretendent que le mot d'*attrition* a été inconnu dans l'Egliſe pendant douze ſiecles; & que le premier qui en a parlé, a été Guillaume de Paris, qui vivoit en 1240. comme rapporte Abeli. Dominicus à Soto eſt l'un des premiers qui a ſoutenu que la ſeule *attrition*, avec la Confeſſion ſacramentale, eſt ſuffiſante pour être ſauvé. Il a été ſuivi par la foule des Theologiens. Les Peres de l'Egliſe, en tâchant d'exciter la frayeur des fidelles, n'ont regardé cette crainte ſervile que comme une diſpoſition à la repentance, qui ſervoit à reprimer les paſſions; mais non pas comme pouvant juſtifier ceux qui demeurent dans ce premier degré de converſion. Après de longues diſputes, & ſort échauffées, c'eſt encore une queſtion indeciſe dans l'Egliſe Romaine, ſi l'*attrition* ſuffit, ou ſi la contrition eſt auſſi neceſſaire. On a compoſé avec l'amour propre par le moyen de l'*attrition*, PORT-R.

Ce mot vient d'*atterere*.

ATTRITION, ſe dit auſſi en Phyſique du frottement de deux corps durs qui ſe meuvent l'un contre l'autre. La deſtruction des corps ſe fait par une *attrition* reciproque. La digeſtion des volailles ſe fait par l'*attrition*, & le frottement des grains dans leur geſier.

ATTROUPPER. v. act. ſe dit avec le pronom perſonnel, des perſonnes qui s'aſſemblent en un même lieu, & d'ordinaire à mauvais deſſein. Le peuple s'émeut, & s'*attroupe*, il faut craindre une ſedition. Un Charlatan a bientôt *attroupé* la canaille, & les faineans autour de lui. Les Nouveliſtes s'*attrouppent* par pelotons pour reformer l'Etat à leur mode. Les ſoldats s'*attrouppent*, & courent à ſa tente, ABL.

Digitized by Google

AU.

AU. Article indefini, qui marque le Datif singulier. Il fait *aux* au plurier. On s'en sert devant les noms masculins qui commencent par des consones, & qui ne sont pas des noms propres. Obeïr *au* Roi. Consacrer ses jours *au* Seigneur, ARN. Le regime de ce mot appartient à la Grammaire. On prétend que *à*, *au*, & *aux* ne sont que de simples particules, qui sont les marques du datif, avec l'article *le* au singulier, & *les* au plurier: enforte qu'on dit, *aux* Rois, par contraction pour *à les* Rois. A l'égard des noms masculins qui commencent par une voyelle, & de tous les feminins en general, on laisse l'article le, ou la, & on y joint la particule *à*, pour faire le datif. *A l'Etat*, *à la vertu*, GRAM. RAI.

AU, est aussi une particule qui se met tantôt pour la preposition *dans*. Il est *au* lit. Bâton durci *au* feu, VAUG. Assister *au* Sermon. Avocat *au* Parlement, Presidént *au* Parlement, & non pas *en* Parlement, VAUG. MEN. Tantôt pour la preposition *avec*. Toucher *au* doigt. Tableau fait au pinceau. Tantôt au lieu de la preposition *pour*. Pot *au* lait. Tantôt au lieu de la preposition *selon*. *Au* sentiment de tout le monde. *Au* sentiment des Philosophes.

Il sert aussi à former une infinité d'adverbes, aussi bien que la particule *à*. *Au* prorata. *Au* pis aller. *Au* reste, *Au* deçà, & *au* delà. *Au* devant. *Au* haut. *Au* bas. *Au* contraire. *Au* moins. C'est tout *au* plus. *Au* travers. *Au* partir de là. Ils feront expliquez à leur ordre.

AVA.

AVACHIR. v.n. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel des personnes qui deviennent lâches, faineantes. Cet homme s'est *avachi* depuis quelque temps; il est devenu paresseux; il n'est plus bon à rien. Ce mot est bas.

Il vient du Latin *vacca*, *vache*,

On le dit plus ordinairement des étoffes, des garnitures de rubans, lorsqu'elles s'applatissent, qu'elles ne bouffent plus.

s'**AVACHIR**, est proprement un terme de Corroyeur, & de Cordonnier, qui se dit des cuirs quand ils s'amolissent trop, & qu'ils cessent d'avoir un certain degré de dureté qu'ils doivent avoir pour être bons. Ce cuir ne vaut rien; il s'*avachit* trop.

s'**AVACHIR**, est aussi un terme de Jardinier, qui se dit des branches, quand au lieu de se soutenir droites, elles panchent par leur extremité. Les branches de cet Oranger *s'avachissent*.

AVAGE. s. m. se dit d'un certain droit que leve le Bourreau tous les jours de marché sur plusieurs sortes de marchandises. Prendre le droit d'*avage*.

AVAL. adv. Terme de Batelier qui designe la pente, la descente, l'inclination de quelque chose. On prononce *avau* dans ce sens. Nous nous laissames aller *avau* l'eau. Ce bateau est detaché, il s'en va *avau* l'eau; c'est-à-dire, en descendant, & en suivant le cours de l'eau.

On le dit aussi figurément des desseins qui échouent, & des affaires qui n'ont pas reüssi. Toutes ses entreprises sont allées *avau* l'eau. Les biens mal acquis d'ordinaire s'en vont *avau* l'eau, ne passent point au troisiéme heritier.

On appelle vent d'*aval*, le vent du Couchant. On appelle aussi le païs d'*aval*, par opposition au païs d'*amont*. Ils courent la riviere, l'un *aval*, & l'autre *amont*, MEZER.

AVAL. s. m. Terme de Negoce, est une souscription qu'on met au bas d'une lettre, ou billet de change, par

laquelle on s'oblige d'en payer le contenu, en cas qu'ils ne soient acquittez par les personnes sur lesquelles ils sont tirez: c'est proprement une caution pour faire valoir une lettre de change. Si un tel Marchand a donné son *aval*, cette lettre est bonne. On appelle ces cautions, Donneurs d'*aval*, qu'on peut contraindre par corps, de même que les tireurs de lettres de change.

AVALAGE. s. m. Action d'avaler. On doit tant au Tonnelier pour l'*avalage* de tant de muids dans la cave.

AVALAISON, ou **AVALASSE.** s. f. Chûte d'eau impetueuse qui vient des grosses pluyes qui se forment en torrens. Ce moulin a été ruiné par les *avalaisons*, par les chûtes d'eau. Voilà un rat, un canal qui s'est fait depuis peu par les *avalasses* de cette montagne. Ce mot n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

AVALANGES. s. f. Chûte de neiges qui se detachent des hautes montagnes, & tombent dans les vallées: ce n'est quelquefois qu'un peloton de neige, qui en roulant devient d'une grosseur prodigieuse. Les *avalanges* font fort dangereuses, quand on voyage dans les vallées durant le degel.

Ce mot vient de *tomber en aval*. Le peuple dit, les *lavanges*, & quelques-uns *avalanches*. On dit plus communément, *lavanges* dans le Dauphiné, & *avalanges* vers Briançon, & Pignerol.

AVALANT, ANTE. adj. Terme de Batelier. C'est-à-dire, qui descend, qui va en avalant. On ne mettra aucun empêchement au passage des bateaux montans ou *avalans*, ORD. DE LOUIS XIV. Il se prend aussi substantivement. Le montant doit ceder à l'*avalant*, ID.

AVALER. v. act. Abaisser; faire couler dans un lieu plus bas. Les bateaux avalent, quand ils descendent suivant le cours de la riviere. *Avalez* ce train de bois.

Ce mot vient de *avallare*, qui a été fait de *ad*, & de *vallis*, comme qui diroit, *Mettre aval*, MEN.

AVALER une oreille, *avaler* un bras à quelcun, signifie, les couper avec une arme tranchante. On ne croit pas que ce mot soit du bel usage en ce sens. L'Abbé Tallement s'en est pourtant servi dans sa Traduction de Pluraque. Il lui *avala* l'épaule d'un coup d'épée, TALL. VIE DE CESAR.

AVALER, en termes de Jardinage, c'est, Couper une branche près du tronc. On dit aussi, *Ravaler*, ou *abaisser*, dans le même sens.

AVALER, signifie aussi, Descendre quelque chose. *Avalez* la lampe. *Avalez* le crochet à la viande. On dit aussi à un écolier qu'on veut fouëtter, *Avalez* vos chausses. Il n'y a que le petit peuple qui parle de la sorte. On dit d'un Tonnelier, qu'il *avale* le vin dans la cave, lorsqu'il le descend. Il est bas aussi.

AVALER, se dit encore du boire & du manger qu'on fait descendre par le gosier dans l'estomac. Alexandre prit d'une main la lettre, & de l'autre le breuvage, qu'il *avala*, VAUG.

J'avalois par hazard
Quelque aile de poulet dont j'arrachois le lard, BOIL.

AVALER, se dit figurément en Morale. On lui a fait un vilain affront, & il l'a *avalé* tout doucement. On lui a fait mille difficultez sur son mariage; il a fallu les *avaler*: il a enfin *avalé* le calice. On dit aussi, *Avaler* un chagrin, *avaler* des larmes. Les Fidelles *avaloient* le poison de l'erreur sans s'en appercevoir, LEP. DOU.

AVALER, en termes de Banque, c'est, Repondre d'un billet, ou d'une lettre de change qu'on negocie, & qu'on certifie bon & exigible. Donner son aval, ou sa souscription.

AVALER, se dit aussi souvent avec le pronom personnel,

Digitized by Google

nel, & ſignifie, Deſcendre dans l'eſtomac. Morceau qui s'*avale*. Cela s'*avale* à merveille.

s'AVALER, ſe dit auſſi pour, Prendre trop bas, deſcendre trop bas. Le ventre de ce cheval s'*avale*.

AVALER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit d'un goulu, qu'il ne fait que tordre & *avaler*; qu'il *avaleroit* la mer & les poiſſons. On dit d'un diſſipateur, d'un prodigue, qu'il a tout *avalé*. On dit auſſi, qu'on a bien fait *avaler* des couleuvres à quelcun; pour dire, qu'on l'a mortifié; qu'il n'a oſé ſe fâcher; qu'on lui a donné mille chagrins, & mille inquiétudes. On dit encore, qu'on a doré la pilule à quelcun pour la lui faire *avaler*; c'eſt-à-dire, qu'on l'a trompé; qu'on lui a un peu adouci, & deguiſé les choſes.

AVALÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AVALEUR. ſ. m. Qui avale; qui mange tout; goinfre, goulu. On dit d'un Charlatan, que c'eſt un *avaleur* de pois gris. On le dit auſſi d'un homme fort goulu. On dit d'un Capitan, d'un fanfaron, que c'eſt un mangeur, un *avaleur* de charrettes ferrées. Mais tout cela ne ſe dit que dans le ſtile comique, & burleſque, lorſque l'on veut inſulter quelcun, & le railler.

AVALIES. Terme de Negoce. Ce ſont des laines qui proviennent des peaux de mouton, de l'abatis des Bouchers, lorſqu'ils les vendent aux Megiſſiers. Il faut faire les trames des étoffes d'*avalies*; car les laines de toiſon ne ſont propres que pour faire les chaînes.

AVALOIRE. ſ. f. Goſier. On ne le dit qu'en raillerie d'un goulu, à qui on reproche qu'il a une belle *avaloire*. Quelle *avaloire*! c'eſt-à-dire, quel goſier! Cela eſt du ſtile bas.

AVALOIRE, eſt auſſi une piece d'un harnois d'un cheval de trait, qui eſt ſur le derriere, ſur les cuiſſes, & la croupe, & qui ſert à l'arrêter.

AVALOIRE. C'eſt auſſi chez les Chapeliers un outil dont ils ſe ſervent pour faire couler la ficelle du chapeau au bas de la forme.

AVALURE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt la deſectuoſité d'une nouvelle corne molle & raboteuſe, qui croît au pied du cheval, quand il fait quartier neuf.

AVANCE. ſ. f. Terme relatif. Priorité d'une choſe à l'égard d'une autre; eſpace de temps, ou de chemin devant un autre. Quoiqu'il ait deux jours d'*avance* ſur moi, je l'aurai bientôt attrapé. Il ſignifie encore, Anticipation; payement avant le temps. Faire une *avance* de deniers très-conſiderable. Quand on paye les Artiſans par *avance*, on attend long temps après eux. On dit auſſi, Se rejoüir par *avance*, s'affliger par *avance*, condamner par *avance*, juſtifier par *avance*, goûter par *avance*, faire du bien à quelcun par *avance*, SCAR.

AVANCE, ſignifie encore, Preparation; progrés. Si vous avez tous vos materiaux prêts, c'eſt une grande *avance*. Ce mot vient d'*ad*, & *ante*.

AVANCE, ſignifie auſſi, Saillie; ce qui *avance* hors d'œuvre, ou hors de l'alignement. L'*avance* de ce bâtiment, ce coude qui anticipe ſur la ruë eſt contre les reglemens de Police.

AVANCE, ſe dit figurément en Morale, de certaines demarches, des premieres recherches, des premiers pas que l'on fait, ſoit pour faire une liaiſon d'amitié; ſoit pour un traitté; ſoit pour un accommodement. Dans les accommodemens c'eſt toûjours la partie la plus foible qui fait les *avances*. Il eſt honteux à une femme de faire toutes les *avances*. Une femme qui a fait des *avances*, s'en ſouvient avec rage, ſi elle n'a pas ſujet de s'en ſouvenir avec plaiſir, AB. DE S. R. J'ai fait toutes les *avances* pour rechercher ſon amitié, pour me remettre bien avec lui. Il n'a voulu faire aucune *avance*. On le dit pourtant plus ordinairement au plurier.

AVANCEMENT. ſ. m. Ce qu'on donne par anticipation, ou avant le temps. Faire un *avancement* de deniers. On appelle *avancement* d'hoirie, tout ce qui eſt donné aux enfans par avance, & en attendant la ſucceſſion.

AVANCEMENT, ne ſe dit point au propre. On ne dit point, l'*avancement* d'une maiſon.

AVANCEMENT, ſe prend auſſi pour, Progrés; & ſe dit des perſonnes, & des choſes. Cet homme travaille de toutes ſes forces à ſon *avancement*. Il fait tout ce qu'il peut pour ſon *avancement* dans la vertu, dans les belles lettres, &c. Ce bâtiment, cet ouvrage ne s'achevera pas ſitôt; je n'y voi pas un grand *avancement*.

AVANCEMENT, ſe dit auſſi d'un établiſſement avantageux; d'un aggrandiſſement, d'un avantage. Ce petit emploi a été cauſe de ſon *avancement*: c'eſt le premier degré de ſa fortune. Employer toutes choſes à l'*avancement* de ſa fortune.

AVANCER. v. act. Approcher quelque choſe d'une autre; la pouſſer, la faire marcher en avant. Il faut *avancer* le bras, le pied, pour faire un tel mouvement. L'armée *avançoit* à grandes journées. Faire *avancer* les ouvriers, c'eſt, les hâter.

Pourquoi malheureux que nous ſommes
Avancer *la fin de nos jours*,
Dont le plus long eſpace a des termes ſi courts? MAU.

AVANCER, ſe dit auſſi en parlant de pluſieurs choſes qui ſont commencées, & qui ne ſont pas achevées, pour en marquer le progrés, & l'accroiſſement. Ce livre eſt fort *avancé*. Il faut *avancer* beſogne. L'Audience eſt fort *avancée*, elle va finir. Ce bâtiment *avance* fort. La vigne *avance*, c'eſt-à-dire, croît beaucoup. L'horloge *avance*; pour dire, qu'elle va trop vite. Cette affaire recule, au lieu d'*avancer*. L'argent eſt ce qui fait *avancer* les affaires. Il *avance* fort ſur l'âge.

AVANCER, ſignifie auſſi, Pouſſer quelcun dans les emplois, dans les charges; lui donner moyen de s'enrichir. Avec de la naiſſance on peut s'*avancer* en peu de temps: il ſuffit de ne rien gâter, LA BR. Cet homme s'eſt fort *avancé* à la Cour.

AVANCER, ſe dit auſſi pour, Faire reüſſir. C'eſt un admirable moyen d'*avancer* ſes affaires, MOL.

AVANCER, ſe dit encore pour, Profiter; ſervir de quelque choſe. Qu'ont *avancé* mes ſoins, mes ſoupirs, & mes larmes? GOMB.

AVANCER, ſignifie encore, Donner par avance; payer une partie d'un traité, ou faire les frais d'une entrepriſe, avant que de jouïr, ou de commencer. Il faut beaucoup *avancer* en prenant les Fermes du Roi. Il a *avancé* tous les frais de cette Manufacture.

AVANCER, ſignifie auſſi, Mettre, ou être en ſaillie. Cet auvent *avance* trop ſur la ruë. La corniche eſt la partie qui *avance* le plus dans un bâtiment. On dit auſſi, qu'un Laboureur *avance* tous les ans de deux ou trois ſillons ſur l'heritage de ſon voiſin; pour dire, qu'il uſurpe, qu'il anticipe ſur lui.

AVANCER, ſe dit figurément en choſes morales, pour dire, Propoſer quelque choſe, la mettre en avant. Vous avez *avancé* un tel fait, où en eſt la preuve? Cet Avocat a *avancé* cela de ſon chef. Ce Docteur *avance* des propoſitions bien hardies. C'eſt un contredisant qui ſe declare d'abord contre tout ce que les autres *avancent*, BELL.

AVANCER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, pour dire, S'approcher. L'armée s'*avançoit* au petit pas, ABL. La victoire s'*avançoit* à grands pas, VAUG. Il fait voler les éclats de la foudre par tout où s'*avancent* ſes pas, TRISTAN. Il ſignifie auſſi, Faire du progrés. S'*avancer* dans le chemin de la vertu. Il ſe dit encore

encore pour, Aller loin. Vous vous *avancez* trop sur les terres de l'ennemi. On le dit aussi figurément. Il s'est trop *avancé* en faisant ces offres; il a excedé son pouvoir.

On dit proverbialement, Il ressemble au Cogne-fêtu, il se tuë, & n'*avance* rien; pour dire, qu'un homme prend bien de la peine, & que rien ne lui reüssit.

AVANCÉ, ÉE. part.

On dit en termes de Guerre, un corps-de-garde *avancé*; pour dire, qu'on l'a mis assez loin du camp pour empêcher les surprises. Un corps *avancé*, un travail *avancé*, en parlant d'une piece de Fortification qui est faite pour couvrir les autres.

En termes d'Agriculture on dit, des fruits *avancez*; pour dire, des fruits precoces; & en ce même sens on dit, que la saison est fort *avancée*, que l'année est fort *avancée*; pour dire, qu'il a fait chaud, qu'il a fait beau temps, & que tous les fruits de la terre sont meuris plutôt que de coutume. On dit aussi, Un âge *avancé*; pour dire, un grand âge, ou un âge meur.

AVANÉE. s. m. Terme de Palais, qui se dit en cette phrase: Le Président a donné un *avancé* sur le rôle; pour dire, qu'il a ordonné qu'on appelleroit la cause avant que de venir à tour de rôle.

AVANIE. s. f. Perfidie; vexation; insulte; traitement injurieux; calomnie des Mahometans contre les Chretiens, pour leur faire quelque affront, ou exaction. Les *avanies* qu'on souffre en Turquie contribuent à la ruine de cet Empire, LA CROIX.

Ce mot est venu des Orientaux. Les Turcs prononcent *avan*, qui vient de l'Hebreu *bava*, qui signifie, *iniquè agere*; ou de *aven*, qui signifie, *iniquité*, MENAGE.

AVANIE, se dit figurément, pour exprimer un affront, une insulte. Il m'a fait mille *avanies*. Moi, vous servir après une telle *avanie*? MOL.

AVANT. prepos. qui marque la priorité du temps, de l'ordre, ou du rang. Il ne faut pas demander un payement *avant* le temps. Il ne faut pas qu'un inferieur marche *avant* son supérieur. Personne ne peut être appellé heureux *avant* sa mort, ABL. On doit aimer Dieu *avant* toutes choses, PORT-R. Voyez AVANT QUE.

AVANT. adv. signifie, En delà, plus loin; profondément. Il faut pousser ce corps de logis plus *avant*; creuser ces fondemens plus *avant*; enfoncer cette tente plus *avant* dans la playe. Il lui planta fa javeline fort *avant* dans la gorge, VAUG. Cet arbre pousse ses racines bien *avant* dans la terre. Il ne faut pas aller plus *avant*. Il porta fa colere encore plus *avant*, VAUG. Un *chasse-avant*, un *passe-avant*. Voyez les à leur ordre.

AVANT, se dit figurément en choses spirituelles & morales; & signifie, Profondément; bien loin. Cet Historien a fouillé plus *avant* que tous les autres dans les siecles passez, dans l'Antiquité. Il est bien *avant* dans les bonnes graces du Prince. Vous poussez les affaires trop *avant*: vous allez trop *avant*; vous excedez vôtre pouvoir. La crainte de Dieu ne sçaurоit être gravée trop *avant* dans le cœur.

En termes de Palais on met dans les avenirs cette formule, Pour proceder & aller *avant*; pour dire, Pousser l'instruction, ou le jugement d'une affaire.

On dit proverbialement d'un mechant cheval, qu'il ne sçaurоit aller ni *avant*, ni arriere. *Avant* que cela arrive, il passera bien de l'eau sous les ponts.

AVANT. s. m. Terme de Marine. On appelle chateau d'*avant*, le bâtiment qui est sur la proüe. On appelle aussi l'*avant* du vaisseau, la proüe, ou la partie anterieure qui s'avance la premiere en mer. On dit aussi, Le vent se rangea de l'*avant*; pour dire, il nous prit par proüe, & devint contraire à nôtre route. On dit

aussi, Etre de l'*avant*, se mettre de l'*avant*; pour dire, laisser derriere soi des vaisseaux, des ports, des côtes.

EN AVANT. Adverbe de temps & de lieu, qui signifie, Au delà; plus loin. De ce jour-là *en avant*. Pousser *en avant*.

On dit figurément, Mettre *en avant*; pour dire, Alleguer quelque fait; faire quelque proposition. Il mit *en avant* un Traité de paix, ABL.

En termes de Manege on dit, qu'un cheval est beau de la main *en avant*; pour dire, qu'il a la tête, & l'encolure plus belle que la croupe.

AVANT QUE. Conjonctive qui regit l'infinitif, ou le subjonctif. L'Academie ne fait point *avant que*, une conjonctive; mais elle dit qu'*avant*, pour marquer la priorité de temps, est quelquefois adverbe; & qu'alors il doit toûjours être suivi d'un *que*. *Avant que* de venir; *avant qu'il* parte, L'AC. On doit se regarder soi-même fort long temps *avant que* de songer à condamner les gens, MOL. Tu vins sur la terre *avant que* Rome eût detrôné ses Rois, MAIN. Cependant quelques-uns, pour abreger, omettent le *que* devant l'infinitif. *Avant de* partir; *avant de* manger.

Du moins, Abbé, du moins, avant de *commencer*,
Ecoute les conseils que je te vau tracer, ART DE P.

AVANT, entre aussi en la composition de plusieurs autres mots; comme en ceux qui suivent.

AVANT-BEC. s. m. Terme d'Architecture. Il se dit des pointes, ou éperons qui avancent au delà des piles des ponts de pierre pour les soutenir, ou pour fendre l'eau. Il y a l'*avant-bec* d'amont, & l'*avant-bec* d'aval. Le premier est opposé au fil de l'eau, & le second est au dessous.

AVANT-BRAS. s. m. Terme de Medecine. La partie du bras qui est depuis le coude jusqu'au poignet. On le dit aussi de la partie de l'armure d'un Gendarme, qui couvre cet endroit-là.

AVANT-COEUR. Voyez ANTICOEUR, c'est la même chose.

AVANT-CORPS. s. m. Terme d'Architecture. Il se dit des parties d'un bâtiment qui ont de la saillie sur la face à l'égard des autres qui sont plus retirées; comme un pilastre. On appelle *arriere-corps*, la partie reculée qui lui sert de fond.

AVANT-COUR. s. f. Premiere cour qui est avant la principal cour du logis.

AVANT-COUREUR. s. m. Signe qui precede, ou presage quelque évenement, ou accident. Le peuple croit que les monstres, les prodiges, les Cometes, sont des *avant-coureurs* des grands évenemens. Les lassitudes spontanées sont les *avant-coureurs* des maladies. Les Poëtes appellent l'Aurore, l'*avant-coureure* du soleil.

AVANT-FOSSE', est un fossé creusé au delà de la contrescarpe, & qui regne le long du glacis: il est d'ordinaire plein d'eau.

AVANT-GARDE. s. f. Terme de guerre. C'est la premiere ligne d'une armée rangée en bataille; la premiere division d'une armée; celle qui marche à la tête. Tout corps d'armée est composé d'*avant-garde*, d'arriere-garde, & de corps de bataille. Mener, conduire, commander l'*avant-garde*, ABL. L'*avant-garde* plia.

AVANT-GOUST, ou AVANT-GOUT. s. m. Plaisir imparfait qu'on goûte avant la pleine felicité; ou essai de quelque chose qui en donne, ou en fait concevoir quelque idée.

AVANT-HIER. Prononcez le t. Le jour de devant la veille de celui où l'on est. Ce n'est que d'*avant-hier* que je vous aime, VOIT.

AVANT-JOUR, AVANT-MIDI. adv. qui

Digitized by Google

signifient le temps que le soleil n'eſt pas levé, où qu'il n'eſt pas encore en ſon midi.

AVANT-LOGIS. ſ. m. C'étoit chez les Anciens le logis de devant.

AVANT-MAIN. ſ. m. Le mouvement naturel du bras & de la main qui va en avant. Il a frappé la balle de l'*avant-main*.

AVANT-MUR. ſ. m. en termes de Blaſon, ſe dit d'un pan de muraille joint à une tour.

AVANT-PART. ſ. f. Terme de Coutume. Preciput; portion que quelques Coutumes accordent par privilege à l'aîné.

AVANT-PESCHE, ou AVANT-PECHE. ſ. f. Pêche precoce. En Latin *Perſicum precox*.

AVANT-PIED. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt le *metatarſe*, ou la ſeconde partie du pied. Voyez METATARSE.

AVANT-PIEU. ſ. m. Bout de poutrelle qu'on met ſur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on le bat à la ſonnette.

On nomme auſſi *avant-pieu*, une eſpece de pince de fer pointuë, qui ſert à faire des trous pour planter des jalons, des piquets, & des échalas de treillage.

AVANT-POIGNET. ſ. m. C'eſt la ſeconde partie de la main qui en forme la paume par ſa partie interne, qu'on appelle auſſi *metacarpe*. Voyez METACARPE.

AVANT-PROPOS. ſ. m. Preface, ou diſcours qui en precede un autre pour en faciliter l'intelligence. Ce livre a un long *avant-propos*. Je vous dis cela par maniere d'*avant-propos*. Cette piece eſt une eſpece de preface, ou d'*avant-propos*, ABL. Paſquier dit que ce mot eſt nouveau, & que le premier qui s'en eſt ſervi a été Louïs Charron dans ſes Dialogues, dont on ſe moquoit alors.

AVANT-QUART. ſ. m. Terme d'Horloger. Petite cloche avec un marteau, laquelle ſonne avant qu'on entende le quart. C'eſt auſſi le coup de marteau qui fait ſonner la cloche.

AVANT-TOIT. ſ. m. Toit avancé.

AVANT-TRAIN. ſ. m. Nom qu'on donne aux deux rouës qu'on ajoûte avec celles de derriere à l'affût d'un canon, pour le faire marcher en campagne: elles ſont plus petites que celles qui ſoutiennent la piece.

AVANTAGE. ſ. m. Profit. Il faut dire, il y a de l'*avantage à* être de vos amis: il y a de l'*avantage d'*être, eſt tout-à-fait barbare, M. L. T. Il ſe trompe toûjours à ſon *avantage*. Cela eſt à mon *avantage*, VOIT. Les vertus nous paroiſſent d'autant plus aimables, que nous en pouvons tirer quelque *avantage*, ABL.

AVANTAGE. Don de la nature; qualité acquiſe, ou naturelle qui fait preferer quelque choſe à une autre; ce qui met une perſonne au deſſus des autres; ce qui la diſtingue; privilege, prerogative. Il avoit tous les *avantages* de la nature: elle avoit prodigué pour lui toutes ſes faveurs, M. DE M. Une grande naiſſance donne de grands *avantages*. Les *avantages* du corps ſont plus à ſouhaiter qu'à reverer; mais ceux de l'eſprit ſont au deſſus de tout, LE CH. DE M. Rarement les femmes ſe pardonnent l'*avantage* de la beauté, LA FONT. De quelque rare *avantage* dont on ſoit reveru, on n'eſt point exempt des fatales loix de la mort, MAU. Le monde ne veut pas qu'une ſeule perſonne ſe puiſſe vanter d'avoir tous les *avantages*, LE CH. DE M. c'eſt-à-dire, toutes les perfections. Laiſſez lui ſa fierté, c'eſt un triſte *avantage*, FONT.

Nous avons la raiſon en partage,
Innocens animaux, n'en ſoyez point jaloux,
Ce n'eſt pas un ſi grand avantage, DES-H.

AVANTAGE, ſe dit auſſi pour, Grace, faveur, bienfait. Procurer de grands *avantages* à quelcun, VOIT.

AVANTAGE, ſignifie encore, Gloire, honneur. La fortune tournoit à ſon *avantage* les obſtacles qui lui arrivoient, VAUG. On peut dire à vôtre *avantage* que vous avez été plus loin que lui, BOI. Parler à l'*avantage* de quelcun, c'eſt, parler favorablement de lui.

AVANTAGE, ſe prend auſſi pour une ſorte de prerogative, & de préeminence, ſuperiorité. Il a montré les *avantages* que ſon art avoit ſur les autres, ABL. Les Juifs avoient de grands *avantages* ſur tous les autres peuples de la terre, ARN. Avoir l'*avantage* de la parole, NIC.

AVANTAGE, ſignifie auſſi, Victoire. Ceſar eut l'*avantage* ſur Pompée. Vous avez emporté tout l'*avantage* dans cette diſpute. Le Roi vous a enfin donné l'*avantage* ſur tous vos concurrens; c'eſt-à-dire, vous l'avez emporté.

AVANTAGE, ſignifie encore, Commodité, facilité; ſituation favorable. Ce General ſçait bien menager l'*avantage* du terrain. Il a pris l'*avantage* de cette colline. Ils attendoient que les ennemis entraſſent dans l'eau, pour les charger à leur *avantage*, ABL. L'aſſaſſin le prit à ſon *avantage*, ID.

Ce mot eſt derivé de *avant*, & par conſequent c'eſt mal à-propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*.

En termes de Manege, on dit qu'un homme eſt monté à l'*avantage*; pour dire, qu'il monte un bon cheval. Il eſt honteux à un Cavalier de prendre de l'*avantage* pour ſe mettre en ſelle; c'eſt-à-dire, de monter ſur quelque pierre, ou d'avoir beſoin de quelcun qui lui aide à monter.

AVANTAGE, en termes de Marine, c'eſt la partie de l'avant du vaiſſeau qui fait une grande ſaillie, qu'on appelle autrement, *eperon*, *cap*, *poulaine*.

En termes de Juriſprudence, on appelle *avantage*, le preciput; ou une gratification qu'on fait à l'un plus qu'à l'autre en partage, en ſucceſſion, ou autrement. Ce pere a fait beaucoup d'*avantage* à ſes cadets au prejudice de l'aîné. Les *avantages* indirects que les gens mariez ſe font l'un à l'autre ſont deffendus, & prohibez. En païs coutumier l'aîné a d'ordinaire de grands *avantages*.

AVANTAGE, en termes de Pratique, eſt un jugement obtenu par deffaut, ou congé. Si la partie ne comparoît, je prendrai mon *avantage* contre elle; c'eſt-à-dire, j'obtiendrai un jugement par deffaut.

AVANTAGE, en termes de Jeu, ſe dit quand le meilleur joüeur donne quelque avance au plus foible, comme aux Echecs donner une tour, une dame; au Piquet dix points, & la main; au Triquetrac deux trous. A la Paume on dit, qu'on a l'*avantage*; quand après que les deux joüeurs ſont devenus égaux, ou à deux, l'un d'eux gagne un coup: Il a l'*avantage*, c'eſt 45. L'*avantage* des jeux, c'eſt le premier jeu qu'on gagne quand on a été à deux, quand on a eu autant de jeux l'un que l'autre.

On dit auſſi, qu'un Courier a de l'*avantage* ſur un autre, quand il eſt parti devant lui.

AVANTAGER. v. act. Donner plus à l'un qu'à l'autre. La nature vous a fort *avantagé*. Une femme convolant à de ſecondes noces, ne peut de droit *avantager* ſon mari plus que celui de ſes enfans qui aura le moins. La Coutume de Caux en Normandie *avantage* fort les aînez.

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui contient en ſoi quelque avantage; qui eſt utile; conſiderable; favorable. Faire un mariage *avantageux*. Se camper dans un lieu *avantageux*; choiſir un poſte *avantageux*, ABL. Il a des ſentimens de moi très-*avantageux*: il en fait un jugement *avantageux*; c'eſt-à-dire, favorable.

Digitized by Google

ble. La taille *avantageuse* eſt ce qui donne de la majeſté ; c'eſt-à-dire, une taille grande & belle. Une mine *avantageuſe* ; c'eſt-à-dire, haute, & noble. Un habillement *avantageux*, une parure *avantageuſe* ; c'eſt-à-dire, qui releve la beauté ; qui ſied bien.

AVANTAGEUX en paroles, eſt celui qui parle inſolemment, qui emporte tout à force de crier, ou qui dit des choſes fâcheuſes à celui qui le contredit.

AVANTAGEUSEMENT. adv. D'une maniere avantageuſe ; favorablement. Les cadets ont été partagez auſſi *avantageuſement* que l'aîné. On doit parler *avantageuſement* de ſes amis en toutes rencontres. On dit auſſi, Etre habillé *avantageuſement*, SCAR. Se poſter *avantageuſement*. Etre pourvu *avantageuſement* des biens de l'eſprit, & de la fortune.

AVANTIN. ſ. m. C'eſt un bois de ſirment courbé en forme de petite croſſe, qu'on couppe pour lui faire prendre racine. Les Vignerons diſent ordinairement *crocette*.

AVANTURE. Voyez ADVENTURE.

AVANTURIER. Voyez ADVENTURIER.

AVANTURINE. Voyez ADVENTURINE.

AVARE. ſubſt. Exceſſivement œconome, & menager ; qui eſt trop attaché au bien, à ſes interêts. Henri Etienne pour faire valoir l'abondance de la langue, a fait une liſte des mots François qui ſignifient *avare*. Il en compte juſqu'à onze ou douze, qui ſont : *avaricieux, echars, taquin, tenant, trop-tenant, chiche, chiche-vilain, pinſe-maille, racle-denare, ſerre-denier, pleure-pain, ſerre-miette*. Ce n'eſt pas avoir appauvri la langue que d'en avoir retranché ces vilains mots. C'eſt un *avare*. Je hais moins un *avare* qui ſe montre tel, qu'un *avare* qui fait le liberal, LE CH. DE M. Les *avares* acquierent pour ceux qui ſouhaittent leur mort, GOM. Un *avare* ne poſſede point ſes richeſſes, il en eſt poſſedé ; elles le tyranniſent, CL. Un *avare* eſt toûjours gueux ; il a également beſoin de ce qu'il a, & de ce qu'il n'a pas, VOI. Un *avare* n'a rien laiſſé à faire à la mauvaiſe Fortune ; elle ne lui pouvoit faire pis, ID.

Un avare *idolâtre, & ſon de ſon argent,*
Rencontrant la diſette au ſein de l'abondance,
Appelle ſa folie une rare prudence ;
Et met toute ſa gloire, & ſon ſouverain bien,
A groſſir un treſor qui ne lui ſert de rien, BOI.

AVARE. adj. m. & f. Un vieillard *avare*. Une humeur *avare*. Il ne faut point faire l'aumône d'une main *avare*. On dit auſſi au figuré ; Dieu n'eſt point *avare* de ſes graces, pour qui les lui demande avec ferveur. Une femme prudemment coquette eſt *avare* de ſes faveurs, OE. M. La nature *avare* nous a refuſé de vrais biens, FONT. Epaminondas étoit très-menager, & *avare* de ſon loiſir, TOUR. Le monde eſt *avare* de loüange, LE CH. DE M. Ceux envers qui les Dieux ont été *avares* des richeſſes de l'eſprit, ſont bien heureux quand ils leur donnent auſſi la pareſſe, & qu'ils demeurent cachez dans l'obſcurité, M. SC. Cet homme n'eſt point *avare* de ce qu'il ſçait. L'*avare* Acheron ne lâche point ſa proye, RAC. Forcer la terre *avare* à devenir fertile, BOI.

AVAREMENT. adv. D'une maniere avare. Ce mot n'eſt pas fort en uſage, REGN. Vivre *avarement*, L'ACAD. Bertaut a dit dans une Epitaphe :

Paſſant, ce triſte marbre avarement enterre
Les corps enſevelis de trois proches parens &c.

AVARICE. ſ. f. Paſſion demeſurée d'amaſſer des richeſſes ; œconomie exceſſive, contraire à la liberalité ; trop grand attachement au bien. Une *avarice* ſordide eſt la ſource de tous les vices. L'*avarice* eſt inſatiable, M. ESP. Entre toutes les paſſions, celle qui eſt la plus ignorée de ceux qui en ſont poſſedez, c'eſt l'*avarice*, OE. M. L'*avarice* eſt un effet de l'amour propre, qui nous faiſant enviſager toutes ſortes d'avantages dans la poſſeſſion des richeſſes, nous les fait deſirer ardemment, BAY. Les avares deguiſent leur *avarice* ſous le nom d'œconomie, BELL. La grandeur de l'ame ne compatit point avec les ordures de l'*avarice*, ST. EV. Pour mieux eſtimer la liberalité, il faut conſiderer la laideur, & la baſſeſſe de l'*avarice*, M. SC.

L'ambition, l'amour, l'avarice & la haine,
Tiennent comme un forçat ſon eſprit à la chaine, BOI.
Sans mentir l'avarice eſt une étrange rage, ID.

AVARICIEUX, EUSE. adj. C'eſt la même choſe qu'*avare*. Cet homme eſt *avaricieux* autant qu'on le peut être. Cette femme eſt extrêmement *avaricieuſe*. Il ſe prend auſſi ſubſtantivement. Que ne fait point un *avaricieux* pour conſerver ſon argent ? SCAR. La peſte foit de l'avarice & des *avaricieux*, MOL.

On appelle Lunettes d'*avaricieux*, celles qui ont des verres polyedres, ou à pluſieurs facettes, qui multiplient les objets, & qui font voir vingt écus où il n'y en a qu'un. Ce mot vient du Latin *avarus*, qui vient d'*avere, deſirer avec paſſion*.

AVARIE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt le dommage arrivé à un vaiſſeau, ou aux marchandiſes dont il eſt chargé, depuis le départ juſqu'au retour. On repute auſſi pour *avaries*, les depenſes extraordinaires, & imprevuës faites pendant le voyage, ſoit pour le vaiſſeau, ſoit pour ſes marchandiſes, ſoit pour le tout enſemble. Il y a des *avaries ſimples*, qui ſont les dommages arrivez aux marchandiſes par leur vice propre ; comme l'empirance, pourriture, degât, mouillure d'eau, viſite, & appreciation, ou pour les fauves, &c. dont la repartition, ou contribution ſe fait au marc la livre entre l'aſſuré & les aſſureurs, & ſeulement ſur les choſes qui ont ſouffert le dommage. Les *avaries ordinaires*, ſont les emballages, enfoncages, charriages, droits de celui qui fait ou adreſſe la cargaiſon, & le coût de l'aſſurance. Les autres *avaries* ſont *groſſes & communes*, comme toutes celles qui arrivent par tourmente, ou par la faute du Maître du navire, pour pilotage, toüage, lamanage, ancrage, & par un ſecond fret qu'on eſt obligé de faire des vaiſſeaux, ou alleges, quand le navire a touché. Elles ſont reglées au ſol la livre tant ſur les proprietaires du vaiſſeau, que des marchandiſes. Elles ſont reglées dans le titre 7. du livre 3. de l'Ordonnance de la Marine de 1681. Toutes ces diſtinctions y ſont marquées preciſément. On appelle auſſi *avarie commune*, ou *groſſe avarie*, celle qui arrive par jet des marchandiſes ; pour cables, ou mâts couppez pour le ſalut commun.

AVARIE, ſignifie auſſi, un droit qui ſe paye pour l'entretien d'un port par chaque vaiſſeau qui y mouille. Mornac ſur la Loi 4. *de Lege Rhodiâ de jactu*, dit que ce mot eſt corrompu du Grec *varis*, qui ſignifie *navire* chez les Ioniens. Les Italiens & les Eſpagnols ſe ſervent du même terme.

AVASTE. Terme de Mer, pour dire, C'eſt aſſez ; arrêtez vous.

A U B.

AUBADE. ſ. f. Concert qu'on donne dès le matin à la porte, ou ſous les fenêtres de quelcun pour l'honorer, ou pour le rejoüir. Les tambours, les haut-bois vont donner des *aubades* à leurs Capitaines le jour de l'an, le jour de leur fête. Mr. le Fevre dit qu'on appelle ces concerts *aubades, quod ſub album, id eſt auroram, edi ſolcant.*

AUBADE, ſignifie à contre-ſens, Vacarme ; inſulte, affront qu'on fait à quelcun. Il a eu une furieuſe *aubade*. On vous a donné une terrible *aubade* ; vous en aurez l'*aubade* tout du long, L'ACAD.

Digitized by Google

AUBAIN. ſ. m. Etranger qui habite dans un païs où il ne s'eſt point fait naturaliſer. Un étranger qui voyage, ou qui pourſuit un procés, & qui n'eſt pas domicilié pour s'habiteur dans le Royaume, n'eſt pas cenſé *Aubain*, DE LAUNAY. Le Roi ſeul ſuccede à tous les *Aubains* à l'exclusion de tous les autres Seigneurs. Un *Aubain* peut diſpoſer de ſes biens par donation entre vifs; & point du tout par teſtament. Les enfans d'un *Aubain*, nez en France, lui ſuccedent: leur naiſſance leur tient lieu de Lettres de naturalité.

Nicod derive ce mot de *alibi natus*. Cujas le derive de *advena*; car les *Aubains* ſont ainſi appellez dans les Capitulaires de Charlemagne. Caſeneuve après Mr. Du Cange le tire du mot *Albanus*, nom qu'on a donné aux Ecoſſois, ou Hybernois, qui autrefois avoient accoutumé de voyager dans les païs étrangers, & de s'y habituer. Ils ont été appellez *Aubains* en France, & le nom s'eſt étendu à tous les autres étrangers. Les *Aubains* ne peuvent poſſeder ni charges, ni Benefices dans le Royaume, à moins qu'ils n'ayent obtenu des Lettres de naturalité. Les enfans d'un François habitué, & marié en païs étranger, ne ſont point reputez *Aubains* lorſqu'ils reviennent de demeurer en France, DE LANGE.

AUBAINE. ſ. f. Droit de ſucceder à un étranger qui meurt dans un païs où il n'eſt pas naturaliſé. Le droit d'*Aubaine* eſt un droit qui appartient au Roi privativement à tout autre. Les Seigneurs Haut-Juſticiers l'ont conteſté autrefois au Roi: mais aujourd'hui c'eſt une queſtion decidée; & le droit d'*Aubaine* eſt un droit Royal. Un Ambaſſadeur non naturaliſé mourant en France, n'eſt point ſujet au droit d'*Aubaine*. Les Suiſſes, les Savoyards, les Ecoſſois, les Portugais, ceux d'Avignon, ne ſont point ſujets au droit d'*Aubaine*, & ſont reputez naturels & regnicoles. Les Anglois en ſont exempts du moins pour les meubles en vertu d'un Traité de l'an 1606. Bacquet a fait un Traité des droits d'*Aubaine*. L'*Aubaine* en quelques Coutumes eſt appellée *Eſpavité*, & les Aubains *Eſpaves*. Comme c'eſt un droit contraire à l'hoſpitalité, & à la liberté naturelle, Boutellier dans ſon vieux ſtile l'appelle, un *droit haineux*. Auſſi n'eſt-il pas general dans tout le Royaume. Les villes de Toulouſe, par exemple, & de Bourdeaux pretendent être exemptes du droit d'*Aubaine*. Voyez Loiſel.

AUBAINE, ſignifie figurément, Hazard heureux, & utile; tout droit caſuel qui arrive à quelcun. Il m'eſt arrivé une *aubaine*. Quand il vient quelque ſucceſſion collaterale, ou inefperée, on dit, que c'eſt une bonne *aubaine*.

AUBANS. Terme de Marine. Voyez HAUTBANS.

AUBE. ſ. f. Le point du jour, l'aurore; le crepuſcule du matin. L'*aube* commençoit déjà à paroître. Il faut partir dès l'*aube* du jour. Ce mot a vieilli, & on ne s'en ſert gueres qu'en Poëſie, REGL.

Les oiſeaux amoureux quand l'aube ſe reveille
D'un chant melodieux chatouillent mon oreille, Go.

Ce mot vient de *alba*, qui ſignifie *blanc*, parceque l'*aube* eſt proprement cette blancheur qui commence à paroître un peu avant que le ſoleil ſe leve. Voyez CREPUSCULE.

AUBE de moulin, eſt la petite planche attachée aux coyaux ſur la jante de la roué, qui le fait tourner en faiſant reſiſtance au paſſage de l'eau qui la pouſſe. Le locataire d'un moulin eſt obligé de l'entretenir d'*aubes*, & de coyaux.

AUBE. Vetement de toile blanche qui deſcend juſqu'aux talons, dont ſe revetent les Prêtres, Diacres, & Soudiacres ſous leurs chappes, & quelquefois auſſi les Clercs qui ſervent à l'autel. Le Curé eſt ſeulement revetu de ſon *aube*, & de ſon étole quand il fait l'eau benite. On voit auſſi dans les Proceſſions, des Moines, & des Penitens, ou des gens de Confrairies qui en portent, & qui marchent ordinairement les pieds nuds. Ce mot vient auſſi du Latin *alba*, qui ſignifie *blanche*; c'eſt pourquoi on appelloit *aube*, la robe blanche que dans la primitive Egliſe on donnoit aux nouveaux batiſez la veille de Pâque, & qu'ils devoient porter huit jours: d'où vient encore, qu'on appelloit la ſemaine de Pâques *Alba*, & le Dimanche qui la terminoit, *Dominica in Albis*.

AUBE, en termes de Marine, eſt l'intervalle de temps depuis le ſouppé de l'équipage, juſqu'au temps qu'on prend le premier quart.

AUBER, ou AUBERE. adj. qui ne ſe dit que d'un cheval qui a le poil blanc ſemé par tout le corps de poil alezan & de bay. Un cheval *auberé* eſt ſujet à perdre la vuë, & peu eſtimé dans les Manéges. Il n'a pas de ſenſibilité à la bouche, & aux flancs. En Latin *Leucophæus*.

AUBEREAU. Voyez HOBEREAU.

AUBERGE. ſ. f. Maiſon où l'on donne à manger, & où on loge, ſoit en penſion, ſoit par repas pour certaine ſomme. Il y a dans Paris, dans Rome, & dans les grandes villes des *auberges* à tout prix. La vie de l'*auberge* eſt fort commode pour les étrangers.

Menage derive ce mot de *heribergæ*, ou *heribergium*, qui ſe trouve dans les Capitulaires pour ſignifier *hôtellerie*: ce qui vient de l'Allemand *herbergen*, qui ſignifie *loger*. On a dit auſſi en Latin, *albergum* & *albergia*; pour dire, un *gîte*.

On appelle *Auberge* à Malthe, les lieux où les Chevaliers qui y reſident ſont nourris en commun aux depens de l'Ordre, chacun ſelon ſa langue, ou ſa nation. L'*Auberge* de Provence, de France, &c. Si les Chevaliers ſont ailleurs ils ne reçoivent rien de l'Ordre.

AUBERGE, eſt auſſi une eſpece de pêche le plus ſouvent rouge d'un côté, groſſe quelquefois comme le poing, d'un goût & d'une odeur fort agreables, ayant la chair blanche, quelquefois blanche-rougeâtre, ferme, dure, attachée fortement au noyau. On appelle les *auberges* en Latin *alberica*, & l'arbre qui les porte *perſica dura carne candida, aliquando ex albo ſubrubente*, C. BAUH.

AUBERGISTE. ſ. m. Celui qui tient auberge. Il ſe dit particulierement de ceux qui tiennent les petites auberges, où l'on vit à juſte prix.

AUBERON. ſ. m. Terme de Serrurier. C'eſt un petit morceau de fer rivé au moraillon, qui entre dans une ſerrure, & à travers duquel paſſe le pêne pour la fermer.

AUBERONNIERE. ſ. f. Moraillon, ou bande de fer, ſur laquelle les auberons ſont rivez.

AUBESPIN, ou AUBEPIN. ſ. m. ou AUBEPINE. ſ. f. Ce dernier eſt le plus uſité, le premier ne ſe trouvant que dans quelques anciennes Poëſies. C'eſt un arbriſſeau épineux qu'on appelle autrement *épine blanche*. Voyez ESPINE BLANCHE.

AUBESPINE. Voyez AUBESPIN.

AUBIER, ou AUBOUR. ſ. m. Terme dont on uſe dans les forêts & manufactures de bois. C'eſt une couche ou enveloppe tendre, ordinairement blanchâtre, & differente en couleur de l'écorce & du bois, entre leſquels elle ſe trouve dans les troncs des arbres. L'*aubier* eſt proprement le jeune bois qui n'a pas encore acquis la dureté du vrai bois, & qui ne devient vrai bois que dans l'eſpace d'une ou de pluſieurs années; car les fibres de cette couche qui ſont placées du côté du bois, ſe durciſſent & deviennent ligneuſes, tandis que les autres qui touchent l'écorce venant à ſe gonfler, forment ce qu'on appelle le nouvel *aubier*; ainſi l'on peut dire que le bois d'un arbre eſt l'ancien *aubier*, & que le nouvel

Digitized by Google

vel *aubier* n'eſt autre choſe que le jeune bois de ce même arbre. C'eſt de là que viennent tous ces differens cercles concentriques que l'on decouvre dans un tronc que l'on ſcie en travers : car toutes les couches que l'on appelle *aubier* lorſqu'elles étoient tendres, & qui ſont devenuës ligneuſes en certain eſpace de temps, ſont un peu differentes en couleur les unes des autres ; ſoit qu'il y ait quelque diverſité dans leur tiſſure, ſoit que le ſuc nourricier qui s'eſt arrêté & figé chaque année dans leurs pores, n'y ait pas toûjours repandu la même quantité de certaines matieres que la terre lui devoit fournir ; ſoit enfin que l'évaporation de ce même ſuc nourricier qui ſe fait plus facilement dans les couches ligneuſes qui ſont près de l'écorce, que dans celles qui forment le cœur du bois, contribuë à ces ſortes d'altérations. On peut ajoûter à ces cauſes l'action du ſoſeil, & celle de la matiere ſubtile qui n'agiſſent pas également ſur toutes ces couches. L'*aubier* de chêne a un pouce, ou un pouce & demi d'épaiſſeur autour de l'arbre. Il eſt deffendu par les ſtatuts des Menuiſiers & Charpentiers, d'employer du bois où il y ait de l'*aubier*, parcequ'il ſe corrompt trop tôt. Quand on équarrit le bois à vive arrête, il en faut retrancher l'*aubier*.

Ce mot vient de *laburnum*, qui ſe trouve dans Pline, dont on a fait *aubour* ; ou de *albarium* & *albinum*, dont on a fait *aubier*, & *aubin* en la même ſignification, & cela fondé ſur la couleur blanche de l'*aubier*, MENAGE.

AUBIFOIN. ſ. m. Plante autrement appellée *bleuet* ; en Latin *cyanus*. Voyez BLEUET.

AUBIN. ſ. m. Le blanc de l'œuf. Un *aubin* d'œuf.

AUBIN, en termes de Manege, eſt une allure rompuë ; ou un train de cheval qui tient de l'amble & du galop. Un cheval qui va l'*aubin* eſt peu eſtimé.

En termes de Marine, on appelle *St. Aubinet*, un pont de cordes ſupporté par des bouts de mâts poſez en travers ſur le plabord à l'avant des vaiſſeaux marchands, pour couvrir la cuiſine & la marchandiſe.

AUBOUR, ou AUBOURS, ſe dit auſſi d'un arbre de mediocre hauteur appellé autrement *laburnum*. Voyez LABURNUM.

AUBOUR. Voyez AUBIER.

AUBRIER. ſ. m. Oiſeau de proye, qui eſt la même choſe que *hobereau*. Il eſt ainſi nommé, parcequ'il marche ſur les arbres, ou parcequ'il eſt de pennage aubere.

A U C.

AUCUN, UNE. Pronom relatif, qui à l'affirmative ſignifie, Quelcun ; & à la negative, Nul, perſonne. Il n'y a *aucun* Auteur qui oſe avancer une propoſition de la ſorte. Y a-t-il *aucun* qui reclame contre une Ordonnance ſi juſte ?

Ce mot vient de *aliquis unus*, MENAGE.

AUCUNEFOIS. adv. Quelquefois. Il y a *aucunefois* des pecheurs qui ſe corrigent. Il vieillit.

AUCUNEMENT. adv. En nulle façon ; point du tout ; nullement. Il ne faut *aucunement* avoir commerce avec les mechans. Il ſe dit auſſi à l'affirmative ; pour dire, En quelque façon. Il ſe connoit *aucunement* en medailles, en livres, en tableaux ; c'eſt-à-dire, un peu, mediocrement ; pas trop bien. Ce mot eſt tout-à-fait hors d'uſage en ce dernier ſens.

A U D.

AUDACE. ſ. f. Quand ce mot eſt employé ſeul, il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & alors il ſignifie, Hardieſſe mêlée d'inſolence, & de temerité. Voyez l'*audace* de ſcelerat. L'*audace* irrite les grands, FL. Qui vous a pu ſouffler une ſi folle *audace* ? BOI. Ovide auroit pouſſé ſes temeritez plus loin Julie n'avoit reprimé ſon *audace*, VILL. L'*audace* eſt triomphante, & le crime adoré, BREB. Beſſus n'eut pas aſſez d'*audace* pour excuſer ſon crime, VAUG. Que je plains la funeſte *audace* de ces eſprits ambitieux, qui d'un deſir trop curieux veulent penetrer dans les myſteres, AR. TETU.

AUDACE, ſe prend quelquefois en bonne part, & ſignifie, Courage, valeur, intrepidité ; entrepriſe hardie ; ſur tout lorſqu'il eſt adouci ou par quelque épithete favorable, ou par quelque autre ſubſtantif qui l'accompagne. Ainſi on dit une belle *audace* ; une *audace* guerriere, & heroïque. Une noble *audace*. Mithridate ne croyoit rien au deſſus de ſes deſſeins, & de ſon *audace*, RAC.

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glace,
Qui puiſſe retenir ſa vigilante audace, BOI.

Le ſujet que l'on traite peut encore rectifier ce mot, & lui donner un ſens favorable. Par exemple, Une autre cependant a flechi ſon *audace*, RAC. Ne puis-je pas d'Achille humilier l'*audace* ? ID. En ce cas il ſignifie, Fierté ; hardieſſe ; courage.

Que Corneille pour lui rallument ſon audace,
Soit encor le Corneille & du Cid & d'Horace, BOI.

AUDACE. Depuis quelque temps on appelle *audace*, une gance qui étant attachée à une agrafe, ſert à fourenir, & à relever les bords d'un chapeau.

AUDACIEUSEMENT. adv. D'une maniere audacieuſe. Parler *audacieuſement*.

Ces mots viennent du Latin *audacia*, du verbe *audeo*.

AUDACIEUX, EUSE. adj. m. & f. Hardi, temeraire ; plein d'audace. Ce mot, ſelon quelques-uns, ſe prend en bonne, & en mauvaiſe part ; mais ſelon le P. Bouhours, il ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part, ſoit en vers, ſoit en proſe. Cromwel étoit un de ces eſprits remuans & *audacieux* qui ſemblent nez pour changer le monde, FL. L'oppreſſeur me montre plus un front *audacieux*. Ceſar étoit prudemment *audacieux*, OR. M. Les paſſions engendrent ſouvent celles qui leur ſont contraires ; on eſt quelquefois ferme par foibleſſe, & *audacieux* par timidité, LA ROCH.

AUDACIEUX, ſe prend quelquefois figurément. Pindare ſe ſert des figures les plus *audacieuſes*, BOI. Une penſée *audacieuſe*, LA BR.

N'eſt-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux,
Dans le tour d'un compas a meſuré les cieux ? BOI.

Les Poëtes appellent *audacieux*, des monts, des rochers, des arbres fort élevez ; parcequ'ils ſemblent menacer le ciel par leur hauteur.

AUDACIEUX. ſ. m. Fier ; courageux ; temeraire. Un jeune *audacieux*. Alexandre étoit un *audacieux* qui cherchoit, non à éviter, mais à ſurmonter les obſtacles, TOUR. La fortune aide aux *audacieux* : c'eſt un proverbe Latin, *Audaces fortuna juvat.*

Et comment ſçavez-vous ſi quelque audacieux,
N'a point interrompu le cours de vos ayeux ? BOI.

AU DEÇA'. Preposition qui ſignifie, De ce côté-ci, & qui regit le genitif. *Au deçà* de l'Euphrate, VAUG.

AU DEÇA'. adv. Il eſt *au deçà*.

AU DELA'. Preposition qui veut dire, Par delà ; de l'autre côté, & qui regit le genitif. Il manquoit à vos avantures d'avoir un Amant *au delà* de l'Ocean, VOIT. L'homme a la vanité de porter ſa gloire *au delà* de lui-même, DES-H. Epicure croyoit qu'il n'y avoit rien *au delà* de la mort, MALEB.

AU DELA'. adv. Il eſt paſſé *au delà*. On ne voit *au delà* qu'un obſcur avenir, DES-H. Nous ne ſommes jamais chez nous ; nous ſommes toûjours *au delà*, MONT.

AU DEVANT. A la rencontre. Voyez DEVANT.

AU-

Digitized by Google

AUDIENCE. ſ. f. Attention qu'on prête à quelqu'un à ſon diſcours: Il m'a conté toutes ſes aventures ; je lui ai prêté une paiſible *audience*. Ceux qui aiment à parler demandent, pour ainſi dire, *audience* des yeux, LE CH. DE M.

AUDIENCE, ſe dit auſſi des ceremonies qui ſe font chez les Rois, & les Princes pour recevoir, & écouter des Ambaſſadeurs. Cet Ambaſſadeur a envoyé demander *audience*. On l'a reçu à l'*audience* avec grande ceremonie.

AUDIENCE, ſe dit auſſi des Juges qui ſont aſſemblez pour écouter les parties, ou les Avocats qui plaident devant eux. Un Preſident doit donner une favorable *audience* à tout le monde ſans diſtinction. Le premier Preſident tient l'*audience* à la Grand'-Chambre. Refuſer l'*audience* ; obtenir l'*audience*. Solliciter une *audience*. Le lever de l'*audience*. A l'iſſuë de l'*audience*. On fait les amendes honorables, l'*audience* tenant.

AUDIENCE, ſe dit auſſi des heures que les Miniſtres deſtinent à écouter, & entendre les parties. Il faut attendre l'heure de l'*audience* pour preſenter ſon Placet ; que le Miniſtre vienne dans ſa ſalle d'*audience*.

AUDIENCE, ſignifie encore, le lieu, ou le temps deſtiné à entendre les plaidoyers, & l'aſſemblée qui les écoute. Elle vient à l'*Audience* implorer le ſecours de la Juſtice, PATRU. Il ne faut pas qu'un Avocat occupe toute une *Audience* pour une bagatelle. Toute l'*Audience* applaudit à ſon diſcours ; c'eſt-à-dire, tout le peuple qui étoit dans le lieu de l'*Audience*.

AUDIENCE, ſe dit en ce ſens de toute aſſemblée de gens venus pour écouter. Le Predicateur avoit une nombreuſe *audience*.

AUDIENCE CIVILE, au Parlement de Paris, eſt celle où l'on plaide toutes les cauſes civiles : l'*Audience Criminelle*, celle où il s'agit de quelque crime. *Cauſe d'Audience*, eſt celle qui ſe peut juger ſur la ſeule plaidoirie des Avocats. *Grande Audience*, eſt celle où l'on juge les cauſes des rôlles aux jours ordinaires, & où les Juges ſont aſſis ſur les hauts ſieges. *Petites Audiences*, ou *Audiences à huis clos*, ſont celles où les Juges ſont ſur les bas ſieges, & où l'on ne juge que ſur des Placets, ou des incidens & inſtructions de procés, ou des matieres legeres. On appelle par excellence ſa Grand'-Chambre, la Chambre de l'*Audience*, parce-qu'il n'y avoit autrefois que celle-là où l'on plaidoit. Les ouvertures des *Audiences*, ſont des ceremonies qu'on fait lorſque le Parlement recommence ſes ſeances après les vacations. On dit alors une Meſſe ſolennelle, & les Preſidens & Avocats Generaux font des Harangues pour entretenir la diſcipline du Palais.

Tous ces mots viennent du verbe Latin *audio*.

AUDIENCIER. adj. Huiſſier qui porte la robe & le bonnet, & qui ſert à l'Audience à ouvrir & fermer les portes, à tenir le Barreau, à faire faire ſilence, & à rapporter les cauſes appellées. Les Huiſſiers *Audienciers* du Châtelet ſont diſtinguez des autres Huiſſiers & Sergens à verge.

GRAND AUDIENCIER. ſ. m. eſt un Officier de la Grande Chancelerie. Il y a quatre *Grands Audienciers* qui rapportent à Monſieur le Chancelier les Lettres à ſceller, après les avoir examinées. C'eſt à eux à les taxer. Les *Audienciers* de la petite Chancelerie mettent la taxe au haut des Lettres. Il y a quatre *Audienciers* à la petite Chancelerie de Paris.

AUDITEUR. ſ. m. Celui qui écoute. Un Predicateur doit édifier ſes *auditeurs* autant par ſon exemple, que par ſon diſcours. Il eſt de l'adreſſe de l'Orateur de faire germer dans l'eſprit de l'*auditeur* la reflexion même qu'il alloit faire, afin que ſon *auditeur* l'embraſſe comme la ſienne propre, PER. L'air de maître, & de pedagogue revolte l'*auditeur*, qui ne veut pas qu'on s'éleve trop au deſſus de lui, en le traitant de diſciple, ID. L'Orateur qui ne dit que des choſes vagues, & generales, rallentit, & laiſſe languir l'attention de l'*auditeur*, BELL. Les figures menagées avec art domptent, & ſoumettent, pour ainſi dire, l'*auditeur*, BOI.

C'eſt en vain qu'on exhorte
Un Auditeur *laſſé qui regarde la porte*, ART DE P.

AUDITEUR, dans une ſignification plus étroite, ſignifie, celui qui écoute en particulier, ou dans une converſation. Serai-je toûjours *auditeur ?* & ne parlerai-je pas à mon tour ? *Auditeur* ſe prend auſſi pour diſciple. Ariſtote avoit été *auditeur* de Platon, L'ACAD.

AUDITEUR, ſe dit auſſi de pluſieurs Officiers commis pour ouïr quelques comptes, ou plaidoiries. Un *Auditeur* des Comptes, eſt un Officier créé pour examiner, & arrêter les comptes des Finances du Roi, & faire rapport à la Chambre des difficultez qui s'y trouvent, pour les juger. On les appelloit *Clercs* anciennement, & c'étoient eux qui revoyoient les comptes, & en faiſoient leur rapport ſans avoir voix deliberative. On commença à leur donner la qualité d'*Auditeurs* vers la fin du XV. ſiecle; & par une Ordonnance de Henri II. en 1551. il fut ordonné qu'on les appelleroit Conſeillers du Roi, & *Auditeurs* ; en 1552. il leur fut permis d'opiner ſur les difficultez qui ſe preſentoient dans les comptes dont ils étoient rapporteurs. Louis XII. en 1551. en avoit fixé le nombre à 16. Depuis il eſt monté juſqu'à 60, PASQ. A Paris il y a 78. *Auditeurs*.

Les Juges *Auditeurs* du Châtelet à Paris, ſont des Juges qui jugent ſommairement à l'Audience toutes les cauſes juſqu'à la ſomme de 50. liv. Leurs ſentences s'executent nonobſtant l'appel qui ſe releve au Châtelet, & ſe juge preſidialement.

AUDITEUR *de Rote*. Juge, ou Officier du Tribunal de la Rote à Rome. Ce Tribunal a preſque la même autorité que les Parlemens dans les affaires civiles. Il y a douze *Auditeurs* qui compoſent cette Juriſdiction. Il y en a un François, nommé par le Roi. Un Allemand, deux Eſpagnols, & huit Italiens, ils ſont tous Docteurs, & Prelats. Le plus ancien eſt le Preſident. Ils ne peuvent prendre aucuns ſalaires pour leurs jugemens : ils ont des appointemens reglez. Les *Auditeurs de Rote* ont chacun le privilege de donner le bonnet de Docteur à ceux qu'ils en jugent dignes. On les appelle auſſi *Chapelains du Pape*, parcequ'ils ont ſuccedé aux anciens Juges du Sacré Palais qui s'aſſembloient dans ſa Chapelle. Voyez ROTE.

AUDITEUR de la Chambre Apoſtolique à Rome, eſt le Juge de la Cour Romaine; il connoît en premiere inſtance des cauſes de tous les Courtiſans, & generalement de toutes ſortes de perſonnes conſtituées en dignité, citoyens, ou étrangers, Prelats, Princes, &c. Il connoît auſſi de toutes les appellations de l'Etat Eccleſiaſtique ; il a ſous lui deux Lieutenans civils, un Lieutenant criminel, &c.

AUDITEURS. Autrefois, & avant l'Ordonnance de Rouſſillon en 1573. les Pairs laïques faiſoient tenir des Grands Jours dans leurs Pairies, & ces Grands Jours jugeoient les appellations des ſentences rendues par leurs Baillis. Ceux qui tenoient ces Grands Jours s'appelloient *Auditeurs*. Coquille ſur la Coutume de Nivernois rapporte qu'en execution de cette Ordonnance la Juriſdiction des *Auditeurs Juges des cauſes d'appel de la Pairie* fut ſupprimée, & unie au Bailliage de Nivernois.

Ce mot d'*Auditeur* s'eſt dit encore autrefois en Juſtice de pluſieurs fonctions ; car il ſignifioit non ſeulement *Juge*, mais auſſi les *Enquêteurs*, ou *Examinateurs*, commis pour l'inſtruction des procés, pour entendre les temoins, examiner les accuſez, & pour en faire le rapport,

Digitized by Google

rapport. On a appellé même les Notaires *Auditeurs*, comme on voit aux Coutumes d'Amiens, de Ponthieu, de Clermont, &c. & pareillement les temoins & assistans qui étoient presens à la passation, & à la lecture de quelque acte, ou qui le signoient, DU CANGE.

L'Eglise a aussi appellé autrefois *Auditeurs*, les Catechumenes.

AUDITIF, IVE. adj. Qui sert à l'ouïe. On appelle le nerf qui va à l'oreille le nerf *auditif*. Ce nerf fait la cinquiéme paire, suivant le compte des Anciens, & la septiéme suivant le compte des Modernes. La surdité detruit la faculté *auditive*. Voyez OREILLE.

AUDITION. ſ. f. Terme de Palais. Examen d'un temoin, ou d'un compte. L'Ordonnance veut que l'*audition* des temoins ſe faſſe tant à charge, qu'à decharge. Les *auditions* des comptes doivent être reglées article par article.

AUDITOIRE. ſ. m. Nom collectif. L'assemblée qui écoute quelcun qui parle en public. Il faut qu'un Orateur gagne d'abord la bienveillance de ſon *Auditoire*.

Il ſignifie auſſi, le lieu où les Juges inferieurs, & ſubalternes donnent audience. Les Juges doivent avoir un *auditoire* honorable, & certain, & ſitué dans l'étenduë de leur Juriſdiction. Il ne leur eſt point permis d'emprunter un *auditoire* hors de leur territoire; ni de rendre leurs ſentences dans un lieu ou ſuſpect, ou peu honnête; comme un cabaret: c'eſt rendre mepriſable la puiſſance publique. Par cette raiſon les deniers qui proviennent des amendes ſont d'ordinaire employez aux reparations de l'*auditoire*. A Rome les Magiſtrats avoient un *auditoire*, ou ſiege de Juſtice ſelon leur dignité. Les Magiſtrats ſuperieurs avoient de hauts ſieges, que les Latins appellent, *tribunal*: les petits avoient de bas ſieges appellez, *ſubſellia*. Les Juges pedanées tenoient leur ſiege au Portique de l'Empereur: Les Hebreux rendoient la Juſtice à la porte des villes. Autrefois les Juges des Seigneurs donnoient leur ſentence ſous un orme, qui d'ordinaire étoit planté devant le manoir ſeigneurial, & qui leur ſervoit d'*auditoire*. De là vient que les Juges de village ſont appellez, *Juges ſous l'orme*.

A V E.

AVE. ſ. m. Mot Latin qui ſignifie, *Je vous ſalue*. Il eſt devenu François, parcequ'on dit, Cinq Pater & cinq *Ave*. Il n'a point de plurier. Les *Ave* d'un chapelet ſont les menus grains ſur chacun deſquels on dit un *Ave*. C'eſt la priere qu'on fait à la Vierge, & qui contient la ſalutation de l'Ange Gabriel.

On dit d'un homme ignorant ou negligent dans la Religion, qu'il ne ſçait pas ſon Pater & ſon *Ave*, qu'il ne dit pas ſeulement un Pater & un *Ave*.

On appelle l'*Ave-Maria* d'un Sermon, la priere à la Vierge par laquelle on termine l'exorde d'un Sermon: cela ſe fait avec art. Un Poëte travaille moins à la chute d'un ſonnet, qu'un Predicateur à la chute d'un *Ave-Maria*, G. G.

AVEC. Preposition conjonctive qui marque quelque aſſemblage, liaiſon, ſuite, connexité, ou dependance de quelque choſe, & qui regit l'accuſatif. Les hommes ſe fuyent, & ne veulent point être ſeuls *avec* eux-mêmes, LE P. LAMY. Mariez vous *avec* vos pareils. Ne vous mêlez point *avec* les mechans. Je me veux joindre *avec* vous. Je ſuis en aſſez bonne compagnie *avec* mes livres. Il eſt allé *avec* cet Ambaſſadeur; ceſt-à-dire, à ſa ſuite. Obſervez que c'eſt une negligence vicieuſe, de mettre deux *avec* qui ſe ſuivent de près, & qui ont des rapports differens, dont l'un regarde la perſonne, & l'autre la choſe. Mais quand ils ſe rapportent tous deux ou à la choſe, ou à la perſonne, c'eſt quelquefois une beauté. Tu ſçauras diſputer *avec* les Sophiſtes, mais tu ne ſçauras pas vivre *avec* les hommes, diſoit Socrate à Euclide, qui ſe plaiſoit trop aux chicanes de la diſpute. Ils ne choquent pas même quelque multipliez qu'ils ſoient: Pour avoir un veritable repos, il faut être bien *avec* Dieu, *avec* ſoi-même, & *avec* les autres, VAU. BOU.

Il eſt quelquefois reduplicatif & abſolu. Il a pris mon manteau, & s'en eſt allé *avec*.

AVEC, ſignifie encore, la matiere, l'inſtrument, ou la maniere dont on fait quelque choſe. On ne doit bâtir qu'*avec* des materiaux ſolides. Se battre *avec* l'épée; ou *avec* le piſtolet. Parler *avec* juſteſſe; ſe conduire *avec* prudence. Ecrire *avec* facilité.

On dit proverbialement: La peſte ſoit du ſat, & du ſat encore *avec*. La peſte ſoit du coquin, & du coquin encore *avec*, &c.

AVECQUE, ou AVE'QUE. Cette preposition eſt la même qu'*avec*. Toute la difference qu'il y a entre ces deux mots, conſiſte en ce qu'on ne doit jamais écrire *avéque* en proſe, que pour rompre la meſure d'un vers, ou pour arrondir une periode. Au lieu qu'en poëſie on ſe ſert d'*avéque* ou d'*avec* indifferemment, & ſelon le beſoin qu'on en a. Et pour ce qui eſt d'*avéques* avec une *s* finale, on ne s'en doit jamais ſervir. Il y en a même beaucoup qui évitent *avéque* en poëſie auſſi bien qu'en proſe: mais quand on s'en ſert, il doit preceder une conſone, excepté les pronoms *quelque*, *quelconque*; parcequ'*avéque quelque*, ou *avéque quelconque* feroit un mauvais ſon. Vous êtes romaneſque *avecque* vos chimeres, MOL.

AVEINDRE. v. act. *J'aveins. J'aveignis. J'ai aveint. J'aviendrai. Que j'aveigne. Que j'aveignisſe.* Tirer quelque choſe d'un lieu où on l'avoit enfermée, d'une place ou on l'avoit miſe. Les Marchands n'*aveignent* jamais leurs plus belles étoffes d'abord. *Aveignez* ce livre. Ce mot eſt du ſtile familier.

Ce mot vient du Latin *avco*, parcequ'on ne ſonge à *aveindre* que les choſes qu'on deſire avoir. Quoique ce ſoit un aſſez mauvais mot, il eſt uſité à la Cour, & à Paris dans le ſens qu'on lui vient de donner. Mais il ne faut pas lui donner la ſignification d'atteindre, ou d'attraper. Cela eſt ſi haut que je n'y ſçaurois *aveindre*, eſt mal dit. Puiſque nous ne pouvons *aveindre* la grandeur, vengeons nous à en medire, MONT. Il falloit dire, *atteindre*, dans ces deux phraſes, MEN. REFL. Ce mot devroit être relegué dans le peuple, CAIL.

AVEINE. ſ. f. Voyez AVOINE.

AVELINE. ſ. f. On dit auſſi *avelaine*; mais *aveline* eſt plus uſité. L'Académie a exclus *avelaine*. C'eſt le fruit d'un arbre appellé coudrier, ou noiſettier. Quelques-uns ne donnent ce nom qu'aux plus groſſes noiſettes. Les *avelines* ſont des fruits de Carême, & de ceux qu'on appelle les quatre mendians. En Latin *nux avellana*, ou *nux pontica*.

Ce mot vient du Latin *avellana*, que Servius dit avoir été fait de *Avella* village de Campanie, où les *avelines* viennent en abondance. Voyez COUDRIER.

AVENAGE. ſ. m. Redevance d'avoine qu'on doit à un Seigneur Cenſier. Cette terre a pluſieurs droits de champages & d'*avenages*.

AVENANT, ANTE. adj. m. & f. Ragoûtant; qui a bonne grace, qui a bon air. C'eſt une femme fort *avenante*. Il ne ſort point de la converſation.

AVENANT, en termes de Coutumes, eſt la legitime, & contingente portion du patrimoine auquel une fille peut ſucceder ab inteſtat. On appelle en Normandie, Mariage *avenant*, la portion, & la legitime d'une fille, qui monte d'ordinaire au tiers de la ſucceſſion paternelle,

Digitized by Google

nelle, & maternelle pour toutes les filles enſemble, Art. 249. de la Coutume de Normandie.

AVENANT, gerondif du verbe *avenir*. Le cas *avenant* de la vacance, ou de la mort.

A L'AVENANT. adv. Par rapport. A proportion. Il dépenſe beaucoup; mais il gagne *à l'avenant*.

AVENT. Voyez ADVENT.

AVENEMENT, AVENIR, AVENTURE, AVENUE. Voyez ADVENEMENT &c.

AVERER. v. act. Verifier; prouver, ou trouver la verité d'un fait. On a *averé* le crime dont il étoit accuſé; on a *averé* & prouvé que c'étoit lui qui l'avoit commis.

C'eſt un point delicat, & de pareils forfaits
Sans les bien averer ne s'imputent jamais.

AVERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Quand une partie ne veut pas prêter l'interrogatoire ſur des faits à elle ſignifiez, l'Ordonnance veut que les faits ſoient tenus pour confeſſez & *averez*.

Ce mot vient du Latin *verus*, *veritable*.

AVERNE. ſ. m. Terme poëtique, qui ſignifie l'Enfer.

Ce mot eſt tiré d'un lac d'Italie proche de Bayes, & d'un Golphe que Strabon appelle *Lucrinus lacus*; & vient du Grec *aornos*, ou *avibus carens*. Les Geographes Italiens l'appellent *Lago di Tripergola*. Les Anciens croyoient que les vapeurs qui s'élevoient de ce lac étoient ſi malignes, qu'elles étoient mortelles aux oiſeaux qui paſſoient deſſus: ce qui a donné lieu de croire que c'étoit une entrée de l'Enfer. Peut-être cela venoit-il de ce que ſes vapeurs ſulphurées rendoient l'air d'une telle conſiſtence, qu'il ne pouvoit ſoutenir les oiſeaux.

AVERSAIRE. Voyez ADVERSAIRE.

AVERSE. Voyez ADVERSE.

A VERSE. Façon de parler adverbiale, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe: Il pleut *à verſe*; pour dire, il pleut abondamment.

AVERSION. ſ. f. Antipathie; repugnance; haine qu'on a conçuë contre quelque perſonne, ou quelque choſe. Il y a certaines choſes pour leſquelles on a une *averſion* naturelle, & inſurmontable, ſans qu'on ſçache pourquoi. Nous avons de l'*averſion* pour tout ce qui s'éloigne de nos coutumes; & cette *averſion* vient plutôt du caprice que de la raiſon, REPL. Temoigner une *averſion* étrange contre quelcun, LA ROCH. Prendre quelcun en *averſion*, ARN. C'eſt pecher contre le Chriſtianiſme au premier chef, que de nourrir des *averſions* implacables, LA PL. Il faut couvrir le vice des noms les plus infamans pour en inſpirer plus d'*averſion*, OE. M. Le crime trouve moins d'*averſion* quand il eſt conduit & menagé avec adreſſe, ST. EVR. Ceux, que la paſſion d'être aimez rend ſi ſenſibles à l'*averſion*, l'attirent d'ordinaire par cette delicateſſe incommode, NIC. Il ne faut pas propoſer la verité d'une maniere chagrine, qui attire ſur elle la haine & l'*averſion* des hommes, LOC. Il n'y a point d'animaux plus farouches, que ceux qui font profeſſion de mepris & d'*averſion* pour tout le genre humain, ST. EVR.

Non, je ne pretends point
De vos averſions épouſer le caprice, P. DE L'AM.

Ce mot vient du Latin *averſio*, *averto*.

AVERTIN. ſ. m. Maladie d'eſprit qui rend opiniâtre, furieux ou emporté. Quand ſon *avertin* le prend. Ce mot eſt du petit peuple.

Ce mot vient de *vertigo*, qui ſignifie, *trouble d'eſprit*. Borel le derive de *ver*, ou de *avertere*.

On dit proverbialement des enfans qui ſont criards & mutins, qu'il les faut voüer à *St. Avertin*.

AVERTIR. Voyez ADVERTIR.

AVERTISSEMENT. Voyez ADVERTISSEMENT.

AVETTE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie la même choſe qu'*abeille*. Un eſſaim d'*avettes*. Quelques-uns donnent preſentement le nom d'*avette* aux petites *abeilles*.

Ce mot vient de *apicula*.

AVEU. Voyez ADVEU.

AVEUER. v. act. Terme de Fauconnerie, qui ſignifie, Bien voir & diſcerner la perdrix au partir qu'elle fait. On dit encore, Pointer l'œil, & choiſir bien.

Ce mot vient de *vuë*, qui vient de *viſus*, *videre*.

AVEUGLE. adj. & ſ. m. & f. Qui eſt privé de l'uſage, ou des organes de la vuë. L'Evangile dit, que ſi un *aveugle* mene l'autre, ils tomberont tous deux dans la foſſe. On diſpute lequel eſt plus fâcheux, ou d'être *aveugle*, ou d'être ſourd. On a vu à Paris un *aveugle* qui étoit excellent Organiſte, qui diſcernoit fort bien par le toucher toutes ſortes de monnoyes, & de couleurs. Aldrovandus parle d'un *aveugle*, qui fit une ſtatuë de marbre qui reſſembloit parfaitement à Coſme II. Grand Duc de Toſcane, & une d'argile qui reſſembloit à Urbain VIII. Bartholin parle d'un Sculpteur *aveugle* en Dannemarc, qui diſcernoit au ſimple toucher toute ſorte de bois & de couleurs. Le Pere Zahu de l'Ordre de Premontré a rapporté pluſieurs exemples de choſes difficiles faites par les *aveugles*, dans un livre publié en 1685. intitulé, *Oculus artificialis*.

Menage derive ce mot de *aboculus*, ou *abocellus*; c'eſt-à-dire, *ſine oculis*, comme *amens*, *ſine mente*: ce ſont des mots de la baſſe Latinité.

On appelle un *aveugle-né*, celui qui eſt *aveugle* en naiſſant. J. CHRIST guerit l'*aveugle-né*.

On appelle auſſi *aveugle*, celui qui a la vuë courte, qui ne voit pas ce qui eſt à la portée de la vuë, & qu'il devroit voir. Ainſi l'Oracle appella ceux de Calcedoine *aveugles*, parcequ'ils bâtirent leur ville en un lieu peu commode, tandis qu'ils avoient vis-à-vis d'eux la plus belle ſituation d'une ville qu'on pût ſouhaitter, qui eſt celle où eſt maintenant Conſtantinople.

AVEUGLE, en termes de Chymie, ſe dit des *vaiſſeaux* bouchez qui n'ont qu'une ouverture d'un côté, & point d'iſſuë par l'autre. Ainſi on dit, un Alembic *aveugle*. On appelle auſſi un Tuyau *aveugle*, celui qui eſt bouché par le haut.

AVEUGLE. Dans l'Anatomie on appelle trou *aveugle*, la quatriéme cavité qui eſt dans l'oreille, qui eſt faite comme une coquille d'eſcargot, parcequ'elle eſt ſans bout & ſans iſſuë. On l'appelle autrement *le limaçon*. Il y a auſſi un des inteſtins que les Medecins appellent *aveugle*, ou *cecum*: c'eſt le premier de ceux qu'on appelle gros inteſtins.

A la guerre il y a des grenades qu'on appelle *aveugles*. Voyez GRENADE.

AVEUGLE, ſe dit figurément de ceux qui agiſſent ſans choix, & ſans raiſon; des paſſions, ou des erreurs qui preoccupent, ou offuſquent l'eſprit, & empêchent les fonctions de la raiſon, & de l'entendement. Un deſir, une impetuoſité *aveugle*. Tu és *aveugle* des yeux de l'eſprit, ABL. La colere eſt *aveugle*; une obeïſſance *aveugle* eſt une obeïſſance, & une ſoumiſſion abſoluë, & ſans raiſonnement. En entrant dans le Cloître il faut plier ſa volonté ſous le joug d'une obeïſſance *aveugle*, C. B. La Religion n'exige point une ſoumiſſion *aveugle*, ni une credulité deguiſée ſous le nom de foi, LE CL. Tout ſemble aller dans le monde au gré d'une fortune *aveugle*, & inſenſée, BOU. Les Dieux devroient être ſourds aux *aveugles* ſouhaits, LA FON. On eſt ſi partial, & ſi *aveugle* pour ſoi-même, que l'on blâme avec emportement dans les autres, des choſes que l'on pratique tranquillement, OE. M. Ceux que la Religion ſepare ſe regardent mutuellement comme des *aveugles*, & deplorent ſans ceſſe l'égarement l'un de l'autre, FONT. Les devots veulent que chacun

Digitized by Google

cun soit *aveugle* comme eux, MOL. Un esprit vain s'applaudit en pensant qu'il est guéri des erreurs d'une populace *aveugle*, & credule, LE CL. Je me livre en *aveugle* aux transports qui m'entraînent, RAC. L'Amour n'est pas toûjours *aveugle*; il ouvre quelquefois les yeux, & se guerit, OE. M.

Quelle aveugle *fureur vous arme contre moi?* RAC.

A mon aveugle *amour tout paroît legitime*, ID.

▲ L'AVEUGLE. adv. Il y a de la difference entre faire les choses *aveuglément*, ou *à l'aveugle*. Le premier marque plus precisément, le mouvement violent & dereglé de la volonté vers quelque objet: par exemple, Il fuit *aveuglément* son caprice. Le second marque le mouvement inconsideré de l'esprit, & un defaut d'intelligence & d'attention: par exemple, Cet homme fait toutes choses *à l'aveugle*. Ainsi le P. Bouhours ne devoit pas prononcer decisivement que, *à l'aveugle*, est une locution populaire, dont les personnes polies ne se servent point, REFL. On dit de celui qui signe un écrit captieux sans l'avoir examiné, qu'il a signé *à l'aveugle*: & de celui qui acquiesce à un jugement d'arbitres sans examen, qu'il a souscrit *aveuglément*.

AVEUGLE, se dit proverbialement en ces phrases. Chacun est *aveugle* dans sa propre cause, dans ses propres interêts. Chacun est *aveugle* sur ses defauts, & clairvoyant sur ceux d'autrui. Un *aveugle* sans bâton; c'est un homme qui n'a pas ce qui lui est le plus necessaire: & en ce sens on dit, Crier comme un *aveugle* qui a perdu son bâton. On dit, qu'au Royaume des *aveugles* les borgnes sont Rois; pour dire, que ceux qui ont des defauts ne laissent pas d'être estimez aux lieux où tous les autres en ont de plus grands. On dit, que pour faire un bon mariage, il faut que l'homme soit sourd, & la femme *aveugle*; pour dire, qu'il faut que la femme ne s'offense point des defauts de son mari, ni le mari des crieries de sa femme. On dit d'une chose facile à decouvrir, qu'un *aveugle* y mordroit. On dit, que l'amour & la fortune sont *aveugles*, parceque la fortune, & l'amour favorisent souvent ceux qui le meritent le moins. On dit, Il a changé son cheval borgne en un *aveugle*; pour dire, qu'on a perdu dans le changement. On dit dans le même stile; Il en juge comme un *aveugle* des couleurs; pour dire, Il en juge sans connoissance. Il n'est pire *aveugle* que celui qui ne veut pas voir, ni pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Tout cela n'entre que dans le discours familier.

AVEUGLEMENT. s. m. Privation du sentiment de la vuë. L'*aveuglement* de Job ne put ébranler sa foi, PORT-R. Dieu le frappa d'un *aveuglement* soudain, ID. L'*aveuglement* de naissance ne se guerit que par un miracle.

AVEUGLEMENT, se dit figurément de la raison prevenuë, & offuſquée des nuages des passions. Erreur, égarement. L'*aveuglement* des pecheurs n'est pas comprehensible. Il est dans un *aveuglement* deplorable. Il est revenu de son *aveuglement*. Je n'ai rien oublié pour guerir son cœur de son *aveuglement*, VILL. J'ai regretté ce faux repos dont vous m'avez tiré; & pourquoi ne me laissiez-vous dans cet *aveuglement* tranquille, dont jouïssent tant de maris? P. DE CL. Tel est de mon amour l'*aveuglement* funeste, RAC.

AVEUGLEMENT. adv. D'une maniere aveugle; sans raisonner, ni murmurer. Ce mot ne se dit point au propre. Il faut croire *aveuglément* tout ce que la foi nous enseigne. Les Superieurs des Monasteres veulent qu'on leur obeïsse *aveuglément*, lors même qu'ils commandent des choses extravagantes, afin d'accoutumer leurs inferieurs à l'obeïssance *aveugle*, & absoluë qu'ils exigent d'eux. Le moyen de souffrir qu'on abandonne la raison, & l'experience, pour suivre *aveuglément* les imaginations d'Aristote? MAL. Rien ne distingue plus l'homme des bêtes, qui vont *aveuglément* où on les mene, que l'amour de la verité, OE. M. Il vaut mieux se soumettre *aveuglément* aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les arrêts du destin selon nôtre caprice, M. SC.

AVEUGLÉMENT, signifie aussi, Inconsiderément; sans nulle reflexion; d'une maniere étourdie. Il donne *aveuglément* dans tous les panneaux qu'on lui presente, MOL.

AVEUGLER. v. act. Priver de la vuë; crever les yeux. Il fut *aveuglé* par les Infidelles qui lui creverent les yeux. En Orient on *aveugle*, en presentant un bassin ardent devant les yeux, comme firent Michel Paleologue, & Amurat II. Henri I. Roi d'Angleterre a usé aussi de ce supplice. De là vient que les Italiens disent *abbacinare*; pour dire, *aveugler*.

AVEUGLER, signifie quelquefois simplement, Eblouïr les yeux; les blesser par un trop grand éclat. Les rayons du soleil m'*aveuglent*. La neige m'*aveugle* à force de la regarder.

AVEUGLER, se dit figurément en Morale, & signifie, Preoccuper; obscurcir la raison; en ôter l'usage. Il faut empêcher que les passions, l'interêt, ou l'amour propre ne nous *aveuglent*. L'immensité de Dieu *aveugle* l'humaine sagesse, AR. TETU. La fortune *aveugle* ceux qu'elle favorise, BOU. Il y a assez d'obscurité dans l'Ecriture pour *aveugler* les reprouvez, & assez de clarté pour les rendre inexcusables, PASC. Les grandes fortunes *aveuglent* les hommes, FL. L'homme est maîtrisé, & *aveuglé* par son propre interêt, M. ESP.

La fortune des Rois n'a rien qui m'éblouïsse
J'en regarde l'éclat, sans en être aveuglé, CAPISTRON.

S'AVEUGLER, au figuré, ne se dit que des personnes, & signifie, Se prevenir extraordinairement; se fermer les yeux; courir étourdiment à sa perte. Il ne faut point s'*aveugler* sur ses propres defauts, ni chercher des raisons pour s'étourdir, BELL. Nous nous *aveuglons* nous-mêmes sur nos propres interêts, LE CH. DE M. On dit d'un homme imprudent, & qui ne fait pas d'attention au danger où il se precipite, & qui n'enviſage pas le peril où il s'engage; que c'est s'*aveugler* soi-même, &c.

En termes de Guerre, on dit, *Aveugler* une casemate; pour dire, Dresser une batterie contre une casemate pour demonter le canon, & le rendre inutile.

AVEUGLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. *Aveuglé* par accident.

Seigneur, n'exauce pas,
Les funestes desirs de mon ame aveuglée, L'AR. TETU.

AVEUGLETTE. adv. A tâtons; sans lumiere. Qui cherche *aveuglette*, trouve quelquefois ce qu'il ne voudroit pas trouver. On dit aussi, Faire une chose *aveuglette*; pour dire, sans la bien considerer, & sans en examiner les consequences. Cela est du langage populaire.

AUG.

AUGE. s. f. Lieu propre à donner à manger ou à boire aux chevaux, & aux autres animaux. L'*auge* d'une écurie, ou la mangeoire. On met d'ordinaire une *auge* de pierre auprès des puits. Une *auge* de bois se fait d'une longue piece de bois creusée.

Ce mot vient du Latin *alveus*, NICOD. Henri Etienne le derive du Grec *ancheion*.

On dit proverbialement des gens mal propres, qu'ils font comme les cochons quand ils sont saouls; ils renversent leur *auge*. On dit aussi, que les goulus sont des pourceaux à l'*auge*.

Digitized by Google

AUGE, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau à gacher du plâtre, qui ſert aux Maçons, Couvreurs, Paveurs, &c. On appelle les Maçons qui ne font point dans les ateliers, & qui cherchent de l'emploi pour des menuës reparations des *Porte-auge*.

L'AUGE d'un moulin, eſt un vaiſſeau étroit par où s'écoule ſur la roué l'eau d'une ſource qu'on a ramaſſée pour le faire moudre.

AUGE, ſe dit encore d'un Tripot ; & c'eſt une eſpece de faillie, qui eſt auprès des filets, & qui eſt deſtinée pour recevoir les balles.

AUGE, en termes d'Aſtronomie, eſt la même choſe que l'*apogée*.

AUGE, eſt auſſi un terme de Cartonnier. C'eſt une eſpece de grande huche où l'on jette les rognures de papier, lorſqu'elles ſont broyées.

AUGE'E. ſ. f. Plein une auge de plâtre, de ciment, de mortier.

AUGET. ſ. m. Terme d'Oiſelier. Petit vaiſſeau qu'on attache à la cage des petits oiſeaux qu'on nourrit, où l'on met leur mangeaille.

AUGET. Terme de Meunier. C'eſt l'extremité de la tremie d'un moulin par où le grain coule, & ſe diſtribuë ſur les meules.

AUGIVE. Voyez OGIVE.

AUGMENT. ſ. m. Terme de Droit, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe, L'*augment* de dot : c'eſt ce que le mari donne à ſa femme par ſon contrat de mariage en païs de Droit écrit, & qui lui tient lieu de ce qu'on appelle *doüaire* en païs Coutumier.

AUGMENT, en termes de Grammaire Greque, c'eſt l'augmentation de quantité par le changement d'une ſyllabe breve en longue, ou de lettres au commencement du verbe en certain temps. *Augment* temporel, *augment* ſyllabique.

Ce mot vient du Latin *augmentum*, d'*augeo*.

AUGMENTATIF, IVE. adj. Qui augmente. En Grammaire la particule *très* qu'on ajoûte aux noms a une vertu *augmentative*. On dit en Mechanique que les poulies ſont *augmentatives* des forces mouvantes dans les machines.

AUGMENTATION. ſ. f. Accroiſſement ; addition : ce qui augmente ; ce qu'on joint à la choſe augmentée. Le Roi donne des *augmentations* de gages, quand il fait quelques taxes ſur des Offices. On doit rembourſer les *augmentations* & ameliorations d'une maiſon, quand le poſſeſſeur de bonne foi en eſt évincé.

AUGMENTATIONS ſont, dans l'art de bâtir, des ouvrages faits au delà du prix dont on eſt convenu. On les paye d'ordinaire par eſtimation de gens experts.

AUGMENTER. v. act. & neut. Accroître, aggrandir ; groſſir ; joindre quelque choſe à une autre pour la rendre plus grande, ou plus conſiderable. Il a *augmenté* ſon parc de tant d'arpens. Il a *augmenté* ſon train, ſa depenſe. Il *augmente* tous les jours en biens, en credit, en force. Nos deſirs *augmentent* tandis que nos forces diminuent. L'amplification eſt un diſcours qui *augmente*, & qui aggrandit les choſes, BOI. Sa fierté *augmente*. Sa folie, ſa fureur *augmente*. La riviere croît, *augmente* à vuë d'œil. Le chaud *augmente*. Le prix du blé va toûjours en *augmentant*. Les defauts de l'eſprit *augmentent* en vieilliſſant, comme ceux du viſage, LA ROCH.

Mon eſperance diminuë
Quand vous augmentez en appas, MAIN.

Menage derive ce mot de *augmentare*, qui ſe trouve dans Ciceron, & dans quelques Auteurs du bas ſiecle.

AUGMENTER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Croître ; aquerir de nouvelles forces. La contagion s'*augmente* tous les jours. La maladie s'étoit *augmentée*. Le vent s'*augmente* beaucoup. Le combat s'*augmentant*.

AUGMENTE', EE, part.

AUGURAL, ALE. adj. La ſcience *Augurale* eſt l'art des Augures. Le bâton *Augural*, étoit un bâton courbé par un bout, ou une eſpece de croſſe que les Augures portoient de la main droite ; ils s'en ſervoient à diviſer le ciel en diverſes portions : parceque ſi les oiſeaux paroiſſent à la droite, ou à la gauche, c'étoit un bon ou un mauvais *augure*. Quand ils ſe montroient à la gauche, & du côté du Septentrion, l'*augure* étoit heureux.

AUGURE. ſ. m. Divination ; preſage formé par l'obſervation du vol, du chant, & de l'appetit des oiſeaux avec certaines ceremonies. L'obſervation des *augures* eſt fort ancienne. Les Caldéens ont appris cette ſuperſtition aux autres nations. La coupe qui fut miſe dans le ſac de Benjamin en Egypte étoit celle dont Joſeph ſe ſervoit pour les *augures*. Voyez Aldrovandus de Bologne, qui a expliqué aſſez amplement la maniere dont ſe prenoient les *augures*, dans les Prolegomenes de ſon *Ornithologie*. Rien ne paroît plus indigne de la gravité des Romains que leurs *augures* : ſur toutes les affaires importantes on conſultoit les ſacrez poulets : les deliberations du Senat, ou des Generaux, étoient dépendantes de l'appetit, ou du degoût d'un poulet, OR. M.

On a depuis étendu cette ſignification à tous les preſages, & à tous les jugemens qu'on fait de l'avenir. L'accueil froid & ceremonieux du Cardinal fut un funeſte *augure*, MEZ. Je prens cet accident à mauvais *augure*. Vous me donnez de bons *augures* de ma fortune, VOIT.

On appelle un oiſeau de mauvais *augure*, un hibou, une orfraye, &c.

La, ſur de vieux cyprés deponillez de verdure,
Nichent tous les oiſeaux de malheureux augure, CER.

Il ſe dit auſſi figurément, d'un homme odieux, ou qui apporte une mauvaiſe nouvelle, ou dont l'arrivée n'annonce rien que de funeſte, que c'eſt un oiſeau de mauvais *augure*.

AUGURE, chez les Romains, étoit un Magiſtrat commis à l'obſervation du vol, du chant, & du manger des oiſeaux. Le College des *Augures*, fut d'abord compoſé de trois, puis de quatre, & enfin de neuf *Augures* ; quatre Patriciens, & cinq Plebeiens. Sous la Dictature de Sylla on en créa ſix autres : enſorte que le College des *Augures* étoit de quinze, & ſelon d'autres de vingt-quatre. L'Empereur Conſtance deffendit de conſulter les *Augures*, comme des impoſteurs ; OR. M. Ciceron s'étonnoit comment deux *Augures* ſe pouvoient rencontrer ſans rire, & ſe moquer l'un de l'autre : par là il faiſoit comprendre la vanité de cet art. Le mot d'*augure* en ce ſens s'étend, & s'applique à tous ceux qui conjecturent bien ſur quelque choſe que ce ſoit, & qui prevoyent ce qui doit arriver. Celui qui conjecture bien, eſt un bon *Augure*, ABL.

Ce mot d'*Augure* eſt compoſé du mot *avis*, *oiſeau*, & de *garritus*, *gazouillement* : parceque les *Augures* obſervoient le gazouillement des oiſeaux.

AUGURER. v. act. Conjecturer ; predire quelque choſe. Quand l'éducation d'un Prince eſt mauvaiſe, on n'en doit *augurer* rien de bon. Il *augura* leur future grandeur par leur modeſtie, ABL.

AUGUSTE. adj. m. & f. Venerable ; ſacré ; majeſtueux ; digne de reſpect. Se proſterner devant l'*auguſte* majeſté de Dieu ; devant ſon trône *auguſte*. L'*auguſte* Maiſon d'Autriche. Etre iſſu d'un ſang *auguſte*. L'*auguſte* Senat de Rome. Une *auguſte* compagnie. Vous attaquez par vos ſatires ce qu'il y a de plus *auguſte*, & de plus éminent dans le monde, PEL.

AUGUSTE. ſ. m. Ceſar ; Empereur. Ce titre d'honneur fut deferé à Ceſar Auguſte après qu'il eut été confirmé

Digitized by Google

firmé par le Senat dans la puiſſance abſoluë. Ce terme emportoit quelque choſe de ſacré & de divin, qui l'élevoit au deſſus du reſte des hommes. Ses ſucceſſeurs prirent la qualité d'*Auguſte* : enſorte qu'Empereur, & *Auguſte*, c'étoit la même choſe : ces deux mots étoient ſynonymes. Celui qui étoit deſtiné à ſucceder, & l'heritier preſomptif de l'Empire, étoit créé *Ceſar* : c'étoit un degré pour parvenir à être *Auguſte*, ou Empereur. Le P. Pagi ſoutient le contraire, & qu'il falloit être *Auguſte* avant que d'être declaré *Ceſar*. Voyez CESAR. Mr. Flechier a rapporté que l'Empereur Valentinien I. fit proclamer Valens ſon frere *Auguſte*, ſans l'avoir auparavant declaré Ceſar : ce qui ne s'étoit pas encore pratiqué. Marc Aurele ayant ſuccedé à Antonin, créa auſſitôt L. Verus *Ceſar*, & *Auguſte*. On vit alors pour la premiere fois deux *Auguſtes* en même temps : c'eſt pourquoi on marqua cette année-là (161.) dans les faſtes par le Conſulat des deux *Auguſtes*. C'étoit un ſpectacle bien ſurprenant pour la ville de Rome, de ſe voir regie par deux Souverains, après avoir vu verſer tant de ſang pour le choix d'un ſeul maître. Les Princeſſes reçurent la qualité d'*Auguſte* dès le haut Empire ; & même celles qui ne furent jamais femmes d'Empereurs. On appelle l'Hiſtoire *Auguſte*, celle de ſix Auteurs Latins qui ont écrit les vies des Empereurs Romains depuis Adrien juſqu'à Carin, & depuis l'année 157. de J. CHRIST juſqu'en 284. Les Rois de France de la premiere race ont pris le titre d'*Auguſte*, LE BLANC. On appelle par honneur Philippe II. Roi de France, Philippe *Auguſte*.

Ce mot vient du verbe *augeo* : *auguſtus, tanquam ſupra ſortem humanam auctus*, c'eſt-à-dire, *provectus, ſublatus*.

AUGUSTE. Ce nom ſe donne à tout Prince qui eſt magnifique, & qui aime les belles Lettres. Un *Auguſte* aiſément peut faire des Virgiles, BOI. Mais ſans un Mecenas à quoi ſert un *Auguſte* ? ID.

AUGUSTIN. ſ. m. Sorte de Religieux qui ſuit la Regle de St. Auguſtin. Il y en a de deux ſortes. Les Hermites de St. Auguſtin ſont vetus de noir, & ſont un des quatre Ordres des Mendians. Les *Auguſtins* Reformez ſont les *Auguſtins* Dechauſſez, autrement dits *les Petits Peres*, ou *Capucins noirs*. Il y a auſſi des Chanoines Reguliers de St. Auguſtin, qui ſont vetus de blanc avec des rochets de toile, & qui n'ont que la chappe noire. Ils ſont connus à Paris ſous le nom de *Religieux de Ste. Geneviéſve*, à cauſe que cette Abbaye eſt le chef de leur Reforme.

En Imprimerie on appelle *St. Auguſtin*, le caractere qui eſt entre le gros Romain, & le Cicero.

AUGUSTINES. ſ. f. Religieuſes qui ſuivent la Regle de St. Auguſtin.

A V I.

AVICTUAILLEUR. ſ. m. en termes de Marine, eſt le Marchand qui fournit les victuailles & les choſes neceſſaires pour en uſer, comme bois, chaudieres, plats, bidons, & qui en outre paye le tiers de la haute ſomme. Voyez SOMME.

AVIDE. adj. m. & f. Goulu ; âpre à manger. Cet homme eſt *avide* ; il devore tout. Les Yroquois ſont *avides* de chair humaine. Les lions ſont *avides* de carnage.

AVIDE, ſe dit figurément en Morale des paſſions ardentes qui nous font deſirer violemment quelque choſe. Les hommes ne ſont que trop *avides* de biens, d'honneurs, & de richeſſes. Regarder avec des yeux *avides*, & curieux. Tous confondoient ſur lui leurs *avides* regards, RAC. Raſſaſier la curioſité la plus *avide*, TOUR. Etre *avide* de ſcience. *Avide* de gloire & de loüange, ABL. Catilina étoit *avide* du bien d'autrui, & prodigue du ſien, BOUH. Ceux qui ont de l'eſprit ſans érudition, indifferens pour toutes les choſes qui les

ont preceder, ſont *avides* de celles qui ſe paſſent à leurs yeux, LA BRUY. Les perſonnes ſi *avides* de reputation la perdent ſouvent par l'avidité avec laquelle ils la recherchent ; BELL. *Avide* de ſang & de carnage, CORN. L'*avide* ſoif des biens, AB. TETU.

AVIDEMENT. adv. D'une maniere avide ; avec ardeur. On connoît la bonté d'un cheval à le voir manger *avidement* ſon avoine.

AVIDEMENT, ſe dit auſſi au figuré. L'amour *avidement* croit tout ce qui le flatte, RAC. Ecouter *avidement*, ID.

AVIDITE. ſ. f. Apreté ; deſir ardent. Boire, manger avec *avidité*.

AVIDITÉ, au figuré, ſignifie, Ardeur ; paſſion violente ; âpreté. L'inſatiable *avidité* des richeſſes. Rien ne peut ni remplir, ni reprimer l'extrême *avidité* des Eccleſiaſtiques, F. P. Il avoit une grande *avidité* de regner, VAUG. L'extrême *avidité* des hommes pour les honneurs vient de leur vanité, OE. M. Ronſard s'excuſe de s'être ſervi du mot d'*avidité*, qui étoit nouveau de ſon temps.

Ce mot vient du verbe *avere*, *ſouhaitter*.

AVILIR. v. act. Rendre vil, & abject ; abaiſſer ; ravaler. *S'avilir* par des baſſeſſes. Les dignitez *s'avilissent* quand elles ne ſont pas remplies par des perſonnes qui les ſçachent bien ſoutenir. *Avilir* le Sacerdoce par une conduite ſcandaleuſe, FL. On *s'avilit* par trop de familiarité, ST. EV. L'humilité *avilit* l'homme même à ſes propres yeux, LA BR. La Nobleſſe *s'avilit* par des alliances indignes. Un Magiſtrat ne peut negliger certains dehors ſans *avilir* ſa dignité, BELL. On croit avoir plus de merite en *avilissant* celui de ſes rivaux, ID.

AVILI, IE. part. paſſ. & adj.

Mais enfin par le temps le merite avili,
Vit l'honneur en roture, & le vice annobli, BOI.

AVILISSEMENT. ſ. m. Etat d'une choſe avilie. Il ſe dit des perſonnes, des charges, &c. La baſſeſſe de la fortune fait tant de peine à l'orgueil, que les hommes entreprennent tout pour ſe tirer de l'*avilissement* où elle les met, M. ESPRIT.

Ces mots viennent du Latin *vilis*, qui eſt oppoſé à *carus*.

AVILLONS. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit des ſerres du pouce de l'oiſeau de proye, ou du derriere des mains ; & on dit *avillonner*, quand l'oiſeau donne des ſerres de derriere, ou des *avillons*.

AVINER. v. act. Abbruver de vin. Il n'eſt gueres en uſage qu'au participe ; & on le dit des cuves & des tonneaux où il y a eu déjà du vin. Les futailles *avinées* ſont les meilleures. On dit auſſi d'un homme qui eſt accoutumé à boire beaucoup, qui s'enivre difficilement, que c'eſt un corps *aviné*, un tonneau *aviné*. Voyez ENVINÉ.

AUJOURD'HUI. adv. de temps qui marque le jour où l'on eſt. Où irez-vous *aujourd'hui* ? C'étoit vôtre tour hier ; c'eſt *aujourd'hui* le mien. Si vous écoutez *aujourd'hui* ſa voix, n'endurciſſe point vos cœurs, PORT-R. On a remis l'affaire à *aujourd'hui*, VAUG. Il n'eſt pas d'un homme ſage de dire, je vivrai demain ; c'eſt trop tard ; vivez *aujourd'hui*, BOU. Celui vit ſeulement lequel vit *aujourd'hui*, OE. M. Il faut dire juſqu'à *aujourd'hui*, & non pas juſqu'*aujourd'hui*, M. L. T. Mr. de Vaugelas pretend que juſques *aujourd'hui* eſt le meilleur ; mais le plus ſûr eſt de dire juſques *à aujourd'hui*, REFL.

AUJOURD'HUI eſt auſſi ſubſt. Il a plu tout *aujourd'hui*. *Aujourd'hui* paſſé cela n'arrivera plus.

On dit auſſi, *Cejourd'hui* en la même ſignification ; mais il n'eſt en uſage que dans les exemples ſuivans, & quelques autres ſemblables. *Cejourd'hui* les Chambres aſſemblées il a été ordonné, &c. *Cejourd'hui* datte des preſentes ſont comparus, &c.

Digitized by Google

AUJOURD'HUI, se dit aussi d'un temps incertain; mais proche. *Aujourd'hui* l'un meurt, & demain l'autre. *Aujourd'hui* sur le trône, & demain dans les fers.

L'homme tourne à tous vents, il tombe au moindre choc;
Aujourd'hui *dans un casque, & demain dans un froc,*
BOI.

AUJOURD'HUI, signifie aussi, le temps où l'on vit, le siecle present. Le monde n'est plus *aujourd'hui* comme autrefois. C'est l'usage *aujourd'hui*. La vertu n'est pas ce qu'on suit d'*aujourd'hui*, ART. DEP. Pour bien juger des Anciens, il faut perdre nôtre siecle de vuë, & ne point juger par le goût d'*aujourd'hui*, LE FEVRE.

Un Poëte à la Cour fut jadis à la mode,
Mais des sous aujourd'hui *c'est le plus incommode*, BOI.

AVIRON, s. m. Longue piece de bois platte par le bout d'enbas, & ronde par l'autre, qui sert à faire avancer les bateaux sur les rivieres. Quand c'est sur la mer, ces pieces de bois s'appellent *rames*, & sont plus longues. On dit en badinant, que les nageoires servent d'*aviron* aux poissons.

Ce mot vient de ce qu'il sert à virer & tourner les bateaux.

AVIRON, se dit dans le stile figuré, & en comparant l'incertitude des choses humaines à l'inconstance de la mer:

Pour moi sur cette mer qu'ici tous nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquif, & d'avirons, BOI.

AVIS. Voyez ADVIS.

AVIS, s. m. Ordre militaire de Portugal. Il fut institué par Alphonse I. Roi de Portugal, en memoire de la prise d'Evora sur les Maures, en 1147. Ils prirent d'abord le nom de *Chevaliers de Ste. Marie d'Evora*; parceque le Roi Alphonse attribua le bon succés de ses armes à un secours spécial de la Vierge. Ensuite il fut appellé l'Ordre d'*Avis*, à cause d'un chateau qui leur fut donné par Alphonse I. Ces Chevaliers choisirent les regles de l'Ordre de Cîteaux; & le Pape Innocent IV. approuva leurs constitutions en 1204. Ils se signalerent dans les guerres contre les Maures, & rendirent des services importans aux Rois de Portugal. Ils portent d'or à la croix fleurdelisée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontez de sable.

AVISER. Voyez ADVISER.

AVITAILLER. v. act. Mettre des vivres dans une place assiegée, ou qui craint de l'être. On vient de bâtir cette citadelle, & on l'a bien *avitaillée*.

Ce mot s'est dit par corruption de *avictuailler*, de *ad*, & *victualia*, MENAGE.

AVITAILLÉ, ÉE. part. passif. & adj.

AVIVER. v. act. Rendre plus vif. *Aviver* le feu, c'est, le ratiser, & le souffler. Un Marechal *avive* sa forge, en jettant des gouttes d'eau sur le feu. Ce mot n'est gueres en usage en ce sens. On dit plutôt, *raviver*.

AVIVER. Terme de Sculpteur. Il signifie, Nettoyer, gratter, & polir des figures de metail pour les rendre plus propres à être dorées, soudées, &c.

AVIVER. Terme de Charpentier, qui se dit du bois de charpente, quand on le coupe à vive arrête.

AVIVES. s. f. plur. Enflure qui se fait en de certaines glandes qui sont à côté de la gorge du cheval: cette enflure en le pressant l'empêche de respirer, & il est en danger d'étouffer, & de mourir, si on n'y remedie promptement. Il faut promener un cheval qui a les *avives*. Quand on fait boire un cheval échauffé, cela lui donne des *avives*.

Scaliger derive ce mot *ab aquis vivis*, comme qui diroit, *eaux vives*, parceque les eaux vives, comme étant plus fraîches, donnent plutôt les *avives*.

On dit proverbialement, & figurément d'un homme qu'on fait bien courir, & promener, qu'il n'aura pas les *avives*.

A U L.

AULIQUE. s. f. C'est un acte qu'un jeune Theologien soutient dans l'Université, lorsqu'il s'agit de recevoir un Docteur en Theologie. Cet acte est ainsi nommé du mot Latin *aula*, qui signifie *sale*; parcequ'il se fait dans la grand' sale de l'Archevêché de Paris. Celui qui y preside est le même qui doit recevoir le bonnet de Docteur. La matiere n'en est point determinée, puisque c'est toûjours celle que le Soutenant possede le mieux. L'*Aulique* commence par une harangue du Chancelier de Nôtre-Dame, à celui qui doit être reçu Docteur, à la fin de laquelle il lui donne le bonnet. Le nouveau Docteur lui fait aussi-tôt son compliment, & preside à l'*Aulique*. Il y dispute même le premier, & ensuite le Chancelier, le Grand Maître de l'Acte, & enfin tous ceux des Docteurs qui veulent disputer. L'*Aulique* étant finie, le Chancelier & les Docteurs accompagnez des Bedeaux, mene le nouveau Docteur à Nôtre-Dame, où il fait le ferment de la Faculté devant l'autel de St. Sebastien. Ensuite, si le nouveau Docteur est de Sorbonne, ou de Navarre, on le reconduit dans l'une ou dans l'autre de ces maisons, où il donne à dîner à tous ceux qui sont de sa Societé. Ce dîné s'appelle à Navarre *Decoreric*.

AULIQUE. adj. est un nom qu'on donne à quelques Officiers de l'Empire, qui composent une Cour superieure, laquelle a une jurisdiction universelle & en dernier ressort, sur tous les sujets de l'Empire, pour tous les procés qui y sont intentez. On dit, Conseil *Aulique*; Cour, ou Chambre *Aulique*; Conseiller *Aulique*. Le Conseil *Aulique* est établi par l'Empereur qui en nomme les Officiers; mais l'Electeur de Mayence a droit de le visiter. Ce Conseil est composé d'un President Catholique, d'un Vice-Chancelier que l'Electeur de Mayence presente, & de dix-huit Assesseurs, ou Conseillers, neuf Catholiques, & neuf Protestans. Ils sont divisez en deux Bancs, dont l'un est occupé par des Nobles, & l'autre par des Jurisconsultes. Ils tiennent leur Assemblée auprès de la personne de l'Empereur; c'est pourquoi on l'appelle *Justice de l'Empereur*. Ce Conseil a concurrence avec la Chambre Imperiale de Spire, en ce que la prevention y a lieu; & que lorsqu'une cause y est retenuë, elle ne peut être portée à la Chambre Imperiale, & *vice versa*. L'Empereur même ne peut pas en empêcher, ni suspendre la decision; & encore moins évoquer à soi les causes dont l'une & l'autre Cour est une fois saisie; si ce n'est du consentement commun des Etats de l'Empire. Dans beaucoup d'affaires pourtant ce même Conseil n'arrête rien sans la participation de l'Empereur, & decrete ainsi *fiat votum ad Cæsarem*. C'est qu'on en fait le raport à l'Empereur dans son Conseil d'Etat. Cette Cour *Aulique* cesse aussi-tôt que l'Empereur meurt. La Chambre Imperiale de Spire au contraire est perpetuelle, representant non seulement le Chef mort, mais encore tout le Corps de l'Empire ensemble, qui est toûjours reputé vivant, HEISS. Voyez CHAMBRE IMPERIALE.

AULNAYE, ou AUNAYE. s. f. Quelques-uns disent *aunette*. Lieu planté d'aunes. Les *aunayes* se font en terres humides & marécageuses.

AULNE, ou AUNE. s. m. Arbre d'une grandeur mediocre, dont le bois est mou, pliant, rougeâtre. Ses feuilles sont semblables à celles du noisettier ordinaire, mais plus rondes, dentelées autour, vertes, luisantes, visqueuses. Ses chatons sont composez de plusieurs pelottons de fleurs attachées à un filet. Chaque fleur est à quatre feuilles; mais ces fleurs ne laissent

Digitized by Google

sent aucun fruit après elles. Les fruits naissent sur le même pied de l'*aune* dans des endroits ſeparez des chatons; ce ſont des pommes écailleuſes, groſſes environ comme une meure, rougeâtres, qui s'ouvrant en pluſieurs paquets d'écailles, laiſſent voir dans les fentes quelques ſemences aplaties, rougeâtres. En Latin *alnus rotundifolia glutinoſa viridis*, C. BAUH. L'*aune* ſe corrompt aiſément ſur la terre; mais il eſt incorruptible dans l'eau: c'eſt pourquoi on en fait des pilotis, & à la campagne des conduits pour des canaux des fontaines; & on les fore comme des canons de mouſquet. On le debite auſſi en poteaux, & en perches pour ſervir aux Tourneurs. Les Teinturiers, & les Chapeliers font un aſſez beau noir avec l'infuſion du fer, & l'écorce de l'*aune*. On fait auſſi de l'encre avec le vitriol, & l'infuſion des fruits de cet arbre. Il y a quelques autres eſpeces d'*aune*.

AULNEE, ou AUNEE. ſ. f. Plante qui pouſſe de ſa racine des feuilles grandes, larges, couchées à terre, molles, crenelées en leurs bords, pointuës. Il s'éleve d'entr'elles une ou pluſieurs tiges à la hauteur de quatre ou cinq pieds, revetuës de ſemblables feuilles, mais plus petites. Ses fleurs ſont radiées, orbiculaires, grandes, de couleur jaune, un peu odorantes. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des têtes larges, chargées de ſemences oblongues, grêles, garnies d'une aigrette. Sa racine eſt longue, groſſe, charnuë, de couleur obſcure en dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre, amer, & aromatique, ſentant l'iris quand elle eſt ſeche. En Latin *helenium*, ou *enula campana*. La racine d'*aunée* eſt bonne pour l'aſthme, pour la vieille toux, pour la colique de Poitou, pour l'hydropiſie: on l'employe dans la piſane, & dans les bouillons. On l'applique auſſi exterieurement pour les maladies de la peau.

A U M.

AUMAILLES. ſ. f. plur. C'eſt un nom qu'on donne à des bêtes à cornes, ou autres bêtes domeſtiques. Ce metayer a un troupeau de cent bêtes *aumailles*.

Du Cange derive ce mot de *manualia pecora, ſeu animalia manſueta quæ ad manus accedere conſueverunt*, comme dit Varron. Il en eſt parlé dans les Coutumes de Bretagne, de Sens, de Loudun, &c.

AUMELETTE. ſ. f. Il faut dire *Omelette*. L'Academie ne dit point autrement, & n'a mis dans ſon Dictionnaire ni *amelette*, ni *aumelette*. Oeufs brouillez & friçaſſez dans la poële. On fait des *aumelettes* au beurre, au lard, au fromage, au perſil, à la ciboulette, aux champignons, au ſucre, &c. On appelle *aumelettes* baveuſes, des *aumelettes* à demi-cuites. On appelle *aumelette à la Celeſtine*, une *aumelette* fort épaiſſe, &c.

Menage après Bochart derive ce mot du Grec *amylaton*, qui eſt dans le Scholiaſte d'Ariſtophane en cette ſignification. Il pourroit encore venir de *oon* en Grec, *ovum*, *œuf*, & *mignymi*, *miſceo*, *je mêle*. Voyez AMELETTE.

AUMOSNE, ou AUMONE. ſ. f. Acte de charité; liberalité qu'on fait ſoit aux pauvres, ſoit à l'Egliſe, ſoit pour quelques autres œuvres pies. Racheter ſes pechez par des *aumônes*. Diſtribuer, repandre de grandes *aumônes*. Etre reduit à l'*aumône*. Tel fait des *aumônes* qui ne paye pas ſes dettes, LE P. LAMY. Celui qui donne l'*aumône* pour l'honneur d'une bonne action, exerce réellement la charité; mais il n'eſt point charitable; il eſt ſeulement vain, LA PL. Un hypocrite ne donne l'*aumône* qu'à regret, & ne paye ce tribut à Dieu que pour tromper les hommes, ST. EV. La Reine faiſoit couler ſes *aumônes* juſques dans ces retraites ſombres où la honte renferme la pauvreté, FL. Combien de gens font des *aumônes* que la vanité leur inſpire, ou que l'importunité des pauvres arrache de leur main, & non pas de leur cœur? ID. Autrefois les *aumônes* faites par les Fideles à l'Egliſe ſe diviſoient en trois parties, dont l'une appartenoit aux Evêques, la ſeconde aux Prêtres, la troiſiéme aux Diacres, & Soûdiacres. Quelquefois on les diviſoit en quatre, dont la derniere partie étoit pour les pauvres, & les reparations de l'Egliſe, comme on voit dans les Conciles de Tolede, de Tarragone, d'Orleans, & celui de Rome tenu ſous Sylveſtre I. Voyez BENEFICE.

On appelle *terres d'aumônes*, des terres données à une Parroiſſe pour faire des *aumônes*.

AUMOSNE, eſt quelquefois un payement forcé qu'on fait par autorité de Juſtice, quand elle condamne quelcun à payer une ſomme qu'on applique d'ordinaire au pain des priſonniers. Quand on fait quelques adjudications au Conſeil des droits du Roi, il y a toûjours une *aumône*, ou une ſomme qu'on deſtine à des œuvres pies.

Tenir en aumône. Terme de Coutume. Tenir en *aumône*, c'eſt tenir en franc alleu, ſans payer aucuns droits, ni rendre aucuns devoirs Seigneuriaux. Cela arrive lorſque le Seigneur d'un fief fait don, ou *aumône* à l'Egliſe des heritages dependans de lui. En ce cas ils deviennent libres, & dechargez de toute redevance. Ils ſont tenus en *franche aumône*. Celui qui tient en *franche aumône*, n'eſt obligé qu'à bailler au Seigneur une ſimple declaration de ſon heritage: Loyſel dit qu'il ne doit que des prieres. C'eſt comme l'*hommage de devotion*, qui, ſelon la Coutume de Poitou, n'emporte ni fief, ni juriſdiction. Voyez l'article 140. 141. & 142. de la Coutume de Normandie.

On dit proverbialement, que c'eſt une belle *aumône*, quand on donne à ceux qui en ont un grand beſoin.

On dit auſſi hyperboliquement, qu'un Seigneur eſt reduit à l'*aumône*, quand il eſt ruiné, ou fort incommodé en ſes biens, quoiqu'il ne mendie pas effectivement. On dit d'un mauvais payeur, que quand on lui va demander ce qu'il doit, il ſemble qu'on lui demande l'*aumône*.

AUMOSNER, ou AUMONER. v. act. Donner par aumône. Il ne ſe dit gueres qu'en Pratique. Il a été condamné à *aumôner* vingt écus pour le pain des priſonniers. On dit auſſi, *Aumôner* ſon heritage à l'Egliſe; c'eſt, lui en faire un don. Si le vaſſal *aumône* ſon fonds à l'Egliſe, il faut payer l'indemnité au Seigneur, & lui bailler homme vivant, mourant, & confiſquant.

AUMOSNERIE, ou AUMONERIE. ſ. f. Office clauſtral qui eſt dans la plupart des anciennes Abbayes, & des Prieurez Conventuels, dont le Titulaire doit avoir ſoin de faire les aumônes aux pauvres du revenu affecté à cet effet. Les *aumôneries* ſont des titres de Benefice. Dans les Congregations Reformées on a ſupprimé ces titres d'*aumôneries*, & on a reüni leur revenu à la Menſe Conventuelle.

AUMOSNIER, ou AUMONIER, IERE. adj. Charitable; qui donne ſouvent l'aumône. Cette femme eſt fort devote, & grande *aumôniere*. Le Cardinal de Lorraine étoit ſi grand *aumônier*, qu'il portoit une gibeciere pleine d'argent, & diſtribuoit cet argent à poignée aux pauvres qu'il rencontroit par les ruës, BRANTOME.

On appelloit autrefois *aumôniere*, une petite bourſe propre pour tenir ou recevoir des aumônes. Il en eſt parlé dans le Roman de la Roſe, & celui de Huon de Bordeaux, &c. Saraſin s'en eſt auſſi ſervi dans la Pompe funebre de Voiture.

AUMOSNIER. ſ. m. eſt un Officier Eccleſiaſtique qui ſert le Roi, les Princes, & les Prelats dans les fonc-

Digitized by Google

fonctions qui regardent le ſervice de Dieu. Le *Grand Aumônier de France* eſt la premiere dignité Eccleſiaſtique. Du Tillet doute ſi le *Grand Aumônier* doit être mis au nombre des Officiers de la Couronne. Dans les Ordonnances, & ſur l'Etat il eſt ſeulement qualifié, *Grand Aumônier du Roi.* Cette Charge fut érigée par Charles VIII. en 1483. Sous François I. il prit le titre de *Grand Aumônier de France.* Voyez Loyſeau. Le *Grand Aumônier* eſt Commandeur né des ordres du Roi : c'eſt lui qui diſpoſe du fond deſtiné pour les aumônes du Roi ; qui fait le ſervice auprès de ſa perſonne, & dans les grandes ceremonies. Il baptiſe les Princes, benit leur mariage ; enfin il eſt l'Evêque de la Cour. Il donnoit autrefois les proviſions des maladeries de France. Il a encore l'intendance ſur quelques hôpitaux, &c. Autrefois il conferoit auſſi les Benefices qui étoient à la nomination du Roi. Au deſſous de lui il y a un Premier *Aumônier*, huit *Aumôniers* de quartier ; deux à chaque quartier. L'*Aumônier* de quartier aide au Roi à faire ſes prieres, & fait la benediction de la table. Les *Aumôniers* des Prelats les ſervent à l'autel dans les jours qu'ils officient. Il y a auſſi un premier *Aumônier* chez le Roi, qui fait les fonctions du *Grand Aumônier.* Il y a de plus ſix *Aumôniers* pour la Maiſon du Roi.

On appelle auſſi *Aumônier* dans un Couvent, un Officier clauſtral qui eſt pourvu d'une Aumônerie.

AUMOSNIER, en vieux ſtile de Coutumes, a ſignifié legataire. On ne peut être *aumônier*, & perſonnier tout enſemble ; c'eſt-à-dire, legataire, & heritier.

Ce mot vient du Grec *eleemoſyné*, qui vient d'*eleeo*, *miſereor*, *j'ai pitié.*

AUMUSSE. ſ. f. (L'Academic écrit *Aumuce.*) Fourrure que les Chanoines, & Chanoineſſes portent ſur le bras en été, & dont ils ſe ſervoient autrefois en hiver pour ſe couvrir la tête, & les épaules. Une *aumuſſe* de petit gris. L'*aumuſſe* a été autrefois non ſeulement un habit de Moines ; mais encore de gens laïques, tant pour les hommes, que pour les femmes. Dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes on trouve un article de trente-ſix ſous employez pour fourrer l'*aumuſſe* du Roi. La couronne ſe mettoit ſur l'*aumuſſe*, comme dit Du Cange, qui derive ce mot de *amicula.* C'étoit, ſelon Feſtus & Iſidore, une coëffure, ou chaperon de femme fait de peau, ou de fourrure. Il ajoûte qu'on a dit, *aumucia*, *almucia*, & *almucium.*

AUMUSSE, ſe prend auſſi quelquefois figurément, & en riant pour le Chanoine même qui la porte. L'ambition, l'avarice, l'amour ſe cachent ſouvent ſous l'*aumuſſe*, REGNIER.

A U N.

AUNAGE. ſ. m. Meſurage des étoffes qui ſe fait avec une meſure certaine, reglée, qu'on appelle à Paris une *aune.* On a meſuré cette piece d'étoffe, l'*aunage* en eſt bon. Pluſieurs Manufacturiers donnent des excedans d'*aunage* pour s'attirer de la chalandiſe ; comme à Laval 24. aunes pour 20. & quelquefois juſqu'à 28. mais cet excedant d'*aunage* eſt reglé à une aune un quart par les derniers ſtatuts, que les Façonniers donnent aux Marchands pour bonne meſure.

AUNE. ſ. f. Bâton, ou meſure d'une certaine longueur, qui ſert à meſurer les étoffes, toiles, rubans, &c. Il ſe dit auſſi de la choſe meſurée. Une *aune* de toile ; une *aune* de ruban. Quatre *aunes* de France font ſept *aunes* de Hollande. Tous les Marchands doivent avoir une *aune* marquée & étallonnée, & ferrée par les deux bouts. Les *aunes* ſont differentes ſelon les lieux. Celle de Paris eſt de trois pieds ſept pouces & de deux lignes, pied de Roi. Ailleurs elles ſont plus grandes, ou plus courtes : on les appelle *cannes*, *varres*, *verges*, *braſſes*, *palmes*, &c. L'*aune* de Paris contient une *aune* & trois quarts de celle de Hollande ; & une *verge*, ou *jard* & un quart d'Angleterre. L'*aune* de Paris eſt la même que celle de Lion, de Rouën, de Bourdeaux, de la Rochelle, de Nantes, &c. Ainſi on l'appelle l'*aune de France.* Cent *aunes* de France font 171. *aunes* d'Amſterdam ; & l'*aune* d'Amſterdam eſt celle de toute la Hollande : elle eſt de deux pieds, un pouce, & deux lignes, pied de France. Celle de Brabant, ou d'Anvers, eſt de deux pieds, un pouce, & ſix lignes. L'*aune* de Bruxelles eſt plus longue d'une ligne. L'*aune* d'Angleterre eſt égale à celle de Paris, & plus longue que la verge. Matthias Dogen, & Caſimir Polonois ont fait des reductions de toutes les *aunes* des plus fameuſes villes de l'Europe au pied Rhenan ; & le Pere Merſenne au pied du Capitole. Voyez Ricard, qui les a reduites à l'*aune* d'Amſterdam en 1700. Servius dit que l'*aune* eſt l'eſpace qui eſt contenu entre les deux mains étenduës : mais Suetone veut que ce ne ſoit qu'une coudée. En Latin *ulna.*

AUNE, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Cet homme meſure tout le monde à ſon *aune* ; pour dire, qu'il croit que tous les autres ſont faits comme lui. On dit, qu'il ne faut pas meſurer les hommes à l'*aune* ; pour dire, qu'il y a de petits hommes qui ont autant de cœur, & d'eſprit que les grands : qu'un homme ſçait ce qu'en vaut l'*aune* ; pour dire, qu'il a déjà eu de pareilles affaires : qu'il en aura tout le long de l'*aune* ; pour dire, qu'on lui fera tout le mal qu'on pourra. *Tout le long de l'aune*, ſignifie auſſi, Beaucoup, tout-à-fait, avec excés. Il a bien bu ; il s'en eſt donné *tout le long de l'aune.*

Et c'eſt tout juſtement la tour de Babylone ;
Car chacun y bâtiſſe, & tout le long de l'aune, MOL.

On dit auſſi, Au bout de l'*aune* faut le drap ; pour dire, qu'on verra avec le temps la fin d'une affaire. On dit d'un grand mangeur, qu'il a toûjours dix *aunes* de boyaux vuides pour ſes amis.

AUNER. v. act. Meſurer avec une aune. Les Marchands ont une adreſſe particuliere pour *auner* ; ils trompent en *aunant.*

AUNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AUNEUR. ſ. m. Officier commis pour marquer, & viſiter les *aunes* des Marchands. Il y a à Paris un Corps de vingt-quatre Jurez *Auneurs.* L'Ordonnance veut que les *Auneurs* meſurent les étoffes bords à bois juſtement, & ſans évent. Cet évent étoit autrefois d'un pouce au delà de l'aune, qu'on donnoit en meſurant. Les *Auneurs* ne peuvent être Courtiers, Commiſſionaires, ni Facteurs, ni acheter aucune draperie pour leur compte.

A V O.

AVOGADOR. ſ. m. Nom d'un Magiſtrat de Veniſe. Cette Charge repond à celle d'Avocat General.

AVOINE. Pluſieurs diſent AVEINE. Ils ſont tous deux bons. Il vaut pourtant mieux dire *avoine*, REFL. L'Academie prefere *avoine*, & Richelet *aveine.* ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges menuës, noüées, garnies de quelques feuilles ſemblables à celles du froment. Ses fleurs naiſſent clairſemées dans des épis, & attachées à des filets deliez. Chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent du fond d'un calice à écailles. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il paroît une graine longue & grêle, enveloppée des feuilles du calice. Sa racine eſt petite, fibreuſe. En Latin *avena vulgaris ſive alba*, C. BAUH. Il y a une autre eſpece d'*avoine* ſemblable à la precedente ; mais ſa ſemence eſt

Digitized by Google

eſt noire, & moins nourriſſante. En Latin *avena nigra*, Id. La graine de l'*avoine* eſt auſſi appellée *avoine*; elle fait partie des petits blez qu'on nomme *les Mars*, & ſert à nourrir les chevaux. Un bon Cavalier doit voir manger l'*avoine* à ſon cheval. Les chevaux vont plus vite le ſoir, quand ils ſentent l'*avoine*. On appelle les gros chevaux, des coffres à *avoine*. Le gruau ſe fait de la farine d'*avoine*.

Ce mot d'*avoine* eſt derivé du Latin *avena*, qu'on fait venir du verbe *aveo*, *je deſire*; car on dit que les animaux qui voyent de l'*avoine*, ſouhaittent d'en manger.

On appelle *folle avoine*, celle qui eſt ſterile.

AVOINE, eſt auſſi un grain qui croit dans une terre de l'Amerique Septentrionale vers le Canada, & dans les petites rivieres dont le fond eſt de vaſe, au bout de la tige d'une herbe qui s'éleve de deux pieds au deſſus de l'eau. Ce grain ſe recueille en Juin, & eſt gros comme le nôtre; mais il eſt une fois plus long, & il tend plus de farine. Il eſt auſſi bon que le ris.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qu'on a bien fait travailler tout le jour, qu'il a bien gagné ſon *avoine*; pour dire, qu'il a bien gagné ſon ſouper.

AVOINES, ou AVEINES, au plurier, ſe dit des plantes de l'avoine, quand elles ſont encore ſur pied. Les *avoines* ſont belles cette année. Jamais on ne vit tant d'*avoines*, VOIT. Faucher les *avoines*.

AVOIR. Verbe auxiliaire, qui ſert à conjuguer les autres verbes actifs, & même le ſubſtantif *être*, lequel ſert à conjuguer les paſſifs. Sa conjuguaiſon eſt fort irreguliere, ſur laquelle il faut conſulter la Grammaire. On mettra pourtant ici quelques-uns de ſes temps: J'*ai*, tu *as*, il *a*, nous *avons*, vous *avez*, ils *ont*. J'*avois*. J'*eus*. J'*ai eu*, *eu* ne faiſant qu'une ſeule ſyllabe, & non pas deux. J'*avois eu*. J'*aurai*. Au ſubjonctif, *que j'aye*, que tu *ayes*, *qu'il ait*, & non pas *qu'il aye*, ni en vers, ni en proſe. J'*aurois*, ou *que j'euſſe*, pour l'imparfait. *Que j'euſſe eu*, ou, *j'aurois eu* pour le pluſque *parfait*. J'*aurai eu*, pour le futur. Il y a d'habiles Grammairiens qui ſoutiennent qu'*ayant* eſt toûjours gerondif, & qu'il ne peut être participe adjectif, pour prendre une *s* au plurier. Je les ai trouvez *ayans* le verre à la main. On devroit dire par la même raiſon au feminin, Je les ai trouvées *ayantes*. Il faut donc qu'il ſoit au gerondif *ayant*, pour n'avoir point de genre ni de cas, CORN. Ce verbe ſignifie, Poſſeder; jouir. Il *a* du bien; il l'*a* mal acquis. Il *aura* raiſon de cet affront. Il *a* beau dire & beau faire, &c. Le blé eſt ſi cher, qu'on n'en ſçauroit *avoir* pour de l'argent. Il faut *avoir* patience.

Ce mot vient du Latin *habere*.

On dit, l'*avoir* beau, l'*avoir* belle; pour dire, avoir une occaſion favorable de faire quelque choſe.

AVOIR, s'employe ſouvent avec la particule *a* devant un infinitif; & alors il ſert à marquer la diſpoſition, & la volonté où l'on eſt de faire ce que le verbe, qui eſt à l'infinitif, ſignifie. J'*ai* à étudier. J'*ai* à travailler. J'*ai* à parler à mon Avocat; j'*ai* à l'entretenir de mon affaire. Il *a* beaucoup de choſes à vous dire. N'*avez*-vous rien à m'ordonner?

AVOIR, eſt auſſi impersonnel; & alors il s'employe toûjours avec la particule *y*, & ſignifie, qu'une choſe eſt, ou n'eſt pas. Il y *avoit* une certaine femme. Y *a*-t-il au monde un homme plus malheureux que moi? Il n'y *a* perſonne, dont la compagnie me ſoit plus agreable que la vôtre. On en dit beaucoup plus qu'il n'y en *a*.

AVOIR, en termes de Negoce, ſe dit des dettes actives des Marchands; & c'eſt de ce mot que ſont thymbrées, ou intitulées les ſecondes pages de leur bilan.

On dit proverbialement en menaçant, Il en *aura*; on ſous-entend des coups. Je l'*aurai*; on ſous-entend, en mon pouvoir; je l'attraperai. Il n'eſt que d'en *avoir*; on ſous-entend, du bien. Les Italiens diſent, *chi non ha*, *non è*; c'eſt-à-dire, que celui qui n'*a* rien, n'eſt point.

AVOIR. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, Bien, richeſſe. On lui prit tout ſon *avoir*. Voilà tout mon *avoir*.

Ce mot en ce ſens eſt venu de *avera*, ou de *averia*, mot de la baſſe Latinité, qu'on a dit de toutes ſortes de biens, & ſur tout des meubles, des chevaux, & beſtiaux, qui ſervent au labourage. Les Eſpagnols diſent auſſi en ce ſens *averias*, DU CANGE.

AVOISINER. v. act. Etre voiſin, être ſitué auprès. Cette Province *avoiſine* l'Eſpagne; *avoiſine* la mer. Sa Seigneurie *avoiſine* ma terre.

Ce mot n'eſt guere bon en proſe. Il eſt purement poëtique. Mr. Perrault a dit d'un arbre, qu'il *avoiſine* le ciel de ſon vaſte branchage. On peut dire auſſi en faiſant la deſcription d'une montagne fort élevée, qu'elle *avoiſine* les cieux. Mr. Chapelain ne l'exclut pourtant pas entierement de la proſe, puiſqu'il dit que c'eſt par une mauvaiſe delicateſſe que ce mot eſt confacré en poëſie, VAU. CORN. Il vient de *vicinus*, qui vient de *vicus*.

AVORTEMENT. ſ. m. Terme de Medecine; qui ſe dit quand l'enfant dont une femme eſt groſſe ſort dehors avant qu'il ſoit venu à ſon terme. Il ne ſe dit que depuis que l'enfant a trois mois juſqu'à ſept. On le dit auſſi, quand les enfans meurent au ventre de la mere, encore qu'ils y demeurent quelquefois pluſieurs années, & même toute la vie. Les grandes peurs ſont capables de cauſer un *avortement*. On ne le dit proprement dans le langage ordinaire que des animaux. A l'égard des femmes, on dit plutôt *une fauſſe couche*; ſi ce n'eſt quand l'*avortement* eſt volontaire, & provoqué par des remedes. Voyez AVORTER.

Ce mot vient du Latin *abortus*, *abortivum*, *aboriri*.

AVORTER. v. n. Pouſſer ſon fruit dehors avant le temps requis ordinairement par la nature; ce qui eſt cauſe qu'il ne vient point à maturité, ou perfection. Ce mot ne ſe dit en parlant des femmes que quand elles font perir leur fruit: autrement on ne le dit que des animaux. La cavale a *avorté*. Les brebis *avorteront*. Si c'eſt par quelque chute, ou quelqu'autre accident de cette nature, qu'une femme accouche avant terme, on doit dire, qu'elle a fait une fauſſe couche; ou; qu'elle s'eſt bleſſée. Ablancourt a dit; l'Imperatrice *avorta*; mais l'uſage n'eſt pas pour lui. Selon les loix la femme qui ſe fait *avorter* volontairement commet un homicide, ſi l'enfant eſt animé; & c'eſt un crime puniſſable de peine capitale. Les Stoïciens ſoutenoient que ce n'eſt point un homicide, parcequ'on ne peut mettre au nombre des hommes une production imparfaite, & qui fait encore *portion des entrailles de la mere*. En effet par une Ordonnance de Philippe le Hardi, la femme qui ſe faiſoit *avorter* n'étoit point punie pour la premiere fois; ou, comme porte l'Ordonnance, *n'étoit point arſe du premier*. Elle étoit livrée à la Ste. Egliſe, qui lui enjoignoit une penitence; mais elle *étoit arſe*, c'eſt-à-dire brûlée, à la ſeconde fois. Cette coutume fut corrigée par Philippe le Bel, parceque l'impunité aſſûrée d'un premier parricide, donnoit lieu à d'autres de hazarder à commettre un pareil crime. Tertullien dit là-deſſus, que *c'eſt un meurtre avancé que d'empêcher de naître*.

AVORTER, ſe dit auſſi des fruits qui ne viennent point à maturité. Les mauvais vents font *avorter* les fruits.

AVORTER, ſe dit figurément en Morale des deſſeins, des entrepriſes qui ne reüſſiſſent point; qui échouënt. Quand on fait une entrepriſe au delà de ſes forces, elle *avorte* ſouvent. Un accident fit *avorter* l'entrepriſe. Le hazard fait quelquefois *avorter* les deſſeins les mieux concertez, BELL. Dieu fait quelquefois *avorter* nos

deſſeins, de peur que nous n'attribuions trop à la prudence humaine, MONT.

AVORTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. L'Ordonnance veut que les bois *avortez* ſoient reſeper.

AVORTON. ſ. m. Qui eſt né avant le temps, ou qui ne peut acquerir la perfection ordinaire, & naturelle. Mr. d'Henault eſt l'Auteur du fameux ſonnet de l'*avorton*: dont voici les quatre premiers vers,

Toi qui meurs avant que de naître,
Aſſemblage confus de l'être & du neant:
Triſte avorton, informe enfant,
Rebut du neant, & de l'être.

Le fruit d'une bête qui avorte, s'appelle auſſi un *avorton*. Cet agneau ne proſtera pas, ce n'eſt qu'un *avorton*. Le plus bel arbre produit toûjours quelque *avorton*.

Ce mot vient du Latin *abortivus*.

AVORTON, eſt auſſi un terme injurieux, dont on ne ſe ſert que dans le ſtile ſimple, & comique. Ainſi on dit d'un petit homme, que c'eſt un Pygmée, un *avorton* de nature. Quel petit *avorton* eſt-ce là? Ils periſſent comme des *avortons* de vanité, GOMB.

Si quelque avorton *de l'enfer*
Oſe encore lever les yeux? MALH.

AVORTON, ſe dit encore des productions de l'eſprit trop precipitées. Cet ouvrage n'eſt point achevé; ce n'eſt qu'un *avorton*. Scaliger a dit auſſi que la langue Françoiſe eſt un *avorton* de la langue Latine.

AVOUTRE, ou AVOISTRE. Vieux terme de Coutumes, qui ſignifioit, *Batard, illegitime*: on le trouve dans Rabelais.

Ce mot vient du Latin *adultes*; car on diſoit auſſi *avoutrie*, ou *avouterie*, pour ſignifier *adultere*. Les Florentins diſent *avoltetio*. Voyez ADULTERE.

A U P.

AUPARAVANT. adv. Il ſignifie, Premierement; avant que de faire une choſe. Je l'avois averti long temps *auparavant*. Ne falloit-il pas *auparavant* parler avec moi de cette affaire? Alexandre donna à Porus un Royaume plus grand que celui qu'il avoit *auparavant*, VAUG. Il y a des gens qui ſont ſuivre *auparavant* d'un *que*, & qui diſent, il faut *auparavant que* de faire cela; *auparavant que* de dîner, &c. *Auparavant que* Neron ſe fût laiſſé aller à cet étrange abandonnement, &c. ST. EV. Mais c'eſt mal parler: ils confondent le mot *auparavant*, qui étant adverbe ne regit rien, avec celui d'*avant*. Voyez AVANT.

AU PIS ALLER. adv. Tout le pis qui puiſſe arriver. *Au pis aller*, il m'en reviendra un tel avantage.

AUPRE'S. Prepoſition qui marque un lieu proche, & qui regit le genitif. Etre *auprés* du feu. Il loge *auprés* du Pont-neuf. La boule eſt *auprés* du but. Elle ſert quelquefois à marquer un attachement, un commerce. Il eſt *auprés* d'un grand Seigneur; c'eſt-à-dire, il eſt attaché à ſon ſervice. On ne perd rien *auprés* des honnêtes gens; LE CH. DE M. Quand on a le cœur ſenſible, & qu'on eſt *auprés* des Belles, il eſt dangereux qu'on ne s'y trouve pris, PEL. *Auprés* precedé de *bien* fert encore à faire comprendre qu'on a les bonnes graces de quelcun. Il eſt bien *auprés* du Prince. Il eſt bien *auprés* des Miniſtres. Il eſt bien *auprés* du ſexe. *Auprés* ſert auſſi à la comparaiſon. Les tableaux des Peintres modernes ne ſont rien *auprés* de ceux de Raphaël.

AUPRE'S, eſt quelquefois adverbe. Tout contre; tout joignant. Je viens d'ici *auprés*. Il demeure tout *auprés*. On dit en proverbe, Si vous n'en voulez, couchez vous *auprés*.

Ce mot vient de *ad preſſum*, MENAGE; ou de *ad*, & de *per*, NICOD.

A U R.

A U R.

AURA. ſ. m. Oiſeau du Mexique. Il eſt grand comme une poule d'Egypte. Son plumage eſt noir. Il a l'aile ſi forte qu'il voie contre le vent.

AUREA ALEXANDRINA. ſ. f. Eſpece d'opiate compoſée d'un grand nombre d'ingrediens. On l'appelle *aurea*, à cauſe de l'*or* qui entre dans ſa compoſition; & *Alexandrina*, parcequ'un Medecin nommé Alexandre l'a inventée. On s'en ſervoit autrefois pour les fluxions froides du cerveau, pour l'épilepſie, & pour la peſte.

AUREOLE. ſ. f. Terme de Theologie. Couronne, ou cercle de lumiere, que mettent les Peintres, & les Sculpteurs autour de la tête des Saints, & des Martyrs, pour marque de la victoire qu'ils ont remportée. Le Pere Sirmond dit que cette coutume eſt empruntée des Payens, qui environnoient de rayons la tête de leurs Dieux. Voyez St. Thomas au Supplément de ſa Somme, Queſtion 116.

AUREOLE, ſignifie auſſi le degré de gloire qui diſtingue les Saints dans le ciel. L'*aureole* des Vierges; l'*aureole* des Docteurs, L'ACAD.

AUREOLE, s'eſt dit originairement de quelque joyau qu'on propoſoit pour prix de quelque diſpute, qu'on donnoit pour recompenſe au merite, DU CANGE.

Ce mot vient du Latin *aureola*.

AURICULAIRE. adj. m. & f. qui ſe connoît par les oreilles. La Confeſſion *auriculaire* ſe fait à l'oreille d'un Prêtre, ou autre Confeſſeur. Un temoin *auriculaire*, qui s'entend ou de celui qui a oüi immediatement du deffendeur, ou accuſé; ou de celui qui a oüi dire à un tiers: le premier fait preuve comme un temoin oculaire, dans les faits qui peuvent ſeulement être ouïs: le ſecond, nommé dans l'uſage temoin de *oüi-dire*, ne prouve rien.

Ce mot vient du Latin *auriculare*, qui ſignifioit, dire à l'oreille. De là vient qu'on appelloit *Auricularis*, celui qui avoit l'oreille du Prince, & qui étoit honoré de ſa confiance. On appelloit auſſi *amicus auricularis*, un confident, un ami intime.

On appelle le petit doigt de la main, le doigt *auriculaire*; parcequ'il ſert à nettoyer, & à curer les oreilles.

On appelle auſſi les vers qui s'engendrent dans les oreilles, vers *auriculaires*. Ces vers cauſent dans ces parties des douleurs violentes, & quelquefois des demangeaiſons extraordinaires.

AVRIL. ſ. m. Quatriéme mois de l'année, pendant lequel le ſoleil parcourt le ſigne du Taureau.

Ce mot vient de *aperiu*, du verbe *aperire*, parcequ'en ce mois la terre ſemble ouvrir ſon ſein pour produire toutes choſes, NICOD.

On dit figurément, qu'un homme eſt en l'*Avril* de ſes jours; pour dire, qu'il eſt en la fleur de ſa jeuneſſe; au printemps de ſon âge; parceque le mois d'*Avril* eſt toûjours au printemps: mais ce n'eſt proprement qu'en vers qu'on parle de la ſorte.

En l'Avril de mes jours
L'adorable Amarante
Eut toutes mes amours, RAC.

Rentrer en mon Avril *deformais je ne puis,*
Aimez moi, s'il vous plaît, griſon comme je ſuis,
Et je vous aimerai quand vous ſerez de même, RON.

On appelle *poiſſon d'Avril*, un poiſſon dont on fait une pêche fort abondante en cette ſaiſon, qu'on nomme autrement *maquereau*: & parcequ'on appelle du même nom les entremetteurs des amours illicites, cela eſt cauſe qu'on nomme auſſi ces gens-là *poiſſons d'Avril*.

AURILLAS. Terme populaire. On le dit des chevaux qui ont de grandes oreilles, & qui les branlent comme

Digitized by Google

comme les cochons en marchant. Il faut dire *oreillard*, ou *orillard*. Voyez OREILLARD.

AURIPEAU. Voyez ORIPEAU.

AURONE. ſ. f. Plante qui eſt de deux ſortes : l'une eſt appellée *aurone mâle*, & l'autre *aurone femelle*. L'*aurone mâle* a pluſieurs eſpeces. La plus commune appellée ſimplement *aurone mâle*, en Latin *abrotanum mas angustifolium majus*, C. BAUH. pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de quatre ou cinq pieds, dures, fragiles, rougeâtres, rameuſes. Ses feuilles ſont blanchâtres, découppées menu, d'une odeur forte, d'un goût âcre & amer. Ses fleurs ſont ſemblables à celles de l'abſinthe, de couleur jaune. Ses ſemences reſſemblent auſſi à celles de l'abſinthe. Sa racine eſt ligneuſe. Cette plante eſt propre pour tuer les vers, pour chaſſer les vents, pour reſiſter au venin, pour exciter les urines.

Abrotanum vient du Grec *abrotas*, *inhumain*; ou de *βρωτος*, qui ſignifie une choſe bonne à manger; & de la particule privative *α*; comme qui diroit, une plante que l'on ne ſçauroit manger à cauſe de ſa grande amertume.

L'*aurone* femelle eſt un autre genre de plante, qu'on appelle auſſi *garderobbe*. Voyez GARDEROBBE.

AURORE. ſ. f. Crepuſcule; lumiere qui paroît quand le ſoleil eſt encore à 18. degrez au deſſous de l'horiſon. Il n'y a rien de plus agreable que le lever de l'*aurore*. Les Grecs l'ont appellée *porte-flambeau*, parcequ'elle apporte, & annonce la lumiere. Les Poëtes en font une Divinité, dont Cephale étoit amoureux. Ils lui donnent un char, & des doigts de roſes. Ils diſent qu'elle ſeme des roſes, à cauſe que ſouvent elle colore les nuës d'un beau rouge. Laiſſez durer la nuit, impatiente *Aurore*, OE. M.

Nicod derive ce mot *ab oriente ſole, quia aer aureſcit.*

Quelques-uns ont appellé *aurore ſeptentrionale*, une lueur, & une clarté qui paroît quelquefois pendant une nuit obſcure, & qui occupe toute la partie ſeptentrionale du ciel, enſorte qu'on la prendroit pour l'*aurore*. Gaſſendi a fait la deſcription de ce phenomene qu'il obſerva exactement en 1621.

AURORE, ſe dit auſſi pour la partie du monde où paroît l'*Aurore*, qui eſt l'Orient. Les peuples de l'*Aurore*, pour dire, les Orientaux. Enfin tu regneras du Couchant à l'*Aurore*, BREB.

On nomme couleur d'*aurore*, un certain jaune doré, & éclatant, comme celui qui paroît ſouvent dans les nuës au lever du ſoleil. Les couleurs d'*aurore* ſe font étant alunées & gardées fortement, & rabattuës avec le ſaur-cour diſſous en cendre gravelée, potaſſe, ou ſoute.

On appelle figurément une beauté naiſſante, une jeune fille qui commence à paroître dans le monde, une *aurore*. Je ſouhaite que cette *aurore* ſoit ſuivie d'un auſſi beau jour qu'elle le merite, VOIT. Cette phraſe eſt plus de la Poëſie que de la proſe. Mr. Racine s'eſt ſervi du mot *aurore* pour exprimer un matin. Je tomberai comme une fleur qui n'a vu qu'une *aurore*, RAC.

AUS.

AUSPICE, ſ. m. C'étoit chez les Anciens une eſpece d'augure, & de preſage tiré du vol, & du chant des oiſeaux; pour ſçavoir ſi une entrepriſe devoit être heureuſe, ou malheureuſe. Pline en attribuë l'invention à Tireſias Thebain. Voyez AUGURE.

AUSPICE, ſignifie maintenant, un preſage, ou des circonſtances qui font eſperer un heureux ſuccés, ou en apprehender un mauvais. L'Empire de Rome a commencé ſous d'heureux *auſpices*.

Jamais hymen formé ſous le plus noir auſpice,
De l'hymen que je crains n'égala le ſupplice, RAC.

On dit auſſi, qu'un homme eſt venu ſous les *auſpices* d'un tel; pour dire, ſoutenu par ſa faveur; ſous ſa conduite, & ſous ſa protection. En ce ſens il n'a point de ſingulier. Il ne faut deſeſperer de rien ſous la conduite, & ſous les *auſpices* de Teucer, DACIER. Cette façon de parler eſt venuë, de ce qu'autrefois à Rome on ne faiſoit rien ſans conſulter les Dieux par le moyen des *auſpices*, comme on voit dans Ciceron en l'Oraiſon *pro Cluentio*. Ainſi, Venir ſous les *auſpices* de quelcun, c'eſt, Marcher ſous ſa conduite, & aſſûré de ſa faveur.

Ce mot vient *ab avibus ſpectandis, aſpicendo*, qui ſignifie, *l'inſpection des oiſeaux*.

AUSSI, Conjonction comparative, augmentative, & ſignifie, Encore, comme, de même, pareillement. Non ſeulement cela eſt vrai; mais *auſſi* fort raiſonnable. Qui achete le cheval, achete *auſſi* la bride. Si on étoit *auſſi* ſage que Salomon, on ne ſeroit pas tant de fautes. Vous pretendez à cette charge, & moi *auſſi*. Je fais cela d'*auſſi* bon cœur, que ſi c'étoit pour moi.

Ce mot vient de *ad ſic*, MENAGE.

Il faut remarquer ſur cette conjonction *auſſi*, que quand il y a comparaiſon, & que la propoſition eſt affirmative, il faut prendre garde de ſe ſervir toûjours d'*auſſi*. C'eſt une faute qui échape ſouvent de mettre *ſi* pour *auſſi*. Il avoit en reverence la miſerable fortune d'une Princeſſe iſſuë du ſang Royal, & un nom ſi fameux que celui d'Ochus, VAUG. A un malheur ſi grand que le mien, il ne falloit pas une moindre conſolation, VOIT. Dans ces deux exemples il falloit *auſſi* au lieu de *ſi*. Mais lorſque la propoſition eſt negative, on doit ſe ſervir de *ſi*, & non pas d'*auſſi*. Rien ne la touche ſi ſenſiblement, que l'interêt de ſa Religion, FL. On met toûjours *que* apres *ſi* & *auſſi* en ces ſortes d'occaſions, quoique Malherbe ait dit, Il n'eſt rien de ſi beau, *comme* Caliſte eſt belle. Ma foi eſt *auſſi* pure, *comme* le ſujet en eſt beau. Son exemple n'eſt point à ſuivre en cela; & il falloit dire *que*, au lieu de *comme*.

AUSSI-BIEN, ſert à rendre raiſon de la propoſition qui precede. Je ne veux point l'en prier; *auſſi-bien* il n'en ſera rien. Un Philoſophe tombant du haut de l'eſcalier, diſoit froidement pour s'en conſoler, *Auſſi-bien* voulois-je deſcendre. Dans ces phraſes *auſſi-bien* ſe peut reſoudre par *car*.

AUSSI-BIEN QUE. Conjonction, qui ſignifie, De même que; autant que; comme. Les hommes les plus foibles *auſſi-bien que* les Heros, ont fait voir que la mort n'eſt pas un mal. Je ſçai cela *auſſi-bien que* vous. Le ſoleil luit ſur les bons *auſſi-bien que* ſur les mauvais.

AUSSI-PEU. Conjonction qui ſert à marquer l'égalité de deux choſes. J'en ai *auſſi-peu* que vous.

AUSSI-TOST, ou AUSSI-TOT. adverbe. Dans le même temps, dans le moment. Si vous me donnez vos ordres, je les executerai *auſſi-tôt*. Il ſignifie encore, Auſſi aiſément, auſſi volontiers. Je prendrois *auſſi-tôt* la lune avec les dents.

Quoi? treize vers, huit en cent, cinq en ême.
Je lui ferois auſſi-tôt un bateau, VOIT.

On dit proverbialement, *Auſſi-tôt dit, auſſi-tôt fait*, des commandemens qui ſont promptement executez. *Auſſi-tôt* meurt veau que vache. *Auſſi-tôt* pris, *auſſi-tôt* pendu.

AUSSI-TOT QUE. Conj. Au même temps que. *Auſſi-tôt* qu'il m'invoquera, je l'exaucerai, ARN.

Auſſi-tôt qu'*au monde on veut plaire*,
On commence à deplaire à Dieu, L'ABBÉ TETU.

AUSSIERE. ſ. f. Terme de Marine. Groſſe corde à trois tourons.

AUSTERE. adj. m. & f. en termes de Phyſique, ſe

dit d'une saveur âpre qui cause un resserrement dans la bouche : telle est celle du vitriol, & de divers autres fruits avant leur maturité.

AUSTERE, signifie aussi, Rude, severe ; qui ne pardonne rien. Un Juge *austere* est moins corruptible qu'un autre. Un Directeur *austere*.

AUSTERE, se dit aussi de celui qui est severe à lui-même ; qui ne se permet aucuns plaisirs ; qui mortifie son corps. Mener une vie *austere*. Faire une penitence *austere*. Quand les loüanges sont fines, elles seduisent les plus *austeres*, BELL. Ce Religieux est fort *austere*, il porte la haire & le cilice. On ne peut passer d'un Ordre à un autre, à moins qu'il ne soit plus *austere* ; que la regle n'en soit plus *austere*.

AUSTERE, se dit figurément en choses morales, & signifie, Severe, rude, farouche. Les mœurs *austeres* de Caton. Une vertu *austere*. Une mine *austere*, ou refroignée. La sagesse doit avoir un air grave, mais non pas *austere*, OE. M. Il y a des gens d'une probité si *austere*, qu'elle est plus propre à degoûter de la vertu, qu'à la faire aimer, DE L'AM. Il ne faut pas toûjours suivre les ordres *austeres* de la raison, ST. EVR. N'affectez point un air *austere* pour paroître sage ; cela ressemble trop au chagrin, BELL. Il s'élevoit par une *austere* vertu au dessus des craintes, & des complaisances humaines, FL. Une morale peut être *austere*, sans être deraisonnable, DU PIN. Un Philosophe chagrin, & *austere* effarouche les jeunes gens, & leur fait soupçonner que la vertu est d'une pratique ennuyeuse, LA BR. Seneque est trop ridé, & trop *austere*, ST. EVR. Qu'une *austere* vertu paroisse dans ses yeux, L'ABBÉ TETU.

AUSTERE, se dit aussi du stile, & signifie, Dur ; qui n'est ni fleuri, ni orné. Le stile de Demosthene est dur, & *austere*, LE P. R. A travers le chagrin de Demosthene on decouvre des graces *austeres*, TOUR.

AUSTEREMENT, adv. D'une maniere austere. Les Religieuses de Sainte Claire vivent fort *austerement*.

AUSTERITE', s. f. Severité. L'*austerité* de Caton. La triste *austerité* de son visage le faisoit respecter. Il y a naturellement trop d'*austerité* dans les manieres d'un homme d'une vertu trop rigide, VAL. L'*austerité* fait soupçonner de l'orgueil, AB. REG. La frugalité des anciens Romains n'étoit qu'une ignorance des plaisirs ; & cependant on a consacré cette *austerité* necessaire comme une vertu, ST. EVR. L'*austerité* outrée des Stoïciens corrige moins de gens qu'elle n'en effraye, ID. Il ne faut pas que l'*austerité* produise le chagrin, FL. Je fuis la rudeſſe, & l'*austerité* des mœurs, MONT. Il y a des vices en quelque sorte plus aimables que la triste *austerité* des vertus, OE. M. Une *austerité* inflexible rebute les hommes ; elle les gêne trop, TOUR.

Je sçai qu'en vous quittant, le malheureux Titus
Passe l'austerité de toutes les vertus, RAC.
Le sexe aime à jouïr d'un peu de liberté ;
On le retient fort mal avec l'austerité, MOLI

AUSTERITÉ, signifie aussi, Mortification ; rigueur qu'on exerce sur son corps. L'*austerité* des Couvents aigrit l'humeur, & rend l'esprit plus dur, & plus impitoyable, H. DE L'ING. Faire des *austeritez*, ARN. Renoncer aux *austeritez*, MAUCROIX. Nous l'avons vuë pratiquer à la rigueur toute l'*austerité* des jûnes & des abſtinences, FL. Tel se fait honneur de pratiquer les plus affreuses *austeritez*, qui en doit toute la gloire à son temperament dur & robuſte, LE P. LAMY. Chacun renvoye l'*austerité* de la vie ou aux plus grands Saints, ou aux plus grands pécheurs, & ne croit être ni l'un ni l'autre, ID. L'*austerité* est ennemie de la nature, TOUR. Ce sont de lâches Chretiens qui gémissent sous l'*austerité*, & sous le poids de l'Evangile, ID. La Religion fait aimer l'*austerité* aux personnes pieuſes, OE. M.

Quel est ton dessein, hypocrite ?
A quoi te serviront ces dehors affectez ?
Ces jûnes, ces austeritez,
Ne peuvent devenir Dieu te faire un vrai merite,
L'AB. TETU.

Ce mot vient du Latin *austerus*, du Grec *austeros*.

AUSTRAL, ALE, adj. Terme de Geographie. Meridional ; qui est du côté du Midi, du côté que souffle le vent que les Latins appellent *Auster*. La Terre *Australe* est encore inconnuë. Le Cap de Bonne Esperance est à trente-six degrez de latitude *Australe*. Le Capricorne est dans la partie *Australe* du Zodiaque. Le Pôle *Austral* est la même chose que le Pôle Antarctique.

Ce mot vient d'*Auster*, *le vent de Midy*.

A U T.

AUTAN, s. m. Vent qui souffle du côté du Midi. Selon quelques-uns, c'est le vent de Sud-est ; & selon quelques autres, de Sud-oüest. Il est d'ordinaire violent & orageux ; & les Poëtes l'employent en parlant des tempêtes. Les *Autans* irritez, DES-H.

Non loin du fier Egée, où l'on voit en tout temps,
Contre les Aquilons combattre les Autans, MEN.

On l'appelle *Garbin* sur la Mediterranée. En Latin *Notus*.

Ce mot vient d'*Altanus*, qui se trouve dans Pline en cette signification, MEN.

AUTANT, adv. relatif qui sert à expliquer deux choses égales. On demande quelquefois, s'il y a *autant* d'hommes que de femmes. Il envoya Parmenion avec deux mille étrangers, & *autant* de Macedoniens, VAUG. Monsieur vaut bien *autant* que Madame. J'ai été *autant* de fois chez vous, que vous chez moi. *Autant* qu'est vaste l'étenduë qui est entre le ciel & la terre, *autant* est grande & infinie la misericorde de Dieu sur ceux qui le craignent, PORT-R.

Ce mot vient de *aliud tantum*, MEN.

AUTANT, se dit quelquefois sans relation, d'une quantité incertaine. Cette femme a *autant* de beauté, de vertu, d'esprit, qu'on en puisse avoir ; c'est-à-dire ; qu'elle est belle, vertueuse, & spirituelle au dernier point. Il fait des vers *autant* bien qu'on en puisse faire.

AUTANT, se dit quelquefois d'une certaine partie des choses. Cela est fait, ou *autant* vaut. C'est *autant* de fait, *autant* d'épargné, *autant* de rabatu, *autant* de temps gagné. On dit auſſi abſolument, C'est toûjours *autant*.

AUTANT, en termes de Palais, signifie, la copie d'un acte. Cet Arrêt est perdu ; il en faut relever *autant* au Greffe. Les Huissiers doivent laisser *autant* de tous les exploits qu'ils font, & de toutes leurs significations aux parties averſes, ou à leurs Procureurs.

AUTANT, signifie encore, Suffisamment, selon son pouvoir, extrêmement. Ce mulet est assez chargé, il en a *autant* qu'il en peut porter. On dit auſſi d'un homme yvre, qu'il a bu d'*autant*, qu'il en a *autant* qu'il lui en faut, tout ce qu'il peut porter de vin. Je l'ai nourri, protegé, assisté *autant* que j'ai pû, selon mes forces. *Autant* que je puis conjecturer, cette affaire réüssira. Lisbonne est une des plus belles villes du monde, & qui merite *autant* d'être vuë, VOIT.

AUTANT, se dit proverbialement en ces phrases ailleurs expliquées. *Autant* dépense chiche que large. *Autant* vaut être mordu d'un chien que d'une chienne. *Autant* en emporte le vent. *Autant* de frais que de salé. *Autant* bien batu que mal battu. Il lui en pend *autant* sur la tête.

Digitized by Google

tête. *Autant* vaut traîner que porter. Il consommeroit *autant* de bien qu'un Evêque en pourroit bénir. *Autant* comme *autant*. J'en fais *autant* de cas que de la boue de mes souliers. *Autant* qu'il en pourroit tenir dans mon œil. *Autant* de têtes, *autant* d'opinions, *Autant* en dit le renard des mures, &c.

AUTEL. ſ. m. Lieu élevé pour ſacrifier à une Divinité. C'étoit chez les Payens une eſpece de piedeſtal ou quarré, ou rond, ou triangulaire, orné de ſculpture, de bas reliefs, & d'inſcriptions, ſur lequel on brûloit les victimes qu'on ſacrifioit aux Idoles. Les *autels* deſtinez à l'honneur des Dieux celeſtes, & ſuperieurs, étoient exhauſſez, & poſez ſur quelque édifice relevé; & c'eſt pourquoi on les appelloit *altaria*, du mot *alta ara*, qui ſignifie, *autel haut*, & élevé. Ceux qui étoient pour les Dieux terreſtres, étoient poſez ſur la ſuperficie de la terre; & au contraire on creuſoit, & on ouvroit la terre pour ceux des Dieux infernaux. L'*autel* de Jupiter; l'*autel* du Dieu Mars. Il y avoit à Athenes un *autel* de la miſericorde, où tous les malheureux avoient leur refuge. Quoi mepriſer les Dieux, & leurs *autels*? ABL. La victime, Seigneur, nous attend à l'*autel*, RAC. Peut-on s'imaginer que les Dieux ſe repaiſſent de l'encens qu'on fait fumer ſur leurs *autels*, & qu'ils s'appaiſent, ou s'irritent ſelon le nombre des victimes qu'on leur immole? OR. M. Dans le temple de Jeruſalem il y avoit un *autel* des holocauſtes; un *autel* des parfums.

AUTEL, s'eſt dit auſſi autrefois chez les Juifs, de ces tables qu'ils dreſſoient à la campagne pour ſacrifier à Dieu. En cet endroit il édifia un *autel* au Seigneur.

AUTEL, ſe dit proprement dans le Chriſtianiſme d'une table quarrée conſacrée à Dieu, élevée & ornée, pour celebrer la Meſſe. Dans la primitive Egliſe les *autels* étoient ſans parûre, & ſant pompe: la table ſainte en faiſoit tout l'appareil. On ne faiſoit même aucune diſtinction pour la matiere des *autels*; la conſecration par l'eau benite, ou par les ſignes de croix qui ſe pratique aujourd'hui avec tant d'exactitude, n'étoit point en uſage en ce temps-là. Les images qui ſont aujourd'hui les principaux ornemens des *autels*, n'y paroiſſoient point autrefois; & ſi l'on voyoit des croix dans les Egliſes, c'étoit dans le milieu ſeulement, & point du tout ſur l'*autel*. Il n'y avoit point non plus de baluſtrades qui environnaſſent l'*autel*; & le grand nombre de cierges qui illuminent les *autels*, ne s'eſt vu que depuis le X. ſiecle, THIERS. La Meſſe de Paroiſſe ſe dit dre au maître *autel*, au grand *autel*, qui eſt celui du chœur de l'Egliſe. On ne peut dreſſer un *autel* dans une maiſon particuliere, ſi l'Evêque ne l'a beni, ou fait benir. Il y a des *autels portatifs*; ce ſont des pierres conſacrées, qu'on peut tranſporter où l'on veut, & ſelon le beſoin.

AUTEL ISOLÉ, eſt un autel qui n'eſt adoſſé ni contre un mur, ni contre un pilier, & qui a un contretable; comme dans la plupart des Egliſes Cathedrales. On appelle auſſi, *autel iſolé*, un autel qui eſt placé ſous un dais, ou baldachin.

AUTEL PRIVILEGIÉ, eſt un *autel* auquel ſi on dit une Meſſe à l'intention d'un defunt, il eſt delivré des peines du Purgatoire. Les Brefs d'*autels privilegiez* ne s'accordent que pour un jour la ſemaine, en faveur d'un *autel* d'une Egliſe en laquelle on dit ſept Meſſes par jour; ou pour deux jours, ſi on en dit quatorze; ou pour trois jours, ſi on en dit vingt & une: on n'en accorde point au delà; & encore n'eſt-ce que pendant ſept ans.

On appelle pierre d'*autel*, une pierre qu'on benit avec beaucoup de ceremonies, pour dire la Meſſe.

AUTEL, ſe dit auſſi figurément pour la Religion; le culte; & l'honneur que l'on rend à Dieu. Les Martyrs ont cimenté les *autels* de leur ſang; BOI. Je me vais devouër à vos ſacrez *autels*; AD. TET. Servir à l'*autel*. Le Prêtre eſt à l'*autel*; c'eſt-à-dire, il dit la Meſſe. On appelle l'Euchariſtie, *le St. Sacrement de l'autel*. S'approcher de l'*autel*; c'eſt communier. On dit figurément, d'une perſonne pour qui on a beaucoup d'amour, d'eſtime, ou de veneration; qu'elle merite des *autels*; qu'on lui veut élever un *autel*. Il faut quitter Sylvie à qui ta folle amour érige des *autels*, MAI. Je ne voudrois pas eſſuyer la honte de porter le dernier encens ſur un *autel* qui tombe en ruine, LE CH. D'H. c'eſt-à-dire, adorer une vieille fille. Cet ambitieux bien loin de rejetter les loüanges, ne refuſeroit pas des *autels*, M. Sc. c'eſt-à-dire, les honneurs ſuprêmes; & les hommages qu'on rend aux Dieux. Ils profanent tes *autels* (du Roi) d'un indigne encens, BOI. c'eſt-à-dire, ils te donnent des loüanges indignes de toi. A leur gloire (des Muſes) en cent lieux on dreſſa des *autels*, ID. c'eſt-à-dire, on les revera, on les cultiva.

AUTEL, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Qui ſert à l'*autel*, doit vivre de l'*autel*; pour dire, qu'il faut trouver dequoi ſubſiſter dans ſa profeſſion. Elever *autel* contre *autel*; pour dire, Faire un ſchiſme, une diviſion dans l'Egliſe, dans une Communauté; y établir deux Superieurs qui ſoient contraires. On dit d'un avare, d'un homme alteré du bien d'autrui, qu'il eri prendroit ſur l'*autel*; ſur le *maître autel*; pour dire; qu'il ne ſeroit ſcrupule de rien pour s'enrichir. On dit, qu'on doit être ami juſqu'aux *autels*; pour dire, qu'on doit ſervir ſes amis à quelque prix que ce ſoit, & tout faire pour eux; mais cependant jamais aux dépens de la conſcience, & de la Religion. On dit, Recourir aux *autels*; pour dire, y chercher un aſyle; reclamer le ſecours & l'appui de l'Egliſe.

AUTEL, eſt auſſi le nom qu'on donne à l'une des 15. conſtellations meridionales. Elle eſt compoſée de 7. étoiles; cinq de la 4. & deux de la 5. grandeur. On l'appelle autrement *encenſoir*.

AUTENTIQUE. Voyez AUTHENTIQUE.

AUTEUR. L'Academie écrit *Auteur*. ſ. m. Qui a créé, ou produit quelque choſe. On le dit par excellence de la premiere Cauſe qui eſt Dieu. Il eſt l'*Auteur* de toute la nature. Le Souverain *Auteur* du monde.

Ce mot vient d'*autos*, *ipſe*. L'*Auteur* eſt celui qui n'a pas pris ſon ouvrage d'un autre; c'eſt lui qui l'a produit, qui l'a mis au jour.

Tant d'ouvrages divers,
*Te parlent de l'*Auteur *de ce grand Univers;*
Et tu n'entends point leurs paroles, L'AB. TET.

AUTEUR, ſe dit auſſi de ceux qui ſont la cauſe de quelque choſe. Voilà l'*auteur* de la ſedition. Ce Miniſtre eſt l'*auteur* de ma fortune. La doctrine du concours immediat conſtituë Dieu *auteur* du peché, JU. Cet Achille, l'*auteur* de tes maux, & des miens, RAC, Calchas, pourroit-il de vos jours ignorer les *auteurs*? ID. Des Chefs de diverſe nation, & independans entr'eux, s'oppoſent le plus ſouvent aux conſeils dont ils ne ſont pas les *auteurs*, SAR.

De nos propres malheurs auteurs infortunez,
Nous ſommes loin de nous à toute heure entraînez.
BOI.

AUTEUR, ſignifie encore, Inventeur. Celui qui le premier a debité, ou publié une choſe. Pythagore eſt l'*auteur* de l'opinion de la metempſycoſe. Mr. Huygens eſt l'*auteur* de la pendule. Vous êtes l'*auteur* de cette faute; l'*auteur* de cette mediſance. On dit en general, en parlant de celui dont on tient une nouvelle, voilà mon *auteur*; je vous nomme mon *auteur*; c'eſt-à-dire, voilà mon *garent*.

AUTEUR, ſe dit auſſi dans une Genealogie, & ſignifie le chef, la tige. L'*auteur* d'une race, d'une maiſon, d'une famille; eſt celui juſqu'auquel on re-

monte ; ou qui a été le premier qui l'a annoblie ; qui l'a fondée & rendue illustre.

AUTEUR, en fait de Litterature, se dit de ceux qui ont composé, & mis en lumiere quelque livre. On appelle par excellence les Prophetes, & les Apôtres, *les Auteurs Sacrez*. Un *Auteur* grave ; un *Auteur* classique ; un *Auteur* apocryphe. Cet homme s'est enfin érigé en *Auteur* ; il a eu la demangeaison de devenir *Auteur*. Les *Auteurs* les plus polis & les plus exacts ne brillent pas toûjours en conversation : ils ne disent presque rien, pour trop penser à ce qu'ils veulent dire, BOU. Les *Auteurs* accoutumez à rêver profondément, afin de bien tourner une pensée, sont lo plus souvent d'traits, & gardent un silence morne dans une conversation enjoüée, ID. C'est peut-être ce qui a contribué à decrier la qualité d'*Auteur*. Quand on dit tout court, *c'est un Auteur* ; cela se prend quelquefois en mauvaise part, & c'est plutôt une injure qu'une loüange. On entend par là un homme qui a l'air triste, distrait, & rêveur ; negligé, & peu poli dans ses manieres ; qui ne raisonne pas comme les autres ; qui pense tout autrement que le reste du monde ; qui ne parle point naturellement, & qui est fort entêté de lui-même. C'est ce qui a fait dire à Mr. Pascal, que quand on voit un stile naturel, on est tout ravi ; parcequ'on s'attendoit de voir un *Auteur*, & qu'on trouve un homme, REFL. Il faut plus que de l'esprit pour être *Auteur*, LA BR. On peut être honnête homme, & fort mechant *Auteur*, BOI. Les vers ne souffrent point de mediocre *Auteur*, ID. On dit aussi d'une femme, qu'elle s'est érigée en *Auteur*, quand elle a fait quelque livre ou piece de theatre. La Reine Marguerite fille de Henri II. étoit *Auteur*.

En termes de Palais, on appelle *auteurs*, ceux dont on a acquis le droit de posseder quelque heritage par vente, échange, donation, ou autre contrat. On donne en Justice un delai pour appeller en garentie son *auteur*. Ce mot en ce sens vient du Latin *auctor*, qui signifie, le maître d'une chose, qui peut prouver que le domaine, & la possession lui en appartiennent.

AUTHENTIQUE, ou AUTENTIQUE. adj. m. & f. Solennel, celebre. Un temoignage *authentique*. Un Arrêt *authentique*. Un passage *authentique*.

Ce mot est purement Grec, & signifie, *qui a de l'autorité, qui merite qu'on y ajoûte foi*.

AUTHENTIQUE, en termes de Jurisprudence, signifie, Revetu de toutes les formes, & accompagné de toutes les formalitez necessaires : original ; acte auquel on ajoûte foi en Justice. Il faut prouver ce qu'on allegue en Justice par des pieces *authentiques*, ou titres originaux. Un acte n'est point *authentique* ; & executoire, s'il n'est en original, signé & scellé. On a appellé aussi autrefois Personnes *authentiques*, les Nobles & les premiers de l'Etat, comme étant gens dignes de foi, & dont l'autorité étoit reçuë.

AUTHENTIQUE, se dit particulierement d'un sceau d'une Justice subalterne, & d'un Tabellion, pour le distinguer du scel Royal. Contrat passé sous le scel *authentique*, non Royal, ne porte point l'hypotheque hors la Jurisdiction, comme pretendent quelques-uns.

AUTHENTIQUE, en termes de Droit, est un nom qu'on a donné aux Novelles de Justinien. Ces constitutions, ou *authentiques* sont divisées en neuf collations ; chaque collation en plusieurs titres, & chaque titre en plusieurs chapitres. On ne sçait pas trop pourquoi on les a appellées *Authentiques* ; Alciat prétend que c'est Accurse qui leur a imposé ce nom. Comme elles avoient été d'abord composées & redigées en Grec, elles furent traduites en Latin par le Patrice Julien, qui trouvant qu'elles étoient écrites d'un stile trop diffus, les abregea, & en renferma le sens en moins de paroles. Du temps de Bulgarus l'on en fit une version moins élegante ; mais exacte, & litterale. Accurse preferа cette traduction, qu'il appelle *authentique*, par preference à celle de Julien, comme plus fidelle, & plus conforme à l'original. C'est dans le même sens, selon Mr. Simon, que le Concile de Trente a declaré *authentique* la Vulgate, ou la version de St. Jerôme. Car à prendre le mot *authentique* dans sa signification la plus ancienne, & la plus propre, c'est-à-dire, d'un veritable original, il n'y a rien de l'Ecriture qui soit *authentique* ; parceque l'on n'a plus que des copies faites sans aucunes formalitez, & même des copies de copies. Ainsi le Concile n'a pu entendre autre chose sinon, que cette version seroit censée *authentique* dans les citations, dans les disputes, & dans les actions publiques, comme étant la version la plus fidelle : mais non pas comme étant infaillible, & exempte de fautes, SIMON.

AUTHENTIQUEMENT. adv. D'une maniere authentique & publique. Il a declaré cela en public & *authentiquement*. Ce mariage s'est fait *authentiquement*. Il a prouvé *authentiquement* les faits par lui alleguez. Ce testament a été fait *authentiquement*, LE MAÎTRE.

AUTHENTIQUER. v. act. Rendre un acte authentique. Quand on envoye un acte d'un Royaume dans un autre, ce n'est pas assez que des Notaires l'ayent signé ; il faut que le Magistrat l'*authentique* ; qu'il y mette le sceau public, & une attestation que ceux qui l'ont signé sont personnes publiques, aux actes desquels on ajoûte foi en Justice.

AUTHENTIQUER une femme, c'est la declarer convaincuë d'adultere, la condamner selon l'Authentique *Ut nulli*, qui est la 134. Novelle de Justinien, à perdre sa dot & ses conventions matrimoniales, & à être rasée & mise dans un Couvent pour y demeurer deux ans, pendant lesquels il est permis à son mari de la reprendre, à faute de quoi elle y doit demeurer renfermée à perpetuité.

AUTHENTIQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Grec *authentes*.

AUTOGRAPHE. s. m. Terme dogmatique, qui n'est en usage que dans les Colleges, ou chez les Notaires. C'est l'original de quelque écrit. C'est ce qui est écrit de la main propre de quelque personne. Ainsi, on peut dire que les *autographes* de St. Paul seroient quelque chose de fort curieux.

Ce mot est composé de deux mots Grecs d'*autos*, & de *grapho*.

AUTOMATE. s. m. Terme des Mechaniques. Machine qui se remue par elle-même ; qui a en soi le principe de son mouvement ; comme une montre, ou une horloge à contrepoids, ou autres machines qui se meuvent par ressorts.

Ce mot est purement Grec : plusieurs prononcent *aftomate*. Mr. Menage veut qu'on le prononce de la sorte ; & l'Académie dit qu'on prononce ordinairement *aftomate*. Au reste, ce terme d'*automate* est principalement consacré pour designer les bêtes, que les Cartesiens pretendent être de pures machines, ou, pour parler plus precisément, de purs *automates*, qui n'ont ni sentiment, ni passions ; & qui sont destituez de toute intelligence : ensorte que comme les machines artificielles sont composées de roües, ou de ressorts qui les font mouvoir, les animaux sont de même composez de fibres, & de muscles qui produisent mechaniquement les mouvemens que nous attribuons à une ame intelligente. Rien ne se fait en eux par choix, & par deliberation ; ils sont mus par des ressorts, & tout se passe par les seules loix de la mechanique. Ce paradoxe de

la

Digitized by Google

la Philoſophie Carteſienne a eu d'abord de grands applaudiſſemens; & le dogme des *automates* parvint en peu de temps à ſa perfection: mais on commence à en revenir; & même cette opinion des *automates* eſt preſqu'abandonnée. Si la regularité & la ſubordination qui ſe remarquent dans la Republique des abeilles, ne ſuppoſent pas un principe connoiſſant, qui m'empêchera de prendre pour des *automates* tous les ouvriers d'une manufacture? LE P. D. Cette femme n'ouvre la bouche que par meſure; il ſemble qu'elle agiſſe par reſſorts, comme une machine: c'eſt un *automate*, BELL. Voyez BETE.

Ce mot vient du Grec *autos*, *ipſe*, *ſoi-même*, & de *matin*, *excitare*, *inſtigare*, *remuer*, *agiter*.

AUTOMNAL, ALE. adj. Prononcez l'*m*, L'ACAD. Qui eſt de l'automne. La partie *automnale* du Breviaire contient le temps depuis le premier Septembre juſqu'à l'Avent. On s'en ſert peu.

AUTOMNE. Prononcez AUTONNE. ſ. m. & f. Voiture & Chapelain le font maſculin, je le tiens hermaphrodite, MEN. L'Academie Françoiſe le fait ſeulement maſculin; en ajoûtant pourtant que quelques-uns le font feminin. En effet on le trouve au feminin dans nos meilleurs Auteurs; & même plus ſouvent que maſculin. Troiſiéme ſaiſon de l'année où l'on recueille particulierement les vins & les fruits d'hiver. *Automne* abondante en toutes ſortes de fruits, ABL. En quelques Provinces on a compté les années par les *automnes*, & en d'autres par les hivers, comme chez les SAXONS, DU CANGE.

Quelques-uns derivent ce mot du verbe *augeo*, *quòd frugibus annum augeat*.

AUTOMNE, ſe dit auſſi figurément pour ſignifier l'âge où l'on commence un peu à décliner, & qui approche de la vieilleſſe. * Euripide a dit que l'*automne* des belles perſonnes a encore des charmes. Son *automne* eſt un vrai printemps, & ſon air fait honte aux années, ST. EV.

A quoi ſouhaitez-vous d'employer vos beaux jours?
Le printemps pour les amours
Eſt plus propre que l'automne, BENSERADE.

AUTORISATION. ſ. f. Terme de Palais, qui ne ſe dit guéres qu'en cette phraſe. L'obligation que cette femme a paſſée eſt nulle, par le deffaut de l'*autoriſation* de ſon mari. La vente du bien d'un mineur ne ſe peut faire ſans l'*autoriſation* du Juge, & ſans l'avis des parens.

AUTORISER. v. act. Donner puiſſance de faire quelque choſe; donner force & vigueur à quelque loi, à quelque uſage, à quelque ceremonie. L'Empereur Juſtinien a *autoriſé* la Compilation du Digeſte. Une femme ne peut contracter, ni agir en Juſtice, ſi elle n'eſt *autoriſée* par ſon mari, ou à ſon refus, par Juſtice.

AUTORISER, ſignifie auſſi, Approuver; favoriſer; donner du credit. Les Loix *autoriſent* les ventes des biens des mineurs; quand elles ſont à leur avantage. Il y a bien des abus que la coutume *autoriſe*. L'impunité *autoriſe* le vice. Les Politiques ne manquent pas d'allegüer la raiſon d'Etat, pour *autoriſer* tout ce qu'ils font ſans raiſon, OE. M. C'eſt une doctrine capable d'*autoriſer* les vols domeſtiques, PASC. Il ne voulut pas *autoriſer* l'exemple de cette action, VAUG. L'amour *autoriſe* bien des choſes, FONT.

Pour ſoutenir tes droits, que le ciel autoriſe,
Abîme tout plutôt; c'eſt l'eſprit de l'Egliſe, BOI.

AUTORISER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Acquerir, uſurper de l'autorité. Les Tyrans s'*autoriſent* peu-à-peu en flattant les peuples. Les abus s'*autoriſent* avec le temps juſqu'à un point qu'il eſt malaiſé de les reformer.

AUTORISÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

AUTORITE'. ſ. f. Droit de commander, & de ſe faire obeïr; pouvoir legitime ſur des inferieurs; puiſſance publique. En ce ſens le mot d'*autorité* n'a point de plurier. Dans la Republique Romaine l'*autorité* legiſlative reſidoit dans le peuple. Reſpecter l'*autorité* du Magiſtrat; choquer, bleſſer l'*autorité* Royale. Interpoſer l'*autorité* de la Juſtice. Avoir une *autorité* abſoluë, ARN. Uſer de ſon *autorité*, LE MAIT. Les Rois ſe degradent de leur *autorité* quand ils en abuſent, BELL. Il faut faire marcher la raiſon avant l'*autorité*, DIV. CU. Le Roi ſçait donner un air facile à ſon *autorité*, ST. EV. Il y a une *autorité* aveugle & muëte; qui eſt toute pure *autorité*, ſans aucun mélange de raiſon, BAL. L'*autorité* paternelle eſt une Royauté domeſtique, LE MAIT. Les Loix ont mis les femmes ſous l'*autorité* de leurs maris, C. B. Il faut employer toute l'*autorité* des Loix pour contenir, & pour reprimer les mechans, P. B. Un Magiſtrat doit maintenir ſon *autorité* avec vigueur; ſans s'en prevaloir avec fierté, OE. M. St. Paul recommande aux Evêques de temperer par la manſuetude ce que l'*autorité* a de ſevere, LE P. GAIL. La raiſon de l'homme ſujette à mille égaremens, a beſoin d'être guidée par l'*autorité*, MAL. Il faut dans l'Egliſe, comme dans l'Etat, une *autorité* ſuperieure qui reſide dans un corps, & à laquelle chacun ſoit obligé de ſe ſoumettre: autrement on ouvre la porte à la licence, M. DE M. Vous n'avez agi par l'*autorité* ſuprême, que parceque vous ſçavez qu'il eſt plus aiſé de trouver des eſclaves, que des raiſons, PASC.

AUTORITÉ, dans un ſens plus general ſignifie, le pouvoir que les particuliers s'attribuent: le credit, la puiſſance, le poids, l'empire attachez à certaines perſonnes; la puiſſance naturelle, ou artificielle de certaines choſes. Un ton d'*autorité* eſt trop choquant dans la converſation, BELL. L'*autorité* de la nature eſt inexpugnable à la raiſon, & à la vertu Stoique, MONT. On ſçait juſqu'où Demoſthene a porté l'*autorité* de la parole, TOUR. Il faut que celui qui regne ait un air d'empire, & d'*autorité*, LA BR. Les dereglemens du peuple viennent de ceux qui gouvernent; l'*autorité* de leur perſonne donne du poids à leurs exemples, FL. Il y a une éloquence d'*autorité* qui commence plutôt qu'elle ne perſuade, LE P. R. La foi ne detruit point l'*autorité* des ſens, LA P. L. Il y a des opinions populaires à qui l'on donne trop d'*autorité*, LOC. Donner de l'*autorité* à un mot, VAUG. c'eſt-à-dire, lui donner du cours; le faire recevoir dans l'uſage.

AUTORITÉ, ſe dit quelquefois de l'uſage de ce droit, ou de l'uſurpation qu'on en fait. Il a fait la choſe de ſon *autorité* privée; c'eſt-à-dire, par force, ſans droit. Emporter toutes choſes d'*autorité* abſoluë: c'eſt-à-dire, par violence, & avec hauteur.

AUTORITÉ, ſignifie auſſi ſimplement, Autoriſation. Un mineur, ou une femme ne peut agir que ſous l'*autorité* de ſon tuteur, ou de ſon mari. Une procuration porte pouvoir, & *autorité* de faire les affaires d'autrui.

AUTORITÉ, ſignifie auſſi, le temoignage d'un Auteur; un apophthegme, ou une ſentence qu'on cite; & qu'on allegue dans un diſcours pour ſervir de preuve, ou d'ornement. En ce ſens le mot d'*autorité* a un plurier. Voilà bien des *autoritez*. Il eſt toûjours muni d'un grand nombre d'*autoritez*. J'ai tant bonnes *autoritez* pour prouver ce que j'avance.

Ce mot vient d'*auctoritas* Latin, qui vient d'*auctoratus*.

AUTOUR. Preposition qui s'employe quand on parle de ce qui environne quelque choſe; elle regit le genitif. *Autour* de l'Egliſe, ARL. *Autour* de la ville. On a fait la Proceſſion *autour* des murailles. Les joueurs étoient rangez *autour* de la table.

AUTOUR, ſe dit auſſi de l'eſpace qui eſt aux environs. Il n'y a ni fauxbourgs, ni bâtimens *autour* des places fortes. Il y a des foſſez *autour* de ce chateau. On le dit

encore

Digitized by Google

encore de ce qui ſe meut dans cet eſpace. Il s'eſt allé promener *autour* du Cloître. La lune tourne *autour* de la terre.

AUTOUR, ſe dit auſſi des lieux voiſins. Les ennemis ſont campez tout *autour* de nous. Les Sergens rodent *autour* de cette maiſon. Il a regardé tout *autour* de lui.

AUTOUR, ſe dit auſſi des perſonnes. Les grands ont *autour* d'eux quantité de Courtiſanes & de flatteurs. Le voilà, qui vient roder *autour* de vous, MOL.

AUTOUR, eſt auſſi quelquefois adv. Il a acheté une maiſon ici *autour*. Il tourne tout *autour*, & n'entre point dedans.

On dit proverbialement, Tourner *autour* du pot; pour dire, N'oſer parler d'une choſe, ni la faire; mais uſer de circonlocution, ou de detours pour ſonder ſi elle ſera agreable.

Ce mot vient de *tour*, de *tornus*.

AUTOUR. ſ. m. en Fauconnerie, eſt un oiſeau de poing le plus grand après le gerfaut, qui ſert à la baſſe volerie ſur les faiſans, & les perdrix. Il a les ailes courtes, la tête petite, le bec long, les ſerres noires, les jambes hautes, & la queuë longue. Il eſt de couleur fauve, & ſemé de taches jaunes, la queuë large, les yeux profonds ayant une rondeur noire. Les *autours* ſont leurs nids dans les forêts, & dans les montagnes. Le bel *autour* doit être court, bien curé, bas aſſis, & avoir les mahutes larges. L'*autour niais*, eſt celui qui eſt pris dans le nid: *Autour branchier*, celui qui eſt pris ſur les branches de l'arbre, commençant à voleter: *Autour paſſager*, celui qui eſt pris au paſſage, ſoit au filet, ou autrement: *Autour fourcheret*, celui qui eſt de moyenne taille entre formé, & tiercelet: quelques-uns l'appellent *ſegard*. On donne à l'*autour* la qualité de *Cuiſinier*, car il prend force perdrix. On dit que l'*autour* empiete, & que le faucon lie le gibier. Au reſte, il n'y a que la femelle de cette ſorte d'oiſeau de proye, qui s'appelle *autour*. Le mâle s'appelle *tiercelet*: mais parcequ'il y a d'autres oiſeaux de proye, dont les mâles s'appellent auſſi *tiercelets*, il faut dire *tiercelet d'autour* pour le diſtinguer du faucon, du gerfaut &c. En Latin *aſtur*, *aſturco*, *aſturcus*, & *ſubbuteo*.

AUTOUR, ſe dit auſſi d'une écorce qui aproche en figure & en couleur de la canelle, mais elle eſt un peu plus épaiſſe & plus pâle, ayant en dedans la couleur d'une muſcade caſſée, avec beaucoup de petits brillans; ſon goût eſt preſque inſipide, & elle n'a point d'odeur. On nous l'apporte du Levant. Elle entre dans la compoſition du carmin.

AUTOURSERIE. ſ. f. Art de dreſſer & de faire voler les autours. Pluſieurs termes de l'*Autourſerie* ſont differens de ceux de la Fauconnerie.

AUTOURSIER. ſ. m. Celui qui a ſoin de dreſſer, ou de faire voler les autours. La baguette des *Autourſiers* s'appelle *chaſſoire*.

AU-TRAVERS, A'-TRAVERS. Prepoſitions, dont la premiere regit le genitif, & la ſeconde l'acuſatif. Elles ſignifient par le milieu, tout au milieu. Regarder *au-travers* des barreaux. Il lui a donné un coup d'épée *au-travers* du corps. Il perça tout *au-travers* d'un bataillon. Aller *à-travers* les bois, *à-travers* les champs. Il donne *à-travers* les purgations & les ſaignées, MOL. Voyez TRAVERS.

AUTRE. Pronom relatif m. & f. Different; contraire, oppoſé. Les corps celeſtes ſont d'une *autre* nature que les corps ſublunaires. C'eſt toute *autre* choſe que ce que vous penſez.

Nicod derive ce mot du Latin *alter*, ou du Grec *heteros*.

AUTRE, ſe dit auſſi pour ſignifier deux choſes qui vont enſemble. Sa reputation s'étend de l'un à l'*autre* Pôle. Ils s'en ſont allez l'un & l'*autre*. Dans les defilez on marche l'un après l'*autre*.

AUTRE, ſe dit auſſi par excluſion. On ne penſe à *autre* choſe qu'à ſon ſalut. Pour être ſçavant, il ne faut faire *autre* choſe qu'étudier.

AUTRE, ſe dit en pluſieurs phraſes ordinaires. L'un vaut l'*autre*; pour dire, qu'il n'y a point à choiſir entre deux choſes. Il y en a d'un & d'*autre*; pour dire, Il y a du bon & du mauvais. Je ne connois *autre*; pour dire, C'eſt l'homme que je connois le mieux. C'eſt une *autre* affaire; pour dire, qu'il n'y a pas la même raiſon d'en juger. Comme dit l'*autre*, eſt une citation populaire, quand on ne nomme point d'Auteur. Il eſt devenu tout *autre*; c'eſt-à-dire, Il eſt bien changé, en bien, ou en mal. Il en ſçait bien d'*autres*; pour dire, Il a d'*autres* detours, fineſſes, malices. On dit abſolument, à d'*autres*; pour dire, Allez chercher ailleurs vôtre duppe. En voici d'une *autre*; pour dire, Voici un nouveau detour qu'on nous apporte, une nouvelle affaire qu'on nous fait. C'eſt bien un *autre* homme; pour dire, C'eſt un homme qui eſt bien plus conſiderable. On dit, que des gens ſont nez l'un pour l'*autre*; pour dire, qu'ils ſont de même humeur, qu'ils s'accordent bien. Prendre l'un pour l'*autre*; pour dire, Se meprendre. Je regarde cela d'un *autre* œil; pour dire, d'un *autre* biais; je le vois d'une *autre* maniere. On dit, qu'un homme dit d'un, & fait d'*autre*, quand ſes actions ſont contraires à ſes diſcours: qu'il va de côté & d'*autre*; pour dire, que c'eſt un coureur, un intrigueur. On dit auſſi, C'eſt un *autre* Mars, un *autre* Alexandre; pour dire, C'eſt un nouveau Mars, un nouvel Alexandre. On dit l'*autre* jour, en general; pour dire, il y a quelques jours.

D'AUTRE PART. adv. D'ailleurs. On doit conſiderer d'*autre part*. Il ſignifie auſſi, D'autre côté. On dit au Palais entre un tel Demandeur d'une part, & un tel Deffendeur d'*autre part*; c'eſt-à-dire, d'un côté, & de l'autre. *De part*, & d'*autre*; c'eſt-à-dire, des deux côtez.

On dit proverbialement, C'eſt une *autre* paire de manches; pour dire, C'eſt une *autre* affaire. *Autre* choſe eſt de dire, & *autre* choſe de faire; pour dire, qu'il eſt plus difficile d'agir que de parler.

AUTREFOIS. adv. Anciennement; au temps paſſé. Le luxe étoit bien moindre *autrefois* qu'à preſent. Vous m'avez dit *autrefois* que, &c. Ce mot ſe diſoit *autrefois*, mais on ne le dit plus.

AUTREMENT. adv. D'une autre maniere. Il ne faut point vivre *autrement* que les autres.

N'ayez pour vos avis aucun entêtement;
Laiſſez la liberté de penſer autrement, OE. M.

AUTREMENT, ſe met quelquefois pour ſervir de condition, & ſignifie, Sinon; ſans cela; à faute de quoi. Je vous reſigne mon Benefice à condition que vous ſerez ſage, *autrement* je le revoque. Il faut vivre dans l'ordre, *autrement* on s'en repent. Payez moi cette ſomme, *autrement* il n'y a rien à faire avec moi.

AUTREMENT, ſe dit auſſi pour marquer de la mediocrité. En ce ſens il ſe joint avec *pas*. Il n'eſt pas *autrement* ſçavant. Il n'eſt pas *autrement* riche; c'eſt-à-dire, gueres. Il n'eſt pas fort en uſage en ce ſens.

AUTRUCHE. ſ. f. Grand oiſeau. Il eſt fort eſtimé pour ſes plumes, qui ſervent d'ornement aux chapeaux, aux lits, aux dais, &c. Les *autruches* ſe chaſſent en Afrique. Elles ſont ſi communes au Perou, qu'elles vont par troupes comme le betail. Les Sauvages en mangent la chair; & leurs œufs ſont bons, quoique de difficile digeſtion. Les femelles ſont preſque toutes mêlées de gris, de noir & de blanc. Les mâles ſont blancs & noirs, & ſont bien plus eſtimez, parceque leurs plumes ſont plus larges & mieux fournies, leurs bouts plus touffus, & leurs ſoyes plus fines. On ne les chaſſe qu'après leur mue, & lorſque leur pluma-

Digitized by Google

plumage eſt ſec. Ce ſont des oiſeaux fort vîtes qu'on chaſſe avec des Barbes harpez comme levriers, qui les attrapent à la courſe. L'*autruche* ſe ſert de ſes ailes non pas pour voler, mais pour aider à ſa courſe, lorſque le vent lui eſt favorable; car alors elle s'en ſert comme un navire fait de ſes voiles. Lorſque l'*autruche* voit que ſes œufs ſont prêts à éclorre, elle en caſſe quatre, qui venant à ſe corrompre, il s'y engendre quantité de vers dont ſes petits ſe nourriſſent, comme temoigne le Pere Acaret en ſa Relation du Perou. Ælian avoit dit autrefois quelque choſe de ſemblable. On a vu vers le Cap de bonne Eſperance des œufs d'*autruche* ſi gros, qu'un ſeul ſuffit pour donner à manger à ſept hommes. On a fait la diſſection de pluſieurs *autruches* dans l'Academie des Sciences: la plus grande étoit de ſept pieds & demi de haut depuis la tête juſqu'à la terre. L'*autruche* a l'œil comme l'homme en ovale, ayant de grands cils, & la paupiere d'enhaut mobile, contre l'ordinaire des oiſeaux, avec une paupiere au dedans comme l'ont la plûpart des brutes. Son bec eſt court & pointu, ſa langue petite, & adherente comme aux poiſſons; ſes cuiſſes groſſes, chamuës & ſans plumes, couvertes d'une peau blanche un peu rougeâtre, rayée par des rides qui repreſentent un reſeau dont les mailles pourroient laiſſer entrer le bout du doigt. Ses jambes ſont couvertes par devant de grandes écailles en table, ſes pieds fendus, & compoſez ſeulement de deux doigts fort grands, & auſſi couverts d'écaille avec des ongles aux grands doigts, & non pas aux petits. Elle n'a pas des plumes de diverſe ſorte, comme les autres oiſeaux, qui en ont de molles & lanugineuſes pour leur ſervir de fourrure, & d'autres dures & fermes pour voler. Celles de l'*autruche* ſont toutes molles & effilées comme le duvet. Elles ne ſervent ni à voler, ni à les vetir. Elles ont le tuyau juſtement au milieu de la plume: c'eſt pourquoi les Egyptiens repreſentoient la Juſtice par une plume d'*autruche*. La peau de ſon cou eſt de chair livide couverte d'un fin duvet blanc clair-ſemé & luiſant, qui tient plus du poil que de la plume. Son corps eſt couvert de plumes noires, blanches & griſes. Celles qu'on voit d'autre couleur ſont ſeulement remplis de foin, d'herbe, d'orge, de feves, d'os, & de cailloux, dont il y en avoit de la groſſeur d'un œuf de poule. On a trouvé dans un juſqu'à 70. doubles la plupart uſez & conſumez preſque des trois quarts, & rayez apparemment par leur frottement mutuel, plutôt que par éroſion. Mais il faut remarquer que les *autruches* avalent le fer, de même que les autres oiſeaux avalent les cailloux, pour aider à broyer leur nourriture, & non pas pour s'en nourrir & pour le digerer, comme ont cru les Anciens: au contraire elles meurent quand elles en ont beaucoup avalé. Diodore Sicilien appelle l'*autruche*, *cerf-oiſeau*. On la nomme en Latin *ſtruthio*, ou *ſtruthiocamelus*; c'eſt-à-dire, *coq-chameau*, ſelon Scaliger.

Ce mot vient de *ſtruthio*, ou *ſtruthiocamelus*. Menage le derive de *avis ſtruthia*, & pretend qu'il faut écrire *auſtruche*.

On dit figurément à un homme qui mange beaucoup, ou des viandes difficiles à digerer, qu'il a un eſtomac d'*autruche*.

AUTRUI. ſ. m. Le prochain; les autres hommes. Ce mot eſt plus general qu'*autre*. Il ne s'applique jamais qu'aux perſonnes, & toûjours avec l'article indefini, VAUG. REM. CORN. N'uſurpez point le bien d'*autrui*. Violer la femme d'*autrui*. Il ne faut pas ſe decharger ſur *autrui* de nos fautes perſonnelles. Vous autres Galands vous jugez d'*autrui* par vous-mêmes, SCAR. On ſe marie pour ſoi, & non pour *autrui*, MOL.

Un cœur noble eſt content de ce qu'il trouve en lui,
Et ne s'applaudit point des qualitez d'autrui, BOI.
Ce n'eſt que l'air d'autrui qui peut deplaire en moi, ID.

Menage derive ce mot du genitif *alterius*, en tranſpoſant les lettres, dont les Italiens ont fait auſſi *altrui*. Dans les lettres de Chancelerie on inſere toûjours cette clauſe, ſauf le droit d'*autrui* en toutes choſes.

On dit proverbialement, Le mal d'*autrui* ne nous touche gueres: Qu'il ne faut faire à *autrui* que ce qu'on voudroit qui nous fût fait. Qui s'attend à l'écuelle d'*autrui*, ſouvent dîne mal. On dit auſſi, Le bien d'*autrui* n'eſt pas à nous. On dit encore, Aller d'*autrui*; pour dire, ſubſiſter aux depens d'*autrui*.

A U V.

AUVENT. ſ. m. Petit toit fait de planches, qu'on met au deſſus des boutiques pour les garantir de la pluye. Les *auvens* des Marchands avancent ſur la ruë.

On a dit autrefois *ôte-vent*, & Nicod veut qu'on le prononce ainſi, parcequ'il rabat & ôte la force du vent. Menage prouve auſſi cette même étymologie. Du Cange dit qu'il vient de *advanna*, *quòd advanni alti inſtar ſuſpendatur*; & dit que dans les anciens titres on trouve *avan-vent*. Quelques-uns veulent qu'ils viennent d'*avancer*, *avance*.

AUVERNAS, ou plûtôt AUVERNAT. ſ. m. Vin fort rouge, & très-fumeux. D'un *Auvernat* fumeux m'apporte un rouge bord, BOI. Il n'eſt bon à boire que ſur l'arriere-ſaiſon, ce qui fait qu'on l'appelle auſſi *vin de cerneau*. Les Cabaretiers s'en ſervent à colorer leurs vins blancs. Il eſt fait de raiſins noirs qu'on appelle du même nom, parceque le plant eſt venu d'Auvergne. Leur couleur les fait appeller ailleurs *Morillon*, & *Pineau* en Auvergne. Il y a un *Auvernat* gris d'Orleans, qu'on appelle ailleurs *Malvoiſie*, qui eſt un raiſin gris fort ſucré, & le plus fondant de tous les raiſins.

A U X.

AUXILIAIRE. adj. m. & f. Qui vient au ſecours. Un Prince doit plus ſe fier à ſes ſoldats, qu'à ſes troupes *auxiliaires*. Les troupes *auxiliaires* mettent comme à l'enchere leur vie, & leurs ſervices, OE. M.

AUXILIAIRE, ſe dit figurément de tous ſecours ſubſidiaires. Outre les raiſons principales, on ſe ſert quelquefois heureuſement de moyens *auxiliaires*. Chez vous les injures ſont les troupes *auxiliaires* de la raiſon, OE. M. L'Academie ne l'employe point au figuré.

En termes de Grammaire on appelle Verbes *auxiliaires*, ceux qui ſervent à conjuguer les autres, comme ſont les verbes *être*, & *avoir*; tant en François qu'en Italien & en Eſpagnol. Ils ſont communs à toutes les langues vulgaires de l'Europe.

A U Z.

AUZUBA. ſ. m. Arbre de l'Ile Eſpagnole, qui eſt ſelon Oviede, beau & ſpacieux, & qui a le bois dur

Digitized by Google

& utile. Il porte un fruit de fort bon goût, ſemblable aux poires apianes, ou muſcadelles; mais il eſt plein d'un ſuc laiteux, viſcide & gluant, comme celui des figues non meures: ce qui le rend deſagreable à ceux qui en mangent, à moins qu'ils ne l'ayent trempé dans de l'eau claire, & n'en ayent fait ſortir avec les doigts le ſuc laiteux qui va au fond de l'eau. Pluſieurs croyent que c'eſt le carandas de Garcie du Jardin. Voyez CARANDAS.

A X E.

AXE, ſ. m. Terme de Geometrie, & d'Aſtronomie. Diametre de la ſphere, ou ligne qui paſſe par le centre d'une ſphere, ou d'un globe; comme la ligne qui traverſe le globe de la terre. Les deux extremitez aboutiſſent à deux points qu'on nomme *pôles*. L'*axe* du monde, ou l'*aiſieu*, eſt une ligne imaginaire tirée par le centre de la terre, & terminée de part & d'autre à la ſurface de la ſphere, autour de laquelle tournent par un mouvement égal tous les aſtres d'Orient en Occident en 24. heures. Cette ligne eſt le diametre du premier mobile, autour duquel tournent tous les cieux comme une rouë ſur ſon aiſſieu. L'*axe* du monde eſt le même que l'*axe* de l'Equateur lequel eſt immobile; l'*axe* de l'Horizon eſt variable, & mobile. L'*axe* du Zodiaque eſt mobile; il tourne avec ſes pôles par le mouvement du premier mobile; il ne ſe termine pas aux pôles du monde; les pôles du Zodiaque ſont éloignez des pôles du monde de 23. degrez & demi. Les aſtres font leur ſecond mouvement d'Occident en Orient autour de l'*axe* du Zodiaque. L'*axe* de la terre ſe meut auſſi ſelon Copernic. Voyez PARALLELISME. En Geometrie on dit l'*axe* determiné; l'*axe* indeterminé; l'*axe* conjugué; l'*axe* ſecond d'une hyperbole. Voyez HYPERBOLE. Le grand *axe* de l'ellipſe eſt la ligne droite qui en repreſente la longueur; & le petit *axe*, la ligne qui en repreſente la largeur.

En Mechanique on dit l'*axe* d'un trueil, ou d'un cylindre, & autres figures. Voyez chaque mot. On l'appelle en ce ſens *aiſieu* plus ordinairement.

AXE, ſe dit auſſi en Mechanique d'une ſoupape ronde, & qui ſe termine en pointe comme un cône.

AXE, ou *aiſieu*, ſe dit en Anatomie de la troiſiéme vertebre du cou: elle eſt ainſi appellée parceque c'eſt elle qui commence à former un corps ſur lequel les deux premieres vertebres, & la tête ſont portées comme ſur un aiſſieu.

AXE SPIRAL. Terme d'Architecture. C'eſt dans la colonne torſe, l'*axe* tourné en vis pour tracer les circonvolutions au dehors. L'*axe* dans le chapiteau Ionique, eſt la ligne qui tombant à plomb, paſſe par le milieu de l'œil de la volute. On l'appelle auſſi *cathete*.

AXE, ſe dit auſſi en Optique du rayon viſuel qui paſſe droit dans le centre de l'œil, & qui y tombe perpendiculaire, ſans faire aucune refraction dans le criſtallin. L'*axe* d'incidence eſt une ligne droite tirée par le point d'incidence, & perpendiculaire à la ſurface rompante. L'*axe* de refraction eſt la continuation en ligne droite de l'*axe* d'incidence au dedans d'un milieu plus denſe, ou plus rare.

A X I.

AXILLAIRE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de l'artere & de la veine du bras, lorſqu'elles ſont parvenuës à l'aiſſelle. Il ſe dit auſſi de la ſeconde vertebre du dos, à cauſe qu'elle eſt la plus proche de l'aiſſelle.

Ce mot vient du Latin *axilla*, *aiſſelle*.

AXIOME. ſ. m. Propoſition ſimple & generale, dont la certitude eſt évidente d'elle-même; principe d'un

art, ou d'une ſcience, qui eſt indubitable, ou tenu pour tel. L'évidence des *axiômes* doit être telle qu'elle nous force à y donner nôtre conſentement. C'eſt un *axiôme* de Geometrie, que les choſes qui ſont égales à une troiſiéme, ſont égales entr'elles: que le tout eſt plus grand que ſa partie. On appelle auſſi les *axiômes*, des communes notions de l'eſprit, ou maximes, ou *dignitez*; parcequ'à cauſe de leur évidence, l'on ne peut les nier, ſans dementir la raiſon & la lumiere naturelles.

A X U.

AXUNGE, ou AXONGE, ſ. f. C'eſt une eſpece de graiſſe la plus molle & la plus humide du corps des animaux, qui s'appelle autrement de l'*oing*. Elle eſt differente du lard, qui eſt une graiſſe ferme; & du ſuif, qui eſt une graiſſe ſeche. Les Latins font la même diſtinction de la graiſſe en *pinguedo*, qui eſt l'*axunge*, *lardum*, & *ſevum*. On l'appelle auſſi en Latin *axungia*, qu'on dit avoir été fait *ab axe rotatum quæ unguntur*. On ſe ſert en Medecine de l'*axonge* d'oye, de canard, de vipere, & de pluſieurs autres, même de celle de l'homme, qu'on eſtime beaucoup pour reſoudre, & pour appaiſer les douleurs.

AXONGE DE VERRE, qu'on appelle auſſi fiel, ou ſel de verre, eſt une écume ſeparée de deſſus la matiere du verre, avant qu'elle ſe vitrifie.

A Y. A Y D. A Y E.

AY, AYE. Interjection. Exclamation qui marque que l'on ſent de la douleur. *Ay*, *aye* vous me faites mal.

AYDES. Voyez AIDES.

AYEUL, EULE. ſ. m. & f. Pere, ou mere de ceux qui ont des enfans, à l'égard deſquels on les nomme auſſi *Grand-pere*, ou *Grand'-mere*. Un *ayeul* paternel; un *ayeule* maternelle. Il fait *ayeuls* au pleurier ſelon l'Academie; & *ayeux* ſelon Corneille, & Richelet: il eſt certain du moins qu'on prononce *ayeux*, & que les Poëtes le font rimer à *cieux*, à *yeux*, &c.

Ce mot vient du Latin *avulus*, diminutif de *avus* (MENAGE) que quelques-uns font deriver de l'Hebreu *ab*, qui ſignifie *pater*, *pere*.

AYEUX, au plurier, ſe dit en general de nos ancêtres, ou de ceux qui nous ont precedez, ſoit dans nôtre famille, ſoit dans nôtre nation. Suivre les traces de ſes *ayeuls*, L'ACAD. Racine fait dire à Phedre:

Le ciel, tout l'Univers eſt plein de mes ayeux.
Mais cela fut jadis au temps de vos ayeux, BAL.
Et nos ayeux étoient auſſi ſages que nous, ID.
Ce long amas d'ayeux que vous diſiez tous,
Sont autant de temoins qui parlent contre vous, BOI.
Quelque rang où jadis ſoient montez vos ayeux,
Leur gloire de ſi loin n'ébloüit point mes yeux, RAC.
L'amour de vos ayeux paſſe en vous pour manie, BOI.
Se pare qui voudra du nom de ſes ayeux;
Moi, je ne veux porter que moi-même en tous lieux,
CORN.

A Y N.

AYNET. ſ. m. Petite vrege, ou baguette pour enfiler les harengs que l'on veut faire ſaurer.

A Y R.

AYRI. ſ. m. Arbre de l'Amerique qui eſt le même que celui que Rochefort & Dutertre appellent palmiſte épineux, & C. Bauhin *palma Americana ſpinoſa*. Voyez PALMISTE.

AZA-

Digitized by Google

A Z A.

AZAZIMIT. ſ. m. Pierre qui a la même vertu que la terre ſigillée. On la tire d'une mine qui ſe trouve au Royaume de Cananor : les habitans s'en ſervent contre la fievre, le flux de ſang, & l'indigeſtion.

A Z E.

AZE. ſ. m. Ce mot, qui eſt du ſtile bas & Comique, ſignifie un âne. Il eſt plus doux qu'un *aze*, ST. AMAND.

AZEBRO. ſ. m. Eſpece de cheval ſauvage, qui ſe trouve dans la baſſe Ethiopie. Sa peau eſt mouchettée de blanc, & de noir. Il court avec beaucoup de legereté ; on ne l'apprivoiſe que très-difficilement.

AZEROLE. ſ. f. Fruit d'Azerolier.

AZEROLIER. ſ. m. Arbre qui eſt une eſpece de neflier, & dont les feuilles ſont ſemblables à celles du perſil, mais plus grandes. Ses fleurs ſont en grappes, de couleur blanche : chaque fleur eſt à pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe. Son fruit eſt preſque rond, charnu, beaucoup plus petit que la neſle ordinaire, terminé par une eſpece de couronne : il eſt au commencement verd & dur, mais en mûriſſant il devient mou, rouge, d'un goût doux & agreable. On trouve dans la chair de ce fruit quelques oſſelets fort durs, dans chacun deſquels il y a une ſemence oblongue. En Latin *meſpilus apii folio laciniato*, C. BAUH. On cultive l'*azerolier* en pluſieurs pais chauds. Celui qui n'a point été cultivé eſt épineux. Son fruit qu'on appelle *azerole*, eſt aſtringent, propre pour fortifier l'eſtomac, & pour arrêter le vomiſſement & les cours de ventre. On greffe l'*azerolier* ſur l'épine blanche, ſur le ſauvageon de poirier, ou ſur le cognacier. Il y en a un qui vient du Canada, dont les épines ſont très-longues, & les feuilles très-grandes. Il y en a auſſi un blanc qui vient de Florence, qu'on trouve à Verſailles, & qui ne differe de l'autre que par la couleur de ſon fruit.

A Z I.

AZIMUT. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Cercle vertical : c'eſt un grand cercle immobile qui paſſe par le zenith & le nadir, & qui couppe l'horizon à angles droits. Or comme l'horizon eſt diviſé en 360. degrez, il donne lieu à decrire 360. *azimuts*. Les Almucantarats traverſent, & couppent les *azimuts* à angles droits. Ce mot eſt purement Arabe. Ces cercles ſont les mêmes que les rumbs des Marinieres marquez ſur la Carte. On commence à les compter depuis le point du vrai Orient, ou de l'Orient Equinoctial, & on continuë en allant vers le Midi juſqu'à 360. C'eſt dans ces cercles qu'on prend la hauteur des aſtres à toutes les heures. Voyez VERTICAL.

AZIMUTAL, ALE. adj. Terme d'Aſtronomie. Il ne ſe dit d'ordinaire qu'au maſculin. Il ſignifie, Qui repreſente, ou qui meſure les azimuts. Un cercle *azimutal* ; c'eſt celui qu'on s'imagine être mené du point vertical ſur l'horizon à angles droits. On dit auſſi, Cadran *azimutal* ; & c'eſt celui dont le ſtile eſt à angle droit ſur le plan de l'horizon.

A Z O.

AZOTH. ſ. m. Mot barbare dont quelques Chymiſtes ſe ſont ſervis après Paracelſe pour ſignifier le mercure, ſur tout celui qu'ils appellent mercure des Philoſophes, & qu'ils pretendent tirer de toutes ſortes de corps metalliques. Ils donnent auſſi ce nom à une medecine univerſelle qu'ils preparent avec de l'or, & de l'argent, & du mercure. On dit que Paracelſe portoit toûjours quelque part qu'il allât, cette medecine univerſelle dans le pommeau de ſon épée.

AZONVALALA. ſ. m. Petit fruit rouge de l'Iſle de Madagaſcar, gros comme une groſeille rouge, & d'un goût fort agreable : il eſt dans ſuc, & croît ſur un arbriſſeau qui vient en buiſſon.

AZOUFA. ſ. f. Bête du Royaume de Cafubi. On en trouve auſſi à Fez, & à Maroc. Ces animaux deterrent les morts, & les devorent.

A Z U.

AZUR. ſ. m. Eſpece d'émail bleu, ou vitrification faite de ſoude, de cendre gravelée, de ſable & de ſafre. On donne à cette vitrification une couleur bleuë plus ou moins foncée ſuivant la quantité du ſafre qu'on y a mis. Les Allemans pulveriſent cet *azur*, & en font ce que nous appellons *azur à poudrer*, qu'on doit choiſir ſableux, bien grenu, de couleur bleuë la plus foncée qu'il eſt poſſible. L'*azur* ſert pour la peinture ; on en mêle auſſi dans l'empois.

On appelle *pierre d'azur*, une pierre bleuë, peſante, opaque, de differentes groſſeurs & figures, mêlée avec de la gangue ou de la roche, parſemée de quelques paillettes d'or & de cuivre. Elle ſe trouve dans des carrieres en Perſe & aux grandes Indes : on dit qu'il s'en trouve auſſi dans les mines d'or. La bonne *pierre d'azur* ne doit point changer de couleur après avoir été rougie au feu. On l'employe principalement pour faire l'outremer. On s'en ſert auſſi en Medecine, & on pretend qu'étant preparée elle eſt propre pour fortifier le cœur.

On trouve en Allemagne, en France proche de Toulon, & en pluſieurs autres lieux de l'Europe une pierre verdâtre & groſſiere, qu'on appelle *pierre d'azur fauſſe*. Elle eſt employée pour faire de l'*azur* commun.

Ce mot vient de l'Arabe *azul*.

On appelle *vert d'azur* la pierre Armenienne. Voyez ARMENIENNE.

On dit en proverbe, pour parler d'une maiſon richement ornée, que ce n'eſt qu'or & *azur*.

En termes de Blaſon, *azur* ſignifie auſſi le bleu. L'Ecu de France a trois fleurs de lis d'or en champ d'*azur* : c'eſt une couleur celeſte qui eſt le ſymbole de la Juſtice. L'*azur* eſt marqué dans le Blaſon par des hachûres, ou ſimples lignes qui vont de gauche à droit, d'un côté à l'autre de l'Ecu, & ſont parallêles au chef, ou à la faſce.

AZURE', ÉE. adj. Qui eſt peint d'azur. On appelle poëtiquement le ciel, la voute *azurée*, parcequ'il ſemble à nos yeux qu'il eſt d'*azur* ; & il nous paroît tel, à cauſe de ſon grand éloignement.

Ces voutes claires, & ſolides,
Ces beaux cieux au front azuré,
Qui ſont dans leur cours meſuré,
Et ſi legers & ſi rapides, GOD.

En parlant de la mer, les Poëtes diſent auſſi ; les plaines *azurées*.

A Z Y.

AZYGOS. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'une veine qu'on appelle autrement *ſans paire*, à cauſe qu'elle ne ſe trouve que du côté droit. Elle reçoit ſeize rameaux nommez intercoſtaux, qui rampent le long des huit dernieres côtes, tant du côté droit que du gauche ; & va ſe jetter dans la veine cave aſcendante entre la quatriéme & la cinquiéme vertebre du dos.

Ce mot eſt Grec, il vient de la particule privative *a*, & de *zeugnymi*, *je joins*.

Digitized by Google

AZYLE. Voyez ASYLE.

AZYME. adj. Qui n'eſt point fermenté, qui eſt ſans levain: tel eſt le pain dont on fait des Hoſties pour conſacrer à la Meſſe. Les Juifs étoient fort ſoigneux pendant la Fête de Pâques; c'eſt-à-dire, pendant ſept jours, de n'avoir en toutes leurs maiſons que des pains *azymes*, & ils faiſoient pour cela de grandes & de ridicules perquiſitions, qu'on voit dans le Traité du Pain *azyme* que le Sr. Compiegne a traduit du Rabbi Moſes, extrait du Talmud. La diſpute des *azymes* n'eſt point la cauſe de la rupture entre les Grecs, & les Latins. Photius avoit rompu avec les Papes 200. ans avant qu'elle éclatât. C'eſt M. Cerularius qui pour cela dans l'XI. ſiecle excommunia les Latins. Le P. Sirmond dans une diſſertation faite exprès, a montré qu'avant le X. ſiecle les Latins ne s'étoient point ſervis d'*azymes*, & qu'ils communioient avec du pain levé. On eſt convenu dans le Concile de Florence qu'on peut varier ſur cette coutume ſelon qu'il plaît à l'Egliſe. L'Egliſe Latine a preferé l'uſage des *azymes* ſous pretexte que JESUS-CHRIST fit la Pâque le jour des *azymes*.

Ce mot vient du Grec *azymos*, *ſine fermento*, *ſans levain*.

AZYMITES. ſ. m. Ceux qui ſe ſervent de pain non levé; c'eſt le nom que M. Cerularius donna aux Latins lorſqu'il les excommunia dans l'XI. ſiecle.

B.

B. La ſeconde lettre de l'Alphabet, & la premiere des conſones. La prononciation du *B* approche un peu du cri & du bêlement des moutons: il n'y a de difference que celle qui eſt entre *bé* & *bé*.

On dit d'un homme ignorant, qu'il ne ſçait ni *A* ni *B*. Voyez la lettre *A*. On dit auſſi d'un homme malin, qu'il eſt marqué au *B*; pour dire, qu'il eſt ou borgne, ou boſſu, ou boiteux; parceque ceux qui ſont tels, ſont ordinairement malins. Mais cela ſe doit mettre au rang des proverbes.

B, chez les Anciens, étoit une lettre numerale qui ſignifioit 300. ſuivant ce vers:

Et B *trecentum per ſe retinere videtur.*

Quand on mettoit une ligne par deſſus, B eſtoit ſignifioit trois mille.

B *quarre*, & B *mol*, ſont des termes & des marques de Muſique, qui ſe mettent au commencement des regles pour marquer la qualité du chant.

Le B *quarre* eſt le ton naturel & ordinaire qui rend le chant plus dur & plus rude. Il n'a pas beſoin de marque particuliere. On l'a ainſi nommé, parceque les choſes quarrées ſont plus dures que les rondes.

Le B *mol* ſe marque toûjours par un B ſimple, qui fait que la voix chante plus aiſément, à cauſe qu'il fait ſeulement le demi-ton, & chante le *fa* où le B *quarre* fait le *mi*.

Dans le chant de B *quarre* il y a un ton entier de la premiere notte à la ſeconde; & dans le B *mol* il n'y a qu'un demi-ton: deſorte que leur difference conſiſte en la ſeule tranſpoſition d'un demi-ton entre la premiere & la ſeconde, ou entre la ſeconde & la troiſiéme notte.

B A A.

BAAILLER. Voyez BAILLER.

BAARAS. ſ. m. eſt une plante apparemment fabuleuſe, dont parle Joſephe, qui a une couleur de feu, étincelante comme une étoile, qui fuit ſous terre, & qu'on ne peut arrêter, juſqu'à ce qu'on jette de l'urine de femme, ou de ſon flus menſtrual. Elle fait mourir quiconque la touche: deſorte que pour l'arracher on la

B A B.

dechauſſe tout alentour, & on y attache un chien qui meure en l'arrachant; après quoi on la peut manier ſans danger.

B A B.

BABEURRE. ſ. m. Lait de beurre; c'eſt ce qui demeure après que le beurre eſt fait.

BABICHE. ſ. f. Petite chienne. Vous perdez pour *babiche*, des pleurs qui ſuffiroient pour racheter un Roi, VOIT.

BABIL. ſ. m. Abondance de paroles ſur des choſes de neant ou ſuperfluës; un parler continuel & importun. Les femmes & les vieillards ont toûjours trop de *babil*.

Nicod derive ce mot de *Babel*, où ſe fit la confuſion des langues. Menage veut qu'il vienne de *bambinare*, qui a été fait de *bambino* Italien diminutif de *bambo*, lequel eſt derivé du Syriaque *babion*, qui ſignifie *enfant*, d'où on a fait auſſi *babiole* & *bimbelots*, ſignifiant des *pouppées*.

BABILLARD, ARDE. adj. m. & f. Cauſeur; qui parle continuellement, & ne dit que des riens. Toutes les femmes ſont indiſcretes & *babillardes*, BOU. L'hirondelle eſt *babillarde*, ABL. Les Romains appelloient la Medecine des Grecs, une ſcience *babillarde*. La joye eſt d'ordinaire imprudente, & *babillarde*, MEN. c'eſt-à-dire, cauſeuſe, & indiſcrete.

BABILLARD, eſt auſſi ſubſt. C'eſt auſſi un franc *babillard*, MOL.

BABILLARD, ſe dit auſſi d'un indiſcret qui ne ſçauroit tenir ſa langue; qui repete tout ce qu'il a oüi dire. Ne vous fiez pas à elle; c'eſt une *babillarde*.

On appelle en termes de Chaſſe, un chien *babillard*, lorſqu'il crie par ardeur, & hors des voyes.

BABILLER. v. n. Caqueter; cauſer; parler ſans ceſſe, & ne dire que des bagatelles, & des choſes inutiles. Les vieilles femmes aiment à *babiller*. Nous nous amuſâmes long temps à *babiller*.

On dit, qu'un homme ne fait que *babiller*, lorſqu'il parle, & promet beaucoup, & qu'il n'execute rien; qu'il ne dit rien de ſolide qui puiſſe terminer une affaire.

Au reſte les mots de *babillard* & *babiller* ne ſont en uſage que dans le ſtile familier, ou comique.

BABILLOIRE. Voyez CAQUETOIRE.

BABINE. ſ. f. Levre de certains animaux, comme guenons, chats & chiens, &c. Ce chat a trouvé quelque choſe à manger, il ſe leche les *babines*.

BABINE, ſe dit impropremente de l'homme en ces phraſes proverbiales. Il s'eſt donné de ſon bien par les *babines*. Il faut qu'il s'en torche les *babines*; pour dire, qu'il n'en tâtera pas.

On dit auſſi d'un hypocrite, qu'il remuë bien les *babines*; quand il ne prie Dieu que des levres.

BABIOLE. ſ. f. Choſe de peu de valeur & puerile. On amuſe les enfans avec toutes ſortes de *babioles*. Ce livre n'a rien de ſolide, il n'y a que des choſes pueriles, de *babioles*.

Du Cange le derive de *baubella*, mot de la baſſe Latinité, qui ſignifioit *petit joyau*. Les Italiens appellent des poupées, *bambale*.

BABOUCHES. ſ. f. Eſpeces de ſouliers dont ſe ſervent les Siamois. Ils ſont pointus ſans quartier ni talon. Ils les quittent aux portes chez autrui & chez eux-mêmes, pour ne pas ſalir les lieux où ils entrent.

BABOUIN. ſ. m. Gros ſinge. Rabelais cite un livre burleſque de Marmoretus, de *Babouines*, & Singis.

BABOUIN, ſignifie auſſi, un Marmouſet, ou figure groteſque barbouillée dans un corps de garde, & qu'on fait baiſer aux ſoldats qui ont fait quelque faute.

On dit figurément, Faire baiſer le *baboüin* à quelcun; pour dire, l'obliger à faire quelque ſoumiſſion; le

reduire

Digitized by Google

reduire à quelque traitté honteux. Baiſer le *babouin*; c'eſt, ramper, & ſe ſoumettre honteuſement.

BABOUIN, INE. ſ. m. & f. eſt auſſi une injure qu'on dit aux petits enfans. Vous êtes un petit *babouin*. Vous êtes une petite *babouine*; c'eſt-à-dire, ſot, badin, étourdi.

B A C.

BAC. ſ. m. Grand bateau plat qui n'a ni pouppe, ni proüe, & qui eſt ouvert par le devant & le derriere, que l'on abaiſſe ſur le rivage, pour y faire entrer les charrettes & carroſſes. Les *bacs* tiennent ordinairement par des anneaux à de grandes cordes attachées aux deux bords de la riviere, pour la traverſer. Le droit de *bac* eſt un droit ſeigneurial qui s'afferme: ce qu'on appelle en quelques lieux *Pontenage*, ou *Pontonage*.

Menage derive ce mot de *barca*, ou *barcus*. Mais il vient plutôt de *bach* Allemand, qui ſignifie *vaiſſeau*, & *riviere*; ou bien de *bacci*, dont Arrian a uſé pour un *pont*. Du Cange dit qu'on a uſé du mot de *baccus*, & de *bacus*, pour ſignifier un *bac* de riviere, d'où l'on a fait auſſi *bacula*, pour ſignifier un bacquet. Iſidore dit que les Latins l'appelloient *linter*, & que c'étoit un bateau creuſé d'une ſeule pouttre.

Les Fonteniers appellent auſſi *bac*, un petit baſſin de fontaine.

BACALAS. Terme de Marine. Pieces de bois de quatre pieds de longueur, qui ſe cloüent ſur la couverture de la pouppe, & ſe continuent juſqu'aux cordelettes.

BACCALAUREAT. ſ. m. C'eſt le premier des degrez qu'on donne dans les Univerſitez pour les ſciences de Theologie, de Medecine, de Droit Civil, & Canon. Voyez BACHELIER.

BACCHANALES. ſ. f. plur. C'étoit une fête de Bacchus que celebroient les Payens. Les Atheniens la ſolemniſoient avec beaucoup d'appareil, & ils comptoient même les années par la celebration de cette fête avant qu'ils les comptaſſent par les Olympiades. Il s'y commettoit beaucoup d'excés, & de diſſolutions. Les Romains ne furent pas plus retenus que les Grecs, & les ſolemniſoient avec la même licence, & les mêmes emportemens. Maintenant c'eſt une rejoüiſſance, ou maſcarade du Carnaval.

On appelloit auſſi la fête des *Bacchanales*, *Orgies*, ou *Dionyſiennes*, du mot Grec *orgé*, qui ſignifie *fureur*, & *emportement*; par rapport à ce qui ſe paſſoit dans ces ſolennitez. On les appelloit encore *Liberales*: c'étoient autant de fêtes à l'honneur du Dieu Bacchus, qu'on celebroit differemment. Les *Bacchanales* ſe celebroient tous les mois: les Liberales (de Liber) tous les ans: les Orgies, ou Dionyſiennes tous les trois ans. Je hais ces repas où la joye reſſemble à la fureur, & qui tiennent un peu de la fête des *Bacchanales*, M. Sc.

On appelle auſſi *Bacchanale*, un tableau, ou des bas reliefs où ces fêtes ſont repreſentées; & ce ſont d'ordinaire des dances, & des nuditez. On voit encore des *Bacchanales* dans pluſieurs friſes anciennes. Il n'y a rien de plus plaiſant, & de plus gracieux que les *Bacchanales* peintes par Le Pouſſin, FEL.

BACCHANTE. ſ. f. Femme qui celebroit autrefois les fêtes de Bacchus. C'étoit d'abord le nom des femmes qui ſuivirent Bacchus à la conquête des Indes, portant à la main un Thyrſe, c'eſt-à-dire, une petite lance couverte de lierre, & de pampre, & chantant par tout ſes victoires, & ſes triomphes. Enſuite elles inſtituerent à l'honneur de Bacchus des fêtes qu'on appella *Bacchanales*. Ces *Bacchantes*, ou ces Prêtreſſes du Dieu du vin, pendant la ceremonie, couroient vetuës de peaux de tigres, toutes échevelées, couronnées de lierre, avec leur thyrſe, & avec des torches, & des flambeaux, criant comme des furieuſes, & avec des hurlemens effroyables, *euhoë Evan*; *euhoë Bacche*; c'eſt-à-dire, Bacchus bon vivant.

BACCHANTE, ſe dit figurément d'une femme en fureur, emportée de colere, de rage, oud'amour.

BACCHARIS. ſ. f. Plante qui eſt fort commune aux environs de Montpellier, d'où vient qu'on l'appelle *baccharis de Montpellier*. En Latin *conïza major vulgaris*, C. BAUH. C'eſt une eſpece de *coniſe*. Voyez CONISE.

BACCHIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à Bacchus; qui concerne le vin. Fête *Bacchique*. Ode, air, ou chanſon *Bacchique*; c'eſt une chanſon à boire. Troupe *Bacchique*, ſe dit poëtiquement d'une troupe de buveurs qui font debauche. Plutarque dit, que Marc Antoine qui voulut imiter Bacchus, fit une entrée ſolennelle dans Epheſe, avec une pompe *Bacchique* très-ſuperbe.

Enſuite avec ſolennité,
Toute nôtre Bacchique *bande*
But un grand verre à ta ſanté, LA CHAP.

BACCHUS. ſ. m. Dieu de la vigne & du vin chez les Payens. Il étoit invoqué par les débauchez, à cauſe qu'on le croyoit inventeur du vin. On dit du moins qu'il en apprit l'uſage aux Indiens.

On appelle encore *enfans de Bacchus*, des ivrognes, de bons buveurs.

BACCHUS, ſe prend auſſi pour le vin, comme Ceres pour le bié. On dit en ce ſens, que l'Amour languit ſans *Bacchus*, & Cerés, DES-H. & que *Bacchus* eſt neceſſaire pour fournir à l'Amour de la force, & des feux, OE. M.

On dit auſſi, que *Bacchus* & Venus vont de compagnie; pour dire, que la debauche du vin mene à celle de l'amour. St. Amant a appellé du fromage pourri, du cotignac de *Bacchus*.

BACHA, ou BASSA. ſ. m. On peut dire l'un ou l'autre, BOUH. MEN. *Bacha* eſt le meilleur. Terme de Relations. C'eſt un Officier en Turquie qui a le commandement dans une Province, ou qui en a le gouvernement. Le *Bacha* d'Alep, du Caire, de Bude.

On appelle auſſi le *Bacha* de la Mer, celui qu'on appelle en France *Amiral*, qui commande les forces maritimes du Grand Seigneur.

BACHELETTE. ſ. f. Jeune fille. L'Amant s'appelloit autrefois *Bachelier*. Ce mot n'eſt en uſage que lorſque, ſoit en vers, ſoit en proſe, on veut imiter la naïveté de nos peres. Ces ſtatuës ſont bien faites; mais les *Bacheletes* de nos païs ſont mille fois plus avenantes, RABELAIS.

Adonc me dit la Bachelette,
Que vôtre coq cherche poulette, LA FONT.

BACHELIER. ſ. m. Celui qui a le degré de Baccalaureat. Pour être *Bachelier* en Theologie, il faut avoir étudié ſix ans; & cinq ans pour la Medecine, le Droit Civil, & Canon; excepté les Nobles à qui trois ans ſuffiſent. La Gloſe ſur le Concordat *§. 1. de Coll.* appelle *Bachelier formé*, celui qui n'a point pris ſes degrez avant le temps; mais ſelon la forme des ſtatuts, & après le temps d'étude. On appelle au contraire *Bachelier courant*, celui qui a pris ſes degrez avant que d'avoir achevé ſon temps d'étude.

On a appellé autrefois *Bacheliers*, les jeunes Chevaliers enfans des Chevaliers, qui faiſoient leur premiere campagne, qui recevoient la ceinture militaire, & qui n'étoient point encore Chevaliers Bannerets. On appelloit principalement *Bacheliers*, les Chevaliers qui marchoient ſous la banniere des Chevaliers Bannerets. Voyez Du Tillet. Ainſi dans la ſignification la plus

Digitized by Google

generale, les *Bachelets* étoient ceux qui marchoient sous l'étendart des Banneretz. Le *Bachelier* étoit au dessous du Banneret, & au dessus de l'Ecuyer. On appelle aussi *Bachelets* dans les anciens livres, les enfans des grands Seigneurs, qui ne possédant pas la Seigneurie entiere, jouissoient d'une portion avec les mêmes honneurs, & prerogatives que l'aîné qui tenoit le chef lieu: c'étoient en quelque sorte des Paragers, LOY.

En Angleterre il y a encore des *Chevaliers Bachelieres*; c'est-à-dire, bas Chevaliers. Cette Chevalerie est fort commune, & se donne indifferemment aux gens de robe & d'épée, & même aux Marchands. Le Roi en les faisant Chevaliers, les fait mettre à genoux, & les touche legerement d'une épée nuë sur l'épaule, en leur disant, *sois Chevalier au nom de Dieu*, CHAMBERLAIN.

Fauchet tient que ce mot vient de *bas Chevalier*. Loyseau dans le même sens le derive de *bas escheton*, parceque ces *Bacheliers* aspirent à être faits Chevaliers, & étoient encore au plus bas degré pour monter au plus haut: enforte que *Bachelier* signifioit, Poursuivant, aspirant, ou candidat. On les appelloit aussi *Bacheliers* de Noblesse. Menage dit que ce mot vient des vieux François, & des Picards, qui appellent *Bachelliers*, & *Bachelettes*, les jeunes garçons, les Amans, & pretendans des jeunes filles. Rhenanus dit qu'il vient de *bacillus*, du nom d'un petit bâton qu'on mettoit à la main de ceux à qui on donnoit permission de lire, ou à qui on donnoit l'investiture de quelques fiefs. On les a nommez d'abord *Bacilliers*, & en Latin *Baculatii*. Casteneuve derive *Bachelier* de *baculus*. Alciat & Vivés disent que le mot de *Baccalaureat* vient de ce qu'on couronnoit autrefois les Poëtes de laurier, *à baccis lauri*: comme Petrarque le fut à Rome en 1341. Gregorius Tholosanus, & Gosselin disent que ce mot vient *à Vasis*, & qu'on a dit *Baccellarii*, *quasi Vassalarii*, *aut minores Vasii*. Du Cange croit que ce mot vient de *baccalaria*, qui étoient des especes de metairies qui consistoient en plusieurs mas ou pieces de terres, dont chacune contenoit douze arpens, ou le labourage de deux bœufs; & qu'ainsi on appelloit *Bacheliers*, ceux qui possedoient, ou qui cultivoient ces *Bacheleries*. Il y a encore des Gentilshommes qu'on appelle *de la Bacheleric*, du nom de leurs terres. Il ajoûte que *Bachelier* signifioit quelquefois *Laboureur*, & quelquefois *Bourgeois* d'une ville. On appelloit aussi autrefois *Bachelier*, celui qui avoit vaincu en un tournoi la premiere fois qu'il avoit combattu, ou *Bachelier d'armes*.

BACHELIER, s.m. est aussi parmi les Artisans, & dans tous les corps de metiers, un Maître élu pour assister les Jurez en la fonction de leurs charges. On élit tous les ans deux Jurez, & deux *Bacheliers* du metier. En l'ancienne Coutume de Paris on a appellé *Bacheliers*, tous ceux qui étoient graduez, & passez Maîtres en quelque art que ce fût.

BACHOT. s.m. Petit bateau qui sert à passer les rivieres pour les gens de pied, & qui est aussi de service pour porter les cordages des grands bateaux, ou les décharger.

BACILLE. s.f. Plante maritime, qu'on appelle autrement senouil marin. Il y en a deux especes, une grande, & une petite. La grande *bacille* pousse des tiges longues d'environ un pied & demi. Ses feuilles sont étroites, charnuës, subdivisées trois à trois, d'une odeur d'ache, & d'un goût salé. Ses fleurs sont en ombelles, composées chacune de cinq feuilles blanches disposées en rose. Ses semences sont jointes deux à deux, plates, rayées sur le dos, blanches, odorantes, d'un goût âcre. Sa racine est grosse, blanchâtre. En Latin *cruthmum seu fœniculum maritimum majus odore apii*, C. BAUH. Cette plante est propre pour nettoyer les reins & la vessie, & pour provoquer l'urine. La petite *bacille* est haute d'environ un pied. Ses feuilles sont semblables à celles de la precedente, mais un peu plus larges, & plus courtes, d'un goût tirant sur le salé. Ses fleurs sont aussi en ombelles, de couleur jaune. Elle sort des fentes des rochers; d'où vient qu'on l'appelle perce-pierre, ou passe-pierre. Les François, & les Italiens la nomment herbe de St. Pierre. En Latin *cruthmum seu fœniculum maritimum minus*, I.B. La petite *bacille* a les mêmes vertus que la grande: on la confit dans du vinaigre, & on la mange l'hiver en salade: elle excite l'appetit, & emporte les obstructions.

BACINET. s.m. Plante qu'on appelle autrement grenouillette; en Latin *ranunculus pratensis*, *radice verticilli modo rotundâ*, C. BAUH. Voyez RENONCULE.

BACLER. v. act. Fermer avec chaînes, barres, bateaux, ou autres obstacles. Il s'est dit originairement des ports, & des rivieres lorsque le passage en est fermé & bouché, ou par des bacs & des bateaux, ou par les glaces. Il s'est dit ensuite de toutes fortes de passages, & d'ouvertures, comme de portes, de boutiques, de fenêtres. En temps de guerre on *bacle* les ports. En temps de peste on *bacle* les maisons & les boutiques où il y a eu de la contagion. On *bacle* les portes par derriere avec des barres & des chevilles.

Nicod croit que ce mot vient de *baculus*, & de *baculare*. Il est bas & populaire, aussi-bien dans le sens propre que dans le figuré.

On dit figurément & bassement, C'est une affaire *baclée*, c'est-à-dire, conclue & arrêtée; on n'y peut plus revenir.

BACLÉ, ÉE. part. & adj.

BACON. s.m. Vieux mot François, qui se disoit d'un porc engraissé & salé. Il est encore en usage en quelques Provinces.

Du Cange le derive de l'Anglois *bacon*, ou de *baccu* & *bacho*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification.

BACQUET, ou BAQUET. s.m. Cuvier de bas bord, qui se fait d'une futaille qu'on scie vers les bouts. Les Marchands de poisson ont des *baquets* pour mettre leurs carpes, & pour les conserver en vie. Chez les Cabaretiers on appelle *vin du baquet*, le vin qui tombe du tonneau dans le cuvier lorsqu'on le tire.

Ce mot est un diminutif de *bac*. Quelques-uns le derivent de *aquarium*, comme étant un vaisseau à recevoir de l'eau.

BACQUETER. v. act. Terme de Jardinier. C'est, Oter de l'eau avec la pêle. *Bacqueter* de l'eau.

BACQUETURES. s.f. plur. Terme de Cabaretier. C'est le vin qui tombe dans le baquet, lorsque le Cabaretier emplit des bouteilles, ou autres vaisseaux sous le tonneau. Les Cabaretiers disent qu'ils vendent leurs *bacquetures* aux Vinaigriers: mais on croit qu'ils les mêlent avec d'autre vin, pour les vendre à ceux qui ne s'y connoissent pas.

BACULAMETRIE. s.f. Science par laquelle on mesure des hauteurs accessibles & inaccessibles avec des bâtons. Voyez OZANAM.

Ce mot est composé de *baculus*, *bâton*, & *metreïn*, *mesurer*.

BACULE. Voyez BASCULE.

B A D.

BADAUD, AUDE. s.m. & f. Sot, niais, ignorant; qui s'amuse à tout; qui admire tout. C'est un sobriquet injurieux qu'on a donné aux habitans de Paris, à cause qu'ils s'attroupent, & s'amusent à voir, &

Digitized by Google

& à admirer tout ce qui ſe rencontre en leur chemin, pour peu qu'il leur ſemble extraordinaire. Un Charlatan a bientôt amaſſé les *badauds*. Vous êtes un vrai *badaud*.

Ce mot vient apparemment du mot Latin barbare *badaldus*, fait de *badare*, qui ſignifie *béer*; ou de l'Italien *badar*, qui ne ſignifie autre choſe que *regarder*; comme le mot de *hableur* qui vient de l'Eſpagnol *hablar*, qui ne ſignifie que *parler*. On diſoit autrefois en François, *bader*; pour dire, tenir la bouche, ou la gueule ouverte & béante. Quelques Auteurs derivent ce mot *ab Agaudis*, qui étoient des rebelles qui firent bien des deſordres en France du temps de Diocletien.

BADAUDAGE. ſ. m. Entretien, action de badaud. Il a dit, il a fait cela par pur *badaudage*.

BADAUDER. v. n. Faire le badaud; s'arrêter à une choſe qui n'en vaut pas la peine; niaiſer. Cet Ecolier ne fait que *badauder*.

BADAUDERIE. ſ. f. Action de badand, ſottiſe.

BADELAIRE, ou BAUDELAIRE. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une épée courte, large, & courbée comme un ſabre, ou un cimeterre ancien, qui étoit fort en uſage chez les Huns.

Ce mot ſe trouve dans pluſieurs Auteurs François, & on croit qu'il vient de *balteatus*, parcequ'on appelloit autrefois *baudel* un baudrier.

BADIGEON. ſ. m. Terme de Sculpture, & de Maçonnerie. C'eſt un mortier qui ſe fait de recouppes de pierre de taille reduites en poudre, dont on enduit, & on colore le plâtre pour le faire reſſembler à de la pierre de taille. On croit ſouvent que des chaines, des murailles, des tableaux, des croiſées ſoient faites de pierre, & ce n'eſt qu'un enduit de plâtre coloré avec du *badigeon*.

Les Sculpteurs appellent *badigeon*, du plâtre delayé dans une jatte, & mêlé avec la même pierre de la figure, qui ſert à remplir le creux de leurs figures, à en reparer les defauts, & les faire paroître d'une même couleur.

BADIGEONNER. v. act. Colorer avec du badigeon. Les Maçons enferment les enduits de mortier par des naiſſances *badigeonnées*.

BADIN, INE. adj. m. & f. Folâtre; enjoüé; peu ſerieux; qui ne s'amuſe qu'à des niaiſeries. Que vous êtes *badin*! MOL. Il n'y a rien plus agreable qu'un amour *badin*, OE. M. Il avoit un tour admirable dans ſon eſprit enjoüé, & *badin*, B. RAB.

BADIN, INE, ſe prend auſſi pour, Sot, ridicule. Il nous vient étourdir de ſes contes *badins*, MOL. Il a l'air *badin*; la contenance *badine*.

BADIN, INE. ſ. m. & f. C'eſt un vrai *badin*. Vous êtes une petite *badine*.

BADINAGE. ſ. m. Jeu; amuſement, divertiſſement. Voilà un ſot *badinage*; un impertinent *badinage*; un *badinage* d'enfant. Tenez vous en amour au ſimple *badinage*, P. COM.

BADINAGE, ſignifie en matiere de galanterie, Enjoûment; maniere de dire agreablement les choſes; folâterie; amuſement galant. Un *badinage* fin & ſpirituel. Il y a dans les Fables de la Fontaine un *badinage* agreable, & ingenieux, ST. EV.

Imitez de Marot l'élegant badinage, BOI.
Ils s'occupent tantôt d'un ſimple badinage,
Qui des tendres amours eſt le charmant partage, FONT.

BADINAGE, ſignifie auſſi, Niaiſerie; bagatelle; minutie; choſe peu ſerieuſe. Je laiſſai paſſer tout ce *badinage*, où l'eſprit de l'homme ſe joüe de l'amour de Dieu, PASC. Et que pretendez-vous avec ce *badinage*? MOL. Le mariage, Agnés, n'eſt pas un *badinage*, ID.

On dit auſſi, qu'un valet eſt fait au *badinage* de ſon maître, lorſqu'il ſçait tous ſes petits ſecrets; qu'il eſt accoutumé, ou qu'il s'accommode à ſes façons de faire; à ſes manieres. C'eſt dans ce ſens que Saraſin a dit, que Voiture avoit fait, je ne ſçai comment, les Muſes à ſon *badinage*.

BADINANT. ſ. m. Quelques-uns appellent ainſi un cheval qu'on mene après un carroſſe attelé de ſix chevaux, afin qu'on le puiſſe mettre à la place de quelcun des autres qui ne ſera plus en état de ſervir. On l'appelle auſſi *le volontaire*. Au Parlement de Paris on appelle *Baduant*, le Conſeiller qui eſt le neuviéme dans ſa Chambre, & qui n'eſt des grands Commiſſaires que quand l'un des huit plus anciens que lui eſt abſent, ou recuſé.

BADINEMENT. adv. D'une maniere badine. Dire les choſes *badinement*. Pegaſe s'agenouïlloit *badinement* quand Voiture le montoit, SAR.

BADINER. v. n. Joüer; folâtrer. Cet enfant *badine* toûjours.

BADINER. S'amuſer; s'égayer; faire le badin, ſe joüer agreablement; dire les choſes d'un air fin & plaiſant. Un galant homme ſçait *badiner* agreablement. *Badiner* noblement, BOI. Les gens qui n'ont étudié que le monde, ſçavent d'ordinaire l'art de *badiner* avec eſprit, & de railler finement dans les converſations enjoüées, BOU. Pour *badiner* de bonne grace, il faut beaucoup de politeſſe, LABR. On le dit auſſi d'un jeu de mots, & de penſées.

Ce n'eſt pas qu'une Muſe un peu fine,
Sur un mot en paſſant ne joüe & ne badine, BOIL.

BADINER, ſe dit auſſi de certaines choſes qu'on attache, & à qui on laiſſe pourtant un petit mouvement. Il faut que cela *badine* un peu.

BADINERIE. ſ. f. Niaiſerie; ſottiſe; bagatelle. Ne s'amuſer qu'à la *badinerie*. Je ne veux point ſouffrir vos *badineries*. Ce qui n'eſt qu'une *badinerie* pour un ſeculier, eſt un crime pour un Eccleſiaſtique, MEN. c'eſt-à-dire, une bagatelle. Cet Ouvrage ne contient que des *badineries*; c'eſt-à-dire, rien de ſolide, ni de ſerieux. Les genies les plus élevez tombent quelquefois dans la *badinerie*, quand leur force vient à s'éteindre, BOI. c'eſt-à-dire, dans les minuties; dans les puerilitez.

BADINERIE. Action badine; enjoûment; badinage agreable. On gagne plutôt une femme par des *badineries*, que par des entretiens ſerieux. La *badinerie* a des agrémens qui l'emportent ſur le ſerieux dans la ſocieté civile, OE. M. La Déeſſe *Badinerie* ſuivoit les Auteurs, SAR.

B A F.

BAFOUER. v. act. Traiter mal de parôles; indigner, & avec mepris. *Bafoüer* quelcun. Il fut *bafoüé*, & traité injurieuſement.

Il vient de l'Italien *beffare*, *moquer*, MEN. On ne ſe ſert gueres de ce mot, L'ACAD.

BAFOUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

B A G.

BAGAGE. ſ. m. Hardes, meubles, uſenciles; équipage de guerre, ou de voyage.

Ce nom eſt collectif derivé de *bagne*.

BAGAGE, ſe dit auſſi en nom collectif de tout l'équipage d'une armée, même de l'artillerie. On a defait les ennemis; pillé, & enlevé tout le *bagage*. Les valets gardent le *bagage*. On appelle *gros bagage*, ce qu'il y a de plus peſant, ou de plus embaraſſant.

On dit figurément & proverbialement, qu'il faut plier, ou trouſſer *bagage*; pour dire, qu'il faut s'enfuir, qu'il faut

Digitized by Google

faut deloger, demenager, ou qu'il faut mourir. On dit d'un homme mort, qu'il a plié *bagage*. On dit d'un homme fort ſtupide, que c'eſt un vrai cheval de *bagage*. On dit auſſi, qu'on a du *bagage* logé chez ſoi, quand on y loge des filous, ou gens de mauvaiſe vie, qui à tous momens ſont contraints de demenager, d'emporter leur *bagage*, leurs meubles.

Il vient du mot de *bagues*, entant qu'il ſignifie *hardes*. Ils s'en ſont allez *bagues* ſauves; c'eſt-à-dire, ils ont emporté leur *bagage*.

BAGARRE. ſ. f. Batterie, ou querelle de pluſieurs perſonnes; émotion populaire qui amaſſe beaucoup de monde. Il s'eſt fauvé heureuſement de la *bagarre*.

Ce mot eſt fait par contraction de *battre*, & de *gare*, & n'eſt en uſage que parmi le peuple.

BAGASSE. ſ. f. Vieux mot qui étoit un terme injurieux dont ſe ſervoient les petites gens en ſe querellant. Ainſi Regnier a dit, *Bagaſſe*, ouvrias-tu? en parlant d'une ſervante.

Ce mot vient de ce qu'en vieux François on diſoit, *bague*, pour dire, une *putain*; mot dérivé de l'Allemand *bag*, qui ſignifie la même choſe.

BAGATELLE. ſ. f. Choſe de peu d'importance, & qui ne merite preſque pas d'être conſiderée; preſque rien. Vous vous irritez, vous vous emportez pour une *bagatelle*. L'amour s'occupe de douces *bagatelles*, FONT. L'art de bien dire des *bagatelles* n'eſt ſçu que de fort peu de gens, M. SC. Je cherche à m'amuſer par d'agreables *bagatelles*, ID. Les femmes ſont dès le berceau condamnées à la *bagatelle*, TOUR. On dit qu'un livre n'eſt rempli que de *bagatelles*; c'eſt-à-dire, il n'y a rien de ſolide. Les *bagatelles* de Balzac étoient des *bagatelles* magnifiques & harmonieuſes; c'eſt-à-dire, des paroles vuides de ſens, qui n'amuſent que les oreilles, & qui ne diſent rien à l'eſprit, & au cœur. Vous voilà bien embaraſſé pour une *bagatelle*, MOL. A moi cent mille vers ſont une *bagatelle*, SCAR. c'eſt-à-dire, ils ne me coûtent point de peine. On dit d'un homme qui ne s'applique à rien de ſolide, qu'il ne s'amuſe qu'à la *bagatelle*.

On dit abſolument *bagatelle*, quand on ne veut pas demeurer d'accord d'une choſe; qu'on la nie. Vous croyez reüſſir dans cette entrepriſe: *bagatelle*; c'eſt-à-dire, point du tout. Vous pretendez toucher mon cœur; *bagatelle*: je deffie tous vos charmes, M. SC.

Je ſeu le Dieu des vers, je ſuis bel eſprit né,
Je ſçai jouër de luth, arrêtez: bagatelle.
Le luth ne pouvoit rien ſur ſon cœur obſtiné, FONT.

BAGNE. ſ. m. Ce mot eſt Turc. Il ſignifie le lieu où l'on renferme les eſclaves.

BAGUE. ſ. f. Anneau d'or, ou d'argent; & d'ordinaire enrichi de quelques pierreries. On m'a fait preſent d'une belle *bague*.

Ce mot vient de *bacca*, que les Latins ont dit d'une perle ronde, MENAGE. Du Cange le derive de *baga*, qu'il dit avoir ſignifié un *coffre* dans la baſſe Latinité; d'où il pretend qu'eſt venu auſſi le mot de *bagage*; ou bien après Papias, de *bauga*, ou *bauca*, qui ſignifioit des *bracelets* que les hommes portoient autrefois, d'où il pretend qu'eſt venu auſſi le mot de *bagatelle*.

BAGUE D'OREILLE, eſt un petit cercle que les femmes portoient aux oreilles, pour y attacher des pendans.

Courſe de bague, eſt un exercice de Manege que font les Gentilshommes pour montrer leur adreſſe, lorſqu'avec une lance en courant à toute bride ils emportent une *bague* ſuſpenduë au milieu de la carriere. Courre la *bague*. Une courſe de *bague*.

BAGUES ET JOYAUX. Terme de Pratique. Pierreries, & autres bijoux appartenans aux femmes. Dans tous les contrats de mariage on ſtipule, que les femmes remporteront leurs *bagues & joyaux*, ou une certaine ſomme d'argent qui eſt d'ordinaire fixée, & à leur choix.

BAGUES, ſignifie auſſi, Tous les meubles qu'on a les plus precieux, ſoit en argent, pierreries, ou autres choſes en petit volume. Ainſi on dit dans les compoſitions qu'on fait aux gens de guerre qui ſe rendent, qu'ils ſortiront vie & *bagues* ſauves; pour dire, avec tout ce qu'ils pourront emporter.

On dit proverbialement, qu'un homme s'en eſt allé *bagues* ſauves; pour dire, qu'il eſt ſorti d'une affaire, d'un procés, du jeu, d'un peril, ſans qu'il lui en ait rien coûté.

BAGUE. Terme de Marine. Nom qu'on donne à une petite corde miſe en rond, dont on ſe ſert pour faire la bordure d'un œil de pie, ou œillet de voile.

BAGUENAUDE. ſ. f. Vieux mot François. C'étoit une ancienne ſorte de Poëſie toute maſculine, dont la rime étoit mauvaiſe, & peu eſtimée; & ſouvent ſans rime, & un pur galimatias. Paſquier en fait mention au livre 7. d'où l'on a fait le mot de *baguenauder*.

BAGUENAUDE, eſt auſſi le fruit d'un petit arbre qu'on appelle baguenaudier. Il y a dans ce fruit, outre les ſemences qui y ſont contenuës, du vent renfermé, qui ſort avec éclat quand on le preſſe.

BAGUENAUDER. v. neut. Niaiſer; faire le badaud; s'amuſer à faire des choſes inutiles, & frivoles. C'eſt à nous à rêver, & à *baguenauder*, & aux jeunes gens à chercher de la reputation, MONT.

Ce mot eſt vieux & bas. Il vient de ce que les enfans ſe jouent avec des baguenaudes, prenant plaiſir au bruit qu'elles font en les crevant entre leurs mains: ou, ſelon Paſquier, de faire des baguenaudes, ou de mauvais vers.

BAGUENAUDIER. ſ. m. Petit arbre qui jette beaucoup de branches, & dont le bois eſt creux en dedans, & ſans moëlle. Ses feuilles ſont attachées neuf ou onze à une même côte, ſemblables à celles du ſenné; mais plus molles, plus arondies, ne finiſſant point en pointe, unies & vertes par deſſus, blanchâtres & veluës par deſſous, d'un goût amer. Sa fleur eſt legumineuſe, de couleur jaune. Il lui ſuccede une gouſſe membraneuſe, enflée comme une veſſie, tranſparente, ordinairement rougeâtre, compoſée de deux coſſes, entre leſquelles ſe trouvent pluſieurs ſemences de la figure d'un petit rein, jaunes avant leur maturité, du goût des pois, ou des feves; enſuite preſque noires, dures. En Latin *colutea veſicaria*, C. BAUH. Les feuilles, & la ſemence du *baguenaudier* ſont purgatives, & vomitives. Il y en a quelques autres eſpeces.

BAGUENAUDIER, ſ. m. Celui qui baguenaude. Ce mot eſt vieux en ce ſens. Voilà un franc *baguenaudier*.

BAGUER. v. act. Terme de Tailleur d'habits, qui ſignifie; Arranger les plis d'une juppe, d'une robbe, ou d'un habit, & les arrêter avec une aiguillée de fil.

BAGUETTE. ſ. f. Verge; bâton fort menu. Porter une *baguette* à la main. Une *baguette* d'Huiſſier.

Ce mot vient du Latin *baculus*.

BAGUETTE de fuſil, ou autre arme à feu, eſt une longue verge de bois qui ſert à les charger, & qui ſe fourre dans le fût.

BAGUETTE, ſe dit auſſi des bâtons qui ſervent à battre la quaiſſe.

BAGUETTE, ſe dit auſſi des bâtons de Fauconniers propres à fourrer dans les buiſſons, & à faire partir la perdrix, ou pour tenir les chiens en crainte. Celles des Autourſiers s'appellent *Chaſſeoires*.

BAGUETTE, ſe dit auſſi de petites molures rondes ſur leſquelles on taille certains ornemens dont on ſe ſert en

Digitized by Google

en Architecture, & en Menuiserie, qui representent une *baguette*.

BAGUETTE de fusée, est une verge de bois qu'on attache à la fusée volante, & qui doit être d'un poids égal à la fusée, pour lui servir de contrepoids; autrement elle ne monteroit pas en l'air.

BAGUETTE, en Peinture, est ce que les Peintres appellent *appui-main*; c'est-à-dire, un petit bâton qu'ils appuyent sur leur toile, pour soutenir la main qui travaille avec le pinceau.

BAGUETTE *divinatoire*. Branche de coudrier fourchuë, par le moyen de laquelle on pretend decouvrir les mines, & les sources d'eaux cachées sous la superficie de la terre. Celui qui porte la *baguette* marche lentement sur les lieux où il soupçonne qu'il y a des mines, ou des eaux, & alors les corpuscules qui s'exhalent du metal, ou de l'eau que l'on cherche, empreignent la *baguette*, & la font incliner. Avant le XV. siecle on ne trouve rien de la *baguette divinatoire* dans les Auteurs. Depuis qu'on s'en fut avisé, on lui chercha de beaux noms. On l'appella le *caducée*, la *verge divine*, la *verge d'Aaron*. Les uns conteſtent le fait, & nient que cela soit possible. Les autres se rendent aux diverses experiences qu'on allegue, & en cherchent des raisons naturelles. Ils disent que les particules qui s'élevent des sources d'eau, ou des metaux, empreignent la verge de coudrier, & la determinent à se baisser pour la rendre parallèle aux lignes verticales qu'elles decrivent en s'élevant. Ces particules d'eau sont poussées au dehors par la chaleur souterraine, & par les fermentations qui se font dans les entrailles de la terre. Or la *baguette* divine étant d'un bois poreux, il donne aisément passage à ces corpuscules qui sont extrêmement subtils & deliez. Ces vapeurs poussées par celles qui les suivent, & pressées par l'air qui pese dessus, sont forcées d'entrer dans les petits intervalles de la *baguette*, & par cet effort elles la contraignent à s'incliner perpendiculairement, afin de se rendre parallèle avec les colonnes que forment ces vapeurs en s'élevant, VAL.

On dit proverbialement, Commander à *baguette*, c'est-à-dire, imperieusement, & avec hauteur: par une figure tirée de la verge, ou *baguette* que portent les Sergens, & Huissiers qui commandent de la part du Roi, & de la Justice. D'autres disent qu'il est pris de la *baguette* des Ecuyers, qui manient les chevaux avec une *baguette*, ou une gaule.

BAGUIER. s. m. Petit coffre, où l'on serre les bagues, & les pierreries. Il est divisé en plusieurs petites rayes, ou fillons, où l'on fourre l'anneau, enforte qu'il ne paroît dehors que la pierre precieuse.

B A H.

BAHUT. s. m. Coffre couvert de cuir dont le couvercle est arrondi en forme de voute: plusieurs ne croyent pas pourtant qu'il soit de l'essence du *bahut* d'être tel.

Ce mot vient de *bajulo*, selon Nicod, à cause qu'on le porte sur des mulets. Menage le derive de l'Allemand *behuten*, qui signifie *garder*: d'autres par metathese de l'Hebreu *thebat*, qui signifie la même chose. Du Cange le derive de *bahudum*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier une espece de coffre. Il n'est plus gueres en usage, & en sa place on dit coffre.

En Maçonnerie on dit, qu'une pierre est taillée en *bahut*, quand elle est un peu arrondie par dessus, comme sont celles qui sont au dessus des parapets, ou des appuis des quais, & des ponts.

En termes de Jardinage on dit, qu'une platte-bande, une

planche, ou une couche est en *bahut*, lorsqu'elle est bombée, & arrondie sur sa largeur, pour faciliter l'écoulement des eaux, & mieux élever les fleurs.

BAHUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des valises, des malles, des cantines; le tout couvert ordinairement de veau, de vache, de roussi, de porc, & de toute sorte de cuir, à la reserve du chagrin. *Bahutier* commence à vieillir. Plusieurs aiment mieux dire Mallier, & même Coffretier, que *Bahutier*.

On dit proverbialement, qu'un homme fait comme les *Bahutiers*, qu'il fait plus de bruit que de besogne, lorsqu'il parle beaucoup, & qu'il travaille peu: car en effet les *Bahutiers*, après avoir cogné un clou, donnent plusieurs coups de marteau inutiles avant que d'en cogner un autre.

B A I.

BAIGNER. v. act. Faire entrer dans l'eau; mettre dans l'eau; prendre le bain; mettre dans le bain. Il se faut purger devant & après, lorsqu'on se veut *baigner* dans les formes. On ne se garentit de la rage qu'en se *baignant* dans la mer. On dit aussi, *Baigner* un chien, un cheval; pour dire, les tenir quelque temps, les plonger dans l'eau. *Baigner* est aussi neutre; mais il n'est gueres en usage qu'au figuré, comme on le peut voir dans les articles suivans.

Ce mot vient du Latin *vagnare*, qui a été fait de *vagus*, MENAGE. D'autres le derivent *à balneo*, & de *balneare*.

On dit hyperboliquement, qu'un homme assassiné *baigne* dans son sang; qu'un affligé a le visage *baigné* de larmes; pour dire, arrosé. Je t'écris dans un lit tout *baigné* de mes pleurs, FONT.

BAIGNER, se dit aussi, lorsqu'on met certaines choses nager, tremper, & infuser dans une liqueur. Pour faire une bonne infusion, il faut que le sené, ou les herbes *baignent* dans la tisane. Il faut que les concombres *baignent* dans le vinaigre.

BAIGNER, se dit figurément en Morale, avec le pronom personnel, & signifie, Se plaire à quelque chose; y trouver un singulier plaisir. Vôtre cruauté se *baigne* dans les pleurs que versent vos Amans, VOIT. On dit qu'un homme se *baigne* dans la joye, dans les plaisirs, quand il en ressent beaucoup. Que les tyrans se *baignent* dans le sang, quand ils ont fait un grand carnage. Ainsi on peut remarquer la difference qu'il y a entre *baigner* dans le sang, & *se baigner* dans le sang. *Baigner* dans le sang, veut dire simplement, perdre tout son sang; & *se baigner* dans le sang, veut dire, prendre plaisir à le repandre.

BAIGNER, se dit aussi des rivieres qui arrosent une campagne, qui passent auprès d'une ville, qui fournissent des eaux à un païs. L'Egypte est *baignée* par les eaux du Nil. Le Rhône *baigne* les murs de Lyon. L'Indus *baigne* la forteresse vers le Septentrion, VAUG.

BAIGNER, en termes de Fauconnerie, se dit de l'oiseau, lorsque de lui-même il se *baigne*, ou qu'il se mouille à la pluye, ou qu'on le plonge dans le bassin, pour le poivrer.

BAIGNÉ, ÉE. part. pass. & adj.

BAIGNEUR. s. m. Celui qui se baigne. La riviere étoit pleine de *baigneurs*. On voit dans le Gange quelquefois vingt ou trente mille *baigneurs* en même temps, par un principe superstitieux de devotion.

BAIGNEUR, est aussi celui qui fait profession de baigner les autres, qui tient chez lui des bains pour le public. Un *Baigneur* est d'ordinaire aussi Perruquier, Barbier, & Etuviste. Par l'Edit de 1701. le Roi a créé cent nouvelles charges de *Barbiers-Perruquiers, Bai-*

Digitized by Google

gneurs & *Etuvistes* pour la ville de Paris, & dans les Provinces à proportion. Voyez BAIGNEUR.

BAIGNEUSE. *f. f.* Celle qui se baigne.

BAIGNEUSE. Celle qui baigne les autres, & qui a soin des bains.

BAIGNOIR. *f. m.* L'endroit de la riviere où l'on se va baigner. Il y a dans un tel endroit de la Seine un *baignoir* fort commode.

BAIGNOIRE. *f. f.* Le vaisseau, ou la cuve où l'on se baigne.

BAIGU, ou BE'GU, uë. adj. Terme de Manege, qui se dit des chevaux qui depuis l'âge de cinq ans jusqu'à leur vieillesse marquent toûjours naturellement, & sans artifice à toutes les dents de devant; car il s'y conserve un petit creux avec une marque noire qu'on appelle *germe de feve*, qui aux autres chevaux s'efface vers les six ans, parceque la dent est usée. Le cheval *baigu* marque toûjours aux pinces, aux mitoyennes, & aux coins; parcequ'ayant les dents plus dures que les autres chevaux, elles ne s'usent point. Les cavales font plus souvent *baiguës* que les chevaux. Les chevaux Polonois, Hongrois, & Cravates font assez communément *baigus*. On reconnoît les chevaux *baigus*, quand ils ont les dents longues, jaunes, crasseuses, & decharnées.

BAIL. *f. m.* Terme de Palais. On dit *baux* au plurier. Convention, ou contrat pour donner à ferme, ou à loyer. Le *bail* ne transfere que l'usage, & la jouïssance de la chose. Le *bail* d'une terre, d'une maison, d'une Seigneurie, d'une dime, d'un champart. Le *bail* des Aides, des Gabelles.

BAIL CONVENTIONEL, est celui qui se fait volontairement entre deux parties. Les *baux* ordinaires excedent rarement le temps de trois, de six, ou de neuf années; autrement c'est une espece d'emphyteose. Du moins un tuteur, ou un mari ne peut faire un *bail* des heritages de son mineur, ou de sa femme pour plus de neuf années; autrement il est nul pour ce qui excede: mais entre personnes majeures il peut aller au delà. On fait même des *baux à longues années*; enforte pourtant que le bailleur est toûjours censé le maître direct du fond. Plusieurs Interpretes du Droit tiennent, qu'un *bail au delà de neuf années*, comme à vie, ou à deux generations, est censé une emphyteose. Cependant jamais une rente n'est reputée emphyteotique, que cela ne soit stipulé par le contrat; LOY. Si avant que le *bail* soit expiré le bailleur veut occuper lui-même sa maison, il peut chasser le locataire, & faire resoudre le *bail*, en payant un certain dedommagement, que l'on regle selon la condition du locataire, & le temps qui reste à expirer du *bail*. L'acheteur n'est point obligé d'entretenir le *bail*, à moins qu'il ne soit autrement convenu, DE LAU. Le proprietaire d'une terre ne peut expulser son fermier, ni annuller le *bail*, sous pretexte d'en jouïr par ses propres mains, BRODEAU. Si après l'expiration du *bail* le locataire demeure dans la maison, le *bail* est censé renouvellé, ou continué; mais seulement pour un an, DE LANGE. Celui qui est pourvu d'un Benefice par devolut, ou par mort, n'est point obligé d'entretenir le *bail* fait par son predecesseur, BRODEAU.

On appelle *bail judiciaire*, un *bail* fait en Justice des biens saisis réellement; ce qui se fait par des encheres en Justice, & après les proclamations requises. On fait aussi en Justice des *baux au rabais*, soit pour la conduite d'un prisonnier; soit pour les reparations d'un heritage fait réellement; c'est-à-dire, on les ajuge à celui qui se charge de les faire au meilleur marché.

BAIL *d'heritage*, ou *bail à rente*, est un traité par lequel on transfere la Seigneurie utile, & directe, & on cede la proprieté d'un heritage, moyennant une rente

annuelle, & fonciere, que le preneur s'oblige de payer, laquelle n'est point rachetable, & dont on ne se peut decharger qu'en deguerpissant, & en abandonnant le fonds. Il faut même que le preneur n'ait pas obligé ses autres biens au payement de la rente; car en ce cas il ne pourroit plus s'en decharger en deguerpissant le fonds; c'est alors une dette personnelle. Du Moulin appelle le *bail d'heritage à rente*, *concessionem ad reditum*. On appelle *bail emphyteotique*, un *bail* à longues années. Voyez EMPHYTEOSE.

BAIL, est aussi l'expedition de ce traité qu'on leve chez un Notaire. Tout preneur d'heritages à loyer est obligé de fournir le *bail* en forme au proprietaire.

BAIL, en termes de Coutumes, signifie, Garde & tutelle des biens d'un mineur jusqu'à l'âge de 21. an. En celle de Paris on l'appelle *garde-noble*, ou *bourgeoise*. Elle differe pourtant du simple *bail*, en ce que la *garde-noble*, ou *bourgeoise* n'appartient qu'aux ascendans; & le *bail* se donne aux plus prochains parens collateraux; & les dispositions en sont differentes selon les Coutumes. On dit aussi, Vuider hors le *bail*; pour dire, Sortir de garde & de tutelle.

On a dit aussi autrefois, Tenir le Royaume en *bail*; pour dire, en avoir la regence & le gouvernement. On a appellé aussi autrefois *bail*, un mari, parcequ'il a la tutelle & administration des personnes & biens de sa femme.

BAIL *d'amour*, se dit dans le stile familier & Comique, pour signifier un engagement galant & amoureux; une assurance d'aimer toûjours sa Maîtresse, & de ne la jamais quitter. Le mariage est une espece de *bail d'amour* à vie, TOUR.

Pour rendre vôtre esprit certain,
Je vous passerai dès demain
Un bail d'amour *devant Notaire*, SAR.

BAILE. *f. m.* C'est le nom qu'on donne aux Ambassadeurs de Venise qui residente à Constantinople. Il y a aussi un *Baile* à Alep, & un autre à Alexandrie. Ce sont proprement des Consuls. Cet emploi est fort lucratif, & on le donne d'ordinaire pour recompense à des Nobles. On les appelloit ainsi dès le temps des Empereurs de Constantinople. Ils s'appelloient en Latin *Bajuli*, comme qui diroit *Baillis*; & ils faisoient originairement la charge de Consul de Venise, & de Resident à Constantinople. Ce mot se dit aussi dans le Languedoc, & dans le Rousillon, & signifie une sorte de Juge Royal. On prend assujettir les enrôllez au payement des entrées, quand les Consuls, ou les *Bailes* l'ordonnent, PATRU.

Ce mot vient de l'Espagnol *Bayle*.

BAILLE. *f. f.* En termes de Marine, est une espece de cuve, ou de baquet fait d'un demi-tonneau, qui sert à divers usages sur les vaisseaux. Les *bailles* servent aussi à mettre le bruvage qu'on distribuë chaque jour aux matelots. On l'appelle aussi *boute*.

BAILLEMENT, ou BAAILLEMENT. *s. m.* Prononcez la premiere syllabe longue. Ouverture involontaire de la bouche, qui temoigne qu'on a envie de dormir, ou qu'on s'ennuye. Hippocrate dit que le remede des *baillemens* continuels, c'est de respirer à longues halenées.

BAILLER, ou BAAILLER. *v. n.* Ce mot a la premiere syllabe longue. Faire des bâillemens; ouvrir la bouche extraordinairement; & involontairement: ce qui marque de l'ennui, ou du sommeil. Vous êtes si degoûté que les plus belles Comedies vous font *bâiller*, & vous endorment, BELL.

Sans mentir, la Pucelle est un Oeuvre charmant;
Et je ne sçai pourquoi je bâille *en la lisant*, BOI.

Faire quelque chose en *bâillant*; c'est en stile bas & populaire, avec negligence, & sans aucune applica-

Digitized by Google

tion. On dit qu'il prend envie de *bâiller* en voyant *bâiller* les autres.

Ce mot vient de *balare*, qui a été dit par onomatopée du cri des brebis, MENAGE.

BAILLER, ſignifie auſſi, S'entrouvrir. Il ſe dit des ouvertures, ou crevaſſes qui ſe font dans les murs, ou bâtimens. Il eſt moins en uſage, que ſon compoſé *Entrebâiller*.

BAILLER, ſe dit auſſi dans le ſtile figuré, & populaire, pour, Aſpirer avec ardeur. Il *bâille* après les richeſſes. Il *bâille* après cet emploi.

BAILLER. v. act. Prononcez la premiere ſyllabe breve. Donner, mettre en main. Il lui a *baillé* cent écus. Il lui faut *bailler* cette lettre en main propre. En ce ſens il eſt moins en uſage que *donner*, & même on ne le dit gueres hors de la converſation, REGL. Il ſignifie pourtant autre choſe que, *donner*, qui veut dire, faire un don, au lieu que *bailler*, ſignifie ſeulement, mettre entre les mains, CORN. La M. le Vayer ſoutient qu'il ne faut point tant mepriſer *bailler*, & qu'il eſt neceſſaire pour diverſifier la phraſe.

Nicod le derive du Grec *ballo*, c'eſt-à-dire *mitto*; car celui qui *baille* envoye en quelque façon.

BAILLER à ferme, à loyer, à cens & rente, c'eſt, Donner à quelcun la jouïſſance d'une terre, d'une maiſon, moyennant certain prix par an, à certaine rente, ou redevance. On le dit auſſi des droits en general, comme Aides, Gabelles, dîmes, paſſages, & autres droits ſeigneuriaux.

Au Palais on dit auſſi, *Bailler* des écritures; pour dire, les fournir. Ainſi on dit, Griefs que met & *baille* par devant vous Noſſ. &c. Des contredits offerts en *baillant*, c'eſt-à-dire, en ſe communiquant reciproquement telles écritures. *Bailler* bonne & ſuffiſante caution.

On dit proverbialement, En *bailler* d'une, en *bailler* à garder; pour dire, En faire accroire à quelcun. On lui a *baillé* belle; pour dire, On s'eſt moqué de lui.

BAILLET. adj. m. Un cheval *baillet*, eſt un cheval de poil roux tirant ſur le blanc, MEN.

BAILLEUL. L'Academie dit *Bailleur*. ſ. m. Celui qui remet les os diſloquez, les côtes pliées, enfoncées, ou rompuës. Les *Bailleuls* ne ſont pas ériger en corps de metier, ni en Officiers. Il en faut pourtant excepter les *Bailleuls* qui ſervent par quartier chez le Roi. Les *Bailleuls* s'appellent auſſi Renoüeurs. Quand on s'eſt demis un bras, on envoye querir le *Bailleul*. Celui qui exerce cette profeſſion en Eſpagne s'appelle *Algebriſta*.

BAILLEUR. Celui qui bâille, qui s'endort, ou qui s'ennuye. Un *bailleur* en fait bâiller un autre.

BAILLEUR. ſ. m. BAILLERESSE. ſ. f. Celui, ou celle qui donne à ferme un heritage, une maiſon, un droit. Le *bailleur* à ferme eſt chargé d'entretenir les bâtimens de groſſes reparations, & le preneur de menuës.

On dit auſſi, Un *bailleur* de bourdes; pour dire, un moqueur, un trompeur.

BAILLIAGE. ſ. m. Juriſdiction Royale; territoire; diſtrict; étenduë de païs dans laquelle un Bailli, ou ſon Lieutenant, rend la Juſtice. Chaque *Bailliage* eſt d'ordinaire ſubdiviſé en pluſieurs autres *Bailliages* particuliers; & ces *Bailliages*, ou Sieges particuliers ont la même competence que le Siege principal; & l'appel des ſentences qui s'y rendent ſe releve au Parlement. Il y a ſeulement cette difference, que le Lieutenant General du Siege principal a droit d'aller tenir les Aſſiſes dans les *Bailliages* particuliers. Il y a de plus un Preſidial dans le premier Siege du *Bailliage*, & là reſſortiſſent les appellations des ſentences renduës dans les Sieges particuliers dans les cas preſidiaux. La Normandie eſt diviſée en ſept *Bailliages*. Voyez BAILLIF. Autrefois & avant l'Ordonnance de Rouſſillon en 1573. les Seigneurs avoient deux *Bailliages*, l'un inferieur, & l'autre ſuperieur; les Vicomtes, Barons, ou Châtelains avo ent leur Bailli, dont il y avoit appel au Bailli du Duché, ou de la Pairie; ces differens degrez de juriſdiction ſont preſque abſolument abolis par cette Ordonnance.

BAILLIAGE, ſignifie le lieu, l'édifice où ſe tient la Juriſdiction du Bailli. On a appliqué les amendes aux reparations du *Bailliage*.

BAILLIAGE, eſt auſſi dans l'Ordre de Malthe, la premiere dignité après celle de Grand Prieur. Il y a dans chaque Grand Prieuré un *Bailliage*. Dans le Grand Prieuré de France il y a le *Bailliage* de la Morée, & la Treſorerie. Le Chef-lieu du *Bailliage* de la Morée eſt la commanderie de St. Jean de Latran à Paris.

BAILLIE. ſ. f. Terme de Coutume. C'eſt un vieux mot, qui ſignifioit autrefois, Tutelle, garde, & adminiſtration; regence, gouvernement, autorité: avec cette difference, qu'on diſoit *bail*, ou *baillie*, pour tutelle en ligne collaterale; & *garde-noble*, ou *bourgeoiſe*, en ligne directe. On diſoit autrefois, que les Rois mineurs étoient en *baillie*, quand leur éducation & l'adminiſtration de leur Etat étoient commiſes à la Reine, ou aux Grands du Royaume.

BAILLIE, ſignifioit auſſi ce qu'on appelle aujourd'hui *Bailliage*; c'eſt-à-dire, le territoire dans lequel chaque Baillif a le droit de rendre la Juſtice. L'ancien Coutumier de Normandie porte, que le Baillif n'a pas le pouvoir de faire Juſtice hors de ſa *Baillie*. Ce mot étoit très-commun dès le temps du Pape Innocent III. car dans une de ſes épitres il eſt parlé de *prepoſitura, quas vulgariter* Baillias *vocant*. Paſquier affirme que l'on ne commença à uſer du nom de *Bailliage*, que ſous le regne du Roi Jean, & même fort ſobrement. Cependant l'ancienne Coutume de Normandie qui fait mention de *Baillie*, qui eſt la même choſe que *Bailliage*, a été rédigée par écrit ſous Philippe le Hardi, qui regnoit avant le Roi Jean.

BAILLIF, ou BAILLI. ſ. m. Officier d'épée, ou de robe courte, qui commande le Ban & Arriereban quand il eſt convoqué. Les *Baillis* avoient preſque ſuccedé en tout aux anciens Ducs, & Comtes; ils avoient comme eux l'adminiſtration de la Juſtice, le commandement des armes, & le maniement des finances. Dans ce degré d'autorité ils voulurent rendre leurs offices feodaux & hereditaires, en conſequence de l'Ordonnance de Louis XI. qui rendit ces Officiers perpetuels, & irrevocables: mais pour les punir de cette entrepriſe, l'on demembra tellement leur charge, qu'il ne leur en eſt demeuré que le titre. La Juſtice a été confiée à leurs Lieutenans; la recepte des finances appartient aux Receveurs du domaine; & les Gouverneurs des Provinces commandent les armes. Ainſi depuis le regne de Henri III. les *Baillis* ne ſont plus que Juges honoraires, & titulaires: ſeulement les ſentences, & commiſſions s'expedient en leur nom; on ne leur a reſervé que le commandement du Ban & Arriereban, & leurs Lieutenans qui ont quitté l'épée pour prendre la robe, ſont revetus du pouvoir d'adminiſtrer la Juſtice. Pour ce qui regarde leur competence voyez l'article ſuivant. Au reſte on ne convient pas trop quelle a été l'origine de l'inſtitution des *Baillis*, qui eſt la même que celle des Senechaux. Quelques-uns l'attribuent aux Ducs, & Comtes; & d'autres aux Rois de la troiſiéme Race. Paſquier pretend qu'originairement les *Baillis* étoient des Commiſſaires, ou ſelon le langage de ce temps-là des *Meſſagers*, (*miſſi Dominici*) que les Rois de la premiere & ſeconde Race

Digitized by Google

deleguoient dans les Provinces pour examiner ſi la Juſtice étoit bien rendue par les Comtes, ou Gouverneurs des villes & des Provinces, qui étoient les Juges ordinaires. Ces Commiſſaires s'informoient dans le territoire qui leur étoit aſſigné, de la conduite des Comtes, pour ſçavoir s'ils n'abuſoient point de leur autorité; ils recevoient les plaintes des particuliers, & reformoient les jugemens des Comtes quand ils les trouvoient injuſtes; ou s'ils ne pouvoient pas vuider les plaintes qu'ils recevoient, ils les renvoyoient aux grandes Aſſiſes du Roi; c'étoit le Parlement, appellé dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans les livres de ce temps-là *Mallum Imperatorii*. Ces Juges deleguez furent enſuite appellez *Baillis*, parceque l'exercice de la Juſtice leur étoit baillé, & confié, & qu'ils en étoient comme les gardiens & les depoſitaires. Loyſeau rapporte l'établiſſement des *Baillis* à l'uſurpation de la puiſſance Royale par les grands Seigneurs ſous les derniers Rois de la ſeconde race. Au commencement ces Seigneurs rendoient eux-mêmes la Juſtice; mais dans la ſuite ennuyez de tenir leurs aſſiſes, ils commirent en leur place des Officiers qu'ils appellerent *Baillis* en quelques Provinces, & Senechaux en d'autres, parcequ'ils leur bailloient cette ſcance, ou aſſiſe en garde. Ces *Baillis* aſſiſtez des principaux vaſſaux tenoient les grands plaids, ou grandes Aſſiſes, qui devoient être tenuës par les Ducs & les Comtes eux-mêmes, & jugeoient les affaires reſervées à ces grandes Aſſiſes: par exemple, ils connoiſſoient des grands crimes, des cauſes des Nobles, & des plaintes formées contre les Juges inferieurs ſur l'injuſtice de leurs ſentences; mais ſeulement comme procedante de leur faute, & de leur prevarication. De là vient qu'ils ont encore la connoiſſance des cauſes majeures par preference, & à l'excluſion des Vicomtes, & Prevôts. Enfin ils s'érigerent une juriſdiction continuelle; car d'abord ils n'étoient point Juges de reſſort, ou d'appel; ils convertirent les plaintes en appellations, & renvoyoient les jugemens rendus par les Juges inferieurs que les Ducs, & Comtes avoient propoſez pour tenir les plaids, ou petites Aſſiſes, & y rendre la Juſtice en leur place: en un mot ſoit que les *Baillis* ayent été conſtituez par les Rois, ou par les Seigneurs, il eſt certain qu'ils jugeoient en dernier reſſort, & que juſqu'au temps que le Parlement fut rendu ſedentaire par Philippe le Bel, on ne trouve aucun Arrêt ſur des appellations de ſentences rendûes par les *Baillis*, ou Senechaux. On pouvoit ſeulement ſe pourvoir contr'eux par forme de plainte. On les faiſoit ajourner perſonnellement, & s'ils avoient mal adminiſtré la Juſtice, ils étoient condamnez à des amendes. Voyez APPEL, & PLAINTE. Il faut ajoûter qu'au commencement de la troiſiéme Race, on portoit rarement ces ſortes de plaintes au Roi. Les Ducs & Comtes qui avoient uſurpé la ſouveraineté, & rendu leurs Juſtices patrimoniales, ne vouluront plus ſouffrir que le Roi envoyât des Commiſſaires ſur leur territoire; leurs *Baillis* ou Senechaux jugeoient les affaires ſans appel. Seulement pour les cas où le Roi avoit interêt, & qu'on appelloit *cas Royaux*, la connoiſſance en fut attribuée aux plus prochains *Baillis Royaux*; n'étant pas juſte que le Roi demandât la Juſtice à ſes propres ſujets, ou vaſſaux. Il n'en étoit reſté que quatre; toutes les autres villes, ou Bailliages, étoient en la puiſſance des Ducs & Comtes. Ces quatre *Baillis* étoient les *Baillis* de Vermandois, de Sens, de Mâcon, & de St. Pierre du Moutier; c'eſt pourquoi on les appelle *les quatre anciens Baillis de France*. A meſure que les Rois reünifſoient à la Couronne les Provinces que les Seigneurs en avoient detachées, ils mirent en la place des Ducs, ou Comtes, des *Baillis* & des *Senechaux*, avec le pouvoir des Armes, de la

Juſtice, & des Finances. Ils conſerverent les noms de *Baillis* & de *Senechaux* qui étoient déjà établis; & leur attribuerent un pouvoir plus ample. Ces Officiers n'étoient point perpetuels; au contraire ils étoient revocables de peur qu'ils n'abuſaſſent de leur pouvoir. De là vint l'Ordonnance de St. Louïs qui deffend aux *Baillis* de ſe marier, ni de faire des acquiſitions dans l'étenduë de leurs *Bailliages*, ou *Baillies* pendant l'exercice de leur charge, ſans permiſſion du Roi: ils étoient même obligez de demeurer cinquante jours ſur les lieux après leur revocation, pour repondre aux plaintes qu'on voudroit faire contr'eux. Mais tant que duroit leur commiſſion ils avoient beaucoup de pouvoir; ils commettoient d'abord leurs Lieutenans, & les deſtituoient à leur gré. Ils manioient les Finances, & ils en rendoient compte à la Chambre des Comptes; c'eſt pourquoi ils y prêtoient ſerment avant que d'entrer dans les fonctions de leurs charges; depuis même qu'on leur eut ôté les Finances ils y ont prêté le ſerment juſqu'à Louis XII. On peut voir dans le Gloſſaire de Mr. du Cange quels étoient les appointemens des *Baillis* & *Senechaux*, qui à cauſe de cela étoient obligez de rendre la Juſtice gratuitement. On a déjà dit que le commandement des armes leur appartenoit. Par les Ordonnances de Charles IX. & de Henri III. il eſt enjoint que nul ne fût pourvu d'état de *Baillis*, & *Senechaux* qui ne fût de robe courte, & qui n'eût même porté les armes. Leurs Lieutenans devoient auſſi être gens d'épée; mais enfin, comme on l'a déjà remarqué, les *Baillis* ſont aujourd'hui depouillez de toutes leurs fonctions. On ne leur a laiſſé que le commandement du Ban & Arriereban; & toute l'adminiſtration de la Juſtice a été transferée à leurs Lieutenans. Voyez SENECHAL.

LE BAILLI, ou ſon *Lieutenant*, connoît en premiere inſtance des cauſes perſonnelles des Nobles; des fiefs; des matieres criminelles; des cas Royaux; du domaine, &c. Voyez l'Edit de Cremieu. Il connoît auſſi des appellations des ſentences renduës par les Prevôts Royaux, ou Vicomtes, & les Hauts-Juſticiers qui ſont enclavez dans ſon territoire. Il peut condamner à mort, ou à quelque autre peine afflictive; mais la ſentence ne peut être executée ſans appel, & ſans avoir été confirmée par le Parlement. Voyez l'Ordonnance de 1670. Les *Baillis*, & les *Senechaux*, ou leurs *Lieutenans*, ſont Juges de même pouvoir, & d'égale autorité. Il n'y a entr'eux d'autre difference que le nom. L'appel de leurs ſentences ſe releve au Parlement, ſi la condamnation excede le pouvoir des Preſidiaux. Il n'y avoit autrefois qu'un *Lieutenant General du Bailli* dans chaque Bailliage en Normandie; mais Henri III. ayant créé un *Lieutenant General* dans chaque Bailliage particulier, il reſerva pourtant au *Lieutenant General* du Siege principal le privilege d'aller tenir les trois Aſſiſes Mercuriales dans les Sieges particuliers. Ainſi en parlant du *Lieutenant General* du Ponteau-de-mer, lequel eſt un Siege dans l'enclave, & le diſtrict du Bailliage de Roüen, on dit, *le Bailli de Roüen, ou ſon Lieutenant* au Siege du Ponteau-de-mer. Avant ce changement les *Lieutenans* particuliers des Bailliages ne jugeoient que les matieres proviſoires, & inſtruiſoient les procés pour être jugez à l'Aſſiſe par le *Lieutenant General du Bailli*. Comme anciennement les *Baillis* & *Senechaux* étoient ajournez pour repondre perſonnellement de leurs ſentences, il y a encore un reſte, & un veſtige de cette pratique: car les *Lieutenans Generaux des Baillis* ſont obligez de comparoître à l'Audience du Parlement au jour que ſe fait l'ouverture du rôlle de leur Bailliage.

BAILLI, ſe dit encore d'un Juge de robe, non Royal, qui n'eſt point Lieutenant des *Baillis* nobles, dont on

Digitized by Google

a parlé dans les deux articles precedens. C'eſt le Juge d'une Haute-Juſtice, & dans un Siege ſubalterne. On l'appelle d'ordinaire *Bailli Haut-Juſticier*, pour le diſtinguer des *Baillis Royaux*. Loyſeau dit que c'eſt par abus; parce que le nom de *Bailli*, & de *Bailliage*, emporte un droit de reſſort, que n'ont point les Hauts-Juſticiers. Il eſt vrai auſſi qu'avant l'Ordonnance de Rouſſillon en 1573. les Seigneurs avoient divers degrez de juriſdiction, & qu'ils avoient un *Bailli* devant lequel il y avoit appel de leur Prevôt, ou Châtelain, lequel étoit Juge en premiere inſtance. Voyez BAILLIAGE. Voyez auſſi DEGRÉ. On a dit dans l'article precedent, que l'appel des ſentences renduës par les *Baillis Haut-Juſticiers* ſe releve devant les *Baillis Royaux*. Cela n'eſt pourtant pas generalement vrai; car il y a beaucoup de Hauts-Juſticiers qui reſſortiſſent directement au Parlement. Les *Baillis Royaux* ont autrefois pretendu que les *Baillis Hauts-Juſticiers* ne pouvoient connoître des cauſes entre les Nobles: mais ils ont été deboutez de leur pretention.

BAILLI *du Palais* à Paris, ou ſon *Lieutenant*. Juge qui a juriſdiction dans la ſalle, & les galeries du Palais, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle. L'appel de ſes ſentences ſe releve au Parlement. En ſon abſence il ne peut commettre d'autre Juge que le Doyen des Avocats du Parlement de Paris. Brodeau a remarqué qu'aux audiences de la Grand'-Chambre il avoit la premiere place dans le banc des *Baillis* & *Seneſchaux*. Du Moulin, & d'autres l'appellent le *premier Bailli* du Royaume. Mais il n'a plus les mêmes prerogatives depuis que ſa juriſdiction a été reduite, & renfermée dans l'enceinte, & dans l'enclos du Palais. Avant l'Edit de creation du nouveau Châtelet en 1674. ſa juriſdiction s'étendoit ſur le marché neuf, la place Dauphine, quelques autres rues de l'Ile du Palais, & ſur le fauxbourg de St. Jaques. Loyſeau rapporte que c'étoit auſſi le *Bailli du Palais* qui conferoit les bancs, & les Offices des Procureurs, & qu'on l'appelloit le *Concierge du Palais*.

On appelle auſſi dans l'Ordre de Malthe, *Baillis Conventuels*, les Chefs des huit Langues qui reſident dans le Couvent de la Religion à Malthe. Les *Baillis Capitulaires* ſont ceux qui poſſedent les Bailliages de l'Ordre: comme le *Bailli* de la Morée. On les nomme *Baillis Capitulaires*, parceque dans les Chapitres ils ont ſeance après les Grands Prieurs. On appelle *Grand Bailli* le Chef de la Langue d'Allemagne.

BAILLISTRE. ſ. m. Vieux terme de Juriſprudence, qui ſignifioit autrefois *Tuteur*, & celui qui avoit la garde-noble, ou bourgeoiſe de ſes enfans. Il venoit de *bailliſe* ſignifiant *tutelle*, garde, & adminiſtration. Dans les vieux titres, & dans la plupart des Coutumes de France, on trouve ſouvent les mots de Tuteurs, Gardiens, & *Bailliſtres*.

Menage derive ces mots de *Baillivus*, terme de la baſſe Latinité, qui ſignifie *Juge*, qui a été fait de *Bajulus*, qu'on a dit d'abord d'un Pere nourricier qui porte ſon nourriçon, & qui a été étendu aux Pedagogues, & ſur tout à ceux des Princes, & enſuite à un Tuteur & à un Juge; & même il a été dit des maris, comme étant tuteurs de leurs femmes. D'autres le derivent du Grec *bailleyn*, qui ſignifie *aſſemblée*. Du Cange dit que dans la baſſe Latinité on a dit *bajulare*, pour dire, *officium gerere*; & *bajulus*, pour dire, un *Tuteur*, *Bail*, *Bailliſtre*, & *Bailliſeur*; & *bajulia*, pour dire, *tutelle* ou *baillie*; & *Baillivus regni*, pour dire, *Prince regent*. On a dit auſſi *Bajuli Abbatum*, pour dire, *Officiers domeſtiques*. Borel derive le mot de *Baillif* du Grec *boulé*, qui ſignifie, *conſeil*.

BAILLIVAGE, ou plutôt BALIVAGE. ſ. m. Terme des Eaux & Forêts. Compte ou marque des

bailliveaux qu'on doit laiſſer ſur chaque arpent des bois qu'on a coupez, ou qui ſont à coupper, pour les laiſſer croître en haute futaye. Les Officiers des Eaux & Forêts font la *baillivage* des bois avant que d'en faire l'adjudication.

BAILLIVE. ſ. f. eſt la femme d'un *Baillif*. Cependant, comme ce mot eſt un peu burleſque; il vaut mieux dire la femme du Baillif.

Vous irez viſiter pour vôtre bien venuë,
Madame la Baillive *& Madame l'Eluë*, MOL.

BAILLIVEAU, ou plutôt BALIVEAU. ſ. m. Terme des Eaux & Forêts. Jeune chêne au deſſous de 40. ans. Il eſt enjoint par les Ordonnances des Eaux & Forêts de laiſſer ſeize *bailliveaux* de l'âge du bois dans chaque arpent de taillis qu'on coupe, outre tous les anciens & modernes.

BAILLIVEAU ſur ſouche, ou ſur brin, eſt le maître brin d'une ſouche qui eſt de belle venuë, qu'on a reſervée dans les coupes pour croître en haute futaye. Les *bailliveaux* doivent être de chêne, ou de châtegnier, ou de hêtre. Ils prennent le nom d'*arbre* en quittant celui du taillis, & s'appellent, *arbres bailliveaux* ou *lais*, ou *arbres reſervez*; & pluſieurs les appellent *étalons*, parcequ'ils repeuplent les ventes, par analogie aux chevaux: ce ſont ceux qu'on appelle *de l'âge du bois*.

On appelle *perots*, ceux qui ſont laiſſez de deux coupes; & *tayons*, les *bailliveaux* ou *lais* de trois coupes, comme qui diroit, fils, pere & ayeul. Les *bailliveaux* modernes ſont les reſervez des coupes precedentes juſqu'à 60. ou 80. ans. Les particuliers ont permiſſion d'en diſpoſer après 40. ans, & non auparavant.

Quelques-uns derivent ce mot de *bacillus*, qui ſignifie *bâton*.

BAILLIVEAUX de Tailleurs de pierre. Voyez ESCHASSES.

BAILLON. ſ. m. Piece de bois, ou de fer qu'on met en la bouche d'un homme, ou dans la gueule d'un animal pour l'empêcher de crier, ou de mordre. C'eſt une peine Monachale de mettre un *baillon* à la bouche de ceux qui ont rompu le ſilence. Cela ſe pratique particulierement parmi les Bernardins.

On dit figurément, qu'on met un *baillon* en la bouche de quelcun, quand on le corrompt par argent, ou par quelque autre voye, pour l'empêcher de parler, de dire ce qu'il ſçait d'une affaire, dont on apprehende que le ſecret ne ſe decouvre. Mais cette façon de parler eſt tout-à-fait baſſe & populaire.

BAILLONNER. v. act. Mettre un baillon à une bête, à un animal. On dit auſſi, *Bâillonner* une porte, quand on la ferme en dehors avec une piece de bois paſſée dans un tirefons.

BAILLONNÉ, ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des animaux peints avec un bâton entre les dents, comme les lions, les chiens, les cochons, &c.

BAIN. ſ. m. Lieu plein d'eau où l'on ſe met quelque temps, ſoit pour ſe decraſſer, & ſe laver, ſoit pour ſe rafraîchir, ſoit pour la ſanté. Le *bain* naturel eſt celui de la riviere. Le *bain* eſt bon en un tel endroit, il n'y a que du ſable. Il ſe fait des *bains* par art.

BAIN, ſe dit par excellence des eaux chaudes & minerales qu'on ordonne pour la ſanté. Les *bains* de Bourbon, de Vichi, &c. L'uſage des *bains*, ſans rien établir contre l'honnête bienſeance, permet tous les plaiſirs que la vertu ne deffend point, M. Sc.

Chevalier du Bain. Ordre de Chevalerie en Angleterre. Les Chevaliers du *Bain* portent un ruban rouge en écharpe. Cet Ordre fut inſtitué par Henri IV. en 1339. pendant qu'il étoit au *bain*. Voyez Camden. Le Roi ne fait de ces Chevaliers qu'à ſa couronnement, ou à celui de la Reine, ou lors de l'inſtallation du Prince de Galles, CHAMBERLAIN.

Digitized by Google

BAINS, ſe dit encore des bâtimens deſtinez pour ſe baigner. C'étoient chez les Anciens de grands édifices, qui avoient pluſieurs courts, & appartemens, dont les principales pieces étoient les ſalles du *bain*, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, & au milieu de chaque ſalle il y avoit un baſſin entouré de ſieges, & de portiques. A côté de chaque *bain* étoient des cuves d'où l'on tiroit de l'eau chaude, & de l'eau froide, pour compoſer la tiede. Ces *bains* ſervoient plus pour la volupté, que pour la ſanté. Les plus fameux ſont ceux de Neron, de Veſpaſien, de Titus, de Paul Emile, &c. Celui de Caracalla, & celui de Diocletien ſurpaſſoient tous les autres en grandeur, & en magnificence. Lipſe dit que dix-huit cens perſonnes pouvoient ſe baigner ſans s'incommoder dans les *bains* de Caracalla. Les Romains uſerent d'abord fort rarement des *bains*, & ce ne fut que du temps d'Auguſte que l'on fit des depenſes énormes pour la conſtruction, & la volupté des *bains*. Quelques-uns comptent 170. *bains* publics dans Rome, & 82. particuliers. Publius Victor pretend qu'à Rome il y avoit 856. *bains* tant publics que particuliers. Ces *bains* artificiels ſont encore fort en uſage dans l'Orient. Il y a un appartement au Louvre qu'on nomme les *Bains de la Reine*.

BAIN, eſt auſſi la cuve, ou baignoire où l'on ſe baigne. On le dit auſſi de chaque fois qu'on ſe baigne. Il en coûte tant chez un tel pour chaque *bain*. Il faut chauffer le *bain*. Un *demi-bain*, eſt une petite baignoire où l'on ne met que la moitié du corps.

BAIN, ſe dit auſſi de la liqueur où l'on ſe baigne. Il y a des femmes qui ſe baignent dans un *bain* de lait, dans un *bain* d'eau roſe. Le peuple croit que les ladres ſe gueriſſent dans un *bain* de ſang d'enfans.

On appelle en Medecine un *bain* vaporeux ou étuve, lorſque les malades ne ſont pas plongez dans une liqueur, mais qu'ils reçoivent ſeulement une vapeur, ou une exhalaiſon qui les échauffe & les fait ſuer. Il y a deux ſortes de *bain* vaporeux, un humide & un ſec. Le *bain* vaporeux humide n'eſt autre choſe, que la vapeur qui s'éleve d'une liqueur ſimple, ou d'une decoction d'herbes qu'on fait recevoir aux parties malades ſur une chaiſe percée, ou avec des entonnoirs, pour ouvrir les pores, & provoquer les ſueurs, dont on uſe particulierement pour les maladies du fondement & de la matrice. Les matieres du *bain* ſont les mêmes que celles des fomentations. Le *bain* vaporeux ſec eſt lorſqu'on provoque les ſueurs par la ſimple chaleur du feu, ou par le moyen de briques ou de cailloux bien chauds, qu'on met ſous les aiſſelles, ou ſous la plante des pieds, ou bien par ces mêmes cailloux ardens qu'on met dans un endroit étroit, où le malade eſt renfermé.

On dit en été de l'eau qu'on donne à boire ſans la rafraîchir, qu'elle eſt chaude comme un *bain*. On dit auſſi en été, quand on voit un gros nuage, que c'eſt un *bain* qui chauffe. On appelle auſſi un lieu où l'eau eſt ſale & bourbeuſe, *bain* de grenouilles, *bain* de crapauts. St. Amant a dit du Tybre, *Bain* de crapauts, ruiſſeau bourbeux.

BAIN, en termes de Chymie, ſe dit de certains vaiſſeaux dans leſquels on met des cendres, du ſable, de la limaille de fer ou d'acier, ou de l'eau, & qui ſervent à diverſes operations. On place ces vaiſſeaux ſur le feu, & on y met dedans d'autres vaiſſeaux qui contiennent les drogues qu'on veut diſtiller ou mettre en digeſtion. On appelle le vaiſſeau dans lequel on a mis des cendres, *bain de cendres*; celui où l'on a mis du ſable, *bain de ſable*, ou *bain de ſeparation*; celui où l'on a mis de la limaille de fer ou d'acier, *bain de limaille*.

BAIN MARIE, appellé en Latin *balneum marie*, ou *balneum maris*, eſt un vaiſſeau rempli d'eau, dans laquelle on plonge un autre vaiſſeau qui contient quelque drogue: il a été appellé ainſi, parcequ'une femme nommée Marie l'a inventé, ou parcequ'on ſe ſervoit autrefois d'eau de la mer.

BAIN VAPOREUX, ou VAPORATOIRE, eſt un vaiſſeau auſſi plein d'eau, ſur lequel on place un autre vaiſſeau qui contient quelque matiere, de telle ſorte que celui-ci n'eſt échauffé que par la vapeur de l'eau qui eſt au deſſous. Ces *bains* differens ne ſe font que pour regler les degrez de la chaleur qui doit être tantôt plus grande, & tantôt plus petite. La chaleur du *bain de limaille* eſt plus forte que celle du *bain de ſable*; & celle-ci eſt plus forte que celle du *bain de cendres*. La chaleur du *bain vaporeux* eſt la plus douce. On fait pluſieurs diſtillations au *bain marie*, afin que l'eau ne ſente point l'empireume.

On dit en Maçonnerie, qu'une cour eſt pavée à *bain* de mortier; pour dire, qu'on y a mis du mortier abondamment, comme doivent être celles qui ſont ſur les caves.

BAIN, en termes de Teinturiers, ſe dit d'une cuve pleine d'eau & de drogues ſervant à la teinture, dans laquelle on trempe ou on fait bouillir les étoffes qu'on veut teindre. Le *bain* d'alun ſe doit donner à froid, parceque ſa chaleur perd le luſtre de la ſoye, & la rend rude & âcre. Un *bain* de cochenille, de garence. Il y a auſſi des *demi-bains*.

BAIOQUE. ſ. f. Petite monnoye de Rome qui eſt la dixiéme partie d'une Jule. Il y a des demi-*baioques*; & il en faut vingt pour un Jule.

BAJOIRE. ſ. f. Terme de Medailliſte & de Monnoyeur. C'eſt une medaille, ou monnoye qui a une empreinte de deux têtes en profil, dont l'une avance ſur l'autre, comme on en voit de Louïs & de Carloman, du Roi Henri I V. & de ſa femme, & une infinité d'autres.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *baiſoire*, à cauſe que les joues de ces deux têtes ſe baiſent, & ſont jointes l'une à l'autre.

BAJOU. ſ. m. Terme de Charpenterie, eſt la premiere ou la plus haute des planches, ou barres du gouvernail d'un bateau foncer, qui eſt poſée immediatement ſous la caſſe de la maſſe du gouvernail.

BAJOUE. ſ. f. Partie de la tête d'un cochon qui lui tient lieu de joues.

On appelle par injure, *Bajoüe*, une perſonne qui a les joues avalées & pendantes.

BAJOUES, au plurier. Terme de Vitrier. Ce ſont des éminences, ou boſſages qui tiennent aux jumelles de la machine nommée tire-plomb, dont les Vitriers ſe ſervent pour apprêter le plomb qu'ils employent aux vitres. On les appelle autrement *coujinets*.

BAISEMAIN. ſ. m. Offrande qu'on fait au Curé en allant baiſer la paix. Les Curez de Paris n'ont que le *baiſemain*, qui vaut mieux que les dîmes des Curez de la campagne. C'eſt en cette ſeule occaſion que le mot de *baiſemain* a un ſingulier, VAUG.

On dit proverbialement au feminin, qu'un homme eſt venu à belles *baiſemains* faire, ou demander quelque choſe; pour dire, qu'il a été contraint par la neceſſité de venir faire des ſoumiſſions pour l'obtenir. Cette façon de parler eſt du ſtile ſimple & familier; & il n'y a qu'en cette phraſe conſacrée que le mot de *baiſemain* eſt feminin.

On dit, Faire des *baiſemains*; pour dire, Faire des recommandations, ou des civilitez à quelcun.

On a auſſi appellé *Baiſemains*, certains deniers d'entrée qu'on donnoit au Seigneur foncier quand il faiſoit quelque arrentement: ce qu'on appelle aujourd'hui *Pot de vin*.

BAISEMENT. ſ. m. Action de baiſer. Il ne ſe dit gueres que de la ceremonie de baiſer les pieds du Pape.

Digitized by Google

pe. Il a été introduit au *baiſement* des pieds de ſa Sainteté.

BAISER, ſ. m. Action de reſpect, ou de ſoumiſſion, ou d'amitié, ou d'amour, par l'application de la bouche ſur une choſe qu'on revere, ou qu'on aime. Un *baiſer* d'amitié; un chaſte *baiſer*. Un rendre *baiſer*. Il imprima mille *baiſers* ſur ſa bouche, B. Rab. Prendre un *baiſer*; rendre un *baiſer*; ravir un *baiſer*; dérober un *baiſer*. Un *baiſer* ſurpris galamment n'effarouche jamais ma pudeur, G. G. Les Hollandoiſes peuvent ſouffrir un *baiſer* ſans riſque; elles n'y entendent point de fineſſe, Bay. Horace ſçait chanter galamment un *baiſer* cueilli ſur les levres d'Iris, Oe. M. Donnons nous des *baiſers* qu'on ne puiſſe compter, Id. Cent humides *baiſers* achevent leurs adieux, La Fon. Il n'y a rien plus de inſipide que les *baiſers* de mari à femme, Id. Philis, je ne veux qu'un *baiſer* autant qu'il peut s'étendre, Oe. M.

Un baiſer *bien ſouvent ſe donne à l'aventure;*
Mais ce n'eſt pas en bien uſer;
Il faut que le deſir, & l'eſpoir l'aſſaiſonne;
Et pour moi je veux qu'un baiſer
Me promette plus qu'il ne donne, La Sabl.

En Latin *baſium*. Mais il faut remarquer que les Latins ont des mots differens pour marquer la difference des *baiſers*. Ils appelloient *oſculum*, un *baiſer* donné entre amis; *baſium*, un *baiſer* de reſpect & d'honnêteté; & *ſuavium*, un *baiſer* entre Amans. Les Scholaſtiques diſtinguent ſix eſpeces de *baiſers*: un *baiſer* d'amitié; un *baiſer* d'amour, & d'affection honnête; un *baiſer* de reſpect; un *baiſer* de paix; un *baiſer* de trahiſon, & un *baiſer* de debauche.

On appelle proverbialement un *baiſer* de trahiſon, un *baiſer* de Judas.

Baiſer de paix. C'étoit un *baiſer* pieux que ſe donnoient les premiers Chretiens dans leurs Agapes. Voyez Agape. On donne encore le *baiſer de paix* en diverſes ceremonies de l'Egliſe Romaine.

BAISER, v. act. Donner un temoignage d'amitié, d'amour, de reſpect, d'humilité, par l'attouchement de la bouche. Se *baiſer* tendrement. Les peres & les meres *baiſent* leurs enfans au front: les amis ſe *baiſent* à la joue, & les Amans à la bouche. On *baiſe* la main du Roi d'Angleterre en ſigne d'hommage & de reſpect. On *baiſe* la main d'un Evêque à l'offrande; la robe d'une Princeſſe quand on la ſalue; & la main d'un Seigneur à qui on rend la foi & hommage. On va *baiſer* les pieds du Pape par reſpect, & par devotion. On *baiſe* la terre par humilité. Il *baiſoit* humblement la terre à tous momens, Mol. Les Grecs n'ont qu'un même mot pour ſignifier aimer & *baiſer*. On le dit encore dans un ſens plus particulier:

J'aime l'innocent embonpoint
D'une idiote; & n'entends point
Baiſer *ni Platon, ni Virgile,* Main.

On dit figurément, que deux choſes ſe *baiſent*; quand elles ſont ſi près l'une de l'autre, qu'elles ſe touchent. Ces deux ſolives ſe *baiſent*; c'eſt-à-dire, qu'elles ſe joignent. On le dit auſſi des flots de la mer à l'égard du rivage qu'ils touchent, & qu'ils mouillent.

Fameux theatre des naufrages,
Toi dont les flots impetueux
Viennent d'un pas reſpectueux
Baiſer *le ſable des rivages,* Godeau.

On dit d'un mechant feu, qu'il n'y a que deux tiſons qui ſe *baiſent*.

Baiſer, ſignifie encore, Reſpecter; cherir. Adorer le Tyran, & *baiſer* lâchement ſes fers, M. de M. Il *baiſoit* les chaînes qui l'accabloient, & il ne pouvoit ſe reſoudre à les briſer, Vill.

On dit proverbialement, Je vous *baiſe* les mains; pour dire, Je me recommande à vous, ou Je vous remercie. On dit ironiquement, ou avec un air dedaigneux, Je vous *baiſe* les mains; c'eſt-à-dire, Je ne m'en ſoucie gueres; je ne veux rien faire de ce que vous dites. On dit auſſi, Faire *baiſer* le babouin; pour dire, Obliger quelcun à ſe ſoumettre avec honte, & aux plus dures conditions. On dit auſſi de celui qui a grande obligation à un autre, qu'il devroit *baiſer* les pas par où il paſſe.

BAISEUR, euse. adj. Celui qui baiſe. C'eſt un *baiſeur* continuel.

BAISEURE. ſ. f. Endroit du pain qui eſt le moins cuit, & par où il touche à un autre qui eſt dans le four. A Paris on l'appelle *biſeau*.

BAISOTTER. v. act. & frequentatif. Baiſer ſouvent. Les nouveaux mariez ont accoutumé de ſe *baiſotter* ſans ceſſe. Cela eſt du ſtile bas & familier.

BAISSER. v. act. Deſcendre quelque choſe, & la mettre plus bas qu'elle n'étoit. Il faut *baiſſer* ce tableau. *Baiſſer* la lampe. *Baiſſer* les piques pour combattre. *Baiſſer* un pont-levis.

Baisser, ſignifie auſſi, Plier, incliner. Il ſe *baiſſa* profondément en abordant le Roi. *Baiſſer* les yeux par modeſtie; c'eſt-à-dire, regarder en bas. En ce même ſens on dit figurément, *Baiſſer* la lance; *baiſſer* le pavillon; pour dire, Se ſoumettre aux volontez d'un plus fort que ſoi. Quand on eſt pourſuivi, & perſecuté par une puiſſance ſuperieure, & à laquelle on ne peut reſiſter, on dit, qu'il faut *baiſſer* la tête; c'eſt-à-dire, ceder; plier; ſe rendre ſans reſiſtance.

Baisser, eſt auſſi neut. & ſignifie, S'affoiblir; diminuër; decroître. Ce malade *baiſſe* fort; il faut donner ordre à ſa conſcience. La riviere *baiſſe*, & diminué à vuë d'œil. On dit, La mer *baiſſe*, quand elle eſt dans ſon reflus. Le jour *baiſſe*; pour dire, Il s'en va nuit.

Baisser, ſe dit figurément dans le même ſens. L'eſprit *baiſſe* avec l'âge, St. Ev. La fortune, la faveur *baiſſe* des qu'elle ne croit plus, Oe. M. Quand nôtre merite *baiſſe*, nôtre goût *baiſſe* auſſi, La Roch. Je voi mes honneurs croître, & *baiſſer* mon credit, Rac. On perd bien des choſes quand on commence à *baiſſer*, Oe. M. c'eſt-à-dire, quand on vieillit.

Mais voyant de ſes yeux tous les brillans baiſſer,
Au monde qui la quitte elle veut renoncer, Mol.

En termes de Marine, on dit *baiſſer* les voiles, lorſque le vent eſt trop fort, ou quand on aborde. *Baiſſer* le pavillon, quand un navire plus fort oblige un autre à le ſaluer. *Baiſſer*, c'eſt auſſi fuivre le fil de l'eau, obeïr au reflus, & aux courans.

Baisser, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se courber, ſe faire en quelque ſorte plus petit que l'on n'eſt. La porte de ſa chambre eſt ſi petite qu'il *ſe* faut *baiſſer* pour y entrer. Il *ſe baiſſoit* ſouvent pour lui parler à l'oreille.

On dit proverbialement d'une choſe qu'on croit aiſée, qu'il n'y a qu'à *ſe baiſſer*, & en prendre. On dit, qu'un homme donne tête *baiſſée* dans les ennemis, dans quelque affaire; pour dire, qu'il y va aveuglement, & ſans connoître le peril. On dit auſſi de celui à qui une entrepriſe n'a pas reüſſi, qu'il s'en revient les oreilles *baiſſées*; parceque le chagrin, ou la honte lui font tenir une contenance humiliée, & lui donnent un air mortifié.

Baissé, ée. part. & adj.

Nicod fait venir ces mots de *baſis*; d'autres les tirent de *bathys, profund, creux*.

BAL.

BAL. ſ. m. Aſſemblée de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe pour danſer. Donner le *bal*; avoir le *bal* chez ſoi.

Digitized by Google

soi. Il y aura chez un tel *bal*, ballet, & Comedie. Courir le *bal* toute la nuit. Selon St. Chrysostome, il n'y a point de plus dangereux ennemis, que ces divertissemens nocturnes, ces *bals* & ces danses pernicieuses. Desmarets a dit figurément & poëtiquement de la nuit, qu'elle conduisoit dans le ciel le grand *bal* des étoiles. Nicod derive ce mot du Grec *ballizo*, qui signifie *tripudio, je danse.*

On appelle la *Reine du bal*, celle à qui on donne le *bal*, & qui en fait les honneurs. La premiere danse appartient à la *Reine du bal.*

BALADE, BALADIN. Voyez BALLADE, BALLADIN.

BALAFRE. ſ. f. Eſtafilade, taillade ſur le viſage, ſoit à coups d'épée, ſoit par quelqu'autre inſtrument trenchant. Sa *balafre* lui donnoit un air guerrier, qui relevoit ſa bonne mine, OE. M.

BALAFRE, ſe dit auſſi d'une decouppure longue de deux travers de doigt, qu'on faiſoit autrefois ſur des pourpoins de ſatin. On le dit encore des accrocs qui ſe font par accident ſur les habits.

BALAFRER. v. act. Faire des balafres ſur le viſage de quelcun.

BALAFRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On a appellé Henri I. Duc de Guiſe, *Le Balafré.*

BALAIS. adj. m. Ce mot ne ſe dit qu'étant joint avec rubis. On appelle *rubis balais* une eſpece de rubis dont la couleur eſt moins rouge que celle du vrai rubis. Elle eſt mêlée d'un peu de bleu. Voyez RUBIS. Ce nom vient de *Balaſia*, qui eſt un Royaume en Terre Ferme entre Pegu & Bengala, où ſe trouvent ces rubis *balais*, à ce que dit Ramuſio; dont parlent auſſi Aiethon, & Paul Venitien.

On le dit figurément des boutons rouges qui viennent ſur le viſage des ivrognes. Regnier a dit du nez de ſon Pedant,

Où maints rubis balais *tant rougiſſans de vin,*
Montroient un hâc itur *à la Pomme de pin*

BALANCE. ſ. f. Inſtrument qui ſert à connoître l'égalité, ou la difference de la peſanteur des corps graves. Ce mot eſt fait du Latin *bilanx.* Il y a deux ſortes de *balances.* L'ancienne, ou la Romaine, eſt compoſée d'un levier, ou fleau mobile ſur un centre ſuſpendu vers une de ſes extremitez. On attache du côté gauche les corps graves, & leur peſanteur ſe meſure par les poines marquez ſur le fleau, à l'endroit où s'arrête en équilibre un poids mobile qu'on fait courir ſur la branche, ou le long du plus grand côté vers la droite. Cette *balance* eſt encore en uſage aux boucheries, & aux lieux où il faut peſer de grands fardeaux, ou qui ſont en grand volume. On l'appelle autrement *peſon.*

La ſeconde ſorte ſe fait avec un fleau ſuſpendu également par le milieu, aux extremitez duquel il y a des plats, ou baſſins attachez avec des cordes. Les parties de cette *balance* ſont les deux baſſins, le fleau, la languette, l'anſe, & la chaſſe, au haut de laquelle il y a un anneau pour la ſuſpendre. Les Romains ſe ſervoient de cette *balance*, qu'ils nommoient *libra*, auſſi bien que de nôtre peſon, qu'ils nommoient *ſtatera.* On appelle les *cornes* du fleau de la *balance*, ſes deux extremitez. Peteau a donné la figure des *balances* anciennes dans ſon livre des Meubles antiques.

Les *Balances fines*, qu'on appelle autrement *trebuchets*, ſont de petites *balances* avec leſquelles on peſe l'or, & qui ſervent aux Affineurs. Elles ſont ſi juſtes, qu'on en a vu trebucher pour la 4096. partie d'un grain.

Les *Balances ſourdes*, ſont des *balances* dont on ſe ſert dans les monnoyes, qui ont les deux bouts de leur fleau plus bas que leur clou, & leur chape, ou chaſſe, qui eſt ſoutenuë en l'air par le moyen d'une guindole, que les ouvriers appellent *guignole.*

Ce mot a été dit de *bis lancia*, pour *bis lanx.* Menage après Paſquier. On trouve pluſieurs belles demonſtrations touchant les *balances* chez Guy Ubalde, Galilée, Simon Stevin, Jean Buteon, Caſimir Polonois, & autres.

BALANCE, en termes de Negoce, ſe dit de la clôture de l'inventaire d'un Marchand, où il met à gauche en *debet* la ſomme de ce qu'il a de fond en argent, marchandiſe, dettes actives, meubles & immeubles; & à la droite il met *avoir*, qui ſont ſes dettes paſſives, & l'argent qu'il doit payer: & quand on a deduit ce qu'il doit d'un côté de ce qu'il a de bien d'un autre, on voit tout étant compenſé & balancé, ce qui lui reſte de clair & de net, ou ce qu'il a perdu, ou gagné.

BALANCE, figurément ſignifie, Equilibre; égalité, contrepoids. Tibere a tenu la *balance* égale entre ſon fils & Germanicus, ABL. Quand nous jugeons des autres il vaut mieux que la bonté faſſe pancher la *balance*, BELL. Deja ton interêt emportoit la *balance*, MEZ. Le Roi étoit comme l'arbitre de l'Europe, & pouvoit faire pancher la *balance* de quel côté il vouloit, ID. Quand la *balance* panchoit d'un côté, la Reine la rechargeoit de l'autre pour la remettre dans l'équilibre, ID.

BALANCE, ſignifie encore, Incertitude; irreſolution, ſuſpenſion d'eſprit. Son eſprit étoit en *balance*: il ne ſçavoit à quoi ſe reſoudre. Tenir l'eſprit en *balance.* La victoire étoit en *balance*; c'eſt-à-dire, qu'elle étoit incertaine; qu'elle ne panchoit ni d'un côté, ni d'autre. Mettre en *balance*, c'eſt mettre en examen, & en deliberation. Il mit trop long temps la choſe en *balance*, & laiſſa échapper l'occaſion, MEZ. Plutarque met les bonnes & les mauvaiſes qualitez des hommes dans la *balance*, LE P. R. Il eſt malaiſé de peſer les choſes divines dans nôtre *balance*, qu'elles n'y ſouffrent du dechet, MONT. Mettre en *balance*, c'eſt auſſi mettre en comparaiſon. Mettez-vous une offenſe ſi legere en *balance* avec les ſolides obligations que vous lui avez?

On peint la Juſtice avec une *balance* à la main, pour ſignifier qu'un Juge doit bien peſer, & mettre en *balance* les raiſons de l'une & de l'autre des parties. Virgile, effroi des mechans, qui la *balance* en main regle tous les mortels, BOI.

BALANCE, eſt auſſi un des ſignes du Zodiaque où le ſoleil entre au mois de Septembre. On le marque ainſi ♎. Cette conſtellation eſt compoſée de 8. étoiles. Deux de la 2. quatre de la 4. & deux de la 5. grandeur. Les Poëtes diſent que c'eſt la *balance* d'Aſtrée, Déeſſe de la Juſtice, qui ſe retira au ciel pendant le ſiecle de fer. En Latin *Libra.*

BALANCEMENT. ſ. m. Action du poids qui ſe balance également de deux côtez, juſqu'à ce qu'il ſoit en arrêt, ou en équilibre; chancelement; libration; trepidation. Tenir ſon corps dans un juſte *balancement*, L'ACAD. Le flux & reflux de la mer vient du *balancement* que le globe de la terre a ſur ſon axe, BOU. Les Aſtronomes ont obſervé une eſpece de *balancement* du globe de la lune. Les anciens Aſtronomes ſuppoſent auſſi un *balancement*, ou mouvement de libration dans la ſphere celeſte. Voyez LIBRATION.

BALANCEMENT, ou PAS BALANCÉ; ſe dit en termes de Danſe d'un pas où l'on ſe jette à droit ſur la pointe du pied avec un mouvement pour faire enſuite un pas couppé. Il s'appelle auſſi *Demi-couppé.* C'eſt un pas de la Courante.

BALANCER. v. act. & n. Demeurer ou être mu en équilibre; être agité de part & d'autre; chanceler. Selon Copernic la terre *balance* d'un pôle à l'autre ſur ſon centre. Cet homme a quelque temps *balancé* avant que de tomber. Se *balancer*, c'eſt pancher tantôt d'un côté,

Digitized by Google

côté, tantôt de l'autre; se brandiller. On dit qu'un oiseau *se balance* en l'air, quand il se tient suspendu sans remuër les ailes.

BALANCER, figurément signifie, Contrepeser; égaler; être en équilibre; être mis en comparaison. En ce sens il est actif. La seule Maison d'Autriche peut *balancer* la puissance de celle de Bourbon. Les bienfaits dans un cœur *balancent*-ils l'amour? RAC. Les biens & les maux de ce monde sont dans une espece d'équilibre; ils se *balancent* tellement qu'on les trouve presque dans une égale proportion, NIC. La joye que l'on a de l'élevation d'un ami est *balancée* par la peine qu'on a de le voir au dessus de soi, LA BR.

L'homme a, comme la mer, ses flots & ses caprices;
Mais ses mondres vertus balancent *tous ses vices*, BOI.

BALANCER, signifie encore, Mettre en deliberation; peser, considerer, examiner. *Balancer*, & considerer meurement les raisons de part & d'autre. Il *balança* long temps sa reponse, RAC. Il se mit à *balancer* en lui-même tantôt son avis, & tantôt celui de ses Capitaines, VAU.

BALANCER, v. neut. Se dit aussi figurément pour, Douter, hesiter; être irresolu & incertain; avoir l'esprit ébranlé par des raisons qui le tiennent en suspens, & qui le font incliner de part & d'autre. Il ne *balança* point sur le parti qu'il avoit à prendre. *Balancer* entre la crainte & l'esperance. Il *balançoit* entre l'honneur du monde, & la crainte de Mr. le Prince, LA ROCH. Il *balança* long temps sur le choix, ID. La fortune à ses yeux n'oseroit *balancer*, BOI. On dit en ce sens, que la victoire a long temps *balancé*; c'est-à-dire, qu'elle a été long temps incertaine, & sans se declarer ni pour l'un, ni pour l'autre parti.

Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu,
Balance *pour t'offrir un encens qu't'est dû*, BOI.

BALANCER, en termes de Chasse, se dit tant de la bête, que des chiens qui la poursuivent, quand ils ne tiennent pas une route certaine, & quand ils se jettent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

BALANCIER. s. m. Roüe, ou verge de fer d'une horloge, ou d'une montre, qui se meut sur un pivot qui a deux palettes au bas de son pivot, qui moderent ou arrêtent l'effort, ou le mouvement du ressort, qui sans cela se lâcheroit tout-d'un-coup. Selon qu'une horloge avance, ou retarde, il faut charger, ou alleger le *balancier*. Il y a aussi des *balanciers* de tournebroches qui servent à les gouverner.

BALANCIER, chez les Ouvriers en Monnoye, est une presse, ou machine qui sert à marquer la monnoye. On y attache les coins. Celui de l'effigie est en dessous du *balancier* dans une boëte quarré garnie de vis & d'écroües pour la serrer, & la tenir en état. Le coin du revers est en dessus dans une boëte aussi garnie de vis & d'écroües. Le flan étant posé sur le quarré, ou coin de l'effigie, on tourne la barre du *balancier*, qui fait tourner la vis avec tant de force, que poussant l'autre quarré sur celui de l'effigie, le flan violemment pressé par les deux quarrez, reçoit l'empreinte d'un seul coup, & en un moment. Voyez Boisard. Par le moyen de cette machine un seul homme fait plus d'ouvrage en un jour, que vingt autres avec le marteau. On appelle le *balancier du Roi*, le lieu où est la presse qui sert aux empreintes des medailles, & des jettons. L'invention du *balancier* fut proposée en France par Nicolas Briot Tailleur general des monnoyes. Mais sa proposition fut rejettée par la cabale, & la malice des ouvriers qui fabriquoient la monnoye au marteau. Mais le Chancelier Seguier fit revoquer tous les arrêts rendus contre Briot, & l'on se trouva si bien de la machine du *balancier*, qu'on s'en sert aujourd'hui communément, & que la maniere de fabriquer la monnoye avec le marteau, qui étoit en usage dès le commencement de la Monarchie, fut interdite en 1645.

BALANCIER, est aussi la poignée de fer qui tient la balance suspenduë par le milieu.

BALANCIER DE COMPAS, est un double cercle de leton qui tient en équilibre l'affût du dedans de la boussole.

BALANCIER DE LAMPE, est un cercle de fer mobile, qui dans un vaisseau soutient la lampe de l'habitacle en équilibre.

BALANCIER, est aussi l'ariôsan qui vend & qui fait des poids & des balances de toutes les sortes; des pesons, des romaines, des trebuchets. Il est sujet à la jurisdiction des Monnoyes. Loyseau parle d'un grand Visiteur, ou *grand Balancier de France*, anciennement appellé *Roi des Merciers*. C'est un office de la Couronne imaginaire.

BALANCINES. s. f. plur. Terme de Marine. Ce sont les cordes qui descendent des barres de hune, & des chouquets, qui forment deux branches sur chaque bout d'une vergue pour la balancer, & la tenir en assiette, ou pour la tenir haute & basse. On les appelle aussi *balancines*.

BALANCINE DE CHALOUPE, est la manœuvre qui sert à soutenir le guy.

BALANDRAN. s. m. Mot qui n'est en usage que dans le stile simple & comique, & qui signifie un manteau de campagne qui est double depuis les épaules jusques sur le devant. On passe ses bras entre les deux étoffes par une ouverture qu'on y fait exprès. Ils sont par ce moyen à couvert des injures de l'air. St. Amant a dit figurément, O nuit, couvre tes feux de ton noir *balandran*. Cette sorte d'habit est fort ancien, parceque dès l'an 1226. dans la regle de St. Benoît, il est deffendu aux Religieux de porter des habits de Laïques, comme des *balandrans* & des surtouts, qui sont appellez *balandrana*, & *superotti*.

BALANT. s. m. Terme de Marine. C'est la partie d'une manœuvre qui n'est point halée. Le *balant* d'une manœuvre se dit encore de la manœuvre même, lorsqu'elle n'est pas employée. Tenir le *balant* d'une manœuvre, c'est, l'amarrer enforte qu'elle ne soit point lâche, ou qu'elle ne balance point.

BALAOU. s. m. Petit poisson fort commun à la Martinique. Il ressemble à la sardine. Sa chair est delicate, & de bon goût.

BALAUSTE. s. f. C'est la fleur du grenadier sauvage, selon Dioscoride. Les Apoticaires, après Pline, donnent ce nom aux fleurs du grenadier domestique, aussi-bien qu'à celles du sauvage. Les *balaustes* sont fort astringentes.

BALAUSTIER. s. m. C'est le grenadier sauvage. Voyez GRENADIER.

BALAY. s. m. Utencile de menage qui sert à amasser, & à ôter les ordures; à tenir les maisons nettes & propres. On fait des *balais* de menuës branches de bouleau liées ensemble au bout d'un bâton. On en fait aussi de genet, de jonc, & de plumes, pour nettoyer les tableaux & les meubles. Les artisans se servent de *balais* qu'ils appellent *écouvettes*.

Menage derive ce mot de *valletus* diminutif de *vallus*, à cause que les *balais* sont emmanchez au bout d'un bâton. D'autres avec plus d'apparence le derivent de *betula*, *bouleau*. Du Cange le derive de *balein*, qui a signifié la même chose dans la basse Latinité; & qu'on trouve dans Matthieu Paris. Il ajoûte qu'on a dit aussi *balaum*. Les Bas-Bretons disent *balaën* dans le même sens; ce qui fait croire que c'est un vieux mot Celtique.

BALAY DU CIEL. C'est le nom que les matelots donnent sur l'Ocean au vent de Nord-Oüest; parcequ'il balaye, pour ainsi dire, le ciel, & le nettoye de nua-

Digitized by Google

ges. Dans ce ſens Du Bartas a appellé les vents, Doux éventaux de l'air, frais *balau* de la terre.

BALAY, en termes de Fauconnerie, ſe dit de la queuë des oiſeaux ; & en Venerie, du bout de la queuë des chiens.

On dit proverbialement, Hazard ſur les *balais*, quand on ſurfait une marchandiſe de vil prix. On dit, qu'un valet fait le *balas* neuf, quand il ſert bien les premiers jours qu'il eſt dans une maiſon. On dit auſſi, C'eſt un *balai* neuf qu'on jettera bientôt derriere la porte ; pour dire, en parlant de quelcun qui entre au ſervice des Grands, que tout lui rit d'abord ; mais qu'on ne tardera gueres à le mepriſer. On dit, qu'on donnera du manche du *balai*, à ceux à qui on veut deffendre l'entrée d'un logis. Le peuple croit, que les Sorciers vont au ſabat ſur un manche de *balai*. On dit auſſi, Rôtir le *balai*, quand on ne gagne rien en quelque metier, en quelque profeſſion.

BALAYER. v. act. Prononcez BALEYER. Il y en a même qui diſent *balier*, & qui pretendent qu'il eſt plus en uſage que *balayer*, parcequ'il eſt plus doux. L'Academie dit ſeulement, *balayer*. C'eſt, Rendre nette une chambre, une ruë ; en ôter les ordures avec un balai.

BALAYER. Ce mot ſe dit auſſi des habits longs qui traînent, & amaſſent les ordures à meſure qu'on marche. D'une robe à longs plis *balayer* le Barreau, BOI. On le dit figurément des vents. La biſe *balaye* l'air, L'ACAD.

On dit proverbialement d'une perſonne devote, qu'elle *balaye* l'Egliſe, quand elle en ſort toute la derniere.

BALAYEUR, EUSE. ſ. m. & f. Celui ou celle qui balaye. Les *balayeurs* d'un College ſont les valets & les archers des pedans.

BALAYEURES. ſ. f. plur. Ordures qui ſont amaſſées avec le balai.

BALAYEURES, ou BALIEURES, en termes de Mer, ſont pluſieurs choſes que la mer jette ſur ſes bords, comme de la mouſſe, & ce que les Pilotes appellent *orai marinas*. On dit que ce fameux Pedro Serrano qui fit naufrage en une Ile deſerte qu'on a appellée depuis *Serranilla*, vivoit des *baleures* qu'il alloit ramaſſer le long de la mer.

On dit figurément, Jetter aux *balayeures* ; c'eſt-à-dire, rejetter avec mepris. On dit que les Saints ont été les *balayeures* du monde.

BALBUTIER. v. n. Begayer ; parler avec difficulté ; prononcer imparfaitement. Celui qui eſt ſujet à *balbutier*, ne peut jamais être un parfait Orateur. Quand on a trop bu on commence à *balbutier*.

BALCON. ſ. m. Avance ; conſtruction de pierre, ou de bois, portée ſur des colonnes, attachée en faillie au delà du mur d'un bâtiment, & enfermée d'une baluſtrade de fer, ou de bois, pour y prendre l'air, ou pour decouvrir de plus loin. On appelle auſſi *balcon*, la baluſtrade même de fer compoſée de baluſtres plats, ou ronds, avec friſes ſous l'appui, & des pilaſtres de fer aux encognures. Les grands *balcons* ſont ceux qui portent en ſaillie, & qui ſont plus larges que les croiſées. Les petits *balcons* ſont ceux qui ſont entre les tableaux des croiſées, & qui ſervent d'appui.

BALCONS ſur la mer, ſont des Galeries qu'on éleve ſur le devant, & aux têtes de certains vaiſſeaux, ou pour l'ornement, ou pour la commodité.

Ce mot vient de l'Italien *balcone*, qui a été fait du Latin *palus*, ou de l'Allemand *balk*, qui ſignifie *poutre*, MEN. Du Cange, après Achariſius, dit que c'eſt un nom propre venu des Venitiens ; quelques-uns diſent des Genois. Covarruvias croit que ce mot vient du Grec *ballein*, *jacere*. Car il dit que les *balcons* ſont proprement des avances, des tourrillons ſur les portes des

Citadellet, d'où on lançoit toutes ſortes de traits ſur les ennemis.

BALDACHIN, ou BALDAQUIN. ſ. m. Dais, ou poile qu'on porte ſur le St. Sacrement, ou ſur la tête du Pape dans les grandes ceremonies.

Borel temoigne que *baldechinum* eſt un vieux mot François, qui ſignifioit la plus riche des étoffes qui étoit tiſſué de fil d'or, & dont la trame étoit de ſoye recamée de broderie. On tient qu'il a été ainſi nommé, à cauſe qu'il venoit de Baldac, ou de Babylone en Perſe. On l'a appellé auſſi en vieux François, *baudequin*.

On appelle auſſi *baldachin*, un ouvrage d'Architecture qu'on éleve en forme de dais, ou de couronne ſur pluſieurs colonnes, pour ſervir de couverture à un autel. Le *baldachin* du Val de Grace eſt ſuperbe, & magnifique.

Ce mot eſt Italien, & vient de *baldachino*.

BALEINE. ſ. f. C'eſt le plus gros des poiſſons. Gedeau les appelle des écueils vivans. Pline fait mention de quelques *baleines* longues de quatre arpens, & d'autres de 200. coudées : mais il ſe trompe, ou il exagere. Il y en a cependant dont les os, ou arrêtes ſont capables d'étayer, ou de ſervir à conſtruire des grands édifices. Les *baleines* du Nord ſont beaucoup plus grandes que celles qui atterriſſent ſur les côtes de Guyenne, ou de la Mediterranée. Il y en a pourtant à l'Amerique de fort grandes, qui ont juſqu'à 90. ou 100. pieds entre la tête & la queuë, dont les nageoires ont 26. pieds, les oüies trois pieds, & la largeur de leur queuë eſt de 23. pieds. Il y en a de pluſieurs ſortes qui produiſent toutes des baleinons vivans & parfaits animaux, mais qui n'en portent que deux tout au plus. Elles les nourriſſent à la mammelle avec grand ſoin. La nourriture des *baleines* eſt une eau, ou écume qu'elles ſçavent extraire de la mer, à ce que diſent Ælian, Rondelet, & Geſner. Elles vivent auſſi d'un petit inſecte que les Baſques appellent *gueld*, qui eſt le *pſillus marinus*, ou la *puce de mer*, qui ſe trouve dans le Nord en grande abondance pour nourrir le gros poiſſon. En effet dans la diſſection des *baleines* on ne trouve autre pâture dans leur eſtomac que de l'eau épaiſſe, & de ces menus inſectes ; rarement quelques anchois, ou petits poiſſons blancs, mais jamais de gros poiſſons, ni de morceaux d'ambre, comme ont voulu faire croire Cardan & autres. On a quelquefois trouvé deux ou trois hottées d'herbes dans leur grand ſac ou eſtomac. Auſſi la plupart des *baleines* n'ont point de dents, mais ſeulement des ſinons ou barbes dans la gueule larges d'un empan, & longues de quinze pieds plus ou moins, finiſſant en franges ſemblables par le bout aux ſoyes de pourceau, leſquelles ſont enchaſſées par enhaut dans le palais, & rangées en ordre ſelon leur differente grandeur, comme le manteau d'un oiſeau. Ces barbes ſervent à dilater, & à reſtreindre les joües de la bête, qui ſont quelquefois ſi amples, qu'elles ſont capables de contenir le baleinon nouvellement né, comme dans une boëte, pendant les orages, comme écrit Olaus.

Il y a une eſpece de *baleines* qui ont de petites dents plattes dans la gueule ſans ſinons ; & de celles-là les Baſques tirent la drogue qu'on nomme *ſperme de baleine*, qui n'eſt autre choſe que le cerveau de la bête, dont ils rempliſſent des tonneaux, le puiſant dans le crane avec des poëlons ou grandes cueillieres. Les Droguiſtes le preparent enſuite, & le rendent blanc comme la neige. Voyez SPERME DE BALEINE.

Il y a une autre eſpece de *baleine* qui a l'ouverture de l'oreille ſur les épaules. La queuë de la *baleine* lui ſert à nager en frappant l'eau. Elle s'en ſert auſſi à renverſer les barques des Pêcheurs qui la pourſuivent.

Les Pêcheurs appellent *bonnes baleines*, celles dont ils ti-

Digitized by Google

rent le plus d'huile. Elles n'ont qu'un ſeul évent ſur le front, d'où ſort aſſez lâchement une bruine d'eau reſſemblant à de la fumée: ce qui les fait remarquer, lorſqu'elles viennent en haut pour reſpirer. Ces *bonnes baleines* ſont femelles, & le plus ſouvent nourrices; car c'eſt alors qu'elles ſont les plus graſſes.

Il y a d'autres *baleines* nommées *phyſeteres*, ou *ſouffleurs*, qui éjaculent, & font rejaillir leur fumée de la hauteur d'une lance comme par une ſeringue. D'autres fument & reſpirent par deux ouvertures toutes poſées ſur le front, car c'eſt leur maniere de reſpirer, qui ſe fait à grand bruit; ce qui les fait entendre & reconnoître de bien loin, avant qu'on les voye. Leurs nageoires ſont nommées *bras*, & ſont couvertes de gros cuir noir auſſi bien que la queue & tout le corps, à la reſerve du ventre qui eſt blanc. Il y a une autre eſpece de *baleines* qu'on appelle *jubartes*.

Leur paſſage vient en hiver depuis l'Equinoxe de Septembre; & elles s'arrêtent en un lieu nommé *la Chambre d'amour*, proche les murs de l'ancien château de Ferragus, à une lieuë de Bayonne. Elles s'y viennent engouffrer pour éviter les profondes ténebres de la Mer Glaciale du Nord, où elles ſéjournent pendant tout l'été, (car elles aiment la lumiere & le ſoleil) afin de jouïr d'un jour continuel de ſix mois. Quand il ſe retire, elles courent en flotte vers le Pôle du Sud.

La *baleine* ſuit ponctuellement ſon baleinon: ce qui a fait croire à quelques Naturaliſtes, comme à Ælian, que c'étoit un poiſſon different, qu'ils ont nommé *muſculus*, ayant preſumé que la nature l'avoit produit exprès pour ſervir de guide à la *baleine*. Cardan l'appelle *orca*, & croit qu'il pourſuit la *baleine* pour la bleſſer par le foible du ventre: mais au contraire cela n'arrive que quand le baleinon ſe dreſſe à la teine pour prendre ſon aliment.

C'eſt une fable que tout ce que les Anciens ont dit d'un poiſſon qui ſert de guide aux *baleines*. Jean Cabri Academicien de Florence fait mention d'une *baleine* qui échoüa ſur les côtes d'Italie en 1624. qui avoit, dit-il, la gueule ſi large, qu'un homme à cheval y auroit pu entrer commodément. Pour la priſe & la pêche des *baleines*, voyez ci-après HARPON, & HARPONNEUR.

Il y a des *baleines* ſi graſſes, que vives & mortes elles ſurnagent. Leur huile a une qualité merveilleuſe; car quoiqu'elle ſoit toute bouillante, on y peut tremper la main ſans ſe brûler. Elle ſert pour engraiſſer le brai, pour enduire & ſpalmer les navires, pour brûler à la lampe, aux Drappiers pour preparer les laines, aux Courroyeurs pour les cuirs, aux Peintres pour certaines couleurs, aux Foulons pour faire du ſavon, aux Architectes & Sculpteurs pour faire une laitance ou détrempe avec ceruſe ou chaux, qui durcit & fait croûte ſur la pierre molle & venteuſe qui en a été enduite, & la fait reſiſter aux injures de l'air. Et les fanons, avec le membre genital s'employent à faire des paraſols, des éventails, des baguettes aux Ecuyers & aux Huiſſiers, des corſets & buſques aux Dames, & à pluſieurs ouvrages de Tourneurs, Couteliers, &c. Un bourgeois de Ciboure nommé François Soupite a trouvé l'invention de cuire & de fondre les graiſſes à flot & en pleine mer, bâtiſſant un fourneau ſur le ſecond pont du navire. On ſe ſert des grillons & du marc de la premiere cuite, au lieu de charbon, pour la ſeconde.

Les *baleines* ſont en ſi grande abondance au Nord de l'Iſlande, & vers Spisberg, qu'en été ces monſtres nagent & s'ébattent en groſſes trouppes comme des carpes dans un vivier, ou du poiſſon blanc dans une riviere. Quand elles ſont bleſſées, elles font un cri horrible, & toutes les autres qui le peuvent entendre y accourent. Leur agilité eſt inconcevable; car on en a vu une qui étant harponnée entraîna le vaiſſeau ſix ou ſept lieuës loin en trois quarts d'heure. En Angleterre les *baleines* ſont des poiſſons Royaux qui appartiennent au Roi, auſſi-bien que les eſturgeons; enſorte que la tête de la *baleine* appartient au Roi, & à la Reine la queuë.

La *Baleine*, ou le *Monſtre marin*, eſt une des 15. Conſtellations Meridionales. Elle a 22. étoiles: 10. de la troiſiéme, 8. de la quatriéme, & 4. de la cinquiéme grandeur.

Ce mot vient du Grec *phalaina*, comme qui diroit *balaina*, ſelon l'ancienne coutume des Grecs, qui diſoient, par exemple, *puxos* pour *buxos*. C'eſt le ſentiment de Feſtus. On ajoûte qu'elles ſont appellées de ce nom, à cauſe qu'elles jettent fort haut l'eau de la mer; car en Grec *ballein* ſignifie *jetter*, *lancer*. D'autres font venir ce mot *phalaina* de *phalos*, qui ſignifie en Grec *reluiſant*; car la *baleine* eſt un animal à poil, & ſes poils reluiſent de loin ſur ſa tête. On pourroit encore ajoûter que la *baleine* eſt appellée par les Grecs *phalaina* de *phalos*, *reluiſant*, à cauſe de certaines taches blanches qu'elle a qui paroiſſent de fort loin.

BALEINE. On appelle auſſi de ce nom toutes les parties de la *baleine* qui ſervent ou à mettre dans les corps de jupe, ou à faire des paraſols, des éventails, des buſques, des baguettes, &c.

BALEINON, ou BALEINEAU. ſ. m. Une jeune baleine, un petit de la baleine. L'Academie dit ſeulement *baleineau*; & c'eſt le meilleur.

BALENAS. ſ. m. Le membre de la baleine qui ſert à la generation: ce qui eſt particulier à cette ſorte de poiſſon, qui engendre comme les animaux terreſtres.

BALEVRE. ſ. f. Levre d'enbas. Paſquier derive ce mot de *bis labra*.

BALEVRE, en termes d'Architecture, eſt ce qui paſſe d'une pierre plus que de l'autre près d'un joint dans la doüelle d'une voute, ou dans le parement d'un mur, & qu'on retaille en le ragreant. C'eſt auſſi un éclat d'un joint crevé parcequ'il étoit trop ſerré.

BALISE. ſ. f. Terme de Marine. Marque qu'on met ſur les côtes, ou canaux de la mer, dans les lieux dangereux, & aux havres de barre, ou d'entrée, où il y a peu de fond, pour aſſûrer la navigation. Ce ſont ordinairement des tonneaux attachez par une chaîne de fer à de groſſes pierres qu'on jette au fond. Ils nagent ſur l'eau, & marquent le chemin qui eſt le plus ſûr. Il y en a beaucoup en Hollande pour arriver à Amſterdam. Il y a quelquefois des mâts dreſſez qui ſervent de *baliſes*, ou de *bouées*, qui ſignifient la même choſe. Ce ſont quelquefois de grands arbres touffus de feuillages & ramages haut élevez, & poſez en échauguette à l'embouchure des rivieres, au nombre de deux pour le moins, qu'il faut prendre en juſte alignement l'un couvrant l'autre, enſorte que tous deux ne paroiſſent qu'un à l'œil; & il faut entrer en cette poſture qu'on nomme *travers*. Les Mariniers expliquent cet alignement en ces termes, *Fermer l'un parmi l'autre pour être dedans*.

BALISIER. ſ. m. Plante de l'Amerique qui eſt de deux ſortes. Il y a le grand & le petit *baliſier*. Le grand *baliſier* eſt haut d'une demi-pique, & jette des tiges auſſi groſſes que le bras. Ses feuilles ſont larges de deux pieds, longues de ſept à huit, polies, mais toutes marquées de rayes traverſantes; comme ſi on les avoit pliſſées. Du milieu de leur tige ſort une fleur rouge, large quelquefois comme les deux mains, & longue comme le bras, avec un double rang de petits baſſins qui s'emboitent l'un dans l'autre juſqu'au bout. Cette fleur eſt ſuivie de boutons remplis d'un grand nombre de grains gros comme des pois, qui ſont ſi polis & ſi durs, qu'on en peut faire des chapelets. Il y a

Digitized by Google

une autre espece de grand *balisier* qui est semblable au precedent ; mais ses fleurs sont jaunes. Les feuilles de ces deux especes de *balisier* servent aux Sauvages non seulement à empaqueter leur pain, & tout leur petit bagage, quand ils vont à la campagne ; mais encore à couvrir les petits auvents dont ils se servent pour se mettre à l'abri du vent, & de la pluye, quand ils sont arrivez en quelque lieu où il n'y a point de logement. Le petit *balisier* est une autre sorte de plante qu'on appelle autrement *canne d'Inde*, ou *cannacorus*. Voyez CANNE D'INDE.

BALISTE. s. f. Machine de guerre dont se servoient les Anciens pour jetter des pierres. Elle étoit faite à-peu-près comme nos arbalêtes qui jettent des balles. On en peut voir les figures dans Juste Lipse, Vegece, & autres. On l'appelloit en vieux François *mangonneau*, & en Latin *balea*, *balista*, *arcus balearis*, aussi-bien que les Arbalêtriers qu'on nommoit *Balistarii*.

BALISTIQUE. s. f. Terme de Mechanique. Art de lancer des corps pesans. Le Pere Mersenne Minime a fait un traité sur la projection des corps, qu'il a intitulé la *Balistique*.

BALIVERNES. s. f. plur. Discours qui n'ont ni raison, ni solidité ; fornettes, contes faits à plaisir. C'est un discur, ou couteur de *balivernes*. Toutes les raisons de ce chicaneur ne sont que des *balivernes*. Je n'entends rien à toutes ces *balivernes*, MOL. Ce mot ne peut passer que dans le stile simple & comique.

BALIVAGE. Voyez BAILLIVAGE.

BALIVEAU. Voyez BAILLIVEAU.

BALLADE. s. f. Terme de Poësie. C'est un Poëme composé de trois strophes ou couplets, de huit ou dix vers chacune, dont le dernier vers est repeté, & toûjours le même à la fin de chaque strophe ; & c'est ce qu'on appelle *refrain*. On y doit garder les mêmes rimes, & dans le même ordre en tous les trois couplets. Au bout il y a un Envoi composé de quatre ou cinq vers, où l'on repete encore le refrain. La *Ballade* est un chant Royal raccourci, où l'on observe les mêmes regles, sinon qu'elle n'a que trois ou quatre couplets de huit, ou dix vers composez de sept, huit, ou dix syllabes, & sur tel sujet que le Poëte veut choisir.

La ballade *asservie à ses vieilles maximes,*
Souvent dont tout son lustre au caprice des rimes, BOI.

On appelle figurément le refrain de la *ballade*, un discours qu'on repete souvent. Regnier a dit des Poëtes importuns à demander, C'est toûjours le refrain qu'ils font à leur *ballade*.

BALLADIN. s. m. Danseur de profession sur les theatres publics, qui danse à gages & pour de l'argent. On le dit plus generalement des bouffons, & farceurs qui divertissent le peuple sur des theatres.

Covarruvias suivant le sentiment de quelques-uns, tire ce mot de l'Arabe *beledi*, qui signifie *bourgeois*. Sur quoi il remarque, que les Maures de la campagne appelloient de ce nom toutes les marchandises falsifiées qu'ils achetoient des gens de ville, qui sçavoient tromper leur simplicité.

BALLADINE. s. f. Danseuse publique.

BALLARIN. Espece de faucon. Voyez FAUCON.

BALLE. s. f. Petite boule, ou globe. Il s'en fait de plusieurs sortes. Une *balle* de jeu de paume est faite de petites bandes de laine bien battuës, bien liées, & bien arrondies, & couvertes d'une autre bande de laine blanche, ou de feutre. Aller jouër une douzaine de *balles*. Ce Marqueur a compté en frais une grosse de *balles*. Un étoeuf est une petite *balle* couverte de cuir.

Ce mot est fait de *palla*, d'où on a fait aussi *ballote*, *ballon*, & *balloter*, MEN. Mais Nicod le derive du Grec

ballo, *mitto*, *j'envoye*. Du Cange le derive de l'Anglois *ball*.

BALLE de mousquet, de pistolet, d'arquebuse à feu, ou à vent, & même d'arbalête, se dit de certaines petites *balles* de plomb, de fer, de pierre, qui servent à charger ces armes. Une *balle* de calibre. Un pistolet chargé de deux ou trois *balles*. Cette garnison est sortie tambour battant, meche allumée, *balle* en bouche ; c'est-à-dire, avec le mousquet chargé, & une *balle* dans la bouche pour recharger plus promptement.

En Artillerie, quoiqu'on dise ordinairement *boulet* de canon, neanmoins on dit aussi *balle* en quelques occasions. Un canon de batterie porte trente-six livres de *balle*. Dans les salues de mer, pour faire plus d'honneur, on tire des canons chargez à *balle*.

BALLE RAMÉE, se dit à l'égard du mousquet, de deux *balles* attachées ensemble par un fil de fer : & pour le canon, ce sont deux demi-boulets qui sont joints ensemble par une barre de fer pliée en forme de charniere de compas. Ces *balles* étant sorties, s'écartent, & couppent des cordes, des voiles, & même des mâts. On les appelle aussi *balles à fiche*, & *anges*, ou *balles* à deux têtes.

BALLE, en termes de Botanique, se dit des petites feuilles en écailles qui servent de calice aux fleurs du blé, de chien-dent, &c. & qui servent ensuite d'enveloppe à leurs semences. On dit, la *balle* du froment, du segle, &c.

BALLE, se dit aussi des marchandises ou meubles qu'on veut transporter au loin, & qu'on empaquette dans de la toile, après les avoir bien garnies de paille pour empêcher qu'elles ne se moüillent, ou qu'elles ne se brisent. Toutes les marchandises qui viennent aux foires sont en *balles*. Il y a de petits Merciers de campagne qui portent des *balles* sur leur dos.

On appelle aussi des marchandises de *balle*, celles qui viennent de loin dans des *balles*, qui sont d'ordinaire fabriquées avec peu de soin par de mechans ouvriers, ou de mechante matiere, à la difference de celles qu'on commande aux ouvriers choisis, & qu'on voit faire devant soi. Les pistolets de St. Etienne en Forêts sont des marchandises de *balle* ; ils sont faits de fer aigre, & trop à la hâte.

En ce sens on le dit figurément de toutes les choses qu'on mepriſe, ou qui ne valent rien. Ce sont des nouvelles, des contes de *balle*.

On appelle aussi une *balle* de dez, un paquet de dez où il y en a plusieurs douzaines. On a trouvé autrefois dans la beface d'un Cynique une *balle* de dez, & le portrait d'une Courtisanne, BALSAC.

BALLE, en termes d'Imprimerie, c'est un instrument de bois, qui est creux en forme d'entonnoir, avec une poignée au dessus qui est aussi de bois. Le creux de cet instrument est rempli de laine, laquelle est couverte d'une peau de mouton qu'on trempe dans l'encre, pour toucher sur les formes, ou sur les planches.

On dit proverbialement, Au bon joüeur la *balle* lui vient ; pour dire, qu'un homme qui est habile en une profession n'y fait point de fautes, y reüssit ordinairement. On appelle enfans de la *balle*, les enfans qui suivent la profession de leur pere, & entre autres les enfans d'un Maître de tripot avec qui il fait dangereux de faire partie. On dit aussi, Prendre la *balle* au bond ; pour dire, se servir de l'occasion, ne la laisser pas échapper. On dit, La *balle* cherche le joüeur ; pour dire, que les occasions se presentent d'elles-mêmes à ceux qui les demandent, & qui en sçavent profiter. On dit encore, que la *balle* est en amour ; pour dire, qu'elle est bien renvoyée, qu'elle ne touche pas à terre ; & dans le sens figuré, cela se dit d'une conversation où il y a beaucoup de vivacité. On dit aussi, A vous la *balle*, ou,

Digitized by Google

ou, A vous le dé; pour dire, C'eſt à vôtre tour à parler, à agir. On dit auſſi figurément d'un homme qui s'eſt ſoûlé juſqu'à crever, que ſon eſtomac eſt chargé à *balle*. Il y va *balle* en bouche, & meche allumée; c'eſt-à-dire, qu'il entreprend une affaire ouvertement, & bien reſolu de la pouſſer vigoureuſement. Ce ſont *ballets* perduës; c'eſt à-dire, ce ſont des efforts inutiles. On appelle *Rimeur de balle*, un Poëte dont les vers ſont ſi mauvais qu'ils ne ſervent qu'à envelopper des marchandiſes.

BALLER. v.n. Danſer. Cette jeuneſſe a danſé & *ballé* toute la nuit. Il eſt plus en uſage en ces deux phraſes: Cet homme va les bras *ballans*; pour dire, en agitant les bras: &, Il eſt midi ſonné & *ballé*; pour dire, midi paſſé.

Menage derive ce mot de *ballare*, fait du Grec *ballein*, dont les Latins & les Grecs ſe ſont ſervis en la même ſignification. Du Cange dit qu'il vient de *ballizo*, qui ſignifie, *pergo, gradior*. Mais de quelque part qu'il vienne, on ne s'en peut jamais ſervir qu'en riant, & dans le Comique. Pour être un vrai Galand, il faut toûjours babiller, danſer, & *baller*, SAR.

BALLET. ſ. m. Repreſentation harmonique, & danſe figurée & concertée qui ſe fait par pluſieurs perſonnes maſquées, qui repreſentent par leurs pas & poſtures quelque choſe naturelle, ou quelque action, ou qui contreſont quelques perſonnes. Un *ballet* eſt compoſé de pluſieurs entrées.

BALLET, eſt auſſi une eſpece de poëme Dramatique, qui repreſente un ſujet fabuleux: il eſt diviſé en pluſieurs entrées; les perſonnes qui danſent font les recits. Benſerade a fait pluſieurs de ces ſortes de *ballets*; & le Pere Meneſtrier en a fait un docte Traité.

On dit proverbialement, qu'un homme a fait une entrée de *ballet* dans une compagnie, lorſqu'il y eſt entré bruſquement, & ſans ceremonie, & qu'il en eſt ſorti de même.

BALLON. ſ. m. Veſſie remplie de vent, & couverte de cuir. On ſe le renvoye les uns aux autres en le frappant du pied, ou de la main. Il n'y a gueres que les écoliers qui jouënt au *ballon*. Pouſſer, eſcafer le *ballon*.

On dit d'un hydropique, qu'il eſt gros, qu'il eſt enflé comme un *ballon*.

BALLON, en termes de Chymie, eſt un très-gros matras, ou bouteille ronde de gros verre & à cou court, qui ſert de recipient en pluſieurs diſtillations, ou operations.

BALLON, eſt auſſi un terme de Relation qu'on trouve ſouvent dans celles de Meſſieurs de Chaumont, & de Choiſi. C'eſt le nom d'un vaiſſeau à rames dont on ſe ſert dans le Royaume de Siam, tant pour des voitures, que pour des ceremonies. Il y a des *ballons* dorez, & bien parez qui ont juſqu'à 150. rameurs de chaque côté. Il y en a quelques-uns qui ont des clochers d'un ouvrage fort delicat: ce ſont de petits bâtimens faits d'un ſeul arbre d'une longueur prodigieuſe. Le Roi de Siam a les plus beaux *ballons* qui ſoient au monde.

BALLONNIER. ſ. m. Faiſeur de *ballons*.

BALLOT. ſ. m. Petite balle, ou paquet de marchandiſe. On le dit auſſi des groſſes balles. Il y avoit tant de *ballots* dans ce vaiſſeau.

On dit proverbialement, & figurément à un homme, Voilà vôtre vrai *ballot*; pour dire, C'eſt vôtre fait; c'eſt ce que vous cherchez.

BALLOT, ou BALLON, ſignifie auſſi, ces ſommes, ou paniers de verre en tables plattes & quarrées dont ſe ſervent les Vitriers, & dont chacune contient vingt-cinq liens, & ſix tables à chaque lien.

BALLOTE. ſ. f. Petit bulletin, ou petite balle de diverſes couleurs, qui ſert à tirer au ſort dans les élections qu'on remet au hazard.

BALLOTE, ſe dit auſſi d'une plante qu'on appelle marrube noir. Voyez MARRUBE NOIR.

BALLOTER. v.n. & act. Peloter: on le dit au jeu de paume, quand des joüeurs de paume ne font que ſe renvoyer la balle l'un à l'autre, & ne joüent point partie.

En ce ſens on dit figurément, *Balloter* quelcun; pour dire, ſe joüer de lui, s'en mocquer, l'amuſer par de vaines promeſſes, le renvoyer de l'un à l'autre, ſans vouloir rien conclurre en ſa faveur.

BALLOTER, ſignifioit auſſi, Donner des ſuffrages par bulletins, ou petites boules, ou ballotes. Il y a beaucoup d'élections qui ſe font en *ballotant*, & qu'on remet au ſort.

BALLOTER, ſignifie encore, Agiter en gros une queſtion, diſcuter une affaire, avant que d'opiner definitivement, ou de la juger.

BALLOTER, ſignifie auſſi ſimplement, Mouvoir, agiter quelque choſe. Ainſi on dit qu'un cheval fait *balloter* le mords dans la bouche.

BALLOTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BALOIRE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt ainſi que l'on appelle de longues pieces de bois qui dans la conſtruction donnent au vaiſſeau la forme qu'il doit avoir.

BALOTADE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt un ſaut qu'on fait faire à un cheval avec juſteſſe entre deux piliers; enſorte qu'ayant les quatre pieds en l'air, il ne montre que les fers des pieds de derriere ſans detacher la ruade, & s'éparer. A la capriole il ruë, ou nouë l'aiguillette; à la crouppade il retire les pieds de derriere ſous lui, au lieu de montrer ſes fers. C'eſt ce qui fait leur difference. Quand le grand feu des capriolet eſt paſſé, les chevaux ſe mettent d'eux-mêmes à *balotades*.

BALOURDE. ſ. f. Qui eſt ſtupide & groſſiere. C'eſt une vraye *balourde*.

Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile ſimple & comique. Il vient de l'Italien *balordo*, qui ſignifie la même choſe.

BALSAMINE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges hautes d'environ un pied & demi, groſſes, rougeâtres. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du ſaule, longues, pointuës, un peu dentelées tout autour, ſucculentes, d'un goût tirant ſur l'amer. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles. Chacune d'elles eſt ordinairement à quatre feuilles inegales, d'une belle couleur rouge: la feuille ſuperieure eſt voutée, & l'inferieure reſſemble à une chauſſe d'hypocras: les deux laterales tombent en devant en maniere de rabat. Son fruit eſt fait en poire, rude, velu, jaune quand il eſt meur, compoſé de pieces aſſemblées comme les douves d'un mui. Ces pieces en ſe recourbant par une maniere de reſſort, laiſſent voir pluſieurs petites graines preſque rondes, noirâtres. Sa racine eſt fibreuſe & blanche. En Latin *balſamina ſæmina*, C. BAUH. Cette plante eſt vulneraire & deterſive. Il y a quelques autres eſpeces de *balſamine*.

Ce mot vient du Latin *balſamum*, *baume*; comme qui diroit, une plante propre à faire du baume pour les bleſſures.

BALUSTRADE. ſ. f. Terme d'Architecture. Rang de petits piliers façonnez de pierre, ou de fer, ou de bois, qu'on met ſur des terraſſes, ou au haut des bâtimens, ou pour ſervir de clôture, ou d'ornement. On enferme les autels par une *baluſtrade* de marbre, de bois, &c. Chez les Princes, le lit eſt environné d'une *baluſtrade*.

BALUSTRE. ſ. m. ſe dit dans ce même ſens de ces clôtures de petits piliers qui ſe mettent autour du lit des Princes, ou dans une chambre de parade, pour fermer les alcoves, ou le chancel du Chœur d'une Egliſe, ou

Digitized by Google

d'une Chapelle, ou les *baluſtres* d'eſcaliers entre l'appui & le limon. Il y a un *baluſtre* de marbre à la Chapelle de Nôtre Dame.

Du Cange derive ce mot de *baluſtrum* & *baluſtrium*, qui étoit un lieu chez les Anciens, où étoient pluſieurs bains apparemment fermez de *baluſtres*. Selon d'autres, il vient de *balauſtrum*, qui ſignifie le calice de la fleur de grenade, auquel le *baluſtre* reſſemble.

On le dit auſſi de chaque pilier en particulier. Il faut tant de *baluſtres* pour faire la fermeture de cette Chapelle. Les *baluſtres* du grand eſcalier de Verſailles ſont de bronze maſſif. Les Orfevres appellent *baluſtres*, les parties de leurs ouvrages qui ſont taillées ou façonnées en *baluſtre*, comme le pilier d'un gueridon, la tige d'un flambeau, ou d'un chandelier, d'un benitier, &c.

On appelle encore *baluſtre*, la petite colonne, ou le pilaſtre orné de moulures, pour remplir un appui à jour ſous une tablette. Les Tourneurs appellent auſſi *baluſtre*, la petite colonne de bois qu'ils mettent au doſſier d'une chaiſe tournée.

BALUSTRE du chapiteau de la colonne Ionique, eſt la partie laterale du rouleau qui fait la volute.

BALUSTRES DE SERRURE, ſont de petites pieces de fer en forme de baluſtres, qui tombent ſur l'entrée de la clef, & ſervent à la couvrir.

On appelle *colonne en baluſtre*, une eſpece de pilier rond tourné en *baluſtre* ralongé à deux poires avec baze & chapiteau, qui fait l'office de colonne d'une maniere Gothique, & peu ſolide.

On dit en ſtile burleſque, Ah! le joli petit *baluſtre*, P. COM. c'eſt-à-dire, la jolie jambe.

On dit figurément, que les dais & les *baluſtres* ne rendent pas un homme plus heureux; pour dire, que l'éclat & les honneurs de la Cour ne ſont pas capables de ſatisfaire le cœur de l'homme.

BALZANE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt la marque de poil blanc qui vient aux pieds de pluſieurs chevaux, depuis le boulet juſqu'au ſabot devant & derriere. Bien des gens s'imaginent qu'il y a une fatalité attachée à la *balzane*.

Ce mot vient de l'Italien *balzano*.

On appelle un cheval *balzan*, celui qui a des *balzanes* à quelques-uns de ſes pieds, ou à tous les quatre. On juge de la bonté & de la nature des chevaux ſelon les pieds où les *balzanes* ſe rencontrent.

B A M.

BAMBIAYE. ſ. m. Oiſeau de l'Ile de Cuba. Il ne s'éleve preſque point de terre, & on le prend à la courſe. Sa chair eſt d'un bon goût.

BAMBOCHES. ſ. f. Petites figures en forme de Marionettes, mais plus grandes, auſquelles on fait repreſenter des Ballets, ou des Comedies. On a vu à Paris une troupe de Comediens qui faiſoient jouër des *Bamboches*: elles n'eurent pas grand ſuccés.

Ce mot vient de l'Italien. On appelle auſſi une femme de fort petite taille, une *bamboche*. Cette fille n'eſt qu'une *bamboche*.

BAMBOCHE. ſ. f. Petite canne qui vient des Indes, & qui a des nœuds de diſtance en diſtance. Les *bamboches* ont été fort à la mode. Voyez BAMBOU.

BAMBOU. ſ. m. Eſpece de roſeau qui a les tiges fort hautes, rondes, couvertes d'une écorce verte, nouées, épineuſes, pouſſant de ſes nœuds des rameaux fort droits. Ses feuilles ſont longues, étroites, rudes, vertes, ſoutenuës par des queues fort courtes. Ses fleurs ſont compoſées de quelques étamines très-deliées, attachées à des épis écailleux, ſemblables à ceux du froment, mais plus petits. Ses racines ſont nouées, fibreuſes, rampantes. Piſo appelle cette plante *arundo mambu*. Elle vient d'une telle groſſeur que les Indiens en font des bateaux qui peuvent porter deux hommes: ils ne les creuſent pas, mais en levent ſeulement deux pieces aux deux bouts, où ſe tiennent deux Indiens nuds, ayant les jambes croiſées, & un aviron à chaque main. Ils aſſûrent que les crocodiles n'attaquent jamais ceux qui vont ſur ces bateaux. On fait de ſes jets les cannes qu'on appelle *bamboches*. On trouve dans le *bambou* une liqueur congelée & blanche nommée *tabaxir*. Voyez TABAXIR.

BAN. ſ. m. Publication à haute voix, au ſon du tambour, ou de la trompette, ou des tymbales, par l'ordre d'un Superieur, ou de la part du Roi, & de la Juſtice. On a fait un *ban* par toute l'armée portant deffenſes de ſortir du camp, & d'aller à la petite guerre. Paſquier a obſervé que ce mot eſt fort ancien dans la langue pour ſignifier une proclamation publique. Auſſi trouve-t-on ces phraſes dans les Coutumes, Citer au *ban*. Cas de *ban*. A peine de *ban*. Proceder à *ban*, &c. Les anciennes Coutumes ſe ſervent des mots de *bans*, *cris*, *édits*, & *proclamations*, comme ſynonymes. On appelle auſſi *ban*, la publication & le cri que fait faire le Seigneur Feodal pour ſe faire rendre les hommages, ou lui payer les redevances, & le venir reconnoître. On dit auſſi, *Ban* de vendanges, Ouverture de *ban*, &c. pour dire, la publication de la permiſſion des vendanges. Du Cange dit qu'on a appellé auſſi l'excommunication, le *ban* de l'Evêque.

Menage derive ce mot de l'Allemand *ban*, qui ſignifie proprement *publication*, & enſuite *preſcription*, parcequ'elle ſe faiſoit à ſon de trompe; d'où ſont venus les mots de *bannir*, *ban*, *banniſſement*, de *bandi*, de *ban*, & *arriere-ban*, *banlieuë*, *banniere*, *bannal*, *abandonner*, &c. Nicod le derive d'un autre mot Allemand *ban*, qui ſignifie *champ*, & *territoire*, d'autant que c'eſt en vertu de ce qu'on tient des fiefs, champs & heritages qu'on eſt obligé au *ban*, & *arriere-ban*; & que le four à *ban* eſt le four du territoire de la Seigneurie. Borel le derive du Grec *pan*, qui ſignifie *tout*, parceque la convocation eſt generale.

BAN, ſe dit auſſi des publications, proclamations, ou denonciations ſolennelles, qui ſe font aux prônes des Parroiſſes des noms de ceux qui veulent ſe marier, ou prendre les Ordres ſacrez. Regulierement on publie trois *bans*; mais on en peut obtenir diſpenſe. C'eſt l'opinion commune que les *bans* ne ſont ni de l'eſſence, ni de la forme du mariage, & que le Concile de Trente n'a point appoſé cette condition comme neceſſaire: au contraire il a laiſſé à l'arbitrage de l'Ordinaire d'en accorder la diſpenſe en tout, ou en partie. Mais ſi la publication des *bans* n'eſt pas de neceſſité du ſacrement, elle eſt de neceſſité de precepte. Elle a été miſe en uſage par la Police Eccleſiaſtique de France, & confirmée par l'Ordonnance de Blois, de Melun, & de 1639. Le Concile de Latran fous Innocent III. a rendu cet uſage general. C'étoit pour prevenir les abus, & les inconveniens qui reſultent des mariages clandeſtins. La publication des *bans* doit être faite par le Curé, ou Vicaire, à la Meſſe Paroiſſiale. Par l'Ordonnance de Blois, nul ne pouvoit valablement contracter mariage ſans proclamation precedente des trois *bans*; & aucun ne pouvoit être diſpenſé que des deux derniers, & ſeulement pour cauſe legitime, ou pour urgente neceſſité. Mais on s'eſt fort relaché là-deſſus. Les Ordinaires donnent communément la diſpenſe des trois *bans*, & ſur des pretextes aſſez legers. L'Evêque, ou ſon Grand Vicaire peut donner la diſpenſe: on pretend cependant que l'Evêque ſeul peut diſpenſer des trois *bans*,

Digitized by Google

bans, & le Grand Vicaire de deux ſeulement, à moins qu'il n'y ſoit expreſſément autoriſé par l'Evêque pour diſpenſer des trois *bans*. Fev. Il n'y a que les roturiers qui ſoient ſoumis neceſſairement à cette formalité. A l'égard des majeurs, ces publications ne ſont pas de l'eſſence du mariage; & le défaut de *bans* n'emporte point de nullité. On achete communément les deux derniers *bans*, quand le premier a été publié. Les Proteſtans appellent *annonces*, ce qu'on appelle *bans* dans l'Egliſe Romaine.

BAN, ET ARRIERE-BAN, c'eſt l'aſſemblée, ou la convocation des Gentilshommes, & des Nobles d'une Province, ou du Royaume, pour ſervir le Roi, ou pour garder les frontieres, ſuivant qu'ils y ſont obligez par la loi des Fiefs. On a publié le *Ban*, & l'*Arriere-ban*. Voyez ARRIERE-BAN.

BAN, ſe dit auſſi des aſſignations qui ſe font à cri public aux vaſſaux pour comparoir devant leur Souverain en certaines occaſions, & pour rendre compte de leurs actions. Les Princes d'Allemagne ſont quelquefois aſſignez, & mis au *ban* de l'Empire, & on confiſque leurs Fiefs dependans de l'Empire, faute de rendre l'hommage, & le ſervice de quoi ils ſont tenus: ou quand ils agiſſent contre les loix, & les conſtitutions de l'Empire. Le Duc de Savoye a été mis au *ban* de l'Empire pour avoir pris parti contre l'Empereur.

BAN, ſignifie auſſi, Banniſſement; & on dit en termes de Palais, Il lui eſt enjoint de garder ſon *ban* à peine de la hart. Il a obtenu un rappel de *ban*.

BAN, ſignifie encore, un lieu public qu'ont les Seigneurs des grands Fiefs, & tous les habitans & vaſſaux d'une Seigneurie ſont obligez de venir, par exemple, cuire au four du Seigneur, moudre à ſon moulin, ou apporter leur vendange à ſon preſſoir. Ainſi on dit, un four à *ban*, un moulin à *ban*, un preſſoir à *ban*; & on appelle *ſujets bannieres*, & *droit de bannée*, ceux qui ſont obligez à ce droit. Voyez BANNALITÉ. En quelques Coutumes on appelle four *bandier*, moulin *bandier*, ce qu'on appelle ailleurs *bannal*.

On dit proverbialement d'un homme qui a une bouche trop fenduë, qu'elle eſt grande comme un four à *ban*.

BANAL. Voyez BANNAL.

BANALITÉ. Voyez BANNALITÉ.

BANANE. ſ. f. C'eſt le fruit du bananier.

BANANIER. ſ. m. Plante qui eſt fort commune dans les Indes Orientales & Occidentales. C'eſt un gros roſeau ſpongieux au dedans qui vient volontiers dans des terres graſſes, près des ruiſſeaux, ou dans les vallées qui ſont à l'abri des vents. Il croît de la hauteur de douze ou de quinze pieds. Sa tige eſt verte, luiſante, ſpongieuſe, & remplie d'eau: elle ſort d'un gros oignon en forme d'une poire, qui a pluſieurs petites racines blanches, qui le lient avec la terre. Ses feuilles viennent au haut de la tige, au nombre de huit, de neuf, de douze, & même au delà: elles ſont longues d'environ quatre, cinq, ou huit pieds, & larges de quinze ou dix-huit pouces: elles peuvent ſervir de nappes, & de ſerviettes, & étant ſeches tenir lieu de matelats & de lits pour coucher mollement: elles ſont d'un verd gai, polies, & fermes comme du papier, & craquent de la même maniere, auſſi quand elles ſont agitées du vent, elles font du bruit, & ſe dechirent. Au milieu de chaque feuille il y a une groſſe côte qui va d'un bout à l'autre. Ses fleurs ſont jaunâtres, d'une odeur douce, longues d'environ deux travers de doigt. Ses fruits, qu'on nomme *bananes*, pendent par bouquets, ou par groſſes grappes: il y en a à chaque grappe vingt-cinq ou trente, quelquefois cent, & même juſqu'à deux cents: ils ſont longs d'un pied, gros comme le bras, verds avant leur maturité, jaunes quand ils ſont meurs, ayant des angles & des côtes ou faces plates, qui ſe reüniſſent en pointe par les deux bouts; ſont bons à manger, & d'un goût delicat. La grappe que les François appellent *regime*, eſt ordinairement la charge d'un homme, & quelquefois il faut la mettre ſur un levier, & la porter à deux ſur les épaules. Le *bananier* ne produit qu'une ſeule fois des fruits: pour les avoir on le coupe par le pied; mais il pouſſe des rejettons qui en portent l'année ſuivante. Cette plante n'eſt point differente de celle qu'on nomme *muſa arbor*, J. Bauh. ou *paconera*, Piſon. Voyez MUSA.

BANC, ſ. m. Prononcez *ban*. Long ſiege de bois où pluſieurs perſonnes ſe peuvent aſſeoir de rang. *Banc* de menuiſerie. *Banc* garni de drap. Les anciens Marguilliers ont dans la Paroiſſe le *banc* le plus près du Chœur. La conceſſion des *bancs* dans une Egliſe n'en transfere point la proprieté, & l'uſage n'en eſt point tranſmiſſible aux heritiers, Loüet. Il n'y a que le Patron qui ait droit d'avoir un *banc* à perpetuité.

Menage derive ce mot de l'Italien *banco*, ou du Latin *bancus*, qui ſignifie la même choſe; d'où eſt venu auſſi le mot de *banqueter*. D'autres le derivent de l'Allemand *banck*. Nicod le derive de *abacus*: d'autres du Saxon *benc*. Covarruvias remarque que quelques-uns tiennent que ce mot vient de l'Arabe *banq*. Angelo Rocca dit que c'eſt un mot Gothique.

BANC, dans les Univerſitez. On dit être ſur les *bancs*; ſe mettre ſur les *bancs*; c'eſt-à-dire, faire les actes neceſſaires pour parvenir aux Degrez. Il faut avoir été ſept ans ſur les *bancs*, avant que d'être Docteur en Droit; c'eſt-à-dire, Il faut avoir étudié cinq ans. Repon moi donc, Docteur, & mets toi ſur les *bancs*, Boi.

BANC, eſt auſſi une eſpece de bureau, où les Procureurs, & Avocats ſe rangent pour parler à leurs parties, pour y ſigner leurs expeditions, ou pour y ſerrer leur bonnet. Les Reglemens du Palais portent, que les Procureurs doivent ſe tenir demie-heure à leur *banc* entre 10. & 11. Au Palais on appelle *Meſſieurs du grand banc*, les Preſidens au Mortier.

BANC DU ROI. C'eſt un tribunal de Juſtice, & une Cour ſouveraine en Angleterre. On l'appelle *Banc du Roi*, parceque le Roi y preſidoit autrefois en perſonne, & prenoit place ſur un *banc* élevé, les Juges étant aſſis aux pieds du Roi ſur un *banc* inferieur. C'eſt dans cette Cour que l'on plaide les cauſes de la Couronne entre le Roi & ſes ſujets, & toutes celles qui regardent la vie des ſujets. Elle prend auſſi connoiſſance des trahiſons, complots, ou machinations qui ſe font contre le Gouvernement. Elle eſt ordinairement compoſée de quatre Juges, dont le premier eſt appellé le Lord Chef de Juſtice du *Banc du Roi*. Il porte des robes, & des livrées de la Grande Garderobe. La Juriſdiction de la Cour du *Banc du Roi* eſt generale, & s'étend par toute l'Angleterre. Il n'y en a point dans le Royaume qui ſoit plus independante, parceque la Loi ſuppoſe que le Roi y preſide toûjours.

BANC COMMUN, c'eſt la ſeconde Cour de Juſtice en Angleterre. On l'appelle *Banc commun*, parcequ'on y plaide les cauſes communes, & ordinaires entre ſujet à ſujet. On y juge toutes les affaires civiles, réelles, ou perſonnelles à la rigueur de la Loi. Le premier Juge de la Cour des Plaidoyers communs eſt appellé le Chef de la Juſtice des cauſes communes, ou du *Banc commun*. Il n'y a preſentement que quatre Juges. Autrefois il y en a eu tantôt 8. tantôt 7. tantôt 6. & tantôt 5.

BANC, en termes de Marine, eſt dans les galeres un ſiege où l'on met quatre ou cinq rameurs de rang pour tirer une même rame. Les galeres ordinaires ont 25. *bancs* de chaque côté. Il n'y a qu'une rame à chaque *banc*. Les galeaſſes ont 32. *bancs*, & ont ſix ou ſept forçats

Digitized by Google

forçats par *banc*. Le nombre des *bancs* eſt ce qui fait la différence entre les galeres, galiotes, galeaſſes, brigantins, & autres vaiſſeaux à rames, pour la grandeur, & pour la force.

BANCS de chaloupes, ſont les *bancs* qui ſont joints autour de l'arriere de la chaloupe en dedans, pour la commodité de ceux qui y naviguent.

BANC, ſignifie auſſi, un lieu dans la mer où il n'y a pas aſſez d'eau pour porter un vaiſſeau. On le dit auſſi des amas de ſable, & des rochers qui ſont un peu au deſſous, ou un peu au deſſus de la ſurface de l'eau. Ce vaiſſeau eſt échoüé ſur un *banc* de ſable. On appelle le *grand banc*, le *banc* de Terreneuve. Le grand *banc* des Moluës vers le Canada a plus de cent lieuës de long, & n'eſt pas dangereux; car on y peut flotter. La mer de la Manche, & celle du Pont Euxin ſont pleines de *bancs*, & de difficile navigation. Les *bancs* de pierre s'appellent *bayes de pierre*; & les grands glaçons, des *bancs de glace*.

BANC, ſignifie auſſi figurément, un écueil; ce qui empêche le ſuccés; ce qui fait échoüer un deſſein; ce qui fait échoüer une entrepriſe. Il faut s'en ſervir ſobrement en ce ſens. En écrivant l'hiſtoire, je crains de donner à travers quelque *banc*, ou quelque écueil caché ſous l'eau, ABL.

BANC de jardin, eſt un ſiege qui ſe fait de gazon, ou de marbre, ou de bois dans un jardin.

BANC, ſignifie auſſi, un lit de pierre, ou un étage dans les carrieres. Le *banc* de ciel, eſt celui d'enhaut qui eſt le plus dur, & ſoutenu ſur des piliers qu'on y laiſſe d'eſpace en eſpace: enſorte qu'il ſert de ciel ou de plafond à la carriere. Il y a des carrieres où l'on trouve deux *bancs* de ciel. Une pierre de bon *banc*.

BANCELLE. ſ. f. Petit banc long & étroit comme celui qu'on met aux tables des petits cabarets. La *bancelle* nous y ſert de tabouret, SCARON.

BANCHE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt le nom que l'on donne à un fond de roches tendres, & unies, qui ſe trouvent en certains lieux au fond de la mer.

BANDAGE. ſ. m. Art de bander les playes ſuivant les diverſes parties du corps où elles ſe trouvent. Un Profeſſeur en Chirurgie doit faire pluſieurs leçons des *bandages*.

BANDAGE, ſe dit auſſi des ligatures avec quoi on lie les playes. Cet homme eſt preſque gueri; mais on ne lui a pas encore ôté les *bandages*.

On appelle plus particulierement *bandage*, les brayers qu'on eſt obligé de porter quand on a des hernies ou deſcentes, ou quelque autre maladie du ſcrotum.

BANDAGE, ſe dit auſſi des ferremens qui lient, ou qui fortifient des roüés, ou des pieces d'une machine. Ces roüés ne valent rien; mais le *bandage* en eſt encore bon.

BANDAGE, ſe dit auſſi des pieces qui ſervent à bander une arbalête, un piſtolet, & autres choſes qui font reſſort. Il y avoit autrefois bien plus de pieces pour le *bandage* d'une arquebuſe, qu'il n'en faut à preſent.

BANDAGISTE. ſ. m. C'eſt un faiſeur de brayers. Il eſt du Corps des Chirurgiens; & c'eſt à St. Côme qu'on le reçoit.

BANDE. ſ. f. Piece d'étoffe couppée en longueur, & qui a peu de largeur. *Bande* de taffetas. *Bande* de velours.

BANDE, eſt auſſi un morceau de toile couppé en long, qui ſert de ligature. Les *bandes* d'un enfant en maillot, d'une femme en couche, &c.

Menage, après Lipſe, derive ce mot de l'Allemand *bandt*, qu'ils diſent être auſſi un mot Perſan & Arabe; mais que les Perſans & les François l'ont pris du bas Grec *bandon*, ou du Latin *bandum*, ſignifiant une enſeigne d'une piece d'étoffe, ou de linge plus longue que large. Du Cange dit qu'il vient du Saxon *bend*, dont la baſſe Latinité a fait *bendo*, & *bendellus*, *bandeau*, d'où ſont venus auſſi les mots de *banderole* & de *banniere*, les *bandes* des gens de guerre, parcequ'ils étoient diſtinguez par *bandes*, & par enſeignes.

On appelle auſſi des *bandes* de broderie, ou de tapiſſerie, les ornemens faits à l'aiguille, qui ſont étendus en long, & ayec peu de largeur ſur des lits, ſur des paremens d'autels, ſur des habits, &c.

BANDE, ſe dit auſſi du fer battu en long, qui ſert à lier, ou à renforcer quelque choſe. Il faut trois *bandes* de fer pour attacher une fleche de carroſſe. Il faut mettre deux *bandes* à cette roüe. On appelle *bandes* Flamandes, une eſpece de pentures.

BANDE d'une ſelle, ſe dit de deux pieces de fer plattes, larges de trois doigts, cloüées aux arçons pour la tenir en état.

BANDE, eſt auſſi un terme de Patiſſier, qui ſe dit d'un morceau de pâte étenduë, qu'on couppe en long pour bander des tourtes, & autres ouvrages de pâtiſſerie.

BANDE, en Architecture, ſe dit de pluſieurs membres plats & unis, qui repreſentent en effet des *bandes*, ou liſieres, comme les friſes, qu'on appelle autrement *plattes bandes en faſces*; les architraves, & autres pieces moindres, dont quelques-uns font ſuſceptibles d'ornemens. Il y a auſſi des *bandes* de tremie, qui ſont des barres de fer qui ſervent à ſoutenir les atres, les manteaux, & les languettes des cheminées.

On appelle *colonne bandée*, une colonne qui a d'eſpace en eſpace des ceintures, ou *bandes* unies, ou ſculptées, qui excedent le nud de ſon fût cannelé. Il y en a de diverſes ſortes, ſelon les divers ordres d'Architecture.

BANDES, chez les Imprimeurs, ſe dit des pieces de bois ſur leſquelles roule le train de la preſſe.

BANDE. Ce mot eſt auſſi en uſage parmi les Charcutiers. Ils appellent *bande de cervelats*, ſix cervelats attachez l'un au bout de l'autre.

BANDE, eſt auſſi un terme de Potier. On l'employe pour ſignifier pluſieurs carreaux arrangez de ſuite; car alors on dit, *bande de carreaux*.

BANDE. Ce mot eſt auſſi uſité parmi les Ceinturiers, qui appellent *bande de baudrier*, preſque tout le corps du baudrier.

BANDE, en termes de Blaſon, eſt une des pieces qu'on appelle *honorables* dans l'Ecu. Elle eſt de metal, ou de couleur, & traverſe l'Ecu d'angle en angle, & prend depuis le chef du côté droit, & aboutit à la pointe au côté gauche. La *bande* quand elle eſt ſeule, doit regulierement occuper le tiers de l'Ecu par ſa largeur; car ſi elle ne contient que les tiers de ſon ordinaire, on l'appelle *cotice*; & quand elle n'eſt que du tiers, on l'appelle *bâton*, ou *bande en deviſe*. On dit, *Bande dentelée, engrêlée, denchée, bretteſſée, échiquetée, ondée, potencée, chargée, accompagnée*, &c. Quand il y en a pluſieurs, on en ſpecifie le nombre, & on dit, un Ecu *bandé* de ſix, de huit pieces, &c. On l'appelle auſſi *bandé*, quand les principales pieces ſont chargées de *bandes*, comme le chef, la faſce, le chevron, &c. Le Landgrave de Heſſe porte d'azur, au lion *bandé* d'argent & de gueules de huit pieces. On le dit auſſi des bandeaux qui ſont ſur les têtes des figures du blaſon.

BANDE, en termes de Marine, ſignifie, Côté. Nous navigions par les deux degrez de la Ligne de la *bande* du Nord; c'eſt-à-dire, à deux degrez de latitude Septentrionale. La *bande du Sud* eſt la latitude Meridionale. Voguer par la *bande* du Sud. On ſe ſert de la prepoſition *par*, au lieu de *à*. Ainſi on dit, Nous nous rencontrâmes *par* les deux degrez de la *bande* du Nord. La declinaiſon de l'aiguille eſt là de tant de degrez de la *bande* du Sud. On dit auſſi, Mettre, avoir ſon vaiſſeau à la *bande*, quand on le fait pancher ſur un côté, pour lui donner le radoub, ou le ſuiver.

BANDE,

Digitized by Google

BANDE, signifie encore, une troupe de plusieurs personnes associées ensemble pour un même dessein. La grande *bande* des Violons se dit des 24. Violons du Roi. On dit aussi *bande* de seditieux, *bande* de factieux, *bande* de ligueurs, *bande* de voleurs. On dit encore, *Bande* de Bohemiens, *bande* d'Egyptiens. En parlant des Comediens,

Dites Troupe. L'on dit bande *d'Egyptiens;*
Et bande *offenseront tous les Comediens*, POISSON.

BANDE, se disoit autrefois des troupes de l'Infanterie Françoise; mais il n'est demeuré en usage qu'en cette phrase, Le Prevôt des *Bandes*; pour dire, le Juge de l'Infanterie, on le reçoit à la tête du regiment des Gardes. Cependant Vaugelas dit dans son Quinte-Curce, que les *bandes* Greques avoient joint le gros de l'armée.

On dit encore, qu'un General va de *bande* en *bande* pour animer ses soldats.

On le dit aussi des corps qui sont unis, & qu'on separe. Quand on est trop de personnes ensemble pour se rejouir, il se faut separer en plusieurs *bandes*. Le gros de la Cavalerie s'est separé en deux *bandes* pour aller couper les ennemis.

BANDE, se dit aussi de plusieurs personnes assemblées pour se divertir. Ainsi on dit la *bande* joyeuse, la *bande* Bachique; mais ce n'est que dans le stile simple & comique.

Ensuite avec solennité
Toute nôtre bachique bande
But un grand verre à ta santé, LA CHAP.

BANDE, se dit aussi parmi les Bouchers de plusieurs bœufs qu'on mene de compagnie. Il vient d'arriver une belle *bande* de bœufs au marché.

On dit proverbialement, Faire *bande* à part; pour dire, Se separer d'une troupe, d'un parti avec lequel on avoit quelque liaison.

L'origine de ce mot en cette derniere signification vient, selon Pasquier, des querelles des Maisons d'Orleans & de Bourgogne sous le regne de Charles VI. qui se distinguoient, parceque les Bourguignons portoient une croix rouge de St. André, qu'on appelle encore *Croix de Bourgogne*; & les Orleanois portoient des écharpes, que le peuple appelloit *bandes*, deforte qu'on les appelloit les *Bandes*, comme on avoit dit ailleurs les *Croises*: & comme ils étoient fortement ligués, on a dit que des gens se *bandoient* contre quelcun, quand ils se liguoient contre lui, & lorsqu'ils étoient de sa *bande*; pour dire, de son parti.

BANDEAU. s. m. Bande qu'on met sur le front, ou sur les yeux. On met un *bandeau* à ceux qui reçoivent la Confirmation. Les veuves portent un *bandeau* de crêpe en signe de grand deuil.

BANDEAU de Religieuse. C'est une bande de toile que les Religieuses portent sur le front; pour signifier qu'elles ferment volontairement les yeux, pour ne plus voir les folies du monde, auquel elles ont renoncé.

BANDEAU, en termes d'Architecture, se dit d'une architrave, ou moulure qui s'étend depuis une imposte jusqu'à l'autre, en se courbant en arc par dessus une porte, ou une fenêtre. On le dit aussi des chambranles des portes.

On appelle le Diadême, un *Bandeau Royal*; parceque la marque de la Royauté étoit autrefois un *bandeau*, que les Rois mettoient sur leur front.

On dit figurément, qu'un homme a un *bandeau* sur les yeux; pour dire, qu'il est aveugle par l'esprit; qu'il est preoccupé de quelque passion, qui l'empêche de voir la verité. Ou represente l'Amour avec un *bandeau* sur les yeux, parcequ'un Amant ne voit point les defauts de la personne qu'il aime. L'Amour avoit mis son *bandeau* sur les yeux du Juge, OG. M. L'amour

propre est comme un *bandeau* épais qui nous empêche d'appercevoir nos defauts, BELL. La discorde avoit mis un *bandeau* fatal sur tous les yeux, RAC.

On peint aussi la Justice avec un *bandeau*, pour signifier qu'elle doit prononcer ses arrêts sans rapport aux personnes. La Justice elle-même souleva son *bandeau* pour en sourire, PAT. La Belle avoit donné dans les yeux du Juge à travers le *bandeau* de la Justice, H. S. DE M. La Justice n'est jamais si bien voilée qu'elle n'entrevoye ceux qui la sollicitent au travers de son *bandeau*, FL.

BANDEAU, se dit aussi d'un medicament externe, qu'on applique sur le front, composé de fleurs, de semences concaſſées, de decoctions de plantes, ou d'huiles & d'onguens, pour appaiser les douleurs de tête & faire dormir.

BANDELETTE. s. f. Petite bande avec laquelle on lie, on bande quelque chose. On tient les cheveux retroussez avec des *bandelettes*. Les victimes des Payens étoient ornées de *bandelettes*. Les Pontifes se couvroient aussi la tête de *bandelettes* qu'on appelloit *sacrées*, pour faire des sacrifices, ou des prieres publiques dans les ceremonies extraordinaires. Les Dames Romaines se coëffoient avec de petites *bandelettes*, qui étoient la marque de la pudeur, & de la chasteté, & que les Courtisanes n'osoient porter; Ovide le dit: *Este procul vittæ tenues, insigne pudoris.*

BANDELETTE, est aussi un ornement d'Architecture, qu'on appelle aussi *regle*; elle est plus petite que la platebande, & plus grande que le liteau. C'est comme la moulure plate qui couronne l'architrave Dorique.

BANDER. v. act. & n. Lier avec une bande. Il faut *bander* une playe, afin d'empêcher que le sang ne se perde. On *bande* la tête de ceux qui ont la migraine.

BANDER une voile, c'est en termes de Marine, coudre des cueilles de toiles, de travers, ou diagonalement sur la voile pour la faire durer davantage.

BANDER, signifie aussi, Mettre un bandeau sur les yeux de quelcun, pour l'empêcher de voir ce qui se passe dans les lieux où on le mene. *Bander* les yeux d'un criminel.

BANDER, se dit aussi des choses qui sont ressort, & qu'on met dans un état violent. *Bander* le ressort d'une montre, d'un pistolet. *Bander* un arc.

BANDER, se dit aussi des choses qu'on tire avec violence, & qu'on tend avec effort. *Bander* la corde d'une grue, d'un cabestan; *bander* un cable, pour élever un fardeau. Il faut *bander* davantage la corde de ce theorbe. Il faut bien *bander* cette toile sur ce chassis.

On dit en Fauconnerie, qu'un oiseau *bande* au vent, quand il se tient sur les chiens faisant la cresserelle.

BANDER, se dit figurément en choses spirituelles, & signifie, S'appliquer fortement; avoir une grande contention d'esprit. Il a *bandé* tout son esprit, tous les ressorts de son imagination pour venir à bout de cette machine. Il ne faut pas toûjours avoir l'esprit *bandé* à l'étude. Il faut trop *bander* son esprit, pour bien jouër aux échecs. L'esprit de Seneque se *bande*, & s'anime à la vertu, comme si celui étoit une chose étrangere, ST. EV. Quelques Auteurs delicats font scrupule de se servir de ce mot, MEN.

BANDER, se dit aussi du froid, quand il augmente. Le temps est plus *bandé* aujourd'hui qu'hier; pour dire, il fait plus froid qu'hier.

BANDER, en termes de paume, signifie, Enlever, jetter par dessus les murs, ou dans les filets une balle que ceux du parti oppofé ont mise sous la corde: & en ce sens on dit au propre, *Bander* à l'acquit, quand on parie une, ou deux balles en faveur de celui qui pousse la balle dans les filets: au figuré le peuple dit, *Bander* quelcun à l'acquit, lorsqu'on se soucie peu d'un homme,

me, & qu'on s'éloigne le plus qu'on peut de ſa perſonne.

BANDER un arc, en termes d'Architecture, c'eſt en aſſembler les vouſſoirs, & cl.veaux ſur les cintres de charpente, & les fermer avec la clef.

BANDER, en termes de Patiſſier; c'eſt mettre de petites *bandes* de pâte ſur des tourtes & autres pieces de four. Il faut *bander* cette tourte, ce godiveau.

BANDER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se liguer; ſe roidir contre quelcun; s'unir enſemble pour s'oppoſer à quelque deſſein. Tous les Seigneurs du Parlement d'Angleterre s'étoient alors *bandez* contre le Roi. Tous les principaux Senateurs s'étoient *bandez* contre lui, ABL.

On dit proverbialement, *Bander* la quaiſſe; pour dire, S'enfuir, s'en aller, parcequ'en effet on *bande* la peau d'une quaiſſe ou tambour, quand on veut battre la marche ou la retraite. Par la même figure on dit, *Bander* ſes voiles; pour dire, S'en aller, parcequ'en effet le vent fait *bander* les voiles d'un vaiſſeau qui ſort d'un port. On dit, qu'il faut ſe *bander* les yeux; pour dire, qu'il ne faut pas prendre garde à quelque perte, à quelque deſordre domeſtique qu'on ne peut empêcher.

BANDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BANDEREAU. ſ. m. eſt le nom qu'on donne au cordon qui ſert à pendre la trompette au cou de celui qui en ſonne.

BANDEROLLE. ſ. f. Petit étendart en forme de guidon, étendu plus en longueur qu'en largeur, qu'on met ſur les mâts des vaiſſeaux, & ſur les pains benits des perſonnes de condition qui veulent faire voir leurs Armoiries. On dit auſſi une *banderolle* de trompette, qui eſt un petit étendart armorié attaché à la branche de la trompette.

BANDI. ſ. m. L'Academie écrit *Bandit*. Voleur, aſſaſſin, qui court le païs à main armée. Il y a des troupes de *Bandits* dans les Pyrenées, dans l'Appennin, dans toute l'Italie. Les Princes ſont ſouvent obligez à envoyer des troupes reglées pour nettoyer leurs païs de *Bandits*. On ne le dit qu'en parlant des brigands du Royaume de Naples, & du reſte de l'Italie.

BANDIERES. ſ. f. Terme de Mer. Paremens de damas, ou de tafetas, que l'on met au deſſus des mâts, & qui portent les Armes des Souverains.

BANDINS. ſ. m. Terme de Mer. Ce ſont les lieux où l'on s'appuye étant debout dans la pouppe du vaiſſeau. Ils ſortent en dehors preſque d'une toiſe pour ſoutenir les grandes conſoles, qui ſont ordinairement formées en Hercules, ou en Amazones, en façon de banc fermé par dehors de baluſtrades, qu'on appelle *Jalouſie de mezze pouppe*.

BANDOULIER. ſ. m. Sorte de vagabond. Voleur de campagne qui vole en troupe, & avec armes à feu. S'étant écartez pour aller au fourage, ils furent chargez par des *Bandouliers* qui deſcendirent des montagnes, VAUG. Les montagnes des Pyrenées ſont pleines de *Bandouliers*: & ce ſont les voleurs de ce lieu-là qui ont donné le nom à tous les autres. Ils ſont nommez ainſi, de ce qu'ils vont en bandes, comme qui diroit *ban de voliers*.

BANDOULIERE. ſ. f. Large bande de cuir; ou eſpece de baudrier qu'on met ſur le corps de gauche à droit, qui ſert à ceux qui combattent avec des armes à feu, ſoit pour porter des carabines, ſoit pour porter des charges de poudre pour le mouſquet. La *bandouliere* eſt la marque d'un Cavalier, d'un Mouſquetaire, d'un Garde: mais avec cette difference, que les *bandoulieres* des Mouſquetaires & des Gardes du Corps, ſont d'ordinaire enjolivées, couvertes de velours, bordées d'un galon, & attachées avec un crochet pour porter le mouſqueton; au lieu que les *bandoulieres* des ſimples ſoldats ne ſont garnies que de leurs charges. On dit ôter la *bandouliere* à un Garde; c'eſt-à-dire, le caſſer.

BANGUE. ſ. m. Plante fort ſemblable au chanvre, mais d'une ſorte differente. Hermans Profeſſeur de Leyde la met parmi les eſpeces de guimauve des Indes. Sa tige eſt quarrée & a cinq paumes de longueur, de couleur verte & difficile à rompre; elle n'eſt pas ſi creuſe que celle du chanvre: ſon écorce peut ſe filer auſſi bien que celle du chanvre: ſes feuilles ſont ſemblables à celles du chanvre, vertes par deſſus & couvertes par deſſous de duvet, d'un goût terreſtre & inſipide. C. Bauhin l'appelle *cannabi ſimilis exotica*. Les Indiens s'en ſervent pour exciter leur appetit, & pour ſe rendre plus propre au plaiſir des femmes. Les grands Seigneurs & les Chefs d'armée pour oublier leurs travaux, & pour dormir plus tranquillement, prennent de la poudre de la graine & des feuilles avec de l'areca verte, un peu d'opium & du ſucre. S'ils ſouhaittent de ſe repreſenter en dormant les images de diverſes choſes, ils y ajoûtent du camphre, des clous de giroſles & du macis. S'ils veulent être gais & enjouëz, & ſur tout plus diſpoſez à l'amour, ils y mêlent du muſc & de l'ambre, & en font un électuaire.

BANIANS. ſ. m. Ce ſont des Idolâtres des Indes qui croyent la Metempſycoſe, & qui ſont ſi ſuperſtitieux, qu'ils ne mangent d'aucun animal qui ait vie. Ils ont tant de peur d'avoir quelque communication avec d'autres nations, qu'ils caſſent leurs pots, ſi quelcun d'une autre Religion y a bu, ou y a ſeulement touché. Ils font écouler toute l'eau d'un étang, s'il s'y eſt lavé. S'ils ſe touchent même entre eux, il faut qu'ils ſe lavent, & ſe purifient avant que de boire, ou manger, ou rentrer ſeulement dans leur maiſon. On a imprimé un livre de la Religion des *Banians*, traduit de l'Anglois de Henri Loyd. Ce mot ſignifie en leur langue, *peuple innocent & ſans malice*, parcequ'il fait profeſſion de ne faire mal à aucune creature vivante, non pas même aux moindres animaux, & de pardonner les injures qu'on lui a faites.

BANILLE. ſ. f. Eſpece de gouſſe qui entre dans la compoſition du chocolat. Voyez VANILLE.

BANIR. Voyez BANNIR.

BANLIEUE. ſ. f. Environs d'une ville qui ſont dans l'étenduë d'une lieuë. Ces publications ont été faites dans Paris & dans ſa *banlieuë*. Il a été banni de la ville & *banlieuë* de Rouën; c'eſt-à-dire, des environs. On le dit auſſi des bornes, & de l'étenduë d'une Juriſdiction, de ſon enclave, ou detroit, qu'on appelle en quelques lieux *Quintaine* ou *Septaine*, dans laquelle le Juge ordinaire de la ville peut faire bannie & proclamation. On appelle auſſi *banlieuë* de moulin, l'eſpace dans lequel s'étend ſa bannalité.

Ce mot vient du Latin *banleuga*, ou *bannileuga*, ou *banleuga*; parceque *ban*, ou *bannum* ſignifioit autrefois le territoire, ou la Juriſdiction, laquelle ne s'étend d'ordinaire qu'à une lieu à la ronde. Voyez Menage, & Du Cange.

BANNAL, ALE. adj. L'Academie écrit *banal*. Lieu public qu'un Seigneur a droit d'établir pour y faire cuire le pain, moudre la farine, preſſurer le vin des habitans de ſa Seigneurie, &c. Un four *bannal*, preſſoir *bannal*, moulin *bannal*. Il y a auſſi un droit de taureau *bannal*, & en certains lieux des mulets *bannaux* pour fouler les grains. Voyez MOULIN. Anciennement on diſoit *bannier*.

On appelle ironiquement un taureau *bannal*, un homme qui court après toutes les femmes, & extrêmement debauché. Une Maîtreſſe *bannale*, & univerſelle, P. COM.

Digitized by Google

On appelle auſſi, Rivieres *bannales*, ou rivieres de cenſe, celles qui appartiennent en propriété à quelcun, qu'il peut donner à ferme & à cenſe.

BANNALITE', ſ. f. Droit d'un Seigneur d'avoir un moulin, un four, un preſſoir, un taureau bannal, & de contraindre ſes vaſſaux à y moudre leurs grains, à y cuire leur pain, à y amener leurs vaches. Les Seigneurs Hauts-Juſticiers ne peuvent avoir droit de *bannalité* que par des conceſſions du Roi, & des titres ou denombremens anciens; car ils ne le peuvent acquerir par une poſſeſſion immemoriale. C'eſt une ſervitude qu'on ne peut preſcrire même par cent ans, parcequ'elle eſt odieuſe. La violence des Seigneurs, & la pauvreté des peuples en ont apparemment été la premiere origine. Les Seigneurs faiſoient bâtir des moulins, & obligeoient leurs vaſſaux à y venir moudre; & de là s'eſt introduit le droit de *bannalité*, qui n'étoit qu'une uſurpation dans ſon commencement. La *bannalité* produit au Seigneur un profit reglé; on l'appelle, *droit de moute* pour le Moulin.

BANNE, ſ. f. Grande toile, ou couverture qu'on met ſur les bateaux de voiture pour ſe garantir de la pluye, & du ſoleil.

On appelle auſſi *banne*, la petite loge de bois qu'on bâtit au milieu du bateau pour le même deſſein.

On appelle de même *banne*, la piece de toile que les Rouliers mettent ſur les marchandiſes qu'ils voiturent, pour les conſerver.

BANNE, eſt auſſi une piece de groſſe toile, longue de 5. ou 6. aunes, que les Lingeres attachent ſous l'auvent de leur boutique.

BANNE, ou BENNE, eſt auſſi une petite cuve, ou tinette oblongue, qu'on met des deux côtez d'une bête de ſomme, pour tranſporter pluſieurs ſortes de marchandiſes. C'eſt preſque la même choſe que *banneau*. Elle contient environ un minot de Paris.

On appelle auſſi du Charbon en *banne*, celui qu'on amene par charroi. Mais en ce ſens le mot de *banne* ſignifie une eſpece de grande manne faite de branchages.

BANNEAU, ou BENNEAU, ſ. m. Petite tine, ou vaiſſeau de bois qui ſert à contenir les choſes liquides, à les tranſporter ſur des bêtes de ſomme, & auſſi à les meſurer. Il ne ſe dit pas tant à Paris que dans les Provinces, comme en Normandie, Picardie, Lyonnois, &c. où l'on dit un *banneau* de chaux, un *banneau* de blé, un *banneau* de vendange.

Ce mot ſignifioit autrefois un *tombereau*, & on le dit encore en Normandie dans la même ſignification.

Il vient, comme le croit Menage, de *benellus* diminuif de *benna*, qui eſt un mot Celtique, ſignifiant une eſpece de chariot à deux rouës, ſelon le temoignage de Feſtus.

BANNER, v. act. Couvrir d'une *banne*. *Banner* un bachot. *Banner* des ſacs de blé.

BANNERET, adj. m. C'étoit autrefois un Seigneur dominant, qui avoit droit de porter banniere. Les *Chevaliers Bannerets* étoient les Chevaliers qui avoient aſſez de vaſſaux pour lever banniere. Les Bacheliers marchoient ſous la banniere d'autrui. Si le Seigneur du fief ſervant avoit aſſez de vaſſaux pour lever banniere, & en former une compagnie, il la commandoit, & en faiſoit une bande à part: mais le Seigneur dominant commandoit le tout, & en étoit le Chef ſuperieur, Loy. On les nommoit auſſi *Banderets*; & chez les Eſpagnols ils ſont connus par le nom de *Ricos hombres*. D'Argenté prétend que les *Bannerets* étoient des gens de qualité, qui tenoient à leur ſuite un nombre conſiderable d'hommes à cheval, pour le ſervice du Roi & de l'Etat. Quelques-uns en attribuent l'inſtitution à Conan Lieutenant de Maximus, qui commandoit les legions Romaines en Angleterre ſous l'empire de Gratien en 383. Ce General s'étant revolté, partagea le Royaume d'Angleterre, & la Bretagne qu'il avoit conquiſe, en 40. Cantons, & diſtribua dans ces 40. Cantons 40. Chevaliers, avec pouvoir de rallier ſous leur banniere ceux de leur quartier qui pourroient porter les armes. De là ils furent appellez *Bannerets*. Ce Conan établit ſur les *Bannerets* trois Chefs, ou Lieutenans qu'on appelloit *Mathiberts*. Ces premieres dignitez de la Bretagne paſſerent depuis en France; enſorte qu'avant les Ordonnances des gens de cheval dreſſées par Charles VII. il y avoit deux ſortes de Chevaliers. Le *Banneret*, qui avoit aſſez de vaſſaux pour lever ſa banniere; & le *Bachelier*, qui combatoit ſous la banniere de ſon Seigneur. Quoiqu'il en ſoit l'on peut recueillir de Froiſſart, & de Monſtrelet, que les Chevaliers *Bannerets* étoient autrefois ceux d'entre les Chevaliers qui ſans poſſeder des fiefs avec dignité, étoient aſſez riches & aſſez puiſſans, pour obtenir du Roi la permiſſion de lever banniere; c'eſt-à-dire, une Compagnie de gens de pied, ou de cheval.

On commettoit des Heraults d'armes pour verifier ſi le Seigneur étoit aſſez puiſſant pour lever une banniere, & s'il avoit aſſez de vaſſaux pour la garder en guerre; c'eſt-à-dire, vingt-quatre Gentilshommes bien montez avec chacun ſon Sergent, & ſon Ecuyer. Tout cela n'eſt plus en uſage.

BANNETON, ſ. m. Terme de Pêche, qui ſe dit d'une eſpece de coffre que les Pêcheurs conſtruiſent dans les rivieres, fermant à clef, dont ils font des reſervoirs pour y garder leur poiſſon. Il eſt percé dans l'eau, comme ſont les boutiques dans leſquelles on le tranſporte.

BANNIE, ſ. f. Publication. On appelle en termes de Coutumes, le temps des *bannies*, celui auquel les prairies ſont deffenduës, & où l'on n'y peut mener le betail. On dit *banon* en Normandie. On dit auſſi à l'adjectif, une terre *bannie*, une eſpave *bannie*, quand elle eſt criée & publiée en Juſtice.

BANNIERE, ou BANIERE, ſ. f. Terme de Marine. Pavillon; étendart d'un vaiſſeau: drapeau qu'on arbore ſur la poupe du vaiſſeau, qui marque de quelle nation il eſt. On navige ſûrement ſur la Mediterranée ſous la *Banniere* de France. On ne le dit même que dans le Levant. Ailleurs on dit, le *Pavillon* de France, &c.

On ne le dit ſur les vaiſſeaux du Roi que dans cette phraſe, Mettre le perroquet en *Banniere*; c'eſt-à-dire, lorſqu'on lâche la voile de perroquet, & qu'on la laiſſe voltiger au gré du vent. Cela ſe fait le jour pour donner quelque ſignal.

On appelle *Banniere de partance*, le pavillon que l'on met à la poupe du vaiſſeau, pour faire ſignal à l'équippage qui eſt à terre de venir s'embarquer.

BANNIERE DE CONSEIL, eſt la *Banniere* blanche que l'Amiral fait arborer en poupe, quand il veut prendre avis de ſes Capitaines. C'eſt auſſi la *Banniere* de paix.

BANNIERE DE COMBAT, eſt le pavillon de gueules. *Banniere* d'aide & d'aſſiſtance. La *Banniere* Royale ne ſe doit jamais abbaiſſer. Des vaiſſeaux de ſemblable *Banniere*; c'eſt-à-dire, de même nation.

Les Anciens donnoient le nom general de *Banniere* aux étendarts, qu'on nommoit auſſi *Pennons*, *Gonfanons*, & *Baſſinets*, avec cette difference que le Gonfanon étoit une *Banniere* d'Egliſe, pendante & voltigeante; au lieu que la *Banniere* étoit quarrée, attachée comme les Cornettes à une lance à la maniere du panneton d'une clef; & le Pennon, ou Guidon étoit à longue queuë, & l'on ne faiſoit que couper cette queuë pour faire une *Banniere* d'un Pennon. La pluſpart des anciens Seigneurs ſont repreſentez dans leurs ſceaux avec des *Ban-*

Digitized by Google

nieres à la main, & entroient ainsi dans la lice aux tournois.

Les *Bannieres* sont en plusieurs païs des marques de Connetable; comme les Colonnes en Italie ont deux *Bannieres*, l'une de l'Eglise, l'autre de l'Empire, derriere leur Ecu. En Allemagne & en Suede plusieurs les portent en cimier, comme faisoit autrefois en France le Colonel de l'Infanterie, qui portoit quatre Drapeaux; & comme fait encore le General de la Cavalerie qui porte quatre Cornettes. Les Officiers de la Couronne & leurs Lieutenans avoient droit autrefois de porter la *Banniere* sur leurs armes, & les Seigneurs *Bannerets* aussi. On donnoit autrefois l'investiture par la *Banniere*, lorsque les Seigneurs se presentoient à genoux devant l'Empereur avec la *Banniere* en main armoyée du Blason de leurs Armes. L'ancienne *Banniere* de France étoit chargée de fleurs de lis sans nombre.

Menage derive ce mot du Latin *bandum*; & croit qu'on a dit *bannere* pour *bandere*. Hotman le derive de l'Allemand *bannier*; & Pasquier du vieux mot *ban*, qui signifie la *publication* qu'on fait pour obliger les vassaux d'aller à la guerre. Nicod le derive de *ban*, aussi Allemand, qui signifie *heritage*, ou *champ*, parcequ'il n'y avoit que les Seigneurs de Fief qui portoient *Banniere*. D'autres disent que c'est un vieux mot François qui signifioit commun. On trouve dans Jean de Mehun, Mort est à tous *banniere*; pour dire, *commune*. Borel croit qu'il a été fait par corruption de *panniere*, derivé de *pannus*, parcequ'on les faisoit de drap au commencement; d'où vient qu'on appelloit *Pans*, *Pennons*, ou *Panonceaux*, les *Bannieres* des Barons & des Capitaines particuliers, qui venoient aussi de *pannus*, d'où a été fait encore par corruption *Fanon* & *Gonfanon*. Saumaise dit que *bandum* vient d'un nom Persan *ban*, parceque l'étendart étoit une bande d'étoffe. D'autres soutiennent que *bant* étoit un vieux mot Cimbrique, qui signifioit *banniere*.

BANNIERE, est aussi un grand étendart quarré qu'on porte à une Procession, qui marque de quelle Parroisse elle est, parcequ'elle porte ordinairement l'image du Patron de la Parroisse.

BANNIERE, est aussi une piece d'étoffe que quelques Tailleurs menagent, & derobent en couppant un habit.

On dit proverbialement, que les Tailleurs vont les premiers à la Procession; car ils portent la *Banniere*. On dit aussi d'un homme qu'on a de la peine à faire venir chez soi, qu'il faut avoir la Croix & la *Banniere* pour l'avoir. On dit aussi de ceux à qui on fait quelque belle reception, qu'on va au devant d'eux avec la Croix & la *Banniere*. On dit aussi, Cent ans *Banniere*, cent ans civiere; pour dire, qu'avec le temps on dechoit de la plus haute Noblesse.

BANNIR, ou BANIR. v. act. Exiler quelcun; le faire sortir, le chasser d'un territoire, d'une Province, ou d'un Royaume par sentence, ou condamnation de Justice. *Bannir* pour neuf ans; *bannir* à perpetuité. Voyez BANNISSEMENT.

BANNIR, signifie aussi, Chasser; éloigner quelcun de sa presence. Cette fille a *banni* son Amant; elle ne le veut plus voir. Il faut *bannir* les medisans de toutes les compagnies.

On dit aussi, Se *bannir* de la Cour, se *bannir* du monde; pour dire, s'en retirer. Le degoût, & le depit le *bannirent* pour jamais du barreau, TOUR.

BANNIR, se dit aussi figurément des choses spirituelles, & signifie, Chasser, éloigner; se deffaire. Il faut *bannir* la crainte, & le chagrin. On doit *bannir* un ingrat de sa memoire. Je veux *bannir* une penſée si criminelle de mon esprit. *Bannir* le luxe & l'orgueil, FL. Comment *bannir* de mon esprit un si tendre souvenir?

CORN. Je ne puis *bannir* vôtre image qui me suit en tous lieux, RAC. Je ne sçaurois *bannir* un amour qui me plaît, CORN. *Bannissons* une vaine terreur, BOI. J'entretiens des penſers que je devrois *bannir*, LA SUZE. On dit aussi, qu'il ne faut pas *bannir* de la table des honnêtes libertez; qu'il faut *bannir* toutes sortes de deguiſemens dans ſes discours; qu'il faut *bannir* de son esprit la mauvaise opinion qu'on a de quelcun, &c.

BANNIR, en quelques Coutumes, signifie, Publier: ainsi on dit, que les vendanges ont été *bannies*, quand on a publié la permission de les faire. On dit en plusieurs lieux, & en plaisantant, qu'une perſonne a été *bannie*, quand on a fait à l'Eglise la publication des bans de son mariage.

BANNI, IE. part. & adj. & ſ. Un *banni* à perpetuité & hors du Royaume, ne peut ni ſucceder, ni recevoir un legs. Il eſt mort civilement.

BANNISSEMENT. ſ. m. Exil. Un *bannissement* perpetuel emporte confiscation. Un *bannissement* à temps, & hors le reſſort de la Province ſeulement, ne va point au delà de 9. ans. Autrement le *bannissement* hors du Royaume, qui excede le temps de 9. ans emporte la confiscation. Parmi les Romains on perdoit le droit de bourgeoiſie par le *bannissement*. Il y avoit deux sortes de banniſſemens: la *deportation*, & la *relegation*. Par la deportation les bannis étoient tranſportez dans un lieu qui leur étoit deſigné, avec defenſes d'eſt ſortir: & la relegation n'étoit qu'un ſimple exil pour un certain temps, ſans perdre les droits de Citoyens. Le *bannissement* ſe faiſoit autrefois à ſon de trompe, & cri public; ce qui lui a donné ſon nom.

BANQUE. ſ. f. Trafic d'argent qu'on fait remettre de place en place, d'une ville à une autre par des lettres de change. Tenir *banque* ouverte. Il eſt permis à toutes ſortes de perſonnes de faire la *banque* ſans être Marchands, Ce Marchand a quitté le negoce, il ne fait plus que la *banque*.

Ce mot vient de l'Italien *banca* qui a été fait de *banco*: c'étoit un ſiege où les Banquiers s'aſſeoient dans les places de commerce, d'où l'on a fait auſſi *banqueroute*, MEN. Covarruvias dit que ce mot a la même origine que *banc*. Car l'Eſpagnol *banco* ſe prend auſſi pour une *table*. *Trapeza*, qui ſignifioit chez les Grecs une *table*, ſe prend auſſi pour une *banque*: *Trapezates*, un *Banquier*.

BANQUE, ſe dit auſſi du lieu public où s'exerce ce trafic, où les Banquiers s'aſſemblent, & où ils avoient autrefois un banc. On l'appelle à Lyon *le Change*, à Paris *la Place du Change*.

BANQUE, ſe dit auſſi des Societez, villes, ou Communautez, qui ſe chargent de l'argent des particuliers pour le leur faire valoir à gros interêt, ou ſeulement pour le mettre en ſûreté. La *Banque* de Veniſe eſt un depôt que les negotians ont fait de leur argent entre les mains de la Republique, qui en eſt garant, ſans payer aucun interêt. Le fonds eſt fixé à cinq mille ducats. On l'appelle *banco del ciro*. La *banque* de Rotterdam, & d'Amſterdam ne payent auſſi aucun interêt. C'eſt ſeulement comme le coffre, & la caiſſe où chacun reſſerre ſon argent. C'eſt le treſor des habitans; la ville eſt garant de la ſûreté. Ceux qui ont mis là leur argent le peuvent retirer quand il leur plaît, en payant un 16. pour cent, ou le negotier en argent courant. Ceux qui ont à payer, ou à recevoir en *banque* peuvent ne payer ni ne recevoir aucun argent. Le debiteur le tranſporte en billets ſur la *banque*, & le creancier fait écrire ſur ſon compte en *banque* la ſomme qu'on lui paye. La *banque* d'Amſterdam fut établie en 1609. & celle de Rotterdam en 1635. Il y a une pareille *banque* à Hambourg. La ville de Lyon a auſſi établi une *banque* pour prendre de l'argent à fond perdu à 12. & demi, & à 9. pour cent. La *banque* d'Angleterre eſt une aſſociation de

Digitized by Google

de pluſieurs particuliers, ſous l'autorité, & à la garantie du Parlement. On y donne 4. pour cent à ceux qui y dépoſent leur argent.

Argent de Banque. Il eſt différent de l'argent courant, ou de caiſſe. La ville d'Amſterdam, ou de Rotterdam, par l'établiſſement de la *banque*, devint comme le caiſſier, & le dépoſitaire de tout l'argent de ſes habitans. Il fut donc ordonné que toutes les lettres de change, & les marchandiſes en gros ſe payeroient à l'avenir à la *banque*, pourvu que la ſomme ne fût pas moindre de 300. fl. Ainſi les creanciers ſont obligez de recevoir, & les debiteurs de payer leur argent en *banque*. Or l'argent que l'on dépoſe à la *banque* conſiſte en ducatons, qui n'y ſont évaluez qu'à 60. ſols; au lieu que les ducatons valent 63. ſols d'argent courant. Par cette raiſon *l'argent de banque* vaut regulierement cinq pour cent plus que l'argent courant, ou l'argent de caiſſe. C'eſt ce qu'on appelle *agio*. Voyez AGIO. Toutes les lettres de Change tirées ſur Amſterdam, ou Rotterdam ſont cenſées payables en *argent de banque*. A Veniſe la difference des ducats de *banque*, & des ducats courants eſt de 20. pour cent.

BANQUE, ſe dit auſſi en pluſieurs jeux, comme à l'Occa, à la Baſſette, du fonds de celui qui eſt maître du jeu, & qui taille.

BANQUE'. adj. m. Il ſe dit d'un vaiſſeau, qui va à la pêche de la morue ſur le grand banc de Terre-neuve.

BANQUEROUTE. ſ. f. Faillite, fuite, abandonnement de biens que font les Banquiers, ou Negocians publics à leurs creanciers avec fraude & malice. Beaucoup de Marchands s'enrichiſſent par des *banqueroutes* frauduleuſes, & en mettant leurs biens à couvert. La *banqueroute* eſt differente de la faillite, parceque la *banqueroute* eſt volontaire & frauduleuſe; le banqueroutier emportant le plus liquide de ſes biens. La faillite eſt contrainte & neceſſaire, & eſt cauſée par quelque accident; & l'on tient qu'un homme a fait faillite, dès qu'il a manqué à acquitter des lettres de change, ou qu'il y a quelque déſordre dans ſon negoce.

BANQUEROUTE, ſe dit auſſi de l'inſolvabilité feinte, ou veritable de toutes autres perſonnes qui ne payent pas leurs dettes. Cet Officier a fait *banqueroute* à ſon hôte. Domitien bâtit tant de temples, que ſi les Dieux avoient été obligez de les payer, ils auroient fait *banqueroute*, VOIT.

BANQUEROUTE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles, & ſignifie, Manquer; renoncer; abandonner. Il a fait *banqueroute* à l'honneur, au bon ſens, à Dieu.

Iris n'a plus rien qui me touche:
J'ai fait banqueroute *à ſes loix*, MAIN.

On le dit encore de ceux qui manquent à executer leurs promeſſes, & à ſe trouver aux rendez-vous qu'ils ont donnez; ou de ceux qui ſe retirent ſecretement d'une compagnie, & ſans dire adieu. Vous n'avez point voulu être de la partie; vous nous avez fait *banqueroute*. Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & familier. Ce mot vient de l'Italien *banca rotta*, *banque rompuë*.

BANQUEROUTIER, IERE. ſ. m. & f. Marchand, ou Banquier qui fait banqueroute. On n'eſt pas aſſez ſevere pour condamner les *banqueroutiers* frauduleux. On les condamne en quelques lieux à porter le bonnet verd, (comme à Luques, à porter un bonnet orangé) quoique l'Ordonnance de Henri IV. de l'an 1609. & celle de l'an 1673. ordonnent qu'ils ſoient pourſuivis extraordinairement, & punis de mort; ce qui a eu peu ſouvent ſon execution. On appelle proprement *banqueroutiers* frauduleux, ceux qui divertiſſent leurs effets, ou qui les mettent à couvert ſous des noms interpoſez, par de fauſſes ventes, ou des tranſports ſimulez, ou qui font paroître de faux creanciers.

BANQUET. ſ. m. Feſtin; grand repas qu'on fait à ſes amis. Aſſuerus fit un ſomptueux *banquet* à toute ſa Cour, dont il eſt parlé au livre d'Eſther. Plutarque a écrit du *Banquet* des ſept Sages.

Ce mot vieillit, & on ne s'en ſert plus que quand on parle, ou du *banquet* de Platon, ou du *banquet* des Lapithes, ou dans certaines phraſes particulieres, VAUG. REM. Il vient de l'Allemand *banckett*, dont les Italiens ont fait *banquetto*, & les Eſpagnols *banquette*.

BANQUET, ſe dit auſſi en matiere ſpirituelle. Tous les Chretiens doivent participer au ſacré *Banquet*, ou *Banquet* celeſte; c'eſt-à-dire, l'Euchariſtie.

BANQUET, en termes de Manege, eſt la petite partie de la branche de la bride qui eſt au deſſous de l'œil, qui aſſemble les extremitez de l'embouchure avec la branche, en telle ſorte que le *banquet* ne ſe voit point, parcequ'il eſt caché ſous le chaperon, & le fonteau.

BANQUETER. v. act. Faire un feſtin; faire grande chere avec ſes amis. Ce mot vieillit.

BANQUETTE. ſ. f. Terme de Fortification. C'eſt une élevation, ou un degré, ou deux qui regnent tout le long, & au pied des parapets du côté de la place, afin qu'on puiſſe tirer par deſſus, & faire feu dans le foſſé, & ſur les chemins couverts. La *banquette* doit avoir un pied & demi de haut, & trois pieds de large.

BANQUETTE, ſe dit auſſi d'un petit chemin relevé, ou d'une petite élevation au deſſus du niveau de la ruë, pour ſervir de chemin commode aux gens de pied, comme il y en a à Paris au Pont-neuf, & au Pont-Marie. On appelle tablettes, les plus baſſes *banquettes*, qui ne ſont élevées que d'un cours d'aſſiſe.

BANQUETTE, eſt auſſi un petit banc long & haut de deux pieds pour s'aſſeoir. Couvrir, garnir une *banquette*.

BANQUIER. ſ. m. Negociant en argent, qui donne des lettres de change pour faire tenir de l'argent de place en place. Dans l'ancienne Rome il y avoit des *Banquiers*, qui étoient des perſonnes publiques. C'étoit par leur miniſtere que ſe faiſoient les dépôts, les changes, les ventes, les achats. Ils exerçoient la charge des Notaires d'aujourd'hui.

BANQUIER, ou Expeditionaire en Cour de Rome, eſt un Officier qui ſe charge de faire venir toutes les Bulles, Diſpenſes, proviſions, & autres expeditions de la Cour de Rome, & de la Legation d'Avignon, ſoit de la Chancelerie, ſoit de la Penitencerie.

L'origine des *Banquiers* vient de ce que les Guelphes du temps des guerres civiles d'Italie ſe refugierent en Avignon, & dans le païs d'obedience: & comme ils étoient favoriſez des Papes dont ils avoient ſoutenu le parti, ils ſe mêlerent de faire obtenir les graces & expeditions de la Cour de Rome, & s'appellerent *Mercatores* & *Scambiatores Domini Papæ*, ſelon Matthieu Paris. Mais comme ils ſe rendirent odieux alors par de groſſes uſures, on les appella *Carſini*, ou *Caorſini*, du nom de Cahors ville de Querci, dont le Pape Jean XXII. qui occupoit alors le St. Siege étoit natif; à cauſe que de ſon temps ces uſuriers étoient en leur plus haute élevation; comme temoigne Adam Theveneau en ſes Commentaires ſur les Ordonnances, au Titre des Uſures. Les Italiens en firent auſſi pour eux le mot *ſcarſi*, qui ſignifie *avares*; & ils eurent tant de haine pour cette ville, que le Poëte Dante dans ſon Enfer met au même rang Sodome & Cahors, & y place tous les ſcelerats & les uſuriers. Les marques de cette haine ont duré long temps en France; & on a appellé en Chancelerie les *Lettres Lombardes*, les Lettres qui s'expedioient en faveur des Lombards & Italiens qui vouloient trafiquer, ou tenir banque en France, qui ſe taxoient au double des autres, en haine de ce qu'on appelloit alors tous Changeurs, Banquiers, Revendeurs,

Digitized by Google

& Usuriers, *Lombards*, de quelque nation qu'ils fussent: & on les appelle encore ainsi en plusieurs lieux d'Allemagne, & de Flandre même. Ce nom de *Caorsin* a été aussi donné à tous les Banquiers & Usuriers, qu'on a appellez en plusieurs Titres Latins *Caorcini*, *Caturcini*, *Caursini*, *Corsini*, d'où est venu le proverbe, Il l'a enlevé comme un *Corps Saint*, par corruption, au lieu de *Caorsin*, parceque ces gens étoient si cruels à leurs debiteurs, qu'ils les enlevoient & les faisoient mettre en prison. Aussi se rendirent-ils si odieux, qu'ils furent chassez de France par Edit de St. Louis en 1268. & par Philippe le Hardi; & d'Angleterre par Henri III. en l'an 1240. & 1251.

BANQUIER, se dit aussi en de certains jeux, comme à l'Oca, à la Bassette, de celui qui tient le jeu & l'argent, & qui a le fonds devant lui pour payer ceux qui gagnent.

BANS, ou BANNI, étoient anciennement des Gouverneurs de Provinces dependans de la Couronne de Hongrie; comme la Croatie, la Servie, la Dalmatie. Ce nom est encore en usage chez les Turcs, qui mettent les *Bans* dans le même rang que les Beglerbeys.

BANVIN. s. m. est un privilege, ou droit qui donne pouvoir aux Seigneurs de vendre le vin de leur cru durant le temps porté par les Coutumes, ou par leurs titres, à l'exclusion de tous autres demeurans en la Paroisse. Les titres de *banvin* doivent être avant le premier d'Avril de l'an 1560. Le vin doit être vendu dans la maison seigneuriale, & non point emmené ailleurs. Ce droit s'est étendu aussi aux autres liqueurs, & même à la chair.

B A P.

BAPTESME, ou BAPTEME, ou BATEME. s.m. Le premier des Sacremens de l'Eglise, qu'on donne à celui qu'on veut faire Chretien. Le *Baptême* se fait avec de l'eau au nom des trois personnes de la Trinité. Le P. Sirmond a rapporté une lettre du Pape Etienne II. lequel approuve le *Baptême* conferé par un Prêtre avec du vin. Quelques Theologiens ont cru que le *Baptême* administré au nom de JESUS-CHRIST seul, étoit valable. Avant la venuë de JESUS-CHRIST la ceremonie du *Baptême* se pratiquoit de-jà chez les Juifs, qui baptisoient les petits enfans, & ceux qui embrassoient leur Religion. Ils faisoient plonger le Proselyte dans une cuve d'eau; mais l'on n'approuvoit pas qu'il se plongeât une seconde fois; parceque la premiere designoit l'unité d'un Dieu. Ils appelloient les baptisez de *nouvelles creatures*, & le *Baptême*, une *nouvelle naissance*. Dans la primitive Eglise le *Baptême* se faisoit par l'immersion. De là vint la necessité du ministere des Diaconesses pour le *Baptême* des filles. Cela se pratique encore chez les Grecs, qui plongent les enfans, ou les Catechumenes trois fois dans l'eau. Dans l'Occident le *Baptême* ne se fait que par effusion, en versant de l'eau sur le visage de l'enfant. Plusieurs Anciens & Modernes ont cru que les adultes seuls étoient capables de recevoir le *Baptême*. En effet dans l'ancienne Eglise les Catechumenes ne s'empressioient point de recevoir le *Baptême*. Saint Ambroise n'étoit pas même encore baptisé lorsqu'il fut élu Evêque de Milan. Les differens motifs étoient pour les consciences tendres, qu'on ne pouvoit employer trop de temps pour s'y preparer: & pour les autres qui ne pouvoient se degager du monde, ils se flatoient que les eaux salutaires du *Baptême* effaçoient toutes leurs fautes passées. Ainsi ils entassoient tous leurs pechez, dans l'esperance d'en être purgez à l'extremité de leur vie dans les eaux du *Baptême*. On passa même dans un autre excés, & par un zele ridicule, & mal instruit, on administra le *Baptême* aux morts: un parent, ou un ami recevoit le *Baptême* pour le mort. Les Peres ont fort declamé contre ces fraudes pieuses. Toute l'Eglise d'Occident convient aujourd'hui, que le *Baptême* conferé par les Heretiques au nom de la Trinité, est bon & valable, entant que Sacrement. St. Cyprien a soutenu le contraire avec beaucoup de chaleur. Il pretendoit que le *Baptême* administré par les Heretiques est nul, & invalide.

BAPTESME DU MARTYRE, ou LE BAPTEME DE SANG. On appelloit ainsi le martyre des Catechumenes, qui mouroient pour la cause de l'Evangile avant que d'être baptisez. On croyoit que le martyre leur tenoit lieu de *Baptême*. Les premiers Chretiens faisoient profession de desirer avec ardeur le *Baptême de sang*.

BAPTESME, se dit aussi d'une ceremonie de l'Eglise Romaine sur les cloches, lorsqu'on leur impose un nom, en les consacrant au service divin. On les lave dehors & dedans avec plusieurs benedictions & prieres. On pretend que cette ceremonie est fort ancienne, & qu'Alcuin disciple de Bede, & Precepteur de Charlemagne, qui vivoit en l'an 770. en parle comme d'une chose qui étoit en usage il y avoit long temps.

BAPTESME, en termes de Marine, est une ceremonie burlesque, dont usent tous les matelots envers ceux qui passent la premiere fois sous le Tropique, ou sous la Ligne, ou le Detroit. On la pratique diversement. Il y en a quelques-uns qu'on baigne dans la mer; d'autres à qui on fait essuyer un orage de seaux d'eau que jettent sur eux les matelots rangez en hayes, lorsque celui qu'on baptise, traverse leurs rangs en allant d'un bout du vaisseau à l'autre. On les fait en même temps jurer de faire la même chose à ceux qui viendront après eux. Cette derniere maniere est la plus commune sur les vaisseaux François.

BAPTISER. Prononcez BATISER. v. act. Conferer le Baptême. Nôtre Seigneur fut *baptisé* par St. Jean dans les eaux du Jourdain. On *baptise* aujourd'hui les enfans dés qu'ils sont nez. On *baptise* au nom du Pere, & du Fils, & du St. Esprit.

BAPTISER, se dit aussi de certaines ceremonies Ecclesiastiques qui ne sont que des benedictions. Ainsi on dit, *Baptiser* les cloches. *Baptiser* un vaisseau. *Baptiser* un enfant, pour reïterer les ceremonies d'un Baptême d'un enfant, qui l'a déjà reçu en effet, quand il a été ondoyé.

BAPTISER, se dit figurément en ces phrases. *Baptiser* son vin; pour dire, Mettre beaucoup d'eau dedans. *Baptiser* quelcun dans la ruë, se dit en parlant de ceux fur qui on a jetté de l'eau imprudemment par les fenêtres. On dit aussi, qu'on le *baptise*, quand on lui donne quelque sobriquet, quelque nom plaisant, ou injurieux qui lui demeure toute sa vie. En tous ces sens le mot de *baptiser* est bas & burlesque.

En termes de Palais, on dit *Baptiser* possession contraire; pour dire, Soutenir chacun de son côté qu'on est en possession. On disoit aussi autrefois, *Baptiser* son appel; pour dire, declarer les griefs apparens, & par devant quels Juges on pretendoit le relever. Car autrefois le mot de *Baptiser* ne signifioit autre chose que, *énoncer*, *declarer*, comme on voit dans Masuer, Joannes Galli, & autres vieux Praticiens.

BAPTISÉ, ÉE. adj. Celui qui croira, & sera *baptisé*, entrera au Royaume des cieux, dit l'Evangile.

A Rome on appelle *Saints baptisez*, des Saints inconnus dont on tire les corps dans les catacombes, & ausquels le Pape impose tels noms qu'il lui plaît pour en distribuer les reliques.

BAPTISMAL, ALE. adj. Prononcez ce mot comme il est écrit. Qui appartient au Baptême. Ce jeune hom-

Digitized by Google

homme eſt ſi ſage, qu'il a encore l'innocence *baptiſmale*. Les Fonts *baptiſmaux* ſont la marque d'une Egliſe Parrochiale.

BAPTISTERE, ou BATISTERE. adj. & ſ. Regître des Baptêmes. L'Ordonnance de 1667. veut qu'on garde dans les Sacriſties, & qu'on porte enſuite dans les Greffes des Juſtices, les Regitres *baptiſteres* qui contiennent le nom de ceux qu'on baptiſe, & le jour qu'on leur a conferé le Baptême. Ils doivent être ſignez du pere, s'il eſt preſent, & du parrain & de la marraine. Les majoritez ſe prouvent par les extraits *baptiſteres*. On appelloit auſſi autrefois *Baptiſtere* le livre où étoit contenu l'ordre & la ceremonie du Baptême, & même le droit que les Prêtres recevoient. Les Romains, pour juſtifier l'extraction, & conſerver la ſuite des familles, avoient auſſi des actes publics, où les peres faiſoient enregîtrer la naiſſance de leurs enfans. Servius Tullius inſtitua le premier cet orde, & Auguſte le renouvella.

BAPTISTERE, étoit anciennement une petite Egliſe auprès d'une plus grande, où l'on adminiſtroit le baptême: comme le *Baptiſtere* de Conſtantin proche de St. Jean de Latran à Rome. On donnoit le même nom à une Chapelle qui dans une grande Egliſe ſervoit au même uſage.

Le mot de *Baptême* & ſes derivez viennent du Grec *baptein*, *immergere*, *plonger dans l'eau*.

B A Q.

BAQUET, BAQUETER, BAQUETURES. Voyez BACQUET, BACQUETER, &c.

B A R.

BAR. ſ. m. Civiere renforcée qu'on porte à deux, à quatre, à ſix hommes, qui ſert dans les atteliers à tranſporter des pierres, du moilon, & autres materiaux neceſſaires aux ouvriers. Quand on s'en ſert à porter des pierres on le garnit de nattes de peur qu'elles ne s'écornent, & alors on dit que le *bar* eſt armé de ſes torches de nattes. On s'en ſervoit auſſi autrefois ſur les ports à decharger les bateaux de bois, & autres marchandiſes, d'où vient qu'on appelle aujourd'hui ceux qu'on y employe, des *Bardeurs*; on en uſe auſſi dans les baſſecours pour tranſporter du fumier.

BAR, en termes de Blaſon, ſignifie autrement un *barbeau*, qui eſt un poiſſon qu'on met ſouvent dans les Armoiries, ordinairement courbé & adoſſé, comme en celles du Duché de Bar.

BARAGE. Voyez BARRAGE.

BARAGOUIN. ſ. m. Langage corrompu, ou inconnu, & qu'on n'entend pas; jargon compoſé de mots barbares, ou ſi mal prononcez qu'on ne les entend pas. Je ne puis rien comprendre à ce *baragouin*, MOL. Le diſcours de cet homme eſt un vrai *baragouin*.

Menage a cru autrefois que *baragouin* venoit de *bara*, qui ſignifie *pain* en Bas-Breton, & qui vient de *bar* Hebreu, qui ſignifie la même choſe, & de *guin*, qui ſignifie *vin* auſſi en Bas-Breton, & qui apparemment vient de *vinum*, parceque ces mots de *pain* & de *vin* ſont les premiers qu'on apprend des langues étrangeres. Mais cet Auteur a changé depuis de ſentiment. Il fait deſcendre *Baragouin de barbarus*, *barbaracus*, *baracuinus*, & ainſi par degrez. Quoiqu'il en ſoit, *baragouin* n'eſt bon que dans le ſtile bas & familier.

BARAGOUINER. v. n. Parler un langage étranger & inconnu, ou parler ſi mal, qu'on ne peut ſe faire entendre à ceux d'un païs. Ce mot n'eſt en uſage que dans le ſtile bas & comique. Je ne me ſouviens plus

comme ils *baragouinent* ces mots, MOL. Pour dire, comme ils les prononcent.

BARAGOUINEUX. ſ. m. EUSE. ſ. f. Celui, ou celle qui baragouine, qui parle un langage qu'on n'entend pas, ou qui prononce d'une maniere qu'on a de la peine à l'entendre. Quel *baragouineux* eſt-ce là? MOL. Deux *baragouineuſes* me ſont venu accuſer de les avoir épouſées toutes deux, ID. Ces mots ne ſont d'uſage que dans le ſtile bas & burleſque.

BARAQUE. ſ. f. Hutte, ou petit logement que les ſoldats font dans un camp pour ſe loger. On fait auſſi des *baraques* de bois, ou de pierre dans les villes pour loger la garniſon. Autrefois la hutte étoit pour loger les pietons, & la *baraque* pour les cavaliers: maintenant on les confond, & toutes deux s'appellent *baraques*.

On appelle auſſi *baraque*, une petite maiſon proche d'un grand attelier pour la commodité des ouvriers, ou pour ſervir de magazin pendant l'hiver.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *barracas*, qui ſignifie des *cabuertes* que dreſſent les Pêcheurs au bord de la mer.

BARAT. ſ. m. Vieux mot Françoiſ & hors d'uſage, qui ſignifioit, Tromperie, fourbe, menſonge, calomnie. On juroit autrefois qu'il n'étoit intervenu dans un contrat aucune fraude, *barat*, ni malengin.

BARAT. Voyez BARATTERIE; c'eſt la même choſe.

BARATTE. ſ. f. Vaiſſeau fait de douves, plus étroit en haut que par bas, qui ſert à battre le beurre. Il y a auſſi des *barattes* de terre cuite. Ce ſont de grands pots aſſez larges par le ventre, & aſſez étroits par le haut. On couvre les *barattes* d'une eſpece d'écuelle de bois percée d'un ſeul trou, au travers duquel paſſe un bâton qu'on appelle batte-beurre. On remplit ces *barattes* de crême que l'on bat, juſqu'à ce que le beurre ſoit fait.

Ce mot vient apparemment de l'Eſpagnol *barattar*, qui ſignifie *brouiller*, parcequ'il faut en effet que les parties du lait ſoient battuës & brouillées pour faire le beurre. D'autres diſent qu'il vient du vieux mot Françoiſ *barate*, qui ſignifie *brut*, à cauſe du bruit qu'on fait en battant le beurre. Les Bas-Bretons diſent encore *barat*, pour dire une *barattе*.

BARATTERIE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt la tromperie du Patron, ou malverſation du Maître d'un vaiſſeau; enſemble les larcins, alterations, & deguiſemens cauſez par le Maître, ou par l'équippage. La *baratterie* eſt puniſſable corporellement. Voyez le livre ſecond de l'Ordonnance de la Marine. L'Aſſureur court le riſque de la *baratterie*. On ſe ſert auſſi de ce terme en Italien & en Eſpagnol. Originairement il ne ſignifioit que *marché*; & parcequ'on y fait ſouvent des fraudes, il a été appliqué aux tromperies du commerce. On a appellé auſſi *Baratiers*, les chicaneurs qui faiſoient des ſurpriſes en plaidant: & on lit dans Matthieu Paris, que l'Empereur Frederic fut accuſé d'avoir dit, *tres fuiſſe baratores in mundo*, *ſeu tres impoſtores*.

Ce mot eſt venu du vieux mot Françoiſ *barat*, qui de tout temps a ſignifié toute ſorte de tromperie. On diſoit auſſi *baratter*; pour dire, *tromper*.

BARBACANE. ſ. f. Terme de Guerre. Fente, ou petite ouverture qu'on fait dans les murs des Châteaux, & Forteresſes, pour tirer à couvert ſur les ennemis. Quelques-uns croyent que c'eſt un parapet de bois crenelé. D'autres l'ont pris pour toutes ſortes de deffenſes & couvertures contre les ennemis. On a dit auſſi autrefois *barbocane* & *barbecane*. Du Cange dit que c'eſt une defenſe exterieure de la ville, ou du chateau, qui ſert à en fortifier les portes, & les murs, qu'il appelle en Latin *barbacana*, ou *barbicana*, *antemurale*, & *promurale*. C'étoit autrefois un Fort qui étoit à l'entrée d'un pont, ou hors de la ville, qui avoit

un

Digitized by Google

un mur double & des tours. Ceux de la Crusca disent, que c'eſt la partie de la muraille qui eſt au bas de l'eſcarpe pour la ſûreté de la ville: en ce cas ce ſeroit la même choſe qu'une fauſſe-braye.

Ce mot vient de l'Italien *barbacane*, qui eſt un mot Arabe, ſelon Spelmannus.

BARBACANE, en termes d'Architecture, eſt une fente, ou ouverture étroite, & longue en hauteur, qu'on laiſſe dans les murs pour faire entrer & ſortir les eaux, quand ils ſont bâtis en un lieu ſujet aux inondations, ou pour faire égouter les eaux des terraſſes. Mais en ce ſens le mot de *barbacane* n'eſt pas ſi uſité que celui de *ventouſe*.

BARBARE, adj. & ſ. m. & f. Sauvage; feroce; cruel; qui a des mœurs groſſieres, incultes, & farouches. Les Iroquois ſont de vrais *barbares*. Rome a été ſouvent pillée, & ſaccagée par les *Barbares*. On ne voit plus ces frequentes iruptions, & ces inondations de *Barbares* qui affligeoient autrefois l'Europe, MAIM. Arioviſte étoit un *barbare* furieux & temeraire, ABL. Les Grecs appelloient *Barbares*, tous ceux qui n'étoient pas de leur pais; & ce mot ne ſignifie en leur langue qu'*étranger*. Il en étoit à-peu-près de même des Romains. Ils appelloient *Barbares* generalement tous les peuples, hormis les Grecs, & ceux qui vivoient ſelon leurs loix; & ce n'étoit point parmi eux un terme de mépris comme parmi nous.

BARBARE, ſignifie auſſi ſeulement, Inhumain; inſenſible; impitoyable; qui n'écoute ni la pitié, ni la compaſſion. Un pere *barbare*, & ſans tendreſſe. Une ame *barbare*. Un Prince *barbare*, & tyrannique. Voilà une action bien *barbare*. Souvent le plus *barbare* eſt ſujet à l'amour, THEOP. Pour abandonner ce qu'on aime c'eſt peu d'être cruel; il faut être *barbare*, RAC. Je ſuis la *barbare* loi de mon devoir, QUIN. Le cœur d'un tygre eſt moins *barbare* que le tien, ID.

BARBARE, ſe prend auſſi quelquefois ſimplement pour, Mal poli; groſſier; ignorant. Cet homme a quelque choſe de bien ſauvage & de bien *barbare* dans toutes ſes manieres. Ses mœurs ſont feroces & *barbares*. Nôtre ſiecle va devenir *barbare*.

BARBARE, en termes de Grammaire, ſe dit du langage rude & groſſier; des termes inconnus, ou corrompus, qui ſont durs à l'oreille, ou difficiles à entendre. Vous parlez une langue *barbare*. Ce terme eſt *barbare*. Les penſées de Tertullien tirent une partie de leur force de ſon ſtile dur, & *barbare*, BOU.

D'un ſeul nom quelquefois le ſon dur, ou bizarre,
Rend un poëme entier ou burleſque, ou barbare, BOI.

Ce mot *barbaros*, ſelon Strabon, eſt dit par imitation. Les étrangers, quand ils venoient en Grece, *ebattarizan*, id eſt, *balbutiebant*, *ils begayoient*, parloient groſſierement. Cependant on peut dire qu'ils appelloient *barbares*, ceux dont ils n'entendoient pas le langage; tels qu'étoient les Perſans, les Scythes, les Egyptiens. Scaliger tient que ce mot de *barbare* vient de l'Arabe *bar*, qui ſignifie *deſert*. *Barbare*, ſelon ſon ſentiment, eſt un *Sauvage*, & un homme vivant dans les ſolitudes.

BARBAREMENT. adv. D'une maniere barbare, ou cruelle. On a traité ce miſerable trop *barbarement*. Le peuple de cette contrée parle *barbarement*.

BARBARIE. ſ. f. Cruauté; inhumanité. Voilà une étrange *barbarie*. Diocletien perſecuta les Chretiens avec une extrême *barbarie*.

BARBARIE, ſignifie auſſi, Ignorance; groſſiereté. La Grece, où regnoient autrefois la ſcience, & la politeſſe, eſt preſentement plongée dans une affreuſe *barbarie*. En ce ſens il ſe dit tant des mœurs, que du langage. La *barbarie* du langage ſubſiſta dans les Gaules avec celle des mœurs pendant pluſieurs ſiecles, OE. M.

BARBARIE, en termes de Mer, ſe dit des choſes, & marchandiſes étrangeres.

BARBARISME. ſ. m. Terme de Grammaire. Expreſſion dure, ou qui n'eſt pas du bel uſage; faute contre la pureté du langage. On commet un *barbariſme* quand on ſe ſert de quelque expreſſion, ou phraſe étrangere, & qui n'eſt pas naturelle à la langue, ou en oubliant des particules, des pronoms, & des propoſitions dans les endroits où elles ſont neceſſaires, VAUG. REM. On peut commettre un *barbariſme*; c'eſt-à-dire, parler barbarement, & hors des bons termes d'une langue, ou en une ſeule parole, ou en une phraſe entiere. Les *barbariſmes* d'un ſeul mot ſont aiſez à éviter; mais pour les *barbariſmes* de la phraſe, il eſt facile d'y tomber, parceque tous les mots dont la phraſe eſt compoſée ſont François; & ainſi l'on ne s'apperçoit point de la faute: au lieu qu'au *barbariſme* du mot, l'oreille qui n'y eſt pas accoutumée, le rebute, & ne s'y laiſſe pas ſurprendre. Mais au *barbariſme* de la phraſe, l'oreille étant comme trahie par les mots qu'elle connoit, lui ouvre la porte, & le laiſſe paſſer dans l'eſprit, VAUG. Mon eſprit n'admet point un pompeux *barbariſme*, BOI.

BARBE. ſ. f. Poil qui vient au menton, & au deſſus des levres des hommes, à l'âge de 15. 18. ou 20. ans. Se faire la *barbe*, c'eſt ſe raſer. Une *barbe* à l'Eſpagnole, ou à la Turque, c'eſt une *barbe*, dont le poil de deſſus les levres eſt retrouſſé en eroc, ou en garde de poignard. Une *barbe* à la Henri IV. une *barbe* à la Capucine. Une *barbe* à triple étage. Une *barbe in folio*. Une *barbe* venerable. Les Barbiers diſent qu'ils font tous les matins 10. ou 12. *barbes*.

Anciennement à Rome on faiſoit une viſite de ceremonie à ceux à qui on faiſoit la *barbe* pour la premiere fois; c'étoit un jour de rejouiſſance. Pline dit qu'il n'étoit permis de ſe faire coupper la *barbe* & les cheveux que depuis l'âge de 20. ans juſqu'à 49. & qu'au de là il n'étoit plus permis de le faire. Les premiers Philoſophes laiſſoient croître leur *barbe*, plutôt par mepris des ajuſtemens du corps, & par nonchalance, que par affectation. Dans la ſuite ils la nourirent avec grand ſoin, comme une marque, & un caractere de ſageſſe. Une longue *barbe* devint une bienſeance eſſentielle à la gravité philoſophique. Cela contribuoit à compoſer l'air ſerieux & ſevere, que les Philoſophes affectoient. En general les Orientaux ont été plus curieux de laiſſer croître leur *barbe*, que les Occidentaux. Les quatorze premiers Empereurs de Rome porterent *barbe* raſe, comme on le voit par leurs effigies, juſqu'à l'Empereur Adrien qui donna l'exemple à ſes ſucceſſeurs de nourrir leur *barbe*. Diodore de Sicile, & C. Tacite aſſûrent que les Germains ne portoient point de *barbe*. Othon I. introduiſit la coutume d'en porter; & Frederic I. ramena l'ancien uſage; & après lui il n'y avoit que les païſans, les Moines, & ceux qui vouloient porter une marque qu'ils avoient été en Orient, & fait le voyage de la Terre Sainte, qui portaſſent longue *barbe*. En particulier à l'égard de la France, Clodion commanda aux François de porter de grands cheveux, & de laiſſer croître leur *barbe*, pour les diſtinguer des Romains. Cette coutume a duré juſqu'au Rois Louïs le Jeune. Paſquier remarque que pendant les premieres années du regne de François I. l'on ſuivoit l'ancienne coutume, de porter longue chevelure, & *barbe* raſe. Mais ce Prince ayant été bleſſé à la tête, & obligé à ſe faire coupper les cheveux, tout le monde fit de même, & on porta longue *barbe*. Cette mode a duré juſqu'à Louïs XIII. auquel temps on eſt revenu à l'ancienne coutume. Pour les Eccleſiaſtiques, la diſcipline a été fort diverſe ſur l'article des *barbes*. Tantôt on a trouvé, qu'il y avoit de la molleſſe à ſe faire

Digitized by Google

faire raſer, & que les longues *barbes* convenoient mieux à la gravité Sacerdotale ; & tantôt qu'il y avoit trop de faſte à porter une *barbe* venerable. C'eſt pourquoi lorſque le Cardinal d'Angennes voulut prendre poſſeſſion de ſon Evêché du Mans, il fallut des Lettres de Juſſion du Roi Henri II. en 1556. pour le faire admettre avec ſa longue *barbe*, parcequ'il ne pouvoit ſe reſoudre à la faire couper. Bonanni a obſervé que Jules II. eſt le premier Pape qui paroiſſe avec une *barbe* ſur les medailles. Le P. du Molinet a pretendu que ce fut Clement VII. qui laiſſa croître ſa *barbe* pendant ſa priſon au château St. Ange. On dit que Leon III. coupa ſa *barbe* par contradiction pour les Grecs qui la nourriſſent avec beaucoup de ſoin, & pour montrer qu'il ſe ſeparoit d'eux abſolument. Cet uſage a duré juſqu'à Jules II. qui pour inſpirer plus de reſpect, & paroître plus venerable aux yeux du peuple, reprit la coutume de porter une longue *barbe* : ce qui s'obſerve encore preſentement.

On fait cette plaiſante diſtinction entre les quatre branches de l'Ordre de St. François : *Barbe*, & piece ; piece ſans *barbe* ; *barbe* ſans piece ; ni *barbe*, ni piece. *Barbe*, & piece, ce ſont les Capucins ; piece ſans *barbe*, les Recolets ; *barbe* ſans piece, les Piquepuces ; ni piece, ni *barbe*, les Cordeliers.

Ce mot vient du Latin *barba*.

BARBE, ſe dit quelquefois dans un ſens un peu figuré, pour la perſonne même qui la porte. Ce n'eſt point à une jeune *barbe* à nous faire des leçons. Une *barbe* griſe ; c'eſt-à-dire, un vieillard. Ces vilaines *barbes de bouc* ſont toûjours en querelle, ABL. *Barbe de chevre* ; c'eſt auſſi une injure.

BARBE, ſe dit encore pour ſignifier, Preſence. Il vient par le coche vous enlever à nôtre *barbe*, MOL. c'eſt-à-dire, en nôtre preſence, & en depit de nous.

BARBE, ſe dit auſſi des poils qu'ont les autres animaux au menton, ou aux environs de la gueule. La *barbe*, ou *ſoubarbe* d'un cheval, eſt la partie du deſſous, & du dehors de la mâchoire inferieure, au deſſus du menton, laquelle porte la gourmette de la bride. Les bouts & les chevres ont de la *barbe* ſous le menton. Un lievre, un lapin, un chat, un rat ont des *barbes*. On appelle auſſi *barbe* de coq, cette chair rouge que le coq a au deſſous du bec.

BARBE, ſe dit auſſi des petites arêtes ou cartilages qu'ont les poiſſons plats, qui leur ſervent de nageoires, comme les turbots, les barbuës, les ſolles, les carrelets. Les *barbes* de la baleine ſont celles qui lui tombent ſur les mâchoires, qui ſont des bandes plattes & pliantes qui ſervent à mettre dans des corps de juppes de femmes pour les rendre fermes. On les appelle autrement *fanons*.

BARBE, ſe dit auſſi des longs poils qui ſont au bout des épis. L'orge & le ſeigle ont des *barbes* bien plus longues que le froment. Il ſe dit auſſi des plumes, & autres choſes ſemblables.

BARBE, ſe dit auſſi des poils qui paſſent dans des étoffes par l'uſure. Il faut faire la *barbe* à cette garniture, à ce manteau.

BARBE, ſe dit encore de ces excreſcences, & menus poils qui forment la chanciſſure des choſes qui ſe corrompent. Ces confitures ſont gâtées, chancies ; elles ont de la *barbe*.

On appelle auſſi *barbes* dans les monnoyes, les petites pointes, ou filets qui y paroiſſent avant qu'elles ayent été frottées, ou polies.

BARBE, ſe dit auſſi des Cometes, & ſignifie les rayons que la Comete darde vers l'endroit du ciel où ſon propre mouvement la ſemble porter : & c'eſt en cela que l'on diſtingue la *barbe* d'avec la queuë de la Comete, laquelle ſe dit des rayons qui s'étendent vers la partie du ciel d'où la Comete ſemble s'éloigner par ſon propre mouvement, ROHAULT.

BARBES, en termes de Manege, ſont des ſuperfluitez, ou excroiſſances de chair qui viennent dans le canal de la bouche du cheval, & dans cet intervalle qui ſepare les barres, & qui eſt ſous la langue. On les appelle auſſi *barbillons*. On le dit auſſi des bœufs.

BARBES, ſe dit auſſi de ces petites pieces élevées, ou avancées, qui ſont à un des côtez du pêne d'une ferrure, qui donnent priſe à la clef pour le faire ouvrir, ou fermer.

En termes de Marine on appelle *Ste. Barbe*, la chambre des Canoniers, qui eſt au bas du chateau de poupe, au deſſus de celle où l'on met le biſcuit, & au deſſous de la chambre du Capitaine ; parcequ'ordinairement ils ont choiſi Ste. Barbe pour Patrone. On l'appelle autrement *Gardiennerie* : les vaiſſeaux de guerre y ont deux ſabords. On appelle *barbes*, les parties du bordage de l'avant du vaiſſeau, à l'endroit où l'étrave s'aſſemble avec la quille.

On dit en termes de Guerre, Tirer le canon en *barbe* ; pour dire, le tirer par deſſus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embraſures.

BARBE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. *Barbe* bien étuvée eſt à demi raſée. On dit auſſi, Faire une choſe à la *barbe* de quelcun ; pour dire, la faire hardiment, malgré lui & en ſa preſence. On dit auſſi, qu'il faut qu'un homme s'en torche la *barbe*, ou les *barbes* ; pour dire, qu'il n'aura point de part à une affaire où il deſiroit d'entrer. On dit, qu'on doit être ſage, quand on a la *barbe* au menton. On dit auſſi, Rire ſous *barbe*, ou rire ſous cappe, quand on entend quelque diſcours avec plaiſir, ſans en rien temoigner à l'exterieur. On dit auſſi abuſivement, Faire *barbe* de foarre à Dieu, au lieu de dire *gerbe* de foarre ; pour dire, lui faire une mechante offrande, lui donner le pire de ce qu'on a. On dit auſſi par mepris aux jeunes gens qui ſe mêlent de donner conſeil, Vous avez la *barbe* trop jeune, vous êtes une jeune *barbe* ; pour dire, Vous n'avez point d'experience dans les affaires du monde. On dit encore, mais baſſement, Faire danſer *Ste. Barbe* ; pour dire, qu'il faut traiter, ſaouler les gens, des ſuffrages deſquels on a beſoin. On dit auſſi, Faire la *barbe* à quelcun ; pour dire, lui faire affront, parceque c'étoit autrefois une peine fort ignominieuſe de raſer la *barbe* à quelcun, non ſeulement en France, mais même chez les Grecs, & chez pluſieurs autres nations : d'où ſont venuës ces trois façons de parler, *Je veux qu'on me tonde*, *Je lui aurai le poil*, &, *Je lui ferai la barbe*.

BARBÉ, adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit principalement du coq, comme s'il étoit barbu. Il portoit de gueules au coq d'argent *barbé*, *crêté*, becqué, & membré d'or. On dit auſſi *barbelé*. On le dit auſſi du dauphin : & il faut que leur *barbe* ſoit d'un autre émail.

BARBE DE BOUC, eſt une plante dont les feuilles ſont longues, étroites, pointuës, ſemblables à celles de l'ail, ou du poireau. Ses fleurs ſont des bouquets à demi-fleurons jaunes, foutenus par des calices aſſez longs, mais ſimples & fendus en pluſieurs parties juſques vers la baſe. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, canelées, cendrées, rudes, garnies d'aigrettes. Saracine eſt longue, groſſe comme le petit doigt, noire en dehors, blanche en dedans, laiteuſe, douce au goût. En Latin *tragopogon pratenſe luteum majus*, C. BAUH. La racine de cette plante eſt aperitive, & pectorale. Il y a quelques autres eſpeces de *barbe de bouc*. Il y en a une qu'on appelle *ſalſifis*, ou *ſerfis*. Voyez SALSIFIS. Le nom de *barbe de bouc* vient de ce qu'on pretend que les aigrettes des ſemences de ces ſortes de plantes ſortant de leurs calices forment une broſſe ſemblable à la barbe d'un boue.

BARBE DE CHEVRE, eſt une plante dont les feuilles ſont oblongues, pointuës, dentelées, attachées pluſieurs ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Ses fleurs naiſſent en grappes, & ſont compoſées chacune de cinq petites feuilles diſpoſées en roſe, de couleur blanche. Lorſque la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit compoſé de quelques graines, dans chacune deſquelles il y a une, ou deux ſemences oblongues. En Latin *barba capræ floribus oblongis*, C. BAUH. Cette plante eſt ſudorifique, aſtringente, vulneraire. On l'appelle *barbe de chevre*, parceque l'on pretend que ſes fleurs naiſſent en grappes ou bouquets ſemblables en quelque maniere à la barbe d'une chevre.

BARBE DE JUPITER, eſt un petit arbriſſeau haut d'un pied & demi, ou de deux pjeds. Ses feuilles ſont rangées par paires ſur une côte comme celles de la lentille, velues, de couleur argentine. Ses fleurs ſont petites, legumineuſes, jaunes, ſemblables à celles du genêt. Il leur ſuccede des gouſſes fort courtes, preſque ovales, contenant deux ou trois ſemences oblongues, noirâtres. Sa racine eſt dure, ligneuſe. En Latin *barba Jovis*, C. BAUH.

BARBE-RENARD, eſt une plante qu'on appelle autrement épine de bouc, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que J. Bauhin nomme *tragacantha Maſſilienſis*, pouſſe pluſieurs branches dures, cotonnées, garnies d'épines blanches, & roides. Ses feuilles ſont petites, blanchâtres, rangées par paires ſur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs ſont legumineuſes, ramaſſées pluſieurs enſemble, de couleur blanche. Il leur ſuccede des gouſſes diviſées ſelon leur longueur en deux loges remplies de quelques ſemences blanchâtres, groſſes comme celles de moutarde, ayant la figure d'un petit rein. Sa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt, blanche, ligneuſe. La gomme tragacanth fort par inciſion de la racine & du tronc de cet arbriſſeau. Il y a une eſpece de *barbe-renard* appellée *poterium*. Voyez POTERIUM.

BARBE. ſ. m. eſt un cheval de Barbarie qui a une taille menuë, & legere, & les jambes dechargées. Les *barbes* bronchent aiſément à moins qu'ils ne ſoient animez, recherchez, & ſoutenus. On dit que les *barbes* meurent, mais qu'ils ne vieilliſſent jamais, parcequ'ils conſervent leur vigueur juſqu'à la fin: c'eſt pourquoi on en fait des étalons. On appelle un *échappé de barbe*, un poulain engendré d'un *barbe*. Il y a des *barbes* en Afrique qui attrapent les autruches à la courſe, qu'on vend ordinairement dix mille livres. On les entretient toûjours maigres, & on les nourrit fort peu avec quelques grains & de la pâte. Ils ne ſont point ferrez, & ont de petites ſelles rafes, des brides & étriers legers, & courent avec autant de liberté que s'ils n'étoient point montez. On pretend qu'en Barbarie on conſerve la genealogie des chevaux *barbes* avec le même ſoin qu'on fait en Europe celle des grandes familles. Pour vendre un cheval on produit ſes titres de nobleſſe. Il y en a qu'on fait deſcendre en droite ligne de l'illuſtre cheval du grand Valid.

BARBEAU. ſ. m. Poiſſon d'eau douce qui eſt de la figure des carpes; mais molaſſe & peu eſtimé. Les œufs de *barbeau* ſont venimeux & dangereux, à ce que dit Matthiole: & en effet ils devoyent l'eſtomac par haut & par bas. Sa chair eſt blanche, molle & flegmatique, & il n'eſt bon que quand il eſt vieux. On l'appelloit autrefois *bar*: d'où vient que les armes de Bar ſe blaſonnent encore par deux *bars* adoſſez, qui ſont des *barbeaux*. On l'appelle en Latin *mugil fluviatilis*. Aufone le nomme *barbus*. Il eſt ainſi nommé à cauſe de ſes barbes. A Bordeaux on l'appelle *ſurmulet*, & quelques-uns tiennent que c'eſt le *mullus* des Anciens.

BARBEAU. La fleur d'une plante appellée *bluët*. Voyez BLUËT.

BARBELE', E'E. adj. qui ſe dit des traits ou fleches qui ont des dents ou des pointes dans leur ferrure. Une fleche *barbelée* eſt plus dangereuſe qu'une autre.

BARBEROT. ſ. m. Mot burleſque & ſatirique pour ſignifier un mechant petit Barbier, qui ne ſçait nullement ſon metier. Il n'y a gueres de villes ou il n'y ait quelque *Barberot*. Malheur à l'honnête homme qui tombe entre les mains d'un *Barberot*. Un *Barberot* mal adroit me charcutoit, ST. AMANT.

BARBET. ſ. m. Chien à gros poil & friſé qui va à l'eau, & qu'on dreſſe à la chaſſe des canards: ce qui fait qu'on l'appelle auſſi canart & ſa femelle canne. On tond les *barbets*, & de leur poil on fait des chapeaux. Voyez CHIEN.

On appelle auſſi *Barbets*, les Vaudois des montagnes de Piemont, à cauſe qu'ils ſont gouvernez par des Miniſtres qu'ils appellent *Barbes*; c'eſt-à-dire, anciens.

On dit proverbialement d'un homme qui en ſuit toûjours un autre, qu'il le ſuit comme un *barbet*: on dit d'un homme fort crotté, qu'il eſt crotté comme un *barbet*, parceque la crotte s'attache aiſément au long poil des *barbets*.

BARBETTE. ſ. f. Sorte de guimpe dont les Religieuſes ſe couvrent le ſein.

BARBEYER. v. n. Terme de Marine. On dit que la voile *barbeye*, lorſque le vent, au lieu de donner dans la voile, & de la remplir, ne fait que la raſer en paſſant à côté: ce qui arrive, lorſqu'elle eſt preſque parallèle au vent. Cela s'appelle autrement *friſer*, *barboter*.

BARBIER. ſ. m. Celui qui fait la barbe. Il y a des Chirurgiens *Barbiers*, d'autres Etuviſtes, d'autres Perruquiers. Eutrapel *Barbier* dont ſe raille Martial étoit ſi lent, que durant qu'il faiſoit la barbe d'un côté, elle revenoit de l'autre. Il y a chez le Roi *huit Barbiers* Valets de Chambre ſervans par quartier. Ils poſſedent en commun la charge de *premier Barbier* reünie à leurs charges par Brevet de 1669.

Les Romains ſe paſſerent de *Barbiers* pendant 454. ans. Ce fut Ticinius Menas, au rapport de Varron, qui en amena le premier dans la ville à ſon retour de Sicile.

Les *Barbiers* n'exerçoient point leur metier dans des boutiques, mais au coin des ruës, & par tout indifferemment où ils ſe trouvoient.

Les *Barbiers* furent érigez en Corps en 1674. & payerent pour cela chacun 1500. livres au Roi. Ils ſont au nombre de 200. à Paris. Par un Edit de 1701. le Roi a créé cent nouvelles charges de *Barbiers Perruquiers, Baigneurs & Etuviſtes* pour la ville de Paris, & dans les Provinces à proportion. Il n'eſt pas permis aux *Barbiers* d'exercer la Chirurgie, & les Chirurgiens ont droit de viſite chez les *Barbiers*.

On dit proverbialement, Glorieux comme un *Barbier*. On dit auſſi, qu'un *Barbier* rait l'autre; pour dire, qu'il faut que chacun dans ſa profeſſion ſe rende des offices reciproques.

BARBILLON. ſ. m. Petit poiſſon d'eau douce, diminutif de *barbeau*.

BARBILLON, eſt auſſi ce qui pend en forme de mouſtache, ou de barbe, au bout & aux côtez de la bouche du barbeau, & de quelqu'autre poiſſon.

BARBILLON, eſt auſſi une maladie de cheval, & eſt la même choſe que *barbes*. Voyez BARBES.

BARBILLON, en Fauconneric, eſt auſſi une maladie de la langue de l'oiſeau, qui vient de rhûme chaud qui tombe ſur des glandes qu'il fait enfler.

BARBON, ONNE. adj. & ſ. Vieillard: c'eſt une injure que donnent les jeunes gens aux vieillards qui ſont revenus de tous les plaiſirs de la jeuneſſe, & qui les condamnent.

Digitized by Google

damnent. Delivrez vous de vôtre *barbon* de mari, Mol. Moquez vous des sermons d'un vieux *barbon* de pere, Id.

Barbon, se dit aussi de ceux qui sont pedans, trop severes, trop serieux, ou un peu bourrus. Cet homme n'a que vingt-cinq ans, & est déjà *barbon*. Balzac en a fait une plaisanterie assez agreable dans un traité qu'il a intitulé le *Barbon*.

BARBOTE. ſ. f. Poiſſon de lac & de riviere, qui a le bec & la queuë pointus, avec un barbillon qui pend de la mâchoire baſſe. Auprès de-trous, par où ſortent les excremens, la *barbote* a une aile qui continuë juſqu'à la queuë.

BARBOTER. v. n. Terme de Chaſſe, qui ſe dit des cannes & des canards, & autres oiſeaux aquatiques, lorſqu'ils boivent, ou fouillent dans la bourbe, & qu'ils font un certain bruit en remuant le bec. Ce mot n'eſt pas noble, Refl.

Barboter, ſe dit auſſi d'un homme qu'on plonge dans l'eau, & qu'on fait boire malgré lui.

Barboter, ſe dit encore de ceux qui parlent entre leurs dents, & qui font un certain bruit pareil à celui des canards, ſans qu'on puiſſe entendre ce qu'ils diſent. Mais cela n'eſt bon que dans le ſtile bas & comique. Il *barbote* je ne ſçai quoi entre ſes dents, Mol. *Barbotons* les paroles que la Magie enſeigne, St. Amant.

BARBOTEUR, ou BARBOTEUX. ſ. m. Un canard privé, nourri près d'un moulin, ou dans une baſſecour, qui eſt peu eſtimé en comparaiſon des canards ſauvages.

BARBOTINE. ſ. f. Semence pour tuer les vers. A Paris on l'appelle *poudre aux vers*. Voyez Semencine.

BARBOUILLAGE. ſ. m. Action de barbouiller, d'enduire d'une couleur. Le *barbouillage* de ce tripot a tant coûté.

Barbouillage, ſe dit auſſi par mepris d'une mechante peinture, ou d'un mechant livre.

BARBOUILLER. v. act. Peindre groſſierement avec une broſſe, enduire d'une couleur. L'ocre ſert à *barbouiller* les planchers; le noir à noircir, à *barbouiller* les jeux de paume.

Barbouiller, ſe dit auſſi pour, Ebaucher. Ce deſſein n'eſt encore que *barbouillé*.

Menage derive ce mot de *barbulare*, qu'on a fait de *barbula*, diminutif de *barba*; d'où on a fait auſſi *barbuleum*, qui ſignifie un *bouffon enfariné*.

Barbouiller, ſignifie auſſi, Noircir, ſalir, gâter quelque partie d'une choſe. Les maſques, les bouffons ſe *barbouillent* le viſage.

Theſpis fut le premier qui barbouillé *de lie,*
Et d'alteurs mal ornez chargeant un tombereau,
Amuſa les paſſans d'un ſpectacle nouveau, Boi.

Barbouiller, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Faire un mauvais livre, un mauvais tableau. Cet Auteur a bien *barbouillé* du papier; il ne fait rien qui vaille. Il ſignifie auſſi, Charger. Se *barbouiller* l'eſprit de Grec & de Latin, Mol. Cet homme s'eſt bien *barbouillé* dans le monde; il s'eſt perdu de reputation. On dit encore, *Barbouiller* une affaire; c'eſt-à-dire, l'embrouiller, la gâter.

On dit auſſi, qu'un Orateur, un Avocat ſe *barbouille*, lorſque la memoire lui manque, qu'il parle galimathias. On dit la même choſe d'un homme qui s'enivre, lorſqu'il ne ſçait plus ce qu'il dit.

Barbouiller. v. n. eſt un terme d'Imprimeur, qui ſignifie, être trop noir aux marges, & au fond. Cette feuille *barbouille*.

Barbouillé, ée. part. paſſ. & adj.

On dit proverbialement, Se moquer de-la *barbouillée*; pour dire, Faire des propoſitions extravagantes & ridicules.

BARBOUILLEUR, euse. ſ. m. & f. Qui peint groſſierement avec la broſſe; qui enduit d'une couleur une muraille, un plancher. On l'appelle en raillerie un *Enluminneur de jeu de paume*.

On dit auſſi des mauvais Peintres, & des mauvais Auteurs, qui gâtent de la toile, ou du papier, que ce ſont des *barbouilleurs*. Va, va, petit grimaut, *barbouilleur* de papier, Mol.

BARBU, ue. adj. Qui a de la barbe, du poil. On a vu à Paris une femme *barbuë* avec une longue barbe au menton, & par tout le corps.

Barbue, ſe dit auſſi d'une Comete, lorſque la lueur blanche qui en fait ordinairement la queuë, paroît en ſa partie anterieure entre ſon corps & celui du ſoleil comme ſi c'étoit une barbe.

BARBUE. ſ. f. Poiſſon de mer qui eſt plat, & bon à manger, du genre de ceux qu'on appelle *rhombes*, ou *turbots*; mais celui-ci a la chair plus molle. En Latin *rhombus*.

Barbue. Marquote. Sarment avec ſa racine, & toutes autres ſortes de plantes qu'on tire avec leurs racines, ou chevelures, pour les tranſplanter.

BARBUQUET. ſ. m. Ecorchure, ou petite gale ſur le bord des levres.

BARCALON. ſ. m. Terme de Relation. C'eſt ainſi qu'on nomme le premier Miniſtre du Roi de Siam. Le *Barcalon* a le departement de tout le commerce qui ſe fait, ſoit dedans, ſoit dehors le Royaume. Il eſt le Sur-Intendant des Magazins du Roi, & le Miniſtre de toutes les affaires étrangeres. Le *Barcalon* reçoit auſſi les revenus des villes.

BARCES. ſ. f. Eſpece de canons ſemblables aux faucons & fauconneaux; mais plus courts, plus renforcez de metail, & de plus grand calibre. Ils étoient autrefois fort communs ſur la mer: maintenant ils ſont de peu d'uſage.

BARDACHE, de l'Italien *bardaſſo*. ſ. m. Beau garçon dont les debauchez abuſent. On a accuſé Ceſar d'avoir été le *bardache* de Nicomede.

BARDANE. ſ. f. Plante qui s'éleve à la hauteur de trois ou quatre pieds. Ses feuilles ſont grandes, larges, vertes-brunes en deſſus, blanchâtres & laniguineuſes en deſſous. Sa fleur eſt un bouquet à fleurons decoupez en lanieres, de couleur purpurine; elle eſt ſoutenuë par un calice compoſé de pluſieurs écailles, terminées chacune par un crochet qui attache les têtes de cette plante contre les corps voiſins. Lorſque la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences garnies d'aigrettes fort courtes, & qui tombent facilement. Sa racine eſt longue, groſſe, noire en dehors, blanche en dedans. En Latin *Lappa major arctium Dioſcoridi*, C. Bauh. Il y a une autre eſpece de *bardane*, qui ne differe de la premiere qu'en ce que ſes têtes, & leurs crochets ſont comme enveloppez d'une maniere de laine blanche ſemblable à de la toile d'araignée. C. Bauhin l'appelle *lappa major montana, capitulis tomentoſis, ſive arctium Dioſcoridi*. Ces deux eſpeces de *bardane* ſont diuretiques, ſudorifiques, pectorales, vulneraires, febrifuges.

BARDE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, l'armure d'un cheval de gens d'armes, ou armez de toutes pieces. Il n'eſt plus en uſage. La Cruſca dit que *barda è armatura di cuoio cotto, ò di ferro, con la quale s'armava la groppa, il collo, el petto di cavalli*.

Barde, eſt auſſi une longue ſelle qui n'a ni fer, ni bois, ni arçons, qui eſt faite de groſſe toile picquée, & de bourre. On l'appelle en quelques endroits *panneau*.

Barde, ſe dit auſſi d'une grande trenche de lard qu'on met ſur les volailles, au lieu de les larder pour les rôtir.

Bardes, parmi les anciens Gaulois, étoient les Chantres, & Poëtes, ou faiſeurs des Romans, qui chan-

Digitized by Google

toient en vers Heroïques les loüanges des Heros. Leurs poëſies ſervoient, ou à enſeigner la vertu, ou quelquefois à encourager, & quelquefois auſſi à terminer le different des armées au moment qu'elles alloient combatre. Ils étoient du nombre des Druïdes.

Bochart dit que ce mot vient de l'Hebreu *parat*, qui ſignifie *chanter*.

BARDEAU. ſ. m. Petit ais dont on ſe ſert au lieu de tuiles pour couvrir les maiſons. On en fait ſouvent de doubles, ou d'autres ais auſſi minces. On les appelle autrement *aiſis* en pluſieurs endroits; comme qui diroit, *des ais ſciez*.

BARDELLE. ſ. f. Selle en forme de ſelle à piquer. Elle n'eſt faite que de toile remplie de paille; & il n'y entre ni cuir, ni fer, ni bois. En Italie on trotte les poulains en *bardelle*.

BARDER. v. act. Mettre une barde à un cheval. Dans les Carrouſels on voit des chevaux *bardez*. & caparaſſonnez.

Quelques-uns derivent ce mot du Latin *varare*.

BARDER, ſignifie auſſi, Mettre une barde, ou une grande trenche de lard ſur un chapon, ou autre volaille: Il y a des gens qui aiment mieux les viandes *bardées* que lardées.

BARDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On appelle en termes de Blaſon un cheval *bardé*, lorſqu'il eſt paré.

BARDEUR. ſ. m. Homme de journée qui ſert dans les atteliers à porter le bar, ou la civiere. Il faut dans un tel atelier tant de *Bardeurs*, & tant de Halebardiers.

BARDIS. ſ. m. Terme de Marine. Batardeau fait de planches qu'on éleve ſur le bord du vaiſſeau, pour empêcher que l'eau n'entre ſur le pont, lorſqu'on couche le vaiſſeau ſur le côté pour carener.

BARDOT. ſ. m. Petit mulet. On dit, *Paſſer pour bardot*; c'eſt-à-dire, paſſer franc, & ſans payer; parce que le Muletier ne paye rien pour le *bardot* qui le porte.

BARER. v. n. Terme de Chaſſe, qui ſe dit quand un chien balance ſur les voyes.

BARET. ſ. m. eſt le cri d'un élephant, ou d'un rhinoceros.

BARGELLI. ſ. m. Gouverneur d'une place de l'Etat Eccleſiaſtique.

BARGUIGNER. v. neut. Chicaner, diſputer; marchander ſou à ſou quelque choſe. Les Marchands n'aiment pas à vendre à des bourgeoiſes, parcequ'elles *barguignent* trop. Les Italiens ſe ſervent de ce mot pour dire, Vendre à credit, & à terme.

Menage le derive de *barcaniare*, qui ſe trouve dans les Capitulaires de Charles le Chauve dans la même ſignification; & Scaliger, d'un vieux mot Latin *bargenna*. On diſoit autrefois *Bargagner*, pour ſignifier *marchander*. En Anglois on appelle *bargain*, un marché, une convention. Froiſſart dit que les Gaſcons voulant ſurprendre la ville de Monſerrant, dirent entr'eux, Maintenant nous la *bargagnons*, une autrefois nous l'acheterons. Ce mot eſt très-ancien, & il eſt encore en uſage dans le diſcours familier. Vaugelas dit qu'il eſt de la lie du peuple, & qu'il eſt ſi bas, & ſi abjet, qu'il ſeroit difficulté de s'en ſervir en écrivant à ſon Fermier, Il veut qu'on diſe, Sans tant marchander, ſans heſiter; au lieu de dire, ſans *barguigner*. Mais tout ce que Mr. de Vaugelas veut ſubſtituer en la place de *barguigner*, n'en exprime point tout le ſens, & il faut le retenir pour la converſation, MEN.

BARGUIGNER, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles, des irreſolutions d'eſprit d'un homme qui a de la peine à ſe reſoudre, à conclurre une affaire, ou à ſe deffaire de quelque engagement. Il ne faut point *barguigner* à quitter ſes folles amours; & les engagemens du vice.

BARGUIGNEUR, EUSE. ſ. m. & f. Qui barguigne, qui marchande trop, qui eſt irreſolu & indeterminé. Cette femme n'eſt qu'une *barguigneuſe*. Tous ces mots ſont du ſtile bas & familier.

BARICAVE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie une *ſondriere*, precipice au pied des montagnes. Mezerai s'en eſt ſervi.

BARIL. ſ. m. Petit vaiſſeau de bois rond en forme de tonneau. On met le vinaigre, le verjus dans des *barils*. Menage derive ce mot de l'Italien *barigle*, qui a été fait du Latin *varra*, à cauſe des petites barres qui ſont aux *barils*. Du Cange le derive de l'Anglois *baril*. On a dit auſſi *barile* & *barillus* dans la baſſe Latinité. Il vient de l'Eſpagnol *barril*, qui ſignifie proprement un vaiſſeau de terre qui a un grand ventre, & un cou étroit.

BARIL, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes contenuës dans un *baril*. Un *baril* de poudre à canon. Un *baril* de moutarde de Dijon. Un *baril* d'olives.

BARIL A' BOURSE, eſt un *baril* couvert de cuir, qui ſe ferme comme une bourſe, & où le Canonnier met de la poudre fine.

BARIL DU QUART, eſt un *baril* de galere que l'on donne le ſoir rempli d'eau à ceux qui ſont le quart de la nuit.

BARILLAGE. ſ. m. Terme de Finances. Le *barillage* eſt deffendu par l'Ordonnance des Aides; c'eſt-à-dire, qu'il eſt deffendu de faire arriver du vin en bouteilles, cruches, barils, ni vaiſſeaux moindres que d'un huitiéme du muid, à la reſerve des vins de liqueur venant en quaiſſe.

BARILLAR. ſ. m. Officier qui a ſoin du vin, & de l'eau ſur les vaiſſeaux.

BARILLET. ſ. m. Petit baril d'argent, d'ivoire, pour mettre des parfums ou autres choſes precieuſes. Il eſt hors d'uſage en ce ſens.

BARILLET, ſe dit auſſi de la partie de la montre où eſt enfermé le reſſort.

On appelle auſſi *barillet*, un tambour qui ſert à faire jouër une orgue toute ſeule, ou un claveſſin par le moyen de pluſieurs pointes, ou crochets arrangez ſur ſa ſurface avec un ordre convenable, qui accroche les touches, & qui ſe meut par le moyen d'un reſſort, ou d'une manivelle.

BARILLET, en termes d'Hydraulique, eſt le tuyau d'une pompe dans lequel le piſton agit, en hauſſant, & baiſſant. On l'appelle auſſi *corps de pompe*.

BARIOLAGE. ſ. m. Aſſemblage de diverſes couleurs miſes ſans regles. Voilà un étrange *bariolage*.

BARIOLER. v. act. Diverſifier de couleurs rudes, & trenchantes, qui n'ont pas de nuance convenable. Les habits des bouffons, des extravagans, ſont *bariolez*, chargez de bandes, ou de barres de diverſes couleurs. Autrefois on faiſoit des chandelles des Rois fort *bariolées*.

Ce mot vient de *varius*.

BARIQUE. ſ. f. Tonneau & futaille. Une *barique* de vin. Il faut quatre *barriques* pour faire le tonneau de vin à Bourdeaux, ou trois muids de Paris. La *barique* de Bourdeaux contient d'ordinaire 200. mingles, ou environ 225. pintes de Paris, en vin & en lie.

BARIQUE FOUDROYANTE, ou *Baril à feu*. C'eſt ainſi que l'on appelle des futailles de diverſe capacité, où l'on met des pots à feu parmi quantité de filaſſe arroſée d'huile de petrole, & trempée dans de la poix noire & de la poix Greque. Cela ſert à deffendre les breches.

BARLONG. ſ. m. Terme de Geometrie. Parallelogramme; quarré long, & rectangle; ou figure rectangulaire à quatre angles droits, & à quatre côtez, dont il y en a deux plus longs que les deux autres; mais les côtez oppoſez ſont égaux. Quelques-uns diſent *berlong*; mais *barlong* eſt plus uſité.

BAR-

BARLONG, BARLONGUE. adj. en langage ordinaire ſe dit ſeulement des habits qui au lieu d'être également ronds, ont plus de longueur d'un côté que d'autre. Ce manteau eſt *barlong*. Cette juppe eſt *barlongue*. Ce mot vient du Latin *varie longus*.

BARNABITES. ſ. m. Sorte de Religieux qu'on nomme Clercs Reguliers de la Congregation de St. Paul. Ils ſont vetus de noir, & ont retenu les habits que les Prêtres portoient du temps de leur établiſſement. Ce fut en 1533. qu'ils furent établis par Bulles expreſſes du Pape Clement VII. Leur occupation eſt d'inſtruire, de catechiſer, & de ſervir dans les Miſſions. Ils ont pour Fondateur Antoine Marie Zacarie. On les appelle *Barnabites* à cauſe de l'Egliſe de St. Barnabé de Milan. Le peuple de Paris dit *Bernabites*, mais mal. Le Pere Bouhours dit dans ſa vie de St. Ignace, que l'Archevêque de Genes ſouhaita fort d'unir la Congregation des *Barnabites* de Milan à la Compagnie de JESUS.

BAROMETRE, ou BAROSCOPE. ſ. m. Inſtrument Phyſique, qui ſert à connoître, & à meſurer la peſanteur, ou la legereté de l'air. Ce *barometre* eſt fort juſte. Le *barometre* ſimple eſt compoſé d'un tuyau de verre ayant environ trois pieds de long; & la quatriéme partie d'un pouce de diametre dans ſa cavité. Il eſt ſcellé hermetiquement par le bout d'enhaut, & par celui d'enbas qui eſt ouvert on l'emplit de vif-argent. Après en avoir chaſſé tout l'air groſſier, l'on plonge le bout percé dans d'autre mercure expoſé à l'air; & le mercure qui tâche à s'échapper du tuyau, y demeure ſuſpendu à la hauteur d'environ 28. pouces, plus ou moins, ſelon que l'air, qui appuye ſur le mercure expoſé à l'air exterieur, eſt plus leger ou plus peſant, laiſſant la partie ſuperieure du tuyau vuide. On voit les degrez de cette élevation remarquez ſur une platine de cuivre cloüée ſur le bois qui ſert à le ſoutenir. Depuis on a trouvé l'invention de faire le bout d'enbas en forme de phiole, qui tient lieu de cet autre vaiſſeau de mercure expoſé à l'air, dont on s'étoit ſervi dans les premieres experiences: & enfin l'on a fait le *barometre* double par le moyen d'un autre tuyau fort menu, qu'on a joûté à cette phiole, ou bouteille. L'une des branches de ce nouveau *barometre* eſt fermée hermetiquement par l'une de ſes extremitez. L'autre eſt ouverte par enhaut, & pleine d'eau ſeconde & colorée, ou de quelque liqueur qui ne gele point en hiver. A côté de ce tuyau on marque les diviſions de la platine, qui marquent la peſanteur & la legereté de l'air. Or comme le mouvement de la liqueur qui eſt dans ce ſecond canal ouvert, eſt comme de 14. à un à l'égard du vif-argent, il s'enſuit que les changemens de l'air ſont beaucoup plus ſenſibles dans cette eſpece de *barometre*, que dans ceux où il n'y a que du mercure, dont les mouvemens ne ſont pas ſi perceptibles. Ce *barometre* eſt d'autant plus commode qu'il ſe peut tranſporter facilement. C'eſt Mr. Huygens qui l'a inventé. Cette ſuſpenſion du mercure à une certaine hauteur dans un tuyau a été inventée en Italie par Galilée, & par Torricelli; d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Experimentum Torricellianum*. Il eſt vrai auſſi que la premiere idée en eſt duë ſur tout à Torricelli Mathematicien du Duc de Florence. Il remplit de vif-argent un tuyau de 4. pieds, & remarqua que le vif-argent ne demeuroit ſuſpendu qu'à la hauteur de 27. à 28. pouces. D'où l'on conclut qu'une colonne d'air de la groſſeur du tuyau, & de toute la hauteur de l'air, peſe 27. à 28. pouces de vif-argent. On en fit l'experience en France pour la premiere fois en 1646. Elle a été beaucoup perfectionnée depuis par Mrs. Petit, & Paſcal, par le Pere Merſenne, & par Mr. Huygens. Le *barometre* nous a fait découvrir que la colonne d'air peſe 28. pouces de mercure, & 32. pieds d'eau. On a fait à l'Obſervatoire de Paris un *barometre* d'eau.

BARON, BARONNE. ſ. m. & f. Celui, ou celle qui poſſede une terre, ou Seigneurie érigée en titre de Baronnie. C'eſt un degré d'honneur immediatement au deſſous du Vicomte; & au deſſus du Châtelain. On a diſputé autrefois ſi le *Baron* eſt inferieur au Vicomte. Aujourd'hui le *Baron* cede au Vicomte ſans conteſtation. Loyſeau y apporte pourtant cette reſtriction: c'eſt que ſi le *Baron* relevoit immediatement de la Couronne, il devroit proceder le Vicomte, qui ne releveroit du Roi qu'à cauſe d'un Duché, ou Comté dependant de la Couronne; mais dans l'égalité, le premier rang appartient au Vicomte.

BARON, étoit autrefois un nom collectif & general, ſous lequel étoient compris tous les grands Vaſſaux; ſans diſtinction de dignité, relevans immediatement de la Couronne; mais ſans ſouveraineté. Ainſi l'aſſemblée des *Barons* que les Rois de la 1. & de la 2. Race convoquoient pour juger les affaires importantes, étoit l'aſſemblée des Grands du Royaume, tenans les principales Seigneuries, & les grands Fiefs immediatement du Roi. Du Tillet ajoûte, qu'on appelloit *Barons* en particulier, ceux qui poſſedoient la dignité feodale de Baronnie. Tels étoient les *Barons* de Coucy, Craon; Sully, & Beaujeu. Ceux qui tenoient des Baronnies relevantes ſeulement des Duchez, ou Comtez reünis à la Couronne, n'étoient pas vrais *Barons* du Royaume. Ces premiers *Barons*, ou Vaſſaux immediats; avoient dans leur premiere inſtitution la puiſſance des armes, & de la Juſtice dans leur territoire. C'eſt dans ce ſens que les Seigneurs de Montmorency ſe ſont appellez premiers *Barons* Chretiens de France. Les *Barons* tenoient alors un ſi grand rang, qu'on trouve dans les vieux Praticiens cette maxime, *Que nul ne doit ſeoir à la table du Baron s'il n'eſt Chevalier.* On appelloit *Baronagium*, ou *Barnagium*, tout l'Ordre des *Barons*; ou grands Seigneurs du Royaume. Il n'y a plus de *Barons* de cette premiere antiquité. L'Auteur du Grand Coutumier dit que de ſon temps il n'y avoit plus que trois de ces anciennes Baronnies, Bourbon, Coucy, & Beaujeu. Mais comme elles ont été érigées en Duchez, Comtez, ou Marquiſats, il n'en reſte plus. Il en faut excepter la Baronnie de Beaujeu, ou Beaujolois, qui ſubſiſte encore. Pendant la decadence de la ſeconde race des Rois, les Ducs, & Comtes s'étant faits Souverains, ils voulurent avoir des *Barons* auſſi-bien que le Roi. Temoin les *Barons* de Champagne, de Bretagne, &c. dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans l'Hiſtoire. Les *Barons* de France, pour ſe diſtinguer de ceux des Seigneurs, s'appellerent *Sires*: comme, le *Sire* de Bourbon, le *Sire* de Montmorency, le *Sire* de Beaujeu. Depuis le titre de *Baron* devint ſi commun, que les Hauts Juſticiers prirent auſſi le titre de *Barons*. On le donna auſſi aux principaux Vaſſaux des Seigneurs, & qui étoient Pairs des Fiefs. On l'accordoit même à des villes entieres; & les bourgeois de Bourges pretendent avoir le droit de ſe qualifier *Barons*: Camden remarque que les principaux citoyens de Londres, & de Warwick ont eu le même privilege. Enfin c'étoit un titre d'honneur qu'on donnoit aſſez indifferemment à tout le monde. De là vient peut-être qu'on le donnoit auſſi aux Saints. Froiſſart rapporte d'un Pelerin, qu'il fit ſes vœux devant le benoît corps ſaint, & *Baron Saint Jaques*. Les vrais *Barons*, pour ſe diſtinguer des moindres *Barons*, ou de ces *Barons* titulaires, ſe firent appeller *Haut-Bers*, c'eſt-à-dire, *Hauts Barons*; parceque dans le vieux langage, & dans les anciens livres de Pratique, *Ber*, & *Baron* ſignifient la même choſe. D'autres ſe faiſoient nommer *Barons Châtelains*, comme poſſedant chateaux. Aujourd'hui la

Digitized by Google

la qualité de *Baron* eſt ſouvent uſurpée; mais à la rigueur, comme on l'a déjà dit, ce nom de dignité n'appartient qu'à ceux qui poſſedent des Baronnies fondées ſur des titres authentiques.

BARON, en Angleterre; celui à qui le Roi confere le titre de *Baron*. Les *Barons* ſont Pairs du Royaume: ils ont ſéance au Parlement après les Vicomtes, & dans le dernier rang. On appelle auſſi *Barons de l'Echiquier*, des Juges qui tiennent une Cour de Juſtice qu'on appelle l'*Echiquier*. Voyez ECHIQUIER. Ces *Barons* ne ſont point Pairs, & n'entrent point au Parlement.

Menage derive le mot *Baron* de *Baro*, qui ſignifioit parmi les Romains un homme fort & vaillant, & auſſi un brutal & feroce: & parceque les Rois avoient auprès d'eux les hommes les plus vaillans & les plus forts, & qu'ils les recompenſoient de pluſieurs Fiefs, & Seigneuries, on a depuis appellé *Barons*, ces Nobles qui les avoient obtenus. Quelques-uns derivent *Baron* de l'Allemand *bawer*, qui ſe dit en un contre-ſens, & ſignifie *paiſan*. Dans la baſſe Latinité on a appellé *Barones*, des gens de journée, de peine & de travail, parcequ'ils doivent être forts & robuſtes, comme on voit dans Iſidore, qui dit que ce mot vient du Grec *baryς*, qui ſignifie *gras*, & *fort*. Papias eſt auſſi de ce ſentiment. En ancien Gaulois on appelloit *Varons*, les valets des ſoldats, qui étoient extrêmement lourds & ſtupides, & qui d'ailleurs reſiſtoient à la fatigue. Et comme ces ſortes de gens étoient fort brutaux, & fort mechans, on donnoit le nom de *Baron* au Diable, & aux Lutins. Cicéron, pour ſignifier un homme lourd & ſtupide, ſe ſert du mot de *baro*. Dans les anciennes Loix d'Allemagne on dit, Soufflèter un *baron*; pour dire, Donner un ſoufflet à un Vilain. On appelle auſſi en Italien un gueux *barone*; & on dit, *baronare*; pour dire, *guenſer*. D'autres derivent le mot de *Baron* du vieux mot Gaulois *Ber*, ou *Bers*, qui ſignifioit la même choſe; d'où eſt venu le nom de *Haut-ber*, qu'on donne à certains Fiefs. Quelques-uns l'ont fait venir de *barrus*, qui ſignifie *éléphant*, à cauſe que les *Barons* ſont ceux qui ont le plus de pouvoir. Mais la plus vraiſemblable opinion eſt qu'il vient de l'Eſpagnol *varo*, qui ſignifie un *homme vigoureux*, *vaillant*, & *noble*. D'où vient qu'en quelques Coutumes le mari & la femme ſont appellez *Baron* & *Baronne*. L'ancienne Coutume de Normandie portoit, qu'une femme ne peut contracter, ni appeller ſans l'autorité de ſon *baron*. En Picardie les femmes appellent encore leurs maris *barons*. Et dans les Loix Saliques & *Ripuaires*, le mot de *baron* ſignifie generalement un *homme*.

BARONNET, *Chevalier Baronnet*. Ordre de Chevaliers inſtitué par Jaques I. Roi d'Angleterre en l'année 1611. C'eſt une troiſiéme claſſe de Nobles au deſſous des Barons, & au deſſus des ſimples Chevaliers. Le Roi en créa d'abord 200. & il en augmenta encore le nombre. Le premier de cet Ordre fut Nicolas Bacon, & ſes deſcendans prennent encore la qualité de *premiers Baronnets d'Angleterre*. C'eſt le premier degré d'honneur après celui de Baron, & le dernier qui ſoit hereditaire. Le nombre des *Baronnets* ne doit pas exceder celui de 200.

BARONNIE. ſ. f. Dignité feodale, Seigneurie relevante immediatement du Roi, ou des Duchez, & Comtez reünis à la Couronne. La Haute Juſtice eſt annexée à la Baronnie; & elle a droit de ville cloſe. On a mis une grande difference entre les *Baronnies* qui ne relevent que des Duchez, ou Comtez dependans de la Couronne, & celles qui relevent de la Couronne immediatement. Ceux qui poſſedoient les dernieres, étoient cenſez les ſeuls vrais Barons du Royaume. Telle étoit la *Baronnie* de Coucy. Un vieux Auteur a dit, qu'elle étoit compoſée de trois Châtellenies, & que c'eſt une des plus anciennes, & des plus notables *Baronnies* du Royaume. Il y a preſentement peu de *Baronnies* relevantes directement du Roi. La *Baronnie* de Beaujeu, ou de Beaujolois, eſt la plus ancienne, & la plus conſiderable. Mathieu Paris rapporte que du temps de Henri III. il ſe trouva 150. *Baronnies* en Angleterre. Voyez BARON.

BAROQUE. Terme de Joüaillier, qui ne ſe dit que des perles qui ne ſont pas parfaitement rondes.

BARQUE. ſ. f. Bâtiment de mer, ou eſpece de petit navire à un pont, dont l'uſage eſt pour la marchandiſe. Il a d'ordinaire trois mâts, & porte 200. tonneaux. Les *barques* de la Mediterranée ont des voiles latines au nombre de deux, ou trois pour le plus. La voile d'avant ou de proüe ſe nomme le *trinquet*; celle du milieu, la *maîtreſſe*; celle de poupe, la *voile d'artimon*, ou la *mezane*. Il y en a qu'on nomme les *barques de tous*, & en Grec *monoxylo*, qui ne ſont faites que d'un arbre creuſé, auquel on ajoûte quelques pieces de côté & d'autre, & qui ſont neanmoins capables de 50. rames.

Menage derive ce mot de *barca* Latin; le Pere Fournier, de *Barcé* ville d'Afrique; & Rodericus Toletanus, de *Barcelonne*; d'autres, entre leſquels eſt Saumaiſe, de *varis*, mot Grec, qui ſignifie un *édifice fait en rond*, qu'on a étendu aux *barques*, à cauſe qu'elles ſont courbées. Jules Scaliger le derive de *baros*, *ab oneribus gerendis*.

BARQUE, ſe dit auſſi d'un fort petit bâtiment de mer, ou navire ſans hune, qui ſert à porter des munitions, à charger, ou à decharger les navires qui ſont à la rade dans les lieux où les grands vaiſſeaux ne peuvent pas aborder, & à pluſieurs autres uſages.

Une *barque d'avis*, eſt celle qu'on envoye porter quelques nouvelles, ſoit d'un vaiſſeau à un autre, ſoit dans un lieu éloigné.

On appelle auſſi *barque longue*, ou *double chaloupe*, les bâtimens qui ſont de bas bord, & ne ſont pas pontez. Quelques-uns appellent *barques*, tous les vaiſſeaux qui n'ont point de hune.

Une *barque en faget*, c'eſt tout le bois taillé pour faire une *barque*, qu'on porte dans un vaiſſeau pour l'aſſembler quand on eſt parvenu aux lieux où l'on en a beſoin, pour remonter dans les rivieres.

BARQUE, ſe dit auſſi d'un petit bateau qui ſert à paſſer une riviere, à voyager ſur les canaux, ou à y voiturer des marchandiſes en petite quantité. Il eſt arrivé une *barque* d'huitres à l'écaille. Une *barque* de Pêcheur.

BARQUE DROITE, en termes de Marine, eſt un avertiſſement à ceux qui ſont dans la chaloupe de ſe placer également, afin qu'elle ſoit droite ſur l'eau.

On appelle la *barque de Caron*, le vaiſſeau dans lequel les Poëtes ont feint que les ames paſſoient aux Enfers. Et on dit poëtiquement, *Avoir paſſé la barque*; pour dire, Etre mort.

Cependant Eurydice au pouvoir de la Parque,
Déjà frode paſſoit dans la mortelle barque, SAR.
Le nocher de la Parque
Dans une même barque
Paſſe indifféremment le vice, & la vertu, MAU.

BARQUE, ſe dit figurément de la *barque* de St. Pierre; pour dire, l'Egliſe Romaine. Etre hors la *barque*, c'eſt, Etre Heretique, ou Schiſmatique.

On dit proverbialement, qu'un homme conduit bien ſa *barque*, quand il ſçait menager ſagement ſa fortune. On dit auſſi, qu'il conduit la *barque*, qu'il tient le timon de la *barque*; pour dire, que c'eſt lui qui eſt le chef, le maître d'une affaire, d'une entrepriſe.

BARQUEROLE. ſ. f. diminutif de barque.

BARQUETTE. ſ. f. Sorte de pâtiſſerie venuë de Lan-

Digitized by Google

Languedoc. Elle s'appelle *barquette*, parce qu'elle est faite en forme de petite barque. Elle est faite de fine fleur de farine, de sucre, d'ambre gris, &c. On la vend chez les Limonadiers de Paris.

BARRACAN. Voyez BOURACAN.

BARRAGE. s. m. Droit établi pour la refection des ponts & passages, & principalement du pavé. Il a été originairement de cinq deniers pour charette, huit deniers pour chariot, & pour chaque charge de mulet à proportion. C'étoit une Ferme particuliere qui est maintenant compriſe dans le Bail general des Aides. On a nommé ce droit *Barrage*, à cauſe de la barre qui traverſoit le chemin pour empêcher le paſſage juſqu'à ce qu'on l'eût payé.

BARRAGER. ſ. m. Fermier qui reçoit le droit du barrage. Les *Barragers* ont certains droits pour aſſiſter à des ceremonies publiques, comme à la Proceſſion de St. Vincent à St. Germain des Prez, &c.

BARRAQUE. Voyez BARAQUE.

BARRAS. ſ. m. C'eſt la poix qui eſt ſortie par les inciſions qu'on a faites au pin, & qui n'a point été cuite. Voyez POIX.

BARRE. ſ. f. Menuë & longue piece de bois, ou de metal, qui ſert à aſſembler, ou à fermer quelque choſe. Cette porte eſt compoſée de trois ais cloüez ſur deux ou trois *barres*. Ces fenêtres ferment bien, il y a des *barres* de fer par tout. Le vin diminuë beaucoup de bonté, quand il eſt au deſſous de la *barre* du tonneau.

Ce mot vient du Latin *vara*, qui ſignifie un *pieu*, une *perche*, d'où on a fait auſſi *barreau*, MEN. Nicod le derive de l'Hebreu *beriah*, qui ſignifie *vectis*, *levier*, ou *barre*.

BARRE DE TREMIE, eſt une barre de fer plate, & qui ſert à ſoutenir un âtre, ou la hotte d'une cheminée de cuiſine. *Barre d'appui*, eſt dans une rampe d'eſcalier, ou dans un balcon de fer, la barre de fer applati ſur laquelle on s'appuye, & dont les arrêtes doivent être abatuës. *Barre de croiſée*, ſe dit de toutes les barres de fer, ou de bois qu'on met aux volets, ou contrevens de croiſées.

On appelle auſſi *barre*, une traverſe à fermer un paſſage d'un pont, d'une avenuë, &c. d'où ſont venus les mots de *barriere*, *barrage*, & autres:

D'autres croyent que *barre* ſignifioit autrefois toute ſorte de tributs, principalement ceux qui ſe payoient aux *barres*, & portes des villes, & des bourgs.

BARRE DE GOUVERNAIL, eſt une longue piece de bois, qui par un des bouts entre dans la tête du gouvernail, pour le faire mouvoir, & par l'autre entre dans une boucle de fer pour la joindre à la manuelle. Le timonnier tient la barre à la main devant l'habitacle. Elle eſt ſupportée par un traverſin qui traverſe le vaiſſeau. On l'appelle auſſi, *Timon du gouvernail*. *Pouſſer La barre du gouvernail tout à bord*, c'eſt, la pouſſer auſſi loin qu'elle peut aller vers l'un des côtez du vaiſſeau.

BARRE D'ARCASSE, autrement, *Liſſe de hourdi*, eſt la piece que l'on place de travers ſur l'étambot, & qui fait la largeur de la pouppe à la hauteur du premier pont, ou franc tillac, qui eſt environ des deux tiers du maître bau. Il y a d'autres *barres* qui ſont parallêles, & poſées au deſſous, nommées *ſous-barres d'arcaſſe*; mais qui ſont moindres en longueur, à cauſe de la diminution de la largeur du vaiſſeau.

BARRE DE PONT, eſt une autre barre d'arcaſſe, preſque pareille à la liſſe de hourdi, & qui lui eſt parallêle, ſur laquelle on poſe le bout du pont du vaiſſeau.

BARRES D'ÉCOUTILLES, ſont les barres avec leſquelles on ferme les écoutilles du vaiſſeau.

BARRES DE CABESTAN, ſont les barres qui ſervent à faire tourner, & virer le cabeſtan. Il y a des demies barres à l'Angloiſe, qui n'entrent qu'à moitié dans le cabeſtan.

BARRES, ou *traverſins de cuiſine*, ſont les *barres* de fer miſes de travers, ou de long dans les cuiſines, pour ſoutenir les chaudieres ſur le feu.

BARRES DE HUNE, ce ſont des pieces de bois miſes en ſaillie, & enclavées au haut des mâts, qui ſupportent les hunes. On les appelle auſſi *barreaux*, & *teſſeaux*. On les appelle ſur la Mediterranée *gauterne*.

BARRE, ſe dit auſſi des lingots ou pieces de metal étenduës en longueur. On a apporté à la Monnoye 2000. *barres* d'argent. Le fer ſe met en *barre* à la ſenderie. On dit d'une choſe precieuſe & de bon debit, que c'eſt de l'or en *barre*.

BARRE, eſt auſſi une ligne qu'on tire avec la plume. On s'en ſert pour marquer la fin d'un article, d'un chapitre, d'un traité, & pour les diſtinguer les uns des autres. On s'en ſert auſſi pour rayer quelques parties d'un acte, en paſſant la *barre* ou la plume par deſſus ou de travers.

BARRE. Terme de Ceinturier. Bande de cuir qui ſert aux ſangles, & aux ceinturons.

BARRE DE PANIER. Terme de Vanier. Bâton, ou cerceau ſous le fond du panier.

BARRE, ſe dit auſſi en termes d'Agriculture. Planter une vigne à la *barre* ou à la ſiche; c'eſt, la planter en fichant le ſarment dans un trou.

BARRE. Terme de Faiſeur de claveſſins. C'eſt un morceau de bois blanc de la longueur de l'épinette & du claveſſin, raboté, drapé, & enjolivé d'ordinaire de petites fleurs, poſé au deſſus des ſautereaux, & attaché à l'aſſemblage de l'épinette ou du claveſſin, pour empêcher que les ſautereaux ne ſortent de leurs mortaiſes. Poſer la *barre*, élever ou ôter la *barre* de l'épinette.

BARRE, ſe dit auſſi parmi les Cochers & les Poſtillons, pour ſignifier la perche qu'on attache d'eſpace en eſpace aux piliers des écuries, pour empêcher que les chevaux ne s'approchent, & ne ſe battent.

BARRE, en termes de Blaſon, eſt une des pieces honorables de l'Ecu, qui diviſe l'Ecu en deux parties d'angle en angle, à commencer par le côté gauche d'enhaut en tirant du côté droit. Elle ſert communément pour les bâtards, auſſi-bien que le bâton ou filet mis en contrebande. Loyſeau l'appelle la *barre gauche*. De là vient qu'on dit en proverbe, quand on veut taxer quelcun de batardiſe, qu'il eſt du côté gauche, ou de contrebande. On dit auſſi, *Barre* d'or, ou de gueules à cinq, ou huit pieces, &c. quand l'Ecu, ou les pieces ſont couvertes de *barres* qui traverſent l'Ecu diagonalement de gauche à droite.

On appelle la *Barre* de la Cour, le lieu où ſe placent quelques Conſeillers commis pour faire quelques inſtructions de procés, & les adjudications par decret. Il y avoit autrefois une grande *barre* de fer à la porte de la Grand'-Chambre, ſur laquelle ſe venoient appuyer les Conſeillers pour recevoir les requêtes des parties: ce qu'on a appellé depuis, *Inſtructions & inſtances à la Barre*. On appelloit auſſi autrefois *barres*, les exceptions, & fins de non recevoir, que les deffendeurs propoſoient dés le commencement de l'inſtance: ce que Du Cange prouve par de vieux titres, & dit qu'on les appelloit ainſi, parcequ'elles étoient comme des *barres* pour empêcher les plaideurs d'aller plus avant. L'Ordonnance de 1667. a abrogé les procedures qui ſe faiſoient à la *Barre*, qui s'appelloient *Defauts aux Ordonnances*. On fait l'adjudication des Offices à la *Barre* de la Cour. Elle ſe tient à Paris à la porte de la Grand'-Chambre. Autrefois c'étoit au barreau qui ferme le parquet, d'où elle a pris ſon nom. La *Barre* des Requêtes du Palais s'appelle encore aujourd'hui leur *Parquet*, & c'eſt là où ſe font les inſtructions des affaires.

Digitized by Google

BARRE, ſe dit encore de quelques Juriſdictions ſubalternes. La *Barre* du Chapitre de Nôtre Dame; c'eſt, la Juriſdiction temporelle du Chapitre de Paris. On appelle auſſi la *Barre*, & Siege de Nantes.

BARRE, en termes de Marine, eſt un port où on n'entre que quand la mer eſt haute, parceque les bancs, ou les rochers en embaraſſent l'entrée. Goa eſt un port de *barre* où l'on n'entre pas en tout temps.

On appelle ſur la Seine la *barre*, un certain flot particulier à cette riviere, qui vient fort impetueuſement avec le flus de la mer, & qui eſt fort dangereux pour les bateaux. Il y en a un pareil ſur la Dordogne, qu'on appelle le *Maſquaret*.

BARRES, au plurier, ſe dit d'un jeu ou courſe, où les deux partis ſe placent toûjours en des lieux oppoſez. Il y avoit auſſi autrefois un exercice militaire, qui étoit de lancer la *barre*, ou celui-là montroit plus de force, qui la jettoit le plus loin. Les enfans joüent aux *barres* pour s'échauffer.

BARRES, en termes de Manege, ſont les parties les plus hautes de la gencive du cheval où il n'y a point de dents, ſituée entre les dents mâchelieres, & les crochets: c'eſt où ſe fait l'appui du mors. C'eſt un defaut à un cheval que d'avoir les *barres* rondes, & peu ſenſibles. Il faut qu'elles ſoient tranchantes, afin qu'il ait la bouche fine & legere. Quand un cheval a les *barres* rondes, on lui met un mors qui en éveille le ſentiment: tel qu'un mors qui ne plie point dans le milieu de la liberté de la langue. On dit, que la levre d'un cheval arme la *barre*; c'eſt-à-dire, qu'elle la couvre.

On appelle en termes de Chaſſe, armes de la *barre*, les deffenſes d'un ſanglier.

On appelle en Fauconnerie, *barres* de la queuë de l'épervier, certaines bandes noires qui traverſent ſa queuë.

On dit proverbialement, qu'on donnera cent coups de *barre* à quelcun, quand on le veut menacer de le bien battre. On dit, Avoir *barre* ſur quelcun; pour dire, Avoir avantage ſur lui. On dit, qu'on joüe aux *barres*, lorſqu'on ſe va chercher reciproquement en même temps, & qu'on ne ſe trouve point. On dit encore, Roide comme la *barre* d'un huis; pour dire, Fortement & preſtement. On dit auſſi des perſonnes peu ſociables, qui ſe querellent ſouvent, qu'il faut mettre une *barre* entre deux, comme on fait aux chevaux dans les écuries. On dit auſſi, que des rats joüent aux *barres*, quand on veut dire, qu'ils font un grand bruit.

BARREAU, ſ. m. Barre de bois ou de fer, qui ferme à jour quelque paſſage, quelque porte, quelque fenêtre, comme une eſpece de grille, ou de baluſtrade. Les fenêtres des priſons ſont fermées avec de gros *barreaux* de fer. Le Chœur de cette Egliſe eſt fermé de *barreaux* de bois. On met des *barreaux* de fer au bout des allées pour en continuer la vuë dans la campagne.

BARREAU, en termes d'Imprimerie, eſt la piece de fer en forme de manche qui ſert à faire tourner la vis de la preſſe pour imprimer.

BARREAU, au Palais, ſe dit de l'enceinte des bancs où ſe mettent les Avocats dans les chambres d'audience, & qui environnent le parquet. Comme l'entrée de toute cette enceinte eſt fermée par une barre, on lui a donné le nom de *barreau*. Entrer dans le *barreau*; ſortir du *barreau*. On ne doit permettre l'entrée du *barreau* qu'à ceux dont on plaide la cauſe.

BARREAU, ſe dit figurément du Corps des Avocats, ou de la profeſſion d'Avocat. Cet Avocat eſt l'honneur du *Barreau*. On a conſulté tout le *Barreau* ſur cette queſtion. C'eſt là l'avis du *Barreau*. L'éloquence du *Barreau* demande beaucoup de feu, & de mouvement, LE P. R. Ciceron fouilla le *Barreau* par des injures, BAIL. Le Pere Rapin a fait un traité de l'éloquence de la Chaire, & du *Barreau*. On dit, Suivre, hanter le *Barreau*; c'eſt-à-dire, ſe trouver aux Audiences; exercer la profeſſion d'Avocat. Quitter le *Barreau*, c'eſt, Renoncer au metier d'Avocat.

BARREAU, ſe dit auſſi de la diſcipline du Palais, & des reglemens que doivent obſerver les Avocats. Toute la forme du *Barreau* eſt changée depuis quelque temps. C'eſt la regle, c'eſt l'uſage du *Barreau*.

BARREMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Mezerai pour caſſation de gages.

BARRER, v. act. Mettre une, ou pluſieurs barres. *Barrer* des fenêtres, des portes. *Barrer* un tonneau, un luth, une guitarre.

Ce mot vient du Latin *varare*, ſignifiant la même choſe.

BARRER, ſignifie auſſi, Fermer; & ſe dit des ports, & des paſſages. Un port eſt *barré*, quand on en empêche l'entrée, ſoit par des deffenſes publiques, ſoit en le bouchant avec des pieux, des navires, ou du canon; ſoit enfin quand on l'aſſiege avec une armée navale. On *barre* les paſſages, lorſqu'on les garde, & qu'on s'y retranche.

BARRER, ſe dit encore des traits, & ratures qu'on fait pour effacer d'un écrit ce qu'on n'approuve pas; ou dans un acte, pour en annuller les clauſes; ou même toute la ſubſtance, quand on *barre* les ſignatures.

BARRER les veines d'un cheval, eſt une operation qu'on fait ſur ſes veines pour arrêter le cours des mauvaiſes humeurs qui s'y jettent. Pour *barrer* la veine d'un cheval, on ouvre le cuir, on degage la veine, on la lie deſſus & deſſous, & on la coupe entre les deux ligatures.

BARRÉ, ÉE. part. & adj.

On appelle en Anatomie l'os *barré*, l'os pubis, ou du penil, qui s'ouvre, ſelon quelques-uns, lorſque les femmes accouchent.

On appelloit autrefois les Carmes, les Freres *barrez*, & dans les vieux titres, *birrati*, *radiati*, & *ſtraguluti*, à cauſe qu'ils portoient des habits *barrez* de diverſes couleurs. Ces habits étoient diviſez par quartiers blancs & noirs, ſelon que s'en exprime le P. Louis Beurrier dans les Antiquitez des Celeſtins de Paris. En l'an 1279. le Pape Martin changea leur nom, & leur habit, les appella *Carmes*, & leur donna des manteaux blancs.

BARRETTE, ſ. f. Sorte de calote, ou de bonnet dont on uſe en Italie. A Veniſe les Nobles portent la *barrette* dans les ruës. On donne la *barrette* aux Cardinaux. Le Roi a accoutumé de donner lui-même la *barrette* à ceux qui ont été faits à ſa nomination. *Birretum* en Latin. *Barretta* en Italien.

BARRETTE. Les Medailliſtes nomment auſſi *barrette*, le chapeau ailé de Mercure. Les Latins l'appellent *petaſus*.

Menage dit que tous ces mots viennent de *biretta* diminutif de *birrus*, dont les Latins ont uſé pour une eſpece de chapeau. D'autres diſent qu'il ſignifie ſimplement un *bonnet d'enfant*, ainſi nommé, à cauſe qu'il eſt barré de paſſemens. C'étoit autrefois une coëffure fort ſerrée ſur la tête, faite de toile fort fine, qui n'étoit d'abord portée que par les Papes. Depuis on donna ce nom au bonnet des Docteurs, & enſuite à diverſes autres coëffures qui ont été en uſage en Italie, & qui étoient differentes du chapeau, comme temoigne la Cruſca. C'eſt un diminutif de *birrus*, qui ſignifioit autrefois un habillement qui couvroit tout le corps, & non pas ſimplement un chapeau, comme dit Menage.

On dit proverbialement & baſſement, Parler à la *barrette* de quelcun; pour dire, le quereller; lui faire quelque reproche, quelque reprimende. Il ſignifie même, Battre, froter les oreilles. Et moi, je pourrois bien parler à ta *barrette*, MOL.

BARRICADE, ſ. f. Deffenſe, fortification, ou retran-

Digitized by Google

retranchement qu'on fait à la hâte avec des chaînes, des barriques, des charrettes, poutres, ou arbres abattus, pour garder quelque paſſage, & arrêter l'ennemi. Auſſi-tôt les *barricades* ſe ſiſent dans la ville, & on courut aux armes. On a appellé la *journée des barricades*, une ſedition dans Paris arrivée en 1648. lorſque la Reine fit arrêter Mrs. Brouſſel & de Blanmeſnil. Le peuple ſe mutina, tendit des chaînes aux avenuës des ruës, &c. On dit auſſi, Faire une *barricade* derriere une porte, ou dans une chambre, quand on la ferme avec des verrous, des barres, des coffres, &c. Nous forçâmes la *barricade*, B. RAB.

BARRICADER, v. act. Fermer les avenuës, les paſſages avec des barricades. On ſonna l'allarme, & on *barricada* toutes les ruës.

BARRICADER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se fortifier dans un lieu; en fermer l'entrée, en oppoſant quelque choſe qui retienne ceux qui le veulent forcer. En un mot, Se *barricader* ſe dit de tous les efforts que l'on peut faire, pour n'être point pris dans le lieu où l'on s'eſt retiré. Ils s'étoient bien *barricadez* par dedans. Nous nous *barricadâmes* dans le poſte que nous venions de prendre, de crainte que l'ennemi ne nous vint attaquer. On dit auſſi, Se *barricader* dans une maiſon, MOL.

BARRIERE, ſ. f. Les Poëtes ne le font que de trois ſyllabes. Sorte de fortification qui ſe fait à un paſſage, à un defilé, à une place, pour en défendre l'entrée. Elle eſt faite de pluſieurs groſſes pieces de bois fichées en terre à hauteur d'homme, à travers deſquelles paſſent des ſolives. Forcer la *barriere*; franchir la *barriere*. On met auſſi des *barrieres* dans les cours des grandes maiſons, pour empêcher que les carroſſes n'approchent trop près des murs, & ne les gâtent; & en tous les lieux où l'on veut empêcher le paſſage aux chevaux, & aux carroſſes.

BARRIERE, eſt auſſi, dans les lieux où l'on paye les entrées, une groſſe piece de bois mobile, & poſée de long ſur deux pôteaux, qui s'ouvre, & qui ſe ferme quand on veut.

BARRIERE, ſe diſoit autrefois des enceintes qu'on faiſoit pour des combats de taureaux, ou pour des joûtes, des tournois, des courſes de bague. Les anciens Chevaliers faiſoient des combats de *barriere*. Etre un tenant de *barriere*.

BARRIERE, ſe dit figurément en ce ſens des diſputes, & des combats d'eſprit. Entrer dans la *barriere*; c'eſt-à-dire, entrer dans la lice; ouvrir la diſpute. Je regarde le champ aſſis ſur la *barriere*; c'eſt-à-dire, je me reduis à être ſimple ſpectateur.

BARRIERE, ſe dit figurément de ce qui ſert de borne, & de deffenſe; comme la mer, les grandes rivieres, les montagnes. Les grandes *barrieres* qui ſont entre nous & le nouveau monde, n'ont pu en empêcher l'accés à l'avarice des hommes. Le Rhin n'étoit pas une aſſez forte *barriere* à leur courage, ABL. Les Pyrenées ſont comme de fortes *barrieres* que la nature a poſées pour ſeparer la France de l'Eſpagne. Olynthe étoit la ſeule *barriere* qui reſtoit à franchir à Philippe pour envahir toute la Grece, TOUR. Quand la *barriere* de la foi eſt rompuë, l'eſprit de l'homme n'a plus de bornes qui l'arrêtent. LE P. R.

BARRIERE, ſignifie encore figurément, un obſtacle, un empêchement. On ne ſçauroit oppoſer de trop puiſſantes *barrieres* à l'ambition de l'eſprit humain. Toute la rigueur des loix, & des ſupplices n'eſt pas une aſſez forte *barriere* pour arrêter la mechanceté des hommes. Les Favoris veulent que les graces ſe diſtribuent par leurs mains, & ils s'offenſent quand on force la *barriere* pour s'adreſſer directement au Prince, CAIL. Les préjugez ſont autant de *barrieres* qui arrêtent d'abord les eſprits pareſſeux, & ſuperficiels, NIC. La delicateſſe des Princes met une *barriere* invincible entr'eux & la verité, FL.

BARRIT, ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne au cri de l'élephant & du rhinoceros. Quelques Auteurs de la baſſe Latinité ont appellé un élephant *barrus*; & entre autres Feſtus, & Pierre Damien.

BARROTS, ſ. m. pl. Terme de Marine. Ce ſont les pieces de bois qui traverſent le vaiſſeau d'un flanc à l'autre, & qui ſoutiennent les ponts.

Un vaiſſeau *barroté*, eſt un vaiſſeau dont le fond de cale eſt rempli juſqu'aux *barrots*.

BARROTINS, ou DEMI-BARROTS, ſ. m. pl. ſont des pieces qui ſont entre les baux, qui traverſent de même la largeur du vaiſſeau; mais ils ſont de moindre groſſeur, & ſont de deux pieces ſupportées par des arcsboutans, ou traverſins, pour laiſſer libres les ouvertures des écoutilles, caillebotis, paſſages des mâts, & autres bayes du vaiſſeau.

BARROYER, v. n. Hanter le Barreau. Ce terme eſt vieux & burleſque, & ne ſe dit que par mepris des jeunes Avocats qui plaident tellement, quellement. Mais dans l'ancienne Pratique ce mot ſignifioit, Faire des procedures, & inſtruire des procés dans certains delais; ce qui ſe faiſoit à la Barre de la Cour: & alors on appelloit *barres*, les deffenſes & exceptions qu'on y propoſoit les unes après les autres. Voyez Ragueau.

BARRURE, ſ. f. Terme de Luthier. Barre du corps du luth.

B A S.

BAS, ſ. m. Ce qui eſt moins élevé; ce qui eſt au deſſous d'une autre choſe à laquelle il a relation. Cette femme a le *bas* du viſage fort beau. Le *bas* d'une maiſon eſt mal ſain. On baiſe le *bas* d'une robe d'une Princeſſe. Cette maiſon eſt bâtie dans le *bas* de la montagne. Le *bas* du pavé, c'eſt, le côté du ruiſſeau. Il y avoit au *bas* de vôtre lettre trois écritures differentes, VOIT. On dit figurément d'un Ouvrage de Poëſie, ou d'Eloquence, qui a de grandes inegalitez, qu'il y a bien du haut & du *bas*. Cela eſt du ſtile ſimple.

Ce mot vient de *baſſus*, qui, ſelon Iſidore & Papias, a ſignifié un homme gros & gras, court & de petite taille. Nicod derive ce mot du Grec *baſis*, qui ſignifie *baſe*, & *ſoutenement*.

On appelle ſur la mer les *bas*, les parties du vaiſſeau qui ſont au deſſous.

Un *bas de chauſſe*, c'eſt ce qui ſert à couvrir le pied & la jambe, & qu'on appelle abſolument un *bas*. On fait des *bas* de laine & de ſoye à l'aiguille, ce qu'on appelle *tricoter*; & des *bas* au metier par une très-belle machine qu'on a apportée depuis peu d'Angleterre. *Bas à étrier*, ſont des *bas* couppez par le pied. *Bas d'attache*, ſont ceux qu'on attache au haut-de-chauſſes avec des rubans, ou des aiguillettes. On ne s'en ſert plus.

En termes de Marine on dit, Donner un *bas* de ſoye, quand on met quelcun qui a failli dans des ceps, ou menottes, qui ſont attachées à une barre de fer deſtinée à cet effet. Les Cuiſiniers appellent auſſi les pieds de cochon qu'ils mettent en ragoût, des *bas de ſoye*.

On dit en Aſtrologie, le *bas* du ciel, *imum cœli*; pour dire, la troiſiéme, ou quatriéme maiſon d'un horoſcope, où eſt le nadir, ou la partie du ciel la plus baſſe à nôtre égard.

BAS, BASSE. adj. Terme relatif. Qui a moins de hauteur, & d'élevation qu'un autre corps auquel on le compare. Le centre de la terre eſt le lieu le plus *bas* du monde à nôtre égard. Ce plancher eſt trop *bas*; il n'eſt pas aſſez élevé.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt au rez de chauſſée, ou au

deſſous. Une ſalle *baſſe*. Un appartement *bas*. La Chapelle *baſſe* d'une Egliſe. La *baſſe* foſſe d'une priſon. Les *baſſes* offices.

BAS, ſe prend auſſi quelquefois pour, Profond. Un foſſé *bas*; un puits *bas*; une cave *baſſe*.

BAS, ſe dit auſſi des païs qui approchent plus près de la mer que d'autres qui ſont vers les montagnes, ou vers la ſource des rivieres. Le *bas* Languedoc. La *baſſe* Bretagne. La *baſſe* Normandie. La *baſſe* Saxe. Le *bas* Palatinat. On nomme la Flandre abſolument le *Païs-bas*.

On dit, la *baſſe* region de l'air; pour dire, la partie de l'air où ſont les nuées, & où ſe forment les foudres & les tempêtes. On appelle auſſi un temps *bas*, lorſque l'air eſt obſcur, chargé de nuées, & lorſqu'elles ſemblent plus près de la terre.

On appelle myſtiquement la *region baſſe* de l'ame, la partie de l'ame où ſe forment les paſſions, & les deſirs dereglez. Voyez AME.

BAS, ſe dit encore de la mer, des lacs, des étangs, des rivieres; & ſignifie, Qui a peu d'eau. Ces étangs ſont bien *bas*. Les rivieres ſont bien *baſſes*. La marée eſt *baſſe*.

BAS, ſe dit du temps auſſi-bien que du lieu. Les medailles du *bas* Empire, ce ſont celles qui ont été frapées depuis la decadence de l'Empire, & juſqu'à la priſe de Conſtantinople. Voyez MEDAILLE. La *baſſe* Latinité, c'eſt la langue Latine alterée, & corrompuë. Le Carême eſt *bas*; c'eſt-à-dire, il commence de bonne heure, & dès le mois de Fevrier.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt au deſſous des autres; de ce qui eſt inferieur dans les emplois, ou dans les diverſes conditions des hommes. Les *bas* Officiers ſont les ſubalternes, qui en ont d'autres au deſſus d'eux. Le *bas* Chœur d'un Chapitre, ce ſont les Chantres, & les Chapelains. Les *baſſes* claſſes ſont celles qui ſont au deſſous de la Rhetorique, & de la Philoſophie. On dit, une extraction *baſſe*; une *baſſe* naiſſance, une condition *baſſe*; c'eſt-à-dire, obſcure, populaire, peu diſtinguée, peu conſiderable.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt moins eſtimé, ou de moindre valeur en quelque choſe. On l'a mis au *bas* bout de la table; c'eſt-à-dire, à la place la moins honorable. On appelle *baſſes* cartes, les moindres du jeu, ou qui valent le moins de points. On dit, que du vin eſt *bas*, & ſent la lie, quand il eſt fort au deſſous de la barre, & que la piece eſt preſque vuide.

BAS, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Vil, abjet, mepriſable, rampant, ſans élevation, ſans courage, ſans generoſité. Vous avez un choix *bas* & honteux, MOL. Une ame *baſſe*; un eſprit *bas*; un cœur *bas*, & lâche; une mine *baſſe*, & qui ne temoigne aucune grandeur d'ame. Il y a des eſprits élevez qui ont l'ame *baſſe*, LE P. BOURD. Un eſprit né ſans fard, & ſans *baſſe* complaiſance, BOIL. Je redoute ſur tout la *baſſe* ſervitude, ID. L'avarice eſt un vice *bas* & abjet, M. ESP. On dit encore, un ſtile *bas*, qui eſt rampant, qui n'a rien de noble, ni de ſublime; qui eſt ſans figures, & ſans ornemens. Il ne faut pas que le ſtile ſoit *bas* & rampant, ſous pretexte d'être ſimple, ART. DE P. Il n'y a rien de plus ridicule que de conter une choſe grande en ſtile *bas*, LA FON. Un mot *bas*, eſt un mot populaire & trivial. Cette maniere de parler eſt tout-à-fait *baſſe*.

BAS, en termes d'Anatomie, ſe dit du *bas* ventre: ce qui fait la troiſiéme partie de la diviſion du corps humain en trois ventres, dont le premier eſt la tête, le ſecond la poitrine, & le troiſiéme ce qui eſt au deſſous du diaphragme juſqu'aux cuiſſes, que le peuple appelle abſolument le *ventre*. On dit d'un homme qui a un grand debordement, qu'il va par haut & par *bas*. A l'égard des autres organes des ſens, on dit, qu'un homme a la vuë *baſſe*; pour dire, qu'il a la vuë courte: &, la voix *baſſe*; pour dire, qu'il l'a foible.

En termes d'Orfevre, on appelle de l'or *bas*, de l'argent *bas*, ou de *bas* aloi, celui qui eſt foible, où il y a de l'alliage, & qui n'eſt pas au titre du poinçon de Paris, ou de celui auquel on bat les monnoyes. L'argent d'Allemagne eſt fort *bas*. On appelle *bas* billon d'argent, celui qui eſt au deſſous de cinq deniers; &, *haut* billon, celui qui eſt au deſſus juſqu'à dix.

En termes de Sculpture, on appelle *bas* relief, ou *baſſe* taille, ce qui eſt oppoſé à *plein relief*, ou *ronde boſſe*, une ſculpture relevée en demie-boſſe, qui eſt attachée à un fond, d'où elle ne ſort qu'en partie.

On dit en Tapiſſerie, Haute & *baſſe* liſſe, ou *baſſe* marche, ſelon la maniere du travail.

En termes de Guerre, on appelle *baſſe* enceinte, la fauſſebraye; & place *baſſe*, la caſemate, & le flanc retiré qui ſert à deffendre le foſſé. Et on dit, Faire main *baſſe*, quand on ne donne point de quartier.

En termes de Marine, on appelle auſſi *bas* bord, le côté gauche du navire, oppoſé à *ſtribord* qui eſt le côté droit; & cela par rapport à celui qui étant à la pouppe regarde vers la proue. Les Levantins diſent *orſe*. On appelle auſſi un vaiſſeau de *bas* bord, une galere, ou autre bâtiment qui n'a qu'un pont, & dont le bordage eſt *bas*, par oppoſition aux grands vaiſſeaux qu'on appelle de *haut bord*. Les brigantins qui ne portent point de couverte ſont des vaiſſeaux de *bas* bord. *Bas bord tout*, eſt le commandement que l'on fait au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail tout-à-fait à gauche. On appelle *bas bordes*, la partie de l'équippage qui doit ſervir à *bas bord*.

BAS FOND, eſt un fond où il y a peu d'eau, qui eſt dangereux, où il eſt aiſé d'échouër, & où il faut être guidé par des Pilotes côtiers. On l'appelle autrement *Païs-ſomme*.

BAS JUSTICIER. Seigneur de Fief, qui a ſeulement *baſſe Juſtice*. Le *Bas Juſticier*, à proprement parler, n'a qu'une Juſtice feodale, pour le payement des droits ſeigneuriaux. Il connoît auſſi entre ſes vaſſaux du degât des bêtes, des injures legeres, & qui n'emportent qu'une amende mediocre. Il peut en tenant ſes plaids condamner les deffaillans à l'amende, &c. Les Coutumes reglent ces amendes diverſement. Celle de Normandie la fixe à 18. ſols; d'autres à 7. ſols ſeulement. Elle n'excede pas un écu pour l'ordinaire. Si le *Bas Juſticier* a droit de foire & marché, il y peut auſſi exercer la Police, en reglant le prix, & la meſure des blez, &c. Le Juge du *Bas Juſticier* s'appelle Prevôt en quelques endroits, Senechal en d'autres, &c.

BASSES VOILES, ſont les grandes voiles d'enbas: ce qui ſe dit ſeulement de celles du grand mât, & du mât de miſaine, par oppoſition à celles de hune, & de perroquet. L'artimon n'y eſt pas compris. Quand on ne veut gueres avancer, on met les *baſſes voiles* ſur leurs cargues; c'eſt-à-dire, qu'on les trouſſe par le moyen de leurs cargues.

En termes de Fauconnerie, on appelle un oiſeau *bas*, quand il eſt maigre, & decharné.

En l'Egliſe, on appelle une Meſſe *baſſe*, celle qui eſt dite ſans être chantée par le Chœur, & ſans aſſiſtance de Diacre, & de Soudiacre.

En Muſique, on dit qu'une corde eſt trop *baſſe*, qu'un luth eſt monté trop *bas*, lorſqu'elle ne s'accorde pas avec les autres cordes, ou qu'un inſtrument ne s'accorde pas avec les autres.

BAS. adv. Il a acheté cette charge dix mille écus argent *bas*; pour dire, argent comptant. Mettre *bas* les armes, c'eſt, les abandonner, & les quitter; ſe rendre.

Digitized by Google

dre. Parler tout *bas*, c'eſt-à-dire, doucement. Parlons *bas* ; c'eſt-à-dire, parlons d'une maniere que nous ne ſoyons entendus de perſonne.

En même temps que ſa bouche
Me diſoit, je ne veux pas,
Ses yeux me diſoient tout bas,
Je ne ſuis pas ſi farouche, LA SABL.

On dit auſſi, Cet homme, ce malade eſt bien *bas* ; pour dire, que ſa maladie, ou ſa pauvreté ſont extrêmes.

BAS, ſignifie encore, dans un état *bas* & obſcur ; dans une condition baſſe & mépriſable. La Fortune eſt accoutumée à prendre bien *bas* ceux qu'elle veut mettre bien haut, & elle ſe plaît à former ſes creatures de rien, VOI.

On dit en termes de Marine, qu'on met *bas* le pavillon, quand on l'abaiſſe pour ſaluer un vaiſſeau plus puiſſant, ou pour ſe rendre.

BAS, ſe dit auſſi pour marquer les parties baſſes d'une choſe par oppoſition aux hautes. Il a fait reparer, reblanchir ſa maiſon de haut en *bas*.

On dit figurément, Traiter un homme de haut en *bas* ; pour dire, lui parler fierement, & dedaigneuſement, le traiter avec mepris. On croit ſe donner un air de diſtinction, & d'autorité en traitant les autres de haut en *bas*, BELL. On dit auſſi abſolument, Tenir quelcun bien *bas* ; pour dire, le rabaiſſer, le tenir dans la ſoumiſſion.

On dit, qu'on a mis *bas*, dans une Imprimerie, dans un atelier ; pour dire, qu'on n'y travaille plus, & qu'on a été contraint de ceſſer le travail pour le trop grand froid, ou par quelque autre obſtacle. Les Imprimeurs appellent auſſi les *bas*, la partie de leur preſſe ou eſt enclavé le marbre.

On dit en termes de Chaſſe, que les cerfs ont mis *bas* ; pour dire, que leur bois eſt tombé ; ce qui arrive ordinairement en Avril. Les vieux cerfs mettent *bas* devant les jeunes.

On dit en termes de Manege, qu'une cavale a mis *bas* ; pour dire, qu'elle a pouliné.

On dit auſſi d'une chienne, qu'elle a mis *bas* ; pour dire, qu'elle a fait ſes petits. Il y a des Provinces où le peuple dit, chioler.

BAS, ſe conjoint auſſi adverbialement avec pluſieurs particules ; comme, Mettre à *bas*, c'eſt, Jetter à terre un homme, ou le tuer. C'eſt auſſi, Demolir un bâtiment ; éteindre une maiſon ; ruiner une famille. Il avoit mis déjà deux tours à *bas*, MOL. Les procés ont mis cette famille à *bas*.

Vain fantôme d'honneur, c'eſt pour toi que l'épée,
Sans ceſſe au maſſacre occupée,
A mis tant de guerriers à bas, MAU.

En *bas*, & là *bas*, ſe diſent d'un lieu inferieur ; qui eſt au deſſous. On dit abſolument, *Bas* ; c'eſt-à-dire, deſcendez de là ; ou, aſſeiez vous ; ou bien, agenouillez vous. On dit, Allez là *bas* ; deſcendez là *bas*. Cela ſe dit auſſi de l'Enfer, que St. Auguſtin croit être au centre de la terre. On dit encore dans les Tribunaux de Juſtice, qu'on envoyera une partie là *bas* ; pour dire, en priſon.

Ici *bas*, ſignifie non ſeulement le lieu inferieur où nous ſommes en comparaiſon d'un lieu plus haut ; mais auſſi la terre, le monde. Nous vivons ici *bas* comme Pelerins, PORT-R. c'eſt-à-dire, ſur la terre, dans le monde. Il n'eſt rien ici *bas* d'éternelle durée, MALH.

Ecoutez ma juſte priere,
Elle n'aſpire point aux grandeurs d'ici bas ;
L'Abbé TETU.

Pour moi, ſur cette mer qu'ici bas nous courons,
Je ſonge à me pourvoir d'eſquifs & d'avirons, BOIL.

En termes de Fauconnerie, on dit, *bas* voler, ou, *bas*

voler à tire d'aile, en parlant de la perdrix, & d'autres oiſeaux qui n'ont pas le vol hautain.

On dit proverbialement, qu'un homme a le cœur haut, & la fortune *baſſe* ; pour dire, qu'il n'a pas le moyen de faire voir toute ſa generoſité. On dit auſſi d'un homme qui n'a gueres d'argent, que les eaux ſont *baſſes* chez lui. On dit à table, Je ne payerai rien ; je ſuis des *bas* aſſis. On dit d'une femme laide, que le haut deffend le *bas*. On dit auſſi, Parler d'un ton plus *bas*, quand on s'adoucit aprés avoir bien menacé, & querellé. On dit auſſi, qu'un homme eſt *bas* percé, quand il n'a pas dequoi vivre. On dit auſſi, A *bas* couvreur, la ruile eſt caſſée, quand on veut faire deſcendre quelcun d'un lieu élevé où il eſt. On dit auſſi d'un diſcours ou d'une langue qu'on n'entend point, C'eſt du *Bas*-Breton pour moi.

BASANE, ſ. f. Peau de veau ou de mouton paſſée par le tan, qui n'eſt point courroyée, qui ſert ſans autre preparation à couvrir des livres, des pantoufles, &c. Du Cange derive ce mot de *baſan*, qu'on a dit dans la même ſignification.

BASANÉ, ÉE. adj. Halé, brûlé ; qui a le teint olivâtre, & tirant ſur le noir. Les Eſpagnols ſont *baſanez* ; & c'eſt pour cela qu'on dit burleſquement, Les troupes *baſanées* ; pour dire, les troupes Eſpagnoles. Un voyageur revient ordinairement tout *baſané*, tout hâlé du ſoleil. Chez les Romains le viſage *baſané*, étoit une marque de vertu ; la pâleur étoit une marque de molleſſe, & de volupté : & au contraire un viſage noir & brûlé étoit regardé comme une ſigne de courage, & de valeur, LE CL.

Ce mot vient du Grec *baſanos*, qui ſignifie proprement *lapis Lydius* ou *Herculeus*, la *pierre de touche*, qui eſt noire, ou d'une couleur noirâtre, dont la *baſane* peut auſſi avoir pris ſon nom, parceque les premieres *baſanes* étoient des cuirs qu'on preparoit avec peu de ſoin, & qu'on teignoit d'un mauvais noir.

BASCULE. ſ. f. Quelques gens diſent *bacule* ſans *s* ; mais *baſcule* eſt le plus uſité. L'Academie admet l'un & l'autre indifferemment. Contrepoids qui ſert à lever le pont levis d'une ville, d'un chateau. Ce ſont de groſſes pieces de charpente dont une partie s'avance en dehors la porte, & ſoutient des chaines attachées au pont levis ; & l'autre eſt en dedans la porte qui en fait le contrepoids. Elles ſe meuvent en équilibre ſur deux forts pivots attachez aux jambages de la porte, enſorte qu'en appuyant ſur l'un des bouts, l'autre hauſſe. Il ſe fait encore pluſieurs machines à *baſcule*, tant pour élever les eaux, que pour d'autres ouvrages. Une *baſcule* de moulin à vent ; c'eſt une piece de bois qui abbat le frein du moulin, & qui ſert à l'arrêter. Une *baſcule* de comptoir ; c'eſt une petite plaque de fer qui baiſſe par un bout, & hauſſe par l'autre ſur les comptoirs des Marchands, & par où l'on jette dans le comptoir, l'argent que l'on reçoit. On dit la *baſcule*, ou trappe d'un piege, ou d'une ratiere. Il y a auſſi une ſorte de machine à jetter des grenades, qui s'appelle *baſcule*.

Nicod derive ce mot de *baſculus*, ou bien *à battuendo culo*. On appelle auſſi *baſcule*, une piece de bois, ſoit planche, ou ſolive, qu'on met ſur une autre en travers, qui eſt un peu élevée, ſur laquelle les enfans ſe jouënt, & ſe brandillent.

BASCULE, en termes de Fortification, eſt une porte appuyée ſur deux paux, qui s'ouvre, & ſe ferme en maniere de trebuchet.

BASE. ſ. f. Appui, ſoûtien ; terrain ſur lequel on fonde, on éleve quelque conſtruction. Il faut qu'un baſtion de terre ait en ſa *baſe* le double de la largeur qu'il a en ſa plus haute ſuperficie.

BASE, eſt auſſi la partie qui eſt au deſſous du fût d'une co-

colonne, & qui pose sur le piedestal, lorsqu'il y en a. La *base* a ses ornemens, qui sont des astragales, des tores, &c. On nomme aussi *spire*, la *base* d'une colonne, du Latin *spira*, qui signifie les tours d'un serpent couché, qui tait à-peu-près la même figure. La *base Toscane* est la plus simple de celles des cinq ordres laquelle n'a qu'un tore. La *base Dorique* a une astragale plus que la Toscane. La *base Ionique* a un gros tore, sur deux foibles scoties separées par deux astragales. La *base Corinthienne* a deux tores, deux scoties, & deux astragales. La *base Composite* a une astragale moins que la Corinthienne. La *base Attique*, a deux tores, & une scotie. On appelle *base rudentée*, celle dont les tores sont taillez en maniere de cables. *Base mutilée*, celle qui n'est profilée que par les côtez d'un pilastre.

En termes d'Arpentage on appelle *base*, la ligne sur laquelle on établit des mesures certaines. On prend d'ordinaire pour *base*, quelque muraille, ou le plus grand côté de la superficie qu'on veut mesurer.

BASE, en termes de Geometrie, est le côté du triangle opposé à l'angle que forment ses deux autres côtez; ainsi en tout triangle chaque côté peut être considéré indifferemment comme la *base*: chaque côté pouvant servir de *base* selon le besoin qu'on en a. On appelle pourtant ordinairement *base* d'un triangle, le côté sur lequel on a tiré de l'angle opposé une perpendiculaire. Mais dans un triangle rectangle, la *base* est le plus grand côté opposé à l'angle droit. On l'appelle autrement *subtendante*, & *hypothenuse*. On dit aussi, la *base* d'un cube, c'est le quarré sur lequel il est posé. La *base* d'un hemisphere, est un plan, ou un cercle, dont le diametre est égal à celui de la sphere, & dont le centre est le même que celui de cette même sphere. La *base* d'une ligne courbe est la derniere des ordonnées qui termine le diametre de la courbe. La *base* d'un parallélogramme est le côté sur lequel on lui a tiré de l'un de ses angles opposez une perpendiculaire.

BASE, se dit figurément des choses qui servent d'appui, de soutien, & de fondement à quelque chose. L'Ecriture est la *base* de la Religion. Cette verité, ce principe est la *base* de tout mon discours. La Justice est la *base* & le fondement de l'autorité Royale. L'intelligence entre le peuple, & le Souverain est la *base*, & le fondement de leur felicité reciproque, TOUR. La Religion & la pieté sont la *base* la plus solide de l'honnêteté, ST. EVR. La doctrine des opinions probables, est la source & la *base* de leur dereglement, PASC. Lui seul de la nature est la *base* & l'appui, BOIL.

BASE, en termes de Botanique est le bas des feuilles ou des tiges. On l'appelle autrement la naissance des feuilles. Ainsi on dit, ces feuilles sont arrondies à leur *base*, ou à leur naissance; les feuilles entourent la tige par leurs *bases*. Elles sont decoupées jusqu'à leur *base*.

BASE, se dit aussi du principal ingredient qui entre dans quelque corps artificiel, ou dans quelque composition. Le citron est la *base* du sorbet. Le cacao est la *base* du chocolat.

En termes d'Anatomie, on dit la *base* du cœur, qui est sa partie superieure, & la plus large opposée à la pointe: de même on dit la *base* de l'omoplate, qui est sa partie posterieure, & la plus prochaine des vertebres du dos.

BASIGLOSSE. Terme d'Anatomie. C'est un des muscles de la langue qui prend son origine de la base de l'os hyoïde, & s'insere à la racine de la langue. Il la tire vers le fond de la bouche.

BASILAIRE. adj. C'est un nom que les Anatomistes donnent à un des os de la tête qui est au haut de la bouche, & qu'on appelle aussi l'os du palais. Il est couvert d'une tunique glanduleuse, dans laquelle se separe une serosité, qui se decharge dans la bouche par une infinité de petits tuyaux.

BASILIC, s. m. Serpent qu'on dit être le Roi des serpens. Galien dit que le *basilic* est un serpent jaunâtre, ayant la tête munie de trois petites éminences, marquetée de taches blanchеâtres en forme de couronne; ce qui l'a fait nommer *Roi des serpens*. Sa morsure, son sifflement, & son toucher font mourir tous les autres animaux. Pas une bête n'ose manger de sa charogne quand il est mort. On meurt subitement pour en avoir mangé, ou même pour avoir mangé des bêtes mortes par sa morsure. Ælian dit qu'il n'a pas plus d'un palme, & que son venin est si penetrant, qu'il fait mourir les plus grands serpens par sa seule vapeur, & qu'il tuë soudain ceux qui l'ont touché de loin avec une perche, ou autre arme d'haſt; qu'il fait mourir toutes les plantes par où il passe; qu'il brûle les herbes, & rompt les pierres, tant sa vapeur est venimeuse. Pline dit que dans la region Cyrenaïque en Ethiopie autour de la fontaine Nigris, qu'il croit être la source du Nil, il y a un serpent qu'il nomme *catoblepas*, qui est petit, & incommodé de ses membres, qui a la tête si pesante, qu'il ne la peut soutenir, c'est pourquoi il la porte toûjours inclinée vers la terre; qui est si venimeux, qu'il tuë tous ceux qui l'ont seulement regardé; (il entend parler du *basilic*) que la belette est son ennemie, & que si on en fait jetter une dans sa taniere, elle tuë & étouffe le *basilic* par son haleine & son odeur. Solin dit que ceux de Pergame acheterent chèrement un corps mort de *basilic*, pour empêcher les araignées de faire leurs toiles dans le Temple d'Apollon. Nonobstant cela le *basilic* passe chez les Modernes pour un serpent fabuleux, d'autant plus qu'on dit qu'il nait de l'œuf d'un vieux coq. Les Auteurs en font cent contes ridicules. Ils disent que s'il regarde le premier quelcun, il le tuë; mais que s'il en est regardé le premier, il meurt lui-même: que l'homme qui crache sur lui à jeun le fait mourir, ou quand il a communié, & mille autres choses si particulieres, que tous les gens de bon sens, avec Matthiole, s'étonnent des relations qu'on en fait, qui ne peuvent être connuës, à moins qu'on n'en ait nourri quelques-uns. En Latin *basiliscus*, *regulus*.

Basiliscus vient du Grec *basileus*.

BASILIC, en termes de Guerre, est le plus gros des canons qui porte jusqu'à 160. livres de balle; mais il n'est plus de service. Hanzelet l'appelle *double coulevrine*, & lui donne 26. calibres de long, & 28. livres de balle.

BASILIC, est aussi une petite herbe odoriferante que l'on mange. On l'éleve d'ordinaire dans des pots & dans des caisses. Ses feuilles approchent de celles de la marjolaine, & sentent le citron, ou le clou de girofle. Sa fleur qui est en gueule, est un tuyau decoupé par le haut en deux levres crenelées. Ses semences sont enfermées dans une capsule. Elles sont jointes ensemble & oblongues. Ce nom lui a été donné à cause de sa bonne odeur, comme qui diroit, Plante digne des palais des Rois; en Latin *acimum*, du mot Grec *oxiare*, *promptement*, parceque sa semence leve promptement, sortant de terre trois jours après avoir été semée, & quelquefois plutôt. Il y a des Auteurs qui croyent que cette plante gardée dans un lieu humide produit des scorpions, & ils disent même qu'on a trouvé de ces animaux dans la tête de personnes qui se plaisoient à la sentir, ou qui en piroient la poudre par le nez, comme du tabac; si cela est vrai, comme des gens dignes de foi l'assûrent, ce n'est pas que le *basilic* produise par lui-même des scorpions; il y a plus d'apparence que les scorpions aiment l'odeur de cette plante, & qu'ils en mangent, d'où vient qu'ils s'en approchent, & qu'ils

Digitized by Google

qu'ils ſont leurs œufs ſur ſes feuilles, qui dans la ſuite vienn ent à éclorre ſoit auprès de cette plante, ou dans les autres endroits où ils ont pu penetrer.

BASILICUM. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un onguent compoſé de quatre ingrediens, qui ſont la poix, *la* reſine, la cire & l'huile; d'où vient qu'on l'appelle auſſi *tetrapharmacum*. Les Chirurgiens l'appellent ordinairement *ſuppuratif*, parcequ'ils s'en ſervent à faire ſuppurer les playes. Il a été nommé *baſilicum*, c'eſt-à-dire, Royal, à cauſe de ſes vertus.

Ce mot vient du Grec *baſileus*, *Roi*.

BASILIQUE. ſ. f. Mot Grec qui ſignifie maiſon Royale, ou Palais de Prince; ou ſeulement, une grande ſale, ou un lieu public avec portiques, ailes, tribunes, & tribunal, où les Rois rendoient eux-mêmes la Juſtice. C'étoit à Rome un bâtiment public, couſtruit ſuperbement, où l'on rendoit la Juſtice à couvert, au lieu que le *forum* étoit une place publique expoſée à l'air. Il y avoit au milieu de ces *baſiliques* une grande place pour la commodité des plaideurs, & des Marchands: cela reſſembloit aſſez au Palais à Paris. On y avoit conſtruit des chambres où les Juriſconſultes ſe rendoient pour donner leurs reponſes; & de grandes & ſpacieuſes ſalles pour les gens d'affaires, & les negotians. Depuis les Chretiens en firent des Egliſes. On appelle encore en Italie la *Baſilique de St. Pierre*; pour dire, la grande Egliſe de St. Pierre; & *Baſilique d'or*, l'Egliſe de St. Sauveur, ou de St. Jean de Latran, à cauſe de ſon excellente ſtructure, & de ſes riches ornemens. Mr. Perrault a obſervé que les *Baſiliques* étoient differentes des temples, en ce que les colonnes des temples étoient en dehors, & celles des *Baſiliques* en dedans.

BASILIQUE. adj. En termes d'Anatomie, ſe dit d'une des veines principales du bras, qui ſe jette dans la veine axillaire. Elle ſe diviſe en trois branches qui ſont faites de quantité de petites veines qui viennent de la main. Une de ces branches s'appelle *cubitale*, l'autre *ſubcutanée*, & la troiſiéme *profonde*. Les Anciens nommoient la veine *baſilique* droite *hepatique*, ou *jecoraire*, & la gauche *ſplenique*, à cauſe de la communication qu'ils croyoient qu'il y avoit entre la *baſilique* droite & le foye, & entre la *baſilique* gauche & la ratte.

BASILIQUES, chez les Juriſconſultes, c'eſt une collection des loix Romaines traduites en Grec. On y a compris les Inſtitutes, le Digeſte, le Code, & les Novelles de Juſtinien, quelques Edits de Juſtinien, de Juſtin le Jeune, de Tibere de Thrace, de Zenon, de Baſile le Macedonien, & de quelques autres Empereurs. Cette compilation eſt diviſée en 60. livres; c'eſt pourquoi elle a été appellée Ἑξηκοντάβιβλος. On croit que ce recueil eſt l'ouvrage de l'Empereur Leon le Philoſophe, & que par honneur il attribua les *Baſiliques* à Baſile le Macedonien ſon pere, parcequ'il avoit commencé à faire travailler à la verſion Grecque des loix Romaines. Quelques-uns ont cru que Conſtantin Porphyrogenete y avoit autant de part que Baſile, & Leon, ſon ayeul, & ſon pere. Cependant on ne lui peut attribuer que l'*avancement*; c'eſt-à-dire, la reviſion, ou repurgation. Des 60. livres des *Baſiliques* il ne nous en reſte que 41. Mr. Fabrot les a traduits en Latin, & en a donné en 1644. une édition Grecque, & Latine, en 7. vol. *in folio*. Il eſt vrai que Mr. Fabrot a retabli les 19. livres qui étoient perís, en les ramaſſant *ex Synopſi Baſilicon* traduite par Leunclavius, & des autres lieux où il en a pu retrouver quelques debris.

Ce mot vient, ou de l'Empereur Baſile qui en avoit formé le premier projet; ou du mot Grec *Baſilicos*, qui ſignifie Royal, ou Imperial.

BASIN. ſ. m. Eſpece de futaine fort fine & à poil, faite de cotton, & où il entre fort peu de fil. C'eſt une étoffe croiſée.

BASOCHE. ſ. f. Communauté des Clercs du Parlement de Paris. C'eſt un ancien établiſſement qui a pluſieurs droits & privileges, entr'autres de tenir une Juriſdiction pour vuider tous les differens qui naiſſent entre les Clercs, & regler leur diſcipline. Il y a un Chancelier & un Treſorier de la *Baſoche*. Ce ſont les Baſochiens, ou Officiers de la *Baſoche* qui ont ſoin de planter le mai du Palais. Les Armes de la *Baſoche* ſont trois écritoires d'or en champ d'azur. Ragueau remarque qu'on eſt venu demander autrefois à la Grand'-Chambre le renvoi d'une cauſe graſſe qui y étoit pendante, pour la faire juger à la *Baſoche*. On a dit autrefois en proverbe, Monnoyé de *Baſoche*; pour dire, Mauvais payement fait d'une choſe vile au lieu d'argent.

Ces mots viennent de *baſilica*, & de *baſilicani*. Voyez MENAGE.

BASQUE. ſ. f. Petite piece d'étoffe qui fait la partie d'enbas d'un pourpoint, qui a la figure d'un trapeſe. Les *baſques* ſont faites pour couvrir l'ouverture qui eſt entre le pourpoint, & le haut-de-chauſſes. Mr. Huët Evêque d'Avranches, croit qu'on a dit *baſques* de pourpoint, parceque la mode des pourpoints à *baſques*, eſt venuë de Biſcaye.

BASQUE, en Architecture, ſe dit des pieces de plomb qui ſont ſur les couvertures taillées en forme de *baſque* vers les arêtiers.

On dit proverbialement, Courir comme un *Baſque*; pour dire, Marcher vîte & long temps; parceque ceux de Biſcaye ſont en reputation pour cela.

BASSA. Voyez BACHA.

BASSE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt la pente douce d'une colline, ſur laquelle on accoutume le cheval à courir au galop, pour lui apprendre à plier les jambes. On l'appelle autrement *calade*.

BASSE, en termes de Muſique, eſt la partie de la Muſique qui fait les fons les plus graves & les plus ſourds. Les plus gros tuyaux de l'orgue ſont la *baſſe*. Les plus groſſes cordes d'un luth ſont les *baſſes*. Les Muſiciens tiennent que la *baſſe* eſt la principale partie des concerts, & le fondement de la compoſition. D'autres veulent que la principale partie ſoit le deſſus, comme étant le principal ornement de la Muſique.

BASSE, ſe dit auſſi de celui qui chante cette partie. Il faut avoir un grand creux de voix pour être une bonne *baſſe*.

BASSE, eſt auſſi l'inſtrument ſur lequel on joüe cette partie, qui eſt le plus gros, & le plus long de ceux qui forment le concert. Une *baſſe* de viole. Une *baſſe* de hautbois. Le theorbe eſt propre pour la *baſſe*.

BASSE CONTINUË, eſt l'harmonie que font des theorbes, ou des *baſſes* de violes qui joüent continuellement tandis que les voix chantent, ou que d'autres inſtrumens joüent leurs parties, ou que quelques-uns s'arrêtent.

BASSE-TAILLE, eſt le Muſicien, ou Joüeur d'inſtrumens qui tient une ſeconde partie de la taille en un concert où il y a plus de quatre voix, ou inſtrumens.

BASSE-CONTRE, eſt le Muſicien, ou Joüeur d'inſtrumens, qui tient une ſeconde *baſſe* dans les mêmes concerts. Il y a quelques gens qui diſtinguent entre cette partie de la Muſique, & le Muſicien qui la joüe. Quand il eſt queſtion de la Muſique, ils veulent bien qu'on diſe *baſſe-contre*, comme on dit *haute-contre*. Mais quand il eſt queſtion du Muſicien, ils veulent que l'on diſe *baſſe-conte*, & *haute-conte*. Cependant Mrs. de l'Academie, Richelet, & beaucoup d'autres ne s'arrêtent point à cette diſtinction. Ils diſent *baſſe-contre*, & *haute-contre*; & cet uſage s'accorde à l'Etymologie. Menage le decidoit auſſi de même autrefois; parceque la *baſſe*, contre eſt la partie de Muſique qui eſt

contre la taille, comme la *haute-contre* eſt celle qui eſt contre le deſſus: cependant il a changé d'avis, & prétend que l'uſage le plus general eſt pour *baſſe-conte*.

BASSECOUR. ſ. f. Cour de derriere dans un hôtel, où on loge les valets, & où ſont les écuries, les remiſes de carroſſe.

On appelle auſſi à la campagne une *baſſecour*, la cour où l'on met tout l'attirail d'une maiſon de campagne: comme ſont les charruës, les beſtiaux, les volailles, le fumier, les cuves, preſſoirs, &c. Un Gentilhomme à la campagne vit commodément de ſa *baſſecour*.

On appelle proverbialement, des nouvelles de la *baſſecour*, celles qui ſont fauſſes, & qui viennent de gens mal informez.

BASSEMENT. adv. D'une maniere baſſe. Il ne ſe dit qu'au figuré. Il a été nourri & élevé *baſſement*. Un avare fait tout *baſſement*. Virgile rabaiſſe trop la patience d'Enée: il ſouffre tout *baſſement*, LE P. LE B.

BASSEMENT, ſe dit auſſi du ſtile, & ſignifie, D'une maniere rampante; qui n'a rien d'élevé, rien de noble. Il parle *baſſement*. Il écrit *baſſement*.

BASSES. ſ. f. pl. Terme de Marine; ce ſont des lieux ſur la mer où il n'y a pas aſſez d'eau pour naviger, qui ſont pleins de bancs ou de rochers. L'entrée du port étoit étroite & dangereuſe à cauſe des bancs & des *baſſes* qui s'y rencontrent, SAR. On les appelle auſſi *batturres*, ou *briſants*. On appelle auſſi *baſſe marée*, le temps du reflus, où l'eau d'un port ou d'un havre de riviere eſt baſſe.

BASSESSE. ſ. f. Il n'eſt en uſage qu'au figuré. Petiteſſe, foibleſſe. L'homme qui conſidere ſa *baſſeſſe*, ſe doit humilier devant la hauteur de la Majeſté Divine.

BASSESSE, ſe dit auſſi pour, Etat bas, vil, & obſcur. Ils ne ceſſoient de ravaler ce Prince à cauſe de ſa *baſſeſſe*, & de ſa pauvreté, VAUG. Il lui reprocha la *baſſeſſe* de ſa condition, ID. J'ai trop de ſincerité pour nier la *baſſeſſe* de ma naiſſance, SCAR. On ſe ſent toûjours de la *baſſeſſe* de ſon extraction, L'AC.

BASSESSE, ſe prend encore pour, Lâcheté; pour tout ce que l'on fait de bas, de vil, & d'indigne pour parvenir à quelque but: manque d'élevation, & de grandeur d'ame. Les honneurs coutent trop de *baſſeſſes*, OE. M. Il a acheté ſa fortune par mille honteuſes *baſſeſſes*, ID. Vous ne voyez que *baſſeſſes* dans ſes actions, dans ſa conduite; il a une *baſſeſſe* d'ame, & de courage, qui le rend meprisable. Le vers ſe ſent toûjours des *baſſeſſes* du cœur, BOI. Il faut éviter tout ce qui reſſent la *baſſeſſe*, & la legereté, NIC. Combien faut-il de *baſſeſſes*, & de ſervitudes à l'ambition pour parvenir à ſon but? MONT. Un Favori qui a de l'élevation ſe trouve ſouvent confus lui-même, & deconcerté par les *baſſeſſes*, & la lâche flatterie de ceux qui s'attachent à lui, LA BR. Soyez humble ſans *baſſeſſe*, FL. On peut quelquefois s'abaiſſer ſans *baſſeſſe*, OE. M.

BASSESSE, ſe dit encore du langage, & ſignifie, Qui n'a nulle beauté, nulle nobleſſe: maniere de s'exprimer baſſe & rampante. La *baſſeſſe* du ſtile ravale les plus belles choſes, BOU. Quelquefois l'Ariоſte de la plus haute gravité de ſon ſtile tombe dans des *baſſeſſes* à peine dignes du burleſque, LA FON. Quoique vous écriviez, évitez la *baſſeſſe*, BOI.

BASSET, ETTE. adj. Qui eſt de taille mediocre. Cet homme a bonne mine, mais il eſt un peu *baſſet*.

BASSET. ſ. m. Terme de Chaſſe. C'eſt un nom qu'on donne à des chiens de petite taille, qu'on nomme autrement *Chiens de terre*, Voyez CHIEN.

BASSETTE. ſ. f. Jeu de cartes. Il ſe joué avec un jeu entier de cartes que tient le banquier, qui eſt auſſi celui qui tient le fonds de l'argent du jeu pour payer. Chacun des joüeurs choiſit une carte qu'il met devant lui, ſur laquelle il couche ce qu'il veut. Le banquier tire deux cartes à chaque fois. La premiere eſt pour le banquier; la ſeconde pour les joueurs; c'eſt-à-dire, par exemple, que ſi l'un des joüeurs, (on les appelle pontes) a pris un dix, & que la premiere carte que tire le banquier ſoit un dix, le banquier gagne, mais ſi c'eſt la ſeconde qui eſt un dix, le joüeur gagne. On pretend que c'eſt un Noble Venitien qui a inventé ce jeu, & qui pour cela a été banni de Veniſe. Il a été introduit en France par Mr. Juſtiniani Ambaſſadeur de la Republique. Cette maudite *baſſette* eſt venuë pour depeupler l'empire d'Amour, & c'eſt le plus grand fleau que la colere du Ciel lui pût envoyer: on peut appeller ce jeu-là, l'Art de vieillir en peu de temps: du moins la *baſſette* enlaidit furieuſement les femmes. Vous les voyez là avec un viſage enflamé, & des yeux ardens, LE CH. D'H.

BASSIERE. ſ. f. Vin au bas, & près de la lie. Il faut percer un autre tonneau, & laiſſer la *baſſiere* pour les gens. *Baiſſiere*, ou *Beſſiere*, eſt beaucoup plus doux & plus uſité auſſi. Voyez BESSIERE.

BASSILLE. ſ. f. Voyez BACILLE.

BASSIN. ſ. m. Vaiſſeau plat qu'on met ſur un buffet, qui ſert ordinairement à laver les mains. Un *baſſin* d'argent. Il y a auſſi pluſieurs *baſſins* qui ſervent ſeulement de parade.

Borel le derive de *bachinon*, vieux mot François qui ſignifie une *taſſe de bou*. Du Cange le derive de *bacchinus*, qu'on trouve dans Gregoire de Tours en la même ſignification. Il ajoûte qu'on a dit auſſi *bacinus*, *baccinum* & *baccinium* dans la baſſe Latinité, & que *beckin* eſt auſſi un mot Allemand qui ſignifie *baſſin*.

BASSIN, ſe dit auſſi des grands plats à mettre ſur la table pour y ſervir des viandes, ou des fruits en pyramide; on a ſervi tant de *baſſins* de confitures.

BASSIN, ſe dit auſſi de ces plats qui ſervent dans les Egliſes pour recevoir les offrandes, ſoit à la Meſſe, ſoit auprès des Reliques. Les Payens dans leurs ſacrifices, ſe ſervoient d'un *baſſin* pour recevoir les entrailles de la bête, & les chairs qui devoient être offertes.

BASSINS de Rotiſſeur, ſont de grands vaiſſeaux de cuivre fort plats, qui ſervent à porter leurs volailles lardées.

On nomme auſſi *baſſin*, le moule ſur lequel on uſe & on polit les verres pour faire des lunettes.

BASSIN de Barbier, eſt un *baſſin* à bord large, & échancré, qui lui ſert à faire la barbe, & à mettre à ſes enſeignes,

On appelle auſſi *baſſin* de chambre, un *baſſin* creux propre à recevoir les excremens, partieulierement ceux des malades. On dit, qu'il faut garder leurs *baſſins*; pour dire, qu'il faut faire voir leurs ſelles aux Medecins. On dit auſſi, Aller au *baſſin*; pour dire, Aller à ſes neceſſitez.

BASSIN. Terme de Botanique, dont on ſe ſert dans la deſcription de certaines fleurs, qui approchent de la figure d'un *baſſin*.

BASSIN, en termes d'Anatomie, eſt une cavité ronde en forme d'entonnoir, d'où vient qu'on l'appelle auſſi *infundibulum* en Latin, ſituée au milieu des ventricules anterieurs du cerveau, qui deſcend à ſa baſe, en ſe terminant en pointe, & qui va finir ſur la glande pituitaire, qui eſt dans la ſelle de l'os ſphenoide. Elle eſt formée de la pie mere, & reçoit les ſeroſitez qui viennent du cerveau, & qui paſſent dans la glande pituitaire, & de là dans les veines qui rapportent le ſang. On appelle auſſi *baſſin*, cette capacité qui eſt formée par les os des hanches & l'os ſacré, qui contient la veſſie, la matrice & les inteſtins. Les femmes ont le *baſſin* plus grand que les hommes, à cauſe de la matrice, qui y eſt contenuë, & qui a beſoin d'un plus grand eſpace, ſur tout dans la groſſeſſe. On le dit auſſi d'une ſeconde cavité qui eſt dans l'oreille derriere la membrane

Digitized by Google

brane nommée *le tambour*, ou plutôt la membrane du tambour. Cette cavité est appellée ordinairement la caisse du tambour.

On dit aussi, que les Chapeliers mettent un chapeau sur le *bassin*, lorsqu'ils le fabriquent, ou qu'ils le remettent en forme.

BASSIN, se dit aussi des lieux preparez dans les jardins pour recevoir les eaux des sources & des fontaines jaillissantes. C'est un espace creusé en terre, de figure ronde ou ovale, revetu de pierre & bordé de gazon. Il y a des *bassins* de decharge; & ce sont ceux où les eaux s'écoulent, & se dechargent à mesure que les fontaines jouïent.

BASSIN, se dit dans les atteliers, des lieux qu'on prepare pour y étcindre la chaux, pour y faire du mortier.

BASSIN, est aussi un grand reservoir d'eaux qu'on amasse pour nourrir des écluses & des canaux. Le *Bassin* de Nourouse recueille les eaux dont se fait le canal pour la communication des mers.

BASSIN, se dit aussi du lieu où sont les vaisseaux dans les ports de mer, ou d'un petit espace de mer renfermé, pour y tenir les vaisseaux à flot. Le port de Dieppe n'est pas considerable, parceque son *bassin* est trop petit.

BASSIN, est aussi un petit port particulier pratiqué dans un plus grand, où l'on radoube les vaisseaux. On l'appelle autrement *Chambre* ou *Darsine*.

BASSIN. Ce mot se dit aussi d'une petite tasse ronde & creuse où les aveugles des Quinze-vingts reçoivent les aumônes qu'on leur donne.

BASSIN, se dit encore d'une balance; & c'est la piece de cuivre, ou de laiton, ou de bois, faite en forme de petit plat creux sans bords, attachée avec des cordes, & où l'on met les poids dans un des *bassins*, & les choses que l'on veut peser dans l'autre.

Les Astronomes appellent *bassins de balance*, deux étoiles plus lumineuses qui sont dans le signe de la balance; l'un septentrional, & l'autre meridional.

Vendre au Bassin. Terme de commerce en Hollande. C'est vendre des marchandises dans un cabaret, au son d'un *bassin*, au plus offrant. Le vendeur paye un & demi pour cent de droits.

On dit proverbialement, qu'on a fait cracher quelcun au *bassin*; pour dire, qu'on l'a obligé à faire quelque don, ou contribution en quelque rencontre, ou affaire.

BASSINE. s. f. est un grand bassin de cuivre un peu plat, qui sert aux Confiseurs & Apothicaires pour faire des confitures, & à quelques autres operations.

BASSINER. v. act. Etuver une playe, une tumeur avec de l'eau, du vin, ou autre liqueur preparée, pour l'amollir, ou pour la rafraîchir, ou la deterger. Les Medecins disent *fomenter*.

BASSINER, signifie aussi, Chauffer un lit avec une bassinoire.

BASSINET, ou BACINET. s. m. Plante appellée autrement *grenouillette*; en Latin *ranunculus pratensis, radice verticilli modo rotunda*, C. BAUH. Voyez RENONCULE.

BASSINET, est aussi la partie du mousquet, du pistolet ou fusil proche de la lumiere, où l'on met l'amorce pour y mettre le feu. Ouvrir le *bassinet* est un des commandemens de l'exercice militaire.

On appelle aussi *bassinet*, la partie superieure d'un chandelier, d'une plaque, qui sert à recevoir le suif ou la cire.

BASSINET, s'est dit autrefois de l'habillement de tête fait en forme de chapeau de fer que portoient les hommes d'armes: & on disoit, Il y a deux mille *bassinets* en cette armée; pour dire, deux mille gens d'armes.

On appelle aussi en Anatomie *bassinet*, une petite cavité qui est au milieu du rein, & qui a la figure d'un entonnoir. Il reçoit l'urine, qui se separe dans le rein, & forme en s'étrecissant l'uretere, qui va aboutir à la vessie.

BASSINOIRE. s. f. Utencile de chambre fait de cuivre, ou d'argent, qui sert à chauffer un lit; c'est une espece de poele où l'on met du feu, qui a un couvercle à jour.

BASSON. s. m. Instrument de Musique à vent & à anche, qui sert de Basse aux concerts de Musique & de hautbois. Il se brise en deux parties pour être porté plus commodément; & alors on l'appelle *fagot*, parcequ'il ressemble à deux morceaux de bois liez & fagottez ensemble. Sa patte a presque neuf pouces de diametre, & on bouche ses trous avec des boëtes & des clefs, comme aux autres grandes flûtes. Quelques-uns appellent cet instrument *tarot*.

BAST, ou BAT en prononçant l'a long & ouvert. Selle grossiere qu'on met sur le dos des bêtes de somme. C'est une maniere de harnois qui est composé d'un bois, élevé devant & derriere, qu'on appelle fût, d'un panneau & de deux crochets. Le *bât* d'un âne. Un cheval de *bât*.

Ce mot vient du Latin *bastum*, signifiant la même chose, qui est derivé du Grec *bastos*, signifiant un *bâton* avec lequel on porte des fardeaux, MEN. & DU CANGE. Nicod le derive du Grec *bastazo*; c'est-à-dire, *bajulo, je porte*. D'autres le derivent par metathese de l'Hebreu *tsab*, qui signifie, *tumidum, cameratum*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient du vieux mot Celtique *bast*, qu'on dit encore en Basse Bretagne dans la même signification.

On dit proverbialement d'un homme qui est trop vetu, qu'il est rembourré comme le *bât* d'un mulet. On dit de celui qui a quelque affaire domestique fâcheuse, & qu'il cache, qu'on ne sçait pas où le *bât* le blesse. On dit aussi d'un sot, un lourdaut, un stupide, que c'est un cheval de *bât*.

BASTAGE, ou BATAGE. s. m. Droit que levent quelques Seigneurs sur les chevaux de bât.

BASTANT, ANTE. adj. L's se prononce. Qui suffit, qui convient, qui contente. Ces vivres ne sont pas *bastans* pour me nourrir. Ces raisons ne sont pas *bastantes* pour me persuader. Cette caution n'est pas *bastante* pour me contenter. Cela ne se dit gueres que dans le stile comique & familier.

BASTARD, ou BATARD, ARDE. adj. & s. Enfant naturel; qui n'est pas sorti d'un legitime mariage. Les *bâtards* des Rois lorsqu'ils sont reconnus, sont Princes; ceux des Princes, Gentilshommes; ceux des grands Seigneurs aussi Gentilshommes: & ceux des simples Gentilshommes, roturiers, & payent la taille, quand même ils seroient legitimez par le Roi. Les *bâtards* sont quelquefois legitimez. Mais il n'y a que ceux qui sont nez *ex soluto, & soluta*, qui puissent être legitimez. Les adulterins, & les incestueux ne peuvent être legitimez, parcequ'au temps de leur naissance le pere, & la mere ne pouvoient pas contracter un mariage legitime. En ce cas, *nec genus, nec familiam habent*. Les *bâtards* non legitimez ne succedent point, & on ne leur succede point, excepté leurs propres enfans sortis d'un mariage legitime. Mais ils peuvent disposer de leurs biens par donation entre vifs, ou par testament: la succession des *bâtards* non legitimez, & morts *ab intestat* appartient au Roi, & aux Hauts-Justiciers dont les heritages sont relevans. En Normandie par l'Art. 147. elle appartient aussi aux Seigneurs feodaux, ce qui est contraire à l'usage de toute la France. Par la Coutume d'Auvergne, & de St. Omer les *bâtards* succedent. Par le Droit Romain la mere succedoit à son fils *bâtard*, & le fils *bâtard* à sa mere. Cependant il y avoit une grande difference entre les enfans

Digitized by Google

ſans naturels, & les *bâtards*, qu'on **appelloit** *ſpurios*. La loi ne reconnoiſſoit point les derniers, & leur refuſoit même les alimens, comme étant ſortis d'une proſtitution vague, & incertaine : *Is non habet patrem, cui pater eſt populus.* Pour les autres qui étoient nez d'une concubine, & d'un commerce qui imitoit le mariage, ils ſuccedoient à leur mere, & avoient droit de demander les alimens à leur pere naturel. On les regardoit comme des créanciers domeſtiques, qu'il faut traiter d'autant plus favorablement, qu'ils ſont les fruits innocens du crime de leurs peres ; & que c'eſt aſſez qu'ils portent ſur le front les marques du vice, dont ils ſont la production, ſans qu'on leur refuſe encore les ſecours de l'humanité. Cependant parceque les *bâtards* ſont les effets trop proches de la débauche, & de la pudeur violée, les loix ont voulu retrancher la licence de mal faire, en laiſſant toûjours ſur eux quelques traces de l'infamie, & de l'indignité de leur naiſſance. Solon vouloit que les peres fuſſent privez de l'autorité paternelle ſur les *bâtards*, parceque n'étant devenus peres que par volupté, le plaiſir devoit être leur unique recompenſe. Anciennement à Rome les enfans naturels étoient entierement exclus de la ſucceſſion de leur pere *ab inteſtat*. Mais ils pouvoient être inſtituez heritiers univerſels. Les Empereurs Arcadius & Honorius y apporterent cette reſtriction : c'eſt que s'il y avoit des enfans legitimes, les *bâtards* ne pouvoient être inſtituez que pour un 12. qu'ils partageoient avec leur mere. Juſtinien ordonna depuis qu'ils pourroient être inſtituez pour la moitié, & ſucceder *ab inteſtat* pour un 6. quand il y avoit des enfans legitimes, Nov. 80. D'ailleurs les *bâtards* pouvoient être legitimez par le mariage ſubſequent, ou par lettres du Prince. L'Empereur Anaſtaſe avoit auſſi permis aux peres de legitimer leurs *bâtards* par la ſeule adoption. Juſtin, & Juſtinien Nov. 74. abolirent cette legitimation, pour ne pas autoriſer le concubinage par cette indulgence, & cette facilité. En France les *bâtards* non legitimez, comme on le vient de dire, ne ſuccedent point à leurs parens, & leurs parens ne leur ſuccedent point *ab inteſtat*. Mais les *bâtards* peuvent être legitimez par deux voyes ; ou par mariage ſubſequent ; ou par lettres du Prince : les *bâtards* legitimez par mariage ſubſequent, ſont de même condition, & entrent dans les mêmes droits que ceux qui ſont nez pendant le mariage. Mais pour ceux qui ſont legitimez par lettres du Roi, ils ne ſont reputez legitimes, & habiles à ſucceder, qu'à l'égard de ceux de leurs parens qui ont conſenti à leur legitimation. Les armes des *bâtards* doivent être traverſées d'une barre, filet, ou traverſe de la gauche à la droite. Les *bâtards* ne peuvent être admis aux Benefices ſans diſpenſe de l'Evêque pour les moindres Ordres, ou du Pape pour les Ordres ſacrez ; ni aux charges ſans prendre de lettres de legitimation du Roi *ad honores*. L'Ordinaire peut auſſi donner diſpenſe aux *bâtards* pour tenir des Benefices ſimples, & ſans charge d'ames, parceque cette irregularité ne vient pas d'un vice perſonnel, DU BOIS. Le Pape Clement VII. par ſa Bulle de l'an 1533. deffend qu'un Prêtre puiſſe reſigner ſon Benefice à ſon *bâtard*.

Menage derive ce mot de l'Allemand *baſtard*, qui ſignifie la même choſe, qui eſt compoſé de *boei*, & de *hard*, qui ſignifie *mauvaiſe naiſſance*. Mais il eſt certain que c'eſt un vieux mot Celtique, qu'on dit encore en Baſſe Bretagne ſans aucune alteration. Du Cange, après Boxhornius, dit auſſi que c'eſt un vieux mot François & Breton, & qu'on appelloit un fils illegitime *baſtardd*, du mot compoſé de *bas*, & de *tardol*, qui ſignifioit *germer* & *ſortir* : d'où vient que quelques Auteurs les ont appellez *fils de bas*, comme qui diroit, *ſortis de femmes publiques & de baſſe condition.*

BASTARD, ſe dit en termes de Medecine pour ſignifier, Qui n'eſt pas vrai. C'eſt une pleureſie *bâtarde* ; c'eſt-à-dire, fauſſe pleureſie.

BASTARD, ſe dit encore en termes de Jardinier, pour ſignifier, Sauvage ; qui n'eſt pas franc ; qui n'eſt pas cultivé. Arbres *bâtards*. Plantes *bâtardes*.

BASTARD, en termes de Fauconnerie, ſe dit de l'oiſeau qui tient de deux eſpeces, comme de ſacre & de lanier.

BASTARD, ſe dit auſſi de ce qui n'a point de nom certain, qui participe de deux eſpeces differentes. *Bâtard* de dogue, eſt un chien né d'un dogue d'Angleterre, & d'une chienne d'un autre païs. Levrier *bâtard*, chien né d'un levrier & d'une chienne d'une autre eſpece. Une porte *bâtarde*, eſt une moyenne porte entre la porte cochere & la bourgeoiſe. Une écriture *bâtarde*, eſt celle qui eſt moyenne, entre la Françoiſe ou ronde, & l'Italienne. Un fruit *bâtard*, eſt un fruit qui n'eſt point franc ; qui participe d'une autre nature que celle dont il porte le nom.

BASTARD, en termes de Marine, eſt le nom d'une corde qui aſſemble les racages, & qui les amarre ſur le mât proche la vergue.

On dit proverbialement que l'hiver n'eſt pas *bâtard*, & qu'il vient tôt ou tard.

BASTARDE. ſ. f. Terme d'Artillerie. Piece de canon du troiſiéme rang. Son boulet eſt de 18. livres. Elle eſt propre à battre en ruine, GAUTIER.

BASTARDE, eſt encore la plus grande des voiles d'une Galere, qui ſe porte quand il y a peu de vent.

BASTARDEAU, ou BATARDEAU. ſ. m. Conſtruction qu'on fait dans des eaux ou des rivieres pour detourner le cours de l'eau, ou y fonder quelques bâtimens. On le fait avec deux rangs de pieux qui ſoutiennent deux cloiſons de planches, entre leſquelles il y a un maſſif de terre glaiſe bien paîtrie. On fait des *bâtardeaux* pour fonder les piles d'un pont, les quais, les écluſes, &c.

BASTARDIERE, ou BATARDIERE. ſ. f. Terme d'Agriculture. Plant d'arbres greffez, qu'on éleve dans des vergers, ou pepinieres, juſqu'à ce qu'on les deplante pour en faire des buiſſons ou des eſpaliers, & contre-eſpaliers.

BASTARDISE. ſ. f. Naiſſance, ou qualité de bâtard. Il ſignifie auſſi le droit par lequel le Roi, ou les Seigneurs ſ'odaux ſuccedent aux bâtards. Droit de *bâtardiſe*. Bacquet a fait un Traité de la *Bâtardiſe*.

BASTELAGE, ou BATELAGE. ſ. m. Metier, action de Bâteleur & Charlatan. Ils amaſſerent beaucoup d'argent par ce *bâtelage*.

BASTELEUR, ou BATELEUR, EUSE. ſ. m. & f. Charlatan ; Bouffon. Il ſe dit de toute autre ſorte de gens qui amaſſent le peuple pour le divertir, en faiſant des ſauts, des danſes, & des tours de paſſe-paſſe.

Ce mot, ſelon Saumaiſe, vient de *batalator*, qui ſignifie, Celui qui en public fait pluſieurs tours ſurprenans avec les armes. Guyet le derive de *baſtel*, qui a été dit de *baſtum* pour un *échafaut de bois*, comme qui diroit, *Qui monte ſur le theatre*. D'autres le derivent de *baſte*, vieux mot Gaulois ſignifiant *tromperie*. Nicod le derive du Grec *battologos*, qui ſignifie *bableur*, qui dit des choſes vaines & frivoles. On le peut faire venir de *balatro*.

BASTER, ou BATER. v. act. Mettre un *bât* ſur une bête de ſomme.

BASTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. C'eſt une âne *bâté*.

On dit proverbialement, que l'âne du commun eſt toûjours le plus mal *bâté* ; pour dire, qu'on a moins de ſoin du public que de ſon interêt particulier. On dit auſſi, Qui *bâte* la bête, la monte ; pour dire, que celui

Digitized by Google

celui qui habille quelque femelle, en a les dernieres faveurs.

BASTE. ſ. m. l'ſ ſe prononce. Terme du jeu de l'Ombre; c'eſt l'as de treffle. Le *baſte* me vient ſouvent; mais c'eſt un fourbe qui m'engage mal à-propos, & qui me fait faire la bête, ST. EVR. L'Academie écrit *baſt*.

BASTER. v. n. l'ſ ſe prononce. Etre en bon état; réüſſir. Il ne ſe dit gueres que des affaires. Son procés eſt ſur le bureau, mais il *baſte* mal pour lui; il y a apparence qu'il le perdra. Lambeis qui voit des ſiens *baſter* mal les affaires, SAR.

Du Cange derive ce mot de *benè ſtare*.

BASTER, on prononce l'ſ, ſignifioit autrefois *fuſtiger*; cela ne peut *baſter*, L'ACAD. Il ne ſe dit gueres qu'en cette phraſe; *Baſte* pour cela, ou abſolument, *Baſte*; pour dire, *Paſſe*, j'en ſuis content: cela ſuffit. Ce mot n'eſt venu en uſage qu'au temps de la Reine Catherine de Medicis, comme remarque Borel.

BASTIDE. ſ. f. l'ſ ſe prononce. Vieux terme, qui ſignifioit autrefois une *maiſon*. Il eſt encore en uſage en Provence, & aux païs voiſins. Tout le chemin qui conduit d'Aix à Marſeille eſt plein de *baſtides*; c'eſt-à-dire, de maiſons de campagne, ou de plaiſance.

Ce mot vient de *bâtir* ou de *baſtilles*.

BASTIER, ou BATIER. ſ. m. Ouvrier qui fait & qui vend des bâts de mulets & d'autres bêtes de ſomme.

BASTIER, eſt auſſi une épithete qu'on donne à celui qu'on veut taxer de bêtiſe. Cet homme eſt un ſot *bâtier*.

BASTILLE. ſ. f. prononcez l'ſ. Petit Château fortifié à l'antique avec des tours, & qui ſert maintenant à mettre des priſonniers d'Etat à Paris. Il ſignifioit originairement des redoutes qu'on faiſoit devant les places aſſiegées.

Ce mot vient de *bâtir*, MEN. D'autres le derivent de *baliſta* & *baliſtella*, parcequ'on tiroit les groſſes arbalêtes de ces redoutes. Borel derive les mots de *baſtion* & *baſtille*, de *bailles*, qui ſignifioit autrefois *parapet*; ou du Latin *baſtia*, qui étoit une eſpece de tours qui ſervoient pour la deffenſe. Du Cange le derive de *baſtia*, *baſtita*, *baſtile*, d'où l'on a fait *baſtille*, *baſtie*, & *baſtide*, ſelon les lieux; ce qui ſe diſoit autrefois de tout ce qui étoit remparé de foſſez, de bois, de terre, & de toutes ſortes d'autres deffenſes. On appelle *Baſtille de Meremio*, une forteresse de bois.

On dit proverbialement d'un homme qui ne bouge quand on lui commande quelque choſe, qu'il ne branle pas plus que la *Baſtille*. On le dit auſſi des autres choſes qui ſont fermes & inébranlables.

On dit auſſi de celui qui fait quelque choſe contre le Roi, ou l'Etat, que cela ſent la *Baſtille*, il y va de la *Baſtille*; pour dire, qu'on le mettra priſonnier à la *Baſtille*.

BASTILLÉ. adj. Terme de Blaſon, qui ſignifie, Garni de tours, ou forteresses. On dit auſſi *Baſtillé aux creneaux renverſez*, d'un chef, d'une faſce, d'une bande, &c. dont les creneaux ſont du côté d'enbas.

BASTIMENT, ou BATIMENT. ſ. f. Edifice; ouvrage d'Architecture. Il ſe dit non ſeulement des maiſons, & des palais; mais auſſi des Egliſes, des ponts, aqueducs, & autres édifices publics, ou particuliers; en un mot de tout ce qui ſert ou à la Religion, ou à la ſûreté, ou à l'utilité, ou à la magnificence. Un *bâtiment regulier*, eſt celui dont le plan eſt d'équerre, qui a ſes côtez oppoſez, égaux, & dont les parties ſont diſpoſées avec ſymmetrie. Un *bâtiment iſolé*, eſt celui qui n'eſt lié, ni attaché à aucun autre. On appelle *bâtiment enterré*, un *bâtiment* dont l'aire eſt au deſſous du rez-de-chauſſée: *Bâtiment dechiré*, une

maiſon ouverte, & dont on rebâtit les murs. On dit, Entendre bien les *bâtiments*; élever, reparer un *bâtiment*. Ce *bâtiment* menace ruine. Entreprendre un *bâtiment* ſuperbe. Boileau dit au Roi,

Tantôt je chanterai tes pompeux bâtimens,
Du loiſir d'un heros nobles amuſemens.

En France il y a un *Surintendant*, & *Ordonnateur general des bâtimens* du Roi. Il a le direction des *bâtimens*, & le ſoin de faire conſtruire les maiſons Royales, & les appartemens deſtinez à ſa Majeſté. Il prête ſerment à la Chambre des Comptes, où il a ce jour-là voix & ſeance au deſſus du Doyen des Maitres des Comptes. Il y a auſſi un *Inſpecteur general des bâtiments* du Roi; trois *Contrôleurs des bâtimens*; un *premier Architecte des bâtimens*; & deux *Treſoriers des bâtimens* du Roi.

BASTIMENT, ſe dit auſſi en fait de Charpenterie, de ce qui regarde en general les vaiſſeaux tant de mer, que des rivieres. L'armée du Roi eſt compoſée de tant de grands *bâtimens*, & de tant de petits. On le dit plus ordinairement des vaiſſeaux marchands. Un *bâtiment* ras, eſt un vaiſſeau qui n'eſt pas ponté.

BASTINGUE, ou BASTINGURE. Prononcez l'ſ. Terme de Marine; c'eſt une bande d'étoffe, ou de toile qu'on tend le long du platbord des vaiſſeaux pendant le combat, afin de couvrir les ſoldats & les matelots. On l'appelle autrement *pavois* ou *paveſade*.

BASTION. ſ. m. L'ſ ſe prononce. Boulevart, groſſe maſſe de terre qui eſt ſouvent revetuë de pierre, qui s'avance en dehors de la place pour la fortifier à la moderne. Il eſt compoſé de deux faces, ou pans de muraille, qui ſont un angle ſaillant; & de deux flancs qui l'attachent aux courtines, avec une gorge par où l'on y entre. Il y en a qui ſont pleins, & d'autres qui ſont vuides.

Un *baſtion creux* ou *vuide*, a un rempart, & un parapet qui regne ſeulement autour de ſes faces, & de ſes flancs, laiſſant vers le centre un terrain très-bas, & un eſpace vuide. Le *baſtion plein* ou *ſolide*, eſt celui qui eſt tout rempli de terre, & à la hauteur du rempart ſur lequel on peut combattre, & ſe retrancher: on ne laiſſe aucun eſpace vuide dans le centre.

BASTION DOUBLE, ſe dit lorſqu'il y en a deux ou trois l'un ſur l'autre, tels que ceux qui ſont bâtis ſur des collines, comme à Beſançon, à Namur.

BASTION PLAT, eſt un *baſtion* poſé au milieu d'une courtine, quand elle eſt trop longue pour être deffenduë par les *baſtions* qui ſont à ſes extremitez; au lieu qu'on les met ordinairement ſur les angles de la place, quand elle eſt reguliere. On appelle un *Pentagone*, un *Hexagone*, une place à cinq, à ſix *baſtions*, &c.

BASTION COUPPÉ, eſt celui qui a un angle rentrant à la pointe; on l'appelle auſſi *baſtion en tenaille*; ſans cela il auroit été trop aigu.

On appelle auſſi un *baſtion couppé*, celui qui eſt retranché de la place par quelque foſſé, quelques Ingenieurs ayant enſeigné la façon de fortifier par des pieces detachées. En ce cas on les appelle *ravelins*.

On dit pendant un ſiege, Attacher un Mineur au *baſtion*. Sapper, miner un *baſtion*. Se loger ſur le *baſtion*.

Demi-Baſtion, eſt une piece de Fortification qui n'a qu'une face & un flanc. Pour fortifier un angle trop aigu d'une place, on en couppe la pointe, & on y met deux *demi-baſtions* qui ſont une tenaille ou un angle rentrant. Leur plus grand uſage c'eſt d'être à la tête des ouvrages à cornes ou à couronnes.

BASTIR. Prononcez l'ſ de ce mot dans cet article ſeul. v. act. C'eſt un terme de Chapelier, qui ſignifie, Former un chapeau avec des capades.

BASTIR, ou BATIR. v. act. Edifier; conſtruire, faire quelque édifice. Il ſe dit tant de celui qui fait la

Digitized by Google

depenſe d'un bâtiment, que du Maçon qui l'éleve, & de l'Architecte qui en a donné & conduit le deſſein. Le Bramante a *bâti* Saint Pierre de Rome. Salomon de Broſſes a *bâti* Luxembourg. Noé *bâtit* l'Arche par l'ordre de Dieu. Ce Prince *bâtit* beaucoup; c'eſt-à-dire, il fait grande depenſe en bâtimens. On dit qu'un Entrepreneur *bâtit* bien, quand ſes bâtimens ſont bien conſtruits, avec choix de bons materiaux, & avec le ſoin & la propreté que l'art demande. Pour bien *bâtir*, il faut *bâtir* ſolidement, agreablement, & commodément, ABR. DE VITR.

Quelques-uns derivent ce mot de l'Hebreu *beſer*, qui ſignifie *extruxit*. Du Cange le derive de *baſtire*, mot de la baſſe Latinité, qu'il dit ſignifier proprement *baſtias aut baſtitas exſtruere*.

BASTIR, ſe dit auſſi en parlant de l'ordonnance d'un bâtiment. *Bâtir* à la Grecque, à la Romaine, à la Gothique, à la moderne. *Bâtir* avec ſymmetrie.

On dit auſſi, que Dieu a *bâti* l'Univers de ſes propres mains; pour dire, qu'il l'a creé & mis en l'état où nous le voyons.

BASTIR, ſe dit auſſi des petites conſtructions, & paſſageres. Abraham *bâtit* un autel à Dieu. On dit figurément en ce ſens, *Bâtir* des autels en ſon cœur; pour dire, Adorer ſecretement quelque Divinité.

BASTIR, ſignifie quelquefois, Fonder, établir. C'eſt Romulus qui a *bâti* Rome. Didon a *bâti* Carthage. St. Louis a *bâti* beaucoup de Monaſteres. St. Bernard a *bâti* Clervaux. Le Cardinal de Richelieu a *bâti* la Sorbone.

BASTIR, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles, & ſignifie, Fonder; aſſurer; établir. Celui qui ne ſonge point à ſon ſalut, *bâtit* ſur l'arêne, dit JESUS-CHRIST en St. Matthieu. Cet homme ſe flatte de belles eſperances, mais il *bâtit* en l'air. On dit en ce ſens, Vous *bâtiſſez* ſur un faux principe, ſur un mauvais fondement. Toute la Religion des Payens étoit *bâtie* ſur des fables. J. CHRIST dit à St. Pierre, que ce ſeroit ſur lui qu'il *bâtiroit* ſon Egliſe.

Le bien de la fortune eſt un bien periſſable,
Quand on bâtit *ſur elle*, on bâtit *ſur le ſable*, RAC.

BASTIR, ſignifie auſſi, Mettre en ordre, diſpoſer, regler; & ne ſe dit gueres qu'avec la negative, ou ironiquement. Tout ce livre, ce diſcours eſt mal *bâti*, il n'y a point d'ordre. Cette ville eſt mal *bâtie*, tant pour ſes bâtimens, que pour ſa police.

On dit dans ce même ſens, qu'un homme eſt tout mal *bâti*, lorſqu'il eſt indiſpoſé, qu'il eſt prêt à tomber malade; qu'il eſt mal *bâti*, quand il eſt laid, mal fait, ou mal venu: & qu'il eſt ainſi *bâti*; pour dire, qu'il eſt fait ainſi, & que telle eſt ſon humeur. Mais tout cela n'eſt bon que dans le ſtile familier, & burleſque.

On dit auſſi, qu'un homme s'eſt *bâti* une petite fortune, une petite retraite, un aſile, lorſqu'il s'eſt aſſuré quelque revenu, qu'il a acquis une maiſon pour ſe retirer. Colletet a dit,

Vien me voir en mon fauxbourg,
Où vrai Patriarche,
Contre les flots de la Cour
J'ai bâti *mon arche.*

BASTIR, ſe dit auſſi chez les Tailleurs, de l'aſſemblage qu'ils font des pieces d'un habit qu'ils ont taillé, quand ils joignent l'étoffe avec la doublure, en ne les coufant qu'à grands points, afin d'avoir le moyen de les eſſayer, & d'en reformer les malefaçons. Un Tailleur de femme n'a jamais *bâti* d'habit qu'il n'y ait eu quelque choſe à raccommoder.

On dit proverbialement, qu'un homme *bâtit* des Châteaux en Eſpagne; pour dire, qu'il remplit ſon eſprit de chimeres, parcequ'en Eſpagne tous les Nobles habitent dans les villes, & qu'il n'y a point de châteaux dans le païs. On dit, que les Communautez commencent par *bâtir* la cuiſine; pour dire, qu'ils ſe font du revenu pour ſubſiſter, avant que *bâtir* leur Egliſe. On dit, *Bâtir* de boue & de crachat, quand on ne *bâtit* pas ſolidement & avec de bons materiaux. On dit d'un homme qui devient gras extraordinairement, & qui a un gros ventre, qu'il *bâtit* ſur le devant. On dit auſſi, Qui *bâtit* ment, par une mechante alluſion; pour dire, qu'un homme qui *bâtit* fait toûjours plus de depenſe qu'il ne s'étoit propoſé de faire. On dit auſſi, qu'une affaire, qu'un Traité eſt *bâti* à chaux & à ciment; pour dire, qu'il eſt bien fait, qu'il doit durer, qu'il ſera inébranlable.

BASTI, IE. part. & adj. Il a toutes les ſignifications de ſon verbe.

BASTI. ſ. m. ſe dit en Menuiſerie de l'aſſemblage des montans, & traverſans qui renferment un, ou pluſieurs panneaux.

BASTISSE, ou BATISSE, ſ. f. L'action de bâtir, ou l'entrepriſe d'un bâtiment. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

BASTISSEUR. ſ. m. Celui qui ſe plaît à faire faire des bâtimens. Le Roi François I. étoit un grand *bâtiſſeur*; il a fait bâtir St. Germain, Chambor, &c. Le mot de *Bâtiſſeur* ne ſe dit ni du Maçon, ni de l'Architecte. Mr. Godeau l'a pourtant employé en ce ſens; mais on ne croit pas qu'il le faille imiter; & même *Bâtiſſeur* ne ſe dit gueres qu'en riant, ou pour marquer un homme qui ne fait que bâtir.

BASTON, ou BATON. ſ. m. Morceau de bois rond, long & menu, qui ſert ordinairement pour s'appuyer en marchant. Les vieilles gens, les eſtropiez ſe ſoutiennent ſur un *baton*, marchent avec un *baton*, ſont reduits au *baton*.

Menage derive ce mot de *baſtone*, qui a été fait de *baſtum*, qui s'eſt pris pour un *baton* avec lequel on porte des fardeaux, & qui eſt derivé du Grec *baſton*, qui ſignifie la même choſe; d'où il fait venir auſſi *baſtion* & *baſtille*, *baſt* & *baſtir*. Nicod le derive du Grec *baſtron*, *baculus*, ou du Latin *batuo*, *batuis*, qui ſignifie, *battre*.

BASTON, eſt auſſi une arme naturelle, offenſive & defenſive, quand on ſe bat ſeulement à coups de main. Ces paiſans ſe ſont battus à coups de *baton*. Ils étoient armez de piques & de *batons* durcis au feu, VAUG. Les Lacedemoniens ne portoient point d'épée pendant la paix, & ſe contentoient d'un gros *baton* courbé, qui leur étoit particulier, LA GUILL. La correction par les coups de *baton* étoit la moins ſevere que les Romains exerçaſſent ſur leurs eſclaves, parcequ'ils les recevoient ſur les habits, OR. M. C'eſt un plus grand affront d'être battu à coups de *baton*, qu'à coups d'épée; l'épée eſt l'inſtrument de la guerre, & par conſequent il eſt honnête: le *baton* eſt l'inſtrument des outrages, & par conſequent il eſt infame, LE MAI.

Parbleu je le ferai montrer ſous le baton,
S'il m'avoit ſoutenu des fauſſetez pareilles, MOL.

BASTON, ſe dit auſſi de toute ſorte de bois menu qui ſert à brûler. Un *baton* de fagot, de cotret. Un *baton* de gros bois: c'eſt autrement un *rondin*; car quand le bois eſt fendu par quartiers, on l'appelle *buche*.

BASTON DE CHAISE. Morceau de bois épais de deux ou trois pouces, & long de ſix ou ſept pieds, qu'on met dans les portans de la chaiſe, pour la ſoulever & la porter par la ville.

BASTON A' GANS. Maniere de grand fuſeau dont le Gantier ſe ſert pour donner plus de forme aux gans, quand ils ſont faits.

BASTON, ſe dit encore des choſes qui reſſemblent au *baton*, quoiqu'en très-petit volume. Un *baton* de caſſe. Un *baton* de cire d'Eſpagne. Le petit *baton* d'un Charlatan.

Digitized by Google

BASTONS ROMPUS, eſt une maniere de tapiſſerie qui repreſente pluſieurs *bâtons* qui ſont rompus, & entremêlez l'un dans l'autre. On en fait auſſi des ornemens d'Architecture, & de Menuiſerie, des diſpoſitions de panneaux de vitres en façon de *bâtons rompus*.

BASTON, eſt quelquefois une marque de commandement. Le *Bâton* de Marechal de France, eſt un *bâton* ſemé de fleurs de lis que le Roi envoye à celui qu'il fait Marechal: & on dit abſolument, Il aſpire au *Bâton*, il a eu le *Bâton*; pour dire, qu'un homme aſpire à cette dignité, ou qu'il y eſt parvenu.

Il y a auſſi des *Bâtons* de Maîtres d'Hôtel, de Capitaines des Gardes, d'Exempts, qui ſont faits diverſement, & qu'un homme met en faiſtoir ſous l'Ecu de ſes armes, pour marque qu'il eſt revetu de ces charges.

BASTON AUGURAL. C'étoit un *bâton* tourné par le haut en forme de croſſe, que portoient les Augures. Ils s'en ſervoient pour partager le ciel, afin de faire leurs obſervations.

BASTON PASTORAL, eſt la croſſe d'un Evêque qu'il prend en main, quand il donne la benediction au peuple ſolennellement. Les Chantres ont auſſi des *bâtons* de ceremonie, qu'ils portent en officiant. Les *bâtons* de Chantre ſont la repreſentation des *bâtons* que portoient autrefois les Hebreux quand ils mangeoient l'Agneau Paſcal. Les croſſes & *bâtons* d'argent doivent être contremarquez aux veſes, fonds de lanterne, domes, douilles, & croiſillons.

BASTON DE LA CROIX, eſt un *bâton* qui ſert à porter la croix dans les Proceſſions: & l'on dit d'ordinaire, que quand les Moines ſe battent, c'eſt avec le *bâton de la Croix*.

BASTON DE CONFRAIRIE, c'eſt un ſemblable *bâton*, qui ſert à porter aux Proceſſions l'image de quelque Saint, ou la repreſentation de quelque myſtere pour le faire voir au peuple: & l'on appelle une Fête à *bâtons*, celle où l'on porte le *bâton de la Confrairie*.

En termes de Geometrie, on appelle *bâton de Jacob*, un inſtrument qui ſert à prendre les hauteurs. Les Pilotes s'en ſervent ordinairement. Il eſt compoſé d'un long bâton, & d'un autre plus court mis en croix, qu'on appelle *traverſier*, & *marteau*, lequel ſe peut mouvoir le long du grand *bâton*, que l'on appelle *fleche*. L'un & l'autre ont des diviſions propres à meſurer les hauteurs. Aux extremitez du traverſier il y a des pinnules pour faire les obſervations juſtes. C'eſt la même choſe que l'arbalête. Il eſt apparemment ainſi appellé, parceque les diviſions du montant reſſemblent aux degrez d'une échelle pareille à celle que Jacob eut en viſion, & qui alloit juſqu'au ciel. On le nomme auſſi ſur la mer *verge d'or*, *radiometre*, & *rayon aſtronomique*. C'eſt le plus commode des inſtrumens pour prendre les hauteurs, & à meſurer les diſtances par des angles; mais ce n'eſt pas le plus juſte. On peint les anciens Aſtronomes avec un *bâton de Jacob* à la main. Voyez ARBALETE.

En termes de Joüeur de Marionnettes, & de Gobelets, on appelle auſſi *bâton de Jacob*, le petit *bâton* dont ces ſortes de gens ſe ſervent pour faire leurs tours de paſſe-paſſe.

BASTON D'ARPENTEUR. C'eſt un *bâton* haut de quatre, ou de cinq pieds, qui ſoutient au deſſus une plaque de cuivre, fendué le long de deux diametres perpendiculaires entr'eux, pour conduire les rayons viſuels. On y met autrement quatre pinnules, ou petites pieces de cuivre, élevées à angles droits aux extremitez de ces deux diametres perpendiculaires pour la même fin. Ce *bâton* eſt pointu par le bas pour le ficher en terre, ou ſoutenu de trois autres *bâtons* pour l'arrêter, & baiſſer, ou hauſſer la plaque ſelon le beſoin.

BASTON, en termes d'Architecture, ſe dit d'un gros anneau, ou moulure en faiſſe qui eſt un ornement de la baſe des colonnes, qu'on appelle autrement *tore*, ou *boſel*.

BASTON, en termes de Marine, s'applique à diverſes choſes. *Bâton* de pavillon, ou d'enſeigne, eſt un petit mât qui ſert à arborer le pavillon. On met auſſi ces *bâtons* ſur la poupe du vaiſſeau. *Bâton* de girolette, eſt un petit mât, où la verge de fer qui tient la girolette, eſt plantée. *Bâton* de flamme, le *bâton* où la flamme eſt attachée au haut du mât. On appelle *bâtons à vadel*, des *bâtons* auſquels ſont attachez des bouchons d'étoupe pour calfater les vaiſſeaux.

BASTON, en termes de Blaſon, ſe dit d'une eſpece de bande qui n'a que le tiers de ſa largeur ordinaire, ou la moitié d'un cotice, qu'on appelle *brochant ſur le tout*, quand il tire d'une extremité de l'Ecu à l'autre; & quand il eſt raccourci ou vrayement alaiſé, on l'appelle *pers en bande*, ou abſolument *pers*.

BASTON, ſe dit figurément en ces phraſes: *Bâton* de vieilleſſe, eſt le jeune parent, ou ami, dont le vieillard eſpere du ſecours & de l'aſſiſtance ſur ſes vieux jours. On dit auſſi, qu'un homme en mene un autre le *bâton* haut, le *bâton* à la main; pour dire, qu'il lui commande avec autorité & vigueur, ou qu'il lui fait faire quelque choſe par force.

BASTON, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Il a été reduit au *bâton* blanc; pour dire, Il a été abſolument ruiné, & contraint de ſortir de ſa maiſon avec un *bâton* à la main. On dit auſſi, Il crie comme un aveugle qui a perdu ſon *bâton*; pour dire, qu'il a perdu une choſe dont il avoit grand beſoin. On dit auſſi de celui qui n'a pas les choſes les plus neceſſaires à ſa profeſſion, comme un Apothicaire ſans ſucre, que c'eſt un aveugle ſans *bâton*. On dit encore, qu'un homme eſt bien aſſuré de ſon *bâton*, lorſqu'il a de bons garens de ce qu'il dit, ou de ce qu'il fait, & lorſqu'il eſt ſûr du ſuccés de quelque entrepriſe. On dit auſſi, Tirer au *bâton* avec quelcun; pour dire, Conteſter quelque choſe avec lui, comme d'égal à égal. On dit auſſi, Faire une choſe à *bâtons* rompus; pour dire, aprés pluſieurs repriſes & interruptions, par une metaphore tirée des deffeſins ſemblables de tapiſſerie. On dit auſſi d'un homme ſans deffenſe, qu'il n'a ni verge, ni *bâton*. On appelle le tour du *bâton*, les profits illicites qu'on fait ſecrettement & avec adreſſe dans une charge, dans une commiſſion, dans un maniement, par une metaphore apparemment tirée des Charlatans, qui font mille ſubtilitez qu'ils attribuent à la vertu de leur petit *bâton*: mais Belinghen eſtime que ce proverbe vient de ce qu'on parle à l'oreille, & d'un *bas ton*, lorſqu'on fait des offres à quelque domeſtique pour le corrompre, & lui faire faire quelque choſe qui nuiſe à ſon maître. D'autres diſent qu'il vient des Maîtres d'Hôtel, qui portent un *bâton* pour marque de leur charge, parcequ'ils ſont ſujets à ferrer la mule. On dit auſſi, Faire ſauter le *bâton* à quelcun; pour dire, l'obliger à faire quelque choſe contre ſa volonté, par une metaphore tirée auſſi des Charlatans, qui font ſauter un *bâton* à des ſinges, & à des chiens qu'ils ont dreſſez à cela, en les menaçant du *bâton*. On dit auſſi, Martin *bâton*, en parlant d'un *bâton* dont on frappe les ânes, qu'on appelle *Martin*, comme ſi on diſoit, le *bâton à Martin*.

BASTONNABLE, adj. L's ſe prononce. Mot burleſque, pour dire, qui merite des coups de bâton. Le Heros de ſon Roman eſt très-*baſtonnable*, SCAR.

BASTONNADE, ſ. f. L's ſe prononce. Action par laquelle on donne des coups de bâton. Les ſatyriques mediſans ſont ſujets aux *baſtonnades*.

BASTONNER. Prononcez l's. v. act. Donner des coups de bâton à quelcun. Sa boſſe eſt ſouvent *baſtonnée*, MAIN.

Digitized by Google

BASTONNER, en termes de Palais, ſignifie, Souligner; tirer des rayes entre les lignes d'un acte, ou d'une piece, pour avertir de lire cet endroit qui contient quelque clauſe eſſentielle, & deciſive; une datte, ou quelque choſe de remarquable, & de neceſſaire. Un Juge faute par deſſus une clauſe eſſentielle, quand on n'a pas eu le ſoin de la *baſtonner*.

BASTONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BASTONNE'E, ou BATONNE'E, ſ. f. Terme de Mechanique. C'eſt la quantité d'eau qu'on puiſe à la pompe à chaque fois que la brimbale joué.

BASTONNET, ou BATONNET. ſ. m. Jeu de petits enfans qu'ils font avec un petit bâton.

BASTONNIER, ou BATONNIER, IERE. ſ. m. & f. Celui, ou celle qui *ont* en garde pendant un temps le bâton d'une Confrairie, & qui le portent, ou le ſuivent aux Proceſſions.

BASTONNIER, en termes de Palais, eſt un ancien Avocat qu'on choiſit tous les ans ſelon l'ordre du tableau, pour être le Chef de la Communauté des Avocats & Procureurs, pour être maître de leur Chapelle & de leur Confrairie, & preſider au ſiege qu'ils tiennent pour l'entretenement de la diſcipline du Palais & des reglemens. C'eſt à lui auſſi qu'appartient la commiſſion des charges des Juges inferieurs pendant leur interdiction. Quelques Auteurs ont donné le nom de *Baſtonnerius* à de ſimples Sergens, ou Bedeaux.

BASTUDE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt une eſpece de filet, duquel on ſe ſert pour pêcher dans les étangs ſalez, dont il eſt fait mention dans l'Ordonnance.

B A T.

BAT. ſ. m. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage qu'en la cuiſine du Roi, en cette phraſe: On eſtime les poiſſons ſelon la quantité de pouces qu'ils ont entre œil & *bat*; c'eſt-à-dire, entre la tête & la queuë.

BATAIL. ſ. m. Eſpece de marteau fait en forme de maſſuë; ou morceau de fer long & rond, & beaucoup plus gros par le bout d'enbas, que par le bout d'enhaut, qui pend au milieu de la cloche étant attaché à la beliere, & qui frappant à droit & à gauche ſur ſes bords la fait ſonner. Le poids du *batail* doit être proportionné au poids de la cloche. L'art de le fondre & de le proportionner eſt enſeigné au 6. livre de la Pyrotechnie de Biringuccio.

Du Cange derive ce mot de *batallum*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier un *batail*, ou *batant de cloche*. Voyez BATTANT.

BATAILLÉ, ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une cloche de metal avec ſon batail d'une autre couleur. De Bellegarde porte d'azur à une cloche *bataillée* de ſable. On dit quelquefois *batelée*.

BATAILLE. ſ. f. Combat; choc de deux armées ennemies. *Bataille rangée*, eſt celle qui ſe donne après avoir rangé ſes troupes en bon ordre des deux côtez. *Bataille navale*, eſt le choc de deux armées de mer rangées en diverſes eſcadres. Livrer, donner, preſenter, hazarder, gagner la *bataille*. La journée, ou la *bataille* de Cannes, d'Arbelles.

CORPS DE BATAILLE, ou *Bataille* abſolument, eſt la ſeconde ligne, ou le ſecond rang d'eſcadrons, ou de bataillons, qui ſoutiennent l'avant-garde, ou la premiere ligne, & où le General a accoutumé de combattre. Un tel commandoit la *bataille*; le *corps de bataille*. La *bataille* des Indiens fut rompuë, ABL.

BATAILLE, ſe dit auſſi d'une armée prête à combattre, de troupes rangées en état de combat, & toutes diſpoſées à donner & à recevoir le choc. La *bataille* étant trop étenduë, ils ne pouvoient donner ordre à

tout, ni voir ce qui manquoit en chaque lieu. Il marchoit en *bataille* avec le bagage au milieu, ABL. Il marchoit en *bataille* ſur quatre fronts, ID. Il donna beaucoup de hauteur à ſa *bataille*, ID.

Le *champ de bataille*, eſt le terrain où l'on combat; & l'on dit que le *champ de bataille* eſt demeuré à un parti, quand il a obligé l'ennemi à s'en retirer. On le dit auſſi figurément dans une diſpute, quand on a eu l'avantage ſur ſon adverſaire, & qu'on l'a réduit à ceder, ou à acquieſcer.

Marechal de bataille, étoit autrefois un grand Officier qui avoit ſoin de ranger l'armée en *bataille*; mais dont la charge eſt maintenant exercée par les Marechaux de camp.

Marcher en *bataille*, c'eſt, Marcher en bataillons, & eſcadrons dans le même ordre que ſi l'on avoit à donner *bataille*, quand le terrain le permet: ce qu'on fait toûjours quand on eſt près des ennemis.

Cheval de *bataille*, eſt un cheval fort & adroit que les Officiers reſervent pour les occaſions où il faut combattre.

On dit figurément de celui qui a une bonne raiſon, un argument bien preſſant ſur quelque matiere, que c'eſt ſon cheval de *bataille*.

On dit auſſi figurément, qu'il faut qu'une perſonne livre, & donne des *batailles*, quand elle rencontre bien des difficultez pour obtenir ce qu'elle demande. Ainſi le mot de *bataille* au figuré, ſe prend pour toutes ſortes de combats, & d'aſſauts, ou d'entrepriſes en general. En particulier on le dit des combats, & des aſſauts que la beauté des femmes livre au cœur des hommes; mais en ce ſens il ne doit être employé que dans le ſtile bas & comique. Ses charmes ont livré à mon cœur une horrible *bataille*, DEMARAIS.

On dit proverbialement, Voilà ce que j'ai ſauvé de la *bataille*; pour dire, ce qui m'eſt reſté de mes pertes, de mes procés, des conteſtations que j'ai eſſuyées. On le dit auſſi de ce qu'on peut retirer, & arracher des mains de perſonnes qui ſe battent.

Ce mot vient de *battualia*, qui ſignifie proprement le lieu où deux hommes s'exerçoient au combat; ou de *batalia*, qui ſignifie l'*exercice*, ou l'apprentiſſage des gens de guerre: de là on a auſſi derivé le mot de *batterie*, dont on a fait *battre*, MEN.

BATAILLER. v. act. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe figurée & baſſe: Il m'a bien fallu *batailler* avant que d'obtenir telle choſe; c'eſt-à-dire, avoir bien des conteſtations. Un vieux Hiſtorien a dit, que les Flamands avoient *batailé* une Egliſe; pour dire, qu'ils l'avoient attaquée. On a dit dans la baſſe Latinité *batalare*; pour dire, *mouvoir les armes*: & *batalia*; pour dire, *combat*.

BATAILLON. ſ. m. Petit corps d'Infanterie; certain nombre de fantaſſins, ou de gens de pied rangez en ordre, & prêts à combattre. Cette armée eſt compoſée de tant de *bataillons*, & de tant d'eſcadrons. Un *bataillon* doit être compoſé de 700. ou de 800. hommes. On ne compte pourtant d'ordinaire que de 500. ou 600. hommes. Chaque *bataillon* a ſix hommes de hauteur. Les piquiers ſont au milieu d'un *bataillon*, les mouſquetaires ſur les ailes. *Bataillon* quarré. *Bataillon* dreſſé en triangle, ou en pointe, ou en forme de coin. Les ailes, les flancs d'un *bataillon*. *Bataillon* épais. *Bataillon* ſerré. Former un *bataillon*. Serrer un *bataillon*. Etendre un *bataillon*. Enfoncer, ouvrir, percer, rompre, renverſer un *bataillon*.

Rompre un *bataillon*, c'eſt auſſi en termes d'Evolution, Remettre un *bataillon* par compagnie, pour le faire deſiler.

BATATE, ou PATATE. ſ. f. Plante qui eſt fort commune aux Iles Antilles. Voyez PATATE.

BATAYOLES. ſ. f. pl. Terme de Marine. Pieces de

Digitized by Google

de bois quarrées, hautes de trois pieds, que l'on attache à plomb en dedans aux bacalas que l'on cloué sur la couverture de la pouppe du vaisseau.

BATEAU. ſ. m. Vaiſſeau qui ſert à naviger ſur les rivieres, les lacs, les étangs. Les *bateaux* de Marne, ſont des *bateaux* de voiture petits & plats, qu'on nomme *Marnois*. *Bateaux* de Seine, ſont de grands *bateaux* forts & longs qui viennent de Roüen, & de la riviere d'Oiſe, qu'on appelle autrement *foncets*. Les *bateaux* qui viennent de la Loire s'appellent *chalands*. *Bateaux* de voiture, qu'on appelle autrement *coches d'eau*, ſont des *bateaux* qui portent des gens, & des marchandiſes. Un *bateau* couvert.

Ce mot, ſelon Cambden, vient de l'Anglois; &, ſelon Spelman, de *bat*, mot Saxon, ou Anglois, qui ſignifie une *barque*; ſelon Menage, de *baſtam*, à cauſe qu'il eſt fait de pluſieurs pieces de bois; & ſelon Nicod, à *batuendâ aquâ*; ſelon d'autres, de l'Hebreu *badal*, qui ſignifie *ſeparavit*, parceque le *bateau* ſepare les eaux, comme le ſoc de la charruë la terre. Du Cange le derive de *batalaria*, mot de la baſſe Latinité qui a ſignifié un *vaiſſeau* qui bat l'eau avec ſes rames & avirons; ou de *batus*, *battus*, *batellus*, & *batella*. Il peut encore venir de *vas*; & eſt dit *bateau*, comme *vaſeau*, *petit vaiſſeau*.

On appelle *bateau* de bois, *bateau* de charbon, *bateau* de fagots, *bateau* de blé, &c. les *bateaux* qui ſont chargez de ces marchandiſes. On appelle *bateau* des ſelles, un *bateau* où il y a pluſieurs rangs de planches où on lave la leſcive. Il y a des *bateaux* de poſte ſur le Rhône, qui font longs & étroits, qui font grande diligence, & qui vont de Lion à Avignon en 24. heures.

BATEAU MAIRE, eſt le principal *bateau* d'une conduite de ſel. L'Ordonnance des Gabelles veut que le peage du ſel ſoit levé ſur le *bateau maire* ſeulement, & non ſur les alleches, tirots, & foutirots.

Aix de *bateau*, ſont de gros aix provenans de la demolition des *bateaux*, qui ſervent à faire des clôtures, des échafaudages, &c.

BATEAU DE CUIVRE, ou PONTON, eſt une nouvelle invention de *bateaux* faits de lames d'airain avec une bordure de bois. Ils ſont de grand uſage à l'armée pour faire des ponts de *bateaux*.

BATEAU, eſt auſſi le bois de menuiſerie aſſemblé pour faire le corps d'un carroſſe, ſur lequel on met les garnitures de cuir, & d'étoffes par dehors, & par dedans.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt tout étourdi du *bateau*, quand il lui eſt arrivé depuis peu quelque infortune qui lui a cauſé quelque trouble d'eſprit. On dit ironiquement à ceux qui vantent trop quelque perſonne, Il n'en vient que deux en trois *bateaux*.

BATELE', ÉE. adj. Terme de Blaſon. On le dit d'un timbre, ou d'une cloche dont le batail eſt d'émail different. Voyez BATAILLÉ.

On appelle rime *batelée*, une ſorte de Poëſie, ou de rime ancienne dont Jean Molinet étoit inventeur, & qui n'eſt plus en uſage. Elle conſiſtoit à faire rimer le repos du vers qui ſuivoit avec la fin du vers qui precedoit.

BATELE'E. ſ. f. Charge d'un bateau: on le dit plus particulierement des perſonnes, que des marchandiſes.

On dit proverbialement & baſſement, une *batelée* de gens; pour dire, une quantité de gens ramaſſez, & inconnus qui s'incommodent les uns les autres.

BATELET. ſ. m. Grand bachot. Sorte de petit bateau.

BATELIER, IERE, ſ. m. & f. * Celui qui conduit un bateau. Il ſe dit plus particulierement de ceux qui menent des bateaux pour paſſer les rivieres: les autres s'appellent *Mariniers*. A Lion ce ſont des femmes qui ſont *Batelieres*.

BATEUL. ſ. m. Partie du harnois des ânes & des mulets, ou autres bêtes à ſomme, qui leur bat ſur la croupe.

BATIFOLER. v. n. Terme populaire, qui ſe dit de ceux qui s'amuſent à ſe jouer, & à badiner les uns avec les autres, particulierement des païſans & païſannes.

Cela vient des Italiens, qui ont appellé *batifolle*, certaines tours de bois qui ſont ſur les remparts & les beffrois, où les jeunes gens alloient jouer & badiner.

BATILLE', Terme de Blaſon, ſe dit des pieces qui ont des creneaux renverſez, qui regardent la pointe de l'Ecu.

BATITURE D'AIRAIN. ſ. f. C'eſt l'écaille qui ſe ſepare de l'airain, après qu'il a été au feu, en frappant deſſus avec le marteau.

BATRACHITE. ſ. f. C'eſt une pierre qui a été appellée ainſi, parcequ'on a cru qu'elle naiſſoit dans la tête du crapaud, qui eſt une eſpece de grenouille. On l'appelle autrement *crapaudine*. Voyez CRAPAUDINE.

Ce mot vient du Grec *batrachos*, *grenouille*.

BATTANT. ſ. m. L'un des côtez d'une porte briſée, & qui s'ouvre en deux. Il faut ouvrir les deux *battans* de la porte. On le dit auſſi des volets des fenêtres, des armoires, &c.

BATTANS, en termes de Menuiſerie, ſe dit auſſi des pieces de bois de ſciage qui ſervent à faire des portes, ou des croiſées: ce ſont les principales pieces en hauteur, & où s'aſſemblent les traverſes. Elles ſe debitent ordinairement de quatre pouces ſur huit d'épaiſſeur, ou de cinq pouces ſur douze.

BATTANT, eſt auſſi le volet d'un comptoir de Marchand, ou de Banquier, qui ſe leve, & ſe baiſſe. Corneille a dit dans la Galerie du Palais, en faiſant parler une Marchande, Auſſi vôtre tapis eſt tout ſur mon *battant*.

BATTANT, en termes de Marine, eſt la longueur du pavillon qui voltige en l'air. Sa hauteur qui regne le long du bâton s'appelle *le guindant*.

BATTANT, ſe dit auſſi du fer d'un loquet qui ſe leve, & qui s'abaiſſe pour fermer une porte.

BATTANT, eſt auſſi la piece de fer qui eſt ſuſpenduë au milieu d'une cloche, qui ſert à la battre, & à la faire ſonner. Le *battant* de la groſſe cloche de Paris peſe 1300. livres. Quelques-uns diſent *batail*. Voyez BATAIL.

BATTANT. Terme de Rubanier. Partie du metier du Rubanier où il y a des dents d'acier, avec quoi on travaille, & on bat le velouté.

Le mot de *battant* ſe dit auſſi en ces phraſes proverbiales: Faire une choſe tambour *battant*; c'eſt-à-dire, de hauteur, au vu & ſçu de tout le monde, ſans craindre que perſonne l'empêche. On dit auſſi des gens qu'on a mis en fuite, qu'on les a menez *battant*, ſoit à l'armée, ſoit dans les combats particuliers; & figurément de ceux ſur qui on a eu de continuels avantages, ſoit en diſpute, ſoit en procés, ſoit au jeu. On dit auſſi d'un habit, d'un meuble, qu'il eſt tout *battant* neuf; pour dire, qu'il a tout ſon éclat, qu'il n'a point du tout ſervi. Mais cette derniere façon de parler eſt tout-à-fait baſſe & populaire: celle qui ſuit eſt badine & comique:

Je ne ſuis point battant *de peur d'être battu,*
Et l'humeur debonnaire eſt ma grande vertu, MOL.

BATTE. ſ. f. Terme d'Artiſans, qui ſe dit des gros maillets plats & ferrez, qui ſervent à battre & applanir des granges, à battre du ciment, du plâtre, des gravois, &c. Les Jardiniers s'en ſervent auſſi pour battre les allées des jardins. On le dit auſſi des outils des Ta-

Digitized by Google

piſſiers pour battre la bourre & la laine ; des Vaniers pour battre leurs ouvrages d'oſier, &c. d'un bâton gros & court avec quoi les Bouchers battent les bœufs & les veaux, quand ils ſont tuez.

BATTE, en termes de Manege, ſe dit des parties élevées d'une ſelle à piquer ſur le devant, & le derriere, afin que le Cavalier ſe tienne ferme, & que les ſecouſſes du cheval ne l'ébranlent point.

BATTE, eſt auſſi un terme de Blanchiſſeuſes. C'eſt un petit banc à quatre pieds au bord de la riviere de Seine, ſur quoi les Blanchiſſeuſes de Paris ſavonnent & battent le linge qu'elles blanchiſſent.

BATTE, eſt encore la partie du batoir qui frappe & qui reçoit la balle.

BATTE A BEURRE. C'eſt un bâton rond, d'environ deux pieds & demi de long, enchaſſé par le bout à une eſpece de tranchoir, avec quoi on bat la créme, juſqu'à ce qu'elle ſe forme en beurre.

BATTÉE. ſ. f. Terme de Relieur & de Marchand papetier. C'eſt ce qu'on bat à la fois de papier, ou d'un livre en blanc, ſur la pierre à battre.

BATTELEMENT. ſ. m. Terme de Maçonnerie. C'eſt l'extremité d'une couverture, & l'endroit par où l'eau tombe dans les gouttieres.

BATTEMENT. ſ. m. Terme de Medecine. Agitation du pous, ou du cœur; palpitation. Il y a des Medecins qui diſtinguent juſqu'à 81. ſortes de *battemens* de pous ſimples, & 15. de compoſez. On compte environ 60. *battemens* de pous à un homme temperé dans une minute, ce qui fait 3600. *battemens* dans une heure. Il y a des perſonnes à qui on en compte 4000. & 4500. On ne ſçauroit entendre parler de ce qu'on aime, ſans quelque *battement* de cœur.

BATTEMENT, en termes de Menuiſerie, eſt une tringle de bois, ou une barre de fer plat, qui cache l'endroit où les ventaux d'une porte ſe joignent.

BATTEMENT de mains, ſe dit en Morale des applaudiſſemens qu'on donne en battant effectivement des mains.

A la guerre on fait pluſieurs ſortes de *battemens* de tambour. Le *battement* du bâton rond ſe fait, lorſque les deux bâtons frappent l'un après l'autre : celui du bâton rompu, lorſque chaque main frappe deux coups de ſuite : & celui du bâton mêlé, lorſque chaque main bat tantôt une fois, & tantôt deux. A la retraite les deux bâtons battent enſemble.

En termes d'Eſcrime, on appelle le *battement* de l'épée, un ſimple attouchement du foible de l'épée d'un aſſaillant au foible de l'épée de l'ennemi, pour l'obliger à quitter la ligne, lequel ſe doit executer hors la meſure ; & c'eſt une eſpece de feinte ou d'appel : mais le *battement* qui ſe fait en pouſſant de pied ferme, en paſſant, ou en quartant, ſe doit commencer du demi-fort au foible.

BATTERIE. ſ. f. Querelle ; action de ceux qui ſe battent. Il ſe dit ſeulement de ceux qui ſe battent à coups de poing, de bâton, ou tumultuairement, & non point des combats reglez. Il y a une *batterie* dans cette ruë, dans cette maiſon. La *batterie* a duré long temps.

BATTERIE, en termes de Guerre, eſt le lieu où l'on place les canons pour tirer. On les met ſur une platte-forme de planches, ou madriers appellez *tabloüins*, pour empêcher que la peſanteur des canons ne faſſe entrer les roües dans la terre. Ces planches ſont élevées par derriere, pour diminuër, ou pour empêcher le recul. Elles ſont couvertes par un parapet, où ſont les embraſures. Dreſſer une *batterie*. La place étoit attaquée par cinq *batteries*.

BATTERIE, ſe prend auſſi pour les canons mêmes mis en batterie ; & c'eſt en ce ſens qu'on dit, La *batterie* a été bien ſervie ; la *batterie* a fait beaucoup d'effet.

BATTERIES ENTERRÉES, OU RUINANTES, ſont celles dont la platteforme eſt au deſſous du rez de chauſſée, ou du niveau de la campagne, qu'on a creuſé exprès, & où l'on a fait des ouvertures pour ſervir d'embraſures.

BATTERIE CROISÉE, eſt celle qui ſe fait de deux *batteries* aſſez éloignées l'une de l'autre, & qui tirent en un même endroit, enſorte que les coups ſe rencontrent à angles droits, & le coup de la ſeconde acheve d'abatre ce que le coup de la premiere a ébranlé.

BATTERIE D'ENFILADE, eſt celle qui tire en ligne droite, & qui enfile une ligne, une rue, &c.

BATTERIE EN ÉCHARPE, eſt celle qui bat par bricolles & de côté ou par un coup oblique.

BATTERIE EN ROUAGE, eſt celle dont on ſe ſert pour demonter les pieces de l'ennemi.

BATTERIE DE REVERS, ou meurtriere, eſt celle qui bat à dos, & qui voit dans la place, ce qui arrive quand la *batterie* eſt ſur quelque éminence plus haute que la place.

BATTERIES PAR CAMARADE, ſont celles dont les pieces tirent toutes enſemble ſur une même ligne, & au même endroit.

Il y a encore des *batteries à ricochet*, c'eſt lorſqu'ayant fait des *batteries* à la droite & à la gauche des attaques, qui enfilent & battent de revers les chemins couverts & autres ouvrages, l'on charge les pieces d'une petite quantité de poudre, ſuffiſante neanmoins pour porter leurs boulets à toute volée dans les ouvrages qu'elles enfilent, & dans leſquels ils font pluſieurs bonds & ricochets, après leur chûte, qui incommodent de maniere ceux qui les defendent, qu'ils ſont forcez de les abandonner pendant le jour, SURIREY. Les étrangers nomment l'effet de ces boulets, des boulets ſourds, à cauſe qu'ils font chaſſez avec ſi peu de bruit, qu'il eſt preſque impoſſible de s'en garentir, ID.

On dit, Ruiner une *batterie*, lorſqu'on demonte le canon de l'ennemi, ou qu'on en abat les defenſes.

BATTERIE. Terme d'Arquebuſier. C'eſt la piece, ou le morceau de fer qui couvre le baſſinet, & contre le haut duquel bat la pierre de l'arme à feu.

BATTERIE, en termes de Marine, ſe dit des canons qui ſont rangez ſur les ponts du vaiſſeau, & qui tirent par les ſabords. La premiere *batterie* eſt celle qui eſt au premier pont, & le plus près de l'eau : de même la 2. & la 3. eſt ou au 2. ou au 3. pont. Mettre la *batterie* dedans, c'eſt remettre le canon dans le vaiſſeau en fermant les ſabords. Mettre la *batterie* dehors, c'eſt mettre le canon aux ſabords.

BATTERIE, ſe dit figurément dans les élections, ou dans les jugemens, des moyens, des brigues, des ſollicitations, des importunitez que l'on employe pour avoir la pluralité des voix, & pour emporter ce que l'on pretend. Un tel a dans cette Chambre une forte *batterie* ; c'eſt-à-dire, une puiſſante brigue ; un gros parti. Il a encore une autre *batterie* à faire jouër ; c'eſt-à-dire, un autre expedient. Le mot de *batterie* en ce ſens eſt du ſtile familier, & comique ; & ſe prend en general pour toutes ſortes de moyens, & d'inventions que l'on employe pour réüſſir dans ſes entrepriſes. Nous avons preparé une bonne *batterie* pour renverſer ce deſſein ridicule, MOL. On dit, Il faut changer de *batterie*. Je vais dreſſer une autre *batterie*, ID. c'eſt-à-dire, je vais chercher un autre moyen ; trouver un autre biais. On dit encore, Il faut redoubler la *batterie* ; c'eſt-à-dire, redoubler les ſollicitations ; inventer de nouveaux moyens, & plus puiſſans.

BATTERIE, ſe dit auſſi de la maniere de battre le tambour ſuivant les occaſions, ou pour la marche, ou pour l'af-

Digitized by Google

l'aſſemblée, ou pour la charge, &c. Voyez TAMBOUR. La *batterie* des Gardes Françoiſes, la *batterie* des Suiſſes.

BATTERIE, ſe dit encore du jeu de pluſieurs inſtrumens, comme de la guiterre, où l'on bat des doigts de la main droite pluſieurs cordes enſemble en les raclant, plutôt qu'en les pinçant.

BATTERIE DE CUISINE. Terme collectif, qui ſe dit de tous les uteniciles ſervans à la cuiſine, qui ſont de cuivre, ou de fer, comme les marmittes, chaudrons, tourtieres, &c.

BATTERIE, dans les atteliers, ſe dit auſſi des hies, ou ſonnettes qui ſervent à enfoncer des pieux. Il y a dans cet attelier tant de *batteries*; pour dire, tant de ces machines.

BATTERIE, terme de Joüeur de gobelets. La *batterie* des gobelets conſiſte à mettre trois muſcades ſur le cul d'un gobelet, à mettre ſubtilement les gobelets les uns ſur les autres, & à faire que ces muſcades ſe rencontrent avec adreſſe ſous un des gobelets. Faire adroitement la *batterie* des gobelets.

BATTES. ſ.f. Terme de Manege. Ce ſont les parties d'une ſelle à piquer, qui ſont élevées ſur les arçons, tant ſur le devant que ſur le derriere, pour tenir les cuiſſes du Cavalier, & le rendre plus ferme à cheval.

BATTEUR. ſ.m. Ce mot ne ſe dit preſque jamais ſeul. Il ſignifie, Celui qui bat. Les *batteurs de gens* trouvent ſouvent de plus mechans qu'eux qui les battent.

BATTEURS, ſe dit auſſi de ceux qui battent du blé en grange. Un vieux Poëte nommé Pelletier dans une deſcription de l'hiver, repreſente quatre *batteurs en grange*, qui

Conſequemment vont le blé battre
Avecques meſure & compas;
Coup après coup, & quatre à quatre,
Sans ſe devancer d'un ſeul pas.

BATTEURS, ſe dit tout de même de ceux qui battent l'or. Les *Batteurs* d'or ſont de deux ſortes. Il y en a qui ne font autre choſe que faire paſſer le trait d'or ou d'argent ſur le moulin pour le rendre plat. Mais il y en a d'autres qui à force de battre l'or à coups de marteau, le font devenir en feuilles, & le diſtribuent aux Peintres, & aux diverſes ſortes de Doreurs.

BATTEURS, ſe dit auſſi de ceux qui battent & pilent la ſoute dans un gros & grand mortier de metal. Ces ſortes d'Ouvriers travaillent dans les boutiques des Epiciers de Paris. Il faut avoir de bons bras pour être *Batteur* de ſoute.

On appelle à la Guerre, des *batteurs* d'eſtrade, des Cavaliers detachez de l'armée qui font reconnoître l'ennemi, ou decouvrir le terrain, pour en donner avis aux Officiers Generaux.

On appelle proverbialement des filous & des faineans, *batteurs* de chemin, *batteurs* de pavé.

BATTOIR. ſ.m. Inſtrument fait de bois plat, & large, qui a un manche, qui ſert à battre. Il y a des *battoirs* pour battre la leſcive. Il y en a d'autres propres pour joüer à la longue paume, dont le manche eſt fort long; d'autres pour la courte paume, dont le manche eſt plus court.

BATTOLOGIE. ſ.f. Terme de Grammaire. Multiplicité de paroles; affluence d'expreſſions ſuperfluës; vice du diſcours, qui arrive lorſqu'on repete pluſieurs fois la même choſe, ou qu'on dit pluſieurs choſes vaines, frivoles, & inutiles au ſujet.

Ce mot vient de Battus Poëte ennuyeux, qui par ſes longueurs, & ſes repetitions ſit inventer cette expreſſion, laquelle a tranſmis le chagrin de ſes auditeurs. Ovide raconte que Mercure ayant volé les bœufs du Roi Admete gardez par Apollon, donna à Battus une vache pour l'engager dans le ſecret. Mercure ſe deguiſa pour

l'éprouver, & lui promit une double recompenſe, auſſitôt le babillard Battus lui revela tout, & repeta même deux fois le lieu où Mercure avoit caché ſon vol. De là eſt venu le mot de *battologie*.

BATTRE. v. act. & n. *Je bas. J'ai battu. Je battis. Je battrai. Que je batiſſe.* Ce mot eſt de grand uſage, & a pluſieurs ſignifications, ſelon les choſes à quoi on l'applique: & premierement il ſignifie, Frapper, outrager, bleſſer quelcun. *Battre* un enfant. *Battre* un cheval pour le faire obeïr. Je te *battrois*, ſi je n'étois pas en colere, dit un jour Platon à ſon valet.

Ce mot vient du Latin *batuo*, *batuis*, ſelon Nicod, Menage & Du Cange.

BATTRE, ſignifie auſſi, Defaire des troupes aſſemblées en un corps. *Battre* une armée. *Battre* un convoi. Samſon *battit* les Philiſtins avec une mâchoire d'âne.

BATTRE, ſignifie auſſi, Tourmenter, agiter, ſecoüer. Ce navire a été *battu* de la tempête. Ces fruits ont été *battus* du mauvais vent. Toute cette côte a été *battuë* de l'orage. On le dit auſſi des plus legers mouvemens. Ce malade eſt bien bas, ſon pous ne *bat* plus. Le cœur *bat* encore étant hors du corps de l'animal. On dit même dans un ſens figuré, que le cœur *bat*; pour dire, qu'on tremble de peur.

BATTRE, ſe dit encore pour, Donner ſur quelque choſe. Le ſoleil *bat* à plomb dans la zône Torride. Le ſoleil *battoit* à plomb ſur la terre, ABL.

BATTRE, ſignifie encore, Forger, ou frapper avec le marteau. *Battre* du fer à la forge. *Battre* à chaud. *Battre* à froid. *Battre* de l'or ou de l'argent, c'eſt l'étendre en feuilles. *Battre* monnoye, c'eſt, Faire & marquer de la monnoye: ce qui ſe dit non ſeulement des ouvriers qui la *battent*, mais auſſi de ceux qui ont droit de la faire *battre*. Le Prince de Monaco *bat* monnoye.

BATTRE le fer, ſignifie, S'exercer à tirer des armes chez des Maîtres d'Eſcrime: & en ce ſens on dit figurément, qu'un homme a long temps *battu* le fer, quand il s'eſt long temps exercé en quelque art ou profeſſion que ce ſoit.

BATTRE, ſe dit auſſi de diverſes preparations qui ſe font en pluſieurs ſortes de choſes, ou de marchandiſes: c'eſt les piler & les reduire en poudre. *Battre* de la poudre à canon, du poivre, du tan, du ciment, du plâtre. *Battre* des livres, c'eſt en preſſer les feuilles avec le marteau pour en rendre la relieure plus belle. *Battre* des ſieges, des tapiſſeries, c'eſt en faire ſortir la poudre en les frappant avec des baguettes. *Battre* en grange, c'eſt, Faire ſortir le grain des épis de blé en les frappant avec un fleau. *Battre* le ſuſil, c'eſt en tirer du feu en le frappant avec une pierre. *Battre* des pieux, c'eſt, Enfoncer des pieux avec un mouton. *Battre* la terre, *battre* une allée de jardin; c'eſt la rendre plus ferme & plus unie, avec des maillets.

BATTRE, ſignifie quelquefois, Mêler, brouiller. *Battre* des œufs pour faire une omelette. *Battre* les cartes dont on joue pour les bien mêler. *Battre* le beurre, c'eſt, Agiter & brouiller tellement les parties de la crême, qu'elles s'épaiſiſſent en beurre.

BATTRE, ſignifie auſſi, Fouler en marchant. Ainſi on dit populairement, *Battre* la ſemelle; pour dire, Voyager à pied. *Battre* le pavé, Marcher ſans ceſſe dans une ville où l'on eſt ſans occupation. Le chemin eſt *battu*; c'eſt-à-dire, frayé, foulé.

BATTRE, ſignifie auſſi, Approcher de près, toucher legerement. Cette riviere *bat* au pied de la montagne, *bat* les murs de cette ville; pour dire, qu'elle en eſt proche.

BATTRE des mains, Applaudir: ce qui ſe dit non ſeulement du battement effectif des mains, qui eſt un temoignage

Digitized by Google

moignage de joye, ou d'approbation publique que donne le peuple; mais encore de tous les autres applaudiſſemens que les honnêtes gens donnent à quelque action, ou à quelque ouvrage publie.

BATTRE les oreilles à quelcun de quelque choſe; c'eſt la lui repeter ſouvent, l'en importuner à force de la redire inutilement.

BATTRE, avec le pronom perſonnel, ſe dit des combats ſinguliers. Il eſt deffendu ſeverement de ſe *battre* en duël. Cet homme eſt un brave qui ſe *bat* avec honneur. Se *battre* à l'épée, au poignard, à coups de piſtolet. Ce bataillon s'eſt bien *battu*, il a ſoutenu tout l'effort du combat.

Se *battre*, ſignifie auſſi s'empreſſer fort pour avoir une choſe. On ſe *bat* pour avoir du pain. Il y a une ſi grande foule d'acheteurs à cette vente, qu'on s'y *bat*.

BATTRE, en termes de Guerre, ſe dit en diverſes manieres pour exprimer les divers ſons du tambour, par rapport aux divers mouvemens du ſervice militaire. *Battre la Diane*, c'eſt, *battre* la caiſſe au lever de l'Aurore, & au point du jour pour éveiller les ſoldats d'une garniſon. Mais ſi c'eſt à un ſiege il n'y a que les troupes de l'Infanterie qui ont monté la garde, & ſur tout celles de la tranchée qui *battent la Diane*. *Battre aux champs*, ou *battre le premier*, c'eſt avertir un corps particulier d'Infanterie qu'il ait à marcher. On *bat* auſſi *aux champs* pour faire honneur aux Generaux. *Battre l'aſſemblée*, ou *battre le ſecond*, c'eſt avertir les ſoldats d'aller au drapeau. *Battre la marche*, c'eſt lorſque les troupes commencent à marcher. *Battre le dernier*, c'eſt avertir d'aller à la levée du drapeau. *Battre la generale*, c'eſt avertir toute l'Infanterie de l'armée qu'il y a ordre de marcher. C'eſt le bouteſelle dans la Cavalerie. *Battre la chamade*, c'eſt avertir l'ennemi qu'on a quelque choſe à propoſer. *Battre la retraite*, c'eſt avertir de ſe retirer après le combat; ou dans une garniſon avertir les ſoldats de ſe retirer dans leurs caſernes, ou chambrées. *Battre la ſeraſſée*, c'eſt *battre* en tumulte, & avec precipitation pour appeller promptement les ſoldats, lorſqu'il paſſe inopinément devant le corps de garde quelque perſonne à qui il faut faire la parade, de ſe mettre ſous les armes. *Battre la caiſſe* en general, c'eſt lever des ſoldats, & les enrôler. Par un reglement de 1663. le Roi a ordonné, qu'on *battît* la caiſſe à la Françoiſe à toutes les gardes dans les places où il y a garniſon Françoiſe, & étrangere.

On dit auſſi, *Battre l'eſtrade*; pour dire, Envoyer des Cavaliers par la campagne pour aller aux avis, & découvrir les ennemis. *Battre la campagne*, c'eſt faire des courſes ſur les terres des ennemis, & les ravager.

BATTRE, ſe dit auſſi des attaques qui ſe font avec des machines, & de l'artillerie. Le canon *battoit* l'armée en flanc. On a *battu* Namur avec cent pieces de canon. *Battre en breche*, c'eſt, Vouloir faire tomber une muraille, ou la chemiſe d'un baſtion, ou de quelque autre ouvrage, pour y donner l'aſſaut. SURIREY. *Battre par camarade*, eſt quand pluſieurs pieces de canon tirent tout à la fois ſur un même corps, ſoit d'une même batterie, ſoit de differentes. On appelle *battre* en ruine une ville, quand on en detruit tous les édifices avec le canon & les bombes. En ce ſens on le dit figurément des perſonnes qu'on pourſuit juſqu'à l'extremité, & des diſputes où l'on apporte de ſi fortes raiſons, qu'elles detruiſent abſolument le parti contraire.

BATTRE, ſe dit auſſi de cette guerre perpetuelle que ſe font les élemens, & les animaux, par leurs qualitez contraires. Les vents contraires ſe *battent* ſur la mer. Le froid ſe *bat* contre le chaud. Les taureaux ſont furieux quand ils ſe *battent*.

BATTRE, en termes de Chaſſe, ſignifie, Etendre ſes Vencurs par la campagne pour faire lever & ſortir le gibier. *Battre* le bois, la plaine, les buiſſons. On dit auſſi, *Battre* à route, faire la battuë; pour dire, *Battre* les buiſſons avec la houſſine pour lancer la bête.

On dit figurément en ce ſens d'un Orateur, d'un Ecrivain, qu'il *bat* la campagne, qu'il *bat* bien du païs; pour dire, qu'il s'égare, qu'il s'éloigne de ſon ſujet; qu'il dit bien des choſes inutiles. On dit auſſi figurément qu'un homme *bat* l'eau; c'eſt-à-dire, qu'il ſe donne bien des peines inutilement, & pour une choſe où il ne réuſſira pas.

On dit auſſi, qu'un oiſeau *bat* de l'aile, lorſqu'il agite fortement ſes ailes pour ſe ſoutenir en l'air en le *battant*: & en ce ſens on dit figurément, & dans le ſtile familier, qu'un homme ne *bat* plus que d'une aile, lorſque ſa fortune, ou ſa ſanté ont beaucoup diminué, & qu'il a de la peine à ſubſiſter.

On dit en termes de Chaſſe, *Battre* le ruiſſeau; pour dire, Nager, quand la bête qu'on pourſuit ſe ſauve par les eaux.

Se faire battre, ſe dit de ceux qui s'attirent des coups mal à-propos, ſans neceſſité, & lorſqu'il leur auroit été facile de les éviter. Ainſi on dit d'un General, qu'*il ſe fit battre*; pour dire, qu'il s'engagea imprudemment dans un combat inegal.

Se faire battre, ſe dit auſſi, en termes de Chaſſe, des bêtes qui ſe font chaſſer long temps dans un certain canton de païs, SALNOVE.

Une heure là dedans nôtre cerf ſe fait battre:
J'appuye alors mes chiens, & fais le Diable à quatre,
MOL.

En termes de Manege on dit, qu'un cheval *bat* à la main, ou beguaye, quand un cheval n'a pas la tête ferme, & leve le nez, branle & ſecoüe la tête à tout moment en ſecoüant ſa bride. Les chevaux Turcs & Cravates ſont ſujets à *battre* la main, & il faut leur mettre une martingale. Cela vient de ce qu'ils ont les barres ſi tranchantes, qu'ils ne peuvent ſouffrir la ſujettion du mords.

On dit auſſi, qu'un cheval *bat* la poudre, ou la pouſſiere, lorſqu'il trepigne, qu'il fait un pas trop court, & qu'il avance peu: ce qui ſe dit de tous ſes temps, & mouvemens. On dit, qu'il *bat* la poudre aux courbettes, lorſqu'il les hâte trop, & qu'il les fait trop baſſes. On dit auſſi, qu'un cheval *bat* du flanc, quand il commence à être pouſſif.

En termes de Muſique, on appelle *battre* la meſure, donner un ſignal aux Muſiciens en hauſſant & baiſſant la main, du temps qu'ils doivent employer à chaque cadence pour chanter & joüer tous enſemble.

BATTRE, s'employe auſſi figurément en ces autres phraſes: *Battre* froid, c'eſt, faire un mauvais accueil à quelcun; lui temoigner qu'on eſt mal ſatisfait de ſa viſite, de ſes diſcours. Il *battit* froid quand on lui fit cette propoſition. On dit auſſi, Il l'a *battu* de cette raiſon, de cet argument; pour dire, Il lui a fait une telle objection, il l'a convaincu par cette raiſon. On dit auſſi, qu'un homme ſe *bat* en retraite; pour dire, qu'il ſe retire des affaires, du commerce du monde.

BATTRE, s'employe proverbialement en ces phraſes: Ils ſe *battent* comme chiens & chats. Cet homme a été *battu* comme un chien, a été *battu* comme plâtre, a été *battu* dos & ventre. On dit, qu'il fait bon *battre* glorieux, car il n'oſeroit s'en vanter. On dit, qu'il vaudroit autant *battre* ſa tête contre un mur; pour dire, que toute la peine qu'on prendroit à faire quelque choſe ſeroit inutile. On dit en même ſens, que c'eſt *battre* l'eau, quand on s'amuſe à quelque travail où il n'y a rien à profiter. On dit, qu'il faut *battre* le fer tandis qu'il eſt chaud; pour dire, qu'il ne faut pas perdre l'occaſion

Digitized by Google

caſion de faire reüſſir une affaire, quand on la trouve. On dit auſſi, Nous avons *battu* les buiſſons, un autre à pris les oiſeaux; pour dire, qu'un autre a profité de nôtre travail. On dit auſſi, A *battre* faut l'amour; pour dire, qu'on n'aime jamais les gens qui nous ont *battu*. On dit auſſi, *Battre* le chien devant le lion, ou devant le loup; pour dire, Corriger un Grand, en châtiant un petit devant lui. On dit auſſi, C'eſt la coutume de Lorris, où le *battu* paye l'amende, quand un homme qui a reçu quelque injure ou dommage d'un autre, eſt encore rabroüé ou condamné par ſes ſuperieurs. Voyez l'origine de ce proverbe à COUTUME. On dit auſſi ironiquement à ceux qui diſent qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils aillent *battre* le Prevôt, qu'ils gagneront double amende. On dit, qu'un homme ſe *bat* de l'épée qui eſt chez le Fourbiſſeur; pour dire, qu'il ſe met en peine d'une choſe qui ne le regarde point. On dit auſſi, qu'un homme eſt *battu* de l'oiſeau; pour dire, qu'il eſt rebuté des traverſes, des perſecutions qu'on lui a faites en une affaire. On dit auſſi, Se *battre* à la perche; pour dire, qu'un homme ſe met fort en peine d'une choſe dont il ne lui revient aucun profit.

BATTU, UË. part. paſſ. & adj. Il a preſque toutes les ſignifications de ſon verbe *battre*. Ainſi *battu* ſignifie ordinairement, Frappé, maltraité, outragé, terraſſé, defait, vaincu, mis en deroute. Quelquefois auſſi, Frayé: Un chemin *battu*. Quelquefois, Baigné: Une ville *battuë* des flots de la mer, VAUG. Quelquefois, Secoüé, agité: Un arbre *battu* des vents. On dit encore, qu'une femme a les yeux *battus*, quand ils n'ont plus ni éclat, ni vivacité: qu'un homme a eu long temps les oreilles *battuës* d'un tel diſcours; pour dire, qu'il a été ſouvent importuné du même recit.

On dit proverbialement, Autant vaut bien *battu* que mal *battu*; pour dire, que ſouvent on n'eſt pas plus puni en Juſtice pour avoir donné pluſieurs coups, que pour en avoir donné un ſeul.

BATTU, ſe dit auſſi des draps, des tapiſſeries où il y a beaucoup d'or mêlé, & qui ſont *battuës* d'or & d'argent.

BATTUE. ſ. f. Terme de Chaſſe, quand on bat les buiſſons avec la houſſine pour en faire ſortir le gibier. On appelle cela, Faire la *battuë*; Battre à routes.

BATTURES. ſ. f. Terme de Marine. Ce ſont les plages de la mer où il n'y a pas aſſez d'eau pour mettre les vaiſſeaux à flot. On les appelle autrement *baſſes*, ou *briſans*.

BATTUS. ſ. m. On appelle ainſi certains Penitens qu'on voit en Italie, en Avignon, & même en Provence, dont la devotion eſt de ſe donner rudement la diſcipline tant en public, qu'en particulier.

B A U.

BAU. ſ. m. Voyez BAUX.

BAVARD, ARDE. adj. Cauſeur indiſcret, & impertinent; qui parle trop, qui dit tout ce qu'il ſçait. Voilà un grand *bavard*. Vous êtes une vraye *bavarde*. Un *bavard* eſt mepriſé de tout le monde.

Ce mot eſt bas, & derivé par Nicod du Grec *babax*, qui ſignifie *cauſeur*.

BAVARDER. v. act. Parler trop; dire des niaiſeries. Ce mot eſt bas.

BAVARDERIE, ou BAVARDISE. ſ. f. Mots bas & populaires, qui ſignifient, Indiſcretion; impertinence dans le diſcours; ſotte vanterie. Ces mots ne ſe trouvent que dans Pomey. Ils degoiſoient toutes ces *bavarderies*.

BAUBIS. ſ. m. Eſpece de chiens Anglois qui ſervent à courir les lievres, les renards, & les ſangliers. Voyez CHIEN.

BAUD. ſ. m. Terme de Chaſſe. Eſpece de chien courant, dont la race vient de Barbarie; & le nom d'une chienne nommée *Baude*. Ces chiens ſont blancs la plupart, & tout d'une piece, c'eſt-à-dire, tout d'une couleur. Ils ſont auſſi appellez *chiens-cerfs*, parcequ'ils courent particulierement le cerf. On les appelle auſſi *chiens muets*, d'autant que venant le cerf au change, ils ne diſent mot juſqu'à ce qu'il en ſoit hors. Ils ſont bons chaſſeurs, requerans, forcenans, & de haut nez, & de meilleure creance que les autres. On les ſurnomme auſſi *greffiers*.

BAUDES. ſ. f. plur. Terme de Pêche. C'eſt ainſi qu'on nomme les pierres attachées aux filets des madragues.

BAUDET. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un *âne*. On le dit auſſi d'un homme fort ignorant, ou fort bête. Borel, après Vigenere, derive ce mot de l'Hebreu *badel*, qui ſignifie un *ſtupide*.

BAUDET, ſe dit auſſi des treteaux ſur leſquels les Scieurs de long poſent leur bois pour le ſcier. On appelle auſſi de ce nom un lit de ſangle.

BAUDIR. v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, *Se rejoüir*, qui n'eſt en uſage que dans ſon compoſé *ébaudir*.

BAUDIR, en termes de Chaſſe, ſe dit lorſqu'on parle aux chiens, ou qu'on les excite à la courſe. Il faut qu'un Chaſſeur ſçache *baudir* & *rebaudir* les chiens à-propos. *Baudir* un faucon après un heron; pour dire, l'exciter, & l'encourager au combat.

BAUDOUINER. v. act. qui ſe dit des baudets qui travaillent à la conſervation de l'eſpece. Rabelais fait dire à un baudet, quand nous ſommes en foire, nous *baudouinons* à gogo.

BAUDRIER. ſ. m. Echarpe, ou large bande de cuir qu'on porte ſur l'épaule droite, qui deſcend ſur le côté gauche, & qui ſert à porter l'épée. Un *baudrier* à frange. On n'en porte plus. Il n'y a que les ſoldats qui en portent.

On ſe ſert auſſi de ce mot en termes d'Aſtronomie. Une des plus belles étoiles eſt celle qui eſt au milieu du *baudrier* d'Orion.

Ce mot vient de *balteus*; ou plutôt il vient de *baudroyeur*, qui eſt un homme qui endurcit le cuir en le maniant: d'où vient que les Courroyeurs prennent encore dans leurs Lettres le titre de *Baudroyeurs*, quoiqu'ils ne faſſent plus de *baudriers*. Du Cange le derive de *baldrellus*, mot de la baſſe Latinité ſignifiant la même choſe.

BAUDROYER. v. act. Vieux mot qui ſignifie, Courroyer, preparer les cuirs tannez à recevoir la couleur.

BAUDROYEUR. ſ. m. C'eſt une qualité que prennent les Courroyeurs qui preparent le cuir, & qui faiſoient autrefois des baudriers.

BAUDUFLE. ſ. f. Toupie. Ce mot n'eſt en uſage qu'en Provence, & en Languedoc.

BAVE. ſ. f. Ecume qui ſort de la bouche, ou de la gueule. La *bave* d'une bête enragée donne la rage.

Ce mot vient de l'Italien *bava*.

On appelle *bave* d'un limaçon, cette humeur viſqueuſe & gluante qu'il jette, avec laquelle il s'attache aux arbres, aux parois.

On appelle auſſi *bave*, le venin que jette la ſalamandre.

On dit auſſi populairement, qu'un homme n'a que de la *bave*; pour dire, du babil.

BAVER. v. n. Jetter de la bave, ou de la ſalive, ſoit naturellement, comme font les enfans; ſoit par la vertu, & la violence des remedes.

BAVER, ſe dit auſſi, en termes de Plombier, des tuyaux qui ne jettent pas l'eau droit; & il ſignifie, Ne pas couler droit. Ce tuyau *bave*, il le faut rajuſter.

Digitized by Google

B'AVETTE. ſ. f. Linge qu'on met aux petits enfans au devant de l'eſtomac, de peur qu'ils ne ſaliſſent leurs robes avec leur bave. Cette fille eſt jeune, il n'y a pas long temps qu'elle étoit encore à la *bavette*.

Le bon Roi Priam en mangeant,
Avoit attachée en bavette
Deſſous le menton ſa ſerviette, SCAR.

BAVETTE, en Architecture, ſe dit d'une bande de plomb blanchi qui couvre les bois, & les devans des chêneaux ſur les logis couverts d'ardoiſes.

On dit proverbialement & baſſement, que des femmes vont tailler des *bavettes*, quand elles s'aſſemblent pour caqueter.

BAVEUR, EUSE. adj. Qui jette de la bave. On le dit d'un enfant, d'un verolé, d'un limaçon. On appelle auſſi une omelette *baveuſe*, celle qui n'eſt pas tout-à-fait cuite.

BAVEUSE. ſ. f. Poiſſon de mer brun ſur le dos, & moucheté. Il eſt appellé *baveuſe*, parcequ'il ſe couvre de la bave qu'il jette.

BAUFFRER. v. n. Manger avidement. Ce mot eſt bas. Il vient *à bis faucibus*, comme qui diroit, *avec deux bouches*. D'autres le derivent de *vorare*, ou *valivorare*.

BAUFFREUR. ſ. m. Grand mangeur.

BAUGE. ſ. f. Terme de Chaſſe. Lieu où repoſe le ſanglier, ou autres bêtes noires & mordantes, qui eſt d'ordinaire ſale & bourbeux. Le ſanglier fait ſa *bauge* dans des lieux fourrez & des épiniers.

BAUGE, ſe dit auſſi des murs qui ne ſont bâtis que de cailloux, dont la liaiſon eſt faite de terre graſſe humectée, & melée avec de la paille & du foin. Preſque toutes les cabanes de païſans n'ont que des murs de *bauge*. On dit quelquefois *bauche*.

BAUGE, ſe dit proverbialement en cette phraſe: Avoir tout à *bauge*; pour ſignifier, Avoir en abondance: & ſe dit particulierement des valets à la diſcretion deſquels on a abandonné les proviſions d'une maiſon.

BAUME. ſ. m. Arbriſſeau qui jette de petits rameaux droits, fragiles, entrecouppez de nœuds. Le bois de ces rameaux eſt blanchâtre, moëlleux, rendant, lorſqu'on le couppe, une odeur douce & agreable; & leur écorce eſt rouſſatre en dehors, verdâtre en dedans. Ils ſont garnis de peu de feuilles ſemblables à celles de la rue, vertes-blanchâtres, ne tombant point dans l'hiver. Ses fleurs ſont petites, blanches, fort odorantes, faites en étoiles. Ses fruits ſont de petites bayes pointuës par le bout, vertes au commencement, mais qui deviennent brunes à meſure qu'elles meuriſſent: ils contiennent des ſemences remplies d'un ſuc jaune, épais, âcre & un peu amer, & d'une odeur agreable. Le *baume* croît en Egypte, & en Judée. Pline dit que de ſon temps ce n'étoit qu'en deux jardins appartenans au Prince, qui contenoient environ vingt journaux. Mais les Romains le firent multiplier en la vallée de Jericho, comme témoigne Juſtin. La Reine de Seba en apporta une plante à Salomon; & Joſephe dit qu'on lui a l'obligation de ce que la Judée a été depuis fertile en *baume*. Il en vient auſſi dans la Syrie & dans l'Arabie heureuſe. Il découle en été du tronc de cet arbriſſeau, par des inciſions qu'on y a faites, une liqueur reſineuſe de couleur blanche tirant ſur le jaune, d'une conſiſtence approchante de celle de la terebenthine, tranſparente, d'une odeur penetrante & agreable, d'un goût un peu amer & âcre. On appelle cette liqueur *baume blanc*, ou *vrai baume*. Theophraſte veut que ces inciſions ſe faſſent avec des griffes de fer, & Pline, avec du verre ou de la pierre, parce, dit-il, que le fer le feroit mourir, ce qu'on ne remarque pourtant pas. Pour connoître ſi le *baume* blanc eſt veritable & nouveau, on en laiſſe tomber une goutte dans un

verre d'eau: elle doit s'étendre en une pellicule fort deliée à la ſuperficie de l'eau, & l'on peut la ramaſſer aiſément avec un petit bâton. Si le *baume* eſt vieux, il aura acquis une conſiſtence plus ferme, & il ne formera plus de pellicule ſur l'eau; mais il ſe precipitera au fond. Cette plante s'appelle en Latin *balſamum verum*, J. BAUH. ſon bois *xylobalſamum*, ſon fruit *carpobalſamum*, & ſa liqueur *opobalſamum*. Le bois de *baume* eſt cephalique & ſtomacal, propre pour reſiſter au venin. Son fruit eſt alexitaire, il fortifie les parties vitales, & remedie aux morſures des bêtes venimeuſes. Le *baume* blanc eſt fort eſtimé pour fortifier le cerveau & le cœur, pour reſiſter à la malignité des humeurs, pour exciter la tranſpiration, étant donné interieurement. On s'en ſert auſſi exterieurement pour conſolider les playes, & pour fortifier les nerfs.

Outre ce *baume* d'Orient, il nous en vient de pluſieurs ſortes de l'Amerique. Les plus conſiderables ſont ceux du Perou, de Tolu, & de Capaïba, ou Copaü. Le *baume* du Perou eſt un ſuc tiré d'un arbre qui eſt de la grandeur du grenadier, ayant ſes feuilles ſemblables à l'ortie. Quand on fait une inciſion à ſon écorce, il en ſort une liqueur blanchâtre & gluante qu'on a appellée *baume*, parcequ'on y a remarqué les vertus de l'ancien *baume* de Judée; mais les Indiens gardent le naturel pour eux, & nous envoyent de l'artificiel, qu'ils font en faiſant bouillir le tronc & les branches hachées de cet arbre, & en amaſſant avec une coquille l'huile qui nage au deſſus de cette decoction, & qui eſt de couleur noire, rougeâtre, & fort odoriferante. Le *baume* de Tolu eſt tiré par l'inciſion de l'écorce d'un arbre qui reſſemble à un petit pin. Il eſt rouge tirant ſur le doré, de conſiſtence moyenne, fort gluant, & adherant, de ſaveur douce & agreable, d'une odeur excellente, qui approche de celle du limon. Il a les mêmes vertus que celui du Perou. On l'apporte d'une Province de l'Amerique, que les Indiens appellent Tolu, ſituée entre les villes de *Carthagene*, & de *Nombre de Dios*.

Le *baume* de *Copaïba*, eſt tiré de même pare l'inciſion d'un arbre qui croît en abondance dans l'Iſle de *Matanbon*. Cet arbre eſt aſſez grand, & ſon bois fort rouge & dur, dont on fait des planches larges pour divers uſages. Ses feuilles ſont ovales, longues de quatre ou cinq doigts, & larges de deux ou de deux & demi. Ce *baume* eſt fort clair, de la conſiſtence & de l'odeur de l'huile de terebenthine diſtillée: on en tire quelquefois juſqu'à douze livres dans l'eſpace de trois heures. Il eſt admirable pour les playes, comme les autres *baumes*. Les Juifs s'en ſervent, après la circonciſion, pour arrêter le ſang qui coule de la playe.

Il y a encore un *baume* qu'on appelle nouveau, qui vient de l'Iſle Eſpagnolle. L'arbre qui le produit eſt de la hauteur de deux hommes: on en prend les ſommitez, & les fruits qui reſſemblent à des raiſins; on en tire le ſuc, & on le fait cuire juſques à ce qu'il ait acquis la conſiſtence du miel.

Le *baume* artificiel eſt un remede qu'on employe le plus ſouvent pour l'exterieur. Il y a des *baumes* d'une conſiſtence plus ſolide que celle des onguens ordinaires, qu'on prepare principalement pour ſecher & fortifier par leurs bonnes odeurs les parties nobles. Il y en a d'autres d'une conſiſtence liquide entre celle des huiles, & des linimens, dont le principal uſage eſt pour les playes. On prepare auſſi des *baumes* diſtillez. Les *baumes* ſont compoſez d'huiles, d'eſſences, de gommes, de cire, de reſine, de poudres, ſuivant les vertus differentes qu'on veut leur donner. Leur baſe eſt tantôt l'huile exprimée de noix muſcade, tantôt la cire blanche, tantôt la graiſſe d'agneau ou de chevreau, tantôt la moëlle de cerf ou de veau. On donne aux *baumes* les noms d'*appoplectique*, de *ſtomachique*, d'*hyſterique*,

Digitized by Google

terique, de *vulneraire*, &c. On appelle *baume* du Samaritain, de l'huile commune mêlée & cuite avec du vin; parceque le Samaritain, dont il eſt parlé au chapitre X. de St. Luc, ayant rencontré un homme qui avoit été bleſſé, & laiſſé à demi mort, mit ſur ſes playes de l'huile & du vin.

On appelle Vendeurs de *baume*, des Charlatans qui vendent pour les playes des huiles, ou des onguens qu'ils nomment ainſi. Ils vendent auſſi une certaine liqueur pour le fard, qu'ils appellent du *baume blanc*.

BAUME, ſuivant quelques Chymiſtes, n'eſt autre choſe que l'ame du ſel commun extraite par l'art. Ils le font diſſoudre à l'humide, & ils mettent ſa reſolution bien clarifiée dans du fumier de cheval, pour la putrifier pendant deux ou trois mois, & enſuite ils la font diſtiller fortement avec feu de fable: il en monte une onctuoſité precieuſe, dans laquelle mettant tremper les choſes les plus corruptibles, elles demeureront éternellement entieres. Ils diſent que c'eſt par ce moyen que les Anciens les plus curieux ont conſervé des corps entiers ſans les reduire en mommies; & que c'eſt ainſi que fut conſervé le corps d'une femme dont parle Volaterran, qui fut trouvé dans un Mauſolée près d'Albane du temps d'Alexandre VI. lequel par ſon ordre fut jetté ſecrettement dans le Tybre pour éviter l'Idolatrie; car il paroiſſoit vivant & très-beau, quoiqu'il fût mort il y avoit treize ſiecles.

BAUME, eſt auſſi une eſpece de menthe qui pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied & demi, & dont les feuilles ſont oblongues, peu veluës, dentelées, vertes par deſſus, blanchâtres par deſſous, d'une odeur agreable ſemblable à celle du baſilic. Ses fleurs ſont verticillées, de couleur purpurine fort pâle. En Latin *mentha hortenſis verticillata ocymi odore*, C. BAUH.

BAUME, ſe dit auſſi d'une certaine compoſition noirâtre de bonne odeur, que l'on porte dans de petites boites. La baſe en eſt l'huile de muſcade, à laquelle on ajoûte le ſtorax, & autres choſes ſemblables ſuivant l'odeur qu'on veut lui donner.

BAUME, ſe dit figurément de ce qui eſt de bonne odeur, ou qui cauſe la gueriſon. A l'ouverture des Reliques de ce Saint il en ſortit un *baume* precieux qui parfuma tout l'air d'alentour. La grace que les Sacremens conferent eſt un *baume* qui guerit toutes les playes de nos ames.

On dit proverbialement d'une choſe agreable, comme de l'argent comptant, que cela flaire comme *baume*. On le dit quelquefois en contre-ſens & ironiquement de ce qui eſt très-puant.

BAUME NOIR, eſt le *ladanum liquide*. Voyez LADANUM.

BAVOCHE. adj. m. Terme de Peinture. Il ſe dit d'un contour qui n'eſt pas couché nettement.

BAVOLET. ſ. m. Coëffure de jeunes paiſannes auprès de Paris, & dans quelques Provinces du Royaume, qui ſe fait de linge delié, & empeſé, & qui a une longue & large queuë pendante ſur les épaules. Les paiſannes ne veulent pas qu'on chiffonne leur *bavolet*. Vous voulez faire voir dans vos trophées amoureux, des calles, & des *bavolets*. SCAR.

On dit figurément d'une jeune paiſanne, que c'eſt une jolie *Bavolette*, ou que c'eſt un joli *Bavolet*.

Loin de la Cour, je me contente
D'aimer un petit Bavolet. BOIS-R.

BAVOUER, ou BAVOIS. ſ. m. Terme de Monnoyes. C'eſt le tableau, ou feuille de compte qui contient le fondement de l'évaluation des droits de ſeigneuriage, foiblage, écharceré, & braſſage ſelon le prix qui court, & qui eſt attribué par l'Ordonnance du Roi à l'or, argent & billon, tant en œuvre que hors œuvre.

BAUX, ou BARROTS. Terme de Marine. Ce

ſont des pieces de bois ou poutres qui traverſent en largeur d'un bout à l'autre du navire, & ſervent à porter les planchers que l'on nomme *ponts*, ou *tillacs*. A chaque bout des *baux* il y a une courbe triangulaire nommée *courbâton*, qui en fait la liaiſon avec le corps du bâriment. Elle eſt d'un bout attachée aux *baux*, & de l'autre contre les vaigres, ou contre les planches qui ſont le revetement interieur du vaiſſeau. On appelle *maître bau*, celui qui eſt à la plus grande ouverture du navire, & qui joint l'extremité ſuperieure d'un genoüil à l'autre. Il peut avoir pieds du quart de la quille, & le creux du vaiſſeau peut être égal à la moitié du *bau*. Celui qui eſt le dernier vers l'avant ſur l'extremité, ſe nomme *bau de lof*, & à Marſeille *madier dernier*. Celui qui eſt le dernier vers l'arriere s'appelle *bau de dalle*. On dit, qu'un navire a tant de pieds de quille, & tant de pieds de *baux*; pour dire, qu'il a tant de pieds de long, & tant de large. Il y a auſſi des *baux* qui ſervent à fortifier les vaiſſeaux. Ces mêmes pieces de bois dans les bateaux foncets, & autres bâtimens ſur les rivieres, s'appellent *matieres*.

BAY. adj. Prononcez *bé*. Terme de Manege. Couleur du poil d'un cheval, que le vulgaire appelle *rouge*, & qui tient de la couleur de châtaigne. On dit, *Bay* brun, ou *bay* clair, ſelon que la couleur eſt plus ou moins chargée. *Bay* miroüettre, qui a quelques marques d'un *bay* plus obſcur. Les chevaux *bai* ont ordinairement le crin noir; ce qui les diſtingue des alezans, qui ont le crin blanc, ou roux.

Menage derive ce mot de *baius* Latin, qu'il fait venir du Grec *baios*, qui ſignifie un *rameau de palme*, qui eſt en ſa couleur *bay*; ou du Grec *phaios*. Du Cange cite Ugution, qui dit que les Anciens appelloient un tel cheval *vadium*, de *vado*, à cauſe qu'il alloit plus vîte que les autres. On l'a appellé en Latin *badius*, *bagius*, *ſpadix*, *phœniceus*, *rutilus*, & *puniceus*.

BAYE. ſ. f. Petit golphe, ou bras de mer qui s'ouvre entre deux terres, où les vaiſſeaux ſont en ſûreté, & qui eſt beaucoup plus large par le dedans, que par l'entrée; à la difference des anſes de mer, qui ſont plus larges par l'entrée que par le dedans. La *Baye* de Cadis. La *Baye* de Gibraltar. La *Baye* de tous les Saints au Breſil. On l'appelle auſſi *Sein* & *Ance*.

BAYE, ſe dit auſſi en Maçonnerie de toutes ſortes d'ouvertures qu'on laiſſe dans les murs qu'on éleve, pour en faire des portes, & des fenêtres. On appelle auſſi ſur mer, les *bayes* d'un vaiſſeau, les ouvertures qui ſont en ſa charpente, comme celles des écoutilles, les trous par où paſſent les mâts, &c.

BAYE, en termes de Botanique, eſt un fruit mou, charnu, ſuculent, & qui renferme des pepins, ou des noyaux. On ſe ſert proprement de ce mot pour exprimer les fruits clairſemez, comme le fruit de l'olivier, du laurier & ſemblables: mais lorſque les fruits ſont ramaſſez en grappe ou en bouquet, on les appelle des grains. Ainſi on dit, un grain de raiſin, & non pas une *baye* de raiſin: au contraire on dit, une *baye* de laurier, & non pas un grain de laurier. Cependant on dit, un grain de fureau, & une *baye* de fureau. En Latin *bacca*.

BAYE. Tromperie qu'on fait pour ſe divertir; bourde, menſonge; plaiſanterie qu'on fait aux depens de quelcun, à qui on donne de grandes eſperances, ou à qui on fait peur de quelque choſe qui n'eſt pas vraye.

On dit proverbialement d'un grand hableur, que c'eſt un donneur de *bayes*, qu'il repait de *bayes*, lorſqu'il promet beaucoup, & qu'il ne tient rien. L'origine de ce proverbe, ſelon Paſquier, vient d'un

Digitized by Google

berger, qui dans la Farce de Pathelin étant cité en Juſtice, repondit toûjours comme les moutons, *baye*, à toutes les accuſations de ſon maître, & aux interrogatoires du Juge. Depuis ce temps-là on a dit, Repaître ou payer ce *bayes*, en parlant de ceux qui payent de vaines promeſſes, ou qui ont des entretiens ridicules. Menage au contraire veut que ce mot vienne de l'Italien *baia*.

BAYER. Voir, regarder. Ce mot eſt vieux, & ſi fort hors d'uſage, qu'on ne s'en peut plus ſervir qu'en riant.

BAYER *aux Corneilles*. Maniere de parler proverbiale pour exprimer un homme oiſif, & qui s'amuſe à regarder niaiſement toutes choſes.

Allons vous : vous rêvez, & bayez aux Corneilles,
Jour de Dieu ! je ſçauray vous frotter les oreilles, MOL.

Il y en a d'autres qui diſent, *becer aux Corneilles*. Voyez BEER.

BAYETTE. ſ. f. Eſpece d'étoffe qui eſt une revêche de Flandres, ou d'Angleterre.

BAYONNETTE. ſ. f. Dague, couteau pointu; ſorte de petite épée longue d'un pié & demi, ou environ, qui n'a point de poignée, mais ſeulement un manche de bois de 8. à 10. pouces, & qui n'a que deux petits boutons pour garde. La lame de la *bayonnette* eſt faite en forme de lancette, large d'un pouce ou deux, longue d'un pied, & fort pointuë. La *bayonnette* eſt d'un grand ſervice aux Dragons & Fuſeliers; parceque quand ils ont fait leurs decharges, & qu'ils ſe trouvent ſans poudre & ſans plomb, ils peuvent mettre le manche de la *bayonnette* dans le canon de leur fuſil, & s'en ſervir comme d'une pertuiſane. Elle eſt, par la même raiſon, fort utile auſſi aux Chaſſeurs qui vont à la chaſſe de l'ours & du ſanglier, & de toutes les autres bêtes qui viennent au feu: auſſi leurs *bayonnettes* ſont-elles plus larges que celles des Dragons, afin qu'elles faſſent de larges playes.

Ce mot eſt venu originairement de *Bayonne*. On appelloit autrefois *Bayonniers*, les Arbalêtriers, à cauſe qu'à Bayonne on faiſoit les meilleures arbalêtes; de même que les piſtolets ont pris leur nom de *Piſtoye*.

B A Z.

BAZAR, ou BAZARI. ſ. m. Terme de Relation. C'eſt une eſpece de ruë longue, large, & voutée à la hauteur de 40. ou 50. pieds, deſtinée au commerce. Ce terme eſt uſité parmi les Orientaux, principalement dans la Perſe. Il eſt purement Arabe, & ſignifie, Achat, & échange des marchandiſes; & ſe dit par extenſion des lieux où ſe fait le trafic.

B D E.

BDELLIUM. ſ. m. C'eſt la gomme d'un arbre épineux appellé *bdella*, qui croît en Arabie, en Medie, & aux Indes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du chêne; & ſon fruit reſſemble à la figue ſauvage. Cette gomme eſt en morceaux de differentes groſſeurs & figures; mais les plus beaux ſont ordinairement ovales, nets, clairs, tranſparens, de couleur jaunâtre, ou rougeâtre, s'amolliſſant aiſément, odorans, d'un goût tirant ſur l'amer. Elle eſt aperitive, diſcuſſive & deſſicative. Moïſe dit que la manne des Hebreux étoit comme la graine de coriandre; qu'elle avoit la couleur du *bdellium*, & le goût comme celui des bignets au miel.

Du Cange, après Iſidore, appelle *bdellium*, une eau faite avec des veſſies d'orme, qui eſt bonne pour les playes; & croit que c'eſt la même choſe que le *bdellium* des Grecs & des Latins. Scaliger dit qu'on ne ſçait au vrai ce que c'eſt que le *bdellium* dont il eſt parlé dans la Geneſe, & qu'on n'en parle que par conjecture.

B E'.

BE'. Terme indeclinable, qui marque le cri des moutons.

B E A.

BEANT, ANTE. adj. Qui montre une grande ouverture. On depeint les dragons avec une gueule *beante*. Ils reçoivent l'eau à bouche *beante*, VAUG. On appelle auſſi gueules *beantes*, des gens qui demandent avidement à manger.

BEAT, ATE. adj. Qu'on eſtime ſaint; qui eſt en reputation de ſainteté. C'eſt un *Beat*.

Ce mot vient du Latin *beatus*, du verbe *beare*, *rendre heureux*.

BEAT, ſe dit plus ordinairement de celui qui affecte de paroître devot & modeſte, ſoit en ſes actions, ſoit en ſes paroles, & en ſes habits. Cet homme fait le *Beat*. Un *Beat* pourroit-il s'exprimer plus heureuſement? BOIL. Ce mot de *Beat* ne ſe dit ordinairement qu'en riant & dans le ſtile comique & burleſque. Mon Reverend, dit-elle, au *beat* homme, je viens vous voir, LA FONT. Cette coquette eſt maintenant une Sœur *beate*.

On dit à l'Egliſe, une Meſſe de *Beata*; pour dire, une Meſſe en l'honneur de la Vierge.

BEATIFICATION. ſ. f. Acte, ou ceremonie qui ſe fait à Rome pour beatifier un defunt. C'eſt une eſpece de canoniſation par proviſion, & une ſimple permiſſion que donne le Pape d'honorer un Saint d'un culte religieux, ou dans une Egliſe particuliere, ou un païs limité, ou un Ordre entier, en attendant les delais, & les procedures de la canoniſation, BAIL.

BEATIFIER. v. act. Mettre au rang des bienheureux; permettre de venerer un homme mort en odeur de ſainteté, en attendant qu'on le canoniſe.

BEATIFIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BEATIFIQUE. adj. Terme de Theologie, qui ſe dit de la jouïſſance de la preſence de Dieu dans le Paradis. La viſion *beatifique* eſt celle dont jouïſſent les bienheureux dans la gloire éternelle. On ſe ſert ironiquement de ce terme, & on dit qu'une perſonne a des viſions *beatifiques*, lorſqu'elle a des imaginations creuſes, qu'elle croit avoir des revelations, & goûter les felicités du Paradis.

BEATILLES. ſ. f. pl. Petites viandes delicates dont on compoſe des pâtez, des tourtes, des potages, des ragoûts, comme ris de veau, palais de bœuf, crêtes de coq, truffes, artichaux, piſtaches, &c.

On dit proverbialement & populairement, *Beati garnuti vant mieux que beati quorum*; pour faire entendre, qu'il faut tâcher d'avoir toûjours la main garnie quand on a à conteſter quelque choſe.

BEATITUDE. ſ. f. Le ſouverain bien; la viſion de Dieu; la felicité éternelle. Jouïr de la *beatitude*. La vuë de Dieu fait toute la *beatitude* des Saints. Plusieurs Peres de l'Egliſe ont cru que les ames ne jouïroient de la *beatitude* qu'après la reſurrection, DU PIN. Si nous étions bien convaincus de ces grandes promeſſes de la *beatitude* éternelle, nous n'aurions pas la mort en telle horreur, MONT. Les deſcriptions qu'on fait de la *beatitude* éternelle, quoique fort pompeuſes, ſont conçuës en termes trop generaux, pour nous en donner une idée qui faſſe aſſez d'impreſſion ſur nous, LECL. On regarderoit la *beatitude* preſque comme un état ennuyeux, ſi elle ne conſiſtoit que dans la contemplation, ID. La ſouveraine *beatitude* conſiſte dans la viſion

vision de Dieu, & un raviſſement continuel de joye, & d'admiration, ID.

BEATITUDE, ſe dit auſſi du contentement d'eſprit; de ce qui rend heureux; felicité, bonheur. *La beatitude* de ce monde eſt peu durable. Epicure faiſoit conſiſter la *beatitude* de l'homme dans le ſentiment du plaiſir. On ne ſe ſert gueres de ce mot que dans les matieres de pieté. On appelle les *huit beatitudes*, celles qui ſont marquées par JESUS-CHRIST, dans le chapitre V. de St. Matthieu.

BEATITUDE, eſt auſſi un titre d'honneur qu'on donne maintenant au Pape. Autrefois il ſe donnoit à tous les Evêques, & même dans les lettres de St. Anſelme il eſt donné à quelques Laïques.

BEAU, ou BEL, BELLE. adj. Qui a de la beauté; qui plaît à la vuë; qui rejoüit les yeux par l'agreable, & charmante proportion qui ſe trouve entre les parties d'un tout. Cet adjectif ſait *beau* & *bel* au maſculin, & *belle* au feminin. On ſe ſert de *bel* au maſculin devant un ſubſtantif qui commence par une voyelle. Un *bel* homme; un *bel* enfant. On s'en ſert auſſi dans certaines phraſes conſacrées, comme, Charles le *Bel*, Philippe le *Bel*. Hors ces deux cas il faut toûjours dire *beau* devant une conſonne, & *bel* devant une voyelle. Cependant il faut dire, Cet enfant eſt *beau* en tout temps, & non pas, eſt *bel* en tout temps; parceque le mot de *beau* n'eſt pas là devant un ſubſtantif auquel il ſoit joint, VAUG. REM. Un *beau* païs; une *belle* vuë. De *belles* couleurs. Un *beau* garçon. Un *beau* bras; de *belles* mains. Une *belle* taille. Une *belle* bouche. De *beaux* yeux. De *beaux* traits. Un *beau* teint. Tout cela enſemble fait un *beau* viſage. Ariſtote dit, que le droit de commander appartient aux *belles* perſonnes. J'aime le commerce des *belles* perſonnes, ſans même avoir deſſein de m'en faire aimer, ST. EV. Le premier merite d'une femme eſt d'être *belle*, FONT. Quand on eſt accoutumée à être jeune & *belle*, c'eſt une cruelle choſe de ſe voir vieille & laide, M. SC. Cette femme n'eſt *belle*, que parcequ'on eſt *belle* avec les traits qu'elle a, LE CH. D'H. c'eſt-à-dire, que ſa beauté, toute reguliere qu'elle eſt, n'a rien qui touche, rien qui pique. Ne ſoyez point ſi fiere de vôtre beauté: on a peu de temps à être *belle*, & long temps à ne l'être plus. DES-HOU. Il eſt écrit ſur mon cœur comme ſur la pomme de diſcorde, *A la plus belle*, LE CH. D'H.

Pourquoi me fuyez-vous cruelle?
Endurez ſeulement que je vous trouve belle;
C'eſt tout ce que je veux de vous, LA SABL.

On le dit auſſi des ſons qui touchent agreablement l'oreille. Une *belle* voix. Un *beau* ſon de voix. Voilà un *bel* air. On le dit auſſi d'une agreable temperature de l'air. Un *beau* jour. Il fait *beau*. Voilà un *beau* temps; la *belle* ſaiſon. On dit figurément, Mettre une choſe dans un *beau jour*; c'eſt-à-dire, la bien debrouiller; la bien developper; en bien faire remarquer toutes les beautez.

On le dit auſſi de ce qui eſt precieux, & riche; de ce qui a beaucoup d'éclat. Voilà de *belles* pierreries; de *beaux* meubles; un *bel* habit; une *belle* garniture; un *beau* buffet; une *belle* tapiſſerie. On dit, Il m'eſt échu une *belle* ſucceſſion; c'eſt-à-dire, riche, opulente. On dit, J'ai un *beau* revenu; c'eſt-à-dire, ample, & abondant. J'ai de *beaux* droits; de *belles* prerogatives; de *beaux* privileges; c'eſt-à-dire, conſiderables, importans, & dont on peut tirer de grandes avantages.

BEAU, ſignifie auſſi, Ce qui eſt bien entendu; bien travaillé; excellent, & ſelon les regles de l'Art. Un *beau* tableau; un *beau* deſſein; un *beau* coloris; un *bel* édifice; un *beau* jardin; une *belle* promenade; c'eſt-à-dire, agreable. On appelle une *belle* terre, non ſeulement une terre bien ſituée, & embellie par l'Art; mais auſſi une terre où il y a de grands droits, & de grands revenus attachez.

BEAU, ſe dit encore des bonnes qualitez de l'ame, & des excellentes productions de l'eſprit. Avoir l'ame *belle*; avoir de *beaux* ſentimens, c'eſt-à-dire, nobles, grands, & genereux. Une *belle* memoire, eſt une memoire heureuſe. Une *belle* imagination, eſt une imagination riche, & feconde. Un *bel* eſprit. Voyez ESPRIT. Une *belle* penſée, eſt une penſée ingenieuſe, & où il y a du grand, & du ſublime. Un *beau* mot, eſt une ſentence, un apophthegme, un *beau* trait d'eſprit. Un *bel* ouvrage, eſt une compoſition bien conduite, bien entendue, & où les choſes ſont ſoutenuës par la beauté de l'expreſſion. Un *beau* ſtile, eſt un ſtile élegant, & fleuri. Un *beau* Poëme, eſt un Poëme dont les vers ſont harmonieux, & où la cadence, & les penſées charment l'oreille, & l'eſprit. On dit en ce ſens, Un *beau* ſonnet; une *belle* élegie; un *beau* diſcours; une *belle* piece d'éloquence. Un *beau* parleur; un *beau* diſeur, eſt un homme qui parle facilement, agreablement, éloquemment. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui parlent, ou qui écrivent, fuſſent bien perſuadez de cette regle, *qu'il n'y a rien de beau que ce qui eſt vrai*: cela retrancheroit des diſcours une infinité de vains ornemens, & de fauſſes penſées, LOG.

BEAU, ſe dit auſſi pour, Heureux, glorieux. Voilà un *beau* commencement, PASC. Vous avez fait un *beau* coup d'attraper un Evêché. Il eſt *beau* de mourir maître de l'Univers, CORN.

BEAU, ſignifie auſſi, Favorable. Vous avez manqué une *belle* occaſion. Voila un *beau* moyen pour réüſſir, & pour vous enrichir.

BEAU, ſignifie encore par exaggeration, Aimable, charmant, adorable. L'Univers ne renferme rien de ſi *beau* que vous, VOIT. Comment refuſer ſon cœur à de *beaux* yeux qui le demandent? OE. M. Une chaîne ſi *belle* devoit être éternelle, QUIN. On appelle un *beau defaut*, un defaut agreable: tel eſt celui d'avoir quelquefois trop d'eſprit. Une penſée eſt quelquefois vicieuſe en *beau*, BOU.

BEAU, ſe dit auſſi de ce qui eſt grand, ou exceſſif. On a fait *beau* feu toute la nuit. J'ai eu une *belle* peur. Cet homme eſt un *beau* dîneur. Une *belle* mangeuſe. Ces gens-là ſe dechirent à *belles* dents; c'eſt-à-dire, avec une extrême animoſité. Il eſt venu me redemander mon amitié à *belles* baiſemains; c'eſt-à-dire, avec beaucoup de ſoumiſſion.

BEAU, ſignifie quelquefois, Certain. Il arriva un *beau* jour, c'eſt-à-dire, un certain jour. Il vint un *beau* matin me faire un deffi.

BEAU, ſe dit ironiquement, pour ſignifier tout le contraire. Vous êtes un *beau* galant, c'eſt-à-dire, mauvais. Vous êtes un *bel* homme; un *beau* diſcoureur; pour dire, Vous ne dites rien qui vaille. C'eſt un *beau* maraut, un *beau* coquin. On dit d'une mauvaiſe action, ou d'une choſe qu'on n'approuve pas, Cela n'eſt ni *beau*, ni honnête: cela n'eſt ni *beau*, ni bon.

On appelle le *beau* monde, les gens qui ont de la qualité, de l'eſprit, & de la politeſſe: on les appelle auſſi le *grand monde*. Un homme du *bel air*, eſt un homme qui a l'air, & les manieres de la Cour, & des perſonnes de qualité. On dit, qu'un homme a de *belles* manieres; c'eſt-à-dire, qu'il fait les choſes de bonne grace; liberalement, magnifiquement.

On appelle de *belles* eaux, non ſeulement celles qui ſont claires & nettes; mais encore celles que l'art a embellies par des jets, des caſcades dans des grottes, des fontaines, &c.

BEL AGE, ſe dit non ſeulement du grand âge, & de la

Digitized by Google

vieilleſſe; mais auſſi de la jeuneſſe, & de la fleur de l'âge. On le dit pourtant d'une maniere un peu différente; car quand on dit ſimplement, le *bel âge*, cela s'entend de la premiere jeuneſſe; & quand on dit, Voilà un *bel âge*; c'eſt à-dire, un grand âge. On appelle auſſi une *belle vieilleſſe*, une vieilleſſe vigoureuſe, & exempte des infirmitez ordinaires. On dit encore, les *beaux jours* de la vie; c'eſt-à-dire, la jeuneſſe. L'âge des plaiſirs, nos *beaux jours* ne durent gueres, Oe. M.

Un *beau* joüeur eſt non ſeulement celui qui joüe *beau* jeu, & grand jeu; mais auſſi celui qui joüe, & qui perd paiſiblement, & ſans incidenter.

Beau, ſe dit auſſi ſubſtantivement, & ſignifie, L'agreable; ce qu'il y a de meilleur. Il y a du *beau*, & du grand dans cet ouvrage. Joindre enſemble le *beau* & l'effroyable, Voit. Le *beau* des images eſt de repreſenter la choſe comme elle eſt, Boil.

Que le bon ſoit toûjours camarade du beau,
Des demain je chercherai femme, La Font.
Nous faiſons cas du beau: *nous mepriſons l'utile*, Id.

On dit en Pratique, qu'une femme emporte tout le *beau*, & le meilleur de la ſucceſſion de ſon mari; c'eſt-à-dire, ce qu'il y a de plus apparent, & de plus liquide. On dit encore, Le *beau* de cette affaire, c'eſt qu'il ne vous en coûte rien; c'eſt-à-dire, ce qu'il y a d'agreable, & de plus utile.

Belle, ſe dit auſſi abſolument des Dames bien faites. Vous êtes un volage qui courez de *Belle* en *Belle*. Il faut toûjours avoir du reſpect pour les *Belles*. Les yeux d'une *Belle* ont un langage qui ſe fait entendre de tout le monde, St. Ev. C'eſt particulierement en Poëſie que l'on s'en ſert.

Une Belle, *lorſqu'elle eſt en pleurs*,
En eſt plus belle *de la moitié*, La Font.
Une Belle *d'un mot rajuſte bien des choſes*, Mol.
Quelque rare que ſoit le merite des Belles,
On pourroit ſe flatter qu'on vaut ſon prix comme elles, Id.
Je ne ſuis point d'humeur
A pouvoir d'une Belle *eſſuyer la froideur*, Id.

Beau, ſe dit auſſi adverbialement. Il fait *beau*, abſolument; ou, Il fait *beau* chaſſer, ſe promener. On dit encore, Il *fait beau voir*; pour dire, C'eſt une choſe plaiſante. Il *fait beau voir* un myrmidon, comme vous, s'attaquer à un geant.

Beau. Quand ce mot eſt joint avec le verbe avoir, il ſignifie, Quoique, encore que. Vous avez *beau* parler, & me promettre, je n'en ferai rien. Vous avez *beau* faire, vous n'en viendrez pas à bout.

Nous avons beau *nous menager*,
La mort n'eſt pas un mal que le prudent évite, Main.
J'ai beau *voir ſes défauts*, *& j'ai* beau *l'en blâmer*,
En dépit qu'on en ait, *elle ſe fait aimer*, Mol.

Tout beau. Sorte d'interjection, qui ſignifie, Doucement; moderement. *Tout beau*, n'allez pas ſi vite. *Tout beau*, ne vous fâchez pas. *Tout beau*, ne parlez pas ſi haut. On le dit auſſi aux chiens couchans, quand on les veut dreſſer, ou quand on a peur qu'ils pouſſent les perdrix qu'ils ont arrêtées: *Tout beau*, *tout beau*, crie-t-on de loin.

On dit auſſi, qu'un Peintre fait reſſembler en *beau*; pour dire, qu'il embellit ſes portraits; qu'il donne aux perſonnages un agrément qu'elles n'ont pas.

On dit d'un General, & de tout autre Officier d'armée, qu'il a le commandement *beau*; pour dire, qu'il commande de bonne grace.

On dit auſſi, Avoir les armes *belles*; pour dire, Faire bien des armes.

On dit en termes de Manege, qu'un cheval a un *beau partir de la main*, quand on veut exprimer la vigueur avec laquelle un cheval part de la main ſur une ligne droite, ſans s'en écarter depuis ſon partir juſqu'à ſon arrêt. On dit encore d'un cheval, qu'il porte en *beau lieu*; pour dire, qu'il porte bien ſa tête.

On dit en termes de jeu de Paume, ou de jeu du Volant, *Donner beau*; pour dire, Joüer un coup facile à prendre. Et figurément, *Le donner beau* à quelcun, c'eſt, lui procurer une occaſion favorable de dire, ou de faire ce qu'il déſiroit. Ainſi on dit, Vous l'*avez beau*.

Beau, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Il lui ſait *beau beau*; pour dire, Il fait ſemblant de l'aimer. La *belle* plume fait le *bel* oiſeau; pour dire, que les *beaux* habits augmentent la beauté. On dit d'une femme laide, mais riche, qu'elle eſt *belle* au coffre. On dit auſſi, qu'un homme paſſe pour *beau*, quand il ne paye point dans les parties de divertiſſement. On dit auſſi, Il fera *beau* temps quand je l'irai voir; pour dire, Je n'y veux jamais aller. On dit auſſi ironiquement, Il vous fait *beau* voir; pour dire, Vous avez mauvaiſe grace de faire telle choſe. On dit auſſi, Il eſt rentré de plus *belle*; pour dire, Il a recommencé à parler de la même matiere qu'il avoit quittée. On dit encore, Il nous la baille *belle*; pour dire, Il nous en a bien fait accroire. On dit, Voilà une *belle* équipée, lorſqu'on n'a pas reüſſi dans quelque entrepriſe. On dit encore des choſes qu'on mepriſe, C'eſt un *beau* venez y voir. On dit auſſi, A *beau* jeu *beau* retour; pour dire, que chacun à ſon tour trouve occaſion de ſe venger. On dit auſſi d'un debauché, qu'il ſe fait *beau* garçon, quand il ruine ſa ſanté, ou ſa fortune. On dit encore, qu'on donne *beau* jeu à quelcun, quand on lui donne quelque occaſion de faire ce qu'il ſouhaite, ſoit en bien, ſoit en mal. On dit auſſi, quand on refuſe d'admettre quelques raiſons, Tout cela eſt *bel* & bon; mais je n'en veux rien faire. On dit encore, Il a mis cela en *beau* jour, en *beau* debut; pour dire, Il l'a bien expliqué, ou, Il a fait voir une choſe par ſon plus bel endroit. On dit, Il n'y a point de *belle* priſon, ni de laides amours. Il l'a mis en *beaux* draps blancs; pour dire, Il en a parlé fort defavantageuſement. On dit auſſi, qu'on l'a échappé *belle*; pour dire, qu'on a couru un grand danger. On le dit auſſi d'un homme qui a épouſé une laide femme. On dit auſſi, Il n'eſt ni *beau* ni bon, il n'eſt point fardé.

Beauce. ſ. f. Nom propre d'une Province de France qui eſt entre Paris & Orleans. Ce mot eſt venu en uſage dans la langue en ces proverbes: C'eſt un Gentilhomme de *Beauce*, qui ſe tient au lit quand on refait ſes chauſſes; pour marquer, que la Nobleſſe de ce païs-là eſt fort pauvre. Des plaines de *Beauce*; pour dire, fort étenduës, à cauſe que ce païs eſt fort uni & ſans arbres.

Beaucoup. adv. de quantité, qui marque, L'abondance, l'excés. Ce Docteur eſt *beaucoup* plus habile que ſes confreres: ils n'en ſçavent pas tant à *beaucoup* près. Il y avoit *beaucoup* de gens à cette aſſemblée. Menage derive ce mot de *beau* & *coup*. D'autres le derivent de *bella copia*.

Lorſque *beaucoup* eſt employé pour ſignifier *pluſieurs*, il y faut d'ordinaire ajoûter, *gens*, ou *perſonnes*; car quoiqu'on puiſſe dire, *Beaucoup* s'imaginent, il ſeroit encore mieux de dire, *Beaucoup de gens* s'imaginent. *Beaucoup* mis ainſi ſolitairement ne peut regir un plurier. Ainſi *beaucoup* en *parlent* a été generalement condamné, M. L. T. Cependant ſi l'on diſoit, Nous ſommes *pluſieurs*, au lieu de, Nous ſommes *beaucoup*, ſans que rien fuivît, on ne diroit pas la même choſe. Nous ſommes *pluſieurs* ne fait pas entendre un ſi grand nombre, que nous ſommes *beaucoup*, Vau. Corn.

Beaucoup. Quand ce mot eſt mis après un adjectif, il veut être immediatement precedé de la particule *de*. Par exemple, L'eſprit de qui la promptitude eſt plus diligente

Digitized by Google

diligente *de beaucoup* que celle des aſtres, VAUG. REM. Mais quand *beaucoup* eſt devant l'adjectif, il eſt mieux de ne lui pas donner un *de*. Par exemple, Gaſſendi & Deſcartes font *beaucoup* plus éclairez que les autres Philoſophes.

BEAU-FILS. ſ. m. Gendre; celui qui a épouſé la fille d'un autre. Les *beaux-fils* & les *belles-filles* ne s'accordent pas long temps avec les beaux-peres, & les belles-meres.

On appelle auſſi *beau-fils*, & *belle-fille*, des enfans qui ſont nez d'un premier mariage à l'égard des gens mariez en ſecondes noces. Les enfans du premier mariage du mari ſont *beaux-fils*, & *belles-filles* à l'égard de la ſeconde femme, & de même les enfans de la femme ſont la même choſe à l'égard de ſon ſecond mari.

On appelle auſſi ironiquement *beau-fils*, un jeune homme qu'on veut faire venir à ſoi.

On dit auſſi, en termes burleſques & comiques, qu'un garçon fait le *beau-fils*; pour dire, qu'il ſe pare, qu'il fait l'agreable;

Un de ce dernier ordre,
Propre, toujours raſé, bien-diſant, & beau-fils,
LA FONT.

BEAU-FRERE. ſ. m. Terme relatif entre deux perſonnes qui ont épouſé le frere, ou la ſœur l'une de l'autre.

BEAU-PERE. ſ. m. Terme relatif à l'égard des enfans d'un premier lit. Il ſe dit du mari qui a épouſé leur mere en ſecondes noces: & *belle-mere* eſt la femme que leur pere a épouſée de la même maniere. Comme *beau-pere* n'eſt que l'ombre d'un vrai pere, de même ſon affection n'eſt que l'ombre de la paternelle, LE MAI. Un *beau-pere* eſt un faux pere, ID.

BEAU-PERE, eſt auſſi le pere du mari à l'égard de la femme, & de même le pere de la femme eſt le *beau-pere* à l'égard du mari. C'eſt mon *beau-pere*; pour dire, C'eſt le pere de ma femme, ou le pere de mon mari.

Ce mot, ſelon Paſquier, vient de *Beat Pere*, qu'on donnoit aux Religieux. Mais Menage prétend qu'on a dit *beau-pere*, comme on a dit *Beau Sire*, par une épithete d'honneur. Mais toutes ces qualitez avoient autrefois leurs noms propres, & on appelloit *parâtre*, *marâtre*, *filâtre*, les *beau-pere*, *belle-mere*, & *beau-fils*; & *ſerourge*, ou *ſereur*, celui qui avoit épouſé nôtre ſœur, dont les exemples ſont frequens dans les Coutumes, & dans Boutillier.

BEAUPRE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt le mât d'un vaiſſeau le plus avancé qui eſt ſur la proüe, incliné, ou couché ſur la poulaine. Sa voile s'appelle *ſivadiere*. Le mât qu'on ente au deſſus s'appelle le *tourmentin*, ou le *petit beaupré*. On dit, qu'un vaiſſeau eſt *beaupré* ſur pouppe; pour dire, qu'il ſoit le plus près qu'il peut un autre vaiſſeau. Il avoit ordre de ſuivre *beaupré ſur pouppe*.

BEAU-REVOIR. ſ. m. Terme de Chaſſe, qui ſe dit quand le limier bande fort ſur la botte, & ſur le trait, étant ſur les voyes.

BEAUTE'. ſ. f. Ce qui plaît, ce qui agrée à nos ſens, & ſur tout aux yeux, en conſequence d'une certaine proportion agreable qui ſe trouve entre les parties d'un tout. Il ſe dit particulierement de l'agrément, & des charmes du viſage, & de toute la perſonne. La *beauté* du corps donne plus d'agrément à la vertu, BOU. Une *beauté* parfaite; une *beauté* accomplie; une *beauté* commune; une *beauté* naturelle; une *beauté* artificielle; une *beauté* fade; une *beauté* animée; une *beauté* journaliere; une *beauté* naiſſante; une *beauté* fanée, & effacée. Entretenir ſa *beauté*; negliger ſa *beauté*; ſe parer de ſa propre *beauté*, M. SC. La Déeſſe n'avoit point une *beauté* molle, & efféminée, ni une langueur

paſſionnée; mais une *beauté* ſimple, negligée, & modeſte, FEN. Balzac a dit, que les femmes en France n'ont de *beauté* qu'autant qui en faut pour n'être pas laides. On appelle une *beauté* Romaine, celle dont l'air eſt grave, & majeſtueux, & qui a de grands traits, un grand front, le nez un peu grand, la bouche mediocrement ouverte, & les levres bien rebordées. Au contraire, on appelle *beauté* Grecque, une perſonne qui a tous les traits petits & mignons, le nez un peu retrouſſé, & l'air badin, vif, & enjoüé. Socrate appelloit la *beauté*, une agreable tyrannie. Nul privilege de nature ne ſurpaſſe la *beauté* en credit: elle tient le premier rang dans le commerce des hommes, MONT. La *beauté* a un droit naturel de commander aux hommes; & la valeur n'a qu'un droit acquis par la force, FONT. La jalouſie de la *beauté* n'eſt pas moins violente entre les femmes, que celle des Amans, OE. M. Les femmes toutes occupées de leur *beauté*, negligent d'ordinaire l'eſprit, TOUR. L'amour naît, & s'éteint avec la *beauté*, CORN. La felicité de toute la vie ne doit pas s'établir ſur une choſe auſſi fragile que la *beauté*, M. SC. La *beauté* la plus rare eſt fragile, & mortelle, VILL. Un peu de fierté ſied bien à une femme qui eſt jeune, & belle; la jeuneſſe, & la *beauté* donnent de grands privileges, BELL. Lorſque l'âge, ou quelque accident imprevu effacera vôtre *beauté*, dont vous êtes ſi fiere, & ſi idolâtre, vous avoüerez que ce n'étoit que vanité, FL. Depouillez cette rigueur qui rend vôtre *beauté* farouche, VOI. La *beauté* a ſouvent été l'écueil des plus graves Philoſophes, OE. M.

Helas! j'ai bien appris, en vous voyant Beliſe,
Qu'il n'eſt point de bon ſens contre tant de beauté,
LA SABL.

On appelle auſſi abſolument *Beauté*, la perſonne qui eſt belle. J'adore une jeune *Beauté* ſuperbe, & dedaigneuſe, OE. M. L'idée d'une *Beauté* mortelle avoit allumé dans ſon cœur un feu fatal à ſon innocence, FL. On s'en ſert plus frequemment en Poëſie qu'en proſe.

La Beauté la plus ſevere prend pitié d'un long tourment,
QUIN.

Il ne faut point qu'une rare Beauté
Ait trop d'amour, ou trop de cruauté;
L'une degoûte, & l'autre deſeſpere, MAINARD.

En Poëſie on perſonnifie quelquefois la *Beauté*, & on lui donne l'empire des cœurs. Anacreon a feint que les Graces avoient lié l'Amour avec des chaînes de roſes, & l'avoient vendu pour eſclave à la *Beauté*, M. SC.

Cette Reine des cœurs, qu'on nomme la Beauté,
Aux plus libres eſprits ſait aimer ſon empire, GOD.

BEAUTE', ſe dit en general de tout ce qui plaît aux yeux, & aux oreilles; de tout ce qui eſt agreable, ſoit par les juſtes proportions de l'Art, ou par les charmes naturels. La *beauté* des fleurs; la *beauté* de la campagne; la *beauté* des eaux; la *beauté* du Printemps. Il faut s'attacher à bien connoître les *beautez* de la nature, pour bien ſentir celles de l'art, LE P. R. On dit de même, La *beauté* de la voix; la *beauté* d'un air; la *beauté* d'un édifice; la *beauté* d'une ſtatuë; la *beauté* d'une caſcade, &c.

Si ma Muſe s'eſt occupée,
A chanter dans mes jeunes ans
Des beautez ſujettes au temps;
C'eſt que mon ame s'eſt trompée, AB. TETU.

BEAUTE', ſe dit figurément des bonnes qualitez morales; des choſes qui plaiſent à l'eſprit, & qui lui donnent du plaiſir. La *beauté* de l'ame; la *beauté* des penſées; c'eſt-à-dire, la grandeur, l'élevation. La *beauté* de l'eſprit, & des ſentimens eſt plus eſtimable que celle du corps: cette ſorte de *beauté* eſt moins ſujette au changement, M. ESP. La veritable *beauté* de l'eſprit,

Digitized by Google

l'eſprit, eſt une *beauté* mâle qui n'a rien de mol, ni d'efféminé, BOUH. La *beauté* de l'éloquence conſiſte quelquefois autant dans un certain air facile & naturel, que dans la grandeur des penſées, NIC. C'eſt une *beauté* tendre & aimable que celle de Tite Live; & celle de Thucydide eſt une *beauté* fiere, & auſtere, LE P. R. Ouvrage étincelant de ſublimes *beautez*. BOI. Un diſcours peut avoir des *beautez*. ſans être agreable; parcequ'elles ne ſont pas tournées d'un air qui plaît, & qui eſt agreable, LE P. R. Ce ſont les *beautez* naturelles qui touchent le cœur, & ce ſont les *beautez* apparentes qui frapent l'eſprit, ID. La *beauté* du langage eſt un des principaux ornemens du diſcours, BOU.

BEAUTÉ, ſe dit quelquefois en converſation, ou en ſtile plaiſant, pour ſingularité, & pour exprimer quelque choſe de ſurprenant, ou d'extraordinaire:

Je voudrois, m'en coûtât-il grand' choſe,
Pour la beauté *du fait avoir perdu ma cauſe,* MOL.

B E C.

BEC. ſ. m. La partie dure & pointuë de la tête de l'oiſeau, qui lui ſert à manger, & à ſe deffendre. Un *bec* aigu; un *bec* large; un *bec* crochu. Le heron au long *bec* emmanché d'un long cou, LA FON. Les oiſeaux de proye aiguiſent leur *bec* contre les rochers. La colombe revint dans l'Arche avec une branche d'olive en ſon *bec*. On dit en Fauconnerie, Un *bec* droit, crochu, affilé, rond, plat, aquilin, fendu, émouſſé, épointé, endenté, ou en forme de ſcie.

Ce mot eſt ancien dans la langue, & on le dit encore dans le même ſens, & ſans aucun changement parmi les Bas-Bretons, qu'on tient parler la langue Celtique. Suetone en fait mention. Il l'appelle *beccum*, & *roſtrum*.

BEC, ſe dit auſſi de certains poiſſons, & ſignifie, la partie qui ſe termine en pointe, & fait l'entrée de la bouche du poiſſon. Les ſaumons ont le *bec* plus pointu que les truites, ROND.

BEC, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes pointuës, & de petits conduits qui avancent hors des corps où ils ſont appliquez. Le *bec* d'une plume; le *bec* d'un alembic; le *bec* d'une aiguiere. Une lampe à trois *becs*.

BEC, ſe dit auſſi des pointes de terre qui ſe rencontrent aux lieux où les rivieres s'aſſemblent. Il y en a deux celebres en France; le *Bec* d'Ambez, où la Garonne ſe joint à la Dordogne; le *Bec* d'Allier, où l'Allier ſe joint à la Loire vers Moulins.

BEC, ſe dit auſſi ſur la mer des terres qui ſe jettent, & qui avancent en la mer; elles ſont diverſement nommées ſuivant les figures qu'elles repreſentent: *becs, pointes, langues, enclolures de terre.*

BEC, ſe dit quelquefois de la bouche, & de la langue d'un homme. Il ne faut pas s'aller coucher le morceau au *bec*; c'eſt-à-dire, au ſortir de table. Voilà bien du gibier; mais cela nous paſſera bien loin du *bec*. Il fit ſortir de ſon divin *bec* telles & ſemblables paroles, SCAR. Quand ma Muſe eſt échauffée, elle n'a pas tant mauvais *bec*, ST. AMAND. Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile burleſque.

BEC. On ſe ſert quelquefois de ce mot en termes de Careſſe, & en parlant à une Maîtreſſe. Mon pauvre petit *bec*, tu le peux ſi tu veux, MOL.

On dit d'un ſot, que c'eſt un *bec-cornu*. Que maudit ſoit le *bec-cornu* de Notaire, MOL.

On dit de ceux qui parlent tête à tête, ayant le viſage près l'un de l'autre, qu'ils cauſent *bec* à *bec*; & d'une femme qui fait la petite bouche, qu'elle fait le petit *bec*; qu'elle ſerre le *bec*.

Tour de bec; pour dire, un baiſer. Il la rencontra par ha-

zard, & lui donna en paſſant un petit *tour de bec*. Toutes ces façons de parler ſont baſſes & comiques.

BEC D'ANE, eſt une eſpece de ciſeaux dont les Menuiſiers ſe ſervent. Les Serruriers appellent *bec d'âne croche*, certain inſtrument qu'ils employent pour ſerrer les fiches dans le bois.

BEC DE CANNE, eſt une ſorte de pincettes qui a ſon extremité large, ronde, & dentelée, dont les Chirurgiens ſe ſervent pour mieux prendre la balle.

Les Serruriers ont des crochets qu'ils appellent auſſi *bec de canne*. Il y a de petites ſerrures à reſſort qu'on appelle encore *bec de canne*.

BEC DE CIGNE, eſt un inſtrument de Chirurgie qui s'ouvre à vis pour faire la dilatation d'une playe, tandis qu'on en tire quelques corps étrangers avec le bec de grué.

BEC DE CIGOGNE, eſt une plante qu'on appelle autrement *bec de gruë*. Voyez BEC DE GRUË.

Gentilshommes au bec de corbin, eſt le nom d'une Compagnie de cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, qui portoient autrefois une arme appellée du même nom, qui reſſembloit à une hallebarde. Ils ne ſervent que dans les grandes ceremonies. Alors ils marchent deux à deux devant le Roi, l'épée au côté, & portant le *bec de corbin*, ou faucon à la main. On en a ajoûté cent autres, outre les cent de la premiere inſtitution: & cependant bien qu'ils ſoient au nombre de deux cents, on les appelle toûjours les *cent Gentilshommes*. Ils firent encore leur fonction au Sacre du Roi en 1654. & à ſon mariage en 1660.

Les Marechaux appellent *bec de corbin*, une petite piece de fer foudée en ſaillie à la pince d'un fer de cheval, qui l'oblige à marcher ſur le talon, & empêche qu'il n'appuye ſur la pince, quand il eſt boiteux.

BEC DE CORBIN, en termes de Marine, eſt un inſtrument de fer avec lequel un Calfat tire la vieille étoupe d'une couture.

BEC DE CORBIN, eſt auſſi un inſtrument de Chirurgie fait en forme de pincettes, ou de tenailles, qui ſervent à tirer des playes les corps étrangers, & auſſi les balles. Ces inſtrumens ont un long *bec* recourbé, & arrondi en pointes pareilles à celles du *bec* des corbeaux, & ils ſont plus ou moins larges, pour s'en ſervir ſelon l'ouverture des playes.

BEC DE GRUË, eſt un genre de plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. Celle qu'on appelle *herbe à robert*, en Latin *geranium robertianum*, C. BAUH. pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, rougeâtres, rameuſes. Ses feuilles ſont velues, rougeâtres, decouppées à-peu-près comme celles de la matricaire, ayant une odeur de panais quand on les écrafe, & un goût aſtringent. Ses fleurs ſont compoſées chacune de cinq feuilles purpurines, diſpoſées en roſe. Il leur ſuccede des fruits formez en aiguille, qui contiennent des ſemences. Sa racine eſt menuë, de couleur de buis. Cette plante eſt fort aſtringente, & fort vulneraire: le vin dans lequel ſes feuilles écrafées ont macéré pendant la nuit, arrête toutes ſortes d'hemorragies. Le *bec de gruë* a été nommé ainſi, parcequ'on pretend que ſon fruit reſſemble au bec d'une gruë. Il y a quelques eſpeces de *bec de gruë* qui n'ont d'odeur que la nuit.

BEC DE GRUË COUDÉ, eſt un inſtrument de Chirurgie fait en forme de pincettes courbées & dentelées par le bout, pour tirer des eſquilles d'os fracturez, des balles, dragées, &c.

BEC DE LEZARD, eſt auſſi une eſpece de tire-balle, fait en forme de pincettes applaties.

BEC DE LIEVRE, eſt celui dont la levre ſuperieure, ou l'inferieure eſt fenduë comme celle des lievres, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. Cette difformité eſt naturelle, ou accidentelle. La naturelle eſt celle que les enfans apportent du ventre de leur mere. L'accidentelle

Digitized by Google

dentelle eſt cauſée par quelque coup, ou par quelque chute. Pour guerir le *bec de lievre*, on fait l'operation qui conſiſte dans la reünion de la levre fendué par le moyen de la ſuture entortillée.

BEC DE PERROQUET, eſt auſſi une tenaille, qui reſſemble au *bec* d'un perroquet, dont on ſe ſert dans les fractures du crane pour tirer quelque piece d'os, qui preſſe ou qui pique les membranes du cerveau.

BEC, en termes de Blaſon, ſe dit des pendans du lambel, qui étoient faits autrefois en pointes, ou rateaux, & ont maintenant la figure des goutes qui ſont au deſſous des triglyphes en Architecture.

On appelle auſſi en Architecture *becs*, ces maſſes de pierre de taille diſpoſées en angles ſaillans qui couvrent les piles d'un pont de pierre. On appelle *avant-becs*, ceux qui ſont oppoſez au fil de l'eau; & *arriere-becs*, ceux qui ſont de l'autre côté.

On dit proverbialement, Donner un coup de *bec*; pour dire, Donner en paſſant quelque trait ſatyrique à quelcun. On dit, Prendre une perſonne par le *bec*; pour dire, le confondre par ſa propre confeſſion. On dit auſſi, lui paſſer la plume par le *bec*; pour dire, la fruſtrer de quelque avantage qu'elle avoit pretendu. Quelques-uns croyent que ce proverbe vient des Clercs, & des écoliers niais, à qui leurs compagnons tirent une plume pleine d'encre qu'ils leur voyent tenir à la bouche, afin de les barbouiller. Voyez OISON.

On dit auſſi, Avoir *bec* & ongles; pour dire, qu'on ſe ſçait bien deffendre; & qu'on a bon *bec*; pour dire, qu'on parle bien, & beaucoup. On appelle dans les Conciergeries, la porte de *bon bec*, celle par où l'on mene les priſonniers à la queſtion. On dit auſſi d'une grande cauſeuſe, qu'elle a le *bec* bien affilé; & d'une perſonne interdite & qui ne dit mot, qu'elle a le *bec* mort, ou gelé. On dit encore, Faire le *bec* à quelcun; pour dire, lui donner des inſtructions de ce qu'il doit repondre aux demandes qu'on lui fera. On dit auſſi, Tenir le *bec* en l'eau; pour dire, Amuſer quelcun de belles paroles, ſans vouloir rien conclurre. On dit encore, qu'on lui fera voir ſon *bec jaune*; pour dire, qu'on lui fera voir qu'il eſt trompé. Voyez BEC-JAUNE. On dit auſſi, qu'il n'y a plus que le *bec* à ourler pour faire une canne, quand on ſe veut moquer de ceux qui ont de l'impatience de voir la fin de quelque ouvrage.

BECABUNGA. ſ. m. Plante qui pouſſe des tiges rougeâtres, rondes, fonguenſes, inclinées vers terre. Ses feuilles ſont graſſes, d'un verd noirâtre, arondies, crenelées, rangées deux à deux le long des tiges, & attachées à des queuës aſſez longues. Ses fleurs ſont des roſettes à quatre quartiers, de couleur bleuë, diſpoſées en épis. Lorſqu'elles ſont paſſées, il paroit des fruits partagez en deux bources, dans leſquelles on trouve quelques ſemences. Sa racine eſt longue, blanche, fibreuſe. On appelle le *becabunga* en Latin auſſi *becabunga*, & autrement en François *mouron d'eau*. Mr. Tournefort le met ſous le genre de veronique; il le nomme *veronica aquatica minor, folio ſubrotundo*. Cette plante eſt très-bonne dans les affections ſcorbutiques; on en prend le ſuc dans du petit lait: on fait une fomentation & un cataplaſme de *becabunga* qui gueriſſent les hemorroïdes. Il y a quelques autres eſpeces de *becabunga*.

BECCAFIGUE. ſ. m. *Becfigue* eſt plus doux & plus uſité ſelon Richelet. L'Academie ne met point cette alternative, & dit ſeulement *becafigue*. Petit oiſeau, très-delicat, & commun en Provence, & en Guyenne. Il ſe nourrit de figues & de raiſins, ce qui a donné lieu à cette plainte que Martial lui fait faire:

Cùm me ficus alat, & paſcat dulcibus uvis,
Cur potius nomen non dedit uva mihi?

B E C.

Il eſt fort gras, & ſa graiſſe eſt dedans, dehors, & dans la ſubſtance même de ſa chair; c'eſt la veritable *ficedula*. Il eſt d'une ſeule couleur, gris-clair. Il vit neuf à dix ans. Il ſifle agreablement, & ſon chant a quelque choſe du chant de la fauvette & du roſſignol. Voyez Olina dans ſon Traité des oiſeaux qui chantent. Pline a cru que le *beccafigue* s'appelloit auſſi *atricapilla*; mais il s'eſt trompé. L'*atricapilla* a la couleur tant ſoit peu plus obſcure, & le deſſus de la tête tout-à-fait noir. On l'appelle à Marſeille tête-noire. Il y en a une autre eſpece qui a le deſſus de la tête roux-obſcur. On l'appelle tête-rouſſe. A cela près ces trois oiſeaux ſont fort ſemblables. Ils viennent en Septembre dans les lieux où il y a des figues & des raiſins, & s'en vont au mois de Novembre en Provence, où ils ſont très-communs. Les Italiens l'appellent *capanero* avant le temps des figues, & *beccafico* quand les figues ſont meures, & qu'il en mange.

BECCARD. ſ. m. Quelques-uns diſent que c'eſt la femelle du ſaumon, qui a le bec plus crochu que le mâle. En Latin *ſalmo famina*. D'autres diſent que ce ſont les ſaumons du printemps, qui deviennent *beccards* au mois d'Août & de Septembre, auquel temps ils ſont les moins bons de l'année.

BECCASE. ſ. f. Oiſeau de paſſage marqueté de gris. Il a le bec fort long. On ne le voit que vers le mois d'Octobre, ou de Novembre. Il eſt très-bon à manger. Les *beccaſſes* ſe prennent à la paſſée. Les Normands l'appellent *vit de coq*, par corruption du mot Anglois *wricor*, qui ſignifie *coq de bois*. En Latin *aſcolopax*, *ruſticula*, *gallinago*. Autrefois on l'appelloit *acée* du mot Latin *acceta*, qui étoit formé de *acus*, *aiguille*, à cauſe de ſon long bec.

On dit proverbialement, Aile de perdrix, & cuiſſe de *beccaſſe*; pour dire, que ce ſont les meilleurs endroits de ces oiſeaux. On dit, Brider la *beccaſſe*; pour dire, Tromper, ſurprendre quelcun: ce qui ſe dit figurément, à cauſe d'une chaſſe que les paiſans font aux *beccaſſes* avec des lacets & collets qu'ils tendent, où elles ſe brident elles-mêmes. Ma foi, Monſieur, la *beccaſſe* eſt bridée, MOL.

Il y a auſſi une *beccaſſe* de mer, qui eſt un oiſeau plus gros qu'un canard. Elle a le bec long de quatre doigts; la tête, le cou, le deſſus de l'eſtomac, & le bout de la queuë, noirs; le deſſus du corps & des ailes, de couleur de fumée; & les côtez avec le milieu des ailes & de la queuë, blancs; les jambes groſſes & rougeâtres, & trois doigts à chaque pied.

Il y a auſſi un poiſſon de mer qui s'appelle *beccaſſe*. Il a le bec pointu & fait en aiguille; & ſans avoir de dents, il a des mâchoires qui couppent comme une ſcie, RONDELET.

BECCASSE, eſt auſſi un terme de Vanier. C'eſt un outil de fer en forme de cou & de bec de *beccaſſe*, duquel on ſe ſert pour enverger les hottes & les vans.

BECCASSEAU. ſ. m. C'eſt le petit de la beccaſſine.

BECCASSINE. ſ. f. Autre oiſeau paſſager plus petit que la beccaſſe, & qui a le bec très-long, & noir au bout. Son plumage eſt roux, & marqueté. Elle a les doigts longs, & noirs.

BECHE. Voyez BESCHE.

BECHE'E, ou BEQUE'E. ſ. f. Ce qu'on donne à un petit oiſeau pour le nourrir; ou ce qu'un grand oiſeau porte à ſes petits, & qu'il tient au bec. A Paris on dit *boquée*, & l'Academie le preſere à *bechée*.

BECHIQUE. adj. Remede propre pour la toux, & pour les autres maladies de la poitrine. On l'appelle autrement pectoral, ou thorachique.

Ce mot eſt Grec, & vient de *bex*, *toux*. Voyez THORACHIQUE.

Digitized by Google

BECHU, ou BECCU. adj. Il se dit des oiseaux qui ont le bec de différentes figures.

BECQUER, BECQUETER, ou BECHER. v. act. qui se dit en Fauconnerie d'un oiseau qui prend la bechée tant qu'il en peut attraper d'un coup de bec; & signifie aussi, le coup ou la playe que fait un oiseau de son bec en dechirant ce qu'il trouve.

BECQUÉ, en termes de Blason, se dit des oiseaux qui ont le bec d'un autre émail que leur corps.

BECUNE. s. f. Poisson qui se pêche sur les côtes de l'Amerique. Il ressemble à un brochet par sa figure, & par le goût. On en prend qui ont huit pieds de longueur. Il y a une sorte de *becune* que les François appellent en ce païs-là *beccasse de mer*, parcequ'elle a un bec assez pareil à celui de la beccasse.

B E D.

BEDAINE. s. f. Terme populaire, qui signifie un gros ventre; la panse. St. Amant a dit du Tibre,

Qu'avec ma bedaine
A cloche-pied je sauteroit.

Et Moliere fait dire au Cocu imaginaire,

Quand j'aurai fait le brave, & qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine:
Dites moi, mon honneur, en serez-vous plus gras?

Ce mot vient de *bu*, & *dondaine*. Or *dondaine* étoit un certain instrument de guerre à jetter des pierres, qui étoit gros & court, d'où l'on a appellé des gros ventres des *dondaines*, & ensuite des *bedaines*; & grosse *dondon*, une femme courte & grosse. MENAGE. D'autres avec plus d'apparence disent qu'il vient du Latin *abdomen*, qui se dit du ventre. D'autres le derivent de l'Hebreu *beten*, changeant le *t* en *d*, signifiant la même chose.

BEDEAU. s. m. C'étoit autrefois un Sergent dans les Justices subalternes; & les Sergens Royaux, quand ils plaident contr'eux, les qualifient encore de ce nom. En effet ils servent de Porte-verges dans les Juridictions Ecclesiastiques, comme on voit encore à St. Germain de Prez. Dans le vieux Coutumier de Normandie on fait difference entre les Sergens à l'épée, & les *Bedeaux*; ceux-ci étoient destinez aux moindres services: Li *bedel*, dit-il, font li mineur Sergeant, qui doivent faire les meneures semonces, & les offices qui ne sont pas honnêtes. On les appelle en Latin *Bedelli*, qu'on croit avoir été fait par corruption de *pedellus*, comme fervans à pied. Faucher dit qu'on les appelloit autrefois *Bideaux*, & que c'étoient des soldats paisans.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de l'Hebreu *badal*, *ordinare*, *arranger*: ce qui regarde la fonction des *Bedeaux*. D'autres le tirent de *pedo*, *feu baculo*, *quia virgâ utebantur*. Mais Spelmannus, Vossius, & Somneus le derivent du Saxon *bidel*, qui signifie un *crieur public*.

BEDEAUX, se dit aussi de ceux qui servent d'Huissiers, & de Porte-masse dans les Universitez, qui marchent devant le Recteur, & les Facultez. Il y a dans l'Université de Paris quatorze *Bedeaux*: deux en chaque nation, & deux en chaque Faculté. On divise les *Bedeaux* en grands & petits *Bedeaux*. Les grands ont le double de gages des petits; & les petits qu'on nomme sous-*Bedeaux* sont comme les serviteurs des grands. Entre ces *Bedeaux* il y en a un qu'on appelle le grand *Bedeau* de France, qui est le premier *Bedeau* de la Nation de France. On ne sçait point positivement le tems de l'institution des *Bedeaux*; mais il est constant que l'Université n'a jamais fait corps qu'elle n'ait eu des *Bedeaux* pour porter ses ordres. Les *Bedeaux* des Nations sont plus anciens que les *Bedeaux* des Facultez, lesquels n'ont commencé que lorsque les Nations ont commencé à faire corps. Les *Bedeaux* de la Faculté des Arts s'élisent par les Nations. Les *Bedeaux* à leur reception prêtent serment; & lorsqu'ils ont bien servi, on leur permet de resigner leur Office. Les grands *Bedeaux* ont quatre livres pour chaque Ecolier qu'on reçoit *Maître ez Arts*, & les petits *Bedeaux* ont quatre sols.

BEDEAU, est aussi un Porte-verge, qui sert à l'Eglise & aux Confrairies pour les quêtes, pour la conduite des personnes de qualité aux offrandes, aux Processions, &c.

BEDEGAR. s. m. Espece d'éponge appellée autrement *éponge d'églantier*, à cause qu'elle naît sur le tronc & sur les branches de l'églantier ou rosier sauvage. Voyez ESPONGE.

BEDEGAR, se dit aussi d'une espece de chardon, appellée autrement *épine blanche*, en Latin *cardum cápite rotundo tomentoso*, C. BAUH. Voyez ESPINE BLANCHE.

BEDON. s. m. Homme gras, replet. Il n'est en usage qu'en ces phrases populaires. Mon gros *bedon*. Mon petit *bedon*.

BEDON, signifioit aussi autrefois, un *tambour*. La punition des ribaudes à Paris étoit de les mener publiquement avec la flute & le *bedon* jusqu'à leur asyle du Heuleu avec un chapeau de paille, montées sur un âne, le visage tourné vers la queuë, qu'elles tenoient en main en guise de bride. Cette coutume a lieu encore à Bruxelles.

B E E.

BE'E. adj. f. qui se dit proprement avec le mot de *gueule*, pour signifier une futaille ouverte ou défoncée par un bout. On dit aussi, qu'une porte, qu'une fenêtre est ouverte à gueule *bée*; pour dire, qu'elle est tout-à-fait ouverte.

On appelle *Voës bées*, celles qui regardent de côté sur le voisin. L'article 202. de la Coutume de Paris veut que personne ne puisse avoir de voës droites sur son voisin, s'il n'y a six pieds de distance; & des voës *bées* & de côté, s'il n'y a deux pieds.

BE'E, se dit aussi pour Fenêtre, ou ouverture. Quand on toise un pan de bois, on rabat toutes les *bées*, & portes. On dit aussi *bayes*.

BE'ELLER. Voyez BESLER.

BE'EN. Voyez BE'HEN.

BE'ER. v. n. Ouvrir la bouche, en regardant d'une façon niaise, & admirative. Le badaut s'amuse à *beer* dès qu'il voit quelque chose d'extraordinaire.

BE'ER, se dit aussi des écoliers ou des gens de journée qui se detournent de leur travail, & qui perdent leur temps. Travaillez & ne vous amusez point à *béer*. On le dit aussi de ceux qui cherchent quelque chose des yeux, & avec attention. Il *bée* de tous côtez pour voir s'il ne trouvera point un homme à qui il a à faire. En tous ces sens *béer*, est bas & populaire.

BE'ER, se dit figurément de ceux qui desirent quelque chose ardemment, & qui attendent. Il y a long temps qu'il *bée* après cette charge.

On dit proverbialement, *Béer aux corneilles*; pour dire, Etre oisif, s'ennuyer, ne rien faire. Il y a bien des Courtisans qui *béent aux corneilles*; c'est-à-dire, qui sont long temps à la Cour sans rien attraper. Il y a des Auteurs qui disent *bayer*. Voyez ce mot.

B E F.

BEFFLER. v. act. Mener un homme par le nez comme un buffle; le tourner en ridicule, se moquer de lui, le tromper. Quand on vient dans le monde, il ne faut pas se laisser *beffler*, on n'en revient point. Ce mari a été

été toûjours *beffié* par sa femme, & par tout le monde. Ce mot est vieux, & ne peut plus entrer que dans le comique & burlesque.

BEFFLÉ, ÉE. part. passif. & adj.

BEFFROY. s. m. Tour, clocher; lieu élevé où il y a une cloche dans une place frontiere; où on fait le guet, & d'où on sonne l'alarme, quand les ennemis paroissent.

Du Cange derive ce mot du Saxon ou Allemand *bell*, qui signifie *cloche*, & de *freed*, qui signifie *paix*. On l'a appellé diversement dans la basse Latinité, *belfredus*, *berfredus*, *berefridus*, *verfredus*, *bilfredus*, *balfredus*, *berfreit*, *belfragium*, *beasfroy* & *belfroy*. Nicod derive ce mot de *bee* & de *effroy*, parcequ'il est fait pour beer & regarder, & ensuite donner l'effroy.

BEFFROY, est aussi la charpenterie qui soutient les cloches dans un clocher.

On appelloit autrefois *Beffroy*, ces tours ou machines de charpente montées sur des roues, qui égaloient en hauteur les murs des villes qu'on attaquoit, sur lesquelles on mettoit des soldats pour y jetter des traits, auparavant l'invention de l'Artillerie.

BEFFROY, se dit aussi de certaines cloches qui sont dans des lieux publics, qu'on ne sonne qu'en certaines occasions, comme de rejoüissances, d'alarmes ou d'incendie. Selon Pasquier sonner le *beffroy*, n'est autre chose qu'une corruption du langage; pour dire, sonner l'*effroy*. Il y a trois *beffrois* à Paris, celui de l'Hôtel de Ville, du Palais, & de la Samaritaine. Quand il naît un Fils de France, on donne ordre de tinter le *beffroy* pendant 24. heures.

BEFFROY, en termes de Blason, est un nom que les Rois d'armes & Heraults ont donné à un Ecu vairé, ou composé de trois tires de vair, parcequ'il est fait en forme de cloches qui servent à sonner à l'effroy; & quand on dit simplement, *beffroy*, on doit entendre qu'il est composé d'argent & d'azur.

B E G.

BEGAYEMENT. s. m. Prononciation imparfaite & difficile à entendre, causée par la difficulté que l'on a de prononcer certaines lettres de l'alphabet, telles que sont le B, l'R & le T.

BÉGAYER. v. n. Prononcer mal, ou avec difficulté; repeter plusieurs fois les mots, & les syllabes. Ceux qui ont la langue grasse *begayent* toute leur vie. Quand un homme a bû beaucoup, il commence à *begayer*.

BEGAYER, signifie encore Hesiter; s'exprimer imparfaitement. Cet enfant *begaye* encore; Il ne sait que commencer à parler. Boyleau en a fait un verbe actif.

Tout charme en un enfant, dont la langue sans fard
Sçait d'un air innocent begayer *sa pensée.* BOI.

BEGAYER, terme de Manege, qui se dit d'un cheval qui bat à la main, qui leve le nez, qui branle la tête, & qui secoue la bride pour éviter la sujettion du mords.

BEGAYER, se dit figurément des choses qu'on a peine d'expliquer, ou de faire entendre. Ce Commentateur n'a fait que *begayer* en voulant expliquer l'Apocalypse.

BEGLERBEY, ou BEGLERBEG. s. m. C'est chez les Turcs un Gouverneur de Province. Un *Beglerbey* a sous lui plusieurs Sangiacs, ou Comtez. Le *Beglerbey* de Bude comme capitale de Hongrie a sous lui 20. Sangiacs, & on l'appelle *Vizir*, aussi bien que le *Beglerbey* du Caire, & celui de Babylone, d'Anatolie, & de Romanie. Le Grand Seigneur donne aux *Beglerbeys* trois *tong*, ou queües de cheval pour les distinguer des Bachas qui n'en ont que deux. On compte

28. *Beglerbeys* dans tout l'Empire Ottoman. Les Turcs appellent *Dine-Beglerbey* le Bacha de la mer, ou l'Amiral de Turquie.

BE'GU, ou BAIGU, uë. adj. Ce mot ne se dit que des chevaux. Un cheval *bégu* est celui, qui depuis cinq ans jusqu'à sa vieillesse, marque naturellement & sans artifice, à toutes les dens de devant, & y conserve un petit creux & une marque noire, qu'on appelle germe de feve. Les chevaux *bégus* ont les dens plus dures que les autres chevaux, ce qui fait, que quand ils ont une fois marqué ils marquent toûjours. Les cavales font plus sujettes à être *begnées* que les chevaux. Voyez BAIGU.

BEGUE. adj. m. & f. Celui qui a de la difficulté à parler; qui ne peut achever un mot sans hesiter, & sans en repeter une même syllabe plusieurs fois.

Menage derive ce mot de *balbus*, qui signifie *begue*. Borel le derive de *beccus*, qui est un vieux mot Gaulois qui signifioit *bec*. On dit aussi substantivement c'est un *begue*.

BEGUEULE. s. f. Injure populaire qu'on dit aux femmes de basse condition qu'on accuse de niaiserie, & d'avoir toûjours la gueule *bée*, ou ouverte.

BEGUIN. s. m. Coëffe de linge qu'on met aux enfans sous leur bonnet, & qu'on leur attache par dessous le menton. Il a encore le *beguin*.

Ce mot vient de *begue*, parce que tous les enfans sont *begues* quand ils commencent à parler.

On dit proverbialement, que les ânes ont les oreilles bien longues, parceque leurs meres ne leur ont point mis de *beguin*.

BEGUINES. s. f. Ce sont des Sociétez de filles devotes établies en plusieurs lieux de la Flandre, de Picardie & de Lorraine. Il en est parlé dans l'Extravagante de Jean XXII. *Ratio recta*. Elles vivent du travail de leurs mains, & ont un genre de vie qui tient le milieu entre le laïque, & le religieux, & ne font point de vœux. Il y en avoit autrefois plusieurs en France, dont les Maisons ont été données à des Sœurs du tiers Ordre de St. François, comme sont à Paris les Filles de *l'Ave-Maria*. Maintenant on appelle par injure une *Beguine*, une vieille fille qu'on veut taxer de bigoterie.

Ce nom leur est venu de *Begga* sœur de Ste. Gertrude leur Fondatrice; d'autres disent de Lambert le *Begue* Prêtre & Religieux, qui en fit l'institution: & d'autres encore de *Beggue* fille de Pepin, laquelle embrassa la vie monastique. Borel le derive de Louïs le *Begue* Roi de France, ou plutôt de *beguin*, qui est leur coëffure.

Il y a eu autrefois en France certains Heretiques venus d'Allemagne qu'on a appellez *Beguins*, & *Beguines*, & *Begards*, qui se disoient Pauvres Freres du tiers Ordre de St. François, & dont plusieurs furent brûlez vers l'an 1315. Ils croyoient qu'il ne leur étoit point permis de posseder quelque chose en proprieté; & ils traitoient le Pape d'Antechrist, parcequ'il permettoit aux Religieux de St. François de posseder des fonds.

B E H.

BEHEN, ou BEEN. s. m. Plante qui croît en plusieurs endroits de Syrie, & dont il y a de deux sortes. L'une est appellée *behen rouge*, & l'autre *behen blanc*. Le *behen rouge* a sa racine faite comme un gros navet, garnie de fibres, de couleur brune en dessus, rougeâtre en dedans, d'un goût stiptique aromatique: on apporte cette racine couppée par tranches à-peu-près comme le jalap. Ses feuilles sont longues, semblables à celles du limonium. Ses fleurs sont rouges, rangées deux à deux, ayant la figure d'une petite grenade. En

Digitized by Google

Latin *behen rubrum*. Le *behen blanc* a ſa racine longue & groſſe environ comme le petit doigt, de couleur griſe cendrée par deſſus, blanchâtre par dedans, d'un goût tirant ſur l'amer. Ses feuilles ſont preſque ſemblables à celles du *behen* rouge, mais elles ſont accompagnées en bas de quatre petites feuilles de même forme & couleur, rangées vis-à-vis l'une de l'autre. Ses fleurs ſont jaunes. En Latin *behen album*. Les racines de ces deux plantes ſont cordiales, propres contre les venins.

Quelques-uns ont cru que le *behen* rouge étoit une eſpece de limonium que Gaſpard Bauhin nomme *limonium maritimum majus*. D'autres ont cru auſſi que le *behen* blanc étoit une eſpece de lychnis ſauvage que le même Bauhin appelle *lychnis ſylveſtris qua behen album vulgo*. D'où vient qu'ils ont donné à la premiere de ces plantes le nom de *behen rouge*, & à la ſeconde celui de *behen blanc*.

BEHOURD. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit une *joûte*, un choc de lances; combat que l'on faiſoit à cheval, la lance à la main; courſe de lances. Les anciens Romans font ſouvent mention de *behourds* & tournois. En la baſſe Latinité on l'a appellé *behordium*, & en vieux François on diſoit *bonhourdis*, & *behourder*, *beborder* & *border*, en parlant de ces exercices de jeunes gens où ils combattoient avec des lances, & des boucliers. Les Eſpagnols ont encore retenu quelque eſpece de ce jeu qu'ils appellent *cañas*.

B E J.

BEJAUNE. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit des oiſeaux niais, & tout jeunes qui ne ſçavent encore rien faire.

BEJAUNE, ſignifie figurément, Ignorance, bevué. Il ſe dit en cette phraſe proverbiale: On lui a fait voir ſon *bejaune*; pour dire, ſon ignorance & ſa mepriſe.

Ce mot a été dit par corruption de *bec jaune*, par metaphore des oiſons & autres oiſeaux niais qui ont le bec jaune; ce qu'on a appliqué aux Apprentis en tous les arts & ſciences: & ainſi on faiſoit payer autrefois aux écoliers de Droit leur *bejaune*; pour dire, leur *bienvenuë*. Les Clercs de la Baſoche de Paris appellent encore les Lettres de *bejaune*, celles qu'on leur donne pour atteſtation du ſervice qu'ils ont fait chez les Procureurs, quand ils veulent y être reçus. On a appellé auſſi *bejaune*, le feſtin que faiſoient les Clercs, ou les Apprentis, lorſqu'ils étoient reçus en charge, ou paſſez Maîtres. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on a appellé *bejaunus* un jeune écolier de l'Univerſité, & *bejaunium* le feſtin qu'il faiſoit pour ſa bienvenuë.

BEIDELSAR. ſ. m. Plante d'Egypte, qui eſt une eſpece d'apocin. M. Tournefort l'appelle *apocynum Ægyptiacum, floribus ſpicatis*. Voyez APOCIN.

B E L.

BEL. Voyez BEAU.

BELANDRE, ou BELANDE. ſ. f. *Belandre* ſe trouve dans l'Hydrographie de Fournier, & *Belande* dans l'Hiſtoire du ſiege de Dunkerque par Mr. Sarazin. D'où l'on peut conclurre que l'un & l'autre ſont bons; ſi ce n'eſt que *Belande* eſt un peu plus doux que *Belandre*; ce qui ſuffit pour le faire preferer. Quoyqu'il en ſoit, c'eſt un terme de Marine, qui ſignifie un petit bâtiment de mer qui eſt fort plat de varangue, qui a ſon appareil de mâts & de voiles ſemblable à celui d'un heu, & dont la couverte, ou le tillac, s'éleve de proüe à poupe d'un demi-pied plus que le platbord. Ainſi entre le platbord & le tillac, il y a un eſpace d'environ un pied & demi qui regne en bas, tant à ſtribord qu'à bas-

bord. Les *Belandres* ſervent au tranſport des marchandiſes; & les plus grandes, qui ſont de 80. tonneaux, ſe peuvent conduire par trois ou quatre perſonnes. Elles vont à la bouline, comme le heu, & ont des ſemelles pour cela. On s'en ſert principalement dans la baſſe Flandre, étant fort propre pour aller ſur les canaux, & ſur les rivieres. Le Maître y loge ordinairement avec toute ſa famille, n'ayant point d'autre maiſon que ſa *Belande*.

BELEMMITE. ſ. f. Pierre qu'on appelle autrement Pierre de Linx. Voyez PIERRE DE LINX.

BELETTE. ſ. f. Petit animal ſauvage qui fait la guerre aux pigeons: il a le goſier blanc, le dos roux, & le muſeau étroit, & pointu. Jonſton dit qu'il y a des *belettes* blanches dans les païs ſeptentrionaux. Il y en a de deux eſpeces: l'une qui eſt ſauvage, qu'on appelle proprement *mouſſelle*, qui vit à la campagne: l'autre domeſtique, qui ſe cache dans les greniers, qu'on appelle *fouine*. Cet animal eſt petit; mais cruel & hardi. Ovide a dit que la *belette* faiſoit ſes petits par la bouche: c'eſt à cauſe que l'amour qu'elle a pour ſes petits fait qu'elle les tranſporte ſouvent d'un lieu en un autre. On dit que la *belette* ne combat le ſerpent qu'après avoir mangé de la ruë. Elle fait mourir le baſilic, ſelon Pline; & elle recouvre la vuë comme le lezard, ſi par accident elle a un œil crevé. Les fumées des fouïnes, martes & *belettes* ſentent le muſc. La cendre de la *belette* incorporée dans de l'eau, & appliquée ſur le front, ôte les douleurs de tête; & ſi on la jette dans les yeux, elle guerit les cataractes. Les Naturaliſtes mettent au rang des *belettes* les martes, les furets & les écurieux. Les Eſpagnols appellent ce petit animal *comadreja*, & les Italiens *donnola*. En Latin *muſtela*.

BELIC, BELIF, ou BEL IF. Terme de Blaſon, dont on ſe ſert quelquefois pour ſignifier *gueules*, ou couleur rouge.

BELIER. ſ. m. C'eſt le mâle de la brebis. Il a une toiſon de laine, & des cornes en forme de volute. Le *belier* Colonel de la laineuſe troupe, RONSARD. Les *beliers* doguent les uns contre les autres, c'eſt-à-dire, ſe battent entr'eux en ſe preſentant la tête. Il ne faut qu'un bon *belier* pour tout un troupeau de brebis.

Menage derive ce mot de *vellarius*, qui a été fait de *vellus*, *toiſon*. D'autres le derivent de *balarius* ou de *balare*. Borel le derive de *belin*, vieux mot François qui ſignifioit *ſot & mouton*.

BELIER, eſt auſſi une groſſe poutre de bois ferrée par le bout, & qui a quelquefois des pointes en forme de cornes de *belier*. Les Anciens s'en ſervoient avant l'invention du canon pour battre les murailles d'une ville. Il y a pluſieurs ſortes de *beliers* decrits dans Juſte Lipſe, Vegece, & autres. Mr. Felibien dit qu'il y avoit trois ſortes de *beliers*; les uns qu'on ſuſpendoit à des cordes, ou à des chaines, pour leur donner plus de mouvement, & de force; les autres qui étoient ſur des rouleaux; & les autres que fourenoient ſur leurs bras, ceux qui les faiſoient agir contre la muraille qu'on vouloit battre. Vitruve aſſure que ce furent les Carthaginois qui inventerent le *belier* pendant qu'ils aſſiegeoient Cadis. Ils ſe ſervirent d'abord d'une groſſe piece de bois que pluſieurs hommes tenoient entre leurs bras, & dont ils donnoient de grands coups contre la muraille. Pephaſmenos Tyrien trouva le moyen de ſuſpendre cette groſſe piece de bois à une autre. Enfin Polydus Theſſalien donna la perfection à cette machine, pendant le ſiege que Philippe Roi de Macedoine, & fils d'Amintas mit devant Byſance, qui eſt aujourd'huy Conſtaminople. Il y a pourtant quelques Critiques qui pretendent que les Grecs menerent Epeus au ſiege de Troye, & que ce fut lui qui inventa le *belier* pour abattre les murs de la ville, FEL.

Digitized by Google

BELIER, autrement *Aries*. On le marque ainſi ♈. Terme d'Aſtronomie. Le premier des douze ſignes du Zodiaque où le ſoleil entre au 21. de Mars : c'eſt le point d'où l'on commence à compter les degrez du Zodiaque ſuivant l'ordre, & la ſucceſſion des ſignes. Cette Conſtellation, eſt compoſée de treize étoiles, ſelon Ptolomée : 2. de la troiſiéme, 4. de la quatriéme, 6. de la cinquiéme, & 1. de la ſixiéme grandeur : outre cinq nommées, & qui ſont hors de cette Conſtellation. Il y en a une au front du *belier* qui eſt la plus lumineuſe, & qu'on appelle par excellence la *premiere étoile d'Aries* Du temps d'Hipparque l'équinoxe du printemps étoit fixé à la premiere étoile d'*Aries* : mais aujourd'hui 1702. par le mouvement propre des étoiles, qui retrogradent vers l'Orient, l'équinoxe eſt reculé de 29. degrez & demi, & il eſt tout proche du ſigne des poiſſons.

Les Poëtes ont feint que c'eſt le *belier* qui portoit la toiſon d'or, & ſur lequel Phryxus ſe ſauva avec ſa ſœur Hellé, en fuyant la perſecution d'Ino femme d'Athamas Roi de Thebes. En traverſant l'Helleſpont ſur ce *belier*, Hellé effrayée ſe jetta dans la mer, & donna le nom à l'Helleſpont. Phryxus paſſa dans la Colchide, où il ſacrifia ſon *belier* à Jupiter ; & ce *belier* fut placé au ciel. Poëtiquement le *belier* ſignifie le printemps : on ne voit point la fourmi

Affronter en plein champ les fureurs de Janvier,
Ou demeurer oiſive au retour du Belier, BOI.

BELIERE. ſ. f. Anneau qui ſuſpend le battant d'une cloche. C'eſt auſſi l'anneau qui eſt au dedans du deſſus d'une lampe d'Egliſe.

BELISTRE, ou BELITRE. ſ. m. Gueux, qui mandie par fainеantiſe ; il ſe dit par extenſion, des coquins qui n'ont ni bien, ni honneur. C'eſt un franc *belitre*.

Menage derive ce mot de l'Allemand *betler*, qui ſignifie *gueux*, *mendiant* ; Scaliger du Latin *balatro* ; d'autres *à baliſtâ*, parceque ſouvent les Archers & Arbalêtriers ont tenu la campagne, & pillé le paiſan. Eraſme le derive du Grec *bliton*, en Latin *blitum*, eſpece d'herbe fort inutile qui n'a aucune ſaveur, d'où la metaphore a été tirée à un ſtupide, & à un lourdaut, à un *belitre*, qu'on appelle auſſi un *vanrien*. D'autres diſent qu'il vient de *Veiterenſis*.

BELISTRAILLE. ſ. f. Troupe de belîtres. Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey.

BELISTRERIE. ſ. f. Gueuſerie. Metier de belître & de fainеant. *Belitrerie* n'eſt point en uſage non plus que *belitraille*.

BELLADONA. ſ. f. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de quatre pieds, plus groſſes que le pouce, veluës, rameuſes, revêtuës de feuilles ſemblables à celles du ſolanum ordinaire, mais deux ou trois fois plus grandes, molles, veluës. Ses fleurs ſont des cloches decoupées en cinq parties, de couleur purpurine obſcure, ſoutenues chacune par un calice qui eſt un godet dentelé. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il vient un fruit preſque rond, plein de ſuc, gros comme un gros grain de raiſin, d'un noir luiſant, dans lequel ſont contenues pluſieurs ſemences ovales. Sa racine eſt longue, groſſe, blanchâtre. En Latin *belladona majoribus foliis & fructibus*, P. TOURNEFORT. Les feuilles de la *belladona* ſont fort adouciſſantes & fort reſolutives ; on les applique ſur les hemorroïdes & ſur le cancer : elles ſont auſſi très-propres pour ramollir & pour reſoudre les ulceres carcinomateux & les durillons des mamelles. Son fruit pris interieurement eſt très-dangereux : les Peintres en miniature font macerer ce fruit, & en prepatent un fort beau vert. Les Italiens ont appellé cette plante *belladona*, parce qu'ils s'en ſervent pour faire du fard.

BELLE, BELLE-FILLE, BELLE-MERE. Voyez BEAU.

BELLE, en termes de Marine, eſt la partie du pont d'enhaut qui regne entre les hautbans de miſaine, & les hautbans d'artimon. Cet endroit du pont eſt preſque à decouvert par les flaues, à cauſe que ſon plaibord eſt moins élevé que le reſte : auſſi c'eſt ordinairement par la *belle* qu'on vient à l'abordage.

BELLE DE NUIT. ſ. f. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, groſſe comme le pouce, rameuſe. Ses feuilles ſont longues, larges vers la queuë, pointuës à l'autre extremité, vertes, aſſez charnuës, ſucculentes. Ses fleurs ſont des tuyaux évaſez en entonnoir à pavillon crenelé, de couleur rouge comme de l'écarlate, quelquefois jaune ou pâle, quelquefois tout-à-fait blanche, quelquefois variée de deux couleurs, d'une odeur aſſez douce. Ces fleurs s'épanouiſſent la nuit, & commencent à ſe refermer le matin, ſur tout pendant les chaleurs de l'été : mais ſi le temps eſt doux, elles demeurent tout le jour épanouïes. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il ſe forme des fruits qui contiennent chacun dans leur cavité une ſemence preſque ronde, groſſe comme une baye de mirte, verte au commencement, enſuite noirâtre. Sa racine eſt groſſe, longue, noire en dehors, blanche en dedans, d'un goût un peu acre. En Latin *jalap flore vario eleganti*, P. TOURNEFORT. Il y a quelques autres eſpeces de *belle de nuit*.

BELLEMENT. adv. Doucement d'une maniere lente, & ſans bruit. Il faut marcher tout *bellement* dans la chambre d'un malade. Ce mot eſt bas & populaire, REP. L'Academie ne le condamne pourtant point.

BELLIQUE. adj. Les Romains appelloient *colonne bellique*, une colonne élevée devant le temple de Janus au pied de laquelle le Conſul venoit declarer la guerre, en jettant un javelot du côté de l'ennemi. On pourroit auſſi donner le nom de *belliques* aux colonnes en forme de canons dont on decore les portes d'une place de guerre, ou d'un arcenal.

BELLIQUEUX, EUSE. adj. Guerrier ; martial ; qui aime la guerre. Les François ſont des peuples *belliqueux*. Les chevaux ſont des animaux *belliqueux*. Alexandre, & Ceſar avoient l'humeur *belliqueuſe*. Les plus *belliqueuſes* nations ſont d'ordinaire les plus ignorantes, & les plus groſſieres, MONT. Ceux qui ont bien connu l'Egypte, ont reconnu qu'elle n'étoit pas *belliqueuſe*, M. DE M.

Ce mot vient du Latin *bellicoſus*, fait de *bellum*, qu'on a ainſi nommé *à belluis*, parceque la premiere guerre a commencé par la chaſſe.

BELLISSIME. adj. ſuperlatif. Très-beau. Il n'eſt en uſage que dans la converſation, ou dans une lettre ; BOU.

BELLONE. ſ. m. Déeſſe fabuleuſe de la Guerre.

BELLOT, OTTE. adj. Qui a quelque beauté ; ou une beauté effeminée. Il ſe dit particulierement de la beauté des petits enfans. Elle eſt *bellotte*.

BELOUSE, BELOUSER. Voyez BLOUSE, BLOUSER.

BELVEDER. ſ. m. Plante fort branchuë, dont les feuilles ſont ſemblables à celles du lin, mais plus longues & en plus grand nombre. Ses fleurs ſont très-petites, de couleur d'herbe, ou purpurine, diviſées en cinq parties, & ramaſſées comme en épis au ſommet des tiges & des branches. Elles ſont ſuivies de ſemences fort menuës, rondes, griſâtres, tirant ſur le brun. Ses racines ſont chevelûës, noirâtres. En Latin *ſcoparia belvederis dicta*, J. BAUH. Cette plante jette une grande quantité de branches & de feuilles qui ont une verdeur fort agreable ; & qui donnent beaucoup d'om-

Digitized by Google

bre, d'où vient qu'en plusieurs endroits on la cultive dans les jardins, & qu'on en met dans les vases sur les fenetres.

BELVEDER, signifie aussi, un lieu d'un aspect agreable, dont la vue n'est point bornée, soit en rase campagne, soit en lieu élevé & éminent, qui decouvre un paisage agreable. Ce mot est purement Italien. En France il y a plusieurs lieux qui s'appellent *Beauvoir*, *Beauregard*, par la même raison. On le dit d'un cabinet, d'une terrasse dans une belle situation. J'ai un *belvedere* d'où je decouvre deux lieuës de pais.

B E M.

BEMOL, BEQUARRE. Termes de Musique. St. Gregoire s'est servi des sept premieres lettres de l'Alphabet, pour distinguer les sept sons de la voix. Or quelquefois l'espace entre A & B est d'un son entier, qui étant plus haut est un peu plus dur, & on le marque d'une figure quarrée, ce qui l'a fait appeller *bequarre*. Mais quand le *b* est plus bas d'un demi son, il est plus doux, & plus mol, & c'est pourquoi on l'appelle *bémol*. Voyez B.

B E N.

BEN. s. m. C'est un fruit gros comme une noisette, oblong, triangulaire, couvert d'une écorce mince, assez tendre, unie, grise ou blanche. Il y a sous cette écorce une amande blanche, huileuse, d'un goût doucâtre. Ce fruit croit en Arabie sur un arbre semblable au tamarise. On en tire par expression une huile avec laquelle les Parfumeurs font leurs essences, parce qu'elle n'a point d'odeur de soi-même, & qu'elle est très-propre à recevoir les odeurs dont on veut la charger: elle a aussi cela de particulier qu'elle ne rancit point comme les autres huiles exprimées. On se sert aussi de l'huile de *ben* pour polir la peau, pour effacer les taches du visage, pour les dartres & pour les autres demangeaisons du cuir. En Latin *nux unguentaria*, ou *ben parvum*. Il y a une autre espece de *ben* plus gros que le precedent qui croit dans l'Amerique; on l'appelle *gros ben*, ou *noisette purgative*, en Latin *ben magnum*, ou *avellana purgatrix*. Ces deux especes de *ben* purgent par haut & par bas.

BENAIS, ou plutôt BENEST, ou BENET. L'Academie, & Richelet disent seulement *benêt*. *Benais* ne se dit point. adj. m. & subst. Sot, niais, nigaut; qui n'a point vu le monde. Voilà un garçon bien *benêt*. Moliere a dit, Un grand *benêt* de fils auſſi sot que son pere.

Du Cange derive ce mot de *bonifacies*, qui signifie *bon enfant*. Quelques-uns disent encore *Bonifase* en la même signification.

BENARDE. s. f. Voyez BESNARDE.

BENARI. C'est ainsi qu'on appelle un Ortolan en Languedoc.

BENEDICITE'. s. m. Mot Latin qui est devenu François par l'usage. Prière qui se fait avant le repas pour benir les viandes qui sont sur la table. Dire son *Benedicité*. Le *Benedicité* de Godeau est une Paraphrase sur le Cantique des trois Enfans dans la fournaise.

On dit proverbialement; Il est du quatorziéme *Benedicité*, à un homme qu'on veut taxer de bêtise: car le quatorziéme verset du Cantique des trois Enfans dans la fournaise porte, *Benedicite omnes bestiæ & pecora Domino*.

BENEDICTE. s. f. Electuaire mou fort purgatif, composé de turbith, de racine d'esule, de diagrede & de plusieurs autres ingrediens. On lui a donné ce nom à cause de ses grandes vertus. La *benedicte* n'est gueres en usage que dans les lavemens.

B E N.

BENEDICTIN. s. m. Religieux qui a fait la profession de vivre sous la Regle de St. Benoit. Les *Benedictins* sont divisez en plusieurs Congregations, de Cluni, de St. Maur, &c. Ils sont vêtus d'un ample froc noir, à grandes & larges manches, avec un capuchon qui leur couvre la tête, & qui finit en pointe, & pend sur le derriere du froc.

BENEDICTINES. s. f. Religieuses habillées de noir, qui suivent la Regle de St. Benoit. Elles ont un voile noir, une guimpe de toile blanche, & une grande robe de même serge que leur voile. Il y a de simples Congregations; il y a aussi des Prieurez & des Abbaïes de *Benedictines*. Le Roi nomme à leurs Prieurez & à leurs Abbaïes, & leurs Prieures & leurs Abbesses sont perpetuelles.

BENEDICTION. s. f. Loüange à Dieu; action de graces. Les Martyrs donnoient à Dieu de continuelles *benedictions* dans leurs souffrances. On a dit autrefois par abregé, *Benisson*. Il y a une Abbaye qu'on appelle *La Benisson Dieu*.

BENEDICTION, se dit aussi des prieres qu'on fait pour les Princes, pour les bienfaiteurs, & des souhaits qu'on fait pour leur prosperité. Ce Prince attire par ses bienfaits mille *benedictions* de ses peuples. Une si bonne œuvre vous fera donner bien des *benedictions*.

BENEDICTION, se dit encore des prieres, & des souhaits que fait un pere en faveur de ses enfans, & particulierement à sa mort. Jacob surprit la *benediction* de son pere sous le nom d'Esaü. On dit aussi qu'un nom est en *benediction* à tout le monde, PAT. pour dire, que c'est un nom pour lequel tout le monde fait des vœux.

BENEDICTIONS, signifie aussi, les faveurs, les graces du Ciel. Job après avoir été éprouvé, reçut mille *benedictions* de Dieu. L'abondance des fruits est une *benediction* celeste. Dieu versera sur vous à pleines mains, pour recompense de vos vertus, les *benedictions* que je vous souhaite, VOIT.

BENEDICTION, est aussi une ceremonie Ecclesiastique qui se fait pour rendre une chose sacrée, ou venerable. La *benediction* d'une Abbesse, d'une cloche, des Fons de Baptême. La *benediction* nuptiale. La *benediction* du lit, du pain, de l'eau, des cierges, des langes. Quelques-uns pretendent que la *benediction* du Prêtre est une formalité indispensable pour la validité du mariage, & une ceremonie essentielle depuis le Concile de Trente. D'autres soutiennent que c'est une ceremonie de bienseance, dont le defaut n'empêche point le mariage de subsister. Dans l'Eglise Romaine où le mariage est un sacrement, il semble que la *benediction* doit être de l'essence du mariage, & que sans cela le mariage n'est qu'un contract civil. La question seroit plus douteuse parmi les Protestans qui ne tiennent pas que le mariage soit un sacrement. Quand cette formalité manque & que les contractans sont vivans, on les renvoye pour reiterer le mariage devant un Prêtre.

BENEDICTION, se dit plus particulierement du signe de la croix que font les Prelats & autres Superieurs en plusieurs occasions. Les Evêques en passant dans les ruës, dans l'Eglise, donnent leur *benediction* au peuple. On donne la *benediction* à la fin de la Messe. Dans l'onziéme siecle les femmes s'ingererent de donner la *benediction* au peuple.

BENEDICTION APOSTOLIQUE, est le salut que donne le Pape au commencement de toutes ses Bulles en ces termes: *Salutem, & Apostolicam benedictionem.*

BENEDICTION, est aussi une Rubrique du Breviaire où il y a un titre des *benedictions*, & absolutions. Elle se fait au commencement des Leçons de Matinés en ces termes: *Jube, Domine, benedicere.*

On dit proverbialement, Donner sa *benediction*; pour dire,

Digitized by Google

re, Congedier, éconduire quelcun. On appelle un pais, ou une maiſon de *benediction*, un lieu où toute richeſſe & proſperité abonde, ou une maiſon de bonne chere.

BENEFICE. ſ. m. Egliſe dotée, ou titre accompagné de quelque revenu : on le dit non ſeulement de la fonction ; mais auſſi du revenu qui y eſt affecté. Un *benefice* eſt une certaine portion du bien de l'Egliſe aſſignée à un Clerc, ou un Eccleſiaſtique pour en jouir pendant toute ſa vie, pour retribution du ſervice qu'il rend, ou qu'il doit rendre à l'Egliſe. Un Evêché, une Abbaye, un Prieuré, une Cure, un Canonicat, ſont des *benefices*. On diviſe les *benefices* en *benefices* ayant charge d'ames, & en *benefices* ſimples. Les *benefices* à charge d'ames ſont les Evêchez, les Cures, les Abbayes, & les Prieurez conventuels. Les *benefices* ſans cure d'ame n'obligent à autre choſe qu'à prier Dieu. On appelle *benefices majeurs* ceux où il y a dignité, ou perſonat annexé ; & *benefices mineurs* ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre. Un étranger ne peut poſſeder un *benefice* en France ſans obtenir des lettres de naturalité du Roi, ni un bâtard ſans diſpenſe du Pape. Pour être pourvu d'un *benefice* il ſuffit d'être tonſuré ; à moins que le *benefice* ne fût facerdotal par ſa fondation : auquel cas il faut être Prêtre dans l'an. A l'égard de l'âge, il ſe regle ſelon la difference des *benefices*. Pour les ſimples Chapelles il ſuffit d'avoir ſept ans. Pour les Prebendes des Egliſes Collegiales, dix. Pour les Prebendes des Egliſes Cathedrales, quatorze. Pour les dignitez, qui n'ont point charge d'ame, vingt. Pour les Abbayes, & Prieurez Conventuels 23. Pour les Cures & les dignitez à charge d'ames 25. commencez. Pour les Evêchez, & Archevêchez 27. En general il n'y a que deux ſortes de perſonnes à qui on puiſſe conferer les *benefices* : car tout *benefice* eſt ou ſeculier, ou regulier : & c'eſt une regle que *regularia regularibus*, *ſæcularia ſæcularibus*. Deux *benefices* ſous un même toit, ou dans une même Egliſe ſont incompatibles : on pretend que c'eſt épouſer les deux ſœurs. Un Abbé de même ne peut ſe conferer à lui-même un Prieuré dependant de ſon Abbaye ; c'eſt épouſer la mere, & la fille. Mais en general il faut obſerver que le Pape diſpenſe preſque de toutes les regles quand il lui plaît. Par exemple, en Allemagne une même perſonne peut poſſeder pluſieurs Evêchez enſemble, quoique ce ſoient des *benefices* avec charge d'ames, & qui demandent la reſidence. Il y a même des Princes qui poſſedent des Archevêchez, & des Evêchez qui à peine ſont tonſurez, & qui n'ont pas l'âge requis par les Canons. La plupart de ces diſpenſes ſont abuſives en France.

BENEFICE CONSISTORIAL, eſt celui qui étant à la nomination du Roi, doit être propoſé dans le Conſiſtoire de Rome, c'eſt-à-dire, la Congregation des Cardinaux où preſide le Pape ; comme les Archevêchez, Evêchez & Abbayes. Ces ſortes de *benefices* étoient autrefois électifs : mais par le Concordat qui a aboli les élections, ils ſont conferez par le Pape ſur la nomination du Roi. Les proviſions des autres *benefices* s'expedient à la Chancellerie ſur une ſimple ſignature. Pour les *benefices Conſiſtoriaux*, il faut payer l'annate, & obtenir des Bulles.

Le benefice non Conſiſtorial, eſt ou électif, ou collatif. Les *benefices* purement *collatifs* ſont en la libre diſpoſition du Collateur ordinaire, ou en patronage. Les *benefices* purement *collatifs* dependent d'un ſeul Collateur, qui les confere à qui bon lui ſemble, ſans avoir beſoin de confirmation, pourvu que ce ſoit à une perſonne qui ait les capacitez requiſes. Les *benefices* en patronage ſont ceux qui ne peuvent être remplis par les Collateurs ordinaires ; & que le Collateur eſt obligé de conferer à ceux qui ſont preſentez par le Patron. Les *benefices* veritablement *électifs* ſont ceux qui ſont remplis par élection ; mais l'élection doit être confirmée par le Superieur. Preſentement il y a peu de ces *benefices* en France. Les *benefices électifs collatifs*, ſont ceux qui les éleſteurs conferent eux-mêmes ſans qu'il ſoit beſoin de confirmation ; comme les Doyennez de pluſieurs Egliſes Cathedrales, & Collegiales. On peut reſigner en Cour de Rome tant les *benefices électifs confirmatifs*, que les *benefices électifs collatifs*. Les *électifs confirmatifs* ne ſont point ſujets aux nominations des Graduez, & des Indultaires. Les *électifs collatifs* y ſont ſujets.

BENEFICE SIMPLE, eſt celui qui peut être poſſedé par un Clerc tonſuré, & qui n'emporte d'autre obligation que de dire ſon Breviaire. Les *benefices ſimples* ne requierent aucune reſidence, à l'exception des Canonicats qui y obligent à peine de privation de certains droits, & non pas du titre. On les obtient à la Chancelerie ſur une ſimple ſignature de Rome, & ſans Bulles. Il y a des *benefices ſimples* qui ont préeminence, & dignité, & d'autres qui n'en ont point. Il y en a qui ſont de ſimples offices ; c'eſt-à-dire, qui ont le ſoin, & l'adminiſtration de quelque choſe temporelle ; comme le Sacriſtain, & le Treſorier en quelques Egliſes.

BENEFICE SACERDOTAL A CHARGE D'AMES, eſt celui qui oblige à être Prêtre, & qui eſt chargé de la direction des ames ſoumiſes à ſa conduite, ſur leſquelles il a juriſdiction pour le for interieur, & la conſcience. Les Evêchez, les Cures, les Abbayes Regulieres, les Prieurez Conventuels, ſont des *benefices à charge d'ames*. Deux *benefices à charge d'ames* ſont incompatibles, de même que les *benefices* qui requierent reſidence. Ceux qui ſont pourvus de *benefices* ſans charge d'ames, ne ſont obligez qu'à prier Dieu ; comme les Chanoines, les Chapellains.

BENEFICE EN REGLE, ou REGULIER, eſt celui qui doit être poſſedé par un Religieux, ou un Regulier, lequel a fait profeſſion dans quelque Ordre Religieux ; comme les Abbayes, les Prieurez Conventuels, les Prieurez ſimples, & les Offices clauſtraux, dans les monaſteres où ces Offices ſont encore en titre de *benefice*. On a appellé un *benefice regulier*, celui qui ne doit être conferé qu'à des Religieux, ſoit par ſa fondation, ſoit par l'inſtitution du Superieur, ſoit par preſcription ; car c'eſt à celui qui pretend qu'un *benefice* eſt regulier, à le prouver : autrement il eſt cenſé ſeculier. Un *benefice* eſt reputé regulier quand il a été poſſedé pendant 40. ans par un regulier ſans diſpenſe. Dans les regles les *benefices reguliers* ne peuvent être conferez par les Collateurs ordinaires qu'à des Religieux profés. Le Pape ne laiſſe pas de les conferer par diſpenſe à ceux qui paroiſſent avoir intention de faire profeſſion dans l'Ordre : ces proviſions s'appellent *pro cupientibus profiteri*. Les *benefices reguliers* d'un Ordre Religieux ne peuvent être conferez qu'à des Religieux du même Ordre.

BENEFICE EN COMMENDE. C'eſt en Droit Canon celui dont on a donné pour ſix mois la regie ou l'œconomat à un Eccleſiaſtique. Mais en France c'eſt un vrai titre, & perpetuel, qu'on donne à un Clerc ſeculier, avec faculté de diſpoſer de tout le revenu à ſon profit, & ſans en rendre compte. Le Pape ſeul peut donner des proviſions en Commende, & diſpenſer de la regle, *regularia regularibus*. Cependant le *benefice en Commende* demeure toûjours en regle, & ne change point de nature. Voyez COMMENDE.

BENEFICE SECULIER, eſt un benefice affecté aux ſeculiers, comme ſont preſque toutes les Cures. Tous *benefices* ſont preſumez *ſeculiers*, s'il n'eſt juſtifié du contraire. On appelle un *benefice ſeculier*, parcequ'il eſt affecté aux Prêtres ſeculiers : c'eſt-à-dire, à ceux qui

Digitized by Google

qui vivent dans le monde, ou dans le ſiecle, & qui ne ſont engagez dans aucun Ordre Monaſtique. Cependant les Religieux peuvent quelquefois poſſeder des *benefices ſeculiers* comme les Evêchez; ils peuvent auſſi deſſervir des Cures au defaut des Prêtres ſeculiers. Mais ils ne peuvent poſſeder ni dignitez, ni Canoinies dans les Egliſes Cathedrales, & Collegiales.

BENEFICE SECULARISÉ, eſt un *benefice* qui étant regulier de ſa nature, & n'étant auparavant poſſedé que par des Reguliers, devient ſeculier pour toûjours, par une Bulle du Pape qui éteint la regle, & en change l'état; enſorte qu'il n'eſt poſſedé à l'avenir que par des ſeculiers; comme le Chapitre de Veſelay, de Tulles, de Clerac, &c. qui ſont compoſez de Canoines ſeculiers contre leur inſtitution.

BENEFICE MANUEL, eſt un *benefice* dependant d'une Abbaye, qu'on envoye deſſervir par un Religieux, qui eſt amovible, & qu'on change quand il plaît au Superieur.

Au reſte le terme de *benefice* eſt venu des Romains. Ils avoient accoutumé de diſtribuer aux gens de guerre ſur les frontieres de l'Empire une partie des terres qu'ils avoient conquiſes, & ces gens d'armes qui jouïſſoient de ces ſortes de recompenſes s'appelloient *Beneficiers*. Les François qui paſſerent dans les Gaules, firent les mêmes liberalitez aux ſoldats, & en conſervant le nom auſſi bien que la choſe, ils appellerent *Benefices*, les terres qu'on leur aſſigna. Ces *benefices* ſe donnoient à vie ſeulement, & par privilege à ceux qui faiſoient profeſſion des armes. C'étoit pour les attacher plus étroitement au ſervice du Roi, à qui ils rendoient la foi & hommage de leurs *benefices*. Après la mort du poſſeſſeur le Roi en diſpoſoit à ſa volonté: quelquefois il les donnoit aux enfans; cela dependoit de ſon bon plaiſir: mais pendant le declin de la ſeconde Race, & au commencement de la troiſiéme les *benefices* ſont devenus hereditaires, & patrimoniaux, & l'on a depuis appellé *fiefs* ce que l'on appelloit *benefices* auparavant. Les Sçavans pretendent que ce changement de nom ſe fit du temps de Hugues Capet, & au commencement de la troiſiéme Race. Cependant après que le nom de fief fut introduit, on ne laiſſa pas de ſe ſervir encore long temps de celui de *benefice*, comme ſynonyme. Ce double ſens cauſa une groſſe querelle entre l'Empereur Frederic I. & le Pape Adrien: car ce Pape lui ayant écrit, *ſe illius erga ſe beneficii non pœnitere*, l'Empereur crut que le Pape pretendoit que l'Empire étoit un fief relevant de lui, & lui repondit qu'il en avoit menti. Le Pape entendoit un *bienfait*, & non pas un *benefice*, ou fief. C'eſt ſans doute de là qu'eſt venu le nom de *benefices* qui a été donné aux biens de l'Egliſe. Car outre que les Eccleſiaſtiques les poſſedent à vie, à l'exemple des gens de guerre, à qui cet uſufruit tenoit lieu de recompenſe pour leurs ſervices, les richeſſes de l'Egliſe proviennent de la liberalité, & des bienfaits des Princes, ou des particuliers. Les *benefices*, ou fiefs, comme on a dit, ne changerent de nature que par la decadence de la ſeconde Race des Rois; alors chacun s'attribua la proprieté de ſon *benefice*, pour le tranſmettre à ſa poſterité. Voyez ALLEU.

A l'égard des *benefices* Eccleſiaſtiques, on ne ſçait pas fort exactement en quel temps s'eſt fait ce partage des biens de l'Egliſe. Il eſt certain qu'avant le IV. ſiecle tous les revenus étoient entre les mains de l'Evêque qui en faiſoit la diſtribution par des Oeconomes. Ces biens ne conſiſtoient qu'en aumônes, & en collectes. Quand l'Egliſe eut aquis des heritages, les Evêques en aſſignoient une portion pour la ſubſiſtance des Clercs: & c'eſt ce qu'on appella *benefice*: mais le plus ſouvent les offrandes, & les revenus ſe partageoient par l'avis du Clergé, ſelon le merite de chaque Prêtre; & cela ſe pratiquoit encore au VIII. & au IX. ſiecle. Dans le XII. ſiecle on partagea les revenus, & on fixa à chacun une portion, & une ſubſiſtance certaines: de là ſont venues tant de loix qui compoſent la Juriſprudence Canonique. Au commencement les *benefices* n'étoient point perpetuels: ils ſe pouvoient revoquer. Depuis pluſieurs ſiecles ils ſe donnent à vie, & ne ſont point revocables à moins que ceux qui les poſſedent ne tombent en irregularité. Lorſque le *benefice* étoit inſeparable de l'Office, & de l'Ordre ils étoient tous incompatibles. Chacun ſe contentoit d'un ſeul *benefice*: mais la pluralité s'introduiſit dans la ſuite ſous pretexte d'équité: parcequ'un Prêtre n'avoit pas aſſez d'un *benefice* pour ſubſiſter, on lui permit d'en poſſeder deux, & enfin pluſieurs, juſqu'à ce qu'il fût rempli du neceſſaire. Mais on étendit ſi loin ce neceſſaire, qu'il n'y eut plus de regle fixe. On regarda la perſonne autant que la qualité, enſorte que les Cardinaux qui pretendent s'égaler aux Princes, pretendent auſſi avoir un revenu conforme à leur condition. Le Pape Clement VII. permit même à ſon neveu le Cardinal Hyppolite de Medicis, de poſſeder tous les *benefices* du monde. On peut ajoûter ici le mot de la Bruyere: que tel homme monte en chaire ſans autre talent, ni vocation que le beſoin d'un *benefice*.

Ce mot ſe trouve dans le Catholicon d'Eſpagne en une autre ſignification:

A chacun le ſien, c'eſt juſtice:
A Patu ſeize quarterons;
A Montfaucon ſeize piliers,
C'eſt à chacun ſon benefice,

c'eſt-à-dire, ce qu'il merite.

BENEFICE, ſignifie auſſi, Gain, profit, avantage. Les Banquiers de Lion font ſouvent tenir de l'argent à Paris avec *benefice*; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de demander des remiſes pour le change, ils donnent du profit. On dit auſſi, qu'un Traitant a eu du *benefice* en une affaire, quand il y a profité; qu'une telle ſomme a tourné à ſon *benefice*. En matiere de Lotterie, on appelle Avoir un *benefice*; pour dire, Avoir un billet marqué, avoir un bon lot.

En termes de Medecine on appelle *benefice de nature*, une évacuation extraordinaire qui ſe fait d'elle-même ſans le ſecours d'aucun remede, & par laquelle le corps ſe trouve dechargé.

On appelle auſſi *benefice de ventre*, un devoyement naturel, qui arrive de lui-même, & qui eſt ſuivi de ſoulagement.

En termes de Juriſprudence, il ſignifie, Grace, conceſſion gratuite du Prince. On dit qu'on eſt reçu au *benefice* de ceſſion, quand on reçoit un homme à abandonner ſes biens à ſes creanciers; moyennant quoi il eſt élargi des priſons, excepté pour les cas reſervez par les Ordonnances.

En termes de Chancelerie, on appelle Lettres de *benefice d'âge*, ou d'émancipation, celles que les mineurs obtiennent pour être émancipez, & avoir la faculté de gouverner leur revenu depuis l'âge de dix-huit ans juſqu'à la pleine majorité; mais ils ne peuvent vendre, ni aliener leurs immeubles. On les accorde quelquefois avant l'âge de 18. ans; mais rarement. Et jamais avant l'âge de 14. ans.

On appelle Lettres de *benefice d'inventaire*, des lettres qu'on obtient à la Chancelerie pour être heritier d'un homme ſans être obligé de payer ſes dettes au delà des forces de ſa ſucceſſion, de laquelle à cet effet on fait bon & valable inventaire pour en rendre compte, s'il eſt beſoin. C'eſt Juſtinien qui a mis dans l'uſage commun le *benefice d'inventaire*, par lequel l'heritier n'eſt reſponſable ni envers les creanciers, ni envers les legataires que juſqu'à la concurrence des biens de la ſucceſſion

Digitized by Google

sion seulement. C'est une grace du Prince qui fut d'abord introduite par l'Empereur Gordien en faveur des gens de guerre. Justinien l'étendit à tous les particuliers indifféremment. Dans l'intention de Justinien l'heritier le plus proche qui n'accepte la succession que sous *benefice d'inventaire*, ne peut être exclus par un parent plus éloigné qui se declare heritier pur & simple: & cela tant en ligne collaterale qu'en ligne directe. Les vieux Praticiens concevant mal la nature du *benefice d'inventaire* étoient dans cette erreur, qu'un heritier absolu excluoit l'heritier par *benefice d'inventaire*; cela étoit fondé sur le stile des lettres de Chancelerie qui portent cette clause, *pourvu qu'il ne se presente aucun parent qui se porte heritier pur & simple*. Aujourd'hui en pais de droit écrit, l'heritier pur & simple n'exclut l'heritier beneficiaire ni en ligne directe, ni en ligne collaterale. En païs coutumier l'heritier pur & simple en ligne collaterale seulement excluroit l'heritier par *benefice d'inventaire*, quoique dans un degré plus proche.

BENEFICE, se dit auſſi en parlant du temps, & veut dire, Grace, faveur, dont le temps eſt ſouvent la ſeule cauſe. Il faut attendre le *benefice* du temps, LA ROCHEF.

BENEFICE, ſe dit auſſi en ces phraſes proverbiales. Il faut prendre le *Benefice* avec ſes charges: ce qui ſe dit tant au propre des charges d'un vrai *Benefice*, qu'au figuré de toute autre choſe qui a des avantages, & des inconveniens. On dit auſſi, que les chevaux courent les *Benefices*, & que les ânes les attrapent. On dit encore d'un homme qui n'a point de revenu, qu'il n'a Office, ni *Benefice*; qu'il eſt obligé de vivre du travail de ſes mains.

BENEFICENCE. ſ. f. Bonté particuliere; grace extraordinaire. La *beneficence* de Dieu; la *beneficence* du Prince. Ce mot de *beneficence*, quelque doux qu'il ſoit, n'eſt pas aſſez heureux pour plaire à tout le monde; au contraire le nombre de ceux à qui il deplait, eſt bien plus grand, que le nombre de ceux à qui il plait. Mr. de la Mothe a dit, que les peuples avoient adoré le ſoleil à cauſe de ſa *beneficence*. Cette expreſſion n'eſt pas à imiter.

BENEFICIAIRE. adj. m. & f. Heritier qui a obtenu Lettres de benefice d'inventaire. Voyez BENEFICE D'INVENTAIRE. Un heritier pur & ſimple n'exclut point le *beneficiaire* en ligne directe.

BENEFICIALE. adj. f. Il ne ſe dit qu'en ces phraſes. Matieres *beneficiales*. Une pratique *beneficiale*. Tournet a recueilli tous les Arrêts rendus ſur des cauſes *beneficiales*.

BENEFICIER. ſ. m. Celui qui poſſede un, ou pluſieurs Benefices; Clerc à qui l'on a aſſigné un revenu en conſideration de l'Office. On diſtingue les *Beneficiers* du Royaume payans decimes, d'avec ceux qui n'en payent point, & qui n'ont que de ſimples adminiſtrations. Un *Beneficier* qui a aſſiſté à un jugement de mort devient irreguliер, & privable de ſon benefice. DE LANGE. Le *Beneficier* condamné à mort peut reſigner pendant l'appel; mais ſi le crime eſt atroce, comme celui de leze majeſté, il ne le peut; ſon benefice eſt vacant de plein droit, ID. Par l'article 14. & 15. de l'Ordonnance de 1667. les *Beneficiers* mineurs de 20. ans, peuvent agir, & ſont reputez majeurs pour ce qui concerne les benefices dont ils ſont pourvus. Dans l'Empire Romain on appelloit *beneficiarii milites*, ceux à qui l'on donnoit des appointemens pour recompenſe de leurs ſervices. De là eſt venu apparemment le nom de *Beneficier*.

BENEFIQUE. adj. m. & f. Terme d'Aſtrologie, qui ſe dit des aſtres à qui on attribuë des influences favorables. Jupiter & Venus ſont des Planetes *benefiques*; c'eſt-à-dire, bien-faiſantes.

BENEST. Voyez BENAIS.

BENETIER, ou BENITIER. ſ. m. Le dernier eſt le meilleur. Mr. Menage eſt pour *benetier*; mais il avoüe que l'uſage eſt pour *benitier*. L'Academie dit *benitier* ſeulement. On diſoit autrefois *benoiſtier*, & on prononçoit *benaitier*. Tous les Auteurs au deſſus de 60. ans écrivent *benoiſtier*. Vaiſſeau où l'on met de l'eau benite, qui eſt attaché à l'entrée des Egliſes, ou auprés d'un lit, & qui eſt ſouvent portatif.

Mais la pierre demain ſe rendant la plus ſotte,
Un Benitier *aux pieds va l'étendre à la porte*, BOI.

Par rapport à l'Architecture, *benitier*, eſt un vaſe rond, & iſolé, ordinairement de marbre, & taillé en coquille.

On s'en eſt ſervi proverbialement en cette phraſe qui eſt dans Regnier: Puiſſent au *benoiſtier*, afin qu'on parle d'eux.

BENIN, BENIGNE. adj. qui ne ſe dit gueres que des remedes, & des influences celeſtes. Un remede *benin*, eſt celui qui purge doucement, & ſans de grandes évacuations, ni tranchées. Un air *benin*. Les cieux *benins*, les aſtres *benins* ont favoriſé ſon voyage. Jupiter & Venus ſont les Planetes les plus *benignes*. Hors de là *benin* ne ſe dit gueres qu'en riant. Moliere dit en parlant des maris de Paris: Les maris ſont ici les plus *benins* du monde; c'eſt-à-dire doux, humains. On dit pourtant une humeur douce, & *benigne*. Un naturel *benin*. Faire un accueil *benin*. Mais ce terme marque d'ordinaire de la molleſſe ou de la foibleſſe.

BENIGNEMENT. adv. D'une maniere benigne, douce, humaine. Il a été reçu *benignement* du Prince. Rien n'eſt plus mepriſable que la ſotte patience d'un mari qui ſouffre *benignement* les infidelitez de ſa femme. OR. M.

BENIGNITE'. ſ. f. Humanité, douceur, indulgence. Alexandre reçut avec une grande *benignité* les femmes de Darius. C'eſt là où vous verrez la derniere *benignité* de la conduite de nos Peres, PASC. Heureux celui, qui dans ſon affabilité naturelle, trouve des diſpoſitions favorables à la *benignité* Chretienne, LE P. GAIL.

BENJOIN. ſ. m. Eſpece de reſine fort odorante qui ſort par les inciſions qu'on fait à un grand arbre dont le bois eſt fort dur, & qui a les feuilles ſemblables à celles du citronnier. Cet arbre croît à Siam, à Sumatra, à Lao. Il y a de deux ſortes de *benjoin*, un en larmes, & l'autre en maſſe ou en gros morceaux. Le premier eſt tranſparent, de couleur rougeâtre, d'une odeur douce, fort aromatique, parſemé de taches blanches, ſemblables à des amandes rompuës: ce qui l'a fait appeller *benjoin amygdaloïde*. Le ſecond que les Droguiſtes nomment *benjoin en ſorte* eſt luiſant, facile à rompre, de couleur griſe, jaunâtre ou rougeâtre, melangé de larmes blanches comme le premier, fort odorant. Il y a du *benjoin* qui eſt noir, fort odoriferant, & qui decoule des jeunes arbres; on l'appelle *benjoin de boninac*. Le *benjoin* eſt propre pour la toux, pour l'aſthme, pour les ulceres du poumon; on s'en ſert auſſi beaucoup dans les parfums.

BENIR. v. act. Loüer Dieu; le glorifier, le remercier de ſes graces. Les trois enfans *beniſſoient* Dieu dans la fournaiſe. Il faut *benir* Dieu des graces qu'il nous fait à tous momens. Que la terre *beniſſe* le Seigneur, & qu'elle celebre éternellement ſes loüanges. PORT-R. Il eſt aiſé de loüer Dieu, & de le *benir* quand il nous fait riches, & qu'il ne nous laiſſe manquer de rien, FL.

BENIR, ſe dit auſſi des Puiſſances temporelles qu'on loüe, ou pour qui on fait des ſouhaits; & même des choſes inanimées. Les Princes bienfaiſans ſont *benis* de leurs peuples. *Beniſſons* le jour que nous commençâmes à nous connoître.

Digitized by Google

BENIR, ſe dit auſſi activement à l'égard de Dieu, & paſſivement à l'égard des hommes. Dieu *benit* le travail des gens de bien. Dieu a *beni* ſon lit, & lui a donné lignée. Dieu a *beni* les armes du Roi, & lui a fait obtenir la victoire.

BENIR, ſe dit auſſi des ceremonies Eccleſiaſtiques, & des prieres que font les Prelats, & les Prêtres ſur les choſes qu'ils conſacrent au ſervice, & au culte de Dieu. Ainſi on dit, *Benir* une Egliſe, des Fons, une pierre d'autel, un calice, un amict, une cloche. On dit auſſi, *Benir* un cierge, des drapeaux. *Benir* un Abbé Regulier, une Abbeſſe. *Benir* le lit des nouveaux mariez.

Je vous ai vu cent fois ſous ſa main beniſſante
Courber ſervilement une épaule tremblante, BOI.

On appelle auſſi, *Benir* la table, Faire une priere avant le repas, qu'on appelle *Benedicité*, avec un ſigne de croix ſur les viandes.

BENIR, ſe dit auſſi des peres à l'égard de leurs enfans. Jacob *benit* Iſaac au lieu de ſon frere Eſaü. Noé *benit* Sem & Japhet, & maudit Cham.

BENIR, ſe dit auſſi en ces phraſes proverbiales. Dieu vous *beniſſe*: ce qui ſe dit tant à ceux qui éternuent, qu'aux pauvres qu'on éconduit, & auſſi à ceux d'avec qui on ſort mal content. On dit auſſi, Dieu *beniſſe* Chrétienté; Dieu *beniſſe* qui a été cauſe de ce procés; pour faire une honnête imprecation. Dieu ſoit *beni*.

BENI, IE. part. & adj. Dieu a *beni* vos ſoins. Cette pieuſe famille eſt *benie* de Dieu. Autrefois on diſoit toûjours, *benit*; depuis l'uſage a adouci ce participe pour les choſes ordinaires: mais il eſt demeuré dans les choſes de la Religion, pour conſerver tous les termes conſacrez, & accoutumez. Ainſi on dit à la Vierge, *Tu es benite* entre toutes les femmes, VAU. CHAP. Il faut dire *benie*, REFL. Toutes les nations ſeront *benies* en vous, PORT-R.

BENIT, ITE. adj. Qui a été *beni*, conſacré à Dieu. Une Abbeſſe *benite*, de l'eau *benite*, un pain *benit*, des grains *benits*, un cierge *benit*. Hors ces phraſes où il s'agit de choſes dediées au ſervice divin il faut dire *beni*, *benie*.

BENIT, ſe dit encore en ces phraſes proverbiales. Eau *benite* de Cour, ce ſont de grandes careſſes, de vaines proteſtations de ſervice, & d'amitié des gens de Cour, qui n'ont aucun effet. On dit, que c'eſt pain *benit*, que d'attraper un homme qui fait le fin, ou quand il arrive quelque infortune à un homme qui l'a bien merité. On dit autrement, C'eſt bien employé. On appelle auſſi les Bedeaux des Parroiſſes, Ventres *benits*, parcequ'ils vivent le plus ſouvent de pain *benit*. On dit qu'un homme eſt reduit à la chandelle *benite*, lorſqu'il eſt en extremité de maladie, qu'il a reçu l'Extrême Onction. On dit auſſi d'un homme qui ne vient point après avoir été pluſieurs fois prié de venir, qu'il faut avoir la croix & l'eau *benite* pour l'avoir. On dit auſſi, Changement de corbillon, appetit de pain *benit*; pour dire, que la diverſité plaît en toutes choſes.

BENNE. ſ. f. Petit vaiſſeau qui ſert à charger les bêtes de ſomme pour tranſporter des grains, de la chaux, & autres choſes. Il ſert auſſi de meſure dans la plupart des Provinces, & tient environ deux minots de Paris.

Ce mot vient de *benna*, qui étoit une eſpece de chariot ou de tombereau des anciens Gaulois, dont parle Feſtus, qu'on nommoit auſſi *beuel*, ou *venel*, dont Monſtrelet fait auſſi mention. Goropius derive ce mot de *benne*, qui a ſignifié chez les Allemands un *panier plat*, ou une *corbeille*, Voyez BANNE.

BENOIST, ou BENOIT, OITE. adj. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *beni*. *Benoît* ſoit Dieu. Le *benoît* St. Eſprit. L'eau *benoîte*. La *benoîte* Vierge Marie, & tous les *benoîts* Saints & Saintes de Paradis. Il

n'eſt plus en uſage; à moins qu'on ne l'employe en riant, comme dans cet exemple:

Caillou noble, ſans doute, & de race ancienne,
Deſcendant du caillou du Benoît *Saint Etienne*, SAR.

Les Chymiſtes ont appellé la pierre philoſophale *pierre benoîte*. Ils ſe ſervent encore à preſent de ce mot: mais la plupart le font ſubſtantif, & nomment cette pierre abſolument la *benoîte*.

BENOISTE. ſ. f. Plante qui pouſſe de ſa racine des feuilles oblongues, veluës, dentelées, rangées par paires le long d'une côte. Il en ſort auſſi pluſieurs tiges hautes d'un pied & demi ou de deux pieds, rameuſes, garnies de feuilles alternes. Ces tiges ſoutiennent en leurs ſommets des fleurs à cinq feuilles jaunes diſpoſées en roſe. Son fruit eſt une maniere de tête arondie, chevelué, rude, compoſée de pluſieurs ſemences oblongues, terminées chacune par une queuë aſſez longue. Sa racine eſt preſque ronde, entourée de fibres de couleur obſcure, elle ſent dans le printemps comme le clou de giroſle. En Latin *caryophyllata vulgatu*, C. BAUH. Le vin où la racine de *benoîte* a infuſé eſt ſtomacal, & emporte les obſtructions du foye; il eſt auſſi fort vulneraire & deterſif. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *benoîte*. Cette plante a été appellée en Latin *caryophyllata*, parceque la racine de la *benoîte* commune a l'odeur du giroſle; on l'a nommée auſſi *benedicta* & *ſanamunda*, à cauſe de ſes grandes vertus.

B E O.

BEORI. ſ. m. Animal des Indes Occidentales. Il reſſemble à un veau. Sa peau eſt extrêmement dure, & épaiſſe. Il vit d'herbes ſauvages.

B E Q.

BEQUE', E'E. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un oiſeau qui a le bec d'un autre émail que le reſte du corps. Un aigle de ſable *bequé* & membré de gueules.

BEQUE'E. Voyez BECHE', c'eſt la même choſe.

BEQUETER. v. act. Donner des coups de *bec*. Les poires deviennent pierreuſes aux endroits où les oiſeaux les ont *bequetées*. Un Peintre ayant ſi bien peint un raiſin que les oiſeaux le venoient *bequeter*, ſon camarade s'aviſa de peindre un rideau ſi dextrement, que l'autre ordonna de le tirer pour voir ce qu'il cachoit, ABL.

BEQUILLARD. ſ. m. Mot comique & plaiſant, pour ſignifier un homme qui va avec une bequille.

Alors ſortit avec grand bruit
Un bequillard *de la portiere.*

BEQUILLE. ſ. f. Bâton propre pour s'appuyer en marchant. Les vieillards, les convaleſcens ſont reduits à ſe ſervir de *bequilles*. On le dit par extenſion des potences ou bâtons qu'on met ſous les aiſſelles pour ſoutenir ceux qui ſont entrepris des jambes.

Ce mot vient de *bacillus*.

BEQUILLER. v. n. Ce mot eſt comique & ſignifie, Aller avec une bequille.

Un bequillard ſec & tout gris,
Bequilloit *de même maniere*
Que Boyer bequille *à Paris.*

VOYAG. DE BECHAUMONT.

BEQUILLER. v. act. Terme de Jardinage, Bechoter; faire un petit labeur avec la houlette, ou avec la ſerfoüette, par exemple, dans une planche de laituës, ou dans une caiſſe d'arbriſſeaux, pour remuer la terre qui paroît battuë, enſorte que l'eau dont on les arroſe puiſſe penetrer dans le fond, & aller ſervir de nourriture aux racines.

BEQUILLON. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit du bec des menus oiſeaux.

Digitized by Google

BEQUILLON, ſe dit auſſi en termes de Fleuriſtes, de petites feuilles qui ont peu de largeur, & qui finiſſent en pointe. La peluche de l'anemône doit faire le dôme, & être garnie de *bequillons*.

B E R.

BERCAIL. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *bergerie*. Bergers, faites rentrer les brebis dans le *bercail*, FONT. Il eſt vieux en ce ſens, L'AC. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe figurée : Ramener une brebis égarée au *bercail* de l'Egliſe ; pour dire, Convertir un heretique. Combien de brebis errantes & diſperſées, qu'un Paſteur vigilant peut faire rentrer dans le *bercail*, ou par une douceur ſalutaire, ou par une diſcrete ſeverité, FL.

BERCE. ſ. f. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, & dont les feuilles ſont larges, lanugineuſes des deux côtez, decoupées en pluſieurs parties. Ses fleurs naiſſent en paraſol aux ſommets des branches, compoſées chacune de cinq feuilles diſpoſées en fleur de lis de France, de couleur blanche. Son fruit eſt compoſé de deux grandes graines applaties, ovales, échancrées par le haut, rayées ſur le dos, d'une odeur deſagreable, d'un goût un peu âcre. Sa racine eſt ſimple, longue, blanche. En Latin *ſphondylium vulgare hirſutum*, C. BAUH. La decoction de la racine, ou des feuilles de la *berce* eſt laxative ; elle ſoulage les perſonnes qui ſont ſujettes aux vapeurs. Il y a une autre eſpece de *berce* qui croit dans la Macedoine, & dans la Beotie, appellée *grande berce*. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du figuier, rudes au toucher, diviſées en cinq parties. Ses fleurs & ſes ſemences reſſemblent à celles de la precedente. En Latin *ſphondylium majus ſive panax Heracleum quibuſdam*, J. BAUH. On tire par inciſion de ſa tige & de ſa racine une gomme qu'on appelle *opopanax*. Il y a quelques autres eſpeces de *berce*.

BERCE. ſ. m. Petit oiſeau. Il a un bec fort pointu, & ſon plumage eſt de couleur de cendre tirant ſur le jaune. Il vit ſeul dans les bois : c'eſt pourquoi Phavorin l'a nommé l'oiſeau ſolitaire. En Latin *eritachus*.

BERCEAU. ſ. m. Lit d'enfant qui eſt mobile, & branlant, afin de l'endormir.

Ce mot vient de *verſus*, & *verſellus*, à *vertendo*, ſelon Menage. C'eſt pourquoi il ſoutient qu'on doit écrire *berſeau* avec une *s*. On diſoit autrefois *bers*, au lieu de *berceau* ; & on dit encore le *bers* d'une charrette, pour ſignifier les *ridelles*. D'autres le derivent de ſon primitif *bers*, qui eſt un diminutif de l'Hebreu *rebez*, qui ſignifie *cubile*.

On dit figurément, qu'on a pris quelcun au *berceau*, ou dès le *berceau* ; pour dire, dès ſa plus tendre jeuneſſe : qu'on le connoît dès le *berceau* ; c'eſt-à-dire, dès ſon enfance.

BERCEAU, s'employe auſſi pour ſignifier le moment auquel une choſe naît, ou paroît. Etouffer l'hereſie dans ſon *berceau*, PAT. On le dit de même des foibles commencemens d'un art, ou d'une ſcience. Il eût fallu marquer le temps où nôtre langue a commencé à ſortir comme d'un chaos, & la repreſenter comme en ſon *berceau*, ne faiſant encore que begayer, ABL. On eût dit que cette Province qui avoit été comme le *berceau* du Calviniſme, en devoit être le dernier refuge, FL. c'eſt-à-dire, le lieu où elle avoit pris naiſſance.

BERCEAU, en termes d'Imprimerie, ſe dit de la partie de la preſſe qui roule ſur les bras, où eſt enclavé le marbre.

BERCEAU, en Treillage de jardin, eſt une allée couverte en cintre, faite de perches, de charpente, ou de fer, qui eſt couverte de pampres, de vignes, de verjus, de chevrefeuille, de couleurées, & autres plantes qui s'étendent.

BERCEAU, en termes d'Architecture, ſe dit d'une voûte ronde, & en plein cintre. On appelle *berceau ſurbaiſſé*, une voute plus baſſe qu'un demi-cercle ; & *berceau ſurhauſſé*, une voute qui excede en hauteur un demi-cercle. La grande ſale du Palais à Paris a deux beaux *berceaux*.

On dit auſſi, un *berceau* d'eau, quand il y a ſur deux lignes pluſieurs rangs de jets d'eau qui s'inclinent les uns vers les autres, & qui par leurs courbures forment des arcades, & repreſentent un *berceau*.

BERCELLES. ſ. f. Petit inſtrument d'Orfevres fait de leton, qui aboutit d'un côté en petites pinceres, & de l'autre en une petite pelle qui ſert à travailler en dimans, & en d'autres menus ouvrages.

BERCER. v. act. Branler, mouvoir ; agiter deçà & delà le berceau d'un enfant pour l'endormir.

BERCER, ſe dit figurément des fauſſes promeſſes, & des choſes dont on endort, ou dont on amuſe, & on entretient les gens. Il y a long temps qu'on me *berce* de l'eſperance de me payer. De plaiſir mon ame eſt *bercée*, VOIT. Je ſçai bien les diſcours dont il le faut *bercer*, MOL. Il ſe *berce* de ſes propres chimeres, BOIL. Un ſtile harmonieux & me *berce*, & m'endort, ID. c'eſt-à-dire, qu'une cadence uniforme ennuye, laſſe l'eſprit, & le fait languir.

On dit proverbialement, J'ai été *bercé* de tels contes ; pour dire, Il y a long temps que je ſçai cela, je l'ai appris de ma nourrice en me *berçant*.

BERCHE. ſ. f. Terme de Marine. Ce ſont de petites pieces de canon de fonte verte, qu'on nomme auſſi *eſpar de fonte*. Il y en a auſſi de fer fondu qu'on nomme auſſi *barces*. Elles ne ſont plus gueres en uſage. Borel dit que *berche* eſt une ſorte d'artillerie ancienne, & que l'on s'en ſert encore dans les navires.

BERGAME. ſ. f. Tapiſſerie groſſiere faite d'un tiſſu de laine, de fil, ou de cotton ſur le metier, ſans repreſenter aucunes figures. On les appelle maintenant *tapiſſeries de Roüen*. Il y a apparence que la premiere fabrique vient de la ville de Bergame. La *bergame* eſt fort commune, & de peu de valeur.

BERGAMOTTE. ſ. f. Sorte de poire verte, & ronde, d'un très-bon goût. *Bergamotte* de Bugey. *Bergamotte* d'été, ou d'hiver.

Quelques-uns croyent que cette poire a été ainſi nommée de *Bergame* ville d'Italie. Mais Menage prétend que ce mot vient du mot Turc *Begarmout*, c'eſt-à-dire, *poire du Seigneur* ; *Beg* ſignifiant *Seigneur*, & *armout poire*. En Latin *pyra Bergamota*.

BERGAMOTTE, ſe dit auſſi d'une eſſence, qu'on appelle eſſence de cedra, ou de *bergamotte*. Elle ſe tire d'un citron produit par une branche de citronnier entée ſur le tronc d'un poirier de *bergamotte* ; deſorte que le citron qui en provient tient des deux qualitez. Pour en tirer l'eſſence on coupe de petits morceaux d'écorce de ces citrons que l'on preſſe avec les doigts dans un vaiſſeau, comme on preſſe un zeſt d'orange dans un verre de vin. Ainſi par la quantité l'on a de l'eſſence.

BERGAMOTTE, ſe dit encore d'un tabac, qu'on appelle tabac de cedra, ou de *bergamotte*. Ce n'eſt que le tabac purgé, ſur lequel on verſe quelques gouttes d'eſſence de *bergamotte*, & on les mêle bien.

BERGBLAU. ſ. m. Pierre Armenienne. Ce mot eſt Allemand. Voyez ARMENIENNE.

BERGE. ſ. f. Bord d'une riviere élevé, ou eſcarpé. Le rivage, c'eſt le bord où l'eau arrive ; mais la *berge* eſt la terre qui eſt élevée auprès, qui garentit la campagne des inondations. Une armée a de la peine à paſſer une riviere quand la *berge* eſt eſcarpée ; il faut auparavant abatre la *berge*, y faire une peate.

Digitized by Google

On appelle auſſi en termes de Mer, *berges*, ou *barges*, les grands rochers âpres & relevez à pic, c'eſt-à-dire, droit, & à plomb, comme les *berges*, ou *barges* d'Olonne: tels ſont *Scylla* & *Carybde* vers Meſſine.

BERGE, eſt auſſi une ſorte de petit bateau fait à-peu-près comme une barque.

BERGER, ERE, ſ. m. & f. Qui garde les moutons. La houlette d'un *berger*. Un chien de *berger*. La mort égale les Rois, & les *bergers*.

BERGER, ſignifie en general, un habitant de la campagne. Une jolie *bergere*. L'ambition ne trouble point l'eſprit des paiſibles *bergers*, OE. M. Les Courtiſans ſont plus miſerables que nous autres *bergers*, qui n'avons à craindre que les vilains jours, B. RAB. Tout l'art de la raiſon ne ſçauroit imiter de nos *bergers* l'innocente droiture: ils ſont toûjours Amans, &c. FONT. La Poeſie paſtorale eſt apparemment la plus ancienne, parceque la condition du *berger* eſt la plus ancienne des conditions. Comme les premiers *bergers* n'avoient perſonne au deſſus de leur tête, & qu'ils étoient les Rois de leurs troupeaux, il eſt vraiſemblable qu'une certaine joye, qui ſuit l'abondance, & la liberté, les porta à chanter leurs plaiſirs, & leurs amours, FONT. Mais la vie des *bergers*, qui eſt très-groſſiere, leur abaiſſant l'eſprit, il eſt impoſſible qu'elle ne les empêche d'être auſſi galans, & auſſi ſpirituels qu'on nous les repreſente dans les Eglogues. Ainſi l'Aſtrée n'eſt peut-être pas moins fabuleuſe par les agrémens que d'Urſé y donne à ſes *bergers*, qu'Amadis par ſes enchantemens. Les viles occupations des *bergers* ne ſont envie à perſonne: ſeulement on a regardé la vie paſtorale comme la plus propre à faire naître l'amour, & à le favoriſer, FONT. C'eſt pourquoi les Poëtes, & les Romans parlent des Amans, & de leurs Maîtreſſes ſous le nom de *bergers*, & de *bergeres*. Ma *bergere* eſt infidelle.

Cent fidelles bergers *aux pieds de leurs* bergeres,
Rendent les lis jaloux du bonheur des fougeres,
LA SUZE.

Quelques-uns derivent ce mot de l'Allemand *berg*, qui ſignifie *montagne*, à cauſe que les *bergers* menent paître leurs troupeaux ſur les montagnes. Mais Menage pretend qu'il vient de *berbicarius*, dont a été fait auſſi *brebis*. Nicod le derive de *vervex*.

On dit proverbialement, L'heure du *berger*; pour dire, l'heure favorable aux Amans. Si vous laiſſez échapper *l'heure du berger*, vous ne la retrouverez plus, OE. M.

Il eſt aiſé, quand on a tant de charmes,
De trouver l'heure du berger, LE P. CH.

L'heure du berger, ſe dit figurément de toutes les occaſions propres pour faire reüſſir une affaire. La fortune a ſon *heure du berger* auſſi bien que l'amour, PATRU. Le matin eſt un temps ſi favorable aux Muſes, que s'il étoit permis de pretendre à la galanterie de ces farouches pucelles, la naiſſance de l'Aurore ſeroit pour elles *l'heure du berger*, SAR.

BERGERIE, ſ. f. Etable où l'on retire les moutons. Voilà une *bergerie* pour contenir 200. moutons.

BERGERIE, dans un ſens plus general, ſe dit des ſoins, des occupations de la campagne.

Soins de ma bergerie, *amuſemens utiles!*
Vous n'êtes pas touchans, mais vous êtes tranquilles,
FONT.

BERGERIE, ſe dit figurément en matiere ſpirituelle du lieu où ſe retirent les Fidelles qui ſont ſous la conduite d'un Paſteur. Il faut que le vrai Paſteur entre dans la *bergerie* par la porte, dit St. Jean. Il ſe dit auſſi de toute maiſon qui eſt ſous la conduite de quelcun, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel. Elle voit le feu dans ſa *bergerie*, PAT.

BERGERIES, ſont auſſi des Paſtorales, ou Hiſtoires amoureuſes decrites ſous le nom de bergers. Les *Bergeries* de Racan ſont une très-belle Paſtorale. L'illuſion, & en même temps l'agrément des *Bergeries*, conſiſte à n'offrir aux yeux que la tranquillité de la vie paſtorale, à en diſſimuler la baſſeſſe & la miſere, & à n'en laiſſer voir que la ſimplicité, FONT.

Avec quelques moutons à peine ramaſſez,
Retabliſſons la Bergerie,
Dans l'éclat des ſiecles paſſez, ID.

On dit proverbialement, Enfermer le loup dans la *bergerie*, quand il ſe forme un ſac dans quelque playe qu'on ne laiſſe pas entierement ſuppurer, & où il reſte du pus qui ſe corrompt, & qui oblige à la rouvrir.

BERGERONNETTE, ou BERGERETTE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *petite bergere*.

BERGERONNETTE, eſt auſſi un petit oiſeau qu'on appelle autrement *hochequeuë*, *vattemare*, *lavandiere*. Il eſt noir & blanc, & frequente les rivieres. Il remuë toûjours la queuë. Voyez HOCHEQUEUË.

BERIL. ſ. m. Pierre preciеuſe que les Italiens appellent *eau marine*, à cauſe de ſa couleur qui eſt d'un verd pâle, en quoi elle differe de la couleur de l'émeraude, qui eſt auſſi verte, mais plus chargée. Il s'en trouve quelquefois de ſi groſſes pieces, qu'elles peuvent ſervir à faire de fort beaux vaſes. Mr. Felibien dit qu'il y en a beaucoup à Cambaya, à Martaban, au Pegu, & dans l'Ile de Ceilan. Plus le *beril* approche du verd de mer, & plus il eſt eſtimé.

BERLAN, ou BRELAN. ſ. m. Ce dernier eſt le meilleur. Jeu de cartes qu'on joué à trois, quatre & cinq perſonnes. On y donne trois cartes à chacun, après en avoir ôté les plus petites juſqu'au ſept incluſivement. On y fait pluſieurs encheres à l'envi les uns des autres, & celui qui a le plus de point gagne; ou celui qui a trois cartes d'une même ſorte: celui qui a trois as gagne ſur celui qui a trois Rois, & le reſte de même.

BERLAN, ſe dit auſſi quand on a ces trois cartes de même façon; comme trois Rois, trois as, qui ſont les jeux les plus beaux du *berlan*. On appelle auſſi cela *tricon*, & *fredon*.

BERLAN, ſe dit auſſi d'une Academie, ou maiſon où l'on donne publiquement à joüer aux dez, ou aux cartes. Les *Berlans* ſont deffendus par la Police. L'un en titre d'Office exerçoit un *Berlan*, REGNIER.

D'Ecoliers libertins une troupe indocile,
Va tenir quelquefois un berlan *defendu*, BOI.

BERLAN, ſe dit auſſi fort ſouvent par mepris, des maiſons des particuliers où l'on joué trop ſouvent. Sa maiſon eſt un vrai *berlan*.

BERLANDER, ou BRELANDER. v. n. Joüer aux dez, ou aux cartes avec aſſiduité; ne bouger des Academies de berlans.

BERLANDIER, ou BRELANDIER. ſ. m. Joüeur de profeſſion, & qui frequente les berlans. Ce mot emporte auſſi quelque ſorte de mepris; & on ne l'employe gueres que lorſque l'on veut blâmer quelcun de ce qu'il eſt trop adonné au jeu. Cet homme n'eſt qu'un *berlandier*.

BERLE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de quatre ou cinq pieds, groſſes, rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, graſſes, dentelées, rangées par paires ſur une côte terminée par une ſeule feuille. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles aux ſommets des branches, compoſées chacune de cinq feuilles blanches diſpoſées en roſe. Son fruit eſt preſque ovale, compoſé de deux graines menuës, arondies & canelées ſur le dos, applaties de l'autre côté. Ses racines ſont petites, fibreuſes, noires. En Latin *ſium ſive apium paluſtre*, *foliis oblongis*, C. BAUH. Cette plante eſt anti-ſcorbutique, propre pour emporter les obſtructions,

Digitized by Google

tions, & pour purifier le ſang. Il y a quelques autres eſpeces de *berle*.

BERLUE. ſ. f. Eblouiſſement de la vuë par une trop grande lumiere, qui fait voir long temps après les objets d'une autre couleur qu'ils ne ſont.

BERLUE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles des mépriſes, d'un défaut d'attention de l'eſprit. Quand vous avez avancé une telle propoſition, vous avez la *berluë* ſans doute.

BERME. ſ. f. Terme de Fortification. C'eſt une retraite, ou un eſpace de trois, ou quatre pieds entre le pied du rempart, & l'eſcarpe du foſſé, qui ſert à recevoir les terres qui s'éboulent par le canon, afin que le foſſé n'en ſoit pas comblé. C'eſt pour cela qu'on a de coutume de paliſſader les *bermes*, ou de les defendre par une haye vive. Il n'y a des *bermes* qu'aux ouvrages de terre. On l'appelle auſſi *retraite*, *liſiere*, *le pas de la ſouris*.

BERNABITE. ſ. m. Quelques-uns diſent *Barnabite*, & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Voyez BARNABITES. Nom d'un certain Ordre de Religieux vetus de noir en manteaux & ſoutanes, qui ont été ainſi nommez de l'Egliſe de St. Bernabé de Milan, où ils ont été premierement établis.

BERNAGE. ſ. m. Vieux mot. Le train, le bagage, l'équipage d'un grand Seigneur. Il ſignifie auſſi, la maiſon du Roi, & toute ſa ſuite. On trouve dans un Ancien Auteur, Le Roi tint Cour pleniere, & en icelle manda tout ſon *bernage*: c'eſt pourquoi Mr. Menage le fait venir de *Baronagium*, c'eſt-à-dire, l'aſſemblée des Barons. Parmi les Laboureurs *bernage* ſignifioit un mélange de diverſes eſpeces de grains: comme froment, ſeigle, orge, &c. En ce ſens le Pere Labbe le fait venir d'*hybernagium*. Voyez Du Cange ſur le mot HYBERNAGIUM.

BERNARD L'HERMITE. ſ. m. Eſpece d'écreviſſe. Voyez HERMITE.

BERNARDINES. ſ. f. Religieuſes qui ſuivent la Regle de St. Benoît. Elles ſont habillées comme les Bernardins; & elles ont de bonnes Abbayes auſquelles le Roi nomme.

BERNARDINS. ſ. m. Ordre de Religieux qui eſt fort étendu dans l'Europe. C'eſt une reforme de l'Ordre de St. Benoît faite par Robert Abbé de Molême, & depuis par St. Bernard Abbé de Clervaux. Leur habit eſt une robbe blanche avec un ſcapulaire noir; & lorſqu'ils officient, ils ſont vetus d'une coule ample & large qui eſt toute blanche, & qui a de grandes manches avec un chaperon de la même couleur. Il y a cinq Abbayes Chefs d'Ordre de St. Bernard en France, Ciſteaux, & ſes quatre filles, qui ſont Clervaux, Pontigny, la Ferté, & Morimont. Les Ordres de Calatrava, & d'Alcantara en Eſpagne ſont ſous la Regle de St. Bernard.

BERNE. ſ. f. Saut en l'air qu'on fait faire à quelcun, ſoit par divertiſſement, ſoit par malice, en le fecoüant dans un drap, ou dans une couverture.

Jamais ſot ne merita mieux
D'être pouſſé d'un coup de berne,
Juſqu'à moitié chemin des cieux, MAIN.

BERNE, ſe dit figurément de ceux qu'on raille, qu'on balotte dans une compagnie. Une propoſition ſi deraiſonnable merite la *berne*.

On dit en termes de Marine, Mettre le pavillon en *berne*; pour dire, le tenir ferlé le long de ſon bâton: c'eſt un ſignal que donnent les vaiſſeaux pavillons aux vaiſſeaux inferieurs pour les avertir de venir à bord.

BERNEMENT. ſ. m. Action de berner; maniere dont une perſonne eſt bernée. L'hiſtoire du *bernement* du Cavalier nous donne de quoi rire, D. QUICH. L'Academie n'a point parlé de ce terme.

BERNER. v. act. Faire ſauter quelcun en l'air dans une couverture, par jeu, ou par deriſion. Sancho Pança valet de Dom Quichotte fut violemment *berné* dans la taverne. Suetone rapporte que c'étoit un des plaiſirs de l'Empereur Othon de ſe faire *berner*.

Menage & Borel pretendent que ce mot vient de *berne*, qui eſt, comme dit Cujas, un ancien mot François qui ſignifie un certain habillement que les Latins ont appellé *ſagum*, avec lequel on *bernoit*; & Nicod dit qu'il vient de *Hibernia*, où il pretend qu'on porte encore de ſemblables vetemens faits d'un drap groſſier & velu, qu'on appelle *bernée*. Covarruvias appelle auſſi *berna*, un manteau fort large fait d'un gros drap.

BERNER, ſe dit auſſi figurément pour, Baloter, railler quelcun; le faire ſervir de jouët à une compagnie. Cet homme eſt un ridicule qui ſe fait *berner* par tout où il ſe rencontre. Originairement ce mot ne ſignifioit autre choſe que *vanner*, ou *jetter en haut avec le van*.

BERNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Les cris affreux que faiſoit le miſerable *berné* alterent juſqu'aux oreilles de ſon maître, D. QUICH.

BERNEUR. ſ. m. Celui qui berne. Il n'y a ici ni berne, ni *berneur*, D. QUICH. L'Academie n'a point mis ce mot dans ſon Dictionnaire.

BERNIQUET. ſ. m. qui ne ſe dit qu'en ces phraſes proverbiales: Envoyer quelcun au *berniquet*. Il eſt allé au *berniquet*; pour dire, qu'il eſt ruiné, qu'il a mal fait ſes affaires.

BERS. ſ. m. Berceau. Vieux mot. On ne s'en ſert plus que dans quelques Provinces. Le Poëte Mantuan dit aſſez plaiſamment en parlant de St. Hilaire Evêque de Poitiers qui étoit marié:

Ne t'a point nuy d'avoir lignée,
Ni une femme à ton côté:
Car Dieu n'étoit lors ſi favouche,
Et n'avoit encor rejetté
Les noces, les bers, ni la couche.

On a dit *ber* par abbreviation:

Ce qu'on apprend au ber
On le retient juſqu'au ver.

Ce proverbe ſignifie, qu'on conſerve toûjours les impreſſions, & les habitudes de l'enfance, & qu'on les porte juſqu'au tombeau.

BERTAUDER, ou BRETAUDER. Quelques-uns même diſent *bertouder*. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Tondre inégalement. Il a depuis ſignifié, Couper les oreilles à un cheval; & enſuite, Châtrer. On s'en ſert encore dans le burleſque.

BERTHE. Voyez FILER.

BERTRAND. ſ. m. Nom propre qui eſt venu en uſage dans cette phraſe proverbiale tirée de l'Italien; Qui aime *Bertrand*, aime ſon chien. *Bertrand* ſignifie auſſi un ſinge, MEN.

BESACE. ſ. f. Biſſac; longue piece de toile couſuë en forme de ſac, qui eſt ouverte par le milieu, & dont l'un des bouts qui ſont en forme de grande poche pend par devant, & l'autre par derriere, pour la porter ſur l'epaule. Les païſans portent des *beſaces* au marché. Les mendians demandent l'aumône avec la *beſace*. On dit, Reduire quelcun à la *beſace*; c'eſt-à-dire, à l'aumône, & à la derniere miſere. Etre à la *beſace*, ou, Porter la *beſace*; c'eſt, être gueux, & miſerable.

Etre né Gentilhomme, & porter la beſace,
Il n'eſt rien de plus douloureux, OE. M.

Ce mot vient de *bis ſacca*, qu'on a dit pour *bis ſaccus*, MEN. & NICOD. On trouve le mot de *biſacium* dans Petrone.

On dit proverbialement, qu'une *beſace* bien promenée

nourrit ſon maître. On dit d'un homme qui fait épier les actions de ſa femme, qu'il en eſt jaloux comme un gueux de ſa *beſace*.

BESACIER. ſ. m. Qui porte une beſace. On ne s'en ſert qu'en badinant :

Le fabriquateur ſouverain
Nous créa beſaciers tous de même maniere :
Il fit pour nos deſauts la poche de derriere,
Et celle de devant pour les deſauts d'autrui, LA FON.

BESAIGUE, ou BESIGUE. ſ. m. Outil de fer ſervant aux Charpentiers pour unir, & tailler le bois. C'eſt une barre de fer acerée, & couppante par les deux bouts en forme de ciſeau, ayant un manche de fer au milieu : elle ſert particulierement à faire des mortaiſes.

Ce mot vient de *bis acuta*, à cauſe de ſes deux taillans, NICOD.

BESAIGUE, eſt auſſi un marteau dont la panne eſt pointuë, & duquel ſe ſervent les Vitriers.

BESANT. ſ. m. Terme de Blaſon. C'eſt une piece de metal ronde & pleine, dont on charge l'Ecu ; à la difference des tourteaux qui ſont de couleur, & des cercles & anneaux qui ſont à jour. Mrs. Du Puy portent d'or à la bande d'azur chargé de trois *beſans* d'or. Les Paladins François mirent ſur leurs Ecus de ces ſortes de *beſans*, pour faire voir qu'ils avoient fait le voyage de la Terre Sainte.

On appelle *beſant-tourteau*, celui qui eſt parti, moitié de metal, & moitié de couleur.

Les Eſpagnols confondent les *beſans* & les tourteaux, & les appellent indifferemment *roeles*. Pluſieurs appellent les *beſans* d'argent *plates*, ce qui vient du mot Eſpagnol *plata*, qui ſignifie *argent*. Upton nomme les *beſans* d'or *talens*, & ceux d'argent *palets*.

Ce mot vient d'une eſpece de monnoye qui a été battuë d'abord à Conſtantinople, qu'on appelloit autrefois *Biſance*. Cette monnoye étoit d'or pur, ou de 24. carats. Les Sarraſins appelloient auſſi *bezant* leur monnoye d'or.

On eſt en doute de la valeur du *beſant* ancien. Ragueau & Bacquet l'évaluent à 50. ſols. Le Sire de Joinville dit qu'on demanda huit cents mille *beſans* d'or Sarraſinois pour la rançon de St. Louïs, qui valoient 400. mille livres. Chaque *beſant* Sarraſinois valoit dix ſols d'argent ; ce qui revient preſqu'à 4. livres 10. ſols, ou 5. livres d'aujourd'hui, c'eſt-à-dire, à près de quatre millions. Il eſt ſouvent fait mention des *beſans* d'or ſous les premiers ſucceſſeurs de H. Capet ; mais je ne ſçai ſi c'étoit une monnoye étrangere. On croit que c'étoit la monnoye d'or des Empereurs de Conſtantinople. Elle a eu long temps cours en France ; & elle étoit encore en uſage ſous Philippe le Bel, & valoit environ 21. ſols monnoye d'aujourd'hui. C'étoit peut-être le nom general que le peuple donnoit à toutes les monnoyes d'or, LE BLANC. C'étoit une monnoye ſi commune ſous les premiers Rois de la 3. Race, que dans le ceremonial du Sacre des Rois on remarque, qu'on preſentoit treize *beſans d'or* à l'offrande de la Meſſe qui ſe diſoit pour cette ceremonie. La coutume dura encore du temps de Henri III. qui fit battre treize pieces d'or qu'il preſenta à la Meſſe le jour de ſon Sacre. On les appella *pieces biſantines*. Elles peſoient un double ducat.

Dans pluſieurs titres d'abonnemens de Fiefs le *beſant* n'eſt apprecié qu'à vingt ſols ; & ce ſol doit être évalué ſelon le temps.

BESANTÉ, ÉE. adj. qui ſe dit d'un Ecu orné, ou chargé de beſans. Une bordure *beſantée*, chargée de tant de beſans.

BESCHE, ou BECHE. ſ. f. Inſtrument d'Agriculture compoſé d'un fer tranchant par le bas, & épais par le bout à l'endroit où il y a un trou, qu'on nomme *douille*, & par où il eſt emmanché d'un manche de bois d'environ trois pieds de longueur, avec lequel on remuë, & on fouille la terre, ou labourre un jardin, pour y planter des fleurs, des legumes.

Nicod derive ce mot de *bec*. D'autres le derivent par metathéſe de l'Hebreu *ſcheber*, qui ſignifie *fractio*n, parcequ'elle ſert à couppar la terre. D'autres le derivent de *becca*, *beſca*, & *beſſa*, mots de la baſſe Latinité ſignifians la même choſe, *eò quòd becci ſeu roſtri formam referat*. Du Cange le derive de *vanga*, mot de la baſſe Latinité, dont ſe ſervent auſſi les Italiens en la même ſignification.

BESCHER. v. act. Labourer la terre avec une béche.

On dit proverbialement de celui qu'on occupe à un travail trop penible, qu'il aimeroit mieux *bêcher* la terre.

BESICLES. ſ. f. plur. On ne ſe ſert de ce mot que dans le ſtile burleſque. Il ſignifie, des lunettes appliquées aux deux yeux. Voyez LUNETTES, où l'on a parlé de l'invention des *beſicles*.

BESICLES, eſt auſſi un terme de Lunetier ; pour dire, une ſorte de maſque, où il y a deux yeux de verre, & qui ſert à ceux qui vont à la campagne, pour empêcher que le vent, ou la pouſſiere ne leur faſſent mal aux yeux. On ſe ſert de *beſicles* ſur tout quand on monte à cheval.

On dit proverbialement, qu'un homme n'a pas mis ſes *beſicles*, quand il ſe trompe au jugement de quelque choſe, ſoit corporellement, ſoit ſpirituellement ; qu'il n'y a pas bien pris garde. On dit de même, Prenez vos *beſicles* ; c'eſt-à-dire, Conſiderez mieux la choſe.

Ce mot vient *à duobus circulis*, ou *cyclis*, qui compoſent les lunettes ; ou, ſelon quelques-uns, de *bis oculi*, doubles yeux.

BESI-D'HERI. ſ. m. Eſpece de poire pleine d'eau. Elle a été ainſi appellée du mot *beſi*, qui, en langage Breton, ſignifie *poire*, & de *Heri*, qui eſt une forêt de la Bretagne, où cette ſorte de poire a été trouvée. Le *beſi-d'heri* eſt preſque rond, aſſez bon, & ſe conſerve pendant l'hiver. On devroit écrire *beſi de heri* ; mais l'uſage, qui ſe met peu en peine de la raiſon, fait écrire *beſi-d'heri*.

BESLANT, ou BELANT. adject. Qui bêle. D'agneaux effrayez une troupe *bélante*, BOI. On dit proverbialement, Bœuf ſaignant, mouton *bélant*, porc pourri, tout n'en vaut rien, s'il n'eſt bien cuit.

BESLEMENT, ou BELEMENT. ſ. m. Cri des moutons, & des agneaux. La brebis entend le *bélement* de ſon agneau.

BESLER, ou BELER. v. n. Faire des bélemens. Les moutons *bélent*.

Ce mot eſt fait par onomatopée, c'eſt-à-dire, du ſon que fait l'animal en criant.

BESLER, ſe dit figurément, mais dans le ſtile bas, des cris des petits enfans qui ſouffrent quelque douleur, ou qui veulent avoir quelque choſe. Il ne faut pas accoutumer les enfans à *béler*.

On dit proverbialement, que la brebis *bêle* toûjours d'une même ſorte ; pour dire, qu'on ne change gueres les manieres qui nous viennent de la nature.

BESNARDE, ou BENARDE. ſ. f. Terme de Serrurier, eſt le nom qu'on donne aux ſerrures qui s'ouvrent des deux côtez.

BESOARD. Voyez BEZOARD.

BESOGNE. ſ. f. Travail, occupation à quoi que ce ſoit qui eſt utile. Quand les ennemis approchent, il faut que chacun mette la main à la *beſogne*. *Beſogne* ne ſe dit proprement que des Artiſans, tant du travail, & de

de l'ouvrage, que de l'effet du travail. Le Potier, & l'Orfevre travaillent en *besogne* platte, & en *besogne* ronde, &c. Voilà une *besogne* delicate.

BESOGNE, ſe dit auſſi figurément, dans le ſtile ſimple & familier, de tout Ouvrage d'eſprit.

Muſe, on admire votre beſogne,
Mais vous n'avez, ne ſen ni lieu, MAIN.

BESOGNE, dans le même ſens, ſe dit encore de toute affaire importante, & embaraſſante.

Le ſejour de Catalogne
Vous peut tailler de la beſogne, VOIT.

BESOGNES, ſ. f. plur. Hardes qu'on porte avec ſoi, dont on a ordinairement beſoin; & ſe dit particulierement des hardes, des *beſognes* de nuit.

BESOGNE, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Il reſſemble au Bahutier, il fait plus de bruit que de *beſogne*. Vous nous faites de belle *beſogne*; pour dire, Vous ne faites rien qui vaille. On dit auſſi, Tailler de la *beſogne* à quelcun; pour dire non ſeulement au propre, lui preparer de la *beſogne* pour travailler, mais auſſi au figuré, lui ſuſciter bien des affaires. On dit auſſi d'un fainеant, d'un parreſſeux, ou d'un mechant valet, qu'il aime *beſogne* faite; qu'il va lentement en *beſogne*; qu'il n'a point le cœur à la *beſogne*.

BESOGNER. v. act. Travailler, faire ſa beſogne. Ce mot eſt vieux; il a été employé par Amyot Evêque d'Auxerre dans ſes vies de Plutarque en un ſens qui paſſe maintenant pour obſcêne. *Beſogne* bien ta jeune Chelidonide, & engendre de beaux enfans à Sparte, AMYOT.

BESOIN. ſ. m. Neceſſité, indigence, diſette; manque de quelque choſe. Etre dans un *beſoin* extrême, dans un preſſant *beſoin*. On n'a ſouvent recours à Dieu que dans les *beſoins*, NIC. Trouve-t-on dans le monde des gens qui entrent de bonne foi dans nos *beſoins*? ID. Qui pourroit ſubvenir à tous les *beſoins* d'un prodigue? ID. Si vous reglez vos *beſoins* ſur la nature, vous ne ſerez jamais pauvre; & ſi vous les reglez ſur l'opinion, vous ne ſerez jamais riche, BOUH. Les *beſoins* de la vie, & la loi de la neceſſité forcent la nature, & y apportent de grands changemens, LA BR. N'attendez pas que vos amis vous expliquent leurs *beſoins*; prevenez les, BELL. Il faut que nos ſoins s'étendent, & que les eſpaces de nôtre cœur ſe dilatent, à meſure que les *beſoins* du prochain augmentent, FL.

BESOIN. Neceſſité; affaire. J'ai *beſoin* de vôtre credit; c'eſt-à-dire, vôtre credit m'eſt utile, & neceſſaire. Cette maiſon a *beſoin* d'être appuyée, & ſoutenuë. Le *beſoin* d'aimer Dieu paſſe pour nouveauté, BOI. Les hommes ſont liez par une chaîne; c'eſt le *beſoin* qu'ils ont les uns des autres, NIC. Dès qu'un des membres eſt en peril, tous les autres concourent à ſa conſervation, ſans qu'il ſoit *beſoin* des ordres de la raiſon, LEP. D.

Quand le mot *beſoin* eſt ſuivi d'un *que*, il regit le ſubjonctif. Qu'étoit-il *beſoin que vous allaſſiez* là? Il a *beſoin que vous faſſiez* un effort pour lui. Il a un *de* quand il eſt ſuivi d'un infinitif. J'ai *beſoin de travailler*. Qu'eſt-il *beſoin de faire* cela? On dit, qu'on connoît ſes amis au *beſoin*; c'eſt-à-dire, dans la neceſſité. On dit encore, Chacun ſçait ſes *beſoins*; c'eſt-à-dire, ce qui lui manque.

BESSIERE, ou BASSIERE. ſ. f. L'un & l'autre ſe dit; mais *beſſiere* eſt plus doux & plus uſité. Il ſignifie du vin qui eſt au bas, & où il n'y a preſque plus que de la lie. Les *beſſieres* font mal à la tête.

BESSON, ONNE. adj. Vieux mot qui ſe diſoit autrefois de deux enfans d'une même ventrée. Jacob & Eſaü étoient deux enfans *beſſons*.

Ce mot vient, ſelon Menage, de *bis* ſimplement. Paſquier avec plus d'apparence le derive de *bis homines*, parcequ'on diſoit autrefois *bomis* pour *hommies*: c'eſt comme ſi on diſoit *bethomis*.

En Aſtrologie on appelle le ſigne des *Beſſons*, celui qu'on nomme autrement des *Gemeaux*.

BESTAIL, ou BETAIL. ſ. m. Terme collectif, qui ſignifie, des bêtes à quatre pieds qui ſervent au labourage, ou à la nourriture de l'homme. Il ne ſe dit gueres que des bœufs, des moutons. On dit, Riche en gros & en menu *betail*, & non en gros & menu *betail*. Il y a eu cette année grande mortalité ſur le *betail*. Il fait au plurier *beſtiaux*, en prononçant l's; quoiqu'on ne diſe point *beſtial* au ſingulier. L'Academie dit pourtant *beſtial* au ſingulier, & prononce l's.

BESTAIL, ſe dit figurément dans le ſtile comique, & populaire. C'eſt un *betail* bien trompeur que des filles, P. COM.

BESTE, ou BETE. ſ. f. Animal privé de raiſon. Ce mot eſt un genre generaliſſime, qui ſignifie la même choſe que celui d'animal; excepté que les hommes n'y ſont pas compris. Il ſignifie ſeulement les animaux entant qu'ils ſont differens des hommes. Une *bête* à quatre pieds. Une *bête* brute; une *bête* farouche; une *bête* ſauvage. Une *bête* à corne. Une *bête* à laine, &c. La plupart des Philoſophes de l'Antiquité ont cru que les *bêtes* raiſonnoient. Les Peripateticiens ſuppoſent que l'ame des *bêtes* eſt uniquement capable de ſenſation, enſorte qu'elle tient le milieu entre le corps & l'eſprit; elle n'eſt ni l'un ni l'autre. Ils la definiſſent, *Une ſubſtance qui a des ſenſations, ou des connoiſſances ſenſitives, ſans penſer, & ſans raiſonner*. Plutarque a fait un diſcours aſſez grave pour prouver, que *les bêtes ont de la raiſon*. Toute la ſecte des Pythagoriciens devoit être dans le même ſentiment, parceque la Metempſycoſe emporte, que les ames humaines paſſent dans le corps des animaux; & Platon dans ſon Dialogue ne nie point que ſous le regne de Saturne les *bêtes* étoient en commerce de converſation avec les hommes. On a pretendu même qu'elles ont un jargon intelligible entr'elles; & Porphyre rapporte que Tirſias, & Apollone de Tyane entendoient leur langage. St. Baſile lui-même a compté parmi les beautez du Paradis terreſtre, que les *bêtes* y parloient. Parmi les Chretiens l'opinion la plus commune étoit, que les *bêtes* ont du ſentiment, & juſqu'au XVI. ſiecle tout le monde étoit reüni dans cette opinion. Un Medecin Eſpagnol nommé *Gomeſius Pereira* avança le premier ce paradoxe inouï, que les *bêtes* ſont des automates, & de ſimples machines. Il fut 30. ans à en compoſer un Traité, qu'il a intitulé *Antoniana Margarita* du nom de ſon pere, & de ſa mere. Il le publia en 1554. On ne lui fit pas l'honneur de redouter ſon opinion, & elle s'éteignit avec lui. Ainſi on peut dire que juſqu'à Deſcartes l'on a cru ſans conteſtation, que les *bêtes* ſentent, & connoiſſent. On diſputoit ſeulement entre les Philoſophes, ſi les *bêtes* ont la faculté de raiſonner, & de conclure une choſe d'une autre, en vertu de leur principe de ſentiment, & de connoiſſance. Mais le dogme des automates fit en peu de temps beaucoup de progrés. On intereſſa même la Religion à la cauſe de Deſcartes: car en donnant aux *bêtes* une ame capable de connoiſſance, l'on ruine toutes les preuves naturelles de l'immortalité de l'ame, & l'on donne lieu de conclure qu'entre les *bêtes*, & nous, il n'y a de difference que du plus au moins, BAY. Il y a bien de l'apparence que Mr. Deſcartes a été pouſſé par pure neceſſité à ſoutenir que les *bêtes* ne ſentent point: car en conſiderant les ſuites de ſon principe touchant la ſubſtance étenduë, & la ſubſtance qui penſe, il s'aperçut que la connoiſſance des *bêtes* renverſoit toute l'œconomie de ſon ſyſtême. Le Pere Pardies a fait un livre de la connoiſſance des *bêtes*, pour montrer qu'elles ne ſont deſtituées ni d'intelligence, ni de ſentiment:

&

Digitized by Google

& qu'il eſt impoſſible d'expliquer tous leurs mouvemens, & toutes leurs actions par les ſeuls reſſorts d'une machine, qui ſe meut ſans connoiſſance. Thomas Willis a fait auſſi un Traité de l'ame des brutes. Il y a auſſi un Traité Latin de Mr. Le Grand ſur le même ſujet, & un livre de l'ame des *bêtes* imprimé à Lion en 1676. compoſé par Antoine d'Illy Prêtre d'Ambrun. On pretend que cette opinion eſt ancienne, & qu'on en a diſputé des le temps de St. Auguſtin. Il eſt vrai que St. Auguſtin faiſoit ce raiſonnement: que la miſere étant une ſuite du peché, il en reſulte que les *bêtes* qui n'ont point peché ne doivent point être ſujettes à la miſere: or elles y ſeroient ſujettes, ſi elles avoient du ſentiment: donc elles n'ont point de ſentiment. Si les *bêtes* avoient une ame, Dieu n'auroit point donné à l'homme pecheur un pouvoir abſolu ſur elles, & le pouvoir de les égorger, pour ſe nourrir. Mr. Du Rondel Profeſſeur à Maſtricht a prouvé que plus de 300. ans avant St. Auguſtin, les Stoiciens qui étoient à Rome avoient ſoutenu, que les *bêtes* n'avoient ni ſentiment, ni connoiſſance, & étoient de pures machines. Il a ajoûté même que c'étoit auſſi le ſentiment de Diogene le Cynique, qui vivoit du temps d'Alexandre le Grand. Ainſi on a eu tort d'accuſer Pereira d'avoir debité une nouveauté. Le Pere Daniel dans ſes *Nouvelles difficultez* en 1693. a bien preſſé Mr. Deſcartes, en ſoutenant qu'il y a dans les *bêtes* un principe de connoſſance, & d'intelligence. Il a prouvé que les mouvemens ſpontanées des *bêtes*, qui repondent à ceux qui en nous font accompagnez, ou precedez de ſentiment, & de choix, ne ſe peuvent faire dans les *bêtes* non plus que dans l'homme, par les ſeuls reſſorts de la machine, & par les ſeules loix de la Mechanique. Un Medecin de Paris nommé Lami, a ſoutenu que l'homme n'a d'autre empire ſur les *bêtes* que celui de la force, & de l'adreſſe. Boileau fait dire à l'âne, Ma foi, non plus que nous l'homme n'eſt qu'une *bête*.

Beste, ſe dit en particulier des animaux à quatre pieds qui ſervent à voiturer. Une *bête* de ſomme, de charge. On dit au Palais, Une *bête aſne*, pour parler plus honnêtement d'un âne.

Beste, ſe dit auſſi de la vermine. J'avois cette année de beaux fruits, mais les *bêtes* les ont mangez; comme les vers, les chenilles, &c.

Beste, en termes de Chaſſe, ſe dit abſolument du gros gibier. Lancer la *bête*. *Bêtes noires*, ce ſont les ſangliers. *Bêtes fauves*, ce ſont les cerfs, & les chevreuils. On les diſtingue auſſi par le nom de *bêtes de brout*; comme les cerfs, chevreuils, &c. & *bêtes mordantes*, ou *puantes*; comme le ſanglier, le blereau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, &c.

Bestes, ſe dit abſolument, & ſignifie, les *bêtes* feroces, & carnacieres. On expoſoit les Martyrs aux *bêtes*. On donnoit au peuple Romain le ſpectacle des combats de *bêtes*.

Beste, ſe dit figurément en Morale, d'un homme qui ne cherche que ſes plaiſirs ſenſuels; qui ne fait point de reflexions; qui n'a point de goût pour les choſes celeſtes. C'eſt une *bête* brute. Il a vecu, & il eſt mort en *bête*; c'eſt-à-dire, ſans penſer à l'avenir.

On dit de celui qui eſt trop ſolitaire, & trop melancolique, que c'eſt une *bête* farouche. On dit auſſi d'un homme trop emporté de colere, que c'eſt une *bête* feroce.

Beste, ſe dit auſſi d'une perſonne ſans eſprit, ſot, & ſtupide; qui ne peut rien comprendre, ni retenir. Je ne ſçai s'il ne vaudroit pas mieux être un peu *bête*, que d'être ce qu'on appelle communément bel eſprit, Bou. Mon Dieu! que vous êtes *bête*! Ah! la groſſe *bête*! La ſotte *bête*! Il eſt bien ennuyeux d'avoir toute ſa vie une *bête* avec ſoi, dit Moliere, en parlant d'une femme niaiſe, & ſans eſprit.

Beste, ſe dit quelquefois en riant, pour ſignifier le contraire; comme dans cet exemple: La bonne *bête* a ſes raiſons, Mol. c'eſt-à-dire, eſt fine, ruſée, & maligne. On dit dans le même ſens, C'eſt une mechante *bête*; une fauſſe *bête*. Cela eſt du ſtile badin. On dit auſſi en general d'un homme, & ſur un certain ton, qu'il n'eſt pas *bête*; c'eſt-à-dire, qu'il a de l'intelligence, & du bon ſens.

Beste, ſe dit encore dans le ſtile burleſque, pour quelque choſe qui ſe puiſſe être. Par ma foi, je ne ſçai pas qu'elle *bête* c'eſt là, Mol. pour dire, Je ne ſçai pas quelle choſe c'eſt là.

Beste, eſt auſſi un jeu de cartes, où quand celui qui fait jouër ne gagne pas, il paye autant que ce qu'il y a au jeu, & on dit qu'il a fait la *bête*. On l'appelle autrement le *jeu de l'Homme*. On dit auſſi au jeu de l'Ombre, de celui qui fait joüer, & qui ne gagne pas, qu'il fait la *bête*.

On appelle populairement *la bête*, ce qui fait peur. Une nourrice dit à ſon enfant qui crie, Je ferai venir la *bête*. On le dit auſſi d'un homme chagrin, & qui a de l'autorité, qui vient troubler la joye des autres, Voici la grande *bête* qui vient. Les Artiſans qui voyent un Commiſſaire qui va en Police, l'appellent la *bête noire*. L'Antechriſt eſt auſſi appellé la *Grande Bête* dans l'Apocalypſe. On le dit auſſi de deux ennemis. Mr. Viette étoit la *bête* de Scaliger; il l'attaquoit toûjours, & il avoit peur de lui.

On dit proverbialement, Remonter ſur ſa *bête*, non ſeulement au propre dans le jeu, quand on gagne le coup ſuivant, après celui où l'on a fait la *bête*, ce qu'on avoit perdu; mais auſſi quand on a retabli ſa fortune ruinée, reparé une perte qu'on avoit faite. On appelle auſſi deux perſonnes qu'on voit toûjours enſemble, des *bêtes* de compagnie. On dit auſſi, Prendre du poil de la *bête*; pour dire, Boire le matin, quand on a été incommodé d'avoir trop bu le ſoir; ou, Se guerir par les mêmes choſes qui ont cauſé le mal. On dit auſſi, qu'un homme a fait la *bête*, quand il a fait quelque mechante affaire de ſa tête, & malgré les conſeils de ſes amis. On dit ironiquement, qu'un homme eſt une bonne *bête*, une fauſſe *bête*; pour dire, qu'il eſt dangereux de s'attaquer à lui, qu'il eſt plus à craindre qu'on ne penſe.

On dit auſſi, Morte la *bête*, mort le venin; pour dire, que ceux qui ſont morts ne font plus de mal, ou qu'on ne garde point ſa colere contre les morts. On dit auſſi dans une grande ſolitude, ou obſcurité, On n'y voyoit ni *bêtes*, ni gens. On dit en Normandie, Maro ſur toi & ſur ta *bête*, pour une formule dont on ſe ſert pour arrêter quelcun priſonnier. On dit auſſi, que quand Jean *bête* eſt mort il a bien laiſſé des heritiers; pour dire, qu'il y a encore bien des ſots au monde. On dit d'un logis où il y a pluſieurs locataires, que c'eſt l'Arche de Noé, il y a toutes ſortes de *bêtes*. On appelle une *bête épaulée*, une fille qu'on marie, & qui n'a pas trop bien conſervé ſon honneur.

Bestia Magna. C'eſt la même choſe qu'Elan. Voyez donc Elan.

Bestial, ale, adj. Prononcez l'ſ. Brutal; qui tient de la *bête*. Une ame *beſtiale*. Une fureur *beſtiale*.

Bestialement. adv. D'une maniere brutale, & en *bête*. Les ivrognes vivent *beſtialement*.

Bestialité. ſ. f. Brutalité. La ſtupidité de cet homme a quelque choſe de la *beſtialité*.

Bestialité, ſe dit auſſi du peché contre nature qui ſe commet avec des bêtes, & qu'on punit du feu. On punit la bête même qui a été l'inſtrument du crime.

Bestiaux. ſ. m. pl. Prononcez l'ſ. Pluſieurs bêtes à corne, ou à laine. Nourrir beaucoup de *beſtiaux*. En ce ſens il n'a point de ſingulier. L'Academie dit pourtant

Digitized by Google

pourtant que c'eſt le pluriel de *beſtiail*, qui eſt la même choſe que *betail*.

BESTIOLE. ſ. f. Petite bête. Il ſe dit particuliérement des inſectes & de la vermine, comme fourmis, tigres, punaiſes, cloportes, &c. L'*s* ſe prononce.

BESTION. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt le bec, ou la pointe de l'éperon, ou la partie du vaiſſeau qui eſt le plus en ſaillie. Il porte ordinairement la figure de quelque bête, (ce qui l'a fait appeller *beſtion*) & ſur tout celle d'un lion: ce qui fait que quelques-uns lui donnent auſſi ce nom.

BESTIONS. ſ. m. pl. Bêtes, & ſur tout des bêtes ſauvages. On ne le dit guères que des tapiſſeries qui repréſentent ces ſortes de bêtes. Une tapiſſerie de *beſtions*. Prononcez l's.

BESTISE, ou BETISE. ſ. f. Sottiſe; ſtupidité. C'eſt là une grande *bêtiſe*. La *bêtiſe* de ce valet n'eſt pas concevable. Cet homme a une melancolie ſombre qui approche un peu de la *bêtiſe*, OE. M. Le ſilence eſt quelquefois un ſigne de jugement, & quelquefois de *bêtiſe*, LOG. Etre toûjours dans l'admiration eſt une marque de *bêtiſe*, BELL. Tenons école de *bêtiſe*; elle eſt plus tranquille que la ſcience, MONT. La *bêtiſe* & la ſageſſe donnent la même reſolution à ſupporter les accidens de la fortune, ID. La bonne foi n'eſt plus que foibleſſe, ou *bêtiſe*, OE. M.

BESTORS, ORTE. adj. Vieux mot qui ſignifioit, Traverſé, oblique. Et tant fit les chemins *beſtors*.

BESTOURNER. v. act. Vieux mot qui ſignifie, Renverſer, d'où a été fait biſtourner.

Mes or vendent les jugemens,
Et beſtournent les ertremens.

BESTOURNER. Ce mot a été auſſi employé pour, Tourmenter l'eſprit, & le mettre hors de ſon aſſiette. On le trouve en ce ſens dans Alain Chartier, où on lit ce qui ſuit: Par leurs paroles épouvantables & très-perecans le cœur & la penſée, m'avoit jà ces trois deſroyées & feditieuſes de careſſes, *beſtourné* le ſens & aveuglé la raiſon.

B E T.

BETE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *poirée*, & dont il y a deux eſpéces principales, une blanche, & une rouge. La *bete* blanche pouſſe de ſa racine des feuilles grandes, liſſes, luiſantes, aſſez charnuës, tendres, vertes-blanchâtres, quelquefois d'un verd brun. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur d'environ trois pieds, garnie tout le long de ſes ſommitez de petites fleurs rougeâtres, compoſées chacune de cinq étamines. Son fruit eſt preſque rond, raboteux, dans lequel on trouve deux ou trois ſemences oblongues, rougeâtres. Sa racine eſt longue, ronde, groſſe comme le petit doigt, blanche en dedans. En Latin *beta alba vel palleſcens qua cicla officinarum*, C. BAUH. La *bete* rouge differe de la blanche par ſes feuilles qui ſont rouges; mais ſa racine eſt blanche. En Latin *beta rubra vulgaris*, ID. Ces deux eſpeces de *bete* ſont fort employées dans les cuiſines: on s'en ſert auſſi pour lâcher le ventre. Le ſuc de leurs feuilles, & ſur tout celui de leurs racines attiré dans le nez, fait éternuer & decharge le cerveau. Il y a quelques autres eſpeces de *bete*. Il y en a une qui a la côte fort large, laquelle étant cuite & bien aſſaiſonnée, eſt très-bonne à manger. Ces côtes, qu'on appelle ordinairement *cardes de poirée*, ſont preferées par pluſieurs aux cardes d'artichauds.

BETEL, ou BETLE, ou BETRE. ſubſt. m. Plante des Indes Orientales qui pouſſe des branches longues, rampantes, s'attachant aux arbres voiſins, ou à des échalas qu'on met auprès pour les ſoutenir.

Ses feuilles ſont ſemblables à celles du citronnier, d'un goût amer, ayant tout de leur long de petites côtes: On eſtime les meilleures celles qui ſont bien meures, & d'une couleur jaunâtre. Son fruit a la figure de la queuë d'un lezard, long de deux travers de doigt, compoſé de cinq petites gouſſes rondes & longuettes, entortillées en façon d'une petite corde, d'un goût aromatique, & d'une odeur agreable. Les Indiens portent toûjours avec eux de la feuille de *betel*, & ſe la preſentent par ceremonie. Ils en mâchent preſque continuellement: mais comme elle eſt amere, ils la mêlent avec de l'areca, & des écailles d'huitres calcinées pour en diminuer l'amertume. De cette maniere ils la trouvent d'un goût très-agreable, & en tiennent toûjours dans la bouche. Après qu'ils en ont ſuccé le jus, ils jettent le marc. Il y en a qui y ajoûtent du bois d'aloës, de l'ambre, & du muſc. Les feuilles de *betel* affermiſſent les gencives, fortifient le cœur & l'eſtomac, diſſipent les vents, & ſur tout emy êchent la puanteur de la bouche, à quoi les Indiens ſont fort ſujets. Cependant elles noirciſſent les dents, & ſi on en abuſe, elles les rongent, & les font tomber.

BETERAVE. ſ. f. Eſpece de bete, ou de poirée qui eſt ſemblable à la bete rouge; mais ſes feuilles ſont plus petites, & plus rouges, & ſa racine eſt fort groſſe, pleine d'un ſuc rouge comme du ſang, ayant la figure d'une rave, d'où vient qu'on lui a donné ce nom. En Latin *beta rubra radice rapa*, C. BAUH. On fait cuire la racine de *beterave*, on la couppe par tranches, & on en mange dans la ſalade pendant l'hiver. Les Cuiſiniers les couppent diverſement, & les mettent autour des plats pour orner leurs mets.

Un nez de beterave, ſe dit figurément, & dans le ſtile burleſque pour un nez rouge, dont la rougeur eſt dans celui qui le porte, la marque d'un biberon, d'un homme qui aime le vin.

BETHLEMITES. ſ. m. Sorte de Moines qui ſe ſont établis d'abord à Cambridge, ville d'Angleterre, en 1257. Ils étoient vetus comme les Dominicains, & portoient une étoile rouge ſur leur poitrine, de la figure d'une Comete, en memoire de l'étoile qui parut à la naiſſance de J. CHRIST.

BETON. ſ. m. Sorte de mortier qu'on jette dans les fondemens, & qui ſe durcit extrêmement. Le *beton* ſe petrifie dans la terre, & devient dur comme un roc, POMEY.

BETOINE. ſ. f. Plante qui pouſſe de ſa racine des feuilles oblongues, aſſez larges, vertes, crenelées, un peu rudes, couchées ſur la terre. Il s'éleve d'entr'elles pluſieurs tiges ſimples, & ſans branches, garnies de quelques feuilles oppoſées deux à deux. Ses fleurs qui ſont verticillées, & de couleur purpurine, forment une maniere de gros épi qui occupe le haut de la tige. Quand la fleur eſt tombée, il lui ſuccede quatre ſemences oblongues, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Sa racine eſt une tête groſſe comme le pouce, d'où ſortent pluſieurs fibres longues. En Latin *betonica purpurea*, C. BAUH. Cette plante eſt vulneraire, aperitive, diuretique, adouciſſante, propre pour les maladies du cerveau & du bas ventre. On fait de ſes feuilles une poudre à éternuer, & un emplâtre pour les bleſſures, principalement pour celles de la tête. Sa racine purge par haut & par bas. Antonius Muſa Medecin de l'Empereur Auguſte a fait un Traité exprès de la *betoine*, ce qui a donné lieu à un proverbe qu'on dit en Italie: *Vende la tonica & compra la betonica*; c'eſt-à-dire, Vend ta robe, & achete de la *betoine*. On y dit auſſi quand on veut marquer qu'on eſtime bien quelcun; *Tu hai più virtù che non hà la betonica*; c'eſt-à-dire, Tu és plus vertueux que la *betoine*. Il y a quelques autres eſpeces de *betoine*. Pline

Digitized by Google

dit qu'elle s'appelloit dans la Gaule *vettonica*, & en Italie *ferratula*, & que le premier nom eſt tiré de celui de certains peuples d'Eſpagne appellez *Vettones*.

BETRE. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *betel*. Voyez BETEL.

BETRE, ſe dit auſſi d'un petit arbre haut de quatre ou cinq piés, qui a la tige droite, noüeuſe, d'un verd-pâle, marquetée de petits points blancs. Cette tige jette en ſa partie ſuperieure des branches auſſi noüeuſes, d'où ſortent des feuilles longues de cinq ou ſix travers de doigt, ayant la figure d'une langue, de couleur verte-pâle ou jaunâtre, épaiſſes comme celles de laurier. Son fruit a la forme du poivre long; il eſt noirâtre, d'une odeur forte comme le gingembre. Sa racine a la couleur, l'odeur, & le goût du gingembre, ſur tout quand elle eſt recente. Piſon appelle cette plante *betis*, ou *betre*. La decoction de ſa racine & de ſes feuilles appaiſe la colique, & la douleur des membres; elle diſſipe auſſi les tumeurs des pieds qui viennent par froid.

B E V.

BEVEAU. ſ. m. Inſtrument de Geometrie. Eſpece de ſauterelle, dont les deux regles, ou ſeulement une eſt courbe en dehors, ou en dedans, & dont on ſe ſert pour tranſporter un angle mixtiligne d'un lieu dans un autre. Voyez BUVEAU.

BEUF. Voyez BOEUF.

BEUGLEMENT. ſ. m. Mugiſſement; cri du taureau, du bœuf, de la vache.

Ce mot vient du Latin *boatus*, ou *buculatus*.

BEUGLER. v. n. Mugir. Menage derive ce mot de *buculare*, qui a été formé de *bucula*, quoique Paſquier croye qu'il a été fait par onomatopée.

On dit figurément d'un homme qui a la voix forte, rude, & diſſonante, qu'il *beugle* au lieu de chanter.

BEURRE. ſ. m. Subſtance graſſe & onctueuſe, qui ſe fait du lait épaiſſi en le battant. Le lait a trois ſubſtances, le fromage, *beurre*, & le lait clair. On ne fait du *beurre* que du lait de vache, d'où il a pris ſon nom, qui vient du Grec *boutyron*. Martin Schookius a fait un Traité du *beurre* ſi exact, qu'il n'y a aucune queſtion qu'on puiſſe faire ſur cette matiere qui n'y ſoit decidée. Il dit que ſans l'induſtrie des Hollandois il n'y auroit point de *beurre* dans les Indes: qu'en Eſpagne le *beure* n'y eſt en uſage que pour les ulceres; & que le meilleur opiate pour avoir les dents belles, c'eſt de les frotter avec du *beurre*. On appelle par tout le monde les Hollandois *Boterboeren*, c'eſt-à-dire, *païſans à beurre*.

BEURRE FRAIS, eſt celui qui eſt battu depuis peu. *Beurre ſalé*, celui qu'on garde par le moyen du ſel. *Beurre fort*, celui qui eſt gâté, & qui prend au goſier. *Beurre refait*, celui qui eſt relavé, & repaîtri de nouveau. *Beurre noir*, c'eſt du *beurre* fondu qui a quelque temps bouilli dans la poële.

POT A' BEURRE. Un pot de grez rond & haut, où l'on met du *beurre ſalé* pour le conſerver: & on dit des formes de chapeaux, quand elles ſont trop hautes, que ce ſont des *pots à beurre*.

Il y avoit auſſi ci-devant dans les Egliſes un tronc pour le *beurre*, pour la permiſſion qu'on donnoit d'en manger le Carême. A Nôtre Dame il y a la tour de *beurre*.

BEURRE, ſe dit de pluſieurs preparations de Chymie. Il y a *beurre* d'antimoine, *beurre* d'arſenic, *beurre* de cire, *beurre* de ſaturne, &c.

On dit proverbialement, Promettre plus de *beurre* que de pain; pour dire, Amuſer une perſonne par pluſieurs belles promeſſes. On dit auſſi en voyant des contuſions qui rendent les parties proches des yeux livides, que ce ſont des yeux pochez au *beurre* noir. On dit auſſi d'une perſonne, qu'on lui a ôté ſon *beurre*, quand on lui a ôté quelque choſe, quelque liqueur qu'elle eſtimoit beaucoup.

BEURRE. ſ. m. Sorte de poire qui meurit en Septembre, & en Octobre. On l'appelle auſſi poire de *beurrée*. Ces noms lui ont été donnez à cauſe qu'elle fond dans la bouche, comme du beurre. Il y en a de pluſieurs ſortes. Il y a *beurré* blanc, *beurré* gris, *beurré* rouge, *beurré* doré.

BEURRE'E. ſ. f. Enduit, ou couche de beurre étenduſur une tranche de pain. Donnez une *beurrée* à cet enfant.

BEURRER. v. act. C'eſt étendre du beurre ſur quelque choſe. *Beurrer* du pain. Le pain eſt ſuffiſamment *beurré*.

BEURRER, en termes de Patiſſier, c'eſt faire tremper dans du beurre. *Beurrer* des choux. *Beurrer* un poupelin.

BEURRIER, IERE. ſ. m. & f. Marchand, ou Marchande de beurre, qui ſe dit particulierement d'une femme qui vend le beurre en detail. On dit des mechans livres, qu'ils vont à la *Beurriere*, qu'ils ne ſont bons que pour les *Beurriers*, parcequ'elles ont beſoin du mechant papier pour envelopper leur beurre.

BEUVANT, ou BUVANT, ANTE. part. Qui boit, ou qui eſt en état de boire. Cet homme a ſept enfans tous bien *buvans* & bien mangeans; c'eſt-à-dire, qui ſe portent bien.

BEVUE. ſ. f. Erreur; mepriſe; faute qu'on commet pour ne ſçavoir pas bien les choſes; ou faute d'attention, & par negligence. Ce Sergent a fait une *bevuë*, il a empriſonné une perſonne pour une autre. Cet Auteur a fait une *bevuë* en citant un paſſage qui n'eſt pas de celui auquel il l'attribuë. Les novices ſont ſujets à ſe tromper, & à faire bien des *bevuës*.

Menage derive ce mot de *bis veduta*, parceque les objets qu'on voit doubles ſont connus imparfaitement.

BEVU'E, ſe dit particulierement au jeu des Echecs, quand on fait une faute groſſiere manque d'attention, ou quand on touche une piece pour l'autre. Ce joüeur eſt fort rigoureux, il ne pardonne aucune *bevuë*.

En termes d'Imprimerie, on appelle *bevuë*, la faute qu'on fait quand on tire des formes de diverſes ſignatures l'une ſur l'autre.

BEUVETTE. ſ. f. Lieu établi dans toutes les Cours & Juriſdictions, où les Conſeillers vont prendre un doigt de vin quand ils ſont trop long temps en l'exercice de leurs charges, où ils parlent auſſi de leurs affaires communes.

BEUVETTE. Ce mot ſignifie auſſi un regal qu'on fait dans les cabarets ou autres lieux, entre amis qui ſe veulent rejoüir. Mais en ce ſens il n'eſt preſqu'uſité qu'au plurier, & ſeulement dans le ſtile ſimple & familier. Il eſt deffendu par les ſtatuts des Merciers de Paris, de faire des *buvettes* pour la reception d'un apprentif.

BEUVETIER, ou BUVETIER. ſ. m. Celui qui tient la buvette en pluſieurs Juriſdictions; qui eſt comme le ſerviteur des Compagnies, & qui reçoit quelquefois les conſignations des Commiſſaires, &c.

BEUVEUR, ou BUVEUR. ſ. m. Celui qui boit, ou qui eſt accoutumé à boire. Trente-ſix ivrognes en l'amoureuſe affaire ne valent pas un *buveur* d'eau, VOI. Horace a dit, que les *buveurs* d'eau ne ſont jamais que de mechans vers, OR. M. Un *buveur* eſt heureux, s'il prend l'amour pour guide, ID. Bacchus eſt le Dieu des *buveurs*, c'eſt-à-dire, des ivrognes.

On appelle proverbialement un homme ſans force, & ſans vigueur, un *buveur* d'eau. On dit d'un bon vin, qu'il rappelle ſon *buveur*.

Les Medecins appellent auſſi BUVANT, le troiſiéme muſcle de

de l'œil qui ſert à le faire mouvoir du côté du nez, parceque c'eſt un mouvement qui ſe fait d'ordinaire quand on boit.

BEUVOTER, ou BUVOTER. v. n. Boire à petits coups reïterer. Ces goinfres paſſent enſemble des journées entieres à *buvoter*.

B E Y.

BEY. ſ. m. Terme de Relation. Gouverneur des païs, ou des villes maritimes dans l'Empire Turc. Le *Bey* de Miſitra. On appelle *Beygliere*, le vaiſſeau, ou la galere que monte le *Bey*.

BEYUPURA. ſ. m. Poiſſon de la mer du Breſil, qui eſt fort gras, d'un bon goût, & ſain. Il eſt long de ſix ou ſept paumes. Il a le dos noir & le ventre blanc, & approche fort de l'étourgeon de Portugal. On le prend avec l'hameçon dans la pleine mer.

B E Z.

BEZET. ſ. m. Terme de Teiquetrac, qui ſignifie deux as en dez.

Ce mot vient de *bis*, & *as*. On dit dans le même ſens *ambeſas*.

BEZOAR, ou BEZOARD. ſ. m. Pierre qu'on tire du ventre de certains animaux des Indes, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Celles qu'on employe le plus ordinairement ſont le *bezoar* Oriental & l'Occidental. Le *bezoar* Oriental eſt une pierre polie, liſſe, luiſante, le plus ſouvent de couleur d'olive, ou griſe, quelquefois verte-pâle, ou cendrée, ou jaunâtre, compoſée de pluſieurs envelopes, ou couches diſpoſées les unes ſur les autres, comme celles des oignons. Au milieu de cette pierre il y a une petite cavité dans laquelle on trouve quelque paille, quelque brin d'herbe, ou quelques poils qui ont donné lieu à la production de la pierre, & qui en ont été la baſe. La figure des pierres de *bezoar* eſt differente; les unes ſont rondes, les autres ovales, les autres applaties, les autres boſſuës. Leur groſſeur eſt auſſi differente, y en ayant qui ſont groſſes comme une noix, d'autres comme une muſcade, d'autres comme une noiſette, d'autres comme un gros pois. Elles s'engendrent en pluſieurs endroits du ventre d'une chevre ſauvage des Indes Orientales, appellée *capricerva*, à cauſe qu'elle tient de la chevre & du cerf. Les Indiens la nomment *pazan*. Cet animal eſt très-agile & dangereux à chaſſer. Sa tête reſſemble à celle du bouc, ſes cornes ſont fort noires, preſque couchées ſur le dos; ſon corps eſt couvert d'un poil cendré, tirant ſur le roux, plus court que celui de la chevre, & approchant de celui du cerf; ſa queuë eſt courte & retrouſſée, ſes jambes ſont aſſez groſſes, ſes pieds ſont fourchus comme ceux de la chevre. On éprouve la bonté du *bezoar* Oriental de pluſieurs manieres: l'une, ſi étant frotté avec de la chaux detrempée dans de l'eau, il devient jaunâtre; l'autre, ſi après avoir frotté du papier avec de la craye blanche, le *bezoar* qu'on paſſe ſur ce papier y laiſſe des marques vertes; & la troiſiéme, ſi étant frotté ſur de la ceruſe, il la fait devenir jaune. Ce *bezoar* eſt propre pour fortifier le cœur, pour exciter la ſueur, pour reſiſter à la malignité des humeurs: on s'en ſert principalement dans la peſte, & dans les fievres malignes.

Le *bezoar* Occidental eſt ordinairement plus gros que l'Oriental; il s'en trouve quelquefois de la groſſeur d'un petit œuf de poule, mais il n'eſt point liſſe, ni luiſant. Il y en a de figure ovale, de rond, & d'autre qui eſt preſque plat. Sa couleur eſt cendrée ou blanchâtre; il ſe ſepare auſſi par lames, mais beaucoup plus

épaiſſes qu'au *bezoar* Oriental, parſemées interieurement de beaucoup de petites aiguilles. Le *bezoar* Occidental nous eſt apporté du Perou; il eſt aſſez rare, & il a les mêmes qualitez que l'Oriental, mais il agit plus foiblement. On le trouve dans pluſieurs animaux particuliers à ce païs-là, comme dans les guanacos, les jachos, les vicunnas, les taraguas. Les taraguas portent le meilleur.

Le *bezoar* d'Allemagne eſt une pierre qui reſſemble au *bezoar*, & qui ſe trouve dans une veſicule que les chamois ont vers l'eſtomac. On lui a donné ce nom, parceque les Allemans s'en ſervent au lieu du *bezoar* Oriental.

Quelques-uns appellent *bezoar de bœuf*, une pierre tendre qu'on rencontre ſouvent dans la veſſie du fiel du bœuf: elle a la figure, la groſſeur, & la couleur d'un jaune d'œuf cuit & durci, & eſt diſpoſée par croutes ou écailles aſſemblées les unes ſur les autres. Cette pierre n'eſt autre choſe que le fiel de bœuf petrifié. Elle eſt ſudorifique, propre pour reſiſter au venin.

BEZOAR *de porc*, eſt une pierre qu'on appelle autrement *pierre de porc*. Voyez PIERRE DE PORC.

BEZOAR *de porc-épi des Indes*, eſt une pierre appellée autrement *pierre de Malaca*. Voyez PIERRE DE MALACA.

BEZOAR *de ſinge*, eſt une pierre groſſe comme une noiſette, ronde ou ovale, noirâtre. On la tire d'une eſpece de ſinge qui ſe trouve principalement en l'Ile de Macaſſar. Ce *bezoar* eſt fort rare, & fort cher; il eſt auſſi ſi actif que deux de ſes grains font autant d'effet que fix de l'Oriental.

BEZOAR *de vache*, eſt une pierre qu'on trouve dans les jeunes vaches. Il y a de ces pierres qui peſent juſqu'à 17. ou 18. onces. Cardan les appelle *œufs de vache*. Elles ſont peu eſtimées, & ſix grains du *bezoar* ordinaire font plus d'effet que trente de celui-ci. Bartholin dit qu'en Dannemarc on en trouve ſouvent dans le ventre des moutons, & d'autres pierres qui ſe forment dans le ventricule, ou dans les inteſtins des chevaux, qui chaſſent le venin des corps peſtiferez, qu'on prefere & compare au *bezoar* Occidental. Celles-ci ſont comme des pelottes de poil, qu'on croit être faites des reſtes des herbes qui n'ont pu être digerées. Le Sieur de Choiſi dans ſa Relation de Siam dit que le *bezoar* vient dans le ventre du heriſſon, du ſinge, de la chevre, & quelquefois de la vache, & dit que celui du heriſſon eſt le meilleur. La plupart des *bezoars* qu'on trouve en ſi grand nombre, ne ſont que des compoſitions faites avec des magiſteres, de la ruë, du ſcordium, & d'autres ſemblables plantes, qu'on ſçait être très-propres pour faire ſuer.

Menage tient qu'on a dit ce mot par corruption pour *pazar*, & qu'il vient de *pazan*, qui eſt le nom de l'animal qui le porte. Bochart croit qu'il vient du Perſan *bedzahar*, qui ſignifie *antidote contre les poiſons*, compoſé de *bed*, *remede*, & de *zahar*, *poiſon*. D'autres diſent que *beſahard* eſt un mot Arabe qui ſignifie *conſervateur de la vie*. D'autres diſent que cette pierre eſt appellée des Hebreux *baharzehar*, c'eſt-à-dire, *victorieuſe du venin*. De là vient qu'on appelle *bezoardiques*, tous les antidotes & contrepoiſons.

BEZOAR ANIMAL, eſt le cœur & le foye de viperes, ſechez au ſoleil, & pulveriſez enſemble. Cette poudre a les mêmes vertus que celle de viperes.

BEZOAR JOVIAL, ou *de Jupiter*, eſt une preparation qu'on fait avec le regule d'antimoine, d'étain, le ſublimé corroſif, & l'eſprit de nitre. Il eſt ſudorifique, propre dans les fievres malignes.

BEZOAR MINERAL, eſt une poudre blanche faite avec le beurre d'antimoine qui a été adouci par le moyen de l'eſprit de nitre qu'on y a verſé diverſes fois deſſus,

Digitized by Google

& qu'on a fait évaporer enſuite ſur le feu. Le *bezoar mineral* a été appellé ainſi, parcequ'il eſt ſudorifique, comme la pierre de *bezoar*.

B I A.

BIAIS. ſ. m. Côté; travers; qui eſt oblique; qui n'eſt pas taillé, ou couppé à angles droits. Meſurez par ce *biau-là*. Regardez par ce *biau-là*. Couppez un étoffe du bon *biais*; c'eſt-à-dire, ſelon le droit fil. Il y a du *biais* à ce bâtiment; il y a un *biau* dans le coin de cette chambre qui en gâte la ſymmetrie. Ainſi les Architectes appellent *biais*, un accident à un plan, ou à un corps, qui le rend de travers à cauſe de quelque ſujettion. Les Maçons appellent *biau gras* & *biau maigre*, ce que les Geometres appellent *angle obtus*, & *angle aigu*. Ils diſent auſſi, *Biau par tête*, *biau par derriere*, *biau par équarriſſement*, pour marquer la diverſe couppe de quelques pierres. On dit, *biau paſſé*, lorſque dans les bâtimens certaines ſujettions obligent à faire des portes, ou des fenêtres de *biais*; & cela s'appelle ainſi à cauſe du trait Geometrique, dont le trait ſe fait par équerre. On dit, *corne de bœuf*, ou *corne de vache*, quand les ouvertures, ou les paſſages, que l'on fait de cette ſorte, ſont ſeulement de *biau* d'un côté.

Ce mot vient de l'ancien Gaulois *bihay*, c'eſt-à-dire, *de travers*.

BIAIS. Sorte de linge, ou morceau de toile taillé de *biais*, que les femmes ou les enfans mettoient ſur leur gorge. Il y a déjà quelque temps qu'on ne porte plus de *biau*.

BIAIS, ſe dit en Morale, & figurément des divers côtez, des diverſes faces dont on peut enviſager une choſe; des divers tours ou moyens, & des divers expediens dont on ſe peut ſervir pour réüſſir; des diverſes manieres ou façons de tourner, de regarder une affaire, ou de venir à bout d'une entrepriſe. Le Rapporteur a tourné cette affaire de tous les *biais* pour la faire réüſſir. Vous avez pris le bon *biais* pour toucher ſon cœur; MOL. Ils l'excluent par des *biais* dont on étoit convenu, LA ROCH. Si vous ne prenez cette affaire d'un autre *biau*, vous échoüerez. Je ne ſçai que ce *biais*-là pour vous tirer d'affaire. Il ſuffit qu'on ſoit illuſtre par quelque *biau* que ce ſoit, ABL. Un honnête homme doit bien parler ſa langue, & en connoître tous les *biais*, & toutes les fineſſes, ST. EV.

DE BIAIS. ſorte d'adverbe. Obliquement; de travers; de mauvais ſens. Il ſe remuë de *biau*. Ce morceau d'étoffe eſt couppé *de biau*. Mettre une choſe *de biau*.

BIAISEMENT. ſ. m. Maniere d'aller en biaiſant. Le vent de bouline fait par ſon *biaiſement* pancher le vaiſſeau, GUILLET ART DE NAV.

BIAISEMENT, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Detour qu'on fait pour tromper quelcun, ou pour éluder ſes pourſuites. Les honnêtes gens ne veulent point de *biaiſement* dans les affaires; ils veulent qu'on marche droit. L'Academie, & Richelet n'ont point admis ce terme.

BIAISER. v. neut. N'être pas droit; être poſé obliquement; ſe detourner. L'aile de ce bâtiment *biaiſe* du côté gauche. J'ai paré le coup en *biaiſant* un peu. Il ne marchoit pas droit; mais en *biaiſant*, & en ſuivant le fleuve, ABL. Remarquez le pôle d'une pierre d'aiman, qui *biaiſe* d'un degré vers le couchant, ROH.

BIAISER, ſe dit figurément de ceux qui n'agiſſent pas de bonne foi, & ſincerement; qui cherchent des biais, des detours, de mauvaiſes fineſſes, des échappatoires pour ſortir d'une mechante affaire, ou pour ſurprendre quelcun. C'eſt un homme qui *biaiſe*, qui n'agit pas rondement. Conte lui l'affaire d'un bout à l'autre ſans

biaiſer. Il voulut *biaiſer* pour ſe tirer de ce mauvais pas. Si l'on m'interroge, je *biaiſerai*.

On le dit quelquefois en bonne part dans des negociations importantes, quand on y cherche des temperamens, & un milieu pour contenter les deux parties. Il n'y a guerres d'arbitres qui ne *biaiſent* un peu pour juger entre leurs amis. Quand on ſe trouve entre deux extremitez fâcheuſes, il eſt de l'adreſſe d'un homme de ſçavoir *biaiſer*. Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en *biaiſant*, MOL.

BIAISER, eſt auſſi quelquefois actif, & ſignifie, Detourner un peu, J'ai un peu *biaiſé* la penſée de l'Auteur pour l'ajuſter à nôtre langue. Il faut *biaiſer* en traduiſant, pour trouver les graces de la langue en laquelle on traduit. Le mot de *biaiſer* ne ſe trouve en ce ſens que dans Danet.

B I B.

BIBERON, ONNE. ſ. m. & f. Ivrogne, qui boit avec excés. Les Allemands ſont de grands *biberons*. Ce mot eſt bas & populaire.

BIBERON, eſt auſſi un vaſe qui a un tuyau exterieur qui ſert à verſer la liqueur qui y eſt contenuë, & par où l'on peut boire avec aſpiration.

BIBERON. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier du papier qui boit.

BIBLE. ſ. f. Il étoit autrefois maſculin. Livre par excellence qui contient la revelation divine, ou la Ste. Ecriture; le Vieux & le Nouveau Teſtament. Les Anciens ne ſe ſont point ſervis de ce nom; ce n'eſt que depuis quelques ſiecles qu'il eſt devenu commun. On appelle *Bible Vulgate*, la verſion de St. Jerôme; c'eſt celle que le Concile de Trente a approuvée, & declarée authentique: elle eſt ſeule en uſage dans l'Egliſe Latine. Voyez VULGATE. Elle a été depuis corrigée, & reformée par les ordres de Sixte V. & de Clement VIII. Il y avoit une verſion faite ſur le Grec des LXX. dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, qu'on appelle *Italique*, ou *ancienne Vulgate*. On n'en a conſervé que les Pſeaumes, qu'on a preferez à la verſion de St. Jerôme, & qu'on chante encore dans l'Egliſe. Le reſte de la vieille Vulgate ne ſubſiſte plus. Les *Bibles* les plus celebres ſont, la *Bible d'Alcala* imprimée en 1515. par les ſoins du Cardinal Ximenez. La Polyglotte d'Anvers, ou la *Bible Royale* imprimée à Anvers en 1572. La *Bible de Mr. le Jay* imprimée en X. volumes à Paris en 1645. La *Bible* Polyglotte d'Angleterre par Walton en 1657. Ce ſont diverſes verſions rangées ſur diverſes colonnes; comme les Tetraples, & les Hexaples d'Origene. Voyez le Pere Simon ſur les differentes Verſions de la *Bible*, les Prolegomenes de Walton, & la Diſſertation de Mr. Du Pin ſur la *Bible*, &c. Les Commentaires ſur la *Bible* ſont infinis.

Après cela, Docteur, va pâlir ſur la Bible;
Va marquer les écueils de cette mer terrible;
Perce la ſainte horreur de ce livre divin, BOI.

Ce mot vient du Grec *biblia*, qui ſignifie *livres*.

On dit auſſi, la grand' *Bible* des Noëls vieux & nouveaux; pour dire, les livres où ſont contenuës les Chanſons de Noël. On appelle auſſi *Bible Guyot*, une Satyre univerſelle faite par un vieux Poëte François, nommé Hugues de Bercy Religieux de Cluny, qu'on nomma d'abord *Bible Huguyot*.

BIBLIOGRAPHIE. ſ. f. Ce mot vient du Grec, & ſignifie, la connoiſſance, & le dechifrement des anciens manuſcrits. Scaliger, Saumaiſe, Caſaubon, Sirmond, Petau & Mabillon étoient habiles dans la *Bibliographie*, SPON. On ne le trouve point dans l'Academie.

BIBLIOMANIE. ſ. f. Folie; manie d'amaſſer des livres.

Digitized by Google

livres. C'eſt un mot de la façon de Mr. Patin. On ne peut s'en ſervir qu'en riant.

BIBLIOTHÉCAIRE, ſ. m. Celui qui eſt prepoſé pour garder, ou pour avoir ſoin d'une Bibliotheque. Fabian étoit *Bibliothecaire* du Vatican. Le ſçavant Budée a été *Bibliothecaire* du Roi. Le *Bibliothecaire* du Roi a au deſſous de lui un Sous-*Bibliothecaire*. C'eſt preſentement (1702.) le Cardinal Noris, qui eſt *Bibliothecaire* du Vatican. On a dit d'un *Bibliothecaire* ignorant, que c'étoit un Eunuque à qui l'on avoit donné à garder le Serrail.

BIBLIOTHECAIRE, ſe dit auſſi des Auteurs qui ont écrit des Catalogues des livres, tels que ceux qui ſont nommez dans le livre du Pere Labbe, qui en a fait une Compilation.

BIBLIOTHEQUE, ſ. f. Appartement, ou lieu deſtiné pour mettre des livres; galerie, bâtiment plein de livres, rangez avec ordre & decoration ſur des tablettes. Voilà une ſuperbe *Bibliotheque*.

BIBLIOTHEQUE, ſignifie auſſi un amas, un aſſemblage, un aſſortiment de livres. Une ample, une nombreuſe *Bibliotheque*. Les *Bibliotheques* ſont les magazins des fantaiſies des hommes, Nic. Aujourd'hui chacun par un luxe docte & curieux veut avoir une *Bibliotheque*; pour la plupart elle ne ſert que d'ornement, La Br. Vingt muids rangez chez moi ſont ma *Bibliotheque*, Boi.

On appelle *Bibliotheques publiques* celles qui ſont ouvertes à certains jours de la ſemaine, & où chacun peut aller lire les livres dont il a beſoin. Telles ſont celle du Roi; de Sorbonne; de S. Victor; de Ste. Genevieve à Paris, &c. François I. qui avoit une paſſion extraordinaire pour les ſciences, chargea le ſçavant Budée du ſoin d'ériger une *Bibliotheque*; elle a été fort augmentée par le Cardinal de Richelieu; & elle doit le comble de ſa gloire à Mr. Colbert: enſorte que la *Bibliotheque* du Roi eſt peut-être la plus riche, la plus nombreuſe & la plus curieuſe de l'Europe. La *Bibliotheque* de l'Empereur eſt compoſée de 80000. volumes, & de 15940. medailles curieuſes, à ce que dit Lambecius. Le Pape Nicolas V. a été très-curieux d'amaſſer des livres; c'eſt lui qui a jetté les fondemens de la *Bibliotheque* du Vatican en 1450. Elle fut ruinée par le Connetable de Bourbon au ſac de Rome, & retablie dans la ſuite par Sixte V. Elle s'eſt fort enrichie des débris de celle de Heidelberg, qui fut pillée par le Comte de Tilly en 1622. L'une des plus accomplies a été celle qui fut dreſſée à Florence par Coſme de Medicis, le Patron des Muſes. Les Ducs de Florence ont fait graver ſur la porte de leur *Bibliotheque*; *Labor abſque labore*. En 1627, G. Naudé a publié un traité de la maniere de dreſſer une *Bibliotheque*. M. de Galois a publié en 1680. un Traité des *Bibliotheques*. Conringius en a fait un de la compoſition d'une *Bibliotheque* par rapport à celle de Wolfenbutel, qui eſt fort ample, & fort curieuſe. Il n'y a peut-être point de meilleur Traité des *Bibliotheques* anciennes & modernes que celui de Lomeyer imprimé à Zutphen en 1669.

On dit figurément d'un homme ſçavant, que c'eſt une *Bibliotheque* vivante. Beroalde a été appellé une *Bibliotheque vivante* par Pic de la Mirandole, & Longin par Wormius.

Durandus temoigne qu'on a appellé *Bibliotheque*, les livres du Vieux & du Nouveau Teſtament: c'eſt un nom qu'on leur a donné par excellence. Les Peres mêmes, & St. Jerôme en particulier, ont ſouvent nommé l'Ecriture Sainte, *Bibliotheque Sainte*, ou ſimplement *Bibliotheque* par excellence.

Ce mot vient du Grec *biblos*, & *theké*, comme qui diroit *librorum repoſitorium*.

BIBLIOTHEQUE, eſt auſſi un Recueil, ou une Compilation de pluſieurs Ouvrages de même nature, ou d'Auteurs qui ont compilé tout ce qui ſe peut dire ſur un même ſujet. La *Bibliotheque* des Peres eſt un Recueil des Ouvrages des Docteurs de l'Egliſe. On a eu deux vuës en formant ce Recueil, l'une d'empêcher que diverſes pieces fugitives, ou qui ne faiſoient pas un volume conſiderable, ne ſe perdiſſent. L'autre d'épargner la peine de chercher en pluſieurs *Bibliotheques*, qui ſe trouvent rarement lorſqu'elles ſont imprimées à part, & ſans peine lorſqu'on les a reünies. La Bigne fut le premier qui en forma le projet, & qui l'executa avec ſuccés l'an 1577. en neuf volumes. Il avoit rangé les Ouvrages des Peres ſelon l'ordre des matieres qu'ils traitoient; & on a ſuivi cet ordre dans l'édition qui s'en fit à Paris l'an 1644. & à laquelle on ajoûta deux cents Auteurs nouveaux. Cette édition qui eſt en dix-ſept volumes, & à laquelle on en ajoûte ordinairement trois du Pere Combefis, a cet avantage ſur celle de Lion, qu'on y trouve le Grec auſſi bien que le Latin. On fit à Cologne une autre *Bibliotheque* des Peres qui differoit de celle de la Bigne, non ſeulement par le nombre des Ouvrages qu'on y avoit inſerez, mais par l'ordre qu'on y obſerva; car chaque Pere y eſt placé au ſiecle auquel il a vecu. On y ajoûta quelques prefaces, pour faire connoître plus diſtinctement les Auteurs Eccleſiaſtiques: & quelques notes tirées de l'Indice expurgatoire, afin que le lecteur ne trouvât rien qui lui parût contraire à la foi de l'Egliſe Romaine. Mais la plus ample de toutes les *Bibliotheques* des Peres eſt celle qu'on reimprima à Lion l'an 1677. on y ſuit l'ordre des temps & des ſiecles auſquels les Auteurs ont écrit. On y a mis un grand nombre d'Ouvrages qui ne ſe trouvoient point dans les éditions precedentes. On y a inſeré les corrections & les notes des plus fameux Critiques du ſiecle. Avec tout cela il n'y a point encore de *Bibliotheque* des Peres qui ſoit parfaite. Le Grec manque dans l'édition de Lion, ce qui incommode ceux qui veulent citer juſte: & on y a inſeré des Ouvrages Hiſtoriques qui ſeuls forment de gros volumes: & on en a omis pluſieurs qui ne ſe trouvent que rarement; cependant elle eſt de 27. volumes. La *Bibliotheque* du Droit François par Laurent Bouchel. Pierre d'Alva a fait la *Bibliotheque* de la Conception de la Vierge en V I. Volumes. Enfin on appelle *Bibliotheque* un livre qui parle indifferemment de toutes ſortes d'Auteurs, & d'Ecrits ſur differentes matieres. Photius parmi les Grecs nous a laiſſé une *Bibliotheque*, où il a donné l'abregé de prés de 300. volumes de differens Auteurs, & porté ſon jugement ſur chacun. Telle eſt encore la *Bibliotheque Univerſelle* de Mr. le Clerc; c'eſt un Journal des Sçavans, ou un abregé des livres qui ont paru depuis l'an 1686. où il a commencé, juſqu'à l'an 1693. où il a fini: en 25. volumes in 12. Telle eſt encore la *Bibliotheque Choiſie* de Colomiés qui a porté ſon jugement ſur divers livres. Elle a été rimprimée en 1699. à Amſterdam.

On a appellé *Bibliotheque volante*, des Recueils de diverſes pieces qui n'excedent pas ſix feuilles. Mr. Bayle a nommé ces ſortes de pieces, des *pieces fugitives*; parcequ'elles ſe perdent & qu'on les neglige à cauſe de leur petiteſſe; comme des Panegyriques, Harangues, Deſcriptions de fêtes, &c. telle qu'eſt celle de Jean Cinelli Italien, & Academicien de Florence, imprimée en 1677. La *Bibliotheque* des Philoſophes Chymiques, contenant pluſieurs Traitez & Dialogues; d'Hermes, de Marie, de Calid, de Morien, d'Arrephius, de Geber, &c. Il y a une *Bibliotheque* Anatomique faite par le Clerc & Manget Medecins de Geneve, qui ont raſſemblé en un corps un grand nombre de Traitez ſinguliers d'Anatomie.

On appelle auſſi *Bibliotheque*, les Catalogues des livres

Digitized by Google

qui compoſent les *Bibliotheques*. Geſner a fait une *Bibliotheque Univerſelle*, qui a été abregée par Simler; Du Verdier y a fait un ſupplément. La *Bibliotheque* de Mr. de Cordes; la *Bibliotheque* de Mr. de Thou par Bouillaud. Le Pere Labbe Jeſuïte a fait la *Bibliotheque des Bibliotheques*; c'eſt un livre in 8. qui contient ſeulement le Catalogue des noms de ceux qui ont écrit des *Bibliotheques*. On y trouve un Recueil de tous les Catalogues des livres qui ont été faits juſqu'à preſent par les Auteurs de toute ſorte de nations; les Elogiſtes des hommes illuſtres; les plus fameux Imprimeurs & Libraires de l'Europe; & tous ceux qui ont écrit des cabinets celebres, des monnoyes, des poids & des meſures, des inſcriptions & monumens de l'antiquité.

Martin Lippenius Allemand a fait une *Bibliotheque* réelle de Philoſophie, Medecine, Juriſprudence, & Theologie en 1 V. Volumes in folio, qui contient les noms des Auteurs qui ont écrit de ces ſciences. Il l'appelle *réelle*, parcequ'il ſuit l'ordre des matieres. Michel Hertzius a fait la *Bibliotheque* d'Allemagne, ou le Recueil des Auteurs qui ont écrit des affaires de ce païs-là.

En France on n'a point encore de *Bibliotheque* generale de tous les Auteurs François. Il y en a de particulieres du Sieur La Croix du Maine, & d'Antoine du Verdier. Il y a encore celle de Du Cheſne qui a ramaſſé les Ecrivains de l'Hiſtoire de France. L'Eſpagne en a une par Nicolas Antonio. Il y a auſſi une autre *Bibliotheque* d'Eſpagne de Peregrinus, ou d'André Schot, des Ecrivains Eſpagnols en 1608. Le Royaume de Naples en a une compoſée par Nicolas Toppi, & commentée par Leonard Nicodeme.

Il y a des *Bibliotheques* des Benedictins par Tritheme; de ceux de Ciſteaux par Charles de Viſch; des Chanoines Reguliers par Gabriel Pennot; des Auguſtins par Herrera & Eliſius. La *Bibliotheque* des Premontrez par Jean le Page; des Dominicains par Leander Alberti, Antoine de Sienne, & par Ambroiſe d'Alta Mura; des Franciſcains par Luc de Wading Cordelier Hybernois; des Jeſuites par Philippes Alegambe, Pierre Ribadeneira, & Nataneël Sotuel. Il y a une *Bibliotheque Rabbinique* de Buxtorf. La *Bibliotheque Chymique* de Pierre Borel, &c.

La *Bibliotheque* Orientale des livres Hebraïques, Syriaques, Arabiques, Egyptiaques, Ethiopiques, &c. de Henri Hottinger Suiſſe en 1667. Il y a une *Bibliotheque* Orientale d'Herbelot in folio en 1697. Elle contient tout ce qui concerne les peuples d'Orient.

Sixte de Sienne a intitulé *Bibliotheque Sainte*, une Critique ſur les Livres ſacrez. Il recherche les Auteurs de chaque livre; il en examine les verſions, & les Commentaires, &c.

Il y a une Nouvelle *Bibliotheque* des Auteurs Eccleſiaſtiques de Monſieur du Pin, Docteur de Paris, contenant l'Hiſtoire de leur vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages, le ſommaire, le jugement de leur ſtile & de leurs differentes Editions.

La *Bibliotheque* Hiſtorique de Paul Bolduanus, qui a fait un Recueil des Hiſtoriens & des Geographes.

La *Bibliotheque* curieuſe de Jean Hallervord de Konisberg, imprimée en 1676.

BIBUS. Terme indeclinable & ironique, qui ſe dit des choſes qu'on veut mepriſer. Un Avocat, un Poëte de *bibus*, eſt un mechant Avocat, un mauvais Poëte. Des raiſons de *bibus*, ce ſont des raiſons vaines & peu ſolides. C'eſt une affaire de *bibus*; c'eſt-à-dire, de nulle importance.

B I C.

BICEPS. ſ. m. C'eſt un des muſcles de l'os du coude qui ſert à le flechir. Il eſt ainſi appellé, parcequ'il a deux têtes.

BICEPS, ſe dit auſſi par la même raiſon d'un des muſcles flechiſſeurs de la jambe.

BICHE. ſ. f. Femelle du cerf. Elle n'a point de bois ſur la tête. Elle eſt d'une couleur tirant ſur le bai-rouge. Elle court d'une très-grande viteſſe, & a la vuë fort bonne. Un fan de *biche*, c'eſt le petit d'une *biche*. La *biche* entre en rut au mois d'Août, & de Septembre. Elle porte ſon petit huit mois, & n'en fait qu'un à la fois.

Saumaiſe derive ce mot de *bicula*; Menage de *bicca* feminin de *biccus*, *bucc*.

On dit proverbialement, Il s'enfuit comme une *biche*; pour dire, avec poltronnerie & legereté.

BICHET. ſ. m. Meſure de grains qui contient environ un minot de Paris. On le dit tant de la meſure, que du blé qui y eſt meſuré. Le *bichet* eſt particulierement en uſage en Bourgogne & en Lionnois. Dans les anciens titres on trouve qu'il en falloit deux pour faire une hemine, ou deux quartaux; en d'autres, qu'il contenoit deux quartes, que chaque quarte contenoit deux boiſſeaux, & le boiſſeau vingt écuelles.

On dit auſſi un *bichet* de terre, en parlant de la meſure d'une terre qui a beſoin d'un *bichet* de blé pour être ſemée.

BICHON. ſ. m. Petit chien qui a le nez court, & noir; & le poil long, blanc, & fort delié. Les *bichons* ont été long temps à la mode chez les Dames: ce ſont des chiens de manchon. On dit *bichonne* quand on veut parler de la femelle, & alors il eſt feminin. On appelle ces chiens des *lions* quand ils ſont tondus en ſorte qu'on ne leur a laiſſé que les longs poils pendans ſur le cou.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *barbet*, & qu'on a dit *barbiche*, *barbichon*, puis *babiche*, & *babichon*, & enfin par abregé *biche* & *bichon*, comme ſi c'étoit un petit *barbet*.

BICOQ, ou PIED DE CHEVRE. ſ. m. Terme de Mechanique. C'eſt le troiſiéme pied qu'on ajoûte à la chevre, ou machine qui ſert à élever des poutres, ou autres gros fardeaux, quand on n'a point de murailles contre leſquelles on la puiſſe appuyer.

BICOQUE. ſ. f. Place peu fortifiée & ſans deffenſe. Echoüer devant une miſerable *bicoque*. Un Gouverneur eſt temeraire d'attendre le canon d'une armée royale dans une *bicoque*.

Ce mot vient d'une place ſur le chemin de Lodi à Milan, qui étoit une ſimple maiſon de Gentilhomme entourée de foſſez, dans laquelle les Imperiaux s'étant poſtez en l'année 1522. ſoutinrent l'aſſaut de l'armée Françoiſe commandée par le Sr. de Lautrec du temps de François 1. & cette bataille s'appella *la journée de la Bicoque*.

BICORNIS. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt un des muſcles qui ſervent à étendre le carpe. Il a été appellé ainſi parcequ'il a deux inſertions. On l'appelle autrement *radial externe*.

BICQUETER. v. n. Ce mot ſe dit des chevres, & ſignifie, Faire un petit chevreau. Nôtre chevre a *bicqueté*.

B I D.

BIDAUS, ou BIDEAUX. ſ. m. plur. Vieux mot François, qui ſignifioit autrefois des gens de guerre à pied, qu'on a appellez autrement *Pitauts*.

BIDET. ſ. m. Cheval de petite taille. Les meilleurs *bidets* viennent de France. Pegaſe fut un bon *bidet*, VOIT. Pouſſez vôtre *bidet*, MOL. c'eſt-à-dire figurément, pouſſez vôtre fortune; perſeverez. Ce mot a auſſi ſignifié, *un petit piſtolet de poche*.

On appelle *double bidet*, un cheval de taille mediocre au deſſus de celle du *bidet*.

Digitized by Google

BIDON. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un veſſeau de bois, dont on ſe ſert ſur mer pour mettre la portion de chaque plat de l'équipage. Il contient ſept chopines pour ſept perſonnes. On l'appelle autrement *canette*. Ceux qui ſont d'étain, ou de terre cuitte, s'appellent *friſons*.

B I E.

BIEN. ſ. m. Contentement, felicité, bonheur; joye, plaiſir; ce que les êtres raiſonnables ſouhaittent. Dieu eſt le ſeul ſouverain *bien*, & celui auquel on doit rapporter toutes choſes. Platon parle d'une chanſon de ſon temps qui comptoit la ſanté, la beauté, & la richeſſe comme le ſouverain *bien*. Varon dit que ſur la queſtion du ſouverain *bien* il y avoit 280. ſectes differentes. Les faux *biens* de ce monde ſont ſi fragiles qu'ils ne meritent pas nôtre attachement, M. Esp. C'eſt la condition humaine, d'être aſſujettie à de continuelles revolutions du *bien* au mal, & du mal au *bien*, Fl. Il faut ſçavoir mepriſer les honneurs, & tous ces autres *biens* en apparence, qui ne paſſeront jamais pour de veritables *biens* dans l'eſprit du ſage, Boi.

Le fameux ſouverain bien
Dans ce ſejour de miſere,
N'eſt qu'un pompeux entretien,
Et qu'une noble chimere, Charleval.

Enfin tout ce qui eſt propre à cauſer, ou à augmenter le plaiſir en nous, ſe nomme *bien*, & le contraire *mal*. C'eſt ſur ce *bien*, & ſur ce mal que roulent differemment toutes nos paſſions. Amour, à qui je dois & mon mal, & mon *bien*, Oe. M. L'ambitieux fait conſiſter le ſouverain *bien* dans les grandeurs, & les honneurs.

Un avare idolâtre, & ſon de ſon argent, . . .
Mettra toute ſa gloire, & ſon ſouverain bien,
A groſſir un treſor qui ne lui ſert de rien, Boi.

Bien, ſignifie en general, les richeſſes, l'argent. Les hommes ne travaillent pas avec la même ardeur à acquerir le ſalut qu'à acquerir les *biens* temporels, Nic. Les *biens* terreſtres ſont paſſagers; ils nous échappent malgré nous, Id. On quitte ſon *bien* pour l'interêt de ſon ſalut, & puis on ſe damne par le chagrin de n'avoir rien, St. Ev. Le *bien* contribuë beaucoup à affermir les hommes dans la vertu; au lieu que la pauvreté eſt une tentation continuelle, Le Mai. Sans le *bien* la grandeur des Grands n'eſt que baſſeſſe, & c'eſt l'inſtrument le plus neceſſaire à leur fortune, Id. Themiſtocle diſoit, j'aime mieux pour ma fille un homme qui ait beſoin de *bien*, que du *bien* qui ait beſoin d'un homme, Abl. Il ne ſuffit pas de ſçavoir uſer des *biens* avec moderation; il faut encore ſçavoir les perdre avec moderation, Mont. Ce n'eſt pas aſſez que de poſſeder tous les *biens* que la fortune peut donner; il faut en ſçavoir jouïr, Bell.

Bien, en termes de Juriſprudence, ſignifie en particulier, le patrimoine, les facultez, les heritages, les poſſeſſions de chacun. Uſurper le bien d'autrui: depouiller quelcun de ſon *bien*; prodiguer ſon *bien*; diſpoſer de ſon *bien* par vente, ou par donation. Saiſir, vendre le *bien* d'un debiteur. On diſtingue deux ſortes de *biens* meubles ou immeubles; ou *biens* mobiliaires & immobiliaires. Le *bien* paternel retourne aux parens paternels, & le *bien* maternel aux maternels. C'eſt une maxime au Palais que, qui conſiſque le corps, conſiſque les *biens*; pour dire, que tous les *biens* des condamnez au ſupplice, ou au banniſſement perpetuel, appartiennent au Fiſc. On dit, qu'un homme s'oblige corps & *biens*; pour dire, qu'outre ſes *biens* qu'il hypotheque, il s'oblige perſonnellement, & ſe ſoumet encore à demeurer en priſon, faute d'executer ce qu'il promet. On dit auſſi, Separer de corps & de

B I E.

biens; pour dire, Faire jouïr une femme de ſon *bien* propre, & la ſeparer de ſon mari tant à l'égard du lit, que des *biens*, & la diſpenſer de l'obeiſſance conjugale. On appelle un Curateur aux *biens* vaquans, Celui qu'on nomme pour deffendre une ſucceſſion abandonnée, & où il n'y a point d'heritiers. On appelle Ceſſion de *biens*, une renonciation qu'un debiteur fait en Juſtice à tous ſes *biens*. Il eſt pour cela obligé de porter un bonnet vert. Voyez Ceſſion.

Bien, ſe dit auſſi pour ſignifier un heritage particulier. Ce Gentilhomme a un beau *bien* dans une telle Parroiſſe; pour dire, un beau domaine, un grand territoire, un bon revenu.

Bien, ſe dit auſſi des fruits des heritages. La gelée eſt bonne pour les *biens* de la terre, & fait mourir la vermine. Les Rogations ſont inſtituées pour prier Dieu pour les *biens* de la terre.

Bien, ſe dit auſſi pour Faveur; grace; utilité; bien fait; avantage; bon ſervice; bon office. Ton amour eſt un *bien* qui m'eſt juſtement dû, Main. Vôtre Majeſté ne ſe feroit pas grand tort, ſi elle me faiſoit un peu de *bien*, Scar. Je lui ferai tant de *bien*, diſoit Henri IV. en parlant d'un homme qui ne l'aimoit pas, que je l'obligerai à m'aimer, Amours d'Henri IV. On exhorte les autres à faire du *bien*; il ſuffiſoit de le propoſer à ce Prince, Fl. Le plaiſir qu'on trouve à faire le *bien* eſt une partie de la recompenſe de l'avoir fait, Id. Il y a des gens qui font ſemblant de vouloir du *bien* à tout le monde afin que tout le monde leur en faſſe, La Br. Les gens vains regardent ceux à qui ils font du *bien* comme leurs debiteurs, & comme leurs inferieurs, Oe. M. Le deſſein que nôtre Societé a pris pour le *bien* de la Religion, c'eſt de ne rebuter perſonne, Pasc. Quand on travaille avec tant d'ardeur au *bien* general, c'eſt qu'on y trouve d'ordinaire le ſien, Oe. M. Caton alloit droit au *bien* public; mais d'un air farouche, St. Ev.

On dit d'une choſe qu'elle fait grand *bien*, quand elle apporte quelque commodité, ou quelque ſoulagement. Vos ſages conſeils m'ont fait grand *bien*. Cette ſucceſſion me fait tous les *biens* du monde. Le remede que j'ai pris m'a fait grand *bien*. En amour un peu d'abſence fait grand *bien*, B. Rab.

Bien, ſignifie auſſi, Bonheur; hazard. C'eſt un grand *bien* que vous vous ſoyez trouvé là ſi à-propos.

Bien, ſe prend encore pour Loüange. Cet homme eſt obligeant, il dit du *bien* de tout le monde. On m'a dit mille *biens* de vous. Chacun dit du *bien* de ſon cœur, & perſonne n'en oſe dire de ſon eſprit, La Roch. Ne parler de perſonne ni en *bien*, ni en mal, Voit: Un Hiſtorien doit dire le *bien* & le mal, B. Rab.

Bien, ſignifie auſſi, Pureté de mœurs; vertu, honnêteté; une bonne fortune; une bonne œuvre. Ce Prelat étoit un grand homme de *bien*. Les plus gens de *bien* ne ſont pas d'ordinaire les plus favoriſez de la fortune, M. Esp. Celui qui fait le *bien* parcequ'il y eſt obligé, le fait toûjours de mauvaiſe grace, St. Ev. Nul ne fait le *bien* pour le *bien*: tous les hommes ont leurs vuës, Gom. Nous ſommes portez au *bien*, ou au mal, ſelon les premieres impreſſions que nous recevons, Oe. M. Grand Dieu, ſi l'homme fait du *bien*, toi ſeul le lui fais faire, God. Il y a des gens rigides qui trouvent que le *bien* eſt une eſpece de mal quand il y a un mieux, Bal. Un homme de *bien* eſt celui qui n'eſt ni un ſaint, ni un devot; & qui s'eſt borné à n'avoir que de la vertu, La Br.

Je ſouffrirois plutôt l'affront du cocuage,
Que d'être le mari de ces femmes de bien,
Dont la mauvaiſe humeur fait un procés ſur rien, Mol.

Corneille a dit; Tu n'as fait le devoir que d'un homme *de bien*: pour dire, d'un homme brave, & courageux.

Digitized by Google

BIEN, se dit aussi figurément pour Science, lumiere, connoissance, & generalement pour tous les avantages de l'esprit. Ce Philosophe égaloit les richesses des Rois, par les *biens* de l'esprit, OE. M. *Les biens* de l'ame paissent pour chimere dans l'esprit des gens du monde, NIC.

BIEN, se dit de même des avantages du corps; comme la beauté. On dit d'un homme qui a la Physionomie heureuse; qui a les manieres honnêtes, & polies; qu'il sent son *bien*.

BIEN, se dit aussi en plusieurs phrases adverbiales, & alors il se prend ou pour *beaucoup*, ou pour *sagement*, ou pour *commodément*, ou pour *justement*. Ainsi on doit raporter à l'une, ou l'autre de ces quatre significations, les exemples qui suivent, comme: Il y a *bien* à profiter auprès de vos Docteurs, PASC. Il feroit fort *bien* de se taire, VOIT. Quand on est *bien*, il s'y faut tenir. Elle merite *bien* cela, MOL. *Bien* marque aussi quelquefois la capacité, le pouvoir de faire une chose, comme quand on dit: Ferez-vous *bien* cela? Je le ferai *bien*. Je m'acquitterai *bien* de cette commission. *Bien* se dit aussi pour, Veritablement; à la verité: Il est *bien* en chemin, mais il n'est pas encore arrivé. Il est *bien* embarqué, mais il n'a pas encore desancré. *Bien* a encore plusieurs autres significations qu'on peut voir dans les exemples suivans, & qui se rapportent plus ou moins à ce qu'on en a déjà dit. Cela va de *bien* en mieux. Cet homme est fort *bien* dans ses affaires. Nous sommes *bien* ensemble; c'est-à-dire bons amis. On dit, qu'un portrait ressemble en *bien*; pour dire, qu'il est un peu flatté. On dit, qu'un homme est *bien* mal; pour dire, qu'il est dangereusement malade. Sa maladie se tourne en *bien*. Il boit & mange *bien*. Il est *bien* buvant & *bien* mangeant. On lui a donné des remedes *bien* à-propos. Cela n'est pas venu à *bien*, n'a pas profité. Il y avoit *bien* du monde à ce Sermon. Cette affaire ira *bien* autrement qu'on ne pense. Cet homme fait *bien* tout ce qu'il fait; il dit *bien*. Ces vers sont *bien* tournez. Il a fait cela tant mal que *bien*. On dit, qu'un homme voit *bien* clair; pour dire, qu'il est *bien* intelligent. Vous en parlez *bien* à vôtre aise. C'est *bien* dit. *Bien* loin que cela lui serve, il lui pourra nuire. Ce Critique ne trouve rien de *bien*. On dit ironiquement, qu'un homme se porte *bien*; pour dire, qu'il est *bien* saoul. On dit aussi un homme *bien* fait, une femme *bien* faite; pour dire, belle & de bonne mine. On dit aussi par interjection, Hé *bien* qu'est-ce? hé *bien* achevez. On dit aussi, *bien*, *bien*, quand on veut temoigner son approbation. Quand on dit *bien*, *bien* d'un ton chagrin, c'est-à-dire, finissez, ne m'importunez pas davantage. C'est une formule, du Palais, de dire aux Juges à la fin des requêtes qu'on leur presente, & après les conclusions; *& vous ferez bien*.

On dit proverbialement, *Bien* attaqué, *bien* deffendu. Autant vaut *bien* battu, que mal battu. Un fou avise *bien* un sage. On dit aussi, Nul *bien* sans peine; c'est-à-dire, que le plaisir coûte toûjours quelque chose. A mal exploiter *bien* écrire. On dit encore, Je n'aurai ni *bien* ni repos, que cela ne soit fait; c'est-à-dire, qu'on ne negligera rien pour l'execution d'une chose qu'on souhaite passionnément.

BIENDIRE, v. n. Dire du bien de quelcun, parler avantageusement de lui; mais ce verbe *bien-dire* n'est pas fort usité en ce sens, & on dit plutôt *dire du bien* de tout le monde, que *bien-dire* de tout le monde.

BIEN-DIRE, v. act. Dire de bonne grace; bien reciter, bien prononcer: bien parler. La Rhetorique est l'art de *bien-dire*.

BIEN-DIRE, s. m. Langage poli & éloquent; maniere de s'exprimer agreable & engageante. Ils sont les Arbitres souverains du *bien-dire*. Se mettre sur son *bien-dire*. Mais cette derniere phrase est un peu proverbiale.

BIENDISANT, ANTE. adj. Orateur disert; qui parle avec élegance, & avec politesse. Les gens de Cour se piquent d'être *biendisans*. Cependant ce mot ayant quelque chose de comique, ne se doit gueres employer que dans le stile simple, & familier. C'est un Amant *bien-disant* & marois, VOIT.

Un de ce dernier ordre,
Propre, toûjours rasé, bien-disant & beau fils.
LA FONT.

BIENFACTEUR, ou BIENFAICTEUR, ou BIENFAITEUR. s. m. BIENFACTRICE, ou BIENFAICTRICE, ou BIENFAITRICE. s. f. Celui, ou celle qui a donné; qui a fait quelque grace, qui a fait du bien à quelcun.

Il n'y a point de mot dans la langue Françoise sur lequel les opinions soient plus partagées, que sur celui de *Bienfacteur*, de *Bienfaiteur*, ou de *Bienfaicteur*. Mrs. de l'Academie laissent le choix entre *Bienfaicteur*, & *Bienfaiteur* sans parler de *Bienfaiteur*. De bons Auteurs preferent cependant *Bienfaiteur*, comme le plus doux dans la prononciation. On peut dire aussi *Bienfaicteur* avec Mrs. de Voiture, Pelletier & Corneille. Celui qui fait du bien pour en tirer du profit, ne merite point d'être appellé un *Bienfaicteur*; son action est un commerce, & une negociation, C. B. Les *Bienfaicteurs* vendent quelquefois bien cher leurs bienfaits, TOUR. L'Antiquité a fait ses Idoles de ses *Bienfacteurs*, & n'a pris pour objets de ses adorations religieuses, que ceux qui le devoient être de la reconnoissance publique, LE MAI. Un homme enivré de la felicité du siecle jouït des bienfaits, sans regarder le *Bienfaiteur*, FL. C'est une horrible ingratitude que de tuer son *Bienfaiteur*, ABL.

On appelle dans les Couvens *Bienfacteurs* & *Bienfactrices*, ceux qui en ont fait les fondations, ou qui y ont apporté de grands biens en y entrant.

BIENFAIRE. v. n. Faire du bien; obliger quelcun quelque liberalité, ou par quelque service. On dit plus ordinairement *faire du bien*. *Bienfaire* vieillit. L'ACAD.

BIENFAISANT, ANTE. adj. Qui a l'inclination à obliger, & à faire du bien. Une humeur genereuse & *bienfaisante* ne manque gueres de gagner l'amitié du peuple. Il y a des gens qui ont l'ame *bienfaisante*, & dont la mine severe gâte les bienfaits, BAL. Cesar avoit l'ame naturellement *bienfaisante*, BOU. L'Antiquité ne vante la valeur d'Hercule, que comme une valeur *bienfaisante*, qui ne s'occupoit qu'à reprimer la violence, TOUR.

Il a un comparatif: N'avois-je pas raison de trouver étrange, que vous le meilleur, & le *mieux faisant* de tous les hommes, me refusassiez cinq ou six lignes? VOI.

BIEN FAIT, AITE. adj. Qui est bien executé; qui a de la beauté, de l'agrément, de la grace; qui est bien tourné, bien placé. Voilà un ouvrage *bien fait*, une commission *bien faite*. Cet homme est très-*bien fait*. C'est un esprit *bien fait*, un cœur *bien fait*. Il a aussi un comparatif. C'est l'homme le *mieux fait* que j'aye vu. C'est la fille la *mieux faite* de France. L'Academie n'admet ni *bien faire* ni *bien fait* comme un seul mot en ce sens.

BIENFAIT. s. m. Don; faveur; grace; bon office; bien, plaisir que l'on fait à quelcun. Un *bienfait* signalé. Combler quelcun de *bienfaits*. L'affection se montre plus par les *bienfaits* que par la proximité du sang, OE. M. C'est reprocher un *bienfait* que d'en faire souvenir, ID. Pour conserver de la reconnoissance il faut s'arrêter au *bienfait*, sans en rechercher la source, qui est d'ordinaire fort corrompuë, NIC. Ceux que la fortune aveugle a comme accablez de ses *bienfaits*, en jouïs-

Digitized by Google

jouïssent avec orgueil, & sans moderation, LA BR. Les *bienfaits* mêmes veulent être assaisonnez de manieres obligeantes, BELL. Ce ne sont pas vos *bienfaits*, Sire, qui vous font aimer; c'est vous qui faites aimer vos *bienfaits*, TOUR. Dans la distribution des *bienfaits* il faut moins d'éclat que de generosité, ST. EV. Un *bienfait* reproché tient toûjours lieu d'offense, RAC. Les *bienfaits* imposent une espece de joug à celui qui les reçoit, BELL. Du joug de mes *bienfaits* tu cherche à t'affranchir, RAC.

Un bienfait *perd sa grace à le trop publier*;
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier, CORN.

On dit proverbialement qu'un *bienfait* n'est jamais perdu; c'est-à-dire, qu'on en reçoit de la reconnoissance tôt ou tard. On dit encore, qu'il y a des gens qui gravent les injures sur le cuivre, & les *bienfaits* sur le sable; c'est-à-dire, que les *bienfaits* s'oublient bien plus aisément que les injures. Seneque a laissé un Traité des *bienfaits* qui a été traduit par Malherbe.

BIENFAIT, en termes de Coutumes, se dit aussi de la troisiéme partie des biens successifs du pere & de la mere, dont la jouïssance par usufruit étoit donnée aux puînez, & entre autres dans la Coutume d'Anjou.

BIENHEUREUX, EUSE. adj. & s. m. & f. Celui qui jouït de la beatitude celeste. Le Paradis est le sejour des *bienheureux*. La *Bienheureuse* Vierge Marie. Les *Bienheureux* Apôtres. La vie des *Bienheureux* dans le Ciel est un acte continué de contemplation, & d'amour, M. DE M. Si les *Bienheureux* sont toûjours dans la contemplation, cette idée nous feroit presque regarder la felicité comme un état ennuyeux, LE CL.

BIENHEUREUX, se dit aussi de ceux qui sont morts en odeur de sainteté, & que l'Eglise destine par provision à être canonisez, en approuvant qu'on les venere. Le *bienheureux* Jean de la Croix. Voyez BEATIFICATION.

BIENHEUREUX, en termes de l'Ecriture, se dit de ceux qui ont les qualitez comprises dans les huit Beatitudes de l'Evangile. *Bienheureux* sont les pauvres d'esprit, les pacifiques, les affligez, &c.

BIENHEUREUX, se dit en Morale de ceux qui jouïssent de quelque bonheur, de quelque avantage. *Bienheureux* qui vous possede. Vous êtes dans un état *bienheureux*: voici un *bienheureux* sejour, &c. Remarquez que quand *bienheureux* est joint à un verbe il ne fait plus un seul mot: bien est separé de l'adjectif heureux. Il est *bien heureux* d'avoir échappé, &c.

BIEN LOIN. Conjonctive qui signifie, Au lieu, & qui veut un infinitif avec la particule *de*. *Bien loin de* se repentir, il s'obstine dans son crime. *Bien loin d'*être nôtre ami, il est au contraire nôtre plus dangereux ennemi. *Bien loin de* lui envoyer des Deputez, ils vinrent escarmoucher, ABL. On construit aussi *bien loin* avec le subjonctif du verbe, precedé de la particule *que*. *Bien loin qu'*il soit homme à vous faire satisfaction, il est homme à vous quereller. *Bien loin que* le discours soit affoibli par l'arrangement des mots, il ne peut sans cela avoir aucune force, VAU.

BIEN QUE. Conjonctive qui regit le subjonctif, & qui signifie, Quoique, encore que. *Bien que* la beauté, & la force du corps vous donnent de l'avantage, &c. *Bien que* ce qu'il y a de plus terrible semble devoir tomber sur moi. *Bien qu'*il n'y ait aucun danger pour vous. Mais il faut remarquer sur cette conjonctive *bien que*, que lorsque la periode a plusieurs membres, le mot *bien* ne veut pas être repeté, sur tout dans le stile simple & historique. Par exemple, *bien que* l'experience nous fasse voir, qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve de la calomnie, & *que* les plus gens de bien soient exposez à la persecution. C'est ainsi qu'il faut écrire, au lieu de repeter *bien que* dans le second membre de cette periode, en disant, & *bien que* les plus gens de bien, &c.

BIENSEANCE. s. f. Ce qui convient à chaque chose; ou si l'on veut, action convenable aux temps, aux lieux, & aux personnes: menagement; égard que l'on a pour toutes ces sortes de circonstances. Les *bienseances* font d'une étenduë infinie: le sexe, l'âge, le caractere, imposent des devoirs differens; & si l'on n'observe pas toutes ces differences, qui font la *bienseance*, l'on passe pour un homme impoli, BELL. La *bienseance* est la science des égards, & on l'apprend à l'école du monde, ID. La vertu même a besoin de garder les *bienseances*, FL. Il y a des choses qu'on peut faire impunément, & que la *bienseance* ne permet pourtant pas, BELL. Combien de gens deciient la vertu même, quand elle ne garde pas à leur gré toutes leurs rigoureuses *bienseances*, FL. La *bienseance* est la moindre de toutes les loix, & la plus suivie, LA ROCH. C'est satisfaire aux loix du devoir que d'en garder toutes les *bienseances*, MONT. Les femmes choisissent bien souvent la devotion, comme une *bienseance* de l'âge, LA BR. Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les *bienseances* des mœurs: mais il ne s'égare pas comme l'Arioste, BOU. L'étroite *bienseance* doit être gardée jusques sur la scéne, BOI. Il y a des occasions où il faut plus d'agrément que de *bienseance*, & d'autres où il faut plus de *bienseance* que d'agrément, LE CH. DE M. Rien n'est plus contre la *bienseance*, que d'en observer avec trop d'affectation toutes les regles, & toutes les loix, BELL. Une exacte, & rigoureuse *bienseance* est une gêne, & une contrainte, ID.

Abaissons nous, ma sœur; ajustons nous au temps;
Et ne menageons plus ces tristes bienseances,
Qui nous font le fruit du plus beau de nos ans, MOL.

BIENSEANCE, se dit aussi de ce qui est commode, utile, & avantageux. Il a acheté cette maison, cette terre, parcequ'elle étoit à sa *bienseance*, & dans son voisinage. On a dans ce quartier toutes choses à sa *bienseance*, l'Eglise, le marché, la riviere, &c. Les Princes occupent souvent des places par droit de *bienseance*, parcequ'elles sont à leur *bienseance*, qu'elles assûrent, & arrondissent leurs frontieres. Rien n'est plus à la *bienseance* du Roi que cette ville, ABL.

BIENSEANT, ANTE. adj. Qui sied bien; qui convient à quelque chose. Cela n'est pas *bienseant* à un homme de vôtre rang. Il est *bienseant* à une fille d'être modeste. Il y a des choses permises, & qui ne sont pas *bienseantes*, OE. M.

BIENTENANT, ANTE. adj. Terme de Palais, Acquereur; qui possede les biens, & les heritages qui ont appartenu à un autre. On assigne les tiers acquereurs en declaration d'hypotheque comme *bientenans*. On recherche les malversations des Financiers contre leurs heritiers, & *bientenans*.

BIENVEIGNER. v. act. Vieux mot qui se trouve dans Nicod, & qui signifie, Saluër quelcun, le feliciter sur quelque bonheur qui lui est arrivé, le recevoir avec bienveillance & affection.

BIENVEILLANCE. s. f. Affection; bonne volonté; inclination qu'on a pour quelcun; disposition à lui vouloir du bien. L'Orateur dans son exorde doit gagner, & captiver la *bienveillance* de ses auditeurs. Se concilier la *bienveillance* de tout le monde. Il se dit ordinairement de l'inferieur au superieur. Je vous demande, Monseigneur, l'honneur de vôtre protection, & de vôtre *bienveillance*, VOIT.

Ce mot vient de *benevolentia*.

BIENVEILLANT, ANTE. adj. Qui veut du bien à quelcun; qui a de la bienveillance pour lui.

Ce mot vient de *benevolus*; il n'est plus en usage.

Digitized by Google

BIENVENU, uë. adj. qui se dit de ceux dont l'arrivée est souhaitée en quelque endroit; qui sont bien reçus, & regardez de bon œil. Les honnêtes gens sont toujours *bienvenus* par tout. Quand vous voudrez venir chez moi, vous serez le *bienvenu*, la *bienvenuë*.

BIENVENUË. f. f. est aussi le repas qu'on donne à ceux avec qui on entre en quelque espece de communauté. Les pensionniers font payer la *bienvenuë* à tous ceux qui entrent dans la prison; les écoliers à ceux qui entrent dans un College.

On dit proverbialement, Vous soyez le *bienvenu* comme en vôtre maison de l'Ile Bouchar. On dit aussi, Vous serez le *bienvenu*, & le mal reçu, à ceux dont on n'agrée pas les visites. On dit encore, On est toûjours *bienvenu* quand on apporte.

BIENVOULU, uë. adj. Qui est aimé, pour qui on a de l'estime. Ce Prince a été si doux & si juste, qu'il a été toûjours *bienvoulu* de son peuple. Ce mot ne se dit presque plus.

BIERE. s. f. Cercueil; coffre de bois pour mettre un mort. Enfermer un corps dans la *biere*. La *biere* est un sejour par trop melancolique, Mot.

Ce mot vient de l'Allemand *baer*, ou *baar*, signifiant la même chose, d'où les Italiens ont fait *bara*, & les Anglois *beer*, MENAGE.

BIERE. f. f. signifie une boisson faite d'orge, de froment, & d'avoine, ou d'une autre sorte de blé. On y ajoûte du houblon pour lui donner le goût du vin. On les brasse long temps, & on les fait cuire dans des chaudieres: cette boisson enivre; & cette ivresse dure même plus long temps que celle du vin, à cause que la *biere* étant plus materielle, est plus difficile à digerer que le vin. La *biere* de Mars se garde toute l'année. Matthiole croit que le *Zythum* & le *Curmi* des Anciens n'étoient autre chose que la *biere* dont on use en Allemagne, en Flandre, en France, & en plusieurs autres Regions de l'Europe; & qu'il n'y avoit pas plus de difference entre le *Zythum* & le *Curmi*, qu'entre la maniere de la faire, qui augmentoit, ou diminuoit la proprieté de ces breuvages. En effet, ajoûte-t-il, quoique toutes les *bieres* se fassent d'orge, ou de froment, ou d'avoine, elles ont pourtant differens goûts selon qu'elles sont brassées. Les unes sont douces & agreables à boire, & il y en a d'autres qui sont âpres & ameres. Les unes sont troubles, & les autres claires. Pour faire la *biere*, il faut que les Brasseurs donnent au grain un commencement de germination, & qu'ils concentrent ensuite dans le même grain la disposition qu'il avoit à germer, en le sechant. On y ajoûte trois fois autant d'autre grain non germé, qui sont ensemble moulus grossierement. On jette sur le tout de l'eau à demi bouillante, & ensuite de froide, & après avoir agité le tout, on le laisse quatre ou cinq jours dans un vaisseau couvert jusqu'à une parfaite fermentation. Quelques-uns y ajoûtent de l'ivroye pour irriter davantage le goût. Il faut que la *biere* soit bien cuite, bien épurée, & qu'elle ne soit point recente, & nouvelle lorsqu'on la boit: autrement elle fermente dans l'estomac, & elle excite des bouillonnemens dans le corps qui nuisent à la santé. Les Anglois pour la faire plus agreable, jettent dans les tonneaux après qu'elle est brassée, du sucre, de la canelle & des clous de girofle; les Flamands du miel & des épices. Dioscoride dit que la vieille *biere* engendre enfin la lepre. On sophistique la *biere* en y jettant de la chaux pour lui donner plus de force, & en y mêlant de la suye au lieu de houblon.

Levûre de *biere*, est l'écume de la *biere* qui sort par le bondon. Dans les Coutumes de Flandre on appelle *Ban de biere*, un impôt qu'on leve sur la *biere*, ou *bierbank*, qui signifie aussi une *taverne*.

On dit proverbialement d'un portrait mal fait ou ridicule, que c'est un enseigne à *biere*. Les ivrognes disent aussi, qu'ils ne veulent point mettre leur corps en *biere*; pour dire, boire de la *biere* au lieu de vin.

Ce mot vient de l'Allemand *biet*, signifiant la même chose, que Voſſius derive du Latin *bibere*. Plusieurs autres le derivent de l'Hebreu *bar*, qui signifie le *blé* dont on la fait, d'autres de *bion*, dont Pline fait mention en parlant de bruvage.

BIEVRE. s. m. Animal amphibie; on l'appelle autrement caſtor; & en Latin *caſtor*, ou *fiber*.

Menage derive ce mot de *bebrus* que les Latins du bas siecle ont dit au lieu de *fiber*. Voyez CASTOR.

BIEVRE, est aussi un oiseau de riviere, gros comme une moyenne oye sauvage. Il a le bec long, menu, dentelé & crochu par le bout. Il a une crête sur le cou, la tête grosse & de couleur fauve, & le dessus du dos cendré, tirant sur la couleur plombée. Son ventre est presque blanc, & les pieds rougeâtres.

BIEZ. s. m. Canal qui renferme, & conduit des eaux dans quelque élevation pour les faire tomber sur la roue d'un moulin; & les *arrierebiez* sont les *biez* qui sont au delà en remontant. On disoit autrefois *bier*: ce qui a fait croire à quelques-uns que ce mot venoit de *biere*, parceque le *biez* en a la figure.

Du Cange le derive de *bedale*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. Je croi qu'il vient de *via aquæ*, comme étant un conduit d'eau, en lui donnant la prononciation Gasconne.

B I F.

BIFFER. v. act. Barrer une écriture; la rayer & effacer en telle sorte qu'on ne la puisse plus lire. Il faut rayer, & *biffer* cette clause. Le Cardinal Baronius a *biffé* deux Consuls des Faſtes Romains. Quand un empiſsonnement est declaré injurieux, on ordonne que l'écroüe sera rayée & *biffée*.

BIFFÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe.

B I G.

BIGAME. adj. & s. m. Qui a deux femmes en même temps, épouſées en face de l'Egliſe. A Rome celui qui avoit contracté deux mariages en même temps, étoit noté d'infamie par l'Edit du Preteur. Cela s'étendoit jusqu'à ceux qui avoient deux concubines, les regardant comme des demi-femmes. Theophile pretend même que la *bigamie* étoit entre les crimes capitaux, L. JULIA DE ADULT. Balſamon sur le nomocanon de Photius dit le contraire. On puniſsoit ci-devant les *bigames* de mort, mais par erreur; car il n'y a pas d'Ordonnance qui les condamne à ce ſupplice: maintenant on leur impoſe d'autres punitions infamantes; comme de les attacher au carcan avec deux quenouilles, &c.

BIGAME, en Droit Canonique, ſe dit de celui qui a épouſé deux femmes ſucceſſivement, ou qui ne s'étant marié qu'une fois, a épouſé une veuve. En l'un & l'autre cas on ne peut tenir un Evêché ſans diſpenſe. Cet uſage s'eſt introduit dans l'Egliſe par la prevention de quelques-uns d'entre les Peres qui ont cru, que les ſecondes noces étoient defendues par St. Paul Epit. à Tite chap. 1. *Mari d'une ſeule femme*. C'eſt pourquoi les *bigames* n'étoient point admis aux Ordres ſacrez: ſoit que la bigamie fût réelle pour avoir épouſé deux femmes; ſoit qu'elle fût interpretative, pour avoir épouſé une veuve, ou une fille qui avoit été corrompuë avant ſon mariage. Ceux-là même paſſoient pour *bigames* qui avoient fait vœu de virginité avant leur mariage; & l'Egliſe obſervoit une ſi grande rigueur à l'égard

des

Digitized by Google

des *bigames*, que le Pape Leon I. ne voulut jamais permettre à un Evêque de Mauritanie de les ordonner. Le Pere Doucin, dans ſon Hiſtoire du Neſtorianiſme, dit conformément à cette ancienne prevention, qu'Irenée étant *bigame*, comme ayant été marié deux fois, avoit été élu Evêque de Tyr contre les Canons.

BIGAMIE. ſ. f. Action criminelle provenant d'un mariage contracté avec deux femmes en même temps. Voyez BIGAME.

Ce mot vient du Grec *digamia*, qui ſignifie un double mariage.

BIGAMIE, eſt auſſi une incapacité canonique contractée par le mariage avec deux femmes ſucceſſivement, ou par un mariage avec une veuve. La *bigamie* n'emporte point d'irregularité pour les Ordres mineurs; mais ſeulement pour les Ordres majeurs, DU BOIS.

BIGAMIE, ſe dit auſſi dans les choſes ſpirituelles. Quand on poſſede deux Benefices incompatibles, & de même nature; comme deux Evêchez, deux Cures, deux Chanoinies *ſub eodem tecto*, &c. on commet une *bigamie* ſpirituelle. Voyez la Declaration du Roi du 12. de Fevrier 1681. ſur l'incompatibilité des Benefices.

BIGARRADE. ſ. f. Sorte d'orange aigre, qui a ſur la peau pluſieurs pointes, & excreſcences. Le jus de *bigarrade* eſt excellent avec la perdrix. La diverſité de ſa couleur, & l'inegalité de ſa figure lui ont fait donner le nom de *bigarrade* en Provence.

BIGARREAU. ſ. m. Eſpece de ceriſe ainſi appellée parcequ'elle eſt bigarrée de rouge, de blanc, & de noir. Voyez CERISE.

BIGARREAUTIER. ſ. m. Arbre qui porte des bigarreaux.

BIGARRER. v. act. Mettre enſemble diverſes couleurs, & qui par leur aſſemblage bizarre choquent la vuë. *Bigarrer* des livrées.

Menage derive ce mot de *bivariare*, qu'on a dit de *bifrariare*; d'où il derive auſſi *bigarreau*, & *bigearre*: Paſquier de *virgatus*, *& diverſis coloribus partitus*.

BIGARRÉ, ÉE. part. & adj. Qui eſt couvert, qui eſt orné de diverſes couleurs. Il avoit un habit *bigarré*. Les Sergens en faiſant leurs exploits portoient autrefois des manteaux *bigarrez*, comme on voit dans la Farce de Patelin. Ils reluiſoient, non pas d'or, ni de parures *bigarrées*; mais d'acier bien poli, VAUG.

BIGARRÉ, ſignifie auſſi, Mêlé; mal aſſorti. Une compagnie *bigarrée*, eſt une troupe de gens ramaſſez par hazard, de diverſes conditions, & qui n'ont ni le même genie, ni les mêmes inclinations. Un diſcours *bigarré* de phraſes recherchées, & de paroles étudiées, donne dans la vuë des perſonnes peu intelligentes; mais il paroît ridicule aux gens de bon goût, PORT-R.

En termes de Blaſon, *bigarré* ſe dit du papillon, & de tout ce qui a diverſes couleurs. De gueules à un papillon d'argent miraillé & *bigarré* de ſable.

BIGARRURE. ſ. f. Varieté, & mauvais aſſortiment de couleurs, ou d'ornemens ſur un habit, ſur des meubles, &c. A quoi bon cette *bigarrure* d'habits que les Moines ont inventée?

BIGARRURE, ſe dit auſſi des ouvrages d'eſprit compoſez de pluſieurs choſes qui n'ont aucune liaiſon, ni relation enſemble. Les *Bigarrures* du St. Des Accords; c'eſt un livre d'une façon extraordinaire, fait de pluſieurs pieces ramaſſées. La *bigarrure* de ce chapitre vous plaira, BAL. On le dit auſſi d'une compagnie. Il y avoit bien de la *bigarrure* dans cette aſſemblée.

BIGARRURE, en termes de Fauconnerie, ſe dit des taches rouſſes, ou noires, ou diverſitez de couleurs qui rendent le pennage d'un oiſeau bigarré.

BIGEARE. Voyez BIZARRE.

BIGLE. adj. & ſ. m. & f. Qui a les yeux tournez; qui ne peut regarder droit, & fixement; qui eſt louche.

Ce mot vient de *obliquulus*, diminutif de *obliquus*, MEN. D'autres le font venir de *bimus oculus*, c'eſt-à-dire, œil double, & qui regarde en deux endroits, COS.

BIGLE, eſt auſſi une eſpece de chien de chaſſe qui vient d'Angleterre, qui ſert pour les lievres & les lapins.

BIGLER. v. n. Regarder en bigle, en louche. Ne vous accoutumez point à *bigler*.

BIGNE. ſ. f. Tumeur, boſſe au front, qui vient par quelque coup reçu, ou par quelque chûte. Il n'eſt pas du bel uſage.

BIGNET, ou BEIGNET. Le premier vaut mieux. ſ. m. Certaine patiſſerie qui ſe fait au Carnaval avec de la farine, des œufs, & des pommes, le tout frit avec du ſain doux ou du beurre. Faire des *bignets*. Manger des *bignets* avec des pommes, ou ſans pommes. Le jus d'orange donne du relief aux *bignets*.

Quelques-uns derivent ce mot par metathéſe de l'Hebreu *pinneq*, qui ſignifie *faire bonne chere à quelcun*. D'autres le font venir du vieux mot *bigne*, qui ſignifie *enflûre*, ou *tumeur*, parceque les *bignets* ſont enflez.

On dit auſſi, Faire les *bignets*, quand on fait une certaine collation au Carnaval, où l'on ſert des *bignets*.

BIGORNE. ſ. f. Eſpece d'enclume qui aboutit en pointe, ſur laquelle on bat le fer qu'on veut arrondir.

BIGORNEAU. ſ. m. eſt une petite bigorne dont on ſe ſert ſur l'établi.

BIGORNER. v. act. Forger le fer en rond ſur la bigorne.

BIGOT, OTE. ſ. m. & f. Qui contrefait le devot; hypocrite. C'eſt une *bigote*. Il fait le *bigot*. La cabale des *bigots* eſt fort dangereuſe.

Jouer des bigots *la trompeuſe grimace*, BOI.
Un bigot *orgueilleux qui dans ſa vanité*
Croit duper juſqu'à Dieu par ſon zele affecté,
Couvrant tous ſes defauts d'une ſainte apparence,
Damne tous les humains de ſa pleine puiſſance, ID.

Ce mot vient de l'Allemand *bey* & *Gott*, ou de l'Anglois *by God*, qui ſignifie *de par Dieu*. Cambden rapporte en ſa Bretagne, que les Normands ont été appellez *Bigots*, à cauſe que le Roi Charles donnant la Normandie avec ſa fille Giſſa à Rollon, les Courtiſans ayant averti ce Duc qu'il falloit qu'il baiſât les pieds de Charles en reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait, il repondit en Anglois, *No ſo by God*, c'eſt-à-dire, *Non par Dieu*. Auſſi-tôt le Roi & les ſiens en ſe moquant l'appellerent *Bigot*: ce qui a paſſé aux autres Normands. Pluſieurs autres Hiſtoires & Chroniques rapportent la même choſe. Voyez Paſquier. Originairement ce mot n'étoit pas odieux, & ſignifioit ſeulement *de par Dieu*. Guillaume de Nangis recite que les Normands defirant de ſe faire Chretiens, s'écrierent *Bigot*, *Bigot*.

BIGOT, ſe dit auſſi de ceux qui ont une ſuperſtition, & une devotion outrée. En ce ſens il eſt auſſi adjectif. Cette femme eſt très-*bigote*. Les gens du menu peuple ſont fort *bigots*; ce ſont des eſprits foibles qui ſe font de vains ſcrupules ſur toutes choſes.

BIGOT, en termes de Marine, eſt une petite piece de bois de differentes longueurs, percée de deux ou de trois trous par où l'on paſſe le bâtard pour la compoſition du racage.

BIGOTERE. Quelques-uns diſent *bigotelle*. ſ. f. L'Academie dit, l'un & l'autre. Bande, ou piece d'étoffe ou de cuir, dont on ſe bride la nuit pour tenir en état une barbe retrouſſée. La *bigotere* n'eſt plus en uſage preſentement; parceque perſonne ne laiſſe aujourd'hui croître ſa barbe. Les Amours tenoient, l'un la *bigotere*, l'autre le miroir, & les autres les peignes d'écaille, à la pompe funebre de Voiture, SAR.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *bigotera*, & de *vigotes*, qui ſignifie

signifie de *grandi crocs de barbe* retroussez en garde de poignard, comme on la porte en Espagne.

BIGOTERIE. ſ. f. Hypocriſie; devotion fauſſe, outrée, ou ſuperſtitieuſe. La *bigoterie* eſt le vice de la vieilleſſe. La *bigoterie* eſt une mauvaiſe conſeillere à ceux qui s'en coëffent, MEM. DE ROHAN. Il y a des Sçavans qui vont juſqu'à l'idolatrie, & juſqu'à la *bigoterie* pour l'antiquité, & qui chicanent l'honneur de toutes choſes aux Modernes, ORL. M.

BIGOTISME. ſ. m. Profeſſion que l'on fait de la bigoterie. Ce mot n'eſt pas dans le Dictionnaire de l'Academie.

BIGUER. v. act. Changer, troquer but à but. *Biguer* un cheval. *Biguer* une carte au jeu du Here. On ne le dit gueres que dans ce dernier ſens.

BIGUES. ſ. f. Terme de Marine. Groſſes & longues pieces de bois qu'on paſſe dans les ſabords, ſoit pour ſoulever, ſoit pour coucher le vaiſſeau.

BIGUES. On appelle auſſi de ce nom les mâts qui ſoutiennent celui d'une machine à mâter.

BIHOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I J.

BIJON. ſ. m. Les païſans donnent ce nom à la terebenthine, dont on ſe ſert communément, & qui ſort ſans inciſion des ſapins, des terebinthes, des pins, & des meleſes en Dauphiné, & en Forêt. Voyez TEREBENTHINE.

BIJOU. Quelques-uns écrivent *bigeou*, mais mal. ſ. m. Choſe curieuſe, ou precieuſe qu'on donne ordinairement aux femmes, comme bagues, bracelets, colliers, &c. pour leur ſervir d'ornement, & de parure. Cette femme a des *bijoux* de prix. Un *bijou* gagne le cœur.

Borel derive ce mot de *bis*, & de *joye*. Menage le derive de *bis jocalum*.

BIJOU, ſe dit auſſi de toutes les petites curioſitez qui ornent une chambre, ou un cabinet; comme des pieces de corail, des ouvrages de filigrane, & autres petites pieces curieuſes.

On dit d'une femme jeune & belle, que c'eſt un joli *bijou*.

On dit auſſi d'une maiſon, ou d'un cabinet bien propre, & bien ajuſté, que c'eſt un *bijou*.

BIJOUTERIE. ſ. f. C'eſt la profeſſion de ceux qui font commerce de bijoux, & de pierres precieuſes. Mais en ce ſens *bijouterie* n'eſt pas en uſage: l'Academie ne l'admet point; il faut dire *joüaillerie*. VAUG. REM. NOU. *Bijouterie* ne peut donc paſſer qu'en lui donnant un ſens plus general, & plus étendu qu'à *joüaillerie*. Ainſi *bijouterie* ſera le commerce de toutes ſortes de petites curioſitez propres à orner ou les perſonnes, ou les cabinets.

BIJOUTIER. ſ. m. Celui qui fait trafic de toutes ſortes de bijoux, & de curioſitez. Les *Bijoutiers* prennent la St. Louis pour le jour de leur fête, & ne font qu'un corps avec les Orfevres. On eſt reçu *Joüaillier-bijoutier* au Chatelet devant le Procureur du Roi, & cela après avoir fait trois ans d'apprentiſſage.

BIJOUTIER, ſe dit auſſi d'un curieux qui n'a dans ſon cabinet que de petites pieces, ou d'un prix mediocre; qui aime, & qui amaſſe des bijoux. Cet homme n'a ni tableaux de Rubens, ni du Pouſſin; ce n'eſt qu'un *Bijoutier*. C'eſt un grand *Bijoutier*.

B I L.

BIL. ſ. m. C'eſt un mot Anglois qui eſt devenu François par l'uſage que le Gazetier en fit pour la premiere fois dans la Gazette du mois de Juin de l'année 1685. Il ſignifie, un projet d'acte, ou d'arrêté, contenant les propoſitions qu'on veut faire paſſer par les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, pour le preſenter au Roi, & en faire un Acte, c'eſt-à-dire, un Reglement, ou une Loi. Dreſſer un *bil*.

BILAN. ſ. m. Terme de Banquier. C'eſt un petit livre que les Marchands, ou Banquiers portent ſur eux, où d'un côté ils écrivent leurs dettes actives, & de l'autre leurs dettes paſſives.

Ce mot vient du Latin *bilanx*, parceque ce livre leur ſert à balancer leurs gains & leurs pertes. Il leur ſert auſſi au virement des parties. Les Marchands de Lion appelloient ci-devant *Bilan des acceptations*, un petit livre qu'ils portoient ſur la place, où ils écrivoient toutes les Lettres de change tirées ſur eux; & leur acceptation n'étoit autre choſe que de mettre à côté de la lettre qu'ils avoient enregiſtrée dans leur *bilan* une croix, qui ſignifioit *acceptée*. S'ils vouloient deliberer ſur l'acceptation, ils mettoient un *V*, qui ſignifioit *vuë*. Et s'ils ne la vouloient point accepter, ils mettoient *S. P.* qui ſignifioit *ſous proteſt*. Mais depuis l'Ordonnance de 1667. il ne ſe fait plus d'acceptation que par écrit.

On appelle l'entrée & l'ouverture du *bilan*, le ſixiéme jour du mois de payemens, juſqu'à la fin duquel on fait le virement des parties, où les Marchands écrivent chacun de leur côté les parties virées.

On appelle auſſi *bilan*, ou *balance*, l'arrêté, ou la cloture d'un compte, ou des effets d'un Marchand, ou d'une Societé, ſur lequel eſt mis en oppoſition tout ce qu'on doit, & ce qui eſt dû; ce qu'on a reçu & payé. Un Marchand aprés ſa faillite, pour s'accommoder avec ſes creanciers, leur doit preſenter un *bilan*, qui contienne l'état au vrai de ſes affaires. La Banque d'Amſterdam ſe ferme deux fois tous les ans pour faire le *bilan*, ou la *balance* des livres. A Hambourg les teneurs de livres donnent toutes les ſemaines deux *bilans*, ou *balances* aux Contrôleurs de la Banque. A Veniſe le *bilan*, ou la *balance* de la Banque ſe fait une fois par ſemaine.

BILBOQUET. ſ. m. Jeu d'enfans fait d'un bâton creuſé en rond par les deux bouts, au milieu duquel eſt une corde, où une balle de plomb eſt attachée. Ils la jettent en l'air, & la reçoivent alternativement dans ces deux concavitez. Le Journal de Henri III. nous apprend que ce Prince portoit quelquefois un *bilboquet* à la main dont il ſe jouoit. On a appellé ironiquement un nombril, un *bilboquet*. Le peuple dit d'un homme qui ſe tire bien de toutes ſortes d'affaires, qu'il ſe retrouve toûjours ſur ſes pieds comme un *bilboquet*. On dit encore, Il eſt droit comme un *bilboquet*.

BILBOQUET, eſt auſſi un terme de Doreur, & ſignifie, un petit morceau de bois quarré où eſt attaché un morceau d'étoffe fine, pour prendre l'or, & le mettre dans les endroits les plus difficiles, comme dans les filets quarrez, dans les gorges, & dans les autres endroits creux.

Les Ouvriers appellent, en termes de Maçonnerie, *bilboquet*, tout petit quartier de pierre, detaché d'un plus gros morceau. Ils donnent auſſi ce nom aux moindres carreaux de pierre qui proviennent des demolitions d'un bâtiment.

BILE. ſ. f. Humeur jaune & âcre, qui eſt dans le corps des animaux. Le receptacle de la *bile* eſt une petite veſſie ſituée au deſſous du foye. Un degorgement de *bile*, quand il n'eſt pas trop violent, eſt fort bon pour la ſanté. La meilleure partie de l'eſprit de cet homme eſt dans ſa *bile*, puiſqu'en remuant cette humeur on éveille ſa vivacité, COS. Il y a deux ſortes de *bile*, la *bile jaune*, & la *bile noire*, qu'on nomme autrement *melancolie*.

Ce mot vient du Latin *bilis*, que quelques-uns font venir du Grec *bia*, *violence*; parceque les bilieux ſont ſujets à

Digitized by Google

à la colere. Les autres font venir ce mot de *bullire*, *boullir*.

BILE, ſignifie figurément, la colere. Un Satirique decharge ſa *bile* ſur le papier. Il eſt aiſé d'émouvoir, d'échauffer la *bile* des Poëtes, & des Auteurs.

Notre Muſe ſouvent pareſeuſe, & ſterile,
A beſoin pour marcher de colere, & de bile, BOI.

BILIEUX, EUSE, adj. Qui eſt plein de bile. Les gens d'une humeur *bilieuſe*, d'un temperament *bilieux*, ſont plus propres pour la guerre que pour l'étude. Les gens *bilieux* ſont coleriques.

BILIEUX, ſignifie auſſi, Qui eſt ſujet à ſe mettre en colere. Cet homme eſt ardent & *bilieux*.

Toutefois ſi jamais quelque ardeur bilieuſe
Allumoit dans ton cœur l'humeur litigieuſe, BOI.

BILLARD. ſ. m. Jeu honnête, & d'adreſſe; où le joué ſur une grande table, où l'on pouſſe des boules dans des blouſes, avec des bâtons faits exprés, & ſelon certaines loix, & conditions du jeu.

BILLARD, eſt auſſi la grande table couverte d'étoffe, ſur laquelle on joué, & on pouſſe les billes d'ivoire dans les blouſes qui ſont ſur les coins, & ſur les bords. Le tapis du *billard* doit être droit, & uni.

BILLARD, eſt auſſi le bâton recourbé avec lequel on pouſſe les boules. Il eſt d'ordinaire garni d'une maſſe d'ivoire au bout d'enbas, pour mieux frapper la bille. Ce *billard* ne frappe pas bien; il n'a point de coup.

BILLARDER. v. n. C'eſt toucher ſa bille deux fois en joüant, ce qui fait un coup perdu. Il a *billardé*, le coup ne vaut rien.

BILLE. ſ. f. eſt une boule d'ivoire avec laquelle on joué au billard. On dit, *Faire une bille*; pour dire, la mettre dans une des blouſes qui ſont autour de la table. On dit, *Doubler une bille*; pour dire, la prendre de plein, & la pouſſer de toutes ſes forces pour la faire revenir.

Ce mot vient du Latin *pila*.

On dit proverbialement, que deux hommes ſont *billes pareilles*; qu'ils ſont ſortis d'une affaire *billes pareilles*, quand ils n'ont point remporté d'avantage l'un ſur l'autre.

BILLE, eſt auſſi un bâton pointu qui ſert aux Emballeurs pour ſerrer les cordes de leurs ballots, & à ſerrer les charges des mulets.

Autrefois le mot de *bille* ne ſignifioit qu'un *bâton*: ce que temoignent les mots de *biller*, & de *debiller*, dont on uſe encore ſur les rivieres; pour dire, attacher la corde du bateau aux *billes* ou bâtons qui ſont au bout des traits des chevaux qui tirent.

Ce mot vient de *billus*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier un *gros bâton*, ou une *petite maſſuë*. Cependant Borel veut que *bille* ſignifiant un bâton, vienne de *vilis*, c'eſt-à-dire, choſe vile.

BILLE, ſe dit auſſi d'une piece d'étoffe qui lie les deux bouts d'une chappe d'Egliſe ſur le devant.

BILLE D'ACIER, eſt un morceau quarré, & marqué d'un fer doux, & écumé, qu'on prepare enſorte qu'il lui reſte un grain menu. Il vient de l'acier en *bille*, d'autre en grain.

BILLE. Terme de Marine. Il ſe dit d'un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud. Son uſage eſt de tenir le grand écoüet aux premiers des grands haubans, lorſqu'il ne ſert pas.

BILLE. Branche d'arbre, ou plutôt verge couppée par les deux bouts pour planter.

BILLEBARRER. v. act. Mettre pluſieurs couleurs differentes, & peu convenantes ſur un habit, ſur des meubles. Le verd & le bleu ſont des couleurs qui *billebarrent* un habit. Cela s'eſt dit originairement des habits des bouffons, & des maſques qui les rendoient extravagans par pluſieurs bandes, ou barres de couleurs qui choquent la vuë. Les anciens Chevaliers mettoient auſſi de ces pieces ſur leurs habits, pour leur ſervir d'ornement; & c'eſt de là que ſont venuës les billettes du Blaſon.

BILLEBARRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BILLER. v. act. Terme de Navigation. C'eſt, Attacher à une courbe de chevaux la corde qui ſert à tirer les bateaux ſur les rivieres. Le contraire eſt *debiller*, quand on la detache. Au paſſage des ponts & des pertuis il faut *biller*, & *debiller*.

BILLER, eſt auſſi un terme d'Embaleur, qui ſignifie, Serrer avec la bille. *Biller* un balot.

BILLET. ſ. m. Miſſive ſans ceremonie; lettre courte, & ſuccincte. La mode eſt d'écrire par *billets*, pour éviter les ceremonies, & les formalitez.

Ce mot vient de *billetus* diminutif de *billus*, qui a été fait de l'Allemand & de l'Anglois *bill*, qui ſignifie la même choſe, MENAGE. D'autres le derivent de *libellus*. Dans la baſſe Latinité on a dit auſſi *billa*. Du Cange le derive de *pittacium*, qui étoit chez les Anciens une *tablette* preparée avec de la poix, que les Grecs appellent *pitta*, qui ſervoit à écrire des cedules ou *billets* qu'on a appellez au commencement *pillets*. Il peut venir du Grec *bibliadion*.

BILLET, ſe dit auſſi des poulets qu'on envoye à des Maîtreſſes. *Billets* doux. *Billet* galant. *Billet* tendre.

BILLETS d'enterremens, *billets* de Charlatan, ſont des imprimez qu'on donne pour inviter aux enterremens, ou pour annoncer le logis, & la ſcience d'un Operateur. On le dit auſſi de ces petits écrits circulaires par leſquels on fait aſſembler les gens d'un même corps, ou qui ſont intereſſez en une même affaire; ce qui s'appelle, *faire courir le billet*.

BILLET, ſe dit auſſi d'une promeſſe, ou reſcription ſous ſignature privée, par laquelle on s'oblige à quelque payement, ou à quelque autre choſe. D'ordinaire tous les biens, & les effets des Marchands conſiſtent en *billets*; ils n'ont point d'immeubles, ni de rentes. Tout le negoce de la Place du Change ſe fait par *billets*, par lettres de change, & reſcriptions. Il ne me peut pas nier que je ne lui aye donné ce depôt, j'en ai ſon *billet*. Voyez CHANGE.

BILLETS DE L'EPARGNE, ſont des ordonnances, mandemens, ou reſcriptions données à recevoir ſur les Treſoriers de l'Epargne, qui n'ont point été acquittées, & qui ſont ſurannées.

En ces derniers ſens on dit, Faire courir le *billet*; pour dire, Negocier un *billet*, ou chercher de l'argent à emprunter par le moyen des Notaires, Courtiers de change, ou autres perſonnes, ſur ce *billet*.

BILLET, ſe dit auſſi de certains petits bulletins, ou papiers roulez, qui ſervent pour donner des ſuffrages dans une élection. Il a donné ſon *billet* en faveur d'un tel aſpirant à cette charge. On le dit auſſi en termes de Blanque, ou de Lotterie. Il a eu un bon *billet* à cette blanque, à cette lotterie; un *billet* noir. Le *bon billet*, c'eſt le gros lot. Un *billet blanc* eſt un *billet* où il n'y a rien.

En ce ſens on dit, que des ſoldats tirent au *billet*, quand de pluſieurs ſoldats qui ſont coupables d'une même faute, on n'en veut faire pendre qu'un pour donner l'exemple; & pour cela on les fait tirer au ſort, & on pend celui qui a tiré le *billet* noir.

BILLET, ſe dit auſſi des certificats, ou paſſeports qui ſe donnent pour avoir la liberté de paſſer; ou d'entrer en quelque lieu. En temps de peſte il faut prendre un *billet de ſanté* au lieu d'où l'on ſort. On prend des *billets* aux portes pour faire paſſer du betail debout à travers la ville. On obtient des *billets* pour entrer aux Balets du Roi, aux Comedies. Les Officiers de ville donnent des *billets* aux ſoldats pour leur aſſigner leur logement.

Digitized by Google

BILLETTE. ſ. f. Petite enſeigne en forme de baſrillet, qu'on met aux lieux où l'on doit peage, pour apprendre aux Voituriers qu'il ne faut pas paſſer ſans payer le droit, ſoit au Roi, ſoit aux Seigneurs qui font chargez d'entretenir les chemins.

BILLETTE, en termes de Blaſon, eſt une piece ſolide dont on charge l'Ecu, qui eſt faite en forme de quarré long. Il y a des *billettes* de metal, & d'autres de couleur. Lavardin porte d'or à onze *billets* d'azur, 4. 3. 4. On appelle *billettes couchées*, ou *renverſées*, quand leur plus long côté eſt couché par terre ſur l'Ecu, & le plus petit à plomb. C'étoient anciennement des pieces d'étoffe d'or, d'argent, ou de couleur, plus longues que larges, qui ſe couſoient par intervalle ſur les habits pour leur ſervir d'ornemens, & qu'on a tranſportées depuis ſur les Ecus. Les *billettes* ſont auſſi des marques de franchiſe qu'on mettoit autrefois aux bornes des terres.

BILLETTE'. adj. m. Terme de Blaſon. On appelle un Ecu *billetté*, celui qui eſt chargé de billettes.

BILLETTÉ, ÉE. En termes de Negoce, c'eſt un épithete qu'on donne aux marchandiſes, ſur leſquelles on a mis des billets, ou des étiquettes qui contiennent un numero, qui eſt relatif à ceux des livres, ou de l'inventaire d'un Marchand.

BILLEVESE'E. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une *balle ſouffliée*, *pleine de vent*.

BILLEVESÉE, ſignifie figurément des paroles, ou des choſes vaines, & qui n'ont aucune apparence ni ſolidité; des folies, des contes, des viſions. C'eſt un donneur, un conteur de *billeveſées*. Cela ne ſe dit que dans le ſtile bas & populaire. Sottes *billeveſées*, pernicieux amuſemens, Romans puiſſiez-vous être à tous les Diables, MOL. Chacun ſçait que c'eſt pure *billeveſée*, SAR.

BILLON. ſ. m. C'eſt un terme particulierement affecté aux monnoyes. Il ſignifie, Toute matiere d'or, ou d'argent qui eſt alliée, & alterée par le cuivre, c'eſt-à-dire, mêlée au deſſous d'un certain degré, & principalement de celui qui eſt fixé pour la fabrication des monnoyes: comme maintenant que la fabrication des louïs d'or eſt fixée à 22. carats, & des louïs d'argent à 11. deniers, le *billon d'or* eſt celui qui eſt à 21. carats; & le *billon d'argent*, celui qui eſt au deſſous de dix deniers. On ne ſe ſervit point de *billon* pour les monnoyes ſous la premiere & la ſeconde Race des Rois de France: cela fut très-frequent ſous la troiſiéme; & depuis St. Louïs on ne trouve plus que des deniers de bas *billon*. Il y a deux ſortes de *billon d'argent*, l'un nommé *haut billon*, qui eſt à dix deniers, & au deſſous juſqu'à cinq; & l'autre *bas billon*, qui eſt au deſſous de cinq ou ſix deniers de loi. Il eſt deffendu à tous Merciers Billonneurs, & autres perſonnes qui ne ſont point Orfevres, de vendre, ni acheter aucun or, ni argent, ſi ce n'eſt pour *billon*.

BILLON, ſignifie auſſi, Toute ſorte de monnoye defectueuſe, & decriée à quelque titre, & de quelque alloi qu'elle puiſſe être. En ce ſens on dit, qu'il faut envoyer la monnoye au *billon*; c'eſt-à-dire, qu'elle ſera fonduë, & remiſe ſous les coins.

BILLON, ſe dit auſſi de la menuë monnoye de cuivre, comme ſont liards, doubles, &c.

BILLON, ſignifie auſſi, le lieu où l'on porte la monnoye decriée, legere, ou defectueuſe, pour la refondre, & en recevoir la juſte valeur, comme ſont les Bureaux du Change, ou de la Monnoye. Porter au *billon*. Envoyer au *billon*.

BILLON, eſt auſſi du bas argent qu'on affine avec la caſſe d'Orfevre comme l'autre argent, mais ſans eau forte.

Menage derive ce mot de *bimio*, qui ſignifie un *denier*. Covarruvias de *vellus*, à cauſe que les Romains marquoient leurs monnoyes de cuivre de la figure d'une brebis. Nebriſſenſis le derive de *vilu*. Borel le derive de *villon*, ou de *guillon*, qui ſignifioit autrefois *tromperie*; d'où vient qu'on donna ce nom à un vieux Poëte nommé François Corbeuil, à cauſe de ſes ſupponeries. Mais Bouteroüe le derive du Latin *bulla*, qui a ſignifié autrefois des *ſceaux*, & des *matrices* qui ſervoient à former les coins des monnoyes; & c'eſt ainſi que les appelle Harmenopule. Du Cange croit qu'on l'a ainſi nommé, à cauſe que c'eſt *aurum aut argentum in maſſam ſeu billam*, *i. baculum*, *conflatum*, *necdum purgatum*.

BILLON, ſe dit figurément, & dans le ſtile comique, de tout ce que l'on n'eſtime point, de tout ce que l'on rejette. Hors de Paris, je mets tout au *billon*; pour dire, de toutes les villes de France, je n'eſtime que Paris. Lorſque l'on fit recherche de la Nobleſſe, & que l'on examina les titres de ceux qui ſe diſoient Gentilshommes, on dit que la Nobleſſe avoit été miſe au *billon*.

BILLONNAGE. ſ. m. Trafic illicite de celui qui billonne. Le *billonnage* eſt un crime qu'on recherche, & qu'on punit comme celui de fauſſe monnoye.

BILLONNEMENT. ſ. m. Action de billonner, POMEY.

BILLONNER. v. n. Qui eſt pris en bonne, & en mauvaiſe part. Il ſignifie proprement, Recueillir les eſpeces decriées & envoyées au billon; ce qui étoit autrefois permis à certaines perſonnes preposées pour cet effet. Mais il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & ſignifie, Trafiquer de monnoye de billon; ſubſtituer des eſpeces defectueuſes en la place des bonnes. L'Ordonnance en a fait un crime, qui peut être commis en pluſieurs façons: I. lorſqu'on achete, ou qu'on change la monnoye pour moins qu'elle ne vaut, pour la remettre à plus haut prix, ſoit dans le même lieu, ſoit dans une autre Province: II. quand les Receveurs payent en des eſpceces moindres, ou plus legeres qu'ils ne les ont reçuës, ou quand ils payent en eſpeces qu'ils font valoir à plus haut prix que celui de l'Ordonnance: III. quand les Changeurs remettent dans le commerce des eſpeces defectueuſes, étrangeres & decriées: IV. quand on choiſit les eſpeces plus peſantes pour les vendre aux Orfevres ou Changeurs qui les fondent: V. & generalement quand on profite ſur le prix de la monnoye. Boiſſard rapporte neuf differentes manieres de *billonner*, à prendre ce mot en mauvaiſe part.

BILLONNEUR. ſ. m. Celui qui ſe mêle de billonner. Les *Billonneurs* étoient autrefois des perſonnes preposées par le Roi pour recueillir les eſpeces decriées, & les mettre au billon. Du temps de Charles VI. en 1385. ces *Billonneurs* tenoient leur boutique dans la ruë aux Feurres le long du cimetiere St. Innocent; & cette place s'appelloit le *Billon*. Maintenant on appelle *Billonneurs*, ceux qui font un trafic illicite d'argent, en profitant ſur la valeur des eſpeces. On les punit comme une eſpece de faux-monnoyeurs.

BILLOS. ſ. m. Ce ſont des droits & impoſitions qu'on leve ſur le vin en Bretagne, comme les vintiéme, onziéme, quatriéme, &c. ſoit que le Roi les leve, ou les Seigneurs, ou les villes, par octroi & conceſſion.

BILLOT. ſ. m. Tronçon, ou groſſe piece de bois, d'un ou de deux pieds de haut, & plus longue que large, difficile à remuër. Ainſi la piece de bois ſur laquelle les Boiſſeliers, & les Tourneurs travaillent, s'appelle un *billot*. Celle ſur laquelle on poſe une enclume, s'appelle encore un *billot*. Celle que l'on met ſous les pinces, ou leviers pour mouvoir quelque fardeau, s'appelle auſſi un *billot*. Celle ſur laquelle on couppe en pluſieurs lieux la tête aux criminels, comme

Digitized by Google

en Angleterre, s'appelle encore un *billot*. Enfin on appelle un *billot*, ce qui ſert aux Serruriers pour tourner des rouleaux.

Ces mots de *bille*, *billard* & *billot* viennent du Latin *billus*, qui ſignifie un *bâton*.

BILLOT, eſt auſſi un bâton que l'on met le long des flancs des chevaux neufs, qu'on amene d'Allemagne, & qui ſert à les conduire à la file les uns des autres.

BILLOT. On appelle auſſi de ce nom, une ſorte de ſouriciere, qui eſt en effet comme un petit *billot*, où il y a des trous & du fil d'archal, pour attraper les rats & les ſouris. On prend les ſouris mortes au *billot*.

BILLOTS, en termes de Mer, ſont des pieces de bois courtes, qu'on met entre les fourcats des vaiſſeaux pour les garnir en les conſtruiſant.

On dit proverbialement, J'en mettrois ma tête ſur le *billot*; pour dire, J'en ſuis bien aſſuré, j'en gagerois ma tête à coupper.

B I M.

BIMAUVE. ſ. f. Terme de Botanique. C'eſt une eſpece d'alcée. En Latin *alcea vulgaris major*. Quelques-uns donnent ce nom de *bimauve* à la guimauve. Voyez ALCÉE.

BIMBELOT. ſ. m. Petit jouët d'enfant, comme pouppée, moulinet, carroſſe, ou autre petite machine de carte ou de bois qui eſt propre à rejouir les enfans.

BIMBELOTIER. Quelques-uns diſent *bimblequier*. ſ. m. Marchand, ou Artiſan qui vend, ou qui fait des *bimbelots*. Il y a à Paris de riches Marchands *Bimbelotiers*.

B I N.

BINAIRE. adj. m. & f. Le nombre *binaire* eſt compoſé de deux unitez. En Muſique, la meſure *binaire* eſt celle qu'on bat également dans le lever & dans le baiſſer de la main.

BINARD. ſ. m. Chariot ayant quatre groſſes rouës d'égale hauteur, avec un plancher de groſſes pieces de bois, ſur leſquelles on tranſporte des colomnes, ou des blocs de marbre, & des pierres d'une groſſeur extraordinaire. Les chevaux y ſont attelez deux à deux.

BINDELLES. (on dit auſſi *bidelles*.) ſ. f. Vieux mot qui s'eſt dit d'une ſorte de manches anciennes. Couſant mes manches à *bindelles*.

BINEMENT. ſ. m. Action de biner. Seconde façon que l'on donne à la vigne.

BINER. v. act. Terme d'Agriculture. Donner un ſecond labour, une ſeconde façon aux terres, aux vignes, qu'on appelle *binement*. Les Anciens appelloient ces ſecondes façons *binalia*; & on dit *iterare agrum* dans le même ſens.

BINER. v. neut. Terme d'Egliſe, qui ſe dit quand un Prêtre a la permiſſion de dire deux Meſſes en un jour. Son Evêque lui a permis de *biner*.

BINET. ſ. m. Bout de chandelle qu'on leve ſur le haut du chandelier, afin qu'il ſe conſume tout-à-fait. C'eſt ainſi que l'Academie definit le *binet*. On peut ajoûter que c'eſt un morceau de leton, ou de fer blanc plat, & relevé par les bords, large environ comme un écu: il eſt attaché ſur un petit cylindre terminé en pointe, ou en queuë, que l'on fiche dans la bobêche du chandelier pour le ſoutenir. Sur le milieu de cette plaque ſont trois pointes de fer, ſur leſquelles on fiche le bout de la chandelle; c'eſt ce qui s'appelle *faire binet*. On fait auſſi des *binets* de fer blanc. Un Auteur qui a critiqué Mrs. de l'Academie Françoiſe, pretend que le mot de *binet* ne ſe dit qu'en ce dernier

ſens, & nullement pour ſignifier le bout de chandelle que l'on met ſur le haut du chandelier, pour le faire conſumer tout-à-fait: cependant l'invention de faire *binet*, pour épargner les bouts de chandelle qui reſtent à brûler, a été en uſage fort long temps avant qu'on eût imaginé la petite machine, dont on vient de donner la deſcription. Si donc Mrs. de l'Academie ont fait en cela quelque faute, c'eſt ſeulement en ce qu'ils ont oublié cette ſeconde ſignification du mot de *binet*.

BINI. ſ. m. Terme de Cloître, qui ſe dit d'un Moine qu'un Superieur donne à celui qui veut ſortir pour l'accompagner, & n'aller pas ſeul. On applique ce vers à ces deux compagnons:

Hos brevitas ſenſus fecit conjungere binos.

BINOCLE. ſ. m. Terme d'Optique. C'eſt une lunette à longue vuë qui eſt double, c'eſt-à-dire, à deux tuyaux joints enſemble, par leſquels on peut obſerver un objet éloigné par les deux yeux en même temps. Il a été inventé par le Pere Rheita Capucin d'Orleans, qui en a écrit dans ſon livre intitulé *Oculus Henoc & Elie*; & depuis il a été renouvellé par le Pere Cherubin Capucin, qui en a écrit un grand volume en l'année 1678.

BINOME. ſ. m. Terme d'Algebre. C'eſt un nombre produit de l'addition de deux nombres, ou grandeurs incommenſurables. Quand il y en a trois, on l'appelle *trinome*: quand il y en a quatre, *quatrinome*: quand il y en a pluſieurs, *multinome*. Cela vient de ce que ces grandeurs doivent ſe nommer de noms differens. Il faut obſerver que quand on ajoûte des nombres ou grandeurs commenſurables parmi les incommenſurables, on ne les compte point pour leur faire changer le nom de *binome*, ou *trinome*, &c. L'*apotome* eſt la difference qu'il y a entre ces ſommes ajoûtées. Euclide en traite dans ſon dixiéme livre des Elemens, & enſuite tous les Algebriſtes. Chez les Anciens on appelloit *binomes*, ceux qui avoient deux noms.

BIOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I Q.

BIQUET. ſ. m. Terme de Monnoye. C'eſt une ſorte de trebuchet, dont on ſe ſert pour peſer.

BIQUETER. v. act. C'eſt, Se ſervir du biquet pour peſer.

BIQUETER. Ce mot ſe dit des chevres. Voyez BICQUETER.

B I R.

BIRAMBROT, ou BIRENBROT: ſ. m. Mot corrompu du Hollandois. Il ne ſe dit qu'en riant, à l'exemple de Scarron qui a dit, Adieu mon cher mangeur de *birambrot* & de tartines, revenez vous mettre au beurre de Vanvre. Le *birambrot* eſt une ſorte de ſoupe qu'on fait avec de la bierre, du ſucre, de la muſcade, & quelquefois avec du beurre & du pain. Ce mot eſt compoſé de *bier*, *biere*, & *brood*, *pain*.

BIRETTE. ſ. f. Sorte de bonnet tout plat en forme de calle de laquais, que portent les Novices chez les Jeſuïtes, pendant leur Noviciat. Il eſt d'une groſſe étoffe noire, ſans carton, ni cornes.

B I S.

BIS. adv. Ce mot eſt purement Latin, & ſignifie, Deux fois, en François. On s'en ſert en Muſique pour marquer la repetition d'un couplet, ou d'un vers dans une chanſon, qu'il faut faire deux fois.

BIS, ſe dit auſſi en termes de Pratique, lorſqu'on paraphe des pieces, ou des feuillets d'un regître, & qu'on en

Digitized by Google

en cotte deux de même nombre, on met à tous les deux *bis*.

BIS, ſe dit auſſi à la Chambre des Comptes, lorſqu'il y a un double emploi, ou qu'il y a deux quittances rapportées pour une même partie qui ne valent que pour une, on met ſur l'une & l'autre *bis*; & quelquefois un *bis capit*, quand on eſt payé deux fois d'une même partie.

On appelle auſſi en termes Eccleſiaſtiques un *Biſcantando*, une permiſſion qu'on donne à certains Curez de dire deux Meſſes, pour deſſervir deux Cures en des lieux ruinez où il n'y a pas moyen d'entretenir deux Prêtres.

BIS, ISE. adj. Brun; qui eſt entre le blanc & le noir. Les pâtez de lievre qu'on veut tranſporter ſe conſervent mieux en pâte *biſe*. Ce pain eſt trop *bis*. Cette farine eſt trop *biſe*. Les pauvres, & ceux qui vivent dans l'auſterité, ne mangent que du pain *bis*.

On appelle du pain *bis-blanc*, celui qui eſt mitoyen entre le pain de fine farine de froment, & le pain *bis* où il y a du ſon & du ſeigle.

On dit auſſi d'une perſonne, qu'elle a le teint *bis*, qu'elle eſt *biſe*; pour dire, qu'elle n'a pas ce grand éclat, cette vivacité de blancheur qui ſeroit à deſirer. Mais cela ne ſe dit qu'en riant, & dans le ſtile comique.

BISAYEUL, EULE. ſ. m. & f. Terme relatif. Le pere ou la mere d'un grand-pere ou d'une grand'-mere, ou d'un ayeul, ou ayeule. C'eſt le troiſiéme degré de parenté dans la ligne aſcendante à l'égard des petits-fils. Mon *biſayeul* eſt le grand-pere de mon pere.

BISCACHO. ſ. m. Sorte d'animal du Perou, dont la chair eſt ſemblable à celle de nos lapins, & qui a la queuë longue comme celle d'un écureuil.

BISCAPIT. ſ. m. Mot Latin, devenu François ſeulement dans le ſtile de la chambre des Comptes. C'eſt l'action de celui qui met deux fois la même choſe en compte. La peine du *biſcapit* eſt la reſtitution du quadruple.

BISCOTIN. ſ. m. Pâte cuite avec du ſucre, ou petit biſcuit rond, & dur, qu'on met ſur table au deſſert.

BISCUIT. ſ. m. Pain fort deſſeché par une double cuiſſon, d'où il eſt appellé *biſcuit*, pour le garder long temps, & particulierement ſur la mer. Le *biſcuit* eſt bon à tremper dans le vin d'Eſpagne. La ſoude eſt le lieu où l'on garde le *biſcuit* dans les vaiſſeaux. Le *biſcuit* pour les voyages de long cours ſe cuit quatre fois; & deux ſeulement pour les voyages de traverſe. Le *biſcuit* qu'on charge ſur les vaiſſeaux du Roi, eſt de farine de froment épurée de ſon, & de pâte bien levée. Il ſe garde plus d'un an. Faire proviſion de *biſcuit*. Tremper ſon *biſcuit*. Diſtribuer le *biſcuit* aux matelots. On appelle faire du *biſcuit*, lorſqu'on va faire ſa proviſion de *biſcuit*; comme on dit, faire de l'eau, & faire du bois.

BISCUIT, ſe dit auſſi en termes de Teinture. Il eſt deffendu aux Teinturiers de faire aucun *biſcuit*, ni faux noir, c'eſt-à-dire, entre deux galles, vieille & neuve.

BISCUIT, eſt auſſi une pâtiſſerie friande faite avec de la plus fine farine, des œufs & du ſucre: on y met auſſi de l'anis & de l'écorce de citron. On les fait cuire au four dans des moules de fer blanc, ou de papier. Il y a auſſi des *biſcuits* de Carême faits ſans œufs avec de la pâte d'amandes; des *biſcuits* de conſerve, de roſes, de citron, de grenade, &c.

Les Maçons appellent *biſcuits* les pierres de chaux qui reſtent dans le baſſin, après que la chaux eſt detrempée.

On dit proverbialement, qu'il ne faut pas s'embarquer ſans *biſcuit*; pour dire, entreprendre une affaire ſans avoir les moyens, ou les expediens neceſſaires, & convenables pour reüſſir.

BISE. ſ. f. L'un des vents cardinaux. Vent de Nord,

Il eſt froid & ſec. Il regne dans le fort de l'hiver, & ſouffle entre l'Eſt, & le Septentrion. La *biſe* eſt un vent très-dangereux ſur la Mediterranée. Il s'appelle *Nord* ſur l'Ocean, & *Tramontana* en Italien; chez les Anciens *Boreas*, *Aparctias*. C'eſt un air froid qui gêle les vignes, qui ſeche les fleurs. Comme tombe une fleur que la *biſe* a ſechée, dit Malherbe.

Lipſe derive ce mot de l'Allemand *biſa*, qui ſignifie *tourbillon de vent*; & dit que *bieſen*, & *biſen* ſignifie en Flamand, *être fort agité*.

BISE, eſt auſſi une petite miche de pain bis blanc qu'on donne aux écoliers.

BISE, eſt auſſi le nom d'un certain poiſſon qui approche fort du ton, ROND.

On dit proverbialement, qu'un homme a été frappé du vent de *biſe*; pour dire, qu'il eſt ruiné, qu'il lui eſt arrivé quelque mauvaiſe fortune.

BISEAU. ſ. m. Endroit du pain où il n'y a pas de croute. Ceux qui ont de mauvaiſes dents demandent du *biſeau*.

Quelques-uns le derivent de *baiſeau*, c'eſt-à-dire, le lieu par où les pains ſe baiſent. Mais Menage le derive de *bis*, dont il fait *biſeau* & *biſellus*.

BISEAU, ſe dit auſſi en parlant de la taille des verres; c'eſt le bord des diamans, des pierres precieuſes, des glaces de miroir, des lunettes à facettes, lequel eſt taillé en talus: ou c'eſt l'angle formé de leurs ſuperficies qui ſe joignent. On voit les objets doubles, quand on les expoſe au *biſeau* des deux côtez.

On dit auſſi, qu'un ciſeau, ou qu'un fermoir de Menuiſerie eſt à deux *biſeaux*, lorſque le taillant eſt en forme de coin, & qu'il a un angle, ou *biſeau* des deux côtez. Ce qui eſt couppé en talus ſur le dos d'un couteau ou d'un raſoir, s'appelle auſſi *biſeau*.

BISEAU, eſt auſſi un terme d'Orfevre, & de Metteur en œuvre; & c'eſt ce qui tient & arrête la pierre de la bague dans le chaton.

BISEAU, parmi les Organiſtes, ſignifie un petit morceau d'étain ou de plomb qui couvre le tuyau, & qui aide au reſonnement de l'orgue.

BISEAU, ou *chamfrain*. C'eſt auſſi une ſurface inclinée, ou plate-bande, faite par l'arrête rabatuë d'une piece de bois équarrie. On dit, Taillé en chamfrain, ou en *biſeau*. Rabatu en chamfrain, ou en *biſeau*. On ſe ſert auſſi de ce terme dans la deſcription de certains fruits.

En termes d'Imprimerie, on appelle *biſeau*, les morceaux de bois qui ſont en glacis qui ſervent à entourer les pages.

BISER. v. n. Terme d'Agriculture. Devenir bis. C'eſt une maxime chez les laboureurs, que les blez *biſent* toûjours, & que quand on ne ſemeroit que du pur froment, il deviendra du meteil dans quelque temps.

BISET. ſ. m. Pigeon ſauvage plus petit que le ramier, qui a les pieds, & le bec rouges. On fait de bonne ſoupe aux choux avec des *biſets*. En Latin *palumbus*, *vinago*. Belon & Jules Scaliger diſent qu'il a été ainſi nommé, à cauſe de ſa couleur noire ou *biſe*.

BISET, eſt auſſi un pain bis-blanc qu'on donne aux écoliers pour leur dejûner. Ils l'appellent auſſi une *biſe*. On dit auſſi un caillou *biſet* en parlant d'un caillou noirâtre.

BISETTE. ſ. f. Petite dentelle que ſont les paiſannes pour leur uſage, & qui eſt de peu de valeur.

BISLINGUA. ſ. f. Terme de Botanique. Plante. Voyez LAURIER ALEXANDRIN.

BISMUTH. ſ. m. Matiere metallique qu'on appelle autrement *étain de glace*. Voyez ETAIN DE GLACE.

BISON, en termes de Blaſon, eſt la même choſe que *buſle*. Une tête de *biſon* couronnée.

BISON. ſ. m. Eſpece de bœuf ſauvage des Indes, qui a la tête courte, le front large, les cornes crochuës, pointuës,

Digitized by Google

pointués, noires, luisantes; ſes yeux ſont grands, feroces, affreux, enflammez; ſa langue eſt ſi rude, qu'en lechant il enleve la peau, & en fait ſortir le ſang; ſon cou eſt revetu & orné d'une grande quantité de crins longs qui ont une odeur de muſc. Cet animal habite dans les bois; il eſt fort dangereux & cruel.

BISQUE. ſ. f. Potage exquis, & ſucculent, fait de pigeons, poulets, beatilles, jus de mouton, & autres bons ingrediens.

Ce mot en ce ſens vient de *bis coſta*, parceque la *biſque* ſe faiſant de pluſieurs beatilles, il en faut faire pluſieurs cuiſſons ſeparées & reïterées, avant que de lui donner la derniere perfection. Vive la France pour les ragoûts & pour les *biſques*, MAIN. Rien ne charme tant leur eſprit, que la *biſque* & la fricaſſée, GOMB.

Qu'eſt devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblont d'orsnavans ſeuls & de biſques nourrie? BOIL.

On appelle *demie-biſque*, celle qui ſe fait à moindres frais, & où l'on ne met que la moitié des ingrediens de la precedente.

On appelle *biſque de poiſſon*, celle qui ſe fait avec des hachis de carpes, leurs œufs & leurs laites, & avec des écreviſſes.

BISQUE, terme de jeu de Paume, eſt un avantage de quinze que l'on donne au joüeur qui eſt le plus foible, pour égaler la partie par cet avantage. Il prend ſa *biſque*, quand il veut, une fois en chaque partie.

Quelques-uns en ce ſens derivent ce mot de *bis capit*, parceque d'ordinaire on la prend après un avantage qu'on vient de gagner, & ainſi on prend deux coups en même temps.

On dit proverbialement à un homme ſur qui on ſe vante d'avoir de l'avantage en quelque choſe que ce ſoit, qu'on lui donneroit quinze & *biſque*. On dit auſſi, qu'un homme prend ſa *biſque*, quand il prend bien ſon temps pour ſe promener, pour ſe divertir, pour tirer ſon profit de quelque choſe, & ſans rien riſquer pour ſes affaires.

BISSAC. ſ. m. Sac long & double, & tout d'une piece, qui a une ouverture par le milieu, & deux poches des deux côtez. Les *biſſacs* ſe peuvent mettre à l'arçon de la ſelle. Les paiſans portent ſur l'épaule un *biſſac* pour les neceſſitez de leur voyage. Il differe peu de la *beſace*. On dit d'un homme ruiné, qu'il eſt au *biſſac*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt reduit à la mendicité.

Menage derive ce mot du Latin *biſaccium*, qui ſe trouve dans Petrone en la même ſignification.

BISSE. ſ. f. Terme de Blaſon, qui ſignifie un *ſerpent*; c'eſt la même choſe que *guivre*, ou *vivre*.

Ce mot vient de l'Italien *biſcia*, qui ſignifie la même choſe. Quelques-uns diſent que c'eſt à cauſe de ſon ſifflement qu'on lui a donné ce nom. D'autres croyent qu'il peut venir du François *bis*, qui ſignifie *couleur cendrée* & *griſe*, comme on dit du blé *bis*, de la paſte *biſe*, & pain *bis*-blanc; parceque ces ſerpens ſont cendrez ordinairement.

BISSE. Voyez BYSSE.

BISSESTRE, ou BISSETRE. ſ. m. Malheur; accident cauſé par l'imprudence de quelcun. Si vous laiſſez entrer cet étourdi, il ſera quelque *biſſêtre*.

Ce terme eſt populaire, & eſt venu par corruption de *biſſexte*, parceque les ſuperſtitieux ont cru que c'étoit une année malheureuſe. On ne s'en doit donc ſervir que dans le ſtile bas & comique, à l'exemple de Moliere, qui fait dire à un valet:

Hé bien! ne voilà pas ton enragé de maître;
Il nous va faire encor quelque nouveau biſſêtre.

BISSEXTE. ſ. m. Terme de Chronologie. Jour qu'on inſere de 4. en 4. ans dans le mois de Fevrier, & qui eſt formé des ſix heures que le ſoleil employe à faire ſon cours chaque année au delà de 365. jours. On appella ce jour-là *biſſexte*, parceque Ceſar ordonna qu'il fût intercalé après le 23 de Fevrier, qui étoit le 6. des Calendes de Mars: ainſi parceque l'on comptoit cette année-là deux fois le 6. des Calendes de Mars, *biſſexto Calendas*, on nomma *biſſexte* le jour qui étoit intercalé; & *année biſſextile*, l'année où cela arrivoit. Cependant les Aſtronomes qui travailloient à la reformation du Calendrier, par les ordres du Pape Gregoire XIII. ayant obſervé que le *biſſexte* ajoûtoit en quatre ans 44. minutes plus que le ſoleil n'employe à retourner au même point du Zodiaque, ils ſupputerent que ces minutes raſſemblées compoſoient un jour en 134. ans, c'eſt-à-dire, trois jours en 402. ans. Ainſi pour prevenir que cela ne changeât inſenſiblement l'ordre des ſaiſons il fut arrêté, que dans le cours de 400. ans l'on retrancheroit trois *biſſexes*. L'année 1700. a été une année commune, & non *biſſextile* par cette raiſon; & cela fait une augmentation d'un jour dans la difference du nouveau ſtile avec le vieux, ſelon lequel l'année 1700. a été *biſſextile*. Ainſi on comptera à l'avenir le 21. de Mars dans le nouveau, lorſqu'on ne comptera encore que le 10. dans le vieux ſtile. On a dit que ſelon les équations du cours inegal, & irregulier du ſoleil, le retranchement de trois jours ſe devroit faire en 402. ans, au lieu qu'il ſe fait en 400. ans. Mais les deux années qu'on laiſſe ne peuvent pas cauſer une erreur un peu conſiderable, même en trente mille ans. L'année 1800. & 1900. ne ſeront point *biſſextiles*, ce ſeront des années communes, comme l'année 1700. l'a été: mais l'année 2000. ſera *biſſextile*, & intercalaire. Ammian Marcellin rapporte que l'Empereur Valentinien ne vouloit point ſortir le jour du *biſſexte*, comme le croyant malencontreux. Voyez le mot AN.

BISSEXTIL, ILE. adj. Epithete de l'année où ſe rencontre le biſſexte, & qui eſt de 366. jours.

Ce mot vient de ce que les Romains comptoient deux fois le même jour de Fevrier où l'on mettoit le biſſexte: *bis ſexto Calendas Martias*, c'eſt cinq jours avant les Calendes de Mars. Voyez BISSEXTE.

BISTORTE. ſ. f. Plante qui pouſſe de ſa racine des feuilles longues, aſſez larges, pointues, ſemblables à celles de la patience, veinées, vertes obſcures par deſſus, d'un verd de mer par deſſous. Il ſort d'entre ces feuilles des tiges à la hauteur d'un pied ou d'un pied & demi, qui ſoutiennent en leurs ſommitez des épis où ſont attachées de petites fleurs à étamines, de couleur incarnate ou purpurine. Sa graine eſt à trois coins, luiſante comme celle de l'oſeille, renfermée dans une enveloppe qui a ſervi de calice à la fleur. Sa racine eſt groſſe comme le pouce, charnuë, tortuë, repliée, noirâtre en dehors, rouge en dedans, garnie de fibres. En Latin *biſtorta major radice minus intorta*, C. BAUH. La racine de cette plante eſt aſtringente, propre pour arrêter le cours de ventre, & pour empêcher l'avortement. Il y a quelques autres eſpeces de *biſtorte*.

Ce mot vient des mots Latins *bis*, *deux fois*, & *tortus*, *tors*; car il ſemble que les racines de la *biſtorte* ont été torſes deux ou trois fois.

BISTORTIER. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un inſtrument de bois, de figure cylindrique. Il y en a de differente longueur & groſſeur. On s'en ſert pour le mélange de pluſieurs compoſitions, & pour étendre les tablettes. En Latin *agitaculum*.

BISTOURI. ſ. m. Inſtrument de Chirurgie qui eſt en forme de petit couteau pointu, qui ſert à couper, à faire des inciſions dans les chairs. Il y a de deux ſortes de *biſtouris*, de droits & de courbes.

BISTOURNER. v. n. qui ſe dit des chevaux, ou autres animaux à qui on tourne deux fois les teſticules, pour les rendre inhabiles à la generation, ſans les couper. Autrefois on diſoit *beſtourner*, qui ſignifioit

Digitized by Google

renverſer, tourmenter, mettre en déſordre. Voyez BESTOURNER.

BISTRE. ſ. f. Terme de Deſſinateur. C'eſt ainſi que les Peintres & Deſſinateurs appellent de la ſuye cuite, & enſuite bien detrempée, qui leur ſert à laver leurs deſſeins. On s'en ſert auſſi en Mignature. Il y a des Peintres qui au lieu de *biſtre*, employent avec les traits de la plume, un peu de lavis fait avec de l'ancre de la Chine; d'autres de la ſanguine, & d'autres de la pierre noire.

B I T.

BITORD. ſ. m. Terme de Marine. Menuë corde à deux fils, dont on ſe ſert pour faire des enflechures, pour amarrer, pour renforcer les manœuvres.

BITTES. ſ. m. Terme de Marine. Ce ſont deux pieces de bois élevées debout depuis le bas du fond de cale, juſques à quatre pieds & demi au deſſus du premier pont. C'eſt autour de ces pieces que l'on met, & qu'on attache le cable, quand on a mouillé l'ancre. Elles ſont à côté du mât de miſaine, & entretenuës par un traverſin, ou groſſe piece de bois travée contre, & ſont appuyées par des eourbes, ou arcboutans qui ſont ſur les ponts, qu'on appelle *contre-bittes.*

Les *bittes* d'écoutes d'huniers, ou petites *bittes*, ſont placées au devant du grand mât, & du mât de miſaine, ſur le ſecond pont, au travers deſquelles il y a des ruaux ou roüets de cuivre par où paſſent les écoutes de hunes qui ſervent à faire bander les écoutes des huniers.

BITTER le cable, c'eſt, le rouler & arrêter autour des bittes.

BITTON. ſ. m. Piece de bois rond & haute de deux pieds & demi, par où l'on attache une galere en terre. On appelle auſſi *bittons*, de petites bittes qu'on met proche des mâts d'un vaiſſeau, pour lancer, ou amarrer quelques manœuvres.

BITTONNIERES. ſ. f. Ce ſont des canaux ou égouts qui regnent à fond de cale, à côté de la carlingue, par où s'écoulent les eaux d'un vaiſſeau, & viennent à la pompe. Voyez VITONNIERES.

BITUME. ſ. m. Ce mot ſe dit en general de tout corps onctueux & inflammable, qui ſe trouve dans les entrailles ou ſur la ſurface de la terre, ou qui nage ſur l'eau. Il y a des *bitumes* de differentes couleurs : il y en a auſſi de dur, de mou, de liquide. On met parmi les *bitumes*, l'ambre gris, le ſuccin, le charbon de terre, les ſoufres, le jayet, le naphta, l'huile de petrole, &c. Il y a du *bitume* qui ſert de chaux, & qui eſt propre à lier les pierres des bâtimens, tel que celui dont on dit qu'ont été bâtis les murs de Babylone. Il y a du *bitume* liquide qu'on brûle dans les lampes, & dans les lanternes, comme de l'huile, ainſi qu'on fait en Sicile. En Latin *bitumen.*

BITUME *de Judée*, eſt un *bitume* ſolide, noir, caſſant, ſulphureux, ſemblable à la poix noire, exhalant lorſqu'il brûle, une odeur forte & deſagreable. On le trouve nageant ſur la ſuperficie du Lac Aſphaltite, qui eſt autrement appellé Mer Morte. Il ſort de temps en temps en maniere de poix liquide, de la terre qui eſt ſous ce Lac, & il monte ſur l'eau, où il ſe condenſe peu-à-peu par la chaleur du ſoleil, & par le ſel qui s'y mêle. Les habitans du païs le tirent à terre, non ſeulement parcequ'il leur rapporte un grand profit, mais auſſi parceque ce Lac en étant trop chargé, il s'en éleve une odeur puante qui les incommode beaucoup, & qui tuë les oiſeaux qui paſſent deſſus. Les Arabes ſe ſervent du *bitume de Judée*, pour gaudronner leurs vaiſſeaux. On l'employe pour faire les beaux noirs luiſans de la Chine. Les Anciens s'en ſervoient pour embaumer les corps morts. En Latin *bitumen Judaïcum*, ou *aſphaltus*,

B I T. B I V. B I Z.

BITUME *limoneux*, ou *liquide*, eſt une eſpece de *bitume* qu'on appelle autrement *naphta.* Voyez NAPHTA.

BITUMINEUX, EUSE. adj. Qui tient du bitume. Il y a pluſieurs terres & mineraux qui ſont de nature *bitumineuſe* & ſulphurée.

B I V.

BIVENTER. ſ. m. Muſcle de la mâchoire inferieure. Voyez BIGASTRIQUE.

BIVIAIRE. adj. Place où deux chemins aboutiſſent. L'Ordonnance des Eaux & Forêts veut que dans les angles des places croiſées *biviaires*, ou triviaires des grandes routes ou chemins Royaux des forêts, on plante des croix, poteaux, ou pyramides avec une inſcription qui enſeigne le lieu où ils conduiſent.

BIVOUAC, ou BIOUAC, ou BIHOUAC. L'Academie prefere *bivoüac*, & Richelet *bioüac*. ſ. m. Terme de Guerre. C'eſt une garde de toute l'armée, ou d'une grande partie de l'armée, qui ſort tous les ſoirs de ſes tentes, & vient border les lignes de circonvallation, & ſe poſter à la tête du camp, pour y paſſer la nuit ſous les armes; cela ſe fait pour empêcher les ſurprifes quand on craint un ſeeours, ou une attaque. Cet avis l'obligea de redoubler la garde des lignes, & même de faire le *bivoüac* toutes les nuits, DE LA CHAP. Etre au *bivoüac*; ſe trouver au *bioüac*. Monter à cheval pour le *bioüac*. Paſſer la nuit au *bioüac*, GUILLET. Faire coucher les troupes au *bioüac*, GAIA. Lever le *bioüac*, c'eſt renvoyer l'armée dans ſes tentes, dans ſes barraques, quelque temps après la pointe du jour, GUILLET.

Ce mot eſt nouveau, & vient de l'Allemand *zuewacht*, qui ſignifie *double garde.* D'autres le derivent de *biveye.*

BIVOYE. ſ. m. Qui ſe dit d'un chemin fourchu qui tend vers deux lieux differens. Il y a pluſieurs lieux en France qu'on appelle *la Bivoye.* Ce mot ſignifioit auſſi autrefois la garde extraordinaire d'un camp, d'où les Flamands ont fait *bivouac*, qui eſt maintenant en uſage.

Ce mot vient de *bivium.*

B I Z.

BIZARRE. Il y a encore quelques gens qui diſent *bigearre*; mais mal. L'Academie écrit *bizarre*, ou *bigearre* indifferemment. adj. m. & f. Fantaſque; capricieux; bourru; qui a des manieres inegales, des opinions extraordinaires, & particulieres. C'eſt un homme *bizarre*; un eſprit *bizarre*; une opinion *bizarre*; une conduite *bizarre.* Les gens *bizarres* ne ſont pas un moment dans la même ſituation d'eſprit : ils paſſent d'une extremité à l'autre; de la plus belle humeur ils paſſent tout-d'un-coup à un ſerieux, & à un ſilence morne, & melancolique. Ils n'ont point de ſentimens fixes, & leur humeur chagrine s'oppoſe à tout ce que les autres ſouhaitent. On ne peut compter ſur leur bienveillance, qui varie comme leur humeur. Voilà le caractere, ou la definition des perſonnes *bizarres*, BELL. On voit en ſa perſonne un mêlange *bizarre* de vertus, & de defauts, FONT.

Un humeur un peu bizarre
Sert de ragoût en amour, LA SABL.

BIZARRE, eſt auſſi un ſubſtantif. Voilà un vrai *bizarre.* C'eſt beaucoup que ce *bizarre* ſorte quelquefois de ſa taciturnité pour contredire, & qu'il daigne une fois le jour avoir de l'eſprit, LA BR.

BIZARREMENT. adv. D'une maniere bizarre, & capricieuſe. La fortune diſpoſe bien *bizarrement* de moi, VOIT. Agir *bizarrement.* Etre habillé *bizarrement.*

BIZARRERIE. ſ. f. Caprice; fantaiſie. Cet

homme

Digitized by Google

homme eſt bourru, & ſujet à de grandes *bizarreries*. C'eſt là une étrange *bizarrerie*. La *bizarrerie* de vôtre cœur vous fit revenir à moi, à meſure que vous voyiez que je m'éloignois de vous, P. DE CL. Le moyen de ſe precautionner contre la *bizarrerie* du hazard? BELL. Il n'y a point de lieu où la Fortune triomphe avec plus de *bizarrerie* qu'à la Cour de Rome, NODOT.

Ces mots viennent apparemment de l'Eſpagnol *bizarro*, qui ſignifie *beau, agreable*, parceque la diverſité des couleurs a quelque agrément, ſur tout quand elles ſont bien menagées. C'eſt pour cela que le mot de *bizarrerie* ſe prend auſſi quelquefois pour une varieté bizarre agreable. Il y a de la *bizarrerie* en beaucoup d'ouvrages de la nature. Quelle *bizarrerie* de couleurs, & de figures dans les coquillages?

La Satire eſt comme une prairie,
Qui n'eſt belle, ſinon en ſa bizarrerie, REGNIER.

B L A.

BLAFARD, ARDE. adj. Pâle: couleur effacée, & qui tire ſur le blanc. Viſage *blafard*. L'eau de vie allumée fait une lueur *blafarde*. L'or qui ſort des mines eſt mol & *blafard*. Cette couleur eſt trop *blafarde*; elle n'a pas aſſez d'éclat & de vivacité.

BLAIREAU. ſ. m. Petit animal qui vit de fruits & de charogne, qu'on appelle autrement *taſſon*. En Latin *meles*, *taxus*. Il tient du porc, du chien, & du renard. Il eſt plus grand que le renard. Il ſe cache ſous terre. On dit, Il eſt puant comme un *blaireau*.

Ce mot, ſelon Saumaiſe, vient de *glirellus*, parceque c'eſt une eſpece de loir, qui lui reſſemble en ce qu'il s'engraiſſe en dormant, quoiqu'il differe en autre choſe. Guyet le derive du Latin *meles*. Voyez Menage. On connoît l'âge des *blaireaux* à la quantité des trous qu'ils ont ſous la queuë; car ils augmentent d'un tous les ans.

BLAIRIE. ſ. f. Terme de Coutume. C'eſt un droit qui appartient au Seigneur Haut Juſticier pour la permiſſion qu'il donne aux habitans de pâture pour leurs beſtiaux ſur les terres, & prez depouillez, ou dans les bois & heritages non clos & fermez. On appelle auſſi Seigneur *Blayer*, celui qui a ce droit.

BLAISCHE, ou BLAICHE. adj. m. & fem. Mol, pareſſeux. On le dit principalement d'un homme ſans vigueur, & qui ſoutient mal ſon ſentiment. Ce mot n'eſt pas du beau ſtile. Il ne faut point compter ſur lui; c'eſt un *blaiche* qui mollira d'abord.

BLAISE. ſ. m. *Ordre de Saint Blaiſe*. C'eſt un Ordre Militaire, que les Rois d'Armenie établirent à l'honneur de ce Saint, comme étant le Patron de leur Royaume. L'habit des Chevaliers étoit bleu, & ils portoient une croix d'or, qui ſervoit de brifure au Lion d'Armenie.

BLANC, BLANCHE. adj. Ce qui renvoye, & reflêchit la lumiere en toutes ſes parties; ce qui eſt le plus approchant d'un corps lumineux, & le plus aiſé à appercevoir. Voyez BLANCHEUR. Quand on veut exaggerer la blancheur de quelque choſe, on ſe ſert de ces comparaiſons; *Blanc* comme un ſatin; *blanc* comme un cygne; *blanc* comme ivoire; *blanc* comme neige; *blanc* comme albâtre. On dit auſſi, Il crache *blanc* comme cotton.

Ce mot, ſelon Covarruvias, eſt Goth. Menage après Guyet dit qu'il vient de *albicus*, d'où les Italiens ont fait *bianco*, & les Eſpagnols *blanco*. Il en derive auſſi le mot de *blond*.

BLANC, ſe dit auſſi de ce qui eſt pur & net; qui n'eſt ni ſale, ni gâté. Du linge *blanc*. Une aſſiette *blanche*.

En ce ſens on dit au figuré, Ce criminel a gagné le Juge, il l'a fait ſortir tout *blanc* de cette affaire. Ce mot pris ainſi dans un ſens figuré, a diverſes autres ſignifications.

Par exemple, ils ſont tout *blancs* au dehors & tout noirs au dedans: c'eſt-à-dire, qu'ils ſont vertueux en apparence, mais qu'au fond ce ſont des méchans. Quand je veux dire *blanc*, la Quinteſſe dit noir, BOIL. c'eſt-à-dire, quand je veux dire d'une façon, elle dit d'une autre.

L'homme va du blanc *au noir,*
Il condamne au matin ſes ſentimens du ſoir, BOIL. c'eſt-à-dire, que l'homme eſt volage & inconſtant dans toutes ſes reſolutions. Mr. Claude a dit que St. Auguſtin avoit paſſé du *blanc* au noir, ſur le ſujet de la tolerance pour les Heretiques; pour dire, que ſes premiers ſentimens ſur cet article, étoient bien plus conformes aux maximes de l'Evangile & à l'équité naturelle, que ſes derniers.

BLANC, ſe marie avec pluſieurs ſubſtantifs, qui changent ſa ſignification en y ajoûtant quelque choſe.

ARGENT BLANC, c'eſt toute la monnoye d'argent pure.

ARMES BLANCHES, c'étoit jadis les Armes d'un jeune Chevalier, dont l'Ecu n'étoit chargé d'aucunes Armoiries.

BIERE BLANCHE. Petite biere.

BLANC MANGER, eſt un mets fort delicat qu'on fait avec du blanc de chapon, des amandes, de l'eau roſe & du ſucre.

BLANC MANGER, ſe dit auſſi d'un fruit de l'Amerique qui contient une chair fort blanche, & d'une faveur très-douce. Dutertre appelle l'arbre qui le porte *momm*, & Rochefort *cachimas franc*. Voyez MOMIN.

BOIS BLANC, eſt du bois de boulleau, peuplier, tremble, &c.

BOUDIN BLANC, eſt un boudin fait avec du lait & du *blanc* de chapon.

CARTE BLANCHE, eſt une carte où il n'y a point de peintures de Roi, de Dame, ni de Valet. On dit, Donner la *carte blanche* à quelcun; pour dire, Offrir de faire quelque choſe à telles conditions qu'il lui plaira.

CHEVEUX BLANCS, ce ſont les cheveux d'un vieillard blanchis par l'âge. Ainſi on dit, il eſt tout *blanc* de vieilleſſe. Il eſt *blanc* comme un cygne. Par la même raiſon, le mot de *blanc* ſe prend encore quelquefois pour la blancheur même des cheveux, ou pour la maladie qui les fait devenir *blancs*.

Ils n'arrêteront pas le temps qui toûjours vole,
Et qui d'un triſte blanc *va peindre tes cheveux.* MAIN.

CIRE BLANCHE, eſt de la cire qui étant jaune naturellement, a été blanchie à la roſée.

CORNETTE BLANCHE, c'eſt l'étendart de la Colonelle de la Cavalerie Françoiſe.

DRAPPEAU BLANC, eſt en France l'Enſeigne de la Colonelle de l'Infanterie.

EAU BLANCHE, c'eſt de l'eau où on a mis du ſon pour faire boire aux chevaux malades.

ESCHARPE BLANCHE. Signal de ceux qui ſuivent le parti de France. Prendre l'*eſcharpe blanche*, c'eſt entrer dans le ſervice de France.

FER BLANC, eſt du fer battu en lames, & blanchi avec l'étain. On appelle Taillandiers en *fer blanc*, ceux qui font des entonnoirs, des lanternes, &c.

GELÉE BLANCHE, c'eſt la premiere gelée qui ſe fait de la roſée, ou du brouillard congelé.

GRIS BLANC, c'eſt du gris pâle tirant ſur le *blanc*.

MAGIE BLANCHE, eſt un art innocent de faire des choſes extraordinaires par la connoiſſance des ſecrets de la nature, que le peuple croit ne ſe pouvoir faire que par le pouvoir des Demons.

MER BLANCHE, c'eſt la Mer Glaciale, ou Hyperborée. On appelle auſſi *Mer Blanche*, la Mer Egée, parce qu'on tient que c'eſt une mer fort ſûre.

Digitized by Google

MEURIER BLANC, eſt une eſpece de meurier qui produit des meures blanches. Voyez MEURIER.

MOINE BLANC, eſt un Religieux de l'Ordre des Chanoines Reguliers de St. Auguſtin ou de Premontré, ou des Feuillans. On appelle, Voüer au *blanc* un enfant, quand on l'habille de *blanc* juſqu'à un certain âge en l'honneur de quelque Saint, Fondateur d'un Ordre qui porte le *blanc*. Il y a eu auſſi à Paris des *Blancs Manteaux* appellez autrefois des *Guillemins*, dont la Maiſon eſt maintenant remplie de Benedictins. Ce nom de *Blancs-Manteaux* a été auſſi donné aux Religieux de la Congregation des Serfs de Ste. Marie Mere de JESUS-CHRIST. Elle fut inſtituée à Marſeille dans le Monaſtere de Sainte Marie des Arenes, & le Pape Alexandre IV. la confirma en 1225.

NOTTE BLANCHE, eſt une notte de Muſique dont la tête eſt *blanche*.

PAIN BIS-BLANC, qui eſt mêlé de ſon, ou de ſeigle.

PAVILLON BLANC, eſt le pavillon de l'Amiral de France.

POIVRE BLANC, eſt une eſpece de poivre de couleur cendré ou blanchâtre. Voyez POIVRE.

POUDRE BLANCHE, eſt de la poudre à canon qui tire ſans faire de bruit, à ce qu'on dit. Voyez POUDRE.

REINE BLANCHE. Voyez REINE.

SAUSSE BLANCHE, eſt une ſauſſe faite avec du beurre fondu, & qui n'eſt pas noirci à la poele.

SEL BLANC, eſt du ſel purifié, & devenu *blanc* par là.

VERRE BLANC, c'eſt du verre pur, & bien plus clair, & diaphane que le verre commun.

BLANC, ſe dit ſubſtantivement. Cela eſt du grand *blanc*. On dit mettre du *blanc*; pour dire, du fard.

BLANC, en Peinture, eſt une couleur dont on ſe ſert pour peindre à fraiſque. Le *blanc* ſe fait avec de la chaux bien éteinte, & de la poudre de marbre *blanc*, qu'on mêle moitié par moitié. Il faut pourtant un peu moins de poudre de marbre; car s'il y en a trop le *blanc* noircit. Quand on veut peindre en detrempe ſur de la toile, on l'imprime de *blanc* de craye, ou de plâtre broyé, avec de la colle de gans. Pour peindre à l'huile on ſe ſert de *blanc de plomb*.

LE BLANC DE PLOMB. C'eſt la rouillure du plomb, qui eſt ainſi appellée à cauſe de ſa blancheur. On enterre du plomb, & au bout de quelques années du plomb même il ſe forme des écailles qui changent, & deviennent un fort beau *blanc*. Avant que de peindre en miniature ſur du velin, on y étend d'ordinaire une legere couche de *blanc de plomb* bien lavé, & bien purgé. On l'appelle autrement ceruſe: excepté que la ceruſe eſt une rouille un peu plus groſſiere.

BLANC D'ESPAGNE. Eſpece de fard qui ſert à blanchir le viſage. C'eſt l'étain de glace diſſous dans un eſprit de nitre, & precipité en une poudre *très-blanche* par le moyen de l'eau ſalée.

BLANC RHASIS, que le vulgaire appelle *Blanc raiſin*, eſt un onguent qui eſt ainſi appellé de ſa couleur *blanche*, & du nom de ſon inventeur qui eſt Rhaſis Medecin. Il eſt compoſé d'huile roſat, de cire, de ceruſe & de camphre. On l'employe dans les brûlures, les grateles, & pluſieurs autres maladies de la peau.

BLANC D'EAU. Plante qu'on appelle autrement *Nenuphar*. Voyez NENUPHAR.

BLANC DE CHAPON, c'eſt la chair de chapon cuit.

BLANC D'OEUF, eſt le glaire de l'œuf où eſt le germe.

BLANC DE PERLE. Voyez PERLE.

BLANC, eſt auſſi une marque blanche, ou noire, qu'on met à un but pour tirer de l'arc, ou du fuſil.

BLANC DE L'OEIL. Voyez CONJONCTIVE.

BLANCHES. Terme de jeu de cartes. C'eſt douze cartes qu'on a en main ſans peintures, ſans Roi, ni Reine, ni Valet: c'eſt un avantage au Piquet & au Hoc.

BLANC SIGNÉ; les Provinciaux diſent *Blanc ſeing*; eſt un papier ſigné que l'on donne à des amis, ou à des arbitres en qui l'on ſe confie, pour le remplir de ce qu'ils jugeront raiſonnable pour terminer un procés. Remplir un *blanc ſigné*. On le dit auſſi de toute feuille en *blanc*, avec ſignature ſimple, que l'on confie à la diſcretion de quelcun pour le remplir, ſoit d'une quittance, ſoit d'une reſcription, ſoit de quelque autre choſe. On l'appelle auſſi ſimplement *blanc*.

EN BLANC, adv. ſe dit en ces phraſes. Procuration, quitance *en blanc*, eſt celle où on laiſſe le nom *en blanc* de celui qui doit agir ou recevoir. Ce mot eſt *en blanc*; c'eſt-à-dire, Il y a un eſpace vuide pour le mettre, lorſqu'il n'a pas été rempli. On le dit auſſi de ce qui a été omis: vous avez laiſſé la datte *en blanc*.

Un livre *en blanc*, eſt un livre en feuilles, & ſans relieure. On appelle *Rôtiſſeur en blanc*, Celui qui vend les viandes ſans être apprêtées, ni rôties. On dit auſſi, que des étoffes, des chapeaux ſont *en blanc*, lors qu'ils n'ont point paſſé par la teinture.

On dit proverbialement d'un homme qui eſt entre deux vins, qu'il eſt entre le *blanc* & le clairet. On dit, qu'un homme a mangé ſon pain *blanc* le premier; pour dire, qu'il a été nourri delicatement dans ſa jeuneſſe, & qu'il aura bien des maux, & des fatigues à eſſuyer dans la ſuite. On dit, qu'un homme ſe fait tout *blanc* de ſon épée; pour dire, qu'il ſe promet de faire bien des choſes, où ſouvent il ne peut pas reüſſir. On dit auſſi, que des perſonnes ſe mangent le *blanc* des yeux; pour dire, qu'elles ſont extrémement ennemies. On dit auſſi, qu'on a mis un homme en beaux draps *blancs*, quand on a mal parlé de lui en quelque compagnie. On dit auſſi, qu'un homme eſt reduit au bâton *blanc*, ou abſolument, reduit au *blanc*, quand il eſt devenu extrémement pauvre & miſerable. On dit auſſi, qu'il faut faire une telle choſe à bis ou à *blanc*; pour dire, qu'il la faut faire abſolument de gré ou de force. On dit auſſi, Dire une choſe de butte en *blanc* à quelcun, la faire hardiment, ſans façon, ſans conſiderer s'il l'aura agreable ou non. On dit auſſi à celui qui promet de faire une choſe impoſſible, qu'en ce cas on lui donnera un merle *blanc*. Les voyageurs diſent, Rouge au ſoir, *blanc* au matin, c'eſt la journée du Pelerin; parcequ'il fait beau d'ordinaire toute la journée quand le ciel eſt rouge le ſoir, & *blanc* au matin. On dit auſſi pour marquer l'égalité de deux choſes, que c'eſt bonnet *blanc*, & *blanc* bonnet.

BLANC. ſ. m. Monnoye de compte qui vaut cinq deniers. Il n'y a point aujourd'hui de monnoye en eſpece qui vaille cinq deniers. Ainſi on n'employe ce mot qu'en compant, & au plurier dans ces phraſes; *trois blancs*, ou *ſix blancs*, qui font quinze ou trente deniers. Six *blancs*, c'eſt deux ſols & demi.

BLANC. Ancienne monnoye de billon. Les *blancs* ſous divers noms n'ont pas toûjours été de même poids, ni de même aloi. On fabriqua d'abord des *blancs* ſous Philippe de Valois. Ils n'étoient qu'à ſix deniers de loi; il les faiſoit valoir quinze deniers tournois. Mais communément les *grands blancs*, ou *gros deniers blancs* valoient dix deniers tournois, & les *petits blancs*, ou *demi-blancs* n'en valoient que cinq. Les *blancs* ſous Philippe de Valois, & au commencement du regne du Roi Jean, furent quelquefois appellez *gros tournois*, parcequ'ils tenoient la place des gros tournois qu'on ne fabriquoit plus à cauſe de la diſette d'argent: on leur ſubſtitua ces eſpeces de billon qui étoient quelquefois de très-bas aloi. Mais pour en cacher le defaut au peuple on blanchiſſoit ces eſpeces, afin qu'elles paruſſent être d'ar-

Digitized by Google

d'argent, & pour les diſtinguer des doubles, & des deniers qu'on appelloit communément *nerets*, ou *monnoye noire*, à cauſe de leur couleur qui tiroit ſur le cuivre. En 1354, le Roi Jean fit faire des *blancs à la couronne* qui valoient cinq deniers tournois. On les appella ſimplement *blancs*. Il avoit fait faire auparavant des *gros blancs tournoux* valant huit deniers; & des *blancs à la queuë*. Pour les *blancs à la couronne*, ou *à la fleur de lis*, il en fit faire auſſi de differente valeur. On en fabriqua preſque point d'autre monnoye ſous ſon regne. Sous Charles V. les *blancs*, qui étoient fort differens des gros tournois d'argent ſin valurent toûjours dix deniers, & étoient à quatre deniers de loi. Sous Charles VI. & Charles VII. on fit preſque toûjours des *blancs* valant dix deniers, & des *demi-blancs* qui n'en valoient que cinq. Sur la fin du regne de Louis XI. & pendant les regnes de Charles VIII. de Louis XII. & de François I. les *grands blancs* valurent douze deniers. Le peuple les appelloit *Ludovicus* ſous Louis XII. & *Franciſcus* ſous François I. On les avoit appellez *Carolus* ſous Charles VIII. à cauſe d'un K qui étoit gravé ſur cette monnoye. Sous François I. les *grands blancs* & les *petits blancs* changerent de nom. On fabriqua en leur place des *ſizains* qui valoient un *petit blanc*, ou ſix deniers; & des *douzains* qui valoient un *grand blanc*, ou douze deniers: ce ſont nos ſous d'aujourd'hui. Henri II. fit faire des *gros* & des *demi-gros*, qu'on appella auſſi *neſles*, parcequ'ils avoient été fabriquez à la tour de Neſle à Paris. Les gros étoient des pieces de *ſix blancs* valant deux ſols & demi ou trente deniers; & les demi gros des pieces de *trois blancs* valant un ſol trois deniers. Sous Henri III. on fit auſſi de ces pieces de trois & de ſix *blancs*. On n'a point fait de cette monnoye ſous les regnes ſuivans: mais elle eſt demeurée monnoye de compte, comme il a été dit dans l'article precedent. Voyez Le Blanc.

BLANCHAILLE. ſ. f. Ce mot n'a point de plurier; il ſignifie, Fretin, menu poiſſon. La pêche de nos étangs n'a pas été bonne cette année; on n'y a trouvé que de la *blanchaille*.

BLANCHEASTRE, ou BLANCHEATRE, adj. m. & f. Couleur pâle, qui approche du blanc, & qui n'eſt point foncée.

BLANCHEMENT. adv. D'une maniere blanche & propre. Il faut tenir les enfans *blanchement*.

BLANCHERIE. ſ. f. Lieu deſtiné à blanchir des toiles. Il y a pluſieurs *blancheries* en Hollande, & dans les lieux où l'on trafique de toiles. On le dit auſſi des lieux où l'on blanchit de la cire. L'Academie n'a point mis ce mot dans ſon Dictionnaire. Il eſt dans Richelet.

BLANCHET. ſ. m. Se dit d'un morceau de drap blanc taillé en quarré, dont les Apothicaires ſe ſervent pour paſſer les ſyrops, & les autres liqueurs qu'ils veulent clarifier.

BLANCHET, ſe dit encore des morceaux de drap blanc que les Imprimeurs mettent entre les deux timpans, & qui ſervent à faire imprimer les lettres.

BLANCHETE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *maſche*. Voyez MASCHE.

BLANCHEUR. ſ. f. Qualité qui reſulte de la couleur blanche. La *blancheur* conſiſte dans la ſeule âpreté de la ſurface des corps qui n'apportant aucune modification à la lumiere, la renvoye indifferemment de tous côtez, ROH. L'âpreté des corps n'amortiſſant aucuns rayons de lumiere, ils les renvoyent tous vers l'œil, & c'eſt dans cette âpreté de la ſuperficie des corps que conſiſte l'eſſence de la *blancheur*, ID. La *blancheur* du teint, de l'albâtre. La grande *blancheur* de la neige ébloüit les yeux.

BLANCHIMENT. ſ. m. Ce qui blanchit, & l'art de blanchir. Les Chymiſtes cherchent le *blanchiment* des metaux pour faire de l'argent. Le *blanchiment* du fer blanc ſe fait avec l'étain.

BLANCHIMENT. Terme d'Orfevre. C'eſt une ſorte de baquet, où par le moyen de l'eau forte & de l'eau commune, on met blanchir la vaiſſelle. Mettre la beſogne dans le *blanchiment*.

BLANCHIMENT, en termes de Monnoye, eſt une façon qu'on donne aux flans avant que de les marquer, en les faiſant bouillir dans de l'eau commune avec le ſel, le tartre ou gravelée; aprés quoi on les lave, on les ſeche, & on les eſſuye.

BLANCHIR. v. act. & n. Rendre blanc. *Blanchir* du linge à la leſcive. Cette femme-là me *blanchit*; c'eſt-à-dire, *blanchit* mon linge. On dit auſſi, cette femme *blanchit*; c'eſt-à-dire, elle fait metier de *blanchir*. *Blanchir* une muraille avec de la chaux. De la pâte à *blanchir* les mains. *Blanchir* de l'argent ſur le feu. *Blanchir* de la cire à la roſée. Cette toile eſt là pour *blanchir*.

BLANCHIR, ſe dit auſſi de la neuviéme façon qu'on donne aux flans des monnoyes, lors qu'on leur donne la couleur naturelle de leur metal. Ce blanchiment ſe fait par le Maître, ou Fermier, qui met ſes eſpeces d'or, d'argent, de billon, & de cuivre bouillir dans un pot, où il y a de l'eau forte mêlée avec de l'eau commune, & les jette enſuite dans de l'eau fraiche, aprés quoi on les ſablonne, & on les met dans un crible de fer, pour en ôter les barbes.

BLANCHIR DES AIS, en termes de Menuiſerie, c'eſt les unir & rabotter de leur longueur pour faire des cloiſons. En termes de Serrurier, c'eſt, Limer & polir le fer. En termes de Chaudronnier, c'eſt, Mettre beſogne ſur le tour, & en ôter avec la paroire, la ſuperficie qui eſt ſale & craſſeuſe. *Blanchir* un chaudéron. On dit auſſi parer un chaudéron; mais il n'eſt pas ſi uſité que *blanchir*.

BLANCHIR, ſe dit auſſi par les Rôtiſſeurs, pour, Faire revenir la viande ſur les charbons. Quelques-uns diſent auſſi, Refaire. Il faut *blanchir*, ou refaire ce chapon, & le mettre à la broche.

BLANCHIR, ſe dit auſſi des coups de canon qui ne font qu'effleurer une muraille, & y laiſſent une marque blanche. En ce ſens on dit au figuré de ceux qui entreprennent d'attaquer, ou de perſuader quelcun, & dont tous les efforts ſont inutiles, que tout ce qu'ils ont fait, ou tout ce qu'ils ont dit n'a fait que *blanchir*.

BLANCHIR, ſignifie auſſi, Devenir gris; devenir blanc. Vous commencez à *blanchir*; c'eſt-à-dire, à vieillir; vos cheveux deviennent blancs.

BLANCHIR en ce ſens ſignifie, Paſſer ſa vie; vieillir dans un metier, dans une profeſſion. *Blanchir* dans les travaux de la guerre, CORN. Il a *blanchi* ſous le harnois; c'eſt-à-dire, Il a paſſé toute ſa vie dans les armées. Ces ſaintes filles ont *blanchi* dans la pratique laborieuſe de la miſericorde Chretienne, FL.

Il faut, ſi nous ſouvons la chaleur qui t'anime,
Vieillir dans les forfaits, & blanchir dans le crime.
BREB.

BLANCHIR, ſe dit dans un ſens figuré pour, Couvrir de neige. Quand la vieilleſſe de l'année *blanchit* la terre ailleurs, elle eſt toûjours verte ici, VOIT.

BLANCHIR, ſe dit auſſi de la mer agitée par les rames, ou par les flots. La mer *blanchiſſoit* ſous la rame des forçats. La tempête faiſoit *blanchir* la mer.

BLANCHI, IE. part. & adj. JESUS-CHRIST appelle des ſepulcres *blanchis* les Phariſiens, les hypocrites, beaux au dehors, & ſales au dedans.

BLANCHISSAGE. ſ. m. Action, ou ſalaire de celui qui blanchit. Il depenſe tant en *blanchiſſage*.

Digitized by Google

L'eau de la mer ne vaut rien pour le *blanchiſſage*. Il faut tant pour le *blanchiſſage*.

BLANCHISSANT, ANTE. adj. Qui devient blanc. Il ſe dit en ces phraſes. *Des flots écumeux & blanchiſſans. Des cheveux gris & blanchiſſans.* Voyez tout l'Helleſpont *blanchiſſant* ſous nos rames, RAC.

BLANCHISSERIE. ſ. f. Lieu deſtiné à blanchir des toiles. On a établi des *blanchiſſeries* en pluſieurs endroits du Royaume. Il y en a qui pretendent que le mot de *blanchiſſerie* ſe dit particulierement des lieux où l'on blanchit les habits & le linge dans les Monaſteres.

BLANCHISSEUR, EUSE. ſ. m. ou f. Celui, ou celle qui blanchit le linge.

On dit proverbialement d'un homme qui a du linge ſale, qu'il porte le deuil de ſa *Blanchiſſeuſe*.

BLANDICES. ſ. f. plur. Terme du Palais. Cajolleries, flatteries pour tromper quelcun. Il a extorqué cette donation, ce teſtament par *blandices*, & mauvais moyens.

Ce mot vient du Latin *blanditia*, de *blandus*. Il eſt vieux.

BLANDIR, Vieux mot qui ſignifie Amadoüer, flatter, careſſer; du mot Latin *blandiri*. On a dit auſſi blandiſſant; pour dire, qui flatte, qui careſſe.

Veuille, Seigneur, ces levres blandiſſantes
Tout au travers pour jamais inciſer, MAROT Ps.

BLANQUE. ſ. f. Eſpece de lotterie, ou jeu de hazard, où l'on achete certain nombre de billets, dans leſquels s'il y en a quelcun noir, & marqué de quelque meuble qui eſt à l'étalage, on le gagne. S'il n'y en a point, on perd ſon argent; & alors on dit qu'on a trouvé *blanque*, d'où ce jeu a tiré ce nom. J'ai tiré *blanque*; c'eſt-à-dire un billet blanc. Quand on parle du jeu même on dit, mettre à la *blanque*; tirer à la *blanque*.

Ce mot vient de l'Italien *bianca*.

On dit figurément, qu'on a trouvé *blanque* en quelque lieu, quand on n'y trouve pas ce qu'on y cherchoit. J'ai fouillé dans ma poche pour tirer ma montre; mais j'y ai trouvé *blanque*; on me l'avoit priſe.

On dit proverbialement, Hazard à la *blanque*; pour dire, Entreprendre quelque choſe au hazard, & dont le ſuccés eſt incertain.

BLANQUET. ſ. m. Eſpeces de poires ainſi nommées parceque'elles ont la peau aſſez blanche. Il y en a de deux ſortes; le gros & le petit *blanquet*.

BLANQUETTE. ſ. f. Sorte de vin blanc qui vient du Languedoc, & qui a un goût aſſez delicat. On le dit auſſi d'une eſpece de biere blanche.

BLASMABLE, ou BLAMABLE. adj. m. & f. Cenſurable; digne de blâme; reprehenſible. Cet homme eſt fort *blamable*. Sa conduite n'a rien que de *blâmable*. Eſt-on *blamable* d'aimer ce que l'on trouve aimable? OE. M.

BLASME, ou BLAME. ſ. m. Cenſure, condamnation; reprehenſion faite, ou reçuë pour quelque action honteuſe, ou criminelle. Ce mot a plus communément une ſignification paſſive. Le vice merite autant de *blâme*, que la vertu merite de loüange. Cet homme étoit l'aggreſſeur; tout le monde lui donne le *blâme*. Il s'attire le *blâme* de tous les honnêtes gens. Tout le *blâme* de cette action retombera ſur vous. J'en rejetterai tout le *blâme* ſur lui. Peu de gens ſont aſſez ſages, pour preferer le *blâme* qui leur eſt utile, à la loüange qui les trahit, LA ROCH. Nous n'entrons en part de la gloire, ou du *blâme* du bien, ou du mal, que du jour que nous commençons à agir par raiſon, M. Sc. Le peché point de *blâme* n'apporte quand on le cache bien, LINGENDES.

BLASME, en termes du Palais, eſt le contredit que donne un coheritier contre les lots qui lui ſont preſentez par ſon coheritier; ou un Seigneur contre l'aveu, ou

le denombrement que lui donne ſon vaſſal quand il eſt defectueux. *Blâme* de lots. La Coutume donne quarante jours au Seigneur pour fournir ſes *blâmes* d'aveu.

BLASMER, ou BLAMER. v. act. Reprendre; condamner; cenſurer; deſaprouver quelque choſe. Je l'ai fort *blâmé* de ſon emportement. Tout le monde *blâme* ſa conduite. J'ai *blâmé* vôtre patience. Je vous *blâmon* tantôt, & vous plains à preſent, CORN. Il met à tout *blâmer* ſon étude & ſa gloire, BOI. Il n'arrive que trop que ceux qui *blâment* les autres tombent dans les mêmes defauts, OE. M. La gloire d'une fille ne conſiſte pas tant à être loüée, qu'à n'être *blâmée* de perſonne, M. Sc.

Mais pour Cotin & moi qui rimons au hazard;
Que l'amour de blâmer *ſit Poëtes par art, &c.* BOIL.

BLASMER, ſe dit auſſi d'une peine infamante ordonnée en Juſtice pour quelque action dont on fait faire reparation d'honneur en preſence des Juges, ou de quelques temoins mandez exprès: ce qu'on exprime par cette formule; Il ſera *blâmé* & reprimendé l'Audience ſeante en preſence de ſix perſonnes telles que la partie voudra choſir.

Nicod pretend que ce mot vient de *blaſphemare*, ou du Grec *blaptein*, qui ſignifie, *famam ladere*, *medire*. D'autres croyent au contraire que le mot de *blaſphemer* vient de *blâmer*, qui ne ſignifie autre choſe que *reprendre*, *condamner*, *diffamer*.

BLASMER, ſignifie auſſi, Contredire, ou debattre l'aveu & denombrement qui eſt donné à un Seigneur par ſes vaſſaux. A faute de *blâmer* par le Seigneur dans le temps preſcrit par la Coutume, l'aveu eſt reçu. On dit auſſi *blâmer* des lots & partages.

BLASMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BLASON. ſ. m. Deviſe, & Armes peintes ſur un Ecu; Armoiries; ou, aſſemblage de tout ce qui compoſe l'Ecu armorial. Voilà le *Blaſon* d'une telle maiſon. On reconnut ce Chevalier à ſon *Blaſon*.

Menage derive ce mot de *latio*, à cauſe que le *Blaſon* étoit porté par les Chevaliers ſur leurs Ecus. D'autres le derivent par metathefe de l'Hebreu *ſobal*, qui ſignifie *tulit*, *portavit*. Borel le fait venir du mot Latin *laus*, qui ſignifie loüange, & de celui de *ſonare* qui ſignifie, Reſonner, en mettant un *B* devant le mot entier. Mais la plus commune opinion eſt que le mot *Blaſon* eſt venu de l'Allemand *blaſen*, qui ſignifie *ſonner du cor*, parceque ceux qui ſe preſentoient aux lices des anciens Tournois ſonnoient du cor pour faire ſçavoir leur venuë. Les Heraults après ſonnoient de leurs trompettes, & puis blaſonnoient les Armoiries de ceux qui ſe preſentoient, & les decrivoient à haute voix. Quelquefois même ils s'étendoient ſur les loüanges, & les exploits de leurs maîtres.

BLASON. Ce mot a été pris auſſi autrefois pour l'Ecu même où ſont les Armoiries: ce qui a fait dire à Perceval, Et ſe couvrent de leurs *blaſons*.

BLASON, ſe dit auſſi de l'Art Heraldique; ou de la ſcience particuliere qui apprend à dechiffrer & à definir les Armes, ou Armoiries des Maiſons, & à en nommer toutes les parties dans leurs termes propres, & particuliers. Le *Blaſon* étoit la ſcience des Heraults d'armes. Les François ſont les premiers qui ont reduit le *Blaſon* en art, & ce ſont eux qui ont les Armes les plus regulieres. Il y a cette difference entre *Armes* ou *Armoiries*, & *Blaſon*, qu'*Armoiries* ſe dit de la deviſe, ou des figures qu'on porte ſur le bouclier, ou ſur la cotte d'armes; au lieu que *Blaſon* en eſt le dechiffrement, ou la deſcription. Tous les termes du *Blaſon* étoient de l'uſage ordinaire de la Langue dans l'onziéme ſiecle, où le *Blaſon* commença à ſe mettre en vogue; car alors les fautoirs, les fuſées, les girons, les ruſtres, &c. étoient des pieces du harnois des Chevaliers.

Barthole

Digitized by Google

Barthole a écrit du *Blason* & des Armoiries en Jurisconsulte, & le Président Chasseneu dans son Catalogue de la gloire du monde. Plusieurs en ont écrit en Curieux & en Historiens ; comme André Favin, Spelman, la Colombiere, Bara, Segoin, Geliot, les Peres de Varenne & Menestrier Jesuites, Philippes Moreau Avocat Bourdelois, &c. Scohier Chanoine de Berghes en Hainaut, dit que l'étude du *Blason* est un abîme, & que celui qui s'y est appliqué 30. ou 40. ans y trouve toûjours matiere d'apprendre. Le Pere Menestrier a fait une Bibliotheque de tous les Auteurs qui ont écrit du *Blason*, des Armoiries & des Genealogies ; & a fait un denombrement de près de 300. Auteurs qui en ont écrit en diverses langues.

BLASON, signifie aussi, un grand nombre d'Armoiries qu'on met en certaines ceremonies, particulierement aux enterremens, sur les tentures, litres ou ceintures funebres, ou aux cierges & aux torches. On a depensé une grosse somme pour le *Blason* d'une telle pompe funebre.

On dit aussi, le *Blason* des couleurs, pour expliquer ce qu'elles signifient, comme l'Or qui est le jaune, signifie, Richesse, force, foi, constance ; l'Argent qui est le blanc, Esperance, pureté, innocence, humilité ; l'Azur, Justice, loyauté, beauté, reputation, &c. Le Pere Monet a traité au long du *Blason* des couleurs, dans son livre du *Blason* qu'il a fait en François, & en Latin.

BLASON, se disoit autrefois des loüanges, des éloges qu'on donnoit à quelque chose. Il y a eu des Poëtes qui ont fait le *Blason*, ou l'éloge de la rose. Amyot a aussi appellé une épitaphe un *Blason funeral*.

BLASONNEMENT. s. m. Ce mot se trouve dans Pomey, & signifie l'action de blasonner, de dechiffrer les armes d'un Ecu.

BLASONNER. v. act. Peindre des armoiries avec les metaux & les couleurs qui leur appartiennent. Le Peintre n'a pas bien *blasonné* ces Armoiries.

BLASONNER, se dit aussi par les Graveurs, quand il s'agit de faire certaines marques, pour representer les metaux & les couleurs, dont les Peintres blasonnent les armoiries. Le Graveur a fort bien reüssi en *blasonnant* ma vaisselle.

BLASONNER, se dit aussi pour, Expliquer le Blason ; dechiffrer les Armes d'une Maison, ou Province, &c. en termes propres & convenables à l'Art. Les Armes de France se *blasonnent* ainsi ; Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef, & une en pointe. Pour bien *blasonner* un Ecu, on commence toûjours par le champ, & puis on specifie les figures, ou pieces honorables ; & quand il y en a plusieurs, le chef, & la bordure sont nommées les dernieres.

BLASONNER, signifioit aussi, Expliquer les symboles, les mysteres de l'émail, & des figures du Blason.

BLASONNER, se disoit autrefois pour, Parler de quelcun ; le peindre avec ses bonnes, ou mauvaises qualitez ; & particulierement pour *medire*. En donnant l'Ordre de Chevalerie aux Chevaliers, on leur commandoit de ne pas ouïr *blasonner*, ni medire des Dames, & de ne le pas souffrir : c'est-à-dire, en parler mal.

BLASONNÉ, ÉE. part. pass. & adj.

BLASONNEUR. s. m. Celui qui blasonne. Il est peu en usage ; on dit encore, les anciens *Blasonneurs*, en parlant des vieux Auteurs qui ont écrit du Blason assez differemment des Modernes.

BLASPHEMATEUR. s. m. Celui qui blasphême, qui prononce des paroles outrageuses, & impies contre Dieu, & injurieuses à sa gloire. On peut être *blasphemateur* en deux manieres, ou en attribuant à Dieu des choses qui ne lui peuvent convenir, & qui detruisent sa nature ; ou en refusant de reconnoître en lui des attributs qui lui sont essentiels, & sans lesquels il ne seroit point Dieu : tels sont ceux qui font Dieu injuste, ou qui nient sa toute-puissance, & sa providence. Cependant il faut remarquer, qu'à la rigueur ce n'est point assez d'attaquer la gloire de Dieu, & de dire des choses contraires à sa nature, pour être un vrai *blasphemateur*, & un *blasphemateur* proprement ainsi nommé, & qui par consequent merite d'être puni par le Magistrat. Il faut outre cela que le *blasphemateur*, lorsqu'il prononce ses blasphêmes, ait intention de blasphêmer, ou du moins qu'il sçache que les choses qu'il dit sont effectivement des blasphêmes : tel que seroit un Chrestien qui par un brutal emportement, vomiroit quelque chose d'injurieux contre J. CHRIST. Mais on ne doit pas faire le même jugement de ceux qui parlent par le principe d'une fausse Religion. Par exemple, des Juifs, qui par une malheureuse suite des erreurs dont ils sont prevenus, regardent J. CHRIST comme un imposteur. Il est bien vrai que ces sortes de *blasphemateurs* ne laissent pas d'être coupables devant Dieu d'un si horrible blasphême : mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient censez tels à la rigueur ; attendu qu'ils ne croyent nullement blasphemer, & qu'ils ne font point *blasphemateurs* d'esprit, & d'intention. Mais dans le langage ordinaire, on appelle indifferemment *blasphemateurs* tous ceux dont la doctrine renferme quelque chose d'impie, & d'injurieux à la gloire de Dieu.

BLASPHEMATEUR, se prend aussi pour celui qui attribuë à la creature des honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu ; ainsi les Juifs traitoient JESUS-CHRIST de *blasphemateur*, parcequ'il se disoit égal à Dieu.

BLASPHEMATOIRE, adj. m. & f. Qui contient un blasphême. Un dogme *blasphematoire*. Des paroles *blasphematoires*. Cette proposition est impie & *blasphematoire*, PASC.

BLASPHEME. s. m. Discours impie ; crime énorme qui se commet contre la Divinité, par des paroles, ou des sentimens qui choquent sa Majesté, ou les mysteres de la vraye Religion. Voyez BLASPHEMATEUR. *Blasphême* horrible, execrable, detestable. Il n'y a rien que Dieu haïsse plus que le *blasphême*, MAUCROIX.

BLASPHEMER. v. act. & n. Parler contre Dieu, & la Religion. Il est deffendu de jurer & de *blasphemer* le saint nom de Dieu. Voyez BLASPHEMATEUR.

Nicod derive ce mot du Grec *blaptein phemen* ; c'est-à-dire, *blesser l'honneur & la reputation*.

BLASTIER, ou BLATIER. s. m. Marchand qui va acheter du blé dans les greniers de la campagne, pour le transporter, & le revendre dans les marchez des villes & gros bourgs.

BLAVEOLE. s. f. Plante. Voyez BLUET.

BLAVET. s. m. Plante. Voyez BLUET.

B L E.

BLE'. s. m. Plante qui produit dans son épi une graine, dont on fait le pain. *Blé* en herbe ; *blé* en tuyau ; *blé* en épi ; *blé* froment. Des terres à *blé*. *Blé* mêlé. Battre le *blé*. Scier les *blez*. Quelques Naturalistes ont compté jusqu'à cent maladies ausquelles les *blez* sont sujets. En Latin *frumentum*, *triticum*.

Ce mot vient de *bladum*, ou *bladum*, qui signifie *fruit*, ou *semence* ; d'où est venu *imbladare*, pour dire, *ensemencer*, ou *emblaver*. Vossius & Somnerus le derivent du Saxon *blad*, ou *blada*, signifiant la même chose ; ou du Grec *blastos*, qui signifie, *germe*. Les Italiens appellent encore *biada*, tous les legumes, fruits & moissons, excepté le froment.

On appelle par excelleuce *blé*, celui qui est de pur froment.

Digitized by Google

ment. *Blé meteil*, celui qui eſt mêlé de ſeigle. *Petit blé*, ou *blé maigre*, c'eſt du ſeigle, ou du *blé* où il n'y a guéres de froment, ou dont le grain eſt mal nourri; en un mot le *blé* du moindre prix.

On appelle auſſi *petits blez*, les autres grains que l'on ſeme au mois de Mars; comme l'orge, l'avoine, les pois, les veſſes; ce qu'on appelle auſſi en general *les Mars*, & en quelques lieux *tremois*, de *trimeſtris*.

BLÉ BARBU, eſt une eſpece de millet, qu'on appelle autrement *melica*. Voyez MELICA.

BLÉ DE BOEUF, ou BLÉ DE VACHE, eſt une plante qui pouſſe une tige haute d'environ un pied. Ses feuilles ſont oppoſées deux à deux, les unes étroites comme celles de la linaire, les autres larges & decoupées profondément, rudes au toucher, d'un vert brun: mais celles qui ſont à ſes ſommitez, ſont courtes, plus larges, de couleur purpurine gaye. Ses fleurs ſortent des aiſſelles de ces feuilles, ce ſont des tuyaux terminez en haut par une maniere de gueule, de couleur variée, purpurine ou rouge & jaune rougeâtre. Il leur ſuccede des fruits oblongs, remplis de ſemences oblongues, plus petites que des grains de blé, & plus noires. Sa racine eſt perite, ligneuſe. Cette plante eſt une pâture agreable aux bœufs & aux vaches, d'où vient le nom qu'on lui a donné. Gaſpar Bauhin l'appelle *melampyrum purpuraſcente comâ*. Quelques-uns croyent que le blé mal conditionné la produit; mais cette conjecture eſt fauſſe. Il y en a quelques autres eſpeces.

BLÉ LOCULAR, eſt une plante appellée autrement eſpeautre. Voyez ESPEAUTRE.

BLÉ NOIR OU SARRASIN. Voyez SARRASIN.

BLÉ NOIR, ſe dit auſſi du blé de bœuf.

BLÉ DE TURQUIE. Voyez MAYS.

BLÉ, ſe dit auſſi particulierement du grain qui ſort de l'épi quand il eſt battu.

On dit proverbialement, Crier famine ſur un tas de *blé*, quand un avaré ſe plaint de la miſere du temps, quoi qu'il ait dequoi vivre dans l'abondance. On dit d'une marchandiſe d'un fût & prompt debit, que c'eſt du *blé* en grenier. On dit auſſi, Etre pris comme dans un *blé*; pour dire, Etre ſurpris ſans deffenſe & ſans armes. On dit auſſi, Manger ſon *blé* en herbe, ou en verd; pour dire, Manger ſon revenu avant que les termes en ſoient échus, & être mauvais menager.

BLEIME. ſ. f. Terme de Manege. Maladie du cheval, ou inflammation de la partie interieure du ſabot vers le talon, entre la ſole, & le petit pied.

BLEREUX. ſ. m. Animal ſauvage. En Latin *mæles*, ou *mælis*, TACH.

BLESME, ou BLEME. adj. m. & f. Blanchâtre; pâle. Il ne ſe dit que du viſage. Un teint *bléme*. Devenir *bléme*.

Plus defait & plus bléme,
Que n'eſt un Penitent ſur la fin du carême, BOIL.
La diſette au teint bléme, *& la triſte famine*, ID.

BLESMIR, ou BLEMIR. v. n. Pâlir; changer de viſage par l'émotion de quelque paſſion violente. *Blémir* de colere, de honte, de douleur. Quand on a annoncé à la mere la mort de ſon fils, elle a *blémi*. Il *blémit* à la vuë du moindre peril. C'eſt un fort bon Acteur, il *blémit*, il rougit quand il veut. Je *blémis* toûjours en commençant mes harangues, ABL.

BLESMISSEMENT. ſ. m. Pâleur, TACH.

BLESSER. v. act. Frapper; preſſer violemment quelque partie d'un corps ſenſitif. Les coups orbes *bleſſent* en faiſant des contuſions. Les inſtrumens tranchans *bleſſent* en faiſant des playes. Les ſouliers trop ſerrez *bleſſent* les pieds. Une ſelle dure *bleſſe* un cheval.

Menage derive ce mot de *læſare* Latin, en y ajoûtant un *b*.

BLESSER, ſe dit auſſi en parlant de riviere & de galere, & ſignifie, Endommager. La Reale rencontra l'éperon d'une des galeres, dont elle fut *bleſſée*, VAUG.

BLESSER, ſe dit avec le pronom perſonnel, quand on ſe fait mal, ſoit en tombant, ſoit par megarde, ſoit volontairement. Je me ſuis *bleſſé* par megarde. On dit auſſi d'une femme groſſe qu'elle s'eſt *bleſſée*; pour dire, qu'une chûte, ou quelque autre accident, l'a fait accoucher avant terme.

BLESSER, ſignifie auſſi, Choquer; offenſer; frapper trop fortement; faire une impreſſion violente, & deſagreable. Le trop grand éclat de la lumiere *bleſſe* les yeux. Un ſon rude, & diſſonant *bleſſe* l'oreille.

BLESSER, ſe dit figurément preſque dans le même ſens, & ſignifie, Faire tort; apporter du dommage; affoiblir; donner atteinte; faire breche; choquer; offenſer. Cette ſentence *bleſſe* mon interêt. Ne *bleſſe* point la reputation d'autrui par mediſances, BELL. La raillerie *bleſſe* ſouvent l'amitié, DE L'AM. Le Prince crut que cette entrepriſe *bleſſoit* ſon aurorité, LE VASSOR. *Bleſſer* le reſpect qui eſt dû à la Majeſté Royale, ID. Vous *bleſſez* cruellement la verité, CL. Ce diſcours trop groſſier *bleſſe* la delicateſſe de nôtre ſiecle, BOU. Une attitude ſi indecente *bleſſe* l'imagination, FEL. Un ſtile ſi barbare, & ſi peu poli me *bleſſe* les oreilles, LA BR. Les obſcenitez *bleſſent* les oreilles chaſtes, & Chretiennes, BAY. J'ai *bleſſé* vôtre orgueil, PORT-R. *Bleſſer* les regards du public, RAC. Tout faquin me deplaît & me *bleſſe* les yeux, BOI. Virgile ne *bleſſe* jamais la pudeur ni la bienſeance, LE P. R.

BLESSER, ſignifie encore, Toucher; attendrir. Vos charmes m'ont *bleſſé* le cœur. On dit d'un homme un peu fou, ou fantaſque; qu'il a le cerveau *bleſſé*; l'eſprit *bleſſé*; l'imagination *bleſſée*.

On dit proverbialement, qu'on ne ſçait pas où le foulier nous *bleſſe*, où le hât nous *bleſſe*, quand on ne ſçait pas le deplaiſir ſecret que nous avons dans l'ame. On dit auſſi, Autant de morts que de *bleſſez*, il n'y eut qu'un chapeau perdu; pour dire, il n'y arriva pas grand mal.

BLESSÉ, ÉE. part. & adj. Il eſt *bleſſé* à mort.

BLESSÉ, ſe dit auſſi ſubſtantivement. Il faut avoir ſoin des malades & des *bleſſez*.

BLESSURE. ſ. f. Playe; contuſion. Etre tout couvert de *bleſſures*. Il prouva ſa valeur par les cicatrices des *bleſſures* qu'il avoit reçûës, ABL. Une *bleſſure* large & profonde; une *bleſſure* dangereuſe, & mortelle. Il s'eſt chargé de *bleſſures* pour vous gagner des batailles, VAUG. Les femmes de Sparte regrettoient leurs enfans tuez à la guerre, & regloient leur douleur ſelon les *bleſſures* honteuſes, ou honorables dont ils étoient couverts, TOUR.

BLESSURE, ſe dit auſſi figurément en matiere morale, & ſpirituelle, & ſignifie, Attaque; breche; atteinte; playe; offenſe. Les *bleſſures* de l'ame ſont aiſées à s'ouvrir, LE P. L. Il ne faut ſonger qu'à guerir les *bleſſures* de l'ame. Si vous mepriſez cet outrage, il ne va pas juſques à vous; & cette langue pleine de venin ne vous a point fait de *bleſſures*; MAUCROIX. Vos corrections devoient être des *bleſſures* de charité, & non pas de haine, NIC.

Morbleu, ce ſont pour moi de mortelles bleſſures,
De voir qu'avec le vice on garde des meſures, MOL.

BLESSURE, ſe dit en particulier des atteintes de l'amour, & des impreſſions qu'il fait dans un cœur. Fuyez l'objet aimé ſi vous voulez guerir; autrement vos *bleſſures* ne manqueront pas de ſe r'ouvrir, OE. M.

Je ne ſçaurois penſer qu'aux peines que j'endure;
Je prens même plaiſir d'irriter ma bleſſure, LA SUZE.

BLÉT, ETTE. adj. m. & f. Ce mot ſe trouve dans

Pomey

Pomey pour ſignifier qui eſt trop meur; qui eſt à demi-pourri. Des fruits *blets*.

BLETE. ſ. f. Plante dont il y a deux eſpeces generales, une blanche & l'autre rouge, qui ſont encore diſtinguées l'une & l'autre en grande & en petite. La grande *blête* blanche pouſſe une tige à la hauteur d'environ quatre pieds, ferme, blanche. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la poirée, mais plus petites. Ses fleurs ſont petites, couleur d'herbe, compoſées chacune de quelques étamines. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, luiſantes. Sa racine eſt longue, groſſe comme le pouce. En Latin *blitum album majus*, C. BAUH. La petite *blête* blanche jette pluſieurs tiges longues d'environ un pied, qui panchent vers la terre, & qui ſont revetuës de feuilles oblongues, arondies, de couleur verte brune. Sa racine eſt profonde, groſſe, blanche, un peu rougeâtre en haut. En Latin *blitum album minus*, ID. La grande *blête* rouge ne differe de la grande *blête* blanche que dans ſa couleur, & en ce que ſes feuilles ſont d'ordinaire un peu plus petites. En Latin *blitum rubrum majus*, ID. La petite *blête* rouge pouſſe pluſieurs tiges rougeâtres, couchées à terre, garnies de feuilles ſemblables à celles du ſolanum des jardins, mais plus petites, & plus nerveuſes, de couleur verte noirâtre. Sa racine eſt aſſez grande, rouge, fibreuſe. En Latin *blitum rubrum minus*, ID. Les *blêtes* ſont rafraichiſſantes & ramollitives.

Ce mot vient du Grec *bléton* qui ſignifie une choſe vile; parce que la *blête* eſt une herbe vile pour ainſi dire, & fort commune.

BLEU, BLEUË. adj. & ſ. Qui eſt de couleur d'azur. En peinture la belle couleur *bleuë naturelle*, eſt faite de *lapis lazuli*, ou *pierre d'azur*. On l'appelle auſſi *Outremer*. Voyez OUTREMER. Cette couleur eſt très-neceſſaire aux Peintres. Il y a bien de l'apparence que les Anciens ne s'en ſervoient pas, puiſque Vitruve qui parle de la couleur *bleuë* c. 11. L. 7. n'en parle point. Il y apprend ſeulement la compoſition du *bleu artificiel* dont on ſe ſervoit en ce temps-là. Le *bleu artificiel* eſt fait de ſable, de ſel, de nitre, & de limaille de cuivre. Les Peintres employent encore une autre couleur *bleuë*, que l'on fait en Flandre avec la pierre Armenienne: mais, comme elle verdit aiſément, ils ne s'en ſervent que dans les paiſages. C'eſt pourquoi on l'appelle *cendre verte*. Il y a auſſi un autre *bleu* dont on ſe ſert dans les grottes; c'eſt-à-dire, pour la fabrique du dedans des grottes; c'eſt un émail qu'on prend dans les forges, & on l'appelle *bleu de forge*. L'émail eſt auſſi une couleur *bleuë* qui a peu de corps. On s'en ſert à peindre les paiſages, les lointains, & les ciels; les Peintres l'appellent la couleur la plus fuyante. Les Peintres en émail ſe ſervent auſſi de *bleu* fait d'émail d'azur. Il faut purger, & preparer cet émail en mettant dans une boureille d'eau de vie bien bouchée, que l'on expoſe au ſoleil cinq ou ſix jours pendant leſquels on a ſoin de la remuer; par ce moyen l'impureté de l'émail ſe precipite au fond, & ce qui ſurnage eſt un beau *bleu*; il faut le broyer enſuite ſur une pierre.

Le *bleu* des Teinturiers eſt une couleur qui ſe fait avec le paſtel, qui croît dans le haut Languedoc; ou avec la voüede, ou petit paſtel qui croît en Normandie; ou avec de l'indigo qui vient des Indes. Les nuances du *bleu* ſont le *bleu blanc*, le *bleu naiſſant*, le *bleu pâle*, le *bleu mourant*, *bleu mignon*, *bleu celeſte*, il tient le milieu de la nuance; *bleu reine*; *bleu turquin*, c'eſt un *bleu* bien foncé; *bleu de Roi*, fleur de guêde, *bleu pers*, Aldego, & *bleu d'enfer*. Du *bleu* & du jaune ſe compoſe le verd. Du *bleu* & du rouge d'écarlate de France ſe fait la couleur de Roi, l'amaranthe, la couleur de penſée, le violet. Du *bleu* & du rouge cramoiſi ſe compoſe le colombin, le pourpre, le gris de lin, & autres gris, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins bouillis. Les *bleus pâles*, ou *bleus beaux* ſeront teints de pure cuve d'Inde. Les *bleus celeſtes* ou *complets* doivent avoir un pied d'oſeille de Lion, puis être paſſez ſur une cuve d'Inde. C'eſt une condition neceſſaire à la lumiere pour paroître *bleuë*, d'être diſcontinuée: telle eſt celle de la flamme du ſoufre, de l'eſprit de vin, du bois pourri, des vers luiſans, des écailles de quelques poiſſons, &c. Les ſucs des fleurs *bleuës* & violettes deviennent verds par les alkalis, & prennent un beau rouge par les acides. Il paroit du *bleu* dans l'eau où l'on a mis tremper du bois nephretique. Le *bleu* des Teinturiers ne reçoit point de changement par les acides, ni par les alkalis: c'eſt pourquoi on ſe ſert de paſtel avant que de donner une autre couleur, quand on veut donner le bon teint à quelque étoffe.

Le ciel paroît *bleu* à nos yeux; mais c'eſt le grand éloignement qui nous fait croire que les cieux ſont *bleus*. Les étoiles paroiſſoient toutes d'un or pur, & éclatant, & qui étoit encore relevé par le fond *bleu* où elles ſont attachées, FONT. La mer dans l'éloignement paroit auſſi *bleuë*. C'eſt pourquoi anciennement le *bleu* étoit le ſymbole de la mer: aux jeux Circenſes les combatans qui repreſentoient la mer, étoient habillez de *bleu*. A Rome celui qui devoit commander la cavalerie prenoit un étendart *bleu*, parceque Neptune, qui eſt le Dieu de la mer, a produit le cheval: & ceux qui avoient fait une belle action ſur mer, étoient honorez d'une enſeigne de couleur *bleuë*.

Ce mot vient de l'Allemand *bleuw*, ſignifiant le même choſe. Saumaiſe lui donne une origine Latine, & croit qu'on a dit *blutum*, quaſi *ablutum* aut *dilutum*, parceque c'eſt une eſpece de couleur de pourpre bien lavée: d'où vient auſſi qu'on appelle ces fleurs *bleuës* qui viennent dans les blez, *blavels*.

On dit figurément, qu'un homme devient tout *bleu*, quand il lui ſurvient quelque violente douleur dans l'ame; comme lorſqu'on lui apporte quelque fâcheuſe nouvelle, ou qu'on lui fait quelque reproche dont il ſe ſent coupable; parcequ'alors il devient en effet pâle, & livide.

On appelle un Cordon *bleu*, un Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit, parceque la marque de cet Ordre eſt une croix attachée à un large ruban *bleu*. Les Chevaliers de la Toiſon, ceux de la Jarretiere, & ceux de l'Elephant portent auſſi l'Ordre pendant à un large ruban *bleu*.

Officier *bleu*, en termes de Marine, eſt un Officier qu'un Capitaine de vaiſſeau crée dans ſon bord.

On dit proverbialement, Faire des coups *bleus*; pour dire, Faire des efforts inutiles, des tentatives qui ne reüſſiſſent point.

BLEUASTRE, ou BLEUATRE. adj. m. & f. Couleur qui approche du bleu, qui eſt entre le blanc & le bleu.

BLEUET. Voyez BLUET.

BLEUIR. v. act. Terme d'Artiſan. Quand on veut *bleuïr* du fer, ou du bronze, il faut lui donner un certain degré de feu, & alors le metal prend une couleur bleuâtre. Les ouvriers font *bleuïr* une figure quand ils y veulent appliquer des feuilles d'or.

B L I.

BLIN. ſ. m. Terme de Marine. Piece de bois quarrée où il y a pluſieurs barres cloüées de travers à angles droits; elle ſert à pouſſer des coins de bois ſous la quille du vaiſſeau lorſqu'on le veut mettre à l'eau. Il y a auſſi des *blins* avec des cordes au lieu de barres, pour enfoncer les coins ſous le vaiſſeau, en élançant les *blins* de loin, ce qu'on ne pourroit faire avec les barres.

Digitized by Google

BLINDER. v. act. C'eſt en termes de Guerre, Se couvrir de blindes; s'aſſûrer par des blindes. *Blinder* une tranchée, GUILLET. c'eſt la couvrir de blindes.

BLINDES. ſ. m. pl. Terme de Guerre. Deffenſes faites de bois, ou de branches entrelaſſées, qu'on enferme entre deux rangs de pieux debout, ou de clayes. Les pieux ſont de la hauteur d'un homme, & diſtans de quatre ou cinq pieds. On s'en ſert particulierement à la tête des tranchées, quand on les pouſſe de front vers le glacis, ou lorſqu'elles ſont enfilées pour mettre à couvert les travailleurs.

C'eſt un nom Flamand, qui ſignifie *contrevents*. D'autres diſent qu'il vient de l'Allemand, ou Hollandois *blind*, qui ſignifie *aveugle*; d'autres de l'Anglois *blſ*, qui eſt une eſpece de machine de guerre qu'on a appellée dans la baſſe Latinité *blida*.

B L O.

BLOC. ſ. m. Piece de marbre, telle qu'on la tire de la carriere, & qui n'a encore aucune forme de la main de l'Ouvrier. Il y a tant de *blocs* de marbre dans ce bateau.

BLOC, ſe prend auſſi collectivement de pluſieurs pieces, ou marchandiſes qui ſont conſiderées toutes enſemble. Il a acheté toute cette boutique en *bloc*.

Quelques-uns diſent que ce mot vient du Latin *globus*. D'autres le derivent de *volutum*, ou *involutum*, parce qu'on achete ſouvent des marchandiſes emballées, ou enveloppées: *te qu'on dit, acheter en tâche & en bloc.* Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *bloc'h*, mot Celtique, ou Bas-Breton qui ſignifie *tout*.

On dit auſſi, Faire un marché en *bloc* & en *tâche*, particulierement des bâtimens; pour dire, Fournir, moyennant certain prix, tous les materiaux & les ouvriers, ſans compter en detail ni ces materiaux, ni les journées des ouvriers. On le dit auſſi par extenſion, des marchez à forfait, & où il n'entre point de *tâche*, ou de journées. Il faut pourtant ajoûter, *qu'en bloc & en tâche*, n'eſt en uſage que parmi le peuple de Paris, & qu'il vaut mieux dire, *en bloc & en tas*.

BLOC DE PLOMB. C'eſt parmi les Graveurs, une ſorte de billot tout rond de cinq à ſix pouces de diametre, & environ de trois pouces de haut, ſur lequel on poſe l'ouvrage, quand on le travaille au poinçon, ou au marteau.

BLOC, en termes de Marine, ſe dit des gros billots de bois d'orme quarrez par deſſous, & rond par deſſus & percez en mortoiſes; les mâts de hune, & de perroquet, & le bâton du pavillon, ſont emboîtez, & entrent dans le *bloc*, qui les affermit, & les entretient ſur le mât ſur lequel le *bloc* eſt poſé, & enfermé dans un collier de fer qui l'embraſſe. On l'appelle auſſi *chouquet*, ou *tête de More*. On appelle *bloc*, ou *roc d'iſſue*, ou *ſep de driſſe*, une groſſe piece de bois qu'on met debout ſur la carlingue, d'où elle s'éleve ſur le premier pont: au bout de cette piece de bois ſont trois ou quatre rouëes de poulies ſur un même aiſſieu, ſur quoi paſſent les grandes driſſes. Voyez SEP DE DRISSE.

BLOC, en termes de Fauconnerie, ſe dit de la perche ſur laquelle on met l'oiſeau de proye. Le *bloc* doit être garni de drap.

BLOCAGE, ou BLOCAILLE. ſ. m. Menu moilon, ou pierres qui ſervent à remplir, & à garnir les vuides qui ſont dans les murs.

BLOCHET. ſ. m. Terme de Charpenterie. C'eſt une piece de bois poſée ſur les ſablieres des croupes, qui porte & entretient les chevrons des couvertures. On appelle *blochet d'arêtier*, celui qui étant poſé à l'encognûre d'une croupe, reçoit le tenon du pied de l'arêtier dans ſa mortoiſe. On doit établir & trainer les *blochets*; pour dire, établir les entraits deſſus. Il y a des *blochets* à mordans, & à queuë d'aronde; c'eſt-à-dire aſſemblez de cette maniere.

Le *blochet* eſt auſſi une piece de bois qui ſe met ſous la panne au deſſus du gouſſet, qui tient à tenons & à mortoiſes.

BLOCUS. ſ. m. Eſpece de ſiege d'une ville qu'on veut prendre par famine, en occupant tous les paſſages par où les vivres, & les autres neceſſitez de la vie y peuvent arriver. Les *blocus* ſe forment par la Cavalerie. Commencer le *blocus*: faire lever le *blocus*: convertir le ſiege en *blocus*.

On le dit auſſi du commencement d'un ſiege, quand on envoye des troupes ſe ſaiſir des principales avenuës, où l'on veut établir ſes quartiers.

Ce mot vient de l'Allemand *blochus*, qui ſignifie un *boulevart*, ou *maiſon de bois*, MENAGE.

BLOND, ONDE. adj. Couleur du poil de l'homme qui eſt entre le blanc, & le roux, & plus claire que le châtain. Un jeune homme à cheveux *blonds*. Les beautez *blondes* durent moins que les beautez brunes: elles ſont moins vives, & moins animées, OE. M.

Vous êtes-vous renduë, avec tout le beau monde,
Au merite éclatant de ſa perruque blonde? MOL.

BLOND, ONDE. ſ. m. & f. Qui eſt *blond*. Le *blond* cendré eſt le plus agreable. Le *blond* doré tire un peu ſur le jaune. Le *blond* ardent tire un peu ſur le roux. Un *blond* fade eſt un *blond* de filaſſe. Courir après la brune, & la *blonde*. Les *blondes* ont une douceur, & une langueur plus touchantes que les brunes, OE. M.

Du Cange derive ce mot du Saxon *blond*, qui ſignifie *mêlé*; ou de *blondel*, qui ſignifie *teint coloré par art*, d'où l'on a dit dans la baſſe Latinité *blundus*, ou *blondus*.

On dit figurément & poëtiquement, la *blonde* Cerés, à cauſe de ſes épis jaunifſans; & le *blond* Phœbus, à cauſe qu'on le peint avec une perruque *blonde*.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt delicat & *blond*, quand il fait trop le beau, ou le difficile: qu'il eſt *blond* comme un baſſin; pour dire, que ſes cheveux ont de l'éclat. On dit auſſi ironiquement, un *blond* d'Egypte, en parlant d'un homme fort noir.

BLONDIN, INE. adj. Jeune homme à cheveux blonds; ou qui porte une perruque blonde. Les coquettes aiment fort les *blondins*; ce ſont de vrais ſeducteurs des femmes, MOL.

De tous ces beaux blondins *écouter les ſornettes,*
Eſt un peché mortel des plus gros que vous faites, MOL.

BLONDIR. v. n. Devenir blond. Il n'eſt gueres en uſage au propre, à cauſe qu'il n'eſt pas naturel au poil de changer en blond; mais on le dit figurément & poëtiquement des épis, quand ils deviennent jaunes vers le temps de la moiſſon. La moiſſon *blondit*.

BLONDISSANT, ANTE. part. Qui blondit. Il n'a d'uſage que comme ſon verbe *Blondir*.

BLOQUER. v. act. Inveſtir: occuper les paſſages, & les avenuës par où l'on amene les vivres, & les autres neceſſitez dans une place. C'eſt auſſi en commencer le ſiege, en ſe ſaiſiſſant des poſtes où doivent être les principaux quartiers.

Ce mot vient du vieux Gaulois *blocal* ou *bloquil*; c'eſt-à-dire, *barricade*, BOREL. Quelques-uns le derivent du Latin *buculare*, d'où l'on a fait auſſi *boucler*, qui ſignifie, *fermer le paſſage*.

BLOQUER, en termes de Maçonnerie, c'eſt, Elever des murs de moilon d'une grande épaiſſeur, le long des tranchées ſans les aligner au cordeau, comme on fait les murs de pierres ſeches. C'eſt auſſi, Remplir les vuides de moilon, & de mortier ſans ordre, comme on fait pour les ouvrages fondez dans l'eau.

BLOQUER, en termes de Marine, c'eſt, Mettre de la bourre ſur du goudron entre deux bordages.

Digitized by Google

BLOQUER, en termes d'Imprimerie, eſt, Mettre dans la forme en la compoſant une lettre renverſée pour tenir la place d'une autre qui manque. *Bloquer* une lettre.

BLOQUER, en termes de Fauconnerie, ſe dit lorſque l'oiſeau a remis la perdrix, & qu'il la tient à ſon avantage, gagnant le haut, ou quelque arbre prochain; il ne faut pas dire en ce cas qu'il l'arrête, mais qu'il la *bloque*. On dit auſſi, que l'oiſeau ſe *bloque*, pour dire, qu'il pend en l'air, & s'y ſoutient ſans battre de l'aile.

BLOT. ſ. m. eſt le petit chevalet de bois où ſe repoſe l'oiſeau.

BLOTTIR. v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se tapir, ſe cacher en quelque lieu étroit; ſe mettre, ſe ramaſſer en petit volume. On a trouvé ce criminel qui s'étoit *blotti* dans un trou.

BLOTTIR, ſe dit principalement des perdrix, lorſque pour ſe cacher, elle s'abbaiſſent, & ſe ramaſſent le plus qu'elles peuvent. Voilà l'endroit où cette perdrix s'étoit *blottie*.

BLOUSE, ou BELOUSE. L'Academie dit ſeulement *blouſe*. ſ. f. Trou d'un billard, où l'on jette les billes. La grande adreſſe du billard, c'eſt de pouſſer la bille de ſon adverſaire dans la *blouſe*.

Ce mot en vieux François ſignifie des *terres graſſes à blé*, qui ſont molles ou marecageuſes, qui ont tiré leur nom du *blé* qu'on y ſemoit.

On dit auſſi provetbialement, qu'on a mis quelcun dans la *blouſe*, quand on l'a mis en priſon.

BLOUSER, ou BELOUSER. v. act. Pouſſer une bille dans la blouſe.

BLOUSER, on le dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se perdre, ſe jetter ſoi-même dans la blouſe. Il s'eſt *blouſé*.

BLOUSER, ſignifie figurément, Se perdre ſoi-même; ſe tromper, échouër; prendre mal ſes meſures dans ſes affaires, ou dans ſes marches; n'y réüſſir pas: mais ce terme eſt populaire. Prenez y garde; vous allez vous *blouſer*.

B L U.

BLUET, ou BLEUET, ou BLAVET. ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs eſpéces. Celle que C. Bauhin nomme *cyanus ſegetum*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi ou de deux pieds, ſanguineuſes, rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, étroites, decoupées profondément comme celles de la dent de lion, d'un vert blanchâtre. Ses fleurs ſont grandes, orbiculaires, compoſées chacune de pluſieurs fleurons, d'une belle couleur bleuë, quelquefois rouge ou blanche, ſoutenus par un calice écailleux. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences oblongues, garnies chacune d'une aigrette. Sa racine eſt ligneuſe, entourée de fibres. La decoction de cette plante eſt diuretique & propre à provoquer les mois: l'eau diſtillée de ſa fleur eſt excellente pour la rougeur & pour l'inflammation des yeux, & pour éclaircir la vuë, d'où vient qu'on l'appelle eau de caſſelunette. Le *bluet* a été nommé ainſi, parce que quelques-unes de ſes eſpeces ont la fleur ordinairement bleuë: pour la même raiſon on l'a nommée en Latin *cyanus*. On l'appelle autrement en François *aubifoin*.

Il y a un *bluet* du Levant qui croît en abondance dans les blez de Syrie, & qui a une fleur jaune à cornets preſque ſemblable à un œillet. On en voit la deſcription dans les Memoires de Dodart.

BLUETTE. ſ. f. Petite étincelle de feu. Il ne faut qu'une *bluette* de feu pour cauſer un grand incendie. Menage derive ce mot de *baiuetta*, diminutif de *ba-*

lux, qui ſe prend pour ces petits grains luiſans qui paroiſſent dans le ſable.

BLUETTE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. Il n'y a pas une *bluette* de bon ſens, une *bluette* d'eſprit dans ce diſcours, dans ce livre; pour dire, qu'il n'y a rien qui marque que l'Auteur ait du bon ſens, ou de l'eſprit.

BLUTEAU, ou BLUTOIR. ſ. m. Inſtrument à ſeparer le ſon de la farine. Il eſt fait en maniere de grand ſas, ou tamis long & cylindrique, compoſé de pluſieurs cercles qui ſoutiennent une piece d'étamine, de ſoye, ou autre étoffe fort fine, par où la farine paſſe, quand on le tourne avec une manivelle.

Du Cange derive ce mot de *bultellum*, qu'on a dit en même ſens dans la baſſe Latinité.

BLUTER, v. act. Separer la farine d'avec le ſon en la paſſant par un bluteau.

Menage derive ce mot du Latin *voluture*, & de *volutorium*, *blutoir*: mais pluſieurs croyent qu'il vient de l'Allemand *beutelu*, ſignifiant la même choſe.

BLUTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BLUTERIE. ſ. f. Terme de Boulanger. C'eſt un lieu qui eſt d'ordinaire le plus haut de la maiſon, & où le Boulanger tient ſon bluteau pour bluter ſa farine. J'ai une *bluterie* fort commode.

B O B.

BOBAQUE. ſ. m. Animal qui ſe trouve autour du fleuve Nieper, & qui reſſemble un peu au lapin. Le *bobaque* a quatre dents, deux en haut & deux en bas, & ſon poil eſt de la couleur de celui du blereau. Le *bobaque* ſe terre comme le lapin; au mois d'Octobre il ſe retire dans un trou, & n'en ſort qu'à la fin d'Avril; & alors il court la campagne, & cherche à faire ſes proviſions pour l'hiver. Il mange de l'herbe ſeche; il vit avec police, & ſa conduite ne cede en rien à celle de la fourmi. Les *bobaques* ſont tous Hermaphrodites. Ils ſont faciles à apprivoiſer. Ils ſont jolis dans la maiſon, & y donnent autant de plaiſir qu'un ſinge. Ils ſont ſi ſins que quand ils ſortent pour paître, il y en a un qui fait ſentinelle, & qui ſifle pour avertir les autres de ce qu'il decouvre.

BOBECHE. ſ. f. Partie ſuperieure d'un flambeau, ou d'un chandelier, qui eſt creuſe, où l'on met la chandelle, ou la bougie.

BOBECHE, ſe dit auſſi d'une petite machine de fer blanc qu'on met dans les flambeaux, quand la chandelle eſt trop menuë, afin qu'elle ne chancelle pas dans l'embouchure du flambeau. Cela n'eſt guere en uſage. On ſe ſert de carte, ou de papier pour remplir le vuide que laiſſe la chandelle.

BOBINE. ſ. f. Petit morceau de bois tourné en rond, cylindrique, avec des rebords à chaque bout, long d'un demi-pied tout au plus, percé & mobile ſur une verge; on s'en ſert à filer au rouët, où à devider du fil, de la laine, de la ſoye, de l'or, &c.

Ce mot vient de *bombina*, qu'on a fait de *bombix*. Menage après Saumaiſe.

BOBINER. v. act. Devider du fil, de la laine, de la ſoye, de l'or, ſur la bobine.

BOBO. ſ. m. Terme enfantin, qui ſignifie un mal leger. Qui vous a fait un *bobo*? On s'en eſt ſervi dans une chanſon. L'amour eſt un grand *bobo*.

B O C.

BOCAGE. ſ. m. Petit bois, ou boſquet. Il ſe dit des bois touffus, & agreables, & de petite étenduë. Un charmant *bocage*.

Digitized by Google

Que deviendrai-je helas! au fond de nos bocages,
Mes qui n'ai pour tous avantages,
Qu'une Musette & mon amour, FONT.

Ce mot vient de *bosco*.

BOCAGER, ERE. adj. Qui se plaît dans les bocages; qui hante les bois. Il ne se dit que dans les fictions poëtiques, & des Nymphes *bocageres*.

BOCAL. ſ. m. Vaiſſeau où l'on met des liqueurs; eſpece de groſſe bouteille ronde qui a le col étroit. Un *bocal* eſt ordinairement de verre, ou de criſtal. On en fait auſſi de terre.

Ce mot, ſelon Scaliger, vient de *baucalis* Latin, qui vient de l'Arabe *baucal*, qui ſignifie une eſpece de vaſe ſans anſe. On appelloit auſſi en vieux François *baucale*, un vaiſſeau à rafraîchir. Selon Saumaiſe, il vient de *bauca*, qui ſe trouve dans la même ſignification.

On appelle des inſtrumens à *bocal*, ceux qu'on embouche pour exciter quelque ſon, & qui n'ont que deux trous, celui par où l'on pouſſe le vent, & celui par où il ſort; comme les cors des Vachers, des Poſtillons, faits de cornes de belier ou de bœuf, des trompes & cors de chaſſe, des trompettes & ſaquebutes, &c.

BOCAL, ſe dit auſſi de la petite partie de l'inſtrument qui ſert à l'embouchure, qu'on fait d'argent, de cuivre, d'ivoire, ou de bois.

BOCANE. ſ. f. Sorte de dance grave & figurée. Elle fut appellée *Bocane*, parcequ'elle avoit été inventée par Bocan; & elle fut long temps dancée parceque Bocan étoit Maître de Dance de la Reine Anne d'Autriche. Ce fut en 1645. qu'on commença à dancer la *bocane*.

BOCARDO. ſ. m. Terme de Logique. Maniere, ou forme d'un argument. Faire un argument en *bocardo*.

BOCCAN. ſ. m. Terme populaire, qui ſignifie un bordel, un lieu de proſtitution. D'autres diſent *boucan*: comme Richelet. L'Academie écrit *boccan*.

B O D.

BODRUCHE. ſ. f. Parchemin fort delié, qui ſe fait de la premiere peau qu'on leve ſur les boyaux d'un bœuf. La *bodruche* ſert à faire pluſieurs ouvrages delicats. La *bodruche* eſt tranſparente, & pourroit ſervir à faire des chaſſis. Elle ſert principalement à battre l'or qu'on reduit en feuille.

B O E.

BOESTE, ou BOETE, ou BOISTE, ou BOITE. L'Academie dit ſeulement, *boiſte*. ſ. f. Petit vaiſſeau qui ſe ferme avec un couvercle. Une *boëte* à portrait. Une *boëte* de diamans. *Boëtes* de confitures. Une *boite* à poudre. Des *boëtes* d'Apothicaire.

Ce mot vient de *buxuletta*, diminutif de *buxula*, qui a été fait de *buxus*, à cauſe que les *boëtes* ſe font ordinairement de buis, MENAGE. Du Cange le derive de *buxis*, *buxida*, *boſſida*, & *buſtula*, qu'on a dit dans le même ſens dans la baſſe Latinité; ou du Grec *pyxis*.

On appelle la *boëte* des pauvres, des priſonniers, celle où l'on reçoit les charitez. La *boëte* d'une Confrairie, certain petit tronc portatif, & fermé à clef, dans lequel on reçoit les aumônes pour les pauvres, pour la Confrairie; ou les dons qu'on leur fait, quand on va quêter par la ville, & faire payer ſa Confraitie. Le peuple appelloit par deriſion, *Boite à Perrette*, *la boite des* aumônes dans les temples des Reformez.

BOESTE, en termes de Monnoyes, ſe dit des petits coffres où l'on enferme les monnoyes qu'on a eſſayées, pour les envoyer à la Cour des Monnoyes, & en faire un nouvel eſſai. Les *boëtes* ſe font par les Gardes des

Monnoyes, où ils doivent mettre ſans choix de vingt pieces d'or une, & de dix-huit marcs de pieces d'argent une autre, qui ſervent d'échantillon pour les faire juger.

On appelle auſſi *boite* à la Monnoye, une enchaſſure où l'on enferme le quarré des medailles pour les marquer. On s'en ſert au lieu de tenailles. Cette *boite* eſt d'acier, & l'on y fait tenir fermes les quarrez, par le moyen des vis qui les ſerrent.

BOESTE, Terme d'Imprimeur en Taille douce. C'eſt un morceau de bois qui eſt en forme d'arc, & qui par dedans eſt garni de fer blanc pour faire tourner le rouleau.

BOESTE DE MONTRE. Terme d'Horloger. Petite *boite* de metal, où l'on met une montre de poche: on l'enferme d'ordinaire dans une autre *boite* de chagrin, ornée de petits clous rangez, & diſpoſez en chiffre, ou autre figure.

BOESTE A FORET. C'eſt où les Serruriers & les Couteliers mettent le foret, quand ils veulent percer.

BOESTE DE NAVETTE. Terme de Tiſſerand. C'eſt la partie de la navette où l'on met la trême.

BOESTE A POIVRE. Terme de Taillandier. C'eſt d'ordinaire une maniere de vaſe de fer blanc partagé en petits quarrez, pour mettre le poivre, les cloux de girofle & la muſcade. Les Vitriers ont auſſi une *boite* parmi leurs outils, & c'eſt où ils mettent la poix reſine en poudre.

BOESTE A SAVONETTE. C'eſt une *boite* qui eſt faite en boule, & qui s'ouvre en travers en deux hemiſpheres; les Barbiers s'en ſervent pour porter une ſavonette.

On ſe ſert de ce terme en Botanique, pour exprimer la figure de pluſieurs fruits qui reſſemblent aſſez à une *boite à ſavonette*: tels ſont ceux du mouron, du ceterac, de l'oſmonde, &c.

BOESTE A MOUTARDE. Vaſe de bois, où les Vinaigriers mettent la moutarde.

BOESTE, en termes d'Anatomie, eſt le lieu où les os ſont enclavez & emboîtez l'un dans l'autre.

BOESTE, eſt auſſi la partie du vilbrequin où l'on attache ſa meche.

En general, chez les Artiſans on appelle *boites*, les ais qui ſervent à revetir d'autres pieces de bois, comme pourtes ou ſolives; ou les trous où entrent d'autres pieces. *Boite* de roue, où entre l'aiſſieu.

En termes de Marine, on appelle la *boite* du gouvernail, la piece de bois percée, à travers de laquelle paſſe la barre, ou le timon.

BOESTE, en termes d'Artillerie, eſt un petit mortier de fer, haut de ſept à huit pouces, qu'on charge de poudre juſqu'au haut, & qu'on bouche avec un fort tampon de bois pour le tirer dans des feux & rejouiſſances publiques, afin que le bruit s'en faſſe entendre de plus loin. On appelle auſſi *boites*, le bouton qui eſt au bout de la hampe des écouvillons qui ſervent à nettoyer, & à rafraîchir le canon. La tête d'un refouloir s'appelle auſſi *boite*.

BOESTE pour allezer le canon. Cette *boite* eſt de cuivre, ou de fonte, & armée d'un couteau bien acéré. On ſuſpend la piece en l'air, ayant la bouche en bas, enſorte que le couteau enchaſſé dans la *boite* coupe, & unit le dedans de l'ame de la piece à meſure qu'un cheval tourne une roue placée horizontalement ſous cette machine.

BOESTE, eſt auſſi une emboîture de fer, ou de fonte, dans laquelle entre le bout d'un aiſſieu d'affût, ou autre.

BOESTE A PIERRIER. C'eſt un corps cylindrique & concave, fait de bronze ou de fer, rempli de poudre, avec une anſe & une lumiere qui repond à cette pou-

Digitized by Google

poudre. On met cette *boite* ainſi chargée dans le pierrier par la culaſſe, derriere le reſte de la charge, qu'elle chaſſe auſſi-tôt qu'elle a pris feu.

On dit proverbialement, que dans les petites *boites* ſont les bons onguens; pour dire, que les choſes precieuſes ſe mettent en peu de lieu. On dit auſſi d'une chambre chaude & bien fermée, qu'elle eſt cloſe comme une *boite*. On dit auſſi d'une perſonne qui eſt très-propre, qu'il ſemble toûjours qu'elle ſorte d'une *boite*. On dit auſſi, mais fort baſſement, d'un homme qu'on a mis priſonnier, qu'on l'a mis dans la *boite* aux cailloux.

BOESTIER, ou BOETIER, ou BOITIER, ſ. m. Boîte de Chirurgien, dans laquelle il porte ſur lui pluſieurs ſortes d'onguens; & pour cet effet elle eſt diviſée en pluſieurs petites cellules.

BOESTIER, ſe dit auſſi d'une certaine *boite* de chagrin, ou de marroquin, où les Joüaillieis, & même les perſonnes riches, & curieuſes, mettent leurs bagues, & leurs bijoux. Mon *boiteer* eſt bien garni. Voilà la plus belle pierre de mon *boitier*.

BOEUF. ſ. m. Bête à cornes; taureau qu'on a châtré pour l'engraiſſer, ou pour le rendre plus doux pour le labourage. C'eſt un animal peſant, & maſſif. Le cri du *bœuf* eſt le beuglement, ou le meuglement. Mettre un *bœuf* à l'engrais. Tuer, aſſommer, poinder un *bœuf*. On amene à Paris de gros *bœufs* du Poitou, & de la Normandie. Les *bœufs* d'Irlande, & du Holſtein ſont prodigieuſement grands. On dit, Une troupe, une bande de *bœufs*. Une couple, ou une paire de *bœufs*, ce ſont deux *bœufs* qu'on accouple ſous un même joug, pour tirer la charruë. On dit, Accoupler, & decoupler des *bœufs*, & non pas les atteler, & les deteler. Par la Loi de Moiſe il étoit deffendu d'accoupler un *bœuf* & un âne enſemble pour labourer la terre. On ſe ſert de *bœufs* en beaucoup de Provinces de France pour le charroi, & pour le labourage. Un *bœuf* preſſé de l'aiguillon, Traçoit à pas tardifs un penible ſillon, BOI.

Il y a un *bœuf* ſauvage aux Indes, qui eſt fort grand; & on dit que quand il ſe trouve la queuë embarraſſée alentour d'un arbre, il y demeure, plutôt que de ſouffrir la honte de perdre quelcun de ſes poils. Les *bœufs* des Indes ſont differens des nôtres; ils ont une groſſe boſſe ſur les épaules.

BOEUF MARIN, eſt un autre ſorte d'animal qui reſſemble au *bœuf*, & qui ſe nourrit dans l'eau. On en trouve dans le Nil, & dans le Niger, ſelon ce que rapporte Mr. d'Ablancourt dans ſon Marmol. Cet animal eſt de la grandeur d'une geniſſe de ſix mois, & a la peau extrémement dure, mais la chair fort bonne.

BOEUF, ſe dit auſſi des chairs couppées de cet animal, qu'on vend à la boucherie. Ainſi on dit, la piece de *bœuf* tremblante, eſt celle qui eſt la plus proche de la poitrine, parcequ'elle palpite encore long temps après que le *bœuf* eſt tué: c'eſt celle qu'on ſert ſur les bonnes tables. La piece de *bœuf* parée, eſt celle qui ſe leve à la tête de la ſurlonge. Le gîte, le trumeau de *bœuf*. Le cimier de *bœuf*, eſt la partie charnuë de la cuiſſe: ce qu'on appelle au mouton une *éclanche*. Voyez CIMIER. L'ordinaire du bourgeois eſt le *bœuf*, & le mouton.

ALOYAU DE BOEUF, eſt une piece qui ſe couppe le long des vertebres & des côtes. En parlant, on dit ſimplement un *aloyau*, ſans ajoûter *de bœuf*.

NERF DE BOEUF, eſt la partie du *bœuf* deſtinée à la generation.

LANGUE DE BOEUF, eſt la langue detachée du *bœuf*, qu'on ſale, & qu'on fume d'ordinaire pour en faire un ragoût qui excite à boire.

BOEUF A LA MODE, eſt un *bœuf* bien larde, cuit dans ſon jus, & aſſaiſonné avec du poivre, & autres choſes de haut goût. On fait auſſi ſaler, & fumer la viande de *bœuf*. Le *bœuf* fumé eſt bon, & ſe garde long temps.

C'eſt un ſymbole très-commun ſur le revers des medailles, que deux *bœufs* tirant une charruë, pour marquer une Colonie compoſée de peuple, & de ſimples habitans: car on y gravoit des aigles Romaines, ſi elle étoit peuplée de ſoldats. La raiſon de ce ſymbole eſt, que l'on ſe ſervoit de *bœufs* pour tracer l'enceinte de la Colonie; & afin qu'il y eût plus de myſtere l'on joignoit une vache, & un *bœuf* ſous le même joug, en plaçant la vache vers la ville, & le *bœuf* de l'autre côté vers les dehors. C'étoit pour montrer que les femmes doivent ſe charger du ſoin, & ſe renfermer dans l'interieur du menage; & que la culture des champs eſt le partage des hommes. Les villes municipales avoient pour ſymbole la tête d'un *bœuf*, VAIL. Les Athenïens firent marquer un *bœuf* ſur leur monnoye: de là vint le proverbe Grec, *Un bœuf ſur la langue:* cela ſe diſoit d'un Orateur qui s'étoit laiſſé corrompre par de l'argent.

On appelle figurément un *gros bœuf*, un homme ſtupide, & groſſier, tant du corps, que de l'eſprit. Crois-tu, Milon, que ſe vanter de porter un *bœuf*, ne ſoit pas ſe vanter de lui reſſembler beaucoup? FONT.

OEIL DE BOEUF, ſe dit de ceux qui ont l'œil gros, beau, & à fleur de tête. Homere donne ſouvent pour épithete à ſes Déeſſes, *œil de bœuf*: c'eſt une loüange fort commune dans ce Poëte, & frequemment repetée.

On appelle en termes d'Architecture un *œil de bœuf*, une fenêtre ronde qui ſe fait au deſſus du dernier entablement; ou dans les toits pour les greniers.

On appelle auſſi *œil de bœuf*, un petit vaiſſeau rond de fayence, propre pour mettre des couleurs.

OEIL DE BOEUF, eſt auſſi le nom d'une plante. Voyez OEIL.

On dit proverbialement, qu'un homme met la charruë devant les *bœufs*, lorſqu'il a mal arrangé ſon diſcours, qu'il a mis devant ce qui devoit être derriere. On dit auſſi de ce qu'on a accoutumé de manger à ſon ordinaire, ou de voir continuellement, que c'eſt la piece de *bœuf*. On dit auſſi en cuiſine, *Bœuf* faignant, mouton bélant, porc pourri, tout n'en vaut rien, s'il n'eſt bien cuit: ce qui veut dire, qu'il faut manger le *bœuf* avec ſon jus. Il faigne comme un *bœuf*; pour dire, en abondance. Je ne lui ai dit ni œuf, ni *bœuf*; pour dire, Je ne lui ai point dit d'injures. Il y a un jeu des petits enfans, qu'on appelle *le pié de bœuf*: ils mettent leurs mains les unes ſur les autres, & celui dont la main eſt la neuviéme, & la derniere, eſt condamné à une peine par celui dont la main étoit la penultiéme. On dit des gens fort ſtupides, qu'ils ſont de la Parroiſſe de St. Pierre aux *bœufs*, le Patron des groſſes bêtes.

B O G.

BOGUE. ſ. f. Sorte de drogue, ou d'arbre. Le feu puiſſe brûler la *bogue*, le châtaignier, & la châtaigne. Pomey pretend que *bogue* ſignifie la couverture piquante qui enveloppe la châtaigne; & on ajoût qu'il a raiſon.

BOGUE. ſ. m. Poiſſon de mer. Rondelet dit qu'on l'appelle en Grec *boops*, parcequ'il a de grands yeux; ou *boas*, parcequ'il a de la voix.

B O H.

BOHEME, ou BOHEMIEN, ENNE. ſubſt. qui ſe dit de certains gueux errans, vagabonds, & libertins, qui vivent de larcins, d'adreſſe, & de ſilou-

Digitized by Google

teries ; & sur tout qui font profession de dire la bonne avanture au peuple credule, & superstitieux.

Borel derive ce mot de *boim*, vieux mot François qui signifioit *enforcelé*. Mais Pasquier en rapporte l'origine, & dit que le 17. Avril 1427. vinrent à Paris douze Penanciers, c'est-à-dire, Penitens, comme ils disoient, un Duc, un Comte, & dix hommes à cheval ; qui se qualifioient Chrestiens de la Basse Egypte chassez par les Sarrasins, qui étant venus vers le Pape confeiler leurs pechez, reçurent pour penitence d'aller sept ans par le monde sans coucher en lit. Leur suite étoit d'environ 120. personnes, tant hommes que femmes, & enfans restans de 1200. qu'ils étoient à leur depart. On les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient les oreilles percées, où pendoit une boucle d'argent. Leurs cheveux étoient très-noirs, & crépez ; leurs femmes très-laides, larronnesses, & diseuses de bonne avanture. L'Evêque les obligea à se retirer, & excommunia ceux qui leur avoient montré leurs mains. Par l'Ordonnance des Etats d'Orléans de l'an 1560. il fut enjoint à tous ces imposteurs sous le nom de *Bohemiens*, ou *Egyptiens*, de vuider du Royaume à peine des galeres. Raphaël Volaterran en fait mention, & dit que cette sorte de gens étoit venuë des Euxiens, peuple de la Perside, qui se mêloient de dire la bonne avanture.

On dit *les peuples de Boheme*, en parlant des habitans de la Boheme. Les noms de *Bohemes* & de *Bohemiens*, sont attachez à ces coureurs de profession, Bou.

B O I.

BOIAU. Voyez Boyau.

BOIRE. v. act. Avaler, prendre quelque liqueur pour étancher sa soif, ou pour se rafraichir, ou pour se purger, ou pour le simple plaisir. Ainsi on dit, *Boire* à sa soif ; pour dire, Ne *boire* que pour la necessité. *Boire* frais ; *boire* à la glace. *Boire*, avaler une medecine. *Boire* à l'Allemande. *Boire* à tire larigot. Voyez Larigot. *Boire* d'autant. *Boire* tout pur.

On dit, *Boire* comme un trou, *boire* à long traits, des rasades, des rouges bords ; pour dire, *Boire* en debauché, & pour s'enivrer. Il y a des animaux qui font long temps sans *boire*, comme le chameau. L'Auteur de l'Histoire des Antilles assûre que les cochons des Caraïbes *boivent* peu, ou point du tout ; que les chevres ne *boivent* qu'une fois la semaine, les civettes qu'une fois le mois ; & que les vaches font six mois sans *boire*.

On dit absolument, qu'un homme est sujet à *boire*, ou qu'il *boit* ; pour dire, qu'il est accoutumé à s'enivrer : & qu'il *boit* bien ; pour dire, qu'il porte bien son vin : qu'il *boit* sec ; pour dire, qu'il ne paroît pas qu'il soit desalteré ; ou qu'il *boit* jusqu'à la derniere goute, & qu'il laisse le verre à sec. Charlemagne liv. 5. chap. 33. de ses Ordonnances, fait defense aux soldats de *boire* les uns aux autres, à cause des querelles qui naissoient de la debauche. *Boire* à la santé, est une ceremonie de table, qui se fait en saluant quelcun, lorsqu'on veut *boire* pour lui faire honneur, ou pour lui porter une santé, & l'inviter à en faire autant. *Boire* à la ronde, c'est, *Boire* la santé de toute la compagnie l'un après l'autre. *Boire* les inclinations, c'est, Recommencer à *boire* les santez des mêmes personnes ; &, *Boire* à la personne qu'elles aiment le plus. Crier le Roi *boit*, c'est une ceremonie qui est en usage dans toute l'Europe : on fait un Roi au hazard, & par le sort d'une feve ; alors on est obligé d'applaudir toutes les fois qu'il *boit*, & de crier, *Le Roi boit*.

Boire ensemble, est un temoignage d'amitié, ou de reconciliation. Ainsi quand on veut raccommoder des gens brouillez, on dit, qu'on les fera *boire ensemble*. On dit même en ce sens au figuré, quand les voix, ou les instrumens de deux Musiciens ne font pas d'accord, qu'il les faut faire *boire ensemble*.

Boire le vin du marché, est une coutume pratiquée parmi le peuple, & sur tout à la campagne, de ne faire aucun marché sans allet *boire* ensuite en signe de bonne foi, & de rejoüissance. On dit aussi des petits presens qu'on donne aux valets, & aux artisans qui ont rendu quelque service, que c'est pour *boire*, pour se rejoüir.

On dit poetiquement, *Boire* le Nectar ; pour dire, Etre au rang des Dieux, & assis à leur table. *Boire* le Styx, le Cocyte ; pour dire, Etre mort. On dit aussi, Ceux qui *boivent* le Gange, le Thermodoon ; pour dire, les peuples qui habitent sur les rives de ces fleuves.

On dit figurément, que la terre *boit*, que le papier *boit* ; & de toutes les autres matieres seches & spongieuses, qu'elles *boivent*, quand elles sont penetrées de quelque liqueur. On dit en Chymie, que les alkalis *boivent* les acides ; pour dire, qu'ils s'en empreignent, qu'ils s'en imbibent, & qu'ils entrent l'un dans l'autre pour faire un corps nouveau, & different des deux autres.

Boire le calice, se dit aussi figurément, pour dire, Souffrir avec patience quelque infortune qu'on ne peut éviter ; faire quelque chose par une force majeure. En ce même sens on dit, *Boire* une honte, une injure. Il fallut *boire* la raillerie, de peur de l'accroître en la defendant, Abl. Malheureux que je suis, faut-il que je *boive* cet affront ? Mol.

On dit en termes de Lingerie & de Couture, Mener *boire* une étoffe, du linge, du passement ; pour dire, le coudre lâche, & un peu plissé.

On dit au Manege, *Boire* la bride, quand le mords remonte trop haut, & se deplace de dessus les barres où se fait l'appui.

Boire, est aussi un terme de Tanneur, qui signifie, Faire tremper. Faire *boire* une peau 24. heures dans la riviere.

On dit en termes des Eaux & Forêts, qu'une mare, un fossé, comme chantepleure *boit* en riviere, quand elle a quelque communication avec elle : ce qui est deffendu par l'Ordonnance.

Boire, est quelquefois substantif, & signifie, Bruvage. Cet homme est si attaché à son travail, à son amour, qu'il en perd le *boire* & le manger.

A boire, se dit adverbialement & absolument. Donner *à boire*. Du vin prêt *à boire*. Chanfons *à boire*.

Boire, se dit proverbialement en ces phrases : On ne sçauroit si peu *boire* qu'on ne s'en sente, se dit à ceux qui disent, ou font quelque extravagance au milieu d'un repas. On dit, A petit manger bien boire ; pour dire, qu'on se recompense sur le vin, quand on n'a pas beaucoup de mets. On dit, qu'on commence matines par tousser, & souper par *boire*. On dit, Qui fait la folie la *boit* ; pour dire, que chacun doit porter la peine de sa faute. On dit encore, On ne sçauroit faire *boire* un âne s'il n'a soif ; pour dire, qu'on ne peut pas obliger un homme à faire une chose malgré lui. On dit encore, Puis qu'il est tité, il le faut *boire* ; pour dire, qu'il faut poursuivre les affaires où l'on est engagé. On dit, qu'un homme a bien gagné à *boire*, tant serieusement qu'ironiquement, quand il a fait quelque action utile, ou dommageable. On dit aussi, *Boire* en âne, lorsqu'on laisse une partie du vin dans le verre. On dit encore, *Boire* le petit doigt, le petit coup gaillard ; pour dire, Faire une petite debauche entre honnêtes gens. On dit, *Boire* comme un Templier, comme un trou ; pour dire, *Boire* par excés. On dit aussi en voyant un homme ivre, Il a plus *bu* que je ne lui en ai versé. On dit encore, Qui bon l'achete, bon le *boit*.

Bu, ue, ou Bu, ue. part. pass. & adj.

On

Digitized by Google

On dit proverbialement, Après graces Dieu *but* : ce qu'on croit venir d'une Indulgence qui fut donnée aux Allemands, qui *burouent* un coup après avoir dit graces, pour les obliger par ce moyen à les dire. On dit auſſi, Il a tonte honte *bué*, il a paſſé par devant l'huis du Pâtiſſier, en parlant d'un homme ſans honneur qui ſe moque de tous les reproches qu'on lui peut faire. Ce proverbe vient de ce que les Pâtiſſiers tenoient autrefois cabaret ſur le derriere de leur logis, où ceux qui avoient quelque pudeur entroient par une porte ſecrete ; & quand un débauché y entroit par la boutique, ou par le devant, on diſoit, qu'il avoit toute honte *bué*.

Tous ces mots viennent du Latin *bibere*.

BOIS. ſ. m. Subſtance qui forme le corps des arbres, & qui prend ſon accroiſſement du ſuc de la terre. Il y a des *bois* durs, comme le cormier, le poitier ; des *bois* legers, comme le liege, &c. On a peint ce lambris en couleur de *bois*. Mr. Grew dans ſon Anatomie des Plantes, a decouvert que la partie qu'on appelle proprement le *bois* dans un vegetable, n'eſt autre choſe qu'une infinité de canaux fort petits, ou de fibres creuſes, dont les unes s'élevent en haut, & ſe rangent en forme d'un cercle parfait ; & les autres, qu'il appelle *inſertions*, vont de la circonference au centre. Elles ſe croiſent mutuellement, comme les lignes de longitude & de latitude ſur un globe, ou les fils des Tiſſerans étendus en long & en large, & entrelacez enſemble.

Nicod derive ce mot du Grec *boſcon*, qui ſignifie *lignum*. Menage de *boſcium*, qu'on a fait de *boſcum*, ou *boſcus*, qui ſignifie *forêt*. Il vient plûtôt de l'Allemand *buſch*, d'où les Italiens ont fait *boſco*, & les Eſpagnols *boſque*. En vieux François on diſoit *bos*. Du diminutif *boſcettus* on a fait *biquet*, & *bouquet* ; & de *boſcium* on a fait pareillement *buiſſon* ; de *boſca*, *bûche* ; & de *boſcagium*, *bocage*.

On appelle chez les Chretiens par excellence, le ſacré *bois* de la croix, le *bois* de la vraye croix, celui où fut attaché nôtre Sauveur.

BOIS, ſe diſtingue en pluſieurs ſortes, tant par ſa nature, & ſes qualitez, que par ſes defauts, ſes façons, ſes voitures, ſes meſures, & ſes emplois.

BOIS, conſideré ſelon ſes diverſes qualitez, utiles, curieuſes & medecinales, eſt premierement le *bois* de charpente ou à bâtir, tels que ſont le chêne, le châtaignier, le ſapin, qu'on ſcie & qu'on équarrit, &c. qui ſert à bâtir les maiſons, à faire les planchers & les toits, des moulins, des machines, &c.

Les *bois* eſtimez par curioſité, ſont les *bois* de citron, de cedre, d'ébene, de calambac ou de calambouc, de bouis, à cauſe de leur odeur, & de leur dureté, & parcequ'ils reçoivent un beau poli, dont on fait des tables, des buffets, des chapelets, des peignes. Les *bois* de teintures ſont le *bois* d'Inde, ou *bois* de Campeche, le *bois* de Breſil, le *bois* jaune, &c.

Les *bois* medecinaux ſont le gayac, que les Eſpagnols appellent *ligno ſancto*, l'aloes ou *agallochum*, le *bois* d'aigle, ou *pao d'aquila*, & d'autres qui ſeront expliquez à leur ordre.

BOIS, en termes d'Eaux & Forêts, conſideré ſuivant ſon état, s'appelle

BOIS BLANC, c'eſt le peuplier, le bouleau, le tremble, & autre *bois* leger & peu ſolide. Il n'y doit avoir que le tiers au plus de *bois blanc* dans la voye de *bois* de corde ou à brûler, ſuivant l'Ordonnance.

BOIS CHABLIS, ſont des *bois* abatus, ou rompus par les vents, ſoit par le pied, ſoit ailleurs, au corps, ou aux branches, ou deracinez. On l'appelle auſſi *cable*, ou *bois verſé*. Tous les arbres de condamnation pour forfaiture ou delit y ſont auſſi compris.

BOIS D'ENTRÉE, eſt celui qui eſt entre verd & ſec, dont les arbres ont les houppiers ou quelques branches ſeches, & d'autres vertes. La coupe en eſt deffenduë aux uſagers.

BOIS ENCROÜÉ, eſt un arbre qui en l'abatant eſt tombé ſur un autre ; & dont les branches ſont engagées les unes dans les autres. L'Ordonnance deffend d'abatre les *bois* ſur lequel d'autres ſont *encroüez*.

BOIS EN ÉTANT, eſt le *bois* lorſqu'il eſt debout & ſur pied, vivant & prenant ſon accroiſſement ſur la terre. Cette expreſſion vient de ce que ce mot *étant* étoit autrefois un ſubſtantif ; & on diſoit qu'un homme étoit en ſon *étant*, pour dire, qu'il étoit debout ſur ſes pieds, comme on dit encore, qu'il eſt en ſon *ſeant*, pour dire, qu'il eſt à demi couché.

BOIS GISANT, celui qui eſt couppé ou abatu & couché ſur terre.

BOIS EN GRUME, eſt tout le *bois* qu'on amene ſans être équarri, qui eſt avec ſon écorce, & tel qu'il eſt ſur pied, comme ſont les pilotis, & pluſieurs *bois* de charronnage & d'ouvrages. Il y a des regles pour reduire le *bois en grume* au quarré, c'eſt-à-dire, pour ſçavoir combien un arbre ſur pied de tant de pourtour donnera de pieds de *bois* équarri.

BOIS MORT, celui qui eſt ſeché ſur pied, qui n'a plus de ſeve.

MORT-BOIS, eſt celui qui eſt expliqué & deſigné dans la Charte Normande accordée par Louis X. en 1315. Il y en a neuf eſpeces, *ſaux*, *marſaux*, *épines*, *puines*, *aunes*, le *ſeur* ou *ſureau*, *genêt*, *genièvre*, & *ronces*. Dans l'Ordonnance de François I. ſur le fait des Chaſſes, Art. 55. le Roi declare que pour ôter toute difficulté ſur ce qu'on doit appeller *bois-mort* & *mort-bois*, il veut qu'on ſuive l'interpretation & la reſtriction qui eſt contenuë en la Charte aux Normands du Roi Louis X. les Ordonnances poſterieures y ſont conformes. Ce mot s'eſt dit, ſelon quelques-uns, par corruption pour *maubois*, ou *mauvais bois*, qui ont voulu y comprendre tout le *bois en étant* qui n'avoit ni fruit, ni graine, comme on voit dans la Coutume de Nivernois. Cependant il y a bien d'autres arbres qui ont vie, & qui ne portent point de fruit, qui ne ſont pas renfermez dans le petit nombre d'eſpeces que l'Ordonnance met ſous ce nom de *mort-bois*, qui n'eſt en uſage que ſuivant les reſtrictions qui y ſont compriſes. Le *mort-bois* n'eſt point ſujet au tiers & danger.

BOIS VIF, eſt celui qui prend nourriture, ou qui porte du fruit, qui pouſſe des branches & des feuilles.

Le BOIS conſideré ſelon ſes defauts, s'appelle

BOIS ARSINS, ce ſont des *bois* où a été le feu, ſoit qu'on l'y ait mis par malice, ſoit qu'il y ait pris par accident.

BOIS BOMBÉ, eſt celui qui eſt naturellement un peu courbe, & qu'on poſe ſur ſon fort, quand on met par deſſus ſa partie la plus élevée, & qui fait ſa boſſe.

BOIS CHARMEZ, ſont des *bois* auſquels on a fait quelque choſe pour les faire mourir, ou tomber.

BOIS MOULINÉ, ou *bois carié*, eſt du *bois* corrompu, pourri, & où il y a des vers & des malandres.

BOIS RABOUGRIS, ou *abougris*, *broutez*, ou *avortez*, ſont les *bois* tortus & malfaits, qui ne croiſſent qu'à la maniere des pommiers, qui ne ſont pas de belle venuë, & qui doivent être recepez.

BOIS ROULÉ ; c'eſt du bois que les vents ont abbatu pendant qu'il étoit en ſeve ; enſorte que les crûës de chaque année n'ont point fait corps enſemble, mais ſont demeurées de leur épaiſſeur ſans aucune liaiſon. Ce *bois* ne peut être debité ni en ſente, ni en autre marchandiſe. Il n'eſt bon tout au plus que pour les petits ouvrages.

BOIS RUSTIQUE ET NOAILLEUX, eſt celui qui a cru ſur le gravier, & eſt expoſé au ſoleil de midi, qui

Digitized by Google

qui ne ſe peut fendre ſi ce n'eſt un peu vers le tronc. On le dit auſſi des racines d'olivier, de noyer, & d'autres *bois* veinez, qui ſervent aux Ebeniſtes pour des ouvrages de placage. On l'appelle auſſi *bois madré*.

BOIS TRENCHÉ, eſt celui qui a le fil de travers, qui au lieu de ſuivre le long de l'arbre, le traverſe d'un côté à l'autre de l'écorce. Il ne peut être employé à la ſente, & ſe caſſe aiſément.

On appelle *touppes de bois*, des boſſes ou gros nœuds qui s'élevent ſur l'écorce.

Le BOIS ſe conſidere auſſi ſelon ſa taille, & ſes façons.

BOIS AFFOIBLIS, c'eſt ainſi que les Charpentiers appellent les *bois* qu'on a taillez en cintre, qu'on a rendus courbes. Les *bois affoiblis* exprès ſont toiſez de la grandeur de leur boſſage, & les courbes de la grandeur de leur plein cintre; c'eſt-à-dire, qu'il faut comprendre le plus grand vuide de la courbe avec ſa largeur. Ils appellent auſſi *bois d'émail*, celui qui eſt fendu & ſcié du centre à la circonference. Ils diſent auſſi, *Encliner le bois avec une regle*; pour dire, Mettre les pieces ſur une même ligne. On dit, *Mettre les pieces de bois en leur raiſon*, quand en mettant en chantier les pieces de *bois* qui doivent ſervir à un bâtiment, on met chaque morceau en ſa place. On dit encore, *Piquer les bois ſuivant le devers qui s'y trouve*, ce qui ſe fait avec le plomb percé en triangle.

BRIN DE BOIS, eſt un morceau de *bois* de belle venuë, droit & long, qui n'eſt point ſcié, ſi ce n'eſt pour l'équarriſſage, & qui eſt de toute la groſſeur de l'arbre. Il eſt excellent pour faire des planchers.

Un CENT DE BOIS, chez les Charpentiers, c'eſt cent fois 72. pouces de *bois* en longueur; ou une piece qui a 12. pieds de long ſur ſix pouces d'épaiſſeur & de largeur: deſorte qu'une ſeule poutre eſt ſouvent compée pour quinze ou vingt pieces de *bois*. Tout le *bois* de charpente ſe reduit à cette meſure, ſoit pour la vente, ſoit pour la voiture, ſoit pour le toiſé des ouvrages. Il eſt taillé en longueur depuis ſix juſqu'à trente pieds en augmentant les pieces toûjours de trois pieds en trois pieds. Celles de Menuiſerie ne vont gueres qu'à quinze pieds avec la même gradation. Ainſi on dit en ce ſens, qu'un navire de 1100. tonneaux, comme le Victorieux, qui a 120. pieds de quille portant ſur greve, eſt compoſé de 17465. pieces de *bois* reduits ſelon l'uſage de Paris, & ſa mâture de 4000. qui font bien 1800. charretées de *bois*, tant que deux chevaux en peuvent tirer, ſans les affûts de canon & les pieces de rechange. Le Caron Arpenteur a fait deux petits volumes de la qualité & du toiſé des *bois*, fort utiles pour les Marchands ou bourgeois qui veulent acheter du *bois* à bâtir.

BOIS DE CHARRONNAGE, eſt celui qui ſert à faire des roues, des charriots & charrettes, comme l'orme & le chêne.

BOIS D'ÉCHANTILLON. On appelle ainſi des pieces de *bois* de certaines longueurs & groſſeurs ordinaires telles qu'on les trouve dans les chantiers des Marchands; & *bois apparent*, celui qu'on ne couvre point de plâtre après qu'on l'a mis en œuvre dans les planchers, cloiſons &c.

BOIS D'ÉQUARRISSAGE, ou *Bois quarré*, eſt tout le *bois* équarri deſtiné à bâtir, qui eſt au deſſus de ſix pouces; & ſelon qu'il eſt debité, chaque groſſeur porte ſon nom particulier.

BOIS FLACHEUX, eſt celui qui n'eſt pas bien équarri, & à vive arrête. *Bois meplat*, celui qui eſt beaucoup plus large qu'épais, comme les membranes pour la Menuiſerie. *Bois lavé*, dont avec la beſaigue on a ôté tous les traits que la ſcie y avoit laiſſez. *Bois deverſé ou ganche*, celui qui n'eſt pas droit par rapport à ſes angles & à ſes côtez. *Bois gelif*, celui qui a des fentes qui lui ſont venuës par la gelée. Et *Bois de refend*, celui dont on fait du merrein, des lattes, des échalas; il eſt appellé ainſi à cauſe qu'il ſe refend par éclats.

BOIS MERREIN, c'eſt du *bois* fendu en petits ais, dont on fait les douves des tonneaux, des cuves. On l'appelle auſſi *bois à baril*, *bois d'enfonçures*, *bois à douvin*, *bois à pipes*. Les Menuiſiers en font auſſi des panneaux; mais il ne ſert point à bâtir, quoiqu'abuſivement quelques-uns l'étendent à tout le *bois* de charpente, & pluſieurs aux perches, échalas, &c.

BOIS D'OUVRAGE, eſt celui qu'on travaille dans les forêts, dont on fait des ſabots, des pelles, des ſeaux, des lattes, des cercles, des éclifſes, &c.

On appelle auſſi en general du *bois ouvré*, ou *non ouvré*, celui qui eſt façonné par les mains des Ouvriers, ou celui qui eſt en état de l'être.

BOIS REPAIT, les Menuiſiers appellent ainſi du *bois* équarri & dreſſé ſur toutes ſes faces. Ils appellent *courroyer le bois*, quand ils lui donnent cette façon. Ils diſent auſſi, que des *bois* ſont bien pouſſez & bien rabottez, quand ils ſont bien unis. Les Menuiſiers qui travaillent de placage appellent *bois ruſtiques*, les *bois* de racine qu'ils employent dans les ouvrages de rapport.

BOIS DE SCIAGE, eſt le *bois* couppé en planches & en ſolives, qui ſert pour les menuiſeries: comme auſſi tout le *bois* quarré, dont l'épaiſſeur eſt moindre de ſix pouces, s'appelle *bois de ſciage*.

BOIS QUI SE TOURMENTE. On appelle ainſi le *bois* qui n'étant pas ſec quand on l'employe, ne manque jamais de ſe dejetter; & on appelle *bois ſain & net*, celui qui n'a ni gales, ni fiſtules, ni nœuds vicieux.

BOIS A BRULER, eſt celui qu'on deſtine à faire du feu, qui ſe diviſe en pluſieurs eſpeces.

BOIS D'ANDELLE, C'eſt ainſi qu'on appelle un *bois* de deux pieds & demi, qui vient par bateaux par la riviere d'Andelle. Il eſt ordinairement de hêtre.

BOIS CANARS, ſont les *bois* qui demeurent au fond de l'eau, ou qui s'arrêtent ſur les bords des ruiſſeaux où l'on a jetté un flot de *bois à bois perdu*. Les Marchands ont quarante jours après que le flot eſt paſſé, pour faire pêcher leurs *bois canars* ſans rien payer.

BOIS DE COMPTE, eſt celui dont les 62. bûches au plus ſe trouveront remplir les trois anneaux qui compoſent la voye de *bois* par les Ordonnances de la ville; & ceux qui ſont au deſſous de dix-huit pouces de groſſeur, doivent être rejettez & renvoyez parmi le *bois* de corde.

BOIS DE CORDE, eſt du *bois* fait ordinairement de branchage ou de taillis. On l'appelle ainſi, quand il eſt au deſſous de 17. pouces de groſſeur. Il doit être au moins de ſix, & ſe vend à la membrure, qui a quatre pieds de haut ſur quatre pieds de large. Il eſt ainſi appellé, à cauſe qu'on le meſuroit n'agueres à Paris avec des cordes. Tout *bois* à brûler en general doit avoir trois pieds & demi de long compris la taille. La corde de *bois* vaut deux voyes de Paris. La meſure de la corde de *bois*, ſelon l'Ordonnance, eſt de huit pieds de long, & de quatre de haut. Du *bois en chantier*, c'eſt du *bois* en pile & en magaſin.

BOIS ÉCHAPPEZ, ſont les *bois* qui par les inondations s'échappent dans les prez & dans les terres.

BOIS FLOTTÉ, eſt celui qu'on amene en trains, & lié avec des perches & des roüettes ſur des rivieres.

On appelle à Paris *bois de gravier*, un *bois* demi flotté, qui vient du Nivernois & de Bourgogne dans des endroits pierreux.

BOIS DE MOULE, ou *de quartier*, eſt du *bois* qui eſt meſuré. Il doit avoir au moins 18. pouces de groſſeur. Les Marchands Ventiers doivent fournir aux Buchcrons des chaînes & meſures de ces longueurs.

Digitized by Google

Bois neuf, eſt le *bois* qui vient dans des bateaux ſans tremper dans l'eau.

Bois pelard, eſt du *bois* menu & rond, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

Bois perdu, eſt celui qu'on jette dans les petites rivieres qui n'ont pas aſſez d'eau pour porter des trains ni des bateaux, & qu'on va recueillir & mettre en trains aux lieux où elles commencent à porter. Il eſt permis aux Marchands de jetter leurs *bois à bois perdu* en avertiſſant les Seigneurs dix jours auparavant, comme auſſi de faire des canaux, & de prendre les eaux des étangs pour faire flotter leurs *bois*, en les dedommageant.

En Agriculture *bois* ſe dit des menues branches, ſions ou rejettons que les arbres pouſſent chaque année. Ainſi on dit, qu'un arbre nain pouſſe trop de *bois*; qu'une vigne eſt trop chargée de *bois*; pour dire, qu'il la faut tailler, & qu'il faut émonder, ou élaguer les arbres. On appelle auſſi la vigne, le *bois tortu*.

Bois d'aigle, eſt un *bois* compacte, peſant & noir, qu'on tire d'un arbre des Indes ſemblable à un olivier. Pomet prétend que ce *bois* vient du même arbre d'où l'on tire le *bois* d'aloës, & que c'eſt le premier qui ſe trouve ſous l'écorce. Les Indiens s'en ſervent pour faire des armes, & pluſieurs autres petits ouvrages: il eſt fort rare en France.

Bois de Bresil, eſt un *bois* rougeâtre qui ſert pour la teinture. Voyez Bresil.

Bois de Calambac. Voyez Calambac.

Bois de Calambouc. Voyez Calambouc.

Bois de Calambourg, eſt un *bois* verdâtre, & d'une très-bonne odeur, qu'on nous apporte des Indes en groſſes bûches. On s'en ſert pour faire des ouvrages de marqueterie, & des chapelets. Les Barbiers en font bouillir dans l'eau avec laquelle ils lavent le viſage, lorſqu'ils font la barbe.

Bois de Campeche. Voyez Inde.

Bois de chandelle, eſt un *bois* peſant, compacte, reſineux, de couleur jaunâtre ou citrine, d'une odeur forte, approchante de celle du citron, d'où vient qu'on l'appelle auſſi *bois de citron*. Il eſt tiré d'un bel arbre qui croît en Amerique le long de la mer; il jette pluſieurs grandes & longues branches, garnies de feuilles ſemblables à celles du laurier, mais plus grandes, & d'un verd plus luiſant. Ses fleurs ſont ſemblables à celles des orangers, ayant une odeur de jaſmin: elles ſont ſuivies par de petits fruits noirs, gros comme les grains de poivre. Ce *bois* ſe tranſporte en gros morceaux qui peſent chacun juſqu'à mille livres: on en fait pluſieurs beaux ouvrages de marqueterie; car quand il a été poli, & expoſé quelque temps à l'air, il reſſemble au cocos poli. On lui a donné ce nom, parceque les Indiens le couppent par éclats, dont ils ſe ſervent pour éclairer la nuit. On l'appelle encore *bois de jaſmin*, à cauſe de l'odeur de ſes fleurs.

Bois de la Chine. Voyez Bois violet.

Bois de citron. Voyez Bois de chandelle.

Bois de corail, eſt un *bois* rougé qui reſſemble au corail, & qu'on nous apporte des Iles du Vent en Amerique. On s'en ſert pour divers ouvrages de Menuiſerie. Il croît dans la plupart des Iles Antilles un arbriſſeau qu'on appelle auſſi *bois de corail*, parcequ'il porte des grains rouges comme du corail. Ces grains viennent par bouquets à l'extremité de ſes branches; ils ſont une petite marque noire à l'un des bouts, & ils ſont extrêmement amers: on s'en ſert à faire des braſſelets. Les Droguiſtes les appellent *pois rouges*, ou d'Amerique. Quelques-uns veulent qu'étant trempez dans le jus de citron, ils ſoient propres pour ſouder l'or & l'argent, comme le borax.

Bois de couleuvre, ou **Bois couleuvré**, eſt une racine ligneuſe, ou un *bois* dur, peſant, compacte, blanchâtre en dedans, mais couvert d'une écorce mince, rougeâtre ou brune marbrée, ſans odeur, d'un goût très-amer. On nous l'apporte en morceaux longs ordinairement comme le doigt, & de la groſſeur du poignet d'un enfant; mais il y en a de gros comme le bras. Ce *bois* eſt tiré d'un arbre ou arbriſſeau, dont les branches rampent & s'attachent comme celles du lierre aux arbres voiſins. Ses feuilles reſſemblent beaucoup à celles de la coleuvrée. Il croît dans les Iles de Ceylan & de Timor. Pluſieurs tiennent que les noix vomiques ſont les noyaux d'un fruit gros comme une orange, qui nait à cet arbre. Le *bois de couleuvre* eſt propre pour les morſures des ſerpens, & des autres animaux venimeux. Il y a pluſieurs autres plantes qu'on appelle auſſi *bois de couleuvre*, parcequ'elles ſont bonnes contre les morſures des ſerpens.

Bois de Crabe. Voyez Cannelle giroflée.

Bois de Cypre. Voyez Bois de Rose.

Bois épineux, c'eſt un nom qu'on donne à quelques arbres des Iles Antilles. Il y en a de quatre ſortes, deux blancs, & deux jaunes. Le premier qui eſt le plus grand de tous, croît & groſſit ſi promptement, que ſi on fiche un bâton gros comme le bras dans une bonne terre, il ne lui faut que trois ou quatre ans pour ſurpaſſer en hauteur nos plus grands chênes; & la groſſeur en eſt telle que deux hommes ne le ſçauroient embraſſer. Il eſt fort branchu, & fait beaucoup d'ombre à cauſe de la quantité de ſes feuilles qui ſont ſemblables à celles du manioc. Il s'en depouille tous les ans, & avant que d'en pouſſer aucune, il porte un fruit qui eſt une eſpece de petite calebaſſe groſſe comme un œuf, & longue comme le doigt, toute remplie d'un coton gris-brun, & doux comme de la foye. L'écorce de cet arbre eſt armée de certaines excreſcences qui ſe terminent en de petites pointes aiguës. Le ſecond *bois épineux* blanc croît fort haut & fort droit, & n'eſt jamais plus gros que le corps d'un homme; il eſt moins épineux que le premier. Son *bois* qui eſt auſſi blanc que celui du pin, ſert à faire des rames pour les chaloupes, & pour les canots. Ses feuilles reſſemblent à celles du pêcher; mais elles ſont un peu plus larges, & plus courtes. Des deux *bois épineux* jaunes, l'un croît de la hauteur & de la groſſeur d'un chêne, & a ſous chacune de ſes feuilles deux ou trois petites épines. Son écorce eſt moins épineuſe que les autres. Son *bois* eſt jaune, & preſque auſſi dur que le buis. Il n'y a point d'arbre dans tout le pais plus propre à bâtir. L'autre *bois épineux* jaune ne vient gueres plus haut & plus gros qu'un prunier. Son écorce eſt fort amere, noirâtre au dehors, & jaune au dedans. Cet arbre eſt plus épineux que tous les autres; mais ſi ſes épines ſont plus aiguës, elles ſont auſſi plus petites.

Bois de fer, eſt un *bois* fort dur, peſant, compacte, de couleur rougeâtre, qui nous eſt apporté en groſſes pieces des Iles de l'Amerique: on s'en ſert pour des ouvrages de Menuiſerie. Il eſt couvert d'une écorce dure, peſante, de couleur cendrée en dehors, rougeâtre en dedans, ſans odeur, d'un goût aſtringent. Cette écorce eſt bonne pour la ſciatique, & pour les maux veneriens. Le *bois de fer* a été nommé ainſi, à cauſe de ſa dureté, de ſa peſanteur, & de ſa couleur, qui approchent de celles du fer.

Bois de Fernambouc, eſt le meilleur *bois* de Breſil, qui a été appellé ainſi, parcequ'on nous l'apporte de Fernambouc ville du Breſil.

Bois gentil, plante qu'on appelle autrement *laureole*. Voyez Laureole.

Bois de la Jamaique, c'eſt le bois d'Inde. Voyez Inde.

Digitized by Google

BOIS DE JASMIN. Voyez BOIS DE CHANDELLE.

BOIS D'INDE. Voyez INDE.

BOIS A FAIRE DES LARDOIRES. Voyez FUSAIN.

BOIS DES MOLUQUES, eſt un bois tiré d'un arbre domeſtique grand comme un coignier, qui croît aux Iles Moluques. Sa feuille reſſemble à celle de la mauve, & ſon fruit à une aveline: mais il eſt plus petit, & ſon écorce eſt plus molle, de couleur noirâtre. On cultive cet arbre avec grand ſoin dans les jardins: les habitans du païs l'appellent *panava*. Son bois eſt purgatif; on l'eſtime propre pour reſiſter aux venins, pour les coliques, pour les vers & pour diverſes autres maladies.

BOIS NEPHRETIQUE. Voyez NEPHRETIQUE.

BOIS DE LA PALILE. C'eſt ainſi qu'on appelle de petits bâtons gros comme des tuyaux de plume, legers & blancs, qu'on a trempé dans du ſang de dragon liquefié. Lors qu'ils ſont aſſez chargez de cette gomme, on les retire, & on les fait ſecher: ils ſont employez pour nettoyer les dents & pour fortifier les gencives.

BOIS DE POLIXANDRE. Voyez BOIS VIOLET.

BOIS PUANT, eſt un arbriſſeau fort rameux, dont les feuilles ſont oblongues, pointuës, vertes par deſſus, blanchâtres par deſſous, rangées trois à trois ſur une queuë, d'une odeur forte & extrêmement puante. Ses fleurs ſont legumineuſes, de couleur jaune, oblongues, compoſées de quatre feuilles, dont la ſuperieure eſt beaucoup plus courte que les autres. Il leur ſuccede des gouſſes longues d'un doigt, entre les coſſes deſquelles ſe trouvent quelques ſemences de la figure d'un petit rein, aſſez groſſes, blanches au commencement, puis purpurines, & enfin quand elles ſont tout-à-fait meures, bleuës noirâtres. En Latin *anagyris fœtida*, C. BAUH. La feuille du *bois puant* eſt reſolutive, & ſa ſemence eſt vomitive.

BOIS DE RHODE. Voyez BOIS DE ROSE.

BOIS DE ROSE, eſt un bois de couleur jaunâtre, ayant une odeur de roſe. Il eſt tiré d'un arbre fort haut & fort droit, qui croît aux Iles de Cypre & de Rhode, & en pluſieurs autres endroits. Ses feuilles ſont faites comme celles du chataignier, mais plus molles, velues, blanchâtres. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées en gros bouquets de couleur blanche. Elles ſont ſuivies par de petites ſemences noires & liſſes. Le *bois de roſe* eſt employé par les Parfumeurs; on en tire par la diſtillation une huile très-odorante.

BOIS SAINCT. Voyez GAYAC.

BOIS DE SAINTE LUCIE. Voyez MAHALEB.

BOIS VIOLET, eſt un bois compacte, peſant, de belle couleur tirant ſur le violet, marbrée, luiſante, ſe poliſſant parfaitement; on l'envoye des Indes en groſſes buches, & on l'employe pour divers ouvrages. Il vient une autre eſpece de *bois violet*, qu'on appelle *bois de la Chine*; ſa couleur eſt rougeâtre tirant ſur le violet. Les Hollandois l'appellent *letterbout*. Il ne croît en aucun autre lieu du monde que dans le Continent de Guyane. Le millier peſant ne revient ſur les lieux qu'à un écu; on le vend à Paris juſqu'à cent, & jamais moins de cinquante écus. Ce bois eſt propre, de même que le precedent, pour faire des ouvrages de Marqueterie, des cabinets, des bureaux.

BOIS, eſt auſſi un nom collectif, qui ſignifie, Bocage; boſquet; amas de plantes, & d'arbres non fruitiers, plantez fort épais, & en grand nombre, ſoit dans un jardin, ſoit en pleine campagne. Un *bois* eſt d'ordinaire compoſé de coudriers, de bouleaux, de petits hêtres, & de petits chênes en touche, ou en touffe; on y laiſſe d'ordinaire quelques baliveaux, & des arbres de haute futaye; il n'y a gueres d'autre difference entre un forêt, & un *bois*, ſinon qu'une forêt eſt un *bois* de très-grande étenduë. Un *bois* ſombre; un *bois* épais. Traverſer un *bois*; rever à l'ombre d'un *bois*. Ce *bois* eſt couppé par mille routes agreables.

BOIS, dans ce ſens ſignifie quelquefois, les valons; la retraite, ou le ſejour de la campagne. On le trouve d'ordinaire employé en ce ſens par les Poëtes, ou dans les Romans. Tous nos *bois* retentiſſent des plaintes des Amans, M. Sc.

La ſolitude, & les bois inſpirent je ne ſçai quelle tendreſſe qui enfonce le trait dans le cœur, au lieu de l'en arracher, OE. M.

Mes ſeuls gemiſſemens font retentir les bois, RAC.

Vous trouverez un jour, que nos prez, & nos bois
Sont un plus doux ſejour que le Louvre des Rois,
LA SUZE.

Malherbe d'un Heros peut chanter les exploits;
Racan chanter Philis, les Bergers, & les bois, BOI.

L'eglogue quelquefois
Rend dignes d'un Conſul la campagne, & les bois, ID.

Dans la Poëſie fabuleuſe on appelle les Divinitez des *bois*, les Dryades, les Hamadryades, les Faunes, les Satyres, &c. C'eſt pourquoi parmi les Payens il n'y avoit preſque point de *bois* qui n'eût ſon Dieu tutelaire, & un temple conſacré au Dieu qui y preſidoit. Le ſilence, & l'horreur qui y regnent leur paroiſſoient propres à inſpirer du reſpect, & à imprimer je ne ſçai quel ſentiment de Religion, enſorte qu'ils ſe figuroient que la Divinité y habitoit. C'eſt pourquoi ils étoient ſacrez, & inviolables; & Ciceron en declamant contre Clodius, n'exaggere rien tant que la profanation qu'il avoit commiſe, en portant le fer, & le feu dans ces *bois* defendus par la devotion des peuples. Les ſombres ombrages des *bois* les rendoient venerables aux hommes, & les faiſoient choiſir comme des lieux propres à la celebration des myſteres, OE. M.

On appelle un *bois en defends*, quand on a defendu de couppet un *bois* qu'on a reconnu de belle venuë dans quelque triage, pour le conſerver & le laiſſer croître, juſqu'à ce qu'on en ait beſoin: & on dit qu'un *bois* eſt jugé *defenſable*, quand le Juge a donné permiſſion d'y faire entrer les beſtiaux en panage.

BOIS A FAUCILLON, eſt un petit taillis qu'on peut coupper avec un petit ferrement.

BOIS DE HAUTE FUTAYE. Arbre de tige. C'eſt le *bois* qui eſt parvenu à ſa plus grande hauteur; qui eſt reputé immeuble, & qui ne peut être abatu par un uſufruitier.

On appelle *bois de haut revenu*, celui qui eſt de demie-futaye de 40. ou de 60. ans.

BOIS MARMENTEAU, ou *marmentau*, ou *Bois de touche*, eſt un *Bois de reſerve*, autour d'une maiſon, ou d'un parterre pour ſervir d'ornement, & auquel on ne touche point. Les uſufruitiers ne peuvent faire couppet les *bois marmenteaux*, ou *bois de touche*, quand ils ſervent à la decoration d'une maiſon, ou d'un château.

BOIS EN PUEIL. C'eſt un *bois* nouvellement couppé, & qui n'a pas encore trois ans. Ce mot ſe trouve en pluſieurs Coutumes, & entre autres en celle d'Auvergne.

BOIS SUR LE RETOUR, eſt un *bois* trop vieux, qui commence à diminuer de prix, & à ſe corrompre, qui a plus de 200. ans à l'égard des chênes. Il eſt different du *bois taillis*, qui renaît ſur les vieilles ſouches de la haute futaye, & qu'on peut couppet tous les neuf, douze, ou quinze ans, & qui tourne au profit de l'uſufruitier.

BOIS TAILLIS, eſt le *bois* qu'on met en couppes ordinaires ou tous les cinq ans, ou tous les dix ans au moins, & qui eſt au deſſous de 40. ans; car au delà c'eſt une

futaye

Digitized by Google

futaye ſur taillis : c'eſt dont on fait le charbon, & le *bois* à brûler.

Une coupe de *bois* reglée, eſt une diviſion qui ſe fait d'un grand *bois* en certaines portions, afin qu'on en coupe chaque année une certaine quantité, ſans degrader le *bois*, ni en diminuer le revenu. On appelle *l'âge du bois*, ou *l'eſſeuue du bois*, le temps écoulé depuis ſa derniere coupe. *L'uſance du bois* ſe dit de ſon exploitation.

MOULEUR DE BOIS. ſ. m. Officier établi dans les ports pour faire meſurer le *bois* dans les moules, ou membrures.

GARDE-BOIS, ſ. m. eſt l'Officier preposé pour empêcher les degradations des *bois*, & conſerver le gibier.

En termes de Marine, on dit, Faire du *bois*; pour dire, Deſcendre en terre pour aller couper des *bois* neceſſaires à l'équippage. On dit auſſi, qu'un vaiſſeau a reçu des coups en *bois*; pour dire, dans les bas, dans les œuvres vives.

On appelle en Menuiſerie des *meubles de bois*, des tables, des ſieges, des *bois* de lit, quand ils n'ont point de garniture d'étoffe ni de tapiſſerie.

On appelle auſſi un *brin de bois*, un *bois* de pique, un *bois* de lance, ou les *bois* de ces armes avant qu'ils ſoient ferrez.

Les anciens Chevaliers appelloient *bois*, leurs lances. Leurs *bois* voloient en éclats. Et l'on diſoit qu'ils portoient bien leur *bois*, lors qu'ils couroient en lice de bonne grace. C'eſt de là que figurément on dit qu'une femme porte bien ſon *bois*; pour dire, qu'elle a bonne mine à marcher.

On dit en termes de Guerre, quand on fait faire alte à l'Infanterie, Haut le *bois*, à cauſe qu'on leve alors les piques; & dans la marche, Faire *long bois*, quand on veut augmenter l'intervalle qui eſt entre les rangs.

BOIS DE LIT. On appelle *bois de lit*, les pans, les colonnes, le doſſier, les tringles, & les geberges du lit.

BOIS DE RAQUETTE. C'eſt tout le *bois* qui compoſe la raquette.

Les Imprimeurs appellent *bois de tête*, les petites pieces de *bois* qui ſe mettent dans le chaſſis au deſſus des pages pour tenir les formes ſerrées; & *bois de fond*, les *bois* qui ſe mettent entre les pages.

BOIS DE TOURNE-BROCHE. C'eſt la fuſée & les poulies du tourne-broche.

Au Triquetrac on dit, Abatre du *bois*, quand on abat beaucoup de dames de deſſus le premier tas, pour faire plus facilement des caſes dans la ſuite.

On appelle un homme eſtropié d'une jambe, *Jambe de bois*.

En termes de Venerie, on dit un *bois de cerf*, ce qu'on appelle autrement *corne de cerf*; & l'on dit qu'un cerf a touché au *bois*, quand il a depouillé la peau de ſa tête en ſe frottant contre des arbres.

On dit figurément en ce ſens, qu'une femme fait porter du *bois* à ſon mari; pour dire, qu'elle lui fait porter les cornes, qu'elle lui eſt infidelle.

Il pourroit bien, mettant affront deſſus affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front,
MOL.

BOIS, ſe dit auſſi en pluſieurs phraſes proverbiales. On dit d'un fanfaron, que c'eſt un grand abateur de *bois*, qui ſe vante de faire beaucoup plus de proüeſſes qu'il n'en fait, ſur tout en amour. On le dit auſſi d'un homme qui expedie beaucoup de beſogne, & même d'un Juge qui rapporte beaucoup de procés. On dit de ceux qui font les choſes avec éclat, violence & impetuoſité de naturel, que c'eſt la force du *bois*, par alluſion au *bois* vert qui ſe tourmente & qui travaille. On dit, Avoir l'œil au *bois*; pour dire, Prendre garde à ſes affaires; & ne ſe laiſſer point ſurprendre, par alluſion aux embuſcades qui ſe font d'ordinaire dans les *bois*, dont on ſe doit deffier toûjours, quand on paſſe près des *bois*. On dit auſſi, Il y a plus de *bois* en l'air qu'en terre; pour dire, qu'on a beau degrader des *bois*, il en revient plus qu'on n'en conſume. On dit, que le *bois* tortu fait le feu droit. On dit auſſi, Il n'eſt tel feu que de gros *bois*, en faiſant alluſion à un Philoſophe qui voyoit conſtamment brûler ſa maiſon. On dit en menaçant, Il verra de quel *bois* je me chauffe; pour dire, Je le bâtonnerai du *bois* que j'ai à mon feu. On dit en ce même ſens, Charger un homme de *bois*, lui donner ſa proviſion de *bois*; pour dire, lui donner pluſieurs coups de bâton. On dit, qu'un homme eſt du *bois* dont on fait les vielles, qu'il eſt de tous bons accords; pour dire, qu'il eſt foible ou complaiſant, qu'il n'oſe ou ne veut contredire perſonne. On dit ne ſçavoir de quel *bois* faire fleche; pour dire, être reduit au petit pied; être ſi miſerable, qu'on ne ſçait où, ni comment ſubſiſter. On dit d'une chair dure ou trop cuitte, qu'elle eſt ſeche, dure comme du *bois*, que c'eſt du *bois*. On dit baſſement d'un viſage pâle, defait, d'une mauvaiſe mine, que c'eſt un viſage de *bois flotté*, &c.

BOISER. v. act. Garnir de menuiſerie une cheminée, une chambre, un platfond, une alcove.

BOISÉ, ÉE. part. & adj. On dit qu'une terre eſt bien *boiſée*, quand elle a des bois de haute futaye dans ſes jardins, dans un parc, ou dans ſes dependances.

BOISEUX, EUSE. adj. Terme de Jardinier qui ne ſe dit que des plantes qui ont quelque ſolidité, dans leurs racines, troncs, branches & rameaux, & qui ſont de la nature du bois.

BOISSEAU. ſ. m. Meſure pour du grain, de la farine, du ſel, des navets, de la cendre, du charbon, &c. Il eſt fort different en France, & change preſque en toutes les Juriſdictions. A Paris, le *boiſſeau* ſe ſubdiviſe en *demi-boiſſeau*, quarte, & litron. Il contient quatre quarts, ou huit litrons; & il faut trois *boiſſeaux* pour faire un minot, & quatre minots ou douze *boiſſeaux* pour faire un ſeptier de blé, & quarante-huit minots ou douze ſeptiers pour faire un muid. Le ſeptier de froment doit peſer 244. livres poids de marc; & ſur ce pied-là le *boiſſeau* doit peſer environ vingt livres. Il faut dix-neuf ſeptiers de Paris pour faire *un laſt* d'Amſterdam. Le blé ſe meſure à *boiſſeau* ras, & la farine à *boiſſeau* comble. Par la derniere Ordonnance de 1669, le *boiſſeau* doit avoir huit pouces, deux lignes & demie de haut, ſur dix pouces de large ou de diametre d'un fût à l'autre; le *demi-boiſſeau* de huit pouces cinq lignes de haut, & huit pouces de diametre entre les deux fûts. Le muid de Roüen contient douze ſeptiers, qui en font quatorze de Paris; le ſeptier ſe diviſe en deux mines, & la mine en quatre *boiſſeaux*. Le muid de Roüen fait vingt-huit *boiſſeaux* meſure de Bourdeaux. Les deux *boiſſeaux* de Bourdeaux font un ſeptier de Paris; & trente-huit *boiſſeaux* de Bourdeaux font un laſt d'Amſterdam. Le Pere Merſenne a obſervé que le *boiſſeau* de blé de Paris contient 220160. grains, quand il eſt comble, & 172000. quand il eſt ras. Les Romains donnoient quatre *boiſſeaux* de blé à leurs eſclaves pour les nourrir; & l'on a ſupputé que la meſure de ces *boiſſeaux* revenoit à celle de Paris. Il y avoit douze *boiſſeaux* au ſetier, COURTIN. En pluſieurs lieux, & ſur tout à Lion, on l'appelle *bichet*.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *buſellus*, *buſtellus*, ou *biſellus*, diminutif de *buz*, ou de *buza*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification.

BOISSEAU DE BLÉ. Boiſſeau d'avoine. C'eſt un *boiſſeau* plein de cette ſorte de grain.

En matiere de Medailles, le *Boiſſeau* d'où il ſort des épis de blé, & des pavots, eſt le ſymbole de l'abondance. Il ſe voit auſſi ſur la tête de Serapis, & de tous les Genies,

Digitized by Google

nies. C'eſt un proverbe de l'Ecriture, qu'il ne faut pas mettre la lumiere ſous le *boiſſeau*; pour dire, qu'il ne faut point cacher les bonnes œuvres qu'on fait, ni enfouïr les talens que l'on a, parce que cela va à l'édification, ou à l'inſtruction du prochain. C'étoit un des preceptes myſterieux de Pythagore, qu'il ne faut jamais s'aſſeoir ſur le *boiſſeau*.

On dit populairement, qu'un homme a de pleins *boiſſeaux* de piſtoles; pour dire, qu'il en a beaucoup. Qu'on donnera un *boiſſeau* de diamans, pour, Faire une promeſſe hyperbolique. On dit auſſi, que le *boiſſeau* eſt plein, lors que la Providence châtie ceux qui ont commis un grand nombre de crimes.

On appelle *boiſſeau de poterie*, un corps rond & creux de terre cuite, & fait en forme de boiſſeau qui n'a point de fond. On forme la chauſſe d'une aiſance en emboîtant pluſieurs de ces boiſſeaux les uns dans les autres.

Les Boutonniers appellent *boiſſeau*, un gros couſſin ſur lequel ils font des treſſes, du cordon rond, &c.

BOISSELE'E. ſ. f. Plein un boiſſeau de grain, ou d'autre choſe qui ſe meſure au boiſſeau.

BOISSELÉE, ſe dit plus particulierement d'une certaine meſure de terres, dont on uſe en la plupart des Provinces de France. C'eſt autant de terre qu'il en faut pour contenir la ſemence du grain contenu en un boiſſeau. Cette terre contient tant de *boiſſelées*. Pour faire un arpent de Paris, il faut environ huit *boiſſelées*.

BOISSELIER, IERE. ſ. m. & f. Artiſan qui fait, qui vend des boiſſeaux, des cribles, des tambours, des éclifſes, des ſalieres, des litrons, des ſeaux, des pelles, & autres ouvrages.

BOISSON. ſ. m. Ce qui eſt propre à boire, ce qu'on boit ordinairement. L'eau eſt la *boiſſon* ordinaire des animaux. Dans les païs differens on a de differentes *boiſſons*, du vin, de la biere, du ſidre, du ſorbet, &c.

BOISTE. Voyez BOESTE.

BOITE. ſ. f. Le point, le temps, la ſaiſon où le vin eſt bon à boire. Ce vin eſt trop verd, il ne ſera dans ſa *boite* que dans trois mois.

BOITE, eſt auſſi du petit vin qu'on fait à la campagne pour des valets: en mettant des ſeaux d'eau ſur le marc avant qu'il ſoit entierement preſſuré. On a fait trois muids de *boite* pour les gens.

On appelle auſſi *boite* l'appât qu'un Pêcheur à la ligne met à ſon hameçon pour prendre le poiſſon.

BOITEMENT. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey. Il ſignifie l'action de celui qui boite, qui marche mal à cauſe de quelque mauvaiſe diſpoſition dans les parties qui ſervent à marcher. On ne le trouve point ailleurs.

BOITER. v. n. Clocher; incliner plus d'un côté que d'autre en marchant. On *boite* du pied, quand l'un eſt plus court que l'autre. On *boite* auſſi de la hanche, quand elle eſt foible. On *boite* par bleſſure, on *boite* par douleur, lors que les jambes, ou les cuiſſes, ou les pieds ſont trop foibles, & ne peuvent faire leurs fonctions.

BOITEUX, EUSE. adj. & ſubſt. Celui ou celle qui boite. Il eſt preſque gueri de ſa goutte, il n'eſt plus qu'un peu *boiteux*. Le mouvement detraqué de la *boiteuſe* y (en amour) apporte plus de plaiſir, MONT.

BOITEUX, ſe dit auſſi figurément d'un eſprit mal-fait, & qui juge de travers. C'eſt un eſprit *boiteux*, PASC. L'Academie ne l'employe point dans ce ſens, & il ne faut s'en ſervir qu'avec diſcretion.

En termes de Manege, on appelle un cheval *boiteux* de l'oreille, ou de la bride, quand par ſes mouvemens de tête il marque tous les pas qu'il fait en boitant.

On dit proverbialement en matiere de nouvelles, qu'il faut attendre le *boiteux*; pour dire, qu'il en faut attendre la confirmation, avant que de les croire. Cette expreſſion, *il faut attendre le boiteux*, vient de ce que le tems ſemble être *boiteux* & marcher lentement à tout ceux qui ſont dans l'attente de quelque choſe. On dit, qu'il ne faut pas clocher devant les *boiteux*; pour dire, qu'il ne faut pas ſe moquer des defauts naturels de ſon prochain, & qu'il n'a pas par ſa faute. On dit auſſi, que les *boiteux* ſont braves en amour. Ce proverbe vient d'une reponſe que firent les Amazones, pour ſe moquer des Scythes qui leur vouloient perſuader de ſe rendre à eux; elles dirent, qu'après s'être renduës elles ne ſeroient plus careſſées par des *boiteux*, comme étoient tous les hommes de leur païs, à cauſe qu'elles leur tordoient les jambes en naiſſant, afin de demeurer toûjours les maîtreſſes. Cette reponſe paſſa d'abord en proverbe chez les Grecs, & chez les autres nations.

BOI-TOUT. ſ. m. Prononcez *Boi-tou*. Ce mot ne ſe dit gueres qu'en riant, & parlant familierement. Il ſignifie un verre qui n'a point de pate, un verre dont la pate eſt caſſée. Donnez moi ce *boi-tout*, je veux boire dedans. Quand vous n'aurez qu'un *boi-tout*, il faudra bien que vous le vuidiez.

BOITURE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie, Debauche qu'on fait à boire.

Qui boivent pourpoint & here,
Puiſque boiture *eſt ſi chere.*

B O L.

BOL, ou BOLUS. ſubſt. m. Terme de Medecine. C'eſt un remede interne & d'une conſiſtence molle. Il a été inventé, principalement pour les malades qui ont de la repugnance à boire les remedes, ou qui n'en peuvent ſupporter le goût, ni l'odeur; on y a recours auſſi pour faire mieux avaller certains remedes qui par leur peſanteur reſteroient au fond du verre, s'ils étoient mêlez dans des liqueurs; comme ſeroient diverſes preparations de mercure, d'antimoine, &c. Il y en a de pluſieurs ſortes. On les fait avec des électuaires, des confections, des conſerves, des pulpes, des poudres, des ſels, des huiles, des eſſences, des extraits, des ſyrops, & avec une infinité de remedes, dont il faut qu'il y en ait qui ayent aſſez de ſolidité, ou aſſez de ſechereſſe pour donner de la conſiſtence à ceux qui ſont trop liquides, ou trop mols. On les prend à la pointe d'un couteau, mais le plus ſouvent on les enveloppe de pain à chanter, de ſucre en poudre, de poudre de regliſſe, de fruits cuits ou crudes, ou de quelque confiture, ou autre matiere, qui puiſſe empêcher en quelque façon, qu'on ne ſente l'odeur & le goût des medicamens, dont les *bols* ſont compoſez.

BOL, ſe dit auſſi d'une terre argilleuſe, douce au toucher, fragile, de couleur rouge ou jaune, qui nous eſt apportée en morceaux de differentes groſſeurs & figures. On en apportoit autrefois du Levant & d'Armenie, & c'eſt pour cette raiſon qu'on l'appelloit *bol de Levant*, ou *d'Armenie*. On le tire preſentement de Blois, de Saumur & de quelques autres endroits. Comme on trouve dans les carrieres beaucoup de *bol* impur & graveleux, on le lave pour en ſeparer le gravier, puis on en fait une pâte dure, dont on forme des bâtons quarrez, longs environ comme le doigt. C'eſt ce qu'on appelle *brouillamini*, ou *bol en billo*. Le *bol* eſt aſtringent, & deſiccatif, propre pour les cours de ventre & pour les crachemens de ſang. Les Peintres s'en ſervent pour attacher l'or aux ornemens de leurs peintures; & les Potiers pour teindre leurs pots en couleur rouge.

BOL BLANC. C'eſt un nom que quelques-uns donnent à la marne. Voyez MARNE.

BOM-

Digitized by Google

B O M.

BOMBANCE. ſ. f. Vieux mot : il ſignifie, Vaine ſomptuoſité ; depenſe ſuperflue faite pour la parade, & pour la vanité. Cette maiſon s'eſt ruinée en *bombance* ; ce n'eſt que *bombance*, & que feſtins. Faire *bombance*.

Menage le derive de *pompancia*, qui a été fait de *pompa*. Borel le derive du vieux mot Gaulois *bobance*, & *bobancier*, qui ſignifient *vanité*, *ſuperfluité*. On s'en peut encore ſervir aujourd'hui, pourvu que ce ſoit en riant, en goguenardant, & en imitant le ſtile du ſiecle precedent.

BOMBARDE. ſ. f. Piece d'Artillerie dont on ſe ſervoit autrefois, qui étoit groſſe & courte, ayant une ouverture fort large. Quelques-uns l'ont appellée *baſilic*, & d'autres *paſſevolant*. Il y a eu des *bombardes* qui ont porté juſqu'à 300. livres de balle ; & pour les tirer on les balançoit ſur des cordages ſoutenus par des chevres, ou gruës de charpente, qui ne ſont plus en uſage que dans l'Hiſtoire. On s'en ſervoit pour tirer de gros boulets de pierre, & on leur donnoit une grande charge de poudre. Auſſi les *bombardes* étoient-elles en uſage devant l'invention des canons. Car Froiſſart fait mention d'une *bombarde* qui avoit 50. pieds de long, & faiſoit ſi grande noiſe au decliquer, qu'on entendoit le bruit des pierres qu'elle jettoit, de cinq lieuës durant le jour, & de dix lieuës pendant la nuit, & qu'il ſembloit que tous les Diables fuſſent en chemin. Elle ne joüoit qu'avec des cordes & des machines. Il parle auſſi d'une *bombarde* portative qu'on tiroit avec la main, & qui lançoit des carreaux de fer & empennez. Caſimir Siememowski Polonois dans ſa Pyrotechnie écrit que les Danois ont été les premiers qui ſe ſont ſervis de cette machine.

Quelques-uns derivent ce mot par corruption de *Lombarde*, croyant qu'elle eſt venuë de *Lombardie* ; & ainſi l'appelloient les Eſpagnols. Mais Menage après Voſſius & autres le derive du Grec *bombos*, ou du Latin *bombus* à *bombo*, & *ardeo*, ou à cauſe du bruit éclatant que font les canons, dont les premiers ont été appellez *bombardes*. D'autres le derivent de *bomba*, dont quelques Auteurs ſe ſont ſervis pour parler de certaines coquilles qui ſervoient de trompettes. Mais il vient de l'Allemand *bomberden*, le plurier de *bomber*, qui ſignifie *baliſta*.

BOMBARDEMENT. ſ. m. Action de bombarder : fracas que l'on fait en jettant des bombes dans une place.

BOMBARDER. v. act. Jetter des bombes dans une place, ſoit qu'on ſe veuille contenter de la detruire, ſans être obligé de l'aſſieger, ſoit qu'on en veuille faciliter la priſe quand on l'aſſiege. Le Roi a fait *bombarder* Alger, & l'a obligé à demander la paix.

BOMBARDER, ſe dit figurément & en ſtile badin, & comique. Quoi ? vous ſera-t-il permis de *bombarder* mon cœur, P. COM.

BOMBARDIER. ſ. m. Celui qui mire, & qui jette les bombes. En 1684. le Roi a créé un Regiment de *Bombardiers*. Mr. Toinard trouvoit qu'il falloit dire *bombier*. Il y a 200. ans qu'il ſignifioit, celui qui ſervoit les bombardes, qui étoient les principales pieces d'artillerie de ce temps-là. On appelloit auſſi *Couleuvrinier*, celui qui ſervoit les couleuvrines ; comme on appelle auſſi *Canonnier*, celui qui ſert le canon. Les Eſpagnols & les Italiens appellent encore un Canonnier *Bombardiere*.

BOMBASIN. ſ. m. Futaine à deux envers, doublement croiſée, ou double baſin qui vient de Lion.

Ce mot vient de *bombaſum*, mot Arabe qui ſignifie *coton*.

B O M.

Mais Menage le derive de *bombaſinum*, & de *bombyx* ver à ſoye ; ou de *bombax*, qui ſelon du Cange, ſignifie du *cotton*, qu'il dit être quelque choſe de mitoyen entre la laine & le lin.

BOMBE. ſ. f. Groſſe grenade, ou gros boulet de fer aigre qui eſt creux, & rempli de poudre. Les *bombes* ont deux anſes pour les porter. On les remplit de poudre, & de feux d'artifice. On le jette avec un mortier monté ſur un affût ; & alors le feu ſe met à la fuſée lente qui entre dans la lumiere de la *bombe*. Son poids, quand elle tombe, & les éclats du fer quand elle ſe briſe, font de grands deſordres dans une ville. On appelle *bombe foudroyante*, celle qui tuë, fracaſſe, & briſe tout ; & *bombe flamboyante*, celle qui étant ſeulement pleine de feux d'artifice ne fert qu'à éclairer.

Ce mot vient de *bombus*, *crepitus*, *aut ſibilus ani*, à cauſe du bruit que fait la *bombe*. Mr. Blondel a fait un livre de l'Art de jetter les *bombes* ; & il croit que l'uſage des mortiers eſt auſſi vieux que celui du canon. On en trouve un exemple de l'année 1495. Il eſt parlé auſſi de mortiers au ſiege de Naples ſous Charles VIII. On tient que ce fut un habitant de Venlo qui inventa les *bombes* en 1588. pour les faire ſervir aux feux d'artifice. Les Hollandois diſent qu'un Ingenieur Italien en fit des épreuves à Bergopzoom, avant que l'homme de Venlo y eût ſongé : & que les premieres qu'on ait fait ſervir à la guerre, furent jettées dans Wachtendonck en Gueldres, lors que le Comte de Mansfeld l'aſſiegeoit en 1588. On ne s'en eſt ſervi en France qu'au ſiege de la Mothe en 1634. C'eſt Maltbus Ingenieur Anglois qui y en enſeigna l'uſage. Caſimir Siememowski Lieutenant General de l'Artillerie de Pologne, pretend que les François en jetterent dans la Rochelle lorſqu'elle étoit aſſiegée. Il ajoute qu'au ſiege de Torn en Pruſſe les Polonois ſe ſervirent contre les Suedois d'une maniere extraordinaire de jetter des pierres ſans mortier, qui peſoient plus de 800. livres.

Un caiſſon de *bombe*, eſt un fourneau ſuperficiel, & un creux où l'on cache cinq ou ſix *bombes* qu'on couvre d'un peu de terre, & qu'on fait tirer quand l'ennemi arrive ſur ce terrain.

BOMBEMENT. ſ. m. Terme d'Architecture ; il ſignifie, Courbité, renflement, convexité. Mettre une piece de bois ſur ſon fort, c'eſt quand elle bombe un peu, & que l'on met le *bombement* en haut.

BOMBER. v. act. Faire un trait plus ou moins renflé.

BOMBÉ. adj. m. Les artiſans appellent ainſi le bois renflé qui eſt creux, & courbé en arc.

BOMBÉ, ou courbé en Geometrie, eſt une portion circulaire fort plate ; comme celle qui ſe forme ſur la baſe d'un triangle équilateral, dont l'angle au ſommet eſt le centre.

BOMERIE. ſ. f. Terme de Commerce. C'eſt le nom qu'on donne ſur les côtes de Normandie à un contrat, ou prêt à la groſſe aventure, qui eſt aſſigné ſur la quille du vaiſſeau. En ce cas le prêteur ſe ſoumet aux riſques de la mer, & de la guerre, & il hazarde ſon argent, & le profit qu'il eſpere en tirer. Dans une neceſſité le Maître d'un Vaiſſeau peut faire un emprunt de *bomerie* juſqu'au quart de la valeur de la quille. La *bomerie* differe de l'aſſurance, en ce qu'il n'eſt rien dû en vertu de ce contrat en cas de naufrage ; mais ſeulement quand le navire arrive à bon port.

Ce mot vient du Flamand *bodem*, qui ſignifie *quille du vaiſſeau* ; & *bomerie* eſt une quille équippée, ou vaiſſeau garni. Ainſi on a nommé *bomerie* l'argent prêté à gros interêt, qui monte quelquefois à 25. pour cent, parceque l'argent n'eſt prêté que ſur la quille du vaiſſeau. Les Hollandois appellent ce prêt *bodemerie*.

Digitized by Google

B O N.

BON, Bonne, adj. Clement; bienfaisant; misericordieux. Il se dit premierement, & éminemment de Dieu, comme étant la source de toute bonté. Il n'y a que Dieu seul qui soit souverainement *bon*.

Bon, signifie aussi, Homme de bien; doux; sans malice; facile; commode. En ce sens il est opposé à *mauvais*. Un *bon* Ange; un *bon* genie; un *bon* garçon; un *bon* homme; une *bonne* femme. Les personnes excessivement *bonnes*, & qui approuvent tout, font un peu ennuyeuses en conversation, M. Sc. Les personnes *bonnes* sans esprit, & sans sçavoir pourquoi, ne font pas d'un grand usage dans le monde, Id. Il est dangereux d'être trop *bon*; il vaut mieux se faire un peu apprehender, Or. M.

Bon, dans le même sens est aussi substantif. Les *bons* heriteront le Royaume des cieux; c'est-à-dire, les gens de bien.

Bon. adj. se dit en general de toutes les choses excellentes, ou qui ont les qualitez requises à leur nature. De *bon* vin; de *bonne* eau; de *bon* blé; de *bons* fruits; une *bonne* terre; un *bon* cheval, &c. Ce mot en ce sens peut servir d'épithete à tous les substantifs de la Langue; & cela fait qu'il a plusieurs sens differens, selon la difference nature des substantifs aufquels il est joint. Ainsi le mot de *bon* signifie quelquefois brave; comme, un *bon* soldat: quelquefois adroit, comme, un *bon* ouvrier: quelquefois habile; comme, un *bon* Philosophe; un *bon* Jurisconsulte: quelquefois excellent; solide; comme, ces vers sont fort *bons*; voilà un *bon* esprit; il a beaucoup de *bon* sens: quelquefois ingenieux, subtil, plaisant; comme, les *bonnes* Epigrammes de Catulle, & de Martial: quelquefois fort, ou essentiel; comme, une *bonne* preuve; une *bonne* raison: quelquefois utile, necessaire, convenable; comme, il n'est *bon* à rien; il faut être *bon* à quelque chose; la diete est *bonne* pour la santé: quelquefois fertile, abondant; une *bonne* année; on dit *bon* an, mal an; c'est-à-dire, l'année fertile compensant l'année sterile: quelquefois, franc, & sincere; il y va de *bonne* foi. *Bon* a beaucoup d'autres significations que l'on pourra trouver en cherchant les mots aufquels il sera joint; comme *bon air*; *bon mot*; *bonne aventure*; *bonne fortune*, &c. Voyez tous ces mots à leur ordre. Il faut dire encore que *bon* est augmentatif tant en bien qu'en mal. Le *bon* Apôtre! le *bon* coquin! le *bon* drôle; *bon* diable; la *bonne* ame! le *bon* éveillé! *bon* frere; *bon* fripon; *bonne* piece; *bon* scelerat; un *bon* vivant; une *bonne* peste. On dit une *bonne* lieuë; une *bonne* heure; c'est-à-dire, longue, & grande. Un *bon* coup de poing; c'est-à-dire, violent, &c.

Bon homme, se dit d'un homme simple, qui ne songe à aucune malice; qui a peu d'esprit, ou de penetration; qui n'entend point de finesse; qui croit tout legerement. On le dit tout de même d'une femme, ou d'une fille. Que vous êtes *bonne*! est-ce qu'on épouse un homme riche pour l'aimer? On se marie simplement pour se mettre à son aise, P. Com. c'est-à-dire, que vous êtes simple! Dans ce sens, *plus* peut être joint avec *bon*, pour en faire un comparatif, au lieu de *meilleur*, qui est le comparatif ordinaire de *bon*. Ainsi en repondant à ce qui vient d'être dit, on pourroit dire, vous êtes encore *plus bonne*, de vous imaginer que je pense autrement. On dit, Les soldats pillent le *bon homme*; c'est-à-dire, le paisan. On appelle un vieillard, un *bon homme*: une vieille femme, une *bonne femme*: soit pour marquer leur âge avancé, soit pour les distinguer de leurs enfans.

On appelle *Bons hommes*, de certains Religieux que le

Prince Edmond établit en Angleterre en 1259. Ils portoient un habit bleu, & professoient la Regle de Saint Augustin. Quelques-uns croyent que leur Institut étoit celui du bienheureux Jean le Bon qui vivoit en ce tems-là; & qui les faisoit appeller *Bons hommes*. On appelle aussi de ce même nom un Couvent de Minimes près de Paris, à cause que le Roi Louis XI. appelloit St. François de Paule leur Fondateur *le bon homme*. Il y a aussi des Religieux de l'Ordre de Grammont qu'on appelle *Bons hommes*, qui avoient une Maison dans le bois de Vincennes, où les Minimes ont été premierement introduits, Menage. C'est aussi un nom qu'ont eu autrefois les Heretiques Albigeois.

Bon homme. Terme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *bouillon blanc*. Voyez Bouillon blanc.

Bon jour, est une Fête solennelle. Faire son *bon jour*, c'est, Recevoir le Saint Sacrement de l'Eucharistie. Donner le *bon jour*, c'est, Faire un compliment à une personne, en lui faisant la reverence.

On dit adverbialement, *A la bonne heure*; pour dire, Fort à-propos. *A la bonne heure* nous a pris la pluye. Il signifie aussi, Consentir à quelque chose: Vous le voulez ainsi; *à la bonne heure*; je ne m'y oppose point. On dit aussi, Il est encore *bonne heure*; pour dire, Il n'est pas tard, ou il n'est pas encore temps. Je vous le dis *une bonne fois*; c'est-à-dire, definitivement, & une fois pour toutes.

Bon, sert quelquefois d'interjection, tant pour faire une exclamation, *Bon Dieu!* que pour se moquer de ce qu'on dit: Vous me menacez; *bon*; je ne vous crains pas: ou pour exciter à poursuivre, *Bon*, courage. *Bon*, suivez. On dit aussi *bon, bon*, continuez; ou pour blâmer, ou pour approuver: cela depend de l'air, & du ton.

Bon, est quelquefois substantif. Le *bon* de l'affaire, veut dire, l'utilité, l'avantage qu'on y trouve. Le *bon* du conte, c'est le trait plaisant, le fel qui s'y rencontre. Le *bon* & le beau sont les objets de nos affections. Dans cet Ouvrage il y a du *bon*, & du mauvais. On dit aussi, qu'un homme a du *bon*, du revenant *bon* dans une affaire; pour dire, qu'il y a profité, qu'il lui est demeuré une partie de sa recepte entre les mains. On dit aussi, qu'une armée a eu du *bon*; pour dire, qu'elle a eu la victoire, ou quelque avantage sur ses ennemis. On dit aussi, qu'un homme est en ses *bonnes*; pour dire, qu'on l'a trouvé dans une disposition favorable d'accorder une demande. On dit aussi, Il lui a gardé *bonne*; pour dire, Il a conservé son ressentiment jusqu'à une occasion de se venger. On dit, Du *bon* du cœur; pour dire, Sincerement & avec affection. Trouver son *bon*, c'est, Trouver un parti plus avantageux que celui qu'on avoit auparavant. On dit aussi, Cela ne presage rien de *bon*; pour dire, C'est l'avant-coureur de quelque mal.

Mon bon, Ma bonne, est un terme de familiarité, & d'amitié, qui signifie, Mon cher, ma chere. Un bourgeois appelle sa femme, *ma bonne*. Les enfans appellent aussi leur gouvernante *ma bonne*.

Bon, se dit quelquefois absolument, & adverbialement. Boire du *bon*, on sousentend vin. Il fait *bon* vivre en ce païs-là; pour dire, On y vit à *bon* marché. On dit aussi, Il fait *bon* vivre, & ne rien sçavoir, on apprend toûjours. Il fait *bon* battre glorieux, il ne s'en vante pas. Il fait *bon* être en la compagnie des honnêtes gens. Tenir *bon*, c'est, Se defendre avec courage, disputer avec opiniâtreté. Faire *bon*, Promettre de payer pour soi, ou pour autrui. A quoi *bon* tant de soins? pour dire, Que sert-il? Sentir *bon*; pour dire, Exhaler, ou ressentir une odeur agreable. Goûter *bon* ou *bonne*; pour

Digitized by Google

pour dire, Faire quelque grande perte en acquérant quelque chose peu considerable. On dit aussi, *Tout de bon, à bon escient*; pour dire, Serieusement, & sans jeu ni fiction. On dit aussi, qu'un homme trouve *bon* quelque chose, lorsqu'il l'approuve, qu'il la goûte bien, tant au propre qu'au figuré. Et on dit absolument, *Bon bon* cela, quand il en demeure d'accord. On dit aussi, Il y fait *bon*; pour dire, L'occasion est favorable. Il fait *bon* semer, donner bataille, &c. Il fait *bon* avec ce Seigneur; pour dire, On fait fortune avec lui. On dit aussi, Il y fait *bon*; pour dire, Il y fait sûr, ou pour dire, Le temps, l'occasion est favorable pour faire une telle chose. Il fait *bon* passer la riviere à ce gué. Il fait *bon* se fier aux gens d'honneur. Ce drap est d'un *bon* usage. On dit au Palais, Comme il avisera *bon* être, comme *bon* lui semblera.

BON BON. s. m. Terme d'enfant, qui signifie, du sucre, des confitures, & autres friandises.

BON, se dit proverbialement en ces phrases. Les *bons* pâtissent pour les mauvais, quand on fait un mauvais jugement de plusieurs personnes du même genre, quoiqu'il y en ait parmi de fort innocens. On dit, que les *bons* maîtres font les *bons* valets; pour dire, qu'il faut qu'il y ait de la douceur & de l'amitié reciproque entre les maîtres & les valets. Les *bons* comptes font les *bons* amis. A tout *bon* compte revenir. Recevoir une somme à *bon* compte. On dit aussi, Jouër *bon jeu bon argent*; pour dire, qu'il faut bien payer quand on joüe serieusement. On dit aussi, *Bonne* mine en mauvais jeu; pour dire, Ne pas faire paroître tous les chagrins qu'on a dans l'ame, ou cacher ses méchantes affaires. Contre fortune *bon* cœur; pour dire, qu'il faut de la constance dans les adversitez. On dit aussi, A *bon* entendeur salut, quand on fait quelque reproche ou reprimende à quelcun en paroles couvertes. On dit, Avoir *bon* pied & *bon* œil; pour dire, Etre fain & vigoureux. On dit, *Bon jour, bonne* œuvre; pour dire, que les mechans prennent occasion des bonnes Fêtes pour faire leurs crimes, lorsqu'on s'en deffie le moins. On dit, A *bon* chat, *bon* rat, de ceux qui se battent avec forces égales. On dit aussi d'un homme doux & simple, que c'est un *bon* Prince, qu'il ne foule gueres ses sujets. On dit aussi, Mettre quelcun sur le *bon* pied, non seulement pour établir sa fortune, & le faire paroître avec éclat, mais encore pour le mettre en disposition d'obeïr, de ne point contredire. On dit aussi, A quelque chose malheur est *bon*; pour dire, qu'un habile homme peut profiter des malheurs qui lui arrivent. On dit aussi à un homme qui est civil, Couvrez vous, la chaleur vous est *bonne*. On dit aussi, qu'un homme n'est *bon* à rien, n'est *bon* qu'à noyer, n'est *bon* ni à rôtir, ni à bouillir, n'est *bon* à aucune fauce; pour dire, que c'est un homme inutile qui n'est propre à quoi que ce soit. On dit aussi, qu'on ne seroit pas *bon* à jetter aux chiens, si on avoit fait une telle chose; pour dire, qu'on attireroit l'indignation publique sur soi. On dit aussi, que ce qui est *bon* à prendre est *bon* à rendre, de ceux qui s'emparent du bien d'autrui injustement, & par provision. On dit encore, Un *bon* averti en vaut deux; pour dire, Un homme est bien plus fort quand il a pris ses precautions. On dit, qu'un valet est allé à la *bonne* eau, quand il est long temps à revenir. On dit aussi, qu'un homme ne tirera rien d'un autre que par le *bon* bout; pour dire, qu'il n'en aura rien que par la force, par la voye de la Justice. On dit aussi, Qui *bon* l'achete, *bon* le boit; pour dire, qu'on trouve de l'avantage à n'acheter que de *bonnes* denrées. On dit aussi, Tout cela est bel & *bon*, mais l'argent vaut mieux, à ceux qui apportent des raisons & des excuses pour ne point payer. On dit aussi, qu'un homme est un *bon* Gaulois; pour dire; qu'il est à la vieille mode: qu'il est *bon* François; pour dire, fort affectionné à sa patrie; &, En *bon* François; pour dire, S'expliquer franchement, & sans rien deguiser. Une *bonne* fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. On disoit autrefois, *Bon* prou vous fasse, Je souhaite que cela vous profite.

BONACE. s. f. Calme, repos, tranquillité des eaux de la mer, ou d'un grand Lac. La *bonace* trompe souvent le Pilote. La *bonace* precede souvent les grands orages. Je crains les *bonaces* qui me peuvent retarder le bonheur de vous voir, VOIT.

BONACE, se dit figurément de toute tranquillité. Il est aisé de gouverner pendant la *bonace*, & la paix. Tout nous rit; nôtre navire a la *bonace* qu'il desire, MOL. Menage derive ce mot de *bonacia*.

BONASSE. adj. m. & f. Qui est trop bon, trop simple, & trop facile; qui se laisse aisément tromper. Vous avez affaire à un homme d'un naturel *bonasse*; il entendra volontiers à tout: il est toute-à-fait *bonasse*. Ce mot est du stile bas, L'ACAD.

BONAVOGLIE. s. m. Terme de Marine. Galerien volontaire; un homme qui se loüe volontairement pour tirer la rame. Menage écrit *Bonne vouille*: & l'Academie *Bonne voglie*. On les appelle aussi *Marineiers de rame*.

BONBANC. s. m. Sorte de pierre fort blanche qui se tire des carrieres qui sont aux environs de Paris. Le *bonbanc* se mouline & ne resiste pas beaucoup au fardeau, mais il subsiste lorsqu'il n'est ni dehors, ni à l'humidité. Celui qui a un lit coquilleux & quelques molieres, est le meilleur. Il a depuis 15. pouces jusqu'à 24. de hauteur, & on s'en sert aux façades de dedans des bâtimens, & pour faire des rampes & des appuis. On en tire aussi des colonnes.

BON-CHRETIEN. s. m. Sorte de poire. Voyez POIRE. Il y a du *bon-chretien* d'été, & du *bon-chretien* d'hiver. On l'appelle en Latin *pyra bon christiana*, ou *bonne christiana*.

BOND. s. m. Reflexion, rejaillissement que fait un corps dur tombant avec violence sur un autre corps dur. Un balon en tombant fait plusieurs *bonds*. Le boulet ne fit point de *bonds*. Ils se mirent à rouler des pierres du haut de la montagne, qui faisant plusieurs *bonds*, en tomboient avec plus de violence, VAUG.

Quelques-uns tirent ce mot du Grec *bombos*, *bombeuein*, *resonare*, *strepere*, ce qui est le propre des choses qui bondissent.

BOND, se dit particulierement dans les jeux de paume, pour marquer le saut que fait la balle en s'élevant en l'air de dessus le carreau. On perd le coup quand on prend la balle au second *bond*. On dit que la balle a fait un faux *bond*, quand le coup s'amortit, ou quand elle s'écarte, & qu'elle ne rejaillit pas du côté où elle devoit aller naturellement.

BOND, se dit aussi des sauts frequens que font les chevaux, les agneaux, les chevres, & autres animaux par gayeté, ou par emportement. Ce cheval ne va que par sauts & par *bonds*. On le dit de même des gens qui ne font que sauter, & gambader.

La même chose se dit aussi figurément d'une certaine maniere d'écrire fougueuse, & impetueuse; d'un stile inegal, & plein de saillies.

Sa Muse dereglée en ses vers vagabonds,
Ne s'éleve jamais que par sauts & par bonds, BOIL.

On dit proverbialement, Faire une chose du second *bond*, quand on la fait de mauvaise grace, & lorsqu'on n'en est plus requis. Cette phrase est tirée du jeu de la paume; à cause que le coup qu'on joüe après le second *bond* ne vaut rien. On dit aussi, Prendre la balle au *bond*, ou entre *bond* & volée; pour dire, Prendre justement le temps, l'occasion favorable de faire, ou d'obtenir quelque

Digitized by Google

quelque chose. On dit encore, Tant de *bond* que de volée; c'est-à-dire, tant d'une maniere que d'autre. On dit aussi, qu'un homme a fait faux *bond*, lorsqu'il a fait banqueroute, ou qu'il a manqué à quelque devoir d'amitié, à quelque chose qu'il avoit promise. Cette fille a fait faux *bond* à son honneur; c'est-à-dire, elle s'est abandonnée.

BONDE. s. f. Grande pale, ou piece de bois qui sert à fermer l'entrée d'un étang, & qu'on leve pour en faire écouler les eaux quand on le veut pêcher. Elle se leve avec une vis, ou des leviers.

On dit figurément, Lâcher la *bonde* à ses soûpirs, à ses larmes, & à ses pleurs; pour dire, les laisser couler en pleine liberté.

BONDE. s. m. Arbre d'une grandeur prodigieuse qui se trouve au Royaume de Quoya, & qui surpasse en hauteur tous les autres arbres des forêts. Il a plus de six ou sept brasses d'épaisseur, & son écorce toute hérissée d'épines épaisses. Son bois est huileux, & l'on en fait des canots, des cuilleres, des plats, & des chaises. On fait d'excellent savon avec ses cendres, qu'on passe en lessive, & que l'on mêle avec de vieille huile de dates. Les planches qu'on tire des racines de cet arbre, qui paroissent cinq ou six pieds au dessus de terre, servent à faire des portes, & autres choses semblables. On en coupe des rameaux qu'on plante dans les confins des villages pour les separer. Ces racines prennent fort facilement, & en peu de temps elles deviennent de grands arbres.

BONDIR. v. n. Faire des bonds. On vit la tête *bondir* deux ou trois fois en tombant, MEZ.

BONDIR, se dit encore des jeunes animaux qui vont sautant, & folâtrant. Les jeunes agneaux *bondissoient* sur la tendre verdure, GOD. Horace a comparé une jeune fille à une cavale de trois ans qui *bondit* dans la prairie, DAC. Là, les troupeaux errans *bondissoient* dans les plaines, LA SUZE. On le dit aussi des sauts, ou mouvemens que fait faire la colere, & la fureur.

De rage, & de douleur le monstre bondissant,
Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant, RAC.

On dit aussi, que le cœur *bondit*, quand l'estomac se souleve par quelque degoût, ou quelque repugnance.

BONDISSANT, ANTE. adj. Qui bondit. Il ne se dit gueres que des animaux, comme chevres, agneaux, qui bondissent dans les champs. Le Prince de Condé dans ses sauts, & sa legete demarche, semblable à ces animaux vigoureux, & *bondissans*, ne s'avance que par vives, & impetueuses saillies, M. DE M.

BONDISSEMENT. s. m. qui ne se dit que du *bondissement* du cœur soulevé par quelque prochain vomissement, ou quelque degoût. Ce mot ne se trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

BONDON. s. m. Cheville de bois grosse & courte, qui sert à boucher un trou qu'on laisse aux tonneaux, & autres futailles pour les emplir.

BONDON, signifie aussi, le trou même qui est bouché. Quand le vin bout, l'écume sort par le *bondon*.

BONDONNER. v. act. Boucher le bondon d'un tonneau. Ce vin a assez bouilli dans ces tonneaux, il le faut *bondonner*.

BONDREE. s. f. Oiseau de rapine qui a le bec court, la tête plate & grosse, le col fort court garni de beaucoup de plumes. Tout le dessus de cet oiseau est d'une couleur assez obscure. Le ventre est blanc, marqueté de plusieurs taches longues, & d'une couleur brune. Sa queuë est fort large. Aldrovandus donne trois testicules à cet oiseau. C'est pour cette raison que les Latins l'appellent *buteo triorches*; car *triorches* est un mot Grec qui signifie, *qui a trois testicules*. Les Italiens appellent cette espece d'oiseau *poyana*: les Espagnols, & les Portugais *gaccia*.

BONHEUR. s. m. Felicité; contentement; prosperité; état heureux. St. Augustin, & tous les Philosophes ont defini *bonheur*, ce qui est desirable par soi-même, PORT-R. Les Epicuriens faisoient consister le suprême *bonheur* dans la volupté, & dans la jouissance de toutes sortes de plaisirs. Il semble en effet que tout plaisir, ou sentiment agreable est un *bonheur*; puisqu'il met l'ame dans un état de joye, & de satisfaction, LE P. MAL. Les Stoiciens ne pouvant donner le nom de *bonheur* à l'état où les plaisirs mettent l'ame, le faisoient consister dans l'exercice de la vertu, ID. Pour le dire en un mot, le *bonheur* est le plus grand plaisir dont nous soyons capables, LOCKE. On appelle communément *bonheur*, la possession de tout ce qui contribuë à rendre la vie agreable, ID. Nous ne jouïssons jamais ici bas d'un *bonheur* solide, & parfait: nôtre *bonheur* n'est qu'apparent, & passager, M. ESP. Souvent nôtre *bonheur* est en nous-mêmes, ST. EV. Mettez vôtre *bonheur* à regler vos souhaits, ABL. Il ne faut pas que l'état d'un faux *bonheur* nous éblouïsse, OE. M. Mon *bonheur* a passé mes souhaits, BOT. Rien peut-il égaler le *bonheur* des Amans, VILL. Ne parlez point de vôtre *bonheur* devant les miserables: leur misere leur rend le *bonheur* d'autrui insupportable, LA BR.

Menage a observé qu'on ne se sert du mot de *bonheur* au plurier, que quand il est opposé à *malheurs*. Il lui pourroit arriver tous les *bonheurs*, & les malheurs du monde, qu'il ne se haussetoit, ni se baisseroit, VAU. Je ne ferois cependant point difficulté de dire: Il lui est arrivé toutes sortes de *bonheurs*, CORN. Mais il est certain qu'excepté de certaines phrases semblables à celle-là, le mot de *bonheur* ne se dit jamais qu'au singulier. Par exemple, Je n'envie point vôtre *bonheur*; Je ne fais point vôtre *bonheur*. Le *bonheur* de vôtre regne vient de la sagesse de vôtre conduite. Le *bonheur* de l'Etat est attaché à vous. Il est mieux là au singulier.

BONHEUR, signifie aussi, Evenement fortuit; hazard heureux; bonne fortune. Voilà un *bonheur* inesperé. Vous êtes sorti d'embarras par un *bonheur* extraordinaire. Le *bonheur* qui ne l'abandonnoit jamais, faisoit admirer en lui ce qu'on auroit appellé temerité dans un autre, VAU. Dans ce sens on entend par *bonheur*, un évenement favorable à quelcun, qui n'est point une suite de ses soins, & de sa prevoyance, & à quoi il n'a point contribué par son adresse. On attache encore une idée plus particuliere à ce qu'on appelle *bonheur*. On croit d'ordinaire qu'il y a un certain principe de *bonheur* qui accompagne certaines personnes, & qui les fait reüssir en des choses où d'autres échoüeroient, sans que l'on puisse attribuer ce bon succés à leur prudence. Ainsi l'on dit d'un homme peu capable, & à qui tout reüssit, qu'il a plus de *bonheur* que d'habileté. Mais à proprement parler, le terme de *bonheur* ne signifie rien dans la bouche de bien des gens, ou ils y joignent des idées très-obscures. Car si le *bonheur* est un effet du hazard, lequel se determine sans regle, & par pur caprice, l'on ne peut pas dire, que le *bonheur* est attaché, & fixé à certaines personnes: autrement c'est fixer, & determiner une chose qui ne peut être ni fixée, ni determinée, LE CL.

BONHEUR, se dit aussi en termes de complimens, & de civilité, par exaggeration. Depuis que j'ai eu le *bonheur* de vous rencontrer, de vous voir, de vous parler, &c.

PAR BONHEUR. adv. Heureusement. Il arriva *par bonheur*. Il fut averti *par bonheur* du piege qu'on lui tendoit.

BONIFACE. s. m. est un nom propre d'homme, qui se dit aussi en conversation de ceux qui sont doux, simples,

Digitized by Google

simples, & incapables de malice. Cet homme eſt un vrai *Bonface*.

BONIFIER, v. act. Rendre meilleur. Ce jus d'échalote *bonifiera* nôtre ſauce. Un zeſt d'orange *bonifie* le vin. La marne *bonifie* les terres labourables.

BONIFIER, en termes de Marine, ſignifie, Depecer une baleine; en tirer ce qu'il y a de bon; en fondre le lard ſur la greve. On tire quelquefois d'une baleine qu'on *bonifie* juſqu'à 7. ou 800. livres de ſes huiles, & de ſes barbes.

BONITE. ſ. m. Poiſſon qui eſt fort commun ſur la mer Athlantique, qui eſt d'un goût, & d'une couleur aſſez approchante de celle de nos maquereaux, ſi ce n'eſt qu'il eſt bien plus grand.

BONNEAU. ſ. m. Terme de Marine. Morceau de bois, ou de liege qui flote ſur l'eau, & qui marque l'endroit où l'on a mouillé l'ancre. C'eſt auſſi quelquefois un bail relié de fer. On l'appelle autrement *gavi-teau*, ou *borrin*.

BONNEMENT. adv. D'une maniere bonne, & équitable. Il faut juger *bonnement* d'autrui, & ſeverement de ſoi-même, M. Sc.

BONNEMENT, ſignifie encore, A la bonne foi; naïvement. Je vous dis *bonnement* ce que j'en penſe. J'y vais tout *bonnement*; c'eſt-à-dire, Je n'y entends point de fineſſe.

BONNEMENT, avec la negative, marque de l'incertitude. Je ne ſçaurois *bonnement* dire où j'ai appris cette hiſtoire; c'eſt-à-dire, certainement. Je ne ſçai pas *bonnement* la date de ce contrat. Il eſt bas, L'Acad.

BONNE-PONCHE. Voyez Boule Ponche.

BONNES-DAMES. ſ. f. Voyez Arroche. C'eſt la même choſe.

BONNET. ſ. m. Habillement qui ſert à couvrir la tête, & qui en a à-peu-près la figure. *Bonnet* d'enfant. *Bonnet* à l'Angloiſe. *Bonnet* à la Dragonne, eſt un *bonnet* qui ſe termine en pointe, & recourbe par derriere. Le *bonnet* à la Polonoiſe, eſt auſſi long, & recourbé, mais également large. Il y en a de diverſes formes, ſelon la mode de chaque païs. Un *bonnet de nuit*, eſt un *bonnet* tout uni, & avec lequel on couche. Il n'y a point de mître avec lequel je vouluſſe changer mon *bonnet de nuit*, qui l'eſt toûjours de jour, Bal. Les femmes ſe coëffent d'ordinaire avec des *bonnets* piquez, ſur quoi elles renverſent leurs cheveux tout unis.

BONNET QUARRÉ, eſt un *bonnet* à quatre cornes que portent les gens d'Egliſe, les gens de Juſtice, & les gens de College qui ſont Philoſophes, ou Graduez. De là vient que, *Prendre le bonnet, recevoir le bonnet*, c'eſt, Etre fait Docteur. *Donner le bonnet*, c'eſt, Paſſer quelcun Docteur. C'eſt une invention aſſez moderne; & Paſquier raconte le changement qui eſt arrivé dans la forme de ces *bonnets*. On portoit autrefois des chaperons ſur la tête: l'uſage en demeura aux gens de robe long temps, qui les quitterent les derniers. Ces chaperons étoient ſoutenus par un bourrelet rond qui environnoit la tête, & le ſurplus du chaperon pendoit de côté & d'autre ſur le col. Comme cette coëffure étoit très-peſante, & chargeoit trop la tête, on retrancha le ſuperflu, & ces appentis du chaperon, & on reſerva ſeulement ce qui repreſentoit le bourrelet. Ainſi il ne reſta que des *bonnets ronds*, qu'on appella *bonnets* au lieu de *bourrelets*. Enſuite un nommé Patrouillet s'aviſa de donner une forme quarrée à ces *bonnets ronds*; & comme les quatre cornes qu'il y ajoûta étoient aſſez groſſieres, ces *bonnets* furent appellez *bonnets à quatre braquettes*. Le même Paſquier dit que de ſon temps on les appelloit encore *bonnets ronds*, quoiqu'ils fuſſent quarrez; & qu'il avoit vu de vieux Theologiens qui ne voulant point changer les anciennes coutumes, portoient encore des *bonnets ronds*, ou bourrelets.

On dit figurément, d'une queſtion paſſe du *bonnet*, qu'on opine du *bonnet*, lorſque tout le monde eſt de même avis ſur une choſe qui ne reçoit point de difficulté; ou qu'on opine ſans raiſonner, & ſelon le ſentiment de ceux qui ont déjà opiné.

BONNET. C'eſt auſſi un ornement de la tête des Deïtez aſſez commun ſur les medailles. Un *bonnet* ſans bords, marque Vulcain, & les Cyclopes. Un pareil *bonnet* ſurmonté d'une étoile, eſt le ſymbole de Caſtor & Pollux. Le *bonnet Phrygien* recoubé en pointe, ſe donne au Dieu Lunus.

BONNET ROUGE. Eſpece de calote rouge. C'eſt une marque de dignité affectée aux Cardinaux. Si le Cardinal nommé eſt à Rome, le Pape lui donne lui-même le *bonnet* en particulier. Enſuite, & dans le premier Conſiſtoire public, il lui donne le chapeau. Si le Cardinal nommé eſt abſent, le Pape lui envoye le *bonnet rouge* par un Camerier d'honneur, auquel le nouveau Cardinal fait un preſent de mille écus d'or. Le Camerier ne donne pourtant pas le *bonnet* au Cardinal; mais il le porte au Roi, ou au Souverain, de la main duquel le nouveau Cardinal le reçoit avec les ceremonies accoutumées. C'eſt le Pape Paul II. qui en 1464. a donné le *bonnet rouge* aux Cardinaux.

BONNET VERD. Marque d'infamie que portent ceux qui ont fait ceſſion de biens en Juſtice. Celui qui le porte acquiert le privilege de ne pouvoir plus être contraint par corps, ni conſtitué priſonnier. C'eſt pourquoi les Juriſconſultes l'appellent *miſerabile auxilium*; & Boileau a dit dans ce ſens, *D'un bonnet verd le ſalutaire affront*. Paſquier parle de l'uſage de faire porter le *bonnet verd* aux Ceſſionnaires, en ſigne qu'ils étoient devenus pauvres par leur folie, comme d'une pratique particuliere de la Coutume de Laval, laquelle fut confirmée par arrêt du Parlement de Paris en 1582. Mais comme l'on a remarqué que les débiteurs abuſoient du benefice de ceſſion pour tromper leurs creanciers, l'on a voulu que ceux qui ont recours à cette extremité fuſſent notez de quelque marque d'ignominie. Ainſi quoiqu'il n'y ait point d'Ordonnance qui impoſe aux Ceſſionnaires la peine de porter le *bonnet verd*, c'eſt une coutume confirmée par un grand nombre d'arrêts, qu'ils ſont obligez de porter le *bonnet verd*, non ſeulement comme une note d'infamie; mais encore comme un avertiſſement de ne plus contracter avec eux. Par d'anciens arrêts du Parlement de Roüen, ceux qui pouvoient juſtifier la perte de leurs biens arrivée ſans fraude, & par des accidens de fortune imprevus, comme feu & naufrage, étoient diſpenſez de porter le *bonnet verd*. Mais par les arrêts rapportez par Brodeau ſur Loüet, l'on n'a point eu d'égard à cette diſtinction; & ſoit que les Ceſſionnaires ayent diſſipé & prodigué leurs biens; ſoit qu'ils les ayent perdus par dol & fraude, ou par cas fortuit, ils ſont également tenus de porter le *bonnet verd*. Si le Ceſſionnaire eſt trouvé ſans *bonnet verd*, il peut être remis dans les priſons; & il eſt même obligé de le porter aux fêtes ſolennelles, ſans chapeau par deſſus. On a jugé que les Gentilshommes n'en ſont point exempts; & Brodeau a mis en queſtion, ſi les femmes qui ont fait ceſſion, ne doivent pas être auſſi condamnées à porter le *chaperon verd*. On a épargné cette honte au ſexe; & on reſte on n'exerce non plus gueres cette rigueur envers les Ceſſionnaires, & il y a peu d'exemples qu'on les contraigne à porter le *bonnet verd*. Voyez Cession-naire.

BONNET A PRETRE, en termes de Guerre, eſt un dehors, ou piece detachée qui a deux angles rentrans, & trois ſaillans, qui eſt preſque comme une double tenaille; ſi ce n'eſt que ſes côtez ſont en queuë d'aronde, au lieu d'être paralléles, & occupent moins de terrain

Digitized by Google

en dedans, c'eſt-à-dire, vers la gorge, qu'ils n'en occupent du côté de la campagne.

BONNET A' PRETRE. Terme de Botanique. Plante qui porte un petit fruit rouge, quarré, & en forme d'un *bonnet* de Prêtre. On l'appelle autrement *fuſain*, ou *fuſin*. Voyez FUSAIN.

BONNET, eſt auſſi le nom du ſecond ventricule du bœuf, & des autres animaux qui ruminent, qu'on appelle autrement *reſeau* : c'eſt où les alimens tombent quand ils ont ruminé, pour y recevoir une ſeconde digeſtion, & de là paſſer dans le troiſiéme ventricule, qu'on appelle le *millet*. Il a été nommé *bonnet*, parcequ'il reſſemble au *bonnet* de lacis, dans lequel les femmes autrefois enfermoient leurs cheveux. En Latin *reticulum*.

On dit proverbialement, Triſte comme un *bonnet* de nuit ſans coëffe, à cauſe qu'un *bonnet* en cet état eſt ſans ornement & ſans propreté. On dit, Mettre la main au *bonnet* ; pour dire, Saluer quelqu'un, à cauſe que les enfans qui ont leur *bonnet* attaché ſaluent ainſi. On dit auſſi de trois perſonnes liées de grande amitié, & qui ſont toûjours de même ſentiment, que ce ſont trois têtes en un *bonnet*. On dit auſſi, que Janvier a trois *bonnets* ; pour dire, qu'il ſe faut bien couvrir la tête durant le froid. On dit, qu'un homme a mis ſon *bonnet* de travers ; pour dire, qu'il eſt chagrin, & qu'il querelle tout le monde. On dit encore, *Bonnet* blanc, ou blanc *bonnet* ; pour dire, que deux choſes ſont égales, & qu'on peut prendre indifferemment l'une pour l'autre. On dit qu'un homme a la tête près du *bonnet* ; pour dire, qu'il eſt aiſé à mettre en colere, à s'emporter. On dit, J'y mettrois mon *bonnet* ; pour dire, Je gagerois ce que j'ai de plus precieux, ce qui m'eſt le plus neceſſaire.

BONNETADE. ſ. f. Reverence, compliment, cajollerie qu'on fait à ceux dont on croit avoir beſoin. Les Plaideurs ſont accoutumez à faire bien des *bonnetades* à leurs Juges. Cela ne ſe peut dire qu'en riant.

BONNETER. v. act. Solliciter quelcun ; lui faire la cour, en lui faiſant bien des reverences. Les Juges ſont bien aiſes d'être *bonnetez* par les Plaideurs. Cela eſt du ſtile bas & familier.

BONNETERIE. ſ. f. Corps de Marchands Bonnetiers, qui eſt le cinquiéme des ſix Corps des Marchands de Paris. Ils vendent toutes ſortes de bonnets de draps ou de laine, de bas, & de camiſolles tricotées, ou faites à l'aiguille, &c.

BONNETIER. ſ. m. Celui qui fait ou qui vend des bonnets.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt comme le *Bonnetier*, qu'il n'en fait qu'à ſa tête ; pour dire, qu'il ne prend conſeil de perſonne, qu'il ne ſuit que ſon caprice.

CHARDON A' BONNETIER. Plante. Voyez CHARDON.

BONNETTE, en termes de Fortification, eſt une eſpece de petit ravelin au delà de la contreſcarpe pour y mettre un corps de garde avancé. Il n'a que deux faces, qui forment un angle ſaillant. Sa hauteur eſt de trois pieds, & il eſt bordé d'une paliſſade, qui en a encore une autre à la diſtance de dix ou douze pas. On l'appelle autrement *fleche*.

BONNETTES. ſ. f. plur. Terme de Marine. Ce ſont de petites voiles qu'on attache au bas des grandes voiles, quand il fait beau temps, ou trop peu de vent, pour aller plus vîte. Ainſi elles ſervent ou à agrandir celles du vaiſſeau, ou à en mettre un plus grand nombre. Il y a des *bonnettes maillées*, qui ſervent à allonger les baſſes voiles, qui s'attachent à des anneaux, ou à des mailles, ou des œillets qui ſont en bas. Il y a d'autres *bonnettes en étui*, qu'on appelle autrement *coutelas*, qui s'attachent à chaque extremité de la grande vergue ſur des pieces de bois appellées *boute-dehors*, enſorte qu'elles regnent le long des côtez de la grande voile, pour l'élargir, & prendre plus de vent. Il y a encore des *bonnettes lardées* ; ce ſont de petites voiles piquées avec du fil de voile, & lardées d'étoupe, dont on ſe ſert pour boucher une voye d'eau, lorſqu'elle ſe trouve dans un endroit du vaiſſeau qu'on ne peut decouvrir.

BONTE'. ſ. f. Clemence ; miſericorde ; pitié ; indulgence ; bienveillance ; affection ; tendreſſe. La *bonté* de Dieu eſt immenſe, & infinie. Ah ! comment la *bonté* des Dieux peut-elle voir tant de malheureux ? ABL. Adorez la divine *bonté*, FL. Regardez ta *bonté* qui ne tarit jamais, GOD. Le Ciel eut pour mes vœux une *bonté* cruelle, RAC. Vous tenez la vie de la *bonté* du Roi ; c'eſt-à-dire, de ſa clemence. Il eut recours à la *bonté* paternelle ; c'eſt-à-dire, à l'affection, & à la tendreſſe paternelle.

BONTÉ, ſignifie auſſi, les effets mêmes de cette *bonté* ; c'eſt-à-dire, les graces, les faveurs, les bienfaits. Dieu repandit ſes *bontez* ſur vous à pleines mains, PORT-R. Le Roi le combla de *bontez*.

BONTÉ, en Morale, ſignifie encore Panchant, inclination à faire du bien ; douceur de mœurs ; indulgence ; patience à ſouffrir les injures, & à les pardonner. Avoir une *bonté* prevenante, & naturelle. La *bonté* n'eſt ſouvent que complaiſance, & foibleſſe. LA M. LE V. La *bonté* eſt un reſſort delicat de l'amour propre avec lequel il reüinit, & diſpoſe tous les hommes en ſa faveur, LA ROCH. Rien n'eſt plus honnête que de faire des fautes de *bonté*, AMELOT. La *bonté* devroit être comme le fond de nôtre cœur, pour être la marque de cette main bienfaiſante dont nous ſortons, M. DE M. La *bonté* eſt la ſource de toutes les vertus bienfaiſantes ; parcequ'elle paroît la plus oppoſée à l'amour propre, qui rapporte tout à ſa propre utilité, M. ESP. Les ambitieux ne pratiquent la *bonté* que par une envie de regner dans tous les cœurs, & dans tous les eſprits, ID. La *bonté* n'eſt point le partage des Grands, M. DE M. Nul ne merite d'être loüé de *bonté*, s'il n'a pas la force d'être mechant : toute autre *bonté* n'eſt le plus ſouvent qu'une pareſſe, ou une impuiſſance de la volonté, LA ROCH. Il eſt malaiſé de diſtinguer la *bonté* generale, & repandüe ſur tout le monde, de la grande habileté, ID. La *bonté* n'eſt pas une qualité fort loüable, quand elle n'eſt pas accompagnée d'eſprit, & de jugement, ſans quoi elle eſt fade, & ennuyeuſe, M. SC. Les hommes ſont aiſément convenus que la *bonté* eſt une vertu, parcequ'il n'y a point de bonne qualité dont ils tirent plus d'avantage que de la *bonté*, M. ESP.

BONTÉ, en Phyſique, ſignifie, Qualité de ce qui eſt bon ; excellence ; perfection de chaque choſe. La *bonté* du vin. La *bonté* de la terre. La *bonté* de l'or. Ce metal a tant de degrez de *bonté*. La *bonté* d'un remede. La *bonté* d'une étoffe. La *bonté* de ſon temperament le ſauva ; c'eſt-à-dire, la vigueur. Il ſe confioit en la *bonté* de la place, VAUG. Les machînes ne firent pas grand effet à cauſe de la *bonté* du mur, ABL. c'eſt-à-dire, la force, la ſolidité.

BONTÉ, ſe dit de l'eſprit dans le même ſens ; & ſignifie, Juſteſſe, force, ſolidité. Il admire tous les jours la *bonté* de vôtre eſprit. On s'attache d'ordinaire à critiquer les ouvrages qui ont quelque *bonté*, RAC. Il ſe fioit trop à la *bonté* de ſa memoire ; c'eſt-à-dire, la fidelité.

BONTÉ, ſe dit des actions en Morale, par oppoſition à malice. La *bonté* d'une action ſe meſure par l'intention. Il ſignifie auſſi, Simplicité, facilité, foibleſſe. Cet homme s'eſt ruiné par ſa *bonté*. Cette femme eſt ſa *bonté* même ; il n'y a point d'honneur à la tromper : elle a une ſotte *bonté*, une *bonté* niaiſe.

BONTÉ,

Digitized by Google

BONTÉ, ſe dit auſſi d'une ſimple civilité. Vous aurez la *bonté* de faire tenir ma lettre. Je vous rends grace de vos *bontez*. Ne craignez point que j'abuſe de vôtre *bonté*; c'eſt-à-dire, de vôtre honnêteté. Ils ne peuvent manquer de *bonté* pour moi, eux qui en ont pour tout le monde, VOIT.

BONTEZ, au plurier, a quelquefois plus d'étenduë, & ſignifie, Faveurs. Elle eut pour lui des *bontez* dont elle ſe repentit, B. RAB. Ah Madame! c'eſt trop pour un ingrat prodiguer vos *bontez*, RAC.

BONZE. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt le nom qu'on donne aux Prêtres Orientaux, particulierement à la Chine, & au Japon. Il y a au Japon un *Bonze* ſouverain qui decide en dernier reſſort de tout ce qui regarde le culte des Dieux. Les *Bonzes* ont porté à la Chine la doctrine de la tranſmigration des ames.

BOO.

BOOPE. ſ. m. Poiſſon de mer du Breſil. Il a la figure & la grandeur des thons d'Eſpagne. On le coupe comme les turbots, & on le ſale. Sa graiſſe reſſemble au lard, & on en fait une certaine huile. On appelle ces poiſſons *boopes*, à cauſe que leurs yeux ſont comme des yeux de bœuf; du Grec *bous*, bœuf, & de *eps*, *face*, *aſpect*.

BOOTÉS. Voyez BOUVIER.

BOR.

BORAX. ſ. m. C'eſt un mineral qui ſert à ſouder l'or, que les anciens appelloient *chryſocolla*. Pline dit que c'eſt une humeur qui ſe congele l'hiver dans les mines, & dans les caves, & que ce limon congelé eſt dur comme une pierre ponce. Il s'en trouve dans les mines de plomb, de cuivre, d'or & d'argent. Dioſcoride dit que le *borax* d'Armenie eſt le meilleur, & eſt verd comme un poireau. On appelle *borax jaune*, le verd de terre qui eſt beaucoup plus dur que l'artificiel, qui ſe fait en jettant de l'eau ſur les veines minerales tout le long de l'hiver juſqu'au mois de Juin, auquel temps on detourne l'eau, & on laiſſe pendant deux mois ſecher la mine: deſorte que le *borax* n'eſt autre choſe qu'une mine petrifiée. Le *noir* ſe trouve aux mines de plomb, le *blanc* aux mines d'argent, & le *jaune* aux mines d'or. Il ſe trouve encore du *borax* naturel en quelques endroits, & entre autres au fond d'un torrent dans les montagnes de Purbet, dans les terres de Radziaribron, qui vont juſqu'aux confins de la Tartarie Blanche; & il croît en forme de corail. On le ramaſſe deux fois tous les ans ſans autre preparation, comme il eſt écrit dans les Relations des Hollandois recueillies par Thevenot. Biringuccio écrit qu'il vient quantité de vrai *borax* d'Allemagne, & que c'eſt une pierre luiſante & de forme ſemblable au ſucre candi, ou au ſel gemme; quoique Pline diſe qu'elle ſoit verte, & qu'elle ſert non ſeulement à ſouder l'or, mais auſſi à hâter la fonte des metaux, & à peindre. Agricola dit qu'il y a du nitre foſſile, dur & épais comme une pierre, dont on fait le *borax* à Veniſe: mais la verité eſt qu'on ne ſe ſert à preſent que du *borax* artificiel, qui eſt fait avec de l'urine de jeunes garçons buvans vin, laquelle on bat avec un pilon dans un mortier de bronze juſqu'à conſiſtance d'onguent, & on y ajoûte de la rouille d'airain, & quelquefois du nitre.

BORAX, eſt auſſi une pierre qu'on trouve dans la tête des crapauds, qui eſt en effet un os de leur tête qui ſe petrifie avec le temps, comme diſent Albert le Grand & Cardan: mais cela n'eſt pas certain.

BORBORITES. ſ. m. Secte de Gnoſtiques dans le ſecond ſiecle. Ceux qui en étoient, ne ſe contentoient pas d'admettre ſeulement toutes les ordures de ces infames Heretiques; ils nioient, outre cela, le jugement dernier.

BORD. ſ. m. L'extremité d'une choſe; ce qui la termine; ce qui en eſt la fin, & le bout. Le *bord* d'un verre. Le *bord* d'un plat. Le *bord* d'un manteau. Un chapeau à grands *bords*. Le *bord* d'un bateau; le *bord* d'un precipice, &c.

Ce mot eſt pur Allemand. Menage dit que le François & l'Allemand viennent du Latin *ortum*, qui a été fait de *ora*, d'où nous avons fait auſſi *ourlet*. Du Cange temoigne qu'on a dit *bordus* dans la baſſe Latinité, en la ſignification de *bord*.

BORD, ſe dit encore d'un galon, d'un ruban qui ſert à border certaines choſes. Mettez un *bord* à vôtre juppe. Faites mettre un *bord* à vôtre chapeau.

BORD, ſignifie auſſi, Rive, rivage. Les *bords* de la Seine. Le *bord* de la mer. Les *bords* du fleuve étoient eſcarpez. Dans mon humeur rêveuſe, Je cherche d'un ruiſſeau les ſolitaires *bords*, LA SUZE. Les Poëtes appellent les enfers, ou les rivages de l'Acheron, les *ſombres bords*.

On ne repaſſe point le rivage des morts,
Et l'on ne voit jamais deux fois les ſombres bords, RAC.

BORD, ſignifie auſſi chez les Poëtes, Païs, rivage. Qui vous a jetté ſur nos *bords*? Entrer ſur des *bords* inconnus. Pourſuivre ma vengeance ſur des *bords* étrangers, ART DE P. Jamais rien de ſi grand n'a paru ſur ces *bords*, BOI.

BORD, en termes de Mariné, ſignifie, un navire. Il eſt allé au *bord* de l'Amiral. Il lui a donné à dîner ſur ſon *bord*. Il a obligé ce vaiſſeau ennemi d'abattre le pavillon, & de venir à ſon *bord*. Etre à *bord*, c'eſt être ſur le vaiſſeau.

On appelle auſſi un vaiſſeau de *haut-bord*, un grand bâtiment à voiles, à la difference des galeres, pataches, & des petits bâtimens qu'on appelle de *bas-bord*.

On appelle *bas-bord*, le côté gauche du navire, & *ſtribord*, *dextribord* ou *tienbord*, le côté droit, eu égard à la main du Patron qui eſt à la pouppe.

On dit, Renverſer le *bord*, ou, Changer de *bord*; pour dire, Revirer le navire, & naviger ſur un autre aire de vent. Rendre le *bord*, c'eſt, Venir ancrer, ou donner ſond dans quelque port ou rade. On dit, Courir *bord ſur bord*; pour dire, Louvier & gouverner tantôt à droit, tantôt à gauche. Courir même *bord* que l'ennemi, c'eſt-à-dire, Faire les mêmes mouvemens, gouverner comme lui. On appelle, Faire un *bord* ou une *bordée*, la route qu'on fait juſqu'à ce qu'on ſoit obligé de virer, & de mettre à l'autre *bord*. On dit auſſi, Courir de *bord* à *bord*; pour dire, Louvier autant ſur un côté du vaiſſeau que ſur un autre. On dit, un *bord* qu'il allonge; pour dire, que la bordée que l'on court, lorſque le vent eſt contraire, ſert à la route. On dit encore, que l'on a fait un bon *bord*; pour dire, que l'on a gagné, ou avancé à ſa route étant au plus près du vent.

BORD A' LA TERRE, BORD AU LARGE. Termes qu'on employe, lorſqu'on parle d'un vaiſſeau qui court à la mer, & recourt à terre.

On dit, *courir le bon bord*; c'eſt-à-dire, pirater. On dit auſſi figurément des femmes debauchées, & abandonnées à tout le monde, qu'elles *courent le bon bord*.

BORD A' BORD. adv. De niveau, proche du *bord*. La riviere eſt *bord à bord* du quai. Il faut coudre ce ruban *bord à bord* de la juppe. On dit, que deux vaiſſeaux ſont *bord à bord*; pour dire, qu'ils ſont près l'un de l'autre de l'avant en arriere.

On appelle *Bord de baſſin*, la tablette de marbre, ou de pierre, ou le cordon de gazon, ou de rocaille qui poſe

Digitized by Google

sur le petit mur circulaire, quarré, ou à pans d'un baſſin d'eau.

On dit figurément, qu'un homme eſt ſur le *bord* du precipice; qu'il eſt en danger; qu'il eſt tout prêt de faire une grande chute: qu'il eſt ſur le *bord* de ſa foſſe; pour dire, qu'il eſt vieux: qu'il a la mort ſur le *bord* des levres; pour dire, qu'il eſt mourant, ou à l'agonie. On dit qu'on a une choſe ſur le *bord* des levres, quand on a de la peine à nommer, ou à trouver ſur le champ une choſe dont on ne ſe ſouvient qu'à demi. On dit auſſi, Boire des rouges *bords*; pour dire, Boire à pleins verres. Un laquais effronté m'apporte un rouge *bord*, Boi.

BORDAGE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un revetement de planches qui couvrent les côtes, ou les membres du navire en dehors: celles du dedans s'appellent *ferrage*, ou *vaigres*. Les deux planches qui ſont des deux côtez de la quille s'appellent particulierement *gabords*.

BORDAGE, en termes de Coutume, eſt un droit ſeigneurial dû ſur une borde, loge, hôtel, ou maiſon baillée pour faire les vils ſervices du Seigneur, laquelle ne peut être vendue, donnée ni engagée par les Bordiers, ou debiteurs de ce droit.

BORDAYER. v. n. Terme de Marine. Gouverner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorſque le vent ne permet pas de porter à route. Il ſignifie auſſi, Faire des bordées. Quelques-uns diſent *bordeger*.

BORDE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une petite maiſon de campagne. *Bord* eſt un mot Saxon qui ſignifie *maiſon*, ou une *petite ferme de campagne*. De ce mot on a fait auſſi autrefois *borderie*, qui ſignifioit une *petite ferme*; & *Bordier*, pour en ſignifier le *Fermier*, ou le *Metayer*.

Quelques-uns le dérivent de *boaria*, c'eſt-à-dire, *lieu à tenir des bœufs*. On a dit auſſi *bourde*, & ce mot ſignifioit une logette, une maiſonnette. Ne trouveriez meshuy, ne *bourde*, ne maiſon.

BORDEAU. ſ. m. Lieu de debauche où l'on fait venir des femmes de mauvaiſe vie pour ſe proſtituer. Reignier a dit d'une troupe de debauchez:

Et le plus ſaint d'entr'eux, ſauf le droit de cordeau,
Vivoit au cabaret pour mourir au bordeau.

Ce mot eſt vieux: on dit maintenant *bordel*; & il vient de *borde*, parceque les femmes de mauvaiſe vie étoient logées dans de petites maiſons. D'autres croyent que ce mot vient de *bord* & *eau*, parceque ces maiſons étoient autrefois le long de l'eau. Covarruvias fait venir ce mot de *bord*, qui, ſelon Du Cange, a autrefois ſignifié *bâtard*.

BORDÉE. ſ. f. Pieces d'artillerie rangées le long des côtez d'un vaiſſeau, & dans ſes ſabords. Ce Capitaine lâcha ſa *bordée* contre l'ennemi. Donner la *bordée*, envoyer la *bordée*, c'eſt, Tirer tout le canon d'un bord, ou d'un côté.

BORDÉE, ſignifie auſſi le cours d'un vaiſſeau depuis un revirement juſqu'à l'autre. Faire diverſes *bordées*, c'eſt, Courir tantôt ſur un rumb, & tantôt ſur l'autre. Quand on eſt obligé de louvier, il faut courir pluſieurs *bordées*; c'eſt-à-dire, Virer, & revirer ſouvent. Faire la *grande bordée*; c'eſt le terme dont on ſe ſert dans une rade, lorſqu'on y veut faire le quart de mer. Faire la *petite bordée*; c'eſt lorſqu'on partage le quart en deux portions. Courir la même *bordée*, c'eſt, Courir encore du même côté que l'on a déjà couru. Courir à petites *bordées*, c'eſt, Ne courir pas loin de l'un ou de l'autre côté.

BORDEL. ſ. m. Lieu de debauche où les femmes ſe proſtituent. Hanter le *bordel*; courir le *bordel*. Les *bordels* publics & autoriſez n'ont été abolis que du temps de François I. Ils ont ſubſiſté à Madrid juſqu'à l'année 1627. Ils ſont encore tolerez à Rome. Dès le temps de St. Louis il y avoit à Paris pluſieurs endroits aſſignez à la demeure des femmes de debauche, où elles étoient maintenues par autorité de Juſtice. Ainſi on dit, le *bordel* de Glatigni, du Heuleu, &c. On a appellé à Paris autrefois la *Porte Bordel*, celle qu'on nomme maintenant la *Porte St. Marcel*. Voyez BORDEAU.

BORDELAGE. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un domaine, un tenement, ou metairie de campagne qui eſt chargée de quelque redevance, qui étoit tenuë ordinairement par des gens de condition ſervile, & qui rapportoit quelque revenu. Il eſt dérivé de *borde*.

BORDELIER. ſ. m. Vilain, debauché; qui hante les mauvais lieux.

BORDEMENT. ſ. m. Terme de Peinture en émail. Quand on employe des émaux clairs, on les couche à plat, bordez du metal ſur lequel on les met. Quelquefois on fait des ouvrages tout en champ d'émail, & ſans *bordement*; mais cela eſt très-difficile, parcequ'alors les émaux clairs ſe mêlent, & les couleurs ſe confondent, FL.

BORDER. v. act. Couvrir, garnir les bords; mettre quelque choſe le long des extremitez d'une autre. Le Gouverneur avoit *bordé* la courtine de mouſquetaires. Cette riviere eſt toute *bordée* d'arbres. Les chemins étoient *bordez* de monde; *bordez* de precipices; J'ai un exemplaire des Ouvres de Deſportes, dont toutes les marges ſont *bordées* des obſervations de Malherbe, BALZ.

BORDER, ſignifie encore, Servir de bord, terminer. De belles prairies *bordent* la riviere, L'ACAD.

BORDER, ſe dit auſſi des garnitures qu'on met aux extremitez des habits, des chapeaux. Les juppes des femmes ſont *bordées* des franges. Les chapeaux des Cavaliers ſont *bordez* d'argent. On appelle auſſi, *Border* un lit, quand on engage le bout des draps & de la couverture entre le bois de lit, & la paillaſſe, ou le matelas.

BORDER la haye, ſe dit en termes de Guerre, d'une maniere de combattre que pratiquent les Mouſquetaires, lorſqu'ils font attaquez, & que leur bataillon n'eſt pas ſoutenu de Piquiers contre la Cavalerie: on fait mettre à ceux du premier rang un genou en terre; le ſecond ſe courbe; le troiſiéme eſt debout; & ainſi ils tirent tous enſemble les uns par deſſus les autres, ſans ſe bleſſer.

En termes de Marine, on dit, *Border* une voile; pour dire, la haler avec les écoutes; l'étendre, & l'arrêter par enbas, enſorte qu'elle puiſſe retenir le vent. On dit auſſi, *Border* un vaiſſeau ennemi; pour dire, le ſuivre de côté, afin de l'obſerver, & de le reconnoître. *Border*, ſignifie auſſi, Venir à l'abordage: mais en ce ſens il n'eſt pas fort uſité; il vaut mieux dire, Aller à l'abordage.

BORDER un vaiſſeau, c'eſt couvrir ſes membres de bordages. *Border* en carvelle, c'eſt *border* enſorte que les bordages ſe touchent quarrement, à côté l'un de l'autre. *Border* à quin, c'eſt *border* enſorte que l'extremité d'un bordage paſſe ſur l'autre. *Border* l'artimon, c'eſt haler l'écoute d'artimon pour toucher une poulie qui eſt miſe ſur le haut de l'arriere du vaiſſeau. *Border* une écoute, c'eſt haler l'écoute juſqu'à ce que le coin de la voile touche à un certain point. *Border* les écoute-ſarrieres, c'eſt haler les deux écoutes de chaque voile pour aller vent en poupe. *Borde* tout plat, *borde* l'artimon &c. c'eſt la maniere de faire le commandement pour *border* les écoutes de chaque voile en diverſes manieres.

On dit en termes de Jardinage, *Border une allée*; pour dire, Planter une bordure de bouis, ou de quelqu'autre

Digitized by Google

tre chose de cette nature, pour feparet la planche, ou la plate-bande des carreaux, d'avec l'allée.

BORDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BORDÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des meubles, ou pieces dont l'Ecu eſt chargé, lorſqu'il y a autour quelque filet, ou bordure d'un metail, ou d'une couleur differente; comme les croix, les bandes, les gouſſons, &c.

BORDEREAU. ſ. m. Terme de Finances. C'eſt un memoire des diverſes eſpeces avec leſquelles on fait un payement. Voilà le *bordereau* de ce que j'ai reçu. C'eſt auſſi le memoire des ſommes d'un compte qui doivent être tirées en ligne pour en voir plus facilement le total. Tous les comptes qu'on rend à la Chambre des Comptes doivent avoir leur *bordereau*.

BORDIER. adj. On appelle en termes de Marine un vaiſſeau *bordier*, celui qui a un côté plus fort que l'autre.

BORDIGUE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un eſpace retranché de roſeaux, ou de cannes, ſur le bord de la mer pour prendre du poiſſon. Les *bordigues* ſont ordinairement conſtruites ſur les canaux qui communiquent de la mer aux étangs ſalez, pour prendre le poiſſon dans le paſſage de l'un à l'autre. Par l'Ordonnance de la Marine en 1681. il eſt fait deffenſes de conſtruire des *bordigues* ſans une permiſſion du Roi.

BORDOYER. v. act. Terme de Peinture en émail. Mr. Felibien s'eſt ſervi de ce mot dans le chapitre où il parle de cet art. Les émaux clairs, dit-il, mis ſur un bas or plombent, & deviennent louches; c'eſt-à-dire, qu'il y a un certain noir comme une fumée, qui obſcurcit la couleur de l'émail, ôte de ſa vivacité, & la *bordoye*, ſe rengeant tout autour, comme ſi c'étoit un plomb noir.

BORDURE. ſ. f. Ce qui garnit, ce qui ſoutient, ce qui termine, ou ce qui orne les bords de quelque choſe. Les *bordures* des parterres ſe font d'ordinaire de bouïs. La *bordure* d'un chapeau eſt un petit galon d'or, ou d'argent. La *bordure* d'un ſcau, d'un minot, eſt la piece de bois qui ſert à les renforcer par le haut & par le bas.

BORDURE DE PAVÉ. Les Paveurs appellent ainſi les deux rangs de pierre dure & ruſtique, qui font les bords du pavé d'une chauſſée.

BORDURE. Terme de Doreur ſur cuir. Il ſe dit des ornemens qui ſont au haut & au bas du livre immediatement après les filets du premier & du dernier bouquet.

BORDURE, ſe dit particulierement du quadre orné & embelli, dans lequel on enchaſſe un tableau, des miroirs, ou des eſtampes. La *bordure* donne du relief à un tableau. On fait des miroirs avec de riches *bordures* de bois avec ſculpture; ou d'or, d'argent, ou de criſtal, &c. Les Tapiſſiers mettent auſſi quelquefois des *bordures* aux tapiſſeries; ce ſont des bandes avec quelque largeur, diſtinguées, & ſeparées du corps de la tapiſſerie par quelques traits, ou ornemens differens.

BORDURE, en termes de Blaſon, eſt une eſpece de briſure. C'eſt une bande platte qui regne le long des bords de l'Ecu, en forme de ceinture qui l'environne. La *bordure* doit occuper en largeur la ſixiéme partie de l'Ecu. La *bordure* ſimple eſt toute d'une couleur, ou d'un metail, & eſt la premiere briſure des puînez. Il y en a de componées, cantonnées, engrélées, endentées, & chargées de pluſieurs pieces qui ſont des briſures differentes des puînez de puînez.

BOREAL, ALE. adj. Qui eſt du Septentrion. Cette ville eſt à tant de degrez de latitu le *boreale*. Le vent *boreal* eſt froid & ſec. Les parties *boreales* de la France ſont la Normandie, la Bretagne, &c.

BORE'E. ſ. m. Mot Poetique. Vent ſeptentrional; biſe; vent du Nort; l'Aquilon.

Ces mots viennent du Latin *Boreas*.

BORGNE. adj. m. & ſ. Qui n'a qu'un bon œil. On dit d'une femme, *borgne*, & non *borgneſſe*: autrement il faudroit dire auſſi aveugleſſe, REEL.

Menage croit que ce mot vient du Bas-Breton *born*, qui ſignifie la même choſe.

BORGNE. ſ. m. Qui a perdu un œil. Deſiez vous de ce *borgne*-là. Voyez BORGNESSE.

BORGNE, adj. ſe dit figurément d'un lieu obſcur, peu frequenté. Un college *borgne*. Un cabaret *borgne*, c'eſt un mechant cabaret. Une maiſon *borgne*, eſt celle dont a bouché les vuës. Une chambre *borgne*, eſt une chambre dont on a bouché une croiſée; c'eſt comme ſi elle n'avoit qu'un œil.

BORGNE, Terme d'Anatomie, ſe dit du premier des trois gros boyaux. On l'appelle auſſi *cecum*. Voyez CÆCUM.

On appelle auſſi une grenade *borgne* ou *aveugle*, celle qui n'a pas beſoin d'être allumée pour être jettée avec le mortier, mais qui s'allume en tombant. Voyez GRENADE.

On dit proverbialement, Faire des contes *borgnes*; pour dire, Conter des fables; faire des contes de vieilles. On dit auſſi, un compte *borgne*; pour dire, rompu: il eſt oppoſé à rond. On dit, Changer ſon cheval *borgne* contre un aveugle; pour dire, Faire un mauvais troc. On appelle auſſi un *faux borgne*, un homme qui fait le nias, qui feint de n'avoir pas bonne vuë, & qui ne laiſſe pas de chercher à tromper. On dit, qu'au Royaume des aveugles les *borgnes* ſont Rois. On dit auſſi, Voilà bien viſé pour un *borgne*, pour ſe mocquer des tireurs maladroits, parceque, ſelon les Medecins, on voit mieux, plus droit, & plus loin d'un œil, que quand on ſe ſert des deux enſemble.

BORGNESSE. ſ. f. Femme qui n'a qu'un œil. Il ne ſe dit que par injure, & par mepris. En parlant ſerieuſement, il faut dire, Cette femme eſt *borgne*. Mais au ſubſtantif on ne dit point *une borgne*. Il vaudroit mieux dire *une borgneſſe*, L'ACAD.

BORGNIBUS. ſ. m. Terme burleſque, qui ſignifie un grand borgne. Hannibal a été appellé burleſquement, Capitaine *Borgnibus*.

BORGUE, en termes de Marine, eſt une eſpece de panier dont les Pêcheurs bouchent l'ouverture qui eſt au fond d'un bouchot du côté de la mer.

BORNAGE. ſ. m. Terme de Palais. Action de borner, ou de planter des bornes. L'action de *bornage* peut être intentée, ou entre particuliers pour les confins de leurs heritages, quand l'un ſe plaint que ſon voiſin entreprend ſur ſon heritage: ou entre Curez, & les Decimateurs, pour les limites de leurs Paroiſſes, ou de leurs dimages: ou entre differens Seigneurs pour les limites de leur territoire, & de leur juriſdiction.

BORNE. ſ. f. Marque qui ſepare & diviſe un heritage, ou un territoire d'avec un autre, ſoit qu'elle s'y trouve naturellement, ſoit qu'elle y ait été placée exprés. Planter des *bornes*. Arracher les *bornes*. Une croix ſervoit de *borne* aux deux Paroiſſes. Cette prairie a pour *bornes* d'un côté la riviere, de l'autre un bois. C'eſt ce qu'on appelle *bouts & jouxtes, ou tenans & aboutiſſans*, en termes de Pratique. Cela ſe dit plus ordinairement des *bornes* naturelles. Mais ſouvent on poſe des *bornes* artificielles, & conventionnelles. Par exemple, dans une raſe campagne pour diſtinguer les heritages des particuliers. En ce cas dans les regles ce ſont les Arpenteurs qui plantent des *bornes*; ils font tenus d'y laiſſer des temoins, qui ſont des tuilleaux, ou autres marques dont ils chargent leur procés verbal. C'eſt par cette raiſon que les Juges ſouvent ordonnent qu'une pierre, qu'on pretend ſervir de *borne*, ſera levée, pour voir ſi on y trouvera des temoins. Par les anciennes loix Romaines, celui qui tranſportoit les *bornes* étoit cenſé ſacrilege,

Digitized by Google

lege, parcequ'elles étoient conſacrées *Jovi Terminali*. Aujourd'hui celui qui ſeroit convaincu d'avoir tranſplanté les *bornes* par fraude, & pour aggrandir ſon heritage, ſeroit puniſſable par amende, ſur tout ſi elles avoient été aſſiſes, & plantées par autorité de Juſtice.

Nicod derive ce mot du Grec *bounos*, qui ſignifie *tumulus, acervus*: car les premieres marques des *bornes* ont été les petites mottes ou élevations de terre, que Rigaut dit avoir été appellées *botones* en termes d'Arpentage. Du Cange dit que dans la baſſe Latinité on appelloit une *borna, bonna, bunda, bodina*, & *bodula*, d'où on a fait les autres mots de *boonne* pour *borne*, & de *boonner* pour *borner*; d'où l'on a fait auſſi *abonagium*, & *esbonagium*, & *esbonare*, pour dire, *meſure*, & *meſurer*.

BORNE, ſe dit auſſi d'une pierre à hauteur d'appui, ou d'une barriere qui arrête les carroſſes & les charrois, & les empêche d'endommager les portes, ou les murailles d'un bâtiment. Si ces *bornes* renferment une eſpace au devant du bâtiment, elles ſervent à prouver que cette eſpace appartient au proprietaire du bâtiment. On met des *bornes* aux parvis des Egliſes; à chaque coin de tuë il y a des *bornes*.

BORNE, ſe dit auſſi chez les Vitriers des loſanges, ou quarreaux qui entrent dans les compartimens, & panneaux des vitres. Il y en a de differentes ſortes: des doubles *bornes*: des *bornes* en pieces couchées, ou en pieces quarrées: des *bornes* de bout: des *bornes* longues, ou couchées en tranchoir pointu: des *bornes* couchées doubles: des *bornes* doubles, & ſimples.

BORNE DE CIRQUE. Pierre en forme de cône qui ſervoit de marque chez les Grecs pour determiner, & deſigner la longueur d'un ſtade, & qui regloit chez les Romains la courſe des chevaux dans les cirques, & les Hippodromes.

BORNE, ſignifie dans un ſens plus étendu, les limites; les confins; les frontieres; l'étenduë des parties du monde, des Empires, des Royaumes, & des Provinces, &c. Les Monts Pyrenées ſont des *bornes* inebranlables que la Nature a poſées entre la France, & l'Eſpagne. Vôtre empire n'aura d'autres *bornes* que l'Ocean, BOU. Reculer les *bornes* de l'Empire; c'eſt-à-dire, les frontieres. Les Romains decernoient le triomphe à ceux qui avoient étendu les *bornes* de leur Empire, DAC. Dieu a preſcrit des *bornes* à la mer, au delà deſquelles il ne lui eſt pas permis de paſſer, PORT-R.

BORNE, dans un ſens encore plus general, ſignifie, la fin, le bout, les extremitez des choſes. Nous ne concevons point où l'on peut placer les *bornes* de l'Univers, ni le point au delà duquel il n'y a plus rien, MAL. Nos penſées vont ſouvent plus loin que les lieux, & penetrent au delà des *bornes* qui environnent, & qui terminent toutes choſes, BOU.

BORNES, au plur. ſe dit figurément, & dans le même ſens en choſes ſpirituelles, & morales, pour en meſurer, ou en marquer l'étenduë. Les épitheres que l'on y joint en determinent le ſens. Un genie, une capacité ſans *bornes*; c'eſt-à-dire, vaſte, & très-étenduë. Une ambition ſans *bornes*; c'eſt-à-dire, exceſſive, & demeſurée. On dit de même, une autorité illimitée, & ſans *bornes*. Paſſer les *bornes* de ſon pouvoir; c'eſt, Exceder ſon pouvoir. Se contenir dans les *bornes* du devoir; c'eſt, Se contenir dans les regles du devoir. Les vertus ne ſont plus des vertus dès qu'elles ſortent de leurs juſtes *bornes*, LE CH. DE M. Le ſage paſſe pour fou, & le juſte pour injuſte, s'ils pouſſent la vertu au delà de ſes juſtes *bornes*, DAC. Philippe fut toûjours fixe dans les *bornes* preciſes qui ſeparent la hardieſſe d'avec la temerité, TOUR. On dit, qu'un Orateur n'a point paſſé les *bornes* de ſon ſujet, quand il n'a point trop étendu ſon diſcours, ni fait d'inutiles digreſſions: qu'une piece de theatre, ou un Poëme ſont renfermez dans de juſtes *bornes*, quand ils ont la juſte étenduë qu'ils doivent avoir dans les regles. Chacun doit ſe preſcrire des *bornes* à ſoi-même, M. Se. Mettre des *bornes* à ſes deſirs, ABL. Se tenir dans les *bornes* de l'honnête ſatire, MOL. Mon chagrin n'a plus de *bornes*, BENS. Quatre-vingts ans ſont les dernieres *bornes* de la vie, PORT-R. Il n'y a que la Religion qui nous puiſſe conſoler des *bornes* étroites de nôtre vie, NIC. Quand la complaiſance eſt ſans *bornes*, elle devient fade, BELL. Aujourd'hui le luxe, & la vanité n'ont plus de *bornes*, FL. De l'auſtere pudeur elle a franchi les *bornes*, RAC. L'adverſité eſt la veritable *borne* de l'ambition, B. RAB.

BORNER, v. act. Servir de borne; terminer un champ, une Province. Cette riviere, ce grand chemin, ce foſſé *bornent* cette prairie de trois côtez. La mer & les Pyrenées *bornent* l'Eſpagne.

BORNER, ſignifie auſſi, Planter des bornes. Les Juges ont ordonné un tranſport ſur l'heritage contentieux, pour le faire meſurer, & *borner* par un Arpenteur.

BORNER, ſignifie encore, Finir; terminer, achever. *Borner* ſes travaux, & ſes courſes. Charle-Quint *borna* ſes conquêtes devant la ville de Mets, VAR. La mort *borne* nos miſeres, OE. M. Là, de ſes ans Patrocle a vu *borner* le cours, BOI.

BORNER, figurément, ſignifie, Moderer; fixer; regler; limiter; retrancher. Il faut *borner* ſes pretentions, ſes eſperances, ſa fortune, ſon ambition. On dit abſolument, Il faut ſe *borner*. Dieu a *borné* la durée de nôtre vie, PORT-R. Il ne manque rien à ma fortune, diſoit Seneque, ſinon de la *borner*. Qui *borne* ſes deſirs au ſeul neceſſaire, ne court point les mers orageuſes, OE. M. Je *borne* à vous aimer ma gloire, & ma fortune, BOURS. Qui ne ſçait ſe *borner*, ne ſçut jamais écrire, BOI. c'eſt-à-dire, s'arrêter, & finir à-propos.

BORNÉ, ÉE. part. & adj. On appelle une vuë *bornée*, une vuë limitée, & peu étenduë; une vuë reſſerrée, renfermée, ou offuſquée par des bois, ou par des montagnes. On dit, qu'un eſprit eſt *borné*, lorſqu'il n'eſt pas de grande étenduë; & qu'il a peu de capacité, & de penetration. Les eſprits *bornez* admirent tout, BELL. On dit, qu'un homme a des vûës *bornées*; pour dire, qu'il n'a pas de grands deſſeins; qu'il a peu d'ambition, ou qu'il a peu de lumieres, & qu'il ne penetre pas dans les ſciences un peu profondes. On appelle une fortune commune, & mediocre, & qu'on ne peut pas pouſſer plus loin, une fortune *bornée*. Ce qui fait qu'on ſe laſſe des objets, & des plaiſirs du monde, c'eſt qu'ils ſont *bornez*, NIC.

BORNOYER, ou BORNAYER, v. act. Terme d'Ouvrier. Voir, & reconnoître à l'œil ſi une choſe eſt droite. Un Tailleur de pierre *bornoye* un parement de pierre, pour examiner s'il eſt droit, & bien degauchi.

BORROW. ſ. m. Arbre des Indes. Son écorce eſt couverte d'épines crochuës: quand on y fait quelque inciſion il en ſort un ſuc purgatif. Son bois eſt ſi poreux qu'il n'eſt pas même bon à brûler.

BOS.

BOSEL, ou BOZEL. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt un membre rond de la baſe des colonnes: il reſſemble à un gros anneau, ou bourrelet. On le nomme auſſi *bâton, tore, ſpire*, & *aſtragale*.

BOSQUET, ou BOQUET. ſ. m. Petit bois planté avec ſymmetrie. Il ſe dit particulierement de ceux qu'on éleve dans les jardins des maiſons de plaiſance,

Digitized by Google

fance, ou des cabinets couverts d'arbres fort touffus, pour la décoration.

BOSSAGE. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt une pierre qui a quelque ſaillie, & qu'on laiſſe ſans être taillée dans les bâtimens qu'on éleve, pour y tailler enſuite des chapiteaux, des armes, ou quelques autres ouvrages. On appelle auſſi, Joindre les pierres en *boſſage*, quand elles avancent au delà des endroits où ſont les joints: comme on laiſſe certaines boſſes aux tambours des colonnes de pluſieurs pieces, pour conſerver les arrêtes de leurs joints de lit, que les cordages pourroient émbouſſer, & pour en faciliter la poſe. On appelle encore *boſſages*, certaines pierres avancées qu'on laiſſe au deſſous des couſſinets d'un arc, ou d'une voute, & qui ſervent de corbeaux pour porter les cintres.

BOSSAGES, ou pierres de refend, ce ſont les pierres qui ſemblent exceder le nud du mur, à cauſe que les joints de lits en ſont marquez par des enfoncemens, ou canaux quarrez.

BOSSAGE RUSTIQUE, eſt celui qui eſt arondi, & dont les paremens paroiſſent brutes, ou pointillez également.

BOSSAGE ARONDI, eſt celui dont les arrêtes ſont arondies.

BOSSAGE A ANGLET, eſt celui qui étant chamfrainé, & joint à une autre de pareille maniere, forme un angle droit.

BOSSAGE EN POINTE DE DIAMANT, eſt celui dont le parement a quatre glacis qui ſe terminent à un point lorſqu'il eſt quarré, & à une arrête, quand il eſt barlong.

BOSSAGE EN CAVET, eſt celui dont la ſaillie eſt terminée par un cavet entre deux filets, &c.

BOSSAGE, en termes de Charpenterie, eſt la rondeur, ou boſſe que font les bois courbez, ou cintrez. On toiſe les bois affoiblis exprès de toute la grandeur de leur *boſſage*. On appelle auſſi *boſſage*, les parties éminentes, ou les plus groſſes qu'on laiſſe ſur les poinçons, ou autres pieces de bois qu'on employe.

BOSSE. ſ. f. Eminence ſur les épaules, ou ſur la poitrine, qui gâte la taille ordinaire & naturelle. La premiere provient de la luxation exterieure des vertebres du dos; & la ſeconde de la luxation des côtes, & du ſternum.

Ménage dérive ce mot de *puſa*, d'où il fait *buſa*, & enſuite *boſſe*. Il en derive auſſi *boſſe & buſſart*, vieux mots François. Il fait auſſi venir *boſſeau* de ſon diminutif *buſſellum*.

BOSSE, ſe dit auſſi des bignes, ou bleſſures qui ſe font à la tête par quelque coup, ou quelque contuſion, & qui y cauſent quelque enflure. Il avoit des *boſſes* au front & au derriere de la tête des coups qu'il avoit reçus.

BOSSE, ſe dit encore d'un bubon de peſte, qui ne differe du charbon qu'en ce que la matiere de la *boſſe* eſt plus craſſe & viſqueuſe, & celle du charbon eſt plus âcre, bouillante, furieuſe & ſubtile, faiſant éfcarre au lieu où il vient. On le dit auſſi de quelques autres tumeurs. Une *boſſe chancreuſe*. Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *boſſa*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification.

BOSSE, ſe dit auſſi des enfonçures qui ſe font par hazard aux pots, & aux plats, & aux uſtenciles d'argent, d'étain, ou de cuivre. Ce flacon, ce chaudron, cette baſſinoire ſont pleins de *boſſes*. On dit auſſi d'un habit mal taillé, qui n'eſt pas bien uni ſur le corps, qu'il fait des *boſſes*.

On appelle auſſi de la vaiſſelle en *boſſe*, celle qui n'eſt pas toute unie & toute platte, comme les pots, les pintes, les flacons, qui ſont plus larges par le bas que par l'ouverture. Des baſſins relevez en *boſſe*, qui ſont ciſelez, & où il y a pluſieurs figures ou deſſeins de bas relief.

Les Serruriers appellent *ſerruriers à boſſe*, celles qui s'attachent par dehors avec des clous, & qui ſe ferment avec un moraillon.

BOSSE. Terme de Maçonnerie. Petit boſſage laiſſé dans le parement d'une pierre par l'ouvrier, pour faire connoître que l'on n'en a pas toiſé la taille. L'ouvrier l'ôte en ragréant.

BOSSE, en termes de Chaſſe, ſe dit de la premiere pouſſée du bois d'un cerf qui a mis bas; ce qui commence dès le mois de Mars ou d'Avril.

BOSSE, ſe dit auſſi des terres qui ont quelque élavation ronde au deſſus du rez de chauſſée. Ce terrain, ce païs eſt inegal & plein de *boſſes*, de collines & de montagnes. On dit auſſi d'une rue qui n'eſt pas en droit alignement, qu'elle fait une *boſſe* au milieu. On dit auſſi d'un mur qui menace ruine, qu'il fait une *boſſe*, ou qu'il fait ventre.

BOSSE, en termes de Tripot, eſt un endroit où la muraille biaiſe, & fait un angle obtus; quand la balle y donne elle eſt difficile à juger.

BOSSE, en termes de Sculpture, ſignifie, Relief. Un ouvrage relevé en demi *boſſe*, eſt un bas relief qui a des parties ſaillantes, & detachées. En ronde *boſſe*, eſt le plein relief, dont toutes les parties ont leur veritable rondeur, & ſont iſolées, comme des figures.

On dit auſſi en Peinture, Travailler d'après la *boſſe*; pour dire, Copier ou deſſiner une figure de relief.

BOSSE. Terme d'Artillerie. C'eſt une bouteille de verre fort mince, remplie de quatre ou cinq livres de poudre, au cou de laquelle, après qu'on l'a bien bouchée, on met quatre ou cinq meches qui pendent en bas. On lui attache enſuite une corde longue de deux à trois pieds, qui ſert pour la jetter; & quand la bouteille vient à ſe briſer, elle met le feu à tout ce quelle rencontre. On ſe ſert de cette machine ſur la Mediterranée, & on la jette dans les vaiſſeaux pour mettre l'équipage en deſordre.

BOSSES, en termes de Marine, ſont des bouts de corde qui ont des nœuds à leurs extremitez, qu'on appelle *cul-de-port doubles*, qui ſervent à raſſembler, & à rejoindre les manœuvres qui ont été rompuës, ou couppées. Elles ont divers noms ſelon l'uſage auquel elles ſont deſtinées. On appelle *boſſes à aiguillettes*, ou *à raban*, les *boſſes* qui ſont pour le cable, c'eſt-à-dire, qui ont au bout une petite corde qui ſert à ſaiſir le cable. Les *boſſes à foüet*, ſont celles qui étant treſſées par le bout, vont juſqu'à la pointe en diminuant; & la *boſſe du boſſoir*, eſt la manœuvre qui ſert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au *boſſoir*, lorſqu'elle paroît. On appelle *boſſe de chaloupe*, les cordes dont on ſe ſert pour amarrer les chaloupes. On dit, *Prendre une boſſe*; pour dire, Amarrer une *boſſe* à quelque manœuvre.

On dit proverbialement, que les Chirurgiens ne demandent que playes & *boſſes*; pour dire, qu'ils ſont bien-aiſes d'avoir de la pratique. On le dit auſſi figurément de ces eſprits malins qui ne cherchent qu'à faire naître des querelles. On dit des Medecins, qu'ils relevent des cimetieres en *boſſe*.

BOSSELER. v. act. BOSSELÉ. part. adj. C'eſt la même choſe que *boſſuer*, & *boſſué*. Voyez ces mots.

BOSSELÉ, ÉE. adj. Ce terme ſe dit de certaines feuilles des plantes qui ſont ciſelées naturellement; elles ont des éminences à grandes mailles, & creuſes en deſſous, comme celles des plaqués d'argent ciſelé. Telles ſont les feuilles de chou, &c.

BOSSELURE. ſ. f. Eſpece de ciſelure naturelle qui ſe trouve ſur certaines feuilles.

BOSSEMAN, ou BOSSEMENT. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un Officier de l'équippage qui a ſoin

Digitized by Google

ſoin de l'ancre & des cordages, de lever les ancres, & de boſſer les cables.

BOSSER. Terme de Marine. C'eſt, Mettre l'ancre ſur les boſſeurs, ou pieces de bois deſtinées à la recevoir.

BOSSETTE. ſ. f. Terme d'Eperonnier. Ornement d'embouchure qui couvre le banquet. C'eſt un demi rond doré, & élévé en boſſe, qu'on met aux deux côtez d'un mords de cheval.

BOSSETIER. ſ. m. C'eſt un des noms dont on appelle les Fondeurs; & on les appelle de la ſorte parce qu'ils peuvent faire quantité de petits ouvrages d'airain, de cuivre, ou de leton en boſſe: comme des grelots, des boſſettes, des clochettes, des ſonnettes, &c. Un tel a été reçu Fondeur, Mouleur en terre, & en ſable, & *Boſſetier* de la ville de Paris.

BOSSEURS, ou BOSSOIRS. ſ. m. Terme de Marine. Ce ſont des poutres, ou pieces de bois qui ſont miſes en ſaillie des deux côtez du château d'avant du vaiſſeau, au deſſous de l'éperon, pour poſer l'ancre quand on l'a levée, ou pour la tenir prête à mouiller. Ces ſaillies, ou *boſſoirs* empêchent qu'elle n'offenſe le franc bordage, & les ceintes en tombant dans l'eau; à la tête de chaque *boſſoir* il y a un ou deux rouëts par le moyen deſquels on tire l'ancre lors qu'elle eſt venuë à pic.

BOSSON. Voyez BOUGE.

BOSSU, UË. adj. & ſubſt. Qui a une boſſe. On dit, qu'un homme n'eſt ni tortu, ni *boſſu*, quand on le vante d'être mediocrement bien fait. Patin pretend que les *boſſus* ont le poumon mauvais.

On dit auſſi figurément, qu'un païs eſt *boſſu*, quand il eſt inegal & montueux. On dit auſſi, que les cimetieres ſont *boſſus*, quand on y a enterré bien du monde.

BOSSUER. v. act. Faire une boſſe à de la vaiſſelle, ou à de la batterie de cuiſine en la heurtant contre quelque choſe. On dit auſſi *Boſſeler*; mais il n'eſt pas ſi uſité.

BOSSUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Vaiſſelle, ou batterie de cuiſine qui a des boſſes. On dit auſſi *Boſſelé*; mais *Boſſué* eſt plus uſité.

BOSUEL. C'eſt ainſi qu'on nomme la ſeule tuliſpe qui ait de l'odeur, & dont on ne fait pourtant point de cas.

B O T.

BOT. adj. m. Qui ne ſe dit que d'un pied eſtropié, ou dont on a coupé le bout, ou qui eſt mal tourné, & dont on a peine à ſe ſervir. C'eſt un pied *bot*; c'eſt-à-dire, un homme eſtropié d'une jambe.

Borel dit que ce mot eſt Gaulois, & ſignifioit autrefois *trou en terre*, ou *foſſette à jouër aux noix*, derivé du Latin *buttum*, d'où l'on a fait auſſi *ſabot* & *pot*, à cauſe de leur cavité.

BOT. ſ. m. ſignifie auſſi un petit vaiſſeau, dont on ſe ſert aux Indes Orientales; il eſt mâté comme un heu, & n'eſt point ponté. On appelle encore *Bot* certain gros bateau Flamand, ou eſpece de petite flûte. Il eſt ponté. On pretend que c'eſt de là qu'eſt venu le mot de *Paquet-bot*, pour ſignifier le vaiſſeau qui apporte les lettres de Douvre à Calais.

BOTANIQUE. adj. & ſ. f. C'eſt la partie de la Medecine qui traite des Plantes, tant medicinales, que potageres, & autres: ainſi l'Agriculture, & le Jardinage ſont des parties de la *Botanique*. Ce Docteur s'attache à la *Botanique*. Un Profeſſeur *Botanique*.

Ce mot vient de *botané*, herbe; *botané* vient de *botos*, mangeaille, & *botos* vient de *boo*, *je nourris*: car la plupart des animaux ſe nourriſſent d'herbes.

BOTANISTE. ſ. m. Celui qui s'applique à la connoiſſance des plantes, & qui s'en ſert pour la gueriſon

des maladies: car une perſonne qui ſe contente de ſçavoir le nom des plantes, n'eſt *Botaniſte* qu'à demi; & celui qui cultive les plantes, ſans en connoître les vertus, n'eſt proprement qu'un Jardinier. Les plus fameux *Botaniſtes* anciens ſont Hippocrate, Theophraſte, Dioſcoride, Pline, Galien, &c. Dans le ſeiziéme ſiecle ceux qui ont travaillé à retablir l'ancienne Botanique, qui avoit été extrêmement negligée, ſont Leonicenus, Braſavolus, Cordus, Fuchſius, Mathiole, Dalechamp, &c. Dans le même ſiecle, & au commencement du dix-ſeptiéme il s'en eſt trouvé pluſieurs autres qui ont fait de plus grands progrés dans cette ſcience, s'étant appliquez les premiers à en former un corps. Tels ſont Gefner, Dodonée, Ceſalpin, Cluſius, Lobel, Columna, Proſper Alpin, les deux Bauhins, &c. Ceux qui ſont venus enſuite, & qui ont beaucoup contribué à la perfectionner, à quoi quelques-uns s'occupent encore à preſent avec ſuccés, ſont Moriſon, Malpighius, Herman, Ray, Magnol, Tournefort, Sloane, &c.

BOTRUSSES. ſ. f. pl. Vieux mot. Sorte de viande d'épiſſée. Boudins, andouilles & *botruſſes*.

BOTTE. ſ. f. Faiſceau; eſpece de fagot de pluſieurs choſes de même generalitées enſemble. Une *botte* de lattes, d'échalas, de perches, d'oſier. Une *botte* d'allumettes.

On le dit auſſi de quelques herbages, ou racines. Une *botte* d'aſperges, d'oignons, de porreaux. Une *botte* de foin, de paille.

Ce mot vient du Latin *botulus*, qui ſe prend pour une eſpece de *farce* où il y a beaucoup de differentes choſes ramaſſées.

BOTTE, en termes de Botanique, ſe dit d'un amas de fleurs & de fruits diſpoſez en gros paquets. Les fleurs du millet naiſſent par *bottes*. On dit auſſi que certaines racines naiſſent par *bottes*.

En fait de Marchandiſes, on le dit ſeulement des ſoyes non ouvrées. Quinze onces de ſoye font une *botte*. Un Marchand de ſoye en *bottes*. On appelle auſſi *bottes*, de petits rouleaux de la longueur d'un pied ou environ, que les Merciers & autres Marchands font pendre à leurs boutiques pour leur ſervir d'étalage.

BOTTE, en vieux François, ſignifioit auſſi, un *crapaut*. On diſoit auſſi *Botterel*.

BOTTE, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau à tenir du vin, qui eſt environ de la grandeur d'un muid. On appelle *bottatum vinum*, du vin qui ſent le fût. Ce mot eſt en uſage ſeulement aux Provinces de France qui tirent vers le Midi, & vers l'Italie, où l'on appelle *Bottaio*, un *Tonnelier*. Cette meſure eſt auſſi en uſage chez les Eſpagnols, & elle contient 30. arrobes: chaque arrobe peſe environ 30. livres.

BOTTE, ſe dit auſſi figurément, & baſſement d'une grande quantité de choſes de même nature. Je reçois toûjours une *botte* de lettres. Demandez à un tel une chanſon, il en a des *bottes*.

BOTTE, en termes d'Eſcrime, eſt une eſtocade; ou un coup qu'on porte avec un fleuret. Allonger une *botte*. Il lui a porté une *botte franche* au troiſiéme bouton. En ce ſens il vient de l'Italien *botta*.

BOTTE, en ce ſens ſe dit figurément des attaques qu'on fait à quelcun dans le diſcours familier, en lui faiſant quelque reproche, ou une repartie, ou une objection preſſante; ou en lui diſant quelque brocard; ou en lui faiſant quelque emprunt qui lui donne du chagrin. Il lui a pouſſé une terrible *botte*. Il lui a porté une *botte franche*, c'eſt-à-dire, un coup qu'il n'a pu parer.

BOTTE, ſignifie auſſi, une chauſſure de cuir dont on ſe ſert quand on monte à cheval, tant pour y être plus ferme, que pour ſe garentir des injures du temps. Elle eſt compoſée d'un pied, d'une tige pour la jambe, &

Digitized by Google

& d'une genouillere. Il y a auſſi des tirans ou cordons pour aider à la chauſſer. Aller à la *botte*, ſe dit d'un cheval qui mord lors qu'on eſt deſſus. *Bottes* de Pêcheurs, ſont de groſſes *bottes* & fortes, qu'ont les Pêcheurs quand ils pêchent des étangs. *Bottes* de chaſſe, ou de demi-chaſſe, ſont des *bottes* plus ou moins épaiſſes, qui ſervent aux Chaſſeurs. Les Dragons de l'armée ſont des Cavaliers ſans *bottes*.

Menage prétend que ce mot a été dit par reſſemblance à de grandes bouteilles de cuir plus larges par enhaut que par enbas, dont ſe ſont ſervis les Anciens, qu'ils ont appellées du même nom. Borel le derive de *bot*, parceque cette chauſſure contrefait la jambe, & rend en quelque façon le pied *bot*. Du Cange le derive de l'Anglois *botta*.

BOTTE, en termes de Chaſſe, ſe dit de la longe ou du colier avec quoy on meine le limier au bois.

BOTTE, ſe dit auſſi du cuir des portieres de carroſſes à la vieille mode, où l'on mettoit les deux jambes, dont l'uſage s'eſt conſervé ſeulement aux carroſſes des voituriers, & de quelques Princeſſes.

BOTTE, ſe dit encore de la terre graſſe qui s'attache aux ſouliers, quand on marche dans des terres marécageuſes, ou en temps de pluye. On le dit auſſi de la neige qui s'attache de la même ſorte aux talons des ſouliers de ceux qui y marchent.

On dit proverbialement, A propos de *bottes*, quand on prend occaſion de parler en entendant quelque choſe de ſemblable. On le dit auſſi quelquefois de toute ſorte d'interruption. On dit, qu'un homme a laiſſé les *bottes* en quelque endroit; pour dire, qu'il y eſt mort; & auſſi qu'il graiſſe ſes *bottes*; pour dire, qu'il ſe prepare à un long voyage, & même à la mort. On dit, Graiſſez les *bottes* à un vilain, il dira qu'on les lui brûle, pour accuſer un homme d'ingratitude. On dit, Accoler la *botte* de quelcun; pour dire, lui faire des reverences, & des ſoumiſſions. On dit, Je ne m'en ſoucie non plus que de mes vieilles *bottes*, pour temoigner un grand mepris de quelcun. On dit, qu'un homme a bien mis du foin dans ſes *bottes*, ou de la paille dans ſes ſouliers; pour dire, qu'il a bien gagné du bien.

BOTTELAGE. ſ. m. L'action de celui qui fait des bottes de foin, & la groſſeur dont il les fait. Le *botte-lage* d'un millier de foin coûte tant. Ce foin coûte moins, mais le *botte-lage* en eſt plus petit.

BOTTELER. verb. act. Mettre en bottes, ou en gerbes.

BOTTELEUR. ſ. m. Homme de journée employé à mettre en bottes du foin &c.

BOTTER. v. act. Faire des bottes; mettre, chauſſer des bottes. Ce Cordonnier m'a mieux *botté* que celui que j'avois auparavant. Ce valet m'a *botté* de travers. Cet homme s'eſt *botté* à la hâte pour partir. Il ſe *botte* bien; c'eſt-à-dire, il a des bottes bien faites. L'ACAD.

On dit auſſi, qu'on ſe *botte* dans les terres graſſes; pour dire, qu'on emporte à ſes pieds beaucoup de terre qui s'attache aux ſouliers. On le dit tout de même de la neige.

BOTTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On dit proverbialement & ironiquement, Je m'y *botte*, quand un homme ſe moque d'un commandement qu'on lui fait d'aller en quelque endroit. On appelle un vilain *botté*, un homme de ville qui a des bottes, à cauſe que cela n'appartenoit autrefois qu'aux Nobles qui alloient à la guerre.

BOTTINE. ſ. f. Petite botte de cuir delié qu'on met ſans éperon, qui s'attache avec des quartiers, & qui n'eſt preſque qu'un ſoulier qui a une tige de botte. On en portoit autrefois dans la ville; & on dit que la Mothe le Vayer a porté des *bottines* toute ſa vie.

B O U.

BOUAR, ou BOUARD. ſ. m. Terme de Monnoyeur. Gros marteau qu'on tient à deux mains, du poids de ſeize livres, qui eſt fait à la façon du flattoir, ſinon qu'il eſt plus gros & plus raccourci, & qui ſervoit à bouër les monnoyes quand on les travailloit au marteau.

BOUBIE. ſ. f. Oiſeau aquatique qu'on trouve en pluſieurs lieux de l'Amerique. Il eſt d'un gris clair, & un peu moins gros qu'une poule. Il a le bec fort, plus long & plus gros que les cornelles, & plus large par le bout. Ses pieds ſont plats comme ceux des canards, ſa chair eſt noire, & a le goût de poiſſon.

BOUC. ſ. m. Bête à corne, qui eſt le mâle de la chevre.

Ce mot vient de l'Allemand *bock*, d'où l'Italien a fait *becco*. Menage le derive de *buccus*, qui ſe trouve dans la Loi Salique.

En termes de l'Ecriture on appelle *Bouc émiſſaire*, un *bouc* qui étoit envoyé dans le déſert. On preſentoit deux *boucs* devant l'autel, ſur leſquels on jettoit le ſort: l'un étoit deſtiné au ſacrifice; l'autre étoit abandonné dans la ſolitude.

Chez les Anciens le Poëte qui avoit remporté la victoire avoit pour prix *un bouc*, victime ordinaire de Bacchus qui preſidoit à la Tragedie. C'eſt de là que la Tragedie a tiré ſon nom: car *tragos* en Grec ſignifie un *bouc*. Du plus habile Chantre un *bouc* étoit le prix. BOI.

On appelle auſſi *bouc*, ou outre, un vaiſſeau fait de la peau d'un *bouc*, où l'on met du vin, de l'huile, & autres liqueurs qu'on tranſporte. On ſe ſert auſſi de *boucs* pour toutes les navigations qui ſe font ſur les rivieres d'Orient, tant pour paſſer les rivieres à la nage, que pour ſoutenir des radeaux qui tranſportent les marchandiſes ſur l'Euphrate, & autres rivieres qui ont des ſauts.

On dit, qu'un homme a une barbe de *bouc*, quand il n'a de la barbe que ſous le menton. Et c'eſt pour cela qu'on appelle auſſi, *Barbes de bouc*, ceux qui ont la barbe de cette ſorte. Ces vilaines *barbes de bouc* ſont des melancoliques qui ſont toûjours en querelle. ABL. On dit, Puant comme un *bouc*, à cauſe que cet animal ſent mauvais. Laſcif comme un *bouc*. Le peuple dit que le diable ſe fait adorer au ſabath ſous la forme d'un *bouc*.

BOUCAGE. ſ. m. Terme de Botanique. Plante qu'on appelle en Latin *tragoſelinum*, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que Mr. Tournefort appelle *tragoſelinum majus umbellâ candidâ*, pouſſe des feuilles oblongues, rangées par paires ſur une côte, dentelées en leurs bords, de couleur verte obſcure luiſante. Ses tiges croiſſent à la hauteur d'environ deux pieds, rondes, canelées, liſſes, creuſes, rameuſes, pleines de nœuds, portant en leur ſommet des parafols garnis de petites fleurs blanches, compoſées chacune de cinq feuilles diſpoſées en fleur-de-lis. Lors que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, courtes, aſſez groſſes, arondies ſur le dos & canelées, aplaties de l'autre côté. Sa racine eſt ſimple, longue, groſſe comme le petit doigt, d'un goût brûlant. Cette racine eſt fort aperitive.

BOUCAN, ou BOCCAN. ſ. m. Mot bas & populaire, qui ſignifie, Bordel, lieu de debauche.

BOUCAN. Mot Americain. C'eſt un gril fait de bois de Breſil, qu'on éleve au deſſus du feu pour y faire griller de la viande. Le mot de *Boucan* ſe dit auſſi d'une loge couverte avec des manieres de clayes, où les Americains ſe retirent, pour y boucaner leur viande.

BOUCANER. v. act. Faire cuire du poiſſon, ou

Digitized by Google

de la chair à la maniere des Sauvages ; & les faire ſecher à la cheminée, ou les faire forer ſans ſel. On les deſſeche auſſi ſur une eſpece de gril fait de bâtons élevez de trois pieds au-deſſus du feu ; & cette ſorte de gril s'appelle *boucan*.

BOUCANER, eſt auſſi un verbe neutre, qui ſe dit dans le ſtile comique & ſatirique, de ceux qui frequentent les lieux de proſtitution & de debauche. C'eſt un infame, qui ne fait que *boucaner*.

BOUCANIER. ſ. m. Qui fait boucaner les viandes, ou ceux qui vivent de viande, ou de poiſſon apprêté de la ſorte. On a appellé ainſi les François de l'Iſle St. Dominique, tandis qu'ils y étoient vagabonds & ſans maiſons.

Ces mots viennent de *Boucan*, dont les Caraïbes peuples des Antilles ſe ſervent pour ſignifier une *claye*, ſous laquelle ils font du feu pour rôtir & fumer les priſonniers qu'ils ont pris, & qu'ils mangent enſuite. Ainſi *Boucaner*, c'eſt proprement, Faire rôtir, ou fumer la chair, & le poiſſon : ce que font maintenant les *Boucaniers* qui ſe ſont habituez dans ces Iles. Les Eſpagnols les appellent *Matadores de toros* ; c'eſt-à-dire, *Tueurs de taureaux* ; & le lieu où ils les apprêtent *materia* ; les Anglois, *Conſiendiers* ; c'eſt-à-dire, *Tueurs de vaches*. Les *Boucaniers* chaſſent aux bœufs ſeulement pour en avoir les cuirs. Les autres chaſſent aux ſangliers pour en avoir la chair, qu'ils ſalent & boucanent ; & ils ſe nomment plutôt *Chaſſeurs*.

BOUCASSIN. ſ. m. Futaine ; groſſe étoffe de coton, ou de lin, qui eſt entre le treillis & le bougran ; elle ſert aux doubliures ; on la met en œuvre comme la laine.

BOUCASSINE', ÉE. adj. Toile *boucaſſinée*.

BOUCAUT. ſ. m. Vieux mot, dont le peuple ſe ſert encore en quelques endroits, & qui ſignifie une ſorte de vaiſſeau, ou de tonneau propre à mettre du vin. On a dit auſſi *bouchel* ; pour dire, un baril à vin.

BOUCAUT, eſt auſſi le nom que l'on donne à l'embouchure de quelques rivieres, comme celle des Baſques, & des Landes.

BOUCHARDE. ſ. f. Outil de Sculpteur en marbre, qui eſt une eſpece de ciſeau taillé en pluſieurs pointes de diamant courtes, & fortes. On ſe ſert de cet outil quand on veut faire dans le marbre un trou d'égale largeur, à quoi les outils tranchans ne ſeroient pas propres. On frape ſur la *Boucharde* avec la maſſe, & ſes pointes mettent le marbre en poudre en le meurtriſſant. Cette poudre ſort par le moyen de l'eau qu'on verſe de temps en temps par le trou à meſure qu'on le creuſe ; ce qui empêche le fer de s'échauffer, & l'outil de perdre ſa trempe. Ceux qui travaillent avec la *boucharde*, la paſſent dans un morceau de cuir percé, qui couvre le trou, afin que l'eau ne leur rejaliſſe pas au viſage.

BOUCHE. ſ. f. Ouverture qui eſt dans le viſage de l'homme, qui ſert à boire & à manger ; à parler, à chanter, & à rire. En general on y comprend le palais, la langue, les dents, & les levres. Mais quand ont dit, une *bouche* vermeille ; une belle *bouche* ; une *bouche* charmante ; une petite *bouche* ; une grande *bouche* ; une *bouche* fendue juſqu'aux oreilles ; une *bouche* fade, & plate ; cela s'entend particulierement des levres, & de ce qui paroît au dehors. Comme la *bouche* ſert principalement à parler, ou à manger, on employe ce mot en une infinité d'expreſſions par rapport à ces differens uſages. Dire de *bouche*, c'eſt parler ſoi-même à la perſonne à qui l'on veut parler. Lorſque nous ſommes enſemble nous nous diſons tout ce qui nous vient à la *bouche* ; c'eſt-à-dire, nous nous parlons ſans contrainte. On ne peut m'arracher un mot de la *bouche* ; c'eſt-à-dire, me faire parler. Vous m'avez arraché mon ſecret de la *bouche* malgré la reſiſtance de ma raiſon ; c'eſt-à-dire, vous m'avez forcé à parler, & à dire ce que je devois taire. Seigneur, je n'ai point eu la *bouche* fermée quand il a fallu parler de vos merveilles, PORT-R. c'eſt-à-dire, je ne me ſuis point tû. Ma *bouche* confeſſe tes merveilles, ID. c'eſt-à-dire, elle les publie.

Ne dit-on rien des yeux quand la bouche *eſt muette ?*
VILL.

Fuyez donc ces amis dont la bouche *timide*
N'a pour tous les abſens qu'un ſilence perfide,
P. DE L'AM.

BOUCHE, en ce ſens s'entend ſouvent autant de la perſonne même, que de la *bouche* ſeule. Une *bouche* éloquente ; c'eſt-à-dire, un Orateur, une perſonne qui parle bien. St. Chryſoſtome a été appellé *Bouche d'or*, à cauſe de ſon éloquence. Je recevrai ſans murmurer mon arrêt d'une ſi belle *bouche*, VOI. c'eſt-à-dire, d'une ſi belle perſonne, &c.

On dit, Faire la petite *bouche*, non ſeulement pour dire, Affecter de faire paroître qu'on a la *bouche* petite ; mais figurément on le dit d'un homme qui eſt ſobre & diſcret en paroles ; qui ne s'explique qu'à demi ; ou qui ne veut pas dire tout ce qu'il ſçait d'une affaire. On dit auſſi faire la *petite bouche* d'une choſe, quand on fait ſemblant de la refuſer, & qu'on ne veut pas laiſſer voir qu'on la ſouhaitte. Au contraire on dit, qu'on n'en fait pas la petite *bouche* ; pour dire, qu'on ne ſe cache pas ; qu'on declare franchement tout ce qui en eſt. Mais tout cela eſt du ſtile bas & comique, & ne ſe peut dire qu'en riant.

On appelle *Flux de bouche*, le defaut de ceux qui parlent trop, qui ne ſe peuvent taire ; qui diſent imprudemment tout ce qu'ils ſçavent. Cet homme a un *flux de bouche* qui ne tarit point : un *flux de bouche* perpetuel. On dit, Fermer la *bouche* à quelcun, lors qu'on lui deffend de parler, ou qu'on l'interrompt ; ou bien lors qu'on le contrompt, & qu'on le fait taire par quelque recompenſe : comme quand on dit ; On lui a fermé la *bouche* avec de l'argent. On le dit auſſi, quand on lui apporte des raiſons ſi convainquantes, qu'il ne ſçauroit y repondre ; qu'on lui a fermé la *bouche* ; qu'il n'oſe plus *ouvrir la bouche*. On dit abſolument, *Bouche couſuë* ; pour recommander à quelcun de garder le ſecret. On dit auſſi, qu'un homme n'oſe ouvrir la *bouche* ; pour dire, qu'il n'oſe ſe plaindre des maux qu'il ſouffre, des violences qu'on lui fait : on le dit auſſi pour exprimer, qu'il eſt timide & honteux ; qu'il n'oſe dire ſon ſentiment dans les compagnies où il ſe trouve. On ne lui ſçauroit faire *ouvrir la bouche* ; c'eſt-à-dire, on n'en ſçauroit tirer une parole.

On dit en Cour de Rome, *Fermer*, & *ouvrir la bouche* aux Cardinaux, en parlant d'une ceremonie qui ſe fait dans un Conſiſtoire ſecret, où le Pape *ferme la bouche* aux Cardinaux qu'il a nouvellement nommez, pour leur recommander le ſecret. Quelques-uns croyent que pendant ce temps-là ils ſont privez de toute voix active, & paſſive juſqu'au prochain Conſiſtoire, où le Pape leur ouvre la *bouche*, & leur fait un diſcours, pour les avertir de quelle maniere ils doivent parler, & ſe comporter dans le Conſiſtoire. On a même pretendu dans un Conclave, que le Pape étant mort dans l'intervalle des deux Conſiſtoires, enſorte que le Pape n'avoit point *ouvert la bouche* aux nouveaux Cardinaux, ils ne pouvoient avoir voix active, ni paſſive. Mais Pie V. par une Bulle de l'an 1571. declara que c'étoit une pure ceremonie, qui ne pouvoit exclure les nouveaux Cardinaux d'avoir voix active, & paſſive.

En termes de Palais, on dit, Ouir un homme par ſa *bouche*, lorſqu'il comparoît en perſonne, & non par procureur. On dit, qu'un vaſſal doit à ſon Seigneur la *bouche*

Digitized by Google

che & les mains ; pour dire, qu'il lui doit un hommage, aveu & foumiſſion : ce qui ſe fait en lui baiſant les mains.

BOUCHE, s'employe de même en diverſes phraſes par rapport au manger. Soyez retenu ſur les remedes qui ſe prennent par la *bouche*. Mettez cela à vôtre *bouche* ; c'eſt-à-dire, goûtez en. Les morceaux trop hâtez ſe preſſent dans ſa *bouche*, BOI. On dit en ce ſens, qu'un homme eſt ſujet à ſa *bouche*, qu'il eſt ſur ſa *bouche* ; pour dire, qu'il eſt goulu, & grand mangeur. On dit, que ſa depenſe de *bouche* va fort loin ; quand il n'épargne rien pour bien manger, & bien boire. On dit, qu'un homme s'eſt ôté le morceau de la *bouche* ; pour dire, qu'il s'eſt privé de ſes neceſſitez. On dit, qu'une choſe fait bonne *bouche*, quand elle laiſſe un goût agreable dans la *bouche*. On dit auſſi, Garder une choſe pour la bonne *bouche* ; pour dire, Garder la meilleure choſe pour la ſervir la derniere. Demeurer ſur la bonne *bouche* ; c'eſt-à-dire, finir par ce qu'il y a de meilleur, & de plus exquis.

On dit auſſi figurément, qu'on laiſſe les gens ſur la bonne *bouche*, quand on finit par un conte, ou une penſée agreable ; ou qu'on les laiſſe dans l'attente, & dans l'eſperance de quelque bien, de quelque plaiſir.

BOUCHE, ſignifie auſſi chez le Roi, & les Princes, Ce qui regarde leur boire & leur manger. Les Officiers de la *bouche*, ſont les Officiers de la cuiſine *bouche*. Le Gobelet chez le Roi ſe diviſe en *panneterie-bouche*, & *échanſonnerie-bouche*. On dit en ce ſens les Officiers de la *bouche* du Roi. La *bouche* du Roi eſt partie ; c'eſt-à-dire, les Officiers de ſa *bouche*. Le vin de la *bouche* ; c'eſt-à-dire, le vin deſtiné pour le Roi. Aller à la *bouche* du Roj ; c'eſt-à-dire, au lieu où on lui prepare ſon manger. On dit auſſi d'un mets qu'on veut bien loüer, Quand ce ſeroit pour la *bouche* du Roi, je n'en donnerois pas de meilleur. On dit auſſi, Avoir *bouche* en Cour ; pour dire, Etre nourri aux tables, & aux depens des Princes, & des grands Seigneurs.

BOUCHES, ſe dit des perſonnes mêmes qu'il faut nourrir. J'ai plus de 80. *bouches* à nourrir tous les jours. On a mis hors de la ville toutes les *bouches* inutiles. Il y a dans l'Armée plus de cent mille *bouches* ; on y comprend les chevaux auſſi bien que les hommes.

BOUCHE, en termes de Manege, ſe dit des chevaux, & de la ſenſibilité qu'ils ont pour le mords. On dit, qu'ils ont la *bouche* fine, tendre, legere, loyale, quand ils s'arrêtent pour peu qu'on leve la main. Une *bouche fauſſe*, eſt celle qui n'a aucune ſenſibilité. Une *bouche forte*, *ruinée*, & *deſeſperée*, ſe dit des chevaux qui n'obeïſſent point, qui s'emportent. Une *bouche aſſûrée*, c'eſt celle qui ne bat, & qui ne peſe jamais à la main. On appelle un cheval ſans *bouche*, ou un cheval qui n'a ni *bouche*, ni éperon, un cheval dont la *bouche* n'eſt point ſenſible, & qui n'obeït point au Cavalier. *Bouche chatouilleuſe*, c'eſt celle qui craint trop le mords. *Bouche à pleine main*, eſt celle qui a l'appui aſſûré, & qui ſouffre qu'on tourne la main ſans ſe cabrer, ni peſer ſur le mords. *Bouche au delà de pleine main*, ou *plus qu'à pleine main*, eſt celle d'un cheval qui a de la peine à obeïr. Voyez APPUY.

En ce ſens on dit figurément d'un homme, qu'il n'a ni *bouche*, ni éperon ; pour dire, qu'il n'eſt bon à rien ; qu'il eſt ſot & ſtupide ; qu'il ne ſçait ni ſe conduire, ni ſe laiſſer conduire : & on dit, qu'un homme eſt fort en *bouche*, non ſeulement quand il eſt difficile à conduire ; mais auſſi quand il eſt violent en paroles ; qu'il parle beaucoup, & avec hauteur ; ou qu'il s'emporte à dire des injures, ou qu'il accable ſon adverſaire de raiſons, & de paroles.

Outre le cheval il y a d'autres animaux à l'égard deſquels on ſe ſert du mot de *bouche*. Rondelet dans ſon Hiſtoire des poiſſons, dit *bouche* de ſaumon, *bouche* de carpe, *bouche* de grenouille.

On dit en termes de Guerre, la *bouche* d'un canon, la *bouche* d'un petard, la *bouche* d'un mortier. On dit auſſi des munitions de *bouche* ; pour dire, Tout ce qui eſt neceſſaire à la ſubſiſtance d'une garniſon, ou d'un peuple enfermé dans une ville aſſi-gée. On dit auſſi, qu'une garniſon eſt ſortie tambour battant, meche allumée, balle en *bouche* ; c'eſt-à-dire, ſous les armes ; en bonne contenance, & en état de deffenſe.

BOUCHE, ou BOSSON. Terme de Marine. Voyez BOUGE.

BOUCHE, ſe dit auſſi des ouvertures par leſquelles les fleuves ſe dechargent dans la mer. Damiette eſt ſur une des *bouches* du Nil. Le Danube ſe decharge par ſept *bouches* dans le Pont Euxin. On appelle auſſi les Volcans, ou les montagnes qui jettent des flammes, des *bouches* de l'Enfer. On dit auſſi *bouche* d'eſtomac, *bouche* de matrice, ou de ventricule, *bouche* d'un puits, *bouche* d'un four, *bouche* d'une carriere, &c.

BOUCHE, en termes d'Organiſte, ſe dit de l'ouverture d'un tuyau qui donne libre entrée au vent. Elle eſt large de la quatre ou cinquiéme partie de ſa groſſeur. On la nomme ainſi, parcequ'on dit que les tuyaux parlent. On l'appelle quelquefois *lumiere*.

BOUCHE, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie l'entrée, le panchant. La *bouche* de l'abime ; la *bouche* de l'enfer ; marcher ſur la *bouche* des precipices. Vos charitez ſont autant de *bouches* qui ſollicitent Dieu en vôtre faveur ; c'eſt-à-dire, autant de voix, autant d'organes, & de moyens pour appaiſer Dieu. Les trophées, les monumens ſont autant de *bouches* qui publient les exploits, & la gloire des heros. On appelle la renommée, la Déeſſe à *cent bouches* : ce monſtre compoſé de *bouches*, & d'oreilles, BOI. Les playes d'un homme aſſaſſiné ſont autant de *bouches* muettes qui demandent vengeance.

Sa valeur en cet état reduite,
Me parloit par ſa playe, & bâtoit ma pourſuite :
Par cette triſte bouche *elle empruntoit ma voix*, CORN.

BOUCHE, ſe dit auſſi adverbialement. Cette nouvelle va de *bouche* en *bouche*.

BOUCHE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il a dit cela de *bouche*, mais le cœur n'y touche, en parlant d'un hypocrite qui ne parle pas ſelon ſes vrais ſentimens. On dit, Faire venir l'eau à la *bouche* ; pour dire, Exciter l'envie, l'appetit de jouïr d'une choſe qu'on decrit agreablement. On dit auſſi, qu'on a traité quelcun à *bouche* que veux-tu ; pour dire, qu'on lui a fait grand' chere ; qu'on l'a regalé à ſouhait. On dit, Manger une choſe de broc en *bouche* ; pour dire, tout chaudement. On dit auſſi d'un indiſcret qui dit tout ce qu'il ſçait, que c'eſt un St. Jean *bouche* d'or. On dit auſſi, *Bouche* couſuë, pour recommander le ſecret à quelcun. On dit, qu'il arrive beaucoup de choſes entre la *bouche*, & le verre ; pour dire, qu'il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par quelque accident impreveu. Cette façon de parler vient de ce qu'un homme portant ſon verre à la *bouche* pour boire, on lui vint dire qu'un ſanglier étoit entré dans ſa vigne, & qu'il la ravageoit. Auſſi-tôt il quitte ſon verre, prend une arme, & va au ſanglier qui ſe jette ſur lui & le tuë : ce qui a donné lieu à ce vers Latin,

Multa cadunt inter pocula, ſupremaque labra.

On dit, qu'un homme a toûjours une parole à la *bouche* ; pour dire, qu'il a accoutumé de repeter ſouvent un même mot, ou une même choſe. Il a toûjours cela à la *bouche*.

BOUCHE'E. ſ. f. Ce qu'on met, ce qu'on mâche à chaque fois dans la bouche. On dit en badinant, Cette

Digitized by Google

femme eſt ſi delicate, qu'elle fait deux *bouchées* d'une ceriſe.

Ce mot vient de *buccella* ou *bucca*. Menage le derive de *buccata*, ou *bucca*, qui ſe trouve dans Suetone.

On s'en ſert auſſi quelquefois hyperboliquement. Ce gueux ne demande qu'une *bouchée* de pain. Ce goulu ne feroit qu'une *bouchée* de tout ce repas; pour dire, qu'il auroit bientôt tout devoré.

BOUCHER, ERE. ſ. m. & f. Marchand qui prepare, & qui vend de la chair de bœuf, de vache, de veau & de mouton taillée en pieces. Les Marchands *Bouchers* ſont tenus d'aller prendre, & ſe faire adjuger leurs étaux à la Police, & là ils s'obligent de les tenir fournis pendant l'année. Etalier *Boucher*, eſt un compagnon qui vend la chair dans l'étal.

Menage après Turnebe derive ce mot de *buccarius*, qui a été fait de *bucca*, à cauſe qu'il tranche les viandes pour la bouche.

BOUCHER, ſe dit odieuſement d'un Chirurgien ignorant qui taille & couppe rudement les membres qu'on lui donne à panſer. Tertullien a même appellé *bouchers* par exaggeration, les Anatomiſtes, qui alloient fouiller dans les entrailles des hommes, pour ſonder la nature, & en penetrer les ſecrets. Il trouvoit de la cruauté dans cette curioſité neceſſaire.

BOUCHER, par la même raiſon ſe dit des gens cruels & barbares. Le Dante a debité dans un Poeme, que Hugues Capet étoit fils d'un *Boucher*. Quelques-uns, & entr'autres Paſquier, ont pretendu que ce Poëte n'avoit point parlé litteralement, & qu'il avoit entendu par le mot de *boucher*, un grand & vaillant guerrier. Il ajoûte que cette expreſſion étoit commune dans ce ſens; ainſi Olivier Cliſſon fut appellé *boucher* parce qu'il étoit brave, & qu'il ne faiſoit point de quartier aux Anglois. Pendant les guerres civiles ceux de la Religion appelloient le Duc de Guiſe *boucher*. Aujourd'hui ce mot ne ſe prend que dans un mauvais ſens. On appelle auſſi, *boucher*, un homme mal poli, groſſier, brutal, & ruſtique.

BOUCHER. v. act. Fermer tous les paſſages, fentes, & ouvertures par où l'air peut entrer en quelque lieu. Cette chambre eſt bien *bouchée* de tous côtez; il y ſera bon l'hiver.

BOUCHER, ſe dit auſſi d'un trou particulier qu'on remplit, qu'on étouppe. On condamne à *boucher* les vuës qu'on a ſur le voiſin, quand on n'a point de titre pour cela. On dit en ce ſens; *Boucher* un évier, *boucher* une bouteille.

BOUCHER, ſignifie auſſi, Occuper les avenuës, ou les paſſages, pour empêcher qu'il n'entre rien dans une ville, dans un camp, ou que les ennemis n'entrent dans un païs.

BOUCHER, ſe dit auſſi des fluxions, des obſtructions. L'apoplexie eſt mortelle, parcequ'elle *bouche* tous les paſſages des eſprits animaux.

On dit encore, Se *boucher* les yeux; pour dire, Ne vouloir pas voir, ou faire ſemblant de ne pas voir; diſſimuler quelque choſe. On dit encore, Se *boucher* les oreilles; pour dire, Ne vouloir pas écouter les plaintes, les remontrances.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle eſt, ſe bouche les oreilles,
Et nous laiſſe crier, MALH.

On dit figurément, qu'un homme a *bouché* un trou, quand il a acquitté quelque dette, en attendant qu'il acquitte les autres.

On dit proverbialement, *Boucher* la bouteille; pour dire, Prendre un morceau de pain après avoir bu, de peur de ſentir le vin.

BOUCHER. On dit en termes de dorure, *boucher d'or moulu*; pour dire, ramender avec de l'or moulu, les petits defauts que l'on trouve encore à l'or après qu'on l'a bruni. Cet or moulu ſe met dans une petite coquille avec un peu de gomme Arabique, & il n'y a point de meilleur moyen pour faire quelque choſe de propre, pourvu que l'endroit gâté ne ſoit pas grand.

BOUCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On ordonne des lavemens à ceux qui ont le ventre bouché.

On dit figurément, qu'un homme a l'eſprit *bouché*, quand il eſt peu intelligent, quand il a la conception dure & tardive.

BOUCHERIE. ſ. f. Bâtiment public au rez de chauſſée, où il y a pluſieurs étaux de Bouchers, & où l'on vend la groſſe viande en detail. Les quatre anciennes *Boucheries* de Paris ſont fondées ſur un ancien privilege.

On appelle viande de *boucherie*, la groſſe viande; bœuf, veau, & mouton.

BOUCHERIE, ſe dit figurément d'un grand maſſacre, d'un grand carnage, d'une grande defaite. Charles Martel fit une ſanglante *boucherie* des Sarafins dans les plaines de Tours. Ils enfoncent l'Eſcadron, & en font une étrange & cruelle *boucherie*, VAUG. Il y eut une grande *boucherie*, & le ſang ruiſſeloit de tous côtez, ARLAN. Expoſer une armée à la *boucherie*; la mener à la *boucherie*: c'eſt l'expoſer trop.

On dit auſſi quand on mene quelcun en une occaſion où il court un peril évident, que c'eſt le mener à la *boucherie*.

On dit proverbialement d'un homme qui ne peut rien en quelque affaire, ou aſſemblée, qu'il y a du credit comme un chien à la *boucherie*.

BOUCHET. ſ. m. Nom que les Medecins donnent à l'hypocras d'eau, qui eſt un breuvage fait d'eau aromatiſée avec du ſucre & de la canelle. On fait bouillir l'eau quelque temps avant que d'y mettre le ſucre, dont on ne doit mettre que la huitiéme ou dixiéme partie; après quoi on fait cuire le tout enſemble, en l'aromatiſant d'un peu de canelle. Enſuite on l'ôte de deſſus le feu, & on le paſſe par la manche. Il eſt fort ſalutaire, & on en peut uſer même dans la fievre. Il eſt bon pour l'eſtomac, car il ne refroidit pas comme l'eau crue, ni n'échauffe pas comme l'hypocras de vin. Ils l'appellent en Latin *hydrofaccarum*.

BOUCHETURE. ſ. f. Qui ſe dit de tout ce qui ſert à fermer & à boucher un pré, une terre labourable, & autres heritages pour les conſerver, & empêcher que les bêtes n'y entrent, comme ſont les hayes vives, fagots, palis & échaliers, &c. En païs de pâturages il eſt deffendu d'ôter les *bouchetures* d'un heritage.

BOUCHIN. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'endroit où ſe mettent les principales côtes d'un navire, & qui en fait la plus grande ouverture, ou largeur, à prendre cette largeur de dehors en dehors. On la meſure vis-à-vis du grand mât de toute la longueur du maître bau vers la maîtreſſe côte. On dit qu'un bâtiment eſt plus court de varangue, & plus petit de *bouchin* qu'un autre; pour dire, qu'il eſt plus rond par la quille, & plus étroit de bordage.

BOUCHOIR. ſ. m. Terme de Boulanger & de Pâtiſſier. C'eſt une grande plaque de fer, au milieu de laquelle il y a une poignée, & qui ſert à boucher le four. Mettre le *bouchoir*; ôter, tirer le *bouchoir*.

BOUCHON. ſ. m. Ce qui ſert à boucher quelque choſe. C'eſt quelquefois un amas de linge, d'étoupe, ou de papier. On bouche les bouteilles de vin avec du liege, & du goudron par deſſus. Les *bouchons* de liege d'Angleterre, bouchent fort juſte, & empêchent que les eſprits les plus ſubtils des liqueurs ne s'exhalent.

Digitized by Google

BOUCHON, en termes d'Artillerie, c'eſt l'étouppe, le foin, ou la paille, dont on bourre la poudre & le boulet en chargeant le canon.

BOUCHON, ſe dit auſſi de pluſieurs morceaux de foin ou de paille entortillez, avec quoi on pance un cheval, & on le frotte après l'avoir étrillé.

BOUCHON DE TAVERNE, eſt un ſigne qu'on met à une maiſon pour montrer qu'on y vend du vin à pot. Il eſt fait de lierre, de houx, de cyprés, & quelquefois d'un chou. Les Tavernier payent un droit de *bouchon*.

Ce mot pris figurément ſignifie le cabaret même, & le lieu où le vin ſe vend à pot & à pinte. Ainſi on dit d'un ivrogne, qu'il va de *bouchon* en *bouchon*.

BOUCHON, en termes de Jardinage, ſe dit du lieu où ſe forment les chenilles, & où elles ſe conſervent pendant l'hiver.

BOUCHON, ſe dit auſſi de ce qui eſt ramaſſé, foupi, frippé. Il a mis tout ſon linge, ſes habits en un *bouchon*. Il s'eſt mis en un *bouchon* pour ſe cacher dans ce trou.

BOUCHON, eſt auſſi un nom de cajollerie qu'on donne aux petits enfans, aux jeunes filles de baſſe condition. Mon petit cœur, mon petit *bouchon*.

On dit proverbialement, qu'à bon vin il ne faut point de *bouchon*; pour dire, qu'une maiſon où il y a de bonne marchandiſe eſt bientôt achalandée.

BOUCHONNER. v. act. Frotter un cheval avec un bouchon.

BOUCHONNER, ſignifie auſſi, Mettre du linge, des habits en un bouchon, les foupir, les chifonner.

BOUCHONNER, ſe dit auſſi dans le ſtile bas & comique, pour Cajoller; faire des careſſes.

Sans ceſſe, nuit & jour je te careſſerai,
Je te bouchonnerai, baiſerai, mangerai, MOL.

BOUCHONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BOUCHOTS. ſ. m. Terme de Marine. Ce ſont des eſpeces de parcs faits de claies pour pêcher ſur les côtes de la mer, pour leſquels il y a des reglemens dans le tit. 3. du livre 5. de l'Ordonnance de la Marine.

BOUCIQUANT. adj. Vieux mot, qui ſignifie Mercenaire, qui fait tout pour de l'argent.

BOUCLE. ſ. f. Eſpece d'anneau de metail ſervant à divers uſages. Des *boucles* d'oreilles ſont de petits ronds d'or ou de cuivre garnis de diamans, que les femmes attachent à leurs oreilles ſans aucuns pendans.

Ce mot vient du Latin *bucula*, MENAGE.

BOUCLE, ſe dit auſſi de ces anneaux ronds, ou quarrez qui ont un ardillon au milieu, une chape, & une goupille. Ils ſervent à attacher, & ſerrer deux choſes enſemble. Des *boucles* de ſouliers, de baudrier, d'un ceinturon. Les *boucles* d'une ſangle, d'une étriviere.

BOUCLE, ſe dit auſſi des cheveux friſez en rond, & par anneaux. Se friſer à grandes *boucles*. Les plus belles perruques ſont celles qui ſont friſées à groſſes *boucles*.

BOUCLE, ſe dit auſſi des gros anneaux de fer qu'on met à des portes, qui ſervent à les fermer, & à y heurter. On le dit auſſi de ces petits anneaux de fer dont on faiſoit autrefois des jaques de maille.

BOUCLES, en Architecture ſont de petits ornemens en forme d'anneaux, laſſez ſur une moulure ronde.

Mettre *ſous boucle*, ou à la *boucle*, en termes de Marine, ſignifie, Mettre, ou tenir ſous clef, ou en priſon. On a mis ce matelot *ſous boucle*. Les Capitaines doivent arrêter & tenir *ſous boucle* les ſoldats, & compagnons coupables de crime, pour les livrer à la juſtice, à leur retour.

BOUCLER. v. act. Fermet avec une boucle. *Bouclez vos ſouliers*. On ne le dit gueres que des jumens

que l'on *boucle*, en leur fermant la nature avec des anneaux, L'ACAD.

Ce mot vient du Latin *buculare*.

BOUCLER, ſe dit figurément des cheveux, quand on les friſe par anneaux. Les Perruquiers font bouillir les cheveux pour les *boucler*. Cette femme eſt une heure à ſe friſer & à ſe *boucler*, L'ACAD.

On dit auſſi, *Boucler une affaire*; pour dire, la finir entierement. On dit de même *Boucler un marché*. On dit encore, *Boucler les ennemis*; pour dire, leur fermer le paſſage.

En termes de Maçonnerie, on dit *la muraille boucle*; pour dire, qu'elle fait ventre, qu'elle eſt prête à tomber, POMEY.

BOUCLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On dit auſſi, qu'un port eſt *bouclé*, qu'un paſſage eſt *bouclé*, quand l'entrée en eſt deffendue, ou fermée, ſoit pour les ennemis, ſoit pour quelque precaution, à cauſe de la peſte, ou de la diſette.

En termes de Blaſon, on appelle *bouclé*, un collier d'un levrier ou d'un autre chien qui a des boucles. On dit particulierement des baſtes, qu'ils ſont *bouclez*.

BOUCLIER. ſ. m. Il eſt de trois ſyllabes en vers, MEN. Arme deffenſive dont les Anciens ſe ſervoient pour ſe couvrir le corps contre les coups de leurs ennemis. On portoit le *bouclier* ſur le bras. Les *boucliers* d'Achille, & d'Enée ſont decrits dans l'Iliade & dans l'Eneïde. Celui d'Ajax étoit couvert de ſept peaux de bœuf. Les Ecus ont ſuccedé aux *boucliers*. Les Eſpagnols qui vont la nuit portent l'épée & le *bouclier*. On forme d'ordinaire les trophées de caſques & de *boucliers*.

Ce mot eſt derivé de *buculariam*, à cauſe des *boucles* dont les *boucliers* des Anciens étoient garnis, MENAGE.

Le *Bouclier* ſur les medailles ſignifie, ou des vœux publics rendus aux Dieux pour la conſervation du Prince; ou qu'on le regarde comme le defenſeur, & le protecteur de ſes ſujets. On appelloit ces *boucliers*, *clipei votivi*; & on les pendoit aux autels, & aux colonnes des temples. On remarque deux *boucliers* ſur une medaille d'Antonin, pour exprimer que ce bon Prince étoit le maître de la deſtinée de l'Empire. C'étoit par alluſion au *bouclier* fatal deſcendu du ciel ſous le regne de Numa Pompilius, à la conſervation duquel étoit attachée la grandeur de Rome.

BOUCLIER, ſe dit figurément de toute ſorte de deffenſe, ou de protection. Faire ſon *bouclier* de quelcun. Il y a pluſieurs livres intitulez le *Bouclier de la foi*. Hector fut long temps le *bouclier* de Troye. Le Seigneur eſt mon *bouclier*, PORT-R. Celui qui a été le *bouclier* de la France n'a pu ſe mettre à couvert de leurs coups, VOIT.

BOUCLIER, dans l'Architecture, eſt un ornement qui ſert pour les friſes, les trophées, &c. On appelle *bouclier naval*, un ovale qui eſt couché avec deux enroulemens.

Levée de boucliers, c'eſt en terme d'Eſcrime, l'eſſai que l'on fait avant que d'eſcrimer tout de bon, POMEY. On appelle auſſi *bouclier*, une ſorte de meteore ignée, ID.

On dit proverbialement, Faire une grande levée de *bouclier*, lorſqu'on fait de grands preparatifs pour une entrepriſe qui ne reüſſit pas; faire bien du bruit pour rien. A quoi a abouti cette grande levée de *bouclier*? L'ACAD.

BOUCON. ſ. m. qui ne ſe dit qu'en ces phraſes. Donner le *boucon*, avaler le *boucon*; pour dire, Empoiſonner quelcun, ſoit en buvant, ſoit en mangeant.

Ce mot vient de l'Italien *boccone*, qui a été fait de *bucca*, MENAGE. Il eſt du ſtile bas.

Il ſe dit figurément de ceux à qui on fait faire, ou ſouffrir

patiemment quelque chose de fâcheux & de desagreable. Cet homme a surpris sa femme en flagrant delit, mais il a avalé le *bouton* sans bruit.

BOUDELLE. ſ. f. Espece de plume tirée du bout de l'aile des oyes.

Du Cange derive ce mot de *budellus*, qu'on a dit au même sens dans la basse Latinité. C'est plutôt un mot corrompu de *bout d'aile*.

BOUDER. v. n. Gronder : temoigner par un silence triste, ou par sa mauvaise humeur, qu'on est fâché, qu'on a du depit, & qu'on est malcontent. Les esprits foibles, & timides sont sujets à *bouder*. Il ne sort point de la conversation familiere.

BOUDERIE. ſ. f. Mauvaise humeur ; fâcherie muette. Il faut laisser passer la *bouderie* de cette personne, & la prendre en meilleure humeur.

BOUDEUR, EUSE. adj. Celui qui boude.

BOUDIN. ſ. m. Boyau de pore empli de son sang & de sa graisse, dont on fait un mets bon à manger : celui-là s'appelle *boudin noir* ; mais le *boudin blanc* est le même boyau rempli de blanc de chapon, de lait & autres ingrediens. Par la Novelle 18. de l'Empereur Leon, il est defendu de manger du *boudin*.

Ce mot vient de *botulus*, suivant Nicod, Menage, Voſſius & autres.

BOUDIN, est un mot dont se servent les Architectes, pour signifier le tore de la colonne. Les Serruriers appellent *ressort à boudin*, un ressort delicat qu'ils appliquent dans la ferrure pour repousser le demi-tour du pêne. Le *ressort à boudin* est aussi un fil d'archal tourné en helice dans quelque tuyau, qui se lâche avec effort quand il a été pressé.

BOUDIN, en termes de Verriers, est aussi le nœud, ou l'éminence qui se trouve au milieu d'un plat, ou rond de verre ; c'est l'endroit par où il se finit quand on le fait. Quelques-uns disent *boudine*.

BOUDIN. Les Mineurs appellent aussi *boudin*, une fusée où il entre des étoupes, & autres matieres susceptibles de feu, & dont on se sert dans les mines.

On dit proverbialement & bassement, qu'une affaire, une entreprise s'en ira en eau de *boudin* ; pour dire, qu'elle ne reüssira pas ; qu'elle s'en ira à neant. On dit, qu'on envoye de son *boudin* à quelcun, quand on a tué son cochon, quand on lui fait present de quelque plat de son nerier. On dit d'un homme qui a un gros visage, que c'est un soufleur de *boudin*.

Faire un *boudin*, est un vieux proverbe, qui signifie, Marier un Gentilhomme avec une riche roturiere, parceque le mari annoblit la femme, & est le soutien de la maison ; & la femme qui est riche fournit de graisse pour l'entretenir. Ce proverbe a été fait à l'occasion d'un nommé Reynold Comte de Gueldre, qui vivoit il y a 270. ans, lequel retablit ses affaires ruinées par le mariage qu'il fit avec la fille d'un nommé Bertaut riche Marchand ; à ce que dit Bellingen en son Etymologie des Proverbes.

BOUDINIERE. ſ. f. Petit entonnoir de fer blanc qui sert à faire du boudin.

BOUDINURE. ſ. f. Terme de Marine. C'est une enveloppe de cordages qu'on met autour de l'arganeau de l'ancre pour conserver le cable.

BOUE. ſ. f. Matiere épaisse, & corrompuë qui sort d'une playe, d'un abſés, d'une apostume, comme le pus : mais qui est de diverses couleurs.

BOUE, signifie aussi, Crotte, ordure, fange, terre detrempée avec de l'eau. On ne sçauroit marcher en hiver dans Londres à cause des *boues*. Faire rejaillir de la *boue*. Le soleil fond la cire, & seche la *boue*. On taxe les bourgeois pour les *boues* & les lanternes.

Menage derive ce mot du Flamand *brou*, qui signifie la même chose.

BOUE, signifie figurément, Bassesse : état miserable. La fortune tire qui il lui plaît de la *boue*. Le Prince a tiré son favori de la *boue*. Un homme que le sort a attaché de la *boue*, VILL.

Un jour je vous verrai sur la mouvante roue,
Tantôt au firmament, & tantôt dans la boue, ID.

On dit aussi, Une ame de *boue* ; une ame petite de *boue*, & de limon ; pour dire, une ame vile, basse, mercenaire, rampante. Tu vas couvrir de *boue* les beaux titres de ta Maison, MAIN. pour dire, tu vas deshonorer les titres de ta Maison. L'homme a été tiré de la *boue* ; ce n'est qu'un peu de *boue* ; c'est-à-dire, que son origine est basse, & sa condition miserable & fragile.

On dit proverbialement, qu'une maison n'est que de *boue* & de crachat ; pour dire, qu'elle n'est pas bâtie solidement. On dit aussi, que le soleil ne salit point ses rayons, quoiqu'ils tombent dans la *boue*. On dit d'une chose qu'on mepriſe extrêmement ; je n'en fais non plus d'état que de la *boue* de mes souliers.

BOUE'E. ſ. f. Terme de Marine. C'est un morceau de bois, ou de liege, ou même un baril, qui flotte sur l'eau attaché à quelque pieu, ou rocher. On s'en sert ordinairement pour indiquer les ancres mouillez dans les ports, ou laissez dans les rades. Le cordage avec lequel il est attaché s'appelle *bouïn*. Quelquefois ce mot se prend pour *balise* ; & alors la *bouée* sert à marquer les passages dangereux, afin qu'on les évite. On l'appelle aussi quelquefois *bonneau*, & *alogne*.

BOUÉMENT. Voyez ABOUÉMENT.

BOUER. v. act. qui se dit de la huitiéme façon qu'on donnoit aux monnoyes qu'on fabriquoit au marteau. On frappoit sur un bloc de flans entaſſé, lequel s'affaiſſoit tout-à-coup, & faiſoit joindre, coupler, & toucher d'aſſiette les deniers de monnoyage, afin de les faire couler plus aiſément au compte & à la main. L'Ordonnance enjoint de repeter cette façon deux fois, & de recuire & rechauffer les flans à chacune de ces façons, & de *bouer* une troiſiéme fois sans recuire ; après quoi l'ouvrier met les flans entre les mains du Maître pour les blanchir.

BOUEUX, EUSE. adj. Qui est plein de boüe, de fange. Les lieux bas sont ordinairement *boueux*.

BOUEUR. ſ. m. Vuidangeur qui enleve les boüés d'une ville. Les *Boueurs* sont tenus de nettoyer les ruës toutes les semaines deux fois.

On appelle auſſi *Boueur*, un certain Officier sur les ports de Paris, qui a soin de nettoyer le port, & d'en faire enlever toutes les ordures.

BOUFFE. ſ. f. La bouche & les joüés. Les écoliers disent, je te donnerai sur la *bouffe* : c'est-à-dire, sur la joüe. Ce mot est bas. On disoit autrefois *buffe*, pour dire, un *souffle* ; & *bufferer*, pour dire, *soufleter* : mot qui vient de l'Italien *buffa*, qui signifie cette partie du casque par où l'on respire, DU CANGE.

BOUFFE'E. ſ. f. Petite agitation de l'air ; souffle ; vapeur passagere. Une *bouffée* de vent. On dit auſſi, une *bouffée* de feu, de fumée, ou de maladie. Une *bouffée* de mauvais air, ou de mauvaise odeur.

BOUFFIE, ſe dit auſſi des personnes, mais en mauvaise part. Il signifie un souffle qui sort de la bouche de quelcun. Il sort de la bouche de ces ivrognes de vilaines *bouffies*.

BOUFFER. v. neut. Enfler les joüés. Il est bas. L'ACAD.

BOUFFER, se dit plus ordinairement au figuré. On dit des toiles, des étoffes, des rubans, ou d'une garniture neuve, qu'elles *bouffent* ; & du taffetas qui sort par les bandes d'un haut-de-chauſſe de Suiſſe, qu'il *bouffe* ; c'est-à-dire, qu'il est enflé.

Les Bouchers qui soufflent la viande, nomment cette action

Digitized by Google

tion *bouffer* : auquel ſens il eſt actif. *Bouffer* un bœuf. *Bouffer* un veau. *Bouffer* un mouton. *Bouffer* un agneau.

BOUFFER, v. neut. ſignifie auſſi dans le ſtile bas & populaire, Etre en mauvaiſe humeur, être dans une colere qui n'éclate pas. Il *bouffe* de colere & de depit. On dit auſſi, *Bouffer* d'orgueil & de vanité.

BOUFFETTE. ſ. f. Houpe de laine qui pend ſur le nez, & à côté de la bride d'un cheval de harnois.

BOUFFIR. v. act. Enfler. Il ne ſe dit gueres que du viſage. L'hydropiſie *bouffit* le viſage. Son viſage n'eſt pas gras ; il eſt *bouffi*. Quand il s'agit du reſte du corps, *bouffir* n'eſt pas ſi bon qu'*enfler*.

BOUFFIR, eſt auſſi neut. paſſif. Le viſage de cet hydropique ſe *bouffit* tous les jours.

On le dit encore des harengs qu'on fait deſſaler, & qu'on laiſſe faurer & *bouffir* à la cheminée.

BOUFFI, IE. part. & adj. Viſage *bouffi* de fureur, VILL.

BOUFFI, ſe dit figurément, & ſignifie, Enflé, rempli de bonne opinion. Un eſprit *bouffi* d'orgueil ; & de vanité. *Bouffi* de colere. Cet homme n'a pas l'ame pleine de maximes de ſageſſe; elle en eſt *bouffie*, MONT.

BOUFFI, ſe dit auſſi du ſtile, & ſignifie, Guindé ; enflé ; plein de grands mots, & de figures outrées. Un langage *bouffi*. Le ſtile de Balzac étoit un peu *bouffi*.

BOUFFISSURE. ſ. f. Enflure de viſage.

BOUFFISSURE, ſe dit auſſi au figuré. *Bouffiſſure* de ſtile.

BOUFFOIR. ſ. m. Prononcez *bouffoi*. C'eſt un terme de Rotiſſeur. Petit inſtrument de cuivre, qui eſt grand, & gros comme une lardoire, & percé par les deux bouts : on met l'un des bouts dans la partie de l'agneau qu'on veut bouffer, & on tient l'autre dans la bouche, afin de pouvoir faire paſſer ſon vent juſqu'à l'agneau qu'on bouffe.

BOUFFON. ſ. m. Mime, ou Pantomime ; Comedien ; Farceur qui fait profeſſion de divertir le public ſur le theatre par ſes plaiſanteries ; qui fait mille grimaces, & dit mille folies, ou mille ſottiſes pour faire rire les gens, & attraper de l'argent. Un bon *Bouffon* ; un mauvais *Bouffon*. Les Comediens Italiens font les meilleurs *Bouffons*. On les appelle auſſi *Harlequins*, ou *Trivelins*, ou *Pantalons*, ou *Jean Fatine*, &c.

BOUFFON, s'eſt dit autrefois, dans un ſens plus étroit, de certains fous, ou plaiſans, qui faiſoient metier de divertir les grands Seigneurs, ou par leurs grimaces, ou par leurs poſtures, ou par leurs turlupinades, ou par leurs bons mots. Dans le XVI. ſiecle c'étoit une coutume aſſez generale aux Princes, ou aux grands Seigneurs, d'avoir des fous, ou des *bouffons* pour les rejoüir, & pour plaiſanter à table, & dans les occaſions où ils pouvoient placer une bouffonnerie, ou un bon mot. Le Chancelier Morus, lorſqu'il fut diſgracié, fit preſent de ſon *bouffon* au Maire de Londres, & à ſes ſucceſſeurs, DE LARREY. Le Pere Graſſe a comparé Diogene à Bruſquet, fameux *bouffon* du Roi, & qui ſe donnoit la liberté de le tutoyer.

En vain par ſa grimace un bouffon *odieux*
A table nous fait rire, & divertit nos yeux ;
Ses bons mots ont beſoin de farine & de plâtre, BOI.

BOUFFON, ſe dit auſſi des gens gais, folâtres, & de bonne humeur ; qui ne cherchent qu'à rire, à plaiſanter, à goguenarder, & à ſe rejoüir par des folies, & par leur enjoüement. Vous êtes le *bouffon* de la compagnie : vous faites trop le *bouffon*. C'eſt un ennuyeux perſonnage, qu'un mauvais plaiſant, & un *bouffon* inſipide, OE. M. On dit auſſi, Servir de *bouffon* à une compagnie ; pour dire, en être le joüet, & la riſée. Un *bouffon* fade, & froid, ou un mauvais plaiſant, s'appelle auſſi *Turlupin*, par mepris ; & c'eſt dans ce ſens que le Pere Graſſe appelle Diogene un *bouffon perpetuel*.

BOUFFON, ſe prend quelquefois adjectivement, tant au maſculin qu'au feminin, & ſignifie, Gaillard ; plaiſant ; divertiſſant. Il a fait un diſcours, un conte *bouffon*. C'eſt une humeur *bouffonne*. Cela eſt aſſez *bouffon*.

Aux accés inſolens d'une bouffonne *joye*,
La ſageſſe, l'eſprit, l'honneur furent en proye, BOI.

Quelques-uns écrivent ce mot d'une fête qui fut inſtituée dans l'Attique par le Roi Erectée à l'occaſion d'un Sacrificateur nommé *Buphon*, lequel après avoir immolé le premier bœuf ſur l'autel de Jupiter Polien, ou Gardien de la ville, s'enfuit ſans ſujet ſi ſoudainement, qu'on ne le put arrêter, ni le trouver ; laiſſant la hache, & les autres uſtenciles du ſacrifice par terre. On les mit entre les mains des Juges pour leur faire leur procés, qui jugerent la hache criminelle, & le reſte innocent. Toutes les autres années ſuivantes on fit le ſacrifice de la même ſorte. Le Sacrificateur s'enfuyoit comme le premier, & la hache étoit condamnée par des Juges. Comme cette ceremonie & ce jugement étoient tout-à-fait burleſques, on a appellé depuis *bouffons* & *bouffonneries*, toutes les autres mommeries & farces qu'on a trouvées ridicules. Cette hiſtoire eſt rapportée dans Cœlius Rhodiginus, liv. 7. chap. 6. Menage après Saumaiſe derive ce mot de *buffo*. On nommoit ainſi en Latin ceux qui paroiſſoient ſur le theatre avec des joües enflées pour recevoir des ſoufflets, afin que le coup faiſant plus de bruit, fît rire davantage les ſpectateurs. Voſſius eſt de même avis, & dit que *bouffer* ſignifioit autrefois *enfler*, & *ſouffler* : d'où vient qu'on dit *bouffi* d'orgueil, que les habits *bouffent*, & une *bouffée* de vent. Mr. du Cange le fait venir de *buſſe*, qui en vieux langage ſignifie *ſouffle*; parceque ces mimes, ou bâteleurs ſe donnoient des ſoufflets. Il cite un Concile qui les appelle *goliardes*, & *buffones* dès l'an 1310.

BOUFFONNER. v. n. Plaiſanter ; faire le plaiſant, le folâtre, pour ſe rejoüir, & paroître de bonne compagnie. Vous ne faites que *bouffonner*. Il ſe prend toûjours en mauvaiſe part, à moins qu'on n'y ajoûte quelque adouciſſement. Par exemple, Il y a du plaiſir avec lui ; il *bouffonne* agreablement ; il *bouffonne* avec eſprit.

BOUFFONNERIE. ſ. f. Action, ou parole pour faire rire ; choſe bouffonne ; plaiſanterie. Une mechante *bouffonnerie*. Une agreable *bouffonnerie*.

BOUFRON. ſ. m. Sorte de poiſſon qu'on appelle autrement *ſeche*. Voyez SECHE.

BOUGE. ſ. m. Petite chambre ; eſpece de garde-robbe qui accompagne une plus grande chambre. Les chambres des maiſons garnies ſont accompagnées d'un *bouge* pour coucher un valet.

Du Cange derive ce mot de *bugia*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour dire une *maiſon fort petite*.

BOUGE, en termes de Charpenterie, ſignifie une piece du bois qui a du bombement, & qui courbe en quelque endroit. C'eſt auſſi la rondeur des baux, & des tillacs d'un vaiſſeau.

BOUGE. Terme de Potier d'étain. C'eſt le demi-cercle qui eſt autour du fond de l'aſſiette.

BOUGE. Terme de Tonnelier. Le milieu de la futaille, & la partie la plus groſſe, & la plus élevée.

Villon s'eſt ſervi du mot de *bouges*, pour ſignifier quelques parties de l'habillement.

Je donne l'envers de mes bouges
Pour tous les matins les torcher.

BOUGEOIR. ſ. m. Petit chandelier qui a un manche, ou une queuë pour le porter à la main, & où l'on met une bougie. Le *bougeoir* chez le Roi a deux bobéches, & deux bougies. Quand le Roi ſe deshabille, il fait donner le *bougeoir* à une perſonne qualifiée qui l'éclaire pendant qu'il ſe deshabille. C'eſt le plus ancien des Aumôniers d'un Prelat qui porte le *bougeoir* quand

Digitized by Google

il officie. *Bougeoir* eſt auſſi une ſorte d'étui, où l'on tient de la bougie, TACH.

BOUGER, v. n. Se remuer; ſe mouvoir; changer de lieu. Il ne s'employe gueres qu'avec la negative. On dit par civilité à ceux qui ſe levent pour vous faire honneur, & pour vous donner leur place, Monſieur, ne *bougez*, ne vous *bougez* pas. Je vous en prie que perſonne ne *bouge*. Lorſque les ſoldats de Ceſar virent que les autres ne *bougeoient*, ils s'arrêterent d'eux-mêmes, ABL. L'armée ennemie s'avançoit au petit pas, & la nôtre ne *bougeoit*, ID.

BOUGER, ſignifie auſſi, Demeurer en un lieu, ou y être aſſidu. Ce badaut n'a jamais *bougé* de Paris. Ce poltron n'a jamais *bougé* du coin de ſon feu. Ce debauché ne *bouge* du cabaret. Il ne *bouge* d'auprès du Roi. Il ne *bouge* d'avec les Dames, VOIT.

On dit proverbialement, Ce ſont des commandemens de Mr. de B.... quand il commande perſonne ne *bouge*.

BOUGETTE, ſ. f. Petit ſac, ou poche pour les voyageurs, qu'on porte à l'arçon, ou ſur la croupe. Ce mot vient du Latin *bulga*, ou de *bulgenda*, qui étoit une façon de ceinture ou de baudrier de cuir ſervant aux ſoldats Romains à ferrer leur argent. Selon le temoignage de Feſtus, c'eſt un mot Gaulois. Nonius l'appelle *ſacculus ad brachium pendens*. Les Anglois l'appellent *bolgan*.

BOUGIE, ſ. f. Chandelle de cire pour éclairer les chambres. Chez le Roi on ne brûle que de la *bougie*. On donne de la *bougie* en preſent en pluſieurs Communautez.

Menage croit que ce mot vient de la ville de *Bugie* en Afrique, d'où l'on apporte beaucoup de cire.

On appelle auſſi *bougie*, une très-petite chandelle dont les pauvres gens ſe ſervent à faire des offrandes. Une *bougie* d'un double.

On appelle un *pain de bougie*, une menuë chandelle de cire d'une très-grande longueur, & qui eſt tortillé en façon de pain pour la tranſporter plus commodément.

BOUGIER, verb. act. Terme de Tailleur d'habits. Mettre de la cire ſur les bords d'une étoffe couppée qui eſt ſujette à s'effiler, en attendant qu'on la couſe: ce qui ſe fait avec une bougie allumée. *Bougier* du taffetas, du damas, de la moire.

BOUGIER, ſe dit auſſi en termes de Chirurgie, de ceux à qui on fait entrer une bougie dans la verge, pour les garentir des carnoſitez qui s'y pourroient former.

BOUGRAN, ſ. m. Toile forte & gommée, qu'on met dans la doublure de certains habillemens, afin qu'ils ſe ſoutiennent, & qu'ils gardent mieux leur forme.

Un Grammairien Allemand derive ce mot par metatheſe de l'Hebreu *gobar*, qui ſignifie *validus fuit*, à cauſe que c'eſt une étoffe forte de gomme. Du Cange pretend qu'on a dit autrefois *bouqueran*, & qu'il vient de *boquerannus*, *bucaranum*, & *buchiranum*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité eu la même ſignification.

BOUGRANIERE, adj. Il n'eſt uſité qu'au feminin. C'eſt le titre qu'on donne aux Lingeres dans leurs Lettres de Maîtriſe: on les y qualifie de Maîtreſſes Lingeres, *Bougranieres*, & Canevaſſieres. Hors de là on ne ſe ſert point de ce mot.

BOUILLARD, ſ. m. Quelques-uns nomment ainſi ſur la mer, certain nuage qui produit du vent, & de la pluye.

BOUILLE, ſ. f. Terme de Pêche. Longue perche groſſe par le bout en forme de rabot, qui ſert à remuer la vaſe, & à troubler l'eau pour faire entrer le poiſſon plus facilement dans les filets.

BOUILLER, v. act. Se ſervir de la bouille pour pêcher. L'Ordonnance des Eaux & Forêts deffend aux Pêcheurs de *bouiller*, c'eſt-à-dire, de ſe ſervir de bouilles, & de rabots dans leurs pêches.

BOUILLANT, ANTE. adj. & ſubſt. Qui bout. De l'eau *bouillante*. On faiſoit mourir autrefois les faux-monnoyeurs dans de l'huile *bouillante*. Cela ſe pratique encore en Flandre.

On dit auſſi d'un bain, d'un bruvage chaud, ou même tiede, qu'il eſt *bouillant*. On boit le caffé tout *bouillant*. Des petits pâtez tout *bouillans*; pour dire, tout chauds. On le dit même de ce qui n'a point ſa fraicheur ordinaire. Voilà du vin tout *bouillant*.

BOUILLANT, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Chaud; ardent; vif; prompt; impetueux. Un eſprit *bouillant*. Il faut laiſſer paſſer l'ardeur *bouillante* de la jeuneſſe. Seneque gâte aiſément l'imagination *bouillante* des jeunes gens, MEN. Il y a des gens dont l'humeur eſt chaude, & *bouillante*, ABL. Alexandre étoit hardi, *bouillant*, impetueux, TOUR. Achille deplairoit moins *bouillant*, & moins prompt, BOI. Tout *bouillant* du deſir de la gloire. Tout *bouillant* de vin & de colere, BOI. Les temperamens *bouillans*, & impetueux rompent toutes les meſures de l'amitié, OR. M.

Un jeune homme toûjours bouillant *dans ſes caprices*,
Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices, BOI.

On appelle *St. Martin bouillant*, la Fête de St. Martin qui vient en été.

BOUILLIR, v. neut. Ce verbe ſe conjugue ainſi: *Je bous, tu bous, il bout. Nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillis. J'ai bouilli. Je bouillerai. Que je bouille. Que je bouillisſe. Je bouillirois.* Se rendre, ſe gonfler, ſe rarefier; s'élever en petites bouteilles par l'activité du feu qu'on met deſſous quelque liqueur. Faites *bouillir* de l'eau. L'eau *bouillot* à gros bouillons.

BOUILLIR, ſe dit ſimplement d'une trop grande chaleur. On *bout* dans cette chambre; c'eſt-à-dire, il y fait bien chaud. J'ai été ſi long temps expoſé à l'ardeur du ſoleil que la cervelle me *bouilloit*. On le dit même de ce qui n'a pas ſa fraicheur naturelle. Le vin *bout*; je n'en ſçaurois boire.

BOUILLIR, ſe dit du vaiſſeau dans lequel eſt la liqueur qui *bout*, & auſſi des choſes qu'on met dedans pour les cuire, ou pour les épaiſſir. La marmite *bout*. Faire *bouillir* le pot. On fait *bouillir* la viande pour faire du potage. On fait *bouillir* du miel, du ſucre, du ſirop, pour leur donner plus de conſiſtance.

BOUILLIR *les ſlans*. Terme de Monnoyeur. Voyez BOUILLOIR.

BOUILLIR, ſignifie auſſi, Ecumer; fermenter. Le vin, le cidre, la biere *bouillent* dans les tonneaux.

On dit figurément, en ce ſens, des gens courageux, & ardens, que le ſang leur *bout* dans les veines. On le dit de même de ceux qui ſont encore dans la vigueur, & dans le feu de leur jeuneſſe: ce qui a fait dire à Malherbe, Quand le ſang *bouilloit* encore dans mes veines, je, &c. On dit encore de celui qui eſt agité de quelque violente paſſion d'amour, de colere, & ſur tout d'impatience, qu'il *bout* de rage, de fureur, &c.

On dit proverbialement, Il me ſemble qu'on me *bout* du lait; pour dire, On me donne de vains amuſemens; on ſe joüe de moi. L'origine de ce proverbe eſt obſcéne. On dit, qu'un homme n'eſt bon ni à rôtir, ni à *bouillir*; pour dire, qu'il n'eſt propre à rien; que c'eſt un homme inutile. On dit d'un homme à ſon aiſe, qu'il a dequoi faire *bouillir* le pot. On dit auſſi d'un profit qui vient journellement, que cela fait *bouillir* la marmite. Mainard a dit, que le feu des vers ne fait point *bouillir* la marmite; c'eſt-à-dire, qu'il ne peut fournir à la depenſe de la maiſon. Toutes ces expreſſions ſont baſſes & burleſques.

BOUILLI, IE. part. & adj. Ce qui a *bouilli*. L'eau *bouillie* perd ſa crudité. La viande *bouillie* eſt plus aiſée à digerer.

Digitized by Google

BOUILLI. ſ. m. Servez le *bouilli*. Mangez-vous du *bouilli* ?

On appelle proverbialement un viſage de cuir *bouilli*, un homme qui a le teint noir, le cuir épais & rude. On dit auſſi pour mépriſer un mets mal apprêté, Rôti, *bouilli*, traîné par les cendres.

BOUILLIE. ſ. f. Quelques-uns diſent *boulie*; mais mal. C'eſt une ſorte de mets preparé pour la nourriture des enfans, qui ne peuvent encore mâcher, ni digerer les viandes. Elle ſe fait avec du lait, & de la farine delayée & cuitte. Les gens âgez en uſent auſſi quelquefois. On dit en riant pour appaiſer quelcun qui crie, qu'il lui faut donner de la *bouillie*.

BOUILLIE, ſe dit par exaggeration des choſes qui ſont trop cuites dans une liqueur, & qui ſont une eſpece de *bouillie*. Ce chapon eſt ſi cuit, que ce n'eſt plus que de la *bouillie*.

On le dit auſſi de ce qui eſt reduit en une conſiſtance liquide. Pour faire du papier on fait pourrir, & hacher le drapeau juſqu'à ce qu'il ſoit en *bouillie*.

BOUILLITOIRE. ſ. m. Terme de Monnoye. On dit, Donner le *bouillitoire*; pour dire, Jetter les flans dans le bouilloir.

BOUILLOIR. ſ. m. Terme de Monnoye. Vaiſſeau de cuivre dans lequel il y a de l'eau ſeconde, ou de l'eau gravelée, c'eſt-à-dire, avec du ſel commun, & du tartre de Montpellier, & où l'on jette les flans d'or pour les mettre en couleur. Si les flans ſont d'argent, on les blanchit de même; ou bien on les fait bouillir avec de l'eau commune, mêlée avec de l'eau forte. Après quoi on jette les flans dans un autre *bouilloir* rempli d'eau fraîche; on les ſablonne, & on les frotte dans un crible de fer pour achever de les nettoyer, & en ôter les barbes.

BOUILLON. ſ. m. Renflement; agitation; élevation des liqueurs échauffées, ſoit par la fermentation naturelle, ſoit par le feu. Le pot bout à gros *bouillons*. Il ne faut que deux ou trois *bouillons* pour faire de la priſane.

BOUILLON, ſe dit auſſi de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de la viande, ou des herbes, & dont on fait le potage. Cette ſoupe eſt trop épaiſſe, il y faut mettre encore du *bouillon*.

On dit, Prendre un *bouillon*; pour dire, Prendre de la liqueur dans laquelle on a fait bouillir de la viande, ou des herbes; c'eſt pour les eſtomacs qui ont de la peine à digerer les gros alimens. Cet homme ne vit que de *bouillons*. On prend auſſi des *bouillons* pour ſe rafraîchir, & conſerver ſon embonpoint. On dit, qu'on a donné le *bouillon* à quelcun; pour dire, qu'on l'a empoiſonné.

BOUILLON, ſe dit encore d'un jet d'eau qui eſt aſſez gros; mais qui retombe incontinent aprés qu'il eſt ſorti du tuyau, comme s'il ſortoit d'une ſource vive. On ſe ſert de ces jets d'eau pour garnir les cascades, rigoles, gargouilles, &c.

On dit en ce dernier ſens, que le ſang ſort à gros *bouillons* d'une playe; pour dire, qu'il ſort avec impetuoſité, ou en abondance.

Sire, mon pere eſt mort : mes yeux ont vu ſon ſang
Sortir à gros bouillons *de ſon genereux flanc*, CORN.

On dit figurément, les *bouillons* de l'âge; les *bouillons* de la jeuneſſe; pour ſignifier, la fougue, l'emportement, l'excés. Il faut arrêter les *bouillons* de ſa colere. Moderer les *bouillons* de ta melancolie, BOIL.

BOUILLON, ſe dit encore des étoffes qui ſortent avec enflure à travers les bandes, & les ouvertures de certains habits de ceremonie, ou de Comediens.

BOUILLON *de chair*, en termes de Manege, eſt une excreſcence de chair qui vient ſur la fourchette du pied du cheval, lequel eſt gros comme une ceriſe, & fait boiter le cheval. Les chevaux de Manege qui ne ſe mouillent pas le pied, ſont plus ſujets aux *bouillons de chair* que les autres, GUILLET.

On appelle en termes de Broderie *bouillon*, certain cordonnet d'or ou d'argent tortillé en petites boucles ou anneaux. On fait auſſi ſur les habits des *bouillons* avec des rubans, ou autres étoffes qu'on coud fort lâches, & en y conſervant quelque enflure.

BOUILLON, en termes de Botanique, ſe dit de deux ſortes de plantes, dont l'une eſt appellée *bouillon blanc*, & l'autre *bouillon noir*. Le *bouillon blanc*, qu'on appelle communément *thapſus barbatus*, pouſſe des feuilles longues, larges, veluës, cotonneuſes, blanches, & comme drapées, du milieu deſquelles ſort une tige haute d'environ quatre ou cinq pieds, ronde, dure, veluë, garnie de feuilles ſemblables, mais plus petites. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq quartiers, de couleur jaune, rangées en touffe le long de la tige, & des branches. Il leur ſuccede des coques ovales, terminées en pointe, lanugineuſes, diviſées en deux loges, qui contiennent des ſemences aſſez menuës, angueuſes, noires. Sa racine eſt groſſe comme le pouce, ligneuſe, blanche. En Latin *verbaſcum mas latifolium luteum*, C. BAUH. Cette plante eſt fort adouciſſante, & fort vulneraire : on en fait boire la decoction pour la diſſenterie, pour la colique, & pour les cours de ventre. Il y a quelques autres eſpeces de *bouillon* blanc.

Le *bouillon* noir a ſes feuilles plus petites que celles du *bouillon* blanc ordinaire, diſpoſées alternativement, ſemblables à celles de la ſauge, mais beaucoup plus grandes, puantes, vertes, moins veluës, crenelées legerement. Sa fleur eſt jaune, ornée en ſon milieu d'une eſpece d'étoile à rayons purpurins : les étamines ſont veluës, pourpre violet, chargées de ſommets dorez. Sa ſemence, & ſa racine reſſemblent à celles du *bouillon* blanc ordinaire. En Latin *verbaſcum nigrum flore ex luteo purpuraſcente*, C. BAUH.

BOUILLONNEMENT. ſ. m. Mouvement d'une liqueur qui jette des bouillons. Le *bouillonnement* du vin rompt quelquefois les tonneaux. Le *bouillonnement* de l'eau procede du feu, & de l'extrême agitation de ſes parties, qui mettent celles de l'eau en mouvement. Quand on met un peu de limûre de laiton dans une grande bouteille où il y a un peu d'eau forte, l'on voit tout-à-coup un ſi grand *bouillonnement*, que la bouteille paroît toute pleine, ROHAULT. Si l'on mêle enſemble de l'huile de vitriol, & de l'huile de tartre, elles acquierent tout-d'un-coup un *bouillonnement* incroyable, & en même temps un degré de chaleur aſſez ſenſible, ID.

BOUILLONNEMENT, ſe dit auſſi de la fermentation extraordinaire du ſang dans ſes vaiſſeaux. Le *bouillonnement* du ſang cauſe la fievre.

BOUILLONNER. v. n. Jetter des bouillons, ſe mouvoir à bouillons. Il y a des eaux minerales qui *bouillonnent* en ſortant de leur ſource. On dit que la mer *bouillonne*, lorſqu'elle ne briſe que mediocrement.

BOUILLONNER, ſe dit auſſi du mouvement violent du ſang. Le ſang *bouillonne* dans les veines des jeunes gens.

Tout mon ſang que noircit un ſi honteux outrage,
En fremit de colere, en bouillonne *de rage*, CORN.

On le dit auſſi des étoffes qui ſortent en dehors des bandes ou ouvertures de certains habits. Ces manches *bouillonnent* trop.

BOUIS, ou BUIS. Le premier eſt le plus uſité, & l'Academie ſemble le preferer. ſ. m. Plante dont il y a deux eſpeces. La premiere que G. Bauhin appelle *buxus arboreſcens*, croît à la hauteur d'un arbre. Son bois eſt dur, compacte, jaunâtre, fort peſant. Ses feuilles ſont petites, oblongues, arondies, dures, épaiſſes, toûjours vertes, liſſes, luiſantes, d'une

Digitized by Google

odeur desagreable. Ses fleurs sont petites, à trois ou à quatre étamines, ne laissant aucun fruit après elles. Les jeunes fruits viennent sur les mêmes pieds qui portent les fleurs ; mais ils sont separez de ces mêmes fleurs, & ils ressemblent assez à une marmite renversée : ils sont divisez interieurement en trois loges, dans chacune desquelles il y a une capsule cartilagineuse, qui par sa contraction pousse ordinairement avec violence les semences assez loin de la plante : ces semences sont longuettes, luisantes, & brunes. La seconde espece de *buis* ne croît qu'à la hauteur de deux ou trois pieds ; d'où vient qu'on l'appelle *bouis nain*, ou *petit bouis*. Ses feuilles sont semblables à celles du grand *bui*, mais plus arondies, & plus vertes. En Latin *buxus folio rotundiori*bus, C. BAUH. On fait des palissades de *buis*, des allées, & des labyrinthes. On fait du bois de *bouis*, des peignes, des boules de mail, des toupies. Ce bois est fudorifique, & aperitif. On fait du *bouis* nain les bordures des parterres, & on le tond tous les ans.

BOUTS, est aussi un instrument de Cordonnier, qui est fait d'un morceau de *bouis*, qui sert à polir les talons des souliers.

On dit figurément en ce sens, Donner le *bouis* ; pour dire, Adoucir quelque chose, & la faire voir du bon côté, comme si on l'avoit polie avec un morceau de *bouis*. Cela est du stile bas, L'ACAD.

On appelle aussi un menton large, & qui avance en dehors, un menton de *bouis*, parcequ'en effet il a la figure de ce *bouis* des Cordonniers ; mais tout cela est bas, & populaire.

BOULANGER. Voyez BOULENGER.

BOULE. f. f. Globe ; corps rond & spherique, qui a un point au milieu, qu'on appelle *centre*, d'où les lignes tirées à la surface sont égales. Une *boule* d'ivoire. Une *boule* de bouis. On represente la Fortune ayant le pied sur une *boule*, pour marquer son inconstance.

BOULE, se dit aussi d'un morceau de bois tourné en rond, mais non pas toûjours spherique, dont on se sert pour jouër. Les *boules* à jouër sont quelquefois plattes des deux côtez. Les bonnes *boules* sont de bois de gayac. La pente, ou le fort de la *boule*, est le côté où le bois est plus ferré, & par consequent le plus pesant. Aller à l'appui de la *boule*, c'est, Jouër une *boule* qui en aille soutenir une autre sans la debutter. Jouër à la longue, ou à la courte *boule*.

Menage derive ce mot de *bulla*, à cause de la rondeur des *bulles*, ou petites *bouteilles* qui se font sur l'eau ; ou plutôt de *pila*, dont on a fait *pila*, qui signifie la même chose.

BOULE. Terme de Tourneur. Il signifie un morceau de bois tourné en forme ronde, qui sert à soutenir quelque ouvrage de Menuiserie, ou de Tourneur. Ainsi l'on dit, *Boule* d'armoire, *boule* de cabinet, *boule* de table, *boule* de guéridon, &c.

On appelle aussi *boule* en termes d'Architecture, tout corps spherique qui termine une decoration, & qui se met à la pointe d'un clocher, ou sur la lanterne d'un Dôme, auquel cette *boule* est proportionnée. On en met aussi ou bas des rampes, & sur les piedestaux dans les jardins. Quand cette *boule* termine quelque ouvrage, on l'appelle *boule d'amortissement*.

On dit proverbialement, Faire une chose *à boule vuë* ; pour dire, Inconsiderément ; à l'étourdie ; à tout hazard, & d'une maniere incertaine. Je ne pense plus qu'au hazard, & à la *boule vuë*, LE P. L. Pasquier pretend que ce mot a été dit par corruption au lieu de *bonne vuë* : de sorte que de son temps *à bonne vuë* signifioit, Certainement, assûrément. Sur quoi on peut voir les Observations de Menage sur la langue Françoise. Jouër à *boule vuë*.

On dit aussi, qu'un homme tient *pied à boule* ; pour dire, qu'il ne quitte point son travail, & son occupation ; qu'il y est fort assidu. On dit de même, Faire tenir pied *à boule* ; pour dire, Obliger quelcun à être appliqué à son travail, à son employ. Cette expression est empruntée du jeu de *boule*. On dit, qu'une personne est ronde comme une *boule*, quand elle est grosse & courte.

BOULEAU. s. m. Arbre de mediocre hauteur, dont les rameaux sont menus, flexibles, la plupart courbez. Son écorce exterieure est grosse, rude, blanche, crevassée : au dessous de laquelle il y en a une autre qui est fort mince, polie, & transparente comme du parchemin. Ses feuilles ressemblent à celles du peuplier noir ; mais elles sont plus petites, moins lisses, d'un verd plus foncé, & un peu plus étroites, un peu grasses, de bonne odeur, & d'un goût amer. Ses fleurs sont des chatons longs comme le poivre long, à plusieurs feuilles en écailles, attachées à un filet. Ses fruits naissent sur le même pied de *bouleau*, mais dans des endroits differens. Ils commencent par de petits épis à plusieurs écailles, qui deviennent des fruits cylindriques, dont les écailles couvrent chacune une semence. Il croît dans les lieux froids & humides. En Latin *betula*. On se sert des petites branches de *bouleau*, pour faire des verges & des balais. En plusieurs endroits on en fait des cercles pour relier les tonneaux, & des côtes pour faire des corbeilles. Commé l'écorce est fort resineuse, on en fait des torches pour brûler de nuit. Plusieurs croyent, qu'avant l'invention de faire du papier, on se servoit des petites écorces blanches de *bouleau* pour écrire, à quoi elles semblent fort propres. Si on perce au printemps le tronc de cet arbre, ou quelcune de ses branches, il en sort en abondance une liqueur douce, & qui est bonne à boire : on la loue beaucoup contre la pierre des reins, & de la veſſie : elle ôte les taches du visage, & rend la peau belle : elle guerit aussi les ulceres de la bouche. Il y a dans le chateau d'Augustbourg, appartenant au Duc de Saxe, un *bouleau* si grand, qu'on peut ranger sous ses branches une grande quantité de tables, & autant, dit-on, qu'il y a de jours en l'an, TAVERNIER *en ses Relations*.

Ce mot vient de *betullellum*, ou *betulla*, qui sont deux vieux mots Gaulois qui ont été latinisez, comme Pline le temoigne. Mais Mathiole dit qu'il a été appellé *betula*, à cause du bitume dont il est plein.

BOULENGER, ou plutôt BOULANGER, ERE. s. m. & f. Celui qui fait, ou qui vend le pain. Les *Boulangers* de Gonesse sont fameux. Un *Boulanger* de gros pain, ou de petit pain. Un *Boulanger* ne peut acheter à chaque fois plus d'un muid de blé, & un muid de farine, par les Ordonnances de la ville. Le maître garçon d'un *Boulanger* s'appelle *Gendre*. St. Honoré est le Patron des *Boulangers*.

Ce mot vient de *polentarius*, MENAGE. Du Cange croit qu'il vient de ce qu'en pétrissant la farine, on la tourne en *globe*, ou en *boule*, & on l'arrondit en pain.

BOULENGER. v. act. Pétrir la farine, & en faire du pain.

BOULENGERE. f. f. Nom que l'on donne à une Sœur Converse, qui fait le pain d'un Couvent de Religieuses. La sœur *Boulangere*.

BOULENGERIE. f. f. L'art de faire le pain. Ce garçon entend bien la *boulangerie*.

BOULENGERIE, se dit aussi dans les Couvens du lieu où on fait le pain, & où l'on garde la farine. On appelle de même *boulangerie* dans les arsenaux de Marine, le lieu où l'on fait le biscuit.

BOULE-PONCHE, ou BONNE-PONCHE. f. f. Boisson Angloise. On met une chopine d'eau

Digitized by Google

d'eau de vié ſur une pinte de limonade avec de la muſcade ; & un peu de biſcuit de mer grillé & pilé, & l'on bat le tout enſemble juſqu'à ce que les liqueurs ſoient bien mêlées.

Ce mot vient de ces deux mots Anglois *bowl punch*, qui veulent dire une *taſſe de ponche*.

BOULER. v. n. ſe dit de certains pigeons qui ont une groſſe gorge, & ſignifie, Enfler la gorge. Les jeunes pigeons de cette eſpece commencent à *bouler* à trois ou quatre mois.

BOULET. ſ. m. Groſſe balle de fer avec laquelle on charge le canon. Calibrer un *boulet*. Un canon de batterie porte depuis 24. juſqu'à 36. livres de *boulet*.

Quelques-uns le font venir de *botellus* Latin, ou du Grec *ballein*, qui ſignifie *jetter*.

BOULET ROUGE, eſt un *boulet* qu'on fait rougir dans une forge, dont on charge le canon pour mettre le feu aux lieux où il tombe, quand il y trouve des matieres combuſtibles.

BOULET CREUX, eſt celui dont le diametre eſt proportionné à celui du canon qui le doit chaſſer. Sa figure eſt longue & creuſe, & il a une lumiere à l'une de ſes extremitez. L'uſage de cette lumiere eſt d'y mettre le feu : ce que l'on fait en y paſſant une meche ſouffrée, qui s'allume lorſque le *boulet* ſort du canon ; enſorte que ce *boulet* creve lorſqu'il eſt dans la terre, & produit le même effet qu'un petit fourneau.

BOULETS A CHAÎNE, ſont deux *boulets* joints enſemble par une chaîne qui a trois à quatre pieds de longueur. On en charge un canon, & quand on le tire, l'effet de ces deux *boulets* eſt d'autant plus grand, ſur tout dans un combat, que la chaîne embraſſe & ſepare tout ce qu'elle rencontre.

BOULETS A BRANCHE, ſont deux *boulets* joints enſemble par une barre de fer longue de cinq à ſix pouces ſeulement.

BOULET A DEUX TETES, qu'on appelle auſſi *Ange*. Ce ſont deux moitiez de *boulet* jointes par une barre de fer, ou par une chaîne, comme la balle ramée d'un mouſquet. Ces deux moitiez ſe ſeparent ſi-tôt qu'elles ſont hors du canon, & font preſque le même effet que les *boulets* à chaîne. Ces *boulets* ſervent ſur la mer pour couper les cables, les mâts, & les voiles.

BOULET, ſe dit auſſi d'une jointure qui eſt à la jambe du cheval au deſſus du pâturon, qui tient lieu d'un ſecond genou à la jambe de devant, & d'un ſecond jarret à chaque jambe de derriere. Les entorſes ſe font au *boulet*. C'eſt au *boulet* que le cheval ſe couppe. On dit, qu'un cheval a le *boulet* gorgé ; c'eſt-à-dire, enflé.

BOULETE'. adj. qui ſe dit d'un cheval dont le boulet eſt hors de ſa ſituation naturelle, & qui s'eſt jetté trop en avant ; ce qui lui arrive par un trop violent travail ; ou quand il eſt court-jointé, le moindre travail le rend *bouleté*.

BOULETTE. ſ. f. Petite boule. Les enfans joüent à la *boulette*.

BOULEVART, ou BOULEVARD. ſ. m. Gros baſtion. On ne ſe ſert plus de ce mot en termes de guerre. On dit encore à Paris, Aller ſur le *boulevart* de la porte St. Anthoine, qui eſt un des plus gros baſtions de France.

Nicod derive ce mot de *boule*, & *waer* Flamand, ou du Picard *ward* qui ſignifie *garder* ; comme qui diroit, *deffenſe contre les boulets*. Turnebe croit qu'il vient de *boules vertes*. D'autres le derivent de l'Italien *baloardo*, ou de l'Eſpagnol *balarte*, qu'on a dit auſſi dans la baſſe Latinité. Mais Menage croit qu'il vient de l'Allemand *bolwerk*, qui ſignifie *ouvrage de poutres*, *bol* ſignifiant *poutre*, & *werk ouvrage* : ce qu'il a dit après Hotman. Du Cange le derive de *burgward*, *quod burgum ſervet & tueatur*.

BOULEVART, ſe dit par extenſion des places fortes qui couvrent tout un païs, & qui en deffendent l'entrée aux ennemis. Rhodes étoit autrefois le *boulevart* de la Chretienté. Il ſe dit auſſi figurément de tout ce qui ſert de deffenſe, & qui fait obſtacle à l'ennemi. Le Tygre, & l'Euphrate ſont les deux puiſſans *boulevards* de ce Royaume, VAUG.

BOULEVERSEMENT. ſ. m. Renverſement. Une mine qui joua à-propos cauſa le *bouleverſement* du rempart.

BOULEVERSEMENT, au figuré, ſignifie, Deſordre ; confuſion ; changement. Les affaires du Royaume ſont dans un *bouleverſement* univerſel. Voilà un *bouleverſement* dans l'Empire des Lettres, BOI. Les ſchiſmes cauſent un grand *bouleverſement* dans l'ordre, & dans la diſcipline de l'Egliſe, MAIM.

BOULEVERSER. v. act. Renverſer ; mettre en deſordre, & en confuſion. Au ſiege de Candie tout le terrain des environs étoit *bouleverſé* à force de mines & de fourneaux. Il fait rebâtir ſa maiſon ; tout eſt *bouleverſé* chez lui.

BOULEVERSER, ſe dit auſſi figurément en choſes morales, & ſignifie, Brouiller ; ruiner ; mettre en deſordre. Les grandes afflictions lui ont *bouleverſé* l'eſprit. Une banqueroute a *bouleverſé* ſes affaires. Les guerres civiles *bouleverſent* un Etat. Selon vôtre Morale, un Docteur peut tourner les conſciences, & les *bouleverſer* à ſon gré, PASC.

L'Amour rit comme un inſenſé,
Quand il a tout bouleverſé, PEL.

BOULEVERSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BOULI. ſ. m. Sorte de pot où les Siamois préparent leur thé.

BOULIER. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un filet fait comme une ſeine, dont les Pêcheurs ſe ſervent ſur les côtes de la Mediterranée, & qu'ils tendent aux embouchures des étangs ſalez.

BOULIMIE. ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt une faim exceſſive. Pluſieurs furent travaillez de la *boulimie*, ABL. Voyez FAIM CANINE.

Ce mot vient du Grec *bous* & *limos*, qui ſignifie *bœuf* & *faim*, comme ſi on vouloit dire, qu'un homme a une faim capable de manger un bœuf.

BOULIN. ſ. m. Petit trou, ou logette qu'on diſpoſe tout autour d'un colombier pour y nicher des pigeons : c'eſt l'endroit où ils font leurs œufs. Un colombier à pied a quelquefois mille & douze cens *boulins*.

BOULIN, en termes de Maçonnerie, eſt le trou qu'on laiſſe dans le mur qu'on éleve pour s'en ſervir aux échafaudages. On appelle auſſi *boulins*, les pieces de bois qu'on met dans ces trous pour ſoutenir les planches neceſſaires pour échaffauder.

BOULINE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt une corde amarrée vers le milieu de chaque côté d'une voile, qui la porte de biais pour prendre le vent de côté, quand on ne l'a pas en pouppe, ou que le vent largue manque. Ces *boulines* ſont des cordes ſimples qui tiennent chacune à deux cordes plus courtes, qu'on nomme *pattes de boulines*, & celles-ci à d'autres encore plus courtes, qu'on appelle *ancettes*, ou *cobes*, qui ſont épiſſées à la ralingue de la voile. Les *boulines* prennent leur nom de la voile où elles ſont amarrées. La *bouline* de la grande voile ; la *bouline* du grand perroquet ; la *bouline* du petit hunier, &c. La *bouline* de revers eſt celle qui eſt larguée, & ſous le vent. Haler les *boulines*, c'eſt les bander, & les roidir afin de bien tenir le vent. Avoir les *boulines* halées, c'eſt-à-dire, roides. Le vent de *bouline*, eſt celui qui eſt éloigné de cinq pointes, ou aires de vent de celui de la route. Aller à la *bouline graſſe*, c'eſt ſe ſervir d'un vent qui s'éloigne de la route de ſix à ſept pointes. On dit, Aller à la *bouline*, ou tenir le lit du

Digitized by Google

vent, quand on eſt porté d'un vent de biais, qui ſemble contraire à la route, en ſe ſervant de *boulines* halées & roidies; & en mettant les voiles de côté. On va plus vite à la *bouline* qu'en faiſant vent arriere.

Courre la bouline, c'eſt un châtiment qui ſe pratique ſur mer. L'équipage ſe range en deux hayes de l'avant à l'arriere du vaiſſeau. Chaque matelot tient une corde, ou garcette à la main. On fait paſſer le criminel deux ou trois fois entre ces deux hayes de matelots, qui lui donnent chacun un coup. Cela ne ſe pratique point en Hollande.

HALE-BOULINE. ſ. m. C'eſt un nom de raillerie que l'on donne à un matelot novice, & qui n'entend point encore les manœuvres. Tu n'és qu'un *hâle-bouline*.

BOULINER. v. n. Aller à la bouline; prendre le vent de côté. On appelle auſſi cette maniere de naviger, *louvier*.

On commence à dire figurément, *Bouliner*; pour dire, Biaiſer dans les affaires; n'aller pas droit; trouver quelque detour, ou échapatoire.

BOULINER. v. act. & neut. Terme de gens d'armée, qui ſignifie, Voler dans le camp. Il a perdu au jeu tout ce qu'il avoit *boulivé*. Ce ſoldat ſe fera pendre; il s'amuſe à *bouliner*.

BOULINEUR. ſ. m. Ce mot ſe dit des ſoldats qui volent dans le camp. C'eſt un *boulineur*. On pend tous les *boulineurs*, quand on les attrape.

BOULINGRIN. ſ. m. Terme d'Agriculture. C'eſt un mot purement Anglois, qui ſignifie *un gazon ſur lequel on joüe à la boule*. Un *boulingrin* eſt une eſpece de tapis verd; l'herbe en eſt courte, & fine, pour liſſer couler doucement la boule. Le jeu de la boule ſur des *boulingrins* eſt un amuſement fort commun en Angleterre. On l'a dit en France d'un jardin verd, & orné de paliſſades. On a nommé ainſi le *Boulingrin* de St. Germain. On l'a dit auſſi d'un parterre de pieces de gazon decoupées, avec bordure en glacis, qu'on prend ſoin de tondre ſouvent, afin d'entretenir l'herbe toûjours courte & verte.

BOULINIER. ſ. m. On dit d'un vaiſſeau, qu'il eſt bon, ou mauvais *boulinier*, lorſqu'il va bien, ou mal à boulines halées.

BOULON. ſ. m. Groſſe cheville de fer qui a une tête ronde, & qui eſt percée & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. Il ſert à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon, à ſoutenir le fleau d'une porte cochere, ſur lequel il eſt mobile. Il y a auſſi des *boulons* qui ont des têtes rondes à leurs deux extremitez, comme ceux qui attachent les arcsboutans d'un carroſſe à moutons. On appelle auſſi *boulon*, la maſſe, poids, ou peſon de la balance Romaine.

BOULON, eſt auſſi une piece ronde de fer ou de cuivre, qui ſert de noyau pour faire les tuyaux de plomb ſans ſoudure. Elle eſt un peu plus longue que le moule, & de la groſſeur que doit être le diametre du dedans du tuyau.

BOULONS, en termes d'Artillerie, ſont des branches de fer, dont l'uſage eſt de joindre les flaſques. Ce ſont les deux plus longues, & plus groſſes pieces où poſe le canon.

BOULONNER. v. n. Arrêter une piece de charpenterie avec des boulons.

BOULU, UE. adj. Ce mot eſt du petit peuple de Paris qui dit *châtaigne boulué*, pour *châtaigne bouillie*: en quoi il ne faut pas l'imiter; ſi ce n'eſt en de certaines occaſions pour rire, à l'exemple de Sarrazin, qui a dit dans ſon Teſtament de Goulu, Deux litrons de châtaignes *boulüés*.

BOUQUER. v. neut. Baiſer par force ce qu'on preſente.

BOUQUER, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, Ce-

der par contrainte; faire par violence. Je l'ai fait *bouquer*. On a beau avoir du courage; il faut *bouquer* contre de plus puiſſans que ſoi. Vous avez fait *bouquer* les femmes les plus fieres de Paris, P. COM.

Menage derive ce mot de *buccare*, qu'on a fait de *bucca*, qui ſignifie *joué*.

BOUQUERAN. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie une ſorte d'étoffe, qu'on croit avoir été faite de poil de chevre, comme le camelot eſt fait de poil de chameau. La grand' putain a pouvoir de foi vetir de *bouquerans* blanc.

BOUQUET. ſ. m. Aſſemblage de fleurs arrangées, & liées enſemble. Un *bouquet* de fleurs d'orange; un *bouquet* de jaſmin; un *bouquet* de roſes. Faire un *bouquet*; monter un *bouquet*; envoyer un *bouquet*.

Si qu'un bouquet *donné d'amour profonde,*
Etoit donnez toute la terre ronde
Au bon vieux temps, MAROT.

Ce mot vient de *boſcetum*.

BOUQUET, ſe dit auſſi des fruits, & d'autres choſes liées enſemble. Voilà un beau *bouquet* de poires; un beau *bouquet* de plumes, & à double rang. On dit auſſi, *Bouquet* de diamans; *bouquet* de pierreries; *bouquet* de perles.

On appelle auſſi *bouquets*, les repreſentations de ces fleurs liées enſemble, qu'on fait dans des tapiſſeries, dans des peintures de panneaux de menuiſerie, &c.

On appelle auſſi *bouquet*, un petit bois de haute futaye qui accompagne une maiſon de campagne, L'ACAD.

BOUQUET, en termes de Venerie, ſignifie le mâle du lievre. Il y a pluſieurs lievres qui ſont mâles & femelles. On le dit auſſi d'un chevreau, comme diminutif de *bouc*.

On appelle une barbe en *bouquets*, lorſquelle n'eſt pas égale, & qu'il y en a des touffes en quelques endroits ſeulement.

BOUQUET, eſt auſſi un fer dont ſe ſervent les Doreurs, ou Relieurs, pour appliquer le *bouquet* dont ils ornent le dos d'un livre.

BOUQUET, ſe dit auſſi, par les Maquignons, de la paille qu'ils mettent à la queuë, & aux crins des chevaux qu'ils veulent vendre.

BOUQUET, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles, & ſignifie, un recueil des choſes choiſies. *Le bouquet ſacré*. Un *bouquet* des plus belles phraſes. Le livre de Lucien eſt un *bouquet* de fleurs, ABL.

On dit proverbialement d'une maiſon, qu'elle a le *bouquet* ſur l'oreille, quand elle eſt ajuſtée pour la mieux vendre. On le dit d'une fille; pour dire, qu'elle eſt à marier. On dit auſſi, Donner le *bouquet* à quelcun; c'eſt-à-dire, l'engager à donner un bal à ſon tour, ou un repas à une compagnie. Rendre le *bouquet*; c'eſt, S'acquitter des engagemens du *bouquet*. On dit de la Dame qui fait les honneurs du bal, ou du feſtin, que c'eſt elle qui a le *bouquet*. On dit auſſi, qu'une femme fait porter le *bouquet* à ſon mari, quand elle lui eſt infidelle.

BOUQUETIER. ſ. m. Terme de Fayancier. C'eſt un vaſe de fayance en ovale, où l'on met des fleurs en forme de bouquet.

BOUQUETIERE. ſ. f. Qui fait, & vend des bouquets.

BOUQUETIERE, ſignifie auſſi, Celle qui a le droit d'expoſer, & de vendre toutes ſortes de bouquets de chapeau, de guirlandes de fleurs, aux portes des Egliſes de Paris, ou d'autres villes. Elles ſont appellées Maîtreſſes *Bouquetieres, Chapelieres en fleurs*. Il leur eſt deffendu de ſe ſervir de fleurs d'acacia; & les autres fleurs qu'elles employent, doivent être nouvellement cueillies.

BOUQUETIN. ſ. m. Bouc ſauvage. C'eſt une eſpece

Digitized by Google

espece de chamois ; mais il a de plus longues cornes, & plus larges. Il eſt d'un naturel fort chaud, & ſe tient preſque toujours ſur la glace. On en trouve dans les Alpes du Dauphiné, & de Savoye, & dans le pais des Griſons. On tient que ſon ſang eſt extrêmement chaud, & que ſi on en boit, il a la vertu de diſſoudre le ſang caillé. En Latin *ibex*.

BOUQUIN. ſ. m. Vieux bouc.

On appelle figurément un vieux *bouquin*, un homme puant, & laſcif, qui a paſſé ſa vie dans la debauche.

En termes de Poëſie, on appelle les Satyres des *bouquins*, à cauſe qu'on les peint avec des pieds de bouc.

CORNET A BOUQUIN. C'étoit autrefois une grande flûte de paiſan. Elle ſert maintenant dans les Chœurs de Muſique des Egliſes : c'eſt une flûte de corne, & recourbée.

Menage dérive ce mot de *buccinum*, qu'on a dit pour *buccina*.

On appelle auſſi de vieux livres antiques, & peu connus, de vieux *bouquins*. Ta beſace eſt pleine de bribes & de vieux *bouquins*, ABL.

Ce mot vient de l'Allemand *buch*, ou *boeck*, qui ſignifie un livre ; & parceque les premiers livres imprimez nous ſont venus de ce païs-là, on a appellé *bouquins* les vieux livres. Lipſe croit que l'Allemand vient du Latin *buxus* ; parceque le buis ſervoit à les relier.

On dit proverbialement, Sentir le *bouquin* ; pour dire, Sentir mauvais. Ce mot ſe dit particulierement des aiſſelles, lorſqu'il en ſort une odeur forte, comme celle d'un bouc.

BOUQUINER. v. neut. Chercher de vieux livres, & inconnus chez des Libraires, ou s'amuſer à les lire. Il y a force curieux qui ne ſont toute leur vie que *bouquiner*. Ce mot eſt bas.

BOUQUINER. Ce mot ſe dit auſſi du lievre, lorſqu'il eſt en amour, & qu'il tient ſa haſe, SALNOVE.

BOUQUINEUR. ſ. m. Mot qui ſe trouve dans Pomey, & qui ſignifie celui qui ſe plaît à bouquiner, à lire les livres vieux & inconnus.

BOURACAN. ſ. m. On diſoit autrefois *barracan*. Gros camelot, ou étoffe tiſſue de poil de chevre, qui ſert à faire des manteaux de pluye.

Ce mot vient de l'Italien *baracane*, MENAGE. D'autres le derivent de *varocino*, ou *varonico*, parceque c'étoit une étoffe qui étoit particulierement propre à vetir les hommes que les Eſpagnols nomment *varones*.

Du Cange le derive de *barro*, parceque leurs fils ou leurs liſſes repreſentent des barres.

BOURASQUE, ou BOURRASQUE. ſ. f. Tourbillon de vent ; tempête ſoudaine, & violente qui s'éleve, ſoit ſur la mer, ſoit ſur la terre. Nous fimes voile au matin par un doux vent, qui ſe changea ſur le midi en une violente *bourraſque*, ABL. La mer avec ſes tempêtes & ſes *bourraſques*, eſt plus agreable qu'une eau tranquille, M. SC.

Ce mot vient de l'Italien *burraſca*, ſignifiant la même choſe, MENAGE.

BOURASQUE, ſe dit auſſi d'une émotion populaire qui fait beaucoup de bruit, & qui dure peu. Il faut avoir patience, & laiſſer paſſer cette *bourraſque*. On le dit auſſi de la colere d'un Superieur qui menace, qui fulmine. Il a quelquefois des *bourraſques* inſupportables. Je ne veux point eſſuyer ſes *bourraſques* ; c'eſt-à-dire, ſes humeurs bourrues & emportées. Je ne veux point m'expoſer aux *bourraſques* de la Cour ; c'eſt-à-dire, à l'inconſtance, aux revolutions de la Cour. On le dit auſſi d'une diſgrace, & d'une perſecution violente, & imprevuë. Je ne m'attendois point à cette *bourraſque* qui m'eſt ſurvenuë ; je ne ſçai qui m'a ſuſcité cette *bourraſque*.

BOURASQUE, ſe dit auſſi du deſordre qui arrive dans le corps par un mal ſoudain ; ou quelque remede violent. L'émetique cauſe quelquefois d'étranges *bourraſques*, & remuë terriblement les humeurs. Il ſe trouva très-foible & très-abattu par cette *bourraſque*, DOM QUICHOTE.

BOURBE. ſ. f. Terre molle detrempée d'eau ; fange ; boüe, comme celle des terres graſſes, des eaux croupies, & des lieux marecageux. Les tanches, les anguilles ſe meuvent ordinairement la *bouche* quand elles ne ſont point dégorgées.

Nicod écrit ce mot du Grec *borboros*, ſignifiant la même choſe.

BOURBE, ſe dit figurément de la baſſeſſe, & d'une infame debauche. Cet homme croupiſſoit dans la *bourbe* ; le favori l'en a tiré. Un pecheur enfoncé dans la *bourbe* & dans l'ordure ; c'eſt-à-dire, dans le peché & dans l'impenitence. Cette expreſſion n'eſt pas fort noble.

On appelle auſſi *Bourbes*, Certaines eaux minerales qui ſont en reputation de guerir les goutteux, ou les impotens ; comme les *Bourbes* de Barrege.

BOURBELIER. ſ. m. Terme de Chaſſe. C'eſt la partie du ſanglier, qu'aux autres animaux on nomme *poitrine*, & aux cerfs la *bampe*.

BOURBEUX, EUSE. adj. Qui eſt plein de bourbe. Un ruiſſeau *bourbeux*. Un gué *bourbeux*.

On dit figurément d'un Orateur vehement, mais peu poli ; que c'eſt un torrent *bourbeux*. Cette expreſſion eſt hardie, & même un peu trop metaphorique.

BOURBIER. ſ. m. Lieu plein de bourbe où l'on enfonce, & dont on a de la peine à ſe retirer. Se veautrer dans un *bourbier*. Se jetter dans le *bourbier*. Les chariots peſans demeuroient le plupart enfoncez dans des *bourbiers*, VAUG.

BOURBIER, ſignifie figurément le danger ; les embarras où l'on ſe trouve, & les affaires fâcheuſes dont on a de la peine à ſortir. Il aura bien de la peine à ſe tirer de ce *bourbier*. Vous m'avez laiſſé dans le *bourbier*.

BOURBILLON. ſubſt. m. Terme de Marechal. C'eſt le pus qui ſort d'une playe, d'une apoſtume, d'un javart, quand il eſt meu & épaiſſi. Une playe, un bourgeon ſe gueriſſent bientôt, quand le *bourbillon* en eſt ſorti.

BOURCER. v. n. Terme de Marine ; c'eſt lorſqu'on ne met au vent qu'une partie d'une voile, & qu'on la trouſſe à mi-mâts, ou au tiers de mât par le moyen des cargues, ou cordes deſtinées à cet effet : ce qui fait qu'on dit auſſi *carguer* dans le même ſens. Cela ſe fait quand on veut prendre moins de vent, afin de retarder le cours du vaiſſeau.

BOURCET. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un nom qu'on donne dans la Manche au mât de miſaine, & à ſa voile. Le mât de *bourcet* ; la voile de *bourcet*.

BOURDALOU. ſ. f. Mot nouveau, qui ſignifie une étoffe modeſte dont les femmes s'habillerent pendant quelque temps, depuis que le P. *Bourdaloüe* eut prêché fortement contre le luxe, & la magnificence des habits.

BOURDALOU. Ce mot ſignifie auſſi une ſorte de treſſe ou d'or, ou d'argent, ou de ſoye, large d'environ un doigt, qui ſert de cordon au chapeau, & qui s'attache avec une petite boucle de metal.

BOURDE. ſ. f. Menſonge ; deſtitre pour s'excuſer, ou pour ſe divertir de la credulité des autres. Voilà une franche *bourde*. Cet homme m'a donné une *bourde*. C'eſt un gaillard qui ſe plaît à donner des *bourdes*, des bayes.

Ce mot vient de l'Italien *burla*, MENAGE. Autrefois il ſignifioit auſſi un bâton gros par le bout, ſur lequel on s'appuye ; ou une ſorte de potence dont ſe ſervent les infirmes.

BOURDE, eſt auſſi un terme de Marine, qui ſignifie la voile que l'on met quand le temps eſt temperé.

BOURDELAGE. ſ. m. Terme de Coutumes, eſt une redevance qu'on doit au Seigneur en argent, blé, & plume ou volaille, ou de deux de ces trois choſes, ſelon la Coutume de Nivernois. Le droit de *bourdelage* en Bourbonnois eſt de pareille condition & qualité que le droit de taille réelle: & le mot de *Bourdelier* ſe dit non ſeulement du detenteur, mais auſſi de l'heritage, de la redevance & du contrat.

BOURDELAGE, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit, Paillardiſe.

BOURDELOIS, ou BOURDELAIS. ſ. m. Gros raiſin de treille, blanc ou rouge. Le *Bourdelais* n'eſt pas un bon raiſin.

BOURDER. v. n. Vieux mot, dont on ſe peut ſervir encore dans le ſtile burleſque. Il ſignifie, Se moquer, dire des ſornettes, des bourdes, des menſonges. Ce coquin ne fait que *bourder*.

BOURDEUR. ſ. m. Menteur: donneur de bourdes. De ce mot corrompu on a fait le proverbe, Autant pour le *Brodeur*, au lieu de dire, pour le *Bourdeur*. On dit *bourdeuſe* au feminin. Ces deux mots ne ſont point dans le Dictionnaire de l'Academie.

BOURDON. ſ. m. Bâton fait au tour, qui a une pomme au haut & au milieu, & un fer pointu par enbas, que portent les Pelerins. On peint St. Jacques avec ſon *bourdon*.

Menage derive ce mot du Latin *burdo*, qui ſignifie un *âne* ou un *mulet*, parcequ'il aide à marcher comme les mulets: de même qu'on a appellé un bâton, la *haquenée des Cordeliers*; & que des potences ſignifioient autrefois des *bourdes*. Mr. le Moine pretend que ce mot eſt Arabe, & qu'il ſignifie un *bâton* fait du bois qui fourniſſoit la matiere au papier.

BOURDON, ſe prend auſſi quelquefois pour le Pelerin même qui le porte.

Hé quoi! Madame à ſon chevet
Pourroit voir un Bourdon, LA FONT.

Planter le *bourdon* en quelque lieu. C'eſt une façon de parler proverbiale & figurée, qui veut dire, s'établir en quelque lieu.

Il y a auſſi trois étoiles qu'on appelle *les trois bourdons*, que les païſans appellent *les trois Rois*, qu'ils ſuppoſent avoir eu chacun un *bourdon* en faiſant leur pelerinage en Bethleem. Ce ſont en Aſtrologie les trois grandes étoiles de la Conſtellation d'Orion, dont l'une eſt à ſon pied gauche, l'autre au milieu de ſon baudrier, & la troiſiéme à l'épaule.

BOURDON, en termes d'Imprimerie, eſt une faute que commet l'ouvrier, lorſqu'il omet quelques mots.

BOURDON, eſt auſſi une groſſe mouche-guêpe qui fait beaucoup de bruit en volant. Ce mot eſt fait par onomatopée du bruit que font les mouches en volant. On l'appelle en Latin *fucus*, *attacus*, *burdo*, *bombylius*. Swammerdam en decrit huit eſpeces.

BOURDON, eſt auſſi le jeu de l'orgue qui fait la baſſe, qui a le ſon le plus creux, & qui a les plus gros tuyaux. Le *bourdon* eſt un des principaux jeux de l'orgue. Il eſt de bois & bouché. Il eſt accordé à l'uniſſon avec la montre. Il y a un ſecond *bourdon* qui eſt de quatre pieds quand il eſt bouché, ou de huit pieds quand il eſt ouvert, fait en forme de flûte, qui eſt à l'octave de la montre ou du premier *bourdon*. Il peut être d'étain ou de bois. Matthieu Paris temoigne que ces tuyaux ont été appellez *burdones*, à cauſe qu'ils reſſemblent aux *bourdons* des Pelerins. On le dit auſſi des baſſes de quelques autres inſtrumens, comme des deux flûtes ou chalumeaux des cornemuſes & des muſettes, dont le vent ne ſort que par la pate. Nôtre *bourdon* ou baſſe repond à la notte que les Grecs appelloient *Proſlambanomenos*.

Les Anciens avoient de groſſes flûtes faites en forme de bâton, qu'ils appelloient *bourdon*, d'où ſont venus ces termes de Muſique, parceque ces ſons creux & bas imitent le bourdonnement des mouches.

FAUX-BOURDON, eſt une Muſique ſimple qui ſe chante notre contre notte, & qu'on appelle auſſi *ſimple contrepoint*, à la difference du contrepoint figuré, qui ſubdiviſe les notes en crochuës & doubles crochuës.

On appelle auſſi *bourdon*, la groſſe cloche de Nôtre Dame.

BOURDONNE', ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des croix garnies aux extremitez des pommes, ou bâtons ſemblables à ceux des Pelerins, ou dont les branches ſont tournées, & arondies en bourdons de Pelerins. On les appelle plus ordinairement *pommetées*. Les Prieurs mettent auſſi des bourdons ou des bâtons derriere l'Ecu de leurs Armes, pour marque de commandement, comme les Abbez font des croſſes.

BOURDONNEMENT. ſ. m. Bruit ſourd & confus que font les bourdons. On le dit auſſi de ce bruit confus que font les hommes qui murmurent.

On appelle auſſi un *bourdonnement* d'oreilles, cette eſpece d'infirmité qui fait entendre un bruit ſourd, & qui eſt un commencement de ſurdité.

BOURDONNER. v. n. Faire un bruit ſourd tel que font les bourdons. Il n'y a rien de plus importun qu'une mouche qui *bourdonne* aux oreilles.

Le moindre bruit éveille un mari ſoupçonneux:
Qu'à l'entour de ſa femme une mouche bourdonne;
C'eſt cocuage qu'en perſonne &c. LA FONT.

BOURDONNER, ſe dit figurément d'un murmure ou d'un bruit confus, dont on n'entend que la moitié des paroles. J'ai entendu *bourdonner* quelque choſe de cette nouvelle, mais je n'en ſçai pas le detail. Il eſt vieux; mais cela n'empêche pas qu'on ne s'en ſerve encore dans le ſtile bas & comique. Ce vieux mot *bourdonne* inceſſamment; pour dire, il ne fait que murmurer entre ſes dents.

BOURG. ſ. m. Ville non cloſe; habitation de peuple qui tient le milieu entre la ville & le village. Quelques-uns le retraignent aux lieux qui ne ſont fermez ni de murs, ni de foſſez. D'autres au contraire, comme Mrs. de l'Academie, veulent que ce ſoit un gros village, fermé de petites murailles.

Nicod & Cujas derivent ce mot du Latin *pyrgus*, venu du Grec *pyrgos*; ou du Latin *burgis*: mais il vient de l'Allemand *burg*, qui eſt très-ancien dans cette langue, comme on voit par la terminaiſon de la plupart de leurs villes. Dans Vegece le mot de *burgus* ſignifie ſeulement une *tour* ou *petit château*.

FAUXBOURG. ſ. m. Habitation de peuple attenant les portes d'une ville. Les villes de guerre ne doivent point avoir de *fauxbourgs*; car ils favoriſent les approches des ennemis.

Ce mot vient de *fors* & *bourg*, comme qui diroit *hors le bourg*.

On dit figurément de ceux qui approchent de quelque choſe, mais qui ne ſont pas dedans, qu'ils ſont dans les *fauxbourgs*.

BOURGADE. ſ. f. Diminutif de *Bourg*. Cette Comté a dix villes, trente *bourgades*, & quatre à cinq cents villages, PATRU.

BOURGAGE. ſ. m. Terme de Coutume. Ce qui eſt ſitué dans l'étenduë des villes, & de la banlieuë.

BOURGEOIS, BOURGEOISE. Prononcez BOURJOIS. ſ. m. & f. Citoyen; habitant d'une ville. C'eſt un *Bourgeois* de Paris; & l'un des plus gros *Bourgeois*. Il n'eſt gueres de Rois, qu'elle (Rome) veuille égaler à ſes moindres *Bourgeois*. CORN.

Digitized by Google

Ce mot vient de l'Allemand *burger*, signifiant la même chose; ou plutôt, selon Pasquier, du vieux mot *bourg* qui signifioit une ville.

BOURGEOIS, se dit auſſi de tout le corps des habitans d'une ville. *Le bourgeois s'eſt ſoulevé.*

BOURGEOIS, ſignifie auſſi, le ſimple peuple; les gens du tiers Etat; les roturiers: à la diſtinction des Gentilshommes & des Eccleſiaſtiques. En France le *bourgeois* porte preſque toutes les charges de l'Etat. On dit en ce ſens, & par oppoſition; un tel eſt Gentilhomme, & un tel n'eſt que *bourgeois*. Cette femme eſt bien Demoiſelle, & vous n'êtes qu'une ſimple *bourgeoiſe*, une petite *bourgeoiſe*. Molière a intitulé une de ſes Comedies, le *Bourgeois Gentilhomme*; c'eſt pour ſe moquer d'un *bourgeois* qui vouloit faire l'homme de qualité.

Laiſſez les bons bourgeois *ſe plaire en leur menage;*
C'eſt pour eux ſeuls qu'Hymen fit les plaiſirs permis.
LA FONT.

On appelle en pluſieurs Coutumes *Bourgeois du Roi*, des habitans qui ont quelque privilege pour plaider ſeulement en la Juriſdiction Royale, & decliner la Juriſdiction des Seigneurs: ce qui a lieu dans les Coutumes de Troyes, de Champagne, de Chaumont, de Sens, & d'Auxerre: ce privilege s'appelloit auſſi *droit de juvée*; parceque ceux qui ſe rendoient juſticiables du Roi, faiſoient un ſerment par devant le Juge Royal, & pour cela on payoit un droit de ſix deniers pour livre des meubles, & deux deniers des immeubles; ce qui s'appelloit *droit de bourgeoiſie*.

BOURGEOIS, adj. ſe dit quelquefois en mauvaiſe part, par oppoſition à un homme de la Cour, pour ſignifier un homme groſſier, ou peu galant, & peu poli: qui vit & raiſonne à la maniere du petit peuple. Avoir un air *bourgeois*. Moliere a dit; Je ne vis jamais un corps compoſé d'atômes plus *bourgeois*. Corrigez vous de vos façons de parler *bourgeoiſes*; c'eſt-à-dire, baſſes & populaires. Il a des manieres d'agir tout-à-fait *bourgeoiſes*. Vous allez voir entrer dans cette famille un air *bourgeois* qui n'en ſortira de dix generations, LE CHEV. D'H. Les femmes du grand air regardent l'œconomie comme une vertu *bourgeoiſe*, BELL. Il ſemble qu'aujourd'hui aimer ſa femme, ou ſon mari, ſoit une pratique *bourgeoiſe*, OE. M.

BOURGEOIS, en ce ſens eſt auſſi ſubſtantif. Cela ſent bien ſon *bourgeois*. Vous êtes habillé en franc *bourgeois*. Ah! ſi cela eſt du dernier *bourgeois*, MOL.

FRANC-BOURGEOIS. Voyez FRANC.

BOURGEOIS, en termes de Marine, eſt le proprietaire d'un vaiſſeau, ſoit par achat, ſoit qu'il en ait fait faire la conſtruction. C'eſt lui qui l'équippe de tous ſes apparaux & agreils, & qui le frette enſuite; c'eſt-à-dire, qu'il le loue à un Marchand pour faire voyage, ſuivant les conditions d'un Traité qu'on appelle *charte-partie*. Je ſuis *bourgeois* du tiers de ce vaiſſeau; c'eſt-à-dire, proprietaire.

Ce mot eſt venu du ſtile de la Hanſe Theutonique, à cauſe qu'il n'eſt permis en Allemagne qu'aux *bourgeois* des Villes Hanſeatiques d'avoir, & de faire conſtruire des navires, & qu'en effet tous les proprietaires d'un navire ſont nommez *bourgeois*.

Les ouvriers appellent auſſi *bourgeois*, celui pour lequel ils travaillent. Il faut ſervir le *bourgeois*. Le Maçon, l'Artiſan tâchent toûjours à tromper le *bourgeois*.

On appelle *garde bourgeoiſe*, un droit établi dans la Coutume de Paris; par lequel le pere, ou la mere, l'ayeul, ou l'ayeule jouïſſent des biens de leurs enfans mineurs ſans leur en rendre compte, en les entretenant ſelon leur condition, & en payant leurs dettes mobiliaires. La garde *bourgeoiſe* finit à 14. ans pour les garçons, & à 12. ans accomplis pour les filles.

On appelle auſſi *garde bourgeoiſe*, la milice des *bourgeois* qui font la garde dans une ville. On appelle *caution bourgeoiſe*, une bonne caution, & facile à diſcuter.

BOURGEOIS. ſ. m. Petite monnoye de billon, qui avoit cours ſous le regne de Philippe le Bel. Il y avoit des *bourgeois* ſimples, & des *bourgeois* doubles, ou forts. Ils étoient à ſix deniers de loi. Les premiers valoient environ un ſol & demi, & les derniers environ trois ſols, monnoye d'aujourd'hui. Les *bourgeois* ſimples étoient les deniers pariſis, & les *bourgeois* doubles, les doubles pariſis, LE BLANC.

BOURGEOISEMENT. adv. D'une maniere bourgeoiſe. Il vit, il parle, il raiſonne *bourgeoiſement*.

BOURGEOISIE. ſ. f. Droit qu'on acquiert par la naiſſance, ou par la demeure qu'on fait dans une ville, de jouïr des privileges qui lui ſont accordez. Il faut une demeure de dix ans dans les villes franches pour acquerir le droit de *bourgeoiſie* & l'exemption de la taille. Le droit de *bourgeoiſie* à Rome, ou de Citoyen Romain, donnoit de grands avantages. Voyez CITOYEN. Lacedemone étoit ſi jalouſe de ſon droit de *bourgeoiſie*, qu'Herodote a obſervé qu'elle ne l'a accordé qu'à deux perſonnes, LA GUILL.

BOURGEOISIE, ſe dit auſſi de tout le corps des *bourgeois*. La *bourgeoiſie* eſt en armes.

BOURGEOISIE, ſignifie auſſi le peuple; les habitans de la ville. La *bourgeoiſie* eſt toûjours la copie de la Cour, SCAR.

BOURGEON. Prononcez BOURJON. ſ. m. Le bouton qui pouſſe aux arbres vers le printemps. La gelée n'eſt dangereuſe que lorſque les *bourgeons* commencent à pouſſer. Les *bourgeons* ont la même peau, le même parenchyme, le même corps ligneux, les mêmes inſertions & la même moëlle que la tige; c'eſt-à-dire, les mêmes parties qui par le moyen d'un nouveau ſuc qui y entre continuellement, reçoivent une extenſion pareille à celle de l'or qui paſſe par la filiere, & qui ſe deployent à-peu-près comme les tuyaux d'une lunette d'approche. Les *bourgeons* ſont toûjours placez entre la tige ou branche dont ils ſortent, & la baſe des pedicules, ou queuës des feuilles.

Le mot de *bourgeon* vient de *burria*, ou de *burra*, qui ſignifie *bourre*, MEN.

BOURGEON, ſe dit auſſi de tout le nouveau jet des arbres & des vignes. On deffend l'entrée des bêtes dans les bois nouvellement couppez, à cauſe qu'elles mangent les *bourgeons*, les jets tendres, & nouveaux.

BOURGEON, eſt auſſi un bouton rouge qui vient au viſage, ainſi nommé à cauſe qu'il en vient d'ordinaire à ceux qui boivent trop de vin, comme ſi c'étoit encore la vigne qui pouſſât un *bourgeon*. Elle peint de *bourgeons* ſon viſage guerrier, BOIL.

BOURGEONNER. v. n. Pouſſer des bourgeons. Les arbres *bourgeonnent* au printemps.

BOURGEONNÉ, ÉE. part. & adj. Qui a des bourgeons au viſage. On dit ordinairement, que les ivrognes ont le nez *bourgeonné*.

BOURG-E'PINE. ſ. m. C'eſt un arbriſſeau, qu'on appelle autrement *nerprun*, ou *noirprun*. Voyez NERPRUN.

BOURGMESTRE. ſ. m. L'*s* ſe prononce. Premier Magiſtrat des villes de Flandre, de Hollande, & d'Allemagne. Il eſt comme le Maire, & le Gouverneur. Il donne des ordres pour le gouvernement, l'adminiſtration des finances, la juſtice, & la police de la ville. Il preſide au Conſeil de la ville. Le nombre, le pouvoir, & les droits des *Bourgmeſtres* ne ſont pas égaux par tout: chaque ville a ſes loix, & ſes ſtatuts particuliers. On ne ſçait pas bien comment on pourroit exprimer cette dignité en Latin. Les uns l'expriment par *Senator*, & les autres par *Conſul*.

Ce

Ce mot eſt formé de deux termes Flamands; *Borger*, bourgeois, & *Meeſter*, maître; c'eſt-à-dire, le maître, & le protecteur des bourgeois.

BOURGMESTRES, ſe dit auſſi figurément, & en badinant, des plus conſiderables bourgeois d'une ville. Tous les honorables *Bourgmeſtres* jetterent les yeux ſur nos inconnus, SCARON ROM.

BOURGUIGNON. ſ. m. Habitant de Bourgogne. Ce mot eſt venu en uſage dans la langue par ce proverbe, *Bourguignon* ſalé, qu'on dit par reproche à ceux qui aiment à ſaler trop leurs viandes. On le dit depuis l'an 1422. Il y avoit alors dans Aigue-mortes une compagnie de *Bourguignons*; les bourgeois ſe ruerent ſur cette garniſon, & jetterent leurs corps dans une grande cuve de pierre, qu'on y montre encore à preſent; ils ſalerent les corps pour les conſerver plus long temps, comme un glorieux trophée de leur fidelité envers leur Roi legitime. D'autres tirent ce proverbe du ſel qui ſe fait à Salins, à cauſe que les *Bourguignons* ont eu pluſieurs diſputes pour leurs ſalines. Orolius & Luitprandus diſent qu'on a donné le nom de *Bourguignons* à ces peuples, parceque leurs habitations étoient dans les bourgs qui n'étoient point fermez de murs.

BOURGUIGNOTTE. ſ. f. Arme deffenſive pour couvrir la tête d'un homme de guerre: c'eſt une eſpece de caſque, ou de ſalade, ou de pot. La *bourguignotte* eſt ouverte par devant, & à l'épreuve de la pique & du mouſquet. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en ſont ſervis les premiers.

BOURGUIGNOTTE, ſe prend auſſi pour la tête, dans un ſens figuré; & dans le ſtile comique & burleſque. Je te donnerai ſur ta *bourguignotte*.

BOURLET. Voyez BOURRELET.

BOURNAL. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un *rayon de miel*: ce que les Latins appellent *favus mellis*. Il eſt encore en uſage dans la campagne.

BOURRACHE, ou BOURROCHE. ſ. f. Le premier eſt le plus en uſage, & c'eſt le ſeul que l'Académie admet. Plante dont les feuilles ſont larges, oblongues ou preſque rondes, rudes au toucher, velues, ridées, épaiſes la plupart à terre. Sa tige eſt ronde, garnie d'un gros poil piquant, haute d'environ un pied & demi, foible, vuide, rameuſe. Ses fleurs ſont bleuës, tirant ſur le purpurin, ou quelquefois blanches, agreables à la veuë. Chacune de ces fleurs eſt ſemblable à la molette d'un éperon. Il lui ſuccede quatre ſemences ramaſſées enſemble, de couleur noire, & qui reſſemblent aſſez à la tête d'une vipere. Sa racine eſt blanche, groſſe comme le doigt. En Latin *borrago floribus cæruleis & albis*, J. BAUH. Cette plante eſt fort cordiale, ſur tout la fleur qui eſt une des quatre fleurs qu'on appelle cordiales. D'où vient qu'on la nomme en Latin *borrago*, qui vient de *corago*, n'y ayant que le *c* qui a été changé en *b*.

BOURRACAN. Voyez BOURACAN.

BOURRAS. ſ. m. Sorte de groſſe étoffe, comme qui diroit, faite de bourre. Il n'étoit vetu que de *bourras*. Ce mot eſt vieux.

BOURRASQUE. Voyez BOURASQUE.

BOURRADE. ſ. f. Atteinte que les levriers, ou les oiſeaux donnent au lievre, quand au lieu de le prendre, ils n'attrapent qu'un peu de ſa bourre.

BOURRADE, ſe dit auſſi d'une attaque, ou d'un coup qu'on porte à quelcun. Porter une *bourrade*.

BOURRADE, ſe dit figurément des reponſes fortes, & piquantes qui ſe font ou dans une diſpute, ou dans une converſation. Je lui ai donné de bonnes *bourrades*; il a reçu de terribles *bourrades*.

BOURRE. ſ. f. Poil de pluſieurs animaux, comme bœufs, vaches, chevres, cerfs, &c. qu'on detache de leurs cuirs, quand on les prepare dans les tanneries. La *bourre* ſert à garnir des chaiſes, des ſelles, &c.

Ce mot vient du Latin *burra*, ſelon Menage, d'où il derive auſſi le mot de *bourrée* & de *bourgeon*.

BOURRE LANICE, eſt la laine qui ſe tire des draps, quand on les prepare avec le chardon de Bonnetier.

BOURRE TONTISSE, eſt celle qui ſe tire des draps, quand ils paſſent par les mains du Tondeur. Celle-là eſt la moindre, & il eſt deffendu aux Tapiſſiers d'en mettre dans les matelas entre deux futaines. On la laiſſe aux Potiers d'étain pour faire des bourrelets. Il y a auſſi de la *bourre de ſoye*, qui eſt la ſoye de rebut, ou imparfaite qu'on tire avec le peigne après que le coccon eſt dévidé.

BOURRE, en termes de Teinturiers, ſe dit auſſi d'une certaine nuance, qui eſt la même que celle du rouge cramoiſi.

BOURRE, ſe dit auſſi de ce qui ſert à mettre ſur la poudre, & ſur le plomb, en chargeant les armes à feu; ſoit papier, *bourre*, foin, &c. La *bourre* d'un piſtolet; d'un canon. En ce ſens on appelle *tire-bourre*, un fer pointu, & fait en forme de vis, attaché au bout de la baguette, avec lequel on decharge une arme à feu ſans la tirer.

BOURRE, eſt auſſi un nom que quelques Jardiniers donnent à ce que d'autres appellent bouton ou bourſe. Le ſarment n'a pouſſé encore que de la *bourre*. On dit quelquefois que les fruits, par exemple, des abricotiers, des pêchers, &c. ont été gelez en bourre. Voyez BOUTON.

On appelle auſſi *bourre*, la graine des anemones; parcequ'en effet elle reſſemble à la *bourre*.

BOURRE, ſe dit figurément, de tout ce qui eſt groſſier, & inutile dans quelque Ouvrage de proſe, ou de vers. Il y a de beaux endroits dans ce livre; mais il faut avoüer qu'il y a auſſi bien de la *bourre*.

BOURREAU. ſ. m. Le petit peuple de Paris appelle *Bourrelle* la femme du *Bourreau*. C'eſt l'Executeur de la Haute Juſtice. Le dernier des Officiers de Juſtice, qui execute les criminels & les arrêts portant peine afflictive. Mourir par la main du *Bourreau*. Livrer un criminel entre les mains du *Bourreau*. Les Commiſſaires l'appellent l'*Executeur*; parceque le nom de *Bourreau* eſt trop odieux. Quand on ſcelle les Lettres du *Bourreau*, on les jette ſous la table, pour marquer l'infamie du metier. Le *Bourreau* ne peut ſe ſaiſir de la perſonne condamnée, qu'après avoir oüi la prononciation de la ſentence, ou de l'arrêt qui la condamne. Antiſthene diſoit, que les *Bourreaux* étoient plus honnêtes gens que les Tyrans, parcequ'ils ne font mourir que des criminels, au lieu que les Tyrans ôtent la vie à des innocens.

Borel derive ce mot de *bourrée*, qui ſignifie une *poignée de verges de ſaule*, comme temoigne Monet, parceque les verges ſont les premiers inſtrumens dont ſe ſert le *Bourreau*. Il peut venir auſſi de *burrus*, qui ſignifie *roux*, parcequ'en pluſieurs lieux les *Bourreaux* doivent être habillez de rouge & de jaune. Ailleurs il le derive du Grec *buros*, qui ſignifie *carnacier*. Mais il eſt vrai que c'eſt un mot Celtique & ancien Gaulois; car les Bas-Bretons dans leur jargon ſe ſervent encore de ce mot ſans y rien changer.

BOURREAU, ſe dit auſſi ſimplement de celui qui tuë une perſonne. Neron fut ſon propre *bourreau*; c'eſt-à-dire, il ſe tua lui-même. Ah! Sangaride eſt morte! Atys eſt ſon *bourreau*, QUIN. Corneille fait dire par Chimene à Rodrigue qui lui preſentoit ſon épée afin qu'elle ſe vengeât elle-même; Va, je ſuis ta partie, & non pas ton *bourreau*. On pretend que ceux qui font un metier de la guerre, & qui ſe louënt pour aller tuer des hommes, ſont des *bourreaux*, d'autant plus condamnables

Digitized by Google

damnables qu'ils tuent des innocens ſans raiſon ; au lieu que les *bourreaux* tuent avec raiſon ; & par ordre de la Juſtice, COURTIN.

On appelle auſſi *bourreau*, un homme ſanguinaire, cruel, & ſans pitié. Braver la cruauté des *bourreaux* ; c'eſt-à-dire, des Tyrans. Ce pere eſt un vrai *bourreau* ; il traitte cruellement ſes enfans. En ce ſens il a un feminin ; & on dit d'une femme, C'eſt une vraye *bourrelle*. Il eſt bas, L'ACAD. On appelle encore *bourreau*, un Chirurgien mal habile, qui taille & couppe ſans menagement.

BOURREAU, ſe dit encore en general, de ce qui tourmente les autres, ou qui nous tourmente nous-mêmes cruellement & impitoyablement. L'amour eſt un cruel *bourreau* qui me déchire le cœur. Le remords me livre ſans ceſſe à de ſecrets *bourreaux*, T. CORN. Dans la vie humaine il faut toûjours être ou le *bourreau*, ou le patient ; LA M. LE V. c'eſt-à-dire, tourmenter les autres, ou ſoi-même. Le Demon artificieux procure quelquefois aux hommes d'heureux ſuccés pour les entretenir dans l'illuſion : ainſi l'ame ſe livre elle-même à ſon *bourreau*, NIC. Il eſt lui-même ſon impitoyable *bourreau*, PAT. Les envieux ſont eux-mêmes leurs *bourreaux*, VAUG. En quelque lieu que ſe trouve un parricide, il rencontre dans ſa conſcience un accuſateur, un juge, & un *bourreau*, LE MAIT. Le vice eſt à lui-même ſon *bourreau*, ABLAN. La jalouſie eſt un cruel *bourreau*, PEL.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt un vrai *bourreau* d'argent ; pour dire, qu'il le menage mal, qu'il le prodigue ſans neceſſité. On dit, qu'un homme ſe fait payer en *Bourreau* ; pour dire, qu'il ſe fait payer par avance. On dit auſſi, qu'un homme eſt brave comme un *Bourreau* qui fait ſes Pâques, quand il eſt bien habillé, & qu'il n'a pas accoutumé de l'être ſi bien.

BOURREE. ſ. f. Petit fagot fait de fort menu bois, qui fait un feu prompt & de peu de durée. On le dit auſſi d'une ame de fagot.

BOURRÉE. Danſe ſimple. Elle eſt compoſée de trois pas. Les Maîtres à danſer l'enſeignent differemment ; les uns à deux mouvemens, & les autres à un ſeul. Le premier pas eſt un *coupé*, & les deux autres ſans *plier*. C'eſt la *bourrée* à un mouvement. Celle à deux eſt auſſi compoſée de trois pas, dont le premier eſt un *coupé*, le ſecond ſans *plier*, & le troiſiéme un *jetté*. On croit que cette danſe eſt venuë d'Auvergne.

BOURRELER. v. act. Faire ſouffrir ; maltraiter ; tourmenter. Un Chirurgien ignorant *bourrele* les gens. Cet homme *bourrele* ſa femme. On ne ſe ſert point de ce terme au ſens propre, & en parlant de la fonction du *bourreau*. On peut s'en ſervir dans l'exemple qu'on vient d'alleguer : mais ſeulement dans la converſation ; & non dans un diſcours grave & poli.

On le dit au figuré plus ordinairement des inquietudes, & des remords de la conſcience. La conſcience *bourrele* les mechans. Le remords de ſon crime le *bourrele*, ABL.

BOURRELÉ, ÉE. part. & adj. Etre *bourrelé* par l'image de ſon crime. Etre *bourrelé* en ſa conſcience, ABL. Les mechans ont l'ame *bourrelée*, & ne ſçauroient repoſer, VAUG.

BOURRELERIE. ſ. f. Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey, pour ſignifier le tourment que l'on ſouffre, ou que l'on fait ſouffrir aux autres.

BOURRELET, ou BOURLET. ſ. m. C'étoit autrefois une partie de l'habillement de tête qui ſervoit à la coëffure des hommes, & des femmes, ou une eſpece de cordon qui ſervoit d'arrêt au chapperon, & qui le ſerroit ſur la tête. Voyez BONNET. Les Magiſtrats & les Docteurs dans les Univerſitez portent encore le chapperon ſur l'épaule avec un petit tour rond qui repreſente l'ancien *bourrelet*. Les femmes ſe ſervent encore de *bourrelet* pour ſe coëffer, & pour ſoutenir, & arranger leurs cheveux. Les femmes ont auſſi porté des *bourrelets* au lieu de vertugadins, pour élever un peu leurs juppes. On met auſſi des *bourrelets* autour de la tête des enfans, pour empêcher qu'ils ne ſe bleſſent en tombant. On met un *bourrelet* ſur un baſſin de chambre. Il eſt d'ordinaire garni de *bourre*, pour y être aſſis plus mollement.

BOURRELET, en termes de Blaſon, eſt un tour de livrée, rempli de bourre, & tourné comme une corde, que les anciens Chevaliers portoient dans les tournois. Il étoit de la couleur des émaux de l'Ecu, ou des couleurs ordinaires des Chevaliers. Les Dames prenoient elles-mêmes le ſoin d'attacher ces livrées ou tortils ſur les caſques, & on les appelloit les *faveurs des Dames*. On les repreſente encore aujourd'hui dans les ornemens de l'Ecu. On appelle autrement ce *bourrelet*, que les ſimples Gentilshommes mettent quelquefois ſur leurs caſques, *treſque*, *torque*, *tortil*.

BOURRELET, ſignifie auſſi en termes de Marine, de groſſes cordes que l'on entrelaſſe autour du mât de miſaine, du mât d'artimon, & du grand mât, pour tenir la vergue dans un combat, quand on craint que les manœuvres, qui la tiennent, ne ſoient couppées.

BOURRELET, en termes d'Artillerie, ſe dit d'une piece de metal arrondie qui regne autour, & à l'extremité d'une piece de canon vers la bouche. En cet endroit elle eſt renforcée de metal, & a la figure d'un *bourrelet*.

BOURRELET, en termes de Jardinage, ſe dit de l'endroit des arbres, où au bout de quelques années la greffe devient plus groſſe que le pied, ſur lequel elle a été faite, & d'ordinaire c'eſt une marque que le ſauvageon n'eſt pas trop bon, & qu'il ne prend pas autant de nourriture que la greffe. Le Coignaſſier, & la poire de petit blanquet ſont ſujets à faire le *bourlet*.

BOURRELET, ſignifie quelquefois le collier des chevaux de charrette, que fait un Bourrelier.

BOURRELIER, IERE. ſubſt. Artiſan qui fait les harnois des chevaux de carroſſe, & de charrette. On l'appelle auſſi *Sellier lormier*.

BOURRELLE. ſ. f. Il ne ſe dit que par le petit peuple, de la femme du Bourreau. Voyez BOURREAU.

BOURRER. v. act. Mettre de la bourre, ou autre pareille choſe ſur la charge dans le canon de l'arme à feu. Ainſi on dit, *Bourrer* un fuſil. On dit auſſi en general *bourrer* une choſe ; pour dire, la garnir de bourre. Mais il n'eſt gueres en uſage dans le propre, L'ACAD.

BOURRER. v. act. Pouſſer ; battre. Les chiens *bourrent* les lievres en les chaſſant ; c'eſt-à-dire, qu'ils leur arrachent du poil. On dit auſſi, en termes de Fauconnerie, que l'oiſeau *bourre* la perdrix, POMEY.

BOURRER, ſignifie encore, Frapper ; battre ; porter des bottes. Les deux combattans ſe ſont bien *bourrez*. J'ai bien *bourré* mon homme.

BOURRER, ſe dit en ce ſens des coups, & des attaques qu'on porte dans la diſpute. Le pedant ſut *bourré* de la bonne maniere ; on le *bourra* terriblement ; c'eſt-à-dire, on le pouſſa fortement.

BOURRIERS. ſ. m. Pailles & ordures qui ſe trouvent mêlées avec le blé, POMEY.

BOURRIQUE. ſ. f. Mechante bête de voiture. Il ſe dit particulierement des ânes. Les Païſans portent leurs denrées au marché ſur des *bourriques*. Ceux à qui on donne le fouët en Eſpagne ſont montez ſur des *bourriques*.

BOURRIQUE, ſe dit par mépris d'un mechant cheval. Voilà une mauvaiſe *bourrique*.

Ce mot vient de *burichus*, *burricus*, ou *buricus*, qui signifie *cheval*, MENAGE. Saumaise derive ce nom de *pyrrichos*, diminutif de *pyrrhos*, *rufus*, à cause que les Auteurs de la basse Latinité ont ainsi appellé tous les bidets ou petits chevaux, quoiqu'ils fussent d'un autre poil.

BOURRIQUE, est aussi une machine composée d'ais assemblez, sur lesquels est posée une planche de travers, & en faillie. Elle sert aux Couvreurs quand ils travaillent sur les couvertures. Ils l'accrochent aux lattes, & elle leur sert à porter l'ardoise dont ils ont besoin.

BOURRIQUET. s. m. Terme de Maçonnerie. C'est une petite civiere qu'on attache à des brayers, ou cordages, & qu'on éleve par le moyen d'une grue, pour porter des moilons, ou du mortier dans des baquets, quand la hauteur du bâtiment est fort grande.

BOURRIR, Terme de Chasse, qui se dit en parlant du bruit que font les ailes des perdrix, & sur tout des rouges, quand elles partent.

BOURROCHE. s. f. Plante. Voyez BOURRACHE.

BOURRU, u'e. adj. Bizarre, capricieux, fantasque; qui a des manieres extravagantes. C'est un *bourru* fieffé. C'est un esprit *bourru* qui ne se laisse gouverner par personne. C'est une humeur *bourruë*, dont personne ne se peut accommoder.

VIN BOURU, est du vin qu'on a empêché de bouillir, qui est doucereux, brouillé, & qui a encore toute sa lie.

LE MOINE BOURRU, est un fantôme imaginaire, dont on fait peur aux petits enfans; un lutin, qui, à ce que croit le peuple, court les ruës aux Avens de Noel, & qui fait des cris effroyables. Regnier dans ses Satires dit en parlant de son valet,

– – – – & demande étonné
Si le Moine bourru *n'avoit point promené.*

Les Naturalistes appellent des plantes *bourrues*, celles dont la graine étant trop meure, devient en petites parties si menuës, que le moindre vent ou souffle les dissipe, comme celles de plusieurs chardons qui croissent dans les blez.

BOURSAUT. s. f. Espece de saule que l'on appelle en Latin *Salix fatua*.

BOURSAUT, ou BOURSEAU. Voyez BOURSEAU.

BOURSE, s. f. Espece de petit sac de cuir, ou de velours, ou de cheveux, ou de quelque jolie étoffe d'or, d'argent ou de soye, qui se ferme avec des cordons, ou avec un ressort, & dans lequel on met l'argent qu'on veut porter sur soi, soit dans la poche, soit à la ceinture. Voilà une jolie *bourse*. Mettre la main à la *bourse*. On appelle, coupeurs de *bourse*, ceux qui l'attrapent secrettement.

Ce mot vient de *bursa*, dont les Auteurs de la basse Latinité se sont servis dans le même sens, & qui vient du Grec *byrsi*, qui signifie *cuir*, MENAGE.

On appelle *bourse des cheveux*, une *bourse de taffetas*, dans laquelle on enferme les cheveux pour les conserver, & qu'on jette derriere la tête.

BOURSE DE JETTONS, est une *bourse* pleine de cent jettons d'or, ou d'argent, que certains corps d'Officiers font battre avec quelques devises pour en faire present aux Princes, aux Ministres, aux Magistrats de la protection desquels ils ont besoin. Un tel Comptable doit une *bourse* de jettons à son Rapporteur.

BOURSE, est aussi dans le Levant une maniere de compter. Le Grand Seigneur a tant de *bourses* de revenu. L'Egypte doit tant de *bourses* au Bacha qui la gouverne. Ces *bourses* sont de cinq cens écus, ou de vingt-cinq mille medins.

BOURSE, se dit aussi d'un homme riche, ou de l'argent même. C'est une bonne *bourse*; c'est-à-dire, il est fort riche. Ce Notaire dispose des meilleures *bourses* de Paris. Ce galant homme a toûjours la *bourse* ouverte pour ses amis. Je vous offre ma *bourse*; c'est-à-dire, mon argent. Dans les troubles toutes les *bourses* sont fermées; c'est-à-dire, il n'y a plus de commerce d'argent.

On dit d'un arbitre, ou d'un amiable compositeur, qu'il coupe la *bourse* à celui qu'il condamne à donner quelque chose à sa partie adverse au delà de ce qu'il lui pourroit devoir à la rigueur. On le dit aussi des quêteuses, & autres charitables incommodes, qui obligent des personnes à faire des charitez malgré elles.

BOURSE COMMUNE, est une societé qui se fait entre deux ou plusieurs personnes de même profession, pour partager les profits de leurs charges, ou de leur trafic, afin qu'ils n'envient point la pratique les uns des autres, & qu'ils ne courent point sur leur marché. Les Secretaires du Roi, les Commissaires du Châtelet, les Huissiers du Parlement font *bourse commune*. Le Roi a la premiere *bourse* des Secretaires du Roi, comme chef de leur compagnie.

BOURSE, se dit aussi de l'argent, ou du bien de quelcun. Avoir, manier la *bourse*; c'est-à-dire, Etre maître de faire la depense. Mettre la main à la *bourse*; c'est-à-dire, Faire la depense d'un achat, d'un ouvrage; faire les frais d'une affaire. On dit aussi, Faire une affaire sans *bourse* delier, quand on fait un troc, un accommodement but-à-but, & sans qu'il en coûte de l'argent. On dit aussi, qu'il faut faire la depense selon sa *bourse*; pour dire, qu'il la faut faire selon son revenu. Vivre sur la *bourse* d'autrui, c'est vivre aux depens d'autrui. Avoir la *bourse* bien ferrée, c'est l'avoir bien garnie. Avoir la *bourse* plate, c'est être gueux, n'avoir point d'argent. On dit que la *bourse* d'un homme ne tient qu'à un filet; c'est-à-dire, qu'il est liberal.

La mort en lui coupant la vie,
Coupa la bourse *a bien des gens*;

c'est-à-dire, ruina, & appauvrit bien des gens.

BOURSE, en termes de College, est une espece de Benefice, ou de fondation faite pour entretenir de pauvres écoliers dans les études pendant cinq ou six années. Le temps est d'ordinaire limité par la fondation. Chaque *bourse* du College de Fortet à Paris vaut cent écus. Les *bourses* sont à la nomination des Patrons, & Fondateurs. Si le Pape les conferoit comme benefices il y auroit abus; car pour les posseder il n'est pas même necessaire d'être Clerc, à moins que cela ne soit expressément porté par la fondation.

BOURSE, en termes de Negocians, est en plusieurs villes, ce qu'on appelle *Place* à Paris, & à Lyon *le Change*; c'est-à-dire, le lieu où les Marchands se trouvent pour negocier leurs billets. La *Bourse* de Londres, d'Anvers, de Rouën, d'Amsterdam. Guichardin rapporte que l'origine de ce mot vient de ce que la premiere place des Marchands qui s'est appellée *Bourse*, a été celle de la ville de Bruges, au bout de laquelle il y avoit un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la *Bourse*, dont on voit encore les Armoiries gravées sur le couronnement du portail, qui sont trois *bourses*. Cet Hôtel donna le nom à la place où s'assembloient les Marchands, les Courtiers, les Commissionnaires, les Interpretes, & autres suppôts de negoce, pour faire leurs affaires & leur commerce: & de cette ville qui étoit autrefois la plus fameuse pour le trafic, les Marchands ont transporté ce nom aux places d'Amsterdam, d'Anvers, de Berghen en Norwege, & de Londres, qu'ils ont nommée *Bourse commune des Marchands*. La Reine Elisabeth fit appeller *Change Royal*, la *Bourse* de Londres; & depuis elle a retenu

Digitized by Google

tenu ce nom. Ainſi les Anglois l'appellent *Exchange* dans leur langue.

On appelle dans les Sacriſties, *Bourſes de corporaux*, le carton, ou la boîte où l'on ſerre les corporaux qui ſervent à la Meſſe.

BOURSE, ſignifie auſſi, la poche, ou l'extremité d'un filet où le poiſſon ou le gibier ſe trouve embarraſſé ſans en pouvoir ſortir.

BOURSE, ou BOUTON, en termes de Botanique, eſt un bouquet de feuilles, ou une fleur qui n'eſt pas encore épanouïe. Voyez BOUTON. On appelle auſſi *Bourſe* generalement tout ce qui ſert à renfermer les graines des plantes, lorſqu'elles ſont encore ſur pied.

BOURSE A BERGER, ou *Bourſe de Paſteur*. C'eſt une plante dont les feuilles ſont oblongues, decoupées profondément, ſemblables à celles de la roquette; il ſort d'entr'elles pluſieurs tiges ramcuſes, qui portent des feuilles les unes entieres, les autres decoupées comme celles d'enbas, mais plus petites. Ses fleurs ſont petites, blanches, compoſées de quatre feuilles diſpoſées en croix. Son fruit eſt fait en beface aſſez ſemblable à un triangle iſocele renverſé; il eſt diviſé en deux loges remplies de pluſieurs ſemences menuës, preſque rondes, noires. Sa racine eſt longue, blanche, fibreuſe, d'un goût douceâtre & deſagreable. Cette plante eſt autrement appellée *tabouret*. En Latin *burſa Paſtoris major ſolio ſinuato*, C. BAUH. Elle eſt aſtringente & vulneraire, propre pour les hemorragies & pour les cours de ventre. On lui a donné le nom de *bourſe à berger*, parceque ſon fruit eſt fait en beface.

On dit proverbialement, Au plus larron la *bourſe*, quand on confie ſon argent à une perſonne infidelle; par alluſion à ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que Judas gardoit la *bourſe*, & cependant étoit un larron.

BOURSES. ſ. f. plur. Enveloppe exterieure des teſticules. Il y a des hernies, ou deſcentes qui ſe font dans les *bourſes*. On les appelle en Latin *ſcrotum*.

BOURSE, veut dire auſſi en termes d'Anatomie, Petite veſſie. La *bourſe* du fiel.

BOURSEAU, ou BOURSAUT. ſ. m. Gros membre rond de plomb, qui regne ſur l'enfaîtement & au haut des toits couverts d'ardoiſe. Il y a une bande au deſſus du *bourſeau*, qu'on appelle *bavette*, & le petit membre rond qui eſt au deſſous de la bavette s'appelle *membron*. On n'en met plus gueres ſur les faîtes. Ainſi *bourſeau*, eſt une moulure ronde ſur la panne de briſis d'un comble d'ardoiſe couppé, qui eſt recouverte de plomb blanchi.

On appelle *bourſeau rond*, certain outil dont les Plombiers ſe ſervent pour battre.

BOURSET. ſubſt. m. Terme de Marine. Voyez BOURCET.

BOURSETTE. ſ. f. Petite bourſe. Ce mot eſt bas, & n'eſt pas même fort en uſage.

BOURSIER, IERE. ſ. m. & f. Ouvrier qui fait des bourſes.

BOURSIER. ſ. m. Eſt un écolier pourvu d'une bourſe dans un College, & qui eſt obligé d'aſſiſter au ſervice divin qui s'y fait. Les actions qui s'intentent pour les biens d'un College, ſe font au nom du Principal, & des *Bourſiers*.

On appelle auſſi *Bourſiers*, les Notaires & Secretaires du Roi qui ſont à la ſuite de la grande Chancelerie, & qui ont part à la diſtribution des bourſes ordinaires qui ſont diſtinguées des gages. On le dit auſſi dans pluſieurs Communautez où l'on fait *bourſe* commune; comme les *Bourſiers* des Meſureurs de ſel, Mouleurs de bois, &c.

BOURSIER, chez les Celeſtins, eſt un Religieux qui fait les depenſes journalieres du Couvent.

BOURSILLER. v. n. Fournir ſa quotte part d'une petite ſomme, ſe cottiſer. On *bourſille* pour payer le repas. Il fallut que chacun *bourſillât*. Les Parroiſſiens ont *bourſillé* pour achever le bâtiment de leur Egliſe.

BOURSON. ſ. m. Petite poche attachée au haut-de-chauſſe, où l'on met ſon argent, ou ſa bourſe. Fouiller dans le *bourſon*.

BOURSOUFFLER. v. act. Enfler de vent ou d'humidité. Sa maladie lui a *bourſoufflé* le viſage. Son corps eſt tout *bourſoufflé*.

BOURSOUFFLER, ſe dit auſſi en parlant des Bouchers qui enflent les viandes en les ſoufflant, pour les faire paroître plus belles.

BOURSOUFFLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On le dit figurément du ſtile, & du diſcours. Un ſtile enflé, & *bourſoufflé* deplaît infiniment aux gens de bon goût. OE. M. c'eſt-à-dire, guindé, & ampoullé.

BOURSOUFFLÉ. ſ. m. BOURSOUFFLÉE. ſ. f. Ce mot s'employe auſſi quelquefois dans le ſtile bas & comique, d'un homme gras, & replet, ou qui a de groſſes joues. C'eſt un terme de mepris. Bon Dieu quel gros *bourſoufflé*! C'eſt une groſſe *bourſoufflée*.

BOUSE, ou BOUZE. ſ. f. Fiente de bœufs & de vaches. On s'en ſert contre les piquures des mouches à miel, & pour reſoudre les apoſtumes.

BOUSE, en termes de Blaſon, ſe dit d'une eſpece de chantepleure qui ſert à puiſer de l'eau en Angleterre, dont quelques Seigneurs Anglois ont chargé l'Ecu de leurs Armes.

BOUSILLAGE. ſ. m. Conſtruction faite avec de la terre & de la bouë. Les cabanes des païſans ne ſont que de *bouſillage*.

BOUSILLER. v. act. Faire un mur, ou une maiſon avec de la terre detrempée, ou avec de la bouë.

On dit proverbialement & par mepris des maiſons bâties de mauvais materiaux, & des choſes malfaites, qu'elles ne ſont que *bouſillées*.

BOUSILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

BOUSILLEUR. ſ. m. Maçon de campagne qui bâtit de terre & de bouë. On le dit auſſi des mauvais Maçons de la ville, & des mauvais ouvriers qui gâtent tout. Cet ouvrier ne fait rien qui vaille, ce n'eſt qu'un *bouſilleur*.

BOUSIN. ſ. m. Terme de Maçonnerie. C'eſt le deſſus des pierres qui ſortent de la carriere, & qu'il faut abattre en les taillant, & en les équarriſſant; car ce n'eſt qu'un lit, ou une couche de terre qui n'eſt pas encore bien petrifiée. Ainſi ébouſiner une pierre, c'eſt en ôter le *bouſin*.

BOUSSOLE. ſ. f. Autrement *Compas de route*. La *bouſſole* nous a donné la connoiſſance du Nouveau Monde, & elle lie tous les peuples de la terre par le commerce, NIC. En general c'eſt une boîte où il y a une aiguille aimantée qui ſe tourne toûjours vers le Pole Arctique, à la reſerve de quelque declinaiſon qu'elle fait en divers endroits. Le cercle de carte qui eſt ſur le bord de la *bouſſole* eſt diviſé d'abord en 360. degrez, & au deſſous en 32. parties, qui marquent les 32. *airs* ou *rumbs* de vent, qu'on appelle auſſi *pointes*. Dans la *Bouſſole* qui eſt en uſage à terre, l'aiguille aimantée eſt portée ſur le pivot, & la roſe des vents eſt tracée au fond de ſa boîte. Mais dans les *bouſſoles* qui ſervent à la navigation la roſe des vents eſt attachée ſur l'aiguille qui la dirige. Cette roſe eſt une piece de carton mince, taillé en cercle pour repreſenter l'horiſon. Du centre de la roſe partent 32. pointes, par rapport aux 32. rumbs, ou traits de vent. Au centre de la roſe eſt un petit chapiteau, qu'on appelle chape, ou chapelle; c'eſt un petit cône concave, lequel reçoit dans ſa concavité le pivot ſur lequel l'aiguille tourne, & eſt mobile. L'aiguille doit être faite d'une platine fort mince de bon

Digitized by Google

acier, ou de bon fer en forme de losange, & vuidée enfo te qu'il n'en reſte que les extremitez, & comme l'on a déjà dit un diametre au milieu, ſur lequel la chapelle doit être appuyée. Pour l'animer, il la faut faire toucher par une pierre d'aimant fort genereuſe; & la partie qu'on veut faire tourner au Nord, doit être touchée par le pole du Sud de la pierre: & au contraire, celle qu'on veut faire tourner au Sud, doit être touchée au côté de l'aiman, qu'on appelle le Nord. La boîte qui renferme tout cela, doit être couverte d'une vitre, & renfermée dans une autre boîte qui ſert à ſoutenir un ou deux cercles de cuivre, qu'on appelle *balanciers*, qui ſervent à tenir horizontalement la *bouſſole*. On appelle *volet* la petite *bouſſole* qui n'a point de balanciers. Quand la *bouſſole* eſt faite ſimplement pour naviguer, on la nomme compas de route. Quand elle ſert à connoître la variation de l'aiman, on l'appelle compas de variation. La *bouſſole*, ou compas de variation, outre ce qui a été dit du compas de route, a un cercle de 360. degrez, avec un fil qui traverſe par deſſus la vitre, & retombe perpendiculairement des deux côtez de la boîte. En cet endroit la boîte eſt ouverte par une vitre pour aider à obſerver la variation de l'aiman. Elle eſt différence ſelon les lieux; & dans les mêmes lieux, elle n'eſt pas toûjours la même. L'aiguille de la *bouſſole* a peu, ou point de variation vers le Cap de Bonne Eſperance. Elle nordoueſte de 18. degrez à la vuë de Zozotora. Sur le grand Banc de Terre neuve ſa variation eſt de 22. degrez 30. minutes toûjours Nordeſt. Voyez DECLINAISON. Il faut remarquer que l'aiguille laquelle eſt en équilibre avant qu'elle ſoit aimantée, perd cet équilibre lorſquelle eſt touchée de l'aiman. Au deçà de la Ligne, la pointe qui regarde le pole ſeptentrional eſt inclinée vers la terre, & le contraire arrive dès qu'on a paſſé la Ligne. Mais ſous la Ligne l'aiguille demeure en équilibre, DAL. On appelle *bouſſole affolée*, une *bouſſole* dont l'aiguille eſt defectueuſe, & frottée d'un aiman qui ne lui a pas donné ſa veritable direction. Quand l'aiguille de la *bouſſole* a perdu la vertu de l'aiman, la *bouſſole* s'appelle *compas mort*.

Jean Gira ou Goya, que quelques-uns nomment *Flavio de Melphe*, ou *Flavio Gioia*, Neapolitain, inventa la *bouſſole*, dit-on, vers l'an 1302. & de là vient que la terre de Principato qui fait partie du Royaume de Naples, dont il étoit originaire, a pris pour ſes Armes une *bouſſole*. Quelques-uns croyent que Marc Paul Venitien ayant voyagé en la Chine, en rapporta l'invention vers l'an 1260. & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt qu'on s'en ſervoit au commencement de la même façon que ſont encore les Chinois, qui la font flotter ſur un petit morceau de liege. Ils diſent que leur Empereur Chiningus qui étoit un grand Aſtrologue, en avoit la connoiſſance 1120. ans devant JESUS-CHRIST. Mais Fauchet rapporte des vers de Guyot de Provins qui vivoit en France vérs l'an 1200. où il en fait mention ſous le nom de *la marinette*, ou *pierre marimere*: ce qui fait voir qu'on la connoiſſoit en France avant le Venitien & le Melphitain. On l'appelloit *marinette*, parcequ'elle ſervoit aux gens de mer à diriger leur courſe. La fleur de lis que toutes les nations mettent ſur ſa roſe au point du Nord, fait conjecturer que les François l'ont inventée, ou l'ont miſe dans ſa perfection.

Ce mot vient du Latin *buxula*, parcequ'elle reſſemble à une boîte, MEN. Paſquier dit qu'on l'appelle *cadran*, à cauſe qu'elle eſt miſe dans une boîte quarrée.

On appelle *Bouſſole de cadran*, une boîte avec une aiguille au centre du cadran, pour montrer l'heure, & les parties du monde.

BOUT. ſ. m. Ce qui termine une quantité étenduë. Il a couru la ville d'un *bout* à l'autre. C'eſt là le *bout* de mon heritage. Le *bout* du nez. Le *bout* de l'oreille. Gouter du *bout* des levres; c'eſt-à-dire, tant ſoit peu. En termes de Palais on appelle, *bouts & jouxtes*, les bornes des heritages; ou les tenans, & les aboutiſſans. Dans une ſaiſie réelle on doit ſpecifier les *bouts & jouxtes* des heritages ſaiſis; c'eſt-à-dire, les confins, les bornes, & les côtez.

Menage derive ce mot de *bod*, qui eſt un mot Celtique ſignifiant le *fond*, l'*extremité*. Du Cange tient que *bout* & *bouton* ſont venus de *botones* & *botemines*: c'eſt ainſi que les Anciens appelloient ces *mottes*, & élevations de terre, dont les Arpenteurs ſe ſervoient pour marquer les bornes & les extremitez des heritages.

BOUT, ſignifie auſſi, la fin, l'extremité d'une choſe qui a de la durée: ce qui la finit. Le *bout* du mois. Le *bout* de ſes peines, & de ſon travail. La chicane a tant de longueurs, qu'on ne voit jamais le *bout*, & la fin d'un procés. Le Sermon a été ſi long, que je n'en croyois jamais voir le *bout*. Je veux voir juſqu'au *bout*, ſi vous aurez la hardieſſe de me trahir, MOL. Un eſprit penetrant voit d'abord le *bout* de toutes choſes, OE. M. Il faut que vous m'écoutiez juſqu'au *bout*, MOL. Je vous prie de croire que je pourſuivrai mon droit juſques au *bout*, PORT-R. Cet homme auroit-il un million d'or, il en trouveroit le *bout*. On dit d'une choſe qui dure long temps, qu'on n'en verra jamais le *bout*. Vous ne verrez jamais le *bout* de cette étoffe.

BOUT, ſignifie encore, Sens; côté. Le Juge en interrogeant le criminel l'a pris par tous les *bouts*, par tous les côtez; il n'en a pu tirer aucun éclairciſſement.

BOUT, ſe dit auſſi d'une petite partie, ou d'un reſte de quelque choſe. J'ai beſoin d'un *bout* de corde, d'un *bout* de fil. Un *bout* de chandelle. Il n'a pu entendre qu'un *bout* de Meſſe.

On appelle le *haut bout*, ou le *bas bout*, la place la plus, ou la moins honorable. Faire le *bas bout* à une table, c'eſt ſelon Mezerai, y être aſſis le dernier. Donner le *haut bout*; tenir le *haut bout*; ceder le *haut bout*. L'Evangile apprend aux humbles à prendre toûjours le *bas bout*. Ronſard introduit le General Bec faiſant cette promeſſe à ſa cavale:

Je doublerai pour telle recompenſe
En tes vieux ans ton foin, & ta depenſe:
Seule au haut bout je te ferai loger
De mon étable.

On nomme figurément & par exaggeration, le *bout* du monde, une choſe éloignée. Il s'eſt allé loger au *bout* du monde; c'eſt-à-dire, à l'autre *bout* de la ville. Il eſt allé au *bout* du monde; pour dire, il eſt allé faire un long voyage. Vous avez voyagé juſqu'au *bout* du monde.

En termes de Marine, on dit, Avoir vent de *bout*; pour dire, Avoir vent contraire, ou le vent par proüe: & aller de *bout* au vent; pour dire, Aller contre le vent. On dit auſſi, Aborder un vaiſſeau de *bout* au corps; pour dire, Lui mettre l'éperon dans le flanc. On dit auſſi, Filer le cable *bout* pour *bout*; pour dire, Le lâcher entierement, & l'abandonner avec ſon ancre. On appelle auſſi, en termes de Marine, *bout de vergue*, la partie de la vergue qui excede la longueur de la voile, & qui ſert quand on prend les ris. On appelle auſſi, *Bout de lof*, ou *Bout-lof*, une piece de bois ronde ou à pans, qu'on met au devant des vaiſſeaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle ſert à tenir les amures de miſaine.

BOUT, ſe joint encore à pluſieurs mots où il change de ſignification.

BOUT DE L'AN, eſt un Service qu'on fait faire ſolennellement pour un deffunt au *bout* de l'année de ſa mort; après quoi on quitte le deuil.

Digitized by Google

BOUT D'ARGENT, BOUT D'IVOIRE, ou d'autre matiere, eſt une garniture qu'on met au *bout* d'une canne pour s'appuyer, ou d'un bâton de commandement.

On appelle auſſi *bout* chez les Tireurs d'or, un morceau d'argent doré qu'ils paſſent par la filiere, pour faire des filets d'or & d'argent.

BOUT, eſt auſſi un terme de Ceinturier. Il ſignifie une petite plaque d'argent que l'on met au bout des boucles d'un baudrier, afin de leur donner plus de grace.

On appelle bâton à deux *bouts*, un bâton garni par les deux *bouts* de fers pointus. C'eſt une bonne arme deffenſive, & offenſive, quand on la ſçait bien manier.

BOUT DE FLEURET, eſt un bouton de cuir rembourré dont on garnit l'extremité des fleurets, afin qu'on ne ſe bleſſe point les uns les autres en eſcrimant. On appelle *bout d'épée*, ou *bout de fourreau*, un morceau de metal très-mince dont on enveloppe le *bout* du fourreau, pour empêcher que la pointe de l'épée ne perce. On l'appelle autrement *bouterolle*.

BOUT DE MAMMELLE, eſt la petite éminence qui eſt au milieu de la mammelle, & qui ſert à donner à teter aux enfans. Cet enfant n'a pas encore pu prendre le *bout*. On l'appelle autrement *mammellon*.

BOUT DE MANCHES, eſt une petite manchette de toile que les gens modeſtes, ou en grand deuil, font coudre aux extremitez des manches de leur pourpoint, ou de leur ſoutane, ou de leur veſte.

BOUTS-RIMEZ, en termes de Poëſie, ſont des rimes diſpoſées par ordre, qu'on donne à un Poëte avec un ſujet, ſur lequel il eſt obligé de faire des vers en ſe ſervant des mêmes mots & dans le même ordre. L'extravagance d'un Poëte nommé Du Lot donna lieu à cette invention, vers l'année 1649. On choiſiſſoit des rimes bizarres, & qui ont le moins de rapport enſemble, & chacun ſe piquoit de les remplir heureuſement. Au jugement des plus fins, ces rimes bizarres ſont bien ſouvent celles qui embaraſſent le moins, & qui fourniſſent le plus de choſes nouvelles & ſurprenantes, pour ce ſtile folâtre & burleſque. Sarrafin a fait un Poëme qu'il a intitulé, *La Deffaite des Bouts-rimez*.

BOUT SEIGNEUX, eſt l'extremité d'un quartier de veau, ou de mouton, du côté de la gorge, où il demeure toûjours du ſang de ces animaux quand on les tuë.

BOUT DE SOULIER. Piece que les Savetiers mettent aux ſouliers pour fortifier, ou reparer la ſemelle.

On appelle en termes de Couvreurs, un remanie à *bout*, la recherche d'un toit, d'une couverture, pour y mettre les tuiles, ou les lattes aux endroits où il en manque.

On le dit auſſi adverbialement en ces phraſes: De *bout* en *bout*; pour dire, Entierement. Au *bout* du compte; c'eſt-à-dire, A la fin; tout bien conſideré; après tout. Tirer à *bout portant*; c'eſt-à-dire, de fort près, & à brûle-pourpoint. Venir à *bout* d'une choſe; c'eſt, l'achever heureuſement. Tous ſes efforts ne purent venir à *bout* de dompter cet eſprit ſuperbe, ABLAN. Pouſſer à *bout* quelcun, le mettre à *bout*; pour dire, le tourmenter, le reduire à l'extremité. Mettre ſa patience à *bout*, l'obliger à ſe mettre en colere. Pouſſer une femme à *bout*; c'eſt, la porter au crime. L'amour plus fort que tout, ſçait pouſſer la ſageſſe à *bout*. Il eſt à *bout*; pour dire, Il ne ſçait que devenir, il n'a pas dequoi ſubſiſter. On dit auſſi, qu'un Fermier eſt à *bout* d'une ferme; pour dire, que ſon bail eſt expiré. On dit en termes de Manege, qu'un cheval eſt à *bout*, quand il eſt outré par le travail. On dit auſſi, Coudre *bout* à *bout*; pour dire, Joindre les deux *bouts* enſemble. Changer une choſe *bout pour bout*; c'eſt-à-dire, tout-à-fait.

BOUT, ſe dit proverbialement & figurément en ces phraſes: Au *bout* de l'aune faut le drap; pour dire, Il faut prendre d'une choſe tout ce qu'on en peut tirer. On dit, qu'un homme s'eſt mis ſur le bon *bout*; pour dire, qu'il eſt bien vetu, bien équippé. On dit populairement, & en riant, Le *bout* de la rue fait le coin. On dit, qu'un homme eſt au *bout* de ſon rollet, quand il ne ſçait plus que dire, ou qu'il ne peut achever ſon diſcours, ou finir une affaire qu'il a entrepriſe. On dit en ce ſens, qu'il eſt au *bout* de ſes ruſes, & de ſes fineſſes. On dit, qu'un homme eſt au *bout* de ſa carriere; c'eſt-à-dire, à l'extremité de ſa vie. On dit, qu'un homme manque à chaque *bout* de champ, pour dire, à toute heure. On dit auſſi, quand un homme heſite, ou demeure en parlant, Apportez un *bout* de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire. On dit auſſi en ce ſens, qu'il a une choſe ſur le *bout* de la langue, lorſqu'il la ſçait bien, mais qu'il ne s'en peut ſouvenir à point nommé. On dit au contraire, qu'un écolier ſçait ſa leçon ſur le *bout* du doigt, quand il la ſçait fort bien pour la dire par cœur. On dit, qu'une choſe eſt demeurée au *bout* de la plume; pour dire, qu'on a oublié de l'écrire. On dit, Tenir le bon *bout* de ſon côté; pour dire, Conſerver toûjours l'avantage de la poſſeſſion de quelque choſe: & qu'un autre ne l'aura que par le bon *bout*; pour dire, après avoir bien plaidé & conteſté. On dit, qu'un homme brûle ſa chandelle par les deux *bouts*, lorſqu'il eſt mauvais menager; qu'il fait des depenſes de pluſieurs natures; qu'il joue de ſon côté, & ſa femme de l'autre. On dit auſſi d'un mauvais menager, & à qui ſon bien ne ſuffit point pour vivre toute l'année; qu'il ne ſçauroit joindre un *bout* de l'année avec l'autre. On dit encore, qu'il faut finir par un *bout*; pour dire, qu'il faut mourir d'une façon ou d'autre. Il faut écouter juſqu'au *bout*, & puis dire amen; pour dire, qu'il ne faut pas interrompre mal à-propos, ni repondre à une perſonne qu'on n'ait ſçu tout ce qu'elle veut dire. On dit auſſi d'une choſe qui eſt proche, ſoit à l'égard du temps, ou du lieu, qu'on y touche du *bout* du doigt. Ainſi on dit à la Septuageſime, que le Carême eſt proche, qu'on y touche du *bout* du doigt. On dit auſſi, C'eſt tout le *bout* du monde; pour dire, le plus haut point où l'on puiſſe parvenir. Si vous trouvez dix mille écus de vôtre maiſon, c'eſt tout le *bout* du monde. On dit auſſi, mais baſſement, du pas deſſus ou revenant bon de quelque affaire, Il y a cent écus à gagner, & haye au *bout*.

BOUTADE. ſ. f. Caprice; mouvement ſubit, & bruſque; tranſport d'eſprit ſans raiſon, & avec impetuoſité. Il ſe prend en bonne, & en mauvaiſe part. Quelle *boutade* vous prend là? Les François ſont pleins de *boutades*, LA M. LE V. Ce Poëte a des *boutades* où il paroît beaucoup d'eſprit. Cet emporté eſt dangereux dans ſes fouges, & dans ſes *boutades*. La plupart des bons ouvriers ne travaillent que par caprice, & par *boutade*. Toute ſa fidelité ſe reduit à quelque *boutade* de tendreſſe, & à deux, ou trois accés de deſeſpoir, P. COM.

Ce mot ſignifioit autrefois, Effort, impulſion; ou, ſelon le vieux ſtile, une boutée; & l'un & l'autre viennent de *bouter*, qui vouloit dire *pouſſer*.

BOUTADE. Eſpece de danſe inventée par Bocan ſous Louis XIII. On ne la danſe plus.

BOUTADEUX. ſ. m. BOUTADEUSE. ſ. f. Celui, ou celle qui n'agit que par boutade. Il eſt vieux, & ne ſe dit qu'en mauvaiſe part. On ne s'en peut ſervir qu'en riant.

BOUTANT. adj. Daviler dit, *Butant*. Terme d'Architecture. Un arc-*boutant*, c'eſt une arcade qui appuye une voute élevée. Voyez ARCBOUTANT. Pilier *boutant*, eſt une groſſe chaîne de pierre, qui eſt

Digitized by Google

faite pour appuyer une muraille, une terrasse, une voute, pour les contenir, ou en empêcher la poussée. On fait aussi des *arcs-boutans* avec des pieces de bois qui poussent, & qui arcboutent.

On appelle aussi arc-*boutant* d'un carrosse, le morceau de fer qui soutient les moutons tant en dedans qu'en dehors.

On le dit aussi au figuré de ceux qui soutiennent, ou qui protegent, & appuyent un parti. Ce Ministre est un des principaux arcs-*boutans* de l'Etat.

BOUTARGUE. f. f. Mets qu'on prepare pour exciter à boire. Ce sont des œufs de poissons salez. Les Provençaux appellent *boutargues*, des œufs de muge confits avec de l'huile & du vinaigre.

Menage derive ce mot du Grec *ὠὸταριχα*.

BOUTE. f. f. Terme de Marine. C'est la moitié d'un tonneau en maniere de baquet. Il sert à mettre le bruvage qui est destiné chaque jour à l'équippage. On l'appelle aussi *baille*.

BOUTES, sont aussi de grandes futailles où l'on met l'eau douce que l'on embarque en faisant voyage.

BOUTE DE LOF, ou BOUTE-LOF. Terme de Marine. Piece de bois ronde, ou à 8. pans, qu'on met au devant des vaisseaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle sert à tenir les amures de misaine.

BOUTE'. adj. Terme de Manege, qui se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne: ce qui arrive souvent aux chevaux courtjointez.

BOUTE'E. f. f. Terme d'Architecture. Arc, ou pilier pour contrebuter la poussée d'une voute, ou d'une terrasse. Il faut de fortes *boutées* pour resister à la poussée des voutes des grandes Eglises, & en empêcher l'écartement.

BOUTE-FEU. f. m. Officier d'Artillerie qui met le feu au canon. On appelle aussi de même la hampe, ou le bâton garni d'un serpentin dans lequel on passe la meche, & avec lequel on y met le feu. Ce *boute-feu* est long de cinq à six pieds. Il n'est pas fort en usage presentement.

BOUTE-FEU, est aussi un incendiaire, qui par malice, ou par vengeance, met le feu à quelque maison. Il commanda de tuer tous les *boute-feux*, ABL.

BOUTE-FEU, se dit figurément des seditieux, & de ceux qui suscitent des querelles, des guerres civiles, ou qui mettent la dissension, & la discorde entre les Princes, ou les particuliers; & qui allument la division. Les Curez de Paris étoient les *boute-feux* de la Ligue. On le dit aussi en badinant de ceux qui animent les gens à disputer les uns contre les autres; qui les agacent. Vous êtes un vrai *boute-feu*.

BOUTE-HORS. f. m. Facilité d'exprimer ses pensées; maniere agreable de faire connoître son merite, & son sçavoir dans les compagnies. Il y a bien des Sçavans qu'on n'estime pas, parcequ'ils n'ont point de *boute-hors*. Ce mot est bas en ce sens.

On dit proverbialement, que des gens jouënt à *boute-hors*, lorsqu'ils font concurrens en faveur, & qu'ils tâchent à s'exclure, & à se detruire l'un l'autre.

BOUTE-HORS. Terme de Marine. Ce sont des brins de bois, ou petites vergues qu'on ajoûte par des anneaux de fer aux grandes vergues, pour porter des bonnettes en étuy, lorsqu'on veut faire diligence. On appelle aussi *boute-hors*, ou deffenses, des longues pieces de bois armées de crocs, qu'on met en saillie hors le vaisseau pour empêcher l'abordage d'un brûlot, ou que les vaisseaux ne s'endommagent en se heurtant les uns contre les autres. *Boute-hors* se dit encore d'un petit mât qui sert à la machine à mâter, pour mettre les chouquets, & les hûnes en leur place.

BOUTE-SELLE. f. m. Terme de Guerre. C'est le signal qu'on donne aux Cavaliers pour seller les chevaux; un certain son de la trompette pour avertir la Cavalerie qu'il y a ordre de marcher. On dit aussi, la levée de *boute-selle*, qui est le second signal. Le *boute-selle* est pour la Cavalerie, ce que la *generale* est pour l'Infanterie.

BOUTE TOUT CUIRE. f. m. Goinfre; homme sans souci, qui s'accommode de tout; debauché; qui n'est point degoûté; qui mange tout ce qu'il trouve. Ce mot signifie un homme qui boute tout cuire; c'est-à-dire, qui met tout cuire.

BOUTEILLE. f. m. Vaisseau de verre, de terre, ou de cuir, destiné à contenir quelque liqueur. Il s'en fait de differentes figures, & de differente capacité. Une *bouteille* de rossolis. Une *bouteille* d'encre. Une *bouteille* de muscat. On a tiré ce vin en *bouteilles*; on l'a transporté par *bouteilles*. Vuider une *bouteille*. Decoeffer une *bouteille*. Il est deffendu par les Ordonnances de la ville de vendre du vin en detail dans des *bouteilles*; mais seulement dans des pots d'étain, marquez & étalonnez.

Ce mot vient de *buticula* diminutif de *bucca*, d'où les Italiens ont fait *botte*, & qui vient du Grec *βουττὶς*, signifiant la même chose, MENAGE.

BOUTEILLE, se dit particulierement du vin qui est contenu dans la *bouteille*. Aimer la *bouteille*. Allons boire une *bouteille*. Bacchus est appellé le Dieu des *bouteilles*. On dit, Caresser sa *bouteille*; c'est-à-dire, la vuider.

BOUTEILLE, se dit aussi des ébullitions d'eau, & des petites empoulles qui s'élevent sur sa surface, comme quand il pleut, quand on savonne, quand le pot bout, ou quand on souffle quelque liqueur onctueuse par un chalumeau.

BOUTEILLES, en termes de Marine, se dit des saillies de charpenterie, qui sont sur les côtes de l'arriere du vaisseau au lieu de galeries: elles sont deffenduës par l'Ordonnance de 1673. Les *bouteilles* ont deux pieds & demi au plus de large, & sont conduites depuis les sabords de Ste. Barbe jusqu'au couronnement; elles ressemblent à une moitié de fanal couppé de haut en bas.

On dit proverbialement, quand un homme ivre a fait quelque crime, qu'on pardonne au vin; mais que l'on pend la *bouteille*. On dit aussi, quand il a quelque bouton, ou rougeur au visage, que c'est un coup de *bouteille*. On dit aussi d'un niais, d'un ignorant, qu'il n'a jamais rien vu que par le trou d'une *bouteille*. On dit aussi, quand on mange un morceau aprés avoir bu, que c'est pour boucher la *bouteille*.

BOUTEILLER. f. m. Officier de la maison du Roi. Il sert à la table du Grand Chambellan, & fait les eaux de liqueur. Cette charge fut créée en 1667.

GRAND BOUTEILLER. Voyez BOUTEILLIER.

BOUTER. v. act. Vieux mot qui étoit autrefois fort en usage, comme il paroît par ses composez & ses derivez; mais qui ne se dit plus que par le bas peuple & les paisans, sur tout en Picardie: il signifie, Mettre. *Bouter*. vous là. *Bouter*. vôtre chapeau. Ablancourt s'est servi en badinant de *boute*, *boute*; pour dire, fais, fais: comme si on disoit en Latin, *age*, *age*.

En termes de Marine, on dit, *Bouter* de lof; pour dire, Bouliner; venir au vent; serrer le vent; prendre l'avantage du vent. On dit aussi, *Bouter* à l'eau, quand on fait sortir un bateau du port. *Boute* au large, c'est-à-dire, Pousse au large.

Du Cange derive ce mot de *butare*, qui s'est dit dans la basse Latinité. En termes de Venerie on dit, *Bouter* la bête; pour dire, la lancer.

BOUTEROLLE. f. f. C'est la garniture qu'on met

Digitized by Google

met au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne le perce. Une *bouterolle* de fer, d'argent.

Ce mot vient de *bouts à roules*, & eſt emprunté des Eſpagnols, qui nomment ainſi les bouts des fourreaux, & des gardes d'épée arrondis. C'eſt une piece qu'on trouve quelquefois dans les Armoiries.

BOUTEROLLE, eſt auſſi une fente de clef par où paſſe le rouet, ou les gardes d'une ferrure.

BOUTEROLLE, eſt auſſi un outil ou poinçon rond qui ſert à graver ſur les pierres dures.

BOUTEUX, ou BOUT DE QUEVRE. Terme de Marine. C'eſt un petit filet attaché à un bâton fourchu, que les Pêcheurs pouſſent devant eux ſur les ſables. On s'en ſert ſur les côtes de l'Ocean, pour prendre une eſpece d'écreviſſe, appellée *crevete*, ou *ſalicot*.

BOUTILLIER. ſ. m. Grand Officier de la Couronne. Le grand *Boutillier* de France. Ce mot ne ſe dit plus que dans cette phraſe. Il vient du Latin *buticularius*. C'étoit autrefois un des cinq grands Officiers de France, qui ſignoit dans toutes les Patentes des Rois, ou du moins étoit preſent à l'expedition. Il avoit ſeance entre les Princes, & diſputoit le pas au Connetable. Le Grand *Boutillier* pretendoit avoir le droit d'être l'un des Preſidens, ou Souverains de la Chambre des Comptes. On trouve en effet ſur les Regitres de cette Chambre de l'an 1397. que J. de Bourbon Grand *Boutillier* de France y fut reçu comme Premier Preſident, LOY. Le Premier Preſident devoit être un Prelat. Depuis cette charge fut annexée par édit du Roi à celle de Grand *Boutillier*. Mais ce droit s'éteignit ſoit par la negligence du Grand *Boutillier*, ſoit par l'autorité du Roi. Le titre de Grand *Boutillier* s'eſt aboli auſſi, & l'on y a ſubſtitué la charge de Grand Echanſon. Voyez Fauchet, & Favyn.

BOUTIQUE. ſ. m. Lieu où les Marchands expoſent leurs marchandiſes en vente, qui eſt ouvert ſur la rue, & au rez de chauſſée, & où les Artiſans travaillent. Alexandre, étant à Epheſe, alloit à la *boutique* d'Apelle, pour ſe delaſſer l'eſprit, DU RIER. On dit, Lever *boutique*, tenir *boutique*, garder, conduire *boutique*. Se mettre en *boutique*. Garçon de *boutique*. Fille de *boutique*. La Police fait fermer les *boutiques* les Dimanches & Fêtes, & pendant les rejouïſſances publiques, ou quand il y a une maladie contagieuſe.

On appelloit autrefois *bouturques*, les études des Notaires; & on les appelle encore ainſi en quelques Provinces.

Menage derive ce mot du Latin *apotheca*, qui a été derivé du Grec *apotheca*, comme veut Du Cange.

On appelle auſſi *bouturques*, certains étaux portatifs à l'abri deſquels ſe mettent quelques Artiſans, ou petits Mercieres, comme les Savetiers, les Ravaudeurs, les Vendeurs de pain d'épice, de pouppées.

On appelle encore *boutique*, des boîtes, ou layettes que quelques petits Mercieres ambulans portent au col, ou ſur le dos.

On appelle auſſi *boutique*, les bateaux où l'on mene, & où l'on nourrit du poiſſon, en attendant qu'on en ait le debit. Ces bateaux ſont tous percez au deſſous du niveau de la riviere, & ne ſont élevez ſur l'eau qu'à cauſe du vuide qui eſt à l'avant & à l'arriere.

BOUTIQUE, ſe dit auſſi du fonds du Marchand. Ce Marchand a mangé ſa *boutique*. Il a vendu, il a laiſſé ſa *boutique* à ſon aſſocié; pour dire, ſon fond & ſes marchandiſes; ou les outils de ſon metier, s'il eſt Artiſan, & les inſtrumens, ou vaiſſeaux propres pour ſes manufactures.

On dit proverbialement, Adieu la *boutique*, de quelque choſe qui tombe, qui ſe renverſe, qu'on entraîne. On dit, qu'un homme fait de ſon corps une *boutique* d'Apothicaire, quand il prend très-ſouvent des remedes.

On dit, Il fait de ſa tête une *boutique* de Grec & de Latin; pour dire, qu'il s'attache entierement à l'étude de ces deux langues. On dit auſſi d'une calomnie, d'une impoſture, qu'elle vient de la *boutique* d'un tel Satirique, ou ſcelerat, de la *boutique* de Sathan; c'eſt-à-dire, de ſa fabrique, de ſon invention. On appelle auſſi un Courtaut de *boutique*, un garçon de *boutique*, ou un Artiſan qui eſt compagnon, & occupé à un travail ſedentaire. Cela ne ſe dit que quand on veut marquer du mepris.

On appelle *Garde-boutique*, une marchandiſe de mauvais debit. Par exemple, une étoffe qui n'eſt plus à la mode.

En general on appelle *Garde-boutique*, toute mauvaiſe marchandiſe. Ces livres ſont de vrais *Gardes-boutiques*; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſe vendent point.

On ſçait de cent Auteurs l'aventure tragique;
Et Gombaut tant loué garde encore la boutique, BOI.

ARRIERE-BOUTIQUE, eſt un magaſin qui eſt ſur le derriere de la maiſon, où ſe mettent les meilleures marchandiſes.

On dit figurément d'une ruſe, d'une chicane qu'on garde pour la fin d'une affaire, ou d'un procés, que cela vient de l'*arriere-boutique*.

BOUTIS. ſ. m. Terme de Chaſſe. Terrain où les bêtes noires ont fouillé avec leur boutoir; lieux où les ſangliers font des creux pour chercher des racines.

BOUTISSE. ſ. f. Terme de Maçonnerie. C'eſt un nom qu'on donne à des pierres, quand elles ſont miſes en œuvre, enſorte que leur plus grande longueur traverſe & entre dans le mur, & que le parement n'en ſoit que la largeur. La *boutiſſe* differe du carreau en ce qu'elle preſente moins de parement, & qu'elle a plus de queuë. Pour bien bâtir, il faut mettre des pierres en parement, & d'autres en *boutiſſe* alternativement.

BOUTOIR. ſ. m. Outil de Marechal, qui eſt un trenchant d'acier qui ſert à preparer le pied d'un cheval, & à en coupper la corne ſuperflue. Il eſt large de quatre doigts, & recourbé vers le manche. Voyez BOUTON.

BOUTOIR, en termes de Chaſſe, ſignifie le bout du grouin d'un ſanglier. Il y en a qui diſent & écrivent *boutoi*. Le *boutoi* du ſanglier, dit Salnove dans ſa *Venerie Royale*. On s'en ſert auſſi dans le Blaſon.

BOUTON. ſ. m. Petite boule, ou attache ronde de metal, ou de bois recouvert de ſoye, de fil, ou de traits d'or, & d'argent, qui ſert à joindre les deux côtez d'un habit, ou de quelque autre choſe qu'on veut attacher, ou detacher ſelon les beſoins. Les *boutons* d'un pourpoint; les *boutons* d'un juſt-au-corps. On a fait des bottines qui ſe ferment à *boutons*. Les *boutons* des pantes d'un lit ſont en forme d'olive. En vieux François on l'appelloit *fermail*, DU CANGE. On s'en ſert quelquefois pour orner, & paſſementer les habits. Des *boutons* de diamans. Des *boutons* d'Orfevrerie. Des *boutons* d'étain, de leton, de geais. Des *boutons* d'or, d'argent, de fil, de ſoye, de crin. Des *boutons* à queuë.

On dit chez les Eſcrimeurs, Porter une botte au troiſiéme *bouton*; pour dire, Etre aſſuré de porter ſon coup au lieu où l'on viſe.

En termes de Fauconnerie, on dit, qu'un oiſeau branche, & prend le *bouton*; pour dire, la cime des arbres.

On appelle en termes de Manege le *bouton*, le morceau de cuir en forme ronde, ou la boucle de cuir qui coule le long des rênes, & qui les reſſerre. On appelle, Mettre un cheval ſous le *bouton*, lorſque le Cavalier en deſcendant, & en quittant les rênes, abaiſſe ce *bouton* ſur le cou, juſqu'à ce que la bride ramene la tête du cheval en bon état.

On dit figurément en ce ſens, Serrer le *bouton* à quelcun, quand

Digitized by Google

quand on le tient en bride, & quand on le presse fortement de faire quelque chose.

BOUTON, signifie aussi une espece de germe d'où naissent les feuilles qui ne sont pas encore écloses, & les fleurs qui ne sont pas encore épanouïes. Ainsi l'on dit, un *bouton* à feuilles, *bouton* à fruit, & un *bouton* à fleurs. Ces *boutons* sont comme autant de petits œufs, ou d'étuis, d'où sortent les feuilles seules, ou les fleurs entremêlées le plus souvent de quelques feuilles. Les *boutons* des feuilles sont plus pointus & plus minces que les *boutons* à fleurs, qui sont plus gros & plus arrondis. Aux arbres à pepin chaque *bouton* a plusieurs fleurs, & aux arbres à noyau chaque *bouton* n'en a qu'une. Il y a des Jardiniers qui appellent bourres, ou bousses à fruit, ce que la plupart des autres appellent *bouton*. Le mot de *bouton* se dit sur tout de la vigne, & des roses. Il s'applique autrement *œil*, ou *bourse*. En Latin *oculus*, *gemma*. Menage derive ce mot de *pulsare*, parceque les *boutons* viennent aux arbres quand ils poussent : d'où vient qu'on appelle aussi *bouture*, leurs branches coupées & plantées en terre ; & un *boutoir* de Marechal, parceque *bouter* signifioit autrefois *pousser*. Les *boutons* des habits n'ont été dits que par ressemblance à ceux des arbres.

On appelle figurément & poëtiquement une bouche petite & vermeille, un *bouton* de rose.

BOUTON, se dit aussi d'une bube, bourgeon, ou élevure rouge, qui vient au visage de chaleur de foye, & souvent pour avoir fait excés de vin. Son pourpoint n'a plus qu'un *bouton*, & son nez en a plus de trente, GOMB. On dit aussi, des *boutons* de verole, de farcin.

BOUTON, en termes de Chirurgie, est un instrument de fer rond par le bout, & qu'on fait rougir pour guerir certaines playes, comme les fistules lacrymales où l'on met un *bouton* de feu. Les Marechaux disent aussi, qu'il faut mettre un *bouton* de feu à chaque *bouton* de farcin pour le guerir.

BOUTON, ou *boite d'écouvillon*, en termes d'Artillerie, est une piece de bois tourné, sur laquelle on attache une peau de mouton ; la peau étant tournée en dehors : il sert à nettoyer l'ame, ou le dedans du canon après qu'il a tiré. On appelle aussi *bouton*, la tête du refouloir. On appelle *bouton de cuiller de canon*, un bois tourné sur lequel une cuiller de cuivre est cloüée. On s'en sert à retirer les gargousses de l'ame du canon.

BOUTON *de mire*, aussi en termes d'Artillerie, est le petit corps rond qu'on met au bout d'une arme à feu pour servir de mire, & tirer plus droit. Le *bouton* d'un canon, d'une arquebuse. Il y a encore le *bouton* de la culasse du canon ; c'est une petite boule de metal qui est à son extremité.

BOUTON, en termes de Serrurier, est le morceau de fer qui sert aux serrures des chambres à faire mouvoir le pêne. On le dit aussi du bout des verrouils, & des targettes, & des loquets des portes.

Les Essayeurs d'or appellent aussi *boutons*, les petites parties d'or, ou d'argent qu'on leur fournit pour essayer à quel titre sont ces metaux. Il pese ordinairement dix-huit grains, & est de la grosseur d'un *bouton*.

BOUTON, se dit aussi des poignées de fer, ou de laiton, qui sont au devant des portes, qui servent à les tirer, & à les fermer. Il y en a de simples ; il y en a de ciselez.

BOUTON. C'est ainsi que les Luthiers appellent aussi un morceau de bois tourné en forme de gros *bouton*, où la queuë d'un violon est attachée.

On appelle aussi dans les Academies de Jeu, des *boutons*, les faux dez, les dez chargez.

On dit proverbialement, qu'une chose ne tient qu'à un *bouton* ; pour dire, qu'elle tient à peu de chose. La robe, ou la soutane de ce Gentilhomme ne tient qu'à un *bouton* ; pour dire, qu'il la quittera aisément pour se battre, ou pour prendre l'épée. On dit d'une chose qu'on mepriſe, qu'on n'en donneroit pas un *bouton*.

BOUTONNER. v. act. Passer des boutons dans les lieux destinez pour les recevoir, soit gances, soit boutonnieres.

BOUTONNER. v. n. Se dit des boutons qui poussent aux arbres pour produire des feuilles, des fleurs, ou du fruit. Les roſes commencent à *boutonner*.

BOUTONNÉ, ÉE. part. & adj.

On appelle visage *boutonné*, un visage chargé de boutons, qui viennent d'un sang échauffé, ou d'ivrognerie.

BOUTONNÉ, en termes de Blason, se dit des roſes, & autres fleurs, lorsque les feuilles sont d'un émail, & le milieu, ou le bouton d'un autre. On le dit aussi d'un roſier qui a des boutons épanouïs.

BOUTONNERIE. ſ. f. Marchandiſe de Boutonnier.

BOUTONNET. ſ. m. C'est un nom que de celebres Botanistes assûrent qu'on donne en France à une espece d'herniole que J. Bauhin appelle *hermatia glabra*. Mais ils se trompent ; car ils prennent le nom d'un petit village près de Montpellier, autour duquel d'autres Botanistes ont remarqué que cette plante se trouve en abondance, pour celui de la plante même.

BOUTONNIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des boutons.

BOUTONNIERE. ſ. f. Petite fente bordée, & garnie de soye, de gance, ou de galon, dans laquelle on passe les boutons pour fermer les ouvertures d'un habit, ou pour l'attacher.

BOUTURE. ſ. f. Terme d'Agriculture. Une branche de plante ligneuſe que l'on fend, & que l'on plante par un bout tout droit, ou en la pliant dans une terre assez humide, afin de lui faire pousser des racines. Toutes les plantes ligneuſes viennent de *bouture*. Les saules & les peupliers, le coignassier, le figuier, &c. viennent de *bouture*. Il y a des plantes qui viennent de graine, & de *bouture* ; comme le giroflier.

On appelle aussi *bouturer*, certains rejettons enracinez qui naissent au pied de quelques arbres ; comme autour des pruniers, pommiers, &c.

BOUTURE, chez les Orfevres, est une eau preparée pour blanchir l'ouvrage, ou une leſcive faite avec du sel de tartre pour blanchir l'argent. On l'appelle aussi *bouture* ; mais elle n'est plus gueres en uſage, à cauſe qu'on le blanchit au feu.

Dans les Monnoyes on appelle *bouture*, une drogue compoſée de lie de vin seche émiée, de sel, &c. qui sert au blanchiment des especes.

BOUVEAU. Voyez BOUVILLON.

BOUVEMENT. ſ. m. Outil de Menuisier qui sert à pousser une doucine.

BOUVERIE. ſ. f. Etable à mettre les bœufs. Les Marchands Bouchers ont des *bouveries* où ils mettent les bœufs, en attendant qu'ils les tuent.

BOUVET. ſ. m. Est une espece de rabot dont se servent les Menuisiers. Il y a des *bouvets* à rainures, & à languettes, qui servent à pousser des rainures, & à faire des languettes quand on veut emboëter, & assembler des ais. Il y a des *bouvets à fourchement*, qui font en même temps les deux joüées, & la languette qui entrent dans la rainure.

BOUVIER, IERE. ſ. m. & f. Qui conduit ou qui garde les bœufs. On le dit figurément des gens groſſiers, & mal polis, qui n'ont nulle civilité.

BOUVIER, est aussi une Conſtellation Septentrionale, nommée en Latin *Bootes*. Les Grecs l'appellent *Arctophylax*, c'est-à-dire, *Gardien de l'Ourſe*. Elle est compoſée de 22. étoiles : 4. de la troiſiéme : 9. de la quatriéme, & 9. de la cinquiéme grandeur. Outre

Arcturus

Digitized by Google

Arcturus qui eſt de la premiere grandeur, & qui eſt entre les jambes du *Bouvier*.

BOUVILLON. ſ. m. Jeune bœuf.

BOUZE DE VACHE. Voyez BOUSE.

BOY.

BOYAU. ſ. m. C'eſt un long canal, ou conduit, qui va depuis l'eſtomac, avec lequel il eſt contenu, juſques au fondement. On l'appelle autrement *inteſtin*. Voyez INTESTIN.

Menage derive ce mot de *botellum* diminutif de *botto*, ou *vuoto*, qui ſignifie *vuide*. Borel le derive de *voye*, d'où eſt venu, dit-il, le nom de *long boyau*, qui eſt une voye longue & étroite. Il pretend qu'on diſoit autrefois *voyeau*; pour dire, les *boyaux* des animaux, à cauſe qu'ils ſervent de *voye* aux viandes & excremens. Du Cange temoigne qu'on diſoit autrefois *boël* & *boucle*, & croit qu'il vient de *botulus*, qui ſignifie auſſi *boudin*.

BOYAU GRAS. C'eſt le troiſiéme & le dernier des gros *boyaux*, qu'on appelle autrement *le droit*, ou le *rectum*. Il eſt ainſi nommé, parceque ſa partie exterieure eſt environnée de beaucoup de graiſſe.

DESCENTE DE BOYAU, eſt un *boyau* qui tombe dans l'aîne, ou dans les bourſes, quand on a fait quelque violent effort, ou par quelque autre cauſe.

CORDE DE BOYAU, ſe dit des cordes faites de *boyaux* d'animaux, couppez, & tors, dont on fait les cordes des raquettes, & de pluſieurs inſtrumens de Muſique, comme violons, violes, luths, theorbes, guittarres. Les Anciens ſe ſervoient de cordes de lin, parcequ'ils ignoroient l'uſage des *cordes de boyau*.

On dit en termes de Manege, qu'un cheval a beaucoup de *boyau*, lorſqu'il a beaucoup de flanc, beaucoup de corps, qu'il a les côtes longues, & qu'elles ne ſont ni plattes ni ſerrées. On dit auſſi, qu'un cheval eſt étroit de *boyau*; pour dire, qu'il n'a point de corps. Il vaut mieux dire *flanc*.

BOYAU, en termes de Guerre, eſt un foſſé couvert de ſon parapet, qui ſert de communication à deux tranchées, quand on fait deux attaques qui ſont proches. C'eſt auſſi une branche de la tranchée, ou une ligne qu'on tire, & qui ſe ſepare de la tranchée, pour envelopper differens terrains, ou attaquer quelques ouvrages. Border un *boyau* de mouſquetaires.

On dit proverbialement, Je l'aime comme mes petits *boyaux*. On dit d'une choſe longue & étroite, C'eſt le chemin de Ville-Juifve, long *boyau*: ou même abſolument, C'eſt un *boyau*. On dit encore d'une choſe fort degoûtante, qu'elle feroit vomir tripes & *boyaux*.

On dit populairement, pour ſe moquer de ceux qui ſe plaignent de quelque petite playe, ou couppure, Si tes *boyaux* ſortent par là, tu en mourras. On dit auſſi d'un jeune homme de bon appetit, qu'il a toûjours dix aunes de *boyaux* vuides pour ſes bons amis.

BOYAUTIER. ſ. m. Artiſan qui fait, & prepare les cordes à boyaux, tant pour les raquettes, que pour les inſtrumens à corde.

BOYCININGA. ſ. m. Sorte de ſerpent du Breſil qui a une ſonnette à la queuë. Quoiqu'il ſoit très-venimeux, il fait rarement du mal, parcequ'on eſt averti par le bruit de ſa ſonnette.

BOYE. Terme de Marine. C'eſt la même choſe que *bouée*, ou *baliſe*. On ne ſe ſert gueres du mot de *boye*.

BOYER ſ. m. Terme de Marine, eſt une chaloupe Flamande mâtée en fourche, qui a deux ſemelles pour mieux aller à la bouline ſans deriver. C'eſt un petit bâtiment de charge qui a un beaupré. Son mât eſt fort haut, & porte un perroquet. Il eſt plat de varangues. Le *boyer* eſt plus propre ſur les rivieres que ſur la mer.

BOYÉZ. ſ. m. Prêtres de l'Amerique.

BOZ.

BOZEL. ſ. m. Terme d'Architecture. Membre rond, & qui a la figure d'un anneau. C'eſt la même choſe que le Tore.

BRA.

BRACELET. ſ. m. Ornement qu'on met autour du poignet. *Bracelet* de ruban, de perles, de pierreries. Anciennement à Rome, les hommes portoient des *bracelets* auſſi bien que les femmes, & en ornoient leurs bras, DAC.

Menage derive ce mot de *braciletum* diminutif de *bracile*, qu'il trouve écrit dès le temps de Juſtinien. Du Cange le derive de *brachialia*, qui étoit un ornement que les hommes auſſi-bien que les femmes portoient au bout de leurs manches; & dit que c'eſt ce qu'en termes de Blaſon on a appellé *dextrocheres*.

On dit, que des paſſemens ſont mis en *bracelet*, quand ils ſont diſpoſez en rond ſur les manches. Les Pages de la grande Ecurie du Roi ont leurs paſſemens en *bracelet*: ceux de la petite Ecurie les ont en quille ou en long.

BRACHÉT. ſ. m. Sorte de chien de chaſſe. Borel dit qu'on l'a appellé ainſi à cauſe qu'il a les pieds courts. On a dit auſſi autrefois *brachet*, pour *bracelet*.

BRACHIAL. adj. m. Terme d'Anatomie. Il ſe dit de deux muſcles de l'os du coude. Il y a le *brachial* externe, & le *brachial* interne.

Ce mot vient du Latin *brachium*, qui ſignifie le *bras*.

BRACHMANES. ſ. m. Secte de Philoſophes Indiens.

BRACON. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit, Appui, conſole, potence.

BRACONNIER. ſ. m. Borel croit que ce mot ſignifioit un coupeur de bois, à cauſe de ce que dit Froiſſard, que chacun devoit trouſſer derriere ſoi un *braconnier*.

BRAGARD. ſ. m. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois *brave*, *ajuſté*, *mignon*.

BRAGUE. Terme de Marine. C'eſt le cordage qui arrête le recul du canon: on le fait paſſer du travers des affûts du canon, & on l'amarre par les deux bouts à deux boucles de fer qui ſont de chaque côté des ſabords. On l'appelle auſſi *braque*, ou *drague*.

BRAGUE, eſt auſſi un terme de Luthier. C'eſt un morceau de bois au bout du corps du luth pour en cacher les éclifſes.

BRAGUETTE. Voyez BRAYE, ou BRAYETTE.

BRAI. Voyez BRAY.

BRAIE. Voyez BRAYE.

BRAILLER. v. neut. Criailler; parler beaucoup, & fort haut, ſans dire rien de bon, ni de ſolide. Vous ne faites que *brailler*.

BRAILLER, en termes de Marine, ſe dit du hareng, lorſqu'on le ſaupoudre de ſel, & qu'on le remuë avec des pelles.

BRAILLEUR, RUSE. On dit auſſi *Braillard*, *arde*. ſ. m. & f. Criailleur; hableur; qui parle étourdiment, & librement de toutes choſes. Faites taire ce *braillard*. Vous êtes une vraye *brailleuſe*. Il ne ſe faut point brouiller avec ces grands *brailleurs*, MOL.

BRAIRE. v. n. Terme dont on ſe ſert pour exprimer le cri naturel des ânes. Un âne chargé d'or ne laiſſe pas de *braire*, COS.

Menage derive ce mot du Latin *barrire*, ou plutôt de *ragire*, qui ſe dit des ânes proprement. Borel le derive de *bram*, qui ſignifie *grand cri* en langue Gothique.

BRAIRE, ſe dit auſſi figurément des cris, & des chants importuns, & exceſſifs de ceux qui ont la voix fort ru-

Digitized by Google

de & desagreable. Cet homme ne fait que *braire*. Ce mechant Avocat ne fait que *braire*, & ne dit rien qui serve à sa cause.

BRAISE. s. f. Charbon allumé; bois dont l'humidité est consumée, enforte qu'il ne rend point de fumée. Ce bois-là fait de bonne *braise*. S'échauffer à la *braise* du four. Des marrons cuits à la *braise*. On dit par hyperbole, en tâtant le pous de celui qui a une grosse fievre, que son corps est tout de *braise*.

Ce mot vient du Grec *brazo*, *bullio*, *effervco*.

On dit proverbialement, qu'on est tombé de la poële dans la *braise*; pour dire, qu'on est tombé d'un grand mal dans un pire. On dit proverbialement & figurément, quand on donne brusquement une violente allarme à quelcun, qu'on lui a donné chaud comme *braise*. Les gens du peuple, pour exprimer qu'ils sont fort amoureux, disent, qu'ils ont le cœur tout en *braise*.

BRAISIER. Terme de Boulanger. Voyez BRASIER.

BRAMER. v. n. Terme de Chasse. Il se dit pour exprimer le cri des cerfs. Le cerf qui *brame* au bruit de l'eau, THEOPHILE. On s'en servoit autrefois, pour dire, crier fortement. Il n'est pas même si usité, quand il se dit du cerf, que *rére*.

Ce mot vient de *bram*, qui signifie *grand cri* en langue Gothique.

BRAMIN. s. m. Prêtre de la Religion des Indiens.

BRAN, ou BREN. s. m. Excrement de l'homme.

Qu'elle puisse crever d'abon,
Et vomir l'ame avec le bran, ST. AMAND.

Il se dit quelquefois absolument, quand on fait quelque imprecation contre quelcun, comme on dit, *foum*, *peste*; *bran* du Predicateur.

BRAN DE JUDAS, se dit des rousseurs qui viennent sur le visage.

BRANDEVIN. C'est de l'eau de vie. Il ne se dit que par le peuple, & les soldats.

Ce mot vient du Flamand *brandewin*, qui signifie *vin brûlé*.

BRAN DE SON. C'est du gros son.

Menage derive ce mot de *brance*, qui est un vieux mot Gaulois, dont il est fait mention dans Pline en parlant de son, qui est encore à present appellé *bran* par les Anglois; & il pense que le *bran*, qui signifie excrement de l'homme, n'a été dit que par metaphore de l'excrement du blé. Du Cange le derive aussi de l'Anglois, & temoigne qu'on disoit autrefois, Manger du *bran* de quelcun; pour dire, Manger de son *pain*: & qu'on a appellé *Brenage*, un droit qui se levoit sur le son; & *Bernier*, celui qui en étoit Receveur. Mais *bren* est un mot Ancien Gaulois, ou Celtique, dont les Bas-Bretons, & les Languedociens se servent encore pour signifier du *son*.

BRANCARD. s. m. Espece de litiere; Ust portatif pour transporter des malades. C'est une espece de grande civiere avec des cerceaux en berceau, & garnie de matelas & de couvertures, pour servir de lit: elle est portée par des mulets, des chevaux, ou des hommes; l'un devant, & l'autre derriere entre les limons, ou *brancards*.

BRANCARDS, sont aussi deux pieces de bois pliant, qui joignent le train de derriere d'une chaise roulante, ou d'un chariot au train de devant, & qui aboutissent ordinairement à un arc. Ils font l'office de la fleche d'un carrosse, & quelquefois la chaise est posée dessus, quelquefois elle est suspendue sur des consoles. On appelle aussi *brancards*, les grosses pieces du *brancard* expliqué dans l'article precedent, sur lesquels se fait l'assemblage, & qui servent à porter le *brancard*.

BRANCARD, est aussi une machine faite par assemblage de plusieurs fortes pieces de charpente, qui sert à transporter des pierres, ou autres fardeaux d'une pesanteur extraordinaire, afin d'empêcher qu'elles ne se essent, ou ne s'écornent, ainsi qu'on a fait pour les deux pierres qui couvrent le fronton du frontispice du Louvre.

BRANCE. s. f. Espece de grain, ou de legume. Vieux mot François: c'est celui dont parle Pline sous le nom de *fandalu* & *fandalum*. Borel dit qu'il signifie une sorte de froment très-pur. Il ajoûte que c'est aussi une sorte d'épée, & qu'en cette signification on a dit aussi *branc* & *brans*.

BRANCHAGE. s. m. Nom collectif qui se dit en general de tout le bois qu'un arbre pousse en rameaux. Retrancher la moitié de ce *branchage*. Du *branchage* on fait des cotrets & des fagots.

BRANCHE. s. f. Rameau, jet de bois qu'un arbre pousse au delà de son tronc. Cet arbre jette trop de *branches*; il étend ses *branches* trop loin. *Branche à bois*, se dit de la *branche* qui étant venuë sur la taille de l'année precedente, est raisonnablement grosse. *Branche à fruit*, se dit de celle qui est venuë de mediocre longueur, & grosseur sur cette même taille. *Branche à demi-bois*, est celle qui étant trop menuë pour *branche* à bois, & trop grosse pour *branche* à fruit, est coupé deux ou trois pouces de long pour en faire sortir un meilleur jet, soit à fruit, soit à bois, & pour contribuer à la beauté de la figure, & amuser la vigueur de l'arbre. *Branche mere*, ou *Mere-branche*, se dit de celle qui ayant été racourcie à la derniere taille, a produit d'autres *branches* nouvelles. *Branches veules*, ou *branches élancées*, se dit de certaines *branches* longues, & menuës, qui ne sont propres ni à fruit, ni à bois, & qu'il faut retrancher. *Branches chifonnes*, sont des *branches* courtes, & menuës, qui ne font que de la confusion dans l'arbre, & qu'on doit couppet. Le pin ne pousse des *branches* que vers la cime. La colombe rapporta dans l'arche une *branche* d'olive. On dit aussi, une *branche* de corail. On dit aussi, qu'un chandelier a plusieurs *branches*; qu'un ruban est noüé à plusieurs *branches*. *Branche* d'une garde d'épée.

Ce mot vient du Latin *branca*, MEN. après SAUMAISE. D'autres le derivent de *brachium*, parceque la *branche* est comme le bras d'un arbre.

BRANCHE. En Architecture on appelle *branches*, les arcs des voûtes d'ogyves, lesquels arcs traversent diagonalement d'un angle à un autre, forment une croix entre les autres arcs qui font les côtez du quarré, dont les arcs font les diagonales. Quelques-unes de ces *branches* detachées des pendentifs de la doüelle, en rachettent d'autres suspendus, d'où pend quelque cul de lampe.

BRANCHE DE TRANCHÉE, est la même chose que *boyau de tranchée*. Voyez BOYAU.

BRANCHE, se dit aussi de certaines parties qui sortent d'un corps, ou qui en font une portion. *Branche* de lustre. *Branches* de pincettes. *Branche* d'un bouquet de plumes, &c.

BRANCHE DE LA BRIDE, en termes de Manege, sont deux pieces de fer courbées, qui portent l'embouchure, les chaînettes, & la gourmette, & qui sont attachées d'un côté à la têtiere, & de l'autre aux rênes, qui tiennent la tête du cheval sujette. On dit, *Branche hardie*, en parlant de celle qui ramene. On forgeoit autrefois une *branche* pour relever, qu'on appelloit *branche flaque*. Elle n'est plus en usage.

Les Potiers d'étain appellent *branche de flambeau*, toute la partie du flambeau, qui s'éleve au dessus du pied, jusqu'à l'endroit où l'on met la chandelle.

Les deux grands bâtons de devant les crochets d'un Crocheteur, & qui posent sur son dos, sont appellez *branches de crochet*.

On

Digitized by Google

On appelle auſſi *branches de la trompette*, ſes deux premiers canaux qui portent le vent au pavillon.

BRANCHE DE BALANCE. C'eſt la verge de la balance Romaine, ſur laquelle le contrepoids eſt mobile.

BRANCHE, ſe dit en Anatomie des rameaux qui ſortent d'une groſſe veine, & particulierement de la veine cave. En termes de Marine on appelle *branche*, l'un des bras de l'ancre.

BRANCHE, ſe dit auſſi figurément des rameaux qui ſortent de la ſouche, ou de la tige de l'arbre genealogique, où ſe voyent les deſcendans en ligne collaterale. La *branche* maſculine. La *branche* feminine. Robert fils de St. Louis eſt la tige de la *branche* de Bourbon.

BRANCHE, ſignifie encore figurément, Article; point; chef. Cette queſtion ſe diviſe en pluſieurs *branches*. Cette affaire a bien plus d'une *branche*. Un argument à pluſieurs *branches* fatigue l'eſprit, CL.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt comme l'oiſeau ſur la *branche*, quand il n'a point d'état aſſuré; point de fortune certaine. On dit de ceux qui paſſent legerement d'un propos à l'autre, qu'ils ſautent de *branche* en *branche*: l'Eſpagnol dit, *de palo en frasca*. On dit, qu'il vaut mieux s'attacher au gros de l'arbre, qu'aux *branches*; c'eſt-à-dire, qu'il vaut mieux s'attacher à celui qui eſt la ſource de la puiſſance, qu'à ceux qui n'en ſont que les miniſtres. Ainſi on dit d'un homme dont la fortune eſt renverſée, qu'il s'eſt attaché aux *branches*; c'eſt-à-dire, qu'il ne s'eſt appuyé que ſur des gens qui ne le peuvent pas ſoutenir.

Le mot de *Branches*, a été dit autrefois pour, Hanches. *Petits tetins, branches charnuës.*

BRANCHE URSINE. On prononce *branque-urſine*. ſ. f. Plante appellée autrement *acanthe*. Voyez ACANTHE.

BRANCHE URSINE BATARDE, eſt une plante qu'on appelle autrement *berce commune*. Voyez BERCE.

BRANCHER. v. act. Pendre un ſoldat, ou un vagabond à la branche du premier arbre. Cela n'a d'uſage qu'à la guerre, & chez les Prevôts.

BRANCHER, en termes de Claſſe, ſe dit des oiſeaux qui ſe poſent ſur une branche d'arbre, qu'on appelle de là *oiſeaux branchiers*. Ce ſont de jeunes oiſeaux de proye qui commencent à ſortir du nid, & qui n'ayant pas encore aſſez de force, volent ſeulement de branche en branche.

On dit auſſi, *Brancher*, & prendre le bouton de l'arbre; c'eſt-à-dire, Se percher ſur la cime.

BRANCHIER. C'eſt ainſi qu'on appelle les jeunes oiſeaux de proye qui ſortent du nid, & qui n'ont encore la force que de voler de branche en branche.

BRANCHIES. ſ. f. pl. Terme de Phyſique. C'eſt le nom que les Medecins Grecs ont donné aux ouïes des poiſſons, qui ſont des parties compoſées de cartilages & de membranes, en forme de feuillets, qui leur ſervent comme de poumons.

BRANCHU, UË. adj. Qui a des branches. Il ne ſe dit que des arbres.

BRAND. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie une groſſe épée d'acier, qu'on manioit à deux mains, & que les anciens Chevaliers portoient autrefois.

Du Cange pretend que ce mot vient de *branca*, qui a ſignifié une *griffe de lion*, ou un *ongle d'oiſeau*; & qu'on l'a tranſporté au coutelas, parcequ'il ſert au ſoldat comme d'une griffe & de deffenſe.

BRANDEBOURG. ſ. m. Groſſe caſaque qui eſt venuë à la mode ces dernieres années. Elle va juſqu'à mi-jambe, & a des manches bien plus longues que les bras: quand on y veut mettre quelque ornement, elle eſt chargée de boutons à queuë d'eſpace en eſpace. Ce nom paſſa en France en 1674. lorſque l'Electeur de Brandebourg entra en Alſace. Les gens de l'Electeur portoient cette eſpece de caſaque.

BRANDES. Terme de Chaſſe, qui ſe dit des rameaux des arbres. Les belles forêts ſont couronnées de *brandes*; c'eſt-à-dire, ſont couvertes de branches d'arbres.

BRANDILLEMENT. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour agitation. Action de celui qui ſe brandille, ou qui brandille les autres.

BRANDILLER. v. act. Se mouvoir çà & là; ſe balancer; s'agiter en l'air ſur une planche, ſur une corde, &c. Les enfans prennent plaiſir à ſe *brandiller*. Les Danſeurs de corde ſe *brandillent* quelque temps, avant que de ſe donner l'eſtrapade, & faire leurs autres tours de ſoupleſſe.

BRANDILLOIRE. ſ. f. Quelques-uns diſent *Brandilloir*. ſ. m. Planche, ou corde qui ſert à ſe brandiller. Se mettre ſur une *brandilloire*. Aller à la *brandilloire*, L'ACAD.

BRANDIR. v. act. Branler, ſecoüer une arme à la main; comme hallebarde, pique, épieu. Il *brandit* un long bâton, ST. AMAND. *Brandiſſant* une groſſe halebarde. Ce mot eſt vieux.

BRANDIR, ſe dit auſſi en Charpenterie. *Brandir* un chevron; c'eſt, Percer un chevron & la panne, & les attacher enſemble par le moyen d'une forte cheville.

BRANDI, IE, adj. Un chevron *brandi* ſur la panne; c'eſt-à-dire, chevillé ſur la panne.

On dit proverbialement, Enlever quelcun tout *brandi*; pour dire, à vive force; l'enlever tout-d'un-coup.

BRANDON. ſ. m. Flambeau de paille qui ſert aux paiſans à s'éclairer la nuit.

Ce mot eſt ancien dans la langue, & vient de l'Allemand *brandt*; qui ſignifie *tiſon, incendie*, MENAGE. On a dit, *Brandon, branda* dans la baſſe Latinité, pour ſignifier un *flambeau*, un *tiſon*. Le Dimanche des *brandons*, eſt le premier Dimanche de Carême, auquel les jeunes paiſans faiſoient autrefois ſur le ſoir des Proceſſions, & autres ceremonies avec des flambeaux de paille allumez, pour chaſſer le mauvais air de leurs vignes, & de leurs terres.

BRANDON, ſignifie auſſi, Feu errant. C'eſt un feu paſſager pareil à ces *brandons*, qui errent à la faveur d'un vent qui les conduit, VOIT. Il commence à vieillir auſſi en ce ſens.

On appelle en termes de Palais, *brandons*, & *panonceaux*, des morceaux de paille qu'on attache en quelques Provinces à la porte des heritages ſaiſis avec les Armes du Roi, ou du Seigneur, pour montrer que les choſes ſont ſaiſies pour les vendre en Juſtice. Les procés verbaux des ſaiſies réelles portent, que le Sergent a attaché aux portes des lieux des *brandons*, & panonceaux. Les anciennes Coutumes de France font mention de certains *brandons*, c'eſt-à-dire, de marques publiques qu'on mettoit ſur les heritages des debiteurs: cela ne ſe pratiquoit point, comme quelques-uns le pretendent, pour inſtruire le public des biens qui étoient déjà engagez, & hypothequez. On ne mettoit des *brandons* que ſur les heritages ſaiſis en la main de Juſtice. C'eſt pourquoi dans l'ancienne Pratique, *brandonner* ſignifie, *ſaiſir*. On le fait encore aujourd'hui en pluſieurs lieux.

BRANDONS, ſe dit figurément & poëtiquement des feux celeſtes:

Ainſi les celeſtes brandons
Verſent ſur ton chef mille dons
En ligne perpendiculaire,
DESMARETS VISION.

En ce ſens il eſt vieux. Les vieux Poëtes parlent auſſi ſouvent de l'Amour, & de ſon *brandon*; pour dire, ſon flambeau.

Digitized by Google

flambeau. Ces ailes, ces *brandons*, ce carquois, font un myſtere que je ne croi pas. THEOPH.

BRANLANT, ANTE. adj. Qui branle; qui penche de côté & d'autre.

On dit proverbialement d'une choſe qui n'eſt pas ferme ni aſſûrée, que c'eſt un château *branlant*.

BRANLE. ſ. m. Mouvement; agitation d'une choſe deçà & delà. Dieu a donné, & imprimé le premier *branle* à la machine du monde. On ſonne les cloches en *branle*. Le *branle* du navire; le *branle* du carroſſe m'émeut trop.

BRANLE, en termes de Muſique, eſt un air, ou une danſe où pluſieurs perſonnes danſent en rond, & non pas en avant, en ſe tenant par la main, & ſe donnent un *branle* continuel & concerté avec des pas convenables, ſelon la difference des airs qu'on joué alors. Les *branles* conſiſtent en trois pas & un pied joint qui ſe font en quatre meſures, ou coups d'archet, qu'on diſoit autrefois *battement de tabourin*. Quand ils ſont repetez deux fois, ce ſont des *branles doubles*, ou *communs*. On danſe d'abord le *branle ſimple*, & puis le *branle gay* par deux meſures ternaires; & il eſt ainſi appellé, parcequ'on a toûjours un pied en l'air. Voyez Thoinot Arbeau dans ſon Orcheſographie, où il donne les noms, les meſures, & la tablature d'un grand nombre de *branles* qu'on dançoit il n'y a pas long temps; comme les *branles* de Bourgogne, qui ſe danſent à droit & à gauche par une meſure binaire, prompte & legere. Les *branles* du haut Barrois, du Monſtier en Der, de Hainault, d'Avignon, &c. Les *branles* de Poitou, qui ſe danſent par meſure ternaire en allant toûjours à gauche. Les *branles* d'Ecoſſe, & de Bretagne. On appelle ceux-ci le *Tryori*. Il parle auſſi du *branle des Lavandieres*, où les danſeurs font du bruit en frappant de leurs mains; du *branle des ſabots*, où l'on bat du pied, qu'on a appellé auſſi le *branle des chevaux*, à cauſe de ce tapement de pieds; *du branle des poix*, & des *Hermites*; du *branle de la torche*, dans lequel le danſeur tient un chandelier, une torche, ou un flambeau allumé. Il y a eu auſſi des *branles morgueux*, & *geſticulez*, qu'on a appellez *de la moutarde*, que les Dames appellent *branles de haye*, qui ont degeneré enfin en ceux qu'on appelle *branles à mener*, qui ſont ceux par qui ſe terminent maintenant tous les *branles*. En ceux-ci chacun mene le *branle* à ſon tour, & puis ſe met à la queuë. Les danſes aux chanſons ſont des eſpeces de *branles*. Le *branle* de ſortie eſt ce qu'on danſe à la fin du bal.

Il y a auſſi une eſpece de petit jeu qu'on appelle *Branle-moine*.

BRANLE, ſe dit figurément du commencement d'une affaire, lorſqu'on la met en train d'aller; de l'action; du premier mouvement qu'on donne aux choſes. Ce Miniſtre eſt celui qui donne le *branle* aux affaires, & à tout l'Etat. Le Prince donnoit le *branle*, & le mouvement à la Ligue, S. DI. Donner le *branle* à la reputation, MOL. C'eſt à la raiſon à donner le *branle* à toutes les puiſſances de l'ame, M. ESP. Pour juger d'un homme, il faut le ſonder juſqu'au dedans, & voir par quels reſſorts le *branle* ſe donne, MONT.

BRANLE, ſignifie auſſi, Incertitude; deliberation. Il eſt en *branle* de ce qu'il fera; c'eſt-à-dire, irreſolu. Sa fortune eſt en *branle*, & fort incertaine. On ne s'en ſert gueres.

BRANLE, en termes de Marine, eſt un lit dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux, qui eſt ſuſpendu entre les ponts avec des cordes par les quatre côtez. Il eſt fait de groſſe toile, & bordé d'un ralingue qui lui ſert d'ourlet. Il ſert à coucher le ſoldat, ou un matelot. On appelle *branle matelaſſé*, une ſorte de matelas qui eſt fait en *branle*. Quand on veut faire detendre tous les *branles* d'entre les ponts, afin de ſe preparer au combat, ou pour quelque autre choſe, on dit *Branle-bas*, ou *Fort-branle*. On fit promptement *branle-bas*.

On dit proverbialement, qu'on va danſer un *branle* de ſortie, lorſqu'on eſt prêt de s'en aller, ou qu'on eſt chaſſé de quelque lieu. Qu'un homme mene le *branle*, quand il met les autres en train; qu'il en eſt comme le chef. On dit auſſi, Mener le *branle*; pour dire, commencer. Vous ſerez tous châtier, & un tel menera le *branle*.

BRANLEMENT. ſ. m. Mouvement en deça & en delà. Il a approuvé ſon diſcours par un *branlement* de tête.

BRANLER. v. act. & n. Se mouvoir deçà & delà; chanceler; remuer; ne pas tenir ferme. *Branler* les jambes. Cette femme eſt ſi vieille, que la tête lui *branle*. Theophile a dit d'une perſonne qui couchoit ſur la terre,

Son lit ne peut jamais branler
Que par un tremblement de terre.

BRANLER, en termes de Fauconnerie, ſe dit lorſque le faucon ſe tient haut au premier degré ſur la tête du Fauconnier, qu'il tourne & remuë ſes ailes en *branlant* & rodant de belle action.

BRANLER, ſignifie auſſi, Deliberer; chanceler; vaciller; être en doute; n'être pas ferme dans une opinion, ou dans un parti. Il y a pluſieurs villes rebelles qui *branlent*, & qui ſe veulent remettre dans le devoir. Le calme dans l'orage procede de la force de l'ame, qui ne *branle* point de quelque impetuoſité que la Fortune la choque, BAL. La renommée de cette victoire arrivée ſi à-propos, affermit l'Aſie qui *branloit* de toutes parts, VAUG.

BRANLER, ſignifie auſſi, Se remuer tant ſoit peu; ſortir du poſte, ou de la poſture où l'on eſt. Si tu *branles*, je te tuë. Ne *branle* pas de là. Cet enfant n'oſeroit *branler* devant ſon pere. Toute la ſedition eſt appaiſée, rien ne *branle*. Il ne faut pas qu'une ſentinelle *branle* de ſon poſte.

On dit, que les ennemis *branlent*, lorſqu'ils ſe deffendent mal, ou qu'ils font voir par leur contenance, qu'ils ſont prêts à fuir. L'armée Romaine commençoit à *branler*. Quand il vit les ennemis *branler*, il ſe mit à les charger, VAUG.

On dit proverbialement, Quand je remuë tout *branle*; pour dire, je fais trembler tous mes gens. On dit auſſi d'un homme puiſſant, que tout le monde *branle* ſous lui; pour dire, que tout le monde eſt prêt de ſe remuer pour obeïr à ſes commandemens. On dit auſſi d'un homme foible, qu'il *branle*, qu'il tourne à tout vent. Cet homme *branle* au manche; pour dire, eſt irreſolu, & n'eſt pas ferme dans ſes avis. On dit en debauche, *Branler* le menton, la mâchoire; pour dire, boire & manger. On dit auſſi, que tout ce qui *branle* ne tombe pas.

BRANLÉ, ÉE. part. & adj.

BRANLEUR, EUSE. adj. Qui branle. Il n'eſt gueres en uſage qu'en un ſens odieux & obſcene.

BRANLOIRE. ſ. f. Chaîne qui ſert à faire mouvoir les ſoufflets des Forgerons.

On dit en Fauconnerie, qu'un heron eſt à la *branloire*, lorſqu'il eſt haut, & qu'il tourne en branlant.

BRANQUE-URSINE, ou BRANCHE-URSINE. Voyez ACANTHE.

BRAQUE, ou BRAC. ſ. m. & f. Eſpece de chien de chaſſe, qui eſt bon quêteur, qui excelle par l'odorat. Un bon *braque*, une bonne *braque*.

Ce mot vient de *braccus*, ou de *bracco*, qui a été fait de l'Allemand *bracken*, ſignifiant la même choſe, MENAGE; ou du Grec *brachys*, *brevis*.

On a auſſi appellé *brachio*, le petit d'un ours.

BRAQUEMART. ſ. m. Epée courte & large qu'on portoit

portoit anciennement. Fauchet le derive de *brachy machæra*, mot Grec qui ſignifie la même choſe.

BRAQUEMENT. ſ. m. Diſpoſition d'une piece d'artillerie à tirer vers un certain lieu.

BRAQUER. v. act. Tourner le canon ſur une certaine ligne; & ſelon un certain côté. Il vaut mieux dire *pointer* le canon.

On dit auſſi, *Braquer* le timon d'un carroſſe; c'eſt-à-dire, le pouſſer d'un certain côté.

BRAQUES. ſ. m. qui ſe dit des pinces d'une écreviſſe.

BRAS. ſ. m. La partie du corps de l'homme qui aboutit d'un côté à l'épaule, & de l'autre à la main. En termes d'Anatomie, c'eſt ſeulement la partie qui prend de l'épaule juſqu'au coude; car celle qui eſt depuis le coude juſqu'au poignet, s'appelle *avant-bras*. Le *bras* pris en ce dernier ſens n'a qu'un os grand & très-fort appellé *humerus*, qui a une groſſe tête à ſon extremité ſuperieure, laquelle s'emboite dans la cavité de l'épaule. Il a trois éminences & deux cavitez à ſon extremité inferieure, qui forment comme une poulie, par laquelle le pli, & le mouvement de l'*avant-bras* qui lui eſt joint, ſont facilitez. L'*avant-bras* eſt compoſé de deux os: le plus long qui eſt l'inferieur s'appelle le grand *focile*, ou l'os du *coude*, parceque c'eſt lui qui forme le coude. On l'appelle en Latin *cubitus*. D'autres lui ont donné le nom d'*ulna*, parcequ'anciennement il ſervoit d'aune & de meſure. Le ſecond os qui eſt plus court, & le ſuperieur, s'appelle le petit *focile*, & en Latin *radius*, rayon. Dieu a donné deux *bras* à l'homme, afin qu'il pût vivre de ſon travail, PORT-R. Moiſe avoit les *bras* levez au ciel, tandis que le peuple combattoit contre Amalec, ID. Les Poëtes ont feint que Briarée avoit cent *bras*. Il eſt eſtropié d'un *bras*. Il a le *bras* en écharpe. Il s'en va les *bras* balans, ou les *bras* pendans. Laiſſer tomber les *bras* de bon air.

Ce mot vient du Latin *brachium*.

BRAS, ſignifie auſſi, Embraſſement. Dès que le pere apperçût ſon fils, il courut à lui, & penſa expirer de joye entre ſes *bras*, ABL. Je meurs entre les *bras* de mon fidelle Amant, LA SUZE. Vien mourir dans mes *bras*; je m'abandonne à toi, ID.

BRAS, ſe dit auſſi des chevaux. C'eſt la partie de la jambe de devant qui s'étend depuis le bas de l'épaule juſqu'au genou: & on dit qu'un cheval plie bien le *bras*, quand il plie bien la jambe.

BRAS, ſe dit encore des choſes qui ont quelque reſſemblance avec le *bras*. Les *bras* d'une chaiſe, ce ſont les bâtons qui ſont aux côtez, ſur leſquels on appuye ſes *bras*. On le dit auſſi de l'étoffe ou de la tapiſſerie qui les couvre. On appelle *bras*, les chandeliers qu'on applique contre les murailles, qui ont la figure d'un *bras*. Le même ſe dit des enſeignes d'un Maître en fait d'Armes. Au *bras* d'Hercule, &c. Les Tourneurs appellent *bras des poupées* d'un tour, deux morceaux de bois qui ſoutiennent la barre, & qui s'approchent, & s'éloignent comme on veut. Les Charpentiers, les *bras* d'une chevre, en parlant des deux pieces qui ſont à côté du poinçon, & qui lui ſervent d'arcsboutans. On dit auſſi, les *bras* d'une balance; pour dire, les deux côtez du fleau diviſé en deux parties égales par le point fixe. On dit auſſi, les *bras* d'une croix.

On dit en Architecture, les *bras* d'un bâtiment, en parlant des corps de logis qui ſont à côté du grand, qu'on appelle auſſi *ailes* ou *potences*.

BRAS, ſe dit auſſi en parlant des choſes qui ſe portent à *bras*, ou qui ſe remuent à force de *bras*. Un bar, une civiere à *bras*. Un moulin à *bras*. Il a fallu monter le canon à *bras*, à force de *bras*. On appelle auſſi des tours de *bras*, des dentelles qui ſe mettent au bout des manches.

Ratapale a dit d'un mont chargé d'une forêt;

Que l'on diroit à voir ce geant des montagnes,
Que dedaignant la terre & les baſſes campagnes,
Plus fort que Briarée il menace les cieux,
Avec les bras levez de mille chênes vieux.

BRAS, ſe dit auſſi figuré pour la manche qui le couvre. Elle avoit les mains craſſeuſes & les *bras* retroussez, ABL.

BRAS, ſe dit auſſi de la mer & des rivieres, quand leurs eaux ſe ſeparent, & font un petit canal entre deux terres. L'Italie & la Sicile ne ſont diviſées que par un *bras* de mer. St. Amant a dit du Tybre, Je pris vôtre corps pour un *bras*.

On appelle dans la Mediterranée le *Bras* St. George, le Detroit du Boſphore, à cauſe d'une Egliſe conſtruite ſur ſes bords, dediée à St. George, hors de la ville de Conſtantinople. Quelques-uns ont donné auſſi ce nom à la Propontide & à l'Helleſpont, DU CANGE.

BRAS, en termes de Marine, ſont des cordages qui ſont amarrez au bout de la vergue pour la tourner, ou gouverner ſelon le vent. Les *grands bras* ſont les *bras* de la grande vergue. On appelle *brasſer* ou *brasſeyer*, faire la manœuvre de ces cordages. On dit *tenir un bras*, ou *haler les bras*; pour dire, Hâler, roidir & amarrer un des cordages. On appelle *bras*, ou branche d'ancre, la moitié de la croiſée de l'ancre. On dit *bon bras*, quand on braſſe au vent, enſorte que le vent ne ſoit pas au plus près. On dit encore, largueer le *bras* du vent. Voyez BRASSER.

BRAS, en termes de Jardinage, eſt à l'égard des melons, des concombres, & des citrouilles, la même choſe que la branche à l'égard des arbres. On dit qu'un pied de melon pouſſe des *bras*; qu'il fait des *bras*.

On appelle auſſi *bras*, les nageoires d'une baleine.

BRAS, ſignifie figurément, Puiſſance: & ſe dit premierement de Dieu. Le *bras* du Tout-puiſſant. Le *bras* qui lance le tonnerre. Le *bras* de Dieu s'eſt appeſanti ſur nous. On le dit auſſi de ſa miſericorde: Le recours des affligez, c'eſt de ſe jetter entre les *bras* de Dieu.

BRAS, ſe dit auſſi du pouvoir des hommes. Les Rois ont les *bras* bien longs; c'eſt-à-dire, que leur pouvoir s'étend loin. Il ne faut point prêter ſon *bras* pour ſoutenir l'injuſtice. Tout plie ſous les efforts de ſon *bras*; c'eſt-à-dire, ſon courage; ſa valeur. C'eſt au *bras* ſeulement que le cœur ſe doit plaindre, BREB.

BRAS, ſe dit figurément en ces phraſes. Son Medecin l'a retiré d'entre les *bras* de la mort; pour dire, l'a tiré d'une très-dangereuſe maladie. Caton outré de depit ſe jetta entre les *bras* de la mort pour finir une vie malheureuſe, M. ESP. Quand on ſort de Heros on ne vit pas long temps dans les *bras* du repos, OE. M. Il l'a reçu entre ſes *bras*; pour dire, Il lui a donné ſa protection. Il l'a reçû à *bras* ouverts; pour dire, Il lui a fait un bon accueil. Il lui a tendu les *bras*; pour dire, Il lui a facilité les moyens de faire ce qu'il deſiroit. Par cette conduite obligeante ils tendent les *bras* à tout le monde, PASC. c'eſt-à-dire, ils ſecourent tout le monde. Il étoit le *bras* droit du Cardinal; c'eſt-à-dire, ſon appui; celui qui le ſoutenoit. Prêter ſon *bras* à quelcun, c'eſt le ſervir dans quelque entrepriſe. On dit auſſi d'un Rapporteur qui a fait tout ce qu'il a pû contre une partie, qu'il lui a rompu *bras* & jambes. On dit, qu'un Miniſtre a toutes les affaires d'un Etat ſur les *bras*; pour dire, que c'eſt lui qui a la charge de toutes les affaires. On dit, qu'un Capitaine avoit toute l'armée ennemie ſur les *bras*; pour dire, qu'il avoit à reſiſter à toute une armée. On dit, qu'un homme a ſix enfans ſur les *bras*; pour dire, qu'il eſt chargé de les faire ſubſiſter. On dit auſſi, qu'un homme n'a que ſes *bras*; qu'il ne vit que de ſes *bras*; pour

Digitized by Google

dire, qu'il ne vit que de ſon travail; qu'il n'a ni bien, ni revenu.

BRAS SECULIER, ſe dit de la puiſſance temporelle & laïque; de l'autorité du Juge ſeculier à laquelle on eſt obligé d'avoir recours pour l'execution des ſentences du Juge d'Egliſe. L'Egliſe ne verſe point de ſang: & quand un Prêtre eſt criminel, on l'abandonne au *bras ſeculier*. On implore le *bras ſeculier*. On dit figurément en ce ſens, qu'on a abandonné quelque choſe au *bras ſeculier*; pour dire, qu'on l'a abandonnée aux valets, ou à des gens qui la conſument, qui la detruiſent.

BRAS, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il l'a reçû *bras deſſus, bras deſſous*; pour dire, Il lui a fait bien des careſſes. Il l'a traité de Monſieur gros comme le *bras*; pour dire, Il lui a fait le plus d'honneur qu'il a pû. On dit auſſi, Si on lui en donne un doigt, il en prend long comme le *bras*; pour dire, Il étend la liberté, la permiſſion qu'on lui donne. On dit auſſi à celui qui craint d'en attaquer un autre, Il n'a que deux *bras* non plus que vous. On dit, qu'un homme demeure les *bras* croiſez, quand il eſt oiſif, quand il voit travailler les autres ſans rien faire; & qu'il a les *bras* rompus, quand il ne veut point travailler. L'Eſpagnol a dit agreablement en ce ſens, *Adineros pagados brancos que brantados*.

A TOUR DE BRAS. adv. De toute ſa force. Il lui a donné un coup de poing *à tour de bras*; un ſouflet *à tour de bras*.

BRASER. v. act. Souder le fer; joindre deux pieces de fer enſemble avec de la poudre d'épingle, de leton, & du borax, de la roche ou du verre pilé, & faire fondre le tout dans un braſier ardent. C'eſt avec cette ſoudure qu'on met des pieces à des canons de piſtolet qui ſont crevez, qu'on fait des cadenats, & qu'on raccommode d'autres ouvrages. Elle eſt differente de la maniere ordinaire des Marechaux, de ſouder le fer en appliquant les deux bouts enſemble bien chauffez, & bien battus.

BRASIER, ſ. m. Braiſe; feu de bois, ou de charbon, biemallumé, & à demi conſumé. Un bon *braſier*; un *braſier* ardent. Eteindre le *braſier*.

BRASIER, eſt auſſi un vaiſſeau de metal large, & plat, où l'on met de la braiſe pour échauffer une chambre. Chez les Grands il y a d'amples *braſiers* d'argent. Elle eut le plus gros lot, qui étoit un *braſier* d'argent, BUSSI.

BRASIER, ſe dit figurément de ce qui eſt chaud, ardent, violent. Cet homme a une violente fievre; ſon corps eſt un *braſier* ardent. Nos cœurs doivent être des *braſiers* ardens de l'amour divin, FEN. Il ſe dit auſſi d'une flamme amoureuſe; mais non pas fort élegamment:

Il porte dans le ſein
Un braſier *qui n'a point de fin*, VOIT.

BRASIER. C'eſt en termes de Boulanger, une maniere de petite huche, où les Boulangers mettent de la braiſe, quand elle eſt étouffée. Les Boulangers ne ſont pas d'accord ſur ce mot. Les uns diſent *braiſier*, & les autres *braſier*.

BRASSAGE. ſ. m. Terme de Monnoyeur, qui ſe dit de la manufacture des monnoyes. Le *braſſage* eſt la peine de l'ouvrier. Dans le droit de *braſſage* eſt compris le droit du Maître, du Monnoyeur, & du Tailleur de la monnoye, qui s'appellent particulierement *ouvrage*, *monnoyage* & *ferrage*. Le droit de *braſſage* des louïs d'or eſt de trois livres pour marc; & celui d'argent de dix-huit ſous. Le Maître en retient la moitié pour le dechet de la fonte, le charbon & autres frais, & l'autre moitié pour payer les ouvriers. Ce droit dans les vieux titres s'appelle *brazeagium*.

BRASSART, ou BRASSARD, ou BRASSAR. ſ. m. Arme defenſive qui couvre le bras. L'ancienne Gendarmerie portoit des *braſſarts*. L'Infanterie Suiſſe porte encore des *braſſarts*; ce ſont ſeulement les piquiers.

BRASSART, eſt auſſi ce que l'on ſe met au bras droit, quand on veut jouër au balon.

BRASSE. ſ. f. Meſure de la longueur de deux bras étendus; ce qui fait à-peu-près ſix pieds de Roi. On meſure par *braſſes* la profondeur des mers, & des rivieres. On meſure auſſi les cables par *braſſes*, & en ce ſens on diſtingue la petite, la moyenne, & la grande *braſſe*. La petite eſt de cinq pieds. La moyenne, qui eſt celle des vaiſſeaux marchands, eſt de cinq pieds & demi. La grande, dont on ſe ſert dans les navires de guerre, eſt de ſix pieds.

On dit auſſi, du pain de *braſſe*; pour dire, un pain ſi gros, que c'eſt tout ce qu'on peut faire que de l'embraſſer. Il peſe 20. ou 25. livres.

BRASSE. Meſure dont on ſe ſert pour meſurer les étoffes en pluſieurs villes d'Italie; comme Veniſe, Bergame, Bologne, Modene, Mantouë, Milan, Florence, Luques, & Livourne. La *braſſe* pour les étoffes de ſoye eſt plus longue de 6. & un quart pour cent, que celle des draps de laine, du moins à Veniſe. La *braſſe* de Veniſe pour les draps eſt de deux pieds 8. lignes. Cent *braſſes* de Veniſe font un peu plus de 98. aunes d'Amſterdam. Les 100. *braſſes* de Bergame un peu moins de 95. aunes d'Amſterdam. Les 100. *braſſes* de Florence, Livourne, & Luques font un peu moins de 85. aunes & demie d'Amſterdam. Et 100. *braſſes* de Milan 78. aunes d'Amſterdam. Les *braſſes* de Boulogne, Modene, & Mantouë ſont de la même longueur que celles de Veniſe.

BRASSE. Ce mot ſe dit auſſi au figuré. Il eſt cent *braſſes* au deſſus de lui; c'eſt-à-dire, Il eſt bien plus que lui, ſoit pour le ſçavoir, ſoit pour le credit &c. Il eſt cent *braſſes* au deſſous de lui; pour dire, Il eſt beaucoup inferieur. Cela n'eſt bon que dans le ſtile familier, & comique.

BRASSE. E. ſ. f. Charge de quelque choſe qu'on peut porter avec les bras. Il faut monter le bois au grenier par *braſſée*. Il ne peut porter que ſix fagots à une *braſſée*.

BRASSELET. Voyez BRACELET.

BRASSER. v. act. Remuer quelque choſe avec violence de bras. On dit premierement *braſſer* de la biere; parcequ'il faut agiter & remuer fortement la liqueur pour la mêler avec l'orge, le houblon, ou les autres drogues dont on compoſe ce breuvage. On le dit auſſi dans les Papeteries, dans les Monnoyes, &c. Ainſi *braſſer* les metaux, c'eſt mêler l'or, ou l'argent, avec le cuivre, fondus enſemble. Voyez Bouteroue.

Menage derive ce mot de *braxare*, qu'on a dit pour *braſſare*, qui ſignifie proprement *braſſer de la biere*, qu'il dit avoir été formé de *braſium*, ſignifiant *biere*. Du Cange dit que *brace*, *braſium*, & *bracium*, ſignifioient une eſpece de *blé* dont on faiſoit la biere, d'où ſont venus les mots de *braſſe*, *braſin* & *braſſerie*, qu'il dit avoir été appellée *bracina*, *braſcina*, *brachinum*, *braxatorium* & *braſſeria*, dans la baſſe Latinité. Mais il y a plus d'apparence que ce mot vient ſimplement de *bras*, parcequ'encore en pluſieurs lieux on nomme *Braſſier*, un manœuvre, un homme de journée, & qui vit du travail de ſes bras.

BRASSER, ſe dit auſſi particulierement en matiere de Pêche, de ceux qui agitent & troublent l'eau avec des bouloits, pour faire donner le poiſſon dans les trubles, étiquettes, ou autres filets que le Pêcheur a tendus.

En termes de Marine, *Braſſer*, *braſſeyer*, ou *bracher*, c'eſt ſe ſervir des bras, ou manœuvres avec leſquelles on gouverne les vergues. On dit, *braſſer à faire ſervir*;

Digitized by Google

tir; c'eſt *braſſer* les vergues, enſorte que le vent donne dans les voiles. *Braſſer à contre*, c'eſt *braſſer* le bras du vent afin que le vent donne dans les voiles. *Braſſer au vent*, c'eſt *braſſer* les vergues du côté d'où vient le vent. *Braſſer ſous le vent*, c'eſt *braſſer* les vergues du côté oppoſé à celui du vent. *Braſſer les vergues*, c'eſt en maniant les bras, mettre les vergues horiſontalement de l'avant à l'arriere. *Braſſer à contre*, c'eſt *braſſer* le bras du vent, & faire que le vent donne ſur les voiles. On dit, *braſſe la miſaine à contre. Braſſer les voiles ſur le mât*, c'eſt haler les bras du vent, enſorte que le vent ſe mette ſur les voiles, au lieu d'être dedans; c'eſt-à-dire, de manœuvrer les voiles, de maniere que le vent faſſe le contraire de ce qu'il faudroit pour faire filler le vaiſſeau.

BRASSER, ſignifie figurément, Machiner; trâmer; conſpirer pour trahir, ou perdre quelcun. Il y a long temps que les conjurez *braſſoient* cette trahiſon. Il ſe *braſſe* quelque choſe contre la Republique. Cette expreſſion eſt un peu baſſe.

BRASSÉ, ÉE. part. & adj.

BRASSERIE. ſ. f. Lieu où l'on fait de la biere.

BRASSEUR. ſ. m. Celui qui fait, ou qui vend de la biere en gros.

BRASSEUSE. ſ. f. Femme de Braſſeur.

BRASSICOURT, ou BRACHICOURT. Terme de Manege, qui ſe dit d'un cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, à la difference des chevaux arquez, qui les ont courbées par la force du travail.

BRASSIERES. ſ. f. plur. Camiſole; chemiſette de femme qui ſert à couvrir les bras, & le haut du corps. Coucher avec des *braſſieres*.

On dit proverbialement, qu'une perſonne eſt en *braſſieres*; pour dire, qu'elle eſt contrainte, qu'elle n'a pas la libre diſpoſition d'agir, de ſortir, parcequ'on ne ſort gueres avec des *braſſieres*.

BRASSIN. ſ. m. eſt un vaiſſeau où les Braſſeurs font leurs bieres. Ce mot ſignifioit autrefois affaire.

Son Philoſophe ou Medecin,
Il n'entend rien en tel braſſin.

BRASSOIR. ſ. m. Terme de Monnoye. Eſpece de canne de terre cuite avec laquelle on braſſe l'or en bain. A l'égard de l'argent on ſe ſert d'un *braſſoir* de fer, à cauſe qu'il n'y a pas le même inconvenient qu'à l'or, qui s'aigriroit dans un *braſſoir* de fer.

BRAVACHE. ſ. m. Fanfaron; faux brave. Ce mot eſt un peu vieux, & ne peut entrer que dans le diſcours comique & burleſque. C'eſt un *bravache*.

BRAVADE. ſ. f. Inſulte; vaine menace; fanfaronnade. Ceux qui font le plus de *bravades* ſont bien ſouvent les plus poltrons. Voilà où ſe font terminées toutes ſes *bravades*, VOIT. Fabius étoit trop prudent pour prendre les *bravades* d'Annibal pour autant d'affrons, ST. EVR.

Les bravades *enfin ſont des diſcours frivoles,*
Et qui ſonge aux effets neglige les paroles, CORN.

BRAVE. adj. m. & f. Honnête; habile; excellent en ſa profeſſion. On dit, c'eſt un *brave* homme, un *brave* Cavalier; c'eſt-à-dire, il fait toutes choſes d'une maniere noble, & honnête. Vous êtes un *brave* homme; entrez, on vous attend, BOI. Il l'a fait en *brave* homme, & le doit ſoutenir, CORN. Cette qualité ne doit être attribuée qu'à un homme d'épée, & Balzac s'eſt moqué d'un Predicateur qui avoit appellé Ste. Paule, cette *brave* veuve. On ne laiſſe pas de dire dans le diſcours familier, & à demi en riant, vous êtes une *brave* femme.

Ce mot vient du *bravium*, qui ſignifie, le *prix de la victoire*.

BRAVE, dans un ſens plus noble, ſignifie, Fier, intrepide; vaillant; courageux; qui affronte les perils, & qui s'expoſe ſans crainte à la mort. Un *brave* ſoldat. Tu fais le *brave*. Les femmes s'imaginent que les gens *braves* le ſont par tout, MEZ. On eſt *brave* par ferocité auſſi bien que par vertu, FL. Un homme *brave* par temperament ſeul, ne ſera autre choſe que de n'être point poltron; & ce n'eſt que par ambition qu'il cherche à ſe ſignaler, M. SC.

BRAVE, eſt auſſi ſubſtantif dans le même ſens. Nos *braves* ont fait des merveilles. C'eſt un *brave* à trois poils, MOL. c'eſt-à-dire, un homme de cœur; un determiné. Il eſt de faux devots comme il eſt de faux *braves*, ID. Un faux *brave* tourne les yeux de tous côtez pour voir ſi on le regarde, ST. EV. Les vrais beaux eſprits ſont de l'humeur des vrais *braves*, qui ne parlent jamais de ce qu'ils font, BOU. Si les *braves* n'avoient pas la paſſion de la gloire, ils demeureroient paiſiblement confondus avec les lâches, M. SC. Faiſons tant que nous voudrons les *braves*, la mort eſt la fin qui attend la plus belle vie du monde, PASC. Rien n'eſt plus capable d'attirer le mepris des hommes, que de faire le *brave* contre Dieu, ID. Boileau a dit en parlant des Auteurs qui menacent, & qui fulminent contre ceux qui les choquent, Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnaſſe.

BRAVE, ſignifie auſſi une perſonne bien parée, bien vêtuë. Les femmes, les enfans aiment à être *braves*. Les bourgeois ne ſont *braves* que les Fêtes & Dimanches. Ce mot eſt un peu bas en ce ſens, MEN.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt *brave* comme Ceſar; qu'il eſt *brave* comme l'épée qu'il porte; pour dire, qu'il eſt fort vaillant: qu'il eſt *brave* comme un Bourreau qui fait ſes Pâques; pour dire, qu'il n'a pas accoutumé d'être ſi bien habillé. Ce proverbe vient de ce que les Bourreaux étoient autrefois obligez de porter des habits chargez de quelque marque de leur infamie, comme d'une échelle & d'une potence, pour les diſtinguer des autres perſonnes; & il leur étoit permis de les quitter quand ils faiſoient leurs Pâques, pour la reverence de la Fête, auquel jour ils s'habilloient des plus beaux habits qu'ils vouloient. On dit auſſi, *Brave* comme un lapin. On dit, Mon *brave*, abſolument, comme on dit, Mon cher, &c.

BRAVEMENT. adv. D'une maniere brave; courageuſement; honnêtement. Il lui a repondu *bravement*, & ſans crainte. Vous avez *bravement* crié; c'eſt-à-dire, de la bonne maniere. Il s'eſt *bravement* acquitté de ſa commiſſion; c'eſt-à-dire, en habile homme.

BRAVER. v. act. Choquer; traiter avec hauteur, & de haut en bas; inſulter; morguer. Un homme de cœur ne ſouffre point qu'on le *brave*. Tu me *braves* Cinna, tu fais le magnanime, CORN. La ſatire *brave* l'orgueil & fait pâlir le vice, BOIL. *Braver* la cruauté des tyrans, BREB. *Braver* la fureur de la populace, TOUR. *Braver* l'orgueil & l'injuſtice, BOI. On ne *brave* pas l'amour impunément, FONT. Du peuple inconſtant je *brave* les caprices, BOI. La raiſon ne *brave* pas toûjours la puiſſance ſuprême de l'amour, VILL. L'aigle d'un regard intrepide va *braver* le ſoleil, & ſa lumiere, FL. Il eſt bien plus aiſé de ſe guinder ſur de grands ſentimens, & de *braver* la Fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes, MOL.

Fui, traitre, & ne vien point braver *ici ma haine,*
Et tenter un courroux que je retiens à peine, RAC.
Vous triomphez cruelle & bravez ma douleur, ID.

On dit de même, *Braver* la mort, *braver* les perils; c'eſt-à-dire, les mepriſer, ne les craindre point. Ceſar ſe fioit aſſez à ſa fortune pour aller *braver* les flots, & les vents, OE. M. Il ne faut pas *braver* la mort avec

Digitized by Google

avec ſeureté. Il ſuffit de l'enviſager ſans émotion, M. DE M.

BRAVÉ, ÉE. part. & adj.

BRAVERIE. ſ. f. Depenſe en habits. Cet homme a depenſé tout ſon bien en *braveries*. Il eſt bas.

BRAVOURE. ſ. f. Vaillance; courage; valeur; intrepidité. Si la *bravoure* eſt une vertu, c'eſt une vertu fatale au genre humain, FL. La plupart tiennent que la *bravoure* n'eſt qu'une émotion du cœur cauſée par la chaleur du ſang, qui excite la faculté iraſcible, & ôte à l'ame la connoiſſance du peril: d'où il s'enſuivroit que la *bravoure* n'eſt point une vertu, & que les plus bilieux, ſont les plus braves, LOC. La *bravoure* conſiſte à tuër, ou à être tué courageuſement, OE. M. La *bravoure* ne ſeroit qu'une brutalité, ſi elle n'avoit pas la gloire pour objet, ID. Ce qui fait la *bravoure* de bien des gens, c'eſt qu'ils enviſagent d'une part les failleries que l'on fait des lâches; & de l'autre les loüanges que l'on donne aux vaillans hommes; & ce double fantôme qui les occupe, les detourne de la conſideration des dangers, & de la mort, LOC. C'eſt moins par *bravoure* que par ambition qu'on quitte le repos pour chercher la guerre, & courir aux occaſions de perir, OE. M. Homere a dit, que la *bravoure* eſt la ſeule de toutes les vertus qui ſoit ſujette à des tranſports fanatiques, & à des agitations de phrenéſie, ID. Il y a des hommes qui mettent une ſorte de *bravoure*, & d'intrepidité, à courir tout le riſque de l'avenir, LA BR.

BRAY, ou BRE' ſelon Menage. ſ. m. Eſpece de poix noire qui eſt de deux ſortes. Il y a du *bray* liquide, & du *bray* ſec. Le *bray* liquide eſt une liqueur claire, graſſe, noire, qu'on nous apporte de Suede & de Norvege: on a toûjours cru qu'elle ſe faiſoit en brûlant les pins en des lieux clos; mais Pomet aſſûre dans ſon Hiſtoire des Drogues, qu'elle decoule du tronc des vieux pins dont on a ſeparé l'écorce, & auſquels on a fait des inciſions. Le *bray* liquide eſt autrement appellé *tare* ou *goudran*, en Latin *piſſa*. On s'en ſert à goudronner les vaiſſeaux. Le *bray* ſec eſt une matiere noire, ſeche, eaſſante, luiſante, qui reſte au fond des alembics ou cornues, après qu'on a tiré par la diſtillation l'huile de la terebenthine, ou du barras. On l'appelle autrement *arcançon*, ou *fauſſe colophone*. Pluſieurs ouvriers s'en ſervent.

BRAY, en vieux François, ſignifioit auſſi, Limon de la terre: d'où ſont venus les noms de *Bray* ſur Somme en Picardie, en Normandie; & en pluſieurs lieux on appelle encore *bray*, la terre graſſe dont on fait les murailles de bauge, & le courroi dont on enduit les baſſins de fontaines, & les chauſſées des étangs.

Ce mot vient du Latin *bretia*, ou *brutia*, qui eſt de la poix liquide, dont Pline fait mention, qui étoit ainſi nommée, à cauſe que la *Brutie* étoit fertile en bonne poix.

BRAYE. ſ. f. Vieux mot dont on ne ſe ſert plus. Culotte, haut-de-chauſſes. C'eſt ce qu'on appelle autrement *bragues*, *brages*, ou *brais*, mots Celtiques qui avoient donné le nom à la Gaule Narbonnoiſe de *Gallia Braccata*; c'étoit une eſpece de haut-de-chauſſe, ou ſelon d'autres, une eſpece de ſayes courts. Du Cange croit que c'étoit la partie de l'habit qui couvroit les cuiſſes, comme ſont nos hauts-de-chauſſes; que le mot venoit du Latin *brace*, ou *bracca*, parcequ'elles étoient courtes. Saumaiſe veut qu'il vienne du Grec *brakeû*. D'autres croyent qu'il vient de l'Hebreu *berec*, qui ſignifie *genou*, à cauſe que cet habit va juſqu'aux genoux.

BRAYE, ſe dit auſſi des linges qu'on met au derriere des petits enfans qui ne ſont pas nets, pour les changer plus aiſément. La nourrice eſt allée laver les *brayes* de ſon enfant.

On dit en Architecture, une *fauſſe-braye*, ou baſſe enceinte. Ce mot eſt expliqué à FAUSSE-BRAYE.

On a appellé auſſi autrefois *braye*, une eſpece de baſtion, d'où Du Cange dit qu'eſt venu le mot de *fauſſe-braye*. Il l'appelle *brachiale*.

BRAYE, en termes de Marine, ſe dit des morceaux de cuir, ou de toile poiſſée, & goudronnée, dont on entoure le pied du mât, ou l'ouverture par où paſſe la barre du gouvernail, afin d'empêcher que la pluye, ou les vagues n'entrent dedans, ou ne tombent à fond de cale, ou dans la ſainte-barbe.

BRAYE, en termes de Charpenterie, ſont des pieces de bois qu'on met ſur le paillier d'un moulin à vent pour ſoulager les meules.

BRAYE, ſe dit auſſi en termes d'Imprimerie, pour ſignifier un morceau de parchemin qu'on eule au grand timpan, quand il eſt uſé.

BRAYES DE COCU. Plante qu'on appelle autrement, Primevere. Voyez PRIMEVERE.

On dit communément, qu'un homme s'eſt tiré d'une affaire *brayes nettes*, quand il en eſt ſorti heureuſement. Nos libertez auront de la peine à ſe tirer *brayes nettes*.

BRAYEMENT. ſ. m. qui ſe dit du cri des ânes, comme *beuniſſement*, de celui des chevaux. On dit auſſi le *braire*.

BRAYER. ſ. m. Bandage fait d'acier, que ceux qui ſont ſujets aux hernies & deſcentes ſont obligez de porter. Il y a aux Grands Auguſtins une fondation pour diſtribuer charitablement des *brayers* aux pauvres qui en ont beſoin.

Quelques-uns derivent *brayer* de *brak*, mot de Lombardie qui ſignifie *rupture*. Mais Du Cange le derive *à brachio*, ou *bracchi*, parcequ'il ſe met ſous les *brayes*. Il l'appelle *bracherolum* en Latin.

BRAYER, eſt auſſi un terme de Balancier; il ſe dit du petit morceau de fer qui paſſe dans les trous qui ſont au bas de la chaſſe du trebuchet, & des balances, & qui ſert à la tenir en état.

BRAYER, eſt auſſi un morceau de cuir, large de deux à trois doigts, au bout duquel il y a une eſpece de ſachet de cuir, où l'on met le bâton de la banniere quand on la porte.

BRAYERS, en termes de Maçonnerie, ſe dit des cordages qui ſervent à élever le bourriquet, ou petit bar, avec lequel on porte le moilon, & le mortier au haut des plus grands édifices. Ces *brayers* ſont attachez à un fer en forme d'une *s*.

BRAYER, en termes de Fauconnerie, ſignifie le cul de l'oiſeau. Une marque de la bonté d'un oiſeau de proye, c'eſt quand il a le *brayer* net, & lorſqu'il lui tombe bien bas le long de la queuë, & qu'à l'entour il eſt bien émaillé de taches noires, ou rouſſes.

BRAYER. v. act. Terme de Marine. Eſpalmer, ou ſuiſver un vaiſſeau; y appliquer du bray bouillant, du goudron, & du ſuif pour remplir les jointures de ſon bordage, & remedier aux voyes d'eau.

BRAYETTE. ſ. f. Ce mot a quelque choſe d'indecent; & on ne le dit gueres à cauſe de cela. C'eſt la fente de devant d'un haut-de-chauſſes. On diſoit autrefois *braguette*. Comment Panurge deſiſta de porter ſa magnifique *braguette*, RABEL.

On dit figurément qu'un homme eſt chaud de la *brayette*; pour dire, qu'il eſt ardent après les femmes.

BRAYON. ſ. m. Terme de Chaſſe. Ce qui ſert à prendre les bêtes puantes qui ruinent les garennes.

BRAYON, ſe dit auſſi chez les Imprimeurs, de ce qui leur ſert à broyer l'encre avec le noir.

Digitized by Google

B R E.

BREANT. ſ. m. Petit oiſeau de la groſſeur d'un moineau. En Latin *anthus*. Il a le bec court & aſſez gros. Il eſt d'un verd brun; avec quelques marques jaunes ſur l'extremité des gros tuyaux de ſes ailes.

BREBIS. ſ. f. Animal à quatre pieds couvert de laine: c'eſt la femelle du belier. La *brebis* bête; c'eſt ſon cri naturel. On tond d'ordinaire les *brebis* tous les ans. Il y a des *brebis* noires; communément elles ſont blanches. On tient que la *brebis* hait les ours, le corbeau, l'aigle, le ſerpent, les chenilles, & les abeilles. Elle vit neuf ou dix ans. Il y a de *brebis* portieres, & d'autres brehaignes. Elle agnele preſque tous les ans. Garder ſes *brebis*. Mener paître un troupeau de *brebis*. La *brebis* eſt le ſymbole de l'innocence, & de la ſimplicité. Ce qui plaît dans la vie champêtre, c'eſt l'idée de tranquillité attachée à la vie de ceux qui prennent ſoin des *brebis*, & des chevres. FONT.

Heureux qui vit en paix du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits, RACAN.

Menage derive ce mot de *berbix*, dont les Latins ſe ſont ſervis en même ſignification, qu'il dit venir de *verrex*: Il allegue auſſi qu'on a dit *berbix*, *berbigale*, & *berbicarium*, d'où ſont venus *bercail*, & *berger*.

BREBIS, ſe dit figurément des Chretiens qui ſont ſous un même Paſteur. JESUS-CHRIST dit à St. Pierre, *Pais mes brebis*. L'Evangile dit, que le bon berger donne ſa vie pour ſes *brebis*: il court après la *brebis* égarée, & la rapporte ſur ſes épaules. A voir la molle oiſiveté où les Prelats paſſent leur vie, on juge que ſe ſoin de leurs *brebis* ne les touche que mediocrement. BELL. Combien de *brebis* errantes, & diſperſées, qu'un Paſteur ſoigneux, & vigilant auroit ramenées dans le bercail, ont été malheureuſement devorées par le loup? FL. Dieu vous traite comme ſes *brebis* favorites, à qui le ſouverain Paſteur a reſervé ſes plus fertiles pâturages, ID.

Pour moi, comme une humble brebis,
Je vais où mon Paſteur m'appelle, RACAN.

BREBIS, ſe dit proverbialement en ces phraſes: *Brebis* comptées, le loup les mange; pour dire, que ce n'eſt pas aſſez d'avoir compté ſon bien, ſon argent, il faut encore avoir le ſoin de le bien ſerrer, & garder. On dit auſſi, Quand on ſe fait *brebis*, le loup vous mange; pour dire, que ceux qui ſont trop endurans, qui ne ſçavent pas ſe deffendre, ſont ſujets à recevoir beaucoup d'oppreſſions & de violences. On dit auſſi, Tandis que le loup chie, la *brebis* s'enfuit; pour dire, que l'occaſion de faire quelque affaire échappe bientôt. On dit dans le même ſens, que *brebis* qui bêle perd un morceau. On dit auſſi, qu'à *brebis* tondue Dieu lui meſure le vent; pour dire, que Dieu ne nous envoye pas plus de mal que nous n'en pouvons porter. On dit auſſi, Faire un repas de *brebis*, quand on mange beaucoup ſans boire. On appelle auſſi une *brebis* galeuſe qu'il faut ſeparer du troupeau, une perſonne dont la compagnie eſt dangereuſe.

BRECHE, ſ. f. Ruine; rupture de quelque partie d'une clôture; ouverture d'une enceinte, ſoit qu'elle ſe faſſe par violence, ſoit par caducité. Il faut refaire les *breches* de ce parc pour conſerver le gibier.

Ce mot vient de l'Allemand *brechen*, qui ſignifie *rompre*, dont on a fait auſſi *ébrecher*. Le tout eſt venu de *brix*, ancien mot Gaulois qui s'eſt dit dans le même ſens.

BRECHE, en termes de Guerre, ſe dit de l'ouverture qu'on fait aux murailles d'une ville aſſiegée, par mine, ſappe, ou à coups de canon, pour enſuite monter à l'aſſaut. Elargir une *breche*. Reparer une *breche*. Monter à la *breche*. Mourir ſur la *breche*. Entrer par la *breche*. On mepriſe la mort ſur la *breche*, & on la craint dans ſon lit. On dit, qu'une batterie voit en *breche*, quand elle la découvre de telle ſorte; qu'on puiſſe tirer deſſus pour la deffendre, ou l'attaquer. On dit auſſi, que le canon bat en *breche*, quand on tire pour faire *breche*.

BRECHE, s'eſt dit portiquement des larges bleſſures,

Il mourut tout couvert & de ſang & de fleches,
Et ſon ame ſortit par plus de mille brêches, SCUDERI.

BRECHE, ſe dit des diminutions, ou ruptures qui ſe font à pluſieurs choſes. On a fait une grande *breche* à ce fromage. Voilà deux ou trois *breches* à mon couteau. Cette ſucceſſion eſt venue à-propos pour reparer les *breches* de ſon patrimoine. Une ſi groſſe troupe a fait une grande *breche* à nos proviſions. On a couppé cent arpens de bois, & cela fait une grande *breche* à cette forêt.

BRECHE, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie, Tort; dommage; atteinte. Il n'y a rien ſi delicat que la reputation; il eſt aiſé d'y faire *breche*. Cette Declaration a fait une *breche*, & a donné atteinte aux privileges de cette Compagnie. Reparer les *breches* de la diſcipline, ou de l'Egliſe. Faire *breche* aux loix. Les plus belles paſſions s'affoibliſſent avec le temps; chaque jour y fait une *breche*, ST. EVR.

BRECHE, ſignifie auſſi figurément, Paſſage; entrée. La crainte eſt la *breche* par laquelle Dieu entre par une heureuſe violence dans les cœurs les plus endurcis, FL. Les paſſions ſont les *breches* de l'ame; c'eſt par là que tous les vices y peuvent entrer, OG. M. Il ne faut point entrer dans le cœur par la *breche*, & par les ruines, ID. c'eſt-à-dire, par la force, par la violence.

BRECHE, ſorte de marbre fort dur qu'on tire des Pyrenées. Le fond en eſt noir avec des taches, & des veines blanches. Il eſt auſſi mêlé de veines jaunes, & reſſemble à differens cailloux congelez, & joints enſemble. Ce marbre, dont on a tiré des pieces de plus de vingt pieds de long, prend un poli merveilleux.

BRECHEDENT. adj. m. & f. A qui il manque des dents, particulierement ſur le devant. C'eſt un defaut à une femme d'être *brechedent*. Cela eſt du ſtile familier.

BRECHET. ſ. m. Quelques-uns diſent *brichet*, & il ſemble que ce ſoit le meilleur ſelon l'Academie. Richelet preſere *brechet*. Il n'y a gueres que le peuple qui ſe ſerve de ce mot. Il ſignifie le devant de la poitrine où aboutiſſent les ſept vrayes côtes. En termes d'Anatomie on l'appelle le *ſternon*. Avoir mal au *brichet*.

On appelle auſſi la poitrine de mouton, le *brechet*, quand elle tient avec le bout faigneux.

BRECINS, ou BRESSINS. ſ. m. Ce ſont des crocs de fer.

BREDINDIN. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt une manœuvre, ou un petit palan amarré au grand étai, pour enlever de mediocres fardeaux.

BREDIN'DIN, eſt auſſi un mot burleſque, qui ſe dit en converſation. C'eſt une ſorte de meclant petit carroſſe à cinq ſous par heure, qu'on appelle autrement *fiacre*.

BREDOUILLE. ſ. f. Terme de Triquetrac, qui ſe dit quand un joüeur gagne douze points de ſuite; & alors il marque deux trous au jeu d'un. Cela s'appelle *partie bredouille*. Un tour *bredouille*, ou la *grande bredouille*, c'eſt quand on gagne les douze trous, ou la partie de ſuite; & alors il gagne le double de ce qu'on a mis au jeu, ſi l'on en eſt convenu. Gagner, perdre la *bredouille*. Quand on marque *bredouille*, on marque avec deux jettons.

On appelle auſſi *bredouille*, le jetton d'ivoire qui ſert à marquer la *bredouille*.

On dit figurément, qu'un homme eſt en *bredouille*, lorſque ſes affaires ſont en deſordre, & que cela lui a alteré

Digitized by Google

l'esprit, ou ôté la liberté de la parole; qu'il ne sçait ce qu'il fait, ou ce qu'il dit. On dit, qu'une femme est sortie *bredouille* du bal, quand elle n'a point été priſe pour danſer.

BREDOUILLEMENT. ſ. m. Vice de langue qui empêche qu'on ne prononce bien; ou action de celui qui bredouille, & qui prononce mal.

BREDOUILLER. v. *n.* Parler avec difficulté, d'une maniere confuſe, ou trop vîte; articuler mal; ne prononcer pas les mots aſſez diſtinctement. Il ne faut pas s'accoutumer à *bredouiller*. Ce verbe, qui eſt acuté ordinairement, eſt auſſi quelquefois actif.

En bredouillant *maint terme ſaugrenu,*
Il te ſagote un compliment cornu, ST. AMANT.

BREDOUILLEUR, EUSE. adj. & ſ. Celui qui bredouille; qu'on ne peut entendre, parcequ'il parle mal, & trop vîte.

BREF. ſ. m. Lettre, ou reſcript du Pape. On definit un *Bref* Apoſtolique, un reſcript émané du Pape, ou du grand Penitencier, ſur des affaires brieves, legeres & ſuccinctes, expedié ordinairement en papier, ſans preface, & ſans preambule. Le Pape ne le ſouſcrit point. Les *Brefs* qui s'expedient par la Daterie, & Secretairerie ſont auſſi quelquefois ſur du parchemin; ils ſont ſcellez de cire rouge avec l'anneau du Pêcheur, qui eſt un cachet ſur une bague d'or, où St. Pierre eſt repreſenté dans une barque en état de Pêcheur: il ne s'applique qu'en la preſence du Pape. Les *Brefs* ſont datez de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, à commencer l'année au 26. de Decembre. Il y a cette difference entre le *Bref*, & la Bulle, c'eſt que la Bulle eſt plus ample; qu'elle s'expedie toûjours en parchemin, & qu'elle eſt ſcellée ſur du plomb avec le grand Sceau du Pape. Les *Brefs* ſont comme les Lettres de Cachet, & les Bulles comme les Lettres Patentes du Pape. Le Pape Alexandre VI. a beaucoup amplifié la matiere des *Brefs*, & c'eſt lui qui a inſtitué le College des Secretaires. Autrefois les *Brefs* ne regardoient que les affaires de Juſtice; aujourd'hui on les accorde pour des graces, pour des diſpenſes. Le Pape les fait auſſi expedier pour tenir lieu de proviſions aux Gouverneurs, & autres Officiers des Etats dependans du St. Siege. Il y a des *Brefs* taxez, & d'autres qui s'expedient *gratis*.

Le Cardinal *Preſet des Brefs*, eſt un Cardinal qui revoit, & ſigne les minutes des *Brefs* pour les faire expedier. Le *Maître des Brefs*, eſt celui qui dreſſe les *Brefs* ſur les minutes, & les envoye ſigner au Secretaire des *Brefs*. Le *Secretaire des Brefs*, eſt celui qui ſeul a le ſoin de compoſer les *Brefs*, & de les ſigner ſous l'anneau du Pêcheur, après qu'ils ont été reçus par le Cardinal *Preſet des Brefs*. Il y a de plus un *Secretaire des Breſe ſecrets*: c'eſt un Officier prepoſé pour dreſſer les *Brefs* qui lui ſont ordonnez par le Cardinal Neveu, ou Patron, ou par les Secretaires d'Etat. Ces *Brefs* ne ſont ni vus, ni examinez par le Cardinal *Preſet des Brefs*.

Ce mot vient de *brevis*, ou *breve*, qui ſe trouve dans les Anciens pour ſignifier *écrit*, ou *lettre*. En Allemand on appelle encore à preſent *brief*, une lettre miſſive. De là eſt auſſi venu le mot de *Breviet*, MEN.

BREF, eſt auſſi un petit Calendrier Eccleſiaſtique, qui contient l'ordre de reciter l'Office Divin chaque jour de l'année, & ſelon le Rit de chaque Dioceſe, ou Ordre Monaſtique. Le *Bref* de Rome. Le *Bref* de Paris. Le *Bref* des Benedictins.

BREF, en pluſieurs Coutumes, ſe dit des Lettres de Chancellerie qu'on obtient pour intenter action contre quelcun; ou pour être maintenu, ou pour rentrer en poſſeſſion d'un heritage, ou pour quelque autre raiſon. On ſe ſervoit autrefois du mot *bref* pour toutes les actions qu'on intentoit en Juſtice. Cet uſage s'eſt conſervé en Angleterre.

BREF, en termes de Marine, ſe dit en Bretagne d'un congé qu'on eſt obligé de prendre pour naviger. Il y en a de trois ſortes: le *Bref de ſauveté*, qui ſe donne pour être exempt du droit de bris: le ſecond, *Bref de conduite*, pour être conduit hors des dangers de la côte: le troiſiéme, *Bref de victuailles*, pour avoir liberté d'acheter des vivres. On les appelle auſſi *Brieux*; & on dit, Parler aux *Hebrieux*; pour dire, Obtenir ces *Brefs*.

BREF. adv. D'une maniere courte; pour dire la choſe en peu de mots; pour abreger; enfin; pour concluſion. On dit aprés pluſieurs diſcours, *Bref* il n'en ſera rien. On dit auſſi, En *bref*; pour dire, Dans peu de temps. Il reviendra en *bref*. C'eſt un vieux mot dont on ne ſe ſert plus, REPL.

BREF, BREVE. adj. Court; qui eſt de peu de durée, ou d'étenduë. Un *bref* diſcours. Un temps bien *bref*. Pepin Roi de France a été ſurnommé le *Bref*, parcequ'il étoit de petite taille. Ce Commentaire eſt trop *bref*; cela le rend obſcur. Cet homme eſt *bref* & court dans ſes deciſions. On dit, Compter par un *bref état*; c'eſt-à-dire, ſur un ſimple memoire. Voyez BREVET, & BRIEVETÉ.

En Grammaire on diſtingue les ſyllabes longues, & *breves*, ſelon qu'on les prononce ou plus lentement, ou plus vîte. Dans la Proſodie Grecque & Latine la quantité des ſyllabes, ou longues, ou *breves*, eſt neceſſaire à ſçavoir pour la compoſition des vers. Ainſi un Dactyle eſt un pied de vers compoſé d'une longue, & de deux *breves*.

BREVE, en termes de Muſique, eſt une note blanche, figurée comme un quarré ſans queuë, qui vaut deux meſures.

BREVE. ſ. f. Terme de Monnoyes. Il ſe dit de chaque fonte des monnoyes, & des flans, carreaux, ou eſpeces qu'on donne aux ouvriers pour les tailler, peſer, ajuſter, & y mettre toutes les autres façons. On les donne au poids & par compte, pour les rendre enſuite au Maître de la Monnoye toutes façonnées. On les appelle ainſi, à cauſe que le Prevôt des Ouvriers, & des Monnoyeurs en fait un petit regître ou bordereau, ou *breve* écriture.

On dit proverbialement, qu'un homme ſçait les longues & les *breves* de quelque choſe; pour dire, qu'il en ſçait toutes les particularitez; qu'il y eſt habile, & experimenté. On dit, qu'on a fait obſerver les longues & les *breves* à quelcun; pour dire, qu'on lui a fait executer ponctuellement tout ce qu'on lui avoit preſcrit. On dit auſſi d'un homme lent, & circonſpect, qu'il obſerve les longues, & les *breves*.

BREGIN. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt une eſpece de filet en uſage ſur la Mediterranée, dont les mailles ſont fort étroites. Il eſt attaché à un petit bateau, & on le traîne ſur les ſables.

BREHAIGNE. adj. f. Animal femelle qui eſt ſterile. Il y a des brebis *brehaignes*, & d'autres qui ſont portieres, NICOD. On appelle proprement carpe *brehaigne*, celle qui n'a ni œufs, ni laitte. On dit auſſi, une biche *brehaigne*. On le dit de même par injure, d'une femme un peu agée, & qui ne peut avoir d'enfans. C'eſt une vieille *brehaigne*.

Menage derive ce mot de l'Anglois *barrayne*, qui ſignifie auſſi *ſterile*. D'autres le derivent de *perania*, quaſi *femo à partu exacta*. Du Cange de *brana*, qui ſignifie une *jument ſterile*. Il vient plutôt du Bas-Breton, où l'on dit *brehaign* dans le même ſens.

BREHIS. ſ. f. Animal qui n'a qu'une corne ſur le front, & qui ſe trouve dans l'Iſle de Madagaſcar. Il eſt fort ſauvage, auſſi gros qu'une chevre, & ſe tient particulierement dans la Province d'Anſianaſſe.

BRELAND. Voyez BERLAND.

BRE-

Digitized by Google

BRELIQUE-BRELOQUE. Adverbe dont on ne ſe peut ſervir que dans le ſtile bas & populaire, & qui ſignifie, Inconſiderement, & ſans y regarder de près. Il fait cela *brelique-breloque*.

BRELOQUE. Quelques gens diſent *breluque*. ſ. f. Bagatelle, ou petite curioſité de peu de valeur. Les curieux qui vont voir des cabinets où il n'y a point de pieces rares & exquiſes, diſent pour les mepriſer, qu'il n'y a que des *breloques*.

Du Cange derive ce mot de *bulluga*, qui eſt une eſpece d'atôme, ou de petite pomme dont il eſt parlé dans la vie de St. Colomban, qui ſert de comparaiſon à toutes les choſes dont on veut marquer la petiteſſe, ou le peu d'importance.

BREME. ſ. f. Poiſſon d'eau douce reſſemblant à une carpe; mais il eſt plus plat, plus large, & a de plus grandes écailles. Sa tête eſt petite, & a deux nageoires auprés des ouïes, & deux autres au milieu du ventre. Ce poiſſon ſe plaît aux eaux dormantes, & ſe nourrit d'herbe, de boué & d'ordure. Sa chair eſt molle, graſſe & excrementeuſe. En Latin *cyprinus latus*, & *breſmis*.

BREME, ou BRAME DE MER. ſ. f. Poiſſon de mer qui ne s'écarte gueres du bord, & ſeulement environ de la longueur d'une coudée. Il a le corps fort large. Il eſt de pluſieurs couleurs, ſelon ſes differentes parties. Le dos eſt d'un bleu tirant ſur le noir, les côtez argentez, & le ventre eſt d'une couleur de lait. Il a tout le tour des yeux doré: ce qui a fait appeller ce poiſſon *aurata* par les Latins.

BRENEUX, EUSE. adj. Ce mot ſe dit par le menu peuple, pour dire, Sale, merdeux. Cu *breneux*. Chemiſe *breneuſe*.

BREQUIN. ſ. m. Outil d'Artiſan pour percer le bois, ou la pierre tendre. C'eſt la même choſe que *vilbrequin*, ou *virebrequin*.

BRESIL. ſ. m. Bois rouge & peſant, qui eſt fort ſec, & qui petille beaucoup dans le feu, où il ne fait preſque point de fumée, à cauſe de ſa grande ſechereſſe. Il eſt ainſi nommé, à cauſe qu'il a été d'abord apporté du *Breſil*, ou du *Braſil*, qui ſelon le P. Boubours & l'Auteur des Reflexions, ſe dit plus communément en parlant du païs. Quelques Teinturiers s'en ſervent pour les teintures: neanmoins il eſt deffendu par les reglemens; & on l'appelle une fauſſe couleur, parceque ſon rouge s'évapore facilement. Neanmoins le rouge incarnat, la roſe ſeche, & les canelas ſont teints avec du *breſil* & bois d'Inde, & les violets ſont montez de *breſil* & d'orſeille, & puis paſſez ſur la cuve d'Inde. Les acides changent le *breſil* en jaune; mais ſi on y met quelque alkali, il devient de couleur de pourpre: deſorte que ſi l'on met du citron, ou du vinaigre diſtillé dans la decoction du bois de *breſil*, il devient jaune; ſi l'on y met enſuite de l'huile de tartre, il ſe changera en violet; de même ſi l'on y met du bois d'Inde.

BRESILLER. v. act. Terme de Teinture. Teindre avec du breſil. On ne doit *breſiller* aucunes toiles, ni fils à marquer, qu'ils ne ſoient teints en bonne cuve.

BRESSIN. ſ. m. Terme de Marine. Palan, ou corde qui ſert à iſſer, & à amener une vergue, ou une voile. On l'appelle autrement *guindereſſe*. *Breſſins* ſignifie auſſi ſur mer, des crocs de fer.

BRETAUDER. v. act. Il ſignifioit autrefois, Tondre inegalement. Aujourd'hui il ſignifie ſeulement, Couper les oreilles à un cheval. Quelques-uns ſe ſervent auſſi de ces mots pour ſignifier *châtrer*. Il ſignifie auſſi, Couper à quelcun les cheveux plus courts qu'il n'a coutume de les porter: mais on ne s'en ſert qu'en parlant, & dans le ſtile burleſque & comique. Qui vous a *bretaudé* de la ſorte?

BRETELLE. ſ. f. Corde, ou courroye qu'on paſſe ſur les épaules, & qui ſert à porter des hottes, des crochets, des bars, des brouettes, ou autres choſes propres à porter des fardeaux. Prendre des *bretelles*. Allongez vos *bretelles*. Felibien dit qu'on appelle auſſi *bretelles*, une eſpece de hotte.

Borel le derive du Grec *brithô*, c'eſt-à-dire, *je charge*.

BRETELLE, eſt auſſi un terme de Rubanier, & il ſignifie un tiſſu pour ſoutenir le corps du Rubanier lorſqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe en devant.

On dit proverbialement, Il en a par deſſus les *bretelles*, ou, juſqu'aux *bretelles*; pour dire, Il en a par deſſus ſes forces, au delà de ce qu'il peut porter. Ce qui ſe dit de toutes ſortes de mechantes affaires, mais plus ordinairement lorſque quelcun a bu trop de vin.

BRETESCHE. ſ. f. Prononcez *bretêche*. Vieux mot qui ſignifie une forteresſe à creneaux, & le lieu public où l'on fait les cris & proclamations de Juſtice.

Il vient de l'Italien *bretesca*, qui ſe dit de cette barriere qu'on met d'ordinaire devant la porte des Palais, MEN. Le portail d'une ville s'appelloit auſſi *bretêche*, parcequ'il y avoit quelques petits forts, ou deffenſes de bois, comme on appelle *barbacane*, ce qui ſert à deffendre le foſſé. Il a auſſi ſignifié, Marchepied, corridor.

Mainte pucelle illec avoit
Deſſus la bretêche *montée.*

En quelques Coutumes on dit *breteque*, ou *breteſque*. En Latin *bretachia*.

BRETESSES, ou BRETECHES. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une rangée de creneaux ſur une faſce, bande, ou pal, &c. On appelle piece *bretteſſée*, quand les creneaux d'une faſce, d'un pal, ou d'une bande ſont en alternative.

BRETON. ſ. m. Coquille blanche, & inégale, qui s'employe aux ouvrages de rocailles.

BRETTE. ſ. f. Epée plus longue que celle que les Gentilshommes portent d'ordinaire. Porter la *brette*.

Quelques-uns derivent ce mot de *brito*, qui ſignifie une *eſpece d'arme tranchante*, inventée en Bretagne. On appelle auſſi une femme de Bretagne *Brette* de *Brita*.

BRETTE', ÉE. adj. Outil de Maçon qui a pluſieurs dents. Une truelle *brettée*, ou un marteau *bretté*, ou *brettelé*, ſont des outils qui ont pluſieurs dents, ou petites pointes qui ſervent à bretteller leurs ouvrages.

BRETTELLER, ou BRETTER. v. act. Terme d'Architecture. C'eſt, Regratter un mur avec une truelle qui a des dents; ou tailler une pierre, & en dreſſer le parement, avec un marteau bretté, ou dentelé. Les Sculpteurs degroſſiſſent auſſi leurs modeles de terre, ou de cire, avec des ébauchoirs *brettez*; c'eſt-à-dire, qui ont pluſieurs dents.

BRETTÉ, ÉE. part. paſſ.

BRETTEUR. ſ. m. Batteur de pavé; garnement; celui qui porte une brette; qui aime à ſe battre, & à ferrailler. Ce mot emporte du mepris. Il a l'air d'un *Bretteur*.

On le dit auſſi des filous, des gens qui ne vivent que des violences, & de rapine; ou qui ſervent à venger les querelles d'autrui. Ce garçon s'eſt débauché, & s'eſt mis avec les *Bretteurs*.

BRETTURE. ſ. f. Dentelure qui eſt aux extremitez de pluſieurs outils d'Artiſans, comme truelles, rippes, marteaux, &c.

BRETTURES, ſe dit auſſi des traits que le Sculpteur laiſſe ſur un ouvrage qu'il degroſſit avec l'ébauchoir bretté.

BREVE. Terme de Muſique. Voyez BREF.

BREVEMENT. Voyez BRIEVEMENT.

BREVETE'. Voyez BRIEVETÉ.

BREVET. ſ. m. Acte expedié en parchemin par un Secretaire d'Etat, qui porte la conceſſion d'une grace,

Digitized by Google

ou d'un don que le Roi fait à quelcun. Il a eu le *Brevet* de nomination à un tel Evêché ; un *Brevet* pour jouir d'une telle charge. Il a eu un *Brevet* d'affaires. Voyez AFFAIRES. Ce Duc eſt ſeulement Duc à *Brevet* ; c'eſt-à-dire, qu'il n'a qu'une patente de Duc, ſans avoir une terre érigée en Duché. Il a eu un *Brevet* de Marechal de France. On lui a donné un *Brevet de retenuë* d'une telle ſomme ſur une telle charge, ou ſur un tel gouvernement ; c'eſt-à-dire, une aſſurance de retirer une certaine ſomme fixée par le *Brevet* ſur celui qui ſera pourvu par le Roi de cette charge, ou gouvernement après la mort, ou la demiſſion de celui en faveur duquel le *Brevet de retenuë* a été accordé.

BREVET, ſe dit auſſi de la minute d'une obligation ou autre acte paſſé par devant Notaires. Un Financier qui prête ſon argent, veut en avoir le *brevet* par devers lui. On dit auſſi d'un Artiſan, qu'il doit rapporter ſon *brevet* d'apprentiſſage, pour le faire enregiſtrer ſur le livre de la Communauté. Du Cange temoigne qu'on appelloit autrefois *brevis notatiorum ou breve ſacramenti* ; pour dire, *les actes & minutes des Notaires* ; & rapporte une autorité de Lampridius pour le prouver.

BREVET, ſe dit auſſi de certains billets, caracteres ou oraiſons que donnent des Charlatans, & des affronteurs pour guerir de pluſieurs maladies, ou pour faire des choſes extraordinaires. Ainſi Corneille a dit dans l'Illuſion Comique,

Et pour gaguer Paris il vendit par la plaine
Des brevets à chaſſer la fievre & la migraine.

On les appelle en Grec *phylacteria*, en Latin *ſervatorium*, *amuletum*.

BREVET, en termes de Marine, eſt un écrit ſous ſeing privé ſur le fait d'une marchandiſe particuliere, dite paſſagere, qui n'occupe pas tout le vaiſſeau. Les matelots l'appellent *connoiſſement*, ſur l'Ocean, & *police de chargement* ſur la Mediterranée.

BREVETAIRE. ſ. m. Terme de Palais. Celui qui a obtenu un brevet du Roi ; par exemple, pour être pourvu du premier Benefice qui viendra à vaquer.

BREVIAIRE. ſ. m. Office Divin qu'on fait tous les jours à l'Egliſe, & que les Eccleſiaſtiques doivent dire chez eux quand ils ne peuvent pas y aſſiſter. Il eſt compoſé de Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, & Complies.

BREVIAIRE, ſe dit auſſi du livre qui contient cet Office, & tous les changemens qui s'y doivent faire ſuivant les divers jours & Fetes de l'année. Le *Breviaire* de Rome ſe peut dire par tout. Il y a des *Breviaires* particuliers pour chaque Diocefe, & pour chaque Ordre de Religieux. Comme avant le Concile de Trente le *Breviaire* n'étoit pas uniforme pour tous les Dioceſes, le Pape Pie V. fit dreſſer un *Breviaire* pour l'uſage univerſel de l'Egliſe intitulé, *Breviarium Romanum ex decreto ſacro-ſancti Concilii Tridentini reſtitutum.* Clement VIII. & Urbain VIII. choiſirent les plus habiles gens pour le revoir.

BREVIAIRE, chez les Anciens, ſignifioit ſeulement, le lieu où l'on gardoit les breſs, ou le livre de l'Office Divin : d'où vient qu'on a appellé *Breviaire*, l'Abregé de l'Office Divin. Quelques-uns croyent que ce livre ne contenoit autrefois que les Rubriques, & les Rites neceſſaires pour la Meſſe, & qu'on l'a étendu depuis à tout l'Office. L'inſtitution des *Breviaires* eſt poſterieure au X. ſiecle. On les appelloit anciennement, *Cours de l'Office Divin.* On ne ſçait pas trop en quel temps s'eſt introduit l'uſage des *Breviaires.* On conjecture ſeulement que les Chanoines ſe rebutant de ſe tranſporter regulierement à l'Egliſe pour aſſiſter à l'Office, on les diſpenſa de cette obligation, & on ſe contenta de les obliger ſimplement à reciter en particulier, ce qui ſe recitoit à l'Egliſe. On fit pour cela des abregez de l'Office Divin, & ces abregez ont été appellez *Breviaires.* Mais le nom n'eſt pas ancien. Quelques-uns pretendent que dès l'XI. ſiecle il y avoit des *Breviaires* à Citeaux, & au Mont Caſſin : d'autres croyent que le livre intitulé *l'Arbre des batailles* en 1493. eſt le premier où il ſoit parlé de *Breviaire.* Voyez Bonnet qui a traité cette matiere.

BREUIL, en termes d'Eaux & Forêts, ſe dit d'un bois taillis, ou buiſſon fermé de murs, ou de hayes, auquel les bêtes ont accoutumé de ſe retirer. Dans la Coutume d'Anjou eſt reputé *breuil* de forêt, un grand bois marmenteau, ou taillis, ou buiſſon, où les groſſes bêtes ſe peuvent retirer.

Ce mot vient de *broilum*, ou *briolium*, ou *bralum*, ou *brogilum*, ſelon Luitprand. On a dit auſſi *breil*, & *broillot*, & *bruiller*, *bruillet*, des petits bois ou broſſailles qu'on avoit accoutumé de brûler afin de les defricher.

BREUILS. Terme de Marine. Ce ſont des cordes qui ſervent à trouſſer, à ferler, ou à bourcer les voiles. On les appelle autrement *cargues* : & ce n'eſt gueres qu'en Normandie qu'on les appelle *breuils.* Pomey dit qu'on les appelle auſſi *brouils*, *martinets*, *garcettes.* On dit auſſi, *breuiller* les voiles, ou les *brouiller*, pour dire, les *carguer*, ou les *trouſſer.*

BREUVAGE, ou BRUVAGE. ſ. m. Liqueur à boire ; boiſſon. Voilà un agreable *breuvage* ; un excellent *breuvage.* Le nectar eſt le *breuvage* des Dieux, ABL.

Ce mot a été dit pour *beuvrage*, qui ſe trouve dans les anciens livres, qui vient de *biberagium*, qui ſignifioit *vin du marché*, qui a été fait de *bibere*, comme *abbreuver*, de *adbibere*, MENAGE.

BREUVAGE, ſe dit auſſi des potions medecinales qu'on donne aux animaux. Le Marechal a fait prendre un *breuvage* à vôtre cheval, L'ACAD. Il ſe dit auſſi des remedes qu'on donne aux hommes. Alexandre avala le *breuvage*, VAU.

On appelle auſſi *breuvage*, le mêlange égal de vin & d'eau que l'on fait ſur mer, pour la boiſſon de l'équipage.

Les Anciens parlent de certains *breuvages* preparez pour donner de l'amour, ou de la haine. On ne convient pas de leur effet. Les *breuvages* de haine (*μίσητρα*) étoient compoſez du ſuc de l'herbe appellée *Promethea*, & du fiel de quatre animaux. Circé changea les compagnons d'Ulyſſe en pourceaux par un *breuvage* magique, DAC.

B R I.

BRIBE. ſ. f. Morceau de pain, ou de viande qui reſte d'un repas ; tout ce que l'on deſſert de quelque table, VAUG. REM. Il y avoit toûjours quelques *bribes* dans la beſace de Diogene, ABL.

On le dit auſſi d'un gros quartier de pain. Une *bribe* de pain.

BRIBE, ſe dit figurément de quelques morceaux qu'on attrape de quelque choſe. Le neveu n'a pas eu toute la ſucceſſion de ſon oncle ; mais il en a eu de bonnes *bribes.* On dit encore des *bribes* de Latin ; pour dire, des paſſages & des phraſes de Latin, que l'on prend çà & là. On dit auſſi, Mettons nos *bribes* enſemble ; pour dire, Joignons enſemble nos morceaux, ou contributions chacun de nôtre part à la depenſe du dîner. Ils ſe regalent quelquefois entre eux, en mettant toutes leurs *bribes* enſemble, ABL. Tout cela ne ſe peut dire que dans le ſtile bas & familier.

On dit proverbialement en ce ſens, qu'il n'y a tel feſtin que de gueux, quand toutes leurs *bribes* ſont ramaſſées.

BRICHET. Voyez BRECHET.

BRICOLE. ſ. f. Reflexion d'un corps ſolide qui ſe fait

Digitized by Google

fait à la rencontre de quelque autre corps dur. On le dit des balles dans un jeu de paume, des billes dans un billard, & des boulets de canon qui battent obliquement, comme il arrive dans les batteries qu'on appelle *en écharpe*.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *brincar*, qui ſignifie *faire des cabrioles, ſauter.*

BRICOLE, a ſignifié chez les Anciens, une machine à jetter des pierres, DU CANGE. C'étoit une eſpece de fronde faite de cuir.

BRICOLE. ſ. f. Harnois d'un cheval de carroſſe. Vos chevaux ont des *bricoles* neuves.

BRICOLE, ſe dit encore des pieces de cuir attachées enſemble qui ſervent aux Porteurs de chaiſes; & auſſi de celles des Porteurs d'eau.

BRICOLE, ſignifie auſſi une tromperie qu'on fait à quelcun, quand on agit par des voyes obliques, & indirectes. Je m'attendois à recevoir de cet homme le ſecours qu'il m'avoit promis; mais je voi bien qu'il m'a donné une *bricole*. Ce valet eſt un grand menteur, il me donne toûjours quelque *bricole*. On dit auſſi aller *de bricole*; c'eſt-à-dire, indirectement. S'il ne peut venir à bout de cette affaire en allant droit, il y viendra *de bricole*. Cela eſt du ſtile bas, L'ACAD.

BRICOLE, en termes de Chaſſe, eſt un filet pour prendre les cerfs.

On appelle auſſi *bricole*, une attache, ou longe de cuir dont on ſe ſert pour empêcher les chiens d'aller trop vite devant les autres.

BRICOLER. v. act. Pouſſer une balle, une bille, un boulet obliquement, pour le faire aller en un certain endroit par reflexion.

On dit auſſi au figuré de ceux qui ne vont point droit dans les affaires, qu'ils ne font que ſuir & *bricoler*; c'eſt-à-dire, amuſer & tromper. Il eſt bas en ce ſens.

BRICOLER ſe dit auſſi, mais dans le ſtile bas, de ceux qui mangent trop chaud. Il ſignifie, Faire aller le morceau de côté & d'autre dans ſa bouche avant que de l'avaler, afin de n'en être point brûlé. Ma foi j'ai été obligé de *bricoler*.

BRIDE. ſ. f. Aſſortiment de bandes de cuir, & de pieces de fer, pour tenir la tête d'un cheval ſujette, & obeïſſante. La *bride* eſt compoſée de deux rênes, & d'une têtiere, qui ſont jointes par les branches, où pieces de fer courbées, leſquelles ſoutiennent le mords, les chaînettes, & la gourmette. On dit en termes de Manege, Tirer, rendre, lâcher, donner la *bride*; & plus élegamment, Tenir, ſoutenir, rendre, donner, ou lâcher la *main*. Boire la *bride*, ou le mors, ſe dit quand le *mors* remonte trop haut, & ſe deplace de deſſus les barres où ſe fait l'appui; ce qui arrive parceque le cheval a la bouche trop fenduë, & une embouchure trop menuë. Se tenir à la *bride*, c'eſt s'y attacher comme on fait aux crins. La main de la *bride*, c'eſt la main gauche du Cavalier. On appelle *coup de bride*, l'eſpece de châtiment que le Cavalier donne à ſon cheval en ſecoüant une rêne, lorſque le cheval ne veut point tourner.

On dit, Courir à *bride* abattuë, ou à *bride* avalée, ou à toute *bride*; pour dire, Courir de toute la viteſſe du cheval. Il s'enfuit à toute *bride*, ABL. Il gagna la ville où il ſe retira à toute *bride*. On dit auſſi, Pouſſer un cheval à toute *bride*, VAUG.

BRIDE, ſe dit figurément de tout ce qui arrête, qui contient, ou qui borne la puiſſance de quelcun; qui le retient dans le devoir. Les Ephores de Sparte étoient établis pour tenir en *bride* la Puiſſance Royale. Les loix tiennent en *bride* les peuples. Il faut tenir la *bride* aux jeunes gens trop fougueux. Nôtre eſprit aſſez ſouvent n'a pas moins beſoin de *bride* que d'éperon, BOI. On dit auſſi, qu'un homme a lâché la *bride* à ſes paſſions, à ſes appetits ſenſuels, lorſqu'il vit dans le dereglement. Il faut uſer de toutes choſes avec moderation, & ne lâcher jamais la *bride* à nos ſens, quelque innocens qu'en ſoient les objets, NIC. On dit auſſi, qu'un homme a lâché la *bride* à ſon imagination, quand il a eu des penſées extraordinaires, exceſſives, fauſſes, & outrées. On dit auſſi, qu'une citadelle, une place forte tient en *bride* toute une ville, toute une Province; pour dire, qu'elle la tient dans la ſujettion, dans l'obeïſſance.

BRIDE, ſe dit auſſi de ce qui ſerre, qui arrête & qui attache une choſe à une autre. Une femme ſe fait une *bride* pour tenir ſon bonnet quand elle ſe coëffe. On met des *brides* aux beguins des enfans pour les attacher. Dentelle *à bride*. Voyez BRIDE.

On appelle proverbialement des *brides à veaux*, les raiſons qui perſuadent les ſots, & dont ſe mocquent les gens éclairez. On dit auſſi, qu'il faut aller *bride* en main en quelque affaire; pour dire, qu'il faut agir lentement, ſagement, & après une meure deliberation. On dit, Lâcher la *bride* à quelqu'un; lui mettre la *bride* ſur le cou; c'eſt-à-dire, le laiſſer en liberté de faire tout ce qu'il voudra; l'abandonner à ſa propre conduite. On dit dans le ſens oppoſé, Tenir quelqu'un *en bride*; c'eſt-à-dire, le contenir; lui tenir la *bride haute*; c'eſt-à-dire, le retenir avec ſeverité; le gourmander. On dit auſſi, qu'on a hoché la *bride* à quelcun; pour dire, qu'on a fondé ſes intentions, pour ſçavoir s'il voudroit faire une choſe qu'on ne lui a pas demandée ouvertement.

BRIDER. v. act. Mettre la bride à un cheval, ou à une autre bête de voiture.

En termes de Marine, on dit *brider* l'ancre; pour dire, Empêcher qu'elle n'enfonce trop dans le ſable; ce qui ſe fait en mettant quelques planches à ſes pattes, pour les envelopper, & les empêcher de creuſer.

On dit en Fauconnerie, *brider* les ſerres d'un oiſeau, quand on en lie une de chaque main: ce qui l'empêche de charrier, ou d'emporter ſa proye.

BRIDER, ſignifie figurément, Contenir; arrêter; tenir en ſujettion. Cette forteresſe *bride* toute la Province. Les peuples ſont *bridez* par les loix, & par l'autorité des Magiſtrats. *Brider* le cours impetueux de l'ambition, OE. M. *Brider* ſes paſſions, THEOPH. Le ſage peut bien *brider* ſes paſſions; mais il ne peut les éteindre, MONT.

La raiſon trop farouche au milieu des plaiſirs,
D'un remords importun vient brider nos deſirs, BOIL.

On le dit auſſi des conventions particulieres, qui bornent, qui lient, & qui retiennent. Cet homme eſt bien *bridé* par cette tranſaction; il ne peut plus faire de chicane.

BRIDER, ſignifie auſſi, Ettaindre, ſerrer, cacher. Ce juſte-au-corps vous *bride* trop. Il s'eſt *bridé* le nez de ſon manteau pour n'être point apperçû. Elle étoit *bridée* avec ſes coëffes, & je ne l'a pas voir.

BRIDER eſt auſſi un terme d'Academiſte, qui ſe dit en parlant de la courſe de bague. C'eſt toucher la potence avec ſa lance, paſſer par deſſous la potence, ou frapper le canon de la potence. Cet homme eſt bien maladroit, il *bride* toûjours la potence.

BRIDÉ, ÉE. part. & adj.

On dit proverbialement, ou figurément, qu'une affaire eſt ſeellée & *bridée*; pour dire, qu'elle eſt achevée, qu'elle eſt concluë; par une mechante alluſion de la ſelle du cheval au ſceau des arrêts qui terminent les affaires. On dit auſſi, que la beccaſſe eſt *bridée*, quand on a engagé quelcun adroitement dans une affaire; ou quand on l'a trompé. On appelle auſſi, un oiſon *bridé*, un ſot, un homme qui n'a point vu le monde. On appelle un Juge *bridoyé*, lorſqu'il eſt fort ignorant,

Digitized by Google

& qu'il ne juge qu'au hazard. On dit auſſi de ceux à qui on jette quelque choſe au viſage, qu'on leur en a *bridé* le nez. Il lui *brida* le nez d'une baguette.

BRIDOIR, ſ. m. Prononcez *Bridoi*. C'eſt un morceau de linge, large d'environ trois doigts, que les Dames attachent aux deux oreilles, ou aux deux côtez de leur bonnet, en le faiſant paſſer par deſſous le menton. Elles s'en ſervent quand elles ſe coëffent. On l'appelle auſſi une *mentonniere*.

BRIDON, ſ. m. Terme de Manege. C'eſt un filet à l'Angloiſe, qui a une embouchure fort menuë, & qui n'a aucunes branches. Les chevaux Anglois ſe menent avec des *bridons*, & n'ont des brides qu'à l'armée.

BRIDON, eſt auſſi un terme de quelques Religieuſes. Il ſignifie un morceau de linge large d'environ deux doigts, qui eſt couſu & attaché au voile. Ce *bridon* fait voir que les Religieuſes doivent ſe priver de tous les plaiſirs du monde.

BRIEF, IEVE. adj. Vieux mot qui n'eſt demeuré en uſage que dans le Palais, & dans les deux phraſes ſuivantes. Un ajournement perſonnel ſe donnoit à trois *briefs* jours autrefois. Cela eſt abrogé par l'Ordonnance de 1680. On dit encore, Faire bonne & *brieve* juſtice.

BRIEVEMENT. adv. D'une maniere courte; en peu de mots; ſuccinctement. Cet Auteur a écrit trop *brievement*; cela fait qu'il eſt obſcur. Voyez BRIEVETÉ.

BRIEVETÉ. ſ. f. Petite étenduë; courte durée. L'Academie écrit *brieveté* ſeulement. Nos meilleurs Ecrivains diſent toûjours *brieveté*, à la reſerve de Mrs. de Port-R. qui écrivent, la *breveté*, & l'inſtabilité de la vie. Ce diſcours n'a point cette *breveté* vive & animée, ſi neceſſaire. Je ne ſuis pas de leur avis: mais à cauſe de leur autorité, je n'oſe dire que, *breveté*, & *brevement*, ſoit une faute, MEN. La *breveté* eſt l'ame d'un conte; ſans cela il faut neceſſairement qu'il languiſſe, LA FON. La *breveté* de ces remarques ne me permet pas de m'étendre beaucoup, LONGEPIERRE. Cependant *brieveté* eſt beaucoup plus en uſage. La *brieveté* du temps. La *brieveté* de nôtre vie.

LA BRIEVETÉ dans le diſcours, eſt une maniere de parler, & d'écrire ſerrée, & conciſe, ART DE P. Cette *brieveté* conſiſte à dire beaucoup de choſes en peu de paroles, BOU. La *brieveté* loüable conſiſte à employer toutes les paroles qu'il faut, & à n'employer que celles qu'il faut, ID. Il y a une *brieveté* qui vient de la ſechereſſe de l'eſprit, & du peu d'étenduë du genie: on ne loue point celle-là. Il faut une *brieveté* qui vienne du jugement, & de la reflexion, VAL. Cette *brieveté* de raiſon & de bon goût a plus de force, & de gravité qu'un diſcours fleuri: c'eſt ce que les Romains appelloient *imperatoria brevitas*, ID. Souvenez-vous que la *brieveté* eſt bien voiſine de l'obſcurité, DAC. La langue Françoiſe a trouvé le ſecret de joindre la *brieveté*, non ſeulement avec la clarté, mais encore avec la pureté & la politeſſe. Il n'y a peut-être rien qui ſoit moins à ſon goût que le ſtile Aſiatique: & rien ne lui eſt plus naturel qu'une *brieveté* raiſonnable. Ceux qui écrivent le mieux, ont un ſtile également ſerré & poli. Ils joignent la pureté de Ceſar, & la fermeté de Tacite. Leurs paroles tiennent quelque choſe de celles des oracles; ſans en avoir l'obſcurité, ni l'embaras, elles en ont la *brieveté* & la force, BOU.

BRIFFABLE. adj. Qui eſt mangeable. Ce fromage eſt *briffable*, ST. AMAND. Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile familier & comique.

BRIFFER, v. act. Manger avidement, goulument. Les écoliers ſçavent bien *briffer*.

Quelques-uns derivent ce mot *à bis fanciibus*, comme ſi on mangeoit avec deux bouches. Il eſt du ſtile bas.

BRIFFEUR. ſ. m. Grand mangeur. Ce mot eſt burleſque.

BRIGADE. ſ. f. Diviſion d'une trouppe de gens de guerre. Les *Brigades* ſont de deux ſortes: une armée eſt diviſée ordinairement en *brigades* de Cavalerie, dont chacune eſt d'un certain nombre d'eſcadrons; & d'Infanterie, dont chacune eſt d'un certain nombre de bataillons. Une armée eſt pour l'ordinaire diviſé en huit *brigades*; quatre de Cavalerie, & quatre d'Infanterie. L'autre ſorte de *brigade* eſt la troiſiéme partie d'une compagnie de Cavalerie de 50. maitres; ou la ſixiéme, ſi elle eſt de cent, ſuivant l'Ordonnance de 1668.

BRIGADE. Ce mot ſe dit auſſi quelquefois dans le ſtile badin & enjoüé, & ſignifie une troupe de pluſieurs perſonnes.

Soit que ſur le bord de la Seine
Nôtre brigade *ſe promene*,
Ou que nous demeurions chez nous,
A toute heure on parle de vous, VOIT.

BRIGADIER. ſ. m. Officier qui commande une des brigades d'une armée. Un *Brigadier* d'armée commande une brigade de Cavalerie, ou d'Infanterie. Cet Officier marche immediatement après le Marechal de Camp. Chaque *Brigadier* de Cavalerie, ou d'Infanterie marche à la tête de ſa brigade. Par un reglement de l'année 1673. il eſt porté, que dans les villes, ou places fermées le *Brigadier* d'Infanterie commandera preferablement à celui de Cavalerie; mais que dans un lieu ouvert, & à la campagne, le *Brigadier* de Cavalerie commandera à l'excluſion de l'autre. En 1668. le Roi créa des *Brigadiers* d'Infanterie, ſur le même pied que les *Brigadiers* de Cavalerie.

BRIGADIER d'une compagnie de Cavalerie, eſt celui qui commande une des brigades de la compagnie.

BRIGAND. ſ. m. Bandit; voleur de grands chemins. Une troupe de *brigands*. Il eſt entre les mains du Prevôt des Marechaux, comme un *brigand*, PATRU.

BRIGAND, ſe dit auſſi des ſoldats mal diſciplinez qui ne font que piller, & deſoler les païs où ils font des courſes, & qui n'attendent point l'ennemi pour le combattre. Les armées des Arabes, & des Tartares, ne ſont que des armées de *brigands*.

Ce mot s'eſt dit originairement d'une compagnie de ſoldats que la ville de Paris arma & foudoya en l'an 1356. pendant la detention du Roi Jean priſonnier en Angleterre. Ils furent ainſi nommez, parcequ'ils étoient armez de *brigandines*, armes fort uſitées alors. Or parcequ'ils firent beaucoup de voleries & brigandages, on a appellé de leur nom tous les voleurs de grands chemins. D'autres croyent que ce mot eſt venu de certains peuples d'Allemagne appellez *Brigantins* ou *Brigans*, qui habitoient ſur les rives du lac de Conſtance, & voloient publiquement amis & ennemis. Menage croit que ce mot vient de *Brigans*, peuples d'Hybernie qui ſous l'Empire Romain paſſerent en Angleterre & la ravagerent, & dont il eſt parlé dans Tacite. D'autres croyent que ce mot vient de *Burgand*, inſigne voleur qui ravagea la Guyenne du temps du Pape Nicolas I. Fauchet le derive de *brig* ou *brug*, vieux mot Gaulois qui ſignifie un pont, à cauſe qu'on y detrouſſe facilement les paſſans. Liſle le derive du Latin *Bragantes*, qui étoient des ſoldats à pied. Borel le derive de *brugne*, qui étoit une armure ancienne faite de lames de fer jointes, ſervant de cuiraſſe, dont les *Brigands* étoient armez.

BRIGANDEAU. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier, Un petit brigand. Il n'eſt bon que dans le ſtile familier. On devroit prendre tous ces *brigandeaux*.

BRIGANDAGE. ſ. m. Vol a main armée; pillage.

Digitized by Google

lage. Les bannis d'Italie ne vivent que de *brigandage*. Les ſoldats exerçoient toute ſorte de violences, & de *brigandages*. Alexandre ſi celebre par ſes illuſtres *brigandages*, entendoit dans le ſecret de ſa raiſon les mêmes reproches que ſe font les aſſaſſins, & les voleurs, MALEB. Les conquêtes ſont à la rigueur de vrais *brigandages*, LE P. L.

BRIGANDAGE, ſe dit auſſi de toute injuſtice, on extorſion; comme quand on exige des droits qui ne ſont pas dûs; quand on fait une injuſtice manifeſte dans le jugement d'un procés; quand un Marchand trompe, ou rançonne quelcun, en lui vendant trop cher une marchandiſe dont il a beſoin. Il y a bien des gens qui vivent de *brigandage*. Que de *brigandages* ſe commettent au Palais, & dans le lieu même où l'on punit les brigands! P. COM. Le Concile de Trente étoit un vrai *brigandage*, CL. Je voudrois qu'on établît un nouveau tribunal où les uſurpateurs des droits matrimoniaux fuſſent punis de leurs *brigandages*, VILL.

BRIGANDER, v.n. Voler ſur les grands chemins.

BRIGANDINE, ſ.f. Haubergeon, ou cotte de mailles dont les ſoldats, & les voleurs ſe ſervoient autrefois.

BRIGANTIN, ſ.m. Autrement *Armatomeue*; eſt un vaiſſeau de bas bord, qui va à voiles & à rames, & qui eſt ſans couverte. Il a juſqu'à dix ou douze rames de chaque côté, & n'a qu'un rameur à chaque rame. C'eſt une eſpece de Galiotte ſur la Mediterranée. Les Corſaires s'en ſervent ordinairement pour aller en courſe, parcequ'il eſt leger, & que chaque matelot y eſt ſoldat. On l'a appellé dans la baſſe Latinité *brigantinus*.

BRIGITIN, ſ.m. Religieux de Ste. Brigide. Ce mot n'eſt uſité que dans la converſation.

BRIGNOLE, ſ.f. Eſpece de prunes. Elles viennent de la ville de Brignoles en Provence. On en ôte la peau, & le noyau, & après les avoir fait ſecher, on les met dans de petites caiſſes ou boîtes, qu'on envoye par toute l'Europe. Elles ont une chair aſſez ferme, & ſont de couleur un peu rouge tirant ſur le jaune, & d'un goût fort agreable. Mr. Menage ſoutient qu'il faut dire *brugnole*, & qu'on le dit à Paris. Richelet dit la même choſe; mais il ajoûte que *brignole* eſt le vrai nom. L'Academie dit ſeulement *brignole*.

BRIGNON. Voyez BRUGNON.

BRIGUE, ſ.f. Deſir ambitieux pour obtenir quelque charge, ou dignité; pourſuite ardente; ſollicitation empreſſée; intrigue. Les *brigues* commencent à s'échauffer, VAUG. Obtenir quelque choſe par la *brigue*. Vous l'avez eu par *brigue*, étant vieux Courtiſan, CORN. N'allons point à l'honneur par de honteuſes *brigues*, BOI. Les *brigues* des Eccleſiaſtiques ſont ſeverement defenduës par les Canons: mais ces Canons ne s'obſervent point.

Un Prelat par la brigue *aux honneurs parvenu,*
Ne ſçait plus qu'abuſer d'un ample revenu, BOI.

Du Cange derive ce mot de *briga*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier, *noiſe*, *querelle*, *conteſtation*, qui arrive ſouvent où il y a de la *brigue*: d'où l'on a fait auſſi le vieux mot de *bricon*, qui ſignifioit *querelleur* & *impudent*. Quelques-uns le derivent de *precari*, parcequ'en effet la *brigue* ſe fait par des prieres.

BRIGUE, ſignifie auſſi, Ligue, cabale; parti. Vous avez une forte, & une puiſſante *brigue*. Je ne ſuis point homme de *brigue*. La *brigue* d'un ſeul a prevalu ſur l'autre. Combien y a-t-il de Predicateurs qui ne doivent leur reputation qu'à la *brigue*, & à la cabale? OE. M.

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue;
J'ai peu de voix pour moi; mais je les ai ſans brigue,
CORN.

BRIGUER, v. act. Solliciter; tâcher d'obtenir quelque choſe par brigue, par cabale. *Briguer* les voix, & les ſuffrages d'une compagnie. Vous *briguez* mon appui. Je ne *brigue* point l'amitié des Grands, ABL. Je ne *brigue* ni la faveur, ni les honneurs, VAR. *Briguer* une audience, BOI. *Briguer* de la reputation; c'eſt-à-dire, la mendier. On *brigue* les Benefices comme on *brigue* les emplois mondains, M. ESP. A Rome dans les derniers temps on *briguoit* les charges aſſez ouvertement: on gagnoit les ſuffrages par des preſens, qui étoient plutôt des corruptions, que des liberalités. On rapporte là-deſſus un mot celebre de Craſſus: *Briguant* le Conſulat, & n'oſant flatter, ni careſſer le peuple devant Scevola, avec lequel il marchoit dans les ruës de Rome, il le quitta bruſquement: Vous m'empêchez, lui dit-il, d'obtenir le Conſulat; car je n'oſe faire des ſottiſes en vôtre preſence.

BRIGUER, s'employe quelquefois en bonne part, & ſe dit ſimplement des ſouhaits, ou des voyes legitimes d'obtenir quelque choſe. Il *brigue* les bonnes graces de ſon Prince.

BRIGUÉ, ÉE. part. & adj. Cette charge eſt bien *briguée*, eſt bien enviée.

BRIGUEUR, ſ.m. Ce mot ne ſe dit gueres. L'Academie ne l'a point admis. C'eſt celui qui brigue. C'eſt un *briqueur* à gage. Rien ne me choque ni ne m'afflige tant que ces *brigueurs* d'éloges, BAL.

BRILLANT, ANTE. adj. Eclatant; qui jette de la lumiere. Venus eſt une Planete fort *brillante*. Dans une belle nuit les étoiles ſont un ſpectacle bien *brillant*. Des pierreries bien *brillantes*. Une lumiere *brillante*. Des yeux vifs & *brillans*. La terre eſt *brillante* de fleurs, VOI. Des couleurs *brillantes*; c'eſt-à-dire, vives & éclatantes. Un viſage vermeil, & *brillant* de ſanté, BOI. On dit auſſi une équippage *brillant*; une parure bien *brillante*; c'eſt-à-dire, qui a beaucoup d'éclat, & d'apparence.

BRILLANT, figurément ſignifie auſſi, qui paroît beaucoup; qui a beaucoup d'éclat. Une fortune *brillante*. Une valeur *brillante*. Jouër un rôle bien *brillant*. Une *brillante* jeuneſſe. Un Heros tout *brillant* de gloire. Une converſation *brillante*; c'eſt-à-dire, enjoüée, galante, & ſpirituelle. La prudence eſt d'un plus difficile uſage que les qualitez *brillantes*, TOUR. C'eſt quelquefois le parti le plus ſage à la guerre que de ſe tenir ſur la deffenſive; mais ce n'eſt pas le plus *brillant*, BOU. Il n'y a jamais eu de retraite *brillante* que celle du Prince de Condé devant Arras, ID. Courir du *brillant* honneur la carriere penible, P. DE L'AM.

BRILLANT, en parlant des productions de l'eſprit, ſignifie, Vif; plein de feu. Une imagination *brillante*. Un diſcours *brillant*; c'eſt-à-dire, fleuri, & orné de penſées, & de figures. Je ne voudrois pas commencer mon diſcours par une penſée trop *brillante*, LE CH. DE M. L'eſprit eſt ébloüi par les trop grands amas de traits *brillans*, & agreables, CL. Il voudroit quelquefois mieux qu'une penſée fût un peu ſombre que d'être trop *brillante*, BOU. Les eſprits trop *brillans* ne veulent rien qui ne ſurprenne, & qui n'ébloüiſſe, ID.

CHEVAL BRILLANT, en termes de Manege, eſt une épithete qu'on donne au cheval, lorſqu'il a belle apparence; qu'il a l'encolure relevée; qu'il a un beau mouvement, & qu'il mâche ſon mords de bonne grace.

Le Traducteur de Bion & de Moſchus a employé ce mot dans un ſens aſſez ſinguſier, quand il a dit:

Coridon a la voix plus verte & plus brillante,
Philinte l'a plus douce ainſi que plus touchante.

BRILLANT, ſ.m. Eclat; lumiere; ſplendeur. Ce diamant eſt d'un beau *brillant*. On appelle auſſi le diamant

Digitized by Google

mant même taillé à facettes, *un brillant*, L'ACAD. Vous avez là un beau *brillant*.

BRILLANT, se dit auſſi au figuré, & ſignifie, Eclat; ce qui frappe; ce qui éblouit. On preſere aujourd'hui le ſolide au *brillant*, ART DE P. Enée ſemble un peu effacé par l'éclat & le *brillant* de Turnus ſon rival, LE P. LE B. Les hommes courent avec empreſſement après les faux *brillans* d'une fortune imaginaire, FL. On le dit de même du feu, & de la vivacité des traits d'eſprit, des penſées ingenieuſes, & des expreſſions ſleuries, & figurées. Il y a bien des *brillans* dans ce Poëme. Pour exprimer une paſſion violente le *brillant* ne doit point avoir de part, BOU. Il faut qu'une penſée ait plus de ſolidité que de *brillant*, ABL. La beauté & le *brillant* des expreſſions d'Homere ont enchanté les Anciens, LE P. R. Les Italiens courent après les *brillans*, & ce qu'ils appellent *vivezze d'ingegno*, BOU. Laiſſons à l'Italie, de tous ces faux *brillans* l'éclatante folie, BOI. *Brillant* ſignifie encore les charmes, & la beauté des femmes. Les femmes n'ont que de faux *brillans*, plus propres à ſurprendre nôtre eſtime qu'à la meriter, TOUR.

Mais voyant de ſes yeux tous les brillans *baiſſer*,
Un monde qui la quitte elle-même renoncer, MOL.

BRILLER, v. n. Jetter de la lumiere; reluire; étinceller; petiller; reſplendir. La lune *brille* la nuit. Ce diamant *brille* d'un vif éclat. Grenade, & l'Arragon tremblent quand ce fer *brille*, CORN. Quel ſpectacle magnifique! que de voir tant d'aſtres *briller* dans le firmament, M. DE M.

BRILLER, ſe dit auſſi de ce qui a de l'éclat, ou de vives couleurs. L'écarlate *brille*. Les fleurs *brillent* dans cette prairie. Cette femme a beaucoup *brillé* dans ce bal par ſa beauté, par ſa parure. La jeuneſſe en ſa fleur *brille* ſur ſon viſage, BOI. *Briller* d'un éclat emprunté, BOU.

BRILLER, ſe dit auſſi figurément en choſes ſpirituelles & morales, & ſignifie, Paroître; ſe diſtinguer; frapper les yeux; éblouir. Sa fortune *brille* beaucoup. Vous avez bien *brillé* dans cette action. La liberalité eſt la vertu qui *brille* davantage. Les Sçavans ne *brillent* pas d'ordinaire beaucoup dans la converſation, BELL. Il y a certains défauts qui étant bien mis en œuvre *brillent* plus que la vertu même, LA ROCH. Le merite qui ne *brille* point eſt ſouvent ſans honneur, & ſans recompenſe, OE. M. On voit des hommes qui *brillent* dans le mouvement, & dans l'action, & que le repos obſcurcit, & aneantit, LE P. BOURD. Ceux qui veulent toûjours *briller*, & ſe faire admirer des autres, s'en font rarement aimer, BELL. Balzac a dit d'un Conquerant; la gloire qui lui en revient peſe pour le moins autant qu'elle *brille*. La valeur d'Achille *brille* beaucoup dans Homere, LE P. R.

BRILLER, ſe dit auſſi des penſées, & du ſtile; & ſignifie, Montrer beaucoup d'eſprit; avoir beaucoup d'agrément; être vif; plein de feu. Il faut que l'eſprit *brille* & petille par tout dans un Poëme, ART DE P. C'eſt un auſſi grand défaut de *briller* trop que de *briller* trop peu, BOU. Le bon ſens qui perſuade le mieux ne *brille* point, LE P. R. Il y a des gens qui n'eſtiment les choſes qu'autant qu'elles *brillent*. Voyez Marville. Combien de pretendus Sçavans qui renoncent au bon ſens pour une penſée qui *brille*, & qui éblouit? G. G.

BRILLER, terme de Chaſſe, ſe dit des chiens qui quêtent dans une plaine, en battant beaucoup de païs. Cet épagneul *brille* beaucoup.

BRIMBALE, ou BRINGUEBALE. ſ. f. Quelques-uns diſent *bringue-bale*. Terme de Mecanique & de Marine. C'eſt le bâton, ou la barre qui fait jouër la pompe, & qui ſert à en tirer l'eau.

BRIMBALER, v. act. Branler en deçà & en delà. Il ſe dit premierement des cloches qu'on ſonne demenſurement, & juſqu'à l'importunité. On le dit auſſi de ceux qui agitent leurs jambes, leurs bras & leur corps niaiſement, & avec indecence. Chaine, étui, clef & pelotons lui *brimbalent* aux deux côtez, ST. AMA.

Ce mot eſt bas, & vient du Bas-Breton *brimbalat*, qui ſignifie *ſonner*.

BRIMBORIONS. ſ. m. pl. Babioles; colifichets. Que voulez vous faire de tous ces *brimborions*? On ſe ſert auſſi de ce mot pour exprimer certaines choſes qu'on mepriſe, & qu'on ne veut point nommer. Je ne voi que lait virginal, blancs d'œufs, & autres *brimborions*, MOL.

Paſquier detive ce mot de *breviarium*, dont on a fait *brebiarium*, pour lequel on a dit enſuite *brimborion*.

BRIN. ſ. m. Jet de bois. Quand on coupe les taillis, on eſt obligé de laiſſer les *brins* les plus hauts, & les plus droits, qui ſont ſur les ſouches au nombre de ſeize par chaque arpent, pour venir en haute fûtaye. Les meilleurs planchers ſe font de bois de *brin*; c'eſt-à-dire, de troncs d'arbres qui ne ſont point ſciez; mais ſeulement équarris. En ce ſens on dit, qu'une piqueſt faite d'un beau *brin* de bois. Le plus haut du buiſſon où ſe tient l'oiſeau s'appelle le *brin* en termes de Chaſſe.

On appelle en termes de Charpenterie, *Pan de bois à brin de fougere*, une diſpoſition de petits potelets aſſemblez diagonalement à tenons & à mortoiſes dans les intervalles de pluſieurs poteaux à plomb; & ce nom lui eſt donné à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec des branches de fougere dont le brin fait cet effet.

BRIN eſt auſſi un terme de Jardinier. Quand les Jardiniers parlent d'arbres fruitiers, ils diſent, il faut choiſir un arbre d'un *beau brin*; c'eſt-à-dire, droit & aſſez gros.

BRIN, ſe dit auſſi des menus jets des herbes, des joncs, des cheveux, & de tout ce que des racines pouſſent. Il faut mettre deux ou trois *brins* de ciboulette dans cette ſalade. Il ne m'eſt reſté que deux ou trois *brins* de cheveux. Les treſſes de cheveux ſe font *brin à brin*.

On appelle *brin* de plume, en termes de Plumacier, la petite pointe de la plume.

BRIN D'ESTOC. Grand bâton qui ſert à ſauter les canaux en Flandre, en forme de petite pique ferrée par les deux bouts.

Ce mot vient du Flamand *ſpringſtok*, qui veut dire la même choſe, compoſé de *ſtok*, *bâton*, & de *ſpringen*, *ſauter*, MENAGE.

BRIN, ſe dit auſſi de ce qui eſt menu & délié, & qui étant multiplié & tortillé, fait des cordons & des cordes. Un *brin* de fil. Un *brin* de ſoye. Ce cordon de chapeau eſt fait de trois, de quatre *brins* tortillez enſemble. On dit auſſi, un *brin* de natte.

BRIN, ſert quelquefois à faire une negation. Il n'y a pas ceans un *brin* de fagot, un *brin* de paille. Il n'y a pas un *brin* de proviſions en cette maiſon; c'eſt-à-dire, point du tout.

BRIN-A-BRIN. adv. Un *brin* après l'autre. Arracher *brin à brin*.

BRINDE. ſ. f. Terme de beuveurs. Rougebord; plein verre; ou ſanté que l'on porte à un autre pour en faire raiſon. Boire des *brindes*. Porter des *brindes*. Les Allemands font des *brindes* continuelles.

Ce mot eſt venu des Flamands, qui diſent *ik breng 't u*, quand ils portent une ſanté, qui veut dire, *je vous le porte*, MENAGE.

BRINQUE-BALE. Voyez BRIMBALE.

BRIOCHE. ſ. f. Eſpece de gâteau qu'on fait avec de la farine fine, du beurre, & des œufs. On envoye des

Digitized by Google

des *brioches* à ſes amis, quand on a rendu le pain benî, au lieu des parts du chanteau, ou du couſin qu'on envoyoit autrefois.

BRIOINE, ou BRYONE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *coleuvrée*. Voyez COLEUVRÉE.

BRION. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'allonge, ou la piece du haut de l'étrave, qui vient juſqu'à la hauteur de l'éperon. On dit auſſi, *Breon*.

BRIQUE. ſ. f. Terre graſſe & rougeâtre que l'on fait cuire au four, après l'avoir taillée par carreaux longs d'environ huit pouces, larges de quatre, & épais de deux pouces, ou environ; du moins elle ſe fait d'ordinaire ainſi à Paris. La *brique* entiere ſert à faire des paremens aux murs des cloiſons. La *demi-brique* qu'on appelle de *chantignole*, ou *d'échantillon*, n'a que la moitié de l'épaiſſeur de la *brique* entiere; mais elles ont l'une & l'autre 8. pouces de long, & 4. de large. La *demi-brique* ſert à paver, & à élever des tuyaux de cheminées. On appelle *briques en liaiſon*, celles qui ſont poſées ſur le plat, enliées de leur moitié les unes avec les autres, & maçonnées avec du plâtre, ou du mortier. *Briques de champ*, celles qui ſont poſées ſur le côté pour ſervir de pavé. *Briques en épi*, celles qui ſont poſées diagonalement ſur le côté en maniere de point de Hongrie. Sous les Rois de Rome l'on ſe ſervoit de pierres quarrées, & maſſives. Les Toſcans avoient appris aux Romains cette maniere de conſtruire. Dans les derniers temps de la Republique on commença à employer la *brique*. Cet uſage venoit des Grecs. Ils en faiſoient de trois ſortes de grandeurs, à ce que dit Vitruve; de deux, de quatre, & de cinq palmes. Les édifices les plus vaſtes que les Empereurs firent élever, ſont de *brique*, & ont été les plus durables; comme le Pantheon. Du temps de Galien les bâtimens étoient compoſez d'un ordre de tuf, & d'un ordre de *brique* alternativement. Après lui on negligea l'invention de la *brique*, & on reprit le caillou.

Menage derive ce mot de *brica*, dont les Auteurs de la baſſe Latinité ſe ſont ſervis dans le même ſens, qui à été fait de *imbricare*, pour dire, *couvrir de tuiles*. D'autres le derivent de *fabrica*, parceque c'eſt une piece qu'on taille, & qu'on fabrique.

L'huile de *brique* eſt une huile d'olive dont on empreint des *briques*, & qu'on fait enſuite diſtiller. On fait rougir des morceaux de *brique* entre les charbons ardens, & on les éteint en les jettant dans une terrine remplie à demi d'huile d'olive. On les ſepare enſuite, & ayant pulveriſé groſſierement la *brique* imbuë d'huile, on la met dans une cornuë, qu'on place dans le fourneau de reverbere, & par le moyen du feu on en tire une huile que les Apoticaires appellent *oleum de lateribus*, & les Chimiſtes *huile des Philoſophes*. On s'en ſert pour reſoudre les tumeurs de la ratte, pour la paralyſie, & pour l'aſthme.

BRIQUET. ſ. m. Eſpece de couplet où la charniere ne paroît pas, comme aux autres couplets, où elle forme un demi cylindre des deux côtez.

BRIQUETÉ, ée. adj. Qui eſt fait de brique, ou diſpoſé en façon de brique.

BRIQUETER. v. act. C'eſt, Contrefaire la brique ſur le plâtre, avec une impreſſion de couleur d'ocre rouge, & y marquer les joints avec un crochet.

BRIQUETERIE. ſ. f. Lieu où l'on fait la brique.

BRIQUETIER. ſ. m. Ouvrier qui fait, ou qui vend de la brique; & *Briqueterie*, l'art de la fabriquer.

BRIS. ſ. m. Rupture faite avec violence. Il faut une permiſſion expreſſe du Juge pour entrer dans une maiſon par fracture & *bris* de portes. Le *bris* des priſons ſert de preuve contre un accuſé. Par la diſpoſition du Droit ceux qui avoient briſé leur priſon étoient punis comme criminels. Mais en France la peine du *bris* de priſon eſt arbitraire, & ſe regle par la qualité de l'évaſion, DE LANGE. Il y a un article dans la depenſe du compte des menus plaiſirs du Roi, pour le *bris* qui ſe fait dans les voyages de la Cour; c'eſt-à-dire, le degât.

Ce mot vient du Grec *brizo*, *impetum facio*; ou d'un vieux mot *briſare*, qui ſe trouve dans quelques loix en la même ſignification.

BRIS, ſe dit auſſi des vaiſſeaux qui viennent échoüer, ou ſe rompre ſur les rochers, ou les bancs qui ſont ſur les côtes. Le droit de *bris* des vaiſſeaux appartient au Seigneur du lieu où ſe fait le *bris*: c'eſt le droit le plus injuſte, & le plus univerſel qui ſoit au monde. Les anciens Gaulois uſoient de ce droit, parcequ'ils reputoient tous les étrangers pour leurs ennemis, & en faiſoient même de ſanglans ſacrifices à leurs Dieux. Les Romains abrogerent cet uſage: mais ſur le declin de l'Empire il ſut retabli à cauſe de l'incurſion des nations, & ſur tout des Normands qui ravageoient les rivages de la Gaule. Enfin les Ducs de Bretagne du temps de St. Loüis, & à ſa demande, abolirent cette barbarie, & donnerent, moyennant quelque taxe, des brefs, ou congez, à tous ceux qui vouloient naviger ſur leurs côtes: & pour cela les Ducs tenoient des Bureaux, des Secretaires, & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle, & aux autres ports. Voyez D'Argentré. On appelle ces brefs, des *brefs de ſauveté*. En France, en Italie, en Eſpagne, en Angleterre, & en Allemagne le *bris* n'a plus de lieu; ſi ce n'eſt à l'egard des Pirates, & des ennemis de l'Etat & de la Foi. L'Empereur Andronic fut le premier qui fit executer un Edit portant deffenſes de piller les vaiſſeaux échoüez, ou briſez: ce qu'on faiſoit auparavant avec une grande rigueur ſur toutes les côtes de l'Empire, nonobſtant les deffenſes des Princes precedens. Chez les vieux Auteurs ce droit s'appelle *lagam*, que Spelmannus dit être un mot Saxon qui ſignifie *jacere*, *ejectus*, & qui eſt fort different du droit *varech*.

BRIS, en termes de Blaſon, ſe dit de ces longues happes de fer à queuë patée, dont on ſe ſert pour ſoutenir les portes ſur leurs pivots, & pour les faire rouler ſur leurs gonds. Quand on repreſente ſur un Ecu ces pivots ſur leſquels ſe meuvent les portes ou fenêtres briſées, on les appelle *bris d'huis*.

BRISANT. ſ. m. Terme de Marine. Pointe de roche à fleur d'eau où ſe briſent les vaiſſeaux, ou ſur lequel ſe viennent briſer les flots de la mer. Ils ſont repreſentez ſur les Cartes marines par de petites croiſettes. On appelle auſſi *briſant*, le rejaillîſſement de la mer, que ſon propre poids, & la force du vent fait élever contre les rochers, & contre les côtes. On appelle encore *briſant*, l'impetuoſité des houles, ou vagues.

BRISE, ou *Vent d'à bas*, terme de Marine, eſt un vent d'aval qu'il faut attendre pour revenir des Iles de l'Amerique en Europe, parcequ'on ne peut pas faire le trajet de la mer Athlantique vers l'Afrique en revenant, comme on fait en y allant, à cauſe du flus trop violent de la mer, qui va d'Orient en Occident par un mouvement contraire à celui de la terre; & il faut quelquefois remonter avec ces *briſes* juſqu'au 40. ou 50. degré.

On appelle *briſe carabinée*, une briſe forcée, ou un vent qui ſouffle avec grande violence.

On appelle auſſi *briſes*, de petits vents aliſez qui viennent de terre ſur le ſoir, & qui ne ſont gueres ſenſibles qu'aux bâtimens qui rangent la côte. Sur la riviere des Amazones il ſe leve tous les jours certains vents Orientaux qu'on nomme *briſes*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repouſſent les eaux contre mont.

BRISE. ſ. f. Terme de Charpenterie. Poutre poſée en

Digitized by Google

bascule sur la tête d'un gros pieu, sur lequel elle tourne, & qui sert à appuyer par le haut les aiguilles des pertuis.

BRISE-COU. ſ. m. Pas difficile; marche dans un escalier qui est plus haute, ou plus étroite que les autres, enforte que l'on est en danger de tomber, & de se blesser, ou de se casser le cou.

On appelle aussi un escalier étroit, roide, & obscur, un *brise-con*, par la même raison. Les Baladins Italiens appellent aussi un saut dangereux, un *rompicollo*.

BRISE-GLACE. ſ. m. Rang de pieux posez devant une palée de pont du côté d'amont, pour briser les glaces, & conserver la palée. Ces pieux sont de grandeur inégale, & recouverts d'un chapeau posé en rampant.

BRISE-VENT. ſ. m. Nom que les Jardiniers donnent à une clôture en forme de petit mur, faite de paille, & soutenuë par des pieux fichez en terre. Ces *brise-vens* servent à mettre les couches de melons à l'abri des vents froids.

BRISE'ES. ſ. f. Terme de Chasse. Marques que laisse un Chasseur dans un chemin où a passé le gibier. Ce sont ordinairement des branches d'arbres qu'il brise, ou qu'il coupe, & qu'il jette aux chemins dans l'étenduë des quêtes. On dit, Frapper aux *brisées*, quand le Veneur, qui a fait son rapport, va laisser courre.

On dit figurément, Marcher sur les *brisées* de quelcun; c'est-à-dire, suivre ses traces, imiter son exemple. C'est aussi, Entreprendre le même dessein; avoir les mêmes pretentions, ou les mêmes vuës. Pourquoi venir sur mes *brisées*? Aller sur les *brisées* d'autrui.

On dit aussi, Reprendre ses premieres *brisées*; pour dire, Recommencer à vivre suivant ses premieres manieres; revenir à son sujet; reprendre le même chemin, ou la même conduite.

BRISEMENT. ſ. m. Penitence; douleur; componction. Il n'a été employé qu'au figuré. L'humilité parfaite ne consiste pas seulement dans un abaissement de cœur, mais dans un entier *brisement* de cœur, PORT-R. On ne le trouve peut-être point ailleurs.

BRISER. v. act. & quelquefois neutre. Fracasser; mettre en pieces; écraser; rompre avec violence. *Briser* une bouteille. Le canon *brise* tout. La meule du moulin *brise* le grain. Les choses fragiles se *brisent* aisément. Le corps est un vaisseau fragile que le moindre accident peut *briser*, & qui se *brise* enfin de lui-même, FL.

Menage derive ce mot de *brix*, mot Celtique qui signifioit *rupture*, ou *breche*; ou du Latin *brisare*, qu'on a dit pour *presser*, & *éprendre*; ou de *brisa*, qui signifie une *grappe de raisin foulée*.

BRISER, hyperboliquement signifie simplement, Harasser; meurtrir; lasser. Il est tout *brisé* d'avoir couru la poste; d'avoir joüé à la boule. Je te *briserai* de coups; je te *briserai* les os; Je te donnerai mille coups.

BRISER, se dit aussi des navires qui font naufrage. Ces vaisseaux se sont venus *briser* sur nos côtes. On dit aussi, que la mer *brise*, lorsque les flots viennent se rompre avec impetuosité sur des côtes, sur des rochers, ou sur des bancs de sable. On a dit *brinser* dans le vieux langage.

BRISER, se dit aussi des portes, des volets qui sont couppez, & qui se replient pour tenir moins de place, & être moins incommodes. On le dit aussi des meubles pour les transporter plus facilement. Une selle *brisée*, ou siege pliant. Une table *brisée*. Un bois de lit *brisé*. On dit, une équerre *brisée*, une regle *brisée*, parcequ'on les plie par le moyen d'une charniere. Une aune *brisée*. On le dit aussi d'un canon de fusil couppé

en deux, & qu'on assemble par le moyen d'une vis dans l'occasion. On l'appelle autrement *couplet*. Il est deffendu de porter des armes à feu *brisées* par la crosse, ou par le canon, à cause de la chasse.

BRISER, en termes de Chasse, signifie, Rompre du bois pour marquer le lieu qu'on veut retrouver.

BRISER, se dit figurément, & signifie, Se delivrer; se degager. J'ai *brisé* mes fers; c'est-à-dire, Je me suis delivré de l'esclavage ou d'un Prince, ou d'un amour, ou d'une passion violente. Heureux celui qui *brise* les liens qui l'engagent au monde, PORT-R. Mon cœur *brisa* les liens qui l'avoient asservi, B. RAB. Il faut plus d'un effort pour *briser* une amoureuse chaine, FONT. C'est en *brisant* la chaine qu'il se faut venger d'une ingrate, OE. M.

BRISER, signifie encore figurément, Detruire; renverser; se perdre. *Briser* la puissance des enfers, PATRU. Quelquefois l'un se *brise* où l'autre s'est sauvé, CORN. L'amour est un écueil contre lequel on s'est *brisé* mille fois, ST. EV.

BRISER, se dit aussi absolument, quand on veut interrompre, ou faire taire quelcun. *Brisons* là, Monsieur, s'il vous plaît.

BRISER, en termes de Blason, signifie, Charger un Ecu de brisures, comme lambel, bordure, &c. pour distinguer les branches d'une famille, & les cadets de leur aîné, auquel appartiennent les Armes pleines. La branche d'Orleans *brisé* d'un lambel. La branche de Condé *brisé* d'un bâton alezé. Toraldo à Naples porte d'argent au mont de Sinople chargé d'un lion d'or, *brisé* d'un lambel de gueules. On appelle chevrons *brisez*, ceux dont la pointe est dejointe. Viole porte d'or à trois chevrons *brisez* de sable.

On dit proverbialement, Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se *brise*; pour dire, qu'enfin on perit dans les dangers où l'on s'expose trop legerement. On le dit aussi des debauches qui usent le corps, & qui conduisent au tombeau.

BRISÉ, ÉE. part. & adj.

BRISEUR. ſ. m. Qui brise. Le second Concile de Nicée a condamné les Iconoclastes, c'est-à-dire, les *briseurs* d'images. Il y a des Officiers de Gabelle qu'on appelle *Briseurs de sel*, tant sur les ports, que dans les greniers, pour briser le sel qui est trop fec, & le rendre propre à être chargé & mesuré, & pour faire le chemin aux jurez Mesureurs & Porteurs. Ils sont obligez de fournir les pelles pour mettre le sel dans la trémie. Hors les exemples qu'on vient de citer, ce mot n'a gueres d'usage.

BRISIS. ſ. m. Terme d'Architecture. C'est ainsi qu'on nomme dans les manſardes, ou combles couppez, l'endroit où le toit est couppé, & brisé, & où se fait la jonction du vrai comble avec le faux. C'est pourquoi on appelle *pante de brisis*, la panne qui est au droit du *brisis* d'un comble à la manſarde. La partie superieure du toit, & qui va depuis l'endroit où le toit est couppé, & comme brisé, jusqu'au faîte, s'appelle aussi *brisis*.

BRISOIR. ſ. m. Terme de Chanvrier. C'est un instrument de bois quarré avec des dents, qui sert à briser le chanvre.

BRISURE. ſ. f. Terme de Blason. Piece, ou figure dans un Ecu, pour distinguer les Armes des puînez des pleines Armes d'un aîné. Le lambel est une *brisure*, aussi-bien que le bâton, la cotice, la bordure, &c. Il y a des doubles, & triples *brisures* expliquées par Favin, Geliot, Chasseneu, & autres. Voyez BRISER.

BRISURE. Terme de Fortification. Ligne de quatre à cinq toises qu'on donne à la courtine, & à l'orillon pour faire la tour creuse, ou pour couvrir le flanc.

Digitized by Google

B R O.

BROC. ſ. m. Gros vaiſſeau portatif dont les Taverniers ſe ſervent pour aller tirer du vin à la cave, & le diſtribuer en pluſieurs petites portions, ſelon qu'on leur en demande. On a auſſi chez les grands Seigneurs des *brocs* d'argent, où l'on met du vin, ou de l'eau, quand on en doit ſervir quantité ſur les tables.

BROC, en la plupart des endroits de France, eſt une meſure de deux pintes: ce qu'on appelle à Paris la *quarte*, & ailleurs le *pot*. Boire un *broc* de vin.

BROC, ſignifioit autrefois une broche; mais il n'eſt plus en uſage qu'en cette phraſe proverbiale: Manger de la viande de *broc* en bouche; pour dire, toute chaude, & au ſortir de la broche.

BROCANTEUR. ſ. m. Terme en uſage parmi les Peintres, & les Curieux de Paris. C'eſt celui qui achete, & revend des tableaux, & autres curioſitez, & qui par ce commerce gagne ſa vie. C'eſt un des plus habiles, & des plus fins *Brocanteurs* de Paris, RICH.

BROCARD. ſ. m. Raillerie piquante; terme injurieux, & ſatirique. Les diſeurs de *brocards* ſont ſujets à des aventures fâcheuſes.

Quelques-uns derivent ce mot du Latin *brocus*, qui ſignifie, *celui qui a la bouche*, ou *des dents qui avancent en dehors*; & de là vient qu'on s'eſt ſervi de ce mot pour marquer un homme mordant & ſatirique.

On appelle *Brocard de Droit*, des principes, ou premieres maximes du Droit, tels que ceux d'Azo, qu'il appelle *Brocardica Juris*.

Voſſius derive ce mot du Grec *protarchia*; c'eſt-à-dire, *premiers élemens*. Doujat conjecture avec aſſez de vraiſemblance, que *Brocard* a été formé du nom de Burchard Evêque de Wormes, qui a fait une collection de Canons, qu'on appelloit *Brocardica*; & comme ſon ouvrage étoit plein de ſentences qu'on citoit ſouvent, on appella *brocards* les bons mots, ou maximes ſententieuſes; & enſuite les traits de raillerie.

BROCARD. D'autres diſent *Broquart*. Jeune cerf d'un an.

BROCARDER. v. act. Piquer quelcun par des pointes, ou des traits plaiſans, & ſatiriques. Un homme ſage s'abſtient de *brocarder*. On ne me *brocardera* point de m'être voulu commenter moi-même, ST. AMAND.

BROCARDEUR, EUSE. ſ. m. & f. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour diſeur & diſeuſe de brocards, de railleries piquantes.

BROCART. ſ. m. D'autres écrivent *brocard*. *Brocart* originairement, & en ſa propre ſignification, eſt une étoffe tiſſuë d'or, tant en chaine, qu'en trame, ou d'argent, ou des deux enſemble. Après on l'a étendu aux étoffes où il y avoit quelques pourſlures de ſoye pour relever, & donner de l'ombrage aux fleurs d'or, dont elles étoient enrichies. Enfin on a donné ce nom aux étoffes de ſoye, ſoit de ſatin, ſoit de gros de Naples, ou de Tours, ou de taffetas ouvragez de fleurs, & d'arabeſques, qui les ont rendues riches & precieuſes, comme le vrai *brocart*.

BROCATELLE. ſ. f. Petite étoffe faite de coton, ou de groſſe ſoye à l'imitation du *brocart*. Il y a auſſi de la *brocatelle* toute ſoye, & toute laine.

BROCATELLE, eſt auſſi une eſpece de marbre. Il eſt mêlé, par petites nuances, de couleurs iſabelle, jaune, rouge-pâle, & gris. On l'appelle communément, *Brocatelle d'Eſpagne*, parcequ'il vient de Tortoſe en Andalouſie.

BROCCOLI. ſ. m. Petit rejetton que pouſſe le tronc d'un vieux chou après l'hiver. On mange les *broccolis* en ſalade. Ce mot vient d'Italie.

BROCHANT. adj. Terme de Blaſon. Voyez BROCHER.

BROCHE. ſ. f. Piece de fer longue & menuë, qui a une roué, ou une manivelle au bout, & qui ſert à rôtir de la viande. Il faut mettre ce rot à la *broche*. Il ne lui faut que deux tours de *broche*. Il eſt temps de mettre en *broche*. Tourner la *broche*.

BROCHE, ſe dit auſſi de certaines aiguilles longues de fil de fer, qui ſervent à tricoter des bas, à faire du ruban, du brocart, & autres étoffes. Ce ruban eſt à double *broche*.

BROCHE, eſt auſſi une pointe de fer qui eſt dans la ſerrure, & qui doit entrer dans le trou d'une clef forée. On appelle *broches rondes*, des morceaux de fer rond, dont les Serruriers ſe ſervent pour faire des couplets, & des fiches, & pour tourner pluſieurs pieces à chaud & à froid. Il y a auſſi des *broches quarrées* ſur leſquelles on tourne des pieces.

BROCHE, eſt auſſi la pointe de fer qui eſt au milieu d'un blanc où l'on viſe pour tirer de l'arc, ou de l'arquebuſe. En ce ſens on dit, Faire un coup de *broche*; pour dire, Enfoncer la *broche*.

BROCHE, eſt auſſi un terme de Cordonnier, qui ſignifie l'inſtrument avec lequel il broche les talons.

BROCHE. Terme de Balancier. Ce ſont de petits morceaux de fer ronds qui paſſent au travers de la virole du peſon.

BROCHE. Terme d'Imprimerie. C'eſt une barre de fer à laquelle eſt attachée la manivelle qui ſert à faire rouler le train de la preſſe ſur les bancs.

BROCHE, ſe dit auſſi d'une petite verge de bois, ou baguette, où l'on ſuſpend des harengs pour les faire égouter, ou des chandelles & des cierges dans les boutiques.

BROCHE, ſe dit auſſi de la cheville, ou de la ſoupape qu'on met à un muid qui eſt en perce, pour en tirer le vin. Du vin vendu à la *broche*, ou en detail.

En ce ſens on dit proverbialement, Couper *broche* à quelque choſe; pour dire, Empêcher qu'elle ne continuë, comme on interrompt le cours du vin, quand on a couppé la *broche* du tonneau. Cette femme s'eſt miſe dans la retraite pour couppper *broche* à toutes les medisances. Je lui ai refuſé de l'argent tout à plat, pour couppper *broche* à toutes importunitez. Cela eſt du ſtile populaire.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *brocca*, ou *brochia*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité, pour dire, *des pieux*, ou *bâtons pointus*, ou *aiguiſez*.

BROCHES, en termes de Chaſſe, eſt un nom qu'on donne aux deffenſes du ſanglier.

BROCHE'E. ſ. f. La quantité de viande qui peut tenir à une broche. Il a fallu trois *brochées* pour faire cuire le rôt de ce feſtin. Les Roiſſeurs font cuire pluſieurs *brochées* de viande en même temps.

BROCHE'E, eſt auſſi un terme de Chandelier. Il ſignifie pluſieurs meches de chandelle ſur une broche.

BROCHER. v. act. Piquer un cheval avec des éperons pour le faire courir plus vîte. En ce ſens il eſt vieux, & hors d'uſage.

Ce mot vient de *broſſer*, & *broſſailles*, d'autant qu'il faut piquer pour avancer chemin dans les broſſes.

BROCHER, ſe dit dans le figuré, & ſignifie, Ecrire, travailler à la hâte, & negligemment; ébaucher un ouvrage; le faire groſſierement. Le Clerc a *broché* cette copie: cet Auteur a *broché* ſon Roman; pour dire, qu'il n'y a point apporté aſſez de ſoin, ni d'application.

BROCHER, en termes de Manege, ſignifie, Paſſer un clou au travers de la corne, & du fer du cheval pour le ferrer. Il faut tantôt *brocher* haut, tantôt *brocher* bas, pour bien ferrer un cheval, ſelon que ſa corne eſt plus épaiſſe, ou plus mince.

Digitized by Google

BROCHER, signifie, Passer de l'or, de l'argent, ou de la soye dans une étoffe pour la relever. Cette étoffe est *brochée* d'or & d'argent. On dit aussi, *Brocher* des bas à l'aiguille; c'est-à-dire, tricoter.

BROCHER. Terme de Cordonnier. C'est, Attacher avec des clous. *Brocher* un talon; *brocher* une semelle.

BROCHER. Terme de Couvreur. C'est, Mettre de la tuile en pile entre les chevrons.

BROCHER. Terme de Cordier. C'est, Mettre le boulon au travers du touret. *Brocher* le touret.

BROCHER. Terme de Jardinier. Il se dit des arbres nouvellement plantez, & qui commencent à pousser de petites pointes. Tout le monde n'approuve pas ce mot; mais les Jardiniers s'en servent. La Quintinie n'approuve point qu'on dise, Ces arbres commencent à *brocher*.

BROCHER, & BROCHANT, en termes de Blason, se dit des bandes, cotices ou bâtons, & autres pieces, même des lions, & des aigles, qu'on fait passer d'un bout de l'Ecu à l'autre, & qui traversent sur d'autres pieces. Il porte d'azur au lion d'or, à la fasce de gueules, *brochant* sur le tout. On dit, que des chevrons *brochent* sur des burelles; pour dire, qu'ils passent dans l'Ecu sur des burelles: comme La Rochefoucaut, qui porte burelé d'argent, & d'azur à trois chevrons de gueules, *brochant* sur le tout. De Refuge porte d'argent à deux fasces de gueules, & deux serpens d'azur, ondoyans, & *brochans* sur le tout.

BROCHÉ, ÉE. part. & adj.

BROCHET. s. m. Poisson d'eau douce, blanc, long & fort goulu, qui mange les autres. Le *brochet* est l'image des plus grands Princes: il est d'autant plus gros qu'il a plus devoré de petits poissons, LA M. LE V. En Latin *lucius*. On tient que c'est Ausone qui le premier lui a donné ce nom, qui semble derivé du Grec *lycos*, qui signifie *loup*, parcequ'il devore les poissons de riviere, comme le loup marin fait ceux de la mer. La machoire du *brochet* est fort spécifique pour la pleuresie: elle est aussi propre, de même que les autres petits os de la tête, pour la gravelle, & pour les fleurs blanches des femmes.

On appelle un *brochet carreau*, un gros *brochet*, & qui a plus de dix-huit pouces entre œil & bat.

BROCHET DE TERRE. Reptile qui se trouve dans les Iles de l'Amerique. Il a quinze pouces de longueur. Il rampe contre terre. Il est couvert de petites écailles luisantes.

BROCHETON. s. m. Brochet de petite, ou de moyenne taille.

BROCHETTE. s. f. Petit morceau de bois pointu qui sert à faire tenir ferme la viande à la broche.

BROCHETTE; est aussi un nom que les Fondeurs donnent à leur échelle campanaire, qui leur sert à connoître la grandeur, l'épaisseur, & le poids des cloches. Ils l'appellent aussi *baton*, *regle*, & *diapason*.

BROCHETTES, en termes d'Imprimerie, se dit de ce qui tient la frisquette sur le grand rimpan.

BROCHEUR, EUSE. s. m. & f. Ouvrier, & Ouvriere qui fait des bas avec des aiguilles à tricoter.

BROCHOIR. s. m. Marteau de Marechal qui lui sert à ferrer les chevaux.

BROCOLI. Voyez BROCCOLI.

BRODE. adj. Ce mot est du stile bas, & se dit d'une femme dont le teint est un peu noir. Une femme *brode*.

BRODEQUIN. s. m. Chaussure ancienne, dont se servoient les Grecs, & les Romains. Il y en avoit de deux sortes. Le *brodequin*, qui étoit plus de l'usage ordinaire, étoit une chaussure basse, & peu élevée. Les Acteurs de la Comedie s'en servoient. Les Latins l'appellent *ocrea*. Il étoit different du *brodequin*, ou *cothurne*, qui étoit une chaussure beaucoup plus relevée, & dont se servoient les Acteurs dans le Tragique. C'est dans ce dernier sens que Boileau a dit, Eschyle fit paroître l'Acteur d'un *brodequin* chaussé. Voyez COTHURNE.

BRODEQUIN, est aussi un terme d'Academiste, qui signifie une sorte de petits bas à étrier, qui sont de laine, & que les jeunes Academiciens mettent avant que de se botter. Ces *brodequins* ne viennent qu'à mi-jambe.

BRODEQUINS, est aussi une espece de supplice, ou de torture qu'on donne aux criminels par le moyen d'une chaussure de parchemin, qui étant approchée du feu, se retire, & serrant extraordinairement la jambe, fait beaucoup de douleur. On donne aussi la question avec une sorte de *brodequins*, qui sont quatre petits ais forts & épais, qu'on serre avec des cordes. On met deux de ces ais entre les jambes du criminel, & les deux autres se mettent l'un d'un côté d'une jambe, & l'autre de l'autre. Ensuite venant à serrer ces cordes, elles pressent les jambes contre les ais, & faisant craquer les os du criminel, elles lui causent une douleur très-sensible. En ce sens *brodequins* ne se dit qu'au pluriel, L'ACAD.

BRODER. v. act. Enrichir une étoffe par plusieurs ouvrages de diverses figures qu'on fait dessus à l'aiguille. On *brode* avec l'or, l'argent, la soye, le fil, &c. On *brode* aussi les points, les dentelles avec du fil, & du cordonnet.

BRODER, se dit figurément des embellissemens qu'on ajoûte à quelque sujet, à quelque matiere, & particulierement à un conte, quand on en altere la verité pour le rendre plus agreable: ce qui se dit tant en bien qu'en mal.

BRODÉ, ÉE. part. pass. & adj.

BRODERIE. s. f. Enrichissement qu'on fait sur une étoffe avec l'aiguille. Le Roi a donné des ornemens d'Eglise tout couverts de *broderie* d'or & de perles. On fait des lits, des habits, des housses de chevaux en *broderie*.

BRODERIE, se dit aussi figurément des embellissemens qu'on donne à des contes, & à des histoires, & le plus souvent aux depens de la verité. Il y a dans ce conte quelque chose de vrai; mais le reste est de la *broderie*.

BRODERIE, se dit aussi des parterres figurez qui sont faits seulement de buis nain, & composez de feuillages, & de fleurons ornez, & tracez à la maniere des Brodeurs. Les parterres de *broderie* sont differens de ceux qui sont faits par planches, carreaux, & compartimens, & où l'on met des fleurs. Le fond des parterres de *broderie* doit être labouré, & de terre noire; & le dedans des feuilles sablé. Ils sont entourez de platebandes de fleurs, & d'arbrisseaux verds. Il faut que les ornemens de *broderie* soient fans confusion, & marquez distinctement. Leur beauté consiste à n'être jamais repetez. Il y a aux Tuileries de beaux parterres de *broderie*.

BRODEUR. s. m. Artisan qui fait de la broderie. Ces bandes de tapisserie ont été appliquées par le *Brodeur*. Celui qui ne travaille que pour l'Eglise, s'appelle le *Brodeur Chasublier*. Le jour de Ste. Claire est la fête des *Brodeurs*.

On dit proverbialement, Autant pour le *Brodeur*, pour se moquer d'un homme qui babile; comme si l'on disoit, pour le bourdeur, qui nous donne des bourdes, ou des menteries, & qui brode des contes.

L'invention de la *broderie* est attribuée par quelques-uns aux Phrygiens. Les Latins même ont appellé les *Brodeurs*, *Phrygiones*. Mais la plupart tiennent que le mot de *Brodeur* vient de *Bordeur*; car on ne mettoit autrefois des enrichissemens que sur les bords des habits: d'où vient que les Latins les ont aussi appellez *Limbulatri*.

Digitized by Google

BRODEUSE. ſ. f. Ouvriere qui brode. Il y a en particulier de certaines *Brodeuſes* qu'on appelle *Brodeuſes* de gaze : ce ſont des Ouvrieres qui embelliſſent de divers petits agrémens la gaze dont on fait des coëffes.

BROGLIO. ſ. m. Le *Broglio* eſt une allée couverte de la place de St. Marc où s'aſſemblent les Nobles pour faire leurs brigues.

BROIER. Voyez BROYER.

BROIEUR. Voyez BROYEUR.

BRONCHADE. ſ. f. Faux pas d'un cheval.

BRONCHEMENT. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier l'action de celui qui bronche.

BRONCHER. v. n. Trebucher ; faire un faux pas ; tomber à demi. Il ſe dit proprement des chevaux à qui les jambes molliſſent.

Il n'eſt cheval ſi ſuperbe
Qui ne broncher, *dit le proverbe*, VOIT.

On le dit auſſi quelquefois des hommes qui font un faux pas : l'Academie ne l'admet point.

Sa canne s'accrocha
Dans l'un de ſes canons, & mon homme broncha, SCAR.

BRONCHER, ſignifie figurément, Faire une faute, ou un faux pas dans la conduite. Si vous *broncher*, on vous relevera de la bonne maniere, MOL. Ce pere eſt ſi ſevere, qu'il ne faut pas que ſes enfans *broncher* le moins du monde devant lui. Il faut craindre ſa raiſon enſorte qu'on ne puiſſe ſans honte *broncher* en ſa preſence, MONT.

On dit proverbialement, qu'il n'y a ſi bon cheval qui ne *bronche*, ni de ſi bon Chartier qui ne verſe ; pour dire, qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit ſujet à faire des fautes, & à ſe tromper. On dit auſſi d'un Orateur quand la memoire lui manque, que ſa memoire a *bronché*.

BRONCHIES, ou BRONCHES. ſ. m. C'eſt le nom que les Medecins Grecs ont donné aux tuyaux de la trachée-artere, qui ſont repandus dans tout le poumon, & dans leſquels l'air entre pour la reſpiration.

BRONCHIAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'une artere particuliere des poumons, qu'on appelle *artere bronchiale*. Elle vient du tronc deſcendant de l'aorte, & ſe diſtribue ſur toutes les diviſions de la trachée-artere. Il y a auſſi une *veine bronchiale*, qui accompagne l'artere, & qui ſe diviſe en autant de rameaux qu'elle. L'artere porte le ſang aux bronches, & la veine le rapporte à la veine cave, où elle va ſe rendre immediatement.

BRONCHIQUE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de la premiere paire des muſcles communs du larinx, qu'on appelle autrement *ſternotiroïdiens* ; ils montent le long des cartilages de la trachée-artere, & tirent le larinx en bas.

BRONCOCELE. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une tumeur du cou grande, & ronde, & attachée à la trachée-artere. On l'appelle auſſi *goüetre*, & en Latin *hernia gutturis*. Le *bronchocele* eſt fort commun dans les Alpes.

BRONCOTOMIE. ſ. f. Terme de Chirurgie. C'eſt une ouverture qu'on fait à la trachée-artere, lorſque l'inflammation qui arrive au *larinx*, empêche la reſpiration.

BRONZE. ſ. m. & f. mais bien plus ſouvent maſculin que feminin. Felibien, & ceux qui travaillent en *bronze* le font à la verité feminin. Voiture même les a imitez en cela, quand il a dit : Elles ne ſe peuvent non plus comparer à elle, que la *bronze* à l'or. Cependant la plupart des meilleurs Auteurs le font maſculin : Ce que les hommes écrivent & gravent ſur *le bronze* n'eſt pas immuable, BOUH. Lyſippe & Myron, ces illuſtres Sculpteurs, ſçurent donner une ame *au bronze*, DE PILES. Le *vroüze* ou le *bronze*, eſt un alliage de metaux, dont le principal eſt le cuivre mêlé avec une certaine quantité d'étain, ou de leton. Quand on veut jetter une ſtatuë *en bronze*, l'alliage ſe fait moitié cuivre rouge, & moitié cuivre jaune, ou laiton. Pour les cloches on met vingt livres d'étain ſur cent de cuivre ; & aux pieces d'Artillerie dix livres d'étain ſeulement. Quelques-uns par épargne y mettent du plomb, parcequ'on ne ſçauroit fondre de cuivre fin dans un fourneau de reverbere, qu'on ne le trouve percé, & plein de trous comme une éponge.

La lie, ou le marc de *bronze* s'appelle *dipinyges*, & eſt en uſage en Medecine. La fleur de *bronze* ſe fait, quand on jette de l'eau pure ſur de la *bronze* fondüe, lorſqu'elle s'écoule par les canaux. On met une platine de fer au deſſus de la fumée, & dans ce congelement il s'y forme de petits grains en forme de millet, qui ſont luiſans & broüillatres : & c'eſt ce qu'on appelle *fleur de bronze*. Ecaille de *bronze*, eſt ce qui tombe de l'airain, lorſqu'on le bat, & qu'on le met en œuvre.

BRONZES, au plur. ſignifie diverſes figures de bronze. Il a de beaux *bronzes*, L'ACAD.

Les Medailliſtes diſtinguent le *grand*, le *petit*, & le *moyen bronze*. Voyez GRANDEUR. Tout le cuivre dans la diſtinction des ſuites de medailles a l'honneur de porter le nom de *bronze*, LE P. JOU. Il y a pourtant des medailles de vrai *bronze* dont l'œil eſt incomparablement plus beau que du cuivre, ID.

Quelques-uns derivent ce mot à *Brontibus, quaſi brontium à Vulcani famulis fabrefactum*. D'autres croyent qu'il vient de l'Italien *abbronzare*, qui ſignifie *endurir d'une couleur brune*.

BRONZE. On ſe ſert de ce mot dans le figuré, pour exprimer des choſes inſenſibles. Elle pouſſoit des plaintes capables d'attendrir la *bronze* & les rochers, BREB. Horace donne un cœur de *bronze* à cet homme audacieux qui s'abandonna le premier à la merci des flots, BOUH. On peut être raiſonnable, ſans être de *bronze*, PATRU.

On appelle proverbialement, Courtiſans du Cheval de *bronze*, plusieurs faineans, filous, & gens de mauvaiſe vie, qui ſont ordinairement ſur le Pont-neuf à Paris, & proche du cheval de *bronze*.

BRONZER. v. act. Peindre en couleur de bronze. Imiter le bronze. On *bronze* avec de la purpurine, du cuivre broyé, ou des feuilles de cuivre appliquées comme des feuilles d'or.

BRONZÉ, ÉE. adj. On appelle du marroquin *bronzé*, celui qui n'eſt point grenu, qui eſt paſſé en noir, & qu'on employe pour faire des ſouliers de deuil.

BROQUART. ſ. m. Terme de Venerie, qui ſe dit d'un jeune cerf d'un an. On dit auſſi BROCARD.

BROQUETTE. ſ. f. Petit clou à tête dont on ſe ſert pour attacher des garnitures de lit, de chaiſes, & autres petits ouvrages. Ce mot doit venir de *broche*.

BROSSAILLES, ou BROUSSAILLES, indifferemment, ſelon l'Academie. ſ. f. plur. Le bel uſage eſt pour *broſſailles* ſelon Richelet. Mechant bois qui ne profite point ; touffes de buiſſons, genêts, épines, bruyeres, &c. Un païs de *broſſailles*. Le lion voulant chaſſer avec l'âne le cacha dans les *broſſailles*, PORT-R. Ce n'étoient que petits ſentiers pleins de *broſſailles*, VAUG.

On a dit dans la baſſe Latinité, *bruſcia* & *bronzia*, d'où Du Cange derive ce mot.

On appelle auſſi *broüſſailles*, ces menus bois de fagots rompus & deliez qui reſtent dans un grenier où l'on a mis beaucoup de menus bois. Il n'y a plus que des *broſſailles* dans ce bûcher. On le dit auſſi de ce qui reſte du menu bois qu'on abandonne dans les forêts après qu'on

y a fait des fagots. Ils amaſſerent des *broſſailles* pour faire du feu, ABL.

BROSSE, ſ. f. Aſſemblage de petites verges de jonc delié qui ſert à decraſſer la tête.

C'eſt auſſi un aſſemblage de pluſieurs ſoyes de pourceau, ou de ſanglier liées, & engagées dans pluſieurs trous d'un ais percé à ce deſſein, qui ſert à nettoyer des habits, à frotter les planchers, à penſer les chevaux, &c. On en fait auſſi de petites qui ſervent aux Peintres, aux Doreurs, aux Vitriers, aux Ouvriers en ſtuc, &c. Des peintures de *broſſe*. Les Imprimeurs ſe ſervent auſſi de grandes *broſſes*, faites de poil de ſanglier, pour laver les formes avec de la leſſive, quand elles ſont tirées.

BROSSES, au plur. ſe dit des bruyeres, ou broſſailles des terres incultes, où il vient des plantes ſauvages, du menu bois, ou des mechantes tailles qui ſont au bord de la forêt.

BROSSER, v. act. & n. Frotter avec des broſſes la tête, les habits, les meubles, &c.

BROSSER LES LETTRES. Terme d'Imprimeur, c'eſt en ôter l'encre avec de l'eau, & de la leſſive.

BROSSER, ſignifie auſſi, Courir à travers les bois & les pais de bruyeres & de broſſailles. *Broſſer* à travers les buiſſons, VAUG. QUIN. l. 6. Il travaille ſans ceſſe à *broſſer* les forêts, THEOPH.

BROU, ſ. m. Ecorce verte qui couvre les noix. C'eſt ainſi qu'on appelle encore celle qui eſt ſur le coco & qui l'enveloppe. Elle a trois doigts d'épaiſſeur, & on peut mettre ſes fibres en corde. Cela eſt cauſe que les Siamois n'ayant point de chanvre, font leurs cordages de *brou* de coco.

BROUAILLES, ſ. f. plur. Inteſtins de poiſſons, ou de volailles qu'on vuide, lorſqu'on les habille, & qu'on les apprête pour manger. En Normandie on dit *breuilles*.

Menage derive ce mot de *burbalia*, qu'on trouve en ce ſens dans quelques Auteurs.

BROUÉE, ſ. f. Bruine; petite pluye, qui eſt de peu de durée. Il y a des *brouées* dangereuſes aux vignes & aux blez. On dit auſſi, Prendre une *brouée* de feu; pour dire, Se chauffer legerement & en paſſant; brûler une ame de fagot. Cela eſt du ſtile ſimple.

BROUET, ſ. m. Bouillon qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées le lendemain de leurs noces avec ſolennité & rejouïſſance. Il étoit fait d'œufs, de lait & de ſucre. On diſoit le *brouet* de l'épouſée; le *brouet* de l'accouchée.

Ce mot vient de *brodettum*, diminutif de *brodum*, qu'on a dit pour *brodium*, qui ſe trouve en cette ſignification dans quelques Auteurs Latins, MEN.

BROUET, ſe dit auſſi d'un mechant potage: mais dans le ſtile comique & burleſque. Le Galant, pour toute beſogne, avoit un *brouet* clair, LA FONT.

On dit proverbialement, qu'une choſe s'en eſt allée en *brouet* d'andouille, lorſqu'elle eſt devenuë à neant, qu'elle a abouti à rien.

BROUETTE, ſ. f. Petite charrette, ou petit tombereau qui n'a qu'une roüe, & deux bras, & qu'un homme pouſſe devant ſoi. Les Vinaigriers ſe ſervent de *brouettes* pour porter leur vinaigre par les ruës. On ſe ſert de *brouettes* pour tranſporter des terres, du fumier, des ordures. Dans les mines on ſe ſert de *brouettes* dont la roue eſt au centre.

Menage derive ce mot de *birotetta*, diminutif de *birota*, qui ſe trouve dans le Code Theodoſien, & ſignifie une *petite voiture à deux roues*. D'autres le derivent de *bifrota*.

On appelle ironiquement *brouettes*, ces petites chaiſes qui ſont traînées par des hommes. On appelle auſſi *brouettes*, des carroſſes mal propres, & mal attelez.

BROUETTER, v. act. Porter dans une brouette. *Brouetter* du fumier.

BROUETTER, v. n. On le dit de ceux qui ſe font traîner par la ville dans de petites chaiſes, ou de vilains carroſſes. On ſe fait *brouetter* à Paris par toute la ville pour un demi-écu.

BROUHAHA, ſ. m. Acclamation; bruit ſourd & confus, qu'on entend dans les aſſemblées où l'on fait des diſcours publics, & où l'on donne des ſpectacles, lequel temoigne l'admiration, ou l'applaudiſſement des aſſiſtans. On a fait de grands *brouhaha*. Il n'a point de plurier, L'ACAD. Ce terme eſt ſur tout en uſage parmi les Comediens, lorſqu'on ſe recrie ſur les beaux endroits de la piece. Le Comedien s'arrête aux beaux endroits de la piece, & avertit par là, qu'il faut faire le *brouhaha*, MOL.

BROUI, ſ. m. Terme de gens qui travaillent en émail. C'eſt une ſorte de tuyau dont ils ſe ſervent pour ſouffler, quand ils travaillent. On l'appelle autrement *chalumeau*.

BROUILLAMINI, ſ. m. Voyez BOL. Quelques-uns croyent que ce mot s'eſt fait par corruption de *boli Armeni*.

BROUILLAMINI, eſt auſſi un mot burleſque pour ſignifier quelque choſe d'obſcur & d'embaraſſé, & où l'on n'entend rien. Il y a là-dedans trop de *brouillamini*, MOL.

BROUILLARD, quelques-uns diſent BROUILLAS; mais mal, ſ. m. Vapeurs froides & épaiſſes que le ſoleil éleve de la terre humide, & qu'il n'a pas la force de reſoudre, & de diſſiper. Le *brouillard* eſt un amas de parcelles, ou de goutes d'eau, qui ſe joignant les unes aux autres interrompent l'action de la lumiere, & empêchent le paſſage des rayons du ſoleil, ROH. C'eſt pourquoi les *brouillards* ſont plus frequens dans les lieux marécageux. Les nuées ne ſont que des *brouillards* élevez. Le *brouillard* tombe fort lentement, ABL. Les *brouillards* épandus aux environs, ne laiſſoient voir les troupes qu'en gros, VAUG. D'épais *brouillards* derobent à la terre les regards & les influences du ſoleil.

BROUILLARD, ſe dit auſſi du papier ſans colle, tel que le papier gris, qui ſert à philtrer. On ſe ſert de ce papier pour boire l'encre d'une écriture fraîche de peur qu'elle ne s'efface. On le dit auſſi de tout autre papier inutile, qui ne ſert qu'à envelopper quelque choſe, ou à d'autres uſages.

On dit proverbialement d'un *brouillard*, qu'il eſt ſi épais qu'on le coupperoit avec un couteau.

BROUILLEMENT, ſ. m. Mélange, confuſion. Ce mot eſt fort peu en uſage.

BROUILLER, v. act. Mettre les choſes en déſordre, & en confuſion. J'ai *brouillé* tous mes papiers; mes livres ſont tout *brouillez*.

Menage derive ce mot de *brogliare*, qui a été fait de *broglio*, qui ſignifie *bois*, d'où eſt venu *imbrogliare*, dont on a fait *embrouiller*.

BROUILLER, ſignifie auſſi, Confondre; mêler pluſieurs choſes enſemble; les incorporer les unes avec les autres. Mettez toutes ces drogues enſemble, & les *brouillez* bien. Des œufs *brouillez* ſont ceux où l'on a mêlé le blanc & le jaune. Du vin *brouillé*, c'eſt du vin troublé, & mêlé avec ſa lie; ou du vin ſophiſtiqué, dans lequel on a mis quelques drogues pour changer ſon goût naturel.

On dit auſſi, que l'air, que le ciel ſe *brouille*, quand on voit paroître quelque nuée qui preſage de la pluye, ou un orage prochain.

BROUILLER, ſignifie encore, Gâter du papier en faiſant de mechans livres. Ce mauvais Poëte a bien *brouillé* du papier inutilement.

BROUIL-

Digitized by Google

BROUILLER. Terme de Plumacier. Mêler enſemble le poil de pluſieurs plumes, dont chacune a une couleur differente.

BROUILLER. Embarraſſer; troubler. Tout ce que vous me dites *me brouille* l'eſprit. Ce mot de grace actuelle me *brouille*. PASC. Il a une amourette qui lui *brouille* l'eſprit. On dit en ce ſens qu'un homme ſe *brouille*, lorſqu'il ſe trouble, & s'embarraſſe en parlant. On dit auſſi qu'un homme *brouille* tout; quand il gâte les affaires, ou qu'il n'y apporte que du deſordre, & de la confuſion. *Brouiller* eſt quelquefois neutre en ce ſens, & ſe dit abſolument: Vous ne faites que *brouiller*.

BROUILLER, ſignifie auſſi, Troubler la paix, ou l'amitié; allumer la diſſention; ſemer la diſcorde; mettre en mauvaiſe intelligence. Le C. M. *brouilla* horriblement le Royaume; il *brouilla* tout l'Etat. Un mauvais rapport penſa *brouiller* les deux amis. J'ai *brouillé* tous les chapitres. BOI.

BROUILLER, ſe dit encore avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se refroidir; ſe quereller; rompre avec quelqu'un. Les Amans ſe *brouillent* aiſément, & ſe raccommodent de même. Nous nous *brouillâmes* par jalouſie plutôt que par raiſon.

On le dit auſſi figurément, Ils ne ſe *brouillent* ni avec la foi, ni avec la raiſon, PASC. On dit en ce ſens qu'un homme eſt *brouillé* avec le bon ſens; c'eſt-à-dire, qu'il eſt fou, ou ſot.

BROUILLER un cheval, ſe dit en termes de Manege; pour dire, Mettre un cheval hors d'état de bien manier. Si le Cavalier n'eſt pas maître de ſes jambes, il *brouille* ſon cheval. Un cheval ſe *brouille* lorſqu'étant recherché pour quelque manege il ſe precipite, ſe traverſe, & ſe deſunit par inquietude, ou pour avoir les aides trop fines.

On dit proverbialement, que les cartes ſont bien *brouillées*, lorſqu'il y a quelque guerre civile dans un Etat; quelque grande querelle dans une famille; un grand demêlé entre des amis.

BROUILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Les Fleuriſtes diſent qu'une fleur eſt *brouillée*, quand elle n'a point fleuri, & panaché net.

BROUILLERIE. ſ. f. Diviſion; meſintelligence; diſcorde; mecontentement. L'amour a cauſé nos *brouilleries*. Voulez-vous éternizer cette *brouillerie*? Il y a de la *brouillerie* dans ce menage; c'eſt-à-dire, il n'y a point d'union. Par les *brouilleries* d'un Etat on entend d'ordinaire des troubles, & des guerres civiles. Dans toutes les *brouilleries* du Royaume, il s'eſt toûjours montré bon François, VOIT.

BROUILLERIES, ſe dit auſſi pour Diſputes pleines d'embarras, & de chicanes d'Ecole. Voulez-vous recommencer nos *brouilleries*? PASC.

BROUILLERIES, ſe diſent collectivement des bagatelles, ou de pluſieurs choſes de peu de conſequence, qu'on ne veut pas nommer en particulier. Il faut vendre ces vieux meubles, ces *brouilleries*. J'ai mille *brouilleries* à acheter, L'ACAD.

BROUILLON, ONNE. adj. Remuant; ſedi-tieux; qui tâche de brouiller les affaires. Une humeur *brouillonne*. Un eſprit *brouillon*.

BROUILLON. ſubſt. m. ſignifie la même choſe. Il faut châtier les *brouillons*. Vous êtes un *brouillon*. On dit d'un Procureur qu'il eſt un *brouillon*, quand il ne tâche qu'à embarraſſer les parties en procés. On dit auſſi par injure aux petits garçons, qu'ils ſont de petits *brouillons*; c'eſt-à-dire, étourdis, querelleurs. L'amour eſt un petit *brouillon*, FONT.

BROUILLON, eſt auſſi un papier ſur lequel on jette ſes premieres penſées en écrivant, qu'on revoit aprés, & qu'on rature avant que de mettre l'Ouvrage au net. Ce n'eſt là que le *brouillon*; je le vais faire tranſcrire, & mettre au net.

BROUILLON, eſt auſſi un terme de Marchand. C'eſt un livre où le Marchand écrit tous les jours, où il rayc, & efface ce qu'il lui plaît. Ecrire un article ſur le *brouillon*. Effacer un article ſur le *brouillon*. Il y a des gens de Province qui diſent un *brouillard*; mais à Paris on dit *brouillon*.

BROUIR. v. act. Terme d'Agriculture, qui ſe dit de la bruine, & de la gelée qui gâte & qui brûle les boutons des arbres, des vignes, des blez. Il y aura diſette de grains, les blez ſont *brouis*. On le dit auſſi de quelque mauvais vent qui fait retirer les feuilles des arbres; enſorte qu'elles n'ont plus leur étenduë, ni leur verdeur ordinaire.

Ce mot vient d'un vieux mot François qui ſignifioit *brûler*.

BROUISSEMENT. Voyez BRUISSEMENT.

BROUISSURE. ſ. f. Terme de Jardinage. C'eſt le degât, & le mauvais effet du vent, ou de la gelée qui a brouï les arbres. La *brouiſſure* tombe, & fait place aux nouvelles feuilles qui doivent ſucceder. Cette *brouiſſure* tombera aux premieres pluyes douces, QUINT.

BROUSSIN D'ERABLE. ſ. m. C'eſt une excroiſſance qui vient à un arbre qu'on appelle érable: elle eſt ondée & madrée d'une maniere fort agreable: elle étoit d'un ſi grand prix parmi les Romains que Pline aſſûre qu'ils l'euſſent preferée au citronier, s'ils en euſſent pu faire des tables. On en fait des caſſettes, des tablettes & autres ouvrages, qu'on eſtime beaucoup. Les Latins l'appellent *Bruſcum*.

BROUT. ſ. m. Pâture que les bêtes fauves trouvent dans les jeunes tailles qui repouſſent; c'eſt-à-dire, les feuilles, & les extremitez des branches tendres. De là vient qu'en termes de Venerie, on entend par *Bêtes de brout*, toutes ſortes de bêtes fauves, comme le cerf, le chevreuil, le daim, le bouquetin, le chamois rangier, &c. On les appelle auſſi *bêtes broutantes*.

Du Cange derive ce mot de *bruſtum* qu'on a dit dans la baſſe Latinité au même ſens, *quòd ex bruſcis ſeu dumetis ſint paſtio animalium*. Mais il vient plutôt de *brouſt*, qui eſt un vieux mot Celtique ou Bas-Breton, qui ſignifie *bourgeon* ou *ballier*; ou du Grec *broſco*, *manduco*.

BROUT, ſe dit auſſi des écailles de noix vertes qu'on prepare pour donner au bois la couleur de noyer. C'eſt la même choſe que *brou*.

BROUTANT, ANTE. adj. On appelle en Venerie *bêtes broutantes*, le cerf, le rangier, le daim, le chevreuil, le chamois, le bouquetin ou bouc ſauvage.

BROUTER. v. act. Paître l'herbe dans les prez; manger le brout dans les forêts. Les anciens Grecs *broutoient* l'herbe à la maniere des bêtes, TOUR.

Menage aprés Bochart derive ce mot du Grec *bryttein*, ſignifiant la même choſe. Borel le derive du Grec *brouſtai*, qui ſignifie *depaſcere*.

BROUTER, en termes de Jardinage, c'eſt rompre l'extremité des branches menuës, quand elles ſont trop longues, à proportion de leur foibleſſe.

On dit proverbialement, Là où la vache eſt attachée, il faut qu'elle *broute*; pour dire, qu'il faut demeurer attaché à ſa profeſſion. On dit auſſi de ceux qui ont du cœur, qu'ils aimeroient mieux *brouter* l'herbe que de demander l'aumône. On dit auſſi d'un homme adroit, que l'herbe ſera bien courte, s'il ne trouve dequoi *brouter*; pour dire, qu'il trouvera toûjours bien le moyen de ſubſiſter.

BROUTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On appelle bois *brouter*, ou *avortez*, les bois tortus & malfaits, & qui ne ſont pas de belle venuë. L'Ordonnance veut que les bois *broutez* ſoient reſeper.

BROUTILLES. ſ. f. pl. Ce ſont les menuës branches

Digitized by Google

ches qui reſtent dans les forêts après qu'on a retranché le bois de corde; elles ſervent à faire des fagots.

BROYE. ſ. f. Dans le propre, c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert à la campagne pour rompre le chanvre, & le tiller plus aiſément. On le dit en termes de Blaſon d'une eſpece de feſtons qu'on trouve dans quelques Armoiries poſez en diverſes ſituations. La Maiſon de Broye en a porté par alluſion à ſon nom. Celle de Joinville porte d'azur à trois *broyes* d'or liées d'argent, &c. Quelques-uns les prennent auſſi pour des morailles; d'autres pour toutes ſortes d'inſtrumens propres à broyer. Les Anglois les nomment *barnacles* ou *bernicles*, du nom d'un inſtrument dont les Sarraſins ſe ſervoient pour donner une torture cruelle.

BROYEMENT. ſ. m. Reduction en poudre; mêlange des couleurs avec de l'eau, de l'huile, &c.

BROYER. v. act. Piler; caſſer; reduire en poudre. Il faut *broyer* ces drogues dans le mortier.

On le dit particulierement des couleurs qu'on *broye* long temps ſur le marbre, ou le porphyre, en les mêlant avec de l'huile ou de l'eau pour les en imbiber, & les detremper, après qu'on les a pulveriſées, avec la molette.

BROYÉ, ÉE. part. & adj.

On appelle pain *broyé*, un certain petit pain de fine farine que les Boulengers étoient autrefois obligez de faire pour leur chef-d'œuvre, quand on les recevoit Maîtres. Voyez PAIN.

BROYEUR. ſ. m. qui ſe dit en cette phraſe, C'eſt un *Broyeur* d'ocre; pour dire, C'eſt un fort mauvais Peintre. On le dit auſſi de celui qui broye les couleurs dont les Peintres ſe ſervent.

B R U.

BRU. ſ. f. Belle-fille. C'eſt un terme d'alliance relatif au pere & à la mere d'un fils, à l'égard deſquels la femme qu'il a épouſée s'appelle leur *bru*, ou leur *belle-fille*. Ce mot n'eſt pas tout-à-fait du bel uſage ſelon Richelet. L'Academie ne le condamne pourtant point. Il vaut mieux dire, *belle-fille*; à moins que ce ne ſoit dans la converſation familiere, ou le ſtile comique.

Menage derive ce mot de *nurus* Latin, ou de l'Allemand *bruyt*, ou plutôt *braut*, qui ſignifie *épouſée*. Du Cange cite les Gloſes d'Iſo Magiſter, où il eſt dit que *braut* ſignifie *une femme accordée*, ou *fiancée*.

BRUANT. ſ. m. Quelques-uns diſent *breant*. C'eſt un petit oiſeau verdâtre, gros comme un moineau, & dont le chant eſt aſſez agreable.

BRUGNOLES. Voyez BRIGNOLES.

BRUGNON. ſ. m. Quelques-uns diſent *brignon*; mais l'uſage eſt pour *brugnon*. Fruit à noyau; c'eſt une eſpece de pêche, qui a une peau rouge & deliée, qui a la chair pleine d'eau, & qui eſt d'un goût exquis. Elle meurit au mois de Septembre. Le *brugnon* violet eſt le plus eſtimé. Il y a auſſi des *brugnons* muſquez.

BRUIANT. Voyez BRUYANT.

BRUIERE. Voyez BRUYERE.

BRUINE. ſ. f. Petite pluye froide & dangereuſe pour les grains. Quelques-uns diſent *brouine*; mais l'Academie & Richelet diſent ſeulement *bruine*.

Ce mot vient du Latin *pruina*, *à perurendo*, parcequ'elle brûle les tendres boutons des vignes & des arbres.

BRUINER. v. n. & impersonnel. Il ſe dit de la bruine qui tombe. Il *bruine*. Il ne pleut pas; il ne fait que *bruiner*.

BRUINÉ, ÉE. part. & adj. Qui eſt gâté de la bruine. Les blez *bruinez* ſont de difficile garde.

BRUIRE. v. act. *Je bruis, tu bruis, il bruit, nous bruiſſons, vous bruiſſez, ils bruiſſent. J'ai brui. Je bruirai. Que je bruiſſe.* Ce mot n'eſt gueres en uſage qu'à

l'infinitif; encore ne l'eſt-il qu'en peu de phraſes. On entendoit *bruire* le vent, le tonnerre; pour dire, ſouffler, gronder. J'ois *bruire* les vents, & les flots, THEOPH. Il ſignifie auſſi, Faire un bruit ſourd & confus. Les ſoldats firent *bruire* leurs armes en forme d'applaudiſſement, ABL. Les douleurs des femmes groſſes font cauſées par des vents qui vont & qui viennent en *bruiſſant* par tout le ventre, MAURICEAU.

BRUIRE, ſe dit figurément de la reputation. On entend *bruire* vôtre nom de toutes parts; c'eſt-à-dire, retentir.

Ce mot vient de *rugire*, comme *bruit* de *rugitus*, qui a été dit non ſeulement du lion, mais auſſi de l'homme, & de quelques autres animaux, MEN. J'aimerois mieux le faire venir du Latin *bruttus*, qui vient du Grec *bruo*, qui ſignifie *verſer de l'eau en abondance*, comme les ſources, les fontaines.

BRUISSEMENT, ou BROUISSEMENT. ſ. m. Bruit confus; murmure ſourd qui frappe l'oreille. Le *bruiſſement* des vagues. Une femme entend-elle le *brouſſement* d'un carroſſe qui s'arrête à ſa porte, prepare toute ſa complaiſance pour quiconque eſt dedans ſans le connoître, LA BR.

BRUIT. ſ. m. Son reſonnant & bruyant; choc vehement; agitation violente de l'air. Le *bruit* eſt different du *ſon*, comme a fort bien remarqué Mr. Perrault Medecin, dans le ſecond tome de ſes Eſſais de Phyſique: car on n'appelle point *ſon* le *bruit* du tonnerre; le *bruit* d'un carroſſe, d'un moulin, ou d'une populace aſſemblée. On dit auſſi le *bruit* d'un ruiſſeau; le *bruit* d'un torrent. On dit recevoir au *bruit* du canon, au *bruit* des tambours, au *bruit* des trompettes; on dit également bien, le *bruit*, ou le ſon des cloches. Le *bruit ſimple* a trois eſpeces, qui ſont le *bruit clair*, le *bruit ſec*, le *bruit ſourd*. Le *bruit compoſé*, le *bruit ſucceſſif*, le *bruit rompu*, le *bruit continu*, le *bruit de choc*, le *bruit de verberation*, &c. ſont pluſieurs autres eſpeces de *bruit*.

BRUIT, ſe dit de même de tout mouvement qui frappe l'oreille; du cri des animaux; du ſon de la voix. Le malade ne peut ſouffrir le moindre *bruit*. Le moindre *bruit* éveille un mari ſoupçonneux, LA FON. Faites taire ces gens-là ils font un *bruit* inſupportable. Ne peuvent-ils ſe rejoüir ſans faire tant de *bruit*, & de tintamarre?

BRUIT, ſe dit encore, d'un ſimple murmure; d'un gazouillement. Climene s'endormit au *bruit* d'une fontaine, OE. M. De ces ruiſſeaux le *bruit* delicieux frappe mes ſens, VOI.

BRUIT, ſe dit encore d'un tintouin d'oreilles, d'une maladie qui dans le plus grand ſilence nous fait entendre quelques ſons confus. Cet homme eſt travaillé d'un *bruit* d'oreilles.

BRUIT, ſe dit auſſi du tumulte, de l'embarras, & du fracas du monde, & des compagnies. Le Saint ſe retira dans la ſolitude loin du *bruit* du monde, FL. Il ſe ſauva du *bruit* & du tumulte de la renommée, ID. Le *bruit* & l'embarras des groſſes aſſemblées ne divertit que les eſprits diffipez, & ſuperficiels, M. Sc.

BRUIT, ſignifie quelquefois, Sedition; querelle; demêlé. Il y a bien du *bruit* en Pologne; il y a eu du *bruit* dans le Conſeil; c'eſt-à-dire, de la conteſtation. Ces deux Cavaliers ont eu enſemble quelque *bruit*. La femme jalouſe fit gros *bruit*; c'eſt-à-dire, qu'elle gronda bien.

BRUIT, figurément ſignifie, Renommée; reputation. Alexandre remplit l'Univers du *bruit* de ſes armes, VAU. Le *bruit* de nos exploits eſt parvenu juſqu'à nous, ABL. Cette femme n'a pas bon *bruit*; c'eſt-à-dire, une bonne reputation. Il ne faut que cela pour nous donner le *bruit* de connoiſſeuſes, MOL.

Mais

Digitized by Google

Mais juſques dans la nuit de mes ſacrez deſerts
Le bruit de mes malheurs fait retentir les airs, Boi.

BRUIT, ſe dit auſſi des ſimples diſcours, & des nouvelles dont on s'entretient dans le monde. Il court un *bruit* ſourd de peſte; mais c'eſt un faux *bruit*. Un *bruit* confus nous apprend qu'il y a eu une grande deffaite; c'eſt un *bruit* de ville, on n'en dit rien à la Cour.

BRUIT, ſignifie auſſi, Eclat; fracas. Chercher à faire du *bruit* dans le monde; c'eſt, Chercher à paroître, ou à faire parler de ſoi. Je me ſoucie peu du *bruit* de la renommée, La Br. Un ſilence judicieux, & oppoſé au *bruit* que fait la vanité, eſt une marque aſſûrée de ſageſſe, Le P. R. Quand on ne cherche qu'à faire du *bruit*, ce ne ſont pas les caractéres les plus raiſonnables qui y ſont les plus propres, Font. On ne fait point preciſément ce qu'on eſt obligé de faire, & l'on veut pourtant ſe diſtinguer par tout ce qui fait du *bruit*, De Vill. On dit, qu'une affaire, qu'un évenement fait beaucoup de *bruit*, c'eſt-à-dire, beaucoup d'éclat; qu'on en parle beaucoup. Vôtre nom fait grand *bruit* dans le monde, Voi.

Cette fiere raiſon, dont on fait tant de bruit,
Contre les paſſions n'eſt pas un ſûr remede, Des-H.

A PETIT BRUIT. Façon de parler adverbiale; pour dire, Secrettement; doucement. Il s'en eſt allé *à petit bruit*; il s'eſt ſauvé de la compagnie ſans *bruit*. Il a fait cette affaire *à petit bruit*, ſans éclat, ſans depenſe.

On dit en termes de Venerie, Chaſſer *à grand bruit*; pour dire, avec grand équipage, avec nombre de Veneurs, de chiens courans, &c.

On dit auſſi abſolument, Point de *bruit*; pour impoſer ſilence à des gens qui étourdiſſent les autres. Meſſieurs, point de *bruit*. On le dit auſſi à un fanfaron, pour le faire taire. Ainſi on dit à un Capitan dans l'Illuſion Comique,

\- - - - - *Point de* bruit,
J'ai déjà maſſacré dix hommes cette nuit;
Et ſi vous me fâchez, vous en croîtrez le nombre.

On dit proverbialement, Je n'aime point le *bruit* ſi je ne le fais, quand quelcun veut être le maître; qui ſe donne la liberté de tout faire, & ne permet rien aux autres. On dit, qu'un homme eſt un bon cheval de trompette, qu'il ne s'étonne point pour le *bruit*; pour dire, qu'il laiſſe crier, & tempêter les gens, & qu'il ne s'épouvante de rien. On dit auſſi, qu'un homme fait plus de *bruit* que d'effet; ou bien, qu'il reſſemble aux Bahutiers, qu'il fait plus de *bruit* que de beſogne; pour dire, qu'il promet, qu'il parle beaucoup, & qu'il ne travaille gueres.

BRUMAL, ALE. adj. On appelle en Aſtrologie *ſolſtice brumal*, le ſolſtice d'hiver qui arrive dans le Capricorne. Il y a auſſi des plantes que les Jardiniers appellent *brumales*, à cauſe qu'elles viennent dans l'hiver.

BRUME. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt ainſi qu'on nomme les brouillards de mer: & on dit que le temps eſt *embrumé*, quand l'air eſt couvert de brouillards. Il s'éleva une *brume* ſi épaiſſe, que les flottes ennemies étoient en preſence ſans être à vuë. On dit ſur la mer, que dans la *brume* tout le monde eſt matelot; parceque dans le temps d'un brouillard épais, chacun dit ſon ſentiment ſur la route.

Ce mot vient du Grec *bracheia imera*. *Bruma* eſt le plus court jour de l'année. Joſephe Scaliger dit que ce mot vient de *Bromius Bacchus*, dont les ſacrifices ſe faiſoient environ le ſolſtice d'hiver.

BRUN, UNE, adj. m. & f. Qui eſt de couleur ſombre, & obſcure, tirant ſur le noir. Le *clair-brun* eſt le *brun* moins enfoncé. Un drap *brun*, *gris-brun*, *rouge-brun*, *verd-brun*.

Ce mot vient du Flamand *bruin*, ou de l'Allemand *braun*, qui ſignifient la même choſe, Men. Octavius Ferrarius dit qu'on a donné le nom à cette couleur, à cauſe qu'elle approche de celle des prunes, ou de la couleur des armes brunies, dont on croit qu'on a fait auſſi *bronſe*, & *bronſer*, à cauſe que les Italiens diſent *abbronzare*; pour dire, *enduire d'une couleur brune*. Quelques-uns croyent que c'eſt un vieux mot François, parceque *Brunehaut* ſignifioit une *Dame brune*.

BRUN, eſt auſſi ſubſtantif. Cette étoffe eſt d'un beau *brun*. Cette couleur tire ſur le *brun*.

BRUN-ROUGE. Terre naturelle. C'eſt une eſpece d'ocre. On s'en ſert pour la Peinture.

BRUN, UNE, adj. ſe dit auſſi des perſonnes qui ont les cheveux *bruns*. Anne de Boulen étoit *brune*, & de belle taille, Mauc. Ne vous plaignez pas d'être *brune*, les Graces le ſont, comme vous, Oe. M. La beauté du jour eſt comme une Beauté *brune*, qui eſt plus brillante; & la beauté de la nuit comme une Beauté blonde, qui eſt plus touchante, Font. La *brune* a plus de vivacité, & ſçait mieux garder des Amans, Oe. M. Les *brunes* ſont des conquêtes plus aſſûrées que les blondes, B. Rab. On dit des Amans volages, & inconſtans, qu'ils courent après la *brune*, & la blonde.

BRUN, UNE, dans le même ſens, eſt auſſi ſubſtantif. Un beau *brun*; une belle *brune*. J'adore ſans eſpoir une charmante *brune*, Oe. M.

BRUN, UNE, adj. ſe dit auſſi figurément, mais dans le ſtile bas, & comique, pour, Sombre; melancolique. Cet homme eſt d'une humeur bien *brune*.

BAY-BRUN, ſe dit des chevaux qui ſont de couleur de châtaigne; mais fort obſcure, & plus chargée que le *bay-clair*.

On dit auſſi, que le temps eſt *brun*; qu'il fait *brun*; c'eſt-à-dire, ſombre, & obſcur. On dit abſolument, la *brune*; c'eſt-à-dire, le ſoir, & quand il approche de la nuit. Cet homme n'oſe ſortir que ſur la *brune*. Cette façon de parler vieillit. Sur la mer on dit, le *brun* de la nuit; pour dire, l'obſcurité.

BRUNELLE, ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges velues, rampantes, rameuſes. Ses feuilles ſont oblongues, ſemblables à celles de la marjolaine ſauvage, ou du baſilic, mais plus grandes, & velues. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, & des branches, ramaſſées en épi, de couleur purpurine, quelquefois blanche. Chacune de ces fleurs eſt en gueule, ou en tuyau decoupée par le haut en deux levres. Il lui ſuccede quatre ſemences ovales, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. En Latin *brunella major ſolio non diſſecto*, C. Bauh. Cette plante eſt vulneraire, & aſtringente, propre pour les ulceres du poumon, & pour les maux de gorge. Il y a quelques autres eſpeces de *brunelle*.

Ce mot vient de l'Allemand *die braune*, qui ſignifie certaines maladies de la gorge, pour la gueriſon deſquelles on ſe ſert avec ſuccés de la *brunelle* commune.

BRUNET, ETTE. adj. & ſ. Qui eſt un peu brun. C'eſt un beau *brunet*. J'aime une jeune *brunette*. On trouve dans un vieux Poëte: Les Carites ſont *brunettes*.

BRUNETTE. ſ. f. C'étoit autrefois une étoffe fine, de couleur preſque noire, dont les gens de qualité s'habilloient: temoin ce vieux proverbe:

Auſſi bien ſont amourettes
Sous bureau que ſous brunettes.

BRUNIR. v. act. & neut. Teindre en brun; rendre brun; devenir brun. Il faut *brunir* davantage le fond de ce tableau. On mêle les couleurs vives avec les ſombres pour les *brunir*. Ce garçon étoit fort blond autrefois; mais avec l'âge il a bien *bruni*.

BRUNIR, ſe dit auſſi en termes de Chaſſe, lorſque les cerfs, après avoir frayé, vont teindre leurs bois aux

Digitized by Google

charbonnieres, ou aux terres rougeâtres, afin de leur donner de la couleur. Salnove dit la même chose des daims, & des chevreuils.

BRUNIR, eſt auſſi un terme de Relieur. Il ſignifie, Eclaircir, polir la tête, la queuë, & la tranche d'un livre, à force de frotter deſſus avec la dent de chien. *Brunir* un livre ſur tranche.

On dit auſſi de l'or *bruni*, de l'argent *bruni*, pour l'oppoſer à l'or & à l'argent *mat*: c'eſt celui qu'on a extrêmement poli pour lui donner plus d'éclat, ſoit avec la dent de loup, ou de chien, ſoit avec la ſanguine, le tripoli, le bâton de bois blanc, & la potée d'émeril. On la dente, ou la ſanguine au bout d'un manche qu'on appelle bruniſſoir. Les Serruriers diſent auſſi, *Brunir* le fer, quand ils le poliſſent avec leurs bruniſſoirs.

BRUNI, IE. part. & adj.

BRUNISSAGE. ſ. m. Ouvrage de Bruniſſeur. Il faut tant pour le *bruniſſage* de la vaiſſelle.

BRUNISSEUR. ſ. m. Artiſan qui brunit la vaiſſelle d'argent.

BRUNISSOIR. ſ. m. Fer rond & poli, qui ſert à polir, à brunir, à rendre éclattans les metaux, l'or, l'argent, & le fer. Le *bruniſſoir* des Graveurs eſt un outil d'acier long d'environ ſix pouces. L'un des bouts qu'on nomme *bruniſſoir*, ſert à polir le cuivre, à reparer les fautes, & à adoucir les traits. Il a la figure d'un cœur dont la pointe eſt allongée. L'autre bout qu'on appelle *grattoir*, ſert à ratiſſer, & à racler le cuivre. Il eſt formé en triangle tranchant des trois côtez. Les Serruriers ont des *bruniſſoirs* pour polir le fer: les autres ſont droits, & les autres crochus, pour polir les anneaux des clefs. Il y a auſſi des *bruniſſoirs* pour l'or, ou pour l'argent, qui ont un bout garni de ſanguine. Voyez BRUNI.

BRUNISSURE. ſ. f. Terme de Chaſſe, qui ſe dit de la poliſſure des têtes de cerfs, de daims, de chevreuils. Les Artiſans appellent auſſi *bruniſſure*, le bruni de leurs ouvrages; mais ce mot n'eſt pas du bel uſage en ce ſens.

BRUSC. ſ. m. Arbriſſeau qui eſt une eſpece de *houx-frelon*, appellé en Latin *ruſcus myrtifolius oculeatus*, B. TOURNEFORT. Voyez HOUX-FRELON.

BRUSLABLE, ou BRULABLE. adj. m. & f. Qui merite d'être brûlé. Il ne ſe trouve qu'en cette phraſe: C'eſt un heretique *brûlable*, RABELAIS.

BRUSLANT, ANTE. adj. Qui brûle, ou qui eſt fort chaud. Un ſoleil *bruſlant*. Des mains *bruſlantes*. Ce potage eſt tout *bruſlant*. Les climats *bruſlants* ſont des païs fort échauffez du ſoleil. Les déſerts *brulans* de l'Afrique, VOIT. La chaleur étoit ſi violente par la reverberation des montagnes, & par la nature du terrain tout couvert d'un ſable aride, & *bruſlant*, que l'on ne reſpiroit qu'un air embraſé, PORT-R.

On le dit figurément, & ſignifie, Echauffé de quelque paſſion. On peint les Cherubins avec un viſage allumé, pour nous apprendre qu'ils ſont tout *bruſlans* de l'amour divin. Le cœur de l'homme eſt *bruſlant* d'ambition, de deſirs, &c. De ſon zéle *bruſlant* l'ardeur ſe rallentit, BOIL.

BRUSLEMENT. ſ. m. Action par laquelle on brûle. Le *bruſlement*, & le viol devroient être deffendus par les loix de la guerre.

BRUSLER, ou BRULER. v. act. Conſumer par le feu; reduire, ou être reduit en cendre. Les Anciens *bruloient* leurs morts. On *brûle* les ſcelerats tout vifs: on les *brûle* à petit feu. Il a *brûlé* ſa maiſon; c'eſt-à-dire, Il y a mis le feu. *Brûler* eſt auſſi neutre. Quand la maiſon du voiſin *brûle*, on tremble pour ſoi-même. Le temple de Diane *bruſla* la même nuit qu'Alexandre vint au monde. On voyoit de loin la flâme de Troye qui *bruloit*.

Ce mot, ſelon Menage & Guyet, vient de *bruſulare*; ſelon d'autres, de *prauſulare*; ſelon Du Cange, de *bruſcare*, mot de la baſſe Latinité; ou de l'Italien *bruſciare*.

BRUSLER, ſe dit auſſi en parlant de ce qui ſe conſume pour échauffer, ou pour éclairer. On ne *brûle gueres* de bois en Hollande: on n'y *brûle* que des tourbes. La Angleterre on *brûle* du charbon d'Ecoſſe. On *brûle* communément de la chandelle. Le petit peuple *brûle* de l'huile de baleine. Chez le Roi on ne *brûle* que de la cire; c'eſt-à-dire, on ne ſe ſert que de bougie.

BRUSLER, ſignifie auſſi ſeulement, Echauffer trop; faire ſentir l'action du feu trop vivement; deſſecher par une chaleur exceſſive. Le ſoleil *brûle* les campagnes d'Afrique. Vous faites un ſi grand feu, que je ſuis quaſi *brûlé* & rôti. Je me ſuis *brûlé* la main. La bievre le *brûle*, & le conſume. Le ſoleil vous a *brûlé* le teint; vous êtes tout bazané. On le dit auſſi de l'action, & de l'effet de pluſieurs choſes qui gâtent, qui perdent, & qui conſument. Quand la vigne eſt en bourgeon, il vient quelquefois une gelée, ou un vent froid qui la *brûle*. Il y a certain brouillard, ou rouille qui *brûle* les blez. La neige *brûle* les ſouliers, à cauſe d'un certain acide, ou ſalpêtre qui y eſt contenu. L'eau forte *brûle* le drap, & la peau. La chaux vive *brûle* la toile, le drap.

BRUSLER, figurément ſignifie, Etre agité d'une violente paſſion; comme, d'ambition, de deſir, d'impatience. Il eſt neutre en ce ſens. Je *brûle* d'impatience. Je *brûle* que l'amitié nous uniſſe, MOL. *Brûler* d'ambition. *Brûler* d'avarice, de colere, de haine. *Brûler* de l'amour divin, PATRU. *Brûler* d'une ardeur periſleuſe, BOIL. Vous *brûlez*. d'une ſoif qu'on ne peut aſſouvir, ID. La plupart des gens *brûlent* ardemment pour ce qu'ils ſouhaitent, & ſe laſſent bientôt de ce qu'ils poſſedent, CHEV. Il y a des perſonnes qui ſemblent nées pour le bien general du monde, & qui ne *brûlent* que du deſir de rendre les autres heureux, VILL.

BRUSLER, ſignifie auſſi, Donner, ou reſſentir de l'amour; ſe conſumer d'amour. En ce ſens il eſt actif. Il faut qu'après avoir *brûlé* tant de Caſtillanes, vous finiſſez fondre quelques Portugaiſes, VOIT. Je prenois dans vos yeux le funeſte aliment du feu qui me *bruloit*, OE. M. Je *bruterai* toûjours d'une flâme ſi belle, LA SUZE. On eſt bientôt las de *brûler* pour ceux qui ne ſont pas en état de *brûler* pour nous, L. D'EL. A ABEL. Qui *brûle* doucement d'une amoureuſe flâme, ne doit jamais chercher à en guerir, OE. M.

Mais ſans faire le vain, mon aventure eſt telle,
Que de la même ardeur que je brulai *pour elle,*
Elle brûla *pour moi*, SAR.

On dit adverbialement, Tirer un homme à *brûle pourpoint*; pour dire, le tirer de ſi près qu'on ne le puiſſe manquer.

On dit auſſi dans un ſens figuré, qu'une raiſon eſt à *brûle pourpoint*; qu'un argument eſt à *brûle pourpoint*, quand il eſt ſi convaincant qu'on n'y peut repondre. On vous conte des fleurettes à *brûle pourpoint*, P. COM.

BRUSLER, ſe dit proverbialement en pluſieurs phraſes. Graiſſez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui *brûle*; pour dire, qu'il y a des gens qui ne connoiſſent pas les bons offices qu'on leur rend. On dit auſſi, qu'un homme *brûle* ſa chandelle par les deux bouts; pour dire, qu'il fait des dépenſes doubles, & ſuperflues qui le ruineront bientôt. On dit auſſi, qu'il s'eſt venu *brûler* à la chandelle; pour dire, qu'il s'eſt attiré une mauvaiſe affaire de propos deliberé; qu'il eſt venu ſe perdre lui-même. On dit, que la chandelle ſe *brûle*, quand on avertit un homme de doubler le pas pour arriver de jour au gîte. On dit auſſi, que le rôt ſe *brûle*, pour avertir

Digitized by Google

tir quelcun d'achever vitement une affaire, pour songer à une autre plus importante qui cependant deperit. On dit d'un homme lent, & qui impatiente, Ce me *brûle* le sang. On dit d'un homme qui a un violent desir de faire quelque chose, que les mains lui *brûlent*. On dit entre joüeurs, que le tapis *brûle*; pour avertir quelcun à mettre au jeu. On dit, en se moquant d'un homme dont le manteau trempe dans l'eau, que son manteau *brûle*. On dit, Je viendrai à bout de cette affaire, ou j'y *brûlerai* mes livres; pour dire, J'en veux venir à bout à quelque prix que ce soit. On dit, qu'un homme *brûle* à petit feu, quand il languit après quelque chose importante qu'on lui a fait esperer, & qui ne vient point.

BRUSLÉ, ÉE. part. & adj. On dit de l'eau de vie *brûlée*, du vin *brûlé*, quand on y a mis le feu avec un papier allumé. Du pain *brûlé*; du rôt *brûlé*; c'est-à-dire, trop cuit.

On dit aussi au substantif, qu'on sent le *brûlé*, quand on sent l'odeur de quelque chose qui brûle. Ce ragoût sent le *brûlé*.

BRUSLEUR. s. m. Ce mot ne se dit jamais seul. Il signifie, un incendiaire. On ne le dit guere que d'un homme mal habillé, & mal propre. Il marche en *brûleur* de maisons. Il est fait comme un *brûleur* de maisons.

BRUSLOT. s. m. Terme de Marine. C'est un vieux vaisseau qu'on emplit de feux d'artifice, & de matieres combustibles, & qu'on accroche aux vaisseaux ennemis pour les brûler. Il est tout bordé de bales remplies de poudre, de salpêtre, & de souffre; elles se correspondent les uns aux autres. On les couvre de fagots de menu bois trempé dans le souffre, & le salpêtre. On pend aussi sous le second pont des paquets de fil de carret bien goudronnez, & faciles à s'enflammer. Le dessous du premier pont est aussi bien goudronné. Au bout de chaque verge il y a des grapins, ou crochets, pour s'attacher au vaisseau ennemi. Quand le vaisseau est accroché, le Timonnier met le feu au *brûlot*, & se sauve dans la chaloupe. On dit, Adresser, ou conduire un *brûlot*; Detourner un *brûlot*. On l'appelle en quelques lieux *navire sorcier*. C'est une espece d'incendiaire. On peut comparer certains Aventuriers de parti aux *brûlots*, qu'on ne se met guéres en peine de perdre, pourvu qu'on fasse sauter un gros vaisseau ennemi, LE P. DANIEL.

BRUSLOT, est aussi une certaine machine dont les Anciens se servoient pour lancer des dards, à laquelle étoit attachée une matiere combustible, qu'on allumoit lorsqu'on les vouloit darder, PERRAULT. VIT.

BRUSLOT, se dit figurément & burlesquement, d'un morceau de pain, de viande, ou d'autre chose, où l'on a enfermé bien du sel & du poivre, & qui brûle le gosier de celui à qui on le donne à manger par malice. Il avala le *brûlot*.

BRUSLURE. s. f. Solution de la continuité des parties causée par l'impression du feu; marque qui reste sur une chose brûlée. Il lui est resté sur la joüe des marques de sa *brûlure*. Les Charlatans vendent de l'onguent pour la *brûlure*.

BRUSQUE. adj. m. & f. Prononcez l's. Rude; vehement; vif; prompt. Une humeur *brusque*. Une action *brusque*. Il ne fait pas bon attaquer cet homme-là; il a la repartie prompte & *brusque*. J'aime un langage vif & *brusque*, MONT. Le genie François *brusque*, & impetueux, aime le changement, BELL. La conduite de la nature n'est pas *brusque*, & sa methode est d'amener tout par degrez presqu'insensibles, FONT. L'air galant panche plus vers la douceur, & l'enjoüement, que vers le *brusque*, & le serieux, M. SC. Il y a des gens naturellement *brusques*; le ton de leur voix

a je ne sçai quoi de sauvage, & il semble qu'ils veut toûjours dire des injures aux gens, BELL. Dans vos *brusques* chagrins je ne puis vous comprendre, MOL. Ce mot vient de l'Italien, ou de l'Espagnol *brusco*, qui signifie *acre*, *prompt*, *colere*, MENAGE.

BRUSQUEMENT. adv. D'une maniere brusque; avec precipitation. Il est parti *brusquement*, & sans dire adieu. Rompre *brusquement* avec quelcun; le quitter *brusquement*. Agir, repondre *brusquement*. L'amour naît *brusquement*, & sans reflexion, LA BR. Le General donna *brusquement* sur les ennemis; & ce combat donné *brusquement*, & à la hâte, feroit plus long à raconter, qu'il n'a été à terminer, BOU.

BRUSQUER. v. act. Faire une insulte de paroles à quelcun; lui repondre d'une maniere brusque, offençante, ou peu civile. Le mot est vif, & marque quelque chose de precipité, & de rude. Cet homme est si violent qu'il *brusque* tout le monde. Sçavoir le monde, c'est être toûjours égal; c'est ne *brusquer*, & ne chagriner jamais personne, REFL. MO. Ce Critique inflexible pousse son chagrin jusqu'à *brusquer* ceux qui rendent justice au merite des autres, BELL.

BRUSQUER, signifie encore, Emporter; enlever avec beaucoup d'ardeur, & de vivacité. Il faut *brusquer* la Fortune, & en profiter tandis qu'elle nous favorise. *Brusquer* un cœur, P. COM. On ne le trouve en cette signification ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

BRUSQUERIE. s. f. Action prompte & inconsiderée. Il faut excuser les paroles offençantes, quand on ne le dit que par *brusquerie*, & par promptitude. Il y a des *brusqueries* qui réüssissent mieux que du jugement, TOUR.

BRUT, UTE. adj. Apre; raboteux. On le dit en particulier d'une pierre qui vient de la carriere, ou de la mine; qui n'est ni polie, ni taillée, ni degrossie. Les diamans *bruts* se trouvent dans des fables, ou dans des fentes des rochers de Golconda, TAVERNIER. Une émeraude *brute* est peu estimée, à cause du risque qu'il y a de la casser en la taillant. On dit aussi, Une maçonnerie de pierres *brutes*; pour dire, qui ne sont point taillées. On appelle aussi sucre *brut*, celui qui n'est pas affiné.

BRUT, se dit aussi figurément d'un Ouvrage qui est simplement ébauché, & qu'on n'a pas eu le loisir de limer, & de polir.

BRUTAL, ALE. adj. Qui tient de la bête; qui convient à la brute; sensuel. Appetit *brutal*. Amour *brutal*. Une debauche *brutale*.

Amours brutaux *sont les plus applaudis:*
Soupirs, & pleurs feroient passer pour grue, DES-H.

BRUTAL, dans un sens plus general, signifie, Grossier; feroce; sauvage; cruel; brusque; farouche. Une humeur *brutale*. Un courage *brutal*. Une valeur *brutale*. L'homme met un *brutal* honneur à s'égorger soi-même, BOI. Ce repos *brutal* contre la crainte de l'enfer, & du neant, semble si beau, que ceux qui sont dans ce doute malheureux, s'en glorifient, PASC. Il n'y a point d'homme si *brutal*, ou si sauvage, qui ne voye avec plaisir son nom immortalisé, PAT.

BRUTAL, signifie aussi simplement, Incivil; rude; brusque. Il m'a fait une reponse fort *brutale*. Vos manieres *brutales* sentent une mauvaise éducation, M. SC.

BRUTAL. subst. Qui va à la dissolution, & à la corruption des mœurs. Il joüit des plaisirs en *brutal*. La licence effrenée de ces *brutaux* avoit rendu le nom des Macedoniens odieux, VAU.

BRUTAL, au substantif, signifie encore, Grossier, impertinent; feroce. Je ne veux point me commettre avec ce *brutal*-là. Je ne fais point surpris de la vaillance d'un *brutal*, qui ne sçait ce que c'est d'être vivant, ou mort, LE CH. DE M.

BRUTAL, ſe dit auſſi d'un homme ruſtre; incivil; qui ne ſçait pas vivre; qui ne menage perſonne; qui rompt en viſiere aux gens, & qui bruſque tout le monde. Un franc *brutal* conteſtant comme un Diable, SCAR. La fortune avec toute ſa puiſſance ne pourra jamais apprivoiſer un *brutal*, & polir la ruſteſſe de ſes mœurs, BAL. *Brutal* emporte plus que *groſſier*, & y ajoûte quelque choſe de dur, & de choquant, BOU. On dit à une femme, qu'elle eſt un peu *brutale*; c'eſt-à-dire, un peu bruſque; qu'elle n'a point aſſez de douceur, ni de politeſſe. Voyez la petite *brutale!* MOL.

BRUTALEMENT. adv. D'une maniere brutale. Vivre *brutalement*. Dans les ſiecles d'ignorance on étoit *brutalement* vicieux, LE CL. On croit l'enfer, & cependant on va *brutalement* à la mort comme s'il n'y avoit plus rien après elle, NIC.

BRUTALISER. v. n. C'eſt un mot qui a été inventé pour le mettre dans la bouche d'une precieuſe. Il ſignifie, Prendre des plaiſirs ſenſuels; des plaiſirs qu'une precieuſe voudroit qu'on laiſſât prendre aux ſeules bêtes. Le moyen de penſer au mariage, puiſqu'on y paſſe toute ſa vie à *brutaliſer* avec un homme, RICH.

BRUTALISER. v. act. Traiter quelcun durement, incivilement. L'uſage du monde poli append à ne *brutaliſer* perſonne. Ni l'Academie, ni Richelet n'ont admis ce terme.

BRUTALITE. ſ. f. Action, ou paſſion *brutale*. Les ſoldats commettent de grandes *brutalitez* au pillage d'une ville priſe d'aſſaut. Cet homme s'eſt reconnu après avoir aſſouvi ſa *brutalité*.

BRUTALITÉ, ſignifie encore, Groſſiereté; inſenſibilité. La ruſticité, la groſſiereté, & la *brutalité* peuvent être les vices d'un homme d'eſprit, LA BR.

Pour pouvoir d'un œil ſec voir mourir ce qu'on aime,
Ah! c'eſt brutalité *plus que vertu ſuprême*, QUI.

BRUTALITÉ, ſignifie encore, Incivilité; dureté. Il m'a dit cent *brutalitez*. Voilà une grande *brutalité*.

BRUTE. ſ. f. & adj. Bête à quatre pieds. Une bête *brute*. On dit figurément d'un homme ſans eſprit, que c'eſt une bête *brute*.

BRUTE. ſ. f. Bête; animal à quatre pieds. C'eſt la raiſon qui diſtingue l'homme de la *brute*.

BRUTIER. ſ. m. Oiſeau de proye. On dit proverbialement, que d'un *brutier* on ne ſçauroit faire un épervier; pour dire, qu'on ne ſçauroit rendre habile un ſot & un butor; parceque le *brutier* eſt un oiſeau de proye qui vit aux champs de toute ſorte de vermines, qu'on ne peut dreſſer ni au poing, ni au leurre. Cet oiſeau eſt la même choſe que la *buſe*, & le *butor*, quoique quelques-uns y mettent de la diſtinction.

BRUVAGE. Voyez BREUVAGE.

BRUYANT, ANTE. adj. Qui fait grand bruit; murmure éclatant. Des flots *bruyans*.

Quand Flore dans les plaines
Faiſoit taire des vents les bruyantes baleines, BOI.

BRUYANT, ſe dit auſſi d'une voix éclattante. Il a la voix trop *bruyante*.

BRUYANT, au figuré, ſignifie, Vain; fanfaron; qui fait les choſes avec beaucoup de bruit, & d'éclat. Le veritable zéle n'eſt point *bruyant*, & ne cherche point à ſe donner de la reputation par ſes emportemens, & par ſes ferveurs indiſcretes, DE VILL.

Tous ces Galans de Cour, dont les femmes ſont folles,
Sont bruyans *dans leurs faits, & vains dans leurs paroles*, MOL.

BRUYERE. ſ. f. Sorte de plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *bruyere vulgaire*, en Latin *erica vulgaris glabra*, C. BAUH. pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied, ou d'un pied & demi, ligneuſes, de couleur rougeâtre brune, rameuſes, garnies de petites feuilles, dures, toûjours vertes, rudes.

Ses fleurs ſont des grelots d'une très-belle couleur purpurine, & quelquefois blanche, attachez par de petits pedicules le long des rameaux depuis le milieu juſques au haut. Son fruit eſt preſque ovale; il contient des ſemences fort menuës, renfermées en quatre loges. Sa racine eſt fort longue, mal-aiſée à rompre. La decoction de *bruyere* eſt diurctique: l'huile de ſes fleurs eſt bonne pour les dartres du viſage.

BRUYERE, eſt auſſi un nom general qu'on donne à pluſieurs arbuſtes ſauvages, qui croiſſent dans les terres incultes, & qu'on ne laboure point: ce ſont des genêts, ou autres ſemblables plantes. On le peut employer en Poeſie, pour ſignifier la campagne, la vie champêtre.

Ce diſcours paſſe un peu nos Muſes ordinaires,
Et s'éleve au deſſus de nos humbles bruyeres.

BRUYERE, ſe dit auſſi des terres incultes. On trouve bien du gibier dans les *bruyeres*. Ce champ ne rapporte rien; ce n'eſt qu'une *bruyere*.

Ce mot vient du vieux Gaulois *bruïr*, ou *brouïr*, qui ſignifie *brûler*, qui eſt derivé du Latin *uro*, parcequ'on brûle les *bruyeres* pour les defricher, & en faire des terres à blé. On l'a appellée dans la baſſe Latinité *bruarium*, & *bruera*.

B S I.

BSIDERI. Nom de poire qu'on dit par corruption, pour, *Beſie de Hery*. Ce mot en Bretagne, en Anjou, & en Poitou, ſignifie *poire ſauvage*; & *Hery* eſt une forêt de Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. Voyez BESI-D'HERI.

B U A.

BUANDERIE. ſ. f. Eſpece de ſalle au rez de chauſſée, où il y a un fourneau & des cuviers, pour faire la leſcive. Il s'en trouve dans toutes les Communautez, & dans la plupart des maiſons de campagne.

BUANDIER, IERE. ſ. m. & f. Blanchiſſeur, & Blanchiſſeuſe. Mais ce mot n'eſt en uſage que dans quelques Provinces.

B U B.

BUBE. ſ. f. Petite élevure, ou bouton qui ſe fait ſur la peau. Il vient des *bubes* ſur les levres, quand on boit dans un verre qui n'eſt pas net.

Ce mot, auſſi bien que celui de *bubon*, vient du Grec *boubon*, eſpece de *tumeur*.

BUBERON. ſ. m. Petit vaſe avec un petit goulon, dont on ſe ſert pour donner à boire aux enfans de deux ans, & au deſſous.

BUBERON, eſt auſſi une maniere de tuyau qui eſt dans le vaiſſeau que les Orfevres, & les Potiers d'étain appellent vinaigrier, & par où le vinaigre coule quand on le verſe.

BUBON. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une tumeur qui vient aux glandes des aines. Il y a deux ſortes de *bubons*. On appelle les uns benins, & les autres malins. Les malins ſe diviſent en peſtilentiels, & en venetiens. Les peſtilentiels ſurviennent aux fievres peſtilentielles, & à la peſte: les venetiens ſont une ſuite d'un commerce impur, & bien ſouvent des avanturiers de la verole.

BUBONOCELE. ſ. m. Tumeur qui arrive à l'aine, & qui eſt cauſée par la chute de l'épiploon, ou de l'inteſtin. C'eſt une eſpece d'hernie, qu'on appelle incomplete. Les femmes ſont ſujettes au *bubonocele*, comme les hommes.

Digitized by Google

BUC.

BUCCINATEUR, subſt. m. Terme d'Anatomie. C'eſt une épithete qu'on donne au ſecond des muſcles commun des levres; qui eſt auſſi nommé, parceque c'eſt lui qui s'enfle, & fait la joüe groſſe, en ſoufflant, ou en ſonnant de la trompette. On l'appelle auſſi *trompetteur*.

Ce mot vient du Latin *buccina*, trompette.

BUCENTAURE. ſ. m. C'eſt le nom d'un grand vaiſſeau dont ſe ſert la Seigneurie de Veniſe pour la ceremonie d'épouſer la mer: ce qui ſe fait le jour de l'Aſcenſion en grande pompe.

Ce mot vient du Grec *βουβέταυρος*, compoſé de *bou*, particule d'augmentation, dont on ſe ſert pour marquer une grandeur énorme; & de *ἑκατὸν ταύρων*, *Centum tauri*, *Centauro*.

BUCHE, Voyez BUSCHE.

BUCOLIQUE. adj. Ce mot veut dire paſtoral, & ſe dit des Poëtes qui regardent les bergers, & les troupeaux. Poëme *bucolique*. Poëtes *bucoliques*. Theocrite a quelquefois le ſtile un peu trop *bucolique*, FONT. La Poëſie *bucolique* eſt la plus ancienne de toutes les Poëſies, ID. Quelques-uns croyent que ce genre de Poëſie a pris naiſſance dans la Sicile, & parmi les divertiſſemens des bergers. Elle fut inſpirée par l'amour, & par l'oiſiveté. On ajoûta enſuite des regles à ces divertiſſemens champêtres, & l'on en fit un art. Le ſoin des troupeaux, les beautez de la nature, & les plaiſirs de la vie ruſtique en faiſoient les plus nobles ſujets, ID.

BUCOLIQUE. Ce mot eſt auſſi quelquefois ſubſtantif, auquel cas il ne ſe dit qu'au plurier. Il ſignifie, Poëme paſtoral. Les *Bucoliques* de Virgile ſont des Poëmes en forme d'Eglogues, où des bergers s'entretiennent enſemble.

BUCOLIQUES, ſ. f. plur. Plaiſeurs hardes; menuës choſes, ou papiers qu'une perſonne a apportez pour faire voir à quelcun. Je ne veux point acheter tout ce fatras, remportez toutes vos *bucoliques*. On ne ſçait où Furetiere a pris le mot de *bucoliques* en ce ſens. On ne l'a pu trouver nulle part. Ainſi on doute qu'il ſoit en uſage, ſi ce n'eſt parmi le petit peuple.

Ce mot vient du Grec *βουκόλος*.

BUE.

BUE'E. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois la leſcive, & dont on ſe ſert encore dans les Provinces, où l'on appelle *Buandiere*, la Blanchiſſeuſe; & *Buanderie*, des lieux où l'on blanchit des toiles neuves.

Menage derive ce mot de *bucata*, qui a été fait de *buca* qui ſignifie *trou*, parceque la leſcive ſe fait par le trou d'une cuve. Les Allemands l'appellent auſſi *buke*, & les Italiens *bucato*. D'autres le derivent ſimplement du Latin *buo*, *buis*, *buere*; & Du Cange de *bura*, & *burio*, mots de la baſſe Latinité, & de la même ſignification. Il vient de l'Eſpagnol *bugada*.

BUER. v. n. & act. Vieux mot. Faire la leſcive. Elles ſilent, & *buent*, & ont la cure de tout l'hôtel.

BUF.

BUFFE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie, Souflet. On le trouve dans les Pſeaumes de Marot:

Qui de buffes *renverſes*
Mes ennemis mordans.

BUFFET. ſ. m. Eſpece d'armoire qui ſert à reſſerrer les pots, les verres, la vaiſſelle, & autres choſes neceſſaires pour le ſervice de la table. Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menuës colonnes, & ſeparé par un plancher, au deſſous duquel ſe mettoient les broc & les bouteilles, & au deſſus les verres & la vaiſſelle. Depuis on a mis au milieu une petite armoire pour y ſerrer le linge, ou le couvert d'un bourgeois; & enfin on en a fait une grande armoire avec pluſieurs tiroirs, & volets où l'on enferme ce qu'on a de plus precieux, & qu'on appelle auſſi *cabinet*. Un *buffet*, ou cabinet d'ébene, de bois de cedre, d'écaille de tortuë, &c.

BUFFET, maintenant ſe dit ſeulement d'une table ſur laquelle on met la vaiſſelle d'argent, les verres, & les bouteilles pour le ſervice de la table. Il faut aller boire au *buffet*; ſe rincer la bouche au *buffet*. On étale ſur les *buffets* non ſeulement les choſes neceſſaires pour la table; mais auſſi tout ce qui peut ſervir à la magnificence. Pourquoi faut-il que vos *buffets* gemiſſent ſous le poids de tant de vaſes precieux, qui ne ſervent qu'à étaler vôtre vanité, & à irriter celle des autres? FL. Les Italiens le nomment *credence*; il eſt placé chez eux dans le grand ſallon, & enfermé d'une baluſtrade à hauteur d'appui. Les *buffets* des Princes, & des Cardinaux ſont ſous un dais d'étoffe.

BUFFET D'EAU, c'eſt dans un jardin une table de marbre, ſur laquelle ſont élevez pluſieurs gradins en pyramide avec des garnitures de vaſes de cuivre doré, dont le corps de chacun eſt formé par l'eau, enſorte qu'ils paroiſſent de criſtal garni de vermeil.

BUFFET, ſe dit auſſi des Officiers ou valets qui ſervent au *buffet*. Quand on croit avoir bu trente bouteilles, le *buffet* en a bu la moitié.

BUFFET, ſe dit auſſi de la vaiſſelle d'argent qu'on met ſur le *buffet* pour le ſervice de la table, ou ſeulement par parade & par oſtentation. Cet Ambaſſadeur a un *buffet* de vermeil doré qui vaut cinquante mille écus.

BUFFET, ſe dit auſſi de la menuiſerie d'un jeu d'orgue. Le *buffet* du grand jeu, qu'on appelle le *grand corps*. Le *buffet* du poſitif, ou du petit jeu. On le dit auſſi de l'orgue entiere. Quand elle eſt dans des maiſons particulieres, on l'appelle *cabinet*.

BUFFETER, v. act. Boire au tonneau: ce qui ſe dit des Voituriers qui percent les tonneaux avec un foret, & appliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

BUFFETER, en termes de Fauconnerie, ſignifie, Donner en paſſant contre la tête d'un plus fort, comme contre le duc, ou contre l'aigle, ou contre la tête du lievre, quand on le fait battre aux oiſeaux.

BUFFETER, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit, Exciter quelcun; le tourmenter. De là vient que l'on trouve encore dans les vieilles Traductions du Nouveau Teſtament ces paroles de St. Paul: J'ayois un Ange de Satan qui me *buffetoit*.

Ce mot eſt venu de ce qu'autrefois on diſoit *buffe* pour *ſouflet*.

BUFFETEUR. ſ. m. Voiturier qui boit au tonneau ſur les grands chemins. L'Ordonnance enjoint aux Juges de punir ces Voituriers *buffeteurs*, & de les condamner aux galeres.

Tous ces mots, ſelon Du Cange, viennent de *buffetagium*, qui ſignifioit un impôt mis ſur le vin bu en taverne, par corruption de *buvetage*.

BUFFETIN, ſ. m. Juſte-au-corps fait du cuir d'un jeune buffle.

BUFLE. ſ. m. Animal ſauvage reſſemblant au bœuf, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus long & plus haut. Il a la corne fort noire. Son corps eſt fort gros, & ſa peau très-dure. Il eſt au reſte fort maigre. Il a le poil fort court, & très-noir. Il n'en a preſque point à la queuë; mais il en a beaucoup ſur le devant de la tête, laquelle eſt fort petite en comparaiſon du corps. Ses cornes ſont fort larges, ſon cou fort gros, & long à proportion, ſa

Digitized by Google

queuë fort petite, & ſes cuiſſes groſſes & courtes. Il ſe trouve force *buſles* dans le Royaume de Congo. Ceux-là ont la peau rouge, & les cornes noires comme de la poix. C'eſt une bête fort dangereuſe, quand une bleſſure l'a miſe en furie. C'eſt pourquoi, quand on va à la chaſſe des *buſles*, on a beſoin de choiſir un lieu de fûreté, d'où l'on puiſſe tirer ſur cet animal. Ce n'eſt point le *bubalus* des Anciens, puiſque le *bubalus* eſt un animal d'Afrique, & fort petit en comparaiſon de celui-ci. Ce qui a donné occaſion à l'erreur de quelques-uns eſt la reſſemblance des noms. Les Allemands l'appellent *buffel*, d'où eſt venu nôtre mot François, & l'Eſpagnol *bufano*. En Latin *bubalus*.

Menage derive ce mot de *buſalus*, qu'on a dit pour *bubalus*.

En termes de Blaſon, on les appelle *buſles bouclez*, parcequ'on les repreſente avec une boucle. En vieux Gaulois *bugle* ſignifioit un *bœuf*.

BUFLE, ſe dit auſſi d'un juſte-au-corps fait de la peau d'un *buſle*, qui eſt fort épaiſſe, & qui étant bien preparée, ſert d'arme deffenſive. Tous ces Gendarmes avoient de beaux *buſles*; des colletins de *buſles*.

On dit figurément, qu'un homme eſt un vrai *buſle*; pour dire, qu'il eſt un ſot, & un ſtupide. On dit encore, qu'il ſe laiſſe mener par le nez comme un *buſle*; pour dire, qu'il eſt aiſé à tromper; qu'on le mene comme on veut: parcequ'on a accoutumé de paſſer un cercle de fer, ou d'autre matiere, au travers des narines de cet animal pour le mener où l'on veut.

B U G.

BUGLE. ſ. f. Plante qui pouſſe deux ſortes de tige, l'une grêle & rampante, & l'autre quarrée & chargée de fleurs. Ses feuilles ſont oblongues, aſſez larges, molles, incifées legerement autour, rangées par paires, de couleur tirant ſur le purpurin, ou verte, d'un goût d'abord doucereſe, puis un peu amer & aſtringent. Ses fleurs ſont en gueule, de couleur bleuë, rarement blanche, diſpoſées par étages, & comme par anneaux vers le haut de la tige. Il naît en la place de chaque fleur quatre ſemences preſque rondes, enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ses racines ſont fibrées, d'un goût aſtringent. En Latin *bugula*, DOD. PEMPT. Cette plante eſt vulneraire, propre pour le crachement de ſang, pour la diſſenterie, pour les maux de gorge. On dit communément en France, que ceux-là n'ont pas beſoin de Chirurgien qui ont de la *bugle*, & de la ſanicle.

BUGLOSE. ſ. f. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, rondes, entourées de poils piquans, garnies de feuilles oblongues, étroites, finiſſant en pointe, veluës, de couleur verte-brune. Ses fleurs ſont des entonnoirs à pavillon decoupé en cinq parties, de couleur ordinairement bleuë ou rouge, quelquefois blanche. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences ſemblables à la tête d'une vipere. Sa racine eſt longue, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans. En Latin *buglossum angustifolium majus*, C. BAUH. Cette plante humecte & refraîchit; elle eſt propre pour les melancholiques, & pour diſſiper les fluxions de poitrine, & la toux opiniâtre. Les fleurs de *bugloſe* ſont du nombre de celles qu'on appelle cordiales. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *bugloſe*.

Ce mot vient des mots Grecs *bous*, *bœuf*, & *glossa*, *langue*; comme qui diroit, langue de bœuf.

BUGRANE, ou BUGRATE. ſ. f. Terme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *arrête-bœuf*. Voyez ARRETE-BOEUF.

BUGRONDE. ſ. f. Plante qui eſt la même que l'arrête-bœuf. Voyez ARRETE-BOEUF.

B U H.

BUHOTS. ſ. m. Terme de Plumacier. Ce ſont des plumes d'oye peintes qui ſervent d'étalage, & de montre, ſur les boutiques des Plumaciers.

B U I.

BUIRE, ou BUYE. ſ. f. Eſpece de broc d'argent, ou d'étain dont on ſe ſert aux buffets des bonnes tables.

BUIS. Voyez BOUIS.

BUISINE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un inſtrument de Muſique. Quelques-uns pretendent que c'eſt un ſiſtre, comme on le trouve en quelques Dictionnaires: d'autres, que c'eſt une trompette; & le derivent de *buccina*, de *bucca*, & de *cano*: d'autres, que c'eſt un hautbois, & le derivent de *buis*, dont il eſt fait. Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un inſtrument qui faiſoit beaucoup de bruit, & dont les Anciens croyoient que ſe ſervira l'Ange de l'Apocalypſe qui annoncera le dernier jugement.

BUISSON. ſ. m. Bouquet; petit bois de haute fûtaye, ou de taillis. Quand un bois ne contient que 30. ou 40. arpens, les Maitres des Eaux & Forêts ne l'appellent qu'un *buiſſon*.

BUISSON, ſe dit plus communément d'un petit arbre avorté, d'un hallier, ou d'une touffe de bois peu eſtimez qui ſont dans les forêts, ou dans les campagnes. On fait quinze ou vingt lieuës dans la Beauce ſans trouver ni arbre, ni *buiſſon*. Un *buiſſon* de houx, de ronces, d'épines, de genêt.

Ce mot peut venir d'*arbutus*.

On appelle dans les jardins des arbres nains, des arbres en *buiſſon*. Ils ont cinq ou ſix pouces de tige, & on leur donne de l'ouverture au milieu, & de l'étenduë ſur les côtez pour en faire des arbres d'une agreable figure. C'eſt ce qui les diſtingue des grands arbres fruitiers, qu'on appelle *à plein vent*. Il y a de beaux *buiſſons* dans ce verger. Les Provinciaux les appellent des arbres en bouquet. On taille auſſi du romarin, ou autres arbuſtes en *buiſſons*; on leur donne telle figure qu'on veut.

On dit en termes de Chaſſe, que les cerfs prennent *buiſſon*, quand ils vont choiſir un lieu ſecret pour faire leurs têtes après qu'ils ont mis bas leur bois. On dit auſſi, que les cerfs & les ſangliers prennent le *buiſſon*, quand ils quittent la compagnie des autres; ce qui arrive à trois ans.

On dit proverbialement, qu'un homme a battu les *buiſſons*, & qu'un autre a pris les oiſeaux; pour dire, qu'un homme recueille le profit du travail d'un autre. On dit auſſi, qu'on a trouvé *buiſſon* creux, lorſqu'on n'a pas trouvé en une affaire, ou en un lieu, ce qu'on eſperoit d'y rencontrer. J'ai été chez mon debiteur; mais j'ai trouvé *buiſſon* creux. Ce proverbe eſt figuré, & tiré de la chaſſe, où l'on dit qu'on a trouvé *buiſſon* creux, quand on n'a rien trouvé, ou qu'un cerf s'en eſt allé de l'enceinte.

BUISSON ARDENT. C'eſt un arbriſſeau épineux qui a l'écorce noirâtre. Ses feuilles reſſemblent en quelque maniere à celles du poirier: les unes ſont longues, & un peu pointuës; les autres preſque rondes, dentelées en leurs bords, un peu lanugineuſes. Ses fleurs ſont à cinq feuilles diſpoſées en roſe, de couleur jaune-rougeâtre. Lorſqu'elles ſont paſſées, il paroit des fruits preſque ronds, charnus, de couleur dorée tirant ſur le rouge, d'un goût aigrelet, terminez par une eſpece de couronne. On trouve dans la chair de ce fruit pluſieurs oſſelets fort durs, dans chacun deſquels il y a une ſemence oblongue. Mr. Tournefort met cette plante parmi

Digitized by Google

parmi les especes de nesser, & l'appelle *mespilus aculeata pyri folio*; & C. Bauhin, *oxyacantha Dioscoridis, sive spina acuta pyri folio*. Son fruit est astringent. Les Rabbins disent que le *buisson* en feu que Moïse vit, étoit de cet arbrisseau, d'où il a pris son nom.

BUISSONNIER, IERE. adj. Paresseux; qui se va cacher, ou reposer derriere un *buisson*, au lieu de faire sa besogne. Cela n'est gueres en usage.

BUISSONNIER. Ce mot est aussi un terme de Rotisseur, & se dit des lapins qui sont nourris dans quelque clos parmi les hayes & les buissons. Les lapins *buissonniers* sont presqu'aussi bons que les lapins de garenne.

BUISSONNIER, est aussi un Officier de ville, ou Garde de la Navigation, qui doit donner avis aux Echevins des contraventions qui se font aux reglemens; qui doit dresser des procés verbaux de l'état des ponts, moulins, & pertuis, & de l'état des rivieres, s'il y a aucuns orbillons, ou courfons en fond d'eau qui puissent blesser les bateaux.

On dit proverbialement, Faire l'école *buissonniere*; pour dire, Aller jouër, se divertir, au lieu d'aller à l'école. Borel dit que l'école est appellée *buissonniere*, lorsqu'on la frequente si peu, que les ronces & les buissons y naissent.

B U L.

BULBE. s. f. Terme de Botanique. C'est une racine oblongue, ou presque ronde, composée de plusieurs peaux, ou tuniques appliquées les unes sur les autres, & emboëtées, pour ainsi dire, les unes dans les autres: elle jette par sa partie inferieure quantité de fibres. Les racines de l'oignon commun, du narcisse, de la jacinte, &c. sont appellées des *bulbes*. On donne quelquefois ce même nom à des racines tubereuses, composées d'une substance solide & continuë, quoiqu'elles n'ayent point des peaux appliquées les unes sur les autres. Ainsi les racines du safran & du colchique sont appellées *bulbeuses*.

BULBE, se dit aussi de plusieurs plantes, dont quelques-unes sont des especes d'*ornithogalum*. Celle que G. Bauhin appelle *bulbus eriophorus Orientalis*, & Mr. Tournefort *ornithogalum eriophorum Orientale*, a beaucoup de feuilles oblongues, presque semblables à celles de la jacinte, mais moins charnuës & succulentes, plus dures, vertes, de mauvais goût. Ses fleurs sont composées de six petites feuilles disposées en rond, de couleur bleuë, sans odeur. Sa racine est grosse, bulbeuse, blanche, cotonnée. Il y a une autre espece d'*ornithogalum*, laquelle quelques Botanistes appellent *bulbe sauvage*. G. Bauhin la nomme *ornithogalum luteum*. Elle pousse tantôt une feuille, tantôt deux, & tantôt trois, semblables à celles du poireau, de couleur verdâtre, finissant en une pointe ronde. Ses fleurs sont aussi composées de six petites feuilles disposées en rond, vertes par dehors, veluës, avec des bords jaunes, entierement jaunes par dedans.

BULBEUX, EUSE. adj. Qui participe de la nature d'une *bulbe*, ou qui en vient. Une racine est appellée *bulbeuse*, lorsqu'elle participe de la nature d'une *bulbe*. Une plante est aussi appellée *bulbeuse*, lorsqu'elle vient d'une racine *bulbeuse*.

BULBONAC. s. m. Plante qui pousse une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, grosse comme le petit doigt, de couleur de verd de mer ou rougeâtre, rameuse. Ses feuilles sont semblables à celles de l'ortie, quelquefois plus grandes du double ou du triple, veluës, dentelées. Ses fleurs naissent au sommet de la tige & sur ses rameaux, composées chacune de quatre feuilles disposées en croix, de couleur purpurine ou incarnate. Son fruit est très-aplati, presque rond, semblable à une silique, il renferme quelques semences de la figure d'un petit rein, élevées en lentille, de couleur rouge-brune, d'un goût fort âcre accompagné d'un peu d'amertume. Sa racine est glanduleuse, d'où vient le nom de *bulbonac*. En Latin *lunaria major filiquâ rotundiore*, J. BAUH. Cette plante est detersive & aperitive; sa semence est bonne dans l'épilepsie. Il y a quelques autres especes de *bulbonac*.

Lunaria vient du mot Latin *luna*, *lune*, & l'on a donné ce nom à ces sortes de plantes, parceque le fruit du *bulbonac* commun est en quelque maniere semblable à la figure de la lune lorsqu'elle est pleine.

BULLAIRE. s. m. est un Recueil de plusieurs Bulles des Papes ramassées en quatre Volumes par Cherubini pere, & fils, au commencement du XVII. siecle. Les Seraphins ont un grand *Bullaire*.

BULLE. s. f. Lettre de Chancelerie Romaine en parchemin, scellée en plomb. Les *Bulles* repondent aux Edits, Lettres patentes, & Provisions des Princes seculiers. Le sceau dont on scelle les *Bulles* porte d'un côté l'image de St. Pierre & de St. Paul, avec une croix entre l'un & l'autre; & de l'autre côté, le nom du Pape, quelquefois accompagné de ses armes, ou d'une sentence: St. Pierre est à gauche, & St. Paul à droit. Si les *Bulles* sont Lettres gracieuses, le plomb est pendant en lacs de soye; & si ce sont Lettres de Justice, & executoires, le plomb est pendant à une cordelle de chanvre. Elles sont datées de l'Incarnation de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, en commençant l'année au 25. de Decembre. On ne prend des *Bulles* en France que pour les Benefices consistoriaux. En Espagne, & en Italie on expedie des *Bulles* pour toutes sortes de Benefices. Mais en France à cause des grands frais on ne prend que de simples signatures sur la supplique pour les Benefices simples, & les *Bulles* pour les Benefices consistoriaux s'expedient en forme gracieuse, & après une information de vie & de mœurs par l'Ordinaire. La *Bulle* n'est proprement que le sceau, ou le plomb pendant qui donne le nom à la patente.

Ainsi on derive le mot *bulle*, de *bullare*, qui signifie *cacheter les lettres*; ou de *bulla*, qui dans la basse Latinité signifioit aussi *ampoule*, ou *boule*; parcequ'on appelloit *bulla*, un ornement rond & en boſſage, & que les sceaux avoient la même forme. D'autres le derivent du Grec *boulé*, qui signifie, *conseil*; parcequ'il faut deliberer avant que d'en faire les expeditions. Voyez Du Cange.

BULLE D'OR, est une Ordonnance, ou un Reglement fameux, dressé par Charles IV. Empereur en l'an 1356. C'est une loi fondamentale de l'Empire. Avant ce temps-là les ceremonies, & la forme de l'élection des Empereurs, étoient douteuses; & incertaines; & le nombre des Electeurs n'étoit point fixé. Cet Edit solennel regle les fonctions, les droits, les privileges, & les prééminences des Electeurs. L'original qui est Latin, & écrit sur du velin, est gardé à Francfort, relié *in* 4. en parchemin rouge. Au dos du livre sont passez plusieurs lacs de soye noire, & jaune, au bout desquels pend un sceau d'or. On l'appelle par excellence la *Bulle d'or*, parceque les Empereurs d'Allemagne faisoient autrefois sceller leurs Edits d'un *sceau d'or*, qu'on appelloit *bulle*. Cette Ordonnance qui contient 30. articles fut approuvée par tous les Princes de l'Empire, & s'observe encore aujourd'hui. L'élection se faisoit par sept Electeurs; trois Ecclesiastiques, les Archevêques de Mayence, Treves, & Cologne; & quatre Seculiers, le Roi de Boheme, le Prince Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, & par la *Bulle d'or* le Prince Palatin marchoit après le Roi de Boheme; mais il fut depoüillé de

Digitized by Google

de ſon Electorat en 1623. Le Duc de Baviere fut mis en ſa place. Il a été retabli en 1648. par la paix de Munſter: ainſi il eſt le huitiéme Electeur; & en 1692. l'on a érigé un neuviéme Electorat en faveur de la Maiſon de Lunebourg.

Les ſceaux, ou *Bulles d'or* ont été en uſage chez les Empereurs d'Orient dès le temps de Louïs le Debonnaire. On s'en ſervoit dans les actes de grande conſequence; comme la conceſſion des privileges des Egliſes &c. Aux autres occaſions ils ſe ſervoient de plomb, ou de cire. Les Rois de France, & d'autres Princes ſe ſont auſſi ſervis de même de ſceaux, ou de *Bulles d'or*, & quelquefois de plomb. Spelmannus fait mention d'une *Bulle d'or* dans un Traité d'alliance fait entre le Roi François I. & Henri VIII. Roi d'Angleterre. Il y en a pluſieurs autres exemples dans Du Cange. Polydore Virgile dit que ce furent les Papes Etienne III. & Adrien I. qui commencerent à ſceller leurs *Bulles* avec du plomb, quoique les Auteurs en rapportent de plus anciennes de Sylveſtre, de Leon I. de Gregoire le Grand, &c. Mais ce fut ſeulement en 1153. qu'Adrien IV. ou Paſcal II. un peu auparavant, commença d'y mettre les images de St. Pierre & de St. Paul. Avant eux il n'y avoit que le nom du Pape ſur la *Bulle*. Du Cange a encore obſervé que les Evêques ſcelloient auſſi en plomb, & que c'étoit autrefois un uſage aſſez univerſel.

La *Bulle in Cœnâ Domini*, eſt une *Bulle* qu'on lit tous les ans le Jeudi Saint à Rome, en preſence du Pape, & qui contient pluſieurs excommunications contre les Heretiques, les deſobeïſſans au St. Siege, ceux qui troublent, ou qui veulent reſtraindre la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & pluſieurs autres cas reſervez au Pape, ſans qu'aucun Prêtre en puiſſe donner l'abſolution, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Après la lecture de cette *Bulle*, qui ſe fait par un Cardinal Diacre, le Pape jette un flambeau allumé dans la place publique, pour marque de la fulmination de l'anathême. On la trouve dans la Pratique Benficiaire de Rebuffe. Elle n'eſt pas reçuë en France.

Fulminer des *Bulles*, c'eſt en faire la publication ou verification par l'un des Commiſſaires auſquels elles ſont adreſſées, ſoit qu'il ſoit Evêque, ſoit qu'il ſoit Official. On s'oppoſe quelquefois à la publication des *Bulles*, ou des Reſcrits du Pape. Mais quand il s'y trouve de l'abus, l'on a pour lui le reſpect de n'appeller pas directement de la conceſſion de la *Bulle*; on interjette ſimplement appel comme d'abus de l'execution, ou fulmination de la *Bulle*. C'eſt un expedient pour ne point choquer le Pape, en ne ſe plaignant que de la procedure, & de la partie qui a obtenu la *Bulle*. Cependant il y a des cas importans dans leſquels on appelleroit ſans detour comme d'abus de la *Bulle* du Pape: par exemple; s'il prononçoit l'excommunication contre la perſonne du Roi; s'il entreprenoit ſur le temporel du Royaume; s'il diſpoſoit des Benefices dont la nomination appartient au Roi par le Concordat &c.

Voyez le Traité de l'abus par Fevret.

BULLES, en Phyſique ſignifie, de petits globules d'air qui paroiſſent dans l'eau lorſqu'elle s'échauffe.

BULLÉ, ÉE. adj. Qui eſt en forme authentique; bien ſcellé. J'ai eu ma commiſſion bien ſignée & bien *bullée*.

BULLÉTIN. ſ. m. Ordre que donnent des Echevins, ou Magiſtrats d'une ville pour loger des ſoldats.

BULLETIN, ſe dit auſſi des certificats de ſanté qu'on va prendre des Magiſtrats en temps de peſte, pour avoir libre entrée dans les lieux où l'on a à paſſer.

BUP.

BUPHTALMUM. ſ. m. Ou *Oeuil de Bœuf*. Plante. Voyez OEUIL DE BOEUF.

BUPLEURUM. ſ. m. Ou *Percefeuille*. Plante. Voyez PERCEFEUILLE.

BUPRESTE. ſ. f. eſt une mouche ſemblable à la cantharide, laquelle étant mangée avec l'herbe ſous laquelle elle eſt cachée par les animaux paiſſans, comme bœufs, moutons & autres, les fait mourir enflez comme un tambour. Pour cette cauſe elle eſt appellée des bergers *enfle-bœuf*. Et ſi un homme en mange, il aura pareils accidens que s'il avoit pris des cantharides. Ceux qui en ont avalé ont un goût puant & ſemblable à celui du nitre; le ventre & l'eſtomac leur tirent étrangement comme aux hydropiques.

Mr. de Saumaiſe pretend que la *bupreſte* étoit auſſi une herbe dont les Grecs ſe faiſoient un ragoût dans leurs repas. En Latin *bupreſtis*, & vient du Grec *bous*, *bos*, & *prithô*, *inflammo*.

BUR.

BURAIL. ſ. m. eſt une eſpece de ſerge ou de ratine. Il y a du *burail* liſſe, du *burail* croiſé, & du *burail* d'étoupes.

BURAT. ſ. m. Groſſe étoffe de laine qui tient quelque choſe du drap, & dont les Capucins & autres Religieux ſont habillez.

BURATÉ, ÉE. adj. Qui participe à la nature du drap.

BURATINE, ou BURATIN. ſ. f. Eſpece de papeline dont la chaine eſt de ſoye fort deliée, & la trême de groſſe laine. On la paſſe ſous la calandre.

BURE. ſ. f. Etoffe groſſiere & de peu de prix, faite de laine, dont ſe vêtent les pauvres gens. Les chagrins & les douleurs ſe trouvent plus ſouvent ſous la panne que ſous la *bure*.

Menage derive ce mot du Latin *burra* ſignifiant une eſpece d'*étoffe velué*. De ſon diminutif *burellum* on a fait *bureau*. D'autres le derivent de *bourre*, & du Grec *pyrros*, & du Latin *birrus* ou *burrus*, qui ſignifient *roux*, comme il eſt écrit dans le Code Theodoſien, parceque la plupart de la bourre eſt de cette couleur. Les Anciens ſe ſont ſervis de ce mot pour ſignifier pluſieurs ſortes d'habits. Quelquefois ils s'en ſervoient pour dire un habit riche & magnifique. Ainſi Baronius dit que *burrus* étoit l'ancien habit des Evêques, que quelques-uns croyent être la même choſe que le *rochet*. Quelquefois il a ſignifié un habit vil & groſſier fait de ce que nous appellons *bureau*, & les Bretons *burell*.

BUREAU. ſ. m. Groſſe étoffe faite de laine: c'eſt la même choſe que la *bure*, ſinon que c'eſt un drap plus fort. Il eſt vieux, L'ACAD.

Et qui n'étant vêtu que de ſimple bureau,
Paſſe l'été ſans linge, & l'hiver ſans manteau, BOIL.

BUREAU. ſ. m. Table couverte d'un drap verd, que les Preſidens ont devant eux dans la chambre.

C'eſt auſſi la table ſur laquelle le Rapporteur met les pieces d'un procés qu'il rapporte: & c'eſt en ce ſens qu'on dit qu'il eſt au *bureau*, qu'il a mis un procés ſur le *bureau*; qu'il lui a fait baiſer le *bureau*; pour dire, qu'il en a entamé le rapport. On demande le *bureau* par placets aux Preſidens. En ce ſens on dit, Fil de *bureau* n'eſt pas pour vous; c'eſt-à-dire, les Juges ne vous font pas favorables. Je ſçai l'air du *bureau*; le vent du *bureau*; c'eſt-à-dire, je ſçai le ſentiment des Juges.

BUREAU, ſignifie auſſi quelquefois, Juriſdiction. Le Doyen du Conſeil a droit d'avoir un *Bureau* chez lui, où l'on rapporte les affaires qui y ſont renvoyées par le Conſeil.

BUREAU, ſe dit auſſi de la Juriſdiction des Treſoriers de France, qu'on appelle *Bureaux des Finances*. Il y a vingt-quatre de ces *Bureaux* qui ſont les Sieges des Treſoriers de France dans les vingt-quatre Generalitez. Il y a vingt-trois Treſoriers de France en chaque *Bureau*. Voyez TRESORIERS.

Le

Digitized by Google

Le *Bureau de la Ville*, c'eſt la Juriſdiction du Prevôt des Marchands, & des Echevins.

BUREAU, ſe dit auſſi des Aſſemblées des Juges qui travaillent à juger des procés, ou à regler des affaires. On rapporte à la Chambre des Comptes les grandes affaires au grand *Bureau*, & tous les comptes au ſecond *Bureau*. La grand'-Chambre du Parlement de Paris fait deux *Bureaux*. Les procés partis ſe vont rapporter au ſecond *Bureau*.

LE BUREAU DU ROI, ſe dit à la Cour d'une aſſemblée qui ſe tient deux fois la ſemaine, pour arrêter la depenſe de bouche qui ſe fait chez le Roi. Elle eſt compoſée du premier Maître d'Hôtel, du Maître d'Hôtel ordinaire, des Maîtres d'Hôtel en quartier, &c.

BUREAU, ſe dit auſſi des lieux où l'on traitte les affaires des Communautez. Le *Bureau* de l'Hôtel-Dieu. Le grand *Bureau* des pauvres, eſt un lieu où s'aſſemblent le Lundi & le Samedi, à trois heures après midi, pluſieurs des plus conſiderables Bourgeois de Paris, qui ont été choiſis de chaque Parroiſſe pour avoir ſoin des interêts ſpirituels & temporels des pauvres, dont chaque Parroiſſe eſt chargée. Ces Mrs. ont pour chef le Procureur General du Parlement, qui preſide toûjours à cette Compagnie ou par lui-même, ou par quelcun de ſes Subſtituts. C'eſt de cette Compagnie qu'on tire les Adminiſtrateurs des Hôpitaux de Paris & des environs.

BUREAU, ſe dit auſſi des lieux où l'on fait les recettes des impôts. Le *Bureau* du Domaine; le *Bureau* des Aides; le *Bureau* des Gabelles, c'eſt le lieu où les intereſſez en ces Fermes diſcutent leurs affaires. Il y a des *Bureaux* des Entrées à toutes les portes; des *Bureaux* des Traittes foraines aux paſſages des frontieres; des *Bureaux* du papier marqué, &c. les *Bureaux* des Poſtes, des Meſſageries.

BUREAU, ſe dit auſſi des lieux où l'on fait des payemens publics. Il y a à l'Hôtel de Ville pluſieurs *Bureaux* pour les payeurs des rentes. Les Bourgeois ſont aſſûrez de recevoir leur quartier de rentes à *Bureau* ouvert.

On appelle auſſi le *Bureau*, le lieu où ſe delivrent les expeditions de Mrs. les Secretaires d'Etat. Ce Capitaine eſt allé prendre ſa route au *Bureau*.

BUREAU, eſt auſſi une table garnie de quelques tiroirs, ou tablettes, ſur laquelle les gens d'affaires, ou d'étude, écrivent, & où ils enferment leurs papiers. J'ai enfermé ces papiers dans mon *bureau*.

BUREAU, ſe dit auſſi d'un certain lieu établi pour vendre de certaines marchandiſes. Le *bureau* des flambeaux.

BUREAU, ſe prend encore dans le ſtile bas & figuré, pour quelque endroit que ce ſoit: auquel ſens on dit, que Paris eſt le grand *bureau* des merveilles, MOL.

BUREAU D'ADRESSE, eſt un lieu où l'on va donner, & prendre des avis pour les choſes dont on a beſoin. Le premier établiſſement du *Bureau d'adreſſe* a été fait en faveur de Theophraſte Renaudot Medecin par Lettres patentes. La Gazette de France eſt dattée du *Bureau d'adreſſe* à Paris. C'eſt pourquoi on appelle *Bureau d'adreſſe*, une femme qui ſçait beaucoup de nouvelles, & qui les va debiter par tout. Cette femme eſt un vrai *Bureau d'adreſſe*, une gazette. Cela eſt bas.

BURELE', ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un Ecu compoſé de diverſes faſces d'émail different en nombre égal, & particulierement de dix. Quand il y en a davantage, il en faut faire l'expreſſion en blaſonnant. Quand il y en a moins, on dit ſeulement *faſcé*. Il faut que ces faſces diminuées ſoient en nombre pair; autrement on les appelle *trangles*. Torſay porte *Burelé* d'argent & d'azur à la bande de gueules brochant ſur le tout.

BURELES. ſ. f. plur. Terme d'Armoirie. Faſces diminuées, de huit pieces, ou plus, en nombre pair.

BURET. ſ. m. Eſpece de poiſſon d'où l'on tiroit autrefois la pourpre. En Latin *Murex*, POMEY.

BURETTE. ſ. f. Petit vaiſſeau pour mettre du vin & de l'eau, dont on ſe ſert particulierement à porter le vin & l'eau neceſſaires pour le ſacrifice de la Meſſe. Les *burettes* ſont une partie de la chapelle d'argent d'un Prelat. C'eſt un diminutif du *bure* ou *buire*, qui a été fait du Latin *byrrus*, ou du Grec *byrros*, MENAGE.

BURETTIER, eſt un nom qu'on donne à un certain nombre de Prêtres qui vont dire leurs Meſſes à Nôtre-Dame, dont le principal dévoir eſt de porter, & rapporter les burettes des Chapelles.

BURGAU. ſ. m. Limaçon qui ſe trouve dans les mers des Iles Antilles. C'eſt de leur coque que les Ouvriers en nacre tirent cette belle nacre qu'ils appellent la *burgandine*, & qui eſt plus eſtimée que celle des perles. Le dehors de cette coque eſt gris, brun, noir, & blanc, & quand on l'a bien decraſſée, elle devient une coquille argentée, & d'une griſaille ſi luſtrée que tout l'artifice d'un Emailleur n'en ſçauroit approcher. Il y a deux ſortes de *burgau*. Le plus petit eſt le plus delicatement ouvragé. Il eſt coloré de verd au deſſus de ſa nacre, & très-artiſtement gravé.

BURGRAVE. ſ. m. Nom de dignité en Allemagne.

Ce mot vient de *burg*, qui ſignifie *ville* ou *bourg*, & de *Grave*, qui ſignifie *Comte* ou *Juge*.

BURIN. ſ. m. Pointe d'acier qu'on pouſſe avec la main pour graver ſur les metaux, ſoit argent, cuivre, ou étain. Il faut que les *burins* ſoient bien acerez, & de bonne trempe. Il y en a de diverſes ſortes ſelon les differens ouvrages que l'on fait. On appelle une planche gravée au *burin*, celle dont on tire des images en taille douce, à la difference de celles qui ſont gravées en eau forte, qui ſont plus rudes. Les Serruriers ont auſſi des *burins*. Ils en ont de plats, de coulans, de quarrez, & d'autres propres à piquer les rapes. Ils ſe ſervent des *burins* plats pour fendre les panetons des clefs, & c'eſt encore avec ces ſortes de *burins* qu'ils couppent & emportent le fer à froid, lorſqu'il s'y trouve des grains.

On dit figurément d'un Graveur, que c'eſt un bon *burin*; pour dire, qu'il manie bien le *burin*.

BURINER. v. act. abſolu. Graver avec le burin ſur les metaux.

BURINÉ, ÉE. part. & adj.

BURLESQUE. adj. m. & f. Plaiſant; comique; gaillard; tirant ſur le ridicule. Une aventure *burleſque*. Un Poëme *burleſque*. Le ſtile *burleſque* ſouffre toutes ſortes de mots, qu'on ne ſouffre point dans le ſerieux.

BURLESQUE eſt auſſi ſubſt. Donner dans le *burleſque*. L'Ariоſte quelquefois de la plus haute gravité de ſon ſtile, tombe dans des baſſeſſes à peine dignes du *burleſque*, LA FON.

Ce mot eſt aſſez moderne; Saraſin ſe vantoit d'en avoir uſé le premier. Il nous eſt venu d'Italie, où il y a quantité de Poëtes *burleſques*, dont le premier a été le Bernia. La fureur du *burleſque* ſe deborda en France, & y fit d'étranges ravages; mais on s'en guerit bientôt, & elle n'y regna pas long temps, à cauſe qu'on y introduiſit trop de licence, tant dans le ſujet que dans les vers, & trop de ridicules plaiſanteries. Il y a 60. ans que ce ſtile étoit ſi fort à la mode, qu'en 1649. il parut un livre avec ce titre; *la Paſſion de Nôtre Seigneur en vers burleſques*. Scarron y excella, & fut agreablement ridicule. D'Aſſoucy qui a fait l'Apologie du *burleſque*, pretend que le fin *burleſque* eſt le dernier effort de l'imagination, & la pierre de touche du bel eſprit.

Digitized by Google

En depit du bon sens le burlesque *effronté*
Trompa les yeux d'abord ; plut par sa nouveauté, BOI.
Mais laissons le burlesque *aux plaisans du Pont Neuf*, Id.
Jamais assez Bergeras & sa burlesque *audace*, Id.

Le Pere Vavasseur a soutenu dans son livre *de Judicrâ dictione*, que le *burlesque* a été absolument inconnu aux Anciens, quoique quelques-uns disent que du temps de Ptolomée fils de Lagus, un nommé Raintou avoit traité en ridicule des sujets serieux de Tragedie.

BURLESQUEMENT. adv. D'une maniere burlesque, ou ridicule. Cet homme parle toûjours *burlesquement*. Il est vêtu *burlesquement* ; c'est-à-dire, plaisamment, ridiculement.

BURON. s. m. Vieux mot François qui signifioit autrefois, un lieu où l'on se retiroit pour boire & manger. Il n'a plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale, Il n'a ni maison, ni *buron* ; pour dire, qu'il n'a point de lieu certain où il couche, ni où il vit.

Ce mot vient de *vibur* ou *vibura*, qui signifie en quelques lieux une carriere de pierre dure qui n'est point sujette à la gelée, dont il y a beaucoup en Bassigni : de sorte que le proverbe veut dire, qu'un homme n'a point de maison, ni de pierre dequoi en faire. Menage le derive du Grec *byrion*, qu'il dit avoir la même signification. En Auvergne on appelle *buron*, un petit toit de Berger ou de Chevrier bâti sur le haut de la montagne, où il se retire, quand le temps permet d'y mener paître ses troupeaux.

BURSAL, ALE, adj. Qui regarde la bourse. Un Edit *bursal*, est un Edit pour tirer de l'argent dans la necessité publique. Il ne se dit qu'en cette phrase.

B U S.

BUS, en termes de Blason, se dit de la representation des figures humaines, quand il n'y a que la tête, le col & une partie de la poitrine finissant en pointe. Ainsi on dit, un *bus* de Religieux, un *bus* de femme, des *bus* de Reines. Dans le langage ordinaire on dit *buſt* ou *buſte*, en prononçant l'*s*.

BUSC. Voyez BUSQUE.

BUSCHE, ou BUCHE. s. f. Gros bois dont on se chauffe. Il y a 62. *buches* de compte à une voye de bois de 18. pouces de grosseur, qui rempliſſent les trois anneaux qui la compoſent, ſuivant les Ordonnances de la ville de Paris. On appelle la *buche de Noël*, une groſſe ſouche de bois qu'on met au feu la veille de Noël, pour durer toute la nuit. Il y a une ferme du Roi qu'on appelle *le gros de la buche*.

Du Cange derive ce mot de *buſta*, qu'on a dit dans le même ſens en la baſſe Latinité.

On appelle figurément un homme ſtupide, une *groſſe buche*, & on dit d'un parteſeux, qu'il ne ſe remuë non plus qu'une *buche*, qu'il vaudroit autant parler à une *buche*.

BUSCHE, eſt auſſi une eſpece de flibot dont les Hollandois ſe ſervent pour la pêche.

BUSCHER, ou BUCHER. v. act. abſolu. Abattre du bois dans les forêts, & en faire des bûches.

BUSCHER. ſ. m. Pyramide, ou pile de bois, ſur laquelle on mettoit autrefois les corps pour les brûler. Dreſſer un *bûcher*. Allumer le *bûcher*.

Les Romains avoient pris des Grecs la coûtume de brûler les corps : cela ſe faiſoit avec beaucoup de ceremonie. Le mort couronné de fleurs, & revêtu de ſes habits les plus magnifiques, étoit poſé ſur le *bûcher* : les plus proches parens l'allumoient avec des torches, en detournant le viſage, pour temoigner qu'ils ne lui rendoient qu'avec repugnance ce triſte & dernier devoir. Dès que le *bûcher* étoit conſumé, des femmes prepoſées pour recueillir les cendres, les renfermoient dans une urne, que l'on portoit dans les tombeaux.

BUSCHER, eſt auſſi un lieu au rez de chauſſée, où l'on ſerre le bois à brûler dans les maiſons des particuliers. Chez les Princes on l'appelle *fourriere*.

BUSCHERON, ou BUCHERON, ONNE, ſ. m. & f. Quelques-uns diſent *Boſcheron*. L'Academie & Richelet ne le diſent pas ni. Homme de journée qui abat des bois. Theophile a dit,

Ceſar, comme le bûcheron,
Tous les jours au bord du Cocyte
Se trouve au lever de Caron.

BUSCHETTE, ou BUCHETTE. ſ. f. Menu bois que les pauvres gens vont ramaſſer dans les forêts, & qui reſte après qu'on a mis le bois en ouvrages, ou en fagots.

BUSE. ſ. f. D'autres diſent *buſard*, & quelques autres *buiſard* ; mais ce dernier eſt le moins bon, & le premier eſt le meilleur. Oiſeau de proye qu'il eſt impoſſible de dreſſer, qui eſt une eſpece d'aigle poltronne. En Latin *oripelargus* & *buteo*. La *buſe* eſt toûjours affamée, crie toûjours, & ne ſe jette que ſur la proye morte.

On dit proverbialement d'un ſot, d'un ſtupide, que c'eſt une *buſe*. On dit auſſi, qu'on ne ſçauroit faire d'une *buſe* un épervier ; pour dire, qu'il y a des gens incapables de ſcience, & de diſcipline.

BUSE. ſ. f. Terme de Mineur. Tuyau de bois ou de plomb, qui ſert de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air.

BUSQUE. L'Academie dit BUSC. Prononcez l'*s*. ſ. m. Morceau de bois, d'yvoire, ou de baleine, que les femmes mettent dans les corps de juppe par devant pour les tenir droit. On fait des *buſques* de baleine, d'yvoire, de bois verni. On en fait auſſi d'acier.

On appelle auſſi *buſque*, certain treillis dur & picqué que les Tailleurs mettent au bas du pourpoint des hommes par devant, pour leur donner plus de fermeté.

BUSQUER. v. act. Chercher. Il ne ſe dit proprement qu'en cette phraſe, *Buſquer fortune* ; c'eſt-à-dire, chercher à faire fortune.

Ce mot vient tout pur de l'Eſpagnol, où le mot de *buſcar* ſignifie proprement *chercher*.

BUSQUIÈRE. ſ. f. Morceau de toile en forme de gaine menagé dans un corps de juppe, dans lequel les femmes fourrent leur buſque.

BUSQUIERE, ſe dit auſſi d'une petite piece d'étoffe brodée, que les Dames qui font en manteau mettent devant leur eſtomac ſur le corps de juppe, & qu'elles laiſſent un peu entrevoir.

BUSQUIERE, ſe dit encore d'une maniere de petit crochet, que les femmes portent à la ceinture, & qui à l'un des bouts eſt aſſez ſouvent en forme de petite roſe ornée de diamans. Il y a des *buſquieres* d'argent, ou d'acier poli. On ne porte preſque plus de ces ſortes de *buſquieres*.

BUSSARD. Vieux mot François qui ſignifioit un *vaiſſeau à mettre du vin*, qui vient, ſelon Du Cange, de *buta*, qu'on a dit pour *buta*, *bouteille*.

BUSTE. ſ. m. Figure ; demi-corps d'une perſonne, qui ne repreſente que la tête, les épaules, & la poitrine. On le met d'ordinaire ſur un piedeſtal, ou une conſole. Quoiqu'en Peinture l'on puiſſe dire d'une figure, qu'il n'en paroît que le *buſte*, comme d'un portrait à demi-corps, on ne l'appelle pourtant point un *buſte* ; ce mot eſt reſervé & determiné à ce qui eſt de relief. FEL. En parlant d'une antique on dit, que la tête eſt de marbre, & le *buſte* de bronze ; c'eſt-à-dire, les épaules, & l'eſtomac.

BUSTE, ſe dit auſſi du tronc du corps d'un homme depuis le cou juſqu'aux cuiſſes.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de l'Allemand *bruſt*, qui ſignifie l'*eſtomac*. Menage le derive de *buſque*, à cauſe que les femmes mettent leurs buſques en cet endroit du corps, que les Italiens appellent *buſto*.

En

Digitized by Google

En termes de Blaſon on appelle *buſte*, une tête d'homme, ou de femme, nuë, ou coeffée, peinte de front juſqu'à la poitrine, & qui eſt ſans bras. Quand il eſt de profil, il en faut faire mention.

BUT. ſ. m. Endroit où l'on viſe; point où l'on ſe propoſe d'arriver, & de toucher. Cet Arquebuſier a emporté le prix, il a donné dans le *but*.

BUT, au jeu de la Boule, c'eſt une boule diſtinguée des autres par une figure differente, qu'on jette la premiere: ceux qui en approchent de plus près gagnent le coup. Pouſſer le *but*. Toucher le *but*.

BUT, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, l'objet, le point où l'on tend. Il eſt le *but* de l'envie, & l'écueil des enviеux. ABL. Nous marchons, & tendons tous au même *but*; c'eſt, la mort, ST. EV. Le cœur de l'homme eſt le *but* où chacun viſe; mais peu y donnent, ABL.

BUT, fig. ſignifie encore, Fin; vuë; deſſein. J'eſpere attraper mon *but*. Voilà l'unique *but* que je me propoſe. Chacun a ſon *but*. Un habile homme va droit à ſon *but*; c'eſt-à-dire, à ſes fins. L'ame qui n'a point de *but* fixe s'égare, & ſe perd, MONT. Ces ſpeculatifs qui raiſonnent avec excés, manquent le *but* parcequ'ils vont au delà, & qu'ils pouſſent leurs penſées trop loin. BAL. Celui qui paſſe le *but*, le manque, comme celui qui n'y atteint pas, MONT. Le *but* de l'Orateur eſt de plaire, & d'émouvoir, OE. M. La force du diſcours conſiſte à ne rien dire qui ne tende au *but*, LE CH. DE M.

De faux biens, des beautez frivoles,
Ont été juſqu'ici le but de mes deſirs, L'AB. TETU.

BUT, ſe dit auſſi du nœud, de la difficulté d'une affaire. Ce Juge a tant de penetration, qu'il va droit au *but*, au point deciſif d'un procés. Vous avez frappé, & touché droit au *but*.

On dit adverbialement: *But à but*; pour dire, D'une maniere égale. Il joué contre un tel *but à but*; c'eſt-à-dire, Il ne donne, ni ne reçoit aucun avantage. Ils ſont *but à but*; c'eſt-à-dire, égaux. Ils ont fait un troc *but à but*; c'eſt-à-dire, ſans retour; un troc de Gentilhomme.

BUT A BUT, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, D'égal à égal. Aimons *but à but*, ou point du tout, P. COM. Un jeune homme aime-t-il jamais une vieille femme *but à but*?

De *but en blanc*, eſt auſſi une façon de parler adverbiale, qui dans le propre ſe dit en parlant d'armes à feu, & de gens qui tirent. Cela ſignifie, depuis le lieu où l'on eſt poſté pour tirer, juſqu'à celui où l'on doit tirer, & où eſt attaché le blanc auquel on viſe. Le canon des arquebuſes buttieres peut porter de *but en blanc* mille pas, ou environ, GAIA, T. DES ARMES.

On le dit auſſi au figuré, pour dire, Tout droit; ſans biaiſer; d'une maniere ouverte. En venir de *but en blanc* à l'union conjugale, il n'y a rien de ſi marchand que ce procedé, MOL.

BUTE. ſ. f. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un fer dont les Marechaux ſe ſervent pour coupper la corne du pied des chevaux. On en trouve ſur pluſieurs Ecus.

BUTIERE. ſ. f. Sorte d'arquebuſe qu'on appelle *butiere*, ou *raimoiſe*. Elle ne differe des autres qu'en ce qu'elle eſt plus grande, & plus peſante. Les Chevaliers de l'arquebuſe ſe ſervent de *butieres* pour tirer l'oiſeau, & le prix.

BUTIN. ſ. m. Ce mot n'a point de plurier. Tout ce qu'on prend ſur les ennemis pendant la guerre; proye; pillage. Faire riche *butin*. Revenir chargé de *butin*. Partager le *butin*. Chez les Grecs le *butin* ſe partageoit

en commun; le General en prenoit ſeulement une plus grande portion. Par la diſcipline militaire des Romains le *butin* fait ſur les ennemis appartenoit à la Republique. Les particuliers n'y avoient point de part. Les Generaux qui ſe piquoient de probité, faiſoient porter au tréſor public tout ce qui provenoit du pillage. Quelquefois on diſtribuoit le *butin* aux ſoldats pour les animer, & pour leur tenir lieu de recompenſe. Cette diſtribution dependoit des Generaux, qui en uſoient avec prudence. Autrement c'étoit un crime de peculat, que de diſtraire, ou de s'emparer du *butin*, qui regulierement appartenoit au Senat, & devoit être tranſporté dans le tréſor. Selon Gregoire de Tours le *butin* ſe partageoit anciennement au ſort entre les François, & le Roi lui-même n'avoit que le lot qui lui écheoit, GROTIUS.

BUTIN, ſe peut employer au figuré dans le même ſens, pour ſignifier, un pillage innocent.

Comme on voit au printemps la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va compoſer ſon miel, BOI.

En termes de Marine, quelques-uns diſtinguent le *butin* du *pillage*, & diſent que le *butin* eſt le gros de la priſe, & le *pillage* la depouille des habits, hardes, & coffres de l'ennemi, & de l'argent qu'il a ſur ſa perſonne juſqu'à trente livres. C'eſt un diminutif du bas Allemand *beute*, qui ſignifie la même choſe.

BUTIN, ſe dit auſſi populairement, pour ſignifier, Bagage; proviſion; argent. On lui a enlevé tout ſon petit *butin*.

BUTINER. v. act. abſolu. Faire du butin. Ce païs eſt gras, il y aura bien à *butiner*. Ces troupes ont beaucoup *butiné* en ce païs-là.

BUTIREUX, EUSE. adj. Terme de Medecine. On diſtingue dans le lait trois parties; la *butireuſe*, qui eſt la plus graſſe, dont ſe fait le beurre; la *ſereuſe*, qui eſt le lait clair; & la *fromageuſe*, ou *caſeuſe*, qui eſt la plus craſſe, & la plus ſeche.

BUTOR. ſ. m. Gros oiſeau, eſpece de heron fainéant & poltron, marqué de taches rouſſes en forme d'étoiles, d'où vient qu'on l'appelle *ardea ſtellaris*. On l'appelle auſſi *taurus*, ou *bos-taurus*, à cauſe que quand il crie le bec plongé dans la boüe, il fait un bruit qui imite le mugiſſement du taureau, qu'on entend de demi-lieuë. C'eſt de là qu'eſt derivé le nom de *butor*. Lorſque le *butor* approche de quelcun, il eſſaye de lui crever les yeux, BELON.

On dit figurément d'un homme ſtupide, & maladroit, que c'eſt un gros *butor*; parceque cet oiſeau eſt ſot, & pareſſeux. Peſte ſoit du gros *butor*, MOL.

BUTORDE. ſ. f. Ce mot eſt purement ſatirique, & ne peut être employé que dans le ſtile bas & comique. Il ſignifie, une femme ſtupide, maladroite, ſans eſprit. Voyez cette maladroite, cette bouviere, cette *buторde*, MOL.

BUTTE. ſ. f. Petit tertre; petite éminence; lieu un peu élevé au deſſus du rez de chauſſée. On a raſé la *Butte* de St. Roch pour y bâtir des maiſons. Ils apperçurent une *butte* occupée par les ennemis, ABL.

BUTTE, eſt auſſi le jeu des Chevaliers de l'Arquebuſe; la maiſon où tirent les Chevaliers de l'Arquebuſe.

On appelle Poudre de *butte*, de la poudre à canon fort fine, pour charger les arquebuſes de ceux qui tirent au blanc pour les prix; & ce blanc eſt d'ordinaire ſur une *butte*. Leur lice s'appelle auſſi la *butte*.

Menage derive ce mot de *botta*, & *botontinus*, qui ſe trouvent chez les Latins en cette ſignification.

On dit figurément, Etre en *butte* à l'envie, à la médiſance; pour dire, Etre expoſé aux traits de l'envie, de la médiſance, de la fortune; en être l'objet, & le but. Plus on a de merite, plus on eſt en *butte* à la jalouſie de ſes envieux, BELL. Dés qu'on eſt trop

Digitized by Google

sensible, on ne peut plus compter sur son repos; on est trop en *butte* à tous ceux qui nous veulent chagriner, Id. Et moi tout jours en *butte* à de nouveaux malheurs, Rac.

Butte, en Architecture, se dit de la derniere pile d'un pont; c'est le côté de la premiere, & derniere arche d'un pont, par où il touche au quai, ou à la terre. On l'appelle autrement *culée*, ou *buttée*.

Buttée. s. f. Terme de Maçonnerie. Massif de pierres dures, qui, aux deux extremitez d'un pont, soutient la chaussée d'un côté, & de l'autre resiste à la poussée des arcades. On l'appelle aussi *butte*, & *culée*.

Butter. v. n. & actif. Toucher au but. Il y a des jeux où l'on *butte*, comme le Billard. *Butter* au Billard, c'est, Toucher avec la bille la corde où sont attachez les grillets.

Butter, signifie aussi, Se proposer quelque but, ou quelque fin, à laquelle on tâche de parvenir. Ce Predicateur ne *butte* qu'à l'Evêché.

Butter, signifie encore, Choquer. Ces deux Conseillers sont toûjours d'un avis contraire, & toûjours *buttez*, & opposez l'un contre l'autre; ils se *buttent* en toutes occasions.

Butter, en Agriculture, c'est, Elever au pied des arbres une motte de terre pour les soutenir. Cela se pratique sur tout à l'égard des jeunes arbres de tige nouvellement plantez, parceque s'ils n'étoient pas *buttez*, le vent les pourroit renverser, ou arracher.

Butter. v. act. Terme d'Architecture. C'est, Contretenir, & empêcher la poussée d'un mur, ou l'écartement d'une voute par le moyen d'un arc, ou pilier *butant*. On appelle *butée*, ou *boutée*, l'effet de ce pilier *boutant*.

Butté, ée. part. & adj.

Buttú, signifie aussi, Fixé à un certain point où l'on se tient opiniâtrement. Il a offert une telle somme de cette charge, il est *butté* là, il n'en donnera pas davantage.

En termes de Chasse, on dit qu'un chien est *butté*, lorsque la jointure des jambes de devant lui grossit.

Buture. s. f. Terme de Chasse, qui se dit quand la jointure au dessus du pied du chien grossit de telle sorte, qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux: ce qui arrive souvent par quelque pointure d'épine.

B U V.

Buveur, Buvette, & autres. Voyez Beuveur, Beuvette, &c.

Buveau, ou Beveau. s. m. Outil de Maçonnerie. Espece d'équerre composée de deux branches mobiles, qui s'ouvrent, & se ferment comme l'on veut. Le *buveau* sert à mesurer, ou à tracer des angles. L'une de ses branches est quelquefois courbée, pour prendre plus facilement les angles des surfaces qui ont quelque creux, ou élevation: & l'autre branche est droite. Il y a aussi quelquefois une branche bombée; & quelquefois les deux branches sont courbées, & creuses en dedans. Enfin l'on en fait de toutes les façons, selon le besoin que l'on en a. Dans la coupe des pierres on se sert du *buveau* en diverses manieres. Voyez le Traité du Pere Derrand, & celui de Mr. Desargues.

B U Y.

Buye. s. f. Vieux mot qui signifie une cruche ou vaisseau à mettre de l'eau. On a dit aussi, *Buire*.

B Y S.

Byssé. Terme de Blason. Voyez Bisse.

Byssé. s. m. C'est le nom de la soye dont les Anciens s'habilloient. Elle étoit si differente de celle dont on se sert aujourd'hui, qu'on ne doit pas confondre deux choses si differentes sous un même nom. En Egypte, & en Syrie on portoit du fin lin, du cotton, & du *byssé*, Fleury.

C.

C. Troisiéme lettre de l'Alphabet, qui se prononce differemment. Ordinairement on le prononce comme un *k*: cependant, si devant les voyelles *a*, *o*, & *u*, il a une petite virgule dessous que l'on appelle *cedille*, & les Imprimeurs ç à queuë, on le prononce comme une *s*; mais devant les voyelles *i* & *e*, on le prononce toûjours comme une *s*. Il se prononce fortement à la fin de presque tous les monosyllabes; comme *bec*, *choc*, *croc*, *froc*, *boc*, *pic*, *roc*, *sec*, *soc*. Le mot de *Clerc*, & quelques autres sont exceptez. Il y a aussi quelques mots de plusieurs syllabes à la fin desquels le *c* se prononce aussi fortement; comme *bissac*, *Enoc*, *Lamec*. Il en faut excepter *almanac*, & *arsenac*, où le *c* ne se prononce point. Tous les Grammairiens ont remarqué que les anciens Romains prononçoient le *q* comme le *c*, & qu'ils prononçoient le *c* comme nous prononçons le *k*, Men. Le Pere Mabillon a observé que Charle-Magne a toûjours écrit son nom avec la lettre *c*: au lieu que les autres Rois de la seconde Race qui portent le nom de *Charles*, l'écrivent avec un *k*. On remarque la même difference sur les monnoyes. Les anciens François ne mettoient quelquefois le *c* devant certains mots, que pour en rendre la prononciation plus forte. C'est pourquoi on le retranchoit, & on l'ajoûtoit indifferemment. Ainsi Clothaire, ou Lothaire c'est le même nom, Le Blanc.

C, chez les Romains, étoit une lettre numerale qui signifioit *cent*.

Non plus quàm centum C *littera fertur habere.*

Quelques-uns tirent que si on y mettoit un titre, ou une barre au dessus C, elle signifioit *cent mille*: on auroit de la peine à en trouver des exemples chez les Anciens. Quand on la met toute seule, elle marque chez les Jurisconsultes *Codice*, ou *Consule*; & elle signifie *Code*, ou *Consul*: quand elle est double, *Consulibus*, c'est-à-dire, *Consuls*. C'etoit aussi une lettre funeste: elle signifioit *condemno*, *je condamne*.

C A.

Ça. Interjection, qui designe quelque sorte de commandement, ou quelque exhortation. *Çà* parlez. *Çà* buvons. *Çà* divertissons nous. *Çà* la main droite: *çà* la main gauche, qu'on l'attache, Abl. *Çà* qu'on mette la main à l'œuvre, Scar.

Çà. adv. signifie, Ici. Venez *çà*. Depuis deux ans en *çà*; c'est-à-dire, les deux dernieres années. Il est vieux en ce sens. Il est errant *çà* & là, ou *deçà*, delà; c'est-à-dire, de côté & d'autre; en divers lieux. Ils s'enfuyoient qui *çà*, qui là; c'est-à-dire, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Cela est en *deçà*, on par *deçà* les monts, au *deça* des monts. Si vous venez par *deçà* ou de *deçà*, c'est-à-dire, en nos quartiers.

Orça, se dit pour encourager, & signifie, Sus donc. On dit, *Orça*, commençons à travailler. *Orça*, allez vous en.

Digitized by Google

CAA.

CAAOBETINGA. ſ. f. Petite herbe qui ſe trouve au Breſil. Il ſort des feuilles de ſa racine même qui ſont blanchеâtres par deſſous, & vertes par deſſus. Sa racine, & ſes feuilles pilées enſemble ſont bonnes à conſolider les playes.

CAAROBA. ſ. f. Arbre du Breſil dont les feuilles ſont oblongues, ayant la figure de la langue, de couleur verte-claire, d'un goût amer, relevées d'un nerf ſelon leur longueur, & de côtes en travers. Sa fleur eſt bleuë tirant ſur le purpurin, & ſa ſemence noirâtre. Son fruit reſſemble à un gros haricot. Les feuilles du *caaroba* deſſechent, & mondifient; on s'en ſert dans pluſieurs maladies chroniques, dans la goutte, dans les maux vencriens.

CAB.

CABACET. Voyez CABASSET.

CABAL. ſ. m. Livre Hiſtorique mêlé de pluſieurs narrations fabuleuſes touchant le Muſulmaniſme. On trouve dans ce livre, dont l'Auteur eſt inconnu, pluſieurs traditions anciennes du Chriſtianiſme, & entr'autres, celles des Anges Gardiens, D'HERB.

CABALE, ou CABBALE. ſ. f. Science myſterieuſe, occulte, & ſecrete, que les Hebreux pretendent avoir par tradition, & par la bouche des Prophetes. On diſtingue ordinairement trois ſortes de *cabale*. La premiere, qu'on ſuppoſe avoir été en uſage avant J. CHRIST, eſt l'explication myſtique, allegorique, & anagogique des paſſages de l'Ecriture qui n'eſt point écrite, que Dieu a revelée à Moïſe, & qui s'eſt conſervée par tradition. La ſeconde eſpece de *cabale*, qu'on appelle *pratique*, eſt une ſorte de magie, & de necromancie, dans laquelle les Juifs ſuperſtitieux employent des mots, & des lettres de l'Ecriture, qu'ils arrangent differemment pour guerir des maladies, chaſſer les Demons, & faire d'autres preſtiges de l'Art magique. La troiſiéme ſorte de *cabale*, & qui eſt proprement celle que les Juifs appellent *cabale*, eſt une Theologie ſymbolique qui enſeigne mille ſens myſterieux ſur des alluſions, & des tranſpoſitions, ou des abbreviations de lettres. Par exemple, ils prennent ſeparément toutes les lettres d'un mot, & ſuppoſent à la place autant de mots qui commencent par chacune de ces lettres; & le ſens que forment ces mots eſt le ſens myſterieux. Ils expliquent auſſi quelquefois le ſens des mots par la valeur arithmetique des lettres, qui chez les Hebreux ſervent de chiffres, & de nombres. Enfin ils en tirent des raiſons pour expliquer tous les myſteres de la Divinité, & toutes les opérations de la nature: ce qui conſiſte la plupart du temps, comme on l'a dit, dans la ſcience, ou la combinaiſon des nombres, & en des rapports myſterieux qu'ils font des choſes aux lettres de l'Alphabet Hebraique. On y voit beaucoup d'eſprit & de ſubtilité; mais bien de la vanité & de la ſuperſtition.

CABALE, eſt encore une autre eſpece de ſcience occulte & myſterieuſe, que les Cabaliſtes modernes appellent la *ſacrée Cabale*. Ils ſuppoſent qu'il y a des peuples élementaires, ſous les noms de Sylphes, de Gnomes, de Salamandres, & de Nymphes; par rapport aux quatre élemens; l'air, la terre, le feu, & l'eau qu'ils habitent. Ils pretendent que les Hebreux connoiſſoient ces ſubſtances aëriennes; qu'ils avoient puiſé ces connoiſſances cabaliſtiques chez les Egyptiens, & qu'ils n'avoient pas ignoré l'art particulier d'entretenir ces nations élementaires, & de converſer avec elles. On leur fait dire, qu'ils ont deferé à Pa-

raceleſe le ſceptre de la Monarchie Cabaliſtique; & que cette ſcience introduit les hommes dans le Sanctuaire de la nature. La *Cavale* eſt une ſcience ſerieuſe, & il n'y a que les melancoliques qui s'y adonnent, AB. DE VILLARS. La *Cabale* eſt une de ces chimeres qu'on autoriſe quand on les combat gravement, & qu'on ne doit entreprendre de detruire qu'en ſe joüant, ID. Voyez le Comte de Gabalis par l'Abbé de Villars.

Ce mot vient de l'Hebreu *cabala*, qui ſignifie *reception*, comme de *maſſora*, *traditio*, MEN. ou de *kibbel*, qui ſignifie, *j'ai enſeigné*. Voyez le Pere Kircher.

CABALE, ſignifie figurément, une faction; un parti; une ſocieté de perſonnes qui ſont de concert, & dans les mêmes interêts: il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part. Tous ces gens-là ſont d'une même *cabale*. La *cabale* eſt puiſſante. Toute la *cabale* ſe remuë violemment. La *cabale* eſt diſſipée; elle a perdu ſon credit. Selon le monde, il faût toûjours ſe ranger du côté de la plus forte *cabale*, BAY. Voyez un devot de *cabale*, DES-H. Ce qui étoit decidé dans un Concile par les intrigues de la *cabale* la plus remuante, & la plus nombreuſe, paſſoit pour article de foi, LE CL.

CABALE, ſe dit auſſi en bonne part, d'une ſocieté d'amis qui ont entr'eux une liaiſon plus étroite qu'avec d'autres, & qui ont les mêmes occupations, & les mêmes divertiſſemens. Voilà une *cabale* de jeunes gens bien joyeuſe.

CABALE, ſignifie auſſi, Brigue; complot; intrigue; pratique ſecrette de pluſieurs perſonnes liguées enſemble. Vous l'avez emporté par *cabale*. Nous avons découvert une dangereuſe *cabale*, qui ſe preparoit pour nous traverſer, MEZ. Il faut avoir de l'eſprit pour être homme de *cabale*, LA BR. En ce monde tout marche par *cabale*, MOL. A Rome, comme aujourd'hui, la *cabale* l'emportoit ſouvent ſur le merite, & decidoit du ſort des Ouvrages, DAC.

CABALER. v. n. Faire une cabale; briguer; former un parti. Ce mot ne ſe dit gueres dans un ſens favorable. *Cabaler* contre l'Etat. *Cabaler* pour une charge. Bien *cabaler* eſt un grand ſçavoir-faire, AB. REG. On dit au figuré, Son merite ſeul *cabale* pour lui; c'eſt-à-dire, Son merite ſeul lui fait des approbateurs.

CABALÉ, ÉE. part. & adj. Un merite *cabalé*, une reputation *cabalée*; c'eſt-à-dire, acquiſe par brigue, par adreſſe, par cabale.

CABALEUR. ſ. m. Celui qui cabale. C'eſt un grand *cabaleur*.

CABALISTE. ſ. m. Celui qui ſçait la ſcience de la Cabale. Les Rabins ſont grands *Cabaliſtes*. Le livre de la creation, intitulé *Sepher-Jezirah*, eſt d'un grand poids chez les *Cabaliſtes*; ils s'en ſervent à faire des miracles, BAY. Le *Cabaliſte* n'agit que par les principes de la nature, AB. DE VILLARS. Vouloir guerir les *Cabaliſtes* par raiſon, c'eſt entreprendre l'impoſſible: ce ſont des viſionnaires ſerieux qu'on ne ramene gueres, ID.

On appelle auſſi *Cabaliſtes*, ceux qui ſont de petites brigues pour s'établir en reputation par le moyen de leurs amis.

CABALISTIQUE. adj. Qui appartient à la cabale. Les ſubtilitez *cabaliſtiques* ſont de pures viſions, de pures ſuperſtitions. Tâchez de vous rendre digne de recevoir les lumieres *cabaliſtiques*, AB. DE VILLARS.

CABAN. ſ. m. Vieux Mot. Manteau de pluye avec des manches, qu'on porte à cheval.

Menage le fait venir de *cappa*, cappe.

CABANE. ſ. m. Petite hute; eſpece de chaumiere; maiſonnette bâtie de bauge, & couverte de chaume,

Digitized by Google

où logent les pauvres gens, & sur tout à la campagne. Les Solitaires mepriſoient le ſejour des villes, pour aller dans les déſerts habiter des *cabanes*, DU PIN. Malherbe a dit en parlant de la mort,

Le pauvre en ſa cabane où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes loix, &c.

CABANE, ſe dit par extenſion d'une maiſon ordinaire, dont on parle ou par mepris, ou par modeſtie. Les maiſons de cette ville-là ne ſont que des *cabanes*. Ma *cabane* n'eſt plus digne de vous loger, LA SUZE. Le Philoſophe doit être également content dans un palais, & dans une *cabane*, ST. EV.

CABANE, ſe dit auſſi figurément du corps. Mon ame eſt logée dans une miſerable *cabane*, LE P. L.

Ce mot vient de l'Italien *capanna*, qui ſignifie *petite maiſon de chaume*, qui a été fait du Grec *kabané*, ſignifiant *creche*, MEN. Iſidore dit que le mot de *capanna* vient *ex eo quod unum tantùm hominem capiat.* Les Eſpagnols diſent auſſi *cabaña*.

CABANE, ou termes de Marine. Cajute; cahagne; petit reduit de planches pour coucher les Pilotes, & autres Officiers de Marine. Ces petits lits ſont fort étroits, & en forme d'armoires, & pratiquez en divers endroits du chateau de pouppe, ou le long des côtes du vaiſſeau. Dans les vaiſſeaux marchands il n'y a que des *cabanes* pour tout l'équipage.

CABANE, eſt auſſi un bateau à fond plat, & couvert, dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire.

Les Bateliers appellent auſſi *cabane*, des cerceaux pliez en forme d'arc ſur un bachot, & couverts d'une toiſe qu'on appelle banne.

On appelle *cabanne* de Berger, une maniere de petite loge où couche le Berger, poſée ſur deux ou quatre roues pour la faire aller d'un lieu à l'autre, pendant que les moutons parquent à la campagne.

CABANE. Terme d'Oiſelier de Paris. C'eſt une eſpece de petite loge où l'on ne voit le jour que par un endroit, & où l'on fait nicher des oiſeaux.

CABANER. v. act. Ce mot eſt particulierement en uſage parmi les gens qui voyagent aux Indes Occidentales. Il ſignifie, Faire, dreſſer des cabanes. Quand le mauvais temps vient on eſt contraint de *cabaner*.

CABARET. ſ. m. Logis, maiſon où l'on donne à boire, & à manger. On confond aujourd'hui ce mot avec *taverne*: neanmoins il y a cette difference, qu'au *cabaret* on devroit donner ſeulement du vin à pot par un trou pratiqué dans un treillis de bois, ſans qu'il fût permis d'aſſeoir, ni de mettre la nappe. On l'appelle pour cela *à huis couppé, & pot renverſé*, parceque l'hôte eſt obligé dans les regles de renverſer le pot ſi-tôt qu'il a vendu le vin. Au lieu qu'à la *taverne* on vend le vin par aſſiette, & on y apprête à manger. Mais on ne fait plus ces diſtinctions, & il y a même des *cabarets* où on loge; & en ce cas c'eſt la même choſe qu'*auberge*, ou *hôtellerie*. Tenir *cabaret*. Hanter le *cabaret*. Ne bouger du *cabaret*. Le vin du *cabaret* eſt preſque toûjours frelaté. Par la loi *qua adulterium c. Ad l. 9. de adult.* une ſervante de *cabaret* n'a point d'action contre celui qui en a abuſé: la loi n'a pas jugé qu'une perſonne d'une condition ſi vile fût digne de ſes ſoins.

Menage croit que ce mot vient de *caparetum*, qui a été fait du Grec *kape*, qui ſignifie *lieu où l'on mange*.

On appelle un *cabaret* borgne, un mechant *cabaret* qui n'eſt frequenté que par de pauvres gens; qui eſt obſcur, mal propre, & mal ſervi.

CABARET. C'eſt auſſi un nom qu'on donne à une eſpece de quarré fait de bois leger, & verni à la Chine, avec des rebords, ſur lequel on preſente du caffé, du thé, du chocolat, ou du ratafia. Il y en a qui ſont faits en forme de coffre, & de quatre long ſans couvercle. On en fait auſſi d'élevez, & de ronds en forme de tour. Quelques-uns appellent auſſi *cabaret*, la table avec de grands rebords ſur laquelle on ſert le caffé, & le thé.

CABARET, en termes de Botanique, eſt une plante dont les feuilles ſont ſemblables à celles du lierre, mais plus petites, & plus rondes, liſſes, d'un verd luiſant. Ses fleurs ſont à cinq ou ſix étamines de couleur purpurine, qui ſortent du creux d'un calice decouppé en trois parties. Ce calice devient dans la ſuite un fruit taillé le plus ſouvent à ſix pans, & diviſé ſelon ſa longueur en ſix loges remplies de petites ſemences oblongues, brunes. Ses racines ſont menuës, rampantes, d'une odeur forte, approchante de celle du nard; d'où vient que quelques-uns appellent cette plante *nard ſauvage*. En Latin *aſarum*, DOD. PEMPT. L'infuſion des racines, & des feuilles de *cabaret* faite dans du vin, eſt vomitive; elle eſt bonne dans les fievres intermittentes, dans l'hydropiſie, dans la goutte, dans la ſciatique. L'infuſion de ces mêmes racines faite dans de l'eau eſt diuretique, & ne fait point vomir.

On dit proverbialement, qu'il y a du vin au *cabaret* à tous prix; pour dire, qu'il faut faire difference entre les choſes, & qu'il y en a de diverſe valeur. On dit auſſi, qu'un homme fait de ſa maiſon un *cabaret*; pour dire, que tout le monde eſt bien venu à boire, & à manger chez lui.

CABARETIER, IERE. ſ. m. & f. Qui tient cabaret; le Maître, la Maîtreſſe d'un cabaret. Les *Cabaretiers* n'ont point d'action pour le vin vendu chez eux en detail & par aſſiette, ſuivant l'article 128. de la Coutume de Paris, & le 535. de la Coutume de Normandie. Horace les appelle perfides, à cauſe du mélange de leurs vins.

CABAS. ſ. m. Panier de jonc où l'on met des figues. Il ſignifie auſſi, les figues qui y ſont contenuës. Ce Marchand a fait venir deux cens *cabas* de figues.

Menage derive ce mot de l'Italien *cabace*, qu'il dit avoir été fait de *cabaccus* Latin. D'autres diſent que c'eſt un mot Hebreu retourné *ſabac*, qui ſignifie *implevit eſſe*. Il peut venir auſſi de *cabaſſet*, parcequ'il a la même figure, & reſſemble à une coëffe. Ces deux mots viennent de *caput*.

CABASSER. v. act. Vieux mot. Machiner quelque tromperie.

Fournellement chacun ſon cas pourchaſſe;
Noiſes y ſont; on y trompe, & cabaſſe.

CABASSET, ou CABACET. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une arme deffenſive qui couvroit la tête.

Ce mot, ſelon Nicod, vient de l'Hebreu *coba*, qui ſignifie un *caſque*, ou *heaume*; ou de l'Eſpagnol *cabeça*, *tête*. L'Eſpagnol dit auſſi *baſinet*, parcequ'il approchoit de la figure d'un baſſin.

On dit proverbialement, qu'un homme a bien du bon ſens, ou de la malice ſous ſon *cabaſſet*; pour dire, dans ſa tête.

CABELIAU. ſ. m. Ce mot eſt purement Hollandois. Il ſignifie un poiſſon, qui eſt une eſpece de morüe. Lewenhoek a fait une ſupputation par laquelle il pretend prouver, qu'un grand *cabeliau* jette une ſi prodigieuſe quantité d'œufs, qu'il peut produire, pendant une année, plus de petits poiſſons qu'il n'y a d'hommes vivans au monde.

CABESTAN. ſ. m. L's ſe prononce. Quelques-uns écrivent *Capeſtan*. Terme de Mechaniques. C'eſt un cylindre, ou un eſſieu, poſé perpendiculairement ſur le pont d'un vaiſſeau, lequel ſe tourne par le moyen de quatre leviers, ou barres qui le traverſent; & par le moyen d'un cable qui eſt tourné ſur ce cylindre; il ſert à enlever, ou à tirer les plus gros fardeaux qui ſont attachez au bout de ce cable. C'eſt en virant les *capeſtans* qu'on

Digitized by Google

qu'on remonte les bateaux; qu'on tire ſur terre les vaiſſeaux pour les calfeutrer; qu'on les decharge des plus groſſes marchandiſes; qu'on leve les ancres & les voiles, &c. Il y a deux *cabeſtans* ſur les vaiſſeaux. Le grand *cabeſtan* eſt poſé ſur le premier pont, & s'éleve juſqu'à quatre ou cinq pieces de hauteur au deſſus du deuxiéme. On le nomme *cabeſtan double*, à cauſe qu'il ſert à deux étages pour lever les ancres, & qu'on peut en doubler les forces, en mettant du monde ſur les deux ponts pour le virer, étant garni de barres & d'autres pieces, comme taquets, entremiſes, & languettes, pour le tourner, & arrêter. Le petit *cabeſtan*, ou *cabeſtan ſimple*, eſt poſé ſur le ſecond pont, entre le grand mât, & le mât de miſaine, qui ſert à faire iſſer les mâts de hunes, & les grandes voiles, où il faut moins de force qu'à lever les ancres. On appelle *cabeſtan à l'Angloiſe*, celui ou l'on n'employe que des demi-barres, & qui à cauſe de cela n'eſt percé qu'à moitié. Il eſt plus renflé que les *cabeſtans* ordinaires. Il y a auſſi un *cabeſtan volant*: c'eſt celui qu'on peut tranſporter d'un lieu à un autre. On dit, Virer le *cabeſtan*, pouſſer au *cabeſtan*; pour dire, Faire joüer, ou tourner le *cabeſtan*. On dit auſſi, *Envoyer les Pages au cabeſtan*; pour dire, Ordonner que les garçons du vaiſſeau, qui ont commis quelque faute, aillent au lieu où ils doivent être châtiez. Sur la mer du Levant on l'appelle *girel*, & en Latin *ergata*.

CABILLE, ou CABILAH. ſ. f. Terme de Relation. C'eſt chez les Arabes une Tribu qui vit ſous un Chef. Ces Tribus, ou *Cabilles* ſont independantes, & ne reconnoiſſent aucun ſouverain. Ce ſont des troupes de vagabonds qui marchent ſous un Chef qu'ils appellent *Cacique*. On compte 80. de ces Tribus parmi les Arabes, D'Herb. Ozanam.

CABILLOTS. ſ. m. pl. Terme de Marine. Petits bouts de bois qu'on met au bout de pluſieurs herſes qui tiennent aux grands haubans. Leur uſage eſt de tenir certaines poulies du vaiſſeau. On appelle auſſi *cabillots*, de petites chevilles de bois qui tiennent aux chouquets avec une ligne, & qui ſervent à tenir la balancine de vergue de hune, quand les perroquets ſont ferrez.

CABINET. ſ. m. Chambre; petite piece d'un appartement. Ce mot a diverſes ſignifications, ſelon l'uſage auquel le lieu eſt deſtiné.

Chez le Roi, le *Cabinet des affaires, & des dépêches*, eſt celui proprement que l'on appelle *cabinet*. Il y a quatre Secretaires du *Cabinet*: deux Huiſſiers du *Cabinet*, & des Couriers du *Cabinet*.

En ce ſens, & figurément, on appelle *Cabinet*, le Conſeil des Rois; la Politique; le Gouvernement; les ſecrets, & les myſteres d'Etat. La ſcience du *Cabinet*; les intrigues du *Cabinet*. Regenter le *Cabinet*, La Roch. Entendre bien le manege du *Cabinet*. C'eſt un grand homme de *Cabinet*. La foi n'entre gueres au *Cabinet* des Rois, Bred.

Il y a auſſi chez le Roi un *cabinet* pour les livres; un *cabinet* pour les peintures; un *cabinet* pour les medailles, &c. Il y a de même chez les grands Seigneurs, ou chez les Curieux, des *cabinets* deſtinez au même uſage; c'eſt-à-dire, pour y garder, & y diſpoſer par ordre des tableaux, ou des medailles, ou autres pieces rares, & antiques. La place, ou l'armoire où elles ſont renfermées s'appelle également *cabinet*. Vous connoiſſez les plus curieux *cabinets* de Paris. Le *cabinet* de Mr. le P. P. vaut cent mille francs. On dit auſſi, *Tenir cabinet*; c'eſt-à-dire, Aſſembler, & recevoir chez ſoi des Sçavans, & d'honnêtes gens à certaines heures pour la converſation. Mrs. du Puy ont tenu long temps *cabinet* dans la Bibliotheque de Mr. de Thou.

Cabinet, ſe dit auſſi dans les maiſons particulieres, d'une place, & d'un petit lieu où l'on reſſerre ſes papiers; où l'on ſe ſequeſtre du reſte de la maiſon; ou que l'on reſerve pour quelque autre uſage. Un appartement regulier eſt compoſé d'antichambre, chambre, & *cabinet*.

Cabinet, ſe dit encore plus particulierement d'une Bibliotheque; ou du lieu où l'on ſe retire, & l'on s'enferme pour lire, & pour étudier. Vous êtes trop aſſidu à vôtre *cabinet*: vous ne ſortez point de vôtre *cabinet*. Il y a des Sçavans qui ſe font une loi rigoureuſe de paſſer tous les jours un certain nombre d'heures dans leur *cabinet*. En ce ſens *cabinet* ſe prend figurément pour l'étude, & les livres mêmes; l'application à la lecture, & à la meditation. Ainſi on appelle homme de *cabinet*, un homme qui aime les livres, & qui s'attache à l'étude. Il faut s'abſtenir des debauches d'eſprit, & des excés de *cabinet*, Guill. On n'apprend point à vivre dans le *cabinet*, Bell. On ne perd que dans le commerce du monde cette contenance embarraſſée, & cet air ſombre qu'on acquiert dans le *cabinet*, & dans la ſolitude, Oe. M. Il y a des gens qui écrivent bien, & qui parlent mal: la raiſon eſt qu'ils ont beſoin de tout le calme du *cabinet* pour bien arranger leurs penſées, Id. On a vu des genies extraordinaires paſſer tout-d'un-coup de la meditation du *cabinet* aux affaires les plus difficiles, St. Ev.

Cabinet de treillage, eſt un lieu couvert au bout des allées d'un jardin, où l'on ſe repoſe, compoſé ſeulement de verdure ſoutenuë par des barreaux de fer, ou des perches. Un *cabinet* de chevrefeuille, de filaria, &c. *Cabinet* de verdure, eſt auſſi une eſpece de berceau, fait par l'entrelaſſement de branches d'arbres.

Cabinet de Jardin. Petit bâtiment iſolé en maniere de pavillon, ouvert de tous côtez, qui ſert de retraite contre les ardeurs du ſoleil, pour y prendre le frais.

Cabinet de Glaces. *Cabinet* dont le principal ornement conſiſte en un lambris de revetement fait de miroirs, pour donner plus d'apparence de grandeur au lieu, & reflechir, & multiplier les objets.

Cabinet, eſt auſſi un buffet où il y a pluſieurs volets & tiroirs pour y enfermer les choſes les plus precieuſes, ou pour ſervir ſimplement d'ornement dans une chambre, dans une galerie. Un *cabinet* d'Allemagne, d'ébene. Il y a de magnifiques *cabinets* dans la Galerie du Roi.

Cabinet d'orgues, eſt une petite orgue portative, qui eſt une eſpece de poſitif compoſé d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de jeux, ſelon la volonté du maître. Dans des *cabinets d'orgues* on ajoûte quelquefois un jeu d'épinette, où le même clavier fait parler en même temps les tuyaux, & les cordes qui ſont accordées à l'uniſſon, ou à l'octave.

CABLE. Quelques-uns écrivent *chable*. ſ. m. Très-gros cordage qui ſert dans les navires pour les tenir à l'ancre. Il eſt compoſé de trois auſſieres dont chacune a trois tourons: le *cable* eſt donc de neuf tourons. On le dit auſſi des cordes qui ſervent à tenir les mâts, comme les haubans; à remonter les bateaux, à élever de gros fardeaux dans les bâtiments par le moyen des grues & des poulies. Les *cables* qu'on appelle *brayers*, ſervent à lier les pierres, les baquets à mortier, &c. Les haubans ſervent à tetenir, & haubaner les engins. Les vintaines qui ſont les moindres cordages, ſervent à conduire les fardeaux en les montant, pour les detourner des ſaillies. Dans l'Artillerie on appelle *cable*, un gros cordage qui ſert particulierement aux chevres. Un navire bien équippé doit avoir quatre *cables*. Le plus gros s'appelle *maître cable*, & le plus petit *grelin*. On appelle auſſi *cable*, la meſure ou étenduë du *cable* qui eſt de 120. braſſes; & l'on dit, Nous étions à deux, à trois *cables* d'un tel lieu.

Ce mot vient de l'Hebreu *chebel*, ou de ſon pluriel *chebalim*,

Digitized by Google

balim, qui signifie *corde*, Nicod. Du Cange croit qu'il vient de l'Arabe *habl*, qui signifie *corde*; ou de *habala*, *vincire*. Menage après Isidore le derive de *capulum*, ou *cabulum*, qu'il fait venir du Grec *camilos*, ou du Latin *camelus*. On a dit auſſi *caplum* dans la baſſe Latinité, que Papias derive *à capiendo*, qui ſignifie une *corde de navire*.

On dit, Donner le *cable* à un vaiſſeau, lorſqu'étant incommodé, on le remorgue avec un *cable* qu'on lui donne; ce qu'on appelle autrement *toüer*, ou *tirer en onarche*. On dit, Filer le *cable* bout pour bout, lorſqu'on lâche & abandonne le *cable* avec l'ancre, quand on n'a pas le loiſir de deſancrer. Et, Bitter le *cable*, c'eſt le rouler, & l'arrêter autour des bittes. On dit, Les *cables* ont un tour, ou un demi-tour, lorſque le vaiſſeau qui eſt à l'ancre obéiſſant au vent, ou au courant de la mer, a croiſé, ou cordonné près des écubiers les *cables* qui le tiennent. Allonger le *cable*, c'eſt l'étendre ſur le pont, ou pour le bitter, ou pour mouiller l'ancre. Debitter le *cable*, c'eſt depaſſer un tour que le *cable* fait ſur la bitte. Deboſſer le *cable*, c'eſt demarrer la boſſe qui le tient. Talinguer le *cable*, c'eſt amarrer, & lier le *cable* à l'argueau de l'ancre. Fourrer un *cable*, c'eſt le garnir de treſſes, ou de toile pour le conſerver.

Cablé. adj. Terme de Blaſon, ſe dit d'une croix faite, ou couverte de corde, ou de cables tortillez.

CABLEAU. ſ. m. Diminutif de cable: c'eſt le petit cable qui ſert ordinairement d'amarre à la chaloupe du navire, lorſqu'elle eſt mouillée.

CABLER. v. act. C'eſt un terme de Cordier, qui ſignifie, Aſſembler pluſieurs fils, & les tortiller pour n'en faire qu'une corde. *Cabler* de la ficelle.

CABOCHE. ſ. f. La tête de l'homme. Il y a bien de la malice dans cette *caboche*. Il a une bonne *caboche*; c'eſt-à-dire, il a bien du ſens, & du jugement.

Ce mot eſt vieux & populaire. Menage le fait venir de *caput*, *la tête*.

Caboches, en termes de Quinquaillerie, ſont des vieux clous, ou des têtes de clous.

CABOCHON. ſ. m. Terme de Joüaillier. Pierre precieuſe (particulierement un rubis) qui eſt ſeulement polie ſans avoir aucune figure reguliere; & telle que s'eſt trouvée la pierre après en avoir ôté ce qu'elle avoit de brut: deſorte qu'il y en a de rondes, d'ovales, de boſſuës, & de pluſieurs autres ſortes.

CABOTAGE. ſ. m. Action de caboter.

CABOTER. v. act. Terme de Marié. Naviger le long des côtes; faire de petits voyages ſur mer; aller de cap en cap, de port en port. Les Corſaires, ou les navires qui croiſent les mers ne font que *caboter*; aller de cap en cap.

CABRE. ſ. f. Terme de Marine. Eſpece de chevre, pour enlever, ou tirer de gros fardeaux. Voyez Chevre.

Cabre, ſe dit auſſi de gros boutons ronds, joints par le haut, & poſez proche des apoſtis aux extremitez du côté d'une galere.

CABRE', en termes de Blaſon, ſe dit d'un cheval acculé.

CABRER. v. n. p. Terme de Manege, qui ſe dit des chevaux qui ſe levent, & ſe dreſſent ſur les pieds de derriere en état de ſe renverſer. Ce cheval ſe *cabre* ſi on lui tire trop la bride. Un cheval ſe *cabre* quand il eſt vicieux, ou fougueux.

Cabrer, figurément ſignifie, Se fâcher; s'offenſer; ſe mettre en colere; ſe choquer. C'eſt un fantaſque qui ſe *cabre* aiſément, & ſans ſujet. Il y a des temperamens ennemis de toute reſiſtance, que la verité fait *cabrer*, & qui ſe roidiſſent toûjours contre la raiſon, Mol.

Ce mot vient de *chevre*, parcequ'elle a accoutumé de ſe dreſſer, & de ſauter.

CABRIL, ou CABRI, ou CABRIT. ſ. m. Jeune chevreau. On le nomme ainſi en pluſieurs endroits de la France.

CABRIOLE, ou CAPRIOLE. ſ. f. Elevation du corps; ſaut leger & agile, que font les Danſeurs ordinairement à la fin des cadences. Friſer la *cabriole*; c'eſt, Remuer les pieds preſtement, tandis qu'ils ſont en l'air. En matiere de Danſe la *cabriole* eſt la même choſe que le *ſaut*. La *demi-cabriole* eſt lorſqu'on ne retombe que ſur l'un des pieds. L'Auteur des Reflexions ſur l'uſage de la langue Françoiſe ſe declare pour *capriole*, & quelques autres avec lui. Meſſieurs de l'Academie ſemblent le preferer auſſi. L'uſage le plus general eſt pour *cabriole*, Men.

Cabriole, en termes de Manege, ſe dit lorſque le cheval étant en l'air, avant que de tomber à terre, épare entierement du derriere, c'eſt-à-dire, ruë en étendant les jambes avec violence. Quand il n'épare qu'à demi, on donne à la *cabriole* le nom de *balotade*: & on lui donne celui de *groupade*, quand au lieu d'étendre les jambes en arriere, il les trouſſe ſous lui, comme s'il les vouloit retirer dans le ventre, & retombe preſque les quatre pieds enſemble.

Cabriole, ſe dit auſſi des ſauts dangereux, des chûtes. Cet homme eſt tombé ſur l'eſcalier; il a fait là une jolie *cabriole*. Cela ne ſe dit qu'en riant.

CABRIONS. ſ. m. Terme de Marine. Ce ſont des pieces de bois qu'on met derriere les affûts des canons pendant le gros temps, de peur qu'ils ne rompent leurs bragues, & leurs palans.

CABRON. ſ. m. Peau de jeune chevre ou cabril.

CABUS. Il y en a qui diſent *capu*. ſ. m. Epithete des choux qu'on appelle autrement *pommez*. On le dit auſſi des laituës, quand elles ſont tranſplantées, & groſſies en pommes. Rabelais feint que ce fut d'une ſueur de Jupiter que naquirent les choux *cabus*.

Ce mot vient de *capitatus*, ou bien de *caputus*, ſelon Menage. Les Allemands les appellent *kabikraut*, c'eſt-à-dire, *herbe à tête*.

CABUYA. ſ. m. Eſpece d'aloës qui croît en Amerique. Quelques-uns l'appellent *karata*, & d'autres *maguey*. Marcgrave l'appelle *caraguata guacu*. Voyez Karata.

CAC.

CACA. ſ. m. Ordure. On le dit aux petits enfans. Il faut aller faire *caca*. Ne mangez pas de cela, c'eſt du *caca*. Il ſemble qu'il vienne du Latin *cacare*.

CACADE. ſ. f. ſignifie auſſi, Decharge de ventre. Une bonne *cacade*.

Cacade, ou Cacade, ſe dit figurément en deriſion du mauvais ſuccés de quelque entrepriſe. Il a fait là une vilaine *cacade*.

Ce mot eſt du ſtile bas. Il vient de l'Italien *cagar*, *cagada*, qui ſignifie la même choſe.

CACALIA. ſ. m. Plante qui pouſſe beaucoup de feuilles approchantes de celles de la tuſſilage, mais plus grandes, preſque rondes, épaiſſes, dentelées en leurs bords, d'un verd clair par deſſus, blanches par deſſous, anguleuſes, d'un goût deſagreable. Il s'éleve d'entre elles une tige à la hauteur d'environ deux pieds, canelée, purpurine, velué, moëlleuſe. Ses fleurs naiſſent au ſommet de cette tige, & ſur ſes branches. Ce ſont des bouquets à fleurons ſemblables à de petits godets decouppez en quatre parties, de couleur purpurine. Il leur ſuccede des graines oblongues, garnies d'une aigrette. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, entourée de fibres longues & blanches. En

Latin

Digitized by Google

Latin *cacalia foliis crassis hirsutis*, C. Bauh. Il y a plusieurs autres especes de *cacalia*.

CACAO. ſ. m. Nom qu'on donne à un arbre & à ſon fruit. D'autres diſent *cacayer* ou *cacavate* pour l'arbre, & *cacao* pour le fruit. Cet arbre croît aux Indes Occidentales, où il ſe nomme *cacahuaguahuetl*. Il eſt de la grandeur de nos orangers, & a les feuilles aſſez ſemblables, mais plus longues & plus étroites. Sa fleur eſt grande, de couleur jaune. Ses fruits ſont auſſi jaunes, pointus, cannelez; ils deviennent en meuriſſant auſſi gros que nos melons. Chaque fruit contient vingt ou trente noiſettes ou amandes groſſes comme des piſtaches; il y en a même qui en contiennent juſques à quatre-vingt. Le *cacayer* eſt ſi tendre & ſi delicat que pour le garantir des ardeurs du ſoleil, & des autres injures de l'air, on eſt obligé de planter d'autres arbres auprès, que les Eſpagnols appellent *la madre del cacao*, & ceux du païs *cacaoquananthli*. Le *cacao* fortifie l'eſtomac & la poitrine; on en fait le chocolat avec quelques autres ingrediens. En pluſieurs endroits de l'Amerique on s'en ſert au lieu de monnoye.

CACHE. ſ. f. Lieu ſecret où l'on met & qu'on veut derober à la vuë des hommes. Il y a pluſieurs *caches* dans cette maiſon, dans ce bois. Cet avare a mis ſon argent dans une *cache* qu'on ne peut trouver, ni découvrir.

On dit proverbialement, qu'un homme a trouvé la *cache*, quand il a trouvé quelque bonne invention, ou le ſecret d'une affaire, ou le lieu où il y avoit quelque choſe de bien caché. On dit auſſi, mais baſſement, qu'un homme eſt allé à *Cachan*, quand il eſt obligé de ſe cacher pour quelque mechante affaire, par alluſion au village de *Cachan* auprès d'Arcueil à une lieuë de Paris.

CACHE CACHE MITOULAS. Terme populaire. C'eſt un jeu de jeunes gens, qui conſiſte à mettre quelque choſe ſecretement entre les mains, ou dans les habits de quelcun de la compagnie: ce qu'on propoſe à deviner à une tierce perſonne. Ce mot vient par contraction & tranſpoſition de *mie tu ne l'a*, au lieu de *tu ne l'a mie*.

CACHE ENTRÉE. C'eſt ainſi que les Serruriers appellent une petite piece de fer qui couvre l'entrée d'une ſerrure.

CACHE-NEZ. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un *maſque*.

CACHER. v. act. Mettre quelque choſe en un lieu ſecret, où elle ne puiſſe être vuë ni trouvée qu'avec beaucoup de difficulté. Les païſans *cachent* leur argent dans la terre, afin que les ſoldats ne le puiſſent trouver: Menage après Guyet deſrive ce mot de *cacare*, qui ſignifie *chaſſer*, *pouſſer*.

CACHER, ſignifie auſſi, Voiler; couvrir. Cette fille ſe *cache* le viſage de ſes coëffes, de ſon maſque. *Cacher* ſa gorge. *Cacher* un tableau. Dans cette éclipſe la lune *cachoit* la moitié du diſque du ſoleil. On demandoit à quelcun qui portoit quelque choſe *caché* ſous ſon manteau, ce qu'il portoit; Je ne le *cache*, dit-il, qu'afin qu'on ne le ſçache point, Men.

CACHER, ſignifie auſſi, Ne point découvrir; diſparoître; ne ſe pas montrer; ne ſe pas laiſſer voir. Il m'a *caché* ſon nom; je ne ſçai qui il eſt. Les Poëtes diſent que le ſoleil va ſe *cacher* dans l'onde. Ce Marchand ne paroît plus; il s'eſt *caché*. Rien n'eſt plus aimable que la timidité d'une jeune bergere qui ne ſe peut montrer, ni ſe *cacher* ſans plaire, Font. On dit, Après un tel affront il faut ſe *cacher*; c'eſt-à-dire, ne ſe montrer plus. Allez vous *cacher* vilaine! Mol.

On dit *cacher* ſon jeu, & cette expreſſion a trois divers ſens. Elle ſignifie I. empêcher que quelcun ne voye ſon jeu. II. Diſſimuler ſon adreſſe en faiſant ſemblant de ne ſçavoir pas bien jouër. III. *Cacher* ſes deſſeins, enſorte que perſonne ne les puiſſe decouvrir. Il eſt tout-à-fait figuré en ce dernier ſens.

CACHER, figurément ſignifie, Deguiſer; diſſimuler; feindre. On ne peut ſe *cacher* à ſoi-même. C'eſt un hypocrite qui ſçait bien *cacher* ſa turpitude. Il ſçut *cacher* ſa haine & ſa colere ſous des demonſtrations apparentes d'amitié, Abl. *Cacher* ſa haine ſous de fauſſes careſſes, Rac. Il y a bien de l'adreſſe à bien *cacher* ſa paſſion, Abl. *Cacher* la baſſeſſe de ſa naiſſance, Id. Vous *cachez* vos vices ſous des dehors de vertu, M. Esp. On s'étudie plus dans le monde à *cacher* ſes paſſions qu'à acquerir la vertu, Wicq. Le ſoin de ſe *cacher* vaut encore mieux que l'indolence de ceux qui ne ſe donnent pas la peine de deguiſer leurs défauts, Bell. Alexandre ne ſçavoit ni ſe *cacher* ni ſe contraindre, Tour. L'art d'impoſer, & de ſe *cacher* eſt la grande habileté des politiques, Le P. R.

CACHER, ſignifie encore, Celer; taire; tenir ſecret; derober à la vuë des hommes. C'eſt une maxime qu'il ne faut rien *cacher* à ſon Avocat, ni à ſon Medecin, ni à ſon Confeſſeur. Ces amis ne ſe *cachent* rien; c'eſt-à-dire, ils n'ont rien de ſecret l'un pour l'autre. Dieu a *caché* ſes myſteres, & tient ſes jugemens ſecrets, afin que nous ne ceſſions de prier, M. de M. Dieu *cache* l'avenir ſous d'épaiſſes tenebres, & ſe rit de nos craintes injuſtes, & deraiſonnables, Port-R. La nature nous *cache* ſes plus merveilleuſes operations, Roh. Regnier a dit en proverbe, que le peché qu'on *cache* eſt demi pardonné.

SE CACHER, ſignifie auſſi, Se retirer du monde; vivre inconnu, à l'écart, & dans la retraite. Le Saint alla ſe *cacher* dans un deſert, Fl. Ce n'eſt pas vivre que de ſe *cacher* toute ſa vie, St. Ev. La vie *cachée* eſt le veritable état des femmes, Tour. Comme il ne faut pas ſe montrer par vanité, il ne faut pas auſſi ſe *cacher* par affectation, Oe. M. On ſe *cache* d'ordinaire pour ſe faire rechercher, M. Sc. C'eſt un des preceptes d'Epicure: *Cache ta vie.*

Heureux qui ſatisfait de ſon humble fortune,
Vit dans l'état obſcur où les Dieux l'ont caché, Rac.

CACHÉ, ÉE. part. & adj. Outre les ſignifications déjà expliquées, on appelle un homme *caché*, un homme melancolique, & ſolitaire; qui fuit le monde, & la ſocieté. On appelle eſprit *caché*, un homme profond, & diſſimulé. Une ſcience *cachée*, eſt une ſcience abſtruſe, ou connuë de peu de perſonnes, comme l'Algebre, la Cabale, la Steganographie, &c. On ſe plaît d'autant plus à la recherche des ſciences *cachées*, que la vanité nous porte naturellement à vouloir ſçavoir ce que les autres ignorent, Of. M.

CACHET. ſ. m. Petit ſceau de metal qui porte des Armes, ou des chiffres qu'on imprime ſur de la cire, ou du papier à chanter, pour empêcher qu'on n'ouvre un paquet fermé, & marqué de cette empreinte. Sceller, & marquer de ſon propre *cachet*. Faire graver un *cachet*.

Pour meriter un cachet *ſi joli*,
Il faudroit avoir, ce me ſemble,
Quelque joli ſecret enſemble;
Car enfin les jolis cachets
Demandent de jolis ſecrets, M. Sc.

Ce mot vient de *cacher*, à cauſe qu'il ſert à cacher l'écriture, Men.

CACHET, ſe dit auſſi de la figure, de la marque imprimée ſur la cire. Le *cachet* eſt entier, il n'a point été rompu.

On appelle *cachet volant*, la marque du *cachet* imprimée ſur un papier, avec lequel on pourra fermer quand on voudra une lettre qu'on donne ouverte. C'eſt auſſi un *cachet* appoſé ſur l'enveloppe, ou ſur le repli de la lettre ſans être attaché à la lettre; enſorte que la lettre demeurant

meurant ouverte, on la peut fermer quand on veut. C'eſt une lettre à *cachet volant*.

LETTRE DE CACHET, eſt une lettre cachetée du *cachet* du Roi, & contreſignée d'un Secretaire d'Etat, qui contient quelque ordre, commandement, avis, ou autre choſe de la part du Roi.

CACHETER. v. act. Appliquer un cachet ſur quelque choſe; fermer avec un cachet. *Cacheter* un paquet, une boëte, une bouteille.

CACHETÉ, ÉE. part. & adj. Il m'a rendu vos lettres *cachetées*.

CACHETTE. ſ. f. Petite cache. Il y a bien des *cachettes* dans ce bois. C'eſt une *cachette* qu'Amour a faite pour nous exprès, OE. M. Ce mot vieillit, & n'eſt pas du bon ſtile.

CACHETTE, figurément ſignifie, Secret; detour. Comment fouiller dans toutes les *cachettes* du cœur? LE P. L.

EN CACHETTE. adv. D'une maniere cachée, & ſecrette. Les livres defendus ne ſe vendent qu'*en cachette*, & ſous le manteau. Faire les choſes *en cachette*. Il a fait cela *en cachette* de moi; c'eſt-à-dire, il n'a pas voulu que je le ſçuſſe. Le jugement ne fut donné qu'*en cachette*, PATRU. On ne doit pas uſer de duël ſi on peut tuër ſon homme en *cachette*, PASC.

CACHOS. ſ. m. Plante qu'on ne trouve que dans les montagnes du Perou. Elle croît comme un arbriſſeau, & eſt d'un fort beau verd. Sa feuille eſt ronde & mince. Son fruit eſt plat d'un côté, rond de l'autre finiſſant en pointe, de couleur cendrée, d'un goût agreable & ſans acrimonie, contenant une ſemence fort menuë. Les Indiens font beaucoup de cas de cette plante à cauſe de ſes rares qualitez: car elle fait uriner & chaſſe le ſable & la pierre hors des reins, & ce qui eſt plus admirable, c'eſt qu'on tient que par ſon uſage elle briſe la pierre dans la veſſie, ſi la pierre eſt encore tendre, & qu'elle ſe puiſſe rompre par quelque medicament. En Latin *cachos*, ou *folanum pomiferum folio rotundo tenui*, C. BAUH.

CACHOT. ſ. m. Priſon noire, obſcure, ſouterraine. On met dans les *cachots* les criminels accuſez de grands crimes, ou qui font des rebellions dans la priſon. Vous decririez ces *cachots*, ou plutôt ces ſepulchres funeſtes, où l'on enterre des hommes vivans, pour qui il ſemble que le ſoleil ait ceſſé de luire, & que la nuit ait pris la place du jour? FL.

CACHOT, ſe dit auſſi d'une ſorte de petite loge qui eſt fermée à clef, & qui n'a qu'une petite ouverture à la porte, par laquelle on donne à boire, & à manger au fou qui eſt dedans.

CACHOU. ſ. m. Eſpece de pâte ſeche, dure, un peu gommeuſe, rougeâtre, d'un goût amer & ſtyptique. Quelques-uns croyent que les Japonnois la preparent avec les extraits d'areca, de calamus aromaticus, de reglisſe, & de graine de bangue, mêlez & endurcis ſur le feu. D'autres veulent qu'elle ſoit faite avec les ſucs d'areca & de l'écorce veite d'un arbre du Japon appellé *catechu*, épaiſſis enſemble par la chaleur. Il y en a d'autres qui pretendent que c'eſt une terre du Levant, nommée par ceux du païs *maſpaiqui*, laquelle ſe trouve ordinairement ſur les hautes montagnes ſous les racines des cedres. En Latin *catechu ſive terra Japonica*. Le *cachou* eſt propre pour fortifier le cerveau & l'eſtomac, & pour corriger la mauvaiſe haleine. On le mêle avec du ſucre, du muſc & de l'ambre gris, & on le forme en des trochiſques très-petits.

CACHRYS. ſ. m. Terme de Botanique. C'eſt une plante qu'on appelle autrement *armarinte*. Voyez ARMARINTE.

CACHRYS, ſe dit auſſi de la ſemence de cette même plante.

CACHRYS, ſe dit encore des boutons que le chêne, le ſapin, & quelques autres arbres pouſſent au printemps & dans l'automne.

CACIQUE. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt le nom general que les Eſpagnols ont donné à tous les Princes, Seigneurs, & petits Rois de toutes les terres de l'Amerique. Quoique ſa grande étenduë ne permette pas de croire qu'ils euſſent tous ce nom à cauſe de leurs diverſes langues, neanmoins dans le Perou ils appellent *Curaca*, ce qu'ils appellent *Cacique* dans les Iles & dans le Mexique. Les Portugais ont fait la même choſe, en nommant tous les temples des Indes des *Pagodes*.

CACIQUE. Ce nom ſe donne auſſi aux Chefs des Arabes & des Tartares vagabonds.

CACOCHYME. adj. m. & f. Plein de mauvaiſes humeurs. Les playes d'un corps *cacochyme* ſont fort difficiles à guerir, à cauſe des mauvaiſes humeurs dont le corps eſt plein, & qui affluent ſur la partie malade. On dit figurément, un eſprit *cacochyme*, une humeur *cacochyme*; pour dire, un fantaſque, un bourru. Ce mot vient du Grec *kakos*, *malus*, *pravus*, *& chymos*, *ſuccus*.

CACOCHYMIE. ſ. f. eſt une repletion de mauvaiſes humeurs. Quand la repletion eſt ſimplement de ſang, on l'appelle *plethore*.

CACOETHE. adj. m. Terme de Medecine. C'eſt une épithete que les Medecins donnent aux ulceres malins. Voyez ULCERE.

Ce mot vient de *kakon* & de *ethos*, *conſuetudo mala*, *mauvaiſe coutume*. Enſuite il ſe prend pour une mauvaiſe diſpoſition du corps tellement enracinée & enveillie, qu'on ne ſçauroit la guerir que difficilement.

CACOPHONIE. ſ. f. Terme de Grammaire. C'eſt la rencontre de deux lettres, ou de deux ſyllabes, qui ſont un ſon deſagreable à l'oreille. Les Poëtes ſe donnent de grandes gênes pour éviter une *cacophonie*. La rencontre de deux voyelles fait une *cacophonie*.

Ce mot vient du Grec *kakos*, *pravus*, & *phoneo*, *ſono*.

CACOZELE. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un zéle indiſcret, & trop ardent. Balzac traille dans ſes lettres quelques Auteurs de l'avoir employé.

Ce mot eſt derivé de *kakos*, & *zelos*, *zéle*, autrement *jalouſie*.

CAD.

CADASTRE. ſ. m. Prononcez l'*s*. Regître public qui ſert à l'aſſiete des tailles dans les lieux ou elles ſont réelles, comme en Provence & en Dauphiné. Ce Regitre contient la qualité, l'eſtimation des fonds de chaque Communauté, ou Parroiſſe, & le nom des proprietaires de ces fonds. Les Romains faiſoient la même choſe pour le Cens.

Menage derive ce mot de l'Italien *caſtro*, & de *avattare*, qui a été fait de *ad* & de *quotus*, parcequ'il ſert à quotiſer. Regulierement on devroit écrire *capdaſtre*. Borel le derive de *cadus*, qui ſignifie *chacun* en Languedoc, où principalement la choſe eſt en uſage. Ragueau le derive de *capitularium*, qui eſt le nom qu'on a donné au regitre qui contenoit les *capdaſtres*. Borel fait remarquer qu'anciennement la taille & les *cadaſtres* ne s'écrivoient que ſur des verges ou pieces de bois marquées avec un couteau, comme les tailles que l'on fait aujourd'hui avec les Boulangers & les Cabaretiers, qui ſont deux morceaux de bois diviſez également. L'acheteur & le vendeur gardent chacun une de ces pieces, & ils les raſſemblent quand ils y veulent faire de nouvelles marques. Comme cela eſt enteaillé avec un couteau, on l'appelle *taille*. Il ajoûte qu'en certains villages de Languedoc il y a encore de groſſes pieces de bois appellées *ſangt*, c'eſt-à-dire, ſouches qui ſervent

ſervent de *cadaſtres*, & qu'il fallut une charette pour les porter à Montpellier, & les produire dans un procés à la Chambre des Comptes.

CADAVRE. ſ. m. Corps mort. Il faut appeller les Officiers de Juſtice pour lever le *cadavre* d'un homme tué, ou noyé, afin qu'ils dreſſent un procés verbal de l'état où ils l'ont trouvé. On ne peut faire le procés à un *cadavre* que pour crime de Leze-Majeſté; ou pour certains cas, qui ſont, le duël, l'homicide de ſoi-même, & la mort arrivée dans une rebellion à force ouverte contre l'autorité de la Juſtice. Alors on nomme un Curateur au *cadavre*.

Ce mot eſt tiré du Latin *cadaver*, qui vient du verbe *cadere*, *choir*, *tomber*; en Grec de *πτω*, *cado*, dont on a fait *ptoma*, qui ſignifie auſſi *cadavre*.

CADEAU. ſ. m. Grand trait de plume & fort hardi, que font les Maîtres Ecrivains pour orner leurs écritures, pour remplir les marges, & le haut & le bas des pages. Les écoliers s'enhardiſſent la main à faire des *cadeaux*. On le dit auſſi des figures qu'on trace ſur les cendres, ou ſur le ſable, quand on rêve, ou quand on badine.

Ce mot vient de *catellum*, qui a été fait de *catena*, MEN. D'autres le derivent de *caduceo*, parcequ'avec une baguette, ou caducée, on trace des *cadeaux* ſur le ſable, ſur la pouſſiere.

CADEAU, ſe dit figurément des frais exceſſifs; des depenſes faites inutilement, & mal à-propos. Si vous donnez un plein pouvoir à ce chicaneur, il vous fera de beaux *cadeaux*; c'eſt-à-dire, il vous jettera dans de grands embarras; il vous donnera de grands memoires de frais. On dit auſſi d'un Auteur, ou d'un Avocat, qui ont dit beaucoup de choſes inutiles dans un Ouvrage, ou dans un plaidoyé, qu'ils ont fait de beaux *cadeaux*.

CADEAU, ſe dit auſſi des repas, ou des fêtes qu'on donne aux Dames. Donner un grand *cadeau*. Les femmes aiment les *cadeaux*. Le mari, dans les *cadeaux* qu'on donne à ſa femme, eſt toûjours celui à qui il en coûte le plus, MOL. En ce ſens il vieillit.

CADENAS, ou CADENAT. ſ. m. Le premier eſt le meilleur, L'ACAD. Serrure mobile, & portative enfermée dans des boules, ou plaques de fer. Les *cadenats* ſont ronds communément. Mais il y en a de quartrez, de plats, d'ovales. Il y en a en cœur, en triangle, en forme de gland, & de bien d'autres façons. On les accroche à la porte, ou autre choſe qu'on veut fermer, par un anneau qu'on appelle *anſe*, & l'anſe entre dans le corps du *cadenas* par deux petites éminences qu'on appelle *oreilles*. On perce le fond de deſſous pour mettre la broche. De l'autre côté on fait l'entrée de la clef, & deſſus l'on y ajoûte la *barre*, pour tenir la *gachette*, ou *pene*, & le reſſort. Cela fait, on braſe le tout. On s'en ſert à fermer des coffres, des valiſes, &c. Il y a des *cadenas* faits de pluſieurs cercles mobiles marquez tout autour de pluſieurs lettres, qu'on ne peut ouvrir ſans ſçavoir un certain mot, ſuivant lequel les lettres étant arrangées, le reſſort du *cadenas* ſe trouve diſpoſé à être ouvert. L'invention en eſt decrite dans Cardan.

On derive ce mot de *cadenacium*, ou de *catenatium*, ou de l'Italien *catenaccio*.

CADENAS, eſt auſſi une eſpece d'aſſiette quarrée d'or, ou de vermeil doré. Un des côtez eſt élevé de deux doigts, avec un petit couvercle, & diviſé en trois petites celſules où l'on met du ſel, du poivre, & des cure-dents. Sur l'autre côté qui eſt plat, & avec une ſimple bordure, on met une ſerviette ſur laquelle ſont le couteau, la cuillier, & la fourchette d'or, ou de vermeil doré. On ſert toûjours le *cadenas* ſur la table du Roi quand il mange ſeul. On le ſert auſſi aux Princes, & aux Ducs, & aux Ducheſſes; mais dans une grande ceremonie ſeulement.

CADENASSER. D'autres écrivent CADENACER. v. act. Mettre, appliquer un cadenas. Il n'y a perſonne dans cette chambre, elle eſt *cadenaſſée*. La jalouſie de quelques Italiens les porte à *cadenaſſer* leurs femmes.

CADENASSÉ, ÉE. part. & adj.

CADENCE. ſ. f. ſuivant les anciens Muſiciens qui ont écrit de la theorie, eſt une ſuite d'un certain nombre de nottes de Muſique dans un certain intervalle, qui frappe agreablement l'oreille, & ſur tout à la fin d'un couplet. Elle eſt ordinairement compoſée d'une quarte & d'une quinte pour faire une octave, qui eſt la plus excellente des conſonances. On fait auſſi des doubles *cadences*. Quand la *cadence* eſt imparfaite, on la peut terminer par la quinte, ou par l'une des tierces ou des ſexres. La *cadence* doit être compoſée ordinairement de trois nottes. On appelle *clauſule* ou *concluſion*, la *cadence* principale par laquelle on termine le chant. L'autre eſt appellée *entrée* ou *mediation*, & quelquefois *attendante*, parcequ'on attend toûjours la parfaite *cadence* qui finit. Mais les Muſiciens modernes appellent ſimplement *cadence*, la relation de deux nottes qu'on chante enſemble comme *ut*, *re*; & ils diſent qu'il y a double *cadence*, quand la derniere de ces nottes eſt ſuivie de deux doubles crochuës. En general la *cadence* eſt une certaine concluſion de chant, qui ſe fait de toutes les parties enſemble en divers endroits de chaque piece, & qui la diviſe comme en ſes membres, & periodes; cela ſe fait lorſque les parties viennent tomber & ſe terminent ſur une corde que l'oreille, ce ſemble, attend naturellement. La *cadence* parfaite eſt celle qui conſiſte en deux nottes chantée tout de ſuite, ou par degrez conjoints en chacune des deux parties. Elle s'appelle *parfaite*, parcequ'elle contente mieux l'oreille que les autres. La *cadence* eſt imparfaite, quand ſon dernier temps n'eſt pas à l'octave, ni à l'uniſſon; mais à la ſixte, ou à la tierce. Cela ſe fait quand la baſſe au lieu de deſcendre par la quinte, ne ſe fait que par la tierce, ou quand en deſcendant par la quinte, ou en montant par la quarte, ce qui fait le même effet, elle fait avec le deſſus au premier temps une octave, & au ſecond une tierce majeure. On l'appelle *imparfaite*, parceque l'oreille au lieu d'acquieſcer à cette concluſion, attend encore la continuation du chant. La *cadence* eſt rompuë, quand la baſſe au lieu de deſcendre à la quinte où l'oreille l'attend, elle monte d'une ſeconde mineure, ou majeure. Toute *cadence* ſe fait en deux temps. Quelquefois elle eſt ſuſpenduë, & alors elle s'appelle *repos*, & n'a qu'un temps. Cela ſe fait quand les deux parties demeurent à la quinte, ſans achever la *cadence*. Les *cadences* ſont au chant ce que les points & les virgules ſont au diſcours, NIVER. Les Maîtres à chanter diſent que la *cadence* eſt un don de nature qui eſt propre à faire les tremblemens delicatement. Quand les voix ſont trop promptes, & même trop rudes, qu'on appelle vulgairement *chevrotantes*, il faut battre du goſier les deux nottes dont la *cadence* eſt compoſée, & l'une après l'autre, de même que ſur le clavecin, en battant des deux doigts les deux touches qui font le tremblement.

Ce mot vient de *cadentia*,

CADENCE, eſt auſſi l'obſervation des mêmes meſures, qui ſe fait en danſant, lorſque les pas & le mouvement du corps ſuivent les nottes, & les meſures des inſtrumens; & ainſi la *cadence* eſt la fin d'un temps ou d'une meſure. Ainſi on dit, Entrer en *cadence*, ſortir de *cadence*; pour dire, Suivre, ou ne ſuivre pas les mouvemens du violon, des hautbois, du chant, &c.

CADENCE, ſe dit auſſi de la meſure qu'on doit garder dans

Digitized by Google

le ſtile oratoire, & de la chute, & du ſon d'une période qui frappe agreablement l'oreille. Toutes les périodes de cet Avocat ont une *cadence* fort heureuſe. Iſocrate fut le premier qui reconnut qu'on devoit garder quelque *cadence* dans la proſe même. On reprochoit à Demoſthene, qu'il s'inquietoit plus de la *cadence* d'une periode, que de la chute de la Republique, TOUR. C'eſt un vice dans le diſcours que de faire trop ſentir la *cadence* meſurée des periodes, OR. M. Une *cadence* trop harmonieuſe, & trop reguliere ennuye enfin l'Auditeur, LE P. RA.

CADENCE, en termes de Poëſie, ſignifie une certaine meſure de vers nombreuſe, & harmonieuſe. Une belle *cadence*. Les vers d'Homere ſont pompeux, & rempliſſent agreablement l'oreille par leur *cadence*, LE P. R.

Ayez pour la cadence *une oreille ſevere*, BOI.
Enfin Malherbe vint, & le premier en France
Fit ſentir dans les vers une juſte cadence, ID.

CADENCE, en termes de Manege, eſt la meſure égale que le cheval doit garder en tous ſes mouvemens, ſoit qu'il manie au galop, ou terre à terre, ou dans les airs, en telle ſorte qu'un de ſes temps n'embraſſe pas plus de terrain que l'autre, & qu'il y ait de la juſteſſe dans tous ſes mouvemens. Ainſi on dit qu'un cheval manie toûjours la même *cadence*, qu'il fait ſa *cadence*, entretient ſa *cadence*, n'interrompt point ſa *cadence*, ne change point de *cadence*; pour dire, qu'il obſerve regulierement ſon terrain, & que ſes mouvemens ſe ſoutiennent toûjours également. On dit, qu'un cheval prend une belle *cadence* ſur les airs, ſans ſe dementir, ſans ſe brouiller, & qu'il manie également à toutes les deux mains.

CADENCE, ſe dit auſſi de tous les mouvemens égaux qui ſe font dans les autres profeſſions. Les Mareſchaux ſont obligez de battre le fer en *cadence*; autrement leurs marteaux ſe nuiroient les uns aux autres.

CADENCÉ, ÉE. adj. Qui a de la cadence. Tout cela eſt bien *cadencé*. Cette periode eſt bien *cadencée*. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CADENE. ſ. f. Chaîne à laquelle eſt attaché un galerien.

Ce mot vient de *catena* Latin, d'où les Eſpagnols ont fait auſſi *cadena*, MENAGE.

On appelle auſſi *cadene* de haubans, la chaîne de fer au bout de laquelle il y a un cap de mouton, qui ſert à amarrer, & à rider les haubans contre le bordage.

CADENE, ſe dit figurément en choſes morales, pour marquer de grandes incommoditez. J'aimerois autant être à la *cadene*, que d'avoir à ſouffrir ces continuelles reprimendes. Ce mot eſt vieux.

CADENETTE. ſ. f. Mouſtache; poignée de cheveux qu'on laiſſoit croître autrefois du côté gauche, tandis qu'on tenoit les autres courts. Menage dit que c'étoit du côté droit, & que cette mode fut introduite par H. Albert Seigneur de Cadenet, Marechal de France. La mode des *cadenettes* a été fort long temps en vogue. On ne le dit plus que de la boucle qui pend au deſſous du nœud d'une perruque nouée. Cette *cadenette* eſt trop courte. Les femmes ont auſſi mis des *cadenettes* ſur le front; mais en general ce mot n'eſt preſque plus en uſage.

CADET, ETTE. ſ. m. & f. Puîné. A Paris entre les Bourgeois les *cadets* ont autant que l'aîné en partage. La Coûtume de Caux en Normandie donne les deux tiers à l'aîné, un tiers aux *cadets*.

Ce mot vient de *capitetum*, comme qui diroit *petit chef de famille*. On écrivoit autrefois *capdet*, & on le prononçoit ainſi en Gaſcogne, MEN. Borel confirme cette penſée, & dit qu'en Gaſcogne on appelloit les aînez *capmas*, comme qui diroit *chefs de maiſon*; & *cadets*, *quaſi minora capita*. Dominicus dit que ce mot vient *quaſi à majoris natu cadant, & ſint velut catheti, aut normales lineæ ab ipſo dependentes*.

CADET, ſe dit auſſi des enfans d'une famille dont l'un eſt plus âgé que l'autre, en faiſant comparaiſon entr'eux. Ainſi le ſecond fils dira d'un troiſiéme, que c'eſt ſon *cadet*; le troiſiéme du quatriéme, &c.

CADET, abſolument, ſe dit du dernier de tous les enfans. Benjamin étoit le *cadet* des enfans de Jacob, & le plus cheri.

On dit en termes de Genealogie, la branche de l'aîné, & la branche des *cadets*.

CADET, en termes de Guerre, ſe dit d'un jeune Gentilhomme qui ſe met volontaire dans les troupes, ſans prendre de paye, ni être mis ſur le rôlle, & à qui on ne peut refuſer le congé. Il ſert ſeulement pour apprendre le metier de la guerre, & ſe rendre capable de quelques emplois. *Cadet* aux Gardes, eſt un volontaire dans le Regiment des Gardes. Il ne doit y avoir que deux *cadets* dans chaque Compagnie d'Infanterie âgez au plus de dix-huit ans par l'Ordonnance de 1670.

CADET, ſe dit auſſi par relation d'un homme à un autre qui eſt plus âgé que lui. Cet homme dit qu'il eſt de mon âge, mais je lui montrerai qu'il eſt mon *cadet* de plus de dix ans.

CADET, ſe dit dans le même ſens à l'égard de la reception des Officiers dans une profeſſion ſoit de guerre, ſoit de juſtice, ſans conſideration de l'âge. Un Officier ſe plaint avec raiſon, quand on fait monter ſon *cadet* devant lui.

CADET, ſe dit auſſi de toutes ſortes de jeunes gens. Voilà un *cadet* de haut appetit; pour dire, qui eſt toûjours prêt à boire, & à manger. Voilà une troupe de *cadets* qui n'aiment qu'à rire. On dit auſſi, un *jeune cadet*; pour dire, un jeune homme ſans experience.

CADETTE. ſ. f. Pierre de taille pour paver.

CADETTER. v. act. Paver avec des pierres de taille. Ces deux mots ſe trouvent dans Pomey.

CADI. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt le nom qu'on a donné aux Juges des cauſes civiles chez les Sarrafins, & les Turcs.

CADILESQUER, ou CADILESQUIER. Chef de la Juſtice chez les Turcs. Chaque *Cadileſquier* a ſon diſtrict particulier. Mr. Ricaut les reduit à trois pour tout l'Empire. Le *Cadileſquier* d'Europe, de Natolie, & du Grand Caire.

CADIS. ſ. m. Sorte de petite étoffe.

CADMIE. ſ. f. Terme de Pharmacie. C'eſt une eſpece de mineral, qui eſt de deux ſortes. Il y a de la *cadmie* naturelle, & de l'artificielle. La *cadmie* naturelle eſt encore de deux ſortes: l'une contient des parties metalliques, & l'autre n'en contient point. La premiere qu'on appelle *cobaltum*, eſt un mineral terreſtre, de couleur preſque noire, & qui contient quelques parties de cuivre, ou d'argent. On en tire beaucoup de pluſieurs mines d'Allemagne: elle eſt fort cauſtique & corroſive, deſorte qu'on la met au rang des poiſons. La *cadmie* naturelle, qui eſt privée de parties metalliques, eſt autrement appellée *calamine*, ou *pierre calaminaire*. Voyez CALAMINE. La *cadmie artificielle* ſe fait dans les fournaiſes de cuivre. Il y en a de cinq ſortes. La premiere eſt appellée *botryte*, parcequ'elle a la forme d'une grappe de raiſin: la ſeconde *ofracite*; qui eſt faite comme un teſt ou coquille: la troiſiéme *placite*, parcequ'elle reſſemble à de la croûte: la quatriéme *capnite*; c'eſt la plus ſubtile: la cinquiéme *calamite*; celle-ci s'attache autour des perches de fer, avec quoi on remue la matiere du cuivre dans la fournaiſe, laquelle étant ſecoüée, a la figure d'une plume, qu'on nomme en Latin *calamus*. La *cadmie botryte* ſe trouve à la partie moyenne de la fournaiſe:

Digitized by Google

naiſſe : *l'oſtracite* dans la partie baſſe : la *placite* dans la plus haute, & la *capnite* à la bouche de la fournaiſe. La *cadmie* eſt deſſiccative & deterſive : on s'en ſert dans les ulceres humides & puans, qui ſe cicatriſent par ſon moyen. La *botryte*, & la *placite* ſont auſſi très-bonnes dans les maladies des yeux.

CADOLE. ſ. m. C'eſt le nom que les Serruriers donnent au loquet d'une porte, & à une eſpece de pêne qui s'ouvre & ſe ferme en ſe hauſſant, ou ſe baiſſant, avec un bouton, ou une coquille.

CADRAN. ſ. m. Terme de Jouaillier. Eſpece d'étau, ou de main de fer qui ſert à tenir les diamans, quand on les taille pour changer leur ſituation ſuivant les diverſes faces qu'on leur veut donner. Pour les autres pierreries les *cadrans* ſont de bois. Les pierreries taillées au *cadran* ſont plus eſtimées que les autres. La couleur des pierres taillées au *cadran* eſt fatinée : celle des pierres qui ſont en table ronde, ou en cabochon eſt veloutée.

CADRE, & CADRAN. Voyez QUADRE.

CADRILLE. Voyez QUADRILLE.

CADRUPLE. Voyez QUADRUPLE.

CADUC, CADUQUE. adj. (Il y en a qui écrivent *caduque* auſſi bien pour le maſculin, que pour le feminin.) Vieux ; caſſé ; infirme ; qui a perdu ſes forces, ſoit par l'âge, ſoit par les maladies. Santé *caduque*. Devenir *caduc*. Age *caduc*.

Ce mot vient du Latin *caducus*, *ſujet à choir*, de *cadere*.

CADUC, ſe dit auſſi des bâtimens qui menacent ruine. Cette maiſon eſt vieille & *caduque* ; il la faut étayer.

CADUC, ſe dit figurément des choſes qui dechéent ; qui tendent vers leur fin. La faveur de ce Courtiſan eſt bien diminuée ; ſa fortune eſt fort *caduque*.

CADUC, ſignifie auſſi, Fragile ; periſſable. Les richeſſes, les honneurs ſont des biens *caducs*. Tout eſt *caduc* ſur la terre, & ſujet au changement, excepté la ſeule vertu.

CADUC, en termes de Juriſprudence, ſe dit d'un legs, & d'une inſtitution d'heritier qui n'ont point d'effet. Ce legs eſt devenu *caduc* par la mort du legataire avant le teſtateur. Il y a un titre dans le Droit *de caducis tollendis*.

En termes de Medecine, on appelle le mal *caduc*, le haut mal, le mal St. Jean, ou l'épilepſie : c'eſt une maladie qui fait tomber un homme quand l'accés lui prend, & qui le tourmente cruellement. Voyez EPILEPSIE.

CADUCEE. ſ. m. Verge de Mercure : c'eſt un bâton entortillé de deux ſerpens entrelaſſez. Les Poëtes attribuent pluſieurs vertus au *Caducée* de Mercure. C'étoit auſſi le ſymbole de la paix, & de la concorde. Apollon le donna à Mercure, qui lui avoit fait preſent de la lyre. Le *caducée* qui ſe marque ſur diverſes medailles, eſt un ſymbole commun ; quoiqu'on l'attribuë ſpécialement à Mercure. Il ſignifie la bonne conduite, la paix, & la felicité. Le bâton marque le pouvoir ; les deux ſerpens la prudence, & les deux ailes la diligence ; toutes qualitez neceſſaires pour être heureux dans les entrepriſes où l'on s'engage. Anciennement les Ambaſſadeurs qui alloient propoſer, ou annoncer la paix portoient une baguette qu'on appelloit *caducée* : & à cauſe de cela on les appelloit eux-mêmes *caduceatores*.

Ce mot vient du Latin *caduceum*, ainſi appellé *à cadendo*, *quia conventiones & bella cadere faciebat*. Chez les Romains ceux qui denonçoient la guerre s'appelloient *Feciales*, & ceux qui alloient demander la paix s'appelloient *Caduceatores*. Il ſeroit plus à-propos de faire venir ce mot du Grec *kerukeion*, qui ſignifie le même, & qui vient de *kerux*, un *herault*.

CADUCÉE, ſe dit auſſi d'un bâton couvert de velours fleurdelifé, que portent le Roi d'Armes, & les Heraults d'Armes dans les ceremonies. Celui du Roi d'Armes a une fleur de lis d'or au bout ; c'eſt pourquoi on le nomme *ſceptre*.

CADUCITE. ſ. f. Extrême vieilleſſe ; extrême infirmité ; âge decrepit. Juſques dans la *caducité* on craint de manquer de tout. La mort qui previent la *caducité* arrive plus à-propos, que celle qui la termine ; LA BR.

CADUCITÉ, ſe dit auſſi des bâtimens qui tombent en decadence. On le dit auſſi d'un legs qui eſt devenu caduc.

CÆCALE. adj. eſt une épithete qu'on donne à une veine qui reporte le ſang de l'inteſtin *cæcum* dans le tronc meſenterique.

CÆCUM. ſ. m. C'eſt le premier des gros boyaux, qu'on appelle auſſi *l'aveugle* ; parcequ'il n'a qu'une ouverture qui lui ſert d'entrée, & de ſortie. Il eſt ſitué dans l'hypocondre droit ; plus bas que le rein. Il a une appendice en forme d'un ver oblong, qui eſt plus grande aux enfans nouvellement nez ; qu'à ceux qui ſont avancez en âge.

C A F.

CAFFARD, ARDE, ſ. m. & f. Bigot, hypocrite. Je hais les *caffards*. Il ſe dit particulierement des gens qui font leurs affaires ſous pretexte de Religion, en abuſant de la ſimplicité, & de la confiance des autres.

Menage derive ce mot de l'Arabe *cafar*, qui ſe dit par les Arabes proprement d'un homme qui de Chretien s'eſt fait Turc, ou de Turc Chretien. Il a été fait de l'Hebreu *caphar*, qui ſignifie *renier*. Les Anciens ont eu une eſpece de couverture de tête qu'ils appelloient *caphardum*, DU CANGE.

CAFFARD. adj. m. eſt une eſpece de damas ou de ſatin. Le veritable damas *caffard* eſt tout de fil : mais le damas *caffard* ordinaire eſt celui dont la treme eſt ſeulement de fil, & les chaines de ſoye, & qui ſe manufacture en Flandres.

CAFFE', ou CAFE'. ſ. m. C'eſt une eſpece de feve de la groſſeur de nos plus petits haricots, ronde d'un côté, plate de l'autre, avec une fente au milieu, de couleur jaunâtre tirant ſur le blanc. Les Turcs la nomment *cahuëh* ou *caoua*. Elle naît ſur un arbriſſeau de même nom qui ne croît que dans l'Arabie heureuſe, & qui reſſemble au ſufain ou bonnet de Prêtre. Ses feuilles ſont petites, unies, épaiſſes, toûjours vertes. On fait de cette feve un breuvage qui eſt fort en uſage par tout le Levant, & dont on n'a commencé à ſe ſervir en France qu'environ le milieu ou vers la fin du XVII. ſiecle. Ce breuvage eſt auſſi appellé *caffé*. Il y a en Turquie des cabarets exprès pour en vendre ; comme on fait le vin en ces quartiers. Le goût en eſt amer, & ſent le brûlé ; on corrige cette amertume avec le ſucre. Pour preparer ce breuvage on fait rôtir la feve au feu, on la reduit en poudre, & puis on met deux ou trois drachmes de cette poudre ſur une livre d'eau bouillante, ou une cueillerée ſur trois taſſes d'eau : on en met plus ou moins, ſelon le degré de force qu'on y veut donner. Le *caffé* pris ſobrement eſt propre pour fortifier l'eſtomac & le cerveau, pour hâter la digeſtion, pour diſſiper les douleurs de tête, pour donner du mouvement aux eſprits & au ſang, pour empêcher l'aſſoupiſſement, pour emporter les obſtructions des viſceres, pour provoquer les mois aux femmes. Pluſieurs lui attribuent les mêmes vertus qu'au thé. On en boit à toute heure, & ſur tout le matin. On le prend fort chaud ; & s'il n'a pas toutes les vertus qu'on lui attribuë, du moins il ſert d'amuſement, & d'entretien dans une longue converſation ; ou de pretexte pour ſe taire avec bienſeance. Il n'y a pas 20. ans que le *caffé* étoit peu connu, ou trés-peu en uſage dans les Provinces Septentrionales de la France.

Plusieurs modernes pretendent qu'Avicenne & Rhasis ont parlé du *caffé* il y a pluſieurs ſiecles, le premier ſous le nom de *bunchu*, & le ſecond ſous celui de *bunca*. Ceux qui en ont écrit depuis ſont Proſper Alpin dans ſon livre des Plantes d'Egypte, qui eſt le premier qui en donna des nouvelles aux Européens vers la fin du XVI. ſiecle; Veſlingius dans ſes Obſervations, Bauhin dans ſon Pinax, Olaus Wormius, Olearius & Leonard Rauwolf dans leurs Itineraires; Mollembrok, Pietro della Valle, Thevenot dans leurs Relations. Sylveſtre du Four en a fait auſſi un Traité exprès par rapport à la ſanté en 1685. Simon Pauli en a condamné l'uſage dans un Commentaire contre le thé, & le tabac, & il objecte qu'il énerve les hommes, comme le dit Olearius. Le *caffé* fut découvert, au rapport du Maronite Fauſto Nairone, par le Prieur de quelques Moines, après qu'il eut été averti par un homme qui gardoit des chevres, ou des chameaux, que quelquefois ſon betail veilloit & ſautoit toute la nuit. Ce qui fit qu'il en eſſaya la vertu qu'il a d'empêcher le ſommeil; & il l'employa d'abord à empêcher que ſes Moines ne dormiſſent à Matines. On dit qu'il diſſipe auſſi la triſteſſe, parce-qu'il eſt rempli de ſels volatils & de ſoufre. On tient qu'il n'eſt pas propre aux bilieux, ni à ceux qui digerent trop vite. Il precipite la digeſtion. On pretend auſſi que ceux qui ſont d'un temperament trop vif doivent s'en abſtenir, parcequ'il met le ſang dans un trop grand mouvement, & qu'en cauſant trop d'agitation il ébranle, & affecte les nerfs.

CAFFÉ. Maiſon à *caffé*, lieu public où l'on prend du *caffé*. C'eſt un établiſſement nouveau. Il y a 20. ans qu'à peine eût-on trouvé un *caffé* dans Paris. Aujourd'hui ces cabarets à *caffé* ſont ſans nombre. On en compte trois mille à Londres.

CAFFETIERE. ſ. f. Petit vaiſſeau dans lequel on prepare le caffé; pot à caffé. *Caffetiere* Turque; *caffetiere* d'argent; *caffetiere* de cuivre.

C A G.

CAGE. ſ. f. Petite loge fermée à claires voyes, & faite d'oſier, ou de fil de fer, où l'on nourrit des oiſeaux. Il y a des perchoirs pour repoſer l'oiſeau, & des augets pour lui donner à boire, & à manger. Le perroquet eſt ſorti de ſa *cage*. Cet oiſeau a rompu un des bâtons de ſa *cage*. Bajazet Empereur des Turcs fut promené par Tamerlan enfermé dans une *cage*. Ce Prince ne pouvant ſupporter cette ignominie ſe briſa la tête contre les barreaux de ſa *cage*.

Ce mot vient de *cavea*, qu'on a dit pour *carea*, MEN. *A carets theatralibus quibus includebantur feræ*, on l'a tranſporté aux *cages* des oiſeaux.

On dit figurément & burleſquement d'un homme qu'on a mis en priſon, qu'on l'a mis en *cage*. On dit par menaces à des inſolens, qu'on les fera mettre en *cage*, pour leur apprendre à parler. En effet il y a des priſons où il y a des *cages* de fer, comme dans le Chateau d'Amboiſe.

CAGE, eſt auſſi un treillis d'oſier qu'on met devant les fenêtres en forme de jalouſie, pour voir au dehors ſans être vu au dedans. On le dit auſſi des vaiſſeaux d'oſier, ou garnis de toile qui ſervent de gardemanger. Les Orfevres donnent auſſi le nom de *cage*, aux fils d'archal qui ſont travaillez preſque en forme de grande *cage*, & où ils enferment leurs marchandiſes.

CAGE, ſe dit auſſi en termes d'Architecture, des quatre pans, ou gros murs qui enferment un bâtiment, ou qui en font l'enceinte. La *cage* d'un eſcalier; ce ſont les murs ou pans de bois qui l'enferment. La *cage* d'un moulin, eſt le corps d'un moulin à vent, qui eſt fait de charpente & reveţu d'ais. On le fait tourner ſur un maſſif de maçonnerie où il eſt poſé, pour expoſer les volans du moulin du côté du vent par le moyen d'une grande piece de bois qu'on appelle la *queuë*.

CAGE DE CROISÉE, eſt le bâti de menuiſerie qui porte en avance au dehors la fermeture d'une croiſée. Ce qu'on appelle *cage de clocher*, eſt un aſſemblage de charpente qu'on revêt ordinairement de plomb, & qui eſt compris depuis la chaiſe ſur laquelle il poſe, juſqu'au rouët, ou la baſe de la fleche d'un clocher.

CAGE, ou CAGEROTTE, ſe dit encore des formes où l'on fait de petits fromages, dont le fond eſt d'oſier pour en laiſſer écouler le lait clair.

CAGE, ſe dit figurément d'une habitation étroite & retirée. Cet homme eſt fort particulier, il ſe tient toûjours dans ſa *cage*; on ne ſçauroit le faire ſortir de ſa *cage*. On dit d'une grande maiſon où loge une perſonne peu conſiderable, Voilà une bien grande *cage* pour un ſi petit oiſeau.

CAGE, en termes de Mer, eſt une eſpece d'échauguette faite en *cage* à la cime du mât d'un vaiſſeau, qu'on appelle *gabie* ſur la Mediterranée, & *hune* ſur l'Ocean.

En terme d'Horloger, on appelle *cage* de montre, les deux platines de la montre jointes par les quatre piliers, qui enferment un eſpace lequel contient les rouës, & les reſſorts.

CAGEOLER. Il faut écrire *cajoler*; & c'eſt ainſi que tous les bons Auteurs l'écrivent aujourd'hui. Voyez CAJOLER.

CAGIER. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit de ceux qui portent des faucons, des facres, des laniers, & d'autres oiſeaux à vendre. On dit auſſi une *cagée d'oiſeaux*.

CAGNARD. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un lieu mal propre, tel que celui où logent des chiens. Cette maiſon eſt un vrai *cagnard*.

CAGNARD, ARDE. adj. Vieux mot qui ſignifioit, Faineant, pareſſeux, poltron, qui ne veut point quitter le coin du feu. Paſquier dit que le *cagnard* étoit un lieu ſous les ponts de Paris, où s'aſſembloient pluſieurs gueux & faineans tant hommes que femmes; & que ce lieu fut appellé *cagnard*, à cauſe qu'il étoit près de l'eau, la demeure ordinaire des canards. La Police défendit ces aſſemblées, & il y en eut pluſieurs de ſuſtigez pour avoir contrevenu à ces defenſes.

CAGNARDER. v. n. S'accoutumer à la faineantiſe, & à demeurer au coin du feu. Il eſt vieux, & n'eſt en uſage que dans ſon compoſé *s'accagnarder*.

CAGNARDER, ſe dit encore des gueux faineans qui pourroient travailler, & qui aiment mieux demander l'aumône; de ces gens qui hantoient le cagnard ci-deſſus expliqué.

CAGNARDERIE. ſ. f. Pareſſe, faineantiſe, gueuſerie.

CAGNARDIER, IERE. ſignifie la même choſe que *cagnard*.

CAGNARDISE. ſ. f. C'eſt la même choſe que cagnarderie. L'un & l'autre ſont bas.

CAGNE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *chienne*. Il ne ſe dit plus que par injure à des femmes qu'on veut taxer d'infame proſtitution.

CAGNEUX, EUSE. adj. & ſ. Qui a les jambes tortuës & mal tournées. La mode de porter de grands canons étoit fort favorable aux *cagneux*. Sa ringrave étoit courte, & ſon genou *cagneux*, SCAR.

Ce mot vient apparemment de *chien*, parcequ'il n'a pas les jambes droites; & ainſi il a été fait de *cagnoſo* ou de *cagna*, qui ſont mots Italiens.

CAGOT, OTE. ſ. m. & f. Faux devot; hypocrite; qui affecte des apparences de devotion. C'eſt un franc *cagot*. Gardez vous d'une *cagote*.

Digitized by Google

CAGOT, eſt auſſi adj. Une ame *cagote*. Une humeur *cagote*.

Ce mot eſt injurieux, & vient de certaines gens habituées en Bearn, & en quelques endroits de la Gaſcogne, qu'on dit deſcendus des Viſigots; ils ſont tenus communément pour ladres, enſorte qu'ils ne s'allient point avec le reſte du peuple; on les appelle aujourd'hui *capots* par corruption de *cagots*. Ce nom leur a été donné, comme qui diroit *caas Gothi*, ou *chiens Goths*, en haine de l'Arianiſme dont les Goths avoient fait profeſſion: Menage après Mr. de Marca, & autres. Paſquier dit qu'il vient de *Got*, qui en langue Germanique ſignifioit *Dieu*; d'où ſont venus ces juremens de-guiſez *morgoy*, *vertugoy*, *fangoy*, &c.

GAGOTERIE. ſ. f. Fauſſe devotion; hypocriſie. Il y a bien des gens qui font leur fortune par la *cagoterie*: ce n'eſt point devotion; c'eſt pure *cagoterie*.

CAGOTISME. ſ. m. La maniere d'agir d'un hypocrite. La profeſſion du *cagotiſme* efface la memoire de tous les pechez qu'on a faits, OE. M.

Son cagotiſme en tire à toute heure des ſommes,
Et prend droit de gloſer ſur tout tant que nous ſommes,
MOL.

CAGOUILLE. ſ. f. Revers d'éperon. Quelques-uns appellent ainſi en termes de Marine, une volute qui ſert d'ornement au haut de l'éperon du vaiſſeau.

CAGUESANGUE. ſ. f. Diſſenterie; flux de ſang. On ne le dit gueres que par imprecation. La *cagueſangue* lui puiſſe venir.

Ce mot vient du Latin *caco* & de *ſanguis*. Voyez DISSENTERIE.

C A H.

CAHIER, ou CAIER. Voyez CAYER.

CAHIEU, ou CAJEU. Voyez CAYEU.

CAHIERE. ſ. f. Grande chaiſe à bras. Ce mot eſt vieux & populaire.

CAHINCAHA. adv. Terme bas & proverbial, qui ſe dit des choſes qu'on fait avec peine, de mauvaiſe grace, & à pluſieurs reprifes. Cet homme a fait pour moi quelques ſollicitations, mais il les a faites *cahincaha*, c'eſt-à-dire, avec des *hin* & des *ha*. Ce pauvre homme gagnoit ſa vie *cahincaha*, RABELAIS.

CAHOS. Voyez CHAOS.

CAHOT. ſ. m. Choc; ſaut; agitation violente qu'on reſſent dans un carroſſe, ou autre voiture, par l'inegalité du terrain qui lui fait faire pluſieurs ſauts. Ce mot ſe dit également des ſauts qui excitent l'agitation, & du terrain qui cauſe les ſauts. Les montagnes ſont des païs pleins de *cahots*, les coches y font des *cahots* à tous momens. Il y a dans ce chemin des creux, des ornieres qui font ſouffrir mille *cahots*.

CAHOTAGE. ſ. m. C'eſt un ſecoüement, un mouvement frequent cauſé par les *cahots*. Ce *cahotage* me tuë. Je ne puis ſouffrir le *cahotage* de ce coche, de ce chariot.

CAHOTER. v. act. abſolu. Faire des cahots. Il nous a *cahotez* durant tout le chemin. Dans les chemins de traverſe on eſt bien plus *cahoté* que dans les autres. Les eſtomacs foibles ſouffrent beaucoup, quand ils ſont *cahotez*.

CAHOTER, eſt auſſi neutre, & ſignifie, Souffrir des cahots; être ſecoüé par des cahots. Nous n'avons fait que *cahoter* pendant plus de deux heures. Nous avons bien *cahoté* dans ce maudit chemin.

CAHOTÉ, ÉE. part. & adj.

CAHUETTE. ſ. f. Petite hute, ou cabane de païſan, de berger, de pauvre homme. Ce mot eſt bas, & ne ſe dit gueres qu'en raillant, & par mepris.

CAHUTE. ſ. f. C'eſt la même choſe que cahuette.

C A I.

C A I.

CAIC. Terme de Marine. Eſquif deſtiné au ſervice d'une galere.

CAIES. Voyez CAYES.

CAILLE. ſ. f. Oiſeau de plumage grivelé, qui ſe tient dans les blez. C'eſt un oiſeau de paſſage aſſez petit, & bon à manger. Il eſt de chaude complexion, d'où l'on a fait le proverbe, Chaud comme une *caille*. On dit que les *cailles* mangent de l'ellebore: ce qui eſt cauſe que pluſieurs de ceux qui mangent des *cailles* dans les lieux où il vient beaucoup d'ellebore, ſe trouvent ſurpris d'épilepſie, & tombent en convulſion. En Latin *coturnix*, *icis*.

Menage après Scaliger croit que ce nom lui a été donné à cauſe de ſon chant, qui ſemble en prononcer la premiere ſyllabe.

CAILLEBOT, ou CAILLOT. ſ. m. ſe dit d'un ſang coagulé qu'on crache, ou qu'on vuide avec les excremens. Cet homme a la mine d'être pulmonique, il jette de gros *caillebots* de ſang.

CAILLEBOTIS. ſ. m. Terme de Marine. Eſpece de treillis, ou tillac à jonc fait de menu bois, & placé entre deux biloires, ou bordures pour ſervir à évaporer la fumée du canon quand on le décharge, & pour donner du jour entre les ponts, quand les ſabords ſont fermez durant l'agitation de la mer. L'eſpace qui reſte des ponts eſt couvert de bordage de pareil échantillon que celui qui eſt attaché ſur les membres, ou côtes du navire.

CAILLEBOTTE. ſ. m. C'eſt une maſſe de lait caillé, qui eſt ferme & épaiſſi. Nous n'avons mangé que des *caillebottes*.

CAILLER. v. act. Coaguler; figer. La morſure des ſerpens tué, parcequ'elle fait *cailler* le ſang, & empêche la circulation. Le ſang ſe *caille* ſi-tôt qu'il eſt hors des veines, ou privé de chaleur. Le lait ſe *caille* avec de la preſure. L'huile de tartre, & l'eſprit de vitriol mêlez enſemble, ſe *caillent* après une grande effervescence. On *caille* auſſi le lait avec des fleurs d'artichauts, au lieu de preſure. On a trouvé en Irlande une ſorte d'ardoiſe noire excellente contre le flux de ſang, & qui empêche qu'après les grandes châtes, le ſang ne ſe *caille* dans le corps, HIST. NAT. D'IRL.

Ce mot vient du Latin *coagulare*.

CAILLÉ, ÉE. part. & adj. Lait *caillé*, ſang *caillé*.

On dit abſolument au ſubſtantif, Du *caillé*; pour dire, du lait figé & coagulé, dont la partie ſereuſe eſt ſortie, qu'on appelle le *Lait clair*, ou le *petit lait*. Pluſieurs Medecins appellent la preſure, *du caillé*. Voyez PRESURE.

CAILLELAIT. ſ. m. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de quatre ou cinq pieds, foibles, ſe couchant à terre ſi elles ne ſont ſoutenuës par des plantes voiſines; quarrées, rameuſes, fragiles, nouées. Il ſort de chacun de ces nœuds ſept ou huit feuilles oblongues, pointues, vertes, ſans poil, diſpoſées en rayons autour des tiges. Ses fleurs ſont fort nombreuſes, petites, blanches, ſemblables à celles du grateron, decoupées en quatre parties. Il leur ſuccede à chacune deux ſemences jointes enſemble. En Latin *gallium album vulgare*, P. TOURNEFORT. Cette plante eſt deſſicative, & aſtringente; on s'en ſert pour arrêter le ſaigement du nez, & pour guerir la gratelle. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *caillelait*.

CAILLEMENT. ſ. m. Les Medecins appellent *caillement* de lait, une indiſpoſition qui arrive aux nouvelles accouchées, parceque leur lait s'eſt caillé, & s'eſt mis en petits grumeaux dans leurs mammelles: ce qui vient de ce qu'elles n'ont pas été aſſez tetées. Le *caille-*

ment

Digitized by Google

ment de lait leur cauſe de grandes douleurs, & un friſſon qui leſtient principalement au milieu du dos. Pour remedier à cette maladie, & pour l'empêcher, il faut ſe faire teter, & vuider les mammelles.

CAILLETEAU. ſ. m. Diminutif. Jeune caille qu'on ſert ſur les tables comme un mets friand.

CAILLETTE. ſ. f. Le quatriéme ventricule du bœuf, & des autres animaux qui ruminent. C'eſt le lieu où ſe fait le chyle, & d'où les alimens tombent dans les inteſtins. La *caillette* ſe vend avec les trippes. C'eſt dans la *caillette* des veaux, & des agneaux que ſe forme la preſure qui caille le lait: ce qui lui a fait donner le nom de *caillette*. Ce quatriéme ventricule eſt rempli de feuillets comme le troiſiéme: mais ces feuillets ont cela de particulier, qu'ils enferment outre les membranes, dont ils ſont compoſez, pluſieurs glandes qui ne ſe trouvent point dans les trois autres ventricules. En Latin *abomaſum*.

CAILLETTE, ſe dit figurément d'un homme ſans cœur, & ſans vigueur; qui n'eſt capable d'aucun travail, ou d'aucune entrepriſe. Il ſe prend auſſi dans un ſens obſcéne, & ſignifie les parties naturelles de l'homme. Il eſt bas dans ces deux ſens, & ne peut entrer que dans le burleſque.

CAILLOTROSAT. ſ. m. eſt une eſpece de poire fort connuë & eſtimée. On l'appelle ainſi à cauſe qu'elle eſt pierreuſe, & qu'elle a le goût de roſe. Quelques-uns l'appellent *poire d'eau roſe*. Menage écrit *caillouſat*, & Richelet auſſi.

CAILLOU. ſ. m. Petite pierre dure, & quelquefois polie & luiſante. On l'employe avec le ciment à paver les aqueducs, les grottes, & les baſſins de fontaine. On s'en ſert auſſi pour les ouvrages de Moſaïque; & pour cela on la ſcie, & on la polit. On ſe ſert des *cailloux* des rivieres les plus tranſparens pour peindre ſur le verre. Les pierres à fuſil ſe font de *cailloux* noirs, & fort durs. Les *cailloux* des bords de la mer, & de l'embouchure des rivieres ſont ronds, & polis: on les appelle autrement le *galet*.

Tantôt l'onde brouillant l'arene,
Gemit & fremit de couroux,
Se roulant deſſus les cailloux
Qu'elle apporte, & qu'elle entraine.

Ce mot vient du Latin *calculus*.

CAILLOUTAGE. ſ. m. Amas de cailloux. Grotte de *caillontage*, L'ACAD.

CAIMACAN. ſ. m. Nom de dignité dans l'Empire Ottoman. Il n'y a d'ordinaire dans tout l'Empire Turc que deux *Caimacans*; l'un qui eſt toûjours proche la perſonne du Grand Seigneur; & l'autre qui reſide toûjours à Conſtantinople, & qui en eſt comme le Gouverneur. Il y a quelquefois trois *Caimacans*. Celui qui n'abandonne jamais Conſtantinople, examine toutes les affaires de Police, & les regle en partie. Outre celui qui eſt toûjours à Conſtantinople, & celui qui ne quitte jamais le Grand Seigneur, le Viſir, quand il eſt éloigné, en a auſſi un auprès de lui; mais la fonction du dernier demeure ſuſpenduë quand le Viſir eſt auprès du Sultan. Le *Caimacan* du Viſir eſt comme ſon Secretaire d'Etat, & le premier Miniſtre de ſon Conſeil, LA GUILL.

CAIMAND, ANDE. ſ. m. & f. Mendiant; qui gueuſe par fainеantiſe, & faute de vouloir travailler.

CAIMANDER. v. n. Gueuſer; mendier. Il ſe dit auſſi en parlant de toutes les choſes qu'on va demander de porte en porte, comme des ſollicitations, des emplois, des repas, &c. Il vaut mieux vivre chez ſoi mediocrement, que d'aller *caimander* chez ſes amis.

Quelques-uns derivent ce mot par metathеſe de *mendicare*, qui ſignifie la même choſe.

CAJOLER. v. act. Il ſignifie proprement, Babiller; cauſer; mais en ce ſens il eſt du ſtile bas. Il s'eſt dit originairement au propre des enfans qui apprennent à parler. Les petes prennent plaiſir à entendre leurs enfans quand ils *cajolent*.

Ce mot vient apparemment de *cage*, qui eſt le lieu où l'on apprend à parler aux oiſeaux.

CAJOLER, ſignifie maintenant, Dire des choſes honnêtes, & obligeantes; flater; loüer. *Cajoler* quelcun ſur la ſcience, ſur le bel eſprit, ſur ſa bravoure, ſur ſes belles actions. Elle aime qu'on la *cajole* ſur ſa beauté, ſur ſes ajuſtemens, ſur ſa bonne grace en tout ce qu'elle fait. Pourquoi ſe faire une idée aſſez baſſe de la Divinité, pour s'imaginer qu'elle aime à être *cajolée* par nos loüanges, & qu'elle s'appaiſe par nos hecatombes? ABL. Les hommes ſe *cajolent* mutuellement pour ſe faire rendre leurs éloges avec uſure, AB. DE S. R.

CAJOLER, ſignifie auſſi, Careſſer quelcun; lui temoigner beaucoup de complaiſance; lui marquer beaucoup d'affection, & d'attachement. Il a ſi bien *cajolé* ce vieillard, qu'il eſt devenu ſon heritier. On a beau *cajoler* un avare, on n'en peut rien arracher. Il faut beaucoup d'art & d'adreſſe d'eſprit pour *cajoler* un riche, & pour gagner ſes bonnes graces, ABL.

CAJOLER, ſe dit plus particulierement à l'égard des femmes, & des filles, & ſignifie, Conter des douceurs, & des fleuretes; tâcher de les ſeduire, & de ſurprendre leurs faveurs, en leur diſant mille choſes flatteuſes, & paſſionnées. Le foible des femmes, c'eſt d'aimer qu'on les *cajole*. J'ignore l'art de *cajoler* une Belle. On le dit dans un ſens encore plus fort, & plus ſignificatif.

Voir cajoler *ſa femme, & n'en temoigner rien,*
Se pratique aujourd'hui par force gens de bien, MOL.

On dit auſſi, *Cajoler* ſon vin; pour dire, Tenir quelque temps ſon verre à la main avant que de boire, & cependant chanter & plaiſanter.

CAJOLER *un vaiſſeau*, c'eſt, en termes de Marine, le mener contre le vent dans le courant d'une riviere.

CAJOLÉ, ÉE. part & adj.

CAJOLERIE. ſ. f. Flatteries pour gagner l'amitié de quelcun, & en obtenir ce qu'on deſire. Il ſe dit à l'égard des hommes, & encore plus à l'égard des femmes. Je n'ai que faire de vos *cajoleries*. Vos loüanges ne ſont que pure *cajolerie*. Une fille doit craindre toutes les *cajoleries*; ne point ſouffrir de *cajoleries*.

CAJOLEUR, EUSE. adj. & ſ. Flatteur; conteur de fleuretes; ſuborneur. Il ſe dit proprement des jeunes gens qui s'attachent auprès des femmes. C'eſt un vrai *cajoleur*. On dit auſſi abſolument, Vous n'êtes qu'un *cajoleur*; pour dire, Vous n'êtes qu'un diſcoureur, qui n'avez dans la bouche que de vaines paroles, & promeſſes.

CAJOU, ou CAJOUS. ſ. m. Arbre qui croît aux Indes Orientales, & aux Occidentales, & dont le fruit porte le même nom. Voyez ACAJOU.

CAISSE. ſ. f. Coffre; boîte; vaiſſeau fait de menuës planches de ſapin, ou d'autre bois leger, pour tranſporter des marchandiſes. On appelle raiſins de *caiſſe*, les raiſins ſecs, & un peu gras, qui viennent dans ces *caiſſes*. On fait auſſi des *caiſſes* de pieces d'aſſemblage en quarré, où l'on met des orengers, ou autres arbres, qu'il faut tranſporter l'hiver pour les mettre dans des ſerres.

Ce mot vient de *capſa* Latin, MEN. & SAUM.

CAISSE, eſt auſſi un renfoncement quarré qui eſt dans chaque intervalle des modillons du plat-fond de la corniche Corinthienne, & qui renferme une roſe. On appelle auſſi *panneaux*, ces mêmes renfoncemens, & ils ſont de differentes figures dans les compartimens des voutes, & des plat-fonds.

On

Digitized by Google

On appelle auſſi *caiſſe de poulie* dans un navire, un mouſle de poulie.

CAISSE, ſignifie auſſi un coffre fort de Banquier, ou de Marchand. Cette *caiſſe* a de bonnes bandes de fer, & une ſerrure à trois pênes. C'eſt un tel Commis qui tient la *caiſſe*. Avoir beaucoup d'argent en *caiſſe*. C'eſt pourquoi on appelle *argent de caiſſe* l'argent courant, ou l'argent que le Banquier, ou Marchand garde dans ſa *caiſſe*, & qui eſt différent de l'argent de banque. Voyez BANQUE.

CAISSE, ſe dit auſſi de tout l'argent qu'un Financier a chez lui, & qu'il negotie. La *caiſſe* de cet homme-là eſt de cent mille écus.

CAISSE, ſignifie auſſi, un gros tambour qui ſert à la guerre: & on dit, Battre la *caiſſe*; pour dire, Aſſembler des ſoldats.

On dit proverbialement, Bander la *caiſſe*; pour dire, S'en aller; parcequ'il faut en effet bander les peaux de la *caiſſe* pour battre la retraite, ou le decampement.

CAISSIER. ſ. m. Celui qui tient la caiſſe d'un Treſorier, d'un Banquier. Le *Caiſſier* des Gabelles. Il faut qu'un Marchand ait un *Caiſſier* fort fidelle.

CAISSON. ſ. m. Grande caiſſe couverte en dos d'âne; qu'on porte ſur un chariot pour y mettre le pain de munition, & autres choſes dont on a beſoin à l'armée. Il y a auſſi des *caiſſons* de l'Artillerie, pour en porter les munitions.

CAISSON DE BOMBES, eſt un fourneau ſuperficiel fait de pluſieurs bombes enfermées dans une caiſſe de bois. On en fait quelquefois qui ne ſont pleines que de poudre. On le couvre d'un peu de terre, & on y met le feu, par le moyen d'un fauciſſon qui repond au fond du *caiſſon*, lorſque l'ennemi fait ſes approches, & ſe vient loger deſſus.

CAISSONS. C'eſt ainſi qu'on appelle ſur mer les coffres qui ſont attachez ſur le revers de l'arriere d'un vaiſſeau.

CAJUTES. Terme de Marine. Ce ſont les lits des vaiſſeaux, qui ſont la plupart emboîtez autour du navire. On les appelle auſſi *camagnes*, & *cabanes*.

C A L.

CAL. ſ. m. Durillon qui vient aux pieds, aux mains, & aux genoux. Il vient des *cals* aux mains à force de travailler, & des *cals* aux pieds à force de marcher.

CALADE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt la pente d'une éminence, ou d'un terrain élevé, par où l'on fait deſcendre pluſieurs fois un cheval au petit galop, pour lui apprendre à plier les hanches, & à former ſon arrêt, avec les aides du gras des jambes, du ſoutien de la bride, & du caveçon employez à-propos. On l'appelle auſſi *baſſe*. Exercer un cheval dans une *calade*. Les *calades* ruinent, & rebutent un cheval ſi elles ſont d'une pente trop roide, & ſi avec la *calade* le cavalier n'accorde pas les aides de la bride, & du gras des jambes.

Ce mot vient de *calada*, qui ſignifioit autrefois *pavé*, & qui ſe dit encore à Montauban; & eſt derivé de l'Hebreu *kala*, qui ſignifie une *pierre*. On appelle encore *calade* en pluſieurs villes, & ſur tout en Lyonnois, le parvis qui eſt au devant de l'Egliſe, où ſe promenent les faineans.

CALAF. ſ. m. Eſpece de faule qui croît en pluſieurs endroits de l'Egypte, ſur tout dans les lieux humides. Ses feuilles ſont larges d'un doigt, & longues de deux. Ses fleurs ſont blanches, cotonnées, odoriferantes, & en fort grande quantité. On en fait une eau que les Egyptiens appellent *macahalef*. Ils l'eſtiment ſouveraine contre toute ſorte de venin; & comme elle fortifie le cœur, on tient qu'ils ont donné le nom de *calaf* à l'arbre, parceque ce mot ſignifie *cœur* en Arabe. D'autres diſent qu'ils l'ont appellé ainſi, à cauſe que ſon fruit a la figure d'un cœur, quand il commence à paroître.

CALAMBA, ou CALAMBAC. ſ. m. C'eſt la plus excellente ſorte de bois d'aloës, qui rend une odeur admirable lorſqu'on la remuë ſeulement entre les mains, & qui n'eſt deſtinée que pour les Rois des Indes. Pomet dit que le *calambac* eſt le cœur de l'arbre dont on tire le bois d'aloës, & qu'il y a par deſſus un ſecond bois leger, veineux, ſemblable à du bois pourri, & d'une couleur tannée, qu'on appelle bois de calambouc, ou vrai bois d'aloës.

CALAMBOUC. ſ. m. Eſpece de bois. Voyez CALAMBA.

CALAMENT. ſ. m. ou CALAMENTE. ſ. f. Le premier eſt le plus en uſage. Plante dont les feuilles ſont preſque rondes, un peu pointuës, veluës, rangées deux à deux. Ses fleurs naiſſent en bonquets dans les aiſſelles des feuilles, de couleur purpurine: chaque fleur eſt un tuyau decoupé par le haut en deux levres. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, noirâtres. Sa racine eſt fibreuſe. Toute cette plante rend une odeur aromatique fort agreable. En Latin *calamintha vulgaris vel officinarum Germania*, C. BAUH. Elle eſt ſtomacale, diuretique, propre pour provoquer les ordinaires. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *calament*. Il y en a une qui a l'odeur de pouliot, qu'on appelle *calamintha pulegii odore, ſive nepeta*, ID. Il y en a une autre dont les feuilles reſſemblent à celles du baſilic, & qui eſt nommée par cette raiſon *calamintha incana ocimi foliis*, ID.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *calos*, *beau*, & *minthe*, *mente*; comme qui diroit *belle mente*.

CALAMINE. ſ. f. Eſpece de cadmie naturelle, qui eſt privée de parties metalliques. C'eſt une terre foſſile, bitumineuſe, & de couleur jaunâtre; elle n'eſt pas fort dure, & elle jette, lorſqu'on la brûle, une fumée jaune: elle eſt deſſicative, deterſive, & aſtringente. On la mêle avec le cuivre rouge pour le rendre jaune, & pour augmenter ſon poids. Avec tout autre metail elle s'évapore; & ſi on la met toute ſeule dans le feu, elle devient cendre. Une trop grande quantité mêlée avec l'airain le rend fragile; & il redevient rouge, ſi on le fond cinq ou ſix fois. En Latin *lapis calaminaris*.

CALAMITE. ſ. f. C'eſt un des noms qu'on a donné autrefois à la pierre d'aimant, & enſuite à la bouſſole. Ce mot a ſignifié proprement en François une *greſouille verte*, à cauſe qu'elle vit volontiers parmi les roſeaux; & il a été donné à l'aiguille aimantée, parcequ'auparavant qu'on eût trouvé l'invention de la ſuſpendre ſur un pivot, on l'enfermoit dans une phiole de verre demi-pleine d'eau, ſur laquelle on la faiſoit flotter par le moyen de deux fêtus comme une petite greſouille. D'autres derivent ce mot *à chalybe amatâ*. Il vient de *kalamitis*, *ſtipula*, *paille*, parceque cette pierre attire la paille.

CALAMITE, ſe dit auſſi d'une eſpece de cadmie artificielle. Voyez CADMIE.

CALAMITE. ſ. f. Malheur; miſere; trouble; infortune. Il ſe dit plus ordinairement des malheurs generaux. Un temps de *calamité*. Les *calamitez* de la guerre. Toutes les *calamitez* publiques paſſent dans l'eſprit des ſuperſtitieux pour des vengeances du Ciel irrité, FL. Les Payens accuſoient les Chretiens d'être la cauſe de toutes les *calamitez* qui affligeoient l'Empire, MEN. Il eſt tombé dans une affreuſe *calamité*, ABL. Prendre une ſeconde femme, c'eſt ajoûter *calamité* à *calamité*, OE. M. La *calamité* ſe plaint toûjours; mais la bonne fortune eſt inſolente, VAU. Qu'on cherche dans la foule de *calamitez* dont nôtre

Digitized by Google

vie eſt menacée, on n'y verra rien de plus cruel que la ſervitude, PATRU.

Ce mot vient du Latin *calamitas*, qui vient de *calamus*, le *tuyau du blé*. On appelloit du nom de *calamité*, la grêle qui briſoit, & coupoit les blez.

CALAMITEUX, EUSE. adj. Infortuné; miſerable. Il ne ſe dit gueres que des temps de trouble & de guerre, qu'on appelle temps *calamiteux*. Regne *calamiteux*, MAUCROIX. Ce mot eſt un peu vieux, L'ACAD.

CALAMUS AROMATICUS. ſ. m. Plante qui eſt de deux ſortes. Il y a le vrai *calamus aromaticus* des Anciens; & celui des boutiques. Le vrai *calamus aromaticus* eſt une eſpece de roſeau qui naît aux Indes Orientales, & qui pouſſe des feuilles longues, pointuës, vertes. Ses fleurs ſont diſpoſées en petits bouquets jaunes. Il eſt aperitif, propre pour les affections des nerfs. Le *calamus aromaticus* des boutiques eſt tout-à-fait different du premier. On l'appelle autrement *acorus*. Voyez ACORUS.

CALANDES. Voyez CALENDES.

CALANDRE. ſ. f. Terme de Manufactures. C'eſt une machine propre pour preſſer les draps & les toiles, & autres étoffes, & pour les rendre polies, unies & liſſées. Elle ſert auſſi pour y faire ces ondes qui ſont ſur le tabis & les moheres. Elle eſt compoſée de deux gros rouleaux de bois, autour deſquels on roule les pieces d'étoffe. On les met entre deux gros madriers de bois dur, large, épais & fort poli. Celui de deſſous ſert de baſe. Celui de deſſus eſt mobile par le moyen d'une rouë telle que celle des gruës. Un cable eſt attaché à un tour qui compoſe ſon axe. Cette partie du deſſus eſt d'un poids prodigieux, par fois de 50. ou 60. milliers. C'eſt cette peſanteur qui fait les ondes ſur les étoffes qui ſont autour des rouleaux, par le moyen d'une legere gravure qu'ils contiennent. On met & on ôte ces rouleaux, en inclinant un peu la machine.

Ce mot vient du Latin *cylindrus*, parceque tout l'effet de la machine vient d'un cylindre. Borel dit que ce nom lui vient d'un petit oiſeau de même nom, parceque les marques qu'elle imprime ſont ſemblables à ſes plumes. Les Auteurs de la baſſe Latinité l'ont appellée *calendra*.

CALANDRE. Petit oiſeau du genre des alloüettes, qui n'a point de crête. En Latin *corydalus minima*.

CALANDRE. Petit ver qui ſe fourre dans le blé, & le mange. On l'appelle auſſi *charençon*, ou *patepeluë*. En Latin *curculio*, *calandrus*. Les Allemands l'appellent *kalender*.

CALANDRER. v. act. Mettre une étoffe ſous la calandre pour la preſſer, ou tabiſer.

CALANDRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CALANDRIER. Voyez CALENDRIER.

CALANGUE. Voyez CALE.

CALATRAVA. Ordre militaire inſtitué ſous le regne de Sanche III. Roi de Caſtille en 1158. Ferdinand & Iſabelle en 1489. du conſentement du Pape Innocent VIII. reünirent à la Couronne la Grande Maîtriſe de l'Ordre de *Calatrava*, dont les Rois d'Eſpagne ſe qualifient Adminiſtrateurs perpetuels. Les Chevaliers portent ſur l'eſtomac une croix de gueules fleurdeliſée de ſinople, accoſtée en pointe de deux entraves, ou menottes d'azur.

CALMACAR. ſ. m. Oiſeau du Breſil. Il eſt de la groſſeur d'un pigeon. Il nage ſeulement ſur la mer, & ne vole point. Ces ſortes d'oiſeaux vont en troupes.

CALCANEUM. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt le ſecond os du tarſe, & le plus grand de tous. Il empêche que le corps ne tombe en arriere, étant ſitué à la partie poſterieure du pied. Quelques-uns l'appellent l'*os du l'éperon*. C'eſt à lui que s'inſere le tendon d'Achille.

CALCEDOINE. Voyez CHALCEDOINE.

CALCET. ſ. m. Terme de mer. Aſſemblage de planches élevé, & cloüé ſur le haut des arbres d'une galere, & qui ſert à renfermer les poulies de bronze qui ſont deſtinées au mouvement des antennes.

CALCINATION. ſ. f. Terme de Chymie. Action par laquelle on reduit en chaux, ou en poudre très-ſubtile un corps par le moyen du feu, ou de quelques eſprits corroſifs. La *calcination* qui ſe fait par le feu s'appelle *calcination actuelle*; & celle qui ſe fait par le moyen des eſprits corroſifs ſe nomme *calcination potentielle*, ou *immerſive*: telle eſt la diſſolution de l'or par l'eau regale, & celle de l'argent par l'eau forte. La *calcination* actuelle ſe fait ſans addition, ou avec addition d'antimoine, de ſoufre, de nitre, de vitriol, &c.

CALCINER. v. act. Reduire en chaux, ou en poudre très-ſubtile un corps par le moyen du feu, ou de quelque eſprit corroſif.

Ces mots viennent du Latin *calx*, qui vient du Grec *chalix*, qui ſelon le Gloſſaire Grec-Latin ſignifie *pierre*, *ciment*.

CALCINÉ, ÉE. part. & adj.

CALÇON. Voyez CALEÇON.

CALCUL. ſ. m. Supputation de pluſieurs ſommes ajoûtées, ou ſouſtraites, ou multipliées, ou diviſées. L'erreur de *calcul* ne ſe couvre jamais ni par arrêt, ni par tranſaction. Quand on arrête un compte, on ſouſentend toûjours, Sauf erreur de *calcul*. Cela eſt de droit.

CALCUL, ſe dit auſſi des ſupputations qui ſe font en Chronologie, en Aſtronomie, & en Geometrie. Il faut un long *calcul* pour faire des Tables Aſtronomiques, des Ephemerides, des Logarithmes, des Sinus, & Tangentes. Il y a le *calcul differentiel*, & le *calcul integral*. Voyez ces mots.

CALCUL, ſe dit auſſi de tout autre compte, ou ſuppoſition. Il nous fit un long *calcul* de ſes malheurs, c'eſt-à-dire, un long detail. Sur ſon *calcul* il a pour lui le ſuffrage de toutes les perſonnes raiſonnables, M. SC. Vous ſerai-je le *calcul* de toutes mes ſouffrances? VILL. Jamais le *calcul* des Amans au milieu ne demeure, B. RAB.

CALCUL, en termes de Medecine, c'eſt la maladie de la pierre dans la veſſie, ou les reins. Sa cauſe eſt une humeur graſſe, viſqueuſe & crûë, endurcie par la chaleur exceſſive les reins. On met cette maladie au rang des hereditaires, qui s'augmente par les excés, le long dormir, & le couchet ſur le dos.

On dit proverbialement, qu'un homme ſe trompe en ſon *calcul*, quand il forme des deſſeins, ou des raiſonnemens ſur des principes incertains, ou des ſuppoſitions fauſſes.

CALCULER. v. act. Supputer. Il a *calculé* toutes les ſommes qui lui ſont dûës ſur ſon regître. Les Aſtronomes *calculent* les Eclipſes, & prediſent au juſte celles qui arriveront.

CALCULÉ, ÉE. part. & adj.

CALCULATEUR. ſ. m. Celui qui calcule. Adrien Vlaq étoit un grand *Calculateur* de Tables. Origan, Kepler, Argole, ont été de grands *Calculateurs*. Robert de Suiſet a été ſurnommé *le Calculateur*, & a été mis par Cardan dans le nombre des douze Auteurs les plus ſubtils qui ayent jamais été.

Ces mots viennent de *calculus*, qui ſignifie en Latin une *pierre*; parceque les Anciens ſe ſervoient de petits cailloux pour faire leurs ſupputations.

CALE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt le lieu le plus bas du vaiſſeau; la partie qui entre dans l'eau ſous le franc tillac, & qui eſt dans un bâtiment de mer ce qu'eſt la

cave

Digitized by Google

cave dans un bâtiment de terre. Elle s'étend de pouppe en proüe. Quand on combat, on enferme les eſclaves, les gens ſuſpects ſous le tillac à fond de *cale*. Le fond de *cale* eſt le lieu où l'on met les marchandiſes, & les munitions.

CALE, eſt auſſi l'action par laquelle on plonge quelcun dans l'eau. Ce fut autrefois un paſſetemps des Goths, à ce que dit Olaüs Magnus. Mais ç'a été un ſupplice entre les Celtes, & les François. Les Allemands l'ont pratiqué contre les infames & les faincans, au rapport de Tacite. A Marſeille, & à Bourdeaux les maqueraux, & les garces ſont condamnez à la *cale*, ou à être baignez; & pour cela on les enferme nuds en chemiſe dans une cage de fer amarrée à la vergue, ou au palan d'une chaloupe, & on les plonge pluſieurs fois dans la riviere. On en fait autant à Thoulouſe aux blaſphemateurs.

CALE, eſt auſſi un ſupplice, ou pluſtôt un châtiment des gens de mer. Il y a la *cale ordinaire*, & la *cale ſeche*. Quand on donne la *cale ordinaire*, le criminel eſt attaché à une corde laquelle paſſe dans une poulie ſuſpenduë à un des bouts de la grande vergue. On le guinde enſuite juſqu'à la hauteur de la grande vergue, après quoi on lâche tout-d'un-coup le cordage, enſorte que le patient eſt precipité dans la mer: ce qui ſe fait une, ou pluſieurs fois, ſuivant la qualité de la faute. Quelquefois on leur attache un boulet de canon aux pieds, pour rendre la chûte plus rapide, & le ſupplice plus rude. On appelle *cale ſeche*, lorſque le patient eſt ſuſpendu à une corde raccourcie, qui ne deſcend qu'à cinq ou ſix pieds de la ſurface de la mer ou de la terre: c'eſt une eſpece d'eſtrapade. Ce châtiment eſt rendu public par un coup de canon qu'on tire, pour avertir ceux de l'eſcadre, ou de la flotte, d'en être les ſpectateurs. Les Hollandois donnent une autre eſpece de *cale* beaucoup plus rude: car on fait paſſer le criminel avec une corde d'un bout à l'autre du vaiſſeau par deſſous la quille. Comme ce ſupplice eſt fort dangereux, & que le patient court riſque d'être eſtropié, ou de perir, ſi on ne tire pas la corde avec aſſez de diligence, on le met au rang des peines capitales. Du Cange dit qu'on a appellé cela dans la baſſe Latinité *accabuſſare*, & vient du mot Gaſcon *cabuſſa*, ſignifiant *faire la culbutte*, *ſe jetter la tête la premiere*.

CALE, eſt auſſi un abry, ou rade qu'on trouve ſur la côte derriere quelque terrain éminent, qui peut mettre de petits bâtimens à couvert des vents & des flots. On l'appelle autrement *calangue*. Ce mot n'eſt en uſage que ſur la Mediterranée.

CALE, eſt auſſi une eſpece de talut ſur le bord de la mer, enſorte qu'on y monte facilement.

CALE, ſe dit encore d'un plomb qui ſert à la pêche de la morue, pour faire enfoncer l'hameçon au fond de l'eau.

CALE, eſt auſſi une eſpece de coëffure de femme, un bonnet plat par enhaut, qui vient couvrir les oreilles, & eſt échancré par devant avec une petite bordure de velours. Toutes les ſervantes de Brie portent des *cales*. En Champagne les femmes portent auſſi des *cales*. Voiture a anné depuis le ſceptre juſqu'à la houlette, & depuis la couronne juſqu'à la *cale*, SAR. On appelle auſſi *cales*, les femmes mêmes, ou les païſannes qui portent ces ſortes de bonnets. Je ne vis là que des *cales*.

CALE, eſt auſſi un bonnet d'homme fait en rond & plat, qui couvre ſeulement le haut de la tête. Tous les Clercs portoient autrefois la *cale*, & ils le font encore aujourd'hui à la Chambre des Comptes. Les Bedeaux, les Pâtiſſiers, les petits laquais, les garçons de boutique portent des *cales*.

CALE, chez les Artiſans, eſt une piece de bois, ou d'autre matiere fort mince, & en forme de petit coin, qu'on met entre deux pierres, ou deux pieces de bois, pour remplir le vuide, & les preſſer. On ſe ſert quelquefois de *cales* de cuivre pour poſer le marbre. Ce mot ſe dit au lieu d'*écaille*.

CALEBAS, ou CAL-BAS. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un cordage qu'on amarre par un bout au racage de l'un des paſſis, & par l'autre bout à un arganeau qui eſt au pied du mât: ce cordage ſert à guinder, & à amener les vergues des paſſis. C'eſt auſſi un petit palan dont on ſe ſert pour rider le grand étai.

CALEBASSE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *courge*. Voyez COURGE.

CALEBASSE, ſe dit auſſi de cette bouteille faite d'une courge vuidée & ſechée. Les Pelerins, les ſoldats, ſe ſervent des *calebaſſes* pour porter du vin. Les *calebaſſes* ſe mettent auſſi ſous les aiſſelles pour apprendre à nager. Ce mot, ſelon quelques-uns, eſt Arabe.

On dit proverbialement, Tromper la *calebaſſe*; pour dire, Tromper ſon compagnon, & boire ce qui eſt dans la *calebaſſe* en ſon abſence.

CALEBASSE, en termes de Jardinage, eſt une prune qui au lieu de groſſir, & de conſerver ſon verd, devient large, & blanchâtre, & enfin tombe ſans venir à maturité.

CALEBASSIER. ſ. m. Arbre des Iles Antilles qui fournit la plus grande partie des petits meubles du menage des Indiens, & des habitans étrangers, qui font leur demeure en ces Iles. Il croît de la hauteur, de la groſſeur, & de la forme d'un gros pommier. Ses branches ſont ordinairement fort touffuës. Ses feuilles qui ſont un peu longues, étroites & rondes par le bout, ſont attachées par bouquets aux branches, & en quelques endroits du tronc. Il porte des fleurs & des fruits preſque tous les mois de l'année. Les fleurs ſont d'un gris mêlé de verd, & chargé de petites taches noires, & quelquefois violettes. Elles ſont ſuivies de certaines pommes dont à peine en peut-on trouver deux qui ſoient de pareille groſſeur, & de même figure. Ces fruits ont ceci de commun, qu'ils ont tous une écorce dure, ligneuſe, épaiſſe & ſolide; deſorte qu'ils peuvent ſervir au lieu de bouteilles, de baſſins, de couppes, de plats, d'écuelles, & de tous les autres petits vaiſſeaux qui ſont neceſſaires au menage. Ils ſont remplis d'une certaine pulpe, laquelle étant bien meure devient violette, de blanche qu'elle étoit auparavant. On trouve parmi cette ſubſtance de petits grains plats & durs qui ſont la ſemence de l'arbre. Les Chaſſeurs des Iles ſe ſervent de ce fruit pour étancher leur ſoif au beſoin, & ils difent qu'il a le goût du vin cuit; mais qu'il reſſerre trop le ventre. Les Indiens poliſſent l'écorce, & l'émaillent ſi agreablement avec du roucou, de l'indigo, & pluſieurs autres belles couleurs, que les plus delicats peuvent manger & boire ſans degoût dans les vaiſſeaux qu'ils en forment. Il y a auſſi des curieux qui ne les eſtiment pas indignes de tenir place entre les raretez de leurs cabinets.

CALEBOTIN. ſ. m. C'eſt une eſpece de petit panier ſans anſe en forme de piquotin, ou un cu de chapeau où les Cordonniers mettent le fil & les alênes.

CALECHE. ſ. f. Petit carroſſe couppé, & à deux perſonnes. Une *caleche* fort legere. Les jeunes gens s'en ſervent par parade.

Marquis, allons au cours faire voir ma caleche,
Elle eſt bien entenduë, &c. MOL.

CALEÇON. Quelques-uns diſent *calçon*; d'autres *caneçon*; mais ces derniers parlent mal. C'eſt un vetement qui couvre les cuiſſes, qu'on attache à la ceinture, & qu'on met ſur la chemiſe. Le *caleçon* eſt ordinairement de toile; mais on en fait auſſi de chamois, de ratine, de taffetas, &c.

Digitized by Google

On dit auſſi, des *caleçons* au plurier, quoiqu'il n'y ait qu'un ſimple *caleçon*. Ce mot eſt tiré du Latin *calcear*.

CALEFACTION. ſ. f. Terme dogmatique. Action du feu qui cauſe de la chaleur. On l'employe particulierement en termes de Pharmacie, où l'on fait difference de la *calefaction* d'avec la *coction*. Celle-là ſe dit des choſes qu'on chauffe ſeulement ſans les cuire.

CALEMAR. ſ. m. Caſſe ou canon d'une écritoire portative, qui ſert d'un étui pour y mettre des plumes, & un canif.

Ce mot n'eſt guere en uſage qu'au College. Il vient de *calamus*, *plume*, ou de *calamarium*, qui ſignifioit *écritoire*.

CALENDER. ſ. m. Eſpece de Dervis repandus dans la Perſe, & dans la Turquie. Le genre de vie religieuſe qu'ils menent n'eſt pas generalement approuvé par les Mahometans. Leurs mœurs ne ſont pas auſſi auſteres, ni auſſi reglées que celles des autres Dervis, qu'on y reſpecte beaucoup plus que ces *Calenders*, D'HERB.

CALENDES. ſ. f. pl. C'eſt ainſi que les Romains nommoient le premier jour de chaque mois. On ſe ſert encore aujourd'hui dans la Chancelerie Romaine de cette façon de compter, & on datte toutes les proviſions des Benefices des *Calendes* de Janvier, de Fevrier, quand on les accorde les premiers jours de ces mois-là.

Ce mot eſt venu du Latin *calare*, qui ſignifie *appeller*, parceque le jour des *Calendes*, qui étoit le premier jour du mois, le Pontife publioit à haute voix quel jour ſeroient les Nones, ou le cinq, ou le ſept du mois. Les *Calendes* de Janvier étoient les plus conſiderables, & l'on ſe rejouiſſoit ce jour-là. Les *Calendes* étoient d'ordinaire un terme de payement, & un jour fatal pour les debiteurs; c'eſt pourquoi Horace les appelle triſtes, & incommodes. On les comptoit en retrogradant: enſorte que le 14. de Decembre étoit le 19. des *Calendes* de Janvier.

On dit proverbialement, Renvoyer un homme aux *Calendes* Greques; pour dire, le remettre à un temps qui ne viendra point; parceque les *Calendes* ont été inconnuës en Grece.

CALENDES. C'étoient autrefois des aſſemblées qui ſe tenoient le premier jour de chaque mois chez le Doyen Rural; tous les Curez du Doyenné étoient obligez de ſe trouver à ces *Calendes*, pour y conferer des affaires de leurs Parroiſſes.

CALENDRIER. ſ. m. Diſtribution politique que les hommes ont ajuſtée à leurs uſages; table, ou almanach qui contient la ſuite, & l'ordre des jours, des ſemaines, des mois, & des Fêtes qui arrivent pendant l'année. On compte aujourd'hui preſque par toute l'Europe ſelon le *Calendrier* Romain, ou Gregorien. On l'appelle *Calendrier* Gregorien, parceque c'eſt le Pape Gregoire XIII. qui a reformé le *Calendrier* en l'année 1582. Le quatriéme d'Octobre de cette année-là, on retrancha dix jours qui s'étoient gliſſez de trop dans la ſupputation ordinaire, depuis le Concile de Nicée tenu en 325. Ainſi on compta le 15. au lieu de ne compter que le 5. d'Octobre. L'erreur venoit de ce que l'année ſolaire, ou Julienne, n'eſt pas de ſix heures entieres au delà de 365. jours. Il y a onze minutes moins; & ce qu'il y a de moins avoit produit un excés de dix jours: enſorte que l'équinoxe de Mars, qui doit être au 21. étoit remonté juſqu'à l'onziéme. Il s'étoit gliſſé une autre erreur conſiderable dans le *Calendrier*. Les Anciens avoient ſuppoſé qu'en 19. ans la lune ſe retrouvoit preciſément au même point avec le ſoleil. Cependant il s'en falloit une heure, & 27. ſecondes, qui font un jour en 312 ans. Ainſi en 1250. années qui s'étoient écoulées depuis le Concile de Nicée, les nouvelles Lunes étoient reculées de quatre jours entiers; enſorte que pour les trouver il falloit remonter quatre jours au deſſus du jour où elles étoient marquées par le nombre d'or, c'eſt-à-dire, que ſi le nombre d'or marquoit la nouvelle lune au 5. de Janvier, elle ſe rencontroit au 1. ce que l'on comptoit par ces mots: *Nova luna hic*, en diſtribuant une ſyllabe ſur chaque *jour*. C'eſt pourquoi on fut obligé de ſubſtituer les épactes dans le nouveau *Calendrier*. Voyez CYCLE LUNAIRE.

Le *Calendrier* Romain doit ſa premiere origine à Romulus. Il diſtribua le temps en certaines portions, pour l'uſage du peuple qui s'étoit raſſemblé ſous ſa conduite. Comme il connoiſſoit beaucoup mieux les affaires de la guerre, que les mouvemens aſtronomiques, il diviſa l'année en dix mois, & la fit commencer au printemps, & au 1. de Mars. Il s'imagina que le ſoleil parcouroit toutes les differentes ſaiſons de l'année en 304. jours. Son *Calendrier* fut reformé ſous le regne de Numa, lequel y ajoûta deux autres mois; celui de Janvier, & de Fevrier, qu'il plaça avant le mois de Mars: ainſi ſon année étoit de 355. jours; & il la fit commencer au 1. de Janvier. Cependant, à la maniere des Grecs, il voulut encore faire une intercalation de 45. jours qu'il partagea en deux, intercalant au bout de 2. années un mois de 22. jours, & après deux autres années, un autre mois de 23. jours. On appella ce mois interpoſé, *Mercedonius*, ou Fevrier intercalaire. Mais ces intercalations mal obſervées par les Pontifes, à qui Numa en avoit commis le ſoin, cauſerent tant de déſordre dans la conſtitution de l'année, que Ceſar comme ſouverain Pontife travailla à y remedier. Il choiſit Soſigenes celebre Aſtronome de ſon temps, lequel trouva que la diſpenſation des temps dans le *Calendrier* ne pouvoit jamais recevoir d'établiſſement certain, & immuable, ſi l'on n'avoit égard au cours annuel du ſoleil. Ainſi comme la durée annuelle du cours du ſoleil eſt de 365. jours & 6. heures, il regla l'année à un pareil nombre de jours. Cette année de la correction du *Calendrier* fut appellée l'*année de confuſion*; parceque pour abſorber & conſumer le grand nombre de jours (67.) que l'on avoit ajoûtez mal à-propos, & qui apportoient de la confuſion dans la ſupputation des temps, il fallut ajoûter deux mois, outre le *Mercedonius*, qui ſe trouva par hazard dans la même année. Elle fut donc de 15. mois, ou de 445. jours. Cette reformation fut faite l'an de Rome 708. & 42. ou 43. ans avant la naiſſance de J. CHRIST. On remarque par un exemplaire du *Calendrier Julien*, qu'on croit être du temps d'Auguſte, qu'il étoit diſtribué en cinq colonnes. La 1. contenoit les lettres numdinales: la 2. marquoit les jours faſtes neſaſtes, & comitiaux: la 3. le nombre d'or: la 4. les calendes, les nones, & les ides; & la 5. les fêtes les plus ſolennelles, &c. Au reſte le *Calendrier Julien* eſt diſpoſé par periodes de 4. années, dont les trois premieres années, qu'on appelloit *communes*, ſont de 365. jours; & la quatriéme *biſſextile*, ou de 366. à cauſe des ſix heures qui font un jour en quatre ans, ou un peu moins: car en 134. ans il faut retrancher un jour intercalaire. C'eſt ce qui cauſa l'erreur, ou l'excés des dix jours retranchez par le Pape Gregoire XIII. Par la même raiſon, & pour prevenir cet inconvenient, il ordonna que la 100. année de chaque ſiecle ſeroit ſans biſſexte à l'avenir, excepté la 100. du IV. ſiecle; c'eſt-à-dire, qu'on fait un retranchement de trois jours biſſextes dans l'eſpace de quatre ſiecles, à cauſe des onze minutes qui manquent, comme on l'a déjà dit, aux ſix heures dont on compoſe le biſſexte. Les Grecs, & quelques Etats Proteſtans gardent encore l'ancien uſage, & le vieux ſtile. Mr. Blondel a écrit l'Hiſtoire du *Calendrier* Romain, ſon origine, & ſes changemens. Gaſſendi en

Digitized by Google

a fait auſſi un Traité. On ne parle que de Clavius pour la reformation du *Calendrier* Romain. Cependant Ciaconius y travailla avec lui par l'ordre de Gregoire XIII. Mr. Caſſini a demontré qu'au bout de quarante ans il y aura encore plus de deux jours de variation dans l'Equinoxe. Mais Tycho-Brahé a obſervé, que ſi la reformation Gregorienne n'a pas été portée juſqu'à la derniere preciſion, c'eſt qu'il eſt impoſſible d'y arriver. Un voyageur a remarqué pour preuve que la reformation du *Calendrier* a été approuvée au ciel, que le ſang de St. Etienne, qui bouilloit à Naples le 3. d'Août, ne bout plus que le 13. auquel jour a été remiſe la fête de ce Saint; ſe conformant ainſi au nouveau ſtile. Au reſte on a donné le nom de *Calendrier* aux tablés dreſſées chez les Romains pour marquer les jours de l'année, parceque le nom de *Calendes* ſe voyoit écrit en gros caracteres à la tête de chaque mois. On appelloit auſſi autrefois à Rome *Calendrier*, le Regitre ou chacun écrivoit ſes revenus; parcequ'ils étoient payables aux *Calendes* ou 1. jour de chaque mois. *Exercer le Calendrier*, c'étoit l'art de bien faire valoir ſon argent.

On dit proverbialement, Reformer le *Calendrier*, pour ſe moquer de ceux qui veulent trouver à redire à ce qui eſt bien fait.

CALENDULE. ſ. f. Vieux mot. Plante qu'on appelle à preſent *ſouci*; en Latin *caltha*, ou *Calendula*. Voyez SOUCI.

CALENGE. ſ. m. Vieux mot & hors d'uſage, qui eſt pourtant fort frequent dans les Coutumes, qui ſignifie, Debat & conteſtation, & plainte criminelle en Juſtice, même la priſe de corps qui ſe fait par un Sergent. Il s'eſt dit premierement de la priſe & accuſation des bêtes trouvées en dommage; & on a dit *Calenger*, pour dire, Faire dommage en l'heritage d'autrui; d'où on l'a étendu à l'accuſation & denonciation en Juſtice: même on a dit *Calenger* par un gage de bataille; pour dire, Faire un deſſi corps à corps entre deux champions. On a auſſi appellé *Calengé*, un priſonnier. Il a ſignifié auſſi quelquefois *louer*; & en Normandie on s'en ſert encore pour dire *barguigner*.

CALER. v. act. Terme de Marine. Baiſſer les voiles. On dit plus ordinairement, Amener les voiles.

Menage derive ce mot de *chalare*, qui a été fait du Grec *chalan*, qui ſignifie la même choſe. Iſidore le derive auſſi de *calare*; Du Cange de l'Italien *calare*.

CALER, ſignifie auſſi ſur la mer, Enfoncer quelque choſe, & la faire tomber dans l'eau: *Cale tout*, eſt un commandement de laiſſer tomber tout-d'un-coup ce que l'on tient ſuſpendu.

CALER, en termes d'Architecture, c'eſt mettre une cale.

On dit figurément, Il faut *caler* la voile; pour dire, Ceder; ployer, s'humilier devant un plus puiſſant que ſoi; s'accommoder au temps. Il faut *caler* la voile devant vous. Ce mot eſt bon en ce ſens; mais il eſt du bas ſtile. On le dit même abſolument; Il faut *caler*.

CALER, ſignifie auſſi, Oter la premiere peau des noix vertes. On ne ſçait où Furetiere a pris le mot de *caler* en ce ſens. On dit bien *écaler* des noix; mais pour *caler* on ne le trouve nulle part.

CALFAS, ou plutôt CALFAT. ſ. m. Terme de Marine. Radoub d'un navire dont on bouche les trous, & qu'on enduit de ſuif & de poix, ou goudron, pour empêcher qu'il ne faſſe eau. On le dit auſſi de l'étoupe faite de vieux cordages, & enduite de brai, qu'on pouſſe dans les joints du vaiſſeau.

CALFAT. ſ. m. Calfateur; celui qui calfate le vaiſſeau.

CALFAT, c'eſt auſſi l'inſtrument qui ſert à calfater. Le *calfat ſimple* eſt un peu couppant, & tant ſoit peu large, pour pouſſer l'étoupe dans le fond de la couture. Le *calfat double*, eſt rayé, & paroît double par le bout. Il ſert à rabattre les coutures. Le *calfat à fret* eſt moins large que le premier. Le bout eſt à demi-rond. On s'en ſert pour ſonder autour des têtes de clou, & des chevilles, & chercher s'il y a quelque ouverture, afin d'y pouſſer de l'étoupe.

CALFATAGE. ſ. m. ſe dit de l'étoupe qu'on a fourrée dans la couture du vaiſſeau. Voyez CALFAT.

CALFATER, ou CALFADER. v. act. Radouber un navire. On raloube & on *calfate* un vaiſſeau, en rebouchant les voyes d'eau avec des plaques de plomb, ou de bois, & des étoupes. *Calfater* les ſabords, c'eſt remplir d'étoupe le vuide du tour des ſabords, comme les coutures du vaiſſeau.

Du Cange derive ce mot de *calafatare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification. Il eſt derivé de l'Hebreu *caphar*, qui ſignifie *endurer de bitume*, d'où l'on a fait *cafater*, puis *calfater*; ou plutôt du Grec *kalefatein*.

CALFATEUR. ſ. m. Celui qui donne le calfat à un vaiſſeau. Le *Calfateur* doit examiner ſoir & matin le vaiſſeau, pour voir s'il ne s'y fait point quelque voye d'eau, & l'arrêter.

CALFATIN. ſ. m. C'eſt le valet du Calfateur.

CALFEUTRER. v. act. Boucher bien les fentes, les ouvertures d'une chambre, pour empêcher qu'il n'y vienne du vent, & principalement par les portes & les fenêtres: ce qu'on fait ſouvent avec du feutre ou du drap.

Ce mot vient de l'Allemand *calefaten*, qui ſignifie *biantia committere & ſolidare*, qui eſt derivé du Grec *kalafates*, MEN.

CALIBRE. ſ. m. Ouverture d'une piece d'artillerie, & de toute autre arme à feu, par où entre & ſort la balle. Ces pieces de canon ſont de même *calibre*. La regle du *calibre* eſt un inſtrument dont ſe ſervent tous les Ingenieurs à feu, qu'on appelle autrement *verge ſphereometrique*, qui leur ſert à trouver, & à prendre la meſure du diametre, ou de l'ouverture du canon, ou mortier, proportionnée aux boulets dont ils les veulent charger. Voyez Caſimir Siememowski Polonois qui en enſeigne pluſieurs methodes tant geometriques, que mechaniques.

Menage derive ce mot de *aquilibrium*. On a dit autrefois *qualibre*. D'Herbelot le fait venir de l'Arabe *calib* qui ſignifie *moule*.

CALIBRE, ſe dit auſſi de la groſſeur des boulets; & on les appelle de *calibre*, quand ils ſont de même groſſeur que le *calibre* de la piece à laquelle ils ſont deſtinez.

CALIBRE, ſe dit figurément, de la qualité, & de l'état des perſonnes que l'on compare enſemble. Vous n'êtes pas de mon *calibre*. Ces parties ſont toutes deux de robbe, de même profeſſion; mais elles ne ſont pas de même *calibre*.

CALIBRE, en Architecture, ſignifie, Volume, groſſeur. Ces deux colonnes ſont de même *calibre*; pour dire, elles ont un même diametre.

CALIBRE, en Architecture, eſt auſſi un profil de bois, ou de cuivre chantourné en dedans pour traîner les corniches, & les cadres de plâtre, ou de ſtuc.

CALIBRE, chez les Artiſans, eſt un ais qui a une entaille d'un angle rentrant. Il ſert aux Charpentiers, Menuiſiers, Serruriers & autres pour prendre des meſures.

Les Serruriers ont auſſi un certain inſtrument de fer qu'ils nomment *calibre*. Ils s'en ſervent pour voir ſi les forêts vont droit quand ils forent les tiges des clefs, & pour les arrondir. Ils ont pareillement des *calibres* pour prendre la groſſeur des vertouils & des targettes.

CALIBRE, en termes de Marine, ſe dit du modele qu'on fait pour la conſtruction d'un vaiſſeau, ſur lequel on prend ſa longueur, largeur & ſes proportions: c'eſt la même choſe que *gabarit*.

Digitized by Google

CALIBRE, en termes d'Horloger, eſt l'eſpace qu'on menage entre les deux platines d'une montre, qui en font la cage, afin d'y mettre les roues & les pieces en telle diſpoſition, qu'elles ne ſe nuiſent point, & qu'elles tiennent le moindre eſpace qu'il eſt poſſible.

CALIBRER. v. act. Terme d'Artillerie. C'eſt prendre la meſure du calibre; marquer le calibre d'un canon. Hanzelet enſeigne le moyen de *calibrer* les canons, les balles, les cueillers, canades, & tampons propres pour chaque piece.

CALICE. ſ. m. Vaiſſeau ſacré qui a une petite couppe poſée ſur un pied aſſez haut, & aſſez large. Il ſert au ſacrifice de la Meſſe pour la conſecration du vin. Les *calices* doivent être d'or, ou d'argent dans toutes les Egliſes. Les anciens *calices* avoient deux anſes. Les *calices* des Apôtres & de leurs premiers ſucceſſeurs étoient de bois. Le Pape Zephyrin ordonna qu'on ſe ſervit de *calices* d'or & d'argent. Leon IV. a defendu ceux d'étain & de verre. Il a été jugé qu'un Religieux peut donner, engager, ou vendre ſon *calice*, ſans que l'Abbé qui ſuccede à ſa depouille, le puiſſe reclamer comme un bien ſacré, PAPON.

Ce mot vient du Grec *kylix*, qui ſignifie le même.

On dit proverbialement, qu'il faudra boire, avaler le *calice*; pour dire, qu'il faudra ſouffrir patiemment, ou faire une choſe pour laquelle nous avons grande averſion. On s'en ſert même en ce ſens dans un ſtile ſerieux: Le *calice* des Saints ſe boit avec amertume: il afflige, il revolte la nature, L. D'ABELARD.

On dit proverbialement des gens bien habillez, & fort feſtes, qu'ils ſont dorez comme des *calices*.

CALICE, ſe dit en termes de Jardinage, de la feuille de la fleur formée en couppe, ou en *calice*; comme celle des tulippes, des imperiales, & autres. Une jonquille ſimple à grand *calice*. On le dit auſſi de la partie exterieure qui environne le feuillage, & le cœur ou le bouton de la fleur, ſoit qu'elle ſoit tout d'une piece, comme aux œillets; ſoit que cette enveloppe ſoit partagée, comme dans les roſes.

CALIFE. Voyez CALYPHE.

A CALIFOURCHONS. adv. Jambe deçà, jambe delà. Les femmes ne vont point à cheval en ces païs-ci à *califourchons*. On met un ſoldat qui a fait quelque faute à *califourchons* ſur un cheval de bois, dont le dos eſt fort aigu, & on lui attache des boulets aux pieds pour lui en faire ſentir davantage l'incommodité.

CALIGINEUX, EUSE. adj. Ce mot ſe trouve dans Pomey & Danet, pour ſignifier obſcur: mais il eſt vieux & hors d'uſage, à moins qu'on ne s'en ſerve en riant.

CALINGUE, ou *Contrequille*. ſ. f. La piece de bois qui s'étend ſur toute la longueur de la quille. On l'appelle auſſi *carlingue*, ou *eſcarlingue*. Voyez CARLINGUE.

CALIORNE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un gros cordage paſſé dans deux mouffles à trois poulies chacun, & qui ſert à guinder, & lever les fardeaux. Il eſt ordinairement amarré ſous les hunes du mât de miſaine, où il y a une grande poulie par où il paſſe. On l'attache auſſi au grand étai.

CALLEUX, EUSE. adj. Où il y a des cals, ou qui eſt dur comme un cal, TACHARD.

CALLEVILLE. Voyez CALVILLE.

CALLI. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt un canal artificiel qui porte l'eau du Nil depuis le vieux Caire juſqu'à Damiette. Il a 90. milles ou 50. lieuës de long, & quatre cannes de large. Les Bachas le font garder par des ſoldats, de peur que l'eau n'en ſoit divertie. Ils ſont obligez de l'entretenir, & de le nettoyer à leurs depens. Il y a au Caire une grande colonne de marbre où l'on va obſerver l'accroiſſement des eaux du Nil; & quand elles montent à 23. pieds, c'eſt une grande rejouiſſance; car alors toutes les terres ſont inondées. Mais elles ne montent pour l'ordinaire qu'à 19. c'eſt trois toiſes de France. L'ouverture s'en fait tous les ans par le Bacha avec grande ceremonie & magnificence.

CALLOSITE'. ſ. f. Petit calus qui ſe fait en quelque partie de la peau. C'eſt une chair blanche, ſolide, ſeche & ſans douleur, qui eſt engendrée par congeſtion d'un excrement pituiteux deſſeché, ou melancolic aduſte, qui couvre la circonference de l'ulcere, & occupe le lieu ſur lequel ſe devroit engendrer la bonne chair. Le Chirurgien doit tâcher que les ulceres ſe referment ſans *calloſitez*.

CALME. adj. m. & f. Serain; qui n'eſt point agité. L'air eſt *calme*. Le temps eſt fort *calme*. La mer étoit tout-à-fait *calme*. En ce ſens *calme*, ſignifie auſſi, Paiſible; ſans bruit. Ce lieu eſt *calme*, & ſolitaire.

CALME, adj. ſignifie au figuré, Tranquille; paiſible; ſans émotion; ſans agitation. Tout eſt *calme* chez moi, ABL. Je mene une vie *calme*; mon eſprit eſt *calme*, & n'eſt troublé par aucune inquietude.

CALME. ſ. m. & f. Temps ſerain & tranquille; ceſſation de vent; bonace. Ce que les Mariniers craignent le plus en pleine mer, c'eſt d'être pris de *calme*; ou de tomber en *calme*. Ils appellent *calme tout plat*, quand il n'y a point du tout de vent; enſorte que le vaiſſeau ne va plus qu'au gré de la mer. En certaines mers il y a de grands *calmes*. Le *calme* eſt propre aux Galeres, & dangereux aux vaiſſeaux voiliers.

Ce mot, ſelon Covarruvias, vient du Grec *kauma*, *calor*, *chaleur*. Quand il ne ſouffle point de vent, la chaleur eſt de beaucoup plus grande.

CALME, ſe dit figurément, & ſignifie, Repos; tranquillité; état paiſible. Le Roi ſçait dans un *calme* heureux maintenir ſes ſujets, BOI. Le *calme* regne dans une ame qui a une fois domté ſes paſſions. Pour bien juger des choſes, il en faut juger dans le *calme* des ſens & de la raiſon, OE. M. La moderation des perſonnes heureuſes vient du *calme* que la bonne fortune donne à leur humeur, LA ROCH. Il n'y a point de *calme* plus decevant que celui du viſage des Courtiſans, M. ESP. Vous voulez qu'on prenne vôtre *calme* ſuperficiel pour une tranquillité profonde, ST. EV. Sous un *calme* trompeur le monde a mille écueils, THEOP. Daignez rendre ce *calme* à mes ſens agitez, BOURSAUT. Fatigué du monde il s'eſt jetté dans un Monaſtere, pour y jouïr du *calme* heureux d'une pieuſe oiſiveté, DISC. D'EL. Un Solitaire qui ne connoit d'autres viciſſitudes que le changement des ſaiſons, jouït d'un *calme* profond que rien ne ſçauroit troubler, M. SC.

CALME, ſignifie auſſi quelquefois, Oiſiveté; indolence. La vigueur de l'eſprit ſe relâche, & la vertu s'endort dans le *calme*, FL. Ceſar dit à ſes ſoldats qui vouloient l'abandonner;

Lâ de vous ſignaler, & de vaincre en tous lieux,
Allez, allez croupir dans un calme odieux, BRED.
Peut-on s'accoutumer à ne ſentir plus rien?
Et pour les cœurs enfin le calme eſt-il un bien? DES-H.

CALMER. v. act. Faire ceſſer l'agitation; devenir calme. Neptune *calma* les flots, & les vents, SEGRAIS. La tempête étoit *calmée*. On le dit plus ſouvent au neutre ſur la mer. Il *calme*; il *calme tout plat*; c'eſt-à-dire, le vent s'abaiſſe tout-à-fait; il ne fait pas une haleine de vent. Le grand nombre de coups de canon fait preſque toûjours *calmer*.

CALMER, figurément ſignifie, Rendre calme; appaiſer; moderer. Le Prince a *calmé* ſon Etat; il en a appaiſé tous les troubles; il a trouvé le moyen de *calmer* les eſprits. La haine entre les Grands ſe *calme* rarement, CORN. La Philoſophie *calme* cette inquietude

Digitized by Google

quietude naturelle qui nous agite ſans ceſſe, LE P. R. La raiſon ne vient pas toûjours à bout de *calmer* les paſſions & les mouvemens qui s'élevent dans le cœur, LE P. L. La raiſon a de la peine à *calmer* nos ſens, ID. Vous ſeul pouvez *calmer* mes ſoucis, & mes craintes, PEL. Vous avez *calmé* mes defiances, TOUR.

CALMÉ, ÉE. part. & adj.

CALOBRE. ſ. f. Eſpece de vetement long, qu'on met aux enfans par deſſus un habit pour le conſerver. Les valets s'en ſervent auſſi.

CALOMNIATEUR, IATRICE. ſ. m. & f. Qui accuſe fauſſement quelcun; qui attaque l'honneur d'autrui par des medſances. Les *calomniateurs* doivent être reprimez & chatiez ſeverement. On ne punit gueres les *calomniateurs* d'Etat, ſous pretexte qu'en puniſſant une fauſſe accuſation, l'on ôte la liberté d'en former de veritables, MAIM. Vous êtes un inſigne *calomniateur*, ARN. On peut avancer une calomnie ſans être *calomniateur*: la bonne foi extenuë le mal, ID. Anciennement les *calomniateurs* ſubiſſoient la peine du talion; c'eſt-à-dire, la même peine que l'accuſé eût ſouffeirte, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui impoſoit. Aujourd'hui cette exacte juſtice n'eſt pas obſervée. On modere la peine par rapport aux perſonnes, & à la nature de la calomnie, C. B.

CALOMNIE. ſ. f. Faux rapport; fauſſe accuſation; medſance atroce, & mal fondée contre l'honneur, & la reputation d'autrui. Debiter une *calomnie* groſſiere. Repouſſer les attentats de la *calomnie*. Evitez de donner priſe à la *calomnie*, quelque fauſſe qu'elle ſoit: la plupart des gens ne jugent que ſur le bruit commun, AB. REGN. L'innocence, & la vertu ne ſont pas d'aſſez fortes ſauvegardes contre la *calomnie*, ST. EV. Après que les playes que fait la *calomnie* ſont refermées, les cicatrices demeurent toûjours, BELL. C'eſt le propre de la *calomnie*, de ſupprimer le bien, & d'exagerer le mal, ST. EV. Prenez garde d'éveiller, & d'irriter la *calomnie*, ID. Les plus gens de bien ſe laiſſent quelquefois ſurprendre par l'artifice de la *calomnie*, MAIM. La *calomnie* eſt un crime d'autant plus deteſtable, qu'on ne peut jamais reparer le mal qu'elle fait, parcequ'on l'ignore, PASC. On ne doit point hazarder legerement une *calomnie* capitale, ARN. Il n'y a point d'excuſe pour un calomniateur qui produit ſa *calomnie* avec meditation, & avec reflexion, ID.

Roi chaſſez la calomnie:
Ses criminels attentats
Des plus paiſibles Etats
Troublent l'heureuſe harmonie, RAC.

CALOMNIE. Déeſſe chez les Atheniens. Ils lui avoient conſtruit un Temple. Lucien a fait l'emblême de cette redoutable Divinité. Il repreſente un Prince avec de longues oreilles, environné du ſoupçon, & de l'ignorance. Il tend la main à la *Calomnie* qui s'avance vers lui, le viſage tout en feu, & pourtant avec un air riant, & plein de charmes. Elle tient de la main gauche un flambeau, & traîne de l'autre un jeune innocent qui tend les mains au ciel, & implore ſon aſſiſtance. Devant la *Calomnie* marche l'envie au viſage have, & aux yeux louches, accompagnée de la fraude, & de l'artifice, qui parent, & ajuſtent la *Calomnie* pour la rendre plus agreable.

Dans les Coutumes & vieux Titres on appelloit *calomnie*, l'action ou demande par laquelle on mettoit quelcun en Juſtice, ſoit au civil, ſoit au criminel; & ſe diſoit même d'une legitime accuſation. On l'a dit auſſi de la peine, ou amende impoſée pour une action mal intentée, & ſans fondement.

Ce mot eſt tiré du Latin *calumnia*, qui ſignifie une *fauſſe accuſation*.

CALOMNIER. v. act. Bleſſer l'honneur de quelqu'un par des choſes controuvées; accuſer fauſſement. Les plus grands Saints ont été *calomniez*. L'emportement du zéle va juſqu'à ſoutenir qu'il eſt permis de decrier, & même de *calomnier* les Heretiques, BAY. *Calomnier une alliance*; c'eſt, ſelon Patru, la blâmer fauſſement, & mal à-propos.

CALOMNIÉ, ÉE. part. & adj.

CALOMNIEUX, EUSE. adj. Faux; qui contient des calomnies. Ces écrits ſont pleins de faits injurieux, & *calomnieux*.

CALOMNIEUSEMENT. adv. Fauſſement; d'une maniere calomnieuſe. Il a obtenu un Arrêt qui l'a declaré fauſſement & *calomnieuſement* accuſé.

CALONIERE. ſ. f. Petit tuyau de ſurvau, ou d'autre bois creux, en forme de ſarbatane ou de canon, dont ſe ſervent les enfans pour jetter des pois ou des tampons de papier mâché, par le moyen d'un bâton qu'ils font entrer par le derriere, & qu'ils pouſſent avec violence. *Calonieres* ſe dit comme *canonere*, du mot de *canne*.

CALOT. ſ. m. C'eſt ainſi que les enfans nomment les noix, parcequ'on les appelle ainſi preſque par toute la campagne, ou l'on nomme auſſi l'arbre qui les porte un *calottier*.

CALOTTE. ſ. f. Petit bonnet de cuir, de ſatin, ou d'autre étoffe, qui couvre le haut de la tête. Au canon de la Meſſe, & à l'élevation le Prêtre eſt obligé de quitter la *calotte*. Il n'y a gueres que les vieillards qui portent des *calottes*; & ſur tout des *perruques à calotte*. La *calotte* rouge, ou le bonnet rouge, ou la barrette, eſt une marque de dignité. Il n'y a que les Cardinaux qui la portent. Voyez BONNET ROUGE. Le Pape dans les fonctions publiques porte une *calotte* blanche ſous la mitre, ou la tiare.

CALOTTE. C'eſt ainſi que les Armuriers, ou Arquebuſiers nomment une maniere de petite plaque convexe de fer poli, qu'ils mettent au bout de la poignée du piſtolet.

CALOTTE. Ce terme eſt employé par quelques Botaniſtes dans la deſcription des parties de certains fruits, & dans celle des calices de certaines fleurs, parceque la figure de ces parties, ou de ces calices, approche de celle d'une *calotte*.

CALOTTIER. ſ. m. Marchand de calottes.

CALOYER, ou CALOGER, ERE. ſ. m. & f. Moine, Religieux, (ou Religieuſe) Grec qui ſuit la Regle de St. Baſile. Les *Caloyers* habitent particulierement le mont Athos; mais ils deſſervent preſque toutes les Egliſes d'Orient, dont ils font la gloire, & l'ornement. Ils font des vœux comme les Moines en Occident. Il n'a jamais été fait de reforme chez eux; car ils gardent exactement leur premier inſtitut, & ont conſervé leur ancien vetement. Ils menent un genre de vie fort auſtere, & fort retirée; ils ne mangent jamais de viande, & outre cela ils ont quatre Carêmes, & obſervent pluſieurs autres jûnes de l'Egliſe Grecque, avec une extrême regularité. Ils ne mangent du pain qu'après l'avoir gagné par le travail de leurs mains. Dans la derniere neceſſité ils n'obtiennent pas même diſpenſe de manger du beurre, du poiſſon, des œufs, & de l'huile. Il y en a qui ne mangent qu'une fois en trois jours, & d'autres fois en ſept pendant leur ſept ſemaines de Carême. Ils paſſent la plus grande partie à pleurer, & à gemir pour leurs pechez, & pour ceux des autres: on ne peut pas porter plus loin les obligations de la vie Monaſtique, TAVERNIER. Ce nom ſe donne particulierement aux Religieux qui ſont venerables par leur âge, par leur retraite, & par l'auſterité de leur vie. Il y a à Athenes trois Monaſteres de *Caloyers*, LA GUILL. Les Turcs donnent auſſi quelquefois

Digitized by Google

quefois le nom de *Caloyers* à leurs Dervis, ou Religieux Turcs.

Ce mot vient du Grec *kalos*, *bonus*, & *hiereus*, *Prêtre*.

CALQUER. v. act. Terme de Peintres, & de Graveurs, qui se dit lorsqu'ils ont un dessein dont le revers est marqué de couleur rouge, ou noire, & qu'ils en marquent, & tracent les traits sur une planche vernissée, sur une muraille, ou autre matiere: ce qui se fait en passant legerement avec une pointe sur chaque trait du dessein, qui laisse l'impression de la couleur qui est au dos sur la planche, ou le mur, &c.

CALVAIRE. s. m. En termes d'Architecture, c'est une chapelle élevée sur un terrre, en memoire du lieu où J. CHRIST fut crucifié proche de Jerusalem.

CALVANIER. s. m. Terme d'Agriculture. C'est un homme de journée qu'on prend pendant la moisson pour tasser les gerbes dans la grange. Un bourgeois qui donne sa terre à moitié fruits, est obligé de fournir des *Calvaniers* à son Metayer.

CALVILLE. s. f. Sorte de pomme assez grosse. Il y en a de rouges & de blanches. Les plus estimées sont celles dont la chair est tachetée de rouge en dedans. Quand on secouë une pomme de *calville*, on entend le bruit que font les pepins; & c'est une marque qu'elle est meure.

CALVITIE. s. f. Terme de Medecine. Chûte de cheveux, & principalement de ceux qui sont sur le devant de la tête. La *calvitie* arrive enfin aux gens qui sont sur l'âge, ou qui ont trop desseché leur tête à force d'y mettre de la poudre.

Ce mot est peu en usage. REGL. Il vient du Latin *calvities*, qui signifie la même chose.

CALUS, ou CAL. s. m. Dureté qui se forme en quelque partie du corps humain, par un travail continuel qui durcit & épaissit la peau. Les Artisans ont des *calus* au fond des mains. Les Tailleurs ont du *cal* aux doigts où ils mettent les ciseaux.

CALUS, se dit aussi d'une dureté qui se forme sur l'endroit où il y a eu fraction d'un os; la nature y envoye assez de matiere pour le consolider, & empêcher qu'il ne se rompe derechef.

CALUS, se dit figurément en choses morales, en parlant de la dureté que l'ame a contractée contre toute sorte de tendresse. Il s'est fait un *calus* sur sa conscience; pour dire, Il s'est endurci au peché.

CALYPHE. s. m. La premiere dignité Ecclesiastique chez les Sarrasins. Ce mot est Arabe, & signifie *successeur* & *heritier*; car en effet Abubeker étoit successeur de Mahomet, & cette dignité étoit hereditaire. Ainsi le nom de *Calyphe* étoit affecté aux successeurs de Mahomet qui s'appelloient *Calyphes* de Syrie. Mais depuis il s'éleva divers *Calyphes* qui usurperent l'autorité Souveraine en Perse, en Egypte, & en Afrique. Pisafire qui regnoit en 958. fut le dernier *Calyphe* de Syrie. Les Turcs s'en rendirent les maîtres: enforte que le *Calyphe* n'étoit plus que Souverain Pontife. La même chose est arrivée en Egypte, où l'on n'a laissé aux *Calyphes* que le titre de Grands Prêtres de Mahomet. Variet dit qu'ils s'appelloient *Vicaires de Dieu*, & que les Soudans & les Rois Mahometans se prosternoient à leurs pieds pour les baiser: d'où vient que Vincent de Beauvais les appelle leurs *Papes*. Quoique le *Calyphe* de Bagdet ne le soit plus que de nom, il retient neanmoins le droit ancien d'adopter & de confirmer les Rois d'Arabie, d'Assyrie, & autres: ce qui fut cause que Solyman même, en passant par Babylone, voulut pour la forme prendre les marques de l'Empire de sa main. Selon Nicod les Seigneurs & les Dominateurs du Grand Caire portoient autrefois le nom de *Calyphes*.

C A M.

CAMAGNE. Terme de Marine. Lit de vaisseau. Voyez CAJUTES.

CAMAIEU. s. m. Terme de Jouaillier. Pierre sur laquelle se trouvent plusieurs figures, ou representations de paisages, & autres choses par un jeu de la nature, en telle sorte que ce sont des especes de tableaux sans peinture. On le dit aussi de ces pierres taillées en reliefs, ou en creux; comme onix, sardoines, & agathes, & sur lesquelles les Lapidaires employent leur art pour aider la nature à perfectionner ces representations.

Ce mot vient de *camehuia*, qui est un nom que les Orientaux donnent à l'onix, lorsqu'en l'usant on trouve une autre couleur, comme qui diroit une *seconde pierre*. Les Latins ont dit aussi *camahutus* & *camahelus*, DU CANGE.

CAMAIEU, se dit aussi d'un dessein, d'un tableau où le Peintre n'employe qu'une seule couleur, & où il observe les jours & les ombres, sur un fond d'or, ou d'azur, qui representent d'ordinaire des bas reliefs. Les plus riches *camaieux* sont rehaussez d'or ou de bronze, par hachûres. Les Grecs les appelloient *monochromata*.

CAMAIL. s. m. Mantelet violet que les Evêques portoient par dessus leur rochet, & qui descend depuis le cou jusqu'au coude. Les Evêques assistent aux ceremonies en *camail*, & en rochet. A leur égard le *camail* est une marque d'honneur. Le Pape dans son habillement privé porte un *camail* de velours, ou de satin rouge. Les Cardinaux portent aussi le *camail*, & par dessus un autre petit *camail* qui couvre l'extremité des épaules, & des bras, qu'on appelle la *mozette*.

CAMAIL, est aussi un mantelet noir avec une capuce, ou un capuchon, que portent les Prêtres à l'Eglise, d'ordinaire depuis le mois de Novembre ou Decembre jusqu'à Pâques; non par honneur, comme les Evêques, mais pour leur commodité, & pour se garentir du froid. Ils se couvrent la tête du capuchon, & ils ne l'abaissent qu'à l'élevation de l'Hostie. Les Evêques ont toûjours le capuchon abaissé sur les épaules. Cet usage des *camails*, selon Mr. Thiers, n'a été introduit que dans le XV. ou XVI. siecle.

Quelques-uns disent, comme Theophile Raynaut, que ce mot vient de *camelaucium*, qui étoit une couverture de la tête faite de camelot. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *cap de maille*: car il est certain qu'il y avoit autrefois des couvertures de tête faites de mailles. Ainsi on voit dans l'Histoire de Bertrand du Guesclin, des Chevaliers bien armez de *camails*, qui repondoient à-peu-près aux haussecous des derniers temps; & la ressemblance a fait ainsi nommer les *camails* des Evêques, DU CANGE.

En termes de Blason on a aussi appellé *camail* ou *mantelet*, une espece de lambrequin, dont les anciens Chevaliers couvroient leurs casques & leurs écus.

CAMALDOLI. s. m. Certain Ordre de Religieux fondé par St. Romuald; il donna à ses Moines les regles de St. Benoît: ils portent un habit blanc. St. Romuald fit bâtir un Monastere dans l'affreuse solitude de *Camaldoli* en 1009. elle est située dans l'Etat de Florence sur les monts Apennins. Les Religieux de cet Ordre ont pris leur nom du lieu où ils sont établis. Il y en a en France un Couvent auprès de Grosbois. Par leurs statuts leurs Maisons doivent être éloignées de cinq lieuës des grandes villes.

CAMARADE. s. m. & f. Compagnon; associé. Il se dit des gens de basse condition, ou de bas âge qui logent ensemble, ou qui ont fait grande societé, ou amitié; particulierement des soldats, des laquais,

Digitized by Google

laquais, des artisans, des écoliers qui vont ensemble à l'école.

Ce mot vient du Latin *camera*, *voute*, *chambre voutée*. On appelle *camarades*, ceux qui sont d'une même chambrée, ou qui sont compagnons.

CAMARADE, se dit quelquefois par les supérieurs à leurs inférieurs, & particuliérement à la guerre, pour exciter les soldats à obeïr, & à marcher. Mes *camarades*, il faut donner dans ces retranchemens.

CAMARADE, se dit aussi figurément des choses qui s'accompagnent mutuellement. Que le bon soit toûjours *camarade* du beau, LA FON. Cela n'est pas du stile élevé.

En termes de Guerre, on appelle *batterie par camarades*, lorsque plusieurs pieces de canon, soit de la même, soit de diverses batteries, sont braquées en même temps contre un même corps, & tirent ensemble.

On dit proverbialement & bassement, que des gens sont *camarades* comme cochons, quand ils vivent très-familierement, & quand ils ont fait souvent la debauche ensemble.

CAMARD. s. m. Qui a le nez plat, & enfoncé vers la racine. Un gros *camard*. C'est la même chose que *camus*.

Ce mot vient du Latin *camurus*.

CAMARDE. s. f. Camuse. Voilà une laide *camarde*.

CAMBAGE. s. m. Droit qui se leve sur la biere. Voyez Du Cange au mot CAMBA.

CAMBISTE. s. m. Terme de Banque, & de Negoce. Il se dit des gens qui fournissent des lettres de change, ou qui en acceptent. Dans le change au pair il n'y a rien à gagner entre les *Cambistes*.

Ce mot vient du Latin *cambio*.

CAMBOUIS. s. m. Vieux oint qui s'amasse au bout de l'essieu des carrosses, ou des presses d'Imprimerie, lorsqu'il s'est corrompu par leur frequent mouvement. Les taches du *cambouis* sont difficiles à ôter.

On appelle aussi *cambouis*, une composition faite avec les écorces des racines d'ormeau battuës avec de la graisse de bouc, & du vieux oint. On s'en sert pour étancher les tonneaux qui fuintent, pour graisser les vis des pressoirs, & à autres usages.

Ce mot vient de *canubium*, qui est une espece de *colle*, ou de *glu*.

CAMBRER. v. neut. Courber. Il ne se dit guere qu'avec le pronom personnel du bois qui se dejette, & qui se plie en arc. Cette regle s'est *cambrée* par la secheresse. La menuiserie de ces volets, de ces portes, ne joint pas bien, parceque le bois s'est *cambré*.

CAMBRER. v. act. se dit aussi de la taille qui se fait par l'art sur le bois, ou la pierre, quand l'ouvrage ne doit pas être dressé uniment, & en droite ligne; mais avec quelques inégalitez.

CAMBRÉ, ÉE. part. & adj. Courbé.

CAMBRÉ, chez les Artisans, signifie aussi, Creux ou concave; ce qu'on a creusé par art, qui n'est pas uni.

Menage derive ce mot de *camuratus*, qui a été fait de *camurus*, qui signifie *curvus*, comme a remarqué Servius. D'autres le derivent de *camera*, qui signifioit *voute*, dont on a fait aussi *chambre*, parcequ'elles étoient autrefois faites en voute. Du Cange derive ce mot de *camberta*, qui est une espece d'arbrisseau qui vient courbe, que les Allemans appellent *cambrek*.

CAMBRURE. s. f. Courbure; état de la chose cambrée. La *cambrure* des planches est necessaire quand on fait des bateaux. Cette *cambrure* se fait en presentant au feu ces planches, qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant quelque temps entretenuës par les outils que les Menuisiers appellent *forgeons*.

CAMBRURE, est aussi un terme de Formier, & de Cordonnier. Ils disent, *cambrure* de forme de soulier; *cambrure* d'un soulier; pour signifier la maniere dont une forme, ou un soulier sont courbez.

CAMELE'E. s. f. Terme de Botanique. C'est un arbrisseau ligneux, de la hauteur d'une, ou de deux coudées, qui jette beaucoup de sarmens, & qui se divise en plusieurs branches. Ses feuilles sont longues, semblables à celles de l'olivier, mais plus petites, & plus brunes. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, & d'une seule feuille couppée en trois parties. Son fruit est à trois noyaux, il est verd au commencement, & devient rouge lorsqu'il meurit; il est couvert d'une peau qui est d'un goût amer & fort brûlant, de même que toute la plante. On en tire un suc qu'on mêle avec quelques purgatifs, & qu'on donne quelquefois dans les hydropisies. En Latin *chamalea tricocos*, C. BAUH.

CAMELEON. s. m. Quelques-uns écrivent *chamelion*. C'est un petit animal fait comme un lezard, si ce n'est qu'il a la tête plus grosse, & plus large. Cet animal habite dans les rochers. Il a quatre pieds, en chacun trois doigts. Il a une longue queuë avec laquelle il s'attache aux branches des arbres, aussi-bien qu'avec les pieds. Il a le mouvement tardif comme la tortuë, & fort grave. Il y en a d'Egypte qui ont jusqu'à onze à douze pouces de long, y compris la queuë. Ceux d'Arabie, & de Mexique ont six pouces seulement. Sa queuë est platte; & son museau long, & en pointe obtuse. Il a le dos aigu, la peau plissée, & heriſſée, comme une scie, depuis le cou jusqu'au dernier nœud de la queuë, & une forme de crête sur la tête. Il a la tête fans cou comme les poissons. Il fait des œufs comme les lezards. Il a deux petites ouvertures dans la tête qui lui fervent de narines. Ses deux mâchoires sont jointes par une ligne presque imperceptible. Ses yeux sont gros, & ont plus de cinq lignes de diametre, dont l'iris est ifabelle bordée d'un cercle d'or, quoique Jonston dise qu'elle lui manque. Il n'a point d'oreilles, & ne reçoit, ni ne produit aucun son. Sa langue est longue de dix lignes, & large de trois, faite de chair blanche, ronde & applatie par le bout, où elle est creuſé & ouverte, semblable en quelque façon à la trompe d'un élephant: aussi quelques-uns l'appellent-ils *trompe*. Il la darde promptement sur les mouches, qui s'y trouvent attrapées comme sur de la glu. Elle s'allonge & se retire comme un bas de soye sur la jambe. Il a 18. côtes, & son épine a 74. vertebres, y compris les 50. de sa queuë. On trouve dans son ventre des pierres qu'il vuide avec les excremens. Il devient quelquefois si maigre, qu'on lui compte les côtes, desorte que Tertullien l'appelle une *peau vivante*. Elian, Gesner, & Aldrovandus disent qu'il se defend du serpent par un fetu qu'il tient dans sa gueule. Sa couleur ordinaire, quand il est en repos & à l'ombre, est d'un gris bleuâtre. Aristote dit que sa couleur naturelle est le noir. Il y en aussi de jaunes, & d'autres verds qui sont plus petits. Quand il est exposé au soleil, ce gris se change en un gris plus brun tirant sur le minime, & ses parties moins éclairées se changent en diverses couleurs qui forment des taches de la grandeur de la moitié du doigt, dont il y en a quelques-unes de couleur isabelle. Les grains de sa peau non éclairez ressemblent aux draps mêlez de plusieurs couleurs. Quelquefois, quand on le manie, il paroît marqueté de taches brunes qui tirent sur le verd. Si on l'enveloppe dans du linge, après y avoir été deux ou trois minutes, on l'en retire blanchâtre; mais cela ne lui arrive pas toûjours, & il ne prend point la couleur des autres étoffes dans lesquelles on l'enveloppe; sa couleur change seulement en quelques parties de son corps. Monsonys dit avoir observé que le *cameleon* étant au soleil, paroît verd, quoiqu'il soit en un lieu où il n'y a point d'herbe; qu'à

Digitized by Google

la chandelle il paroît noir, quoiqu'on le mette sur du papier blanc; & qu'étant enfermé dans une boîte, il devient jaune & yerd: & il soutient qu'il ne prend jamais que ces quatre couleurs. Les uns disent que ce changement de couleur se fait par suffusion, comme Sénequ; d'autres par reflexion, comme Solin; d'autres par la disposition des particules qui composent sa peau, comme les Cartesiens. Tout cela est tiré, pour la plupart, des Memoires de Mr. Perrault, qui en a fait des dissections. Mlle. Scudery, dans une Relation qu'elle a publiée de deux *cameleons* qui lui furent apportez d'Afrique, assûre qu'elle les conserva dix mois, & que pendant tout ce temps-là ils ne prirent rien du tout. On les mettoit au soleil, & à l'air qui paroît être leur unique aliment: ils changeoient souvent de couleur, sans prendre celle des choses sur quoi on les mettoit. On remarquoit seulement, quand ils étoient varicz, que la couleur sur laquelle ils étoient se mêloit avec les autres, qui par leurs frequens changemens faisoient un effet agreable. Elle ajoûte que c'est un petit animal paresseux, triste, & muët, & qui de ses deux yeux en tient l'un immobile, ou vers le ciel, & l'autre vers la terre.

On dit figurément, qu'un homme est un *cameleon*, quand il change d'avis, ou de resolution, ou de parti fort souplement, & selon ses divers interêts. Cela est fondé sur l'opinion commune, que le *cameleon* changeoit de couleur à tout moment. Un Ministre d'Etat est un *cameleon*, un Prothée, qui feint toutes sortes de caracteres selon ses vuës, & ses interêts, LA BR. La Fontaine dit des gens de Cour, Peuple *cameleon*, peuple singe du maître. Tertullien propose le *cameleon* comme le symbole des flatteurs, & des trompeurs.

Ce mot signifie *petit lion*, ou *chameau-lion* chez les Grecs, selon l'étymologie d'Isidore. Licetus croit que ce nom lui a été donné, à cause que comme le lion chasse aux autres bêtes, de même le *cameleon* chasse aux mouches: par la même raison qu'un certain ver qui chasse & prend les fourmis, qu'Albert le Grand a decrit, est appellé *formica-leo*; & qu'une petite écreviſſe de mer est nommée *lion*, parcequ'elle est de la couleur du lion, à ce que disent Pline & Athenée.

Matthiole rapporte plusieurs superstitions des Anciens touchant le *cameleon*. Ils ont dit que sa langue, qu'on lui avoit arrachée étant en vie, servoit à faire gagner le procés de celui qui la portoit: qu'on faisoit tonner & pleuvoir, si l'on brûloit sa tête & son gosier avec du bois de chêne; ou si on rôtissoit son foye sur une tuile rouge: que si on lui arrachoit l'œil droit étant en vie, cet œil mis en lait de chevre ôtoit les tayes: que sa langue liée sur une femme enceinte, la faisoit accoucher sans danger: que sa mâchoire droite ôtoit toute frayeur à ceux qui la portoient sur eux: & que sa queuë arrêtoit des rivieres. Ce qui montre que les Naturalistes ont raconté des choses aussi fabuleuſes que les Poëtes. Pline dit que Democrite avoit fait un livre entier de ces superstitions. Solin a observé qu'il y a une telle antipathie entre le corbeau, & le *cameleon*, que l'un meurt incontinent après qu'il a mangé de la chair de l'autre; ce qui est faux. Quelques Modernes assûrent que le *cameleon*, pour éviter les serpens, monte sur des arbres, & que de là il les épie pour les faire mourir par sa bave, qu'il laisse tomber sur eux. Pline s'est aussi fort trompé, quand il a dit qu'il y avoit des *cameleons* aussi grands que des crocodiles.

CAMELEON, est l'une des 18. Constellations Australes, qui ont été observées par les Modernes. Elle a dix étoiles de la cinquiéme grandeur.

CAMELEOPARD. ſ. m. Animal qui se trouve dans l'Abyſſinie. Il n'est pas si gros que l'éléphant; mais il est beaucoup plus haut. On l'appelle ainsi à cause qu'il a la tête, & le cou comme les chameaux, & qu'il est tacheté comme les leopards; mais il l'est de taches blanches sur un fond rouſſatre. Il a la queuë fort petite; ce qui le fait appeller par les Ethiopiens *giratakacin*, c'est-à-dire, queuë menuë. Les Italiens le nomment *giraffa*, de l'Arabe *Zurafa*. Quelques-uns veulent que le *cameleopard* soit le même animal que la girafe: mais cela ne se peut, puiſque la girafe n'est pas plus grande qu'un veau. Voyez GIRAFE.

CAMELINE, ou CAMENINE. ſ. f. Plante qui pouſſe une tige haute d'environ deux pieds, d'où sortent des rameaux menus, ronds, droits, moëlleux. Ses feuilles sont oblongues, étroites, molles, pâles, legerement dentelées en leurs bords. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, compoſées de quatre feuilles. Il leur succede de petites semences oblongues, triangulaires, jaunâtres, renfermées dans des capsules oblongues, un peu enflées. Sa racine est ligneuſe, & fibreuſe. En Latin *myagrum ſativum*, C. BAUH. On tire de la semence de cette plante une huile qui est bonne pour adoucir les âpretez du cuir. En quelques endroits on s'en ſert pour brûler, & pour mettre dans les viandes.

CAMELOT. ſ. m. Etoffe faite ordinairement de poil de chevre, mêlé de laine, ou de ſoye. *Camelot* de Hollande, de Liſle. *Camelot* ondé, ou calandré, ou ſans ondes. *Camelot* à eau, ou avec apprêt; ſans eau, ou ſans apprêt.

Menage tient que ce mot vient de *zambelot*, qui est un mot Levantin qui ſe dit des étoffes faites d'un poil fort delié, qui ſe tire de certaines chevres qu'on trouve en quelques endroits de Turquie, dont Scaliger fait mention, & Busbec en ſes Voyages: d'où vient qu'on a dit du *camelot* de Turquie. D'autres le derivent de l'Italien *ciambellotto*. Bochart dit que le mot de *zambelot* est corrompu de l'Arabe *giamal*, qui ſignifie un *chameau*. Auſſi a-t-on appellé proprement *camelot*, l'étoffe qui ſe fait de poil de chameau.

On dit proverbialement d'un homme incorrigible, & qui a pris de mauvaiſes habitudes qu'on ne lui peut faire quitter, qu'il est comme le vieux *camelot*, qu'il a pris ſon pli.

CAMELOTE', ÉE. adj. Etoffe tiſſuë, ou ondée en forme de camelot.

CAMELOTINE. ſ. f. Petite étoffe faite à la maniere du camelot. On dit auſſi, du *camelin* d'Amiens.

CAMERIER. ſ. m. Premier Officier de la Chambre du Pape, ou d'un Cardinal, ou d'un Prelat Italien, qu'on appelle autrement *Maître de Chambre*. Il y a chez le Pape des *Cameriers de la bouſſole*, & des *Cameriers extra muros*, qui font la garde à la porte de la chambre du Pape, & dans le Palais Apoſtolique. Il y a des *Cameriers d'honneur*, qui ne font aucune fonction à cauſe de leur qualité. On les employe quelquefois à porter le bonnet rouge à un Cardinal abſent. Les principaux *Cameriers* ſont les *Cameriers ſecrets*, entre leſquels il y en a 6. ou 8. qu'on appelle *participans*, parcequ'ils partagent entr'eux les preſens qu'on leur fait, comme à la creation, ou à la mort d'un Cardinal. Ils ſont Prelats, & portent une longue ſoutane violette.

CAMERLINGUAT. ſ. m. Dignité, ou charge de Camerlingue.

CAMERLINGUE. ſ. m. Cardinal qui preſide à la Chambre Apoſtolique. C'eſt un des principaux Officiers de la Cour de Rome, parceque tout le revenu du St. Siege eſt adminiſtré par la Chambre dont il eſt le Chef. Cette charge ſe donne à vie. Voyez CHAMBRE APOSTOLIQUE. Pendant la vacance du Siege, il occupe l'appartement du Pape; il fait battre monnoye à ſon coin; il marche accompagné de la Garde de Suiſſe, &c. Au deſſous du *Camerlingue* il y a un Vice-

Digitized by Google

Vice-*Camerlingue*; c'eſt le Gouverneur de Rome. On pretend que le *Camerlingue* a ſuccedé à l'Archidiacre, ou Chef des Diacres, qui adminiſtroit anciennement le temporel de l'Egliſe. Du Cange dit qu'on a auſſi appellé autrefois *Camerlinghos*, ou *Camerlingues*, les Treſoriers des Empereurs.

CAMERLINGUE DE RIPE. C'eſt un autre Magiſtrat de Rome conſtitué pour juger des differens entre Mariniers, des nolis, & aſſurances, &c. L'appel ſe releve à la Chambre Apoſtolique, au tribunal du Clerc de Chambre qui a les Ripes de Rome dans ſon departement.

Il y a auſſi un *Camerlingue du College des Cardinaux*; c'eſt le Treſorier du Sacré College. On en élit un nouveau tous les ans: il eſt pris du College des Cardinaux reſidens à Rome, & ſelon le droit d'ancienneté. Il adminiſtre les revenus du Sacré College, & les diſtribuë par égales portions aux Cardinaux preſens *in curia*.

CAMION. ſ. m. Epingle deliée pour attacher des toiles fines, ou autres choſes delicates. Des *camions* d'Angleterre.

CAMION, ſe dit auſſi des griffes des chats, à cauſe qu'elles ſont petites, & fort pointuës.

CAMION, ſe dit auſſi d'une eſpece de petite charrette, ou haquet, qui eſt traînée par un cheval, ou par deux hommes, & qui ſert à tranſporter des balots, & des marchandiſes par la ville. On s'en ſert auſſi à trainer du vin & de la lie. Le mot de *camion* n'eſt guere connu à Paris, où l'on ſe ſert plutôt du mot de *haquet*.

CAMISADE. ſ. f. Terme de Guerre. C'eſt une attaque qu'on fait par ſurpriſe aux ennemis la nuit, ou vers le point du jour, comme pour les ſurprendre en chemiſe. Ce mot de *camiſade* n'eſt preſque plus uſité.

CAMISOLE. ſ. f. C'eſt la même choſe qu'une *chemiſette*. Petit vetement qu'on met la nuit, ou pendant le jour, entre la chemiſe & le pourpoint, pour être plus chaudement. Il ne va d'ordinaire que juſqu'à la ceinture. Il s'en faît de toile, de futaine, de cotton, de ratine, de chamois, de ſoye, d'ouate, &c.

CAMOIARD. ſ. m. Eſpece d'étoffe faite de poil de chevre ſauvage, MEN.

CAMOMILLE. ſ. f. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges menuës, rameuſes, garnies d'un grand nombre de feuilles decoupées fort menu. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, radiées, ayant le diſque jaune, & la couronne blanche, ſoutenuës par un calice compoſé de pluſieurs feuilles en écailles. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences oblongues. Sa racine eſt menuë & filamenteuſe. En Latin *chamaemelum vulgare leucanthemum Dioſcoridis*, C. BAUH. Cette plante eſt bonne dans les coliques venteuſes, dans les fievres, dans la cardialgie. On s'en ſert auſſi dans les cataplaſmes pour ramollir, & pour appaiſer les douleurs. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *camomille*. Ce nom lui a été donné, parcequ'il y en a quelques eſpeces qui ſentent la pomme.

CAMOUFLET. ſ. m. Fumée qu'on ſouffle malicieuſement au nez d'un homme qui dort, par le moyen d'un cornet de papier allumé par un bout. C'eſt une malice que font les pages & les laquais de donner des *camouflets*. Richeſource a intitulé un livre, *Le camouflet* des Auteurs. Cela eſt du ſtile burleſque. On diſoit autrefois *chaumouflet*.

Borel derive ce mot de *muſle*, parceque c'eſt un mauvais parfum qu'on ſouffle dans les narines, pour éveiller les endormis.

CAMP. ſ. m. Terrain où une armée s'arrête, ſe poſte, ſe retranche, ou plante le piquet pour ſe loger ſous des tentes & des huttes. Il eſt quelquefois couvert d'un retranchement; quelquefois il ſe defend par le ſeul avantage de ſon aſſiette. On ferme quelquefois le *camp* avec des chevaux de friſe accrochez enſemble, comme faiſoit le vieux Prince d'Orange. La tête du *camp* eſt le terrain qui fait face vers la campagne, & où l'on monte le blouse. On dit, Fortifier un *camp*; ſe retrancher dans ſon *camp*; pourvoir à la ſûreté du *camp*, à la garde de tous les quartiers du *camp*. Forcer, attaquer les ennemis dans leur *camp*.

CAMP VOLANT, eſt une petite armée compoſée de Cavalerie & de l'Infanterie, qui tient la campagne, & qui fait de continuels mouvemens pour ſurprendre quelques places de l'ennemi, ou le tenir en inquietude & en allarme, ou l'empêcher de s'attacher à quelque entrepriſe. C'eſt d'ordinaire un Lieutenant General qui commande un *camp volant*.

CAMP, ſe prend quelquefois pour l'armée même: d'où vient que les principaux Officiers de l'armée ſont nommez *Maréchaux de Camp*, *Meſtres de Camp*. Voyez chacun de ces mots à leur ordre.

CAMP, ſe dit auſſi du lieu fermé de barrieres, où combattoient les anciens Chevaliers dans les joûtes, & tournois. Il fut mis hors du *camp*. Il entra dans le *camp*.

CAMP PRETORIEN, étoit chez les Romains une grande enceinte de bâtimens pour loger les ſoldats de la garde.

CAMPAGNARD, ARDE. adj. m. & f. Celui qui vit à la campagne; qui n'a point hanté la Cour, ni le beau monde des villes. Une Dame *campagnarde*. Un Gentilhomme *campagnard*. Avoir des manieres *campagnardes*. Boileau donne une idée des *campagnards* lorſqu'il dit,

Là, je trouvai d'abord, pour toute connoiſſance,
Deux nobles campagnards, *grands lecteurs de Romans,*
Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs compliments.

CAMPAGNARD, dans le même ſens, eſt auſſi ſubſtantif. C'eſt un franc *campagnard* avec longue rapiere, MOL.

CAMPAGNE. ſ. f. Plaine; vaſte étenduë de terre, où il n'y a ni villes, ni montagnes, ni forêts, ou autre choſe qui arrête, ou qui borne la vuë. Les *campagnes* de Beauce, de Champagne. Après que vous aurez paſſé cette vallée, vous trouverez une belle plaine, vous ſerez en rafe *campagne*. La *campagne* de Rome.

CAMPAGNE, ſe dit auſſi de tout ce qui eſt hors des villes. C'eſt la même choſe que *champs* au plurier. Ce bourgeois eſt allé à ſa maiſon de *campagne*. On lui a ordonné de prendre l'air de la *campagne*. On ne peut placer ailleurs qu'à la *campagne* la ſcéne d'une vie tranquille, & occupée ſeulement par l'amour, FONT. Si l'idée qu'on ſe fait de la vie paſtorale, eſt agreable, c'eſt qu'elle ne tombe pas preciſément ſur le menage de la *campagne*; mais ſur le peu de ſoin dont on y eſt chargé; ſur l'oiſiveté dont on y jouït; & ſur le peu qu'il en coûte pour y être heureux, ID. Ce grand homme n'a point forcé la nature, & les élemens pour embellir ſa ſolitude; il n'a cherché dans ſa retraite que les pures délices de la *campagne*, FL.

On appelle *Noble de campagne*, un Gentilhomme qui ne demeure point à la ville; qui en ignore les manieres. On appelle habit de *campagne*, un gros habit de ſatin gue qu'on porte aux champs.

CAMPAGNE, en termes de Guerre, eſt le temps de chaque année où l'on peut tenir les troupes en corps d'armée. Les Allemands commencent leur *campagne* fort tard. Les François ouvrent la *campagne* au printemps. Cet Officier a quinze *campagnes* ſur la tête; c'eſt-à-dire, eſt dans le ſervice depuis quinze ans. En ce ſens on le dit auſſi pour deſigner une certaine année où l'on a fait quelque notable exploit de guerre. La *campagne* de Liſle. La *campagne* de Cambrai. On a fait une heureuſe, une glorieuſe *campagne*.

On dit auſſi, Mettre en *campagne*; pour dire, Faire ſortir les troupes des garniſons pour les mettre en corps

Digitized by Google

d'armée. Tenir la *campagne*, être maître de la *campagne*; pour dire, Etre maître du païs; faire retirer les ennemis dans leurs garnisons, ou sous le canon de leurs places.

Battre la *campagne*, se dit des Chasseurs, qui tiennent un grand espace d'une plaine pour en faire lever le gibier. On le dit aussi des batteurs d'estrade qui vont aux nouvelles pour découvrir les ennemis.

On dit figurément, qu'un Orateur, qu'un Auteur bat la *campagne*, quand il dit beaucoup de choſes inutiles, qui ne prouvent rien, & qui ne viennent point à ſon ſujet.

On appelle une piece de *campagne*, un canon de mediocre groſſeur, qui peut aiſément ſuivre l'armée dans ſa marche, qui ſert dans les batailles, & à la tête d'un camp.

On dit encore, qu'on a mis tous ſes amis en *campagne* pour faire une telle affaire; pour dire, qu'on a employé tous ſes amis, qu'on les a envoyez deçà & delà pour la faire réuſſir: qu'on a mis des Sergens en *campagne* pour prendre un criminel, &c. qu'on a mis bien des gens en *campagne*, des eſpions en *campagne*, pour découvrir des nouvelles de quelque choſe.

On dit auſſi d'un homme prompt & colere, que quand on lui dit quelque choſe qui ne lui plaît pas, qu'auſſitôt il ſe met en *campagne*; pour dire, qu'il s'échappe, qu'il s'emporte.

CAMPANE. ſ. f. Crépine de fil d'or, ou d'argent, ou de ſoye, qui ſe termine en petites houppes façonnées, & qui repreſentent une cloche. On en met aux pentes d'un lit, aux imperiales de carroſſe, & aux autres endroits où l'on veut mettre de riches crépines.

Ce mot vient du Latin *campana*, qui veut dire *cloche*.

CAMPANE, eſt auſſi un ornement de Sculpture, d'où pendent des houppes en forme de petites cloches. On met de ces ſortes d'ornemens à un dais d'autel, de trône, ou de chaire de Predicateur.

CAMPANE, en termes d'Architecture, ſignifie auſſi le chapiteau Corinthien, ou Compoſite, qui repreſente un panier, ou corbeille entourée de feuilles. Les Ouvriers l'appellent *tambour*, ou *vaſe*, au deſſus duquel il y a un abaque, ou tailloir. On l'a nommée *campane*, parcequ'elle reſſemble à une cloche renverſée. Il ſe dit auſſi de certains petits ornemens ronds, qui ſont comme de petits écus, & qu'on appelle autrement *larmes*, ou *gouttes*. *Campane de comble*, eſt encore un ornement de plomb, chantourné, & évidé, qu'on met au bas du faîte, & du briſis de comble.

CAMPANETTE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *liſeron*. Voyez LISERON.

CAMPANINI. ſ. m. Sorte de marbre qui ſe trouve dans les montagnes de Carrare, où il y en a de noirs, d'autres tirant ſur le gris, d'autres mêlez de rouge, & d'autres qui ont des veines griſes. Celui que les Italiens appellent *campanini*, reſonne quand on le travaille, & rend un ſon fort aigu; en quoi il reſſemble à une cloche. C'eſt pour cela qu'ils l'ont nommé *campanini*. Il eſt naturellement dur, & s'éclate plus aiſément que les autres.

CAMPANULE. ſ. f. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois coudées, groſſes comme le petit doigt, creuſes, canelées. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de l'ortie, longues, garnies de poils, dentelées tout autour, diſpoſées alternativement. Ses fleurs ſont des cloches dilatées à leur ouverture, & couppées ſur les bords en cinq parties longues, aiguës, reflochies quelquefois en dehors, de couleur bleuë, ou blanche. En Latin *campanula maxima foliis latioribus*, C. BAUH. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *campanule*. Cette plante eſt auſſi appellée *clochette*.

CAMPEMENT. ſ. m. Logement d'une armée dans ſes quartiers, quand elle tient la campagne. La grande ſcience d'un General, c'eſt de bien ſçavoir faire ſes *campemens*. Les bons *campemens* doivent avoir la commodité des eaux & des fourrages, & les faciliter de ſe couvrir, & de ſe retrancher.

CAMPER. v. act. & n. Arrêter, & loger ſon armée dans quelque poſte à la campagne. Entendre bien l'art de *camper*. Se *camper* avantageuſement. *Camper* en preſence de l'ennemi. Se *camper* ſur les bords d'une riviere. Du temps de Pappyrius les Romains ne ſçavoient encore ni ſe poſter, ni *camper* dans aucun ordre: ils apprirent à former leur camp ſur celui de Pyrrhus; auparavant ils avoient toûjours *campé* en confuſion, ST. EV.

CAMPER, ſe dit figurément de ceux qui ſe viennent placer en quelque lieu. Où vous êtes-vous venu *camper*? Ce flatteur s'eſt venu *camper* dans la maiſon d'un tel Seigneur; on ne l'en peut chaſſer. Il s'eſt venu *camper* dans un fauteuil au milieu de l'aſſemblée. Ce mot eſt bas.

CAMPER, ſe dit encore de ceux qui n'ont point de logis certain, & qui vont coucher aujourd'hui en une maiſon, & demain dans l'autre. Cet homme *campe*.

On dit encore, qu'un homme eſt bien *campé* ſur ſes jambes, quand il eſt en une poſture ferme & aſſûrée, convenable aux exercices qu'il veut faire; comme de ſauter, lutter, de faire des armes.

CAMPÉ, ÉE. part. & adj.

CAMPHRE. ſ. m. Reſine blanche, legere, fort volatile & combuſtible, d'une odeur forte & penetrante, qui decoule d'un arbre ſemblable au noyer. Cet arbre croît dans l'Iſle de Borneo, & en la Chine; il eſt d'une grandeur extraordinaire; on en fait de grands coffres qui viennent du Japon. Le *camphre* ſe trouve au pied de cet arbre, où il s'eſt figé en morceaux de differentes groſſeurs: c'eſt ce qu'on appelle *camphre brute*. On raffine le *camphre* en le faiſant ſublimer dans des vaiſſeaux ſublimatoires, afin d'en ſeparer un peu de terre qui s'y eſt mêlée quand il eſt tombé de l'arbre. Pluſieurs Chymiſtes ont travaillé inutilement ſur le *camphre*; car il ſurmonte en pureté, en ſubtilité, en volatilité, & en penetration tout ce qu'on en pourroit tirer par la diſtillation; & on ne peut encherir ſur ſa perfection. Sa diaphaneité, & ſa blancheur égalent celle de la neige: ſon goût âcre, & ſon odeur forte temoignent ſon activité: ſon inflammabilité dans l'eau, & ſa totale conſomption, ſans laiſſer aucune trace au vaiſſeau dans lequel on l'allume, montrent ſa pureté, & la ſubtilité de ſes parties. On a de la peine à le conſerver, quoique bien enfermé, ſans qu'il diminuë: on le couvre ordinairement de graine de lin, afin de retenir ſes parties volatiles. On a trouvé dans l'Iſle de Ceylan que la racine de l'arbre de cannelle produit auſſi bon *camphre* qu'il y en ait dans le Japon, ou dans la Chine, comme il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de la Societé Royale d'Angleterre.

Ce mot vient de l'Hebreu *ſopher*. Les Anciens ont cru que le *camphre* étoit froid, & qu'il étoit propre pour empêcher la generation. Ce qui a donné lieu à ce proverbe:

Camphora per nares caſtrat odore mares.

Mais ce proverbe eſt contraire au ſentiment de Scaliger, & aux experiences de Tulpius.

La principale qualité du *camphre* eſt de retenir, & de conſerver un feu inextinguible qui brûle dans l'eau, ſur la glace, & dans la neige, à cauſe qu'il eſt d'une nature fort remuë & graſſe, juſques-là que ſi l'on en jette dans un baſſin ſur de l'eau de vie, & qu'on les faſſe bouillir juſqu'à leur entiere évaporation dans quelque lieu étoit ſi bien fermé, & que par après on y entre avec un flambeau

Digitized by Google

flambeau allumé, tout cet air renfermé conçoit en un moment le feu, qui paroit comme un éclair sans incommoder le bâtiment, ni les spectateurs.

CAMPOS. ſ. m. Terme de College. Relâche; congé qu'on donne aux écoliers pour ſortir, & pour ſe divertir. On le dit auſſi de ceux qui ſont ſujets, & attachez à quelque travail. Les Clercs n'ont *campos* que les Dimanches, & les Fêtes.

Cela vient du Latin *habemus campos, nous avons les champs.*

CAMUS, USE. adj. Camard; qui a le nez petit, creux & enfoncé du côté du front. Les Tartares aiment les beautez *camuſes*, & les trouvent d'autant plus belles, qu'elles ont moins de nez.

CAMUS, eſt auſſi ſubſtantif. Un laid *camus*. Une petite *camuſe*.

CAMUS. adj. ſe dit auſſi de quelques animaux, comme des chiens, dont la beauté eſt d'être *camus*. Un chien *camus*. On le dit encore de quelques poiſſons, ſur tout des dauphins.

Quelques-uns ont dérivé ce mot de *ſimus* Latin, ou de *camurus*, qui eſt interpreté *curvus* ou *courbé* par Servius. Menage dit qu'il vient du Grec *kampi*.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt bien *camus*, qu'on l'a rendu bien *camus*; pour dire, qu'il a été bien trompé; qu'il eſt déchu de ſes pretentions; qu'il eſt bien honteux. On dit auſſi par un proverbe contraire, qu'il a eu un pied de nez.

C A N.

CANADE. ſ. f. Nom que les Portugais donnent ſur mer à la meſure de vin, ou d'eau qu'on donne par jour à chacun de ceux qui compoſent l'équipage.

CANAILLE. ſ. f. Terme injurieux. Les Maîtres s'en ſervent aſſez ſouvent contre leurs domeſtiques, quand ils ne ſont pas contens d'eux. Ces *canailles* me laiſſent toûjours tout ſeul, MOL.

CANAILLE, ſignifie auſſi, La populace; le petit peuple. La *canaille* eſt à craindre, ABL. Il étoit appuyé de la *canaille*. La *canaille* ſoutenoit ſon parti. Il n'y a que la *canaille* qui profite dans les émotions publiques.

Ce mot vient, ſelon Menage, de *canalia*, comme qui diroit une *bande de chiens*. D'autres le derivent de *canicola*, ou *canalis*, qui étoit un lieu à Rome où les gens de baſſe condition s'aſſembloient. Lipſe dit qu'il vient du mot de *chien*, à cauſe d'une vieille coutume qui vouloit que ceux qui étoient condamnez au ſupplice, portaſſent un chien pour marque d'infamie.

CANAL. ſ. m. Le lit d'une riviere, ou d'un ruiſſeau. Le *canal* de la Seine eſt fort large, & fort profond. La *riviere* ſe diviſe là en deux bras, ou *canaux*.

Comme d'une cauſſe fidelle
Les fleuves par divers canaux,
Apportent de la mer le tribut de leurs eaux, &c.

L'AB. TETU.

Ce mot vient de *canol*, qui en langage Celtique ou Bas-Breton ſignifie la même choſe.

CANAL, ſe dit auſſi des eaux qui ſont contenuës dans ces cavitez. Les pluyes enflent le *canal* de la riviere.

CANAL, ſe dit des conduits artificiels qu'on creuſe dans les terres, ſoit pour la commodité du commerce; ſoit pour joindre les rivieres les unes aux autres; ſoit pour les affoiblir quand elles ſont trop groſſes; ſoit pour en recevoir les eaux ſuperfluës, ou pour deſſecher des marais. La Hollande, & la Flandre ſont toutes couppées par *canaux*. Le *canal* de Briare joint la Seine à la Loire par 42. écluſes. Le *canal* de Languedoc fait la communication de la mer du Ponant avec celle du Levant. L'Iſſel eſt un *canal* fait par art pour detourner les eaux du Rhin.

CANAL, ſe dit auſſi de ces longues pieces d'eau qu'on fait pour l'embelliſſement des jardins; qui ſont le plus ſouvent revetuës de pierre, ou de gazon. Le *canal* de Verſailles, de Fontainebleau.

CANAL, ſe dit auſſi de quelques bras de mer, ou des eaux qu'elle pouſſe dans les terres. Le *canal* de Conſtantinople commence aux Dardanelles. Le grand *canal* de Veniſe.

On dit en termes de Marine, que les galeres ſont *canal*, lorſqu'elles s'éloignent de la terre, qu'elles côtoyent ordinairement, pour aller en pleine mer, comme de Marſeille droit à Malthe. On le dit auſſi de tous les bâtimens de bas-bord, quand ils paſſent quelques nuits au large de la mer ſans approcher de la terre.

CANAL, ſe dit auſſi d'un aqueduc de pierre, ou de brique pour conduire des eaux; & les tenir dans une pente ſuffiſante pour les faire couler. Le *canal* d'Arcueil amene les eaux de Rongis à Paris. Les Romains faiſoient venir des fontaines de 40. lieuës par de ſemblables *canaux*.

On fait auſſi des *canaux* de plomb, de pottarie, de bois d'aune, de fer fondu, pour conduire les eaux par deſſous la terre.

CANAL, ſe dit auſſi des petits conduits qui ſont naturellement dans la terre, par où coulent les eaux qui ſont les ſources, par où s'élevent les vapeurs qui forment les mineraux, & les metaux.

CANAL, ſe dit auſſi du creux que l'on fait dans les terres labourées, pour en faire écouler les eaux, POMEY.

On appelle auſſi *canaux*, les conduits qui ſont dans les corps des animaux par où le ſang circule, & par où paſſent les autres humeurs; comme les veines, les arteres. On appelle particulierement *canal*, le conduit de l'urine. Malherbe a dit auſſi le *canal* des yeux, par où s'écoulent les larmes.

CANAL, ſe dit auſſi figurément des moyens, des voyes qu'on choiſit pour conduire une affaire, pour la faire reüſſir. Vous avez choiſi l'entremiſe d'un tel pour preſenter vôtre placet, c'eſt un mauvais *canal* pour le faire reüſſir. Les Miniſtres ſont les *canaux* par où s'écoulent les faveurs des Princes ſur leurs ſujets. Tout ſe fait aujourd'hui par le *canal* des femmes, P. COM. C'eſt une pointe.

CANAL, en termes de Manege, ſe dit de la concavité qui eſt au milieu de la mâchoire inferieure de la bouche du cheval, qui eſt deſtinée à placer la langue, & qui étant bornée de part & d'autre par les barres, va ſe terminer aux dents mâchelieres. C'eſt dans ce *canal* que croiſſent les barbillons.

CANAL, en termes d'Architecture, ſe dit d'une partie du chapiteau Ionique; c'eſt un petit creux en forme de *canal*, qui regne au deſſous du taillioir tout le long des circonvolutions de la volute, & qui eſt renfermé par un liſtel. On appelle *canal de larmier*, le plat-fond creuſé d'une corniche, qui fait la mouchette pendante.

CANAUX, en Architecture, ſont auſſi des cannelures ſur une face, ou ſous un larmier, qu'on nomme auſſi *portiques*, & qui ſont quelquefois remplies de roſeaux, ou de fleurons. On appelle encore *canaux*, les cavitez droites, ou torſes, dont on orne les tigettes des caulicules d'un chapiteau.

Les Maçons appellent auſſi *canal*, le tuyau de plomb qui ſert à conduire les eaux pluviales depuis le toit juſqu'en bas. Ils appellent *canal de cheminée*, le tuyau par où ſort la fumée, POMEY.

CANAL, eſt auſſi en termes d'Arquebuſier, le creux qui eſt ſous le fût d'un fuſil, ou d'un piſtolet, &c. où ſe met la baguette.

CANAPE. ſ. m. Eſpece de chaiſe, ou de lit de repos, à dos, & fort large. Un *canapé* fort commode. Ce mot eſt fort nouveau dans la langue, & quelques-uns l'appellent *ſopha*: c'eſt ce que les Latins appelloient *biſellium*.

CANAPSA. ſ. m. Sac de cuir que portent les pauvres ſoldats, ou voyageurs, attaché ſur le dos avec des bretelles, où toutes leurs hardes ſont contenuës. On dit, Il a porté le *canapſa*; pour dire, Il a été goujat. Ce mot eſt bas, L'ACAD.

Ce mot, ſelon Menage, vient de l'Allemand *knabſak*, qui eſt compoſé de *ſak*, & de *knab*, qui ſignifie toutes ſortes de choſes ſeches bonnes pour manger.

CANARD. ſ. m. Oiſeau aquatique, dont la cane eſt la femelle. Il eſt de couleur griſe, & violette; ſon bec eſt large, & aſſez plat. Il y en a de diverſes couleurs, & de diverſes eſpeces. Le *canard* privé, ou domeſtique, qu'on nourrit près des moulins, eſt peu eſtimé: on l'appelle *barboteur*, parcequ'il trempe toûjours ſon bec dans la bourbe. Les *canards* ſauvages volent en troupe l'hiver ſur les étangs, & ſentent la poudre de fort loin. On les appelle autrement *oiſeaux de riviere*. Quelques-uns preferent les *canards de poitier* aux *canards ſauvages*. La chair des uns & des autres eſt humide, viſqueuſe, phlegmatique, excrementeuſe, & on ne la digere pas aiſément. La graiſſe de *canard* ne laiſſe pas d'être bonne dans la Medecine. Elle amollit, digere, & reſout. On s'en ſert particulierement pour les douleurs tant internes qu'externes du côté, des jointures, & dans une intemperie froide de nerfs.

CANARD, ſe dit auſſi d'un chien qui a le poil épais & friſé, qui va à l'eau, & qu'on dreſſe à aller après les canes. On les appelle auſſi *barbets*.

On dit proverbialement, Donner des *canards* à quelcun; pour dire, lui en faire accroire; ne lui pas tenir ce qu'on lui avoit promis; tromper ſon attente.

BOIS CANARD, ſe dit des pieces de bois qui s'arrêtent dans les ruiſſeaux où on les fait flotter à bois perdu. Les Marchands ont quarante jours pour faire pêcher leurs *bois canards*.

CANARDER. v. act. Tirer ſur quelcun un coup d'arme à feu avec avantage, & ſans être vu, comme par une guerite, derriere une haye, &c. Les ennemis nous *canardoient* à travers ces paliſſades.

CANARDIERE. ſ. f. Petit lieu couvert, & preparé dans un étang, ou un marais, pour prendre les canards ſauvages dans des filets, ou cages d'oſier, par le moyen d'un appellant, ou canard privé qui les y conduit.

CANARIE. ſ. f. Eſpece d'ancienne danſe que quelques-uns croyent venir des Iles Canaries, & qui, ſelon d'autres, vient d'un balet, ou maſcarade, dont les danſeurs étoient habillez en Rois de Mauritanie, ou Sauvages. En cette danſe on s'approche, & on ſe recule les uns des autres, en faiſant pluſieurs paſſages gaillards, & bizarres, qui repreſentent des Sauvages. Danſer les *canaries*.

CANARIE. ſ. m. Sorte de petit oiſeau qui chante bien, qu'on apporte ordinairement des Iles Canaries. On l'appelle autrement *ſerin*. Un *canarie* mâle; un *canarie* femelle.

CANASTRE. ſ. m. Sorte de coffre de cuir ſemblable à nos manequins, fait de peaux de bœuf, dont les Eſpagnols ſe ſervent aux Indes.

CANCAMUM. ſ. m. Larme d'un arbre qui croît en Arabie, ſelon Dioſcoride, laquelle reſſemble en quelque ſorte à la myrrhe, & dont le goût eſt fâcheux. On s'en ſervoit autrefois à parfumer les robes & les vetemens. Cette larme nous eſt aujourd'hui inconnuë. Les uns croyent que c'eſt la laque: les autres, la gomme anime; & d'autres, le benjoin.

CANCAN. Terme bas & populaire. Bruit; tintamarre. A quoi ſert tout ce *cancan*-là? On ne s'en peut ſervir que dans le ſtile badin, ou comique.

Ah! j'oublois, peſte de ma memoire,
Celui qui fait grand cancan *dans l'hiſtoire*, SCAR.

CANCELLE. ſ. m. Sorte de petit cancre, dont la couleur eſt rouſſe, & qui ſe prend avec les petits poiſſons. Il reſſemble à l'araignée.

CANCELLER. v. act. Barrer; biffer une obligation, ou un acte, pour le rendre nul, en paſſant la plume de haut en bas, ou de travers, ſur les ſignatures: ce qui fait une eſpece de chaſſis que les Latins nomment *cancelli*.

Ce mot vient du Grec *kinklizo*, qui ſignifie proprement, Environner une choſe de quelque treillis, afin qu'on n'en puiſſe pas approcher.

CANCER. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une tumeur dure, inegale, raboteuſe, ronde & immobile, de couleur cendrée, livide ou plombée, environnée de pluſieurs veines apparentes & tortuës, pleines d'un ſang melancolique & limoneux, qui reſſemblent au poiſſon appellé *cancer* ou écreviſſe. Elle commence ſans douleur, & paroît d'abord comme un pois chiche, ou une petite noiſette; mais elle croît aſſez vîte, & devient fort douloureuſe. Les *cancers* viennent aux parties glanduleuſes & lâches, comme aux mammelles & aux émonctoires. En Grec *karkinos*, qui ſignifie auſſi *écreviſſe*. Ce mal a grand rapport avec cette ſorte de poiſſon, en ce que quand une fois il a pris pied dans un corps, il eſt preſque impoſſible de l'en chaſſer, de même qu'il eſt difficile d'arracher des pinſes de l'écreviſſe ce qu'elle a une fois attrapé.

CANCER, eſt auſſi un des ſignes du Zodiaque, où quand le Soleil eſt parvenu vers le 21. Juin, il eſt au Solſtice d'été. On le marque ainſi, ♋. C'eſt une Conſtellation qui a 13. étoiles, ſelon Ptolomée; ſelon Kepler 17. & ſelon Bayerus 35. Ozanam ne compte que 9. étoiles, dont il y en a ſept de la quatriéme, une de la cinquiéme grandeur, & une nebuleuſe au milieu de la poitrine, qu'on appelle la *creche*. Ce ſigne a été ainſi nommé, à cauſe qu'il repreſente un cancre, ou écreviſſe; ou parceque le Soleil commence à reculer, ou à ſe rapprocher vers l'Equateur, quand il y eſt arrivé, à la maniere des écreviſſes. Les Poëtes ont feint que c'eſt *l'écreviſſe* que Junon envoya contre Hercule, lorſqu'il combattoit l'Hydre de Lerne. Hercule tua l'*écreviſſe*, & Junon la tranſporta au ciel, & la mit au nombre des Conſtellations. On appelle *Tropique du Cancer*, le Tropique Septentrional.

CANCRE. ſ. m. Ecreviſſe de mer, d'étang, ou de riviere, couverte d'écailles dures, & qui va à reculons. Le *cancre* a le corps rond. Il y en a de terreſtres & de marins. Ceux-ci s'appellent *grancs* à l'égard des mâles; & les femelles *macmettes*. Il y en a que Rondelet appelle *mages*, qu'on nomme en Italie *grancevoles*; d'autres *ſquaranchon*, ou *granciporro*, qui ſont divers animaux aquatiques de même eſpece, auſſi bien que les langouſtes, les ſquilles & les écreviſſes, qui ont pourtant quelque difference. La cendre des *cancres* de riviere, priſe en breuvage avec de la racine de gentiane, & autres ſemblables, eſt un ſingulier remede pour les morſures des chiens enragez. Les *cancres* marins n'ont pas la même efficace. Quelques-uns tiennent que ſi l'on prenoit dix *cancres* de mer ou de riviere broyez avec une poignée de baſilic, & qu'on les poſât en quelque lieu où il y eût des ſcorpions, ils s'y aſſembleroient tous. Le *cancre*, quoiqu'il vive dans l'eau, ne nage point, non plus que l'hippopotame. En Latin *cancer*, *gamarus*.

Il y a une eſpece de petit *cancre* qu'on appelle *Bernard l'hermite*, qui eſt roux de couleur, qui ſe prend en menuiſaille avec les autres poiſſons, & qui reſſemble aux araignées. Il a deux petites cornes deliées, & deux gros yeux au deſſous, & plus bas un os environné de petits poils qui lui ſervent de mouſtache. Il a par devant deux pieds fourchez qui lui ſervent de mains, & deux

Digitized by Google

deux derrière de chaque côté, & un tiers au milieu. Aristote & Ælian disent qu'il naît tout nud, mais qu'il se loge dans l'écaille d'un autre poisson qu'il trouve vuide; & quand il grossit, il en cherche une plus grande.

CANCRE, se dit proverbialement d'un homme pauvre qui n'est capable de faire ni bien, ni mal. Cet homme est un miserable, un *cancre*, un pauvre *cahere*.

CANDE', s. m. C'est en plusieurs endroits la même chose que *conſtant*. Ainsi on appelle *candé*, l'embouchure où la Vienne se joint à la Loire. On dit *condé* en d'autres endroits, & *cognac* en d'autres.

CANDELABRE, s. m. C'est un grand chandelier de sale ayant plusieurs branches, fait à la maniere des anciens.

Ce mot vient du Latin *candelabrum*.

CANDELABRE, est aussi un chandelier en forme de grand baluſtre qu'on met pour amortissement à l'entour d'un dôme. On voit de ces sortes de *candelabres* aux dômes de la Sorbonne, & du Val de Grace à Paris.

CANDELETTE. s. f. Terme de Marine. C'est une corde garnie d'un crampon de fer pour accrocher l'anneau de l'ancre quand on la veut mettre sur les bossoirs, lorsqu'elle est sortie de l'eau.

CANDEUR. s. f. Bonne foi; sincerité; franchiſe. Un procedé plein de *candeur*. Cet homme est d'une *candeur*, & d'une sincerité dignes des premiers siecles, BOU. Avoir beaucoup de *candeur*, & de droiture. Faire profeſſion de *candeur*, & de franchiſe, TOUR. Il faut ôter au cœur humain le masque de vertu & de *candeur*, dont il se ſert pour les raſinemens de ſa diſſimulation, PORT-R. Les ames pleines de *candeur*, ſont d'ordinaire plus ſimples dans le bien, que precautionnées contre le mal, FEN. N'eſperez plus de franchiſe, ni de *candeur* d'un homme qui s'eſt livré à la Cour, & qui ſecrettement veut faire fortune, LA BR. Je veux dans la ſatire un eſprit de *candeur*, BOI.

Ce mot vient du Latin *candor*.

CANDIDAT. s. m. Poſtulant; pretendant; aſpirant; celui qui brigue quelque charge, dignité, &c. On appelle ſur tout *Candidats* en Pologne, ceux qui pretendent à la Couronne, lorſqu'il s'agit d'élire un Roi dans la Diete.

Ce mot vient du Latin: car ceux qui briguoient à Rome les Magiſtratures, étoient appellez *Candidati*, à cauſe de la robe blanche qu'ils étoient obligez de porter pendant les deux années de leur pourſuite. Le jour de l'Aſſemblée du peuple les *Candidats* deſcendoient dans le champ de Mars, & là ils expoſoient leurs pretentions, & faiſoient leurs ſollicitations pour les charges où ils aſpiroient; toûjours vetus de blanc, pour être remarquez du peuple. Sous les Empereurs, comme la liberté des élections s'abolit peu-à-peu, les *Candidats* faiſoient repandre des billets dans les Tribus, où ils ſe diſoient les *Candidats* de l'Empereur, *Candidati Cæſaris*.

On a appellé *Candidats*, deux cohortes de jeunes gens deſtinées à la garde du Palais, & de la perſonne des Empereurs de Rome. On conjecture qu'ils furent appellez *Candidats*, parcequ'il y avoit quelque choſe de blanc dans leur habillement. L'ancienne cohorte des *Candidats* fut établie par le vieux Gordien, & la nouvelle par Gordien le jeune. Elles étoient compoſées de jeunes gens choiſis, & diſtinguées par leur perſonne, ou par leur qualité. St. Auguſtin, Auſone, & Claudien en parlent. Tertullien appelle ceux qui demandoient le Baptême, *Candidats de Dieu*. On appelloit auſſi *Candidats de l'éternité*, ceux dont les ames n'étoient point encore dans le ciel.

CANDIDE. adj. m. & f. Qui eſt franc, & ſincere; qui parle, & agit de bonne foi. Un honnête homme doit être *candide*; avoir l'ame *candide*. Comme ce mot n'eſt pas fort en uſage, il eſt bon d'y ajoûter quelqu'autre mot, qui en explique, & en determine la ſignification. Un procedé *ſimple*, & *candide*, PORT-R.

CANDIDEMENT. adv. D'une maniere candide. Il y a peu de gens qui parlent *candidement*, & franchement.

CANDIR. v. n. Terme de Confiſeur, qui ſe dit des confitures dont le ſucre s'épaiſſit, & ſe glace ſur la ſurface des vaiſſeaux. Les confitures qui ne ſont pas bien cuittes ſe *candiſſent*.

CANDI, IE. part. & adj.

On appelle ſucre *candi*, du ſucre criſtaliſé. Voyez SUCRE.

Ce mot vient de *canditus*, qui a été fait de *candidus*, à cauſe que c'eſt du ſucre blanchi & épuré. D'autres diſent que ce nom vient de l'Ile de Candie. D'autres tiennent qu'il vient de *elkendit*, mot Arabe qui ſignifie du *ſucre* en general, MENAGE.

CANDOU. ſ. m. Arbre gros comme un noyer, qui croît aux Maldives. Ses feuilles approchent de celles du tremble. Il ne porte aucun fruit, & n'eſt pas bon à brûler. Il a cette proprieté qu'en le frotant contre un autre arbre ſemblable, il en ſort du feu, quoiqu'il ſoit extrêmement mou, & plus leger que le liege. On s'en ſert comme ici d'un fuſil, PYRARD.

CANE. ſ. f. La femelle du canard. Oiſeau bon à manger. Voyez CANARD. Les *canes* de mer ont d'ordinaire un collier, ou cordon blanc autour du cou. Elles marcheut en troupe, & en inclinant le corps deçà & delà.

Ce mot, ſelon Menage, vient de *ana* ou *anas*, dont les Italiens ont fait auſſi *anitra*, & les François *canard* & *canarder*.

On dit proverbialement, Il n'y a que le bec à orler; & c'eſt une *cane*, à ceux qui trouvent de la facilité à faire toutes choſes, quoiqu'elles ſoient difficiles, & longues à faire. On dit auſſi, qu'un homme fait la *cane*; pour dire, qu'il recule par lâcheté, à cauſe que les *canes* ſont fort timides. On dit encore, Quand les *canes* vont aux champs, les premieres vont devant; pour dire, que chaque choſe doit aller à ſon tour, & en ſon rang.

CANE. Roſeau. Voyez CANNE.

CANELE. Voyez CANNELLE.

CANELER. Voyez CANNELER.

CANELURE. Voyez CANNELURE.

CANEPETIERE. ſ. f. C'eſt un oiſeau de campagne qui reſſemble à une outarde, ſinon qu'il eſt plus petit. Il eſt delicieux à manger comme le faiſan. On l'appelle *canepetiere*, parcequ'elle ſe tapit comme la cane.

On dit proverbialement d'un homme craintif, qu'il fait la *canepetiere*.

CANEPIN. ſ. m. Peau deliée qu'on leve de deſſus la peau de mouton après qu'elle a été dans la chaux. C'eſt ce qui repond à ce qu'en Anatomie on appelle dans l'homme *epiderme*. C'eſt de cette peau qu'on fait des éventails, & des gans des femmes, & qu'on appelle autrement *gans de cuir de poule*.

On appelle auſſi *canepin*, une petite pelure bien deliée qu'on prend au dedans de l'écorce du tilleul, ou du dehors de l'écorce du bouleau, dont les Anciens ſe ſervoient pour écrire.

CANETILLE. ſ. f. Terme de Broderie. Petite treſſe qui ſert à chamarrer, ou à broder un habit. On s'en ſert auſſi pour lier des bouquets. Il s'en fait de platte, & de ronde, de ſoye, ou d'or, ou d'argent.

CANETILLER. v. act. Terme de Bouqueticre. C'eſt lier avec de la canetille. *Canetiller* un bouquet.

CANETTE. ſ. f. Petite cane. Nos canes ont des *canettes*.

CANETTE. ſ. f. Terme de Blaſon, ſe dit des petits canes qui ſe repreſentent comme les merlettes, avec les ailes ferrées, ſans bec, & ſans jambes.

CA-

Digitized by Google

CANETTER. v.n. Marcher en inclinant le corps à droit & à gauche, à la maniere des canes.

CANEVAS. ſ.m. Groſſe toile & ſerrée dont on ſe ſert pour doubler les pourpoints, & les corps de juppe, pour les tenir en état.

Ce mot vient de *cannabaceus*, qui a été fait de *cannabis*, MEN. A Lion on appelle encore *Marchands Cannebaſſiers*, les Marchands de groſſe toile.

CANEVAS, eſt auſſi une toile groſſe, mais fort claire, & tiſſuë fort regulierement en petits carreaux, dans leſquels on paſſe des fils d'or, de laine, ou de ſoye, pour faire des ouvrages de tapiſſerie.

On appelle figurément *canevas*, le modele, ou les premieres paroles qu'on donne, & ſur leſquelles on compoſe un air. Le *canevas* d'une chanſon.

CANEVAS, ſignifie auſſi, la matiere; le projet; l'ébauche. Mr. Bertaud Conſeiller au Parlement de Paris, ſe dit l'auteur de cette façon de parler. J'ai du *canevas*, pour dix ſonnets contre les Muſes, diſoit Du Lot. On le dit des memoires qu'on donne pour écrire quelque Ouvrage, & le reduire en un état plus poli, comme un Panegyrique, une Hiſtoire particuliere, le plan d'un Poëme, d'un Roman. Mezerai a fait le *canevas* du Dictionnaire de l'Academie.

CANGRENE, ou GANGRENE. ſ.f. L'Académie écrit *gangrene*, & ajoûte qu'il faut prononcer *caugrene*. Richelet pretend que *cangrene* eſt le plus uſité. Voyez GANGRENE.

CANGRENE, ſignifie figurément une mauvaiſe doctrine, ou une corruption de mœurs qui s'introduit dans l'Etat, ou dans l'Egliſe. Il faut retrancher cette *cangrene*; ce membre pourri. C'eſt fait des loix, ſi pour arrêter cette *cangrene*, vous n'employez le fer & le feu, PATRU.

CANGRENER. v.n. Qui ſe dit avec le pronom perſonnel, quand la cangrene commence à venir. Voilà un bras qui commence à ſe *cangrener*. Voyez GANGRENER.

CANICULAIRE. adj. Epithete qu'on donne aux jours pendant leſquels la Canicule domine; parce-qu'elle ſe leve alors, & ſe couche avec le ſoleil; c'eſt-à-dire, depuis le 24. de Juillet juſqu'au 24. d'Août. On diſoit autrefois, les jours *caniculiers*. Camerarius a compoſé un Ouvrage qu'il a intitulé *les jours caniculaires*.

CANICULE. ſ.f. Etoile de la premiere grandeur, & la plus grande des étoiles fixes. Elle eſt la gueule du *grand chien*. Les Grecs l'appellent *Sirius*. La plupart donnent ſeulement le nom de *canicule* à la conſtellation du *petit chien*, que les Grecs appellent *procyon*, & les Latins *ante-canu*. D'autres appellent l'une & l'autre *canicule*. Comme elles ſe rencontrent toutes deux en même temps avec le ſoleil dans le ſigne du cancer, cela importe peu. Là jamais on ne reſſent les ardeurs de la furieuſe *canicule*, FEN. Nous nous imaginons que la *canicule* eſt chaude, & les Meridionaux la trouvent très-froide, ROH. Les Poëtes nous ont pourtant laiſſé des deſcriptions fort travaillées de la vertu brûlante de la *canicule*, BAY. Les Romains étoient ſi perſuadez de la malignité de ſes influences, que pour l'appaiſer ils lui ſacrifioient tous les ans un chien roux. Ils ne preferoient un chien à toute autre victime, qu'à cauſe de la conformité des noms: ils s'imaginoient que cette étoile choiſiſſoit un chien plutôt qu'un autre animal: ſuperſtition ridicule, ID. Voyez CHIEN.

CANICULE, ſignifie auſſi le temps pendant lequel regne la canicule. Nous ſommes dans la *canicule*. Les rayons du ſoleil nous brûloient durant la *canicule*.

CANIDE. ſ.m. Sorte de perroquet qui ſe trouve dans les Antilles. Son plumage eſt très-beau. Il eſt de la groſſeur d'un faiſan. Il a ſur la tête une toque de plumes d'un rouge vermeil, bordée de plumes de couleur de gris de perles.

CANIF. ſ.m. On prononce toutes les lettres. Petit couteau, ou petite lame d'acier fort tranchante, & garnie d'un petit manche dont on ſe ſert pour tailler des plumes. En Latin *canipulus*.

CANIVET. ſ.m. Diminutif de canif.

Ces mots viennent apparemment de *canna*, qui eſt un bout de plume, parceque les *canifs* ſervent à la tailler. Menage dit qu'il vient de l'Allemand, ou de l'Anglois *knife*, qui ſignifie un *petit couteau*.

CANIFICIER, ou CASSIER. ſ.m. Arbre qui porte des ſiliques, d'où l'on tire une moëlle purgative. Voyez CASSE, c'eſt la même choſe.

CANIN, INE. adj. Qui tient du chien. On appelle un ris *canin*, celui qui fait retirer beaucoup les levres. Une faim *canine*, une faim devorante, & qu'on ne peut raſſaſier. Il n'eſt gueres uſité qu'au feminin.

Dent *canine*, c'eſt une dent pointuë, comme celles des chiens. On appelle auſſi dents *canines*, deux dents pointuës qui ſont entre les dents trenchantes & les molieres, qu'on nomme auſſi dents *uilleres*.

CANIVEAUX. ſ.m.pl. Ce ſont les gros pavez, qui étant aſſis alternativement avec les contre-jumelles, traverſent le milieu d'une ruë, dans laquelle paſſent les chariots.

CANNAYE. ſ.f. Lieu planté de cannes, & de roſeaux.

CANNE. ſ.f. Sorte de plante qu'on appelle autrement *roſeau*, & qui eſt ſi ſemblable au chien-dent, qu'il n'y a que la ſeule grandeur des tiges & des feuilles qui en établiſſe la difference. Il y en a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *canne commune*, en Latin *arundo vulgaris ſive phragmites Dioſcoridis*, C. BAUH. pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un homme, ou deux fois auſſi hautes, plus menuës que le petit doigt, nouées, vuides. Il ſort de leurs nœuds des feuilles qui enveloppent preſque la tige, roides, un peu rudes, longues d'un pied & demi, aſſez larges, veneuſes. Au ſommet des tiges les fleurs naiſſent par paquets, petites, molles, compoſées d'étamines, de couleur purpurine au commencement, enſuite cendrée. Lorſqu'elles ſont paſſées, les ſemences paroiſſent. Les racines ſont nouées, ſerpentantes. Cette plante croît dans les eaux dormantes, & aux bords des rivieres. On s'en ſert en divers endroits pour couvrir les maiſons, pour faire des cloiſons, des échalas, & à divers autres uſages. Il y a une eſpece de *canne* qu'on appelle *arundo ſcriptoria*, J. BAUH. dont les Anciens ſe ſervoient pour écrire, & dont ſe ſervent encore aujourd'hui les Arabes, les Perſans, les Armeniens, les Grecs & les Turcs. Il y en a une autre eſpece qui eſt appellée *arundo ſarata geniculata ſive ſagittalis*, C. BAUH. Les Tartares & les Aſiatiques s'en ſervent pour faire des fleches & des dards. On en apporte des Indes d'une ſorte qui eſt ſouple & flexible, dont on fait des corbeilles & d'autres beaux ouvrages. On en apporte auſſi qui ſont fermes & plus groſſes, qui ſervent à faire des bâtons pour s'appuyer.

CANNE D'INDE, ou CANNACORUS, eſt une autre ſorte de plante, dont il y a auſſi pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin appelle *arundo Indica latifolia*, & Mr. Tournefort *canacorus latifolius vulgaris*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ trois ou quatre pieds, nouées. Ses feuilles ſont amples, larges, membraneuſes, pointuës en leur extremité, venées, de couleur verte-pâle. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, d'une belle couleur rouge. Chaque fleur eſt un tuyau decoupé profondément en ſix ou ſept pieces inégales. Il lui ſuccede un fruit membraneux à trois coins arrondis, diviſé en trois loges qui renferment des ſemences

Digitized by Google

mences ſpheriques, de couleur obſcure ou noirâtre. Sa racine eſt nouëuſe, entourée de groſſes fibres. Du Terrre appelle cette plante *petit baliſier à fleurs rouges.*

CANNE ODORANTE. Voyez CALAMUS AROMATICUS. C'eſt la même plante.

CANNE A SUCRE. Voyez SUCRE.

CANNE, ſignifie auſſi, un baton qu'on porte à la main, qui eſt de cette ſorte de bois. Il ſert à ſe ſoutenir en marchant, & quelquefois pour marquer le commandement. On l'enrichit par les bouts, d'argent, d'yvoire, d'agathe, de criſtal, &c. Ce vieillard eſt reduit à porter la *canne*. Cet Officier a donné cent coups de *canne* à un ſoldat inſolent.

CANNE. Meſure Romaine: elle revient à ſix pieds, onze pouces de Roi. La *canne* eſt une meſure de longueur dont on ſe ſert encore en pluſieurs villes de commerce, comme on fait de l'aune ailleurs. Les *cannes* de Provence, de Montpellier, de Marſeille, & du bas Languedoc ſont de ſix pieds, deux lignes, pied de Roi. Trois de ces *cannes* font environ cinq aunes de Paris, & chaque *canne* une aune, deux tiers de Paris. Les *cannes* d'Avignon & de Nimes ſont d'un huitiéme ou environ, plus courtes que celles de Marſeille & de Montpellier. Cent aunes d'Amſterdam font trente-cinq *cannes* de Marſeille. Les *cannes* de Toulouſe, du haut Languedoc, de la haute Guyenne, ſont plus courtes que celles de Provence de cinq pouces & demi, ou environ. Deux de ces *cannes* font trois aunes de Paris. Cent aunes d'Amſterdam font 37. ½ *cannes* de Toulouſe. Les *cannes* ſont auſſi en uſage en Italie. A Genes les *cannes* ſont de 9. palmes pour les drapperies, & de 10. pour les toiles: cent *cannes* de Genes à 9. palmes font 327. aunes d'Amſterdam. Cent *cannes* de Rome ſont 303. aunes d'Amſterdam. Les *cannes* de Naples ſont à-peu-près de la même longueur que celles de Genes. Enſorte que 100. aunes d'Amſterdam ne font que 30. *cannes* de Naples, & de Genes, ou environ. En Sicile la *canne* n'eſt que de 8. palmes & demi. A Barcelone la *canne* eſt à-peu-près de la même meſure; & 100. aunes d'Amſterdam font environ 42. *cannes* de Barcelone.

CANNE, en termes de Verrerie, eſt une verge de fer percée d'un bout à l'autre, comme un tuyau. On appelle le *mors de la canne*, une épaiſſeur de fer qui eſt au bout d'une des extremitez de la *canne*, en forme de mors de cheval: & *bauquin de la canne*, le bout oppoſé au mors, que l'on met ſur le bord des levres pour ſouffler le verre.

CANNELADE. ſ. f. Terme de Fauconnerie. C'eſt une ſorte de curée que preparent les Fauconniers pour le vol du heron, avec du ſucre, de la cannelle & de la moëlle de heron; qu'ils donnent à leurs oiſeaux pour les rendre heronniers, & les échauffer à ce vol.

CANNELAT. ſ. m. Morceau de cannelle entouré de ſucre, qui forme une eſpece de dragée.

CANNELER. v. act. Terme d'Architecture. Creuſer; tailler des petits canaux du haut en bas du fût des colonnes, ou pilaſtres. Il faut *canneler* les colonnes pour les faire paroître plus groſſes.

On le dit auſſi des petites cavitez en rond qu'on fait dans des triglyphes, & dans tous les autres ornemens d'Architecture.

CANNELÉ, ÉE. part. & adj. Une colonne *cannelée*, ou *ſtriée*, eſt une colonne dont le fût eſt orné de cannelures en toute ſa hauteur. On appelle colonne *cannelée rudentée* celle dont les cannelures ſont remplies de cables, de roſeaux, ou de bâtons par le bas de ſon fût juſqu'au tiers. On appelle colonne *torſe cannelée* celle dont les cannelures ſuivent le contour de ſon fût en ligne ſpirale dans toute ſa longueur.

CANNELÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des pieces honorables de l'Ecu, quand les bords n'en ſont pas unis, & quand quelque partie avance en dehors, & puis ſe retire en dedans. Le *cannelé* differe de l'*engrêlé*, en ce que l'*engrêlé* a les pointes en dehors, & le *cannelé* en dedans, & les dos en dehors.

CANNELLE. ſ. f. Ecorce d'un arbre qui croît dans les Iles de Ceylan & de Java, & en Malabar. Il vient naturellement & ſans culture dans les bois, comme les autres arbres. Les Indiens n'en font pas plus de cas: ils l'appellent *corunda gauhah*. Cette écorce eſt la même choſe que le cinnamôme des Anciens. L'arbre a pluſieurs branches longues, droites, épaiſſes, bien arrangées & ſans nœuds, dont il ſort encore de petits rameaux couverts de feuilles aſſez grandes. Ces feuilles reſſemblent à celles du laurier-ceriſier, & ſont attachées deux à deux par de petites queuës. Elles ſont un peu plus larges vers leur pied, & ſe terminent en pointe. Chacune a trois ou quatre nerfs en long. Ces petits rameaux pouſſent auſſi pluſieurs petites fleurs blanches & de bonne odeur, après leſquelles naiſſent des fruits qui ſont de la groſſeur & de la figure d'une olive. Ils ſont verds au commencement, & deviennent noirs & luiſans, lorſqu'ils ſont parvenus à leur maturité. Il en decoule une liqueur verte, âcre, amere & oleagineuſe. On peut auſſi en tirer par diſtillation, de même que des fleurs, une liqueur qui aura à-peu-près le goût & l'odeur de la *cannelle*; mais qui ſera beaucoup inferieure en toutes choſes à celle qu'on peut tirer de la *cannelle* même. Le bois de cet arbre n'a ni odeur ni goût. Sa principale vertu eſt dans ſon écorce, laquelle étant recente ſemble être double: elle a ſa ſuperficie griſâtre, & le dedans de la couleur ordinaire de la *cannelle*. On la pourroit alors diviſer en deux écorces de differente couleur, mais étant ſechées enſemble, elles ſont inſeparables, & paſſent pour la même écorce, la couleur griſâtre de la ſuperficie, ſe changeant en la couleur ordinaire, à meſure qu'elle ſeche. La *cannelle* ſeparée fraîchement de l'arbre eſt plate, peu colorée, preſque ſans goût & ſans odeur, mais elle ſe roule en ſechant & prend la figure d'une canne, dont elle porte en partie le nom, & par l'exhalation de ſon humidité ſuperfluë elle acquiert une odeur douce & penetrante, & un goût aigu & piquant. Pluſieurs rapportent que cet arbre depouillé de ſon écorce demeure trois ans à en reformer une nouvelle, qui ſe trouve auſſi bonne que la precedente. Mais cela paroît fort ſuſpect. Ceux du païs tirent de ſa racine un ſuc fort approchant du camphre. La *cannelle* pour être bonne, doit être d'un goût fort piquant, & fort agreable, & avoir une couleur rouſſe & aſſez vive. Ses qualitez ſont d'échauffer, de deſſecher, de hâter les menſtruës & l'accouchement; de fortifier les eſprits, & d'aider à la digeſtion. On a apporté des Indes Occidentales en 1660. un arbre de *cannelle* qu'on a élevé à Hambourg, qui eſt haut de 15. à 16. pieds, & plus gros que le bras. On en a auſſi conſervé un en Angleterre, en le ſerrant dans une étuve juſqu'au mois de Mai, & en verſant de temps en temps ſur le haut de l'arbre de l'eau nitreuſe, & du fumier de pigeon.

Ce mot peut venir du Latin *canna*, parcequ'on nous apporte la *cannelle* en forme de *canne*. Mais le plus ſûr eſt de tirer ce mot de l'Hebreu *cane*, qui ſignifie la même choſe que *calamus aromaticus* parmi les Latins.

Il y a une autre ſorte de *cannelle* dans les Indes Occidentales, qui vient dans une Province qu'on appelle *Sumaca* ſituée ſous l'Equateur. C'eſt un arbre de moyenne grandeur, toûjours chargé de feuilles comme les autres arbres des Indes. Ces feuilles ſont ſemblables à celles du laurier. Son fruit eſt de la forme & de la figure d'un chapeau, & de la largeur d'une piece de huit reales d'Eſpagne. Il eſt au-dedans & au dehors d'une couleur

Digitized by Google

de pourpre tirant ſur le noir, uni & poli par dedans, rude par dehors, d'un goût & d'une odeur auſſi agreables que la *cannelle* de Ceylan. Son écorce eſt fort épaiſſe : elle n'a aucune ſaveur ni odeur de *cannelle*. Sa principale force eſt dans le fruit, ce qui eſt le contraire de la *cannelle* d'Orient. Ce fruit eſt fort utile à pluſieurs choſes : étant mis en poudre il fortifie l'eſtomac, diſſipe les vents, corrige la puanteur de la bouche : il eſt auſſi cardiaque & donne bonne couleur. On en met dans les ſauſſes & dans les ragoûts comme de la *cannelle*.

CANNELLE, eſt auſſi la fontaine ou tuyau qu'on met à un muid qui eſt en perce pour en tirer le vin.

CANNELLÉ, ÉE. adj. On nomme ainſi en Teinture, ce qui eſt de couleur de cannelle.

CANNELURE. ſ. f. Strieure ; cavité ronde qu'on fait dans une colonne, ou le long d'un pilaſtre, ou d'une autre piece d'architecture, pour ſervir d'ornement. On les appelle autrement *ſtrivures*, du Latin *ſtriges*, qui ſignifie, les plis d'une robbe. Il y a des *cannelures à côtes* ; ce ſont celles qui ſont ſeparées par des liſtels de certaine largeur ; & qui ont quelquefois des aſtragales, ou baguettes aux côtez, ou deſſous. Des *cannelures avec tudentures* ; ce ſont celles qui ſont remplies de roſeaux, ou de cables, juſqu'aux tiers du fût. Des *cannelures ornées* ; ce ſont celles qui ont dans la longueur du fût, ou par intervalles, ou depuis le tiers d'en bas, de petites branches ou bouquets de laurier, de lierre, de chêne, ou de fleurons, & autres ornemens qui ſortent le plus ſouvent des roſeaux. Des *cannelures à vive arrête*, ce ſont celles qui ne ſont point ſeparées par des côtes : elles ſont propres au Dorique. Les *cannelures* de l'ordre Dorique ſont differentes de celles des autres ordres : car elles ne ſont pas ſi profondes, & d'ordinaire il n'y a point d'eſpace plat, ou de liſtel entr'elles. Des *cannelures plates* ; ce ſont celles qui ſont en maniere de pans coupez au nombre de ſeize, comme l'ébauche d'une colonne Dorique. On peut auſſi appeller *cannelures plates*, celles qui ſont creuſées quarrément en maniere de petites faces, ou demi-bâtons dans les tiers du bas d'un fût. Des *cannelures torſes* ; ce ſont celles qui tournent en vis, ou en ligne ſpirale autour du fût d'une colonne : elles conviennent aux ordres delicats.

CANNELURE, & CANNELURES, ſont auſſi des termes qui s'employent communément en Botanique dans les deſcriptions des tiges, & des fruits de quelques plantes. *Cannelures* à côtes, ſont celles qui ſont ſeparées entr'elles par des côtes, ou plates en deſſus, ou arondies en côte de melon. *Cannelures à vive arrête*, ſont celles dont les ſeparations ſont en feuillet vif, & tranchant.

CANNULE. ſ. f. Petit tuyau que les Chirurgiens laiſſent dans les playes qu'ils n'oſeroient fermer, parce qu'elles ſuppurent toûjours, & qui ſert d'une eſpece de tente. Elle eſt faite d'or, d'argent ou de plomb, & eſt trouée, afin que la ſanie puiſſe entrer & tomber ſur une éponge trempée en vin & eau de vie qu'on met à l'orifice pour tenir chaudement l'ulcere, & empêcher que l'air exterieur n'entre au dedans. Cet homme a porté 30. ans une *cannule*.

CANNULE, ſe dit auſſi de ce qui ſert à boucher un muid, & à en tirer le vin en l'ouvrant. On l'appelle plus ordinairement *cannelle*.

CANOES, ou CANOTS. ſ. m. *Canöes* eſt le moins uſité. Il faut dire *canot* au ſingulier, & *canots* au plurier. Ce ſont de petits vaiſſeaux dont ſe ſervent les Indiens, faits tout d'une piece, & d'un tronc d'arbre creux. En l'Ile de Cuba ils les font de cedre, & il y en a de ſi longs, qu'ils tiennent 50. ou 60. perſonnes. Ils ſont faits comme des navettes de Tiſſerand. Il y a auſſi des *canots* de Sauvages, & des *canots* d'écorce. Ce ſont de petits bateaux faits ſeulement d'écorce d'arbre, dont ſe ſervent les Sauvages de l'Amerique Septentrionale. Ceux de Canada les font d'écorce de bouleau, & aſſez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq perſonnes. On dit *canot jaloux* ; pour dire, un *canot* qui a le côté foible. Quelques-uns nomment ainſi un eſquif ou petit bateau deſtiné au ſervice d'un grand bâtiment.

CANON. ſ. m. Catalogue ; corps de Livres Sacrez. On peut diſtinguer deux *Canons* de l'Ecriture Sainte. Le *Canon* du Vieux Teſtament, & le *Canon* du Nouveau. Le *Canon* des livres du Vieux Teſtament a été fait par les Juifs. Avant le ſchiſme des dix Tribus le *Canon* des Juifs ne contenoit que les cinq Livres de Moiſe ; car encore aujourd'hui les Samaritains n'en reconnoiſſent point d'autres. Mais le *Canon* de tout le Vieux Teſtament, tel que nous l'avons preſentement, eſt attribué à Eſdras, qui le compoſa au retour de la captivité de Babylone. Ce *Canon* des Juifs ne contenoit que 22. Livres, qui ſont ; les *cinq Livres de Moiſe* ; *huit Prophetes*, & *neuf Hagiographes*. D'où St. Jerôme a conclu, que le Livre de la *Sapience*, l'*Eccleſiaſtique*, *Judith*, *Tobie*, & les *deux livres des Maccabées* ſont rejettez du *Canon* par les Juifs, comme livres apocryphes. Les anciens Peres Grecs & Latins ont adopté le *Canon* des Juifs. Les Proteſtans le reçoivent auſſi. Le Concile de Carthage en 397. eſt le premier qui ait admis dans le *Canon*, les livres tenus pour apocryphes par les Juifs ; le Concile de Trente a approuvé, & autoriſé le Decret de Carthage ; ainſi l'Egliſe Romaine reçoit dans le *Canon* de l'Ecriture les livres que l'on vient de nommer, & que les Juifs avoient exclus du *Canon*. Pour le *Canon* des livres du Nouveau Teſtament, il a long temps varié dans l'Egliſe Chretienne. Tous les livres qui le compoſent n'ont pas été également reçus dans toutes les Egliſes : de là vient qu'on les diſtingue en *Protero-canoniques*, & *Deutero-canoniques*. Voyez CANONIQUE. L'Egliſe d'Orient ne s'accordoit nullement là-deſſus avec celle d'Occident. L'Epitre de St. Paul aux Hebreux étoit reconnuë Canonique par les Orientaux, & rejettée par les Latins. C'étoit tout le contraire pour l'Apocalypſe : elle étoit reçuë en Occident, & rebutée en Orient. On étoit de même partagé ſur l'Epitre de St. Jaques, la ſeconde de St. Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de St. Jean, & ſur celle de St. Jude. Le Concile de Laodicée tenu en 350. forma le premier un *Canon* entier de l'Ecriture ; il en excepta l'Apocalypſe. Mais le Decret de ce Concile ne fut point reçu de toute l'Egliſe, parcequ'il n'étoit compoſé que de trente-deux Evêques, tous ſuſpects d'Arianiſme. Mais en 397. le Concile de Carthage forma un autre *Canon* de l'Ecriture ; c'eſt celui que le Concile de Trente a confirmé. Le Pape Innocent III. dans ſon Concile de Latran avoit pourtant déjà fixé & arrêté le *Canon* de l'Ecriture, tel qu'on le ſuit aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine ; c'eſt-à-dire, les quatre *Evangiles* ; les *Actes des Apôtres* ; les quatorze *Epitres de St. Paul* ; une *Epitre de St. Jaques* ; la premiere & la ſeconde *Epitre de St. Pierre* ; la premiere, la ſeconde & la troiſiéme *Epitre de St. Jean* ; l'*Epitre de St. Jude* ; & l'*Apocalypſe*. Au reſte on a donné le nom de *Canon* au corps, & au recueil authentique des Livres Sacrez, non ſeulement parceque ce mot ſignifie une *loi*, ou une *regle* ; mais auſſi une *table*, une *liſte*, & un *catalogue*. Quelques-uns ont cru que ces livres étoient appellez *Canoniques*, parcequ'ils ſont la regle de la foi ; cependant on ne les a nommez *Canoniques*, que parcequ'ils ſont dans le *Canon*, ou le *catalogue* des Livres Sacrez. St. Jerôme eſt un des premiers qui ſe ſoit ſervi abſolument du terme de *Canon*, pour marquer le catalogue des livres de l'Ecriture Sainte.

Digitized by Google

CANON, ſignifie encore les prieres, les oraiſons, & les paroles ſacramentales de la Meſſe, depuis la Preface juſqu'au Pater, & tout ce qui eſt eſſentiel à la conſecration. Du Cange dit qu'il a été ainſi nommé, *quia in eo eſt legitima ſacramenti confectio.*

CANON, ſe dit auſſi d'un tableau, ou carton dans lequel les paroles ſacramentales ſont écrites, avec les oraiſons eſſentielles au ſacrifice de la Meſſe. On le met au milieu de l'autel devant les yeux du celebrant. Un *canon* en broderie; ou un *canon* enluminé.

CANON. On a appellé autrefois *Canon*, le catalogue des Saints reconnus dans l'Egliſe, & dont on faiſoit mention dans le ſervice divin. Ce *Canon* eſt bien different du *Canon* de la Meſſe, & il ne faut pas les confondre, BAIL. Les Religieux appellent auſſi *Canon* le livre qui contient la regle, ou les articles de leur inſtitut. Les Grecs ont dans leur Office Eccleſiaſtique des hymnes qu'ils appellent *Canons*, parcequ'ils ſont compoſez avec quelque regle: c'eſt une eſpece de poëſie, ou de proſe meſurée, faite exprès pour le chant de l'Egliſe, qui conſiſte dans le nombre des ſyllabes, & la cadence de quelques mots. Il y a un *Canon* qu'ils appellent le *grand Canon*, parcequ'il contient beaucoup plus de ſtrophes que les autres *Canons*.

CANON. Decret, ou conſtitution Eccleſiaſtique. On ne le dit que des deciſions des Conciles. Les *Canons* des Conciles ſont les loix, les ſtatuts, & les deciſions des Conciles, ſoit pour les mœurs, ſoit pour la diſcipline, ſoit pour la foi & la doctrine. Il y a eu diverſes collections des *Canons* de l'Egliſe. Selon Uſſerius la premiere collection des *Canons de l'Egliſe Grecque* contenoit ſeulement ceux du premier Concile Oecumenique de Nicée, & de cinq Conciles Provinciaux; d'Ancyre, de Gangres, de Neocesarée, d'Antioche, & de Laodicée. Ce premier recueil fut fait avant l'an 380. & avant le premier Concile de Conſtantinople qui ne s'y trouvoit point. Il n'y avoit en tout que 164. *Canons*, & on lui donna le titre de *Code des Canons de l'Egliſe Univerſelle*. D'autres tiennent que cette premiere collection n'a été faite qu'en 385. & que le Concile General de Conſtantinople tenu ſous le Grand Theodoſe en 381. qui en fait partie, n'y a point été ajoûté depuis comme on le pretend. Enfin l'on compte quatre principales compilations des *Canons* de l'Egliſe d'Orient: la derniere étant toûjours plus ample que celle qui la precedoit. La quatriéme contient de plus les Actes du ſecond Concile *in Trullo* qui eſt le ſixiéme des Grecs, de pluſieurs Conciles tenus depuis à Conſtantinople, & quelques *Canons* du ſecond Concile General de Nicée. C'eſt ſur celle-là que Balſamon, & Zonaras ont fait des commentaires. Dans les Gaules, & ſous les Rois de la premiere race en France on ſuivoit le *code des Canons de l'Egliſe Univerſelle*, qui étoient ceux de l'Egliſe Grecque dont on vient de parler. Mais en 527. Denys le Petit fit une plus ample compilation des *Canons* des Conciles. Il ajouta à l'ancien code des Grecs les *Canons* des trois autres Conciles Generaux: de Conſtantinople, d'Epheſe, & de Calcedoine. Il y joignit ceux des Conciles d'Afrique, & ceux du Concile de Sardique, qui n'avoient point encore été inſerez dans le corps des *Canons*. Il groſſit encore ſon recueil des épîtres, ou decretales des Papes depuis Sirice juſqu'à Anaſtaſe. Il mit auſſi à la tête cinquante *Canons des Apôtres*, qu'il traduiſit en Latin. Cette collection de Denys le Petit portoit le titre de *corps des Canons*, ou de *code des Canons de l'Egliſe Romaine*. Elle fut preſentée à Charle-Magne par le Pape Adrien I. en 774. & c'eſt en quoi conſiſtoit l'ancien *Droit Canon* juſqu'à l'XI. ſiecle. On l'obſervoit par tout l'Occident avec les Capitulaires de Charle-Magne, & l'on n'avoit aucun égard à ce qui n'y étoit pas compris. Il ſe fit depuis diverſes collections des *Canons* ſoit par Burchard Evêque de Worms, ſoit par Ives de Chartres &c. On publia auſſi à la fin du VIII. ſiecle la *collection des Canons* de divers Conciles par *Iſidore Peccator*, ou *Mercator*; avec les Decretales des Papes depuis Clement juſqu'à Sirice, qui avoient été inconnuës juſqu'alors. Enfin ces differentes compilations des *Canons* apportoient tant de confuſion, qu'on penſa à les rediger dans une meilleure forme. En 1151. Gratien Moine Benedictin fit donc un Recueil des textes de la Bible, des Decrets des Conciles, & des ſentimens des Peres ſur chaque matiere Eccleſiaſtique, qu'il intitula, *La Concordance des Canons diſcordans*. Il a partagé ſon Ouvrage par l'ordre des matieres, & non point par l'ordre du temps, comme la plupart avoient fait avant lui. Cette compilation de Gratien affoiblit beaucoup, & abolit même l'ancien *Droit Canon*: & elle a prevalu dans la pratique; on l'appelle *Decret*, & c'eſt la premiere partie du *Droit Canon*. La ſeconde qu'on appelle *Decretales* eſt compoſée des Decretales des Papes depuis 1150. juſqu'à Gregoire IX. en 1229. Le Pape Boniface VIII. en 1297. continua les Decretales des Papes juſqu'à ſon temps, & en compoſa la troiſiéme partie du *Droit Canon*, qu'on appelle *Sexte*. Le Pape Jean XXII. y joignit les *Clementines* en cinq livres; ce ſont les conſtitutions de Clement V. ſon predeceſſeur. On y ajoûta depuis vingt conſtitutions du même Pape Jean XXII. qui ſont appellées *Extravagantes*, & quelques autres conſtitutions de ſes ſucceſſeurs. Voyez chacune mot à ſon ordre. Tout cela enſemble compoſe le cours, ou le corps du *Droit Canon* que nous avons en trois Volumes. C'eſt aujourd hui la Juriſprudence autoriſée par le St. Siege, & de laquelle ſeule on ſe ſert dans le for exterieur, & contentieux.

CANONS DES APÔTRES. Loix, ou conſtitutions qui portent le nom des Apôtres, comme étant venus d'eux par tradition. Les Grecs comptent 85. *Canons des Apôtres*, & les Latins en reçoivent 50. ſeulement. On en attribuë communément la collection à St. Clement; & on ne leur donna le nom des Apôtres que pour leur donner une plus grande autorité. Baronius, Bellarmin, Turrien, & quelques autres, croyent que les 50. premiers ſont veritablement des Apôtres. Hinemar, Mr. de Marca, Mr. de l'Aubeſpine, & Mr. du Pin tiennent qu'ils ont été faits, ou compilez dans le II. & III. ſiecle par les hommes Apoſtoliques, ou qui avoient été diſciples des diſciples des Apôtres. Beveregius dans ſa *Defenſe du code des Canons de la primitive Egliſe* eſt du même ſentiment. Mr. Daillé a ſoûtenu qu'ils avoient été fabriquez dans le V. ſiecle par quelque heretique. D'autres croyent comme lui qu'ils n'ont été produits dans l'Egliſe que vers le V. ſiecle. Auſſi Euſebe, & St. Jerôme n'en font-ils aucune mention, & il eſt très-apparent qu'ils étoient inconnus aux Peres de Nicée & de Conſtantinople. Ils ne font en effet aucune partie du Droit Canonique, & le Pape Gelaſe les a declarez apocryphes dans un Concile tenu à Rome en 494. Le Pape Damaſe avoit fait la même choſe avant lui. Cependant ils furent approuvez par le ſecond Concile in Trullo, & par le ſecond Concile de Nicée; & enfin les 50. premiers ont été inſerez comme veritables dans la collection de Denys le Petit, & approuvez par le Pape Leon IX. On les appelle indifferemment *Canons Anciens*; *Canons des Peres*; *Canons Eccleſiaſtiques*, ou *Canons Apoſtoliques*. Voyez Cottellier; il a fait des notes ſur les *Canons des Apôtres*.

CANONS PENITENTIAUX. C'étoient les Regles & les Decrets des Conciles qui marquoient les peines que chaque peché meritoit, & qu'on impoſoit aux coupables pendant que la Penitence publique a ſubſiſté. L'Egliſe Apoſtolique ne connoiſſoit point ces Regles.

Digitized by Google

On commença à en former quelques-unes après la perſecution de Decius, qui avoit fait ſuccomber un grand nombre de Chrétiens, & qu'on ne reconcilia avec l'Egliſe qu'après leur avoir impoſé des peines proportionnées à la grandeur, & aux différentes circonſtances de leur chûte. Les Conciles d'Elvire & d'Ancyre firent enſuite quelques *Canons* ſur d'autres matieres. L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques en a inſeré pluſieurs dans ſon Recueil. Ces *Canons Penitentiaux* ſe multiplierent à proportion que les rigueurs de la Penitence redoubloient, & que les pechez qui ſe multiplioient y donnoient lieu. Leur uſage ceſſa dans le V. ſiecle en Orient, & dans le VIII. en Occident, parceque la Penitence publique y fut abolie. Les Evêques & les Prêtres devenant alors maîtres de l'impoſition ſecrete des peines, & de l'abſolution des Penitens, on fut obligé de faire des *Livres Penitentiaux* qui ſuppleaſſent au défaut des *Canons*, qui ne contenoient pas tous les pechez ſoumis à la penitence ſecrete, & qui n'étoient pas toûjours aſſez clairs pour ſervir de regle & de loi, à des Prêtres ſimples, ou ignorans. Ces livres étoient pris en partie des anciens *Canons Penitentiaux* plus clairement expliquez. Theodore de Cantorberi en fit un qui a échappé au P. Morin. Celui de Bede fut plus connu en Occident. L'Egliſe de Rome en avoit un particulier.

CANON. adj. m. Il ne ſe dit qu'en cette phraſe, le *Droit Canon*. Voyez DROIT. Mrs. de Port-Royal ſe ſont aviſez de dire *Droit Canonique*, à cauſe du Latin *Jus Canonicum*: & en cela ils ont été ſuivis par leurs ſectateurs, & même par leurs adverſaires; mais je ſoutiens qu'il faut dire *Droit Canon*. Si leur raiſon étoit reçuë, il faudroit auſſi dire un *Canonique*, & non pas un *Chanoine*. Si l'on vouloit reformer notre langue ſur le Latin du ſiecle d'Auguſte, il faudroit la refaire toute entiere, & dire par exemple avec l'écolier Limouſin, *l'alme, inclite, & celebre Academie, que l'on vocite Lutece*, MEN. Mais contre l'autorité de Mr. Menage on trouve plus ſouvent *Droit Canonique* dans les meilleurs Auteurs. Mr. du Bois a fait deux Volumes qu'il a intitulez: *Maximes du Droit Canonique*. L'Academie dit ſeulement *Droit Canon*, & beaucoup de bons Auteurs le diſent auſſi. On dit même toûjours *Docteur en Droit Canon*; du moins c'eſt l'uſage general.

En termes de Palais, on appelle *Canon emphitheotique*, le revenu annuel, ou la rente que doit celui qui a pris un heritage à bail emphitheotique.

CANON. Terme de Guerre. Groſſe, & longue piece d'Artillerie, de fer, ou de fonte. Elle eſt de figure cylindrique, & creuſe par le milieu. La culaſſe, la lumiere, les tourillons, le renfort, la platte bande, la volée, l'ame ou le noyau, l'aſtragale, le collet, le bourrelet ſont les diverſes parties d'un *canon*. Il y a des *canons* de differente longueur, & de different calibre. Le *canon* dont on ſe ſert en France ſur terre eſt de ſix eſpeces tant vieilles que nouvelles. Le *canon* dont le boulet peſe 33. livres eſt de la premiere & vieille eſpece, & celui de la nouvelle eſpece eſt de 36. Après vient la *coulevrine*, la *bâtarde*, la *moyenne*, le *faucon*, & le *fauconneau*. On appelle les deux dernieres pieces *des pieces de campagne*. Voyez chaque mot en ſon ordre. Un gros *canon* ordinaire eſt long d'environ dix pieds. Son noyau eſt de neuf pieds. Son affût eſt long de quatorze, & ſon aiſſieu de ſept. Quand il eſt poſé ſur ſon affût on l'arrête par des ſurbandes qui le ſerrent ſur ſes tourrillons. Le diametre de la bouche eſt de ſix pouces & deux lignes; l'évent de la balle de deux lignes. Le diametre de la balle eſt de ſix pouces, & ſon poids de trente-trois livres. Le metal eſt épais au collet de deux pouces, & à la culaſſe de ſix. Son metal peſe environ 5600. livres. Sa charge eſt de 18. à 20. livres de poudre pour 33. livres de balle. Il tire de point en blanc 600. pas, & peut tirer par jour 100. ou 120. coups tout au plus. Mais comme il eſt peſant, & difficile à traîner, on l'employe le plus ſouvent pour un aſſaut, afin de battre de loin, ſoit pour attaquer quand on fait les premieres approches, ſoit pour ſe défendre, en le plaçant ſur un Cavalier. On ne fait gueres à preſent que des *canons* de 24. livres de balle, qui ont cinq pouces & demi de calibre, & dix pieds de long. Les *canons* dont on ſe ſert ſur mer ſont differens de ceux dont on ſe ſert ſur terre, ou par leur longueur, ou par l'épaiſſeur de leur metal. Les eſpeces des *canons* de mer ſe reduiſent à ſept depuis quatre juſques à 36. livres de balle. L'Amiral & le Vice-Amiral ſont tous montez de *canons* de fonte. Les autres ont auſſi des *canons* de fer. Les *canons* des vaiſſeaux ſont montez ſur quatre petites roues comme les affûts des mortiers. On dit que le *canon* eſt aux ſabords, quand il eſt mis aux ſabords, & qu'il eſt prêt à tirer. On dit qu'il eſt demarré, quand il a rompu les cordages dont il étoit amarré. On dit que le *canon* eſt detapé, quand il eſt debouché, & que la taye eſt hors du *canon*. Un nommé Darcons pretendoit avoir inventé une maniere de ſuſpendre le *canon* dans un vaiſſeau, pour le faire demeurer dans ſon point de mire nonobſtant l'agitation du vaiſſeau. On appelle *canon de courſier*, un *canon* de 33. à 34. livres de balle, qui eſt logé ſur l'avant de la galere, pour tirer par deſſus l'éperon. La charge ordinaire de poudre pour un *canon* eſt environ la moitié, ou un peu plus du poids de ſon boulet. Il faut rafraîchir le *canon*, après trente decharges, avec deux pintes de vinaigre, qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'ame du *canon*, après avoir bien bouché la lumiere. Sans cette precaution, le *canon* ſeroit en danger de crever, ou de s'éventer. Les pieces qu'on appelle de la nouvelle invention, ou à l'Eſpagnole, ont une concavité, ou chambre au fond de l'ame, qui fait qu'elles pouſſent plus loin le boulet, & avec moins de poudre que les autres: elles ſont auſſi plus courtes. Il y a des pieces de *canon* qu'on appelle *ſolles*, parcequ'elles n'ont pas l'ame bien droite, ce qui eſt cauſe que le boulet ne va jamais droit où l'on viſe. C'eſt la faute du Fondeur. Il y a des pieces abſolument tortuës. Voyez Hanzelet. Ce mot vient de *cannone* Italien augmentatif de *canna*, à cauſe que le *canon* eſt long, droit, & creux, comme une *canne*, MEN.

CANON, ſe dit auſſi de l'Artillerie en general. On a pris le *canon* & le bagage des ennemis. On dit, qu'une place ne s'eſt point rendue qu'à la vûë du *canon*, qu'elle a attendu le *canon*, qu'elle a ſouffert le *canon*, ſelon la reſiſtance qu'elle a faite. On dit, Braquer le *canon*; tirer le *canon*. Pointer le *canon*. Plonger le *canon*, c'eſt le tirer en enbas. Encloüer, prendre, demonter le *canon*. Une volée de *canon*. Le *canon* de cette batterie étoit bien ſervi. Foudroyer à coups de *canon*. Se camper ſous le *canon* d'une place; c'eſt-à-dire, ſous les murailles. Le *canon* battoit en breche. Le *canon* incommodoit fort les aſſiegeans, &c.

LA POUDRE A CANON, eſt une compoſition faite de ſalpêtre, de ſoufre, & de charbon, qui s'enflamme & ſe rarefie aiſément, & qui eſt cauſe de tout l'effet du *canon*. Voyez POUDRE. Polydore Virgile dit qu'elle fut inventée par hazard par un Chymiſte, qui ayant de cette compoſition dans un mortier qu'il avoit couvert d'une pierre, le feu s'y prit, & fit ſauter en l'air la pierre avec une grande violence. Thevet dit que c'étoit un Moine de Fribourg nommé Conſtantin Anclitzen. Mais Belleforêt, & d'autres Auteurs diſent que ce fut un nommé Bertolde Schuartz, ou le Noir, qui l'inventa. Il en enſeigna premierement l'uſage

Digitized by Google

ſage aux Venitiens l'an 1380. dans la guerre qu'ils avoient contre les Gennois, dont toute l'Italie ſe plaignit comme d'une contravention, manifeſte aux loix de la bonne guerre : & neanmoins Pierre Meſſie dit en ſes diverſes Leçons, que les Mores qui étoient aſſiegez en l'an 1343. par Alphonſe XI. Roi de Caſtille, tiroient certains mortiers de fer qui faiſoient un bruit ſemblable au tonnerre. Dom Pedre Evêque de Leon en la Chronique du Roi Alphonſe qui conquit Tolede, dit qu'en une bataille navale qui fut donnée entre le Roi de Thunis, & le Roi More de Seville, il y a plus de 400. ans, ceux de Thunis avoient certains tonneaux de fer avec quoi ils tiroient force tonnerres de feu. Du Cange dit qu'on voit par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, que l'uſage en étoit en France dès l'année 1368. Il rapporte une Chronique de Bert. du Gueſclin, où l'on trouve ce vers :

Pour la ville aſſaillir ordonnerent canons.

On tient que les Anglois en tirerent à la bataille de Creey en l'an 1346. Mezerai rapporte que le Roi Edouard jetta l'épouvante dans l'armée Françoiſe par cinq ou ſix pieces de *canon*, parceque c'étoit la premiere fois que l'on eût vu de ces foudroyantes machines. Les premiers *canons* en general ont été appellez *bombardes*, du mot Latin *bombus*, à cauſe de leur bruit éclatant. On donna divers noms aux pieces de *canon*, & on les appella *cardinales*, *mulets*, *baſilics*, *ſyrenes*, *tibadoquins*, *émerillons*, *ſerpentines*, *paſſevolans*, *verteuils*, ou *ſauteraux*, *facres*, *veuglaires*, *barces*, &c.

CANON, ſe dit auſſi de la partie des mouſquets, fuſils, carabines, piſtolets, & autres armes à feu où ſe met la charge de poudre & de plomb. Il eſt poſé ſur un petit fut pour le tirer à la main.

CANON RAYÉ, eſt un *canon* qui a en dedans quelques cannelures, & dans lequel on enfonce la balle à force ; ces *canons* portent plus droit, & plus loin. Il eſt deffendu à ceux qui tirent pour le prix de ſe ſervir de *canons rayez*.

CANON, eſt auſſi la partie d'une clef qui eſt forée, & qui joint l'anneau. C'eſt auſſi la partie de la ſerrure dans laquelle entre le bout de la tige de la clef, quand elle n'eſt pas forée.

On appelle *canons de goutiere*, en termes d'Architecture, des bouts de tuyaux de cuivre, ou de plomb, qui ſervent à jetter les eaux de pluye au delà d'un chêneau, & d'une cimaiſe par les gargouilles.

CANON, eſt auſſi le tuyau d'une plume, & la partie qui ſert à écrire.

CANON, ſe dit auſſi par les Chaudronniers, pour ſignifier une ſorte de tuyau qui entre dans le corps de l'arroſoir, & au bout duquel eſt la pomme de l'arroſoir, qui eſt percée de petits trous par où ſort l'eau qui arroſe.

CANON, ſe dit auſſi d'un pot de fayence un peu long & rond, où les Apoticaires de Paris mettent les Electuaires & les Confections.

CANON, ſignifie auſſi, un petit tuyau qu'on met au bout des ſeringues pour donner des clyſteres.

CANON, ſignifie en termes d'Imprimerie, les plus gros caracteres avec leſquels on imprime. Il y a le *gros double canon*, le *gros canon*, le *triſmegiſte*, ou *canon approché*, & *petit canon* : le tout avant le gros parangon, & le gros Romain.

CANON, en termes de Manege, eſt la partie de la jambe du train de devant du cheval, compriſe entre le genou & le boulet. Il y a une fuſée au *canon* de ce cheval.

CANON, eſt auſſi une partie d'un mords, ou d'une embouchure de cheval. C'eſt une piece de fer arrondie qui entre dans la bouche du cheval, & qui la tient ſujette. On les fait de pluſieurs figures. Elle eſt ordinairement de deux pieces, qui ſe plient au milieu, & quelquefois d'une ſeule ; comme le *canon* à trompe. Le *canon* doit être forgé de telle ſorte qu'il s'éleve peu-à-peu vers le milieu, afin que le vuide qui eſt au deſſous, donne un peu de liberté à la langue.

CANON, en termes de Muſique, eſt un nom qu'on donne à une eſpece de fugue. Voyez FUGUE. On appelle auſſi *canon muſical*, le ſommier ſoutenant les conduits qui portent le vent d'un tuyau à l'autre en un jeu d'orgues. Ce mot vieillit en ce ſens, & il a été employé par Vitruve, & ſes Traducteurs.

Les Tailleurs appellent *canons*, les deux tuyaux du haut de chauſſes où l'on met les cuiſſes, & le haut des bas de laine, ou de ſoye, qui s'élargit enſorte qu'on y peut mettre les cuiſſes. *Canon*, eſt auſſi le haut d'un grand bas fort large, & ſouvent orné de dentelle, ou de rubans, qu'on attachoit au bas des hauts-de-chauſſes. On n'en porte plus. Ces *canons* il y a 30. ou 40. ans étoient fort à la mode. Moliere ſe raille

De ces larges canons, *où comme en des entraves*,
On met tous les matins ſes deux jambes eſclaves.

CANONADE, ſ. f. Un coup de canon. Cet Officier a bien eſſuyé des *canonades* en ſa vie.

CANONADE, ſe dit auſſi de la batterie continuelle d'une place. Ce pan de baſtion a ſouffert une *canonade* de trois jours avant que d'être ruiné.

CANONER, v. act. Battre à coups de canon. Les deux Amiraux ſe ſont *canonez*. On a *canoné* cette place trois jours durant.

CANONIAL, ALE. adj. Qui appartient au Chanoine ; qui regarde le Chanoine. Une maiſon *Canoniale*. Il eſt du devoir *Canonial* d'aſſiſter à l'Office, au Chapitre.

On appelle Heures *Canoniales*, les petites Heures du Breviaire, qui ſont Prime, Tierce, Sexte, & None : ce qui vient de ce qu'on a appellé autrefois *Canon* l'Office Eccleſiaſtique.

CANONICAT, ſ. m. Chanoinie ; Prebende ; titre d'un Benefice de Chanoine. On confond d'ordinaire la Prebende, & le *Canonicat* : il y a pourtant quelque difference. Voyez PREBENDE. Poſtuler un *Canonicat*. Obtenir un bon *Canonicat*. C'eſt un droit qui appartient au Roi, lorſqu'il parvient à la Couronne, de nommer aux premiers *Canonicats* vacans par mort dans les Egliſes Cathedrales, & Collegiales. Le Pape créoit autrefois des *Canonicats* dans les Egliſes Cathedrales, & Collegiales, pour obtenir la premiere Prebende vacante ; mais ceux qui étoient honorez de ces *Canonicats*, par la Gloſe de la Pragmatique Sanction appelle *Jus ventoſum, & inane*, n'avoient ni diſtribution, ni voix en Chapitre. Aujourd'hui le Pape ne crée plus de ces ſortes de *Canonicats* ; mais il crée ſeulement des *Canonicats ad effectum*, pour les unir à quelque dignité, ou perſonnat ; parceque ſuivant l'uſage de la plupart des Egliſes du Royaume, l'on ne peut obtenir des dignitez ſans avoir au moins un *Canonicat ad effectum*. Mais ce *Canonicat ad effectum* ne donne aucun droit à la premiere Prebende vacante.

CANONICITÉ, ſ. f. Qualité de ce qui eſt veritable, canonique, & divin. Ce mot n'a point encore été admis par l'Academie. Tous les Peres ont reconnu la verité, & la *canonicité* des livres du Nouveau Teſtament, DU PIN.

CANONIER, ſ. m. Officier d'Artillerie qui a ſoin de pointer, de charger, de tirer le canon ; il doit ſçavoir le calibre, & les charges de chaque piece, avec la perfection des gabions, & des plattes formes des batteries. Sainte Barbe eſt la Patrone des *Canoniers* ; c'eſt pour cela peut-être que la chambre des *Canoniers*, qui eſt ſur la pouppe du vaiſſeau, s'appelle *Ste. Barbe*.

CANONIÈRE, ſ. f. Terme de Guerre. Petite ouverture dans une moraille pour tirer du mouſquet, & de l'arquebuſe ſans être vu.

Digitized by Google

CANONIERE, ſe dit auſſi d'une ſorte de tente de toile à deux mâts pour repoſer les Canoniers.

Les enfans appellent *canoniere*, un morceau de ſureau vuidé, long d'un demi-pied, où ils mettent des balles, ou des tampons, qu'ils font de papier mâché, ou de chanvre, ou de navets, ou de quelque racine tendre. Ils les font ſortir avec force par le moyen d'un bâton qu'ils font entrer dans la *canoniere*, ce qui cauſe quelque bruit. Ils l'appellent auſſi quelquefois *canon*.

CANONIERES, en termes de Maçonnerie, ſont les ouvertures qu'on laiſſe dans les gros murs, & terraſſes pour évacuer les eaux.

CANONIQUE. adj. m. & f. Divin, ſacré, & authentique; qui a autorité dans l'Egliſe, comme étant contenu dans le Canon, ou dans le Catalogue des Livres Sacrez. Quelques-uns ont diſtingué les livres de la Bible en trois claſſes: les *Proto-canoniques*, les *Deutero-canoniques*, & les Apocryphes, DU PIN. Les *Proto-canoniques* ſont ceux dont on n'a jamais douté; les *Deutero-canoniques* ſont ceux dont on a douté pendant quelque temps, & qui enfin ont été reçus dans le Canon. Voyez CANON.

CANONIQUES, ſe dit auſſi de ce qui eſt fait ſelon les Canons & les Regles de l'Egliſe. Ce Prelat a toûjours mené une vie *canonique*; ſes écrits ne contiennent rien que de *canonique*, & d'orthodoxe. On appelle *peines canoniques*, les corrections, & les peines que l'Egliſe peut impoſer. Il y en a de ſpirituelles: telle eſt la ſuſpenſion, la depoſition, l'excommunication. Il y en a de temporelles; comme les aumônes, la fuſtigation, la priſon, ou quelque autre penitence corporelle. Le Juge d'Egliſe peut même condamner à l'amende honorable, pourvu qu'elle ſe faſſe dans ſon Pretoire ſeulement. Comme ces dernieres peines tiennent plus de la juriſdiction coactive, que de la diſcipline Eccleſiaſtique, elles ſe doivent ordonner avec beaucoup de retenuë, pour ne pas donner lieu aux appels comme d'abus.

On appelle auſſi *Droit canonique*, & *Juriſprudence canonique*, le corps, & la ſcience du Droit Canon. Un cours *canonique*. Voyez DROIT CANON.

CANONIQUEMENT. adv. D'une maniere canonique. Ce mariage a été celebré *canoniquement*. Il a été pourvu *canoniquement* de ce Benefice; c'eſt-à-dire, dans les regles; il n'y eſt entré ni par ſimonie, ni par intruſion.

CANONISATION. ſ. f. Declaration authentique du Pape, par laquelle après pluſieurs enquêtes, informations, & ſolennitez, il met au catalogue des Saints un homme qui a mené une vie exemplaire, & fait quelques miracles. Il lui aſſigne en même temps un culte public. Il ne faut pas donner le nom de *canoniſation* à une habitude, ou à une coutume populaire, de qualifier quelcun du titre de Saint. Il faut une *canoniſation* juridique, & dans les formes, BAIL. Du Cange dit que d'abord la *canoniſation* n'étoit autre choſe, qu'un ordre du Pape par lequel il commandoit, que les noms de ceux qui s'étoient fait remarquer par leur ſainteté, fuſſent inſerez dans les Dyptiques, ou dans le Canon, & ſur le Catalogue des Saints. Ce pouvoir appartenoit auſſi à chaque Evêque; mais le Saint n'étoit honoré que dans le Dioceſe de celui qui lui avoit deferé le titre de Saint. On pretend que c'eſt le Pape Alexandre III. qui évoqua à lui ſeul le droit de *canoniſation*, comme une des cauſes majeures qui appartiennent au St. Siege, & qu'il en fit un decret exprès. Ce decret ne ſubſiſte plus, & cependant les Papes ſont demeurez en poſſeſſion, & la *canoniſation* eſt un privilege qu'on ne leur conteſte plus, BAIL. On ne peut travailler à la *canoniſation* d'un Saint que 50. ans après ſa mort, pour ôter tout ſoupçon de la part des amis, ou parens trop proches. Le premier exemple d'une *canoniſation* ſolennelle, & juridique, eſt celle de Luitolfe Evêque d'Augsbourg, qui fut conſacré Saint par le Pape Jean XV. en 995. qui lui aſſigna un culte public, après quoi il fut invoqué par l'Egliſe univerſelle, ID. Quoiqu'il en ſoit, le Pape Alexandre III. eſt le premier qui ait employé ce mot dans la Bulle de *Canoniſation* pour St. Edoüard en 1161. pour St. Thomas de Cantorbery, & St. Bernard. On pretend que le ceremonial pour rendre la *canoniſation* plus auguſte, ne fut établi qu'en 1347. ſous le Pape Clement VI. Voyez Matta, Oſiander, le Pere Mabillon, le Pere Papebrock, qui en ont fait des Traitez exprès. Voyez auſſi Mr. Baillet.

CANONISATION, ſe dit auſſi de la Fête qui ſe fait en pluſieurs Egliſes où le Saint canoniſé eſt honoré, en temoignage de rejoüiſſance de cette *canoniſation*.

CANONISER. v. a. Mettre au nombre des Saints un homme qui a vecu exemplairement, & qui a fait des miracles; lui aſſigner certain jour pour en faire la Fête, & ordonner un Office convenable pour l'invoquer. Il n'y a que le Pape qui ait droit de *canoniſer*.

Ce mot vient de ce qu'autrefois on inſeroit les noms des Saints dans le Canon, ou Catalogue des Saints, qu'il ne faut pas confondre avec le Canon de la Meſſe, BAILL.

CANONISER, ſe die en badinant, pour dire, Ajoûter à ſon nom le titre de *Saint* pour le relever. Mr. Simon a fait *canoniſer* ſon nom en ſe faiſant appeller Mr. *de Saint Simon*, CAIL. Dans ce ſens il ne ſe dit que par raillerie.

CANONISER, ſignifie figurément, Approuver; admirer. Ce mot en ce ſens n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

Un ami trop complaiſant
Nourrira tes défauts en les canoniſant, ART DE P.

CANONISTE. ſ. m. Docteur en Droit Canon; Auteur qui a beaucoup écrit ſur le Droit Canon. Panorme, Hoſtienſis, Durand, &c. ont été de grands *Canoniſtes*. Les opinions des *Canoniſtes* Ultramontains ſont bien differentes des *Canoniſtes* François.

CANOPUS, ou *Canope*. Nom que les Aſtronomes donnent à une étoile de la premiere grandeur, qui eſt au gouvernail du Navire.

CANOT. Voyez CANOTS.

CANTAL. ſ. m. Sorte de fromage, ainſi appellé de la montagne de *Cantal* en Auvergne, MEN.

CANTALABRE. ſ. m. Les Ouvriers appellent ainſi le chambranle, ou la bordure ſimple d'une porte, ou d'une croiſée.

CANTANETTES. ſ. f. plur. Terme de Marine. Petites ouvertures rondes entre leſquelles eſt le gouvernail, & qui donne la lumiere au gavon.

CANTHARIDE. ſ. f. Sorte d'inſecte venimeux qui a des pieds & des ailes comme les mouches, & dont il y a de diverſes eſpeces. On l'appelle auſſi *mouche* d'Eſpagne. Les *cantharides* ſe forment d'une eſpece de vermiſſeaux qui naiſſent ſur les blez, & ſur les feuilles du frêne, & du peuplier. Les meilleures ſont celles qui ſont de differentes couleurs, qui ont ſur les ailes des lignes jaunes tranſverſales, & qui ſont épaiſſes & recentes. On les fait mourir en les mettant au deſſus d'un vinaigre très-fort que l'on fait bouillir exprès: après quoi on les fait ſecher. Elles peuvent ſe garder environ deux ans. Les *cantharides* ſont très-âcres & très-corroſives, deſorte qu'on ne s'en doit jamais ſervir interieurement: elles ſont ennemies de la veſſie, qui en eſt même ulcerée, ſi on les applique par dehors, & qu'on les laiſſe un peu trop long temps. On s'en ſert ordinairement dans les veſicatoires, pour exciter des veſſies ſur la peau, & pour detourner par ce moyen quelque fluxion.

Digitized by Google

fluxion. On applique des *cantharides* à la temple de ceux qui ont mal aux dents.

Les *cantharides* ont pris leur nom de *cantharus*, qui signifie *escarbot*, parcequ'on met les *cantharides* entre les especes d'escarbots.

CANTHUS. ſ. m. Terme d'Anatomie. Le coin de l'œil, ou l'angle de l'œil. Celui d'auprès du nez s'appelle le *grand canthus*, ou le *canthus interne*. L'autre qui eſt vers les temples, s'appelle le *petit canthus*, ou le *canthus externe*.

Ce mot eſt Grec, & eſt derivé par Du Laurens du verbe *knitheſtai*, qui ſignifie *demanger*, parcequ'on ſent d'ordinaire de la demangeaiſon en ces endroits-là.

CANTHUS, en termes de Chymie, eſt cette partie de l'ouverture d'une cruche, d'une aiguiere, ou d'un autre vaiſſeau, qui a un peu de creux ou de pente, par où ſe verſe doucement la liqueur: d'où vient qu'on dit, Verſer par decantation, quand on verſe doucement par cet endroit-là.

CANTIBAY. Nom que les Charpentiers & Menuiſiers donnent aux doſſes ou pieces de bois qui ſont pleine de fentes, & qui ne valent gueres.

CANTINE. ſ. f. Petit coffre diviſé en pluſieurs cellules, pour y mettre des bouteilles qu'on a deſſein de tranſporter. On l'appelle autrement *cave*. Les *cantines* ſont d'un grand ſecours à l'armée.

CANTIQUE. ſ. m. Chant ſacré pour temoigner de la joye, ou de l'alegreſſe, & qui eſt fait à l'honneur de Dieu, particulierement pour lui rendre graces de quelque bienfait, ou de quelque victoire ſolennelle. Entonner un *cantique* de rejouïſſance, & de victoire. Seigneur, je celebrerai vôtre nom par mes *cantiques*, PORT-R. Il y a dans le Vieux Teſtament pluſieurs *cantiques*; celui de Moiſe, celui d'Ezechias, celui des trois enfans dans la fournaiſe; le *cantique* d'Anne, d'Habacuc, &c. Dans le Nouveau Teſtament il y a celui de la Vierge, celui de Simeon, & celui de Zacharie, qui ſont le *Magnificat*, le *Nunc dimittis*, & le *Benedicite*. On a appellé auſſi *Cantiques*, les 15. Pſeaumes Graduels, depuis le 119. juſqu'au 133. parcequ'on les chantoit en montant les 15. degrez par où l'on montoit au Temple.

Le *Cantique des Cantiques* eſt un des livres canoniques de Salomon. Grotius ſoupçonne que ce livre étoit un tranſport amoureux de Salomon pour la fille du Roi d'Egypte, & une Poëſie Paſtorale en forme de dialogue, où un berger, & une bergere ſe diſent, & ſe renvoyent tout ce qu'une paſſion ingenieuſe peut inſpirer de plus tendre, & de plus galant. C'eſt pourquoi les Juifs ne permettoient la lecture du *Cantique des Cantiques* qu'à l'âge de 30. ans, de peur que les ſens d'une jeuneſſe bouillante ne fuſſent trop émus par les images, & les allegories ſi touchantes dont il eſt rempli. Les Theologiens conviennent que ſi le ſens litteral peut être appliqué aux amours de Salomon, le ſens myſtique & ſpirituel doit être appliqué à l'union de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe. Il eſt ainſi nommé, parceque c'eſt un *cantique* par excellence.

CANTIQUE, ſe dit auſſi de toute autre chanſon pieuſe, & ſpirituelle. Les *cantiques* de Noël. La France affligée, & triomphante tout enſemble, mêla aux chants de douleur & de funerailles, des *cantiques* de loüanges, & d'actions de graces, FL. Nos ſacrez *cantiques* retentiſſent dans les temples, où toutes les voix des Fidelles n'en font qu'une, ID.

CANTIQUE, ſe dit auſſi des chants de Poëſie faits à la loüange de quelcun; mais rarement.

De nos airs, & de nos Cantiques,
Seigneur, vous n'euſſiez rien ouï, VOIT.

CANTON. ſ. m. Endroit; coin; quartier d'une ville, ou d'un païs, conſideré entant qu'il eſt ſeparé, & detaché du reſte. En quel *canton* de la ville logez-vous? Je demeure dans le *canton* de la Province le plus reculé. Venez dans nos *cantons*; c'eſt-à-dire, dans nôtre païs, dans le lieu où nous ſommes. Jamais je ne vis un *canton* ſi deſert.

CANTON. Nom que l'on donne aux treize Quartiers des Suiſſes qui forment une Republique, & une Confederation. On les appelle les *loüables Cantons*. On les diſtingue en grands & en petits *Cantons*; en *Cantons* Proteſtans & en *Cantons* Catholiques.

CANTON, en termes de Blaſon, ſe dit d'une portion quarrée de l'Ecu ſans aucune proportion fixée. Regulierement elle doit être moindre que le quartier; ſouvent elle n'en eſt que la neuviéme partie. Le *canton* ſert de briſure; & il a été ſouvent pris pour marque de bâtardiſe. Il ſe met tantôt à l'angle droit, & tantôt à l'angle ganche. Les eſpaces que laiſſent les croix & les fautoirs entre leurs branches, ſont auſſi appellez *cantons*.

Martinius derive le mot de *canton* du Grec *kanthos*, qui ſignifie le *coin de l'œil*.

CANTONNER. v. n. Il ne ſe dit gueres qu'avec le pronom perſonnel. Se retrancher; ſe fortifier dans quelque canton; ſe retirer dans un lieu pour ſe deffendre. Pendant les guerres civiles tous les Seigneurs ſe *cantonnoient* dans les Provinces, ou dans leurs Gouvernemens.

CANTONNÉ, ÉE. part & adj.

CANTONNÉ, en termes de Blaſon, ſe dit lorſque dans les quatre cantons, ou eſpaces vuides d'une croix, ou d'un fautoir, il y a quelques pieces qui les rempliſſent. On le dit auſſi, lorſqu'auprès d'une piece, ou figure principale de l'Ecu, il y a d'autres figures dans les quatre cantons qui l'accompagnent. Le Jay porte d'azur à une aigle d'or, *cantonnée* au premier canton d'un ſoleil, & aux trois autres de trois aigles de même.

CANTONNÉ, eſt auſſi un terme d'Architecture. Lorſque l'encognure d'un bâtiment eſt ornée d'un pilaſtre, ou d'une colonne angulaire, ou de chaines en liaiſon de pierre de refend, ou de boſſages, ou enfin de quelqu'autre corps qui excede le nud du mur, on dit que le *bâtiment eſt cantonné*. On appelle auſſi *colonnes cantonnées* celles qui ſont engagées dans les quatre encognures d'un pilier quarré pour ſoutenir quatre retombées.

CANTONNIERE. ſ. f. Petit rideau qui s'étend des deux côtez des quenouilles d'un lit. Elle ſert à defendre l'entrée du vent qui pourroit venir par l'ouverture que laiſſent les grands rideaux. Comme on fait preſentement peu de lits à colonnes, on ne met auſſi plus de *cantonnieres*.

CANTONNIERE, eſt auſſi une femme de mauvaiſe vie qui ſe va proſtituer en divers cantons. Ce mot n'eſt gueres en uſage.

CAP.

CAP. ſ. m. La tête de l'homme. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe, De pied en *cap*. Ce Capitaine a habillé, & armé tous ſes cavaliers de pied en *cap* à ſes depens. Les Gaſcons diſent, *Cap* de bious, quand ils veulent jurer.

CAP, en termes de Marine, eſt la tête, l'éperon, la pointe, ou l'avant du navire. Nous avions le *cap* au Nord, c'eſt-à-dire, la proüe. Il a fallu virer le *cap* à l'Oüeſt: mettre le *cap* au vent. Ils porterent le *cap* ſur une telle ville; c'eſt-à-dire, ils y dreſſerent leur route. Où as-tu le *cap*? C'eſt une queſtion qu'on fait au Timonier pour ſçavoir quel rumb de vent on tient. Avoir le *cap* à marée, c'eſt preſenter l'avant au courant de la mer.

CAP,

Digitized by Google

CAP, ſignifie encore un promontoire; une pointe de terre qui avance dans la mer. Le *Cap* de Finiſterre en Eſpagne. Le *Cap* Verd. Le *Cap* de Bonne Eſperance eſt la pointe la plus meridionale de l'Afrique. Elle fut decouverte par Vaſco de Gama Portugais en 1500. & elle a ouvert le chemin de la navigation aux Indes par l'Occident, inconnu aux Anciens. Doubler le *Cap*, c'eſt, Paſſer au delà du *Cap*, de l'autre côté du *Cap*. Parer le *Cap*, c'eſt la même choſe.

CAP DE MORE, en termes de Manege, eſt un cheval de poil roüan, qui outre le mélange de poil gris & bay, a la tête, & les extremitez des pieds noires.

CAP DE MORE, en termes de Marine, ou *Tête de More*, eſt un gros bloc, ou billot qui embraſſe le tenon des mâts, ou le bâton du pavillon. Voyez CHOUQUET, c'eſt la même choſe.

CAP DE MOUTON, eſt un autre billot de bois taillé en façon de poulie, qui eſt percé en trois endroits pour y paſſer des cordes, ou rides, ſervant à differens uſages. On met d'ordinaire treize douzaines de *caps de mouton* pour l'équippement d'un vaiſſeau. Il ſert particulierement à rider l'état du grand mât. Le *cap de mouton* qu'on appelle de *martinet*, a la figure d'un ovale, où les lignes du martinet ſont paſſées. Ce qu'on appelle *cap de mouton à croc*, ſont de petits *caps de mouton*, où il y a un croc de fer pour accrocher au côté d'une chaloupe. C'eſt là qu'on a coutume de les faire ſervir pour retenir les haubans.

On dit chez les Marchands, qu'une étoffe a *cap* & queuë, quand elle n'eſt point entamée, quand il y a deux chefs aux deux bouts.

CAPABLE, adj. m. & f. Lieu, ou vaiſſeau, qui peut contenir, ou enfermer une certaine quantité de choſes. Le Cirque étoit *capable* de contenir tout le peuple. Cette Egliſe, cette ſale eſt *capable* de contenir tant de monde. La cuve de Clervaux eſt *capable* de contenir 400. muids de vin. Il fit creuſer un port *capable* de mille Galeres, ABL.

CAPABLE, ſe dit figurément des fonctions de l'ame, entant qu'elle peut contenir, ou embraſſer pluſieurs connoiſſances. L'eſprit de l'homme n'eſt pas *capable* de concevoir l'infini. La raiſon humaine n'eſt pas *capable* de comprendre les myſteres de la foi. La memoire n'eſt pas *capable* de conſerver l'idée de tant de choſes differentes.

On le dit auſſi des diſpoſitions qui ſe trouvent dans l'eſprit, ou dans les choſes, pour recevoir, ou produire certains effets, ſoit par leur nature, ſoit par une impreſſion étrangere. Il faut ſentir dequoi ſon genie eſt *capable* pour ne le pas forcer, LE P. R. Je ne ſuis *capable* d'aucun divertiſſement, VOI. Je ne vous croyois pas *capable* d'une reſolution ſi fiere & ſi hardie, M. SC. Cet homme étoit capable de tout gâter, & de ruiner vôtre fortune, & nôtre amitié, VILL. Un ami en mourant legua à ſon ami le ſoin de nourrir ſa mere: Il falloit être *capable* de le faire, pour l'ordonner. MONT. L'Antiquité a eu des vertus dont nôtre ſiecle n'eſt pas *capable*, BAL. Une ame ambitieuſe n'eſt pas d'ordinaire *capable* de moderation, ST. EV. Choiſiſſez du moins un Amant dont le merite ſoit *capable* d'excuſer les foibleſſes de l'amour, VILL. Le Predicateur ne doit rien laiſſer échapper qui ne ſoit *capable* d'imprimer du reſpect pour les veritez de la Religion, CL. Tout l'or de Philippe ne fut pas *capable* d'éblouïr Demoſthene, LE P. R. Thucydide eſt admirable pour raconter les choſes avec dignité, & pour donner à la raiſon tout le poids dont elle eſt *capable*. ID.

On dit abſolument, qu'un homme eſt fort *capable*; c'eſt-à-dire, qu'il a beaucoup d'eſprit, de ſçavoir, & de prudence: qu'il eſt habile, & intelligent. On dit encore, qu'un homme eſt *capable* de tout; pour dire, qu'il eſt capable de ſe bien acquitter de toutes ſortes d'emplois, qu'il eſt propre à tout. On dit qu'un homme eſt *capable* d'affaires; c'eſt à-dire, qu'il les entend bien. Il n'y a que les grandes ames qui ſoient *capables* de grands deſſeins, LE P. R. On ne voit que trop de ces ambitieux qui entaſſent entrepriſe ſur entrepriſe, & qui veulent tout faire, parcequ'ils ſe croyent *capables* de tout, NIC. Horace avoit un genie *capable* de tout; mais la perte de ſon enjoüement le tourna du côté de la ſatire, LE P. R. On dit auſſi en mauvaiſe part, qu'un homme eſt *capable* de tout; c'eſt-à-dire, qu'il eſt très-dangereux; qu'il eſt hardi, & fort entreprenant. On dit de même, Je ne ſuis pas *capable* de vous trahir; je ne ſuis pas *capable* des lâchetez dont vous me ſoupçonnez. Je ne ſuis bon à rien; mais ſi je ne ſuis pas *capable* de vous ſervir, je ne ſuis pas auſſi *capable* de vous nuire, B. RAB.

On dit auſſi d'un ton un peu ironique, qu'un homme fait le *capable*, lors qu'il eſt vain; qu'il fait le ſuffiſant, & l'entendu aux affaires. Il y a beaucoup plus de honté à faire le *capable* mal à-propos, qu'à ſe taire judicieuſement, & à avoüer qu'on ne ſçait rien des choſes dont on parle, M. SC. Il eſt bon que les jeunes gens qui entrent dans le monde ſoient honteux; un air *capable* ſe tourne d'ordinaire en impertinence, LA ROCH.

Pourquoi ſubtiliſer, & faire le capable,
En cherchant des raiſons pour être miſerable? MOL.

CAPABLE, ſe dit auſſi en Phyſique, des choſes qui ſont ſuffiſantes, ou qui ont aſſez de force pour reſiſter aux poids, aux efforts, & aux violences des corps étrangers. Cette colonne n'eſt pas *capable* de ſoutenir un grand fardeau.

CAPABLE, ſe dit en ce même ſens, des qualitez requiſes par les loix, ou les coutumes, pour faire quelque choſe valablement. Par le Droit Romain un impubere, n'eſt pas *capable* de teſter. Les étrangers ne ſont pas *capables* de tenir des Benefices en France. Il faut avoir 14. ans, pour être *capable* de tenir une Prebende dans une Egliſe Cathedrale.

CAPABLEMENT. adv. D'une maniere capable; habilement; pertinemment. Cet Officier juge fort *capablement*. Il parle de tout *capablement*, VOIT. Ce mot n'eſt gueres en uſage, L'ACAD.

CAPACITE. ſ. f. Etenduë d'un lieu, ou d'un vaiſſeau en toutes dimenſions; ce qui peut enfermer, ou contenir quelque choſe. Cette place n'a pas aſſez de *capacité* pour tant de monde. Ce vaiſſeau eſt trop plein; verſez en la liqueur dans cet autre qui a plus de *capacité*. On dit auſſi en Medecine, la *capacité* de l'eſtomac, de la veſſie, des ventricules, de la poitrine &c.

CAPACITÉ, ſe dit en termes de Geometrie, de l'étenduë de quelque figure. Ainſi on dit meſurer l'aire, ou la *capacité* interieure d'un cercle, d'un triangle, d'un quarré.

CAPACITÉ, ſe dit figurément, & ſignifie, l'étenduë; la portée. Mr. de Saumaiſe avoit une memoire d'une vaſte étenduë, & d'une immenſe *capacité*. La *capacité* de l'eſprit s'étend & ſe reſſerre par l'accoutumance; & c'eſt à quoi ſervent les Mathematiques, & les autres ſciences difficiles, qui donnent une certaine étenduë à l'eſprit, & l'exercent à s'appliquer davantage, LOG. Rien ne peut remplir la vaſte *capacité* de nos deſirs, ST. EV. La *capacité* de nôtre cœur eſt infinie; il n'y a que Dieu qui la puiſſe remplir. ART. DE P. Il ſignifie auſſi, Habileté; ſuffiſance; intelligence. C'eſt un Avocat qui a toute la *capacité* qu'on peut avoir. Demoſthene n'avoit pas un genie ſi heureux, ni une ſi vaſte *capacité* que Ciceron, LE P. R. Les entrepriſes d'Alexandre ont quelque choſe de plus étonnant que celles de Ceſar; mais la conduite, & la *capacité* ne paroiſſent pas y avoir eu la même part, ST. EV. Jamais

la

Digitized by Google

la raiſon humaine n'a plus paru dans toute ſa force que dans Ariſtote, par l'étenduë immenſe de ſa *capacité*, LEP.R. Il n'y a pas de plus notable folie au monde que de vouloir ramener les autres à la meſure de nôtre *capacité*, & ſuffiſance, MONT. Il eſt certain qu'Annibal avoit une merveilleuſe *capacité* dans la guerre, ST. EV. Ne laiſſez jamais fonder le fond de vôtre *capacité*, ID. Tant qu'on ne voit pas le fond, & les bornes de la *capacité* d'un Miniſtre, ſa profondeur inconnuë le fait reſpecter, AMEL. Il y a bien des gens à qui une mine froide a tenu lieu de prudence, & de *capacité*, MONT.

CAPACITÉ, ſignifie auſſi, l'aptitude, la diſpoſition des eſprits ou des perſonnes pour faire quelque choſe. Nous reconnoiſſons en nous-mêmes une malheureuſe *capacité* de tous les crimes, NIC. Pelage ſoutenoit que l'homme ſe ſuffiſoit à lui-même, & qu'il a une *capacité* naturelle de faire le bien ou le mal, FL.

On dit au Palais, dans le même ſens, qu'en matiere beneficiale il faut d'abord communiquer les titres, & *capacitez* des parties; cela ne s'entend que des qualitez, externes; comme l'extrait baptiſtaire, la tonſure, les dimiſſions, la proviſion du Benefice, & la priſe de poſſeſſion; & quelquefois les grades, les indults, ou autres privileges. On dit auſſi qu'un mineur, ou un Aubain n'ont point la *capacité* de teſter.

CAPADE. ſ. f. Terme de Chapelier. Etenduë de laine de Vigogne. Faire une *capade*.

CAPARAÇON. ſ. m. Couverture qu'on met ſur les chevaux. Les *caparaçons* ordinaires, ou d'écurie ſont d'une ſimple toile, ou treillis. Les *caparaçons* d'Armée ſont quelquefois d'une peau d'ours. Ceux des chevaux de main ſont de drap, ornez & chargez des armes, ou des chiffres du Maître. Les *caparaçons* des anciens Gendarmes étoient de riches houſſes brodées, dont ils faiſoient parade dans les montres, les tournois, & dans les pompes & ceremonies. Les *caparaçons* étoient auſſi autrefois une armure de fer, dont on couvroit le cheval de bataille.

Ce mot eſt un mot Eſpagnol augmentatif de *cape*, comme qui diroit *grande cape*.

CAPARACONNER. v. act. Couvrir un cheval d'un caparaçon.

CAPARAÇONNÉ, ÉE. part. & adj.

CAPE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un gros manteau à capuchon, & dont la partie ſuperieure étoit taillée enſorte qu'on y pouvoit fourrer la tête. C'eſt ce qu'on appelle encore *Cape de Bearn*, dont uſent les matelots. La *cape* ſe portoit autrefois tant par les Moines, que par les Laïques; tant hommes que femmes indifferemment. On l'appelloit en Latin *carnealla*, *veſtis ciliciua*, & étoit faite de poil de chevre. C'étoit auſſi une eſpece de ſurtout, ou de manteau long, qu'on portoit ſur les autres habits; & Iſidore dit qu'on l'a appellée *capa, quòd totum capiat hominem*.

CAPE, ſe dit auſſi d'une piece d'étoffe en forme de capuce que les femmes mettoient il y a quelques années ſur la tête pour ſe garentir de la pluye, ou du mauvais temps, ou pour ſe cacher quand elles ſortoient en deshabillé. *Cape* de taffetas; *cape* à dentelles. Cette femme va toûjours à la Meſſe en *cape*, & ne s'habille que le ſoir. Les femmes ne portent plus de *capes*. Elles ne ſont plus à la mode.

Menage après Voſſius derive ce mot de *cape* Allemand, qu'il fait venir enſuite de *caput*. Il cite auſſi le Pere Sirmond, qui le derive de *capio, à capiendo*, qui étoit une eſpece de vaſe, d'où l'on a fait enſuite *chapeau* & *capeline*. D'autres plus ſimplement le derivent du Latin *cappa*, auſſi bien que *chappe*.

CAPE, en termes de Marine, eſt la grande voile qu'on met au grand mât, qu'on appelle autrement *pacſi*. On dit, Mettre à la *cape*; pour dire, Mettre la voile au lit du vent. Etre à la *cape*, c'eſt ne porter que la grande voile bordée, & amurrée tout arriere. On ſe tient à la *cape* par un gros vent contraire. On met auſſi la *cape* avec la miſaine & l'artimon.

CAPE. Fruit. Voyez CAPRE.

CAPE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Rire ſous *cape*; pour dire, Rire ſourdement, & ſans que perſonne s'en apperçoive. Vendre une choſe ſous *cape*; pour dire, ne l'oſer rendre publique. On dit auſſi, qu'un homme n'a que l'épée & la *cape*; pour dire, qu'il n'a rien vaillant, qu'il n'a aucune fortune établie. On le dit figurément de toutes les choſes qui n'ont ni valeur, ni bonté réelles; mais ſeulement un peu d'apparence. C'eſt une Nobleſſe qui n'a que l'épée & la *cape*; un ſçavoir qui n'a que l'épée & la *cape*; du vin qui n'a que l'épée & la *cape*. C'eſt un merite qui n'a que l'épée & la *cape*.

CAPEER, CAPIER, ou CAPEYER. v. n. Terme de Marine. C'eſt, Aller à la cape; c'eſt-à-dire, Faire ſervir la grande voile ſeule après avoir ferlé toutes les autres. Ainſi on dit, Aller à la *cape*, mettre le vaiſſeau à la *cape*, pour aller plus lentement, & demeurer plus long temps dans un parage, ſoit de gros temps, ſoit de nuit, quand on n'eſt pas éloigné des côtes.

CAPELAN. ſ. m. Pauvre Prêtre qui cherche l'occaſion de deſſervir quelque Chapelle, d'aller dire la Meſſe pour quelcun. Cet homme ſe dit Abbé, & ce n'eſt qu'un pauvre *Capelan*.

CAPELER. v. act. Terme de Mer. *Capeler* les haubans, c'eſt les porter par deſſus la tête du mât, pour les mettre en place.

CAPELET. ſ. m. Terme de Manege. C'eſt une enflure qui vient au train de derriere du cheval, à l'extremité du jarret, qui groſſit comme un éteuf: cette maladie eſt cauſée par une matiere flegmatique & froide, qui s'endurcit par ſa viſcoſité, & qui ne fait pas grande douleur, SOLEISEL.

CAPELINE. ſ. f. Chapeau que les femmes portent pour ſe garentir du ſoleil. Il eſt ordinairement de paille à grands bords, doublez de taffetas, ou de ſatin. Mais on appelle plus communément *capeline*, un bonnet de velours en forme de caſque, bien garni de plumes. On appelle auſſi *capeline*, le petit chapeau qu'on peint ſur la tête de Mercure. C'étoit auſſi autrefois un chapeau de forme baſſe & de petit bord, que portoient les bergers.

En termes de Blaſon, on a appellé *capeline*, une eſpece de lambrequin que les anciens Chevaliers portoient ſur leurs têtes: ce qui a donné lieu à cette façon de parler militaire, Homme de *capeline*; pour dire, Homme reſolu & determiné au combat.

CAPENDU, ou COURTPENDU. ſ. m. La Quintinie dit *Courtpendu*. Eſpece de pomme dont la pelure eſt rouge. Elle eſt à-peu-près de la même figure que les pommes de reinette; mais elle eſt plus douceâtre, & n'a pas le goût ſi aigret.

Quelques-uns tiennent que ſon nom vient de ce qu'on le pend par le cap, ou la tête, pour le conſerver. D'autres, parcequ'il a la queuë fort courte, pretendent qu'il faut dire *courtpendu*. En Latin *malum curtipendulum*, ou *ceſtianum malum*.

CAPIER. Arbriſſeau. Voyez CAPRIER.

CAPILLAIRE. ſ. m. Sorte de plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *adiantum foliis coriandri*, C. BAUH. ou *capillus veneris*, pouſſe quantité de petites tiges noires, liſſes, luiſantes, diviſées en rameaux très-deliez, où ſont attachées beaucoup de petites feuilles ſemblables à celles de la coriandre, preſque triangulaires, decouppées, molles, tendres. Les

Digitized by Google

extremitez de ces feuilles, après s'être allongées, se replient sur elles-mêmes ; & c'eſt sous ces replis qu'on découvre par le moyen du microſcope pluſieurs capſules qui sont collées contre ces mêmes plis : elles sont ſphériques, garnies d'un cordon à reſſort, & renferment quelques ſemences preſque rondes. Cette plante ne fleurit point. Elle eſt bonne dans les maladies du poumon, & des reins, & dans les obſtructions du foye & de la rate. On en fait une piſane qu'on donne avec ſuccés aux enfans attaquez de la conſomption. On prepare à Montpellier du ſyrop de *capillaire* qui s'envoye dans toute l'Europe. Le *capillaire* a été appellé ainſi à cauſe de quelque reſſemblance que ſes tiges ont avec des cheveux. On l'appelle en Latin *adiantum*, comme qui diroit, plante qui ne ſe mouille point ; car le *capillaire* commun trempé dans l'eau ne ſe mouille le pas.

CAPILLAIRE, ſe dit auſſi de quatre ſortes de plantes qui reſſemblent en quelque choſe au vrai *capillaire*, ou adiantum ; ſçavoir de l'adiantum blanc, qui eſt auſſi appellé *ruta muraria*, ou *ſalvia rupe* : du poliric ou *trichomanes* : du ceterac ou *aſplenium*, qu'on appelle autrement *ſcolopendre* ; & de la langue de cerf, ou *phyllitis*.

CAPILLAIRE, adj. ſe dit des veines & arteres qui ſont auſſi deliées que des cheveux, qui jettent peu de ſang, & qu'il eſt facile d'étancher, quand elles ſont crevées. On appelle auſſi, en termes de Chirurgie, *Fracture capillaire*, une fracture qui eſt ſi petite, qu'on n'a pas moins de peine à l'appercevoir, qu'on en a à voir un cheveu.

CAPILLATURE. ſ. f. Terme dont les Medecins Botaniques ſe ſervent en parlant des plantes qui ont des feuilles, ou des racines deliées ; & qui ſont comme des eſpeces de cheveux. Il ſe ſervent auſſi du mot *capillamentum*.

CAPILLUS VENERIS. ſ. m. Voyez CAPILLAIRE.

CAPILOTADE. ſ. f. Ragoût qu'on fait des reſtes de volailles, & de pieces de rôt depecées. Il faut faire une *capilotade* de ces têtes, cuiſſes & carcaſſes de chapons, perdrix, levraux, &c.

On dit figurément, qu'on a mis quelcun en *capilotade* ; pour dire, qu'on a beaucoup medit de lui, qu'on a dechiré, & mis en pieces ſa reputation. On le dit auſſi des vers, & des livres d'un Auteur qu'on critique, & où l'on trouve bien des choſes à cenſurer.

CAPION. ſ. m. Terme de Marine. On appelle ſur la Mediterranée l'étrave, le *capion de proüe*, & l'étambord, le *capion de pouppe*. On dit *capion à capion*, pour ſignifier, la diſtance de l'extremité de la pouppe à celle de la proüe.

CAPISCOL. ſ. m. Dignité de Chef, ou de Doyen en pluſieurs Chapitres & Egliſes Cathedrales ou Collegiales : particulierement en Provence, & en Languedoc. Ç'a été auſſi une charge militaire, comme temoigne Du Cange.

Ce mot vient de *caput ſcholæ*, MEN.

CAPITAINE. ſ. maſc. Chef ; General d'armée. Pompée étoit un ſage & vaillant *Capitaine*. On reprochoit à Scipion qu'il n'étoit pas ſoldat ; c'eſt-à-dire, qu'il n'étoit pas brave : auſſi ne le ſuis-je pas, dit-il, mais *Capitaine*, ABL. Gonzales de Cordouë a été ſurnommé le *Grand Capitaine*. Mr. de Rohan a laiſſé un livre intitulé, *Le parfait Capitaine*. Il y a de grands *Capitaines*, qui hors de là ſont de fort petits genies, LA P. BOURD.

CAPITAINE GENERAL. Grand Officier entre les Marechaux de France, & les Lieutenans Generaux. Le Marechal de St. André Montbrun eſt le premier à qui cette qualité ait été donnée en 1665. pour aller commander l'armée en Piemont. Elle a été conferée depuis à d'autres.

CAPITAINE GENERAL des Etats Generaux des Provinces Unies. Premier Officier des Etats qui commande leurs Armées en chef. Par le Cartel de 1690. entre la France & les Etats Generaux, le *Capitaine General* des Etats doit être échangé avec un Marechal de France, ou payer une pareille rançon. Le *Capitaine General* a ſeance aux Etats, & au Conſeil d'Etat. Son pouvoir n'a pas toûjours été le même. Les Etats l'ont borné, ou étendu en divers temps ſelon qu'ils l'ont trouvé à-propos.

CAPITAINE, ſe dit auſſi d'un moindre Officier d'armée qui commande une ſimple compagnie de ſoldats, ſoit à pied, ſoit à cheval. Un *Capitaine* de Dragons. Un *Capitaine* d'Infanterie. Un *Capitaine* de Cavalerie. Le *Capitaine* de Cavalerie commande celui d'Infanterie dans une plaine ; & le *Capitaine* d'Infanterie commande celui de Cavalerie dans un lieu retranché ; ou une place fermée. Entre *Capitaines* de Cavalerie le rang ſe regle par l'ancienneté de la commiſſion ; & entre *Capetaines* d'Infanterie par l'ancienneté des regimens où ils ſervent. On a dit autrefois *Chevetaine*, comme il paroit dans l'Hiſtoire de Joinville, qui parle d'un Secedun *Chevetaine* des Soudans. On a dit auſſi *Capet* pour *Chef* : ce qui a donné lieu au ſurnom de Hugues *Capet*, ſuivant l'opinion de Cenalis.

CAPITAINE-LIEUTENANT, Officier qui commande une compagnie d'Ordonnance de Gendarmes, ou de Chevaux-legers, tant du Roi que de Monſeigneur le Dauphin, de la Reine, de Monſieur, qui en ſont eux-mêmes les *Capitaines*, & qui par honneur portent eux-mêmes le nom de *Capitaines* de ces compagnies. Ainſi on donne le titre de *Capitaine-lieutenant* à celui qui les commande en leur place. Les deux compagnies des Mouſquetaires du Roi ont auſſi des *Capitaines-lieutenans*. Par Ordonnance 1665. les *Capitaines-lieutenans* des compagnies d'Ordonnance du Roi, & des deux compagnies des Mouſquetaires tiennent rang de premiers Meſtres de Camp de Cavalerie ; & les *Capitaines-lieutenans* des Compagnies d'Ordonnance de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin, & de Monſieur tiennent le rang de Meſtres de Camp de Cavalerie, & roulent tour-à-tour ſelon la datte de leurs commiſſions. On appelle auſſi *Capitaine-lieutenant* celui qui commande la Compagnie Colonelle d'un regiment : comme le *Capitaine-lieutenant* de la Colonelle du regiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes ; le *Capitaine-lieutenant* de la generale du regiment des Gardes Suiſſes.

CAPITAINE DES GARDES. Officier qui commande une des quatre Compagnies des Gardes à cheval, qui ſervent auprès de la perſonne du Roi. C'eſt d'ordinaire un Duc, ou un Marechal de France. Les quatre *Capitaines des Gardes* ſervent par quartier. Celui qui eſt du quartier n'abandonne point le Roi, & quand le Roi eſt hors de ſa chambre, il eſt toûjours derriere lui ; quelquefois le Roi le fait monter dans ſon carroſſe, ou du moins dans un carroſſe du corps, & loge toûjours proche de la chambre du Roi. Le Lieutenant des Gardes marche devant le Roi, & derriere en l'abſence du *Capitaine*.

CAPITAINE COLONEL des cent Suiſſes de la Garde ordinaire du corps de ſa Majeſté. C'eſt un Officier qui commande les cent Suiſſes. Cette charge ne ſe donne qu'aux Officiers Generaux. Quand le Roi ſort à pied, ou dans les jours de ceremonie le *Capitaine des cent Suiſſes* marche devant lui.

CAPITAINE de la *Compagnie des Gardes de la Prevôté de l'hôtel* : le *Capitaine de la Compagnie des Gardes de la porte*. Voyez GARDES.

CAPITAINE AUX GARDES. Officier qui commande une de 32. Compagnies d'Infanterie dont eſt compoſé le regiment des Gardes Françoiſes. Par une Ordon-

Digitized by Google

Ordonnance de 1690. le Roi a attribué le titre de Colonel aux *Capitaines aux Gardes :* enſorte que par tout où ſe trouve le regiment des Gardes, le premier *Capitaine* ſert comme Colonel du regiment des Gardes, & commande en cette qualité tous les autres Colonels d'Infanterie. Les autres *Capitaines* du regiment des Gardes tiennent rang de derniers Colonels. Cela eſt renouvellé & confirmé par une autre Ordonnance de 1691. La même Ordonnance accorde les mêmes privileges aux *Capitaines* du regiment des Gardes Suiſſes.

CAPITAINE EN SECOND, eſt l'Officier qui commande une partie d'une compagnie que l'on diviſe en deux, quand elle eſt trop nombreuſe : c'eſt une place qu'on a donnée à pluſieurs *Capitaines* reformez, pour leur donner quelque commandement. Cela ne s'eſt pratiqué que dans la Cavalerie. Il y a dans les compagnies Suiſſes un *Capitaine-lieutenant*, qui eſt comme un *Capitaine en ſecond*.

CAPITAINE EN PIED, eſt un Officier dont la compagnie a été conſervée, lorſqu'on a reformé les troupes.

CAPITAINE REFORMÉ, eſt un *Capitaine* dont la compagnie a été ſupprimée, & qui eſt quelquefois conſervé dans le même corps ſous le nom de *Capitaine en ſecond*. Les *Capitaines reformez* marchent après tous les Capitaines en pied, & commandent les Lieutenans en pied par Ordonnance de 1679.

CAPITAINE REFORMÉ EN PIED. C'eſt un Meſtre de Camp dont le regiment a été caſſé, & reduit en une compagnie franche, qu'il commande en qualité de *Capitaine reformé en pied*. Cela fut ainſi reglé en 1668.

CAPITAINE D'ARMES, eſt un Officier au deſſus des Sergens, établi dans les compagnies des Suiſſes, & dans les vaiſſeaux de guerre, pour veiller ſur les menuës armes, les viſiter, & avoir ſoin qu'elles ſoient toûjours en bon ordre. C'eſt auſſi pour en diſtribuer à ceux qui en ont beſoin.

CAPITAINE, eſt auſſi un Officier de mer qui commande dans un vaiſſeau de guerre. On appelle ſouvent un *maître de vaiſſeau* Marchand, *Capitaine* ; mais à la rigueur cette qualité n'appartient qu'au Commandant d'un navire de guerre. Sur les vaiſſeaux du premier rang il y a deux *Capitaines*, & ſur ceux du deuxiéme, du troiſiéme, du quatriéme, & du cinquiéme il n'y en a qu'un. Ils ont tous leur commiſſion du Roi. Le *Capitaine* a l'inſpection ſur tous ceux qui montent le vaiſſeau ; & commande tant ſoldats que matelots. Quand il eſt ſeparé de la flotte, ou de l'eſcadre, c'eſt lui qui aſſemble le Conſeil de guerre, & qui y preſide. On l'appelle *Capitaine en pied* pour le diſtinguer du *Capitaine en ſecond*. Le *Capitaine en ſecond* dans les vaiſſeaux du premier rang ne commande qu'en l'abſence du *Capitaine en pied*. Ils ſont l'un & l'autre du grand état. Un *Capitaine de fregate*, un *Capitaine de flute*, & un *Capitaine de brûlot* eſt du petit état. Les *Capitaines de galiotes* ſont au deſſous, & d'un troiſiéme état. On appelle *Capitaine des matelots*, un Officier de marine qui commande les matelots ſous le maître d'équipage. On appelle *Capitaine de marine*, celui qui commande les ſoldats gardiens d'un port. En Hollande on met une grande difference entre un *Capitaine* qui commande un vaiſſeau par commiſſion, & pour une certaine expedition ſeulement, qu'on appelle *Commandeur* ; & un *Capitaine en pied* qui reçoit toûjours des appointemens, ſoit qu'il ſerve, ou non.

CAPITAINE DE PORT, eſt un Officier de Marine établi dans les ports où il y a un arſenal, qui a ſoin de garder le port, & de veiller à la ſûreté des vaiſſeaux qui y ſont ancrez ; il y a en France ſix *Capitaines de port* ; à Dunkerque, au Havre, au Port-Louïs, à Breſt, à Toulon, & à Rochefort. Il y a auſſi des *Capitaines Garde-côtes*, dont il eſt fait mention dans l'Ordonnance de la Marine, qui commandent la milice établie pour garder les côtes, & empêcher les deſcentes.

CAPITAINE, ſe dit auſſi des Gouverneurs des Maiſons Royales. Le *Capitaine du château* de St. Germain. Le *Capitaine du château* du Louvre, &c.

CAPITAINE, ſe dit encore de ceux qui commandent les Gardes des Chaſſes, les Archers des Gabelles, & autres qui conſervent les plaiſirs & les droits du Roi.

CAPITAINE, ſe dit auſſi de ceux qui commandent les miſices des bourgeois dans les villes, qui ſont diſtribuées par compagnies.

CAPITAINE DE PORTE. Par Edit de 1694. le Roi a créé en titre d'office des *Capitaines des portes* dans toutes les villes cloſes du Royaume.

CAITAINE, ſe dit auſſi en mauvaiſe part, de ceux qui ſont les chefs, ou qui ſe mettent à la tête d'une troupe de vagabonds pour piller, & pour voler. Un *Capitaine de Bandits*, de voleurs, de Bohemiens, de filous, de coupeurs de bourſe.

Anciennement en France le titre de *Capitaine* étoit un titre d'office. On le donnoit aux Gouverneurs des Provinces ; enſorte qu'il n'y avoit que les Ducs, Comtes, & Marquis qui puſſent ſe qualifier *Capitaines*, parceque'ils étoient les ſeuls qui euſſent la puiſſance, le nom de *Gouverneur* n'étant pas encore établi. Ainſi une *Capitainerie* c'étoit un gouvernement. Mais dans la ſuite tous les vaſſaux relevans de la Couronne, s'appellerent auſſi *Capitaines*. Les Chevaliers Bannerets qui avoient aſſez de vaſſaux pour lever banniere, & les mener en guerre furent auſſi nommez *Capitaines* ; mais les premiers pour ſe diſtinguer ſe nommoient *Capitaines du Roi, & du Royaume*, & les autres ſimplement *Capitaines*.

CAPITAINE. Sorte de poiſſon qui ſe pêche le long des côtes de l'Amerique. On l'appelle ainſi parcequ'il eſt fort rouge, & qu'il a ſur le dos une empennure qui ſe leve comme un grand pennache. Il eſt armé de grandes pointes piquantes comme des aiguilles, & il a deux aillerons, ou nageoires de même forme dont il ſe ſert pour ſe battre contre les autres poiſſons. Il a du rapport avec la carpe ; mais il eſt plus grand, & plus gros. Sa chair eſt de bon goût.

CAPITAINERIE. ſ. f. Gouvernement d'une Maiſon Royale, & des terres qui en dependent. On le dit auſſi des charges des Capitaines des Chaſſes, & de l'étenduë de leur reſſort. La *Capitainerie* de Fontainebleau, du bois de Boulogne. La *Capitainerie* de Livri s'étend juſqu'à la varenne de Louvré.

CAPITAINERIE, ſe dit auſſi en particulier de la Juriſdiction pour les enrôlez du Comté de Rouſſillon, PATRU.

CAPITAL, ſ. m. Le fonds d'une rente ; le ſort principal, qui engendre & produit des interêts. En matiere de rentes, il faut payer les arrerages avant que de rien imputer ſur le *capital*.

Ce mot vient du Latin *caput*, & *capitale*.

CAPITAL, ſe dit auſſi du fonds d'un Marchand qu'il apporte en ſocieté ; & en ce cas il eſt oppoſé à *gain*, & au profit qui y ſurvient.

On appelle auſſi *capital*, le fonds du cheteil ; & en ce cas il eſt oppoſé à *croit*, qui eſt le profit du betail qu'on a donné à nourrir.

On a encore appellé *capital*, le chefcens dû ſur un heritage.

On dit figurément en ce ſens, C'eſt là le *capital* de l'affaire ; c'eſt-à-dire, le point principal. On laiſſe le *capital* du Chriſtianiſme pour les apparences, VILL. Faire ſon *capital* d'une choſe ; pour dire, en faire ſa prin-

principale affaire, ſa principale occupation, ſon principal argument; y faire fonds; compter, bâtir là-deſſus. Socrate faiſoit ſon *capital* de la morale. La plupart des femmes font leur *capital* de plaire, d'aimer, & d'être aimées, Com. Comme St. Athanaſe s'oppoſa ſeul à l'hereſie d'Arius, les Ariens ſe firent un *capital* de ſa ruine, Herman.

CAPITAL, ale. adj. m. & f. Grand, important, conſiderable; principal, eſſentiel. Cet article eſt un point *capital*. L'abondance des preuves n'eſt ſupportable que quand il s'agit d'un dogme *capital*, qui peut trouver de la reſiſtance dans les eſprits, Cl. Deſſein *capital*, Pasc. Defaut *capital*, Id. Les veritez *capitales* de la foi, Arn.

CAPITAL, en parlant de peines, ou de crimes, ſignifie, Qui regarde la vie; qui merite la mort. Infliger une peine *capitale*. C'eſt un crime *capital*; il y va de la tête; il y va de la vie.

CAPITAL, ſignifie, Mortel; juré; irreconciliable. C'eſt un ennemi *capital*. Une haine, une inimitié *capitale*.

CAPITALE. ſ. f. Ce mot ſignifie la premiere ville d'un Royaume, d'une Province, d'un Etat. Paris eſt la *capitale* de France. Londres eſt la *capitale* d'Angleterre. Rouën la *capitale* de la Normandie. Moſcou la *capitale* de Moſcovie. Conſtantinople la *capitale* de l'Empire Ottoman. Rome eſt la *capitale* du Chriſtianiſme, Maim. Rome s'eſt vuë la *capitale* de la Religion & de l'Empire, Fl.

CAPITALE, en termes de Guerre, eſt la ligne tirée depuis le centre du baſtion, juſqu'à la pointe, ou depuis l'angle du polygone, qui eſt l'angle de la figure, juſqu'à l'angle flanqué, qui eſt la pointe du baſtion. Les *capitales* ont 35. à 40. toiſes; c'eſt-à-dire, depuis la pointe du baſtion juſqu'à l'endroit où ſe rencontrent les deux demi-gorges.

Lettres Capitales, en termes d'Imprimerie, ſont les groſſes lettres dont on compoſe les titres, & qu'on met au commencement des chapitres, ou de chaque periode, ou de chaque vers. On les peignoit autrefois de diverſes couleurs. Tous les noms d'hommes, d'arts, de ſciences, de dignitez, de Provinces, de Royaumes &c. doivent commencer par une lettre *capitale*: Elles ne ſont pas ſeulement differentes par la groſſeur; mais la plupart le ſont auſſi par leur figure. On les appelle auſſi *majuſcules*. En Latin *littera uncialis*.

CAPITAN. ſ. m. Fanfaron outré; rodomont; faux brave, qui vante ſes proüeſſes, & ſes hauts faits. Les *Capitans* ſont des perſonnages ridicules, qu'on introduit dans la Comedie, & particulierement dans la Comedie Italienne. Moliere a dit dans les Fâcheux;

Je ne veux point ici faire le Capitan;
Mais on m'a vu ſoldat, avant que Courtiſan.

pour dire ſimplement, faire le fanfaron.

CAPITANE. ſ. f. Terme de Marine. La galere *Capitane* eſt la galere principale, que monte le Commandant. La *Capitane* de Toſcane; la *Capitane* de Malte. On a dit autrefois, *Capitaineſſe*. En France depuis la ſuppreſſion de la charge de Capitaine General des galeres arrivée en 1669. il n'y a plus de galere *Capitane*. Aujourd'hui la premiere s'appelle *Reale*, & la ſeconde *Patronne*. La *Reale* eſt celle que monte le General des Galeres de France; c'eſt le Duc du Maine, qui fut pourvu de cette charge en 1688. Voyez Reale.

CAPITATION. ſ. f. Impoſition; droit qui ſe leve ſur chaque perſonne à proportion de ſon travail, & de ſon induſtrie. Les tailles s'impoſent par *capitation* ſur chaque perſonne. Elles repondent au *tributum* des Latins; au lieu que l'impoſition ſur les marchandiſes s'appelloit *vectigal*, *quia vehebantur*. Les premieres *capitations* en France s'appellerent *foüages*, & ne duroient qu'un an. Depuis on les appella *tailles*, & ſous Charles VII. elles furent rendues perpetuelles. En Dauphiné la *capitation* s'appelle *capage*. On appelle encore *capitation*, une certaine taxe qu'on impoſe par tête dans les beſoins de l'Etat. Par exemple, en 1695. le Roi impoſa une *capitation* payable par ſeux, & par familles; tous les ſujets du Royaume étoient d'ſtribuez en 22. claſſes; ceux de la premiere claſſe étoient taxez à 2000. livres, & ceux de la derniere à une livre. On l'a renouvellée en 1701. & de beaucoup augmentée.

CAPITE. Terme de Marine. Lit de vaiſſeau. Voyez Cajutes.

CAPITEL. ſ. m. On appelle ainſi le plus clair, & le plus liquide d'une leſſive compoſée de cendres, d'eau, & de chaux-vive. Le *capitel* entre dans la compoſition du ſavon tant blanc que noir.

CAPITOLE. ſ. m. Forteresſe fameuſe de Rome ſur le mont Tarpeien, ou Saturnin, où il y avoit un Temple de Jupiter, qui à cauſe de cela s'appelloit *Capitolin*. Aujourd'hui c'eſt la maiſon de ville de Rome. C'eſt là où s'aſſemblent les Conſervateurs de Rome, & autres Magiſtrats pour y rendre la juſtice. Les premiers fondemens du *Capitole* furent jettez l'an 139. de Rome par Tarquin l'Ancien, & ce fut Tarquin le Superbe qui le fit achever l'an 221. On appella cette Forteresſe *Capitole* du mot Latin *caput*, à cauſe d'une tête qu'on y trouva en creuſant les fondemens de ce bâtiment. Le *Capitole* fut brûlé ſous Vitellius, & Veſpaſien le fit rebâtir dans le temps de la deſtruction du Temple de Jeruſalem. Le feu du ciel l'ayant encore brûlé ſous l'empire de Tite, Domitien le fit rebâtir avec plus de pompe, & ordonna des jeux que l'on celebroit tous les cinq ans. Les premiers Chreticns appelloient en general *Capitoles*, les temples des Payens où on les contraignoit à ſacrifier aux Idoles. Les Colonies Romaines avoient auſſi des *Capitoles* conſtruits à l'imitation de celui de Rome. Il y en avoit à Conſtantinople, à Jeruſalem, à Carthage, à Ravenne, à Milan, à Capouë, à Verone, à Cologne, à Treves, à Narbonne, à Authun, à Pamiers, à Nîmes, à Beſançon, à Saintes, à Clermont, à Rheims, à Rhodes, & à Toulouſe où on le voit encore. On a auſſi donné le nom de *Capitoles* à des forteresſes, & à des lieux où l'on rendoit la Juſtice; on a de même appellé *Capitoles* quelques Chapitres de Religieux, & le lieu où ils s'aſſembloient.

CAPITON. ſ. m. Ce qui reſte quand on a devidé toute la ſoye de la coque d'un ver; ce qu'on en peut encore tirer avec le peigne pour le filer. C'eſt la bourre & le plus gros de la ſoye qu'on ſepare avec des cardaſſes. On s'en ſert à faire de lacis, & autres ouvrages groſſiers.

CAPITOUL. ſ. m. eſt le nom des premiers Magiſtrats de Police de Toulouſe; ils ont la même fonction que les Conſuls, ou Echevins ailleurs. On dit à Toulouſe,

Cil de nobleſſe a grand titoul,
Qui de Toulouſe eſt Capitoul.

Ce nom a été donné à ces Officiers à cauſe du lieu où ils s'aſſembloient, qui s'appelloit le *Capitole*, & qui avoit le même nom, & le même uſage que celui de Rome. Menage deſire auſſi ce mot de *Capitolini*. On les appelle *Capitulaires*, & en quelques autres lieux de France *Capitoliers*.

CAPITULAIRE. adj. m. & f. Acte qui ſe paſſe dans un Chapitre, ſoit de Chevaliers, ſoit de Chanoines, ſoit de Religieux. Il a été fait pluſieurs deliberations & actes *capitulaires* pour regler la diſcipline de cette Maiſon, de cet Ordre.

Bail-

Digitized by Google

Baillis Capitulaires dans l'Ordre de Malte. Voyez BAILLI.

CAPITULAIRE. ſ. m. Chanoine, ou Religieux qui a droit d'entrer au Chapitre, & qui a voix deliberative. Les *Capitulaires* ſe ſont aſſemblez pour l'élection d'un Evêque.

CAPITULAIRES. ſ. m. Ordonnances, reglemens, conſtitutions, tant ſur les matieres Eccleſiaſtiques que ſur les matieres civiles. Ce mot étoit fort en uſage ſous les Rois de la I. & de la II. Race. On voit encore les *capitulaires* de Charlemagne, de Louis le Debonnaire, de Lothaire, de Louis II. de Charles le Chauve, & de quelques-uns de leurs ſucceſſeurs. Ces loix étoient faites dans les Etats Generaux, & dans l'Aſſemblée de la Nation, ou dans des Conciles. Par cette raiſon on les diſtinguoit d'avec les Loix, ou Coutumes qui s'obſervoient dans chaque Province; car on appelloit ſpecialement *capitulaires*, les reglemens faits dans les aſſemblées generales de la Nation, & dans les Synodes; parcequ'on les obſervoit generalement. On leur a donné ce nom, parcequ'ils étoient diſtinguez par Sections, ou par Chapitres. L'ancien Droit François conſiſtoit en ces *Capitulaires*, & quelques loix particulieres: comme la loi Salique; cela a duré juſqu'à la decadence de la II. Race des Rois de France. L'Abbé Anſegiſe en ramaſſa quatre livres l'an 827. Benoît Levite Diacre de Mayence en compila trois autres livres; Pierre Pithou en 1588. & en 1603. en fit une édition plus ample, & plus correcte, & les digera dans un meilleur ordre. Le P. Sirmond dans une édition de 1623. en augmenta encore le nombre, & groſſit ſa collection de diverſes pieces curieuſes, & de remarques très-neceſſaires pour entendre l'ancienne Hiſtoire de France. Mr. Baluſe en a ramaſſé pluſieurs autres des Rois precedens. On y a ajoûté les Formules de Marculfe, avec les notes de Mr. Bignon.

CAPITULAIREMENT. adv. En Chapitre. Ils ont été aſſemblez *capitulairement* au ſon de la cloche.

CAPITULANT. ſ. m. Chevalier, Chanoine, ou Religieux qui a voix en Chapitre. On ne connoît ni les *Capitulans*, ni les ſignatures, PATRU. *Capitulare* en ce ſens eſt plus en uſage.

CAPITULATION. ſ. f. Compoſition; traité fait avec la garniſon, ou les bourgeois d'une place aſſiegée, par lequel ils ſe rendent à certaines conditions. On le dit auſſi des procés, ou des autres mauvaiſes affaires où l'on eſt engagé. Vous avez bien fait de ſortir de cet embarras par *capitulation*; ce chicaneur vous eût ruiné.

CAPITULER. v.n. Compoſer; traiter de la reddition d'une place ſous certaines conditions. La ville demande à *capituler*.

CAPITULER, ſe dit auſſi de toutes ſortes de propoſitions d'accommodement. Mon procés eſt bon: cependant je veux bien *capituler*. Cette coquette reſiſte il y a long temps; mais elle commence à *capituler*. On peut bien *capituler* avec la vertu; & pourvu qu'on ſoit exact dans le ſolide, il n'eſt pas neceſſaire de ſe gêner ſi fort à l'égard des bienſeances, OE. M.

CAPOC. ſ. m. Eſpece d'oüate qu'on tire d'un arbre qu'on appelle *capoquier*. Elle eſt fort fine & ſi courte qu'on ne ſçauroit la filer. Les Siamois s'en ſervent au lieu de duvet.

CAPOLIN. ſ. m. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans le Mexique. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de nos amandiers ou de nos cériſiers. Ses fleurs pendent par grappes; & il en naît des fruits qui reſſemblent à nos ceriſes tant pour la figure, groſſeur & couleur, que pour les noyaux. Ces fruits avant leur maturité ſont aigres & aſtringens; mais quand ils ſont meurs, ils deviennent doux & fort agreables. Cet arbre fleurit au printemps, & donne du fruit pendant tout l'été.

CAPON. Terme de Marine. C'eſt une machine compoſée d'une corde, & d'une groſſe poulie, à quoi l'on joint un gros croc de fer qui ſert à tirer l'ancre, lorsqu'elle paroît hors de l'eau, & à ſaiſir l'orin, ou le cable attaché à la bouée & à la croiſée de l'ancre.

CAPONNER. v. act. *Caponner* l'ancre, c'eſt accrocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon pour la hiſſer, & tirer au boſſoir. *Caponne*, eſt un commandement fait à l'Equipage pour faire haler ſur le capon, & remettre l'ancre en ſa place.

CAPONIERE, ou CAPONNIERE. ſ. f. Terme de Fortification. Logement, ou petit corps de garde avancé, & creuſé quatre ou cinq pieds en terre, pour y mettre quinze, ou vingt mouſquetaires. Il eſt couvert de planches à demi enfoncées dans le rez de chauſſée, & couvertes de terre. Il ne s'éleve qu'environ deux pieds ſur le rez de chauſſée, & il a des embraſures par où l'on tire. On en fait dans les foſſez ſecs, ou ſur le glacis de la contreſcarpe. Les petites embraſures du parapet de la *caponniere* s'appellent *meurtrieres*.

CAPORAL. ſ. m. Terme de Guerre. C'eſt un bas Officier dans une compagnie d'Infanterie, qui eſt immediatement au deſſous du ſergent. Il demanda ſierement au *Caporal* d'où venoit cette nouveauté, VAR. Il y a trois *Caporaux* en chaque compagnie. Le *Caporal* poſe & leve les ſentinelles, & reçoit le mot des rondes qui paſſent. Il fait obſerver la diſcipline dans le corps de garde. Ces Officiers ſont quelquefois *Hautes payes*.

Ce mot vient de *Caporale* Italien, où il ſignifie la même choſe.

CAPOSER. Terme de Marine, qui ſignifie, Mettre le navire à la cape; c'eſt-à-dire, Amarrer le gouvernail bien ferme pour ſuivre l'abandon du vent.

CAPOT. ſ. m. Habillement que mettent les Chevaliers, lorſqu'ils ſont reçus dans l'Ordre du St. Eſprit. C'eſt une eſpece de cape ancienne, & qui aboutit par devant en forme d'un ſcapulaire arrondi.

CAPOT, eſt auſſi une eſpece d'habit avec un capuchon, que les gens de mer mettent par deſſus leur habit ordinaire pour ſe garentir contre le mauvais temps.

CAPOT. Terme du jeu de Picquet qui ſe dit quand l'un des joüeurs fait toutes les cartes; & alors il gagne 40. points. Avez un fix de cœur je me ſuis veu *capot*, MOL.

Il ſe dit auſſi figurément quand on veut ſignifier qu'on a eu l'avantage ſur quelcun: qu'on l'a emporté hautement, & à la honte des autres; mais cette phraſe eſt du ſtile badin, ou comique. Vous allez faire *pic, repic, & capot* tout ce qu'il y a de Galans à Paris, MOL.

Dame ignorance a fait enfin capot
Le bel eſprit, DES H.

Philis, contre la mort vainement on chicane;
Tôt ou tard qui s'y joüe, eſt fait pic & capot. BENS.

On dit auſſi au bal, qu'une femme eſt demeurée *capot*, lorſqu'elle s'eſt parée & miſe en rang pour danſer, & que perſonne ne lui a fait la civilité de la prendre.

CAPRE. ſ. f. Quelques-uns diſent *Câpe*; & Richelet dit que c'eſt le plus uſité; cependant l'Academie dit *câpre*, ſans faire aucune mention de *câpe*. Il ne ſe dit gueres qu'au plurier, & en allongeant un peu la premiere ſyllabe. C'eſt le bouton à fleurs d'un arbriſſeau appellé *câprier*, qu'on cueille avant qu'il ſoit épanoui. Ces boutons ſont petits & verts. Après les avoir cueillis, on les fait ſecher dans un lieu ſombre juſques à ce qu'ils ſe flettriſſent: on les confit enſuite au vinaigre, & on les garde dans des barrils. Les *câpres* ſe mangent ordinairement en ſalade: on en met auſſi dans pluſieurs ragoûts. En Latin *capparis*; d'où le mot de *câpre* eſt venu.

Digitized by Google

CAPRE. Terme de Marine. Nom qu'on donne aux Armateurs, & aux vaiſſeaux, qui vont en courſe. Un *câpre* de Dunkerque. On le dit plus ordinairement des étrangers; un *câpre* d'Oſtende; un *câpre* de Zeelande.

CAPRICE. ſ. m. Bizarrerie; fougue; boutade; fantaiſie; inegalité d'eſprit, ou d'humeur. Agir moins par reflexion, que par *caprice*, ABL. Il faut laiſſer paſſer ſon *caprice*, & ſa mauvaiſe humeur. Je n'ai que faire d'eſſuyer tous vos *caprices*; je n'adore point vos *caprices*. Pour avoir toûjours de l'eſperance, il ne faut qu'avoir obſervé l'inſtabilité de la fortune, & le *caprice* des évenemens, qui changent lorſqu'on y penſe le moins, M. SC. Un courtiſan habile ne ſe fie point aux promeſſes de la Fortune, & ne veut point que ſon bonheur depende de ſes *caprices*, M. ESP. On me faiſoit redouter les *caprices* de la multitude & la legereté du public, LA BR. Le *caprice* de nôtre humeur eſt encore plus bizarre que celui de la Fortune, LAROCH. Les femmes ont quelquefois beſoin de *caprices* pour piquer, & pour reveiller nôtre tendreſſe, ST. EV. Le mot de *caprice* étoit nouveau du temps de Henri Etienne, qui le trouvoit un peu étrange.

CAPRICE, ſignifie auſſi, Boutade; ſaillie d'eſprit, ou d'imagination; en ce cas il ſe peut prendre en bonne part. Ce Poëte à de beaux, & d'heureux *caprices*. Ce Peintre, ce Muſicien travaille de *caprice*. Il y a certains *caprices* ſi heureux qu'ils valent mieux que du bon ſens, OE. M.

CAPRICE, en ce ſens ſe dit auſſi des pieces mêmes de Poëſie, de Muſique, d'Architecture, & de Peinture, un peu bizarres, & irregulieres, & qui reüſſiſſent plutôt par la force du genie, que par l'obſervation des regles de l'art; c'eſt pourquoi elles n'ont aucun nom certain. Ces ſortes de compoſitions qui ſortent des regles ordinaires, doivent être d'un goût ſingulier, & nouveau. On les appelle auſſi *fantaiſies*, parceque ceux qui les compoſent ſe laiſſent aller à leur imagination. St. Amant a intitulé quelques-unes de ſes pieces, *Caprices*. Les *caprices*, ou poſtures de Calot Graveur. Des *caprices* de Muſique,

CAPRICIEUX, EUSE. adj. Sujet à des caprices: bizarre; fantaſque. Un eſprit *capricieux*; une humeur *capricieuſe*, & ombrageuſe. Les perſonnes d'une humeur inegale, & un peu *capricieuſe*, ont pour l'ordinaire beaucoup d'eſprit, M. SC. La fortune eſt une aveugle, & perſonne ne doit être honteux de ceder à tant de têtes communes, que cette *capricieuſe* Divinité choiſit pour être les objets de ſes faveurs, CHARP.

CAPRICIEUX, ſe dit auſſi des animaux; une male fantaſque & *capricieuſe*.

CAPRICIEUSEMENT. adv. D'une maniere dereglée, bizarre, capricieuſe. Se gouverner, ſe conduire *capricieuſement*. Ce mot n'eſt point dans le Dictionaire de l'Academie.

CAPRICORNE. ſ. m. On le marque ainſi ♑, c'eſt un des ſignes du Zodiaque; quand le ſoleil y eſt arrivé, il eſt au Solſtice d'hiver. Cette Conſtellation eſt compoſée de 28. étoiles: 4. de la troiſiéme, 9. de la quatriéme, 9. de la cinquiéme, & 6. de la ſixiéme grandeur.

CAPRIER. ſ. m. Richelet prefere *Capier*; mais *Caprier* eſt plus en uſage: & l'Academie ne dit pas autrement. Petit arbriſſeau épineux qui porte les câpres. Il pouſſe pluſieurs rejettons garnis de piquans crochus & qui regardent en bas. Ses feuilles ſont rondes, d'un goût amer. Il ſort d'entre elles de longs pedicules qui ſoutiennent de petites têtes ou boutons verds qu'on appelle *câpres*, & qu'on cueille quand ils ſont dans leur parfaite groſſeur, pour les confire. Si on laiſſe un peu plus de temps ces boutons ſur la plante, ils s'épanouiſſent en des fleurs blanches, compoſées de quatre feuilles diſpoſées en roſe. Il leur ſuccede des fruits d'une figure approchante de celle d'une poire, qui renferment dans leur chair pluſieurs ſemences menuës. Ses racines ſont longues, ligneuſes, couvertes d'une écorce épaiſſe, blanchâtre, d'un goût acerbe. En Latin *capparis ſpinoſa fructu minore, folio rotundo*, C. BAUH. L'écorce de la racine de cette plante eſt bonne pour les obſtructions de la rate & des autres viſceres, & pour les affections hypocondriaques. Les câpres excitent l'appetit & fortifient l'eſtomac.

CAPRIOLE. Pluſieurs diſent *cabriole*, L'ACAD. Il faut dire *capriole*, REFL. Menage ſoutient que l'uſage eſt pour *cabriole*. ſ. f. En termes de Manege, c'eſt un ſaut que fait le cheval ſans aller en avant, enſorte qu'étant en l'air, il montre les fers, & il detache des ruades: ce qu'on appelle *éparer*, & *nouer l'aiguillette*. On la nomme autrement *ſaut de ferme à ferme*. La *capriole* eſt un manege par haut, & le plus difficile de tous les airs relevez. Elle differe de la croupade en ce qu'à la croupade le cheval ne montre point les fers, & de la balotade en ce qu'à la balotade il ne detache point la ruade. On dit qu'un cheval ſe preſente de lui-même à *capriole*, qu'il ſe met de lui-même à *capriole*, lorſqu'il fait des ſauts égaux, & dans la main; c'eſt-à-dire, ſans forcer la main, & ſans peſer ſur la bride. Il y a pluſieurs ſortes de *capriole*. *Capriole* droite, *capriole* en arriere, *capriole* de côté, *capriole* battuë ou friſée, *capriole* ouverte.

CAPRIOLE, eſt auſſi un ſaut en l'air que font les Danſeurs, & les Sauteurs. Le P. Menêtrier dans ſon traité des Ballets a amplement expliqué ce que c'eſt que *capriole*.

Ce mot vient de *capreolare*, qui a été fait de *capreolus*. MENAGE.

CAPRIOLER. v.n. Faire des caprioles.

CAPRON. ſ. m. Les Jardiniers appellent les groſſes fraiſes, des *caprons*.

CAPRON, eſt auſſi un terme de Capucin, qui ſignifie un morceau de drap fait en ovale que les Novices Capucins portent, & qui pend par derriere leur dos, & par devant leur eſtomac environ un pied de long.

CAPSE. ſ. f. Terme uſité en Sorbonne. C'eſt une petite boëte de cuivre, ou de fer blanc, où les Docteurs mettent leurs ſuffrages, afin de recevoir, ou de refuſer celui qui eſt examiné pour l'acte de Tentative, ou pour la Licence.

CAPSULAIRE, adj. Terme d'Anatomie. Epithete qu'on donne à l'artere qui porte le ſang aux capſules atrabilaires. On le donne auſſi à la veine qui rapporte le ſang des mêmes capſules dans la veine emulgente.

CAPSULE. ſ. f. Etuy; fourreau; petite quaiſſe. Ce mot en ce ſens ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CAPSULE ATRABILAIRE. ſ. f. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux glandes qui ſont ſituées proche les reins, ainſi appellées, parceque l'on trouve ordinairement dans leur cavité une liqueur noire. On les appelle auſſi *reins ſuccenturiaux*, ou *glandes renales*: elles ſont de la groſſeur d'une noix applatie, ayant une cavité aſſez ample pour leur groſſeur. Leur uſage eſt fort obſcur. Il y a apparence qu'elles ſervent à ſeparer cette humeur noire qu'on trouve dans leur cavité, & qui eſt enſuite verſée par leur veine dans l'emulgente, où elle eſt mêlée avec le ſang, à qui elle ſert de ferment.

CAPSULE. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt un vaiſſeau de terre fait en forme de terrine échancrée, où l'on met des matieres ſur leſquelles on fait des operations violentes par le feu.

Ce mot vient du Latin *capſula*, qui ſignifie *étuy*, *fourreau* ou *petite quaiſſe*.

La *capſule* de la veine porte, eſt une membrane qui enveloppe

Digitized by Google

veloppe le tronc de la veine porte, lorſqu'elle entre dans le foye, & qui lui ſert de gaine, ſe diviſant en autant de rameaux qu'elle, & l'accompagnant juſques dans ſes moindres ramifications. Cette *capſule* enferme auſſi le conduit biliaire, d'où vient qu'on l'appelle *la capſule commune*.

CAPSULE, ſe dit auſſi chez les Botaniſtes, du lieu où la graine eſt enfermée, comme on voit dans les poires & les pommes, qui ont une petite enveloppe qui reſſemble à une petite bourſe où ſont enfermez les pepins.

CAPTAL. ſ. m. Mot Gaſcon qui ſignifie *Chef* & *Seigneur*, qui eſt en uſage en cette phraſe, *Captal de Buch*; qui eſt un titre de Mr. le Duc d'Epernon qui poſſedoit cette Seigneurie. Borel dit que *Captal de Buch*, ou *de Buts*, s'eſt dit pour *caput bugis*; c'eſt-à-dire, Chef des habitans.

CAPTATEUR. ſ. m. Terme de Juriſprudence Romaine; il ſe dit de celui qui par flatteries, & par mauvais artifices, tâche à ſurprendre des teſtamens, des donations. Il n'eſt en uſage qu'au Palais.

CAPTER. v. act. Vieux mot écorché du Latin, dont on ſe ſervoit autrefois en parlant d'un Orateur, qui dans ſon exorde tâche à gagner, & à s'aſſurer la bienveillance de ſes auditeurs. Cela ne ſe peut même plus dire qu'en riant.

CAPTIEUX, EUSE. adj. Trompeur; propre à ſurprendre. Il ſe dit particulierement des raiſonnemens qui en apparence ſont veritables, & qui ſe trouvent faux, étant bien examinez. Une propoſition *captieuſe*. Se ſervir d'argumens *captieux* & ſophiſtiques. Faire une paix *captieuſe*, TOUR. Philippe raſſuroit les Grecs par des promeſſes frivoles, & *captieuſes*, ID. On le dit quelquefois des perſonnes. Il faut ſe defier de ce chicaneur; c'eſt un homme *captieux*, & ſujet à ſurprendre les gens. L'Academie le condamne en ce dernier ſens.

CAPTIEUSEMENT. adv. D'une maniere captieuſe. Cet argument conclud *captieuſement*. Cet homme agit toûjours *captieuſement*.

CAPTIF, IVE. adj. m. & f. Priſonnier de guerre. Un Roi *captif*.

CAPTIF, dans le même ſens eſt auſſi ſubſt. Le fier Aſſuerus couronne ſa *captive*, RAC. Alexandre ſe deffendit de prendre de l'amour pour ſa *captive*, M. Sc. Les *captifs* ſuivoient le char du vainqueur, pour honorer ſon triomphe, ABL.

CAPTIF. ſ. m. Eſclave. Il ne ſe dit aujourd'hui que de ceux qui ſont pris par les Barbares, & par les Corſaires. Etre *captif* à Alger. Racheter les *captifs*.

CAPTIF, au ſubſt. ſe dit figurément, & poëtiquement, des priſonniers d'amour. Cette beauté fait bien des *captifs*. La longue vie eſt le ſupplice d'une femme qui a mis tout ſon bonheur à trainer après elle une foule de *captifs*, VOI. Un *captif* mal gardé eſt pour nous une honte, MOL. Quelle gloire de mettre dans vos fers un *captif* ſi farouche, VILL.

Moi, qui contre l'amour ſi fierement revolté,
Aux fers de ſes captifs ai long temps inſulté, RAC.

CAPTIF. adj. ſignifie auſſi, Qui eſt dans la ſujettion, dans la contrainte: qui n'eſt point libre. Ce valet a quitté ſon maître; il étoit trop *captif*. Il eſt *captif* dans ſa propre grandeur, ABL. L'amour rend l'ame trop *captive*, & trop eſclave, OE. M.

CAPTIF, ſignifie encore fig. Qui n'oſe ſe montrer, ou ſe declarer. Tenir ſon reſſentiment *captif*, G. G. c'eſt-à-dire, le renfermer. Que vôtre douleur ſoit libre; elle entreprendroit ſur vous ſi vous la teniez *captive*, ST. EV. Ma flamme aſſez long temps a demeuré *captive*, BREB.

CAPTIVER. v. act. Faire des captifs. Ce mot n'eſt point en uſage dans le propre, L'ACAD.

CAPTIVER, ſignifie au figuré, Aſſujettir; dompter; ſubjuguer. Il faut *captiver* ſa raiſon aux lumieres de la foi. La reſignation au bon plaiſir de Dieu n'éteint pas nôtre volonté; elle la *captive* ſeulement, & la ſoumet, M. DE M. Vos beaux yeux ont *captivé* mon volage cœur, OE. M.

Lon ce bizarre amour, dont l'ardeur violente
En captivant le cœur, aveugle la raiſon.
L'. DE L'AM.

CAPTIVER, ſignifie auſſi preſque dans le même ſens, & avec le pronom perſonnel, Se contraindre, s'aſſujettir ſoi-même; s'attacher à quelque choſe. Il ſe faut long-temps *captiver* pour devenir ſçavant. C'eſt un libertin qui ne ſe peut *captiver*, & qui aime trop ſes plaiſirs, pour s'appliquer à ſa fortune. Je ſuis né libre, & ne ſçaurois me *captiver* par toutes ces ceremonies, M. Sc.

CAPTIVITE'. ſ. f. Eſclavage; il ne ſe dit au propre que de ceux qui ſont detenus par les Infidelles. Sortir de *captivité*. Delivrer de *captivité*. La *captivité* de Babylone dura 70. ans. Il a été pluſieurs années priſonnier, & ſa *captivité* ne lui a point abaiſſé l'eſprit, NOUV. REM. Non, ma *captivité* n'abattra point mon cœur, CORN.

Rejouï toi, Sion, & ſors de la pouſſiere;
Quitte les vêtemens de ta captivité,
Et reprens ta ſplendeur premiere, RAC.

CAPTIVITÉ, ſignifie auſſi, Servitude; eſpece d'eſclavage. Les Princes d'Orient tiennent leurs ſujets dans une rude *captivité*. Les femmes y vivent dans une perpetuelle *captivité*.

CAPTIVITÉ, ſe dit auſſi figurément des attachemens de l'amour. Je veux rompre mes fers, & ſortir de la dure *captivité* où vous me retenez, VILL. L'amour me fait languir dans une douce, & agreable *captivité*.

O Dieux! comment ſortir d'une captivité
Dont ma propre raiſon fait ſa felicité? VILL.

On le dit auſſi dans les matieres de pieté, pour marquer un devoüement entier au ſervice de Dieu.

Un cœur qui vous poſſede (Dieu) a tout ce qu'il deſire;
Il regne, il eſt heureux dans ſa captivité.
L'AB. TETU.

CAPTIVITÉ, ſignifie auſſi, Contrainte, ſujettion. Vivre dans une grande *captivité*. La *captivité* de l'eſprit eſt inſupportable à un homme libre, OE. M.

CAPTURE. ſ. f. Priſe de quelque debiteur, ou criminel par des Archers, ou Sergens, pour le mener en priſon. Ce Prevôt a pris un chef de Bandits; c'eſt une belle *capture*.

CAPTURE, ſe dit auſſi du butin que l'on prend ſur l'ennemi. Ils ont fait là une bonne *capture*.

CAPUCE. ſ. m. Morceau d'étoffe qui couvre la tête des Auguſtins dechauſſez, & de la plupart des Religieux de St. François, & qui d'ordinaire eſt fait en pointe.

CAPUCHON. ſ. m. Piece d'étoffe taillée en pointe pour couvrir la tête, dont ſe ſervent les Moines. C'eſt la marque de leur condition ſervile. Les uns le portent en pointe, les autres arrondi. Quelques-uns l'appellent *capuce*. Dans le XIII. Siecle il y eut de grandes conteſtations entre les Cordeliers pour la forme de leur *capuchon*; les uns le voulant porter large, & les autres fort étroit: le Pape Clement V. ne put venir à bout d'appaiſer la querelle.

CAPUCIN, INE. ſ. m. & f. Religieux, ou Religieuſe de l'Ordre de St. François de la plus étroite obſervance. Cet ordre fut reformé en 1525. Les *Capucins* portent des capuchons pointus, & ſont vetus d'un drap gris très-groſſier. Ils vont toûjours nuspieds, avec des ſandales: ils ne raſent jamais leur barbe.

CA-

Digitized by Google

CAPUCINE. ſ. f. Plante qui nous a été apportée de l'Amerique. Sa tige eſt longue, deliée, rameuſe, s'entortillant autour des bâtons qu'on plante proche d'elle. Ses feuilles ſont ordinairement rondes, quelquefois anguleuſes, veines, unies en deſſus, un peu velues en deſſous. Ses fleurs ſont belles, odorantes, compoſées chacune de cinq feuilles jaunes, marquées de quelques râches rouges: leur calice eſt d'une ſeule piece decoupée en cinq parties, & terminée en bas par une longue queue. Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit compoſé de trois capſules qui renferment chacune une ſemence preſque ronde. C. Bauhin appelle cette plante *naſturtium indicum majus*; & Mr. Tournefort *cardamindum minus & vulgare*. Elle eſt deterſive & aperitive. *Cardamindum* eſt compoſé de *cardamum* & *Indicum*, comme qui diroit *creſſon d'Inde*. La *capucine* n'a pourtant rien de commun avec nôtre creſſon que l'odeur & le goût.

C A Q

CAQUE. ſ. f. Petit baril qui tient le quart d'un muid, où particulierement l'on enferme du hareng. On le dit auſſi à la guerre des *caques* de poudre.

On dit proverbialement, La *caque* ſent toûjours le hareng; pour dire, qu'on ſent toûjours la baſſeſſe de ſa naiſſance, quelque fortune qu'on ait faite. On le dit auſſi pour exprimer, qu'on ne ſçauroit ſe deffaire des mauvaiſes impreſſions qu'on nous a données dans la jeuneſſe par une mauvaiſe éducation. On dit des gens qui ſont placez en quelque lieu fort étroit, ou qui ſont incommodez par la foule, qu'ils ſont preſſez comme harengs en *caque*.

CAQUER. v. act. Terme de Marine, qui ſe dit du hareng auquel on arrache les entrailles ou breuilles pour le mettre dans la caque.

CAQUEROLLE, ou CAQUEROLLIERE. ſ. f. Petit pot de cuivre à trois pieds, qui a une longue queue pour l'approcher du feu: & pour ſe couvrir les friſaſſées ou autres mets qu'on fait cuire dedans ordinairement.

CAQUESANGUE. ſ. f. Terme bas. Voyez CAGUESANGUE, qui ſignifie la même choſe.

CAQUET. ſ. m. Babil, abondance de paroles inutiles. Les femmes n'ont que du *caquet*; elles ne parlent que de bagatelles. Cet Avocat n'a que du *caquet*. Cela n'eſt bon que dans le comique & le familier. Vous avez le *caquet* bien affilé, MOL. A tous les fots *caquets* n'ayons jamais d'égard, ID.

CAQUET, ſe dit auſſi d'une promeſſe ſans effet. Cet homme promet beaucoup, mais il ne tient rien; il n'a que du *caquet*.

CAQUET, ſe dit auſſi des oiſeaux qui parlent. Ce perroquet, cette pie, nous étourdiſſent avec leur *caquet*.

On dit proverbialement & figurément, Rabattre le *caquet* de quelcun; pour dire, Rabattre ſon orgueil, lui fermer la bouche, le menacer, ou le convaincre. On appelle le *caquet* de l'accouchée, cet entretien de bagatelles qu'ont pluſieurs femmes aſſemblées, comme il s'en rencontre chez les femmes en couche. On dit auſſi, qu'une femme eſt dans le *caquet*, quand par ſa mauvaiſe conduite elle donne occaſion de medire d'elle.

CAQUETER. v. n. Se dit au propre de ce bruit que font les poules quand elles veulent pondre: ce qui eſt exprimé par le ſon du mot.

CAQUETER, ſignifie auſſi figuré, Babiller; jaſer; parler beaucoup ſans rien dire de ſolide. On le dit auſſi des petits enfans quand ils commencent à parler, & des pies, & des perroquets. Ce perroquet *caquete* ſurieuſement.

On dit auſſi à la chaſſe, qu'un chien *caquete*, quand il crie, & abboye mal à-propos, & hors des voyes, ou ſans ſujet.

CAQUETEUR, EUSE. adj. Qui caquete, qui babille, qui parle trop; qui ne ſçauroit rien tenir de ſecret.

CAQUETOIRE. ſ. f. Chaire, baſſe, & commode, qui ſert à ſe mettre auprès du feu, & où l'on caquette à ſon aiſe.

CAQUETOIRE. Terme de Laboureur. Bâton qui eſt au milieu des mancherons de la charruë, ſur lequel le Laboureur s'aſſied, lorſqu'il cauſe avec quelcun. Cette *caqueteire* s'appelle auſſi *babilloire*.

C A R.

CAR. Conjonction, pour rendre raiſon, de ce qui vient d'être avancé. Elle ſignifie *à cauſeque*, *parceque*, *pourceque*, *d'autantque*, *veuque*, &c. Les Edits où le Roi ne rend d'autre raiſon que ſa volonté, ſe terminent ainſi, *Car* tel eſt nôtre bon plaiſir. Le mot de *car* ne ſe doit employer que de loin à loin, VOJT. Mr. de Gomberville haïſſoit le *car*, & ne s'en eſt point ſervi dans ſon Roman de Polexandre. Quelle perfection le *car* n'a-t-il pas effuyée? & s'il n'eût trouvé de la protection parmi les gens polis, il étoit banni honteuſement d'une langue à qui il a rendu de ſi longs ſervices, ſans qu'on ſçût quel mot lui ſubſtituer, LA BR.

Ce mot vient du Grec *gar* ſignifiant la même choſe, comme diſent Nicod & Henri Etienne. Mais Menagé le derive avec plus d'apparence de *quare*, parcequ'on a écrit autrefois *quar*, & on dit encore *cancan*, au lieu de *quamquam*.

CARABIN. ſ. m. Chevau-leger armé d'une petite arme à feu qui tire avec un roüet. Ces cavaliers qui faiſoient autrefois des compagnies ſeparées, & quelquefois des regimens, ſervoient à la garde des Officiers Generaux, à ſe ſaiſir des paſſages, à charger les premieres trouppes que l'ennemi faiſoit avancer, & à les harceler dans leurs poſtes: ſouvent auſſi ils ne faiſoient que lâcher leur coup; après quoi ils ſe retiroient. Lorſque l'on donnoit une bataille, ils combattoient ſur les ailes de la premiere ligne ſur le front des Dragons, & des Cravates. Il n'y a plus aujourd'hui de *Carabins*. Voyez CARABINIER.

Gaja dans ſon *Traité des armes*, croit que le mot de *Carabin* vient du mot Eſpagnol *cara* & du mot Latin *binus* qui ſignifie double, comme qui diroit gens à deux viſages, à cauſe de leur maniere de combattre tantôt en fuyant, & tantôt en faiſant volte-face. Ces *Carabins* ſervoient du tems de Henri IV. & de Louïs XIII. Il portoient une cuiraſſe échancrée à l'épaule afin de mieux coucher en joué; un gantelet au coude pour la main de la bride; un cabaſſet en tête; une longue épée, & une carabine à l'arçon de la ſelle.

On appelle figurément un *Carabin*, celui qui entre dans une compagnie ſans s'y arrêter; qui ne fait que tirer ſon coup, ou dire un mot, & s'en va.

CARABINADE. ſ. f. Action bruſque; tour de Carabin. Il a fait une *carabinade*, & s'en eſt allé auſſi-tôt.

CARABINE. ſ. f. Arme à feu; petite arquebuſe à roüet que portoient autrefois les Carabins. Cette arme n'eſt plus en uſage à l'armée, à cauſe du temps qu'on perd à bander le reſſort. On ſe ſert pourtant de *carabines*; mais ces *carabines* ſont des fuſils dont le canon eſt rayé par le dedans de l'ame, & qui portent leur plomb extrêmement loin. On y fait entre la balle à coups de marteau.

CARABINER. v. n. Se battre à la maniere des Carabins; c'eſt-à-dire, décharger ſon coup, & ſe retirer.

Digitized by Google

CARABINER. Se dit figurément, en parlant de ceux qui ſe montrent en quelque compagnie, & s'en retirent auſſi-tôt: on le dit ſur tout des joüeurs de dez, & de baſſette, qui viennent joüer deux, ou trois coups, & s'en vont auſſi-tôt, ſans vouloir tenir jeu. On le dit encore au jeu du lanſquenet, de ceux qui ne veulent point prendre de carte ni ſe mettre au nombre des coupeurs. Ils parient ſeulement à la rejoüiſſance, & cela s'appelle *carabiner*.

CARABINIER. ſ. m. Cavalier portant la carabine. En 1693. le Roi créa un Regiment de *Carabiniers* compoſé de trois mille hommes tirez des autres Regimens. On comptoit en ce temps-là en France cent Regimens de Cavalerie, & à la tête de chaque Regiment il y avoit une Compagnie de *Carabiniers*, à-peu-près comme il y a une Compagnie de Grenadiers à la tête de chaque Bataillon. C'eſt de ces cent Compagnies que le Roi a formé le Regiment Royal des *Carabiniers*. Chaque Compagnie eſt de 30. Maîtres, ſans compter les Officiers qui vont au delà de 400. Ce Regiment eſt diviſé en cinq Brigades, & ſert à pied & à cheval.

CARACHE. ſ. m. Tribut que les Chretiens payent au Grand Seigneur.

CARACOL. ſ. m. Terme de Guerre & de Manege. C'eſt un mouvement que fait le Cavalier en demi-rond, ou demi-tour, à gauche ou à droit, en changeant de main, afin que l'ennemi ſoit toûjours incertain ſi on l'attaquera de front, ou de flanc. Quelques-uns diſent *caracole* au feminin; mais il eſt moins en uſage. L'Academie ne l'approuve point.

CARACOL, eſt auſſi le demi-tour que fait chaque Cavalier quand il a fait ſa decharge, pour paſſer de la tête de l'eſcadron à la queuë. Les Italiens faiſant promptement le *caracol*, reviennent à la charge, VAUG.

On le dit auſſi des mouvemens qu'on fait dans les montres, quand on fait le demi-tour pour defiler, ou pour ſe faire voir pluſieurs fois aux Princes, ou aux Officiers.

Ce mot eſt pris de l'Arabe, & l'Arabe de l'Hebreu *carac*, qui ſignifie *involvere*, MEN. Mais il nous vient immediatement de l'Eſpagnol, où il ſignifie au propre un *limaçon*, & au figuré les mouvemens militaires qui viennent d'être expliquez.

CARACOL, en termes d'Architecture, eſt un eſcalier fait en helice, ou en rond, dont toutes les marches ſont gironnées.

CARACOLER. v.n. Faire des caracols, ou des demi-tours en marchant. Se battre en *caracolant*.

CARACOLER, ſe dit figurément dans les affaires; pour dire, Biaiſer; ne marcher pas droit; faire des pourſuites à diverſes repriſes en tâchant de ſurprendre ſes parties. Ce mot dans ce ſens ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CARACORE. ſ. f. Galere qui eſt en uſage dans les Iles Moluques: elle eſt fort étroite par rapport à la longueur; & vogue avec beaucoup de viteſſe.

CARACTERE. ſ. m. Certaine figure, ou empreinte qu'on trace ſur le papier, ſur l'airain, ſur le marbre, ou ſur d'autres matieres avec la plume, le burin, le ciſeau, ou autres inſtrumens; cela s'entend principalement de l'Ecriture, les lettres étant des *caracteres* qui ſervent à marquer nos penſées. Les *caracteres* Arabes dont nous nous ſervons pour chiffrer étoient inconnus aux Romains. Voyez CHIFFRE. On ne peut dechiffrer les *caracteres* de cette inſcription. Les Samaritains pretendent qu'ils ont conſervé les veritables *caracteres* Hebraïques, & que le Pentateuque des Juifs eſt écrit en *caracteres* Chaldaïques, LE CL. Les Egyptiens avoient des *caracteres* hieroglyphiques. Les Chinois ont quatre-vingt mille *caracteres* differens pour exprimer les choſes, à ce que dit le P. Couplet.

Ce mot vient du Grec *charakter*, qui vient du verbe *charaſſein, inſculpere, imprimer, graver.*

Les Medailliſtes ont obſervé que le *caractere* Grec compoſé de lettres majuſcules, s'eſt conſervé uniforme ſur toutes les medailles, ſans aucune alteration, & ſans aucun changement dans la conformation des *caracteres*, quoiqu'il y en ait eu dans l'uſage, & dans la prononciation. Ce *caractere* s'eſt conſervé juſqu'à Galien, depuis lequel temps il paroît moins rond, & plus affamé. Depuis le regne du Grand Conſtantin, juſqu'à Michel; c'eſt-à-dire, pendant 300. ans, on ne trouve que des *caracteres* Latins. Apres Michel on retrouve des *caracteres* Grecs, qui commencerent à s'alterer auſſi bien que la langue, qui n'étoit plus qu'un mélange de Grec, & de Latin. Les medailles Latines ont mieux conſervé leur langue, & leur *caractere* juſqu'à la barbarie de Conſtantinople. Vers le temps de Decius le *caractere* commença à s'alterer, & à perdre de ſa rondeur, & de ſa nerteté; mais quelque temps après il ſe retablit, & demeura aſſez beau juſqu'à Juſtin, & alors il tomba dans la derniere barbarie, où on le voit ſous Michel dont on vient de parler. Ce fut encore pis dans la ſuite. Le *caractere* Latin degenera en Gothique. Ainſi plus le *caractere* eſt rond & bien formé, c'eſt une marque d'antiquité, LE P. JOUBERT. En France on ſe ſervoit ſous la premiere race d'un *caractere* Franco-Gaulois, ou Merovingien. A peine peut-on dechiffrer les titres de ce temps-là, tant les *caracteres* ſont Gothiques, & mal formez, ou mal arranger. Après Charle-Magne les lettres commencent à être plus nettes, & mieux formées. C'eſt ce qu'on peut remarquer par les monnoyes de la premiere & de la ſeconde race. Le P. Mabillon a marqué les degrez de ces differens changemens dans ſon livre de *Re diplomatica*.

Les Imprimeurs appellent *caracteres*, les lettres; ou les figures qui leur ſervent à imprimer. Un *caractere* uſé, poché; un *caractere* net, & tout neuf. Un gros *caractere*; un petit *caractere*. En voici les divers degrez. *Gros double canon, gros canon, Triſmegiſte, ou canon approché, petit canon, gros parangon, gros Romain, St. Auguſtin, Cicero, Philoſophie, petit Romain, petit texte, mignonne, nompareille, Sedanoiſe,* ou *Pariſienne.* Preſque toutes ces lettres ont leurs *caracteres* Italiques, & leurs capitales.

CARACTERE, ſe dit auſſi de la maniere d'écrire de chaque perſonne particuliere. C'eſt une choſe merveilleuſe, qu'autant de mains differentes, autant de *caracteres* differens. Ce Scribe a un fort bon *caractere*, & fort liſible. Je connois ſon *caractere*; c'eſt-à-dire, ſon écriture. J'ai été content en voyant ſeulement vôtre *caractere*, VOIT.

CARACTERE, ſe dit figurément d'un indice; d'un ſigne; d'une certaine marque, ou qualité imprimée ſur les choſes, pour les faire reconnoître. Dieu a empreint ſur le front de l'homme un *caractere*, & une image de la Divinité. L'Ecriture a des *caracteres* évidens de ſa Divinité, JU. L'évidence eſt le *caractere* de la verité, MALEB.

Faut-il que ſur le front d'un profane adultere,
Brille de la vertu le ſacré caractere? RAC.

CARACTERE, ſignifie encore, Qualité; titre; puiſſance attachée à certains états; rang; charge; dignité. Le *caractere* d'un Prêtre eſt indelebile. Profaner ſon *caractere*. Abuſer de ſon *caractere*. Avoir un *caractere* diſtingué. Il faut qu'un Evêque ſoutienne ſon *caractere* par ſon ſçavoir, & par ſa vertu, plutôt que par l'éclat exterieur, & par la vanité mondaine, CL. Les Prêtres en perdant eux-mêmes le reſpect qu'ils doivent à la ſainteté de leur *caractere*, ſont les premiers coupables du mepris que l'on a pour eux, FL. En ſe mo-

Digitized by Google

quant des Prêtres on cherche aux depens de leur *caractere* le ridicule de leur perſonne, ID. Le Droit des gens met le *caractere* des Ambaſſadeurs à couvert de toute inſulte, WICQ. Ce qui rend les Sçavans moins propres en converſation, c'eſt qu'ils croiroient mal ſoutenir le *caractere* de Sçavans, s'ils s'abaiſſoient à parler de bagatelles, BELL. On ne conçoit que de l'horreur pour un Eccleſiaſtique qui abuſe de la dignité de ſon *caractere*, VILL. Le *caractere* de la Royauté eſt un *caractere* ſacré, L'ACAD. On dit, qu'un homme ſoutient bien ſon *caractere*; c'eſt-à-dire, qu'il ſoutient bien ſa dignité; qu'il ne fait rien qui abaiſſe, ou qui aviliſſe ſon *caractere*; qui ſoit indigne de ſon rang & de ſon *caractere*.

CARACTERE, ſignifie auſſi, une maniere; un air; un aſſemblage de qualitez qui diſtingue une choſe d'une autre. Il ſe dit de l'eſprit, du genie, des mœurs, du naturel, de l'humeur, & de la conduite. Voilà un étrange *caractere* d'eſprit. Une action ſi noire eſt la marque d'un mauvais *caractere*. La grandeur de l'ame eſt le *caractere* des Romains, LE P. RA. Le Prince avoit un air noble, & toutes ſes actions avoient un *caractere* touchant, VILL. Ciceron avoit un *caractere* de politeſſe qui manquoit à Demoſthene, LE P. RA. Celui qui s'accoutume à dire des plaiſanteries a un mauvais *caractere* d'eſprit, PASC. Un habile homme ſçait entrer dans l'humeur, & dans le *caractere* de tout le monde, AMELOT. Les *caracteres* violens donnent plus d'éclat aux actions qu'ils animent: au contraire les *caracteres* doux font ſouvent ſans gloire, quoiqu'ils ayent le ſolide de la vertu, LA BR. Le *caractere* des devoirs de profeſſion, c'eſt d'être implacables, & vindicatifs, OR. M. Quand on ſort de ſon *caractere* on eſt toûjours ridicule, BELL. Le *caractere* des femmes n'eſt point net, ni developpé: c'eſt une énigme, ID. C'eſt un *caractere* bien fade que celui de n'en avoir point, LA BR. On dit qu'un homme ſoutient bien ſon *caractere*; pour dire, qu'il ne ſe dement point; qu'il agit conſtamment ſur un même pied.

CARACTERE, ſe dit auſſi dans le même ſens du ſtile, & du diſcours. Ces vers ſont d'un tendre *caractere*, VILL. L'Egloque ne doit point être d'un *caractere* élevé, BOI. On le dit de même du genie, du rôle, & des vertus, ou des vices que l'on donne aux perſonnes qu'on introduit ou dans l'Hiſtoire, ou dans la Poëſie.

CARACTERE, en ce ſens ſe prend auſſi pour un portrait, ou la peinture des perſonnes, ou des mœurs. Mr. de la Bruyere a fait les *caracteres*, ou les mœurs de ce ſiecle, ſur le modéle des *caracteres* de Theophraſte. Pour bien écrire l'Hiſtoire, il faut non ſeulement former le *caractere* general du Heros; mais encore former le *caractere* particulier de ſes vertus, ou de ſes vices, ST. EV. Je trouve les *caracteres* d'Homere auſſi animez, que ceux de Virgile ſont fades, & degoutans, ID. La ſimplicité, & l'unité de *caractere* dans les perſonnages, eſt de l'eſſence du Poëme épique, LE P. LE B. L'égalité de *caractere* conſiſte, à ne point donner au Heros des ſentimens incompatibles, & à le repreſenter tellement animé du même eſprit, qu'on le reconnoiſſe toûjours par ſon *caractere* principal, & dominant, ID. Le *caractere* du Heros doit être uniforme, & ſuperieur, enſorte que le *caractere* des autres perſonnes ſoit toûjours ſoumis à celui du premier perſonnage, ID. C'eſt le defaut de Claudien; vous y voyez tant de *caracteres* dominans, qu'on ne reconnoit plus le principal, ID. Conſervez à chacun ſon propre *caractere*, BOI. Le Poëte doit bien prendre les *caracteres*, & les bien ſoutenir ſans les outrer, LE P. LE B. Voyez MOEURS.

CARACTERE, ſe dit auſſi de certains billets que donnent des Charlatans, ou Sorciers, qui ſont marquez de quelques figures taliſmaniques, ou de ſimples cachets. Ils font accroire au ſot peuple, qu'ils ont la vertu de faire faire des choſes merveilleuſes & incroyables; comme de faire cent lieuës en trois heures, d'être invulnerable à l'armée, &c. Quand on raconte quelcun de ces pretendus effets, on dit qu'il faut que cet homme ait un *caractere*, qu'il ait fait un pacte avec le *Diable*.

CARACTERE, ſe dit auſſi des plantes. C'eſt ce qui les diſtingue ſi bien les unes d'avec les autres, qu'on ne ſçauroit les confondre, quand on fait attention à leurs marques eſſentielles.

CARACTERISER. v. act. Faire, donner, peindre le caractere de quelque choſe; peindre; deſigner. Ce Peintre, ce Poëte *caracteriſent* bien les paſſions qu'ils veulent repreſenter. Le Predicateur en cenſurant, ne doit point ſe donner la liberté de deſigner, ni de *caracteriſer* les perſonnes, DE VILL.

CARACTERISÉ, ÉE. part. & adj.

CARACTERISTIQUE. ſ. f. Terme de Grammaire. C'eſt la principale lettre d'un mot qui ſe conſerve dans la plupart de ſes temps, de ſes modes, & de ſes derivez, ou compoſez. Elle en marque ſouvent l'étymologie, & elle doit être conſervée dans l'orthographe; comme le *p.* eſt dans le mot de *temps*, & de *corps*, &c. Les *caracteriſtiques* ſont principalement d'uſage dans la Grammaire Grecque pour la formation des temps.

CARAFFE. ſ. f. Petite bouteille de verre de forme ronde, large par le bas, & aſſez étroite par le haut: on s'en ſert pour donner à boire; on ſert ſur une ſoucoupe deux *caraffes* au Roi; l'une de vin, & l'autre d'eau.

CARAFFON. ſ. m. Groſſe bouteille de verre épaiſſe à long cou; elle eſt ou de criſtal, ou d'argent. Mais on pretend que *caraſſon* ſignifie plus ordinairement cette bouteille avec le feau où elle eſt enfermée, pour faire rafraîchir le vin & l'eau. Il faut mettre de la glace dans ces *caraſſons*, ACAD.

CARAGNE. ſ. f. Eſpece de reſine qui nous eſt aportée de Cartagene dans l'Amerique Meridionale. Elle eſt un peu dure, tenace ſans beaucoup de viſcoſité & ſans ſe fondre, ſemblable à la *tacamahaca*, mais plus brillante, plus liquide, plus compacte, plus épaiſſe & d'une odeur plus forte. Elle eſt très-bonne pour les tumeurs & pour toutes ſortes de douleurs. En Latin *caragna* ou *caranna*.

On apporte du même endroit une eſpece de *caragne* plus pure, & claire comme le criſtal, beaucoup plus excellente, & de meilleure odeur que la precedente.

CARAGUATA. ſubſt. m. Plante de l'Amerique. Voyez KARATA.

CARAGUE. ſ. m. Animal du Breſil ſemblable à un renard. Les *caragues* ſont bruns, & font la guerre aux poules auſſi bien que les renards.

CARAMEL. ſ. m. Drogue que les Apothicaires preparent pour le rhûme, qui conſiſte particulierement en du ſucre fort cuit.

CARAMOUSSAL. ſ. m. eſt un vaiſſeau de Turquie, qui a une pouppe fort élevée. Il porte ſeulement un beaupré, un petit artimon, & un grand mât avec ſon hunier, qui eſt extremement haut. Il n'a ni miſaine, ni perroquet, ſinon un petit tourmentin.

CARANDA, ou CARANDAS. ſ. m. Arbriſſeau qui eſt de la hauteur d'un arbouſier, & qui a les feuilles ſemblables. Il porte un grand nombre de fleurs qui ont l'odeur du chevrefeuille. Son fruit eſt ſemblable à une petite pomme, verd au commencement, & qui devient noir être à meſure qu'il meurit, d'un goût de raiſins fort agreable, rendant quelquefois un ſuc viſqueux & laiteux. Quelques-uns en tirent par expreſ-

Digitized by Google

sion un suc vineux. Lorsque ce fruit est meur, on le confit avec du sel & du vinagre ; il excite l'appetit. Le *caranda* croit aux Indes Orientales & aux Occidentales.

CARANGUE. f. f. Poisson blanc, & plat. Il est long de deux, ou de trois pieds, & large de 18. à 20. pouces. Sa queuë est fourchuë, & il a deux nageoires pointuës assez proche de la tête. On trouve une prodigieuse quantité de *carangues* vers les Iles Antilles. Elles valent mieux que le turbot.

CARAQUE. Voyez CARRAQUE.

CARAT. f. m. Nom qui exprime le degré de la bonté, ou le titre de la perfection, ou imperfection de l'or. Les Monnoyeurs ont fixé à 24. *carats* le plus haut titre, ou la plus grande pureté de l'or. Cependant quelque soin qu'on prenne pour l'épurer, & pour en ôter l'alliage, ils ne peuvent jamais l'y faire arriver ; il manque toûjours un quart de *carat*. Les Monnoyeurs appellent un quart de *carat*, un feiziéme ; ils subdivisent ce feiziéme en deux huitiémes, & chacun de ces deux huitiémes en deux feiziémes. Sur ce calcul-là ils disent qu'on peut purifier l'or jusqu'au premier feiziéme du second huitiéme : mais point au delà : on ne peut l'affiner à un plus haut degré de pureté. Le plus fin or est d'ordinaire celui des monnoyes. L'or à 22. *carats* est celui où il y a deux parts d'argent, ou d'autre metal sur 22. parts de fin or.

Les Orfevres par l'Ordonnance ne peuvent travailler que d'or fin à 23. *carats* & trois quarts, sans remede & sans soudure ; & en cas de soudure, à un quart de *carat* de remede ; & en ouvrage creux chargé de filets & de rapports, à demi-*carat* de remede : mais si on leur delivre l'or, ils pourront travailler à tous titres, pourveu qu'ils en tiennent regître.

Le *carat de fin*, est un vingt-quatriéme degré de bonté de quelque portion d'or que ce soit ; & un *carat de prix*, est une vingt-quatriéme partie de la valeur d'un marc fin : comme si le marc d'or vaut 384. livres, le *carat de prix* vaudra 16. livres. On a aussi appellé le *carat de poids*, un poids de la vingt-quatriéme partie du marc, qui est de 192. de grains. Il a servi autrefois dans la fabrication des monnoyes.

Le mot de *carat*, selon Menage après Alcat, vient du Grec *keration*, qui étoit une espece de petit poids. Mais Savot le derive avec plus d'apparence de *charatzion*, qui signifioit un denier de tribut, ou une espece de monnoye qu'on battoit à cette fin, disant qu'il est vraisemblable que comme la division du fin de l'argent a été faite par une espece de monnoye qu'on appelloit *denier*, aussi le titre de l'or a été marqué par une monnoye d'or qu'on appelloit en ce temps-là *carat*. Meursius & Bulenger le prennent aussi pour une espece de monnoye. D'autres le derivent simplement du Latin *caradter*.

CARAT, est aussi le poids dont on use pour peser les diamans, qui est de quatre grains. Le diamant du Grand Mogol pese 279. *carats*. Ces grains sont un peu moins pesans que ceux du marc.

Ce mot en ce dernier sens est venu du Grec *keration*, qui signifie un fruit que les Latins nomment *siliqua*, & les François *carouge* ou *caroube*. Il est contenu en des gousses courbes de la longueur d'un doigt. Chaque grain de ce legume peut peser quatre grains, soit de blé ou d'orge ; d'où il est arrivé que le nom de *siliqua* a toûjours été pris pour un poids de quatre grains, comme prouvent Poulain en son Glossaire, & Depois Medecin en son Traité des Medailles. Galien appelle l'arbre qui porte ce fruit *keratonia*. Saladin dans son livre *de ponderibus*, au rapport de Du Cange, dit que ce poids a été appellé *chira* ou *chiraft*.

On dit proverbialement, qu'un homme est fot ou fou à 24. *carats* ; pour dire, qu'il est parvenu au plus haut point de sottise ; qu'il est fou, ou fot au supréme degré.

CARAVANNE. f. f. Troupe ; assemblée que font dans l'Orient les Marchands, Pelerins, ou Voyageurs, pour marcher de compagnie, & traverser les déserts & les mers avec guide & escorte, plus sûrement & plus commodément. Il va tous les ans plus de 40. mille Pelerins à la Meque pour visiter le tombeau de Mahomet ; le Grand Seigneur donne la quatriéme partie des revenus de l'Egypte pour les frais de la *Caravanne*. Cette prodigieuse troupe de devots est accompagnée de soldats, pour les mettre à couvert du pillage des Arabes, & suivie de 8. ou 9. mille chameaux, chargez de toutes les provisions necessaires pour faire un si long trajet à travers les déserts. Un chameau porte l'étendart d'or, que l'on offre en ceremonie à Mahomet. LA CROIX. On distingue les journées, en journées de *Caravannes* de chevaux, & de *Caravannes* de chameaux. Celles de chevaux en valent deux de chameaux. Il part plusieurs *Caravannes* d'Alep, du Caire, & d'autres lieux tous les ans pour aller en Perse, à la Meque, au Thibet, &c. On le dit aussi des vaisseaux qui vont de conserve ; par exemple, de Constantinople à Alexandrie.

Ce mot vient de *Cairavan*, qui en Arabe signifie la même chose, D'HERB.

On appelle aussi *Caravanne*, les courses, ou les campagnes de mer que les Chevaliers de Malthe sont obligez de faire contre les Pirates & les ennemis de la Religion, afin de parvenir aux Commanderies, & aux Dignitez de l'Ordre. Aller *en caravanne*, c'est croiser sur les Turcs.

CARAVANNE, se prend aussi dans Scaron pour une troupe de gens qui courent la campagne.

CARAVANSERA. f. m. Terme de Relations. Grande hôtelerie, ou un grand bâtiment destiné à loger les Caravannes. Il y en a en plusieurs endroits d'Orient, qui ont été bâtis par la charité & la magnificence des Seigneurs du païs ; il s'en trouve quelques-uns comme ceux de Schiras & de Casbin en Perse, qui ont couté plus de 60000. écus. Les Turcs les appellent *imarets*, & les Indiens *serais*. Le mot de *saras* signifie *palais* ou *hôtel*. Ces logemens sont faits en forme de halles, avec des galeries divisées en plusieurs arcades, où tant les hommes que les bêtes de voiture passent commodément les grandes chaleurs, & se reposent. Ils sont ouverts à tous venans, de quelque Religion qu'on soit, sans que l'on s'informe ni de leur pais, ni de leurs affaires : & chacun y est reçu sans qu'il lui en coute aucune chose. Au reste le Chevalier Chardin les appelle *Caravanserai* ; ce qui en effet semble plus conforme à l'étymologie alleguée cidessus.

CARAVELLE. f. f. Vaisseau rond équippé en forme de galere, ayant pourppe carrée. Orosius dans l'Histoire de Portugal le decrit ainsi : c'est un vaisseau qui n'a point de hune ; mais le bois traversant le mât est seulement attaché près de son sommet. Les voiles sont faites en triangle, ou à oreille de lievre, ce qu'on appelle *voiles latines* ; & leur bout d'enbas n'est gueres plus élevé que les autres fournitures du vaisseau. Au plus bas il y a de grosses pieces de bois comme un mât, lesquelles font vis-à-vis l'une de l'autre aux côtez de la *caravelle*, & s'amenuisent peu-à-peu enhaut. Les *caravelles* portent jusqu'à quatre voiles latines, outre les bourfets & les bonnetes en étui : & ce sont les meilleurs voiliers qui soient sur la mer : elles sont ordinairement du port de six à sept vingt tonneaux. Les Portugais se servent de ces vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence : car ils les font tourner facilement, levent & serrent les voiles, & reçoivent

Digitized by Google

le vent comme il leur plaît. Le premier qui s'en servit pour les Indes & l'Ethiopie fut Vasco de Gama.

Ce mot vient du Latin *carabio*, du Grec *karabion*, *navigium*, *vaisseau*, espece de vaisseau.

CARBATINE. ſ. f. Peaux de bêtes nouvellement écorchées. Ils eurent les jambes écorchées, parce-qu'ils portoient des *carbatines* faute de ſouliers, ABL. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

CARBET. ſ. m. Grande caſe commune que ſont les Sauvages des Antilles au milieu de toutes leurs caſes. Le *carbet* eſt compoſé de fourches fichées en terre, & de chevrons poſez en talut, & couverts de feuilles de latanier. Il eſt d'ordinaire de 60. ou 80. pieds de longueur.

CARBONELLE. ſ. f. Terme de Medecine. Vieux mot. C'eſt une eſpece de gros phlegmon, ou bubon, qui eſt fort enflâmé, & d'ordinaire peſtilentiel. Le peuple l'appelle *charbon*, & les Medecins *carbunculus* & *anthrax*. Voyez CHARBON.

CARBONNADE. ſ. f. Grillade; viande qu'on fait rôtir ſur les charbons. Ils ont fait une *carbonnade* de pluſieurs pigeons, de côtelettes, de morceaux de porc frais, &c.

CARBOUILLON. ſ. m. Terme de Finance. C'eſt un droit des Salines de Normandie, qui eſt le quatriéme du prix du ſel blanc fabriqué dans les Salines. Il en eſt fait mention dans l'Ordonnance des Gabelles.

CARCAN. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un collier, ou une chaîne de pierreries que les femmes portoient ſur la gorge, qu'on appelloit auſſi *jaseran*.

Ce mot vient de *carchesius laqueus*.

CARCAN, eſt maintenant un genre de ſupplice qui note d'infamie, & qu'on fait ſouffrir aux banqueroutiers frauduleux, ou à d'autres malfaiteurs, en les attachant par le cou avec un anneau de fer à un poteau dans une place publique, afin qu'ils ſoient expoſez à la riſée publique. Condamner au *carcan*; mettre au *carcan*. On appelle cela en Eſpagnol *poner à la verguença*. On l'a auſſi appellé *carcannum* dans la baſſe Latinité, ou *collistrigium*.

CARCAPULI. ſ. m. Fruit de l'Ile de Java, qui eſt gros comme une ceriſe. Il en a le goût, & l'arbre qui le produit reſſemble à nos ceriſiers. Il y en a de pluſieurs eſpeces, les uns blancs, les autres rougesbruns, & d'autres qui ſont d'un fort beau nacarat.

CARCASSE. ſ. f. Corps d'un animal, dont les chairs ont été preſqu'entierement retranchées, conſumées, ou deſſechées. On voit encore les *carcaſſes* des ſoldats & des chevaux ſur le champ de bataille. Les *carcaſſes* de chapons, de perdrix, de levraux, ſont ce qui reſte après en avoir ôté les quatre membres; les cuiſſes, les ailes, ou les épaules.

CARCASSE, ſe dit figurément des perſonnes decharnées, & fort maigres, ſoit par maladie, ſoit par la vieilleſſe; & qui n'ont que les os & la peau. Cette femme ſe pare, & cependant elle n'eſt plus qu'une vieille *carcaſſe*.

Tu n'es qu'une ombre, une carcaſſe;
Je ne voi rien quand je te voi, GOMBAUT.

CARCASSE, ſe dit quelquefois figurément, d'un diſcours ſec, & ſterile; ſans grace, & ſans ornement. Un Hiſtorien ſec & aride ne preſente que la *carcaſſe* des choſes, LE P. L.

CARCASSE. Terme d'Architecture. On appelle *carcaſſe*, un bâti compoſé d'un chaſſis, & de pluſieurs traverſes croiſées quarrément, ou diagonalement, qu'on remplit de carreaux retenus avec languettes dans les rognures de ce bâti. On appelle auſſi *carcaſſe d'un vaiſſeau*, le corps d'un vaiſſeau qui n'eſt point bordé.

CARCASSE. ſ. f. Terme de Guerre. C'eſt une eſpece de bombe de figure oblongue qu'on tire avec un mortier. Elle eſt compoſée de pluſieurs grenades, & bouts de canon de piſtolets chargez; on enveloppe le tout d'une maſſe d'étoupes trempées dans des matieres huileuſes, & on le couvre d'une toile goudronnée, garnie par les deux bouts de deux plaques de fer, qui ſont attachées enſemble par des cercles de fer qui repreſentent les côtes d'une *carcaſſe*, & qui paſſent en croix l'un ſur l'autre. Il y a un petit trou à l'une des plaques pour communiquer le feu à la *carcaſſe*. On ne s'en ſert plus gueres, parcequ'elles ne font pas grand effet.

CARCINOME. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une tumeur qu'on appelle autrement cancer. Voyez CANCER.

CARDAMOME. ſ. m. Graine qu'on nous apporte des Indes Orientales, & de l'Arabie. Il y en a trois eſpeces, le grand, le moyen, & le petit. Le grand *cardamome* eſt une graine groſſe environ comme celle de la violette, triangulaire, de couleur rougeâtre, d'un goût âcre & piquant comme celui du poivre: elle eſt renfermée dans une gouſſe de la groſſeur & de la figure d'une figue, d'un aſſez beau rouge. Le *cardamome* moyen eſt une graine anguleuſe, rougeâtre, âcre, contenuë dans une gouſſe longue comme le petit doigt d'un enfant, triangulaire, plus petite que celle du grand *cardamome*, mais d'une couleur approchante. Le petit *cardamome* eſt dans de petites gouſſes triangulaires, de couleur cendrée tirant ſur le blanc, rayées, attachées à de petites queuës de même couleur; elles ſont remplies de graines preſque quarrées, entaſſées les unes ſur les autres, de couleur purpurine, d'un goût âcre & aromatique, plus petites que celles du grand *cardamome*. On appelle le grand *cardamome*, *maniguette*, *malaguette*, ou *malegete*, parcequ'il reſſemble au millet d'Inde, qu'on nomme en Italie *melega*. On l'appelle auſſi *graine de Paradis*, à cauſe qu'il eſt fort odorant. Le petit *cardamome* ſurpaſſe les autres en goût, en odeur, & en vertu. C'eſt celui qui entre dans la theriaque. Les *cardamomes* échauffent, & deſſechent: ils fortifient les parties nobles, diſſipent les vents, & aident à la coction. On s'en ſert dans les maladies du cerveau, de l'eſtomac & de la matrice.

CARDASSE. ſ. f. Eſpece de peigne propre à tirer la bourre de la ſoye, pour en faire du capiton.

CARDE. ſ. f. Côte qui eſt au milieu des feuilles de quelques plantes, & qui eſt bonne à manger. Des *cardes* d'artichaux. Des *cardes* de poirée.

CARDE, eſt auſſi un peigne fait de pluſieurs petites pointes preſſées, & crochuës, de fil de fer, & rangées ſur un morceau de bois plat & quarré, long d'un pied, & large d'un demi-pied. Il ſert à demêler les poils de la bourre, de la laine, & de la ſoye.

CARDE'E. ſ. f. Morceau de laine cardée qu'on leve de deſſus les deux cardes; ce que l'on carde de laine à la fois avec les deux cardes. Combien y a-t-il là de *cardées*?

CARDER. v. act. Demêler les poils de la laine, de la bourre, de la hoüate avec un peigne de cardes.

CARDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Laine *cardée*.

CARDEUR, EUSE. ſubſt. Ouvrier qui carde la laine, le cotton, ou autres choſes ſemblables.

Tous ces mots viennent du Latin *carduus*, *chardon*, dont on ſe ſert pour carder.

CARDIALGIE. ſ. f. Terme de Medecine. Douleur violente, qu'on ſent vers l'orifice ſuperieur de l'eſtomac, accompagnée de palpitation de cœur, de defaillance, d'envie de vomir, &c. Elle eſt cauſée par des humeurs âcres, qui picotent cet orifice, & les parties voiſines.

CARDIAQUE. adj. m. & f. & ſ. Terme de Medecine, qui ſignifie la même choſe que *cordial*. Remede

Digitized by Google

mede qui ſert à conforter le cœur. Le vin eſt un grand *cardiaque*.

Ce mot vient du Grec *kardia*, *cœur*.

CARDIAQUE. ſ. f. Terme de Botanique. Plante qui eſt ainſi appellée, parcequ'on la croit bonne dans les cardialgies des enfans. C'eſt la même que l'*agripaume*.

CARDIER. ſ. m. Ouvrier qui fait & qui vend des cardes pour carder.

CARDINAL, ALE. adj. Terme de Science. Principal, le premier, le plus conſiderable; le fondement de quelque choſe. Ainſi on dit, les quatre vertus *cardinales*, la Prudence, la Juſtice, la Force, la Temperance, qui ſervent de fondement à toutes les autres. On dit auſſi, les quatre points *cardinaux* du monde; pour dire, l'Orient, l'Occident, le Midi, le Septentrion. On appelle *points cardinaux* de l'écliptique qui determinent les commencemens des quatre ſaiſons de l'année; c'eſt-à-dire, les points équinoxiaux, & ſolſtitiaux. On appelle auſſi *ſignes cardinaux*, les quatre ſignes qui repondent à ces quatre points *cardinaux*. On appelle encore *points cardinaux* du ciel, ou d'une nativité; pour dire, le lever & le coucher du ſoleil, & le milieu du ciel, ſoit dans le zenith, ſoit dans le nadir. On dit auſſi, *vents cardinaux*, les quatre vents qui ſouffient des quatre côtez du monde.

Theſes cardinales; c'eſt le nom qu'on donne aux theſes principales & finales, que ſoutiennent les aſpirans au doctorat dans le College des Medecins de l'Univerſité de Paris.

On appelle en Grammaire *nombres cardinaux*, un, deux, trois, quatre, &c. qui ſont indeclinables; par oppoſition aux nombres *ordinaux*, qui ſont, deuxiéme, troiſiéme, &c.

CARDINAL. ſ. m. Prince de l'Egliſe: membre du Sacré College; & Conſeiller né du Pape. Les *Cardinaux* ont voix active, & paſſive au Conclave, & le privilege d'élire le Pape. Il eſt preſque toûjours pris de leur corps. Le Pape ſeul nomme les *Cardinaux*. Il y a 70. *Cardinaux*. Six Evêques; 50. Prêtres, & 14. Diacres. Les ſix Evêques ſont les ſix Evêques ſuffragans de Rome; l'Evêque d'Oſtie, qui eſt toûjours le Doyen; (voyez DOYEN) l'Evêque de Porto; l'Evêque de Sabine; l'Evêque de Paleſtrine; l'Evêque de Fraſcati, & celui d'Albano. Pour les *Cardinaux* Prêtres, & Diacres ils ont tous des titres de l'Egliſe de Rome, ſelon qu'il plaît au Pape de leur en aſſigner dans le temps de leur promotion. Juſqu'à Sixte V. le titre d'une Diaconie ne ſe donnoit qu'à un *Cardinal Diacre*, & un titre de Prêtre ne ſe donnoit qu'à un *Cardinal Prêtre*; mais depuis on a donné indifferemment une Diaconie à un *Cardinal Prêtre*, & un titre de Prêtre à un *Cardinal Diacre*; enſorte que l'Archevêque de Paris, par exemple, ne dedaigne point d'être fait *Cardinal* ſous le titre de Diacre de l'Egliſe de Rome. Voyez TITRE. A l'égard de leur rang les ſix Evêques ſuffragans de Rome precedent tous les autres *Cardinaux*; & les Prêtres precedent les Diacres, quand même ces Diacres ſeroient Evêques, ou Archevêques ailleurs. Remarquez pourtant qu'entre les Prêtres, ou entre les Diacres, c'eſt la promotion au Cardinalat qui regle la preſeance, & non pas l'ancienneté dans l'ordre des Prêtres. Ainſi lorſque celui qui eſt promu *Cardinal* avec le titre de Diacre ſeulement, paſſe à l'ordre des Prêtres par l'option qu'il fait à ſon tour d'un titre de Prêtre qui vient à vaquer, il paſſe avant tous les *Cardinaux* plus anciens Prêtres que lui; mais qui ont été nommez *Cardinaux* après lui. Il n'en eſt pas de même des Evêques; ils paſſent ſucceſſivement aux ſix Evêchez ſelon leur ancienneté dans l'ordre des Evêques; c'eſt-à-dire, que ſi un *Cardinal* laiſſe paſſer avant lui un *Cardinal* moins ancien que lui à l'ordre des Evêques, il ne peut plus reprendre le rang de ſa promotion au Cardinalat, & il marche après celui qui eſt plus ancien Evêque que lui, bien qu'il ait été fait *Cardinal* après lui. Par conſequent pour être le Doyen des *Cardinaux*, il faut être le plus ancien non ſeulement de promotion; mais encore d'ordre, & d'option. Avant le Pape Sixte V. le nombre des *Cardinaux* étoit indeterminé. Pendant un aſſez long eſpace de temps le College des *Cardinaux* a été de 52. ou 53. c'eſt-à-dire, de 6. Evêques, 28. Prêtres, & 18. ou 19. Diacres; cela dura juſqu'au grand ſchiſme d'Occident. Alors les Papes concurrens ſe firent chacun un College, & multiplierent par là beaucoup le nombre des *Cardinaux*. Le Concile de Conſtance en fixa le nombre à 34. Sixte IV. ſans avoir égard au Concile en créa 53. Leon X. en groſſit le nombre juſqu'à 65. Ainſi comme le nombre des titres des Prêtres étoit anciennement reglé à 28. il fallut établir de nouveaux titres à meſure que l'on créa de nouveaux *Cardinaux*. Il y en a preſentement 50. outre les 14. titres de Diacres pour les 14. Diacres. Quelquefois le Pape, & pour des raiſons importantes, crée des *Cardinaux* ſans titre, & *ſub expectatione tituli*; parcequ'il n'y a point de titre vacant. Enfin Sixte V. en 1585. arrêta que le nombre des *Cardinaux* ſeroit deformais borné à 70. comme il vient d'être expliqué, & cet ordre s'obſerve encore. Après la mort du Pape le Doyen du Sacré College, le premier *Cardinal Prêtre*, & le premier *Cardinal Diacre* prennent l'adminiſtration des affaires pendant la vacance du St. Siege. On les appelle *Chefs d'Ordre*. Il n'y a point d'âge marqué pour être *Cardinal*: cela depend du bon plaiſir du Pape. Pour être élevé à la dignité de *Cardinal*, il faudroit regulierement être promu aux Ordres Sacrez, & recevoir tout au moins le Diaconat pour avoir voix active, & paſſive au Conclave; mais le Pape en diſpenſe quand il lui plaît, & il en diſpenſe d'ordinaire les Princes afin qu'ils puiſſent rentrer dans l'état ſeculier quand ils le veulent. Les *Cardinaux* ne ſont point ſujets à l'examen des Evêques, quand ils ſont pourvus d'Evêchez. Ils en ſont diſpenſez par l'éminence de leur dignité; c'eſt par la même raiſon qu'un *Cardinal* peut être Abbé Commendataire d'une Abbaye qui eſt Chef d'Ordre; un *Cardinal* étant cenſé regulier, & ſeculier. On ſoutient même qu'ils doivent être crus en Juſtice ſur leur ſimple parole, ſans être obligez à prêter ſerment, & que leur temoignage vaut celui de deux temoins. Au reſte les *Cardinaux* pretendent aller du pair avec les Rois, & preceder tous les autres Princes non couronnez. Ils portent des habits de trois couleurs. L'habit rouge eſt leur habit ordinaire; mais pendant l'Avent, & le Carême ils ſont habillez de violet; il y a deux jours ſeulement dans leſquels ils ont un habit de couleur de roſe ſeche. Le chapeau doit être de la couleur de l'habit: mais la calote eſt toûjours rouge, independemment de l'habit.

Les *Cardinaux* dans leur origine n'étoient autre choſe que des Prêtres principaux, à qui l'on aſſignoit une Egliſe, ou une Parroiſſe pour la deſſervir. On ajoignoit à ces Prêtres, ou Curez, d'autres Prêtres pour les aider dans leurs fonctions; mais le Prêtre qui avoit le titre de l'Egliſe, s'appelloit *Prêtre Cardinal*. Ces Egliſes mêmes s'appelloient auſſi *Cardinales*, ou *Parrochiales*. C'étoit pour les diſtinguer des Hôpitaux, Chapelles, ou Oratoires que l'on faiſoit deſſervir par des Diacres, & que l'on appella *Diaconies* dans la ſuite. Ce nom de *Cardinal* étoit commun dans toutes les Egliſes, & St. Gregoire ſe ſert ſouvent de ce mot pour exprimer une premiere dignité; parcequ'en effet *Cardinalis* en Latin ſignifioit *principal*, ou *premier*. On appelloit même les Chanoines des Egliſes Cathedrales *Cardinaux*, parcequ'ils en étoient les principaux Prêtres,

Digitized by Google

& qu'ils étoient le Conſeil de l'Evêque. Ainſi autrefois dans toute l'Egliſe Latine les *Prêtres Cardinaux*, n'étoient autre choſe que des Prêtres qui étoient attachez pour toûjours à une Egliſe ; & les *Diacres Cardinaux* des Diacres qui avoient une Chapelle à deſſervir. Le titre de *Prêtres Cardinaux* appartenoit principalement aux Prêtres titulaires des villes ; on les appelle aujourd'hui *Curez*. C'étoit pour les diſtinguer des autres Prêtres, que Paſquier appelle *Prêtres volans*, qui n'avoient point de Paroiſſe, & qui étoient ſans fonction, & ſans dignité. C'eſt là ce que ſignifioit le mot de *Cardinal* ſelon l'ancienne, & veritable interpretation. Mais le titre de *Prêtres Cardinaux* demeura depuis ſpecialement affecté aux Prêtres de l'Egliſe de Rome, & comme ils étoient le Conſeil, & qu'ils compoſoient le Senat du Pape, leur credit, & leurs honneurs s'accrurent à meſure que la puiſſance du Pape augmenta. Cependant ils ne prirent point d'abord le pas au deſſus des Evêques : au contraire un *Prêtre Cardinal*, qui devenoit Evêque, quittoit le titre de *Cardinal*, comme étant inferieur à celui d'Evêque. Mais le droit d'élire le Pape étant enfin devolu en 1159. au College des *Cardinaux*, à l'excluſion du peuple, & du reſte du Clergé à qui il appartenoit, les *Prêtres Cardinaux* de Rome promus à l'Epiſcopat demanderent à conſerver auſſi leur titre de *Cardinaux* de Rome. Ainſi les *Cardinaux* croiſſant toûjours en grandeur, ils ſe font à la fin élevez au deſſus des Evêques par la ſeule dignité de *Cardinal*, quoiqu'elle ne ſoit que d'inſtitution Eccleſiaſtique. Encore au Concile de Clermont tenu ſous Urbain II. en 1090. les Archevêques, & les Evêques precederent les *Cardinaux* ; on tient même que c'eſt le Pape Eugene IV. dans le XV. ſiecle qui le premier ordonna que les *Cardinaux* precederoient les Evêques. Enſuite les Evêques briguerent auſſi la dignité de *Cardinal*. Conrard Archevêque de Mayence eſt le premier qui ait été fait *Cardinal*. Ce fut ſous Alexandre III. vers l'an 1160. Les *Cardinaux* n'ont commencé à porter le chapeau rouge qu'en 1245. Innocent IV. leur donna cette marque de diſtinction dans le Concile de Lion, pour les attacher plus fortement à ſon parti contre l'Empereur Frederic Barberouſſe. Paul II. en 1464. leur donna la robe de pourpre à l'imitation des Senateurs Romains. Quelques-uns diſent que ce fut Boniface VIII. dès l'an 1295. & que Paul II. n'y ajoûta que la calote rouge. Par un Decret d'Urbain VIII. en 1630. il eſt ordonné qu'à l'avenir ils ſeront traittez d'*Eminences*, & d'*Eminentiſſimes*. Avant cela on les traittoit d'*Illuſtriſſimes*. Au reſte il n'y avoit au commencement que deux ordres dans le College des *Cardinaux*. Les Evêques ſuffragans de Rome n'y entroient point, & on ne les appelloit que pour conſacrer celui qui étoit élu. Ils n'y furent admis que par Alexandre III. vers la fin de l'XI. ſiecle. Ils ſe firent auſſi appeller *Evêques Cardinaux* pour participer à tous les honneurs, & à toutes les preéminences qui commençoient à être attachées à ce titre. Il y avoit alors 7. Evêchez ſuffragans de Rome. Celui de Ste. Ruſine qui étoit le ſeptiéme a été reüni depuis à celui de Porto. Il n'y avoit auſſi alors que 28. Prêtres. A l'égard des Diacres il n'y en avoit que 7. dans leur premiere inſtitution pour les 14. quartiers de Rome ; un ſeul étant preposé ſur 2. quartiers. Gregoire le Grand en ajoûta 7. autres, & aſſigna à chacun d'eux un quartier de Rome. De là ils ont été appellez *Diacres Cardinaux*, comme premiers & principaux Diacres ; les Diaconies qu'ils deſſervoient étoient leur titre ; de même que les Egliſes deſſervies par les Prêtres leur ſervoient de titre. Il ſeroit trop long d'expliquer ici combien la qualité de *Cardinal* étoit commune autrefois dans l'Egliſe. Voyez Onuphrius Panvinius, Ciacconius, Paſquier, Du Cange, Maimbourg, &c.

On fait venir le mot *Cardinal* à *cardine*, qui ſignifie *gond* ; pour faire comprendre que les *Cardinaux* ſont comme les gonds, & les pivots ſur leſquels roule tout le gouvernement de l'Egliſe.

CARDINAL ABBÉ. Titre que prend l'Abbé de la Trinité de Vendôme : c'eſt pourquoi il porte pour timbre de ſes Armes, un chapeau verd avec quinze houpes, & de la forme de celui des Cardinaux ; c'eſt le ſeul *Cardinal Abbé* en France. On prétend que le même privilege de s'appeller *Cardinal Abbé* a été accordé par le Pape Calixte à l'Abbé de Cluny.

CARDINAL, ſ. m. Oiſeau gros comme un petit perroquet ; qui a le bec & le corps rouges.

On a appellé autrefois *cardinales*, de groſſes pieces d'artillerie qui ne ſont plus en uſage ; & des pommes à la *cardinale*, des pommes d'api, parcequ'elles ſont rouges.

CARDINALAT, ſ. m. La dignité de Cardinal, & la ſeconde dignité de l'Egliſe. Demander le *Cardinalat*. Parvenir au *Cardinalat*. La promotion au *Cardinalat* fait vaquer en regale l'Evêché de celui qui eſt promu. La raiſon eſt que le titre qu'on leur aſſigne eſt cenſé un Benefice de Cure, lequel oblige à reſidence à moins que le Pape n'en donne diſpenſe. Il y a une autre raiſon : c'eſt que les Cardinaux deviennent Conſeillers du Pape, qui eſt un Prince temporel ; ce qui eſt prohibé en France.

CARDON, ſ. m. Eſpece d'artichaud, dont la tige eſt bonne à manger. Des *cardons* d'Eſpagne. Le *cardon* porte une pomme épineuſe qu'on ne mange point.

CARE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *viſage* ; car on diſoit, Il a la *care* vicille. On dit même encore *acarer* & *acaration* ; pour dire, Confronter, & confrontation, en pluſieurs Provinces, & ſur tout en celles au delà la Loire.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *cara*, qui ſignifie auſſi le *viſage* ; on le pourroit encore tirer du Grec *cara* ou *care*, qui veut dire la *tête*.

CARE, ſe dit maintenant de la taille. Voyez QUARRE.

CARE, ou CARUS. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une eſpece d'affection ſoporeuſe, qui n'eſt pas ſi forte que l'apoplexie, mais qui l'eſt plus que la lethargie. Le *care* degenere ſouvent en apoplexie.

CARENAGE. ſ. m. & par corruption CRANAGE ; c'eſt un endroit ſur le bord de la mer commode pour donner la carene aux vaiſſeaux.

CARENCE, ſ. f. Defaut ; terme de Pratique, qui ſe trouve dans l'Ordonnance des Eaux & Forêts : elle porte que les exploits de *carence* de biens, ou d'inſolvabilité, ne ſoient valables, s'ils ne ſont fortifiez de bonnes preuves.

Ce mot vient du Latin *carentia*.

CARENE, ſ. f. eſt proprement la quille du vaiſſeau, ou la piece de bois qui eſt au fond, ſur laquelle ſe fait tout l'aſſemblage. Mais elle ſe prend plus ſouvent pour tout le creux du navire, ou fond de cale, & contient tout l'eſpace qui eſt depuis la quille juſqu'à la ligne de l'eau.

On dit, Donner *carene*, quand on met le navire ſur le côté, pour le calfater & fermer toutes les voyes d'eau, ou pour lui donner le ſuif : enfin pour radouber le vaiſſeau dans ſes œuvres vives. Les matelots par corruption diſent *cran* ; Mettre un vaiſſeau en *cran* ; au lieu de *carene*.

Ce mot vient du Latin *carena*.

CARENER, v. act. Donner carene au vaiſſeau ; le mettre ſur le côté, en l'appuyant ſur le ponton, afin qu'il preſente aux Calfateurs la partie qui a beſoin d'être *carenée*, pour lui donner le radoub, ou le ſuif. Les vaiſſeaux de guerre reçoivent la *carene*, ou les œuvres de marée de trois en trois ans.

CARESME, ou CAREME. ſ. m. Temps de peni-

Digitized by Google

penitences & d'abſtinence & de jeune pour ſe preparer à celebrer la Fête de Pâques. Le *Carême* dure 46. jours; on jûne pendant 40. jours; & on excepte les ſix demanches; pendant leſquels auſſi bien que pendant les autres 40. jours on s'abſtient de manger de la viande &c. à moins que l'on n'ait une permiſſion, ou une diſpenſe. Anciennement dans l'Egliſe Latine le *Carême* n'étoit que de 36. jours, & ne commençoit qu'au Dimanche de la 6. ſemaine avant Pâques, qu'on appelle *Quadrageſime*. Dans le IX. ſiecle pour imiter plus preciſément le jûne de 40. jours que J. CHRIST ſouffrit au deſert, quelques-uns ajouterent 4. jours avant la Quadrageſime, & cet uſage a été ſuivi dans l'Occident: car en ôtant les ſix Dimanches où l'on ne jûne point, il reſte preciſément 40. jours de jûne, à l'imitation de J. CHRIST. Il en faut excepter l'Egliſe de Milan qui ne commence encore le *Carême* que le Dimanche de la Quadrageſime. Les anciens Moines Latins faiſoient trois *Caremes*; le grand, devant Pâques; l'autre devant Noël, qu'on appelloit *de la St. Martin*; & l'autre de *St. Jean Baptiſte*, après la Pentecôte; tous trois de quarante jours. Les Grecs en obſervoient quatre autres outre celui *de Pâques*; *des Apôtres*, *de l'Aſſomption*, *de Noël*, & *de la Tranſiguration*; mais ils les reduiſoient à ſept jours chacun. Les Jacobites en font un cinquiéme, qu'ils appellent *de la penitence de Ninive*. Les Caldéens & les Neſtoriens de même. Les Maronites en font ſix, y ajoûtant celui *de l'Exaltation de Ste. Croix*. Les Armeniens en font huit de differente durée. On dit que le *Carême* eſt bas, quand il commence en Fevrier; & qu'il eſt haut quand il commence en Mars. La *Mi-carême* eſt le Jeudi qui eſt au milieu du *Carême*. Faire le *Carême*, c'eſt, Obſerver les regles du jûne. Rompre le *Carême*, c'eſt y contrevenir; manger gras. On appelle fruits de *Carême*, les fruits ſecs & reſervez pour le *Carême*, comme raiſins, figues, pruneaux, brugnoles, &c. Et viandes de *Carême*, le poiſſon, & tous les autres mets, à la reſerve de la chair.

Ce mot vient de *quadrageſima*, NICOD.

On appelle auſſi *Carême*, le Recueil des Sermons qu'a fait un Predicateur pendant un *Carême*. Parmi les Sermonaires il y en a quantité qui ont fait des *Carêmes*, des Avens: qui ont fait imprimer leurs *Carêmes*.

On dit proverbialement, qu'un homme nous a prêché ſept ans pour un *Carême*; pour dire, qu'il nous a ſouvent dit, & rebattu la même choſe. On dit, que pour trouver le *Carême* court, il faut faire une dette payable à Pâques. On dit auſſi, qu'il nous donne le *Carême* bien haut, quand il nous promet quelque choſe qui ne viendra de long temps. On dit de même, qu'on fait faire un long *Carême* à quelcun, quand on le fait long temps attendre après une choſe qu'il ſouhaite. On dit encore, qu'on met le *Carême* bien haut, quand on exige des choſes trop difficiles. On dit d'une choſe qui arrive toûjours à certain temps; cela ne manque non plus que Mars en *Carême*. On dit auſſi, que cela vient comme Mars en *Carême*; pour dire, fort à-propos. On dit auſſi, qu'un homme a jûné le *Carême*, quand on lui veut reprocher qu'il eſt bien maigre, ou bien pâle.

CARESME-PRENANT. ſ. m. Le Mardi qui precede le *Carême*, & quelquefois tout le temps du Carnaval depuis les Rois. Les Gaſcons diſent *Carmentran*; & dans la baſſe Latinité on a dit *Carementranus*, DU CANGE. On a auſſi appellé *carniſprivium*, le *Carême*; & *carnivora* le Mardi gras, à cauſe que ce jour-là on conſume tout ce qui reſte de chair; & *carnicapium*; en Eſpagnol *carnes tollendas*.

On appelle auſſi des *Carêmes prenans*, des gens du peuple qui ſe maſquent de cent façons ridicules, & qui courent les ruës.

On dit auſſi des perſonnes mal miſes, qui ont des habits ridicules, hors de mode, & extravagans, qu'ils ſont habillez en vrais *Carêmes-prenans*. On dit que vous voulez donner vôtre fille à un *Carême-prenant*, MOL.

On dit proverbialement, qu'il faut faire ſon *Carême-prenant* avec ſa femme, & Pâques avec ſon Curé. On dit auſſi populairement, Tout eſt de *Carême-prenant*; pour dire, que pluſieurs petits libertinages ſont permis ce jour-là.

CARESSANT, ANTE. adj. Flatteur; qui careſſe beaucoup. Etre d'un humeur *careſſante*. Vous n'êtes ni trop *careſſante*, ni trop flatteuſe, LE CH. DE M. Remarquez dans Terence un vieillard avare, & rebarbatif, qui s'aviſe tout-d'un-coup de devenir *careſſant*, & liberal, LE P. LE B.

CARESSE. ſ. f. Demonſtration d'amitié, ou de bienveillance; cajollerie; bon accueil. Faire mille *careſſes*. Il diſſimula ſa haine par de feintes *careſſes*, MEZ. La Reine ſembloit par ſes regards nous faire des *careſſes*, FONT. Remarquez le ris forcé, & les *careſſes* contrefaites d'un Courtiſan, LA BR. Je vous vois accabler un homme de *careſſes*, MOL.

CARESSE, ſignifie encore, Marque d'amour. Mon cœur fut ſeduit par de ſi douces *careſſes*, & je ne pus ſoupçonner qu'elles fuſſent trompeuſes, VILL. Les *careſſes* d'un vieillard font bien degoûtantes pour une jeune épouſe, BELL. Les *careſſes* d'une jeune femme ſont meurtrieres pour un vieillard, LE CH. D'H.

CARESSE, ſig. ſignifie, les faveurs, les charmes. Je ne me ſoucie ni des *careſſes* ni des mepris de la Fortune, OE. M. Il ne faut pas ſe fier aux *careſſes* du monde; elles ſont trop trompeuſes; ce ſont autant de pieges que le monde nous tend, BOU.

CARESSER. v. act. Cajoller; marquer de l'eſtime, & de l'amitié. Faire des careſſes. La foibleſſe de l'homme, c'eſt d'aimer qu'on le *careſſe*. Pourquoi *careſſer* les gens que vous haiſſez dans le fond? BELL.

Quel avantage a-t-on qu'un homme vous careſſe,
Lorſqu'au premier faquin il court en faire autant?
MOL.

CARESSER. Cajoller; badiner; agir en Amant. *Careſſer* ſa maîtreſſe. *Careſſer* ſa femme.

CARESSER, CARESSE, CARESSANT, dans un ſens moins ſignificatif ſignifie, un ſimple badinage; de petites façons, de petites grimaces qui expriment de la joye, & de l'amitié. *Careſſer* un enfant. Cette jeune fille eſt fort *careſſante*; elle m'a fait bien des *careſſes*. On le dit auſſi des Animaux. Voilà un chien bien *careſſant*; il m'a fait mille *careſſes*.

CARESSÉ, ÉE. part. & adj.

Tous ces mots viennent du Latin *charus*.

CARET. Voyez CARRET.

CARFOUR. Voyez CARREFOUR.

CARGAISON. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt la charge d'un vaiſſeau, & le temps propre pour charger les navires. C'eſt auſſi la facture des marchandiſes chargées dans le vaiſſeau. La *cargaiſon* de ce vaiſſeau eſt de telle & telle marchandiſe. Ce mois-ci eſt le temps de la *cargaiſon* des vins, des morüés.

CARGUER. v. act. Terme de Marine. C'eſt Trouſſer la voile, & l'accourcir par le moyen des cordes appellées *cargues*, qui la levent en haut juſqu'à la moitié & au tiers du mât. On dit autrement, Bourcer la voile.

CARGUES. Ce mot eſt ſemiain quand il eſt ſeul, & maſculin quand il eſt joint avec un autre. Ainſi on dit le *cargue-boulne*, le *cargue-point*, & non pas *la cargue-point* &c. Les *cargues* ſont des cordes pour carguer, ou trouſſer la voile. Les *cargues-points*, ou *tailles-points*, ſont des cordes amarrées aux points, ou aux angles d'enbas de la voile pour la retrouſſer. Les *cargues-fond* ou *tailles de fond*, ſont des cordes qui ſont amar-

rées

Digitized by Google

rées au milieu du bas de la voile, pour la retrouſſer par le milieu.

Il y a auſſi les *cargues d'artimon*, & quand on parle de ces ſortes de *cargues*, on dit les *cargues du vent*, & les *cargues deſſous le vent*. Les unes ſont du côté que le vent vient, & les autres du côté oppoſé.

CARGUES A VUË, ſont une petite manœuvre paſſée dans une poulie ſous la grande hune, & qui eſt frapée à la ralingue de ſa voile, pour la lever lorſqu'on veut voir par deſſous. Cette manœuvre n'eſt d'uſage que dans de certains vaiſſeaux.

CARGUEBAS, ou CALEBAS, eſt un cordage qui ſert à élever les paſſis, ou grandes voiles.

CARGUES-BOULINES, ſont les cordes amarrées au milieu des côtez de la voile pour trouſſer, ou carguer la voile par les côtez. On les appelle autrement *contre-fanons*. Lorſqu'on trouſſe, ou qu'on raccourcit les voiles par enhaut, cela s'appelle *rider*.

CARGUEUR. ſ. m. Terme de Marine; c'eſt une poulie qui ſert à amener, & à guinder le perroquet. On le met tantôt au tenon du perroquet, & tantôt à ſon chouquet, ou à ſes barres.

CARIAGE. ſ. m. Terme populaire, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe proverbiale, Tout le *cariage*; pour dire, Toute une famille, tout un menage de pauvres gens, comme ſi tout pouvoit tenir dans une charrette, ou cariole.

Ce mot vient de *carragium*, qu'on a dit pour *carrago*, & qui ſe trouve dans Trebellius Pollio pour ſignifier le *charroi d'une armée*, MEN. Du Cange temoigne qu'on a dit *caragium* dans le même ſens en la baſſe Latinité.

CARIATIDES. Voyez CARYATIDES.

CARIE. ſ. f. Corruption de l'os cauſée par une humeur âcre, & rongeante. Lorſque le pus croupit long temps ſur l'os il s'imbibe dans ſa ſubſtance, & y cauſe la *carie*.

CARIER. v. act. Qui ſe dit des dents & des autres os qui ſe gâtent & ſe pourriſſent. Cet ulcere lui a *carié* l'os de la jambe. On appelle auſſi du bois *carié*, du bois qui eſt rongé de vers, & qui ſe pourrit.

CARIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ces mots ſe tirent du Latin *caries*, qui ſignifie *vermoulure*, *pourriture*.

CARILLON. ſ. m. Son de cloche agreable & harmonieux qui ſe fait en temoignage de rejouïſſance aux jours des Fêtes de l'Egliſe, ou de quelque joye publique.

Le jour que naquit Châtillon,
On ſonna double carillon
Par tous les clochers de Cythere, VOI.

On appelle auſſi un *carillon*, un bon nombre de petits timbres de differentes groſſeurs, ou de petites cloches qu'on fait ſonner avec un bouton de fer, ou avec un clavier, ſoit qu'on le touche à la main, ſoit qu'il ſe meuve par machine avec un tambour: comme le *carillon* de la Samaritaine. Les *carillons* de Flandres ſont compoſez de trente ou quarante timbres qui ſont les mêmes tons, degrez & intervalles de Muſique que les tuyaux des orgues: auſſi les fait-on ſonner en frappant ſur les touches d'un gros clavier, & on en fait d'agreables concerts. Autrefois le *carillon* étoit la même choſe que le *tocſin*; car on ſonnoit dans les rejouïſſances de même que dans les allarmes: d'où vient que quelques Auteurs appellent le *carillon*, *pulſatio terroris*.

CARILLON, ſe dit auſſi, mais baſſement, des crieries que font les femmes de mauvaiſe humeur, ou les perſonnes du bas peuple, lorſqu'elles querellent, ou injurient quelcun. Quand ce mari va au cabaret, ſa femme lui fait un beau *carillon*.

On dit proverbialement, qu'un homme a été battu, ſoüetté, étrillé à double *carillon*; pour dire, fortement & outrageuſement.

On appelle *fer de carillon*, un petit fer qui n'a que 8. à 9. lignes en quarré.

CARILLONNER. v. act. abſolu. Sonner les cloches en maniere de carillon.

Ce mot vient de *quadrillonar*, qui a été fait de *quadrilla*, mot Eſpagnol qui ſignifie un *petit eſcadron*, diminuif de *quadra*, à cauſe que les carillons ſe font d'ordinaire avec quatre cloches, MEN.

CARILLONNEUR. ſ. m. Celui qui fait ſonner les cloches avec une cadence agreable; qui fait le carillon.

CARIOLE. ſ. f. Petite voiture à deux roües, & ſuſpenduë ſur des moutons, & couverte ordinairement de cuir. La *cariole* de Poiſſi. Cet homme a fait faire une *cariole* pour aller ſeul à la campagne.

Ce mot vient du Latin *carrus* dont il eſt un diminutif.

CARISEL, ou CRESEAU. ſ. m. Groſſe toile claire qui ſert pour travailler en tapiſſerie, de même que le canevas. On en vend de blanc & de teint.

CARLET. Voyez CARRELET.

CARLINE, ou CAROLINE. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin appelle *carlina acaulos magno flore*, n'a point de tige, & pouſſe de ſa racine de grandes feuilles, longues, larges, decoupées profondement, couchées par terre, garnies de pointes dures. Il ſort d'entre ces feuilles une tête large, orbiculaire, garnie de feuilles fort épineuſes, ſoutenant des fleurs radiées, de couleur purpurine. Ces fleurs ſont ſuivies de ſemences oblongues, garnies d'une broſſe de poils. Sa racine s'étend çà & là, & entre profondement dans la terre: elle eſt groſſe comme le pouce, de couleur obſcure au dehors, blanche au dedans, d'un goût aromatique. Cette plante eſt bonne pour la peſte, & pour les autres maladies contagieuſes, pour provoquer les mois aux femmes, pour les vers, pour les affections hypochondriaques. Elle a été ainſi appellée, parce que l'on aſſûre que du temps de Charlemagne on reconnut qu'elle étoit propre contre la peſte.

CARLINGUE, ou ESCARLINGUE. ſ. f. Terme de Marine. Piece de bois qui regne preſque le long du vaiſſeau directement au deſſus de la quille pour faire liaiſon enſemble; c'eſt pourquoi pluſieurs l'appellent *contrequille*. Ces deux pieces ſervent de fondement à tout le corps du vaiſſeau, parceque les varangues & les autres membres de charpenterie y ſont aſſemblez. C'eſt auſſi ſur la *carlingue* que l'on poſe le pied du grand mât. C'eſt pourquoi on appelle encore *carlingue*, une piece de bois qu'on met au pied de chaque mât.

CARME. ſ. m. Ordre de Religieux, & l'un des quatre Mendians; il pretend tirer ſon nom du Mont Carmel en Syrie, qu'on dit avoir été habité par Elie. Ils ont été amenez en France par le Roi Louïs IX. Il eſt celebre par la devotion du Scapulaire, & par la viſion de Simon Stock, à qui il fut donné par la Sainte Vierge. Sur quoi de Launoy a écrit une curieuſe Diſſertation. La Vierge attacha ce privilege au Scapulaire, & à l'habit des *Carmes*, que ceux qui meurent le Samedi chargez de ces pieuſes depouilles, ſont exempts des flammes du Purgatoire. Les *Carmes* ſe diſent oncles de J. CHRIST, & freres de la Vierge. On dit les *Carmes du grand Couvent*; les *Carmes Mitigez*, qu'on nomme à Paris *Billettes*; & les *Carmes Dechauſſez*, qui ont été reformez. Dans des Theſes ſoutenuës à Beziers les *Carmes* ont poſé; qu'il eſt fort probable que Pythagore étoit *Carme*, & que les Druides des Gaulois gardoient auſſi les obſervances regulieres des *Carmes*. Voyez le I. tome de la Republ. des Lettres.

On dit proverbialement, il b... comme un *Carme*. C'eſt une expreſſion de debauche.

L'Ordre du Mont Carmel, eſt un Ordre Militaire de Chevaliers

Digitized by Google

valiers Hoſpitaliers, fondé par le Roi Henri IV. ſous le titre, l'habit, & la Regle de Nôtre Dame du *Mont Carmel*; & en conſequence des Bulles du 16. Fevrier 1607. il a été uni à l'Ordre des Chevaliers de St. Lazare de Jeruſalem, le 3 r. d'Octobre 1608. avec toutes ſes Commenderies, Prieurez, & autres biens. Les Chevaliers de cet Ordre ont le privilege de ſe marier. Il eſt diviſé en cinq Grands Prieurez; & ſous chaque Grand Prieuré il y a 28. Commanderies. Les cinq Grands Prieurs ſont le Grand Prieur de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Flandre, & de Languedoc. La maiſon conventuelle de l'Ordre eſt la Commanderie de Boigni près d'Orleans. Le Roi nomme aux Grands Prieurez, & aux Commanderies les Officiers de guerre qui ont bien ſervi. Ce n'eſt point le Grand Maître de l'Ordre. Les Chevaliers portent une croix d'or à huit pointes cantonnée de quatre fleurs de lis attachée à un ruban rouge. Les Grands Prieurs de l'Ordre portent cette croix attachée à un large ruban mis en écharpe. Par Edit de 1672. le Roi avoit reüni les leproſeries, & maladeries à l'*Ordre du Mont Carmel, & de St. Lazare*; mais elles en ont été detachées par un autre Edit en 1693.

CARME, eſt auſſi une eſpece d'acier. Voyez ACIER.

CARME, vieux mot qui ſignifioit un *vert*. Il vient du Latin *carmen*; & en ce ſens il eſt tout-à-fait hors d'uſage.

CARMELITE. ſ. f. Religieuſe qui vit ſous la même Regle des Carmes; cet Ordre eſt devenu celebre par Sainte Thereſe. Le Cardinal Berule les avoit attirées en France deux ans avant que les Carmes Dechauſſez s'y fuſſent venu établir.

CARMES. Terme du jeu de Triquetrae, qui ſignifie deux 4. que les deux dez amenent. On les appelle auſſi *quadernes*.

CARMIN. ſ. m. C'eſt une poudre d'un très-beau rouge foncé, qu'on tire de la cochenille par le moyen d'une eau dans laquelle on a fait infuſer du choüan & de l'autour. On en fait auſſi avec du bois de Breſil de Fernambouc, battu dans un mortier, & trempé dans du vinaigre blanc: l'écume qui en ſort, après avoir bouilli, eſt le *carmin*, qu'on fait ſecher. Le *carmin* eſt employé par les Enlumineurs & les Peintres en miniature.

CARMNATIF, IVE. adj. Terme de Medecine. Remede propre pour diſſiper les vents. On met de l'anis dans les lavemens pour les rendre *carminatifs*. On appelle les quatre fleurs *carminatives*, celles de camomille, de melilot, de matricaire, & d'anet.

Ce mot vient du Latin *carminare*, qui ſignifie *carder, tirer ce qu'il y a de groſſier, purger*.

CARNACIER, IERE. adj. Qui ne ſe repaît, qui ne vit que de chair. En ce ſens il ſe dit des animaux farouches; comme les lions, les loups, & les oiſeaux de proye.

Ce mot vient du Latin *caro, carnis, chair*.

CARNACIER, ſe dit auſſi d'un homme goulu, & qui mange beaucoup de chair. Les hommes *carnaciers* ſont ſujets à avoir l'haleine puante.

CARNAGE. ſ. m. Maſſacre; meurtre de pluſieurs perſonnes. Charles Martel fit un horrible *carnage* des Sarazins dans les plaines de Tours. Etre avide de ſang & de *carnage*. La victoire de Ceſar fut plutôt un *carnage* qu'une bataille, ABL. Les paſſions de l'homme ont fait de la terre un theâtre de *carnage*, & d'horreur, OR. M. La colere n'a point de plus doux objets que la vengeance, & le *carnage*, FEL.

A quoi bon d'une Muſe au carnage *animée,*
Echauffer ta valeur déjà trop allumée, BOI.

On le dit auſſi en termes de Chaſſe. A la Fête de St. Hubert il ſe fait un grand *carnage* de gibier.

CARNAGE, ſignifie auſſi, Cadavre, charogne, qui ſervent de pâture aux animaux. Il y a pluſieurs oiſeaux qui vivent de *carnage*. Un vautour affamé de *carnage*.

CARNAGE, eſt auſſi en particulier une carcaſſe de cheval pour faire venir les loups, & les renards ſur la piſte. On dit auſſi, qu'on fait *carnage* aux chiens de chair de mulet, ou d'autres animaux, quand on leur en donne à manger.

CARNATION. ſ. f. Terme de Peinture; couleur des chairs qui ſont nuës & ſans draperie. Voilà une *carnation* vive & naturelle. Le Titien & le Cortege en Italie; Rubens & Van Dijk en Flandres ont excellé dans les *carnations*. Van Dijk a même ſurpaſſé Rubens ſon maître dans la delicateſſe des *carnations*. Van Dijk a fait des *carnations* plus fraîches, & plus veritables que Rubens, DE PILES. Il faut remarquer ſur le mot *carnation*, qu'il ne ſe dit point d'une partie particuliere de la perſonne qui eſt peinte. Ce ſeroit mal parler, par exemple, que de dire *ce bras eſt d'une belle carnation*; il faut dire, ce bras eſt *bien de chair*.

On le dit auſſi en termes de Blaſon, des parties nuës du corps peintes au naturel: & particulierement du viſage, des mains, & des pieds.

CARNAU. ſ. m. Nom que donnent les Matelots à l'angle de la voile Latine qui eſt vers la proüe.

CARNAVAL. ſ. m. Temps de rejoüiſſance qui ſe compte depuis les Rois juſqu'au Carême. Les bals, les feſtins, les maſcarades ſont les plaiſirs du *Carnaval*. Paſſer agreablement le *carnaval*. Le temps du *Carnaval* eſt la veritable moiſſon des amours, ST. DIDIER. Ce mot vient de l'Italien *carnavale*, MEN. Mais Du Cange dit qu'il vient de *carn-a-val*, parceque la chair s'en va; & dit qu'en la baſſe Latinité on l'a appellé *carnelevamen, carniſprivium*; & les Eſpagnols *carnes tollendas*.

CARNE. ſ. f. Angle, ou pointe ſolide, compoſée de pluſieurs ſuperficies inclinées l'une vers l'autre. Il s'eſt donné un coup dangereux contre la *carne* de cette table, de cette cheminée, de cette pierre.

CARNE', E'E. adj. Terme de Fleuriſte. Qui eſt de couleur de chair vive. Anemone *carnée*. Fleur *ſuée* de *carné*.

CARNEAU. Voyez CRENEAU.

CARNELE. ſ. f. Bordure d'eſpece de monnoye paroiſſant autour du cordon qui ferme la legende.

CARNELER, v. act. Faire la carnele.

CARNELÉ. Terme de Blaſon. En Latin *pinnatus*, POMEY.

CARNET. ſ. m. Terme de Negoce; memoire que tient un Marchand de toutes ſes dettes paſſives, & du jour qu'elles doivent être payées; c'eſt un extrait de ſon livre d'achat, afin de ne pas manquer d'argent dans les payemens qu'il doit faire.

CARNIER. ſ. m. Terme de chaſſe. Eſpece de biſſac pour mettre le gibier. Il eſt compoſé de deux poches à l'antique en maniere d'écarcelles plus larges par le bas, & qui tiennent enſemble. Le deſſous eſt de cuir, & le deſſus à jour par raizeaux, afin que le gibier ait de l'air. Quand le Roi va à la chaſſe le premier page de la petite écurie ramaſſe le gibier, & le met dans le *carnier*, & le porte juſques dans la Chambre du Roi.

CARNOSITE'. ſ. f. Terme de Chirurgie. Petite excreſcence de chair qui ſe forme dans la verge, & qui bouche le conduit de l'urine. Les *carnoſites*. ſont difficiles à guerir. On ne les connoît gueres que par la ſonde qui eſt introduite dans ce paſſage, & qui trouve de la reſiſtance. Elle vient ordinairement d'une gonorrhée virulente mal guerie.

CAROBE. ſ. f. Poids qui peſe 24. minutes. On l'appelle autrement *prime*.

CAROBE. Arbre, qui s'appelle autrement *caronge*, & en Latin *ſiliqua edulis*, C. BAUH. Voyez CAROUGE.

CAROGNE. ſ. f. Terme injurieux, qui ſe dit entre les femmes du peuple. Il ſignifie, Debauchée; coureuſe, femme de mauvaiſe vie. C'eſt la même choſe que *charogne*, quand on lui donne une prenonciation Picarde. Ce mot vient de *caro*, comme qui diroit, *chair pourrie*.

CAROLIN. adj. m. C'eſt l'épithete que l'on donne aux 4. livres qui furent compoſez par les ordres de Charlemagne, pour refuter le II. Concile de Nicée. Ces livres *Carolins* contiennent 120. chefs d'accuſation contre le Concile de Nicée; & ces accuſations y ſont propoſées en termes très-atroces, & très-injurieux.

CAROLINE. Plante. Voyez CARLINE.

CAROLUS. ſ. m. Monnoye de compte qui vaut dix deniers. Autrefois c'étoit une eſpece de *grand blanc*. Elle étoit marquée d'un K. parcequ'elle fut fabriquée du temps de Charles VIII. Roi de France, & que le K étoit la premiere lettre de ſon nom. Cette monnoye ne paſſa pas le regne de Charles VIII. Louïs XII. la decria. Cependant elle ſe convertit en monnoye de compte: car quoique nous n'ayons point d'eſpece qui vaille 10. deniers, on ſe ſert encore parmi le peuple du terme de *Karolus*, pour ſignifier dix deniers. LE BLANC. Henri III. refuſa de donner bataille à Charles Duc de Mayenne pendant la Ligue, parce, diſoit-il, qu'il ne falloit pas hazarder un double Henri contre un *Carolus*; car il avoit alors avec lui le Roi de Navarre, qui depuis a été le Roi Henri IV.

On dit proverbialement, quand on veut bien mepriſer une choſe, qu'elle ne vaut pas un *carolus*. On dit d'un homme riche, qu'il a bien des *carolus*.

CARON. ſ. m. Terme de Chareutier. Bande de lard d'où le maigre eſt ôté.

CARONCULE. ſ. f. Terme de Medecine. Eminence charnuë. On appelle *Caroncule* lacrimale, une petite éminence qui eſt au grand coin de l'œil, & que la plupart des Anatomiſtes prennent pour une glande. Cependant ce n'eſt autre choſe dans l'homme, que la reunion de la membrane interieure des paupieres.

CARONCULES MYRTIFORMES. Ce ſont quatre petites éminences charnuës, qui ſont ainſi appellées, parcequ'elles reſſemblent aux graines de myrte. Elles ſont ſituées dans les parties naturelles des femmes, aſſez près de l'entrée: elles ſont rougeâtres, fermes & relevées aux Vierges, dans leſquelles elles ſont jointes l'une à l'autre par leurs parties laterales, par le moyen de quelques petites membranes. Dans les femmes, & ſur tout à celles qui ont eu des enfans, elles ſont ſeparées les unes des autres. Ces *caroncules* ne ſont que des rides & des inegalitez du *vagina*, ce qui en rend l'entrée plus étroite.

CAROTIDE. adj. Terme de Medecine. C'eſt le nom qu'on donne à deux arteres du cou, qui portent le ſang au cerveau, & qui montent le long des côtez de la trachée artere, avec les veines jugulaires internes. Il y en a une de chaque côté. La droite vient du rameau droit ſouclavier; & la gauche de l'artere aorte immediatement. Les Anciens mettoient le ſiege de l'aſſoupiſſement dans ces arteres, d'où vient qu'ils lui ont donné ce nom; *caros* étant un mot Grec qui ſignifie aſſoupiſſement. Par la même raiſon on les a appellées, *lethargiques* & *apoplectiques*.

CAROTTE. ſ. f. Sorte de plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que Mr. Tournefort appelle *daucus ſativus radice lutea vel alba*, pouſſe des feuilles amples, decoupées menu, vertes, veluës. Sa tige croît à la hauteur de trois ou quatre pieds, ronde, droite, rameuſe, portant en ſes ſommets des ombelles qui ſoutiennent de petites fleurs blanches, compoſées chacune de cinq feuilles inegales, diſpoſées en fleur-de-lis de France. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il paroît un fruit preſque ovale, compoſé de deux graines veluës, rudes au toucher. Sa racine eſt groſſe, longue, charnuë, jaune ou blanche, d'un goût douceâtre. Cette racine eſt fort en uſage dans les cuiſines; on la mange en potage & en fricaſſée. Il y a la *carotte* ſauvage qui pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux pieds, & dont les feuilles ſont decoupées menu, veluës, de couleur verte obſcure. Ses fleurs & ſes fruits reſſemblent aux fleurs & aux fruits de la precedente. L'ombelle qui ſoutient les fleurs, prend la forme d'un nid d'oiſeau, ce qui a donné lieu à quelques Auteurs d'appeller la plante *nidus avis*. Sa racine eſt plus petite que celle de la *carotte* cultivée. En Latin *daucus vulgaris*, CLUS. HIST. P. TOURNEFORT. G. Bauhin l'appelle *paſtinaca ſylveſtris tenuis folio Dioſcoridis vel daucus Officinarum*. La ſemence de cette plante eſt diuretique, aperitive, hiſterique.

On dit proverbialement d'un homme conſtipé, qu'il chie des *carottes*. Il y a un proverbe pareil en Italien.

CAROUGE. ſ. m. Arbre de moyenne grandeur, qui pouſſe des rameaux grands & fort étendus. Ses feuilles ſont rangées comme celles du frêne, mais plus larges, plus rondes, & plus dures, de couleur verte-brune par deſſus, plus claire par deſſous. Ses fleurs ſont ordinairement à cinq étamines qui naiſſent des échanerures du calice. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des ſiliques longues, larges, fort plates, de couleur rouge-obſcure, d'une ſubſtance moëlleuſe & comme charnuë, creuſée en travers de quelques foſſes, dans chacune deſquelles on trouve une ſemence plate. En Latin *ſiliqua edulis*, C. BAUH. Les ſiliques du *caronge* étant encore vertes, ou même meures, ont un goût deſagreable, mais quand on les fait ſecher, elles deviennent douces & bonnes à manger. On les croit très-bonnes dans la douleur & dans l'ardeur de l'eſtomac.

CAROUGE. ſ. f. C'eſt le fruit de l'arbre qu'on appelle *caronge*.

CARPASUM. ſ. m. Plante dont le jus pris en bruvage endort la perſonne, & l'étouffe incontinent. Les remedes contre cette ſorte de poiſon ſont ſemblables à ceux dont on ſe ſert contre la ciguë. Dioſcoride n'en dit pas autre choſe, deſorte qu'on ne ſçait aujourd'hui de quelle plante il a voulu parler.

CARPE. ſ. f. Poiſſon d'eau douce fort commun, qui a des écailles aſſez larges & jaunes; il vit d'herbe, ou de limon. La *carpe* aime les eaux bourbeuſes, & en trois ans devient grande d'un pied entre œil & fourche, ou entre œil & bat. Willughbi en ſon Hiſtoire des Poiſſons fait mention d'une *carpe* qui a vécu cent ans. La *carpe* laitée eſt le mâle, & l'œuvée la femelle. La langue de *carpe* eſt la chair qui forme ſon palais, qu'on nomme ainſi improprement; car en effet elle n'a point de langue.

Menage derive ce mot de *carpa* Latin qui ſe trouve en cette ſignification dans Caſſiodore. On croiroit peut-être à cauſe de la reſſemblance des noms, que ce mot vient du Latin *carpio*, qui eſt un poiſſon qu'on trouve dans un lac d'Italie: mais il eſt tout different. Les Grecs appellent la *carpe*, *kyprinos*, les Latins *cyprinus*. On dit auſſi en Latin *carpio*.

On appelle le ſaut de la *carpe*, le ſaut que font les Baladins aprés avoir plié tout le corps, & joint la tête à leurs pieds, car la *carpe* en fait un pareil pour ſe ſauver des filets, quand on la tire de l'eau.

CARPE. ſ. m. Terme d'Anatomie. Qui ſignifie le poignet ou la partie qui eſt entre le bras & la paume de la main. Il eſt compoſé de huit os, diſtribuez en deux rangs, dont celui de derriere eſt joint aux deux focile par

Digitized by Google

par des cartilages & des ligamens, & celui de devant aux quatre os du metacarpe. Les Medecins Arabes l'appellent *rafetie*.

CARPEAU. ſ. m. Petite carpe. On l'appelle autrement *allevin*.

CARPESIUM. ſ. m. Plante dont Galien fait mention, mais d'une telle maniere qu'on ne ſçait à preſent ce qu'elle eſt. Quelques Botaniſtes croyent que le *carpeſum* de Galien eſt le poivre d'Ethiopie, & d'autres les cubebes.

CARPETTES. ſ. f. Ce ſont de gros draps rayez qu'on appelle autrement *tapis à emballer*.

CARPILLON. ſ. m. C'eſt la même choſe que carpeau.

CARPIN. ſ. m. Arbre. Voyez CHARME.

CARPOBALSAME. ſ. m. Fruit d'un arbriſſeau qu'on appelle Baumier. Ce fruit eſt fort ſemblable en groſſeur, en figure & en couleur à celui du terebinthe. Il eſt attaché à la plante par un petit calice, & eſt couvert d'une petite membrane de couleur rougeâtre, ayant au dedans d'autres tuniques plus épaiſſes, ſous leſquelles eſt contenuë ſa ſemence pleine d'un ſuc jaune & mielleux, dont le goût eſt un peu amer & âcre, & l'odeur agreable, approchant de celle du baume. Comme on doute ſi ce qu'on vend dans les boutiques ſous le nom de *carpobalſame*, eſt le même que celui des Anciens, n'ayant pas les mêmes marques, on a accoutumé de lui ſubſtituer les cubebes, qui ont les mêmes qualitez.

Ce mot vient de deux mots Grecs *carpos*, *fruit*, & *balſamon*, *baume*.

CARQUESE. ſ. m. Terme de Verrerie. Four de frite. C'eſt un four ſeparé du four de la verrerie dans lequel on fait cuire les pots avant que de les mettre dans le four de la verrerie.

CARQUOIS. ſ. m. Il y en a qui écrivent *Carcois*: mais mal. Etui de fleches. Un *carquois* garni de fleches. On peint Cupidon avec un arc & ſon *carquois*, & Diane de même.

Menage après Liſe tient que ce mot vient de l'Allemand *kocher*, ſignifiant la même choſe. Du Cange le derive de *carcaiſſum*, mot de la baſſe Latinité qu'on a dit dans le même ſens.

CARRAQUE. ſ. f. Grand vaiſſeau que les Portugais envoyent au Brezil, & aux Indes Orientales. Ils les appellent *naos* par excellence: c'eſt-à-dire, vaiſſeaux. Ils ſont ronds & plus étroits par enhaut que par enbas; ils ont quelquefois ſept ou huit planchers, ſur leſquels on peut loger deux mille hommes. Les Portugais ont une ordonnance ou coutume, que les *naos*, ou *carraques* qui viennent des Indes Orientales ne peuvent mener de chaloupe, ni autre barque de ſervice en deçà de l'Ile de Sainte Helene, auquel lieu ils les coulent à fond, afin d'ôter toute eſperance à l'équipage de ſe ſauver. Ils s'en ſervoient autrefois tant en guerre qu'en marchandiſe. La *carraque* étoit du port de deux mille tonneaux; c'eſt-à-dire, de quatre millions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en ſont auſſi ſervis.

Les *carraques* ſont auſſi de grands vaiſſeaux de charge.

CARRAQUON. ſ. m. Petite carraque, ou vaiſſeau renforcé.

CARRE. ſ. m. Terme de Monnoyeur. Morceau d'acier quarré, & en forme de dé. On recuit le *carré* & on le rougit au feu pour l'adoucir, & le rendre plus facile à recevoir l'empreinte du poinçon. Enſuite avec des machines peſantes, ou avec un marteau, on frappe ſur le poinçon pour le faire imprimer dans le *carré*; & le *carré* reçoit en creux ce qui eſt ciſelé, ou gravé en relief ſur le poinçon. Comme le *carré* ne reçoit pas tous les traits du poinçon, on le finit, & on l'acheve avec des ciſelets, burins, ou autres outils d'acier. On grave quelquefois des *carrez* ſans le poinçon, & quand ils ont été bien trempez l'on y forme des poinçons de même que l'on forme des *carrez* avec les poinçons: ces *carrez* alors s'appellent *matrices*. Les *carrez* pour les monnoyes, & les jettons doivent être moins creux que pour les medailles. Quand le *carré* eſt bien preparé, & qu'on veut monnoyer la medaille, on ſe ſert de tenailles, ou d'une boîte d'acier, & l'on y emboîte un *carré* d'un côté, & un *carré* de l'autre pour faire les deux côtez de la medaille. On place les flans, ou la piece d'or ou d'argent qu'on veut marquer, entre ces deux *carrez*, & avec la preſſe, ou le balancier, on preſſe la matiere entre les deux *carrez*; ſi la medaille, ou la monnoye n'eſt pas aſſez marquée on la remet dans les *carrez*; & il y a des medailles qu'on repaſſe juſqu'à 20. fois. Mais la monnoye s'imprime d'ordinaire d'un ſeul coup: cette difference vient de la difference du relief.

CARRÉ. Voyez QUARRÉ.

CARREAU. ſ. m. Diminutif de *Carré*; il ſe dit d'une figure qui a quatre côtez, quoiqu'ils ne ſoient pas égaux, ni à angles droits; comme un *carreau* de vitres qui eſt quelquefois en loſange. On dit, une étoffe à petits *carreaux*. Plier du linge par petits *carreaux*. Les Jardiniers diviſent leurs parterres, ou jardins en *carreaux*. Il y a un beau *carreau* de tulippes; c'eſt-à-dire une planche. *Carreau* de parterre, eſt un eſpace quarré, ou figuré avec une bordure de buis nain, rempli de fleurs, ou de gazon dans le compartiment d'un parterre de pieces coupées. Ce mot a été fait de *quadrellum*, MENAGE.

CARREAU, ſignifie auſſi le pavé des chambres, des ſales, des Egliſes, de quelque matiere & figure qu'il puiſſe être. Il y a des *carreaux* de marbre, de poterie, de fayence, il y en a de quarrez, d'hexagônes, &c.

En ce ſens on dit au jeu de Paume, une chaſſe à trois *carreaux*, à dix *carreaux*, lorsqu'une balle eſt tombée ſur le troiſiéme, ou le dixiéme *carreau*, & qu'elle fait chaſſe.

CARREAU VERNISSÉ, eſt un grand carreau plombé, qu'on met dans les Ecuries, au deſſus des mangeoires des chevaux, ce qui les empêche de lecher le mur. On fait auſſi du petit *carreau verniſſé* pour les compartimens.

CARREAU DE PARQUET, eſt un petit ais quarré. Il en faut pluſieurs pour remplir la carcaſſe d'une feuille de parquet.

CARREAU, ſe dit auſſi du pavé de la ruë, ou même de la terre ſimplement. On a mis ſes meubles ſur le *carreau*; c'eſt-à-dire, hors du logis. Il eſt demeuré deux hommes ſur le *carreau*; pour dire, ils ont été mis par terre, & tuez. On l'a jetté ſur le *carreau*. Il a été obligé de coucher ſur le *carreau*; c'eſt-à-dire, dehors; ſur le pavé, ſur la terre.

CARREAU, ſignifie auſſi, un grand oreiller, ou couſſin quarré de velours, que les Dames & les Evêques ſe font porter à l'Egliſe pour ſe mettre à genoux plus commodément: ce qui eſt auſſi une marque de qualité. C'eſt une Dame à *carreau*, on lui porte le *carreau*. Les femmes des gens d'épée ont des *carreaux* avec des galons d'argent. Celles des gens de robbe en ont ſeulement avec des broderies de ſoye.

On a auſſi des *carreaux* dans les chambres pour s'aſſeoir ou s'accouder. Les Cavaliers étoient au bal au pied des Dames ſur des *carreaux*. Un *porte-carreau*, eſt un petit meuble de bois qui n'a d'autres pieds, que des pommes tournées, ſur lequel on met des piles de *carreaux*.

CARREAUX, en termes de Marine, ſont des rebords, ou bandes de bois qui regnent par dehors ſur le bordage du vaiſſeau en guiſe d'un cordon, qui lie & diſtingue les tillacs, & particulierement ceux qui ſont au deſſus de

Digitized by Google

l'eau. On les appelle autrement *liſſes*, *cintes*, ou *precintes*, ou *chaintes*. On donne le même nom de *carreaux* à certaines pieces de bois qui font le haut des côtez d'une chaloupe.

CARREAU, en termes de Maçon, eſt une pierre de taille de mediocre groſſeur, & qui a plus de largeur au parement, que de queuë dans le mur. Il en faut deux ou trois pour faire une voye. Quand il n'y en a qu'un, on l'appelle *quartier*. Quand il y en a plus de 2. ou 3. on dit *libes*, ou *libage*. Le *libage* n'eſt que du gros moilon qui ſe fait du ciel des carrieres.

On appelloit auſſi autrefois *carreaux*, de groſſes pierres qu'on jettoit dans les villes aſſiegées avec des mangonneaux, qui peſoient quelquefois la charge d'un char qu'on nommoit *carrus*; ce qui leur fit donner ce nom, auſſi-bien qu'à *carriere*, qui étoit le lieu d'où on les tiroit.

CARREAU, eſt auſſi une arme de trait, ou fleche quarrée, qu'on tire avec une arbalête. C'eſt par comparaiſon qu'on appelle le *carreau* de la foudre, le trait ou la pierre qu'on croit être dans la foudre, qui bleſſe & qui tuë. Cette eſpece de *carreau* ne peut être qu'une matiere condenſée, & enflammée. On a dit autrefois *Garreaux*.

CARREAU, chez les Tailleurs, ſe dit d'un fer plat & pointu par un bout, qu'on fait chauffer, & qu'on paſſe ſur les coutures pour applatir les liſieres.

CARREAU, chez les Marchands de poiſſon, ſe dit des brochets qui ſont les plus gros, qu'ils appellent un brochet *carreau*: ce ſont ceux dont on fait des preſens.

CARREAUX, ſe dit auſſi chez les Artiſans, des groſſes limes. Les gros *carreaux* & gros *demi-carreaux* ſervent à ébaucher le fer. Les *carreaux* doux & *demi-carreaux* ſont des limes douces qui ſervent à le polir.

CARREAU, ſe dit auſſi au jeu de cartes, des figures rouges marquées en loſange. Le Roi, la Dame de *carreau*. Il a une quinte major en *carreau*. On appelle le jeu du franc du *carreau*, un jeu où l'on jette une piece de monnoye en guiſe de palet ſur un quarré qu'on a tracé en terre, & diviſé par ſes diametres & diagonales: celui qui met ſur les lignes gagne quelque avantage.

On dit proverbialement & baſſement d'un homme qui a vomi, qu'il a jetté du cœur ſur du *carreau*. On dit auſſi pour mepriſer quelqun, que c'eſt un valet de *carreau*.

CARREAU, en termes de Monnoyes, ſe dit des pieces d'or ou d'argent qu'on taille pour fabriquer les eſpeces. La premiere façon qu'on donne en la fabrique des monnoyes au marteau, eſt de tailler *carreaux*; c'eſt-à-dire, couper les lingots, ou lames d'or ou d'argent, en petits morceaux quarrez avec de grandes ciſoires. La ſeconde façon eſt de battre ou frapper *carreaux*; ce qui ſe fait par un habile ouvrier ſur une enclume oblongue qui eſt ſur ſon banc dans ſa fournaiſe. La troiſiéme façon de recuire *carreaux*: & la quatriéme de les ajuſter, approcher, ou rebaiſer pour les rendre de leur juſte poids, & enſuite les rechauffer & flatir, eſlaizer & boicer, qui ſont les cinq, ſix, ſept & huitiéme façons qu'on leur donne, après leſquelles les *carreaux* s'appellent *flans* ou *eſpeces*.

CARREFOUR. ſ. m. Lieu où aboutiſſent, & où ſe croiſent pluſieurs ruës, ou chemins. On fuſtige les criminels dans les places publiques, & dans les *carrefours*. Les publications à ſon de trompe ſe font dans les *carrefours*. Mon ame eſt pour vous miauler, & on l'entend en chaque *carrefour*, VOIT.

Ce mot vient de *quatre fourc*, parceque *fourc* ſignifioit autrefois un *angle aigu*, comme celui que font les doigts l'un à l'égard de l'autre en les écartant, d'où a été fait auſſi le mot de *fourche*. Les Latins l'ont appellé *quadrivium*, *ubi quatuor via conveniunt*.

CARRELAGE. ſ. m. Action d'appliquer des carreaux. Il a tant coûté pour le *carrelage* de cette chambre. Il ſe dit auſſi de l'ouvrage même.

CARRELER. v. a. Paver une chambre, ou autre lieu de carreaux de terre, de fayence, de marbre.

CARRELER, ſignifie auſſi, Raccommoder des ſouliers, des bottes; y remettre des ſemelles, des bouts.

CARRELÉ, ÉE. part. & adj. Un plancher, une chambre *carrelée*.

CARRELET. ſ. m. Groſſe aiguille à quatre carnes, ou côtez, dont ſe ſervent les Savetiers, Selliers, & autres qui travaillent en cuir.

CARRELET. ſ. m. Poiſſon de mer fort plat, taillé en loſange, comme le turbot. Il eſt blanc d'un côté, & griſâtre de l'autre, avec de petites taches rouges. Ce poiſſon eſt appellé par quelques-uns *plie*, quand il eſt grand; & *carrelet*, quand il eſt petit. En Latin *quadratulus*.

CARRELET. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un inſtrument de bois fait en quarré, ayant aux quatre coins des pointes de clous pour y attacher un blanchet.

CARRELETTES. ſ. f. pl. Ce ſont des limes qui ſervent à limer & à polir le fer. Groſſes *carrelettes*. Les petites *carrelettes* ſont des limes douces.

CARRELEUR. ſ. m. Maçon qui pave avec des carreaux. On le dit auſſi de ceux qui raccommodent des ſouliers: & on appelle ironiquement & baſſement, un Jean Logne *Carreleur* de ſabots, un homme qu'on accuſe d'être inutile, en lui attribuant un metier chimerique.

CARRELURE. ſ. f. Application des carreaux ſur le plancher d'une chambre. Il a tant coûté pour la *carrelure* de cette maiſon.

CARRELURE, ſignifie auſſi, une remonture de bottes, de ſouliers, où l'on a mis des ſemelles & des bouts.

On dit proverbialement & figurément, une *carrelure* de ventre, d'un bon repas qu'un goinfrie, ou un paraſite ont fait quelque part, & qui ne leur a rien coûté. Le tems qui ſe paſſa juſqu'au ſoupé me parut un ſiecle, tant j'avois beſoin d'une bonne *carrelure de ventre*, ABL. Il n'y a que le petit peuple qui parle de la ſorte.

CARRER. v. a. Reduire en quarré une autre figure. On peut aiſément *carrer* un triangle, & toute autre figure rectiligne. Le grand problême de la Geometrie eſt de *carrer* un cercle, une ellipſe, une parabole, & toute autre figure curviligne; c'eſt-à-dire, faire un quarré qui leur ſoit parfaitement égal.

On dit avec le pronom perſonnel, *Se carrer*; pour dire, Marcher avec affectation & temoignage d'orgueil, comme font les fanfarons, en tenant les mains ſur leurs côtez. Voyez-vous comment il ſe *carre*?

CARRET, ou FIL DE CARRET. ſ. m. Terme de Marine, c'eſt un fil tiré d'un des cordons de quelque vieux cable coupé par pieces; il eſt de grand uſage ſur la mer pour raccommoder les manœuvres.

CARRET, eſt auſſi un nom que donnent les Marchands à de l'écaille de tortuë.

CARRIER. ſ. m. Homme de journée qui tire & qui couppe la pierre des carrieres. On le dit auſſi des Marchands de pierre, qui font travailler aux carrieres.

CARRIERE. ſ. f. Lieu creuſé d'où l'on tire la pierre. Une *carriere* de marbre, de jaſpe, de pierre de St. Leu, de Tonnerre, &c. On les diſtingue par la matiere que l'on en tire. Les *carrieres* d'où l'on tire le marbre s'appellent *marbrieres*: celles d'où l'on tire la pierre, *pierrieres*; & celles d'où l'on tire l'ardoiſe, *ardoiſieres*. Il y a des *carrieres* où l'on trouve deux cieux, ou bancs de ciel à 12. ou 15. pieds au deſſous l'un de l'autre, comme a remarqué Blondel.

Ce mot vient de *carreaux* ou groſſes pierres qu'on tire des *carrieres*, qu'on a appellé en Latin *quadratiæ* ou *carreriæ*.

Les

Digitized by Google

Les Medecins disent, qu'un homme a une *carriere* dans la vessie, quand après en avoir tiré quelques pierres, il s'y en engendre de nouvelles.

Les Botanistes appellent aussi dans une poire la *carriere*, cette partie où s'amassent plusieurs petits nœuds pierreux, qui vers le centre du fruit semblent ne former qu'une pierre.

CARRIERE, signifie aussi, le terrain; l'étenduë, l'espace, la longueur de chemin que l'on fait faire à un cheval en le poussant à toute bride. On ne le dit proprement que d'une course qui n'excede point 200. pas. Une belle *carriere*; c'est-à-dire, une belle course. Ce cheval a bien fourni sa *carriere*.

On fait cas d'un courſier
Qui jamais ne ſe laſſe, & qui dans la carriere
S'eſt couvert mille fois d'une noble poſſiere, BOI.

On dit en termes de Manege, qu'un cheval a une *carriere triée*; c'est-à-dire, qu'il galoppe fort vite, & qu'il a des temps courts & prompts.

Les Poëtes appellent *carriere* la route, & le cours du soleil. Deja le blond Phœbus achevoit sa *carriere*, BREB.

Avant que le ſoleil commence ſa carriere,
Et que l'Aurore au monde annonce ſon retour, &c.
AR. TETU.

Ce mot vient de *carrera* Latin, qui est aussi Espagnol, & qui a été fait de *carra*, comme qui diroit *chemin de charrettes*, MEN. Ou bien il vient de *quadraria* ou de *quadratatia*, *à quadris vel quadratis lapidibus*. Borel le derive de *charriere* vieux mot François qui signifioit *rue* par où peut passer une charrette, qui doit avoir au moins 8. pieds de large.

CARRIERE, signifie aussi une lice; un lieu fermé de barrieres où l'on entre pour courir la bague, ou pour quelque autre exercice. Entrer dans la *carriere*. Aller jusqu'au bout de la *carriere*. Broncher au milieu de la *carriere*.

En Fauconnerie on appelle *carriere*, la montée de l'oiseau d'environ 60. toises. S'il monte plus ou moins, on dit *double carriere*, ou *demie-carriere*.

Dans les cirques anciens on appelloit *carriere*, le chemin que devoient faire les biges, ou les quadriges; c'est-à-dire les chariots à deux ou à quatre chevaux, qu'on faisoit courir à toute bride jusqu'aux bornes de la stade pour remporter le prix.

CARRIERE, se dit figurément en choses spirituelles, & premierement d'un sujet, d'une matiere pour s'exercer, pour agir, pour écrire, ou pour discourir. Voilà une belle *carriere*, une ample *carriere* pour un Poëte; c'est-à-dire, un beau, un ample sujet. Ciceron pouvoit donner une libre *carriere* à son esprit, & employer l'art de persuader dans toute son étenduë, LE P. RA. J'entreprens de courir une vaste *carriere*, BREB.

On dit en ce sens, Donner *carriere* à son esprit; pour dire, Se laisser emporter à son genie, ou à son plaisir; s'étendre sur un sujet au delà des bornes. On dit, Se donner *carriere aux* depens d'autrui; c'est-à-dire, pousser la raillerie trop loin. Ces gens se donnent *carriere*; c'est-à-dire, se rejouissent; boivent, rient, chantent, &c. Cela n'est bon que dans le stile simple & familier.

CARRIERE, se dit encore figurément du cours de la vie; des emplois; des fonctions, & des occupations où on la passe. Le pieux Solitaire acheva faintement sa *carriere*. Le prix nous attend au bout de la *carriere*. Le but de nôtre *carriere* c'est la mort, MONT. Pour ne point penser à la mort, nous nous flattons que nous avons encore une longue *carriere* à fournir, M. DE P. Sa *carriere* qui pouvoit être plus longue, ne pouvoit être ni plus belle, ni plus glorieuse, PATRU. La fortune seme mille dangers dans la *carriere* que nous courons, TOUR. Bien des gens sont jettez hors de la *carriere* de la fortune avant que de la fournir, AB. DE S. R. Jamais un Favori ne borne sa *carriere*, OE. M. La fortune ouvrit une belle *carriere* à son grand cœur, LE P. D'ORL. Courir la *carriere* de la gloire, M. DE M. Courir du bel esprit la *carriere* épineuse, BOI.

On dit proverbialement, qu'on a fait passer *carriere* à quelcun; pour dire, qu'on lui a fait faire quelque chose malgré lui. On dit aussi, J'ai passé *carriere*; c'est, je me suis determiné à cela; j'ai hazardé la chose.

CARROSSE. s. m. Voiture commode pour aller par la ville, & à la campagne. Ce corps du *carroſſe* est suspendu avec de larges bandes de cuir sur quatre moutons, & posé sur un train à quatre roues. Ses parties sont le train, le bateau, l'imperiale, les quenouilles, les fonds, les portieres, les mantelets, les gouttieres. Les Princes du sang; les Princes legitimez; les Princes étrangers; les Cardinaux; les Ambassadeurs ordinaires, & extrordinaires; les Legats; les Nonces; les Ducs & Pairs; les Comtes & Pairs Ecclesiastiques; les Officiers de la Couronne, & les Marechaux de France ont le privilege d'entrer au Louvre en *carroſſe*. Le Roi le souffre aussi aux premiers Officiers de la Reine, & de Madame la Dauphine. Les Duchesses ont le droit de mettre des housses sur leurs *carroſſes*.

Menage derive ce mot de *carruca*, ou *carrucha*, qui se trouve ainsi écrit dans les Pandectes de Florence.

On appelle aussi *carroſſes*, des coches, ou voitures publiques où on loue des places pour aller d'un lieu à un autre.

Un *carroſſe couppé*, est un *carroſſe* qui n'a qu'un fond sur le derriere, & qui n'a tout au plus sur le devant qu'un strapontin. Un *carroſſe vitré*, c'est celui qui est garni de glaces. Un *carroſſe drappé*, est un *carroſſe* de deuil, garni de drap dehors & dedans. L'attelage d'un *carroſſe* s'entend de six chevaux avec un volontaire, pour servir à la place de quelcun des autres à qui il arriveroit quelque accident. L'attelage ordinaire n'est que de deux chevaux.

On appelle un homme à *carroſſe*, une Dame à *carroſſe*, ceux qui se distinguent du peuple par un *carroſſe* qu'ils entretiennent, & qui font rouler le *carroſſe*. La fottise de l'esprit humain est telle, qu'il n'y a rien qui ne lui serve à aggrandir l'idée qu'il a de lui même; & si l'on y prend garde, il s'estime davantage à cheval, ou *en carroſſe*, qu'à pied, LOC.

Les Historiens, & sur tout ceux d'Italie, ont appellé *carroſſe*, le principal étendard d'une armée, qui étoit attaché à un arbre gros comme un grand mât avec des cables sur un chariot couvert d'écarlate, & tiré par quatre paires de bœufs caparaçonnez & couverts de satin blanc avec une croix rouge sur le milieu. Il avoit au haut une croix d'or fort brillante; & l'étendard étoit blanc chargé d'une croix rouge. Personne n'osoit prendre la fuite tant qu'il subsistoit debout. Il étoit à la garde d'un Capitaine avec huit Trompettes, & huit soldats d'élite, & il y avoit un Aumonier qui disoit tous les jours la Messe auprès. Les Auteurs en attribuent l'invention à Heribert Archevêque de Milan vers l'an 1124. L'Empereur Othon IV. avoit un semblable *carroſſe*. Plusieurs autres Princes en ont eu aussi, comme les Rois de Hongrie, & même les Sarrazins.

On appelle proverbialement *cheval de carroſſe*, un homme sans esprit, à qui on ne peut rien apprendre; qui marche grossierement & en pied plat.

CARROSSIER. s. m. Ouvrier qui fait des *carroſſes*. Ceux de ce metier s'appellent *Selliers Lormiers*, *Carroſſiers*; & ils font à Paris un corps separé d'avec les Bourreliers.

CARROUS. Voyez CARROUSSE. C'est la même chose, si ce n'est que *carrous* n'est plus en usage.

Digitized by Google

CARROUSEL. ſ. m. Courſe de chariots, & de chevaux : fête magnifique que font des Princes, ou de Grands Seigneurs pour quelque rejouïſſance publique ; comme aux mariages, aux entrées des Rois, &c. Elle conſiſte en une cavalcade de pluſieurs Seigneurs ſuperbement vêtus, & équippez à la maniere des anciens Chevaliers, qui ſont diviſez en quadrilles. Ils ſe rendent à quelque place publique, où ils font des courſes de bague, des joutes, tournois, & autres exercices de Nobleſſe. On y ajoûte quelquefois des chariots de triomphe, des machines, des danſes de chevaux, &c. & c'eſt de là que ces fêtes ont pris leur nom. Les Maures y introduiſirent les chiffres & les livrées dont ils ornerent leurs armes, & les houſſes de leurs chevaux, avec pluſieurs applications myſterieuſes. Les Goths & les Allemands y ajoûterent l'uſage des cimiers, des maſſes de heron, & des aigrettes.

Ce mot vient de l'Italien *carofello*, diminutif de *carro*, MEN. Le Pere François Meneſtrier Jeſuite a écrit des *carrouſels*, des joutes & des tournois. Tertullien en ſon livre des Spectacles attribué à Circé l'invention des *carrouſels*, & veut qu'elle ait été la premiere à dreſſer le Cirque & des courſes en l'honneur du Soleil ſon pere. Deſorte que quelques-uns croyent que ce mot vient de *carrus ſolis*, ou de *carro del ſole*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient des chars & carroſſes qu'on y menoit.

CARROUSSE. ſ. f. Bonne chere qu'on fait en buvant, & en ſe rejoüiſſant. Ils ont été trois jours chez un tel à faire *carrouſſe*.

Ce mot eſt populaire, & vient de l'Allemand *garbaus*, qui veut dire, *tout vuidé*, on ſouſentend le verre ; d'où l'on a fait depuis *carous*, & puis *carrouſſe*, MEN. Borel le derive de *chara*, *gaudium*.

CARRURE. ſ. f. Eſt un terme dont les Tailleurs ſe ſervent en parlant de la taille d'un pourpoint ou d'un corps de juppe, qui ſe dit particulierement de l'eſpace qui eſt entre les deux épaules. On dit *carrure* de devant, *carrure* de derriere.

CARTAHU. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt une manœuvre paſſée dans une poulie au haut des mâts pour hiſſer les autres manœuvres.

CARTAME. ſ. m. Plante qui n'a qu'une ſeule tige ronde, laquelle ſe diviſe vers ſa partie ſuperieure en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont attachées ſans ordre à la tige & à ces rameaux : elles ſont nerveuſes, liſſes, garnies de petites épines ſur leurs bords, longues d'un doigt & demi, ou de deux doigts, larges preſque d'un, finiſſant en pointe. Ses fleurs ſont des bouquets à pluſieurs fleurons de la couleur du ſafran, ſoutenus par un calice écailleux. Sa ſemence eſt oblongue & blanche, pleine d'une moëlle douce & qui eſt auſſi blanche. On ſe ſert en Medecine de cette ſemence, qui eſt propre pour vuider les eaux par le vomiſſement & par les ſelles. On appelle autrement le *cartame*, ſafran batard, & en Latin *carthamus officinarum*, P. TOURNEFORT.

Ce mot vient de *karteu*, qui chez les Mores ſignifie la même plante ; ou bien du Grec *cathairein*, *purger* ; car cette plante eſt purgative.

CARTE. ſ. f. Papier. Il n'eſt gueres en uſage qu'en cette phraſe. Donner la *carte* blanche à quelcun ; pour dire, lui donner un papier blanc ſigné pour le remplir de ce qu'il lui plaira.

On le dit auſſi au figuré ; pour dire, Se ſoumettre à toutes les conditions qu'un autre nous voudra impoſer : ou laiſſer à une autre la liberté de faire tout ce qu'il lui plaira.

CARTE, eſt auſſi une grande feuille de papier, ou pluſieurs feuilles collées enſemble, ſur leſquelles on a tracé, depeint, ou gravé la repreſentation du monde, ou de ſes parties. Les *cartes* geographiques contiennent la deſcription des terres ; les hydrographiques, celle de la mer ; les chorographiques, celle d'une region ; les topographiques, celle de quelques lieux particuliers. Hevelius a fait le premier des *cartes* ſelenographiques, qui contiennent la deſcription des figures qui apparoiſſent dans la lune. On en a fait de plus exactes à l'Obſervatoire du Roi. La *carte* univerſelle s'appelle la *mappemonde*. On dit auſſi des *cartes* coſmographiques ; pour dire, la deſcription du monde. On a trouvé l'invention de faire des *cartes* topographiques fort exactes, en faiſant des obſervations avec des inſtrumens garnis d'alhidades en deux ſtations.

CARTE MARINE, eſt une *carte* où l'on prend peu de ſoin de marquer les villes qui ſont en terre ferme, mais où l'on decrit exactement la mer, les côtes, les ports, les rochers, les Iles, les bancs de ſable, les ſeches, & les golphes. On y decrit auſſi outre les longitudes & latitudes, les lignes des rhumbs des vents. On y marque les Meridiens en lignes paralléles : ce qui eſt ſujet à beaucoup d'erreurs. On ſe ſert ſur la Mediterranée de *cartes* par routes & diſtances. Elles n'ont point d'autres lignes que celles des rhumbs de vent, & une ſeule échelle qui ſe meſure par milles. Les matelots ont des *cartes* au point plat ou au point commun, qui ſont les ordinaires ; d'autres au point reduit, quand les degrez de latitude ; c'eſt-à-dire, les degrez qui courent Nord & Sud, ſont tous inegaux entre eux, plus petits auprés de l'Equateur, & plus grands à meſure qu'ils s'approchent des Poles : ce qui arrive, lorſque la projection de la *carte* eſt telle, que le Pole y ſert de centre, & que les rayons en marquent les Meridiens. On appelle auſſi *cartaux* les cartes Marines.

Pointer la *carte*, c'eſt, Marquer le lieu ſur la *carte* où l'on croit être en pleine mer, ſuivant l'obſervation & l'eſtime d'un Pilote.

On fait auſſi ſur terre des *cartes* de routes pour les logemens des gens de guerre, & pour les campemens : & on dit, Oter quelcun de deſſus la *carte* ; pour dire, l'exempter du logement des gens de guerre, faire detourner un peu la route.

Sçavoir la *carte*, ſe dit non ſeulement au propre, de ceux qui ſçavent la Geographie ; mais plus ſouvent au figuré, de ceux qui connoiſſent les intrigues d'une Cour, le train des affaires d'un Etat, les detours d'une maiſon, les connoiſſances, les habitudes, les ſecrets d'une famille, d'un quartier. La *carte* du cœur humain eſt plus difficile à ſçavoir que la *carte* univerſelle, M. Sc. Balzac a dit qu'il eſt aiſé de trafiquer ſur la *carte* ; c'eſt-à-dire, qu'il eſt facile de donner des conſeils, loin des évenemens, & du danger.

CARTE, ſignifie auſſi, un corps fait de pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, ou de papier lacké, mouillé, reduit en bouillie, raſſemblé & ſeché dans une preſſe. On met de la *carte* dans les collets de pourpoint, & dans pluſieurs choſes qu'on veut rendre dures & fermes. On fait des images de *carte* dans des moules, des plaques, des ornemens de platfonds avec de la *carte* dorée.

On le dit en ce ſens d'un petit morceau de *carte* deliée & marquée de pluſieurs points ou figures, dont on aſſemble un certain nombre pour jouer à pluſieurs ſortes de jeux. Il a eu ce coup-ci le plus beau jeu de la *carte*. Une *carte haute*, eſt une *carte* figurée ou peinte. On y compte auſſi quelquefois les as. Une *carte baſſe*, eſt celle qui eſt marquée des moindres points juſqu'à ſix. Une *carte* de cœur, de carreau, de pique & de treffle.

CARTE, en termes de Cartier, c'eſt une feuille de carton, où il y a pluſieurs *cartes* ſans être couppées. Savonner les *cartes*.

CARTES, ſe dit plus ordinairement au plurier. Il y a pluſieurs jeux de *cartes*, le Picquet, le Berlan, l'Homme,

Digitized by Google

me, l'Hombre, le Lanſquenet, la Baſſette, la Triomphe, le Here, l'Imperiale, le Hoc, le Reverſis, la grande & petite Prime, la Menille, &c.

On appelle fauſſes *cartes*, non ſeulement les *cartes* marquées avec leſquelles on pippe au jeu; mais on dit auſſi, qu'il eſt entré une fauſſe *carte* dans un jeu, quand c'eſt une *carte* toute ſeule d'un point. Elle eſt deſavantageuſe, parcequ'on eſt obligé d'obeïr à une plus haute de même point qu'on jette, & qui fait perdre la main.

On dit auſſi, Battre, mêler, brouiller, coupper les *cartes*, lorſqu'on les manie long temps pour en changer l'ordre & la diſpoſition, & qu'enſuite on en ſepare le jeu en deux.

On dit figurément en ce ſens, que les *cartes* ſont bien brouillées, lorſque dans un Etat, ou dans une Cour, ou dans une famille il y a des troubles, des guerres, des diſſentions, des interêts, & des affaires fort difficiles à accommoder. On dit encore en ce ſens, *Brouiller les cartes*; pour dire, ſemer la diviſion.

On appelle, Joüer bien les *cartes*, faire les *cartes*, gagner les *cartes*, quand on fait davantage de levées de *cartes* qu'on joüe ſur table, que celui contre qui on joüe.

On dit proverbialement d'une maiſon bien enjolivée, mais bâtie peu ſolidement, que c'eſt un chateau de *cartes*.

CARTEL. ſ. m. Deffi qu'on envoye à quelcun pour le provoquer, & l'appeller à un combat ſingulier, ſoit pour des tournois, ſoit pour un duel formé. Cet appel contient ordinairement le lieu, la maniere, le ſujet, le jour & l'heure du combat. Les *cartels* ne ſont plus en uſage depuis que le Roi a ſi ſeverement deffendu les duels, ſi ce n'eſt figurément en raillerie, quand on veut deffier quelcun à la diſpute, & faire un aſſaut de reputation, & d'eſprit.

CARTEL, ſignifie auſſi un accord qui ſe fait entre les Etats pour la rençon, & pour l'échange des priſonniers pendant la guerre.

CARTELLE. ſ. f. Terme de Charpenterie, qui ſe dit des groſſes planches ou doſſes qui ſervent aux moulins à porter les meules, ou à faire les planchers qui ſont à côté, & à d'autres uſages.

CARTELLE, eſt auſſi une façon de debiter les bois qui ſont recherchez, comme les frênes & érables loupeux & noüailleux, lorſqu'on les met par petites planches de trois, quatre & cinq pouces d'épaiſſeur pour ſervir aux Ebeniſtes.

CARTENIER. Voyez QUARTENIER.

CARTERON. Voyez QUARTERON.

CARTIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des cartes à joüer, ou qui en fait traſic.

CARTILAGE. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt la partie la plus dure de l'animal après les os. Les *cartilages* ſont preſque de même nature que les os, & n'en different que du plus au moins. Il y en a qui ſont durs & qui deviennent oſſeux avec le temps, comme ceux qui font le ſternum. Les autres ſont plus mous, & compoſent même des parties comme ceux du nez, des oreilles &c. Il y en a d'autres qui ſont très-mous, & qui tiennent de la nature du ligament, ce qui les a fait appeller *cartilages ligamenteux*. Il y a des *cartilages* de pluſieurs figures, à qui on a donné le nom des choſes auſquelles ils reſſemblent: l'un eſt appellé *annullaire*, parcequ'il reſſemble à un anneau; un autre *xyphoide*, à cauſe qu'il a la figure de la pointe d'un poignard; un autre *ſcutiforme*, qui eſt fait comme un bouclier; & ainſi de pluſieurs autres. Les *cartilages* n'ont ni membrances, ni nerfs, & par conſequent point de ſentiment. Ses uſages ſont d'empêcher que les os ne ſoient bleſſez par un froiſſement continuel; de les joindre en pluſieurs endroits par ſyncondroſe, & de contribuer beaucoup à bien former pluſieurs parties, comme le nez, les oreilles, la trachée artere, les paupieres & quelques autres.

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Qui eſt formé de cartilage. Les animaux ont pluſieurs parties *cartilagineuſes*.

CARTISANE. ſ. m. Terme de Broderie. C'eſt de la ſoye ou de fil delié, ou de l'or & de l'argent, dont on couvre un petit morceau de carte, ou de parchemin qu'on met dans les dentelles & guipeures.

CARTON. ſ. m. Groſſe carte. On en fait de papier collé, & de papier haché & ſeché dans la preſſe. Les livres en veau ſe relient avec de gros *cartons*. On fait des images & pluſieurs ſortes d'ouvrages avec du *carton* dans des moules.

CARTON, en termes de Peinture, ſe dit des deſſeins qu'on fait ſur de fort papier, pour les calquer enſuite ſur l'enduit frais d'une muraille où l'on veut peindre à freſque. C'eſt auſſi le deſſein coloré pour travailler à la Moſaïque.

CARTON, en Architecture, eſt un contour chantourné ſur une feuille de *carton*, ou de fer blanc, pour tracer les profils des corniches, & pour lever les pannaux de deſſus l'épure.

CARTON, c'eſt ſur la mer, le volume de cartes marines.

CARTON, en termes d'Imprimerie, ſe dit d'un feuillet qu'on rimprime à la place d'un autre où il s'étoit gliſſé quelque groſſe faute. On a refait pluſieurs *cartons* de ce livre pour empêcher la cenſure.

CARTONNIER. ſ. m. Ouvrier qui fait ou qui vend du carton.

CARTOUCHE. ſ. m. Ornement de Sculpture, ou de Peinture qui repreſente un rouleau de carte couppée, & tortillée, au milieu duquel on met quelque inſcription, ou deviſe. Les titres des cartes geographiques ſont dans des *cartouches* fort enjoliveez.

On appelle auſſi *cartouche* dans les bâtimens, ces mêmes repreſentations qui ſe font de pierre, de plâtre, ou de bois, & qui laiſſent au milieu un vuide capable de recevoir quelque inſcription. Il y a des *cartouches* en écuſſon pour y mettre des armes. C'eſt une faute en Architecture que de ſe ſervir de *cartouches*: ce ſont de faux ornemens, & des figures difformes qui ne ſignifient rien. Ce n'eſt pas qu'à la place d'une table un *cartouche* bien deſſiné ne puiſſe avoir de la grace; mais il n'appartient qu'à ceux qui ont un juſte diſcernement de s'en ſervir. Les *cartouches* ont été inventez par les Peintres & les Sculpteurs d'Italie, DAVILER.

CARTOUCHE, en termes de Guerre, eſt une charge d'arme à feu enveloppée dans de gros papier, ou de la carte, pour charger plus promptement. Celles du canon ſont ordinairement dans des *cartouches* de carton, ou de fer blanc, qui ſont des boîtes hautes d'un demi-pied, & occupent la place du boulet dans la piece, au calibre de laquelle ſon diametre eſt proportionné. On remplit ces *cartouches* de petites balles, de clous, de chaînes, de ferrailles. Tout cela s'écarte conſiderablement. Le canon qu'on cache dans les flancs retirez ſe charge d'ordinaire à *cartouches*, pour faire plus de fracas. Celles des mouſquets, & des piſtolets contiennent ſeulement de la poudre, & du plomb enveloppez dans de gros papier. On les appelle *gargouches* ſur mer.

CARTOUCHE, eſt auſſi une eſpece de grenade, ou boulet creux, qui eſt une boîte ronde remplie de balles de mouſquet, qui s'ouvre à-propos, & quand il en eſt beſoin.

CARTULAIRE. Voyez CHARTULAIRE.

CARVI. ſ. m. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pied & demi. Ses feuilles naiſſent

Digitized by Google

sont comme par paires, découppées menu le long d'une côte, semblables aux feuilles de la carotte sauvage. Ses fleurs sont en parasol, composées de cinq petites feuilles, rondes, blanches, ou rougeâtres, disposées en fleur-de-lis de France. Lorsqu'elles sont passées, il paroit des fruits composez chacun de deux graines étroites, un peu longues, cannelées sur le dos, d'un goût âcre & aromatique. Sa racine est grosse, longue, blanche, d'un goût aromatique, un peu âcre. In Latin *carvi caſalpini*, P. TOURNEFORT: La semence de *carvi* est en usage en Medecine: elle est stomachique & diuretique; elle dissipe les vents, aide la digestion, & fortifie le cerveau. Les Allemands & les Anglois s'en servent beaucoup; ils en mettent dans les biscuits, dans les fromages, & dans d'autres sortes d'alimens.

Cette plante tire son nom de la Carie, païs de l'Asie Mineure, où les Anciens l'avoient remarquée.

CARYATIDES. ſ. f. pl. Terme d'Architecture. C'est une espece de pilastre, ou de colonne, representant une femme vêtuë d'une longue robe. Les Anciens s'en sont servis pour faire le fût de la colonne Ionique. L'origine de cet ornement est connuë & rapportée par Vitruve; il dit que les Grecs ayant pris la ville de Carie, emmenerent les femmes captives, & pour monument de leur servitude, ils en appliquerent les figures dans leurs bâtimens, en les faisant servir de colonnes pour supporter les entablemens. Celles qui portoient des panniers, ou des corbeilles, s'appelloient *canifera*. On s'en sert encore dans l'Architecture moderne. Il y en a au gros pavillon du Louvre.

CARYOCOSTINUM. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'est un électuaire purgatif qui prend son nom des girofles & du costus, lesquels entrent dans sa composition. Il est bon dans les goutes bilieuſes.

CARYOPHYLLATA. ſ. f. Plante. Voyez BENOITE. C'est la même chose.

C A S.

CAS. ſ. m. Aventure; évenement; accident arrivé par hazard, ou par une force majeure. Personne n'est responsable des *cas* fortuits. Les orages, les tremblemens de terre, sont des *cas* fortuits, que la prudence humaine ne peut prevoir, & auſquels on ne peut resister: ce sont là des *cas* extraordinaires.

Le bon cocher ne ſçavoit pas
De Phaëton l'hiſtoire, & pireux cas, VOIT.

Ce mot vient du Latin *caſus*, de *cado*.

CAS, signifie auſſi, Circonstance; état; situation; occasion; condition. Mon ayeul a ſubſtitué ſes biens à ſes deſcendans en droite ligne, & je ſuis dans le *cas*. On a ſtipulé que l'uſufruitier payera les taxes extraordinaires: ainſi le *cas* arrivant c'eſt à vous à payer. Je le ferai ſi le *cas* y échet; je ne ſuis point dans le *cas* de l'ordonnance. En ce ſens les Juriſconſultes appellent *cas*, l'eſpece d'une loi, & le point de droit qui y eſt decidé. Accuſer a donné les *cas* des loix les plus difficiles du Droit Civil pour en faciliter l'intelligence. Voilà le *cas* de la Loi. Les Legiſlateurs n'ont pu prevoir tous les *cas*; c'eſt-à-dire, tous les faits, & les circonſtances.

CAS, ſe dit encore en ſtile du Palais en pluſieurs formules. On dit, qu'on a obſervé les formes en tel *cas* requiſes & accoutumées; c'eſt-à-dire, preſcrites en pareille occaſion. Il a été condamné pour les *cas* reſultans du procés; c'eſt-à-dire, pour pluſieurs choſes dont il y avoit preuve au procés. On met dans les Lettres de Chancelerie, Si le *cas* y échet; c'eſt-à-dire, s'il y a lieu; on dit auſſi ſelon l'exigence des *cas*; c'eſt-à-dire, ſelon la qualité, & la nature des affaires.

CAS, ſe dit auſſi au Palais d'une certaine nature d'affaires, de delits, ou de crimes. Les *cas* Royaux, & Prevôtaux, ſont certains crimes dont connoiſſent les Juges Royaux, & Prevôtaux, à l'excluſion des Juges ſubalternes, ou Juges non Royaux; comme fauſſe monnoye, rapt, port d'armes, ſedition, infraction de ſauvegarde, &c. Pour le crime de leze-Majeſté au premier chef il eſt de la competence du Parlement. En matiere civile, le poſſeſſoire des Benefices, les cauſes du domaine du Roi; les procés concernant les Egliſes de ſa fondation, &c. ſont des *cas* Royaux. En general les *cas Royaux* ſe doivent reſtreindre aux choſes où le Roi a interêt comme Roi. On les étendoit beaucoup autrefois. Bouteille dit qu'on y comprenoit les cauſes des pupilles, & des veuves; les contrats paſſez ſous ſcel Royal. Les *cas* Prevôtaux doivent être jugez prevôtalement; c'eſt-à-dire, en dernier reſſort, & ſans appel. Voyez PREVÔT DES MARECHAUX. Mais les *cas* Royaux, & qui ne ſont point Prevôtaux, doivent être jugez par les Baillis & Senechaux, à la charge de l'appel. Les *cas* Royaux ont beaucoup plus d'étenduë que les *cas* Prevôtaux; car tous les *cas* Prevôtaux ſont des *cas* Royaux; mais tous les *cas* Royaux ne ſont pas des *cas* Prevôtaux. Voyez l'explication, & la diſtinction des *cas* Royaux, & des *cas* Prevôtaux dans les ART. 11. & 12. T. 1. de l'Ordonnance criminelle de 1670.

On dit auſſi à l'égard des Eccleſiaſtiques, le *cas privilegié*, pour oppoſer au *delit commun*. L'Official juge les Prêtres pour le delit commun; mais le Juge Royal connoit des *cas privilegiez*; c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a quelque crime qui merite peine corporelle, attendu que l'Egliſe ne condamne point à peine afflictive; comme vol, ſedition, meurtre, aſſaſſinat. Quelques-uns pretendent que l'adultere eſt un *cas privilegié*, & dont la connoiſſance eſt auſſi attribuée au Juge ſeculier, privativement au Juge Eccleſiaſtique. Si le crime participe du delit commun, & du *cas privilegié*, le procés doit être fait & inſtruit conjointement par le Juge Eccleſiaſtique, & le Juge ſeculier; en ce *cas* le Juge ſeculier use termes des declarations du Roi de 1678. & de 1688. doit ſe tranſporter à la juriſdiction Eccleſiaſtique pour inſtruire le procés conjointement. Cependant chaque Juge Eccleſiaſtique & ſeculier peut rendre ſa ſentence ſeparément; l'un ſur le delit commun, & l'autre ſur le *cas privilegié*. Voyez DELIT. Mais ſi le crime commis par un Clerc eſt purement un *cas Royal*, ou *cas Prevôtal*? il ne peut pas demander ſon renvoi devant l'Official pour y être le procés inſtruit conjointement: alors il eſt jugé comme ſi c'étoit un Laïque. Si un Eccleſiaſtique eſt ſurpris portant les armes, il ne peut point non plus demander ſon renvoi devant le Juge d'Egliſe. En ce ſens on dit des affaires qui ſe font extraordinairement, & en conſideration du merite de quelque perſonne, ou de quelque circonſtance importante, que c'eſt un *cas privilegié*, qui ne tire point à conſequence.

CAS, en termes de Theologie, ſignifie, Queſtion; point de conſcience. Ce Docteur eſt ſçavant dans les *cas* de conſcience. Ce peché eſt un *cas* reſervé au Pape, ou à l'Evêque. Les Prêtres ont pouvoir d'abſoudre à l'article de la mort les vrais penitens de tous les *cas* reſervez. On trouve la reſolution de plus de 400. *cas* de conſcience en deux Volumes de Mr. de Ste. Beuve.

CAS, ſignifie quelquefois, & populairement, Ordure & obſcenité. Voiture a dit dans un Rondeau;

Saboule & met la triperie par bas,
Jambes en l'air elle montre ſon cas, &c.

Il a dit auſſi,

Ma langue au ſecret aſſervie,
N'oſe parler d'un certain cas.

CAS, ſignifie encore, Eſtime; bonne opinion. On fait grand *cas* de cet Avocat; il eſt en grande reputation.

Digitized by Google

tion. Je fais très-peu de *cas* de vos médisances. On fait *cas* des gens heureux qui peuvent servir, & on mépriſe les miſérables, LE CH. DE M. Je ne ſçaurois faire *cas* d'un Amant qu'un autre que moi gouverne, VOI. En faiſant trop peu de *cas* de ſoi-même, on ne peche pas moins contre la modeſtie qu'en s'eſtimant plus qu'on ne doit, LE CH. DE M.

CAS, en termes de Grammaire, ſe dit de la différente inflexion, & terminaiſon des noms. Les Latins ont ſix *cas*; le nominatif, le genitif, le datif, l'accuſatif, le vocatif, & l'ablatif. En François il n'y a à proprement parler que trois *cas*: le nominatif, le genitif, & le datif: du moins les *cas* ne diffèrent que par l'apposition des articles; en Latin c'eſt par la terminaiſon.

Ce mot vient du Latin *cadere*, *tomber*: les *cas* étaſt comme les diverſes chûtes d'un même mot.

CAS, eſt auſſi une eſpece d'interjection, ou d'adverbe admiratif. C'eſt grand *cas* que les hommes ne ſe corrigent point par les fautes d'autrui.

CAS, ſe dit encore adverbialement en ces phraſes. *Au cas, en tout cas, poſez le cas, en ce cas*; pour dire, En cette occaſion, à cette condition, en cette ſuppoſition. *Prenez le cas que, ou poſez le cas que*, ſe diſent également pour dire, ſuppoſez que, VAU. *En cas*, & *au cas*, ſignifie; Si une telle choſe arrive. On met indifféremment *au cas*, ou *en cas*, quand il eſt ſuivi d'un *que*. *Au cas*, ou *en cas* qu'il meure. Mais quand il eſt ſuivi d'un ſubſtantif on dit toûjours *en cas*: *en cas* de mort; *en cas* de guerre; c'eſt-à-dire, la mort, ou la guerre arrivant, BOU. *En cas* ſignifie auſſi, En fait; en matiere.

Je ſai des vers aſſez paſſablement;
Mais après tout je ſuis un pauvre Prêtre
En cas *d'amour*, VOI.

On dit auſſi, *En cas*, pour deſigner quelque choſe particuliere. *En cas* de fruits; pour dire, Quant aux fruits, je n'en mange point de cruds, &c.

CAS, ſe dit auſſi proverbialement en ces phraſes. Au *cas* que Lucas n'eût qu'un œil, ſa femme auroit épouſé un borgne, pour ſe moquer de ceux qui prevoyent trop d'accidens, & qui ſtipulent trop de conditions. On dit auſſi, Vous mettez trop de ſi & de *cas* en cette affaire; pour dire, Vous demandez trop de precautions, vous prevoyez trop de choſes. On dit d'un homme, que ſon *cas* eſt ſale; c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſent coupable de quelque vilain crime: & on dit en ce ſens; Tous vilains *cas* ſont reniables.

CASANIER, ſ. m. Pareſſeux; faineant; qui ne ſort point de ſa caſe, & du coin de ſon feu.

Voſſius croit que ce mot vient du Latin *caſa*.

CASANIER, eſt auſſi adjectif. Humeur *caſaniere*.

CASAQUE. ſ. f. Eſpece de manteau qui a des manches où l'on fourre les bras. Les *caſaques* ſont commodes pour les gens de cheval.

Ce mot vient de Caracalla Empereur, lequel étant à Lyon, fit habiller tous ſes gens de *caſaques*. On diſoit autrefois *caraquin*, au lieu de *caſaquin*, & on le dit encore à preſent en Baſſigni. D'autres croyent que ce mot vient d'un habillement de Coſaques, & qu'on a dit *caſaque* par corruption, comme *bongreline* des *Hongrois*. Covarruvias le fait venir de l'Hebreu *caſah*, qui ſignifie *couvrir*: d'où a été tiré le Latin *caſa*, *cabane*, comme on dit *tugurium*, *à tegendo*.

On appelle *caſaques* de Mouſquetaires, de Gardes du corps, de Gendarmes, les manteaux de cette ſorte portez par les Cavaliers de ces compagnies, qui ont des marques & des broderies particulieres pour les diſtinguer les uns des autres. Il a pris la *caſaque*, ou, il a rendu la *caſaque* de Mouſquetaire; c'eſt-à-dire, Il eſt entré au ſervice, ou, il a quitté le ſervice de Mouſquetaire.

On dit figurément, qu'un homme a tourné *caſaque*; pour dire, qu'il a changé de parti. Ce Prince étranger s'étoit mis du côté du Roi; mais depuis il a tourné *caſaque*. Les trouppes auxiliaires ſont ſujettes à tourner *caſaque*.

CASAQUIN. ſ. m. Petite caſaque. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe proverbiale. On lui a donné ſur le *caſaquin*; pour dire, On l'a battu.

CASCADE. ſ. f. Chûte d'eau. Dans les montagnes on voit mille petits ruiſſeaux qui font des *caſcades* naturelles.

Ce mot eſt venu de l'Italien *caſcata*, qui a été fait de *caſcare* & de *cado*, MENAGE.

CASCADE, ſe dit auſſi de ces chûtes d'eaux qui ſe font artificiellement dans les jardins de plaiſance, quand on fait tomber des eaux, ſoit en nappes, ſoit en jets, ſoit en rigoles de haut en bas, ou de baſſin en baſſin. Ces *caſcades* ſont artificielles.

CASCADE, ſe dit auſſi figurément des fautes de jugement, & de négalitez qui ſe trouvent dans un Ouvrage. Jugement de l'Auteur où étiez-vous, quand vous fîtes cette magnifique *caſcade*? dit Balzac. L'Academie ne l'employe point dans ce ſens.

CASCANES. ſ. f. pl. Terme de Fortification. Ce ſont certains enfoncemens en forme de puits, qu'on fait dans le terreplain proche du rempart, & d'où ſort une galerie qui eſt auſſi conduite ſous terre, pour éventer les mines de l'ennemi.

CASE. ſ. f. Maiſon. En ce ſens ce mot eſt emprunté de l'Italien *caſa*, & n'eſt encore en uſage qu'en peu de phraſes. C'eſt le patron de la *caſe*. Il rentre dans ma *caſe*. Il ne ſort point de ſa *caſe*. Iſidore & Papias diſent que c'eſt une petite maiſon de païſan fermée ſeulement de hayes, ou de palis. Il ſe prend auſſi pour une ſimple cabane. Les *caſes* des eſclaves, FLEURY.

CASE, ſe dit ordinairement des divers carreaux qui ſont dans un échiquier, ou damier, au jeu des Echecs, & des Dames. Le Roi n'a plus que deux *caſes* pour ſe ſauver. Le pion avance de deux *caſes* le premier coup.

Menage après Saumaiſe tient que ce mot vient de *caſſa*, ou *capſa*, qui vient du Grec *καφσα*, qui ſignifie la même choſe.

CASE, ſe dit auſſi au jeu du Triquetrac, de deux dames qui ſont poſées ſur une même ligne, ou languette, marquée ſur le tablier où l'on joue le Triquetrac, & qui empêchent les dames du parti contraire de paſſer outre. Quand on fait le petit jean, il ſert à abattre du bois pour faire des *caſes*. Le ſeptiéme point s'appelle la *caſe du Diable*, parceque c'eſt la plus difficile à faire. Une demi-*caſe*, c'eſt quand il n'y a qu'une dame abattuë.

CASEMATE, ſ. f. ou CASMATE, REFL. Terme de Fortification. On l'appelle autrement *place baſſe*, ou *flanc bas*. C'eſt la batterie qui eſt dans le flanc proche de la courtine, pour deffendre le foſſé.

Ce nom vient d'une voute qu'on faiſoit autrefois pour ſeparer les platte-formes où ſe faiſoient les batteries hautes & baſſes, dont chacune ſe nommoit en Italien *caſa armata*, ou en Eſpagnol *caſamata*. Quelques-uns le font venir de *caſa à matti*, maiſon aux foux: Covarruvias dit qu'il a été fait de *caſa* maiſon, & *mata* baſſe. Maintenant on ſe contente de retirer la place haute en dedans du baſtion. Quelquefois on fait trois platteformes, dont la plus haute eſt ſur le rempart. La *caſemate* eſt auſſi appellée *flanc retiré*, parceque c'eſt la partie du flanc qui eſt la plus proche de la courtine, & du centre du baſtion. On la couvroit autrefois d'un orillon ou épaulement, qui étoit un corps maſſif de pierre rond ou quarré, qui empêchoit qu'on ne vît de dehors dans les batteries. L'uſage en eſt aſſez rare preſentement, & on a ceſſé de s'en ſervir à cauſe que les batteries des aſſaillans enterroient l'artillerie de ces *caſemates* dans la ruïne des voutes. Guillet dit pourtant que c'eſt

Digitized by Google

la plus parfaite de toutes les defenſes d'une place, ſur tout pour les foſſez pleins d'eau. Voyez MALLET.

CASEMATE, ſe prend auſſi pour les puits & les rameaux que l'on fait dans le rempart d'un baſtion, juſqu'à ce que l'on entende travailler le Mineur, & qu'on éventе les mines.

CASER, v. n. Il ne ſe dit qu'au jeu du Triquetrac, pour ſignifier, Faire des caſes; ou mettre deux dames ſur une même ligne. La plus grande ſcience du Triquetrac eſt de bien *caſer*.

Dans les vieilles Coutumes on diſoit *caſer*, & *acaſer*; pour dire, Donner quelque terre en fief: d'où l'on a dit *caſement*, & *chaſement*, & *chaſ*; pour dire, *maiſon*, & en Latin on a appellé *caſatus*, un *domeſtique*, un *vaſſal*.

CASERNE. Voyez CAZERNE.

CASEUX, EUSE. adj. Epithete qu'on donne aux parties les plus groſſieres du lait, dont on fait les fromages. On les appelle auſſi, *fromageuſes*. Le lait d'ânеſſe ne contient que peu de parties *caſeuſes*; mais celui de vache en contient beaucoup.

Ce mot vient du Latin *caſeus*, qui ſignifie *fromage*.

CASILLEUX. adj. Nom que les Vitriers donnent au verre, lorſqu'il ſe caſſe en pluſieurs morceaux, dès qu'ils y appliquent le diamant pour le couper. Cela arrive à celui qu'on a retiré trop tôt du fourneau, où il n'a pas eu aſſez de recuite.

CASQUE. ſ. m. Arme defenſive pour couvrir la tête & le cou d'un Cavalier, qu'on appelle autrement *beaume*, ou *ſalade*.

CASQUE, poëtiquement ſignifie la guerre. Boileau en parlant de l'inconſtance de l'homme conclut;

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc;
Aujourd'hui dans un caſque, & demain dans un froc.

Ce mot vient de *caſicum*, ou *caſicus*, diminutif de *caſis*, MEN. On dit en Eſpagnol *caſco*, pour ſignifier la *tête* ou un morceau d'un pot de terre caſſé. On a dit auſſi *caſquet*, comme le montre Nicod en raportant ces mots d'une Ordonnance de François I. touchant les ſerviees que ſont obligez de rendre ceux qui tiennent des fiefs du Roi: *& celui qui tiendra fief de deux ou trois cents livres de revenu par an, ſera un homme de pied avec le corps de hallecret, le caſquet & la pique.*

On trouve auſſi des *caſques* ſur les medailles; & l'on y reconnoit les differentes façons des *caſques* à la Grecque, & à la Romaine. C'eſt le plus ancien habillement de tête qui paroiſſe ſur les medailles, & le plus univerſel. Les Rois, les Empereurs, & les Dieux mêmes s'en ſont ſervis. Celui qui couvre la tête de Rome a d'ordinaire deux ailes, comme le Petaſe de Mercure; celui de quelques Rois eſt paré des cornes de Juppiter Hammon, ou ſimplement des cornes de taureau, ou de de belier, pour marquer une force extraordinaire, LE P. JOU.

CASQUE, qu'en termes de Blaſon on appelle auſſi *timbre*, ſe met au deſſus de l'Ecu pour le principal ornement. C'eſt la vraye marque de Chevalerie, & de Nobleſſe. Les Allemans mettent pluſieurs *caſques* ſur leurs Armes, quand ils ont pluſieurs fiefs, ou titres, qui leur donnent des voix differentes dans les Cercles de l'Empire. Les Eccleſiaſtiques mettent auſſi le *caſque* ſur leurs armoiries quand ils ſont Seigneurs temporels: & quelques Evêques le pratiquent en France; comme les Evêques de Cahors, & de Gap. En Allemagne les Electeurs Eccleſiaſtiques mettent autant de *caſques* qu'ils ont de fiefs qui leur donnent ſeance dans les Cercles. Il y a eu un Archevêque de Cologne qui en a porté juſqu'à ſix. Les Auteurs donnent divers noms à ces *timbres* ou *caſques*. L'*Imperial* eſt celui ſur lequel s'éleve une aigle; le *Royal*, celui qui eſt couronné; le *timbre d'exclamation*, celui qu'on portoit dans les tournois, lorſque les Heraults citoient pour faire connoître ceux qui entroient dans la lice; le *timbre d'oiſeau*, celui qu'on portoit quand on alloit chercher les aventures; le *timbre de barre*, celui qui étoit affilé en pointe par le devant pour faire gliſſer le coup; le *timbre de vol*, celui qui avoit un vol au deſſus; le *timbre de deffenſe*, qui étoit entierement fermé; le *timbre de tombe*, celui qui étoit tout uni pour les courſes, qu'on appelloit la *tourbe* ou la *foule*, lorſqu'on couroit pluſieurs enſemble, & que l'on combattoit comme dans une mêlée, &c.

En Blaſon on diſtingue encore les *caſques* ou *timbres* par la matiere, la forme & la ſituation. Ceux des Rois ſont d'or, ceux des Princes & des Grands Seigneurs d'argent, & ceux des ſimples Gentilshommes d'acier poli. A l'égard de la forme, ceux des Souverains ſont ouverts; & tarez de front, & ont la viſiere levée; les autres ſont à demi-fermez & à divers nombre de grilles, qu'on compte pour marquer les divers degrez de qualité. Les moindres ſont tout-à-fait fermez. Et à l'égard de la ſituation, elle eſt ou de front, ou en tiers, & en profil. Le *caſque* fermé & en profil eſt la marque d'un ſimple Gentilhomme, ou d'un ſoldat qui s'eſt ſignalé. Le *caſque* fermé & placé de front marque une Nobleſſe nouvelle, mais acquiſe par quelque action heroïque. Le grillé & en profil eſt la marque d'un Gentilhomme qui n'a vû que ſur ſes fujets. Le grillé & de front eſt celle d'un Capitaine qui a commandement ſur ſes trouppes. Le *caſque* ouvert & de profil eſt la marque d'un Seigneur qui a un grand fief dependant du Roi. Et enfin le *caſque* ouvert & de front eſt celle d'un pouvoir abſolu & ſouverain. Mais toutes ces diſtinctions ſont du dernier ſiecle, & on ne les obſerve plus; autrefois tous les *caſques* étoient fermez. Voyez HEAUME.

CASQUE, ſignifie auſſi figurément la tête. Il en a dans le *caſque*; pour dire, Il a un peu la cervelle brouillée, ſoit de vin, ſoit de folie. En ce ſens il eſt bas.

CASQUE, ſe dit auſſi d'une groſſe coquille que fournit la mer des Indes, & que les Rocailleurs employent à faire des grottes parmi les autres coquilles. On les appellent *caſques*, à cauſe de leur figure. Ce coquillage paroît doublé par dedans, & ſur les bords qui ſont épais, plats, & dentelez. Par le dehors il eſt dentelé d'une agreable ruſtique, relevée de pluſieurs petites foſſes qui ſont entreſſaſſées de petits compartimens, ſur leſquels on voit ondoyer un pennache de diverſes couleurs.

CASSADE. ſ. f. Menſonge; fauſſe excuſe qu'on invente pour ſe defaire des importunitez de quelcun. On le dit auſſi des hableurs qui promettent beaucoup, & qui tiennent peu: on les appelle *Donneurs de caſſades*.

Ce mot vient de ce qu'un Manceau pour s'exempter de prêter ſon cheval à ſes amis, leur diſoit toûjours qu'il avoit une *caſſade*, qui eſt un vieux mot qui ſignifioit alors une *bleſſure de cheval*. Il eſt bas.

CASSAILLE. ſ. f. Terme de Labourage, qui ſe dit de la levée des guerets, quand il faut caſſer & ouvrir la terre pour lui donner le premier labour, & la premiere façon. La *caſſaille* ſe fait entre Pâques & la St. Jean.

CASSANDRE. ſ. f. Sorte de danſe du temps de Ronſard. C'étoit le nom de ſa Maîtreſſe. On renouvella cette danſe il y a 50. ans.

CASSANT, ANTE. adj. Fragile; qui ſe rompt, ou ſe caſſe aiſément. L'albâtre eſt une pierre tendre & fort *caſſante*. Les metaux aigres ſont fort *caſſans*.

CASSATION. ſ. f. Terme du Palais. Ordonnance de Juſtice qui caſſe & annulle une ſentence, ou un contract, ou des procedures, ou quelque autre acte. Il pourſuit la *caſſation* de ſon mariage, du teſtament de ſon pere. On ſe pourvoit contre les arrêts au Conſeil par

Digitized by Google

par *caſſation*. Un demandeur en *caſſation*. Aux Requêtes du Palais, aux Requêtes de l'Hôtel, & au Conſeil, on prononce par *caſſation* de tout ce qui a été fait au préjudice du renvoi demandé devant eux. Les deffenſes portées par les arrêts prononcent toûjours, à peine de nullité, de *caſſation* de procedures, &c.

Ces mots viennent du Latin *quaſſare*.

CASSAVE. ſ. f. Eſpece de pain dont ſe nourriſſent les habitans des Iles Antilles, & de pluſieurs autres endroits de l'Amerique. Il eſt fait de la racine d'un arbriſſeau, qu'on appelle *manioc*, dont le jus eſt un poiſon fort dangereux; mais ſon marc ſert à faire le pain. Les Indiens Occidentaux ne mangent que du pain de *caſſave*, à cauſe que nôtre blé ne vient point en l'Amerique; il leve trop tôt, & ne jette que de la paille. Voyez MANIOC.

CAS, SSE, adj. m. & f. qui ſe dit de la voix d'un homme mourant, ou enroüé, qui parle difficilement. C'eſt une voix *caſſe*, ou enroüée; on dit, Cela ſonne *cas*: mais cette expreſſion a vieilli. L'Ac.

Ce mot vient du Latin *quaſſus*, *quaſſatus*.

CASSE. ſ. f. Terme de Botanique. Qui ſe dit d'un arbre & de ſon fruit. Cet arbre eſt grand & fort gros, ſemblable au noyer par ſon tronc, par ſes branches, & par ſes feuilles. Son tronc eſt couvert d'une écorce cendrée, de même que ſes plus groſſes branches. Ses feuilles ſont compoſées de cinq paires de feuilles rangées ſur une côte terminée par une ſeule feuille, larges à leur baſe, plus étroites & aiguës à leur pointe, molles, mediocrement épaiſſes. Ses fleurs ſont jaunes, compoſées de cinq feuilles diſpoſées en rond. Son fruit eſt une ſilique ligneuſe, de figure cylindrique, de la groſſeur d'un pouce, ou environ, d'un pied & demi, ou de deux pieds de long, & qui devient noire en meuriſſant. Le creux de cette ſilique eſt diviſé en travers en cellules par des cloiſons enduites d'une ſubſtance moëlleuſe, un peu douce, blanche au commencement, enſuite jaune, & qui enfin devient d'un rouge-noir. On trouve dans chaque cellule une ſemence plate & preſque ronde. La *caſſe* croit dans les pais chauds, comme en Egypte, & dans les Indes Orientales. Sa moëlle ou pulpe eſt fort en uſage en Medecine: on en fait des bolus, ou bien on la diſſout dans quelque decoction: elle purge benignement la bile, & les humeurs ſereuſes: elle convient dans les inflammations internes & externes, temperant le ſang & le purifiant: elle eſt très-propre dans les maladies de la poitrine qui ſont cauſées par des humeurs âcres. On s'en ſert auſſi avec ſuccés dans les maladies des reins, & de la veſſie, & dans les hemorroïdes. En Latin *caſſia ſiſtula Alexandrina*, C. BAUH. Il y a une autre eſpéce de *caſſe* qui vient au Breſil, appellée *caſſia ſiſtula Braſiliana* par G. Bauhin. Ses fleurs ſont d'une très-belle couleur incarnate. Ses ſiliques ſont plus groſſes que celles de la precedente: la moëlle en eſt d'un goût amer, & deſagreable. Une once de cette moëlle purge plus que deux onces de l'autre.

CASSE ODORANTE, ou *Aromatique*. Voyez CASSIA LIGNEA. C'eſt la même choſe.

On dit proverbialement, & baſſement, Donner de la *caſſe* à quelcun; pour dire, le deſtituer de ſa charge; ſupprimer ſon emploi; le caſſer aux gages.

CASSE, ſignifie encore, la partie d'une écritoire portative où l'on met les plumes.

CASSE, en termes d'Imprimerie, eſt une eſpece de grande boëte platte, diviſée en pluſieurs quarrez ou caſſetins, en chacun deſquels on met les caracteres de même eſpece, afin que le Compoſiteur les trouve plus aiſément. Une *caſſe* de gros Romain, de St. Auguſtin, de Cicero. Une *caſſe* d'Italique, de Grec, &c.

Ce mot vient du Latin *capſa*, NICOD.

CASSE, en termes de Charpenterie, eſt la partie du gouvernail d'un bateau foncet, qui ſort en dehors du vaiſſeau, & qui en fouticnt toutes les planches juſqu'au ſafran.

CASSE D'AFFINAGE, en termes de Monnoyes, eſt une coupelle où l'on affine les matieres d'argent. La *caſſe* eſt faite de recoupes de pierres de taille les plus dures, de charbon, & de grais bien pilez, & de cendres leſſivées. Il y a un couvercle de grais ſur cette *caſſe*, afin d'entretenir la chaleur des matieres fonduës, & ce couvercle a une ouverture par où l'on jette du charbon ſur les matieres fonduës.

CASSE, chez les Orfevres, eſt une jatte ou vaiſſeau de terre qui ſert à affiner, & ſeparer l'or & l'argent. Ce vaiſſeau eſt ordinairement fait de cendres de leſſive & d'os pilez.

CASSE, en termes de Verrerie, eſt une cuillier de fer fort grande, avec un long manche, dont on ſe ſert pour tirer le maſticot, & pour traſier.

CASSE-MUSEAU. ſ. m. Coup de poing dans le nez, ou autre choc qui bleſſe le viſage. Il a reçu un *caſſe-muſeau*.

On appelle auſſi par antiphraſe, *caſſe-muſeaux*, de petits choux, ou une eſpece de pâtiſſerie molle, tendre, creuſe & fort delicate.

CASSE-NOIX, ou CASSE-NOISETTE. Petit inſtrument de bois en forme de tenailles, qui ſert à caſſer des noix ou des noiſettes. On en ſervoit autrefois ſur la table.

On appelle auſſi *caſſe-noix*, une eſpece de geai. En Latin *graculus alpinus*.

CASSENOLLE. ſ. f. Drogue ſervant aux Teinturiers. C'eſt la même choſe que la noix de galle qui vient ſur quelques chênes.

CASSER. v. act. Rompre, briſer, fracaſſer. Un peu de plomb peut *caſſer* la plus importante tête du monde, VOIT. On *caſſe* la tête aux deſerteurs en les paſſant par les armes. *Caſſer* des noix. Cette glace de miroir s'eſt *caſſée* en mille pieces.

Ce mot vient de *caſſare* de la baſſe Latinité, qui a été fait de l'ancien *quaſſare*, ſignifiant la même choſe, MEN.

On dit avec le pronom perſonnel, qu'une étoffe ſe *caſſe*, lorſqu'elle ſe couppe dans les plis, qu'il s'y fait des tentes en pluſieurs endroits. Le camelot, le moncayard ſe *caſſent*.

On dit auſſi des cordes de luth, d'épinette, qu'elles ſe *caſſent* comme un verre.

CASSER, ſignifie auſſi, Reduire en menuës parties. *Caſſer* du grais, du ſucre.

On dit auſſi en termes d'Agriculture, *Caſſer* la terre, en parlant de la premiere façon, du premier labour qu'on lui donne, quand on leve les guerets d'une terre qui s'eſt repoſée quelque temps.

CASSER, en termes de Palais, ſignifie, Annuller un acte, une ſentence, un Arrêt; en ruiner la force & la validité, le rendre nul & comme non fait. Ce mariage, ce teſtament ont été *caſſez* par Arrêt. Le Conſeil du Roi *caſſe* rarement les Arrêts des Parlements. Les Requêtes du Palais, & de l'Hôtel, *caſſent* tout ce qui a été fait au prejudice du renvoi demandé en leur Juriſdiction, comme un attentât.

CASSER, ſignifie auſſi, Supprimer la charge d'un Officier, ou le deſtituer. On a *caſſé* le Preſidial d'un tel lieu; c'eſt-à-dire, On a revoqué l'Edit de creation. On a *caſſé* ce Capitaine à la tête des troupes pour avoir commis une lâcheté. Il *caſſa* quelques Enſeignes pour n'avoir pas bien fait leur devoir.

En general on dit, *Caſſer* des troupes; pour dire ſimplement, Les licentier, les remercier de leur ſervice, les congedier.

On dit auſſi d'un homme qui devient vieux, infirme, & vale-

Digitized by Google

valetudinaire, que les années, ou les chagrins l'ont beaucoup *caſſé* ; qu'il ſe *caſſe* beaucoup ; pour dire, qu'il s'affoiblit beaucoup, qu'il devient caduc. C'eſt homme eſt bien *caſſé*.

On dit proverbialement & ironiquement, *Caſſer* du grais à quelcun ; pour dire, qu'on ne veut rien faire de ce qu'il ſouhaite : qu'un homme eſt *caſſé* aux gages ; pour dire, qu'on ne veut plus avoir de commerce avec lui, ou qu'il n'eſt plus dans la même faveur, ni dans le même credit, qu'auparavant. On dit auſſi au cabaret, Qui *caſſe* les verres les paye : ce qui veut dire auſſi, qu'il faut que chacun porte la peine de la faute qu'il a commiſe. On dit auſſi, qu'une femme a *caſſé* ſes œufs, quand elle a accouché avant terme par quelque chute, ou accident.

CASSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Outre les ſignifications de ſon verbe, il ſe dit auſſi quelquefois de la voix, & ſignifie, Foible, & qui n'eſt plus en état de chanter. Chanter d'un ton triſte & *caſſé*, VOIT.

On appelle en Muſique un *verre caſſé*, un certain ſon qu'on tire d'une corde de luth, qui imite le bruit que fait un verre quand on le caſſe.

CASSEROLLE. ſ. f. Uteníle de cuiſine ; maniere de plat de cuivre étamé, de fort petit bord, & bien plus creux que les plats ordinaires. On s'en ſert à faire des fricaſſées, & des ragoûts. On ne ſe peut paſſer de *caſſerolle* dans une cuiſine.

CASSEROLLE, Terme de Verrerie, eſt une cuillier de fer dont on ſe ſert pour ôter la craſſe, & l'ordure de deſſus le verre.

CASSERON. ſ. m. Sorte de poiſſon volant. En Latin *Saligo*.

CASSE-TETE. ſ. m. Mot burleſque. C'eſt le nom qu'on donne à des vins fumeux, & malfaiſans, qui font groſſiers, qui enyvrent, & donnent des maux de tête. Les Auvernats, & gros vins d'Orleans ſont des *caſſe-têtes*. Quelques-uns le diſent auſſi des ſciences difficiles & qui demandent beaucoup d'application. L'Algebre eſt un vrai *caſſe-tête*.

CASSETIN. ſ. m. Terme d'Imprimerie. C'eſt un des petits quarrez qui diviſent une caſſe d'Imprimerie, & où les Imprimeurs diſtribuent leurs lettres ou leurs caracteres.

CASSETTE. ſ. f. Petit coffre portatif, couvert de cuir, ou d'étoffe. Une *caſſette* de nuit. Une *caſſette* de la Chine, ou d'écaille de tortuë.

Ce mot vient de *capſetta*, MEN. & SAUMAISE.

CASSETTE, chez le Roi eſt un petit coffre où l'on met ſix mille Louïs tous les mois pour les liberalitez manuelles que le Roi fait, ou fait faire. Quand le Roi joué, les frais ſe payent ſur ſa *caſſette*. Le Roi aſſigne quelquefois des penſions ſur ſa *caſſette*.

CASSEUR. ſ. m. qui eſt en uſage dans cette phraſe proverbiale, C'eſt un grand *caſſeur* de raquettes ; pour dire, C'eſt un hableur, un fanfaron, qui ſe vante fauſſement d'avoir fait pluſieurs choſes dont il n'eſt pas capable.

Ce mot vient de *quaſſator*.

CASSIA LIGNEA. ſ. f. ou m. On le fait plus ordinairement maſculin. C'eſt l'écorce d'un arbre fort ſemblable à celui qui porte la cannelle : ils croiſſent l'un parmi l'autre dans l'Iſle de Ceylan. Ces deux écorces ſont cueillies & ſechées de même maniere : leur odeur & leur goût ſont preſque ſemblables ; elles ſont également douces, piquantes & agreables : leur couleur, leur figure & leur épaiſſeur ne different preſque en rien ; mais la *caſſia lignea* eſt d'une ſubſtance graſſe, mucilagineuſe, & telle qu'en la mâchant, elle ſe diſſout toute dans la bouche, ſans y laiſſer aucune partie ligneuſe ; au lieu que la partie ligneuſe de la cannelle reſte toûjours dans la bouche, quoiqu'on l'aye bien mâchée. Il y a des Auteurs qui croyent que l'arbre qui porte la cannelle eſt le même que celui qui porte le *caſſia lignea*, & qu'ils ne different qu'en ce que le premier vient dans l'Iſle de Ceylan, & l'autre ſur la côte de Coromandel.

CASSIDOINE. ſ. f. Pierre precieuſe qui a des veines de pluſieurs couleurs, dont on fait des vaſes qui ont été fort eſtimez dans l'antiquité, & qu'on a appellez *murrhina*. Cette pierre a un jour fort trouble, & ſemble polie & licée plutôt que luiſante. On fait cas de celles qui ſont comme purpurines tirant ſur le blanc, & mêlées tirant ſur la couleur de feu. On eſtime fort auſſi celles qui ont une nuée approchante de l'arc-en-ciel, avec des veines graſſes. Les blaſſardes ſont les moindres de toutes, & celles qui ont quelque glace, ou des porreaux & grains de mailles plates.

CASSIER. ſ. m. Arbre qui porte des ſiliques, dont on tire une moëlle purgative. Voyez CASSE. C'eſt la même choſe.

CASSINE. ſ. f. Petite maiſon à la campagne : on le dit particulierement de l'habitation d'un Hermite, ou d'un Moine, qui s'eſt retiré en quelque lieu deſert pour vivre en ſolitaire.

Ce mot vient de *caſina* Italien, qu'on a dit auſſi dans la baſſe Latinité dans le même ſens.

CASSIOPE'E. ſ. f. Conſtellation celeſte qui eſt dans la partie boreale du ciel, compoſée de 13. étoiles fort apparentes ; mais Tycho, Bayerus, & Galilée en ont obſervé pluſieurs autres. Les Arabes l'appellent *chaiſe royale*, ou *trône royal* : de ſes 13. étoiles il y en a 4. de la troiſiéme, 6. de la quatriéme, une de la cinquiéme, & 2. de la ſixiéme grandeur : les Arabes appellent *ſchadir* celle qui eſt ſur la poitrine, & qui eſt de la troiſiéme grandeur. En l'année 1572. il parut en cette Conſtellation une nouvelle étoile qui ſurpaſſoit en grandeur, & en éclat Jupiter même. On la prit pour une Planete, parcequ'elle en avoit le brillant, & la clarté ; elle avoit un lieu fixe comme les étoiles, & en avoit le mouvement. Elle diminua peu-à-peu, & diſparut après 18. mois. Tous les Aſtronomes de ce temps-là firent là-deſſus pluſieurs Diſſertations, entre autres Tycho-Brahé, & Kepler, l'Abbé Maurolycus, Fortunius Licetus, Theodorus Gramineus, &c. Theodore de Beze crut qu'elle étoit du genre des Cometes ; que c'étoit la même étoile qui apparut aux Mages pour les conduire en Bethleem, & qu'elle venoit annoncer le ſecond avenement de J. CHRIST. Il a été refuté par Tycho, & plus fortement par l'experience du temps écoulé depuis, qui a fait voir combien cette prediction étoit vaine. Au reſte les Poëtes diſent que *Caſſiopée* étoit femme de Cephée Roi d'Ethiopie, & qu'elle eut la temerité de ſe comparer en beauté aux Nereïdes. Ces Nymphes marines pour s'en venger firent envoyer par Neptune un monſtre qui ravageoit tout le païs. L'Oracle conſulté repondit que pour appaiſer la colere des Dieux, il falloit expoſer Andromede fille de Cephée, & de Caſſiopée pour être devorée par un monſtre marin : Perſée la delivra, & obtint même de Jupiter que *Caſſiopée* ſeroit miſe au nombre des aſtres.

CASSOLETTE. ſ. f. Petit vaiſſeau ou rechaut de cuivre ou d'argent, où l'on fait brûler des paſtilles, & des odeurs agreables. Il ſe dit auſſi de l'odeur même qui ſort de la *caſſolette*. Voilà une agreable *caſſolette*. On dit ironiquement & par antiphraſe, Voilà une étrange *caſſolette*, quand on ſent quelque choſe de fort puant. On dit auſſi d'une femme qui ſent mauvais : bon Dieu, quelle *caſſolette* !

Ce mot vient de *caſſoletta* Italien diminutif de *caſſola* & de *caſſa*, MEN.

CASSOLETTE, eſt auſſi un vaſe de ſculpture avec des flammes, ou de la fumée, qui ſert d'amortiſſement, & qui ſe fait le plus ſouvent iſolé.

CAS-

Digitized by Google

CASSONADE, ou CASTONADE. L'un & l'autre ſe dit; mais *caſſonade* eſt le plus uſité. L'Académie dit ſeulement, *caſſonade*. Menage pretend que c'eſt *caſtonade*, mais on croit qu'il ſe trompe. ſ. f. Sucre qu'on amene des Indes, & qu'on vend en poudre, & avant qu'il ait eu ſa derniere preparation; c'eſt-à-dire, avant qu'il ſoit durci, blanchi, affiné, & mis en pain. On tient que la *caſſonade* ſucre mieux que le ſucre raffiné & mis en pain; mais elle fait bien plus d'écume.

CASSOORWAN. ſ. m. Petit poiſſon rare qui ſe trouve aux Indes Occidentales. Il eſt un peu plus gros qu'un anchois; mais beaucoup meilleur; on dit qu'il a deux prunelles dans chaque œil, deſorte que lorſqu'il nage, il en tient l'une au deſſus & l'autre au deſſous de l'eau. Il a le dos plat avec l'épine & les côtes rondes, preſque à la façon de celles de l'homme.

CASSURE. ſ. f. Ce mot ſe dit en parlant d'une lame d'épée, de couteau &c. & ſignifie, Rupture. Si vous caſſez une lame d'épée, & que dans la *caſſure* vous découvriez la lame de couleur griſe, la lame eſt bonne. LIANCOURT, MAITRE D'ARMES.

CASTAGNETTE. ſ. f. Inſtrument reſonnant dont ſe ſervent les Mores, les Eſpagnols, & les Bohemiens pour accompagner leurs danſes, leurs ſarabandes, & leurs guiterres. Il eſt compoſé de deux petits ronds de bois concaves, creuſez en forme de cuillier, dont les concavitez ſe mettent l'une ſur l'autre, on attache les *caſtagnettes* au pouce, & on les frappe l'une contre l'autre de temps en temps avec le doigt du milieu, ou l'annulaire, pour marquer par le bruit les mouvemens & les cadences. On peut battre huit ou neuf fois les *caſtagnettes* dans le temps d'une meſure, ou d'une ſeconde de minute. On les appelle *caſcaveaux* en Provence, & *caſcavelles* en Languedoc.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *caſtanneta*, & a été formé de la reſſemblance qu'ont ces inſtrumens avec les châtaignes.

CASTAGNEUX. ſ. m. Sorte d'oiſeau de riviere. C'eſt la même choſe que le petit plongeon.

CASTELOGNE. ſ. f. Couverture de lit faite de laine très-fine. Ce nom vient de *caſtalana*, parcequ'on les fait d'ordinaire de la toiſon des agneaux. On les appelle quelquefois *mantes*. A Lyon on les nomme *catalognes*, parcequ'elles ſont venuës de Catalogne, MEN.

CASTILLAN. ſ. m. eſt une eſpece de monnoye d'or dont on uſe en Eſpagne, qui vaut 14. reales, & 16. deniers, ou 3. livres 10. ſous de nôtre monnoye.

CASTILLE. ſ. f. Terme populaire, qui ſignifie, Debat; petite querelle. Ces gens font mauvais menage; il y a toûjours quelque *caſtille* entr'eux; c'eſt-à-dire, quelque choſe à demêler.

Ce mot vient par corruption de *caſtine*, ou *caſſine*, qui ſignifioit autrefois *querelle*, *riotte*.

CASTINE. ſ. f. Mineral qui ſe trouve mêlé avec le fer. Coquille rapporte que cette matiere abonde dans le Nivernois: & qu'on s'en ſert utilement pour fondre le fer. Il l'appelle *terre-pierre*.

CASTOR. ſ. m. Animal amphibie, qui vit tantôt ſur terre, & tantôt dans l'eau, & qui ne s'apprivoiſe jamais. Il ſe nourrit de feuilles & d'écorces d'arbres. Les Anciens, comme Solin, Pline, Andromachus, Aelian, Apulée, Ciceron, &c. ont cru qu'il s'arrachoit lui-même les parties naturelles, quand il étoit pourſuivi des Chaſſeurs; ſur quoi les Poëtes ont dit des merveilles.

Imitatus caſtora, qui ſe
Eunuchum ipſe facit, cupiens evadere damno
Teſticulorum, JUV.

C'eſt pourtant une erreur. C'en eſt auſſi une d'aſſurer avec pluſieurs Naturaliſtes, que les teſticules du *caſtor* ſont attachez à l'épine du dos. Dioſcoride a fort bien remarqué qu'ils ſont cachez dans les aînes. Il y a encore dans ces aines tout auprès des teſticules des bourſes de la groſſeur d'un œuf d'oye, dans leſquelles eſt contenue une liqueur ſi utile dans la Medecine qu'on appelle *caſtoreum*. On confond ordinairement ces bourſes avec les teſticules, mais ce ſont des choſes entierement differentes. On trouve de ces bourſes dans les femelles auſſi bien que dans les mâles, ce qui détruit le ſentiment de ceux qui pretendent que le caſtoreum eſt enfermé dans les teſticules du *caſtor*. Cet animal ſe ſert de cette liqueur, lorſqu'il eſt degoûté, pour ſe donner de l'appetit; il la fait ſortir en preſſant avec la patte les veſicules qui la contiennent. Les Sauvages de Canada en frottent les pieges qu'ils tendent à ces animaux, afin de les y attirer. Cet animal reſſemble à la loutre, mais il eſt plus gros. Sa tête va en arrondiſſant, & ſon muſſle eſt applati & camus, garni de poil. Il a la langue de pourceau, des joues de lievre, & des yeux de rat. Son foye eſt gros & noirâtre, & diviſé en cinq lobes. Son fiel eſt petit auſſi-bien que ſa ratte. Sa veſſie eſt ſemblable à celle de pourceau. Ses rognons ſont gros. Les Sauvages eſtiment fort la chair de *caſtor*.

Il a été diſſequé un *caſtor* à l'Academie des Sciences, qui étoit long de trois pieds & demi depuis le muſeau juſqu'à l'extremité de ſa queuë. Sa plus grande largeur étoit de 12. pouces, & il peſoit plus de trente livres. Sa couleur étoit brune & fort luiſante tirant ſur le minime. Son plus long poil étoit d'un pouce & demi, delié comme des cheveux, & le plus court d'un pouce, doux comme le duvet le plus fin. Ses oreilles étoient rondes & fort courtes, ſans poil par dedans, & veluës par dehors. Il avoit quatre dents inciſives, comme les écureuils, les rats & autres animaux qui aiment à ronger. La longueur de celles d'enbas étoit de plus d'un pouce, & celles d'enhaut qui ſe gliſſent au devant des autres ne leur étoient pas directement oppoſées, mais étoient diſpoſées à agir à la maniere des ciſeaux en paſſant l'une contre l'autre, étant fort trenchantes par le bout, & taillées en biſeau. Leur couleur étoit blanche par dedans, & d'un rouge clair par deſſors, tirant ſur un jaune de faffran bâtard. Il avoit ſeize dents molaires, huit de chaque côté. Les doigts de derriere étoient joints par une membrane, comme ceux d'une oye. Ceux de devant étoient ſans membrane, ſemblables à ceux des rats de montagne; & ils s'en ſervent comme d'une main, de même que les écureuils. Ses ongles étoient taillez de biais, & creux par dedans, comme des plumes à écrire. La queuë de cet animal tient plus de la nature du poiſſon, que de celle des animaux terreſtres, auſſibien que ſes pieds qui en ont le goût. Elle étoit couverte d'écailles de l'épaiſſeur d'un parchemin, longues d'une ligne & demie, & d'une figure hexagone irreguliere, qui formoient un épiderme ou pellicule qui les joignoit enſemble. Elle avoit onze pouces de long, & étoit de figure ovale, large en ſa racine de quatre pouces, & de cinq au milieu. Cet animal s'en ſert avec ſes pieds de derriere à nager. Elle lui ſert auſſi de battoir, pour battre le mortier dont il a beſoin quand il ſe bâtit une maiſon, qui a quelquefois deux ou trois étages. Ses teſticules n'étoient pas attachez à l'épine du dos, comme diſent Matthiole, Amatus Luſitanus, & Rondelet, mais ils étoient cachez aux parties laterales de l'os pubis à l'endroit des aînes, & ne paroiſſoient point au dehors, non plus que la verge; & on ne peut les retrancher ſans le faire mourir. Il avoit quatre grandes poches ſituées au bas de l'os pubis. Les deux premieres plus élevées que les deux autres, avoient la figure d'une poire ou d'un V fort ouvert, & ſe communiquoient enſemble. Elles avoient une tunique interieure charnuë d'une couleur cendrée, rayée de pluſieurs lignes blanches, qui avoient

Digitized by Google

plusieurs replis semblables à ceux de la caillette d'un mouton, & de l'étenduë de deux pouces. On y trouva les restes d'une matiere grisâtre, qui avoit une odeur fœtide & fort attachée: & c'est là le *castoreum* dont on parle tant.

On l'appelle en Latin *fiber*, en Grec *kastor*. On l'appelle aussi en François *bievre*. Il s'en trouve plus grande abondance en Canada qu'en aucun autre lieu du monde. Matthiole dit pourtant qu'il y en a beaucoup en Allemagne, en Autriche & en Hongrie. Quelques-uns tirent ce mot du Grec *gaster*, *ventre*, parceque cet animal est fort ventru. D'autres aiment mieux le faire venir de *castrare*, à cause qu'il se coupe ses genitoires quand il est poursuivi, suivant l'erreur commune.

CASTOR, signifie aussi, un chapeau fait entierement de poil de *castor*. Un *Demi-castor* est un chapeau fait en partie de poil de *castor*, & en partie d'autre poil. On fait aussi des draps de *castor*.

CASTOR ET POLLUX. Meteore: quand il est unique on l'appelle *le feu St. Elme*. Les Physiciens donnent le nom de *Castor & Pollux* quand ces feux sont doubles. Ce sont des feux que les matelots apperçoivent au haut de leurs mâts, & de leurs cordages après une grande tempête: il y en a quelquefois 4. ou 5.

En Astronomie on appelle les Gemeaux *Castor & Pollux*. L'étoile principale du signe des jumeaux est à la tête de *Castor*, & s'appelle *Castor & Apollon*: elle est de la deuxiéme grandeur. Il y en a une autre au col de Pollux, qui est aussi de la deuxiéme grandeur. On l'appelle *Pollux & Hercule*.

CASTOREUM. s. m. Terme de Pharmacie. C'est une matiere enfermée dans des poches que le castor a vers les aînes, & qu'on a prises faussement pour ses testicules, ainsi qu'on a montré ci-dessus. Elle s'épaissit & se desseche, desorte qu'on peut la reduire en poudre: elle est huileuse, d'une odeur forte & desagreable, & d'un goût piquant & amer. Le *castoreum* est propre pour fortifier la tête, & toutes les parties nerveuses: il excite les esprits languissans; resiste aux venins, & provoque les mois des femmes. On s'en sert dans la lethargie, apoplexie, vertige, tremblemens, suffocations des femmes, & dans plusieurs autres occasions.

CASTRAMETATION. s. f. Art de bien camper une armée. Un Marechal de Camp doit bien sçavoir la *castrametation*. On ne se sert guere de ce mot pour les campemens modernes. Il est plutôt Latin que François, & il ne se dit qu'en parlant des Anciens.

CASUALITE. f. f. Le cas fortuit; qui n'a rien de certain, ni d'assuré. Tout le revenu de cette charge consiste en *casualité*. Ce mot n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CASUEL, ELLE. adj. Accidentel; fortuit, qui depend du hazard; qui est incertain & mal assuré. Je ne sçai si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis; cela est fort *casuel*.

On le dit aussi des revenus qui sont fondez sur les cas fortuites, & qui ne viennent pas toûjours regulierement, ni en même temps. Le Roi a beaucoup de revenus *casuels*, comme aubaines, confiscations, Paulette, &c. Les Seigneurs ont aussi des revenus *casuels*, comme quints & requints, rachats, lods & ventes, qu'ils reçoivent aux mutations de proprietaires des terres qui relevent d'eux, des desherences, des amendes, des confiscations, &c.

Parties casuelles. Voyez PARTIE, & PAULETTE.

CASUEL. s. m. Profit, ou reveau des Curez, qui n'est point fixe; qui arrive au hazard. Ce Curé outre sa portion congruë, a tout le *casuel* de l'Eglise: comme le baise main, les baptêmes, &c.

CASUEL. se dit aussi en badinant, de tout autre gain fortuit. Elle vit du *casuel* de sa beauté, P. COM.

CASUEL, ou GASUEL. s. m. C'est le plus grand & le plus massif des oiseaux que l'on connoisse après l'autruche; il n'est connu en Europe que depuis l'an 1597. où il fut apporté de Java par les Hollandois. On a fait à l'Academie des Sciences la dissection d'un *casuel* qui a été quatre ans à Versailles. En voici la description tirée des Memoires de Mr. Perrault. Il avoit cinq pieds & demi de long depuis le bec jusques aux ongles; la tête & le cou d'un pied & demi; le plus grand des doigts de cinq pouces; l'ongle seul du petit doigt de trois pouces & demi. Les plumes qui le couvroient ressembloient mieux au poil de l'ours ou du sanglier, qu'à des plumes ou à des duvets, tant les fibres en étoient grosses. Ces plumes étoient toutes de même espece. Il y en avoit de doubles de longueur inégale qui alloient jusqu'à 14. pouces. Son cou étoit sans plumes comme celui d'un coq d'Inde. Ses ailes étoient si petites, qu'elles ne paroissoient point, étant cachées sous les plumes du dos. Elles n'avoient pas trois pouces de long. Ses plumes jettoient chacune cinq gros tuyaux sans aucune barbe, & étoient de longueur differente comme des doigts. Le plus long avoit onze pouces, ayant trois lignes de diametre vers la racine. L'autre extremité au lieu d'être pointuë, paroissoit rompuë ou rongée. Leur couleur étoit d'un noir fort luisant. Il n'avoit point de queuë, mais un croupion extraordinairement gros, couvert de plumes comme le reste. Sa tête petite avoit une crête haute de trois pouces comme un casque, dont la circonference étoit formée en trenchant, luisante & polie comme de la corne. L'extremité de son bec étoit fenduë en trois comme au coq Indien, marquetée de deux taches vertes, le reste étant de gris-brun. Il avoit une troisiéme paupiere interne, & deux appendices charnus au bas du cou, semblables à ceux des poules. Ses jambes grosses, fortes & droites, avoient des écailles hexagônes, pentagônes & quarrées. Ses ongles étoient noirs en dehors, & blancs en dedans. Cet oiseau se nourrit de legumes & de pain, & il avale comme l'autruche tout ce qu'on lui presente, quoiqu'il n'ait point de gesier. Sa langue est dentelée, Aldrovandus dit pourtant qu'il n'a ni ailes, ni langue. Il est vrai que ses ailes lui aident plutôt à frapper qu'à marcher, & Clusius dit qu'avec ses pieds il brise des troncs d'arbre gros comme la cuisse. On l'appelle *Emeu* dans les Indes.

CASUELLEMENT. adv. D'une maniere casuelle, & fortuite.

CASUISTE. s. m. Il y en a qui écrivent & qui prononcent CASUITE; mais mal. Docteur qui a écrit, ou que l'on consulte sur les cas de conscience; Theologien dont la fonction est de traiter des cas de conscience, & d'en donner les resolutions. Escobar, Benedicti, Tambourin, Diana ont été de grands *Casuistes*. La lecture des *Casuistes* peut-être utile aux Jurisconsultes, & sur tout celle des *Casuistes* Espagnols. Il y en a peu en France. Mr. de Sainte Beuve a été un celebre *Casuiste*. La science des *Casuistes* n'est autre chose que l'art de chicaner avec Dieu, LE FEVRE. Mr. Bayle appelle la science des *Casuistes*, le *laboratoire de la morale*. Un *Casuiste* a plus besoin de droiture, & de bon sens, que de penetration, & de subtilité, OE. M. Les *Casuistes* discourent des vertus & des vices avec tant de subtilité, qu'ils justifient les plus grands crimes à la faveur de leurs distinctions: ils ne s'occupent qu'à diminuer nos obligations, & à trouver les moyens de pecher sans devenir coupable, D. G. P. L'étude des *Casuistes* n'est propre qu'à gâter le cœur & l'esprit, LE P. MABILLON. Le discernement d'une bonne conscience est plus sûr que les decisions des *Casuistes*, LA PL. Mr. le Fevre appelloit Ciceron son *Casuiste*, par rapport aux Offices de Ciceron.

CA-

Digitized by Google

C A T.

CATACHRESE. ſ. f. Terme de Rhetorique. C'eſt une figure de mots qui eſt la premiere eſpece de metaphore. Elle ſe fait, quand à faute de trouver un mot propre pour expliquer une penſée, on abuſe d'un mot qui en approche, comme ſi on appelle *parricide* celui qui a tué ſa mere, ſon frere, ſon maître, ſon Prince, quoiqu'au propre il ne ſignifie que le meurtrier d'un pere.

Ce mot vient du Grec *katachraomai*, qui ſignifie, *abutor*.

CATACOMBES. ſ. m. ou ſ. plur. on le fait plus ordinairement feminin. Grottes; cimetieres publics; lieux ſouterrains pour la ſepulture des morts. On appelle ainſi en Italie les ſepulcres des Martyrs qu'on va viſiter par devotion, & dont on tire les reliques qu'on envoye maintenant dans tous les païs Catholiques, après que le Pape les a baptiſées du nom de quelque Saint. Parceque le veritable nom du Saint eſt inconnu. On appelle ces ſortes de Saints, des Saints baptiſez. Ces *catacombes* ſont un fonds inepuiſable de reliques, & de ſaints. Elles ſont à deux ou trois milles de Rome. C'étoient des grottes où ſe cachoient, & s'aſſembloient les premiers Chretiens, & où ils enterroient ceux d'entr'eux qui avoient ſouffert le martyre. Dans l'ancien uſage les *catacombes* n'étoient autre choſe que le tombeau de St. Pierre, & de St. Paul. Mr. Burnet ſoutient même que ces *catacombes*, d'où l'on tire tant de reliques, étoient premierement deſtinées à la ſepulture des Payens, & que les Chretiens s'en approprierent l'uſage dans le V. ſiecle. Du moins le P. Mabillon convient qu'il n'eſt pas tout-à-fait inconteſtable que ces tombeaux fuſſent reſervez aux ſeuls Chretiens. Il y a des *catacombes* en beaucoup de lieux d'Italie.

Quelques-uns derivent ce mot de l'abord & de la retraite des navires, que les Grecs & les Latins modernes ont appellez *combes*. D'autres diſent qu'on diſoit autrefois *cata* pour *ad*; & que *catacumbas* étoit à dire *ad tumbas*. Car en effet on a donné ce nom à pluſieurs cimetieres. Du Cange dit que ce mot vient de *ad* & *cumba* qui ſignifioit vallée, ou creux; parcequ'on portoit les corps des Chretiens dans des vallées ou retraites ſouterraines pour les y cacher. Toutes ces origines ſont aſſez incertaines. En vieux François on appelloit *combes*, une vallée environnée de tous côtez de montagnes, qu'on appelle encore *comb* en Anglois.

CATADOUPE. Voyez CATARACTE.

CATAFALQUE. ſ. m. Echaffaut; c'eſt une decoration d'Architecture, de Peinture, & de Sculpture établie ſur un bâti de charpente pour l'appareil, & pour la repreſentation d'un cercueil, ou d'un tombeau élevé dans les pompes funebres.

Ce mot vient de l'Italien *catafalco*, qui ſignifie proprement un *échaffaut*.

CATAGMATIQUE. ſ. m. & adj. Medicament propre à fouder les os rompus, & à faire venir plus promptement le calus. Ces medicamens ſont le bol d'Armenie, la gomme adragant, l'oſteocolle, les noix de cyprés, l'encens, la farine folle, l'aloës, l'acacia, &c.

Ce mot vient du Grec *catagma*, fracture.

CATALECTE. Terme de Poëſie. Les Anciens ont appellé des vers *catalectes*, ou *catalectiques*, ceux à qui il manquoit quelques pieds, ou quelques ſyllabes; & *acatalectiques*, les vers parfaits auſquels il ne manque rien.

Ce mot vient du Grec *katalektos*.

CATALEPSIE. ſ. f. Maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en ſont attaquez, demeurent les yeux ouverts, & dans la même poſture où le mal les a ſaiſis. Ils ſont comme petrifiez, & comme s'ils avoient vu la tête de Meduſe. Leur reſpiration eſt pourtant libre. Cette maladie eſt fort rare. Il eſt même difficile d'en aſſigner la cauſe. Il y a de l'apparence que c'eſt le plus ſouvent une extrême melancolie, par le moyen de laquelle les malades ſont ſi fortement attachez à quelque objet qui les occupe, qu'ils ne penſent en aucune maniere à ce qui ſe paſſe hors d'eux-mêmes.

Ce mot vient du Grec *katalepſis*, qui ſignifie la même choſe. Cette maladie s'appelle autrement *catoche* ou *congelation*.

CATALEPTIQUE. ſ. m. & f. Celui, ou celle, qui eſt attaqué de catalepſie.

CATALOGUE. ſ. m. Liſte; denombrement; memoire qui contient pluſieurs noms propres d'hommes, ou de livres diſpoſez ſelon un certain ordre. Le bienheureux François de Sales a été mis au *catalogue* des Saints. Le *catalogue* d'une Bibliotheque ſe diſpoſe par ordre alphabetique, ou ſuivant l'ordre des matieres.

Du Cange derive ce mot de *catalogo*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier *collectio*, du Grec *katalogos*, de *katalego*, *recenſeo*.

CATALOTIQUE. ſ. m. C'eſt un remede propre pour aplanir & diſſiper les marques groſſieres des cicatrices qui paroiſſent ſur la peau.

CATANANCE. ſ. f. Plante dont les feuilles ſont ſemblables à celles du coronopus ou corne de cerf, velues, plus blanchâtres. Il s'éleve d'entr'elles des tiges à la hauteur d'environ deux pieds, rondes, rudes, laiteuſes, rameuſes, garnies de quelques feuilles. Ses fleurs ſont des bouquets à demi-fleurons, de couleur bleuë, ſoutenus par un calice compoſé de pluſieurs feuilles en écailles. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il paroît des ſemences garnies d'un chapiteau à cinq feuilles. Sa racine eſt longue, groſſe, rougeâtre par dehors. En Latin *catanance quorumdam Lugd.* P. TOURNEFORT.

CATAPASME. ſ. m. Melange de poudres, ou odorantes dont on parfume les habits; ou fortifiantes qu'on applique ſur l'eſtomac, ſur le cœur, ſur la tête; ou eſcarrotiques avec leſquelles on fait conſumer les chairs.

Catapaſme vient du mot Grec *catapaſſein*, arroſer.

CATAPLASME. ſ. m. Les uns prononcent l'*s* & les autres ne le prononcent pas; mais on croit qu'il vaut mieux le prononcer. Terme de Medecine. C'eſt un medicament externe en forme de bouillie, de conſiſtence molle à-peu-près ſemblable à celle des onguens, ou des cerats, recevant dans ſa compoſition diverſes liqueurs, & differentes parties de plantes, d'animaux & de mineraux, les unes molles, & les autres ſeches; Le tout ſuivant la diverſité des maux, & les intentions particulieres pour leſquelles on prepare cette ſorte de remedes. Les principaux effets des *cataplaſmes* ſont d'appaiſer les douleurs, de ramollir, reſoudre, diſcuter, ou mener à ſuppuration les matieres amaſſées aux parties exterieures du corps. Le *cataplaſme* le plus commun & le plus employé pour appaiſer les douleurs, & pour reſoudre & diſſiper les tumeurs nouvelles, eſt fait avec la mie de pain blanc, le lait, quelques jaunes d'œufs, le ſafran & l'huile roſat.

Ce mot vient du verbe Grec, *cataplaſſo*, c'eſt-à-dire, *illino*, *oblino*, *j'enduis*, *j'applique par deſſus*.

CATAPUCE. ſ. f. Terme qu'on donne à deux plantes bien differentes l'une de l'autre. Il y a la grande & la petite *catapuce*. La grande *catapuce* eſt appellée autrement *ricin commun*, ou *paume de Chriſt*. En Latin *ricinus vulgaris*. Voyez RICIN. La petite *catapuce* eſt une eſpece de *titimale*, qui a une tige haute d'une coudée & demie, ronde, ſolide, de la groſſeur du pouce, garnie de quantité de feuilles. Ces feuilles ſont longues de

Digitized by Google

de trois doigts, semblables à celles du saule, d'une couleur bleuë tirant sur le vert, & disposées en forme de croix. Ses fleurs sont petites, formées en godets decouppez en quatre parties, entourées chacune de deux feuilles pointuës, jaunâtres. Ses fruits sont relevez de trois coins, & divisez en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue, grosse comme un pain de poivre, remplie d'une moëlle blanche. Sa racine est composée de quelques fibres. En Latin *tithymalus latifolius cataputia dictus* H. L. B. P. Tournefort. La semence de la petite *catapuce* purge violemment par haut & par bas. On appelle autrement cette plante *épurge*, ab *expurgandi facultate*.

CATAPULTE. ſ. f. Machine de guerre dont ſe ſervoient les Anciens pour lancer de puiſſans traits, & des javelots longs de douze & quinze pieds, ſur les ennemis. On en voit la deſcription dans Vegece, Juſte Lipſe, & autres. On tient que l'invention de la *catapulte* vient des Syriens. Voyez Mr. Perrault ſur le 10. livre de Vitruve.

Ce mot vient du Grec *katapeltes*.

CATARACTE. ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt une taye ou petite peau, qui nage dans l'humeur aqueuſe, & qui ſe mettant au devant de la prunelle de l'œil, empêche que la lumiere y puiſſe entrer. Elle ſe forme par la condenſation des parties les plus viſqueuſes de l'humeur aqueuſe, entre la tunique uvée & le criſtallin. Quelques-uns croyent que cette pellicule ſe detache du criſtallin, qui n'eſt qu'un compoſé de pluſieurs petites pellicules appliquées les unes ſur les autres. Pour la cure de la *cataracte*, on a recours à l'operation qui ſe fait en perçant avec une aiguille emmanchée, la conjonctive & la cornée: on pouſſe enſuite cette aiguille au deſſus de la *cataracte*, & on tâche de l'abaiſſer doucement, la tenant un peu de temps ſujette. On l'appelloit auſſi autrefois *couliſſe*, & quand elle venoit à s'endurcir, *maille ou bourgeon*; ſi elle n'arrivoit qu'à un des yeux, *vairon ou bigarré*: mais tous ces termes ne ſont plus en uſage. On la nomme en Latin *ſuffuſio*, & en Grec *hypochyma*.

Cataractes, au plurier, ſe dit d'une chûte d'eaux qui tombent naturellement. Dieu ouvrit les *cataractes* des cieux quand il envoya le Deluge.

Ce mot de *cataractes* vient du Grec *katarrhaſſein, cum impetu decidere, tomber avec impetuoſité*.

On appelle auſſi les *cataractes* du Nil, deux lieux où le Nil fait des chûtes, & tombe de deſſus des rochers eſcarpez. Ptolomée, Strabon & Pline en font mention. Voyez Nil. Les *cataractes* du Nil ſe nommoient autrefois *catadoupes* dans la baſſe Latinité. Strabon appelle auſſi *cataractes*, ce qu'on appelle aujourd'hui la *caſcade de Tivoli*. *Catadoupe* ſignifie la même choſe que *cataracte*.

On a appellé *cataractes*, les portes grillées, & treilliſſées, & même les herſes, ou farraſines qu'on fait tomber par des couliſſes en cas de beſoin dans les places de guerre. On l'a dit auſſi des guichets & portes treilliſſées des priſons, qui ont fait appeller un Geollier *cataractarius*.

CATARRE. Voyez Caterre.

CATASTROPHE. ſ. f. Terme de Poëſie. C'eſt le principal changement, ou la revolution heureuſe, ou malheureuſe qui ſe fait dans un Poëme dramatique, & qui le termine ordinairement. La plupart des pieces tragiques d'Euripide ont une *cataſtrophe* malheureuſe, & funeſte, Dac. Ariſtote prefere une fin triſte, & une *cataſtrophe* malheureuſe pour la Tragedie, Le P. le B.

Ce mot vient du Grec *kataſtrophe, ſubverſio, renverſement, bouleverſement, iſſuë d'une affaire*.

Catastrophe, ſe dit figurément d'une fin funeſte & malheureuſe, d'une chûte, ou d'un changement fatal; parceque d'ordinaire les actions qu'on repreſente dans les Poëmes dramatiques ſerieux ſont ſanglantes, & funeſtes. Il n'y a guerres de *cataſtrophe* plus étonnante que celle de Louis le Gros, qui d'un prodigieux accroiſſement de grandeur fut tout-d'un-coup precipité dans un abîme de miſere, Le P. Maim. Dans les Etats populaires de la Grece, où la Monarchie étoit odieuſe, l'on écoutoit avec avidité la funeſte *cataſtrophe* des Rois, Le P. le B. Il ſe prend auſſi pour toutes ſortes de changemens; pour la fin, & l'iſſuë d'une choſe. C'étoit une *cataſtrophe* des plus ſurprenantes que celle du Duc de Joyeuſe, qui de Marechal de France ſe fit Capucin, & Predicateur ſous le nom de P. Ange, De Vill. Allons voir allumer le bucher d'Hercule, & repreſenter ſa *cataſtrophe* ſur le mont Octa, Abl.

CATECHESE. ſ. f. Terme d'Hiſtoire Eccleſiaſtique. C'eſt la même choſe que *Catechiſme*. St. Cyrille a compoſé de ſçavantes *Catecheſes*.

Ce mot vient du Grec *catecheſis*, inſtruction.

CATECHISER. v. act. Inſtruire dans la Religion: enſeigner les principes, & les myſteres de la Foi Chrétienne. Les Miſſionaires vont *catechiſer* les païſans dans les villages.

On étend figurément la ſignification de ce mot aux autres inſtructions qu'on donne pour ſe conduire dans les affaires civiles, & dans le monde. Avant qu'il prêât ſon interrogatoire, ſon Procureur l'avoit bien *catechiſé*. Je vais un peu le *catechiſer*. On ne doit gueres ſe mêler de *catechiſer* les autres; cela ſied mal, & ſent l'hypocriſie, Le Ch. de M.

CATECHISME. ſ. m. Prononcez l'*s*. Livre, ou predication, pour s'inſtruire des veritez de la Foi. Le Concile de Trente ordonne aux Curez de faire tous les Dimanches des *Catechiſmes* dans leurs Parroiſſes. Le *Catechiſme* de Bellarmin, de Caniſius. Le *Catechiſme* du Concile de Trente a été mis en beau Latin par Manuce.

Ce mot vient du Grec *katecheſis, katechiſmos, inſtitutio, inſtruction*.

CATECHISTE. ſ. m. Celui qui fait le Catechiſme.

CATECHUMENE. adj. m. & f. Celui qui ſouhaite le Baptême, & qui ſe prepare à le recevoir, en ſe faiſant inſtruire des myſteres de la Foi, & des principaux preceptes de la Religion. Les Peres & les Conciles ont fait trois ordres de *Catechumenes*, les uns qui écoutoient, les autres qui adoroient, & les autres qui étoient en état de recevoir le Baptême.

L'Egliſe ancienne ne donnoit pas indifferemment le Baptême à ceux qui le demandoient, & qui ſortoient du Paganiſme. On vouloit s'aſſûrer de leur ſincerité par une longue penitence. D'abord on leur repreſentoit l'aveuglement affreux où ils avoient été juſqu'alors, ſans leur permettre pourtant d'aſſiſter aux exhortations publiques. Après les avoir detrompez de leurs erreurs, on leur permettoit d'entendre les predications. Ce premier ordre de *Catechumenes* s'appelloient *écoutans*. Le ſecond rang étoit de ceux qui aſſiſtoient aux prieres juſqu'à l'Offertoire; on les appelloit *prians*, ou *proſternez*. Si on les trouvoit aſſez bien diſpoſez pour les recevoir au Baptême, on les appelloit *competens*, & *demandans*; & ſi on les trouvoit admiſſibles, on les appelloit *élus*. Voilà tous les degrez par leſquels on les faiſoit paſſer.

Les *Catechumenes* n'étoient pas ſeulement diſtinguez par le nom, ils l'étoient auſſi par le lieu. Ils ſe placoient avec les penitens dans le portique, qui étoit l'extremité oppoſée au chœur, ou au ſanctuaire. On ne leur permettoit pas d'aſſiſter à la celebration de l'Euchariſtie: après les prieres, & le Sermon, un Diacre les faiſoit retirer, en leur diſant, *Ite Catechumeni, miſſa eſt*. Allez *Catechumenes, c'eſt fait*. On leur cachoit

lea

Digitized by Google

les sacrez mysteres, parcequ'ils n'étoient pas capables de les comprendre, & qu'on les y vouloit conduire par degrez. On faisoit seulement part du pain consacré aux *Catechumenes*, afin qu'ils eussent une espece de communion avec les Fidelles.

CATEGORIE. s. f. Terme de Logique. Ordre, classe, *Predicament*. C'est une division de tous les êtres & de tous les objets de nos pensées, que l'on a reduits & rangez par ordre en diverses classes, afin d'en avoir une connoissance moins confuse. Les anciens Philosophes ont la plupart établi dix *Categories* après Aristote; toutes les substances sont compriſes sous la premiere, & tous les accidens sous les neuf autres: la Quantité, la Qualité, la Relation, l'Action, la Passion, le Temps, le Lieu, la Situation, l'Habitude ou la Disposition. D'autres n'en ont admis que deux, la Substance, & l'Accident. A dire le vrai ces dix *categories* d'Aristote, dont ont fait tant de mysteres, sont très-peu utiles, & d'autant plus que c'est une chose absolument arbitraire, & qui n'a d'autre fondement que l'imagination d'un homme, qui n'a eu aucune autorité de prescrire une loi aux autres, qui ont autant de droit que lui d'arranger d'une autre maniere les objets de leur pensée. En effet d'autres Philosophes ont cru qu'on pouvoit rendre raison de toute la nature, en y considerant ces sept choses: l'esprit, la matiere, la quantité, la situation, la figure, le mouvement & le repos, Log.

Ce mot vient du Grec *categoria*, qui signifie *predicamentum*.

CATEGORIE, se dit figurément des choses de même ordre, de même nature, & de même qualité. Un bourgeois & un soldat ne sont pas de même *categorie*. Ces deux choses ne s'accordent pas ensemble, & ne sont pas de même *categorie*; c'est-à-dire, de même sorte.

CATEGORIQUE. adj. m. & f. Qui est rangé sous une categorie. L'ordre *categorique* veut que la substance aille devant l'accident.

CATEGORIQUE, se dit figurément de ce qui se fait dans l'ordre, raisonnablement, & dans les regles. Cet homme n'a pas repondu à vos civilitez, cela n'est pas *categorique*.

On appelle des reponses *categoriques*, les reponses pertinentes & precises, qu'on fait sur les faits, ou objections qu'on nous propose. Toutes les reponses de cet accusé sont ambiguës, il n'en fait point de *categoriques*.

CATEGORIQUEMENT. adv. D'une maniere categorique, & precise. On a ordonné que le deffendeur repondroit *categoriquement*; par oüi, ou par non, sur les faits qui lui ont été signifiez. Tous ces termes figurez ne sont bons que dans le stile simple & familier.

CATEL, ou CATEUX. adj. C'est un terme de plusieurs Coutumes. On n'a point de mot propre pour exprimer ce qu'il signifie. C'est une chose qui tient le milieu entre les immeubles, & les meubles; qui de sa nature est immeuble, & qui neanmoins est reputée meuble, & se partage de même; comme des moulins, des navires, des fruits pendans par les racines aprés la Mi-Mai, & avant le pied couppé, parcequ'aprés la cueillette ils sont reputez meubles.

CATERRE. s. m. Plusieurs disent CATARRE. C'est un épanchement de serosité, qui se fait sur les parties voisines de la tête, comme sur la gorge, le nez, les joüe's, les mâchoires, la trachée artere, le poumon. Il y a diverses especes de *caterre*, suivant la diversité de l'humeur, qui est tantôt insipide, tantôt salée, tantôt âcre, tantôt acide. Cette humeur ne vient point du cerveau, comme les Anciens croyoient. La structure de cette partie detruit tout-à-fait ce sentiment. Elle vient immediatement des arteres, ou bien des glandes & des vaisseaux lymphatiques des parties mêmes affectées. Les causes les plus ordinaires du *caterre*, sont le froid, ou le chaud excessifs. Le froid empêche la transpiration des humeurs, & le chaud les fond. La serosité étant arrêtée, devient quelquefois âcre, & c'est ce qui cause des douleurs en diverses parties. Pour guerir les *caterres*, il faut adoucir, & vuider les serositez par le moyen des anodins, des diaphoretiques, & des diuretiques. Qu'il tombe sur tes dents un horrible *caterre*, St. Amant.

Ce mot vient du Grec *catarreo*, qui signifie *defluo*, Nicod.

CATERREUX, EUSE. adj. Qui est flegmatique, sujet aux fluxions & aux caterres.

CATHÆRETIQUE. adj. & s. m. Sorte de medicament qui est propre à consumer les chairs baveuses & les excroissances qui viennent dans les playes, tels sont le precipité rouge, l'alun brûlé &c.

Ce mot vient du Grec *cathairetticos*, *qui reprime*, *qui renverse*. Quelques-uns les appellent *sarcophages*; c'est-à-dire, qui mangent la chair.

CATHARTIQUE. adj. Terme de Medecine, qui se dit tant des remedes purgatifs, que des vomitifs; mais plus proprement des purgatifs. Les *cathartiques* pris en ce dernier sens sont de plusieurs sortes; il y en a de benins, de mediocres, & de violens. Les benins sont ceux qui purgent doucement, tels sont la casse, la manne, les tamarins, la rhubarbe, le senné, &c. Les mediocres purgent plus fortement, comme le jalap & la scammonée. Les derniers vuident avec beaucoup de violence, & d'émotion, tels sont la coloquinte, l'ellebore, la laureole, &c. On les divise aussi en *cholagogues*, *phlegmagogues*, *melanagogues*, & *hydragogues*. Les *cholagogues*, à ce qu'on pretend, purgent la bile; les *phlegmagogues* la pituite: les *melanagogues* la melancholie, & les *hydragogues* les serositez.

Ce mot vient du Grec *cathairo*, *purgo*, *je purge*.

CATHEDRALE. adj. f. Eglise qui est le siege d'un Evêque, ou d'un Archevêque. C'est toûjours la principale de la ville où elle est bâtie. Nôtre-Dame est l'Eglise *Cathedrale* de Paris.

CATHEDRALE. s. f. La principale Eglise. Prêcher dans la *Cathedrale*.

Ce mot vient du Grec *cathedra*, *chaise*, qui vient de *kathezomai*, *sedeo*, *je m'assieds*.

CATHEDRANT. s. m. Celui qui preside à un Acte de Theologie, ou de Philosophie, TACHARD.

CATHETE. s. f. Terme d'Optique. Perpendiculaire. Quelques-uns s'en servent en parlant d'une ligne, ou d'un rayon qui tombe perpendiculairement sur un autre corps. La *cathete d'incidence* est une ligne droite tirée d'un point de l'objet perpendiculairement à la ligne reflechissante. La *cathete de l'œil*, ou de *reflexion*, est une ligne droite tirée de l'œil perpendiculairement à la ligne reflechissante. Il est évident que dans un miroir spherique cette ligne passe par son centre.

En Architecture on appelle *cathete*, la ligne perpendiculaire qui passe par le milieu d'une colonne, ou par l'œil de la volute du chapiteau Ionique. On l'appelle aussi *axe*, ou *essieu*.

CATHETER. s. m. Terme de Chirurgie. C'est une sonde creuse & courbe, dont on se sert tant pour tirer l'urine de la vessie, que pour reconnoître ses maladies, & celles de son canal. *

CATHETERISME. s. m. Operation de Chirurgie, par le moyen de laquelle on tire l'urine qui est retenuë en la vessie. Elle est ainsi appellée à cause de l'instrument dont on se sert, qu'on nomme *catheter*, *algalie*, ou *sonde creuse*. Cette operation n'a lieu que lorsque la suppression est à la vessie.

Digitized by Google

CATHOLICON. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un électuaire mou, ainſi appellé comme qui diroit *univerſel* ou *purgeant toutes les humeurs*. On en trouve chez les Auteurs differentes deſcriptions. Le *catholicon* qu'on appelle ordinairement de *Nicolas* eſt le plus en uſage : il eſt compoſé de ſeize ingrediens, dont les principaux ſont les tamarins, la caſſe, le ſenné & la rhubarbe. Ce *catholicon* eſt appellé *double*, lorſqu'on y met double poids de ſenné & de rhubarbe. On lui donne auſſi le nom de *catholicon* fin, parcequ'on y met du ſucre blanc, & de la meilleure rhubarbe. Le *catholicon* pour les clyſteres ne differe du precedent qu'en ce qu'il n'y entre point de rhubarbe, & qu'au lieu de ſucre on y met le miel.

CATHOLICON, eſt auſſi le nom d'une ſatire ingenieuſe faite du temps de la Ligue. Ce n'eſt pas l'Ouvrage d'un ſeul. Mr. le Roi Chanoine de Rouën compoſa en 1593. la vertu du *Catholicon* d'Eſpagne. On y ajoûta depuis l'Abregé des Etats de la Ligue convoquée à Paris en 1594. Mr. Rapin joignit cette ſeconde piece au *Catholicon* d'Eſpagne, & fit imprimer le tout ſous le titre de *Satire menippée*, VIGNEUL MARVILLE.

CATHOLICOS. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt le nom du Chef du Clergé de Mingrelie, des Abcas de Guriel, du mont Caucaſe, & d'Imirette.

CATHOLIQUE. adj. m. & f. Univerſel ; general. C'eſt le Grand Theodoſe qui par un Edit attribua par préeminence, le titre de *Catholiques* aux Egliſes qui ſuivoient le Concile de Nicée, à l'excluſion de toutes les autres. Ce nom marque l'univerſalité de l'Egliſe, repanduë parmi toutes les nations de la terre. Sous l'Empereur Conſtance l'Arianiſme s'étoit ſi univerſellement emparé des eſprits, qu'il falloit être Arien pour être appellé *Catholique*. On donne aujourd'hui ce nom ſpecialement à la Religion Romaine, & à ceux qui en ſont profeſſion. On dit les *Cantons Catholiques*, pour les diſtinguer des Cantons Proteſtans. Le Roi d'Eſpagne prend le titre de *Roi Catholique* ; il n'eſt devenu heréditaire que depuis Ferdinand & Iſabelle. La Colombiere dit que c'eſt pour avoir chaſſé les Maures d'Eſpagne. Ce titre avoit été donné auparavant par le Concile de Tolede en 514. à Recarede Roi d'Eſpagne pour avoir aboli l'Arianiſme ; mais ſes ſucceſſeurs ne l'avoient pas pris. Philippes de Valois après ſa mort fut par les Eccleſiaſtiques ſurnommé le *Catholique*, parcequ'il avoit favoriſé leurs droits. Dans pluſieurs Epîtres des Papes ce nom eſt donné aux Rois de France, & aux Rois de Jeruſalem.

CATHOLIQUE. ſ. m. & f. Qui fait profeſſion de la Religion Romaine. Un bon *Catholique*. Une zélée *Catholique*.

CATHOLIQUE. ſ. m. Cujas dit que ſous les Empereurs de Conſtantinople, on appelloit *Catholique*, le Treſorier, ou l'Intendant des Finances. Euſebe parle du *Catholique de l'Afrique*. Mais le nom de *Catholique* a été plus communement donné aux Evêques des grands ſieges d'Aſie, ſuffragans du Patriarche d'Antioche, & qui en furent detachez par les Conciles pour leur donner le pouvoir de Patriarches. Par exemple, l'Evêque de Seleucie fut appellé *Catholique* de l'Orient. Un Concile à cauſe du grand éloignement d'Antioche lui confera le droit de conſacrer les Archevêques, & lui aſſigna la ſixiéme place dans le Concile, & le premier rang après l'Evêque de Jeruſalem. On a donné auſſi le même titre de *Catholiques* à pluſieurs autres Patriarches ; comme à ceux des Jacobites, des Egyptiens, des Armeniens, & à des Primats qui avoient une fort ample Juriſdiction, & qui pouvoient conſacrer des Archevêques, DU CANGE. Cependant les *Catholiques* d'Ethiopie, & qui dependoient du Patriarche

d'Alexandrie, n'avoient pas un pouvoir auſſi ample que celui de Seleucie, & n'avoient pas comme lui le droit de conſacrer les Archevêques. Le Patriarche d'Alexandrie ſe l'étoit reſervé comme un droit Patriarchal. On appelloit leur Dioceſe, *Catholicatus*.

Ce mot vient du Grec *katholou*, qui ſignifie *univerſellement*, d'où vient *katholikos*, *univerſel*.

En termes de Chymie, on appelle un fourneau *catholique*, ou univerſel, un petit fourneau tellement diſpoſé, qu'on y peut faire toutes les operations de Chymie, même celles qui ſe font avec le feu le plus violent.

On appelle proverbialement un *Catholique à gros grains*, un homme peu ſcrupuleux, un peu libertin, qui ne prend pas ſoin d'obſerver les preceptes de la Religion.

CATHOLIQUEMENT. adv. D'une maniere Catholique ; pieuſe, & fort reguliere. On vit dans cette famille fort *catholiquement*.

CATICHES. Terme de Chaſſe, qui ſe dit des trous où ſe cachent les loutres quand ils ſont chaſſez.

CATIMINI. adv. Secrettement. Il eſt allé en *catimini* faire une telle viſite, une telle affaire ; pour dire, d'une maniere cachée, & tout doucement ; comme vont les chats pour attraper les ſouris. Il eſt bas, & ne ſe peut dire qu'en riant.

CATIR. v. act. Terme de Bonnetier & de Degraiſſeur. Preſſer le drap, enſorte qu'il ſoit poli, uni & luiſant. On le dit auſſi de toute ſorte de laine ainſſi preparée. On ne ſçauroit bien voir la fineſſe d'un bas d'eſtame quand il eſt *catí*.

CATON. Illuſtre Romain. Il eſt en uſage dans la langue pour ſignifier, Un homme grave, ſage, & auſtere. C'eſt un vrai *Caton* que cet homme-là ; il ne ſort jamais de ſa gravité. Diſcourir en *Caton* des vertus & des vices, BOI. Voulez-vous un époux ſage comme un *Caton* ? CORN.

CATOPTRIQUE. ſ. f. Partie de l'optique, ou de la ſcience qui explique la viſion. La *catoptrique* enſeigne comment les objets peuvent être vus par la reflexion qui ſe fait ſur les miroirs, & autres ſurfaces polies.

CATOPTRIQUE, eſt auſſi quelquefois adjectif, & on appelle un cadran *catoptrique*, celui qui marque les heures par un rayon reflechi, ſoit dans une chambre, ſoit ailleurs. Euclide a écrit de la *Catoptrique*.

Ce mot vient du verbe Grec *katoptomai*, *voir*, *regarder*.

CATTEROLES. Terme de Chaſſe. Ce ſont des lieux où les lapins font leurs petits, q. d'ils creuſent en terre, & qu'ils rebouchent tous les jours juſqu'à leur ſortie.

C A V.

CAVALCADE. ſ. f. Marche pompeuſe qui ſe fait à cheval dans quelque ceremonie. Quand le Pape va tenir chapelle en quelque Egliſe, il y va en *cavalcade*. Les Ambaſſadeurs d'obedience font leur entrée à Rome en *cavalcade*. Il ſe fit une belle *cavalcade* à la majorité du Roi depuis le Palais Royal juſqu'au Parlement. Ce mot eſt Italien.

CAVALCADE, ſe dit auſſi d'une promenade, ou d'un petit voyage qu'on fait à cheval. Nous avons fait partie pour faire une petite *cavalcade*, & aller voir Fontainebleau.

CAVALCADEUR. ſ. m. Ecuyer qui enſeigne à monter à cheval. Il n'eſt plus en uſage en ce ſens ; mais il y a encore des charges chez le Roi & les Princes, d'Ecuyers *Cavalcadeurs*. Ce ſont ceux qui commandent l'écurie des chevaux de la perſonne du Roi, de la Reine, de Monſieur &c. Menage écrit *Cavalcadour*, de l'Eſpagnol *Cavalgador*. Guillet écrit auſſi *Ecuyer Cavalcadour* de l'écurie de la Reine, de Mr. le Prince, &c.

CA-

Digitized by Google

CAVALE. Voyez CAVALLE.

CAVALERIE. ſ. f. Corps de gens de guerre qui combattent à cheval. La *cavalerie* Françoiſe eſt diſtinguée en compagnies d'Ordonnances; comme Gardes du corps, Gendarmes, Chevaux-legers, &c. & en regimens qui ſont commandez par des Meſtres de Camp: & ce ſont ces regimens ſeuls qu'on appelle la *cavalerie legere*; ou la *cavalerie* en general. La *cavalerie* rangée en armes ſe diviſe en eſcadrons. Les regimens de *cavalerie* marchent ſelon le rang d'ancienneté de leur Meſtre de Camp; excepté les trois regimens generaux, & ceux qui portent le nom du Roi, ou de quelque autre Prince du ſang. Les onze premiers regimens de *cavalerie*; c'eſt-à-dire, les trois generaux, & les huit du Roi ſont à douze compagnies, les autres à huit ou neuf. Quelques-uns pretendent qu'avant l'année 1636. ou 1637. il n'y avoit point de regiment de *cavalerie*. Dans chaque armée il y a toûjours un *Commandant General de la cavalerie*. Le *Colonel General de la cavalerie*, eſt celui qui commande toute la *cavalerie*. Au deſſous de lui eſt le *Meſtre de Camp General de la cavalerie*: & après le Meſtre de Camp General il y a le *Commiſſaire General de la cavalerie*. Un Meſtre de Camp de *cavalerie*, eſt celui qui commande un regiment de *cavalerie*.

Les Romains dans leurs premieres guerres ignoroient l'uſage de la *cavalerie*: ils faiſoient conſiſter toutes leurs forces dans l'infanterie: enſorte même que dans le combat ils ordonnoient à la *cavalerie* de mettre pied à terre, & ils ne reprenoient leurs chevaux que pour mieux ſuivre les ennemis quand ils étoient en deroute. La *cavalerie* de Pyrrhus les fit changer de ſentiment; & ſur tout celle d'Annibal leur donna depuis de ſi grandes frayeurs, que ces invincibles Legions Romaines n'oſoient deſcendre dans la plaine.

CAVALERISSE. ſ. m. Vieux mot tiré de l'Italien, qui ſignifioit autrefois un *Ecuyer*, un Maître de Manege; celui qui étoit ſçavant en l'art de dreſſer, & de gouverner les chevaux. Mr. de la Broüe l'avoit inventé.

CAVALERISSE. ſ. f. Scudery s'eſt ſervi de ce mot pour ſignifier, Une Cavaliere; une femme à cheval.

CAVALET. ſ. m. Terme de Verrerie. C'eſt ce qui couvre la lunelle, & qui fait baiſſer la flamme pour échauffer l'arche du four.

CAVALIER. ſ. m. Homme à cheval. Qui eſt ce *cavalier*-là qui paſſe? Nous avons rencontré quatre *cavaliers*.

CAVALIER, ſe dit plus poſitivement d'un ſoldat à cheval; d'un homme de guerre qui ſert dans une compagnie de gens à cheval. On l'appelle auſſi *maître*. Une compagnie de 40. *maîtres*, ou de 40. *cavaliers*: c'eſt la même choſe.

Ce mot vient du Latin *caballus*.

CAVALIER, ſignifie auſſi ſimplement, un Gentilhomme qui porte l'épée; qui voit le monde, & ſur tout les Dames. C'eſt un joli *Cavalier*: un *Cavalier* de bonne mine. Un *Cavalier* obligeant, & accompli. Il parle en *Cavalier*, & non pas en pedant. La ſcience du cabinet eſt moins neceſſaire à un *Cavalier* que celle du monde, Oz. M. Il ſemble qu'en parlant des Chevaliers d'Italie, l'on ne devroit point leur donner la qualité de *Cavalier*, qui à la rigueur ne ſignifie en François, qu'un homme d'épée, & ne ſuppoſe point un Ordre de Chevalerie. Cependant ſelon quelques-uns l'uſage eſt pour *Cavalier*, à l'égard même des Chevaliers Italiens. Mr. Taleman qui a traduit la premiere partie de l'Hiſtoire de Veniſe de Nani, *Chevalier*, & Procurateur de St. Marc, l'appelle le *Cavalier* Nani. On dit le *Cavalier* Bernin a été un grand Architecte: le *Cavalier* Marin un grand Poëte. Il y a à la Datterie de Rome divers Officiers qui y perçoivent certains droits, & qu'on appelle *Cavaliers* de St. Pierre; *Cavaliers* de St. Paul; *Cavaliers* du Lys, *Cavaliers* Lauretans, *Cavaliers* de Pie. Il eſt pourtant plus ſûr, & plus regulier de dire *Chevalier* à l'égard de ceux qui ſont effectivement de quelque Ordre de Chevalerie. Mr. de Maſclari qui a traduit la ſeconde partie de Nani l'appelle *Chevalier*.

CAVALIER, en termes de Manege, ſe dit d'un homme qui eſt bien à cheval; qui manie bien un cheval. Ce Creat eſt un fort bon *cavalier*. Ce maquignon eſt bon *cavalier*; il manie bien ſon cheval. En ce ſens on le dit auſſi au feminin, Cette Dame eſt une fort bonne *cavaliere*.

CAVALIER, IERE. adj. ſignifie auſſi, Bruſque; hautain; trop libre; qui choque la bienſeance. Cela eſt bien *cavalier*! Voilà une reponſe bien *cavaliere*. Il l'a traité d'une maniere un peu trop *cavaliere*; c'eſt-à-dire, peu civile, & de haut en bas. Les braves de vôtre voiſinage m'ont offert de me venger; mais j'ai penſé que ce procedé étoit un peu trop *cavalier* pour un homme de Breviaire, Cos.

CAVALIER, IERE. adj. m. & f. ſignifie encore, Galant & honnête. Voilà un procedé qui n'eſt point *cavalier*. *Cavalier* dans le même ſens ſignifie auſſi, Guerrier; libre; aiſé; degagé. Une mine *cavaliere*; un air *cavalier*. Un ſtile *cavalier*: une éloquence *cavaliere*; c'eſt-à-dire, libre; aiſée; qui n'a rien de pedant; qui ne s'aſſujettit point aux regles.

A LA CAVALIERE. adv. Il fait des vers *à la cavaliere*; c'eſt-à-dire, des vers un peu negligez, & ſans beaucoup d'art. Il eſt habillé *à la cavaliere*; il danſe *à la cavaliere*; c'eſt-à-dire, proprement; galamment; ſans trop de regularité; ſans affectation.

CAVALIER. Terme de Fortification. Terraſſe, ou platte-forme qui commande autour d'elle, & qui eſt élevée de 18. ou 20. pieds ſur le rempart pour y mettre du canon, & battre dans la campagne. On l'appelle ainſi, à cauſe qu'il eſt autant élevé ſur les autres ouvrages, qu'un homme à cheval l'eſt ſur un homme à pied. On en fait quelquefois dans la campagne pour battre dans la ville. Les *cavaliers* ſont tantôt ronds, tantôt carrez, & ils ont leur parapet pour couvrir le canon. Leur largeur depend du nombre des pieces qu'on y veut loger. On obſerve pour cela de donner 10. ou 12. pieds de diſtance entre chaque piece, afin que ceux qui ſervent le canon ayent plus de commodité pour le charger & le tirer.

CAVALIEREMENT. adv. D'une maniere cavaliere. Il ſignifie quelquefois, Galamment; de bonne grace; il danſe: il écrit *cavalierement*. Il ſignifie quelquefois, Incivilement; bruſquement. Il a traitté cette Dame un peu *cavalierement*. On dit auſſi, Il a parlé de la Religion un peu *cavalierement*; pour dire, d'une maniere un peu libertine.

CAVALLE. ſ. f. Jument; la femelle du cheval. Les Anciens ont feint que les *cavalles* de Portugal concevoient du vent, à cauſe que les chevaux de cette contrée étoient fort vîtes. On fait faillir les *cavalles* aux étalons dans les haras. Quelquefois on boucle les *cavalles*.

CAVALOT. ſ. m. Monnoye de billon fabriquée ſous Louïs XII. à 6. deniers de loi. On l'appella *cavalot*, parceque St. Second y eſt repreſenté à cheval. Cette monnoye fut battuë à Aſt, pendant que Louïs XII. étoit maître de Duché de Milan vers l'an 1500. Le Blanc.

CAVALQUET. ſ. m. Terme de guerre, eſt une maniere de ſonner de la trompette, dont on ſe ſert lorſque l'armée approche des villes, ou lorſqu'elle paſſe par dedans. Il y auſſi a un double *cavalquet*.

CAUCHEMAR. ſ. m. Il y en a qui écrivent *caucbemare*, d'autres *chaſſemare*, d'autres *cochemar*, &

d'autres *cochemare*. Tout cela eſt je croi fort indifferent, ſi ce n'eſt que *chauſſemare* eſt le moins bon, & *cochemar*, ou *cauchemar* le meilleur. Nom que donne le peuple à une certaine maladie qui ſurvient principalement à des perſonnes qui dorment, qui ſont couchées ſur le dos, & qui ont l'eſtomac rempli d'alimens peſans & de difficile digeſtion. Il leur ſemble qu'ils ont un gros poids ſur la poitrine, dont ils vont être accablez: d'où vient qu'ils s'imaginent que c'eſt quelque ſpectre, quelque phantôme, ou même le malin eſprit qui les preſſe, & qui leur ôte la reſpiration. Cette maladie ne vient pas, comme on le prétendoit autrefois, de vapeurs groſſieres qui rempliſſent les ventricules du cerveau: il y a plus d'apparence, qu'elle eſt cauſée par une trop grande repletion de l'eſtomac, qui empêche le mouvement du diaphragme, & par conſequent la dilatation de la poitrine; & c'eſt pour cette raiſon auſſi qu'on y eſt plus ſujet après qu'on a trop mangé, & qu'on eſt couché ſur le dos. Pluſieurs croyent avec fondement, qu'elle eſt encore produite par la convulſion des muſcles de la reſpiration. On l'appelle en Latin, *incubus*, & en Grec *ephialtes*.

CAUDATAIRE. ſ. m. Clerc, ou Aumônier qui porte la queuë du Pape, ou d'un Cardinal. Chaque Cardinal a ſon *Caudataire*, qui porte la cape trainante en terre. Le *Caudataire* eſt vetu d'une robe violette, & porte un bonnet noir.

CAUDE', ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des Cometes & des étoiles qui ont une queuë. Il porte d'azur à une étoile *caudée* d'or.

CAUDEBEC. ſ. m. Sorte de chapeau, ainſi appellé à cauſe de la ville de *Caudebec* en Normandie où l'on fait ces ſortes de chapeaux.

AVE. ſ. f. Lieu vouté; ou partie d'un bâtiment qui eſt au deſſous du rez de chauſſée. Il y a pluſieurs Egliſes où il y a des Chapelles baſſes, comme à Nôtre Dame de Chartres, à Ste. Genevieſve, à St. Victor: on les appelle *caves*. Une deſcente, une voute, un berceau de *cave*.

On appelle auſſi *caves* dans les Egliſes, certains lieux voutez où l'on enterre les morts. Une telle famille a ſa *cave* dans une telle Parroiſſe.

CAVE, ſe dit dans les maiſons particulieres du lieu ſouterrain & vouté où l'on met le vin, & les autres choſes qu'on veut tenir fraîchement. Ce Cabaretier a 200. pieces de vin dans ſa *cave*. On met rafraîchir l'eau à la *cave*.

Ce mot vient du Latin *cavea*.

On appelle *Rats de cave*, les Commis qui vont dans les *caves* marquer le vin que les Cabaretiers debitent.

On appelle du *ſable de cave*, le ſable foſſile qu'on tire de la terre par les puits, ou ouvertures qu'on y fait.

CAVE, ſe dit auſſi d'un coffre ſeparé en pluſieurs petits quarrez pour y mettre des bouteilles. Dans une *cave* d'armées on tranſporte des liqueurs. Dans une *cave* de toillette on met des eſſences, des pommades.

CAVE. Les joüeurs au jeu du quinze appellent *cave*, un fonds d'argent qu'ils mettent devant eux pour tenir bon aux autres. La premiere, la ſeconde *cave*. Va la *cave*.

On dit figurément d'un homme, qu'il va du grenier à la *cave*, quand il y a du haut & du bas dans ſon ſtile, dans ſes actions; qu'il eſt chu du grenier à la *cave*; pour dire, qu'il a eu un grand revers de fortune.

CAVE. adj. m. & f. Creux; cavé. Il vaut mieux dire, *concave*.

CAVE. adj. Terme d'Aſtronomie. On appelle *cave*, ou *vuide*, l'année lunaire qui n'eſt que de 353 jours, au lieu que l'année pleine eſt de 354. jours. On appelle auſſi *mois caves*, les mois lunaires qui ſont de 29 jours ſeulement: les pleins ſont de 30 jours. On les plaçoit ainſi alternativement dans le vieux Calendrier: parcequ'on ſuppoſoit que les mois lunaires étoient preciſément de 29. jours & demi, & pour marquer les mois par jours entiers, on donnoit le demi jour de plus, enſorte pourtant que ce qui étoit de trop dans le plein étoit compenſé par ce qui ſe trouve de moins dans le *cave*.

CAVE, en termes d'Anatomie, ſe dit de la plus groſſe de toutes les veines qui va ſe terminer au ventricule droit du cœur, où elle s'ouvre par une large embouchure, pour y verſer le ſang qui lui eſt apporté de toutes les parties du corps par les rameaux des veines. A ſon entrée dans le ventricule droit il y a trois valvules membraneuſes, qu'on appelle *triglochines* ou *tricuſpides*, à cauſe de leur figure triangulaire: elles ſont diſpoſées de maniere qu'elles permettent l'entrée du ſang de la veine *cave* dans le cœur, & en empêchent le retour dans la veine *cave*. Cette veine ſe diviſe en aſcendante & deſcendante. La veine *cave* aſcendante eſt celle qui vient des parties inferieures: elle eſt ainſi nommée, parceque le ſang qui revient au cœur par cette veine, monte. La veine *cave* deſcendante vient des parties ſuperieures: elle eſt ainſi appellée, parceque le ſang qu'elle rapporte du cerveau & des autres parties ſuperieures au cœur, deſcend.

CAVEAU. ſ. m. Petité cave, où l'on enterre les morts dans les Egliſes, & où l'on met du vin dans les maiſons.

CAVEHANE. ſ. f. Mot qui vient des Turcs, & qui ſignifie un lieu où l'on vend, & où l'on prend du café. Le Maître de la *cavehane* gage des Violons pour joüer, & chanter pendant qu'on prend du café, THEVENOT.

CAVER. v. act. Creuſer; miner. L'eau de la goutiere a *caré* les fondemens de cette maiſon. La verolle *cave* & marque le viſage.

CAVER, ſignifie au jeu du quinze, Faire un fonds de certaine ſomme qu'on met devant ſoi pour joüer. Combien *cavez*-vous?

CAVER, en termes de Vitrier, c'eſt, Evider dans un morceau de verre de couleur, pour y en enchaſſer d'autres de diverſes couleurs, qu'on retient avec du plomb de chef-d'œuvre. On *cave* avec un diamant, & un groſſoir qu'on doit conduire avec adreſſe pour ne pas caſſer la piece. Cela ne ſe pratique gueres que pour les experiences, & les chef-d'œuvres de vitrerie.

On dit proverbialement, que l'eau qui tombe goutte à goutte *cave* la pierre; pour dire, qu'un travail, quelque petit qu'il ſoit, vient à bout de ce qui paroît fort long & difficile à faire.

CAVERNE. ſ. f. Antre; grotte; grand creux qui ſe trouve fait naturellement, & ſans art dans une montagne ou un rocher. Une *caverne* profonde, & obſcure. La bouche, ou l'entrée d'une *caverne*. Les bêtes farouches ſe retirent dans le fond des *cavernes*.

Ce mot vient du Latin *caverna*.

CAVERNEUX. adj. m. ne ſe dit guere qu'en Medecine. Les nerfs *cavernenx*, ſont deux corps plus ou moins longs & gros, dont la partie la plus conſiderable de la verge eſt compoſée. Leur ſubſtance interne eſt rare & ſpongieuſe: lorſqu'elle vient à s'emplir de ſang & d'eſprits, les nerfs *cavernenx* s'enflent: ce qui fait la tenſion de la verge.

CAVESSE DE MORE. Terme de Manege. C'eſt la même choſe que *Cap de More*, expliqué ci-deſſus.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *cabeça*, qui ſignifie *tête*.

CAVESSON, ou CAVECON. ſ. m. Terme de Manege. C'eſt une eſpece de bride, ou de muſerolle qu'on met ſur le nez du cheval, qui le ſerre & le contraint, & ſert à le dompter, & à le dreſſer. Les *caveſſons* de cuir, ou de corde ſervent à mettre les chevaux entre deux piliers. Il y a auſſi des *caveſſons* de fer faits

Digitized by Google

faits en demi-cercle de deux ou trois pieces aſſemblées par des charnieres, qui ſervent à dreſſer les jeunes chevaux. Il y en a de tors & de plats; d'autres creux par le milieu & dentelez comme des ſcies, qu'on appelle *mordans* ou *à ſiguette*, ou *caveſſons camarez*. On ne ſe ſert plus de ces derniers, & ils ſont abſolument bannis des Academies. Ils étoient garnis de petites pointes très-aiguës qui tourmentoient exceſſivement le cheval. Tous *caveſſons* ſont montez de têtiere, de ſou-gorge, & de deux longes, & garnis de trois anneaux. On paſſe une longe dans l'anneau du milieu quand on veut faire travailler le cheval autour du pilier; on paſſe des longes dans les deux anneaux qui ſont à côté; le cavalier tient ces longes à la main, ou bien on les attache à la ſelle pour aſſujettir la tête du cheval, & lui aſſouplir les épaules.

Ce mot peut venir de l'Eſpagnol *cabeça*, qui ſignifie *tête*.

CAVET. ſ. m. Terme d'Architecture. C'eſt un membre creux, ou moulure rentrante, qui eſt faite de la quatriéme partie d'un cercle, & qui fait partie des ornemens des corniches. On s'en ſert auſſi dans les ornemens des bordures de menuiſerie.

CAVIAL. ſ. m. D'autres diſent *caviat*, & d'autres *caviar*. Sorte de mets ou de ragoût qu'on prepare comme les boutargues. Il ſe fait d'œufs d'éturgeon qu'on ſaupoudre de ſel, & qu'on expoſe après au ſoleil, en les remuant pluſieurs fois le jour. Le *caviat* eſt fort commun dans tous les païs du Nort. On l'aſſaiſonne ordinairement avec du vinaigre, quand on en veut manger. Les uns le mangent ſur le pain, & les autres en font une eſpece de ſalade, comme on en fait avec des anchois.

CAVILLATION. ſ. f. Terme de l'Ecole. C'eſt un ſophiſme, & un argument faux; un raiſonnement qui n'eſt fondé que ſur une vaine ſubtilité. Vos objections de College ſont de pures *cavillations*.

Ce mot vient de *cavillari*, que l'on fait venir de *calvo*.

CAVIN. ſ. m. Terme de Guerre. C'eſt un lieu creux, ſoit un chemin, ſoit un foſſé, dans lequel on peut s'avancer à couvert vers les ennemis, comme dans une tranchée.

CAVITE'. ſ. f. Creux; vuide. Les Medecins nomment *cavitez*, pluſieurs endroits creux qui ſont dans le corps, comme les *cavitez* du cerveau, du cœur, des veines, &c.

CAULICOLES. Terme d'Architecture. Tige d'herbe. Ce ſont de petites tiges qui ſemblent ſoutenir les huit volutes du chapiteau Corinthien.

CAUSALITE'. ſ. f. Terme Dogmatique. Cauſe. Il n'y a nul rapport de *cauſalité* d'un corps à un eſprit, dont la nature eſt differente, MALEB.

CAUSATIVE. adj. f. qui ſe dit en cette phraſe grammaticale, Une particule *cauſative*, telles que ſont *car*, *parceque*, *vu que*, &c.

CAUSE. ſ. f. Principe: ce qui produit un effet. Une *cauſe* directe & veritable eſt celle entre laquelle & ſon effet on voit une liaiſon neceſſaire. On dit en Theologie, que Dieu eſt la premiere *cauſe*; la *cauſe* des *cauſes*.

On appelle *cauſe premiere*, celle qui agit par elle-même, & par ſa propre vertu: en ce ſens Dieu ſeul peut être *cauſe premiere*. Selon les notions, & les principes de la raiſon commune à tous les hommes l'on peut decider, qu'il y a une *cauſe* ſuperieure & intelligente, à qui toutes les creatures doivent leur être, OR. M.

Quand tu vois du ſoleil l'éclatante lumiere,
Et tous les feux du firmament,
La raiſon, & la foi doivent en ce moment,
Elever ton eſprit vers la Cauſe Premiere,
L'AR. TETU.

On nomme *cauſes ſecondes*, celles qui n'agiſſent point par elles-mêmes, & qui ſont mûës par la *cauſe* premiere: comme tous les corps, & les êtres materiels; en un mot toutes les creatures. Les *cauſes ſecondes* ſont entre les mains de Dieu, & il en determine les mouvemens ſelon qu'il le juge à-propos pour l'exercice de ſa juſtice, ou pour l'exercice de ſa miſericorde, JU. Dieu ſuſpend quelquefois l'action des *cauſes ſecondes*, & les conduit à une autre fin que celles où elles tendoient par leur deſtination naturelle, quand il le trouve à-propos pour les deſſeins de ſa ſageſſe, SCHERLOCK. Si Dieu remuë immediatement les *cauſes ſecondes* pour chaque évenement, elles ne ſont que de pures machines immobiles par elle-mêmes, & qui n'ont en elles aucun principe d'action, ID. Les *cauſes ſecondes* ſont ſubordonnées à une *cauſe* generale qui les met en action, BAT. Par un enchainement des *cauſes* inconnuës, mais determinées de tout temps, chaque choſe marche en ſon rang, & acheve le cours de ſa deſtinée, VAU.

Ce mot vient du Latin *cauſa*.

Les *cauſes*, en termes de Philoſophie, ſe diſtinguent en *cauſe efficiente*; c'eſt l'agent qui produit quelque choſe; *cauſe materielle*, c'eſt le ſujet ſur lequel il travaille, ou ce dont la choſe eſt formée; *cauſe formelle*, c'eſt le changement qui reſulte de ſon action dans le ſujet; ou ce qui rend une choſe telle, & la diſtingue des autres. La *cauſe finale*, c'eſt le motif qui fait agir, ou la fin pour laquelle une choſe eſt. La *cauſe phyſique* eſt celle qui produit un effet ſenſible, & corporel: comme, l'approche du ſoleil eſt *cauſe phyſique* de la chaleur. La *cauſe morale* eſt celle qui produit un effet réel; mais dans des choſes ſpirituelles: comme, le peché eſt la *cauſe* de la perte du genre humain.

Cauſe occaſionnelle, eſt l'occaſion ſeulement, & non pas la *cauſe phyſique* & directe de ce qui arrive: par exemple, l'ame ne pouvant pas agir immédiatement ſur le corps, ni le corps reciproquement ſur l'ame, Dieu en eſt la ſeule *cauſe* directe, & veritable; ainſi Dieu à l'occaſion d'un mouvement du corps, imprime à l'ame une penſée; & de même à l'occaſion d'une penſée de l'ame, il imprime un mouvement au corps: d'où il s'enſuit que les mouvemens de l'ame, ou du corps, ne ſont que les *cauſes occaſionnelles* de ce qui ſe paſſe dans l'un & dans l'autre, FONT. Une *cauſe occaſionnelle* ne peut avoir qu'un rapport arbitraire, & jamais naturel tant à l'action de l'agent qu'au ſujet ſur lequel on agit, ID. Selon les Philoſophes modernes le choc, ou la percuſſion n'eſt que la *cauſe occaſionnelle* du mouvement produit dans le corps choqué: c'eſt Dieu qui en eſt la *cauſe* immediate, & efficiente, BAT. Voyez MOUVEMENT. De même ils diſent que l'action des corps ſur nos organes n'eſt point la *cauſe* efficiente de nos idées, & de nos perceptions: elle en eſt ſeulement une *cauſe occaſionnelle*, qui determine Dieu à agir ſur nôtre eſprit, ſuivant les loix de l'union de l'ame, & du corps, ID. Le corps ne ſent rien; & l'alteration d'une partie du corps n'eſt que la *cauſe occaſionnelle* de la douleur que l'ame reſſent, LE P. LAMY. L'union de l'ame & du corps eſt l'effet de la volonté immediate de Dieu. Par une loi Dieu a voulu que l'ame eût certains ſentimens dès qu'il ſe paſſeroit certains mouvemens dans les organes externes; & ces mouvemens ne determinent l'ame que comme *cauſes occaſionnelles*, ID. Par le ſyſtême des *cauſes occaſionnelles* il ſemble qu'on ravale la puiſſance du Createur: car en ſuppoſant que c'eſt lui qui excite immediatement dans l'ame les ſentimens dont le corps n'eſt que la *cauſe occaſionnelle*, il faut que Dieu ſoit ſans ceſſe appliqué à mouvoir ſa machine lui même, & à faire jouër les reſſorts du corps dès qu'il plaît à l'eſprit, ID.

On dit, qu'un homme eſt *cauſe* d'un ſcandale, d'une querelle, d'une guerre, de la fortune de quelcun; pour

Digitized by Google

dire, qu'il en eſt l'auteur : qu'il en a fourni les occaſions, le ſujet, & la matiere. Je ne ſuis pas *cauſe* de ce qui vous eſt arrivé. Vous êtes la *cauſe* de tous mes malheurs. Les hommes par leurs artifices, & par leurs feintes paſſions, ſont *cauſe* du malheur de celles qui ſe laſſent tromper, M. Sc. L'ignorance invincible eſt une excuſe legitime des crimes dont elle eſt *cauſe*, Oe. M. Tout oblige en amour, quand l'amour en eſt *cauſe*, Corn.

Cause, ſignifie auſſi, Raiſon ; fondement ; pretexte ; ſujet ; motif. Vous avez rompu avec moi ſans en alleguer aucune *cauſe*. Je ne vous ai donné aucune *cauſe* de chagrin. Voilà la *cauſe* de ma froideur ; la *cauſe* de mon abſence. On dit par reticence, Je vous prie de faire cela, & pour *cauſe* : quand on ne peut pas dire la raiſon, & le motif qu'on a d'exiger de quelcun ce que l'on en exige. Je ne veux pas faire cela, & pour *cauſe* ; c'eſt-à-dire, j'ai mes raiſons pour agir ainſi.

On dit dans ce ſens en termes de Pratique, une obligation ſans *cauſe* ; une promeſſe pour *cauſe* de prêt. Des *cauſes* de recuſation ; à bonne *cauſe* la ſaiſie, & oppoſition. On appelle *cauſes d'appel*, les moyens d'appel, & les raiſons de l'appellant pour faire infirmer la ſentence dont eſt appel. La concluſion, & le diſpoſitif des Edits & Declarations du Roi commencent par cette formule, *A ces cauſes, & autres à ce nous mouvans &c.* c'eſt-à-dire, en conſideration de ce qui a été énoncé.

Cause, en termes de Palais, ſignifie auſſi, un droit ; un titre ; comme, vente, ceſſion, donation, ſucceſſion, confiſcation, &c. Ainſi on dit, Ses heritiers ou ayans *cauſe* ; c'eſt-à-dire, repreſentant ſon droit. On dit prendre le fait & *cauſe* de quelcun ; c'eſt-à-dire, ſe charger de ſes droits, pour les faire valoir.

Cause, ſignifie encore, Parti ; opinion ; interêt. La *cauſe* des pauvres eſt la *cauſe* de Dieu. Venez m'aider à deffendre ma *cauſe*. Etre pour la bonne *cauſe*. Les gens du Roi deffendent la *cauſe* du public. La *cauſe* de la verité doit être la *cauſe* commune entre ceux qui diſputent, Mont. La *cauſe* de celui qui a le plus d'eſprit eſt toûjours la meilleure, Bay. En matiere de Religion, la *cauſe* de Dieu devient d'ordinaire la nôtre, parceque nos paſſions ſe mêlent avec elle, Oe. M. La faveur de Dieu n'eſt pas moins attachée aux bonnes mœurs qu'à la bonne *cauſe*, Sherlock. Darius fit prier Alexandre de venger ſa mort, & lui fit dire qu'il devoit cet exemple au monde, & que c'étoit la *cauſe* commune de tous les Rois, Vauc. Je plaide tous les foirs ma *cauſe* devant moi-même, M. Esp. c'eſt-à-dire, Je m'examine moi-même ; je prens le parti de mes défauts, ou de mes paſſions contre ma raiſon.

Cause, ſignifie auſſi, Affaire ; procés ; different ; droit litigieux ; conteſtation en Juſtice. Perdre ſa *cauſe* ; gagner ſa *cauſe*. Tite Live rapporte, qu'Horace fut abſous plutôt par l'admiration de ſa vertu, que par la juſtice de ſa *cauſe*, Oe. M. Les preuves dont un Avocat appuye ſa *cauſe*, font que les Juges la trouvent bonne ; mais les affections dont il l'anime, font qu'ils ſouhaittent qu'elle ſoit bonne, Bou.

On appelle *une belle cauſe*, une belle queſtion à juger. On dit qu'un Juge a prononcé ſans connoiſſance de *cauſe* ; c'eſt-à-dire, ſans avoir examiné le fond du procés. On dit qu'un Avocat a bien plaidé ſa *cauſe*, quand il l'a bien deffenduë ; & qu'il a bien fait valoir ſes droits, & ſes preuves. On dit qu'une *cauſe* a été appellée à tour de rôlle, quand elle a été appellée dans l'ordre du rôlle. On dit, Mettre un homme en *cauſe* ; pour dire, le rendre partie au procés. Tous les garans, tous les coheritiers ont été mis en *cauſe*. On dit qu'une partie a été miſe hors de *cauſe* ; c'eſt-à-dire, qu'on l'a debouté de ſon intervention.

On appelle auſſi *cauſe graſſe*, une *cauſe* plaiſante, & ſur un fait inventé, que les Clercs de la Baſoche plaidoient autrefois pour ſe divertir le jour du Mardi gras, & qu'on a abolie à cauſe des ordures, & des ſalletez dont elle étoit ſouvent remplie. Quand on plaide au Palais quelque *cauſe* plaiſante, on dit encore, que c'eſt une *cauſe graſſe*.

On appelle *Curateur aux cauſes*, un homme preposé pour ſervir de conſeil aux mineurs émancipez qui ont des procés. Mais le *Curateur aux cauſes* ſeules n'eſt pas capable de recevoir une aſſignation ; elle doit être donnée au mineur : car le Curateur n'eſt neceſſaire que pour autoriſer le mineur pour agir en Juſtice ; & non pour l'adminiſtration de ſes biens. On dit, qu'un homme a ſes *cauſes commiſes*, quand il a droit de plaider en premiere inſtance en certaine Juriſdiction ; comme les Officiers qui ont un Committimus, ont leurs *cauſes commiſes* aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel ; l'Univerſité, au Châtelet de Paris ; l'Ordre de Cluni, au Grand Conſeil.

Causes majeures. Dans le Droit Canonique les *cauſes majeures* ſont les *cauſes* des Evêques. Voyez Majeur.

Cause, en Droit Canon, eſt un titre du Decret de Gratien. La ſeconde partie du Decret eſt diviſée en 36. *cauſes* ; chaque *cauſe* en queſtions, & les queſtions ſont diviſées par chapitres.

A cause. Ce mot dans les ſens qu'on vient d'expliquer eſt quelquefois une preposition, & quelquefois un adverbe. Quand il eſt preposition, il gouverne le genitif. Une donation *à cauſe* de mort. Il a fait cela *à cauſe* de moi. On l'eſtime *à cauſe* de ſa doctrine. Les animaux ont été créez *à cauſe* des hommes ; c'eſt-à-dire, en leur conſideration. Quand il eſt adverbe, il eſt ſuivi d'un *que*, & ſignifie parceque. Cet Ecolier a été châtié *à cauſe qu'*il ne vouloit point étudier. On écrivit une lettre en gros caracteres à Antigonus *à cauſe qu'*il étoit borgne, Abl. Mais en de pareilles occaſions il vaut mieux ſe ſervir de *parceque*.

Cause, ſe dit proverbialement en ces phraſes. C'eſt un Avocat à tort & ſans *cauſe* ; un Avocat de *cauſes* perduës. La guerre eſt *cauſe* des troubles : ce qui ſe dit à ceux qui ſe plaignent d'un malheur public, ou qu'on ne ſçauroit empêcher.

Causer, v. act. Etre cauſe ; produire quelque effet. Comment les mouvemens du corps *cauſent*-ils des penſées dans l'ame, & comment les penſées de l'ame *cauſent*-elles des mouvemens dans le corps ? Font. *Cauſer* du chagrin. *Cauſer* de la joye. *Cauſer* des plaintes ; c'eſt-à-dire, les exciter. Les ſchiſmes *cauſent* un grand ſcandale dans l'Egliſe. L'amour n'échappe gueres à celles qui le *cauſent*, P. de Cl. En ſtile de Notaire, *cauſer*, s'employe paſſivement. Cette donation eſt *cauſée* pour recompenſe de ſervices ; c'eſt-à-dire, elle a pour cauſe, & pour motif une recompenſe de ſervices.

Causer, v. n. ſignifie encore, Caqueter ; babiller ; s'entretenir de choſes familieres, & peu importantes. Vous ne faites que *cauſer* tout le jour.

Menage tient que ce mot vient de *cauſare*, dont on s'eſt ſervi dans la baſſe Latinité ; pour dire, *plaider une cauſe* ; d'où il a été étendu aux entretiens familiers & aux railleries.

Causer, ſignifie encore, Parler indiſcretement, rapporter tout ce qu'on entend dire. Ne dites rien devant cet homme-là, c'eſt un homme qui *cauſe*, qui eſt ſujet à *cauſer*. Les femmes n'ont pas la force de ſe taire : elles ont une furieuſe demangeaiſon de *cauſer*, Bou.

Causer, ſignifie auſſi, Medire ; parler mal. Cette femme a une reputation douteuſe ; on en *cauſe*. Eh ! voulez-vous, Madame, empêcher qu'on ne *cauſe* ? Mol.

On

Digitized by Google

On dit proverbialement, qu'une perſonne *cauſe* comme une pie borgne; qu'elle *cauſe* quand elle a les pieds chauds; pour dire, qu'elle parle trop.

CAUSÉ, ÉE. part. & adj.

CAUSEUR, EUSE. adj. & ſ. Grand parleur; babillard. Vous êtes un *cauſeur* perpetuel. Les Muſes ſont de grandes *cauſeuſes*. Sauma ſe étant à Paris n'aimoit point à ſe trouver avec Blondel, parceque celuici étoit un trop grand *cauſeur*, COLOMIERS.

CAUSEUR, ſe dit ſimplement de ceux qui parlent dans les lieux où il ne faut point parler. Le Predicateur fut troublé par les *cauſeurs*. A l'audience le Preſident ordonne à l'huiſſier de faire taire, ou de faire ſortir les *cauſeurs*.

CAUSEUR, ſignifie encore, Indiſcret; qui repete imprudemment tout ce qu'il ſçait. Ne vous fiez pas à cet homme; c'eſt un *cauſeur*, & un babillard. *Cauſeur*, ſignifie auſſi, Mediſant.

Efforçons nous de vivre avec toute innocence,
Et laiſſons aux cauſeurs une pleine licence, MOL.

On le dit auſſi des hableurs, qui promettent beaucoup, & qui tiennent peu. Ne comptez pas ſur lui; ce n'eſt qu'un *cauſeur*.

CAUSTIQUE. ſ. m. & adj. m. & f. Eſpece de medicament brûlant qui brûle non ſeulement la cuticule, mais auſſi la peau, & la chair qui eſt au deſſous: on l'appelle autrement *eſcarrotique*, parcequ'il fait des eſcarres. Les *cauſtiques* ſont compoſez de ſels âcres & fort tranchans. Tels ſont la chaux vive, le ſublimé corroſif, l'arſenic, l'orpiment, la pierre infernale, la pierre à cautere.

Ce mot vient du Grec *kauſtikos*, *urens*, *qui brûle*; du verbe *kaio*, *uro*, *je brûle*.

On dit figurément, qu'un homme eſt fort *cauſtique*, lorſqu'il eſt mediſant; mordicant. Il a une humeur *cauſtique*, L'ACAD.

CAUT, AUTE. adj. Vieux mot qui ſignifioit, Fin & ruſé. On ne le pourroit gueres employer que dans le ſtile badin, ou burleſque.

CAUTELE. ſ. f. Precaution; il n'eſt en uſage qu'en Droit Canonique, quand on parle des abſolutions qu'on prend à *cautele*, ou *ad cautelam*: quand un Prêtre eſt excommunié, ou ſeulement interdit par une ſentence dont il eſt appellant, afin d'être capable de dire la Meſſe pendant l'appel, il eſt obligé d'obtenir des *Lettres d'abſolution à cautele*. Voyez ABSOLUTION.

CAUTELE, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifie, Fineſſe; ruſe. On le trouve aſſez ſouvent dans Loyſeau, & quelques autres Juriſconſultes, pour ſignifier *precaution*.

CAUTELEUX, EUSE. adj. Trompeur; ruſé; artificieux. Il n'y a point de plaiſir à traitter avec des gens *cauteleux*. L'Oiſeleur *cauteleux*, MEN. La femme eſt un animal fin & *cauteleux*, ABL. Ce mot n'eſt en uſage que dans le ſtile ſimple, familier, ou comique: La Chapelle en parlant de la Ste. Baume dit;

Le Demon cauteleux, *& fin,*
En a fait l'abord effroyable,
Sçachant bien que le Pelerin
Se donneroit cent fois au Diable,
Et ſe damneroit par le chemin, LA CHAP.
A voir ſon viſage aſſaſin,
Et ſon aillade cauteleuſe,
Elle a part au larcin, VOI.

CAUTELEUSEMENT. adv. D'une maniere fine, & cauteleuſe. Un chicaneur agit toûjours *cauteleuſement*. Ce mot n'eſt pas du bel uſage, & ne ſe peut dire qu'en riant.

CAUTERE. ſ. m. Eſpece de remede brûlant qui eſt de deux ſortes. Il y a le *cautere* actuel, & le potentiel. Le *cautere* actuel n'eſt autre choſe qu'un fer rougi au feu, qu'on applique ſur quelque partie. Il y en a de ronds, de pointus, de trenchans, de plats, de triangulaires, d'olivaires, & de diverſes autres figures. Le *cautere* potentiel, qu'on appelle auſſi *pierre à cautere*, ſe fait de differentes manieres. Les uns le preparent avec la chaux vive & le ſavon: les autres avec la chaux vive & les cendres gravelées: les autres avec la leſſive des cendres de coques d'œufs, de ſarmens de vigne, & de gouſſes de feves, reduite par l'évaporation en forme d'extrait. Ambroiſe Paré enſeigne la maniere de faire des *cauteres de velours*, qu'il a nommez ainſi, à cauſe qu'ils ne font point de douleur. On ſe ſert des *cauteres* pour ouvrir les bubons, les charbons, & diverſes autres ſortes de tumeurs; pour la carie des os; pour emporter les callositez des ulceres.

CAUTERE, ſe dit auſſi des petites ulceres ronds qu'on fait aux bras, aux jambes, & en d'autres parties du corps, par le moyen du *cautere* actuel, ou du potentiel. On entretient ces ulceres avec un pois, ou une boule de racine d'iris, qui ſe met dedans. Leur uſage c'eſt pour detourner les fluxions, pour faire écouler hors du corps les mauvaiſes humeurs, pour purifier la maſſe du ſang.

Ce mot vient de *kaio*, *uro*, *je brûle*.

CAUTERISATION. ſ. f. Effet de la pierre cauſtique; action de celui qui cauteriſe, POMEY.

CAUTERISER. v. act. Appliquer un cautere. Cet homme s'eſt fait *cauteriſer* le bras.

On le dit auſſi des cauſtiques qui corrodent les parties du corps humain. On a ouvert ce corps mort, on a trouvé ſes boyaux, ſon eſtomac *cauteriſez* par le poiſon, ou l'arſenic. Cette femme a la peau du viſage *cauteriſée*, c'eſt l'effet de l'eau forte qu'on lui a jettée.

CAUTERISÉ, ÉE. part. & adj. Qui a des cauteres, ou qui a été gâté par des cauſtiques ou corroſifs.

CAUTERISÉ, ſe dit auſſi des fruits qui ont été battus de la grêle, ou becquetez par les oiſeaux, qui ont des endroits creux & endurcis. Les poires de Meſſire Jean ſont ſujettes à être *cauteriſées*.

On dit figurément de la conſcience d'un mechant homme, qu'elle eſt *cauteriſée*; pour dire, que les crimes l'ont endurci.

CAUTION. ſ. f. Pleige; ſidejuſſeur; qui s'oblige pour un autre, & promet de payer pour lui. Intervenir *caution*. Se rendre *caution*. Donner bonne & ſuffiſante *caution*; une *caution* reſſeante & ſolvable; une *caution* bourgeoiſe. En Droit on eſt obligé de diſcuter le debiteur principal avant les *cautions* pures, & ſimples, & qui n'ont point renoncé au benefice de diſcuſſion, & de diviſion.

Ce mot vient du Latin *cautio*, de *caveo*.

CAUTION SOLIDAIRE, eſt celui qui s'oblige à payer en ſon propre & privé nom toute la ſomme, comme s'il étoit le ſeul, & principal debiteur, ſans que le creancier ſoit obligé de diſcuter les biens du debiteur principal; ou de diviſer la dette entre les coſidejuſſeurs: en ce cas celui qui intervient *caution* eſt cenſé obligé ſolidairement, & le creancier peut ſe pourvoir directement contre lui.

CAUTION BANNALE, eſt un miſerable qui s'oblige pour la forme, & pour telle ſomme qu'on veut; comme le Guichetier des Conſuls, qui s'oblige moyennant deux ſols pour l'execution de toutes les ſentences qui ſe rendent aux Conſuls.

CAUTION JURATOIRE, eſt un ſerment que fait une perſonne en Juſtice, d'accomplir ce qui lui a été ordonné; comme de ſe repreſenter à toutes aſſignations; de rapporter des meubles, ou papiers qu'on lui a confiez, &c. On élargit ſouvent des priſonniers, & on donne main-levée à des debiteurs à leur *caution juratoire*.

CAUTION CERTIFIÉE; c'eſt une troiſiéme perſonne,

Digitized by Google

ne, qui se rend certificateur de la solvabilité, & qui est *caution* de la *caution*. Les *cautions* & certificateurs qu'on donne en Justice sont tous obligez solidairement: & ne sont point reçûs à demander le benefice de discussion. Voyez CERTIFICATEUR.

RECEPTION DE CAUTION, est une procedure qui se fait en Justice par un procés verbal, de la presentation de la *caution*, de sa soumission, de la communication de ses effets & facultez, & des contestations de ceux qui l'impugnent, & qui la combattent; sur quoi se fait un referé à la Chambre, où elle est rejettée, ou reçuë.

CAUTION, se dit aussi dans une façon de parler de conversation ordinaire, quand quelcun assûre fortement une chose dont il est bien certain. Cette nouvelle est vraye, j'en suis *caution*. Je veux *caution* bourgeoise que vos yeux ne me feront point de mal, MOL.

On dit proverbialement d'un grand hableur, que tout ce qu'il dit est sujet à *caution*; pour dire, qu'il ment souvent; & qu'il ne faut pas le croire, ni se fier à lui. On dit qu'une histoire est sujette à *caution*; pour dire, qu'elle est douteuse.

CAUTIONNEMENT. s. m. Action de celui qui cautionne, ou l'acte qui en est dressé chez un Notaire, ou au Greffe. Il a fait au Greffe son *cautionnement*, ou sa soumission de caution. Je tiens en main l'acte de son *cautionnement*.

CAUTIONNER. v. act. Garentir; se rendre caution; je veux bien vous *cautionner*.

CAUTIONNER, fig. signifie, Se rendre garent; assurer; affirmer. Je vous *cautionne* cette nouvelle. Il viendra à bout de cette affaire; vous pouvez le *cautionner*.

C A Y.

CAYER. s. m. Les Anciens écrivoient toûjours *Cahier*: & l'Academie écrit encore indifferemment *cahier*, ou *cayer*. Richelet écrit *caier* seulement. Plusieurs feuillets joints & attachez legerement, sans être reliez ensemble, ensorte qu'on les peut ôter, ou transposer comme on veut. Ce Marchand vend le *cayer* de papier tant, le *cayer* de parchemin tant.

Ce mot vient de *quaternus*, qu'on a dit pour *quaternio*, MENAGE.

CAYER, se dit aussi des feuilles pliées, ou detachées qui composent un livre relié. Ce volume est de tant de *cayers*. Ils sont marquez par des lettres de l'Alphabet, qu'on appelle *signature*, & en Italien *registre*. Cette relation est compriſe en un *cayer*; pour dire, qu'elle ne contient qu'une feuille pliée.

On appelle aussi *Cayers*, les deliberations des assemblées, comme celles du Clergé, des Etats, & autres, qui contiennent des remontrances, ou des propositions qu'elles font au Roi. Les Etats de Bretagne, de Languedoc, ont fait presenter leurs *Cayers* par leurs Deputez.

CAYER, signifie encore des memoires qu'on donne separement. Ces articles sont dans un *cayer* à part. On lui a donné un *cayer* de frais.

CAYERS, sont aussi les écrits que les écoliers écrivent sous leurs Maîtres en Philosophie, en Theologie, & en toute autre science qu'on enseigne dans les Ecoles. Un écolier doit representer ses *cayers* à son Maître, pour en obtenir une attestation de son temps d'étude.

On appelle *Fesse-cayer*, un écrivain qui écrit & copie à la hâte. Ce pauvre homme est obligé de fesser le *cayer* pour vivre.

CAYES. Terme de Marine. Ce sont des roches molles, ou des bancs de sable couverts d'une telle épaiſſeur de vase, ou d'herbage, que les petits bâtimens qui y échoüent s'en relevent aiſément.

CAYEU. s. m. Richelet dit *Caieu*, ou *Cahieu*; & l'Academie *Cayeu*. Terme de Botanique. On appelle *Cayeu* ou *Cayeux* les petits oignons qui naiſſent aux côtez des vieux oignons de la tulippe, de la jacinte, du narciſſe, &c. Chaque *cayeu* est comme un petit œuf que l'on detache de la maitresse racine, & que l'on plante seperement, lorſqu'il a acquis une certaine groſseur. Ce qu'on appelle une gouſſe d'ail est proprement un *cayeu* de la racine de l'ail.

C A Z.

CAZEMATE. Voyez CASEMATE.

CAZERNES. ſ. f. pl. Ce sont de petites chambres bâties ſur le rempart des villes de guerre, pour loger les ſoldats de la garniſon. On y loge ordinairement ſix ſoldats, qui montent la garde alternativement. Le Roi a fait bâtir dans ſes villes de guerre des *cazernes* magnifiques pour loger les garniſons.

C E.

CE. Pronom demonſtratif; c'eſt-à-dire, qui ſert à indiquer les perſonnes & les choſes. *Cette* est le feminin de ce pronom. *Ces* en est le plurier pour le maſculin & pour le feminin. Mais il faut remarquer que ce pronom *ce* ſe change en *cet* devant un nom maſculin qui commence par une voyelle. *Cet* homme est habile, & non pas *ce* homme. Il est vrai qu'il faut dire *ce* Heros & non pas *cet* Heros; mais cela vient de ce que l'H dans le mot de *Heros* étant aſpirée, empêche l'effet de la voyelle qui ſuit.

CE, est auſſi un ſubſtantif, & ſignifie la choſe dont on parle. Voilà *ce* dont il s'agit. *Ce* que je dis n'eſt pas pour vous choquer. *Ce* qui reſulte de ce diſcours. Remarquez qu'il eſt plus élegant de repeter *ce* au ſecond membre de la periode quand elle a commencé par là, que de le ſupprimer. Par ex. *ce* qui eſt de plus deplorable, *c'eſt*; Icy, *c'eſt*, eſt mieux que, *eſt*. Ce qu'on ſouffre avec le plus d'impatience, *ce* ſont les perſifleurs. Dans ces exemples le ſubſtantif *ce*, ſignifie la choſe qui eſt deplorable, ou qu'on ſouffre.

Ce n'eſt ſouvent qu'une particule; par ex. *ce* furent les Romains qui dompterent; Alors la particule *ce*, eſt ſans nombre, & ne regit point le verbe qui ſuit. Au contraire le verbe ſubſtantif qui marche après, eſt determiné au ſingulier, ou au plurier par le ſubſtantif qui vient enſuite, VAU. CORN. Par ex. les plus grands hommes de l'Antiquité *ce furent* Alexandre, & Ceſar. *Ce* qui m'embaraſſe le plus *ce ſont* mes affaires. *C'eſt les François qui ont* gagné la victoire, L'ACAD. Quelques-uns écrivent *ce ſont de lignes ſont pour*. Mais cette phraſe n'eſt pas du bon ſtile. On dit encore, *ce dit-on*, *ce dit-il*; Il vaudroit mieux éviter ces façons de parler, qui ne ſont ſupportables tout au plus que dans la converſation. *Ce* peut *il*, n'eſt pas non plus du beau langage; quelle heure eſt-*ce*, pour quelle heure eſt-*il*, VAU. *Ce* s'employe quelquefois pour *le*, ou *cela*; il avoit un grand deſſein, & pour *ce* faire il commanda; je le gourmandai beaucoup, & *ce* pour l'empêcher de ſe perdre. Ces phraſes ne ſont plus gueres en uſage, L'ACAD.

On dit au Palais quand on infirme une ſentence, qu'on a mis l'appellation, & *ce* dont a été appellé, au neant, on ſouſentend *la ſentence*. C'eſt une formule de prononcer que les Cours Souveraines ſe ſont reſervées. Les autres Juges prononcent par un mal jugé. Quelquefois on dit abſolument; On a mis l'appellation & *ce*, c'eſt-à-dire, que la ſentence eſt caſſée & reformée.

On le met auſſi avec la particule *en*. *C'en* eſt fait. Quoique *s'en ſoit*. On le joint de même ſouvent avec le verbe

Digitized by Google

verbe *être*, comme on l'a vu ci-dessus. C'*eſt* moi qui vous le *dis*. C'*eſt* vous que le Roi a nommé &c.
On dit auſſi, C'*eſt mon*, par une baſſe ironie, on ſouſentend *avis*. Vraiment c'*eſt mon*.

C E A.

CEANS. adv. Terme demonſtratif du lieu où l'on eſt. Ici: en ce lieu-ci. Dans cette maiſon. Le maître de *ceans*. N'y a-t-il perſonne *ceans*? Venez *ceans*;

Quoi? je ſouffrirai moi qu'un cagot de critique
Vienne uſurper ceans un pouvoir tirannique, MOL.

On dit, Dieu ſoit *ceans*; par forme de compliment.

C E C.

CECHIN. ſ. m. C'eſt la même choſe que *ſequin*, & *ſequin* eſt le plus uſité. C'eſt une Monnoye d'or qui a grand cours dans tout le Levant. Elle vaut Monnoye de France, ſept livres. Voyez SEQUIN.

CECI. L'Academie écrit *cecy*. Pronom demonſtratif qui ſe dit pour, Cette choſe; il n'a point de plurier. Que veut dire *ceci*? *Ceci* eſt étrange. *Ceci* n'a point d'exemple.

C E D.

CEDANT, ANTE. ſubſt. Celui qui cede, qui tranſporte quelque ſomme, ou quelque droit. On fait appeller en garentie un *cedant*, quand il a cedé une dette fauſſe, ou ſur un debiteur inſolvable.

CEDER. v. act. & n. Tranſporter un droit à une autre perſonne. Il m'a *cedé* & tranſporté une telle rente, une telle obligation. Dans tous les contrats de vente, d'échange, ou de donation, les Notaires mettent; cette clauſe; *Il lui a cedé, quitté & delaiſſé*; &c.

CEDER, ſignifie auſſi ſimplement, Donner; quitter, mais moins par neceſſité que par civilité, ou par un motif d'amitié. Il m'a *cedé* ſa maiſon; ſa chambre, ſon lit. Il m'a *cedé* ſa place. Il m'a *cedé* le haut du pavé. Charle-Quint *ceda* volontairement la couronne à ſon Fils.

CEDER, ſignifie encore, Faire place; donner ou laiſſer la preference. La nuit *cedoit* au jour, SAR. Tout *cede* à la loi du devoir, VILL. Tous nos attachements doivent *ceder* dans nôtre cœur à l'amour de Dieu, FEN.

Vaine erreur des Amans, qui pleins de leurs deſirs,
Voudroient que tout cedât au ſort de leurs plaiſirs, RAC.

CEDER, ſignifie auſſi, Succomber: ſe rendre. Pour moi je *cede* aux ans, MAIN. *Ceder* à la violence de l'amour, CORN. Les fauſſes prudes prennent le langage de la vertu pour *ceder* avec plus de merite, OE. M.

Enfin je vois qu'il faut ſe reſoudre à ceder:
Qu'il faut que je conſente à vous tout accorder, MOL.

CEDER, ſignifie encore, Rabatre; relacher; renoncer à quelque choſe; l'abandonner. Il vaut mieux *ceder* de ſes droits que d'eſſuyer un procés. Il eut la lâcheté de *ceder* ſa Maîtreſſe, VILL.

Un grand cœur cede *un trône, & le cede avec gloire:*
Cet effort de vertu couronne ſa memoire, CORN.

CEDER, ſignifie, Plier; ne point reſiſter; ſe ſoumettre. *Ceder* à l'orage: *ceder* au temps; *ceder* à une force majeure; *ceder* à la mauvaiſe fortune. Après une victoire ſi entiere tout *ceda* aux armes du vainqueur, MEZ. *Ceder* en ce ſens ſignifie encore, Obeïr, deferer à quelcun. Il faut *ceder* à ſes ſuperieurs; *ceder* à leur volonté.

CEDER. v. n. Preſque dans le même ſens ſignifie auſſi, Donner l'avantage; & la ſuperiorité, ſe reconnoître inferieur; confeſſer qu'un autre l'emporte ſur nous; *ceder* en merite, & en vertu. Je vous *cede* en tout genre d'érudition. On veut bien *ceder* en bonne fortune; mais non pas en eſprit, AMBLOT. Il y a des genies dominans à qui tout le monde *cede* par je ſçai quelle force de ſuperiorité qui les fait regner par tout, ID. Sion conſulte l'amour propre il voudra d'abord que tout le monde nous *cede*; & quelquefois auſſi il mettra ſa gloire à *ceder*, NIC.

CEDER, ſignifie encore, Se confeſſer vaincu; ſe taire; acquieſcer; mettre les armes bas. Je vous *cede* la partie. Je *cede* la victoire, & ne replique plus, MOL. Il y a de l'habileté à ſçavoir *ceder* quand on ne peut pas vaincre, OE. M. On ſent du plaiſir à ne *ceder*, & à ne ſe rendre qu'à la raiſon, TOUR. Je ne ſois point d'humeur à *ceder* ſans coup ferir, M. DES. Rien n'eſt plus fade que d'avoir à faire à des gens qui admirent, & qui *cedent* toûjours, MONT. Ne *cedez* jamais comme ces gens qui en *cedant* font comprendre qu'ils ne *cedent* que par complaiſance, & que les autres ont tort, AB. REG. Propoſez vos raiſons avec beaucoup de retenuë, afin que ceux qui vous *cedent*, vous puiſſent *ceder* ſans chagrin, BELL.

CEDILLE, ſ. f. Terme empruntè de l'Eſpagnol *cedilla*, pour ſignifier un petit *c*, ou une petite virgule qu'on met au deſſous du *c*, quand on lui veut donner le ſon de l's devant les voyelles, *a*, *o*, & *u*, comme à *glaçon*, *maçon*, *deça*. Le *c* ne peut faire de leçon s'il n'eſt accompagné d'une *cedille*, ABL.

CEDRAC. ſ. m. Eſpece de citronnier dont le fruit eſt très-doux. On l'appelle en Latin *malum citreum dulciſſimâ medullâ*.

CEDRE. ſ. m. Arbre qui a le tronc tortu, & le bois rougeâtre. Ses feuilles ſont étroites, pointuës, plus dures & plus piquantes que celles du genevrier, toûjours vertes, ſemblables à celles du ciprés. Ses chatons ſont à plusieurs petites écailles, au bas deſquelles on trouve quelques bourſes membraneuſes, remplies de pouſſiere. Les fruits naiſſent ſur le même pied que les chatons, mais en des endroits ſeparez: ce ſont des bayes qui deviennent jaunes en meuriſſant, un peu charnuës, odorantes, renfermant chacune ordinairement trois oſſelets durs, ligneux: chaque oſſelet contient une ſemence oblongue. En Latin *cedrus ſolio cupreſſi major fructu flaveſcente*, C. BAUH. Il ſort du tronc de cet arbre une gomme qu'on appelle vernix. Son bois eſt ſudorifique étant pris en decoction; on en tire par la cornuë une huile noire, laquelle on tient être la veritable huile de cade. Il y a quelques autres eſpeces de *cedre*. Cet arbre eſt auſſi appellé *oxycedre*, ou *petit cedre*.

CEDRE DU LIBAN, eſt un très-grand arbre, gros, droit, élevé en piramide. Son écorce eſt unie, & ſon bois fort dur, & comme incorruptible. Ses feuilles ſont petites, étroites, vertes, rangées par bouquets le long des branches. Ses fleurs ſont des chatons qui ne laiſſent aucun fruit après eux. Ses fruits naiſſent en des endroits ſeparez ſur le même pied, ils reſſemblent à nos pommes de pin. En Latin *cedrus magna ſive Libani conifera*, J. BAUH. Pendant les chaleurs de l'été il decoule de cet arbre ſans inciſion une reſine claire, tranſparente, blanche, ſe formant & s'endurciſſant en grains comme le maſtic. On l'appelle en Latin *cedria*, & en François *cedrie*, *gomme de cedre*, ou *manne maſtichine*. Quand il ne ſort plus rien de l'arbre on y fait des inciſions par où il diſtille une reſine liquide qui s'endurcit en coulant le long de l'arbre; c'eſt ce qu'on appelle *reſine de cedre*: elle eſt belle, tranſparente, jaune, friable, odorante. Le bois de *cedre* eſt employé pour faire les beaux ouvrages de Menuiſerie. Salomon donna pluſieurs villes au Roi Hiram pour les *cedres* qu'il avoit envoyez pour bâtir le Temple de Jeruſalem. Fernand Cortez fit bâtir un Palais à Mexique où il y

Digitized by Google

avoit 7000. poutres de *cedre*, la plupart de 120. pieds de long, & 12. de tour, comme temoigne Herrera. Il y avoit un *cedre* abattu en Cypre qui avoit 130. pieds de long, & si gros que trois hommes avoient de la peine à l'embrasser; il servit à la galere de Demetrius. La *cedrie* est digestive, resolutive, propre pour resister à la gangrene. La resine de *cedre* est digestive, amolissante, detersive.

Cedrus vient du Grec *kedros*, qui a la même signification, & qui vient du Grec *keo, uro*, ou de *kedes, suavè olens*. Le *cedre* brûlé rend une odeur fort bonne.

On dit proverbialement, Depuis le *cedre* jusqu'à l'hyssope; pour dire, Depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

CEDRE DOUX. Espece de Citronier qu'on appelle aussi *Cedrat*. Voyez CEDRAC.

CEDRIE. s. f. Resine qui decoule sans incision du cedre de Liban. Voyez CEDRE DU LIBAN.

CEDULE. s. f. Petit morceau de papier où l'on écrit quelque chose pour servir de memoire. On donne aux Regens des *cedules* où sont écrits les noms des cauſeurs, de ceux qui n'ont pas fait leur thême.

Ce mot vient du Grec *ſkede*, qui signifie l'*écorce* des tillots ſur laquelle les Anciens écrivoient.

CEDULE, en termes de Banque, est un petit morceau de papier où les Banquiers & les Marchands écrivent leurs promesſes, lettres de change, & reſcriptions. On le dit auſſi des autres billets, promeſſes & reconnoiſſances qui ſe font ſous ſeing privé. Même on le dit des minutes d'obligations, quand on les garde par devers ſoi: & c'eſt en ce ſens qu'on dit, Plaider contre ſa *cedule*; pour dire, contre ſon écrit, contre ſon obligation. On l'appelle auſſi chez pluſieurs Marchands *polite*, à cauſe du mot Eſpagnol *poliça*, qui ſignifie la même choſe.

On appelle en termes de Pratique, *cedule évocatoire*, la ſignification qu'on fait à une partie, pour lui notifier qu'on veut évoquer, & faire renvoyer le procés qu'on a contre elle à un autre Parlement, à cauſe des parens, & alliances qu'elle a au lieu où l'inſtance eſt pendante. La *cedule évocatoire* doit contenir la qualité du procés, les noms des Parens, le degré de parenté, & une ſommation à la partie d'en convenir, & de conſentir au renvoi dans un autre Parlement.

C E I.

CEINDRE. v. act. Mettre autour des reins quelque choſe qui lie & qui ſerre. *Je ceins, tu ceins, il ceint. Nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignois. Je ceignis. J'ai ceint. Je ceindrai. Que je ceigne.* Les Juifs étoient obligez de *ceindre* leurs reins comme des voyageurs, quand ils mangeoient l'Agneau Paſcal. *Ceindre* ſa fourane; *ceindre* ſon aube.

CEINDRE, ſignifie auſſi, Mettre l'épée au côté; autrefois le Roi *ceignoit* l'épée à ceux qu'il faiſoit Chevaliers. Ce mot vient du Latin *cingere*.

On le dit auſſi des couronnes, ou autres marques d'honneur dont on environne le front. Il eſt *ceint* d'un bandeau royal, ou d'un diadême. Sa tiare étoit *ceinte* d'un bandeau de pourpre, VAU.

Et ton front cette fois
Sera ceint *de lauriers qu'on ne vit jamais luire*
Sur la tête des Rois, MALH.

CEINDRE, ſignifie encore, Environner; entourer, enfermer un eſpace. On travaille à *ceindre* la ville de murailles de ce côté-là. Il *ceignit* ſon parc de hayes & de foſſez.

CEINT, EINTE. part. & adj.

CEINTES. ſ. f. Terme de Marine. On dit auſſi *chaintes, carreaux, preceintes*, ou *perceintes*, ou *liſſes*. Ce ſont des rebords, bandes, ou eſpeces de cordons qui regnent au pourtour, & ſur le bordage du navire. Les trois premieres d'enbas ſe nomment particulierement *preceintes*, & les autres au deſſus *carreaux*, ou *liſſes*. La liſſe de vibord eſt la plus élevée. Ces pieces ſervent à donner la grace & la rondeur au navire, auſſi-bien qu'à le fortifier, à en lier les membres, & à marquer la diviſion des tillacs. Elles font le même effet au vaiſſeau, que les plintes aux façades des maiſons. La premiere ſe place à cinq pieds, ou environ, au deſſous du premier ſabord à l'endroit du maître bau. La deuxiéme eſt parallèle & diſtante de la premiere de 18. à 22. pouces, & les autres de même. Le nombre des *ceintes* ſe regle par la grandeur du bâtiment.

CEINTRAGE. ſ. m. Terme de Marine. Il ſe dit generalement de toutes les cordes qui ceignent, qui lient, ou qui environnent quelque choſe.

CEINTRER. Voyez CINTRER.

CEINTURE. ſ. f. Ce qu'on met autour des reins, ou autour du corps pour ſerrer. Attacher ſa *ceinture*; deffaire ſa *ceinture*: une *ceinture* de diamans. Les ceſſionaires étoient obligez autrefois de quitter leur *ceinture* en Juſtice. Cette coutume venoit de ce que nos Ancêtres avoient accoutumé de porter à leur *ceinture* tout ce qui marque l'autorité, & la maîtriſe dans le menage domeſtique: comme la bourſe, les clefs &c. enſorte que la *ceinture* étoit le ſymbole des biens. L'Hiſtoire remarque que la veuve de Philippe I. Duc de Bourgogne renonça à ſa ſucceſſion, & depoſa ſa *ceinture* ſur le tombeau du Duc, PASQ. Les Romains portoient toûjours une *ceinture* dont ils retrouſſoient leur robe quand ils vouloient agir. Cette coutume étoit ſi ordinaire, que ceux qui n'avoient point de *ceinture*, & qui laiſſoient toûjours traîner leur robbe, paſſoient pour des gens oiſifs, & voluptueux, DAC.

Les Poëtes attribuoient à Venus une eſpece de *ceinture* qu'ils appelloient *ceſte*. Ils y attachoient le pouvoir d'inſpirer de l'amour, & de charmer les cœurs: c'eſt dans ce ſens que Boileau a dit:

On dirait que pour plaire, inſtruit par la nature,
Homere ait à Venus dérobé ſa ceinture.

CEINTURE DE VENUS, eſt auſſi un terme de Chiromancie. Il ſignifie la ligne de la main qui commence entre le ſecond & le troiſiéme doigt, qui traverſe le mont de ces doigts, & va en forme de demi-cercle finir vers le petit doigt.

Ce mot vient du Latin *cinctura*, ou de *cinctorium*.

CEINTURE A' L'ANGLOISE, eſt une eſpece de ſangle fort juſte dont on ſe ſert pour porter l'épée.

CEINTURE, ſe dit auſſi de l'endroit du corps où l'on met la *ceinture*. Quand on ſe baigne en cet endroit-là, on n'a de l'eau que juſqu'à la *ceinture*. Scarron a dit des Heros à l'égard des Geans,

Et ne vont pas à la ceinture
De ceux dont je fais la peinture.

CEINTURE DE LA REINE, eſt un droit fort ancien qui ſe leve à Paris de trois ans en trois ans, qui étoit d'abord de trois deniers pour chacun muid de vin, & de ſix deniers pour une queuë. Il étoit deſtiné à l'entretien de la maiſon de la Reine. On l'a depuis augmenté, & on l'a étendu ſur d'autres denrées, comme ſur le charbon, &c. On l'appelloit autrefois la *taille du pain & du vin*, comme il ſe voit par les Regîtres de la Chambre des Comptes de l'an 1339.

CEINTURE, ſignifie quelquefois, Circuit; enceinte. Une *ceinture* de muraille, de foſſez. Une *ceinture* d'arbres. On le dit auſſi du cordon de la muraille.

CEINTURE, en termes d'Architecture, eſt un anneau, un orle, ou un liſteau qui eſt au haut, & au bas du fût de la colonne; l'anneau d'enhaut s'appelle auſſi, *colarin*, ou *collier*. On appelle auſſi *ceinture* de la volute Ionique, ce qu'on appelle autrement *écharpe*. C'eſt dans le chapiteau

Digitized by Google

pieau Ionique l'ourlet du côté du profil, ou baluſtre ; ou le liſtel du parement de la volute. Vitruve l'appelle *baudriers*.

CEINTURE, ſe dit encore en Architecture de certains rangs de feuilles de refend de metal poſées ſur une aſtragale en maniere de couronne, qui ſervent autant pour ſeparer ſur une colonne torſe, la partie canelée d'avec celle qui eſt ornée, que pour cacher les joints des jets d'une colonne de bronze, ou les tronçons d'une colonne de marbre.

On appelle auſſi *ceinture funebre*, autrement *litre*, une bande noire que les Patrons des Egliſes, ou les Seigneurs Hauts-Juſticiers ont droit de faire peindre tout autour des Egliſes en dedans, & en dehors ; elle eſt chargée du blaſon de leurs Armes, que l'on y met d'eſpace en eſpace. C'eſt un droit honorifique. En pluſieurs Provinces il n'appartient qu'au Fondateur, ou à ſes deſcendans ; & non point aux Seigneurs Haut-Juſticiers ; il y a une Ordonnance de 1539. pour la Bretagne qui ne l'accorde qu'aux Patrons à l'excluſion des Hauts-Juſticiers. En Normandie les Patrons ſeuls ont le droit de faire mettre leur *ceinture funebre* autour des Egliſes dont ils ſont les Fondateurs.

On dit proverbialement, qu'une perſonne eſt toûjours pendue à la *ceinture* d'une autre ; pour dire, qu'elle eſt toûjours avec elle. On dit auſſi, que bonne renommée vaut mieux que *ceinture dorée* ; pour dire, que l'eſtime qu'un homme s'eſt acquiſe dans le monde vaut mieux que les marques exterieures qu'il affecteroit pour faire paroître ſon merite. Cela vient de ce qu'autrefois il n'étoit permis qu'aux honnêtes femmes de porter des *ceintures* dorées. Par arrêt du Parlement de Paris rendu en 1446. il fut defendu à toute femme de mauvaiſe vie de porter la *ceinture dorée*. D'autres diſent que ce proverbe ſignifie, qu'il vaut mieux acquerir de la reputation dans les actions militaires, que de vivre dans la paix, & dans la robbe, à cauſe que les gens de robbe portoient des habits longs, & étoient obligez d'avoir des *ceintures* ; au lieu que les gens de guerre portoient des cottes d'armes qui n'étoient pas ceintes, parce-qu'elles étoient legeres & volantes.

CEINTURIER, IERE. ſubſt. Celui qui fait & qui vend des ceintures & des baudriers. On appelle à Paris ce corps d'Artiſans, *Ceinturiers Baudroyers*.

CEINTURON. ſ. m. Ceinture de cuir à laquelle on attache des pendans pour porter une épée. On ne porte preſentement que des *ceinturons*, parcequ'ils ſont moins embaraſſans que les baudriers.

C E L.

CELA. Pronom demonſtratif & indeclinable ; il ſe dit d'une choſe qu'on montre, ou qu'on preſente ; *cela* eſt bon : *cela* eſt deteſtable. Otez moi *cela* ; donnez moi *cela* ; ne me parlez point de *cela*. Après *cela* Docteur va pâlir ſur la bible, BOI. On dit ceci & *cela* par la ville ; c'eſt-à-dire, mille choſes qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas repeter. *Cela* eſt bon, ſe dit d'un ton ironique pour ſe moquer de quelque choſe. On dit, Je vous ai vû que vous n'étiez pas plus grand que *cela*, MOL. c'eſt-à-dire, que vous étiez très-petit ; parce-qu'alors la main de celui qui parle montre la petite taille qu'il veut deſigner.

CELA, ſe dit quelquefois pour ſignifier, cette perſonne ; mais dans le ſtile ſimple & bas. *Cela* ne fait que joüer. *Cela* ne fait que jurer, VAUG. BOU.

CELADON. ſ. m. Couleur verte, blaſarde, & mêlée de blanc, ou de jaune pâle tirant ſur le blanc.

CELEBRANT. ſ. m. Prêtre, ou Prelat, qui dit la Meſſe ; qui officie.

CELEBRATION. ſ. f. Solennisation ; action de

celebrer. La *celebration* des fêtes. La *celebration* de la Meſſe. La *celebration* d'un mariage. On dit auſſi, la *celebration* d'un Concile.

CELEBRE. adj. m. & f. Qui eſt en reputation ; illuſtre ; renommé ; fameux. Un Avocat, un Predicateur *celebre*. Une Univerſité *celebre* ; une Hiſtoire *celebre*. Une Foire *celebre* ; c'eſt-à-dire, bien frequentée.

CELEBRE, ſe dit auſſi de ce qui ſe fait avec ceremonie & ſolennité. Un jour *celebre* ; une fête *celebre*.

CELEBRER. v. act. Rendre illuſtre ; chanter ; honorer quelcun ou par des loüanges, ou par des monumens, ou par des inſcriptions, ou des trophées. *Celebrer* la memoire de quelcun. Les Anciens ont *celebré* la gloire de leurs Heros avec beaucoup d'éclat. Par des vers immortels *celebrez* ton courage, M. Sc. De la teiſte Sion *celebrons* les malheurs, RAC. Alexandre envioit le bonheur d'Achille, qui avoit trouvé un excellent Poëte pour *celebrer* ſes loüanges, VAU.

CELEBRER, ſignifie auſſi, Solenniſer. Il faut *celebrer* les fêtes. *Celebrons* ce grand jour. Les Payens *celebroient* les Jeux Olympiques tous les cinq ans.

CELEBRER, ſe dit plus ordinairement des ceremonies Eccleſiaſtiques. *Celebrer* la Meſſe, ou abſolument, *Celebrer*, c'eſt, Dire la Meſſe. On dit pareillement, *Celebrer* un Concile ; pour dire, Tenir le Concile.

CELEBRER, ſe dit encore du mariage qu'on benit en face d'Egliſe avec toutes les ſolennitez & les formalitez requiſes & preſcrites par le Droit Civil, & Canonique. Un mariage doit être *celebré* en face d'Egliſe.

CELEBRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CELEBRITÉ. ſ. f. Pompe ; magnificence ; ſolennité ; ceremonie qui rend une action celebre. La *celebrité* des jeux. La *celebrité* des noces. La *celebrité* des funerailles.

CELEBRITÉ, ſignifie encore, Nom ; reputation. Vous avez donné une grande *celebrité* au lieu que vous habitez, BAL. La *celebrité* que donne l'Hiſtoire à ceux qui ont cultivé la vertu, & l'infamie dont elle note les ſcelerats, ſont de puiſſans motifs pour inſpirer l'amour de la vertu, & l'horreur du vice, M. DE M. Ce mot eſt un peu vieux : on ne s'en doit ſervir que rarement.

Tous ces mots viennent du Latin *celebrare*.

CELEP. ſ. m. Liqueur ; breuvage des Orientaux. Ils le trouvent delicieux. Il eſt ſucré, & ambré.

CELER. v. act. Tenir quelque choſe cachée, & ſecrette ; diſſimuler ; taire. *Celer* la verité. Un General doit *celer* ſes deſſeins à tout le monde. La nature a bien des ſecrets qu'elle a *celez* aux hommes. La plus grande diſcretion d'un Amant eſt de *celer* ſon bonheur, OE. M. Soupirs d'autant plus doux qu'il les falloit *celer*, RAC. La coutume des Perſes eſt de *celer* le ſecret avec une fidelité merveilleuſe, VAU. Je ne puis plus long temps vous *celer* mon martyre.

C'eſt à vous, mon eſprit, à qui je veux parler ;
Vous avez des deſauts que je ne puis celer, BOI.

On dit, qu'un homme ſe fait *celer*, quand il fait dire qu'il n'eſt pas chez lui, quoiqu'il y ſoit effectivement.

CELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Latin *celare*.

CELERI. ſ. m. C'eſt une eſpece de perſil qu'on cultive avec ſoin dans les jardins. Il eſt le même que celui qu'on appelle *ache*, ou *perſil de marais*, en Latin, *apium paluſtre*, *ſive officinarum*, C. BAUH. Mais par la culture il devient plus doux, & de meilleur goût. On en mange les feuilles les plus tendres & la partie ſuperieure de la racine avec du poivre, & de l'huile.

Ce mot nous eſt venu des Italiens qui nomment cette plante *celeri*, ou *ſeleri*.

CELERIN. ſ. m. Petit poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de ſardine.

Digitized by Google

CELERITE. ſ. f. Promptitude, diligence. C'eſt une affaire qui requiert *celerité*; autrement elle deperit. Combien de formalitez devroit-on retrancher pour la *celerité* de l'expedition, LOY. Il ne ſe dit guere qu'au Palais.

Ce mot vient du Latin *celer*, qui vient du Grec *kello*, *curro*.

CELESTE. adj. m. & f. Qui tient quelque choſe du ciel; qui eſt de la nature du ciel; qui repreſente le ciel; ou qui vient du ciel. La *matiere celeſte* eſt une matiere ſubtile, & fluide dans laquelle ſe meuvent les Planetes. Les corps *celeſtes* ſont incorruptibles. Les influences *celeſtes* agiſſent ſur les corps ſublunaires. Les Aſtronomes ont des globes *celeſtes*; pour faire mieux obſerver le cours de Aſtres.

CELESTE, ſe dit auſſi de ce qui vient de Dieu même. Nôtre ame a une origine *celeſte*. Une inſpiration *celeſte*. La vengeance *celeſte*; le *celeſte* couroux.

CELESTE, ſe dit encore, de tout ce que le ciel renferme; des eſprits bienheureux qui y habitent. Les puiſſances *celeſtes*. La Cour *celeſte*. Les Eſprits *celeſtes*. La gloire *celeſte*; c'eſt-à-dire, la beatitude éternelle dont jouiſſent les Saints dans le ciel. Ariſtote plaçoit des Intelligences *celeſtes*; c'eſt-à-dire, des êtres divins dans tous les Aſtres pour les mouvoir. Les Poëtes appellent les Aſtres, les *celeſtes flambeaux*.

HARMONIE CELESTE, eſt une harmonie que les Anciens ont cru être produite par les aſtres, & par leurs mouvemens, & que nôtre éloignement nous empêchoit d'entendre; comme Platon, Philon Juif, St. Auguſtin, St. Ambroiſe, St. Iſidore, Boëce, & pluſieurs autres. Ils diſent que le mouvement & l'impulſion des globes *celeſtes*, qui ſe pouſſent par des intervalles diſſemblables, forment des tons dont la varieté eſt tout-à-fait muſicale. Il eſt impoſſible, ſelon eux, que des corps ſi ſpacieux gardent le ſilence, en fourniſſant leur carriere avec tant de rapidité. L'air frappé par la force de leur impulſion rend neceſſairement un bruit proportionné à la violence qu'il a ſouffertе. Ainſi comme la ſphere *celeſte* eſt mûë avec une grande juſteſſe par la main toute-puiſſante qui y preſide, & que tous les globes ne font pas tous le même circuit, & ne roulent pas avec la même viteſſe, les tons differens que produit la difference de leurs mouvemens, forment un concert admirable. Mais cette opinion a été refutée par St. Irenée, & enſuite par St. Baſile & St. Epiphane.

En Aſtrologie on appelle *thême*, ou *figure celeſte*, la diſpoſition du ciel à certain moment deſigné, comme la naiſſance d'un enfant, quelque accident ſignalé de ſa vie, de ſes actions: & c'eſt ce qu'on appelle autrement *horoſcope*. On appelle *maiſons celeſtes* 12. parties du ciel diviſées par des cercles de poſition. Voyez MAISON.

CELESTE, ſe dit auſſi de tout ce qui eſt parfait & excellent, & qui eſt apparemment une faveur, ou un don du Ciel. C'eſt une beauté *celeſte*; un eſprit *celeſte*.

Et des qu'on vient à voir vos celeſtes *appas*,
Un cœur ſe laiſſe prendre, & ne raiſonne pas, MOL.

BLEU CELESTE, eſt un bleu qui eſt de la couleur du ciel ſerein. Voyez BLEU.

On appelle à Paris *Sœurs Celeſtes*, les Religieuſes de l'Annonciade, à cauſe qu'elles ſont en partie habillées de bleu.

CELESTIN. ſ. m. eſt un Ordre de Religieux reformez de l'Ordre de St. Bernard par le Pape Celeſtin V. en l'an 1244.

On dit dans le ſtile bas & familier, par une maniere de proverbe: *Voilà un plaiſant Celeſtin*; pour dire, voilà un impertinent, un ridicule, un ſot. Cependant ſi on avoit égard à l'origine de cette façon de parler, elle devroit ſignifier un homme gai, plaiſant, divertiſſant: voici ſon origine. Autrefois à Roüen, capitale de Normandie, les Celeſtins n'étoient exempts de payer l'entrée de leur vin, qu'à condition qu'un de leurs Freres marcheroit à la tête de la premiere des charettes ſur leſquelles on conduiſoit cette liqueur, & feroit d'un air gai, en paſſant auprés de la maiſon du Gouverneur de la ville. Un jour un de leurs Freres ayant paru devant les charettes plus gaillard que ceux qu'on avoit vus juſques alors, le Gouverneur ne put s'empêcher de dire: *voilà un plaiſant Celeſtin*.

On dit, *A la Celeſtine*, pour dire, A la maniere des *Celeſtins*. Une omelette *à la Celeſtine*.

Vin des Celeſtins, c'eſt un vin qui croît ſur un côteau appartenant aux Celeſtins proche de Gaillon en Normandie. Le *vin des Celeſtins* eſt eſtimé.

CELIAQUE. adj. m. & f. Les Medecins appellent *flux celiaque*, ou *paſſion celiaque*, une eſpece de flux de ventre dans lequel on rend les alimens à demi digerez. Dans la lienterie les alimens ſortent tels qu'on les a pris; deſorte que ces deux maladies ne different entre elles que du plus au moins. Les cauſes de la *paſſion celiaque* ſont la foibleſſe des levains de l'eſtomac & des inteſtins; & l'irritation continuelle de ces parties qui empêche que les alimens n'y ſejournent aſſez long temps pour s'y digerer.

CELIAQUE, ſe dit auſſi d'une artere du bas ventre, qui vient de l'aorte: l'artere *celiaque* ſe diviſe en deux; la droite va au foye; & la gauche à la rate.

CELIBAT. ſ. m. Etat d'un homme qui vit hors du mariage. Garder le *celibat*; vivre dans le *celibat*; embraſſer le *celibat*; faire vœu de *celibat*. A Rome le Cenſeur puniſſoit le *celibat* comme dommageable à la Republique, OE. M. La dure loi du *celibat* a trouvé de grandes reſiſtances dans le Clergé: le cœur ne s'y oppoſoit pas moins que l'eſprit, ID. Les éloges outrez que Tertullien a donnez à la chaſteté firent trouver une plus grande perfection, & une plus grande pureté dans le *celibat*, ID. Dans le I. Concile de Nicée Paphnuce s'oppoſa hautement à la loi que l'on y veuloit faire, pour obliger les Evêques, & les Prêtres à garder le *celibat*, DU PIN. Cependant les grands applaudiſſemens qu'on donna au *celibat*, & les raiſons ſpecieuſes de ſes partiſans ne laiſſerent pas de faire impreſſion, ID. Les Prêtres qui ſe piquoient d'une ſainteté plus exacte garderent le *celibat*; enforte qu'à la fin du IV. ſiecle, & depuis le Decret du Pape Sirice en 385. il y en avoit peu qui fuſſent mariez. Le Concile d'Orange en 441. ordonna la depoſition de ceux qui ne s'abſtenoient pas de leurs femmes: Gregoire VII. acheva preſque de reduire les Eccleſiaſtiques ſous le joug du *celibat*. Dans le XII. ſiecle le Pape Celeſtin envoya ſes Legats en Boheme pour ſoumettre les Eccleſiaſtiques au *celibat*. Ils refuſerent d'y conſentir, & repondirent qu'ils ne ſouffriroient point *un joug que ni eux, ni leurs peres n'avoient pu porter*: on les y contraignit. Au Concile de Trente on propoſa de rendre aux Eccleſiaſtiques la liberté du mariage, & de les delivrer de la contrainte du *celibat*; c'étoit même un article de l'*interim* de Charles-Quint. Mais le Pape refuſa d'y conſentir: & tous les Eccleſiaſtiques ſont obligez de garder inviolablement le *celibat*; comme un état plus pur, & plus convenable à la ſainteté de leur profeſſion, OE. M. Un chaſte mariage eſt preferable aux deſordres qui ſont les ſuites inevitables du *celibat*, CL.

Scaliger tire ce mot du Grec *kolios*, comme *koitolips*, qui ſignifie *conjugii expers*. *Koite* en Grec ſignifie *lit*, & *leipo* ſignifie *linquo*; c'eſt-à-dire, Celui qui abandonne le lit nuptial, & qui y a renoncé.

CELLE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un petit Monaſtere, ou Prieuré dependant d'une Abbaye. On

Digitized by Google

On appelloit auſſi ces *celles*, *obediences*, à cauſe de la dépendance immediate où vivoient les Moines, & ſuperieurs de ces *celles* à l'égard de l'Abbé. Ce mot vient des *cellules* des Moines. On y envoyoit pluſieurs Moines pour y vivre en communauté ſous un Prieur lequel étoit amovible à volonté. Ce mot n'eſt plus en uſage que dans ſes compoſez. L'Abbaye du Monſier la *Celle*.

CELLE. Pronom demonſtratif feminin. Voyez CELUI.

CELLERAGE. ſ. m. Droit ſeigneurial qui ſe prend quand le vin eſt mis au cellier. En quelques endroits on l'appelle *Droit de chantelage*, quand on le met ſur le chantier.

CELLERERIE. ſ. f. Titre, ou benefice de l'Officier clauſtral qui eſt Celterier.

CELLERIER. ſ. m. Oeconome d'un Monaſtere. Officier clauſtral chez les Moines qui a ſoin des proviſions, & de la nourriture du Couvent. On dit auſſi *Celleriere* dans les Maiſons de Religieuſes.

Ce nom eſt tiré du Droit Romain : *Cellerarius* dans le Digeſte eſt celui qui étoit propoſé à l'examen des comptes.

CELLIER. ſ. m. Lieu où l'on ſerre les proviſions d'une maiſon, comme le vin, le bois, le lard, &c. Avoir un *cellier* bien garni. Il differe de la *cave*, en ce qu'il eſt moins profond; il eſt quelquefois ſouterrain, ou fort peu au deſſous du rez de chauſſée.

Ce mot vient du Latin *cellarium*, NICOD. Et c'eſt de là qu'eſt venu *celle*, ou *cellule*, qui ſe dit d'une habitation de Moine attenant une Abbaye, ou qui étoit de ſa dependance.

CELLULE. ſ. f. Petite chambre où loge un Religieux. Ce dortoir eſt diviſé en tant de *cellules*, ou chambres. Un Religieux doit toûjours être retiré dans les tenebres de ſa *cellule*, FL.

CELLULE, ſe dit auſſi des petites chambres qu'on bâtit dans les Galeries du Vatican où ſe tient le Conclave. Ces Galeries ſont diviſées par des cloiſons en pluſieurs *cellules* pour loger les Cardinaux. On les conſtruit tout de ſuite avec du bois de ſapin. Elles n'ont que dix pieds en quarré. Les Cardinaux les tirent au ſort : elles ont toutes leur *numero*. Chaque Cardinal fait garnir ſa *cellule* de ſerge verte; excepté ceux qui ont été promus par le Pape deffunt qui ſont garnie d'étoffe violette.

CELLULE, ſe dit de pluſieurs petites ſeparations, ou quarrez qui ſe font dans des boites, ou dans des caſſes d'Imprimerie, pour y garder pluſieurs choſes ſeparément, & ſans confuſion. L'Art de Raymond Lulle conſiſte dans la diſtribution des ſujets en pluſieurs *cellules*, & l'évacuation des *cellules*.

CELLULES, ſe dit auſſi des petites diviſions qui ſe trouvent dans les ruches des mouches à miel, qui ſont toutes admirablement compaſſées & égales, & de figure hexagône. Les abeilles diſtribuent le miel dans leurs *cellules*. ABL.

On dit auſſi, que le cerveau a pluſieurs *cellules*, ou pluſieurs petites cavitez ſeparées. On le dit auſſi de pluſieurs autres parties du corps.

CELUI, CELLE; au plurier *Ceux*, & *Celles*, Pronom demonſtratif, qui ſignifie la même choſe que *Ce*. Heureux *celui* qui craint Dieu! PORT-R. Il a recompenſé *ceux* de ſes gens qui l'avoient bien ſervi. *Celui* qu'avoit Hymen à mon cœur attaché, MALH. *Celle* pour qui je meurs ſe rend à mes deſirs, OE. M.

CELUI-LA'. CELLE-LA'. Au pl. *Ceux-là*, *celles-là*. Autre pronom demonſtratif. C'eſt *celui-là* qui l'a tué. C'eſt *celle-là* qui me captive. Mais il ne faut jamais joindre la particule *là* avec le pronom demonſtratif *celui* ou *celle*, quand il eſt immediatement ſuivi du pronom relatif *qui*, ou *lequel*: comme, *ceux-là qui* aiment Dieu. Voiture n'eſt point à imiter dans cette conſtruction :

Car le feu qui brûla Gomorre,
Ne fut jamais ſi vehement,
Que celui-là qui me devore.

Ni Malherbe dans celle qui ſuit :

Il n'eſt point une amour ſi forte
Que celle-là que je vous porte.

CELUI-CI, CELLE-CI. Au pl. *Ceux-ci*, *celles-ci*. On écrit auſſi *celui-ci*. Mais l'Academie écrit *celui-cy*. Pronom demonſtratif qui ſignifie, cet homme-*ci*. Je vous recommande *celui-ci*. Prenez *celle-ci*.

CEM.

CEMENT, ou CIMENT. ſ. m. Terme de Chymie. C'eſt une compoſition qu'on fait pour purifier l'or. Il y a deux ſortes de *cement*, le commun & le royal. Le commun ſe fait avec la poudre de briques, le ſel commun, le nitre & le verdet. Le royal eſt compoſé d'une partie de ſel armoniac, de deux parties de ſel commun & de quatre parties de bol, ou de briques en poudre, le tout malaxé avec une quantité ſuffiſante d'urine & reduit en une pâte dure.

CEMENTATION, ou CIMENTATION. ſ. f. Terme de Chymie. Maniere de purifier l'or par le moyen du cement. On ſtratifie dans un creuſet des lamines d'or avec du cement commun, ou du cement royal; on couvre ce creuſet, puis l'ayant entouré de feu, on fait calciner la matiere pendant dix ou douze heures avec beaucoup de violence, afin que les ſels mangent & conſument les impuretez de l'or.

CEMENTER. v. n. Terme de Chymie. Faire la cementation. Purifier l'or par le moyen du cement.

CEN.

CENACLE. ſ. m. Lieu où l'on mange. Les Anciens avoient une ſalle deſtinée à cela; & c'étoit ordinairement le lieu le plus élevé de la maiſon. Conſtantin avoit fait bâtir un *cenacle* à Rome pour y nourrir des pauvres, & on en voit encore aujourd'hui les reſtes qui ſont ornez de quelque Moſaique. Ce mot n'eſt plus gueres en uſage, ſi ce n'eſt pour deſigner le lieu où nôtre Seigneur fit la Cêne avec ſes Diſciples.

Il vient du Latin *cenaculum*.

CENCHRUS. ſ. m. eſt une eſpece de ſerpent, qu'on nomme ainſi, à cauſe qu'il a pluſieurs petites taches blanches ſemblables au millet. Dioſcoride dit que ſes morſures ſont ſemblables à celles des viperes. Ces morſures cauſent un ulcere pourri. La chair s'enfle comme aux hydropiques, & tombe enſuite par pieces. Le même Dioſcoride dit qu'entre autres remedes contre ces ſortes de morſures, on peut prendre de la graine de laituë & de celle de lin enduites ſur la playe.

CENDAL. ſ. m. Etoffe dont on ſe ſervoit Anciennement : on en faiſoit les bannieres. C'étoit une eſpece de camelot.

Borel eſtime que ce nom lui vient de *ſandal*, dont il y a de trois ſortes, de rouge, de blanc, & de citrin. Il dit auſſi qu'il vient de *ſindon*, & celui-ci de *Sidon* ville de Syrie. Du Cange dit que c'étoit une étoffe de ſoye, & que ce mot vient de *ſetal*, à cauſe qu'elle étoit tramée de ſoye. D'autres le derivent de l'Arabe *ſindali*, une *feuille* ou une *lame mince & deliée*.

CENDRE. ſ. f. Pouſſiere, ou matiere pulveriſée qui reſte du bois, ou autres matieres combuſtibles, quand elles ont été conſumées par le feu. De la *cendre* chaude. Les verres ſe font avec des *cendres* de fougere, & d'autres *cendres* de bois. Il n'eſt permis de faire des *cendres* dans les forêts, que des houpiers, troncs, racines, & autres bois qu'on ne peut exploiter ni en ouvrages, ni en bois de corde. On dit, Reduire en *cen-*

Digitized by Google

dres; pour dire, Brûler; conſumer. Les Grecs reduiſirent la ville de Troyes en *cendres*.

Ce mot vient de *cinere*, ablatif de *cinis*; comme *gendre* de *gener*, *tendre* de *tener*, MEN. Le mot *cinis* en Latin vient du Grec *konis*, qui ſignifie *pouſſiere*; ou de *candeo* en Latin, d'où viennent les verbes *incendo*, *ſuccendo*, &c.

CENDRE D'AZUR, eſt de l'azur broyé, lavé, & reduit en poudre. Voyez AZUR.

CENDRE BLEUË, eſt une compoſition bleuë, ou pierre broyée qu'on nous apporte de Dantzic. On ne ſçait point de quoi eſt faite la *cendre bleuë*. Elle ſert pour la peinture.

CENDRE GRAVELÉE. C'eſt de la lie de vin brûlée & réduite en cendres. On s'en ſert pour la leſcive, pour faire des pierres à cautere, & pour d'autres uſages. En Latin *cinis clavellatus*.

CENDRE VERTE, eſt une couleur bleuë, dont les Peintres ne ſe ſervent que dans les païſages, à cauſe qu'elle verdit trop aiſément: ce qui lui a fait donner le nom de *cendre verte*. On la fait avec la pierre Armenienne. Voyez ARMENIENNE.

CENDRE DE PLOMB, eſt du plomb en fort menus grains, dont on charge les fuſils pour tirer au menu gibier.

On dit, Prendre la *cendre* & le cilice; pour dire, Faire penitence; ſe mortifier; parcequ'autrefois les Hebreux mettoient de la *cendre* ſur leurs têtes dans les deſolations publiques. Ainſi dans le même ſens on appelle, *Mercredi des Cendres*, le premier jour de Carême, où l'on fait la ceremonie d'aller prendre des *cendres* benites, pour temoigner qu'on eſt commence à faire penitence: c'eſt auſſi pour faire ſouvenir qu'on ſera un jour reduit en *cendres*. En ce ſens il ne ſe dit qu'au plurier. Recevoir les *cendres*.

On dit figurément, qu'un cœur eſt reduit en *cendres*; pour dire, qu'il eſt conſumé d'amour.

Oui, vous avez des yeux à mettre tout en cendres,
OR. M.

Mes flammes à la fin me vont reduire en cendres,
GOM.

On dit d'une paſſion violente; comme l'amour, la colere, la vengeance, quand elles ne ſont pas encore éteintes, & qu'elles paroiſſent ſeulement aſſoupies; que c'eſt un feu caché ſous la *cendre*.

CENDRES, ſe dit auſſi au propre des reſtes ou reliques des morts, après qu'on en a conſumé les corps par le feu. Les Romains brûloient les corps, en ramaſſoient les *cendres*, & les gardoient ſoigneuſement dans des urnes. C'étoient les parens du mort qui prenoient le ſoin de recueillir ſes *cendres*. Artemiſe but les *cendres* de ſon mari. Sans Homere le nom d'Achille & ſes *cendres* n'auroient eu qu'un même tombeau, PATRU. On le dit encore des morts quoique l'on n'en brûle point les corps. Ses *cendres* repoſent dans cette Egliſe.

CENDRE, ſe prend auſſi pour la mort, ou le tombeau, ou les manes, ou la memoire même de la perſonne. Reverer, outrager les *cendres* des morts, PATRU. Mais on ne s'en ſert gueres dans ce ſens qu'en Poëſie.

Sont-ce là les honneurs que tu rends à ma cendre?
BREB.

Traître! ſans lui donner le loiſir de regarder
Les pleurs que ſon amour auroit dûs à ma cendre,
RAC.

On dit figurément, qu'il ne faut pas remuer les *cendres* des morts; pour dire, troubler leur repos; ou flétrir leur memoire.

CENDRE, fig. ſignifie, Ruines; debris.

Animé d'un regard je puis tout entreprendre;
Vôtre Ilion encor peut ſortir de ſa cendre, RAC.

CENDRE, ſe dit encore pour marquer une choſe vile, abjecte, mepriſable.

Seigneur t'oſerai-je parler,
Moi qui ne ſuis que cendre *& que pouſſiere?* CORN.

On dit proverbialement d'un mauvais ragoût, Rôti, bouilli, traîné par les *cendres*.

CENDRE', ÉE. adj. Qui eſt de couleur de cendre. Il y a un certain gris qu'on appelle *gris cendré*. Les cheveux *cendrez*, ou d'un blond *cendré*, ſont ceux qu'on eſtime le plus.

CENDREUX, EUSE. adj. Qui eſt ſale, & gâté de cendres. Ce petit chat eſt tout *cendreux*; il s'eſt couché dans les cendres.

On appelle du fer *cendreux*, celui qui demeure noir, quand même il eſt poli, & qu'on ne peut rendre bien clair. Ce fer n'eſt pas ſi ſujet à ſe rouiller, à cauſe qu'il tient un peu de la nature du plomb.

CENDRIER. ſ. m. Celui qui fait des cendres dans les forêts, ou le Marchand qui en fait trafic. En Latin *Cinerarius*.

CENDRIER, eſt auſſi la partie la plus baſſe des fourneaux & des rechauts, deſtinée à en recevoir les cendres. Elle eſt au deſſous de la grille où eſt le feu.

CENE. ſ. f. Souper que J. CHRIST fit avec ſes diſciples la veille de ſa mort.

CÉNE. Ceremonie qu'on fait tous les ans le Jeudi Saint, en memoire de la *Cêne*, ou du dernier repas, que ſe J. CHRIST avec ſes Apôtres, où il leur lava les pieds, & leur recommanda de faire de même. On dit que le Roi, les Princes, les Prelats, les Superieurs des Communautez, font la *Cêne*: c'eſt-à-dire, qu'ils lavent les pieds des pauvres, & leur ſervent à manger. La *Cêne* de Paul Veroneſe eſt un fameux tableau de ce Peintre qui repreſente la *Cêne* de Nôtre Seigneur.

Les Proteſtans appellent, *Cêne*, la Communion qu'ils font entr'eux ſous les deux eſpeces. Faire la *Cêne*; participer à la *Sainte Cêne*, CL.

Ce mot vient du Grec *koinos*, qui ſignifie *commun*.

CENELLE. ſ. f. Fruit du houx, qui eſt petit & rouge.

CENGLE. ſ. f. Voyez SANGLE.

CENOBITE. ſ. m. Religieux qui vit dans un Couvent, & en communauté ſous une certaine Regle. C'eſt en effet ce que ſignifie le mot Grec *koinobites*, compoſé de *koinos*, *commun*, & *bios*, *vie*.

CENOBITIQUE. adj. Qui appartient à la vie Religieuſe, & Monaſtique. St. Pacome eſt l'inſtituteur de la vie *cenobitique*, parceque c'eſt le premier qui forma des communautez reglées, DU PIN. On ne ſert de ces mots *cenobite*, & *cenobitique*, que dans les livres d'Hiſtoire, ou de Doctrine.

CENOTAPHE. ſ. m. Tombeau vuide; monument dreſſé à la gloire de quelque mort illuſtre, dont on n'a pu trouver le corps après une bataille, ou un naufrage, pour l'y pouvoir inhumer.

Ce mot vient du Grec *kenos*, vuide, & *taphos* ſepulchre.

CENS. ſ. m. Rente ſeigneuriale, & fonciere, ou en argent, ou en grains, ou autre choſe, dont un heritage roturier eſt chargé envers le Seigneur de Fief du quel il releve. La coutume de Normandie appelle *Rente Seigneuriale* ce que celle de Paris appelle *cens*. Les Canoniſtes, & les Docteurs Ultramontains employent ſouvent le mot de *cens* pour ſignifier, une rente, & toute autre redevance; mais dans le ſtile des coutumes le *cens* eſt la marque de la ſeigneurie que le Seigneur s'eſt retenuë, quand il a baillé à *cens*, & rente une terre dependante de ſon fief. Les Seigneurs étoient autrefois proprietaires de tous les heritages de leur territoire; ils les fiefferent dans la ſuite à divers particuliers, en ſe reſervant une redevance, ou un droit de *cens* pour reconnoiſſance qu'ils en ſont les Seigneurs pri-

Digitized by Google

primitifs : ainſi le Seigneur s'eſt reſervé la Seigneurie directe, & la Seigneurie utile appartient au vaſſal qui tient l'heritage à *cens*. Le *cens* eſt impreſcriptible & non rachetable ; mais on en peut preſcrire la quotité par 30. ou 40. ans. Le Seigneur peut condamner ſon Tenancier en amende faute de payer le *cens*, cette amende eſt d'ordinaire de 5. ſols. Il échet auſſi une amende faute d'avoir notifié le contract d'acquiſition au Seigneur cenſier. Les Seigneurs qui poſſedent des fiefs de dignité ont le droit de créer des *cenſives* ; c'eſt-à-dire, conceder leur Domaine à titre de *cens* au préjudice du Roi, & même ſans ſa permiſſion, Loy. Le *cens* emporte droits de lots & ventes, & de ſaiſine en cas de vente du fond par le Tenancier. Il y a un *cens mort*, ou *cens truhan*, qui ne porte aucuns droits, dont il eſt parlé en la Coutume de Soiſmes & d'Auvergne.

Le Chef-cens, ou pour-cens, eſt le premier *cens* ; le *ſurcens*, celui qui a été ajoûté après la premiere conceſſion. On appelle *gros cens*, la rente dont tout l'heritage eſt chargé en gros, & en general ; au lieu que le *menu cens* eſt diſtribué par chaque arpent, ou piece de terre en particulier. C'eſt ce qui fait la difference entre l'un & l'autre. Le *chef-cens* eſt la marque, & la reconnoiſſance de la Seigneurie de celui qui le premier a donné l'heritage à *cens*. Il y a auſſi un *cens à quête*, que la Coutume de Melun appelle *rogo*, & que le Seigneur eſt tenu de demander ; on l'appelle autrement *cens requerable* : au lieu qu'on eſt obligé de porter les autres *cens* en la maiſon du Seigneur, dans la plupart des coutumes ; c'eſt pourquoi Loiſel poſe comme une regle, que *cens n'eſt requerable* ; *ains portable*. On a appellé *croix de cens*, la monnoye dont on payoit le *cens*, parcequ'autrefois toute la petite monnoye étoit marquée d'une croix. Les anciens Praticiens prennent *croix de cens* pour *ſur cens*.

Ce mot vient de *cenſus*, Nicod. Et *cenſus* vient de *cenſere* qui ſignifie, Priſer, eſtimer, à cauſe que les Cenſeurs à Rome faiſoient le denombrement des citoyens, & l'eſtimation des revenus, & des biens des particuliers, pour impoſer les tributs à proportion des facultez de chacun. On connoiſſoit auſſi par le *cenſus* ceux qui avoient le bien & le merite requis pour être Senateurs, ou Chevaliers.

On dit proverbialement, Quitter la terre pour le *cens* ; pour dire, Se deſfaire d'une choſe qu'on poſſede à des conditions trop onereuſes.

CENSAL. ſ. m. eſt un terme de Marine du Levant, qui ſignifie *Courtier*. On le nomme ainſi en Provence.

CENSE. ſ. f. Petite metairie qu'on donne à ferme, qu'on acenſe. Cette terre conſiſte en deux ou trois petites *cenſes*. Donner à *cenſe*, c'eſt, Affermer moyennant une redevance annuelle, & ſouvent perpetuelle.

CENSE', ée. participe du verbe *Cenſer*, qui n'eſt point en uſage à l'actif, qui ſignifie, Etre tenu, reputé, eſtimé. Les abſens pour le ſervice du Roi ſont *cenſez*, & reputez preſens, & ont part aux diſtributions. Il a été *cenſé* & reputé complice de cet aſſaſſinat par les preuves & indices du procés.

CENSEUR. ſ. m. C'étoit autrefois un des premiers, & des plus importans Magiſtrats de Rome ; c'étoit le comble des honneurs, & le plus haut degré où un citoyen Romain pût être élevé. Il falloit une probité éminente pour être élevé à cette dignité qu'on peut appeller ſuprême. Il avoit le ſoin de l'interêt public, de la correction des mœurs, & de la reformation du luxe, & des abus. C'étoit comme le reformateur des mœurs, & de la Police. Les *Cenſeurs* furent créez l'an 311. de Rome, lorſque le Senat eut remarqué que les Conſuls trop appliquez aux affaires de la guerre, & aux expeditions militaires, ne pouvoient veiller aſſez exactement aux affaires privées. Chacun leur étoit ſoumis, puis qu'ils avoient droit de reprendre tout le monde. La coutume étoit d'en élire deux ; l'un de famille patricienne, & l'autre de famille plebeienne, & quand l'un des deux mouroit dans le temps de ſon emploi, l'autre ſortoit de charge, & on en éliſoit deux nouveaux. Cette Magiſtrature fut d'abord établie pour cinq ans, on appelloit cet eſpace de temps *luſtre*, depuis elle fut ſeulement annuelle. Le *Cenſeur* avoit le droit d'exclure les Senateurs qu'il jugeoit indignes de cette dignité ; & d'effacer du rôlle des Senateurs ou des Chevaliers ceux qui n'avoient pas le bien requis, ou d'enrôller au nombre des Senateurs, ou des Chevaliers ceux qu'il trouvoit à-propos. Il pouvoit auſſi priver de l'Ordre, & caſſer les Chevaliers qui ne rempliſſoient pas bien leurs devoirs, en les privant du cheval public, Dac. Les *Cenſeurs* faiſoient encore la taxe, & l'eſtimation des biens, & des facultez & le denombrement de tous les citoyens de Rome, pour impoſer le tribut à proportion de ce que chacun poſſedoit. Le *Cenſeur* avoit le ſoin des temples, des chemins, & des édifices publics. On ne confioit cette importante Magiſtrature qu'à des perſonnes Conſulaires ; & elle ne ſe donnoit même preſque jamais deux fois à la même perſonne. Elle s'abolit peu-à-peu ſous les Empereurs, & ils en exerçoient eux-mêmes toute l'autorité.

Censeur. Magiſtrat de la Republique de Veniſe. Il y a deux *Cenſeurs*. Leur Juriſdiction s'étend ſur les mœurs des particuliers : & ils ont inſpection ſur les nobles pour empêcher qu'ils ne faſſent des brigues pour parvenir aux charges. Il ſont ſeize mois en charge. Pendant l'exercice de leur charge ils vont au Pregadi, où ils ont voix deliberative, Amelot.

Censeur, ſe dit auſſi d'un critique chagrin, ou malicieux, qui s'attache à blâmer les actions, & les ouvrages d'autrui. Il ſe prend toûjours en mauvaiſe part quand il eſt mis ſans épithete. C'eſt un *cenſeur* ; un perpetuel *cenſeur* : tout lui deplaît. De repondre aux *cenſeurs*, ſeroit choſe infinie, La Fon. Le meilleur moyen de faire taire les *cenſeurs*, c'eſt de ſe corriger, Oe. M. Pour s'ériger en *cenſeur*, il faut joindre à la ſuperiorité du pouvoir, l'autorité des bonnes mœurs, & des bons exemples, De Vill. Un *cenſeur* indiſcret, & imprudent, aigrit le mal au lieu de le guerir, Id. On ſoupçonne d'ordinaire que les aits chagrins d'un *cenſeur* inexorable, proviennent d'une ſecrette envie, qui ne peut ſouffrir le merite des autres, Bell. Le *cenſeur* ſe met dans la neceſſité d'avoir raiſon : autrement il ne doit point cenſurer, Ab. de S. R.

Ah ! quittez d'un cenſeur la triſte diligence, Rac.
Que le monde eſt fertile en cenſeurs pointilleux ! Boi.
Cenſeur *un peu fâcheux, mais ſouvent neceſſaire* ;
Plus enclin à blâmer que ſçavant à bien faire, Id.

Censeur, ſe dit auſſi d'un Critique de bon goût qui fait l'examen d'un livre ſans paſſion, & ſans mauvaiſe intention. L'épithete qu'on y ajoûte, ou le ſens de la phraſe en determine la ſignification. Un *cenſeur* équitable. Un *cenſeur* judicieux. Il faut être le premier *cenſeur* de ſes propres Ouvrages. J'ai prié mon ami d'examiner cette piece en ſevere *cenſeur*.

Faites choix d'un cenſeur *ſolide, & ſalutaire*,
Que la raiſon conduiſe, & le ſçavoir éclaire,
Boil.

Censeurs des livres. Ce ſont des Docteurs prepoſez pour l'examen des livres, & pour en porter leur jugement. Ils ne donnent leur approbation qu'à des livres qui ne contiennent rien de contraire à la Religion, & aux bonnes mœurs. Les Docteurs de la Faculté de Theologie pretendent que c'eſt un privilege qui leur appartient, & que les Papes l'ont attribué à leur Corps. En effet ils ont été long temps en poſſeſſion de ce droit. Mais en 1624. par les lettres patentes du

Digitized by Google

du Roi l'on vit établir quatre Docteurs de la Faculté, pour être *Censeurs*, & approbateurs de tous les livres concernans la Religion, & en être responsables en leur nom. Aucun Libraire ne peut imprimer un livre sans l'approbation de deux de ces *Censeurs* publics: la même commission subsiste encore. Les Docteurs de la Faculté pour se maintenir en possession de leur ancien privilege, ne laissent pas d'exercer quelquefois la censure, & de donner des approbations. A l'égard des livres qui ne concernent pas la Religion, Mr. le Chancelier nomme des *Censeurs*, ou Examinateurs tels qu'il lui plait. Jusqu'à Henri IV. les Maîtres des Requêtes étoient chargez de cette commission. On a imposé un joug, & une contrainte fâcheuse aux Auteurs, en les soumettant à l'examen des *Censeurs*. Mr. Bayle compare les Auteurs sollicitans l'approbation des Examinateurs, à ces ames errantes sur les bords du Styx, qui attendent avec impatience d'être transportées sur l'autre rive. Il leur applique ces deux vers de Virgile:

Tendentesque manus, ripæ ulteriòris amore:
Navita sed tristi nunc hos, nunc accipit illos.

CENSIER. ſ. m. Seigneur qui a droit de cens ſur les rotures relevantes de ſa Seigneurie. Le Seigneur *cenſier* ſelon la coutume de Paris n'a point droit de retirer les heritages vendus dans ſa cenſive; il l'a dans la plupart des autres coutumes. Voyez CENS.

On appelle auſſi *papier cenſier*, la lieve, ou le terrier où ſont écrits les cens & rentes dûs à un Seigneur, ou les reconnoiſſances qui en ont été paſſées par des Tenanciers.

CENSIVE. ſ. f. Quelques-uns diſent CENSIF. ſ. m. mais il n'eſt pas auſſi uſité que *cenſive*. Etendue d'un Fief auquel il eſt dû cens, & rentes. Un heritage tenu *en roture*, ou *encenſive* eſt chargé d'une certaine redevance. Les heritages qui ſont en la *cenſive* d'un Seigneur, lui doivent lods & ventes, quand ils ſont vendus par le Tenancier. En pluſieurs coutumes le Seigneur cenſier qui a une ample *cenſive*, & pluſieurs Vaſſaux, exerce une eſpece de juſtice pour le payement de ſes droits Seigneuriaux. Voyez une Ordonnance de l'an 1563. nommée *des cenſives, & rentes foncieres* Voyez CENS.

CENSUEL, ELLE. adj. m. & f. Terme de Coutume. Qui doit cens & rente. Un heritage *cenſuel*. La choſe *cenſuelle*. La coutume de Paris appelle heritages *cenſuels*, ceux que la coutume de Normandie appelle *Roturiers*.

CENSURABLE. adj. Qui merite cenſure, qui eſt digne de reprehenſion. Leur cenſure, toute *cenſurable* qu'elle eſt, aura ſon effet, PASC.

CENSURE. ſ. f. Dignité, office du Cenſeur. Il n'y avoit point à Rome de dignité dont le pouvoir, & l'autorité s'étendiſſent plus loin. L. Papinius, & L. Sempronius ont les premiers exercé la *Cenſure* à Rome. L'âge, & la gravité des mœurs étoient une eſpece de *Cenſure*, & de Magiſtrature, qui donnoit droit de correction, OE. M. Voyez CENSEUR.

CENSURE. Jugement par lequel on condamne quelque action. Cet homme eſt noté, il a encouru la *cenſure* de Juſtice.

On le dit particulierement de la condamnation des Ouvrages qui regardent la Religion. Il y a une *cenſure* de la Sorbonne contre un tel livre. On ne reſpecte pas toûjours les *cenſures* de la Faculté, LEP. D.

On le dit auſſi d'un jugement par lequel on blâme quelque choſe; Critique; correction. Faire une *cenſure* amere. Je ſouffre paiſiblement la *cenſure*; mais une *cenſure* équitable, & ſans aigreur; FONT. Rien n'eſt plus utile pour la correction des mœurs, qu'une *cenſure* fine, & ingenieuſe, DE VILL. La vertu de nos Ancêtres eſt une *cenſure* muette des mœurs, & des vices du ſiecle, FL. Un eſprit chagrin interprete tout mal, & s'érigeant en pedagogue impitoyable du genre humain, il y a peu d'actions aſſez innocentes pour échapper à la *cenſure*, BELL. La *cenſure* que l'on exerce ſur les Ouvrages d'autrui, n'engage point à en faire de meilleurs, à moins qu'elle ne ſoit chagrine, & orgueilleuſe. Mais ſi elle a plutôt un air gai & libre, que deciſif, elle laiſſe la liberté de faire encore pis, ſi l'on veut, FONT. La *cenſure* doit être accompagnée de quelques leüanges, qui en corrigent l'amertume, AB. DE ST. R. La *cenſure* des yeux eſt bien plus ſevere, & plus exacte que celle des oreilles, OE. M.

CENSURE, ſignifie auſſi, Reprehenſion, ou reprimende que fait un ſuperieur. Il faut deferer à la *cenſure* de nos ſuperieurs. Eſſuyer une rude *cenſure*. Un jeune homme eſt toûjours retif à la *cenſure*, BOI.

On appelle *Cenſures Eccleſiaſtiques*, les monitoires qu'on publie par ordonnance du Juge, pour faire preuve d'un fait, & pour obliger ceux qui en ont connoiſſance à le reveler; ou les menaces que fait l'Egliſe des peines qui ſeront encourües, ſi on contrevient à ce qu'elle ordonne; ou enfin les peines mêmes quand elles ſont encourües; comme l'interdiction, l'excommunication majeure, & mineure, &c. Publier, fulminer des *cenſures*; encourir les *Cenſures Eccleſiaſtiques*. Les Rois de France ont toûjours pretendu être exempts, & affranchis des *cenſures*, & des excommunications de la Cour de Rome. En effet on remarque que ſous la premiere Race, les Papes ne s'aviſerent jamais de jetter cenſures contre aucun Roi de France. Lothaire eſt le premier qui fut excommunié par le Pape Nicolas I. pour avoir repudié Tetberge ſa femme legitime. C'eſt la premiere breche qui fut faite aux libertez de l'Egliſe Gallicane: cependant le Pape n'oſa hazarder ſon excommunication ſur ſa propre autorité; & il la fit confirmer par l'Aſſemblée des Evêques de France. Le Pape Urbain II. uſa de la même precaution lorſqu'il excommunia Philippe I. Et Philippe Auguſte fut auſſi excommunié avec les mêmes formalitez. Mais depuis les Rois ont mieux ſoutenu leurs privileges. Car le Pape Benoît XIII. ayant fulminé des *cenſures* contre le Roi Charles VI. & mis le Royaume en interdit, le Parlement de Paris par arrêt de 1408. ordonna que la Bulle fût lacerée. Jules II. ayant auſſi lancé l'excommunication contre Louis XII. l'Aſſemblée generale tenuë à Tours cenſura les *cenſures* de Jules II. Lorſque le Pape excommunia Henri IV. en 1591. le Parlement ordonna que la Bulle du Pape ſeroit brûlée par la main du Bourreau: ce qui fut executé, PASQ. On decernoit autrefois les *cenſures Eccleſiaſtiques* contre les chenilles, contre les ſerpens: un Eccleſiaſtique excommunioit ſon debiteur qui refuſoit de le payer. Cet abus a rendu les *cenſures* de l'Egliſe mepriſables, & en les lançant ſi inſiſteretement, on leur a fait perdre leur force & leur effet.

CENSURER. v. act. Condamner un livre comme prejudiciable à la Religion, ou à l'Etat. La Sorbonne a *cenſuré* cette propoſition.

CENSURER, ſignifie auſſi, Critiquer, reprendre. Pourquoi s'acharner à *cenſurer* les Ouvrages d'autrui? c'eſt une triſte occupation, OE. M. En *cenſurant* les defauts d'autrui, l'on veut faire comprendre qu'on en eſt exempt ſoi-même, ID. Ce n'eſt pas toûjours par un veritable zéle qu'on *cenſure*; c'eſt par chagrin, ou par la malignité de l'eſprit humain, BELL.

Aimez qu'on vous cenſure, BOIL.
Faites vous des amis prêts à vous cenſurer, ID.
Tous les devôts de cœur ſont aiſez. à connoître;
Ils ne cenſurent point toutes *nos actions;*
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections.

MOL.

CEN-

Digitized by Google

CENSURÉ, ÉE. part. & adj. Defendu, condamné. Il ne se dit guere que des livres *censurez*, ou defendus; ou d'une opinion *censurée*, & condamnée.

CENT. Terme numeral. Nombre quarré fait de dix multiplié par lui-même. Il faut *cent* ans pour faire un siecle. Une hydre à *cent* têtes. *Cent* mille. *Cent* millions. *Cent* a un pluriel; *six cents*. Il faut dire, Il y en eut *cent de tuez*, VAU.

Ce mot vient du Latin *centum*, qui vient du Grec *kenteim, pungere*. A chaque *cent* on faisoit un point.

CENT, en termes de Commerce ou de Marchandise, ou d'argent sert à regler la proportion du profit. On demande deux & demi pour *cent* pour remettre de l'argent en une telle ville. Prendre, ou donner de l'argent à huit pour *cent*; à dix pour *cent*. On dit qu'un marchand a gagné *cent* pour *cent*; c'est-à-dire, le double. On dit de même pour exaggerer le gain qu'il y a à faire dans une entreprise, qu'il y a *cent* pour *cent* à gagner.

CENT, signifie un nombre grand, incertain & indeterminé. Je lui ai dit *cent* & *cent* fois la même chose. Cet homme a *cent* defauts, ou *cent* perfections. Il nous a dit *cent* folies. Je remarquois en elle *cent* attraits, VOIT. Les femmes qui ont aimé deux fois pourroient peut-être en aimer *cent*, M. Sc.

CENT. s. m. Un *cent* de fagots. Combien vaut le *cent*. Un *cent* de jettons fait une bourse. Un *cent pesant*, c'est *cent* livres. Jouër un *cent de piquet*, c'est jouër une partie de *cent* points.

CENTAINE. s. f. Cent unitez considerées toutes ensemble. *Nombre, dixaine, centaine, mille* : c'est l'ordre des nombres en Arithmetique. Il faut sacrifier une *centaine* de louis pour accorder cette affaire. Le peuple sortoit de la ville à *centaines*.

CENTAINE, se dit aussi du brin de fil ou de soye par où l'on doit commencer à devider un écheveau. Vous mêlerez cette soye, si vous ne trouvez la *centaine*.

CENTAURE. s. m. Demi-homme & demi-cheval. C'est un monstre fabuleux que les Poëtes ont feint. *Centaure* ne signifie autre chose qu'un homme à cheval. Ainsi, quand on dit que Chiron le *Centaure* étoit le Precepteur d'Achille, on doit entendre que ce fut lui qui lui montra l'art de domter les chevaux.

Ce mot vient du Grec *kentauros*, composé de *kenteo, piquer*, & de *tauros, taureau*. Il signifie litteralement, *pique-bœufs*. Les *Centaures* étoient vraisemblablement de certains bergers riches en bestiaux, & qui habitoient dans les montagnes d'Arcadie. De là vient qu'on attribuë aux bergers de ce païs-là l'invention des vers *bucoliques*, parcequ'ils les chantoient en gardant les bœufs. Palephate dans son livre des *choses incroyables*, raconte que sous le regne d'Ixion Roi de Thessalie, un troupeau de taureaux, qui devinrent furieux sur le mont Pelion, ravageoient tout le païs, & rendoient la montagne inaccessible. Quelques jeunes gens qui s'étoient avisez de dresser des chevaux pour les monter, entreprirent de nettoyer la montagne de ces animaux. Pour en venir à bout, ils les poursuivoient à cheval, & les perçoient à coups de trait. C'est pourquoi on les nomma *Centaures*; c'est-à-dire, *perce-taureaux*. Ces heureux succés les rendirent insolens, enforte qu'ils insultoient les peuples de la Thessalie, qu'on appelloit alors les *Lapithes* : & comme ils prenoient la fuite lorsqu'ils étoient attaquez, la rapidité avec laquelle ils se retiroient, fit juger qu'ils étoient demi-hommes, & demi-chevaux.

LE CENTAURE, ou LE MINOTAURE. Nom que les Astronomes donnent à l'une des 15. Constellations Meridionales. Elle contient 37. étoiles, huit de la 5. seize de la 4. sept de la 3. cinq de la 2. & une de la premiere grandeur.

CENTAUREE. s. f. Terme de Botanique, qui se dit de deux genres de plantes d'un caractere très-different : l'un est appellé *grande centaurée*, & l'autre *petite centaurée*. Il y a plusieurs especes de *grande centaurée*. Celle que G. Bauhin nomme *centaurium majus folio in lacinias plures diviso*, pousse des tiges à la hauteur de quatre ou cinq pieds, droites, rameuses. Ses feuilles sont grandes, oblongues, divisées en plusieurs parties, crenelées en leurs bords. Ses fleurs sont des bouquets à plusieurs fleurons évasez, & decouppez en lanieres, de couleur bleue tirant sur le purpurin. Il leur succede des graines oblongues, luisantes, garnies d'une aigrette. Sa racine est longue, grosse, droite, charnuë, rougeâtre en dedans. On appelle cette racine *rhapontic vulgaire*; elle est vulneraire, astringente, propre pour arrêter les cours de ventre & les hemorragies.

La *petite centaurée* est une plante qui pousse une ou plusieurs petites tiges à la hauteur d'environ un demi pied, ou d'un pied, angueuses, lisses. Ses feuilles sont semblables à celles du millepertuis, mais un peu plus grandes, vertes, sans poil, les unes couchées par terre, & les autres attachées deux à deux à la tige. Ses fleurs naissent aux extremitez de la tige & de ses rameaux, jointes plusieurs ensemble en maniere de petits bouquets, de couleur rouge tirant sur le purpurin : chacune de ces fleurs est un tuyau fermé dans le fond, ouvert dans le haut, évasé en entonnoir, & decouppé en plusieurs parties. Lorsque cette fleur est passée, il lui succede un fruit ovale ou oblong, gros comme un grain de blé, partagé dans sa longueur en deux loges remplies de semences assez menuës. Sa racine est petite, ligneuse, insipide. En Latin *centaurium minus*, C. BAUH. Cette plante est aussi appellée *fiel de terre, fel terra*, à cause qu'elle est extremement amere. Elle est febrifuge, laxative, & aperitive : elle tuë les vers, & retablit les fonctions des premieres voyes. Il y a plusieurs autres especes de *petite centaurée*. On l'appelle *centaurium*, parceque l'on pretend que le Centaure Chiron fut gueri par l'usage de cette herbe, d'une blessure qu'il avoit au pied.

CENTENAIRE. adj. m. & f. Qui a cent ans. Je connois deux vieillards *centenaires*. On dit, une prescription *centenaire*; une possession *centenaire*. On dit aussi, un nombre *centenaire*; pour dire, qui en comprend cent. *Centenaire*, hors ces phrases, n'est gueres en usage, L'ACAD.

CENTENIER. s. m. Chef qui commandoit à cent hommes chez les Romains. Il y avoit six *Centeniers* à chaque cohorte, & soixante à chaque legion. JESUS-CHRIST guerit la fille du *Centenier*. Il n'est en usage que dans les sujets de pieté. Voyez CENTURION.

CENTENIER, en certains lieux, est aussi un Officier Bourgeois preposé pour faire executer les ordres de la ville.

CENTIESME, ou CENTIE'ME. adj. m. & f. Nombre ordinal. Qui est arrivé au nombre de cent. Je suis le *centiéme* à qui cela est arrivé. Malherbe a dit pour exprimer cent ans,

Le centiéme *Decembre a nos plaintes ternies,*
Et le centiéme *Avril les a pemtes des fleurs.*

CENTIÉME, signifie aussi la centiéme partie. En Hollande on appelle, imposer le *centiéme*, ou le *deux-centiéme denier*, la *centiéme*, ou la *deux-centiéme* partie du capital de chaque particulier au payement de laquelle il est taxé.

CENTIÉME. s. m. Je n'ai qu'un *centiéme* dans cette affaire.

CENTINODE. s. m. Petite plante qui est ainsi appellée, à cause que ses tiges sont pleines de nœuds. C'est une espece de renouée. Voyez RENOUÉE.

CENTON. s. m. Ouvrage composé de plusieurs

Digitized by Google

vers, ou paſſages dérobez, ou empruntez d'un, ou de pluſieurs Auteurs. Probe Falconia a écrit la vie de JESUS-CHRIST en *centons* tirez de Virgile. Auſone a preſcrit des regles pour compoſer des *centons* : il faut prendre, dit-il, des morceaux derachez du même Poëte, ou de pluſieurs ; on peut partager un vers, & en lier la moitié à une autre moitié priſe ailleurs ; ou employer le vers tout entier : mais il n'eſt pas permis d'inſerer deux vers ſuivis, & pris dans le même endroit. Il a fait un plaiſant *centon* tiré de Virgile. Lelio Capiluppi a fait pluſieurs Poëmes Latins en *centons*.

Ce mot vient du Latin *cento*, qui ſignifie un *manteau rapetaſſé*, fait de pieces rapportées ; & celui-ci vient du Grec *kentonium*. Les ſoldats Romains ſe ſervoient de ces *centons*, ou vieilles étoffes ramaſſées, pour ſe garantir des traits des ennemis.

CENTRAL, adj. m. Terme de Chymie. Qui eſt dans le centre. Le feu *central* eſt celui que les Chymiſtes s'imaginent être au centre de la terre. Ils croyent qu'il pouſſe les fumées ou vapeurs qui ſont les metaux & les mineraux, & qu'il ſert à les cuire, & à les perfectionner.

On appelle en Geometrie *point central*, le point du milieu d'une figure circulaire : & une *ligne centrale*, celle qui aboutit au centre. En Aſtronomie on appelle *eclipſe centrale*, celle qui arrive lorſque le ſoleil & la lune ſont dans les nœuds de l'Ecliptique : enſorte qu'on puiſſe tirer une ligne droite laquelle paſſe par le centre de la terre, & par le centre de ces deux Planetes. Les plus grandes eclipſes *centrales* du ſoleil arrivent lorſque le ſoleil eſt dans ſon apogée, & la lune dans ſon perigée : & les plus grandes eclipſes de la lune lorſqu'elle & le ſoleil ſont dans le perigée. On les appelle alors eclipſes *centrales*, & *totales*. Voyez ECLIPSE.

CENTRE, ſ. m. Le point qui eſt au milieu d'un globe, ou d'une figure circulaire, duquel ſi on tire des lignes à la ſuperficie, elles ſont toutes égales. On appelle *centre apparent*, le point qui repreſente le centre d'un cercle ; & *centre veritable*, celui qui a ſervi de *centre* pour decrire la repreſentation d'un grand, ou d'un petit cercle de la ſphere. L'angle du *centre* eſt double de celui de la circonference qui a le même arc pour baſe ; c'eſt-à-dire, que l'angle qui eſt fait de deux lignes qui ſont tirées du *centre* ſur un arc de cercle, eſt double de l'angle que font deux lignes tirées des extremitez d'un même arc, & qui aboutiſſent à la circonference. Euclide l. 3. En toute figure rectiligne le *centre* eſt le point le plus éloigné qu'il eſt poſſible du contour de la figure. Ainſi le *centre* d'un polygone regulier eſt un point au dedans du polygone également éloigné de tous les côtez, ou des pointes de tous les angles du polygone. On appelle *centre d'un quarré*, le point où les deux diagonales s'entre-couppent. Dans les figures curvilignes on appelle *centre de la ligne courbe*, le point où les deux diametres ſe couppent quand ils ne ſont point parallèles entr'eux. Ainſi le *centre* de l'ellipſe eſt le point où les deux axes s'entre-couppent. Le *centre* de l'hyperbole eſt le point qui eſt au milieu de l'axe determiné, &c. Voyez FOYER. En Gnomique on appelle *centre diviſeur*, un point dans le plan du cadran qui repreſente le *centre* du monde, & qui ſert pour diviſer en degrez la repreſentation d'un grand cercle de la ſphere.

CENTRE, dans le même ſignifie en general, le milieu de chaque choſe. Ptolomée a placé la terre immobile dans le *centre* du monde ; & au contraire Copernic y a tranſporté le ſoleil. Mais dans le Syſtême de Tycho Brahé il n'y a que les étoiles, le ſoleil, & la lune qui ayent la terre pour *centre* ; les cinq autres Planetes ont le ſoleil pour *centre* de leur mouvement. Selon Copernic la terre tourne ſur ſon propre *centre*, c'eſt-à-dire, ſur elle-même. La lune ne tourne point ſur ſon *centre*.

On appelle en termes de Guerre, le *centre* du baſtion, le point qui eſt au milieu de la gorge du baſtion, où commence la ligne capitale, & qui eſt d'ordinaire à l'angle du polygone interieur de la figure.

On appelle *centre* du bataillon, le milieu du bataillon, où on laiſſe quelquefois un grand carré vuide, pour y conſerver des drapeaux & du bagage. Ainſi on dit, Vuider, ou quarrer le *centre* du bataillon ; pour dire, ſelon l'ancienne methode de former des bataillons, Pratiquer un terrain de figure quarrée dans le milieu des piquiers, afin que les mouſquetaires, les drapeaux, & les bagages y puiſſent être à couvert, quand des troupes plus nombreuſes attaquent le bataillon.

On appelle en Mechaniques *centre* de gravité, ou de peſanteur, le point fixe par où un corps étant ſoutenu & ſuſpendu, il demeure en équilibre de tous côtez. Les Latins l'appellent *aufe*, & les Grecs *hypomolion*, ou le point d'appui. Ce *centre* dans une balance eſt le point où elle eſt ſuſpenduë, & lequel diviſe le fleau en deux parties qu'on appelle *bras*. Le *centre* de grandeur d'un corps, eſt le point également éloigné des extremitez. Ce *centre de grandeur* eſt le même dans les corps peſans reguliers, & homogenes, que le *centre de gravité*. On appelle *centre de percuſſion* le point par lequel un corps en le mouvant, heurte avec le plus grand effort contre un autre corps, qui s'oppoſe à ſon mouvement. Le *centre de percuſſion* à l'égard des viteſſes, eſt ce que le *centre* de gravité eſt à l'égard de la peſanteur. Au reſte il ne faut pas confondre le *centre* de gravité avec le *centre* des corps graves : comme les corps peſans tombent toûjours en droite ligne vers le *centre* de la terre, lorſqu'on les laiſſe tomber librement, il s'enſuit que le *centre* de la terre eſt le *centre des graves* ; c'eſt-à-dire, le point où tendent tous les corps peſans pour y demeurer en repos. Mr. Deſcartes a poſé pour principe, que tout corps qui ſe meut autour d'un *centre*, fait effort pour s'en éloigner. Peut-être qu'il donne trop d'étenduë à ce principe ; & que l'on peut apporter cette reſtriction : que cela eſt vrai dans les mouvemens artificiels, & que cela peut ne l'être pas dans les naturels.

CENTRE, ſe dit auſſi d'une ville qui eſt ſituée à-peu-près au milieu d'un Etat, ou d'une Province. Paris eſt le *centre* de la France.

Ce mot vient du Grec *kentron*, *centre*, *point*, de *kentein*, *pungere*.

CENTRE, ſe dit figurément des perſonnes en qui reſide l'autorité ; ou qui ſont comme le lien, & le premier mobile d'un parti, &c. Le Pape eſt le *centre* de la verité, & de l'unité, DU BOIS.

CENTRE, en parlant des perſonnes ſignifie auſſi, Objet ; but ; motif. Cet homme ſe croit le *centre* de toutes choſes, & ramene tout à lui-même, OE. M.

CENTRE, ſe dit figurément du lieu où l'on a tous ſes plaiſirs, & toutes ſes commoditez. Quand un ivrogne eſt au cabaret, & un Amant eſt avec ſa Maîtreſſe, ils ſont en leur *centre*. Le poiſſon dans l'eau eſt dans ſon *centre*, dans ſon élement. On dit dans un ſens contraire, être hors de ſon *centre*.

On le dit auſſi de lieu où abondent toutes les choſes d'une même nature. Mandez moi des nouvelles ; vous êtes au *centre* des affaires ; c'eſt-à-dire, dans le lieu où on les traitte. Paris eſt le *centre* du bon goût, MOL.

On dit proverbialement & en colere, qu'on voudroit être au *centre* de la terre ; pour dire, qu'on voudroit être bien loin, ou bien caché.

CENTUMVIR, ſ. m. Magiſtrat, & Officier de l'ancienne Rome établi pour juger de certaines affaires civiles : comme des teſtamens, des tutelles, des preſcrip-

Digitized by Google

ſcriptions : comme le peuple étoit diviſé en trente cinq tribus, on éliſoit trois perſonnes de chaque tribu pour remplir cette charge : cela compoſoit un nombre de 105. Juges, qu'on appelloit *Centumviri*.

CENTUMVIRAL, ALE. adj. & ſ. Qui appartient aux *Centumviri* ; qui eſt de leur reſſort, & de leur dependance. On appelloit leurs jugemens *Centumviralia Judicia*.

CENTUPLE. adj. & ſ. m. & f. Cent fois autant. C'eſt une proportion *centuple*, une meſure *centuple*. Dieu a promis de recompenſer la charité des Fidelles au *centuple*, de leur rendre le *centuple*.

CENTURIATEUR. ſ. m. Nom qu'on donne à des Sçavans de la ville de Magdebourg, qui ont compilé, & diviſé l'Hiſtoire Eccleſiaſtique par centaines d'années. Ils n'ont point paſſé l'XI. ſiecle. Quatre Miniſtres de cette ville-là en furent les premiers Auteurs ; le Chef étoit Matthias Flaccius Illyricus. Elle a été revuë par Lucius Profeſſeur à Bâle, & reimprimée en 1624. en 3. Volumes. On tient que Baronius n'a entrepris ſes Annales que pour combattre les *Centuriateurs* de Magdebourg.

CENTURIE. ſ. f. Partie d'une choſe diviſée, ou rangée par centaines. Dans le temps que le Peuple Romain s'aſſembloit ou pour créer des Magiſtrats, ou pour établir des loix, ou pour deliberer des affaires qui concernoient la Republique, il étoit diviſé par *centuries* ; & afin que l'on pût recueillir plus facilement les ſuffrages, on opinoit par *centuries*. Cela ſe faiſoit dans le Champ de Mars, & ces aſſemblées s'appelloient *Comitia centuriata*. C'étoit l'aſſemblée la plus ſolennelle de tout le peuple : on y éliſoit les grands Magiſtrats, comme les Conſuls, les Preteurs, les Cenſeurs, les Proconſuls, &c. On y deliberoit de la guerre, & on y propoſoit les loix ou pour les recevoir, ou pour les rejetter. On y jugeoit auſſi les citoyens Romains, quand il s'agiſſoit de la vie. Ce fut le Roi Servius Tullius qui diviſa le peuple en 193. *centuries*. Il le partagea d'abord en 6. claſſes, & chaque claſſe en *centuries* : la premiere étoit compoſée de 100. *centuries* ; la ſeconde de 20. la troiſiéme de 20. la quatriéme de 22. la cinquiéme de 30. & la ſixiéme d'une ſeule ; & c'étoit celle des pauvres, qui ne payoient aucun cens, & qui ne donnoient que leur nom au Cenſeur ; ainſi chaque *centurie* n'étoit pas compoſée preciſément de 100. perſonnes ; le nombre étoit quelquefois ou plus petit, ou plus grand. Dans ces comices où l'on opinoit par *centuries* le peuple n'avoit preſque point de part aux deliberations : car la premiere claſſe qui étoit de 100. *centuries*, & où étoient compris les plus riches, l'emportoit ſeule ſur toutes les autres. Il falloit 97. *centuries* d'un même avis pour former un decret du peuple. Les *centuries* tiroient entr'elles au ſort qui opineroit la premiere. On appelloit *Centurie prerogative*, celle à qui le premier rang échéoit ; & ſon ſuffrage étoit ſouvent ſuivi.

CENTURIE, dans la milice Romaine étoit un nombre de 100. ſoldats rangez ſous un Centurion. Les cohortes Romaines, étoient diſtribuées par Decuries, & par *Centuries*. Le Decurion commandoit la Decurie, & le Centurion la *Centurie* : chaque cohorte étoit compoſée de ſix *Centuries* ; & une legion de 60. *Centuries*.

CENTURIE, ſe dit particulierement des predictions, ou des vers de Noſtradamus rangez par centaines de quatrains. Il dedia ſes *Centuries* à Henri II. elles ſont d'un ſtile équivoque, & myſterieux. Chaque couplet s'appelle de même une *Centurie* : ceux qui font des quatrains pour imiter ces pretendues propheties, les appellent auſſi des *Centuries*. Hors de là on ne ſe ſert point de ce mot, L'ACAD.

CENTURIES DE MAGDEBOURG. C'eſt une Hiſtoire Eccleſiaſtique diviſée en 13. *Centuries* ; elle contient XIII. ſiecles, & va juſqu'à l'année 1298. Quelques Sçavans en formerent le projet, & y travaillerent ſous la direction de Flaccius Illyricus. Pluſieurs Auteurs ont auſſi diviſé leurs Ouvrages en *Centuries*. Gombaut a fait trois *Centuries* d'Epigrammes.

CENTURION. ſ. m. Officier Romain d'Infanterie, qui commandoit à cent ſoldats : c'eſt la même choſe que *Centenier*. Le *Centurion* de la premiere cohorte de chaque legion s'appelloit *Primipilus*. Il n'obeiſſoit qu'au Tribun. Il gardoit l'étendart, & l'aigle de la legion.

CENEVÉ. Voyez SENEVÉ.

C E P.

CEP. ſ. m. Souche, pied de vigne. Cette treille eſt bien couverte ; cependant il n'y a que trois *ceps* de vigne.

Menage derive ce mot de *cippus*, qui veut dire *tronc*, quoique d'autres le derivent de *capo* ou *caput*. On écrit ordinairement *ſep*, par abus, ou autrement.

CEPS, ſe dit au plurier des fers qu'on met aux pieds, & aux mains des priſonniers. On le dit auſſi de deux pieces de bois échancrées où l'on engage les pieds du criminel pour le tenir plus ſûrement priſonnier. On s'en ſert auſſi pour lui donner la queſtion. Ce mot vieillit en ce dernier ſens.

Ce mot vient de *cippus*, dont les Latins ſe ſont ſervis en la même ſignification, MEN. Joannes de Janua en tire l'origine *ex eò quòd capiat pedes*. Dans les vieux titres on trouve *chepz* pour ſignifier *priſon* : & ainſi on a dit un *chep* à mettre malfaiteurs ; pour dire, un *cachot* ; & on a appellé *Chepier* ou *Cheper*, un Geolier. D'autres pretendent que c'eſt le priſonnier que l'on appelloit *chepier* ; & pour le Geolier, Nicod dit qu'on l'appelloit *Ceppier*. Mais comme il n'y a pas beaucoup de difference entre *chepier* & *ceppier*, on pourroit bien les avoir confondus.

CEPÆA. ſ. f. Plante dont les feuilles ſont ſucculentes, ſemblables à celles du pourpier, mais plus petites, preſque rondes. Elle pouſſe une petite tige couchée par terre, fort rameuſe, garnie de feuilles ſemblables aux precedentes, mais plus étroites, oblongues, arondies à leur extremité. Ses fleurs ſont petites, compoſées de cinq feuilles blanchâtres, ramaſſées pluſieurs enſemble. Il leur ſuccede de petites têtes pleines de ſemences fort menuës. En Latin *cepæa*, J. BAUH.

CEPENDANT. adv. de temps. En attendant, pendant ce temps-là. Je vais dîner, allez *cependant* brider mon cheval.

CEPENDANT, ſignifie auſſi, Neanmoins. Vous ne parlez point de cette clauſe, *cependant* c'eſt la principale. Si l'on commence une periode par *cependant* ; il ſert de tranſition & de conjonction. On ne dit point *cependant que* pour *pendant que*. Malherbe a été repris d'avoir dit, *Cependant que* ta valeur étonnoit la terre, MEN.

Ce mot vient du Latin *hoc pendente negotio*.

CEPHALALGIE. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſe dit en general de toutes ſortes de douleurs de tête : mais en ſa propre ſignification il ſignifie une douleur de tête recente. Quand elle eſt inveterée on l'appelle *cephalée* : & quand elle ne tient que la moitié de la tête, on l'appelle *migraine*.

Ce mot vient du Grec *kephale*, *caput*, *tête*, & d'*algos*, *dolor*, *douleur*.

CEPHALIQUE. adj. m. & f. Terme de Medecine, qui ſe dit de tout ce qui appartient à la tête, ou à ſes parties. Ainſi on appelle *remedes cephaliques*, ceux qui ſont propres pour les maladies de la tête. Il y a une veine qui monte le long de la partie externe du bras, & qui va ſe terminer à la veine axillaire, qu'on nomme

cephalique, parceque les Anciens avoient coutume de la faire ouvrir dans les affections du cerveau; ce que font encore quelques-uns aujourd'hui.

CEPHALOPHARINGIEN, adj. Terme d'Anatomie, qui se dit de deux muscles de l'orifice de l'œsophage, qu'on appelle *pharynx*. Ils prennent leur origine de l'articulation de la tête avec la premiere vertebre, & vont s'inferer à la partie superieure du pharynx, pour le tirer en haut, & en arriere.

CÉPHÉE. f. m. Nom d'une Constellation Septentrionale. Elle est composée d'onze étoiles. Une de la troisiéme grandeur; sept de la quatriéme; & trois de la cinquiéme.

C E R.

CERASTES. f. m. Espece de serpent qu'on appelle *cornu*. Les Auteurs assûrent qu'en Afrique les *cerastes* ont deux cornes comme les limasses. Solin leur en donne quatre. Ils sont longs d'une coudée, & jamais de deux. Ils ont le corps de couleur de sablon, écaillé vers la queuë. Ils rampent de biais; & quand ils marchent, il semble qu'ils sifflent, à cause du bruit que font leurs écailles.

Ce mot vient du Grec *keras*, *corne*.

CERAT. f. m. Medicament externe d'une consistence moyenne entre l'onguent & l'emplâtre, étant plus solide que l'onguent, & moins dur que l'emplâtre. Il est composé des mêmes drogues que les onguens, parmi lesquelles est ordinairement la cire, appellée en Latin *cera*, d'où il a tiré son nom. Cependant on donne le nom de *cerat* à des compositions où il n'entre point de cire. On fait de plusieurs sortes de *cerats*. Il y en a un qu'on nomme *cerat rafraichissant de Galien*, qui est composé de cire blanche & d'huile rosat.

CERATION. f. f. Terme de Chymie. C'est la disposition d'une matiere pour la rendre propre à être fonduë & liquefiée, quand de soi-même elle ne l'étoit pas: ce qu'on fait pour lui donner plus facilement le moyen de penetrer dans les metaux, ou autres corps solides.

CERATOGLOSSE. f. m. C'est un des muscles de la langue qui la tire à côté, & en arriere. Il prend son origine de la partie superieure de la corne de l'os hyoïde, & va s'inferer aux côtez de la langue. Il y en a deux; un de chaque côté.

CERBERE. f. m. C'est un chien à trois têtes, que les Poëtes ont feint être commis à la garde des Enfers.

Ce mot vient du Grec *kreobouros*, qui signifie *carnacier*.

On appelle figurément & par exaggeration un Suisse, ou un Portier trop rebarbatif, un *Cerbere*.

CERCEAU. f. m. Lien dont on se sert pour relier les tonneaux, & les cuves. Les *cerceaux* sont faits de de toutes sortes de bois taillis fendu par le milieu. Il faut remettre des *cerceaux* à cette cuve. Chasser le *cerceau*; battre le *cerceau*. On dit d'un cheval adroit, qu'il tourneroit dans un *cerceau*.

Ce mot vient du Latin *circulus*, du Grec *kyklos*.

CERCEAUX, en termes de Fauconnerie, sont des pennes du bout de l'aile des oiseaux de proye. Les faucons, sacres, & laniers n'en ont qu'un; les autours & les éperviers trois.

CERCEAU, est aussi un terme d'Oiselier, qui signifie une sorte de filet pour prendre des oiseaux à l'abreuvoir.

CERCEAU, est aussi un vieux mot qui signifie les agitations de l'air par le battement des ailes des oiseaux qui fendent l'air. On le dit aussi des ronds qui se font dans les eaux calmes quand on y jette quelque pierre.

CERCELLE. f. f. Petit oiseau aquatique ressemblant au canard. Il y en a de plusieurs sortes, & de differens plumages. En Latin *boscas*, *querquedula*, ou *phoscas*.

C E R.

CERCHE. f. f. Cercle dont on se sert pour donner la forme à des voutes, & la dimunition qu'elles doivent avoir, ainsi qu'à toutes les choses dont la forme est circulaire. On s'en sert aussi pour arrondir des colonnes. On dit *cerche d'une voute*; pour dire, la rondeur d'une voute. *Cerches ralongées*, *surbaissées ou surhaussées*. Voyez CHERCHE.

CERCLE. f. m. Terme de Geometrie. C'est une surface plane, ou figure ronde, comprise sous une seule ligne courbe, qu'on appelle circonference. Il y a un point au milieu qu'on appelle centre, duquel si on tire des lignes à sa circonference, elles sont toutes égales. Ces lignes égales entr'elles s'appellent *rayons*, ou *demi-diametres*. La ligne droite tirée de part & d'autre à la circonference, en passant par le centre s'appelle *diametre du cercle*. On appelle *arc de cercle*, une partie de la circonference du *cercle* plus petite, ou plus grande qu'un demi-*cercle*. A proprement parler le *cercle* est tout l'espace renfermé dans cette ligne, ou circonference. Le *cercle* est la plus parfaite des figures, & celle qui a le plus de capacité; c'est-à-dire, que de toutes les figures dont la circonference est égale, le *cercle* est la plus grande, & celle qui contient un plus grand espace. Tout *cercle* se divise en 360. parties qu'on appelle *degrez*.

En termes d'Astronomie un grand *cercle*, est celui qui divise également un globe, & qui a le même centre que la Sphere même. Les grands *cercles* de la Sphere sont l'Horizon, l'Equateur, le Meridien, le Zodiaque, & les deux Colures. Les Azimuts, & les *cercles* de position sont aussi des grands *cercles*. Le 20. de Mars, & le 23. de Septembre le soleil decrit precisément un *cercle* qui divise le globe en deux parties égales: ce *cercle* est l'Equateur.

Les petits *cercles* sont ceux qui ne divisent pas la sphere également, n'ont leur centre que dans l'axe du globe, & non pas le même que la sphere. Ils vont toûjours en diminuant, comme les Tropiques, les *cercles* Polaires, & autres parallèles. Les Almucantara, qui sont des *cercles* parallèles de l'Horizon, ont le zenit pour leur pôle commun. Ils diminuent à mesure qu'ils approchent du zenit; on les appelle *cercles de hauteur*, parcequ'ils servent à marquer la hauteur d'un astre sur l'Horizon. Comme l'on conçoit que tous les cieux se meuvent tous les jours d'Orient en Occident, & qu'ils achevent leur tour en 24. heures, l'on imagine en même temps que tous les points de leur superficie, hors deux, decrivent des *cercles* qui sont parallèles les uns aux autres, & à qui l'on a donné le nom de *cercles diurnes*, ou *journaux*. Ces *cercles* sont tous inegaux, & le plus grand de tous est le *cercle équinoctial*. Les *cercles parallèles* en general, sont ceux qui sont également éloignez les uns des autres, & dans toutes leurs parties. En Astronomie on entend plus particulierement par *cercles parallèles*, ceux qui sont tirez de l'Occident à l'Orient par tous les degrez du Meridien, en commençant depuis l'Equateur, auquel ils sont parallèles, jusqu'aux pôles du monde. Les *cercles de longitude* à l'égard des étoiles fixes, sont plusieurs petits *cercles* parallèles à l'Ecliptique, lesquels diminuent à proportion qu'ils s'éloignent de l'Ecliptique, & qu'ils s'approchent des pôles du Zodiaque. C'est sur les arcs de ces *cercles de longitude* que l'on compte la longitude des étoiles. Les *cercles de latitude* à l'égard des étoiles, sont plusieurs grands *cercles* qui couppent l'Ecliptique. C'est sur les arcs de ces *cercles* que l'on mesure la latitude des astres, ou leur distance de l'Ecliptique. Les *cercles de longitude terrestre*, sont plusieurs *cercles* que l'on conçoit sur la superficie de la terre, parallèles à la ligne équinoctiale. Les *cercles de latitude terrestre*, sont plusieurs *cercles* qui passent par les pôles de la terre, & par

tous

Digitized by Google

tous les points de la ligne équinoctiale. Les *cercles verticaux*, que les Arabes appellent *azimuts*, sont de grands *cercles* qui s'entre-couppent au zenit, & au nadir, & dont les plans sont par conſequent perpendiculaires à l'Horizon. On compte ordinairement 180. *cercles verticaux*. C'eſt ſur ces *cercles verticaux* que l'on compte la hauteur des aſtres, & leur diſtance du zenit. Les *cercles de declinaiſon*, ſont pluſieurs grands *cercles* qui s'entre-couppent aux pôles du monde. Ce ſont les mêmes que les Meridiens, & les *cercles horaires*. Les colures ſont auſſi des *cercles de declinaiſon*. Le *cercle de diſtance* entre deux étoiles, eſt un grand *cercle* paſſant par ces deux étoiles, dont la diſtance eſt meſurée par l'arc de ce *cercle* compris entre les deux étoiles. Les *cercles de poſition*, ſont ſix grands *cercles*, leſquels paſſent par les interſections du Meridien avec l'Horizon, & couppent l'Equateur en douze parties égales, que les Aſtrologues appellent *maiſons celeſtes*. Voyez MAISON. C'eſt pour cela que ces *cercles de poſition* ſont auſſi appellez, *cercles de maiſons celeſtes*. On appelle *cercles mobiles* ceux qui ſe meuvent avec la ſphere, & changent de ſituation par le mouvement du premier mobile, comme les colures, l'Ecliptique &c. Les *cercles immobiles*, ſont ceux qui ne ſe meuvent point par le mouvement de la ſphere, & qui conſervent toûjours la même ſituation à l'égard d'un même lieu de la terre, quoi qu'à l'égard d'un autre lieu ils ſoient mobiles. L'Equateur eſt un *cercle immobile*, le Meridien, & l'Horizon. Les *cercles variables*, ſont ceux qui varient à meſure qu'on change de lieu ſur la terre, comme les verticaux, le Meridien, l'Horizon; & les *cercles invariables* ſont ceux qui ne varient point, & qui demeurent toûjours les mêmes à l'égard des differens lieux de la terre: comme l'Equateur, l'Ecliptique, &c. Voyez le nom de chaque *cercle* à ſon ordre.

On appelle *cercles horaires*, des lignes qui marquent les heures ſur les cadrans ſciateriques, quoiqu'ils ne ſoient point tracez circulairement, & que les lignes ſoient preſque droites, ou peu courbées. Il faut ajoûter que par analogie on tranſporte ſur la ſuperficie de la terre tous ces *cercles* que l'on conçoit dans le ciel, enſorte que ſi tous les points de chacun de ces *cercles* tomboient perpendiculairement ſur la ſurface du globe terreſtre, ils y marqueroient des *cercles* placez également; ainſi l'Equateur terreſtre eſt une ligne que l'on conçoit preciſément tous la ligne équinoctiale que l'on ſuppoſe dans le ciel.

La *Quadrature du cercle* eſt un problême, par lequel on cherche la maniere de faire un quarré ou un triangle, ou autre figure rectiligne dont la ſurface ſoit égale parfaitement, & geometriquement à celle d'un *cercle*. De ſçavans Mathematiciens ont nié la poſſibilité de la *quadrature du cercle*, & pretendu que cette égalité entre la circonference d'un cercle, & une ligne droite ne ſe trouvera jamais geometriquement. Deſcartes auſſi ſoutenoit que la ligne droite, & la circulaire, étant de differente nature, il ne peut y avoir nulle proportion entr'elles. On ne conçoit pas trop non plus la proportion qui peut être entre une circonference, & ſon diametre: enſorte qu'on puiſſe ſupputer preciſément qu'elle eſt la circonference par la grandeur du diametre. On compte d'ordinaire que ſi le diametre à 7. pouces la circonference en a 22, mais ce calcul n'eſt pas exact geometriquement. Cependant c'eſt ce qu'il faut trouver pour trouver poſitivement la *quadrature du cercle*. Archimede eſt celui qui a approché de fort près de la *quadrature du cercle*. Bien d'autres ſe ſont vantez de l'avoir trouvée, mais les Geometres n'en conviennent pas.

On dit figurément, quand on veut parler d'une choſe difficile, ou impoſſible, qu'on auroit auſſitôt trouvé la *quadrature du cercle*.

CERCLE, ſignifie auſſi, un cerceau, ou piece de bois flexible qui ſert de lien pour ſerrer, & lier quelque choſe. Il faut tant de *cercles* à ce tonneau, à cette cuve. On met auſſi des *cercles* de fer pour fortifier une fleche, une poutre, une colonne, pour empêcher qu'elles n'éclatent.

Ce mot vient de *circulus*, qui ſignifie *cercle*.

En termes de Marine on appelle *cercles de pompe*, deux *cercles* de fer, dont l'un eſt rond, qui embraſſe le haut de la pompe pour l'empêcher de ſe fendre, & l'autre quarré qui ſert à joindre ſa potence à la pompe. Dans le dernier il y a un autre petit *cercle* qui en ſort, dans lequel entre le bout de la potence. Les *cercles de hune* ſont de grands *cercles* de bois qui font le tour des hunes par le haut, & qui ſervent à empêcher les matelots de tomber. Les *cercles de boutehors* ſont des *cerclets* doubles de fer, qui ſont au bout des vergues où l'on paſſe les boutehors, qui ſervent à mettre les voiles d'étui.

CERCLES GOUDRONNEZ, en termes de Guerre, ce ſont de vieilles meches, ou de vieux cordages poiſſez, & trempez dans le goudron, pliez, & tournez en *cercles*. Ils ſervent à mettre dans des rechauts pour éclairer dans une ville aſſiegée.

CERCLES A' FEU. Machines de guerre. Ce ſont deux ou trois grands *cercles* de bois, liez enſemble avec du fil d'archal, & autour deſquels on met pluſieurs grenades, canons de piſtolet chargez, & autres choſes de cette nature, le tout entouré d'étoupin & de feux d'artifice. On y met le feu, & on fait rouler cette machine ſur les travaux des aſſiegeans. On fait auſſi de ces *cercles à feu* d'une autre maniere; mais elle revient à-peu-près à la même choſe, & a le même uſage.

CERCLE, en termes de Blaſon, ſe dit de ce qui eſt rond, uni & percé. Quand il y a un chaton, on l'appelle *anneau*. Quand il y a un ardillon, on l'appelle *boucle*. Quand il eſt lié en cerceau, il faut que le lien ſoit d'un autre émail. On appelle *cercle perlé*, une couronne de Vicomte.

CERCLE, ſe dit auſſi d'une aſſemblée qui ſe fait chez la Reine, où les Dames ſe tiennent debout autour d'elle à droit, & à gauche, & où les Ducheſſes ont le privilege d'être aſſiſes ſur un tabouret. Cette chambre eſt le lieu où la Reine tient ſon *cercle*. On le dit auſſi des aſſemblées particulieres des Dames. Vous aviez hier, Madame, un grand *cercle*, MOL. Je n'oſai me trouver à vôtre *cercle*, ID.

CERCLE, ſe dit auſſi en Logique, du vice d'un argument qui ſuppoſe le principe qu'il doit prouver, & qui prouve enſuite le principe par la choſe même qu'il falloit prouver. Les Docteurs ſont ſouvent ce *cercle* vicieux, de prouver l'autorité de l'Egliſe par l'Ecriture, & enſuite l'autorité de l'Ecriture par celle de l'Egliſe, LE CL. On dit auſſi des definitions de deux mots ſynonymes qu'on explique l'un par l'autre, que c'eſt un *cercle*.

CERCLE, ſe dit auſſi de tout ce qui revient, & qui ſemble circuler continuellement. L'état de ceux qui vivent dans le monde, eſt un *cercle* perpetuel d'actions & d'occupations exterieures, FL. Les femmes ne doivent point ſortir du petit *cercle* d'actions où la bienſeance les renferme, TOUR.

On appelle en Geographie *Cercles de l'Empire*, les diverſes Provinces, & Principautez de l'Empire qui ont droit de ſe trouver aux Diettes, & qui ſont enſemble une eſpece de corps. Le *Cercle* de Baviere. Le *Cercle* de la baſſe Saxe, &c. La diviſion de l'Empire en ſix *Cercles* a été établie par Maximilien I. en 1500, à Ausbourg: douze ans après il partagea l'Allemagne en dix *Cercles*; ce partage fut confirmé par Charles-Quint dans la Diette de Nuremberg l'an 1522. Quoique le rang de ces *Cercles* n'ait jamais été bien reglé, le voici

Digitized by Google

tel qu'il eſt dans la Matricule Impériale. Le *Cercle* d'Autriche, celui de Bourgogne, du Bas Rhin, de Baviere, de la Haute Saxe, de Franconie, de Suabe, du Haut Rhin, de Weſtphalie, & de la Baſſe Saxe, HEISS.

CERCLÉ. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des tonneaux liez avec des cercles, ou cerceaux. Barillon porte de gueules à trois bails cerclez d'or, *cerclez* de ſable.

CERCLIER. ſ. m. Ouvrier qui travaille à faire des cercles ou cerceaux dans les forêts. L'Ordonnance veut que les *Cercliers*, Tourneurs, Sabotiers, &c. ne puiſſent tenir ateliers qu'à demie-lieuë des forêts.

CERCUEIL. ſ. m. Coffre de plomb propre pour tranſporter, & enterrer les morts. Quand il eſt de bois, on l'appelle *biere*.

Menage derive ce mot de *ſarcolium*, qui a été fait du Grec *ſarx*; & pretend qu'on diſoit autrefois *ſarcueil*. Saumaiſe le derive de *ſacrophagulus*, diſant que *ſacrophage* étoit une pierre dont on faiſoit anciennement les tombeaux, & qu'on a étendu ce mot aux tombeaux faits de toute autre matiere.

CERCUEIL, figurément ſignifie auſſi le tombeau; la mort. Cette affliction eſt capable de mettre un homme au *cercueil*. Tous les momens nous conduiſent au *cercueil*, AB. TETU.

Comment nous exempter de l'oubli du cercueil ? BOI.
La plaintive élegie, en longs habits de deuil,
Sçait les cheveux épars gemir ſur un cercueil ? ID.

CERDEAU. Voyez SERDEAU.

CEREALES. ſ. f. pl. Fête en l'honneur de Cerés. Elles furent inſtituées par Triptoleme Roi d'Eleuſis dans l'Attique, à qui Cerés avoit enſeigné l'Agriculture.

CEREMONIAL, ſ. m. Livre où eſt contenu l'ordre des ceremonies de l'Egliſe. Le *Ceremonial* Romain. Le *Ceremonial* de France. Mr. le Marinel fit imprimer en 1693. le *Ceremonial* des Evêques. Le *Ceremonial* des Eveques s'appelle auſſi *Pontifical*.

CEREMONIAL, ſignifie auſſi, la maniere, ou la forme établie, & reglée pour agir avec chaque perſonne ſelon ſon rang, & ſon caractere. Eſſuyer les fatigues du *ceremonial*, MEZ. Wicquefort a traité du *ceremonial* des Ambaſſadeurs. Leti a publié un *Ceremonial* politique. Ceux qui diſent *ceremoniel*, parlent mal.

CEREMONIAL, ſe dit de même des formalitez, & des ceremonies que l'on obſerve les uns envers les autres ou par civilité, ou par devoir. Le *ceremonial* eſt une invention de l'orgueil, OE. M. Les Italiens ſont extrêmes ſur le *ceremonial*, & juſqu'à en être ridicules, ID. Il y a un certain *ceremonial* entre les femmes qui les occupe ſi fort, qu'il n'y a rien qu'elles ne ſoient capables de ſacrifier pour le maintenir, CAIL.

CEREMONIAL, ALE. adj. Qui regarde les ceremonies. Les preceptes *ceremoniaux*. Les Juifs avoient de la peine à porter le joug des loix *ceremoniales*, CL.

CEREMONIE. ſ. f. Action ſolennelle; appareil; pompe; aſſemblage de pluſieurs formalitez, qui ſervent à rendre une action plus magnifique, & plus éclatante. La *ceremonie* du couronnement du Roi : la *ceremonie* de l'audience des Ambaſſadeurs. Une triſte *ceremonie* vous aſſemble en ce lieu, FL. c'eſt-à-dire, une pompe funebre.

Ce mot vient du Latin *ceremonia*, *quaſi Cerii munia*; pour ſignifier des *oblations à Cerés*, d'autant qu'on faiſoit plus de *ceremonies* pour les gerbes qu'on lui offroit, que pour toute autre offrande : ou ſelon Valere le Grand, *à Cere & munia : Cerè* étoit une petite ville proche de Rome, où les Romains firent des offrandes avec un culte extraordinaire, à cauſe de la crainte qu'ils avoient alors des Gaulois qui attaquoient Rome.

CEREMONIE, en matiere de Religion ſignifie, Obſervance; ſtatut; ordonnance. Le Baptême eſt une *ceremonie* du Chriſtianiſme. La *ceremonie* de la Circonciſion eſt de l'ancienne Loi. Les Phariſiens ſe glorifioient de l'exacte obſervance des *ceremonies* de la Loi, M. DE M. Le Judaiſme étoit chargé d'un nombre infini d'obſervances, & de *ceremonies* infructueuſes, LE VASSOR. J. CHRIST a abrogé les *ceremonies* legales, CL. Aſſiſter à la *ceremonie* d'un mariage; c'eſt-à-dire, à la celebration.

CEREMONIE, ſe dit auſſi en matiere de Religion, des actions myſterieuſes inſtituées pour rendre la Religion, & le culte divin plus auguſtes, & plus venerables. Le Pape celebra pontificalement, & avec toutes les *ceremonies* accoutumées, M. M. La conſecration des Evêques ſe fait avec de grandes *ceremonies*, ID. Il ne faut point charger la Religion d'un trop grand nombre de *ceremonies*, CL. On ne doit point faire de ſchiſme pour de ſimples *ceremonies*, qui ſont indifferentes pour le fonds de la Religion, pourvu qu'elles ſoient bienſeantes, ID. Les *ceremonies* attachent plus les yeux que le cœur qu'elles n'échauffent jamais; parceque l'eſprit eſt trop occupé par les objets ſenſibles, BAY. C'eſt être ſuperſtitieux que de mettre ſon eſperance dans les *ceremonies*; & c'eſt être ſuperbe de ne vouloir pas s'y ſoumettre, PASC. Les *ceremonies* de l'Egliſe ſont édifiantes, & venerables quand on les fait avec decence, & avec gravité, FL. Dans la Religion les *ceremonies* ont été inventées par les plus ſins pour les ſimples, PATIN. L'uſage des *ceremonies* eſt très-propre à étourdir le peuple, & à faire reſpecter les Eccleſiaſtiques, LE CL. Les *ceremonies* ſont neceſſaires pour attacher le peuple, ſur lequel la pompe, & l'appareil myſterieux des *ceremonies* fait plus d'impreſſion, que le fond de la Religion, BOUCHEL. Le peuple court aux *ceremonies* plutôt comme à un ſpectacle, que comme à une devotion, FL.

CEREMONIE, ſe dit auſſi des deferences qu'on a les uns pour les autres; des formalitez de la civilité, de la regularité qui ſe pratiquent dans le commerce de la ſocieté. Il m'a reçu avec beaucoup de *ceremonie*. Je ſuis ennemi des *ceremonies*. La *ceremonie* eſt un continuel qui vive, & un amas d'égards pointilleux qui gênent la ſocieté, OE. M. La vie des gens formalitez ſe conſume en *ceremonies* inutiles, ID. Quand on a l'eſprit libre, tout ce qui contraint, tout ce qui eſt *ceremonie*, eſt ennuyeux, M. Sc. L'uſage des *ceremonies* eſt preſqu'aboli, & on a eu raiſon de ſe deſfaire de ces manieres gênantes, BELL. Quelques *ceremonies* trompeuſes tiennent lieu d'amitié dans le monde, BOU.

CEREMONIE, ſignifie encore, les façons, les complimens, & les grimaces qu'on fait, ou pour refuſer quelque choſe, ou pour y conſentir. Il m'a refuſé par pure *ceremonie*. C'eſt un homme timide, & circonſpect, qui ne s'eſt rendu qu'après bien des façons, & bien des *ceremonies*, OE. M. Theodoſe eut la modeſtie de refuſer l'Empire; & l'on remarque que ce n'étoit point par une vaine *ceremonie*, mais par une veritable ſageſſe, FL. La pudeur des femmes ne ſert qu'à renchérir leurs faveurs : les obſtacles, & les *ceremonies* inſpirent le deſir de vaincre, MONT.

Habit de ceremonie, eſt un habit decent, & convenable à la profeſſion où l'on eſt engagé. On appelle auſſi *habit de ceremonie*, les ornemens & les marques de la charge, & de la dignité dont on eſt revetu. Mener en *ceremonie*, c'eſt, Conduire ſolennellement & avec éclat. L'Ambaſſadeur fut conduit en grande *ceremonie* à l'audience. Donner un repas de *ceremonie*, ou traitter en *ceremonie*; c'eſt, Donner un repas magnifique, & dans toutes les formes.

On appelle *Officiers des Ceremonies*, ceux qui ont ſoin de faire

Digitized by Google

faire garder l'ordre, & de faire obſerver les *ceremonies* accoutumées dans les actions d'éclat, & de ſolemnité. Il y a chez le Roi le Grand Maître, le Maître, l'Aide des *Ceremonies*. Voyez MAÎTRE, & AIDE. Dans les grandes Egliſes, & aux jours ſolemnels, il y a auſſi un Maître des *Ceremonies*, qui fait obſerver l'ordre, & tout ce qui eſt porté dans le Rituel.

On dit adverbialement, Sans *ceremonie*; point de *ceremonie*; pour dire, Franchement; familierement; ſans façon, & ſans contrainte.

CEREMONIEUX, EUSE. adj. & ſubſt. Formaliſte; façonnier; qui fait beaucoup de ceremonies; qui eſt importun en voulant faire trop d'honneur, & garder trop de meſures. Qu'on ſe ſent à ſon aiſe avec un homme poli, & qui n'eſt point *ceremonieux*! OE. M. Avec les gens *ceremonieux* on eſt toûjours ſur le qui vive, ID. Il ne faut pas que la civilité ſoit *ceremonieuſe*, ID. La plaiſante civilité! de prendre le pas devant tout le monde, de peur de paſſer pour *ceremonieux*, COS. Les pleurs des femmes ſont d'ordinaire artificiels, & *ceremonieux*; MONT.

CERE'S. Divinité du Paganiſme. Les Payens l'adoroient comme la Déeſſe des fruits, & des grains, & comme ayant appris aux hommes l'art de cultiver la terre.

La fourmi tom les ans traverſant nos guerets,
Groſſit ſes magaſins des treſors de Cerés, BOT.

C'eſt pourquoi Cerés ſe prend pour le pain même, comme Bacchus pour le vin: Sans *Cerés* & Bacchus, Venus eſt languiſſante, OE. M.

CERÉS, eſt auſſi un nom que les Aſtronomes donnent au ſigne de la vierge. Voyez VIERGE.

CERF. ſ. m. Animal ſauvage; eſpece de bête fauve. Il eſt fort leger à la courſe. Le *cerf* a le devant de la tête plat; ſur le haut de la tête il porte un grand bois qu'il met bas tous les ans vers le mois d'Avril. Il a le pied fourchu, le cou long, de petites oreilles, & la queuë courte. Il eſt de la taille d'un bidet, de poil brun, fauve ou rougeâtre. La femelle du *cerf* s'appelle *biche*. Le petit du *cerf* s'appelle *faon*. Jean André Graba Medecin d'Erford a fait un Traité du *cerf*, qu'il appelle *Elaphographie*.

Le *cerf* change de nom ſuivant ſon âge. En ſa premiere année on l'appelle *faon*; en la ſeconde *daguet*; en la troiſiéme, quatriéme, & cinquiéme année, c'eſt un *cerf à ſa premiere*, *ſeconde* ou *troiſiéme tête*. La ſixiéme année on l'appelle *cerf de dix cors jeunement*; la ſeptiéme, *cerf de dix cors*. La huitiéme on l'appelle *grand cerf*; & la neuviéme, *grand vieux cerf*: après lequel temps ſa tête n'augmente plus. On connoit leur âge à la groſſeur du merrein, à la profondeur des rayes qu'ils ont aux meules, aux andouilliers qui en ſont le plus près, à la quantité des chevilles, ſur tout au haut de leurs têtes qui ſont les unes couronnées, & les autres à rumures. On dit qu'un *cerf* n'a point de refus, quand il eſt chaſſable, & en ſaiſon.

Ce mot vient du Latin *cervus*, qui vient du Grec *kerasos*, de *keras*, *cornu*, *corne*.

Un *bois de cerf*, eſt le terme dont les Chaſſeurs appellent ce que les Tabletiers appellent les *cornes*. On appelle *raclure de corne de cerf*, ce qui en ſort quand on raſpe ce bois. C'eſt un remede aſtringent. On en fait auſſi de la gelée qu'on appelle *de poiſſon*, qui eſt bonne au goût, mais qu'on rend de même qu'on l'a priſe. On appelle auſſi une *tête de cerf*, le bois d'un *cerf*: & on dit qu'un *cerf* poſe ſon bois, ou ſa tête, ou met bas, quand ce bois lui tombe; & on dit alors, qu'il fraye & decroute ſa tête. On appelle une *tête bien née*, *bien ſemée*, quand elle eſt également marquée en ſes deux perches. La perte du bois des *cerfs* vient de ce que tous les *cerfs* ont des vers qui s'engendrent ſous la langue auprès de la nuque du cou, pres comme ceux des chairs corrompues. Ils ſont environ vingt en nombre, & ſe tiennent l'un à l'autre tout en un tas. Ils rongent la racine du merrein. Lorſque ce bois eſt tombé, de ces mêmes vers s'engendre une groſſe maſſe de chair qu'on nomme le *reveau*; puis peu-à-peu la tête s'allonge, les meules ſe forment, & la tête ſe couvre d'une peau qu'il frotte contre les arbres. Cela s'appelle *frayer*, & l'on connoit la hauteur d'un *cerf* à celle des lieux où il a frayé. Quand toute cette peau eſt tombée, il brunit ſon bois dans les charbonnieres, dans les terres noires, ou rouſſâtres. Les *cerfs* choiſiſſent les lieux les plus bas & les plus ombrageux, afin d'éviter les mouches, & ils ne vont que de nuit au viandis, comme n'oſant ſe montrer juſqu'à ce qu'ils ayent recouvré leurs cornes.

On appelle la *meule du cerf*, la boſſe qui eſt ſur ſa tête, d'où ſort le merrein, la perche, ou le fût de ſon bois qui produit la rumure. *Antoüillers* ou *andouillers*, ſont les premieres branches du bois du *cerf* près de la meule; *ſurandouillers* les ſecondes branches. Celles qui ſont au deſſus s'appellent *enfourchure*, *chevillure*, *trochure* & *paumure*. La *coronure* ſe dit des épois ou branches qui ſont à la cime en guiſe de couronne. *Epou de tête de cerf* ſont les cors, ou cornichons de la coronure, paumure, trochure & enfourchure de tête. On appelle *tête aſſourchie*, celle qui repreſente une fourche. Les têtes contrefaites s'appellent ſimplement *têtes*. La *pince du cerf*, c'eſt l'extremité de l'ongle d'enbas ſur le devant; le *talon*, le côté du pied, ou les os.

FUMÉES DE CERF, ou *Troches*, ou *Plateaux*, ſont la fiente du *cerf*. *Muë de cerf*, c'eſt la chute de ſa tête, pendant laquelle il ſe recelle & demeure caché dans ſon buiſſon. Les marques de la piſte du *cerf* ſont les portées, les fumées, les allures, les foulées, les ſuites, & ſa maniere de marcher. Il dreſſe plus volontiers ſes ſuites par les grands chemins, car il va toûjours à côté, & jamais dans les piſtes des autres. On appelle auſſi *pieds de cerf*, les voyes & les marques qu'il a empreintes ſur terre en marchant.

RUT DE CERF. C'eſt la ſaiſon où le *cerf* eſt en chaleur & recherche la femelle. On appelle *daimtiers* les teſticules du *cerf*. Les *cerfs* privez de leurs daimtiers ne muent plus leur tête; ou s'ils ſont alors ſans tête, il ne leur en revient plus de nouvelle.

HARDES DE CERFS. Ce ſont des *cerfs* qui vont en troupe, particuliérement quand il neige.

On appelle, Lancer le *cerf*, quand on le fait partir. Le *cerf* qu'on a lancé s'appelle *droit*. Celui qu'on rencontre en chemin s'appelle le *change*. On dit auſſi, qu'un *cerf* eſt au reſſui, quand il eſt au ſoleil après la roſée, ou après ſa courſe. On appelle *huſſe de cerf*, la triſte contenance où il ſe trouve tandis qu'il eſt en amour. On dit auſſi, que le *cerf* fait le ronge; pour dire, qu'il rumine. On appelle le *lit*, la *chambre* ou la *repoſée du cerf*, ſon fort, ſa demeure, un lieu où les arbres & les herbes ſont fort touffus.

On appelle auſſi *écuyer de cerf*, un jeune *cerf* en compagnie d'un vieil. Quelques-uns l'appellent *broquart*. Il a un petit bois fort pointu.

On dit que le *cerf* eſt de bon temps, ou de hautes erres, quand il va vîte & loin, ou quand ſes piſtes ſont fraîches: qu'il va de vieux temps, quand il eſt las & recru, ou qu'il va ſur les vieux veſtiges. On dit qu'il balance, quand il va deça & delà, & eſt incertain dans ſa courſe. On dit, Demêler & redreſſer le *cerf*; pour dire, Quitter le change, & frapper à route.

On leve le pied droit du *cerf* pour preſenter au Seigneur, ou au Maître de la chaſſe. Le maſſacre, qui eſt la tête ſeparée du corps, eſt le droit du Veneur qui a detourné le *cerf*. Il en fait le premier droit à ſon limier. Les menus droits ſont la langue, le muſſle & les oreilles.

Le

Digitized by Google

Le *cimier* eſt le deſſus du dos approchant des cuiſſes. La *nappe du cerf*; c'eſt ſa peau. On ôte le parement du *cerf*; c'eſt-à-dire, une chair rouge qui eſt attachée à ſa peau, quand on fait la curée.

On dit, qu'un *cerf* prêt à ſe rendre va feignant ſon corps, lorſqu'en chancelant il fait de grands bonds, de grandes gliſſades, & donne des os en terre; qu'il eſt aux abois, quand il eſt las & qu'il n'a plus la force de couïr; & qu'il pleure, quand il eſt en cet état, comme s'il demandoit grace par ſes larmes. Ariſtote dit que la branchure gauche du *cerf* n'a pu encore être trouvée, & qu'il l'enterre & la cache, comme étant propre à la Medecine: de là vient qu'on dit en proverbe, qu'une choſe eſt au lieu où le *cerf* a poſé ſa tête; pour dire, qu'elle eſt malaiſée à trouver. Les *cerfs* ont la moitié de leur tête à la Mi-Mai, plutôt ou plus tard, ſelon que le climat eſt plus ou moins chaud, ou qu'ils ſont plus jeunes ou plus vieux. Il faut remarquer que tous les *cerfs* d'un pareil âge ſe mettent enſemble, les daguets avec les daguets, les *cerfs* de dix cors jeunement avec leurs ſemblables, & ainſi des autres. Ils ne ſe ſeparent qu'au printemps pour prendre buiſſons & faire leurs têtes. Le *cerf* eſt d'un temperament chaud & ſec, & d'un naturel tres-violent & colere; ſur tout dans le temps de ſa chaleur; on a trouvé quelquefois des *cerfs* qui ſe battoient avec tant de furie, que leurs têtes demeuroient croiſées & embaraſſées l'une dans l'autre, ſans qu'on pût les ſeparer. Ce temps commence à la fin du mois d'Août, & continuë les autres ſuivans. Matthiole dit que les *cerfs* traverſent la mer en troupe, & ſe ſoulagent les uns les autres, en mettant leurs têtes ſur le derriere de ceux qui vont devant; & qu'ils vont ainſi de Sicile en Chypre. Ils vivent pluſieurs ſiecles, puis que Pline dit qu'on en a trouvé qui avoient des colliers d'or qu'Alexandre leur avoit fait mettre, qu'on a pris plus de cent ans après ſa mort; & que ces colliers étoient recouverts de leur peau. On en a trouvé de ſemblables en Allemagne & en France. Il dit auſſi que ce ſont les *cerfs* qui ont montré la vertu du dictame pour guerir les playes des fleches. Il y a un ſi grand nombre de *cerfs* au Royaume de Siam, qu'on y en tuë tous les ans plus de 150. mille, dont on envoye les peaux au Japon. Il y a aux Indes Occidentales des *cerfs* privez qu'on éleve dans les maiſons, & qui vont paître à la campagne ſous la conduite des Bergers, & qu'on ramene le ſoir; & du lait des biches on en fait du fromage, HERRERA.

Il y a un *cerf* de Canada qui a quatre pieds de haut, & ſon bois trois pieds, & ſes andouillers un pied. Il en a ſix à chaque perche. Pline & Ariſtote diſent que c'eſt le plus grand nombre que les *cerfs* en peuvent porter. Cependant il y en a ici qui en portent juſqu'à 22. Ce bois eſt couvert d'une peau fort dure, & garnie d'un poil épais & court. On en a diſſequé un à l'Academie des Sciences, où l'on n'a trouvé que deux ventricules fort diſtincts, quoique ce ſoit un animal ruminant. Ses inteſtins pris tous enſemble avoient 96. pieds de long. On y a trouvé pluſieurs pieces de cuir de la grandeur d'un écu blanc, des morceaux de plomb grands comme l'ongle, qui paroiſſoient uſez & rongez, & quelques fragmens d'ardoiſes: ce qui fait croire qu'ils amaſſent à la hâte leur nourriture, & qu'ils l'épluchent à loiſir.

On appelle dans le manege *mal de cerf*, un rhumatiſme qui tombe ſur les mâchoires & ſur le train de devant d'un cheval.

En termes de Blaſon, on dit un *cerf ſommé*; c'eſt-à-dire, ramé de 9. 10. 11. ou 13. cors, quelquefois ſans nombre. Quand on n'y met que la tête ſeule, elle doit montrer les yeux & les deux oreilles; & alors pluſieurs l'appellent *maſſacre*.

On dit proverbialement, Au *cerf* la biere, & au ſanglier le Miere, ou le Barbier; pour dire, que les playes que fait le *cerf* ſont mortelles, au lieu que celles que fait le ſanglier, ſe peuvent guerir; car le *Miere* ſignifioit autrefois *Medecin*. On dit auſſi, qu'un *cerf* bien donné aux chiens eſt à demi pris.

TAUREAU-CERF, POURCEAU-CERF. Voyez TAUREAU & POURCEAU.

CERF-OISEAU. ſ. m. Nom que quelques-uns donnent à l'Autruche. Voyez AUTRUCHE.

CERF-VOLANT. ſ. m. Petit animal; ſorte d'eſcarbot, ou d'inſecte volant, ainſi appellé, parcequ'il porte des cornes dentelées ſemblables à celles d'un *cerf*. Il ne s'en ſert pas pour frapper; mais pour pincer; parceque'elles ſont mobiles, & peuvent s'approcher l'une de l'autre. Nigidius l'appelle *lucanus*. D'autres le nomment *ſcarabelaphus*; Scaliger, *bous xylophagos*; & Cardan *taurus*. Le mâle a des cornes, mais la femelle n'en a point. Leurs ailes ſont pliées & renfermées dans une écaille comme dans une eſpece d'étui, qui s'ouvre quand ces inſectes veulent voler. Il a une eſpece de trompe ou langue qui lui ſert pour prendre ſa nourriture, qui eſt une humidité qui decoule des chênes. Swammerdam fait voir 21. ſortes de bœufs ou de chevres volantes qui ont des cornes fort longues, branchuës, ſemées de petites pointes, ou bourons.

Il y a une eſpece de *cerf-volant* dans la Virginie, dont le chant eſt ſi aigu & ſi fort, que tout un bois en retentit.

CERF-VOLANT, eſt auſſi un jouët d'enfans qu'ils font avec de l'oſier & du papier, qu'ils attachent à une corde, & qu'ils font voler en l'air.

CERFEUIL. ſ. m. Plante fort commune qui pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, rondes, creuſes en dedans, rameuſes. Ses feuilles approchent de celles du perſil, mais elles ſont plus tendres, plus decoupées, un peu veluës, d'un goût & d'une odeur aromatique. Ses fleurs ſont petites, blanches, compoſées chacune de cinq feuilles inegales, diſpoſées en fleur-de-lis de France: elles naiſſent en bouquets aux ſommets des branches. Il leur ſuceede des ſemences oblongues, menuës, ſemblables, pour ainſi dire, au bec d'un oiſeau. Sa racine eſt fibreuſe. En Latin *charophyllum ſativum*, C. BAUH. Cette plante eſt aperitive, febrifuge, propre pour purifier le ſang, pour diſſoudre celui qui eſt caillé, pour la gravelle &c. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *cerfeuil*.

Charophyllum vient des mots Grecs *chairo*, *je me rejoüis*, & *phyllon*, *feuille*. On a donné ce nom au *cerfeuil* commun; parcequ'il pouſſe pluſieurs feuilles.

CERFOUETTE. Voyez SERFOUETTE.

CERFOUIR. Voyez SERFOUÏR.

CERIN. Voyez SERIN.

CERISAYE. ſ. f. Lieu planté de cerifiers.

CERISE. ſ. f. Petit fruit rouge qui eſt des premiers qui vient au printemps. Sous ce nom general on comprend les *guignes*, les *bigarreaux*, les *ceriſes*, les *griottes*, les *guindous*, les *œurettes*, & les *meriſes*. Les *griottes* du Dauphiné & de l'Italie ſont la même choſe que ce qu'on appelle en France *ceriſe*. La *griotte* eſt une groſſe *ceriſe* noire, douce & excellente, dont le noyau eſt rouge. Son arbre a le bois plus gros, & ſa feuille plus large & plus brune que les autres. Il y a des *guignes*, *blanches*, *rouges*, & *noires*, qu'on greffe ſur des meriſiers qu'on trouve dans les bois. On les appelle en Toſcane *matchianes*; & *dutaſſines*, que l'on comprend ſous le nom de *ceriſe*. Il y a auſſi des *meriſes* qu'on appelle en Italie *corbines*, qui ſont plus menuës, douces & fermes, & qui noirciſſent les levres. Il y a une *ceriſe à bouquet* qu'on appelle *jemelle*, dont quelques-unes ſont hâtives & precoces. Il y a une *ceriſe blanche*, qui étant très-meure, devient ambrée & jaunâtre. La ce-

Digitized by Google

vise de Portugal eſt la plus belle, la plus groſſe, & la meilleure de toutes; & ſa couleur eſt d'un incarnat admirable, mais elle charge peu. La *ceriſe de Montmorency* eſt groſſe & tardive, à courte queuë, & la plus eſtimée. On la nomme en quelques endroits *coulars*. Les *guindous* ſont des *ceriſes* du Languedoc qui ſont fort douces & groſſes, & d'un rouge brun trés-eſtimé. Le *bigarreau* eſt une eſpece de *ceriſe* plus longue & plus dure, qui noircit & durcit en meuriſſant. Il y a un *bigarreau tardif* ou *de fer*, qui meurit plus tard, & qui n'eſt pas ſi ſujet aux vers que l'ordinaire. Il eſt d'un goût excellent, & fait un bel arbre. Le *cœuret* eſt une eſpece de bigarreau plus tendre, & fait en cœur, dont le goût eſt relevé. Son bois eſt plus gros, & ſa feuille plus large. Il y a enfin une *ceriſe bleuë*, qui eſt plus rare qu'aucune autre, qui eſt venuë depuis peu de Flandres, & eſt d'un goût delicieux. Les premieres *ceriſes* furent apportées par Lucullus de *Ceraſunte* ville de Pont, aprés qu'il eut vaincu Mithridate, à ce que dit Pline: d'où vient qu'elles en portent encore le nom en Latin, *ceraſum*. Bartholin dit que pour avoir du vin de *ceriſe* fort delicat, il faut l'entonner dans des muids faits du bois de ceriſier, qui lui communique ſa vertu.

CERISIER. ſ. m. Arbre dont il y a pluſieurs eſpeces, les unes cultivées, & les autres ſauvages. Les *ceriſiers* cultivez ſont differens entr'eux par la figure, par la couleur, & par le goût des ceriſes qu'ils portent. Il y a des ceriſes qui ont la figure d'une pomme, d'autres l'ont plus ronde, d'autres plus longue, d'autres ſont faites en forme de cœur. Il y en a auſſi de rouges, de blanches, de noires, d'autres mêlées de blanc & de rouge. Les unes ſont douces, les autres aigres, les autres en partie douces, & en partie aigres. Il y en a qui ont la chair dure, d'autres qui l'ont molle. Les *ceriſiers* ſauvages different auſſi entr'eux par la figure, par la couleur, & par le goût de leurs fruits. L'eſpece la plus commune de *ceriſier* cultivé, que Mr. Tournefort appelle *ceraſus ſativa fructu rotundo, rubro & acido*, eſt un arbre d'une hauteur mediocre, fort branchu, dont les feuilles ſont longues, pointuës, dentelées. Ses fleurs ſont à cinq feuilles diſpoſées en roſe, de couleur blanche. Ses fruits ſont charnus, ronds, de couleur rouge, d'un goût aigrelet fort agreable. Ils renferment un noyau quaſi ſpherique, oſſeux, dans lequel il y a une ſemence. Il ſort du tronc & des branches de cet arbre une gomme luiſante & rougeâtre qu'on appelle *gomme de ceriſier*. Les ceriſes ſont propres pour rafraichir, pour tenir le ventre libre, & pour adoucir l'acreté des humeurs. On appelle *ceriſiers* de pied ceux qui naiſſant de la racine d'autres *ceriſiers*, ſont de bonnes ceriſes, ſans avoir beſoin d'être greffez.

CERNE. ſ. m. Rond qui ſe trace ſur la terre, ſur le ſable. Il ſe dit proprement des figures que les Magiciens tracent avec leur verge enchantée pour y faire leurs charmes, & leurs conjurations. On appelle auſſi *cerne*, les enceintes qu'on fait à la chaſſe.

Ce mot, auſſi bien que celui de *cerneau* & *cerner*, vient de *circinare*, & de *circinus*, qui ſignifie *compas* qui couppe en rond, comme dit Menage aprés Scaliger & Nicod.

CERNE, ſe dit auſſi d'un trait livide en forme de cercle, qui eſt au deſſous des yeux quand ils ſont battus.

CERNEAU. ſ. m. Le dedans d'une noix qu'on tire de ſa coque verte. Manger, éplucher des *cerneaux*. On a ſervi un cent de *cerneaux*. On dit, qu'il ne faut pas être grand Cuiſinier pour faire la ſauce aux *cerneaux*, parcequ'on les mange avec de l'eau, & du ſel.

On appelle *vin de cerneaux*, un vin roſé, & haut en couleur, qui eſt bon à boire ſur l'arriere-ſaiſon, & au temps des *cerneaux*, comme ayant perdu ſa verdeur, ou ſa violence. Le vin d'Orleans eſt un *vin de cerneaux*.

CERNER. v. act. Faire un cerne. On *cerne* les noix pour en tirer le cerneau. On *cerne* une pomme, ou une poire, pour en tirer le milieu qui eſt verreux, ou pourri. Les Artiſans appellent auſſi *Cerner*, Coupper en rond.

On dit *Cerner* un arbre par le pied; pour dire, y faire un cerne tout autour, ſoit pour l'arracher tout-à-fait avec ſes racines, ſoit ſeulement pour le mieux cultiver.

CERNÉ, ÉE. part. & adj.

CEROENE. Voyez CIROENE.

CERQUEMANEUR. ſ. m. Terme de quelques Coutumes. C'eſt un Juge, ou Expert & Maître Juré, qu'on appelle pour planter des bornes d'heritages, ou pour les raſſeoir & les replanter, & qui a quelque juriſdiction pour en juger les differens. Il a à ſa ſuite des Sergens & un Greffier. Il y en a encore en Picardie & en Flandres, & il en eſt fait mention dans les Coutumes de Mons, de Cambrai, de Valenciennes & autres.

Ce mot vient de *circare agrum*; pour dire, *meſurer un champ*; & de *man*, qui ſignifie *homme* en Allemand & en Flamand.

CERRE. ſ. m. Terme de Botanique. C'eſt une eſpece de chêne, dont les feuilles reſſemblent à celles du chêne commun; mais elles ſont plus longues, & ont des decouppures plus fines & plus profondes. Son gland eſt fort amer, & fort deſagreable, preſque tout engagé dans une calote, qui eſt garnie & entourée d'aiguillons larges, de couleur cendrée. Quelques-uns appellent ces calotes *vallons*, ou *galloni*. On s'en ſert au lieu de galles pour teindre les draps en noir; mais la teinture n'en eſt pas bonne & ſe perd bientôt. On s'en ſert auſſi comme de l'écorce du chêne pour corroyer les cuirs. G. Bauhin appelle le *cerre*, *quercus calyce echinato, glande majore*. Il y a une autre eſpece de *cerre*, que le même Bauhin appelle, *quercus calyce hiſpido, glande minore*.

CERTAIN, AINE. adj. & ſ. Seur; aſſûré; conſtant; veritable; ce que je vous dis eſt certain. Je ſuis fort *certain* de ce que j'ai avancé. Il n'y a rien de *certain* ici bas. Dieu ne veut pas que les hommes goûtent ici bas aucun bonheur *certain*, afin que n'y trouvant rien de fixe, ils aſpirent à une felicité plus durable. NIC. Les Sceptiques ne reconnoiſſoient aucune verité *certaine*, & demeuroient dans une ſuſpenſion d'eſprit continuelle. BAY. Remarquez que *certain* en ce ſens ſe met aprés le ſubſtantif; au lieu que dans les trois articles ſuivans il ſe met devant le ſubſtantif: Et cette conſtruction lui donne une ſignification fort differente.

CERTAIN, ſe dit auſſi dans un ſens vague, d'une perſonne, ou d'une choſe en general; de ce qu'on ne ſçait pas exactement, & preciſément; ou d'une choſe qu'on ne peut bien definir, ni determiner. J'ai une *certaine* repugnance dont je ne puis rendre raiſon. J'ai *certains* ſcrupules que je ne ſçaurois ſurmonter. Prenez garde que de *certaines* gens qui ont tant de plis, & replis dans le cœur, n'ont jamais l'eſprit juſte. LE CH. DE M. Il y a une ſi grande diverſité d'eſprits, & de goûts, que les uns ſont touchez par de *certaines* raiſons, qui choquent les autres. NIC. L'envie de plaire repand ſur toutes les actions un *certain* feu qui les rend plus vives & plus agreables. M. SC. Montagne donne un *certain* tour vif, & naturel à ſes penſées, qui preoccupe pour lui. MALEB.

CERTAIN, ſignifie quelquefois une choſe determinée; c'eſt le *quidam* des Latins; c'eſt-à-dire, quelque. *Certain* Renard Gaſcon, LA FON. Il y a de *certains* principes qui ne s'accordent pas trop avec les veritez de la Foi, PASC. En mettant *certain* aprés le ſubſtantif dans cet exemple, & en diſant un *principe certain*, cela feroit un ſens trés-different. Ainſi il change ſa ſignification ſelon le rang qu'on lui donne dans la conſtruction.

CERTAIN, eſt auſſi un terme de mepris, ſoit par rap-

Digitized by Google

port aux personnes d'une condition basse, & obscure, ou peu estimables par elles-mêmes : soit par rapport aux choses qu'on mepriſe. Nous fûmes troublez par un *certain* homme qui est le fleau de toutes les conversations, M. Sc.

Il est bien difficile enfin d'être fidelle
A de certains mauvais faits d'un certain modele, Mol.

CERTAIN, se dit aussi pour, Fixé & precis. Donnez moi un jour *certain* pour vous voir. On l'a assigné à jour *certain* & competant. Il faut un temps *certain* d'étude pour être gradué. On se sert souvent d'un nombre *certain*, pour designer un incertain.

On dit proverbialement, qu'un homme est bien *certain* de son fait, quand il est bien assûré de ce qu'il avance. On dit aussi, qu'il ne faut jamais quitter le *certain* pour l'incertain ; c'est-à-dire, que ce que l'on possede vaut mieux que beaucoup d'esperance. Dans cette phrase il est substantif, & signifie, une *chose certaine*.

CERTAINEMENT. adv. Assûrément ; d'une maniere affirmative ; sans mentir ; en verité ; indubitablement. La mort doit arriver *certainement*. Les Sceptiques n'affirmoient rien *certainement*, Bat. *Certainement* il n'est pas raisonnable qu'un Religieux soit si absorbé dans l'étude, L'Ab. Reg. Et *certainement* qu'on cherche dans tous les lieux que la pieté a pu consacrer pour le soulagement des affligez, on n'y verra rien de si deplorable que les captifs, Pa. *Certainement* la profusion, & les autres defauts suivent de près les richesses excessives, Boi.

CERTES. adv. adsirmatif, qui sert quelquefois de liaiſon pour les periodes. En verité ; certainement. *Certes* c'est avec justice qu'on l'a condamné. *Certes*, elle auroit grand tort de se laisser mourir ? Mol. On ne s'en sert guéres dans la converſation : mais dans l'Histoire, ou dans un discours d'éloquence, il a quelque chose d'énergique qui soutient & qui anime les endroits passionnez, ou la sonnez. Le Roi se faisoit remarquer à sa bonne mine, & à la grandeur de son courage, en quoi *certes* perſonne ne le surpassa jamais, Vau. *Certes* le Barreau n'a vû que trop de ces malheureuſes entretenir l'audience des indiscretions de leur vie, Pa. *Certainement* vaut mieux, Bou. *Certes* est beau dans sa vieilleſſe, & a encore de la force ſur ſon declin : la Poëſie le reclame, La Br.

CERTIFICAT. ſ. m. Temoignage ; atteſtation juridique pour prouver la verité de quelque choſe. Les Curez delivrent des *certificats* des mariages qui ſont faits dans leur Egliſe. Un *certificat* bon & valable ; un *certificat* en forme, & legalisé.

CERTIFICATEUR. ſ. m. Celui qui ſe rend caution d'une caution, & qui la certifie ſolvable. Les cautions & *certificateurs* reçus en Juſtice ſont ſolidairement obligez avec le principal debiteur, & ſont également condamnez au payement de la choſe dûë. Mais il y a cette difference entre la caution, & le *certificateur*, c'eſt que le *certificateur* n'eſt obligé que ſubſidiairement, & en cas d'inſolvabilité de la caution ; enſorte qu'il faut diſcuter le principal obligé, & la caution, avant que de s'adreſſer au *certificateur*, dont l'obligation, n'eſt qu'acceſſoire à la caution. On les appelle dans l'ancienne Pratique, *Contrepleiges*.

CERTIFICATEUR. Avocat ou Procureur Praticien qui certifie des criées. Au Châtelet de Paris il y a deux *Certificateurs* de criées en titre d'Office, dont le temoignage ſuffit au lieu de celui des dix Praticiens requis par l'Ordonnance.

CERTIFICATION. ſ. f. Terme de Finance. C'eſt une atteſtation qu'un Comptable & un Financier mettent au bas d'un memoire, d'un regître, ou d'un compte, par lequel ils affirment veritable ce qui y eſt contenu.

CERTIFICATION, en termes de Palais, eſt une formalité requiſe pour la validité des criées d'un decret. C'eſt un acte par lequel dix anciens Avocats, ou Procureurs d'un Siege Royal, certifient que les ſaiſies & criées ont été faites avec toutes les formes & ſolennitez requiſes par le Droit, par la Coutume, & par l'Ordonnance ; enſuite dequoi le Juge interpoſe ſon autorité, & donne ſa ſentence pour la *certification* des criées. Par l'art. 571. de la Coutume de Normandie il ne faut que ſix Avocats, outre le Juge, pour la *certification*. Les Juges Royaux ont autrefois pretendu que les *certifications* des criées ne ſe pouvoient faire par les Juges des Seigneurs, & que c'étoit un cas Royal. Les Parlemens ont cependant toûjours confirmé les *certifications* faites dans les Juſtices ſubalternes.

CERTIFICATION, ſe dit auſſi de l'atteſtation qu'on donne en Juſtice de la ſolvabilité d'une caution preſentée, dont on repond en ſon propre nom.

CERTIFIER. v. act. Aſſûrer ; rendre temoignage de la verité de quelque choſe, ſoit de bouche, ſoit par écrit. Cette nouvelle m'a été *certifiée* par bien des gens. Il faut qu'un acte ſoit *certifié* par quelque perſonne publique, pour faire foi en Juſtice.

CERTIFIER DES CRIÉES, c'eſt, Donner un avis, ou un acte, que des criées ſont faites ſuivant les formes requiſes, & les declarer bien & duëment faites.

CERTIFIER, ſignifie auſſi, Repondre d'une caution, en atteſter la ſolvabilité.

CERTIFIÉ, ÉE. part. & adj.

CERTIR. Voyez SERTIR.

CERTITUDE. ſ. f. Aſſûrance pleine & entiere ; perſuaſion ferme. Je ſçai cela en toute *certitude*. Quelle *certitude* avez-vous que la choſe ſoit arrivée ? Nous ne devons prêter nôtre conſentement qu'aux veritez que nous connoiſſons avec *certitude*, Maleb. La *certitude* temeraire de l'ignorance eſt plus tranquille qu'une ſcience raiſonnée, & reflechie, Of. M.

Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de *certitude* : l'une de ſpeculation, laquelle naît de l'évidence de la choſe ; & l'autre d'adheſion qui naît de l'importance de la choſe. Ils appliquent à l'Ecriture la *certitude* d'adheſion (qui ſemble une *certitude* arbitraire) parceque l'Ecriture n'a point la *certitude* de ſpeculation, que produit l'évidence.

CERTITUDE, ſignifie auſſi, Stabilité ; fermeté. Il n'y a point de *certitude* aux choſes qui dependent de la fortune. Le temps eſt inconſtant ; il n'y a point de *certitude*. On dit encore, Quelle *certitude* avez-vous de cela ? c'eſt-à-dire, quelle preuve, quelle garantie, quelle aſſûrance en avez-vous ?

CERVAISON. ſ. f. Terme de Chaſſe. C'eſt la ſaiſon où le cerf eſt gras & bon à chaſſer.

CERVEAU. ſ. m. Corps mou enfermé dans le crane des animaux, & qui eſt le principe des ſens & du mouvement. Il eſt enveloppé de deux membranes, qui ſont la dure & la pie-mere. Sa figure eſt la même que celle des os qui le contiennent. Il eſt plus grand dans l'homme à proportion de ſon corps que dans tous les autres animaux. Il a un mouvement de ſyſtole, & de diaſtole de même que le cœur ; c'eſt-à-dire, qu'il ſe dilate, & qu'il ſe reſſerre. Il eſt diviſé en trois parties, ſçavoir le grand cerveau, le cervelet & la moëlle allongée. Le grand cerveau ſe diviſe en deux parties, la droite & la gauche, par le moyen d'un repli de la dure-mere, qu'on appelle *la faulx*, parcequ'il en a la figure. Il eſt auſſi ſeparé du cervelet par un autre repli de la dure-mere. Sa ſurface exterieure a pluſieurs circonvolutions ſemblables à celles des inteſtins grêles. Il eſt compoſé de deux ſubſtances qui ſont la corticale ou cendrée, & la medullaire. La ſubſtance corticale n'eſt autre choſe qu'un amas de glandes rangées les unes

Digitized by Google

unes auprès des autres, deſtinées à la ſéparation des eſprits animaux, laquelle ſe fait du ſang qui y a été porté par les arteres carotides. Ces glandes ont chacune un conduit particulier, dans lequel ſont reçus les eſprits qu'elles ont filtré. La ſubſtance medullaire eſt formée de tous ces conduits qui ſortent des glandes, & qui ſe ſont reüinis: elle eſt ſituée ſous la cendrée, mais elle n'eſt pas ſi molle. On trouve dans le *cerveau* quatre cavitez qu'on appelle des ventricules. Il y en a deux dans ſa partie moyenne, qu'on nomme, les *ventricules* anterieurs, ou ſuperieurs. Ils ont la figure d'un croiſſant, & ſont ſeparez par une cloiſon mince, & tranſparente, qui eſt une portion du *cerveau*. On l'appelle *ſeptum lucidum*. On remarque dans ces ventricules le *plexus* ou le *lacu choroide*, qui eſt un tiſſu d'arteres & de veines, & quatre éminences; les premieres ſont les corps cannelez; & les deux autres les couches des nerfs optiques. On y voit auſſi *le fornix* ou *la voute*, qui ſepare le troiſiéme ventricule des deux ſuperieurs. Au deſſous du fornix il y a deux trous par leſquels le troiſiéme ventricule communique avec les deux autres. Celui de devant s'appelle *vulva*; & celui de derriere *anus*. Le troiſiéme ventricule eſt une cavité longue en forme de fente qui eſt dans la moëlle allongée: il a deux ouvertures, l'une eſt l'orifice de l'entonnoir, qui eſt un canal qui va à la glande pituitaire: l'autre eſt un conduit par lequel le troiſiéme ventricule communique avec le quatriéme, qui eſt auſſi dans la moëlle allongée au deſſous du cervelet. Ce quatriéme ventricule eſt fait en forme de plume à écrire, d'où vient qu'on l'appelle *calamus ſcriptorius*. A l'entrée du canal qui va du troiſiéme ventricule au quatriéme, eſt poſée la glande pineale, ainſi appellée parcequ'elle a la figure d'une pomme de pin. C'eſt dans cette glande que le celebre Deſcartes a mis le ſiege de l'ame. Derriere la glande pineale il y a quatre éminences; deux ſuperieures & plus grandes qu'on appelle *nates*, ou *feſſes*; & deux autres inferieures & plus petites, qu'on nomme *teſtes*. Ces quatre éminences, de même que les corps cannelez, & les couches des nerfs optiques appartiennent à la moëlle allongée. Si on renverſe le *cerveau*, on voit à ſa baſe les dix paires de nerfs qui en ſortent, les arteres carotides, & les cervicales, la glande pituitaire, la moëlle allongée, les corps pyramidaux, les olivaires &c. Les animaux farouches comme la plupart des poiſſons ont le *cerveau* fort petit. On ne trouva dans la tête d'un crocodile, qui avoit dixhuit pouces de longueur, qu'on anatomiſa dans l'Academie des Sciences, qu'un *cerveau* d'un pouce de Diametre. Dans les oiſeaux il n'a jamais d'anfractuoſitez dans ſa partie exterieure, & ſes ventricules ſont beaucoup plus petits à proportion que dans les autres animaux. On en a trouvé neanmoins de très-grands dans l'Autruche. Les anciens ne mangeoient jamais de *cerveau*, comme le croyant une choſe ſacrée.

Ce mot de *cerveau* vient du Latin *cerebrum*, fait du Grec *cara*, *tête*, comme ſi on diſoit *carabrum*.

CERVEAU, au figuré ſignifie, l'eſprit. Il a le *cerveau* debile; le *cerveau* mal timbré; le *cerveau* vuide; le *cerveau* creux; c'eſt-à-dire, il a l'eſprit foible; il eſt viſionnaire, & un peu fou.

On dit figurément, qu'un homme s'alembique, ou ſe diſtille le *cerveau*, quand il s'applique trop fortement à quelque meditation; ou qu'il ſe travaille exceſſivement l'eſprit.

CERVEAU, en termes de Fonderie, eſt la partie ſuperieure de la cloche qui ſe courbe en forme de timbre ou de calotte.

CERVELAS. ſ. m. Boudin, ou ſauciſſon gros & court, rempli de chair de pourceau aſſaiſſonnée avec beaucoup de ſel & d'épice, pour la rendre de haut goût.

CERVELAS, eſt auſſi un inſtrument de Muſique, c'eſt une eſpece de baſſon, de courtaut, ou de fagot raccourci, & ſi petit, qu'on le peut cacher dans la main; car il n'a que cinq pouces de long. Sa partie ſuperieure a huit trous qui le percent tout du long juſqu'auprès de ſa baſe, qui ſe communiquent, & ne ſont qu'un ſeul canal continu: deſorte que le *cervelas* harmonique va auſſi bas qu'un inſtrument qui ſeroit huit fois auſſi long, ou qui auroit trois pieds & demi. Il a l'étenduë d'une 15. lors qu'on embouche tous les trous l'un après l'autre.

CERVELET. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt la partie de derriere du cerveau, à qui il eſt joint par en-bas; mais par enhaut il en eſt ſeparé par le repli de la dure-mere. Sa figure eſt plus large que longue. Il eſt fait comme une boule platte. Sa ſubſtance eſt plus dure & plus ſolide que celle du cerveau: elle eſt pourtant de même nature, étant compoſée d'une partie corticale ou glanduleuſe, & d'une medullaire. Sa ſurface eſt ſillonnée comme le cerveau, mais ces ſillons ſont reguliers: ils ſont diſpoſez dans un certain ordre, comme autant de demi-cercles. Sa partie anterieure & ſa poſterieure ſont terminées par des apophiſes qu'on appelle vermiformes, parcequ'elles ont la figure d'un ver. Le *cervelet* a quelques autres apophiſes. On ne peut le bleſſer, ni la moëlle de l'épine; qu'auſſi-tôt l'animal ne meure: ce qui n'arrive pas au cerveau, dont on a ſouvent retranché une partie ſans danger.

CERVELIERE. ſ. f. Vieux mot qui ſe trouve ſouvent dans les anciens Romans, où l'on dit que des Chevaliers étoient armez de haubergeons & de *cervelieres*. C'étoit une eſpece de caſque, ou arme deffenſive de la tête. Elle fut inventée par un Michel Scotus Aſtrologue fort aimé de l'Empereur Frederic II. dont il étoit Meſſtique. C'eſt celui qui a écrit un livre de la Phyſionomie, dedié à cet Empereur.

CERVELLE. ſ. f. Subſtance molle enfermée dans le tête de l'animal. Un Boucher d'un coup de maſſuë fait fauter la *cervelle* d'un bœuf. La *cervelle* d'un veau, d'un agneau, d'un lapin, d'une volaille, eſt bonne à manger.

On appelle auſſi le cerveau de l'homme, la *cervelle*. L'homme à proportion de ſon corps a plus de *cervelle* qu'aucun autre animal; & on dit même qu'il en a plus que deux bœufs.

CERVELLE, ſe dit figurément de l'eſprit; du jugement; de l'entendement. Ce Conſeiller eſt une bonne *cervelle*. Ce jeune homme eſt fort étourdi, c'eſt une tête ſans *cervelle*; il a la *cervelle* legere; c'eſt une petite *cervelle*.

Je ne puis arracher du creux de ma cervelle,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucelle,
BOIL.

CERVELLE DE PALMIER. C'eſt ainſi qu'on appelle une maniere de moëlle douce qu'on trouve au haut du palmier. Manger de la *cervelle de palmier*, ABL.

On dit proverbialement, qu'on a mis quelcun en *cervelle*, qu'on le tient en *cervelle*; pour dire, qu'on l'a mis en peine, en inquietude, quand on lui a fait eſperer quelque choſe dont il attend impatiemment le ſuccés.

CERVICALE. adj. f. Nom que les Medecins donnent à deux arteres qui montent par le cou au cerveau, & qui ſont des rameaux des arteres ſouſclavieres. Il y a auſſi deux veines *cervicales* qui reportent le ſang du cerveau, & qui vont s'inſerer dans les veines ſouſclavieres.

Ce mot vient de *cervix*, mot Latin qui ſignifie le derriere du cou.

CERVIER, LOUP-CERVIER. ſ. m. Animal ſauvage qui tient du chat & du leopard, qui a de la viteſſe, & qui eſt ennemi du cerf. Voyez LOUP.

CERVOISE. ſ. f. Boiſſon faite de blé, d'orge & de houblon. C'eſt la même choſe que la biere. En Latin *cerevifia*.

Les Latins ont pris ce mot de l'ancien Gaulois, comme il paroît par le témoignage de Pline en parlant de la boisson des Gaulois. Elle se fait avec de l'orge macéré, séché, rôti & moulu, qu'on fait tremper & cuire avec du houblon. Isidore tient que ce mot a été fait *à Cerere*; & Pontanus, d'un mot Danois ou Hollandois *guertik*, qui signifie *écume* ou *levain de biere*. Goldast dit qu'il vient du Flamand *terve*, comme qui diroit *cerebibitum*, *quasi frumentum coctum bibatur*. Voyez Menage, qui rapporte ces opinions, pour vous arrêter à la plus plausible. Du Cange derive ce mot de *ceria* ou de *celia*, qui étoit une boisson fort en usage chez les Espagnols, dont parle Pline, & qui est décrite par Paul Oroſe presque de la même façon que nôtre *cervoſe*, à la reſerve que la *biere* ſe fait d'orge, & celle-là ſe faiſoit de froment. Comme elle nourrit plus que le vin, elle eſt de plus groſſe ſubſtance, & plus difficile à digerer. Etant mal cuite, ou nouvellement faite, elle cauſe des obſtructions, le mal de tête, la colique, la gravelle, & l'ardeur d'urine. Si elle eſt trop vieille, ou qu'elle tire ſur l'aigre, elle offenſe les parties nerveuſes & l'eſtomac, & engendre un mauvais ſuc.

CERUSE, ſ. f. Rouillure de plomb. C'eſt ainſi que la nomment les Chymiſtes. Elle ſe fait de lames fort deliées de plomb, auſquelles on fait recevoir la vapeur du vinaigre, qu'on a mis dans quelque vaiſſeau ſur un feu moderé. Ces lames ſe convertiſſent par ce moyen en une rouillure blanche, qu'on ramaſſe, & dont on forme de petits pains: les Chymiſtes l'appellent, *blanc de plomb*. Cardan enſeigne le moyen de la faire avec de l'étain & de l'urine. C'eſt de celle-ci principalement dont les femmes ſe ſervent pour ſe farder; mais elle gâte l'haleine & les dents, fait des rides, & apporte pluſieurs autres incommoditez, étant une eſpece de poiſon, quand elle eſt priſe par dedans; mais c'eſt un medicament quand on l'applique par dehors.

Ce mot vient du Grec *kiros*, *cire*: parceque la *ceruſe*, reſſemble beaucoup à la cire. En Latin *ceruſſa*, en Grec *ſpimmythion*.

Il y a une *ceruſe minerale* dont parle Fallope; mais tous les autres la tiennent factice.

CERUSE, ſe dit figurément pour Faux brillant, à cauſe du mauvais uſage que les femmes en font quelquefois. Tu n'éblouis pas tes Lecteurs avec la *ceruſe* & le plâtre. MAIN.

C E S.

CESAR. ſ. m. Nom propre du premier Empereur Romain. Jules *Ceſar*. Il eſt venu en uſage dans la langue en ces phraſes proverbiales. Il eſt brave comme un *Ceſar*. Il faut rendre à *Ceſar* ce qui appartient à *Ceſar*; pour dire, Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Le P. Bouhours dit, que cette phraſe eſt un barbariſme autoriſé par la tyrannie de l'uſage. On dit encore, Il faut être *Ceſar*, ou rien, c'eſt-à-dire, hazarder tout, pour être tout ou rien: c'étoit la deviſe de *Ceſar* Borgia Duc de Valentinois.

CESAR, a long temps ſignifié l'heritier deſigné à l'Empire: comme aujourd'hui le titre de *Roi des Romains*. Depuis Marc Aurele juſqu'à l'Empereur Valens, nul n'a été fait Auguſte qu'il n'eût auparavant été créé *Ceſar*. Les *Ceſars* étoient ajoints à l'Empire, *Erant participes imperii*. Voyez AUGUSTE. Les Empereurs conſervoient pourtant quelquefois le titre de *Ceſar* avec celui d'Auguſte. Mais la qualité de *Ceſar* appartenoit particulierement à l'heritier preſomptif de l'Empire; il portoit le manteau de pourpre, & marchoit avec toutes les marques de la dignité Imperiale. Il arriva même que les *Ceſars* prirent le diadême & la couronne avec des rayons; enſorte qu'il eſt difficile de diſtinguer

ſur les medailles la tête des *Ceſars* d'avec celle des Empereurs.

CESAR ſignifie auſſi, *Empereur*. D'où vous vient cette audace, de parler publiquement pour ſoulever le peuple contre la Religion des *Ceſars*? PORT-R.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer la grandeur du trône des Ceſars, GOD.

CESARIEN, ENNE. adj. qui n'eſt en uſage qu'au feminin & en termes de Chirurgie. On dit, faire l'operation *Ceſarienne*, quand on tire l'enfant du ventre de la mere par une operation violente & avec inciſion. L'experience a fait voir que les playes des muſcles de l'épigaſtre, du peritoine, & celles de la matrice ne ſont pas mortelles, deſorte qu'on peut ouvrir quelquefois le ventre de la mere pour en faire ſortir l'enfant. Mais ce n'eſt point ſans un très-grand danger. Auſſi ces ſortes d'operations ſe pratiquent très-rarement. Ceux qui ſont venus au monde de cette maniere, ont été appellez *Ceſares* & *Caſones*, à *caſo matru utero*, comme ont été Ceſar, Scipion l'Africain, & Manlius. François Rouſſet Medecin du Roi a fait un livre de la ſection *Ceſarienne*.

CESSATION. ſ. f. Diſcontinuation, ſuſpenſion, interruption de quelque travail, ou de quelque action. La treve emporte une *ceſſation* d'armes, d'hoſtilitez. Il y a *ceſſation* de plaidoiries à la Grand-Chambre le 14. d'Août. Pendant qu'on parle de tranſiger, il faut faire une *ceſſation* de toutes pourſuites.

Ce mot vient du Latin *ceſſatio*.

CESSE. ſ. f. Il ſe dit toûjours avec la prepoſition *ſans*; & ſignifie, Diſcontinuation: interruption; intermiſſion. Pour devenir ſçavant il faut étudier ſans *ceſſe*. Vous parlez ſans *ceſſe*. Priez Dieu ſans *ceſſe*, PORT-R. Son adverſaire ſe repandoit ſans *ceſſe* en bravades, & étaloit ſon éloquence avec beaucoup de faſte, LE P. D'OR.

Et le deſſein d'Oreſte
Eſt de venir ſans ceſſe adorer vos attraits, RAC.
Seigneur, affige moi ſans ceſſe;
Mais ne m'avandonne jamais, L'AB. TETU.

On dit, mais baſſement, N'avoir point de *ceſſe*, ou n'avoir aucune *ceſſe*; pour dire, Ne ceſſer point. N'avoir point *ceſſe* eſt encore plus mal; ſoupirs, vous n'êtes point ſoupirs; car les ſoupirs ont *ceſſe*, DESP. Il n'aura point de *ceſſe*, que vous ne lui ayez accordé ce qu'il demande, qu'il ne ſoit parvenu à ſes fins.

CESSER. v. act. & n. Diſcontinuer, finir; arrêter le cours de quelque choſe. Il a *ceſſé* ſes études. Les vents & l'orage n'ont point *ceſſé*. *Ceſſez* vos plaintes: *ceſſez* vos murmures. *Ceſſez*, *ceſſez* pour moi tous vos chants d'allegreſſe, MOL. On dit abſolument à l'impertif, *Ceſſez*, *ceſſez*; c'eſt-à-dire, finiſſez. On dit en Phyſique; La cauſe ôtée, l'effet *ceſſe*.

Selon Vaugelas le verbe *ceſſer* eſt naturellement neutre, & plus rarement actif. La vertu même *ceſſe* de l'être, dès qu'elle va aux extremitez, OE. M.

Eſt-ce un malheur ſi grand que de ceſſer de vivre? RAC.
Sans me plaindre du ſort je ceſſerai de vivre. QUIN.
Pour être Souverain faut-il ceſſer d'être homme? CORN.

CESSÉ, ÉE. part. & adj.

CESSANT, ANTE. Autre part. & adj. qui ſe dit en cette phraſe abſoluë; Il faut executer cet ordre, toutes affaires *ceſſantes*; tous empêchemens *ceſſans*; c'eſt-à-dire, inceſſamment; ſans aucun retardement.

En termes de pratique, On le dit abſolument au gerondif: *Ceſſant quoi*; pour dire, A faute de cela. Sera payé la ſomme de C. M. *ceſſant quoi*, le mariage n'eût été fait.

Digitized by Google

CESSION. s.f. Acte par lequel un homme transmet à un autre un droit qui lui appartenoit. Il a fait *cession* & transport d'une telle dette. On ne le dit gueres que des obligations, rentes ou dettes mobiliaires, qui consistent en la tradition d'un écrit. A l'égard des meubles, offices, ou des heritages & immeubles, le transport qu'on fait de la propricté s'appelle *vente*, *échange*, *donation*.

Ce mot & les suivans viennent du verbe Latin *cedere*.

CESSION, est aussi un abandonnement qu'on fait de tous ses biens en Justice, ou volontairement, à ses creanciers, pour éviter la contrainte par corps. On ne peut faire *cession* qu'en vertu des Lettres du Prince, qu'on appelle de *benefice de cession*. La *cession* est une mort civile. Le *benefice de cession* est le remede des malheureux; c'est aussi quelquefois une fraude des debiteurs de mauvaise foi. C'est pourquoi on ne l'accorde pas indifferemment, & sans connoissance de cause. On n'y est point reçu pour dettes de deniers royaux, de mineurs; ni pour fermages, interêts, & depens, depôts, ou cautionnemens en Justice, ni pour vente en detail, ni quand il y a stellionat ou crime, ni pour moisson de grains, ni pour vente du poisson salé, &c. Le *benefice de cession* n'est accordé qu'à ceux qui étant tombez en pauvreté, remettent de bonne foi leurs biens à leurs creanciers. Les étrangers non naturalisez ne sont point reçus à *cession*, ni le fermier contre le proprietaire, ni le principal obligé contre sa caution, ni ceux qui ont obtenu des remises, & fait des contracts d'atermoyement. La *cession* emporte notte d'infamie, & oblige à porter un bonnet verd; autrement on est dechu de la grace: ce qui a eu lieu d'abord dans la Coutume de Laval, pour signifier que celui qui avoit fait *cession* de biens étoit devenu pauvre par sa folie. Voyez BONNET VERD. La *cession* doit être faite en personne; & tête nuë.

Autrefois on faisoit quitter la ceinture & les clefs en Justice à ceux qui faisoient *cession*, parceque les Anciens portoient à leur ceinture les principaux instrumens qui leur servoient à gagner du bien, comme un homme de robbe son écritoire, le Marchand sa gibbecicre ou escarcelle, & le Gendarme son épée, &c. La forme des *cessions* chez les Romains & les vieux Gaulois étoit telle. Celui qui la faisoit ayant amassé dans sa main gauche de la pouffiere des quatre coins de sa maison, se plantoit sur le seuil de la porte, dont il tenoit le poteau avec la main droite, & il jettoit la pouffiere qu'il avoit ramassée par dessus ses épaules; puis se depouillant tout nud en chemise, ayant quitté sa ceinture & ses houseaux, il sautoit avec un bâton par dessus une haye, donnant à entendre par là à ses parens & à ses creanciers, qu'il n'avoit plus rien au monde, & que quand il sautoit, tout fon bien étoit en l'air. La *cession* se faisoit ainsi en matiere criminelle: mais en matiere civile, il mettoit seulement une houssine d'aune, ou bien un fêtu, ou une paille rompuë sur le seuil de la porte, pour marque qu'il abandonnoit ses biens: ce qu'on appelloit *Chrenecruda per durpillum & festucam*, *Cession par le seuil & par le fêtu*. Il en est parlé dans la Loi Salique au titre de *Chrenecruda*. Voyez une autre ancienne formule de *cession* au mot SCANDALE.

CESSIONAIRE. s.m. & f. Celui qui accepte, & à qui on fait une cession. Le *cessionaire* n'a pas plus de droit que son cedant. Le *cessionnaire* est obligé de discuter le principal obligé avant que de retourner contre son cedant.

CESSIONAIRE, signifie aussi, Celui qui a fait cession de biens en Justice. Le *cessionaire*, soit volontaire, ou judiciaire, ne peut être élu & nommé pour une charge, & il ne peut être rehabilité qu'après avoir entierement satisfait ses creanciers. Voyez CESSION.

CESTE. s.m. Terme poëtique. C'est une ceinture que les Poëtes & les Peintres attribuent à Venus, & à Junon. Quelques-uns disent que c'étoit un *corset*. Cupidon deroba le *ceste* à Venus, ABL. Comme ce mot est Latin, & peu commun en François, bien des gens n'ont pas approuvé l'usage qu'en a fait Mr. Menage dans ces deux vers;

Elle avoit ell ſes yeux, en ſa voix, en ſon geſte,
Plus de charmes divers que Venus en ſon ceſte.

Chez les Anciens, *ceste* étoit proprement la ceinture que le mari delioit à la fille qu'il avoit épouſée, quand il la menoit à ſa maiſon.

Ce mot vient du Grec *kestos*, qui ſignifioit une *ceinture*, ou autre ouvrage brodé à l'aiguille, qui étoit un ornement ordinaire des femmes. Voyez CEINTURE.

CESTE, est auſſi un gros gantelet de cuir garni de plomb, dont ſe ſervoient les anciens Athletes qui combattoient à coups de poing dans les jeux publics. Calepin ſe trompe, quand il dit que c'étoit une eſpece de maſſuë: car c'étoit ſeulement une longue de cuir garnie de clous de plomb ou de fer, dont on entouroit la main en forme de liens croiſez, & même le poignet & une partie du bras, pour empêcher qu'ils ne fuſſent rompus ou demis. On l'appelloit ainſi à *cadendo*, ſignifiant *tuer* & *frapper*.

CESURE. ſ.f. Terme de Poëſie. C'eſt en François un repos qu'on doit trouver au milieu des grands vers. Dans les vers Alexandrins de 12. à 13. ſyllabes la *ceſure* doit être après la ſixiéme; dans ceux de 10. à 11. après la quatriéme ſyllabe. Il ne faut point de *ceſure* dans les vers de 8. ſyllabes. Les vers ſans *ceſure* en François ſont tout-à-fait vicieux. L'endroit où le vers doit être couppé, & où il doit y avoir un repos, ne peut être lié avec ce qui ſuit: Dès qu'on ne ſçait où s'arrêter, on n'en ſent plus la cadence.

Ce mot vient du Latin *ceſura*, du verbe *cado*, *je couppe*.

C E T.

CET, CETTE. Pronom demonſtratif qui repond au Latin *hic*, *hæc*, *hoc*. C'eſt la même choſe que CE. Voyez CE.

CETACE'E. adj. qui ſe dit des monſtres & gros poiſſons qui ſont dans la mer, qui approchent de la baleine. Les tiburons ſont des poiſſons *cetacées* qui engloutiſſent les hommes. Les orkes, phyſeteres ou ſouffleurs, priſteres, lamies, ſont poiſſons *cetacées*. Les cornes qu'on a cru juſqu'ici de licorne, ſont des dents, ou deffenſes d'un poiſſon *cetacée* qu'on trouve dans la Mer Glaciale, nommé *narwal*.

ET CETERA. Le *t* de *&* ne ſe prononce point, L'ACAD. Terme emprunté du Latin: on l'abrege dans l'écriture, en mettant un *&*, un *c*, & un point. Ainſi: *&c.* Il ſignifie le reſte, & la ſuite d'un diſcours qu'on s'abſtient de dire, & qui eſt ſouſentendu; ou que le Lecteur peut ſuppléer aiſément de lui-même.

On dit proverbialement, Dieu nous garde d'un *& cetera* de Notaires, parceque ſous pretexte de ces paroles qu'ils mettent au bout des obligations, promettant *&c.* obligeant *&c.* renonçant *&c.* ils étendent ſi loin ces clauſes en groſſoyant les actes; que cela va ſouvent au delà de ce que les parties ont cru conſentir.

CETERAC. ſ.m. Terme de Botanique. Plante qui pouſſe beaucoup de feuilles un peu graſſes, verdâtres par deſſus, laugineuſes par deſſous, decoupées juſques vers la côte en parties aſſez rondes & comme ondées. Le dos de ces feuilles eſt couvert de pluſieurs écailles, au travers deſquelles s'échapent les fruits par des fentes. Ces fruits ſont de petites boules membraneuſes entaſſées les unes ſur les autres, & garnies chacune d'un cordon à grains de chapelet, qui par ſa contraction fait

Digitized by Google

ouvrir ce fruit en deux parties comme une boîte à ſavonnette, & repand quelques ſemences fort menuës. Sa racine eſt filamenteuſe. En Latin *aſplenium ſive ceterach*, J. BAUH. Cette plante croit ſur les murailles, & dans des lieux rudes & pierreux; c'eſt une des cinq plantes capillaires ordinaires; elle eſt aperitive & diuretique; on s'en ſert dans la jauniſſe & dans les obſtructions de la rate. On l'appelle autrefois *vraye ſcolopendre*.

CETTUI-CI, CETTE-CI. Pronom qui eſt à preſent hors d'uſage. En ſa place on dit *celui-ci, celle-ci*, VAU. REFL. Il ne ſe peut dire tout au plus que dans le ſtile familier, L'ACAD.

C H.

CH. Les Anciens François n'ajoûtoient ces deux lettres, ou ſeparément, ou jointes enſemble, que pour rendre la prononciation plus forte. C'eſt pourquoi les Auteurs étrangers les retranchent d'ordinaire. Ainſi Cherebert, & Erebert ſont la même choſe. On trouve Chlodovius Rex, ſur les monnoyes; c'eſt le nom de Clovis.

C H A.

CHABLAGE. ſ. m. Peine & travail du Chableur.

CHABLE. Voyez CABLE.

CHABLEAU. ſ. m. Corde de moyenne groſſeur, qui ſert à tirer & à remonter les bateaux ſur la riviere. On l'appelle autrement *cincenelle*.

CHABLER. v. act. Attacher un fardeau à un cable, le haler, l'enlever, comme on fait dans les atteliers.

CHABLER LES NOYERS. C'eſt en quelques Provinces, faire tomber les noix de deſſus les noyers à coups de perche.

CHABLEUR. ſ. m. Officier de la ville de Paris commis ſur la riviere, qui ſert à faire partir les bateaux, & à les faire paſſer par les pertuis, ſous les ponts, & autres paſſages difficiles. Les Voituriers ſont obligez de ſe ſervir des *Chableurs* pour paſſer les ponts & pertuis, là où ils ſeront établis. Les *Chableurs* doivent travailler en perſonne, & ne peuvent faire commerce ſur la riviere, ni tenir cabaret, ou hôtellerie.

CHABLIS. ſ. m. Bois abattus dans les forêts par les vents. Les Maîtres des Eaux & Forêts ſont obligez après les grands orages de ſe tranſporter dans les forêts, & de faire un procés verbal du nombre des *chablis*, & en faire la vente enſuite. Les bois de delit ſont vendus avec les *chablis*. Dans les titres Latins on les appelle *chablicia*.

CHABLOTS. ſ. m. pl. Petits cordages avec quoi les Maçons attachent les pieces de bois qu'ils nomment *échaſſes*.

CHABOT. ſ. m. Petit poiſſon qu'on trouve dans les ruiſſeaux, & dans les rivieres coulantes, qui a la tête grande, large, & plate, la bouche fort ouverte & ſans dents, & dont le corps va toûjours en diminuant depuis la tête juſqu'à la queuë, RONDELET. Regnier en parlant d'un troc de choſes égales, a dit, Si ce n'eſt un *chabot* pour avoir un gardon.

Ce mot vient du Latin *capito*, qui lui a été donné à cauſe de la groſſeur de ſa tête. On l'appelle auſſi *cabo* & *thombus*.

CHACELAS. ſ. m. Eſpece de raiſin blanc. Le *Chaſelas*, le Bar ſur Aube, & le Morillon, ſont les meilleurs des raiſins.

CHACONE. ſ. f. Air de Muſique, ou danſe qui eſt venuë des Mores, dont la baſe eſt de quatre notes, qui procedent par degrez conjoints, ſur laquelle on fait pluſieurs accords & pluſieurs couplets qui ont un même refrain.

Ce mot vient de l'Italien *cecone*, qui ſignifie gros aveugle, à cauſe que le mouvement en fut inventé par un aveugle.

CHACONE, ſignifie auſſi depuis quelque temps, un ruban pendant du cou de la chemiſe ſur la poitrine des jeunes gens, qui ſont à demi deboutonnez, CAIL.

CHACUN, CHACUNE. Pronom diſtributif, & qui ſingulariſe les choſes, & les perſonnes. Il ſignifie, Chaque perſonne; chaque choſe. *Chacun* juge comme il lui plait. *Chacun* ſe gouverne à ſa mode. La juſtice eſt une volonté ferme, & conſtante de rendre à *chacun* ce qui lui appartient. Par la loi de la nature, *chacun* eſt independant, & maître abſolu de ſoi-même, OE. M. On ne ſe pouſſe, & on ne s'aggrandit dans le monde que pour augmenter l'idée que *chacun* ſe forme de ſoi dans ſon propre eſprit, NIC.

Quelques-uns diſent; *un chacun*, ou *tout chacun*: cette phraſe eſt baſſe. Marot a pourtant dit:

Sous ce tombeau giſt Françoiſe de Foix;
De qui tout bien tout chacun ſouloit dire.

Et Moliere en parlant des fauſſes Prudes;

Hautement d'un chacun elles blâment la vie.

On dit auſſi, Mettre les choſes *chacun* à ſa *chacune*; pour dire, Mettre enſemble celles qui ſont de même nature. On dit encore *chacun* avoit ſa *chacune*.

Menage derive ce mot de *quiſque unus*, & écrit *chaſqu'un*.

On dit proverbialement, *chacun* le ſien ce n'eſt pas trop; pour dire, qu'il eſt juſte que *chacun* ait ce qui lui appartient. On dit auſſi, *chacun* le ſien, c'eſt Juſtice.

CHAFOUIN. adj. injurieux. Qui eſt maigre, ou de mauvaiſe mine. Il a une mine *chafouine*; un air *chafouin*.

CHAFOUIN, ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. C'eſt un petit *chafouin*. C'eſt une petite *chafouine*.

CHAGRIN. ſ. m. Triſteſſe; inquietude; ennui mêlé d'impatience, melancolie: mauvaiſe humeur. Vivre ſans *chagrin*. Nourrir, entretenir un noir *chagrin*. Etre rongé de *chagrin*; ſe laiſſer aller au *chagrin*. Pourquoi temoigner un *chagrin* bizarre contre les fautes d'autrui qui ne nous regardent point? BELL. Dans la vieilleſſe nous imputons aux objets les defauts qui viennent purement de nôtre *chagrin*, ST. EV. N'affectez point un air auſtere pour paroître ſage: cela reſſemble trop au *chagrin*, BELL. Ne faiſons pas ſi fort les Philoſophes, que nous condamnions tout le monde par nôtre *chagrin*, ST. EV. Ce *chagrin* Philoſophe eſt un peu trop ſauvage, MOL. Les Theologiens veulent faire paſſer leur haine, & leur *chagrin* pour un zéle neceſſaire à la defenſe de la verité, BAIL. Une patience neceſſaire, laiſſe un *chagrin*, ſombre, & farouche, DISC. D'EL. Je remarquai ſur ſon viſage une impreſſion de *chagrin* qui laiſſoit voir qu'une paſſion ſecrete le dechire & le conſume, VILL.

Mais peut-être qu'auſſi trop prompte à m'affliger,
J'obſerve de trop près un chagrin *paſſager*, RAC.

Quelques-uns derivent ce mot de *aigrir*, parcequ'il cauſe quelque aigreur ou amertume dans l'eſprit; En quelques lieux on dit encore *aigrin*; pour dire, *chagrin*.

CHAGRIN, ſignifie encore, Affliction; douleur. Ses enfans lui cauſent mille *chagrins*. Tâchez d'oublier, & de diſſiper vos *chagrins*. Les perſonnes melancoliques ſe font des *chagrins* de tout; c'eſt-à-dire, qu'elles s'affligent de tout. Les Philoſophes ont fait conſiſter la fermeté d'ame, à recevoir ſans émotion les *chagrins* les plus cuiſans, OE. M.

Le chagrin *me devore, & mon ame abbatuë*
Sans force, & ſans ſecours, cede au coup qui la tuë,
LA SUZE.

CHAGRIN, ſignifie auſſi, Querelle; brouillerie. Il y a eu quelque petit *chagrin* entre le mari & la femme.

Les

Digitized by Google

Les *chagrins* des Amans ne durent gueres, ou ils ſont doux, OE. M.

CHAGRIN, INE. adj. m. & f. Triſte ; melancolique ; qui eſt d'une humeur ſevere, & fâcheuſe. Adoucir un humeur *chagrine*. Avoir l'ame, ou l'humeur *chagrine*. Un eſprit *chagrin*, & melancolique ſe forme d'ordinaire des idées triſtes & affreuſes de ſes devoirs, & ſe preſcrit un genre de vie auſtere, & farouche, FL. Si les gens *chagrins* ſçavoient combien ils ſont haiſſables, ils rächeroient de s'humaniſer, BELL. Il y a des eſprits *chagrins* contre toutes les vertus, ST. EV. Un eſprit né *chagrin* plaît par ſon *chagrin* même, BOI. Il ne faut pas propoſer la verité d'un air *chagrin* qui attire ſur elle la haine, & l'averſion des hommes, LOY.

CHAGRIN. ſ. m. Eſpece de cuir fait de peau de cheval, d'âne, ou de mulet, dont le meilleur ſe prepare en la ville de Tauris. Il ſe fait ſeulement du derriere de la bête ; & celui de l'âne a le plus beau grain. C'eſt avec des grains de moutarde, qu'on preſſe deſſus, qu'on y fait paroître ce beau grain qui le fait eſtimer. On dit qu'il y a auſſi un poiſſon nommé *chagrain*, qui a le cuir fort dur, dont on a fait le premier & le vrai *chagrain*, parcequ'en effet cet animal a la peau toute couverte de petits grains ſi rudes & ſi durs, qu'on en peut limer & polir le bois. Borel dit que c'eſt un chat marin : deſorte qu'il ſemble que *chagrin*, ſe diſe au lieu de *grain de chat*.

CHAGRIN, eſt auſſi une ſorte d'étoffe legere, dont on fait des habits.

CHAGRINANT, ANTE. adj. Qui donne du chagrin. Ce coup de malheur eſt fort *chagrinant*. Un ſot qui parle toûjours, eſt un homme fort *chagrinant*.

CHAGRINER. v. act. Fâcher ; affliger ; mortifier ; donner du chagrin, & de l'inquietude. Les afflictions ſecrettes *chagrinent* plus que les autres. Cet homme a l'eſprit bourru ; il ſe *chagrine* de tout. Les envieux ſe *chagrinent* de la proſperité d'autrui, M. ESP. Les deſerts & la ſolitude *chagrinent* ceux qui ſont vains, parcequ'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes, NIC. Ne *chagrinez* point les autres de peur qu'ils ne vous *chagrinent* à leur tour ; c'eſt-à-dire, ne les offenſez point.

CHAHUANT. Voyez CHAT-HUANT.

CHAIAR. ſ. m. Eſpece de melon d'Egypte qui ne ſent que l'eau, & dont le goût eſt deſagreable. Ses feuilles & ſes tiges ſont peu differentes des nôtres, mais ſa ſemence eſt bien plus rafraîchiſſante : le fruit eſt plus ovale & plus épais au milieu.

CHAIE. ſ. f. Belandre bordée à quin, dont on ſe ſert dans les canaux de Flandres.

CHAINE. Voyez CHAISNE.

CHAIR. ſ. f. Partie de l'animal, molle, & rouge. Les anciens Medecins en diſtinguoient de quatre ſortes. La *chair* proprement dite, qui eſt une partie ſanguine, & chaude, telle que celle des muſcles, & des gencives : la *chair* des entrailles, que quelques-uns appellent *parenchyme*, *amas* ou *effuſion de ſang* : la *chair* propre à chaque partie, qui en fait la liaiſon & la compoſition : & la *chair glanduleuſe*, comme le pancreas. Les modernes ne donnent le nom de *chair*, qu'aux muſcles, qu'ils appellent ſimplement des *chairs* après Hippocrate. Ils le donnent auſſi quelquefois aux glandes, qu'ils nomment, *chairs glanduleuſes*, pour les diſtinguer des *chairs* proprement dites, qui ſont les muſcles. Pour les parenchymes, & les *chairs* propres à chaque partie, ils ont decouvert que c'étoit tout autre choſe que ce que les anciens penſoient. Les poumons ne ſont qu'un amas de veſicules membraneuſes dans leſquelles l'air eſt reçu. Le cœur eſt un veritable muſcle compoſé des mêmes parties que les autres. Le foye eſt un aſſemblage de glandes où la bile ſe ſepare, & de petits conduits où elle eſt reçuë. La rate eſt un amas de veſicules remplies de ſang, & les reins ſont comme le foye, un aſſemblage de glandes qui ſeparent l'urine, & de petits tuyaux par où elle eſt portée dans l'entonnoir, & de là dans la veſſie par le moyen des ureteres. La langue eſt un muſcle compoſé de fibres charnuës. L'hydropiſie qu'on appelle *anaſarca* ſe fait des eaux qui ſont entermées entre cuir & *chair*.

Nicod croit que ce mot vient de l'Hebreu *ſebeer*, qui ſignifie la même choſe.

On dit, qu'une perſonne eſt en *chair*, qu'elle eſt bien en *chair*, quand elle eſt graſſe & qu'elle a de l'embonpoint. On le dit auſſi des chevaux.

On appelle *chair morte*, la *chair* cangrenée, mortifiée, pourrie, ou qui ſort des eſcarres des playes, laquelle n'a point de ſentiment ; *chair vive*, la *chair* ſaine & qui a du ſentiment.

On dit, qu'un homme a bonne *chair*, quand étant bleſſé en quelque endroit, la *chair* ſe reprend facilement ; mauvaiſe *chair*, quand il ſurvient toûjours quelque humeur maligne qui empêche qu'elle ne ſe referme.

On dit, qu'un homme eſt encore en *chair* & en os ; pour dire, qu'il eſt encore plein de vie. JESUS-CHRIST apparut à ſes Diſciples en *chair* & en os ; c'eſt-à-dire, réellement & corporellement, & non point en ſpectre ni en eſprit. On dit auſſi des corps des Saints qui par miracle ont été conſervez entiers, qu'on les voit encore tout entiers en *chair* & en os.

BOUILLON DE CHAIR, en termes de Manege, eſt une ſuperfluité ou exceſcence de *chair* qui vient à la fourchette des chevaux, ou à côté, & qui les fait boiter.

CHAIR, ſe dit auſſi de la liaiſon charnelle qui eſt entre deux perſonnes. Dieu a dit que le mari & la femme ſeront deux en une même *chair*. Un pere dit de ſon fils, que c'eſt ſon ſang, que c'eſt ſa *chair*.

CHAIR, ſignifie auſſi la peau & le teint. Cette femme a la *chair* douce, unie, blanche comme un ſatin. Cette autre a la *chair* d'oiſon ; pour dire, rude, épaiſſe & grenuë.

CHAIR, ſe dit auſſi en termes de Theologie, en parlant des myſteres de l'Incarnation, & ſignifie, le corps humain ; l'humanité. Le Verbe s'eſt fait *chair*. JESUS-CHRIST a pris *chair* humaine dans les ſacrez flancs de la Vierge. St. Auguſtin diſoit, qu'il auroit bien ſouhaité d'avoir vu le Sauveur en *chair*. C'eſt un article de foi, de croire la reſurrection de la *chair*. Tertullien a fait un Traité de la *chair* de JESUS-CHRIST.

CHAIR, ſe dit auſſi de la viande des animaux qui nous ſert d'aliment. *Chair* bouillie. *Chair fraîche*, c'eſt celle qui eſt nouvellement tuée. *Chair ſalée*, *chair* qu'on ſale pour la conſerver long temps, telle que celle dont on charge les vaiſſeaux dans les voyages de long cours. *Chair de boucherie*, eſt la groſſe viande, bœuf, mouton & veau.

CHAIR BLANCHE, eſt celle qui étant cuitte eſt blanche ; comme celle des chapons. *Chaire noire*, eſt celle qui eſt toûjours brune, comme celle de la plupart du ſauvagin, lievres, canards, &c.

CHAIR, ſe dit auſſi des poiſſons. Le brochet a la *chair* plus ferme que le barbeau. Les truittes ſaumonnées ont la *chair* rouge.

CHAIR, ſe dit auſſi de la ſubſtance des fruits. Ce melon a la *chair* rouge, a une belle *chair*. La *chair* d'une prune, d'une ceriſe. Qn dit, Une *chair* beurrée, & fondante, quand la *chair* ſe fond auſſi-tôt dans la bouche. *Chair* caſſante, ſe dit des poires qui ſont fermes ſans être dures : *chair* fine, *chair* pâteuſe &c. Theophraſte donne auſſi aux plantes leur propre *chair* alentour de leurs filamens.

Mortifier la *chair*, c'eſt à l'égard des operations de Chirurgie, l'endormir pour empêcher qu'on ne ſente de la dou-

Digitized by Google

douleur, quand on coupe quelque membre. A l'égard des alimens ; c'eſt, Garder la *chair* quelque temps avant que la manger, pour la faire trouver plus tendre.

CHAIR, en Morale ſignifie, la concupiſcence charnelle, la ſenſualité. Il faut mortifier la *chair*. C'eſt un commandement de la Loi ; *Oeuvre de chair ne deſireras qu'en mariage ſeulement*. St. François ſe plongeoit dans la neige pour dompter les rebellions de la *chair*, BAY. La virginité eſt un martyre, & un combat perpetuel contre les aiguillons de la *chair*, M. DE M. La *chair* eſt un cheval fougueux, qu'il faut dompter par la temperance, & par le travail, OE. M.

Vous êtes donc bien tendre à la tentation ;
Et la chair ſur vos ſens fait grande impreſſion, MOL.

CHAIR, ſe dit auſſi figurément de l'humanité, & des foibleſſes qui l'accompagnent ; par oppoſition à ce qui eſt ſpirituel, & detaché des ſens ; c'eſt-à-dire, l'homme entant que ſujet aux paſſions, & aux foibleſſes de la nature. JESUS-CHRIST nous a avertis, que l'eſprit eſt prompt, & la *chair* infirme, PORT-R. Laterreur d'un traitement inhumain ébranle la *chair*, PATRU. Nous portons par tout avec nous un cœur de *chair*, ID. La conſtance des Evêques les élevoit au deſſus des infirmitez de la *chair*, & les faiſoit triompher de ſa foibleſſe, HERMAN. Les gens du monde ne raiſonnent que ſuivant la prudence de la *chair*, PORT-R. L'eſprit nous éleve : mais le poids de la *chair* nous abaiſſe, NIC. Il n'y eut point dans ſon eſprit de foibleſſe à menager ; la *chair* & le ſang n'amollirent pas ſon courage, FL. Il ſe mêle d'ordinaire quelque chaleur aveugle de la *chair* & du ſang, à l'ardeur du zéle, ID. Pour les eſprits de *chair*, & de ſang il faut des preuves groſſieres, parceque rien ne les frappe que ce qui fait impreſſion ſur leurs ſens, MALEB.

Vous conſiderierez, en vous voyant ſi belle,
Que l'ou n'eſt pas aveugle, & qu'un homme eſt de chair.
MOL.

On appelle *Couleur de chair*, un blanc mêlé d'un peu de rouge. On dit en Peinture, des parties nuës de l'homme qui ſont fort bien peintes, & au naturel ; Ce bras eſt bien de *chair* ; Ce dos eſt bien de *chair*, &c.

CHAIR, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Rire entre cuir & *chair* ; pour dire, Se mocquer interieurement d'une perſonne, & ſans qu'il en paroiſſe rien au dehors. On dit, que la *chair* nourrit la *chair* ; pour dire, que les meilleurs alimens ſont les viandes. On dit, Jeune *chair* & vieux poiſſon ; pour dire, qu'il faut manger les animaux quand ils ſont jeunes, & les poiſſons quand ils ſont vieux. On dit, que la *chair* la plus près des os eſt la plus tendre. On dit au contraire, qu'il n'y a point de belle *chair* près des os ; pour dire, qu'une perſonne maigre n'eſt jamais belle. On dit d'un homme indeterminé, & irreſolu, qu'il n'eſt ni *chair* ni poiſſon. On dit auſſi d'un homme caché dont on ne connoit ni les mœurs, ni le genie, ni la profeſſion, qu'on ne ſçait s'il eſt *chair*, ou poiſſon. On dit auſſi à ceux qui veulent maltraitter quelcun, ou le faire trop travailler, Prenez garde, il eſt de *chair* & d'os comme vous. On dit d'un éléphant, ou d'une perſonne ſtupide & groſſiere, que ce n'eſt qu'une groſſe maſſe de *chair*, une groſſe piece de *chair*. On appelle, Chere de Commiſſaire, *chair* & poiſſon, un repas où il y a des ſervices gras & maigres. On appelle, Vendeurs de *chair* humaine, certaines gens qui engagent par mauvais artifices de jeunes garçons à s'enroller, & qui en retirent du profit des Capitaines avec qui ils les engagent. On le dit auſſi de ceux qui font commerce de proſtituer des femmes. On dit d'un homme aſſaſſiné & bleſſé de pluſieurs playes, qu'on l'a haché menu comme chair à pâté.

Ce mot vient du Latin *caro*, du Grec *kreas*.

CHAIRCUTIER, Voyez CHARCUTIER.

CHAIRE. ſ. f. Siege Pontifical. Il ne ſe dit gueres que du Saint Siege, ou d'un ſiege Epiſcopal. La *Chaire* Apoſtolique. La *Chaire* de St. Pierre à Rome. La *Chaire* de St. Pierre à Antioche. C'eſt une remarque de Vaugelas.

Ce mot vient de *kathedra*, qui vient du Grec *kathezomai, ſedeo, je m'aſſieds.*

CHAIRE, ou CHAISE. Lieu élevé où ſont placez ceux qui parlent, & qui haranguent en public. La devanture d'une *chaire* eſt ou ronde, ou quarrée, ou à pans ; de bois, ou de pierre. Elle eſt ou iſolée, ou adoſſée contre la muraille avec un doſſier, & couverte d'un dais ; le tout orné d'Architecture, & quelquefois ſans aucun ornement. On y monte par une rampe. Il ce ſeas on dit plus ordinairement *chaire*, L'ACAD. & VAUG. Le Predicateur eſt en *chaire*.

Cotin à ſes ſermons trainant toute la terre
Fend les flots d'auditeurs pour aller à ſa chaire, BOI.

CHAIRE, figurément ſignifie, la predication ; la fonction de prêcher. Avoir de grands talens pour la *chaire*. La facilité de parler eſt un des principaux talens pour la *chaire*, LE P. D'ORL. Tel monte en *chaire* ſans autre talent ni vocation que le beſoin d'un Benefice, LA BR. La profonde érudition a trop de ſechereſſe pour la *chaire* où il faut de la pompe, & des figures, BAY. La *chaire* ne demande pas la derniere exactitude, & les Predicateurs ont leurs licences auſſi bien que les Poëtes, BOU. On doit bannir de la *chaire* tout ce qui reſſent trop l'éloquence mondaine, & profane, ID. Le P. Rapin a fait des reflexions ſur l'éloquence de la *chaire*, & du barreau. On appelle figurément la *chaire* du Predicateur, *la chaire de verité*.

On appelle auſſi *chaire*, la charge, & la fonction de Profeſſeur. Fondet une *chaire* de Profeſſeur, diſputer la *chaire* de Droit.

CHAIRE, ou CHAISE CURULE. Siege garni d'ivoire ſur lequel étoient aſſis les premiers Magiſtrats de Rome, & ceux à qui on decernoit les honneurs du triomphe, comme les Conſuls, les Cenſeurs, les Preteurs, & les Ediles qu'on appelloit *Curules*. Sur les medailles, la *chaire curule* marque la Magiſtrature à laquelle étoit attaché le privilege de s'y aſſeoir, & de s'y faire porter. Quand elle eſt traverſée par une haſte c'eſt le ſymbole de Junon.

CHAISE. ſ. f. Siege où l'on s'aſſied, & qui a un doſſier où l'on ſe peut appuyer le dos ; quand il y a des bras on l'appelle *fauteuil*. Les femmes qui pretendent à la principauté, croyent avoir remporté une grande victoire quand elles n'ont preſenté qu'une *chaiſe* à dos à une femme de qualité qui les aura viſitées, tandis qu'elles ont été aſſiſes dans une *chaiſe* à bras, CAIL.

Une *chaiſe de commodité*, c'eſt une *chaiſe* dont le doſſier ſe hauſſe & s'abaiſſe par le moyen d'une cremaillere, & ſur laquelle on peut dormir commodément.

CHAISE PERCÉE, eſt une *chaiſe* dont le bas eſt percé, & rembourré, dans laquelle on ſe decharge le ventre. Chez le Roi on l'appelle la *chaiſe d'affaires*.

Un Grec eut la tête caſſée
D'un coup de la chaiſe percée
Du Roi Priam : mais ce malheur
Fut recompenſé par l'honneur, SCAR.

Selon le P. Mabillon on voit encore à Rome la *chaiſe percée* ſur laquelle on éleve le Pape nouvellement élu. Mais il n'en attribuë pas l'origine à l'aventure de la Papeſſe Jeanne, & à la neceſſité de prendre des precautions à l'avenir pour s'aſſurer du ſexe : il y en a une autre raiſon myſterieuſe ; c'eſt afin d'appliquer au Pape poſé ſur cette *chaiſe*, ces paroles de l'Ecriture : que *Dieu tire le pauvre de la pouſſiere, & de l'ordure.*

Dans les Chœurs des Egliſes il y a des *chaiſes hautes*, & des

des chaiſes baſſes, qu'on appelle autrement *formes*; pour placer les Eccleſiaſtiques. Les *hautes chaiſes* ſont deſtinées pour les Prêtres, & les Religieux profés; les *baſſes* pour les Novices, ou pour ceux qui ſont encore dans les Ordres inferieurs.

CHAISE, ſignifie auſſi, une voiture à deux rouës traînée par un cheval. Un petit carroſſe couppé s'appelle une *chaiſe roulante*. Une *chaiſe à Porteur*, c'eſt un vaiſſeau portatif, & une eſpece de ſiege couvert que deux hommes portent avec des bricoles. Un porteur de *chaiſe*. Aller en *chaiſe*. Se faire porter en *chaiſe*. A Verſailles on appelle *Chaiſes Royales*, des *chaiſes à porteurs*, qui ſont ſemées de fleurs-de-lis. Elles ont le privilege d'entrer dans la Cour du Louvre, & il n'y a point de particulier qui ne ſe puiſſe faire porter dans ces *chaiſes Royales* juſqu'au bas de l'eſcalier du Roi.

CHAISE, en termes de Charpenterie, ſe dit de quatre fortes pieces de bois ſur leſquelles eſt aſſiſe la cage d'un moulin à vent, & ſur leſquelles elle tourne par le moyen de ſa queuë. On le dit auſſi d'un pareil aſſemblage de Charpenterie ſur lequel eſt poſée la cage d'un clocher.

On dit auſſi *chaiſe de roue*. C'eſt ſur quoi la rouë des Couteliers eſt poſée.

CHAISE. Monnoye d'or que Philippe le Bel fit battre. On l'appelloit *chaiſe*, ou *cadiere*, comme l'on parloit en ce temps-là; parceque le Roi y étoit aſſis dans une *chaiſe*. On la nommoit auſſi *maſſe*; parceque le Roi y tenoit une maſſe. Les *chaiſes d'or* peſoient cinq deniers douze grains. On en fabriquoit encore ſous Charles VII. mais d'un moindre poids, & d'un moindre titre.

On dit proverbialement, quand on voit un ignorant aſſis dans une *chaiſe*, que ce ſont les Armoiries de Bourges, un âne dans une *chaiſe*.

CHAISNE, ou CHAINE. ſ. f. Lien de fer compoſé de pluſieurs anneaux enlaſſez les uns dans les autres. Une *chaîne* d'or. Les ports, les rivieres, les ruës ſe ferment avec des *chaînes* de fer. On tend les *chaînes* dans les ſeditions. C'eſt un genre de punition pour les villes rebelles, que de leur ôter leurs *chaînes*, & leurs barrieres.

Ce mot vient de *catena*, NICOD. Tripault le derive du Grec *ſchomos*, qui ſignifie *juncus*, parcequ'on faiſoit, dit-il, les *chaînes* de joncs avant l'uſage du fer: ce qui n'a aucune apparence, à cauſe que le fer eſt très-ancien.

CHAISNE, ſignifie auſſi, les liens de fer avec leſquels on attache les criminels, les captifs, les Galeriens. On a pris ce ſcelerat, & on l'a chargé de *chaînes*. Les Romains ont fait porter des *chaînes* à pluſieurs Princes.

On appelle auſſi abſolument *chaîne*, une troupe de Galeriens attachez enſemble. La *chaîne* va partir pour Marſeille.

CHAISNE, ſe dit auſſi des ornemens faits en forme de petites *chaînes*, ſoit d'or ou d'argent, ou de pierreries. Cette Princeſſe a une belle *chaîne* de diamans. La *chaîne* & le crochet d'une montre.

On appelle *Huiſſier à la chaîne*, un Huiſſier du Conſeil privé du Roi qui en porte les ordres; parcequ'autrefois ils portoient une *chaîne* d'or au cou pour marque de leur caractere: maintenant ils la portent autour de leur poignet, & ils ſont tenus de l'avoir en exploitant.

CHAISNE, ſe dit auſſi du preſent particulier que ſtipulent les femmes, à la vente de quelque Office de leur mari, ou de quelque terre; on le fait pour obliger la femme à conſentir à la vente que fait le mari. C'eſt ce qu'on appelle en d'autres rencontres *pot de vin*.

CHAISNE, ſe dit figurément en Morale, des engagemens, des liaiſons, ou des attachemens de l'eſprit; de la ſervitude, & de l'eſclavage, où l'on eſt reduit, ſoit par les paſſions, ſoit par une puiſſance ſuperieure. Un bienfait eſt une *chaîne* delicate, qui lie nôtre cœur, ABA.

Les Anglois n'ont jamais porté de *chaînes* plus peſantes que celles dont Cromwel les chargea, AB. RAGUENET. L'opinion où étoient des Stoiciens que toutes choſes ſont gouvernées par une fatalité immuable, faiſoit qu'ils ſe ſoumettoient comme des eſclaves attachez à leur *chaîne*, DISC. D'EL. Les Eccleſiaſtiques, auſſi bien que le reſte des hommes tiennent au monde par mille *chaînes*, D. G. P. La *chaîne* de l'hymen m'étonne, QUIN. Les *chaînes* du mariage, quelque honorables qu'elles ſoient, portent avec elles un attachement neceſſaire. Dont les nœuds ſemblent ravir la gloire d'aimer, L. D'ELOISE A' AB. Le peuple ſe forge d'ordinaire à ſoi-même ſes propres *chaînes*: une partie prête les mains à ſubjuguer l'autre, BEN. Mettre enfin à la *chaîne* & Rome, & l'Univers, BREB. Le ſort comme forçats nous tient liez à ſa *chaîne*, LE P. LE MOINE. Les applaudiſſemens qu'il reçoit ſont autant d'engagemens qui le lient d'une *chaîne* honorable, RAC. Les hommes ſont tous liez entr'eux par une *chaîne*, qui eſt le beſoin qu'ils ont les uns des autres, NIC. Il faut faire de grands efforts pour rompre cette *chaîne* de fer qui nous lie au monde, & à nos deſirs, PORT-R. L'homme n'eſt pas plutôt affranchi d'un vice qui le tyranniſoit, que l'autre le reprend, & le remet à la *chaîne*, FL. Il y a plus de conſtance à uſer ſa *chaîne*, qu'à la rompre, MONT.

L'ambition, l'amour, l'avarice, ou la haine,
Tiennent comme un ſort ſon eſprit à la chaîne, BOI.

CHAISNE, ſe dit particulierement des liens, & des engagemens de l'amour. Je veux briſer mes *chaînes*, QUIN. On traîne long temps ſa *chaîne* avant que de la rompre, OE. M. Enfin j'ai briſé l'amoureuſe *chaîne*, ID. Une *chaîne* ſi belle devoit être éternelle, QUIN. Rougis de te charger de ces indignes *chaînes*, OE. M. Il n'y a point d'honnête homme qui n'ait porté en ſa vie une *chaîne*, ST. EV. Mon cœur ne peut briſer la *chaîne* qui l'attache, MOL.

CHAISNE, en termes d'Architecture, eſt une grande pile de pierres de taille miſes les unes ſur les autres, pour fortifier un mur. Les *chaînes* ne ſont pas toûjours de pierre de taille; elles ſont quelquefois de moilon, ou de caillou, lorſque les murs ſont de moindre matiere. Quand ces *chaînes*, ou piles ſoutiennent des pourres, on les appelle *jambes*, ou *piedroits*. On les éleve à plomb d'eſpace en eſpace pour entrenir les murs. On appelle *chaîne d'encognure*, celle qui eſt au coin d'un pavillon. On appelle encore *chaînes de liaiſon*, certains boſſages, ou refends, poſez en maniere de carreaux d'eſpace en eſpace, dans les murs, ou aux encognures d'un bâtiment pour le cantonner: ils ſont en façon de carreaux, & de boutiſſes.

On appelle auſſi *chaîne de bronze*, ou de *fer*, une eſpece de barriere faite de pluſieurs *chaînes* attachées à des bornes eſpacées également, qui ſert au devant des places d'un Palais pour en empêcher l'entrée.

CHAISNE DE FER, eſt un aſſemblage de pluſieurs barres de fer, liées bout-à-bout par clavettes & crochets, qui étant miſes dans l'épaiſſeur des murs des bâtimens neufs, ſervent à les entretenir. On en met auſſi autour des vieux bâtimens pour les retenir, quand ils menacent ruïne.

CHAISNE DE VERGUES. On appelle ainſi ſur mer certaines *chaînes* de fer qu'on tient dans la hune du vaiſſeau, & dont on ſe ſert dans le combat à tenir les vergues, lorſqu'il arrive que le canon couppe les manceuvres qui les tiennent.

CHAISNE DE PORT, eſt une *chaîne* qu'on tend devant les ports pour en fermer l'entrée. Quand la bouche en eſt grande, la *chaîne* porte ſur des piles d'eſpace en eſpace.

En termes de Geographie, on appelle *chaîne de monta-*

gnes, une grande ſuite de montagnes attachées l'une à l'autre, comme l'Appennin eſt une *chaîne de montagnes* qui diviſe toute l'Italie. La *chaîne* des Alpes tient depuis la Mer Mediterranée juſqu'au Pont Euxin. Dans le même ſens on appelle *chaîne*, une ſuite & une enchaînure de notes, ou de commentaires abregez, & liez enſemble, ſur les Livres de l'Ecriture: principalement des Peres Grecs, comme Origene, &c.

CHAISNE, en termes d'Arpentage, ſe dit d'une certaine meſure compoſée de pluſieurs morceaux de fil de laiton, ou de fer, qui ſert à arpenter; elle eſt longue d'une certaine quantité de perches, ou de toiſes marquées par de gros anneaux, où l'Arpenteur fiche ſes fleches, pour arrêter la *chaîne* d'eſpace en eſpace, & aux encognures. La *chaîne* eſt plus ſûre que le cordeau parcequ'elle n'eſt pas ſujette à s'étendre, ou à ſe racourcir. Un Arpenteur a toûjours un compagnon qui porte ſa *chaîne*. Chez les Auteurs, la *chaîne* eſt la même choſe que la *perche*, la *verge* & la *corde*, que les Latins ont appellé *funis*, *corda*, *catena*, & *decempeda*; mais elle eſt fort differente ſelon les lieux.

CHAISNE, ſe dit auſſi des fils étendus en long ſur le metier d'un Tiſſeran, ou d'un Tiſſutier, à travers deſquels on paſſe la treme portée par la navette pour faire de la toile, du ruban & toute ſorte d'étoffe. La *chaîne* fait la longueur de l'étoffe, & la treme ſa largeur. La *chaîne* eſt de ſoye, & la treme de laine.

CHAISNE D'AVALOIRE. Terme de Charretier. C'eſt ainſi qu'on appelle la *chaîne* qui eſt accrochée au limon.

CHAISNEAU, CHAINEAU, ou CHESNEAU. Voyez CHESNEAU.

CHAISNETTE, ou CHAINETTE. ſ. f. Petite chaîne. On fait des montres avec une *chaînette*, au lieu de corde. On appelle *chaînettes* d'un mors de bride, de petites chaînes qui ſont entre les deux branches, ſur les portent.

On appelle auſſi *chaînette*, la partie d'un harnois des chevaux de carroſſe qui ſert à faire reculer un carroſſe. Cette *chaînette* conſiſte en des bandes de cuir couſuës les unes ſur les autres, qui ſont paſſées dans un rond de cuir au bout du timon.

CHAISNETTE, eſt auſſi un terme de Franger, qui ſignifie, un petit tiſſu de ſoye, qui court ſur toute la tête de la frange.

CHAISNETTIER. ſ. m. Ouvrier qui fait & qui vend des agraffes, & de toutes ſortes de petites chaînes, pour pendre des clefs, pour attacher des chiens &c.

CHAISNON. ſ. m. L'un des anneaux, ou des boucles qui compoſent une chaîne. Il faut racommoder un *chaînon* rompu à cette chaîne.

CHALAND. ſ. m. Bateau plat de moyenne grandeur, dont on ſe ſert pour amener à Paris les marchandiſes qui deſcendent par la riviere. On appelle autrement ces vaiſſeaux, *Marnois*, parcequ'ils ſont conſtruits vers la ſource de la Marne. Il ſe dit plus particulierement des bateaux de la Loire qui ſont fort legers, & qui vont ſouvent à la voile, qui ne ſont bâtis que de planches encouturées l'une ſur l'autre, jointes à des pieces de lieures qui n'ont ni plat-bords, ni matieres pour les tenir fermes. Ce ſont ceux qui viennent par le canal de Briare. Il y en a de douze toiſes de long, de dix pieds de large, & quatre pieds de hauteur de bord.

Ce mot, ſelon Borel, vient du Grec *kalon*, qui ſignifie *lignum*. Mais ſelon du Cange, il vient du Grec *chelandion*, qui étoit une eſpece de petite galere qui alloit à rames. Ugutio dit qu'on l'a appellée *celandria*, *quia currit velociter in hydre*; c'eſt-à-dire, *aquâ*. On l'appelle dans la baſſe Latinité, *chelandium*, *chelandrium*, *chelindrus* & *falandra*.

CHALAND. ſ. m. ANDE. ſ. f. Celui ou celle qui a accoutumé d'acheter à une boutique, & chez un même Marchand. Le plus grand ſecret du commerce, c'eſt de ſçavoir bien entretenir ſes *chalands*.

Nicod croit que ce mot vient du Grec *kalo*, *voco*, *j'appelle*, parceque les Marchands ont coutume d'appeller leurs *chalands*.

CHALAND. ſ. m. Se dit auſſi au figuré & par raillerie, pour ſignifier, Celui, ou celle, qui va ſouvent en de certains lieux, pour ſe divertir d'une maniere qui tient un peu du libertinage. Ses ſœurs n'étoient pas alors en âge de lui donner des *chalands*; toutes maintenant ſont grandes, & en la fleur de leur jeuneſſe. PATRU.

CHALAND, ſe prend encore, dans le même ſens pour, Celui qui a un commerce libertin, & criminel avec de certaines femmes. Ton lit, Margot, a perdu ſes *chalands*. MAIN.

On appelle *pain chaland*, le gros pain que les Boulangers de la ville fourniſſent aux bourgeois leurs *chalands*, à la difference de celui qu'apportent les Boulangers de dehors pour vendre au premier venu. Ce pain eſt fait d'une pâte forte, qu'on pétrit avec les pieds. Il eſt blanc, haut de mie & gros de croute. Il n'y a gueres que les pauvres gens de Paris & des fauxbourgs qui mangent du *pain chaland*. D'autres croyent qu'on a appellé ce pain *chaland*, à cauſe qu'il venoit par des bateaux nommez *chalands*, comme il en vient encore de Corbeil, de Villeneuve St. George, &c.

CHALANDISE. ſ. f. Pratique; habitude des perſonnes qui vont acheter dans une même boutique. Depuis que ce Marchand m'a trompé, je lui ai ôté ma *chalandiſe*. Ce qui lui a attiré tant de *chalandiſe*, c'eſt qu'il vend de bonnes étoffes.

CHALASTIQUE. ſ. m. & adj. m. & f. Dans ce mot, & les ſix articles ſuivans l'h ne ſe prononce point. Remede qui a la vertu de ramollir & de relâcher les parties, lorſqu'elles ſont tenduës juſqu'à cauſer de la douleur: tels ſont la graiſſe, le beurre, l'œſipe &c.

Ce mot vient du Grec *chalao*, *j'amollis*.

CHALCEDOINE. ſ. f. Quelques-uns diſent *Charchedoine*, eſt une eſpece d'agathe d'une couleur tirant ſur le jaune, ou ſur le bleu, qui eſt propre à être gravée. C'eſt auſſi l'agathe blanche des Anciens. On en trouve auſſi de noirâtres; mais l'azurée eſt Orientale, & la meilleure de toutes. Belon dit qu'elle eſt ſi commune parmi les Turcs, qu'elle leur ſert à battre le blé: mais il hable.

CHALCEDOINEUX, EUSE. adj. Terme de Jouaillier, qui ſe dit d'un deffaut qui ſe trouve en pluſieurs pierres precieuſes, quand en les tournant on apperçoit quelques marques ou taches blanches, comme celles de la chalcedoine. C'eſt une épithete qu'on donne particulierement aux rubis & grenats, quand il s'y trouve quelque couleur de lait mêlée qui diminuë beaucoup leur prix. On cheve les grenats & rubis pour leur ôter la chalcedoine.

CHALCIDIQUES. ſ. f. Selon les uns, c'étoient de grandes ſalles où l'on rendoit la juſtice; & ſelon d'autres, c'étoient des places particulieres où les Payens feignoient que leurs Dieux venoient manger. Voyez Mr. Perrault ſur le 1. ch. du 5. l. de Vitruve.

CHALCITIS. ſ. m. Eſpece de mineral qui eſt rouge comme le cuivre, friable & non dur, ayant des veines jaunes & luiſantes au dedans: il a le goût du vitriol: il ſe fond au feu lorſqu'on le met ſeul dans un creuſet, & ſe diſſout aiſément dans les liqueurs aqueuſes. Il y a deux autres mineraux appellez *miſy* & *ſory* qui ſont fort ſemblables au *chalcitis*. Toute leur difference ne conſiſte que dans la tenuité ou groſſiereté de leur ſubſtance. Ils ſe trouvent tous trois dans les mines de cuivre, & même ils ſe changent avec le temps l'un en l'au-

Digitized by Google

l'autre. Le *sory* a ſes parties les plus groſſieres. Le *chalcitu* vient après, & enſuite le *miſy*, dont les parties ſont le plus tenuës. Le *miſy* ſe forme ſur le *chalcitis*, comme le verdet ſur le cuivre; c'en eſt proprement la rouillure. Le *chalcitu* ſe forme de la même maniere ſur le *sory*. On trouve ces trois ſortes de mineraux en Allemagne. Le *chalcitu* eſt un des ingrediens de la theriaque: on a de coutume de lui ſubſtituer le vitriol calciné. Ces trois mineraux ſont cauſtiques, & eſcartotiques; c'eſt pourquoi on ne les donne point interieurement. Par la même raiſon bien de gens voudroient qu'on retranchât le *chalcitu* de la theriaque.

CHALDEEN. ſ. m. Se dit des perſonnes, & du langage. Les *Chaldéens*; le *Chaldéen*.

CHALDAIQUE. adj. m. & f. La langue *Chaldaïque*. On dit auſſi ſimplement le *Chaldaïque*, en ſouſentendant le langage.

CHALEMIE. ſ. f. Flûte champêtre; chalumeau; eſpece de muſette. C'eſt plus proprement ce qu'on appelle la *cornemuſe*. La *chalemie* eſt differente de la *cornemuſe*, en ce qu'elle n'a point de bourdon. En Latin *fiſtulatorius calamus*. Ce mot n'eſt en uſage que dans le burleſque.

Grand Châtelain de qui la prudomie
Excite au los ma haute chalemie, ST. AMANT.

CHALEUR. ſ. f. Ebranlement, ou ſentiment qui reſulte de l'action des corps chauds, & du mouvement des petits atômes de feu qui agiſſent ſur les corps, & qui entrent dans leurs pores. Quand nous ſentons la *chaleur* du feu, c'eſt que nous ſentons de petits atômes de feu qui ſe detachent, & qui viennent frapper nos ſens: & elle eſt d'autant plus violente, que ces corpuſcules ſont en plus grand nombre, & plus agitez. On ne peut expliquer que par l'experience cette eſpece de *chaleur*.

Ce mot vient du Latin *calor*, du verbe *calere*.

CHALEUR, eſt auſſi le pouvoir que certains corps ont de brûler, ou d'échauffer. La *chaleur* du feu eſt celle qui a le plus d'activité. Les *chaleurs* de la zône torride ſont preſqu'inſupportables. L'eau de vie a de la *chaleur* parcequ'elle eſt compoſée de parties ſulphureuſes qui augmentent le mouvement du ſang.

En Medecine on diſtingue deux ſortes de *chaleur*: la *naturelle*, qui eſt le principe de la vie des animaux; & *l'étrangere*, qui leur arrive par accident, ou de dehors, comme par les remedes, par les alimens: & c'eſt celle qui cauſe les maladies, & ſur tout la fievre. Dans l'émotion de la crainte le ſang & la *chaleur* ſe retirent, & accourent au ſecours du cœur, FL.

On appelle auſſi de petits boutons qui viennent ſur le viſage, des *chaleurs de foye*, parcequ'elles viennent d'un ſang échauffé.

CHALEUR, ſe dit auſſi de l'ardeur, & de l'amour des femelles des animaux en certains temps pour rechercher le mâle; comme des chiennes, des chattes, des cavalles, des élephans, &c. Alors on dit, que ces animaux ſont en *chaleur*.

CHALEUR, figurément ſignifie, Feu; vivacité; ardeur; vehemence. Cet homme ſert ſes amis avec beaucoup de *chaleur*: il agit, il parle, il diſpute avec *chaleur*. La *chaleur* de l'amour tient lieu de courage à ceux qui n'en ont point, ST. EV. Les Peres ont pouſſé avec beaucoup de *chaleur*, & de feu, les matieres qu'ils avoient à manier: ils outroient un peu les choſes, BOURSAUT. Le zéle ne doit pas être une *chaleur* aveugle, DE L'AM. De la *chaleur* qui fait le zéle, il n'y a qu'un degré juſqu'à la colere, & à la haine, LE CL. Il y a des gens que la conteſtation échauffe, & qui tirent de leur eſprit plus qu'ils n'y trouveroient ſans cette *chaleur*, PASC. Quand on propoſe ſes ſentimens avec trop de *chaleur*, on les rend ſuſpects de paſſion, NIC. Toute la *chaleur* que la Religion nous inſpire; cette *chaleur* dont nous oſons faire un merite aux yeux de Dieu, c'eſt à nos paſſions que nous la devons, & ce merite dont nous ſommes ſi fiers eſt peut-être un aſſez grand crime, DISC. D'EL. Il faut de la *chaleur* & de la vehemence dans les expreſſions poëtiques, LE P. R. Les pointes & les imaginations de Tertullien ſentent un peu la *chaleur* d'Afrique, ST. EV. Une heureuſe *chaleur* anime ſes diſcours, BOI.

On dit dans le même ſens qu'une choſe s'eſt paſſée dans la *chaleur* du combat, ou dans la *chaleur* de la diſpute; c'eſt-à-dire, dans l'ardeur, dans le fort du combat, ou de la diſpute. Mr. le Prince avoit trop de *chaleur* à la guerre, MEZ. On ne conſidére rien dans la *chaleur* de la victoire, VAU.

On dit proverbialement, Couvrez vous, la *chaleur* vous eſt bonne, à ceux qu'on taxe d'incivilité, quand ils mettent leur chapeau à contre-temps. On dit d'un emportement ſubit, & d'un mouvement de colere prompt & paſſage, que c'eſt une *chaleur de foye*. Quand on ſe moque de la foibleſſe d'un homme déjà un peu âgé, on dit que ſes *chaleurs* ſont paſſées; c'eſt-à-dire, que le feu, ou la vigueur de la jeuneſſe eſt bien ralentie. On dit pour excuſer les fougues, & les folies des jeunes gens, c'eſt *chaleur* de jeuneſſe; cela paſſera.

CHALEUREUX, EUSE. adj. Qui a de la chaleur. Il ne ſe dit gueres qu'en cette phraſe. Les vieillards ne ſont gueres *chaleureux*. On a dit autrefois *chaloureux*.

CHALINGUE. ſ. f. Petit vaiſſeau des Indes qui n'a des membres que dans le fond, il eſt plat par deſſous, & n'eſt gueres plus long que large. On ne ſe ſert point de cloux à le conſtruire, & les bordages de ſes hauts ne ſont couſus qu'avec du fil de caret, fait de coco; ou d'étoupe de noix de palme. On dit auſſi *chalinque*, ou *chelinque*.

CHALIT. ſ. m. Bois de lit. Nicod croit que ce mot vient de *chaſits de lit*. Il eſt vieux; en ſa place on dit *bois de lit*.

CHALOIR. v. n. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *importer*; *avoir ſoin*. Il n'eſt plus guere en uſage qu'en cette phraſe populaire, Il ne m'en *chaut*; pour dire, Il ne m'importe. Il ne m'en peut *chaloir*, Cela ne me peut être important. Marot s'eſt ſervi au ſubjonctif en diſant à ſon creancier,

Beau ſire ne vous chaille,
Quand je ſerai plus garni de chaquaille,
Vous en aurez.

CHALLULA. ſ. m. Sorte de poiſſon ſans écaille, qui ſe trouve dans les rivieres du Perou. Il a la tête longue & plate, comme celle d'un crapaut, & la gueule fort grande; il eſt d'un fort bon goût, & de bonne nourriture.

CHALONS. ſ. m. Terme de Pêche. C'eſt un grand filet, que les Pêcheurs traînent dans les rivieres avec deux bateaux auſquels il eſt attaché.

CHALOUPPE. ſ. f. Petit bâtiment de mer deſtiné au ſervice des grands vaiſſeaux; elle ſert auſſi à faire de petites traverſées. Se ſauver dans la *chaloupe*; mettre la *chaloupe* en mer. Une *chaloupe* de pecheur. Haler la *chaloupe* à bord, c'eſt retirer la *chaloupe*. On appelle *chaloupe en fagot*, une barque, ou *chaloupe* demontée, qu'on met dans un vaiſſeau pour la monter quand on en aura beſoin. Chaque *chaloupe* eſt armée; c'eſt-à-dire, équippée de trois matelots, pour la nager, ſçavoir du Maître qui la gouverne, du Tétier qui tire la rame devant, & de l'Arrimier qui tire au milieu. Il y a des *chaloupes* doubles, dont les unes ſont pontées, & les autres n'ont que des courcives. *Chaloupe bonne de nage*, eſt celle qui eſt facile à manier, & qui paſſe, ou marche bien avec les avirons. *Chaloupe armée*,

Digitized by Google

mée, eſt celle dans laquelle, outre les matelots dont elle a beſoin pour la nager, il y a encore des ſoldats pour quelque expedition. On dit, Avoir *la chaloupe à toue*; pour dire, l'avoir amarée à bord, & la faire tirer par le vaiſſeau lorſqu'il eſt ſous voiles.

Ce mot vient de *chalan*, qui eſt une eſpece de bateau de riviere à l'imitation duquel on a fait la *chaloupe*. Borel croit que l'un & l'autre viennent du Grec *kalon*, qui ſignifie *lignum*.

CHALUMEAU. ſ. m. Tuyau de paille, de roſeau &c. qui ſert à ſucer quelque liqueur en aſpirant. On boit avec un *chalumeau*. Les enfans font de petites bouteilles avec du ſavon en ſouffiant dans un *chalumeau*.

Ce mot vient du Latin *culmus* ou *calamus*, ſelon Nicod; ou, ſelon Du Cange, de *calamellus*, d'où il derive auſſi mot de *chalemie*.

CHALUMEAU, Pipeau; flûte champêtre, compoſée d'un tuyau de blé, ou de roſeau, ou de ſaule percé tant en haut qu'en bas. Les *chalumeaux* ont ſervi de flûtes à nos Ancêtres, & les Bergers ou les Poëtes dans leurs Eglogues diſent encore, qu'ils chanteront leur Bergere ſur leurs *chalumeaux*.

Viendrai-je en une Eglogue entouré de troupeaux,
Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux, BOI.
Muſe quittons ces prairies;
Et pendons à ces ormeaux
Les ruſtiques chalumeaux,
Qui flattoient nos réveries, SAR.

CHALUMEAU, ſe dit auſſi d'un petit tuyau de leton, ou de cuivre, qui ſert aux Emailleurs, & aux Orfevres pour émailler, pour ſouder, & faire autre ſemblable travail. Il y a de certaines perſonnes, qui en de certains lieux, & en de certaines occaſions, ſe ſervent de ces ſortes de *chalumeaux* pour communier. A St. Denys le Diacre & le Sous-Diacre communient avec un *chalumeau* d'or ſous les deux eſpeces. La diſtribution du ſang de nôtre Seigneur ſe faiſoit avec un petit tuyau, ou *chalumeau* d'or, BOUTEROUE. Voyez PIPE.

CHAM, ou KAM. L'*h* ne ſe prononce point. ſ. m. C'eſt le titre qu'on donne aux Princes ſouverains de Tartarie. Le Grand *Cham* des Tartares. Le *Kam* ou le *Cham* des petits Tartares.

Ce mot en Langue Sclavonne ſignifie *Empereur*; à ce que dit Vincent de Beauvais.

CHAM, eſt auſſi le nom que l'on donne en Perſe aux Grands Seigneurs de la Cour, & aux Gouverneurs de Province.

CHAMADE. ſ. f. Terme de Guerre. C'eſt un certain ſon du rambour, ou de la trompette, que donne l'ennemi pour ſignal qu'il a quelque propoſition à faire, ſoit pour capituler, ſoit pour avoir permiſſion de retirer ſes morts, ou pour faire une treve, &c. Quand on dit que les Aſſiegez ont *battu la chamade*; c'eſt-à-dire, qu'ils ont demandé à capituler.

Menage derive ce mot de l'Italien *chiamata*, qui a été fait de *clamare*.

CHAMÆCISSUS. ſ. m. Plante. On ne prononce point l'*h* dans ce mot, ni dans les cinq articles ſuivans. Voyez LIERRE TERRESTRE. C'eſt la même choſe.

CHAMÆDRIS. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *germandrée*. Voyez GERMANDRÉE.

CHAMÆLEON. ſ. m. Plante dont il y a de deux ſortes, le blanc, & le noir. Le *chameleon* blanc eſt une eſpece de carline, appellée en Latin *carlina acaulos magno flore*, C. BAUH. Voyez CARLINE. Le *chameleon* noir eſt auſſi une eſpece de carline, qui differe de la precedente, en ce que ſa tête eſt moins groſſe & moins étendue. Sa fleur eſt ordinairement blanche, rarement rouge. Sa racine eſt ſouvent à demi-ouverte, & moins nourrie que celle de la carline blanche. En Latin *carlina caulescens magno flore*, C. BAUH. Ces deux eſpeces de carline ont à peu-près les mêmes vertus.

CHAMÆLEUCE. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *epimedium*, ou *populago*. Voyez POPULAGO.

CHAMÆPITIS. ſ. m. Plante qu'on appelle autrement *ivette*. Voyez IVETTE.

CHAMÆSICE. ſ. m. Eſpece de tithymale qui pouſſe beaucoup de petites tiges rougeâtres, couchées en rond par terre. Ses feüilles ſont petites, preſque rondes, vertes par deſſus, rougeâtres par deſſous. Ses fleurs ſont des godets decouppez en quatre ou cinq parties, de couleur purpurine; elles ſortent d'entre les feuilles. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un petit fruit relevé de trois coins, & diviſé en trois cellules qui renferment chacune une ſemence oblongue. Sa racine eſt menuë, garnie de filamens. En Latin *chamæſice*, C. BAUH. ou *tithymalus exiguus glaber nummularia folio*, P. TOURNEFORT. Cette plante eſt toute remplie de lait, & fort deterſive. On ſe ſert exterieurement de ſon ſuc pour conſumer les verruës, pour la gale, pour les dartres.

CHAMAILLER. v. n. Se battre; ſe frapper reciproquement à coups d'épée, de bâton, & à coups de poing. Ces deux Chevaliers ont long temps *chamaillé* l'un contre l'autre. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel; ils ſe ſont long temps *chamaillez*. Nous nous *chamaillâmes* comme il faut.

Nicod croit que ce mot vient de *maille*, à cauſe que les anciens Chevaliers ou ſe battant frappoient ſur des hauberts faits de mailles de fer. Il dit auſſi qu'il pourroit venir de *malleus*, ou de *malleare*.

CHAMAILLER, figurément ſignifie, Conteſter; ſe quereller; diſputer. Ces Docteurs ont long temps *chamaillé*; ils ſe ſont *chamaillez* une heure durant.

CHAMAILLIS. ſ. m. Action par laquelle on chamaille. Voilà un grand *chamaillis*. Ce mot n'eſt plus guere en uſage.

CHAMARRAX. ſ. m. Plante qu'on appelle auſſi *Germandrée d'eau*, ou *ſcordium*. Voyez SCORDIUM.

CHAMARRE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un *boqueton*, ou habit de Berger fait de peaux de mouton, ou de chevre, ſur les coutures duquel il y avoit des bandes en guiſe de paſſemens.

CHAMARRER. v. act. Mettre du paſſement, du galon, des boutons ſur un habit par plusieurs rangs, pour ſervir d'ornement. Les gens de couleurs ont des habits *chamarrez*. de galons, de bandes de velours, &c. Ce Seigneur fait *chamarrer* ſon habit de paſſement d'or, de broderie.

Ce mot vient de l'ancien Gaulois *chamarre*, qui étoit un habit décrit ci-deſſus, BOREL.

CHAMARRÉ, ÉE. part. & adj. Habit *chamarré*.

CHAMARRURE. ſ. f. Ornement d'habits fait avec paſſement, broderies, galon, &c. La *chamarrure* de cet habit a coûté plus que l'étoffe. On le dit auſſi de la maniere de chamarrer; une *chamarrure* à ondes, à bracelets.

CHAMBELLAGE, ou CHAMBRELAGE. ſ. m. Terme de quelques Coutumes. C'eſt un droit que le vaſſal doit au Seigneur feodal en certaines mutations; il eſt different ſuivant les lieux. Il y a auſſi un droit de *chambellage* qui eſt dû au premier Huiſſier de la Chambre des Comptes de Paris par ceux qui y font la foi & hommage: ce qui vient de ce que le Chambellan du Roi avoit un droit ſur les vaſſaux qui relevoient nûement de la Couronne, en conſideration de ce qu'il les introduiſoit dans la chambre du Roi pour faire la foi & hommage. Il ſe tenoit à côté du Roi, & diſoit à ceux qui ſe preſentoient: *vous devenez homme du Roi, de tel fief que vous connoiſſez. tenir de ſa Couronne.* Pour cela

Digitized by Google

cela on lui faiſoit un petit preſent, qui a été depuis converti en droit, & en obligation. Les Rois pour ſe delivrer de l'importunité de recevoir les hommages de leurs vaſſaux, ayant renvoyé cette ceremonie à la Chambre des Comptes lorſqu'elle fut établie à Paris, le droit du Chambellan paſſa en même temps au premier Huiſſier de la Chambre, lequel introduit les vaſſaux du Roi. Il eſt taxé à un écu par la Coutume de Mante, & à vingt ſous par celle de Senlis. Par l'Ordonnance de 1272. le vaſſal devoit payer 20. ſols pour un fief de 50. livres de rente, & de même à proportion pour le droit de *chambellage*.

GRAND CHAMBELLAN. ſ. m. Grand Officier de la couronne, & celui qui commande à tous les Officiers de la Chambre du Roi. C'eſt lui qui donne la chemiſe au Roi quand il s'habille, & il ne cede cet honneur qu'aux Princes du ſang, ou aux enfans legitimez. Il preſente auſſi la ſerviette mouillée au Roi. Quand le Roi donne audience aux Ambaſſadeurs, le *Grand Chambellan* ſe place derriere le fauteuil du Roi; & quand le Roi va tenir ſon lit de Juſtice au Parlement, le *Grand Chambellan* eſt aſſis aux pieds du Roi ſur un carreau de velours violet ſemé de fleurs de lys d'or. Aux ceremonies, bals & autres aſſemblées le garçon de la Chambre place un ſiege pliant pour le *Grand Chambellan* derriere le fauteuil du Roi. Le Roi après ſa mort eſt enſeveli par le *Grand Chambellan*. Il y a chez le Roi une table qu'on appelle la *table du Grand Chambellan*; mais elle eſt tenuë par les premiers Maîtres d'Hôtel. Anciennement le *Grand Chambellan* s'appelloit *Premier Chambellan*. Il étoit au deſſous du *Grand Chambrier*. Il faiſoit ſeulement les fonctions du *Grand Chambrier* en ſon abſence; & comme la charge de *Grand Chambrier* étoit toûjours poſſedée par des Princes du ſang Royal, le *Chambellan* couchoit dans la Chambre du Roi, lorſque la Reine n'y étoit pas, comme font aujourd'hui les premiers Valets de Chambre du Roi. C'eſt pourquoi on appelloit auſſi les Valets de Chambre, *Chambellans du Roi*. Par cet accés que le *Premier Chambellan* eut auprès de la perſonne du Roi il ſupplanta peu-à-peu le *Grand Chambrier*, & ſe fit enſuite Officier de la Couronne ſous le titre de *Grand Chambellan*. On ne ſçait pas trop bien en quel temps ce changement eſt arrivé; quelques-uns tiennent qu'avant le regne de Philippe le Bel, on ne trouve point de *Grand Chambellan*, comme Officier de la Couronne, & que ſi les Auteurs en parlent, c'eſt qu'ils le confondent avec le *Grand Chambrier*, qui en effet a été un des cinq Grands Officiers de la Couronne, en attribuant au *Grand Chambellan* les droits, & les prerogatives du *Grand Chambrier*, parcequ'en effet l'un a ſuccedé à l'autre. Ces deux charges ont ſubſiſté enſemble juſqu'à François I. qui ſupprima celle de *Grand Chambrier* en 1545. Lorſque les Rois recevoient eux-mêmes la foi & hommage de leurs vaſſaux, c'étoit le *Premier Chambellan*, ou l'un des autres *Chambellans*, qui introduiſoit le Vaſſal dans la Chambre du Roi, & prononçoit les paroles accoutumées. On lui payoit pour cela un certain droit qu'on appelloit *Chambellage*. Voyez CHAMBRIER. Mr. le Duc d'Orleans a dans ſa Maiſon un *Premier Chambellan ordinaire*; & quatre *Premiers Chambellans* ſervans par quartier.

GRAND CHAMBELLAN. Eſt auſſi un Grand Officier chez la plupart des ſouverains de l'Europe. L'Electeur de Brandebourg eſt le *Grand Chambellan de l'Empire*. Il en fait les fonctions au couronnement de l'Empereur. En Angleterre le *Grand Chambellan* eſt le ſixiéme Officier de la Couronne. Dans les ceremonies il porte une baguette blanche pour marque de ſa dignité. Au couronnement du Roi il l'habille, & le deshabille, & il porte les ornemens pour le couronnement. Les Evêques, & les Pairs du Royaume lui payent certains droits quand ils prêtent le ſerment de fidelité au Roi. Voyez CHAMBERLAIN.

Le Grand *Chambellan* à Rome, ou le Camerlingue eſt un Cardinal qui adminiſtre le Patrimoine de l'Egliſe; c'eſt comme le Preſet du Treſor des Empereurs, ou le Surintendant des Finances en France. Le ſiege vacant, il loge à l'appartement du Pape; marche avec ſa Garde Suiſſe, & ordonne de l'aſſemblée du Conclave. Il y a auſſi à Rome un *Chambellan* ou *Camerlingue* du Sacré College, qui s'exerce tour-à-tour pendant un an par les Cardinaux. Il a ſoin du revenu du Sacré College, & en ſortant de charge il diſtribuë à chacun des Cardinaux ce qui lui appartient. Il eſt different du *Camerlingue*, ou *Chambellan du Pape*. Voyez CAMERLINGUE. En ce ſens on dit toûjours *Camerlingue*, & non *Chambellan*.

Ces mots viennent du Latin *camera*.

CHAMBRANSLE, ou CHAMBRANLE. ſ. m. Bordure; ornement de menuiſerie, ou de pierre, qu'on met autour des portes des chambres, des fenêtres, & des cheminées. Il eſt different ſelon les Ordres d'Architecture: quand il eſt ſimple, & ſans moulure, on le nomme *bandeau*. Le *chambranle* a trois parties; les deux côtez qu'on appelle *montans*; & le haut qu'on appelle *traverſe*. Le *chambranle* à crû, eſt celui qui porte ſur l'aire du pavé, ou ſur un appui de croiſée ſans plinthe. Le *chambranle* à croſſettes, eſt celui qui a des croſſettes, ou oreillons à ſes encognures. On ſe contente maintenant d'un ſeul *chambranle* pour faire un manteau de cheminée, avec un tableau au deſſus. On l'appelle auſſi *piedroit*.

CHAMBRE. ſ. f. Partie principale d'une maiſon; piece d'un appartement. C'eſt ordinairement le lieu où l'on couche, & où l'on reçoit compagnie. Un bel appartement doit avoir ſale, antichambre, *chambre*, & cabinet. Une *chambre de parade*, eſt une *chambre* au plus bel étage, & richement meublée. Une *chambre en galetas*, eſt une *chambre* priſe, & pratiquée dans le comble, ou dans une partie du toit & de la charpente.

Ce mot vient du Latin *camera*, ſelon Nicod, qui a été derivé du Grec *kamara* ſignifiant *voute*, ou *courbe*: parce qu'originairement l'on ne donnoit le nom de *chambre* qu'aux places qui étoient voutées en arc de cloître. Les Eſpagnols diſent auſſi *camara*, d'où on a fait *camarade*, DU CANGE.

On appelle une *chambre locande*, une *chambre* qu'on a coutume de loüer. Une *chambre garnie*, une *chambre* où l'hôte fournit les meubles & les utenciles neceſſaires pour vivre. Dans les Couvens il y a la *chambre des hôtes*.

CHAMBRE, s'employe auſſi en parlant des valets qui rendent ſervice à la *chambre*; & de quelques utenciles qui y ſont propres, & neceſſaires. Un valet de *chambre*. Une fille de *chambre*. Une robbe de *chambre*, qu'on met par commodité, ou quand on garde la *chambre*. Un baſſin, un pot de *chambre*.

CHAMBRE CLOSE, en termes d'Optique, eſt une *chambre*, ou un vaiſſeau bien fermé de toutes parts, à la reſerve d'une petite ouverture par où on laiſſe entrer les rayons du ſoleil, qui vont peindre ſur le mur oppoſé, & ſur un papier, les images de tout ce qui eſt au dehors: ce qui a demontré la maniere dont ſe fait la viſion. Daniel Barbaro Partriarche d'Aquilée a été le premier qui a écrit de cette invention, enſuite Jean Baptiſte Porta, & Cardan dans ſa Subtilité.

CHAMBRE, ſignifie quelquefois, un lieu caché & retiré. Ce Cordonnier n'eſt que compagnon, il travaille en *chambre*, il n'oſeroit tenir boutique. Cet homme tient une fille en *chambre*; c'eſt-à-dire, l'entretient en quelque lieu ſecret.

Digitized by Google

CHAMBRE, ſe dit par excellence de la *Chambre* du Roi, des Officiers qui y ſervent, & des meubles qui y ſont deſtinez. Les quatre premiers Gentilshommes de la *Chambre* ont ſous eux les Pages de la *Chambre*, & ſervent par année; il y a quatre premiers Valets de *Chambre*, & trente deux Valets de *Chambre* ſervans par quartier; ſix Garçons ordinaires de la *Chambre*; ſeize Huiſſiers de la *Chambre*, ſervans auſſi par quartier. La Muſique de la *Chambre*, ou autrement *du petit coucher*. Les vingt quatre violons de la *Chambre*. On appelle auſſi la *Chambre*, le lit & la *Chambre* du Roi, qui marche toûjours quand le Roi voyage.

Chez le Roi il y a auſſi la *Chambre aux deniers*, & trois Maîtres de cette *Chambre* ſervent chacun leur année; ils reglent la depenſe de la Maiſon du Roi dans un bureau établi pour cela, & où ils preſident.

CHAMBRE, ſe dit auſſi de pluſieurs Juriſdictions où l'on rend la juſtice. En chaque Parlement il y a une Grande *Chambre*, qu'on appelle autrement la *Chambre des Audiences*. Le Premier Preſident y preſide toûjours. On y porte tous les procés qui ſe peuvent juger à l'audience; la *Grand' Chambre* du Parlement de Paris a de grands avantages ſur les autres, parceque les Ducs & Pairs, & autres privilegiez ont droit d'y plaider en premiere inſtance; les Pairs y vont prendre ſeance quand il leur plaît. Dans les autres Parlemens la *Grand' Chambre* a auſſi beaucoup de privileges: outres les cauſes d'audience, les affaires du domaine du Roi &c. y ſont jugées à l'excluſion des *Chambres* des Enquêtes. Les *Chambres des Enquêtes*, jugent les procés par écrit. Il y en a cinq à Paris. Voyez ENQUETES. La *Chambre de la Tournelle*, eſt celle où ſe jugent les procés criminels. On a auſſi établi à Paris une *Chambre* qu'on appelle *Tournelle Civile*, où l'on juge à l'audience les affaires au deſſous de mille écus. Voyez TOURNELLE. Au Parlement de Grenoble il n'y a ni *Chambres* des Enquêtes diſtinctes, ni *Chambre* de la Tournelle. Il eſt partagé en trois ou quatre *Chambres* qui roulent tour-à-tour. Enſorte qu'elles deviennent ſucceſſivement premiere, ſeconde, & troiſiéme *Chambre*. Dans tous les Parlemens un Conſeiller accuſé ne peut-être jugé que les *Chambres aſſemblées*; c'eſt-à-dire, les *Chambres* des Enquêtes & Requêtes aſſemblées avec la Grand' *Chambre*.

Il y a auſſi des *Chambres de Requêtes du Palais*, où l'on juge en premiere inſtance les affaires des Officiers du Roi qui ſont privilegiez, & qui ont droit de *Committimus*. Il y en a deux à Paris, & une dans les autres Parlemens. Voyez REQUETE.

On appelle *Chambre du Conſeil*, la *Chambre* où les Conſeillers jugent les procés par écrit. La *Chambre* civile, ou criminelle, celle où l'on juge les procés civils, ou criminels.

La *Chambre des vacations*, eſt celle qu'on établit pour juger les matieres proviſoires & criminelles pendant que le Parlement vaque.

La *Chambre de la queſtion*, eſt celle où l'on donne la queſtion.

CHAMBRE DE L'EDIT, ou CHAMBRE MI-PARTIE, eſt une *Chambre* établie par les Edits de pacification en faveur de ceux de la Religion (Pretenduë) Reformée, dans laquelle il y avoit autant de Juges d'une Religion que de l'autre. Ceux de la Religion avoient le privilege d'y évoquer tous les procés où ils étoient parties. La *Chambre de l'Edit* du Parlement de Thouloufe étoit à Caſtres, celle de Bordeaux à Agen: il y en avoit auſſi une à Grenoble. Il y a eu auſſi à Paris & à Rouën *des Chambres de l'Edit*; mais elles n'étoient pas mi-parties, comme les trois autres qu'on vient de nommer mi-compoſées moitié de Conſeillers Catholiques, & moitié Proteſtans; il n'y avoit qu'un ſeul Conſeiller de la Religion. Ces *Chambres* ont été ſupprimées en divers temps.

CHAMBRE DES COMPTES. Voyez COMPTE.

CHAMBRE OU COUR DES MONNOYES, érigée en Cour Souveraine ſous Henri II. Voyez MONNOYE.

CHAMBRE DU TRESOR, eſt une Juriſdiction où l'on juge en premiere inſtance les affaires qui regardent le Domaine du Roi dans la Generalité de Paris. Elle connoît des Droits de Juſtice, de feodalité, de cenſive, de patronage, de quint & requint, de reliefs, de droits d'aubaine, de bâtardiſe, de desherence, d'amortiſſemens, de bannalité, des amendes & confiſcations ajugées au Roi &c. Elle connoiſſoit auſſi de la proprieté des Eaux & Forêts du Domaine du Roi; mais par l'Ordonnance de 1669. la connoiſſance en eſt attribuée aux Officiers de la Table de Marbre. Voyez TRESOR. Par un Edit de 1693. la Juriſdiction de la *Chambre du Treſor* fut unie au corps des Treſoriers de France dans la Generalité de Paris. Le même Edit crée de nouveaux Officiers au Bureau; c'eſt-à-dire, un ſecond Preſident, ſept Conſeillers Treſoriers; deux Procureurs, & deux Avocats Généraux. Tous ces Officiers forment deux Chambres où les anciens, & nouveaux Officiers ſervent par ſemeſtre. Originairement les Treſoriers de France exerçoient cette Juriſdiction. Elle avoit auſſi été établie pour connoître en premiere inſtance de tout ce qui concerne le Domaine du Roi dans tout le Royaume. Mais à preſent la Juriſdiction de la *Chambre du Treſor* ne s'étend que dans la Prevôté de Paris, & les huit Bailliages circonvoiſins. L'appel reſſortit au Parlement. La *Chambre du Treſor* ne connoît point des affaires du Domaine en Normandie.

CHAMBRE ECCLESIASTIQUE, eſt une *Chambre* établie à Paris, où l'on juge par appel les differens qui arrivent ſur la levée des decimes. Il y en a de ſubalternes en chaque Dioceſe.

On a auſſi donné le nom de *Chambre* à des Tribunaux extraordinaires, établis par des Commiſſions du Roi pour un certain temps, comme la *Chambre de Juſtice*, ou la *Chambre ardente*, pour la recherche des criminels d'Etat, ou de ceux qui avoient malverſé dans les Finances. On appella d'abord *Chambre ardente*, une *Chambre* que François II. érigea dans chaque Parlement pour faire le procés aux Lutheriens, & aux Calviniſtes: parcequ'on les faiſoit brûler ſans miſericorde dés qu'ils étoient convaincus de n'être pas bons Catholiques, MEZ. En 1679. on appella auſſi *Chambre ardente*, la *Chambre* qui fut établie pour la pourſuite des empoiſonneurs. On a vu auſſi une *Chambre Royale*, pour la reformation des Maladeries. Une *Chambre du Domaine*, pour les affaires extraordinaires du Domaine. Ces *Chambres* finiſſent avec les affaires pour leſquelles le Roi les a érigées, & avec la commiſſion qui les établit.

CHAMBRE APOSTOLIQUE, Tribunal de Rome. C'eſt le Conſeil des finances du Pape. La *Chambre Apoſtolique* connoît de tout ce qui concerne le Domaine temporel du Pape: comme les Gabelles, les Peages, les impoſitions, les bancs des fermes, les Comptes des Treſoriers, les fiefs Eccleſiaſtiques, les depoüilles des beneficiers, les Provinces de l'Etat Eccleſiaſtique &c. Chacun des douze Clercs de *Chambre* connoît en premiere inſtance des cauſes qui lui ſont commiſes; & la *Chambre* par appel. Le Cardinal Camerlingue en eſt le Chef. Il y a douze *Clercs de Chambre* qui ſont comme les Conſeillers de la *Chambre*: outre le Vice-Camerlingue, le Treſorier, l'*Auditeur de la Chambre*, le *Preſident de la Chambre*, & l'Avocat Fiſcal. Voyez CHANCELERIE.

En Angleterre, on appelle *Chambre haute*, & *Chambre baſſe*, les deux *Chambres* qui compoſent le Parlement.

La

La *Chambre haute*, ou la *Chambre des Seigneurs* eſt compoſée des Pairs du Royaume. La *Chambre baſſe*, ou la *Chambre des Communes*, eſt compoſée des Deputez des Bourgs & villes d'Angleterre. Voyez PARLEMENT. L'Aſſemblée du Clergé d'Angleterre eſt auſſi diviſée en *Chambre haute*, ou *Chambre des Seigneurs*, & en *Chambre baſſe*, ou *Chambre des Communes*. La *Chambre haute*, eſt compoſée des Archevêques, & Evêques d'Angleterre. La *Chambre baſſe* eſt compoſée des Doyens, des Archidiacres, d'un Deputé de chaque Egliſe Cathedrale, & Collegiale, & de deux Deputez du Clergé de chaque Dioceſe.

La *Chambre Imperiale*, eſt une Juriſdiction qui ſe tient à Spire, & où ſe jugent les procés de tout l'Empire d'Allemagne. Cette *Chambre* étoit au commencement ambulatoire. Elle fut formée l'an 1473. à Augsbourg, par Frideric IV. Elle y fut continuée l'an 1495. par une nouvelle inſtitution de Maximilien I. du conſentement de tous les Ordres de l'Empire, nonobſtant laquelle inſtitution cette *Chambre* fut envoyée à Francfort, & de là à Worms l'an 1497. Enſuite, après avoir été tranſportée en divers lieux, comme à Nuremberg, à Ratisbonne, puis encore à Worms & à Nuremberg, & de cette derniere ville à Eſlingen, on la tranſfera enfin l'an 1517. à Spire où Charles V. la rendit ſedentaire l'an 1530. par une Declaration qui fut expliquée en 1548. par une autre plus ample avec la clauſe, que cette *Chambre* ne pourroit plus être tranſferée ailleurs ſans le conſentement des Etats de l'Empire, à moins que ce ne fût en cas de guerre, ou de peſte, HEISS. Il n'y avoit que 16. Aſſeſſeurs dans ſon inſtitution: mais à cauſe du changement de Religion dans une partie de l'Allemagne, le Traité de paix fait à Oſnabrug en 1648. en augmenta le nombre: outre 5. Preſidens, on y établit 50. Aſſeſſeurs, dont il y en a 26. Catholiques, & 24. Proteſtans: entre les Preſidens il y en a auſſi 2. Proteſtans, afin de tenir la balance plus égale entre les deux Religions. Cette *Chambre* a le pouvoir de juger par appel en dernier reſſort de toutes les affaires civiles de tous les ſujets de l'Empire: de même que le Conſeil Aulique, qui reſide à Vienne. Les procés y ſont d'ordinaire immortels, par le nombre preſqu'infini de formalitez dont on les embaraſſe. D'ailleurs la *Chambre Imperiale* n'oſe bien ſouvent prononcer, de peur d'expoſer ſes arrêts à quelque diſgrace: parce qu'il arrive quelquefois que les Princes ne permettent pas qu'on execute les arrêts de la *Chambre* qui ne leur plaiſent pas. Comme les Princes, ou les Cercles de l'Empire ne rempliſſent pas toûjours exactement les places vacantes, le nombre des Aſſeſſeurs n'eſt pas toûjours égal.

CHAMBRE AULIQUE. Voyez AULIQUE.

CHAMBRE NOIRE, dans les Monaſteres, eſt le lieu où l'on ſe retire par devotion, ou bien où l'on eſt enfermé pour faire penitence, ou pour recevoir la diſcipline.

En termes de Fonderie, on appelle *chambre*, un vuide, ou une concavité qui demeure dans l'ame du canon, ou dans une cloche qu'on a fonduë, parceque le metail n'a pas coulé. Il faut refondre ce canon, car il y a une *chambre*; il pourroit bien crever, parceque cet endroit eſt plus foible. On appelle auſſi *chambre*, un endroit au fond de l'ame de certaines pieces de canon, & de certains mortiers de nouvelle invention, qui eſt concave, & qui contient la poudre.

CHAMBRE, ſe dit auſſi du creux, ou vuide qu'on pratique dans une ſelle de cheval, un bât, ou un collier, en retirant un peu de la bourre, lorſque le cheval eſt foulé, ou bleſſé en quelque endroit, pour empêcher que la ſelle ne porte ſur cet endroit-là.

CHAMBRE, ſe dit auſſi en termes de Guerre, du lieu où l'on met la poudre quand on fait une mine. La *chambre* d'une mine eſt un vuide de 5. à 6. pieds cubes, & ſe charge d'un millier, ou environ, de poudre. On l'appelle autrement *fourneau*.

En termes de Marine, *Chambres de vaiſſeaux*, ſont les lieux où couchent les Officiers Majors. On appelle *grande chambre*, celle qui eſt priſe ſur l'arriere du ſecond pont du vaiſſeau, & *Chambre de conſeil*, celle qui eſt aux gros vaiſſeaux au deſſus de la *grand chambre*. La *chambre* des Canonniers, eſt l'étage, ou retranchement de l'arriere du vaiſſeau au deſſus de la ſoute, & au deſſous de la *chambre* du Capitaine: les vaiſſeaux de guerre y ont ordinairement deux ſabords. *Chambre* aux voiles; c'eſt le lieu où l'on tient les voiles pour en changer quand il eſt beſoin.

On appelle auſſi *chambre de Port*, la partie interieure, & la plus profonde du baſſin d'un port, où l'on retire les vaiſſeaux deſarmez, pour les reparer, & les calfater. On la nomme autrement *paradis*, ou *darcine*.

CHAMBRE D'ÉCLUSE. C'eſt l'eſpace du canal compris entre les deux portes d'une écluſe.

CHAMBRE, en termes de Tiſſeran, eſt une ſente de peigne par où deux fils paſſent.

Les Vitriers appellent auſſi *chambre*, le creux qui eſt dans la verge de plomb où ils placent le verre lorſqu'ils font des panneaux de vitres.

On dit proverbialement, & en montrant la tête, qu'un homme a des *chambres* vuides, ou qu'il a des *chambres* à louër; pour dire, qu'il eſt fou, extravagant; qu'il a peu de cervelle; qu'il a la tête legere.

CHAMBREE. ſ. f. Nom collectif, qui ſe dit de ceux qui occupent une même chambre, & qui y logent enſemble. Ces trois ſoldats ſont d'une même *chambrée*. Toute la *chambrée* ſortit ſi-tôt qu'on entendit le tumulte.

CHAMBRÉE, ſe dit auſſi de chaque aſſemblée qui ſe fait dans une chambre pour donner quelque ſpectacle au public. Ces Joüeurs de Marionnettes ont fait aujourd'hui trois ou quatre *chambrées*.

CHAMBRÉE, eſt auſſi un terme de Comedien, qui ſignifie l'argent qu'on reçoit le jour qu'on repreſente quelque piece de Theatre, ſoit Comedie, ſoit Opera. Les Comediens ont eu aujourd'hui une bonne *chambrée*.

CHAMBRELAN. ſ. m. Ouvrier qui travaille en chambre, qui n'eſt pas Maître, qui n'oſe roit ouvrir boutique.

CHAMBRER. v. n. Terme de Guerre. Loger enſemble ſous une même tente, ou dans une même baraque, ou cazerne. Les fantaſſins *chambrent* ſix à ſix, les cavaliers trois à trois ordinairement.

CHAMBRER. Terme de Sellier. *Chambre* une ſelle, c'eſt en tirer un peu de bourre pour y faire un petit creux à l'endroit où le cheval eſt bleſſé, de peur que la ſelle, en poſant deſſus, ne le bleſſe encore d'avantage: & alors le mot de *chambrer* eſt actif.

CHAMBRÉ, ÉE. adj. Il n'eſt gueres en uſage qu'en parlant des armes à feu, où il y a des chambres. On rebute les canons *chambrez* parcequ'ils ſont ſujets à crever. Un fuſil, dont le canon eſt *chambré* ſe ſalit, repouſſe, & creve facilement.

CHAMBRERIE. ſ. f. Office de Chambrier. Certain Benefice qui eſt un des principaux offices clauſtraux dans les grandes Abbayes. On appelloit autrefois *chambrerie* la charge du Grand Chambrier.

CHAMBRETTE. ſ. f. diminutif. Petite chambre.

CHAMBRIER. ſ. m. Officier Clauſtral qui eſt pourvu d'une chambrerie; il a ſoin des revenus de la maiſon, des greniers, du labourage, & des proviſions tant pour la bouche, que pour le veſtiaire. On l'a appellé en quelques endroits *Proviſeur*.

On appelle auſſi *Chambrier* chez quelques Religieux qui vivent

Digitized by Google

vivent en communauté, Celui qui preſide à une Chambre particuliere, qui eſt une eſpece de petit Chapitre, où l'on regle la dépenſe, & les menuës affaires de la maiſon.

GRAND CHAMBRIER, ſ. m. Ancien Officier de la Couronne. C'étoit la même choſe que le Grand Chambellan aujourd'hui. Au commencement de la troiſiéme Race le *Grand Chambrier* poſſédoit la ſeconde dignité du Royaume, & il étoit d'ordinaire nommé après le Chancelier, & quelquefois le Grand Maître, ou le Grand Bouteiller. Sa charge s'appelloit *Grande Chambrerie*. On n'expédioit gueres de lettres patentes qu'en ſa preſence, & cela ſe pratiquoit encore du temps de Philippe Auguſte. Il avoit la garde du treſor du Roi. Le *Grand Chambrier* de France étoit au deſſus du Chambellan, & comme cette charge étoit preſque toûjours poſſedée par des Princes du ſang, le Premier Chambellan en faiſoit les fonctions, & couchoit dans la Chambre du Roi. Inſenſiblement le Chambellan a exclus le *Grand Chambrier*, & a pris ſa place. L'office de *Grand Chambrier* a été ſupprimé en 1545. par François I. qui créa deux Premiers Gentilshommes *de la Chambre*, au lieu du *Grand Chambrier*. On l'a auſſi nommé autrefois *Comte de la Chambre du Roi*. Les anciens titres Latins le nomment *Camerarius*, ou *Cubicularius*. C'étoit le *Præpoſitus ſacri cubiculi* des Empereurs, La Loi I. du I. 12. du Code l'égale au Preſet du Pretoire.

CHAMBRIERE. ſ. f. Servante qui nettoye la chambre. Ce mot n'eſt plus gueres en uſage. On ne le dit du moins que des gens de mediocre condition. Il vaut mieux dire *ſervante*.

CHAMBRIERE, en termes de Manege, eſt un long fouët fait d'une grande courroye de cuir attachée au bout d'un bâton, qui ſert à fouëtter les chevaux par derriere pour les faire obeïr au cavalier, ou pour les animer. Donnez de la *chambriere*; châtiez le cheval avec la *chambriere*.

CHAMBRIERE. Terme de Fileuſe. Petit ruban, ou autre choſe pliée & attachée au haut du ſein, qui tient la quenouille en état lorſqu'on file.

CHAMBRILLON. ſ. f. Petite ſervante qui gagne peu de gages. Il eſt bas.

CHAMEAU. ſ. m. Animal de voiture propre pour la charge, & à porter de gros fardeaux. Il eſt fort commun en Orient. Un *chameau* mâle; un *chameau* femelle. Il a les jambes hautes, le col long, & la tête petite à proportion de la maſſe de ſon corps. Le *chameau* d'Arabie a une grande boſſe ſur le dos: le Medois en a deux. Sa charge ordinaire eſt de mille livres peſant. Quelques Auteurs diſent, *dix mille*; mais c'eſt peut-être une faute d'impreſſion. Le *chameau* a cela de particulier, qu'on l'accoutume à ſe baiſſer pour recevoir ſa charge. Car dès qu'il eſt né, on lui plie les quatre pieds ſous le ventre, on lui met un tapis ſur le dos, dont les bords ſont chargez de pierres, afin qu'il ne ſe puiſſe relever pendant 20. jours. Il a le pied large & ſolide, & non pas dur; car il eſt couvert d'une ſimple peau. Le poil de *chameau* ſert à pluſieurs ouvrages & étoffes. Le *chameau* eſt dix ou douze jours ſans boire ni manger. On le nourrit avec de la paille briſée, qu'on detrempe avec de l'eau, & de la farine. Quand il eſt en chaleur, il ſe retire à part avec ſa femelle, & la couvre tout le jour. Elle porte ſon fruit onze mois. On ſe ſert d'une petite baguette pour le pancer, au lieu d'étrille; on frappe ſur lui comme ſur un tapis pour en ôter la pouſſiere. Le maître le ſuit en chantant & en ſiflant. Plus on chante, & mieux il marche. Il eſt ſujet à s'écarteler. C'eſt pourquoi lorſque les Caravanes paſſent dans des terres gliſſantes, on étend des tapis ſous les *chameaux*. TAVERNIER. Voyez DROMADAIRE. Les *chameaux* gardent de l'eau dans leur eſtomac fort long temps pour ſe rafraîchir, par le moyen d'un grand ventricule qu'ils ont, autour duquel on trouve un nombre conſiderable de ſacs enfermez entre ſes tuniques, dans leſquels il y a apparence que ces animaux mettent leur eau en reſerve. On pretend même que c'eſt la derniere reſſource des Caravanes, d'ouvrir le ventre de ces animaux pour ſe ſervir de cette eau. Mais par les *Obſervations Phyſiques* &c. que les Jeſuïtes ont faites à la Chine, il paroît que ces reſervoirs pretendus ne ſe trouvent point dans les *chameaux*; ils ont verifié le fait par la diſſection de divers *chameaux*, LE P. GOUYE. Le *chameau* qui porte l'étendart d'or, que la Caravane de Pelerins va offrir tous les ans ſur le tombeau de Mahomet à la Meque, eſt exempt de porter aucun fardeau pendant le reſte de ſa vie, LA CROIX. Ils pretendent même que cet heureux *chameau* reſſuſcitera, & jouïra des delices du Paradis, CHEVR. Les *chameaux* vivent ſelon quelques-uns juſqu'à cinquante ans, & ſelon quelques autres juſqu'à cent. Ce mot vient de l'Hebreu *gamal*, ſelon Nicod. Mais ſelon Iſo Magiſter, il vient du Grec *kamptos*, qui ſignifie *curvum*, à cauſe des boſſes qu'il a ſur le dos.

CHAMEAU MOUCHETÉ. Autre eſpece d'animal reſſemblant au vrai *chameau* par la tête; mais par le reſte du corps, au cheval & au bœuf. En Latin *camelopardalus*, POMEY.

On appelle auſſi *chameau*, le poil de *chameau* filé en forme de laine fort deliée, duquel ſe ſervent les Ferrandiniers dans leurs ouvrages.

En termes de Blaſon, on appelle *chameau emmuſelé*, un *chameau* repreſenté avec une muſeliere.

Il y a une herbe qu'on appelle *pâture de chameau*, à cauſe que les *chameaux* en font fort friands, qu'on appelle autrement *juncus odoratus*, ou *ſchœnanthum*.

CHAMELIER. ſ. m. Celui qui pance, & qui conduit des chameaux. On appelle auſſi *Chameliers*, les Marchands qui font trafic de chameaux. Le premier metier de Mahomet fut d'être *Chamelier*.

CHAMES. ſ. f. pl. Eſpeces de moules. Dioſcoride dit que le potage des *chames* cuites en peu d'eau, eſt bon à lâcher le ventre. Il y en a de tant de ſortes, que Matthiole avoüe qu'il eſt difficile de les diſtinguer. Elles ſont couvertes d'une coquille legere, & on les trouve ſouvent ouvertes & bâillantes au bord de la mer ſur le gravier.

CHAMFRAIN, ou CHAMFRIN. L'Academie écrit CHANFREIN. ſ. m. C'eſt la partie du devant de la tête du cheval depuis le deſſous des oreilles juſqu'à ſa bouche, en deſcendant par l'intervalle des deux ſourcils.

Ce mot vient de *camus* & de *frenum*, MEN.

CHAMFRAIN BLANC, ou CHANFREIN BLANC, autrement *belle-face*, eſt une marque blanche qui regne le long du *chanfrein* du cheval. C'eſt-à-dire, depuis ſon front juſqu'à ſon nez.

CHAMFRAIN, eſt auſſi l'armure du cheval qui couvre cette partie, quand il eſt ſous un cavalier armé de toutes pieces. Les Plumaſſiers le diſent pareillement du bouquet de plumes qu'on met ſur la tête des chevaux; & les Selliers, des pieces de cuir ou d'étoffe qui couvrent cette partie.

CHAMFRAIN, en termes d'Architecture, eſt un ornement, ou demi-creux, qui eſt moitié moindre que la ſcotie. On l'appelle autrement *eſcape* ou *naſſelle*. C'eſt auſſi le pan qui ſe fait par l'arrête rabattuë d'une pierre, ou d'une piece de bois: on le nomme autrement *biſeau*.

CHAMFRAINER. v. act. Terme de Menuiſier. Couper le bord d'une planche de biais; rabatre une des arrêts, juſqu'à l'autre arrête.

CHAMICO. ſ. m. Sorte de ſemence du Perou; ſem-

Digitized by Google

ſemblable à celle des oignons, mais dont la vertu eſt telle, que ſi l'on boit l'eau dans laquelle elle aura bouilli ſeule, ou avec du vin, elle provoque un dormir de vingt-quatre heures; & ſi quelcun l'a bué en riant ou en pleurant, il demeure fort long témps dans ce même état.

CHAMOIS. ſ. m. Chevre fort ſauvage qui habite ſur le haut des rochers & des montagnes. Le *chamois* a la queuë longue de trois pouces, les oreilles de cinq. Il a de grands yeux avec une paupiere interne & rouge. Sa levre ſuperieure eſt fenduë comme au lievre. Ses cornes ſortent au devant du front fort peu au deſſus des yeux. Elles ſont longues de 9. ou 10. doigts, & ſont noires, rondes & rayées circulairement: ce qui l'a fait appeller par Oppian *ſtrephikeros*; c'eſt-à-dire, qui a les cornes tournées en arriere. Il a le pied fourché & creuſé par deſſous, & non rempli de chair comme la gazelle. Il marche ſur ſes ongles & court fort vîte. Il a trois ventricules pareils à ceux des bœufs. Ses inteſtins ont 40. pieds de long. Il eſt plus grand & a les jambes plus longues que la chevre, mais le poil plus court; ſon poil eſt de deux ſortes. Le petit eſt fin, friſé & ondé, & caché ſous le grand. Il y en a une partie de couleur de minime brun. Le reſte eſt d'un blanc ſale & rouſſâtre. Scaliger veut que le *caprea* des Anciens ſoit nôtre *chamois*, quoique Jonſton veuille que ce ſoit le chevreuil. Les *chamois* ſe nourriſſent d'herbes qui croiſſent ſur le ſable; principalement du doronic Romain. Pline dit qu'ils vivent des poiſons comme les cailles. On trouve quelquefois dans le ventricule des *chamois* des pierres qu'on appelle *bezoüard d'Allemagne*. La peau en eſt fort eſtimée, parcequ'étant preparée, elle eſt chaude & douce ſur la chair, & ſe peut lavonner & tenir fort nette. Elle ſert auſſi à purifier le mercure qu'on fait paſſer par ſes pores, qui ſont fort étroits. En Latin *rupicapra*.

Menage derive ce mot de l'Italien, *camuccia*, ou *camoccia*; mais Belon dit que ce nom vient du Grec *kemas*.

CHAMOIS, eſt auſſi une couleur tirant ſur l'iſabelle, dont les curieux de tulippes font grand état.

CHAMOIS, ſe prend auſſi pour la peau de *chamois*. Ainſi on dit, Gans de *chamois*, caleçons de *chamois*.

CHAMP. ſ. m. Piece de terre propre à être labourée, & ſemée de grains. *Champ* cultivé. *Champ* en friche. *Champ* fertile; *champ* ſterile.

Heſiode à ſon tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop pareſſeux vint hâter les moiſſons, BOI.

Ce mot vient du Latin *campus*, que quelques-uns tirent du Grec *chamaipous*, qui ſignifie proprement *celui qui marche à pied*: mais ici il ſignifie *qui n'a pas de grands pieds*, des pieds élevez comme en ont les montagnes. Ce qui prouve cette étymologie, c'eſt que les Grecs appellent un *champ*, *pedion*. Voyez Martinius, qui appuye abondamment cette étymologie.

CHAMP, ſe dit quelquefois d'une place publique, & ſur tout dans l'hiſtoire Romaine. Le *Champ de Flore*. Le *Champ de Mars*. On appelloit anciennement en France, *Champs de Mars*, les aſſemblées de toute la nation que le Roi convoquoit tous les ans, ou pour faire de nouvelles loix, ou pour decider des grandes affaires du Royaume. On les nomma ainſi, ſoit parcequ'elles ſe tenoient d'ordinaire au mois de Mars; ſoit à l'imitation *du Champ de Mars*; lieu ſitué entre la ville, & le Tibre, & qui étoit deſtiné à Rome pour de pareilles aſſemblées. Sous la III. Race ces aſſemblées ont pris le nom d'*Etats Generaux*.

CHAMP, en termes de Guerre, ſignifie le lieu où ſe donne une bataille, ou un combat. Le General eſt demeuré maître du *champ* de bataille. On dit qu'un homme s'eſt ſignalé, ou qu'il eſt mort dans le *champ* de Mars; c'eſt-à-dire, à la guerre.

On appelloit autrefois *champ clos*, ou *camp clos*, la lice, ou l'eſpace fermé de barrieres, où les Chevaliers faiſoient des joûtes & tournois, ou des combats à outrance. Le *champ* eſt demeuré à un tel Chevalier.

Le *champ* d'un tableau, d'une tapiſſerie, c'eſt le fonds, lequel eſt d'ordinaire obſcur, & où il n'y a rien; il faut rembrunir le *champ* de cette tapiſſerie pour en relever davantage les couleurs; ou le *champ* de ce tableau pour en detacher les figures. Le *champ*, le *fonds*, & le *derriere* d'un tableau ſignifient la même choſe. On appelle auſſi le *champ* d'une medaille, le fond où il n'y a rien de gravé. On dit encore, qu'une draperie, ou un morceau de bâtiment ſert de *champ* à une figure, quand la figure eſt peinte ſur la draperie, ou ſur le bâtiment.

CHAMP, ſe dit auſſi en termes de Blaſon, du fond de l'Ecu; les armes du Roi ſont trois fleurs-de-lis d'or en *champ* d'azur.

On dit *mettre des ſolives de champ*; pour dire, les poſer ſur la partie la moins large; enſorte qu'une ſolive qui a 6. pouces d'un ſens, & 4. de l'autre, eſt *miſe de champ* ſi elle eſt ſur la partie de quatre. Il en eſt de même de toutes les autres pieces de bois équarries, que l'on doit *mettre de champ* pour leur donner plus de force, & pour empêcher qu'elles ne plient.

CHAMP, eſt auſſi un terme d'ouvrier qui fait des peignes. C'eſt le milieu du peigne d'où ſortent les dents de chaque côté.

CHAMP, en termes de Mechaniques, ſe dit de ce qui eſt poſé horizontalement. Les ſablieres ſe couchent de *champ*. Les Horlogers appellent la *roüe de champ*, la troiſiéme rouë d'une montre, qui fait mouvoir celle de rencontre. Elle eſt poſée horizontalement, & ſes dents ſont perpendiculaires.

CHAMP, ſe dit figurément des ſujets, & des matieres ſur quoi les Auteurs peuvent s'exercer, diſcourir, & diſputer à cauſe de la liberté de leurs fictions. Voilà un beau *champ* à vous exercer; à étaler vôtre éloquence, & vôtre érudition. L'hiſtoire du Roi eſt un beau *champ* pour exercer les Hiſtoriens.

C'eſt à vous de courir
Dans le champ *glorieux que j'ai ſçu vous ouvrir,* RAC.
Il faut pour demaſquer ce ſubtil hypocrite,
Flatter de ſon amour les deſirs effrontez,
Et donner un champ *libre à ſes temeritez.* MOL.

CHAMP, ſe dit encore figurément de l'eſprit, ou des perſonnes mêmes. Ce jeune homme a du genie; mais c'eſt un *champ* mal cultivé; tout heriſſé de ronces & d'épines, M. Sc. Le *champ* de l'Egliſe étoit tout couvert d'ivroye, CL.

CHAMPS, au plurier, ſe dit par oppoſition à ce qui eſt enfermé dans les villes. Aller aux *champs*, à ſa maiſon des *champs*. Maiſon des *champs* n'eſt pas une façon de parler noble; il faut dire, maiſon de *campagne*, BOU. Mener les vaches, ou les brebis aux *champs*; c'eſt, les mener paître.

On dit en termes de Guerre, Battre aux *champs*; pour dire, Avertir un corps d'Infanterie qu'il ait à marcher. Voyez BATTRE.

Les Payens ont appellé *Champs Eliſées*, ou *Champs Eliſiens*, le lieu où ils croyoient que les ames des gens de bien alloient après leur mort pour y goûter un éternel repos. C'étoit leur Paradis fabuleux. Quelques-uns ont cru qu'ils étoient dans les Iles Fortunées; d'autres les ont placez ailleurs. Virgile fait la deſcription des *Champs Eliſées* dans le ſixiéme de l'Eneide.

LES CHAMPS ELISÉES, étoient auſſi des cimetieres où les Payens enterroient leurs morts ſeparément, & dans des tombeaux de pierre. On en peut voir quelques reſtes dans la ville d'Arles. Les Turcs imitent ces ſortes de cimetieres: & ce grand nombre de tombeaux élevez fait un aſpect qui reſſemble à une ville.

Digitized by Google

CHAMP, ſe dit adverbialement en ces phraſes. Aller, courir *à travers champs*; pour dire, Hors des chemins; ſans avoir de route certaine; au hazard. A chaque bout de *champ*; pour dire, A toute heure; à tout propos. Sur le *champ*; pour dire, Tout d'abord; à l'inſtant.

CHAMP, ſe dit en ces phraſes proverbiales. Il y a aſſez de *champ* pour faire glane; pour dire, qu'il y a aſſez de beſogne pour tout le monde, ou de quoi contenter tout le monde. On dit, qu'un homme a un œil aux *champs*, & l'autre à la ville; pour dire, qu'il eſt fort vigilant, & fort attentif à tout ce qui ſe fait, de près & de loin. On dit auſſi, qu'un homme court les *champs*, qu'il court les ruës; pour dire, qu'il eſt fou; qu'il ſe met aux *champs*, quand il s'emporte de colere; & qu'on lui donne la clef des *champs*, quand on le met en liberté de s'en aller, de s'enfuir, & de faire tout ce qu'il voudra.

CHAMPAGNE. ſ. f. Terme de Blaſon, eſpace entre qui occupe le tiers de l'Ecu vers la pointe. On l'appelle autrement *plaine*. Cette piece eſt rare en Armoiries, ſelon le Pere Meneſtrier.

CHAMPANE. ſ. f. Bâtiment du Japon de 60. à 80. tonneaux; il n'a que des courcives: il eſt conſtruit ſans cloux, les membres étant ſeulement couſus avec des chevilles des bois, & des bordages emboîtez. Les *champanes* ſont des vaiſſeaux longs, qui ont leur plus grande hauteur à l'avant, & leur plus grande largeur à l'arriere.

CHAMPART. ſ. m. Droit qu'a un Seigneur de prendre ſur les terres dependantes de ſa Seigneurie une certaine portion des fruits; comme des pommes, & poires; la dixiéme, treiziéme ou quinziéme gerbe des grains. Il y a des terres qui payent la dîme, d'autres le *champart*. Quand le *champart* eſt ſeigneurial & tient lieu de chef-ſens, il doit lots & ventes; mais il ne les doit point ſi c'eſt un droit foncier conſtitué après le cens.

Ce mot vient de ce que ce droit eſt comme une partie du champ que le Seigneur s'eſt reſervée. On l'appelle en quelques endroits *terrage*, & en Latin *campi pars*.

CHAMPARTER, ou CHAMPARTIR, ſelon quelques-uns. v. act. Lever le droit de champart. Un Laboureur ne peut enlever aucune de ſes gerbes, que le champ ne ſoit *champarté*.

CHAMPARTERESSE. adj. qui ſe dit de la grange ſeigneuriale où ſe mettent les champarts. Les tenanciers des terres ſont obligez de conduire à leurs frais les gerbes priſes par le Champarteur dans la grange *champartereſſe*, auparavant que d'enlever aucune de celles qui leur appartiennent.

CHAMPARTEUR. ſ. m. Fermier, ou homme commis par le Seigneur pour lever ſon droit de champart. On l'appelle en Latin *Campipartitor*.

CHAMPE'. adj. Terme de Blaſon, ſe dit lorſqu'on ne veut expliquer que la qualité du camp. Middelbourg porte un château d'or *champé* de gueules.

CHAMPESTRE, ou CHAMPETRE, adj. m. & f. Qui regarde les champs; qui convient à la campagne; Divinité *champêtre*. La vie *champêtre* eſt douce; mais peu animée, OE. M. Rien ne charme davantage les eſprits delicats qu'une ſimplicité ruſtique, & l'innocence des plaiſirs *champêtres*, ID.

Tous les ſoins ſont bannis des demeures champêtres;
On y vit ſans ſujets; mais on y vit ſans maîtres, VILL.

CHAMPESTRE, ſignifie auſſi, Deſert; éloigné des villes; écarté. Une maiſon *champêtre*. Ce lieu eſt bien *champêtre*.

CHAMPESTRE, ſignifie auſſi, Ruſtique; ſans culture. La beauté de ce lieu eſt inculte, & *champêtre*, FONT.

CHAMPESTRE, figurément ſignifie auſſi, Ruſtique; paſtoral; qui reſſent le village. Faire dire aux échos des ſottiſes *champêtres*, BOI. Les Idylles de Theocrite ſont trop *champêtres*, FONT.

CHAMPIGNON. ſ. m. C'eſt un genre de plante dont les eſpeces ont ordinairement un pedicule qui ſoutient un chapiteau arrondi, applati, ou pointu, feuilleté en deſſous, & dont on ne connoit ni les fleurs, ni les graines. On l'appelle en Latin *fungus*. On le diviſe en pluſieurs eſpeces: il y en a de bons à manger, & de venimeux. Les *champignons* qu'on mange d'ordinaire ſont ronds, & blancs par deſſus, feuilletez par deſſous, & tirant ſur le rouge. Ils ſont d'un goût excellent étant bien preparez. Ils viennent ſur une ſimple queuë ſans racine, dans les prez, particulierement en automne. On en fait venir auſſi ſur des couches de fumier, & ſur tout ſi on les arroſe avec de l'eau où l'on aura fait bouillir d'autres *champignons*. La poudre des *champignons* ſechez au four eſt excellente pour faire des ſauſſes. Les *champignons* ſont venimeux, quand ils croiſſent auprès d'un trou de ſerpent, ou auprès d'un arbre venimeux, ou dans un lieu où il y a eu un clou de fer enrouillé, ou du drap chanſi & pourri, à ce que dit Dioſcoride. Il y a des *champignons* noirs, verds, & rouges tirant ſur le noir, qui ſont fort dangereux, ſuivant Avicenne. Les meilleurs *champignons* ſont les mouſſerons, qui viennent aux premieres pluyes d'Avril, qui ne ſont point dommageables, non plus que ceux qu'on garde toute l'année en ſaumure. On en trouve même dans les troncs des arbres qui ſont bons à manger, pourvu que l'arbre ne ſoit point venimeux de lui-même. Il y a des *champignons* qu'on appelle *fungi porcini*, ou *champignons de pourceaux*, qu'on friçaſſe à l'huile & au beurre, parmi leſquels il y en a de venimeux. Rhaſis fait mention d'un *champignon*, dont la poudre miſe ſur un bouquet, empoiſonne quand on le flaire. Matthiole dit qu'il a vu des *champignons* qui peſoient trente livres, qui étoient jaunes comme fin or; & qu'il y en a à Rome & à Naples qui viennent ſur des pierres qu'on arroſe. Il obſerve auſſi que les meilleurs *champignons* ne valent rien quand on en mange trop; qu'ils ſurmontent & éteignent la chaleur naturelle: & il nomme le *champignon*, la vraye enſeigne du logis de la mort. Ferrantes Imperatus dit avoir vu des *champignons* qui peſoient plus de cent livres. Cluſius parle d'un qui étoit aſſez gros pour nourrir plus d'un jour toute une famille: & on dit que dans les confins de la Hongrie & de la Croatie il en croît de ſi gros, qu'un ſeul peut remplir & faire la charge d'un chariot.

Menage tient que ce mot vient du Latin *campinio*, à cauſe qu'il naît dans les champs ſans être ſemé.

On dit proverbialement d'un homme qui s'eſt élevé, & qui a fait fortune en peu de temps, qu'il eſt venu tout en une nuit comme un *champignon*. Scaliger appelloit un Cardinal, un *champignon* du Vatican, PATIN.

CHAMPIGNON DE LAMPE, eſt le bouton qui ſe fait au lumignon d'une chandelle.

CHAMPIGNON, en Medecine, eſt auſſi une tumeur, ou une excreſcence de chairs qui naiſſent en pluſieurs parties du corps, comme aux paupieres, aux parties honteuſes, ou à la tête, quand le crâne a été trepané ou rompu, & que les membranes du cerveau ont été bleſſées. Il y en a qui ſortent hors des fractures des os, & qui ſont faites effectivement comme des *champignons*, ce qui leur en a fait donner le nom.

CHAMPIGNON, en Architecture. Eſpece de couppe renverſée, taillée d'écailles par deſſus, qui ſert aux fontaines jailliſſantes à faire bouillonner l'eau d'un jet, ou d'une gerbe en tombant.

CHAMPION. ſ. m. Combattant; brave. Les procés ſe decidoient, & les injures ſe vengeoient autrefois par le combat de deux *champions* en champ clos.

Menage derive ce mot de *campio*. On peut le conſulter lui-même,

Digitized by Google

même, si l'on est curieux de sçavoir les raisons qu'il en allegue. Du Cange le derive de l'Allemand *kampff*, qui signifie *combat*: & il remarque qu'on appelloit proprement *champions*, ceux qui se battoient pour ceux qui étant obligez selon la coutume d'accepter le duel, avoient pourtant une juste excuse pour s'en dispenser, comme pour être trop vieux, trop jeunes, ou infirmes, ou Ecclesiastiques, & en d'autres cas où ils étoient obligez de donner des *champions*, qu'on appelloit aussi *advoüez*. Il ajoûte que c'étoit le plus souvent des mercenaires qu'on loüoit pour de l'argent, & qui passoient pour infames. Il y avoit aussi des vassaux qui par leur foi & hommage étoient obligez envers leurs Seigneurs de se battre pour eux en cas de besoin. C'étoient seulement des combattans à pied armez d'un bâton & d'un bouclier. Il rapporte amplement les ceremonies de ces combats, & les peines des vaincus.

CHAMPION DU ROI, en Angleterre, est un Heraut qui après le couronnement du Roi, jette son gand par terre, & presente un cartel à quiconque oseroit nier, que le nouveau Prince fût legitime Roi d'Angleterre.

CHAMPION, en general se dit de tout brave, & assaillant; de tout combatant. Mais il ne se dit gueres quand on parle serieusement, REGN. Une palme si vulgaire n'est pas pour un tel *champion*, VOI. C'est un des *champions* de l'infaillibilité, PORT-R. Cependant nos *champions* pleins de vin & d'audace, BOI. Martin Secretaire du Pape Felix V. a fait un Poëme en faveur des Dames qu'il a intitulé, *Le Champion des Dames*.

On dit figurément, que les Martyrs ont été de braves *champions* de la Foi; parcequ'ils l'ont defenduë au peril de leur vie.

On dit par raillerie d'un homme qui n'est pas fort redoutable, ou qui n'a pas la force de faire ce qu'il entreprend; voilà un vaillant *champion*!

Il y a une *eau des deux champions*. Voyez EAU.

CHANCE. s.f. Jeu à trois dez. Joüer à la *chance*. Quelques-uns appellent *petite chance*, le Quinquenove qui se joüe à deux dez. On appelle aussi *chance*, les points qu'on tire pour soi-même, & ensuite pour celui contre lequel on joüe. Cela s'appelle *livrer chance*. Ces points doivent être au dessus de sept & au dessous de quatorze. Par exemple, si celui qui tient les dez amene huit, c'est là sa *chance*, & ensuite il livre *chance* à l'autre. Si le joüeur amene le nombre qui est échu à l'autre avant le sien, il gagne; & au contraire il perd si le nombre qui lui est échu arrive le premier. Il y a d'ailleurs des hazards au profit des uns & des autres, qu'il seroit trop long d'expliquer.

Ce mot vient du Latin *cadentia*, selon quelques-uns. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *chance*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton qui signifie *cas fortuit*.

CHANCE, signifie aussi, Coup heureux, rencontre avantageuse, & fortuite. Cet homme est en *chance*, il gagne tous les coups. Vôtre arrivée m'a porté *chance*. J'ai gagné au commencement; mais la *chance* a tourné.

On dit proverbialement, qu'un homme a conté sa *chance*; pour dire, son histoire, sa bonne, ou mauvaise fortune.

CHANCEL, ou CHANCEAU. s.m. est une partie du Chœur d'une Eglise, qui est entre le maître autel, & la balustrade qui la ferme: c'est où se mettent les Ministres servans à la Messe. C'est un droit honorifique, d'avoir droit de banc & de sepulture dans le *chancel*. Ce mot ne se trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

Ce mot vient du Latin *cancellum*, qui se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne en cette signification, MEN. Ce mot a signifié toute sorte de treillis soit de bois, ou de fer, ou même des traits de plumé croisez.

CHANCELANT, ANTE, adj. Qui chancele; qui vacille; qui branle; qui n'est pas ferme. Marcher d'un pas *chancelant*.

CHANCELANT, figurément signifie, Peu stable; mal assuré; ébranlé; prêt à tomber. La fortune est fort *chancelante*. Les esprits foibles sont *chancelans* dans leurs opinions. Etre *chancelant* dans son devoir, ABL. La multitude étoit déjà toute ébranlée & *chancelante*; VAUG. Combien de familles *chancelantes* ont été soûtenuës par son secours? FL.

Oui, je sens qu'à vos yeux mon courroux chancelant,
Trebuche, perd sa force, & meurt en vous parlant,
CORN.

CHANCELER. v.n. Branler; n'être pas ferme & assuré; pancher de côté & d'autre; vaciller; être toûjours sur le point de tomber. Un homme qui a trop bu *chancele*. Vous *chancelez*. comme un ivrogne. Il s'apperçut que le Roi *chanceloit* & laissoit aller ses armes de foiblesse, VAUG. On ne voit point mes pas sous l'âge *chanceler*, BOIL.

Quelques-uns derivent ce mot de *cancellare*.

CHANCELER, figurément signifie, Branler; varier; être incertain; irresolu; peu ferme; mal assûré. Cet homme est irresolu & *chancele* dans ses opinions; sa memoire *chancela* d'abord. Alexandre vit ce jour-là *chanceler* sa fortune, VAUG. Mon devoir n'a jamais *chancelé*, CORN.

Sous le coupable effort de sa noire insolence,
Themis a vu cent fois chanceler *sa balance*, BOI.

CHANCELEMENT. s.m. Demarche qui n'est pas ferme, qui n'est pas assûrée, DANET. TACHARD.

CHANCELEMENT; Balancement. Copernic admet un *chancelement* de l'axe de la terre pour rendre raison de l'anomalie du cours des étoiles. Voyez LIBRATION.

CHANCELERIE. s.f. Lieu où se scellent les Lettres Royaux, les Arrêts & les Provisions d'Offices. Le Sr. Tessereau Secrétaire du Roi a fait une Histoire Chronologique de la *Chancelerie* de France.

La *grande Chancelerie*, est celle où l'on scelle avec le grand sceau du Roi gardé par Mr. le Chancelier; ce grand sceau a autorité & est executoire par tout le Royaume. C'est Mr. le Chancelier qui y tient le sceau. Quand il va au sceau les quatre Huissiers de la *Chancelerie* marchent devant lui portant les quatre masses, & ayant la chaine d'or au col. Au milieu d'eux est le Chaussecire qui porte le coffre de sceaux.

A la *grande Chancelerie* il y a quatre Grands Audienciers; quatre Controlleurs Generaux; quatre Conservateurs des hypotheques; quatre Gardes des rôles des Offices de France; quatre Dépositaires des minutes, & expeditions de la *Chancelerie*; quatre Chaussecires; & Scelleurs hereditaires; quatre Huissiers ordinaires; deux Ciriers; deux Portecoffres; & un valet Chaussecire. Tous ces Officiers de la *grande Chancelerie* jouissent des mêmes privileges que les Secretaires, & les Commensaux de la Maison du Roi. On scelle à la *grande Chancelerie* les Edits, & Declarations, les provisions des Officiers de Justice, les privileges pour l'impression des livres; les lettres d'abolition. Toutes les lettres qui s'y expedient sont signées par un Secretaire du Roi.

La *petite Chancelerie*, est une *Chancelerie* établie près de chaque Parlement pour l'expedition des affaires de Justice. A Paris le sceau de la *petite Chancelerie* se tient d'ordinaire par un Maître des Requêtes. A la *petite Chancelerie* on scelle avec le petit sceau. Il n'a autorité que dans le ressort du Parlement où elle est établie. Voyez SCEAU. Les *petites Chancelleries* ne sont établies que pour expedier les lettres qui sont de stile commun, & qui ne requierent point de connoissance de cause. Elles ne font point attributives de Jurisdiction comme celles de la *grande Chancelerie*, qui ne peuvent

Digitized by Google

être adreſſées qu'aux Juges Royaux. On appelle *ſtile de la Chancelerie*, un livre qui contient des modèles, ou des formules de toutes les lettres de *Chancelerie*. A la *petite Chancelerie* de Paris il y a quatre Audienciers; quatre Controlleurs, & douze Referendaires. Dans les *petites Chancelleries* des autres Parlemens c'eſt un Secretaire du Roi qui tient le ſceau.

On appelle auſſi *Chancelerie*, les maiſons où loge le Chancelier, & qui lui ſont affectées auprès des Maiſons Royales, comme à St. Germain, à Fontainebleau, à Verſailles, &c.

On appelle encore *Chancelerie*, le corps des Officiers qui ſont neceſſaires pour le ſceau; comme les Grands Audienciers, les Secretaires du Roi, les Treſoriers du ſceau, les Controlleurs, Referendaires, & Chauffecires. La *Chancelerie* a été au devant du Roi à ſon entrée.

On appelle *Chancelerie de l'Univerſité*, le lieu où l'on ſcelle les lettres de Docteur, de Bachelier, de Maître ès Arts.

On appelle auſſi *Chancelerie*, le Greffe d'un Conſulat de Marine, où l'on delivre des expeditions authentiques, comme celles des Notaires, & des Greffiers.

CHANCELERIE DE ROME. On l'appelle auſſi, *Chancelerie Apoſtolique*. Lieu où s'expedient les Bulles, les Suppliques, & autres Lettres Apoſtoliques à l'exception des Brefs. Le Cardinal Vice-Chancelier en eſt le Chef, ou le Preſident. Depuis Boniface VIII. il n'y a point eu de Chancelier. Après le Vice-Chancelier il y a le *Regent de la Chancelerie*: douze Abbreviateurs de Parco-majori, & un grand nombre d'autres Officiers. Anciennement la Datterie & la *Chancelerie* n'étoient que la même choſe; mais à cauſe du nombre d'affaires on en fit deux Tribunaux qui ont tant de relation l'une avec l'autre que la *Chancelerie* ne fait qu'expedier ce qui a paſſé par la Datterie. On dit que la Chambre eſt plus graciuſe que la *Chancelerie*, parceque la Chambre fait quelquefois des remiſes des frais pour l'expedition des Bulles: au lieu que la *Chancelerie* fait tout payer à la rigueur. On y ſcelle les Bulles en plomb. Pour les taxes de la *Chancelerie*. Voyez DISPENSE.

CHANCELERIE, en Angleterre, c'eſt la Cour Souveraine du Royaume pour les affaires civiles. Le grand Chancelier, ou le Garde du grand ſceau, eſt le ſeul Juge de cette Cour: feulement dans les cas difficiles il prend conſeil; & cependant il n'eſt pas obligé de s'y conformer. Il doit juger ſelon les loix, & les ſtatuts du Royaume; mais il peut auſſi juger ſelon l'équité, & moderer la rigueur de la loi, ſelon laquelle les autres Juges ſont obligez de prononcer. La Cour de la *Chancelerie* eſt au deſſus de toutes les autres, dont elle peut corriger, & reformer les jugemens. On la diviſe en deux Cours; l'une où l'on juge à la rigueur, & là les procedures, & tous les actes ſe font en Latin. Il y a 24. Clercs établis pour cela. L'autre eſt celle de l'équité, & là les procedures ſe font en Anglois: ſix Clercs ſont ordonnez pour ces ſortes d'actes. Comme la derniere eſt une Cour de conſcience, & de miſericorde, il y a moins de chicanes, & l'on y abrege fort les procedures. Le Chancelier a 12. Aſſiſtans, qu'on appelloit autrefois *Coadjuteurs*. Ils ont des appointemens du Roi, & doivent être Docteurs en Droit Civil. Le Chancelier les conſulte dans les cas importans, & douteux, ſans être obligé abſolument de deferer à leur avis. Le premier de ces Aſſiſtans eſt le *Maître des Rôlles*; il juge en l'abſence du Chancelier. Il a ſeance dans la Chambre haute à côté du Chancelier. C'eſt auſſi la Cour de la *Chancelerie* qui dreſſe les lettres circulaires du Roi pour convoquer le Parlement; les Edits, les Proclamations, les Pardons &c. CHAMBERLAIN.

CHANCELIER DE FRANCE. ſ. m. Loyſeau le qualifie, *Chancelier de France, & de Navarre*. C'eſt le premier Officier de la Couronne. Il eſt le Chef de la Juſtice, & preſide aux Conſeils du Roi en l'abſence du Roi: & quand le Roi y eſt preſent; c'eſt le *Chancelier* qui en prononce les Arrêts. C'eſt lui qui tient le grand ſceau du Royaume; & il ſcelle les Edits, & Declarations, & autres lettres patentes émanées du Roi. Il y a un grand nombre d'autres expeditions qu'il peut faire de ſon autorité, & ſans en conſulter le Roi. Quand le Roi va au Parlement tenir ſon lit de Juſtice, le *Chancelier* eſt aſſis devant lui à main gauche; il expoſe les volontez du Roi. Il eſt Preſident né du grand Conſeil. On ne peut lui ôter ſa charge qu'avec la vie; mais quelquefois le Roi lui ôte les ſceaux, & on les donne à un Garde des ſceaux. Le Roi ſcelle lui-même les proviſions du *Chancelier*: après quoi il lui remet les ſceaux. Le *Chancelier* ne prête le ſerment qu'entre les mains du Roi. Il ne porte jamais le deuil, pour quelque raiſon que ce ſoit. La raiſon de ce privilege eſt, qu'il ſe detache de lui-même, pour ne plus repreſenter que la Juſtice, dont il eſt le Chef, LE MAI. Les Rois ont raſſemblé dans le *Chancelier* l'autorité de toutes les Magiſtratures: c'eſt pourquoi ſes Lettres ſont preſentées dans toutes les Cours Souveraines: il a chez lui les marques de la Majeſté Royale; ſa maiſon eſt ornée de fleurs-de-lis, ID. Le *Chancelier* a ſeance, & opine le premier après les Princes du ſang; & au Parlement il precede le Connétable, LE P. ANSELME. Le *Chancelier* eſt la bouche du Prince, & l'interprete de ſes volontez, LE MAI. Cependant il ne doit pas dire comme le *Chancelier* de Birague ſous Henri III; Je ſuis *Chancelier* du Roi, & non pas *Chancelier* de France.

Il y a apparence que ce mot vient du Latin *cancellum*, qui ſignifie un *chaſſis*, à cauſe de ſa reſſemblance avec le paraphe du Roi qui eſt fait en grille, auprès duquel le *Chancelier* appoſe le ſceau. D'autres croyent que ce mot vient de *canceller*, à cauſe qu'il faiſoit pluſieurs traits de plume ſur les Lettres qu'il refuſoit, comme prétend Nicod. Mais Menage dit qu'il vient *à cancellis*; c'eſt-à-dire, du *chancel* ou *treillis* où étoit l'Empereur quand il rendoit la juſtice; parceque le *Chancelier* étoit à la porte de la clôture qui ſeparoit le Prince du peuple. Du Cange après Joannes de Janua dit que ce mot vient de la Paleſtine, où les toits étoient plats & faits en terraſſe avec des parapets ou gardefous grillez qui s'appelloient *cancelli*; & que ceux qui montoient ſur ces toits pour reciter quelque harangue, s'appelloient *cancellati*; & qu'on a étendu ce nom à ceux qui plaidoient dans les barreaux, qu'il appelle *cancelli forenſes*: depuis on a appellé *Chanceliers*, ceux qui étoient les premiers aſſis en ces barreaux: & enfin ce nom eſt paſſé à ceux qui étoient les Secretaires des Rois, qui gardoient leurs cachets & leur ſceau.

Les *Chanceliers* ont été connus pendant la premiere Race des Rois ſous le nom de *Referendaires*, ou de *grands Referendaires*, du mot Latin *referre*, *rapporter*; parcequ'ils avoient ſoin de rapporter au Roi les Requêtes, Placets, & autres Lettres. On les appelloit auſſi *Secretaires du Roi*. Aurelien eſt le premier dont l'Hiſtoire ait conſervé le nom, qui ſoit qualifié *Chancelier* ſous Clovis V. vers l'an 500. Sous la ſeconde Race, ils ont eu divers noms. On les appelloit *Apocriſiaires*, *Souverains-Chanceliers*, ou *Archi-Chanceliers*; *Notaires*, ou *Archi-Notaires*, & quelquefois *Archi-Chapelains*. Sous la troiſiéme Race la dignité de *Chancelier* a reçu beaucoup d'accroiſſement ſoit à l'égard du rang, ſoit à l'égard de l'autorité. On remarque dans la premiere inſtitution du Parlement ſous Philippe le Bel, & Philippe le Long, que le *Chancelier* en eſt nommé le Chef, & le Preſident. Dans la ſuite il ceſſa de s'y trouver: parcequ'il étoit occupé au Conſeil d'Etat. Cependant il s'y tranſportoit

Digitized by Google

portoit en certaines occasions, & par une Ordonnance de l'an 1404. il eſt porté que les Offices de Preſidens, & Conſeillers du Parlement, & de la Chambre des Comptes venant à vaquer, le *Chancelier* s'y tranſportera pour remplir les places vacantes par élection. Il eſt porté par la même Ordonnance, qu'il ſera pourvu aux Offices de Baillis & Senechaux par le *Chancelier* en la Cour de Parlement. Sous le regne du Roi Jean la charge de *Chancelier* n'ennobliſſoit pas encore ceux qui en étoient revetus : enſorte qu'on remarque que les *Chanceliers* qui n'étoient point nobles étoient ſimplement appellez *Maîtres*; au lieu que ceux d'extraction noble étoient qualifiez *Meſſires*. Le titre de Chevalier n'étoit pas non plus annexé à la dignité du *Chancelier*; & il ne le prenoit qu'après avoir été créé Chevalier de loix par le Roi dans la forme accoutumée; ainſi ſi le *Chancelier* prend la qualité de Chevalier, c'eſt une uſage moderne; anciennement ce droit n'étoit point attaché à ſa charge, De Launay.

Chancelier de Rome. Premier Officier de la Chancelerie Romaine. Depuis Gregoire VIII. ou Boniface VIII. il n'y a point de *Chancelier*; mais ſeulement un Vice-*Chancelier*. Voyez Vice-Chancelier.

Chancelier. Grand Officier auprès de divers Souverains. L'Archevêque de Mayence eſt *grand Chancelier de l'Empire*. L'Empereur a auſſi ſon *grand Chancelier*.

En Angleterre le *Chancelier* eſt le ſecond; & ſi l'on compte le grand Senechal, le troiſiéme Officier de la Couronne. Il garde le grand ſceau du Roi. Il ſigne, & ſcelle toutes les Patentes & Commiſſions qui viennent du Roi. Il diſpoſe de tous les Benefices qui ſont au deſſous de 20. livres ſterlings. C'eſt pourquoi c'étoit autrefois toûjours un Eccleſiaſtique. C'eſt preſentement toûjours un Laïque. Depuis le regne de Henri VIII. qui changea la coutume, il n'y a point eu d'Eccleſiaſtique, excepté Gardiner Evêque de Wincheſter, qui fut nommé *Chancelier* par la Reine Marie. Le *Chancelier* eſt Juge de la Chancelerie. Voyez Chancellerie d'Angleterre.

Chancelier, ſignifie auſſi, celui qui garde les ſceaux des Princes de la Maiſon Royale, ou de quelques Communautez. Le *Chancelier* de la Reine, de Monſieur. Le *Chancelier* de l'Ordre du St. Eſprit: de St. Lazare &c.

Chancelier de l'Univerſité. Dans les Univerſitez où il y a un *Chancelier*, il n'a pas le même pouvoir, ni la même autorité. Il y a deux *Chanceliers* dans l'Univerſité de Paris. Celui de l'Egliſe Cathedrale, & celui de Ste. Genevieve. Le premier eſt toûjours du corps du Chapitre de la Cathedrale de Paris. Le ſecond eſt un Religieux de Ste. Genevieve. Ils ſcellent les lettres de ceux qui prennent leurs degrez dans l'Univerſité. Dans les Academies de l'Empire le *Chancelier* occupe la premiere place après le Recteur. Sa charge eſt perpetuelle. Il eſt l'Inſpecteur, & le Cenſeur commis pour empêcher qu'on ne viole les loix, & les ſtatuts de l'Academie; qu'on ne rempliſſe les emplois de perſonnes incapables, & qu'on ne confere les degrez de Bachelier, ou de Docteur, à ceux qui en ſont indignes, ou par leur ignorance, ou leurs mauvaiſes mœurs.

Chancelier dans les Univerſitez d'Angleterre. Dans celle d'Oxford le *Chancelier* eſt le premier Magiſtrat. Il eſt élu par les écoliers mêmes: ſa charge conſiſte à gouverner l'Univerſité, à en conſerver les privileges, & les libertez, à convoquer les aſſemblées, & à rendre juſtice entre les membres de l'Univerſité, qui ſont tous ſoumis à ſa Juriſdiction. Le *Chancelier* de l'Univerſité de Cambridge a auſſi une Cour de Juſtice, & joüit des mêmes prerogatives que celui d'Oxford; excepté qu'il n'eſt pas élu à vie comme celui d'Oxford. On le peut changer, ou le continuer, tous les trois ans, Chamberlain.

Chancelier du grand Prieuré. Officier d'un grand Prieuré de Malthe, qui delivre les actes du Chapitre, & les ſcelle du ſceau de l'Ordre.

Grand Chancelier de l'Ordre. Qualité qu'on donne à Malthe au Chef de la Langue de Caſtille.

Chancelier de l'*Academie Françoiſe*. C'eſt le ſecond Officier de l'Academie. Sa fonction eſt de garder les ſceaux, & de ſceller tous les Actes expediez par l'ordre de l'Academie. On les ſcelle en cire bleuë. Le *Chancelier* preſide aux aſſemblées de l'Academie en l'abſence du Directeur. Il eſt élu, ou prolongé de deux mois en deux mois.

On donne auſſi le nom de *Chancelier* aux Greffiers des Conſuls dans les échelles du Levant.

Chancelière. ſ. f. La femme du Chancelier. Madame la *Chanceliere* a l'entrée du Louvre en carroſſe; mais elle n'a point le tabouret chez la Reine; on lui donne un ſiege pliant à la toilette de la Reine.

Chanceux, euſe. adj. Qui eſt heureux, qui a de la bonne fortune. Cet homme eſt ſi *chanceux*, qu'il a eu deux billets noirs à la lotterie. C'eſt une façon de parler baſſe & familiere, Refl.

Chanceux, ſe dit auſſi en mauvaiſe part. Il eſt *chanceux* à ſe bleſſer, à avoir des rhumes.

On dit proverbialement & ironiquement, C'eſt un homme bien *chanceux*; pour dire, C'eſt un pauvre homme que je ne crains gueres. Voilà un jeu bien *chanceux*, qui n'eſt pas de grande importance.

Chancir. Voyez Chanſir.

Chancre. ſ. m. Ulcere malin qui ronge les chairs, & qui eſt cauſé ſouvent par un mal venerien. Quelques-uns donnent auſſi ce nom à la maladie qui eſt plus connuë ſous le nom de *cancer*. Voyez Cancer.

Chancre, ſe dit auſſi d'une onctuoſité épaiſſe qui vient ſur la langue après quelque maladie, ou durant la fievre, ou autour des dents qu'on n'a pas ſoin de nettoyer.

Chancre, en termes de Jardinage, eſt une maladie qui ſurvient à l'arbre, qui fait mourir ſa peau, ſemblable à la dartre ou à la galle, qui vient ſur le corps humain. On fait des inciſions tout alentour avec la pointe du couteau juſqu'au bois pour arrêter cette maladie.

On dit proverbialement d'un goulu, d'un grand mangeur, qu'il mange comme un *chancre*.

Chancreux, euſe. adj. Qui tient de la nature du chancre. Ulcere *chancreux*. Tumeur *chancreuſe*.

Chandeleur. ſ. f. eſt une Fête qu'on celebre dans l'Egliſe Romaine le 2. de Fevrier en memoire de la Purification de la Vierge; on fait ce jour-là des Proceſſions avec des chandelles allumées. Bede dit que l'Egliſe a changé heureuſement les luſtrations des Payens qui ſe faiſoient au mois de Fevrier autour des champs, en la Fête de la Purification où l'on fait des Proceſſions avec des chandelles ardentes, pour marquer que J. Christ eſt la lumiere du monde: ce qui fut établi par le Pape Gelaſe, qui abrogea les Lupercales. Ce ſont ces chandelles qui ont donné le nom à la *Chandeleur*, en quelques lieux on l'appelle *Chandeleuſe*. En Latin *Candelaria*.

On dit proverbialement, A la *Chandeleur* la grand douleur; pour dire, qu'en ce temps-là il fait quelquefois un froid exceſſif. La rime a plutôt fait ce proverbe que la raiſon.

Chandelier. ſ. m. Ouvrier; Marchand qui fait, ou qui vend des chandelles. On dit auſſi, une *Chandeliere* au feminin: c'eſt la femme d'un *Chandelier*, ou une marchande de chandelle.

Ce mot vient du Latin *candelabrum*.

Digitized by Google

CHANDELIER, ſignifie auſſi, un uſtencile de menage qui ſert à mettre des chandelles pour éclairer. Il eſt compoſé d'un pied, d'une tige, ou baluſtre, & d'une boéche. On fait des *chandeliers* de cuivre, d'or, d'argent, de criſtal, &c. Des *chandeliers* à plaques : des *chandeliers* à bras. Les *chandeliers* d'Egliſe ſont des *chandeliers* fort hauts, ſur leſquels on poſe des cierges.

On dit en termes de Jardinage, Faire le *chandelier*, lorſqu'on nettoye avec la ſerpette, ou couteau de Jardinier, toutes les petites branches qui ſont ſur une plus grande, pour la laiſſer degarnie.

CHANDELIERS, en termes de Fortification, ſont des pieux fichez à plomb dans de longues pieces de bois, entre leſquelles on met des faſcines pour couvrir les travailleurs. On y met auſſi des planches pour empêcher de voir ce qui ſe fait derriere. Ces pieces de bois ſont éloignées de ſix à ſept pieds. Les *chandeliers* ſont propres pour faire une blinde à l'épreuve du canon.

CHANDELIER, ſe peut dire en parlant de cerf, mais non pas en veritables termes de Chaſſe; c'eſt quand le haut de la tête d'un vieux cerf, eſt large & creux, SALNOVE V.R.

CHANDELIER D'EAU ; c'eſt une fontaine dont le jet eſt élevé ſur un pied en maniere de gros baluſtre, qui porte un petit baſſin comme un plateau de gueridon, dont l'eau retombe dans un autre baſſin plus grand au niveau des allées, ou avec un bord de marbre, ou de pierre au deſſus du ſable.

CHANDELIERS DE PERRIERS OU PIERRIERS, ſe dit ſur mer, de certaines pieces de bois relevées de fer, qui ſont percées en long, ſur leſquelles on poſe le pivôt de fer ſur quoi tourne le perrier. *Chandelier de fer de perrier*, eſt une fourche de fer avec deux anneaux qui ſoutiennent les deux tourillons des perriers, & qui tourne ſur un pivot dans un *chandelier* de bois. Le pivot ſur lequel tourne le pierrier s'appelle auſſi, *chandelier de fer de perrier*. *Chandeliers de chaloupe*, ſont deux fourches de fer qui ſoutiennent le mât, la voile, & ce qui eſt de la chaloupe, lorſqu'on la navigue avec les avirons. *Chandelier de fanal*, eſt un fer où il y a un pivot, ſur lequel eſt poſé le fanal de poupe. *Chandeliers de liſſe*, ſont ceux que l'on met dans les liſſes, ſur le haut des vaiſſeaux, & autour de l'ouverture qui eſt faite pour paſſer la manivelle du gouvernail. *Chandeliers d'échelle*, ſont des *chandeliers* de fer à tête ronde, que l'on met des deux côtez de chaque échelle, où l'on amarre des cordes qui traînent juſqu'à l'eau, pour la commodité de ceux qui montent au vaiſſeau, ou qui en deſcendent.

CHANDELIER, ſe prend auſſi figurément pour un inſtrument, ou un organe, qui ſert à éclairer ſpirituellement les hommes. St. Athanaſe fut comme un flambeau que Dieu alluma ſur le *chandelier* de ſon Egliſe, HERMAN. On dit mettre quelcun ſur le *chandelier*; pour dire, l'élever dans un poſte honorable.

CHANDELLE. ſ. f. Suif de bœuf ou de mouton fondu, qu'on fait prendre autour d'une meche longue d'un pied ou environ, en forme de cylindre. On en fait de differente groſſeur; de quatre, de ſix, de huit, de douze à la livre. La meche eſt de coton; on y mêle quelquefois un fil de lin. Allumer, éteindre la *chandelle*. Moucher la *chandelle*. Il eſt deffendu par la Police de faire des *chandelles* de ſuif de porc. Celles qu'on brûle dans les Egliſes ſont de cire, & s'appellent *cierges*; ailleurs les *chandelles* de cire s'appellent *bougres*. Les *chandelles de veille*, ſont de longues *chandelles* qu'on laiſſe brûler toute la nuit.

Ce mot vient du Latin *candela*, qui vient ou de *candor*, ou du verbe *candeo*. En vieux langage on diſoit *chandoille*.

C'eſt une formule dans les adjudications des Fermes du Roi, de les ajuger à la *chandelle éteinte*. On allume une *chandelle*, & tandis qu'elle brûle, tout le monde eſt reçu à encherir; mais après qu'elle eſt éteinte, on n'y eſt plus reçu, & l'adjudication eſt faite au profit du plus offrant, & dernier encheriſſeur. On fait auſſi des excommunications à *chandelles éteintes*; c'eſt-à-dire, qu'on donne encore le temps de la durée d'une *chandelle* aux pecheurs pour venir à reſipiſcenee; après quoi ils ſont excommuniez avec d'affreuſes ceremonies. Ces *chandelles* ſont de petits bouts de bougie. Voyez EXCOMMUNICATION.

CHANDELLE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Cette femme eſt belle à la *chandelle*, mais le jour gâte tout; pour dire, elle paroit belle; mais elle ne l'eſt pas. La lumiere fait remarquer ſes deffauts. On dit des matieres fort peu importantes, que le jeu ne vaut pas la *chandelle*. On dit de celui qui s'eſt échappé d'un grand peril, qu'il doit une belle *chandelle* à Dieu; pour dire, qu'il lui doit un grand remerciement. On dit auſſi de celui qui fait de la depenſe d'un côté, pendant que ſa femme en fait de l'autre; qu'il brûle ſa *chandelle* par les deux bouts. On dit de celui qui a de la peine à s'expliquer, Apportez-lui un bout de *chandelle* pour trouver ce qu'il veut dire. On dit, qu'un homme s'eſt venu brûler à la *chandelle*, quand il vient ſe livrer lui-même; ou qu'il ſe jette lui-même dans le peril; pour dire, imprudemment, & ſans neceſſité. On dit, A chaque Saint ſa *chandelle*; pour dire, qu'il faut faire des preſens à tous ceux dont a beſoin pour faire reüſſir une affaire. On dit encore, qu'on donne une *chandelle* à Dieu, & une autre au Diable; quand on eſt d'intelligence avec les deux partis contraires pour ſe ſoutenir, ou que l'on fait des preſens des deux côtez, pour ſe faire des amis par tout. On dit des choſes fort bigarrées, qu'elles ſont riolées & piolées comme la *chandelle* des Rois, parceque c'étoit autrefois une ceremonie de brûler une *chandelle* fort diverſifiée la veille des Rois. On dit de deux yeux fort vifs & brillans, qu'ils brillent comme des *chandelles*; on dit de ceux qui ont reçu quelque grand coup proche des yeux, ou qui ont eu quelque éblouiſſement, qu'ils ont vu mille *chandelles*. On dit encore, que la *chandelle* ſe brûle, quand on perd le temps inutilement, & ſur tout dans les voyages, quand on veut dire que le ſoir approche, & qu'on n'aura pas aſſez de temps pour arriver au gîte. On dit auſſi d'un homme qui eſt fort vieux, qu'il s'en va mourant, que la *chandelle* s'éteint, & de celui qui eſt à l'agonie, qu'il eſt reduit à la *chandelle* benite. On dit auſſi pour ſe moquer de ceux qui attendent à faire des liberalitez pieuſes dans leurs teſtamens, & qui ne donnent rien pendant leur vie, que la *chandelle* qui va devant éclaire mieux que celle qui va derriere. On dit, qu'il ne faut point mettre la *chandelle* ſous le boiſſeau; pour dire, qu'il ne faut point cacher les talens que l'on a reçus; qu'il faut en faire un bon uſage, & les employer utilement.

On appelle figurément *chandelle de glace*, ces eaux glacées qu'on voit pendre des toits des maiſons, des gouttieres, des arbres, & qui ſont des neiges fondues qui ſe convertiſſent en glace avant que de tomber. C'eſt ainſi que ſe forment dans les grottes les criſtaux de roche. On le dit auſſi des roupies glacées qui pendent ou diſtillent en hiver du nez des gens enrumez & mal propres.

CHANFREIN. Voyez CHAMFRAIN.

CHANGE. ſ. m. Troc; convention par laquelle on donne une choſe pour une autre. *Change* ſe dit proprement d'un troc de meubles; *échange* en matiere d'heritages; *permutation* en matiere ſpirituelle, ou de Benefices. Il a fait un bon, ou un mauvais *change*. On eſt ſouvent trompé au *change*.

Ce mot vient du Latin *cambitio*, *cambium*, & *cambitus*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans le même ſens, auſſi-

Digitized by Google

auſſi-bien que *concambio*, & *contracambium*; pour dire, *contrechange*, DU CANGE.

CHANGE, ſe dit auſſi en Morale, & ſignifie, Changement. Le *change* des ſaiſons, MALH. Il n'eſt permis d'aimer le *change* que des femmes & des habits, MAUC. & RAC. Ce mot eſt plus uſité en Poëſie, qu'en Proſe: & même en Poëſie, on ne s'en doit ſervir que rarement, & à moins qu'il ne ſoit employé bien à-propos.

CHANGE, ſignifie auſſi, Banque, metier ou commerce, negoce d'argent qu'on fait, en le remettant ou le faiſant tenir d'un lieu à un autre. Ce Banquier exerce le *change* avec honneur; il entend bien le *change*.

Il y a trois differentes manieres de *change*: le premier & le plus ancien s'appelle communément *change menu pur*, ou *manuel*: c'eſt celui qui ſe pratique dans les villes maritimes, en faveur des voyageurs qui ayant deſſein de paſſer par exemple de Hollande en Angleterre, achetent des Juifs d'Amſterdam des eſpeces du païs où ils vont. On l'appelle *menu* à cauſe de ſa modicité. Le ſecond eſt le *change réel, mercantil*, ou *mixte*, qui ſe fait par lettre de *change*, & negotiation d'argent de place en place. Le troiſiéme eſt le *change ſec*, ou *feint*: c'eſt le profit que tire celui qui prête ſon argent ſans aliener le principal: on l'appelle *feint*, parceque c'eſt dans le fond un prêt.

CHANGE, eſt auſſi le profit, ou le ſalaire qu'un Banquier, ou un Negociant a droit de prendre pour une ſomme de deniers par lui reçuë, & pour laquelle il fournit une lettre de *change* payable en quelque lieu éloigné, tant pour le ſalaire de ſa negociation, que pour l'interêt de ſon argent. Ce profit n'eſt jamais égal; on le doit regler ſelon le cours du lieu d'où les lettres de *change* ſont tirées. Il eſt quelquefois de deux, trois, quatre, ou de dix ou quinze pour cent, ſuivant que l'argent eſt plus ou moins rare, ou que l'aloi des eſpeces eſt different: ou ſelon la rareté, ou l'abondance des lettres de *change* qui ſe trouvent ſur la place. Regulierement il eſt de demi pour cent par mois, ou de deux pour cent en trois mois.

Ce mot vient de ce que le profit, ou l'interêt change toûjours, & n'eſt jamais égal; ou de ce qu'il eſt tantôt haut, & tantôt bas; ou bien de ce qu'on change ſon argent contre une lettre, ou une lettre contre de l'argent: ainſi le *change* eſt une eſpece d'échange, & de permutation.

CHANGE, ſignifie encore, la valeur, ou le prix de l'argent qu'on donne en un lieu par rapport à celui qu'on doit recevoir dans un autre. Ce *change* eſt d'ordinaire reglé, & ſpecifié par la lettre de *change*: ſinon il ſe regle par l'uſage du lieu d'où la lettre eſt tirée. Dans les villes de grand commerce on imprime toutes les ſemaines les prix courans des *changes*. Ce qui fait la difference du prix du *change*, c'eſt la valeur des monnoyes qui eſt differente preſque dans tous les Etats de l'Europe. Ainſi pour regler le prix du *change* il faut comparer la valeur interne, & intrinſeque de la monnoye du lieu où ſe donne la lettre de *change*, avec celle du lieu où elle eſt payable. Or pour faciliter cette ſupputation, on donne d'ordinaire à la monnoye un prix certain & limité, qui n'eſt point ſujet à variation; c'eſt-à-dire, qu'on donne une certaine quantité determinée dans un lieu pour en rendre l'équivalent dans un autre. Par exemple, en France le *change* ſe fait par écus de 60. ſols, ou de trois livres Tournois; & en Angleterre par livres ſterling. La valeur d'une lettre de *change* ſe paye ordinairement en argent de banque dans les lieux où il y a une banque; & par caiſſe dans les lieux où il n'y a point de banque. Sur ce pied-là on calcule combien valent 60. ſols de France, ou une livre ſterling d'Angleterre, dans le lieu où elle eſt payable, ou en argent courant, ou en argent de banque. On dit que le *change eſt au pair*, quand on donne par exemple preciſément un louis pour recevoir un louis.

LETTRE DE CHANGE, eſt une reſcription que donne un Banquier, ou un Marchand, pour faire payer à celui qui en ſera le porteur, ou à ſon ordre une certaine ſomme d'argent. Tirer, payer, accepter une *lettre de change*. Celui qui a accepté une *lettre de change* eſt obligé à la payer, quand même le tireur viendroit à manquer. Il y a quatre ſortes de *lettres de change*: la premiere, pour la valeur reçuë; la ſeconde, pour valeur en marchandiſes; la troiſiéme, pour valeur de moi-même; & la quatriéme, pour valeur entenduë. Les *lettres de change* ſont payables ou à lettre vuë, ou à tant de jours de vuë, ou à certain jour nommé & precis, ou à une uſance, ou à double uſance; les *lettres de change* à vuë ſe doivent payer dès qu'on les preſente, & ſans delai; ou tout au moins dans les 24. heures. Si celui ſur lequel la *lettre de change* eſt tirée refuſe ou de l'accepter, ou de la payer apres l'échеance, le porteur doit faire ſon protêt pour retourner contre le tireur. Ce protêt doit être fait en France dans les dix jours aprés l'échеance; on les appelle *jours de faveur*. A Amſterdam, à Rotterdam il n'y que ſix jours. Le porteur d'une *lettre de change* ne peut pas prolonger le temps de l'échеance, ni la faire accepter pour une ſomme moins grande que celle qui y eſt contenuë, autrement il ſe rend garant de la ſolvabilité de l'accepteur. L'origine des *lettres de change* eſt venuë des Juifs, lorſqu'ils furent chaſſez de France ſous Philippes Auguſte en 1181. & Philippes le Long en 1316. Elles furent miſes d'abord en credit à Lyon, & à Amſterdam. Les Negotians trouverent ce commerce ſi facile, & ſi utile, que l'uſage en fut univerſel en peu de temps. Les Princes le permirent auſſi parceque par ce moyen l'argent ne ſortoit point de leurs Etats. On appelle *Courtiers* en quelques villes les entremetteurs publics pour trouver des *lettres de change*, ou en diſpoſer; à Paris on les appelle, *Agens de change & de banque*.

Les *billets de change* ſont differens des *lettres de change*, en ce que les *lettres de change* ſe donnent pour argent fourni & reçu effectivement; au lieu que le *billet de change* eſt cauſé pour valeur reçuë en une autre *lettre de change* qui eſt fournie en même temps, ou qu'on promet fournir en certains temps, & en certains lieux ſur certains Marchands. Ces billets ſont ſujets aux mêmes diligences que les *lettres de change*, & doivent être demandez dans les dix jours de l'échеance, aprés lequel temps il n'y a plus de recours ſur le tireur, à la reſerve qu'il ſuffit de faire pour ceux-ci de ſimples ſommations, au lieu d'un protêt en forme. Tous les tireurs de *lettres*, ou *billets de change*, les accepteurs, & ſouſcrivеurs, peuvent être contrains au payement par corps. Voyez Savary & Ricard qui traitent du *change*.

PLACE DU CHANGE, eſt un lieu public dans les villes de commerce, où les Marchands & Banquiers s'aſſemblent pour leur commerce: à Lyon on l'appelle abſolument *le Change*, la loge du *Change*; à Amſterdam & autres lieux, *la Bourſe*. A Paris on l'appelle ſimplement *la Place*. On appelle *Pont au Change* à Paris, le pont où demeuroient autrefois les Changeurs.

CHANGE, ſe dit auſſi ſimplement de la converſion d'une piece d'or, ou d'argent en menuë monnoye; ou de la menuë monnoye pour laquelle on prend de l'or & de l'argent. On appelle auſſi *change*, le lieu où l'on va changer les eſpeces. Le *change* eſt fermé aujourd'hui.

CHANGE, en termes de Venerie, ſe dit quand des chiens qui pourſuivoient un cerf, ou un lievre, le quittent pour courir aprés un autre qui ſe preſente devant eux. Cette meute ne prend point le *change*. Il eſt oppoſé à *droit*, qui eſt le premier gibier qu'on a pourſuivi. Garder le *change*; c'eſt, Suivre toûjours le même gibier.

Prен-

Digitized by Google

Prendre le *change*, c'eſt en ſuivre un nouveau. Un vieux cerf donne le *change*, & laiſſe ſon écuyer à ſa place. On le dit auſſi du lievre lôſqu'il ſe derobe des chiens, & leur donne à courre quelqu'autre lievre que lui.

CHANGE, ſe dit auſſi en termes de Fauconnerie, lorſque l'oiſeau quitte ſon entrepriſe pour une nouvelle, ou lorſqu'il prend des pigeons, ou du gibier qu'il ne doit pas voler.

En ce ſens on dit figurément, qu'un homme a pris le *change*, qu'on lui a donné le *change*, quand on lui a fait quitter quelque bonne affaire pour en pourſuivre une autre qui lui eſt moins avantageuſe: quand on lui a fait prendre adroitement une choſe pour une autre. J'admirois la conduite de ces Peres qui vous ont fait prendre le *change*, RAC. On a donné le *change* aux ennemis; on a fait ſemblant de marcher à droit, & on a pris à gauche. On le dit de même dans la diſpute, lôſqu'on ſubſtituë une queſtion, ou un ſujet à un autre, pour ſortir d'embarras; Revenons à nôtre diſpute: je ne prends pas le *change*.

On dit proverbialement, Rendre le *change* à quelcun, lui donner ſon *change*; pour dire, lui repliquer fortement; lui rendre bien la pareille. On dit auſſi que *change*, & vent changent ſouvent.

CHANGEANT, ANTE. adj. Qui change ſouvent. On le dit proprement de ce qui eſt inconſtant; peu aſſûré; variable. Un eſprit volage, & *changeant*. L'humeur du peuple eſt *changeante*. Un vent, un temps fort *changeant*. On ne ſçauroit nier que la langue Françoiſe ne ſoit fort *changeante*; nous changeons de langage preſqu'auſſi ſouvent que de mode, BOU. Les mouvemens des paſſions ne ſont pas moins *changeans* que les flots d'une mer agitée, ART. DE P. Ce qui nous rend ſi *changeans* dans nos amitiez, c'eſt qu'il eſt trop mal aiſé de connoître ceux que nous aimons, LA ROCH. La fortune eſt *changeante*, & je ne ſuis moi-même (Darius) qu'un trop illuſtre exemple de ſon inconſtance, VAU.

COULEUR CHANGEANTE, eſt une couleur qui change ſuivant la differente oppoſition de la lumiere. Les couleurs de l'iris, celles de la gorge d'un pigeon, ſont *changeantes*.

CHANGEMENT. ſ. m. Transformation; metamorphoſe. \ Le *changement* de la femme de Lot en ſtatuë de ſel, eſt un monument de la vengeance divine, PORT-R.

CHANGEMENT, ſignifie auſſi, Alteration; decadence; mutabilité; inſtabilité. La loi commune de la nature aſſujettit toutes choſes au *changement*, BEN. Enviſagez cette ſuite continuelle de *changemens* qui arrivent dans nos corps par la defaillance de la nature, FL. Vos charmes ne ſont point ſujets aux *changement* des fragiles appas, ST. EV.

CHANGEMENT, ſignifie auſſi, Mutation; ſucceſſion d'une choſe à une autre; nouveau choix; nouvel ordre des choſes; nouvelle diſpoſition d'eſprit, & de ſentimens. J'ai fait faire de grands *changemens* dans ma maiſon, dans mon jardin. *Changement* de temps. *Changement* de lieu. *Changement* de faiſons. *Changement* de vie. *Changement* de mœurs, & de conduite. *Changement* de maître. *Changement* de gouvernement. *Changement* d'humeur, & de goût. *Changement* d'opinion, & de parti. Je n'ai pu decouvrir la raiſon de ſon *changement* à mon égard. Sa harangue fit un grand *changement* dans les eſprits, ABL. La fermeté raiſonnable n'eſt point oppoſée au *changement*, & tout *changement* n'eſt pas inconſtance comme le vulgaire ſe l'imagine, M. ESP. *Changement*, preſque dans le même ſens, ſignifie encore, Varieté; diverſité. Les *changemens* de modes ſont frequens en France. La nation Françoiſe aime le *changement*, MEZ. Le *changement* defennuye; il rejoüit, & repare l'eſprit, OE. M. L'inconſtance du cœur humain ſoupire toûjours après le *changement*, TOUR.

CHANGEMENT, ſignifie auſſi, Inconſtance; legereté. Ses amis attribuoient ſon *changement* aux caprices, & aux bouillons de la jeuneſſe, ABL. Il y a une ſuite continuelle de *changemens* dans nos ames par l'inſtabilité de nos deſirs, FL. Le *changement* d'un Amant ne doit pas s'attribuer au deſſein d'une infidelité meditée; c'eſt qu'on ſe degoûte avec le temps, ST. EV. Je regarde vôtre *changement* avec autant de mépris que de tranquillité, VILL.

CHANGEMENT, ſignifie encore, Viciſſitude; revolution; état different; ſituation diverſe des affaires, & des perſonnes. Les *changemens* de la Cour ne ſont que trop ordinaires. Il regardoit tranquillement les *changemens* qui arrivoient dans l'Etat, MEZ. Voilà un grand *changement* dans vôtre fortune. Il eſt arrivé en peu de temps bien des *changemens* dans vôtre famille.

Quoi! de tous vos deſirs toûjours Reine abſoluë,
Les plus grands changemens *vous trouvent reſoluë,*
CORN.

On dit proverbialement, *Changement* de propos rejoüit l'homme; pour dire, qu'il ne faut pas toûjours parler de la même choſe. *Changement* de corbillon appetit de pain benit; pour dire, que la nouveauté eſt une eſpece de ragoût. On dit auſſi, *Changemens* de temps entretien de ſots, qui eſt un proverbe Eſpagnol: *Mudanza de tiempos bordon de necios.*

CHANGER. v. act. Transformer; metamorphoſer; convertir; faire paſſer d'une nature à une autre. Les compagnons d'Ulyſſe furent *changez* en pourceaux. J. CHRIST *changea* l'eau en vin.

CHANGER, ſignifie encore, S'alterer; ſe corrompre; decheoir. Le temps, & les maladies *changent* bien un beau viſage. On me dit qu'à la fin toutes choſes ſe *changent*, MALH. La miſere *change* l'eſprit; c'eſt-à-dire, elle l'attriſte, l'abaiſſe, l'avilit. Son viſage *change*; c'eſt-à-dire, il enlaidit, il vieillit. Sa voix *change*; c'eſt-à-dire, elle s'affoiblit. Dans ces dernieres phraſes, *changer* eſt neutre.

CHANGER, v. n. ſignifie, Subſtituer; prendre, ou mettre une choſe au lieu d'une autre. Il regit l'ablatif avec la particule *de*. Ce valet a *changé de* maître. Ce prodigue *change* d'habit tous les jours. Vous *changez* ſouvent de maiſon; vous *changez* ſouvent de place. *Changer* d'état, & de condition. *Changer* de diſcours. Ce Comedien *change* de viſage ſelon les divers rôlles qu'il joüe. Cette maiſon a *changé* de maître; ne *changez* pas nôtre vin. On dit qu'il ne faut rien *changer* en matiere de religion; c'eſt-à-dire, innover.

CHANGER au neutre, & ſans regime, ſignifie auſſi, Prendre une autre forme; une autre ſituation. Le vent, le temps *change*. La mode *change* tous les jours. Rien n'eſt ſtable en ce monde; tout *change*. Le theatre *change* pluſieurs fois; c'eſt-à-dire, qu'il y a des decorations differentes.

CHANGER, v. act. ſignifie, Mettre dans un autre ordre, & dans une autre ſituation; donner une nouvelle face; ranger d'une autre maniere. Ce Miniſtre a *changé* tout l'ordre des Finances. Cette mort a *changé* les affaires. Depuis trente ans la face de l'Etat eſt bien *changée*. Rien ne peut *changer* ma triſte deſtinée. J'ai *changé* tout mon livre; c'eſt-à-dire, j'y ai donné une autre forme. *Changer* ſa voix; c'eſt-à-dire, la varier, la diverſifier.

CHANGER, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles, & ſignifie, Prendre d'autres ſentimens. *Changer* de mœurs; *changer* de vie; c'eſt, Mener une vie contraire à celle qu'on a menée. Je ne ſçaurois *changer*, ni me refondre. Le temps qui *change* tout, *change* auſſi

aussi les humeurs, BOI. La grace a été ajoûtée pour reparer la nature, & non pour la *changer*, MALEB.

Jamais un affranchi n'eſt qu'un eſclave infame;
Quoiqu'il change *d'état, il ne* change *point d'ame,*
CORN.

CHANGER, au neutre, & dans le même ſens, ſignifie encore, Etre volage; inconſtant; leger. La fortune *change* en un inſtant. Ah! pourquoi m'aimiez-vous, ſi vous vouliez *changer*? OE. M. Qui ne ſçait que tout *change* en l'Empire amoureux? SEG. Quand on ne *change* point, l'amour s'uſe, & ſe laſſe, OE. M.

Sa flâme à tous momens peut prendre un autre cours,
Et qui change *une fois, peut* changer *tous les jours,*
CORN.

CHANGER, ſe dit particulierement des monnoyes. C'eſt prendre d'autres eſpeces en la place de celles que l'on a. *Changer* un louis; c'eſt en prendre la valeur en moindres eſpeces. C'eſt un trafic, de *changer* de l'or en monnoye, ou de la monnoye en or.

CHANGER, preſque dans le même ſens ſignifie, Troquer; échanger; donner une choſe pour une autre. Voulez-vous *changer* vôtre lot avec le mien?

Changer de main, en termes de Manege, c'eſt tourner, & porter la tête du cheval d'une main à l'autre; de gauche à droit, ou de droit à gauche.

On dit proverbialement, Il a *changé* ſon cheval borgne contre un aveugle; pour dire, Il a perdu au *change*. On dit auſſi, Il *change* comme un cameleon, à cauſe d'une vieille erreur qui faiſoit croire que le cameleon *changeoit* ſouvent de couleur. On dit auſſi d'un enfant qui ne reſſemble point à ſes pere ou mere, qu'il a été *changé* en nourrice. On dit, le temps le *changera*, quand on voit quelcun faire une choſe fort contraire à ſon genre de vie ordinaire. On dit, les honneurs *changent* les mœurs. On dit encore, le temps a bien *changé*; c'eſt-à-dire, que les manieres ſont bien *changées*.

CHANGÉ, ÉE. part.

On dit abſolument, qu'un homme eſt bien *changé*, qu'il n'eſt pas reconnoiſſable; pour dire, que ſon viſage eſt tout autre; qu'il eſt fort defiguré. Elle n'oſa ſe montrer auſſi *changée* qu'elle étoit, P. DU CL. On dit auſſi en Morale, de celui qui a *changé* de genre de vie, ſoit en bien, ſoit en mal, qu'il eſt fort *changé*: *changé* du blanc au noir.

CHANGEOTTER. v. act. Frequentatif de *changer*. Changer ſouvent, & à tous momens. Il eſt bas.

CHANGEUR. ſ. m. Homme qui fait trafic de changer les eſpeces des monnoyes, de changer l'or & l'argent en menuë monnoye, & la menuë monnoye en or; de donner le prix de la monnoye legere, ou de celle qui eſt alterée.

On a appellé autrefois le Receveur General du Domaine, *Changeur du Treſor*, juſques à ce que François I. en ſa place créa en 1543. ſeize Receveurs Generaux.

On dit proverbialement d'un homme qui paye bien, qu'il paye comme un *Changeur*, parceque les *Changeurs* payent comptant? & qu'un homme eſt riche comme un *Changeur*, quand on lui voit beaucoup d'argent comptant.

CHANLATÉ. ſ. f. Terme de Couvreur. C'eſt une piece de bois qu'on attache vers le bout des chevrons, & qui avance hors le mur pour ſoutenir deux ou trois rangs de tuille, qu'on met ainſi en dehors pour empêcher que les eaux pluviales ne tombent le long du mur, & ne le gâtent; en relevant les tuiles par le bout, enſorte qu'elles jettent l'eau du mur plus loin.

CHANOINE. ſ. m. Clerc ſeculier qui poſſede une Prebende dans une Egliſe Cathedrale, ou Collegiale; c'eſt-à-dire, un certain revenu affecté à ceux qui y doivent faire le Service divin. Les *Chanoines* de Nôtre Dame, de la Sainte Chapelle, de St. Oportune, &c. Il faut avoir quatorze ans pour être *Chanoine* dans une Egliſe Cathedrale, & dix ans pour l'être dans une Egliſe Collegiale. Un *Chanoine* qui n'eſt pas Sous-Diacre tout au moins n'a point de part aux collations des Benefices, & n'a ni voix active, ni voix paſſive dans les deliberations Capitulaires. Il y a des Chapitres où JESUS-CHRIST eſt le premier *Chanoine*, & où il perçoit les fruits d'une Prebende. Les *Chanoines* des Egliſes Cathedrales ont quelque préeminence ſur les autres: ils ſont obligez à ſe faire Prêtres lorſqu'ils ont atteint l'âge requis; autrement ils peuvent être privez des diſtributions quotidiennes. Selon Paſquier on ne connoiſſoit point le nom de *Chanoine* avant Charlemagne: du moins la plus ancienne origine des *Chanoines* ſe trouve dans Gregoire de Tours, qui dit que Baudin XVI. Archevêque de cette ville, en inſtitua le premier un College dans ſon Egliſe du temps du Roi Clotaire I. Car les *Chanoines* n'étoient autrefois que des Prêtres, ou des Eccleſiaſtiques inferieurs, qui vivoient en commun, & qui reſidoient auprès de l'Egliſe Cathedrale, pour aider à l'Evêque à la deſſervir. Ils dependoient de ſa volonté en toutes choſes. Ils étoient nourris du revenu de l'Evêché, & demeuroient tous le même toit, comme étant la vraye famille, ou même le Conſeil, & le Senat de l'Evêque. Ils furent même heritiers de ſes meubles juſqu'en l'an 816. que cela leur fut deffendu par un Concile tenu à Aix la Chapelle ſous Louïs le Debonnaire. Ce Concile fit beaucoup de reglemens à leur égard. Comme ces Communautez de Clercs devinrent fort nombreuſes, on leur donna des Prevôts, & des Doyens; on en commettoit d'ordinaire pluſieurs, & quelquefois un ſeul Abbé pour gouverner tout le corps ſous l'Evêque qui en étoit toûjours le Chef. Inſenſiblement ces Communautez de Clercs formerent un corps à part. Il arriva même au X. ſiecle que dans les villes où il n'y avoit point d'Evêque, l'on établit de pareilles Communautez, ou Congregations, qui ſont ſouvent nommées des Monaſteres. Aujourd'hui on les appelle *Collegiales*, parcequ'autrefois on ſe ſervoit indifferemment du mot de Congregation, ou de College; celui de *Chapitre* qu'on donne à leur corps, eſt le plus nouveau. La vie commune fut établie dans toutes les Cathedrales ſous la II. Race, & chaque Cathedrale avoit un Chapitre diſtingué du reſte du Clergé, avec des Superieurs particuliers. On leur bâtit pour cela des dortoirs, & des refectoires, qui ſont encore des monumens, & des veſtiges de leur ancienne conſtitution. Mais ils n'étoient pas deſtinez à une vie auſſi peu active que celle qu'ils menent aujourd'hui. Leur qualité de Clercs les engageoit à toutes les fonctions de la Cleriçature. On les appella *Canoines*, ou *Chanoines*, non ſeulement à cauſe de la penſion qui leur étoit alors aſſignée, qu'on appelloit *Canon*; (ce qu'en vieux François on appelloit auſſi *Provende*, & en Latin *Prebenda*) mais auſſi parcequ'ils vivoient en communauté (du mot Grec Κοινῶ) & qu'on leur donna des regles, & des inſtitutions canoniques, ſelon leſquelles ils étoient obligez de vivre. Ainſi Yves de Chartres dit qu'on les appella *Chanoines*, *eò quòd canonicas regulas arctiùs obſervare tenebantur*. Mr. de Marca en ſon Hiſtoire de Bearn dit qu'ils ont été ainſi nommez, *quòd in canonem, ſeu matriculam Eccleſiæ relati eſſent*. Le P. Hugo pretend qu'anciennement l'on appelloit indifferemment *Clercs*, ou *Chanoines*, tous ceux qui faiſoient profeſſion de vivre ſelon la regle canonique. St. Auguſtin ne donna que le nom de *Clercs* à ſes diſciples, & ce nom eſt plus ancien que celui de *Chanoine* pour ſignifier une même profeſſion. Quelques Sçavans ſoutiennent que juſqu'au X. ou XI. ſiecle tous les *Chanoines* vivoient en commun, & ſe depoüilloient de toute proprieté, & que les Clercs qui vivoient en particulier, & ſans deſappropriation de

Digitized by Google

leurs propres biens, n'étoient point reputez *Chanoines*. En effet le mot de *Chanoine* en Grec & en Latin signifie la même chose que *Regulier*; c'eſt-à-dire, que dans leur inſtitution ils étoient aſtreints à une certaine regle, mêlée de la vie Monaſtique, & de la vie Clericale; comme étant aſſujettis à certaines fonctions Eccleſiaſtiques. Ainſi les *Chanoines* étoient Religieux dans leur premiere inſtitution, & ceux qu'on appelle aujourd'hui *Chanoines* ſeculiers, en quittant la vie commune, & en convertiſſant leur ordre en Benefice, ſe ſont relâchez de la regle primitive, LOYSEAU. Dans la ſuite les *Chanoines* s'affranchirent de leurs regles: l'obſervance ſe relâcha, & la vie commune ayant ceſſé, les *Chanoines* ne laiſſerent pas de faire corps. Ils pretendirent n'avoir autre fonction que la celebration de l'Office; & cependant ils s'attribuerent les droits de tout le Clergé; c'eſt-à-dire, d'être le Conſeil neceſſaire de l'Evêque; de gouverner pendant la vacance du Siege, & de faire ſeuls l'élection. Il y a même des Chapitres qui ſe ſont ſouſtraits de la Juriſdiction de l'Evêque, & qui ne reconnoiſſent que le Pape au deſſus de leur Doyen. A l'exemple des Cathedraics, les Chapitres des Collegiales ont continué à faire corps, après avoir abandonné la vie commune. Au reſte autrefois le Pape faiſoit des *Chanoines* ſans prebende, *ſub expectatione prebendæ*, pour s'aſſûrer de la premiere prebende vacante. Ces ſortes de graces expectatives n'ont plus de lieu en France; ſeulement le Pape crée des *Chanoines* ſans prebende, & *ad effectum obtinendæ dignitatis*; c'eſt-à-dire, qu'il fait un *Chanoine* afin de lui pouvoir conferer une dignité affectée à la qualité de *Chanoine*.

CHANOINES REGULIERS. Ce ſont des *Chanoines* qui vivent en communauté, & en Religieux, & qui ont fait des vœux pour obſerver certaines Regles. Ils ſuivent ordinairement la regle de St. Auguſtin; elle n'avoit été faite que pour des femmes; mais on l'a renduë maſculine. Comme ils ne l'obſervent pas tous de la même maniere, ils ſont diviſez en pluſieurs branches. Les *Chanoines reguliers de Premontré* ſuivent la reforme que fit St. Norbert vers l'an 1121. & Premontré eſt devenu Chef d'Ordre. Ste. Genevieve eſt Chef d'une Congregation de *Chanoines reguliers*, qui n'ont point voulu ſe ſoumettre à la reforme de St. Norbert. Ces *Chanoines reguliers* ſont inferieurs aux *Chanoines ſeculiers*, à cauſe des vœux auſquels St. Auguſtin les a aſſujettis: enſorte qu'ils doivent plutôt être conſiderez comme des Religieux, que comme faiſant partie du corps du Clergé ſeculier. On met pourtant quelque difference entre les *Chanoines reguliers*, & les Moines; les premiers peuvent faire teſtament; & les derniers en ſont incapables. On pretend que la diſtinction entre les *Chanoines reguliers*, & les *Chanoines ſeculiers*, & proprietaires n'eſt que du X. ſiecle. Auparavant ils vivoient tous en communauté. Le Chapitre d'Uſez, & celui d'Aleth, ſont encore à preſent compoſez de *Chanoines reguliers*, comme l'étoient autrefois ceux de la plupart des Cathedrales, qui ont été ſecularifées. Les *Chanoines reguliers* ſont demeurez en poſſeſſion de tenir des Egliſes Parroiſſiales: ce qui eſt defendu aux Moines. Les *Chanoines reguliers* de Premontré ſe pretendent auſſi du corps du Clergé, & ne peuvent ſouffrir qu'on les rabaiſſe à l'état Monaſtique. Les autres *Chanoines reguliers* qui n'ont point embraſſé la reforme de Premontré, ſoutiennent au contraire, que les Religieux de Premontré ſont plutôt Moines que *Chanoines*.

On a fait auſſi des *Chanoines laïques*, ou *ſeculiers*, qui ont été reçus par honneur & par privilege dans quelques Chapitres de *Chanoines*. Ainſi dans le Ceremonial Romain l'Empereur eſt reçu *Chanoine* de St. Pierre; les Comtes d'Anjou le ſont dans l'Egliſe de St. Martin de Tours. Les Rois de France par le ſeul titre de leur couronne ſont *Chanoines* de l'Egliſe St. Hilaire de Poictiers, de St. Julien du Mans, de Tours, d'Angers, & de Châlons; les Ducs de Berry ſont *Chanoines* de Lyon. Humbert Dauphin de Vienne étoit *Chanoine* de la grande Egliſe, DU CANGE.

On dit proverbialement, Vivre comme un *Chanoine*; c'eſt-à-dire, paiſiblement, dans l'abondance, & dans l'oiſiveté. C'eſt là-deſſus que roulent ces vers de Boileau:

Et comme un gros Chanoine *à mon aiſe, & content,*
Paſſer tranquillement, ſans ſoucy, ſans affaire,
La nuit à bien dormir, & le jour à rien faire, BOI.
Les Chanoines *vermeils, & brillans de ſanté,*
S'engraiſſoient d'une longue & ſainte oiſiveté, ID.

CHANOINESSE. ſ. f. Fille qui poſſede une prebende affectée à des filles par la fondation, ſans qu'elles ſoient obligées de renoncer au monde, ni de faire aucun vœu. On n'en voit gueres qu'en Flandres, en Allemagne, & en Lorraine. Il y a des *Chanoineſſes* à Remiremont: à Maubeuge. Les maiſons où ſont attachées ces prebendes, ſont plutôt des Seminaires, & des retraittes honnêtes de filles à marier, que des Cloîtres, ou des Couvens. Il n'y a que l'Abbeſſe qui ſoit obligée à faire des vœux.

CHANOINESSE DE ST. AUGUSTIN; Religieuſe qui ſuit la Regle de St. Auguſtin. Ces *Chanoineſſes* ſont habillées de ſerge blanche, avec un ſurplis de toile fine ſur la robe; elles ont un voile noir ſur la tête, & une aumuſſe ſur le bras. Les *Chanoineſſes de St. Auguſtin* ſont bien fondées; elles ont des Abbeſſes que le Roi nomme. Quand on parle à ces *Chanoineſſes*, on les appelle *Madame*.

CHANOINIE. ſ. f. Titre du Benefice de celui qui eſt Chanoine. On l'appelle auſſi un *Canonicat*, ou une *Prebende*. Danet dit auſſi *Chanoinerie*; mais ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Permuter, reſigner ſa *Chanoinie*. On diſtingue la *Chanoinie* d'avec la Prebende: la prebende peut ſubſiſter ſans le *Canonicat*; au lieu que la *Chanoinie* eſt inſeparable de la prebende. C'eſt à la *Chanoinie*, & non pas à la prebende que le droit de ſuffrage, & les autres droits ſont annexez.

Ce mot vient de *canonia*, qui ſe trouve en quelques Auteurs Latins pour ſignifier la même choſe, MENAGE.

CHANSIR: il faut écrire, CHANCIR. v. n. *Se chanoir*. v. n. paſſ. Jetter une certaine mouſſe blanche qui marque un commencement de corruption; ſe moiſir. Il ſe dit particulierement des confitures ſur leſquelles il vient une certaine peau, ou barbe, quand elles ſe gâtent, ou qu'elles n'ont pas été aſſez cuites. On le dit auſſi du pain, du fromage, des pâtez, des jambons, & des autres choſes qui ſe mangent. Ce pâté commence à ſe *chancir*. Vous avez laiſſé *chancir* vos confitures.

CHANSI, IE. part. & adj. Cotignac *chanci*.

CHANSIS ſe dit en termes de Jardinage, du fumier qui étant dans un tas, ou ſur une couche fort ſeche, commence à blanchir, & à faire une eſpece de filamens.

CHANSISSURE, ou CHANCISSURE. ſ. f. Commencement de corruption qui paroît ſur la ſurface des choſes humides, en façon de barbe. Otez la *chanciſſure* de deſſus ce jambon. Quand on regarde un morceau de *chanciſſure* avec un microſcope, elle paroît comme un jardin où il y a pluſieurs fleurs les unes en bouton, les autres épanoüies. On en voit la figure dans la Micrographie de Mr. Hook.

CHANSON. ſ. f. Petite piece de vers aiſez, ſimples, & naturels, que l'on chante ſur quelque air. Faire un couplet de *chanſon*. Une *chanſon* nouvelle. Jolie *chanſon*. Les François mettent tout en *chanſons*. Mêlons aux chants de victoire les douces *chanſons* d'amour, QUIN.

Nous

Digitized by Google

Nous avons une prodigieuse quantité de *chanſons* toutes pleines de feu, & d'eſprit; & ſi Anacreon les avoit ſçuës, il les auroit plutôt chantées que les ſiennes, FONT.

Il faut même en chanſons *de l'eſprit, & de l'art*, BOI.

Infidelle Berger,

Pour une autre que moi vous faites des chanſons, FONT.

S'il n'étoit point d'amour ſeront-il des chanſons? LA FON.

On appelle *chanſons ſpirituelles*, celles qui ſe font ſur des matieres picuſes. *Chanſons à boire*, ou *chanſons Bachiques*, celles qui ſe font pour ſe rejoüir à table, & pour boire. *Chanſons à danſer*, celles qu'on chante quand pluſieurs perſonnes danſent en rond. *Vaudevilles* ou *chanſons du Pont-neuf*, les *chanſons* communes & groſſieres qui ſe chantent parmi le peuple ſans muſique, & ſans art. Les vieux Muſiciens ont diviſé les *chanſons* en trois genres. L'un eſt le *vaudeville*, ou la *ſimple chanſon*. L'autre eſt le *motet*, ou la *fantaiſie*. Et le troiſiéme comprend tous les airs propres aux danſes. Chaque ſtance de *chanſon* s'appelle *couplet*; & ce qu'on repete à la fin de chaque couplet s'appelle *refrain*. Les faiſeurs de *chanſons* injurieuſes ſont punis comme les Auteurs des libelles diffamatoires, DE LANGE.

On appelle poëtiquement *chanſons*, toute ſorte de Poëſie: ainſi en parlant aux Muſes, on dit, Les doctes *chanſons* de vos nourriçons; pour dire, les Ouvrages des Poëtes. On ne s'en ſert gueres en ce ſens.

CHANSON, ſignifie auſſi, Sornettes; vains propos; raiſons ou excuſes frivoles; propoſitions peu ſolides, ou peu certaines: ainſi on dit; Je ne me paye point de *chanſons*. Tout ce que vous me dites, ce ſont des *chanſons*. Vous nous venez conter des *chanſons*. *Chanſons* que tout cela.

Un Amant de ſon pere écoute les leçons,

Et court chez ſa Maîtreſſe oublier ces chanſons, BOI.

On dit proverbialement d'un homme qui recommence toûjours à dire, ou à faire la même choſe; qu'il redit toûjours la même *chanſon*; que c'eſt toûjours la même *chanſon*; que c'eſt la *chanſon* du Ricochet, dont on ne voit point la fin. On dit auſſi, Il n'aura qu'un double, il ne ſçait qu'une *chanſon*.

CHANSONNETTE. ſ. f. Petite chanſon; chanſon jolie, tendre, amoureuſe, paſtorale. Avec un eſprit ſuperficiel, & un peu d'uſage du monde, on eſt capable de faire une jolie *chanſonnette*, LE P. R.

Pour quelque chanſonnette

N'allez pas prendre droit de vous croire Poëte, BOI.

CHANSONNIER. ſ. m. Faiſeur de chanſons. Il y a de deux ſortes de *Chanſonniers*. Les uns compoſent les vers, & les airs de leurs chanſons; & les autres ſe contentent de compoſer des vers ſur les airs que les Muſiciens leur donnent. Il n'y a gueres d'Abbez, pour peu qu'ils ſoient galans, qui ne ſoient *Chanſonniers*. Dans une lettre ſur l'arrivée de Lulli aux champs Eliſiens, le Sr. Perrin eſt appellé le *Grand Chanſonnier* de France.

CHANT. ſ. m. Le *chant* en general, eſt une inflexion de voix ſur des tons differens. En Muſique le *chant* eſt proprement un air, qui eſt compoſé de tons, de temps, ou meſures. C'eſt une modulation de voix qui éleve, ou qui abaiſſe le ſon des paroles, enſorte qu'elles frappent agreablement l'oreille. Un *chant* harmonieux, & melodieux.

Dans le ſervice de l'Egliſe il y a pluſieurs ſortes de *Chants*. Le premier eſt l'*Ambroſien* établi par St. Ambroiſe. Le ſecond eſt le *Gregorien* du Pape Gregoire le Grand, qui établit des Ecoles de Chantres, & corrigea le *Chant* de l'Egliſe. C'eſt celui qu'on appelle aujourd'hui le *Plein Chant*. On l'appella alors le *Chant Romain*. Du temps de Charlemagne il s'introduiſit à Metz une nouvelle façon de pſalmodier, qu'on appella *Chant de Metz*. Voyez DU CANGE.

CHANT, eſt auſſi l'air. Voilà un *chant* bien triſte, & bien lugubre; c'eſt-à-dire, un air. Les beaux *chants* ſe font moins par art, que par genie. Cela eſt fait ſur le *chant* d'un tel endroit de l'Opera. Vous ne mettez pas cela en *chant*. C'eſt n'eſt pas là le *chant*.

Quelques-uns des vieux Muſiciens ont diviſé tous les *chants* en douze, ſçavoir, les *motets*, les *chanſons* ou les *airs*, les *paſſemezes*, les *pavanes*, les *Allemandes*, les *gaillardes*, les *voltes*, les *courantes*, les *ſarabandes*, les *camaries*, les *branles*, & les *ballets*. Il y a autant d'eſpeces de *chants*, que de modes differentes. Depuis l'on en a inventé une infinité d'autres.

On appelle auſſi le *chant* des oiſeaux, les differens ſons & inflexions de voix que font les oiſeaux, dont les uns ſont agreables, & les autres choquans & ollieux. Le *chant* du roſſignol, du ſerin de Canarie, de la fauvette, eſt charmant. Le *chant* de l'orfraye, du hibou eſt effroyable & de mauvais augure. On dit auſſi le *chant* de la cigale.

Le *chant du coq*, ſe dit figurément pour ſignifier, grand matin, à cauſe que le coq chante dès le point du jour. Horace dit que l'Avocat eſt éveillé dès le premier *chant du coq*; pour dire, que le client vient bien matin frapper à ſa porte, DAC.

CHANT, ſignifie auſſi une piece en vers: un *cantique*; une *chanſon*; ou une piece de Poëſie qui ſe peut chanter. Un *chant* de triomphe; un *chant* nuptial; un *chant* funebre; un *chant* paſtoral.

Ceſſez, ceſſez pour moi tous vos chants *d'allegreſſe*,

MOL.

Puiſſai-je demeurer ſans voix,

Si dans mes chants *ta douleur retratée,*

Juſqu'au dernier ſoupir n'occupe ma penſée, RAC.

CHANT ROYAL, Piece de Poëſie Françoiſe. Elle eſt compoſée de cinq couplets de vers de dix ſyllabes, & d'un envoi. Le dernier vers de chaque ſtrophe eſt par tout repeté: & chaque ſtrophe doit avoir onze vers; & l'envoi cinq ou ſept. Les mêmes rimes du premier couplet doivent auſſi être obſervées dans toutes les autres ſtrophes. La ballade eſt une eſpece de *Chant Royal*. On a donné le nom de *Chant Royal* à cette piece de Poëſie, parcequ'autrefois le ſujet étoit donné par le Roi de l'année courante: or on appelloit *Roi* ou *Prince*, celui qui avoit emporté le prix l'année precedente. C'étoit à lui que s'adreſſoit l'envoi. Le *Chant Royal* ſe faiſoit à l'honneur de Dieu, ou de la Vierge, ou ſur quelque autre matiere grave & ſerieuſe. Encore à preſent quand on diſpute du prix de la Poëſie à Rouën, il faut faire un *Chant Royal* ſur la conception immaculée de la Vierge. On ne fait plus de *Chants Royaux*, & cette ſorte de Poëſie n'eſt plus gueres en uſage. Elle commença à avoir cours ſous le regne de Charles V. PASQ.

CHANT, eſt auſſi un titre de livre de Poëſie: ce qu'on a tiré des Italiens, qui les diviſent ainſi. Scarron a diviſé la Gigantomachie en *Chants*. Le Taſſe, l'Arioſte, ont diviſé leurs Poëſies en pluſieurs *Chants*. Les Auteurs du Lutrin, de l'Art de prêcher, & du Poëme de l'Amitié, ont auſſi diviſé leurs pieces en pluſieurs *Chants*; c'eſt-à-dire, livres.

On appelle un langage trompeur, un *chant de Sirenes*; & cela ſe dit ſur tout des femmes qui employent divers artifices pour mieux engager leurs Amans.

CHANTEAU. ſ. m. Partie retranchée d'un des côtez d'un corps de figure ronde. C'eſt ce qu'on appelle en Geometrie *ſegment de cercle*, ou la partie d'un cercle compriſe entre l'arc & la corde. Ainſi on peut appeller *chanteau*, une piece ronde d'un côté, & en droite ligne de l'autre, qu'on applique à un manteau, ou à une autre choſe qu'on veut faire ronde. Quand les étoffes ne ſont pas aſſez larges, on ne peut faire un manteau ſans y ajoûter des *chanteaux*. Ces meules de

Digitized by Google

moulin ſont ſi groſſes, qu'il y faut appliquer des *chanteaux*.

Ce mot vient de *cantellum*, diminutif de *cantum*, MEN.

Ont dit auſſi, le *chanteau* d'un pain benit, cette partie qu'on coupe en entamant le pain benit, ou en le coupant par un de ſes bords, pour envoyer à celui qui a rendu le pain benit, ou à celui qui le doit rendre au premier jour.

On appelle auſſi *chanteau*, l'entamure d'un pain domeſtique, ou un gros quartier qu'on en retranche.

On appelle auſſi *chanteau*, une groſſe piece de pâtiſſerie formée en long, & de même que la bordure du pain benit, qu'on fait faire pour envoyer à ſes parens & amis, quand celui qu'on a renvoyé de l'Egliſe ne peut pas ſuffire: & parcequ'on le fait de pâte plus fine, on l'appelle autrement *couſin*; c'eſt peut-être auſſi parcequ'on l'envoye à ceux qui touchent de plus près, ou qu'on aime le mieux.

CHANTEAU, eſt auſſi un Terme de Tonnelier; c'eſt la derniere piece du fond d'un muid.

On dit proverbialement, qu'on a donné le *chanteau* à quelcun; pour dire, que c'eſt à lui à faire au premier jour & à ſon tour ce que les autres ont fait devant lui.

On dit depuis quelque temps, qu'on lui a donné le *bouquet*.

CHANTELAGE. ſ. m. Droit qu'on paye au Seigneur pour le vin vendu en gros ou à broche ſur le chantier de la cave & du cellier. Dans les vieux titres *chantelagium*.

CHANTEPLEURE. ſ. f. Arroſoir de Jardinier: ou entonnoir à longue & étroite queuë, percée au fond par pluſieurs petits trous: pour faire couler quelque choſe dans un muid de vin ſans le troubler. En Normandie on appelle *chantepleure*, le robinet d'un tonneau de vin, ou de ſi're.

CHANTEPLEURE, eſt auſſi une fente ou eſpece de barbacane qu'on laiſſe dans les murailles de cloture qui ſont proche des rivieres, pour laiſſer entrer & écouler les eaux librement, lorſqu'elles ſont débordées: ſans quoi elles ruineroient le mur par leur effort. Les *chantepleures*, ventouſes, & autres ouvertures pour l'écoulement des eaux, ſont permiſes par l'Ordonnance.

CHANTER. v. act. Pouſſer un ſon de voix avec harmonie. Faire diverſes inflexions de voix agreables à l'oreille. Cet homme *chante* bien. N'as-tu point de honte de *chanter* ſi bien? diſoit Philippes à Alexandre le Grand, comme étant une des choſes qu'un Prince doit ignorer, ABL. Le Diacre *chante* l'Evangile. Le Soudiacre *chante* l'Epitre. Cette Antienne ſe *chante* à deux chœurs. *Chanter* un *Te Deum*. *Chanter* en plein chant, en Muſique, en faux-bourdon. *Chanter* ſa partie. *Chanter* Vêpres. *Chanter* Matines. *Chanter* un Salvé. *Chanter* des Noëls, des chanſons.

Mes filles, chantez vous quelcun de ces cantiques,
Où vos voix ſi ſouvent ſe mêlant à mes pleurs,
De la triſte Sion celebrent les malheurs, RAC.

On dit, qu'un homme *chante* Meſſe; pour dire, qu'il eſt Prêtre.

On dit qu'un homme *chante* ſa partie à livre ouvert; pour dire, qu'il ſait ſi bien la Muſique qu'il n'a pas beſoin d'étudier la notte.

On dit de ceux qui prennent un mauvais ton en liſant ou en declamant, & qui allongent trop les ſyllabes; qu'ils *chantent*. Quelcun diſoit à un mauvais Lecteur; ſi tu veux lire tu *chantes*, & ſi tu veux *chanter*, tu *chantes* mal, ABL.

Pain à chanter. Voyez PAIN.

CHANTER, ſe dit auſſi de ce qui eſt ſimplement contenu en quelque écrit. Voyons ce que *chante* ce livre-là; pour dire, Voyons ce qu'il contient. Voyons ce que *chante* cet exploit. Cela eſt du ſtile bas.

CHANTER, figurément ſignifie, Celebrer; raconter; publier les bienfaits, les vertus, les exploits, les aventures, ou les bonnes qualitez de quelcun, ſoit en proſe, ſoit en vers. On *chante* vos loüanges ſur tous lieux, VOI. Toutes les creatures *chantent* les loüanges du Seigneur, PORT-R. Alexandre n'a point d'Hiſtorien ni de Poëte, qui puiſſe aſſez dignement *chanter* ſes victoires, ABL. Quand je *chante* vos hauts faits, Grand Roi, on croit que c'eſt une fable, & c'eſt une Hiſtoire, OE.M. Dans l'oiſiveté où ſe trouverent les premiers bergers, ils s'aviſerent de *chanter* leurs amours, FONT. Pour *chanter* un Auguſte, il faut être un Virgile, BOI. N'attend pas que je *chante* ta prudence valeur, CHAPEL. Où eſt cette merveilleuſe fontaine qu'Auſone *a chantée* de toute la force de ſa voix? BALZ. Je n'ai jamais *chanté* que l'ombrage des bois, LA FON. Je n'ai qu'un filet de voix, & ne *chante* que pour Sylvie, SAR. Aux rivages déſerts il *chantoit* ſes amours, ID.

On dit en termes de Blaſon des Armes parlantes, qu'elles *chantent*.

CHANTER, ſe dit auſſi des oiſeaux. JESUS-CHRIST dit à St. Pierre, Avant que le coq *chante*, tu me reniéras trois fois. Le roſſignol *chante* au printemps. Il ſe dit auſſi de quelques inſectes, comme de la cigale.

La cigale ayant chanté
Tout l'été, LA FONT.

CHANTER, ſignifie auſſi, Avertir, remontrer, inſtruire. On ne lui *chante* tous les jours autre choſe que de changer de vie. On ne parle ainſi que dans le ſtile bas & comique.

On dit figurément d'un homme à qui on veut faire faire quelque choſe par force, qu'on le fera bien *chanter*, qu'on l'obligera à payer, à faire ce qu'il doit. On dit, qu'un criminel a *chanté* à la queſtion; pour dire, qu'il a trop parlé, qu'il a decouvert la verité. On dit de ceux qui ont decouvert quelque ſecret, Il faut que quelcun ait *chanté*. On dit auſſi d'un homme qu'on a mis priſonnier pour avoir été trop libre en paroles, qu'on l'a mis en cage pour lui apprendre à *chanter*. Lorſqu'on eſt une fois marié, il faut *chanter*; pour dire, il faut changer de train de vie. Tout cela eſt bas.

CHANTER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Quand un importun fait pluſieurs redites, on dit qu'il *chante* toûjours la même chanſon. On dit d'une perſonne qui dit quelque mechante raiſon qui ne ſat ſfait pas, Voilà bien *chanté*. On dit, *Chanter* la palinodie; pour dire, Se retracter; dire le contraire de ce qu'on avoit dit. *Chanter* la gamme à quelcun; c'eſt le gronder; le quereller. On dit auſſi, Il faut bien *chanter* plus haut; pour dire, Il faut encherir, il en faut offrir davantage. On dit encore, *Chanter* pouille, *chanter* goguette, *chanter* des injures à quelcun; pour dire, l'inſulter; lui faire des reproches; l'injurier.

CHANTERELLE. ſ. f. La corde la plus deliée d'un luth, d'un theorbe, d'un violon & autres ſemblables inſtrumens; celle qui a le ſon le plus clair, & le plus aigu. Il faut lâcher la *chanterelle* quand on quitte ſon inſtrument, de peur qu'elle ne ſe rompe.

CHANTERELLE, ſe dit auſſi des oiſeaux que le Chaſſeur, ou l'Oiſeleur tient dans une cage pour ſervir d'appeau, & attirer les oiſeaux dans les pieges qui leur ſont preparez. On appelle ſur tout *chanterelle*, une femelle de perdrix, que l'on poſe au bout des ſillons où on a tendu des paſſées & des filets, dans leſquels elle fait donner le mâle qu'elle appelle.

CHANTERES. Vieux mot qui s'eſt dit des anciens Menétriers, ou Chantres qui alloient dans les maiſons des Grands chanter avec la viole, ou la harpe, les compoſitions des Troqueres; C'étoient les Poëtes Provençaux de ce tems-là. On tient qu'Homere alloit ainſi chantant, & recitant de ville en ville ſon Iliade.

CHAN-

Digitized by Google

CHANTEUR, EUSE. subſt. Muſicien qui chante des airs, des chanſons. Les *Chanteurs* de l'Opera. Les *Chanteurs* du Pont-neuf, de la Samaritaine.

CHANTIER. ſ. m. Groſſe piece de bois qui ſert de chevalet à un Charpentier pour en élever, & porter une autre qu'il couppe, ou qu'il façonne. On travaille à faire vôtre charpente, elle eſt ſur le *chantier*. Ce vaiſſeau n'eſt pas achevé, il eſt encore ſur le *chantier*; c'eſt-à-dire, ſur de groſſes pieces de bois qui en ſoutiennent la quille.

Ce mot vient du Latin *canterius*, NICOD.

CHANTIER, ſe dit auſſi des pieces de bois de pareille nature, ſur leſquelles on poſe les tonneaux de vin, afin qu'ils ne ſe pourriſſent point à terre. Ce Marchand a cent muids de vin ſur le *chantier*. On le dit auſſi des pieces de bois ſur leſquelles poſent les ſacs de blé qui ſont dans les ports de Paris.

CHANTIER, ſe dit auſſi parmi les Loüeurs de carroſſe, d'une eſpece de grande remiſe où ils rangent leurs carroſſes. Vous pouvez choiſir de tous les carroſſes de mon *chantier*, celui qui vous accommodera le mieux.

CHANTIER, ſignifie auſſi, l'attelier d'un Charron, ou d'un Charpentier; le lieu où ils couppent, & façonnent leur bois. On dit auſſi, que les pierres ſont en *chantier*, quand elles ſont encore ſur la place où on les a taillées, & preparées.

CHANTIER, ſe dit auſſi d'un magazin, où les Marchands de bois ſerrent leur bois, en attendant qu'il ſoit ſec, ou vendu. Il y a des *chantiers* de bois de chauffage, d'autres de bois de menuiſerie & de charpenterie.

CHANTIGNOLE. ſ. f. On appelle *brique de chantignole*, ou *d'échantillon*, une eſpece de brique qui comme la brique entiere doit avoir huit pouces de long ſur quatre de large; mais on l'appelle *demie-brique*, parcequ'elle n'a que la moitié de l'épaiſſeur des autres; c'eſt-à-dire, un pouce d'épaiſſeur, ou environ.

CHANTIGNOLES, en termes de Charpenterie, ſe dit des corbeaux, ou des petites pieces de bois qui ſont ſous les taſſeaux, & qui ſoutiennent les pannes de charpenterie. Elles ont autant en hauteur que les pannes ſont groſſes, & ſont de la groſſeur des jambes de force. Les *chantignoles* ſont encaſtrées d'un pouce dans le corps de la force de ferme, & viennent à mourir à rien; c'eſt-à-dire, ſont couppées & échancrées. On appelle auſſi *chantignoles*, les pieces de bois qui ſervent à porter les palliers ſur leſquels roulent les tourillons des cloches.

CHANTOURNER. v. act. Terme d'Architecture. Coupper en dehors une piece de bois, de fer, ou de plomb, ſuivant un profil, ou deſſein, ou l'évider en dedans.

CHANTRE. ſ. m. Celui qui chante dans un Chœur d'Egliſe. Les Muſiciens & *chantres* de la Chapelle du Roi. Tous les grands Chapitres ont des *Chantres*, & des Chapelains pour ſoulager les Chanoines, & faire l'Office en leur abſence. Boileau a dit des Chanoines,

Qu'ils laiſſent en leur lieu
A des chantres *gagez le ſoin de prier Dieu.*

CHANTRE, ſe dit par excellence du Maître du Chœur, qui eſt une des premieres dignitez d'une Egliſe Cathedrale, ou Collegiale. Il porte la chape, & le bâton dans les Fêtes ſolennelles, & donne le ton aux autres en commençant les Pſeaumes & les Antiennes. Le *Chantre* porte dans ſes Armoiries un bâton de chœur derriere l'Ecu pour marque de ſa dignité. Ce n'eſt proprement qu'un perſonat, parceque les *chantres* n'ont plus l'exercice de la Juriſdiction exterieure; cependant à cauſe de leur origine, & de la preſſeance qu'ils ont conſervée, ils paſſent pour dignitez. Le *chantre* a la preſſeance ſur le Treſorier, à moins que le Treſorier ne ſoit fondé en poſſeſſion contraire. Il y a des Egliſes où le *chantre* a juriſdiction dans le Chœur, & en ce cas c'eſt une veritable dignité. On l'appelloit *Primicerius*: & c'étoit lui anciennement qui dirigeoit les Diacres, & les autres Miniſtres inferieurs pour le chant, & les autres fonctions de leurs emplois.

CHANTRE, eſt auſſi un mechant Muſicien. Les *Chantres* du Pont-neuf, de la Samaritaine.

CHANTRE, eſt auſſi un ſubſtantif feminin. Il ſe dit d'une Religieuſe qui a bonne voix, qui ſait le chant & les rubriques de l'Office, afin de redreſſer les manquemens qui ſe font au chœur. La *chantre* dira tout haut ce qui regarde l'Office du lendemain, CONST. DE PORT-R.

CHANTRERIE. ſ. f. Dignité, office, ou benefice du Chantre. La *Chantrerie* d'une telle Egliſe vaut tant.

CHANVRE. ſ. m. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur d'un homme, droite, quarrée, couverte d'une écorce filamenteuſe. Ses feüilles ſont diſpoſées en main ouverte, diviſées en quatre ou cinq parties, dentelées, vertes-brunes, d'une odeur deſagreable. Ses fleurs ſont à plaſieurs étamines jaunes qui naiſſent au milieu d'un calice compoſé de quelques feuilles diſpoſées en étoiles. Les pieds du *chanvre* ſur leſquels naiſſent ces fleurs ne portent point de graine: l'on trouve les fruits ſur des pieds qui ne portent aucunes fleurs. Ces fruits renferment une graine preſque ovale, qu'on nomme *chenevis*, enveloppée d'une coiffe. Le *chanvre* qui ne porte que des fruits eſt appellé *chanvre* mâle; & celui qui ne porte que des fleurs *chanvre* femelle. En Latin *cannabis ſativa*, C. BAUH. On ſe ſert en Medecine principalement de la ſemence, dont la decoction faite dans du lait eſt très-bonne contre la toux, & contre la jauniſſe. Les feuilles ſont auſſi bonnes contre la brûlure: on en tire un ſuc qui eſt propre pour la ſurdité. Autour de l'écorce du *chanvre* il y a quantité de petits filets dont on fait de la toile & des cordes. Broyer le *chanvre*, tiller le *chanvre*, c'eſt, Separer, tirer la filace de l'écorce. Rouïr le *chanvre*, c'eſt le faire tremper quelque temps dans l'eau pour le faire enſuite ſecher & tiller plus facilement. Il eſt deffendu de faire rouïr le *chanvre* dans des eaux vives, où il y a du poiſſon. On pretend que l'uſage du linge de *chanvre* eſt nouveau, & que du temps de Charles VII. il étoit encore ſi rare, que la Reine n'en avoit que deux chemiſes.

CHANVRE, ſignifie auſſi ſimplement, la filace & le fil. Il a vendu tant de *chanvre*, de la toile de *chanvre*.

CHANVRIER. ſ. m. Ouvrier qui habille le chanvre, en le paſſant par les ſerans.

CHAOS. On prononce CAOS. ſ. m. Quelques-uns écrivent *cahos*: Richelet écrit *caos*. L'Academie écrit *chaos*, & c'eſt le meilleur. Maſſe informe, & groſſiere; mélange confus de tous les élemens. Les Poëtes ont feint qu'il a ſervi de matiere premiere à la production du monde, & qu'il ſubſiſtoit avant que toutes choſes fuſſent rangées dans l'ordre où elles ſont. La terre eſt ſortie d'un *chaos* noir, tenebreux, & indigeſte; & le monde s'eſt developpé de cette maſſe informe, & confuſe. OR. M. Le monde rentrera dans ſon premier *chaos*, BREB.

CHAOS, ſe dit figurément de tout ce qui eſt confus, obſcur, & embrouillé. Les affaires de cette maiſon ſont ſi brouillées, & il y a tant de procés, que c'eſt un *chaos*; on n'y voit goute. Qui peut debrouiller cette confuſion & ce *chaos*? ARN. Son diſcours eſt pour moi un *chaos* impenetrable, OR. M. La Comedie demeura dans ſon premier *chaos*, pendant que la Tragedie fit de grands progrés, DAC.

CHAPE. ſ. f. Ornement d'Egliſe que portent ſur leurs épaules les Chantres, & Souſchantres, quand on officie ſolennellement. Les Evêques & les autres Officians en portent auſſi. La *chape*, entourè toute la perſonne,

Digitized by Google

& descend depuis les épaules jusqu'aux talons; elle s'agraffe par devant. L'Archevêque vint recevoir le Roi en *chape*, & en mitre. Il y a des *chapes* de drap d'or; des *chapes* en broderie; des *chapes* de satin, ou de damas. La *chape de St. Martin* étoit autrefois une precieuse relique que nos Rois portoient à la guerre. Quelques-uns ont cru que la *chape de St. Martin* étoit l'oriflame; mais Borel prétend que c'étoit l'étendart de France, dont les Ducs d'Anjou étoient Gardiens, comme Grands Senechaux de France: c'étoit une espece de rochet assez court sans manches. On prêtoit autrefois le serment sur la *chape de St. Martin*.

CHAPE DES CARDINAUX. Robbe ample, longue, & trainante. C'est l'habit de ceremonie des Cardinaux. Boniface VIII. leur permit de porter la *chape* rouge à certains jours. Cette *chape* qu'on appelle *chape Pontificale*, est de camelot à ondes, ou de serge. Elle est fourrée d'hermines l'hiver. Quand les Cardinaux sont en deuil leur *chape* doit toûjours être de serge violette, & non de camelot. Aux Chapelles Papales, aux processions, aux quatre grandes fêtes, &c. ils portent la *chape* rouge. A tous les Consistoires, aux predications, le Vendredi saint, &c. ils portent la *chape* violette. A la Messe de minuit à Noël le Pape porte une *chape* de velours rouge; la *chape trainante* des Cardinaux est d'ordinaire portée par un Aumonier qu'on appelle *caudataire*.

CHAPE, est aussi un long manteau de drap ou de serge, que portent les Chanoines, & quelques Religieux, particulierement les Reguliers de St. Augustin de l'Ordre de Premontré. C'est la même chose que le *Pluvial*. Voyez PLUVIAL.

CHAPE, ou CAPE, se disoit autrefois des manteaux dont on se couvroit la tête, & le corps pour se defendre des injures du temps. Voyez CAPE. On appelloit *Porte-chape* chez le Roi, Celui qu'on appelle maintenant *Porte-manteau*.

CHAPE, se dit aussi de plusieurs choses qui servent de couverture. Ainsi on appelle la *chape* d'un alembic, sa couverture, & autrement *chapelle*; & on appelle *chape aveugle*, celle qui n'a point d'autre ouverture que le trou par où elle reçoit la vapeur. Le mouffle d'une poulie s'appelle aussi *chape*. Le chapiteau creux, & fait en forme de cône concave, qui reçoit le pivot sur lequel tourne l'aiguille aimantée de la bousſole, se nomme de même, *chape*, ou *chapelle*. Les Maitres Cuisiniers prennent la qualité de *Porte-chapes* de la ville, fauxbourgs, & banlieuë de Paris, parcequ'ils appellent *chape* ce qu'ils mettent dessus leurs plats pour les couvrir.

On nomme aussi *chapes*, les planches dans lesquelles se fichent les tuyaux d'orgues, qui servent en effet de couverture au sommier où se fait la distribution du vent. Les Fondeurs appellent aussi *chapes*, les grandes pieces de plâtre qu'ils mettent pour couvrir les petites pieces qui forment leurs moules.

CHAPE, en Architecture, est l'enduit sur l'extrados d'une voute, ou lunette Gothique, fait de bon mortier, & quelquefois de ciment.

CHAPE, en termes d'Orfevre, est la partie de la boucle où est le bouton, & qui est un peu plate & large. On fait aujourd'hui plusieurs sortes de boucles, dont les *chapes* n'ont point de bouton. Ce sont les *chapes* mêmes qui étant par le bout en forme de deux petits crochets, entrent dans la fente de l'oreille du soulier. Les Faiseurs de baudriers appellent aussi *chape*, le morceau de cuir qui tient les boucles de devant, & celles du remontant du baudrier.

On dit proverbialement, Se debattre de la *chape* à l'Evêque; pour dire, Contester sur une chose où l'on n'a, ni ne peut avoir aucun droit. Ce proverbe est fort ancien, & on a dit en Latin *de capâ Episcopi*, DU CANGE.

On dit aussi, qu'un homme cherche *chape-chute*, qu'il a trouvé *chape-chute*; pour dire, qu'il cherche, ou qu'il a trouvé quelque occasion, quelque hazard, quelque aventure bonne, ou mauvaise.

CHAPE', adj. en termes de Blason, se dit d'une piece faite en figure de chevron, mais qui est pleine au dedans & massive, enforte que le champ de dehors qui est dans l'Ecu lui semble servir de *chape*, ou de manteau: & en ce cas on l'appelle un Ecu *chapé*; parcequ'il s'ouvre en *chape*, ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs. Telles sont les armoiries des Dominicains, & des Carmes, & c'est l'image de leurs robbes, & de leurs *chapes*. Il s'en trouve de plusieurs sortes: un Ecu *chapé losengé*, un Ecu *chapé enté*, un Ecu *chapé crenelé*, un Ecu *chapé écartelé*, suivant les figures ou les ornemens qu'on met en ces chapes. Son oppose est *chaussé*.

CHAPEAU. ſ. m. Coëffure; couverture de tête dont se servent les hommes par toute l'Europe Occidentale. Il est fait de laine, ou de peau foulé; & composé d'une forme, ou figure de la tête, avec un bord plus grand, ou plus petit, selon la mode. Un *chapeau* de laine. Un *chapeau* de castor; de vigogne. Un *chapeau* des sept sortes; c'est-à-dire, des sept sortes de poil: Un *chapeau* de paille. Un *chapeau* en pain de sucre; c'est un *chapeau* d'une forme fort haute. On a dit autrefois, un *chapel orfroisié de bisette d'or & de grosses perles*; c'est-à-dire, bordé de passemens & de perles. On a appellé aussi un heaume, *chapel de fer à visiere*.

Ce mot vient de *cape*, & de *capellum*, MEN. D'autres le derivent de l'Allemand *schappel*, signifiant un *chapeau de fleurs*. Joannes de Janua dit que c'est *parva capa, eò quòd capillos tegat, & est quasi capitis pellis*.

On dit, Mettre la main au *chapeau*, donner un coup de *chapeau*, ôter le *chapeau* à quelcun; pour dire, Se decouvrir; saluer quelcun. Parler *chapeau* bas; c'est-à-dire, en état de respect. Mettre, ôter son *chapeau* de bonne grace, de bon air. On appelle *coups de chapeau*, des reverences. Cela ne m'a coûté qu'un *coup de chapeau*.

Les Chapeliers appellent *chapeau en blanc*, un *chapeau* qui n'est point encore teint.

Les Armuriers appellent *chapeau à l'épreuve du mousquet*, une maniere de coëffe de fer que les soldats mettent dans la coëffe de leur *chapeau*.

CHAPEAU, signifie quelquefois un homme. Il y avoit plusieurs femmes à cette assemblée; mais il n'y avoit pas un *chapeau*. Cela est du stile populaire.

On appelle aussi *chapeau de fleurs*, une couronne de fleurs qu'on met sur la tête des filles le jour de leur nôces. Dans la vieille Coutume de Normandie il est dit, qu'un pere peut marier sa fille avec un *chapeau* de roses, c'est-à-dire, ne lui donner en mariage que le *chapeau* qu'on lui met sur la tête le jour de son mariage.

CHAPEAU ROUGE, ou absolument *le chapeau*. Marque de dignité affectée aux Cardinaux. Prétendre le *chapeau*: aſpirer au *chapeau*: obtenir le *chapeau*; c'est-à-dire, la dignité de Cardinal. Le Pape met le *chapeau rouge* en grande ceremonie sur la tête des Nouveaux Cardinaux; & ensuite il leur est porté par un Buzzolante dans un baſſin de vermeil doré. Autrefois le Pape envoyoit le *chapeau* aux absens: mais depuis que le Pape Paul II. leur eut donné le bonnet, ou la calote rouge, il faut qu'ils viennent prendre le *chapeau* à Rome. Si le Pape l'envoye quelquefois, il ne fait cette distinction que très-rarement, & en faveur d'un Cardinal Prince. Le Cardinal de Richelieu, & le Cardinal Mazarin eux-mêmes n'ont jamais reçu le *chapeau*. Les Cardinaux ne portent pas toûjours le *chapeau rouge*, comme le bonnet, ou la calote. Le *chapeau* doit être de la couleur de l'habit, qui à la verité est presque toûjours

Digitized by Google

toûjours rouge. Mais à certains jours, comme le carême, ils le portent violet; & deux fois l'année, à certaines ceremonies marquées, ils le portent de couleur de roſe. Or le *chapeau* doit toûjours être de la couleur de l'habit. Voyez CHAPE. Le *chapeau rouge* a été donné aux Cardinaux en 1245. par le Pape Innocent IV. au Concile de Lion. Voyez *l'article ſuivant.*

CHAPEAU, en termes de Blaſon, ſe dit d'une marque de Dignité Eccleſiaſtique, & principalement de celui des Cardinaux, qu'on appelle abſolument *chapeau rouge.* Il eſt plat, & fort étroit par le haut en ſa têtiere; mais fort large de bords. Il eſt garni de longs cordons de ſoye entrelacez qui pendent du dedans & aux côtez avec cinq rangs de houppes, que les Italiens appellent *fiocchi*, qui croiſſent en nombre à meſure qu'elles deſcendent, & ſont juſques à 15. houppes dans cet ordre, 1. 2. 3. 4. & 5. On n'en a mis ſur le timbre des Armoiries que depuis l'an 1300. Auparavant on n'y mettoit que des mitres. Dans toute l'Italie les Cardinaux ne mettent que le *chapeau* ſur leur écuſſon de quelque dignité qu'ils ſoient revêtus. Le Pape Innocent X. leur a deffendu par une Bulle d'y mettre une couronne; ils en uſent autrement en France. Les Patriarches, & les Archevêques portent ſur leurs armes le *chapeau* verd avec quatre rangs de houppes qui ſont le nombre de dix; ſavoir 1. 2. 3. 4. Les Evêques l'ont de même couleur avec trois rangs de houppes ſeulement: 1. 2. 3. Les Abbez & les Protonotaires le portent noir avec deux rangs de houppes: 1. 2. Ces *chapeaux* ſe mettent par ornement au deſſus de l'Ecu, comme les mitres & les couronnes. L'uſage du *chapeau* que mettent tous les Prelats ſur leurs Armoiries vient d'Eſpagne; on en voit dès l'an 1400. Triſtan de St. Lazare Eſpagnol Archevêque de Sens eſt le premier qui l'a introduit en France.

LE CHAPEAU, eſt le ſymbole de la liberté; la raiſon en eſt que les Romains en affranchiſſant leurs eſclaves leur donnoient un *chapeau.* On en voit divers exemples ſur les medailles. On voit auſſi un *chapeau*, ſur la monnoye battuë par l'ordre des Etats Generaux des Provinces-Unies, comme un ſymbole de leur liberté.

CHAPEAU, en termes de Charpenterie, ſe dit d'une piece qui termine un pan de bois, & qui porte un chamfrain pour le couronner. On le dit de la plus haute piece de charpente qui aſſemble des poteaux corniers dans un clocher &c.

CHAPEAU D'ETAYE, ſe dit de la piece de bois qu'on met au deſſus des étayes pour ſoutenir des poutres & des ſolives.

On appelle *chapeau d'eſcalier*, la piece de bois qui ſert d'appui tout au haut d'un eſcalier de charpente.

CHAPEAU DE LUCARNE, eſt une piece de bois qui fait la fermeture d'une lucarne; elle eſt aſſemblée ſur les poteaux. C'eſt une eſpece de petit frontan.

En Maçonnerie l'on appelle *chapeau*, le couronnement, le chaperon, ou le haut d'une muraille en talut, pour donner l'égoût aux eaux.

CHAPEAU DE FIL DE PIEUX; c'eſt une piece de bois que des chevilles de fer tiennent attachées ſur les couronnes d'un fil de pieux.

CHAPEAU DE ROSE. Terme de Pharmacie qui ſe dit des roſes amaſſées en forme de gâteau au fond d'un alembic, après en avoir fait diſtiller l'eau. On s'en ſert en fomentation, en le faiſant bouillir dans du vin pour fortifier.

On dit proverbialement d'une perſonne à qui il eſt arrivé quelque ſujet de honte, ou de qui on a fait quelque mediſance, Voilà un beau *chapeau* que vous lui mettez ſur la tête. On dit auſſi, qu'elle a perdu la plus belle roſe de ſon *chapeau*; pour dire, qu'elle a fait quelque perte conſiderable, ſur tout en ce qui regarde l'appui, la protection.

CHAPELAIN. ſ. m. Celui qui eſt pourvu d'une Chapelle, ou Chapellenie, comme d'un benefice.

On appelle auſſi *Chapelain*, un Prêtre qui vient dire ordinairement la Meſſe dans les maiſons particulieres.

On appelle auſſi *Chapelains*, les Officiers Eccleſiaſtiques de la Maiſon du Roi, & des Princes, qui ſervent à leurs Chapelles. Outre le *Chapelain ordinaire*, il y a huit *Chapelains* de l'Oratoire du Roi, ſervans deux par quartier; pour dire, tous les jours une Meſſe baſſe devant le Roi. Ils ſervent auſſi alternativement chez les enfans de France. Les *Chapelains* avant de commencer la Meſſe vont preſenter de l'eau benite au Roi, & à la Reine. Outre ces huit *Chapelains* pour les Meſſes baſſes il y a quatre *Chapelains* pour les grandes Meſſes; & ces quatre *Chapelains*, qu'on appelle *anciens*, ont quatre Eccleſiaſtiques qui en leur abſence font la fonction de *Chapelains* dans la Chapelle-Muſique du Roi.

Les premiers *Chapelains* ont été ceux qui gardoient la chape de St. Martin, & les autres reliques que les Rois avoient dans leurs Palais, & qu'ils portoient à l'armée; comme temoigne Walafridus Strabo.

CHAPELAINS DU PAPE. Voyez AUDITEUR DE ROTE.

CHAPELAIN dans l'Ordre de Malthe, eſt un Chevalier du ſecond rang; ces Chevaliers ne ſont pas obligez de faire des preuves de Nobleſſe. On les appelle auſſi *Prêtres Conventuels*; les dignitez Eccleſiaſtiques, comme l'Evêché de Malthe &c. leur ſont affectées.

CHAPELER. v. act. Oter la ſuperficie; retrancher la plus groſſe partie de la croûte de pain, pour la rendre plus mince, & plus aiſée à mâcher. Ce vieillard fait *chapeler* ſon pain à cauſe de ſes mauvaiſes dents.

Menage prouve que ce mot vient du Latin *capellare*; d'autres de *capulare*. Borel dit qu'il vient de *capo*, *chapon*, parceque c'eſt un animal à qui on a ôté une partie en le châtrant.

CHAPELÉ, ÉE. part. & adj. Du pain *chapelé*.

CHAPELET. ſ. m. Pluſieurs grains enfilez qui ſervent à compter le nombre des *Pater noſter*, & des *Ave-Maria* qu'on veut dire en l'honneur de Dieu, & de la Vierge. On les appelle autrement *Patenôtres*. Un Roſaire eſt un *chapelet* de 5. ou 15. dixaines d'*Ave-Maria*. Il y a des *chapelets* de corail, de diamans, de calembouc, de bois de Ste. Lucie, &c.

Menage tient que ce mot vient de la reſſemblance qu'il a avec un chapeau de roſes, dont on a fait *Roſaire*. Les Italiens diſent *corona*. On l'a appellé auſſi en Italien & dans la baſſe Latinité *capellina*. Les Orientaux ont auſſi des eſpetes de *chapelets* qu'ils appellent *chaînes*, pour faire leurs prieres; ils en diſent quelcune ſur chaque grain. Le Mogol a juſques à huit de ces chaînes; les unes de perles, les autres de rubis, de diamans, de corail, &c.

On appelle *chapelet de marrons*, une chaîne, qu'une enfilade de marrons: parcequ'elle reſſemble à un *chapelet*.

CHAPELET, en termes de Mechanique, eſt une enchaînure de planches, ou de pots qu'on fait mouvoir pour élever des eaux, ſecher des marais, & vuider des batardeaux.

CHAPELET, en termes de Fonderie. Morceau de fer rond, & plat, avec trois tenons, qui ſe met à l'extremité de l'ame d'une piece de canon, lorſqu'on en fait le moule, pour aſſembler la piece avec la culaſſe.

En termes de Chirurgie, *chapelet* eſt un rang de certaines puſtules malignes qui viennent au front.

CHAPELET, en termes de Manege, eſt une paire d'étrivieres garnies de leurs étriers, & ajuſtées au point du cavalier, qu'on attache au pommeau de la ſelle par une maniere de boucle de cuir qui les joint en haut, &

Digitized by Google

& qu'on appelle *La tête du chapelet.* Cela lui épargne la peine de les allonger ou de les accourcir, quand il veut changer de cheval.

CHAPELET, en termes d'Architecture, eſt un petit ornement taillé en grains ronds, ainſi qu'on taille pluſieurs baguettes. Il y en a de pluſieurs ſortes; de fleurons, de grelots, d'olives, de patenôtres.

On dit en proverbe, quand il meurt coup ſur coup pluſieurs perſonnes d'une même famille, ou qu'elles ſe detachent d'une cabale, que le *chapelet* ſe deffile. On dit quand quelcun eſt puni de quelque faute, qu'il n'a pas gagné cela en diſant ſon *chapelet*.

CHAPELEURE DE PAIN. Voyez CHAPELURE.

CHAPELIER. ſ. m. Marchand qui vend des chapeaux, ou l'Artiſan qui les fabrique.

CHAPELLE. ſ. f. Petite Egliſe diſtincte & ſeparée, qui n'eſt ni Parroiſſe, ni Cathedrale, ni Prieuré; qui ſubſiſte d'elle-même, & que les Canoniſtes appellent *ſub dio.* Une *chapelle* eſt proprement un Oratoire où il n'y a qu'un autel, & où l'on dit la Meſſe à certaines fêtes. Bâtir, fonder une *Chapelle.* On diſtingue deux ſortes de *Chapelles.* Les unes ſont ſpirituliſées, & paſſent pour des Benefices: les autres ſont ſeculieres, & ne ſont que des Oratoires privez, qui ne peuvent être conferez à titre de Benefice. Pour poſſeder une ſimple *Chapelle* où il y a un Benefice attaché, il ſuffit d'avoir ſept ans. En ce ſens on dit conferer une *Chapelle*; c'eſt-à-dire, le Benefice. Le Canon 21. du Concile d'Agde tenu en 506. permet aux particuliers d'avoir des *Chapelles* dans leurs maiſons: avec defenſe aux Clercs d'y celebrer ſans la permiſſion de l'Evêque. Il y a pluſieurs Egliſes Collegiales qu'on appelle *Saintes Chapelles*, comme celles de Paris, de Dijon, de Bourges, de Bourbon, à cauſe qu'on y gardoit les reliques, &c.

CHAPELLE, eſt auſſi une partie d'une grande Egliſe; & c'eſt une eſpece de cellule, où il y a un autel, & où l'on dit la Meſſe; les Canoniſtes appellent ces *Chapelles ſub tecto*, des *Chapelenies.* La multiplication de ces *Chapelles* a donné lieu aux Meſſes privées, DU BOIS. Les *Chapelles* ſont d'ordinaire aux arcades qui ſont aux côtez des Egliſes, ou au devant des piliers. La *Chapelle* de Nôtre Dame, de St. Roch, &c. mais celle-ci s'appelle proprement une *Chapellenie.* Les Anciens les ont appellées *cubicula*, DU CANGE. Il eſt deffendu de tenir en même temps une *Chapelle*, & une prebende dans la même Egliſe.

On dit de quelques Princes, comme le Pape, ou le Roi d'Eſpagne, qu'ils tiennent *Chapelle*, quand ils aſſiſtent à l'Office avec de grandes ceremonies à certains jours ſolennels. La ſeance y eſt reglée ſelon les divers degrez de dignité. Il y a ordinairement quarante *Chapelles Papales* tous les ans. Le Pape celebre la Meſſe lui-même trois fois: les Cardinaux trente; les ſept autres ſont chantées par les Archevêques, & Evêques aſſiſtans. Quand le Pape tient *Chapelle* il eſt aſſis ſur un trône; à ſes côtez ſont debout les Ambaſſadeurs des couronnes & les Princes: un peu plus bas ſont aſſis ſur des Sieges les Cardinaux, Evêques, & Prêtres à la droite, & les Cardinaux Diacres à la gauche du Pape &c.

La Chapelle & Oratoire du Roi. C'eſt le lieu où le Roi entend tous les jours la Meſſe. Cela ſe dit auſſi des Officiers mêmes de ſa *Chapelle.* Il y a huit Clercs de *Chapelle, & Oratoire du Roi.* Ils ſervent deux par quartier chez le Roi, & enſuite chez les enfans de France. Ils ſont la fonction des Aumôniers en leur abſence. Il y a auſſi deux *Sommiers de Chapelle* ſervans par ſemeſtre. En 1669. le Roi créa un Maître des Ceremonies de ſa *Chapelle, & Oratoire*; & en 1681. un Sacriſtain de ſa *Chapelle.* Outre ces Officiers de la *Chapelle* du Roi pour les Meſſes baſſes, il y a des Officiers de la *Chapelle-Muſique*, & pour les Grandes Meſſes. Le Chef s'appelle, *Maître de la Chapelle-Muſique.* Sous lui ſont quatre Chapelains, cinq *Clercs de Chapelle*, & toute la Muſique de la *Chapelle* &c. En parlant des Officiers de la *Chapelle.* On dit, la *Chapelle* marche, ou ſuit le Roi.

On appelle encore *Chapelle*, l'argenterie que les Rois, les Prelats, & les Grands Seigneurs ont pour ſervir à leur *Chapelle*, conſiſtant en croix, chandeliers, calice, burettes, baſſin, &c. Cet Evêque a acheté la *Chapelle* de ſon predeceſſeur. Il a une riche *Chapelle.*

CHAPELLE ARDENTE. Couvert, ou bâti de bois lequel eſt chargé d'un grand nombre de cierges allumez, & ſous lequel on poſe le corps, ou la repreſentation de celui pour lequel ſe fait une pompe funebre.

CHAPELLE, en Chymie eſt le couvercle d'un alembic pour diſtiller: il ſe prend auſſi pour l'alembic même.

CHAPELLE, en termes de Marine, eſt un revirement de navire inopiné, & qu'on fait malgré ſoi. Faire *chapelle*, c'eſt, lorſqu'on vire malgré ſoi; lorſque le Timonnier gouverne mal, & que par ſon imprudence, le vaiſſeau eſt venu trop au vent. On fait auſſi *chapelle* ou par la force des courans, ou lorſque pendant un calme, on n'a pû reconnoître le peu de vent qui regne; quand cela eſt arrivé, il faut reprendre le vent, & remettre le vaiſſeau.

CHAPELLE, ou CHAPE, en termes de Marine, eſt auſſi un petit chapiteau de cuivre qui couvre le pivot ſur lequel tourne l'aiguille aimantée dans la bouſſole.

CHAPELLE DE VIOLE. C'eſt en termes de Lutier, la partie de la viole qui couvre la roué.

CHAPELLE, ſe dit auſſi, parmi les Boulangers & les Pâtiſſiers, la partie du dedans & du haut du four qui eſt faite en arc. La *chapelle* de ce four eſt trop ardente.

CHAPELLENIE. ſ. f. eſt, ſelon Rebuffe, la même choſe que la *Chapelle* au ſecond ſens ci-deſſus expliqué; c'eſt-à-dire, un autel enfermé ſous le toit d'une autre Egliſe. Cependant Panorme eſt de l'avis tout contraire. D'autres avec plus de raiſon appellent *Chapellenie*, le titre du Benefice; & *Chapelle*, l'autel où il eſt deſſervi. L'Oiſeau appelle *Chapellenie*, tout Benefice à ſimple tonſure. La difference la plus juſte entre *Chapelle*, & *Chapellenie*, eſt que la *Chapelle* eſt ſeparée, & ſubſiſte d'elle-même: *corpus per ſe exiſtens, & ſub dio*; & la *Chapellenie* eſt *ſub tecto*, ſous le toit d'une autre Egliſe, & ſe qualifie *ſub invocatione*, ou *ad altare talis Sancti*, ou *Sancta*, &c.

CHAPELURE. ſ. f. Particules qu'on retranche de la croûte d'un pain quand on le chapele. Les Boulangers vendent aux pauvres gens les *chapelures* de pain pour faire du potage. On s'en ſert auſſi à épaiſſir de certaines ſauces.

CHAPERON. ſ. m. Ancien habillement, ou couverture de tête, tant pour les hommes, que pour les femmes. Le *chaperon* à l'égard des hommes étoit une coëffure de drap bordée de fourrures par devant, avec un bourrelet tout autour, & une longue queuë pendante par derriere. Les Magiſtrats en avoient de rouges fourrez de peaux blanches, & les Avocats de noirs fourrez des mêmes peaux. L'aumuſſe des Chanoines étoit auſſi une eſpece de *chaperon* qu'ils portoient en tête, qu'on appelloit *capulare.* Menage dit que les gens d'Egliſe portoient un *chaperon* de diverſes couleurs. En general les *chaperons* étoient portez tant par les Grands Seigneurs que par le peuple; & on ſaluoit en le reculant un peu, comme font maintenant les Moines. Cette mode a duré en France pendant la I. II. & III. Race juſqu'à Charles V. VI. & VII. ſous le regne deſquels on portoit encore ces *chaperons* à longue queuë, que les Docteurs & Licentiez ont retenus pour marque de leurs

Digitized by Google

leurs degrez, & qu'ils ont fait deſcendre de leur tête ſur l'épaule : ce qui ſe prouve par pluſieurs anciennes medailles, monnoyes & figures. Alain Chartier dit qu'*en 1447. Charles VII. fit commandement à tous hommes de porter une croix ſur leur robe ou* chaperon ; ce qui prouve que tout le monde en portoit alors. Monſtrelet dit dans ſon premier tome, que *la Reine Iſabelle hauſſoit Jean Torel, de ce que lui parlant il ne levoit ſon* chaperon ; ce qui fait connoître qu'on le levoit en parlant. Mais cela ne ſe faiſoit que par les hommes, & non par les femmes, PASQ. Voyez BONNET.

CHAPERON. Bande de velours, de ſatin, ou de camelot que les Bourgeoiſes mettoient ſur leur bonnet, il y a 50. ou 60. ans. Depuis toutes les Bourgeoiſes ont quitté le *chaperon*. J'ai connu ſa mere qui portoit le *chaperon* ; c'étoit une femme à *chaperon* ; c'eſt-à-dire, elle étoit une femme du peuple ; une ſimple Bourgeoiſe.

On appelle figurément une vieille, un *grand chaperon*. On donne le même nom aux femmes ſous la conduite deſquelles on met les jeunes filles par bienſeance, & comme pour repondre de leur conduite. Venez avec nous pour nous ſervir de *grand chaperon* ; c'eſt-à-dire, de mere, ou de garde.

CHAPERON, eſt une marque de Docteur, ou de Bachelier en Theologie, Juriſprudence, & Medecine, laquelle ſe porte ſur l'épaule gauche ; il eſt de même forme que celui que les Anciens mettoient ſur leur tête. Les Docteurs & Bacheliers portent le *chaperon* pour marque de leurs degrez. Il eſt different ſelon les differens degrez, & de differente couleur ſelon les differentes Facultez. Les gens de robe qui ſont en deuil, portent au haut de leur robe une large piece de drap noir qui traverſe d'une épaule à l'autre. On l'appelle auſſi *chaperon*.

CHAPERON, eſt encore une eſpece de camail qui couvre la tête, les épaules & l'eſtomac de certains Religieux ; comme Mathurins, Bernardins, Auguſtins, &c. Il ſe termine en pointe, & deſcend fort bas par derriere.

CHAPERON, en termes de Fauconnerie, eſt le morceau de cuir dont on couvre la tête des oiſeaux de leurre. Les *chaperons* ſont marquez par points depuis un juſqu'à quatre. Le premier d'un point eſt propre au tiercelet de faucon.

On appelle auſſi *chaperon*, Cette partie du fourreau des piſtolets qui ſert à les couvrir quand il pleut.

CHAPERON, en termes de Maçonnerie, eſt la couverture d'un mur qui a deux égoûts : ou un petit rebord de deux ou trois doigts qu'on fait aux faîtes des murs de clôture, & qui fait connoître à qui appartient le mur. Ainſi quand le *chaperon* n'a d'égout, ou de larmier que d'un côté, le mur appartient à celui dont il ferme l'heritage. Quand il eſt des deux côtez, c'eſt une marque que le mur eſt mitoyen. On appelle *chaperon en bahu*, celui dont le contour eſt bombé.

CHAPERON, en termes d'Eperonnier, eſt ce qui termine une embouchure à eſcache, & par où on l'aſſemble avec la branche du côté du banquet. Aux embouchures à canon l'on appelle fonceau ce qui s'appelle *chaperon* aux autres embouchures.

On appelle auſſi *chaperon*, un ornement en broderie, qui eſt au derriere d'une chape d'Egliſe.

Le deſſus d'une potence s'appelle *chaperon* de potence ; & celui d'une preſſe à imprimer des eſtampes, s'appelle *chaperon* de preſſe.

On diſoit autrefois proverbialement : Qui n'a point de tête, n'a que faire de *chaperon*. Deux têtes en un *chaperon*, dans le même ſens qu'on dit aujourd'huy, Deux têtes dans un bonnet ; pour ſignifier deux perſonnes dans les mêmes interêts, ou dans les mêmes ſentimens, PASQ.

CHAPERONNER, v. act. Bonneter quelcun ; lui faire bien des reverences, & des ſollicitations. Les Juges veulent être bonnetez, & *chaperonnez*.

CHAPERONNER, en termes de Fauconnerie, c'eſt, Couvrir la tête d'un oiſeau de proye de ſon chaperon.

CHAPERONNER, ſignifie auſſi, Poſer un chaperon au haut d'une muraille de clôture. Je veux qu'on ne *chaperonne* cette muraille que de mon côté, car elle eſt bâtie ſur mon fonds & à mes depens.

CHAPERONNÉ, ÉE. en termes de Blaſon, ſe dit d'un épervier, ou d'un autre oiſeau de proye qui eſt armé de ſon chaperon.

CHAPERONNIER. ſ. m. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit d'un oiſeau de proye. Ce faucon eſt bon *chaperonnier*, il porte patiemment le chaperon.

CHAPIER. ſ. m. Clerc qui porte ordinairement la chape dans une Egliſe, pendant qu'on y fait l'Office divin en ceremonie. Le Prêtre eſt *chapier* ; les deux *chapiers* ſe promenent dans le chœur en chantant.

CHAPITEAU. ſ. m. Ornement d'Architecture ; partie ſuperieure d'une colonne ; ce qui eſt poſé immediatement ſur ſon fût. *Chapiteau Toſcan* : c'eſt le plus ſimple. Son taillоir eſt quarré, & ſans moulure. *Chapiteau Dorique*, ſon taillоir eſt couronné d'un talon ; il a trois annelets ſous l'ove. *Chapiteau Compoſite*, il a deux rangs de feuilles du Corinthien, & les volutes de l'Ionique. *Chapiteau Attique*, il a des feuilles de refend dans le gorgerin. *Chapiteau Symbolique* ; il eſt orné d'attributs de Divinitez ; comme les *chapiteaux* antiques, qui ont des foudres, & des aigles pour Jupiter ; des trophées pour Mars. Les modernes portent la deviſe, ou les Armes d'une nation. Le *chapiteau* Corinthien eſt le plus riche de tous. Il eſt orné de petites volutes, & de feuilles d'acanthe. Le *chapiteau* Ionique eſt orné de volutes & d'oves.

Ce mot vient du Latin *capitellum*.

Chapiteau pilaſtre, eſt un *chapiteau* quarré par ſon plan, ou ſur une ligne droite. *Chapiteau angulaire*, eſt un *chapiteau* qui porte un retour d'entablement à l'encoignure d'un avant-corps, ou d'une façade. *Chapiteau plié*, eſt le *chapiteau* d'un pilaſtre, qui eſt dans un angle rentrant droit, ou obtus. *Chapiteau galbé*, eſt un *chapiteau* dont les feuilles ne ſont qu'ébauchées, *Chapiteau refendu*, eſt un *chapiteau* dont la ſculpture des feuilles eſt terminée. *Chapiteau écraſé*, eſt un *chapiteau* trop bas, parcequ'il eſt hors de la proportion antique. *Chapiteau mutilé*, eſt un *chapiteau* qui a moins de ſaillie d'un côté que de l'autre. *Chapiteau de baluſtre*, eſt un *chapiteau* qui couronne un baluſtre. *Chapiteau de niche*, eſt une eſpece de dais au deſſus d'une niche peu profonde. *Chapiteau de moulin*, eſt la couverture en forme de cône, qui tourne verticalement ſur la tour ronde d'un moulin, pour expoſer les volans au vent.

On appelle *chapiteaux de moulure*, le Toſcan, & le Dorique, qui n'ont point d'ornement : & *chapiteaux de ſculpture*, tous ceux où il y a des feuilles, & des ornemens taillez. *Chapiteau colonne*, eſt celui qui eſt rond par ſon plan. *Chapiteau de lanterne*, eſt la couverture qui termine une lanterne de dôme.

CHAPITEAU, ſe dit auſſi de la corniche d'un buffet, ou du petit fronton, ou ornement qu'on met deſſus, & même de ce qui ſert à couvrir quelque choſe. On a briſé le *chapiteau* de cet armoire.

CHAPITEAU, en termes d'Artillerie. Ce ſont deux ais joints enſemble que l'on met ſur la lumiere d'un canon, pour empêcher le vent d'en emporter l'amorce, ou la pluye de la mouiller.

CHAPITEAU, eſt auſſi un morceau de carte qu'on met au milieu des torches pour recevoir la cire qui en degoutte dans les Proceſſions. Il eſt taillé en forme de cône renverſé.

Digitized by Google

CHAPITRE. ſ. m. La Communauté ou le Corps des Eccleſiaſtiques qui deſſervent une Egliſe Cathedrale, ou Collegiale. *Le Doyen, Chanoines, & Chapitre d'un tel lieu*; ce ſont les qualitez que prennent ces Communautez, dans leurs procés. Quelques *Chapitres* ont acquis par preſcription, contre les Evêques, le droit de conferer les Benefices, & d'en donner les proviſions. Il y a des *Chapitres* où tous les Chanoines conjointement donnent & conferent les Benefices, qui ſont à leur collation. Il y en a d'autres où chaque Chanoine donne à ſon tour les Benefices qui vaquent pendant ſa ſemaine; en ce cas il preſente celui qu'il a nommé au *Chapitre*, & le *Chapitre* fait expedier les proviſions. Le *Chapitre* n'a plus de part dans l'adminiſtration du Diocéſe pendant la vie de l'Evêque; mais il ſuccede à toute la Juriſdiction Epiſcopale pendant la vacance du Siege. Voyez JURISDICTION & VACANT. Le *Chapitre* peut conferer, pendant la vacance du Siege, les Benefices auſquels l'Evêque & le *Chapitre* avoient droit de pourvoir conjointement: mais il ne peut pourvoir à ceux qui ſont à la nomination de l'Evêque ſeul; il faut les reſerver à l'Evêque futur. Pour les collations forcées, comme celles qui ſe font à la nomination des Patrons laïques, ou en vertu des indults, elles appartiennent au *Chapitre*, *ſede vacante*, FEVRET. Chaque *Chapitre* a ſes droits & ſes privileges particuliers: cela depend de la poſſeſſion. La plupart des *Chapitres* d'Allemagne ſe ſont rendus conſiderables, parcequ'on n'y reçoit que des Nobles de quatre races. Il n'y en a en France que trois de cette nature; celui de St. Jean de Lyon, de St. Etienne de Mâcon, & de St. Julien de Brioude. Dans celui de Lyon il s'eſt trouvé en même temps un fils d'Empereur, neuf fils de Rois, & quatorze fils de Ducs; comme temoigne le Pere Jean de St. Aubin dans l'Hiſtoire de la ville de Lyon. Au reſte le nom de *Chapitre* n'a commencé à être en uſage que vers le temps de Charlemagne. On ſe ſervoit auparavant du nom de *congregation*, ou de *college*.

CHAPITRE, eſt auſſi l'aſſemblée que tiennent les Chanoines, & les Religieux, pour deliberer de leurs affaires, & regler leur diſcipline. Aſſembler le *Chapitre*. Preſider au *Chapitre*. Avoir une voix en *Chapitre*. Le *Chapitre general* eſt compoſé des deputez de toutes les Provinces qui compoſent la Congregation, ou l'Ordre. Dans le *Chapitre general* de l'Ordre on elit le General de l'Ordre, & les autres Officiers generaux. Dans le *Chapitre Provincial* on élit le Prieur, ou le Gardien Provincial, & les autres Officiers Provinciaux. Papias dit qu'on les a appellez *Chapitres, quòd capitula ibi leguntur*. Le nom de *Chapitres* autrefois ne convenoit proprement qu'aux Egliſes Cathedrales.

CHAPITRE, ſe dit auſſi des aſſemblées des Ordres militaires; comme du St. Eſprit; de Malthe &c. Le Roi a tenu *Chapitre*. Le Grand Prieur de France a tenu ſon *Chapitre Provincial*. Ceux qui veulent être reçus Chevaliers de Malthe doivent ſe preſenter au *Chapitre* du Grand Prieuré où ils ſont nez. Le *Chapitre* du Grand Prieuré de France s'aſſemble au Temple à Paris le 12. de Juin tous les ans, & dure huit jours. Le *Chapitre general* de l'Ordre ſe tient à Malthe.

CHAPITRE, ſe dit auſſi de la ſale, & du lieu où ſe tiennent les aſſemblées des Chanoines, Religieux, ou Chevaliers. Aller au *Chapitre*; fermer l'entrée du *Chapitre*. Chez les Moines le *Chapitre* eſt ordinairement au milieu du Cloître. Le *Chapitre* fait partie des lieux Reguliers. Le *Chapitre* de St. Lazare eſt aux Billettes.

On appelle *pain de Chapitre* une ſorte de pain fort blanc qu'on diſtribue chaque jour aux Chanoines.

CHAPITRE, eſt auſſi une diviſion, ou partie d'un Ouvrage, ou d'un livre, ce partage ſe fait afin que les

matieres ſoient plus diſtinguées, & moins confuſes. Les Anciens ne diſtinguoient point leurs livres par *chapitres* & par articles. C'eſt une grande commodité pour les lecteurs que la Table des *chapitres*. Papias dit que ce nom lui a été donné, *ex eo quòd ſit alterius ſententiæ caput, vel quòd capiat totam ſummam*. St. Auguſtin a dit que les *chapitres*, qui font le juſte partage d'un livre, ſoulagent les lecteurs, comme les hôtelleries ſoulagent les voyageurs.

CHAPITRE, en Terme de Palais, c'eſt la diviſion d'un compte, rendu en forme. On partage un compte en *chapitre* de recepte, de depenſe, de repriſe, &c.

CHAPITRE, en termes de Breviaire, eſt une breve leçon extraite de l'Ecriture, qui ſe dit par l'Officiant à toutes les heures avant l'Hymne, ou avant les Repons des petites Heures.

CHAPITRE, ſignifie auſſi figurément la matiere, l'article, le ſujet dont on parle. Quand cet homme eſt ſur le *chapitre* des cagots, il ne ſe peut taire. N'attaquez pas cet homme ſur le Droit, il eſt plus fort que vous ſur ce *chapitre*-là. Les femmes ne peuvent ſouffrir de Rivales ſur le *chapitre* de la beauté, BELL. On tomba inſenſiblement ſur le *chapitre* des femmes, P. DE CL. Après qu'on eut parlé de pluſieurs choſes, enfin on vint ſur ſon *chapitre*; c'eſt-à-dire, à parler de lui. Puis que nous en ſommes ſur ce *chapitre*-là, je vous dirai, &c.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme n'a point de voix en *Chapitre*; pour dire, qu'il n'a aucun credit, aucune autorité dans ſa compagnie, dans ſa famille. Quand la femme gouverne la maiſon, on dit, que le mari n'a point de voix en *Chapitre*.

CHAPITRER. v. act. Corriger; reprimender un Moine, ou un Chanoine en plein Chapitre.

Ce mot vient de *capitulare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans le même ſens.

CHAPITRER, au figuré, ſe dit plus generalement de toute ſorte de reprimende, & de correction. Si vous faites cela ſans en parler à vôtre femme, vous ſerez tantôt *chapitré*. Je l'ay *chapitré* ſur le peu de reſpect qu'il portoit à ſon pere, MOL.

CHAPITRÉ, ÉE. part. & adj.

CHAPLIS. Vieux mot François qui ſignifie, Donner des coups d'épée ſans ceſſe & fort redoublez, particuliérement ſur les armes. Il étoit fort en uſage dans les Romans, auſſi-bien que *chapler*, qui ſignifie *combat*, & venoit de *chapla*, mot de Languedoc qui ſignifie *frapper*.

CHAPON. ſ. m. Coq qu'on a châtré pour le mieux engraiſſer. Un *chapon* de Bruges, un *chapon* de Baſſe Normandie, les *chapons* de paillier ſont meilleurs que ceux du Mans. On fait du boudin avec du blanc de *chapon*. Ce mot vient du Latin *capo*, ou de *caput*.

CHAPON, ſe dit auſſi figurément d'un morceau de pain qu'on met tremper au derriere du pot, & qu'on donne à manger aux enfans à leur dejûner.

On appelle en termes de Palais, le *vol du chapon*, une piece de terre qui eſt autour d'une maiſon noble, d'auſſi grande étenduë que pourroit avoir le vol d'un *chapon*. L'aîné dans le partage d'une maiſon noble a le principal manoir, ou le *vol du chapon*. Suivant la Coutume de Paris, ce *vol de chapon* eſt fixé à un arpent de 72. verges, qui ſont 1580. pieds, ou 316. pas.

CHAPON, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Qui *chapon* mange, *chapon* lui vient; pour dire, que le bien vient plutôt dans la maiſon de ceux qui en ont déjà, que chez ceux qui n'en ont point. On appelle auſſi *deux chapons de rente*, deux choſes, ou deux perſonnes d'inegale valeur; ou de taille differente, parceque de ces *chapons* il y en a d'ordinaire un gras, & l'autre maigre. On dit de celui qui porte le titre d'une terre dont

il

Digitized by Google

il ne touche pas les revenus, qu'il n'en mange pas les *chapons*; qu'un autre en mange les *chapons*. On dit d'un homme qui a les doits crochus, & figurément d'un homme qui eſt ſujet à dérober, qu'il a les mains faites en *chapon* rôti.

On appelle quelquefois ironiquement un Eunuque, *chapon*, & on dit qu'il a été *chaponné*. Les Payens appellent les Juifs *chapons* à cauſe de la circonciſion.

CHAPONNEAU. ſ. m. diminutif de *chapon*. Jeune chapon.

CHAPONNER. v. act. Châtrer un coq pour le faire engraiſſer.

CHAPONNÉ, ÉE. part. & adj.

CHAPONNIERE. ſ. f. Vaiſſeau d'argent, ou de cuivre étamé, pour mettre un chapon en ragoût.

CHAPTEL. Voyez CHEPTEIL.

CHAQUE. Pronom m. & f. qui ſert à ſingulariſer les choſes & les perſonnes. A *chaque* Saint ſa chandelle. A *chaque* choſe ſon temps. A *chaque* jour ſuffit ſa peine. C'eſt la même choſe que *chacun*; mais ils ne s'employent pas indifferemment. Par exemple, on dit, *Chaque* langue a ſes proprietez, & non pas *chacune* langue. VAUG. N. REM. On dit au contraire, *Chacun* en parle, *chacun* en cauſe, & non pas *chaque* en parle, *chaque* en cauſe.

CHAR. ſ. m. Eſpece de trône porté ſur deux ou quatre roues dont les Anciens ſe ſervoient dans les jeux, dans les combats, & pour les triomphes. Il monta fierement ſur ſon *char*; un *char* de triomphe. Plutarque a obſervé, que Camille étant entré triomphant dans Rome monté ſur un *char* traîné par quatre chevaux blancs, cela fut regardé comme une innovation trop ſuperbe.

\- - - *Et tel que ſur ſon* char
Victorieux dans Rome entre notre Ceſar, CORN.

CHAR, eſt auſſi le chariot ſur lequel les Poëtes ont feint que le ſoleil étoit traîné par quatre chevaux allez, pour aller éclairer le monde. Le *char* lumineux du ſoleil.

CHAR, figurément & poëtiquement, ſignifie le triomphe du vainqueur, & la captivité de la perſonne vaincuë. Il traîne la victoire attachée à ſon *char*. Vous m'avez attaché à vôtre *char* pour honorer vôtre triomphe, OE M. J'enchaîne chaque jour un Amant à mon *char*, P. COM.

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée:
Moi-même à vôtre char *je me ſuis enchaînée*, RAC.

Ce mot eſt ancien Gaulois, & vient de *carrus*, dont il eſt fait mention dans les Commentaires de Ceſar.

CHAR, ſe dit poëtiquement, ou par exaggeration d'un carroſſe magnifique, & ſuperbe.

CHARAGE. ſ. m. Terme de Relation. C'eſt le nom du tribut que les Chretiens, & les Juifs payent au Grand Seigneur. Les femmes en ſont exemptes. Les Prêtres, les Religieux Chretiens, & les Rabbins des Juifs ſont diſpenſez de le payer. Les hommes commencent à le payer à 9. ou à 16. ans. Il eſt de 10. de 12. de 15. francs, ſelon la richeſſe, & l'abondance des lieux.

CHARBON. ſ. maſc. Bois allumé, & embraſé: braiſe. St. Laurens fut rôti ſur des *charbons* ardens. Ce bois ne fait point de *charbon*; il ne fait que de la cendre.

Il y a auſſi un *charbon* noir, & artificiel. On le fait dans les forêts, avec des tronçons d'arbres, qu'on arrange en pyramide dans une grande foſſe faite exprés, où on ne laiſſe qu'une petite ouverture par où on met le feu; on y brûle le bois à demi, après quoi on l'éteint. Ce *charbon* ſe rallume quand on veut. Un bateau de *charbon*; une ſomme de *charbon*. Le feu de *charbon* eſt très-violent. La noirceur du *charbon* vient de la quantité de ſes pores. On ſe ſert communément de ce *charbon*-là en France.

CHARBON, eſt auſſi une eſpece de terre minerale, foſſile & fort noire, qui ſert aux forges des ouvriers qui travaillent en fer; on l'appelle *charbon de terre*. Il y a des mines de *charbon de terre* à St. Etienne en Forêts, en Nivernois, en Bourgogne. En Ecoſſe, & en Angleterre on brûle beaucoup de *charbon* de terre, parce qu'on y en trouve en grande quantité.

CHARBON DE SAULE, eſt celui dont les Peintres & les Graveurs ſe ſervent pour faire les eſquiſſes de leurs deſſeins. On le fait dans un canon de piſtolet qu'on met au feu pour faire brûler du bois de ſaule, & le convertir en *charbon*. Le *charbon* dont on ſe ſert pour faire la poudre à canon, eſt de bois de bourdaine, autrement pevine, ou noir-prun.

Les Chymiſtes appellent *charbon*, ce qui reſte des plantes dans le vaiſſeau diſtillatoire, lorſque le feu ne peut plus rien pouſſer dans le recipient.

CHARBON, eſt auſſi une tumeur maligne qui vient tantôt à une partie, & tantôt à une autre: elle eſt accompagnée d'une chaleur très-douloureuſe, de mortification, de lividité, & enfin de noirceur: elle commence par une ou par pluſieurs puſtules, ſous leſquelles on trouve un ulcere putride couvert d'une croûte noire: elle commence auſſi quelquefois par une croûte ſans aucune puſtule, & l'ulcere ſe forme ſous cette croûte. Autour de cette tumeur il y a un eerne fort douloureux, quelquefois rouge, & quelquefois livide ou noirâtre. Le *charbon* eſt cauſé par un ſel extremement acre, cauſtique & malin, qui ronge & corrompt en peu de temps la partie ſur laquelle il ſe decharge. Il eſt ainſi appellé de cette croûte noire qui reſſemble à un *charbon*. Les Latins l'appellent pour cette raiſon *pruna*, & les Grecs *anthrax*.

On dit proverbialement, Il y a bien du *charbon* de rabais; pour dire, que quelque choſe a bien diminué de prix.

CHARBONNE'E. ſ. f. Petit morceau de chair de porc, ou de bœuf, ſans graiſſe, qu'on fait ordinairement griller.

CHARBONNER. v. act. Gâter, ſaſir avec du charbon. Qui vous a ainſi *charbonné*? On le dit auſſi de ceux qui deſſinent avec du charbon.

CHARBONNER, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Noircir la reputation d'une perſonne; mais ce n'eſt que dans le ſtile bas & comique. Il me ſollicite de la *charbonner* dans mes vers, MAIN.

CHARBONNIER. ſ. m. Celui qui fait ou qui vend le charbon. On le dit auſſi de ceux qui portent le charbon, dont les uns ſont Maîtres créez en titre d'Office, & ainſi Officiers de Ville: les autres ſont valets, & ſervent ſous eux; & ils les appellent *Plumets*, & *Garçons de la pelle*.

CHARBONNIER, eſt auſſi un petit lieu où on ſerre le charbon dans les maiſons.

On dit proverbialement, Noir comme un *Charbonnier*. On appelle foi du *Charbonnier*, une foi implicite, par laquelle on croit ſans ſçavoir ce qu'on croit. Ce proverbe tire ſon origine d'un conte qu'on fait que le Diable tentant un *Charbonnier*, lui demanda quelle étoit ſa creance. Il repondit, Je croi ce que l'Egliſe croit: Et étant preſſé de dire ce que croyoit l'Egliſe: il repliqua, Elle croit ce que je croi. Ainſi ayant toûjours perſeveré dans les mêmes reponſes, il rendit le Diable confus. Mr. Drelincourt a dit là-deſſus que c'étoit quelque pauvre jeune Diable, qui n'étoit pas des plus ſirs; parcequ'autrement il auroit demandé au *Charbonnier*, qu'eſt-ce que toi & l'Egliſe croyez; & alors le *Charbonnier* n'auroit ſçu que repondre. On dit auſſi, que le *Charbonnier* eſt maître en ſa maiſon. Ce proverbe vient de ce que le Roi François I. s'étant egaré à la chaſſe, fut contraint de loger dans la cabane d'un *Charbonnier*,

Digitized by Google

comme un Chaſſeur inconnu. Le *Charbonnier* s'aſſit le premier à la table, en diſant que chacun étoit maître en ſa maiſon. Cependant il ſervit le Roi d'un morceau de venaiſon, en le priant de n'en rien dire au grand nez: c'eſt ainſi que le peuple nommoit le Roi. Le lendemain pour recompenſer ſon hôte, le Roi octroya que le trafic du charbon ſeroit exempt de tous impots tant par eau, que par terre.

CHARBONNIERE. ſ. f. eſt une place qu'on marque dans les bois pour faire le charbon. L'Ordonnance ne permet en coupant les bois qu'un certain nombre de *charbonnieres*.

Le mot de *charbon* & ſes derivez viennent du Latin *carbo*,

CHARCUTER. v. act. Hacher, ou decouper de la viande, comme font les Charcutiers. On ne le dit point au propre; & tout au plus on ne le dit que de ceux qui ne ſçavent pas couper les viandes proprement, & adroitement. Comme vous *charcutez* ce morceau.

On le dit auſſi figurément des autres choſes taillées mal proprement, ou defigurées. C'eſt un mauvais Tailleur, il a tout *charcuté* cette étoffe. Ce Menuiſier a *charcuté* & gâté cette piece de bois. On le dit auſſi d'un Chirurgien, ou d'un Bourreau mal adroit: Les Chirurgiens lui ont tout *charcuté* le bras. On le dit encore de divers coups d'épée, ou de couteau qu'on donne à une perſonne. Ces Aſſaſſins l'ont *charcuté*. Tout cela n'eſt pas du bon ſtile; & ne ſe dit que dans la converſation.

CHARCUTERIE. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier le peu d'adreſſe avec laquelle on taille, ou fait quelque choſe.

CHARCUTIER. ſ. m. On écrivoit & on diſoit autrefois *Chaircutier*; & c'eſt ainſi en effet qu'on devroit écrire, & dire; mais l'uſage y eſt contraire. C'eſt un Marchand de chair de pourceau. C'eſt auſſi celui qui la ſale, qui la hache, qui l'aſſaiſonne, & qui en fait divers ragoûts, comme ſaucifſes, ſaucifſons, cervelas, boudins, andouilles, &c. Il eſt ainſi nommé, parce qu'il fait cuire les chairs; & qu'il vend non ſeulement de la chair de pourceau cuite; mais auſſi des langues de bœuf, & autres.

CHARCUTIERE. ſ. f. Femme de Charcutier, ou femme qui fait le metier de Charcutier.

CHARCUTIS. ſ. m. Vieux mot qui s'employoit autrefois en parlant d'un grand maſſacre, d'une grande deffaite. En cette journée il ſe fit un horrible *charcutis*.

CHARDON. ſ. m. Plante dont il y a beaucoup d'eſpeces. Il y en a une qu'on appelle *chardon commun*, ou *artichaud ſauvage*, ou *épine blanche ſauvage*, qui pouſſe une tige à la hauteur de quatre ou cinq pieds, revetuë d'une eſpece de coton blanc, fort épineuſe. Ses feuilles ſont plus grandes que la main, larges, ſinueuſes, épineuſes, couvertes de coton blanc. Ses ſommitez ſont terminées par des têtes rudes qui ſoutiennent des bouquets à fleurons purpurins, quelquefois blancs, évaſez par le haut, & decoupez en lanieres. Lors que ces fleurons ſont tombez, il leur ſuccede des graines garnies d'une aigrette, de couleur diverſifiée, d'un goût acre, tirant ſur l'amer. Sa racine eſt tendre, blanche, douçâtre. En Latin *cardnus temetoſus acanthi folio vulgaris*, P. TOURNEFORT. La racine de cette plante eſt aperitive & reſolutive, propre pour fortifier l'eſtomac, pour chaſſer les vents.

CHARDON BENIT, eſt une eſpece de cnicus, dont la tige croît à la hauteur de deux ou trois pieds, groſſe, rameuſe, garnie de feuilles longues, aſſez larges, decoupées à-peu-près comme celles de la dent de lion, velues, garnies de pointes épineuſes. Ses fleurs ſont des bouquets à fleurons decoupez en lanieres, de couleur jaune, & ſoutenus par un calice écailleux entouré de quelques feuilles qui forment une eſpece de chapiteau. Lors que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences oblongues, preſque auſſi groſſes que de petits girofles, jaunâtres, garnies chacune d'une aigrette. Toute cette plante eſt fort amere. On lui a donné le nom de *chardon benit*, à cauſe de ſes grandes vertus. G. Bauhin l'appelle *cnicus ſylveſtris hirſutior, ſive cardnus benedictus*. Elle eſt cordiale & ſudorifique, propre pour reſiſter au venin, pour tuer les vers, & pour les fievres intermittentes.

CHARDON A' BONNETIER, eſt une plante qui pouſſe une tige à la hauteur de quatre ou cinq pieds, groſſe comme le pouce, droite, épineuſe. Ses feuilles ſont oppoſées deux-à-deux, longues, larges, garnies de pointes ſur le dos & aux côtez: elles embraſſent leur tige, & font dans leurs aiſſelles une cavité en forme d'un petit baſſin, où ſe ramaſſe de l'eau de la pluye & de la roſée, qui ſemble être deſtinée pour les abreuver. Ses fleurs ſont des fleurons évaſez par le haut & decoupez en quelques pointes, de couleur blanche tirant un peu ſur le purpurin: elles naiſſent aux ſommets des branches dans des têtes oblongues, groſſes, épineuſes, ſemblables en quelque maniere à une ruche. Il leur ſuccede des ſemences oblongues, cannelées, & comme taillées à quatre pans. Sa racine eſt unie, blanche. Cette plante eſt auſſi appellée *chardon à carder*, ou *chardon à foulon*, en Latin *dipſacus ſativus*, C. BAUHIN. Sa racine eſt propre pour les ſentes & pour les fiſtules du fondement: ſes têtes ſervent pour carder. On trouve quelquefois dans ces têtes de petits vers que quelques-uns eſtiment bons pour la fievre quarte, étant pendus au cou ou au bras.

CHARDON NÔTRE-DAME, eſt une eſpece de chardon dont les feuilles ſont longues, larges, épineuſes, marquées de taches blanches comme de lait. Il pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre pieds, groſſe comme le doigt, rameuſe, portant en ſes ſommitez des têtes armées de piquans roides & fort pointus: chacune de ces têtes ſoutient un bouquet de fleurons évaſez par le haut, decoupez en lanieres, de couleur purpurine. Il leur ſuccede des graines ſemblables à celles du cartame. Sa racine eſt groſſe, longue, bonne à manger. En Latin *cardnus albis maculis notatus*, C. BAUH. Cette plante eſt ſudorifique & diuretique, propre pour l'hydropiſie & pour la pleuréſie.

CHARDON ETOILÉ. Voyez CHAUSSETRAPE. C'eſt la même plante.

Il y a auſſi un *chardon étoilé* à feuilles de girofléе jaune, qui a une racine blanche, ligneuſe, & une tige haute d'un pied, droite, ronde, cotonneuſe, garnie de feuilles longues & larges, & armée de quatre épines, dont il y a une plus ample deſcription dans les Memoires de l'Academie des Sciences.

CHARDON A' FOULON. Voyez CHARDON. A' BONNETIER. C'eſt la même plante.

CHARDON LAITÉ. C'eſt le *chardon Nôtre Dame*, qui eſt ainſi appellé à cauſe des taches blanches dont ſes feuilles ſont ſemées.

CHARDON ROLAND, ou A' CENT TETES. Voyez PANICAUT. Ces trois mots ſignifient la même choſe.

CHARDON, chez les Serruriers, ſe dit des pointes & crochets de fer qui ſe mettent ſur des barreaux, ſur une grille de fer, ou ſur le chaperon d'un mur, pour empêcher qu'on ne paſſe par deſſus.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt amoureux, gracieux comme un *chardon*; pour dire, qu'il eſt mal gracieux, rebarbatif.

CHARDON. Ordre de Nôtre Dame du *Chardon*; Ordre

Digitized by Google

dre militaire inſtitué en 1369. par Louïs II. Duc de Bourbon.

CHARDONNER, v. a. Terme d'Artiſan en laine. C'eſt tirer le poil d'un habit avec des chardons.

CHARDONNERET, ſ. m. Petit oiſeau agreable par la beauté de ſon plumage, & par ſon ramage. Il eſt plus petit que le moineau. Il eſt marqué de noir, de jaune, & de rouge. Le mâle a la tête, la gorge & le dos plus noirs que la femelle, & la tête plus longue. Ce qu'il a de rouge ſur la tête autour du bec, eſt auſſi beaucoup plus vif. La femelle a les ailes cendrées, la gorge blanche, & la tête ronde. On appelle cet oiſeau *chardonneret*, parcequ'on le voit ordinairement ſur les chardons & les épines. Il vit environ 15. ans, & eſt ſujet à des vertiges, OLINA. Les Grecs l'appellent *acanthis*, *d'acantha*, *ſpina*; les Latins *cardueli*, *de carduus*. Les Italiens le nomment *cardello*, ou *cardellino*; les Eſpagnols *ſriguerito*.

CHARDONNETTE, ſ. f. Quelques-uns diſent *chardonnerette*. Eſpece d'artichaut ſauvage ſemblable à l'artichaut des jardins. Sa tige eſt fort haute, croiſſant à la hauteur d'un homme. Ses feuilles ſont très-amples, garnies de piquans, de même que ſes têtes. Ses fleurs ſont de couleur purpurine. En latin *cinara ſylveſtris latifolia*, C. BAUH. Les Païſans ſe ſervent des fleurs de la *chardonnette* au lieu de preſſure pour cailler le lait. On dit que cette fleur eſt bonne pour les femmes ſteriles, & pour empêcher les fauſſes couches.

CHARDONNETTE, ſe dit auſſi des fleurs de la plante appellée *chardonnette*. Voyez l'article precedent.

CHARDONNIERE. ſ. f. Terre pleine de chardons En Latin, *Carduetum*.

CHARDOUSSE. ſ. f. Nom qu'on donne en quelques endrots à la carline. Voyez CARLINE.

CHARENÇON. ſ. m. Petit inſecte fait comme une punaiſe, qui s'engendre & ſe nourrit dans le grain de blé. Il en mange toute la farine, & il n'y laiſſe que le ſon. Quand il y a des *charençons* dans un grenier, il faut enlever ou vendre le blé au plutôt; car ils multiplient horriblement. En Latin *curculio*.

Ce mot vient du participe Grec *charaſſon*, qui ſignifie *rongeant*.

CHARETTE. Voyez CHARRETTE.

CHARGE. ſ. f. Faix; fardeau; poids d'un corps qui peſe ſur un autre. Une *charge* exceſſive; une *charge* legere; une épouvantable *charge*.

Ce mot vient de *carg*, qui en vieux langage Armorique ou Bas-Breton ſignifioit la même choſe.

CHARGE, en termes de Maçonnerie, ſe dit de ce qui peſe ſur un mur, une poutre, ou autre corps. Ces colonnes portent une *charge* prodigieuſe. On donne de la *charge* à une voute à proportion que les arcboutans ſont forts. Il faut étayer cette poutre, parcequ'elle ſuccombe ſous la *charge*. Les Maçons appellent auſſi *charge*, une certaine épaiſſeur que l'on met ſur les ſolives & ais d'entre-voux, ou ſur le hourdi d'un plancher, pour recevoir le carreau, ou aire de plâtre, qu'on y doit mettre.

On dit qu'il faut payer les *charges* d'un mur, c'eſt-à-dire, ce qu'un voiſin eſt obligé de payer quand il ſe loge ſur & contre le mur mitoyen audeſſus du rez de chauſſée, & de quatre audeſſous: ce qui s'eſtime à raiſon de ſix toiſes l'une. Voyez l'art. 197. de la Coutume de Paris.

CHARGE, eſt auſſi une certaine meſure d'un poids proportionné à la force de ce qui le ſupporte. Ainſi on dit, Une *charge* de cotrets, de fagots; pour dire, 18. ou 20. cotrets ou fagots que peut porter un Crocheteur. Cet homme a fait tant de livres, qu'il en auroit bien la *charge* d'un Crocheteur. Une *charge* de charbon contient deux mines. La *charge* d'un mulet eſt de 400. livres; d'un chameau; c'eſt mille livres. Ce vaiſſeau a ſa *charge*; pour dire, il en a autant qu'il en peut porter. La *charge* des carraques de Portugal eſt de deux mille tonneaux; c'eſt-à-dire, qu'elles portent quatre millions de livres peſant. Ce vaiſſeau n'a pas trouvé des marchandiſes pour ſa *charge*; il eſt ſorti avec demi-*charge*. On appelle *vaiſſeaux de charge*, ceux qui ſuivent une armée navale pour porter les munitions & les proviſions. *Charge* en ce ſens ſignifie auſſi; la cargaiſon & les choſes mêmes dont un vaiſſeau eſt charge. On conſigna la *charge* du vaiſſeau. On dit auſſi *chargement*. Brebeuf fait dire par Ceſar au Nautonnier qui le conduiſoit;

Abandonne ta barque aux vents les plus mutins,
Sa charge te repond du ſecours des deſtins.

CHARGE, ſignifie auſſi, l'action de charger. Sur les rivieres il y a trois jours de *charge*, ou de planche, & autant pour la decharge; c'eſt-à-dire, pour donner loiſir aux Marchands de charger, & decharger.

CHARGE, ſignifie encore, les coups qu'on donne à quelcun. Il lui a donné une *charge* de bois; une *chargé* de coups de bâton. Cela ne ſe peut dire, que dans le ſtile bas & comique.

CHARGE, en termes de guerre, ſignifie, Choc; attaque; combat. Soutenir une vigoureuſe *charge*. Les ennemis ont retourné pluſieurs fois à la *charge*. Les Trompettes *ſonnent la charge*: Les Tambours *battent la charge*, ou *battent la guerre* quand on va à l'ennemi.

En ce ſens on dit figurément, qu'on retourne à la *charge*; quand on vient demander une ſeconde fois une choſe dont on a été déjà refuſé; quand on reïtere ſes ſollicitations, ſes importunitez. Il eſt revenu dix fois à la *charge*; c'eſt-à-dire, Il m'a fait dix fois la même propoſition.

CHARGE, eſt auſſi une certaine meſure de poudre qu'on met dans les armes à feu. La *charge* de poudre pour un canon eſt environ la troiſiéme partie du poids de ſon boulet: mais on donne double *charge* aux canons qu'on veut eſſayer. La *charge* d'une mine eſt ordinairement un millier de poudre; mais on la proportionne à la nature & au poids du terrain qu'il faut qu'elle enleve.

CHARGE, ſe dit auſſi des fourrimens qui ſont attachez aux bandouillieres des mouſquetaires, qui ſervent à donner la *charge* à un mouſquet. Ces fourrimens ne ſont autre choſe que pluſieurs petits étuis couverts de veau, dans chacun deſquels les ſoldats renferment ce qu'il faut de poudre pour charger leurs armes à feu. Ouvrir la *charge* avec les dents.

CHARGE, ſe dit figurément de la depenſe, des frais qu'on eſt obligé de faire; d'une obligation onereuſe dont on ne peut ſoutenir les poids. Cette veuve a cinq enfans à ſa *charge*; cette famille eſt à la *charge* de l'Egliſe; c'eſt-à-dire qu'elle eſt obligée de les nourrir, & de les entretenir. Je n'aime point à être à *charge* à mes amis; c'eſt-à-dire, les importuner; avoir beſon de leurs ſecours. Il eſt agreable de n'être à *charge* à perſonne. Il eſt mal aiſé de bien aimer ceux qui nous ſont à *charge*, VAU.

CHARGE, ſe dit auſſi figurément de tout ce qui eſt incommode, & importun; des choſes fatigantes; d'une eſpece de fardeau, dont on a de la peine à ſoutenir le poids. Une vieille fille eſt à *charge* aux autres, & à elle-même, G. G. Depoſer d'un ſecret la *charge* trop peſante, P. DE L'AM. Le Grand Theodoſe refuſa l'Empire par une veritable ſageſſe, qui lui faiſoit regarder cet honneur comme une *charge* difficile, FL. L'action de l'eſprit, s'etouffe par trop d'étude; c'eſt une *chargé* qui l'accable, MONT.

C'eſt une charge *bien peſante*
Qu'un fardeau de quatre-vingts ans, QUI:

Digitized by Google

CHARGE, ſignifie auſſi, Penſion; rente; dette; redevance; condition, clauſe ſtipulée par un contract. Il a quitté le Benefice à cauſe des *charges* ce bien m'appartient à *charge* du douaire de la veuve. Les *charges* excedent le revenu. Il ne vaut pas cent écus, toutes *charges* payées. Cette redevance eſt une *charge* fonciere. Les *charges foncieres* doivent être payées & ſupportées par celui qui poſſede l'heritage, ſinon il le doit abandonner, & deguerpir, L'OI. Je vous cede ma maiſon aux mêmes *charges*, & conditions que je l'ay achetée &c.

CHARGE, eſt encore un impôt; une levée de deniers pour fournir aux depenſes, & aux neceſſitez de l'Etat, ou d'une Communauté. C'eſt au peuple à ſupporter les *charges* de l'Etat. Durant la guerre on eſt obligé à mettre de nouvelles *charges*, c'eſt-à-dire, de nouvelles impoſitions. Les proprietaires des maiſons ſont obligez aux *charges* de ville, qui ſont boues, lanternes, pauvres, logement de ſoldats, fortifications, &c.

CHARGE, ſignifie encore une accuſation; une preuve, un indice de crime, ſoit par la plainte de l'accuſateur, ſoit par la depoſition des temoins. Il y a beaucoup de *charges* contre cet homme; c'eſt-à-dire les temoins l'accuſent, & depoſent bien des choſes contre lui. On dit que les *charges* & informations ont été apportées; c'eſt-à-dire, les actes du Greffe qui contiennent la plainte de la partie, & les depoſitions des temoins. On dit, qu'un accuſé prend droit par les *charges*, lorſqu'il eſt ſeur de ſon innocence; qu'il n'y a point de preuve contre lui, & qu'il s'en rapporte à la depoſition des temoins, ſans qu'il ſoit beſoin de les recoller, & de les lui confronter. L'Ordonnance veut qu'on entende les temoins à *charge* & à decharge; c'eſt-à-dire, tant pour la conviction que pour la juſtification de l'accuſé.

CHARGE. Office; dignité; emploi. Loyſeau la definit; *une dignité avec fonction publique*. Exercer, remplir une *charge*. Etre pourvu, être revetu d'une *charge*. Diſpoſer des principales *charges* de l'Etat. Une temeraire jeuneſſe ſe jette d'ordinaire ſans étude & ſans connoiſſance dans les *charges* de la Robbe, FL. Combien d'ames oiſives qui n'appartront d'autre diſpoſition à leurs *charges* que celle de les avoir deſirées pour ſatisfaire leur orgueil, & honorer leur pareſſe, ID. Pourquoi vous enorgueillir d'une *charge* que vous avez achetée, ou que vous avez obtenue par mille baſſeſſes, LE P. L. La principale choſe qui ſoutient les hommes dans les *grandes charges*, d'ailleurs ſi penibles, c'eſt qu'il ſont ſans ceſſe detournez de penſer à eux, PASC. Il y a dans le Royaume un ſi grand nombre de *charges*, & de tant d'eſpeces differentes, qu'il eſt difficile de les reduire. & de les ranger ſous certaines claſſes, & même de faire une juſte definition du mot de *charge* qui convienne à chaque eſpece de *charge*. On compte quatre principales ſortes des *charges*: celles de la Maiſon du Roi ou des Princes; comme Grand Chambellan, Grand Maître de la Garderobbe, &c. Celles de l'Armée; comme de Marechal de Camp, de Meſtre de Camp, de Capitaine, d'Enſeigne &c. Celles de Robbe, ou de Judicature, comme de Conſeiller, de Preſident &c. & celles des Finances; comme Intendant, Controlleur, Treſorier, Receveur &c. On dit qu'un homme eſt *en charge*, pour ſignifier qu'il exerce une *charge*, & qu'il en fait actuellement les fonctions: qu'il eſt *hors de charge*, quand le temps de ſon exercice eſt expiré; & cela ſe dit particulierement des magiſtratures, & des dignitez électives, & non perpetuelles: comme celles des villes, ou des communautez.

La venalité des *charges* qui ſe pratique en France, ſur tout à l'egard des *charges* de la robbe, qui ſont preſque toutes venales (excepté celle de Chancelier, & de Premier Preſident dans les Parlemens) n'a été en uſage dans aucune Republique, & ne trouve point d'exemple ailleurs. Il ſemble que les *charges* doivent être la recompenſe du merite, & qu'on les doit propoſer comme un prix qui ſerve d'aiguillon à la vertu, & qui anime au travail. On hazarde à remplir les *charges* de perſonnes incapables en n'y admettant que ceux qui ont dequoi les acheter. Dans les temps de la Republique Romaine les *charges* étoient conferées par l'élection du peuple. Les Empereurs s'étant emparez du droit du peuple, nommoient ſeulement les Grands Officiers, & ces Grands Officiers nommoient les Officiers inferieurs, qui dependoient de leur *charge*. Le même ordre fut obſervé en France. Le Roi par l'avis de ſon Conſeil nommoit les premiers Officiers de la Couronne. Mais les Officiers inferieurs étoient choiſis par les Comtes, ou par les Ducs, & par les Officiers ſuperieurs. Juſqu'à François I, le Chancelier avoit droit de pourvoir à toutes les *charges* ſans gages, ou dont les gages n'excedoient point 25. livres. Par une Ordonnance de Charles VI. de l'an 1440. il fut reglé que les Officiers du Parlement, & autres de Juſtice, ſeroient nommez par le Parlement même, en preſence du Chancelier: & ceux des Finances par la Chambre des Comptes. Pendant que les Anglois occupoient la France, ils introduiſirent la collation, & la nomination arbitraires du Roi. Après qu'ils furent expulſez l'on inventa ſous Charles VIII. un expedient entre la nomination abſoluë du Roi, & l'élection. C'eſt que le Parlement, & la Chambre des Comptes nommeroient trois perſonnes, & que le Roi choiſiroit celui qu'il lui plairoit de preferer. Ce partage équitable entre le Roi, & ſes ſujets, a ſubſiſté juſqu'à la venalité des *charges*. Cet abus commença du temps de Louis XI. ſous pretexte du beſoin d'aquitter les dettes de Charles VIII. ſon predeceſſeur. Louis XII. tira de groſſes ſommes de la vente des *charges*. François I. garda encore moins de meſures, & fit du trafic des *charges* un revenu ordinaire de ſon domaine. Il établit même en 1522. un Bureau qui ſervit comme de boutique à cette nouvelle marchandiſe. Le Parlement qui n'approuvoit point ce commerce, exigeoit de ſes Officiers le ſerment qu'ils n'avoient point acheté leur *charge*. Mais comme c'étoit un faux ſerment que l'on ne prêtoit que pour la forme, il fut aboli en 1597. Ce fut Mr. Sebaſtien Chauvelin qui le premier fut diſpenſé du ſerment. Depuis les *charges* ſont tellement entrées dans le commerce, qu'elles ſont partie du patrimoine des familles, L'OISEAU, & LOURT. La venalité des *charges* a fermé la porte des honneurs au merite, MEZ.

CHARGE, ſignifie auſſi, Soin; conduite; maniement. Un Benefice à *charge* d'ames. Avoir toute la *charge* des affaires, & des finances. Avoir la *charge* des vivres, & du logement des gens de guerre.

CHARGE, ſignifie encore, Garde. Cela eſt à vôtre *charge*. Le priſonnier n'eſt point en ma *charge*, & je n'en reponds point. En ce ſens on appelle *femme de charge*, celle qui a la garde, & le ſoin de la vaiſſelle d'argent, du linge d'une maiſon. De même dans les Communautez, un tel a la *charge* de la Sacriſtie; un autre du cellier; un autre de l'Infirmerie, &c.

CHARGE, ſignifie encore, Commiſſion; mandement; ordre; procuration. Il a donné *charge* à ſon Commis de faire vôtre expedition. On vous a donné la *charge* du recouvrement des deniers. Un Procureur eſt ſujet à deſaveu, quand il a fait des offres ſans *charge*, & ſans mandement ſpecial.

CHARGE, en termes de Manege, c'eſt un cataplaſme, un appareil, ou un onguent fait de miel, de graiſſe, de terebenthine, & quelquefois de lie de vin, & autres drogues, qui ſert à guerir les foulures, les enflures, ou autres maladies des chevaux, procedantes de quelque

Digitized by Google

que travail, ou effort violent, lorſqu'on l'applique ſur les parties offenſées, ou qu'on les en frotte.

CHARGE, en termes de Peinture, c'eſt une repreſentation exaggerée de quelque perſonne, que le Peintre fait pour le rejoüir, & à laquelle il conſerve de la reſſemblance en ridicule. Peu de Peintres ont le genie de bien faire des *charges*. Ces ſortes de *charges* ſe font en outrant ce qu'il y a de vrai dans la perſonne que l'on peint, ſoit dans l'excés, ſoit dans le défaut. Ainſi, quand d'un nez un peu plus long que la nature ne le donne au commun des hommes, on en fait un nez exceſſivement long; ou que d'un nez un peu plus court qu'il ne devroit être, on en fait un nez tout-à-fait camus, cela s'appelle la *charge* de celui qu'on a voulu repreſenter. Il en eſt de même de toutes les autres parties du corps, dont les excés & les défauts ſont outrez par le Peintre.

CHARGE, en termes de Jardinage, eſt une bourſe, ou œil à fleur: d'où vient qu'on dit, que les arbres chargent beaucoup, quand ils ont beaucoup de ces *charges*, & qu'ils apportent beaucoup de fruit.

A LA CHARGE. adv. A condition. *A la charge* de payer les dettes. *A la charge d'autant*; c'eſt-à-dire, à condition de rendre la pareille. Que je la baiſe *à la charge d'autant*, LA FON.

CHARGE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il faut prendre le Benefice avec ſes *charges*; pour dire, qu'il faut ſouffrir les incommoditez d'une choſe, dont on tire d'ailleurs des avantages. On dit auſſi, qu'une *charge* eſt le chauſſe-pied du mariage; pour dire, qu'un homme en France trouve plutôt à ſe marier quand il eſt revetu d'une *charge*.

CHARGEANT, ANTE. adj. Ce qui peſe, ce qui charge. Cette viande eſt bien *chargeante*; c'eſt-à-dire, bien difficile à digerer. On ne s'en ſert que rarement au propre. On ne dit point fardeau *chargeant*, pour dire peſant. On l'employe au figuré, & il ſignifie, Ennuyeux; importun; embarraſſant; fatigant; penible. Cet homme eſt *chargeant*: ſes viſites ſont *chargeantes*. Il diſoit que cette dignité étoit trop *chargeante* pendant les troubles de ce ſiecle, FL.

CHARGEMENT. ſ. m. Terme de commerce. Cargaiſon; charge d'un vaiſſeau; les marchandiſes dont il eſt chargé. Faire le *chargement* d'un vaiſſeau. La *Police de chargement*, eſt ſur la mer Mediterranée la même choſe que le *connoiſſement* ſur l'Ocean.

CHARGEOIR. ſ. m. Terme de Canonier. Inſtrument avec quoi on charge le canon. Cet inſtrument eſt de fer garni de ſa hampe, & de deux boëtes pour charger le canon, & mettre la poudre, & la bale dans l'ame de la piece. On l'appelle *lanterne* ſur la mer.

CHARGER. v. act. Mettre un fardeau ſur quelque choſe. *Charger* un manœuvre. *Charger* un cheval, un âne.

CHARGER, ſignifie auſſi, Peſer ſur. Le blé *charge* bien ces planchers, il les faut étayer. Tout ce bagage *charge* trop le carroſſe. Cet arbre eſt fort *chargé* de fruits; c'eſt-à-dire, il en porte abondamment.

On dit en termes de Marine. *Charger* un vaiſſeau; pour dire, lui donner ſa charge. *Charger* du vin. *Charger* du bois. Il va *charger* dans tous les ports du Royaume. *Charger* à cueillette, ou au quintal; *charger* en grenier; c'eſt-à-dire, *charger* un vaiſſeau de marchandiſes ſans être emballées, ni en tonneau.

Ce mot vient de *carricare*, formé de *carricus*, diminutif de *carrus*, MENAGE.

CHARGER, ſignifie auſſi, Peſer; incommoder l'eſtomac. Les écreviſſes *chargent* l'eſtomac, on a de la peine à les digerer. Vous me *chargez* trop en me voulant faire boire des raſades.

CHARGER, ſe dit encore en termes d'Horloger. *Charger* un balancier, c'eſt, Rendre une montre, ou une horloge plus tardive, en rendant le balancier plus lourd.

CHARGER, en termes de Guerre, ſignifie, Choquer; attaquer; donner ſur l'ennemi. Les ennemis nous *chargerent* d'abord; mais nous les *chargeâmes* vigoureuſement à nôtre tour. Ils avoient ordre de ne ſe point decouvrir, que l'ennemi ne fût paſſé, pour le *charger* en queuë, ABL.

CHARGER, ſe dit auſſi des particuliers, & ſignifie, Battre; frapper. Si tu n'obeïs, je te *chargerai*. On dit proverbialement, & baſſement, *Charger* d'appointement; pour dire, Battre beaucoup. On dit encore, *Charger* de bois pour dire, Donner des coups de bâton. Cette derniere façon de parler n'eſt bonne que dans le ſtile bas, & comique.

Il pourroit bien, mettant affront deſſus affront,
Charger de bois *mon dos, comme il a fait mon front,*
MOL.

CHARGER, ſe dit auſſi des armes à feu: c'eſt mettre dans une arme à feu la poudre, & le plomb, ou le fer neceſſaires pour tirer un coup. Un canon ſe *charge* avec des boulets, ou des cartouches. *Charger* des piſtolets. *Charger* une mine.

CHARGER, ſe dit figurément, & ſignifie, Accabler; accumuler trop; mettre avec profuſion; & avec une abondance ſuperflüe, & embaraſſante. La ſcience nous *charge* plus qu'elle ne nous ſert, MONT. On reprochoit à Ciceron que ſon éloquence étoit *chargée* de paroles, & de penſées ſuperflues, NIC. Les commentateurs ſont d'ordinaire *chargez*. d'une vaine & faſtueuſe erudition, LA BR. La doctrine de la tranſubſtantiation eſt *chargée* d'un ſi grand nombre d'inconveniens, que l'eſprit des Chretiens en demeure accablé, CL.

CHARGER, ſignifie encore, Remplir. Il ne ſe faut *charger* la memoire que de bonnes choſes. Vôtre lettre eſt toute *chargée* de reproches, & d'injures.

CHARGER, ſignifie auſſi, Impoſer quelque condition onereuſe. L'heritier univerſel eſt *chargé* d'acquitter les dettes & les legs du Teſtateur. Un uſufruitier eſt *chargé* d'acquitter les rentes annuelles & foncieres. Ce benefice eſt *charge* d'une groſſe penſion.

CHARGER, ſignifie auſſi, Mettre des impoſitions. *Charger* de tailles, & d'impôts. Cette marchandiſe eſt trop *chargée* de doüanes.

CHARGER, ſignifie quelquefois, Mettre, poſer, ou graver ſur quelque choſe. *Charger* un habit de broderie, de paſſemens &c. On a dit en parlant des éloges du Roi,

Déja pour les chanter tel accorde ſa lyre,
Et tel, pour en charger *le marbre, & le porphyre,*
D'une ardeur incroyable aguiſe ſon ciſeau.

CHARGER, ſignifie encore, Commettre le ſoin; donner ordre; donner commiſſion à quelcun de faire quelque choſe. Avec le pronom perſonnel, il ſignifie, Prendre ſur ſoi; entreprendre; s'engager à faire quelque choſe. Je ne ſuis *chargé* que de ma propre conduite. Je ne me *charge* point des affaires d'autrui. Se *charger* d'une Turelle; ſe *charger* de la garde d'un treſor. Se *charger* d'un recouvrement de deniers. Vous êtes *chargé* d'une negociation bien delicate. Il ne devoit pas ſe *charger* de faire une telle harangue. C'eſt un tel Avocat qui eſt *chargé* de ma cauſe; il ne ſe *charge* jamais de mauvaiſes cauſes. Se *charger* du ſoin d'inſtruire les autres: ſe *charger* du ſuccés d'une affaire.

Une immortelle main de ta perte eſt chargée, RAC.
De l'interêt du Ciel pourquoy vous chargez-*vous?*
Pour punir le coupable a-t-il beſoin de vous? MOL.

CHARGER, ſignifie auſſi, Enregiſtrer; marquer, inſcrire ſur un livre, ou regitre. Il faut qu'un Marchand *charge* ſon regitre des payemens qu'on lui fait. Le regiſtre de ce Banquier eſt *chargé* de l'envoi d'une telle commiſſion en Cour de Rome.

CHAR-

Digitized by Google

CHARGER, ſignifie auſſi, Accuſer quelcun, ou depoſer contre lui. Ce priſonnier eſt *chargé* par les informations, & prevenu de pluſieurs crimes; les temoins le *chargent*. Le Calviniſme a été injuſtement *chargé* desplus noirs attentats, BAY. Ils ne ceſſoient de le *charger* tantôt d'avarice, & tantôt de trahiſon, VAUG.

CHARGER, en ce ſens ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Accuſer; rejetter ſur autre choſe. Pourquoi me *chargez*-vous de vos fautes? Les vieillards louent le paſſé, & blâment le preſent: *chargeant* ainſi le monde du chagrin de leur âge, MONT.

CHARGER, en termes de Peinture, ſignifie, Defigurer une choſe, ajoûter à la verité, faire une exaggeration burleſque des principaux traits qui contribuent à la reſſemblance. Ce Peintre a *chargé* ce portrait; pour dire, Il a bien fait un portrait qui reſſemble en quelque choſe, mais il l'a defiguré, il l'a rendu ridicule.

CHARGER, eſt auſſi un terme de Vinaigrier, qui ſignifie, Emplir. *Charger* les vaiſſeaux. Pot à *charger*. Entonnoir à *charger*.

CHARGER, eſt auſſi un terme de Fileuſe. Il ſignifie, Mettre du chanvre, ou du lin autour de la quenouille pour le filer. Je vais *charger* ma quenouille. Ma quenouille eſt bien *chargée*.

CHARGER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il a été *chargé* d'appointement; pour dire, Il a été bien battu à coups de poing. Il eſt revenu *chargé* comme un mulet; pour dire, Il en avoit autant qu'il en pouvoit porter.

CHARGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On dit au figuré, Un homme *chargé* de famille, de dettes, d'affaires. Un Heros *chargé* de gloire. *Chargé* d'années. *Chargé* d'opprobre, & d'infamie. *Chargé* de la haine publique.

Chargé *d'un crime affreux, je ſuis l'aſpect des hommes*, RAC.

Vaincu, chargé *de fers, de remords conſumé*, JD.

Ces deux premiers Miniſtres *chargez* des interêts, & du deſtin des deux nations, faiſoient valoir leur habileté à diſputer les droits des Couronnes, FL.

On appelle auſſi une couleur *chargée*, lorſqu'elle eſt forte, & tire vers le plus obſcur de la même nuance. On dit auſſi, Une écriture trop *chargée*, quand il y a trop d'encre. Une feuille d'impreſſion trop *chargée*, lorſqu'elle eſt trop pleine & trop grande.

On dit auſſi d'un homme gras, qu'il eſt *chargé* de cuiſine, ou de ganache, quand il a les joues groſſes. Un cheval *chargé* d'encolure.

CHARGÉ, en termes de Blaſon, ſe dit quand ſur le chef, la croix, le pal, & ſur toutes les autres pieces honorables de l'Ecu, il y a quelque autre figure: & quand ſur cette derniere on y en a mis quelque autre, on dit *ſurchargé*. Il porte d'or à la croix de gueules *chargée* de cinq coquilles d'argent.

CHARGÉ, ÉE. adj. Se dit auſſi en Peinture de ce qui eſt trop marqué, & qui fait une reſſemblance ſatirique d'une perſonne. An. Caraffe ſe plaiſoit à faire des portraits *chargez*, & y réuſſiſſoit bien. On dit au figuré, qu'un portrait eſt trop *chargé*, lors qu'on y a fait entrer trop de traits, & trop de details.

CHARGÉ A' LA CÔTE, ſe dit ſur mer d'un vaiſſeau que le gros vent force à ſe tenir près de terre, ſans pouvoir s'en éloigner, ni reprendre le large. On dit auſſi *affalé*, qui ſignifie la même choſe. On dit ſur l'Ocean qu'un *vaiſſeau eſt chargé à cueillette*; pour dire, que ſa *charge* a été faite de l'amas de diverſes marchandiſes, que le Maître a cherchées, & qu'il a reçûes de pluſieurs particuliers pour faire ſa cargaiſon. On dit ſur la Mediterranée dans le même ſens, un *vaiſſeau chargé au quintal*.

On appelle une *piſtole chargée*, une piſtole à laquelle on a ajoûté de l'or, ou quelqu'autre morceau de metal, pour la rendre de poids.

CHARGEUR & MOULEUR DE BOIS. ſ. m. Officier de ville qui eſt établi pour charger, & arranger le bois dans les membrures ſur les ports, afin que le bourgeois ne ſoit point trompé. On les appelle auſſi *Gagne-deniers*.

CHARGEUR. Terme de commerce. Marchand à qui appartiennent les marchandiſes dont on *charge* un vaiſſeau.

CHARGEUR, eſt auſſi un Officier d'Artillerie commis pour charger le canon.

CHARGEUR, eſt auſſi un manœuvre qui ſert dans les atteliers à charger les autres. Il y avoit tant de hotteurs, & tant de *chargeurs* à faire cette terraſſe.

CHARGEURE. ſ. f. Se dit en termes de Blaſon, quand on parle des pieces qui en chargent d'autres. La *chargeure* ne diminué pas tant la nobleſſe des Armes, que la briſure.

CHARIAGE. ſ. m. Voiture; tranſport par chariot, ou par charette. Le *chariage* eſt fort difficile en cette ſaiſon. Il coute tant pour le *chariage* depuis là juſqu'ici.

CHARIER. Voyez CHARRIER.

CHARIOT. ſ. m. Voitare à quatre rouës, comme il y a un timon, les chevaux ſont attachez à côté les uns des autres. Le corps du *chariot* eſt compoſé de planches, & de ridelles. On s'en ſert à tranſporter du bagage, & autres choſes. Il a mené deux *chariots* de bagage. On envoye chercher des proviſions avec un *chariot*. Les enfans ont auſſi de petits *chariots* pour ſe divertir.

CHARIOT, a ſignifié autrefois la même choſe que *char*: & ainſi on a dit, Le *chariot* du Soleil. On couroit aux Jeux Olympiques ſur des *chariots*. Les Anciens ſe ſervoient de *chariots* armez de faux dans les batailles, & les combats.

Ce mot vient du Latin *carrus*.

Les Cordiers appellent *chariot*, une planche montée ſur deux petites rouës. Il ſert au Cordiers à aſſembler du cordage.

CHARIOT, eſt auſſi une Conſtellation celeſte, ainſi nommée par le peuple, à cauſe qu'elle reſſemble en quelque façon à un *chariot*. Il y a deux conſtellations qui portent le même nom. Le *grand* & le *petit chariot*. Le *petit chariot*, ou celle qu'en Aſtronomie on appelle la *Petite Ourſe* ou *Cynoſure* a ſept étoiles, dont quatre reſſemblent aux quatre rouës d'un *chariot*, & les trois autres en droite ligne paroiſſent en être l'attelage, ou le timon. Elle a 2. etoiles de la ſeconde; une de la troiſiéme; & 4. de la quatriéme grandeur. Celles qui ſont au devant, ou qui ſont comme les deux rouës de derriere, & qui ſont les plus belles, s'appellent *gardes*; celle qui eſt au bout de la queuë, ou du timon, s'appelle *étoile polaire*. Les Arabes l'appellent *Alrucuba*. La grande Ourſe eſt le grand *Chariot*, ou le *Chariot de David*. Voyez OURSE. On appelle auſſi *Chariot de mer*, l'une des 15. conſtellations meridionales, autrement nommée, le *Navire d'Argus*. Elle eſt compoſée de 45. étoiles. Une de la ſixiéme; 7. de la cinquiéme; 22. de la quatriéme; 8. de la troiſiéme; 6. de la deuxiéme; & une de la premiere grandeur.

CHARITABLE. adj. m. & f. Qui eſt diſpoſé à aſſiſter, & à ſecourir ſon prochain, ſoit par ſes aumônes, ſoit par ſes ſoins, ſoit par d'autres ſervices. Etre fort *charitable*. Celui qui fait des aumônes par vanité exerce bien la charité; mais il n'eſt pas *charitable*, OE. M. On ſe fait un devoir exterieur de l'aumône: on la donne comme riche, & non pas comme *charitable*, FL. Bien des gens ſe croyent dans l'impuiſſance d'être *charitables*, parce qu'ils ſe ſont impoſé la neceſſité d'être ambitieux, FL. Je ſuppoſe qu'un Moine eſt toûjours *charitable*, LA FON. Il y a un livre intitulé le *Medecin*

&

& l'*Apothicaire charitable* ; qui enſeigne à faire les remedes à la maiſon, en faveur des pauvres : il eſt du Sr. Guibert.

CHARITABLE, ſignifie auſſi, Indulgent ; bon ; qui excuſe les fautes des autres ; ou qui n'en juge point avec ſeverité. Ah ! vous n'êtes gueres *charitable* : c'eſt-à-dire, Vous condamnez facilement le prochain ; vous jugez malicieuſement, ou trop rigoureuſement de ſes actions. Les hommes appellent *charitables* ceux qui flattent leurs defauts, parce qu'ils ne ſçauroient convenir qu'on les puiſſe découvrir avec juſtice, PORT-R. Il ne faut pas s'autoriſer dans le plaiſir malicieux de cenſurer ſon prochain ſous pretexte de donner un avis *charitable* & fraternel, VILL.

CHARITABLEMENT. adv. Avec charité ; d'une maniere charitable. Aſſiſter *charitablement* les pauvres. Dans cette Abbaye, on reçoit *charitablement* tous les paſſans,

CHARITABLEMENT, ſignifie auſſi, Par amour ; par bonté ; avec douceur. Inſtruiſez moi *charitablement* ; avertiſſez moi *charitablement* de mes defauts. Il faut corriger ſon prochain *charitablement*, ABL.

CHARITATIF. adj. m. Terme du Droit Canonique. On appelle *ſubſide charitatif*, un ſecours moderé que le Concile accorde à l'Evêque lorſqu'il ſe trouve dans quelque urgente neceſſité. Par ex. quand ſes revenus ne ſuffiſent pas pour ſe trouver à un Concile &c.

CHARITÉ. ſ. f. L'une des trois vertus theologales. Le mot Latin *charitas*, ſignifie, Affection ; amour. La *charité* conſiſte à être bon ; indulgent : enfin à aimer ſon prochain comme ſoi-même. St. Paul dit, que la *charité* n'eſt point ſoupçonneuſe : qu'elle eſt patiente : qu'elle ſouffre tout : qu'elle endure tout. La *charité* apprend à juger favorablement des actions d'autrui. En ce ſens le mot de *charité* n'a point de plurier. Etre enflammé d'une *charité* vive, ardente, & univerſelle, FL. La *charité* fait le caractere, & la perfection du Chriſtianiſme, NIC. La ſcience ſans la *charité* produit l'orgueil, & la *charité* ſans la *ſcience* tombe dans l'erreur, FL. La verité ne doit jamais être ſeparée de la *charité*, CL. Il vaudroit mieux ennuyer le lecteur, que de le divertir aux depens de la *charité*, DE VILL. Il ne faut pas deguiſer la verité ſous pretexte de *charité*, LE CL. Les hommes ſe font une fauſſe idée de la *charité*, en prenant pour contraire à cette vertu, tout ce qui incommode l'amour propre, POZT-R. Les gens du monde conçoivent la *charité* comme une vertu toûjours flateuſe, & agreable, & qui ne choque jamais perſonne, ID.

CHARITÉ, eſt encore une vertu morale, qui conſiſte à aſſiſter le prochain de ſon bien, de ſes conſeils, & autres ſecours ; c'eſt une pitié, & une compaſſion de la miſere des autres qui porte à les ſecourir. Une *charité* ſterile, & froide : la *charité* eſt pitoyable, & ſecourable. Faire les choſes par *charité* ; par un motif de pure *charité*. Une *charité* auſſi vive, & auſſi agiſſante que la vôtre n'a pas beſoin d'être excitée par l'artifice, & par le menſonge, DISC. D'EL. La *charité* bienfaiſante, & liberale a toûjours les mains ouvertes pour ſoulager la miſere d'autrui, LE MAI. La Providence a voulu entretenir la *charité* parmi les hommes, par le commerce des ſecours, & des aſſiſtances mutuelles qu'ils ſe rendent, FL. Dans ce ſiecle la *charité* eſt non ſeulement refroidie, mais preſqu'éteinte ; & l'on croit perdre le bien qu'on diſtribuë en aumônes, FL.

CHARITÉ, eſt auſſi l'effet même de cette vertu morale, qui conſiſte à ſecourir ſon prochain. Et ſignifie, Aſſiſtance ; aumône ; liberalité pieuſe. En ce ſens le mot de *charité* a un plurier. Demander la *charité*, vivre de *charité*. Faire la *charité*. Se rependre en *charitez*. Prodiguer ſes *charitez*. Regler ſes *charitez*, les diſpenſer avec prudence. Cet homme qui s'eſt engraiſſé de la ſubſtance du peuple tire du ſang même de ſes concuſſions, une bizarre *charité*, & des aumônes irregulieres, FL.

Quand on veut corriger un Moine en Chapitre, le Superieur dit à un des Religieux, Mon frere, faites lui la *charité* ; pour dire, donnez lui la diſcipline, la correction fraternelle.

CHARITÉ CHRETIENNE. Ordre Militaire établi par Henri III. en faveur des ſoldats eſtropiez au ſervice de l'Etat. Il aſſigna quelques revenus pour cette charitable fondation. Ceux qui étoient reçus dans l'Ordre portoient une croix, ſur le manteau à côté gauche, & autour de la croix, ces mots en broderie d'or, *pour avoir fidellement ſervi*. Un établiſſement ſi loüable n'eut point de ſuccés, LE P. ANSELME.

CHARITÉ, Ordre Religieux inſtitué par le B. Jean de Dieu pour ſecourir les malades. Son Inſtitut fut approuvé en 1520. par Leon X. & confirmé par Paul V. en 1617. Les Religieux de cet Ordre s'appliquent uniquement au ſervice des malades.

On appelle auſſi *charité* une Societé de filles, ou femmes devotes, qui ſe conſacrent dans une paroiſſe à des œuvres de pieté : comme au ſoin des pauvres, & des malades. Il faut que l'Evêque autoriſe ces ſortes de Societez pieuſes. On appelle les Dames qui les compoſent les *Dames de la charité*. Il y a auſſi des *Sœurs de la charité* : ce ſont des filles très-modeſtement habillées, qui preparent les remedes, & les portent aux malades. La *charité* de cette paroiſſe eſt riche, & bien reglée. Voilà le Medecin de la *charité*. Ce pauvre eſt entretenu par la *charité*. On lui porte la *charité* de la paroiſſe, c'eſt-à-dire, la ſubſiſtence. Il y a auſſi à Paris une *Charité des pauvres honteux*. Elle eſt compoſée du Curé, & des Marguilliers de la paroiſſe.

On dit proverbialement, & par contre-ſens, quand on medit de quelcun, & qu'on lui impute quelque faute, ou quelque vice ; que c'eſt une *charité* qu'on lui prête. On dit auſſi ; *Charité* bien ordonnée commence par ſoi-même ; c'eſt-à-dire, qu'on doit penſer à ſes propres interets avant que de penſer aux autres. La *charité* couvre multitude de pechez.

CHARIVARI. ſ. m. Bruit confus que font des gens du peuple avec des poëles, des baſſins, & des chauderons, & accompagné de cris, & de huées pour faire injure à quelcun. On fait les *charivaris* en deriſion des gens d'un âge fort inegal qui ſe marient enſemble. On les faiſoit auſſi pour ceux qui paſſoient à des ſecondes noces. Faire le *charivari*. Ces tumultes furent deffendus par le Concile de Tours ſous peine d'excommunication, comme une injure faite au Sacrement. Nicod derive ce mot du Grec *karibary*, qui ſignifie *peſanteur de tête* provenante de trop boire, ou d'entendre trop de bruit, ou d'autre cauſe ; Borel du verbe Grec *karibareo* ; c'eſt-à-dire, *je romps la tête*. Du Cange le derive de *cari cari*, qui eſt un cri que font les Picards de Boulogne, ou de Calais pour ſoulever le peuple contre les injuſtes exactions qu'on veut faire ſur eux : & comme le bruit eſt grand & tumultueux, & que les Picards prononcent *ca*, comme ailleurs on prononce *cha*, on a appellé *charivari* le grand bruit que faiſoient des maſques, ou des perſonnes deguiſées pour faire inſulte à quelcun. Scaliger le derive de *chalybarium*, à cauſe que ce bruit ſe fait en frappant des vaiſſeaux d'airain.

CHARIVARI, ſe dit auſſi d'un bruit confus & tumultueux fait en debauche ; ou des crieries & querelles domeſtiques. Le mari & la femme ſe battent ſouvent ; c'eſt un étrange *charivari*. Quand ces debauchez ſont yvres, ils font un horrible *charivari*.

Digitized by Google

CHARIVARI, ſe dit auſſi ironiquement d'une mauvaiſe Muſique. Ce concert étoit un vrai *charrivari*.

CHARLATAN, ANE. adj. & ſubſt. Empyrique, Vendeur de drogues, qui monte ſur le theatre en place publique, & qui leur attribuë mille fauſſes vertus pour les mieux debiter. Charlatan ſe dit auſſi des Medecins qui vantent trop leurs remedes, & leurs gueriſons. Pour être Medecin, il faut être un peu *charlatan*.

Ce mot vient de l'Italien *ceretano*, qui a été fait de *Ceretum*, qui eſt un bourg proche de Spolete en Italie, d'où ſont venus premierement ces impoſteurs qui courent de ville en ville, comme temoigne Calepin. Menage le derive de *circulatanus*, qu'il croit qu'on a dit pour *circulator*.

CHARLATAN, ſignifie auſſi, Hableur, trompeur; engeoleur; cajoleur; qui veut ſeduire, & abuſer par des flateries, & des cajoleries. Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'eſt un vrai *charlatan*. Les plus reſolus d'entre les Philoſophes ne ſont que des *charlatans*, qui avalent le poiſon un peu de meilleure grace que les autres, pour mieux debiter leurs drogues, ST. EV. Le monde n'a jamais manqué de *charlatans*, LA FON. Il ſe dit auſſi d'un hypocrite, & d'un faux-devot. Mais en tous ces ſens figurez, il eſt du ſtile ſimple, familier, & comique.

Que l'Egliſe eſt fertile en devots empyriques!
Que de ſaints charlatans! OR. M.

Enfin je ne vois rien qui ſoit plus odieux,
Que ces francs charlatans, *que ces devots de place,*
De qui la facrilege, & trompeuſe grimace &c. MOL.

CHARLATANE. ſ. f. Cajolleuſe; flatteuſe; engeoleuſe. Vous êtes trop *charlatane*. L'Academie ne marque point *Charlatane* au feminin.

CHARLATANER. v. act. Flatter, cajoller quelcun pour le tromper. Cet homme m'a *charlatané*. Cette fille s'eſt laiſſé *charlataner*.

CHARLATANERIE. ſ. f. Diſcours artificieux; flatterie; cajollerie. Tout ce qu'il vous dit, eſt une pure *charlatanerie*. Je ſçaurai bien me deffendre de vos *charlataneries*.

CHARMANT, ANTE. adj. m. & f. Très-aimable, qui plait extraordinairement; qui a beaucoup d'agrémens, & d'attraits. Cette femme a toutes les manieres *charmantes*. Elle a un eſprit *charmant*. Berenice eſt *charmante*, RAC. Si je vous parle d'amour, prenez vous en à vos *charmans* attraits, MOL. Cette maiſon eſt un ſejour *charmant*. Il y a une éloquence mâle, & vigoureuſe, comme il y en a une agreable, & *charmante*, LE P. RA. Voilà une piece *charmante*, MOL. *Le tour en eſt* charmant, *l'expreſſion hardie*, ART DE PREC.

CHARME. ſ. m. Enchantement; ſortilege; maleſice; puiſſance magique par laquelle, en vertu de certaines paroles, on fait des choſes merveilleuſes, & au deſſus des forces, ou contre l'ordre de la nature. Se ſervir de *charmes*. Avoir recours à la force, & à la vertu des *charmes*. Le P.... ſe trouva marié inutilement: un cruel *charme* avoit été jetté ſur lui, H. S. DE M. Par un *charme* fatal vous êtes entrainée, RAC. Les anciens Medecins ont ſouvent employé les *charmes*, & des remedes ſuperſtitieux pour la gueriſon des maladies, LE CL.

Ce mot vient de *carmina*, MEN.

On dit figurément en ce ſens d'un homme deſabuſé, & gueri d'une folle paſſion qui le tenoit comme enchanté; que le *charme* eſt rompu; que le *charme* eſt levé.

CHARME, ſe dit figurément, des agrémens; des douceurs; des attraits; & ce qui nous plaît & nous enchante; qui nous touche ſenſiblement. Malherbe met quelque difference entre *charme*, & appas; les *charmes* agiſſent par une vertu occulte, & en quelque ſorte magique, MEN. Les doux *charmes* de la campagne; les *charmes* de la ſolitude; les *charmes* de la Poëſie. Les *charmes* de l'éloquence; les *charmes* du diſcours. Les *charmes* de vôtre eſprit, & de vôtre humeur me tiennent attachée à vous, VILL. La nouveauté a un *charme* dont on ſe defend mal aiſément, ST. EV. Vous impoſez à l'eſprit par les *charmes* artificieux dont vous parez vos diſcours, PEL. Sans les *charmes* trompeurs qui nous ſeduiſent, nous ſerions trop ſouvent miſerables: car on n'en trouve gueres de vrais, ID. Il n'eſt pas aiſé de ſe deffendre contre la ſurpriſe des ſens, & le *charme* inevitable des objets, OR. M. La raiſon elle-même ébloüie cede quelquefois, & ſe rend aux *charmes* de l'illuſion, VAL. Vos frivoles plaiſirs pour moi n'ont point de *charmes*, AB. TETU. Tout au monde eſt mêlé d'amertume & de *charmes*, LA FON.

D'un aveugle panchant le charme imperceptible
Frappe, ſaiſit, entraine, & rend un cœur ſenſible, CORN.

CHARME, ſignifie plus particulierement, la beauté, les appas, les agrémens des femmes. En ce ſens il ſe dit preſque toûjours au plurier. Briller par des *charmes* empruntez. Elle a des *charmes* & des attraits qui aſſerviſſent tous les cœurs, M. SC. Vous vous êtes laiſſé prendre aux *charmes* de cette jeune beauté, MOL. N'achetez point de *charmes*: la nature y a pourvû, P. COM. Hermione à Pyrrhus prodiguoit tous les *charmes*, RAC. Ses malheurs lui prêtoient encore de nouveaux *charmes*, ID. Le temps, qui derobe aux femmes une partie de leurs *charmes*, leur apprend à menager le reſte, LE CH. DE M. Les femmes qui ont des *charmes* pour plaire, ont leur part au peril où elles mettent les autres, TOUR. Pour être ſage, faut-il qu'une femme enſeveliſſe ſes *charmes*, & qu'elle ſe gendarme parcequ'on la trouve belle? M. SC.

La lumiere, le jour, les ombres de la nuit,
Tout retrace à mes yeux les charmes *que j'évite*, RAC.
Quand je verrai ſes yeux armez de tous leurs charmes,
Me ſouviendrai-je alors de mon triſte devoir? ID.

CHARME, ſe dit auſſi d'un arbre dont le bois eſt blanc, ſolide, & fort dur, couvert d'une écorce un peu raboteuſe, blanchâtre. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de l'orme, dentelées, mais plus longues. Il porte des chatons à pluſieurs feuilles rangées en écailles le long d'un nerf. Ces chatons ne laiſſent aucun fruit après eux: les fruits naiſſent ſur les mêmes pieds, & dans des endroits ſeparez des chatons; ils ſont garnis d'une couronne, & renferment chacun dans leur cavité une ſemence oblongue. En Latin *carpinus*, DOD. Le *charme* ſert à faire des roüés de moulin, des poulies, des vis, des aiſſieux, & d'autres inſtrumens qui ſervent à ſoutenir de gros fardeaux; on en fait auſſi de belles paliſſades dans les allées des jardins. Quelques-uns croyent que ce mot a été fait par corruption du Latin *carpinus*. On diſoit autrefois *charme*.

CHARMER. v. act. Uſer de fortilege, & de charmes; faire quelque effet merveilleux, ou ſurnaturel par une puiſſance magique. Le peuple credule s'imagine que les Sorciers *charment* les armes, & les empêchent de tirer; c'eſt ſuperſtition, THIERS. Pouvoit-il *charmer* la balle qui l'a tué? VOIT. L'Ordonnance des Eaux & Forêts deffend de *charmer* les arbres; c'eſt-à-dire, de les faire mourir malicieuſement.

CHARMER, ſignifie auſſi, Toucher; dire, ou faire une choſe agreablement; ravir; enchanter; plaire extrêmement. Cet homme *charme* par l'agrément de ſa converſation. Cette piece m'a *charmé*. Le Predicateur *charma* toute l'Aſſemblée. Vous êtes fâché de ce que j'ai diſſipé l'enchantement qui vous *charmoit*, MALEB. Une politeſſe exterieure ſuffit dans le monde, parcequ'on n'examine pas de fort près ce qui ébloüit, & ce qui *charme*, VAL. L'éloquence de Ciceron *charme*,

&

Digitized by Google

& ſe fait aimer ; celle de Demoſthene frappe, étonne, & ſe fait obeïr, LE P. RA.

CHARMER, ſignifie plus particulierement, Inſpirer de l'amour. Le viſage de cette belle fille auroit *charmé* le cœur le plus inſenſible & le plus barbare, L. D'AB. Heureux qui peut *charmer* celle qui l'a *charmé*, OR. M.

Adorable Philis, qui m'avez ſçû charmer ;
J'aime plus que perſonne n'aime,
Et j'aime ſeulement pour le plaiſir d'aimer.

Ce mot vient du Latin *carminare*, ou *carminibus incantare*.

CHARMER, ſignifie auſſi, Adoucir la douleur, ou en ſuſpendre le ſentiment. Sa voix peut *charmer* les douleurs, VOIT. Il faut ſe faire des plaiſirs par leſquels on puiſſe *charmer* les ennuis de la ſolitude. Ils *charmoient* leurs ennuis au ſon du flageolet, MEN. La Poëſie en delaiſſant l'eſprit, *charme* les chagrins de l'ame par ſon harmonie, & par toutes les graces de l'expreſſion, LE P. RAP.

CHARMÉ, ÉE. adj.

CHARMEUR. ſ. m. Enchanteur ; Sorcier qui a la vertu, ou l'art de charmer, & de ſe ſervir de certaines paroles myſterieuſes, pour faire des choſes ſurnaturelles.

CHARMEUSE, ſe dit auſſi en burleſque d'une femme qui ſe fait aimer. Corneille s'en eſt ſervi dans l'Illuſion Comique : Jugez alors quel deſordre aux yeux de ma *charmeuſe*, &c.

CHARMILLE. ſ. f. Jeune plante de charme qu'on éleve, pour faire des paliſſades. Il a acheté un millier de *charmille*.

CHARMOYE. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Danet pour ſignifier un lieu planté de charmes. En Latin *carpinetum*.

CHARNAGE. ſ. m. Temps oppoſé au Carême, & où il eſt permis de manger de la chair. On fait meilleure chere en *charnage* qu'en Carême.

CHARNAGE, ſe dit auſſi en fait de dîmes. Avoir la dîme des lainages, & *charnages* ; c'eſt-à-dire, la dîme des toiſons des moutons, & la dîme des agneaux, des cochons, &c. On a appellé en Latin *carnarium de porcis*, la dîme des cochons.

CHARNAIGRES, en termes de Chaſſe, eſt une eſpece de chiens merifs, ou chiens courans, qui chaſſent de gueule, qui rident, & qui forcent les lapins dans les brouſſailles. Voyez LEVRIER.

CHARNEL, ELLE. adj. Senſuel, & ſelon la chair. Il a eu copulation *charnelle* avec cette femme : cela ne ſe dit qu'en termes de Pratique, & du Palais.

CHARNEL, ſe dit au figuré par oppoſition à *ſpirituel* ; & ſignifie, Senſuel, attaché aux choſes de ce monde ; terreſtre ; groſſier. Plaiſirs *charnels*. Les hommes *charnels* & ſenſuels ne goûtent point les choſes de la Religion. Les Juifs *charnels* n'avoient qu'un amour ſervile, & mercenaire ; ils n'aimoient Dieu que pour la fertilité de la terre de Canaan, FEN. St. François ſe rouloit dans la neige pendant les accés de la convoitiſe, pour reſiſter aux tentations de la volupté *charnelle*, BAY. Parmi cette multitude d'hommes *charnels* qui rempliſſent l'Egliſe viſible, il eſt impoſſible qu'on n'y voye des exemples de tous les dereglemens des hommes, PORT-R. Le joug des ceremonies de la Loi Moſaïque contribuoit à detacher les Iſraëlites du culte *charnel* de la Loi, CL.

CHARNELLEMENT. adverb. D'une maniere charnelle. Il a eu affaire *charnellement* avec cette fille. Cela eſt du ſtile du Barreau.

CHARNELLEMENT, au figuré ſignifie, Senſuellement, par oppoſition à ſpirituellement. Il ne faut pas entendre les choſes *charnellement*. Vous ne conſiderez les choſes que *charnellement* ; c'eſt-à-dire, ſelon que les ſens les repreſentent ; ou par rapport à des vuës mondaines, & temporelles.

CHARNEUX, EUSE. adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des parties qui ſont compoſées principalement de chair, comme les joües, les feſſes, les muſcles, &c. Le pannicule *charneux*.

CHARNIER. ſ. m. Portique ; gallerie qui eſt ordinairement autour des cimetieres, au deſſus de laquelle on mettoit autrefois les os decharnez des morts, comme il y en a encore des veſtiges aux *Charniers* de St. Innocent à Paris. Maintenant les *Charniers* ne ſervent qu'à donner la communion aux Paroiſſiens aux Fêtes de Pâques ; & ils ſont ordinairement attachez aux Egliſes.

Ce mot vient de *carnarium*, qui eſt dans Plaute en la même ſignification, MEN.

CHARNIER, ſignifie auſſi, des bottes d'échalas pour mettre dans les vignes. Le bon *charnier* doit être fait de cœur de chêne.

CHARNIERE. ſ. f. Terme de Mechanique. C'eſt une fente ſimple, ou double, qu'on fait aux extremitez ſuperieures des jambes d'un compas, d'une fauſſe équierre & autres inſtrumens, pour les enclaver, & les aſſembler l'une avec l'autre par le moyen d'un clou rivé, ſur lequel elles ſont mobiles. La juſteſſe des inſtrumens de Mathematique depend d'avoir des *charnieres* bien faites. En general on appelle *charniere* deux pieces de fer, de laiton ; ou d'autre metal, qui s'enclavent & entrent l'une dans l'autre, & qui ſe joignent enſemble avec une rivure ou broche qui les traverſe, ce qu'on appelle les nœuds : enſorte qu'elles peuvent ſe mouvoir en rond, ſans ſe ſeparer, tournant ſur un même centre. Il y a des couplets, ou fiches à doubles nœuds, ou *charnieres* &c.

CHARNIERE, eſt auſſi un outil ſervant à ceux qui gravent ſur des pierres dures. Il eſt fait en maniere de virole, & ſert à enlever les pieces.

On a appellé quelquefois *charniere* ; une fauconniere où le Fauconnier porte ſon leurre, & la chair dont il l'acharne. L'Empereur Frederic II. en ſon livre de Venerie, l'appelle *Carnaria*.

CHARNU, UË. adj. Bien fourni de chair ; qui a la chair graſſe & ferme. On le dit des animaux auſſi bien que des hommes, & même des fruits, à la pulpe deſquels on donne le nom de *chair*.

CHARNU, terme d'Herboriſte. Une plante *charnuë*, eſt une plante dont la racine eſt groſſe, & d'une ſubſtance moëlleuſe, d'où il ſort peu de fibres qui l'attachent à la terre ; comme les raves, les bettes &c. Ce mot ſe dit encore des feuilles de quelques plantes, comme de celles de pluſieurs ſortes de joubarbe.

CHARNURE. ſ. fem. Qualité de la chair. Il ne ſe dit que des perſonnes, & même ordinairement de la peau. Une *charnure* douce & delicate. Il a une vilaine *charnure* ; la *charnure* noire, molaſſe. Il avoit le corps robuſte & ramaſſé, & d'une belle *charnure*, VAUG.

CHAROGNE. ſ. f. Corps d'un animal mort ; infect & corrompu. Une vieille *charogne*.

Ce mot vient du Grec *charonia*, qui ſe dit des lieux qui exhalent de mauvaiſes odeurs, comme font les bêtes mortes, MEN.

On dit figurément du corps humain pour le ravaler au deſſous de l'eſprit, qu'il ne faut pas le traiter delicatement ; que ce n'eſt qu'une *charogne* ; les Chefs des Stoïciens ont cru qu'il n'y avoit point de mal à ſe ſervir de nôtre *charogne*, & de s'en nourrir, MONT. On dit auſſi communément d'une perſonne, ou de toute autre choſe, dont il s'exhale une mauvaiſe odeur, que c'eſt une *charogne* ; ou proverbialement, qu'il put comme *charogne*.

CHARPENTE. On dit auſſi CHARPENTERIE, dans le même ſens. ſ. f. Gros bois pro-

pre aux grandes conſtructions de maiſons, de bateaux, de navires. Le bois de *charpente* ſe vend au cent de pieces. Ce Marchand ne fait trafic que de bois de *charpente*. On le dit auſſi du gros bois taillé, & aſſemblé dans la conſtruction d'un bâtiment. La *charpente* d'une Egliſe; c'eſt tout le bois aſſemblé qui ſoutient le toit. On l'appelle autrement *la forêt*. La *charpente* de cette maiſon a tant coûté.

CHARPENTER. v. act. Tailler du bois de charpente pour le mettre en état d'être aſſemblé. Il ne ſe dit gueres au propre, L'ACAD.

On le dit auſſi au figuré, de ce qui eſt mal coupé, & taillé groſſierement. Au lieu de decouper la viande, vous l'avez *charpentée*. Ce Chirurgien eſt un ignorant; il a tout *charpenté* le bras de cet homme. Le Bourreau *charpente* le cou du patient.

CHARPENTERIE. ſ. f. Art qui enſeigne à tailler, & à aſſembler le bois pour la ſtructure des maiſons, des bateaux, des navires; ou faire des machines, des clochers, &c. Comme les maiſons ne furent d'abord conſtruites que de bois, l'art de la *Charpenterie* eſt plus ancien que celui de la Maçonnerie. François Pyrard dit qu'aux Maldives la *charpenterie* eſt ſi ingenieuſement travaillée, qu'elle tient ſans clous & ſans chevilles; & qu'elle eſt ſi ferme, qu'on ne la peut deſaſſembler ſans en ſçavoir l'artifice.

CHARPENTIER. ſ. m. Ouvrier, Artiſan qui taille, & qui aſſemble la charpente. Maître *charpentier*; le *charpentier* du Roi: il portoit autrefois pour armes, deux haches adoſſées. *Charpentier* de maiſons. *Charpentier* de vaiſſeaux. On l'a nommé autrefois *Chapuis*.

Ce mot vient de *carpentarius*, qui a été fait de *carpentum*, qui ſignifie un *char*, MEN.

CHARPENTIER, en termes de Marine, s'appelle *Maître de hache*. Les metiers de *Charpentier*, *Calfateur*, & *Perceur de navire*, peuvent être exercez par une même perſonne, ſuivant le titre 9. du livre 2. de l'Ordonnance de la Marine de 1681. Au deſſous du premier *charpentier* il y a un *Contre-maître Charpentier*.

CHARPENTIER. Oiſeau qui n'eſt pas plus gros qu'une aloüette, & qui ſe trouve dans l'Ile de St. Domingue. On l'appelle ainſi à cauſe de la force qu'il a de percer un palmiſte juſqu'au cœur, pour en tirer la moüelle, dont il eſt plein. Quoique le bois de cet arbre ſoit ſi dur que les meilleurs inſtrumens rebrouſſent deſſus, il ne lui faut qu'un jour pour cela. Son bec eſt pointu, & long d'un bon pouce.

CHARPIE. ſ. f. Quelques-uns diſent *charpi*, d'autres *charpis*, au maſculin. Filets de vieille toile qui ſervent pour panſer les playes. On a fait faire pour l'armée douze tonnes de *charpie*.

Ce mot vient de *carpia* ou *carpita*, qui ſe trouve dans les Gloſes, qui a été dit à *carpendo*, MEN.

On dit auſſi d'une étoffe uſée, d'une viande trop bouillie, qu'elle eſt toute en *charpie*.

CHARPIR. v. n. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Faire de la charpie; effiler ou carder la vieille toile: d'où l'on a fait ſon compoſé *decharpir*, qui ſe dit encore en parlant des gens qui ſe battent, & qu'on a de la peine à ſeparer.

CHARREE. ſ. f. Cendre qui reſte ſur le cuvier quand on a coulé la leſcive. On met la *charrée* au pied des arbres.

CHARRETTE. ſ. f. Voiture montée ſur deux roues, qui ſert à voiturer les denrées, & choſes peſantes. Une *charrette* à deux limons. Le limon droit; le limon gauche. Le corps de la *charrette* eſt compoſé de deux ridelles, qui ſoutiennent des treillis, ou barreaux enchaſſez par le haut dans les trous d'un long morceau de bois poſé en parallèle avec les ridelles. Une *charrette* à mener du bois, du vin, de la pierre, &c. On mene executer les criminels dans une *charrette*. On fouëtte les criminels au cul d'une *charrette*. Une *charrette* à gerbes eſt une très-grande *charrette*.

Ce mot vient de *carreta* diminutif de *carrus*, comme *charuë* de *carruca*, MEN. On l'appellée auſſi *carretta*, & *carretiatius*, *charuer*, & *carretiata*, *charratée*, DU CANGE.

En termes d'Artillerie on appelle *charrettes compoſées* ou *charrois artificiels*, certaines *charrettes* que l'on charge de poudre, de balles, de mêche, de grenades &c. pour ſuivre un bataillon.

On appelle proverbialement *avaleur de charrettes ferrées*, un Fanfaron, un Capitan. C'eſt une phraſe Greque qui ſe trouve dans Athenée, & Xenophon.

CHARRETEE. ſ. f. Ce que peut contenir, ou ce que peut porter une charrette. Une *charretée* de vin; la corde de bois contient deux *charretées*, ou voyez de Paris.

CHARRETTIER. Voyez CHARTIER.

CHARRIAGE. ſ. m. Charroi; l'action de charrier; ou la peine du Chartier qui a fait quelque voiture, qui a chartié quelque marchandiſe, ou autre choſe.

CHARRIER. ſ. m. Terme de Blanchiſſeuſe. Grande piece de groſſe toile, ou canevas, ſur lequel on met la cendre quand on coule la leſcive.

CHARRIER, ou CHARIER. v. act. Voiturer; tranſporter par charrette. *Charier* le foin, le vin. *Charier* le blé.

Ce mot vient du Latin *carrucare*.

CHARRIER, ſe dit des choſes liquides, qui dans leur cours en emportent, & en entrainent d'autres plus ſolides avec elles. On dit que la riviere *charie*, quand les glaces ſe detachent, & qu'elle les emporte par ſon cours. Il y a des rivieres qui *charrient* bien des ſables. On dit auſſi que la marée *charrie*, quand elle fait rouler du ſable, & de la bouë avec elle. Le ſang *charrie* de mauvaiſes humeurs. On le dit auſſi de l'urine, quand elle entraîne quelqu'autre matiere avec elle. Urine qui *charrie* une quantité de matieres épaiſſes & groſſieres, DECORI.

CHARRIER, en termes de Fauconnerie, ſe dit quand l'oiſeau emporte ſa proye, & ne revient point lorſqu'on le reclame. On dit auſſi, qu'un oiſeau de proye *charie* un perdreau, quand il le pourſuit, & le pourchaſſe.

On dit proverbialement quand on menace un homme, qu'il faut qu'il *charrie* droit; pour dire, qu'il prenne bien garde de faire des fautes; qu'on le fera bien *charier* droit; c'eſt-à-dire, qu'on le contraindra par des châtimens, s'il ne ſe conduit pas bien.

CHARROI. ſ. m. Conduite de voitures ſur des roues, ſoit charette, chariot, coche, ou fourgon. Les paſſages des montagnes ſont difficiles, on n'y ſçauroit aller par *charroi*; on n'y peut mener le *charroi*. On travaille à faire un chemin de *charroi*. Il y a à la Cour des charges des Capitaines des *charrois* de la maiſon du Roi en titre d'office. On dit auſſi *charriage* dans le même ſens. Payer le *charroi*, c'eſt payer le port, ou la voiture.

CHARROI, ſe dit ſur mer, d'une grande chaloupe relevée de deux fargues de toile, pour porter la morue en Terre-Neuve.

CHARRON, ONNE. ſubſt. Artiſan qui fait les trains d'artillerie, de charrettes, de chariot, de carroſſes. Un maître *Charron*.

CHARRONNAGE. ſ. m. Travail & ouvrage de Charron. Il y a un tel fonds pour le *charronnage* de tant de chariots.

BOIS DE CHARRONNAGE, eſt celui qu'employent les Charrons, & particulierement l'orme, qui ſert à faire les moyeux des roues; le chêne, dont on fait les rais, &c. La plupart du *bois de charronnage* ſe vend en grume.

CHAR-

Digitized by Google

CHARRUE. ſ. f. Inſtrument propre à labourer la terre; il eſt compoſé d'un train monté ſur deux roues, qui porte un gros fer pointu, qu'on appelle *coutre*, & un autre trenchant, qu'on appelle *ſoc*, pour ouvrir, & couper la terre, & y traire des ſillons. On y attelle des bœufs, ou des chevaux, ou des ânes, pour la tirer. L'endroit où tient le *ſoc*, s'appelle *ſep*. La longue piece de bois arrondie qui regne tout le long de la *charruë* s'appelle *haye*; & on appelle *manche*, ou *mancherons* de la *charruë*, les deux bras que tient le laboureur, pour faire appuyer le *ſoc* contre la terre, & la couper plus facilement. Conduire, mener la *charruë*. Les Dictateurs de Rome ſe tiroient quelquefois de la *charruë*, & ils la reprenoient quand l'expedition étoit achevée; moins par choix d'une condition tranquille, & innocente, que pour être accoutumez à une ſorte de vie ſi inculte, S. T. Ev.

Ce mot vient de *carruca* Latin, NICOD. Quelques-uns le derivent de *aratellum*, comme qui diroit *char propre pour arer*. Ce mot *arer* ſe dit encore en termes de Marine, lorſque l'ancre ne tient pas ferme dans le fable, & qu'elle y fait des ſillons.

On appelle auſſi *charruë*, l'etenduë de terre que peut labourer une *charruë* pendant l'année; on dit qu'on a une terre à une, deux, ou trois *charruës*, quand on a aſſez de terre pour occuper le labour de tant de *charruës*. Il eſt deffendu aux Nobles de faire valoir par leurs mains des terres à plus de deux *charruës*. On l'appelloit autrefois *carruée* ou *charruée*.

CHARRUË DE JARDIN, eſt une machine compoſée de trois morceaux de bois enchaſſez l'un dans l'autre, & d'un fer trenchant un peu panché, pour mordre un pouce ſur la ſuperficie des allées. Cette machine eſt ordinairement traînée par un cheval.

On dit proverbialement, Mettre la *charruë* devant les bœufs; pour dire, Changer l'ordre naturel des choſes, & mettre devant ce qui doit être derriere. On appelle un cheval de *charruë*, un homme groſſier & ſtupide. On dit auſſi, J'aimerois autant être à la *charruë*, ou tirer la *charruë*, en parlant d'un emploi fort penible, fort laborieux. On appelle auſſi, une *charruë mal attelée*, des gens qui font liez par quelque ſocieté, & qui s'accordent mal enſemble.

CHARTEPARTIE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt ce qu'on appelle *affretement* ſur l'Ocean, & *noliſement* ſur la Mediterranée. Contract ou convention pour le loüage d'un vaiſſeau; elle doit être redigée par écrit, & paſſée entre les Marchands, & le Maître ou les proprietaires du Bâtiment. Elle doit contenir le nom & le port du vaiſſeau, celui du Maître & de l'Affretteur, le prix du fret, le temps & le lieu de la charge, & decharge, & les autres conditions dont les parties ſeront convenuës, comme il eſt porté au livre 3. de l'Ordonnance de la Marine en 1681. Dans cet acte les Capitaines & Officiers confeſſent avoir reçu un tel navire bien & dûment calfaté, étanché, victuaillé, munitionné & agréé pour un tel voyage. Le navire, & les marchandiſes qui y ſont chargées, ſont affectées aux conventions de la *chartepartie*. La *chartepartie* eſt diſtinguée d'avec le *connoiſſement*, en ce que la *chartepartie* ſe fait pour l'entier affretement du navire, & pour l'aller & pour le retour; au lieu que le *connoiſſement* n'eſt fait que pour une partie de la charge, & ſe fait par une promeſſe particuliere pour l'aller, ou pour le retour ſeulement.

Le Preſident Boyer dit que ce mot vient de ce que *per medium carta incidebatur, & ſic fiebat carta partita*, parcequ'au tems que les Notaires étoient moins communs, on n'expedioit qu'un acte de la convention qui ſervoit aux deux parties. On le coupoit en deux, pour en donner à chacune ſa portion. Elles les raſſembloient au retour pour connoître ſi elles avoient ſatisfait à leurs obligations. Ce qu'il atteſte avoir vu encore pratiquer de ſon tems; de même qu'en uſoient les Romains dans leurs ſtipulations, au rapport d'Iſidore, qui rompoient un bâton, dont chacun gardoit un morceau pour en conſerver la marque.

CHARTIER, ou CHARETIER IERE. ſubſt. Ce mot eſt plus ordinairement de trois ſyllabes que de deux; il ſignifie, Celui qui mene une charrette, ou un chariot. Un bon *Charetier*. Ce *Charter* ſait bien claquer ſon fouët.

On dit proverbialement, Il n'eſt ſi bon *Chartier* qui ne verſe; pour dire, Il n'y a point d'homme ſi habile qui ne faſſe quelque faute. On dit auſſi d'un grand jureur, Il jure comme un *Chartier* embourbé.

CHARTIER, ou Erichton. L'une des 21. conſtellations Boreales. Elle eſt compoſée de 14. étoiles. Une de la premiere grandeur qu'on appelle *la Chevre*, ou *la Boue*; 2. de la troiſiéme; 7. de la quatriéme; 3. de la cinquiéme, & une de la ſixiéme grandeur.

CHARTIL. ſ. m. Grande charrette & longue, dont les païſans ſe ſervent pour tranſporter leurs gerbes en la grange. Il vaut mieux dire avec Richelet, *charii*; & ce mot ſignifie proprement, le corps de la charrette.

CHARTIL, eſt auſſi un lieu couvert dans une baſſecour, où l'on ſerre les charrettes, charruës, herſes, & autres choſes ſervant au labour, qui ſe pourroient gâter étant expoſées à la pluye.

CHARTON. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un *Cocher*, ou celui qui menoit un char, ou une charrette.

CHARTRE. ſ. f. Vieux titre ou enſeignement qu'on garde ſoigneuſement pour la conſervation, & la deffenſe des droits d'un Etat, d'une Communauté, d'une Seigneurie. Mr. le Maître dit *Charte*. Mr. Mezerai l'a dit auſſi dans ſon Hiſtoire *in folio*. Mr. d'Eſpernon n'a jamais dit autrement dans ſon livre de la veritable origine de la premiere Race des Rois de France. La raiſon veut auſſi qu'on diſe *Charte*; mais l'uſage plus fort que la raiſon, veut qu'on diſe & qu'on écrive *Chartre*. Il eſt parlé de ce Saint dans une autre *Chartre*, dit Mr. Patru. Vous pourrez vous detromper ſi vous prenez la peine de conſulter les anciennes *Chartres*, dit Mr. Froimont. Le mot de *Chartre*, dit Mr. Menage dans les *Obſervations ſur la langue Françoiſe*, vient de *charta*, & auſſi ſelon l'étymologie il faudroit dire *Charte*. Cependant on dit *Chartre*, & le Barreau ne parle point autrement. Le treſor des *Chartres* de la Couronne eſt à la Chambre des Comptes. Nicod croit qu'il vient du Grec *chartis*, qui ſignifie *gros papier*, ou pluſieurs feuilles collées enſemble, ſur quoi on écrivoit autrefois tous les actes d'importance.

La Grande Chartre, ou *Magna Charta*; c'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre, un ancien titre, ou une patente qui contient les libertez, & les privileges de la Nation. Cette *Grande Chartre* fut donnée par Henri III. Elle a été ſouvent revoquée par les Rois d'Angleterre, & enfuite confirmée: en ſorte qu'elle a été nommée la *Chartre rouge*, ou la *Chartre de ſang*, à cauſe des frequentes guerres qui ont couté beaucoup de ſang à l'Angleterre, pour maintenir les privileges contenus dans cette ancienne *Chartre*. Il y a encore une autre *Chartre* celebre que les Anglois appellent *Charta de Foreſta*.

CHARTRE NORMANDE, ou la *Charte aux Normands*, eſt un titre fort ancien contenant pluſieurs privileges, & conceſſions accordées aux habitans de Normandie, & confirmées par les Rois Jean, Philippes VI. Charles VI. & VII. Louis XI. les confirma auſſi en l'année 1461. mais le titre originaire & primitif eſt du 19. Mars 1315. qui a été accordé par le Roi Louis X. dit Hutin. Il y en a une autre confirmation par le Roi

Digitized by Google

Henri III. au mois d'Avril 1579. Les *Vidimus* en ſont contenus à la fin du Coutumier de Normandie. On met dans la plupart des Lettres de la grande Chancelerie, qu'elles ſeront executées nonobſtant clameur de haro, *Chartre Normande*, &c.

CHARTRE, en termes du Palais, eſt un vieux mot qui ſignifioit autrefois une *priſon*. Il eſt encore en uſage en cette phraſe: Tenir une perſonne en *chartre privée*, c'eſt-à-dire, hors d'une priſon publique. Par l'Art. 10. Tom. II. de l'Ord. de 1670. il eſt fait deffenſes aux Prevôts des Marechaux de tenir *chartre privée* dans leurs maiſons, ni ailleurs, ſous peine de privation de leurs charges.

Ce mot vient du Latin *carcer*.

CHARTRE, ſe dit auſſi d'une maladie qui fait tomber en langueur, & amaigrir inſenſiblement; on l'appelle *phthiſie*. On voue à St. Mande les enfans qui tombent en *chartre*. On a été obligé de donner une nourrice à ce malade, parcequ'il tomboit en *chartre*.

Ce mot apparemment vient du precedent, parceque la priſon cauſe de la triſteſſe & de la maigreur. Du Cange dit, qu'on appelloit autrefois les malades *chartriers*, & en Latin *carcerarii*.

CHARTREUSE. ſ. f. Maiſon de Chartreux. La grande *Chartreuſe* eſt bâtie ſur un rocher dans une ſolitude affreuſe, à cinq lieuës de Grenoble.

CHARTREUX. ſ. m. Religieux de l'Ordre de St. Bruno. Les *Chartreux* vivent fort auſterement, dans une cloture perpetuelle, & une ſolitude fort exacte. Les *Chartreux* ne quittent jamais le cilice.

Ce nom vient du deſert de *Chartreuſe* en Dauphiné, où St. Bruno ſe retira lorſqu'il commença à fonder cet Ordre vers l'an 1086. & l'on a donné ce nom aux autres Maiſons de *Chartreux*. Le General de l'Ordre reſide à la *grande Chartreuſe* de Dauphiné, & prend le titre de Prieur de la *Chartreuſe*.

CHARTRIER. ſ. m. Treſor ou lieu où l'on garde les Chartres d'une Abbaye, d'une Communauté, ou d'une Seigneurie. On le dit auſſi du Garde de ce Treſor. Dans les Couvens il y a un Religieux *Chartrier*.

CHARTULAIRE. ſ. m. On prononce *Cartulaire*. Volume où l'on a recueilli ou tranſcrit les principales Chartres d'une Abbaye, ou d'une Seigneurie.

CHARYBDE. ſ. m. Gouffre horrible vers les côtes de la Sicile. Il n'eſt pas éloigné d'un autre gouffre appellé *Scylla*: & de là eſt venu le proverbe; qu'il faut prendre garde de tomber en Scylla, en voulant éviter *Charybde*: c'eſt-à-dire, qu'en fuyant un peril, on ne ſe precipite dans un autre oppoſé.

CHAS, ou CHAAS. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois l'intervalle qui eſt entre deux poutres d'un bâtiment: ce qu'on appelle maintenant *travée*. On le dit encore des granges, bergeries, & autres bâtimens de campagne. Les Experts ont fait leur rapport d'avoir viſité cette grange conſiſtant en trois *chas*.

On dit auſſi à la campagne, qu'une vache eſt en *chas*; pour dire, qu'elle eſt en chaleur.

CHAS, Terme de Maçon. Plaque de cuivre quarrée qui monte & deſcend le long d'un cordeau, auquel eſt ſuſpendu une piece de metal ronde ou quarrée qu'on appelle *plomb*. L'inſtrument entier s'appelle *plomb à chas*. Il ſert aux Maçons pour plomber les murs, & voir s'ils ſont droits.

CHAS, ſignifie encore une certaine colle dont les Tiſſerans frottent la chaîne du fil tenduë ſur leur metier, POMEY.

CHASSAKI. ſ. f. Terme de Relation. Nom qu'on donne à une fille du Serrail, que le Grand Seigneur a honorée de ſa tendreſſe, & de ſes amours.

CHASSE. ſ. f. Ce mot a la penultiéme longue. Vaiſſeau où ſont enfermées les reliques d'un Saint, ou d'une Sainte. On ne deſcend la *chaſſe* de Ste. Geneviéve qu'avec de grandes ceremonies, & dans les grandes neceſſités publiques.

Ce mot vient de *cacia* ou *capſa*, que Papias dit avoir été ainſi nommée, *quòd in ſe aliquid capiat*; & c'eſt derivé du Grec *kapſa*.

CHASSE, ſe dit par pluſieurs Artiſans, de la partie qui ſert à tenir une choſe enchaſſée, comme la corne des lunettes ordinaires. *Chaſſe*, ou manche de raſoir, &c.

Ce mot vient de *capſa*, ſelon Nicod.

CHASSE, ſignifie auſſi, Cette partie de la balance qui ſert à la tenir ſuſpenduë par le moyen des pivots du fleau. La languette marque l'équilibre, quand elle eſt toute droite, & de niveau avec les deux côtez de la *chaſſe*.

CHASSE, eſt auſſi un terme d'Orfevre & de Faiſeur de boucles, & ſignifie la même choſe que *chape*. Voyez CHAPE.

CHASSE. ſ. f. Ce mot a la penultiéme breve. Expulſion faite avec violence; pourſuite qui oblige à fuir; courſe pour attraper quelcun. Cet eſcadron étoit plus fort que celui des ennemis, il lui a donné la *chaſſe*. Ce Prevôt donne bien la *chaſſe* aux voleurs.

CHASSE, en termes de Marine, ſe dit en general de la fuite. Donner la *chaſſe*, c'eſt, Obliger les vaiſſeaux ennemis à s'enfuir. Prendre *chaſſe*, c'eſt, S'enfuir ſoi-même. Soutenir *chaſſe*, c'eſt, Se battre en retraite. On appelle *pieces de chaſſe*, ou *chaſſe de proüe*, les canons qui ſont logez ſur l'avant du vaiſſeau, pour tirer ſur les vaiſſeaux qui prennent *chaſſe*, & à qui on donne la *chaſſe*.

CHASSE, ſe dit auſſi de la pourſuite du gibier gros & menu, à poil ou à plume. La pourſuite à la *chaſſe* fait la plus grande partie du plaiſir. La *chaſſe* eſt le plus ancien moyen d'acquerir, & le premier art que la nature ait enſeigné aux hommes pour ſe nourrir, DE LAUNAY. *Chaſſe* étoit originairement du droit public; & l'on pretend que Charles V. eſt le premier qui a deffendu la *chaſſe*. L'Ord. de Charles VIII. en 1396. eſt une eſpece de loi ſur la *chaſſe*. Il y en a une de 1601. & de 1607. & une encore de 1669. ſur le fait de la *chaſſe*. L'Ord. de 1669. a aboli la peine de mort pour cauſe de *chaſſe* portée par l'Ord. de 1601. Les *chaſſes* ſur terre ſont de pluſieurs ſortes. La *chaſſe royale* eſt aux chiens courans avec meute, & équipage, où l'on force le gibier, tant les cerfs, daims, chevreuils & fangliers, que les lievres & renards; & on appelle cela, *Chaſſer à bruit*, ou *noblement*. Il n'y a que les François, Anglois, & Polonois qui uſent de cette *chaſſe*. Par l'Ord. de 1669. il eſt permis à tous Seigneurs, & Gentilshommes de chaſſer noblement & à force de chiens. Voyez CHASSER.

Ce mot vient en ce ſens de *chacea*, *chaſea*, ou *chacia*, ou *caſſa*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité au lieu de *venatio*. On a dit auſſi *caciare* & *chaciare*; pour dire, *chaſſer*, DU CANGE. On a dit auſſi *fuga* & *fugare*; pour dire, *chaſſer*.

La *chaſſe* du ſanglier ſe fait auſſi à force, aux accours, aux chiens courans, levriers, & avec les limiers & aboyeurs, en routillant avec des amorces, des arquebuſes & des toiles. Le *vautrait* eſt un équipage entretenu pour courre le ſanglier.

La *chaſſe* au loup ſe fait par le triquetrac ou battuës, quand on aſſemble pluſieurs paiſans qui font du bruit pour effaroucher le gibier, & le faire paſſer devant des arquebuſiers qui le tirent. On la fait auſſi avec des pieges & amorces.

Les *chaſſes meurtrieres*, ſont les *chaſſes* qu'on fait en Allemagne & en Italie, où l'on abat grande quantité de gibier, qu'on ne force point à la courſe; mais qu'on enferme

Digitized by Google

ferme dans des toiles ou filets, & qu'on tuë avec des épieux ou des arquebuſes.

La chaſſe aux lapins ſe fait avec des baſſets & des furets qui les font ſortir de leurs terriers, où l'on tend quelquefois des bourſes, panneaux & alliers. On *chaſſe* auſſi de même les bêtes puantes, les renards, chats-harets, fouïnes, putois, blereaux, & les porc-épics.

La chaſſe qui ſe fait de nuit au feu s'appelle *fouée* ou *à la foye*, quand la nuit en hiver on va battre les hayes, tandis que de l'autre côté il y a des hommes, qui avec des ravaux abattent tout le gibier qui ſe leve. On appelle *chaſſe du rabat*, celle où on va la nuit avec des filets pour rabattre ſur le gibier qu'on pouſſe dedans par le moyen des chiens ſecrets.

On fait auſſi la *chaſſe* au fuſil, aux chiens couchans, braques, épagneuls, baſſets & barbets; ou avec des traîneaux, alliers, panneaux, rets faillans, brieles, tentes, étaingues, collets, pieges, amorces, broyons, &c.

On appelle *équipage de chaſſe*, des chiens, des chevaux, des Picqueurs, & tout ce qui ſert à la *chaſſe*. L'Ordonnance des *Chaſſes* veut que l'on condamne au fouëttous tendeurs de lacs, tiraſſes, tonnelles, traîneaux, bricoles, pans de rets, colliers ou alliers, &c. On fait des *chaſſes* generales aux loups, aux renards & autres bêtes nuiſibles. Cela ſe dit en termes de *chaſſe*, des bottes de *chaſſe*, de demie-*chaſſe*; c'eſt-à-dire, de groſſes bottes.

CHASSE, ſe dit auſſi de la troupe des Chaſſeurs. *La chaſſe* eſt à une lieuë d'ici. Ce cerf a mené la *chaſſe* bien loin.

CHASSE, ſe dit auſſi du gibier qu'on a pris ou tué. Il lui a envoyé un preſent de ſa *chaſſe*. Voulez-vous venir manger de ma *chaſſe*? Ce petit Hobereau vit de *chaſſe*. Les premiers hommes ne vivoient que de leur *chaſſe*.

CAPITAINE DES CHASSES. Officier pour le fait de la chaſſe dans une certaine étenduë de païs qu'on appelle *Capitainerie*. Les *Capitaines des chaſſes* connoiſſent concurremment avec les Officiers des Eaux & Forets, & par prevention, de toutes contraventions aux Ordonnances pour la *chaſſe*, de ſaiſie d'armes, chiens, ou engins deffendus, pour la capture des delinquans, & premiere information ſeulement. Quant à l'inſtruction & jugement du procés il appartient au Lieutenant de robe longue; mais le *Capitaine des chaſſes*, & ſon Lieutenant y peuvent aſſiſter. Il y a des *Capitaines des Chaſſes* dans les maiſons Royales. Les *Capitaines des chaſſes* ſont reçûs à la Table de marbre du Palais. Voyez l'Ordonn. de 1669.

GARDE-CHASSE, eſt un Garde qui court les plaines, & les bois pour conſerver le gibier qui eſt dans le païs. Les *Gardes-chaſſe* ſont reçûs devant le Capitaine des *chaſſes*, ou ſon Lieutenant.

On appelle *huîtres de chaſſe*, les huîtres qui viennent ſur des chevaux de chaſſe-marée en plus grande diligence que celles qui viennent par bateau, & qui ſont par conſequent plus fraîches.

En termes de Chymie, on appelle *feu de chaſſe*, un feu violent, quand on a ouvert tous les regîtres d'un fourneau.

CHASSE, en termes de Mecanique, ſe dit du mouvement de vibration qui fait agir. Par exemple une ſcie pour ſcier du marbre, ou de la pierre, doit avoir depuis un pied juſqu'à 18. pouces de *chaſſe*; c'eſt-à-dire, plus de longueur au delà du bloc qu'il faut ſcier.

CHASSE, eſt auſſi une eſpece de niveau dont ſe ſervent les Maçons; il eſt compoſé d'une planche échancrée par le bas, pour recevoir un plomb ſuſpendu au bout d'une corde attachée au haut de la planche, & conduit par une ligne tracée dans le milieu. On l'appelle autrement *plomb à regle*.

CHASSE QUARRÉE, CHASSE RONDE, ET DEMI-RONDE, ſont des outils d'Artiſans, & ſur tout de ceux qui travaillent en fer; qui ſervent à entailler, & à enlever les pieces en quarré, en rond, ou demi-rond ſelon leur figure. Ce ſont des marteaux, ou poinçons de fer fort acerez.

CHASSE, en termes de Joüeurs de Paume, eſt l'endroit où la balle tombe aprés le premier bond. On la marque avec un morceau d'étoffe; du côté du ſervice on compte les *chaſſes* à commencer depuis le pied de la muraille vers la corde: enſorte que ſi la *chaſſe* eſt au quatriéme carreau, il faut pour la gagner que la balle retombe au troiſiéme à compter. De la muraille de l'autre côté du ſervice les *chaſſes* ſe comptent depuis la corde, juſqu'à un certain eſpace, qui fait environ la moitié du jeu de ce côte-là. On marque *chaſſe* toutes les fois que le joüeur ne touche point la balle, & la laiſſe tomber. On paſſe ſous la corde, & change de côté, quand il y a deux *chaſſes*. Les Marqueurs doivent marquer les *chaſſes* exactement. On dit *chaſſe* au pied: *chaſſe* au premier, &c.

On dit proverbialement, Marquez cette *chaſſe*; pour dire, Remarquez bien cette action; je m'en reſſentirai en temps & lieu. On appelle *chaſſe morte* au figuré, un coup perdu; ou une action qui n'a aucune ſuite.

CHASSE-AVANT. ſ. maſc. C'eſt un homme preposé dans les grands ateliers pour hâter d'aller les manœuvres, hotteurs, & autres gens de journée.

CHASSE-BOSSE. ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *Corneille*. Voyez CORNEILLE.

CHASSE-COQUIN, ou CHASSE-CHIEN. ſ. m. eſt un Suiſſe ou Bedeau qui a ſoin de chaſſer les gueux mendians des Egliſes, & les chiens.

CHASSE-COUSIN. On appelle ainſi le mechant vin, parce que les couſins, parens, ou amis ne frequentent pas une maiſon, où l'on fait de mauvais repas, & où l'on ne boit que de mechant vin. Il eſt du ſtile bas & populaire.

On appelle auſſi *chaſſe-couſin*, chez les Maîtres d'armes, un fleuret ferme, & qui n'obeït pas, propre à bourrer de certaines gens qui viennent faire aſſaut. Il eſt du ſtile bas auſſi-bien que le precedent.

CHASSE-ENNUI. Ce qui ôte le chagrin, l'inquietude de l'eſprit. Le vin eſt un *chaſſe-ennui*. Ce livre facetieux eſt un bon *chaſſe-ennui*. Ce mot eſt bas.

CHASSE-MARÉE. ſ. m. Marchand, ou Voiturier qui apporte en diligence le poiſſon de mer dans les villes.

CHASSE-MULET. Valet de Meunier des environs de Paris, qui raporte ſur ſes mulets les ſacs de farine aux Boulengers, & qui va querir le blé des Boulengers, & le porte ſur ſes mulets au moulin.

CHASSE-PARTIE. ſ. f. Terme d'Avanturier. C'eſt un accord par lequel les Avanturiers reglent entr'eux ce qui doit revenir à chacun d'eux pour ſa part, lorſqu'ils ont fait quelque priſe.

CHASSE-RAGE. ſ. f. Plante. Voyez PASSE-RAGE, c'eſt la même choſe. En Latin *lepidium latifolium*, C. BAUH.

CHASSER. v. act. Pouſſer quelque choſe avec violence; forcer, contraindre de ſortir; mettre dehors; expulſer; obliger à ſe retirer; donner la chaſſe. *Le vent chaſſe les nuës. Chaſſez* ce valet; c'eſt un fripon. *Chaſſez* ces oiſeaux. *Chaſſez* ces gueux. Le Cardinal fut *chaſſé* de la cour; c'eſt-à-dire, éloigné, exilé. *Chaſſer* du trône. *Chaſſer* les ennemis hors du Royaume. Pourquoi étes-vous ſi prompt à ſortir, quand le depit vous *chaſſe*; & ſi lent à revenir, quand l'amour vous rappelle, L. PORTUG.

On dit, La nuit vous *chaſſe*; c'eſt-à-dire, vous oblige à partir. On dit par civilité, Je vous *chaſſe*; pour dire, Je vous conſeille, ou je vous prie de vous en aller.

On

On dit, *Chasser* le mauvais air, quand on aërie une maison, & qu'on la purifie du mauvais air.

On dit au Manege, *Chasser* un cheval en avant; pour dire, le porter, ou le faire aller en avant: l'aider du gras des jambes pour le faire avancer.

CHASSER, figurément signifie, Bannir; éloigner; faire sortir. L'amour *chasse* des cœurs un indolent repos, Or. M. *Chassons* l'amour, & les soucis, ID. La Cour, & ses appas me *chassent* de ton cœur, LA SUZE. Très-souvent la raison ne vient au secours d'un Amant, que lors que quelque grand depit a presque *chassé* l'amour des son cœur, M. SC. L'homme doit être dégoûté, & *chassé* de la vie par les douleurs, & les afflictions, AB.

CHASSER, signifie encore, Pousser; frapper avec violence sur une chose, pour la faire entrer dans une autre. Les Menuiers *chassent* à force une cheville dans un trou. Le Tonneliers *chassent* à coups de marteau les cerceaux pour bien ferrer les douves d'un tonneau.

CHASSER, signifie aussi, Poursuivre du gibier. *Chasser* à bruit, *chasser* à cor & à cri, c'est, *Chasser* en grand Seigneur; avec meute de chiens courans, Piqueurs & Veneurs. *Chasser* au sanglier, au cerf, au menu gibier. Par Ordonn. de 1669. il est fait deffenses à tous Bourgeois, Roturiers & Paisans de *chasser* en quelque lieu, sorte, & maniere que ce soit, & sur quelque gibier que ce puisse être, à peine de cent livres d'amande. Le Seigneur Haut-Justicier peut *chasser* dans toute l'étenduë de sa Haute Justice, quand même le fief de la paroisse ne lui appartiendroit pas; mais il ne peut y envoyer *chasser* ses domestiques, ou autres de sa part. On dit qu'un chien *chasse* de haut vent, quand il *chasse* contre le vent.

Menage derive ce mot de l'Italien *cacciare*, & de *caccia*, qui a été fait de *captare*, dont les Latins se sont servis en la même signification.

CHASSER, se dit aussi des Meuniers, & signifie, Aller, chercher deçà & delà des mouées. Celui qui a un moulin bannal peut empêcher les autres Meuniers de venir *chasser* sur son fief.

CHASSER, se dit aussi en parlant de ce qui pousse plus loin. La poudre à canon qui est fine, *chasse* plus loin la balle, que celle qui est plus grossiere.

On dit en Imprimerie, que le Parangon *chasse* plus loin que le St. Augustin; pour dire, que ce caractere occupe plus d'espace que l'autre.

CHASSER, en termes de Marine, signifie aussi, Poursuivre, ou donner la chasse à des vaisseaux ennemis. Nos vaisseaux *chasserent* deux jours sur ces Corsaires, & les poursuivirent jusques dans leurs ports. Quelques-uns disent *chasser au Sud*; *chasser à l'Est*; pour dire, courir au Sud, ou à l'Est.

On dit aussi, qu'un navire *chasse* sur son ancre, lorsque le fond est de mauvaise tenuë, & que le vent & les marées entraînent le vaisseau, ou le font arer, parceque l'ancre n'a pas mordu assez avant, & qu'elle laboure le sable.

CHASSER, se dit proverbialement en ces phrases. On dit, qu'un clou *chasse* l'autre; pour dire, que le plus fort *chasse* le plus foible, qu'un grand mal en fait oublier un petit. On dit aussi, qu'un bon chien *chasse* de race; pour dire, qu'on tient toûjours quelque chose de la naissance, & qu'elle vaut mieux que l'éducation. On dit aussi, qu'un garçon, qu'une fille *chassent* de race, quand ils ont les mêmes inclinations que leur pere, ou leur mere. On dit, *Chasser* sur les terres d'autrui; pour dire, Entreprendre sur ses droits, sur sa Jurisdiction. On dit aussi, que la faim *chasse* le loup hors du bois; pour dire, que la necessité oblige les gens à travailler.

CHASSÉ, ÉE. part. passif. & adj.

CHASSERESSE. s.f. Il ne se dit qu'en Poësie. Diane la *Chasseresse*, L'ACAD.

CHASSEUR. s. masc. Qui chasse actuellement: ou qui aime la chasse. Une troupe de *Chasseurs*; c'est un grand *Chasseur*. Un homme de campagne qui ne sera que *Chasseur*, a pour l'ordinaire un air grossier, rustique, & sçaura mieux prendre des cerfs, que gagner des cœurs, M. SC. St. Hubert est le Patron des *Chasseurs*. On dit, Un repas de *Chasseur*; pour dire, un repas prompt & leger. Une Messe de *Chasseur*, est une Messe dite à la hâte. Dans le gibier on appelle *morceau du Chasseur*, le morceau le plus friand & le plus delicat.

CHASSIE. s.f. Certaine humidité visqueuse qui sort des yeux, & qui colle les paupieres.

CHASSIEUX, EUSE. adj. Qui a les yeux pleins de chassie. Les vieilles sont ordinairement *chassieuses*. Les fluxions rendent les yeux *chassieux*.

CHASSIS. s.m. Tout ce qui enferme, ou enchasse quelque chose. On appelle *chassis de fenêtre* la partie mobile de la croisée qui porte le verre; ouvrage de menuiserie divisé en plusieurs carreaux, qu'on garnit de verre ou de papier, pour empêcher que le vent n'entre par les fenêtres de quelque appartement. Cette chambre a double *chassis*, ou un *contre-chassis*, l'un de verre, l'autre de papier. On appelle *chassis à panneaux*, celui qui est rempli de carreaux, ou de panneaux de bornes en plomb. *Chassis à carreaux*, celui qui est partagé de croisillons de petit bois, & garni de grands carreaux de verre. *Chassis à coulisse*, celui dont la moitié se double en le haussant sur l'autre. On fait aussi à la campagne des *chassis* de toile. On fait encore des *chassis* à claires voyes d'osier, de fil de fer, pour conserver les vitres. On se sert de *chassis* dans les jardins pour avancer les plantes, & pour les rechaufer.

Ce mot a été fait de *capsilium*, diminutif de *capsum*, qu'on a dit pour *capsa*, MENAGE.

CHASSIS, se dit de même d'un ouvrage de Menuiserie qui enferme, qui enchasse, qui entoure, ou qui supporte quelque chose. Ainsi on dit, le *chassis* d'une porte. Mettre une table sur son *chassis*. *Chassis de fer*, est le pourtour dormant qui reçoit le battement d'une porte de fer. C'est aussi ce qui en retient les barres, & traverses des ventaux.

On appelle aussi *chassis* à jetter des tables de plomb, un espece d'écu de bois de deux ou trois pouces d'épaisseur qui entoure le moule où l'on verse le plomb fondu. Ce *chassis* enferme le sable qui est sur la table.

CHASSIS DE PIERRE, est une dale de pierre qui en reçoit une autre en feuillure. Elle sert aux aqueducs, aux regards, & aux cloaques pour y travailler, ou aux fosses d'aisances pour les vuider.

CHASSIS, se dit encore en termes de Peinture, ou de Perspective, d'un carré composé de quatre regles de bois assemblées, dont le vuide est divisé par plusieurs filets & petits carreaux: ce qui sert à reduire les figures du petit au grand, & du grand au petit. On appelle aussi *chassis* d'un tableau, le bois sur lequel est tenduë la toile sur laquelle on peint.

CHASSIS, se dit encore d'un metier sur lequel on étend de la toile ou de l'étoffe pour broder, ou des reseaux pour y faire des dentelles, ou autres ouvrages, ou des matelats pour les picquer, &c.

CHASSIS, en termes d'Imprimerie, est un grand carré composé de quatre bandes de fer, dans le vuide duquel on enferme les formes de plomb ou caracteres arrangez qu'on ferre de tous côtez avec des coins. Le *chassis* se dit proprement, quand il y a une barre dans le milieu; car lorsqu'il n'y en a point, on l'appelle *remette*.

CHAS-

Digitized by Google

CHASSOIR. ſ. m. Terme de Tonnelier. C'eſt un morceau de bois qu'on poſe ſur le cerceau, & qu'on frape avec le maillet, pour chaſſer le cerceau, quand on lie des futailles.

CHASSOIRE. ſ. f. Terme d'Autourſerie. Baguette que portent les Autourſiers.

CHASTAIGNE, ou CHATAIGNE. ſ. f. Fruit d'un grand arbre qu'on appelle châtaigner, & qui eſt aſſez connu. Ce fruit eſt renfermé dans trois enveloppes. L'exterieure eſt ſemblable à un heriſſon, garnie de piquans. Celle du milieu eſt comme du cuir delié, brune & polie. La troiſiéme eſt plus mince & ridée. Au deſſous on trouve la *châtaigne* qui eſt blanche, aſſez dure, d'un goût agreable, & fort bonne à manger. On en fait de la bouillie en quelques endroits. Les *châtaignes* ſont fort venteuſes. On engraiſſe les pourceaux de *châtaignes* en Limoſin. Les montagnards vivent tout l'hiver de *châtaignes* qu'ils font ſecher ſur des clayes; puis ils les font moudre après les avoir pelées, pour en faire du pain. Ce fruit eſt aſtringent, & ſur tout ſa pelure du milieu. En Latin *caſtanea*, d'où l'on a fait *caſtanaretum*, *châtaignerayе*.

CHASTAIGNE DE CHEVAL, ou CHEVALINE. Arbre qui nous a été apporté de Conſtantinople & de l'Ile de Candie; ceux du pais lui ont donné ce nom, parce que ſon fruit, qui eſt ſemblable à nos *châtaignes*, eſt bon à guerir les chevaux pouſſifs, lorſqu'on leur en donne à manger. On l'appelle autrement *marronier d'Inde*. Voyez MARRONIER D'INDE.

CHASTAIGNE D'EAU, eſt une autre ſorte de plante, qui eſt ainſi appellée, parceque ſon fruit eſt ſemblable à nos *châtaignes*, & qu'elle croît dans l'eau. On la nomme autrement *tribule aquatique*. Voyez TRIBULE AQUATIQUE.

CHASTAIGNÉ. adj. Qui eſt de couleur de châtaigne.

CHASTAIGNERAYE. ſ. fem. Lieu ou terre plantée de châtaigniers.

CHASTAIGNIER. ſ. m. Grand arbre qui porte des châtaignes. La plus belle charpente eſt faite de bois de *châtaignier*. On n'y voit point de vermine ni d'araignées qui s'y attachent. Il n'eſt pas bon à brûler; mais il ſert à faire des cercles, des cuves & futailles, ou des perches pour les treilles & eſpaliers. Il y a une Ordonnance de Henri III. de 1580. qui veut qu'on les coupe de ſix à ſept ans.

CHASTAIN, ou CHATAIN. adj. m. ſeulement. Il ne ſe dit que du poil, & des cheveux dont la couleur reſſemble à l'écorce de la châtaigne. Cet enfant étoit blond; il eſt devenu *châtain*. Les *châtains* ſont plus communs que les blonds.

CHASTE. adj. m. & f. Prononcez l's. Pur; ſage; qui n'eſt point adonné aux plaiſirs ſenſuels; homme ou femme qui n'a point de commerce illicite. De *chaſtes* amours; de *chaſtes* deſirs, MEN. *Chaſtes* penſers, MAL. Il ſe dit plutôt des choſes que des perſonnes. On dit le *chaſte* Joſeph &c. MEN. La parure d'une femme *chaſte*, doit être *chaſte*, BOU. Il y a des gens dont les oreilles ſont plus *chaſtes* que le cœur, BAY. On a dit de Lucrece, que ſon corps avoit reçu l'injure, tandis que ſon ame étoit demeurée *chaſte*, LE MAI. C'eſt peu pour Pompée que ſon épouſe ſoit demeurée *chaſte*, ſi elle a ſeulement pu concevoir la penſée de ne l'être plus, VILL.

On le dit auſſi du ſtile, & du langage, & il ſignifie, Modeſte, retenu, honnête, éloigné de toute impureté, & ſaleté. Virgile eſt un Poëte *chaſte*. La langue Françoiſe eſt ſi *chaſte*, qu'elle rejette non ſeulement toutes les expreſſions qui bleſſent la pudeur, & qui ſaliſſent tant ſoit peu l'imagination: mais encore celles qui peuvent être mal interpretées. Sa ſeverité va juſqu'au ſcrupule, comme celle des perſonnes qui ont la conſcience tendre, & auſquelles l'ombre même du mal fait horreur, BOU. La *chaſte* éloquence ne met point de fard ſur ſon viſage pour paroître agreable, ST. EV. On le dit encore pour marquer la pureté, & l'exactitude Grammaticale, & il ſe joint d'ordinaire avec un autre mot qui l'explique, & qui le determine. On ne peut pas voir une diction plus *chaſte*, ni plus correcte, BOU.

CHASTEMENT. adv. D'une maniere chaſte, & honnête. Vivre *chaſtement*; s'abſtenir de tout commerce de femmes.

L'amour le moins honnête, exprimé chaſtement,
N'excite point en nous de honteux mouvement, BOI.

CHASTEAU, ou CHATEAU. ſ. m. Place fortifiée par art, & par nature; forteresſe; eſpece de citadelle. Le *château* de Namur. Ce *château* commande à la ville.

Ce mot vient du Latin *caſtellum*, diminutif de *caſtrum*. On diſoit autrefois *châtel*.

CHASTEAU, ſe dit auſſi ſimplement de la maiſon d'un Seigneur; du lieu principal du fief où on lui vient rendre hommage; il eſt d'ordinaire avec tourelles, foſſez, & pont-levis. On appelle auſſi *château*, une maiſon ſans defenſe, où les foſſez ne ſervent que d'ornement. On le dit principalement des maiſons Royales. Le *Château* du Louvre: le *Château* de Vincennes: le *Château* de St. Germain: le *Château* de Fontainebleau. Dans toutes ces maiſons Royales, il y a un *Capitaine du Château*, qui en eſt comme le Gouverneur.

CHASTEAU, ſe dit auſſi d'une maiſon de campagne bâtie magnifiquement. Ce n'eſt pas là une maiſon de bourgeois; c'eſt un *château*.

On appelle *château de carte*, une maiſon fort enjolivée, qui paroît beaucoup, & qui eſt peu ſolide. On appelle auſſi *château branlant*, une choſe qui n'eſt pas appuyée ſur de bons fondemens; qui n'eſt pas ferme; qui menace ruine.

CHASTEAU, en termes de Marine, ſe dit dans les grands bâtimens de mer. Le *château de proüe* ou *château d'avant*, le *gaillard d'avant* ou le *theatre*, eſt l'exhauſſement qui eſt à la proüe des grands vaiſſeaux, au deſſus du dernier pont vers la miſaine: c'eſt le lieu où ſont les cuiſines. Le *château de poupe*, ou le *château d'arriere*, ou le *gaillard d'arriere*, c'eſt toute l'élevation qui regne ſur la pouppe au deſſus du dernier pont, où ſont les chambres du Conſeil & du Capitaine.

CHASTEAU D'EAU, c'eſt un pavillon different du regard, en ce qu'il a de plus un reſervoir, & quelque façade d'architecture enrichie de nappes d'eau, de cascades, &c. C'eſt quelquefois un corps de bâtiment avec une ſimple decoration de croiſées feintes, parcequ'il ne renferme que des reſervoirs, comme le *château d'eau* à Verſailles.

On appelle en termes de Blaſon un *château fondu*, celui qui eſt repreſenté en ſa partie d'enhaut ſeulement, & lorſque celle d'enbas ſemble couppée. Il doit du moins avoir deux tours, & un logement au milieu.

CHASTEAU, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Ville priſe, *château* rendu; pour dire, qu'on ne peut plus gueres tenir dans un *château*, quand la ville eſt priſe. On dit auſſi, Faire des *châteaux* en Eſpagne; pour dire, Se repaître de chimeres, de vaines imaginations; faire des deſſeins, & des projets en l'air. Ce proverbe vient de ce qu'en Eſpagne les Grands Seigneurs demeurent dans les villes, & ne font pas bâtir des *châteaux* à la campagne, comme on fait en France. D'autres font venir la choſe de plus loin, & diſent que Cecilius Metellus ayant bloqué la ville de Trebie au Royaume d'Arragon, fut obligé de lever le ſiege; mais par toute la Province il fit bâtir des forts, des redoutes & des *châteaux*, ſans qu'on ſçût à quel

Digitized by Google

deſſein ; car il les abandonnoit en changeant de quartier. Ce qui étonna ſes Capitaines, qui lui en demanderent la cauſe. Il repartit, que s'il croyoit que ſa chemiſe en eût eu la connoiſſance, il l'auroit brûlée ſur le champ. Mais ayant beaucoup rodé, il revint ſur les Trebiens qui avoient negligé de ſe tenir ſur leurs gardes, & les força. Deſorte qu'en ce ſens, Faire des *châteaux* en Eſpagne, ce ſeroit, Mediter profondement ſur un deſſein, & avoir des penſées qui paroiſſent inutiles ; mais qui dans la ſuite peuvent ſervir : ce qui eſt contraire au ſens qu'on y donne communément. D'autres diſent qu'en l'an 700. les Maures ayant paſſé en Eſpagne, pour s'y maintenir ils bâtirent à chaque pas des *châteaux* ; on y en voit encore une infinité. Deſorte que quand on dit, Bâtir des *châteaux* en Eſpagne, (ou il y en a déjà trop) on veut dire, Faire une choſe ridicule & inutile ; comme de porter de l'eau à la riviere. En quelques vieux Auteurs on trouve, Faire des *châteaux* en Aire, dans le même ſens qu'on le dit à preſent de l'Eſpagne.

CHASTELAIN, ou CHATELAIN. ſ. m. C'étoit autrefois un titre d'office, & non pas de fief ou de Seigneurie. On appelloit *Châtelain* le Gouverneur d'un château, établi par les Ducs, ou Comtes, dans les principales bourgades, tant pour les tenir dans l'obeïſſance, que pour y rendre la juſtice. A Rome le Gouverneur du Chateau St. Ange s'appelle encore *Châtelain*. *Châtelain* aujourd'hui c'eſt un nom de Seigneurie, non relevante immediatement de la Couronne ; qui a un degré d'élevation au deſſus d'une Seigneurie ordinaire. Le Seigneur *Châtelain* eſt au deſſous du Baron. Il ne pouvoit autrefois porter ſes Armoiries qu'en écuſſon, & non en quarré, ou banniere ; comme faiſoient les Comtes, Vicomtes & Barons, qui avoient droit de banniere, & de haute Juſtice, de fourches patibulaires à quatre pilliers. Voyez ECUSSON. Le *Châtelain* a droit d'avoir maiſon forte ; c'eſt-à-dire munie de foſſez, & pont-levis, ſans permiſſion du Roi : il peut même empêcher que l'on ne bâtiſſe une maiſon forte dans l'étenduë de ſa Châtellenie. Par un Edit de 1579. pour être *Châtelain*, il falloit avoir un château, haute, baſſe & moyenne Juſtice : Droit de foire, & de marché : mais cet Edit n'a été verifié qu'au Parlement de Bretagne. On a déjà obſervé que les *Châtelains* étoient de ſimples Officiers, qui étoient commis par les Ducs ou Comtes à la garde des Bourgades éloignées, & pour y rendre la Juſtice. Ils n'avoient d'ordinaire que baſſe Juſtice. Il eſt vrai qu'en quelques Provinces les Juges établis dans les villes Capitales, furent appellez *Châtelains* ; & ils en étoient les Juges ordinaires, de même qu'ailleurs les Vicomtes, Prevôts, & Viguiers. Il arriva donc que les Juges établis dans les villages uſurperent la Seigneurie, & la proprieté de leur Juriſdiction : enſorte que preſque par tout le terme de *Châtelain* eſt un nom de Seigneurie, & non pas d'office ; il en faut excepter l'Auvergne, le Poitou, le Dauphiné, où les *Châtelains des Villes* ſont encore de ſimples Officiers. Pour les *Châtelains* qui étoient devenus Seigneurs de leur territoires, ils uſurperent auſſi bien-tôt la haute Juſtice. Mais regulierement, & à remonter à leur origine, ils ne devroient avoir que baſſe Juſtice. Auſſi en pluſieurs coutumes le Seigneur *Châtelain* n'a que la baſſe Juſtice, & ne connoit que des cauſes perſonnelles juſqu'à la ſomme de 60. ſols entre lais, & roturiers ſeulement : par exemple, dans les coutumes du Maine, d'Anjou, de Blois ; dans le Païs de Forêts, & de Dauphiné. Cependant en pluſieurs endroits ils ont la haute Juſtice. Loiſeau ne metpoint les *Châtelains* au rang de la haute nobleſſe, & il pretend par cette raiſon, qu'ils ne ſe peuvent qualifier Chevaliers, à moins qu'ils n'ayent reçu un ordre de Chevalerie. La coutume de Tours accorde aux *Seigneurs Châtelains* tous les droits honorifiques dans les Egliſes enclavées dans leur reſſort, & leur donne la preſéance ſur les Patrons mêmes & les Fondateurs.

CHASTELAIN, Juge Royal qui connoît des affaires civiles & criminelles en premiere inſtance ; mais ſeulement entre Roturiers ; & de toutes ſortes de matieres, & delits à l'exception des cas Royaux, & Prevôtaux. On appelle *Châtelain* en Auvergne, Bourbonnois, & lieux voiſins, ce qu'on appelle ailleurs *Prevôt*, *Vicomte*, ou *Viguier*. Ce ſont tous Juges de même autorité. Les *Châtelains Royaux* ont droit de juger juſqu'à la ſomme de dix livres, nonobſtant & ſans préjudice de l'appel. L'appel de leurs ſentences ſe relevent devant les Baillis ou Senechaux.

CHASTELAIN, eſt auſſi un Juge, ou Officier, qui rend la Juſtice dans l'étendue de la terre d'un Seigneur *Châtelain*. Voyez CHASTELAIN.

CHASTELE, ou CHATELE. ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit des pieces d'un Ecu chargées de figures de châteaux. La bordure de Portugal, le lambel d'Artois ſont *châtelez*.

CHASTELENIE, ou CHATELENIE. ſubſt. fem. Seigneurie d'un Seigneur Châtelain, & l'étenduë de ſa terre, & de ſa Juſtice. Elle eſt au deſſous de la Baronnie, & ne releve point immediatement de la Couronne. C'étoit anciennement un nom d'Office, & non de Seigneurie.

CHASTELENIE, ſignifie auſſi le reſſort, l'enclave d'une Juſtice Royale. Il y a tant de *Châtelenies* qui reſſortiſſent à ce Preſidial. Cette Province eſt diviſée en tant de *Châtelenies*. Voyez CHASTELAIN. Dans les anciens livres de Pratique le mot de *Châtellenie*, ou *Chatelenerie* ſignifie l'enclave, & le territoire de toute Juſtice. C'eſt pourquoi la Juſtice ordinaire de Paris, d'Orleans & de Melun s'appelle encore *Châtelet*.

CHASTELET, ou CHATELET. ſ. maſc. C'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois de petits châteaux, ou forteresſes, où les Seigneurs Châtelains logeoient. Mais preſentement on appelle à Paris *Grand Châtelet*, le lieu où ſe tient le Preſidial, & la Juſtice ordinaire du Prevôt de Paris. C'eſt la ſeule Juriſdiction de Paris. On y juge les affaires Preſidiales en dernier reſſort ; & à l'égard des cauſes qui ſont audeſſus de la competence du Preſidial, on en peut appeller au Parlement. Voyez PREVOST. Outre le Prevôt au nom duquel s'expedient tous les actes, il y a un Lieutenant Civil, un Lieutenant Criminel, deux Lieutenans particuliers, & 56. Conſeillers ; un Procureur, & un Avocat du Roi. On pretend que le ſceau du *Châtelet* eſt attributif de Juriſdiction, enſorte que quiconque eſt obligé en vertu d'un contract paſſé au *Châtelet*, y peut être aſſigné pour l'execution du même contract, en quelque lieu du Royaume qu'il ſoit domicilié. Le petit *Châtelet* eſt un ancien Fort qui fert aujourd'hui à mettre des priſonniers. L'ancien, & le nouveau *Châtelet* étoient deux corps de Juriſdiction. Le nouveau *Châtelet* fut créé en 1674. & par un Edit de 1684. il a été reüni à l'ancien : enſorte qu'ils forment preſentement un ſeul & même tribunal, auquel toutes les Juriſdictions de la ville, fauxbourgs, & banlieuë de Paris ont été incorporées.

On appelle auſſi *Châtelet* à Orleans, Montpellier &c. le lieu où l'on rend la Juſtice.

CHASTELET. Terme de Rubanier. C'eſt la partie du metier du Rubanier qui ſoutient les ardoiſes, & les hautes lices.

CHASTETE'. ſ. f. L's ſe prononce. Continence : vertu Chretienne & morale, par laquelle on s'abſtient des plaiſirs illicites de la chair, & on uſe moderement des

Digitized by Google

des legitimes: Les Religieux & les Religieuſes font vœu de *chaſteté*, & de continence perpetuelle. La *chaſteté* ſe perd dès qu'on conſent de la perdre, Oe. M. La *chaſteté* eſt une vertu qui vient quelquefois par defaillance corporelle, Mont. Le peu de merite d'un Amant fait ſouvent toute la *chaſteté* d'une femme, Bay. Si les hommes n'avoient pas attaché l'honneur, & la gloire des femmes à la *chaſteté*, elles porteroient peut-être la licence plus loin qu'eux, Id. Ce n'eſt pas toûjours par *chaſteté* que les femmes ſont chaſtes, La Roch. On peut douter de la *chaſteté* d'une femme qui n'a point été attaquée, Oe. M. Anciennement à la Chine on pouſſoit ſi loin les loix de la *chaſteté*, que les femmes ne paſſoient jamais à de ſecondes noces. Le P. Couplet. La *chaſteté* eſt la gloire, & le partage des femmes, Le. Mai. Si les hommes ſe font diſpenſez du ſoin exact, & ſcrupuleux de leur *chaſteté*, c'eſt qu'ils ont cru que l'éminence de leur ſexe conſiſte en la liberté de faillir, Id. Un honnête homme ne ſe rebute jamais d'un refus de *chaſteté*, & non de choix, Mont. La *chaſteté* eſt ſi eſtimable, qu'on l'aime dans une femme même qu'on veut ſeduire, Oe. M.

CHASTIER, ou CHATIER. v. act. Corriger; punir; infliger une peine à ceux qui ont failli. La Juſtice *châtie* les coupables. Un pere doit *châtier* ſes enfans. C'eſt une verité qui paroît un peu auſtere, que Dieu nous aime quand il nous *châtie*, Fl. Dieu ne *châtie* point l'iniquité des peres ſur l'innocence des enfans; cette conduite eſt incompatible avec ſa juſtice, Oe. M. Celui qui *châtie* dans la colere, ne corrige pas; il ſe venge, Mont. Le Grand Conſtantin ne ſe portoit à *châtier* que pour le gouvernement, & non pour aſſouvir ſa vengeance, Herman.

Chastier, ſe dit de même des animaux. Il faut *châtier* ce chien-là à grands coups de fouët. On dit auſſi au Manege, *Châtier* un cheval; ſoit avec la chambriere; ſoit en lui donnant les aides avec rudeſſe.

Ce mot vient du Latin *caſtigare*.

Chastier, ſe dit auſſi des malheurs ou deplaiſirs qui arrivent, ou des petites mortifications qu'on reçoit en conſequence de quelque faute que l'on a faite. Cet homme à été bien *châtié* de ſa faute: toute ſa fortune a été depuis en decadence. La goutte *châtie* bien les vieilles gens des pechez de leur jeuneſſe, Oe. M. Un honnête homme eſt aſſez *châtié* quand il eſt obligé de ſe repentir, Cl.

Non, vous dis-je, on devroit châtier *ſans pitié*
Ce commerce honteux de ſemblans d'amitié, Mol.

Chastier, ſignifie auſſi, Corriger, polir le ſtile, ou un Ouvrage; le purger de fautes; le retoucher; le rendre plus juſte & plus exact. Le ſtile de cet Orateur eſt fort *châtié*. Cet homme écrit de bon ſens; mais il ne *châtie* pas aſſez ſa diction. Voiture a plus *châtié* ſa proſe que ſes vers, Pel. Euripide le plus tragique de tous les Poëtes, eſt d'ailleurs peu exact, & peu *châtié* dans la conduite, & la diſpoſition de ſes ſujets, Dac. Quoique le ſtile de Voiture ne ſoit pas fort *châtié*, parcequ'il n'a jamais revû ſes Ouvrages, on y trouve une naïveté, & une delicateſſe, qui ne ſe rencontrent point par tout ailleurs, Bou.

Chastié, ée. part. & adj.

On dit proverbialement, Qui bien aime, bien *châtie*; en parlant de l'amour d'un pere envers ſes enfans. On le dit auſſi de tous ceux qu'on maltraite ſous pretexte de les corriger. On dit auſſi, *Châtier* bien, & recompenſer de même. L'auteur de ce mot eſt le Duc d'Albe, qui étoit fort exact à payer ſes troupes, & fort ſevere à les punir.

CHASTIMENT, ou CHATIMENT. ſ. m. Supplice; punition; correction; peine qu'on fait ſouffrir pour quelque faute commiſe. Souffrir le *châtiment* de ſes crimes. Les *châtimens* trop rudes, & trop ſeveres paſſent pour vengeance plutôt que pour Juſtice, Mez. Le Roi fit un *châtiment* des rebelles un peu trop rigoureux, Id. La loi outragée, & l'ordre public demandent le *châtiment* du coupable, Cl. Ceux que la crainte des *châtimens* ne retient pas dans le devoir, y ſont retenus par l'eſperance des honneurs, Gom. Les *châtimens* que la Juſtice impoſe ne ſont que pour l'avertiſſement des autres: on ne corrige pas celui qu'on pend; on corrige les autrespar lui, Mont. Dieu fit perir les Egyptiens par les plus ſeveres *châtimens* dont il punit les hommes dans ſon courroux, Arn.

Il faut des châtimens *dont l'Univers fremiſſe*;
Qu'on tremble, en comparant l'offenſe, & le ſupplice, Rac.
Et ſi je n'écoutois que mes reſſentimens,
Je ne vous repondrois que par des châtimens,
Capist.

Chastiment, ſignifie auſſi, une ſimple mortification. La raillerie eſt un agreable *chatiment* pour de petits defauts qui ne meritent pas une plus grande punition, Le Pays.

On appelle au Manege *châtimens* du cheval, les effets rigoureux des aides: comme lorſqu'on le pique, qu'on le fouëtte, ou qu'on ſe ſert des aides avec rudeſſe, pour le faire obeïr.

CHASTRER, ou CHATRER. v. act. Couper, retrancher les teſticules à quelque animal. On *châtre* les bœufs, les moutons, les chapons, &c. pour les engraiſſer, ou pour les rendre plus dociles. Cybele *châtra* ſon Amant, parce qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à la careſſer, à cauſe qu'elle étoit vieille, & la Mere de tous les Dieux, Abl. Les Orientaux *châtrent* les hommes pour en faire des Eunuques, & avoir des gardiens fidelles de leurs femmes. Leur jalouſie quelquefois ne ſe contente pas de cette barbare precaution: ils retranchent abſolument toutes les parties ſuſpectes, & tout ce qui diſtingue l'homme, & le ſexe. Abelard dit, pour exprimer un pareil accident qui lui étoit arrivé; Je ceſſai d'être homme, ſans ceſſer de vivre; & je me vis hors d'état de contenter un amour qui me fait encore ſentir ſes deſirs.

Ce mot vient du Latin *caſtrare*. On a appellé un mouton *châtré*, *caſtor*, Du Cange.

Chastrer, ſe dit quelquefois des femmes. Athenée rapporte que le Roi Andramiris fut le premier qui fit *châtrer* des femmes. Heſychius & Suidas diſent que Gyges fit la même choſe. Galien dit qu'on ne les peut *châtrer* ſans les mettre en danger de la vie. Dalechamp dit ſur ce paſſage d'Athenée, que c'étoit ſimplement les boucler.

Chastrer, ſe dit auſſi figurément des choſes dont on a retranché quelque partie. On a *châtré* Martial dans les traductions. Ce Libraire m'a vendu un livre *châtré*. On dit en ce ſens, *Châtrer* des cottrets, *châtrer* des fagots; c'eſt-à-dire, en ôter quelques bâtons. On dit auſſi, *Châtrer* les ruches, en ôter les gauffres de miel. *Châtrer* les arbres; c'eſt-à-dire, les tailler, & en ôter les branches inutiles. *Châtrer* un cep de vigne, c'eſt en couper les rejettons qui pouſſent vers le pied.

Chastrer, en termes de Jardinage, c'eſt auſſi, Tailler, ou pincer. *Châtrer* des melons; *châtrer* des concombres.

Chastré, ée. part. paſſ. & adj.

Chastré. ſ. m. eſt un homme qu'on a fait Eunuque. Les *châtrez* n'ont point de barbe. Les *châtrez* ont la voix claire, & femmine. On appelle une *mine de châtré*, un homme ſans barbe, & un viſage pâle & efféminé. Les femmes regardent ces gens-là avec un ſouris malicieux.

Digitized by Google

CHASTREUR. ſ. m. Celui qui fait metier de châterles animaux. Un couteau de *châteur*.

CHASUBLE. ſ. f. Ornement d'Egliſe, court & ſans manches, & que le Prêtre met par deſſus ſon aube quand il va dire la Meſſe. Les *chaſubles* des Anciens étoient toutes rondes, & ſe retrouſſoient ſur l'épaule; au lieu que maintenant elles ſont fenduës par les côtez.

Ce mot vient de *caſula* ou *caſubula*, qui eſt dans le Ceremonial. Il a été fait de *capſa*, ou *capſula*, MEN. D'autres le derivent de *capiſtullum*, ou *capitis ſibulum*, & prétendent qu'on diſoit autrefois *chaſſuble*, & qu'on s'en affubloit la tête. Rabanus, Uguitio, Iſidore, & Joannes de Janua diſent qu'il a été ainſi appellé, *quia inſtar parvæ caſæ totum hominem tegebat*.

CHASUBLIER. ſ. m. Marchand qui vend des chaſubles, & qui fait les autres ornemens d'Egliſe.

CHAT, CHATTE. ſ. m. & f. Petit animal domeſtique. Un *chat* miaule; c'eſt ſon cri. Il prend des ſouris, des rats. Un *chat* d'Eſpagne. Un *chat* noir, gris, blanc &c. Le *chat* a les pattes, les dents, les yeux & la langue ſemblables au lion. Ces animaux ont tant de conformité enſemble, que les Turcs ſont perſuadez qu'il y a quelque fondement à ce que dit l'Alcoran, que le *chat* naquit dans l'Arche de l'éternument du lion. Ambroiſe Paré ſoutient que le *chat* eſt un animal venimeux qui infecte par ſon poil, par ſon haleine, & par ſa cervelle. Son haleine infecte d'un poiſon qui cauſe la phtiſie, dont Matthiole rapporte pluſieurs exemples: il dit que ſi l'on mange de la cervelle de *chat*, elle cauſe une grande douleur de tête, & rend quelquefois inſenſé, ou cauſe de continuels vertiges. Il ajoûte que leur ſouffle & leur regard eſt notoirement contagieux; & il dit avoir vû des gens qui pour avoir toûjours couché avec un *chat*, ſont devenus phtiſiques, & enfin ſont morts. Henri III. Roi de France avoit tant d'averſion pour les *chats*, qu'il changeoit de couleur & tomboit en ſyncope lorſqu'il en voyoit, PRADE HIST. DE FR.

Ce mot vient de *catus* ou *cattus*, comme celui de *chatte* de *catta*, qui ſe trouvent dans les anciennes Gloſes. Il eſt derivé du Grec *cattis*, ſignifiant la même choſe; MEN. Les Italiens diſent *gatto*. Iſidore veut qu'il vienne *ex eo quòd cattet, id eſt, videat*. D'autres l'appellent *cattus à captura*. Uguitio croit qu'on a dit *Catus, quaſi cautus, unde Deus Catus, qui cautos, acutos eſſe jubebat*, dit St. Auguſtin. On a appellé auſſi le *chat*, *murilegus, felis, muſio, muſcula*, & *pilax*, parcequ'il prend des ſouris, DU CANGE.

En termes de Chaſſe, on appelle *chats harets*, les *chats* ſauvages qui ſont retirez dans les bois & garennes, & ſont un grand degât de lapins.

Le *chat*, en termes des Blaſon, ſe dit *effarouché*, lorſqu'il eſt rampant; mais lorſqu'il leve le train de derriere plus haut que la tête, on l'appelle *herissonné*.

On dit en termes de Jardinage, Couper les branches d'un arbre en dos de *chat*; pour dire, leur faire faire un coude, comme on fait aux eſpaliers.

On appelle figurément une perſonne friande, *chat*, ou *chatte*. On dit qu'elle eſt friande comme un *chat*.

On appelle *ſirop de pied de chat*, celui qui eſt fait avec les feuilles & les fleurs d'une petite plante qui eſt nommée *pied de chat*. Voyez PIED DE CHAT.

CHAT, en termes d'Artillerie. Morceau de fer portant une, deux, ou trois griffes fort aiguës, diſpoſées en triangle, monté ſur une hampe de bois. Ce *chat* ſert à gratter & viſiter le dedans des pieces de canon, pour voir s'il ne s'y trouve point de chambre; c'eſt pourquoi les Fondeurs l'appellent auſſi *Diable*.

CHAT, eſt un gros vaiſſeau du Nord, à cul rond; qui n'a pour l'ordinaire qu'un pont; qui porte des mâts de hune, ſans avoir hune, ni barres de hune. Les mâts en ſont petits, & legers. Le *chat* porte des voiles la plupart quarrées, & ne tire que quatre à cinq pieds d'eau; il tient de la flûte, & de la pinaſſe. On s'en ſert beaucoup, parce qu'il eſt d'une grande capacité, & que d'ailleurs la fabrique en eſt aſſez groſſiere, & ſans ornement.

CHATS. On ſe ſert de ce mot au plurier, pour ſignifier certaines fleurs, qu'on appelle auſſi des *chattons*. Voyez CHATTONS.

CHAT, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit d'un homme qui s'en va d'une maiſon ſans dire adieu, qu'il a emporté le *chat*. On dit de celui qui prend garde ſoigneuſement aux actions d'un autre, qu'il le guette comme le *chat* fait la ſouris. On dit auſſi, qu'un *chat* échaudé craint l'eau froide; pour dire, que celui qui eſt échappé d'un peril, craint tout ce qui eſt de même nature. On dit auſſi de deux perſonnes ennemies, qu'elles s'aiment comme chiens & *chats*. On dit auſſi, Jetter le *chat* aux jambes à quelcun; pour dire, l'accuſer d'une faute. On dit, qu'une fille a laiſſé aller le *chat* au fromage; pour dire, qu'elle a ſuccombé à quelque tentation amoureuſe. On dit, qu'une perſonne s'eſt ſervie de la patte du *chat* pour tirer les marons du feu; pour dire, qu'elle a mis quelcun au hazard, pour profiter de ſa ſimplicité, ou de ſa temerité. On dit de deux antagoniſtes qui ſçavent bien attaquer & ſe deffendre, A bon *chat*, bon rat. On dit encore d'un homme habile, & qui entend à demi-mot, qu'il entend bien *chat*, ſans qu'on diſe minon. On dit d'un mechant payeur, qui ne paye pas en argent comptant, qu'il a payé en *chats* & en rats. Ce proverbe eſt ancien, & ſeroit ridicule au pied de la lettre à ceux qui n'en ſçauroient pas l'origine. Je croi qu'il vient du mot de *chas*, qui ſignifioit autrefois une *maiſon*; & on dit encore en Lyonnois & en Berry, qu'une maiſon conſiſte en trois *chats*; pour dire, en trois chambres ou en trois étages. Le mot de *ras* a ſignifié auſſi un *champ* ou *heritage uni*, où il n'y a point de bâtiment: d'où vient qu'on dit encore *raſe* campagne, *rez* de chauſſée, *ras* pieds *ras* terre. Ainſi on a dit qu'un homme payoit en *chats* & en *rats*, lors qu'au lieu d'argent comptant qui a un prix certain, il payoit ſes creanciers en heritages bâtis & non bâtis, qu'il obligeoit de prendre au prix qu'il vouloit. On dit encore, que la nuit tous *chats* ſont gris; pour dire, que toutes les femmes ont aſſez de beauté la nuit. On dit encore, que le mou eſt pour les *chats*, parcequ'on les nourrit avec du mou, qui eſt le poumon de bœuf. On dit encore d'un homme qui a quelques égratignures au viſage, qu'il s'eſt joüé avec les *chats*. Regnier a dit auſſi dans ſes Satires, Je devins auſſi fier qu'un *chat* amadoüé. On, dit auſſi, dès que les *chats* feront chauſſez; pour dire, De bon matin. On dit d'un homme mal propre, qu'il eſt propre comme une écuelle à *chat*. On dit encore, Il ne faut pas reveiller le *chat* qui dort; pour dire, qu'il faut laiſſer en repos ceux qui nous peuvent faire du mal. On dit, Acheter *chat* en poche; pour dire, Acheter quelque choſe ſans la voir. On dit encore d'un homme qui parle franchement, & ſans rien deguiſer, qui nomme les choſes par leur nom; qu'il appelle un *chat*, un *chat*, & Rolet un fripon. BOI.

Herbe aux chats. Voyez HERBE AUX CHATS.

CHATAIGNE; CHATEAU; CHATELAIN; CHATELET. Voyez CHASTAIGNE; CHASTEAU, &c.

CHATEE. ſ. f. La portée d'une *chate*, RICHELET.

CHATPELEUSE. ſ. f. Petit inſecte ou vermine qui ronge le blé. On l'appelle auſſi *calendre*, ou *charençon* En Latin *curculio*.

CHATHUANT. L'Academie écrit *Chathuan*. ſ. m. Le t ne ſe prononce pas; & l'*h* eſt aſpirée. Il faut donc pro-

Digitized by Google

prononcer *chahuan*. C'eſt un oiſeau nocturne & de mauvais augure. C'eſt la même choſe que le *hibou* & le *duc*. Il eſt de la figure d'une chouette, & de la grandeur d'une petite aigle, tanné & roux, & tacheté de noir, ayant la tête & les griffes de chat. Il y en a de différente eſpece, plumage & groſſeur. Ils voyent pendant la nuit. En Latin *bubo*, *noctua*.

Ce mot vient de *catus ululans*, parceque cet oiſeau a une tête de chat, & prend les ſouris comme un chat, & crie fort haut la nuit: ce qu'on appelloit autrefois *huer*, MEN. Du Cange le derive de *cavanna*, ou *cavannus*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité au même ſens.

CHAT-PARD. ſ. m. eſt un animal féroce qu'on croit être engendré de deux eſpeces. On en a diſſequé un à l'Acad. Royale des Sciences. Sa hauteur étoit d'un pied & demi, & ſa longueur depuis le bout du muſeau juſqu'au commencement de la queuë étoit de deux pieds & demi. Il étoit du reſte ſemblable au chat, excepté qu'il avoit le cou & les barbes un peu plus courts, & qu'il étoit bien plus grand que les chats, mais auſſi bien plus petit que le leopard. Son poil étoit roux, & le ventre iſabelle. La gorge & le deſſous de la mâchoire étoient blancs, & par tout il y avoit des taches noires, qui étoient longues ſur le dos, & rondes ſur le ventre & les pattes.

CHATTE. ſ. f. Barque qui a les hanches, & les épaules rondes; elle eſt ſans aucun acaſtillage; appareillée de deux mâts, dont les voiles portent des bonnettes maillées. La *chatte* eſt du port de ſoixante tonneaux. On s'en ſert à porter du canon, & les vivres d'un vaiſſeau.

CHATTE, eſt auſſi le nom qu'on donne à une eſpece de concombre qui ſe trouve en differens endroits de l'Egypte, & qui eſt très-agreable au goût, & facile à digerer. Il eſt different des nôtres en grandeur & en couleur. Il eſt plus long & plus vert, & ſon écorce eſt plus unie & plus ronde. Il eſt bon contre les fievres chaudes.

CHATTEMITTE. ſ. f. Qui fait l'humble, le devot, & l'hypocrite, pour tromper les autres. Il eſt bas, & burleſque. Voyez comme il fait la *chattemite*.

CHATTER, CHATTONNER. v. n. Faire de petits chats. *Chatonner* n'eſt pas ſi uſité, L'ACAD.

CHATTIERE. ſ. fem. Ouverture, ou trou qu'on laiſſe à une porte, ou à une cloiſon, pour donner entrée aux chats dans des chambres & des greniers, afin qu'ils y aillent faire la guerre aux ſouris.

CHATTON, ou CHATON. ſ. maſc. Petit chat. Il ne ſe dit gueres.

CHATTON, ſignifie auſſi l'endroit où l'on enchaſſe une pierre preciеuſe dans un anneau, un poinçon, un cachet, &c.

Menage pretend que ce mot vient de *caſtrum*, & qu'on a dit autrefois *caſton*. Les Latins l'appellent auſſi *paleta* ou *pala*.

CHATTON, ſe dit auſſi en termes de Botanique, de certaines fleurs attachées ordinairement ſur de longues queuës, & qui approchent en quelque façon de la figure d'un chat. Ces ſortes de fleurs ne laiſſent aucune graine après elles. Telles ſont les fleurs du ſaule, du noiſettier, du chêne, du ſapin. On les appelle autrement des *chats*.

On appelle auſſi *chatton*, le verd qui couvre la coquille de la noiſette, lorſqu'elle eſt encore ſur le noiſetier.

CHATONNÉR. Voyez CHATTER.

CHATOUILLEMENT. ſ. m. Action par laquelle on chatouille; attouchement leger qui cauſe de l'émotion, ou une eſpece de treſſaillement; qui excite du plaiſir, ou qui fait rire. C'eſt auſſi le ſentiment qui naît de cette action. Il y a bien des gens qui craignent le *chatouillement*.

CHATOUILLEMENT, ſe dit auſſi au figuré, du plaiſir de l'eſprit. Quel agreable *chatouillement* cauſe l'approbation du monde, dans les eſprits vains, lorſqu'ils s'entendent nommer parmi les Docteurs eclebres, BEN.

CHATOUILLER. v. act. Toucher legerement quelque perſonne en quelque partie delicate, enſorte que cela lui cauſe du plaiſir, ou de l'émotion, & la provoque ordinairement à rire. *Chatouiller* la plante des pieds.

Ce mot vient de *catullare*, qui a dit pour *catullire*. Les Picards diſent encore *catouiller*, MENAGE.

CHATOUILLER, ſe dit auſſi de tout autre ſentiment delicat qui donne du plaiſir aux ſens, ou à l'eſprit. La Muſique *chatouille* l'oreille. Les bonnes odeurs *chatouillent* le nez. Les bonnes ſaveurs *chatouillent* le goût. Les voluptez en *chatouillant* la chair ſeduiſent le cœur, BOU. La loüange *chatouille*, & flatte les eſprits, LA FON.

Un Auteur vertueux, dans ſes vers innocens,
Ne corrompt point le cœur, en chatouillant *les ſens*,
BOIL.

On le dit figurément en choſes ſpirituelles. Les applaudiſſemens *chatouillent* l'eſprit. Ce diſcours *chatouille* bien ſa vanité. La loüange *chatouille*, & gagne les eſprits, LA FON.

On dit en termes de Manege, *Chatouiller* un cheval de l'éperon.

On dit proverbialement, qu'un homme ſe *chatouille* pour ſe faire rire, quand il rit ſans ſujet apparent, ou par quelque imagination agreable qui lui paſſe dans l'eſprit.

CHATOUILLER LE REMEDE. C'eſt un terme de Monnoye, qui ſe dit quand le Maître approche extrémement du remede tout entier, ſans neanmoins l'excéder.

CHATOUILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CHATOUILLEUX, EUSE. adj. Qui eſt delicat, & ſenſible au chatouillement. Elle eſt chatouilleuſe.

On appelle un cheval *chatouilleux*, lorſqu'il eſt trop ſenſible à l'éperon, qu'il le fuit, & qu'il n'y obeït pas d'abord. On dit qu'un cheval a la bouche *chatouilleuſe*, quand il craint trop le mords.

On dit figurément, qu'une affaire eſt *chatouilleuſe*, quand elle eſt delicate, douteuſe, problematique. On le dit auſſi de celles qui ſont dangereuſes, & difficiles à manier: qu'il faut traitter avec beaucoup de prudence, & de circonſpection. Les affaires d'Etat ſont bien *chatouilleuſes*. Le maniement des deniers publics eſt un emploi fort *chatouilleux*. Voilà un conjoncture bien *chatouilleuſe*, PATRU.

On dit auſſi, qu'un homme eſt fort *chatouilleux* ſur le point d'honneur, ou ſur la conſcience; pour dire, qu'il y eſt fort ſenſible, fort delicat, fort aiſé à bleſſer, & à offenſer.

CHAUD, CHAUDE. adj. m. & f. Brulant; ardent; corps qui contient en ſoi quelques parties ignées, quelques atomes de feu. Les pais trop *chauds* ſont preſqu'inhabitables. Le feu eſt *chaud* au ſuprême degré. Dans le X. ſiecle on introduiſit les épreuves par le fer *chaud*. Voyez PREUVE.

Ce mot vient du Latin *caldum*: l'on diſoit autrefois *cald*. Voyez MENAGE.

CHAUD, ſe dit auſſi de ce qui a la vertu d'exciter de la chaleur, ou de la conſerver. Le poivre eſt *chaud*. La chaux eſt *chaude*. L'eſprit de vin eſt *chaud*. Ce manteau eſt *chaud*. Cette chambre eſt *chaude*, & bien fermée.

On appelle *fievre chaude*, celle qui cause le delire & le transport au cerveau.

CHAUDES LARMES, ce sont des larmes ameres; qui coulent en abondance, & avec impetuosité, quand on a le cœur serré de quelque douleur violente. Il pleuroit à *chaudes larmes*.

CHAUD, se dit aussi en Morale, des mouvemens vifs, & bouillans que causent les passions dans l'esprit, ou le cœur des hommes. *Chaud* en amour; *chaud* après les femmes. Ainsi on appelle un *chaud* ami, un homme vif, ardent, empressé à rendre service. Il est bienheureux d'avoir un si *chaud* protecteur que vous, MOL.

Je crois qu'un ami chaud, *& de ma qualité,*
N'est pas assurément pour être rejetté, ID.

On dit, qu'un homme a le sang *chaud*; pour dire, qu'il est colere & emporté; & de même, que les Picards ont la tête *chaude*.

On dit en ce sens, une *chaude* alarme; pour dire, une émotion surprenante, & causée subitement par la nouvelle de quelque danger prochain. Une occasion bien *chaude*; une *chaude* attaque; pour dire, une attaque violente, & impetueuse. On dit en ce sens, il nous l'a donnée bien *chaude*. On dit aussi d'une bourde, Il me l'a donnée toute *chaude*; pour dire, il venoit de l'inventer, & de la fabriquer.

On dit aussi parmi les joüeurs; qu'un homme a la main *chaude*; pour dire, qu'il est heureux, qu'il a fait plusieurs mains, qu'il a gagné plusieurs coups de suite.

CHAUD, est aussi une maniere d'adverbe. Boire *chaud*; c'est-à-dire, boire une liqueur chaude, ou qui n'a pas sa fraicheur ordinaire. Nous nous sommes trouvez dans une occasion où il faisoit fort *chaud*; c'est-à-dire, où l'on se battoit vigoureusement.

CHAUD. s. masc. Chaleur; ardeur. Le *chaud* est grand: le *chaud* est excessif & insupportable. Endurer tout le *chaud* du jour.

A LA CHAUDE. adv. Dans la chaleur; dans la premiere ardeur. Il lui a dit des injures *à la chaude*; c'est-à-dire, dans les premiers mouvemens de la colere. Il fut tué bien des gens *à la chaude*, lorsqu'on força cette ville.

On dit proverbialement, Tomber de fievre en *chaud* mal; pour dire, d'un petit malheur entrer en un plus grand. On dit, qu'un homme ne trouve rien de trop froid, ni de trop *chaud*; pour dire, qu'il n'est point dégoûté, que tout lui est bon, qu'il prend par tout. On dit, qu'un homme souffle le froid & le *chaud*; pour dire, qu'il n'est d'aucun parti affûté, qu'il soutient le pour & le contre, qu'il dit du bien & du mal des mêmes gens. On dit d'une chose inutile, & qui ne sert à rien; qu'elle ne fait ni *chaud* ni froid. On dit aussi, qu'il faut battre le fer tandis qu'il est *chaud*; pour dire, qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion. Et on dit ironiquement à ceux qu'on veut taxer de froideur, Vous êtes un *chaud* lambin, un *chaud* lancier. On dit aussi pour exaggerer la chaleur d'une chambre, qu'il y fait *chaud* comme dans un four.

CHAUDE. s. fem. Feu violent que donnent les ouvriers qui travaillent aux forges & aux verreries. Chez les Verriers on le dit de la cuission de la matiere propre à faire le verre. On a fait tant de verres d'une telle *chaude*, d'une telle quantité de matiere cuitte. Dans les forges on appelle *chaude suante*, le feu qu'on donne au fer, quand il est si violent, que le fer commence à tomber par gouttes, & à se fondre. Dans les monnoyes on dit, Battre la *chaude*, lorsqu'on bat des lingots d'or sur l'enclume à coups de marteau, après qu'ils ont été tirez du moule, avant que de les donner aux ouvriers.

CHAUDEAU. s. masc. Espece de breuvage composé de vin, de jaunes d'œufs, de sucre, & de canelle, bouillis ensemble: on en donne aux femmes accouchées. On en porte aussi aux mariez la nuit de leurs noces. On en fait aussi de lait au lieu de vin.

CHAUDEMENT. adv. D'une maniere chaude. Quand on est enrumé, il se faut tenir *chaudement*.

CHAUDEMENT, au figuré signifie, Vivre: vigoureusement. Agir *chaudement* pour ses amis. Poursuivre *chaudement* un procés. Cet homme prend les choses bien *chaudement*. Vous y êtes allé un peu trop *chaudement*; vous l'avez trop maltraité.

CHAUDE-PISSE. s. f. Espece de maladie, qu'on appelle autrement gonorrhée. Le mot de *chaude-pisse* a quelque chose d'obscéne. Voyez GONORRHÉE.

CHAUDERON. s. m. On prononce CHAUDRON, & quelques-uns même l'écrivent ainsi, L'ACAD. C'est un utencile de cuisine fait de cuivre, ou de fer, ou de fonte, qui a une anse mobile par laquelle on l'accroche à la cremaillere. Il sert à faire cuire, ou à faire chauffer quelque chose sur le feu. Les Orfevres appellent aussi *chauderon* d'une cassolette, la partie où l'on met les odeurs, & sous laquelle on met le feu. On dit du son d'une cloche, qui n'est pas clair; que ce n'est qu'un *chauderon*.

Ce mot vient du Latin *caldarium*, de *caldus*, pour *calidus*.

CHAUDERON DE POMPE, est une piece de plomb, ou de cuivre, faite en façon de *chauderon*, & percée en divers endroits, laquelle embrasse le bas de la pompe, pour empêcher qu'aucune ordure n'entre dans la pompe.

CHAUDERONNIER, IERE. subst. Artisan qui fait, ou qui vend des chaudrons, des rechauts, & autres utenciles de cuisine. Un siflet de *Chaudronnier* est un siflet composé de plusieurs petits tuyaux de fer blanc, qui leur sert à avertir, lorsqu'ils passent par les ruës. On reproche aux *Chaudronniers*, qu'ils sont sujets à mettre la piece auprès du trou: ce qui se dit aussi figurément de ceux qui raccommodent mal quelque besogne; ou qui ne remedient point au mal.

CHAUDERONNERIE. f. f. Marchandise de chauderons, & autres utenciles de cuivre. A la Foire St. Germain il y a une ruë de la *Chauderonnerie*.

CHAUDIER. v. neut. Terme de Chasse. Il se dit des levrettes, ou lices qui entrent en chaleur. On fait *chaudier* les lices en leur donnant des omelettes avec du poivre & de la muscade, & par d'autres artifices. Les mâtines *chaudient* en Janvier.

CHAUDIERE. f. f. Grand vaisseau de cuivre ou de fer fous lequel on met du feu pour faire cuire, bouillir, ou affiner quelque chose. *Chaudiere* de Brasseur de biere, de Chapelier, de Teinturier, d'Affineur de sucre, &c. En Flandres on jette les faux monnoyeurs dans des *chaudieres* d'huile bouillante.

Et qu'il est aux enfers des chaudieres *bouillantes,*
Où l'on plonge à jamais les femmes malvivantes. MOL.

La *chaudiere*, en termes de Blason, est une marque de grande noblesse, sur tout en Espagne & en Portugal, parcequ'elle n'étoit portée sur les Ecus que par de Grands Seigneurs, qu'ils appelloient *ricos hombres*, ou *de caldera y dependon*: ce qui repondoit à nos Seigneurs Bannerets de France, parcequ'ils pouvoient non seulement lever des soldats; mais de plus ils étoient obligez de les nourrir.

CHAUDIERE, en termes de Marine, signifie, Cuisine. Faire *chaudiere*, c'est, Preparer à manger pour l'équipage. Il n'y avoit plus de quoi faire *chaudiere*. On appelle *chaudiere à bray*, *chaudiere à goudron*, un vaisseau de fer ou de cuivre dans lequel on fait chauffer le brai ou le gaudron.

CHAUFFAGE. f. m. Provision de bois à brûler pour

Digitized by Google

pour ſe chauffer. Il faut tant de cordes de bois par an pour le *chauffage* de cette maiſon.

CHAUFFAGE, eſt auſſi un droit qu'ont pluſieurs Seigneurs, Communautez & Officiers, de couper du bois pour leur proviſion dans les forêts du Roi. Par l'Ordonnance de 1669. le Roi a revoqué & ſupprimé tous droits de *chauffage* dans les forêts Royales, & declare nuls tous les dons qui en pourroient être faits à l'avenir; à l'égard de ceux qui ſont en poſſeſſion du droit de *chauffage* avant l'an 1560. ou à titre onereux, ou en a vertu d'un don ou conceſſion du Roi, ou de ſes predeceſſeurs, & de celui qui appartient aux Officiers des Eaux & Forêts, ſa Majeſté ordonne qu'il ſera évalué en argent.

CHAUFFAGE, ſe dit en particulier du menu bois que l'on employe à chauffer le fond du vaiſſeau pendant qu'on lui donne la carene.

CHAUFFE. ſ. f. Terme de Fonderie. Lieu où ſe jette, & ſe brûle le bois que l'on employe à la fonte des pieces. La *chauffe* eſt ſituée à côté, & à trois pieds plus bas que le fourneau où eſt le metal, & la flamme ſortant de la *chauffe* ſe repand par ondes tout du long de la voute du fourneau, & par ſon exceſſive ardeur fond le metal.

CHAUFFER. v. act. Rendre chaud quelque choſe, en y appliquant l'action du feu. Quand on a *chauffé* un poële, on ſe paſſe aiſément de feu. On *chauffe* le four avant que d'y mettre du pain.

Ce mot vient de *calfare* pour *calefacere*, MEN.

On le dit auſſi de ce qui devient chaud par l'action du ſoleil. Un gueux qui ſe met au ſoleil, ſe *chauffe* aux depens de Dieu. Cela eſt tout-à-fait bas, & populaire.

On le dit auſſi dans les grandes ardeurs de l'été, quand on voit un temps qui menace de quelque orage, que c'eſt un bain qui *chauffe*.

CHAUFFER les pieds à quelcun, ſignifie, lui donner la queſtion par le moyen du feu. On met le patient ſur une roulette, & on lui approche les pieds nuds bien près du feu.

CHAUFFER un vaiſſeau, c'eſt *chauffer* le fond d'un vaiſſeau quand il eſt hors de l'eau, pour le nettoyer, & en decouvrir les defectuoſitez. On dit auſſi, *Chauffer un bordage*; pour dire, le *chauffer* avec quelque menu bois, afin qu'il prenne la forme, qu'on lui veut donner en le conſtruiſant. On dit auſſi, *Chauffer les ſoutes*; pour dire, les ſecher, afin que le biſcuit s'y conſerve mieux.

On dit proverbialement, Ce n'eſt pas pour vous que le four *chauffe*, à ceux qui pretendent avoir part en quelque affaire, à quelque fête, & qu'on en veut exclurre. On dit auſſi à un mechant homme, Tu ſeras bien *chauffé* en l'autre monde, pour le menacer qu'il ſera damné. On dit auſſi, Il verra de quel bois je me *chauffe*; pour dire, quel homme je ſuis. On dit encore, Allez lui dire cela, & vous allez *chauffer* au coin de ſon feu, pour deffier quelcun d'aller dire en face à quelque autre une choſe qui le doit choquer.

CHAUFFÉ, ÉE. part. & adj.

CHAUFFE-CHEMISE. ſ. fem. Tambour; panier à chauffer du linge. Machine en forme de cylindre, haute d'environ trois pieds; & d'un pied de diametre; compoſée de lattes ou de bâtons d'orier; on l'environne d'une toile, & on ſuſpend au haut un filet, ou rezeau dans lequel on met la chemiſe pour la chauffer par le moyen d'un rechaud de feu qu'on met deſſous; on la couvre auſſi par le haut afin d'y enfermer toute la chaleur. On en fait d'une autre figure; celle qu'on vient de decrire eſt la plus commune en France. Voyez TAMBOUR.

CHAUFFE-CIRE. ſ. m. Officier du corps de la Chancelerie. Les jours de ſceau il va prendre le ſceau dans le cabinet du Chancelier; & le poſe ſur la table du ſceau. Il amolit, & prepare la cire pour la rendre propre à ſceller, & appoſe le ſceau aux lettres en preſence de Mr. le Chancelier. Il y a 4. *Chauffe-cires ſcelleurs* en la Grande Chancelerie établis anciennement, & qui ſont hereditaires. Ils ſervent par quartier. Il y a auſſi un *valet Chauffe-cire* hereditaire, qui pétrit, & prepare la cire derriere le *Chauffe-cire*. Les quatre *Chauffe-cires* de la Grande Chancelerie ſervent auſſi à la Chancelerie du Parlement de Paris.

CHAUFFE-LIT. ſ. m. Ce qui ſert à chauffer un lit, ſoit une baſſinoire, un moine, ou autre utencile de cette nature.

CHAUFFE-PANSE. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier une cheminée baſſe.

CHAUFFE-PIED. Voyez CHAUFFERETTE. C'eſt la même choſe.

CHAUFFERETTE. ſ. f. Petit coffret qu'on met ſous les pieds pour les tenir chauds. Il eſt garni en dedans de lames de fer blanc entre leſquelles on met le feu. Le deſſus eſt percé de pluſieurs petits trous pour donner de l'air, & en laiſſer ſortir la chaleur.

CHAUFFEUR. ſ. m. Celui qui tire la branloire, & fait aller les ſoufflets d'une forge pour faire rougir le metal.

CHAUFFOIR. ſ. m. Linge qu'on chauffe pour tenir chaudement quelque partie du corps. Donnez lui un *chauffoir*.

CHAUFFOIR, eſt auſſi une chambre commune où l'on ſe va chauffer dans les Couvens, & dans les Hôpitaux. Les Religieux ſont au *chauffoir*, L'ACAD.

CHAUFFOUR. ſ. m. Grand fourneau dans lequel on cuit la chaux. C'eſt auſſi le lieu où l'on reſſerre le bois, & la pierre à chaux, & le magaſin où on la conſerve.

CHAUFFOURNIER. ſ. m. Ouvrier qui fait la chaux, & qui la fait cuire dans le fourneau. C'eſt auſſi le Marchand qui vend la chaux. Philbert de Lorme declame fort contre les *Chauffourniers* d'Italie: auſquels il voyoit faire de la chaux des plus beaux chapiteaux, & des plus belles corniches de l'antiquité. On l'a appellé en Latin *califurnium*.

CHAVIRER, ou TREVIRER. v. act. Terme de Mer. *Chavirer* une manœuvre, c'eſt mettre deſſus ce qui étoit deſſous.

CHAUME. ſ. m. Le pied de la tige du blé: ou partie du tuyau du blé qui reſte attachée par les racines à la terre quand on l'a ſcié & coupé. On brûle les *chaumes* ſur pied en beaucoup d'endroits pour engraiſſer la terre.

CHAUME, ſe prend auſſi fort ſouvent pour le tuyau tout entier du blé, & pour la paille dont on couvre les maiſons des païſans. On couvre les maiſons de *chaume*. Le pauvre en ſa cabane, où le *chaume* le couvre &c. MALH.

Ce mot vient de *culmus*, NICOD. ou plutôt de *calamus*.

CHAUMER. v. act. Couper, ou arracher le chaume, & le mettre en botte pour ſervir à couvrir des maiſons, ou à faire des murailles de bauge.

CHAUMIERE. ſ. f. Quelques-uns diſent *Chaumine*, L'ACAD. Petite maiſon couverte de chaume, telles que ſont celles des pauvres païſans. Une petite *chaumiere*. Dans ce village il n'y a que des *chaumines* ou *chaumieres*.

On appelle auſſi *chaumiere* ou par compliment, ou quand on veut parler modeſtement, d'une maiſon de campagne qui eſt à ſoi, & qui n'eſt pas fort ſuperbe. J'ay à la campagne une petite *chaumiere* à vôtre ſervice. On le dit auſſi par mepris; ce Gentilhomme eſt mal logé; il n'a qu'une *chaumiere*.

CHAUMINE. ſ. f. Petite chaumiere.

Un

Digitized by Google

Un pauvre Bucheron tout couvert de ramée,
Qui tâchoit de gagner ſa chaumine *enfumée,*
LA FON.

CHAUSSAGE. ſ. m. Ce qui eſt neceſſaire pour entretenir quelcun de ſouliers. A peine ce valet gagne-t-il ſon *chauſſage*, POMEY.

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chauſſe aiſément; qui s'étend uniment ſur la jambe. Les bas de ſoye ſont plus *chauſſans* que ceux de drap, L'ACAD.

On dit auſſi au figuré, Qu'un homme n'eſt point *chauſſant*; pour dire, qu'il n'eſt gueres commode, ni facile dans les affaires; qu'on a de la peine à le gouverner. En ce ſens il n'eſt ni dans L'Academie, ni dans Richelet.

CHAUSSE. ſ. f. Un bas; ce qu'on met ſur la jambe pour la couvrir; ou pour la tenir chaudement.

Ce mot vient de *calga*, comme *fraiſes* de *fraga*, qui avoit été fait de *caliga*, d'où vient auſſi le mot de *chauſſon* & de *calçon*, MEN. Du Cange le derive de *calcia*, mot de la baſſe Latinité, qu'on a dit dans le même ſens, *quòd interdum cum calceis conjungeretur & una calceatetur.*

CHAUSSE, eſt auſſi une piece de drap, ou d'étamine; qui aboutit en pointe comme un capuchon, qui ſert aux Chymiſtes, aux Apothicaires & autres pour filtrer & clariſier les liqueurs. On paſſe l'hypocras, & l'eau de blanc d'œuf par la *chauſſe*.

CHAUSSES, au plur. ou *Haut-de-chauſſes*, ſignifie la partie inferieure de l'habit d'un homme; qui lui couvre les feſſes, le ventre & les cuiſſes. Detacher ſes *chauſſes*; mettre *chauſſes* bas. Les canons de *chauſſes* ſont les deux côtez par où on paſſe les jambes. *Chauſſes à tuyaux d'orgues*, ce ſont des *chauſſes* qui ſont ſi amples, que les plis qu'elles font naturellement, imitent les tuyaux d'orgues. Des *chauſſes* à la matelote; des *chauſſes* à la Suiſſe.

CHAUSSES, ſignifie auſſi, des culottes retrouſſées d'un Page. Les Pages ne portent plus de ces ſortes de *chauſſes*. Ce Gentilhomme a quitté les *chauſſes* depuis peu; pour dire, il eſt ſorti de page.

CHAUSSES, en termes de Marine, ſe dit par quelques-uns, du preſent ou pot de vin que le Marchand Chargeur donne au Maître, tant pour lui, que pour diſtribuer dans l'occaſion. Ce qu'on lui donne pour lui en particulier, & qu'il ne partage point, eſt d'ordinaire autant que le fret d'un tonneau.

CHAUSSE D'AISANCE. Tuyau de de plomb, ou de pierre percée en rond, ou en quarré; elle eſt plus communément de boiſſeaux de poterie dans les maiſons, & de plomb dans les vaiſſeaux. La *chauſſe d'aiſance* doit avoir trois pouces d'iſolement contre un mur mitoyen.

CHAUSSES, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit à celui qu'on veut chaſſer d'auprès de ſoi, Va te promener, tu auras des *chauſſes*, ou ſimplement, Va-t-en, tire tes *chauſſes*. On dit auſſi de ceux qui ſe ſont mis en ſûreté par la fuite, qu'ils ont bien fait de tirer leurs *chauſſes*. On dit pour ſe mocquer de la pauvre Nobleſſe, C'eſt un Gentilhomme de Beauce, qui ſe tient au lit quand on refait ſes *chauſſes*. On dit auſſi, Il eſt ſi pauvre qu'il n'a pas de *chauſſes*. On dit d'un jeune homme, qu'il a la clef de ſes *chauſſes*, quand il eſt hors d'âge d'avoir le fouët. On dit des Sergens qui menent un homme priſonnier, qu'ils le tiennent au cul & aux *chauſſes*. On dit auſſi d'une perſonne dont on parle, dont on examine la conduite, ou de qui on juge le procés, qu'on le tient au cul & aux *chauſſes*. On dit d'une femme qui gourmande ſon mari, qui eſt maîtreſſe dans la maiſon, qu'elle porte le haut-de-*chauſſe*. On dit à celui à qui on voit des bas depareillez, qu'il a des *chauſſes* de deux Paroiſſes.

CHAUSSE'E. ſ. f. Conſtruction de pierre, ou élevation de terre bien battuë & ſoutenuë de berges en talut, ou de fils de pieux, pour retenir les eaux d'un étang, ou empêcher qu'une riviere ne ſe déborde.

Ce mot vient de *calcata*, NICOD. Paſquier croit que ce mot a été dit par corruption de *hauſſe*. Spelman & Somnerus le derivent *à calcando, aut à calce, quia ejuſmodi viæ calce muniuntur.* Bergier dans ſon livre des grands Chemins des Romains, dit qu'il vient *à peditum calceis quibus teruntur.* On a appellé les *chauſſées* dans la baſſe Latinité, *calcea, calceia, calceata & calcetum*, DU CANGE.

CHAUSSE'E, ſe dit auſſi des chemins de pierre, ou des levées, & des jettées de terre qu'on fait dans des lieux bas & marécageux, pour y faire un chemin, & un paſſage ſûr & commode. La ville de Mexique eſt bâtie au milieu d'un lac, & on n'y arrive que par de longues *chauſſées*. *Chauſſée* a ſignifié auſſi autrefois *écluſe*.

CHAUSSE'E DE PAVE'. C'eſt dans une large ruë l'eſpace cambré qui eſt entre deux revers. On le dit encore du pavé d'un grand chemin avec bordures de pierre ruſtique. Les *chauſſées* des grands chemins ſuivant l'ordonnance doivent avoir quinze pieds de largeur.

On appelle *rez. de chauſſée*, la ſuperficie de tout lieu conſiderée au niveau: ainſi on dit, que des fondemens ſont élevez juſqu'au *rez. de chauſſée*; pour dire, au niveau du terrain où l'on bâtit; le *rez. de chauſſée* d'une cave, ou du premier étage, ſe dit improprement.

CHAUSSEMENT. ſ. f. Pomey employe ce mot pour ſignifier, l'action de chauſſer, & auſſi la proviſion de chauſſure. Mais on doute qu'il ſoit fort uſité.

CHAUSSE-PIED. ſ. m. Ce qui ſert à chauſſer plus aiſément des ſouliers, & à en relever les quartiers ſur le talon. C'eſt ordinairement une large lanicre de cuir velu, & non courroyé, faite d'une peau de veau mort né. On en faiſoit autrefois de corne, & même de fer.

CHAUSSE-PIED, ſe dit figurément des choſes qui donnent de la facilité à en faire une autre. Une charge qu'achete un jeune homme eſt un *chauſſe-pied* de mariage. Cela eſt du ſtile ſimple & bas. On dit de même, quand on a reüſſi en quelque affaire ſans le ſecours d'autrui; Nous voilà dedans ſans *chauſſe-pied*.

CHAUSSER. v. act. & n. Mettre ou prendre des bas, des ſouliers, des bottes & autres couvertures de jambes. Se *chauſſer*; ſe faire *chauſſer*. Ces bas de ſoye *chauſſent* bien; c'eſt-à-dire, qu'ils ſiéent bien; qu'ils viennent bien à la jambe.

Ce mot vient de *calcare*, NICOD.

CHAUSSER, ſignifie auſſi, Faire des ſouliers. Qui eſt le cordonnier qui vous *chauſſe*? On dit qu'un homme *chauſſe* à dix ou douze points, pour dire, qu'il lui faut des ſouliers d'une telle meſure, d'une telle longueur.

On dit figurément, *Chauſſer* les éperons aux ennemis pour dire, les pourſuivre vivement après qu'on les a defaits; les obliger à ſe ſervir de leurs éperons. Il eſt vieux en ce ſens, L'ACAD.

CHAUSSER des arbres, c'eſt, Mettre aux pieds des arbres de la terre nouvelle, ou du fumier pour les faire porter davantage.

On dit en termes de Fauconnerie, *Chauſſer* la grande ſerre de l'oiſeau, lorſqu'on entrave l'ongle du gros doigt d'un petit morceau de peau.

On dit figurément, *Chauſſer* le cothurne; pour dire, S'appliquer à compoſer, ou à repreſenter des pieces de theatre, Voyez COTHURNE.

On dit encore figurément & baſſement, que deux hommes *chauſſent* à même point; pour dire, que ce qui convient à l'un eſt propre à l'autre; qu'ils ſont de même humeur, de même genie. On dit auſſi, *Chauſſez.* vos lunettes; pour dire, Regardez la choſe plus exactement & de plus près. On dit en mauvaiſe part; Se *chauſſer*

Digitized by Google

chauſſer une opinion dans la tête ; pour dire, Se prevenir, s'imprimer, ſe mettre trop fortement une choſe dans l'eſprit. *Cet homme n'eſt pas aiſé à chauſſer* ; pour dire, n'eſt pas aiſé à perſuader, à gouverner. Quand il a ſon bonnet *chauſſé*, la tête *chauſſée*, pour dire, quand il eſt aheurté à une opinion, il y eſt ferme.

CHAUSSÉ, ÉE. part. & adj.

On dit au Manege, qu'un cheval eſt *chauſſé* trop haut, quand ſes baſſanes, ou ſes marques blanches montent trop haut ſur ſes jambes.

CHAUSSÉ, en termes de Blaſon, eſt le contraire de *chapé*, & ſe dit, lorſqu'une eſpece de chevron plein & maſſif eſt renverſé, & touche de ſa pointe celle de l'Ecu, enſorte que le champ de l'Ecu lui ſert comme de *chauſſe* ou de vetement qui l'entoure de bas en haut ; au lieu que quand il eſt droit, il lui ſert de chape ou de manteau. L'un & l'autre forment un triangle ſur le champ de l'Ecu. De gueules, à trois pals d'argent, *chauſſé* d'or.

CHAUSSÉ, ou CHAUCHIÉ, ſignifioit autrefois, Chemin ferré : d'où eſt venu le mot de *chauſſée*, ſelon Borel.

On dit d'un homme qui ſe ſauve à la hâte, qu'il eſt ſorti un pied *chauſſé*, & l'autre nud. On dit auſſi, Le Diable l'a emporté tout *chauſſé* & tout vetu. On dit auſſi, Dès que les chats feront *chauſſez* ; pour dire, de bon matin. On dit encore d'un homme opiniâtre, & aheurté ; quand il a une fois la tête *chauſſée*, il n'y a pas moyen de le faire revenir. Tout cela eſt bas & populaire.

CHAUSSE-TRAPES. ſ. f. Ce ſont des clous à quatre pointes de fer diſpoſées en triangle, de telle ſorte, qu'il y en a toûjours trois qui portent à terre, & une demeure dreſſée, & debout. Les plus petites ont des pointes de trois pouces, & les plus grandes de cinq. On en ſeme dans un champ, ou dans un gué où la cavalerie doit paſſer, afin qu'elles ſe fichent dans les pieds des chevaux, & les enclouënt. Il avoit fait jetter des *chauſſe-trapes* aux avenuës de ſon camp ; l'Infanterie s'en ferra dans les *chauſſe-trapes* qu'on avoit ſemées dans le chemin. Quelques-uns les nomment *clouds d'attrape*. On appelle en termes de Chaſſe *chauſſe-trapes*, des pieges à prendre des loups, & quelques autres bêtes. Du Cange l'appelle en Latin *calcatrepa*.

CHAUSSE-TRAPE. ſ. f. Terme de Botanique. Eſpece de chardon qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux pieds, anguleuſe, un peu velué. Ses feuilles ſont molles, longues quelquefois d'un pied, aſſez larges, decoupées profondement, blanchâtres. Ses fleurs ſont des bouquets à fleurons évaſez par le haut, decoupez en lanieres, de couleur purpurine, quelquefois blanche : elles naiſſent aux ſommets des branches, & ſont ſoutenuës par un calice compoſé de pluſieurs feuilles poſées les unes ſur les autres, & terminées chacune par un piquant. Lors que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petites graines oblongues, garnies d'une aigrette. Sa racine eſt blanche, longue d'un pied, groſſe d'un pouce. En Latin *carduus ſtellatus, ſive calcitrapa*, J. BAUH. Cette plante eſt aperitive, febrifuge, propre pour la colique nephretique.

CHAUSSE-TRAPE. C'eſt auſſi une piece de blaſon, & d'armoiries.

CHAUSSETTE. ſ. f. Bas de toile qu'on met par deſſous le bas, & deſſus la chair.

CHAUSSETTIER. ſ. m. Ce mot ſe joint ordinairement avec Drappier. C'eſt un Marchand de draps de laine, qui fait l'un des ſix Corps des Marchands de Paris. On les a appellez *Drappiers-Chauſſetiers*, parceque dans le ſiecle paſſé il falloit avoir à faire à deux Marchands pour ſe faire faire un habit. Les Pourpointiers faiſoient les pourpoints, qui étoient de ſatin, de velours, ou de peaux de ſenteur. Les Drappiers faiſoient les chauſſes, qui étoient toûjours de drap, & differentes des pourpoints. Il n'y a plus de *Chauſſetiers Drapiers*. On a fait la reünion des deux Corps de Pourpointiers & de Tailleurs en l'année 1656.

CHAUSSON. ſ. m. Ce qui ſert à couvrir le pied, & qu'on met ſous le bas. On fait des *chauſſons* de toile, de laine, de coton, de chamois, doüate.

CHAUSSON, eſt auſſi une eſpece de ſoulier leger, plat, & ſans talon, dont la ſemelle eſt de feutre, ou de drap, & dont on ſe ſert pour joüer à la Paume, à danſer, à faire des armes, & autres exercices où il faut avoir le pied ferme & leger. Autrefois on ſe mettoit en *chauſſons* pour ſe battre.

On dit pour ſe moquer d'un homme qui ne porte preſque rien avec lui ; qu'on mettroit tout ſon équipage dans un *chauſſon*. St. Amant a dit de la toilette d'un debauché ;

Que le luxe mis hors d'arçon,
N'y montre pour tout équipage,
Qu'un peigne dedans un chauſſon.

CHAUSSURE. ſ. f. Couverture du pied, ou de la jambe. Les chauſſes, ſouliers, bottes, pantoufles, brodequins, ſont compris ſous le nom de *chauſſure*. Les gens galans, ont toûjours grand ſoin que leur *chauſſure* ſoit propre, mignonne, &c.

On dit, proverbialement qu'un homme a trouvé *chauſſure* à ſon pied ; pour dire, qu'il a trouvé une choſe qui lui convient, une perſonne qui eſt de même humeur, de même genie. Cet homme eſt pacifique, & il a épouſé une femme fort douce ; il a trouvé *chauſſure* à ſon pied. On le dit plus ordinairement dans un ſens oppoſé d'un homme qui a trouvé quelqu'un qui lui tient tête, ou un adverſaire auſſi puiſſant que lui. Cet homme eſt un grand chicaneur ; mais il a trouvé *chauſſure* à ſon pied ; il a affaire à un homme qui en ſçait autant que lui. Tout cela eſt bas.

CHAUVE. adj. m. & f. Qui a toute la tête ſans cheveux, ou la meilleure partie. Charles le *Chauve* étoit ſçavant : mais foible, MEZ. Socrate reſſembloit à Silene ; il étoit *chauve*, & camus comme lui, LE FEVRE. Effacez vos defauts par vos vertus : & imitez Ceſar, qui couvrit de lauriers ſa tête *chauve*, AMELOT.

Ce mot vient du Latin *calvus*.

On dit figurément, que l'occaſion eſt *chauve* par derriere ; pour dire, qu'il la faut prendre dès qu'elle ſe preſente, & ne la pas laiſſer échapper ; autrement on ne peut plus la rattraper.

CHAUVE-SOURI. ſ. f. Petit oiſeau nocturne, dont les ailes ſont de peau & de cartilage. Il reſſemble à la ſouri. Chaque pied eſt compoſé de cinq doigts, & ſes ongles ſont crochus ; mais il n'a ni bec, ni plumes. La *chauve-ſouri* ſe ſert des deux pieds de devant pour voler ; elle ne vole que la nuit, & ne s'approvoiſe jamais. Elle vit de mouches & de choſes graſſes, comme de chandelle, de graiſſe & de chair. En Latin *vespertilio*. Elle a été ainſi appellée du mot *chauve*, à cauſe qu'elle n'a ni poil, ni plume ; & pour cela on l'a appellée en pluſieurs endroits *rat pennade*. Il y a à Madagaſcar, au Breſil & aux Maldives des *chauve-ſouris* groſſes comme des corbeaux, qui ont la tête comme celle d'un renard. Elles ſe pendent aux arbres pour ſe repoſer par de petites agraffes qui ſont aux nœuds de leurs ailes. Elles ſuccent le ſang des hommes la nuit, & s'attachent au premier membre qu'elles trouvent deçouvert, HIST. DES IND. A la côte de Darien aux Indes Occidentales il y a des *chauve-ſouris* dont la picqure eſt venimeuſe, & quelquefois mortelle. Elles ont cela de remarquable, que quand elles

ont piqué un homme, les jours suivans elles le choisiront entre cent personnes pour le piquer encore dans le même endroit, HERRERA. Il y en a d'autres à la Chine qui sont aussi grosses que des poules, & dont les Chinois mangent la chair, qu'ils ne trouvent pas moins délicate, VOYAGE DE LA CHINE.

On dit des masques, qu'ils ont couru le bal la nuit en *chauve-souris*, quand ils se sont deguisez à la hâte & sans ornemens, en mettant une juppe de femme attachée à leur cou, & pendante jusqu'aux genoux.

CHAUVETE. f. f. Etat d'une tête chauve, & depouillée par la chute des cheveux. Les Medecins disent plus ordinairement *calvitie*. L'un & l'autre mot est peu en usage, REGL. Il n'est point dans le Dictionnaire de l'Academie.

CHAUVIR. v. n. Dresser les oreilles. Il ne se dit que des animaux qui ont les oreilles longues & pointues, comme les chevaux, les anes, les mulets, &c.

CHAUX. f. f. Pierre calcinée; marne, matière ou autre matiere semblable qu'on brûle, & qu'on fait cuire à grand feu dans un four bâti exprès, dont ensuite on fait du mortier pour bâtir. Le feu en desseche toute l'humidité, & en ouvre tous les pores; ce qui fait qu'elle se reduit si facilement en poudre. La *chaux vive*, est celle qui sort du fourneau. *Chaux éteinte*, ou amortie, est celle qu'on delaye & qu'on detrempe dans un baſſin avec de l'eau, & qu'on reserve pour faire à quelque temps de là du mortier. *Chaux fusée*, est celle qu'on a laiſſé long temps à l'air sans l'éteindre, dont toutes les parties ignées se sont évaporées peu-à-peu, qui s'est reduite en poudre très-menuë, & qui n'est plus bonne à rien. On blanchit les murailles avec de la *chaux*. Du lait de *chaux*. La meilleure *chaux* est celle qui se fait de marbre & de la pierre la plus dure, & qui est éteinte au sortir du fourneau. Pour connoître si la *chaux* est bonne, il faut qu'elle soit pesante, qu'elle sonne comme un pot de terre cuite, que sa fumée soit épaiſſe & s'éleve incontinent en haut, lorſque la *chaux* est mouillée & qu'elle se lie au rabot, quand on la detrempe. Les murs des fondemens se font à *chaux* & à ſable.

CHAUX, se dit en Chymie de cette eſpece de cendre ou poudre très-menuë qui reste des metaux ou des mineraux qui ont été long temps en un feu très-violent. L'or & l'argent qu'on a reduit en *chaux* se remettent par l'art dans leur premiere nature. La *chaux* d'étain s'appelle de la *potée*, qui sert à polir les miroirs d'acier. La *chaux* d'airain s'appelle *as uſtum* chez les Droguiſtes.

On dit proverbialement, qu'une affaire est faite à *chaux* & à ciment; pour dire, qu'elle ſubſiſtera; qu'elle est ferme, & ſolidement établie; qu'on a pris toutes les precautions neceſſaires pour la bien aſſûrer.

Ce mot de *chaux* vient du Latin *calco*. *Calx ſit ex lapidibus calefactis & adueſtis.*

C H E.

CHEAUS. ſubſt. maſc. Terme de Chaſſe, qui se dit des petits de la louve, & même des chiens & des renards.

CHECHINQUAMIN. ſ. m. Petit fruit de la Virginie, qui est fort eſtimé parmi les Sauvages; il est fort ſemblable au gland, ſi ce n'est qu'il a des écailles, comme les noiſettes.

CHEF. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois la tête de l'homme; il n'est plus gueres en uſage qu'en Poëſie, le *chef* ceint du ſacré diadême.

\- - - *Et le mortel affront*
Qui tombe ſur mon chef, *rejaillit ſur ton front*,
CORN.

CHEF, ſe dit auſſi en parlant de reliques, & de la tête de quelques Saints. Le *Chef* de St. Denys. On montre à Rome le *Chef* de St. Jean: Mr. du Cange a fait une Diſſertation pour prouver que le veritable *Chef* de St. Jean est à Amiens. Sept ou huit autres villes pretendent avoir le même honneur. On dit auſſi en ſtile profane, le *Chef* de Meduſe &c.

Nicod derive ce mot du Grec *kephale* ſignifiant *tête*, comme qui diroit *ceph*, auſſi-bien qu'Henri Etienne. Mais Menage ſoutient qu'il vient de *capo*, qui a été fait de *caput*.

CHEF, ſe dit auſſi des animaux. Cent *chefs* de Brebis. Vingt *chefs* de bêtes à cornes; c'eſt-à-dire, pieces.

CHEF, ſe dit au figuré de ce qui est le premier; qui est à la tête d'un corps, ou d'une aſſemblée; qui y preſide; qui y tient le premier rang. Le *Chef* d'une compagnie doit en être non ſeulement digne; mais le plus digne, OE. M. JESUS-CHRIST est le *Chef* invisible de l'Egliſe. Le Chancelier est le *Chef* de la Juſtice, & de tous les Conſeils du Roi. Le *Chef du Conſeil Royal* des Finances, est celui qui preſide à ce Conſeil. Le premier Preſident est le *Chef* du Parlement. Le *Chef* d'une Ambaſſade, ou d'une deputation. Voilà le *Chef* de la troupe.

CHEF, ſe dit de même à la guerre, du General; de celui qui commande l'Armée. Le *Chef* de l'Armée. Agamemnon étoit le *Chef* des Grecs au ſiege de Troye. Tous les *Chefs* de l'Armée s'aſſemblerent; c'eſt-à-dire, tous les principaux Officiers. On languit avec le pieux Enée de Virgile, & avec tous ceux qui accompagnoient ce *Chef* mediocre, ST. EV. Les Romains ont quelquefois refuſé le triomphe à d'utiles victoires, parceque la conduite du *Chef* ne repondoit pas à ſon bonheur, MONT.

CHEF D'ESCADRE. Officier de Mer qui commande un detachement, ou une diviſion de vaiſſeaux ou de galeres. Il commande en l'abſence des Lieutenans Generaux des Armées Navales. Les *Chefs d'Eſcadre* ont ſeance & voix deliberative dans le Conſeil de guerre, ſelon leur rang d'ancienneté. La cornette blanche est le pavillon du *Chef d'Eſcadre*. Voyez CORNETTE. Il y a d'ordinaire ſix *Chefs d'Eſcadre*, parce que les forces Navales de France ſont diviſées en ſix Eſcadres ſous les titres de Poitou, de Normandie, de Picardie, de Provence, de Guyenne, & de Languedoc. Le *Chef d'Eſcadre* tient le même rang dans les Armées Navales que le Brigadier ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres le Marechal de camp dans les Armées de terre. Il y a quatre *Chefs d'Eſcadre des Galeres* de France.

On appelle *Chefs de file* d'un bataillon, les ſoldats qui forment le front, ou la face, & qui ſont au premier rang d'un bataillon. Dans les compagnies de Gendarmes & de Chevaux-legers il y a un *Chef d'Eſcadron*. *Chef de demie-file*, celui qui est le quatrième, quand les bataillons ne ſont compoſez que de ſix ſoldats de hauteur, comme ils le ſont d'ordinaire.

CHEF DE PARTI. Celui qui ſe met à la tête de quelque parti, ou de quelque faction; qui en est le conducteur; qui en fait mouvoir les reſſorts; qui les fait agir; qui est à la tête d'une cabale. Le *Chef* de l'entrepriſe: le *chef* de la cabale. Combien de gens ſe conſolent de voir l'Egliſe diviſée, parcequ'ils ſe voyent *Chefs de parti?* BEN. Le Prince de Condé étoit le *Chef* muët de la conjuration d'Amboiſe, MAIM. Les mutins étoient d'autant plus formidables, qu'ils avoient à leur tête un *Chef* inſolent, & audacieux, OE. M.

CHEF, ſe dit auſſi de certains premiers Officiers de la Maiſon du Roi. Dans la Fourriere il y a 20. *Chefs*, ou Valets de Fourriere. Dans la Fruiterie il y a un *Chef* ordinaire, & douze *Chefs* ſervant par quartier. Dans la Pan-

Digitized by Google

Panneterie-bouche il y a douze *Chefs*, ou Sommeliers ſervans par quartier, & un *Chef ordinaire*. Dans la Panneterie-commun il y a treize *Chefs*. Dans l'Echanſonnerie-bouche il y a de même douze *Chefs* ou Sommeliers ſervans par quartier, & un *Chef* ou Sommelier ordinaire; & dans l'Echanſonnerie-commun il y a vingt *Chefs* &c. Les *Chefs du Gobelet*; c'eſt-à-dire, de la Panneterie-bouche & de l'Echanſonnerie-bouche, font l'eſſai de ce qu'ils ſervent au Roi.

CHEF, ſe dit encore des perſonnes qui ont famille, & entretiennent un menage. Il y a tant de *Chefs* de famille dans cette paroiſſe. On aſſemble les *Chefs* d'une famille.

CHEF, ſe dit auſſi de l'aîné d'une famille, ou d'une branche. Un tel Seigneur eſt *Chef* du nom & des armes de cette Maiſon; c'eſt-à-dire, l'aîné ou deſcendant de l'aîné: c'eſt lui ſeul qui doit porter les armes pleines de la Maiſon. On l'a appellé en quelques lieux *Chef d'hoſtise*; pour dire, d'hôtel; & en la Coutume de Saintonge & de Poitou, *Chemuer*. On dit auſſi; cet homme n'eſt point riche du *Chef* de ſon Pere; il vient à une groſſe ſucceſſion du *Chef* de ſa Mere; c'eſt-à-dire, du côté de ſa mere, & à droit du ſang.

CHEF, ſe dit auſſi du lieu & du manoir principal d'une Seigneurie, d'un Ordre. Il faut aller rendre la foi & hommage au *chef-lieu*, ou *lieu-chevel* du Fief dominant dont on releve. On appelle *chefcens*, le premier cens dû ſur un heritage, par oppoſition à *ſurcens*: Voyez CENS. Et on appelle *Chef-Seigneur*, le Seigneur ſuzerain qui poſſede le Fief chevet, ou chevel, ou ſuperieur, duquel relevent d'autres fiefs. On l'appelloit autrefois *Seigneur Chevetain*. En la Coutume de Normandie on appelle *chef-mets*, ou *lieu chevel*, le principal manoir d'une ſucceſſion.

CHEF D'ORDRE. General d'Ordre; Abbaye, ou Abbé qui a pluſieurs Abbayes, ou Monaſteres qui en dependent. Un Abbé *Chef d'Ordre* eſt comme un Metropolitain, ou un Patriarche. Il a l'adminiſtration du temporel, & du ſpirituel; il a juriſdiction ſur les Religieux qui lui ſont ſoumis. Il a la viſite & la correction ſur les Monaſteres dependans de lui. Un Abbé *Chef d'Ordre* ne peut-être Commendataire. Il faut qu'il ſoit ou Regulier, ou Cardinal. C'eſt dans les Abbayes *Chefs d'Ordre* que ſe tiennent les Chapitres Generaux. En France Grandmont & Premontré ſont *Chefs d'Ordre*. Val des Choux à Dijon eſt *Chef d'Ordre*. L'Abbé de Cîteaux eſt *Chef d'Ordre*. L'Abbeſſe de Fontevraud eſt *Chef* & *Generale d'Ordre*. Les quatre filles de Cîteaux, qui ſont Clairvaux, la Ferté, Pontigny, & Morimont ſont auſſi des Abbayes *Chefs d'Ordre*. L'Abbé de St. Antoine dans le Viennois eſt *Chef de l'Ordre* de St. Antoine. Le Couvent des Celeſtins à Paris eſt *Chef d'Ordre*. On dit auſſi dans le même ſens; *Chef de Congregation*. Clugny eſt *Chef de Congregation*. Voyez CONGREGATION. Tous ces *Chefs d'Ordre*, ou de *Congregation* ſont électifs par le Chapitre general, & confirmatifs par le Pape, dont ils ſont obligez d'obtenir des bulles. Ils ſont auſſi exempts de la juriſdiction des ordinaires. Voyez GENERAL. Les uns ſont en titre, & perpetuels; comme celui de Premontré, de Cîteaux, & de Clugny. Les autres ſont triennaux; comme l'Abbé de Ste. Genevieve. Les Abbez *Chefs d'Ordre* ont la croſſe & la mitre, & les autres ornemens Pontificaux.

On appelle *Chefs d'Ordre* dans le College des Cardinaux, le Doyen des Cardinaux, ou le plus ancien Evêque; le premier Cardinal Prêtre, & le premier Cardinal Diacre. Ces trois Cardinaux prennent l'adminiſtration des affaires pendant la vacance du St. Siege. Quand le Pape eſt élu, le Maître des Ceremonies conduit les trois Cardinaux *Chefs d'Ordre* avec le Camerlingue, pour lui demander s'il accepte l'élection. Quand celui qu'on a élu Pape, n'eſt point Evêque, il eſt ſacré par les trois *Chefs d'Ordre* qui ſont *in ſacris*. Ce nom de *Chef d'Ordre* eſt peut-être un reſte de l'uſage ancien de l'Egliſe. Il y avoit un premier Prêtre, qui étoit d'ordinaire le plus ancien d'ordination. On l'appella depuis *Archiprêtre*. Il y avoit de même un Archidiacre, établi ſur tous les Diacres; & enfin les moindres Clercs avoient un *Primiclere*, ou *Primicier* pour les gouverner. On appelloit donc *Chefs d'Ordres*, l'Archiprêtre, l'Archidiacre, & le Primicier.

CHEF, ou *Pilier*, ſe dit à Malthe des Baillis conventuels qui ſont les *Chefs* des huit Langues, ou Nations qui compoſent l'Ordre de Malthe. Ils ſont du nombre de ceux qu'on appelle *Grand-Croix*. Le *Chef* de la Langue de Provence eſt grand Commandeur de l'Ordre: le *Chef* de la Langue d'Auvergne eſt grand Marechal: le *Chef* de la Langue de France eſt grand Hoſpitalier. Le *Chef* de la Langue d'Italie eſt grand Amiral. Le *Chef* de la Langue d'Arragon eſt grand Conſervateur: le *Chef* de la Langue d'Allemagne eſt grand Bailli. Le *Chef* de la Langue de Caſtille eſt grand Chancelier: le *Chef* de la Langue d'Angleterre étoit le Turcopilier, ou le General de l'Infanterie. Mais il ne faut plus le compter puiſque l'Angleterre n'eſt plus ſous l'obeïſſance du Pape.

CHEF, en termes de Charpenterie, eſt la partie qui termine le devant d'un bateau. Ce fonçet a tant de toiſes entre *chef* & quille; c'eſt-à-dire, depuis le fond qui commence à ſe courber, juſqu'à l'autre bout. Sur la mer on appelle cette partie *étrave*.

CHEF, ſe dit auſſi en quelques lieux de la mer, pour ſignifier, Cap ou promontoire, & ſur tout en Normandie & en Poitou, au Païs d'Aunix, & en Picardie. On dit auſſi, le *chef* de Baye auprès de la Rochelle.

CHEF, ſignifie encore, Point: article principal. Toute cette doctrine ſe peut reduire à tant de *chefs*; c'eſt-à-dire, à tant de points capitaux.

On dit en ce ſens au Palais, Etre appellant d'une ſentence au premier, ou au ſecond *chef*; former divers *chefs* d'accuſation; la requête contient tant de *chefs* d'accuſation. C'eſt-à-dire, tant d'articles. On dit qu'une ſentence eſt preſidiale au premier *chef* de l'Edit, lorſque la condamnation definitive n'excede pas 250. livres: qu'elle eſt au ſecond *chef*, quand elle ne juge par proviſion que juſqu'à 500. livres. On dit auſſi, Un crime de Lezé-Majeſté au premier *chef*, quand il s'agit d'un attentat contre la propre perſonne du Roi; au ſecond *chef*, quand il concerne l'Etat; comme la fauſſe monnoye, &c.

CHEF. Terme de Marine. Bout de cable amarré à l'arriere du vaiſſeau, & à un pieu qui eſt en terre. Il ſert à retenir le vaiſſeau qu'on veut lancer à l'eau, pendant qu'on ôte les accores, & qu'on enfonce les coins avec un belier. Quand tout eſt preparé pour lancer le vaiſſeau, on coupe le *chef* avec une hache. On l'appelle auſſi *clef*.

CHEF, en termes de Blaſon, ſe dit de la partie ſuperieure de l'Ecu. Les Armes de France ſont trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en *chef*, & une en pointe.

CHEF, ſe dit plus particulierement d'une des pieces honorables, dont l'Ecu eſt chargé. C'eſt celle qui ſe met au haut de l'Ecu, & qui occupe la troiſiéme partie de ſa hauteur. Quand on taille l'Ecu en pierre, ou en relief, le *chef* ſe releve, & fait une éminence par deſſus le reſte. Il repreſente l'ancien diadême des Rois, ou des Prelats, ou le timbre, ou le caſque du cavalier. Souvent il eſt ſans ornement; mais d'un autre émail que l'Ecu. Souvent auſſi il eſt chargé de diverſes pieces, & qui ont divers ornemens. Il y a des *chefs* échi-

Digitized by Google

quetez, loſenger, herminez, emmanchez, dentez, de vair, &c.

Le *chef abaiſſé*, ſe dit quand le *chef* eſt detaché du bord ſuperieur de l'Ecu par la couleur du champ qui le ſurmonte, & qui le retreſſit du tiers de ſa hauteur. Et quand il eſt ſeparé du bord par une autre couleur que celle du champ, on l'appelle *ſurmonté*. On dit auſſi que le *chef eſt abaiſſé* quand il eſt mis au deſſous d'un autre de conceſſion, de Patronage, ou de Religion. Les Commandeurs de Malthe qui portent des *chefs* dans leurs armes font obligez de les abaiſſer ſous celui de la Religion; c'eſt-à-dire, de les mettre plus bas. On appelle *chef chevronné*, *chef palé*, *chef bandé*, &c. quand le *chef* a un chevron, un pal, ou une bande qui le touchent du même émail que lui.

CHEF COUSU, eſt un *chef* qui eſt de metal, ou de couleur, auſſi-bien que le champ de l'Ecu. Ainſi, afin que les Armes ne ſoient point fauſſes, & qu'il n'y ait point couleur ſur couleur, ni metal ſur metal, on a feint qu'on avoit rogné l'Ecu par le deſſus, & qu'on y avoit couſu & collé à la place un *chef* qui garde le même nom avec l'épithete de *couſu*.

CHEF RETRAIT, ſe dit quand le *chef* de l'un de ces côtez ne touche pas les bords de l'Ecu. On l'appelle auſſi, *chef rompu*.

EN CHEF, ſe dit adverbialement, pour marquer la ſuperiorité & le premier rang. Il eſt Gouverneur *en chef* d'une telle place; c'eſt-à-dire, en titre, & non point par commiſſion, ni ſubordination. Le Greffier *en chef* du Parlement, c'eſt le premier Greffier, & qui a droit de ſigner les arrêts.

On dit qu'une perſonne a fait une choſe de ſon *chef*; pour dire, de ſa tête, de ſon propre mouvement; ſans être excité, ou inſtruit par d'autres. Cet Auteur ne dit rien de ſon *chef*; c'eſt-à-dire, il ne produit rien; il emprunte tout des autres. Je n'avance point cela de mon *chef*; c'eſt-à-dire, ſur ma propre autorité, & ſans garent.

METTRE A' CHEF, ou VENIR A' CHEF, ſignifie, Achever; venir à bout. Les Heros ont entrepris des choſes difficiles qu'ils ont *miſes à chef*. Cette expreſſion eſt vieille & ſurannée.

CHEF-D'OEUVRE. ſ. maſc. L'*f* ne ſe prononce point, L'ACAD. Ouvrage parfait & achevé en quelque art, ou ſcience que ce ſoit. L'homme eſt le *chef-d'œuvre* de la nature. L'Egliſe de St. Pierre de Rome eſt un *chef-d'œuvre* d'Architecture. Le frontiſpice du Louvre eſt un autre *chef-d'œuvre*. Le Cinna, les Horaces, l'Andromaque ſont des *chefs-d'œuvres* de Poëſie dramatique. L'art dans ſes plus beaux *chef-d'œuvres* n'a fait qu'imiter groſſierement la nature, LE P. DAN. Les Janſeniſtes ont prôné les Lettres Provinciales comme le *chef-d'œuvre* de l'eſprit humain, ID. Cette expedition eſt le *chef-d'œuvre* de la valeur, & de la prudence de Philippe, TOUR. Voilà un *chef-d'œuvre* de bon ſens & d'érudition, BOI. Le *chef-d'œuvre* de l'homme, c'eſt de vivre à-propos, MONT. Un Amant dit par exaggeration, que ſa Maîtreſſe eſt un *chef-d'œuvre* des cieux; un *chef-d'œuvre* de la nature. Julie eſt le *chef-d'œuvre* des Dieux, VOI.

CHEF-D'OEUVRE, ſe prend auſſi quelquefois en mauvaiſe part, & pour ſignifier un Ouvrage ridicule. A vous dire le vrai, cette harangue étoit un *chef-d'œuvre* d'impertinence, & en la liſant, j'ai deſeſperé du ſalut de ſon eſprit, BAL.

CHEF-D'OEUVRE, ſignifie chez les Artiſans, un ouvrage fini, ou difficile que les aſpirans à la Maîtriſe dans chaque metier doivent faire en preſence des Jurez par forme d'examen, & pour faire preuve de leur capacité. Il y a des Maitres de lettres, & des *Maîtres de chef-d'œuvre*. On appelle *Maîtres de chef-d'œuvre* ceux qui ſont reçus Maîtres après avoir fait *chef-d'œuvre*, & dans les formes ordinaires: on appelle Maîtres de lettres ceux qui obtiennent des lettres du Roi pour être reçus Maîtres ſans faire *chef-d'œuvre*, & ſans frais. On mettoit autrefois une grande difference dans les metiers entre ces Maitres. Car les Maîtres de lettres n'étoient point admis aux aſſemblées du metier. Mais comme ces lettres ſe vendent au profit du Roi, on a aboli ces differences, & l'argent vaut autant que l'induſtrie. Les fils de Maîtres font au lieu de *chef-d'œuvre* une ſimple experience. Le *chef-d'œuvre* des Selliers eſt un arçon à corps; celui des Boulengers eſt du pain broyé; celui des Savetiers un ſoulier qui ſe retourne. Dans la Charpenterie, une courbe rampante d'un eſcalier à vis bien degauchie ſuivant ſa cherche. En Serrurie, une ferrure de coffre fort. Dans la Menuiſerie, une armoire de moderne à fond de cuve. Mais le principal point eſt de bien arroſer le *chef-d'œuvre*; c'eſt-à-dire, de faire bien boire les Jurez.

On dit à celui qui a briſé, ou caſſé quelque choſe; ou fait quelque deſordre, ou quelque action d'étourdi, Voilà de vos *chefs-d'œuvres*; voilà un beau *chef-d'œuvre*.

CHEFECIER. ſ. m. C'eſt un Officier d'Egliſe qui a ſoin des chapes & des cires. L'Académie n'a point mis ce mot dans ſon Dictionnaire. Richelet le confond avec *Chevecier*, ou *Sacriſtain*.

CHEF-LIEU. ſ. m. Lieu principal. Il ſe dit du principal manoir d'un Seigneur. Voyez CHEF.

CHEGROS. ſ. m. Filet enduit de poix, avec lequel les Saveriers, Bourreliers, & autres ouvriers couſent & attachent les cuirs. On l'appelle autrement *ligneul*. Le mot de *chegros* ne ſe trouve que dans Nicod, lequel avoue que pluſieurs diſent *fil-gros* au lieu de *chegros*. En effet *fil-gros* eſt beaucoup meilleur.

CHELIDOINE. ſ. f. Prononcez KELIDOINE. Terme de Botanique; qui a été donné à deux ſortes de plantes bien differentes entre elles, dont l'une eſt appellée *grande chelidoine*, ou *grande eſclaire*, & l'autre *petite chelidoine*, ou *petite eſclaire*. Voyez ESCLAIRE.

CHELINGUE. Terme de Marine. Voyez CHALINGUE.

CHELONITE. ſ. f. C'eſt une pierre qui ſe trouve au ventre des jeunes hirondelles, qu'on eſtime bonne pour le mal caduc. Il y a une autre *chelonite* qui ſe trouve aux tortuës des Indes, qui a la vertu de reſiſter au venin. Quelques-uns la confondent avec la crapaudine. Prononcez KELONITE.

CHEMIER. ſ. m. Vieux terme de Coutumes. C'eſt l'aîné d'une famille noble, ou celui qui le repreſente dans un partage de fiefs; comme qui diroit, le Chef de la famille qui a un preciput, ou *Chef premier*. Tous les puînez s'appellent *paragers*, parcequ'ils partagent également entre eux.

CHEMIN. ſ. m. Route: voye: eſpace en longueur: paſſage public pour aller d'un lieu à un autre. Aller le droit *chemin*; ſuivre le grand *chemin*; s'égarer de ſon *chemin*. Alargir les *chemins*. *Chemin* commode, & frayé. *Chemin* paſſant; c'eſt-à-dire, fort frequenté. Applanir les *chemins*; rompre les *chemins*. Un *chemin* difficile & raboteux. Les Romains ont fait des depenſes preſqu'incroyables pour faire les *chemins* de l'Empire ſpatieux, & commodes. On appelle les *grands chemins*, *chemins Royaux*, ou *chemins* de charroi. Les *chemins royaux* ont ſoixante-quatre pieds, & dans les forêts ſoixante & douze ſelon l'Ordonnance de 1669. Les Juges Royaux pretendent qu'ils ont la garde des *chemins royaux*, & que la connoiſſance de tout ce qui s'y paſſe leur appartient, à l'excluſion des Juges des Seigneurs, dans le territoire deſquels ces grands *chemins* ſont enclavez. Loiſeau a refuté cette pretention.

Cha-

Digitized by Google

Chaque Juge dans ſon territoire, eſt obligé à veiller à la ſureté des grands *chemins*. C'eſt auſſi la fonction des Prevôts des Marechaux de nettoyer les grands *chemins* de voleurs, de les rendre libres; & d'empecher que les voleurs de grands *chemins* ne detrouſſent les paſſans, & les voyageurs. On appelle, *la Guide des chemins* un livret qui enſeigne les routes des *grands chemins*, les poſtes, & leur diſtance.

Ce mot vient *à caminus*. Quelques-uns le font venir de *caymum*, qu'ils diſent ſignifier la même choſe. D'autres le tirent du Latin *ſemita*, & diſent que *chemin* a été dit comme *ſemin*.

On appelle *chemin du halage*, un *chemin* de 24. pieds de large, que les Riverains des rivieres navigables font obligez de laiſſer ſur les bords, pour le paſſage des chevaux qui *halent* ou tirent les bateaux.

On appelle *chemin de traverſe*, un *chemin* detourné, ou qui n'eſt pas ſur la route des grandes villes; mais qui va d'un bourg, ou d'un village à un autre. On appelle auſſi *chemin de traverſe*, un ſentier qui ſert de communication pour reprendre le grand *chmin*, ou qui eſt plus court. On appelle *Chemin de velours*, celui où il y a de l'herbe, ou qui eſt ſur une pelouſe. *Chemin creux* ou *cavin*, qui eſt enfoncé au deſſus du rez de chauſſée. *Chemin fendu*, ou *percé*, celui qui eſt fait à travers une montagne, ou percé dans le roc. *Chemin fourchu*, celui qui ſe diviſe pour aller en divers endroits. *Chemin difficile*, qui eſt âpre, raboteux ou qui eſt malaiſé à tenir, pour être coupé en pluſieurs endroits *Chemin bas*, qui eſt dans la vallée. *Chemin haut*, qui eſt ſur la colline. Une journée de *chemin*, c'eſt dix lieuës. Une heure de *chemin*, c'eſt une lieuë.

Les Romains appelloient *chemins militaires*, les grands *chemins* pour faire marcher les armées dans les Provinces de l'Empire. Voyez Bergier qui a écrit des *grands chemins* de l'Empire Romain. Les Romains appelloient *chemin double*, un *chemin* pour les charois à deux chauſſées, l'un pour aller, & l'autre pour venir, afin d'éviter l'embarras. Ces deux chauſſées étoient ſeparées par une levée en forme de banquette, pavée de briques, pour les gens de pied. Il y avoit d'eſpace en eſpace des montoirs à cheval, & des collonnes milliaires, pour marquer les diſtances. Ils nommoient *chemin ferré*, un *chemin* pavé d'une pierre extrémement dure. On appelle encore aujourd'hui *chemin ferré*, un *chemin* dont le ſol eſt de pierre dure. On appelle *chemins aquatiques*, ou les *chemins* élevez à travers les étangs, & les marais, ou les ponts conſtruits ſur les rivieres, & les torrens.

CHEMIN, ſe dit auſſi d'une route, d'une voye en general pour paſſer ou pour aller en quelque lieu. *Chemin* par eau. Dedale ſe fit un nouveau *chemin* dans l'air pour ſortir du labyrinthe. Les eaux, & les vapeurs ſouterraines ſe font des *chemins* qui nous ſont inconnus.

CHEMIN COUVERT, en termes de Guerre, eſt le corridor qui eſt ſur la contreſcarpe, & couvert de ſon parapet qui regne tout autour du foſſé de la place du côté de la campagne. Sa largeur eſt de trois à quatre toiſes. Il a une banquette, & le glacis lui ſert de parapet.

CHEMIN DES RONDES, eſt le *chemin* qui eſt ſur la muraille entre ſon parapet & le rempart, & qu'on laiſſe pour le paſſage des Rondes. On ne s'en ſert preſque plus, à cauſe que n'ayant qu'un parapet d'un pied d'épaiſſeur, il eſt d'abord renverſé par le canon des aſſiegeans.

Les Maçons appellent auſſi *chemins des carrieres*, les puits, ou les ouvertures qu'on fait dans les carrieres pour les fouiller, & pour en tirer la pierre. Ainſi on dit, *Ouvrir les chemins*; pour dire, Percer les carrieres.

CHEMIN dans les Verreries, eſt une voute de figure longue, dans laquelle on met le bois pour échauffer le four.

Les Courtiers & Tonneliers qui ſont commis pour decharger le vin ſur les ports de Paris, appellent *chemin*, une ſuite de chantiers ou de groſſes ſolives ſur leſquelles ils roulent les tonneaux du bateau juſqu'à terre; car ils n'oſent ſe ſervir de celui qu'ont fait les Plancheurs pour entrer dans les bateaux.

CHEMIN DE ST. JACQUES, eſt un nom que le peuple a donné à la bande, ou trace blanche qui paroît dans le ciel, & que les Anciens appelloient la *Voye lactée*, ou le *chemin des dieux*; on a decouvert qu'il eſt compoſé d'un nombre infini de petites étoiles qu'on n'apperçoit qu'avec les lunettes. Elles font une ſombre lueur qui cauſe cette apparence.

CHEMIN, figurément ſignifie, une route; une voye; un moyen pour parvenir à quelque fin. Les Anciens nous ont montré le *chemin* dans les ſciences. Trouver loin du vulgaire un *chemin* ignoré, BOI. Le *chemin* des exemples eſt pluscourt que celui des preceptes, OE. M. Il faut aller aux plus grands honneurs ou mourir en *chemin*, B. RAB. Se frayer le *chemin* à la tyrannie, MEZ. On ne va gueres à la gloire, que par le *chemin* de la vertu, DISC. D'EL. Nous vivrions mieux, s'il nous étoit permis de faire deux fois le même *chemin*, LA ROCH. Le *chemin* du ciel n'eſt pas le *chemin* des honneurs, & une timide pieté eſt preſque toûjours malheureuſe, FL. Regardez moins le *chemin* que vous avez fait vers le ciel que celui qui vous reſte à faire, ID. Tous les peuples de la terre marchent avec une égale confiance dans les divres *chemins* qu'ils ont choiſis pour arriver au ſalut, DISC. D'EL. Je veux être vôtre Maître pour vous mettre dans le penible *chemin* de la perfection Chretienne, L. D'AR. A' ELOISE. Le *chemin* de la vertu eſt heriſſé de ronces & d'épines, OE M. L'amour propre voudroit que le *chemin* du ſalut fût ſi bien tracé & ſi bien marqué, qu'il fût impoſſible de s'y égarer, PORT-R. Moliere dit des Hypocrites, qu'on les voit,

D'une ardeur non commune,
Par le chemin *du ciel courir à leur fortune*, MOL.

CHEMIN, dans le même ſens ſignifie, l'art de plaire, & de toucher. L'eſtime ſecrete que j'ai pour vous a fait plus de *chemin* que je ne lui en avois tracé, VILL.

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur
S'ſont ſi bien decouvrir les chemins *de mon cœur?* RAC.

On dit, Couper *chemin* à une maladie, à la chicane, à un procés; pour dire, la prevenir, ou en arrêter le cours. On dit en ce ſens, qu'on a mis un homme en beau *chemin*, qu'on lui a applani le *chemin*; pour dire, qu'on lui a levé les obſtacles, & les difficultez: qu'il s'eſt arrêté, qu'il eſt demeuré en beau *chemin*, ou à *demi-chemin*, pour dire, qu'il a abandonné un deſſein, lorſque les principaux obſtacles étoient levez. On dit, qu'un homme a fait beaucoup de *chemin* en peu de temps, pour dire qu'il s'eſt fort avancé; qu'il a fait beaucoup de progrés en peu de temps. On dit, qu'une affaire eſt en bon *chemin*; pour dire, qu'elle eſt en bon train, en paſſe de reüſſir. On dit encore en ce même ſens, qu'un homme eſt dans le bon *chemin*, dans le *chemin* de ſalut, quand il eſt vertueux, & bon Chretien: au contraire, qu'il eſt dans le *chemin* de perdition, dans le *chemin* de la greve, ou qu'il prend le *chemin* de l'hôpital; pour dire, qu'il eſt vicieux, ou qu'il ſe ruine.

CHEMIN, ſe dit adverbialement, *Chemin faiſant*; pour dire, Par occaſion: en marchant ſon *chemin* ordinaire. Le Renommée groſſit toûjours les choſes *chemin faiſant*, OE. M. La vie eſt courte & miſerable; heureux celui qui ſe divertit *chemin faiſant*, ID.

CHEMIN, ſe dit proverbialement en pluſieurs phraſes.

On dit, qu'un homme a pris le *chemin* de l'école, ou des écoliers, quand il a pris le plus long. On dit d'une chose longue & étroite, que c'eſt le *chemin* de Ville-Juifve, long boyau. Ce nom vient d'une maiſon ſeule qui eſt ſur le grand *chemin*, où loge la poſte, qu'on appelle *Long boyau*. On dit, tout d'un *chemin*; c'eſt-à-dire, en même temps. Faites cela tout d'un *chemin*. On dit, qu'un cheval mange bien du *chemin*; quand il va un bon train, & qui avance beaucoup. On dit, qu'un homme eſt toûjours par voye & par *chemin*, lorſqu'il n'eſt jamais au logis, & qu'il court de tous côtez. On dit auſſi aux valets qui grondent quand on le envoye quelque part, Tandis que vous irez & viendrez, les *chemins* ne ſeront pas ſans vous. On appelle le *grand chemin des vaches*, les *chemins* battus, & ordinaires. On dit; Bonne terre, mechant *chemin*, parceque les bonnes terres qui ſont graſſes retiennent l'eau. On dit, bien depenſer, & peu gagner, c'eſt le *chemin* de l'hôpital. On dit, qu'en tout pais il y a une lieuë de mechant *chemin*; pour dire, qu'il n'y a point d'affaire où l'on ne trouve des difficultez. On dit, A *chemin* battu il ne croît point d'herbe; pour dire, qu'il n'y a pas grand profit à faire dans un trafic connu de tout le monde. On dit auſſi, Il ne faut point aller par quatre *chemins*; pour dire, il en faut paſſer par là; il faut demeurer d'accord de cela. On dit auſſi, Tous *chemins* vont à Rome, ou tous *chemins* vont à la ville; pour dire, qu'on peut parvenir à une même fin par divers moyens, ou arriver en un même lieu par divers endroits. On dit auſſi en menaçant, Je lui ferai voir bien du *chemin*; ou Je le menerai par un *chemin* où il n'y aura point de pierres; pour dire, Je le ferai marcher droit, je le menerai grand train; ou comme veulent quelques-uns; c'eſt-à-dire, Je le pouſſerai avec tant de vigueur, que tout moyen de ſe deffendre lui ſera ôté; car les pierres ſont les armes de ceux qui manquent de toute autre deffenſe. On dit auſſi en menaçant, Il me trouvera toûjours en ſon *chemin*; pour dire, Je le traverſerai par tout; je lui formerai des obſtacles en toutes les affaires qu'il entreprendra. On dit auſſi, qu'un homme trouve toûjours quelque pierre en ſon *chemin*; pour dire, quelque obſtacle. On appelle le *chemin de Paradis*, un *chemin* étroit, un deſilé où l'on ne va qu'un à un. On dit, qu'un homme va ſon grand *chemin*, va ſon droit *chemin*; pour dire, qu'il agit franchement, rondement, & ſans uſer de fineſſe, ni de ſupercherie.

CHEMINE'E. ſ. f. Lieu où on fait le feu dans les maiſons. C'eſt auſſi le tuyau par où s'echappe la fumée. Les parties de la *cheminée* ſont, l'âtre, le contrecœur, la hotte, le manteau, le tuyau, la montée, & les pied-droits. Voyez chaque mot à ſon Ordre. Le tuyau de la *cheminée* eſt le canal de pierre, de brique, ou de plâtre par où s'ecoule la fumée, & qui s'éleve au deſſus des toits. Comme on l'appelle auſſi *cheminée*, on dit; qu'un orage a abattu pluſieurs *cheminées*, quand il a renverſé la partie ſuperieure du tuyau qui ſort au dehors. On dit, que le feu eſt à la *cheminée* quand il a allumé la ſuye qui eſt attachée au tuyau. La Police condamne en cinquante livres d'amende ceux qui laiſſent prendre le feu à leur *cheminée*. Le tuyau d'une *cheminée* doit être plus étroit par le bas que par le haut, a fin que la fumée trouvant plus d'eſpace pour ſortir, & ſe degager, elle ne ſe rabate point dans la chambre, FEL. On dit, qu'une *cheminée* fume, lorſque la fumée entre dans la chambre, au lieu de s'écouler par le tuyau, ou languette. Octavius Ferrarius a voulu prouver que les *cheminées* ont été en uſage chez les Anciens, contre l'opinion de pluſieurs Sçavans. Le peu d'exemples qui nous en reſtent des Anciens, & l'obſcurité des preceptes de Vitruve ſur ce ſujet, font juger que l'uſage des étuves, & des poëles, leur avoit negliger cette partie du bâtiment, que la neceſſité de nôtre climat nous a contraint de rendre un des principaux ornemens de nos habitations.

CHEMINE'E ISOLE'E, eſt une *cheminée* au milieu d'un chauffoir. Elle conſiſte en une hotte ſoutenuë en l'air par des ſoupentes de fer, ou portée par quatre colonnes. On nomme auſſi *cheminée iſolée*, celle qui étant adoſſée contre une cloiſon, laiſſe un eſpace entre le contrecœur & les poteaux, de peur du feu. *Cheminée adoſſée*, eſt une *cheminée* poſée contre un mur ou le tuyau d'une autre *cheminée*. *Cheminée angulaire*, eſt une *cheminée* dont le plan eſt circulaire, & qui eſt ſituée dans l'angle d'une chambre. *Cheminée effleurée* eſt celle dont l'âtre, & le contrecœur ſont pris dans l'epaiſſeur du mur. *Cheminée en ſaillie*, eſt une *cheminée* dont le contrecœur affleure le nud du mur & dont le manteau eſt en dehors. *Cheminée à l'Angloiſe*, eſt une petite *cheminée* à trois pans par ſon plan, & fermée en anſe de panier. On appelle *cheminée de cuiſine*, celle qui eſt avec hotte, & ordinairement ſans jambages. On appelle *cheminée de fourneau*, le trou qui eſt au milieu d'un fourneau par où ſort la flamme.

Les Organiſtes appellent *tuyaux à cheminée*, des tuyaux bouchez, au haut deſquels on applique un petit cylindre en forme de *cheminée*, dont la circonference eſt la quatriéme partie du tuyau qui eſt au deſſous.

On dit figurément & baſſement de ceux qui ont une inflammation de gorge pour avoir mangé des choſes ſalées, ou de trop haut goût, qu'ils ont mis le feu à la *cheminée*.

On dit auſſi, qu'un arrêt eſt donné ſous la *cheminée*; pour dire, qu'il a été donné par la cabale de trois ou quatre Conſeillers à la *cheminée* en ſe chauffant, & qu'il n'a point été rapporté en plein bureau: par extenſion on dit de toutes les choſes faites en cachette, & ſans ſolennité, qu'elles ſont faites ſous la *cheminée*. Un mariage fait ſous la *cheminée*.

On dit, qu'un homme eſt noir comme la *cheminée*, comme un Ramoneur de *cheminée*, pour exaggerer, & dire qu'il a le viſage brun. On dit auſſi, qu'il faut faire une croix à la *cheminée*; pour dire, qu'on eſt ſurpris de la viſite d'une perſonne, qui avoit negligé long temps de venir en une maiſon.

Ce mot vient du Latin *caminus*, du Grec *kaminos*, qui vient du verbe *kaio*, *uro*.

CHEMINER. v. n. Marcher; aller par les chemins. Après avoir bien *cheminé* dans le deſert; nous trouvâmes un petit village, &c. Ce valet *chemine* bien. Le peuple diſoit autrefois, Mon chemin *cheminoit*. Rabelais fait une allegorie de l'Ile d'Odos, où les chemins *cheminent*, pour ſe moquer de ces phraſes, Où va ce chemin? Les batteurs & gueteurs de chemins, &c. Le mot de *cheminer* dans le ſens propre eſt un peu vieux; neanmoins on s'en peut encore ſervir ſans ſcrupule, pourvû que ce ſoit rarement. Il y a même des occaſions où il eſt élegant & à bonne grace. Je vis les vents & les nuës *cheminer* ſous mes pas, VOIT. *Cheminer* avec molleſſe, BENS.

Et l'on me dit quant je chemine,
C'eſt pauvre choſe qu'un gouteux, SAR.

CHEMINER, ſe dit figurément. Cet homme *cheminera*; c'eſt-à-dire, il s'avancera, il fera fortune. Cela revient au *ſà caminar* des Italiens. C'eſt un terme de converſation, BOU.

On dit, *Cheminer droit*; pour dire, ne point tomber en faute. Vous ferez fort bien de *cheminer droit*.

On dit en parlant d'une piece d'éloquence, d'un Ouvrage d'eſprit, comme d'une Oraiſon, d'un Poëme, qu'il *chemine bien*; pour dire, que l'Ouvrage eſt bien ſuivi, bien diſpoſé, P. ACAD.

CHE-

Digitized by Google

CHEMISE, ſ. f. Vetement, habillement de toile qu'on met immediatement ſur la peau. On porte auſſi des *chemiſes de* flanelle: ſur tout les Anglois. La *chemiſe* eſt compoſée de manches, & d'un corps qui deſcend depuis le col juſqu'aux genoux. *Chemiſe* à homme; *chemiſe* de femme. *Chemiſe* de jour; *chemiſe* de nuit. Groſſe *chemiſe*. Changer de *chemiſe*. Prendre une *chemiſe* blanche. C'eſt le grand Chambellan qui donne la *chemiſe* au Roi, ou les premiers Gentilshommes de la chambre en ſon abſence. Si Mr. le Dauphin eſt preſent, ou un Prince du ſang, ou un Prince legitimé de France, c'eſt lui qui donne la *chemiſe* au Roi.

On dit, Se ſauver en *chemiſe*. Etre en *chemiſe*, ou nud en *chemiſe*, c'eſt, N'avoir rien ſur ſoi que ſa *chemiſe*. On fait faire amende honorable aux criminels nuds en *chemiſe*, pour marque d'une plus grande infamie. Si ma *chemiſe* ſçavoit mon ſecret, je la brûlerois, diſoit Metellus, BOU.

Ah! que j'ay de depit que la loi n'autoriſe,
A changer de mari, comme on fait de chemiſe, MOL.

Ce mot vient de *camiſia*, que les Latins ont employé en cette ſignification, & qui ſe trouve dans la Loi Salique, qui a été fait de *cama*, mot étranger qui ſignifie un *lit*, comme il ſait encore en Eſpagne, parcequ'on ſe ſervoit des *chemiſes*, quand on ſe mettoit au lit, MEN. *Camiſias vocamus, quòd in his dormiamus in cama, id eſt, in ſtratu noſtro*, ISIDORE.

On dit en termes de Guerre, qu'on a mis à un *baſtion* ou autre ouvrage de terre, une *chemiſe* de pierre; pour dire, qu'on l'a revetu, ou ſoutenu d'une muraille. Ainſi la *chemiſe* eſt le reveſtiſſement d'une muraille juſqu'au cordon. On dit plus ordinairement un *ouvrage revetu*.

CHEMISES A' FEU, ou CHEMISES SOUFRÉES, ſont des morceaux de toile trempez dans une compoſition d'huile de petrole, de canfre, & autres matieres combuſtibles. On s'en ſert ſur mer pour mettre le feu à un vaiſſeau ennemi.

On appelle auſſi une *chemiſe de maille*, un corps de *chemiſe* fait de pluſieurs mailles, ou annelets de fer qu'on met ſous le pourpoint comme une arme deffenſive. On ne s'en ſert preſque plus.

On appelle *chemiſe de Chartres*, une petite medaille qu'on rapporte de Nôtre Dame de Chartres, qui a deux petits ailerons faits comme les manches d'une *chemiſe*.

On dit, qu'un homme n'a pas une *chemiſe* à mettre à ſon dos; pour dire, qu'il eſt bien pauvre. On dit, qu'on a mis un homme en *chemiſe*; pour dire, qu'on l'a entierement ruiné. Qu'il a joüé juſqu'à ſa *chemiſe*; c'eſt-à-dire, juſqu'au dernier ſou.

On dit auſſi, qu'on vendra ſa *chemiſe*, qu'on engagera, qu'on mangera juſqu'à ſa *chemiſe* à la pourſuite d'une affaire; pour dire, qu'on y depenſera juſqu'au dernier ſou de ſon bien.

On dit proverbialement qu'on mettroit une perſonne, ou qu'on la cacheroit entre ſa chair & ſa *chemiſe*; pour dire, qu'on la cherit, & qu'on ne menageroit rien pour la mettre à couvert d'un danger. On dit encore, Ma peau n'eſt plus proche que ma *chemiſe*; pour dire, Je dois preferer mes propres interêts à ceux des autres.

CHEMISETTE, ſ. f. Camiſole: partie du vetement qui va juſqu'à la ceinture, & qui couvre les bras, le dos, & l'eſtomac. On porte la *chemiſette* ſur la chemiſe. On en fait de futaine, baſin, ratine, chamois, ouatte, &c. On fait auſſi des *chemiſettes* de flanelle, qui ſont des demi-chemiſes, qu'on met ſur la peau.

CHENAL, ſ. m. Courant d'eau, borné des deux côtez de terres naturelles, ou artificielles, par où un vaiſſeau peut paſſer. On court riſque de perdre le vaiſſeau ſi on n'enfile pas bien les *chenaux*, parce que les bords ſont plats.

Ce mot eſt fait par corruption de *canal*.

CHENALER, v. neut. Terme de Marine. C'eſt chercher un paſſage dans la mer en un lieu où il y a peu d'eau, en ſuivant ou rangeant les ſinuoſitez d'un chenal, ſoit par le ſecours des baliſes, ſoit par celui de la ſonde.

CHENEAU, ſ. m. Terme d'Architecture. Voyez CHESNEAU.

CHENET, ſ. m. Uſencile ſervant dans les cheminées pour ſoutenir le bois, afin qu'il brûle mieux. On en fait auſſi qui ne ſervent que d'ornement. Une paire de *chenets*. Des *chenets* d'argent, de cuivre doré, de fer poli. Les *chenets* d'argent doivent être marquez & contremarquez aux faces des pieds, baſtes, fonds, vaſes & pommes. A l'égard des griffes, ſupports, colets, flâmes & termes, ils ſont marquez ſeulement du poinçon du Maître.

Ce mot vient apparemment de ce qu'autrefois leur partie inferieure repreſentoit un petit chien, comme on en a fait depuis avec des figures de lions, de muffles, de maſques, &c. comme qui auroit dit *chiennet*. Menage eſt de cet avis, & n'eſt pas le ſeul.

CHENEVI, ou CHENEVIS, ſ. m. Graine de chanvre. La plûpart des oiſeaux ſont friands du *chenevi*; il fert à nourrir ceux qui ſont en cage. En Latin *ſemen cannabis*. Voyez CHANVRE.

CHENEVIERE, ſ. f. Lieu ſemé de chenevi pour faire venir du chanvre. *Epouventail de chenevriere*, au propre, eſt un fantôme habillé en homme, pour épouvanter les oiſeaux qui veulent venir manger le chenevis. En Latin *cannabaria*, ou *chanbanaria*.

On appelle figurément une perſonne fort laide, & propre à faire peur, un *épouventail de chenevriere*.

On le dit auſſi d'une terreur mal fondée qu'on nous veut donner; d'une choſe dont on veut faire peur, & effrayer les gens; mais qui dans le fond ne peut faire aucun mal. Je ne ſuis pas aiſé à épouventer, ce n'eſt qu'un *épouventail de chenevriere*.

CHENEVOTTE, ſ. f. C'eſt le tuyau de la plante du chenevi, quand il eſt ſec & depouillé de ſon chanvre: Feu de *chenevotte*.

CHENEVOTTE, au figuré ſe dit de ce qui ne vaut rien. J'en fais autant de cus comme de *chenevottes*, REGNIER.

CHENIL, ſ. m. Prononcez CHENI. Bâtiment; lieu où on loge des chiens, & particulierement ceux de chaſſe, parcequ'ils ſont en bon nombre. On le dit auſſi de tous les bâtimens où logent les Officiers, & valets de la Venerie.

Ce mot vient de *canile* fait de *canis*, MEN.

CHENILLE, ſ. f. Inſecte Venimeux du genre des vers, qui ronge les feuilles des arbres; & qui à la fin ſe change en papillon. Swammerdam dit que la *chenille* eſt le ver du papillon de nuit qui ſe forme d'un œuf, dont l'écaille paroit comme d'un œuf de poule & fragile. Le mâle a des ailes, & la femelle n'en a point. On voit ſur le corps de la *chenille* quatre parties blanches tirant ſur le jaune, qui reſſemblent aſſez à ces vergettes dont on nettoye les habits. Elle a aux environs de la tête deux eſpeces de bouquets de plume noire. De chaque côté elle a deux petits avirons dont les filets reſſemblent à ceux des plumes. Sa peau eſt parſemée de petits poils bruns, ſeparez les uns des autres, entre leſquels on decouvre de petites plumes dont les couleurs ſont fort agreables. Elle a ſeize pieds, ſix au devant, huit au milieu, & deux derriere. D'abord elle eſt enveloppée du tiſſu qu'elle a filé, & elle s'y repoſe comme dans un nid, ſans qu'il lui reſte le moindre mouvement. A force de ſe tourner dans cette enveloppe, elle ſe depouille de tous ſes poils, & ce ver perd tout-à-fait ſon mouvement avant que de quitter ſa peau; & alors on lui donne

Digitized by Google

ne le nom de *nymphe dorée*, *chrysalis* ou *aurelia*. Il y en a qui font des trous dans la terre pour s'y cacher ; d'autres filent autour de l'extremité de leur corps un tiſſu qui les tient ſuſpendûes en l'air, où elles ſe depoüillent de leur peau. Dans la nymphe dorée qui eſt celle du mâle, on decouvre les yeux, la petite trompe & les cornes, les jambes & les ailes, & les petits poils dont ſon corps eſt couvert. La femelle a une autre nymphe dorée qui differe du mâle dans ſes cornes, dans ſes ailes & dans la grandeur de ſon corps. Enſuite elle ſe change en papillon, dont le mâle a des ailes extrêmement vites, des cornes fort belles, & le corps bien fait. Ces parties manquent à la femelle, qui a le corps fort gros & mal fait. Elle n'abandonne jamais ſes œufs, & les attache toûjours au tiſſu dont elle eſt revetuë. Fabius Colonna aſſure que quand une *chenille* mange de pluſieurs plantes, c'eſt une marque qu'elles ont la même vertu. Mais il y a des Naturaliſtes qui diſent que chaque plante a ſa *chenille* particuliere, à laquelle elle ſert d'aliment. Swammerdam en faiſoit voir dans ſon cabinet de 54. ſortes, entre leſquelles il y en avoit de demi-*chenilles* & demi-papillons En Latin *eruca*, *centipeda*. Menage tient que ce mot vient de *canicula*, à cauſe de la reſſemblance qu'ont certaines *chenilles* à de petits chiens. Les *chenilles* de pin ſont miſes au rang des poiſons par Dioſcoride. Elles font leurs nids au ſommet des branches des pins où on les voit à milliers, velûës & rouſſâtres avec pluſieurs petites peaux, dont elles ſont revetuës. Il y en a beaucoup dans les vallées d'Aranie & de Fleme auprés de Trente. On les a auſſi appellées *campe*, du Grec *kampe*, à cauſe qu'elles font tort aux arbres.

On dit figurément d'une perſonne maligne qui fait du mal ſans y être excitée, que c'eſt une méchante *chenille*. On dit de pluſieurs laquais derriere un carroſſe, que c'eſt un vilain trochet *de chenilles*.

CHENILLE, tiſſu de ſoye qui ſert d'agrément ou d'ornement ſur des habits, & des meubles ; il a la figure d'une *chenille*.

CHENILLE, ſe dit encore d'une plante qui pouſſe pluſieurs petits rameaux, un peu velus, ſe couchant ſur la terre, revetus de quelques feuilles oblongues, ſemblables à celles de la perceſeuille, mais plus graſſes & moins nerveuſes. Ces fleurs ſont petites, legumineuſes, jaunes, attachées à des pedicules longs comme la main. Il leur ſuccede des gouſſes velûës, ſemblables à une *chenille* roulée ſur elle-même, de couleur obſcure quand elles ſont meures : chaque gouſſe contient pluſieurs ſemences ovales. Sa racine eſt menuë, longue. En Latin *ſcorpioides buplevri folio*, C. BAUH. Il y a quelques autres eſpece de *chenille*. On a donné le nom de *ſcorpioides* à cette ſorte de plantes, à cauſe que leurs gouſſes ont quelque reſſemblance avec la queuë d'un ſcorpion.

CHENU, uë. adj. Vieux mot qui ſignifie *blanc de vieilleſſe*. Cet mot n'eſt plus gueres uſité en proſe où il ne peut plus entrer qu'en riant, & en badinant. Un Amant *chenu*. Quoique l'Academie ne condamne ce mot ni en proſe, ni en vers, ni au propre, ni au figuré, il ne faut s'en ſervir, même en vers, que quand on ne peut en trouver un autre équivalent.

Pour moi je cede au temps, & ma tête chenuë
M'apprend qu'il faut quitter les hommes & le jour.
MAIN.

Que ce jour ſoit rayé des choſes avenuës ;
Jupiter le commande aux trois ſilles chenuës
Qui tiennent regitre des temps, BAL.

Il vient de *canutus*, employé par les Latins en la même ſignification, MEN. D'autres diſent qu'il vient par corruption de *chef nud* ; c'eſt-à-dire, Chef depouillé de ſa chevelure.

CHENU, ſe dit auſſi figurément & poëtiquement des hautes montagnes ; pour dire, blanches & couvertes de neiges. Les Alpes *chenuës*. Des ſuperbes monts les cimes *chenuës*, GOD. On le dit auſſi des ondes de la mer, pour dire, qu'elles ſont blanchiſſantes d'écume. Ondes *chenuës*, RAC.

On compteroit pluſtôt les arênes menuës,
Que baigne l'Ocean de ſes vagues chenuës, GODEAU.
De moins de flots chenus *Thetis eſt tourmentée,*
Que de triſtes penſers mon ame eſt agitée, MEN.

CHEOIR, ou CHOIR. v.n. Tomber. Ce bâtiment n'eſt pas bien étaye, il eſt en danger de *cheoir*. Il *chet* de la neige, de la pluye, de la gréle.

Ce mot vient de *cadere*, NICOD. On ne s'en ſert gueres dans la proſe. Il n'eſt pas même fort uſité dans tous ſes temps : & on ne doit gueres l'employer qu'à l'Infinitif. Et ma tête en tombant ſeroit *choir* ſa coutonne, CORN. On dit je *chu* ; je ſuis *chu* ; je *cherrai* : le petit peuple de Paris dit, je *choirai*.

CHEOIR, au figuré ſignifie auſſi, Dechoir ; tomber en decadence. L'élevation des ſcelerats ne fert qu'à les faire *cheoir* de plus haut. Laiſſez-vous *cheoir* ainſi ce genereux courage ? CORN. c'eſt-à-dire, abattre.

CHEU, ou CHU, uë. part. Tombé. Il eſt *chû* de bien haut. On dit, Il eſt *chû* en pauvreté ; pour dire, Il eſt devenu miſerable ; il n'a pas de pain. Quelques-uns diſent *cheute*. La Roſée eſt *cheute*, GOMB. Icare eſt *cheut*, DESP. Mais il ne ſe dit qu'en cette phraſe proverbiale ; Chercher chape *cheute* ; trouver chape *cheute* ; pour dire, trouver ou chercher une occaſion de profiter aux depens d'autrui.

CHEPTEIL. ſ. m. Bail de beſtiaux par lequel un Maître donne à un Fermier un nombre de bœufs, ou de brebis, à condition de les nourrir, & d'en rendre pareil nombre à la fin du bail, & d'en partager le profit. C'eſt un trafic qui ſe fait dans quelques Provinces.

Ce mot vient de *capitale* & de *capitau*, qui ſe trouve dans les Coutumes, à cauſe que le *chepteil* eſt compoſé de pluſieurs chefs de bêtes qui forment un capital ; & il y a apparence que le mot de *capital*, qui ſignifie le fonds d'une rente, eſt venu d'une même ſource : car de même que ce capital ou *chepteil* produit un profit ; de même le fonds d'une rente produit des interêts. Ragueau ſoutient que ce mot vient de l'achat & prix du betail pour lequel il eſt mis en bail, & non pas de *capital*, comme a pretendu Du Moulin ; & il ſuppoſe qu'on doit dire *chaptal*. Du Cange pretend que ce mot vient de *catallum*, qu'on a dit pour *capitale*, d'où l'on a fait *chapteil*, *chatel*, & *catel*, d'où eſt venu auſſi le mot de *cateux*, qui ſe dit des biens en partie meubles, & en partie immeubles. Il y a plus d'apparence, qu'il vient de *chatal*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui ſignifie, un *troupeau de bêtes*.

CHER, ERE. adj. Qui coûte beaucoup ; qui vaut beaucoup ; qui eſt à haut prix. Tout eſt *cher* à Paris. Le bon vin eſt bien *cher*. Voilà une *chere* année. Les tableaux ſont *chers*, quand ils ſont de la main des grands Maîtres.

CHER, ſe dit auſſi des perſonnes mêmes qui vendent à trop haut prix. Ce Marchand eſt bien *cher* ; il vend bien ſes coquilles.

Ce mot vient du Latin *carus*, qui eſt oppoſé à *vilis*, en ce qu'on appelle une choſe *vile*, qui eſt commune : & *chere*, celle que peu de perſonnes ont, *id quo multi carent*.

CHER, ſignifie auſſi, Qu'on aime beaucoup ; qu'on cherit, qui eſt precieux ; pour qui on a de la tendreſſe, de l'amitié, & de l'attachement. Ce fils vous eſt *cher*. Son repos lui eſt fort *cher*. Cette *chere* idée ſe preſente ſans ceſſe, OE M. Cet Achille impitoyable, eſt de tous les mortels le plus *cher* à mes yeux, RAC. Le ſou-

Digitized by Google

ſouvenir de nos amours me ſera toûjours *cher*, L. D'EL. A' AD. La memoire d'un ſi fidelle ami m'eſt encore *chere* & precieuſe, VILL. La mort nous avertit tous les jours par de triſtes exemples, qu'il faudra un jour renoncer à nos plus *chers* engagemens, FL. Le merite qui nous eſt *cher*, nous paroît tout d'un autre prix que celui que nous haïſſons, LE CH. DE M. Vous que je crois du Ciel les plus *cheres* amours, RAC.

Dans le ſtile de l'amitié familiere on dit, Mon *cher* ami, mon *cher* cœur; ou tout ſimplement, Mon très *cher*; ma très *chere* &c.

CHER, ſe dit auſſi adverbialement, & ſignifie, Beaucoup; à haut prix. Cela coûte fort *cher*. Je ne veux point acheter vôtre maiſon ſi *cher*.

CHER, ſe dit dans le même ſens au figuré. Vous faites acheter vôtre amitié trop *cher*. La fortiſe qu'il a faite, lui coûtera *cher*. Il a vendu bien *cher* ſa vie. Les Mathematiques exigent de trop profondes meditations; & il faut être bien amoureux d'une verité pour l'acheter ſi *cher*, ST. EV. Les hommes achetent bien *cher* l'empire qu'ils ſe font attribuë ſur les femmes, OE. M. La reputation de ſageſſe coûte trop *cher*, puiſque pour elle il faut renoncer aux plus agreables ſentimens du cœur, ID.

Ah! que vos jeux ſur moi ſe ſont bien exercez,
Et qu'ils m'ont vendu cher les pleurs qu'ils ont verſez!
RAC.

CHERCHE. ſ. f. Terme d'Architecture. Deſcription d'une ligne courbe, qui ne ſe peut faire d'un trait de compas, ou d'autre inſtrument; mais en cherchant pluſieurs points, & comme en tâtonnant; comme ſont les coupes des pierres en figures elliptiques, coniques, paraboliques, &c. Ces *cherches* s'appellent de divers noms, *ſurbaiſſées*, *ſurhauſſées*, *ralongées*, comme il s'en voit pluſieurs dans les anciennes voutes Gothiques. La *cherche ſurbaiſſée*, eſt celle qui a moins d'élevation que la moitié de ſa baſe. La *cherche ſurhauſſée*, eſt celle qui eſt au deſſus de cette proportion. La *cherche ralongée*, c'eſt la ligne d'un plan circulaire ralongée dans ſon élevation, comme le rampant d'un eſcalier à vis. On dit auſſi la *cherche* d'une voute; pour dire, ſa rondeur. La *cherche* d'un eſcalier, pour dire, le cintre. Tracer en *cherche*.

CHERCHE-PICHE, ou CHERCHE-POINTE, c'eſt une eſpece de poinçon de fer rond, & pointu, dont les Serruriers ſe ſervent pour trouver le trou des fiches.

CHERCHER. v. act. Tacher à trouver; & à découvrir; ſe donner de la peine pour avoir, pour poſſeder, ou acquerir quelque choſe. On dit *chercher* à l'imperatif ſans ſ. cependant l'on y met une ſ. devant une voyelle. *Cherchez* en la raiſon, M. L. T. Chriſt a dit, *Cherchez, & vous trouverez*. *Chercher* diligemment & avec ſoin. *Chercher* du ſecours. *Chercher* Fortune. *Chercher* la gloire; ne *chercher* que le plaiſir; *chercher* à plaire, & à briller. *Chercher* ſon profit. *Chercher* des amis. *Chercher* un protecteur. *Chercher* des excuſes. *Chercher* un livre; *chercher* un vers; *chercher* une rime, une penſée. Je *cherchois* dans ma memoire un bel endroit de Virgile, BOU. Je ſuis un malheureux qui *cherche* le trepas, RAC. Tous les jours je me *cherche*, & ne me trouve plus, ID. Un Amant ne *cherche* que lui-même dans la perſonne qu'il aime, P. DE L'AM. Rien ne choque davantage que ceux qui *cherchent* des applaudiſſemens avec trop d'ardeur, BELL. Pour trouver la verité, il faut la *chercher* ſoi-même, & ne ſe pas repoſer ſur les lumieres des autres, MALEBR. Mon eſprit ne ſuit point un Auteur qu'il faut *chercher*, & deviner, BOI.

Ma voix d'un ton perçant le frappe (l'Auditeur) & le reveille,
Et juſqu'au dernier rang va chercher ſon oreille,
ART DE PR.

CHERCHER, ſe dit auſſi en contre-ſens, de ce qu'on ne voudroit pas trouver. Cet yvrogne *cherche* noiſe, *cherche* querelle; *cherche* à ſe faire battre; il *cherche* malheur; c'eſt-à-dire, il ſe met au hazard de s'en attirer. On dit auſſi, *Chercher* querelle, pour dire, Faire naître des occaſions, ou des pretextes de ſe brouiller. On dit encore, *Chercher* l'ennemi, pour dire, le vouloir combattre; le ſuivre pour lui livrer bataille.

CHERCHER, ſe dit auſſi des animaux, & même des choſes inanimées. Un chien *cherche* le gibier; l'eau *cherche* un paſſage. L'onde ſe fait une route en s'efforçant d'en *chercher*. QUIN.

On dit, *Chercher* ſa vie; pour dire, Gueuſer, mendier. On dit, *Chercher* de l'argent; pour dire, en demander à emprunt; en vouloir prendre à interêt.

CHERCHER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il *cherche* midi où il n'eſt qu'onze heures, pour marquer qu'un homme eſt un écornifleur. On dit auſſi, *Chercher* midi à 14. heures; pour dire, *Chercher* une choſe en un lieu où elle n'eſt pas: faire des difficultez où il n'y en a point. On dit, C'eſt *chercher* une aiguille dans une charretée de foin; pour dire, qu'il eſt preſque impoſſible de trouver la choſe qu'on *cherche*, tant elle eſt égarée. On dit auſſi, qu'on a *cherché* quelcun à pied & à cheval, ou par mer & par terre; pour dire, qu'on a pris grand ſoin de le *chercher* en tous lieux. On dit encore, que le bien *cherche* le bien; pour dire, que plus on eſt riche, & plus on eſt heureux à en acquerir. On dit, Ce cheval *cherche* maître; c'eſt-à-dire, il eſt égaré.

CHERCHEUR, EUSE. ſubſt. Celui qui cherche. Ce mot ne ſe dit gueres qu'en mauvaiſe part. Les Anglois ſont de grands *chercheurs* en matiere de Religion, Mr. SIMON. Un *chercheur* de franches lippées; c'eſt-à-dire, un écornifleur. Un *chercheur* de barbet; c'eſt-à-dire, un filou. Un *chercheur* de pierre philoſophale; c'eſt-à-dire, un Chymiſte, un viſionnaire.

CHERE. ſ. f. Accueil, reception favorable: careſſe. Le Prince l'a reçu favorablement, il lui a fait grand' *chere*, bonne *chere*, quand il lui a apporté une ſi bonne nouvelle. Quand on revoit un ami qu'on croyoit mort, on ne ſçait quelle careſſe, ni quelle *chere* lui faire.

Ce mot de *chere* vient de l'Italien *cera*, ou *ciera*. On prononce *chera*; qui ſignifie *viſage*, auſſi-bien que *cara* en Eſpagnol, parceque les plus grands temoignages d'amitié paroiſſent ſur le viſage. Et même on a dit autrefois *chere* pour ſignifier le viſage: de là eſt venu le proverbe, *Chere d'homme* fait vertu; c'eſt-à-dire, viſage, preſence d'homme. On en a fait le verbe *cherer*, qui ſignifie, faire bonne mine. Menage remonte plus haut, & prouve que *cara* a ſignifié auſſi *viſage* en Latin. On a dit auſſi en Grec *kara*. Tous ces mots viennent du Latin *caro*.

CHERE, ſe dit par extenſion; des chiens; pour ſignifier les careſſes qu'ils font à leurs maîtres. Quand ce petit chien revoit ſa maîtreſſe, il ne ſçait quelle *chere* lui faire.

CHERE, ſe dit au contraire en mauvaiſe part & en menaçant. Se je le tiens jamais, je lui ferai bonne *chere*, je me vangerai.

CHERE. Repas; regal; maniere de donner à manger. Une *chere* delicate, & bien entenduë. Cet homme fait grand' *chere*; une *chere* Angelique. Il aime la bonne *chere*. La bonne *chere* conſiſte moins dans la delicateſſe, & l'abondance des mets que dans le choix des perſonnes, & la delicateſſe des bons mots. On le dit auſſi de la maniere de ſe nourrir en particulier. C'eſt un avare qui fait maigre *chere* chez lui; il ſe laiſſe mourir de

Digitized by Google

faim. Dans quelques cabarets on appelle, *Payer la bonne chere*, ce qu'on paye pour la nappe, & le couvert, quand on apporter la viande d'ailleurs.

On dit proverbialement, Il n'eſt *chere* que d'avaricieux, quand il traitte, tout y va; c'eſt-à-dire, que les avares donnant rarement à manger, donnent abondamment quand ils le font.

CHEREMENT. adv. D'une maniere chere; tendrement; avec paſſion. Il aime *cherement* ſes enfans. Cet homme conſerve *cherement* tout ce qu'il a. Je conſerverai *cherement* le ſouvenir des obligations que je vous ay. Il y a des opiniâtres à qui l'on ne peut faire quitter une opinion: au contraire ils conſervent *cherement* tout ce qui la peut confirmer, MALEB.

CHEREMENT, ſignifie auſſi, Beaucoup; à haut prix. Acheter des vivres bien *cherement*, ABL.

CHEREMENT, ſe dit auſſi figurément dans le même ſens. Il lui vendit bien *cherement* les ſervices qu'il lui avoit rendus, BUSSI. Cet homme a vendu *cherement* ſa vie, pour dire, il s'eſt bien deffendu; il a tué un grand nombre d'ennemis, avant que de perir lui-même.

CHERIF. ſ. m. ſignifie, Prince chez les Arabes & les Maures. C'eſt celui qui doit ſucceder au Caliphe, de même que le Coadjuteur à l'Evêque. Le Roi de Maroc ſe qualifie, le Grand *Cherif*: ou le *Cherif* des *Cherifs*; c'eſt-à-dire, le premier, & le plus puiſſant des Succeſſeurs de Mahomet, REL. DE ST. OLON. On appelle *Cherifs* les deſcendans de Mahomet.

CHERIF. Monnoye d'or de Turquie, qui vaut à Marſeille quatre livres dix ſols.

CHERIR. v. act. Aimer avec tendreſſe. *Cherir* ſes enfans; ſes amis. *Cherir* ſa femme. On *cherit* ſa Maîtreſſe ſur toutes choſes. Je *cheris* tout de vous, juſques à vos rigueurs, PEL. Je *cheris* encore le ſouvenir des plaiſirs lors même que je n'en puis plus jouïr, MONT.

Comment ſe reprocher un crime qu'on cherit? QUIN.

On n'inſulte jamais à ce qu'on a cheri, CORN.

CHERI, IE. part paſſ. & adj. Objet *cheri*. *Cheri* de la fortune. *Cheri* des Cieux. Il y a des affections *cheries*, & des vices favoris ſur leſquels les plus gens de bien même ne s'obſervent pas aſſez, OR. M.

Helas! ce peuple ingrat a mepriſé ta loi;
La nation cherie *a violé ſa foi*, RAC.

CHERISSANT. C'eſt le Gerondif de *cherir*. Il veut dire, Aimant.

Cheriſſant *vôtre perſonne*,
Vengez vous de mon cœur,
Tirez, je vous le donne, MOL.

CHERREE. ſ. f. Cendre qui a ſervi à la leſſive. On s'en ſert à engraiſſer les prairies. En Normandie on dit *carrée*, & à Paris *charrée*.

CHERTE. ſ. f. Prix extraordinaire, ou exceſſif des choſes à vendre. La *cherté* du blé. La *cherté* de vivres. Mettre la *cherté* à tout. Cauſer la *cherté*. C'eſt une choſe deplorable que la diſette des hommes, & la *cherté* dont ils ſont, P. COM.

Ce mot vient du Latin *charitas*.

On dit proverbialement que *cherté* foiſonne; pour dire, qu'on menage les choſes quand elles ſont cheres, & que le haut prix amene l'abondance, parceque les Marchands apportent de tous côtez des marchandiſes aux lieux où elles ſe vendent bien.

CHERSONESE. ſ. f. Terme de l'ancienne Geographie. C'eſt une Peninſule, ou un Continent qui eſt preſque tout environné des eaux de la mer, & qui ne tient au reſte des terres que par un iſthme, ou petit detroit. Le Peloponneſe eſt une *Cherſoneſe*, ou Preſque-Ile. Malaca eſt dans une Peninſule que les Anciens appelloient la *Cherſoneſe d'or*. La *Cherſoneſe* Taurique. Le Jutland eſt a *Cherſoneſe Cimbrique*.

Ce mot vient du Grec *cherſoneſos*, qui ſignifie le même.

CHERUBIN. ſ. m. Eſprit celeſte, qui dans la premiere Hierarchie fait le ſecond chœur, & le premier après les Seraphins. Il y avoit dans le ſanctuaire deux *Cherubins* qui couvroient l'Arche de leurs ailes. On les peint rouges, pour ſignifier qu'ils ſont enflâmez de l'amour de Dieu: c'eſt pourquoi proverbialement on dit d'une perſonne fort rouge, qu'elle eſt rouge comme un *Cherubin*.

CHERUBIN, Ordre militaire en Suede, autrement appellé, *l'Ordre des Seraphins*. Il fut inſtitué par Magnus IV. en 1334. & aboli par Charles IX. Le collier étoit compoſé de *Cherubins* d'or émaillez de rouge.

CHERUBIN, en Architecture, eſt la tête d'un enfant avec des ailes. Cela ſert d'ornement aux clefs des arcs.

CHERVI, ou CHERVIS ſ. m. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux pieds. Ses feuilles ſont rangées par paires ſur une côte, plus petites que celle du panais, plus noires, pointuës, legerement crenelées en leurs bords. Ces fleurs naiſſent en paraſol, & ſont à cinq feuilles blanches, diſpoſées en roſe, odorantes. Elles ſont ſuivies de petits fruits, compoſez chacun de deux graines étroites, canelées ſur le dos, de couleur obſcure. Ses racines ſont à navets gros comme le doigt, tendres, aiſez à rompre, de couleur blanche, d'un goût doux, & bons à manger. En Latin *ſiſarum Germanorum*, C. BAUH. La racine de *chervi* eſt en uſage dans les cuiſines; elle eſt ſtomachique & diuretique, propre pour exciter l'appetit, & pour le calcul.

CHESAL. ſ. m. Vieux mot François qui ſignifioit autrefois *maiſon* & *Egliſe*. Il eſt encore en uſage en pluſieurs Provinces: d'où vient qu'on dit encore la *Congregation de Chefal Benoît*, qui eſt une Congregation de quelques Abbayes Regulieres de Berry; comme St. Sulpice de Bourges, St. Cyran, &c. unie à la Congregation de Clugny & de St. Maur par arrêt du Privé Conſeil de 1636.

Ce mot vient du Latin *caſata* ou *caſale*. Dans les Capitulaires de Charlemagne on appelle une Egliſe *caſa Dei*: c'eſt le nom que porte encore l'Abbaye de la *Chaiſe-Dieu* en Auvergne.

CHESMER, ou CHEMER. v. act. Terme populaire, qui ſe dit particulierement des enfans qui ont du chagrin, du degoût, ou quelque mal inconnu qui les fait crier, & les empêche de prendre nourriture, & de profiter. On le dit quelquefois des perſonnes un peu plus avancées en âge. Cet enfant s'eſt *chémé* depuis qu'on l'a changé de nourrice.

Ce mot vient du Latin *gemere*.

CHESNAYE, ou CHENAYE. ſ. f. Lieu rempli, ou planté de chênes.

CHESNE, ou CHENE. ſ. maſc. Arbre dont le tronc eſt droit, fort gros & fort dur, couvert d'une écorce épaiſſe, raboteuſe & crevaſſée, repandant ſes branches au long & au large. Ses feuilles ſont longues, larges, decoupées à ondes aſſez profondes, liſſes, d'un verd obſcur, attachées à des queuës courtes. Ses fleurs ſont des chatons longs, compoſez de petits pelotons de ſommets attachez le long d'un filet. Les fruits naiſſent ſur le même pied de *chêne*, mais dans des endroits ſeparez: ce ſont les glands, qui ſont gros à-peu-près comme des olives, de figure ovale ou cylindrique, engagez par le bout dans une calote dure & griſe. Ces glands enferment dans leur envelope, qui eſt d'une nature aprochant de celle du cuir, dure, polie, luiſante, verte au commencement, mais qui devient jaunâtre en meuriſſant, une ſemence dure, compoſée de deux lobes. En Latin *quercus laciniata foliis mas quæ pedículo brevi eſt*, C. BAUH. Il y a quelques autres

Digitized by Google

tres eſpeces de *chêne*. Le *chêne* a été fort honoré par les Anciens : il étoit conſacré à Jupiter : on en faiſoit des couronnes bourgeoiſes pour ſervir de temoignage à la bravoure des ſoldats : on en faiſoit auſſi les ſtatuës des Dieux. Le *chêne* produit outre les glands, diverſes ſortes d'excroiſſances, dont la plupart viennent des morſures de quelques inſectes, ou du ſuc venimeux qu'ils y laiſſent. Telles ſont les galles, dont il y a différentes eſpeces. Il produit auſſi une pelote dure, environnée d'une certaine laine molle, que quelques-uns appellent le *poil du chêne*. On en fait des mêches aux lampes, car elle brûle ainſi que la galle noire. On trouve le gui ſur ſes branches, & des potirons qui croiſſent auprez de ſes racines : ce qui arrive pareillement à d'autres arbres. Mr. Caſſini dit qu'il y a dans chaque boſſe de *chêne* un œuf blanc de la groſſeur & de la figure d'un petit pois ; & qu'en ayant ouvert pluſieurs, il y a trouvé un ver, lequel ſe changeoit en mouche, & cette mouche faiſoit pluſieurs œufs, d'où naſſoient des fourmis, qui enſuite percent la boſſe du *chêne* où elles ſont enfermées. Le bois de *chêne* depuis 50. ans juſqu'à 100. ou 160. eſt le meilleur bois pour bâtir, & dure juſqu'à 600. ans ſans degenerer : & quand il eſt employé en pilotis, il dure juſqu'à 1500. ans. Auſſi ſert-il à bâtir les maiſons, & à faire les œuvres vives d'un vaiſſeau. Toutes les parties du *chêne*, à ſçavoir l'écorce, les feuilles, les glands, les calotes & même le bois ont une vertu aſtringente. Leur decoction eſt bonne dans les flux de ſang, dans le cours de ventre & dans la dyſenterie. On eſtime les glands dans la retention d'urine, dans le calcul & dans la colique. La decoction des feuilles tendres faite avec du vin, eſt ſinguliere dans la douleur des dents, ſi on s'en lave ſouvent la bouche. Il y a quelques endroits dans le Nord où les pauvres gens dans les temps de diſette font du pain de glands. Les Courroyeurs ſe ſervent de l'écorce de *chêne* pour parer les cuirs.

Ce mot vient du Latin *quernus*, qu'on a dit pour *quercus*, MEN. D'autres le derivent du Caldaïque *chifna* ſignifiant *robur*.

On dit proverbialement, que la monnoye du Diable eſt des feuilles de *chêne*, qu'il fait paroître comme ſi c'étoit de l'or.

CHESNE-VERT, eſt un genre de plante qu'on appelle autrement *yeuſe*, en Latin *ilex*. Il y en a pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin nomme *ilex oblongo ſerrato folio*, eſt un arbre grand comme un poirier ou un pommier, & qui a l'écorce brune, & le bois dur & compacte. Ses feuilles ſont oblongues, dentelées, toûjours vertes par deſſus, blanchâtres par deſſous, d'un goût aſtringent. Ses chatons ſont oblongs, garnis de petites fleurs jaunes. Ses fruits naiſſent ſur le même pied, mais dans des endroits ſeparez : ce ſont des glands ovales ou cylindriques, de mediocre groſſeur, engagez par un bout dans une calote blanchâtre, & qui enferment ſous leur peau, qui eſt d'une nature aprochant de celle du cuir, une ſemence compoſée de deux lobes, blanche, ferme, douce. On en mange en Eſpagne, comme nous mangeons des châtaignes, ou des noiſettes. En France on les donne aux pourceaux pour les engraiſſer. Les feuilles & les glands du *chêne-vert* ſont aſtringens, & propres pour le cours de ventre. Cet arbre outre ſon gland, produit des galles rougeâtres, qui étant pilées & appliquées avec du vinaigre, ſont fort utiles pour les playes fraiches & pour la rougeur des yeux. On fait du charbon de *chêne-vert* qui eſt le plus eſtimé en pluſieurs endroits, tant parcequ'il conſerve le feu fort long temps, qu'à cauſe qu'il n'entête point.

Il y a une autre eſpece de *chêne-vert* qui porte le Kermes. C'eſt un petit arbriſſeau que G. Bauhin appelle *ilex aculeata cocciglandifera*. Ces feuilles ſont ſemblables à celles du houx, mais plus petites, dentelées, piquantes. Ses chatons ſont en grand nombre, garnis de fleurs mouſſeuſes. Ses glands ſont fort gros. On trouve ſur l'écorce d'enbas & ſur les feuilles de cette eſpece de *chêne-vert*, des coques rondes, groſſes comme des bayes de geneyre, de couleur rouge, qu'on appelle *Kermes*, *graine d'écarlate*, ou *vermillon*. Voyez KERMES.

PETIT CHESNE. Herbe qu'on appelle auſſi *germandrée*, en Latin *chamædris*. Voyez GERMANDRÉE.

CHESNEAU, ou CHENEAU. ſ. m. Jeune chêne, ou bailliveau. Le meilleur bois à brûler eſt de *chêneau*.

CHESNEAU. ſ. m. Terme d'Architecture. Gouttiere, ou canal de plomb qui porte ſur la corniche d'un bâtiment pour recevoir les eaux du comble, & les conduire par ſa pante dans la cuvette, & les tuyaux de deſcente. *Chêneau à bord*, eſt celui qui eſt ſeulement ourlé, & dont on voit les crochets de fer qui le retiennent. *Chêneau à bavette*, eſt celui qui eſt recouvert par le devant d'une bande de plomb blanchi pour cacher les crochets. *Chêneau* eſt auſſi dans les grands édifices, une rigole taillée dans la pierre qui fait la corniche, & d'où les eaux coulent dans les gargouilles.

CHETIF, IVE. adj. Qui eſt de peu de valeur ; vil ; mepriſable. Il ſe dit des perſonnes, & des choſes. Cet homme eſt bien *chetif* ; c'eſt-à-dire, maigre, miſerable. Il a fait un preſent bien *chetif* ; c'eſt-à-dire, bien mediocre.

Il vint des partis d'importance,
La Belle les trouva trop chetifs *de moitié*, LA FON.

Il vient de l'Italien *cattivo*, ſelon Paſquier. Mais Menage tient que ce mot vient de *captivus*, & prouve que *chetif* ſignifioit autrefois *captif* : ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'on a dit *chetifvoiſon* pour captivité.

CHETIVEMENT. adv. D'une maniere chetive. Cet homme vit fort *chetivement*.

CHETRON. ſ. m. C'eſt une petite layette en forme de tiroir, qu'on fait au haut d'un des côtez d'un coffre, pour y mettre à part les choſes qu'on veut trouver ſous ſa main en l'ouvrant, & les ſeparer du reſte de ce qu'on y ſerre.

CHEVAGE. ſ. m. Droit, ſubſide qui ſe levoit autrefois ſur les étrangers pour leur ſejour dans le Royaume. Payer le *chevage*, BACQUET.

CHEVAL. ſ. maſc. Cavalle eſt la femelle. Animal très-connu. De tous les animaux c'eſt le plus utile à l'homme. Il lui ſert à la chaſſe, à la guerre, au labour, & aux voitures, &c. Le *cheval* hennit ; c'eſt ſon cri naturel. Penſer, étriller, ferrer, brider, ſeller un *cheval*. On dit qu'un *cheval*, pour être bon, doit avoir trois parties correſpondantes à trois de la femme ; la poitrine, le feſſier, & les crins ; c'eſt-à-dire, poitrine large, croupe remplie, & les crins longs : trois du lion ; le maintien, la hardieſſe, & la fureur : trois du bœuf ; l'œil, la narine, la jointure : trois du mouton ; le nez, la douceur, la patience : trois du mulet ; la force, la conſtance au travail, & le pied : trois du cerf ; la tête, la jambe, & le poil court : trois du loup ; la gorge, le cou, & l'ouïe : trois du renard ; l'oreille, la queuë, le trot : trois du ſerpent ; la memoire, la vuë, le contournement : trois du lievre, ou du chat ; la courſe, le pas, la ſoupleſſe.

Ce mot vient de *caballus*, qui ſignifioit autrefois *cheval de bagage*, ou *petit cheval* qui ſervoit au moulin & aux voitures. Nicod, Iſidore & Papias derivent celui-ci *ex eò quòd ungulâ terram cavet*.

Digitized by Google

Le *cheval* se nomme diversement suivant son poil, sa taille, son usage, ses vices, ou ses maladies.

On dit un *cheval* blanc, gris, pommelé, roux, bai brun, bai clair, bai doré, alzan, ou alezan brûlé, aubere, *cheval* pie, souppe de lait, isabelle, roan ou tête de more, mirouette, zain, balzan, &c. Tous ces mots & les suivans sont expliquez à leur ordre alphabetique. On a donné aussi aux *chevaux* des noms propres, comme à celui d'Alexandre, *Bucephale*. Roland appelloit son *cheval*, *Meilentis*; & Renaut, l'un des quatre fils Aymond, appelloit le sien *Bayard*.

A l'égard de la taille, on dit un *cheval* nain, ragot, hautjointé, court-jointé. *Cheval* entier, hongre, courtaut, coureur, rouffin. *Cheval* d'Eſpagne, Barbe, guilledin, d'Angleterre. *Cheval* de manege, qu'en Latin on a appellé *campitor equus*.

En conſiderant ſon uſage, on dit *cheval* de pas, de ſelle, de carroſſe. *Cheval* à deux mains. *Cheval* de charrette ou de trait, ou d'attelage, limonier. *Cheval* de charruë. *Cheval* d'amble ou haquenée. *Cheval* de poſte, de loüage. On appelle *courbe de chevaux*, deux *chevaux* attelez enſemble pour remonter des bateaux. *Cheval* de haras ou étalon. *Cheval* de main. *Cheval* de parade, anciennement *palefroy*.

On appelle *cheval de bataille*, non ſeulement le *cheval* fort & choiſi qu'on reſerve pour les grandes occaſions; mais encore figurément toutes les choſes de parade, de faſte, ou propres à faire remporter quelque avantage dans une diſpute où il s'agit de la gloire. Quand on prie un tel Auteur de dire quelques-uns de ſes vers, il recite un tel Sonnet, c'eſt ſon *cheval de bataille*. Ce Muſicien chante un tel air; c'eſt ſon *cheval de bataille*.

A l'égard des défauts, on dit un *cheval* vicieux, ombrageux, fort en bouche, fourbu, morveux, pouſſif, outré; *cheval* qui eſt ſur les dents, ruiné des jambes, qui eſt peſant à la main. *Cheval* refait & engraiſſé. *Cheval* uſé; *cheval* qui ne marque plus. Voyez DENT. *Cheval* neuf, fougueux & indompté; boiteux, borgne, ou deferré d'un œil. Un *cheval* chargé de ganache. *Cheval* vairon, begu.

Celui qui eſt trompé dans l'achapt d'un *cheval* vicieux, peut intenter l'action redhibitoire, pour contraindre le vendeur à le reprendre. Si le vice eſt apparent, par exemple ſi le *cheval* eſt borgne, comme l'acheteur a pu s'en appercevoir, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même; mais pour les vices latens, comme la pouſſe, la morve, & la courbature, l'acheteur a l'action redhibitoire dans les 8. jours de la vente, dans quelques Coutumes; & dans les 40. jours, en d'autres Coutumes; parceque ces vices peuvent être cachez, & ſuſpendus pendant 40. jours. L'action redhibitoire n'a point lieu en troc de *chevaux*. On pretend même qu'en fait de vente, elle n'a lieu que contre les maquignons, & non entre Gentilshommes.

Monter à *cheval*, ſignifie non ſeulement, Monter en ſelle, mais encore, Apprendre le manege. Un tel Seigneur monte à *cheval* chez un tel Ecuyer; il ſçait bien manier un *cheval*.

On dit, Piquer un *cheval*; pour dire, l'eſſayer. Promener un *cheval* entre deux talons. Monter un *cheval*. Travailler un *cheval*. Dreſſer un *cheval*. Commencer un *cheval*. Achever un *cheval*. On appelle un *bon homme de cheval*, celui qui ſçait bien dompter & manier un *cheval*. On dit mettre le Roi ou Mr. le Dauphin à *cheval*; c'eſt tenir l'étrier, ou le ſervir pour monter à *cheval*. C'eſt l'Ecuyer de quartier qui met le Roi à *cheval*.

CHEVAL, ſe dit figurément des paſſions. La chair eſt un *cheval* fougueux, & difficile à domter, LE P. L.

Tirer à quatre *chevaux*, eſt un ſupplice qu'on fait ſouffrir aux criminels de Leze-Majeſté au premier chef; on les écartele avec quatre *chevaux* attachez à chaque bras, & à chaque jambe. On dit que la Reine Brunehaut fut *tirée à quatre chevaux*, MEZ.

CHEVAU-LEGER, en general eſt un cavalier ordinaire, & legerement armé, qu'on appelle autrement *Maître*, & qui eſt dans un corps de regiment. On dit *Chevaux-leger* au ſingulier: & *Chevaux-legers* au plurier. Guillet écrit pourtant *Chevau-legers*, au plurier. On dit, *Chevau-leger*, par oppoſition aux Gendarmes qui étoient autrefois peſamment armez, & de toutes pieces. Mais on appelle ſpecialement *Chevaux-legers* des compagnies d'ordonnances, & qui n'entrent jamais en corps de regiment: ce ſont les *Chevaux-legers*. Les *Chevaux-legers* de la Reine; les *Chevaux-legers Dauphins*; les *Chevaux-legers* de Bourgogne; les *Chevaux-legers* d'Anjou; les *Chevaux-legers* de Berry; les *Chevaux-legers* d'Orleans. Chacune de ces compagnies de *Chevaux-legers* eſt de 76. Cavaliers, & commandée par un Capitaine-Lieutenant; parceque les Princes dont elles portent le nom, en ſont cenſez les Capitaines. Voyez CAPITAINE-LIEUTENANT. Il y a de plus *les Chevaux-legers de la Garde du Roi*: cette Compagnie eſt de 240. Maitres qui ſervent par quartier. Le Roi en eſt le Capitaine, & elle eſt commandée par un Capitaine-Lieutenant; au deſſous de lui, il y a deux Sous-Lieutenants; quatre Cornettes; dix Marechaux des Logis; huit Brigadiers, & huit ſous-Brigadiers. Cette Compagnie marche après celle des Gendarmes de la Garde, & tient le troiſiéme rang dans la Gendarmerie. En parlant des Cavaliers qui compoſent ces Compagnies, on dit, un *Chevau-leger de la Reine*; un *Chevau-leger Dauphin*, &c.

On ſe ſert auſſi du nom de *chevaux* en general, pour deſigner la cavalerie, & les gens de *cheval*. Il y avoit dans cette armée trente mille hommes de pied, & dix mille *chevaux*; c'eſt-à-dire, dix mille combattans à *cheval*.

CHEVAL DE FRISE. Terme de Guerre. Groſſe piece de bois, longue de 10. à 12. pieds, percée & traverſée de pluſieurs pieux armez de pointes de fer, & longs d'environ cinq ou ſix pieds. Cette machine ſert à deffendre un paſſage, ou à boucher une breche, ou à faire un retranchement pour arrêter la cavalerie. On en met auſſi ſur des roues avec des feux d'artifice, pour faire rouler en bas dans les aſſauts. On l'appelle *cheval de Friſe*, parcequ'elle a été inventée en Friſe. On a remarqué ſur une medaille de Licinius une eſpece de *cheval de Friſe*, fait avec des pieux entrelacez; c'eſt la marque d'un camp fortifié, & paliſſadé pour la ſûreté des troupes, LE P. JOU.

On appelle *cheval de bois*, une figure de *cheval* qui ſe hauſſe & ſe baiſſe par le moyen de quelques chevilles de fer. Il ſert dans le Manege à faire les exercices pour voltiger.

CHEVAL DE TERRE. Grand vuide rempli de terre, que rencontrent dans un bloc ceux qu'on employe à tirer les marbres des carrieres.

CHEVAL PEGASE. *Cheval* que les Poëtes repreſentent avec des ailes; ils diſent qu'il fit naître la fontaine d'Hippocrene en frappant du pied ſur le mont Parnaſſe. Il ſervit de monture à Bellerophon quand il alla combattre la Chimere. Depuis on a ſuppoſé, qu'il s'eſt envolé au ciel, où il y a une conſtellation qui porte ſon nom. On dit, Monter ſur le *cheval Pegaſe*; pour dire, faire des vers:

En cet âge brutal,
Pegaſe *eſt un* cheval *qui porte*
Les grands hommes à l'hôpital, MAIN.
Il n'appartient pas
A nôtre Pegaſe *comique*,
De prendre un galop heroïque;
Car il n'eſt qu'un cheval de *pat*, SCAR.

Athe-

Digitized by Google

Athenée appelle le vin, le *grand cheval des Poëtes*. Les Poëtes ont feint que le char du ſoleil eſt tiré par quatre *chevaux* ailez. Phaëton de ſes *chevaux ailez* battoit les flancs agiles, Boi.

CHEVAL DE PACOLET, eſt un *cheval* de bois fabuleux qui alloit dans les airs, & qui ſe conduiſoit avec une cheville, dont il eſt fait une ample mention dans le Roman de Valentin, Orſon, & autres.

CHEVAL FONDU, eſt un jeu d'enfans; les uns ſautent ſur le dos des autres qui ſont courbez. Jouër au *cheval fondu*.

En termes de Blaſon, on appelle *cheval* ou *poulain gay*, celui qui eſt peint nud, ſans bride ni licou. On dit *cheval effrayé* ou *cabré*, quand il eſt peint rampant. On dit auſſi *animé*, pour exprimer que ſon œil eſt d'un autre émail; & *armé*, en parlant du pied, que la nature lui a donné pour ſe deffendre, quand il eſt auſſi d'un émail different. On le blaſonne auſſi *bardé*, *houſſé*, & *caparaſſonné*.

CHEVAL MARIN, que quelques-uns appellent *hippopotame*, ou *cheval de riviere*, eſt un poiſſon qui a quelque apparence de *cheval*. On a vu des dents de *cheval marin* qui peſoient bien treize livres. On en voit beaucoup en Egypte & en Ethiopie. Le Pere Lobo en ſa Relation d'Ethiopie dit, que le *cheval marin* eſt très-puiſſant, & n'a du *cheval* que les oreilles, & preſque tout le reſte du veau, ſans cornes. Il a les pieds d'éléphant, & marche ſur la terre, où il eſt preſque toûjours à brouter, & nage à l'embouchure des rivieres. Il y a quelques-uns qui le décrivent avec des griffes aux pieds.

QUEUË DE CHEVAL, eſt une plante dont les feuilles reſſemblent aux crins d'un cheval. On l'appelle autrement prêle: en Latin *equiſetum*. Voyez PRELE.

FER A' CHEVAL, ſe dit en termes d'Architecture civile & militaire, des ouvrages ovales, ou ronds, faits en rampe où l'on monte des deux côtez, & qui repreſentent un fer à *cheval*. Il y en a dans des maiſons de campagne, & dans des dehors de quelques places, qui ſervent de demie-lune. Voyez FER.

FER DE CHEVAL. Plante. Voyez FER.

A CHEVAL, ſe dit adverbialement. On dit, *à cheval*, *à cheval*, quand on commande à la cavalerie de ſe mettre en état de combattre, ou de partir. On dit, Etre *à cheval* ſur un bœuf, ſur un âne, ſur un bâton, ſur un banc, ſur un mur, quand on eſt jambe deçà & jambe delà ſur quelcune de ces choſes. Ainſi St. Amand a dit; Mon eſprit *à cheval* ſur des coqueſigruës.

En termes de Blaſon on dit, Un *cheval* gay, houſſé, bardé, effaré. Voyez ces mots à leur ordre.

CHEVAL, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Jamais *cheval* ni méchant homme, n'amenda pour aller à Rome. Il a changé ſon *cheval* borgne à un aveugle; pour dire, qu'il a perdu ſur un troc qu'il a fait, ſoit de *cheval*, ſoit de toute autre choſe. On dit, A *cheval* donné on ne regarde point à la bouche; pour dire, qu'on reçoit les preſens tels qu'ils ſont: & ce proverbe ſe dit en Italien & en Eſpagnol de même: *A caval donato no ſi guarda nella bocca*. On dit auſſi, que l'œil du maître engraiſſe le *cheval*; pour dire, qu'il ne ſe faut point repoſer ſur les valets du ſoin de ſes *chevaux*, ni de même de toutes les autres affaires d'une maiſon. On dit d'un homme, qu'il n'a ni *cheval* ni mule; pour dire, qu'il n'a aucune monture, qu'il eſt contraint d'aller à pied, qu'il eſt gueux. On dit auſſi, qu'un homme eſt mal à *cheval*; pour dire, qu'il n'eſt pas bien en ſes affaires, qu'il eſt proche de ſa ruine. On dit auſſi, qu'un homme fait le *cheval* échappé, quand il eſt libertin, emporté, incorrigible. On dit encore, Je lui ferai voir que ſon *cheval* n'eſt qu'une bête; pour dire, Je lui ferai voir qu'il n'a pas raiſon. On dit auſſi, qu'il eſt aiſé d'aller à pied, quand on tient ſon *cheval* par la bride; pour dire, qu'on ſouffre bien de petites incommoditez volontaires, quand on s'en peut delivrer ſi-tôt qu'on le veut. On dit auſſi, qu'il fait bon tenir ſon *cheval* par la bride; pour dire, qu'il ne ſe faut point deſaiſir de ſon bien, de ſon vivant. On dit auſſi, qu'un homme monte ſur ſes grands *chevaux*; pour dire, qu'il parle en colere & d'un ton hautain. On dit auſſi, qu'un homme eſt bon *cheval* de Trompette, qu'il ne s'étonne pas pour le bruit, lorſqu'il ne craint point les menaces ni les crieries. On dit auſſi, qu'il parle à *cheval*; pour dire, qu'il parle en Maître, avec autorité, ou qu'il parle bien à ſon aiſe. On appelle un homme fort groſſier & ſtupide, un *cheval* de carroſſe, un *cheval* de bât, un gros, un franc *cheval*. On dit, Il n'eſt ſi bon *cheval* qui n'en devint roſſe; pour dire, qu'on a fait travailler exceſſivement quelcun. On dit au contraire, que jamais *cheval* gentil ne devint roſſe; pour dire, qu'on montre même en ſa vieilleſſe des marques de ce qu'on a valu en ſa jeuneſſe. On dit auſſi, qu'il n'y a ſi bon *cheval* qui ne bronche; pour dire, que chacun eſt ſujet à faire des fautes. On dit encore, Des femmes & des *chevaux*, Il n'en eſt point ſans deffauts. On dit, qu'un *cheval* eſt chargé de maigre, qu'il revient de la Rochelle, d'un *cheval* qui n'eſt pas gras; par alluſion à un poiſſon qui eſt commun à la Rochelle, qu'on appelle *maigue*; & auſſi à cauſe de la diſette qu'on avoit ſoufferte au ſiege de cette ville. On dit auſſi, Il eſt bien temps de fermer l'étable quand les *chevaux* s'en ſont enfuis; pour dire, qu'il n'eſt plus tems de chercher des precautions, quand le mal eſt arrivé. On dit, qu'un coup de pied de jument ne fait point de mal au *cheval*; pour dire, qu'un homme doit prendre galamment toutes les malices que lui font les femmes. On dit auſſi, qu'à un *cheval* hargneux il lui faut une étable à part; pour avertir, que quand on voit des grondeurs, il ſe faut ſeparer de leur compagnie. On dit encore, que les *chevaux* courent les Benefices, & que les ânes attrapent. On dit, Après bon vin, bon *cheval*; pour dire, qu'un homme qui a bien bu, fait bien trouver des jambes à ſon *cheval*. On dit pour ſe mocquer d'un train en deſordre, ou mal entendu, C'eſt l'Ambaſſade de Viatron, trois *chevaux* & une mule. On appelle une ſelle à tous *chevaux*, une choſe qui peut ſervir à pluſieurs uſages, & à tout ce qu'on veut, comme des lieux communs, de certains diſcours generaux, &c. On dit auſſi, qu'on a cherché quelcun à pied & à *cheval*; pour dire, qu'on a fait toutes les diligences poſſibles pour le trouver. On dit auſſi, qu'un homme bride ſon *cheval* par la queuë, quand il commence par où il doit finir. On dit encore, *Cheval* de foin, *cheval* de rien: *Cheval* d'avoine, *cheval* de peine: *Cheval* de paille, *cheval* de bataille: *Cheval* d'herbe, *cheval* de merde. On dit auſſi, Qui aura de beaux *chevaux*, ſi ce n'eſt le Roi? pour dire, qu'on voit quelque choſe de precieux entre les mains d'un homme riche. On dit d'un goinfre, d'un écornifleur, qu'il ſe tient mieux à table qu'à *cheval*. On dit auſſi d'un travail qui demande peu de genie, mais qui donne beaucoup de fatigue, que c'eſt un travail de *cheval*. On dit auſſi d'une medecine trop forte, que c'eſt une medecine de *cheval*. On appelle à Paris *Courtiſans du Cheval de bronze*, les filous & les perſonnes de mauvaiſe vie qui frequentent le Pont-neuf pour y attraper quelcun. Les Latins diſoient en proverbe, le *cheval de Sejan*, pour parler d'un *cheval*, ou de toute choſe funeſte au poſſeſſeur, comme s'il y avoit quelque fatalité attachée; parcequ'en effet tous ceux qui avoient poſſedé le *cheval* de Sejan avoient eu une fin funeſte, & tragique.

re. Eſpece d'étaye faite d'une, ou de deux pieces de bois, couverte d'un chapeau, ou tête, & poſée en arcboutant ſur une couche, qui ſert à retenir en l'air les encognures, trumeaux, jambages, ſous-poutres, &c. pour faire des repriſes par ſous-œuvre. Voyez CHEVALER.

CHEVALER. v. act. Courir çà & là; importuner quelcun; le preſſer vivement pour obtenir quelque choſe. Il a tant *chevalé* tous ſes amis, qu'ils lui ont fait obtenir une commiſſion, un emploi. On lui a fait un procés qui le fera bien *chevaler*, bien courir. Ce mot a vieilli. Mezerai s'en eſt ſervi; pour dire, pourſuivre à cheval: il les *chevala* tant qu'il leur donna ſur la queuë.

CHEVALER, ſignifie auſſi, Etayer; ſoutenir avec des pieces de bois une maiſon, ou un mur qu'on reprend par deſſous œuvre.

CHEVALER, en termes de Manege, ſe dit de l'action du cheval, lorſque paſſigeant au pas ou au trot, la jambe de déhors de devant croiſe, ou enjambe à tous les ſeconds temps ſur l'autre jambe de devant.

CHEVALERIE. ſ. f. Ordre; honneur militaire; dignité de Chevalier. On a diſtingué quatre ſortes de *Chevalerie*; la *militaire*, la *reguliere*, l'*honoraire*, & la *ſociale*. La *militaire* eſt celle des anciens Chevaliers, qui s'acqueroit par de hauts faits d'armes; c'eſt pourquoi les Chevaliers ſont nommez *milites* dans les anciens titres; & par là ils ſont diſtinguez des Bacheliers & des Damoiſeaux. Les Princes mêmes étoient armez Chevaliers avec ceremonie. On leur ceignoit l'épée, & on leur chauſſoit les éperons dorez: d'où vient qu'on les appelloit les *Chevaliers du baudrier* & les *Chevaliers dorez*. La *Chevalerie reguliere* eſt celle des Ordres Militaires où l'on fait profeſſion de prendre un certain habit, & une certaine regle; de porter les armes contre les Infidelles, de favoriſer les Pelerins allans aux Lieux Saints, & de ſervir aux Hôpitaux où ils doivent être reçus. La *Chevalerie d'honneur*, ou honoraire eſt celle que les Princes conferent aux autres Princes, & aux premieres perſonnes de leur Cour, ſans rapport aux exploits de guerre: la *Chevalerie ſociale* eſt celle qui n'eſt pas fixe, & qui n'eſt ni confirmée par des Papes, ni reglée par des ſtatuts qui ſoient de durée. C'eſt une eſpece de Confrairie. Auſſi y en a-t-il pluſieurs qui ont été faites pour des factions, pour des tournois, pour des maſcarades, &c. il y a pluſieurs exemples de ces confederations, dans l'Hiſtoire, qui ont eu divers noms. On peut encore faire aujourd'hui la même diſtinction; mais non pas tout-à-fait dans le même ſens. Car la *Chevalerie* n'eſt pas abſolument ſur le même pied qu'elle étoit autrefois; & elle eſt preſentement reduite à certains *Ordres de Chevalerie*, qui ſont ou purement militaires, ou mixtes; Religieux, & militaires; honoraires & militaires tout enſemble. Cela ſera expliqué au mot *Chevalier*. Voyez le P. Meneſtrier dans ſon Traité de la *Chevalerie ancienne & moderne*. Favin a publié deux Volumes ſous le titre de *Theatre d'honneur, & de Chevalerie*; Menenius ſous le titre de *Delitiæ Equeſtrium Ordinum*; André Mendo *de Ordinibus Militaribus*. Beloi a écrit de l'origine des Ordres militaires; & Geliot dans ſon Indice Armorial a donné le denombrement, & l'inſtitution des Ordres de *Chevalerie*. Voyez ORDRE.

CHEVALERIE, ſe dit encore plus particulierement, d'une profeſſion de brovoure, & de galanterie, qui étoit fort commune autrefois, ſur tout parmi les Eſpagnols, pour aller par le monde chercher des aventures, reparer les injuſtices, & proteger les malheureux. Ces Chevaliers devoüoient tous leurs exploits guerriers à une Maîtreſſe, dont ils maintenoient l'honneur, & la beauté envers tous & contre tous. Raconter de hauts faits d'armes, & de *Chevalerie*. Le ſot entêtement de la *Chevalerie*, FONT. Vous ne ſçauriez croire combien la *Chevalerie* eſt ravilie, VOI. Un Eſpagnol a ſoutenu, que l'Hiſtoire de Dom Quichote a ruiné la Monarchie d'Eſpagne: car en tournant en ridicule les proüeſſes, & les exploits de la *Chevalerie*, elle a fait honte aux Eſpagnols de cette bravoure amoureuſe, & romaneſque, & ils ſe ſont laiſſez aller à l'indolence de l'oiſiveté. On appelle *actes de Chevalerie* des actions de valeur, & dignes d'un brave Cavalier. On dit d'un Cavalier bienfait & galant, que c'eſt *fine fleur de Chevalerie*. Cette loüange eſt populaire.

CHEVALERIE, s'eſt dit en pais Coutumier, des lieux & metairies chargées du logement des gens de guerre à cheval: d'où vient que pluſieurs portent le nom *de la Chevalerie*, comme étant des terres ſujettes à ce droit-là.

CHEVALET. ſubſt. maſc. Banc, ou treteau qui ſert à donner la queſtion, en faiſant bander les cordes ſur leſquelles le corps des criminels eſt ſuſpendu en l'air.

CHEVALET, chez les Anciens, étoit une eſpece de ſupplice, ou de torture, qui n'étoit autre choſe qu'un cheval de bois fait en talut, ou en d'os d'âne, qui avoit un angle fort pointu ſur lequel on mettoit le patient, auquel on attachoit des poids aux pieds. On en voit encore dans les places de guerre, ou les citadelles. On y met les ſoldats de la garniſon pour les punir des fautes qu'ils commettent. Il eſt ainſi decrit dans le livre de Hieronymus Magius *de Equuleo*. Sigonius a fait auſſi un Traité ſur le même ſujet.

CHEVALET, en termes de Charpenterie, ſe dit d'une piece de bois aſſemblée en travers ſur deux autres pieces à plomb, pour ſoutenir des planches, des ſolives, qui ſont des ponts ſur de petites rivieres, & qui ſervent en mille autres occaſions. C'eſt encore l'aſſemblage de deux noulets, ou linçoirs ſur le faîte d'une lucarne. On appelle auſſi *chevalets*, ou chevalemens les étayes qu'on met aux bâtimens pour les reprendre ſous œuvre, pour y remettre des poutres, &c. On appelle encore *chevalets* les treteaux qui ſervent pour échafauder, & ſcier de long. En general les Artiſans appellent *chevalet*, tout ce qui tient en l'air leur beſogne pour en faciliter le travail. Ainſi le *chevalet* eſt parmi les Serruriers & Taillandiers, une petite machine de fer ſur laquelle on appuye le foret pour percer le fer: un *chevalet* doit avoir ſa boëte & foret. Ils ſe ſervent auſſi de *chevalets* ou *valets* pour blanchir les targettes. Le *chevalet* eſt parmi les Tanneurs, une piece de bois creuſe & ronde, longue de 4. ou 5. pieds ſur quoi on quioſſe les cuirs. C'eſt parmi les Cordiers une eſpece de haute ſelle à cinq pieds pour ſoutenir la ſangle lorſqu'on en fait. Les Meuniers, appellent *chevalet* un morceau de bois qui tient une corde ſoutenant l'auget de la tremie. Les Pilotes appellent *chevalet*, le clou qui attache l'alhidade à l'aſtrolabe.

Les Imprimeurs appellent auſſi *chevalet*, la partie de la preſſe ſur laquelle s'abat le barreau après qu'il a tiré.

CHEVALET, ſignifie auſſi un certain chaſſis de bois ſur lequel les Peintres poſent leurs tableaux quand ils travaillent. Ils le hauſſent, ou le baiſſent par le moyen de divers trous qui ſont aux côtez du chaſſis. Les Sculpteurs le diſent auſſi de la ſelle, ou du pied ſur lequel ils poſent leur modele.

CHEVALET, eſt auſſi un échaffaut de Couvreurs, qu'ils nomment autrement *triquet*.

CHEVALET, eſt auſſi une petite regle, ou piece de bois qu'on poſe à plomb ſur la table des inſtrumens de Muſique, pour en ſoutenir les cordes. Le *chevalet* d'une épinette, d'un violon. Le *chevalet* mobile d'un monochorde fait voir la proportion que les tons ont avec

Digitized by Google

avec les diviſions de la ligne ſur laquelle la corde eſt tendué. Le *chevalet* du luth, du theorbe, &c. eſt la partie où ſont attachées les cordes par enbas. Le manicordion a cinq *chevalets*.

Ce mot vient d'un diminutif de *caballus*, parcequ'il porte les cordes comme un cheval porte un homme, MEN.

CHEVALET, en Aſtronomie, eſt l'une des conſtellations ſeptentrionales: on l'appelle autrement *poulain impart*i. Elle eſt compoſée de quatre étoiles obſcures autrefois, & à preſent de la quatriéme grandeur.

CHEVALET, en termes de Marine, eſt une machine avec un rouleau mobile, qui ſert à paſſer, ou couler des cables d'un lieu à un autre.

CHEVALEUREUX. adj. Vieux mot qui ſe diſoit autrefois des grands exploits des Chevaliers, ſoit à la guerre, ſoit dans les tournois.

CHEVALIER. ſ. m. Degré d'honneur dans l'ancienne milice. Le *Chevalier* étoit au deſſus de l'Ecuyer. On diſtinguoit deux ſortes de *Chevaliers*: les *Chevaliers Bannerets*, & les *Chevaliers Bachelliers*. Les *Chevaliers Bannerets* étoient ceux qui avoient aſſez de Vaſſaux pour lever banniere; & les *Chevaliers Bachelliers*, ceux qui marchoient ſous la banniere d'autrui. Voyez BANNERET, & BACHELIER. On faiſoit diverſes ceremonies pour créer un *Chevalier*. Celui qui l'armoit *Chevalier* lui donnoit l'accolade, & un coup de l'épée nuë ſur l'épaule. Enſuite il lui ceignoit l'épée, & le baudrier, & lui chauſſoit les éperons dorez; ils avoient auſſi le privilege de porter le harnois doré. Bouteiller dit qu'au *ſeul Chevalier appartient de porter harnois doré en tous états, & habits, tant à pied qu'à cheval*. On trouve dans les vieux Praticiens, que *nul ne doit ſeoir à la table du Baron s'il n'eſt Chevalier*. Pour ſoutenir l'honneur de la Chevalerie, les Vaſſaux étoient obligez de payer à leur Chef-Seigneur un certain droit lorſque ſon fils aîné étoit fait *Chevalier*. Ce droit n'eſt point fixé par la plupart des coutumes. Il ne ſe prend que ſur les fiefs, & non ſur les rotures: on l'appelle *aide-chevel*. Comme l'ancienne coutume de faire des *Chevaliers* ne ſe pratique plus, l'aide-chevel ne pourroit être exigé que quand le fils aîné du Chef-Seigneur eſt fait *Chevalier* de l'Ordre du St. Eſprit, & non pour être *Chevalier* de Malte, ou de St. Lazare. Il fut levé lorſque Louïs XIV. fut fait *Chevalier* du Saint Eſprit étant Dauphin de France. C'eſt un proverbe très-ancien, que *nul ne nâit Chevalier*, non pas même le Roi, ni les enfans des Rois. C'eſt pourquoi Louïs XI. ſe fit donner l'accolade, & créer *Chevalier* par Philippe le Bon Duc de Bourgogne. François I. ſe fit auſſi faire *Chevalier* par le *Chevalier* Bayard, qu'on appelloit le *Chevalier ſans peur*, & *ſans reproche*. Ainſi il falloit être *Chevalier* pour faire un *Chevalier*; & on diſoit, *Adouber un Chevalier*; pour dire, *adopter un Chevalier*, parcequ'un *Chevalier* étoit en quelque ſorte reputé le fils de celui qui le faiſoit *Chevalier*. Du Cange obſerve que les Princeſſes avoient auſſi le Droit d'armer un *Chevalier*. Il y avoit pourtant une difference entre les *Chevaliers* qui étoient faits par le Roi, & ceux qui étoient faits par les ſimples *Chevaliers*. Le Roi ennobliſſoit ceux qu'il faiſoit *Chevaliers*, & ce pouvoir étoit attaché à la ſeule perſonne du Roi; car ceux qui étoient faits *Chevaliers* par tout autre que le Roi, n'étoient point ennoblis par le ſeul honneur d'être faits *Chevaliers*. Ainſi ceux qui n'étoient point nobles, & qui ne vouloient point prendre des lettres de Nobleſſe, ſe faiſoient faire *Chevaliers* par le Roi; parce, dit du Tillet, que *la lettre de Chevalerie porte Nobleſſe ſans conſeſſer roture*. Cette prerogative engagea les gens de Robe à demander le même honneur, & les Rois firent *des Chevaliers ès loix*. On les appelloit *milites litterati*; c'eſt-à-dire, *Chevaliers lettrez*, ou *en loix*; on diſoit auſſi, *Sires en loix*. Les autres *Chevaliers* s'appelloient *Chevaliers en armes*, pour ſe diſtinguer des *Chevaliers en loix*. Quelques-uns ſe faiſoient faire *Chevaliers en loix & en armes*. Cette Chevalerie honoraire fut conferée au Chancelier, aux Preſidens du Parlement, &c. Mais enfin la qualité de *Chevalier* s'avilit par le nombre, & par la facilité exceſſive que l'on apporta à faire des *Chevaliers*. Menſtrelet rapporte que le Roi Charles en fit cinq cents en un ſeul jour. Ainſi cette vieille coutume s'abolit, & les Rois ne font plus de *Chevaliers* qu'en y attachant certaines marques de diſtinction, & en formant une Societé, ou une eſpece de fraternité entre un certain nombre de perſonnes; tels que ſont ceux qui portent les Ordres de Saint Michel, & du St. Eſprit, comme on le verra dans la ſuite. Voyez Du Cange au mot *miles*. Il reſte encore ſeulement une imitation de l'ancienne maniere de faire des *Chevaliers*, c'eſt lorſque l'Ambaſſadeur de Veniſe prend ſon audience de congé; le Roi lui donne l'accolade, & le fait *Chevalier*.

CHEVALIER, eſt auſſi une qualité que prennent par honneur les perſonnes de la haute Nobleſſe, ou qui poſſedent les premieres dignitez de la Robe, ou de l'épée, ſans aucun Ordre de Chevalerie. Tous ceux-mêmes qui poſſedent des fiefs de dignité peuvent ſe qualifier *Chevaliers*. Un Duc, un Marquis, un Comte, & un Baron prend le titre de *Chevalier*. Le Chancelier de France, un Preſident au Mortier joignent auſſi la qualité de *Chevalier* à leurs autres titres. Mr. de Launay a pourtant remarqué que ce n'eſt que par un uſage moderne; car encore au commencement du 15. ſiecle le Chancelier ni le premier Preſident ne prenoient point la qualité de *Chevaliers* avant qu'ils euſſent été faits *Chevaliers de loix* par le Roi en forme & en ceremonie. Ces dignitez n'attibuoient point alors le titre de *Chevalier*. Divers arrêts des Parlemens ont fait deffenſes aux ſimples Gentilshommes de prendre la qualité de *Chevaliers*: mais ces arrêts ne s'executent point à la rigueur. Voyez la Declaration de 1696. laquelle condamne en 2000. livres d'amende tous ceux qui ont uſurpé la qualité de *Chevalier*.

On appelle auſſi *Chevaliers*, les Cadets des bonnes maiſons, qui portent l'épée, ou qui ont embraſſé la profeſſion des armes; c'eſt une qualité d'honneur ſans Ordre de Chevalerie.

CHEVALIER D'HONNEUR. Conſeiller d'épée, lequel a ſeance & voix deliberative dans les Cours ſouveraines. Par Edit du Roi de l'année 1702. le Roi a créé deux *Chevaliers d'honneur* dans tous les Parlemens du Royaume, les Chambres des Comptes, & Cours des Aides: deux au grand Conſeil, deux en la Cour des Monnoyes, & un en chaque Bareau des finances. Ils ſont en titre d'office, & hereditaires. Leurs charges ſont venales. Ils ont ſeance au deſſus du Doyen des Conſeillers, en habit noir, avec le manteau, le collet, & l'épée au côté; ils ont voix deliberative, tant à l'audience qu'à la chambre du Conſeil; mais dans les grandes Chambres ſeulement, & ſans prendre part aux épices. Ils font obligez de faire preuve de Nobleſſe. Le Parlement de Paris eſt ſeul excepté, parceque les Pairs y tiennent lieu *de Chevaliers d'honneur*. Il y avoit déjà des *Chevaliers d'honneur* au Parlement de Bezançon lorſque le Comté de Bourgogne étoit ſous la domination des Rois d'Eſpagne.

CHEVALIER D'HONNEUR, chez la Reine, chez Madame la Dauphine, & chez Madame, eſt une perſonne de qualité qui leur donne la main pour leur aider à marcher. Acheter une charge de *Chevalier d'honneur* de la Reine. On appelle en badinant, *Chevalier d'honneur* d'une Dame, un Cavalier qui eſt fort aſſidu auprès

Digitized by Google

près d'elle, qui eſt toûjours à ſes côtez, qui la ſuit par tout.

CHEVALIER. Celui qui eſt reçu dans un Ordre de Chevalerie. Il y a en France quatre Ordres de Chevalerie; celui de St. Michel & du St. Eſprit qui ſont toûjours joints enſemble; celui de St. Lazare, & celui de St. Louïs. Il y avoit auſſi autrefois l'Ordre de l'Etoile. Voyez ETOILE. On appelle abſolument *Chevaliers des Ordres du Roi* ceux que le Roi a honorez de l'Ordre de St. Michel & du St. Eſprit. Ils portent le Cordon bleu; c'eſt-à-dire, un large ruban bleu en écharpe de la droite à la gauche. Voyez ESPRIT. Les ſimples *Chevaliers* de l'Ordre de St. Louïs portent la croix de l'Ordre ſur par l'eſtomac attachée à un petit ruban de couleur de feu. Voyez ORDRE. Les *Chevaliers* de St. Lazare portent auſſi une croix pendante ſur l'eſtomac. Quoi qu'ils fuſſent obligez à ſuivre la regle de St. Auguſtin, ils ont obtenu la permiſſion de ſe marier. Le Pape leur a auſſi accordé le privilege de pouvoir poſſeder des penſions ſur les Benefices Conſiſtoriaux. Voyez CARMEL.

CHEVALIER DE MALTHE. *Chevalier* Religieux: Religieux feculier qui a fait les trois vœux de Religion; il y en a un quatriéme qui conſiſte à porter les armes contre les Infidelles, & pour la défenſe de la foi. Quelques-uns appellent les *Chevaliers de Malthe, Freres Chevaliers* pour les diſtinguer des *Chevaliers* Laïques. C'eſt par cette raiſon que les *Chevaliers de Malthe* ne peuvent être *Chevaliers des Ordres du Roi*: ces Ordres ſont incompatibles. Ils ſont obligez à faire des preuves de Nobleſſe de quatre races tant du côté paternel que du côté maternel, & il faut même remonter au delà de cent ans. Cependant quelquefois le Pape ou le ſacré Conſeil diſpenſe de quelques quartiers où la Nobleſſe manque, principalement du côté maternel. Les *Chevaliers de Malthe* ne ſuccedent point, & dans les regles le Pape, ni le Grand Maître ne peuvent les diſpenſer de leurs vœux pour rentrer dans le monde. Ils peuvent ſeulement demander une penſion alimentaire ſelon leur qualité, juſqu'à ce qu'ils ſoient pourvus d'une Commanderie, FEVRET. Le Parlement de Paris a fait un reglement là-deſſus, & ſelon le ſentiment de Fevret, 9. des Aud. les *Chevaliers de Malthe* portent ſur l'eſtomac une croix d'or à quatre branches, pendüe à un ruban rouge. Mais ſelon les ſtatuts de l'Ordre tous les *Chevaliers* ſont obligez de porter ſur le jnanteau, & ſur le juſt'au corps à gauche une croix à huit pointes de toile blanche cirée. On appelle *Chevalier d'âge*, celui qui ſe preſente au Chapitre du grand Prieuré d'où il eſt, pour être reçu ſelon les ſtatuts de l'Ordre; c'eſt-à-dire à 16. ans, pour entrer au noviciat à 17. & faire profeſſion à 18. ans. On appelle *Chevalier de minorité*, celui qui eſt reçu avant l'âge requis. On n'en reçoit ordinairement qu'à ſix ans, mais quelquefois à un an par grace ſpeciale, ou en vertu d'un bref du Pape. Le rang d'ancienneté entre les *Chevaliers* court du jour de la Bulle de minorité que donne le Grand Maître. Si le *Chevalier de Minorité* ne fait pas profeſſion à 26. ans il eſt dechu de ſon rang d'ancienneté. Pour être reçu *Chevalier de Minorité* il faut payer quatre mille livres pour divers droits, & cette ſomme ne ſe rend point, ſoit que le *Chevalier* meure, ou qu'il change de reſolution. On appelle *Chevaliers de grace* ceux qui ne pouvant faire les preuves de Nobleſſe accoutumées, ont merité d'être reçûs par leurs belles actions. Voyez ORDRE.

CHEVALIER DE L'ORDRE TEUTONIQUE. Voyez ORDRE.

CHEVALIERS DE LA CLEF D'OR, eſt un Ordre à la Cour de l'Empereur. Voyez CLEF.

CHEVALIER EN ESPAGNE. Il y a en Eſpagne trois Ordres de *Chevaliers* dont le Roi eſt le Grand Maître; de St. Jaques, de Calatrava, & d'Alcantara. Voyez ORDRE. De plus les Rois d'Eſpagne comme deſcendant des Ducs de Bourgogne conterent l'Ordre de la Toiſon d'Or. Par l'inſtitution de cet Oordre le nombre des *Chevaliers* étoit fixé à 31. & en 1516. Charles V. l'augmenta juſqu'à 50. Ils portent la Toiſon d'Or pendante au cou à un ruban rouge aſſez étroit, & deſcendante ſur l'eſtomac. Voyez TOISON. En Portugal il y a auſſi trois Ordres de Chevaliers dont le Roi eſt le Grand Maître; de St. Jaques, de l'Avis, & de CHRIST. Voyez AVIS & CHRIST.

CHEVALIER EN ANGLETERRE. Il y a trois ſortes de *Chevaliers*. Les *Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere*. Voyez JARRETIERE. Les ſimples *Chevaliers Bachelliers*. Voyez BACHELIER. Et les *Chevaliers Baronnets*. Voyez BARONNET. On peut ajouter les *Chevaliers du Bain*, inſtituez par Henri I V. en 1399. On les a appellez *Chevaliers du Bain*, parcequ'ils ſe baignoient avant que d'être faits *Chevaliers*. La ceremonie en eſt rapportée tout au long dans du Cange ſur le mot *miles*.

CHEVALIER EN DANNEMARK. Il y a deux Ordres de *Chevaliers*. Celui de l'Elephant. Voyez ELEPHANT. Et celui de Dennebroge. L'origine de l'Ordre militaire de Dennebroge eſt aſſez incertaine. On pretend qu'il fut inſtitué par Valdemare Roi de Dannemark en 1219. Les *Chevaliers* portent un large ruban blanc avec un filet rouge ſur les bords paſſé en écharpe de la droite à la gauche, d'où pend une croix. Cet Ordre étoit preſqu'éteint lorſque Chriſtien V. le retablit en 1672. à la naiſſance de ſon Fils.

CHEVALIER DE L'ORDRE DE PRUSSE, ou DE L'AIGLE NOIRE. Cet Ordre fut inſtitué en 1701. par Frederic III. Electeur de Brandebourg lorſqu'il fut couronné Roi de Pruſſe. Les *Chevaliers* portent une croix d'or émaillée de bleu; la croix eſt anglée des Aigles de Pruſſe émaillées de noir, & attachée à un large ruban de Couleur d'Orange, que les *Chevaliers* portent en baudrier de la gauche à la droite: ils portent auſſi la croix en broderie ſur leur habit. Le nombre des *Chevaliers* a été fixé à 30. outre les Princes de la maiſon Royale. Il faut faire preuve de 16. quartiers pour être reçu *Chevalier*. Il y a un Chancelier, un Treſorier, un Secretaire, & un Maître des ceremonies de l'Ordre.

CHEVALIER DE L'ANNONCIADE. Voyez ANNONCIADE.

CHEVALIER EN ITALIE. Il y a en Italie divers Ordres de *Chevaliers*, dont il ſeroit difficile de faire un denombrement exact. *Chevalier de Saint Marc*, *Chevalier de Saint Jean de Latran* &c. On pretend que la qualité de *Chevalier de St. Jean de Latran* eſt hereditaire par privilege des Empereurs. Le Pape donne aux Legats entr'autres privileges, celui de créer des *Chevaliers de l'Eperon d'or*. Voyez CAVALIER. Outre les *Chevaliers* de St. Marc de Veniſe, la Republique fait auſſi des *Chevaliers de l'Etole d'or*. Voyez ETOLE.

CHEVALIER DU GUET. C'eſt le nom qu'on donne à celui qui commande les Archers qui font la garde pendant la nuit à Paris. Il s'appelle *Chevalier du Guet* parceque le Roi Charles VII. lui donna l'Ordre de l'Etoile, & qu'il porte le Collier de cet Ordre. C'eſt un ruban de ſoye noire d'où pend une étoile. Voyez GUET. On appelle ſa femme, *la Chevaliere du Guet*.

CHEVALIER ERRANT. Nom qu'on a donné à des *Chevaliers* dont il eſt fait mention dans tous les anciens Romans. C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des aventures, redreſſer les torts, & faire

Digitized by Google

faire des prouëſſes, & des actions inſignes de valeur. Dom Quichotte étoit devenu fou pour avoir voulu imiter les *Chevaliers errans*. Tels étoient les *Chevaliers du Soleil*, ceux d'Amadis, &c. Cette valeur, & cette bravoure romaneſques des anciens *Chevaliers errans*, étoient autrefois la chimere des Eſpagnols. L'amour étoit le motif ordinaire de leurs exploits. Il n'y avoit point de Cavalier qui ne ſe choiſît une Maîtreſſe, dont il vouloit meriter l'eſtime par quelque action heroïque. Le Duc d'Albe lui-même, tout grave, & tout ſevere qu'il étoit, avoit devoué la conquête du Portugal à une jeune Beauté, auprès de qui il pretendoit que ſes exploits guerriers lui tiendroient lieu de jeuneſſe.

Dans le même ſens on appelloit autrefois *Chevalier* d'une Dame, celui qui avoit entrepris de la ſervir, & qui portoit ſes couleurs dans les joutes, & les tournois. Nous avons reſolu d'être vos *Chevaliers*, VOI. c'eſt-à-dire, de vous ſervir contre tous. Je veux être vôtre *Chevalier*; c'eſt-à-dire, j'entreprens de vous defendre contre tous aſſaillans.

On a recherché avec beaucoup de peine l'origine des *Chevaliers de la Table ronde*. On dit que c'étoit une joûte faite en Angleterre, ou un jeu militaire qu'on appella ainſi ſous le nom ſuppoſé du Roi Artus & de ſes Barons en l'année 1252. dont Matthieu Paris fait mention. Cet Ordre étoit compoſé de 100. *Chevaliers*, & d'autant de Dames, qui mangeoient à une table ronde pour éviter la preéminence, & la conteſtation pour le haut bout. Paul Jove dit que ce fut ſous l'empire de Frederic Barberouſſe, qu'on commença à parler de ces *Chevaliers*. D'autres en attribuent l'origine à la faction des Guelphes & des Gibelins. Camden avertit qu'Athenée fait mention de *Chevaliers* qui mangeoient à une table ronde avec leurs Ecuyers derriere. Pluſieurs Auteurs diſent qu'Artus Duc de Bretagne l'a renouvellée, & que ſa table eſt encore ſuſpendue dans le château de Windſor en Angleterre, quoique pluſieurs eſtiment que cette inſtitution eſt bien plus recente.

On appelle burleſquement, *Chevalier de l'induſtrie*, un eſcroc, un filou, un paraſite qui n'a point de bien, & qui ne ſubſiſte que par ſon adreſſe, ou aux depens des autres. L'Aventurier Buſcon de Quevedo eſt le premier qui a été appellé *Chevalier de l'induſtrie*. Regnier parle d'un autre *Chevalier* burleſque :

L'un étoit des ſuivans de Madame Lippée,
Et l'autre Chevalier *de la petite Epée.*

CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE, Celui qui eſt eſt reçû dans la Compagnie de ceux qui tirent reglément, & à certains jours, au jeu de l'Arquebuſe.

CHEVALIER DE LA COUPE, ſe dit dans le ſtile comique, & burleſque, de celui qui aime l'honnête debauche du vin.

Reçois nous dans l'heureuſe troupe
Des francs Chevaliers de la coupe, ST. AMANT.

CHEVALIER ROMAIN. Il tenoit le ſecond rang de Nobleſſe parmi les Romains, & ſuivoit celui des Senateurs. L'habit qui diſtinguoit les *Chevaliers* des Senateurs & du peuple, étoit l'angufticlave, ou la tunique à clous étroits. Ils portoient l'anneau d'or. On pretend que dans le temps de la fondation de Rome, toute la milice de Romulus conſiſtoit en trois mille hommmes d'infanterie, & 300. hommes de cheval. Or ces trois Centuries d'hommes à cheval ſont la premiere origine des *Chevaliers Romains*. Manuce, & Sigonius ont cru que Romulus outre l'Ordre Equeſtre, & ces *Chevaliers* qui marchoient après les Senateurs, avoit inſtitué une Chevalerie militaire oppoſée à l'infanterie. Mais les Auteurs ne font aucune mention d'une cavalerie diſtincte pour la guerre, & d'aucun autre Ordre de *Chevaliers* du temps de Romulus, que les trois Centuries qui ont été la ſource, & le fondement de l'Ordre Equeſtre. Ils avoient un cheval entretenu aux depens du public. Mais ils quittoient le cheval public quand ils montoient au rang de Senateurs. Ils depoſoient les marques & les prerogatives de *Chevaliers*, quand ils étoient élevez à une dignité plus honorable. Ils ne retenoient que l'anneau d'or. Il falloit avoir un certain bien preſcrit pour être *Chevalier*, afin que la pauvreté n'en avilît point le rang : & ſi l'on n'avoit pas le revenu marqué, *equeſtri cenſus*, l'on étoit effacé du rôle des *Chevaliers* par le Cenſeur, & l'on deſcendoit à l'Ordre Plebeïen. On a ſupputé qu'il étoit fixé à 400. mille ſeſterces, qui valent 40. mille livres monnoye d'aujourd'hui, ou dix mille écus de fond. L'Ordre des *Chevaliers* s'accrut ſi fort qu'il balança depuis la puiſſance du Senat, & du peuple. Ils negligerent les fonctions de la guerre, s'occuperent dans Rome à des emplois civils : enfortequ'Pline a obſervé, que de ſon temps les *Chevaliers* n'avoient plus de cheval entretenu du treſor public, GRÆVIUS. D'autres ſoutiennent que l'Ordre des *Chevaliers* diſtinct du peuple, ne commença que du temps des Graccques. Alors on leur accorda le privilege, que les Juges ne pouvoient être pris que de leur Corps, & de leur Ordre. Depuis on leur donna auſſi entrée au Senat. Du moins ſans qu'il fût neceſſaire d'être deſcendu de ces anciens *Chevaliers*, il ſuffiſoit d'avoir le revenu fixé, pour être mis par le Cenſeur ſur le rôle des *Chevaliers*, L'OYSEAU. Tite Live appelle l'Ordre des *Chevaliers*, le *ſeminaire du Senat*; parcequ'au commencement on ne prenoit les nouveaux Senateurs que dans l'Ordre des *Chevaliers*. Ainſi les Patriciens; c'eſt-à-dire, les deſcendans des premiers Senateurs établis par Romulus; & les *Chevaliers*; c'eſt-à-dire, les deſcendans de ces trois Centuries, pouvoient ſeuls parvenir à la dignité de Senateurs; mais après l'expulſion des Rois, les familles plebeïennes furent auſſi admiſes au Senat, ID.

CHEVALIER. ſ. m. Piece du jeu des Echecs qui faute par deſſus les autres, & va toûjours de blanc en noir, & de noir en blanc. L'échec du *Chevalier* au Roi & à la Dame, au Roi & à la Tour, eſt fort dangereux. L'échec du *Chevalier* ne ſe peut couvrir, il faut que le Roi ſe remuë.

CHEVALIER. Oiſeau aquatique un peu plus gros qu'un pigeon. Il a le bec long, & les jambes ſi hautes, qu'il eſt comme à cheval; & c'eſt pour cela qu'on l'appelle *Chevalier*. Il y a de deux ſortes d'oiſeaux *chevaliers*. Celui qu'on appelle *chevalier rouge*, & l'autre *chevalier noir*. Le *chevalier rouge* eſt blanc ſous le ventre, rouge & cendré, & le *chevalier noir* eſt cendré & noir.

CHEVALIERE, ou CHEVALERESSE. Vieux mot; femme qui porte un Ordre de Chevalerie. Le P. Menetrier rapporte que dans le 12. ou 13. ſiecle il a rencontré ces mots de *Chevaliere*, & de *Chevalereſſe*, parcequ'en ce temps-là les femmes prenoient certains Ordres de *Chevalerie*. Il y a en effet divers exemples anciens de femmes qui ont pris la qualité de Chevalieres (*Equivitiſſæ*.) En France il n'y a d'autre *Chevaliere* que la *Chevaliere du Guet*.

CHEVALINE. ſ. f. Vieux mot; on ne le dit plus qu'à la campagne, de la nourriture, ou du trafic des chevaux. Ce païs eſt abondant en prairies, on y fait grande nourriture de *chevaline*; il y a bien des haras. Les païſans trafiquent en *chevaline*.

CHEVANCE. ſ. f. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois le bien d'une perſonne. Ce Seigneur avoit grande *chevance*; c'eſt-à-dire, il avoit beaucoup de bien. La Coutume de Senlis ne permet le don mutuel qu'entre les conjoints qui ont égalité d'âge & de *chevance*.

CHEVAUCHE'E. ſ. f. Viſite que ſont obligez de

Digitized by Google

faire certains Officiers dans l'étenduë de leur reſſort, & qu'ils ſont d'ordinaire à cheval, comme les Elus pour faire l'aſſiette de la taille; les Prevôts des Marechaux pour nettoyer la campagne de brigands; les Treſoriers de France pour voir ſi les chemins ſont en bon état; les Maîtres des Eaux & Forêts pour conſerver les forêts du Roi, &c. Et les rapports qu'ils en envoyent au Conſeil, ſont appellez *procez verbaux de chevauchées.* En Latin on l'appelle *caballicata.*

CHEVAUCHER. v. act. Vieux mot qui ſignifioit, Aller à cheval.

Ils chevaucherent deux à deux,
Tout droit vers le gué perilleux.

On a dit auſſi *chevalcher.* On dit encore *chevaucher* parmi les Ecuyers, pour expliquer la maniere de ſe mettre ſur les étriers. *Chevaucher* long. *Chevaucher* court, à l'Angloiſe, à la Turque, &c. Hors ces occaſions on ne ſe ſert point de ce mot, à cauſe du ſens obſcéne qu'on y a attaché.

Menage derive ce mot de *caballicare*, dont les Eſpagnols ont fait *cavalgar*, & les Italiens *cavalcare.* Il ſe trouve dans la baſſe Latinité, auſſi-bien que *caballicata*, d'où il derive *cavalcade* & *chevauchée.*

CHEVAUCHER, ſe dit auſſi parmi les Artiſans, des pieces qui croiſent, ou qui avancent l'une ſur l'autre. Cette ſolive ne *chevauche* pas aſſez avant dans le mur. Les tuiles doivent *chevaucher* les unes ſur les autres.

CHEVAUCHEUR. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, Maître de poſte, dont les lettres ſont expediées ſous le titre de *Chevaucheur*: comme, le *Chevaucheur* de Tarare, de la Breſle. On les appelle encore quelquefois ainſi dans les Provinces. Il y a auſſi un vieux proverbe qui dit; Le dût-on brûler comme un *Chevaucheur* d'écouvettes: c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois un Sorcier.

CHEVAUCHONS. adv. qui ſe dit de la maniere d'aller à cheval, jambe deçà, jambe delà; & ſe dit auſſi de ceux qui ſont en cette poſture ſur un âne, ſur un bœuf, ſur un cheval de bois, ſur un bahu, ou autre choſe ſemblable.

CHEVAU-LEGER. Voyez CHEVAL.

CHEVECERIE. ſ. fem. Qualité ou Benefice du Chevecier. Ce mot ne ſe trouve point dans les autres Dictionnaires.

CHEVECEL. ſ. m. Vieux mot, Chevet; oreiller.

CHEVECIER. ſ. m. Dignité dans pluſieurs Egliſes Collegiales, & Cathedrales. C'eſt la même choſe que ce qu'on appelle Sacriſtain, ou *Treſorier* en d'autres, parcequ'il garde le treſor de l'Egliſe; il a la direction de la Sacriſtie, & l'intendance ſur les Sacriſtains. Meurſius & Voſſius l'ont appellé *Capicerius, à capsendis cereis.* En beaucoup d'endroits on l'appelle *Luminier*, parcequ'il a ſoin du luminaire de l'Egliſe. On ne dit gueres, *Chevecier*, non plus que *chevecerie.* On croit pourtant que Furetiere appelle *Chevecier*, ce que les autres appellent *Chefecier.* Voyez CHEFECIER.

CHEVEL. Voyez AIDECHEVEL, & CHEVALIER.

CHEVELE'. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une tête, lorſque les cheveux ſont d'un autre émail que la tête.

CHEVELU, u'e. adj. C'eſt une épithete qu'on a donnée à un de nos Rois, *Clodion le Chevelu*, à cauſe qu'il portoit de grands cheveux. On a dit auſſi *Gaule Chevelue*; c'étoit l'une des parties de la Gaule, ainſi nommée parceque les Habitans portoient de longs cheveux.

CHEVELU'E, ſe dit figurément des Cometes, quand elles ſont oppoſées au ſoleil. Voyez COMETE.

On le dit auſſi des plantes qui ont des feuilles fort deliées. On les appelle autrement *capillaires.* Les Jardiniers appellent certaines petites racines menuës & longuettes, qui ſortent des groſſes, *le chevelu.*

CHEVELURE. ſ. f. Les cheveux. Ma Bergere avoit mis en nœuds ſa blonde *chevelure*, FONT. Abſalom avoit une belle *chevelure* blonde; ſa *chevelure* peſoit 200. ſicles: Genebrard dit que c'eſt cinq livres. Clodion ſecond Roi de France, fit une loi touchant les longues *chevelures*, par laquelle il n'étoit permis d'en porter qu'aux perſonnes libres, MEZ. Il n'y avoit autrefois que les Rois de France qui euſſent droit de longue *chevelure*, THIERS.

On dit auſſi, la *chevelure* des arbres & des plantes, en parlant de leurs feuilles & de leurs petites racines.

On appelle *chevelure* de la Comete, en Aſtronomie, les rayons de la Comete, lorſqu'elle eſt diametralement oppoſée au ſoleil, & que ces rayons ſe repandent également à la ronde en forme de *chevelure.*

LA CHEVELURE DE BERENICE. Nom que les Aſtronomes donnent à l'une des ſix nouvelles conſtellations meridionales. Elle contient treize étoiles, une de la troiſiéme, onze de la quatriéme; & une de la troiſiéme grandeur.

Tous ces mots viennent du Latin *capillus*, qui eſt dit comme *capitis pilus.*

CHEVER. v. act. Terme de Joüaiſller. C'eſt, Cerner ou accreuſer une pierre par deſſous pour lui ôter de la couleur, quand elle eſt trop forte. On *chevre* auſſi les rubis, pour leur ôter la chalcedoine, ou la couleur blanche qui les diminuë de prix.

CHEVESCHE, ou CHEVECHE. ſ. fem. Eſpece d'oiſeau nocturne, & de mauvais augure; on l'appelle autrement *choüette*, ou *civette*, ou *freſaye*, en Latin *noctua*, *ulula*, *ſtrix.*

Ce mot vient de *cavecca*, qui a été fait de *capo*, MEN.

CHEVESTRE, ou CHEVETRE. ſ. maſc. Licou de monture.

Ce mot eſt vieux, & vient de *chef*, NICOD. En Latin *capiſtrum*, *capiſtragium.*

CHEVESTRE, en termes de Charpenterie, eſt la piece de bois d'un plancher laquelle ſoutient les ſolives coupées au droit de la cheminée, pour laiſſer une ouverture, & donner paſſage au tuyau, le *chevêtre* doit être éloigné de trois pieds du mur. Voyez ENCHEVESTRURE. On met auſſi des *chevêtres* au droit des croiſées.

CHEVET. ſ. m. Oreiller long, & rond, rempli de plume, ſur lequel on poſe la tête quand on eſt couché. On l'appelle autrement *traverſin.* Hauſſer, baiſſer le *chevet.* Les jeunes gens dorment dès qu'ils ont la tête ſur le *chevet.* On dit qu'Alexandre avoit toûjours Homere ſous ſon *chevet.* On derive ce mot de *capitium*, ou *capetum*, ou *caput lecti*, ou plutôt de *chef*; c'eſt-à-dire, le lieu où repoſe le chef; car on appelloit autrefois la tête, *chevet.* Un vieux Poëte dit en parlant de St. Jean;

Que Herode fiſt marturer,
Li chevet a une greve trancher.

CHEVET, ſe dit auſſi de la tête, ou de la partie du lit où l'on met le traverſin. Entretenir quelqu'un à ſon *chevet*; c'eſt-à-dire, dans ſon lit, & pendant qu'il eſt au lit.

CHEVET, ſe dit encore de tout ce qui éleve la tête en quelque endroit qu'on ſoit couché. Il n'avoit qu'une pierre pour ſon *chevet.*

Au Palais les Avocats appellent *droit du chevet*, le feſtin qu'ils donnent à leurs Confreres quand ils ſe marient. La même choſe ſe pratiquoit auſſi entre les Officiers des Cours Souveraines; mais au lieu d'un repas, c'eſt le plus ſouvent une certaine ſomme d'argent determinée par la compagnie, & qui ſe partage enſuite avec les épices. Cette coutume eſt preſque tout-à-fait abolie.

CHE-

Digitized by Google

CHEVET, ſe dit auſſi du chef ou de la partie anterieure d'une Egliſe, comme on dit le *chevet* de St. Denis, en parlant de cette partie de l'Egliſe qui eſt derriere le Chœur, & où l'on monte par pluſieurs degrez. Les Italiens l'appellent *tribuna*. Le Prieuré de St. Barthelemy eſt bâti au *chevet* de l'Egliſe de St. Barthelemy, derriere le Chœur.

CHEVET DE CANON. C'eſt ainſi qu'on appelle en termes de Mer, un gros billot de bois de ſapin ou de peuplier, qui étant mis ſous le derriere de l'affût du canon, en ſoutient la culaſſe. On appelle *chevet de traverſin de bittes* une doublure de bois de ſapin, qu'on joint au derriere du traverſin de bittes, parcequ'le chêne rague trop le cable.

CHEVET, en termes d'Artillerie, maniere de petit coin de mire qui ſert à élever un mortier: il ſe met entre l'affût & le mortier.

Les Plombiers appellent *chevet*, certains rebords de plomb qu'ils mettent au bord des chêneaux, ou proche les godets, pour arrêter l'eau, & empêcher qu'elle ne bave le long de la couverture.

On appelloit autrefois *fief-chevet*, ou *chevel*, ou tenu en chef, celui qui étoit mouvant immediatement du Roi.

On appelle une *épée de chevet*, une perſonne devoüée à nous ſervir, & à nous deffendre en toutes occaſions. On le dit auſſi des autres choſes dont on uſe ſouvent: cet homme a toûjours ſon Iliade avec lui; c'eſt ſon *épée de chevet*.

CHEVETAIN. ſ. m. Vieux terme, qui ſignifioit *Chef* & *Capitaine*; il en eſt fait pluſieurs fois mention dans Villehardouin, & le Sire de Joinville. Les Turcs, quand leur Soudan fut mort, firent leur *Chevetain* un Sarazin, JOINVILLE. On appelle encore aujourd'huy *Chevetains*, les Chefs de la Bourgeoiſie de Bruges.

CHEVEU. ſ. m. Poil long, fin & delié qui vient à la tête des hommes, & des femmes. *Cheveux* cendrez; *cheveux* blonds; *cheveux* bruns; *cheveux* châtains; *cheveux* roux; *cheveux* plats; *cheveux* ondez, ou friſez, ou bouclez. Ses blonds *cheveux* flottoient au gré du vent ſur ſes épaules, FEN. Pourquoi acheter des perruques lorſqu'on peut porter des *cheveux* de ſon cru, & qui ne coutent rien? MOL. On dit rafraichir les *cheveux*; pour dire, les couper par les bouts; les degraiſſer; les poudrer. Un bracelet de *cheveux*; une bourſe de *cheveux*. La pechereſſe eſſuya les pieds de JESUS-CHRIST de ſes propres *cheveux*.

Ce mot eſt derivé de *capillus*.

Les premiers Romains portoient les *cheveux* fort longs; on commença à les couper l'an de Rome 454. Depuis ils les porterent fort courts, & les faiſoient couper avec beaucoup de ſoin. C'étoit un grand ornement parmi les Gaulois qu'une longue chevelure: & de là vient que la plus grande partie des Gaules s'appelloit, *Gallia comata*. Mais ceux qui quittoient le monde pour ſe retirer dans les Cloîtres, ſe faiſoient raſer les *cheveux*, pour montrer qu'ils renonçoient à tous ornemens mondains, & qu'ils faiſoient vœu d'une ſujettion abſoluë à leurs Superieurs. Auſſi J. Ceſar lorſqu'il conquit les Gaules, faiſoit abbatre les *cheveux* des Gaulois en ſigne de ſoumiſſion; Ovide le dit à ſa Maîtreſſe qui ſe ſervoit de faux *cheveux*;

Nunc tibi captivos mittet Germania crines,
Culta triumphata munere gentis eris.

On impoſoit aux vaincus la neceſſité de ſe faire tondre, pour marque qu'ils étoient ſubjuguez; & c'eſt apparemment d'où eſt venuë cette expreſſion, *il a été tondu*, en parlant d'un homme, qui eſt dechû de quelque pretention: & cette autre, *Je veux qu'on me tonde*, qui eſt une peine qu'on s'impoſe, en cas que la choſe qu'on affirme, ne ſoit pas veritable. La raiſon eſt qu'on regardoit comme une honte, d'être tondu. On porta des *cheveux* juſqu'au regne de François I. qui le premier de nos Rois changea cette venerable ancienneté. Il fut bleſſé à la tête par Montgommeri, & les Medecins lui firent couper les *cheveux*. Sur ſon exemple tous ſes ſujets quitterent la longue chevelure; chacun porta longue barbe, & fit couper ſes *cheveux*: ce qui auparavant étoit une ignominie, PASQ.

Les *cheveux* longs ont été ſi odieux autrefois, qu'il ſe trouve un Canon de l'an 1096. portant que ceux qui auront de longs *cheveux*, ſeront exclus de l'entrée de l'Egliſe pendant leur vie, & qu'on ne priera point Dieu pour eux apres leur mort. Un Evêque d'Amiens refuſa le jour de Noël à la Meſſe les offrandes de ceux qui avoient de longs *cheveux*: ce qui fit qu'ils les couperent ſur le champ. Luitprand a fait une ridicule declamation contre l'Empereur Phocas qui portoit de longs *cheveux*, comme tous les Empereurs d'Orient; à la reſerve de l'Empereur Theophile, qui étant chauve crut effacer cet opprobre de deſſus ſa tête, en ordonnant à ſes ſujets de raſer leurs *cheveux*, pour ôter la difference qui le choquoit. St. Paul en recommandant aux femmes le ſoin de leurs *cheveux*, ajoûte à l'égard des hommes, qu'il eſt contre nature de les nourrir. On ne comprend pas bien la raiſon de ces defenſes, de porter des *cheveux*; puis qu'ils paroiſſent un des plus beaux ornemens de l'homme, & non pas une ſuperfluité de la nature. Sans doute que la nature dans le paſſage de St. Paul ſignifie, la coutume. En 1650. un Profeſſeur d'Utrecht agita la queſtion, s'il eſt permis aux hommes de porter de longs *cheveux*. Un Theologien nommé de Reves qui avoit écrit pour l'affirmative, lui repliqua. Paſquier dit qu'en ſon jeune âge tout le monde portoit de longs *cheveux*, à la reſerve des Moines. Le Roi François I. ayant commencé à porter des *cheveux* courts, pour la raiſon rapportée cy-deſſus, les Prêtres mêmes ſe firent tondre: ce qui eut été auparavant trouvé de mauvais exemple, comme dit le même Auteur. L'offre qu'ils font à Dieu de leurs *cheveux*, quand ils font des vœux, eſt une marque qu'ils ſe donnent à lui en perpetuelle ſervitude.

On dit, qu'une femme eſt coëffée en *cheveux*, lorſqu'elle a ſeulement ſes *cheveux* arrangez en boucles, ou entortillez autour de la tête, & qu'elle n'a ni bonnet, ni coëffe qui les cache. En Grece, & ſur tout à Lacedemone, les filles laiſſoient pendre leurs *cheveux*, & flotter au gré du vent. Les femmes au contraire les noüoient negligémment par derriere.

On appelle *faux cheveux*, ceux qui ne tiennent point à la tête; mais qui y ſont appliquez en treſſes, tours &c. On a remarqué que les Grecs apprirent aux Romains l'uſage des *faux cheveux*, & à ſe ſervir de cet ornement emprunté.

On dit auſſi des *cheveux de Cour*; pour dire, de *faux cheveux*; mais c'eſt ſeulement dans le ſtile comique, & burleſque. On le trouve en ce ſens dans quelques Comedies modernes.

On appelle un *toupet de cheveux*, une poignée de *cheveux*, qu'on laiſſe en quelque endroit de la tête. Les Tartares & les Chinois ſe raſent les *cheveux*, à la reſerve d'un petit *toupet* qu'ils laiſſent croître au derriere de la tête.

Les Poëtes appellent le Soleil, *Phœbus aux blonds cheveux*.

On dit ſimplement des *cheveux gris*, ou des *cheveux blancs*, pour marquer la vieilleſſe. Orius deshonora ſes *cheveux gris* par ſa chûte, HERMAN. Malherbe a dit,

Les ridicules aventures
D'un amoureux en cheveux gris.

Digitized by Google

Et Corneille,

Touche ces cheveux blancs *à qui tu rends l'honneur.*

Les *cheveux* se disent aussi pour la tête, ou la personne même. J'aime en lui ses *cheveux* tout couverts de lauriers, CORN.

CHEVEUX, se dit figurément des petites racines, ou filamens des plantes, d'où leur vient la premiere nourriture.

On dit figurément, d'une chose qui fait horreur, qu'elle fait dresser les *cheveux* à la tête. On dit, qu'il faut prendre l'occasion aux *cheveux*; pour dire, qu'il ne faut pas la laisser échapper. On dit, qu'un passage, qu'une comparaison, qu'une pensée est tirée par les *cheveux*, lorsqu'elle n'est point naturelle; qu'elle est tirée de trop loin, & amenée comme par force, & par machine. On dit encore, que tous nos *cheveux* sont comptez; pour dire, que la Providence a soin des moindres choses qui nous regardent. On dit aussi, quand on veut trop subtiliser sur les choses, que c'est fendre un *cheveu* en deux, d'autres disent en quatre. On dit d'une chose fort mince, qu'elle est deliée comme un *cheveu*. On dit encore, Il ne s'en faut pas l'épaisseur d'un *cheveu*; pour dire, peu s'en faut, ou il ne s'en faut presque rien. On dit aussi, Se prendre aux *cheveux*, se tirer aux *cheveux*, tirer quelcun par les *cheveux*, lui sauter aux *cheveux*, s'accrocher aux *cheveux*, pour signifier, Se battre. Nos braves s'accrochant se prennent aux *cheveux*, BOI. On dit, S'arracher les *cheveux* de douleur, de desespoir, pour marquer une douleur, ou un desespoir extrême.

CHEVILLE. s. f. Petit morceau de fer, ou de bois rond ou quarré, & un peu pointu, qui sert à affûrer, à affermir ou à arrêter quelque chose. Attachez cela avec une *cheville*: mettez y une *cheville*.

Ce mot est derivé de *clavus*. Menage le derive de *cavicula* qui se trouve dans de vieux titres en la même signification.

CHEVILLE OUVRIERE D'UN CARROSSE, est une grosse *cheville* de fer sur laquelle tourne le train de devant, & qui le joint à la fleche. Les *chevilles contisses* sont celles qui s'appliquent, & qui se levent quand on veut.

On appelle *chevilles* dans les instrumens de Musique à cordes, certains petits morceaux de bois, ou de fer, fichez dans la table, ou dans le manche de l'instrument, qui servent à tendre, ou à lâcher les cordes qui y sont attachées par un des bouts. *Chevilles* d'épinette, de psalterion, de luth, de thuorbe, &c.

CHEVILLE, se dit aussi de certains petits morceaux de bois en faillie, & à crochets fichez à des rateliers dans les Greffes, ou dans les études des Procureurs, pour y pendre des sacs, & les y ranger par ordre. Ce procés a été mis au Greffe, on le trouvera à la *cheville* de Mr. un tel Rapporteur. On s'en sert aussi pour pendre des habits, & autre chose.

En termes de Marine des *chevilles à croc*, ce sont des *chevilles* de fer avec des crocs, qui sont à côté des fabords pour amarrer les canons. *Chevilles à tête de diamant*, ou à *tête ronde*, ce sont des *chevilles* de fer dont la tête est si grosse qu'elle ne peut entrer dans le bois du vaisseau. *Chevilles à tête perdue*, ce sont des *chevilles* dont la tête entre dans le bois. *Cheville de pompe*, est une *cheville* de fer mobile qui assemble la bringuebale avec la verge de pompe. *Chevilles de potence de pompe*, ce sont des *chevilles* de fer d'un pied de long, qui passent dans les deux branches de la potence de la pompe, pour tenir les bringuebales, &c.

CHEVILLE DU PIED, est une apophyse ou éminence qui est en la partie inferieure de la jambe, là où elle se joint avec le pied, & où se fait la flexion. Les Medecins l'appellent la *malleole*. Il y en a une de chaque côté, l'interne & l'externe. La *cheville* ou la *malleole* interne est une éminence du *tibia*, & l'externe l'est du *perone*. Quand on veut marquer que l'eau est fort basse dans un gué, on dit qu'elle ne va que jusqu'à la *cheville du pied*.

CHEVILLE, en Poësie, se dit figurément d'une épithete inutile, ou des mots superflus, qui ne sont mis que pour faire la mesure des vers, ou pour la rime; qui ne servent de rien pour le sens & la pensée. Mme. Adam Billaud Menuisier de Nevers a fait un livre de Poesies, qu'il a intitulé *les Chevilles*.

CHEVILLES, en termes de Venerie, se dit des cors, ou branches du bois du cerf, quand il se divise en plusieurs andouillers: ce qu'on appelle aussi *chevillures*.

CHEVILLE, se dit proverbialement en ces phrases: Autant de trous autant de *chevilles*; pour dire, qu'un homme trouve des excuses, des échapatoires, & des distinctions pour tout. On dit qu'un homme ne vient pas à la *cheville* du pied d'un autre; pour dire, qu'il lui est fort inferieur en merite, & en capacité. On dit aussi d'un homme que la fortune a mis dans un bon poste, Le voilà bien, il ne lui faut plus qu'une *cheville* pour le bien tenir. On dit aussi d'un bâtiment qui est achevé, & en bon état, qu'il n'y manque pas une *cheville*.

CHEVILLER, v. act. Attacher, joindre avec des chevilles. Mettre des chevilles. *Cheviller* une charpente.

CHEVILLÉ, ÉE. part. & adj. Qui ne tient qu'avec des chevilles.

On appelle au Manege un *furot chevillé*, quand le calus qui le forme sur le canon du cheval est double, l'un en dehors, & l'autre en dedans; & des *épaules chevillées*, quand elles sont engourdies, & presque sans mouvement.

On dit en Poësie, que des vers sont bien *chevillez*, quand ils sont chargez de plusieurs mots inutiles, & qui ne servent que pour la mesure, ou pour la rime.

CHEVILLÉ, en termes de Blason, se dit des ramures d'un bois de cerf; & quand on veut exprimer le nombre des cornichons, ou dagues, qui sont dans un bois de cerf peint sur un Ecu, on dit *chevillé* de tant de cors. Le Baron d'Hona porte d'azur à deux bois de cerf posez en fautoir, chaque branche *chevillée* de six pieces d'argent. On appelle en Venerie, une tête de cerf bien *chevillée*, quand elle a beaucoup de pointes, & de cornichons, qui sont rangez en bel ordre.

On dit proverbialement d'un homme qui a de la peine à mourir, quoiqu'il ait de l'âge, ou qu'il ait eu de grandes maladies, qu'il a l'ame *chevillée* dans le corps.

CHEVILLETTE. s. f. Terme de Relieur. C'est un petit morceau de cuivre plat & troüé, qu'on met sous le couffoir, & où l'on attache les nerfs des livres qu'on coud.

CHEVILLON. s. m. Terme de Tourneur. Petit bâton tourné, que les Tourneurs mettent au dos des chaises de paille.

CHEVILLON. Terme de Ferandinier. C'est un bâton de deux pieds de long, sur lequel on leve la soye de dessus l'ourdissoir.

CHEVILLOTS. s. m. Terme de Marine; ce sont de petits morceaux de bois tournez, qui servent à lancer les manœuvres le long des côtez du vaisseau.

CHEVILLURE. s. f. Terme de Venerie. Il se dit des petites pointes, ou cornichons qui sortent des perches du cerf.

CHEVIR, v. n. Venir à bout; disposer; être maître de quelcun, ou de quelque chose. Cet Artisan a tant de besogne, qu'on ne sçauroit *chevir* de lui. Cet enfant est si mutin que personne ne peut *chevir* de lui. Ce mot n'est en usage que dans le stile bas.

CHEVIR, en termes de Palais, signifie, Traiter, com-

Digitized by Google

composer. Dans toutes les transactions, après avoir expliqué le different, on ajoûte, Les parties en ont *chevi*, composé & transigé ainsi qu'il s'ensuit.

Ce mot aussi bien que celui de *chevissance*, qui signifioit composition, vient de *chef*, comme qui diroit, *mettre à chef*. Il n'est plus en usage, & on ne le trouve en ce sens ni dans le Dictionnaire de l'Academie, ni dans celui de Richelet.

CHEVRE. s. f. Animal domestique; c'est la femelle du bouc. Elle a le poil fort long; les cornes longues & aiguës; la queuë fort courte. La *chevre* broute; elle a un cri tremblotant. On se sert du poil de *chevres* à faire des chapeaux, & des camelots; de leur lait à faire des fromages; & même quelques pauvres gens en mangent la chair. Varron assûre que les *chevres* sont malsaines, & qu'elles ont toûjours la fievre. Il est certain du moins que par la plûpart des Coutumes de France, il y a une prohibition perpetuelle de laisser aller les *chevres* dans les champs, ou dans les prairies d'autrui, & qu'elles sont toûjours en defends. En Latin *capra*, d'où l'on a fait *chevre*. Varron soutient que capra vient de *carpa*, & de *carpere*, *brouter*.

Il y a aussi des *chevres* sauvages, qui sont les chamois, dont les peaux sont fort estimées.

CHEVRE, machine dont se servent les Architectes, & les Charpentiers pour élever des pierres, des poutres, & de grosses pieces à plomb. La figure de sa base est triangulaire; elle est composée de deux bras, & un rancher, ou une 3. jambe, qu'on appelle *bicoq*, ou *pied de chevre* pour la soutenir. A l'angle du sommet, & à l'endroit où ces trois pieces se joignent, avec une clef, & une clavette, est pendué une poulie, dans laquelle est passé un cable, qui leve ce que l'on veut en le roulant autour d'un treuil, qui se meut avec des leviers passez à travers, & qui est appuyé sur les deux jambes de la *chevre*, entre les toises qui assemblent les jambes de la *chevre*. On l'appelle aussi *quindal*. Columella l'appelle *capreolus*.

PIED DE CHEVRE. s. m. Pince de fer qui sert à remuer des fardeaux.

LA CHEVRE, OU LE BOUC, est un nom que les Astronomes donnent à une étoile de la premiere grandeur, qui est dans la constellation du chartier.

CHEVRE, se dit proverbialement en ces phrases. Prendre la *chevre*, c'est, Se fâcher; se mettre en colere legerement; s'emporter; se cabrer.

D'un mari sur ce point j'approuve le souci;
Mais, c'est prendre la chevre *un peu bien vite aussi*, MOL.

On dit, On ne peut pas sauver ou garder la *chevre* & les choux; pour dire, qu'on ne peut pas se mettre à l'abri de toutes sortes d'inconveniens, ni remedier à tout, ni se menager avec tout le monde. On dit aussi des choses qui n'ont aucune liaison ensemble, Cela s'entretient comme crottes de *chevre*. On dit encore, que là où la *chevre* est attachée, il faut qu'elle broute; pour dire, qu'il faut s'accommoder aux choses, au temps, & à la situation des affaires où l'on se trouve engagé. On appelle *barbe de chevre*, un homme qui n'a de la barbe que sous le menton, & par bouquets. On dit aussi, qu'un homme aimeroit une *chevre* coëffée, lorsqu'il n'est pas difficile en amour; que toutes les femmes lui sont bonnes indifferemment.

CHEVREAU, *Cabrit*, ou *cabril*. s. m. Le petit d'une chevre. On mange des quartiers de *chevreaux* aussi-bien que des quartiers d'agneaux. Les anciens disoient *chevrel*, à cause qu'ils prononçoient en *el* tout ce que nous prononçons en *eau*. *Chastel* pour *château*, & *bel* pour *beau*. Borel dit avoir lu ces mots dans un certain Auteur: *Il print un mourcel du pel de chevrel*; pour dire, il prit un morceau de peau de *chevreau*.

CHEVREFEUILLE. s. m. Plante dont il y a quelques especes. Il y a le *chevrefeuille* commun, qu'on appelle en Latin *caprifolium Germanicum*, DOD. ou *periclymenum non perfoliatum*, C. BAUH. D'est un arbrisseau qui pousse beaucoup de branches menuës, longues, rameuses, s'étendant de côté & d'autre, & s'attachant à tout ce qu'elles rencontrent. Il sort des nœuds des rameaux des feuilles opposées deux-à-deux, oblonguës, pointuës, molles, vertes en dessus, blanchâtres en dessous. Ses fleurs sont belles, d'une odeur douce, de couleur blanche, quelquefois jaunâtre, disposées en rayons aux sommets des branches. Chaque fleur est un tuyau fermé en bas, évasé par le haut, & decoupé en deux levres. Il lui succede une baye molle, qui rougit en meurissant, & qui renferme quelques semences aplaties, presque ovales, un peu dures. Il y a une autre espece de *chevrefeuille* assez semblable à la precedente; mais ses feuilles sont plus rondes, jointes ensemble, & enfilées par les branches. Ses fleurs sont de couleur purpurine pâle. En Latin *caprifolium Italicum*, DOD. Ou *periclymenum perfoliatum*, C. BAUH. On fait du *chevrefeuille* des palissades & des berceaux. Ses fleurs sont diuretiques, propres pour l'asthme, pour la toux, pour les maladies de la rate. L'eau distillée de ces fleurs fortifie les femmes qui sont en travail. On l'appelloit autrefois *chievrebois*.

CHEVREPIED, est une épithete que les anciens Poëtes donnoient aux Femmes, & aux Satyres, à qui ils attribuoient des pieds de chevre.

CHEVRETTE. s. f. Petit chenet de fer qui a quatre pieds, & qui n'a point de branche élevée qui arrête le bois qu'on met dessus.

CHEVRETTE, est aussi un terme d'Apoticaire, qui signifie un pot de fayance avec un goulot, où l'on met les syrops.

CHEVRETTE, dans l'Artillerie, est une petite machine de trois pieds & demi de hauteur. Elle est composée de deux pieces de bois élevées perpendiculairement, & fichées sur une autre piece de bois qui traverse, & qui touche à terre. Elle a en haut un boulon de fer qui entretient les deux pieces droites, & une cheville de fer qui hausse & baisse dans des trous faits exprés à proportion que l'on veut hausser, ou baisser les fardeaux qui se posent dessus.

CHEVRETTE, signifie aussi, la femelle du chevreul. La *chevrette* & le chevreuil se gardent la fidelité tant qu'ils vivent, SAL. Quelques-uns disent aussi *chevrelle*. Voyez CHEVREUIL.

CHEVREUIL. s. m. Bête fauve & sauvage: qui ressemble au cerf, mais qui est plus petit, & qui est de meilleure fuite. Il s'apprivoise aussi plus aisément, & ne fait point de mal avec ses bois. On appelle *bosse* ou *enflure*, ce qu'on appelle au cerf la *meule*. Sa femelle se nomme *chevrelle* ou *chevrette*. Il n'y a pas de connoissance du mâle d'avec la femelle quand on les chasse, que par la tête. Les *chevreuils* sont les plus dispos des animaux qui ont le pied fourchu. Ils ne vont point au change des femelles; au contraire ils les secourent & les gardent quand elles sont pleines; & quand elles ont mis bas, ils leur aident à élever leurs faons jusqu'à ce qu'ils soient en état de les suivre: ce qui a fait dire à quelques-uns, que les *chevreuils* se marioient. Les chiens barreurs sont les meilleurs pour courre le *chevreuil*.

CHEVRIER. s. m. Celui qui garde les chevres.

CHEVRON. s. m. Piece de bois de sciage équarrie, de trois à quatre pouces de gros, qu'on attache sur les pannes des couvertures des bâtimens pour soutenir les lattes à tuile, ou à ardoise. Il y a des *chevrons de croupe*, & des *chevrons de longs pans*. Ceux-ci portent sur les pannes, sur le courant du faite, & sont dans la plus

Digitized by Google

grande étenduë du bâtiment. Les *chevrons de croupe*, ou *empanons*, sont inegaux, & attachez sur les arrêtiers de la croupe d'un comble. Il y a aussi des *chevrons de remplage* : des *chevrons cintrez*, qui servent pour les dômes. Les *chevrons cintrez* sont courbez, & assemblez dans les liernes d'un dôme. Les *chevront de remplage* sont les plus petits *chevrons* d'un dôme ; ils ne se suivent pas dans les liernes, parceque leur nombre diminuë à mesure qu'ils approchent de la fermeture au pied de la lanterne. On cloué sur le bas des *chevrons* des coyaux, qui portent jusques sur la faillie de l'entablement. Quand les *chevrons* sont chevillez sur les pannes, on dit qu'ils sont braudis sur panne.

Ce mot vient de *caprone*, qui a été fait de *caper*, ou de *capreolus*, qui se trouve dans Vitruve en cette signification, MENAGE. On les a appeliez aussi *caprones*.

CHEVRON, en termes de Blason, est l'une des pieces honorables de l'Ecu qui represente deux *chevrons* de charpente assemblez sans aucune division. Il descend du chef vers les extremitez de l'Ecu en forme d'un compas à demi-ouvert. C'est le symbole de la protection & de la conservation, ou celui de la constance & de la fermeté. D'autres disent qu'il represente les éperons du cavalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisiéme partie de l'Ecu. Quand il est accompagné, sa largeur ne doit être observée qu'autant que le permet la commodité des pieces qui l'accompagnent. On charge quelquefois les *chevrons* d'un autre *chevron* du tiers de sa largeur. Il y a des *chevrons* de plusieurs pieces, ainsi que la fasce, la bande & le pal. On tient que le *chevron* étoit autrefois une piece de lice, de barriere & de clôture de parc. Quelques-uns le derivent de *chevre*, parcequ'il en representoit autrefois la tête. D'autres le derivent de *chef*, & disent qu'on le nommoit *chevron*, comme on disoit aussi *chef* pour *chef*.

CHEVRON ABAISSÉ, est celui dont la pointe n'approche pas du bord du chef de l'Ecu, & qui va seulement jusqu'à l'abyme, ou aux environs.

CHEVRON ALAISÉ, est celui qui ne parvient pas jusqu'aux extremitez de l'Ecu.

CHEVRONS APPOINTEZ, sont ceux qui portent leurs pointes au cœur de l'Ecu, & qui sont opposez l'un à l'autre, y en ayant un droit, & l'autre renversé.

CHEVRON BRISÉ OU ÉCLATÉ, quelques-uns disent *fendu*, se dit quand la pointe d'enhaut est fenduë, enforte que les pieces ne se touchent que par un de leurs angles.

Un *chevron coupé*, est celui dont la pointe est coupée.

CHEVRON ROMPU, est celui dont une des branches est rompuë & separée en deux pieces.

CHEVRON COUCHÉ, est celui dont la pointe est tournée vers un des côtez de l'Ecu sur lequel il est appuyé.

CHEVRON ONDÉ, est celui dont les branches vont en ondes.

CHEVRON PARTI, quand il a ses branches de different émail, & lorsque la couleur est opposée au metal.

CHEVRON PLOYÉ, quand ses branches sont courbes.

CHEVRON RENVERSÉ, quand sa pointe est vers la pointe de l'Ecu, & les branches vers le chef.

On appelle un Ecu *chevronné*, quand il est rempli de *chevrons* en nombre égal de metal & de couleur.

CHEVRONNÉ CONTRE-CHEVRONNÉ, se dit lors que l'Ecu est parti, & que la couleur est opposé au metal, & reciproquement le metal à la couleur, comme celui De la Haye Venteler. On dit aussi, un pal *chevronné*, quand il est chargé de chevrons, & pareillement des autres pieces.

CHEVROTER. v.n. Faire de petits chevreaux. La chevre est un des animaux qui souffre le plus, quand elle *chevrote*.

CHEVROTER, au figuré signifie, S'impatienter, se mettre en colere ; prendre la chevre. Quand on lui reproche sa naissance, cela le fait *chevroter*. Ce mot est bas, L'ACAD.

CHEVROTER, signifie encore, Chanter d'un ton glapissant, & tremblotant comme les chevres.

CHEVROTIN. s.m. Peau de chevreau preparée qui sert à faire des gans, & plusieurs autres choses où l'on a besoin d'une peau delicate.

CHEVROTINE. Terme d'Artillerie. Balle de plomb d'un petit calibre. Il y en a 166. à la livre.

CHEUTE, ou CHUTE. s.f. L'action de ce qui tombe. Faire une lourde *chûte* ; mourir d'une *chûte*. La *chûte* des corps graves accelere leur mouvement avec une certaine proportion qui a été inconnuë aux Anciens. Les Stoiciens se vantoient d'une intrepidité qui n'auroit pas été ébranlée par la *chûte* des cieux.

CHEUTE, signifie figurément, Faute ; peché. Saint Pierre pleura amerement après sa *chûte* : se releva de sa *chûte* par la penitence. Etre une occasion de *chûte* & de scandale. La *chûte* du Pape Libere est l'un des plus lamentables spectacles de l'Eglise, HERMAN. La presomption fait plus faire de *chûtes* que la foiblesse, CL. Dieu veut que les uns soient humiliez par leur propre *chûte*, & que les autres en soient étonnez, & instruits, FL. Combien Dieu pouvoit-il épargner d'occasions de tentation, & de *chûte* à la fragilité de l'homme ? LE P. LAMY. La raison humaine a de la peine à digerer, que Dieu eût prevû, & permis la *chûte* infortunée du premier homme ; & qu'il ne l'eût pas empêchée, AR. DE T.

CHEUTE, signifie aussi, Decadence ; ruine ; disgrace. La *chûte* de Sejan est un exemple redoutable pour les Favoris. Vous êtes si heureux que vous avancez en faisant des *chûtes*, BAL. Les Perses abbatus par la mollesse, & par les délices, ne purent s'opposer à la *chûte* de leur Empire, VAU. Quand les grands hommes tombent, leur *chûte* ne deminuë rien de leur grandeur : on les respecte comme des temples demolis, BOU. La bonté de Charles I. precipita sa *chûte*, au lieu de la retarder, ou de l'empêcher, MEZ. L'Empire Romain courant à sa ruine, entraina les sciences, qui se trouverent accablées sous le poids de sa *chûte*, BAIL.

Dans sa ruine même il peut s'envelopper ;
Il te peut en tombant écraser sous sa chûte, CORN.

CHEUTE, signifie aussi, Cadence ; harmonie ; fin d'une periode, d'un Sonnet, d'un Rondeau, ou autre piece d'éloquence, ou de Poësie. La *chûte* de cette Epigramme est heureuse : la *chûte* en est belle & bien preparée. La *chûte* de cette periode se precipite trop. La *chûte* d'un Sonnet doit être noble, & ingenieuse, OB. M. Un Poëte travaille moins à la *chûte* d'un sonnet qu'un Predicateur à la *chûte* d'un *Ave Maria*, G. G.

Mais n'imite jamais, par de burlesques tours,
De ces Predicateurs l'éloquence fleurie,
Qu'une chûte *de mots jette aux pieds de Marie,*
L'ART DE PRECHER.

On dit d'un malade vieux & languissant ; qu'il s'en ira à la *chûte* des feuilles ; pour dire, vers l'automne : & dans la saison où les arbres commencent à se dépouiller.

CHEUTE D'HUMEURS. Debordement des humeurs qui tombent du cerveau.

CHEUTE, en Astrologie, est le signe où une Planete a moins de vertu, & d'influence. On l'appelle autrement, le signe de *dejection*.

CHEUTE, en termes de Jardinage, est le raccordement de deux terrains inegaux, qui se fait par des perrons, ou par des gazons en glacis.

CHEUTE *de Festons, & d'ornemens*, en Architecture, ce sont des bouquets pendant de fleurs, ou de fruits,

Digitized by Google

fruits, qu'on met dans des ravalemens de montans, pilaſtres, & panneaux de compartiment de lambris. *La chute d'un toit*, c'eſt la pente, ou l'égoût d'un toit, pour faciliter la *chûte*, & l'écoulement des eaux.

CHEUTE D'EAU, en Mecanique, c'eſt la pente d'une conduite depuis ſon reſervoir juſques à l'élancement d'un jet d'eau, qui ne monte jamais ſi haut que ſa ſource. On appelle auſſi *chûte d'eau*, une cafcade, ſoit que la *cheute d'eau* ſoit naturelle, ou artificielle.

CHEZ. Preposition qui marque le lieu, la maiſon, ou la demeure de quelcun. Elle regit l'accuſatif. Venez dîner *chez* moi. Il eſt allé *chez* le Roi; *chez* des Dames.

CHEZ, figurément ſignifie, l'interieur, & l'eſprit de chacun. Nous ne ſommes jamais *chez* nous; nous ſommes toûjours au delà, MONT. Pour vivre tranquille dans la retraite il faut avoir reglé bien des choſes *chez* ſoi, dont on a bien de la peine à venir à bout, FONT. Il vaut mieux ſe ſoucier de ce que l'on eſt *chez* ſoi, que de ce que l'on eſt *chez* les autres, MONT. On dit, Vous êtes mal *chez* lui; c'eſt-à-dire, dans ſon eſprit.

CHEZ, ſignifie auſſi, Parmi. C'étoit une coutume *chez* les Romains; *chez* les Grecs; *chez* les Atheniens; *chez* les Sauvages. Les gens delicats condamnent l'uſage de ce mot dans ce ſens; & peut-être mal-à-propos. Cependant on ne doit pas s'en ſervir pour citer un Auteur particulier. On ne peut pas dire, par exemple *chez Plutarque*. Il n'eſt propre qu'à denoter la demeure de quelcun, ou quand on parle de toute une nation. On dit *dans Plutarque*, parcequ'on ſouſentend, dans *le livre* de Plutarque, VAUG. CORN.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *caſa*, à cauſe que le mot de *ca* ſe change aiſément en nôtre Langue en *ché*; comme *Cheſal Benoiſt* qui vient de *Caſa Benedicti*. Menage dit qu'il vient du Latin *apud*; mais il ne dit point par quel chemin il eſt venu.

CHEZ, ſe trouve fort ſouvent precedé d'un *de*; & c'eſt lorſqu'il eſt conſtruit avec les verbes qui marquent du mouvement pour aller d'un lieu dans un autre. On les chaſſera *de chez* eux. Il eſt bien dur de ſe voir chaſſer *de chez* ſoi. Le voilà qui ſort *de chez* lui.

CHEZ, ſ. m. Il eſt agreable d'avoir un *chez* ſoi. J'ai un *chez*, moi.

C H I.

CHIANTZOLLI. ſub. maſc. Herbe qui croît dans le Nouveau Mexique. Ses feuilles reſſemblent à celles du lierre, & ſes fleurs ſont blanches. Sa ſemence eſt auſſi blanche & ſemblable à une lentille. On s'en ſert en Medecine pour en faire des potions rafraichiſſantes. On en met auſſi dans les viandes.

CHIAOUS, ou CHIAOUX. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt un Officier de la Porte, qui fait la fonction d'Huiſſier, ou de Sergent. Il porte des armes offenſives & deffenſives. Il y en a cinq ou ſix cents en tout. Ils ſont employez principalement dans les affaires civiles pour aſſigner les parties, & les faire venir devant les Juges. Leur Chef s'appelle *Chiaoux Bachi*: le Grand Seigneur a coutume de choiſir un *Chiaous* pour l'envoyer en Ambaſſade vers les autres Princes. Ils s'aſſemblent tous au Palais du Grand Vizir pour recevoir ſes Ordres.

CHICAMBAUT, ou CHICABAUT. Terme de Marine. C'eſt une longue & forte piece de bois vers l'avant d'un petit vaiſſeau, pour lui ſervir de poulaine ou d'éperon.

CHICANE. ſ. f. Abus des procedures, & des formalitez judiciaires, ſubtilité captieuſe dont on ſe ſert pour dilayer, & éloigner le jugement d'un procés: ou pour tromper, ou ſurprendre. *La chicane* a ſes mots & ſon langage à part, VAUG. Faire une guerre & un combat de *chicanes*, & de procedures, BEN. *La chicane* eſt preſqu'autant à craindre que l'injuſtice, AM. COM. *La chicane* prend dans les loix mêmes qui ſont faites pour la reprimer, des pretextes pour s'emparer du bien d'autrui, BEN. Il eſt bon de mêler quelquefois l'agrément des belles lettres à la ſechereſſe, & à l'ennuyeuſe *chicane* du Barreau, OE. M.

Et dans l'amas confus de chicanes *énormes,*
Ce qui fut blanc au fond, rendu noir par les formes,
BOI.

CHICANE; les Poëtes en font une perſonne.

Là ſur un tas pouſſreux de ſacs, & de pratique,
Heurle tous les matins une Sybille étique;
On l'appelle Chicane, *& ce monſtre odieux*
Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles, ni d'yeux, BOI.
D'une gueule infernale
La Chicane *en fureur mugit dans la grand' Sale,* ID.

On appelle *gens de chicane*, les Sergens, les Procureurs, les Solliciteurs, & autres Miniſtres de la *chicane*, qui inventent ordinairement les ſuites, & les ſubtilitez de la *chicane*.

CHICANE, ſignifie auſſi, un ſophiſme; un raſinement; une diſtinction ſubtile pour ne point ceder, ou pour obſcurcir la verité. *La chicane* du Palais fait ou allonge les procés.

CHICANE, ſe dit de même de toutes les diſputes, & les conteſtations inutiles, ou mal fondées, ou trop ſubtiliſées, qui s'élevent ou entre amis, ou entre les Sçavans, ou dans la converſation. L'eſprit de *chicane* étoit en credit chez les Grecs qui aimoient à diſputer ſur tout, LE CL. A la honte des Sçavans, une diſpute de litterature degenere bien ſouvent en *chicane*, & en injures, DE VILL. Les plaintes de delicateſſe reveillent un Amant; mais celles de *chicane* le rebutent, LE CH. D'H.

CHICANE, ſe dit auſſi des diſputes qui arrivent dans le jeu. Ce joueur diſpute ſur tout, & fait une *chicane* pour cinq ſous.

CHICANE, maniere de jouër au mail. Jouër à la *chicane*.

CHICANER. v. act. Former des incidens; uſer de detours; faire des chicanes qui allongent les procés; faire un procés ſans fondement. Cet homme m'a *chicané* trois ans. On dit d'un criminel qui ſe deffend bien, qu'il *chicane* ſa vie.

CHICANER, ſe dit encore pour, S'oppoſer; diſputer; conteſter; contredire; contrarier; vetiller; chercher trop à redire, & à cenſurer. On *chicane* la gloire de tout aux Modernes, PER. Remarquez que la fortune me *chicane* ſur les moindres honneurs, B. RAB. Le precepte d'Ovide, de ſe *chicaner* ſoi-même ſur les appas de ce qu'on aime, eſt ſouvent aſſez inutile, OE. M. Philis, contre la mort vainement on *chicane*, BENS. La ſcience des Caſuiſtes n'eſt autre choſe, que l'art de *chicaner* avec Dieu, LE FEVRE. Il ne faut pas *chicaner* un Ecrivain enjoüé, qui dans une debauche d'eſprit dit des folies pour ſe rejoüir, BOU. Le monde eſt plein de gens qui *chicanent*, & qui refuſent même leur eſtime à ceux qui l'ambitionnent trop, ABA. L'eſprit de pedanterie met ſon plus grand plaiſir à *chicaner* ſur les plus petites choſes, & à contredire ſur tout avec une baſſe malignité, NIC. Je ne veux point faire la ſcrupuleuſe, ni me *chicaner* ſur des plaiſirs innocens, OE. M. Pourquoi *chicaner* ainſi vôtre Amant? MOL. Mon mari jaloux à l'excés, *chicane* juſqu'à mes regards, P. COM.

CHICANER LE VENT, en termes de Marine, c'eſt prendre le vent en louviant, & en faiſant pluſieurs bordées tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre.

CHI-

CHICANER, ſignifie auſſi, Faire de la peine; chagriner; deplaire; fâcher. Cette affaire me *chicane*; j'ai un rhumatiſme qui me *chicane* depuis long temps. Je ne puis ſouffrir cet homme-là, il me *chicane*; ſon viſage me *chicane*. Cela eſt du ſtile commun.

CHICANERIE, ſ. f. Tour de chicane; mechante ſubtilité qui allonge, ou embrouille un procés. Quelques-uns trouvent quelque difference entre *chicane* & *chicanerie*. Ils pretendent que le premier ſe dit de la *chicane* en elle-même, & le ſecond de l'action de *chicaner*. Mais on ne s'aperçoit pas de cette difference dans les Auteurs. On voit au contraire qu'ils confondent ces deux mots. Il m'a fait mille *chicaneries*. C'eſt une pure *chicanerie*. On lui veut ravir ſon bien par des procés & des *chicaneries*, PATRU.

CHICANEUR, EUSE. ſ. m. Quelques-uns diſent, CHICANIER, mais mal; l'Academie ni Richelet ne le diſent point. Celui qui fait les chicanes; qui intente de mauvais procés; qui plaide pour rien; ou pour tourmenter les autres. Un malin *chicaneur*; un dangereux *chicaneur*. Une Franche *chicaneuſe*. On n'eſt pas aſſez ſévere à punir les *chicaneurs*.

On appelle auſſi *chicaneur*, Celui qui ſe plaît à plaider. Ainſi on dit, qu'en Normandie il y a beaucoup de *chicaneurs*.

Ce mot vient, ſelon quelques-uns, du Grec *ſikanos*, qui ſignifie une *malice trompeuſe & cachée*. Mais Menage le derive de *cicum*, qui ſignifie la *peau d'une grenade*, dont les Eſpagnols ont fait *chico*; c'eſt-à-dire, *menu, petit*, parcequ'un *chicaneur* eſt un homme qui plaide pour peu de choſe.

CHICANEUR, ſe dit auſſi de celui qui eſt pointilleux; qui veut trop rafiner, & qui eſt trop difficile à contenter. Il eſt bon d'être delicat en amour; mais il ne faut pas être *chicaneur*. Il y a des amitiez *chicaneuſes* qui s'allarment de tout, & qui s'offenſent d'un regard froid, ou d'un viſage myſterieux, BELL. Dans ce dernier exemple il eſt adjectif.

CHICHE. adj. m. & f. Avare; qui craint de depenſer; qui épargne avec excés. Il ne fait pas bon ſervir les gens *chiches*. Menage fait venir ce mot de la même ſource que *chicaneur*; d'où eſt venu auſſi *chique* & *chicot* pour ſignifier *petit*. Il eſt un peu bas.

CHICHE, ſe dit au figuré, & ſignifie auſſi, Avare; qui menage beaucoup certaines choſes; qui n'en eſt pas liberal. *Chiche* de loüanges; *chiche* de paroles; *chiche* de ſes peines. Il eſt *chiche* de ce qu'il ſçait. Les Courtiſans ne ſont pas *chiches* de promeſſes. Vous n'êtes point *chiche* de trompeuſes avances, PEL.

CHICHE, eſt auſſi une eſpece de pois qu'on appelle *pois chiches*, ou *pois gris*, qu'on mange ordinairement en purée. Voyez POIS CHICHES.

On dit proverbialement, qu'il n'eſt feſtin que de gens *chiches*; pour dire, que ceux qui traittent rarement, font plus grande chere que les autres; parcequ'alors quelque autre paſſion les domine, comme l'amour, la vanité, ou l'eſperance que cela leur pourra ſervir à quelque choſe. On dit auſſi, Autant depend *chiche* que large; pour dire, qu'une épargne faite mal-à-propos par les avares leur cauſe dans la ſuite de grandes pertes.

CHICHE-FACE. ſ. m. Homme maigre, & chagrin; que le ſouci ronge; qui fait voir ſon avarice peinte ſur ſon viſage. Il n'eſt d'uſage que dans le burleſque.

CHICHEMENT. adv. D'une maniere chiche, & avare: ſordidement. Donner *chichement*.

CHICHERON. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier, le bout de la mammelle. En Latin *papilla*.

CHICHETE'. ſ. f. Avarice; épargne exceſſive, & ſordide. La *chicheté* eſt une marque de baſſeſſe d'ame. L'Academie ne condamne point ce mot. Il eſt pourtant un peu vieux, & bas.

CHICORACE'ES. ſ. f. Plantes qui ont grand rapport en vertus avec la chicorée. Ce ſont entre autres toutes les eſpeces de chondrille, de hieracium, de laituë ſauvage, de piſſenlit, avec le *ſonchus*, ou le laitron.

CHICORE'E. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces, de cultivées & de ſauvages. La *chicorée* cultivée eſt autrement appellée *endive*. Voyez ENDIVE. La *chicorée* ſauvage que C. Bauhin appelle *cichorium ſylveſtre ſive officinarum*, pouſſe pluſieurs tiges rondes, veluës, tortuës, hautes quelquefois de trois pieds, rameuſes. Ses feuilles ſont longues, decoupées ordinairement juſques vers la côte, quelquefois entieres, ou legerement incifées, un peu veluës. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles ſuperieures, compoſées chacune de pluſieurs petites feuilles diſpoſées en bouquet, de couleur bleuë. Elles ſont ſuivies de capſules qui renferment des ſemences anguleuſes, blanchâtres. Sa racine eſt longue, blanche, groſſe comme le doigt. Cette plante eſt fort amere, & pleine de lait. Ses racines & ſes feuilles ſont aperitives, rafraichiſſantes, propres pour purifier le ſang.

Cichorium vient d'un mot Grec qui ſignifie *trouver*; car cette plante ſe trouve preſque par tout. Les Jardiniers couvrent leurs *chicorées* de terre, & de ſable pendant l'hyver, pour les rendre blanches & tendres, & cela parcequ'ils ont remarqué que les *chicorées* ſauvages ayant été couvertes de terre par les inondations, ne conſervoient plus leur amertume, & étoient devenuës tendres & blanches.

CHICOT. ſ. m. Petit éclat, ou morceau de bois. Il ſe dit particulierement de ceux qui viennent aux branches, & qui ſont les nœuds.

CHICOT, ſe dit auſſi du tronc qui reſte ſur la terre, quand on a coupé les arbres & les arbriſſeaux. On l'appelle autrement *argot*.

En termes de Blaſon, *chicot* ſe dit d'un bâton noüeux, ou d'un jet d'arbre ſoit des racines, ſoit du tronc, ſoit des branches.

CHICOT, ſe dit auſſi d'une petite pointe de dent qui demeure dans la gencive, quand elle eſt pourrie, ou quand on l'arrache.

CHICOTER. v. n. Terme populaire, qui ſignifie, Chicaner, conteſter ſur des choſes de peu d'importance.

CHICOTIN. ſ. m. C'eſt la pulpe ou chair du fruit de la coloquinte. Cette chair eſt fort amere; on en met ſur les mammelles des nourrices, pour ſevrer les enfans; on en met auſſi dans les dragées de carême-prenant. Voyez COLOQUINTE.

CHICOTIN, ſe dit auſſi d'une plante, qu'on appelle autrement *orpin*. Voyez ORPIN.

CHIEN. ſ. m. CHIENNE. ſ. f. Animal domeſtique. La gueule, les quatre pattes d'un *chien*. Le *chien* jape, aboye. Il naît aveugle, & vit à-peu-près douze ou quinze ans. Il eſt ennemi des loups & des crocodilles. Le *chien* eſt le ſymbole de la fidelité. Alexandre ayant demandé aux Atheniens qu'ils lui livraſſent leurs Orateurs qui declamoient contre lui, on cita l'apologue des loups qui voulurent un jour faire la paix avec les brebis, pourvû qu'elles leur livraſſent *le chien* du Berger, ABL. Gunnar Roi de Suede établit ſon *chien* pour Gouverneur de la Norvege après qu'il l'eut ſubjuguée; il obligea par ignominie les rebelles à rendre hommage à ſon *chien* qu'il appelloit *Sueting*, à ce que rapporte Saxon le Grammairien.

Ce mot vient du Grec *kyon, canis*.

Il y a de pluſieurs ſortes de *chiens* differens, tant pour la taille,

taille, que pour le naturel, ou le ſervice qu'ils rendent aux hommes.

Les premiers ſont les *chiens de chaſſe*, dont les plus nobles ſont les *chiens courans*, ou *allans*. Entre les *chiens* François quelques-uns ſont appellez de *race royale*, qui courent à force les cerfs, chevreuils, loups & ſangliers. Les *chiens courans* appellent les Veneurs; & pour cela on dit qu'ils chaſſent de gueule. On les appelle en Latin *canes petronii*. Voici comme Nicod parle de ces ſortes de chiens. « Les *chiens courans*, dit-il, ſont certaine maniere de *chiens* aſſez grands, ayans les narines groſſes & ouvertes; la tête groſſe & le front large; les levres avallées & pendantes; les yeux gros, noirs ou vermeils; les oreilles larges, épaiſſes & abbatuës; le muſeau long & gros, deſquels on fait des meutes pour cerf & autre bête rouſſe & fauve. Ils ſont appellez *chiens courans* d'autant qu'étant après leur chaſſe, ils courent inceſſamment après, tant qu'ils la mettent aux abois.

Il y en a d'autres de *race commune*, qui chaſſent ſeulement le chevreuil, le loup & le ſanglier; d'autres de *race mêlée* ou *petite race*, qui chaſſent les lievres tant dans les bois que dans la plaine.

Il y a auſſi des *chiens* Anglois de trois ſortes. Ceux de la *race royale* ſervent à chaſſer cerfs, daims & chevreuils. Les *chiens bauds* ſont pour les lievres, renards & ſangliers. On leur coupe preſque à tous la queuë. Ils ſont plus bas de terre, & plus longs que les autres, de gorge effroyable; ils heurlent ſur la voye; ils ont le nez dur, & ſont barbets à demi-poil. Les *bigles* ſont pour les lievres & lapins. Il y en a de grands & de petits, & ſont excellens pour courir le lievre dans les plaines.

Les *levriers* ſont *chiens* à hautes jambes qui chaſſent de viteſſe. Voyez LEVRIER.

LIMIERS, ſont des *chiens* muets qui ſervent à quêter & à detourner le cerf; *chien* quêtant & requerant. On les nomme en Latin *canes porcarii*.

CHIENS BAUDS, qu'on ſurnomme *greffiers*, ſont des *chiens* blancs dont la race vient de Barbarie. Ils ſont beaux chaſſeurs, requerans & forcenans. Ils chaſſent de haut nez, gardent bien le change. Ils ſont de bonne creance, & tiennent mieux dans les chaleurs. Ce ſont les meilleurs pour courre le cerf.

Les *chiens gris* ſçavent faire tous métiers, & courent toutes ſortes de bêtes. Les *chiens noirs* qu'on appelle de St. *Hubert*, ſont bons pour les bêtes puantes. On en conſerve la race en memoire de ce Saint dans l'Abbaye qui porte ſon nom dans les Ardennes. Nicod dit qu'ils ſont puiſſans de corſage; qu'ils ont les jambes baſſes & courtes, qu'ils ſont de haut nez, chaſſans de forlonge, & ne craignant eaux ne froidure. Les *chiens fauves* ou *rouges* ſont *chiens* de grand cœur, fort hardis, & *chiens* d'entrepriſe. On appelle *chiens de toute piece*, ceux qui ſont d'une couleur, tout blancs, ou tout noirs, &c.

Les *chiens couchans*, ſont *chiens* de l'arquebuſe, qui chaſſent de haut nez, & arrêtent tout. Les meilleurs viennent d'Eſpagne. Ils ſervent à faire lever les perdrix & les caſſles, & ces *chiens* ſont au poil & à la plume. Par l'art. 16. de l'Ord. de 1669. la chaſſe aux *chiens couchans* eſt interdite en tous lieux. On dit que des *chiens* piquent la ſonnette; pour dire, qu'ils courent trop vigoureuſement après l'oiſeau.

BRAQUES, ſont des *chiens* de même allure, auſſi-bien que les *turquets* & *metis*.

EPAGNEULS, ſont des *chiens* qui chaſſent de gueule, & forcent les lapins dans les broſſailles. Ils rident ou ſuivent la piſte de la bête ſans crier. Ils ſont bons auſſi pour les oiſeaux, & chaſſent le nez bas. En Latin *canis acceptorius*.

GRIFFON, ſe dit auſſi d'une eſpece de *chiens* qui chaſſent le nez haut, & qui arrêtent tout. Ils viennent d'Italie & de Piémont.

BASSETS, qu'on appelle autrement *chiens de terre*, ſont des *chiens* qui entrent dans les tanieres des renards & taiſſons. Ils viennent de Flandres & d'Artois. Ils attaquent tout ce qui ſe terre, comme blereaux, renards, chats harets, fouïnes, putois. Ils quêtent bien, & ſervent auſſi à l'arquebuſe. Ils ſont noirs à demi-poil, avec la queuë en trompe. Il y en a qui ont double rang de dents comme les loups, & qui ſont ſujets à mordre, qui ont les pattes de devant tortuës. On parle aux *baſſets* en leur criant, *Coule coule baſſets*. On les appelle en Latin *ſegugii* ou *bracki*.

CHIENS DE VAUTRAIT. Voyez VAUTRAIT.

BARBETS, ſont *chiens* friſez qui chaſſent le nez bas quand le gibier fuit, & le nez haut quand il demeure. Ils l'arrêtent ſur terre & dans l'eau. Leur principale nature eſt de rapporter, & ce ſont les plus fidelles *chiens* du monde, qui ne veulent connoître qu'un maître, & ne le perdre jamais de vuë. On les appelle auſſi *chiens à gros poil*.

DOGUES, ſont *chiens* de combat qui ſervent à aſſaillir les groſſes bêtes, comme des taureaux, des lions, &c. Les Eſpagnols doivent une partie des conquêtes de l'Amerique à des *dogues* d'Angleterre, comme on voit dans Herrera. Le mot de *dogue* eſt Anglois, & ſignifie *chien*.

MASTINS, ou MATINS, ſont *chiens* de garde qu'on laiſſe dans les baſſecours pour aboyer. Il y a auſſi des *mâtins* dans le vautrait pour chaſſer au ſanglier. En Latin *moloſſi*.

CHIENS ALLANS ou GENTILS, ſont de gros *chiens* qui en allant detournent le gibier. On le dit auſſi des *chiens* de Bouchers qui ſervent à conduire leurs troupeaux.

On appelle *chiens trouveurs*, des *chiens* qui vont requerir un renard, quand il y auroit 24. heures qu'il ſeroit paſſé.

CHIEN BARREUR, eſt le meilleur *chien* pour le chevreuil.

On appelle un *chien ſecret*, un limier qui pouſſe la voye ſans appeller. On l'appelle auſſi *muet*, & on dit qu'il ride.

Un *chien habillard*, ou qui caquette, eſt celui qui crie hors la voye, & le plus ſouvent d'ardeur, ou qui crie des matinées entieres. On l'appelle en Latin *argutarius*, dont il eſt parlé dans la Loi Salique.

Un *chien menteur*, eſt un *chien* qui cele la voye pour gagner le devant.

Un *chien vicieux*, celui qui chaſſe tout ce qu'il rencontre, & qui s'écarte toûjours de la meute; un *chien de bonne creance*, *de bonne affaire*, quand il eſt docile & obeïſſant; un *chien* qui chaſſe de forlonge, qui ſent de loin le gibier; un *chien* qui ne ſe rompt point au bruit, qui ne s'emporte point après le gibier.

Un *chien ſage*, qui chaſſe bien, qui tourne juſte; un *chien de tête*, & un *chien d'entrepriſe*, qui eſt hardi & vigoureux.

On dit, qu'un *chien* a le nez dur, lorſqu'il rentre malaiſement dans la voye, & qu'il reprend lentement: qu'il eſt de haut nez, lorſqu'il va requerir ſur le haut du jour, & qu'il a le nez fin, lorſqu'il chaſſe bien dans les chaleurs & dans la pouſſiere. En Latin *canis doctus* ou *auctor*, ou *canis judex*.

On appelle *chien d'aiguail*, celui qui chaſſe bien le matin, lorſque la roſée eſt ſur la terre, & qui ne vaut rien au haut du jour: & au contraire un *chien du haut jour*, qui ne vaut rien dans l'aiguail.

On appelle *chien étruſſé*, celui qui a une cuiſſe qui ne prend plus de nourriture, & qui eſt boiteux; *chien buté*, celui à qui la jointure des jambes de devant groſſit;

Digitized by Google

chien épointé, celui qui a des os des cuisses rompus; *chien allongé*, celui qui a les doigts du pied étendus par quelque blessure qui a touché les nerfs; & *chiens courtauts*, ceux à qui on a coupé la queue.

On dit qu'un *chien* a belle gorge, lorsqu'il crie bien, & qu'il a la voix grosse & forte: qu'un *chien* abboye, quand il sent le gibier ou quelque chose d'étrange: qu'un *chien* jappe, lorsqu'il crie sans sujet, ou au moindre bruit de nuit ou de jour; & qu'il hurle, lorsqu'il sent des loups, ou une *chienne* chaude qu'il ne peut joindre. On dit que le *chien* sonne; pour dire, qu'il appelle au bon chemin ayant trouvé la trace.

On appelle un *chien armé*, quand il est couvert pour attaquer un sanglier.

C'est une bonne qualité du *chien*, d'avoir le jarret droit & bien herpé.

A la chasse on dit, Parler aux *chiens*; pour dire, les rejouir, comme on fait à la chasse du cerf; ou les exciter ou menacer, comme on fait à celle du sanglier avec des cris rudes & furieux, & avec la trompe. On appelle *titre de chiens*, le lieu où l'on pose les *chiens*, afin que quand la bête passera, ils la courent bien à-propos. Ces *chiens* sont mis en un bon titre, pour dire, sont postez en un bon relais.

TRAIT DE CHIENS, se dit des laisses de crin & des colliers qui servent à coupler les *chiens*. Ainsi on dit, qu'un cerf ou une autre bête a senti le vent du *trait*; pour dire, des *chiens*.

ROMPRE LES CHIENS, se dit de la faute d'un Picqueur & Chasseur, lorsqu'ils passent à travers des *chiens* pendant qu'ils courent, & ainsi rompent leur course. Il faut quelquefois *rompre les chiens*, les menacer, les recoupler, & frapper à route, afin de suivre & relancer le cerf, qui leur a donné le change, & les a fait tomber en defaut.

On dit figurément en ce sens, *Rompre les chiens*, quand on interrompt quelcun dans son discours, pour empêcher qu'il ne dise quelque chose de desavantageux, ou qu'il n'entreprenne quelque affaire.

Le *droit des chiens* est ce qu'on leur donne à la curée, comme la langue, le musle, les oreilles d'un cerf.

Il y a enfin des *chiens* de la chambre pour le divertissement des Dames, qu'on nourrit pour leur petitesse & leur beauté: on les appelle *chiens de manchon*, comme les *chiens* de Boulogne, d'Artois, épagneuls, bichons, barbets, levrons, *chiens* ras ou de Barbarie, &c. Il y a aussi les petits *chiens* de la chambre du Roi. On appelle *chien traitre* un *chien* qui mord sans aboyer.

CHIEN, se dit aussi par injure, ou par mepris. Les Turcs appellent les Chrêtiens *chiens*. On dit un *chien* de valet, un *chien* de Procureur, un *chien* de frippon. On appelle une femme paillarde une *chienne*, une carogne, une *chienne* chaude, *chienne* de voirie. Au Diable soit la *chienne*, MOL. On appelle *chien enragé*, un homme mordant & satirique, qui dechire tout le monde. Voilà de beaux *chiens* de vers. Voilà un beau logement de *chien*, un beau present de *chien*. On dit aussi d'une chose qui n'est pas tout-à-fait mauvaise, que cela n'est pas tant *chien*. Tout cela est du stile bas.

On appelle *Cerbere*, le *chien* à trois têtes, que les Poëtes ont feint être commis à la garde des Enfers.

En termes de blason on dit, un *chien* courant, rampant, assis, couplé &c. Voyez ces mots à leur ordre.

ORDRE DU CHIEN. Ordre de Chevalerie institué par un Seigneur de Montmorency sous le regne de Philippe I. Les *Chevaliers du chien* portoient un collier d'où pendoit une medaille sur laquelle étoit gravé un *chien*. Il n'en reste plus aucune marque; si ce n'est peut-être que par cette raison la maison de Montmorency porte un *chien* pour cimier de ses armes.

Le *Chien celeste*: Constellation. Il y en a deux. Le *grand Chien*, qu'on nomme autrement *Sirius*, est une Constellation composée de 18. étoiles selon Ptolomée, & de 29. selon Kepler. La principale qui est à la tête du *grand Chien*, est plus grande que tous les autres astres, & même que le Soleil. C'est enfin la plus grande des étoiles fixes. Entre les dix-sept autres étoiles du *grand Chien* il y en a cinq de la troisiéme, cinq de la quatriéme & sept de la cinquiéme grandeur. La *petite Chienne*, ou le *petit Chien*, qu'on appelle autrement la *Canicule*, ou *Procyon*, ou *antecanis*, n'a que deux étoiles, dont l'une de la premiere ou de la seconde grandeur, est au ventre du *chien*; l'autre est de la quatriéme grandeur. C'est elle qui cause les plus grandes chaleurs de l'été des jours caniculaires, à ce que croit le peuple; mais cela changera avec le temps: car dans cinq ou six mille ans il gelera bien fort pendant la Canicule; parce qu'elle sera avec le soleil au mois de Novembre & de Decembre.

CHIEN DE MER OU MARIN, est un poisson long & à museau pointu, qui a des dents. En Latin *galeus*. Le grand *chien de mer*, qu'on appelle *canis carcharias*, a quatre ou cinq rangs de dents à chaque mâchoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & sont extremement rudes, trenchantes & pointues, qui ne leur servent pourtant point à manger leur proye, parce-qu'on a trouvé des hommes tout entiers dans leur ventre.

CHIEN. Terme d'Arquebusier. C'est une piece de fer mobile, appliquée sur la platine d'un pistolet, d'un fusil, ou d'une arquebuse. Elle porte la pierre, & fait le feu quand elle est lâchée, & abbatuë sur le bassinet.

CHIEN, est encore un terme d'Artisan; c'est une barre de fer quarrée, qui a un crochet en bas, & un autre qui monte & descend le long de la barre. C'est ce que les Menuisiers & quelques autres Ouvriers appellent *fergent*. Les Tonneliers, qui se servent beaucoup de cet outil, lui donnent le nom de *chien*, parcequ'il serre & mord fortement le bois. Ils appellent *chienne*, une autre sorte de crochet qu'ils ont, qui tire & qui pousse en même temps.

CHIEN, se dit proverbialement en ces phrases. On dit de deux amis qui ne vont point l'un sans l'autre, que c'est St. Roch & son *chien*. On dit, Qui aime Bertrand, aime son *chien*; pour dire, qu'il faut prendre les passions, les interêts & les sentimens de son ami. On dit d'un homme souple, d'un hypocrite, d'un flatteur, qu'il fait bien le *chien* couchant. On dit de deux personnes qui ne s'accommodent pas, ou qui ne s'aiment pas, que leurs *chiens* ne chassent pas ensemble. On dit d'un homme qui entre en quelque lieu à contretemps, & mal-à-propos; qu'il y a été reçu comme un *chien* dans un jeu de quilles. On dit des gens qui se haissent, ou qui se grondent sans cesse, qu'ils s'accordent comme *chiens* & chats. On dit encore de celui dont on souhaitte la mort, & qui échappe de quelque peril, qu'il mourroit plutôt un bon *chien* de Berger. On dit, qu'il vaut autant être mordu d'un *chien* que d'une *chienne*; pour dire, que de quelque côté que vienne le mal, il est également sensible. On dit, qu'il ne se faut pas moquer des *chiens* qu'on ne soit hors du village; pour dire, qu'il ne faut pas choquer un homme tant qu'on est en un lieu où il est le plus fort, & où il nous peut nuire: ou se croire hors de peril, quand on n'en est pas encore tout-à-fait échappé. On dit à un glorieux qui se fâche qu'on le regarde trop fixement, un *chien* regarde bien un Evêque. On dit encore, Il ne faut pas tant de *chiens* après un os; pour dire, qu'il est fâcheux de partager un profit avec beaucoup de personnes, ou d'être plusieurs à avoir les mêmes prerentions. On dit aussi, Jamais à un bon *chien* il ne vient

un

Digitized by Google

un bon os; pour dire, que ceux qui ont bonne envie de travailler, n'en trouvent pas les occasions. On dit, Jetter un os à la gueule d'un *chien* pour le faire taire: ce qui a lieu au figuré; pour dire, Faire un present à quelcun pour l'empêcher de crier, & de nous venir traverser. On dit qu'il n'eſt telle chaſſe que de vieux *chiens*, & qu'un bon *chien* chaſſe de race; pour dire, que la naiſſance, & l'experience donnent de grands avantages ſur les autres. On dit d'un homme peu conſideré, qu'il a du credit comme un *chien* à la boucherie. On dit, qu'un homme n'eſt pas bon à jetter aux *chiens*, quand il fait quelque lâcheté, quelque indignité. On dit de celui qui a des pretentions à quelque choſe, quoyque fort éloignées, qu'il n'en jette pas ſa part aux *chiens*. On dit auſſi, Petit *chien*, belle queuë. On dit à ceux qui ont une mechante cauſe, Si vous n'avez pas d'autre fiſtet, vôtre *chien* eſt perdu. On dit d'un homme peu complaiſant, qui ne fait rien de ce qu'on deſire, que c'eſt un *chien* de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle. Voyez l'origine de ce proverbe au mot JEAN. On dit d'un envieux, qu'il eſt comme le *chien* du Jardinier, il ne mange point de choux, & ne veut pas que les autres en mangent. On dit de ceux qui entreprennent quelque choſe au delà de leurs forces, qu'ils font comme les grands *chiens*, qu'ils veulent piſſer contre les murailles. On dit des pecheurs, qu'ils font comme les *chiens*, qu'ils retournent à leur vomiſſement. On dit de ceux qui font quantité de cris & d'imprecations inutiles, que ce ſont des *chiens* qui aboyent à la lune. On dit auſſi de ceux qui font des menaces vaines, *Chien* qui aboye ne mord pas; c'eſt-à-dire, que ceux qui font le plus de bruit ne ſont pas les plus à craindre. On dit aux gens querelleux, que les *chiens* hargneux ont toûjours les oreilles dechirées. On dit à des gens timides, Entrez, il n'y a point de danger, nos *chiens* ſont liez. On dit auſſi pour reprocher ou plaindre la miſere de quelcun, On l'abandonne comme un pauvre *chien*. Il mene une vie de *chien*. Il n'a ni foi ni loi, il vit comme un *chien*. Il eſt comme un *chien* à l'attache. Il eſt las comme un *chien*. On l'a battu, on l'a étrillé comme un *chien courtaut*. Les coups de bâton ſont pour les *chiens*. On dit d'un miſerable qu'on abandonne, qu'on ne lui demande pas, es-tu *chien*, es-tu loup? On dit auſſi, Quand on veut noyer ſon *chien*, on l'accuſe de la rage; pour dire, que quand on veut rompre avec quelcun, on lui impute quelque crime, ou quelque faute. On dit d'un jeune étourdi, qu'il eſt fou comme un jeune *chien*, qu'il court comme un *chien* fou. On dit d'une choſe tortuë, d'une jambe mal faite, qu'elle eſt droite comme la jambe d'un *chien*. On appelle figurément un *chien au grand collier*, celui qui mene les autres, qui eſt le Chef, ou le principal dans une maiſon, dans une aſſemblée. On dit d'un homme accoutumé à la fatigue, qu'il y eſt accoutumé, comme un *chien* à aller nud tête, ou à aller à pied. On dit encore, Tandis que le *chien* piſſe, le loup s'enfuit; pour dire, que tous les momens ſont precieux en certaines occaſions. Un bon *chien* n'abboye point à faux: ce qui ſe dit au figuré d'un habile homme, qui fait toûjours bien réüſſir ſes entrepriſes, parcequ'il ſçait bien prendre ſon temps, & menager les occaſions. On dit, Battre le *chien* devant le lion; pour dire, Châtier un petit devant un plus puiſſant qui a commis la même faute. On dit encore, Entre *chien* & loup, pour ſignifier le crepuſcule, ou le temps ſombre qui eſt entre le jour & la nuit, & où l'on ne peut diſcerner le *chien* d'avec un loup.

CHIEN-DENT. ſ. m. Plante dont il y a un très-grand nombre d'eſpeces. Le *chien-dent* commun croit à la hauteur de deux ou trois pieds. Ses feuilles ſont longues, étroites, pointues, vertes. Il s'éleve d'entr'elles des tiges rondes, revêtues de quelques feuilles; ces tiges portent en leurs ſommittez des épis rougeâtres ou ſont attachées des fleurs compoſées de quelques étamines qui ſortent du fond d'un calice à écailles. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des graines oblongues, roux-cendrées, peu farineuſes en dedans. Ses racines ſont menuës, longues, dures, blanches, rampantes, douceâtres, diviſées de diſtance en diſtance par des nœuds, s'étendant beaucoup dans la terre, & s'entortillant les unes dans les autres. C'eſt ce qui fait le gazon. En Latin *gramen caninum arvenſe*, *ſive gramen*, DIOSCOR & C. BAUH. Les racines de *chien-dent* ſont fort en uſage en Medecine; on en met dans preſque toutes les puſanes; elles ſont aperitives & adouciſſantes.

On dit proverbialement, quand on eſt dans le plus difficile d'un ouvrage, que c'eſt le *chien-dent*, & ce qui donnera le plus de peine.

CHIENNÉE. ſ. f. Herbe qu'on appelle autrement *mort aux chiens*, *tuë-chien*, ou *colchique*. En Latin *colchicum*. Voyez COLCHIQUE.

CHIENNER. v. n. Faire des petits chiens. Cette chienne ne ſera pas long temps ſans *chienner*. On a dit auſſi *chienneter*.

CHIER. v. n. Decharger ſon ventre des gros excremens.

Nicod derive ce mot du Grec *chizo*, ſignifiant la même choſe; & eſt de l'avis de Henri Etienne. Mais Menage le derive de *cacare*; d'autres du mot Allemand *ſcheiſſen*, qui a la même ſignification.

CHIER, ſe dit auſſi par forme d'inſulte, ou de railletie. Laiſſons là ce fat d'Apollon, & *chions* dans ſon violon, ST. AMANT. Les enfans crient aux maſcarades pour ſe moquer d'eux il a *chié* au lit.

On dit proverbialement, cet homme a *chié* dans ma malle; pour dire, J'en ſuis detrompé; je ne me ſierai plus à lui. On dit, *chier* ſur ſa beſogne; pour dire, ne rien faire qui vaille; gâter tout. On dit encore, qu'un homme *chie* de peur; pour dire, qu'il a une peur exceſſive, & ridicule.

CHIEUR, EUSE. adj. m. & f. Qui chie, ou qui ne fait que chier.

CHIEURE, ou CHIURE. ſ. f. Excrement de mouches qu'elles jettent particulierement ſur la viande, d'où ſe forment les vers.

CHIFFLER. v. n. Siffler; ſe moquer. Le peuple nous *chiffle*, BAL. Ce mot n'eſt plus en uſage en ce ſens.

CHIFFLER. Mot burleſque; pour dire, Boire d'autant. Je veux *chiffler* à longs traits à la ſanté des vivans & des morts, St. AMANT.

CHIFFLET. ſ. maſc. Ce mot ne ſe dit plus. En ſa place on dit *ſifflet*.

CHIFFON. ſ. m. Vieux morceau d'étoffe, ou de linge: vieille guenille, & generalement, choſe de nulle valeur. Vendre des *chiffons*. Il n'a que des *chiffons* dans ſa garderobbe. On fait le papier de vieux *chiffons*.

CHIFFON, ſe dit auſſi du linge & des habits qui ſont frippez, bouchonnez, & mal en ordre. Cette étoffe eſt trop mince, ce linge eſt trop delié, ſi-tôt qu'on les a mis deux fois ce ne ſont plus que des *chiffons*.

CHIFFON, NE. adj. Terme de Jardinage. Branche petite, & *chiffonne*; il faut couper les branches *chiffonnes*, LA QUINT.

CHIFFONNER. v. act. Fripper; froiſſer; bouchonner du linge, des habits. *Chiffonner* ſon collet; *chiffonner* ſa robbe. Une garniture de rubans ne paroit plus dès qu'elle eſt *chiffonnée*.

CHIFFONNER, ſe dit figurément dans le ſtile comique; pour dire, Embraſſer; baiſer; patiner d'une ſa-

Digitized by Google

çon burleſque & folâtre. C'eſt un badin qui la *chiffonne* & la fait tourner en ſabot, GOMBAUT. On dit à une fille, qu'elle s'eſt laiſſé *chiffonner* ſon mouchoir; pour dire, qu'on l'a tourmentée, qu'on l'a embraſſée.

CHIFFONNIER, IERE. ſubſt. Crieur de vieux chapeaux, & de vieux habits. On le dit plus particulierement de ceux qui vont rechercher dans les ordures de vieux chiffons, & de vieux drapeaux, pour faire du papier, ou pour autre choſe.

CHIFFRE. ſ. m. Marque d'Arithmetique. Caractere qui ſert à exprimer les nombres. Le *chiffre Romain*, eſt celui qui ſe marque par certaines lettres de l'Alphabet; comme, mil ſix cents quatre-vingt-&-un, s'exprime ainſi; M. DC. LXXXI. Les Romains n'en connoiſſoient point d'autre. Le *chiffre* Arabe eſt celui dont on ſe ſert dans l'Arithmetique, & dans l'uſage commun. Il eſt ainſi figuré, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Nous n'avons que ces 9. *chiffres* qui ſe multiplient l'un par l'autre en une infinité de manieres. On y ajoûte une dixiéme figure qui eſt le zero 0. lequel ne ſignifie rien étant ſeul; & c'eſt pourquoi on appelle les 9. autres figures, des *figures ſignificatives*. Quand ces *chiffres* ſont placez de ſuite la valeur en augmente à meſure que le nombre en eſt plus grand. On commence par le dernier en retrogradant, & en comptant de droit à gauche. Le dernier *chiffre* vaut autant d'unitez, le ſecond autant de dizaines, le 3. autant de centaines, le 4. autant de mille; ainſi ces 4. *chiffres* 1699. valent *mille, ſix cents, quatre-vingts dix-neuf*. Les Arabes reconnoiſſent qu'ils ont reçu ces caracteres des Indiens, & ils les appellent *figures indiennes*. On a commencé à compter par ces figures ſeulement du temps des Sarazins; & on croit communément que Planudes qui vivoit ſur la fin du XIII. ſiecle, eſt le premier des Chretiens qui ſe ſoit ſervi de ce *chiffre*. Alphonſe X. Roi de Caſtille s'en étoit pourtant ſervi avant lui pour conſtruire ſes Tables Aſtronomiques. Les Romains n'avoient anciennement que cinq figures pour marquer les nombres, qui leur tenoient lieu de *chiffre*: I. valoit un; V. 5. X. 10. L. 50. C. 100. ils n'avoient point de nombre au delà de cent mille. Le C. qui vaut 100. étoit toûjours tourné vers l'I. Ainſi CIↃ. faiſoit mille, & IↃ. valoit 500. Quand il y a une barre ſur ces *chiffres* cela les fait valoir mille. Ainſi V. valoit cinq mille &c. Beaucoup de Sçavans ne conviennent point que cette barre faſſe valoir *mille aux chiffres Romains*: on auroit de la peine à en trouver des exemples. L'origine du *chiffre Romain* vient de ce qu'on a compté d'abord par les doigts: deſorte que pour marquer les quatre premiers nombres, on s'eſt ſervi des I. qui les repreſentent, & pour le cinquiéme, on s'eſt ſervi d'un V. repreſenté en rabaiſſant les doigts du milieu, & en montrant ſimplement le pouce avec l'index; & pour le dix X. c'eſt un double V. dont il y en a un renverſé, & mis au deſſous de l'autre. De là vient que la progreſſion dans ces nombres eſt toûjours d'un à cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par ſa capitale C. Depuis ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des Ecrivains, l'on a ajoûté deux autres *chiffres* Romains. Les Copiſtes ont fait le D. de cette figure IↃ. qui valoit 500. & l'M. de cette autre CIↃ. qui valoit mille, parcequ'elle a beaucoup de rapport à l'M. Gothique. Ainſi il y a preſentement ſept lettres qui ſont tout le *chiffre* Romain. Les Hebreux & les Grecs n'ont eu pour *chiffres* que les lettres de leur Alphabet.

CHIFFRE, ſe prend quelquefois pour l'Art même de compter, & de calculer. Apprendre le *chiffre*; entendre bien le *chiffre*. On dit, Vous vous êtes trompé au *chiffre*; pour dire, vous avez mal calculé, ou vous avez pris un *chiffre* pour un autre.

CHIFFRE, eſt auſſi un arrangement, mélange de quelques lettres entrelaſſées enſemble; ce ſont d'ordinaire les lettres capitales du nom de la perſonne pour qui le *chiffre* eſt fait, dont on compoſe le *chiffre*, en les mêlant avec art. Quelquefois il eſt double; on y mêle les lettres du nom d'une autre perſonne avec qui on eſt lié d'amitié, ou avec qui l'on a quelque relation. Les Amans font graver leurs *chiffres*, ou leurs noms entremêlez. Ce *chiffre*, où ſont nos noms enlaſſez l'un dans l'autre, RAC. On grave des *chiffres* ſur les cachets, on les peint ſur les carroſſes, on en fait des ornemens ſur des meubles, des tapiſſeries, &c.

CHIFFRE, eſt auſſi un entrelaſſement de lettres fleuronnées en bas relief, ou à jour, qui ſert d'ornement dans l'Architecture, & la Menuiſerie.

CHIFFRE, ſe dit encore de certains caracteres inconnus, deguiſez, & variez, dont on ſe ſert pour écrire des lettres, qui ne peuvent être entendus que par ceux qui ſont d'intelligence, & qui ſont convenus enſemble de ſe ſervir de ces caracteres. On en a fait une ſcience qu'on appelle *Polygraphie*, ou *Steganographie*; c'eſt-à-dire, *Ecriture diverſifiée & obſcure*. Elle a été inconnuë aux Anciens. Polybe rapporte cependant qu'un Eneas Tacticus avoit inventé cet art il y a 2000. ans. Tritheme, & depuis Jean Baptiſte Porta, en ont écrit fort ſçavamment. Vigenere & le Pere Nicéron en ont auſſi écrit. De là vient qu'on appelle *chiffre*, un ſtile énigmatique, & myſterieux. Il y a des Auteurs ſi obſcurs que leurs penſées ſont autant d'énigmes & de myſteres: leur langage eſt une eſpece de *chiffre*: on n'y comprend preſque rien qu'à force de deviner, BOU.

On appelle *chiffre à ſimple clef*, celui où l'on ſe ſert toûjours d'une même figure pour ſignifier une même lettre: ce qui ſe peut deviner aiſément avec quelque application. Un *chiffre à double clef*, eſt celui où l'on change d'Alphabet à chaque ligne ou à chaque mot, & celui où l'on met des nulles, & autres deguiſemens qui le rendent indechiffrable. On appelle auſſi *chiffre*, l'Alphabet que chacun des correſpondans garde de ſon côté, qui leur ſert à écrire, & à dechiffrer leurs lettres.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt un O en *chiffre*; pour dire, qu'il n'a nul pouvoir, nulle autorité, qu'il ne peut faire ni bien ni mal à perſonne. Et chez pluſieurs le *zero* eſt appellé particulierement *chiffre*.

CHIFFRER. v. act. Supputer, calculer par chiffres. Il ne ſe dit guéres que de l'addition de pluſieurs ſommes enſemble. J'ai *chiffré* toutes ces parties, & ai mis les ſommes au bas de chaque page. On dit auſſi, *Chiffrer* un regiſtre; pour dire, Mettre un chiffre, ou numero au haut de chaque page, comme on fait aux regiſtres des Banquiers, des Geolliers, & autres, qui doivent être paraphez par un Juge. On dit encore, *Chiffrer* une lettre; pour dire, Ecrire une lettre en chiffre.

CHIFFREUR. ſ. m. Qui ſçait bien compter avec la plume. Le Facteur de ce Marchand eſt un habile *Chiffreur*, un bon Arithmeticien.

CHIGNON. ſ. m. Partie de derriere du cou où ſont les vertebres qui joignent le dos à la tête, & qui eſt au deſſous de la foſſe ou nuque du cou.

Ce mot vient de *chainon*, qu'on diſoit autrefois de cette même partie du cou, & quelques Medecins l'appellent encore ainſi.

CHILE. Voyez CHYLE.

CHILMINARA, terme de Relations, eſt le plus beau morceau d'Architecture qui nous reſte de l'antiquité. Ce ſont les ruines de ce fameux Palais de Perſepolis, auquel Alexandre étant yvre mit le feu à la perſuaſion de la Courtiſane Thaïs. Il y en a une deſcription exacte dans l'Ambaſſade de Dom Garcias de Silva Figueroa, & une autre dans Pietre della Valle.

CHI-

Digitized by Google

CHIMERE. ſ. f. Monſtre fabuleux. Les Poëtes diſent qu'il avoit la tête d'un lion, le corps d'une chevre, & la queuë d'un dragon. Ils ajoûtent qu'il fut tué par Bellerophon monté ſur le cheval Pegaſe. Le fondement de cette fable eſt, qu'il y a un mont en Lycie du même nom, qui eſt un Volcan vomiſſant des flâmes, dont le ſommet n'eſt habité que par des lions; le milieu où il y a de bons pâturages, eſt abondant en chevres; le pied qui eſt marécageux, eſt plein de ſerpens. Ainſi dit Ovide,

— — — Mediis in partibus hircum,
Pectus & ora lea, caudam ſerpentis habebat.

Comme Bellerophon fut le premier qui alla habiter cette montagne, on a feint qu'il avoit tué la *Chimere*. Pline dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la terre, ou du fumier. Quelques-uns ont dit que ce monſtre avoit trois têtes; l'une de lion, l'autre de chevre, & l'autre de dragon. On en voit diverſes figures imaginaires qui ſervent dans l'Architecture Gothique de gargouilles, & de corbeaux, & qui ne ſont que des productions des Sculpteurs ignorans de ces temps-là.

CHIMERE, ſe dit figurément des viſions, & vaines imaginations qu'on ſe met dans l'eſprit; des terreurs & des monſtres qu'on ſe forge pour les combattre; des eſperances malfondées que l'on conçoit, & generalement de tout ce qui n'a rien de réel ni de ſolide. C'eſt ce qu'en Philoſophie on appelle *êtres de raiſon*. Se forger mille *chimeres*; ſe remplir de *chimeres*; toutes les eſperances dont vous vous flattez ſont de pures *chimeres*. Il eſt permis de ne ſe point borner en matiere de ſouhaits; on les peut pouſſer juſqu'à la *chimere*, FONT. Autrefois l'amour, & la valeur romaneſques étoient la *chimere* des Eſpagnols, OR. M. L'Antiquité eſt un chaos tenebreux, où l'on peut placer des *chimeres* impunément, JAQ. Les hommes ſont ſujets à ſe remplir l'eſprit & à ſe repaître de *chimeres*, OR. M. Il y a de certaines *chimeres* qu'on autoriſe en les combattant gravement, & qu'on ne doit entreprendre de detruire qu'en ſe joüant, AR. DE VELARS. Les contemplatifs ſe repaiſſent de *chimeres* ſteriles, & de vaines ſpeculations, M. DE M. Pourquoi ſacrifier les plus agreables mouvemens du cœur à cette *chimere* de bienſeance, & d'honneur? VILL. Une imagination échauffée par des vapeurs ſombres, & lugubres, ſe forge des *chimeres* qui l'effrayent, & qui l'effarouchent, OR. M. Les gens du monde n'eſtiment que ce qui flatte les ſens: les biens de l'ame paſſent chez eux pour *chimere*, NIC.

L'Homme s'effraye ſottement de ſes propres chimeres,
BOI.

En vain vous vous parez des vertus de vos peres;
Ce ne ſont à mes yeux que de vaines chimeres, ID.
Ces vieux contes d'honneur, inviſibles chimeres,
Qui naiſſent au cerveau des maris, & des meres,
MALH.
Oüi, la gloire, & l'honneur, ces fatales chimeres,
Nous font avec plaiſir affronter le trepas, DES H.

CHIMERIQUE. adj. m. & f. Viſionnaire; imaginaire; qui n'eſt point réel, ni dans la nature; qui ne ſubſiſte que dans nôtre imagination. Une pretention *chimerique*. Un deſſein *chimerique*. Cet homme a un eſprit *chimerique*, & qui ſe repaît de vaines imaginations. L'idée du ſage des Stoiciens eſt *chimerique*, LE P. R. Ne vous entêtez point d'un *chimerique* honneur, P. COM.

CHIMERIQUEMENT. adv. D'une maniere chimerique, fabuleuſe, viſionnaire. L'opinion que ces gens-là ont eu de leurs grandes qualitez, leur a fait chercher *chimeriquement* une origine differente de la nôtre, ST. EV. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

CHIMERISER. v. n. Forger des chimeres. Baudelot s'en eſt ſervi. Il n'eſt ni dans le Dictionnaire de l'Academie, ni dans celui de Richelet.

CHINCILLA. ſ. m. Petit animal qui ſe trouve dans le Perou. On eſtime fort ſon poil qui eſt fin, & poli. Il eſt de la groſſeur d'un écureuil.

CHINE. ſ. f. Racine qui croît en abondance dans la Chine, d'où elle a tiré ſon nom. Elle eſt noüeuſe, torſuë, peſante, rougeâtre; longue comme la main, ordinairement groſſe comme le poignet d'un petit enfant. Il en ſort des tiges épineuſes qui rampent ſur les arbres & s'y attachent. Ces feuilles ſont grandes, vertes, ayant la figure d'un cœur. En Latin *china radix*. Cette plante ne vient pas ſeulement dans la Chine, mais auſſi en d'autres lieux des Indes Orientales. Elle vient auſſi dans le Perou & dans le Mexique. Il n'y a que la racine qui ſoit en uſage en Medecine. On s'en ſert dans les maladies veneriennes, dans l'hydropiſie, la cachexie, & dans la jaunifſe. On dit que ſa decoction eſt très-propre pour faire devenir gras. Proſper Alpin aſſûre que les Turcs en font boire à leurs femmes pour leur donner de l'embonpoint.

CHINFRENEAU. ſ. m. Balafre: coup qu'on reçoit à la tête, ſoit en ſe heurtant par hazard, ſoit en ſe battant. Il s'eſt donné un vilain *chinfreneau* contre une porte. Il reçut un vilain *chinfreneau*. Ce mot eſt bas & populaire, L'ACAD.

CHINQUER. v. n. Terme populaire. S'enyvrer, boire par excés en choquant les verres les uns contre les autres, & en ſe portant des ſantez pour s'exciter à boire. Ils ont *chinqué* aujourd'hui.

Menage derive ce mot de l'Allemand *ſchenken*, qui ſignifie *verſer à boire*, & qui vient de *ſchenk*, qui ſignifie *échanſon*.

CHIONS DE MARTICLES. Voyez MARTICLES.

CHIOURME, ou CHIORME. ſ. f. Troupe de galeriens, ou de forçats, qui font mouvoir une galere à force de rames. On le dit auſſi des bonavoglies qui ſe loüent pour ramer. Renforcer la *chiourme*.

Ce mot eſt purement Italien, & ſignifie, une multitude de perſonnes viles, & de neant; il a été fait du Latin *turba*: mais en François il eſt reſtreint à ſignifier la troupe de rameurs d'une galere. On a dit auſſi le mot de *ciurma* dans la baſſe Latinité dans le même ſens.

CHIOURME, eſt auſſi le lieu où les forçats ſont aſſis pour ramer.

CHIPOTER. v. n. Mangeoter; manger peu & à petits morceaux. En Normandie, dans le Lionnois, & en bien des lieux, *chipoter*, veut dire, barguigner; vetiller. On appelle auſſi *chipotier*, celui qui vetille.

CHIPRE, ou CYPRE. Voyez POUDRE.

CHIQUE. ſ. f. Sorte de petite bête des Iles Antilles. C'eſt une eſpece de Ciron. Elle ſe fiche dans la chair, & l'on a de la peine à l'en arracher. Pour s'en garentir l'on ſe frotte la chair de tabac, ou de quelque herbe amere.

CHIQUENAUDE. ſ. f. Nazarde; petit coup que l'on donne ſur le nez, ou ſur les mains, ou ſur le viſage, en lâchant avec effort le doigt du milieu après l'avoir ſerré contre le pouce. Il lui a donné une rude *chiquenaude* ſur le nez. C'eſt un viſage à *chiquenaudes*. Tibere étoit ſi fort qu'avec une *chiquenaude*, il faiſoit un trou dans la tête d'un jeune homme.

Ce mot vient des Bas-Bretons, qui diſent *chiquanaden*, pour ſignifier la même choſe, MEN. Mais il oublie de remarquer que *Chiquenauden* ſignifie le *chignon du cou*, où il faut qu'on ait commencé à donner les *chiquenaudes*. Les Latins appellent *talitrum* une *chiquenaude*.

On dit proverbialement, & par exaggeration, pour dire, qu'on n'a ni battu, ni maltraitté une perſonne, qu'on

Digitized by Google

ne lui a pas seulement donné une *chiquenaude*, pas la moindre *chiquinande*.

CHIQUE. f. m. Petite partie d'un tout. Il n'est en usage qu'en cette phrase. Il m'a payé ce qu'il me devoit *chique* à *chique*; c'est-à-dire, en plusieurs petites parties, & à diverses reprises. Quelques-uns derivent ce mot du Latin *sectio*. Il est bas. On ne le trouve point dans les autres Dictionnaires.

CHIRAGRE. f. m. Goutteux qui a la goutte aux mains. On le dit aussi de la maladie; & alors il est feminin. La *chiragre* travaille le carpe ou la partie externe de la main, ou les jointures & les ligamens des doigts.

CHIRAGRE, en termes de Fauconnerie, est une maladie aux mains des oiseaux, où il fait quelque amas de mauvaises humeurs.

Ce mot vient du Grec *cheiragra*.

CHIROGRAPHAIRE. adj. m. & f. Terme de Palais. On appelle *creancier chirographaire*, celui dont la dette n'est fondée que sur un billet, sous signature privée, & non reconnu devant Notaires, ou en Justice, & qui par consequent n'a point d'hypotheque. On a appellé anciennement *chirograbe*, *chirographum*, un écrit signé de la propre main des contractans. C'est en effet la signification litterale de ce mot qui est Grec.

Du Cange dit qu'on a appellé *Chirographe*, une espece de contrat dont on a parlé cy-dessus au mot de *Chartepartie*.

On le decrivoit deux fois sur une même feuille de parchemin, & dans l'intervalle qui les separoit on mettoit une colonne de lettres capitales, ou d'autres caracteres selon la fantaisie; on y mettoit aussi le cachet des contractans; & puis on coupoit cette colonne en deux, & chacun emportoit un côté de ce contrat: ce qui étoit un moyen sûr d'éviter les faussetez. Car quand on avoit quelque difficulté sur l'execution, il falloit rapporter ces deux parties separés, & en les rapportant, voir si les lettres capitales se rapportoient. On a appellé aussi ces actes *Syngraphes*, où deux personnes signoient ensemble; & *carta indentata*, ou *partita*.

Ce mot vient du Grec *cheir*, *manus*, & de *graphô*, *scribo*.

CHIROMANCE, ou CHIROMANCIE; ou CHIROMANTIE. L'Academie semble preferer *chiromance*; & Richelet dit seulement *chiromantie*. Dans l'un & l'autre le *ch* se prononce comme *k*. f. f. Science, Art de deviner par l'inspection de la main. La *Chiromance* est une science fort vaine, & qui n'a aucun fondement dans la nature. Taisnerus est celui qui a écrit le plus amplement de la *Chiromance*. Il y en a un Traité dans Robert Flud Anglois. Artemidore a écrit aussi de la *Chiromance* & des Augures.

Ce mot vient du Grec *cheir*, & de *manteia*, *divinatio*.

CHIROMANTIEN, ou CHIROMANCIEN. f. m. Celui qui sçait la Chiromance; qui predit, ou devine les aventures, ou le temperamment d'une personne par les lignes, & linéamens qu'il trouve en sa main. Habile *Chiromantien*.

CHIRON, est un second nom qu'on donne au Sagittaire, l'un des 12. signes du Zodiaque. Voyez SAGITTAIRE.

CHIRONIEN. adj. Epithete qu'on donne aux vieux ulceres malins qui ne peuvent se cicatriser que fort difficilement, & dont le bords sont durs, calleux & tumefiez. Ils sont ainsi appellez de *Chiron* Medecin ancien, qui est le premier qui les a gueris.

CHIRURGICAL, ALE. adj. m. & f. Qui appartient à la Chirurgie. Operations *chirurgicales*.

CHIRURGIE. Quelques-uns disent CHIRUGIE, mais mal. f. f. Troisiéme partie de la Medecine, qui consiste aux operations qui se font de la main pour guerir les playes, & plusieurs autres maladies du corps humain. Comme les effets de la *Chirurgie* sont plus évidens que ceux de la Medecine, qui sont plus incertains, on la cultiva beaucoup plutôt, & Esculape lui-même excella dans cet art. LE CEL. Le propre de la *Chirurgie* est de couper, cauteriser, trepaner, reduire fractures & luxations, &c. Jean Scultet a fait un livre où il a decrit tous les instrumens de *Chirurgie*, intitulé *Armamentarium Chirurgicum*, imprimé à Ulm in fol. & à la Haye in octavo. Ambroise Paré & Fabricius ab Aquapendente en ont aussi écrit.

CHIRURGIEN. f. m. Celui qui sçait la Chirurgie, & qui en fait les operations; qui saigne; qui pance les playes, &c. Un bon *Chirurgien* doit être bon Anatomiste. Quoique la Chirurgie fasse partie de la Medecine, qui est l'une des quatre Facultez de l'Université, cependant les *Chirurgiens* ne sont point du Corps de l'Université. Elle a refusé de les y admettre sous pretexte que leur art tient un peu de la cruauté. Pour se dedommager de cet honneur ils se sont associez en Confrairie sous la protection de St. Côme, & de St. Damien. C'est pourquoi selon l'institution, ils sont obligez de panser gratuitement le premier Lundi de chaque mois tous ceux qui se presentent, & qui ont besoin de leur secours. Les *Chirurgiens* se vantent d'être fondez en privilege accordé à leur Corps par le Roi St. Louïs. Mais le plus ancien titre qu'ils puissent produire pour leur établissement, est du Roi Philippe le Bel en l'an 1311. Charles V. par un Edit de 1364. amplifia beaucoup leurs privileges, PASQ. Chez le Roi il y a un *Premier Chirurgien*, un *Chirurgien ordinaire*, & huit *Chirurgiens* servans par quartier. Il y en a beaucoup d'autres qui se disent *Chirurgiens du Roi*; mais par honneur, & sans servir. Il y a aussi un *Chirurgien Operateur pour les dents*.

Ce mot vient du Grec *cheirourgos*, comme qui diroit, *celui qui travaille des mains*, mais qui travaille par excellence. Ceux qui veulent ravaler les *Chirurgiens* disent, que ce mot traduit litteralement ne signifie autre chose que *manœuvre*.

CHIRURGIEN DE ROBBE LONGUE, est un Chirurgien qui a étudié en Medecine, & qui a droit de porter la robbe; au lieu que le Barbier *Chirurgien* est un *Chirurgien* qui fait la barbe, & autres menuës operations de Chirurgie. On les distinguoit autrefois par les enseignes. Ceux de robbe longue avoient des boettes, & les Barbiers des bassins. Maintenant ils sont reünis, & ne font plus qu'une communauté à St. Côme. Arcabuto fut le premier *Chirurgien* que les Romains reçurent dans la Republique: mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cause qu'ils lui voyoient couper & trencher des membres, desorte qu'ils le lapiderent au Champ de Mars.

CHIRURGIEN BANDAGISTE, ou CHIRURGIEN HERNIER. C'est celui qu'on appelle Faiseur de braïers. Les *Chirurgiens Bandagistes* sont incorporez avec les autres *Chirurgiens*, & sont reçûs à St. Côme.

CHIRURGIQUE. adj. Qui est de Chirurgien, qui appartient à la Chirurgie. Une operation *chirurgique*.

CHITOME, ou CHITOMBE. Terme de Relation. C'est le Chef de la Religion parmi les Negres. Il est reveré de ces peuples comme Dieu même.

C H L.

CHLOROSIS. f. m. Sorte de maladie qu'on appelle autrement *fievre des filles*, *fievre blanche*, ou *jaunisse blanche*. Les filles qui en sont attaquées ont le teint pâle, ou plutôt livide, avec un certain cercle violet au dessous des yeux. Elles sont tristes, & inquietes sans aucune cause. Leurs mois ne font pas toûjours supprimez, & ne s'arrêtent que dans le progrés de la maladie.

Ce

Digitized by Google

Ce mot *chlorosis* signifie Verdeur : il vient de *chloé*, *herbe*.

CHO.

CHOC, ſ. m. Coup ; rencontre de deux corps qui ſe heurtent avec violence. Un rude *choc* ; un *choc* furieux. Renverſer du premier *choc* ; ſe fracaſſer au premier *choc*. Le *choc* mutuel de deux corps change la determination de leurs mouvemens ſelon les differentes proportions de leur groſſeur, ou de leur viteſſe. On ne conçoit qu'à peine, que tant de parties du corps ſi delicates, & ſi deliées puiſſent reſiſter ſi long tems au *choc* des corps étrangers, qui les peuvent ſi aiſément ébranler. LE CL. Quelques Philoſophes modernes ſoutiennent que le *choc*, ou la percuſſion n'eſt que la cauſe occaſionnelle du mouvement qui eſt produit dans le corps choqué : & que Dieu eſt la cauſe efficiente, & immediate du mouvement & du corps qui frape, & du corps frapé. Borelli a fait un Traité, *De la force du* choc *de corps*.

Menage tient que ce mot vient de l'Eſpagnol *choca*, qui ſignifie *joûte*.

CHOC, figurément ſignifie, Attaque ; combat. Soutenir le premier *choc*. Le *choc* des deux Armées fut terrible. LeRepandant repouſſa le *choc* de tous les Aſſaillans.

CHOC, ſignifie auſſi figurément, une ſecouſſe ; un ébranlement ; un accident fâcheux. Il a reçu un *choc* qui a fort ébranlé ſa fortune. L'Homme tombe au moindre *choc*, BOI.

CHOC, ſignifie encore, Rencontre. Le *choc* de deux voyelles rend le vers rude.

CHOC, terme de Chapelier. C'eſt un inſtrument de cuivre pour mettre la ficelle au lieu du chapeau.

CHOCAILLER. v.n. Terme populaire, yvrogner ; boire dans une gargotte, & ſur le cul d'un tonneau. Il eſt bas, l'ACAD.

CHOCAILLON ſ.f. Yvrogneſſe. Les revendeuſes, & crieuſes de vieux chapeaux, les harengeres, s'appellent *Chocaillon*, quand elles s'injurient. C'eſt une injure populaire, l'ACAD.

CHOCOLAT, ou CHOCOLATE. ſ. m. Pâte ſolide, de couleur brune rougeâtre, compoſée de divers ingrediens, & formée en petits pains quarrez, ou en tablettes rondes. Sa baſe eſt le cacao, fruit d'un arbe de même nom. Les autres ingrediens ſont le ſucre, la vanille, la canelle. Quelques-uns y ajoûtent de l'ambre & du muſc ; & d'autres du poivre de Mexique, des clous de giroſle, & de l'achiote. La vanille y entre principalement pour lui donner de la force & du goût. La doſe de ces ingredients n'eſt pas toûjours la même ; chacun la regle ſuivant ſon goût. On met ordinairement ſur deux livres de cacao, une livre, ou une livre & demie de ſucre, ſix dragmes ou une once de vanille, demi-once de canelle. On broie le tout ſur une pierre dure, ou ſur une plaque de fer, & on en fait une pâte, dont on forme de petits pains, ou des tablettes qu'on met enſuite ſecher du papier blanc. Lors qu'on veut prendre du *chocolat*, on fait boüillir dans un coquemart ou chocolatiere la quantité d'eau dont on a beſoin, & dès qu'elle bout on y mêle environ quatre onces de *chocolat* rapé, ou coupé en petits morceaux, ſur deux livres d'eau. On le tient quelques momens ſur le feu, & on le remuë avec un moulinet, qu'on tourne dans la chocolatiere pour le delayer : ce qu'on continue après l'avoir ôté du feu, juſques à ce qu'on l'ait fait bien mouſſer. Alors on le verſe dans des taſſes, & on le boit auſſi chaud qu'on le peut. Le *Chocolat* eſt propre pour fortifier le cœur & l'eſtomac, & pour aider à la digeſtion. Il nous eſt venu des Eſpagnols qui l'ont apporté des Mexicains. Les Eſpagnols eſtiment que la derniere miſere où un homme puiſſe être reduit, c'eſt d'en manquer ; car c'eſt leur boiſſon ordinaire. Ils ne la quittent que quand ils peuvent avoir quelque autre boiſſon qui enyvre. Le Pere Eſcobar dit que cette boiſſon ne rompt point le jûne, quoi que ce ſoit un mets tres-nourriſſant. Le Cardinal François Marie Brancaccio en a fait un Traitté particulier pour ſoutenir la même opinion, quoi que Stubbe Medecin Anglois ait fait un autre Traité qui montre, qu'on tire plus d'humeur nourriſſante d'une once de cacao, que d'une livre de bœuf ou de mouton. Le *chocolat* eſt ſi commun en la Nouvelle Eſpagne, qu'il conſume par an plus de 12. millions de livres de ſucre. Ce mot chez les Mexicains ſignifie ſimplement *confection*. D'autres diſent que c'eſt un mot Indien compoſé de *atte*, ou *atle*, qui ſignifie de l'eau, & de *choco*, mot fait pour exprimer le bruit que le *chocolat* excite quand on le remuë dans la chocolatiere avec le moulinet. Mr. Du Four a fait un Traitté du Caffé, du Thé, & du Chocolate. Barthelemi Marradon Medecin Eſpagnol a condamné l'uſage du *chocolat*.

CHOCOLAT, ſignifie auſſi, le bruvage même qu'on fait avec des tablettes de *chocolat*, & que l'on boit fort chaud.

CHOCOLATIERE. ſ. f. Vaiſſeau d'argent, ou de cuivre, fait en forme de coquemar, où on delaye avec un moulinet le chocolat, & où on le fait cuire.

CHOEUR. ſ. m. Prononcez COEUR. Terme collectif. Troupe de Muſiciens qui chantent enſemble, & de concert. Un excellent *chœur* de muſique. Une meſſe chantée à pluſieurs *chœurs*.

Ce mot vient du Latin *chorus*, & du Grec *choros*.

CHOEUR. Dans les pieces dramatiques des Grecs & des Latins, c'étoit une troupe d'hommes, ou de femmes, qui devoient vrai-ſemblablement, ou neceſſairement être preſens à l'action qui ſe repreſentoit. La Tragedie dans ſon origine informe, & groſſiere, n'étoit qu'un ſimple *chœur* ; c'eſt-à-dire, une troupe de chanteurs ; ou de bouffons, qui, tout barbouillez de lie, chantoient aſſez groſſierement, pour divertir la populace. Ils chantoient des Dithyrambes ; c'étoient des Hymnes à l'honneur de Bacchus. Theſpis ajoûta un Acteur qui recitoit les aventures de quelque homme illuſtre, pour delaſſer le *chœur*. Eſchyle trouvant ce perſonnage ſeul trop ennuyeux, en joignit un ſecond, & diminua les chants du *chœur*. On appelloit épiſode tout ce qui étoit enfermé entre les 4. chants du *chœur* ; & ces 4. chants faiſoient les 4. intervalles, ou les intermedes de la piece. Mais quand la Tragedie commença à ſe former, ces recits, ou ces épiſodes, qui n'étoient que la partie acceſſoire, pour laiſſer repoſer le *chœur*, devinrent le principal de la Tragedie, & au lieu qu'ils étoient differens, ils ne furent plus tirez que d'un ſeul ſujet. Sophocle voulut que le *chœur* s'intereſſât à l'action. Ainſi le *chœur* ſe mêloit & s'incorporoit à l'action, dont il n'étoit pourtant plus qu'un acceſſoire, & un ornement. Le *chœur* avoit deux fonctions ; car dans le cours des actes il devoit ſe mêler dans l'action, & faire un perſonnage ; alors le chef, qu'on appelloit le *Coriphée*, parloit ſeul pour tout le *chœur*. De plus après chaque acte le *chœur* chantoit pour marquer l'intervalle des actes par ſes chants. Outre les 4. chants qui faiſoient la diviſion de la piece, le *chœur* accompagnoit quelquefois de ſes plaintes, les regrets que faiſoient les Acteurs dans le cours des actes, ou les accidens funeſtes qui arrivoient. Mais la fonction la plus propre du *chœur*, & à laquelle il étoit particulierement deſtiné, c'étoit de marquer les intervalles des actes. Pendant que les Acteurs étoient retirez du theatre, le *chœur* occupoit le ſpectateur, & les chants rouloient ſur ce qui venoit d'arriver ; ils ne devoient contenir que des choſes qui conviniſſent au ſujet, & qui y fuſſent naturellement liées : enſorte

que

que le *chœurs* concourût avec les Acteurs à l'avancement de l'action. Cependant il ne laiſſoit pas de joüer le rolle d'un Acteur, & de parler, ſans chanter, afin de s'intereſſer à l'action. C'eſt une faute qu'Ariſtote a remarquée dans les pieces d'Euripide: c'eſt que ſes *chœurs* ſont entierement detachez de l'action, & ne ſont point pris du fond du ſujet; ceux de Sophocle ſont mieux entendus. Il y avoit même des Poëtes qui pour s'épargner la peine de compoſer des *chœurs*, & de les accommoder à la piece, faiſoient chanter des chanſons generales, & qui n'y avoient nul rapport. Ariſtote dit que ce fut le Poëte Agathon, qui pour s'épargner la peine de compoſer des *chœurs* y fourroit toutes les chanſons qu'il pouvoit ramaſſer. Ces *chœurs* étrangers, & empruntez, étoient d'autant plus mal placez, que le *chœur*, comme on l'a déjà dit, étoit cenſé joüer le rôle d'un Acteur, & qu'il repreſentoit les ſpectateurs; mais des ſpectateurs intereſſez à ce qui ſe paſſoit, enſorte même qu'il ne demeuroit pas toûjours muët dans le cours des actes. Ce que le *chœur* chantoit dans les intervalles devoit principalement conſiſter en reflexions ſages, & vertueuſes, pour rendre le vice haïſſable, & la vertu aimable. Horace a obſervé que les *chœurs* des Grecs étoient d'abord fort ſimples, & ſans autre accompagnement qu'une Lyre; ceux des Romains étoient auſſi de même, & on n'y employoit qu'une flûte; mais à meſure que le luxe augmenta, on voulut auſſi augmenter les inſtrumens. On enfla auſſi trop les vers que chantoit le *chœur*, & ſous pretexte de donner des avis utiles, & de predire l'avenir par le preſent, le ſtile en étoit outré, & temeraire, & peu different de celui des Prophetes de Delphes. Il y avoit des *chœurs* dans la moyenne auſſi bien que dans la vieille Comedie des Grecs: mais le Magiſtrat les ſupprima dans la nouvelle, parce qu'on les employoit moins à reprendre les vices qu'à attaquer les perſonnes, comme on le peut remarquer dans les Comedies d'Ariſtophane. Les Latins n'introduiſirent que rarement des *chœurs* dans leurs comedies; il n'y en a point dans celles de Plaute, & de Terence. Ils en mirent dans les Atellanes pour imiter les Grecs. En effet les *chœurs* ſont principalement propres dans les pieces ſerieuſes, & tragiques. Ils font un bel effet dans les Tragedies de Sophocle, & dans celles de Seneque. Dans la Tragedie moderne l'on a aboli l'uſage des *chœurs*: les violons en font la fonction, & en rempliſſent la place. Mr. Dacier deſapprouve fort ce retranchement, qui ôte à la Tragedie une partie de ſon luſtre. Il trouve ridicule que l'action tragique ſoit ſeparée, & interrompuë par des airs de violon, qui n'ont nulle liaiſon à ce qui ſe paſſe; & que les ſpectateurs émûs par la repreſentation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la paſſion, pour s'amuſer puiſiblement à un divertiſſement étranger. Le retabliſſement du *chœur* ſeroit neceſſaire, ſelon Mr. Dacier, non ſeulement pour l'embelliſſement, & la regularité; mais encore parceque c'étoit une de ſes plus nobles fonctions, de redreſſer, & de corriger ce que la paſſion faiſoit dire aux Acteurs de trop emporté, par des reflexions de ſageſſe, & de vertu. Ce qui a fait ſupprimer le *chœur*, c'eſt apparemment, que ſa preſence a paru incompatible avec certains complots, & certaines deliberations ſecretes des Acteurs: car ſelon la regle d'Horace le *chœur* étoit obligé à garder le ſecret: or il n'eſt point vraiſemblable que ces machinations ſe faſſent devant des ſpectateurs intereſſez à l'action; & comme le *chœur* ne ſortoit jamais du theatre, il a fallu le bannir, pour donner plus de vraiſemblance à ces ſortes d'intrigues qui demandent du ſecret. Voyez LA POETIQUE D'ARISTOTE, & celle d'HORACE. Peut être que la difficulté de bien réüſſir dans les *chœurs* a plus contribué à les faire ſupprimer que toute autre raiſon On les a retablis dans les Opera, & ils en ſont un des plus agreables ornemens; mais ils ne ſont pas tout-à-fait les mêmes fonctions que les *chœurs* des Anciens. Racine a auſſi retabli des *chœurs* à l'imitation des Anciens dans les deux Tragedies pieuſes qu'il a compoſées. Il y a un *chœur* de Bergers dans l'Aminte du Taſſe, qui joüe dans le cours de la piece, & ferme chaque acte, ſelon les regles qu'on a expliquées.

DONNER LE CHOEUR. C'étoit chez les Grecs, acheter la piece d'un Poëte, & faire les frais pour la repreſenter. Il y avoit à Athenes un Athonete que ce ſoin-là regardoit, comme les Ediles à Rome. Un Magiſtrat avare refuſa le *Chœur* à Sophocle, & le donna à un mauvais Poëte dont la piece étoit à meilleur marché, DAC. Le Magiſtrat ne commença que fort tard à donner des *Chœurs comiques*, ID. Dans ce ſens on diſoit, qu'un Poëte avoit *reculé chœur*, quand le Magiſtrat acheta ſa piece.

CHOEUR, la principale partie de l'Egliſe, ſeparée de la Nef, où ſont placez les Prêtres. La partie du *chœur*, où l'autel, & le tabernacle, s'appelle le *ſanctuaire*. Par l'uſage general l'entretien & la reparation du *chœur* eſt dûë ſur les dîmes, ou ceux qui les perçoivent, J. DES AUD. Dans les trois premiers ſiecles le *Chœur* n'étoit pas ſeparé de la Nef. Cette ſeparation ne ſe fit que ſous le regne de Conſtantin, & lorſque l'Egliſe ſe trouva dans le repos, & dans la ſplendeur. Depuis, tous les Peres s'accordent à dire, que le *Chœur* étoit fermé de baluſtres pour en empêcher l'entrée au peuple. Il y avoit même des voiles tirez ſur les baluſtres, & on ne les ouvroit qu'après la conſecration. Dans le XII. ſiecle on commença à fermer le *Chœur* de murailles. La multiplication des Offices fit penſer les Eccleſiaſtiques à ſe munir contre les injures de l'air, par des clôtures plus ſolides. La longueur des ceremonies rendit cette precaution neceſſaire. Mais depuis, la beauté des Egliſes, & de l'Architecture, a ramené l'ancien uſage des baluſtrades, qui ſont moins groſſieres que des murailles, THIERS. Quelques uns l'appellent, *chancel*; on a dit autrefois, *cancel*.

On appelle, *Chœur en tribune*, un *Chœur* élevé au deſſus du rez de chauſſée, vis à vis, ou derriere le grand autel. Dans les Monaſteres de filles, le *Chœur* eſt une grande ſalle attachée au corps de l'Egliſe, & ſeparée par une grille, où les Religieuſes chantent l'Office. On appelle *arriere chœur*, le *Chœur* d'un grand Couvent qui eſt derriere le grand autel, & contenu dans le corps de l'Egliſe, ou ſeparé par un mur percé de quelques clotures.

Ce mot vient, ſelon Iſidore, *à coronis circumſtantium*, parcequ'autrefois on ſe plaçoit en rond autour de l'autel pour chanter. C'eſt encore aujourd'hui la maniere dont les autels des Grecs ſont bâtis: & on appelle ici un *autel à la Romaine*, un maître autel où l'on peut adorer de tous côtez.

On appelle dans les Parroiſſes le *Chœur*, un certain nombre de Prêtres, qui diſent l'Office au *Chœur*. Le *chœur* repond au Celebrant. On n'a mandé à cet enterrement que le *Chœur*.

Dans les Chapitres des Cathedrales, & Collegiales, on appelle le *Chœur*, les Chanoines, & les dignitez; on ne comprend point ſous ce terme, les Chantres, ni les Chapelains, quoiqu'il ſoient Prêtres, & que ce ſoient eux qui ſoutiennent le chant du *Chœur*.

Dans les Couvens de l'un & de l'autre ſexe, on appelle le *Chœur*, les Moines Profés ou les Religieuſes Profeſſes, & qui chantent au *Chœur*; à la difference des Freres Convers, ou Freres Lais, & des Sœurs Converſes, ou Sœurs Laïes, Moine de *chœur*. Les Dames du *Chœur*.

ENFANS DE CHOEUR, ſont de jeunes enfans qui ſervent

Digitized by Google

vent à porter les chandeliers, & à chanter dans le *chœur* de Muſique les deſſus, ou les verſets, qu'il faut chanter ſur un ton élevé & aigu. On appelle le Maître de la Muſique, *le Maître des enfans de chœur.*

CHOEUR, en termes de Theologie, ſe dit de la diviſion des Eſprits celeſtes, qui ſe fait en Hierarchies. Il y a les neuf *Chœurs* des Anges qui chantent les loüanges de Dieu.

On dit proverbialement d'un homme bien raſé, ou qui n'a point de cheveux, qu'il eſt tondu comme un enfant de *chœur*. On dit auſſi, Jacobins en chaire, Cordeliers en *chœur*, &c. pour dire, que les Cordeliers tachent d'avoir de belles voix pour remplir leur *chœur*.

CHOIN. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier, une ſorte de pierre dure, & de vive roche, qui peut être polie comme le marbre.

CHOINE. ſ. m. Pain blanc & delicat. Ce mot ſe trouve dans Rabelais. On le dit en Anjou & en Normandie. Menage le fait venir de *Canonicus* : c'eſt-à-dire, pain de Chanoine.

CHOINE, ſe dit auſſi d'un arbre de l'Amerique, qui eſt le même que celui que Rochefort appelle *calebaſſier*. Son fruit eſt beau, mais il ne vaut rien à manger étant meur. Les Indiens en font des coupes de diverſes ſortes. Ils en font auſſi un certain inſtrument qu'ils appellent *maraca*, dont ils ſe ſervent dans leurs ſuperſtitions. Voyez CALEBASSIER.

CHOIR. Voyez CHEOIR.

CHOISIR. v. act. Faire un choix ; opter ; prendre une choſe plutôt qu'une autre ; s'y arrêter ; diſcerner ; ſe determiner librement, en preferant une choſe à une autre, & en ſuivant ſon propre ſentiment. *Choiſir* une femme ; *choiſir* une Maîtreſſe. *Choiſir* des lots ; *choiſir* des étoffes. *Choiſir* la bonne part. *Choiſir* bien, & avec du bon goût. *Choiſir* mal ſes gens ; c'eſt-à-dire, s'adreſſer mal. *Choiſiſſez*. bien vos termes ; c'eſt-à-dire, menagez les, peſez les bien. Nôtre liberté ne conſiſte qu'à nous *choiſir* des Maîtres, ST. EV. L'homme s'imagine deliberer, & *choiſir* librement ; mais il ne fait qu'obeïr, OS. M. Comment être toûjours attaché à la même perſonne, quand le cœur ne l'a pas *choiſie* ? OE. M. Il y a des gens qui *choiſiſſent* de n'être point, plutôt que d'être mal, MALEB.

Menage fait venir ce mot de *colligere*.

CHOISIR, ſignifie plus particulierement, Elire ; nommer quelqu'un pour quelque emploi. Le Roi vous a *choiſi* pour vous mettre à la tête du premier Parlement du Royaume, PATRU. Le Roi doit à ſon fils *choiſir* un Gouverneur, CORN. On devroit *choiſir* les plus gens de bien pour remplir les Magiſtratures, & non pas les plus riches, LOY.

CHOISIR, ſignifie encore, Chercher quelqu'un dans la foule : lui en vouloir. Ainſi on dit, qu'on a *choiſi* quelcun ; pour dire, qu'on n'avîſé qu'à lui, qu'on s'eſt attaché à lui plutôt qu'aux autres. Ce ſoldat a *choiſi* le General de l'armée ennemie pour le tirer : il l'a *choiſi* entre mille perſonnes.

On dit proverbialement, pour ſe moquer d'un homme indeterminé ſur ſon choix, Souvent qui *choiſit* prend le pire. On dit encore d'une perſonne qui eſt reduite à la neceſſité d'accepter quelque choſe ; Il n'y a point à *choiſir* ; il faut prendre, ou laiſſer.

CHOISI, IE. part. & adj.

On appelle *gens choiſis*, des gens diſtinguez, & qui excellent en quelque choſe ; le choix ; l'élite. Avoir des Amis *choiſis*. Un detachement de ſoldats *choiſis*. Il n'y a que des gens *choiſis* dans cette aſſemblée. En ce ſens on le dit de tout ce qui eſt excellent ; de bon goût ; fin, & delicat. Parler en termes *choiſis*. Le commerce du monde *choiſi* donne un air de politeſſe qu'on ne perd jamais, M. S C. Cette devote en fuyant le faſte, & le tumulte, s'eſt reſervé un commerce delicat, & *choiſi*, ST. EV. Les citations doivent être *choiſies*, & peu frequentes, ID.

CHOIX. ſ. m. Election ; determination libre ; option ; jugement par lequel on donne la preference à une choſe ſur l'autre. Le *choix* des lots appartient à l'aîné. Je vous en laiſſe le *choix*. Faire un bon *choix*. Faites un *choix* digne de vous. Dieu veut de nous un amour de *choix*, qui lui aſſujettiſſe nôtre eſprit, & nôtre cœur, MALEB. L'attachement du peuple pour la verité, n'eſt nullement un *choix* libre, & raiſonné ; c'eſt par accident, BAY. Un honnête homme ne ſe rebute jamais par un refus de chaſteté, & non de *choix*, MONT. On aime bien plus par *choix* que par devoir, OE. M. L'homme ſent qu'il agit par *choix*, & ſans une determination neceſſaire ; & cela ſuffit pour conclure qu'il eſt libre, ID. Il n'y a point d'imprudence ſi ordinaire que le *choix* de l'état où nous devons paſſer la vie : ſi l'on y prend bien garde preſque perſonne n'eſt bien placé, NIC.

CHOIX, dans le même ſens ſignifie encore, Nomination ; deſtination. Le *choix* du Roi pour cet emploi vous eſt bien glorieux. Le *choix* des Immortels nous fait ce que nous ſommes, BREB. S'attaquer à mon *choix*, c'eſt s'en prendre à moi, CORN. c'eſt-à-dire, à la perſonne que j'ai nommée, que j'ai choiſie.

On dit au Palais, qu'une choſe a été laiſſée au *choix* & option d'une partie, quand on lui a donné la liberté de faire une choſe, ou une autre. On l'a condamné à payer les penſions de ce Benefice, ou à l'abandonner, à ſon *choix*, à ſon option. On dit, pour marquer l'égalité de deux choſes, Je vous en laiſſe le *choix*. L'une & l'autre eſt à vôtre *choix*.

CHOIX, ſignifie encore, l'élite ; le plus beau & le meilleur. Je veux avoir le *choix* de cette marchandiſe.

CHOIX, en ce ſens ſignifie, Diſcernement ; bon goût ; diſtinction delicate. Aimer avec *choix*. Le *choix* des expreſſions eſt neceſſaire pour être éloquent. Il faut jouïr de la converſation avec *choix*, & en moderer l'uſage avec diſcretion, ST. EV. Trop de juſteſſe dans le *choix*, & dans l'arrangement des paroles, affoiblit quelquefois les penſées, & deſſeche le diſcours, BOU. Je preſere le *choix* des choſes à l'abondance, LE CH. DE M. Je hais les imaginations & ces ſaillies heureuſes qui échappent à l'eſprit ſans *choix*, & ſans connoiſſance, ST. EV.

CHOLAGOGUE. ſ. m. Medicament qui purge la bile par bas. Il y en a de ſimples & de compoſez, & les uns & les autres font de trois ſortes par rapport à leur activité. Il y en a de benins, de mediocres, & de violens. Les benins font ceux qui purgent doucement, comme la manne, la caſſe, les roſes, les tamarins &c. Les mediocres font le ſenné, la rheubarbe, l'aloës &c. & les violens le jalap, la ſcammonée &c.

Ce mot vient de *cholé*, *bile*, & du verbe *agein*, *amener*.

CHOLETTES. Voyez COLETTES.

CHOLIDOQUE. adj. m. Les Anatomiſtes appellent pore *choliduque* un canal qui conduit la bile du foye dans l'inteſtin duodenum.

CHOMET. ſ. m. Petit oiſeau fort gras, & fort delicat qui ſe trouve en Normandie. Il ſe perche ordinairement ſur la pointe du chaume dans les champs.

CHOMMABLE. adj. m. & f. Jour ; Fête où il n'eſt pas permis de travailler. Les Dimanches, & Fêtes commandées par l'Egliſe, ſont des jous *chommables*.

CHOMMAGE. ſ. m. Etat d'une choſe qui eſt ſans agir un certain temps. Quand des ouvriers ont manqué de ſe trouver dans un attelier, on leur deduit leur *chommage*. L'Ordonnance regle le *chommage* des moulins

Digitized by Google

pendant 24. heures à 40. sols, quelque nombre de roues qu'ils ayent, & qu'on leur paye, quand ils sont empêchez de moudre par le passage des trains, des bateaux.

CHOMMER. v. act. Fêter; solenniser un jour en cessant de travailler. *Chommer* les fêtes. *Chommer* tous les Saints. Quoyque le mot de *chommer* se dise, il n'est pourtant pas du beau stile.

Ce mot vient, selon Menage, de *calmare*, qui a été fait de *calmus*, disant qu'il faudroit écrire *chaumer*; il cite Vuleanius qui le derive du Grec *chasman*, qui signifie *être oisif* & *bastiller*. Mais il est certain que ce mot vient de *chom* qui est purement Bas-Breton, & signifie *demeurer*, *s'arrêter*, *se reposer*. On dit encore en Bretagne, *Chommet d'asé*, Arrêtez là, demeurez là.

CHOMMER, signifie aussi, Manquer de travail, de pratique. Il ne faut pas laisser *chommer* les ouvriers. Ils *chomment* de besogne, L'ACAD.

On dit proverbialement d'un homme disgracié qui n'a plus ni credit, ni autorité, que c'est un Saint qu'on ne *chomme* plus. L'honneur est un vieux Saint que l'on ne *chomme* plus, REG. On dit aussi, Il ne faut point *chommer* les Fêtes avant qu'elles soient venuës; pour dire, Il ne faut point s'affliger, ni se rejoüir par prevoyance, & avant que les biens, ou les maux soient arrivez.

CHOMMÉ, ÉE. part. & adj. La Fête des morts n'est *chommée* que jusqu'à midi.

CHONDRILLE, ou CONDRILLE. s. f. Plante qui pousse de sa racine de grandes feuilles decoupées profondement comme celles de la chicorée sauvage, sans poil, épaises en rond sur la terre. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur de trois ou quatre pieds, heriſſée en bas de plusieurs petites épines, & divisée en beaucoup de rameaux pliants, nuds, ou ne portant que quelques feuilles étroites. Ses fleurs naissent aux extremitez des rameaux, disposées en bouquets à demi-fleurons jaunes. Il leur succede des graines oblongues, cannelées, de couleur cendrée, garnies d'une aigrette. Sa racine est longue d'un pied & demi, ou de deux pieds, grosse comme le pouce, pleine d'un suc laiteux fort gluant, d'un goût doux qui n'est point desagreable. En Latin *chondrilla juncea riscosa arvensis, qua prima Dioscoridis*, C. BAUH. Cette plante est adoucissante & aperitive. Il y a quelques autres especes de *chondrille*.

Ce mot vient du Grec *chondros*, *grumeau*. Le lait de la *chondrille* se grumele facilement, ainsi que celui des plantes semblables.

CHOPINE. s. f. Petite mesure de liqueurs, qui contient la moitié d'une pinte. La *chopine* d'eau commune pese une livre à Paris. La *chopine* contient deux demi-setiers, & la pinte contient deux *chopines*. La mingle d'Amsterdam contient deux *chopines* & un peu plus, & le pot de Bordeaux contient quatre *chopines*.

Ce mot, selon Menage, vient de *cupina*, diminutif de *cupa*. Il y a apparence qu'il vient de l'Allemand *schopp*, qui signifie la même chose.

CHOPINE, signifie aussi, la quantité de liqueur contenuë dans cette mesure. Allons boire *chopine*; je veux payer *chopine*.

On ne croit boire que chopine,
Et quelquefois on en boit deux:
On croit vivre avec sa voisine,
Et l'on en devient amoureux.

On dit aussi, une *chopine* d'olives, parcequ'on les vend à cette mesure. Une *chopine* de sel, dans les lieux où l'on donne le sel par impôt.

On dit proverbialement de celui qu'on veut taxer d'avoir trop bû, qu'il a mis pinte sur *chopine*.

CHOPINER. v. n. Boire plusieurs chopines de suite; yvrogner. Il est bas.

CHOPINETTE. s. f. Diminutif de chopine; il signifie la même chose: mais il ne se prend que pour la liqueur, & ne se dit que par le petit peuple. Boire *chopinette*.

CHOPINETTE DE POMPE. Terme de Mecanique. C'est un petit cylindre de bois percé par le milieu, dont le trou est couvert d'une soupape: on l'arrête fixe dans le corps de la pompe, un peu au dessous de l'endroit où descend la heuse.

CHOPPEMENT. s. m. Action de celui qui choppe. Ce mot se trouve dans Pomey; mais on ne le croit pas fort en usage.

CHOPPER. v. n. Heurter du pied contre quelque chose, enſorte qu'on soit en danger de tomber. Ce chemin est si raboteux, qu'on y *choppe* à tous momens. Cheval qui *choppe*.

CHOPPER, se dit figurément en choses morales, & signifie, Faillir: faire une faute. *Chopper* lourdement. Cet Auteur a *choppé* en plusieurs endroits; il a fait cent bevuës. Ce mot vieillit. L'Academie ne le condamne pourtant pas.

CHOQUANT, ANTE. adj. Desagreable; offensant; injurieux. Mine *choquante*; discours *choquants*. Ce mot est *choquant*. Sa maniere d'agir est fort *choquante*. Souvent pour ne point connoître ce qu'on a de *choquant* dans l'humeur, on traite les autres avec dureté, & l'on en rejette encore le tort sur eux, NIC. Il est des refus moins *choquans* que certaines graces que l'on fait trop sentir, BELL. Il y a une humilité d'amour propre, qui sçait éviter ce qu'il y a de *choquant*, & de ridicule dans l'orgueil, PORT-R.

CHOQUER. v. act. & n. Heurter avec violence. Les navires se brisent quelquefois en *choquant* contre les rochers. On dit *choquer* le verre à table; pour dire, boire ensemble. Je veux *choquer* le verre avec vous.

CHOQUER, signifie aussi, Attaquer. Les Armées se *choquerent* dès qu'elles furent en presence. Une de nos galeres *choqua* celle des ennemis, VAU.

CHOQUER, signifie figurément, Insulter; chagriner. *Choquer* une compagnie; *choquer* tout le monde. Un honnête homme ne *choque* personne. C'est un homme delicat sur le point d'honneur; il se *choque* de tout.

CHOQUER, dans le même sens, signifie encore, Offenser; deplaire; blesser. Tout me *choque*, & me deplaît. Ce mot me *choque*. *Choquer* la bienseance, & le bon sens. Ce qui *choque* les esprits bornez, ne surprend point les gens sages, LE CH. DE M. Soyez industrieux à menager l'esprit du Prince, & gardez vous de *choquer* la delicatesse de son honneur, ST. EV. On s'empresse peu de rendre un temoignage intrepide aux veritez qui *choquent* l'autorité supreme, TOUR. J'aime ceux qui ont toûjours de l'esprit sans *choquer* personne; & je hai ceux qui n'en ont que pour deplaire, LE CH. DE M. Il faut rejetter les opinions qu'on n'approuve pas avec tant de modestie, qu'on ne *choque* personne, NIC. Il faut tâcher de plaire à l'esprit; mais sans *choquer* la raison, LE P. RA. Il est dangereux de *choquer* la vanité des Grands, VAU. On ne doit pas *choquer* trop rudement l'amour propre, BELL.

On dit aussi figurément, *Choquer* les oreilles; *choquer la vuë*; pour dire, les frapper trop rudement; les blesser.

CHOQUER LA TOURNE-VIRE, en termes de Marine, c'est la rehausser sur le cabestan, pour empêcher qu'elle ne se croise, & qu'elle ne s'embarasse lorsqu'on la vire.

CHOQUÉ, ÉE. part. & adj.

CHOREE. s. m. Terme de Poësie Grecque, & Latine. Pied de deux Syllabes, l'une longue, & l'autre breve. C'est la même chose que le *Trochée*.

CHOR-

Digitized by Google

CHOREVEQUE. ſ. maſc. Les Sçavans diſputent quelle étoit la fonction du *Chorevêque* dans la primitive Égliſe. L'uſage en étoit fort frequent en Orient dès le quatriéme ſiecle. Mr. de Laroque ſoutient que les *Chorevêques* étoient les Evêques de la campagne, & qu'ils avoient la même autorité dans leurs villages, que les Evêques des grandes villes dans leur diocefe. Mais dans la proſperité, les Evêques dedaignerent ces retraites ſolitaires, & champêtres. Ils s'imaginerent que l'Epiſcopat étoit avili, & devenoit mepriſable dans la baſſeſſe du village. Ainſi le Concile de Sardique defendit de conſacrer des Evêques à la campagne, ou dans les petites villes, afin que la dignité Epiſcopale fut toûjours relevée par l'éclat des grandes villes. Voyez M. DE MARCA. Les *Chorevêques* exerçoient dans les Bourgades, & à la campagne la plupart des fonctions épiſcopales: mais ils n'étoient pas ordonnez comme les Evêques, & n'étoient pas revêtus de la même autorité. Ils étoient ſeulement au deſſus des ſimples Prêtres, DUBOIS. Les Evêques étant venus à ſe relâcher, & à negliger leurs fonctions, dans le VIII. ſiecle, les *Chorevêques* uſurperent tous leurs droits: c'eſt ce qui obligea le Pape Leon III. à les ſupprimer ſous le regne de Charlemagne, FLEURY. L'office des *Chorevêques*, auſquels les Doyens ruraux ont ſuccedé, étoit de veiller ſur les Parroiſſes de la campagne. On les a abolis, parcequ'ils uſurpoient l'autorité des Evêques, LE MAI.

CHORIAL. adj. Terme d'Egliſe. Prêtre qui dit l'Office au chœur. Les Prêtres *Choriaux*. Priver un Prêtre de l'habit & du titre de *Chorial*, FEVRET. Ce mot n'eſt gueres en uſage, & ne ſe trouve point dans les Dictionnaires de l'Academie & de Richelet.

CHORIAMBE. ſ. m. Terme de Poëſie Grecque & Latine. Pied de quatre ſyllabes, compoſé de deux breves au milieu de deux longues; c'eſt-à-dire, un chorée, & un iambe.

CHORION. ſ. m. C'eſt la membrane exterieure qui enveloppe tout le fœtus: elle eſt forte, polie en dedans du côté qu'elle s'unit avec une autre membrane qui eſt au deſſous, qu'on appelle *amnios*, rude, & inegale par dehors, parſemée de quantité de vaiſſeaux, & attachée à la matrice par le moyen du placenta qui lui eſt fort adherant. Cette membrane ſe trouve dans tous les animaux: elle fait avec l'amnios, le placenta, & les vaiſſeaux umbilicaux, ce qu'on nomme *arteriefaix*; ou *ſecondines*.

Ce mot de *chorion* vient du Grec *chorein*, qui ſignifie *capere, contenir*.

Au reſte il faut remarquer qu'en prononçant la premiere ſyllabe du mot *chorion*, & de tous ceux qui ſuivent, juſqu'au mot *choſe* excluſivement, on prononce *Ko*; c'eſt-à-dire, que l'*h* eſt comptée pour rien dans la prononciation.

CHORISTE. ſ. m. Clerc chantant au Chœur. Il vient ordinairement deux *Choriſtes* revêtus de chapes chanter, alternativement avec le Chœur, quelques Antiennes, ou Motets, entre l'Epître, & l'Evangile.

CHOROBATE. ſ. m. eſt une eſpece de niveau dont ſe ſervoient les Anciens, compoſé d'une double équierre faite comme un T, qui eſt decrit par Vitruve liv. 8. chap. 6. Il ſervoit à prendre la ſituation d'un lieu.

Ce mot vient du Grec *chorobatein*, qui ſignifie *parcourir une region*.

CHOROGRAPHIE. ſ. f. Plan; deſcription d'un Royaume ſeul, ou d'une Province, ou d'une region. La Topographie eſt une partie de la *Chorographie*, comme la *Chorographie* eſt une partie de la Geographie.

Ce mot vient de *chora*, qui en Grec ſignifie *region*; & *graphein*, qui ſignifie *deſcription*.

CHOROGRAPHIQUE. adj. Qui appartient à la Chorographie. Samſon a fait des cartes *chorographiques*.

CHOROIDE. adject. Terme d'Anatomie, qu'on donne à la membrane qui environne immediatement le cerveau; parcequ'elle eſt parſemée de quantité de vaiſſeaux comme le chorion. On appelle d'ordinaire *pie mere*.

On nomme auſſi *plexus* ou *lacis choroide* un entrelaſſement d'arteres & de veines qui eſt dans les ventricules anterieurs du cerveau.

On appelle encore *choroide* la ſeconde tunique de l'œil, parcequ'elle eſt parſemée auſſi de vaiſſeaux. On la nomme autrement *uvée*. C'eſt elle qui eſt percée par devant pour laiſſer entrer la lumiere. Cette ouverture eſt appellée la *prunelle*, qui eſt environnée d'un cercle qu'on nomme *iris*, à cauſe de ſes diverſes couleurs. Mariotte tient que la viſion ſe fait plutôt dans la *choroide* que dans la retine: ce qu'il tâche de demontrer dans les lettres qu'il a écrites à Pecquet & Perrault, inſerées dans les Memoires de l'Academie des Sciences. Bartholomæus Torrinus fameux Philoſophe dans ſon *Patnaſſus triceps* eſt de même avis; mais tous les autres Auteurs ſont d'un ſentiment contraire. Cette *choroide* eſt tout-à-fait noire dans l'homme; mais dans les yeux des lions, des chameaux, des ours, des bœufs, des cerfs, des brebis, des chiens, des chats, & de la plupart des poiſſons, on y voit une couleur fort éclatante qui paroît comme font les brillans d'argenterie, ou le luſtre des perles Orientales, ou de l'iris, au lieu le plus expoſé aux rayons du ſoleil: & c'eſt ce que les Phyſiciens appellent le *tapis*.

Ce mot vient de *chorion* l'une des membranes qui environnent le fœtus, & du Grec *ideſtai*, qui ſignifie *reſſembler*.

CHORUS. ſ. m. Terme Latin, dont on ſe ſert dans les rejoüiſſances de table; quand quelcun a chanté un couplet de chanſon, il invite les autres convives à la repeter tous enſemble, en leur diſant, Allons *chorus*.

CHORUS, étoit auſſi un ancien inſtrument de Muſique dont Thoinot Arbeau en ſon Orcheſographie temoigne avoir vû la figure dans un ancien livre, où étoient decrits tous les inſtrumens de Muſique. Il dit qu'il ſe joignoit avec la ſymphonie & le tabourin.

CHOSE. ſ. f. Nom general qu'on donne à tous les Etres; à tout ce qui exiſte, & qui ſubſiſte dans la nature. La Divinité eſt une *choſe* incomprehenſible; c'eſt-à-dire, un Etre. Toutes *choſes* ſont ſujettes au changement, excepté Dieu. Ce Dieu qui du neant a formé toutes *choſes*, L'AB. TETU. Qui vit content de rien, poſſede toutes *choſes*, BOI. La mort étant la derniere de toutes les *choſes*, c'eſt bien aſſez que l'on aille à elle d'un pas aſſûré, ſans que l'on y coure, VAU. Par un enchainement de cauſes inconnuës, mais determinées de tout temps, chaque *choſe* marche en ſon rang, & acheve le cours de ſa deſtinée, ID. Les paſſions ont rendu l'homme eſclave de toutes les *choſes* ſenſibles, MALEB.

Ce mot eſt derivé de *cauſa*, qui dans les vieux titres ſignifie *choſe*, PASQUIER.

CHOSE, ſe dit au même ſens dans une infinité de phraſes. La ſignification en eſt determinée par le ſens du diſcours, où le mot de *choſe* eſt placé. Il y a là quelque *choſe* de beau. La pauvreté eſt quelque *choſe* de bien dur, PATRU. Voyez QUELQUE. Un veritable ami eſt une *choſe* bien pretieuſe. Voilà la *choſe* du monde que je crains le plus. Je vous recommande cela ſur toutes *choſes*. Vous irez là avant toutes *choſes*; toutes *choſes* ceſſantes. On dit pour preferer une *choſe* à une

Digitized by Google

autre, c'eſt tout autre *choſe*; c'eſt-à-dire, qu'elle vaut infiniment mieux. On dit pour ſe moquer d'une *choſe* laide qu'un autre admire, cela eſt beau entr'autres *choſes*. On dit par exclamation, *Choſe* étrange! *Choſe* inouïe! *Choſe* ſurprenante! La belle *choſe*, que d'être heureux du conſentement de tout le monde! BAL. On dit, Je ne ferois pas cela pour *choſe* du monde; c'eſt-à-dire, à quelque prix que ce ſoit. Ce n'eſt pas peu de *choſe* que de ſçavoir douter avec raiſon, MALEB. On dit d'une maladie, d'un accident, que c'eſt peu de *choſe*; c'eſt-à-dire, preſque rien. En vous donnant mes vers Grand Roi je ne vous donne pas grand' *choſe*, mais auſſi je ne vous demande rien, OE. M.

CHOSE, ſe dit auſſi par oppoſition aux perſonnes. Un tel verbe regit l'accuſatif de la *choſe*, & le datif de la perſonne.

CHOSE, ſignifie auſſi, Reflexion; penſée; opinion; dogme &c. Il y a mille jolies *choſes* dans cet Ouvrage. Les belles *choſes* mêmes ont beſoin d'être menagées, & il ne faut pas éblouir l'eſprit par un trop grand nombre de traits agreables, & ſurprenans, CL. Peu de gens ſçavent juger des *choſes* par elles-mêmes, & indepandamment de la maniere dont elles ſont dites, LE CH. DE M. Il y a dans Theocrite une certaine bigarrure de jolies *choſes*, & de *choſes* purement ruſtiques, qui eſt très-mal aſſortie, FONT. Il n'y a rien de naturel dans Seneque; il ne ſonge qu'à dire de belles *choſes*, LE P. LEB. L'évidence n'accompagne pas les *choſes* de la foi, MALEB. Ce qui divertit la plupart du monde m'ennuye; les *choſes* de ſens, & de raiſon ne me laiſſent jamais, LE CH. DE M. Seneque affecte trop de dire de jolies *choſes*, LE P. R. Dire des *choſes* plaiſantes, & en pouvoir faire d'utiles, c'eſt le moyen d'entrer dans les cœurs les plus inacceſſibles, ST. EV.

CHOSE, ſe dit encore de ce qui eſt ſolide, par oppoſition aux paroles qui ſont vuides de ſens. Une des principales beautez du diſcours conſiſte, à être plein de *choſes*, & dechargé des paroles ſuperfluës, LOC. Je ne veux point des mots, je demande des *choſes*, L'ART DE PRECH.

CHOSE, ſignifie quelquefois, Revolution; évenement; affaire; action; en general tout ce qui arrive parmi les hommes. Vous nous racontez des *choſes* inouïes: des *choſes* ſurprenantes. Tout nous apprend la fragilité, & l'inconſtance des *choſes* humaines, FL. Tout ce que nous diſons de la vanité des *choſes* humaines nous ne le croyons pas: car nous ne laiſſons pas de nous y attacher, MONT. Des *choſes* d'ici bas la fortune decide, DES-H. Les *choſes* du monde ne roulent pas à l'aventure, & au gré de la Fortune, VAU. Tacite ne rapporte pas les *choſes* comme elles ſont arrivées; mais comme il imagine qu'elles auroient pû être, BOU. C'eſt le caractere des Romains, de faire, & de ſouffrir de grandes *choſes*, BOU. On ſe peut éloigner du monde ſi les *choſes* n'y vont pas comme on veut; mais quand on ſe montre, il faut les laiſſer aller comme elles vont, LE CH. DE M.

CHOSE, ſignifie encore, le bien; le fonds; le corps dont il s'agit. Tous les frais d'un decret, d'une vente, ſe prenent ſur la *choſe*, ſe font aux depens de la *choſe*. Celui qui a vendu un heritage, a une hypotheque privilegiée ſur la *choſe* vendüe. En ce ſens on dit, qu'il faut remettre les *choſes* en l'état qu'elles étoient auparavant; c'eſt-à-dire, l'heritage, l'argent, ou la *choſe* en queſtion. La Cour prononce quelquefois, les *choſes* demeurant en état; c'eſt-à-dire, qu'on ne doit rien innover au fond qui eſt en conteſtation, & litigieux. On dit la *choſe* ne va pas bien; la *choſe* ira autrement que vous ne penſez; c'eſt-à-dire, le procés, la conteſtation. On dit encoré, les *choſes* ne ſont plus entieres; c'eſt-à-dire, le procés eſt jugé, ou la ſentence eſt executée, ou l'on a pris poſſeſſion, &c.

CHOSE, ſe dit encore du bien commun; & on appelle la *choſe publique*, ce qui regarde l'Etat, la Republique.

CHOSE, ſe dit auſſi de tout ce qui n'a point de nom, de ce qu'on ignore, ou dont on ne ſe ſouvient pas, ou qu'on s'abſtient de nommer par pudeur, ou quand on manque d'expreſſion. On dit, C'eſt *choſe* qui n'a point de nom, pour ſe moquer de celui qui ne peut retrouver un mot, ou un nom. C'eſt bien ſouvent l'aſile de l'ignorance, & il eſt certain qu'on abuſe de la commodité de ce mot, & qu'on y a recours trop ſouvent. Par pareſſe, & quand on ne ſe veut pas donner la peine de chercher un mot propre & convenable, on ſe ſert du terme de *choſe*, qui a une ſi grande étenduë. Ainſi on dit, quand on ne ſçait pas le nom d'un outil, Ce *choſe* avec quoi on rabotte, avec quoi on perce, &c. Nous paſſâmes la riviere à *choſe*; c'eſt-à-dire, à un endroit dont j'ai oublié, & dont je ne puis retrouver le nom. Tout cela eſt du mauvais ſtile; à moins qu'on ne s'en ſerve finement, & en badinant, pour faire entendre ce qu'on ne dit point par bienſeance: J'ai vu quelque *choſe* que n'oſerois dire.

L'occaſion, & le diſcret Amant
Sont à la fin les Maîtres de la choſe, LA FON.

CHOU. ſ. m. Plante aſſez connuë, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Il y a des *choux* cultivez & des *choux* ſauvages. Diogene lavant ſes *choux*, cria à Ariſtippe, ſi tu ſçavois manger des *choux*, tu ne ſerois point ta cour aux Grands: & toi, repondit Ariſtippe, ſi tu ſçavois faire ta cour aux Grands, tu ne t'amuſerois point à laver des *choux*, ABL.

CHOU CABUS, eſt ainſi appelé, parceque ſes feuilles ſont entaſſées les unes ſur les autres, & forment comme une tête. On le nomme auſſi *chou pommé*, ou *à pomme*. En Latin *braſſica capitata*. Il y en a de blancs & de rouges.

CHOU COMMUN BLANC, eſt une autre eſpece de *chou*, qui a les feuilles grandes, charnuës, vertes tirant ſur le blanc. Ses fleurs ſont blanches ou plutôt pâles. Il eſt meilleur aprés qu'il a ſenti la gelée, parceque le froid le rend plus tendre. On l'appelle auſſi *chou gelé*, ou *chou vert*, en Latin *braſſica alba*, vel *viridis*, C. BAUH.

CHOU COMMUN ROUGE, a ſes feuilles vertes tirant ſur le rouge, & ſes fleurs jaunes. En Latin *braſſica rubra*, C. BAUH.

CHOUFLEURS, eſpece de *chou* qui a une tête aſſez large & molle, d'où ſortent quantité de petites fleurs pâles ou blanchâtres. On en fait des entremets. En Latin *braſſica cauliflora*, C. BAUH.

CHOU FRISÉ, autre eſpece de *chou* dont les feuilles ſont fort grandes & fort friſées. Ses côtes ſont blanches, & quelquefois d'un rouge clair, de même que les tiges. Ses fleurs ſont jaunes. En Latin *braſſica alba criſpa*, C. BAUH.

CHOU-RAVE, eſt une eſpece de *chou* dont la tige eſt charnuë, blanche en dedans & ronde en forme de rave. Ses fleurs ſont petites & jaunes. En Latin *braſſica caulorapa*, ou *gongylodes*.

CHOU DE SAVOYE, eſt une eſpece de *chou blanc* dont les feuilles ſont mediocrement friſées & ferrées comme celles de la laituë. Il eſt tendre, doux & à preſent eſtimé le meilleur. Ses fleurs ſont blanches. En Latin *braſſica alba capite oblongo non penitus clauſo*, C. BAUH. ou *braſſica Sabauda*, GER.

On ſe ſert des feuilles & de la ſemence en Medecine. Les feuilles échauffent & deſſechent: elles ſont vulneraires & empêchent l'yvreſſe. La decoction des *choux* rouges eſt

Digitized by Google

eſt bonne pour la toux & pour d'autres maux de poitrine. On ſe ſert de la graine pour tuer les vers.

CHOU KARAIBE, eſt une eſpece de *chou* qui vient dans les Iles de l'Amerique. Ses racines ſont rondes, maſſives, groſſes comme la tête, de couleur de chair par dehors, jaunes par dedans, d'une odeur auſſi douce que celle des violettes. Ses tiges & ſes feuilles reſſemblent à la grande ſerpentine : elles contiennent un ſuc laiteux qui eſt aſſez doux, de même que les racines. On fait du potage de ces racines & de ces feuilles.

Il y a dans ces Iles une autre eſpece de *chou*, que les habitans appellent *choux poivrez*, fort ſemblables aux precedens, dont on les diſtingue ſur tout en les mangeant, car ils brûlent la bouche & le goſier. Ils ont les feuilles un peu plus longues que les autres, & les fleurs blanches. Si l'on en mange beaucoup ils donnent le flux de bouche.

CHOU DE CHIEN, eſt une eſpece de mercuriale, qui pouſſe beaucoup de tiges rondes, nouées, ſans rameaux, longues d'environ un pied. Ses feuilles ſont rangées deux à deux, ſemblables à celles de la mercuriale commune, mais plus longues, laniguineuſes, pointues, dentelées en leurs bords, d'un goût deſagreable. Il ſort des aiſſelles des feuilles des pedicules, qui portent de petites fleurs à pluſieurs étamines ſoutenuës par un calice à trois feuilles, de couleur herbeuſe. Ces fruits ſont compoſez chacun de deux capſules, ou teſticules gros comme des lentilles, & chaque capſule renferme une ſemence ovale. Sa racine eſt fibreuſe. Cette plante eſt autrement appellée *mercuriale ſauvage*, ou *cynocrambé*, en Latin *mercurialis montana teſticulata*, C. BAUH. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la mercuriale commune.

CHOU MARIN, eſt une autre ſorte de plante qu'on appelle autrement *ſoldanelle*. Voyez SOLDANELLE.

On appelle un lapin domeſtique nourri dans le grenier ou dans la baſſecour, un *mangeur de choux*. On appelle *pomme de chou*, la plus mechante des pommes qui ſe mangent, & qui ſent le goût du *chou*.

CHOU, eſt auſſi une eſpece de pâtiſſerie fort legere & fort enflée, faite avec des œufs, du beurre, & de l'eau roſe. Elle eſt ſemée par deſſus de nompareille de dragée. On les appelle auſſi par antiphraſe des *caſſe-muſeaux*. On ſe ſert de petits *choux* aux Rois, aux lieu de gâteaux. Aux étrenes on envoye de gros *choux* de pâtiſſerie.

CHOU, parure de la coëffure des femmes. Ruban dont les nœuds ſont élevez comme les feuilles de *chou*. Il ſe place ſur le haut de la tête. Cet ajuſtement n'eſt plus à la mode.

On dit proverbialement d'une perſonne releguée à la campagne, ou qui eſt obligée d'y demeurer, qu'on l'a envoyée, ou qu'elle eſt reduite à planter des *choux*. On dit auſſi, Ce n'eſt pas le tout que des *choux*, il faut encore de la graiſſe ; pour dire, qu'on n'a qu'une partie des choſes neceſſaires pour venir à bout de quelque entrepriſe. On dit auſſi, qu'un homme fait ſes *choux* gras de quelque choſe, lors qu'il fait bien ſes affaires, qu'il fait de grands profits en quelque choſe. On dit, qu'un homme veut ſauver la chevre & les *choux* ; pour dire, qu'il veut menager tout le monde, ou remedier à tous les inconveniens qui ſe trouvent dans une affaire. On dit auſſi de celui qui diſpoſe du bien d'autrui comme s'il étoit à lui, qu'il en fait comme des *choux* de ſon jardin. On dit à celui à qui on donne la libre diſpoſition de quelque choſe, qu'il en faſſe des *choux*, des raves, des pâtez. On dit auſſi, qu'Aubervillers vaut bien Paris *chou* pour *chou* ; pour dire, qu'il croît plus de *choux* à Aubervillers qu'à Paris. On dit auſſi, *Chou* pour *chou* ; pour dire, L'un vaut l'autre. On dit auſſi d'une perſonne qui priſe plus qu'il ne faut ſes bonnes qualitez, qu'elle fait bien valoir ſes *choux*. On dit, que la gelée n'eſt bonne que pour les *choux*. On dit encore d'une choſe qu'on veut mepriſer beaucoup, qu'elle ne vaut pas un tronc de *chou*, un trognon de *chou* : d'autres diſent un *trou de chou*. On dit auſſi, qu'un homme va tout à travers les *choux* ; pour dire, qu'il agit en étourdi & imprudemment dans les affaires qu'il entreprend. On dit d'un envieux, qu'il eſt comme le chien du Jardinier, qui ne mange point de *choux*, & qui ne veut pas qu'un autre en mange. On dit d'un homme dont la naiſſance eſt inconnuë, qu'il a été trouvé ſous un *chou*.

CHOUCAS, ſ. m. Eſpece de corneille qui eſt griſe, au bec & au pied rouge. On l'appelle auſſi *graille* ou *grole*, ou *mantelée*. En Latin *graculus*.

CHOUETTE. ſ. f. Oiſeau de nuit ; eſpece de chevêche, de chathuant, de hibou. Elle eſt de la grandeur d'un pigeon ramier avec un plumage tanné & blanchâtre. Elle fait ſon nid dans le creux des arbres, ou dans les trous des murailles. Son cri eſt lugubre ; elle fuit la lumiere du jour. Elle ne paroît qu'à la pointe du jour, ou quand la nuit commence à venir. En Latin *noctua*. Elle eſt ennemie des petits oiſeaux. Elle ſe nourrit de lezards, de ſouris, de grenouilles.

Ce mot vient de *cucuba*, ou *cucubetta*, MEN.

On dit proverbialement de celui qui eſt accoutumé à derober, qu'il eſt larron comme une *choüette*. Ce proverbe eſt venu des Latins ; ils appellotent la *choüette*, *monedula*, parcequ'elle vole l'argent. Le peuple appelle une *vieille* femme babillarde, une vieille *choüette*.

CHOUQUET. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un gros billot de bois quarré par deſſous, & rond par deſſus, qui ſert à chaque briſure des mâts au deſſus des barres de hunes, pour emboiter les mâts l'un dans l'autre, par le moyen des tenons & des mortaiſes qui y ſont. On y emboite les mâts de hune, les perroquets, & le pavillon que le *chouquet* affermit & entretient avec le mât de deſſous. Le *chouquet* eſt enfermé dans un collier de fer qui l'embraſſe. Le *chouquet* eſt d'une groſſeur proportionnée au mât qui le porte. Le *chouquet* du grand mât d'un grand vaiſſeau doit avoir plus de trois pieds de longueur, deux de largeur, & quatorze pouces de hauteur. On l'appelle autrement *tête de more*.

CHOYER. v. act. Traitter ; manier delicatement quelque choſe ; la conſerver avec ſoin. Les gens propres *choyent* beaucoup leurs habits. Vous avez de belles porcelaines, il les faut bien *choyer*. *Choyer* ſon bien ; *choyer* ſa ſanté ; *choyer* ſes enfans. Ce mot eſt du ſtile familier.

On le dit auſſi fort ſouvent avec le pronom perſonnel, pour ſignifier, Avoir grand ſoin de ſoi, menager fort ſa ſanté, prendre ſes aiſes. C'eſt un homme qui ſe *choye* fort.

CHOYER, ſignifie encore, Menager quelcun : l'épargner. Cet Hiſtorien a beaucoup *choyé* un tel Prince ; il en a parlé avec reſerve, & avec retenuë.

C H R.

CHRESME, ou CHREME. ſ. m. Huile conſacrée par l'Evêque, qui ſert à adminiſtrer les Sacremens de Batême, de Confirmation, d'Ordre, & d'Extrême-Onction. On oint ſur le haut de la tête ceux que l'on baptiſe, & au front ceux que l'on confirme. On fait le St. *Chréme* le Jeudy Saint avec de grandes ceremonies.

Ce mot vient du Grec *chriſma*, ſignifiant la même choſe. Du Cange dit qu'il y en a de deux ſortes : l'un qui ſe fait avec de l'huile & du baume, qui ſert aux Sacremens de Batême, de Confirmation, & des Ordres : l'autre qui eſt de ſimple huile qui eſt conſacrée par l'Evêque, qui ſervoit aux Catechumenes, & dont on uſe en l'Extrê-

Digitized by Google

me-Onction. Cette ceremonie eſt fort ancienne ; Pearſon pretend même qu'elle eſt d'inſtitution Apoſtolique. Avec cette difference pourtant, que cette Onction n'étoit point adminiſtrée par les Apôtres comme un Sacrement ; mais ſeulement comme une ceremonie à la preſence de laquelle Dieu operoit la gueriſon du malade. D'autres diſent que le *Chreme* n'étoit pas en uſage dans le premier ſiecle ; Tertullien eſt le premier qui en ait parlé, & St. Juſtin en decrivant les ceremonies du baptême n'en a rien dit.

On appelle à Bourges le *Chrême de Bourges*, la Juriſdiction ſpirituelle de l'Archevêque, dans le detroit de laquelle il a droit de diſtribuer le St. *Chrême* aux Curez.

CHRESMEAU, ou CHREMEAU. ſ. m. Petit bonnet qu'on prepare pour mettre ſur la tête des enfans qu'on batiſe, lorſqu'on leur a appliqué le Saint Chrême.

CHRESTIEN, ou CHRETIEN, ENNE. adj. & ſubſt. Celui qui croit en J. CHRIST ; qui eſt batiſé, & qui ſuit la doctrine de l'Evangile. Qui fait profeſſion du Chriſtianiſme. Le monde *Chretien*. Le peuple *Chretien*. Pour un Prince *Chretien* c'eſt peu de choſe que le bruit du monde, PATRU. Diocletien ſe flatta d'avoir aboli le nom *Chretien*, FL. Garde toi d'être trop Philoſophe où je te veux *Chretien*, ART DE PR. Nous ſommes *Chretiens* par naiſſance plutôt que par raiſon, MONT. Parmi le peuple l'on n'eſt *Chretien* que par hazard, & non point par reflexion, FL. Comment accoutumer des eſprits corrompus à la regularité de la Religion *Chretienne*, chaſte, ſevere, ennemie des ſens, & uniquement attachée aux biens inviſibles, M. DE M. On commença à donner ce nom à Antioche à ceux qui croyoient en J. CHRIST, comme on voit dans les Actes des Apôtres. Avant cela on les appelloit *Diſciples*.

TRES-CHRETIEN, titre qu'on donne aux Rois de France. Quelques Auteurs diſent que ce titre fut deferé à Clovis I. comme étant le ſeul Roi Orthodoxe en ce temps-là. D'autres pretendent que c'eſt Paul II. qui vers l'an 1467. ou 1469. a le premier qualifié le Roi de France de *Roi Tres-Chretien*. Du moins il autoriſa ſolennellement la qualité de *Roi Tres-Chretien*, & promit qu'à l'avenir ni lui ni ſes Succeſſeurs ne qualifieroient plus autrement les Rois de France. Le P. Mabillon qui rapporte les Actes de l'Ambaſſade de Montreuil au Pape Paul II. de la part de Louis XI. ajoûte, que le titre de *Roi Tres-Chrétien* avoit été donné long temps auparavant aux Rois de France, principalement depuis Pepin ; & que Pie II. avant Paul II. écrivant à Charles VII. avoit reconnu que cette qualité étoit hereditaire aux Rois de France. Le Pape Jules II. voulut ravir cet honneur à Louis XII. & le transferer à Henri VIII. Roi d'Angleterre ; Leon II. fut auſſi ſollicité de lui enlever ce titre, mais il n'oſa hazarder ce changement, & conſola Henri VIII. en lui donnant la qualité de *Defenſeur de la foi*.

CHRETIEN. adj. Qui appartient à la Religion de J. CHRIST ; qui eſt conforme au Chriſtianiſme. La Morale *Chretienne*. L'humilité eſt la baſe des vertus *Chretiennes*. Les deſerts étoient peuples de gens qui faiſoient profeſſion de mourir à l'amour du monde, par l'étude de la perfection *Chretienne*, HERMAN.

CHRETIEN, dans ce ſens ſignifie auſſi, Pieux ; ſage ; moderé ; Religieux. Un ſentiment *Chretien*. Il n'y a rien de plus froid qu'un mariage *Chretien*, & degagé de paſſion, NIC. Un ſtile *Chretien* eſt un ſtile modeſte, & charitable.

Ne valoit-il pas mieux vous perdre dans les nuës,
Que d'aller ſans raiſon, d'un ſtile peu Chretien,
Faire inſulte, en rimant, à qui ne vous dit rien ?
BOIL.

On appelle, *langage Chretien*, un ſtile conforme aux principes de la Religion Chretienne. Un Dieu du Paganiſme fait une mauvaiſe figure dans un Poëme *Chretien*, OE. M.

De la foi d'un Chretien *les Myſteres terribles*
D'ornemens égayez ne ſont point ſuſceptibles ;
Et je n'approuve point dans un ſujet Chretien
Un Auteur ſollement Idolâtre & Payen, BOI.

On dit des noms barbares, & extraordinaires, que ce ne ſont pas des noms *Chretiens*. Paſcal l'a employé dans ce ſens, O mon Pere, lui diſ-je, tout effrayé, ces gens-là ſont-ils *Chretiens*, PASC.

On appelle des *poires de bon Chretien*, certaine eſpece de groſſes poires & de fort bon goût. Voyez POIRE.

CHRETIEN, ſe prend auſſi quelquefois ſubſtantivement. Les *Chretiens* ſont obligez à une grande pureté de vie, & de mœurs. Si l'on comparoit la vie des *Chretiens* avec leur conduite, on trouveroit leur vie bien peu conforme à leur foi, DE VILL.

CHRETIEN, ſe dit auſſi dans le ſtile bas & comique, pour Perſonne. Jamais je ne vis un plus hideux *Chretien*, MOL. Vous êtes un pauvre *Chretien*.

On dit proverbialement, quand un homme ne goûte pas une choſe qui eſt bonne, ou qu'il ne ſait pas ce que les autres font, qu'il n'eſt pas *Chretien*. On dit auſſi, Il n'y a corps de *Chretien* qui m'oſe reprocher telle choſe ; pour dire, Il n'y a perſonne qui me veuille ſoutenir cela.

CHRETIEN, eſpece d'adverbe. Parler *Chretien* ; c'eſt-à-dire, parler un langage qu'on entend, ou un ſtile qui ne reſſent plus le Paganiſme. Si nous étions au tems des ſacrifices, je devrois ſacrifier à Eſculape ; mais il faut parler *Chretien*, & je loüe Dieu &c. BAL. Il faut parler *Chretien* ſi vous voulez qu'on vous entende, MOL.

CHRESTIENNEMENT. adv. D'une maniere chretienne : ſaintement : Religieuſement. Il faut pardonner les injures, quand on veut vivre *chretiennement*.

CHRESTIENTE. ſ. f. Tout le païs habité par les Chretiens. Les Turcs ont toûjours tâché de troubler le repos de la *Chretienté* ; ils ont envahi pluſieurs terres de la *Chretienté*. Agir pour le bien de la *Chretienté*. Fonder des *Chretientez* nombreuſes, & floriſſantes, LE P. LE GOBIEN. c'eſt-à-dire, faire beaucoup de converſions, & fonder beaucoup d'Egliſes Chretiennes. L'uſage de ce mot en ce ſens eſt nouveaux, & on ne le trouve peut-être point ailleurs.

Il y a au païs du Maine un Doyenné qu'on appelle *Doyenné de Chretienté*, comme on voit dans le Pouillé des Benefices. On a appellé autrefois la Cour d'Egliſe, *Cour de Chretienté*, tant en parlant de la Juriſdiction, que de l'Auditoire. On appelloit auſſi les Eccleſiaſtiques *Chretiens*, & *Chretienté* le *Clergé*. On a dit auſſi, qu'un enfant avoit *Chretienté*, quand il avoit reçu le Batême : & on diſoit *Chretienner* un enfant, pour dire, le baptiſer, ou faire un Chretien.

On dit proverbialement, Dieu beniſſe *Chretienté*, quand on fait comparaiſon d'un animal à un homme. On dit auſſi de celui qui n'a point de ſemelles à ſes ſouliers, à ſes chauſſes, qu'il marche ſur la *Chretienté* ; pour dire, ſur le pavé.

CHRIST. ſ. m. Prononcez l's. Terme de Peintre & d'Imager. Crucifix ; taille douce qui repreſente la tête ſeule de nôtre Seigneur. Une belle tête de *Chriſt*. Voilà un beau *Chriſt*. Une face de *Chriſt*.

CHRIST. L'Ordre de *Chriſt*, eſt un Ordre militaire fondé l'an 1318. par Denis I. Roi de Portugal ; il y annexa les biens que les Templiers avoient poſſedez en Portugal, & cinq cens Commanderies, pour animer ſa Nobleſſe contre les Maures. Le Pape Jean XXII.

le

Digitized by Google

le confirma en 1320. & donna aux Chevaliers la regle de St. Benoit. Alexandre VI. leur permit de se marier. Il sont vêtus de blanc, & portent sur la poitrine une croix Patriarchale de gueules chargée d'une autre croix d'argent. La Grande Maîtrise a été depuis inseparablement réunie à la Couronne, & les Rois de Portugal ont pris le titre d'Administrateurs perpetuels de cet Ordre. On pretend que la Grande Maîtrise vaut cinq cents mille ducats de rente. C'est le principal Ordre de Portugal; le Roi le porte, & en fait mettre le collier autour de ses Armes. Les Templiers se sont autrefois qualifiez, *Chevaliers*, ou *Soldats de Christ*.

CHRISTIANISME. s. m. Les deux *s* de ce mot se prononcent. La doctrine, la loi de J. CHRIST; la Religion Chrétienne. Selon la loi du *Christianisme* il faut aimer ses ennemis. L'esprit du *Christianisme* c'est la charité. Le *Christianisme* d'Origene étoit un *Christianisme* monstrueux, LE P. DOUCIN. Quand les hommes auront retiré du *Christianisme* ce qu'ils y ont mis, il n'y aura qu'une même Religion aussi simple dans sa doctrine, que pure dans sa morale, ST. EV. Le *Christianisme* qui devoit être un lien de Charité est devenu une semence de dissention, LE CL.

CHROMATIQUE. adj. m. & f. & subst. Terme de Musique, qui est le second de ces trois genres qui abonde en demi-tons. Il a été appellé de ce nom, à cause que les Grecs le marquoient avec des caracteres de couleur, qu'ils appellent *chroma*. Les genres *chromatiques* & enharmoniques ne contiennent que les moindres degrez diatoniques: desorte qu'ils ont la même raison ou proportion avec le diatonique, que les nombres entiers avec les nombres rompus. Le B mol appartient au genre *chromatique*. Boëce, & après lui Zarlin, ont dit que le genre *chromatique* fut inventé par Timothée Milesien du temps d'Alexandre le Grand. Les Spartiates le bannirent de leur ville, à cause que cette Musique étoit trop molle, & qu'ils n'avoient accoutumé d'user que du genre diatonique.

CHROMATIQUE. f. f. Terme de Peinture; c'est le coloris, qui est la troisiéme partie de la Peinture.

CHRONIQUE. f. f. Histoire selon l'ordre des tems. On ne le dit guere que des vieilles Histoires. Les *Chroniques* de Charlemagne. Les *Chroniques* de St. François.

Je veux que la vertu de vos ayeux antiques
Ait servi de matiere aux plus vieilles Chroniques,
BOI.

La *Chronique scandaleuse*, est une Histoire composée du temps du Roi Louis XI. par un Officier de la ville de Paris.

On appelle figurément *Chronique scandaleuse*, les medisances & les mauvais bruits qui courent dans le monde. Cet homme passe pour un grand devot, mais la *chronique scandaleuse* conte beaucoup de ses avencures, de ses galanteries.

On appelle *maladie chronique*, une maladie inveterée, & qui doit durer long temps, comme la goutte, les hemorrhoïdes, les fistules, &c.

CHRONIQUER. v. act. Mot vieux & burlesque; pour dire, Faire quelque Chronique. Ils vouloient *chroniquer* ses faits, SAR.

CHRONIQUEUR. s. m. Qui a écrit des Chroniques. Le *Chroniqueur* Turpin. Il ne faut point se fier à la plupart de nos anciens *Chroniqueurs*; ces bonnes gens fourroient sans nul examen toutes sortes de contes dans leurs Chroniques, V. MARV. Ce mot est vieux & ironique: & ne se dit que d'un homme qui fait de vieux contes, & qui rancontre de vieilles heistoires.

CHRONOLOGIE. s. f. Doctrine des temps; science des époques. La *Chronologie* consiste à sçavoir les jours, les années, & les siecles où les plus grands évenemens sont arrivez. Sans la *Chronologie* la connoissance de l'histoire est incertaine, & confuse. Scaliger, le Pere Petau, la Peyre, Gautier, Sethus Calvisius, ont écrit de la *Chronologie*. Voyez EPOQUE.

On a fait un jeu de *Chronologie*, à l'imitation du jeu de l'Oye, qui apprend à retenir plusieurs points principaux de la *Chronologie*.

CHRONOLOGIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Chronologie. Les Tables *Chronologiques* sont d'un grand secours pour apprendre la Chronologie; comme celles du Pere Petau, de Helvicus, de Marcel &c.

On appelle colonne *chronologique*, une colonne chargée de quelque inscription historique selon l'ordre des temps: comme selon les Olympiades, les Lustres &c. On voyoit de ces sortes de colonnes à Athenes. L'Histoire de la Grece y étoit gravée par Olympiades.

CHRONOLOGISTE, ou CHRONOLOGUE. s. m. Celui qui sçait la Chronologie, ou qui en a écrit; qui est versé dans la science des temps. Les Peres de l'Eglise étoient de mauvais *Chronologistes*. Vous n'êtes pas un bon *Chronologiste*, PASC. Sethus Calvisius est un grand *Chronologue*, ABL. L'Academie n'a point placé *Chronologue* dans son Dictionnaire.

CHRYSALIDE. s. f. Espece de ver ou de chenille.

CHRYSANTHEMUM. s. m. Plante dont il y a plusieurs especes. Celle que G. Bauhin appelle *Chrysanthemum folio matricaria*, pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, rondes, lisses. Ses feuilles sont decoupées comme celles de la matricaire, tendres, grasses, d'un goût d'herbe potagere. Ses fleurs sont rondes, radiées, grandes, de couleur jaune resplendissante, compofées chacune de plusieurs fleurons bordez par une couronne, soutenues par un calice compofé de plusieurs feuilles en écailles. Ces fleurs sont suivies de semences angueuses, cannelées. Sa racine est ligneuse, entourée de fibres. Le *Chrysanthemum* est aperitif & vulneraire; on mange en quelques endrois ses tiges & ses feuilles.

Ce mot est compofé des mots Grecs *chrysos*, *or*, & *anthé*, *fleur*, comme qui diroit *fleur dorée*.

CHRYSOCOLLE. s. f. est une pierre precieuse que Pline liv. 37. chap. 10. nomme *amplistare*. Elle est de couleur d'or, & de figure quarrée. Il dit qu'elle a la vertu de l'aimant, même celle d'attirer de l'or, & qu'elle se trouve aux Indes. On tient cela fabuleux. Il y a apparence qu'il veut parler de la *chrysolite*, ou *topase*.

CHRYSOCOLLE, espece de mineral, parce qu'il sert à souder l'or. On l'appelle autrement *Borax*. Voyez BORAX.

CHRYSOCOME. s. f. Plante qui a été appellée ainsi, parce que ses fleurs sont des bouquets de couleur d'or. On l'appelle autrement *immortelle*. Voyez IMMORTELLE.

CHRYSOGONUM. s. m. Plante qui croît à la hauteur d'un pied & demi, & qui pousse des tiges fort minces, divisées en plusieurs branches, garnies de feuilles disposées deux à deux, vertes-brunes, couchées par terre, plus larges au bout, & découpées comme celles du chêne. Ses fleurs naissent aux sommets des branches, de couleur jaune, compofées ordinairement de quatre feuilles. Sa racine est ronde, rouge par dedans. Cette plante est fort semblable au leontopetalon par ses tiges, par ses fleurs, & par sa racine, d'où vient que G. Bauhin l'appelle *leontopetalo affinis solis quartis*.

CHRYSOLITE. s. f. Pierre precieuse & transparente, de couleur d'or mêlé de verd, avec un feu tout-à-fait charmant. Elle est Orientale; il en vient de l'Ethiopie,

Digitized by Google

thiopie, de l'Arabie & des Indes. Elle eſt plus tendre que les autres pierres precieuſes. Pline la nomme *chryſolampe*, Iſidore *chryſopaſe*, & Albert le Grand *chryſopage*. Les Anciens l'appelloient *topaſe*, quand elle étoit tout-à-fait jaune.

CHRYSOPE'E. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt l'art de faire la Pierre Philoſophale.

Ce mot vient du Grec *chryſos* qui ſignifie *or*, & de *poiein* qui ſignifie *faire*.

C H U.

CHUCHETER. v. neut. Parler bas à l'oreille de quelcun, en preſence d'autres perſonnes dont on ne peut pas être entendu. Ces gens ne font que *chucheter*. Il eſt incivil de *chucheter*, & de parler à l'oreille devant les gens à qui on doit du reſpect.

CHUCHETEUR, EUSE. ſubſt. Qui a coutume de chucheter. Les *chucheteurs* choquent le reſte de la compagnie. L'Academie ne dit point *chucheteur*.

CHUPIRE. ſ. m. Nom d'une plante qui croît en Amerique, & que les Mexicains appellent *quauhtepatli* ou *arbre de feu*. Elle reſſemble à nôtre laurier-roſe, mais elle eſt plus grande. Ses feuilles ont un pied de longueur, & trois pouces & demi de largeur. Son ſuc eſt rouge. Ceux du païs diſent qu'il évacue les humeurs putrefactives. Il y en a qui croyent que cette plante eſt mortelle à l'homme.

CHUPIRI. ſ. m. Arbriſſeau des Indes Occidentales, qu'on appelle autrement *charapeti*. Sa racine eſt groſſe & longue, par dedans d'une couleur entre le blanc & le jaune tirant ſur le rouge. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de l'oranger, mais plus grandes. Ses fleurs ſont jaunes & étoilées. Il n'a nulle odeur ni ſaveur conſiderables. On s'en ſert de même que du guiac, contre la verole, la gale, & autres maux opiniâtres.

CHUT. Terme dont on ſe ſert pour faire taire quelqu'un. C'eſt une eſpece d'adverbe, ou d'interjection qui ſignifie, paix, ſilence. *Chut*, le voici qui vient. *Chut*, qu'on ne faſſe point de bruit.

Après que la Reine eut dit chut,
Chacun prit un ſiege, & ſe tut, SCARRON.

CHUTE. Voyez CHEUTE.

C H Y.

CHYLE. ſ. m. Terme de Medecine. Suc blanc qui ſe fait des viandes digerées. Les alimens ſe tournent en *chyle* dans le ventricule par le moyen d'un ferment volatile & falé que les glandes de ſa membrane interieure ſeparent. Ce *chyle* ſe perfectionne dans les inteſtins par le mêlange de la bile & du ſuc pancreatique. Enſuite il entre dans les veines lactées, qui le portent dans le reſervoir de Pecquet; de là il paſſe dans le canal thorachique, qui va aboutir à la veine ſoûclaviere gauche. C'eſt dans cette veine que le *chyle* commence à ſe mêler avec le ſang. Enfin il eſt porté dans le ventricule droit du cœur, & de là dans les poumons & dans toutes les autres parties du corps, confondu avec le ſang. Les Anciens croyoient que le *chyle* ſe changeoit en ſang dans le foye: d'autres ont crû que c'étoit dans le cœur. Les Modernes croyent avec plus de raiſon que ce changement ſe fait par le ſang lui-même dans toutes les parties du corps. Ce mot eſt Grec; il ſignifie *ſuc*.

CHYLOSE. ſ. f. Terme de Medecine qui ſe dit de l'action par laquelle les alimens ſe tournent en chyle dans le ventricule. La *chyloſe* ſe fait par le ferment du ventricule.

CHYMIE. ſ. f. Art qui enſeigne à ſeparer les differentes ſubſtances qui compoſent les corps mixtes, & à les reduire à leurs premiers principes.

Ce mot vient du Grec *chumos*; c'eſt-à-dire, *ſuc*; ou de *cheein*, qui ſignifie fondre. Les Chymiſtes ont ajoûté la particule Arabe *al*, au mot de *chymie*, quand ils ont voulu exprimer la *chymie* la plus ſublime, qu'ils appellent *Alchymie*. On donne auſſi à la *Chymie* les noms de *Spagirie*, d'*Art Hermetique*, de *Pyrotechnie*. C'eſt la *Chymie* qui nous a donné un grand nombre de très-belles connoiſſances que nous avons de la nature. Jean Joachim Becher a expliqué les termes les plus obſcurs, & les principes de la *Chymie* dans un livre qu'il a intitulé *Oedipus Chymicus*. Il y a un *Lexicon Chymicum* qui explique auſſi les termes les plus obſcurs de la *Chymie* compoſé par *Guillaume Johnſon* Chymiſte Anglois. Martinus *Rullandus* en a fait un autre fous le titre de *Lexicon Alchemiæ*. Pierre Borel a donné un recueil de tous les Auteurs qui ont écrit de la *Chymie*, qu'il appelle *Bibliotheca Chymica*. On trouve quantité d'operations de *Chymie* rangées par ordre alphabetique dans un livre imprimé à Leiden en 1684. intitulé *Collectanea Chymica Leidenſia*. Nous avons auſſi pluſieurs Traitez de *Chymie* en François. Les meilleurs ſont Le Fevre, Glaſer, La Faveur, Charas, Lemery. Il y a une autre ſorte de *Chymie* qui conſiſte dans la tranſmutation chimerique des metaux. C'eſt ce qu'on appelle *Chercher la pierre philoſophale*. Calvin appelle le Purgatoire, la *Chymie* du Pape.

CHYMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Chymie. Les remedes *Chymiques* ne ſont nullement dangereux, quand ils ſont bien preparez, & donnez à-propos. Les Operateurs s'appellent *Medecins Chymiques* & *Spagiriques*.

CHYMISTE. ſ. m. Qui ſçait la Chymie; qui fait des operations de Chymie; ou qui a écrit de la Chymie. Un habile *Chymiſte*. Un Sçavant *Chymiſte*.

CHYMISTE, dans l'idée du peuple ſignifie, un Charlatan; un Diſtillateur; un Empyrique; un Medecin qui donne des remedes violens, & qui hazarde ou à ou tuër, ou à guerir un malade. Ainſi dans l'opinion vulgaire, on ne doit avoir recours aux *Chymiſtes* que dans les maladies deſeſperées.

CHYPRE. Poudre de *chypre*. Voyez POUDRE. En parlant de l'Iſle de *Chypre* les uns diſent *Cypre*, & les autres *Chypre*. Les ſuffrages ſont preſque partagez. Le plus grand nombre eſt pour *Chypre*.

C I B.

CIBOIRE. ſ. m. Vaiſſeau ſacré en forme de grand calice couvert, qui ſert à conſerver les hoſties conſacrées pour la communion des Chretiens. Remettre le ſaint *ciboire* dans le tabernacle. Nicod derive ce mot du Grec *kibotos*, qui ſignifie un *coffret*, ou une petite caiſſe. D'autres le derivent de *ciborium* Latin & Grec, qui ſe trouve dans Horace, & qui chez Anaſtaſe a été dit d'une boëte où l'on gardoit l'Euchariſtie. Ugution dit que *ciborium* eſt proprement un vaſe deſtiné *ad ferendos cibos*.

CIBOIRE, par rapport à l'Architecture; dans les anciens Ecrivains ce mot ſe diſoit, de toute ſorte de conſtruction faite en voute, portée ſur quatre piliers; dans les Auteurs Eccleſiaſtiques, c'eſt un petit dais, en forme de voute d'ogives à quatre lunettes, ou une eſpece de voile élevé, & ſuſpendu ſur quatre colonnes pour couvrir le maître autel. On en voit encore en quelques Egliſes à Paris, & à Rome. C'eſt pourquoi les Italiens appellent encore *ciboria*, un tabernacle iſolé. En ce ſens on a dit, qu'on poſoit des *ciboires* ſur les corps des Saints & des Martyrs; parcequ'on les enterroit ſous les autels.

CIBOULE. ſ. f. Petit oignon qui a peu de tête, qu'on mange en ſalade, & dont on fait des ſauces. En

Latin

Latin *cepula*, diminutif de *cepa*, d'où le mot eſt dérivé.

CIBOULETTE. ſ. f. Petite ciboule ſervant aux mêmes uſages.

C I C.

CICATRICE. ſ. f. Eſpece de Balaffre, ou d'eſtafilade; marque; petite couture, ou élevation de chair calleuſe, qui ſe fait ſur la peau, & qui reſte après qu'une playe eſt guerie. Etre tout couvert de *cicatrices*. Les *cicatrices* des playes reçuës à la guerre ſont glorieuſes, & honorables. Regardez ces viſages haves, tout hideux de playes, & de *cicatrices*, VAUG. Quelques-uns tirent ce mot de *quaſi circa cutem*. D'autres diſent que *cicatrix* Latin, d'où vient le François *cicatrice*, eſt dit comme *occacatrix*, parceque la *cicatrice* n'eſt que *obductio vulneris*, ce qui cache la playe. Mais il vaut bien mieux ne le faire venir que de *caeatrix*, qui a la même force, venant du verbe *cacare*, *aveugler*. La playe ouverte a eu quelque manicre des yeux. La *cicatrice* en la refermant lui ôte la vuë.

CICATRICE, ſe dit auſſi figurément en Morale, des breches & des playes qui ſont faites à l'ame, ou à l'honneur, ou à la reputation. On a beau faire des reparations à ceux qu'on a offenſez, la *cicatrice* demeure toûjours dans le cœur, dans l'eſprit. Après que les playes que fait la calomnie, ſont refermées, les *cicatrices* demeurent toûjours, ARL. Les pechez ſont des playes dans l'ame dont les *cicatrices* ſe remarquent long temps, FL. On a tronqué cet Ouvrage; les *cicatrices* paroiſſent encore; c'eſt-à-dire, qu'on a mal raſſemblé, & mal reuni la ſuite du diſcours.

CICATRISANT. adj. Quelques-uns diſent *Cicatriſatif*; mais le premier eſt le meilleur. Terme de Medecine, qui ſe dit des remedes ſecs & aſtringens, qui aident à la nature à couvrir les chairs lors qu'elles ſont revenuës, en faiſant rejoindre les parties de la peau, qui étoient ſeparées; tels ſont le plomb brûlé, la ceruſe, le bol d'Armenie, &c. Les Grecs les appellent *ſpulotiques*.

CICATRISER. D'autres diſent CICATRICER. Voyez plus bas. v. act. Faire des cicatrices. On lui a tout *cicatriſé* le viſage.

CICATRISER, eſt auſſi neut. paſſif. Il ſe dit des playes qui commencent à ſe guerir & à ſe refermer. Les Chirurgiens ont ſoin de ne laiſſer pas ſi-tôt *cicatriſer* une playe, de peur qu'il ne s'y faſſe un ſac.

On donne s'il faut dire *cicatriſer* ou *cicatricer*. Ce qui donne lieu à ce doute, c'eſt que d'un côté des Auteurs celebres, comme Patru, & Boileau, diſent toûjours *cicatricer*; ſon front *cicatricé* rend ſon air furieux, BOI. De l'autre d'habiles Medecins, & Chirurgiens ſoutiennent qu'il faut dire *cicatriſer*. Il ſemble en effet que le dernier ſoit plus de l'uſage commun, & l'Academie ne dit que *cicatriſer*, & non *cicatricer*. Cependant on peut conclurre de ce partage, que l'un & l'autre ſont bons: ſi ce n'eſt qu'on veuille dire que *cicatricer* eſt plus du ſtile heroïque & ſublime, & *cicatriſer* un terme de l'Art.

CICATRISER, au figuré, ſignifie, Dechirer; dechiqueter. L'Academie ne l'employe point en ce ſens, & on ne peut s'en ſervir en effet que dans le ſtile badin.

Pour moi, ſi mon habit par tout cicatriſé,
Ne me rendoit du peuple & des Grands mepriſé,
Je prendrois patience, REGN.

CICATRISÉ, ÉE. part. & adj. Playe *cicatriſée*. Un viſage *cicatriſé*, eſt un viſage tout balafré, & tout defiguré par les marques des playes qu'on a reçuës.

CICERO. Terme d'Imprimerie. C'eſt le caractere

entre le petit Romain, & le St. Auguſtin. *Cicero* neuf, *Cicero* uſé.

CICEROLE. ſ. f. Plante qui eſt une eſpece de geſſe, dont la tige & les feuilles reſſemblent à celles de la geſſe cultivée blanche. Ses fleurs ſont de couleur purpurine; & ſes gouſſes contiennent des ſemences ſemblables auſſi à celles de la geſſe, mais plus petites, plus dures, moins aplaties, preſque noires. En Latin *Cicera*, LUGD.

CICLAMEN. ſ. m. Voyez PAIN DE POURCEAU. C'eſt la même planie.

CICLOIDE. Voyez CYCLOIDE.

CICUTAIRE. ſ. f. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, nouée, creuſe en dedans. Ses feuilles ſont grandes, ſemblables en quelque maniere à celles de la cigue, decoupées profondement, d'une odeur forte & puante. Sa fleur eſt à cinq ou ſix feuilles blanches, diſpoſées en roſe. Il lui ſuccede un fruit compoſé de deux groſſes ſemences longues, voutées ſur le dos, & cannelées profondement. En Latin *cicutaria laciniata fœtida*, C. BAUH.

CICUTAIRE, ſe dit auſſi de quelques eſpeces de Mirrhis. Voyez MIRRHIS.

CIDRE. Voyez SIDRE.

C I E.

CIEL. ſ. m. *Cieux* au plurier. Voute azurée, & diaphane; Orbe azuré; Region étherée; matiere fluide, liquide, & tranſparente, dans laquelle ſe meuvent tous les Aſtres. Le *ciel* nous paroit bleu à cauſe de l'eloignement. Ptolomée pour expliquer les divers mouvemens des Planetes n'admettoit que des cercles excentriques à la terre, & des épicycles; c'eſt-à-dire, un *ciel* pour chacune des Planetes, & un huitiéme pour des étoiles fixes. Voyez chaque terme dans ſon ordre. Les Aſtronomes après Ptolomée ont ſuppoſé que chaque Planete avoit un *Ciel* particulier, ou un *Orbe* ſolide auquel elle étoit attachée. Ils ſuppoſoient auſſi chaque *Ciel* des Planetes d'une certaine épaiſſeur; mais d'une épaiſſeur inegale; en ſorte qu'ils étoient concentriques; & excentriques en partie à la terre. Ils ſuppoſoient que cette ſolidité étoit neceſſaire pour ſoutenir les Aſtres qui y ſont comme enclavez. Cette difference d'épaiſſeur ſervoit auſſi à expliquer la difference d'éloignement, ou de proximité de Planetes à l'égard de la terre. Hipparque, & tous les Philoſophes avant Ptolomée, ont admis comme lui ſept *cieux* pour les ſept Planetes; le *Ciel* de la Lune, de Mercure, de Venus, du ſoleil, de Mars, de Jupiter, & de Saturne. Ils ſuppoſoient encore un huitiéme *Ciel* pour les étoiles fixes, qui eſt le *Firmament*, qu'ils appelleront le *premier mobile*, parce qu'il ſemble entraîner tous les *cieux* inferieurs, & les faire tourner d'Orient en Occident en 24. heures autour de la terre qu'ils placoient dans le centre. Tous ces *cieux* ſelon leur hypotheſe ſont enfermez les uns dans les autres: enſorteque les ſuperieurs embraſſent les inferieurs. Ptolomée ayant depuis obſervé que le Firmament ſe mouvoit auſſi, quoique très-lentement, ajoûta un neuviéme *Ciel* au deſſus du Firmament, qu'il appelle le *premier mobile*, comme imprimant le mouvement diurne, ou le mouvement de rapt à tous les *cieux* inferieurs. Ainſi le Firmament étoit le huitiéme *Ciel* qui ſe meut ſur l'axe, & les poles de l'Ecclyptique, mais ſi lentement que les étoiles fixes ne reculent d'Occident en Orient que d'environ un degré en 70. ou 72. ans. Depuis Ptolomée les Aſtronomes, & entr'autres Alphonſe X. Roi de Caſtille, & Regiomontanus, imaginerent deux autres *cieux* ſans Aſtres, qu'ils placerent entre le Firmament, & le premier mobile qui en ce cas eſt devenu le onziéme *Ciel*; enſorte que ſelon cette hypotheſe le premier mobile étoit le XI. *Ciel*. Ils donne-

Digitized by Google

rent à ces deux *cieux* le nom de *cieux cristallins*. Voyez CRISTALLIN. Il n'eſt pas neceſſaire de dire que d'autres ont fort multiplié le nombre des *cieux*, ou des ſpheres celeſtes. Eudoxe en admettoit 26. Calippe, 33. Ariſtote 56. & Fracaſtor 70. Les Aſtronomes Modernes ont abandonné la ſolidité & la multitude des *cieux*: ils ont compris que ce qu'on appelle *ciel*, étoit une matiere liquide, aërienne, & diaphane, parce-qu'elle donne un paſſage libre à la lumiere, & aux différens mouvemens des aſtres. Par cette raiſon ils ſuppoſent un eſpace immenſe de matiere étherée, & fluide, dans lequel nagent les Aſtres, & ſe meuvent reguliérement ſur de ſimples cercles. Ainſi le *ciel* n'eſt autre choſe, qu'un eſpace infini de matiere étherée, ou du moins un eſpace dont on ne peut concevoir les bornes. On peut dire en general qu'il y a trois *cieux*: la Region des Planetes; le Firmament, ou le *ciel des étoiles fixes*; & le *ciel empyrée*, ou des Bienheureux. C'eſt dans cette hypotheſe que St. Paul a dit, qu'il fut ravi au 3. *ciel*. Voyez MONDE.

Ces voutes claires & ſolides;
Ces beaux cieux au front azuré;
Qui ſont dans leur cours meſuré
Et ſi legers & ſi rapides,
D'une puiſſante voix annoncent le pouvoir
Du Seigneur qui les fait mouvoir, GODEAU.

Ce mot vient du Latin *cælum*. Quelques-uns le derivent *à celando*, comme qui diroit *gravé*; *opus celatum variis imaginibus*, comme dit St. Ambroiſe dans ſon Hexameron. D'autres le font venir du Grec *koilos*, *concavus*, *profundus*, parceque le *ciel* nous paroit comme une immenſe concavité, ou une grande voute.

CIEL, ſe prend auſſi pour tout l'Univers; toute la nature. Nous avons la ridicule fantaiſie de nous faire accroire, que le *Ciel* ne roule que pour nous, & que le Soleil n'a de lumiere pour nous éclairer, LA M. LE V.

L'homme de la nature eſt la baſe & l'appui,
Et le dixiéme Ciel ne tourne que pour lui, BOI.

CIEL EMPYRÉE, ou le *douziéme Ciel*. C'eſt le Paradis: le ſejour de Dieu, & des Bienheureux. Peut-on ſe perſuader que Dieu du haut de ſon *Ciel* regarde avec indifference toute qui ſe paſſe ici bas? JAQ. C'eſt en ce ſens qu'on appelle la Vierge *Reine du Ciel*. La voye du *ciel* eſt étroite. La vertu eſt le chemin du *ciel*. L'oiſiveté eſt une image de la vie du *ciel*, BAL.

Enfin je ne vois rien qui ſoit plus odieux,
Que ces gens que l'on voit d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel courir à leur fortune, MOL.

CIEL, ſe prend auſſi pour Dieu même; ſa providence, & ſa juſtice. Etre aimé; être favoriſé du *ciel*. C'eſt un arrêt du *ciel*: le *ciel* l'a voulu. Le *Ciel* eſt offenſé; c'eſt-à-dire, Dieu eſt offenſé. Il jouit du *ciel* même irrité contre lui, BOI. Le *ciel* ſourd à mes cris n'écouta point mes plaintes, RAC. Ne crains tu point des *cieux* la terrible vengeance? CORN. Pour ſoutenir l'honneur de la Religion ſouvent nous nous diſpenſions de ſes loix; & lier d'interêt avec le *Ciel*, nous nous imaginons que les injures que nous recevons ſont les ſiennes, DISC. D'EL.

De l'interêt du Ciel pourquoy vous chargez vous?
Pour punir le coupable at-t-il beſoin de nous? MOL.
On peut impunément pour l'interêt du Ciel,
Etre dur, ſe venger, faire des injuſtices;
De la devotion c'eſt la eſſentiel, DES H.

Dans le même ſens on dit, Graces au *Ciel*; pour dire, Graces à Dieu. Le *Ciel* m'eſt temoin; pour dire, Dieu m'eſt temoin. Veuille le *Ciel*, faſſe le *Ciel*; c'eſt un vœu. Lever les yeux au *Ciel*; c'eſt-à-dire, Implorer le ſecours de Dieu. O terre, ô *Ciel*! eſt une exclamation, ou une admiration, ou une marque de ſurpriſe ou de triſteſſe. O *Ciel* tout eſt perdu! ABL. O *Ciel*, il ſçait du Grec, ma ſœur! MOL.

CIEL, ſe prend auſſi pour toutes les Divinitez que les Fables ont placées dans le *ciel*. Les Chrétiens eux-mêmes auſſi bien que les Payens l'employent dans ce ſens. Le *Ciel* a pour nos vœux une bonté cruelle, RAC. Les petits Amours font brûler le *Ciel*, la Terre & l'Onde, VOIT. Quand je parle des faveurs du *ciel*, c'eſt du *ciel* des Poëtes que je veux parler; car celui des Chrétiens veut que je renonce à l'Amour, à Bacchus, & à Apollon; trois Divinitez que je revere fort, LA FON. Les Poëtes appellent auſſi le *Ciel l'Olympe*, dans la même ſignification.

CIEL, en termes d'Aſtrologie, ſignifie ſeulement les influences des aſtres. Les Aſtrologues pour duper le monde ont tâché de perſuader, que les *cieux* ſont un livre où Dieu a écrit l'hiſtoire du monde, & qu'il n'y a qu'à en ſçavoir lire l'écriture, qui n'eſt autre choſe que l'arrangement des étoiles. Ainſi on dit, Il eut en naiſſant le *ciel* favorable, le *ciel* contraire, ſelon que les aſtres benins, ou malins, ont preſidé à ſa naiſſance. Les Aſtrologues appellent auſſi le *milieu du ciel*; la maiſon qui eſt la plus haute, ou le zenith; & le *bas du ciel*, celle qui eſt la plus baſſe.

CIEL, ſignifie auſſi, Climat; contrée; païs. Il eſt allé habiter ſous un autre *ciel*, & ſous d'autres aſtres; ſous un *ciel* plus doux. J'ai enfin quitté ces climats où la neige couvre la ſurface de la terre, & me voilà ſous un *ciel* pur, & ſerein, LE CH. DE M. Je viens chercher le repos ſous un *ciel* étranger, RAC.

CIEL, ſe prend auſſi quelquefois pour l'air. Le *ciel* eſt ſerein; pour dire, Il n'y a point de nuée dans l'air. Le *ciel* eſt calme & temperé. Le feu du *ciel*, c'eſt la foudre qui ſe forme dans les nuées. La roſée du *ciel*. L'arc-en-*ciel*; Voyez ARC. Les oiſeaux du *ciel*, terme de l'Ecriture; c'eſt-à-dire, les oiſeaux qui volent dans l'air.

Sur la mer on dit, que le *ciel ſe hauſſe*; pour dire, que le *ciel* s'éclaircit; *gros ciel*; pour dire, qu'il y a de gros nuages en l'air: *ciel fin*; c'eſt-à-dire, que le *ciel* eſt clair; *ciel embrumé*; pour dire, que l'horiſon eſt couvert de nuages.

CIEL, ſe dit auſſi du haut d'un lit. Il a mis ſes armes ſur le *ciel* du lit. Il vaut mieux dire *Fond de lit*. On ne dit point *cieux* au plurier dans ce ſens. Il faut dire *ciels de lit*, L'ACAD. REFL.

On appelle dans les carrieres, le *banc de ciel*, celui qu'on laiſſe au haut de la carriere, & ſous lequel on tire la pierre. C'eſt le premier banc qui ſe trouve au deſſous des terres en fouillant les carrieres, & qui leur ſert de plat-fond dans ſa continuité à meſure qu'on les fouille. On dit *ciels* au plurier dans ce ſens, FEL.

CIEL, Terme de Peinture. La partie du tableau qui repreſente l'air, ou le *ciel*. Il fait *ciels* au plurier. Peindre bien les *ciels*, L'ACAD. Une tapiſſerie vaut moins quand il y a trop de *ciels*, ID.

CIEL, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit, Si le *ciel* tomboit, il y auroit bien des alouettes priſes, pour ſe moquer de ceux qui cherchent des precautions contre des accidens qui n'arriveront jamais. On dit auſſi de deux choſes bien differentes, qu'elles ſont éloignées comme le *ciel* l'eſt de la terre. On dit auſſi, qu'on éleve un homme juſqu'au *ciel*, ou juſqu'au troiſiéme *ciel*; pour dire, qu'on le loue exceſſivement. On dit auſſi, qu'on ne voit ni *ciel*, ni terre, lorſqu'on ne voit rien, ou qu'on eſt dans une grande obſcurité. On dit, Il a remué *ciel* & terre; pour dire, Il a fait toutes ſortes d'efforts pour faire venir à bout de quelque choſe. On dit, Le *ciel* rouge au ſoir, blanc au matin, c'eſt la journée du Pelerin: parceque c'eſt un preſage de beau temps. On dit auſſi, que les mariages

ſont

Digitized by Google

ſont faits au *Ciel*; pour dire, qu'ils ne ſe font point que par l'ordre de la Providence.

CIERGE. ſ. maſc. Chandelle de cire qu'on brûle à l'Egliſe. Preſenter un *cierge* : un *cierge* benit, une herſe de *cierges*. Le *cierge de Pâques* eſt celui qu'on porte pour faire l'eau benite. Le Pontifical dit que le Pape Zozime en eſt l'inſtituteur. Mais Baronius remarque que l'uſage en eſt plus ancien, comme il paroît par une hymne de Prudence. Ainſi il croit que ce Pape en établit ſeulement l'uſage dans les Parroiſſes; on ne s'en ſervoit auparavant que dans les grandes Egliſes. A la Chandeleur on porte des *cierges* à la Proceſſion. Le *Cierge benit*, eſt celui qu'on brûle auprès des agoniſans.

Ce mot vient de *cerium* pour *cereum*, MEN.

Les Payens ſe ſervoient de flambeaux dans des jours de ceremonie; comme dans les ſacrifices, & dans les myſteres de Cerés. On en mettoit devant les ſtatuës des Dieux. Il y avoit auſſi des illuminations à la porte des maiſons où l'on celebroit quelque fête. Quelques-uns ſoutiennent que les Chretiens ont imité cette ceremonie Payenne. D'autres pretendent qu'ils ont appris des Juifs à tenir des *cierges* allumez dans les Egliſes. Le P. Devert Benedictin dit qu'apparemment, comme dans les commencemens du Chriſtianiſme l'on s'aſſembloit dans des voutes ſouterraines, il falloit neceſſairement ſe ſervir de *cierges*, & de flambeaux, pour éclairer les Fidelles. On en eut même beſoin depuis que l'on eut la liberté de bâtir des Egliſes. Car elles étoient conſtruites d'une maniere qu'elles recevoient peu de jour, afin d'inſpirer plus de reſpect par l'obſcurité. Enſuite l'on conſerva cette coutume ſans neceſſité. Il paroît pourtant par divers paſſages de Lactance & de Tertullien, que les Chretiens avoient cenſuré cette ceremonie des Payens avec beaucoup d'aigreur, LE CL. D'ailleurs il y a des ceremonies où les *cierges* étoient neceſſaires : comme à Matines, parceque cet office doit être recité le matin; à Laudes, parcequ'on le diſoit au point du jour; à Vêpres, parceque c'étoit l'office du ſoir, DE VERT.

CIERGE, ſe dit auſſi des jets d'eau ſur une même ligne, qui ſont droits & menus, & qui ſont diſpoſez par divers rangs dans des maiſons de plaiſance, & dans des baſſins de fontaine, ou pour faire des cascades. On les nomme *grilles d'eau*, quand ils ſont fort près les uns des autres.

CIERGE, ſe dit d'une eſpece de gros chardon que les Caribes appellent *akouleron*. Il croît comme un gros buiſſon touffu & heriſſé de toutes parts d'épines fort pointuës & deliées. Il pouſſe en ſon milieu neuf ou dix tiges ſans branches ni feuilles, qui ſont hautes de neuf à dix pieds & cannelées comme de gros *cierges*. Ces tiges ſont auſſi munies d'épines piquantes comme de fines aiguilles, qui étant extremement perçantes ne permettent point qu'on puiſſe toucher cette plante de quelque côté que ce ſoit. Le dedans ainſi que l'écorce eſt aſſez molaſſe & ſpongieux. Chaque *cierge* porte en une ſaiſon de l'année, des fleurs jaunes ou violettes entre les rayes cannelées de ſa tige. A ces fleurs ſuccede un fruit en forme de groſſe figue. Il eſt aſſez delicat & bon à manger. Les oiſeaux en ſont fort friands; mais ils ne peuvent le bequeter qu'en volant, à cauſe que les aiguillons qui le conſervent de toutes parts, ne leur permettent pas de s'arrêter ni ſur ce buiſſon, ni ſur ſes tiges. Les Indiens ont l'adreſſe d'en detacher ce fruit avec de petites perches fenduës par le bout. G. Bauhin appelle cette plante, *Cereus Peruanus ſpinoſus fructu rubro, nucis magnitudine*.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt droit comme un *cierge*, quand il ſe tient debout avec quelque affectation, & d'un air contraint.

CIERGIER. ſubſt. maſc. Marchand qui vend des cierges, ou l'Ouvrier qui les fait. A Paris on l'appelle *Cirier*.

CIGALE. ſubſt. fem. Inſecte qui vole; il fait grand bruit en été dans la campagne. Leur chant eſt incommode. Il y a deux eſpeces de *cigale*; celles de la premiere ne chantent point; ce ſont les moindres, & meurent les dernieres; elles ont le corps tout d'une venuë; & ce ſont les femelles. Les autres ſont celles qui chantent; ce ſont les mâles; elles viennent les dernieres, & meurent les premieres. Celle-cy ont le corps preſque couppé par le milieu. Elles font leurs petits dans les terres qui ſe repoſent, & ſont en grande abondance quand la ſaiſon eſt pluvieuſe. Elles ne viennent point aux lieux où il n'y a point d'arbres, mais elles haiſſent pourtant les forêts froides & ombrageuſes. D'abord elles naiſſent comme un petit ver en terre, duquel ſe forment les meres *cigales*, qui ſont bonnes à manger avant qu'elles ſortent de la coquille dont elles ſont environnées. Les Orientaux en vivent. Les *cigales* ſeules n'ont point de bouche, mais au lieu de bouche elles ont en l'eſtomac une pointe ſemblable à une langue, qui leur ſert à lecher la roſée. Elles ont l'eſtomac creux comme un tuyau, qui leur ſert à former leur chant. Dioſcoride dit que les *cigales* rôties & mangées ſont bonnes aux douleurs de la veſſie; & Galien ajoûte que quelques-uns ordonnent trois, ou cinq, ou ſept *cigales* ſeches avec pareil nombre de grains de poivre, contre la colique, & qu'il les faut prendre par intervalle & au fort de la maladie. D'autres ſe ſervent de leur cendre pour faire uriner, & rompre la pierre. En Latin *cicada*, d'où le mot François eſt derivé par Menage.

CIGALE, eſt auſſi un petit poiſſon d'eau douce qui reſſemble à la *cigale*, ROND.

CIGALE DE MER, eſt un poiſſon teſtacée, mou & ſans ſang, qui a cinq bras d'un côté & autant de l'autre, & une queuë comme l'écreviſſe, ROND.

CIGNE. Voyez CYGNE.

CIGOGNE. ſ. f. L'Academie écrit *cicogne*, & le prefere à *cigogne* ſans pourtant le condamner. Oiſeau qui a le bec long, & rouge; les jambes hautes & rouges; & le cou long. Il a le bout des ailes & de la queuë noir; le reſte de ſon plumage eſt blanc. C'eſt ce qui le diſtingue du Heron. *Cigogne* mâle; *cigogne* femelle. La *cigogne* fait ſon nid ſur le haut des maiſons, ou des cheminées. La *cigogne* eſt un oiſeau de paſſage; elle ne revient qu'au Printemps dans les Païs Septentrionaux, & en part dans l'Automne. C'eſt une tradition populaire, que la *cigogne* ne s'arrête que dans les Republiques. Dans les lieux où les *cigognes* reviennent tous les ans, il eſt deffendu de les tuer, ſous de groſſes peines. C'eſt peut-être à cauſe de ces retours aſſidus & reguliers que la *cigogne* eſt le ſymbole de la reconnoiſſance. On a dit de Marcellus, qu'il diſputoit avec les *cigognes* ſur le choix des climats, parcequ'il avoit des maiſons en differens lieux ſelon les differentes ſaiſons, & la differente temperature de l'air. On dit que c'eſt la *cigogne* qui a appris aux hommes l'invention des cliſteres, parcequ'on pretend qu'elle s'en donne à elle-même. Son petit s'appelle *cigognat*, d'autres diſent *cigoneau*; le dernier eſt le plus uſité. En Latin *ciconia, quòd ſit cicuris & benigna natura*, dit Martinius, parcequ'elle eſt d'un naturel doux & tout-à-fait apprivoiſé, demeurant volontiers parmi les hommes.

On appelle proverbialement, des *contes de la cigogne*, des contes faits à plaiſir; des contes de vieilles, & dont on amuſe les enfans.

Digitized by Google

CIGOGNE, est aussi une certaine machine à tirer de l'eau, TACHARD.

CIGUE. f. f. Plante qui pousse une tige à la hauteur de quatre ou cinq pieds, grosse, lisse, marbrée de petites rouges, creuse en dedans. Ses feuilles sont decoupées fort menu, approchantes de celles du persil, d'une odeur desagreable, & d'un goût un peu acre. Sa fleur est en parasol, compoſée de cinq feuilles blanches, disposées en fleur-de-lis de France. Elle est suivie d'un fruit compoſé de deux graines arondies, cannelées sur le dos. Sa racine est grosse comme le doigt, longue d'environ un pied, blanche. En Latin *cicuta major*, C. BAUH. La *cigué* prise en breuvage trouble la vuë & l'entendement, cause le vertige, la difficulté de respirer, le hoquet, la defaillance, & enfin la mort. Quelques-uns font devenus fous pour avoir mis en leur potage des feuilles de *cigué*, au lieu de persil. Les Atheniens condamnerent Socrate à boire du suc de *cigué*, qui étoit une sorte de supplice fort usité parmi eux. La *cigué* est aliment à l'étourneau, & poiſon à l'oye. Cependant la *cigué* est un fort bon remede, appliquée exterieurement. Ses feuilles sont très-adoucillantes & très-resolutives; on les fait bouillir avec du lait, & on les applique avec succez sur les hemorrhoïdes, & sur les endroits où la goutte se fait sentir. L'emplatre de *cigué* est très-propre pour fondre les duretez squirreuſes. Le mot de *cicuta* signifie les tuyaux fistuleux qui sont entre les nœuds des tiges du blé; & l'on croit qu'on a donné ce nom à la *cigué*, parceque ſes tiges sont creuſes d'un nœud à l'autre.

C I L.

CIL. Pronom. Vieux mot qui signifioit autrefois *Celui*. Il n'est plus en uſage. *Cil* a été dans ſes beaux jours le plus joli mot de la langue Françoiſe; il est douloureux pour les Poëtes qu'il ait vieilli, LA BR.

Ce mot vient de *ille*.

CIL, signifie auſſi le poil qui sort des tarſes; c'est-à-dire, des cartilages situez aux extremitez des paupieres. Ce mot se dit plus ordinairement au pluriel. Les *cils* sont de petits poils recourbez en arc.

Nicod derive le mot de *cil*, de *cillere* qui signifie *mouvoir*. On peut le faire venir auſſi de *celo*, *quòd celent oculos*.

CILIAIRE, adj. Les Anatomiſtes appellent *ligament ciliaire*, une rangée de fibres noires diſpoſées en rond, par le moyen deſquelles pluſieurs croyent que le criſtallin est ſuſpendu dans le globe de l'œil. Mariotte ſoutient que ces petites fibres ne ſont point attachées au criſtallin, & ne ſervent aucunement à le ſoutenir.

Ce mot vient du Latin *ciliaris*, qui ſignifie *reſſemblant aux cils*, ou poils des paupieres.

CILICE. ſ. m. Tiſſu de matiere rude, comme le poil de chevre, ou le crin de cheval, ou tout au moins de quelque étoffe rude & groſſiere. Les uns le font en forme de ceinture large de cinq ou ſix pouces; & les autres en font une camiſole ſans manches. En ce dernier cas, c'est la même choſe que la *haire*. On le met ſur la peau par mortification. Porter la haire & le *cilice*. C'est une regle des Chartreux, de porter toûjours le *cilice*.

D'où vous vient cet air ſombre, & ce cilice affreux,
Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux? RAC.

CILINDRE. Voyez CYLINDRE.

CILLEMENT. ſ. m. Maladie des yeux qui fait remuer inceſſamment les paupieres, qui clignottent ſans ceſſe.

CILLER. v. act. L'Academie dit, qu'on écrit plus ordinairement SILLER. Fermer, & couvrir promptement les yeux; remuer frequemment les paupieres. Il n'a pas ſeulement *cillé*; c'est à-dire, il a regardé

ſans s'émouvoir, ſans s'ébranler. On ne peut regarder le Soleil ſans *ciller* la paupiere. Ce maître est ſi rude, que perſonne n'oſeroit *ciller*; c'est-à-dire, ſans remuer les yeux, qui ſont ébranlez de ſa lumiere.

Menage après Nicod dit que ce mot vient de *ſigillare*, ou plûtôt de *cillare*, qui a été dit pour *cillere*, qui, ſelon Servius, ſignifie *movere*. Voyez SILLER.

CILLER, en termes de Fauconnerie, ſignifie, Coudre les cils ou paupieres d'un oiſeau de proye, afin qu'il ne voye goute, & ne ſe debatte point. Tous les Tendeurs ayant pris des oiſeaux paſſagers, leur *cillent* les yeux avec une aiguillée de fil.

C I M.

CIMAGRE'E. Voyez SIMAGRE'E.

CIMAISE. Voyez CYMAISE.

CIMARE. Voyez SIMARRE.

CIMBALE. Voyez CYMBALE.

CIME, ſubſt. fem. Sommet: la partie la plus élevée d'un rocher, d'une montagne, d'un arbre, &c. On n'a pû encore arriver à la *cime* du Pic de Teneriffe. La *cime* de ces hautes montagnes est audeſſus des nuës & des tempêtes, M. DE M. Il est deffendu de couper la *cime* des arbres par les Ordonnances des Eaux & Forêts. Ce rocher porte ſa *cime* juſques dans les nuës.

Ce mot vient de *cima*, qui, ſelon Iſidore, a été dit *quaſi coma*, car c'eſt le ſommet des plantes, ou des arbres.

CIME, ſe dit auſſi au figuré; pour dire, le comble, le plus haut degré d'une choſe. Ils ſe croyoient à la *cime* du bonheur, GODEAU. L'Academie ne l'employe point dans ce ſens.

CIMENT. ſ. maſc. Mortier propre à lier les pierres dans les bâtimens. Le meilleur *ciment* du monde est la poudre de Pouzzol. Le bitume est le *ciment* qu'on employa aux murs de Babylone. En France on fait du *ciment* de tuile, ou de brique pilée, & pulveriſée; on la mêle avec de la chaux. Il est de bon uſage pour les ouvrages foudez dans l'eau. On fait des baſſins de fontaine avec de la chaux & du *ciment*.

Ce mot vient du Latin *cæmentum*, qui vient de *cædo*. Le *ciment* n'est autre choſe que pluſieurs pierres, tuiles broyées & mêlées enſemble, dit Martinius. Cependant Mr. Felibien nous apprend que ce que les anciens Architectes nommoient *cæmentum*, ne s'entend pas de nôtre *ciment* à faire du mortier, qui est de la tuile caſſée; mais de leur maniere de maçonner, & de la qualité de la pierre qu'ils employoient, comme lorſqu'on remplit des voutes & des murs avec du moëllon ou du blocage. Leur ſignifioit donc nôtre ciment: car Pline dit qu'il étoit de chaux & de tuiles concaſſées.

CIMENT, est auſſi un Terme d'Orfevre, de Metteur en œuvre & de Graveur. C'eſt un compoſé de brique miſe en poudre & bien tamiſée, de poix-reſine & de cire, dont on ſe ſert ou pour tenir ferme la beſogne qu'on veut graver, ou pour remplir celle qu'on veut ciſeler.

On dit figurément, qu'une affaire est faite à chaux & à *ciment*, quand elle est bien aſſûrée; qu'elle eſt faite ſolidement, & avec les precautions neceſſaires: d'une maniere ferme, ſtable & durable.

CIMENT, ſignifie auſſi, Union; liaiſon. La vertu est le meilleur *ciment* de l'amitié, L'ACAD.

CIMENT. Terme de Chymie. Voyez CEMENT.

CIMENTER. v. act. Liaiſonner avec du ciment; enduire avec du ciment. Les jointures de ces pierres ſont bien *cimentées*. Le baſſin d'une fonteine doit être enduit & *cimenté* avec de bon ciment. Les murs étoient cimentez de bitume, VAUG.

CI-

Digitized by Google

CIMENTER, figurément ſignifie, Lier; confirmer; affermir; fonder. L'amitié de ces perſonnes eſt *cimentée* par des alliances reciproques. Les Martyrs ont *cimenté* l'Egliſe de leur ſang. *Cimenter* les autels, BOI.

Mais un Roi vrayment Roi, qui ſage en ſes projets,
Du bonheur du public ait cimenté ſa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'Hiſtoire, BOI.

CIMENTÉ, ÉE. part & adj. Il a les ſignifications de ſon verbe, tant au propre, qu'au figuré. Les bâtimens *cimentez* ſont les plus durables. On a vû les amitiez les mieux *cimentées* s'alterer par d'innocentes plaiſanteries, OE. M.

CIMENTIER. ſ. m. Homme de journée qui bat le ciment, & qui en vend.

CIMETERRE. ſ. m. Coutelas courbé: épée large, & peſante, qui ne tranche que d'un côté, & qui eſt un peu recourbée par le bout. Darius portoit une ceinture d'or d'où pendoit un *cimeterre* qui avoit un fourreau couvert de pierres precieuſes, VAU. Les Turcs & les Orientaux ſont armez de *cimeterres*; ils ont des *cimeterres* d'acier de Damas.

Ce mot vient du Turc *ſcimitarre*. Nicod dit que Charlemagne en fes lettres cloſes à Offoas, Roi des Mercicns, exprime le mot de *cimeterre* par *gladius Hunifcus*, à cauſe que les Huns portoient cette ſorte d'épée.

CIMETIERE. ſ. m. Quelques gens diſent *cemetiere*: mais mal; il n'y a que *cimetiere* qui ſoit en uſage parmi les honnêtes gens, & tous ceux qui ſe piquent de bien parler. C'eſt un lieu ſacré, & deſtiné à enterrer les corps des morts. Autrefois on n'enterroit perſonne dans les Egliſes; mais dans les *cimetieres*. Aujourd'hui ils ne ſont gueres que pour le peuple. Le mot de *cimetiere* n'eſt pas du ſtile élevé, MEN.

Ce mot vient du Latin *cameterium*, qui a été fait du Grec *koimitirion*, qui veut dire un *dortoir*, du verbe *koimao*, *dormio*, *je dors*, parcequ'il ſemble que les defunts y dorment en attendant le jugement univerſel.

On dit figurément, que l'Italie eſt le *cimetiere* des François, parcequ'il y en eſt mort un grand nombre pendant les guerres de ce païs-là.

On dit proverbialement, que les jeunes Medecins font les *cimetieres* boſſus; pour dire, qu'ils font ignorans; qu'ils font bien mourir du monde. On dit encore ironiquement, Il a de l'eſprit, il a couché au *cimetiere*.

CIMIER. ſ. m. eſt la piece de chair qui ſe leve le long du dos, & des reins de l'animal, depuis les côtes juſqu'à la queuë. Une piece de bœuf du *cimier*. On le dit auſſi du cerf, du daim, du chevreuil. Le droit du Roi à la chaſſe eſt le *cimier* du cerf avec les cuiſſes, & les nombles.

A la Boucherie le *cimier* de bœuf eſt une partie de la cuiſſe qui contient pluſieurs trenches, chaque trenche contient trois morceaux, dont le premier s'appelle la *piece ronde*; le ſecond la *ſemelle*, ainſi nommé à cauſe de ſa figure; & le troiſiéme le *tendre*. Le derriere de *cimier* eſt contenu depuis les trenches juſqu'à la queuë, & ſe nomme auſſi *culotte*.

CIMIER. Terme de Blaſon. C'eſt la partie la plus élevée dans les ornemens de l'Ecu, & qui eſt au deſſus du timbre. Le *cimier* de France eſt une double fleur de lis. On l'a appellé ainſi, à cauſe qu'on le met à la cime du caſque. Le *cimier* eſt l'ornement du timbre, comme le timbre eſt celui de l'Ecu. Les *cimiers* de plumes ſont aſſez communs: ils ſont faits ſouvent d'une maſſe de plumes d'autruche, ou de heron; & ces touffes de plumes dans les anciens tournois étoient nommées *plumails* ou *plumarts*. Elles ſe mettoient dans des tuyaux ſur de hauts bonnets. Les *cimiers* ſe faiſoient auſſi autrefois de cuir bouilli, de carton, de parchemin, peints & vernis; quelquefois d'acier, ou de

bois, & on y repreſentoit ſouvent une piece du blaſon de l'Ecu, comme une aigle, ou une fleur de lis; mais jamais une de ces pieces qu'on nomme honorables, comme pal, faſce, giron, &c. On en changeoit quelquefois ſelon la fantaiſie, parcequ'il ne tenoit lieu dans le Blaſon que de deviſe & d'ornement. L'uſage en eſt très-ancien: car Herodote en attribuë l'invention aux Cariens, qui les premiers porterent des aigrettes & des plumes ſur leurs caſques, & peignirent des figures ſur leurs boucliers. Ils ont ſervi de fondement à pluſieurs fables: car les Anciens donnerent à Serapis une tête d'épervier, parceque ce cavalier en avoit un ſur ſon *cimier*. Ils firent de Geryon un monſtre à trois têtes, parcequ'il avoit un triple *cimier*. Ils feignirent que Prothée changeoit à tout moment de forme, parceque c'étoit un Roi d'Egypte qui changeoit tous les jours de *cimier*, & paroiſſoit tantôt avec une tête de lion, tantôt avec celle d'un dragon, d'un ours, d'un cheval, &c. Les *cimiers* extravagans ſont auſſi fort anciens en Gaule, comme on peut recueillir de quelques temoignages de Plutarque & de Diodore de Sicile en parlant des Gaulois & des Germains. Le *cimier* eſt une plus grande marque de nobleſſe que l'Armoirie, parcequ'on le portoit aux tournois, où l'on ne pouvoit être admis ſans avoir fait preuve de Nobleſſe.

CIMOLEE. ſ. f. Terre argilleuſe qu'on tiroit autrefois d'une des Iſles Cyclades, appellée *Cimole*, d'où elle a pris ſon nom. Il y en avoit de deux eſpeces, une blanche, & l'autre rougeâtre. On s'en ſervoit pour reſoudre les parotides, & les autres tumeurs du corps, & pour la brûlure. En Latin *cimolia*.

CIMOLÉE, ſe dit auſſi par reſſemblance, d'une terre liquide qui tombe deſſous les meules des Couteliers pendant qu'ils aiguiſſent leurs ferremens. Cette terre eſt un mélange des parties de la meule même & du fer liquefiées dans de l'eau: elle eſt aſtringente & reſolutive.

C I N.

CINAMOME. ſ. m. Voyez CINNAMOME.

CINABRE. ſ. m. Vermillon; couleur rouge. Pluſieurs ont cru que le *cinabre* n'eſt autre choſe que le ſang de dragon, qu'on recuëille lorſque le dragon & l'élephant ſe battent enſemble, comme diſent Solin, Pline & Iſidore: mais c'eſt une fable refutée par Dioſcoride, & par Scaliger. Dioſcoride n'a pas expliqué ce que c'étoit que le *cinabre*: la plupart des modernes croyent qu'il a entendu la larme d'un arbre qui vient en Afrique, laquelle eſt d'un très-beau rouge & qu'on appelle ſang de dragon. Ce qu'on nomme à preſent *cinabre* eſt tout autre choſe. Il y en a de deux ſortes; de naturel & d'artificiel. Le *cinabre* naturel, eſt un mineral, & un mélange de mercure & de ſoufre, qui ſe ſont ſublimez enſemble par le moyen de quelque chaleur ſouterraine: il eſt d'une très-belle couleur rouge. On le trouve dans les veines des mines de vif argent, & ſa couleur eſt plus ou moins haute, ſelon la pureté du mineral, & ſelon le lieu où ſont ces mines. Les peintres s'en ſervent pour peindre à l'huile. La couleur que les peintres nomment *cinabre* c'eſt le vermillon. On en apporte de Hongrie, de Tranſilvanie & de pluſieurs endroits d'Allemagne; mais le plus beau ſe trouve dans la Carinthie. C'eſt un bon remede dans les maladies veneriennes, & dans pluſieurs autres qui ſont cauſées par des ſeroſitez acres.

Le *Cinabre artificiel*, eſt un mélange de ſoufre & de vif argent ſublimez. On prend une partie de ſoufre, qu'on fait fondre dans une grande terrine: on y mêle peu-à-peu trois parties de mercure coulant: on remuë le tout, & on le tient en fuſion juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus de mercure. On pulveriſe alors ce mélan-

Digitized by Google

ge, & on le met sublimer dans des pots à feu ouvert & gradué. Par ce moyen on a une masse dure & d'une couleur très-rouge, qui sert aux mêmes usages que le *cinabre* naturel. On prepare aussi un *cinabre* d'antimoine, qui est fait avec le vif argent & le soufre d'antimoine.

Ce mot vient du Grec *kinabra*, qui signifie l'odeur des boucs, une odeur insupportable : parcequ'au rapport de Matthiole, lorsqu'on tire de terre une espece de *cinabre* fossile, il jette une odeur si étrange, qu'on est obligé de se boucher le nez, & se couvrir le visage, de peur d'être infecté.

CINCENELLE. ſ. fem. Terme de Navigation. C'est une corde de mediocre grosseur, qui sert aux Bateliers à remonter leurs coches & bateaux, & à autres usages.

CINEFACTION. ſ. f. Operation de Chymie. Voyez CINERATION. C'est la même chose.

CINEFIER. v. act. Reduire un corps en cendres par la violence du feu.

CINERATION. ſ. f. Terme de Chymie. C'est la reduction du bois ou autres corps combustibles en cendre par la violence du feu. On l'appelle aussi *cinefaction*.

CINGLAGE. ſ. m. Terme de Marine, qui signifie le chemin qu'on croit qu'un vaisseau fait en 24. heures. Il signifie quelquefois le loyer des gens de mer. Quelques-uns écrivent, *singlage*, L'Ac.

CINGLEAU. ſ. m. Terme d'Architecture. C'est une espece de cordeau qui sert pour trouver & decrire la diminution des colonnes.

CINGLER, ou SINGLER. v. n. Faire route ; naviger avec un vent favorable, & à pleines voiles. Ce mot vieillit. Vaugelas s'en sert dans son *Quinte-Curce*. Il *cingla* avec cent voiles vers les Iles.

CINGLER, est aussi actif, & signifie, Fouëtter avec une houssine, ou une corde. Ce Cocher a *cinglé* un coup de fouët au travers du visage de ce laquais. Mrs. de l'Academie employent aussi le mot de *cingler* en ce sens ; on trouve cependant *sangler* dans divers Auteurs ; mais on ne trouve point celui de *cingler*.

On dit aussi, que le vent *cingle*, lorsqu'il est froid & cuisant, & qu'il coupe le visage.

CINIQUE. Voyez CYNIQUE.

CINNAMOME. ſ. masc. Arbre qui croît en quelques endroits des Indes Orientales, & dont les Anciens ont parlé si confusement & si diversement, qu'il paroît bien que cette plante leur étoit fort peu connuë. Il y en a même qui ont debité plusieurs fables à ce sujet : mais depuis les longues navigations des Hollandois & des Portugais on a été suffisamment éclairci ; desorte qu'on ne doute plus à present que le *cinnamome* des Anciens ne soit nôtre canelle. Elle est appellée en Latin *cinnamomum* ; c'est-à-dire, *amomum* de la Chine, parcequ'on croyoit autrefois qu'elle en venoit ; mais on se trompoit, puis que le *cinnamome* ou la *canelle* ne croît qu'en l'Ile de Ceylan & sur la côte de Malabar. Voyez CANNELLE.

Aristote parle d'un oiseau d'Arabie qu'on appelloit *cinnamome*, parcequ'il faisoit son nid de verges & de branches de *cinnamome*. Solin en parle aussi.

CINQ. Nombre cardinal, indeclinable. C'est le second des nombres impairs. Il est composé de *cinq* unitez. Un *cinq* en chiffre Arabe est marqué ainsi 5. & en chiffre Romain ainsi V. Les *cinq* sens de nature. Les *cinq* doigts de la main. *Cinq* cens. *Cinq* mille.

CINQ. ſ. m. Un *cinq* en chiffre. Il manque un *cinq* à ce jeu de cartes. J'ai trois *cinq* dans mon jeu.

Ce mot vient du Latin *quinque*.

On dit proverbialement, Donner *cinq* & quatre la moitié de dix-huit ; c'est-à-dire, Donner deux soufflets, l'un de la paume de la main, où les *cinq* doigts assemblez frappent ensemble ; l'autre du revers de la même main, auquel il n'y a que quatre doigts qui frappent, parceque le pouce demeure en arriere sans action. On dit aussi, Mettre *cinq*, & ret rer six, en parlant de ceux qui mettent les *cinq* doigts dans un plat, & qui en retirent quelque bon morceau qui fait le sixiéme.

CINQUAIN. ſ. m. Terme de Guerre ; Ancien ordre de bataille pour ranger cinq bataillons. Quand on les a rangez de front sur une ligne, on fait avancer le 2. & le 4. pour former une avant-garde, du 3. on forme une arriere-garde, & du 1. & du 5. un corps de bataille qu'on laisse sur son terrain. Ce même ordre du *cinquain* se peut pratiquer quand on a 10. 15. 20. bataillons, ou un autre nombre multiplié par cinq.

CINQUANTAINE. ſ. f. Somme, ou nombre qui se peut diviser en cinquante parties égales. Une *cinquantaine* de pistoles. On dit d'un homme qui a 50. ans, qu'il a la *cinquantaine*. En quelques villes on appelle la *cinquantaine* une compagnie de Gardes Bourgeois payez par la ville pour la seureté, & les besoins de la ville. On a commandé la *cinquantaine*.

CINQUANTE. Nombre composé de cinq dixaines, ou de *cinquante* unitez. On le remarque par une *L*, en chiffre Romain ; & ainsi en chiffre Arabe, 50. Les compagnies de cavalerie sont compofées pour l'ordinaire de *cinquante* Maitres.

CINQUANTENIER. ſ. m. Officier qui execute les ordres de la ville, qu'il reçoit du Quartenier pour les faire sçavoir aux bourgeois. Chaque Quartenier a sous lui deux *Cinquantemers*.

CINQUANTIESME, ou CINQUANTIEME. adj. Nombre ordinal. Les Juifs solennisoient leur grand Jubilé en la *cinquantiéme* année : alors chacun rentroit en son heritage, & les esclaves recouvroient leur liberté.

Il est aussi substantif. Il a un *cinquantiéme* en cette affaire. On fait payer le *cinquantiéme* en telle Doüane.

CINQUENELLE. ſ. f. Terme d'Artillerie, par lequel on comprend tous les longs cordages qui servent à l'Artillerie. Quelques-uns disent aussi *cincenelle*, qui est une espece de petit cable.

CINQUIESME, ou CINQUIEME. adj. Nombre d'ordre. Il est le *cinquiéme* de sa race qui a possedé cette charge. On dit Charles *Cinquiéme* en parlant de Charles V. Roi de France, pour le distinguer de Charles Quint.

CINQUIESME, se dit absolument en parlant des Classes, ou des Chambres des Enquêtes du Parlement de Paris. Il est de la *Cinquiéme*. C'est un *Cinquiéme*. Il a monté cette année en *Cinquiéme*. Ce Conseiller est de la *Cinquiéme*. On plaide à la *Cinquiéme*, on soustend, à la *cinqu.ême* Chambre.

CINQUIESME, est aussi quelquefois substantif, & signifie une partie d'un tout divisé en cinq. On ne peut disposer que d'un *cinquiéme* de ses propres par la Coutume de Paris. Ce Fermier n'est que pour un *cinquiéme* dans cette Ferme.

CINQUIESMEMENT. adv. En cinquiéme lieu. Il se dit seulement des raisons, ou des discours divisez par articles. *Cinquiémement* il est ordonné. On ne s'en sert gueres. On l'explique souvent par le mot Latin *quinto*.

CINTRAGE, ou CEINTRAGE. ſ. masc. On appelle *cintrage*, en termes de Mer, toutes les cordes qui ceignent, qui lient, & qui entourent quelque chose.

CINTRE. ſ. m. Terme d'Architecture. Trait d'arc, ou figure courbe qu'on donne à une voute, à une arcade. La sale du Palais à Paris est voutée en *plein cintre* ; c'est-à-dire, fait un demi-cercle parfait. Il y a des

Digitized by Google

des voutes qui ne sont pas en plein *cintre* ; mais en *cintre qu'on appelle surbaissées*, ou *en anse de panier*, qui ne fait qu'une portion de cercle, ou plutôt une demi-ellipse. Un *cintre surmonté*, est celui dont le centre est plus haut que le diametre du demi-cercle. *Cintre rampant*, est celui qui est tracé au simbleau, par des points cherchez, suivant le rampant d'un arc-boutant, ou d'un escalier.

Ce mot vient de *centrum*, parceque les *cintres* aboutissent à un centre, MEN. Quelques-uns le derivent de *cinctura*.

CINTRE, signifie auſſi, une conſtruction ou aſſemblage de charpente, ſur lequel on bande un arc, ou une croiſée qu'on veut faire cintrée ; on s'en ſert auſſi à conſtruire des voutes, & à ſoutenir les pierres, en attendant que les cleïs y ſoient miſes pour les fermer. On l'appelle *armatura* en Italien. Le *cintre* eſt compoſé d'un entrait qui lui ſert de baſe ; d'un poinçon, de deux contrefiches, de quatre autres pieces de bois cintrées, ou de deux Arbalêtriers, de deux doſſes ſur leſquelles on maçonne un *cintre* de moilon.

CINTRER. v. n. Commencer à faire les voutes, ou à établir les cintres de la charpente ſur laquelle on les conſtruit, & on bande les arcs. On dit auſſi *cintrer* ; pour dire, Arrondir plus, ou moins un arc, ou une voute.

CINTRÉ. adj. En termes de Blaſon, ſe dit du Globe Imperial entouré d'un cercle, & d'un demi-cercle en forme de cintre. On dit auſſi des couronnes fermées des Rois, qu'elles ſont *cintrées* de tant de cintres, ou diademes ; c'eſt-à-dire, de tant de cercles ou demi-cercles. La couronne qui eſt ſur l'Ecu de France eſt un cercle de huit fleur de lis, *cintré* de ſix diademes qui le ferment.

C I O.

CION. ſ. m. Jet d'arbre qu'on plante en terre. Voyez SION.

CIONIA. ſ. f. C'eſt, ſelon Dioſcoride l'entre-deux des pourpres & des porcelaines, autour duquel leur coquille eſt entortillée, & clouée, comme avec de petits clous. Sa cendre eſt plus brûlante que celle des pourpres,

C I P.

CIPOLLINE. ſ. maſc. Nom que les Italiens donnent à une ſorte de marbre, dont la couleur tire ſur le vert par de grandes veines, plus ou moins fortes. Ce marbre ſert à faire des piliſtres, de grandes tables, & d'autres ouvrages ; mais il n'eſt pas propre pour des ſtatuës. Il ſe trouve dans les montagnes de Carrare, & en d'autres lieux.

C I R.

CIRAGE. ſ. m. Application de cire ſur quelque choſe. Ce Cordonnier a un ſecret excellent pour le *cirage* des bottes, pour empêcher qu'elles ne percent à l'eau. On a fort raffiné ſur le *cirage* des toiles, des gans, &c.

Ce mot vient de *cire*, de *cera*.

CIRAGE, en termes de Peinture, eſt un tableau peint d'une ſeule couleur en forme de camayeu, & ſur tout quand elle eſt d'un jaune rougeâtre, qui imite la cire.

CIRCÉE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied ou d'un pied & demi, droites, grêles, rondes, veluës, remplies de moële. Ses feuilles ſont rangées deux-à-deux le long des tiges, larges vers leur baſe, pointues par le bout, dentelées en leurs bords. Ses fleurs ſont en épis longs, compoſées chacune de deux petites feuilles blanches. Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit en poire, heriſſé & panché en bas, ordinairement diviſé en deux loges qui renferment chacune une ſemence un peu longue. Sa racine eſt longue, nouée, blanche. En Latin *circæa Lutetiana*, LOB. ICON. Il y a quelques autres eſpeces de *circée*.

CIRCIUM. Voyez CIRSIUM.

CIRCONCIRE. v. act. On conj. *Je circoncis* au ſing. & au pl. *nous circonciſons, vous circoncidez, ils circoncidſent*. Retrancher le prepuce. Les Juifs, & les Mahometans font circoncire leurs enfans mâles. Amurat I. fut le premier des Sultans qui ſe fit ſolennellement *circoncire*. Voyez CIRCONCISION.

Ce mot vient de *circumcidere*.

CIRCONCIS. ſ. m. Juif, ou Mahometan, qui a le prepuce coupé. C'eſt la marque par laquelle les Juifs & les Mahometans ſe ſont diſtinguez des autres peuples incirconcis.

CIRCONCISEUR. ſ. m. Celui qui circoncit, ſoit Juif, ſoit Mahometan, &c.

CIRCONCISION. ſ. f. Ceremonie de la Religion Judaïque & Mahometane, dans laquelle on coupe, & on retranche le prepuce aux mâles qui doivent profeſſer l'une, ou l'autre Loi. La *Circonciſion* a commencé du temps d'Abraham, & ce fut comme le ſceau de l'alliance que Dieu contracta avec lui. Les Egyptiens & les Ethiopiens avoient auſſi une eſpece de *circonciſion*, comme on voit dans Herodote & dans Philon Juif. Les Juifs faiſoient leur *Circonciſion* avec un couteau de pierre. Marsham, ſçavant Anglois, a pretendu que les Hebreux avoient emprunté la *Circonciſion* des Egyptiens, & que Dieu n'en étoit pas le premier inſtituteur. Il cite en temoignage Herodote, & Diodore de Sicile. Mais ſoit que cette ceremonie vienne de Dieu immediatement, ſoit que Dieu l'ait ſanctifiée en l'ordonnant pour un ſigne ſpecial de ſon alliance, pour être un type de la *Circonciſion* ſpirituelle, il eſt certain qu'elle ſe pratiquoit fort differemment chez les Hebreux, & chez les Egyptiens. Chez les Hebreux c'étoit une ceremonie de Religion, & elle ſe faiſoit le 8. jour après la naiſſance. Chez les Egyptiens c'étoit une propreté, & ſelon quelques-uns une neceſſité phyſique. On la pratiquoit par la même raiſon parmi les Ethiopiens. On la faiſoit ſeulement à la 13. année, & on l'exerçoit ſur les filles auſſi bien que ſur les garçons, LE P. ALEXANDRE. Les Payens reprochoient la *Circonciſion* aux Juifs comme un opprobre, & une ceremonie ridicule ; à cauſe de cela ils les appelloient *chapons* par deriſion. La *Circonciſion*, ſi contraire à l'affection paternelle par les douleurs qui l'accompagnent, n'eſt-elle pas un temoignage certain de l'alliance de Dieu avec les Patriarches ? puis qu'on ne peut les ſoupçonner d'avoir inventé une ceremonie qui les pouvoit rendre ridicules aux yeux des autres nations, ABA. Les Turcs ne circonciſent leurs enfans qu'à la 7. ou 8. année, parcequ'ils ne croyent pas la *Circonciſion* neceſſaire au ſalut. Les Perſans circonciſent leurs enfans à 13. ans, & les femmes depuis 9. juſqu'à 15. Les Braſiliens uſent auſſi de la *Circonciſion*.

La *Circonciſion* ſe fait auſſi ſur les femmes, en leur coupant un morceau du clitoris, ou de nymphes. Strabon dit que les femmes d'Egypte étoient circonciſes. Belon le dit des Coptes. Paul Jove & Munſter le diſent des ſujets du Prêtre Jean.

CIRCONCISION, eſt auſſi la Fête qu'on celebre le premier de Janvier en l'honneur de *Circonciſion* de Nôtre Seigneur, auquel jour on lui impoſa ſon nom.

En termes de devotion, on appelle *circonciſion de cœur*, *circonciſion des levres*, le retranchement des mauvais deſirs & des mauvaiſes paroles.

CIRCONCISION, ſe dit encore figurément, pour ſignifier, les Juifs, ou la Nation Juive; comme le mot de *Prepuce* ſignifie les Payens, ou les Gentils. Ainſi il eſt dit au 15. de l'Epitre aux Romains, que JESUS-CHRIST a été Miniſtre de la *Circonciſion*, afin de ratifier les promeſſes faites aux Peres: & au 2. de l'Epitre aux Galates, St. Paul dit que la predication de la *Circonciſion* avoit été commiſe à Pierre.

CIRCONFERENCE. ſ. f. Ligne courbe qui renferme un eſpace circulaire; le circuit, ou la ſurface qui termine une choſe ronde, ou le plan, & l'eſpace d'un cercle. Toutes les lignes tirées du centre à la *circonference* d'un cercle, & qu'on appelle *rayons*, ſont égales entr'elles. Une partie de la *circonference*, qui n'eſt ni la moitié, ni le quart, s'appelle *arc*. La *circonference* d'un cercle eſt triple de ſon diametre, & ſi la *circonference* eſt de 22. pieds le diametre eſt de 7. Ainſi on peut connoître la *circonference* d'un cercle quand on connoît ſon diametre. On appelle *grande circonference* d'un globe, celle qui a pour centre celui du globe même, & qui le partage en deux parties égales. Toute *circonference* d'un cercle, grand ou petit, ſe diviſe en 360. degrez, ou parties. La *demi-circonference* eſt de 180. degrez, & le *quart de circonference* de 90. degrez. On appelle *circonference concave*, celle qui eſt en dedans: & *circonference convexe*, celle qui eſt en dehors. On appelle *circonference d'ellipſe*, la ligne courbe qui forme l'ovale. Euclide liv. 3. prop. 20.

Ce mot vient du Latin *circumferentia*.

CIRCONFERENCE, ſe dit auſſi du tour ou pourtour des figures irregulieres. La *circonference*, le tour de cette ville eſt de quatre lieues.

On dit auſſi en Medecine, que le ſang circule de la *circonference* au centre; c'eſt-à-dire, qu'il va des extremitez du corps au cœur.

CIRCONFLEXE. adj. Accent qui marque une ſyllabe longue. Les Grecs avoient trois accens, l'aigu, le grave, & le *circonflexe*. En François cet accent ſe marque avec un petit chapiteau ſur la ſyllabe; pour montrer qu'il la faut allonger en la prononçant; ou pour montrer auſſi qu'on retranche quelque lettre, qui faiſoit la ſyllabe longue, & ouverte; comme *pâte* pour *paſte*: *tête* pour *teſte*: nous *fûmes* pour nous *fuſmes*.

Ce mot vient du Latin *circumflexus*, de *circumflecto*.

CIRCONLOCUTION. ſ. f. Periphraſe; circuit de paroles dont on ſe ſert, lorſqu'on ne peut pas exprimer une choſe par un mot propre, & unique; ou qu'on ne le veut pas faire par reſpect, ou par quelque autre raiſon particuliere. Les choſes qui n'ont point de mot propre s'expliquent auſſi par *circonlocution*. Les gens rufez uſent de *circonlocution*, quand ne veulent pas dire ce qu'ils penſent, ou repondre directement.

Ce mot vient du Latin *circumloquor*.

CIRCONSCRIPTION. ſ. f. Eſpace circonſcrit, & limité, lequel borne, & environne un eſpace plus petit, ou un corps. C'eſt une des proprietez inſeparables des corps, d'être bornez à un certain lieu, & de n'occuper qu'un certain eſpace determiné. Cependant Oſiander D. Lutherien ſoutient, que la *circonſcription* n'étoit pas de l'eſſence des corps.

CIRCONSCRIRE. v. act. Terme dogmatique. Renfermer en certaines bornes. L'infini ne ſe peut *circonſcrire*; c'eſt-à-dire, ni borner, ni limiter. On dit en Latin *circumſcribere*.

CIRCONSCRIRE, en termes de Geometrie, c'eſt, Decrire une figure autour d'une autre; Voyez l'article ſuivant. Archimede demontre que l'aire d'un triangle rectangle compoſé d'un rayon de cercle & de ſa circonference, eſt plus petite que l'aire de quelque polygone que ce ſoit qu'on puiſſe *circonſcrire* ou decrire autour du cercle; & plus grande que celle de quelque polygone qu'on puiſſe inſcrire ou figurer au dedans du cercle: & c'eſt par là qu'il a le plus approché de la Quadrature du cercle, qui n'eſt autre choſe que la meſure de l'aire ou de la capacité du cercle. Euclide enſeigne la maniere de *circonſcrire* un triangle, ou un quarré autour d'un cercle.

CIRCONSCRIT, TE. adj. m. & f. On dit en Geometrie qu'une figure rectiligne eſt *circonſcrite* à une autre figure rectiligne, lorſque chacun de ſes côtez paſſe par le ſommet d'un des angles de la figure, à laquelle elle eſt *circonſcrite*. On dit encore qu'une figure eſt *circonſcrite* à un cercle quand chacun de ſes côtez touche la circonference du cercle auquel elle eſt *circonſcrite*, ſans le couper. Ainſi un triangle, ou un quarré peut-être *circonſcrit* à un cercle. On dit de même, qu'un cercle eſt *circonſcrit* à une figure rectiligne, lorſque la circonference du cercle paſſe par le ſommet, ou par tous les angles d'un triangle, ou d'un polygone regulier, qui eſt inſcrit dans le cercle.

CIRCONSPECT, ECTE. adj. Qui agit avec circonſpection; qui eſt diſcret & prudent; qui garde beaucoup de meſures dans ſes actions, & dans ſes paroles. Nos Peres font fort *circonſpects*. PASC. Les manieres lentes, & *circonſpectes* des gens prudens, impatientent les eſprits vifs. LE PAIS. La prudence même ne doit pas être exceſſivement *circonſpecte*. MONT. L'honnête homme eſt modeſte, & *circonſpect*: il remarque les defauts d'autrui; & n'en parle jamais. ST. EV.

Ce mot vient de *circumſpicio*, de *circumſpectus*.

CIRCONSPECTION. ſ. f. Diſcretion; retenuë; prudence avec laquelle on conduit ſes actions & ſes paroles. Avec les Princes, il faut agir, & parler avec une grande *circonſpection*. L'amitié s'accommode auſſi peu des grandes *circonſpections*, que des ſeverritez de la juſtice, ST. EV. Remarquez le ris forcé, les careſſes contrefaites, & la triſte *circonſpection* d'un Courtiſan dans toute ſa conduite, & dans tous ſes diſcours, LA BR. Il y a des gens qui paſſent leur vie en formalitez, & en bienſéances, & qui font toûjours eſclaves de la *circonſpection*, ST. EV.

CIRCONSTANCE. ſ. f. Incident; detail d'un évenement; particularité d'une action. Une action eſt bonne, ou mauvaiſe, ſelon les diverſes *circonſtances*. Voila une *circonſtance* notable: une *circonſtance* très-remarquable. *Circonſtance* inutile; *circonſtance* aggravante. La converſion du pecheur depend d'un certain aſſemblage, & d'un certain menagement de *circonſtances* externes, dans leſquelles il ſe trouve place, PAJON. La plupart de nos actions ne ſont que des faillies, ſelon que les differentes *circonſtances* de la vie nous agitent, ST. EV.

Soyez riche, & pompeux dans vos deſcriptions,
N'y preſentez jamais de baſſe circonſtance, BOI.

On dit au Palais, qu'un procés eſt renvoyé en une Juriſdiction avec toutes ſes *circonſtances* & dependances; c'eſt-à-dire, avec toutes les parties, & interventions, & toutes les queſtions qui en dependent, ou qui en peuvent naître. On dit auſſi, Vendre une terre avec ſes *circonſtances* & dependances.

Ce mot vient de *circumſtantia*. En Grec on dit *periſtaſis*.

CIRCONSTANCIER. v. act. Marquer bien toutes les circonſtances. Un bon Rapporteur doit bien *circonſtancier* un fait. Un Hiſtorien ne doit *circonſtancier* que les évenemens importans. Il ne faut pas qu'un conte ſoit trop *circonſtancié*; il devient ennuyeux.

CIRCONSTANCIE, E. part & adj. Evitez les longs recits en converſation, & les hiſtoires trop *circonſtanciées*, OR. M.

CIRCONVALLATION. ſ. fem. Ligne, ou grand foſſé qu'on fait autour du camp, lorſqu'on aſſiege

ſiege une ville. Ce foſſé eſt à la portée du canon de la place, large de 12. pieds, & profond de ſept. Il eſt bordé d'un parapet, & flanqué par des redoutes, ou de petits forts qu'on y fait d'eſpace en eſpace, tant pour empêcher le ſecours de la place, que pour retenir les deſerteurs. Il faut prendre garde à ne faire jamais paſſer la ligne de *circonvallation* au pied d'une hauteur, à cauſe que ſi l'ennemi vient à occuper cette hauteur, il y logera du canon, & commandera la ligne.

Ce mot vient de *circumvallare*, qui vient de *vallum*.

CIRCONVENIR. verb. act. Terme de Palais. Tromper; ſurprendre quelcun. Les mineurs ſe relevent quand ils ont été *circonvenus*.

Ce mot vient du Latin *circumvenire*.

CIRCONVENU, UË. part. & adj.

CIRCONVENTION. ſ. f. Tromperie; ſurpriſe. On enterine des Lettres de reſtitution, quand la *circonvention*, ou la tromperie eſt bien juſtifiée. La *circonvention* eſt appellée autrement *dol perſonnel*.

CIRCONVOISIN, INE. adj. Ce qui eſt aux environs. Il a voyagé en Flandres, & dans les lieux *circonvoiſins*. Les nations *circonvoiſines*.

Ce mot vient de *circumvicinus*.

CIRCONVOLUTION. ſ. f. En Architecture on appelle *circonvolutions*, les tours de la ligne ſpirale de la volute Ionique.

Ce mot vient du Latin *circumvolvere*, *tourner à l'entour*. On appelle auſſi *circonvolutions*, les tours de la colonne torſe.

CIRCUIRE. v. act. Enceindre; environner; faire le tour de quelque choſe. *Circuire* une ville. Ce mot a vieilli. D'un vehement tourbillon *circui*, MAROT.

CIRCUIT. ſ. maſc. Enceinte: le tour de quelque choſe. La ville de Nanquin a 20. milles de *circuit*. Faire le *circuit* de la ville. Ces étoiles achevent leur *circuit* en 24. heures.

Ce mot vient du Latin *circuitus*, de *circum*, & de *eo*.

CIRCUIT, figurément ſignifie, un detour qu'on prend pour s'expliquer: une circonlocution. Ne ſe faire entendre que par de longs *circuits* de paroles inutiles. On fait aiſément comprendre par les yeux, ce qu'un long *circuit* d'expreſſions ne fait entendre que confuſément, OE. M.

CIRCULAIRE. adj. m. & f. Rond; qui eſt decrit en forme de cercle. Une ligne *circulaire*. Le mouvement du ſoleil eſt *circulaire*. La forme *circulaire* eſt la plus diſpoſée à ſe mouvoir. Quelques Aſtronomes modernes tiennent, que les globes celeſtes ne ſe meuvent pas ſur des lignes *circulaires*: mais ellyptiques, ou ovales. Voyez PLANETE.

C'eſt auſſi une épithete que les Medecins donnent à un ordre de fibres qui ſont dans l'eſtomac, & dans les inteſtins, parcequ'elles ſont diſpoſées en rond. On appelle par la même raiſon *ligamens circulaires*, ceux qui attachent les têtes des os dans les cavitez, où elles ſont reçuës, afin de fortifier les articulations.

Ce mot & les ſuivans ſont derivez de *circulus*.

LETTRE CIRCULAIRE, eſt une lettre multipliée, & de même teneur, que l'on adreſſe à pluſieurs perſonnes qui ont un même interêt, & qui doivent être inſtruites d'une même choſe; comme pour des convocations d'Etats, d'Aſſemblées du Clergé, de Nobleſſe, &c. Elle fait ainſi une eſpece de circuit.

CIRCULAIREMENT. adv. En rond; d'une maniere circulaire. Les étoiles ſe meuvent *circulairement* ſur les poles de l'ecclyptique.

CIRCULATION. ſ. fem. Terme de Chymie. Operation qui ſe fait en mettant des liqueurs dans un vaiſſeau à circuler, tout d'une piece, & bouché au deſſus, ou de deux pieces; c'eſt-à-dire, compoſé de deux vaiſſeaux poſez & lutez enſemble l'un ſur l'autre, dont l'inferieur doit contenir la liqueur. La *circulation* ſe fait au feu de lampe, ou à celui de cendres ou de ſable moderément chaud, ou dans le fumier ou au ſoleil. Elle demande le plus ſouvent une chaleur continuë pendant pluſieurs jours, & quelquefois pendant pluſieurs ſemaines, ou même pluſieurs mois. Par la *circulation* la matiere la plus ſubtile monte au haut du vaiſſeau, & ne trouvant point d'iſſuë eſt contrainte de retomber en bas pour ſe rejoindre de nouveau à la matiere qui ſe trouve au fond du vaiſſeau, d'où elle avoit été élevée, & auſſi en continuant de monter, & de deſcendre alternativement dans ce vaiſſeau, elle fait une eſpece de *circulation* dont l'operation porte le nom, & par les diverſes penetrations & agitations des parties ſpirituëuſes avec les groſſieres, les premieres ſe rendent plus tenuës & moins en état de produire leur action, lorſqu'elles ſont ſeparées des dernieres.

CIRCULATION, ſe dit auſſi en Medecine du mouvement du ſang qui eſt porté ſans ceſſe du cœur dans toutes les parties du corps par les arteres, & qui revient de ces mêmes parties au cœur par les veines. Ce mouvement ſe fait ſi vite que toute la maſſe du ſang paſſe par le cœur environ treize fois toutes les heures. Harvée celebre Medecin Anglois decouvrit le premier en l'année 1628. la circulation du ſang qui eſt maintenant reçuë par tous les Medecins. Riolan, Theodore Jauſon d'Almeloveen, & quelques autres pretendent qu'Hippocrate & Ariſtote l'ont connuë, & ils rapportent pluſieurs endroits de ces anciens Auteurs pour juſtifier leur ſentiment: Ils pretendent auſſi qu'André Ceſalpinus en a parlé dès l'an 1593. Jean Leoncenus ajoûte que le Pere Fra Paolo avoit decouvert la *circulation* du ſang, & les valvules des veines; mais qu'il n'oſa pas en parler, de peur de l'Inquiſition, & qu'il communiqua ſeulement ſon ſecret à Fabricius d'Aquapendente, qui après ſa mort mit le livre qu'il en avoit compoſé dans la Bibliotheque de St. Marc, où il fut long temps caché; mais que Fabricius decouvrit ce ſecret à Harvée, qui étudioit ſous lui à Padouë, lequel le publia étant de retour en Angleterre, & s'en attribua la gloire. Tout ce recit de Leonicenus eſt une pure fiction.

CIRCULATION, ſe dit auſſi du mouvement, du ſuc des plantes, dont on a fait l'experience ſur quelques-unes qui ont beaucoup de ſuc, comme ſur le titimale. On y a fait les mêmes obſervations que celles qu'on a faites ſur les veines & les arteres par le moyen des ligatures. La *circulation* de la ſeve des plantes a été propoſée à l'Academie des Sciences en 1667. pour la premiere fois par Mr. Perrault Medecin, & preſque en même temps par Mr. Mariotte, & par Mr. Major Medecin de Hambourg, qui ont écrit ſur la même matiere.

CIRCULATOIRE. adj. Terme de Chymie, qui ſe dit des vaiſſeaux qui ſervent à faire la diſtillation par circulation. Le pellican & les jumeaux ſont des vaiſſeaux *circulatoires*.

CIRCULER. v. act. Terme de Chymie. C'eſt, Faire une operation dans le vaiſſeau qu'on appelle pellican, ou dans quelque autre qui faſe le même effet, dans lequel la même vapeur qui eſt élevée en l'air par le feu, retombe en bas pour remonter, & être diſtillée pluſieurs fois, & reduite en ſes parties les plus ſubtiles. On *circule* des matieres liquides par un feu propre pour cela, tantôt pour volatiſer les ſels fixes, tantôt pour fixer les eſprits volatils.

CIRCULER, eſt auſſi un verbe neutre qui ſignifie, Se mouvoir circulairement. Il ſe dit du ſang qui paſſe pluſieurs fois par jour du cœur dans toutes les parties par le moyen des arteres, & qui revient enſuite au cœur par le moyen des veines. La ſtupidité vient d'un ſang

Digitized by Google

épais, qui ne *circule* que lentement, & qui se coagulant facilement, ne pouſſe que des eſprits animaux foibles & émouſſez, VAL. On dit auſſi que le ſuc des plantes *circule* depuis le tronc juſqu'aux feuilles.

CIRCUMCIRCA. Adverbe purement Latin, qui a paſſé dans le langage commun & populaire, pour ligniſier, Environ, à peu-près. Il a acheté cette terre huit ou dix mille écus *circumcirca*.

CIRE. ſ. f. Ouvrage que font les abeilles pour y recevoir leur miel. C'eſt proprement leur excrement, qui ſe forme de la partie la plus craſſe des fleurs qui leur ſervent de nourriture. On fait des flambeaux de *cire*, des images, des figures de *cire*, des chandelles de *cire*. La *cire* eſt jaune, & on la blanchit en la laiſſant pluſieurs jours au ſoleil, ou à la roſée après l'avoir rappée en menuës parties, ou bien en la faiſant chauffer avec quantité d'eſprit de vin, & en la paſſant par le filtre; car alors elle ſe blanchit tout-à-coup. La *cire grenée* ſe blanchit plus facilement que l'autre. Matthiole enſeigne une autre maniere de blanchir la *cire*, en la faiſant bouillir dans de l'eau marine. On appelle *cire vierge*, celle qu'on tire des ruches ſans avoir paſſé pât le feu. Selon Matthiole, la *cire vierge* n'eſt pas proprement *cire*, mais comme un fondement pour défendre l'entrée des ruches, & les garantir du froid. Elle eſt de matiere plus épaiſſe, étant compoſée de fleurs, & d'une odeur forte; enſorte qu'on l'employe ſouvent pour le *galbanum*. Sur la riviere des Amazones on voit des mouches à miel dont la *cire* eſt noire, qui brûle auſſi bien que l'autre. La meilleure eſt celle qui eſt jaune, qui ſent le ſtorax, qui eſt ductile en ſa ſiccité, & qui ſe peut filer comme le maſtic. On l'appelle en Latin *propolis*; c'eſt-à-dire, qui eſt à l'entrée de la ville. La *cire* devient verte, noire, ou rouge ſelon la couleur des choſes avec leſquelles on la mêle: verte, par le mélange du verdet; noire, par le mélange du papier brûlé; & rouge, par le mélange de l'orcanette. Sa ſubſtance eſt craſſe & emplaſtique. Elle ramollit & digere, & eſt la matiere des autres medicamens échauffans; ou rafraîchiſſans, avec leſquels on la mêle.

Ce mot vient du Latin *cera*, du Grec *kiros*, qui ſignifie le même.

CIRE A' CACHETER, ou CIRE D'ESPAGNE, eſt de la gomme laque fondue, & colorée avec du vermillon. Il en vient des Indes, & on en fait auſſi en France; mais la premiere eſt beaucoup meilleure, parce qu'elle eſt compoſée de bonne gomme laque, au lieu que celle de France eſt faite ordinairement avec de méchante laque en grain, de la reſine, du vermillon, & quelques autres drogues. Elle ſert à cacheter les lettres.

On appelle auſſi en Chancelerie la *cire*, ce qui ſert à ſceller. Les Edits ſe ſcellent en *cire* verte, & toutes les Lettres Patentes, qui commencent par ces mots, *A tous preſens & à venir*; tous les actes, & commiſſions de Juſtice ſe ſcellent en *cire* jaune; les proviſions pour le Dauphiné en *cire rouge*. Les Actes qui s'expedient par ordre de l'Academie Françoiſe ſont ſcellez en *cire bleuë*. Les brefs ſont ſcellez en *cire rouge*. A la grande chancelerie il y a 4. *Chauffe-cire* & Scelleurs en titre d'office.

On dit auſſi dans les procés criminels, qu'il faut de la *cire*; pour dire, qu'il faut condamner le criminel à faire amende honorable avec une torche au poing. On le dit auſſi de ceux qu'on ne peut abſoudre ſans avoir une remiſſion, parcequ'elle ſe ſcelle avec de la *cire*.

CIRE, ſe dit auſſi du luminaire, ou les cierges d'une Egliſe. La Sacriſtie de cette Egliſe depenſe tant en *cire*. La *cire* de cet enterrement a coûté telle ſomme. Les *cires* appartiennent au Curé.

On appelle auſſi *droit de cire*, certain droit, ou preſent de bougies dont on fait la diſtribution en pluſieurs Communautez, ou à des Officiers.

CIRE, ſe dit figurément des choſes molles, & flexibles, à qui l'on peut donner diverſes formes, & diverſes figures. Mr. Arnaud a dit en parlant de l'Ecriture; que c'eſt un nez de *cire*, que l'on tourne comme l'on veut.

Moi, j'ay le cœur tout fait comme de cire;
Doux, & traitable, & s'il faut vous le dire,
Je ſuis volage, inconſtant, & leger, VOI.

CIRE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il eſt jaune comme *cire*; pour dire, Il a la jaunifie. On dit auſſi d'un homme qui maigrit, qu'il fond comme la *cire* au Soleil, ou le beurre dans la poële. On dit d'un homme foible & irreſolu, qu'il eſt mou comme de la *cire*. On dit encore, Aux pelerinages des environs on depenſe beaucoup de vin, & peu de *cire*; pour dire, qu'on y va plus pour la debauche que par devotion: ce qui eſt tiré de l'Eſpagnol *Romeria di cerca mucho vino y poca cera*. On dit d'un habit juſte à celui qui le porte, qu'il lui eſt fait *comme de cire*. On dit auſſi, Cela lui vient comme de *cire*; pour dire, fort à-propos. On dit auſſi de deux perſonnes qui ſont fort égales de condition, ou d'humeur, qu'ils ſont égaux comme de *cire*.

Monſieur l'Abbé & Monſieur ſon Valet,
Sont faits tous deux égaux comme de cire, MAROT.

CIRE, ſe prend auſſi figurément & baſſement, pour la chaſſie qui vient aux yeux des vieilles gens. Ses yeux pleurent de la *cire*. Ses yeux ſont inveſtis de *cire*, MAIN.

CIRER. v. act. Enduire de cire. Les Cordonniers *cirent* les bottes, les ſouliers, pour empêcher qu'ils ne prennent de l'eau. On *cire* de la toile, des gans, des planches.

CIRER, ſe dit auſſi des étoffes qu'on a taillées, auſquelles on applique de la cire avec une bougie, pour empêcher qu'elles ne s'effilent en attendant qu'on les couſe.

CIRÉ, ÉE. part. & adj. Toile *cirée*. Gans *cirez*.

On dit proverbialement d'un habit, qu'il eſt *ciré* ſur le corps d'une perſonne; pour dire, qu'il eſt bien fait, bien taillé, qu'il ne fait pas un pli.

CIRIER. ſ. m. Marchand Epicier qui s'attache particulierement au commerce de la cire, à faire des cierges & des bougies.

CIRIER. Officier de la Grande Chancelerie. Il y a deux *Ciriers*.

CIROESNE, ou CIROINE. ſ. m. Terme de Pharmacie, qui ſe dit d'un emplâtre compoſé de divers ingrediens, entre leſquels ſont la cire, & pluſieurs gommes qu'on fait fondre dans du vin. C'eſt pour cela que Nicod croit que *cerofine*, ou *ciroine* vient du mot Grec *ceros*, *cire*, & de *oinos*, *vin*. On pourroit auſſi le faire venir de *cerammani*, *je mêle*, & de *oinos*, à cauſe qu'on detrempe avec du vin les gommes qui entrent dans cet emplâtre. Les Latins l'appellent *emplaſtrum ceroneum*. Il eſt reſolutif, propre pour les fractures, & pour fortifier les parties. Le vulgaire donne le nom de *cirofine* à tous les emplâtres qui fortifient.

CIRON. ſ. m. Très-petit animal; c'eſt une eſpece de petit ver, rond & blanc, qui s'engendre d'une humeur âcre, & adufte en pluſieurs endroits du corps; mais il s'attache principalement à la main, & en ſe traînant ſous la peau la ronge petit-à-petit: ce qui cauſe une grande demangeaiſon. Swammerdam dit que le *ciron* ſort tout parfait de ſon œuf, & qu'il croît enſuite peu-à-peu. On ne decouvre que par le moyen du microſcope les diverſes parties d'un *ciron*. Mr. Gaſſendi en obſervant un *ciron*, l'a vû émeutir. Quelques-uns ſont venir le mot de *ciron* du mot Grec *cheir* qui ſignifie main, à cauſe que ce petit animal s'attache plus aux mains qu'aux autres parties du corps.

CIRON, ſignifie auſſi la petite ampoulle qui vient à l'occaſion

caſion du *citron*, à force de gratter la peau. On perce des *citrons* avec une épingle.

CIRQUE. ſ. m. Carriere; lieu; eſpace particuliérement deſtiné aux courſes de chevaux, & de chariots. Amphithéatre de figure ronde, ou ovale, qui ſervoit chez les Romains à donner des ſpectacles au peuple. On y repreſentoit diverſes ſortes de combats & de jeux. Le principal étoit la courſe de chariots. Les combattans étoient diviſés par quadrilles, qui prenoient le nom de la couleur de chaque quadrille. Les jeux du *Cirque* duroient cinq jours. Les Romains étoient fort paſſionnez pour les jeux du *Cirque*, temoin ce vers de Juvenal:

\- - - *Atque duas tantùm res anxius optat,*
Panem & Circenſes.

Quelques-uns veulent que ce nom vienne de *Creé*, à qui Tertullien en attribuë l'invention. Caſſiodore dit que *circus* vient à *circuitu*. Les Romains n'eurent au commencement point d'autre *Cirque* pour leurs courſes que le bord du Tybre d'un côté, & une paliſſade d'épées droites de l'autre, ce qui rendoit ces courſes dangereuſes, comme remarque Servius: d'où vient qu'Iſidore dit, que c'étoit à cauſe de cette paliſſade d'épées que ces jeux avoient été nommez *Circenſes*, *quaſi circum enſes*. Mais Scaliger ſe moque de cette interpretation. Le vieux Tarquin fut le premier qui fit bâtir à Rome un *Cirque* exprés, entre le Mont Aventin & le Palais; il avoit 2205. pieds de largeur, & 950. pieds de longueur: ce qui le fit appeller le *grand Cirque*. Il fut orné & accru par Jules Céſar, & par Auguſte; enſorte qu'il avoit trois ſtades de longueur, & une de largeur. Le *Cirque* de Flaminius, d'Aurelien, d'Antonin & de Neron étoient auſſi fort ſpatieux, & fort magnifiques. On comptoit huit ou dix *Cirques* à Rome. Il y en a encore quelques veſtiges. Les Romains avoient auſſi conſtruit un *Cirque* à Niſmes qu'on appelle les *Arenes*. Il eſt encore preſque tout entier.

CIRSOCELE. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une dilatation des veines ſpermatiques cauſée par un ſang groſſier & épais. On l'appelle auſſi, *Hernie varicqueuſe*.

Cirſocele vient du Grec *cirſos*, *varice*, & de *chelé*, *hernie*.

CIRURE. ſ. f. Compoſition de cire & de ſuif, qu'on fait pour enduire des ſouliers & des bottes, & pour empêcher qu'ils ne tirent l'eau. Ce Cordonnier a une *cirure* belle & luiſante. Pour faire une bonne *cirure*, il y faut mettre un peu de ſalpêtre. On dit auſſi *cirage*.

C I S.

CISAILLER. v. act. Couper avec les ciſailles. Quand on porte à la monnoye une piece legere ou alterée, il la faut *ciſailler* à l'inſtant pour l'ôter du commerce.

CISAILLES. ſ. f. plur. Ce qui reſte d'une lame de metail, quand on en a enlevé des flans avec les coupoirs pour faire de la monnoye; c'eſt-à-dire, le ſuperflu qui reſte dans cette lame, & qui ſe trouve entre les ronds. On refond ces *ciſailles* en lame pour employer toute la matiere.

CISAILLES, ſe dit auſſi des gros ciſeaux qui ſervent aux Ouvriers en metail pour couper des plaques minces & deliées, de fer blanc, de leton, d'argent, &c. Quelques Ouvriers les appellent *ciſorres*.

CISALPIN, INE. adj. Qui eſt en deçà les Alpes. Les Romains diviſoient la Gaule & le pais où eſt à preſent la Lombardie, en *Ciſalpine*, & Tranſalpine. Ce qui étoit *Ciſalpin* à l'égard de Rome, eſt Tranſalpin à nôtre égard. Il faut obſerver que le mot d'*Alpes* s'eſt dit de toute ſorte de hautes montagnes. Ainſi on a dit, les *Alpes* des Pyrenées, les *Alpes* de l'Apennin.

CISEAU. ſ. m. Inſtrument de fer trenchant & bien aceré par le bout, dont on ſe ſert à tailler, & couper le bois, la pierre, & même quelques metaux. Un *ciſeau* de Maçon, de Menuiſier, de Sculpteur, d'Orfevre de Serrurier, &c. Il y a des *ciſeaux* differens ou par leur figure, ou leur force, ou leur grandeur; on leur donne des noms divers ſelon les choſes auſquelles on les employe: ceux qu'on appelle *ciſeaux de lumiere*, ſont ceux dont on ſe ſert pour percer le bois de Guillaume, & rabots pour y mettre les fers. Les *ciſeaux*, ou *tranches* ſervent à fendre les barres de fer; les *ciſeaux* ou *tranches percées* ſervent à couper les fiches, ou couplets, & autres pieces de fer à chaud. Les *ciſeaux à froid* ſervent à coup de petites pieces de fer à froid. Il y a des *ciſeaux* pour tailler des limes; il y en a pour tailler des pierres, de differente forme; comme le *ciſeau en marteline*, qui a pluſieurs pointes au tranchant; le *fermoir*, ou *ciſeau à trois dents*; & la *rondelle ou ciſeau arrondi*, dont les Sculpteurs ſes ſervent pour le maibre. Il y a des *ciſeaux* pour les Menuiſiers; comme le ſimple *fermoir*; le *fermoir à nez rond*; le *bec d'ane*; le *gouge*; ceux-là ont tous un manche de bois. Il y a auſſi des *ciſeaux à deux biſeaux*, c'eſt-à-dire, deux tranchans &c. Il y en a pour les Charpentiers qu'ils nomment *ciſeaux à planches*, & d'autres pour ébaucher les mortaiſes qui s'appellent *ébauchoirs*; ceux-là ont un manche de bois avec des viroles par les deux bouts. On diſoit autrefois *ciſel*, & en la baſſe Latinité *ſciſelum*, d'où le mot eſt derivé.

On appelle figurément un bon *ciſeau*, un bon Sculpteur, un bon Ouvrier qui ſçait bien manier le *ciſeau*, bien graver, bien ciſeler.

CISEAUX, au plurier, ſignifie un inſtrument compoſé de deux branches attaches enſemble avec un clou rivé, ſur lequel elles ſont mobiles. Elles ont leurs taillans en dedans pour couper en les joignant l'une contre l'autre. Les Tailleurs, Lingeres, & autres s'en ſervent pour couper toutes ſortes d'étoffes. On eſtime fort les *ciſeaux* de Moulins. Un étui à *ciſeaux*. Couper ſes ongles, ſes cheveux avec des *ciſeaux*. Les Jardiniers ſe ſervent auſſi de grands *ciſeaux* emmanchez de bois pour tailler le buis, les paliſſades. Les Chaudronniers ont des *ciſeaux* à long manche pour couper des lames de cuivre, de fer blanc, &c.

Les Poëtes appellent mort, le *ciſeau de la Parque*. Voyez PARQUE.

CISELER. v. act. Couper, tailler, graver delicatement avec le ciſeau. C'eſt auſſi, & le plus ſouvent, Travailler ſur le metal; enſorte qu'en le repouſſant en divers endroits avec le marteau, & le ciſelet, on y fait toutes ſortes de fleurs & de figures agreables, & tout ce que la juſteſſe & l'art preſcrit. *Ciſeler* un ouvrage en relief.

Menage derive ce mot de *ciſel*, qu'on a dit autrefois au lieu de *ciſeau*, lequel a été fait de *cado*. Il cite auſſi Saumaiſe, qui le derive du Latin *ſciſſare*, qui ſignifie *couper*. D'autres derivent ce mot de *ciſum*, dont il eſt fait mention dans Vitruve.

CISELER, eſt auſſi un terme de Decoupeur, & ne ſe dit qu'en parlant de velours. C'eſt decouper avec agrément, & en maniere de fleurs le deſſus du velours, avec la pointe du ciſeau.

CISELÉ, ÉE. part. & adj. Taillé avec le ciſeau. Ce baſſin d'argent eſt un ouvrage *ciſelé*, travaillé avec le ciſeau.

On appelle auſſi *velours ciſelé*, du velours figuré qui imite le travail du ciſeau.

CISELET. ſ. m. Terme d'Orfevre qui ciſele. C'eſt une ſorte de petit outil d'acier delié & plat, dont l'Orfevre ciſeleur ſe ſert pour ciſeler. On ſe ſert auſſi de *ciſelets* pour graver les carrez qui ſervent à marquer la monnoye. Les matoirs ſont de petits *ciſelets*. On ſe

Digitized by Google

sert encore de *ciſeloirs* pour relever les écuſſons, les targettes, & autres pieces ſur le plomb.

CISELEUR. ſ. m. C'eſt une ſorte d'Orfevre qui ciſele le metal avec le ciſelet & le marteau, & qui y forme avec ces outils toutes ſortes d'agreables figures.

CISELEUR, eſt auſſi un des titres que prennent ceux qui ciſelent le velours.

CISELURE. ſ. f. Sculpture, gravûre, travail qui ſe fait avec le ciſeau. Cette menuiſerie eſt d'une belle *ciſelure*. La façon de la vaiſſelle d'argent augmente beaucoup par la *ciſelure*. *Ciſelure* dans la Serrurerie, ſe dit de tout ouvrage de tole amboutie au ciſeau.

Les Tailleurs de pierre appellent *ciſelure*, le petit bord qu'on fait avec le ciſeau à l'entour du parement d'une pierre dure pour le dreſſer: cela s'appelle relever les *ciſelures*. Les *ciſelures* ſervent auſſi pour diſtinguer des compartimens de ces paremens de pierre dure. Lorſque les Tailleurs commencent à tailler une pierre, ils y font une *ciſelure* avec le ciſeau & le maillet.

CISOIR. ſ. m. Ciſeau dont on ſe ſert pour couper l'or, & l'argent.

CISOIRE. ſ. f. Outil qui ſert à graver les poinçons, & les carrez neceſſaires pour la fabrication des monnoyes.

CISSOIDE. ſ. f. Terme de Geometrie. Ligne courbe.

CISTE. ſ. m. Plante dont il y a beaucoup d'eſpeces: quelques-unes portent le ladanum; les autres n'en portent point. On diviſe le *ciſte* qui ne porte point de ladanum en mâle & en femelle. Le *ciſte* mâle eſt celui qui a des fleurs rouges; le femelle les a blanches ou jaunes. Il y a pluſieurs eſpeces de *ciſte* mâle. Celle que J. Bauhin appelle *ciſtus mas major folio rotundiore*, eſt un arbriſſeau qui croit le plus ſouvent à la hauteur d'un homme. Ses feuilles ſont preſque rondes, velues, rudes. Ses fleurs ſont à pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe, de couleur rouge. Il leur ſuccede des fruits preſque ronds, velus, durs, partagez en pluſieurs loges remplies de ſemences menuës, rouſſes. Le *ciſte* femelle eſt plus petit que le mâle. Ses feuilles reſſemblent à celles de la ſauge. Ses fleurs, ſes fruits, & ſes ſemences ſont ſemblables aux fleurs, aux fruits, & aux ſemences du *ciſte* mâle; mais la couleur de ſes fleurs eſt blanche, ou quelquefois jaune. Un Latin *ciſtus famina folio ſalviæ*, CASP. BAUH. Les feuilles & les fleurs de ces deux eſpeces de *ciſte* ſont aſtringentes, propres pour la dyſenterie.

CISTERNE, ou CITERNE. ſ. f. Reſervoir ſouterrain d'eau de pluye. Les *citernes* doivent être faites avec de bon ciment pour retenir les eaux. Le fond doit être ou pavé, ou couvert de ſable, afin de mieux y conſerver les eaux pluviales. On appelle *citerneaux* de petits lieux voutez à côté de la *citerne*, où l'eau s'épure avant que d'entrer dans la *citerne*. On parle d'une *citerne* de Conſtantinople, dont les voutes portent ſur deux rangs de 212. piliers chacun. Ces piliers ont deux pieds de diametre, & ſont plantez circulairement, & en rayons qui tendent à celui qui eſt au centre.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de la prepoſition *cis*, comme ſi l'on diſoit, *cis terram*; c'eſt-à-dire, *inter terram*. D'autres le derivent de *ciſta*, qui ſignifie un *panier* fait d'oſier, qui ſert à mettre du pain & autres choſes. La *citerne* de même ſert à conſerver les eaux de pluye.

CISTERNE, ſignifie quelquefois ſimplement, un puits. En Orient les Caravanes ne boivent que des eaux de *citernes*.

CISTIQUE. adj. m. & f. Epithete qu'on donne aux arteres & aux veines de la veſicule du fiel. Il y a deux arteres *ciſtiques* qui ſont des rameaux de l'artere celiaque & qui y portent le ſang. Il y a auſſi deux veines *ciſtiques*, qui rapportent le reſte de ce même ſang, & qui vont ſe jetter dans la veine porte.

CISTRE. ſ. m. C'eſt un inſtrument à corde fort uſité en Italie; il a preſque la figure du luth, mais ſon manche eſt plus long, & diviſé en 18. touches. Il a quatre rangs de cordes, qui ont chacun trois cordes à l'uniſſon, à la reſerve du ſecond rang qui n'en a que deux. Ses cordes ſont ordinairement de leton, & ſe touchent avec un petit bout de plume, comme celles de la mandore. Son chevalet eſt auprès de la roſe, & les cordes ſont attachées au bout de la table à un endroit qu'on nomme *le pregne*. Ses touches ſont de petites lames de leton fort deliées. Il y a auſſi des *ciſtres* à ſix rangs de cordes. Les Italiens l'appellent *cythara*. On tient qu'Amphion a été inventeur du chant avec le *ciſtre*.

CISTUS. ſ. m. Plante. Voyez CISTE.

C I T.

CITADELLE. ſ. f. Forteresſe; place fortifiée de quatre, de cinq, ou de ſix baſtions, bâtie ſur le plus éminent d'une ville, pour la deffendre contre les ennemis, ou pour tenir les habitans dans l'obeïſſance, & de devoir. Il y a toûjours une grande eſplanade entre la ville & la *citadelle*. Briſer la ville par une bonne *citadelle*. Raſer la *citadelle*.

CITADELLE, ſe dit figurément d'un lieu fort. Vous vous tenez retranché chez vous comme dans une *citadelle*. Un Poëte Grec a dit hardiment: Jupiter, fermez bien la porte de l'Olympe, & defendez bien la *citadelle* des Dieux; les armes de Rome ont tout ſubjugué, BOU.

CITADIN, INE. ſ. m. & f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Habitant d'une cité. Il eſt encore en uſage en quelques villes d'Italie, pour ſignifier ceux qui ne ſont pas du corps de la Nobleſſe. Le Chancelier de Veniſe eſt ordinairement *Citadin*.

CITATEUR. ſ. m. Qui cite beaucoup. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Mr. Bayle s'en eſt ſervi. Les grands *Citateurs* qui pilleront les livres, & qui ramaſſent des paſſages ſans choix, & ſans arrangement, ſont de vrais compilateurs, qui peuvent faire de gros volumes à peu de frais, BAYL.

CITATION. ſ. f. Aſſignation, ajournement devant un Juge Eccleſiaſtique. On ne le dit gueres à l'égard des Juges Laïques. On appelle comme d'abus des *citations*, quand un Laïque eſt cité mal à propos devant un Official. On obſerve d'ailleurs les mêmes formalitez pour les *citations*, que pour les exploits d'aſſignation devant le Juge Laïque.

Ce mot vient du Latin *citatio*, de *cito*, de *cieo*.

CITATION, ſignifie auſſi, Allegation de quelque loi, de quelque autorité, ou de quelque paſſage. Ce livre eſt plein de fauſſes *citations*. Les Pedans font d'ordinaire beaucoup de *citations* inutiles; & par pure oſtentation. Coſtar eſt tout farci de *citations*, & penſées étrangeres, BAY. Le livre de C... eſt chargé d'un ſi grand nombre de *citations* qu'elles offuſquent, & empêchent de voir l'ouvrage de l'Auteur, ID. Les *citations* ne ſont plus guere du goût du Public, ſur tout dans les diſcours oratoires: ceux qui parlent en public, bien loin de nommer dans leurs *citations* les Auteurs dont les noms ſont barbares, à peine nomment-ils ceux dont les noms ſont devenus François. Il faut y ſuppléer par des traits qui deſignent, & qui marquent bien l'Auteur que l'on ne nomme pas. Mais il eſt bon d'obſerver que les *citations* figurées, & les periphraſes qui tiennent la place des noms, n'entrent gueres que dans le genre ſublime: les grandes expreſſions ne conviennent pas aux petits ſujets, BOU. Il y a moins d'un ſiecle que les *citations* étoient très-frequentes; Ovide, & Catulle venoient avec les Pandectes au ſecours de la veuve, & des pupilles, LABB. Les *citations* doivent être choiſies, & peu

Digitized by Google

peu frequentes sur tout dans une langue étrangere, à moins qu'elles n'ayent plus de poids & d'autorité que dans nôtre langue, ST. EV.

Que ces citations soient courtes, & serrées,
Et n'en change jamais les phrases consacrées,

L'ART DE PRECH.

CITE. s. f. Ville fermée de murs. Il ne se dit guéres qu'en Poëſie, ou en certaines phraſes conſacrées : les Theologiens appellent Jeruſalem, la *ſainte Cité*. Paris la Reine des *Cités*, CERISY.

Mais du diſcours enfin l'harmonieuſe adreſſe,
Raſſemble les humains dans les forêts épaiſſes,
Enferme les citez de murs, & de remparts, BOIL.

Ce mot vient du Latin *civitas*.

La *Cité de Dieu*, eſt un livre compoſé par St. Auguſtin contre les Payens. Il a été traduit en partie par Mr. Giri de l'Academie Françoiſe. Le premier Ouvrage qu'on mit ſous la preſſe, dés qu'on eut inventé l'Imprimerie, c'eſt la *Cité de Dieu*. St. Auguſtin y trace une hiſtoire des deux *citez* ; l'une celeſte, & l'autre terreſtre. Le ciel eſt la *Cité celeſte*, & la terre eſt la *Cité terreſtre*. Mr. du Pin admire plus la varieté, & l'aſſemblage des choſes, que la force & l'érudition de cet Ouvrage.

CITÉ, ſe dit particuliérement du cœur de la ville, & du lieu où eſt la Cathedrale, & l'Eveché. Paris eſt diviſé en Ville, *Cité*, & Univerſité. Demeurer dans la *cité* ; c'eſt-à-dire, dans l'ancien Paris, & vers l'Egliſe Cathedrale. Quelques-uns pretendent que *cité* ne ſe dit ordinairement que des Places où il y a deux villes ; l'une Vieille, & l'autre Nouvelle : & que c'eſt la Vieille qui porte le nom de *cité*. En Angleterre on appelle *cité*, l'enceinte de la ville de Londres, par oppoſition aux fauxbourgs qui ſont d'une plus grande étenduë que la *cité*. D'autres ſoutiennent que le nom de *cité* eſt reſtreint aux villes Epiſcopales. Du moins en Eſpagne on met une grande difference entre les *citez*, & les villes. Les *citez* ſont les Archevêchez, & les Evêchez ſeulement ; ſi quelques autres villes portent le titre de *cité*'c'eſt par grace ſpeciale.

CITER. v. act. Ajourner ; aſſigner ; ſommer devant le Juge. Ce garçon a été *cité* devant l'Official en execution d'une promeſſe de mariage. Cet Heretique a été *cité* à Rome, au Concile General. Les Chevaliers ſont *citez* pour ſe trouver au Chapitre de leur Ordre. En Latin on dit *citare* au même ſens.

CITER, ſignifie auſſi, Alleguer un paſſage, une autorité ; nommer celui duquel on tient quelque choſe. *Citer* hors ; *citer* juſte. *Citer* les Anciens à chaque page c'eſt pedantiſme, BOU. Un Auteur ne doit jamais *citer* ſes propres Ouvrages, BAT. Voyez un peu quelles gens je vous *cite*, PASC. J'eſpere qu'un jour on m'entendra *citer* le divin Platon, LE CH. DE M.

CITER, ſignifieencore ſimplement, Alleguer ; nommer ſon témoin ; appeller en garentie celui dont on a appris quelque choſe, ſoit pour confirmer ce qu'on dit, ſoit parce qu'on ne veut pas en répondre ſoi même. Je vous *cite* mon auteur. Je vous donne cet avis ; mais ne *citez* perſonne. Je ne veux rien dire ; car je n'aime point à être *cité*.

CITERIEUR, EURE. adj. Qui eſt en deçà, & de nôtre côté, par rapport au lieu où l'on parle. L'Inde *citerieure* eſt celle qui eſt en deçà du Gange ; l'ulterieure, celle qui eſt en delà. On ne s'en ſert que dans un traité de Geographie.

Ce mot vient de la prépoſition *cis*.

CITISE. ſ. m. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de trois ou de quatre coudées, noirâtres, veluës. Ses feuilles ſont oblongues, veluës, attachées trois à trois ſur une queuë. Ses fleurs ſont legumineuſes, grandes, de couleur jaune, ramaſſées pluſieurs enſemble. Elles ſont ſuivies de gouſſes fort aplaties, garnies de longs poils, & compoſées de deux coſſes, entre leſquelles il y a quelques ſemences plates, oblongues, noirâtres. En Latin *cytiſus ſalix ſubroſa lanugine brevior*, C. BAUH. il y a beaucoup d'autres eſpeces de *citiſe*.

CITOYEN, ENNE. ſubſt. Bourgeois : Habitant d'une ville. Etre bon *citoyen*. Cette ville a un grand nombre de riches *citoyens* ; on le dit principalement des *citoyens* de Rome. Pour être un vrai *citoyen* Romain il falloit que ces trois choſes concouruſſent : être habitant de Rome ; être enrôlé dans l'une des 35. Tribus, par le Cenſeur, & avoir le droit de parvenir aux dignitez. Ceux à qui l'on accordoit les droits, & les privileges de *citoyen* Romains, mais qui n'avoient point de tribu, & habitoient hors de Rome, & dans les colonies, n'étoient proprement que des *citoyens* honoraires, L'OYSEAU. Les Romains fiers de la grandeur de Rome, s'imaginoient que c'étoit preſque tuer un homme du neant, que de le faire *citoyen* Romain, PATRU. Nul Magiſtrat n'avoit le droit du glaive ſur un *citoyen* Romain ni de lui faire ſubir aucune peine afflictive, non pas même les Conſuls : Il n'y avoit que le peuple qui eut le droit de condamner à mort un *citoyen* Romain. Le peuple même s'en dépouilla par la loy *Porcia*, laquelle permettoit à tout *citoyen* condamné à mort de ſe retirer de Rome ; l'exil tenoit lieu de chatiment, & il ſuffiſoit de ſe bannir volontairement. L'Empereur Antonin le Pieux abolit les privileges des *citoyens Romains*, en faiſant *citoyens* tous les ſujets de l'Empire, Loy 17. au digeſte de *ſtatu hominum* liv. 1. tom. 5.

CITRE. ſ. m. Arbre d'Afrique du bois duquel on fait des tables & autres ouvrages de cette nature. En Latin *citrus*, DANET.

CITRIN, INE, adj. Eſpece de couleur jaune, & ſemblable à celle du citron. Il y a un bois qu'on appelle ſantel *citrin* à cauſe de ſa couleur. Il y a auſſi un emplâtre qui eſt appellé *citrin* par la même raiſon. Les Medecins diſent que les urines des perſonnes ſaines doivent être *citrines*.

CITRIN. ſ. m. Eſpece de criſtal qui eſt ainſi appellé à cauſe de ſa couleur citrine.

CITRIN, ſe dit auſſi d'une certaine couleur jaune que les Chymiſtes pretendent donner au metal pour faire de l'or ; & qu'ils appellent autrement la *grande teinture minerale*.

CITRON. ſ. m. Fruit oblong, de groſſeur differente, couvert d'une écorce raboteuſe, odorante, de couleur citrine. Il y a des *citrons* aigres pleins d'un jus qui a un petit acide fort agreable, & qui ſert à faire la limonade, & pluſieurs ſauces. Il y a auſſi des *citrons* doux qu'on mange pour ſe rafraîchir, & pour ſe defalterer ; on en fert aux bals & aux aſſemblées. On fait des ſalades de *citrons*, du ſyrop de jus de *citron*. On confit les écorces de *citrons* ; on fait auſſi de cette écorce de la pâte, & du ſyrop. Le *citron* eſt trés-bon contre les poiſons. Athenée rapporte que deux criminels ayant été condamnez à être expoſez aux ſerpens ; comme on les menoit au ſupplice, une cabaretiere leur donna par pitié un *citron* qu'elle tenoit en ſa main, & qu'elle mangeoit. Ces criminels le mangerent. Un peu après étant expoſez aux plus dangereux & aux plus gros aſpics, & mordus rudement, ils n'en furent pourtant pas incommodez. Depuoi le Juge fort étonné demanda au ſoldat qui les avoit en garde, s'ils avoient bû ou mangé quelque choſe. Ayant ſçû qu'on leur avoit donné par hazard un *citron*, il commanda que le lendemain on en donnât encore à manger à l'un d'eux ſeulement. Celui qui n'en mangea point mourut incontinent, & celui qui en avoit mangé ne ſentit aucun mal. En Latin *citreum*, ou *citrum*, dont a été fait le mot François. Les Grecs l'appellent *kedromelon*.

Digitized by Google

CITRON, ſe prend auſſi pour la couleur de citron. Ce taffetas eſt *citron*.

CITRONAT. ſ. m. Confiture faite de peau de citron couppé en filets longs & menus, & qu'on aſſemble pour en faire comme un rocher. On fait pareille choſe de l'orange, & on l'appelle *orangeade*.

CITRONAT, eſt auſſi une eſpece de dragée dans laquelle on enferme un morceau d'écorce de citron.

CITRONNÉ, ée. adj. Liqueur, ou ragoût où l'on a épreint du jus de citron. La gelée pour être bonne doit être *citronnée*. Tiſane *citronnée*.

CITRONNIER. ſ. m. Petit arbre toûjours vert qui porte les citrons. Ses rameaux ſont étendus, pliants, revêtus d'une écorce verte & unie. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du laurier, mais plus charnuës & plus grandes, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, d'une belle couleur verte luiſante, principalement en deſſus, d'une odeur forte, pleine de trous ſi petits qu'à peine les peut-on apercevoir. Sa fleur eſt à cinq feuilles diſpoſées en rond, de couleur blanche, d'une odeur agreable. Il lui ſuccede un fruit oblong, gros comme une groſſe poire, couvert d'une écorce raboteuſe, charnuë, de couleur au commencement verte, mais qui devient en meuriſſant citrine & luiſante en dehors, blanche en dedans, d'une odeur agreable, & d'un goût aromatique piquant. On trouve ſous cette écorce une ſubſtance veſiculeuſe, pleine d'un ſuc acide fort agreable au goût, & de quelques ſemences oblongues, blanches, moëlleuſes, un peu ameres. En Latin *citreum vulgare*, P. TOURNEFORT. L'écorce du *citron* fortifie le cœur & l'eſtomac: ſon ſuc eſt rafraichiſſant, cordial, propre pour deſalterer: ſa ſemence eſt auſſi cordiale, bonne contre les vers. Les *citroniers* ne viennent que dans les païs chauds. Palladius fut le premier qui en peupla l'Italie, où il les porta de Medie: d'où vient qu'on les appelle auſſi en Latin *malus Medica*. On les appelle encore *malus Aſſyria*, parce qu'on en aporta auſſi d'Aſſyrie.

CITROUILLE. ſ. f. Plante qui pouſſe pluſieurs tiges ſarmenteuſes, foibles, rampantes à terre, veluës, garnies de feuilles grandes, rudes, decoupées fort profondement. Ses fleurs ſont des cloches taillées en cinq pieces, de couleur jaune. Il leur ſuccede de gros fruits ronds, charnus, couverts d'une écorce aſſez dure, mais unie, de couleur verte obſcure, parſemée de taches vertes ou blanches. La chair de cette écorce eſt ſemblable à celle du concombre, ferme, blanche ou rougeâtre, d'un goût doux & agreable: elle renferme une ſubſtance moelleuſe qui contient des ſemences oblongues, larges, aplaties, ridées, noires ou rouſſes, couvertes d'une peau dure, ſous laquelle on trouve une moelle blanche. En Latin *anguria citrullus dicta*, C. BAUH. ou *citrullus Officinarum*. La ſemence de *citrouille* eſt une des quatre ſemences froides; elle eſt pectorale & adouciſſante. On mange de la *citrouille* en potage & en fricaſſée. *Citrouille aoûtée* eſt celle qu'on cueille après le mois d'Août.

On appelle figurément une femme dont la taille eſt groſſe & mal faite, une groſſe *citrouille*.

C I V.

CIVADE. ſ. f. Poiſſon d'étang de mer, couvert d'une croute, qui eſt de tête mou, & grand comme le doigt. La *civade* a le corps moucheté & pluſieurs petits pieds. Sa chair eſt douce, & eſt rouge lorſqu'elle eſt cuite, ROND.

CIVADIERE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt la voile du mât de beaupré. Comme elle eſt fort inclinée elle a deux gros trous, afin que l'eau ſe puiſſe écouler, quand il arrive qu'elle touche la mer, cette voile prend tout le vent qui échappe le long du bordage. La *civadiere* ſert autant à ſoutenir le navire, & à le dreſſer vers le haut, qu'à le pouſſer en avant.

CIVE, ſ. m. Sauce & ragoût qu'on fait avec les morceaux d'un lievre. Manger un bon *civé*.

Ce mot vient du Latin *cepulla*.

CIVES. ſ. f. pl. Ce ſont de petites pieces de verre taillées en rond, dont on ſe ſervoit autrefois pour la fabrique de vitres. On en voit encore en Allemagne.

CIVETTE. ſ. f. Petit animal dont on tire un parfum qu'on appelle auſſi *civette*. Elle eſt de la taille d'un chat, ou d'une groſſe fouine. Elle a d'ordinaire vingt pouces de long, & ſa queuë dix. Son poil qui eſt court ſur ſa tête, & aux pattes, eſt fort long par le reſte du corps, ayant quatre pouces & demi ſur le dos. Il eſt dur & rude, & entremêlé d'un autre plus court & plus doux, friſé comme de la laine. Le grand poil eſt de trois couleurs faiſant des taches & des bandes, les unes noires, les autres blanches, & les autres rouſſâtres; mais le noir eſt la couleur dominante ſur le corps. Le nez, le ventre, le deſſous de ſa gorge ſont noirs, auſſi-bien que ſes pieds qui ſont courts, & aboutiſſent en cinq doigts & un ergot, avec des ongles noirs, non crochus, & peu pointus. Ses oreilles ſont plus petites & moins pointuës que celles d'un chat, noires par dehors, bordées de blanc, & blanches par dedans. Sa queuë eſt noire par deſſus, & mêlée d'un peu de blanc par deſſous. Elle a les yeux enfermez dans deux taches noires, & on dit qu'ils éclairent la nuit comme ceux des chats. Le deſſus de la tête juſqu'aux oreilles eſt gris. Elle a ſur le cou quatre bandes noires ſur un fond fort blanc. Elle a auſſi quelques taches, que Pline appelle des *yeux* dans la panthere, mais qui ne ſont point iſolées. Ses dents ſont canines, & fourent rompuës, car c'eſt un animal farouche, qui ſe les rompt en mordant les barreaux de fer de ſa cage quand il eſt enfermé. La poche, ou le ſac où eſt le receptacle de la *civette*, eſt au deſſous de l'anus. Elle a deux pouces & demi de large, & trois de long. Sa capacité peut contenir un petit œuf de poule. On fait ſortir la liqueur odorante d'un grand nombre de glandes qui ſont entre les deux tuniques de ſes poches. Scaliger & Matthiole croyent que le parfum de la *civette* n'eſt rien autre choſe que ſa ſueur: mais cela eſt faux: auſſi-bien que ce qu'ils diſent qu'elle ſe perfectionne avec le temps, & que le reſte du corps ſent bon. Pluſieurs croyent avec Belon, que nôtre *civette* n'eſt autre choſe que l'hyene dont parle Ariſtote, ou que c'en eſt une eſpece. Mais Scaliger, Ruel, Matthiole, Leon Africain, Busbec, Aldrovandus, & autres Modernes veulent que la *civette* ait été inconnuë aux Anciens, & que ce ſoit une eſpece de chat.

Ce mot vient de l'Arabe *zibet*, ou *zebed*, qui ſignifie *écume*; car en effet cette liqueur eſt écumeuſe en ſortant, & fort blanche; & elle perd ſa blancheur, quand elle eſt repoſée. Tout cela eſt tiré des Memoires de Mr. Perrault. Le Pere Ange de St. Joſeph dit qu'il a vû pluſieurs fois à Baſſora le *gatto zibetto*, & que c'eſt une fouine qu'on frappe avec un petit bâton juſqu'à tant qu'elle fuë le muſc. On enferme à ce qu'il dit ces ſortes de *civettes* fort étroitement, pour en tirer la ſueur qui coule entre leurs aines & cela une fois par jour. Elles ſont d'un grand revenu; mais elles depenſent beaucoup. Toutes les fois qu'on en veut ramaſſer la ſueur, on leur met le cou dans une fourche, afin de s'en rendre maître, parcequ'elles ſont fort mechantes, & ne s'appriviſent point.

CIVETTE. Parfum qu'on tire de la *civette*. Sentir la *civette*. L'odeur de la *civette* eſt trop forte.

CIVETTE, eſt auſſi une petite herbe odoriferante qu'on met dans les ſalades.

Digitized by Google

CIVIERE. ſ. f. Sorte de petit brancard qui a quatre bras, & que deux hommes portent, l'un portant les bras de devant, & l'autre ceux de derriere. Dans les ateliers on appelle *bar*, les *civieres* à bras: & dans l'Egliſe on appelle *civieres à cou*, celles ſur leſquelles on porte des reliques, ou des pains benits. Il y a auſſi des *civieres* qui n'ont que deux bras & une roue, & qu'une ſeule perſonne mene fort aiſément. On l'a appellée en Latin *civieria*, ou *canoveticrium*.

On dit en proverbe, Cent ans banniere, & cent ans *civiere*; pour dire, que dans un ſiecle toutes choſes changent; & que tel qui étoit élevé, tombe par les revolutions que le temps produit. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois la bannere étoit une marque d'éminente nobleſſe, & la *civiere* n'eſt qu'à l'uſage des pauvres gens.

CIVIL, ILE. adj. Qui regarde la police des villes, qui concerne le commerce & la ſocieté entre les hommes. Les loix ne tendent qu'au maintien & au repos de la ſocieté civile. Il faut punir ſeverement tous les crimes qui bleſſent la ſocieté *civile*. Les guerres *civiles* ruinent les Etats les plus floriſſans; c'eſt-à-dire, les guerres inteſtines, & entre ſujets d'une même Etat. Un mineur eſt incapable des moindres actes de la vie *civile*, C. B. Juſtinien appelle *Droit Civil*, les conſtitutions & les loix qui ſont établies en faveur de la ſocieté des hommes par chaque ville, ou chaque peuple en particulier. Mais aujourd'hui par le *Droit Civil* l'on entend ſeulement, le recueil des loix Romaines à la difference du Droit Canon, & du Droit Municipal & Coutumier. Tribonian a fait une Compilation du *Droit Civil* par l'ordre de Juſtinien, compoſé du Digeſte, du Code, & des Inſtitutes: & c'eſt ce qu'on appelle le *Corps du Droit Civil*. Voyez DROIT CIVIL. On le nomme autrement *Droit écrit*.

CIVIL, en termes de Palais, eſt la procedure ordinaire qu'on fait dans les procés *Civils* & pour des interêts pecuniaires; par oppoſitions aux procés *criminels*. Ainſi on diſtingue le Lieutenant *Civil*, d'avec Lieutenant Criminel. La Chambre *Civile*. Le Greffe *Civil*. L'ordonnance *Civile*; le ſtile *Civil*; le Code *Civil*. On appelle *Partie Civile*, celui même qui pourſuit un procés en crimes, parce que la *Partie Civile* ou privée ne peut conclure qu'à des reparations, & à des dommages & interêts *Civils*. Voyez PARTIE. En procés criminel, on appelle concluſions *civiles*, les écritures qu'on fait pour demander des interêts *civils*, & des dedommagemens pour la partie offenſée. Elles ſont abrogées par l'Ord. de 1670.

REQUETE CIVILE, eſt une voye de Droit, par laquelle on ſe pourvoit contre les arrêts des Cours Souveraines. Voyez REQUETE.

On appelle *mort civile*, ce qui emporte un retranchement des droits, & des fonctions de la ſocieté *civile*, comme une condamnation aux galeres, ou à un banniſſement à perpetuité, ou une condamnation à mort par contumace; après quoi on ne regarde plus un homme comme vivant. On le dit auſſi de ceux qui n'ont plus la faculté d'agir en Juſtice, ni de ſucceder; comme ceux qui ont renoncé au monde, en faiſant des vœux dans les Monaſteres.

CIVIL, ſignifie auſſi, Poli, honnête; qui ſçait bien vivre. Un homme *civil*, eſt celui qui connoît les bien-ſeances du monde, & qui les ſçait pratiquer, LE CH. DE M. Un homme *civil* a toûjours un air obligeant, & des manieres careſſantes, M. Sc. C'eſt une grande incivilité que d'être *civil* à contre-temps, LE CH. DE M. On a beſoin d'adreſſe, & d'eſprit pour être *civil* à propos, & de bonne grace, ID. Un *civil* par excés eſt plus fâcheux qu'un incivil, OE. M.

CIVILEMENT. adv. Selon la forme des procés civils. Ce terme eſt oppoſé à *Criminellement*. Voyez CIVILISER.

CIVILEMENT, ſignifie auſſi, Honnêtement. Cet homme m'a traité, m'a reçu fort *civilement*; il en a agi fort *civilement* avec moi.

On dit auſſi, qu'un homme eſt mort *civilement*, quand il eſt condamné à mort par contumace, ou aux galeres; ou à un banniſſement à perpetuité; ou quand il a fait profeſſion dans un Monaſtere: car alors il eſt cenſé retranché de la ſocieté civile.

CIVILISER. v. act. Polir les mœurs: rendre civil, & ſociable. La predication de l'Evangile a *civiliſé* les peuples les plus ſauvages. Il n'y a rien de plus propre à *civiliſer* & à polir un jeune homme, que la converſation des Dames, M. Sc. La raiſon autrefois rude & auſtere, s'eſt *civiliſée* avec le temps, & n'a plus ſon ancienne auſterité, S. Ev.

CIVILISER, en termes de Palais, ſignifie, Recevoir un accuſé en procés ordinaire. Changer la procedure criminelle en ſimple action civile; c'eſt-à-dire, que le Juge convertit l'information en enquête; permet au défendeur de faire une enquête de ſa part; ordonne que le demandeur lui ſera ſignifier les noms & ſurnoms des témoins pour fournir ſes reproches, & après les reproches fournis, lui donner communication de l'enquête; fait recolement ni confrontation de témoins: tout cela ne ſe pratique point dans la procedure criminelle. Le Juge peut cependant réprendre la voye extraordinaire, & pourſuivre criminellement s'il ſe preſente de nouvelles preuves contre l'accuſé. On ne *civiliſe* point un procés quand le Procureur du Roi eſt partie. Après la confrontation des témoins on ne peut plus *civiliſer* le procés, ni recevoir l'accuſé en procés ordinaire, ORD. DE 1670.

CIVILISÉ, ÉE. part. & adj. Peuple *civiliſé*. Procés *civiliſé*.

CIVILITE'. ſ. f. Science du monde; ſçavoir vivre; maniere honnête, & polie d'agir, & de converſer. La *civilité* eſt la ſcience des ceremonies, & des formalitez, S. Ev. Il y a bien de la difference entre la *civilité*, & la ceremonie, OE. M. Les loix de la *civilité* ſont penibles, MONT. Il y a des gens incivils par trop de *civilité*, ID. La *civilité* ne conſiſte qu'en certaines manieres meſurées, & compaſſées, dont les hommes ſont convenus entr'eux, BELL. La *civilité* eſt un certain jargon que les hommes ont établi pour cacher les mauvais ſentimens qu'ils ont les uns pour les autres, OE. M. La *civilité* eſt comme la beauté; elle commence, & elle fait les premiers nœuds de la ſocieté, MONT. La *civilité* n'eſt autre choſe qu'un commerce continuel de menſonges ingenieux pour ſe tromper mutuellement, FL. Il eſt aſſez difficile de diſtinguer la flatterie d'avec la *civilité*, & la politeſſe du monde, M. Sc. La *civilité* a augmenté parmi nous à meſure que la politeſſe s'y eſt introduite, CAIL. Il vaudroit mieux ſe contenter d'une *civilité* froide qui n'offenſe point, que de ſe trahir par une *civilité* exceſſive qui attire les importuns, M. Sc. Combien de haines ſecretes ne couvre-t-on pas ſous des apparences de *civilitez* affectées, FL. Les *civilitez* gênantes & étudiées ſont importunes, BELL. Le veritable eſprit du monde a trouvé l'art d'introduire une certaine *civilité* familiere, qui rend la ſocieté agreable, & commode, OE. M. Ceux qui ſont élevez dans les premiers rangs doivent s'abaiſſer en quelque maniere par leurs *civilitez*, pour jouïr ſans envie de leur préeminence, MALER. La *civilité* n'eſt bien ſouvent qu'une envie de paſſer pour poli, & une crainte d'être regardé comme un homme ſauvage, & groſſier, M, ESP.

CIVILITÁZ, au pluriel ſignifie auſſi, Honneteté; compliment. Je vous prie de faire mes *civilitez* à un tel. Je lui

Digitized by Google

lui ay rendu mes *civilitez*; c'eſt-à-dire, mes devoirs.

CIVILITÉ, ſe prend auſſi pour un livre qui enſeigne les regles de la *Civilité*. La *Civilité Françoiſe*.

CIVIQUE. adj. Se dit des couronnes de chêne, qu'on donnoit autrefois à Rome à ceux qui avoient ſauvé la vie d'un citoyen dans une bataille, ou dans un aſſaut. La *couronne civique* fut donnée à Auguſte, qui fit battre de la monnoye avec cette deviſe; *Ob cives ſervatos*; c'eſt-à-dire, pour avoir ſauvé des citoyens. On la donna auſſi à Ciceron, après qu'il eut découvert la conjuration de Catilina.

C L A.

CLABAUD. ſ. m. Chien courant à grandes oreilles pendantes, & qui ſe recrie mal à propos ſur les voyez. Les Chaſſeurs n'ont point de creance aux *clabauds*.

Nicod derive ce mot de l'Hebreu *cheleb*, ou du plurier *chelabim*, qui ſignifie *chien*.

On dit figurément, Qu'un chapeau fait le *clabaud*, quand les bords pendent de tous côtez; c'eſt-à-dire, qu'il baiſſe l'oreille, comme font les chiens *clabauds*.

CLABAUD, figurément ſignifie auſſi, un Sot; un Fat; un Babillard: Mais ſeulement parmi le petit peuple. C'eſt un vrai *clabaud*.

CLABAUDER. v. n. Abboyer fortement, & ſans ſujet, comme font les chiens clabauds.

CLABAUDER, ſe dit auſſi de l'abboi des mâtins.

CLABAUDER, figurément ſignifie, Criailler; declamer; faire beaucoup de bruit, & ne dire rien de ſolide. Cet Avocat ne fait que *clabauder*. Vous *clabaudez*, en Pedant ſur des vetilles de Grammaire, ST. AMANT.

Il eſt auſſi quelquefois actif. Que deviendrai-je, entendant les Libraires me *clabauder*? BOIS-R.

CLABAUDERIE. ſ. f. Criailleries; cri fatigant & ennuyeux. Il m'étourdit les oreilles avec ſes *clabauderies*. Tous ces termes ſont du ſtile bas.

CLABAUDEUR. ſ. m. Criard; criailleur; qui clabaude; qui va declamant par le monde, & fait bien du bruit pour peu de choſe. Que je hais ces *clabaudeurs* éternels.

CLACQUER. Voyez CLAQUER.

CLAIE, CLAION. Voyez CLAYE & CLAYON.

CLAIR, AIRE. adj. Lumineux; éclatant; qui jette de la lumiere. Le Soleil eſt clair. La Lune eſt *claire*. Venus eſt la plus *claire* des Planetes, &c. Un feu *clair*. Rendre une lumiere fort *claire*.

Ce mot vient du Latin *clarus*, qui en ſa premiere ſignification veut dire un *illuſtre*, *celui qui eſt publié victorieux à haute voix*. Ce mot vient donc du Grec *kleo*, d'où vient *kalo*, *kaleo*, *voco*, ou *publico*, *altâ voce pronuntio*, MARTINIUS.

CLAIR, ſe dit auſſi au ſubſtantif, & ſignifie, Clarté. Le *clair* de la Lune. Il fait un beau *clair* de Lune.

CLAIR, ſignifie encore, Ce qui reçoit beaucoup de jour, & de lumiere; il eſt oppoſé à *obſcur*. Cet appartement eſt fort *clair*, & celui-la obſcur. Autrefois les Egliſes étoient fort obſcures; maintenant on les fait fort *claires*.

CLAIR, ſe dit encore des corps qui reflechiſſent beaucoup de lumiere: comme ceux dont la ſurface eſt fort unie, fort nette, fort polie. Les miroirs d'acier ſont plus *clairs* que ceux de verre, parcequ'ils ſouffrent un plus beau poli. Ces chenets ſont fort *clairs*, voilà de la vaiſſelle bien *claire*, & bien luiſante. En ce ſens on dit qu'un teint eſt *clair*, quand il eſt uni, vif & poli. Avoir le teint *clair*, & frais.

CLAIR-BRUN, ſe dit des cheveux, qui ſont d'un brun éclatant, & moins enfoncé. Voilà des cheveux d'un beau *clair-brun*. On dit d'une fille qui a des cheveux *clair-bruns*, que c'eſt une *Claire-Brune*, L'ACAD.

CLAIR, en termes de Peinture, ſe prend ſubſtantivement, & ſe dit des parties les plus éclairées qui reflechiſſent plus de lumiere, & qui ſont compoſées de couleurs plus hautes, & plus voyantes. En ce ſens il a un plurier. La ſcience du Peintre eſt de bien menager & de bien entendre les *clairs* d'un tableau.

CLAIR-OBSCUR, ſignifie auſſi, un deſſein qui n'eſt fait qu'avec deux couleurs, ordinairement de blanc & de noir; & quelquefois de jaune rougeâtre qu'on appelle *ſtrage*: ou un deſſein qui n'eſt lavé que d'une ſeule couleur, ou dont les ombres ſont d'une couleur brune, & les jours rehauſſez de brune. On le dit auſſi des eſtampes de deux couleurs qu'on tire à deux fois, dont on voit des volumes chez les curieux d'eſtampes.

On dit auſſi le *clair-obſcur* d'un tableau, en parlant de la maniere dont on a placé, & traitté les jours, & les ombres, & avec laquelle le Peintre a repandu la lumiere ſur tous les corps; ſi la lumiere diminuë peu à peu, & avec douceur, enſorte qu'elle finiſſe & le termine dans une ombre diffuſe & legere, & qu'enfin elle devienne comme inſenſible, & de nulle couleur, on dit, que le *clair-obſcur* eſt bien entendu, FEL. Ainſi on dit qu'un Peintre entend bien l'artifice du *clair-obſcur*, lors qu'il ſçait donner à ſes figures un grand relief; qu'il debrouille les objets, & les detache bien par le moyen de la lumiere, & des ombres, en diſpoſant les corps en ſorte que recevant de grandes lumieres, ils ſoient ſuivis de grandes ombres. Ce mot eſt compoſé, & imité des Italiens qui diſent, *chiaro obſcuro*.

CLAIR, ſignifie encore, Ce qui n'eſt pas épais, ni en grand nombre: de ce qui n'eſt ni preſſé, ni ſerré. Les blez ſont *clairs* dans les champs maigres. Les arbres ſont *clairs* dans cette forêt. La gaze eſt la plus *claire* de toutes les étoffes, & la mouſſeline de toutes les toiles.

On dit une porte à *claires* voyes; pour dire, treilliſſée, & qui n'eſt faite que de barreaux. On le dit auſſi de l'eſpace qui eſt entre les ſolives d'un plancher, quand cet eſpace eſt trop large. On le dit de même des chevrons d'un comble qui n'eſt pas aſſez peuplé.

CLAIR, ſe dit auſſi des corps qui donnent paſſage aux rayons de la lumiere; & en ce cas il ſignifie, Diaphane, tranſparent. Un verre *clair*; un criſtal très-*clair*. Un dit, une vuë *claire*; c'eſt-à-dire, une vuë nette & diſtincte. Un temps *clair*, eſt un temps ſerain, & qui n'eſt point chargé de nuages.

CLAIR, ſignifie encore, Net; pur; qui n'eſt ni brouillé, ni trouble. Un vin *clair*. Une eau *claire*, & pure.

CLAIR, ſe dit auſſi des choſes, qui ont peu de conſiſtance. Ce ſirop eſt trop *clair*. On dit, qu'un Pulmonique crache le ſang tout *clair*; c'eſt-à-dire, tout pur.

CLAIR, ſe dit auſſi en Muſique des ſons aigus, & éclatans: une voix *claire*, & nette. Cette cloche a un ſon *clair* & argentin.

CLAIR, ſe dit auſſi figurément & ſignifie, Net; intelligible; qui n'eſt ni obſcur, ni embrouillé. Un diſcours *clair*, & dont le ſens eſt *clair*. Un ſtile *clair*, & facile. Un eſprit *clair*, eſt un eſprit qui conçoit, & qui explique les choſes nettement, & diſtinctement. La narration dans le diſcours doit être exacte, *claire*, & ſerrée, ST. EV. Thucydide n'eſt pas toûjours *clair* à force d'être concis, & trop ſubtil dans ſes penſées, BOU. Que deviendroient beaucoup de penſées de Tertullien, ſi on les avoit reduites à leurs plus *claires* & plus ſimples idées? MALEB.

Remplí bien ton Sermon, n'y laiſſe point de vuide,
Et que juſqu'à la fin, il ſoit clair *&* ſolide,

L'ART DE PRECH.

CLAIR, figurément ſignifie encore, Evident; manifeſte.

feſte. Une raiſon *claire*; un droit *clair*, & inconteſtable. Un argument *clair*, & convainquant. On dit d'une choſe qui ne peut recevoir la moindre difficulté, Cela eſt *clair* comme le jour. Les eſprit indeterminez doutent & balancent ſur les queſtions les plus *claires*, LE P. L. On ne doit recevoir une verité qu'après une vuë *claire* & diſtincte de ce qui eſt neceſſaire pour porter un jugement aſſuré, MALEB.

On dit que les affaires d'un homme ſont *claires*, que ſon bien eſt *clair*; pour dire, qu'elles ne ſont point embrouillées; que perſonne ne lui en diſpute la poſſeſſion; qu'il n'eſt point endetté. Le fonds ſera pris ſur les plus *clairs* deniers du Treſor Royal. C'eſt-à-dire, qu'on peut toucher dès qu'on veut; de l'argent comptant. Cette terre eſt le plus *clair* de ſon bien. C'eſt à-dire, le plus beau, le plus conſiderable morceau.

CLAIR. adv. D'une maniere *claire*, nette, & diſtincte. Il fait *clair*; c'eſt-à-dire, il eſt jour, ou la Lune éclaire. On dit qu'un homme entend fort *clair*; c'eſt-à-dire, qu'il a l'oreille très-bonne: on dit qu'il parle *clair*; c'eſt-à-dire, d'une voix grêle, & aiguë. On dit figurément qu'un homme entend *clair*, qu'il voit *clair*; c'eſt-à-dire, qu'il entend à demi mot; qu'il eſt penetrant, & intelligent. On dit d'un ſot, d'un ſtupide, Qu'on ne lui ſçauroit faire voir *clair*; qu'on ne peut lui faire ouvrir les yeux. Dans le ſombre avenir je ne vois pas trop *clair*, BENS. c'eſt-à-dire, obſcurément. On dit encore, qu'un homme parle haut & *clair*; qu'il parle *clair* & net; c'eſt-à-dire, franchement; ſans diſſimulation; ſans detour. On dit proverbialement, que les honnêtes gens ſont *clair* ſemez; c'eſt-à-dire, en petit nombre.

On appelle du vin tiré à *clair*, du vin tiré en bouteilles juſqu'à la lie, après qu'il a long temps repoſé.

CLAIR, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit de celui qui entreprend quelque choſe au delà de ſes forces, & où il ne réüſſira pas, qu'il n'y fera que de l'eau toute *claire*. On dit, que l'argent eſt *clair* ſemé chez quelcun; pour dire, qu'il n'en a gueres. On dit auſſi, qu'un homme veut voir *clair* en une affaire; pour dire, voir s'il y peut trouver ſes ſûretez.

Filles de Sainte Claire. Religieuſes de l'Ordre de St. François. C'eſt le ſecond Ordre dont il fut le Fondateur. Cet Ordre fut confirmé par Innocent III. en 1209. & par Honore III. en 1223. Il ſe diviſa en deux branches. La I. qui retint le nom de *Ste. Claire*, garde la regle de St. François dans toute ſa rigueur, & l'étroite obſervance; ce ſont les Celeſtes, les Capucines, & les Filles de l'Avé Maria. La II. qui eſt celle des Urbaniſtes, obſerve auſſi la regle de St. François; mais mitigée par le Pape Urbain IV. Voyez URBANISTES.

L'Ordre de Ste. Claire dans ſa premiere inſtitution ſe nommoit *l'Ordre de St. Damien*. On n'en ſçait pas la raiſon: ainſi on les appella *Damien ſtes*, ou *Clariſtes*. On dit que c'eſt parceque *Ste. Claire* après avoir reçu ſa regle de la main de St. François, ſe retira dans St. Damien d'Aſiſe, où elle & toutes ſes filles ſe renfermerent. On les appelloit avant la Bulle d'Urbain IV. en quelques lieux *les Sœurs*; en d'autres, *les Dames*; en d'autres, *les Religieuſes*; & en d'autres, *les Pauvres Incluſes*. Les filles de la conception ſuivent auſſi la regle de *Ste. Claire*.

CLAIREMENT. adv. Sans obſcurité; diſtinctement; d'une maniere claire. On voit *clairement* les objets à travers cette lunette. J'entens *clairement*.

CLAIREMENT, au figuré, ſignifie, Evidemment; nettement; demonſtrativement. Demontrer *clairement* une propoſition.

CLAIREMENT, au figuré, ſignifie encore, Franchement; ſans obſcurité; ſans embarras; intelligiblement. Expliquez vous *clairement*. Il m'a declaré *clairement* ſon intention. La penſée n'étant qu'une image que l'eſprit ſe forme en lui-même, elle doit repreſenter les choſes *clairement*, & ſans obſcurité, BOU.

Que la langue toûjours exprime clairement,
Ce que d'abord l'eſprit a conçu nettement,
ART DE PRECH.

CLAIRET, ETTE. adj. Au maſculin il ne ſe dit proprement que du vin rouge paſſlet. En ce ſens on dit qu'un homme eſt entre le blanc & le *clairet*; pour dire, qu'il eſt entre deux vins.

EAU CLAIRETTE. C'eſt une eau de vie, où l'on a mis des ceriſes avec du ſucre, & autres ingrediens qu'on fait cuire au Soleil. On a appellé autrefois *clairet*, l'hypocras, ou vin compoſé avec des épiceries. Les Allemands l'appellent encore *claret*, les Eſpagnols *claret*.

CLAIRIERES. Terme des Eaux & Forêts. Ce ſont des lieux dans les forêts qui ſont degarnis d'arbres. Les bêtes vont ſe reſſuyer dans les *claireres*.

CLAIRON. ſ. m. Eſpece de trompette qui a un ſon plus aigu qui la trompette ordinaire. Le *clairon* a le tuyau recoubé, & plus étroit que la trompette. Les Anciens s'en ſervoient pour la Cavalerie, comme de la trompette pour l'Infanterie. Ils s'aſſemblent avec des timbales & des *clairons*, ABL. Ce mot n'eſt pas fort uſité aujourd'hui. Menage le derive de l'Italien *clarone*, qui a été fait de *clarus*. C'eſt à cauſe qu'il rend un ſon *clair*. Dans la baſſe Latinité on l'appelle *clarafius*, *clario* & *claro*. Nicod dit que le *clairon* tel qu'il eſt encore en uſage parmi les Maures, & les Portugais qui le tiennent d'eux, ſervoit anciennement comme de deſſus à pluſieurs trompettes ſonnant en taille, ou baſſe-contre. Il dit encore que le *clairon*, non plus que la trompette, n'étoit que pour la Cavalerie dans une armée de terre, & dans une armée de mer pour les gens qui étant portez ſur des vaiſſeaux, n'étoient point regardez comme gens de pied.

CLAIRON, eſt auſſi un jeu de l'orgue qui eſt long de quatre pieds, accordé à l'octave de la trompette, & qui de même qu'elle, ſe retemine par enhaut en s'élargiſſant par l'enhaut qu'on nomme le *pavillon*.

CLAIRON. ſ. m. On appelle *clairon* ſur la mer, un endroit du ciel qui paroît clair dans une nuit obſcure.

CLAIRVOYANCE. ſ. f. Penetration; diſcernement. Rien n'échappe à ſon exactitude & à ſa *clairvoyance*.

Ce mot vient *de clarè* & de *video*.

CLAIRVOYANT, ANTE. adj. Il ne ſe dit gueres au propre. L'ACAD. Qui a l'eſprit fin & penetrant; à qui peu de choſes échappent; qui voit tout. Un eſprit *clairvoyant*. Rien n'échappe à l'amour; il raſine ſur tout, & il ſçait tromper les plus *clairvoyans*, BOU.

CLAMER. v. act. Vieux mot. Appeller; nommer; annoncer; proclamer.

Tel ſe fait Maître aux arts clamer,
Qui n'entend ni texte, ni gloſe, LE M. ALEXIS.

CLAMER, dans la Coutume de Normandie, ſignifie, Retirer à droit lignager, ou à droit feodal. On peut *clamer* dans les 30. ans, ſi le contract de vente n'a pas été lû à l'iſſuë de la Meſſe Paroiſſiale: autrement il faut *clamer* dans l'an & jour. Voyez CLAMEUR.

On diſoit autrefois, *Clamer* droit; pour dire, Pretendre & demander quelques droits. Il ſignifioit même, Faire ſaiſir les biens, ou les deniers de ſon debiteur forain: &, Se *clamer* en Cour ſuzeraine; pour dire, S'adreſſer à la Cour ſuperieure. On a dit auſſi, *claim*, ou *clameur*; pour dire, une demande, & ajournement en Juſtice, ou une ſaiſie; & quelquefois pour dire, une peine, ou amende, ſur tout en fait de bêtes priſes en dommage.

CLAMESI. ſ. m. Sorte de petit acier commun, qui vient du Limoſin. Il n'y en a point de plus bas prix que celui-là. Il ſe vend par carreaux ou billes de quatre pouces de long, ou environ. On l'appelle auſſi, *forez*

Digitized by Google

ou *Limoſin*. Si les carreaux ſont paillez, ou ſurchauffez, enſorte qu'il paroiſſe comme grillé, & par grumeaux, ou plein de veines noires, ou pailles, il ne vaut rien. Mais ſi les carreaux du *clameſ* ſont nets, ſans pailles, & ſans ſurchauffûres, & ſi le grain en eſt blanc & delié, il eſt bon. On peut courroyer, & affiner le *clameſ*.

CLAMEUR. ſ. f. Il ſe dit très-peu au ſingulier. Il ſignifie un grand cri; bruit confus; plainte; gemiſſement. Une *clameur* tumultueuſe. Remplir tout de *clameurs*, LE MAÎTRE. Il ſe foucioit peu des murmures impuiſſans, & des vaines *clameurs* d'une populace deſarmée, OE. M. Je m'imagine entendre les mugiſſemens de la mer de Toſcane, tant ſont effroyables les *clameurs* qui s'élevent au theatre, LE P. TARTERON. On entendoit les *clameurs*, & les gemiſſemens du peuple, ABL. Par l'Ord. de 1670. il eſt enjoint aux Prévôts des Marechaux d'arrêter les criminels pris en flagrant délit, ou *à la clameur publique*.

CLAMEUR DE HARO, eſt une complainte, ou reclamation par laquelle on implore le ſecours de la Juſtice, contre la force, & l'oppreſſion d'autrui. Elle eſt expliquée par le titre ſecond de la Coutume de Normandie. Le haro a la même force que l'interdit *retinenda poſſeſſionis*: celui ſur lequel on a crié le haro, eſt obligé de ceſſer l'entrepriſe; alors le demandeur mene le deffendeur devant le Juge, particulierement en matiere poſſeſſoire, & proviſoire; & là ils donnent reſpectivement caution, l'un de pourſuivre le haro, & l'autre de le deffendre: & cependant la choſe eſt ſequeſtrée en main tierce, & le Juge ne peut vuider la *clameur de haro* ſans amende. Cette *clameur de haro* eſt en uſage en Normandie depuis la conquête de Raoul. L'amour qu'il avoit pour la juſtice, faiſoit reclamer ſon nom par ceux qui ſe ſentoient opprimez par la violence. Dans les Lettres de Chancelerie on employe d'ordinaire ce formulaire, qu'elles ſeront executées *Nonobſtant clameur de haro, Charte Normande & autres Lettres à ce contraires*.

Ces mots viennent du Latin *clamo*, qui ſignifie, *j'appelle*.

CLAMEUR, eſt auſſi un vieux mot qui eſt encore en uſage dans la Coutume de Normandie, & dans les loix d'Angleterre. La *clameur feodale*, & *la clameur lignagere*, ſont la même choſe que le retrait feodal, & le retrait lignager. L'une, & l'autre *clameur*, peut être intentée par le Seigneur, ou par le plus proche parent, dans l'an & jour du contract de vente. On appelle auſſi *clameur revocatoire*, l'action qui nait de la *l. 2. c. de rei. vend.* pour la reſolution d'un contract pour leſion d'outre moitié de juſte prix. Voyez RETRAIT.

CLAMP. ſ. m. Autrement *gabaron*, *gemelle*, ou *jumelle*. Terme de Marine. Il ſignifie, une certaine piece de bois qu'on applique contre un mât, ou contre une vergue pour les fortifier, & empêcher que le bois n'éclate. *Clamp*, eſt auſſi une petite piece de bois en forme de roüet, qu'on met au lieu de poulie dans une mortoiſe. Le *Clamp de Beaupré* eſt une piece de bois en forme de demi-roüet, que l'on met dans une mortoiſe, & qui ſoutient le Beaupré près de l'étrave.

CLAN DE MAT. C'eſt un demi-rond dans une mortoiſe, appellée *encornail*, qui eſt au ton du mât. Le demi-rond eſt fait dans le bois du même mât, & c'eſt là que paſſe l'itaque. Il y a deux *clans* au grand mât de hune, parce qu'il y a deux itaques, & une guindereſſe. Aux petits mâts il n'y a qu'un *clan*.

CLANDESTIN, INE. adj. Caché; furtif; qui ſe fait ſecretement, ſans bruit, & d'ordinaire contre la deffenſe de la loi. Une fuite, une retraite *clandeſtine*. Une aſſemblée *clandeſtine*. Un mariage *clandeſtin*, eſt un mariage depourvu de formalitez; qui ſe fait ſans publication de bans, & hors de la preſence du propre Paſteur. Le Concile de Trente, & l'Ordonnance annullent les mariages *clandeſtins*. Le mariage *clandeſtin* eſt un ragoût de vertu: c'eſt le moins mariage, & par conſequent le meilleur, OE. M. Un mariage *clandeſtin* a tous les agrémens de la ſimple galanterie, & n'en a pas les remords, VIZE.

Nous Amans que l'amour deſtine
Au mariage clandeſtin,
Promettons pureté de flamme clandeſtine;
L'abondance des mets degoûte du feſtin, ID.

Ce mot vient de la preposition *clam*, qui vient ou de *kleio*, *claudo*, ou de *klemma*, *furtum*, de *kleptо*, *furor*, *abſcondo*.

CLANDESTINEMENT. adv. A l'inſçu de tout le monde; à la derobée; d'une maniere ſecrette, & clandeſtine. Se marier *clandeſtinement*. S'attrouper *clandeſtinement*; comploter, contracter *clandeſtinement*. Les loix ont voulu que les enfans naturels, qui naiſſent malgré elles, & qui entrent dans le monde *clandeſtinement*, vivent dans l'abaiſſement, & la honte. G. G.

CLANDESTINITÉ. ſ. f. Terme de Palais. Ce qui rend une choſe clandeſtine; défaut de ſolennitez. La *clandeſtinité* d'un mariage le rend nul.

CLAPET. ſ. m. Terme de Mechanique. C'eſt une eſpece de petite ſoupape, qui ſe leve & qui ſe ferme par le moyen d'une ſimple charniere: on la fait de fer ou de cuivre. *Clapet de pompe*, eſt une ſoupape de cuivre cloüée à la chopinette & à la heuſe de la pompe d'un vaiſſeau. Elle ſert à attirer l'eau du fond. On appelle auſſi *clapets*, les petits morceaux de cuir qu'on met au lieu de mugeres devant les dalots des petits vaiſſeaux.

CLAPIER. ſ. m. Petits terriers, ou trous faits ſous terre dans une garenne, où ſe retirent, & où ſe cachent les lapins. Un *clapier* bien peuplé, L'ACAD. Richelet ne donne point cette ſignification au mot *clapier*. Nicod derive ce mot du Grec *klepto*, qui ſignifie, *ſe cacher*, *ſe derober*. Mais Du Cange le derive du Latin *clapa*, qu'il dit être une eſpece d'inſtrument, ou de machine, avec laquelle on prend les lapins; d'où apparemment on a fait auſſi *clapet*. Le P. l'Abbé le fait venir de *lepus*, *lapus*, *lapinus*, dont on a fait lapin, & enſuite *lapinarium*, *clapiarium*, *clapier*. Mr. Menage approuve cette étymologie.

CLAPIER, eſt auſſi une machine de bois où l'on nourrit des lapins domeſtiques. Ces lapins s'appellent *Lapins de clapier*, ou *mangeurs de choux*. Ils ſont rarement de bon goût. On appelle même ſimplement *clapiers*, ces *lapins de clapier*. En lapins de garenne ériger nos *clapiers*, BOI.

CLAPIR. v. n. Il ſe dit des lapins, & ſignifie le cri qui leur eſt naturel, & qui les diſtingue des autres animaux. Le lapin *clapit*. Ce mot n'eſt point dans l'Academie; il eſt dans Richelet.

CLAQUE. ſ. f. Coup qu'on donne avec la paume de la main. Donner une *claque* ſur les feſſes. Ce mot eſt bas.

CLAQUEBOIS. ſ. m. eſt un inſtrument de Muſique aſſez groſſier, compoſé de 17. bâtons, dont le premier eſt cinq fois plus petit que le dernier: les autres diminuent à proportion. Son coffre eſt parallélogramme: il a 17. touches ſur ſon clavier.

CLAQUEDENT. ſ. m. Se dit des perſonnes, & ſignifie un gueux, un miſerable. Ce n'eſt qu'un *claquedent*. Il eſt très-bas, L'ACAD.

CLAQUEMENT ſ. m. Bruit que font les choſes qui claquent, comme les dents, les mains, les os, les ſoüets, & les choſes qui frapent l'air avec violence. L'Academie dit que ce mot n'eſt bon qu'en cette phraſe, *claquement de dents*.

CLAQUEMURER. v. act. Terme populaire. Il ſignifie, Enfermer, reſſerrer en une priſon étroite, enfermer dans un Cloître. On l'a *claquemuré* pour le rendre ſage. Il ne ſe dit qu'en riant, L'ACAD.

On

Digitized by Google

On le dit auſſi au figuré, pour, Se reſſerrer; ſe borner. Il ne ſe met qu'avec le pronom perſonnel. *Se claquemurer* dans ſon domeſtique.

Que vous jouïez au monde un petit perſonnage,
De vous claquemurer aux choſes du menage,
MOL.

CLAQUER. v.n. Fraper l'air d'une maniere à faire quelque bruit. Il ſe dit particulierement des mains qu'on fait *claquer* en les frapant l'une contre l'autre; & des fouëts des Chartiers qui frapent l'air violemment, & le font *claquer*.

Ce mot vient de l'Allemand *ſchlagen*, qui ſignifie *battre*, *fraper*; ou de *klazein* en Grec, *faire du bruit*, *crier*.

On dit figurément qu'un homme fait bien *claquer* ſon fouët; pour dire, qu'il ſe fait bien valoir; qu'il fait du bruit; qu'il ſçait ſe prevaloir de ſon credit, de ſon autorité. Elle fait bien *claquer* ſon fouët. Mais cela eſt du ſtile familier.

CLAQUER, ſe dit auſſi des dents lors qu'elles s'entrechoquent par un tremblement qui vient ou de peur, ou de froid. Les dents lui *claquent* dans ſon friſſon.

CLAQUER. v.act. Donner des claques. *Claquer* les feſſes; RICH. Ce mot n'eſt point en ce ſens dans le Dictionnaire de l'Academie.

CLAQUET, ſ.m. Qui ſe dit d'une petite latte de bois qui ſert à la tremie d'un moulin, qui eſt en perpetuelle agitation, & qui fait beaucoup de bruit. C'eſt la même choſe que *claquet*.

CLAQUE-OREILLE. Chapeau dont les bords ſont abbatus, & pendans. Ce terme eſt des plus bas.

CLARIFICATION. ſ.f. Eſt l'action par laquelle on rend une liqueur claire. La *clarification* d'un ſyrop. La *clarification* ſe fait par l'ébullition, la deſpumation, & la colature, ou filtration. On y ajoûte quelquefois le blanc d'œuf, le vin blanc, la créme de tartre, &c.

CLARIFIER. v.act. Terme de Pharmacie & de Chymie. Rendre clair & net. Il ſe dit proprement des ſucs & des decoctions qu'on *clarifie* en les faiſant bouillir, après y avoir mêlé un ou pluſieurs blancs d'œufs, & les paſſant enſuite par une chauſſe. On les *clarifie* auſſi en les laiſſant repoſer, ou en les filtrant.

CLARIFIER, en termes de l'Evangile, ſignifie auſſi, Mettre en honneur & en éclat: & c'eſt de ce terme dont ſe ſert particulierement St. Jean pour faire connoître la Divinité de J. CHRIST. St. Jean Chap. 15. v. 8. Chap. 17. v. 4. & 5. Le terme de *clarifier* ne ſe dit plus en ce ſens: & en tout cas, il vaut bien mieux ſe ſervir de *glorifier*. On ne le trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CLARIFIÉ, ÉE. part.

CLARINE. ſ.f. Sorte de petite clochette qu'on pend au cou des vaches, qui paiſſent dans les forêts. On l'appelle peut-être *clarine*, à cauſe qu'elle rend un ſon fort clair. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CLARINE', ÉE. Terme de Blaſon, qui ſe dit des animaux portant une clochette, ou campane. Bearn porte d'or à deux vaches de gueules accornées, accolées, & *clarinées* d'azur.

CLARTE'. ſ.f. Lumiere; ſplendeur; éclat. La *clarté* du Soleil efface toute autre lumiere. Ma ſombre melancolie fuit la *clarté* du jour. OE. M.

Cette ſombre clarté qui tombe des étoiles, CORN.
Grand Dieu chaſſe la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combats contre nous à la clarté des cieux, BOI.

On dit communément, *Apporter de la clarté*, pour dire, apporter de la chandelle, ou des flambeaux.

CLARTÉ, ſe dit auſſi du teint, & ſignifie, Blancheur; éclat. La *clarté* de ſon teint n'eſt pas *choſe mortelle*, MALH.

CLARTÉ, ſignifie auſſi, Tranſparence; pureté. Le verre peut être ſi épais, qu'il n'a plus de *clarté* qu'il eſt opaque. La *clarté* de l'eau, la *clarté du vin*.

CLARTÉ, poëtiquement ſignifie, la vie. Revoir la *clarté* du jour; c'eſt retourner à la vie. Perdre la *clarté*, ne jouïr plus de la *clarté*; c'eſt mourir.

CLARTÉ, au figuré ſignifie, la connoiſſance, les jeux du public. Le Pecheur fuit la *clarté*.

Le vice toûjours ſombre amme l'obſcurité;
Mais la ſeule vertu peut ſouffrir la clarté, BOI.

L'Abbé Tetu a employé *clarté* pour connoiſſances; inſtruction. Il a dit d'un Pecheur endurci;

Aux brillantes clartez qu'iſſus viennent des cieux,
A toute heure il ferme les yeux.

CLARTÉ, ſe dit figurément, & ſignifie, Netteté; lumiere; évidence. C'eſt un eſprit qui a beaucoup de *clarté*; c'eſt-à-dire, qui debrouille bien ſes matieres; qui les poſſede, & les explique nettement. Il y a aſſez d'obſcurité dans l'Ecriture pour aveugler les reprouvez, & aſſez de *clarté* pour les rendre inexcuſables, PASC. La foibleſſe de notre raiſon ne peut s'aſſurer preciſément de la verité: il reſte toûjours quelques tenebres qui nous en derobent la *clarté*, LA PL.

CLARTÉ, en parlant du ſtile, ou du diſcours ſignifie, Netteté; degagement; facilité à être entendu. La *clarté* n'eſt gueres moins eſſentielle à l'hiſtoire que la verité, BOU. Il faut que le ſtile ſoit ſerré; mais d'une maniere que la force ne diminuë point de la *clarté*, ni la *clarté* de la force, ID. Tertullien eſt un bon Auteur; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût un peu plus de *clarté*, & plus de netteté dans ſon ſtile, MALEB. Le principal caractere de la langue Françoiſe c'eſt la netteté & la *clarté* dans le diſcours. Elle évite avec ſoin tout ce qui peut laiſſer quelque doute & quelque ambiguité: preferant la *clarté* à tout le reſte, elle veut qu'on developpe nettement tout ce qu'on penſe, & qu'on le preſente à l'eſprit ſans embaras. Tout ce qui a beſoin de reflexion pour être compris; tout ce qui demande trop d'application pour être entendu, ne convient point au genie vif, & prompt de la nation Françoiſe, GILL.

Tous ces mots viennent du Latin *clarus*.

CLASSE. ſ.f. Diſtinction; Ordre; diſtribution de perſonnes, ou de choſes, pour les ranger ſelon leur merite, ou leur valeur, ou leur nature. Le Roi Servius Tullius diviſa le peuple Romain en ſix *claſſes*, & chaque *claſſe* en pluſieurs centuries. Voyez CENTURIE. Homere, Virgile, & Corneille ſont des Poëtes de la premiere *claſſe*. On ne ſait en quelle *claſſe* ranger les Hermaphrodites; on ne ſait s'ils ſont mâles, ou femelles. Cet Auteur traitte des corps naturels, & il les a rangez en pluſieurs *claſſes*, en metaux, mineraux, vegetaux, &c.

Ce mot vient de *claſſis*, qui vient du verbe *kalo*, *congrego*, *convoco*. *Claſſe* n'eſt autre choſe qu'une multitude aſſemblée à part.

CLASSE, ſe dit auſſi des diſtinctions qu'on fait entre des écoliers, qu'on diſtribuë en diverſes ſales ſelon leur capacité. Les ſales ſont auſſi appellées *claſſes*. Il y a d'ordinaire ſix *claſſes* dans les Colleges pour les Humanitez, & deux pour la Philoſophie. Cet enfant eſt de la troiſiéme, de la quatriéme *claſſe*. Quintilien s'eſt ſervi de ce mot au premier livre de ſes Inſtitutions, en parlant des écoliers.

CLASSE, ſe dit auſſi du corps des écoliers. Toute la *claſſe* s'eſt revoltée contre le Maître.

CLASSE, ſe dit auſſi de l'étude qu'on fait pendant qu'on eſt au College. Durant mes *claſſes*, c'eſt-à-dire, Pendant que j'étois au College.

CLASSE, en termes de Marine, eſt un ordre qu'on a mis ſur tous les ports pour le ſervice des vaiſſeaux du Roi, par lequel les Canoniers, les Pilotes, Maîtres, Contre-Maîtres, Calfateurs & tous les Matelots enrol-

les par Ordre du Roi, ont été distribuez en diverses portions, ou divisions, qu'on appelle *classes*, pour servir alternativement dans les armemens de mer. Le dernier enrollement fut partagé en trois *classes* par Edit de l'an 1673.

CLASSIQUE, adj. m. & f. Qui ne se dit guéres que des Auteurs qu'on lit dans les classes, dans les écoles, ou qui y ont grande autorité. St. Thomas, le Maître des Sentences, sont des Auteurs *classiques* qu'on cite dans les Ecoles de Théologie. Aristote en Philosophie, Ciceron & Virgile dans les Humanitez, sont des Auteurs *classiques*. Aulugelle dans ses Nuits Attiques met au rang des Auteurs *classiques* ou choisis, Ciceron, Cesar, Salluste, Virgile, Horace, &c. Ce nom appartient particuliérement aux Auteurs qui ont vécu du temps de la Republique, & sur la fin d'Auguste où regnoit la bonne Latinité, qui a commencé à se corrompre du temps des Antonins.

CLATIR, ou GLATIR. Terme de Fauconnerie, qui se dit quand le chien poursuivant la perdrix, ou le lievre, redouble son cri, & semble avertir, ou demander secours. Ce mot a la même étymologie que *claquer*.

CLAVAIRE. s. m. Gardien des Titres de la Chambre des Comptes, POMEY, TACHARD.

CLAVEAU. s. m. Maladie fort dangereuse qui se met dans les troupeaux de moutons.

Nicod derive ce mot de *cludes*, ou de son diminutif *cludella*. D'autres le derivent de *clavel*, qui signifioit autrefois un *clou*, parceque les bêtes qui en meurent sont couvertes de taches comme des clous.

CLAVEAUX, en termes de Maçonnerie, se dit des pierres qui servent à faire des voutes plattes, ou quarrées, comme celles des portes & des fenêtres. Elles sont taillées en coin, comme les vousſoirs des voutes rondes, ou surbaiſſées. *Claveau à crossette*, est celui dont la tête retourne avec les assises de niveau pour faire liaison.

CLAVELE'E. f. f. Maladie de moutons. C'est la même chose que le *claveau*.

CLAVESSIN. D'autres écrivent CLAVECIN. s. m. Instrument de Musique dont on joue en touchant un clavier. Ses touches sont mouvoir de petits sautereaux qui frappent un double rang de cordes de fil, de leton & de fer, qui sont tenduës sur la table. Il y a des *claveſſins* à un simple clavier, & d'autres à deux claviers. Il y a tel *claveſſin* qui a 1500. pieces differentes. Il a quatre chevalets; dont deux sont droites, & les deux autres s'appellent *chevalets à crocs*, à raison de leur figure.

CLAVETTE, f. f. Goupille: petit morceau de fer pointu, & plat, qui sert à entrer dans le trou d'un boulon, ou d'une cheville de fer pour l'arrêter, & la tenir ferme. Les *clavettes* d'un tour servent à affermir & à soutenir les pieces que l'on tourne dans une certaine situation.

Les Imprimeurs appellent *clavettes*, ce qui leur sert à monter & à descendre le grand sommier de leurs preſſes.

CLAVICULE. f. f. Terme d'Anatomie, qui se dit de deux os qui ferment la poitrine par enhaut. Il y en a une de chaque côté. On les appelle ainſi, parce qu'elles sont comme la clef de la poitrine. Leur figure est semblable à celle d'une os couchée, ou à deux demi-cercles joints ensemble, & opposez l'un à l'autre. Elle est convexe par dehors vers le cou, & cave en dedans, pour laiſſer un libre paſſage aux vaiſſeaux. L'usage des *clavicules* est de retenir les omoplates fixes & arrêtées dans le même endroit: ce qui nous donne la facilité que nous avons de mouvoir les bras en devant & en derriere. Il n'y a que les animaux qui se servent de leurs pieds de devant, comme de bras, qui ayent des *clavicules*; tels sont les singes, les écureuils, les porcs-épics, les rats, & quelques autres. Les arteres & les veines soûclavieres sont celles qui paſſent sous les *clavicules*.

CLAVICULE, a aussi servi de titre à quelques livres, comme *la Clavicule de Salomon*, qui est un mechant livre dont quelques Cabaliſtes font mention, qu'ils attribuent faussement à Salomon.

CLAVIER. s. m. Ce qui sert à porter & à joindre pluſieurs clefs ensemble, de peur qu'elles ne s'égarent. Il est fait tantôt d'une chaîne d'argent ou de cuivre avec une agraffe pour le pendre à la ceinture; tantôt d'un simple cercle d'acier, quand on le veut porter dans la poche.

CLAVIER, signifie auſſi la partie anterieure d'une orgue, d'un claveſſin, d'une épinette, compoſée de 45. ou 49. touches ou marches, par le moyen deſquelles l'on fait jouer les sautereaux qui frappe les cordes de l'inſtrument, où on donne le vent aux tuyaux en faiſant baiſſer la soupape du sommier. Il y en a pluſieurs dans les grandes orgues, l'un pour faire joüer le poſitif, l'autre le grand corps, un troiſiéme pour le petit cornet, un quatriéme pour le cornet à l'écho. Il y en a un cinquiéme à l'orgue de St. Euſtache: mais ces derniers ne sont pas entiers, & n'ont guéres que deux octaves. Le *clavier* entier est compoſé de 48. touches: les autres en ont seulement une partie qui joüent, & le reſte n'y sont que pour l'ornement. Il y a auſſi le *clavier* des pedales, compoſé de 28. touches d'ordinaire. Le *clavier* à quatre octaves. Il y a 20. feintes sur les grandes marches, qui sont les demi-tons ou degrez chromatiques, qui sont plus étroits que les diatoniques. Il a été ainſi nommé, à cauſe qu'il contient toutes les clefs de la Muſique.

CLAVIER. C'est auſſi une dignité des Ordres Militaires. Ce mot se trouve dans le Ximenés de Mr. Flechier page 511. de l'édit de Holl. En Latin *claviger*, & en Eſpagnol *clavero*.

Tous ces mots viennent du Latin *clavis*.

CLAUSE. f. f. Article; ſtipulation; convention particuliere qu'on fait dans un contrat, charge, ou condition qu'on impoſe dans un teſtament. Une *clauſe* obſcure, ambigue, & malaiſée à expliquer. Une *clauſe* expreſſe, & formelle. Executer la *clauſe* d'un contrat. On fait d'ordinaire les baux des maiſons avec la *clauſe* des ſix mois; c'eſt-à-dire, avec la condition d'avertir ſix mois devant. Un bail ſans *clauſe*, est un bail ſans cette condition.

Ce mot vient du Latin *clauſula*, NICOD.

CLAUSE, ſe dit auſſi des conditions portées par des bulles, proviſions, ou autres titres qui font des charges, & conditions qu'on y appoſe. La *clauſe* du devolut eſt compriſe ſous ces mots, *aut alio quovis modo*.

CLAUSE DEROGATOIRE, eſt une *clauſe* par laquelle un teſtateur veut qu'un ſecond teſtament qu'il pourroit faire, demeure nul, s'il ne contient expreſſément une certaine ſentence, ou certaines paroles qu'il inſere exprés dans ſon premier teſtament. Voyez DEROGATOIRE.

CLAUSE PENALE, CLAUSE CODICILLAIRE, CLAUSE RESOLUTOIRE. Voyez chacun de ces mots en ſa place.

CLAUSOIR. ſ. m. Terme de Maçonnerie. Petit carreau, ou bouſſiſſe, qui ferme une aſſiſe dans un mur continu, ou entre deux pieds-droits.

CLAUSPORTES. Voyez CLOPORTE.

CLAUSTRAL, ALE. adject. Qui appartient au Cloître; qui regarde le Cloître. Les lieux *claſtraux*. Le Prieur *Claſtral*, eſt un Religieux Profés qui gouverne les Religieux, & qui a ſoin de maintenir la diſcipline *claſtrale*, quand l'Abbé, ou le Prieur eſt Commendataire; ou en abſence, & au deffaut de l'Abbé,

ou

ou du Prieur. Tous les Officiers *claustraux* établis ou par l'Abbé, ou par le Prieur *claustral* sont amovibles à volonté. L'Abbé Commendataire ne peut destituer le *Prieur claustral*, parce que c'est exercer la discipline; mais il le peut s'il est Cardinal, parce qu'un Cardinal est censé regulier, & seculier. Un *Prieuré claustral* ne peut être conferé en commende. Lors que les Prieurs *claustraux* se font par élection, comme ils sont communément nommez pour un temps fixé, comme trois ans, ils ne sont point destituables à volonté; on ne peut les revoquer sans cause avant l'expiration du temps fixé. Dans la congregration de St. Maur, c'est au Monastere à établir les *Prieurs claustraux*. Voyez PRIEUR.

Ce mot vient du Latin *claustrum*, qui vient de *claudo*.

On appelle *offices claustraux* dans les anciennes Abbayes, plusieurs offices qui étoient autrefois dans ces Maisons, & qui étoient devenus depuis des titres de Benefices; la plupart sont supprimez, & reünis à la Mense des Religieux des Maisons où on a mis la reforme. L'office de Chambrier, Aumônier, Infirmier, Celerier, Sacristain, sont des *offices claustraux* à la nomination de l'Abbé. A l'Abbaye de Saint Denis il y avoit le Grand Prieur, Sous-Prieur, le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Grand Aumônier, le Grand Confessier, le Grand Bouteiller, le Grand Panetier, le Grand Prevôt, le Grand Marechal Ferdal, le Grand Veneur de l'Abbé: c'étoient tous des *offices claustraux* possedez par des Religieux. Ils sont marquez dans le Pouillé des Benefices.

CLAYE. ſ. f. Ouvrage de Vannier fait d'osier servant à divers usages. Une *claye* est faite ordinairement de branches entrelassées les unes dans les autres. Il y a des *clayes* à claires voyes, d'autres serrées. On met des *clayes* devant les fenêtres; derriere les lits. Il y a des *clayes* qui servent à nettoyer les habits, & d'autres qui servent a faire secher des fruits. Il y a aussi des *clayes* de bois plus grossier, comme celles des atteliers, qui servent à passer le sable pour en separer les caillous; des *clayes* à clorre les bateaux de charbon; des *clayes* qui servent à faire des digues, à entretenir des ouvrages de Fortification faits de terres sablonneuses & fraîchement remuées, à passer des fossez marécageux. Les Jardiniers se servent de *clayes* pour passer les terres. On appelle aussi *claye*, ce qui sert aux Bergers pour enfermer leur troupeau quand ils parquent.

Ce mot de *claye* a été fait à *claudendo*. Du Cange dit qu'on l'a appellée dans la basse Latinité *cleia*, *claia*, *clata*, *cistella*, & *cibda*, dont il croit que ce mot est derivé.

CLAYE, est aussi une grosse échelle de charpente attachée au cu d'une charrette, sur laquelle on fait trainer par la ville ceux qui ont été tuez en duel, ou qui se sont deffaits eux-mêmes par desespoir.

CLAYON. ſ. m. Ouvrage d'osier fait en rond, dont se servent particulierement les Pâtissiers pour porter leurs pains benits, & leurs autres pâtisseries. On s'en sert aussi dans les cuisines pour faire égoutter les mets qu'on fait cuire dans de l'eau.

CLAYONNAGE. ſ. m. On dit faire un *clayonnage*, quand on assure sur des clayes faites de menuës perches, la terre d'un gazon, ou glacis, qui pourroit couler, ou s'ébouler par le pied sans cette precaution.

C L E.

CLECHE', EE. adj. Terme de Blason, qui veut dire, Ouvert à jour, ou percé en façon que la piece qui charge l'Ecu, par exemple une croix, paroît comme si elle étoit chargée d'une autre croix de même émail que le champ de l'Ecu, ou comme si on voyoit le champ à travers les fentes. C'est-à-dire, que les quatre extremitez de la croix sont arrondies, & representent la forme des anciens anneaux des clefs. Ainsi les Comtes de Toulouse portent d'or, à la croix vuidée, *clechée*, & pometée de gueules. Un fautoir *clechè*; deux triangles *clechez*. & enlacez, &c.

CLECHE', se dit aussi des arrondissemens de la croix de Toulouse: parceque ses quatre extremitez sont en forme d'anneaux de clefs.

CLEF. ſ. f. Prononcez CLE'; & même on le peut écrire de la sorte. Petit instrument de fer percé, & fendu, ensorte qu'il se ponde aux ouvertures, & aux gardes d'une serrure, pour en faire mouvoir le ressort qui la fait ouvrir & fermer. Une *clef* est composée d'un anneau, d'une tige, & d'un panetou, dont l'extremité s'appelle *museau*, & le museau est divisé en plusieurs dents. Quelquefois le bas de la tige qui tient à l'anneau est orné d'une moulure, qu'on appelle *embase*. On fait aussi l'anneau en diverses manieres. Il y en a qu'on nomme, *Casse de Grenouille*. Il y en a de travaillez, & évidez en écusson, & on leur donne telle forme & figure que l'on veut. On fait des *clefs* percées, & percées, & on appelle canon le bout de la tige qui est foré. Les *clefs* des serrures tierciferes, & benardes, ont une empreinte de fer sur le panneton ou la tige, qu'on appelle *hayre*, pour empêcher les *clefs* de passer outre dans la serrure, & leur faire faire arrêt.

Ce mot vient de *clavis*. Laurentius Molineus a fait un Traitté des *Clefs* imprimé à Upsal, où il dit que le mot de *clef* vient du Grec *kleis*, d'où les Latins ont fait *clavis*; & qu'il y a des peuples en Suede qui n'ont point de *clefs*. L'inventeur des *clefs* a été Theodore de Samos, selon Pline & Polydore Virgile: cependant l'usage des *clefs* est plus ancien que la guerre de Troyes, & il en est parlé dans le 3. Chap. des Juges & au 19. de la Genese.

FAUSSE CLEF, est une *clef* qu'on a contrefaite pour ouvrir une chambre, ou un coffre à l'insçu du maître. C'étoit chez les vieux Romains un crime capital à une femme d'avoir de *fausses clefs*.

Une *clef fausse* ou *forcée*, c'est une *clef* qu'on a gâtée en la voulant tourner avec trop de violence.

Presenter les *clefs*, c'est un acte ou de respect, ou de soumission, & d'obeïssance aux Souverains, ou aux Conquerans, quand ils se presentent devant une ville. On les presente quelquefois dans un bassin.

CLEF, signifie aussi un autre instrument qui n'a qu'un trou quarré, & qui sert à faire mouvoir des vis, des roues, des pignons, des chevilles; Il est fait en espece de manivelle. Ainsi on dit, la *clef* d'un lit pour en tourner les vis. La *clef* d'une carabine, d'un pistolet, pour en bander le ressort. La *clef* d'une montre pour la monter. La *clef* d'une épinette, d'un clavessin, pour l'accorder, & en tourner les chevilles. On dit aussi, la *clef* du robinet d'une fontaine.

On appelle aussi *clefs*, Certaines petites boëtes mobiles qui servent à boucher les trous des flûtes & des autres instrumens semblables, sur lesquels on les applique.

CLEF, se dit aussi de ce qui ferme, qui arrête quelque chose. La *clef* d'un arc, ou d'une voute, est la pierre du milieu, qu'on met au haut d'une voute, ou d'un arc, & qui étant plus étroite par embas que par enhaut, presse & affermit toutes les autres. On l'appelle autrement *mensole*. La *clef* est differente selon les Ordres. Au Toscan, & au Dorique, ce n'est qu'une simple pierre en saillie, ou bossage. A l'Ionique, la *clef* est taillée de nervûres en maniere de consoles avec enroulemens. Au Corinthien, & au Composite, c'est une console riche de sculpture avec enroulemens, & feuillages. La *clef en bossage*, est celle qui a plus de saillie que les clavaux, ou voussoirs, & où l'on peut tailler de la sculpture. *Clef passante*, est celle qui traversant l'architrave, ou même la frise, fait un bossage qui en interrompt la con-

Digitized by Google

continuité. *Clef pendante*, & *saillante*, c'est la derniere pierre qui ferme un berceau de voute, & qui excede le nud de la doüelle dans sa longueur.

La *clef* d'un pressoir est la vis qui le fait mouvoir; & qui le tient fermé. *Clef en charpenterie*, est la piece de bois qui est arcboutée par deux decharges pour fortifier une poutre. Les *clefs* d'une poutre sont des chevilles de fer qui servent à l'arrêter dans le mûr. Les tenons sont des *clefs* de bois qui servent à assembler les pieces de menuiserie. Les *clefs* des poulies d'un tour, ou autre machine.

CLEF, en termes de Marine, est une grosse cheville de bois qui joint un mât avec l'autre vers les barres de hune, & qu'on ôte à chaque fois qu'il faut amener le mât. La *clef des étains*, est une piece de bois qui tient les étains à l'étambot. *Clef de pierrier*, est une *clef* de fer faite en façon de goupille, qui sert à tenir la boëte du pierrier en la place. *Clef de guindas*, se dit d'une piece de bordage entaillée en rond, qui tient un des bouts du guindas sur les coüettes. *Clef de pompe*, c'est une espece de cheville de bois quarrée, qui tient la bringuebalie sujette avec la pompe.

CLEF, en terme de Cordonnier, est un morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulier. On l'appelle *clef de forme*. Il y a aussi un autre morceau de bois que les Cordonniers appellent *clefs d'emboucboir*, & dont ils se servent pour élargir les bottes.

En termes de Blason, on dit des *clefs* posées ou en pal, ou en sautoir, ou couchées, ou adossées, selon que les panneaux sont disposez. Le Pape, pour marque de la dignité Pontificale, porte deux *clefs* passées en sautoir, & posées derriere l'écu, ou au dessus & derriere la Tiare. Tallarden Dauphiné porte de gueules d'argent adossées, & passées en sautoir.

CLEF, se dit au figuré des villes fortifiées, qui sont sur une frontiere, & qui ferment, pour ainsi dire, l'entrée d'un païs. Pignerol est une des *clefs* de l'Italie. Considere que nous tenons les *clefs* de l'Asie & de l'Europe. VAUG. Les Thermopiles étoient la *clef* de la Grece. TOUR.

CLEF, signifie aussi, la Jurisdiction Ecclesiastique, ou l'autorité Pastorale: le pouvoir d'absoudre, ou de condamner; de lier, ou de delier. Le Pape tient en ses mains ces *clefs* éternelles qui ouvrent, & qui ferment le ciel. PATRU.

CLEF, se dit encore des principes qui donnent ouverture, & facilitent l'entrée ou l'intelligence d'une science. La Grammaire est la *clef* des Sciences; la Logique est la *clef* de la Philosophie; la Geometrie, & l'Algebre sont la *clef* de toutes les recherches qu'on peut faire sur les grandeurs. FONT.

C'est en ce sens qu'on a donné le titre de *Clef* à plusieurs livres. La *Clef* de l'Art de Raymond Lulle. La *Clef* majeure d'Artephius.

CLEF, en termes de Polygraphie, signifie aussi l'Alphabet d'un chiffre, qui est secret & commun entre celui qui écrit la lettre, & celui qui la dechiffre. Il y a des chiffres à simple *clef*, quand un seul sert toûjours des mêmes caracteres; des chiffres à double *clef*, quand les caracteres sont variez plusieurs fois. C'est presque en ce sens qu'on dit au figuré, qu'un homme a la *clef* d'une affaire; pour dire, qu'il en a le secret, la conduite, qu'il en est le maître. C'est aussi dans ce sens qu'on dit, Avoir la *clef* d'un Auteur, d'un Roman, ou d'un livre dont on a deguisé les noms; c'est-à-dire, connoître, & sçavoir les noms veritables, au lieu des fabuleux dont l'Auteur s'est servi, ou avoir l'explication de plusieurs endroits obscurs, qui ont relation aux temps, aux personnes, ou aux lieux. La *clef* de Cyrus, de Rabelais, du Catholicon d'Espagne, de l'Euphormion de Barclay, de l'Histoire amoureuse des Gaules. Il ne faut point chercher la *clef* des caracteres de la Bruyere; chacun a composé une *clef* comme il a voulu; la seule *clef* de son ouvrage c'est l'homme vicieux, ou ridicule, AB. DE S. R. Il y a aussi la *clef* des Epitres de Saumaise, de Scaliger, de Casaubon, par le moyen de laquelle on entend des choses particulieres qui sont dans ces Auteurs. Il y a aussi une *clef* pour entendre tout ce qu'il y a de caché, & de mysterieux dans Raymond Lulle, dans Paracelse &c.

CLEF, en termes de Musique, est une marque qu'on met au commencement des reglets, pour avertir du ton su. lequel on doit commencer le chant; c'est tantôt un *re*, tantôt un *sol*, tantôt un *ut*, dans la *clef* de *g*, *re*, *sol*, *ut*; & ainsi des autres notes qui sont à la suite des lettres qui sont marquées sur la gamme. C'est un caractere qui donne connoissance du nom de toutes les notes assises sur l'échelle musicale qu'on appelle *gamme*. Les trois *clefs* sont *G*, *re*, *sol*, *ut*. *C*, *sol*, *ut*, *fa*. *F*, *ut*, *fa*. Ces trois lettres *g*, *c*, & *f*, sont appellées *clefs*, parceque dans les notes qui suivent ces lettres, se rencontrent les *ut*, qui commencent & ouvrent le chant; qui n'est reperé que trois fois dans toute l'étenduë de la gamme; c'est pourquoi on n'admet que trois *clefs* en Musique.

CLEF, en termes de Venerie, se dit des meilleurs chiens, & des mieux dressez, qui servent à redresser & à conduire les autres, qu'on appelle *clefs de meute*.

On appelle *clefs de meute* au figuré ceux qui dans les compagnies entraînent les autres à leur parti, & à leur avis.

CLEF. Ce mot a encore d'autres fens figurez, comme lorsque Voiture dit: J'avois mis les *clefs* de mon ame en la garde de ce voleur; pour dire, je lui avois donné un libre accés dans mon cœur. Le Marechal de Bassompierre dit, en parlant des Dames, que tous les hommes ont la *clef* du tresor.

La clef du coffre fort, & des cœurs, c'est la même:
Que si ce n'est celle des cœurs,
C'est du moins celle des faveurs, LA FON.

Chevaliers de la Clef d'or, à Vienne. Les *Chevaliers de la Clef d'or* portent une *clef d'or* attachée à la poche du juste-au-corps, & cette *clef* leur donne droit d'entrer chez l'Empereur. En Angleterre, le grand Chambellan du Roi, le Vice-Chambellan, & le premier Gentilhomme de la Chambre porte une *clef d'or* pendante à un ruban au dessus de la poche du juste-au-corps.

CLEF, se dit encore figurément & proverbialement en ces phrases. On dit, qu'un garçon a la *clef* de ses chaussés, quand il est assez grand pour n'être plus en âge d'avoir le fouët. On dit, qu'un prisonnier a la *clef* des champs, qu'on lui a donné la *clef* des champs; pour dire, qu'on l'a mis enliberté. On dit aussi des animaux qu'on a laissé aller, qu'on leur a donné la *clef* des champs. On dit de ceux qui ont des lieux mal fermez, ou de ceux qui ont pris des precautions inutiles pour quelque chose, Vous en avez la *clef*, & nous avons la serrure. On dit, qu'un homme a laissé les *clefs* en Justice; pour dire, qu'il a fait cession: car c'étoit autrefois une ceremonie qu'on faisoit en ces occasions, de laisser sa ceinture & les *clefs* à l'audience. On dit par une semblable raison, qu'une femme a mis les *clefs* sur la fosse de son mari; pour dire, qu'elle a renoncé à la communauté: & on le dit figurément dans les autres affaires, quand on les abandonne.

CLEMATIS, f. f. C'est un nom qu'on donne à la plante appellée autrement *pervenche*. Voyez PERVENCHE. Le P. Plumier donne aussi ce nom à quelques plantes de l'Amerique. Il y en a une qu'il appelle *clematis à quatre feuilles, à fleur jaune de digitale*. Elle s'attache sur les rochers ou sur les troncs des arbres, & pousse des sarments fort menus, entrecoupez par des nœuds à chacun desquels il y a leurs pedicules opposez les uns aux autres: chaque pedicule porte deux feuilles aron-

Digitized by Google

arondies par le bas, pointuës par le haut, membraneuſes, unies, longues d'environ un pouce & demi, & larges d'un pouce. Ses fleurs ſont comme celles de nos digitales, mais tant ſoit peu plus grandes, & plus ouvertes par le bord qui eſt taillé en cinq decoupures rondes: elles ſont jaunes, & ſans odeur. Il leur ſuccede des gouſſes fort aplaties, de couleur tanée étant meures, dans leſquelles ſont contenuës des ſemences rondes, preſque comme des lentilles. Boccone & Zanoni appellent cette plante *clematis tetraphylla Americana*. Dodart la décrit amplement dans ſes Mémoires.

CLEMATITE. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin appelle *clematitis ſylveſtris latifolia*, pouſſe des ſarmens gros, ſouples, anguleux, rampans, & s'attachans aux arbres voiſins. Ses feuilles ſont larges comme celles du lierre, crenelées en quelques endroits, rangées ordinairement cinq ſur une côte. Ses fleurs ſont compoſées chacune de quatre feuilles blanches, odorantes. Elles ſont ſuivies de fruits chevelus, faits en maniere de tête arondie, & compoſez de pluſieurs ſemences terminées par une queuë ſemblable à une petite plume. Cette plante a un goût acre & brûlant. On lui a donné le nom de *clematite* qui vient du Grec *klêma*, *ſarment*, parce qu'elle pouſſe des tiges ſarmenteuſes.

CLEMATITE, ſe dit auſſi d'une eſpece d'ariſtoloche qui pouſſe des tiges à la hauteur de deux pieds, droites, fermes. Ses feuilles ſont beaucoup plus grandes que celles des autres ariſtoloches, d'un verd-pâle, attachées à une longue queuë, elles ont la figure des feuilles de l'ariſtoloche longue, ou du lierre. Ses fleurs ſont ſemblables à celles des autres ariſtoloches, de couleur jaune-pâle. Son fruit a la figure d'une poire: il eſt rempli de ſemences plates, noires. Sa racine eſt menuë, griſe, ſerpentante, d'une odeur aſſez agreable, d'un goût amer. En Latin *ariſtolochia clematitis recta*, C. Baun. Il y a une autre eſpece d'ariſtoloche *clematite*. Les racines de ces deux plantes ſont deterſives, vulneraires, propres pour reſiſter à la corruption.

CLEMENCE. ſ. f. Indulgence; douceur; humanité; Vertu qui conſiſte à pardonner les offenſes, à épargner les coupables, & à moderer la vengeance, ou les châtimens. Laſſer la *clemence* de Dieu, Fl. Il faut que la Juſtice cede quelquefois à la *clemence*, Id. La *clemence* eſt la vertu des Rois, Abl. Implorer la *clemence* du Souverain, Id. Par tout du nouveau Prince on vantoit la *clemence*, Rac. Il y a des Princes en qui la *clemence* eſt une bonté fauſſe & mal entenduë, ou quelquefois une ignorance de l'utilité, & de la neceſſité de la Juſtice, M. Eſp. Il ne faut pas prendre une cruauté laſſe & aſſouvie pour de la *clemence*, Id. Il y a des occaſions où la *clemence* des Princes n'eſt qu'une oſtentation de leur ſouveraine puiſſance, M. Eſp. La *clemence* des Princes n'eſt ſouvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples, La Roch. Les Souverains ne doivent uſer de *clemence*, que quand elle ne peut plus paſſer pour une effet d'impuiſſance, & de crainte, Bizot. Le Card. de Richelieu établit la ſûreté de ſa fortune par la rigueur, & n'oſa hazarder la *clemence*, De Langlade. Combien de pecheurs, qui ſe repreſentant Dieu trop indulgent, & trop pitoyable, s'imaginent qu'il ſuffit d'avoir recours à ſa *clemence*, & qu'après quelques humiliations, ſa bonté effacera toutes leurs fautes? Cl.

CLEMENCE. Divinité des Payens. Ils la repreſentoient, tenant d'une main une branche de laurier, & de l'autre une lance.

CLEMENT, ENTE. adj. Ce mot vieillit un peu; & d'ailleurs, il ne ſe dit qu'au maſculin, & point au feminin. On dit bien, un homme *clement*, & non une femme *clemente*, Danet. Qui a du penchant à pardonner, indulgent; pitoyable. Dieu eſt un Pere *clement* & miſericordieux. Alexandre fut *clement*, & uſa bien de la victoire. Je ne ſçaurois appeller *clement*, un homme qui ſe laiſſe d'être cruel, M. Eſp. Auguſte ne fut *clement* que pour eſſayer ſi la clemence lui réüſſiroit mieux que la cruauté, Id. Ceſar fut *clement* juſqu'à être obligé de s'en repentir, Fl.

Ce mot vient du Grec *klima*, *inclinamentum*, du verbe *klino*, *incline*, *flecto*. On appelle un Prince *clement*, qui ſe laiſſe facilement fléchir par les prieres.

CLEMENTINES. ſ. f. plur. C'eſt la partie du Droit Canon compoſé des Conſtitutions du Pape Clement V. publiées par Jean XXII. en 1317. Voyez Sexte.

CLENCHE, ou Clinche. ſ. f. Terme de Serrurier. C'eſt le loquet, ou le battant d'une porte. Voyez Loquet.

CLEPSYDRE. ſ. f. Horloge qui meſure le temps par la chute d'une certaine quantité d'eau. Les Egyptiens meſuroient ainſi le cours du Soleil. L'uſage des *clepſydres* étoit fort commun parmi les Romains, ſur tout pour l'hyver. Tycho-Brahé s'en eſt ſervi pour obſerver le mouvement des aſtres, à cauſe de la preciſion de ſon mouvement. Dudley faiſoit auſſi par ce moyen toutes ſes obſervations maritimes. Mr. Varignon a publié une formule, ou un calcul geometrique pour faire des *clepſydres* avec toutes ſortes de vaſes: enſorteque quand la figure du vaſe & la viteſſe de l'eau eſt determinée à diſcretion, on aura neceſſairement la graduation de la *clepſydre*, Hist. de l'Ac. R. des Sciences. La meſure du tems par les *clepſydres* n'eſt pas juſte, ſi l'on n'obſerve pas exactement que l'eau à cauſe de ſa peſanteur s'écoule plus promptement au commencement qu'à la fin. Ainſi pour faire une *clepſydre*, & la graduer, il faut ſçavoir à quel endroit du vaſe l'eau arrivera à la fin de chaque heure, & ſi elle ſort du vaſe avec une viteſſe inegale, qui diminuë toûjours. Galilée a ſupputé que pour graduer une *clepſydre* de douze heures, en ſuppoſant le vaſe d'égale groſſeur par tout, il n'y a qu'à diviſer ſa hauteur en 144. parties, & en prendre 23. pour l'écoulement de la premiere heure, 21. pour la ſeconde, 19. pour la 3. & 17. pour la 4. en diminuant ainſi de deux à chaque heure, en ſorte qu'il ne reſtera qu'une 144. partie pour la 12. heure. Voilà la proportion de la viteſſe de l'écoulement de l'eau; mais elle change ſelon la differente figure du vaſe, parce que de là depend la viteſſe de l'abaiſſement de la ſurface de l'eau dans la *clepſydre*. Voyez Horloge.

Ce mot vient de *klepto*, *abſcondo*, *derober*, & *hydor*, *eau*.

On appelle auſſi, *clepſydre*, un vaiſſeau de terre dans lequel il ſe fait un jet d'eau par un artifice ſemblable à celui de la fameuſe fontaine inventée autrefois par Hieron. On en voit la figure dans le Journal des Sçavans. Elle eſt de l'invention du Sr. Comiers.

On appelle encore, *clepſydre*, une horloge de ſable, qui ſur la mer s'appelle le *poudrier*.

CLERAGRE, Terme de Fauconnerie. C'eſt une maladie qui vient aux ailes & pennages des oiſeaux de proye.

CLERC, ſ. m. Celui qui eſt deſtiné à l'état Eccleſiaſtique, & qui en a pris le premier caractere; c'eſt-à-dire, la tonſure. On appelle *Clercs* majeurs, ou ſuperieurs, ceux qui ſont promus aux Ordres ſacrez; & *Clercs* mineurs, ou inferieurs, ceux qui n'ont pris que la ſimple tonſure, ou les mineurs. Un *Clerc*, qui n'a pris que les Ordres mineurs, peut ſe marier; mais ſon mariage l'exclut des privileges, & des fonctions de la Clericature. On peut prendre la tonſure, & être *Clerc* à ſept ans, ou à ſix par diſpenſe du Pape. Tous les *Clercs tonſurez* jouïſſent du Privilege des Eccleſiaſtiques, pourvû qu'il n'y ait point de fraude. Les Canons excommunient ceux qui mettent la main ſur les *Clercs*. Un

des

Digitized by Google

des principaux privileges des *Clercs*, c'eſt qu'ils ne peuvent être aſſignez que devant les Juges Eccleſiaſtiques dans les cauſes perſonnelles ; mais s'ils ont été aſſignez devant le Juge Laïque, ils ſont obligez d'y aller demander leur renvoy, & d'y juſtifier leur titre de clericature. Autrefois on comprenoit ſous le nom de *Clercs* tous ceux qui avoient pris la tonſure, quoi qu'ils fuſſent mariez, & en cette qualité ils pouvoient decliner la juriſdiction ſeculiere ; mais par les Ord. de 1539. & de 1573. pour être cenſé *Clerc* il faut ſervir actuellement aux offices de l'Egliſe, ou poſſeder des benefices ; & les *Clercs* mariez ne jouïſſent d'aucun privilege clerical. Il y a d'autres immunitez dont jouïſſent les *Clercs* ; comme de ne pouvoir être impoſez à la taille dans les lieux où les tables ſont perſonnelles, d'être exempts de tutelle & curatelle, de logemens de guerre, d'aller ou d'envoyer à l'arriere-ban pour leurs fiefs.

CONSEILLER CLERC, Conſeiller Eccleſiaſtique lequel poſſede une charge affectée aux Eccleſiaſtiques. Voyez CONSEILLER.

CLERC, ſe dit en particulier de ceux qui font certaines menuës fonctions dans l'Egliſe, ou dans le ſervice divin. Les *Clercs* portent les chandeliers. Le *Clerc* repond au Prêtre qui officie. On appelle de même, *Clercs de chapelle & d'oratoire*, les Eccleſiaſtiques qui ſervent à la Meſſe, & à décorer la chapelle dans les Maiſons Royales. Il y a huit *Clercs de Chapelle* chez le Roi ſervans par quartier, & 4. *Clercs de Chapelle* chez Mr. le Duc d'Orleans, qui ſervent auſſi par quartier.

Dans les vieux Titres on appelle *Clercs*, divers petits Officiers des Maiſons Royales, comme *Clercs* de Cuiſine, *Clercs* d'Ecurie, *Clercs* de Panneterie, *Clercs* d'Echanſonnerie, *Clercs* de livrées de la Maiſon du Roi. Ce nom eſt demeuré ſeulement aux *ſeize Controlleurs Clercs d'office*, qui ſont les petits Controlleurs.

CLERC, en termes de Palais, ou de Pratique, eſt un Commis, un Scribe, ou un Copiſte. Un *Clerc* de Conſeiller, ou de Rapporteur. Un *Clerc* d'Avocat, de Notaire, de Procureur, d'Huiſſier, de Greffier. Le Maître *Clerc* d'un Procureur eſt celui qui a ſoin d'inſtruire les affaires pendantes au Parlement. Le *Clerc* des Requêtes eſt celui qui a ſoin d'inſtruire les inſtances des Requêtes du Palais, ou de l'Hôtel. Les petits *Clercs* ſont les Copiſtes. La Baſoche eſt une Juriſdiction établie entre les *Clercs*, pour juger les differens qui ſurviennent entre eux.

CLERC NATIONAL, Sous Secretaire du Sacré College. Voyez COLLEGE.

CLERC DE CHAMBRE, à Rome ; Officier de la chambre Apoſtolique. C'eſt un Aſſeſſeur, ou Coadjuteur du Cardinal Camerlingue. Il y a 12. *Clercs de Chambre*. Chaque *Clerc* de la Chambre connoît en premiere inſtance de certaines cauſes qui lui ſont commiſes, & la Chambre par appel. Voyez CHAMBRE APOSTOLIQUE.

CLERC, ſe dit auſſi des Commis pour faire les affaires & les courſes neceſſaires dans les Communautez. On appelle dans les Parroiſſes, le *Clerc de l'œuvre*, le *Clerc* d'une Confrairie ; celui qui fait les affaires, & le recouvrement des deniers dûs à l'œuvre & à la Confrairie. Dans les corps des Marchands & des Artiſans, le *Clerc* des Orfevres, le *Clerc* des Fripiers, eſt celui qui a ſoin de convoquer les aſſemblées du corps, de porter des billets pour retrouver les choſes perduës, &c. Il y a auſſi un *Clerc* parmi les Sergens.

CLERC DU GUET, en termes de Marine, eſt celui qui a ſoin d'aſſembler le guet ſur les ports de mer, & ſur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté, ſuivant le titre 6. du liv. 4. de l'Ordonnance de la Marine. Dans chaque Compagnie des Gardes du Corps il y a un *Controlleur Clerc du Guet*, qui eſt auſſi le Secretaire de Compagnie. Il y a auſſi un *Clerc du Guet* dans la Compagnie des cent Suiſſes de la Garde du Roi. C'eſt lui qui appelle ceux qui doivent être de garde, ou le ſoir ou le matin.

CLERC. Ce mot ſignifioit originairement trois choſes : un Eccleſiaſtique ; un homme ſçavant ; & un homme qui écrit ſous autrui, LOY. La derniere ſignification étoit la plus commune, & la plus ordinaire. Ainſi les Secretaires des Grands Seigneurs s'appelloient *Clercs* ; les Secretaires du Roi ſe qualifioient auſſi, *Clercs Notaires du Roi*, & les Secretaires d'Etat, *Clercs au ſegret, ou ſecret*. Enſuite on donna le nom general de *Clercs* à tous ceux qui faiſoient profeſſion de ſcience, ou qui ſçavoient manier la plume. Comme la Nobleſſe s'appliquoit entierement à l'exercice des armes, il n'y avoit que le Clergé qui s'attachât à cultiver les ſciences : enſorte qu'Alain Chartier ſe moque des Courtiſans qui pretendoient, que *Noble homme ne doit point ſçavoir les lettres, & qui tenoient à reproche de gentilleſſe, de bien lire, & bien écrire*. Ainſi comme ceux du Clergé étoient les ſeuls qui fiſſent profeſſion des lettres, on appella un homme ſçavant, un *grand Clerc*, & *Maucler*, un homme ſtupide & mal-habile. Pierre de Dreux Duc de Bretagne fut ſurnommé *Maucler* ; c'eſt-à-dire, le ſot, & le mal-habile. C'eſt en ce ſens qu'on appelle un homme habile, & un grand *Clerc* : cet homme n'eſt pas grand *Clerc* ; c'eſt-à-dire, il n'eſt pas fort habile.

N'en deplaiſe aux Docteurs, Cordeliers, Jacobins,
Ma foi les plus grands Clercs ne ſont pas les plus fins,
REGN.

Un loup quelque peu Clerc prouva par ſa harangne,
Qu'il falloit devoüer ce maudit animal, LA FONT.

Ronſard dans ſon vieux langage a dit *clergeſſe*, pour ſçavante :

Mais trop plus eſt à craindre une femme clergeſſe,
Sçavante en l'art d'amour, RONSARD.

Ce mot & ſes derivez viennent du Grec *kleros*, qui ſignifie *Clergé*, mais principalement *ſort, heritage*.

CLERC, étoit autrefois un jeune Gentilhomme qui apprenoit les exercices militaires, & qui étoit un Novice de Chevalerie. C'eſt en ce ſens qu'on dit, Il en parle comme un *Clerc* d'armes ; c'eſt-à-dire, comme un homme qui n'eſt pas experimenté au fait de la guerre.

CLERC, ſe dit auſſi en ces phraſes. On dit, qu'un homme a fait un pas de *Clerc* ; pour dire, qu'il a fait une fauſſe demarche, une faute par ignorance : on appelle auſſi *vice de Clerc*, une faute d'écriture qu'on ne peut pas imputer à celui qui a dreſſé, ou fait l'acte, & qu'on peut aiſément corriger par ce qui precede, ou qui ſuit. On dit auſſi, Compter de *Clerc* à Maître, quand un Commis compte ſeulement de ce qu'il a reçu, & debourſé de ſon maniement, ſans être reſponſable d'autre choſe. On dit auſſi, Parler Latin devant les *Clercs*, parcequ'autrefois on appelloit *Grand Clerc*, un habile homme ; & *Maucler*, un ignorant, comme on l'a dit ci-deſſus.

CLERGE', ſ. m. L'Aſſemblée, ou le Corps des Eccleſiaſtiques. Il y a de deux ſortes de *Clergé*. Le Regulier eſt celui qui comprend tous les Moines : le Seculier tous les autres Eccleſiaſtiques qui vivent hors des Cloîtres. Les Moines n'ont été mis que bien tard dans le corps du *Clergé*. Dans les Etats Generaux le premier rang eſt donné au *Clergé*. La puiſſance du *Clergé*, ſoutenuë du pretexte de la Religion, eſt parvenuë à un tel degré, qu'elle peut balancer celle des Souverains, BEN. Le *Clergé* Romain forme un Etat Monarchique, ſous la dependance du Pape qui en eſt le chef, LE CL.

CLERGÉ, ſe dit auſſi du Corps particulier des Eccleſiaſtiques qui deſſervent dans une Egliſe, ou dans une Parroiſſe.

Digitized by Google

roisse. L'Evêque à la tête de ſon *Clergé* eſt venu en mitre, & en chape, recevoir le Roi à la porte de ſon Egliſe. Le Curé, & tout ſon *Clergé* aſſiſtoit au convoi. Autrefois ſous le nom de *Clergé* étoient compris tous les Officiers de Juſtice, comme gens lettrez; parceque le nom de *Clerc* ſe donnoit à tous ceux qui avoient de la litterature, comme on voit dans l'Ordonnance de Charles V. de l'an 1356.

CLERGIE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, *ſcience*, *doctrine*. Il eſt tout-à-fait hors d'uſage. De là vient ce vieux proverbe, Une poignée de bonne vie, mieux vaut qu'un muid de *clergie*. On appelloit autrefois *Clergie de la ville de Paris*, la Prevôté des Marchandis & l'Eſchevinage. Dans les Ordonnances de Charles V. de Charles VI. & de Charles VIII. le Greffe, ou le Notariat eſt auſſi nommé *Clergie*, ou *Clergé*.

CLERICAL, ALE, adj. Qui appartient, qui convient aux Clercs, & aux Eccleſiaſtiques. Le titre, le caractére *clerical*. La tonſure, ou la couronne *clericale*. Faire les fonctions *clericales*. Il faut porter l'habit *clerical* pour jouïr des privileges de la Clericature. Les Clercs mariez ne jouïſſent point des immunitez *cleriales*. Ils en furent privez par l'Ordonnance de l'an 1274. à l'egard de la taille; mais ils le conſerverent pour la juriſdiction juſqu'à l'Ord. de Rouſſillon en 1563. C'eſt un privilege *clerical*, de ne pouvoir être impoſé à la taille lorſqu'elle eſt perſonnelle, & d'être exempt de tutelle, & curatelle. Tous les privileges *clericaux* ceſſent dès que les Clercs ne vivent point clericalement. Voyez CLERC.

CLERICALEMANT. adv. A la maniere, & ſelon le devoir des Clercs. Si les Clercs ceſſent de vivre *clericalement*, ou en prenant des habits ſeculiers, ou en exerçant des offices ou ſeculiers, ou vils, & mecaniques, ils ſont dechus de tous les privileges clericaux, FEVRET.

CLERICATURE. ſ. f. Engagement à l'Egliſe, & dans la profeſſion & le miniſtere Eccleſiaſtique. Les privileges de *Clericature*. Voyez CLERC. Anciennement la *Clericature* étoit incompatible avec la vie Monaſtique, parce que la vie active de la *Clericature* ſemble incompatible avec la vie contemplative des Moines, FLEURY.

C L I.

CLIENT, ENTE. adj. & ſ. C'étoit chez les Romains un citoyen, qui ſe mettoit ſous la protection d'un plus puiſſant lequel s'appelloit par cette relation *ſon patron*; & de ſon côté devoit à ſes *clients* ſa protection, & ſon ſecours. Ce patron aſſiſtoit le *client* dans ſes beſoins, & le *client* donnoit ſon ſuffrage au patron, quand il briguoit quelque Magiſtrature.

Ce mot vient de *cluens*, qui vient de *colens*; c'eſt-à-dire, honorant. Les *clients* devoient le reſpect à leur patron, comme celui-ci leur devoit ſa protection. La condition des *clients* n'étoit proprement qu'un eſclavage un peu adouci. Peu-à-peu cette coutume s'étendit plus loin: non ſeulement les familles, mais les villes, & les Provinces entieres, même hors de l'Italie, ſuivirent cet exemple. La Sicile par ex. ſe mit ſous la protection de Marcellus. Le patron ne pouvoit rendre temoignage contre ſon *client*. Zazius & Budée ont rapporté l'origine des fiefs aux patrons, & *clients* de l'ancienne Rome; mais il n'y a pas la même relation entre le vaſſal, & ſon Seigneur, qu'entre le *client*, & ſon patron. C'eſt pourquoi, ſelon Budée, on a appellé *clients*, les vaſſaux à légard des Seigneurs, qu'on nommoit leurs *patrons*; & on appelloit *clientelle*, toute leur famille & leurs domeſtiques.

CLIENT, ne ſe dit aujourd'hui que d'un plaideur qui a mis ſa cauſe entre les mains d'un Avocat, ou d'un Procureur, pour la défendre. Ciceron eut la gloire d'avoir des Rois pour *clients*, LE P. R.

CLIENTELLE. ſ. f. Protection que les grands Seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoyens. Etre ſous la *clientelle* de Scipion, de Ceſar. Le credit des Romains dependoit d'avoir une grande, & nombreuſe *clientelle*. Il ne ſe dit point dans une autre ſignification, L'ACAD.

CLIGNEMENT. ſ. m. Mouvement de la paupiere de l'œil qui ſe ferme à demi. Avoir un *clignement* perpetuel.

CLIGNE-MUSSETTE. ſ. f. Jeu d'enfans, dans lequel l'un d'eux ferme les yeux, tandis que les autres ſe cachent; & il eſt obligé de les découvrir où ils ſont cachez, & celui qu'il prend eſt obligé de prendre le bandeau en ſa place.

CLIGNER. v. act. Fermer l'œil à demi. Menage derive ce mot de *clinare*, inuſité, mais primitif de *inclinare*, qui a été fait du Grec *klinein*, qui ſignifie *fléchir*, *remuër*.

CLIGNOTER. v. n. Mouvoir ſouvent les paupieres; ouvrir & fermer les yeux à tous moment. La grande lumiere ébloüit & fait *clignoter*. On dit auſſi *clignoter* des yeux.

CLIMACTERIQUE. Le *c* du milieu ne ſe prononce point. adj. m. & f. Année fatale, & dangereuſe. On compte les années climacteriques de 7. ans en 7. ans. Bontekoe a fait un traité exprés pour prouver, qu'à conſulter la raiſon & l'experience il n'y a nulle fatalité attachée à l'année *climacterique*. Une vieille experience, ou plutôt l'erreur populaire, a confirmé cette opinion. Suetone dit qu'Auguſte felicita ſon neveu de ce qu'il avoit paſſé ſa 63. année, qu'on tient *climacterique*, parcequ'il l'apprehendoit lui-même extrêmement. On le dit auſſi des années 49. & 56. A 75. ans non ſeulement toutes les années, mais tous les jours ſont *climacteriques*, LA HOG.

J'épouſe une vieille antique
Qui compte plus de vingt printems,
Après ſon an climacterique, MAIN.

Quelques-uns pretendent que l'année *climacterique* eſt funeſte auſſi aux Etats, & aux Corps politiques. On citel'exemple des malheurs du regne de Henri IV. qui fut le 63. Roi de France, à compter avec du Tillet l'enfant poſthume de Louis Hutin. Les Auteurs qui en ont écrit, ſont Platon, Ciceron, Macrobe, Aulugelle entre les Anciens; entre les Modernes, Magin, Argolus, & Saumaiſe. St. Auguſtin, Saint Ambroſe, Beda & Boëce, diſent que cette obſervation n'eſt point ſuperſtitieuſe.

Ce mot vient d'un mot Grec, qui ſignifie, *par échelons* ou *par degrez*. *Klimax* en Grec ſignifie une *échelle*.

CLIMAT. ſ. m. Terme de Geographie. Un *climat* eſt un eſpace de terre, & une petite zone compriſe entre deux cercles paralleles à l'Equateur; on il y a une variation d'une demi heure au plus long jour d'Eté. Chaque *climat* eſt encore partagé par un parallele, lequel varie les jours d'un quart d'heure. Ainſi un *climat* a trois paralleles; les deux extrêmes, & celui du milieu. Sur ce pied-là ſi au commencement d'un *climat* le plus long jour d'Eté eſt de 14. heures à l'extremité du même *climat*, le jour le plus long ſera de 14. heures & demie. Par conſequent puis que les jours ſont de 12. heures ſous l'Equateur, & de 24. ſous les cercles polaires; il s'enſuit que l'intervalle compris depuis l'Equateur juſqu'aux cercles polaires & au 66. degré 30. min. fera une difference de 12. heures, qui valant 24. demi heures, il y a 24. *climats* depuis l'Equateur juſqu'aux cercles polaires de chaque côté de l'Equateur. Cependant l'intervalle de ces *climats* n'eſt pas

Digitized by Google

pas égal, à cauſe de l'obliquité de la ſphere, qui fait que l'intervalle du premier *climat* eſt de 8. de grez 34. m. & celui du dernier de 3. minutes ſeulement. Quelques Geographes comptent 12. *climats* depuis le cercle polaire ou le 65. degré 30. m. juſqu'au pole, qui font de 25. jours chacun: mais la plupart n'en comptent que ſix, d'un moins chacun. Ainſi les Geographes diſtinguent deux ſortes de *climats*: des *climats de demi-heures*, & des *climats de mois*. Les *climats d'heure* ſe comptent depuis l'Equateur de part, & d'autre, juſqu'aux cercles polaires. Un *climat de demi-heure*, eſt une eſpace de terre compris entre deux cercles paralléles à l'Equateur, qui a ſon plus grand jour plus long d'une demie-heure à la fin du *climat* qu'en ſon commencement. Le *climat de mois* ſe compte depuis les cercles polaires juſqu'aux poles. Il eſt different du *climat d'heure*, en ce que ſon plus grand jour eſt plus long d'un mois, ou de 30. jours en la fin du *climat* qu'en ſon commencement. Les nouveaux Geographes comptent 60. *climats*: 30. ſeptentrionaux, & 30. meridionaux. Il y en a 24. depuis l'Equateur juſqu'au 66. degré de latitude: & ſix depuis les cercles polaires juſqu'au pole de chaque côté. Obſervez que le dernier *climat*, qui eſt autour des poles n'eſt pas enfermé entre deux paralleles; mais dans la circonference du dernier parallele, qui a le pole pour centre. Il faut encore remarquer, qu'au lieu que l'étenduë des *climats* entre l'Equateur, & le cercle polaire diminuë à meſure qu'ils s'éloignent de l'Equateur, c'eſt tout le contraire au delà du cercle polaire. Les *climats* ſont d'une étenduë d'autant plus grande qu'ils s'approchent le plus du pole. L'eſpace du premier *climat*, où les jours font d'un mois, eſt de 36 m. & celui du ſixiéme eſt de 2. degrez 59. m. Voyez Clavius & Cluvier, qui en ont fait des tables.

Les Anciens qui donnoient le nom de *climat* ſeulement aux eſpaces de terre qu'ils croioient habitables, n'admettoient que ſept *climats*, qui paſſoient le 1. par Meroé; le 2. par Syene; le 3. par Alexandrie; le 4. par Rhodes; le 5. par Rome; le 6. par le Pont; & le 7. par l'embouchure du Boryſthene. Suivant cette diviſion, Paris eſt dans le ſixiéme *climat*. Comme ils ne comprenoient pas qu'une partie de la zone torride fut habitée, ils poſoient le commencement du premier *climat* au 12. degré 41. m. de latitude, & la fin de leur 7. *climat* au 30. degré 20. m. de latitude, parce qu'ils ne ſuppoſoient pas auſſi que le reſte de la terre vers les poles fût habitable.

On appelle ordinairement *climat* une contrée; une region; un païs ſeulement different de l'autre, ſans avoir égard à la difference de latitude, ni à l'exactitude Geographique. Un *climat* éloigné; les *climats* glacez. L'eſprit ne depend pas moins de la temperature du *climat*, que de la diſpoſition des humeurs, & des organes, BELL. La raiſon eſt de tous les *climats*, THEOPH. Pourquoi m'avez vous arraché de nos heureux *climats*? OE M.

Venez, fuyez. l'aſpect de ces climats ſauvages, RAC.
Bacchus revient vainquent des climats de l'Aurore,
QUIN.
Terre depuis long tems de climats en climats, OE M.
Les climats ſont ſouvent les diverſes humeurs, BOI.

Ce mot vient du Grec κλίμα, *inclinamentum, une inclination*: parce que les differens *climats* ſe forment par la differente inclination de la ſphere. D'autres le font venir du Grec κλίμαξ, qui ſignifie *degré*.

CLIN, ſ. m. Ce mot ne ſe dit jamais ſeul: on y joint le mot *œil*, & on dit, *clin d'œil*. Prompt mouvement des paupieres, par lequel on ferme l'œil, & on le rouvre auſſi-tôt. Un bon valet doit entendre ſon maître au premier *clin* d'œil, au moindre *clin* d'œil; c'eſt-à-dire, au moindre ſigne. Je connois de ces perſonnes, qui traiſquent de civilitez, & dont les *clins* d'œil ont quelque deſſein, BAZ.

On dit proverbialement, En un *clin* d'œil; pour dire, En peu de tems, en moins de rien, en un moment. Les Eſpagnols diſent en ce même ſens, *En un da la cala paga*; c'eſt-à-dire, *En un donne moi la paille*, on les cure-dens dont ils ſe ſervent.

CLINCART. ſ. m. Nom qu'on donne à certains bateaux plats de Suede, & de Dannemark.

CLINIQUE. Terme dogmatique. Quelques Hiſtoriens appellent *cliniques* ceux qui recevoient le bapteme au lit de mort, DU PIN.

Ce mot vient du Grec κλίνη, lit.

On appelle auſſi *medecine clinique*, la methode de voir, & de traiter les malades au lit, pour examiner plus exactement tous les ſymptômes de la maladie. Eſculape le premier a exercé la *medecine clinique*, LE CLERC.

CLINOIDES. adj. f. Epithete que les Anatomiſtes donnent aux trois apophiſes internes de l'os ſphenoide, qui eſt un des os du crane. Elles ſont ainſi appellées, parcequ'elles forment comme une ſelle à cheval, ou qu'elles reſſemblent aux pieds d'un lit. Il y en a deux anterieures, & une poſterieure, qui ſont enſemble une petite cavité, dans laquelle eſt placée la glande pituitaire.

CLINOPODIUM. ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin appelle *clinopodium origano ſimile*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pied & demi, gréles, quarrées, velues. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la marjolaine ſauvage, moins odorantes, velues, oppoſées l'une à l'autre le long des tiges. Ses fleurs ſont en gueule, de couleur purpurine, rangées par étages & par anneaux autour des branches & des tiges. Chaque fleur eſt ſuivie de quatre ſemences oblongues, menuës, rougeâtres, enfermées dans une capſule. Cette plante eſt un peu aſtringente & deſiccative.

Ce mot vient de deux mots Grecs, κλίνη qui ſignifie *un lit*, & ποὺς ποδὸς, *pied*, comme qui diroit pied de lit. Car les tiges du *clinopodium* commun chargées de ſes fleurs, reſſemblent, ſuivant Dioſcoride, aux pieds d'un lit.

CLINQUALLIER. Voyez QUINQUAILLIER.

CLINQUANT. ſ. m. Broderie d'or ou d'argent qu'on met ſur les habits pour les faire plus brillans, & plus éclatans. Il ſe dit plus particulierement de ces lames d'or, ou d'argent, qui ſont le plus brillant des dentelles & des broderies. Il y a du *clinquant* fin, & du *clinquant* faux.

CLINQUANT, figurément ſignifie, faux brillant.

A Malherbe, à Racan preferer Theophile,
Et le clinquant du Taſſe à tout l'or de Virgile, BOIL.

CLINQUANTER. v. act. Charger un habit de clinquant, ou de broderie. *Clinquanter* un habit. On ne ſe ſert plus de ce mot, L'ACAD.

CLIQUAILLE. Mot burleſque, pour ſignifier, de la monnoye; de l'argent.

Quand je ſerai plus chargé de cliquaille,
Vous en aurez, MAROT.

CLIQUART. ſ. m. Pierre qu'on tiroit des carrieres du faux St. Jaques proche de Paris. La carriere eſt finie. On trouve encore une pierre qu'on appelle *cliquart doux*.

CLIQUET. ſ. m. Eſt une piece de moulin qui fait un bruit continuel, & ſert à faire écouler le grain de la trémie ſur les meules peu-à-peu. On le dit en quelques lieux, de la partie du loquet qui ſert à fermer une porte.

On dit des femmes babillardes, que leur langue va comme un *cliquet* de moulin.

CLIQUE-

hommes puiſſent tirer plus de fruit & d'utilité. Leur vrai climat eſt l'Afrique & l'Arabie.

COCOMBE. ſ. m. Arbre de l'Ile de Madagaſcar, dont le bois eſt noir & la plupart tortu : il croît dans les lieux pierreux, il eſt fort épineux, & a peu de feuilles qui ſont toutes très-petites. Ses fleurs ſentent très-bon, & le bois même étant brûlé rend une aſſez bonne odeur. Il y a des arbres qui ſont aſſez gros, mais ils ſont courts.

COCON. ſ. m. D'autres diſent COUCON. Coque de ver à ſoye, dans laquelle il s'enferme & fait ſes œufs ſous une groſſe enveloppe de fils doux & déliez dont ſe fait la ſoye. Le ver à ſoye n'en ſort qu'après s'être transformé en papillon.

COCOTIER. ſ. m. Arbre des Indes qui porte le coco. C'eſt une eſpece de palmier. Voyez COCO.

COCTION. ſ. f. Cuiſſon, alteration qui ſe fait dans les corps qu'on approche du feu. Le plus grand ſecret des Chymiſtes c'eſt de faire la *coction*, de donner le feu à-propos à leurs matieres. Il y a pluſieurs eſpeces de *coction*, la *maturation*, l'*elixation*, la *frixion*, l'*aſſation*, la *torrefaction*, & l'*uſtion*, qui ſont expliquées à leur ordre. Ce mot vient du Latin *coctio*, de *coquo*.

COCTION, ſignifie auſſi, Digeſtion. Quand l'eſtomac fait une ſuffiſante *coction* des alimens, des humeurs, c'eſt un ſigne de ſanté.

COCU. ſ. m. Nom injurieux, qu'on donne à un mari dont la femme eſt infidelle, & viole la foi conjugale. Un *cocu* doux & patient. Le jaloux ſouffre plus que le *cocu*, MONT. Balzac dans ſon Barbon appelle Ceſar, *le grand faiſeur de cocus*. Pour cinq ou ſix milles écus on peut faire cinq ou ſix maris *cocus*, SAR. Bautru diſoit en parlant de lui-même, qu'on peut être *cocu* ſans être ſot. Les *cocus* doivent ſe conſoler d'avoir Socrate pour patron, SAR.

Apprenez qu'à Paris, ce n'eſt pas comme à Rome,
Le cocu qui s'affige y paſſe pour un ſot,
Et le cocu qui rit pour un fort bonnête homme.
LA FONT.

Ce mot eſt bas, & ne ſe dit qu'en raillerie, ou dans la converſation, ou dans les chanſons, ou dans les Comedies. Menage croit que ce mot vient de *cuculus*, à cauſe que le coucou va pondre dans le nid des autres oiſeaux. Paſquier en approuvant cette étymologie, ajoûte : Nous faiſons faute d'appeller *cocu* celui, dont la femme va en dommage ; il y auroit plus de raiſon de l'adopter à celui qui agit, qu'à celui qui patit. C'eſt pourquoi les Latins appelloient *curruca* dans le même ſens, celui dont la femme étoit infidelle ; car c'eſt dans le nid de la fauvette que va pondre le *coucou*, MEN. Spelmannus le derive de *cucurbita*, & *cucurbitare*, qui ſignifie, *debaucher la femme d'autrui*. Selon l'étymologie burleſque du Moyen de Parvenir, le mot *cocu* vient de *coq uſé*, parceque cette diſgrace arrive ordinairement aux vieillards, & aux impuiſſans. Du Cange dit, que c'eſt le mot de *cous* redoublé, qu'on diſoit autrefois pour *cornard* : d'où vient qu'on a appellé auſſi ces gens-là *couparx* : car on appelloit anciennement *cos*, ou *cous*, les maris malheureux. Cette injure étoit un outrage ſi ſanglant, qu'on pouvoit tuer impunément l'offenſeur. Beaumanoir rapporte ; que *cil à qui telle vilenie fut dite, Beaumanoir rapporte ; que cil à qui telle vilenie fut dite, & occit cel qui le fait ; & fut delivré par jugement par le bon Roi Philippe, & ſon Conſeil.*

COCUAGE. ſ. m. Malheur, diſgrace de celui qui eſt cocu. Il faut beaucoup d'inſenſibilité, ou de conſtance pour ſupporter patiemment le *cocuage*, LABR. Le *cocuage* eſt une diſgrace dont on ne plaint perſonne, MOL. Ne vous aſſeurez point du *cocuage*, la frequence de cet accident en modere l'aigreur : le voilà tantôt paſſé en coutume, MONT.

Moi, je reconnois cocuage
Comme un des Dieux du mariage, LA FON.

Quoiqu'on en puiſſe dire, enfin le cocuage
Sous des traits moins affreux aſſement s'enviſage, MOL.
Quand on prend, comme il faut, cet accident fatal,
Cocuage *n'eſt point un mal.* LA FONT.

COCUFIER. v. act. Faire quelcun cocu. Ce mot ne peut être employé que dans le burleſque, & le comique.

Et ſon coupable feu trop bien verifié,
Sans reſpect ni demi nous a cocufié, MOL.

C O D.

CODE CANONIQUE. ſ. m. Recueil des Canons. On appelle le *Code* des *Canons de l'Egliſe Univerſelle*, la Compilation des Canons de l'Egliſe Grecque faite à la fin du IV. ſiecle. Ce *Code* fut approuvé par le Concile de Calcedoine, & confirmé par la Novelle 131. de Juſtinien. L'Egliſe d'Occident ſe ſervit pendant quelque temps du *Code* des Grecs ; mais Denis le Petit ayant fait une autre Compilation en 527. ſous le titre de *Code des Canons de l'Egliſe Romaine*, ce *Code* fut obſervé dans tout l'Occident. Cependant parcequ'il ne contenoit pas la deciſion de tous les cas qui pouvoient ſurvenir, l'Egliſe de France avoit ſon *Code* particulier, intitulé, le *Code des Canons de l'Egliſe Gallicane*. Ces deux *Codes* ont été long temps religieuſement obſervez en France ; & l'on y a encore recours pour maintenir les libertez de l'Egliſe Gallicane, & rejetter les Decretales, & les Conſtitutions qui y ſont contraires, ou qui n'y ſont point compriſes. Voyez CANON. En 1687. Pierre Pithou fit imprimer avec des notes l'*Ancien Code des Canons de l'Egliſe Romaine* ; il ne contient autre choſe que ceux dont on vient de parler. Beveregius Anglois a fait la deffenſe du *Code de l'Egliſe primitive*.

CODE, Compilation, ou Recueil des Loix & Conſtitutions des Empereurs, fait par ordre de Juſtinien. Il eſt compris en 12. livres, qui ſont la ſeconde partie du Droit Romain, ou du Droit Ecrit. Les livres ſont diviſez en Titres, les Titres en Loix, & les Loix en Paragraphes. Il y avoit eu auparavant pluſieurs autres *Codes*, qui étoient des Compilations, ou des Abregez des Loix Romaines. Deux Juriſconſultes, Gregoire, & Hermogene, firent un Recueil de Droit qu'on appella de leurs noms, *Code Gregorien*, & *Code Hermogenien*. C'étoit une collection des Conſtitutions des Empereurs depuis Adrien juſqu'à Diocletien & Maximien, en 306. Il n'en reſte plus que des fragmens très-imparfaits. Ce travail fut inutile, faute d'autorité pour le faire obſerver. L'Empereur Theodoſe le Jeune fut le premier qui fit un *Code* compris en 16. livres, compoſé des Conſtitutions des Empereurs, depuis Conſtantin le Grand juſques à lui, & abroges toutes les autres. Loix qui n'y étoient pas compriſes. C'eſt ce qu'on appelle le *Code Theodoſien*, publié en 438. qui fut reçu & obſervé juſqu'à ce qu'il fut abrogé par le *Code de Juſtinien*. Le *Code Theodoſien* a été long temps perdu en Occident. Mr. Cujas contribua beaucoup à le retablir en ces derniers temps, & le donna au public en meilleur état qu'il n'avoit encore paru. Il y a eu un Commentaire de Godefroy ſur ce *Code Theodoſien*, qui lui a coûté un travail de trente ans. Mr. de Marville Profeſſeur à Valence l'a fait imprimer en ſix Tomes en 1665. En 506. Alaric Roi des Goths fit faire une nouvelle compilation du Droit Romain, tirée de ces trois *Codes*, Gregorien, Hermogenien, & Theodoſien, qu'il publia ſous le nom de *Code* Theodoſien. Ce *Code* d'Alaric fut long temps en uſage, & fit tout le Droit Romain qui s'obſervoit en France. Enfin l'Empereur Juſtinien voyant que l'autorité du Droit Romain étoit fort affoiblie en Occident depuis la decadence de l'Empire, réſolut de faire travailler à une compilation generale de

toure la Juriſprudence Romaine. Il en donna la commiſſion à Tribonien, qui choiſit les plus belles Conſtitutions des Empereurs, depuis Adrien juſqu'à ſon temps, & acheva ſon Ouvrage, & publia ſon nouveau *Code* en 528. Mais parceque Juſtinien avoit fait diverſes deciſions qui changerent un peu l'ancienne Juriſprudence, il retrancha quelques-unes des Conſtitutions du *Code* compoſé par Tribonien, & y en ajoûta de nouvelles; c'eſt pourquoi il en fit faire une nouvelle reviſion qui parut en 534. & abrogea la premiere. Ce *Code Juſtinien*, auſſi-bien que le reſte du Droit Romain, a été long temps perdu en Occident; & juſqu'à Lothaire II. qui le retrouva à la priſe de Melphe, & le donna à la ville de Piſe. Irnerius eſt le premier qui l'ait profeſſé publiquement en 1128. L'Empereur Frederic ordonna à la requête des Univerſitez, qu'on enſeignât ce Droit dans les Ecoles, & enjoignit à tous ſes peuples de l'obſerver, ce qui a été ſuivi en Italie & en Allemagne, & l'eſt encore dans une partie de la France: ſur tout dans les Provinces Meridionales.

Ce mot vient du Latin *codex*, qui ſignifie *cahier*, ainſi appellé *à codicibus arborum, ex quibus cortices depromebantur.*

CODE, ſe dit auſſi de pluſieurs Recueils des Ordonnances des Rois de France, comme le *Code Henri.*

On a appellé le *Code Michaut*, une Ordonnance du Roi Louis XIII. parcequ'elle avoit été faite par Michel de Marillac; elle n'a point eu d'execution, quoi qu'elle fût très-ſage.

On appelle *Code Louis*, les Ordonnances de Louis XIV. ſur la Reformation de la Juſtice civile & criminelle, de la Marine, &c. Le *Code Civil*, le *Code Criminel*, ont été verifiez en 1667. en 1670. & c'eſt ce qu'on appelle encore la *Nouvelle Ordonnance.* On appelle *Code Marchand* l'Ordonnance qui regle la marchandiſe. Le *Code* des Eaux & Forêts, &c.

CODICILLAIRE. adj. m. & f. Qui eſt contenu dans un codicille. Legs *codicillaire.* On appelle Clauſe *codicillaire*, une clauſe que l'on infere d'ordinaire dans les teſtaments: c'eſt que *ſi le teſtament ne peut valoir comme teſtament, il vaudra comme codicille, & comme un acte de derniere volonté*: enſorte que le Teſtateur prie ſes heritiers *ab inteſtat* de reſtituer l'heredité à celui qui eſt inſtitué par le teſtament; lequel manque des formalitez, & des ſolennitez requiſes. Cette *clauſe codicillaire* fait valoir le teſtament comme un *fideï commis*, & repare tous les defauts de ſolennité qui emportoient la nullité du teſtament: enſorte que l'heritier *ab inteſtat* eſt obligé de reſtituer l'heredité à l'heritier inſtitué: la loi ayant plus d'égard à la derniere volonté du Teſtateur, qu'à des formalitez ſuperſtitieuſes. Cette clauſe n'a point lieu en païs coutumier.

CODICILLE. ſ. m. eſt une derniere volonté moins ſolennelle qu'un teſtament; ou un écrit par lequel on ajoûte, ou change quelque choſe à un teſtament. On peut auſſi faire un *codicille* ſans faire de teſtament. Mais le premier uſage du *codicille* fut de ſervir d'éclairciſſement à un teſtament pour en augmenter, ou en reſtreindre les diſpoſitions. Ainſi celui qui ne peut teſter, ne peut non plus faire un *codicille.* Il y a cette difference entre un teſtament, & un *codicille*, c'eſt que le *codicille* ne peut contenir de ſubſtitution, ni d'inſtitution d'heritier, & qu'on n'eſt pas obligé d'y obſerver rigoureſement toutes les formalitez que le Droit Romain preſcrit pour les teſtamens ſolennels. Il ne falloit que cinq temoins pour la validité d'un *codicille.* Un *codicille* poſterieur ne detruit point un *codicille* anterieur, à moins que l'un ne revoque l'autre. Au reſte quoi que l'on ne puiſſe inſtituer un heritier par un *codicille*, ni ôter l'heredité à l'heritier inſtitué ou à l'heritier *ab inteſtat*, on peut cependant prier l'heritier inſtitué par le teſtament, ou *ab inteſtat* de reſtituer l'heredité à une autre perſonne: enſorte qu'il ſe fait une inſtitution indirecte, & par forme de *fideï commis* dans un *codicille.* La ſeule difference qui reſte entre l'inſtitution du teſtament, & l'inſtitution precaire du *codicille*, c'eſt que l'heritier par teſtament ou *ab inteſtat*, qui en ce cas devient un fideicommiſſaire, ne reſtituë pas toute l'heredité, & retient la quarte Trebellianique, *C. L. 6. T. 36. de codicillis.* Dans les païs coutumiers les teſtamens ne ſont à proprement parler que des *codicilles*, parceque c'eſt la Coûtume elle-même qui nomme les heritiers, & qu'elle ne permet point d'inſtitution d'heritier teſtamentaire. Les *codicilles* furent mis en uſage du temps d'Auguſte par Lucius Lentulus.

Il y a un livre de Raymond Lulle, qu'on appelle *codicille*, où on pretend qu'il a laiſſé le ſecret de la Pierre Philoſophale à ſes diſciples qui le pourront entendre.

CODILLE. ſ. m. Terme du Jeu de l'Hombre. Gagner deux *codilles. Codille* ſe dit auſſi adverbialement; gagner *codille*; c'eſt-à-dire, gagner quand on ne fait pas jouër. Pour gagner *codille* il faut faire plus de levées que chacun des deux autres joüeurs.

CODONATAIRE. adj. m. & f. Terme de Juriſprudence. Aſſocié, ou conjoint avec un autre dans une même donation. La condition des *codonataires* eſt égale, G. G.

C O E.

COECALE. adj. f. Voyez CAECALE.

COECUM. ſ. m. Voyez CAECUM.

COEFFE. ſ. f. On écrit auſſi COIFFE. Couverture legere de la tête, tant pour les hommes que pour les femmes. A l'égard des hommes, on ne le dit que de la doublure du chapeau qui eſt de ſatin, de taffetas ou de treillis, & d'une garniture de bonnet de nuit qui eſt de linge. On le dit auſſi d'une eſpece de bonnet de toile, ou de papier, ou d'étoffe qu'on met ſous une perruque. Mettez une *coiffe* à mon chapeau: une *coiffe* blanche à vôtre bonnet. Prenez une *coiffe* de nuit. A l'égard des femmes c'eſt un morceau d'étoffe de ſoye, de gaze, de mouſſeline, &c. froncé, pliſſé & raſſemblé par derriere, qui leur couvre toute la tête dont elles replient les bouts ſous le menton, ou les laiſſent pendre ſur les épaules & ſur la gorge. Mettez vos *coiffes*; abbaiſſez vos *coiffes*; cachez vous le viſage de vôtre *coiffe*; noüez vôtre *coiffe*; levez vos *coiffes*; prenez vos *coiffes*; c'eſt-à-dire, ſortons.

Cemot, ſelon Menage, vient de *cufa*, ou de *gufa*, qui ſignifie un *vêtement velu*; & les Grecs ont dit auſſi *kouſa* en la même ſignification de *coiffe.* Ou bien il vient de l'Hebreu *kupha*, qui ſignifie un vêtement qu'une femme met ſur ſa tête. Du Cange dit qu'on a dit dans la baſſe Latinité *cuphia, cofea, corffa*, & *cucufa* en la même ſignification.

COEFFE, ſe dit auſſi en termes d'Anatomie, d'une petite membrane qu'on trouve à quelques enfans, qui enveloppe leur tête quand ils naiſſent. Drelincourt croit que ce n'eſt qu'un lambeau des tuniques du fœtus, qui ſe creve pour l'ordinaire à la naiſſance d'un enfant. Lamipidius temoigne que les Sages-femmes vendoient bien cher cette *coiffe* à des Avocats, qui étoient perſuadez qu'en la portant ſur eux, ils auroient une force de perſuader, à laquelle les Juges ne pourroient reſiſter. Les Canons deffendent de s'en ſervir, parceque les Sorciers en uſoient dans leurs malefices.

COEFFE, ſe dit encore en termes d'Anatomie, d'une membrane graiſſeuſe qui nage ſur les boyaux. On l'appelle autrement *épiploon.* Voyez EPIPLOON.

COEFFE, en termes de Pharmacie, eſt une ſorte de medicament fait en forme de bonnet, dont on ſe couvre la tête, comme d'un bonnet ordinaire. Il eſt compoſé

Digitized by Google

posé de plusieurs remedes cephaliques qu'on mêle avec du coton, & qu'on pique entre deux tafetas, ou entre deux toiles fines, comme un matelas. On s'en sert dans quelques maladies du cerveau. En Latin *cucupha*.

COEFFE, en termes de Botanique, se dit de l'enveloppe déliée, & legere de quelques fleurs, & de quelques semences. En Latin *calyptra*.

On dit proverbialement, Cela est triste comme un bonnet de nuit sans *coeffe*. Les femmes disent aussi d'une marchandise dont elles n'ont point d'envie, Je n'y porterois pas mes *coeffes*.

COEFFER, ou COIFFER, v. act. Couvrir, orner, ou parer la tête. Cette perruque, ce chapeau vous *coeffent* bien, vous sient bien. Cette femme, ou chapelier *coiffent* proprement. Se *coiffer* en cheveux, ou en bonnet. Se *coiffer* en paisanne; se *coiffer* en coquette. Les femmes du monde se *coeffent* avec beaucoup d'art, &c. Terence a dit que les femmes employent une année à se *coeffer*; pour dire, qu'elles consument bien du temps à se parer, & à s'ajuster. Les femmes de Paris se *coëffent* bien haut, & je crois que leurs maris ne se *coeffent* guéres plus bas, P. COM.

COIFFER, se dit figurément & figuiſie, S'entêter, se preoccuper en faveur de quelque chose; s'amouracher, se *coeffer* de nouvelles opinions. Cette femme se *coiffe* du premier venu. Cette fille se *coeffe* volontiers d'amoureux à longue criniere, LA FON.

Chaque mortel coiffé de ſa chimere,
Croit à part ſoi que mieux on ne peut faire:
Opinion chez les hommes fait tout, DES H.

On dit auſſi, qu'un homme s'eſt *coeffé* d'un froc; pour dire, qu'il s'eſt fait Moine.

COEFFER, ſignifie auſſi quelquefois, S'enyvrer. Cet homme n'eſt pas accoutumé à boire, il ne faut qu'un verre de vin pour le *coeffer*. Gardez-vous de ces vins d'Orleans, ils font fumeux, & *coeffent* ſans qu'on s'en apperçoive.

COEFFER, ſe dit auſſi des bouteilles qu'on bouche bien avec de la filaſſe, ou du goudron pour empêcher que le vin ne s'évente. *Coeffer* des bouteilles.

COEFFER, en termes de Chaſſe, ſe dit de deux chiens qui ont pris un ſanglier par les oreilles chacun de ſon côté. Cela s'appelle, Avoir *coeffé* le ſanglier.

COEFFÉ, ÉE, part. & adj. On dit, qu'un homme eſt bien *coeffé*, quand il a naturellement de beaux cheveux, & une belle tête: on le dit auſſi figurément d'un cocu, qu'il eſt bien *coeffé*; c'eſt-à-dire, qu'il porte les cornes. On dit, d'un homme amoureux de toutes les femmes, qu'il aimeroit une chevre *coeffée*; qu'un chien eſt bien *coeffé*, quand il a des oreilles longues & pendantes: on dit qu'un homme eſt né *coeffé*; pour dire, qu'il eſt heureux; l'opinion du vulgaire ayant attribué cette vertu à une *coeffe* que quelques enfans apportent au monde. Cette ſuperſtition eſt très-ancienne. Lampridius en parle dans la vie d'Antonin. Cet Empereur étoit né avec une eſpece de bandeau ſur le front, en forme de diadême: c'eſt pour cela qu'il ſe fit appeller *Diadumene*. Comme il jouït d'une conſtante proſperité pendant tout le cours de ſon regne, ſon bonheur confirma l'opinion de ceux qui s'imaginent que les gens nez *coeffez* ſont heureux. Depuis on s'en ſervit pour des ſortileges, & pour des malefices; enſorte que les Conciles furent obligez de condamner ce ridicule abus. Voyez les notes de Balſamon ſur les Conciles, & Caſaubon ſur l'Hiſtoire Auguſte. Les Italiens en ce ſens diſent, *Nascer veſtito*.

COEFFEUR, ou COIFFEUR, EUSE. ſubſt. Celui ou celle qui gagne ſa vie à coeffer des Dames qui vont au bal, des épouſées, & autres qui ſe veulent parer.

COEFFURE, ou COIFFURE. ſ. f. Couverture, ajuſtement, ornement de tête. Les bourgeoiſes, les paiſanes, & les Demoiſelles étoient autrefois toutes diſtinguées par leur *coeffure*. La *coeffure* des femmes eſt un édifice à pluſieurs étages, dont l'ordre, & la ſtructure changent ſelon leurs caprices, LA BR. Quand Philis a mêlée des fleurs à ſa *coeffure*, quel peril pour les cœurs! FONT.

Je veux être coiffure en depit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri commode, MAL

COEGAL, ALE. adj. Terme de Theologie, qui ne ſe dit que du myſtere de la Sainte Trinité. Le Fils eſt *coëgal* au Pere; c'eſt-à-dire, abſolument égal.

Ce mot vient du Latin *coæqualis*.

COENOBITE. Voyez CENOBITE.

COERCITIF, IVE. adj. Qui a pouvoir de contraindre, & de reprimer. Avoir la puiſſance *coërcitive*. C'eſt un terme dogmatique.

COERCITION. ſ. f. Terme de Palais, Pouvoir qu'on a de contraindre quelqu'un, & de le contenir dans le devoir. Les Superieurs des Monaſteres ont pouvoir de *coërcition* ſur leurs Religieux; ils les peuvent enfermer, & châtier à diſcretion.

Ce mot vient du verbe Latin *coërcere*, *reprimer*.

COETERNEL, adj. m. Egalement éternel. C'eſt un attribut des Perſonnes de la Trinité. Le Fils & le St. Eſprit ſont *coëternels* au Pere. Platon enſeignoit une matiere *coëternelle*, & laquelle avoit concouru avec Dieu à la formation du monde, LE P. D.

Ce mot vient du Latin *coæternus*.

COEUR. ſ. m. Partie noble de l'animal, qui eſt le principe de la vie, & qui eſt renfermé dans une forte membrane, qu'on appelle le *pericarde*. Sa figure eſt pyramidale, & reſſemble à une pomme de pin, qui eſt large par ſa partie ſuperieure qu'on appelle ſa *baſe*, & qui aboutit à une pointe. Il y a une veine & une artere qui environnent toute la baſe du *cœur* comme une couronne, qui s'appellent *coronales*, avec quelques nerfs fort menus qui ſont de la huitiéme paire. Il eſt revetu d'une tunique particuliere pour le tenir plus ferme. Il eſt ſitué au milieu du thorax, quoique ſa pointe s'avance un peu vers ſon côté gauche. On a trouvé le *cœur* d'un enfant placé au côté droit contre l'ordinaire, comme il eſt temoigné dans le Journal des Sçavans de l'année 1668. Sa chair eſt dure, épaiſſe & ſolide, compoſée de fibres muſculeuſes, diſpoſées en ligne ſpirale: elles ne ſont point differentes des fibres des autres muſcles, deſorte que ce n'eſt point ſans raiſon que tous les Modernes conviennent, après Hippocrate, que le *cœur* eſt un veritable muſcle. Le *cœur* a deux ventricules, ou cavitez. Le droit ſemble être fait pour les poumons ſeulement; car les animaux qui n'ont point de poumons, n'ont point auſſi ce ventricule. Le gauche eſt plus fort & plus épais que le droit, parcequ'il eſt deſtiné pour envoyer le ſang dans toutes les parties du corps, dont quelques-unes ſont bien éloignées, au lieu que le droit ne doit l'envoyer que dans les poumons, ce qui ne demande pas à beaucoup près autant de force. Ces deux ventricules ſont ſeparez par une cloiſon qu'on appelle *ſeptum medium*. Aux deux côtez il y a des bourſes membraneuſes qu'on appelle *oreillettes*, parcequ'elles en ont la figure. La droite eſt au devant de l'entrée de la veine cave, & la gauche eſt ſituée à l'orifice de la veine pulmonaire. Il y a quatre gros vaiſſeaux à la baſe du *cœur*, dont deux ont l'orifice au ventricule droit, ſavoir la veine cave, & l'artere pulmonaire. Les deux autres ſont au ventricule gauche, ſavoir la veine pulmonaire & l'aorte, ou la grande artere. Dans ces vaiſſeaux il y a des valvules ou petites portes faites en forme de ſoupapes, qui d'un côté permettent l'entrée au ſang, & de l'autre en empêchent le retour. Il y a ſix de ces petites membranes ou valvules au ventricule droit, ſavoir trois à l'orifice

Digitized by Google

de la veine cave ouvertes par dehors, & fermées par dedans; & trois à l'orifice de l'artere pulmonaire, ouvertes & fermées en un sens contraire. Il y en a cinq au ventricule gauche, trois à l'orifice de la grande artere ouvertes par dedans, & fermées par dehors; & deux à la veine pulmonaire, qui s'ouvrent & se ferment aussi dans un sens contraire. C'est par ces canaux que se fait la circulation du sang, qui a été inconnuë aux Anciens, & decouverte en 1628. par Harvée Medecin Anglois, qui en a fait voir des preuves si sensibles, que personne n'en doute à present. Le *cœur* a deux mouvemens, celui de diastole ou de dilatation, par lequel il reçoit le sang des veines; & celui de systole ou de contraction, par lequel il pousse le même sang dans toutes les parties du corps par le moyen des arteres. Dans la dilatation le *cœur* s'allonge & s'élargit, & dans la contraction il devient plus court & plus étroit. On dit communément, que le *cœur* est le premier vivant & le dernier mourant. Les animaux timides ont le *cœur* plus gros que les courageux, comme les lievres, les cerfs, les panthieres, les bellettes, & les ânes. Mr. Bayle dit, que les gens courageux n'ont pas le *cœur* plus gros que les autres. Il y a eu des animaux qu'on a trouvez sans *cœur*, d'autres qui ont eu un double *cœur*. Les grenouilles peuvent vivre sans *cœur*, & sans tête quelque temps. Les vers à soye ont une chaîne de *cœurs* qui leur tient tout le long du corps, à ce que dit le Journal d'Angleterre. Le safran cause une si grande dilatation, ou épanouissement de *cœur*, qu'un même mulet n'en sauroit porter bien loin une charge. Lower & Harvée ont fait de beaux Traittez sur le *cœur*.

Ce mot vient du Latin *cor*, du Grec *kear*, dont on fait par contraction *kir*.

COEUR, se prend aussi pour l'estomac. Avoir le *cœur* chargé. Cette viande lui est demeurée sur le *cœur*; elle lui fait bondir, elle lui fait soulever le *cœur*. Avoir mal au *cœur*; avoir le *cœur* noyé d'eaux. Tirer au *cœur*; c'est-à-dire, vomir. Cela est bas. On dit, mettre un verre de vin sur le *cœur*; c'est-à-dire, boire un verre de vin. On dit, être à *cœur* jeun; c'est-à-dire, n'avoir rien mangé.

COEUR, signifie encore, la vie, la force, la vigueur. Faire revenir le *cœur*; reveiller le *cœur*; defaillance de *cœur*. On dit d'un homme très-foible, ou agonisant, qu'il a le *cœur* mourant. On dit, tant que le *cœur* me battra dans le ventre; c'est-à-dire, tant que je vivrai.

COEUR, figurément signifie, Bravoure; courage; intrepidité; fermeté d'ame. Cet homme a un *cœur* de lion; c'est-à-dire, il est brave & intrepide. La Fortune favorise les gens de *cœur*, BIZOT. Tu sçais comme un soufflet touche un homme de *cœur*, CORN. On a vu l'éloquence dans les armées aller de rang en rang redonner du *cœur* aux soldats, LEP. R. On ne peut donner son *cœur* fier & altier, ni l'abaisser à des soumissions, VAU. Une haute naissance enfle le *cœur*, FL. La vie douce & voluptueuse amollit le *cœur*, TOUR. Un *cœur* né sur le trône ignore comme on tremble, CORN. Son *cœur* est au dessus des sceptres & de couronnes, VOI.

Le plus fatal revers n'abbattra point son cœur, M. SC.
La Fortune jalouse, & l'amour infidelle,
Ne lui laissoient ici que son grand cœur pour elle,
CORN.

COEUR, figurément signifie en general, l'ame & ses principales facultez; c'est-à-dire, les sentimens; la volonté. En un mot le *cœur* est censé le siege des passions, & c'est l'ame entant qu'elle a des affections, & des mouvemens de colere, d'ambition, de vangeance, de douleur, de compassion, de tristesse, de joye, d'estime, de haine &c. Il n'y a point de mer plus agitée que le *cœur*; les passions comme les flots s'y poussent successivement, OE. M. On ne sçauroit bien manier les matieres de Morale, si l'on ne connoît parfaitement les plis & les replis du *cœur*, ID. Pour bien connoître l'homme, il faut descendre dans son *cœur*, & y voir former les passions, M. ESP. Ciceron avoit sur tout l'art de toucher, parcequ'il connoissoit bien les detours & les ressorts du *cœur* humain, LEP. R. Pour bien peindre les mœurs, il faut avoir bien étudié le *cœur*, & tous les divers mouvemens dont il est capable, DAC. Il faut que l'Orateur aille chercher le *cœur*; qu'il l'échauffe, & le remuë; & quand il est entré dans le *cœur*, il le tourne comme il lui plaît, LEP. R. Le *cœur* humain n'est pas moins caché, ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres, M. DE M. La Morale apprend à connoître le *cœur* humain, cet abîme impenetrable, VAUG. Nôtre *cœur* est un labyrinthe dont il n'est pas aisé de demêler les tours & les detours: c'est une mer où il s'éleve à tous momens des tempêtes, & qui est toute pleine d'écueils & d'abîmes inconnus, LE P. L. Il faut plus souvent chercher la cause de nos égaremens dans les affections du *cœur*, que dans les connoissances de l'esprit, DISC. D'EL. Dans le cours des actions humaines, c'est le *cœur* qui delibere; parce que chacun s'abandonne à son panchant, LEP. R. L'esprit & le *cœur* se trompent reciproquement: l'esprit ébloui & déjà prevenu par le *cœur*, prononce en faveur des passions, & le *cœur* charmé de les voir justifiées par le jugement de l'esprit, les suit sans repugnance, DISC. D'EL. Sans la droiture du *cœur* rien ne s'execute bien, & sans le secours de l'esprit, le *cœur* ne sçait quel parti prendre, S. EV. Par la penetration de l'esprit on connoît ce qu'il y a de plus juste à dire, & par le *cœur* bien fait ce qu'il y a de plus raisonnable à faire, S. EV. Chacun dit du bien de son *cœur*; & n'ose en dire de son esprit, LA ROCH. Les hommes jugent du *cœur* par les actions; mais Dieu juge des actions par le *cœur*, CL. C'est-à-dire, par les motifs, & par les intentions. Prenez garde de ne porter à Dieu vôtre *cœur*, que parce qu'il n'est plus propre aux passions, S. EV. Dieu veut des *cœurs* purs & degagez des interêts du monde, PASC. Il est difficile de ramener nôtre *cœur* à Dieu, & de le retrouver, après l'avoir laissé errer dans le monde d'objet en objet, FL. Dieu demande un *cœur* contrit & humilié, gros de soupirs & de regrets de l'avoir offensé, M. DE M. La solitude n'appaise point les troubles du *cœur*, si la raison ne s'en mêle, S. EV. Quand le *cœur* est tranquille, & que rien ne le remuë, l'on n'est gueres plus animé que si l'on étoit mort, LE CH. DE M. Le *cœur* veut des plaisirs vifs & sensibles, & aime à être ému & agité fortement, ID. Les plaisirs du *cœur* sont plus touchans que ceux de l'esprit, OE. M.

C'est le cœur seul qui peut rendre tranquille;
Le cœur fait tout; le reste est inutile, LA FON.

Sans la droiture, & la rectitude du *cœur*, l'amitié ne peut être durable, DISC. DE L'AM. Il est dangereux d'ouvrir son *cœur* à la Cour, & de dire ce qu'on pense; on est souvent la dupe d'une sincerité si peu politique, AMELOT.

Je veux que l'on soit homme, & qu'en toute rencontre,
Le fond de nôtre cœur dans nos discours se montre, MOL.
Mais ne devroit-on point par des signes certains
Reconnoître le cœur des perfides humains? RAC.

COEUR, signifie plus particulierement; la Faculté de l'ame qui ressent de l'affection; de l'amitié; de la tendresse; de l'Amour. Le Roi ne se crut bien ferme sur son trône qu'en gagnant le *cœur* & l'affection de ses sujets, MEZ. Nôtre *cœur* est le seul sacrifice digne des Dieux, ABL. Le feu de l'amitié échauffe le *cœur* sans le consumer: elle le remplit, elle le remuë, sans le troubler & sans l'allarmer, DISC DE L'AM. Tout le

à travers le bois. Il y en a de quarrez, à lozange, en pointe de diamant, en tête de potiron, à tête ronde cannelée ; tête ronde avec des roſes ; tête en façon de fleur de lis &c. Les Selliers employent auſſi des *clous à double pointe*, qu'ils appellent *mordans*.

Ce mot vient du Latin *clavus*, NICOD. Mais Menage croit qu'il vient plutôt de *claudus*, *à claudendo*. On a dit dans la baſſe Latinité *glodus*.

On appelle *clou de rue*, toute ſorte de *clou*, ou de pointe qu'un cheval ſe fiche dans le pied. Mon cheval eſt boiteux d'un *clou de rue*.

CLOU. Les Marbriers & les Sculpteurs appellent *clouts*, certains nœuds qui ſe trouvent en travaillant le marbre.

CLOU, eſt auſſi une eſpece de petit froncle, un petit bouton qui vient à ſuppuration. *Je ſuis fâché de vôtre clou* ; mais il n'eſt rien au prix de celui que j'ai, VOIT.

CLOU DE GIROFLE. Il eſt expliqué à GIROFLE.

CLOU, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit, qu'une choſe ne tient ni à fer, ni à *clou* ; pour dire, qu'elle ſe peut detacher, qu'on la peut emporter d'une maiſon quand on demenage. On le dit auſſi parmi les Marchands ; pour dire, qu'on eſt prêt de delivrer la marchandiſe ſi-tôt qu'on l'aura payée, comme ſi on diſoit, qu'il ne tient plus qu'à de l'argent. On le dit auſſi au figuré, quand on veut dire, qu'un homme eſt libre de faire tout ce qu'il veut. On dit d'une choſe qu'on eſtime peu, qu'on n'en donneroit pas un *clou* à ſoufflet, ou qu'on n'en donneroit pas un *clou*. Sans cela je ne donnerois pas un *clou* de tout l'eſprit qu'on peut avoir, MOL. Quand on eſt mort, il ne ſert pas d'un *clou* d'être en ſtatuë de marbre, BENS. On dit d'un bâtiment neuf, ou de celui qui eſt en bon état de reparations, qu'il n'y manque pas un *clou*. On dit qu'un *clou* chaſſe l'autre ; pour dire, qu'une nouvelle paſſion guerit d'une autre ; en chaſſe une autre ; ou qu'un Ami ou un favori en a debuſqué un autre. On dit, d'un homme qui ſe mêle de parler de tout ; qu'il vient ficher ſon *clou* par tout. On dit, qu'on a rivé le *clou* à quelcun ; pour dire, qu'on lui a repliqué fortement, & qu'on l'a mis hors d'état de pouvoir répliquer. On dit d'un homme qui eſt un peu fou, qu'il lui manque un *clou*, qu'il lui faut un *clou*, on ſouſentend *à ſon armet*. On dit qu'un homme compte les *clous* d'une porte ; pour dire, qu'il s'ennuye d'attendre à une porte, & qu'il a le loiſir d'en compter les *clous*. On dit encore figurément, mettre un *clou* à la roue de la fortune ; pour dire, l'affûrer, la fixer.

CLOUCOURDE. ſ. f. Herbe gris-de-lin qui vient parmi les blez, & dont les enfans font des couronnes, auſquelles ils mêlent d'autres fleurs qu'ils appellent *barbeaux*.

CLOUER. v. act. Attacher avec des clous. *Clouër* des ais.

CLOUER, s'employe auſſi dans le figuré, & ſignifie, Lier, attacher. Ne permettre pas aux Rois de s'humaniſer quelquefois, c'eſt les lier à la grandeur de leur condition, & les *clouër* ſur le trône, BAL.

CLOUÉ, ÉE. part. & adj. On dit en termes bas & burleſques, une gravité *clouée* ; pour dire, une gravité qui ne ſe dement point.

CLOUÉ, *être cloué*, ſe dit figurément ; pour dire, Avoir une grande attache, une grande aſſiduité à ſon travail, à ſa profeſſion. Cet ouvrier eſt *cloué* ſur ſon travail. On trouve toûjours cet homme-là en un tel endroit ; il ſemble qu'il y ſoit *cloué*. Tous les jours malgré moi je ſuis *cloué* ſur mon ouvrage, BOIL. *Etre cloué* ſignifie auſſi être retenu ſi fort dans un lieu, qu'on ne puiſſe aller dans un autre. A moins que d'*être cloué* à Paris, rien ne me peut empêcher d'aller à Poiſſi, VOIT.

On appelle en termes de Blaſon, des colliers de chien, des fers à cheval *clouez*, lorſque les clous ſont d'un autre émail.

On dit proverbialement, qu'un homme a *cloué* la roüe de fortune, quand il a ſi bien établi ſes affaires, qu'il a rendu ſa fortune aſſûrée.

CLOUTERIE. ſ. f. Fabrique, ou trafic de clous. La *clouterie* va-t-elle bien ?

CLOUTIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des clous. St. Clou eſt le Patron des *Clouziers*.

CLOUVA. ſ. m. Eſt le nom d'un oiſeau qu'on trouve à la Chine, & en pluſieurs autres endroits des Indes. Il eſt dreſſé à prendre du poiſſon. Il nage & ſe plonge autour d'un bateau où eſt le pêcheur. Il engorge le poiſſon dans une poche qu'il a au deſſous du bec, lequel il ne peut avaler à cauſe d'un anneau qu'on lui a mis pour lui ſerrer le cou ; & quand il eſt rentré dans la barque, on lui preſſe le cou, & on lui fait rendre le poiſſon de force, puis à coups de bâton on le fait replonger pour en prendre un autre.

CLOUVIERE, CLOUIERE, CLOUERE, ou CLOUTIERE. ſ. f. Qui ſe dit des pieces de fer percées de differente groſſeur, qui ſont des eſpeces de moules ſervans aux Cloutiers, Serruriers & autres ouvriers pour former, & rabattre les têtes des clous, des vis, chevilles, &c. Il y en a de pluſieurs figures, de longues, barlongues ou quarrées.

C L U.

CLUPEA. ſ. m. Poiſſon du fleuve Araris. Bochart dit qu'il a été appellé *clupea* du mot Phenicien *chalab*, qui ſignifie, changer, parceque ce poiſſon change de couleur ſelon la Lune.

CLUSE. Terme de Fauconnerie. C'eſt le cri avec lequel le Fauconnier parle à ſes chiens, lorſque l'oiſeau a remis la perdrix dans le buiſſon. C'eſt pourquoi on dit, *Cluſer* la perdrix.

C L Y.

CLYSTERE. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt un remede ou injection liquide qu'on introduit dans les inteſtins par le fondement pour les rafraîchir, pour lâcher le ventre, pour humecter ou amollir les matieres, pour diſſiper les vens, aider à l'accouchement, &c. On fait des *clyſteres* d'eau, de ſon, de lait, & particulierement de decoctions de certaines herbes. On y mêle du miel, du ſucre rouge, quelquefois du catholicon & autres drogues. Il y a des *clyſteres* émolliens, carminatifs, lenitifs, aſtringens, laxatifs, anodins, &c.

Ce mot vient du Grec *kyzo* ; c'eſt-à-dire, laver, nettoyer.

CLYSSUS. ſ. m. Eſpece de ſapa ou d'extrait qui ſe fait avec huit parties du ſuc d'une plante & une partie de ſucre cuits enſemble juſqu'en conſiſtence de miel.

CLYSSUS, ſe prend auſſi pour une teinture ou pour une quinteſſence. Il y a un *clyſſus* d'antimoine, qui eſt un eſprit acide & agreable, qu'on tire par diſtillation de l'antimoine, du nitre & du ſoufre mêlez enſemble. Il y a auſſi un *clyſſus* de vitriol, qui eſt de même un eſprit tiré par diſtillation du vitriol diſſous dans le vinaigre. On s'en ſert en Medecine dans diverſes maladies, & pour tirer les teintures de pluſieurs vegetaux.

C N E.

CNEORUM. ſ. m. C'eſt un nom qui a été donné au thymelæa, & à pluſieurs autres plantes. Il y a le *cneorum* de Matthiole, qui eſt un ſoufarbriſſeau qui pouſſe beaucoup de branches grêles, flexibles, repanduës à terre. Ses feuilles ſont rangées ſans ordre, vertes, ſemblables à celles du thymelæa, d'un goût deſagreable & amer. Ses fleurs ſont à quatre feuilles, de

con-

Digitized by Google

couleur purpurine, fort belles à la vuë, odorantes. Il leur succede un petit fruit semblable à celui du thymelæa, blanc, oblong, contenant une semence ronde, couverte d'une peau cendrée. Sa racine est longue, grosse le plus souvent comme le petit doigt, quelquefois noirâtre. G. Bauhin l'appelle *thymelæa affinis facie externâ.*

C O A.

COACEMENT, ou **COASSEMENT**. f. m. Cri des grenouilles.

COACER, ou **COASSER**. L'Academie écrit *coasser*, v. neut. Qui se dit du cri des grenouilles. Les grenouilles font fort importunes en été, quand elles *coacent*. On dit que si on met de la lumiere dans les fossez d'un château, cela empêche les grenouilles de *coacer*.

COADJUTEUR. f. m. Prélat qui est adjoint à un autre pour lui aider à faire les fonctions épiscopales, & qui lui succede necessairement. Le *Coadjuteur* a les mêmes prerogatives que l'Evêque même. Le Roi nomme des *Coadjuteurs* aux Archevêques, & aux Evêques vieux, ou absens, ou qui ne peuvent pas vaquer à gouverner leurs Dioceses. Les *Coadjuteurs* sont nommez *Evêques in partibus infidelium*, parcequ'il faut que le *Coadjuteur* d'un Evêque soit Evêque: autrement il ne pourroit pas faire les fonctions épiscopales; comme donner les Ordres, confirmer &c. On donne encore des *Coadjuteurs* aux Abbez Reguliers. Autrefois on donnoit des *Coadjuteurs* aux Chanoines. Dans les Païs d'obedience le Pape prétend donner aux Chanoines des *Coadjuteurs* qui leur succedent necessairement, du moins dans les mois qui lui sont affectez. Le Parlement de Roüen a aboli l'usage des *Coadjuteurs* à l'égard des Curez, parcequ'en cela ressentoit la succession. En Allemagne on donne quelquefois un *Coadjuteur* au grand Maitre de l'Ordre Teutonique.

Ce mot est tiré du Latin *coadjutor*, de *coadjuvo*.

COADJUTEUR, est aussi un aide dans certaines fonctions: on s'en sert dans plusieurs Maisons Religieuses. Le *Pere Coadjuteur*: Le *Frere Coadjuteur*.

COADJUTEUR, se prend aussi en general pour un aide, & un secours dans quelque emploi que ce soit. St. Paul dit à Timothée qu'il a été son *Coadjuteur* dans ses travaux, L'*Acad*. On s'en sert aussi en badinant, & en parlant de celui qui partage les faveurs d'une femme avec le Mari. Elle a donné un *Coadjuteur* à son mari, P. *Com*.

COADJUTRICE. f. f. est une Religieuse, qu'on nomme pour succeder à une autre Abbesse sous pretexte de lui aider à faire ses fonctions.

COADJUTORERIE. f. f. Qualité ou charge de Coadjuteur, ou de Coadjutrice; espece de survivance. Les Bulles de *Coadjutorerie* portent provision, & collation du Benefice par expectative, en sorte qu'il n'est point besoin de nouveau titre pour succeder à l'ancien Evêque, ou à l'ancienne Abbesse. Les *Coadjutoreries* n'ont point lieu à l'égard des benefices qui sont sans cure d'ames; parce qu'un Coadjuteur ne doit être qu'un Aide au Titulaire pour les fonctions de sa charge, en cas de viellesse ou d'infirmité.

COAGULATION. f. f. Epaississement qui arrive à un corps liquide; fixation du mouvement des parties insensibles d'un corps liquide, sans qu'il perde aucune des parties sensibles qui causoient sa fluidité, comme il arrive au lait, au sang, à la chaux, au plâtre. On distingue cette espece d'épaississement de celle qui se fait par la perte d'une partie de la substance; comme quand la boue s'épaissit par l'évaporation des parties aqueuses; car cet épaississement ne s'appelle point *coagulation*, mais *endurcissement*. Il y a un mot general, sçavoir *concretion*, qui est commun à *coagulation*, *épaississement*, *endurcissement*. La *coagulation* se fait par le mélange des corps de differentes natures, comme quand on verse de l'esprit de vitriol sur de l'huile de tartre, ou quand on agite dans un mortier des huiles avec des liqueurs aqueuses ou salines comme au nutritum. Si on jette quelque acide dans les veines d'un animal, le sang se coagule, ce qui empêche la circulation, & cause aussi-tôt la mort.

COAGULER. v. act. Reduire la chose liquide en substance solide, la faire cailler, figer, lui faire perdre le mouvement. C'est arrêter, & fixer le mouvement des parties insensibles d'un corps liquide, comme lorsqu'on mêle le lait, ou le sang avec des acides. Les venins froids *coagulent* le sang, l'empêchent de circuler. La presure *coagule* le lait, & le reduit en fromage.

Ce mot vient du Latin *coagulare*.

Coagulé, *ée*. part. & adj.

COAILLER. Terme de Chasse, qui se dit quand les chiens quêtent la queuë haute sur des weilles, ou nouvelles voyes.

COATI. f. m. C'est un animal du Brésil diversement decrit par les Naturalistes; il a un museau long d'un pied, rond comme un bâton, à peu-près comme la trompe d'un élephant, à ce que disent De Leri & Maregravius. Cependant il n'en a rien que la mobilité; car il ressemble davantage à un groupin de pourceau. De Laet en fait deux especes: l'un qui a le poil roux par tout le corps, & est appellé simplement *coati*; & est la femelle: l'autre qui n'a que le ventre & la gorge de cette couleur, qu'on appelle *coatis mondi*. On en a disséqué un de cette espece à l'Academie des Sciences, qui avoit six pouces depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput, il en avoit 16. jusqu'à la queuë, laquelle en avoit 13. de long. Il étoit haut de dix pouces. Ses pattes avoient cinq doigts, & les ongles crochus, noirs & creux comme le castor. Son poil est court, rude & bouchonné, noir sur le dos & aux extremitez des pattes & du museau; au reste du corps il est mêlé de noir & de roux. Il avoit des yeux de cochon, des oreilles de rat, des dents triangulaires & pointuës, la gueule grande & bien fendué, & la mâchoire d'enbas beaucoup plus courte que celle d'enhaut. Cet animal a coutume de ronger sa queuë. Quelques-uns l'ont voulu faire passer pour un sagouin, qui est une espece de guenon; car sa queuë approche de la longueur de celle des singes qu'on nomme *cercopitheci*.

COATLI. f. m. Nom que les Mexicains donnent à un arbre de la Nouvelle Espagne, dont le bois est appellé *bois nephretique*, qui est en usage dans la Medecine. Voyez NEPHRETIQUE.

C O B.

COBBAN. f. m. Arbre qui croît dans l'Ile de Sumatra, & qui est appellé par ceux du païs *gebuph*. Il est couvert d'une écorce jaunâtre ou de couleur de safran. Ses branches sont courtes & ses feuilles petites. Son fruit est un peu gros, & rond comme une balle à jouër. Il renferme un noyau qui est de la grosseur d'une noisette, dans lequel il y a une semence fort amere, & qui a le goût de la racine d'angelique. Ce fruit est fort propre pour étancher la soif; mais sa semence, quoi qu'amere, est beaucoup meilleure. On tire de cette semence une huile qui est souveraine contre les douleurs du foye, & de la rate, & contre la goute.

C O C.

COCA. f. m. Arbre qui croît au Perou, & qui est fort petit. Ses feuilles sont semblables à celles du mirte,

Digitized by Google

ou selon quelques-uns à celles du sumac, mais un peu plus grandes, molles, & d'un vert clair. Son fruit est en grape, rouge comme le mirtille, quand il commence à meurir, de même grosseur, & noir quand il est tout-à-fait mûr. C'est lorsqu'on cueille les feuilles qu'on fait secher dans des paniers, afin qu'elles se puissent mieux conserver, & transporter dans les autres païs. Les Americains s'en servent beaucoup; ils en tiennent dans la bouche depuis le matin jusqu'au soir, sans les mâcher, ni avaller: ils disent que par l'usage de cette herbe la faim, ni la soif ne leur font aucunement fâcheuses, & que leurs forces en sont fortifiées. Cette herbe est la principale chose dont ils trafiquent.

COCAIGNE, ou plutôt COCAGNE, s.f. C'est le nom qu'on donne en Languedoc à un petit pain de pastel avant qu'il soit reduit en poudre, & vendu aux Teinturiers. On en fait grand trafic en ce païs-là; Et parcequ'il ne vient que dans des terres fort fertiles, & qu'il apporte un très-grand revenu, vu qu'on en fait jusqu'à cinq ou six recoltes par an, quelques-uns ont nommé le haut Languedoc un païs de *Cocagne*: c'est là-dessus qu'est fondée la fable du Roiaume de *Cocagne*; ce païs imaginaire où les habitans vivent fort heureux sans rien faire. De là est venu aussi qu'on a appellé *païs de Cocagne*, tous les païs fertiles, & abondans, & où l'on fait grand' chere. Le païs de Caux est un *païs de Cocagne*, SAR. Paris est pour un riche un *païs de Cocagne*, BOIL.

COCAMBE. Voyez COCOMRE.

COCATRIX. s.m. Espece de basilic qui s'engendre dans les cavernes & les puits. En Latin *basiliscus regulus*. Il y a dans la Cité à Paris un fief qui s'appelle *Cocatrix*, dans une ruë du même nom.

COCCUS. s.m. Nom qu'on donne à cette espece de chêne-vert qui porte la graine d'écarlate. Voyez CHENE-VERT.

COCCUS, se dit aussi de la graine même d'écarlate, qu'on appelle autrement *kermes*. Voyez KERMES. On trouve sur les racines de la pimprenelle commune, & sur celles d'une espece de renoüée qu'on nomme *polygonum cocciferum*, des graines semblables à celles qui viennent sur le chêne-vert. On les appelle *cocous radicum*, pour les distinguer des autres. Elles servent pour teindre en cramoisi. Il s'en trouve encore sur une espece de *pilosella*.

COCCYX. s.m. Terme d'Anatomie. C'est un os qui est à l'extremité de l'os sacré. Il est cartilagineux, & sa figure est comme un bec de coucou, qui d'une base large va en se retrecissant & en se recourbant. Et c'est de là qu'il a tiré son nom de *coccyx*, qui est un mot Grec qui signifie *coucou*. Il affermit l'intestin droit & le cou de la vessie & de la matrice.

COCHE. s.m. Voiture posée sur quatre roues, en forme de carrosse, à la reserve qu'il est plus grand, & qu'il n'est point suspendu. En quelques endroits les *coches* ne sont autre chose que de grands carrosses à l'antique, avec de grandes portieres où deux personnes se peuvent placer. Il y en a d'établis pour aller de ville en ville. Il y a des *coches* de Paris à Lyon, à Roüen, à Bordeaux, & pour toutes les grandes villes de commerce. Aller par le *coche*; loüer un place au *coche*; donner des etres au *coche*. Les Rois de la I. Race se faisoient traîner par quatre bœufs attelez à une espece de *coche*, & de chariot. Heliogabale se fit tirer dans un *coche* par quatre femmes nuës à travers les ruës de Rome, MONT. On appelle *coche d'eau*, des bateaux publics, & couverts qui servent à voiturer les personnes, & les marchandises sur les rivieres. Les *coches* de Melun, de Sens, de Joigny, d'Auxerre. Mrs. de l'Academie remarquent qu'en ce sens quelques-uns font *cochr* feminin. On appelle *coches volans*, les *coches* bien attelez qui font une plus grande diligence que les autres.

Menage & Nicod derivent ce mot de l'Hongrois *kotsy*; disant que les *coches* sont de l'invention des Hongrois. Du Cange le derive de *togga*, qui est une espece de navire que Spelmanus derive de *coque*, ou de *concha*, parceque ces navires sont faits en forme de coquille. L'Allemand dit *kutsch*, pour signifier la même chose.

On dit d'un homme qui ne veut point differer son voyage, qu'il a donné des etres au *coche*, qu'il faut qu'il parte.

COCHE, se prend aussi pour tout ce qui appartient à l'équipage, & à la charge du *coche*. Le *coche* a été volé. Monsieur, vôtre homme est arrivé, je l'ay vû à trois lieuës d'ici, où a couché le *coche*; MOL.

COCHE. s.f. Truye; la femelle du verrat. La *coche* ne porte que 4. mois, & porte 2. fois par an.

On dit figurément & baſsement d'une femme extraordinairement grasse, & trop chargée d'embonpoint, que c'est une grosse *coche*; une vieille *coche*.

COCHE, signifie aussi une dent, une entaille qu'on fait dans du bois, ou autre corps solide pour y arrêter, ou y marquer quelque chose. La corde d'une arbalête s'arrête dans une *coche* faite exprès. On fait aussi des *cochets* sur une taille, pour marquer la quantité de pain ou de vin qu'on a pris chez le Boulenger, le Cabaretier.

COCHEMARE. Voyez CAUCHEMARE.

COCHENILLE. s.f. Espece de petit insecte presque semblable à une punaise, lequel on trouve en la Nouvelle Espagne. Il se nourrit du suc qu'il tire d'une espece de figuier d'Inde qu'Hernandez appelle *nochez-nopalli*, ou *nopalnochezth*, & Mr. Tournefort *opuntia folio oblongo media*. Lors qu'ces insectes sont assez gros, on les amasse, & on jette aussi-tôt de la cendre dessus, afin de les étouffer; on les tuë aussi en les arrosant d'eau fraiche; ensuite on les fait secher à l'ombre, & on les conserve dans des vaisseaux de terre. Cette *cochenille* est appellée *cochenille mestech*, ou *mestequc*. Les Teinturiers s'en servent pour teindre en écarlate. Elle est d'un si grand trafic, qu'il en entre dans Tlascala ville de Mexique pour plus de 200. mille écus par an, à ce que dit Herrera. Il y a quelques autres sortes de *cochenille*, comme la campeschane, la terrechale, la sylveſtre.

La *Cochenille* campeschane est le grabeau ou les criblures de la mesteque; on donne aussi ce nom à la *cochenille* mesteque qui a déjà servi à la teinture.

La *Cochenille* terrechale n'est que la partie terreſtre qui se trouve dans la campeschane.

La *Cochenille* sylveſtre, ou *cochenille* de graine est ce grain ou coque rouge qu'on trouve sur les racines de l'espece de pimprenelle, appellée *pimpinella sanguisorba minor hirsuta*, C. BAUH. & sur celles d'une espece de bouccage que Mr. Tournefort appelle *tragoselinum majus umbellâ candidâ*. Ces sortes de *cochenille* servent aussi pour la teinture.

Quelques-uns ont aussi donné le nom de *cochenille* au Kermes. Voyez KERMES.

COCHER. s.m. Valet qui mene un coche, un carrosse. Un *Cocher* domestique. Un *Cocher* de loüage. Un maître *Cocher*, & son postillon. C'est une charge à la Cour que celle de *Cocher* du Corps; c'est-à-dire, de celui qui mene la carrosse du Roi, ou du Dauphin.

COCHER. v. act. Se dit de l'action du coq qui se joint avec la poule pour tendre ses œufs feconds. Les Oiseliers le disent aussi de tous les mâles des oiseaux, lorsqu'ils couvrent leurs femelles. Le coq *cohe* sa poule & le pigeon *cohe* sa femelle.

COCHET. s.m. Petit coq.

COCHEVIS. s.m. Petit oiseau qui est gros comme une aloüette, qui a une huppe sur la tête, & qui chan-

Digitized by Google

te agreablement. En Latin *alutida capita*, ou *galerita corydalus*.

COCHI. ſ. m. Nom que quelques-uns donnent au *coco*, qu'on appelle auſſi *tanga*. Voyez COCO.

COCHITZAPOTL. ſ. m. Arbre qui croît dans l'Iſle Sainte Marguerite & en d'autres endroits de l'Amerique. Ses feuilles ſont trois à trois, ſemblables à celles de l'oranger. Ses fleurs ſont blanches & petites. Son fruit eſt de la groſſeur d'un limon. Les gens du pais en mangent d'ordinaire: il eſt de fort bon goût. Ce fruit renferme un noyau aſſez, dans lequel il y a une ſemence ſi venemeuſe que ſi un homme, ou un animal en mange, il meure auſſi-tôt, ſans qu'on puiſſe lui donner aucun ſecours, non plus que s'il avoit pris du ſublimé, ou quelque autre medicament corroſif. La poudre de ce fruit brûlé eſt tres-bonne dans les ulceres malins & inveterez, ſi on en jette deſſus. J. Bauhin appelle cet arbre *perſica nucs ſimilis fructus nucleo venenato monardis*.

COCHLEARIA. ſ. f. Herbe dont on ſe ſert fort communément dans les pais Septentrionaux contre le ſcorbut. On l'appelle autrement *herbe aux cuilliers*. Voyez HERBE AUX CUILLIERS.

COCHON. ſ. m. Animal domeſtique. Il reſſemble au ſanglier. Il a le poil rude, & de longues ſoyes ſur le dos. Il a un groin long, & un peu plat. Il ſe plaît dans le bourbier. Quand il eſt tout jeune, on l'appelle *cochon de lait*, ou *goret*. Quand il eſt grand, on l'appelle *Porc*, ou *Pourceau*, ou *Verrat*. La femelle s'appelle *coche*, ou *Truye*. Les *cochons* de lait ſont fort bons rôtis, & à la daube. Les langues de *cochons* fumées, fourrées, &c. Un groin de *cochon*, des côtelettes de *cochon*, des pieds de *cochon*, que quelques-uns appellent des *bas de ſoye*, ce ſont de bons morceaux.

Menage derive ce mot de l'Italien *ciacco*, ſignifiant la même choſe, qu'il derive du Grec *ſybax*. Voyez ſes raiſons.

On dit en termes bas, d'un homme, qui ne ſonge qu'à manger, & à dormir, Qu'il mene une vie de *cochon*; que c'eſt un gros *cochon*. On dit, Sale comme un *cochon*; on dit d'un lieu fort mal propre, que c'eſt une étable à *cochons*: & d'un homme ſale. & mal bâti, qu'il eſt fait comme un gardeur de *cochons*. On dit encore proverbialement, il faut mourir petit *cochon*, il n'y a plus d'avoine; c'eſt-à-dire, il n'y a plus de reſſource, plus de moyen de ſubſiſter. On appelle de petits yeux, des yeux de *cochon*, ſoit aux hommes, ſoit aux animaux.

COCHON D'INDE, eſt un petit animal qui grogne comme un *cochon*, & qui n'eſt pas plus gros qu'un lapin. Il y a dans l'Amerique une eſpece particuliere de *cochons*, qui a un évent ſur les reins comme un nombril. La chair en eſt auſſi bonne & auſſi ſaine que celle de nos porcs ſangliers.

On appelle *Langueyeurs de cochons*, certains Officiers commis dans les marchez de *cochons* pour les viſiter ſous la langue, pour voir s'ils ſont ladres.

COCHONNEE. ſ. f. La quantité de cochons qu'une truye a eus d'une portée. On a vû des truyes qui ont eu juſqu'à 37. cochons d'une *cochonnée*.

COCHONNER. v. act. Faire de petits cochons. Les truyes *cochonnent* deux fois l'année.

COCHONNET. ſ. m. Petit corps fait d'os, ou d'yvoire, taillé à douze faces, qui ſont douze faces marquées de points depuis un juſqu'à 12. On le roule ſur une table pour jouer comme ſi c'étoit un dé. Les enfans jouënt au *cochonnet*.

On appelle, Jouër au *cochonnet*, lorſqu'on joue à la boule en ſe promenant, & qu'on change de but à chaque coup. On jette une balle, ou une pierre au hazard à chaque fois, qu'on appelle le *cochonnet*, & elle ſert de but aux joueurs pour ne coup-ſur-coup. On dit proverbialement; *au cochonnet* va devant.

COCO. ſ. m. C'eſt le fruit d'une eſpece de palmier qui croît aux Indes Orientales & aux Occidentales, & qu'on nomme *Cocotier*. Le Cocotier eſt un arbre grand, droit, s'éxauciſſant peu-à-peu depuis ſon pied juſques à ſon ſommet. Ses branches ne viennent qu'à ſa partie ſuperieure. Ses feuilles ſont fort grandes, dures, épaiſſes, unies. Ses fleurs ſont ſemblables à celles du chataigner, de couleur jaune. Le fruit en naît par tas ſur les branches, mais ſur le tronc au pied des branches. Il ſort par bouquets, & chaque bouquet eſt attaché par une queuë groſſe comme le bras, aſſez longue, & fort dure. A chaque queuë ſont pendues les noix de *coco* juſques au nombre de 50. ou 60. & quelquefois davantage. Tous les mois cet arbre pouſſe un bouquet de ces noix, de ſorte qu'il eſt chargé quelquefois de quinze ou vingt bouquets de noix, les uns meurs, les autres à demi meurs, & les autres qui ne ſont que boutonner. Les *cocos* ſont de figure triangulaire, preſque ronde, verdâtres, de différente groſſeur; il y en a qui ſont plus gros que la tête d'un homme. Ils ſont couverts de deux écorces; l'exterieure eſt unie, compoſée de filamens gros, longs, de couleur rouſſâtre: la ſeconde eſt épaiſſe comme le crane d'un homme. Au deſſus de cette ſeconde écorce on trouve une ſubſtance blanche, ferme, fort épaiſſe, ayant le goût d'amande fort agreable. Les Indiens en mangent avec les autres viandes, de même que nous mangeons du pain; ils en tirent auſſi un lait ſemblable au lait d'amande. Ce lait étant cuit ſe change, & s'épaiſſit en huile, dont ils ſe ſervent pour aſſaiſonner leurs viandes, & pour brûler. Après cette ſubſtance blanche on trouve au milieu de cette noix une bonne quantité d'eau belle, claire, de même goût que l'eau ſucrée, fort fraîche, il ſort encore de cet arbre une liqueur qu'on appelle *ſura*, dont on boit au lieu de vin. Pour tirer le *ſura* on coupe la groſſe queuë du bouquet, dont on tire laiſſe que la longueur d'un pied; il en diſtille une liqueur fort douce & fort ſavoureuſe qu'on reçoit dans un pot, qui y a été attaché. On fait cuire cette liqueur, & on l'appelle pour lors *arraqua*. On en fait du miel & du ſucre, en la faiſant plus ou moins épaiſſir par la chaleur du feu ou du ſoleil. On en tire auſſi par la diſtillation de fort bonne eau de vie qu'on appelle *arac*. Si on laiſſe quelques jours le *ſura* au ſoleil, il s'en fait de très-bon vinaigre. L'écorce exterieure du *coco* étant filée, fournit des cables aſſez gros pour les grands vaiſſeaux, plus forts & moins briſans que ceux de chanvre. Sa ſeconde écorce ſe peut manger comme des cardons d'Eſpagne, quand elle eſt encore tendre & verte. Un *coco* de Cochin peut ſeul appaiſer la ſoif de deux perſonnes, tant il eſt gros. L'eau de ces noix étant encore vertes, eſt un grand cosmetique pour les femmes, & leur fait un fort beau teint. Du bois de ces *cocos* on fait des vaiſſeaux qu'on appelle *pangayos*, qui ne s'éloignent pas beaucoup de la côte, à cauſe qu'ils n'ont point de fer, & ne peuvent pas ſouffrir le heurt des vagues. On fait des planches du tronc de ces arbres; qu'on coud enſemble avec du ſunin, qu'on tire de la derniere écorce de la noix, qui ſert auſſi à calfater avec de la colle de poiſſon qui ſert de goudron. Les cordages ſont faits du *caire* ou écorce du *coco*; & les ſeuilles du palmier nommé *catourin* couſues enſemble, ſervent de voiles. On en fait auſſi des bonnets, quand elles ſont ſechées. Elles ſont blanches, ſi propres & ſi legeres, que le Vicerôi s'en ſert. Enfin avec du palmier & du *coco* on peut conſtruire un navire, & l'emplir de toutes ſes proviſions & neceſſitez, ſans ſe ſervir d'autre choſe. On en peut faire auſſi la cargaiſon du vaiſſeau, parcequ'on en trouve le debit dans toutes les Indes. Il n'y a point d'arbre dont les hommes

Digitized by Google

CLIQUETER. v.n. Faire du bruit à la maniere d'un moulin dont le cliquet va, ou d'un joüeur de cliquettes, POMEY.

CLIQUETIS. ſ. m. Bruit que font les armes en ſe choquant. On entendit un *cliquetis* d'épées. Le *cliquetis* des armes reveilla la garniſon.

Ce mot vient par onomatopée, du bruit que font les armes quand on ſe bat.

CLIQUETTE. ſ. f. Inſtrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois que l'on met entre les doigts, & qu'on bat les uns contre les autres, pour faire du bruit. Joüer des *cliquettes*. Les ladres étoient autrefois obligez de porter des *cliquettes*, pour avertir les paſſans de ne les pas approcher.

CLITORIS. ſ. m. Petit corps rond, ſitué au haut des parties naturelles des femmes, tout auprès de la grande fente, & qui a la figure d'un gland. Il eſt d'ordinaire aſſez petit; il y a des femmes qui l'ont fort gros & fort long. Il reſſemble en beaucoup de choſes à la verge de l'homme: il eſt compoſé des mêmes parties: il a deux nerfs caverneux, un gland à l'extremité couvert d'un prepuce, mais qui n'eſt pas percé, & quatre muſcles, deux érecteurs, & deux éjaculateurs. Il enfle, & devient dur dans certaines occaſions. Il s'eſt trouvé des femmes qui en ont abuſé. C'eſt une partie extremement ſenſible, & qui eſt le ſiege principal du plaiſir. Quelques-uns l'appellent la *verge de la femme*. On le retranche quelquefois, quand il ſort trop en dehors.

CLO.

CLOAQUE. ſ. m. & f. Conduit; aqueduc ſouterrain; egoût dans lequel s'écoulent, & ſe reçoivent les immondices d'une ville. L'Academie le fait feminin en ce ſens, & ajoûte, qu'on ne le dit qu'en parlant des *cloaques des* Romains. On ne peut conſtruire un *cloaque* proche la maiſon de ſon voiſin ſans titre; car c'eſt une eſpece de ſervitude. Il eſt defendu de faire des *cloaques* contre la maiſon de ſon voiſin, ſans y faire un contremur.

CLOAQUE. ſ. m. Lieu deſtiné à recevoir des ordures, & des immondices.

Ce mot vient du Grec *kluo*, *purgo*.

CLOAQUE, ſignifie auſſi par extenſion, Tout lieu puant. Il eſt logé dans un quartier plein de Tanneurs, de Courroyeurs; c'eſt un vrai *cloaque*. Ce Pedant eſt ſi mal propre, que ſa chambre eſt un vrai *cloaque*. On appelloit autrefois *cloaque*, les latrines d'une maiſon.

CLOCHE. ſ. f. Piece de metal qui rend un ſon pour avertir le public. Elle eſt faite en forme de vaſe rond, & renverſé, du milieu duquel eſt ſuſpendu un morceau de fer, qu'on appelle *battant*, ou *batail*, & qui étant pouſſé contre les bords de la *cloche*, la fait retentir, & reſonner. La cloche d'une Egliſe eſt ſuſpenduë ſur une groſſe charpente de bois qu'on appelle *mouton*, dans laquelle ſes anſes ſont enclavées. Sa partie la plus haute, qui eſt faite en timbre, ou en caloté, s'appelle le *cerveau*. Les traits, ou les courbures de l'endroit où la *cloche* s'élargit, s'appellent les *ſanſures*; & les bords de la *cloche* où frape le battant, s'appellent les *pinces*. Les Fondeurs ont un diapaſon, ou une échelle campanaire, qu'ils appellent auſſi *brochette*, ou *bâton*, qui ſert à connoître & à meſurer la grandeur ou l'épaiſſeur, le poids & le ſon des *cloches*. Leur matiere eſt un metal compoſé de vint livres d'étain ſur cent livres de roſette. D'autres diſent d'un tiers d'étain ſur deux tiers de cuivre. On donne quinze fois l'épaiſſeur du bord au diametre d'une *cloche*, & douze bords à ſa hauteur. La groſſe *cloche* de Rouën peſe 35. ou quarante mille livres, & s'appelle *George d'Amboiſe*. Son battant eſt de ſept cens dix livres, ſa circonference de trente pieds, & ſon diametre d'environ neuf pieds & un tiers. On en peut entendre le ſon de quatre lieuës. On ne la ſonne qu'en certaines occaſions, & en certaines ceremonies. Le P. Kirker pretend que la *cloche* d'Erford eſt la plus groſſe & la plus peſante qui ſoit au monde. On parle d'une *cloche* que fit fondre Cardallac Archevêque de Toulouſe vers l'an 1385. & qui étoit d'une groſſeur ſi prodigieuſe, & d'un ſon ſi violent, qu'on fut obligé de la faire fendre parce qu'elle faiſoit avorter les femmes. On a obſervé que les *cloches* s'entendent de plus loin dans les plaines, que ſur les montagnes; & que celles des vallées ſe font encore entendre de plus loin que celles des plaines. C'étoit autrefois l'office des Prêtres de ſonner les *cloches*, & ſur tout dans les Cathedrales, où on les appelloit *Klockmans*. Ce nom eſt encore en uſage dans l'Egliſe d'Amiens. On baptiſe les *cloches* en ceremonie; on choiſit un Parrain, & une Maraine, qui leur donnent un nom, & le Prêtre les conſacre au ſervice divin. Cette ceremonie ou cette benediction des *cloches* s'appelle *baptême*, parce qu'en effet l'on y pratique pluſieurs ceremonies du baptême; comme de laver les *cloches*, de les oindre, & de leur impoſer des noms. Baronius pretend que le ceremonial du baptême des *cloches* n'a été reglé que par le Pape Jean XIII. en 968. D'autres ſoutiennent qu'il eſt plus ancien. Du moins la coutume de baptiſer les *cloches* étoit introduite avant ce Pape; car il ſe trouve un capitulaire de Charlemagne de l'an 787. qui deffend de baptiſer les *cloches*.

Menage derive ce mot de *cloca*, ou *cloſa*, qui ſe trouve en cette ſignification dans les Capitulaires de Charlemagne: ce mot vient de l'Allemand *clocke*, ou plutôt *glocke*, lequel ſignifie la même choſe. Fauchet croit que c'eſt un vieux mot François, parceque l'aller & le revenir d'une *cloche* repreſente l'aleure d'un boiteux, ce qu'on appelloit *clocher*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *cloc'h*, mot du langage Bas-Breton, qui ſignifie *cloche*. D'autres le derivent de *clangor*, parceque c'étoit au ſon des *cloches* qu'on annonçoit le jûne ou la penitence; d'autres du Grec *kalein*, qui ſignifie *vocare*, d'où les Latins ont fait *calata comitia*; d'autres du Grec *klozein*, qui ſignifie *ſonner avec la bouche*. Quelques uns le derivent de *cochlea*, à cauſe de ſa figure. Du Cange enfin le derive du Saxon *clugga*: & quelques-uns du Latin *glocire*.

On tient que les *cloches* ont été inventées à Nole par St. Paulin, qui en a été Evêque, ou que du moins c'eſt lui qui en a introduit l'uſage dans le Service divin: ce qui les a fait appeller en Latin *nolæ*, ou *campanæ*, parceque Nole eſt dans la Campagne de Rome. Mais quelques-uns appellent ſeulement les grandes *cloches*, *campanæ*; & les petites, ou ſonnettes *nola*. On les appelloit auſſi *campanes* dans le vieux langage. Panvinius & Polydore Virgile en attribuënt l'invention au Pape Sabinian, qui ſucceda à St. Gregoire, & qui le dernier ſe qualifia Evêque de Rome. Mais il ſe trompe, car St. Jerôme contemporain de St. Paulin a parlé d'une *cloche*; & même Suetone, Dion, Strabon, Polybe, Joſephe, & autres en ont fait auſſi mention ſous les noms de *petaſus*, *tintinnabulum*, *eramentum*, *crotalum*, *ſignum*, &c. Voyez Hieronymus Magius dans le livre qu'il a fait exprès *de tintinnabulis*, qui en fait voir l'antiquité. Dans l'Egliſe Orientale l'uſage des *cloches* a été long tems tout-à-fait inconnu, & on appelloit le peuple au Service avec des maillets de bois. L'uſage des *cloches* fut introduit vers l'an 874. dans l'Egliſe d'Orient. En 1552. la ville de Bordeaux fut privée de ſes *cloches* pour cauſe de rebellion; & quand on voulut les lui reſtituer, le peuple s'y oppoſa, après avoir reſſenti le repos, &

Digitized by Google

la commodité de n'être point importunez du son, & du tintamarre des *cloches*.

Matthieu Paris dit qu'autrefois pendant le deuil l'usage des *cloches* étoit defendu; d'où vient qu'on ne les sonne point le jour du Vendredi Saint; mais aujourd'hui on en fait une des principales ceremonies des enterremens.

CLOCHE, se dit aussi de certains vases & utensiles, qui ont la figure d'une *cloche*. Les Jardiniers mettent des *cloches* de verre sur les melons pour les garentir des injures de l'air. On fait cuire des fruits sous une *cloche* de fer qu'on fait rougir. On avoit trouvé l'invention de faire descendre des hommes au fond de la mer dans de grandes *cloches* de bois, sous lesquel ils pourroient respirer. On en voit les figures dans le Journal des Sçavans. Cette invention n'a pas eu grand succés.

CLOCHE. Terme de Fleuriſte. C'eſt le haut de la fleur qui forme une eſpece de calice. La *cloche* de cette hyacinte eſt belle. On dit plus ordinairement vaſe, ou calice.

CLOCHE, ſe dit auſſi en termes de Medecine, des ampoules, ou veſſies pleines de ſerositez qui viennent aux pieds & aux mains par trop de travail, ou aux autres parties, quand elles ont ſouffert le feu.

On appelloit autrefois *cloche*, une eſpece d'habillement qu'on portoit à cheval, qui étoit étroit par enhaut, mais large & arrondi par enbas en forme de *cloche*, DU CANGE.

En termes de Blaſon on dit, une *cloche batailée* pour exprimer la couleur de ſon batail.

CLOCHE, s'employe proverbialement en ces phraſes. Fondre la *cloche*; c'eſt-à-dire, terminer une affaire, & prendre ſa derniere reſolution. Etre étourdi, être étonné comme un Fondeur de *cloches*; c'eſt-à-dire, être confus & ſurpris de ce qu'une affaire qu'on croioit infaillible, a mal reüſſi. On dit auſſi de ceux qui diſent tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, qu'ils ſont comme les *cloches*, qu'on leur fait dire tout ce qu'on veut. On appelle par raillerie *Gentilshommes de la cloche*, ceux qui ne ſont Nobles que pour avoir paſſé par certaines charges de Maire, ou d'Echevinage, qui ennoblisſent: la raiſon eſt que les aſſemblées où s'éliſent ces Maires ou Echevins ſe font au ſon de la *cloche*. On dit, qu'on fait ſonner la groſſe *cloche*, quand on fait parler le Maître, ou celui qui a le plus d'autorité. On dit auſſi, qu'un homme n'eſt pas ſujet à un coup de *cloche*; pour dire, qu'il n'eſt pas ſujet de ſe rendre à une certaine heure à ſon devoir, ni à dîner, ſouper, &c.

CLOCHE', adj. En Jardinage on dit un melon *cloché*; c'eſt-à-dire, un melon garni de ſa cloche.

CLOCHEMAN. ſ. m. Vieux mot. Jean le Maire appelle *clocheman*, le mouton qui conduit le troupeau, par le ſon d'une clochette pendué au cou. Moutons *clochemans*, ou ſonnaliers &c. Mr. Menage dit, que *clocman* ſignifioit un ſonneur de cloches: il eſt encore en uſage dans l'Egliſe d'Amiens. On dit *clocman*, par abbreviation de *clocheman*.

CLOCHER, ſ. m. Eſpece de tour, ou de guerite iſolée, & élevée ſur le comble d'une Egliſe, c'eſt où on loge, & on ſuſpend les cloches. Cette tour eſt d'ordinaire couverte d'une fleche, ou aiguille qui eſt comme le chapiteau de la cage du *clocher*. Les auvents couverts d'ardoiſe qui ſont par étage aux ouvertures du *clocher*, ſe nomment abavents, & ſervent à renvoyer en bas le ſon des *cloches*. La croix des *cloches* eſt poſée au Nord & au Sud. Quand le *clocher* eſt ſur le Chœur de l'Egliſe Paroiſſiale, c'eſt aux gros Decimateurs, & s'il eſt ſur la nef, c'eſt aux Paroiſſiens à l'entretenir, & à le reparer, J. DES AUD. Il y a des *clochers* de fond, quarrez, & de pierre, en forme de tours, qui portent de fond, comme les *clochers* des Egliſes de Paris, de Rheims,

&c. *Le clocher* de la Cathedrale de Strasbourg eſt la plus haute pyramide de l'Europe. Il a 574. pieds de hauteur. On voit les *clochers* de Chartre de ſept lieuës. On dit que les coqs ont été mis ſur les *clochers*, pour ſignifier, que le Prêtre eſt comme le coq de Dieu, qui doit appeller à Matines ceux qui dorment encore.

CLOCHER, ſignifie auſſi l'Egliſe même, ou la Paroiſſe, ou la Cure. Il ſoutint juſqu'au bout l'honneur de ſon *clocher*, BOI. Il y a tant de *clochers* dans ce Dioceſe; c'eſt-à-dire, tant de Paroiſſes.

CLOCHER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit, qu'un homme ſe bat des pierres du *clocher*, quand il plaide aux depens d'un Benefice qu'on lui conteſte, & dont il eſt en poſſeſſion. On dit auſſi, qu'un Curé n'a beſoin d'autre titre que de ſon *clocher* pour demander ſes dîmes; pour dire, que de droit commun elles ſont dûës aux Curez, s'il n'y a titre ou poſſeſſion au contraire. On dit, qu'un homme n'a jamais perdu de vuë le *clocher* de ſon village; pour dire, qu'il eſt niais, peu experimenté, qu'il n'a jamais vû le monde. On dit, qu'il faut que le *clocher* ſoit au milieu du village; pour dire, qu'il faut mettre la chandelle, ou autre choſe au milieu, pour la commodité de tout le monde. On dit des boiteux, qu'ils entrent à l'Egliſe par le *clocher*, par une baſſe équivoque du *clocher* de l'Egliſe avec le *clocher* des jambes.

CLOCHER. v.n. Boiter, ne marcher pas droit, incliner plus d'un côté que de l'autre en marchant. Il *cloche* de deux côtez, ou d'un côté ſeulement.

Ce mot vient de *claudicare*, NICOD.

On dit auſſi, qu'une choſe *cloche*, lorſqu'elle n'eſt pas juſte, qu'il y a quelque choſe à redire, à ſouhaiter. Voilà un raiſonnement qui *cloche*, qui n'eſt pas en forme. Cette comparaiſon *cloche*, ſon application n'eſt pas juſte. Il y a quelque choſe qui *cloche* en ce procés, qui n'eſt pas bien juſtifié.

On dit, qu'il ne faut pas *clocher* devant les boiteux; pour dire, qu'il ne faut pas contrefaire un autre, ni lui reprocher un vice naturel dont il n'eſt pas cauſe: c'eſt pour dire auſſi, qu'il ne faut pas faire le capable devant celui qui eſt plus habile.

A CLOCHE-PIED. adv. Qui ſe dit de ceux qui marchent en ſautillant ſur un pied, tandis que l'autre eſt en l'air, ou qui demeurent long tems ſur un même pied. Ils ont ſauté l'un contre l'autre à *cloche-pied*.

CLOCHETTE. ſ. f. Sonnette; petite cloche qu'on peut tenir, faire ſonner à la main. Une *clochette* de cuivre, d'argent. On a une *clochette* ſur ſon bureau pour appeller ſes valets. Dans l'Egliſe Romaine, le viatique que l'on porte aux malades, eſt precedé d'une *clochette* pour avertir les gens.

CLOCHETTES, en Architecture, ce ſont de petits corps coniques qu'on met au deſſous de la corniche Dorique au droit des triglyphes.

CLOCHETTE, eſt auſſi une plante à laquelle on a donné ce nom, parceque ſes fleurs ſont en forme de petites cloches. On l'appelle autrement campanule. Voyez CAMPANULE.

CLOFYF. ſ. m. Oiſeau d'Afrique qui eſt noir, & de la groſſeur d'un étourneau. Les Negres s'imaginent que par ſon chant il predit les bons, & les mauvais évenemens. Quand ils menacent quelcun d'une mort funeſte, ils lui diſent que le *clofyf* a chanté ſur lui.

CLOISON. ſ. f. Separation de chambres faites avec des planches, des ais, ou quelques pieces de charpente liées de maçonnerie: muraille dans œuvre. On appelle *cloiſon ſimple*, ou colombage, une cloiſon à bois apparent, hourdée, & enduite d'après les poteaux. *Cloiſon recouverte*, celle qui eſt lattée, & contrelattée, & enduite de plâtre, ou lambriſſée. *Cloiſon creuſe*,

Digitized by Google

ſe, celle qui eſt ſans hourdi entre les poteaux, & qui eſt recouverte de lambris de plâtre, pour empêcher le bruit, & la charge, lorſqu'elle porte à faux. *Cloiſon d'ais*, celle qui eſt faite avec des ais, ou lambriſſée des deux côtez, pour menager la place, & la charge. *Cloiſon de menuiſerie*, celle qui eſt faite de planches à rainures, & languettes poſées en couliſſe & dont on ſe ſert pour faire des retranchemens dans une grande piece. Il ſe fait auſſi des *cloiſons d'aſſemblage*. *Cloiſon à jour*, eſt celle qui depuis une certaine hauteur, eſt faite de barreaux de bois quarrez, ou tournez. On appelle auſſi *cloiſon de ſerrure*, des plaques de fer qui enferment le reſſort. C'eſt le coffre ou pourtour de la ſerrure.

CLOISON, eſt auſſi un certain ſubſide qui ſe paye en Anjou par les Marchands frequentans la riviere de Loire. Il fut impoſé par Louis I I. Duc d'Anjou ſous pretexte qu'il avoit beſoin d'argent pour faire la *cloiſon* des villes d'Angers, & de Saumur.

CLOISONNAGE. ſ. m. Ouvrage de *cloiſon:* fabrique de *cloiſon*. Le *cloiſonnage* de cette maiſon a tant coûté.

Ces mots viennent du verbe *claudere*, *fermer*.

CLOISTRE, ou CLOITRE. ſ. m. Dans le ſens étroit ſe dit d'un lieu clos, & bien fermé de murailles, où ſont reclus des Chanoines, ou des Religieux, ou Religieuſes. C'eſt d'ordinaire une galerie en quatré, où il y a un jardin au milieu. Dans ce ſens on dit, ſe promener dans le *Cloître*; faire la proceſſion autour du *Cloître*. Mais les *Cloîtres* des Chanoines non reguliers ne ſont compoſez que des maiſons appartenantes au Chapitre, & que les Chanoines tiennent à vie pour s'y loger ſeulement. Les bâtimens qui ont ſervi de *Cloître*, ou qui en ont la figure, ou la ſtructure, s'appellent encore *Cloîtres*. Dans ce ſens on appelle maiſon *bâtie en Cloître*, une maiſon à quarre faces.

Ce mot vient du Latin *clauſtrum*, NICOD.

CLOISTRE, ſe dit plus particulierement des Monaſteres de Religieux, ou de Religieuſes; en ce ſens il ſignifie la vie Religieuſe en general, ou un lieu où l'on obſerve la vie Reguliere, & Religieuſe après y avoir fait profeſſion. Rien ne nous degage de nos paſſions; elles nous ſuivent juſques dans les *Cloîtres*, MONT. Les gens qui ont renoncé au monde, ſe retirent dans un *Cloître*. Les peres regardent d'ordinaire les *cloîtres* comme une decharge de ce qui les incommode dans leurs famille, & offrent à Dieu ceux de leurs enfans qui leur deplaiſent, C. B. S'il y a du danger à jetter dans le *Cloître* des ames remplies de l'amour du monde, il n'y en a pas moins à retenir dans le ſiecle des ames fragiles; qui ſe pourront ſanctifier dans la retraite, C. B. Combien de gens s'enferment dans un *Cloître*, pour y ſacrifier à Dieu les reſtes languiſſans d'une vie dont ils ne peuvent plus jouïr, L. D'AR. A' ELOISE. Le Saint ſe confina dans le fond d'un *Cloître*, de peur de goûter, ou même de voir les plaiſirs du ſiecle, FL.

On dit auſſi, Mettre dans un *Cloître*; enfermer dans un *Cloître*; c'eſt-à-dire, enfermer quelqu'un dans un *Cloître*, pour lui faire faire penitence, ſans pourtant lui faire faire des vœux.

CLOISTRER, ou CLOITRER. v. act. Enfermer dans un Cloître. Les Religieuſes ſont toutes à preſent *cloîtrées*, DU BOIS. On a *cloîtré* cette femme par ordre de Juſtice. Cette fille s'eſt *cloîtrée* par pure devotion. En Latin *clauſtrare*.

CLOISTRIER, ou CLOITRIER. adj. Religieux qui habite actuellement dans le Cloître, à la diſtinction de ceux qui ſont dans la maiſon en qualité d'hôtes, ou qui ſont repitrez de dehors, parcequ'ils ſont pourvûs de Benefices dependans de la maiſon. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CLOP. ſubſt. & adj. Vieux mot qui ſignifie, Boiteux. Le peuple dit encore *clopper*, pour boiter.

CLOPIN, CLOPANT. Expreſſion burleſque, pour exprimer l'action de clopiner, ou de marcher en boitant:

Mes gens s'en vont à trois pieds
Clopin, clopant *comme ils peuvent*,
L'un contre l'autre jettez.
Au moindre hoquet qu'ils trouvent, LA FONT.

CLOPINER. v. n. Marcher avec difficulté, comme ſi l'on étoit boiteux. Un goutteux va en *clopinant*. Ce mot eſt bas.

CLOPORTE, ou CLAUSPORTE. Il eſt aſſez difficile de ſe determiner pour le genre de ce mot. Danet, Furetiere, l'Academie le font maſculin; mais les Medecins le font feminin, à l'autorité deſquels Corneille dans ſon Dictionnaire des Arts & des Sciences, a apparemment deferé; car il le fait feminin auſſi. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un inſecte, ou petit ver à pluſieurs pieds, qui s'engendre ſous les pierres, dans les murailles, & particulierement autour des muids de vin. Si on le touche de la main, il ſe met en rond, & joint ſa tête à ſon derriere. Les *cloportes* ſont très-bons (ou très-bonnes) dans la colique nephretique, dans le calcul, dans la difficulté d'uriner, dans la jauniſſe, dans les obſtructions, & dans pluſieurs autres maladies. En Latin *millepeda*, *centipes*, ou *multipeda*. On les a appellez auſſi *cutiones*, & chez les Grecs *polypodes*.

Ce mot vient par corruption de *clauſporques*, parceque ces animaux chez les Anciens & les Modernes ont paſſé pour tenir du pourceau. On les appelle en Champagne *porcelets*, en Italie *porcelletti*. On les appelle auſſi en pluſieurs lieux *porcelets de St. Antoine*; en Dauphiné, & dans le Lionnois on les appelle *kaions*; c'eſt-à-dire, *cochons*. Il y a d'autres Provinces où on les appelle *truyes*, & ailleurs de noms approchans, MEN. Il y a auſſi des *cloportes* de mer qui ſe trouvent dans l'eau ſalée, qu'on appelle en Latin *aſellus marinus*, ou *ſcherpſula*, qui au rapport des Pêcheurs, s'inſinuant dans les mâchoires des perches, les font mourir.

CLORRE. v. act. & n. Fermer; boucher quelque choſe. Cette boëte ne *clôt* pas bien. Cette chambre eſt froide, parceque la porte ne *clôt* pas tout-à-fait. Ce pourpoint ne peut pas *clorre* par devant, il eſt trop étroit. On dit auſſi, *Clorre* l'œil, ou la paupiere. Il n'a pu *clorre* l'œil toute la nuit; c'eſt-à-dire, il n'a pu dormir. Dès que cet homme eut les yeux *clos*, on pilla ſa ſucceſſion; pour dire, dès qu'il fut mort. *Clorre* un teſtament, c'eſt le fermer, le cacheter.

Ce mot vient du Latin *claudere*, NICOD.

CLORRE, ſignifie auſſi, Faire une enceinte; enfermer; entourer; environner. *Clorre* une ville de murs & de baſtions. *Clorre* un parc; *Clorre* un jardin de hayes, de foſſez.

CLORRE, eſt auſſi un terme de Vanier, qui ſignifie, Serrer l'oſier avec le fer à *clorre*. *Clorre* une corbeille, un van, une hotte &c.

CLORRE, ſignifie auſſi, Achever; finir. *Clorre* une affaire, c'eſt la conclurre, & la terminer. *Clorre* une aſſemblée, c'eſt la rompre, la licentier, ou la finir. *Clorre* un compte, c'eſt l'arrêter après avoir ſupputé combien il y a d'excés, ou de reſte en la recette, ou depenſe. *Clorre* un inventaire, c'eſt y mettre le dernier article; c'eſt-à-dire, la preſtation de ſerment qu'on fait faire aux parties, & à leurs domeſtiques, qu'ils n'ont recelé, ni vû receler, ou divertir aucuns meubles ou effets de la maiſon, & enfin y ajoûter la datte, & le faire ſigner par ceux qui y ont été preſens.

On dit auſſi, *Clorre* la bouche à quelcun; pour dire, lui impoſer ſilence; l'empêcher de parler; ou le reduire à ne pouvoir repliquer.

Clorre le pas, se disoit aussi autrefois dans les joûtes & tournois, de certaine ceremonie qu'on faisoit en les terminant. Comme *ouvrir le pas*, c'étoit les commencer.

CLOS. s. m. Enceinte de muraille; enclos; espace enfermé, & cultivé. Un *clos* d'arbres fruitiers de 20. de 30. arpens. Il y a des vignes enfermées dans son *clos*. Ce mot vient du Latin *clausum* & *clausus*.

CLOS, ose. adj. Qui est fermé. Ce jardin est bien *clos*. Cette chambre est bien *close*. Ce pourpoint est bien *clos*.

On appelle au Palais une audience à huis *clos*, les audiences qu'on donne hors des grandes audiences, & des jours ordinaires des rôles, à des jours & heures particulieres, pour l'instruction ou le jugement de quelques affaires provisoires & pressées. En ces audiences les Juges sont aux bas sieges, comme quand on rapporte les procés.

Champ clos, étoit autrefois la lice, ou le camp fermé de barrieres, où les anciens Chevaliers combattoient, & faisoient leurs tournois. Combattre en *champ clos*. C'étoit aussi un lieu dans lequel ceux qui avoient des differends les vuidoient par les armes, soit par un cartel en forme, ou par autorité du Roi. Le Roi Jean offrit à Edoüard Roi d'Angleterre le combat en *champ clos*, Choisi.

Paques closes, est le Dimanche de Quasimodo, auquel jour se terminent les ceremonies de Pâques, & le temps de la Communion Pascale.

Lettre close. Secret d'une affaire, dans lequel on ne peut penetrer. Je ne sçai ce qu'ils ont resolu, c'est pour moi *lettre close*.

On dit aussi absolument *bouche close*, à celui à qui on recommande le secret de quelque affaire qu'on lui confie.

On dit aussi, qu'un homme doit être tenu *clos* & couvert dans une maison qu'il loüe; pour dire, que le proprietaire est tenu des grosses reparations, des couvertures, murailles, portes, & clôtures.

Au figuré on dit, qu'un homme se tient *clos* & couvert; pour dire, qu'il ne sort point; qu'il ne se montre point, ou qu'il est dans quelque lieu de sûreté.

On dit encore, qu'un homme demeure *clos* & couvert; pour dire, qu'il est retiré, qu'il ne se veut point mêler des affaires d'autrui, ni des affaires publiques; mais qu'il vit en repos dans sa famille.

On le dit aussi de celui qui est discret, dissimulé, & qui ne decouvre point ses pensées. On a fait plusieurs questions à cet Ambassadeur; mais il est toûjours demeuré *clos & couvert*.

A yeux clos. adv. Aveuglement; sans examiner une affaire. Il a tant de confiance en cet homme-là, qu'il signe *à yeux clos* tout ce qu'il lui presente.

CLOSEAU. s. m. Petit jardin de paisan qui est clos de hayes, ou de fagotage, où il seme des herbes potageres, ou du chanvre. Les Curez pretendent les dîmes vertes des clos & *closeaux*. Les paisans disent *clotes* en Normandie.

CLOSERIE. s. f. C'est la même chose que *closeau*. En quelques lieux on la prend pour une petite metairie.

CLOSSEMENT. s. m. Le cri naturel de la poule, Pomey.

CLOSSER. v. n. Crier comme les poules, Pomey.

CLOSTRAL. Voyez Claustral.

CLOSTURE, ou **CLOTURE**. s. f. Enceinte; ce qui sert à fermer un espace de terre; comme muraille, haye, fossez, palissades &c. Cette riviere sert d'un côté de *clôture* à mon jardin. Les murs de *clôture* ont dix pieds de haut. On appelle aussi *murs de*

clôture; ceux qui servent de separation entre deux heritages.

Ce mot vient du Latin *clausura*.

Closture, se dit particulierement en matiere de Monasteres de Filles, & signifie, Enceinte, circuit de murailles pour clorre de maison une Religieuses. Le Superieur, ou le Directeur va visiter les murs, les grilles, & les parloirs des Couvens, pour voir s'il ne manque rien à leur *clôture*. Les Monasteres des Monials sont sujetes à la visite des Evêques quant à la *clôture*, suivant l'Ord. de Blois, conforme au Concile de Trente. Patru soutient que cela ne s'entend que du dehors, & non du dedans.

Closture, en ce sens signifie aussi, l'obligation où sont les Religieuses de garder une *clôture* perpetuelle, & ne point sortir du Couvent où elles s'enferment. Elles font vœu de *clôture*. On ne sçauroit prouver que la *clôture* ait été introduite avant le XII. siecle, Du Bois.

Closture de choeur, c'est dans une Eglise une fermeture à jour, qui separe le Chœur d'avec la nef. Il y en a de menuiserie avec sculpture; il y en a de fer avec ornemens.

Closture, se dit figurément, & signifie, la fin, la conclusion. La *clôture* d'un compte, c'est le calcul, l'arrêté, l'état final. *Clôture* d'un inventaire, c'est l'affirmation qui se fait en Justice, ou au Greffe, à la fin d'un inventaire, par laquelle on declare que tous les meubles y sont compris, qu'il n'y en a point eu de detournez. La *clôture* d'une assemblée, c'est la derniere seance d'une assemblée.

CLOSTURIER. s. m. Vanier qui ne fait que de la besogne battuë. Ce mot est en usage seulement parmi les Vaniers, & vient de clorre; parcequ'ils disent *clorre une corbeille*; pour dire, Serrer l'osier avec le fer à clorre.

CLOTOIR. s. m. Outil dont le Vanier se sert pour faire des vanettes.

CLOU. s. m. Petit morceau de metal avec une tête & une pointe; il sert à attacher, à suspendre, ou à orner quelque chose. On garde à Milan un des *clous* dont J. Christ fut attaché à la croix. Il y a plusieurs sortes de *clous*. *Clou à tête*, est celui qui sert à attacher, à tenir ferme quelque chose. *Clou à crochet*, celui qui sert à la suspendre, comme une tapisserie, une cremaillere. *Clou de double carvelle*, est un *clou* de 5. pouces de longueur; *clou de demicarvelle*, est un *clou* de 3. pouces de long. *Clou à vis*, est un *clou* qui se serre avec une vis, comme on en met aux ferrures. *Clou de mangere*, est un *clou* qui a la tête fort large, & platte. *Clou à river*, est un *clou* qui n'a point de pointe, qui est gros, & court; on s'en sert à joindre les bouts des cercles de fer ensemble &c. *Clou de Marechal*, est un *clou* long & pointu, qui sert à ferrer les chevaux. *Clou de Vitrier*, est la pointe du *clou* de Marechal. *Clou à latte*, c'est le *clou* dont se servent les Couvreurs. *Clou de soulier*, est un *clou* plat que les Savetiers mettent aux semelles des pauvres gens. *Clou de charreute*, c'est celui avec lequel on attache les bandes des roués. *Clou de broquette*, est un petit *clou* pour attacher les choses delicates. Il y a de petits *clous* d'or & d'argent pour les fermoirs, ou pour couvrir les boëtes & étuis des montres. Les *clous* dorez sont de cuivre, & on en seme, on en couvre les coffres, les carrosses pour les orner. Un *clou rivé*, est celui qui sert à attacher les pieces des ciseaux, ou les branches d'un compas, ou autres choses mobiles dans des charnieres, ou à attacher des pieces de cuivre ou de fer l'une contre l'autre. Il y a aussi des *clous à vis* disposez à entrer dans des écrous. *Clou à double pointe*, est celui qui sert à ferrer les portes. On les retourne à droit & à gauche après qu'ils sont chassez

Digitized by Google

le monde vante ſon *cœur* ; c'eſt une vanité à la molle, S. Ev. Le *cœur* a ſon langage, comme l'eſprit a le ſien, & une expreſſion du *cœur* touche plus que tout l'eſprit du monde, Bou. Quand on aime, le *cœur* parle encore plus que l'eſprit, Le Ch. de M. L'eſprit ne ſçauroit jouer long temps le perſonnage du *cœur*, La Roch. Il n'y a que l'amour qui de deux *cœurs* puiſſe n'en faire qu'un, M. Sc. L'empire des *cœurs* appartient à la beauté, Oe. M. Je ſuis tendrement affée, & ne ſçai plus que faire de mon *cœur*, & je ne ſçai à qui le donner, M. Sc. Ces *cœurs* ouverts de tous côtez à l'amour, n'aiment rien à force de trop aimer, Oe. M. Il vaudroit autant avoir perdu ſon *cœur* que de craindre toûjours de le perdre, & ne s'en ſervir à rien, Oe. M. L'Amour chaſſe des *cœurs* un indolent repos, Id. Il eſt plus facile de prendre un *cœur*, tout neuf qu'un *cœur* uſé, La Suze. Avez-vous un *cœur* aſſez tendre pour payer le mien, L. Port. Mon *cœur* va tout à vous des que je les laiſſe aller, Corn. Que ne peuvez vous point ſur un *cœur*, dont vous connoiſſez la foible, & les retraites, L. d'Ab. à El. Le ciel fit un preſent bien dangereux quand il donne un *cœur* ſenſible, Quin.

Mon cœur pour vous cherchet voloit loin devant moi, Rac.
Mon cœur n'eſt plus mon cœur, il ſuit l'objet qu'il aime,
La Suze.

Mon cœur, que le ciel fit delicat & ſincere,
N'aimeroit que trop bien ſi je le laiſſois faire, Des H.
En vain l'Amour s'efforce
De diſpoſer d'un cœur qui ne ſe donne pas ;
Pour engager un cœur ſes amorces ſont vaines,
Si ce cœur ne court pas au devant de ſes chaines,
Corn.

Remarquez que les Anciens mettoient le ſiege des paſſions dans le foye, au lieu que nous le mettons dans le *cœur*. Anacreon dit dans une de ſes Odes : L'amour tendit ſon arc, & me frappa au milieu du foye : nous dirions, au milieu du *cœur*. Platon, & ſes ſectateurs étoient dans les mêmes ſentimens, & plaçoient l'amour dans le foye.

Coeur, figurément s'employe enfin dans une infinité de phraſes, où il a un ſens different. On dit d'un homme ſincere, & qui ne diſſimule rien, qu'il a le *cœur* ſur les levres ; qu'il parle à *cœur* ouvert ; qu'il ouvre ſon *cœur*. On dit qu'un homme eſt tout *cœur* ; c'eſt-à-dire, honnête, bien faiſant ; qu'il reçoit bien ſes amis. On dit au contraire, qu'un homme n'a point de *cœur* ; pour dire, qu'il n'a ni amitié ni generoſité. On dit, jetter ſon *cœur* à la tête des gens ; c'eſt-à-dire, faire des avances à tout le monde, donner fleurette à la premiere venuë. On dit, ſe donner d'une choſe au *cœur* joye ; c'eſt-à-dire, en prendre à ſouhait ; s'en raſſaſier. On dit, qu'un homme eſt à la joye de ſon *cœur* ; c'eſt-à-dire, au comble de ſes deſirs. On dit, qu'un homme a le *cœur* franc, le *cœur* bon ; c'eſt-à-dire, qu'il a de la droiture, & un bon naturel. On dit, de l'abondance du *cœur* la bouche parle ; c'eſt-à-dire, on ne peut cacher ce qu'on penſe, & ce qu'on ſent. On dit d'un homme inſenſible, & ſans pitié, & qu'on ne peut émouvoir, qu'il a un *cœur* de roche, un *cœur* de marbre, un *cœur* de diamant. On dit de quelqu'un qu'on veut combler d'honnetetez, qu'on lui veut crever le *cœur* de civilitez. On dit d'un homme qui garde quelque rancune, ou qui eſt rongé de quelque chagrin, qu'il a quelque choſe ſur le *cœur* ; qu'il en a le *cœur* gros ; qu'elle lui tient au *cœur* ; qu'elle lui peſe ſur le *cœur*. On dit, ſe decharger le *cœur* ; avoir le *cœur* net de quelque choſe ; en parler à *cœur* ouvert ; c'eſt-à-dire, s'expliquer ; s'ouvrir de ce qu'on penſe. J'ai le *cœur* net de cela ; c'eſt-à-dire, je me ſuis éclairci, j'ai dit tout ce que je penſois. On dit, qu'il ne faut point tenir ſon *cœur* ; c'eſt-à-dire, garder de rancune. On dit qu'une choſe fait mal au *cœur* ; pour dire, qu'elle deplaît, qu'elle chagrine. Penſez vous qu'il n'ait pas grand mal au *cœur* de ſe voir preferer un fils ? On dit, mettre le *cœur* au ventre à quelqu'un ; c'eſt-à-dire, l'exciter, l'encourager ; remettre, rendre le *cœur* à quelqu'un, lui remettre le *cœur* au ventre ; c'eſt-à-dire, le conſoler, ou lui redonner de l'eſperance, & du courage. On dit que le *cœur* des Rois eſt en la main de Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'il tourne leurs volontez & leurs penſées, comme il lui plaît. On dit qu'il faut offrir ſon *cœur* à Dieu ; c'eſt-à-dire, ſes volontez, ſes deſirs. On dit, il me vint au *cœur* que cela arriveroit, le *cœur* me le diſoit ; c'eſt-à-dire, je le ſouhaittois, ou j'en avois quelque preſſentiment. Apprendre ou reciter par *cœur* ; c'eſt-à-dire, imprimer dans la memoire, repeter ce qu'on a appris par memoire. On dit cela eſt bien gravé dans mon *cœur* ; c'eſt-à-dire, j'en conſerve bien le ſouvenir, & le reſſentiment. On dit, de deux perſonnes qu'elles ne ſont qu'un *cœur* & qu'une ame ; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont en bonne intelligence, & dans une parfaite union : Qu'elles s'aiment de tout leur *cœur* ; c'eſt-à-dire, très-tendrement. On appelle ami du *cœur*, la perſonne qu'on aime le plus. Avoir le *cœur* bien placé, un *cœur* de Roi, c'eſt être fier & genereux. On dit au contraire d'un homme rampant, ou peu genereux, qu'il a le *cœur* bas ; qu'il n'a point de *cœur* ; que c'eſt un *cœur* lâche, & mal fait. Faire les choſes de bon *cœur*, de *cœur* & d'ame, de *cœur* & d'affection ; les prendre fort à *cœur*, & aller de bon *cœur* ; c'eſt-à-dire, avec zéle, avec affection, avec application. On dit, qu'on a le *cœur* au jeu, à l'étude, aux armes, que le *cœur* en dit, quand on aime ſes occupations ; & qu'on y prend plaiſir. On dit de deux perſonnes qui ſe haiſſent mortellement ; qu'elles voudroient ſe manger, ſe ronger, & s'arracher le *cœur*. On dit auſſi, ſe ronger le *cœur* ; c'eſt-à-dire, s'affliger, ſe chagriner, ſe conſumer de deplaiſir & d'ennui ; ſe ronger de regrets & de remords. On dit des objets dignes de pitié ; & de compaſſion, que cela fait ſaigner, que cela perce le *cœur* ; que cela dechire le *cœur* ; que cela fait fendre le *cœur*. On dit encore, le *cœur* me ſeud ; c'eſt-à-dire, je ſuis touché de regret & de deplaiſir. On dit, qu'une choſe tient fort au *cœur*, quand on y eſt fort ſenſible ; ou qu'on a une grande paſſion d'en venir à bout.

On dit qu'un cheval, ou un oiſeau eſt *en cœur* ; pour dire, dans ſa force, dans ſon courage. On appelle au contraire cheval de *deux cœurs* ; un cheval qui ne manie que par contrainte, & qui n'obeït pas volontiers aux aides du Cavalier.

Mon coeur. Expreſſion tendre, ou badine, dont on ſe ſert quand on veut careſſer, ou dire quelque doûceur à quelcun avec qui on vit familierement ; comme entre mari & femme : mon *cœur*, mon petit *cœur* gauche. Ont appelle auſſi un enfant, mon *cœur* ; c'eſt-à-dire, mon cher ; mon petit ami.

On dit proverbialement qu'un homme a bon *cœur*, qu'il ne rend rien ; c'eſt-à-dire, qu'il ne rend rien de ce qu'il a peû attrapper. On dit, contre fortune bon *cœur* ; c'eſt-à-dire, il faut avoir du courage dans l'adverſité. On dit, loin des yeux, loin du *cœur* ; c'eſt-à-dire, qu'on oûblie aiſément les abſens. On dit, qu'il faut prêter ſon *cœur* à autrui ; c'eſt-à-dire, faire ce qu'il ſeroit ſi l'on étoit en ſa place. On dit, qu'un homme parle par *cœur*, quand un homme parle ſans preuve ; & ſans certitude. On dit, d'un homme fier, & pauvre, qu'il a le *cœur* haut, & la fortune baſſe. On dit, d'un homme qui fait les choſes mollement, qu'il n'a point le *cœur* à la beſogne. L'Evangile a dit, là où ſera le treſor de quelqu'un, là ſera ſon *cœur* ; c'eſt-à-dire, ſes ſoins, ſon affection. On dit, faire dîner un homme par *cœur* ; c'eſt-à-dire, ne lui rien donner à manger.

Coeur,

COEUR, en termes de Jeu de cartes, eſt une peinture rouge qui a la figure d'un *cœur*. Un As de *cœur*. Il a tous les *cœurs* dans ſon jeu.

COEUR, ſe dit du milieu ou la partie interieure de chaque choſe. Le Palais eſt placé au *cœur* de Paris. Le *cœur* de l'hiver y la St. Jean eſt au *cœur* de l'été. Les bons échalats ſont faits de *cœur* de chêne. Cette poire eſt pourrie dans le *cœur*. Le *cœur* de la cheminée c'eſt le dedans, que le feu noircit.

Les Botaniſtes appellent *cœur*, le fond, ou le milieu de la fleur. Il y en a de deux ſortes; les uns ſont grenez, & les autres fleuris. Les grenez ſont compoſez de pluſieurs filets, qui ont au bout de petits grains attachez, comme dans les tulippes & les lis, qui ne ſont pas une graine; car ils ſe reſolvent en poudre. Les *cœurs* fleuris, comme ceux des ſoucis, des fleurs de tanaiſie, & autres, ſont ordinairement appellez *eſtamines*, parce-qu'on les croit compoſez de fileis ſimples que l'on conſidere *quaſi ſtamina*. Mais Monſr. Grew ſoutient qu'ils ſont mal nommez, & que ce qu'on croit n'être que filets ſimples, ſont eux-mêmes compoſez de pluſieurs parties qui ont toutes des figures differentes, fort régulieres & fort agreables: c'eſt pourquoi il les appelle *fleurons*. Les Fleuriſtes ordinaires ne font point ces diſtinctions.

COEUR, eſt auſſi un terme de Vitrier, qui ſignifie le milieu de la verge de plomb, qui a deux côtez qu'on appelle ailes.

COEUR-DE-BOEUF. ſ. m. Fruit de Siam qui a été ainſi nommé, à cauſe de ſa groſſeur & de ſa figure. La peau en eſt mince, & la chair molle parceque ce n'eſt qu'une crême blanche, & d'un goût aſſez agreable. Les Siamois l'appellent *mancouc*.

On appelle *cœur* en Blaſon, le milieu de l'Ecu; on dit quelquefois par *abîme*. Le Prince de Condé porte de France au bâton raccourci de gueules peri *en cœur*.

COEUR DU SCORPION. Nom que donnent les Aſtronomes à une étoile de la premiere grandeur, qui eſt dans le ſigne du ſcorpion. Le *cœur du Lion* eſt auſſi une étoile de la premiere grandeur dans le ſigne du Lion. Le *cœur de l'Hydre* eſt encore une étoile de la premiere grandeur dans la conſtellation de l'Hydre.

A COEUR, ſe dit adverbialement. Il a pris cette affaire à *cœur*; pour dire, chaudement & avec affection. Il lui a parlé *à cœur ouvert*; c'eſt-à-dire, franchement, ſincerement, & ſans rien deguiſer.

On dit, *A cœur jûn*; pour dire, ſans avoir mangé.

COF.

COFFIN. ſ. m. Petite corbeille d'oſier, ou panier avec une ance, & un couvercle, qui ſert particulierement à ſerrer des fruits, ou de la chandelle. Il vient du Latin *cophinus*, ou de l'Eſpagnol *cophino*, qui ſignifie un *cabas de ſeures*, de raiſins, &c.

COFFINER, v. a. Terme de Fleuriſte. On dit que les œillets ſe *coffinent*, quand les feuilles au lieu de demeurer bien étenduës, demeurent comme friſées, & recroquebillées.

COFFINER. Terme de Menuiſier. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se vouter, ſe couber. Cette planche s'eſt *coffinée*.

COFFRE. ſ. m. Meuble en forme de caiſſe, qui ſe ferme avec un couvercle & une ſerrure; il ſert à ſerrer, & à enfermer de l'argent, des hardes. *Coffre* à couvercle plat. *Coffre* quarré. *Coffre* en bahut, c'eſt un *coffre* dont le couvercle eſt rond. *Coffre* couvert de cuir. *Coffre* de Verins, de la Chine. Un *coffre* de nuit eſt un petit *coffre* où on ſerre la toilette.

Ce mot vient de *cophinus*, MEN. On dit encore *coffin* pour *coffre* en pluſieurs endroits de la France. Du Cange dit qu'il vient du Breton ou Anglois *coffr*, ou de *coffertum*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification.

COFFRE FORT, eſt un *coffre* de fer, ou de bois épais, avec de forts aſſemblages garnis de bandes de fer, & d'une ſerrure à pluſieurs pênes difficile à ouvrir, & a forcer. On y enferme de l'argent, ou des choſes precieuſes. La clef du *coffre fort*, & des cœurs, c'eſt la même, LAFON. Tant que nous aurons de l'argent dans nos *coffres*, nous aurons des amis aſſurez, S. EV.

COFFRE D'AUTEL, c'eſt dans un retable de menuiſerie, la table d'un autel, avec l'armoire qui eſt au deſſous.

On appelle auſſi le *coffre* du carroſſe, le lieu fermé qui eſt ſous les couſſins du carroſſe, où un Cocher enferme ce dont il a beſoin pour le ſervice du carroſſe; & *coffre* à l'avoine, un grand *coffre* de bois qui eſt dans l'écurie, où on enferme l'avoine. Figurément on appelle les chevaux de carroſſe de la plus groſſe taille, des *coffres à avoine*, parcequ'ils en conſument beaucoup.

COFFRES DU ROI. Ce ſont les recettes des Domaines & des revenus du Roi, des parties caſuelles, & autres droits qui viennent au Treſor Royal. On ne rembourſe les Domaines & les charges, que ſur le prix de ce qu'on juſtifie être entré effectivement dans les *coffres du Roi*.

On dit en ce ſens des pertes qu'on fait tomber ſur les dos de quelcun, que cela ira ſur ſes *coffres*. Cet homme eſt ici ſur mes *coffres*; c'eſt-à-dire, à mes frais.

COFFRE, en termes de Medecine, eſt le creux qui eſt dans le corps humain ſous les côtes, & au deſſus du diaphragme, ou eſt contenu le cœur, le poumon, &c. Les playes qui entrent dans le *coffre*, ſont difficiles à guerir. Les Chaſſeurs le diſent auſſi du corps de la bête fauve qu'ils ont priſe, lorſqu'on en fait la curée. Il faut mettre le *coffre* du cerf en une place belle & herbuë, SALN. On dit encore en termes de Manege, qu'une cavale a un grand *coffre*, ou un beau *coffre*; c'eſt-à-dire, qu'elle a les flancs larges, & propres à porter des poulains.

COFFRE, ſignifie auſſi une biere, ou un cercueil pour enterrer les morts. Le Foſſoyeur a fait payer tant pour le *coffre*.

COFFRE, en termes de Guerre, eſt une eſpece de galerie, ou un logement creuſé dans un foſſé fec, couvert de ſoliveaux & de terre, & élevé de deux pieds au deſſus du foſſé, avec un parapet, où il a des embraſures qui ſervent à repouſſer l'aſſiegeant, quand il vient à la contreſcarpe, & veut paſſer le foſſé. Il eſt large de 15 à 18. pieds, & profond de 6. à 7. C'eſt preſque la même choſe que la *caponniere*, ſi ce n'eſt que la caponniere ſe fait quelquefois au delà de la contreſcarpe ſur le glacis; & le *coffre* toûjours dans le foſſé, & occupe plus de largeur.

On dit auſſi, qu'on a jetté une choſe au *coffre*; pour dire, qu'on l'a abandonnée; qu'on ne s'en ſert plus. On dit d'un homme qui fait mal une choſe, qu'il s'y entend comme à faire un *coffre*. Maître Adam Menuiſier de Nevers l'a dit en raillant de ſes propres Poëſies. Il vouloit dire tout le contraire; parcequ'il étoit Menuiſier lui-même. On dit à la Cour, Piquer le *coffre*; pour dire, Attendre long temps aſſis ſur un *coffre*, dans l'anti-Chambre du Roi, ou d'un Miniſtre. On dit d'une fille laide; mais qui a beaucoup d'argent, qu'elle eſt belle au *coffre*.

COFFRE, eſt un terme de Lutier, qui ſignifie le corps & l'aſſemblage des parties du claveſſin ou de l'épinette.

COFFRE DE PRESSE. Terme d'Imprimeur. C'eſt le bois où eſt enchaſſé le marbre.

COFFRER. v. act. Mettre quelcun en priſon. Il ſe dit figurément, comme ſi on l'enfermoit dans un coffre.

Digitized by Google

coffre. Ce malheureux eſt à plaindre de ce qu'il s'eſt laiſſé *coffrer*. Il eſt bas.

COFFRET. ſ. m. Diminutif de *coffre*. Un *coffret* garni d'argent, où on met des rubans, des eſſences, des pommades, &c.

COFFRETIER. ſ. m. Celui qui fait ou qui vend des coffres. Les *Coffretiers Malletiers* ſont ceux qui font des coffres d'armée, des malles, des valiſes, des fourreaux de piſtolets. Les *Coffretiers Bahutiers* ſont d'un corps différent, & ſont ceux qui font des coffres qui ſervent dans le menage & dans la ville. Les *Coffretiers* ne peuvent vendre des étuis de piſtolet ni de chapeau où il entre de la cire & poix reſine; mais ſeulement du cuir tel qu'il ſort de chez les Corroyeurs Baudroyeurs. Ce Corps eſt nouveau & demembré depuis un ſiecle de celui des Selliers. St. Jean Porte-Latin eſt la fête des *Coffretiers*.

C O G.

COGNATION. ſ. f. Terme de Juriſprudence. Lien de parenté entre tous les deſcendans d'une même ſouche, & d'une même tige, tant par les mâles, que par les femelles. L'agnation au contraire ne comprend que les deſcendans par le ſexe maſculin. En France pour la ſucceſſion à la couronne on ſuit l'agnation; & en Eſpagne, ou en Angleterre, on ſuit la *cognation*. Les femmes viennent à la ſucceſſion ſelon le degré de proximité au defaut des mâles, ou de leurs deſcendans, de branche en branche. Par le Digeſte, & le Code, & par le titre *de ſuc. cog.* des Inſtitutes la *cognation* à l'effet de ſucceder ne s'étendoit point au delà du ſeptiéme degré; c'eſt-à-dire, au delà des enfans des couſins iſſus de germain. L'agnation s'étendoit juſqu'au dixiéme degré; & même à l'infini, ſelon la plûpart des Interpretes. Cependant parce que les Novelles de Juſtinien ont aboli la diſtinction entre l'agnation, & la *cognation*, il s'enſuit que la *cognation* va auſſi à l'infini, ou tout au moins juſqu'au dixiéme degré. Voyez DEGRÉ.

On appelle *cognation ſpirituelle*, l'alliance qui ſe contracte au Batême entre le Parrein & ſa filleule, & de même entre la Marreine & ſon filleul. La *cognation ſpirituelle* au premier degré eſt un empêchement dirimant au mariage, parce que le Parrein tient lieu de pere à ſa filleule. C'eſt la diſpoſition du Canon LXX. du premier Concile de Nicée, & celle de la Loy vingt ſix au Code *de Nuptiis*. Le Parlement de Paris par Arrêt de l'an 1664. a caſſé un mariage entre un Parrein & ſa filleule, quoyque contracté en vertu d'une diſpenſe du Pape. Il eſt vray que la filleule étoit en même temps la niece de ſon Parrein. J. DES AUD.

COGNEE, ou COIGNE'E. ſ. f. Grande hache; Inſtrument de fer plat, acceré, & tranchant, ayant un long manche de bois. Il ſert aux Bucherons à abattre du bois dans les forêts, aux Charpentiers à le tailler dans le chantier. Emmancher ſa *cognée*. Il y a de grandes *cognées* pour équarrir le bois. Il y a de grandes *cognées* à deux biſeaux pour dreſſer le bois. Les Charpentiers appellent leurs grandes *cognées*, *épaules de mouton*, & les petites *bachereaux*.

COGNÉR, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Il eſt allé au bois ſans *cognée*; pour dire, Il a entrepris une affaire, & il n'a pas preparé les choſes neceſſaires pour la faire reüſſir. On dit auſſi, Jetter le manche après la *cognée*, lorſqu'on deſeſpere de venir à bout d'une choſe, & qu'on l'abandonne abſolument, ſans chercher d'autres expediens pour reüſſir.

COGNE-FETU. ſ. m. Eſpece d'injure qu'on donne à celui qui ſe donne beaucoup de peine inutile. C'eſt un *cogne-fétu*; il ſe tuë, & n'avance rien.

C O G. C O H.

COGNER, ou COIGNER. v. act. Frapper fortement avec un marteau, ou autre inſtrument. A force de *cogner* on enfonce des clous dans du bois, un pieu dans la terre.

COGNER, ſignifie auſſi, Heurter. *Cognez* à la porte; *cognez* contre la muraille. On dit auſſi, Se *cogner* la tête, c'eſt-à-dire, ſe heurter la tête.

COGNER, ſignifie auſſi, Battre. Il l'a bien *cogné*. Il eſt bas.

On dit proverbialement, Il vaudroit autant ſe *cogner* la tête contre un mur; pour dire, que quelque ſoin que l'on prenne, on ne reüſſira point en quelque affaire.

Tous ces mots viennent du Latin *cuneus*, un *coin*. *Cogner* ſe dit comme *cuneum adigere*, *faire entrer un coin dans du bois*.

C O H.

COHABITATION. ſ. f. Copulation; commerce ſenſuel, & criminel. Il ne ſe dit qu'en termes de Pratique.

COHABITER. v. n. Terme de Pratique. Demeurer enſemble; vivre dans une familiarité criminelle.

COHERENCE. ſ. f. Terme dogmatique. Il ſe dit des propoſitions, ou des diſcours qui ont quelque ſuite, liaiſon, & convenance les uns avec les autres. Toutes ces choſes n'ont aucune *coherence*, ni liaiſon. On ne ſe ſert gueres de ce mot.

Ce mot vient du Latin *cohærentia*.

COHERITIER, IERE. ſ. m. & f. Qui partage une ſucceſſion avec un autre. Les *coheritiers* ſont obligez ſolidairement aux dettes de la ſucceſſion.

Ce mot vient du Latin *cohæres*.

COHIER. ſ. m. Vieux mot. Eſpece de chêne, dont les feuilles ſont plus longues & plus larges, que celles du chêne ordinaire. Son gland eſt auſſi plus court. Les Bucherons diſent que c'eſt la femelle du chêne.

COHOBATION. ſ. f. Diſtillation pluſieurs fois reïterée d'une même matiere avec le ſuc qui en a été extrait. C'eſt une eſpece de circulation.

COHOBER. v. act. Terme de Chymie. C'eſt, Reïterer la diſtillation d'une même liqueur, l'ayant renverſée ſur la matiere reſtée dans le vaiſſeau. Cette operation ſe fait pour ouvrir les corps, ou pour volatiliſer les eſprits.

COHORTE. ſ. f. C'étoit dans la milice Romaine la dixiéme partie d'une Legion; ou un corps d'infanterie ordinairement de 500. ou 600. hommes. Le mot *cohorte* repond à ce qu'on appelle aujourd'huy *bataillon*. Elle étoit commandée par un Tribun, qu'on appelloit *Tribunus minor*, pour le diſtinguer du Tribun, ou Prefet qui commandoit la Legion. Il y avoit dix Tribuns de *cohortes* dans chaque Legion. Le ſervice & l'ancienneté étoient les ſeuls titres pour parvenir à ce commandement. Les ſoldats y montoient par degrez, & à leur rang. Le Tribun de *cohorte* faiſoit obſerver la diſcipline militaire, & pouvoit châtier les ſoldats par de legeres peines. Chaque *cohorte* étoit diviſée en trois manipules, & chaque manipule en deux centuries: chaque centurie étoit commandée par un Centurion. C'étoit comme un Capitaine d'Infanterie. Le premier Centurion de la premiere *cohorte* s'appelloit *primipilus*, & portoit l'Aigle, ou l'étendart de la Legion. Il commandoit quatre centuries. Selon Vegece, la Legion du temps de Marius étoit de 6100. hommes de pied, & de 736. chevaux. La premiere *cohorte* étoit de 1105. hommes de pied & de 136. chevaliers. Les neuf autres *cohortes* étoient de 555. hommes de pied & de 66. chevaliers chacune. La Cavalerie étoit commandée par un Prefet diſtinct du Tribun des *cohortes*: on l'appelloit *Præfectus alarum*; parceque la Cavalerie ſe poſtoit ſur les ailes.

Digitized by Google

Sous les Empereurs, & dès le temps d'Auguſte on appella *cohortes Pretoriennes*, les troupes deſtinées à la garde de la perſonne de l'Empereur. La Legion Pretorienne étoit compoſée de dix *cohortes*, & chaque *cohorte* de mille hommes. Les *cohortes Pretoriennes* étoient auſſi commandées par des Tribuns.

Ce mot vient du Latin *cohors*. Il ne ſe trouve point dans Tite Live : c'eſt ce qui fait conjecturer que la diviſion des Legions en *cohortes* n'a été établie que ſous le Conſulat de Marius. On ne ſe ſert du mot *cohorte*, que dans l'Hiſtoire Romaine ; on peut auſſi s'en ſervir en Poëſie, pour exprimer des Troupes, & des gens de guerre en general.

Ta valeur arrêtant tes troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes *craintives.* BOI.

COHORTE, ſe prend encore burleſquement, & figurément pour une troupe de gens, quels qu'ils puiſſent être.

Il brave des Sergens la timide cohorte. BOIL.
Que fait autour de vôtre porte
Cette ſoupirante cohorte ? LA FON.

COHUE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois l'aſſemblée des Juges, & le lieu où ils rendoient la Juſtice. Ce mot en ce ſens a été long temps en uſage en Normandie, & en Poitou. On voit dans une Ordonnance de l'Echiquier de Normandie de l'an 1383. Que les Baillis & Vicomtes ſoient diligens d'aller en *cohué*. Le peuple de Caën appelle encore *cohué* la Juriſdiction de la ville. Ce mot vient *à coeunte multitudine*, ſelon Chopin. Du Cange croit qu'il vaut mieux le deriver du Latin *chaos*, qui ſignifie, confuſion. Il vient plutôt de *coui*, qui eſt un vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, lequel ſignifie la même choſe. Du Cange & Menage diſent que *coua*, ou *cohua*, a été dit autrefois pour *halle* : & comme c'étoit dans les halles que ſe tenoient la plupart des petites Juſtices, de là pourroit bien être venu le mot de *cohué*. On appelloit auſſi *cohuagium* le droit qui ſe prenoit ſur les marchandiſes qui ſe vendoient dans ces *cohuës*, ou *halles*. On appelle encore la *halle* & *cohuë de Quintin* en Bretagne, le lieu où ſe font les publications de Juſtice. Il y en a encore pluſieurs ſemblables en Poitou.

COHUE, ſe dit figurément des aſſemblées tumultuaires, où il n'y a point d'ordre, & où chacun crie & parle en confuſion. Vos conferences ont degeneré en *cohuë*. BAIL. Vous trouverez là une *cohuë* ſouvent fort confuſe ; mais aſſez rejouiſſante. LE CH. D'H. La *cohuë* vaut mieux pour peu de temps, & le ſerieux pour un commerce qui doit avoir de la ſuite. ID. De tant de ſoupirans écartez la *cohuë*. MAL.

C O I.

COI. Voyez COY.

COIFFE. Voyez COIFFE.

COIGNASSE. ſ. f. Coin ſauvage, plus petit, & moins jaune que l'ordinaire.

COIGNASSIER, ou COGNASSIER, ou COIGNIER. ſ. m. Petit arbre qui porte les coins, & dont le bois eſt tortu, pâle, blanchâtre en dedans, aſſez ferme & égal. Ses feuilles ſont grandes comme celles du pommier, entieres, ſans aucune decoupure, blanchâtres, laugineuſes ſur le dos. Ses fleurs ſont à cinq feuilles diſpoſées en roſe, ſemblables aux roſes ſauvages, de couleur de chair. Cette fleur eſt ſuivie d'un fruit charnu, ſemblable à une poire, cotonneux par dehors, charnu & blanc par dedans, d'une odeur agreable : il contient cinq loges dans chacune deſquelles il y a quelques pepins oblongs, rougeâtres, & qui rendent l'eau dans laquelle on les fait tremper, épaiſſe & mucilagineuſe. En Latin *malus cydonia*. Il y a deux eſpeces generales de *coignaſſier*, une cultivée, & l'autre ſauvage : la premiere eſt ſubdiviſée en deux autres eſpeces, qui different par la groſſeur de leurs fruits : quelques Jardiniers diſent que le *coignier* eſt le mâle, & le *coignaſſier* la femelle. La Quintinie ne connoit point cette difference. *Cydonia* vient de Cydon, ville de Candie, d'où ce fruit fut porté en Grece.

COIN. ſ. m. Angle formé & ſolide, compoſé de deux ſurfaces inclinées l'une vers l'autre, & qui ſe rencontrent. Il ſe dit auſſi de l'angle exterieur, comme, le *coin* de la ruë, ou de la muraille ; que de l'interieur, comme le *coin* d'une chambre, le *coin* de la cheminée.

Ce mot vient de *cuneus*. NICOD. Ce qui a donné le nom au *coin* des monnoyes, *à cudendis monetis*.

COIN, ſe dit auſſi des bouts, & des extremitez de quelque choſe. Le *coin* de la bouche ; le *coin* de l'œuil. Porter les quatre *coins* du drap. Cela s'entend même du milieu, & de tous les endroits d'un eſpace, ou d'un païs. Ce Voyageur a parcouru les quatre *coins* du monde. J'ay fait les quatre *coins* de Paris, pour vous chercher. Le *coin* d'une haye, le *coin* d'un bois, le *coin* d'un blé.

On dit qu'un homme eſt mort au *coin* d'un blé, ou au *coin* d'un bois ; pour dire, au milieu des champs, ſans ſecours & ſans aſſiſtance. On dit d'un pauvre qui a la mine d'un voleur, qu'il a la mine de demander l'aumône au *coin* d'un bois. On dit qu'un homme ne bouge du *coin* de ſon feu ; pour dire, que c'eſt un faſnier ; un faineant. On dit, allez lui dire cela au *coin* de ſon feu ; c'eſt-à-dire, vous n'oſeriez lui dire cela en face, ou tête à tête. On dit, faire ſigne du *coin* de l'œuil, c'eſt-à-dire, d'un regard, & en detournant tant ſoit peu les yeux. On dit, qu'un homme ne regarde les gens que du *coin* de l'œuil ; pour dire, qu'il eſt fier & mepriſant. On dit auſſi, qu'un homme ne regarde que du *coin* de l'œuil, quand il jette les yeux de tous côtez, en faiſant ſemblant de rien.

COIN, ſignifie encore une cachette ; un trou ; un lieu caché. Il s'eſt fourré, & retranché dans un *coin*. On chercha l'aſſaſſin dans tous les *coins* & recoins de la maiſon. Jettez cela dans un *coin*. Donnez moi un petit *coin* de vôtre maiſon ; logez y moi dans quelque *coin* ; c'eſt-à-dire, une petite place.

COIN, plus generalement ſignifie, un lieu écarté ; un endroit ſolitaire ; une retraite éloignée du bruit :

Qu'heureux eſt le mortel qui du monde ignoré,
Vit content de ſoi-même en un *coin retiré.* BOI.

COIN, ſe dit dans le même ſens à l'égard des livres, ou des ſciences. Ce Sçavant eſt allé fouiller dans tous les *coins* & recoins de l'antiquité. OE. M.

On dit à la Paume, qu'un homme tient bien ſon *coin*, quand il ſçait bien ſoutenir, & renvoyer les coups qui viennent de ſon côté. Figurément on dit, qu'un homme tient bien ſon *coin* dans une converſation, dans une negotiation, quand il parle juſte & à-propos ; quand il ſoutient bien ſon parti, ou ſon ſentiment.

COIN, ſe dit auſſi de pluſieurs ornemens qu'on met à diverſes choſes. Il a fait mettre des *coins* d'argent à cette caſſette, à cette table ; pour dire, des plaques d'argent ou d'autre metal aux extremitez.

COIN. Terme de Doreur ſur tranche. C'eſt un petit ornement autour des bouquets, qui ſont ſur le dos des livres reliez en veau. Pouſſer les *coins*. Il ſe dit auſſi du petit fer qui eſt figuré, & qui ayant un manche de bois, ſert à pouſſer les *coins* ſur le dos des livres.

COIN, en termes de Manege, ſe dit des quatre dents du cheval ſituées entre les mitoyennes, & les crocs, qui pouſſent lorſque le cheval a quatre ans & demi. Il y en a deux deſſus, & deux deſſous, à chaque côté de la machoire.

COINS, ſe dit auſſi des quatre angles, ou extremitez, ou

Digitized by Google

ou lignes de la volte, lorſque le cheval travaille en quarré, Ce cheval a fait les quatre *coins*.

COINS, ſignifie dans les Mechaniques, une piece de bois, ou de fer fort aigue, qui ſert à fendre; cette machine eſt très-ſimple. Elle a une tête, & un tranchant. Le *coin* eſt le ſecond principe des Mechaniques; il eſt compoſé de deux plans inclinez l'un vers l'autre, & qui ſe terminent en angle aigu. Plus l'angle eſt aigu, plus l'effet du *coin* ſera conſiderable, parce qu'il entrera plus facilement, à cauſe qu'il n'agit qu'en gliſſant contre les parties du corps qu'il ſepare. Le *coin* reçoit toute ſa force de la percuſſion. On employe plus ordinairement le *coin* pour fendre que pour lever des corps. Les Canoniers ont des *coins* de mire, qui ſont des pieces de bois minces par un bout, & épaiſſes par l'autre, qui ſervent à élever la culaſſe des canons pour les pointer. Les Menuiſiers, les Tonneliers, ont des *coins* pour ſerrer, ou preſſer les chaſſis, les cerceaux, & autres ouvrages. Les Imprimeurs chaſſent des *coins* dans leurs formes pour les ſerrer & tenir en état. Les Maçons ont auſſi des *coins*, ou cales de bois, pour ſervir de cales, qu'ils poſent entre leurs pierres. Les Cordonniers en ont auſſi, & ce ſont de petits morceaux de bois pour hauſſer le cou de pied des ſouliers, lorſqu'ils ſont ſur la forme. Les Serruriers ont de même des *coins* de fer, ou *tranchoirs*, dont ils ſe ſervent pour fendre le fer.

COIN, en Architecture, eſt une eſpece de dé coupé diagonalement ſuivant le rampant d'un eſcalier; qui ſert à porter en bas des colonnes de niveau, & à rachetter par enhaut la pente de l'entablement qui ſoutient un berceau rampant. Ces *coins* ſont auſſi le même effet aux baluſtres ronds qui ne ſont point inclinez ſuivant une rampe. On peut auſſi appeller *coins* les deux portions d'un tympan renforcé qui portent les corniches rampantes d'un fronton.

COIN, en termes de Monnoye, eſt le morceau de fer quarré, qui eſt trempé, & gravé, & qui ſert à marquer, ou à frapper les monnoyes, les medailles, les jettons. Jamais les *coins* n'ont été plus beaux pour la monnoye que ceux que fit graver le celebre Varin pour la fabrication des Louïs en 1641. Quand les monnoyes, ou les medailles ſe font au marteau, on appelle *coins*, *piles*, ou *trouſſeaux*, les poinçons avec leſquels on les marque: mais depuis l'uſage des balanciers on ne s'en ſert plus gueres.

On appelle auſſi *coin*, le poinçon, ou la marque qu'on met ſur la vaiſſelle d'argent, ou d'étain. Cette aigniere d'argent eſt du *coin*, ou du poinçon de Paris. Ce Maître Potier d'étain a un tel *coin*, & une telle marque. Chaque Maître eſt obligé de porter ſon *coin*, & de laiſſer une empreinte de ſa marque ſur une table au Greffe de la Cour des Monnoyes, à l'égard des Orfevres; ou au Greffe de la Police à l'égard des autres ouvriers.

Dans le même ſens on dit figurément d'un honnête homme, qu'il eſt marqué au bon *coin*. Cela ſe dit auſſi des ouvrages qui ont quelque choſe de bon & d'excellent, & qui en portent pour ainſi dire la marque & l'empreinte. Tout eſt grand, & admirable dans la Nature; il ne s'y voit rien qui ne ſoit marqué au *coin* de l'Ouvrier. LA BR. Toi qui ſçais à quel *coin* ſe marquent les bons vers. BOI. L'uſage eſt le Roi de la langue, & tous les mots qui ne ſont point marquez à ſon *coin*, n'ont point de cours. DAC.

COIN, ou COING, eſt auſſi une eſpece de fruit à pepin, gros, cottonneux & pierreux, qui eſt de la figure d'une poire, & qui jette une odeur très-forte quand il eſt enfermé. Le *coin* eſt aſtringent & fort propre pour fortifier l'eſtomac. On s'en ſert dans le vomiſſement, dans le cours de ventre, & dans le hoquet. On fait cuire des *coins* ſous la cendre. Le cotignac ſe fait de *coins*. On dit d'un malade de la jauniſſe, qu'il eſt jaune comme un *coin*. En Latin *cydonium*, ou *cotoneum malum*. L'arbre qui le porte s'appelle *coignaſſier* ou *coignier*. Voyez COIGNASSIER.

COINE. Voyez COUENE.

COINT, INTE. adj. Vieux mot, qui ſe diſoit autrefois des perſonnes belles, agreables, ajuſtées. Il y avoit pluſieurs Dames à cette aſſemblée toutes *cointes* & jolies. Il eſt hors d'uſage.

Ce mot venoit de *cultus*, qui ſignifioit *beau*, *galant*, *ajuſté*, *propre*. Du Cange le derive de *compitus*, & dit que *comiſe* étoit autrefois un habit propre, galant & leger. Peut-être qu'il vient de *coant*, qui en langage Celtique ou Bas-Breton ſignifie *beau & joli*.

COION, COIONNER, COIONNERIE. Voyez COYON &c.

COIREAUS, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie des bœufs ſortans de l'engrais, dont il eſt fait mention dans Rabelais & autres Auteurs.

COIT. ſ. m. Ce mot eſt de deux ſyllabes & on prononce *coit*. Terme de Medecine. Accouplement du mâle avec la femelle.

Ce mot vient du Latin *coitus*, qui ſignifie la même choſe.

COITE, ou COUETE. ſ. f. Lit de plume. Ce mot vieillit, & ne ſe dit que parmi le peuple, & des lits de pauvres gens; parceque n'ayant pas moyen d'enfermer la plume de leurs lits dans du coutil, ils ſe ſervent de toile. Une bonne *couëte*, & bien remplie.

Nicod derive ce mot du Grec *koition*, qui ſignifie un *lit*. Menage le derive de *culcita*, qui eſt le veritable mot Latin, pour lequel on a dit par corruption *culcetra*. Pline dit que les *coites* ſont de l'invention des Gaulois & habitans de Cahers. Ce mot a auſſi ſignifié autrefois *saye* ou *robbe*.

COITE. ſ. f. Terme de Charpenterie. On appelle *coites*, deux longues pieces de bois que l'on met parallèles ſous un vaiſſeau, pour le porter lorſqu'on le veut jetter à l'eau de deſſus le chantier. *Coites de guindas*, ſont des pieces de bordage, de 14. ou 16. pouces, ſur leſquelles ſont appuyez les bouts du guindas.

COJUSTICIER. ſ. m. Terme de Palais. Coheritier qui a une portion d'une Haute-Juſtice. Par l'Ordonnance de 1669. ſi la Haute-Juſtice eſt diviſée entre pluſieurs coheritiers, celui à qui la principale portion ſera échuë, aura droit de chaſſe dans toute l'étenduë de la Haute-Juſtice à l'excluſion de ſes *Cojuſticiers*.

COL.

COL. Voyez COU.

COLACHON. ſ. m. Inſtrument de Muſique fort commun en Italie, qui a deux ou trois cordes, qui eſt long de 4. ou 5. pieds, & qui a la figure d'un luth, excepté qu'il a le manche bien plus long. MERSENNE.

COLARIN. ſ. m. Terme d'Architecture. Friſe du chapiteau de la colomne Toſcane & Dorique, qui eſt entre les Annelets, ou filets, & l'Aſtragale. On l'appelle autrement *Gorgerin*. On appelle auſſi *colarin*, l'anneau du haut du vif de la colomne, proche du chapiteau. On l'appelle auſſi, *collier*, ou *ceinture*.

COLATURE. ſ. f. Terme de Pharmacie. Separation d'une liqueur d'avec quelques impuretez ou matieres groſſieres.

COLCHIQUE. ſ. m. Plante qui pouſſe au commencement du printemps des feuïlles ſemblables à celles du lis, mais plus longues. Ses fleurs ſortent d'entre ces feuïlles, & immediatement de la racine: ce ſont des tuyaux longs & grêles, qui s'évaſant par le haut ſe diviſent chacun en ſix parties qui forment une fleur en lis, de couleur purpurine, ou quelquefois blanche. Cette fleur ne paroit qu'en automne. Lorſqu'elle eſt

Digitized by Google

passée, il lui succede un fruit oblong, relevé de trois coins, noirâtre, rempli de semences presque rondes. Sa racine est un tubercule charnu attaché par le côté à un autre tubercule barbu, d'où la fleur prend naissance. Ces deux tubercules sont pleins d'un suc laiteux, & couverts par quelques membranes noirâtres ou rougeâtres. En Latin *colchicum commune*. C. BAUH. Cette plante est autrement appellée en François *mort au chien*, ou *sue-chien*. Sa racine prise intérieurement est mort elle. Il y a quelques autres especes de *colchique*.

Ce mot vient de *Colchis*, *la Colchide*, Province du Levant, qu'on appelle aujourd'hui la Mingrelie. On a donné autrefois le nom de *Colchicum* à une plante qui étoit fort commune dans ces quartiers.

COLCOTAR. ſ. m. Il y a deux ſortes de *colcotar*, le naturel & l'artificiel. Le naturel qu'on appelle autrement *chalcitis*, eſt le vitriol rouge qui vient d'Allemagne. C'eſt un vitriol vert-calciné naturellement par quelque feu ſouterrain. L'artificiel eſt auſſi un vitriol vert calciné long-temps à grand feu, & qui par ce moyen eſt devenu rouge comme du ſang. C'eſt encore le marc qui reſte dans la cornuë après la diſtillation du vitriol.

COLE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifie *bile*. On le dit encore en cette phraſe, Chaude *cole*, qui ſignifie, Bile émuë; & vient de *cholera*.

COLE, COLERETTE, COLET. Voyez COLLE, COLLERETTE, COLLET.

COLERA MORBUS. ſ. m. Degorgement de bile fort ſubit, qui donne un grand dévoyement par haut & par bas, qui eſt ſi dangereux, qu'on l'appelle autrement un *tronſſe-galand*. Il procede d'une grande abondance d'humeurs bilieuſes, & fort âcres qui picotent les membranes des inteſtins, & de l'eſtomac, & qui leur font faire des contractions violentes. Cette maladie eſt ainſi appellée, à cauſe qu'elle fait ſortir la bile fort violemment par haut & par bas, que les Grecs nomment *cholé*; ou parceque la matiere eſt inceſſamment jettée hors des inteſtins, qu'on appelloit autrefois *choladες*.

COLERE. ſ. f. Irritation; reſſentiment; indignation; emportement; ardeur, émotion de l'ame qui la fait agir, & la ſouleve contre ce qui l'offenſe. La *colere* eſt le reſſentiment d'une injure, & le deſir de s'en venger. OF. M. La *colere* eſt un deſir ardent & opiniâtre de nuire. M. ESP. Un mouvement de *colere* eſt une faillie, & une ſoudaine impetuoſité de l'eſprit qui l'empêche de deliberer. LE MAI. La *colere* eſt l'agitation d'un ſang bilieux qui ſe porte au cœur avec rapidité. DAC. Horace appelle la *colere*, une courte fureur. La *colere* eſt ſuperbe, & veut des mots altiers. BOI. La *colere* uſe d'un ton fier, & piquant; & la tendreſſe veut être douce, & flateuſe. LE CH. DE M. Il ne faut pas que la *colere* agiſſe de ſon chef, & toute ſeule; il faut qu'elle ſoit à la ſuitte de la vertu, & de la raiſon. BAL. Tout ce que fait la *colere*, eſt toûjours mal fait. DAC. Pour peindre un homme enflammé de *colere*, il faut le repreſenter avec un viſage alteré, & un regard terrible, & furieux. FEL. La *colere* n'eſt vertueuſe que quand elle prend les armes pour defendre la raiſon. LE P. RA. La *colere* ne doit ſervir à celui qui commande, que de ſupplément à ſon autorité. ID. Il faut être en garde contre les mouvemens de la *colere*; Platon nous en donne un bel exemple; Je te battrois, diſoit-il à ſon valet, ſi je n'étois pas en *colere*. M. ESP. Rien n'ébranle plus la droiture de nôtre jugement que la *colere*. MONT. La *colere* vient de l'extrême ſenſibilité que nous avons pour tout ce qui nous bleſſe; l'orgueil de l'homme ne peut ſouffrir une injure. OF. M. Seneque a fait l'éloge de la *colere*: il dit que ſans elle l'ame ſeroit dans une pareſſeuſe indolence; que c'eſt un feu qui anime le courage, & que c'eſt par elle qu'un grand cœur repouſſe fierement un outrage. ID. Il y a des perſonnes à qui un peu de *colere* ſied bien. BOU. C'eſt la *colere* qui anime la valeur. MONT.

Non, non ſon ce ſujet pour écrire avec grace,
La colere ſuffit, & vaut un Apollon. BOI.

COLERE, ſe dit auſſi d'un ſimple depit; d'un chagrin; des querelles, & des brouilleries des amans. La *colere* des amans redouble leur amour. BIZOT. Ses petites *coleres* ont quelque choſe de paſſionné, qui fait qu'on n'eſt pas fâché de l'avoir irritée. LE CH. D'H. Il ne faut pas ſe laiſſer attraper à tout ce que diſent les amans dans leur *colere*. VOL. Non, je ne puis contr'elle écouter ma *colere*. CORN. Si la raiſon ne peut pas me guerir, le dedit & la *colere* me tiendront lieu de raiſon. QUIN.

COLERE, ſe dit improprement de la juſtice de Dieu lorſqu'elle châtie les hommes; car Dieu eſt exempt de paſſion. Calmer, adoucir, appaiſer la *colere* du Ciel; attirer ſa *colere*. Eprouver la *colere* de Dieu. Redoutez les redoutables effets de ſa *colere* vengereſſe. M. DE M. Ainſi du Dieu vivant la *colere* étincelle. RAC. Dieu laiſſe deſarmer ſa *colere* par nos larmes, & par nôtre repentance. CL.

COLERE, ſe dit encore de la fougue, & de la fureur des animaux. Le Prophete Amos compare la *colere* de Dieu à la *colere* du Lion, parcequ'étant Berger il n'avoit rien vu de plus terrible qu'un Lion en *colere*. DU PIN.

COLERE, ſe dit auſſi de la violence, & de l'impetuoſité des choſes inanimées. La *colere* des vents; la *colere* des flots. La mer n'eſt jamais ſi belle que dans ſa *colere*; pour dire, lorſqu'elle eſt émuë, & agitée; lorſqu'elle s'enfle, & qu'elle mugit. BOU.

COLERE. adj. m. & f. Qui eſt bilieux; fougueux; emporté; ému de paſſion contre ce qui le choque. Les gens *coleres* ne ſe poſſedent point. Les meilleures gens ſont bien ſouvent les plus *coleres*; ils s'appaiſent aiſément. Sans la complaiſance que la civilité a introduite, les opiniâtres, les *coleres*, enfin tous les gens de temperamens violens, & contraires, ne pourroient vivre enſemble. M. Sc. Horace veut qu'on repreſente Achille *colere*, inexorable, & comme ſi les loix n'étoient pas faites pour lui. ST. EV.

On dit d'un grand mangeur, qu'il eſt venu decharger ſa *colere* ſur un pâté, ſur un jambon, &c. pour dire, ſon appetit, ſa faim.

COLERET. ſ. m. Terme de Marine, eſt un filet que deux hommes traînent en mer auſſi avant qu'ils y peuvent entrer, ou prendre pied, dont on ſe ſert ſur les côtes de Normandie.

COLERIQUE. adj. m. & f. Qui eſt facile à irriter. Qui a un temperament bilieux, & qui le porte à la colere. Il y a des animaux naturellement *coleriques*.

Je hai de tout mon cœur les eſprits coleriques,
Et porte grand amour aux ames pacifiques. MOL.

COLETTES. ſ. f. Religieuſes de l'Ordre de Sainte Claire. Elles font vœu de mendicité, & gardent la Regle de St. François de l'étroite obſervance. On les nomme *Cholettes* à Paris. En raillant on appelle *ſœur Colette* une fille qui affecte un air devot & mortifié; qui s'habille très-ſimplement, & très-modeſtement.

COLEUVREE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges menuës, tendres, s'étendant beaucoup, & s'attachant aux corps voiſins par le moyen de leurs mains. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la vigne, mais plus petites, anguleuſes, veluës, blanchâtres. Ses fleurs ſont de petits baſſins taillez en cinq parties, de couleur blanche. Ses fruits ſont des bayes groſſes comme celles du ſureau, vertes au commencement, & qui deviennent rouges en meuriſſant, remplies d'un ſuc jaunâtre & deſagreable, & de quelques ſemences. Sa racine eſt groſſe

Digitized by Google

groſſe comme le bras, blanche, charnuë, d'un goût âcre & amer. En Latin *bryonia aſpera ſive alba, baccis rubris.* C. BAUH. Cette plante eſt autrement appellée en François *brioine.* Sa racine purge fortement les ſéroſitez : elle eſt auſſi aperitive ; on s'en ſert dans l'hydropiſie, dans l'aſthme, dans la goutte. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *coleuvrée.*

COLIBRY. ſ. m. Oiſeau des Iſles de l'Amerique, extrémement petit. Il y en a qui ne ſont gueres plus gros qu'un hanneton. Son plumage eſt beau, & repreſente l'arc-en-ciel, tant les couleurs ſont variées. Son bec eſt noir, & poli comme de l'ébene, & ſes yeux brillent comme le diamant. Selon la deſcription des voyageurs, c'eſt un chef-d'œuvre de la Nature.

COLIER. Voyez COLLIER.

COLIFICHET. ſ. m. Se dit proprement d'un petit morceau de papier, de carte, ou de parchemin, couppé proprement avec des ciſeaux, repreſentant diverſes figures, ou deſſeins qu'on colle enſuitte ſur du bois, du velours, &c. Les écoliers, les Religieuſes employent leur temps à faire des *colifichets.*

COLIFICHET, ſignifie plus ordinairement ; bagatelle ; gentilleſſe ; petite choſe qui éblouit les ignorans ; qui n'a que du clinquant. Que voulez-vous faire de tous ces *colifichets*-là ? Il n'y a point de tableaux, ni de pieces de prix dans ce cabinet ; ce ne ſont que des *colifichets.*

COLIFICHET, ſe dit auſſi des ornemens faux, malentendus, & de mauvais goût qu'on place dans des ouvrages d'Architecture. Les bâtiments Gothiques, & leurs corniches, ne ſont chargez que de *colifichets* ; il n'y a point de ces grands-ornemens à la Grecque.

COLIFICHET, ſe dit figurément, en ce ſens de la parure, & des ajuſtemens d'une coquette qui veut briller. Cette femme n'étoit parée que de *colifichets.* Quelques-uns appliquent même le mot *colifichet* aux faux brillans de l'éloquence. Un Orateur Chrétien ne doit point ſe parer de *colifichets.* OE. M.

COLIN MAILLARD. Jeu d'enfans, où on bande les yeux à l'un de la troupe, qui eſt obligé d'attraper quelcun des autres à tâtons, pour le mettre en ſa place, & prendre les autres à ſon tour.

COLIQUE. ſ. f. Douleur plus ou moins violente qu'on ſent dans le bas ventre. Elle a été ainſi appellée, parcequ'on a crû que le ſiege ordinaire de cette maladie étoit l'inteſtin *colon.* Il y a trois ſortes de *colique*, la *bilieuſe*, la *venteuſe* & la *nephretique.* La *colique bilieuſe* eſt cauſée par des humeurs bilieuſes, âcres & mordicantes, qui ſont repandues dans les boyaux ; & qui les picorent. La *colique venteuſe* eſt vagabonde, & ne s'arrête en aucun lieu : elle eſt produite par des vents qui étendent violemment l'inteſtin où ils ſont enfermez. La *colique nephretique* ſe ſent particulierement ſur les reins, & eſt ainſi nommée parcequ'en Grec le rein s'appelle *nephros.* Elle procede ordinairement d'une pierre, ou gravier qui s'eſt detaché du rein, & qui eſt tombé dans le baſſinet. Pline rapporte que la *colique* étoit un mal inconnu juſqu'au temps de Tibere, & que cet Empereur fut le premier qui en reſſentit les douleurs. Il eſt vray que le nom de cette maladie (*colum*) ne ſe trouve point dans Hippocrate, & qu'elle étoit très-nouveau du temps de Tibere ; mais la maladie pouvoit être connuë ſous d'autres noms.

COLIQUE, ſe dit auſſi d'un os de poiſſon qu'on enchaſſe en or ou argent, & qu'on pend au cou des enfans ſujets à la *colique.*

COLISE'E. Voyez COLISE'E.

COLLATAIRE. ſ. m. Prononcez les deux *l.* Terme de matiere beneficiale. Celui à qui l'on a conferé un Benefice. On ne peut être Collateur & *collataire* tout enſemble, ſelon les regles ordinaires. J. DES AUD.

COLLATERAL. adj. Prononcez COLATERAL. Terme d'Aſtrononie. Qui eſt à côté. Il ne ſe dit gueres que des vents qui ſouffient à côté de ceux qui portent des points cardinaux de l'Horiſon ; comme le Nord-Eſt, Sud-Eſt, Nord-Oueſt, Sud-Oueſt, ſont des vents *collateraux.* On appelle auſſi points *collateraux*, les quatre points du monde, qui ſont entre les quatre points cardinaux. Comme l'Orient d'été, & l'Orient d'hiver ; l'Occident d'été, & l'Occident d'hiver.

Ce mot vient du Latin *collateralis.*

COLLATERAL, ALE, ſe dit au figuré d'un parent qui ſort d'une même ſouche, & qui n'eſt point au rang des aſcendans, ni deſcendans ; mais qui eſt comme à côté ; tel que ſont les oncles, tantes, neveux, niéces, couſins, couſines. On dit au pluriel, les *collateraux* au ſubſtantif. Ceux qui ſont dans un degré ſuperieur, & plus proche de la ſource commune, repreſentent une eſpece de paternité, à l'égard de ceux qui ſont plus éloignez ; au lieu qu'il y a plus d'égalité entre ceux qui ſont parens dans le même degré. Quand il s'agit de diſpenſe de mariage l'on a égard à cette diſtinction, & à cette eſpece de *collateraux* aſcendans, & deſcendans : ainſi les oncles à l'égard de leurs niéces ſont *collateraux aſcendans.* On appelle ſucceſſion *collaterale*, une ſucceſſion qui vient d'un parent *collateral.*

On appelle en Genealogie, *ligne collaterale*, celle qui eſt au côté de la ligne directe, où ſont les couſins, neveux, oncles, tantes, &c. Succeder en ligne *collaterale.*

COLLATEUR. ſ. m. Les deux *l* ſe prononcent. Terme de matiere beneficiale. Celui qui a droit de pourvoir à un Benefice vacant, & d'en expedier les proviſions. Originairement les Evêques étoient cenſez les *Collateurs ordinaires* de tous les Benefices ſeculiers. Mais leur droit a été reſtreint en tant de manieres, qu'il y a peu de Benefices dont ils ſoient les *Collateurs.* Sur tout il y en a peu dont ils ſoient les *Collateurs* libres & volontaires. En France le Pape eſt le *Collateur* de tous les Benefices, même des électifs, par prevention ; excepté les Benefices Conſiſtoriaux, & ceux qui ſont à la nomination des Patrons laïques. C'eſt pourquoi on l'appelle l'*Ordinaire des Ordinaires.* Si le Pape a prevenu, ſes proviſions l'emportent ſur celles des *Collateurs ordinaires.* Le Legat *à latere*, & le Vice-Legat d'Avignon dans l'étenduë de leur Legation, ſont auſſi *Collateurs* ; mais avec quelques reſtrictions. Voyez LEGAT. En ce cas il y a trois *Collateurs* concurrens ; l'*Ordinaire*, le *Legat*, & le *Pape.* Les Evêques, & les Prelats inferieurs, comme les Abbez, les Prieurs, les Chapitres, & les Monaſteres fondez en titre, s'appellent *Collateurs ordinaires.* Leur droit eſt different ſelon l'uſage, ou les concordats entre les *Collateurs.* Par ex. le Pape a beaucoup plus de droits dans les Païs d'obedience que dans les Païs de concordat. Par le concordat Germanique il confere alternativement avec les *Collateurs ordinaires*, & de même dans les Païs d'obedience. Dans les Païs de concordat ; c'eſt-à-dire, preſque par toute la France, le Pape peut ſeulement prevenir les *Collateurs ordinaires.* Si le *Collateur ordinaire* & inferieur a negligé ſon droit pendant ſix mois, le ſuperieur peut conferer par devolution. Ainſi quand l'Evêque n'a point conferé dans les ſix mois du jour de la vacance, le Metropolitain confere ; puis le Primat, s'il eſt fondé en titre, comme celui de Lion ; & de même de degré en degré. Les *Collateurs* ne ſe peuvent conferer à eux-mêmes les Benefices qui ſont à leur collation : ce ſeroit un inceſte ſpirituel. Le Roy par un privilege ſpecial, & à cauſe de l'onction ſacrée, eſt le *Collateur* des Benefices ſimples, dont il eſt le patron & le fondateur ; comme les Prebendes & les Canonicats dans les Egliſes de fondation Royale. Il

Digitized by Google

faut excepter les Cures à cauſe qu'elles ont charge d'ames ; & les Benefices Conſiſtoriaux, dont le Roy a la nomination ſeulement, & que le Pape confere neceſſairement à celui qui eſt nommé par le Roy. Voyez PROVISIONS. C'eſt un privilege annexé à la Royauté ; car regulierement les Laïques ne peuvent être *Collateurs*. Ils n'ont que le droit de nomination. Les Papes ont pourtant quelquefois accordé ce privilege à de ſimples Laïques en faveur de la fondation, & dotation. A la verité il y en a tres-peu d'exemples, & il faut pour cela un indult ſpecial du Pape. Les Prebendes d'Autun, & de St. George de Chalons en Bourgogne ſont conferées par des Laïques. FEVRET. Voyez CONFERER.

COLLATIF, IVE. adj. m. & f. On prononce les deux *l*. Qui peut être conferé. Un Benefice purement *collatif*, eſt un Benefice dependant du Collateur ſeul, qui le donne & le confere de plein droit à qui il lui plaît : tels ſont les Benefices qui ſont à la nomination & collation pures & ſimples des Evêques, des Abbez, & des Chapitres. Tels ſont encore les Benefices vacans en Regale, & les autres Benefices ſimples, dont le Roi eſt le Collateur direct & abſolu, en la place du Pape & de l'Ordinaire, en vertu du Sacerdoce attaché à la Royauté. Il y a des Benefices *electifs collatifs* ; c'eſt-à-dire, que ceux-mêmes qui ont droit d'élire, ont auſſi le pouvoir de conferer, ſans avoir beſoin de la confirmation du Superieur. Tels ſont les dignitez & les Prebendes de pluſieurs Egliſes Cathedrales, & Collegiales. Les Benefices *electifs collatifs* peuvent être reſignez. Le Pape y peut auſſi pourvoir par prevention. Les Benefices *electifs collatifs* ſont ſujets au droit des Indultaires, & des Gradiez.

COLLATION. ſ. f. Terme de matiere Beneficiale. Prononcez les deux *l*. Droit ou puiſſance de conferer un Benefice vacant, & d'en donner les proviſions. Les *collations* ſont partie des fruits d'un Benefice. La *collation* des Benefices devroit être une fonction reſervée à l'Evêque. Mais les Abbayes, les Prieurez, & les Chapitres en ont preſcrit le droit dans une grande partie du Royaume. Il y a deux ſortes de *collations* ; des *collations libres* & *volontaires*, & des *collations neceſſaires*. Les *collations volontaires*, ſont celles qui dependent de la ſeule volonté du Collateur, lequel peut choiſir qui bon lui ſemble pour remplir le Benefice vacant. Les *collations neceſſaires*, ſont celles qui ne dependent point du Collateur, & qu'il eſt obligé d'accorder ſur la nomination d'autrui. Par ex. ſi le Benefice eſt reſigné, ou permuté ; s'il eſt requis par un Indultaire, ou par un Gradué, ou ſur la nomination d'un Patron laïque, en ce cas la *collation* devient neceſſaire & involontaire. Pour les Benefices à la *collation* des Abbayes, la *collation* en appartient regulierement à l'Abbé ; mais par des concordats particuliers, les Religieux conferent une partie des Benefices ; par ex. à l'Abbaye de Fecam. Il y a des Chapitres où tous les Chanoines donnent & conferent conjointement les Benefices qui ſont à leur *collation*. Il y en a d'autres où chaque Chanoine donne à ſon tour les Benefices qui vaquent dans ſa ſemaine, en preſentant celui qu'il a choiſi au Chapitre, lequel ſur ſa nomination fait expedier les proviſions. L'Evêque a d'ordinaire la *collation* des dignitez dont la fonction regarde plus le Dioceſe que le Chapitre. En quelques Cathedrales l'Evêque a la *collation* de toutes les Prebendes : en d'autres elle appartient au Chapitre ; en quelques-uns l'Evêque & le Chapitre ont la *collation* alternativement. Tout cela depend de l'uſage, & des concordats entre les Evêques & leurs Chapitres. Pendant la vacance du Siege le Chapitre peut conferer les Benefices dont la *collation* appartient à l'Evêque & au Chapitre conjointement. Il peut auſſi faire les *collations* neceſſaires ; comme celles des Graduez, des Indultaires, & des preſentez par les Patrons. Pour les Benefices qui ſont à la *collation* libre de l'Evêque ſeul, le Chapitre les doit laiſſer au ſucceſſeur, parceque les *collations* de cette nature ſont comptées au nombre des fruits de l'Evêché, ou de tout autre Benefice. D'ailleurs elles appartiennent au Roy par droit de Regale. Voyez CONFERER.

COLLATION, ſignifie encore, le titre, ou les proviſions d'un Benefice, données par le Collateur. La *collation* doit être expediée par écrit, & atteſtée de deux temoins qui ne ſoient ni parens, ni domeſtiques de l'Evêque qui confere, ni de celui à qui le Benefice eſt conferé. Si de deux impetrans d'un même Benefice l'un a obtenu la *collation* du Pape, & l'autre celle de l'Ordinaire en même jour, ou demande laquelle l'emportera. En France la *collation* de l'Evêque eſt la plus favorable, & la plus conforme au droit commun. Par l'uſage la *collation* la premiere en datte prevaut. La *collation* de l'Ordinaire, quoyque nulle, lie les mains au Pape, enſorte qu'il ne peut plus prevenir. Voyez PROVISION. La *collation* de l'Evêque l'emporte ſur celle de ſon Vicaire, qui a conferé le même jour ; le pouvoir de l'inferieur étant ſuſpendu par la concurrence du ſuperieur.

COLLATION, ſignifie auſſi, les Benefices mêmes qu'on a droit de conferer. L'Abbaye de Clugny a de belles *collations*. De là vient qu'on dit par équivoque, que l'Abbé de Clugny ne ſe couche jamais ſans faire *collation* : c'eſt-à-dire, qu'il a aſſez de Benefices à ſa *collation* pour en pouvoir conferer un chaque jour de l'année. Les Abbayes de Clugny, de Marmoutier, & de St. Jovin ſur Marne, ſont les Abbayes qui ont plus de *collations*.

COLLATION, en termes de Palais, ſignifie la confrontation d'une copie avec l'original, pour voir ſi elle eſt conforme. Il ſignifie auſſi l'acte qui en rend temoignage, & que donne un Secretaire du Roy, ou autre perſonne publique qui a pouvoir de le faire. Ainſi on met au bas d'une copie, *Collation a été faite de cette copie ſur ſon original par moi Notaire ſouſſigné &c.* Quand le Notaire déclare qu'il en garde la minute entre ſes mains, la *collation*, ou la copie collationnée vaut un original.

COLLATION, prononcez COLATION, eſt le repas qu'on fait les jours de jûne, au lieu du ſouper, & où on ne doit manger que des fruits. Une *collation* legere, & ſuccinête. Servir la *collation*. *Collation* eſt auſſi un leger repas qu'on fait en hâte ; un rafraichiſſement qu'on prend quand on n'a pas le loiſir de s'arrêter. Voulez-vous prendre un doigt de vin ; faire une petite *collation* ? *Collation* eſt encore une eſpece de repas qu'on fait entre le diner & le ſouper ; les enfans l'appellent *gouter*. *Collation* eſt auſſi ce qu'on prend le ſoir en allant coucher ; c'eſt-à-dire, un doigt de vin, & des confitures. Le peuple l'appelle *reveillon*. *Collation* eſt auſſi un ample repas qu'on fait au milieu de l'aprés-dinée, ou la nuit. Il y aura chez le Roi bal, ballet, & *collation*. On a ſervi une *collation* lardée ; c'eſt-à-dire, une *collation*, où il y avoit de la viande & des fruits enſemble : on l'appelle autrement un *ambigu*. C'eſt quelquefois la même choſe que *medianoche* à la Cour.

Ce mot vient de *collatio*, dont les Latins ont uſé en cette ſignification, en parlant des ſobres repas des Eccleſiaſtiques faits aux jours de jûne à l'iſſue des conferences qu'on faiſoit dans les Monaſteres aprés Vêpres, avec des harangues à l'honneur du Saint dont on ſolemniſoit la Fête. PASQUIER. Par la même raiſon Du Cange le derive de *collantio* ou *conference* ; car on pretend qu'originairement la *collation* n'étoit qu'une conferen-

ce

ce de pieté qui ſe faiſoit dans les Monaſteres : dans la ſuite on introduiſit la coutume de faire apporter quelques rafraîchiſſemens ; & par l'excés où l'on porta ces ſobres repas, le nom de l'abus eſt demeuré, & celui de la choſe même s'eſt perdu. Ce mot s'eſt depuis étendu à tous les autres repas qu'on fait depuis dîner.

COLLATIONNER, v. act. Ne prononcez qu'une *l* dans ce mot & dans ceux qui ſuivent. «Donner la collation d'un Benefice. Il n'eſt en uſage que dans cette pointe, & cette équivoque : l'Ordre de Cîteaux dîne bien ; mais il *collationne* mal ; pour dire, que les Abbayes de cet Ordre ont de grands revenus ; mais qu'ils ont peu de Benefices à leur collation.

COLLATIONNER, ſignifie ordinairement, confronter, conferer deux écrits, ou une copie avec l'original, & les comparer enſemble pour voir s'ils ſont conformes. Cette piece a été *collationnée* ſur l'original par un Secretaire du Roi, ou devant Notaires &c. Tous les anciens titres ne ſont que des *vidimus*, & des copies *collationnées*. Maintenant on n'ajoûte point de foi aux copies qu'on n'a pas *collationnées*, parties preſentes, ou duëment appellées.

COLLATIONNER, en fait de Librairie, c'eſt, Verifier s'il ne manque point de feuilles à un livre, ſoit par les ſignatures à l'égard des cahiers, ſoit par les chiffres à l'égard des feuilles.

COLLATIONNER, ſignifie auſſi, Faire le petit repas qu'on appelle *collation*. Il a bien *collationné* Nous avons *collationné* legerement. Richelet a remarqué que *collationner* en ce ſens eſt un mot de Province ; l'Academie n'en a dit rien, & ne le condamne pas.

COLLATIONNÉ, ÉE. part. & adj.

COLLE. ſ. f. Compoſition gluante qui ſert à joindre, à attacher du papier, du parchemin, ou du cuir ſur du bois, ſur de la pierre, ou autre matiere ſemblable. La *colle* ordinaire ſe fait avec de la farine detrempée, & cuitte avec de l'eau. Elle ſert aux Relieurs, Imagers, Selliers, Cordonniers, Vitriers. L'empois eſt auſſi une eſpece de *colle*.

Ce mot vient du Grec *colla*. NICOD.

La *colle de gant* ſe fait avec des rognures de gant, ou de parchemin bien trempées dans l'eau, & bouillies ; cette *colle* ſert à peindre à detrempe. Elle ſert particulierement aux Doreurs ſur bois ; elle peut ſervir de vernis.

COLLE FORTE, eſt celle qui ſe fait avec des cornes, & du cuir de bœuf, qu'on fait macerer, puis bouillir fort long temps juſqu'à ce que le tout devienne liquide. On la paſſe à travers un gros linge, & on la jette ſur une pierre platte où elle ſe congele, & on la couppe par morceaux. On l'appelle en quelques lieux *colle de cerf* ; & Matthiole dit qu'il s'en fait du cuir de toutes ſortes de bêtes à quatre pieds. La meilleure eſt celle de taureau ; elle eſt blanche & claire, & ſe fait en l'Iſle de Rhodes. Elle ſert aux Menuiſiers pour coller & joindre leur bois, ou les ornemens de gros carton. Il eſt deffendu par pluſieurs ſtatuts d'Artiſans, d'employer de la *colle forte* faite avec des rognures, ou patures de cuir. Il y a auſſi de la *colle à miel*, dont ſe ſervent les Doreurs, qu'ils appellent *batture*.

COLLE DE POISSON, eſt une colle de couleur blanche qui ſe fait d'une ſorte de poiſſon, qui eſt gros, cartilagineux, & qui n'a point d'os excepté à la tête : il eſt de la longueur de vingt quatre pieds & du poids de quatre cens livres. On en prend le cuir, l'eſtomac, les inteſtins, les ailes & la queuë : on les fait cuire enſuite ſur un petit feu juſqu'à la conſiſtence de bouillie, après quoy on laiſſe refroidir le tout. La *colle de poiſſon* eſt propre à ramolir, & à reſoudre. On s'en ſert dans les emplâtres glutinatifs. Les Cabaretiers mettent de la *colle de poiſſon* dans le vin pour l'éclaircir. On l'appelle autrement *viblat*.

COLLE. Crachat épais ; flegme gluant. Cracher de groſſes *colles*. Ce mot dans ce ſens n'eſt ni dans le Dictionnaire de l'Academie, ni dans celui de Richelet.

COLLE, ſignifie parmi le petit peuple, une bourde, une menterie. Une bonne *colle* ; pour dire, une deffaite, une menterie. Cela eſt bas. L'ACAD.

COLLECTE. ſ. f. Levée des tailles, ou autres impoſitions dans une Parroiſſe. Ce paiſan a fait la *collecte* des tailles cette année ; il a bien payé les deniers de ſa *collecte*. La *collecte* des tailles eſt cenſée une charge ſordide : à Rome elle étoit honorable. Ce ſoin appartenoit aux Decurions. L'OYSEAU.

Ce mot vient du Latin *collecta*, qui vient du verbe *colligere*, *ramaſſer*.

COLLECTE, ſe dit auſſi de l'étenduë des lieux où ſe doit faire cette levée. Un tel hameau eſt encore de la *collecte* d'une telle Parroiſſe ; ſa *collecte* s'étend juſque-là.

COLLECTE, eſt auſſi une quête de deniers qui ſe payent volontairement, ou qu'on donne par aumône. Les Dames de la Parroiſſe ont fait la *collecte* pour les pauvres honteux.

COLLECTE, ſignifie auſſi une oraiſon qui ſe dit à la Meſſe après l'Offerte. On l'appelle *collecte*, parceque c'eſt un abregé de tout ce que demande l'Egliſe pour les Fidelles ; *eò quòd colligantur oblationes*. On tient que le Pape Gelaſe, & le Pape Gregoire le Grand ſont les auteurs des *collectes*.

COLLECTEUR. ſ. m. Celui qui eſt nommé par les habitans d'une Parroiſſe pour aſſeoir & lever la taille. Ils ſont des rolles de leur Parroiſſe, & cottiſent les habitans, chacun à proportion de leurs facultez, & de la ſomme à laquelle la Parroiſſe a été taxée. La taxe de chaque Parroiſſe eſt reglée par les élus. Les habitans ſont contraints ſolidairement, faute d'avoir nommé des Aſſéeurs & *Collecteurs*.

COLLECTEUR. Nom qu'on donnoit aux Receveurs que le Pape avoit en France avant le regne de Louïs XI. pour la perception de ſes droits : comme, les decimes, les ſucceſſions des Beneficiers &c. Les Receveurs generaux s'appelloient *Collecteurs*, & les Receveurs particuliers, ſub-*Collecteurs*.

COLLECTIF, adj. maſc. Terme de Grammaire. Mot qui deſigne une multitude, encore qu'il ſoit au ſingulier. *Troupe*, *compagnie*, *armée*, ſont des noms *collectifs* ; parcequ'ils enferment, & qu'ils ſignifient une multitude.

COLLECTIVEMENT. adv. D'une maniere collective. L'homme en general ſe prend *collectivement*, & ſans conſiderer les individus. Il ne ſe dit qu'en Logique.

COLLECTION. ſ. f. Recueil qu'on fait des plus beaux paſſages qu'on trouve dans les Auteurs, ou des endroits qui ſervent à quelque deſſein qu'on a formé. Il eſt fort utile aux jeunes gens de faire beaucoup de *collections* pour ſoulager leur memoire. Il faut mieux dire *recueil*, ou du moins ne l'employer qu'au plurier.

COLLECTION, ſe dit auſſi d'un recueil, d'une compilation de pluſieurs Ouvrages. La *Collection* des Ouvrages d'Eraſme, de Cardan, de Gaſſendi. Le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery eſt une *Collection* de pluſieurs pieces curieuſes de l'Antiquité. On attribuë à Iſidore Peccator la *Collection* des Decretales, & des Epitres des Papes depuis Clement juſqu'au Pape Sirice.

COLLEGATAIRE. ſ. m. & f. Terme de Juriſprudence. Celui à qui un legs a été fait en commun avec un autre. Si la choſe eſt leguée ſolidairement, la portion du *collegataire* mort, ou qui ne l'accepte point, accroît aux autres *collegataires*.

Digitized by Google

COLLÉGE, ſ. m. Prononcez COLEGE. Compagnie, Corps, ou Societé de pluſieurs perſonnes. Le *College* des Augures. Le *College* des Secretaires du Roy. Il y a trois *Colleges* dans l'Empire; le *College Electoral*, le *College des Princes*, & le *College des Villes Imperiales*. Cette diſtinction des membres de l'Empire en trois Claſſes fut établie à la Diete de Francfort en 1580. & confirmée & reglée par le traitté de Weſtphalie en 1648. L'Archevêque de Mayence, comme Grand Chancelier d'Allemagne, eſt le Preſident & le Directeur du *College Electoral*. C'eſt en cette qualité qu'à la Diete generale les Ambaſſadeurs & les Princes de l'Empire s'adreſſent à lui; ils lui communiquent leurs pouvoirs, & c'eſt à ſa Chancelerie, ou à ſon Directoire que ſe font les notifications, proteſtations, & autres Actes. Le *College des Princes* eſt compoſé de tous les Prelats, & Princes qui ſont membres relevans de l'Empire, & qui contribuent à ſes charges & neceſſitez, ſuivant la taxe de la matricule; ils ont ſeance, & voix deliberative dans ce *College*: les Eccleſiaſtiques ont ſeance d'un côté à la droite, & les Seculiers à la gauche. Le rang de chacun fut reglé à la Diete de Ratisbonne par un Decret de l'Empereur Ferdinand III. en 1654. L'Archiduc d'Autriche, & l'Archevêque de Saltsbourg en ſont les Directeurs alternativement. Le troiſiéme *College* eſt celui des villes; il s'aſſemble à part comme les deux autres, & pretend avoir voix deciſive auſſi bien que les deux autres, qui ne veulent lui accorder que la voix deliberative. Il eſt compoſé des Deputez des Villes Imperiales, qui ſont diviſées en deux bancs; celui des villes du Rhin, & celui des villes de Suabe. Si la Diete eſt convoquée dans une ville Imperiale, c'eſt le premier Magiſtrat de cette ville qui eſt le Directeur du *College* des villes.

SACRÉ COLLEGE. Tout le Corps ou l'Aſſemblée des Cardinaux. Le *Sacré College* eſt compoſé de LXX. Cardinaux. Voyez CARDINAL. Il a ſes Officiers diſtincts de ceux du Pape. Le *Sacré College* a un Camerlingue, qui eſt le Treſorier du Corps, & qui reçoit les revenus particuliers du *Sacré College*, leſquels precedent des Annates des Evêchez &c. Il a un Secretaire perpetuel qui doit toûjours être Italien, & un ſous-Secretaire annuel, qu'on appelle *Clerc national*, & lequel eſt alternativement François, Allemand, & Eſpagnol. Il a encore un *Computiſte*, ou *Controlleur*, qui eſt le Receveur du *Sacré College*.

Ce mot vient, ſelon Papias, *a ſocietate collegarum*; c'eſt-à-dire, de pluſieurs perſonnes conſtituées en la même dignité. Autrefois on ſe ſervoit indifferemment des noms de *Congregation*, de *Convent*, ou de *College* pour ſignifier une communauté. De là vient le nom d'*Egliſe Collegiale*.

COLLÉGE, ſe dit auſſi d'un lieu public & doté de certains revenus, où l'on enſeigne les Arts & les Sciences. L'Univerſité de Paris conſiſte en 50. *Colleges* ou environ. Il y en a eu plus; mais ils ont été ſupprimez ou alienez. Les Jeſuites comptent 578. *Colleges* dans leur Ordre. A Oxford il y a 18. *Colleges* dotez, & rentez; outre ſept qui ne le ſont point. Il y en a ſeize à Cambridge, qui ont auſſi leurs revenus fixez. CHAMBERLAIN. Il y a en France une infinité de *Colleges* qui ne ſont point du corps des Univerſitez; comme les *Colleges* des Jeſuites, &c.

COLLÉGE, ſe dit auſſi d'un lieu fondé pour y entretenir quelques pauvres garçons, & leur donner moyen d'étudier, ſous le nom de *bourſiers*. Ils ſont conduits par un Principal, ſans qu'il y ait ni exercices, ni Profeſſeurs; comme le *College* de Fortet, de M. Gervais.

On dit d'une maniere peu polie, qui n'a point l'air du monde; ou d'une expreſſion pedanteſque, que cela ſent le *College*. Un Latin de *College*. On n'apprend point auprés des femmes cette ſcience du *College* qui fait les pedans. BELL. La ſcience du *College* rend ſauvage & ridicule. ID. Les gens de Cour renvoyent un Sçavant dans le fond d'un *College*. BOI. Ces ames de *College*, & d'Univerſité ſont toûjours armées de ſyllogiſmes pour diſputer ſur tout. LE P. DAN.

Le Grec & le Latin
Renoncent, malgré nous, nôtre eſprit au College.
ART DE P.

On dit proverbialement, pour ſe mocquer d'un ignorant, qu'il a bien perdu ſon temps, & ſon argent au *College*.

COLLEGIAL, ALE. adj. Qui ſent le College. Cette façon d'agir, de parler, eſt *collegiale*; c'eſt-à-dire, ne tient point de l'air du beau monde.

On appelle *Egliſe Collegiale*, une Egliſe où il n'y a point de Siege Epiſcopal, & qui eſt deſſervie par des Chanoines, qui ont pour Chef un Doyen, ou un Prevôt. St. Martin de Tours n'eſt qu'une *Abbaye Collegiale*; le Roy en eſt Abbé. La fonction des Chanoines des Egliſes *Collegiales* ſe reduit à la celebration du Service divin. Anciennement la vie commune étoit établie dans les *Collegiales* auſſi bien que dans les Cathedrales: mais l'obſervance s'étant relâchée, les Chanoines des *Collegiales* ont continué ſeulement à faire corps ſans vivre en commun. Il y a deux ſortes d'Egliſes *Collegiales*: les unes ſont de fondation Royale, ou de Princes: comme les ſaintes Chapelles, dont le Roi confere les dignitez & les prebendes; les autres ſont de fondation Eccleſiaſtique. Les unes & les autres pour le Service divin ſe reglent comme les Cathedrales: il y a même de ces Egliſes *Collegiales* qui ont des droits Epiſcopaux, & qui ne reconnoiſſent que le Pape au deſſus de leur Doyen. Quelques *Collegiales* étoient anciennement des Abbayes, qui ont été ſecularisées.

Ce mot vient de *College* qui ſignifioit autrefois, *Couvent*, ou *communauté*; parceque les Chanoines vivoient tous autrefois en commun. Voyez CHANOINE, & PREBENDE.

COLLEGUE, ſ. m. Prononcez COLEGUE. Compagnon en même Magiſtrature, ou qui poſſede une pareille charge. C'étoit ſon *Collegue* au Conſulat. L'Academie obſerve que *Collegue* ſe dit de ceux qui ſont en petit nombre dans le même emploi; & *Confrere*, de groſſes compagnies.

Ce mot vient du Latin *collega*.

COLLEGUE, ſe dit auſſi de celui qui eſt aſſocié, ou commis avec un autre dans le même emploi. On envoya un tel Plenipotentiaire pour la paix; & on lui donna deux *Collegues*.

COLLER, v. act. Ne prononcez qu'une *l* dans ce mot & dans les ſuivans. Joindre deux choſes avec de la colle; *coller* des chaſſis; *coller* du papier; *coller* une image contre la muraille.

COLLER, ſignifie encore, enduire de colle. Il faut bien *coller* cette toile avant que de l'imprimer.

COLLER, figurément, & avec le pronom perſonnel, ſignifie, S'attacher fortement à quelque choſe. Se *coller* contre le mur. Cet homme eſt toûjours *collé* ſur ſes livres. *Coller* ſa bouche ſur le ſein qu'on adore. BENS. Que le reſte du monde ne ſoit pas tellement joint & *collé* à nous, que nous ne puiſſions nous en detacher ſans nous écorcher. MONT.

COLLÉ, ÉE. part. & adj. On dit d'un homme bien ferme à cheval, qu'il ſemble *collé* ſur la ſelle.

COLLERETTE. ſ. f. Sorte de petit collet que les femmes portent attaché ſur leur habit pour ſe couvrir la gorge; il n'y a guéres que les païſannes, & les femmes du peuple qui en portent.

COLLET. ſ. m. Prononcez COLET. Partie de l'habillement qui ſe met autour du cou. Un *collet* de pour-

Digitized by Google

pourpoint. Un *collet* de chemiſe. Un *collet* de manteau, eſt un morceau de drap rond, ou quarré, & large de cinq ou ſix pouces, qui regne ſur le haut du manteau, le long des épaules.

Ce mot vient du Latin *collare*.

COLLET, eſt auſſi un ornement de linge qu'on attache ſur le *collet* du pourpoint, & qui deſcend des deux côtez ſur le haut de la poitrine. A l'égard des hommes, on l'appelle auſſi *rabat*. Un *collet* de toile; un *collet* fin; un *collet* à dentelles; un *collet* bien mis; un *collet* de travers, mal attaché; un *collet* trop empeſé. A l'égard des femmes, elles n'en portent plus gueres; ſi ce n'eſt avec une robbe, & en grand deuil. Le *collet* qui eſt de linge fin, leur couvre le cou & la gorge, & s'attache à la robbe ſur le haut des épaules. Elles avoient cy-devant des *collets* montez, qui étoient ſoutenus par des tartes de l'empois, & du fil de fer. On appelle encore une vieille femme ſevere, & critique, un *collet monté*. On dit, c'étoit du temps des *collets montez*; c'eſt-à-dire, au vieux temps. Moliere a fait un plaiſant uſage de ce mot dans les Femmes ſçavantes, où il introduit Beliſe diſant, que le mot de *ſolliciude* eſt bien *collet monté*; pour dire, trop tiré, trop precieux.

On appelle *Petits collets*, en general, les gens d'Egliſe, ou les Abbez. On le dit auſſi de ceux qui affectent un exterieur reformé, & devot; parce que les gens d'Egliſe portent par modeſtie de *petits collets*, au lieu que les gens du monde en portent de grands. Quelquefois on appelle *petits collets*, en mauvaiſe part, des hypocrites qui affectent des manieres ſimples & modeſtes, & ſur tout de porter un *petit collet*.

COLLET, ſe prend quelquefois impropremment pour le cou même. Les Archers ont pris cet homme au *collet*; c'eſt-à-dire, qu'ils l'ont arrêté. Sauter au *collet*; ſaiſir au *collet*. On le dit auſſi figurément, de ceux qu'on preſſe vivement. Je l'ay pris au *collet*; il ne m'a pû refuſer ce que je luy demandois.

On dit de même, qu'on prêtera le *collet* à quelcun, au propre; pour dire, qu'on ſe battra contre lui: & au figuré; pour dire, qu'on lui tiendra tête en toutes ſortes de diſputes, & de conteſtations. On dit proverbialement & baſſement, quand quelcun a fait une bonne affaire; ce ſont des piſtoles qui lui ſautent au *collet*. On dit de même d'une raiſon deciſive, qu'elle prend le lievre au *collet*; c'eſt-à-dire, qu'on n'y peut repondre.

COLLET, en termes de Chaſſe, eſt un petit filet de corde tendu dans des hayes, ou paſſages étroits avec un nœud coulant, dans lequel les lievres, les lapins, & les renards ſe prennent, & s'étranglent. Prendre les lievres au *collet*. Les *collets* ſont deffendus par les Ordonnances de Chaſſe.

COLLET D'ÉTAY, en termes de Marine, c'eſt un tour que l'étay fait ſur le ton du mât.

COLLET, en termes d'Artillerie, eſt la partie du canon compriſe entre l'aſtragale & le bourrelet, où le metal eſt le moins épais. Les Orfevres diſent auſſi, le *collet* d'une aiguiere, d'un flacon, & autres vaiſſeaux; c'eſt-à-dire, la partie par où ils ſont attachez à leur pied.

COLLET DE POCHE, ou *Collet de violon*, c'eſt la partie du violon qui eſt au bout du manche, & qui eſt faite en forme de croſſe.

COLLET DE VEAU, *Collet de mouton*, eſt la partie de ces animaux qui contient les côtes, & de deſſus laquelle on leve l'épaule. Le *collet de veau* comprend le quarré, le bout ſaigneux, & la poitrine.

COLLET, ou *Colletin de buffle*, eſt une peau de buffle preparée, qui fait une eſpece de juſtaucorps ſans manches. C'eſt un vêtement pour les cavaliers, qui leur ſert d'ornement & de deffenſe.

On appelle auſſi *collet* d'une hotte, la partie la plus haute de la hotte, & qui garnit le cou de celui qui la porte.

COLLET DE MARCHE, c'eſt en termes de Charpenterie, la partie la plus étroite d'une marche tournante, & par où elle tient au noyau de l'eſcalier.

COLLET, en termes de Jardinage, eſt la partie de l'arbre qui ſepare le bas caché par la ſuperficie de la terre, d'avec la tige de l'arbre. *Collet* de la racine, eſt le haut de la racine, d'où ſortent la tige & les principaux jets. Lorſqu'on dit que les feuilles d'une plante ſont diſpoſées en *collet*, on entend qu'elles ſont placées ſur la tige à peu-près comme le *collet* d'un manteau eſt placé ſur le manteau.

COLLET DE FORME DE SOULIER. C'eſt la partie de la forme qui repond immediatement au talon.

COLLET DE TOMBEREAU, ſe dit de la partie du devant du tombereau qui s'éleve au deſſus des giſans.

COLLETER. v. act. Prononcez COLETER. Prendre quelcun au collet pour le jetter par terre; le ſaiſir au corps, & s'efforcer de le terraſſer. Cyrus ſoutint l'attaque d'un ours, & l'ayant *colleté* tomba avec lui. ABL.

Le mort qui ſe plait à la lutte,
Voyant Guillaume Colletet,
Qui ſa Claudine colletoit,
D'une jalouſe ardeur éprife,
Le Grand Colletet colleta. MEN.

COLLETER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, pour ſignifier, Se battre, ſe gourmer, ſe prendre au collet, pour tâcher de ſe renverſer. Ils ſe ſont *colletez*, & gourmez un bon quart d'heure. SCAR.

COLLETER, en termes de Chaſſe, ſignifie auſſi, Tendre des collets pour prendre du gibier. L'Ordonnance deffend de *colleter* à peine d'amende.

COLLETÉ. adj. en termes de Blaſon, ſe dit des animaux qui ont des colliers d'un émail different.

COLLETIN. ſ. m. Prononcez COLETIN. Pourpoint ſans manches. On le dit particulierement des *colletins* de buffle.

COLLETIN, ſe dit auſſi d'un grand morceau de cuir que les Pelerins de St. Jaques & autres ſe mettent ſur les épaules en maniere de mouchoir de cou, & ſur lequel on attache des coquilles.

COLLETIQUES. ſ. m. Medicament qui agglutine & qui conjoint les parties ſeparées d'une playe, ou d'un ulcere, pour les retablir dans leur union naturelle. Ils doivent être deſſiccatifs, & aſtringens. On met parmi les *colletiques*, la litarge, le plomb, l'encens, la farcocolle, l'aloë, la mirrhe, &c.

Ce mot vient du Grec *kollerices*, qui ſignifie, qui a la vertu de coller.

COLLIER. ſ. m. Prononcez COLIER. Ornement que les femmes portent à leur cou, fait d'une rangée de grains d'ambre, ou de perles enfilées. Un *collier* ou un fil de perles fines. Un *collier* d'ambre. Un *collier* de corail.

Ce mot vient du Latin *collare*.

COLLIER, eſt auſſi un ornement particulier que portent les Chevaliers des Ordres Militaires, dans les ceremonies, & qui pend bien avant ſur leur manteau. Ils en mettent la figure autour de l'écu de leurs armes; comme ceux de la Toiſon d'or, de St. Michel, du St. Eſprit, de Chriſt, de l'Elephant, de l'Annonciade, &c. Le *Collier* d'or de l'Ordre de St. Michel eſt fait à doubles coquilles, entrelacées l'une avec l'autre en lacs d'amour d'un double lacs d'aiguillettes de ſoye à ferrets d'or. François I. changea les lacs d'amour en cordelieres. Au bas de ce *Collier* pend un rocher ſur lequel eſt St. Michel combattant le dragon. Le *Grand Collier* de l'Ordre du St. Eſprit eſt compoſé de fleurs de lys d'or, cantonnées de flames d'or émaillées de

Digitized by Google

rouge entrelacées de trophées d'armes entremeſlez d'*L* couronnés. Au bas du *Collier* pend la croix de l'Ordre. Tous les Chevaliers de l'Ordre environnent l'écu de leurs armes de ces deux *Colliers*. Dans les ceremonies le Roy eſt revêtu du *Grand Collier* de l'Ordre. Quand le Roy reçoit un Chevalier il prend le *Collier* de la main du Grand Treſorier de l'Ordre, & en le mettant au cou du nouveau Chevalier il lui dit : *Recevez de vôtre main le Collier de vôtre Ordre du Benit St. Eſprit.* Quand un Chevalier de l'Ordre eſt condamné à mort, le Roy luy envoye redemander le *Collier*. Maximilien I. a été le premier Empereur qui ait mis un *Collier* d'Ordre autour de ſes armes, étant devenu Chef de celui de la Toiſon d'or ; comme ayant épouſé Marie de Bourgogne en 1477. Ce droit a paſſé aux Rois d'Eſpagne. En France, c'eſt Louis XI. qui le premier a entouré l'Ecu de France du *Collier* de l'Ordre qu'il avoit inſtitué ; c'eſt-à-dire, l'Ordre de St. Michel.

COLLIER, eſt auſſi un cercle de cuivre, ou de fer blanc, ou d'argent, large d'un ou de deux pouces que portent les eſclaves, & les Mores, ou par ornement, ou pour marquer leur ſervitude. Cet homme a été dix ans eſclave ; on voit encore la marque de ſon *collier*. Les Grands Seigneurs ont des Mores à qui ils donnent des *colliers* d'argent. On donne auſſi de ces ſortes de *colliers* aux chiens, & levriers domeſtiques. Les petits chiens ont des *colliers* de cuir garnis de ſonnettes ; les chiens d'attacher, & les chiens qui vont à la chaſſe au loup ont de gros *colliers* garnis de pointes de fer, pour empêcher que le loup ne les étrangle.

COLLIER, en termes de Blaſon, on ſpecifie l'émail du *collier*, quand il eſt different. Nicolas porte d'azur au levrier courant *accollé* de gueules, le *collier* bordé & bouclé d'or.

On appelle figurément, *bien au grand collier*, un habile homme qui a du credit dans ſa compagnie, & qui entraîne ſes autres à ſon opinion.

Et ces Auteurs au grand collier,
Qui penſent aller à la glorre,
Et ne vont que chez, l'Epicier. SCAR.

On appelle *collier de More*, un utencile de table fait en forme de *collier de More*, qui ſert à éleyer, ou à porter un plat, ou une aſſiette volante. On n'en ſert preſque plus.

On appelle à la boucherie, *collier de bœuf*, une partie de l'épaule de bœuf, qui contient le premier & le ſecond travers, & la joue du bœuf ; le premier morceau contient la veine graſſe, & eſt fort recherché.

On appelle en Architecture, *colliers de perles*, ou d'*olives*, de petits ornemens qui ſe mettent au deſſous des oves, qu'on appelle autrement *patenôtres*.

COLLIER DE CHEVAL, eſt une piece de bois & de cuir rembourrée, qu'on paſſe autour du cou des chevaux de charrette, de coche, de labour ; on y attache les traits pour tirer la charrette, le coche, la charrue. On appelle *cheval franc du collier*, un bon cheval, & qui eſt prompt à tirer ſans le ſecours du fouet.

En ce ſens on dit figurément, qu'un homme eſt *franc du collier*, lorſqu'il fait les choſes de bonne grace ; qu'il agit franchement, & ſans marchander, ni ſe faire prier.

On appelle proverbialement, *collier de miſere*, un travail penible ; une occupation ordinaire. Ainſi on dit, Après s'être bien diverti, il faut aller reprendre le *collier de miſere* ; pour dire, ſon travail accoutumé. On appelle de même la robe des gens de palais ; la bandelicre du ſoldat, & la bricole des porteurs, le *collier de miſere*. Quelques-uns appellent auſſi le mariage, *le collier de miſere*.

COLLIER D'ÉTAI, en termes de Marine, eſt une groſſe corde que l'on met en rond comme une boucle pour y amarrer l'étai.

COLLIER DE TON, eſt un lien de fer en forme de demi-cercle, qui ſert conjointement avec le ton à tenir les mâts de hune, & de perroquet.

COLLIER, ſe dit auſſi en termes de Botanique, dans la deſcription des anemones doubles. C'eſt une ſorte de cordon qui ſe trouve dans quelques-unes de ces fleurs, & qui en diminuë le prix.

COLLIGER. v. act. Ramaſſer, recueillir, extraire. Il ne ſe dit gueres que des livres & des Ouvrages. Ce Sçavant a *colligé*, & ramaſſé tout ce qu'il a pu trouver de beau dans les Ouvrages de Ciceron, de Pline, &c.

COLLIGER, ſignifie auſſi en termes de l'Ecole, Conclurre, induire. De tout ce qui a été dit, nous pouvons *colliger* qu'il ne ſe faut point fier aux promeſſes de ce monde. Ces deux mots ne ſont gueres en uſage que parmi les gens de Lettres.

COLLIGÉ, ÉE. part. & adj.

COLLINE. ſ. f. Ne prononcez point la double *l*. Petit côteau élevé au deſſus de la plaine. Les bons vignobles ſont ordinairement ſur les *collines*. Le bâtiment eſt ſitué ſur la *colline* pour jouïr de la beauté de la vuë, & pour y menager des terraſſes. Un clair ruiſſeau tomboit de la *colline*. FONT. La *colline* s'éleve par une pente ſi douce, qu'il ſe trouve qu'on eſt monté ſans avoir ſenti qu'on montoit. SACY.

Ce mot vient de *collina*, diminutif de *collis*. MEN. Varron dit que *à colendo colles appellarunt* ; c'eſt-à-dire, que le nom de *colline* vient du culte qu'on rendoit autrefois aux *collines*. St. Auguſtin parle d'une Déeſſe *Colline* que l'on adoroit.

On dit proverbialement, qu'un homme a gagné la *colline* ; pour dire, qu'il a pris la fuite ; qu'il s'eſt mis en lieu de ſûreté.

COLLIQUATION. ſ. f. Terme de Pharmacie. Action par laquelle on mêle enſemble deux ſubſtances ſolides qui ſe peuvent rendre liquides par la fuſion, ou par la diſſolution ; comme la cire par la chaleur, les gommes par l'humidité.

Ce mot vient du verbe Latin *liquare*, *colliquare*.

COLLISE'E. ſ. m. Prononcez COLISE'E. Amphitheatre ovale élevé à Rome par Veſpaſien. On y voyoit des ſtatuës qui repreſentoient toutes les Provinces de l'Empire, au milieu deſquelles étoit celle de Rome, qui tenoit à la main une pomme d'or. Le *colliſée* de Rome a 108. pieds de hauteur. On a auſſi appellé *colliſée* un Amphitheatre de l'Empereur Severe. On faiſoit dans ces ſuperbes *colliſées* des jeux, & des combats d'hommes, & de bêtes farouches. Le temps & les guerres ont ruiné ces *colliſées*.

COLLISION. ſ. f. Terme dogmatique. Prononcez les deux *l*. Choc, frottement de deux corps qui ſe fait avec violence. La *colliſion* des caillous engendre du feu. La *colliſion* des nuées eſt cauſe de l'éclat du tonnerre.

COLLITIGANT, ANTE. adj. Prononcez les deux *l*. Qui plaide contre un autre. Ce Benefice eſt contentieux entre cinq ou ſix *collitigans*. Il y a ſouvent de la colluſion entre les parties *collitigantes*.

COLLOCATION. ſ. f. Prononcez les deux *l*, Action, jugement par lequel on colloque, on met en un certain ordre, en un certain rang, en un certain lieu. Les creanciers mis en ordre ſont payez ſuivant leur *collocation*. La *collocation* eſt d'un tel jour. Il a obtenu ſentence de *collocation*. Un tel perſonnage eſt beatifié ; on pourſuit en Cour de Rome ſa *collocation* au nombre des Saints.

COLLOQUE. ſ. m. Prononcez COLOQUE. Conference ; Diſpute entre perſonnes ſçavantes pour terminer un point de Religion. On ne s'eſt ſervi de ce mot que pour le *Colloque* de Poiſſi, qui fut tenu en l'année

l'année 1561. pour tâcher à réünir les Calviniſtes à l'Egliſe Romaine. Theodore de Beze aſſiſta, & diſputa au *Colloque* de Poiſſi.

On le dit auſſi des conferences inutiles. Après bien des entrevûës pour terminer cette affaire, tous ces *colloques* n'ont abouti à rien.

COLLOQUE, en termes de College, ſe dit de certains Dialogues & Entretiens, qui ſervent à apprendre le Latin aux Ecoliers. Les *Colloques* d'Eraſme; les *Colloques* de Mathurin Cordier. On le dit auſſi en ſtile burleſque des entretiens dont on veut ſe moquer; ils ſont là de plaiſans *colloques*.

COLLOQUER, v. act. Placer. Il avoit de l'argent; mais il l'a mal *colloqué*; il l'a donné à un inſolvable. Prononcez la double *l*.

COLLOQUER, ſignifie auſſi, Mettre en rang, en ordre. Dans les inſtances d'ordre on *colloque* les creanciers ſuivant leur hypothéque, ſuivant leur privilege. Cet homme a *été colloqué* utilement; c'eſt-à-dire, il y a eu du fonds ſuffiſant ſur le prix de la choſe vendûë pour le payer.

On dit en ce ſens, On l'a *colloqué* au nombre des Saints; pour dire, On l'a canoniſé. En Aſtronomie, on dit que Saturne eſt *colloqué* dans la plus haute region des Planetes. En Logique, on dit, Sous quelle Categorie *colloquez*-vous une telle choſe? En Morale, on dit, En quel rang *colloquez*-vous une telle vertu, un tel Capitaine? Tout cela eſt du ſtile dogmatique.

COLLOQUER, ſignifie auſſi, Etablir. Ce Financier a bien *colloqué* tous ſes enfans; il a *colloqué* ſon fils dans une telle charge. Voilà une fille bien *colloquée*. Le mot de *colloquer* en ce ſens ne ſe dit gueres qu'en riant, & par ironie.

COLLOQUÉ, ÉE. part. & adj.

COLLUDER, v. n. Terme de Palais. Prononcez les deux *l*. Faire des procedures ſimulées & d'intelligence avec quelqu'un au prejudice des abſens; s'entendre avec une partie plaidante au prejudice d'une tierce perſonne.

COLLURION. ſ. m. Sorte d'oiſeau. En Latin *lanius minor*. POMEY.

COLLUSION. ſ. f. Intelligence de deux parties qui font ſemblant de plaider, & qui s'accordent, ou qui font quelque acte en fraude d'un tiers. Tout cela ne s'eſt fait que par *colluſion*. L'arrêt de decharge a *été* rendu par *colluſion* entre le debiteur, & l'un des heritiers, pour fruſtrer les Coheritiers de leur part. Il y a un titre dans le Droit de *colluſione detegendâ*, *L. 40. tit. 16.* mais ce titre ne regarde que l'ingenuité frauduleuſe.

COLLUSOIRE. adj. m. & f. Ce qui ſe fait par intelligence dans la pourſuite d'un procés au prejudice d'un autre. Il eſt oppoſant à l'execution de cet arrêt, parcequ'il pretend qu'il eſt *colluſoire* entre les parties principales.

COLLUSOIREMENT. adv. D'une maniere colluſoire. Ce procés a été jugé *colluſoirement*.

COLLYRE. ſ. m. Prononcez COLYRE. Terme de Medecine. Remede externe, deſtiné particulierement pour les maladies des yeux. Il y a de deux ſortes de *collyres*, de liquides & de ſecs. Les *collyres* liquides ſont compoſez d'eaux & de poudres opheal-miques, comme les eaux de roſe, de plantain, de fenouil, d'eufraiſe, dans leſquelles on diſſout de la tuthie preparée, du vitriol blanc ou quelque autre poudre propre. Les ſecs ſont les trochiſques de Rhaſis, le ſucre candi, l'iris, la tuthie preparée &c. qu'on ſouffle dans l'œil avec un petit chalumeau. On a donné le même nom à des onguens employez pour le même effet, comme l'onguent de tuthie, & pluſieurs autres. On le donne auſſi, mais improprement, à quelques remedes liquides dont on ſe ſert pour les ulceres veneriens. Les Arabes nomment *ſief* les *collyres ſecs*. *Collyre* vient du Grec *collyrion*, qui, ſelon *Martinius*, vient de *kollan ton roun*, parcequ'il eng uë, pour ainſi dire, & empêche la fluxion.

COLOCASIE. ſ. f. Plante qui eſt une eſpece d'*arum* ou de pied de veau. Sa racine eſt tubereuſe, groſſe, grande, le plus ſouvent double, faite en forme de bouteille, & bonne à manger. Elle ſe multiplie en jettant d'autres racines par les côtez. Elle a trois ou quatre feuilles qui ſont de la figure, & de la grandeur de celles de nenufar; charnuës, fort nerveuſes, attachées à une queuë longue, groſſe, & ferme. Sa fleur eſt blanche, d'une ſeule feuille coupée en maniere de langue, & roulée de la longueur du petit doigt. Elle vient naturellement en Egypte & dans les Iſles de Candie, & de Chypre, où pluſieurs rapportent qu'elle ne fleurit jamais. On en mange dans ces païs-là comme on mange ailleurs des raves. En Latin *arum maximum Ægyptiacum quod vulgò colocaſia*.

COLOFANE. ſ. f. Selon les regles, il faudroit dire *coloſone*; mais ſelon l'uſage qui eſt plus fort que les regles, il faut dire *coloſane*. C'eſt une ſorte de gomme dont on ſe ſert pour frotter les archets des inſtrumens de Muſique. Voyez COLOPHONE.

COLOMBAGE. ſ. m. Terme de Charpenterie. Rang de colombes, ou de ſolives, poſées à plomb dans une cloiſon, ou muraille de charpente. Tout ce *colombage* ne vaut rien.

COLOMBE. ſ. f. Femelle de pigeon. Il ne ſe dit que dans les choſes graves, ou ſaintes. Le St. Eſprit deſcendit en forme de *colombe* ſur la tête du Sauveur, quand il fut batiſé par St. Jean. Il faut avoir la prudence du ſerpent, & la ſimplicité de la *colombe*, ſelon le precepte de J. CHRIST. Les femmes par la Loi de Moïſe preſentoient au Temple une paire de *colombes* pour leur purification. La ſainte ampoulle fut apportée par une *colombe*. Qui me donnera des ailes comme aux craintives *colombes* pour m'envoler, & trouver du repos? PORT-R.

Ce mot vient du Grec *kolumban*, qui ſignifie, *faire le plongeon*. Cette eſpece d'oiſeau ſe plaît fort à être mouillée, & à plonger avec le bec dans l'eau.

Ordre de la Colombe. Ordre de Chevalerie fondé en 1379. par Jean I. Roi de Caſtille. Il fut aboli après la mort du fondateur. En Italie il y a une Congregation des Hermites de la *Colombe*.

En termes de Blaſon, on dit une *colombe* volante, eſſorée, perchée &c. Voyez chaque mot à ſon rang.

COLOMBE, en termes de Charpenterie, eſt une ſolive qu'on poſe à plomb dans des cloiſons, & des pans de charpente. Ce mot eſt vieux en ce ſens.

COLOMBE, eſt auſſi un terme de Tonnelier, qui ſignifie une piece de bois quarrée, montée ſur quatre pieds, au milieu de laquelle il y a un fer qui ſert à joindre les fonds & à les raboter.

LA COLOMBE, ou le *Pigeon*. Nom que les Aſtronomes donnent à l'une des dix-huit nouvelles conſtellations meridionales. Elle contient onze étoiles, neuf de la quatriéme, & deux de la ſeconde grandeur.

COLOMBIER. ſ. m. On dit COULOMBIER, ſelon Richelet. L'Academie dit *colombier* ſeulement. Lieu bâti en forme de tour, pour y nourrir des pigeons. Un *colombier* bien peuplé. On appelle *colombier à pied*, un *colombier*, où il y a des boulins depuis le rez de chauſſée juſqu'au haut: ce qui n'eſt pas dans les volieres. Il y a des lieux où les *colombiers* ſont ouverts par le haut. Dans la plupart des Coutumes de France le droit de *colombier* n'eſt pas un droit feodal. Il n'eſt permis qu'aux Seigneurs qui ont haute Juſtice, d'avoir des *colombiers* à pied. Les autres Seigneurs

neurs ne peuvent avoir de *colombier*, à moins qu'ils n'ayent un certain nombre d'arpens de terre. En Normandie le droit de *colombier* eſt attaché au plein fief de Hautbert. Il n'eſt pas permis de bâtir un *colombier* ſur une roture.

COLOMBIER, ſignifie dans l'Hiſtoire, un édifice que les Anciens faiſoient pour y placer les urnes où l'on renfermoit les cendres des morts. Il y avoit vingt ou trente niches qui reſſembloient pour la figure aux boulins de nos *colombiers*. Reinefius qui n'a pas pris garde à cette ſignification, attribue des *colombiers* à pigeons à pluſieurs perſonnes de l'Antiquité qui n'avoient pourtant que de ces ſortes d'édifices.

COLOMBIER, en termes d'Imprimerie, ſe dit d'un trop grand eſpace qu'on laiſſe entre les mots.

On dit proverbialement, Attirer les pigeons au *colombier*; pour dire, Attirer les gens par quelque amorce, ou par un bon accueil; parcequ'au propre on attire les pigeons étrangers au *colombier*, quand on y met quelque ſaline, ou autre drogue qu'aiment les pigeons. On dit au contraire, chaſſer les pigeons du *colombier*; c'eſt-à-dire, éloigner, rebutter les chalands, ou ceux qui apportent du profit.

COLOMBIERS, en termes de Charpenterie, ce ſont deux pieces de bois endentées qui ſervent à mettre un navire à l'eau.

COLOMBIN, INF. adj. Eſpece de couleur violet lavé, ou du gris de lin entre le rouge & le violet.

COLOMBINE. ſ. f. Nom qu'on donne à une plante appellée autrement *ancolie*, & en Latin *aquilegia*. Voyez ANCOLIE. On le donne auſſi à la verveine mâle, parceque les pigeons, ſelon Dioſcoride, l'aiment fort. Voyez VERVEINE.

COLOMNADE. ſ. f. On prononce COLONNADE. Periſtyle de figure circulaire. On appelle *colonnade* polyſtile, une *colonnade* compoſée d'un nombre de colonnes qu'on ne peut compter au premier aſpect.

COLOMNAISON. ſ. f. Terme d'Architecture. C'eſt ainſi que Blondel appelle la façade d'un bâtiment orné de colonnes.

COLOMNE. ſ. f. On prononce COLONNE. Pilier rond fait pour ſoutenir, ou pour orner un bâtiment, un buffet, un tabernacle, une table, &c. La *colonne* eſt compoſée d'une baſe, d'un fût, & d'un chapiteau qui ſert à porter l'entablement. Regulierement le fût doit avoir quelque enflure vers le tiers de ſa hauteur. On diminue la groſſeur des *colonnes* en trois manieres: La premiere en commençant la diminution au bas de la *colonne*, & en la continuant juſqu'au haut. La ſeconde en ne la commençant qu'au point ſuperieur du tiers d'en bas de la *colonne*. La troiſiéme, dont on ne trouve point d'exemple dans l'Antiquité, eſt de tenir la *colonne* plus groſſe au tiers de ſa hauteur, & de la diminuer vers ſes deux extremitez; c'eſt-à-dire, vers la baſe, & vers le chapiteau: ce qui fait un ventre qu'on appelle renflement. On fait des *colonnes* de bois, de pierre, de marbre, de bronze, de jaſpe, de lapis, &c. Il y a des *colonnes* torſes, cannelées, embâtonnées, iſolées, pour les faire paroître plus groſſes, ou plus agreables, & detachées. On dit, un rang ou un *ordre de colonnes*, quand il y en a pluſieurs qui font une ordonnance. C'eſt la diverſité des *colonnes* qui donne le nom aux cinq Ordres d'Architecture; la Toſcane, la Dorique, l'Ionique, la Corinthienne, & la Compoſite. La *colonne Toſcane* eſt la plus ſimple, & la plus courte; elle n'a que ſept diametres de hauteur. La *colonne Dorique* a 8. diametres. Son chapiteau, & ſa baſe ſont un peu plus riches de moulures que la Toſcane. La *colonne Ionique* a 9. diametres. Son chapiteau a des volutes, & ſa baſe lui eſt particuliere. La *colonne Corinthienne* eſt la plus riche. Elle a dix diametres. Son chapiteau eſt orné de deux rangs de feuilles avec des cauliculoes, d'où ſortent de petites volutes. La *colonne Compoſite* a auſſi dix diametres. Son chapiteau a deux rangs de feuilles, avec les volutes angulaires de l'Ionique. On appelle *colonne Gothique*, un pilier tout rond dans un bâtiment Gothique, qui eſt trop court, ou trop menu pour ſa hauteur; fait ſans regles, & ſans les proportions neceſſaires. Philbert de Lorme a voulu inventer une *colonne* Françoiſe, dont il en reſte encore quelques-unes au gros pavillon du Louvre vers les Tuilleries; mais il n'a pas été ſuivi. Les grandeurs & les proportions des *colonnes* ſe tirent de leurs modules, ou diametres. Blondel enſeigne pluſieurs manieres de decrire geometriquement, & tout d'un trait, le contour de l'enflure, ou diminution des *colonnes*. On donne aux *colonnes* des noms differens ſelon leur matiere, ou ſelon leur figure. Ainſi on appelle *colonne metallique*, toute *colonne* frappée, ou fonduë, de fer, ou de bronze. *Colonne de rocaille*, celle dont le noyau de tuf, de pierre, ou de moilon, eſt revêtu de petrifications, & coquillages par compartimens. *Colonne d'eau*, celle dont le fût eſt formé par un gros jet d'eau, qui ſortant de la baſe avec impetuoſité, va frapper dans le tambour du chapiteau qui eſt creux, & en retombant fait l'effet d'une *colonne* de criſtal liquide. *Colonne en baluſtre*, une eſpece de pilier rond, tourné en baluſtre, ralongé à deux poires, avec baſe, & chapiteau, qui fait l'office de *colonne*, d'une maniere Gothique, & peu ſolide. *Colonne cannelée*, ou *ſtriée*, celle qui a ſon fût orné de cannelures en toute ſa hauteur. *Colonne coloritique*, celle qui eſt ornée de feuillages, ou de fleurs tournées en ligne ſpirale à l'entour de ſon fût, ou par couronnes, ou par feſtons. On dit *colonne* diaphane, fuſible, hydraulique, metallique, moulée, pretieuſe, de racaille, de treillage, incruſtée, jumelée, par tambours, par tronçons, variée, bandée, cannelée, cylindrique, coloſſale, compoſée, diminuée, feinte, feuillué, fuſelée, Gothique, grêle, hermetique, irregulierre, liſte, marine, maſſive, ovale, paſtorale, renflée, rudentée, ruſtique, ſerpentine, torſe, ſolitaire, iſolée, adoſſée, nichée, angulaire, actique, flanquée, doublée, liée, accouplée, groupée, bellique, chronologique, crucifere, creuſe, funeraire, geneſiologique, gnomonique, Hebraique, Heraldique, hiſtorique, honorable, indicative, inſtructive, itineraire, lactaire, legale, limitrophe, lumineuſe, manubiaire, memoriale, meniane, militaire, milliaire, phoſphorique, roſtrale, ſepulchrale, ſtatuaire, ſymbolique, triomphale, zophorique, &c. Voyez l'explication de chaque mot dans ſon ordre. Dans le Temple de la Diane d'Epheſe il y avoit 127. *colonnes* toutes d'une piece, de 60. pieds de hauteur. Elles furent toutes élevées aux depens d'autant de Rois.

Ce mot vient de *columen*, qui ſignifie une piece de bois poſée à plomb, qui ſoutient le faîte d'un bâtiment.

On appelle auſſi *colonnes*, les piliers, ou les quenouilles d'un lit qui en ſoutiennent le ciel. On appelle *colonne* de table, une piece de bois tournée qui porte le deſſus d'une table.

COLOMNE, ſe dit auſſi d'une conſtruction ſeparée d'un bâtiment, faite en forme ronde, ſoit d'une, ou de pluſieurs pierres, pour ſervir de quelque monument à la poſterité, ou à quelque autre uſage. La *colonne* de Pompée près d'Alexandrie eſt d'une groſſeur admirable. La *colonne* de Trajan eſt le plus bel ouvrage de ſculpture qui reſte de l'Antiquité. Le Senat la fit ériger à l'honneur de ce Prince. Elle avoit 138. pieds de hauteur, & l'on y montoit par 185. degrez. Les belles actions de Trajan y étoient repreſentées en bas relief,

Digitized by Google

lief. L'Abbé Raguenet dit que l'on y montoit par 173. degrez, & qu'elle avoit 140. pieds de hauteur. Celle d'Antonin avoit, selon le même Auteur, 175. pieds de hauteur, & l'on y montoit par 190. degrez. L'escalier de ces deux *colonnes*, & par lequel on montoit jusqu'au chapiteau, étoit à vis. La *colonne* de Simon Stylite, où ce Saint demeura 40. ans debout. La *colonne* de l'Hôtel de Soissons a été faite pour observer les astres. On appelle aussi ces sortes de *colonnes*, qui d'ordinaire sont d'une hauteur extraordinaire, des *colonnes colossales*: elles ne peuvent entrer dans aucune ordonnance d'Architecture.

On appelle *Colonnes d'Hercule*, les montagnes de Calpé & d'Abila au Detroit de Gibraltar, où l'Ocean entre dans la Mediterranée, & où Hercule borna ses voyages. Après que Charles-Quint eut échoüé devant Metz, ont mit sur les portes de la ville, comme sur les *Colonnes* d'Hercule, *non plus ultra*; parceque ce fut la borne de sa bonne fortune.

COLOMNE, en termes d'Anatomie, est cette partie charnuë qui avance au milieu du nez, & qui separe les deux narines.

COLOMNE, en termes d'Imprimerie, est la division d'une page en deux parties égales, enforte qu'en les regardant de haut en bas, elles font la figure d'une *colonne*. Dans les livres qu'on traduit de Grec en Latin, on met le Grec vis-à-vis du Latin, & sur deux *colonnes* pour les comparer ensemble. Il y a des livres à plusieurs *colonnes*; comme les Polyglottes, ou les Concordances.

COLOMNE DE NUE, en Physique, est une quantité d'air mêlé de vapeurs, & d'exhalaisons, qui sortent avec impetuosité de deux nuës, dont l'une est tombée sur l'autre, & qui en sortent par la nuë inferieure, parcequ'elle est moins condensée, ou moins serrée que la nuë superieure. Une *colonne d'air*, est une portion d'air, d'une certaine hauteur, & de la grosseur d'un tuyau. Par les diverses experiences qui ont été faites, l'on a trouvé qu'une *colonne d'air* de 500. toises de hauteur, de pareille grosseur que le tuyau où étoit le vif-argent, pesoit trois pouces, une ligne & demie de vif-argent. Ainsi en supposant l'air également pesant dans la haute, moyenne & basse region, une *colonne* de toute la hauteur de l'air, pese 27. à 28. pouces de vif-argent, & 32. ou 33. pieds d'eau, en supposant le tuyau où est l'eau, ou le vif-argent, de même diametre que la *colonne d'air*.

COLOMNE D'EAU, est une grande quantité d'eau élevée par les ouragans qui sortent des terres, lesquelles sont dessous la mer. Les Mariniers les craignent beaucoup, & ce n'est pas sans sujet, puisqu'un navire qui se rencontre en ces endroits, ne peut manquer de perir.

COLOMNE DE FEU ET DE NUÉE. C'étoit un feu qui conduisoit les Israelites dans le desert pendant la nuit, & une nuée qui les conduisoit pendant le jour. O Eternel, tu cheminois devant eux la nuit en *colonne* de feu, & de jour en *colonne* de nuée. Nombre 14: 14.

COLOMNE, en termes de Guerre, est une file ou division d'une armée qu'on fait marcher en même temps, & sur diverses lignes; on laisse entre les *colonnes* des intervalles assez éloignez, pour éviter la confusion. Ainsi marcher en *colonne*, c'est marcher en faisant une longue file, au lieu de faire un grand front. Camper, marcher sur trois *colonnes*. Il y avoit une *colonne* pour les bagages & l'Artillerie.

COLOMNE, signifie figurément, le soutien, l'appuy de quelque chose. La justice, & la Religion sont les *colonnes* de l'Etat. Les Saints Peres, & les Martyrs ont été les *colonnes* de l'Eglise. L'Ecriture dit que la terre est fondée sur de fortes *colonnes*, & qu'elles ne seront point ébranlées. St. Paul dit dans son Epitre aux Galates, que Jaques, Pierre, & Jean sont regardez comme des *colonnes* entre les Apôtres. Les grandes *colonnes* de l'heresie étoient encore trop fermes. LE P. D'OR. Possidonius, que Ciceron appelle le plus grand des Stoiciens, y souffrit aussi impatiemment qu'un homme du vulgaire; & cette *colonne* du Portique fut ébranlée par une maladie. ST. EV.

COLON. s. m. Terme d'Anatomie. C'est le nom du second des gros boyaux, qu'on appelle autrement *boyau culier*, qui est entre le *cæcum* & le *rectum*. Il va depuis le rein droit jusqu'à la cavité du foye. De là il passe le long de la partie inferieure du ventricule, & s'attache par des membranes fort minces à la rate, & au rein gauche, d'où il descend en forme d'une *S* jusques au dessus de l'os sacré, & va se terminer au rectum. Deforte qu'il enferme presque tous les boyaux grêles. C'est dans ses replis que s'arrêtent & se figurent les excremens. Pour cette raison, quelques-uns font venir ce mot de *choluein*, retarder. D'autres le tirent de *colon*, creux, à cause de la grande cavité de cet intestin. Suivant d'autres ce mot vient du verbe Grec *kolazesthai*, qui signifie *être tourmenté*, parcequ'il est souvent tourmenté de tranchées & de cruelles douleurs. C'est de lui que la colique a pris son nom.

COLONEL. s. m. Anciennement on prononçoit CORONEL. Officier qui commande un Regiment d'Infanterie. Ce nom est affecté aux Commandans des Regimens d'Infanterie depuis la suppression de la charge de *Colonel General* de l'Infanterie en 1661. Auparavant on donnoit aux *Colonels* d'Infanterie le titre de *Mestres de Camp*, qui est demeuré à la Cavalerie. Le terme de *Colonel* est venu de l'Italien *Colonello*. On donne aussi le nom de *Colonel* aux Commandant des Regimens de Dragons, parcequ'ils sont reputez du corps de l'Infanterie par Ordonnance de 1665. On le donne encore aux Commandans des Regimens de Cavalerie étrangere, parcequ'en Allemagne & en Hollande les Commandans des Regimens de Cavalerie s'appellent *Colonels*. Au reste le rang des *Colonels* entr'eux se regle par l'ancienneté de la creation de leurs Regimens; au lieu que les Mestres de Camp prennent rang selon l'ancienneté de leurs commissions. Entre un *Colonel en pied*, & un *Colonel Reformé*, lorsqu'ils sont en detachement, le rang & le commandement se reglent par l'ancienneté de leur commission. Ce n'étoit pas l'usage avant l'an 1700.

COLONEL GENERAL DE L'INFANTERIE. Officier General qui commande toute l'Infanterie Françoise. Cette charge fut supprimée en 1661. après la mort de Mr. le Duc d'Epernon. Il y a eu aussi autrefois en France un *Colonel General des trouppes étrangeres*, & un *Colonel General des Corses*. Il n'y en a plus.

COLONEL GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE. Officier General qui commande à toute la Cavalerie legere de France. Sous Henri II. on l'appelloit, *General de la Cavalerie*, sous Charles IX. on fit deux *Colonels de la Cavalerie*; un deçà & un delà les Monts. Il y avoit aussi deux Mestres de Camp Generaux, & deux *Lieutenants Colonels de la Cavalerie* au dessous d'eux. Henri III. reünit les deux charges de *Colonels de la Cavalerie* en une seule; & depuis la charge de *Lieutenant Colonel de la Cavalerie* est devenuë une charge particuliere de generale qu'elle étoit, & il ne commande plus que du jour de sa commission de Mestre de Camp. B. RAB. Le *Colonel General de la Cavalerie* commande le *Regiment Colonel*, & il dispose de l'Etat Major du *Regiment Colonel*. Tout *Colonel General* porte six drapeaux passez en sautoir derriere l'Ecu de ses armes pour marque de sa dignité.

COLONEL GENERAL DES DRAGONS. Officier General qui commande les Dragons de France. Il

Digitized by Google

commande en particulier le Regiment *Colonel*, & dispose de l'Etat Major, comme le *Colonel General* de la Cavalerie.

COLONEL GENERAL DES SUISSES ET GRISONS. Officier General qui commande tous les Suisses qui servent en France.

CAPITAINE-COLONEL. Nom qu'on donne à l'Officier qui commande la Garde Suisse de Mr. le Duc d'Orleans.

COLONEL-LIEUTENANT. Officier qui commande ou le Regiment Royal, ou le Regiment de la Reine, ou le Regiment Dauphin dans les Dragons. On appelle ces trois Commandans *Colonels-Lieutenans*, parceque le Roy, la Reine, & le Dauphin sont censez *Colonels* de ces Regimens. Quelques-uns appellent aussi *Colonel-Lieutenant* celui qui commande la Compagnie Colonelle du Regiment *Colonel* de la Cavalerie; parcequ'il a le brevet, & le rang de Mestre de Camp du Regiment-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL. Second Officier d'un Regiment d'Infanterie, ou de Cavalerie; c'est comme le Lieutenant du *Colonel*. Autrefois il n'y avoit point de *Lieutenans-Colonels* dans la Cavalerie; mais seulement un Major, comme dans la Cavalerie Hollandoise. En 1686. le Roy créa des *Lieutenans-Colonels* dans la Cavalerie Françoise, comme dans la Cavalerie Allemande. Cette place se donne toûjours au premier Capitaine du Regiment. Voyez LIEUTENANT. En 1689. le Roy créa aussi un *Lieutenant-Colonel* dans le Regiment des Gardes Suisses.

COLONELLE, f. m. La premiere Compagnie d'un Regiment d'Infanterie. Elle porte le drapeau blanc. Par Ordonnance de 1670. le Capitaine-Lieutenant de la *Colonelle* de chaque Regiment tient rang de premier Capitaine. On appelle de même *Colonelle*, la premiere Compagnie du Regiment-Colonel, & la Compagnie du Colonel General de la Cavalerie; elle porte la Cornette blanche. Elle est commandée par un Capitaine-Lieutenant, qui est aussi le Mestre de Camp Lieutenant du Regiment-Colonel. On dit encore la *Colonelle* du Regiment, *Colonelle* des Dragons. On ne casse jamais la *Colonelle* d'un Regiment.

COLONEL, ELLE. adj. m. & f. On appelle *Regiment Colonel* le premier Regiment de Cavalerie, ou de Dragons, lequel est commandé par le Colonel General de la Cavalerie, ou le Colonel General des Dragons. On dit de même la *Compagnie Colonelle*; la *Cornette Colonelle*; l'*Enseigne Colonelle*; c'est à-dire, la premiere Compagnie, la Cornette, ou l'Enseigne de la premiere Compagnie d'un Regiment de Cavalerie, ou d'Infanterie. Par Ordonnance de 1670. le Capitaine-Lieutenant de la *Compagnie Colonelle* tient rang de premier Capitaine du Regiment.

COLONIE, f. m. Canton, lieu, ville où l'on a transporté des habitans. Cologne est une *colonie* des Romains. Quebeck dans le Canada est une *colonie* Françoise; & Batavia dans l'Isle de Java une *colonie* Hollandoise. Originairement le mot de *colonie* en Latin ne signifioit autre chose qu'une metairie, ou une habitation avec une portion de terre suffisante pour la subsistance d'une famille: *Quantum colonus unus arare poterat.*

COLONIE, signifie aussi les habitans mêmes que l'on transplante dans un lieu pour le defricher, le cultiver, & le peupler. Etablir une *colonie*; planter une *colonie*. Les Romains ont envoyé des *colonies* presqu'en tous les endroits du monde. Les Antiquaires distinguent deux sortes de *colonies*; des *colonies Romaines* & des *colonies Latines*. Les *colonies Romaines* étoient composées de citoyens Romains; quand le Senat s'appercevoit que Rome étoit chargée d'un trop grand nombre d'habitans, il proposoit aux plus indigens de se transporter dans certains lieux qu'on leur assignoit, & où on leur distribuoit des terres pour y subsister. La plûpart des Sçavans ne doutent point que les citoyens, quoyque transplantez dans ces *colonies*, ne conservassent tous les droits & tous les privileges des citoyens de Rome, sans aucune restriction. Sigonius & Mr. de Spanheim ont soutenu que les habitans de ces *colonies*, quoyque nez citoyens Romains, ne retenoient que ce qu'on appelloit *jus Quiritium*; & qu'ils perdoient le droit de suffrage dans les Comices, & le droit de parvenir aux Magistratures, en quoy consistoit la principale prerogative des citoyens Romains. Les *colonies Latines* étoient des *colonies* d'habitans d'Italie qui n'avoient que *jus Latii*; c'est-à-dire, le droit d'être reçus dans les Legions Romaines, & d'être censez citoyens Romains dès qu'ils avoient exercé l'une des Magistratures de leur ville, ou *colonie*. Alors seulement ils acquerroient le droit de suffrage à Rome actif & passif. Il y avoit encore une autre espece de *colonies*. C'étoient des villes, qui sans aucun transport d'habitans avoient obtenu le droit de *colonie Romaine*, ou de *colonie Latine*. Les privileges, & les immunitez au reste n'étoient pas les mêmes: cela dependoit des services qu'elles avoient rendus à la Republique, ou du bon-plaisir du Senat, ou des Empereurs. Le Pere Hardouin pretend que les *colonies* qui avoient pour symbole une Louve, avec Romulus & Remus, qu'elle allaittoit, étoient des *colonies Romaines*, avec droit de suffrage; & que celles qui avoient pour symbole ou l'Etendart d'une Legion, ou une truye avec ses petits, étoient des *colonies Latines*, qui jouissoient seulement *jure Latii*, qu'il confond *cum jure Italico*, lequel emportoit l'immunité des taxes, ou tributs réels & personnels. Mr. de Spanheim & d'autres Sçavans contestent que cette marque de distinction entre les *colonies* soit fixe, & certaine. S'il se trouve des medailles de *colonies Romaines* où ce symbole soit gravé, il s'en trouve aussi où l'on remarque un aigle, ou un bœuf paissant, ou deux bœufs attelez. La Louve, & les jumeaux qu'elle allaitte, étoit plûtôt une marque d'origine Romaine, ou de Metropole, qu'une distinction réelle entre les *colonies Romaines*, & *Latines*. Ces *colonies* avoient les mêmes Magistrats qu'à Rome; excepté pourtant que par respect elles leur donnoient d'autres noms. Leurs Consuls s'appelloient *Duumvirs*, & leurs Senateurs *Decurions*. Au lieu de Censeurs, ou de Tribuns du Peuple elles avoient des Defenseurs de la Cité & du Peuple. Mr. Vaillant a publié un grand nombre de medailles frappées par les *colonies* en l'honneur des Empereurs qui les avoient fondées; il y en a deux Volumes depuis Jule Cesar jusqu'à l'Empereur Galien.

COLONNADE. Voyez COLOMNADE.

COLONNE. Voyez COLOMNE.

COLOPHONE. f. f. Matiere oleaginеuse, tirant sur le jaune, aride & friable, composée des restes des resines du sapin & des pommes du sapin, épaissies par le moyen de la coction, & endurcies par le froid. Pour être bonne il faut qu'elle soit luisante, odorante, & qu'étant jettée sur les charbons ardens, elle rende une fumée presque semblable à celle de l'encens. Pline dit que la *colophone* a pris son nom de *Colophone*, ville d'Ionie, d'où elle a été apportée d'abord. On l'a appellée aussi *resine Espagnole*, & *resine Grecque*, selon qu'on l'a apportée de ces regions-là. On appelle aussi *colophone*, la terebentine cuite dans de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait aquis une consistence solide. On appelle encore *fausse colophone* à rançon, ou bray sec le marc de la terebentine distillée qui demeure au fond de la cornuë après la distillation. La *colophone* étant les restes des resines, en a aussi les qualitez, mais moins penetrantes.

Digitized by Google

trantes. Elle échauffe, desseche, ramollit & aglutine. On en mêle ordinairement dans les emplâtres. Elle sert aussi aux Violons pour frotter leur archet, parceque cela y fait comme autant des dens de scie : ce qui est cause que ces dens touchant sur la corde, la font mieux suspirer & trembler.

COLOQUINTE. s. f. Plante qui pousse des tiges qui rampent par terre. Ses tiges sont rudes & velues. Ses feuilles sont aussi rudes, velues, marquetées de points blancs, larges, découpées comme celles de la citrouille, & attachées à des queues assez longues. Ses fleurs sont jaunes. Son fruit est presque rond, de la grosseur d'une orange mediocre : il contient une pulpe blanche, spongieuse, très-legere & extremement amere. Il n'y a que cette pulpe qui soit en usage dans la Medecine : elle purge avec beaucoup de violence, d'où vient qu'on ne la donne qu'à des personnes robustes & dans des maladies dangereuses, comme sont l'apoplexie, l'épilepsie, le vertige, &c. On en fait des trochisques, qu'on appelle *trochisques alhandal*, en la coupant fort menu, & en la broyant dans un mortier frotté d'huile d'amandes douces ; après quoy on y ajoûte la gomme tragacant & le mastic. En Latin *colocynthis vulgaris*.

Ce mot vient du Grec *colocunthé*, qui lui a été donné, parceque la *coloquinte koilian kinei* ; c'est-à-dire, remuë le ventre.

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne la couleur. Il ne se dit guerres que parmi les Teinturiers, qui distinguent toutes les drogues qu'ils employent en *colorantes*, & non *colorantes*. Les drogues *colorantes* du grand & bon teint, sont les pastels de l'Auragais & Albigeois, vouëde, indigo, pastel, & graine d'écarlate, cochenille, mesteque, & tesquable pour les étoffes de prix ; cochenille campessiane, ou sylvestre pour les petites étoffes ; garence, bourre, ou poil de chevre, terra merita, ou coucoume, gaude, sarrette, genestrolle, & la suye. Les drogues non *colorantes* sont celles qui servent à disposer les étoffes, & à tirer la couleur de l'ingredient *colorant*, comme l'alun, le sel ou cristal de tartre, l'arsenic, le reagal, le salpêtre, le sel commun, le sel armoniac, le sel gemme ou mineral, l'agaric, l'esprit de vin, le son, la farine de pois, & de froment, l'amidon, la chaux, la cendre commune, ou recuite, ou la gravelée.

COLORATION. s. f. Voyez COLORISATION. C'est la même chose.

COLORER. v. act. Donner de la couleur. Le soleil commençoit à *colorer* les fruits. *Colorer* le vin. Une noble pudeur *colorit* son visage. RAC.

COLORER, se dit figurément & signifie, Excuser ; donner un pretexte, ou une apparence specieuse. Il n'y a point de si mechante action, qu'un flatteur adroit ne sçache *colorer*. Le faux zéle sert à *colorer* bien des passions. OE. M. Je ne sçay pas ce que l'on peut dire pour *colorer* tant de violences. PATRU. Si vous me trahissez, ne vous attendez pas que je sois assez bonne pour me payer des excuses dont on *colore* d'ordinaire ces sortes de legeretez. VILL. Si l'on considere toutes les Comedies, l'on n'y trouvera autre chose que des passions vicieuses, embellies, & *colorées* d'un certain fard qui les rend agreables. NIC. Vous nous payez icy d'excuses *colorées*. MOL

COLORÉ, ÉE. part. & adj. Apparent. Il faut avoir un titre *coloré* pour se mettre en possession d'un Benefice ; autrement il y a intrusion.

COLORIER. v. act. Terme de Peinture. Employer des couleurs, & les mêler agreablement pour executer un dessein de tableau. Si l'on a soigneusement observé cette amitié & cette sympathie qui doit être entre les couleurs, soit pour les chairs avec les draperies, soit pour les draperies les unes auprès des autres, soit pour les vrayes teintes dans les paisages, enfortë que tout y paroisse si artistement lié, qu'on n'apperçoive aucune piece separée ; mais qu'il y ait une telle union que tout le tableau semble avoir été peint d'une fuite, & de couleurs, on dit alors que *cela est bien colorié*. FEL. A peine peut-on trouver six Peintres qui ayent bien *colorié*. DE PILES.

COLORIS. s. m. Maniere d'appliquer, de mêler, & de bien placer les couleurs d'un tableau. Art d'imiter la couleur de tous les objets naturels, & de distribuer aux artificielles celle qui leur est la plus convenable, & la plus avantageuse, pour tromper la vuë. DE PILES. Le *coloris* a pour objet la couleur, la lumiere, & l'ombre. FEL. En general le mot *coloris* se prend pour toutes les couleurs ensemble qui composent un tableau : lorsqu'elles sont bien placées, & bien entenduës, l'on dit, que le *coloris en est beau*. Raphaël est de tous les Peintres celui qui a eu le plus beau *coloris*. Le Titien a eu un *coloris* admirable. Tel Peintre a le dessein correct, qui n'a pas le *coloris* assez vif & assez éclatant. Il faut pour faire un beau *coloris*, que le clair ne se precipite pas dans le brun, ni le brun dans le clair, & que deux couleurs ennemies ne se touchent pas immediatement. Après tout le *coloris* ne se dit particulierement que par rapport aux tableaux ; car on ne diroit pas d'un paisage, que le *coloris* en est beau. Le mot de *coloris* a même plus de rapport aux carnations qu'à toute autre chose. FEL.

COLORIS, signifie aussi, le teint rouge & vif d'une personne, qui temoigne son embonpoint, & sa santé.

COLORIS, est aussi un terme de Fleuriste. C'est la couleur vive & brillante d'une fleur. Il y a dans les fleurs plusieurs sortes de *coloris*. Il y a un *coloris* lustré, il y en a un satiné, & il y en a un velouté. Le brillant du *coloris* est charmant dans les fleurs. Plus le *coloris* des tulippes est lustré & satiné, plus il est estimé.

COLORISATION. s. f. Est un terme de Pharmacie, qui se dit des divers changement de couleur qui arrivent aux substances en diverses operations de la nature, ou de l'art, comme par les fermentations, lotions, coctions, ou calcinations, &c.

COLORISTE. s. m. Peintre qui entend bien le coloris. Le Titien a été un des plus grands *Coloristes* qui ayent été au monde. DE PILES.

COLOSSAL, ALE. adj. m. & f. Qui est d'une grandeur gigantesque, & monstrueuse. La figure de St. Christophle de l'Eglise de Paris est *colossale*, & gigantesque. On appelle aussi colonne *colossale*, une colonne d'une prodigieuse grandeur, enfortе qu'elle ne peut entrer dans une ordonnance d'Architecture : elle doit être solitaire, comme la colonne de Trajan. On faisoit aussi des statuës *colossales*. On ne les élevoit que pour les Dieux. Neron le premier fit ériger pour lui une statuë *colossale*. Bergier dit *colossique*. Pline parle d'une statuë *colossique* de Mercure qui avoit 400. pieds de haureur. ID.

COLOSSE. s. m. Statuë d'airain de grandeur énorme, & demesurée, & de la taille d'un Geant. Le *Colosse* de Rhodes étoit une statuë d'Apollon si haute, que les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes. C'étoit une des 7. merveilles du monde. Il avoit 70. coudées de hauteur. Ce fut l'ouvrage de Charés disciple du fameux Lysippe. Il employa 12. ans à le faire. Il tomba 56. ans après qu'il fut élevé, par un tremblement de terre, &c. On compte entre les antiquitez de Rome sept fameux *Colosses* ; deux d'Apollon, deux de Jupiter, un de Neron, un de Domitien, & un du Soleil. Il y en avoit aussi un de Mercure dans les Gaules. On appelle aussi *Colosse*, un bâtiment

Digitized by Google

d'une grandeur extraordinaire, comme les pyramides d'Egypte.

Coloſſe, vient du Grec *kolonein ta oſſa*, *quòd minuat & retundat oculos* ; parcequ'un *Coloſſe* eſt ſi grand, qu'il trouble la vuë : l'œil a de la peine à le conſiderer tout entier à la fois.

On appelle auſſi les hommes de grande taille ; les chevaux, & les animaux d'une grandeur extraordinaire, des *coloſſes* :

Dame Fourmi trouva le ciron trop petit,
Se croyant pour elle un Coloſſe.

LA FONT.

COLOSTRE. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt du lait caillé dans les mammelles des femmes. On donne auſſi ce nom à la maladie que ce lait caillé leur cauſe.

COLPORTER. v. act. Porter à ſon cou, ou ſur ſon dos quelque manne, ou balle de marchandiſes, pour les vendre par les ruës, & par la campagne. Il eſt permis aux Ramoneurs & autres petits Merciers de *colporter* des marchandiſes ; mais non pas de les vendre en boutique hors des Foires.

COLPORTEUR. ſ. m. Marchand qui va vendre ſes marchandiſes par les ruës, & qui les porte dans une manne, ou caſſette pendué à ſon cou. Les *Colporteurs* vendent des images, des étuis, des ciſeaux, des lacets, & autres menuës marchandiſes. On le dit particulierement des crieurs de gazettes, d'Edits, & autres feuilles volantes, qui ſont d'un prompt debit. Par les ſtatuts des Libraires il eſt deffendu aux *Colporteurs* de tenir apprentifs, magazins, ni boutiques, ni imprimerie, ni faire imprimer en leurs noms ; mais ils peuvent ſeulement porter au cou une balle remplie de petits livres qui ne paſſeront pas 8. feuilles brochées, ou reliées à la corde, & imprimées par un Libraire de Paris avec ſa marque.

COLTIE. ſ. m. Terme de Charpenterie. C'eſt un retranchement au bout du château d'avant d'un vaiſſeau, lequel deſcend juſques ſur la platte forme.

COLURE. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Les *colures* ſont deux grands cercles mobiles, qui paſſent par les Poles du monde où ils ſe coupent à angles droits. Ils ſemblent n'être inventez que pour ſoutenir les autres cercles de la Sphere Armillaire. L'un, qui eſt le *colure des Equinoxes*, ſert à marquer les Equinoxes, en coupant l'Ecliptique aux premiers degrez du Belier & de la Balance ; l'autre qui eſt le *colure des Solſtices*, marque les Solſtices, en la coupant aux points du Cancer & du Capricorne. Il paſſe par les Poles de l'Equateur & de l'Ecliptique. Le *colure des Equinoxes* eſt le premier cercle des aſcenſions droites. Ces cercles ſont ainſi nommez de deux mots Grecs : *kolos* ; c'eſt-à-dire, *mutilé* ou *tronqué* ; & *oura*, c'eſt-à-dire, *queuë* : comme paroiſſant avoir la queuë coupée, parcequ'on ne les voit jamais tout entiers ſur nôtre horiſon oblique.

COLYTEA. ſ. f. Plante qui croit auprès du mont Ida ſelon le rapport de Theophraſte, & qui eſt fort differente d'une autre plante qu'on appelle *colutea*, en François *baguenaudier*. Les Auteurs ne conviennent point quelle plante eſt la *colytea* de Theophraſte. Quelques-uns veulent que ce ſoit nôtre épine-vinette, & d'autres le fureau de montagne.

C O M.

COMBAT. ſ. m. Action de ſe battre ; bataille ; attaque offenſive & deffenſive. Un *combat* de Cavalerie ; un *combat* naval ; *combat* à outrance ; un rude *combat* ; un *combat* ſanglant ; un *combat* opiniâtré. Livrer le *combat* ; mener au *combat* ; tenter la fortune du *combat* ; attirer l'ennemi au *combat* ; hazarder le *combat* ; preſenter le *combat*. Fût il la valeur même, & le Dieu des *combats*. CORN. c'eſt-à-dire, le Dieu des Batailles. Le naturel ardent de Mr. le Prince l'a fait croire impetueux dans les *combats*. ST. EV. On dit qu'un a été mis *hors de combat* ; c'eſt-à-dire, terraſſé, ou bleſſé : qu'un vaiſſeau eſt *hors de combat*, lorſqu'il eſt démâté.

COMBAT SINGULIER, duël, ou *combat* d'un ſeul contre un ſeul. *Combat* d'homme à homme. Voyez DUEL. Diſpenſe ma valeur d'un *combat* inegal. CORN. Autrefois on étoit perſuadé que Dieu n'accordoit la victoire qu'à celui qui avoit le meilleur droit : & la deciſion ſe faiſoit par le *combat* en matiere civile auſſi-bien qu'en matiere criminelle. On rapporte que la queſtion, *ſi la repreſentation a lieu en ligne directe*, s'étant preſentée devant le Grand Othon, la deciſion en fut renvoyée à un *combat*, & au ſort des armes. On le pratiquoit particulierement dans les matieres criminelles. On trouve la forme de ces ſortes de *combats* dans l'ancien Coutumier de Normandie, & les ceremonies qui s'y obſervoient. L'accuſateur juroit ſur la verité de ſon accuſation, & l'accuſé lui donnoit le dement : ſur quoy chacun jettoit ſon gage de bataille en Juſtice. Alors on conſtituoit les deux champions priſonniers juſqu'au jour du *combat*. Le mort étoit traîné ſur la claye, comme bien convaincu de crime, & l'on ajugeoit au vainqueur une ſomme ſur les biens du vaincu. Philippe le Bel defendit ces *combats* en 1303. Cependant le Parlement de Paris ordonna un pareil *combat* entre deux Seigneurs par arrêt de l'an 1386. Et en 1547. Henri II. permit que Jarnac & la Châteigneraye combattiſſent en ſa preſence. Le deffendeur avoit le choix des armes, & s'il n'étoit point vaincu avant le coucher du ſoleil, il étoit abſous, & cenſé victorieux. Cet abus étoit autrefois tellement autoriſé, que les Evêques, & les Juges Eccleſiaſtiques ordonnoient le *combat* dans les choſes obſcures, & douteuſes. PASQ. On rapporte qu'Alfenſe Roi de Caſtille ayant voulu abolir le rit Mozarabique, pour introduire l'office Romain, & le peuple s'y étant oppoſé, on convint de terminer le different par un *combat*. On donna un champion à chaque rit ; le champion de l'office Romain fut vaincu. LA FAILLE.

En general le mot de *combat* n'a pas une ſignification auſſi ample que celui de *bataille*. *Combat* ſe dit plûtôt d'un choc, ou d'une action particuliere, que d'une action generale entre deux armées. Ce ne fut pas une bataille ; ce ne fut qu'un *combat*. L'ACAD.

COMBAT, ſignifie auſſi ſimplement un exercice ; un divertiſſement qui imite les *combats* ; comme, une joûte ; un tournoi ; une courſe.

COMBAT, ſe dit auſſi des animaux. Un *combat* de taureaux ; un *combat* de bêtes farouches.

COMBAT, ſe dit auſſi des efforts, & de toutes les actions par leſquelles une choſe en detruit ou en repouſſe une autre. Il y a un *combat* perpetuel entre les qualitez élementaires ; du chaud contre le froid ; de l'humide contre le ſec. Il ſe fait un grand *combat* dans la machine à la ſeparation de l'ame & du corps.

COMBAT, figurément ſignifie, une diſpute ; une conteſtation. Toute cette querelle n'eſt qu'un *combat* d'eſprit ; un *combat* d'injures ; un *combat* de chicanes. Arcas & Palemon formoient un *combat* paſtoral en chantant leurs amours. FONT. Dans les *combats* d'eſprit fameux maître d'eſcrime. BOI. L'Egliſe a beſoin de *combat* pour éprouver ſes forces, & s'accoutumer à vaincre. CL. Il y a des gens ſi ceremonieux, qu'ils livrent un *combat* de civilitez à chaque paſſage. M. SC. On le dit dans un ſens encore plus ſignificatif ; un *combat* amoureux. Elle me deffia à un *combat* d'amour. B. RAB.

COMBAT, figurément, ſignifie auſſi l'effort que l'on fait;

Digitized by Google

fait contre les paſſions ; l'attaque des paſſions & la reſiſtance de la raiſon. La vie du Chretien eſt un *combat* perpetuel. PORT-R. Combien de *combats* avons-nous à ſoutenir contre les tentations du monde ! NIC. Il eſt rare qu'on ſoit tranquillement ſcelerat, & exempt de *combats* intericurs, & d'agitations ſecretes dans le crime. ST. EV. Que je redoute ces durs *combats* où il faut ſoutenir la revolte des ſens, & s'armer contre ſon propre cœur. OF. M.

Cruël, à quels combats *faut-il me preparer ?*
Crui, qu'il m'en a coûté, pour vaincre tant d'amour,
Des combats *dont mon cœur ſaignera plus d'un jour.*
RAC.

COMBATTANT. ſ. m. Celui qui combat, ou qui peut combattre. Une armée de cent mille *combattans.*

Sous couleur de punir un injuſte attentat,
Des meilleurs combattans *on affoiblit l'Etat.* CORN.

COMBATTANT, ſe dit auſſi en plaiſantant de ceux qui ſe battent à coups de poing. Separer les *combattans.* On fut d'avis de jetter deux ou trois ſeaux d'eau ſur les *combattans.* ABL.

COMBATTRE. v. act. & n. Se battre ; *combattre* à coups de poing. *Combattre* ſeul à ſeul. Il a *combattu* ſon ennemi ; & l'a deſarmé.

COMBATTRE, ſe dit auſſi du choc de deux armées, & ſignifie ; donner un combat ; livrer bataille ; en venir aux mains. *Combattre* de pied ferme ; *combattre* enſeignes deployées. Les Princes *combattent* pour la victoire, & les ſoldats pour le Prince. ABL. Si Enée *combat*, c'eſt par neceſſité ; & moins pour vaincre, que pour achever la guerre. LE P. LE B.

COMBATTRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Attaquer ; ſe deffendre : diſputer ; contredire ; reſiſter ; ſoutenir les efforts. *Combattre* une opinion. *Combattre* pour la foy. Il eſt ridicule de *combattre* ſerieuſement les rafinemens, & les illuſions d'une devotion melancolique. M. DE M. Les gens de College s'agitent juſqu'à la fureur, & *combattent* à outrance pour des ſyllabes, & pour des virgules. BELL. Le Saint eut mille tentations à *combattre*. FL. Vous avez long temps *combattu* contre l'injuſtice, & contre la mauvaiſe fortune. LE P. D'OR. L'Evangile eſt un langage que je n'entends plus dès qu'il *combat* ma paſſion & mon attachement. L. D'AB. A' ELOISE. Je me fortifie d'autant plus contre un ennemi que j'aime, que je ſens bien que mon cœur me veut trahir, & ne *combat* qu'à regret. M. SC. Qu'il eſt dur d'avoir à *combattre* ſon devoir contre ſon inclination ! L. D'ELOISE A' AB. Mon cœur aſſez long temps a *combattu* pour toi. CORN. Elle avoit aſſez de vertu pour *combattre* ſa paſſion ; mais elle n'en avoit pas aſſez pour en triompher. VILL.

Ce n'eſt qu'en ces aſſauts qu'éclatte la vertu,
Et l'on doute d'un cœur qui n'a point combattu. CORN.

On dit encore, *Combattre* les difficultez ; *combattre* la mer, les vens, l'orage. *Combattre* la faim, le froid, &c. On dit, qu'un homme ſe forge des chimeres pour les *combattre* ; pour dire, qu'il ſe forge de vaines difficultez dans l'eſprit.

COMBATTRE, ſignifie encore, Balancer ; conſulter avec ſoi-même. Il a long temps *combattu* en lui-même avant que de ſe retirer du monde.

COMBATTU, UE. part. & adj. On dit figurément, Il a l'eſprit *combattu* ; pour dire, agité de diverſes penſées. Une conſcience *combattuë* de remords ; c'eſt-à-dire, tourmentée, dechirée.

COMBE. ſ. f. Vieux mot François qui ſignifioit, *Vallée enfermée entre deux montagnes.* Menage tient qu'il ſignifioit *grotte*, & qu'il vient du Latin *gumba.*

COMBIEN. Adverbe de quantité, & interrogant, pour demander le nombre. *Combien* y a-t-il de gens en cette armée ? *Combien* vaut le b'é ? A *combien* cet homme eſt-il taxé ? *Combien* de fois lui ay-je dit, &c. La repetition exprime encore davantage.

Combien, combien de fois, *de douleurs accablé,*
Par tes ſoins genereux me vit-je conſolé ?
POEME DE L'AM.

COMBIEN, ſignifie auſſi, A quel point. Vous ne ſauriez croire *combien* ce Docteur eſt utile à ſon Egliſe ; *combien* ce pere aime ſes enfans.

Je ſçai combien eſt pur le zéle qui s'enflamme.
Combien *tout ce qu'on dit eſt loin de ce qu'on penſe !*
RAC.

Ce mot vient du Latin *quàm bene.*

COMBIEN, eſt auſſi ſubſtantif. Pourvû que cela m'agrée, nous ne diſputerons pas ſur le *combien.*

COMBIEN QUE, conjonction ; encore que. *Combien que* vous l'ayez deſobligé, il ne laiſſera pas de vous ſervir. Il eſt vieux en ce ſens. L'ACAD.

COMBINAISON. ſ. f. Aſſemblage de pluſieurs choſes. Les animaux ne peuvent prevenir de la *combinaiſon* fortuite de la matiere. ANDRY.

COMBINAISON, ou COMBINATION, ſe dit auſſi de la variation des nombres, des lettres, des ſons en toutes les façons qu'il eſt poſſible. Par ex. la *combinaiſon* de ce vers ſe peut faire en mille vingt & de deux façons.

Tot tibi ſunt dotes, virgo, quot ſidera cœlo.

La *combinaiſon* des 24. lettres de l'Alphabet ſe peut faire en 1391721658311264960263919398102100. façons, comme a montré Mr. Preſtet dans ſon Algebre. Le Pere Merſenne en ſon Harmonie Univerſelle a fait la *combination* des ſons & notes de Muſique juſques à 64. qui eſt contenuë en 90. chiffres.

COMBINER. v. act. Mettre deux à deux.

COMBINER, ſignifie auſſi, Varier, aſſembler les choſes autant de fois qu'elles peuvent être variées. Il faut que les faiſeurs d'Anagrammes *combinent* pluſieurs fois les lettres d'un nom pour y trouver un mot qui faſſe un jeu.

COMBINÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

COMBLAN. ſ. m. Groſſe corde qui ſert à trainer le canon. C'eſt la même choſe que *combleau.*

COMBLE. ſ. m. Le ſommet, le haut, le faîte d'une maiſon. Il a fait rebâtir cette maiſon de fond en *comble.* La ville a été ruinée de fond en *comble.*

COMBLE, ſe dit particulierement du toit, ou de la charpente & de la couverture d'une maiſon. En Orient les maiſons n'ont point de *comble* ; elles ſont couvertes en platte forme : En France on fait des *combles* pointus, ou des *combles* droits ; on en fait auſſi de briſez, ou à la manſarde, qu'on appelle *combles coupez.* On appelle *comble pointu*, celui dont la plus belle proportion eſt un triangle équilateral par ſon profil, & qu'on nomme auſſi *à deux égouts. Comble à pignon*, celui qui eſt ſoutenu d'un mur de pignon en face. *Comble à croupe*, celui qui eſt à deux arrêtiers, & avec un ou deux poinçons. *Comble de pavillon*, celui qui eſt à deux croupes, & à un, ou deux, ou quatre poinçons. *Comble coupé, ou briſé*, celui qui eſt compoſé du vrai *comble*, qui eſt roide, & de faux *comble*, qui eſt couché, & qui en fait la partie ſuperieure. *Comble en dôme*, celui dont le plan eſt rond, ou ovale, & le profil en pente droite. *Comble à l'Imperiale*, celui dont le contour eſt en maniere de talon renverſé. *Comble plat*, celui qui n'eſt pas plus haut que la proportion d'un fronton triangulaire. *Comble à potence*, une eſpece d'appentis fait de deux, ou pluſieurs demi-fermes d'aſſemblage, le tout porté ſur le mur contre lequel il eſt adoſſé. *Comble en patte d'oye*, une eſpece d'auvent à pans, & à deux, ou trois arrêtiers pour couvrir un puits, un preſſoir. *Comble*

Digitized by Google

entrapeté, ou *entrapezé*, celui qui ayant une large base, est coupé pour en diminuer la hauteur, & couvert d'une terrasse de plomb un peu élevée vers le milieu, où il y a d'espace en espace des trapes, qu'on leve pour donner du jour à un corridor, ou autre piece interposée. Les pignons s'appelloient autrefois *combles* ou *combres*; & ils ont été ainsi nommez, à cause qu'ils étoient couverts de chaume, *à culmis vel calamis*, selon le remoignage de Servius.

COMBLE, se dit figurément, & signifie, le faîte; le plus haut degré; le dernier, ou le plus haut point. Parvenir au *comble* des honneurs; être au *comble* de ses desirs; au *comble* de la joye; porter la gloire humaine jusqu'au *comble*. Ft.

Au comble *des grandeurs où vous êtes monté.* CORN.

Au comble *des douleurs tu m'as fait arriver.* RAC.

Dans toutes les disgraces c'est le *comble* de l'infortune que d'avoir toûjours été heureux. OE. M. Le *comble* de la misere c'est de ne la sentir pas. NIC. On eût dit qu'Orius n'étoit monté au *comble* de la gloire, que pour exposer davantage son renversement aux yeux de tout le monde. HERMAN.

Mais c'eſt où peut monter la derniere fureur,
D'être au comble *du crime, & n'en voir pas l'horreur.*
QUI.

Et par les ennemis un genie excité,
Au comble *de ſon art eſt mille fois monté.* BOI.

On dit figurément, qu'un homme est *ruiné* de fond en *comble*; pour dire, qu'il est ruiné, & perdu sans ressource.

COMBLE. adj. m. & f. se dit aussi d'une mesure pleine, & de par dessus les bords. Il ne se dit que des mesures de choses seches. Le blé se vend à mesure rase, & l'avoine à mesure *comble*. En quelques lieux on donne le grain au Meûnier à mesure rase, & il le doit rendre à mesure *comble*.

On dit figurément, d'une longue suite d'offenses & de crimes, qui oblige Dieu, ou le Prince à en venir à des châtimens, que la mesure est *comble*. La mesure de leurs pechez étoit *comlle*. PORT-R.

COMBLE, en termes de Blason, se dit d'un chef retressi, comme les hameides sont des fasces retressies.

On dit au Manege, qu'un cheval a le pied *comble*, lorsqu'il a la sole arrondie par dessous, enforte qu'elle est plus haute que la corne.

COMBLEAU. Terme d'Artillerie, qui se dit du cordage propre à tirer le canon. Il est long de 15. toises, gros de quatre pouces & demi de tour, & pese environ 70. livres.

COMBLEMENT. s. m. Ce mot ne se trouve que dans Pomey pour signifier l'action de combler.

COMBLER. v. act. Remplir un creux, un vuide; mettre dans un vaisseau autant qu'il peut contenir. On a *comblé* ce puits. Les ruines du rempart ont *comblé* le fossé. *Combler* des retranchemens; *combler* des lignes. Les vallées se *comblent* insensiblement. *Combler* la mesure; *combler* le boisseau.

Ce mot vient de *cumulare*.

COMBLER, signifie figurément, Donner en abondance; charger; remplir. *Combler* de biens & d'honneurs; *combler* de bienfaits, & de presens; être *comblé* de gloire; *combler* quelqu'un de civilitez; *combler* d'opprobre. Celui qui est *comblé* de joye, trouve que le temps coule avec precipitation. MALEB. Il faut reconnoître la main invisible qui nous *comble* de biens, & qui se cache à nôtre esprit sous les choses sensibles. ID. La Fortune est si aveugle que parmi la foule où il n'y a qu'un Sage, il ne faut pas s'attendre qu'elle aille le demêler pour le *combler* de ses faveurs. L. D'ELOISE A' AB.

COMBLER, figurément signifie aussi, Achever de remplir; porter au dernier point. Cette perfidie acheva de *combler* la mesure. Mes crimes deformais ont *comblé* la mesure. RAC.

COMBLÉ, ÉE. part. pass. & adj.

COMBLETTE. s. f. Terme de Chasse, qui se dit de la fente du pied du cerf.

COMBOURGEOIS. s. m. Terme de Marine. C'est celui qui a part avec un autre à la proprieté & aux agreils d'un navire. Quand le Maître est *combourgeois*, les autres associez ne sont point responsables de sa baraterie.

COMBRIERE. s. f. Terme de Marine. C'est un filet dont on se sert sur les côtes de Provence pour prendre des thons, palamides, & autres grands poissons.

COMBUGER. v. act. Terme de Marine. *Combuger* des futailles, c'est les remplir d'eau pour les imbiber.

COMBUSTIBLE. adj. m. & f. Qui est disposé à brûler; facile à s'enflammer. La poudre à canon est fort *combustible*. Les metaux se peuvent fondre; mais ils ne sont pas *combustibles*.

Ce mot vient de *comburo*, *combustus*.

COMBUSTION. s. f. Division, dissention, discorde, trouble. Ce mot ne s'employe qu'au figuré, & point au propre. Pendant la Ligue toute la France étoit en *combustion*. Les mauvais rapports mettent les familles en *combustion*.

COMEDIE. s. f. Poëme dramatique; Piece de theatre composée selon les regles de l'Art, soit en vers, soit en prose. Sous le nom general de *Comedies* sont comprises les Tragedies, & les Pastorales aussi bien que les *Comedies*, sans distinction. Aller à la *Comedie*: jouër la *comedie*: le sujet, l'intrigue, le nœud, le denoûement d'une *Comedie*. La *Comedie* est le delassement des grands hommes, le divertissement des gens polis, & l'amusement du peuple. ST. EV. Les *Comedies* de Corneïl'e ont un caractere Romain, & je ne sçay quoy d'heroïque qui leur est particulier: & les *Comedies* de Racine ont quelque chose de fort touchant, & ne manquent guéres d'imprimer les passions qu'elles representent. BOU. La *Comedie* purgée de la turpitude des spectacles, & rectifiée sur le plan d'Aristote, est un amusement agreable, qui n'a rien de pernicieux. BOURS. Dans ce siecle corrompu la *Comedie* est un divertissement, & un spectacle qui se peut allier avec la devotion. NIC. St. Augustin s'accuse de s'être laissé attendrir à la *Comedie*. PORT-R. La *Comedie* est dangereuse pour un cœur mal gueri de l'amour. CORN. La *Comedie* inspire le desir d'aimer, & d'être aimé, & elle apprend le langage des passions. NIC. Le danger de la *Comedie* est qu'on y fait paroître bien souvent le vice aussi aimable que la vertu. OE. M.

COMEDIE, plus particulierement, & à la rigueur signifie, une Piece dramatique en vers, ou en prose, qui represente une action de la vie humaine, laquelle n'a rien de funeste ni de tragique. Quelques-uns contestent à la *Comedie* le nom de Poëme, sous pretexte qu'elle n'a ni majesté, ni élevation: c'est une pure conversation. DAC. La *Comedie* est une image de la vie commune. LE P. R. La *Comedie* est un poëme ingenieux pour reprendre les vices, & les rendre ridicules. BOURS. Aristote a defini la *Comedie*; une imitation des plus mechans hommes dans le ridicule. Corneille n'a nullement approuvé cette definition; car il pretend que les actions des Rois mêmes y peuvent entrer, pourvu qu'il s'agisse simplement ou d'une intrigue d'amour, ou d'interêt d'Etat, sans aucun danger considerable. Il ajoûte qu'un poëme où il n'y a bien souvent d'autre peril à craindre que la perte d'une maîtresse, n'a pas droit de prendre un nom plus relevé que

Digitized by Google

que celui de *Comedie* : il a seulement joint à ſes *Comedies*, où il introduit de grands perſonnages, une épithete pour les diſtinguer des *Comedies* ordinaires. Il les appelle *Comedies Heroïques*, ou *Tragi-Comedies*. Mr. Dacier blâme fort cet expedient. Il maintient que la *Comedie* ne ſouffre rien de grave & de ſerieux, à moins que l'on n'y attache le ridicule ; parceque le comique, & le ridicule ſont l'unique caractere de la *Comedie*. On peut diſtinguer deux ſortes de *Comedies*. Les unes retiennent quelque choſe de la gravité, de la bienſeance, & de l'honnêteté de la Tragedie, & ſont compoſées ſelon les regles du poëme dramatique. Voyez DRAMATIQUE. Elles ſont propres à corriger, & à rectifier les mœurs par le plaiſant, & le ridicule ; ce qui doit être le but de la *Comedie* : par ex. le Miſanthrope. Les autres ont bien plus pour but de faire rire que d'inſtruire le ſpectateur : comme les Plaideurs de Racine. Ces ſortes de pieces, d'ordinaire ſans regles, ſont des imitations de la vie du petit peuple. On y fait entrer des proverbes, des jeux de mots, des quolibets, & des bouffonneries. Telles étoient les *Satyres* & les *Atellanes* des Latins. C'eſt ce qu'on appelle la *petite piece*, ou la *petite Comedie*. Ariſtophane lui-même, & Plaute n'ont point dedaigné de divertir la populace par ces pieces trop comiques. Moliere s'eſt auſſi abbaiſſé juſques-là ; & après avoir plû aux honnêtes gens, il voulut auſſi rejouir le parterre. DAC. La *Comedie Italienne* ſur nos theatres n'eſt qu'une bouffonnerie. ST. EV. La *Comedie Italienne* ne plaît que parcequ'on l'a diſpenſée du ſens commun. LE CH. D'H.

Le premier plan de la *Comedie Françoiſe* eſt dû à Jodelle. Il compoſa une piece qu'il intitula *La Rencontre*, & elle fut repreſentée avec beaucoup d'applaudiſſement en preſence de Henri II.

Alors Jodelle heureuſement ſonna
D'une voix humble, & d'une voix hardie,
La Comedie *avec la Tragedie :*
Et d'un ton double, ores bas, ores haut,
Remplit premier le François eſbarbaut.
RONSARD.

Après Jodelle peu de Poëtes s'appliquerent à cultiver la *Comedie*. Le Baïf produiſit enſuite une *Comedie* ſous le nom de *Taille bras*. PASQ. On a depuis bien perfectionné la *Comedie Françoiſe* ; & Moliere peut être comparé, ou preferé aux Anciens.

A cauſe des divers changemens qui arriverent chez les Grecs à la *Comedie*, on a diſtingué, *La vieille*, la *moyenne*, & la *nouvelle Comedie*. La *vieille*, où il n'y avoit rien de feint ni dans le ſujet, ni dans les Acteurs. La *moyenne*, où les ſujets étoient veritables, & les noms ſuppoſés ; & la *nouvelle*, où tout étoit inventé ; le ſujet, & les noms. DAC. La Tragedie, & la *Comedie* ne furent d'abord qu'une ſeule & même choſe. La Tragedie doit ſon origine, & ſon commencement aux Dithyrambes, & la *Comedie* aux chanſons obſcenes que l'on chantoit en l'honneur du Dieu Bacchus. *Comedie*, ſignifie *chanſon de village*. Mais après que le grave & le ſerieux furent ſeparez du burleſque, on s'attacha au premier, & on negligea le dernier. La *Comedie* demeura groſſiere, & dans ſon premier chaos, ou ne reçût que des changemens mediocres, pendant que la Tragedie fit de très-grands progrés. Après que la Tragedie eut reçû ſa perfection, on penſa à cultiver la *Comedie*. Dans la vieille *Comedie* on repreſentoit ceux que l'on vouloit jouër ſous leur propre viſage, & on y reprenoit publiquement les vices, ſans épargner les perſonnes. Cette liberté deplut, & l'on defendit de nommer les perſonnes qu'on jouoit. Alors les Acteurs ſuppoſerent des noms ; mais ils deſignoient, & peignoient ſi bien les perſonnes qu'on les reconnoiſſoit ſans peine ; c'eſt ce qu'on appelle la *moyenne Comedie*. Elle fut en vogue juſqu'au temps d'Alexandre. On peut en voir des exemples dans les dernieres pieces d'Ariſtophane, qui fut un des principaux Poëtes de la *moyenne Comedie*. On fut encore obligé de reprimer cette licence ; & cette reforme donna lieu à la *nouvelle Comedie*, qui ne porta ſur le theatre que des aventures feintes, & des noms inventez. Menandre eſt appellé le *Prince de la nouvelle Comedie*. Alors la *Comedie* devint une imitation de la vie commune, & ce fut la perfection de la *Comedie* parmi les Grecs.

Des ſuccés fortunez, du ſpectacle tragique
Dans Athenes naquit la Comedie *antique :*
Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaiſans,
Diſtilla le venin de ſes traits mediſans. BOI.
Enfin de la licence on arrêta le cours :
Le Theatre perdit ſon antique fureur ;
La Comedie *apprit à rire ſans aigreur.* ID.

La *Comedie* a eu les mêmes commencemens en Italie qu'en Grece. Elle y commença auſſi par des mots libres, des railleries groſſieres, des danſes & des poſtures deshonnêtes. On y mêloit ce qu'on appelloit *vers Feſcennens*, & *vers Saturniens*. On compoſa auſſi des *Satyres* qui étoient comme des ébauches du Poëme dramatique. Quand les Romains ſe furent appliquez à lire les Ouvrages des Grecs, ils apprirent d'eux les regles de la *Comedie*, & du Poëme dramatique. Leurs Poëtes s'exercerent à cette ſorte de compoſition vers l'an 500. de Rome. Plaute & Terence ſont les ſeuls Poëtes Comiques qui nous reſtent. Plaute imita la *vieille Comedie*, & Terence la *nouvelle Comedie* des Grecs. Les Latins appelloient *palliata* les *Comedies* dont le ſujet étoit tiré des Grecs, & *togata* celles qui étoient faites ſur des ſujets Romains. Voyez Mr. Dacier. Il ne nous reſte aucune de ces *Comedies* qu'ils nommoient *togatæ*.

COMEDIE, ſignifie auſſi l'art de compoſer ou de repreſenter des *Comedies*. Corneille entendoit bien la *Comedie*. Moliere a excellé dans la *Comedie*. Cet homme a du genie pour la *Comedie* ; c'eſt-à-dire, pour bien repreſenter & bien jouër la *Comedie*.

COMEDIE, ſe dit par extenſion de toute action feinte, ou deguiſée ; du rolle, & de la figure que chacun fait dans le monde. Les Comediens ne ſont pas les ſeuls dans le monde qui jouënt la *comedie*. P. COM. La vie de l'homme ſemble une *Comedie* dirigée par la Fortune : elle donne à chacun le perſonnage qu'elle veut : à l'un celui d'un Monarque, ou d'un Faquin ; à l'autre celui d'une jeune beauté, ou d'une vieille ridicule ; car dans une *Comedie*, il faut qu'il y ait de tout. ABL. L'amitié n'eſt plus qu'une *Comedie* : elle n'eſt qu'en geſtes, ou en grimaces. ST. EV. Les hypocrites ſe moquent interieurement de la Religion, & en font une *comedie*. OF. M. La vie des Courtiſans eſt une *comedie* perpetuelle ; ils ſont toûjours ſur le theatre, & ne quittent gueres le maſque. BELL. Le monde eſt une *comedie* ; chacun y joué ſon rôlle. On y voit à tous momens des changemens de ſcene, & d'Acteurs. ST. EV.

COMEDIE, ſignifie auſſi un ſimple divertiſſement : une aventure ; ou une action plaiſante, & rejoüiſſante. Cet homme eſt un fou qui donne la *comedie* à tout le monde ; c'eſt-à-dire, qui apprête à rire tout le monde ; dont le monde ſe moque, & ſe divertit.

COMEDIEN, IENNE. ſ. m. & f. Qui fait profeſſion de repreſenter, & de jouër des Comedies en public, & pour de l'argent. Les *Comediens* du Roi. Des *Comediens* de Province, ou de campagne.

Ce mot eſt formé du Grec *o kata komas adon* ; c'eſt-à-dire, chantant, & recitant des pieces par les bourgades, comme faiſoient les premiers *Comediens*. La raiſon eſt qu'avant Theſpis la Comedie n'étoit qu'un tiſſu

& contes bouffons ; les Acteurs ou *Comediens* qu'il proſtituoient tout barbouillez de lie ſur des charrettes, ne diſoient que des injures, ou divertiſſoient le ſpectateur par quelque raillerie groſſiere, ou par quelque chanſon obſcene. Eſchyle les habilla plus honnêtement, leur chauſſa le brodequin, & les fit monter ſur un theatre au lieu de charrette.

COMEDIEN, ſignifie auſſi, Declamateur. Je hais un Orateur qui fait trop le *Comedien*. LE P. R.

On dit figurément d'un hypocrite, d'un homme qui ſçait bien jouër ſon perſonnage ; qui ſçait feindre ; qui ſçait bien ſe contrefaire ; qui ſçait diſſimuler, & deguiſer ſes ſentimens, que c'eſt un bon *Comedien*. De même on dit d'une femme qui n'étant pas fort reguliere, a un exterieur modeſte, & fait la prude ; je n'ay jamais vû une ſi grande *Comedienne*. BOU. Il eſt de grands *Comediens* de vertu. OF. M. Quelque grave qu'on ſoit, il faut être un peu *Comedien* dans le monde. P. COM. Tous les ſucceſſeurs de Zenon & de Diogene ne ſont que des *Comediens*, & ne ſe font valoir que par leurs barbes, & leurs manteaux. MAU. Le Duc de Guiſe dit dans ſes Memoires, que le Pape Innocent X. étoit un grand *Comedien*, qui pleuroit quand il vouloit. Ne vous fiez pas à ceux qui n'aiment la vertu que pour la reputation qu'elle donne : ce ſont des *Comediens* qui changent d'habits ſelon les rôles differens qu'ils ont à jouër. DELL.

COMEDIEN, IENNE, adj. m. & f. Qui reſſemble, ou qui convient à un *Comedien*. Il ne ſe dit que dans un mauvais ſens. Une éloquence *comedienne*. Un ancien Poëte a dit des Grecs, que c'étoit une nation bien *comedienne*.

COMETE. ſ. f. Corps celeſte ; étoile lumineuſe, qui a une ſphere d'une ſi vaſte étenduë, qu'elle paſſe d'un tourbillon dans un autre : quand elle s'approche de nous, dans la partie la plus baſſe de ſon ciel, elle ſe rend viſible ; & quand elle s'en éloigne, elle eſt inviſible à nôtre égard. Les *cometes* ſont au deſſus de la lune, & dans la region des planetes, étant elles-mêmes une eſpece de planetes qui decrivent de plus grands orbes par un mouvement perpetuel. Ainſi leurs corps eſt ſolide, & elles tirent leur ſplendeur de la lumiere du ſoleil qu'elles reflechiſſent. NEWTON. Une *comete* a cela de particulier qui la diſtingue des autres Aſtres, qu'elle eſt accompagnée d'une longue traînée, ou de certains rayons de lumiere, qui eſt toûjours oppoſée au ſoleil ; & qui s'affoiblit en s'éloignant : ces rayons ſont apparemment reflechis par le corps de la *comete* : ainſi on appelle *comete à longue barbe*, ou *comete barbuë*, celle qui eſt orientale au ſoleil, & qui ſe leve devant lui ; car alors cette lumiere marche devant le corps de la *comete* en guiſe de barbe. *Comete caudée*, ou à longue queuë, celle qui eſt occidentale, & qui paroît après le ſoleil couché ; car alors le corps de la *comete* precede cette traînée : & *comete à la roſe*, autrement *chevelûë*, celle qui paroît lorſque le ſoleil & la *comete* ſont diametralement oppoſez, & que la terre eſt entre deux ; car alors cette traînée eſt cachée derriere le corps de la *comete*, & il ne paroît que quelque peu de rayons autour d'elle en forme de chevelure. Un peu avant que la *comete* ceſſe de paroître, ſa grandeur apparente diminuë, & ſa lumiere diminuë peu-à-peu. Les *cometes* tournent d'Orient en Occident autour de la terre, & ſemblent decrire un cercle parallele à l'Equateur. Deſcartes pretend que les *cometes* ſoient des aſtres qui roulent autour d'un autre ſoleil dans un autre tourbillon du monde, qui s'approchent quelquefois de celui-ci, & alors ils paroiſſoient ; & qui s'en éloignoient enſuite, & alors ils diſparoiſſent. Les Aſtronomes ont obſervé que les *cometes* n'ont aucune parallaxe ſenſible, & ils en ont conclu, qu'elles ſont même au deſſus de Saturne. Selon Mr. Bernoulli les *cometes* ſont des ſatellites qui tournent autour d'une plus grande planete, qui nous eſt inviſible à cauſe de ſon éloignement, & nous n'appercevons ces ſatellites que quand ils ſont dans leur perigée, ou proche de là. Mr. Caſſini pretend auſſi que les *cometes* decrivent des cercles prodigieuſement excentriques à la terre, enſorte que nous ne pouvons voir ces aſtres que dans une très-petite partie de leur revolution. Hors de là ils vont ſe perdre dans des eſpaces immenſes où ils ſe deroberent à nos yeux, & à nos lunettes. Cette partie de leur cercle qui eſt la plus proche de nous, Mr. Caſſini la fait paſſer entre les cercles de Venus & de Mars ; quand il a pu decouvrir par la parallaxe la diſtance des *cometes*, comme de celles de 1652. & 1680. il les a trouvées dans cet eſpace du ciel. Si elles ſont plus loin, elles n'ont point de parallaxe ſenſible. Hevelius a pretendu que les *cometes* peuvent être engendrées des vapeurs, & des exhalaiſons celeſtes émanées des planetes, & du ſoleil même. Mr. Petit le refuta (en 1665.) & ſoutint que les *cometes*, à en juger par la regularité de leurs mouvemens, ſont des corps qui ont été créez avec les autres aſtres, & qui ont leurs periodes certaines comme les autres grands corps de l'Univers. Mr. Hartſoeker eſt à peu-près du ſentiment de Hevelius ſur la nature des *cometes*. Il tient que c'eſt un globe, ou une maſſe de matiere, qui ſort & qui ſe detache du ſoleil, & que par là il eſt aiſé d'expliquer tous les differens phenomenes des *cometes*. Mr. Caſſini conjecture encore que les *cometes* ont leurs retours reguliers, & que celles de 1577. de 1680. de 1652. & de 1698. ſont les mêmes ; parceque l'orbite de ces quatre *cometes* coupoit l'Ecclyptique ſous le même angle, que les nœuds étoient aux mêmes points de l'Ecclyptique, & que leur viteſſe apparente au perigée étoit la même ; cette exacte conformité eſt une preuve très-forte en Aſtronomie. Quoyqu'il en ſoit, les apparitions des *cometes* ſont aſſez frequentes. On en compte ſept depuis l'an 1298. juſqu'à l'an 1314. & vingt-ſix depuis l'an 1500. juſqu'à l'an 1543. Il en parut quinze ou ſeize depuis 1556. juſqu'en 1597. Ce n'eſt pas une choſe fort rare que d'en voir deux dans une même année. On en vit quatre enſemble en 1529. & on en remarqua huit ou neuf pour la ſeule année 1618. Le peuple n'a apperçu que la *comete* de 1680. depuis celle de 1665. mais les Aſtronomes en ont obſervé d'autres en 1668. 1672. 1676. & 1677. Il parut une *comete* en Septembre 1698. Le 19. de Fevrier 1699. Mrs. de l'Academie Royale obſerverent une *comete*. C'étoit une étoile nebuleuſe de la troiſiéme grandeur. Elle étoit proche du cercle polaire, & au deſſus de la tête du Chartier. On reconnut qu'elle marchoit avec tant de rapidité qu'en un jour elle parcouroit ſept degrez. Enfin on ne connoit gueres quel eſt le mouvement des *cometes*. Elles dirigent quelquefois leur cours d'Occident en Orient, comme les Planetes ; quelquefois d'Orient en Occident, & tantôt du Septention au Midi. GREGORY.

C'eſt une erreur populaire, que les *cometes* ſoient des cauſes, ou des preſages de malheurs. L'apparition des *cometes* ne doit épouvanter perſonne. Voyez ſur cela les *Penſées diverſes* de Mr. Bayle ſur la *comete* de 1680. Un Philoſophe, au rapport d'Origene, avoit fait un Traité pour prouver, que les *cometes* avoient toûjours preſagé des bonheurs. Quelques-uns pretendent que ſi les *cometes* ne ſont pas des preſages des évenemens, elles en peuvent être des cauſes phyſiques. La raiſon eſt que les *cometes* occupant une ſi vaſte partie du ciel, communiquent à la matiere qu'elles rencontrent, des mouvemens fort differens de ceux qu'elle avoit auparavant : or il peut arriver des changemens dans le monde par

Digitized by Google

par les agitations, & les alterations que produit l'influence de la *comete*. BEN.

Ce mot vient du Grec *komitis*, *qui a une longue chevelure*.

COMETE, en termes de Blaſon, eſt une étoile qui a une queuë flamboyante, ou ondoyante. On la peint d'ordinaire à huit rais. Quelques-uns appellent auſſi *cometes*, des étoiles à ſeize rais, quoyque ſans chevelure & ſans queuë. On leur donne auſſi les épithetes de *caudées* & de *chevelées*. On dit, qu'elle eſt *herissée*, lors qu'entre les rais il y a de la lumiere qui paroit par de petits traits.

COMETE. Jeu de Cartes.

L'aimable Iris, qu'on ne peut trop louër,
Me propoſa l'autre jour de jouër
Un Madrigal, en cent points de Comete. AB. REGN.

COMETE', E. adj. Terme de Blaſon. C'eſt un rayon ondoyant comme celui de la Comete à longue queuë. On diſtingue les pals *cometez* des flamboyans, en ce que les *cometez* ſont mouvans du chef, & les flamboyans de la pointe en haut. Une faſce *cometée*, &c.

COMICES. ſ. m. pl. Aſſemblée de tout le Peuple Romain dans le champ de Mars, qui étoit hors de la ville de Rome. Elle ſe faiſoit ou pour élire des Magiſtrats, ou pour traiter des affaires les plus importantes de la Republique. Il y avoit certains jours fixes pour ces ſortes d'aſſemblées qu'on appelloit *comitiaux*, & ils ſont marquez par un C dans le Calendrier de Jules Ceſar. On appelloit *Comices Conſulaires*, l'aſſemblée où il s'agiſſoit de créer des Conſuls: les autres *Comices* prenoient de même le nom du Magiſtrat dont on faiſoit l'élection, ſoit d'un Preteur, ſoit d'un Tribun &c. On diſtinguoit trois ſortes de *Comices*: Comitia *curiata*, *centuriata*, & *tributa*; c'eſt-à-dire, ſelon que le peuple opinoit, & donnoit ſon ſuffrage ou par curies, ou par centuries, ou par tribus. Les *Comices* les plus ſolennels, & qu'on appelloit *grands Comices*, étoient ceux où l'on opinoit par centuries: on y éliſoit les Grands Magiſtrats; comme les Conſuls, les Preteurs, les Cenſeurs. Ils furent établis par le Roy Servius Tullius l'an de Rome 190. Denys d'Halicarnaſſe a obſervé, que dans les *Comices par curies* le Peuple avoit toute l'autorité, & dans les *Comices par centuries* les riches l'emportoient de beaucoup ſur le Peuple. En effet les cent quatre-vingt treize centuries qui compoſoient les *Comices*, ou l'aſſemblée du Peuple, étoient diviſées en ſix claſſes. La premiere claſſe étoit de cent centuries, & il falloit avoir cent mille eſterces vaillant pour y être enrollé. Il en falloit ſoixante quinze pour la ſeconde de vingt centuries. Pour la troiſiéme de vingt centuries, cinquante mille. Pour la quatriéme de vingt & deux centuries, vingt cinq mille. Pour la cinquiéme, qui étoit de trente centuries, onze mille. La ſixiéme, d'une ſeule centurie, étoit celle des Pauvres qui ne payoient aucun cens, & qu'on appelloit *Proletarii*, ou *capite cenſi*. C'étoit la plus nombreuſe. Or comme il ne falloit que quatre-vingt dix-ſept centuries pour former un decret du Peuple à la pluralité des voix, il en reſulte que les plus riches, & les plus puiſſans étoient les maîtres des deciſions de l'Aſſemblée. Originairement, & avant les *Comices par centuries* il n'y avoit que les *Comices par curies*, où tout le Peuple donnoit ſon ſuffrage par tête, & non point par rapport aux cens & aux facultez. Tout étoit égal, & il n'y avoit aucune difference entre les riches, & les pauvres; entre les Patriciens, ou les Senateurs, & le ſimple Peuple. Dans ces *Comices par curies* on éliſoit les petits Magiſtrats. L'an 263. de Rome l'on établit une troiſiéme forme de *Comices*, qu'on appella *Comices par tribus*. C'eſt une queſtion entre les Sçavans, de ſçavoir, ſi les *Comices par curies* étoient compoſez des trente curies anciennes, ſelon la diviſion du Peuple faite par Romulus en trois tribus, & de chaque tribu en dix curies, ou ſimplement de tous les habitans de Rome. C'eſt encore une queſtion, ſi *ces Comices par curies* étoient les mêmes que les *Comices par tributa*. Selon l'opinion commune, les *Comices par curies* & les *Comices par tribus* ſont les mêmes, & il n'y avoit nulle difference entre les *curies*, & les *tribus*. Quelques-uns pretendent, que les *Comices par tribus* n'étoient compoſez que du ſimple Peuple, & que cette ſeparation fut faite après une revolte du Peuple, qui voulut avoir des *Comices* dont les Senateurs, les Patriciens & les Chevaliers fuſſent exclus. Les Tribuns du Peuple les convoquoient, & y preſidoient. Dans ces *Comices par tribus* l'on éliſoit les Tribuns du Peuple, & les Edilles. Les reſolutions de ces aſſemblées s'appelloient *plebiſcita*: pour les diſtinguer des *loix* qui ſe faiſoient dans les aſſemblées de tout le Peuple ſans diſtinction, & dans les *Comices par curies* ou *par centuries*. Quand le Tribun du Peuple convoquoit les tribus il y appelloit toutes les tribus, & ruſtiques & urbaines: & dans ces *Comices* le Peuple opinoit par tribus; & dans chaque tribu l'on opinoit par têtes: enſorte que le plus grand nombre des voix dans chaque tribu formoit le ſuffrage de la tribu; & le ſuffrage du plus grand nombre de tribus formoit la deciſion de toute l'aſſemblée. D'autres, & nommément Du Moulin, ſoutiennent que les *Comices par tribus* étoient compoſez de tout le Peuple de la ville & de la campagne, & que les Patriciens y étoient confondus avec le petit Peuple. La difference qu'il met entre les *Comices par curies*, & les *Comices par tribus*, c'eſt que les *Comices par curies* n'étoient compoſez que des anciens citoyens de la ville, & de la campagne de Rome; qu'ils étoient convoquez par ordre du Senat, & que les Senateurs y preſidoient: au lieu que les *Comices par tribus* étoient compoſez de la foule du Peuple, & de la campagne d'Italie, & qu'ils étoient convoquez par les tribus qui y preſidoient. Quoyqu'il en ſoit, les *Comices par tribus* ont été d'un très-frequent uſage pendant la Republique. Au reſte les *Comices* furent abolis par Tibere.

COMICE, c'étoit auſſi le lieu où le Peuple s'aſſembloit à Rome.

COMIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Comedie, dans le premier ſens qu'on a donné au mot *Comedie* dans le ſecond article. Un ſujet *comique*; Piece *comique*. Le Magiſtrat ne donna que fort tard des chœurs *comiques*. DAC. Plaute & Terence ſont les modéles des Poëtes *comiques*. ID. Ceſar appelloit *vis comica*, le jeu, & la vivacité de l'intrigue, & de l'action des pieces *comiques*. Il trouvoit que cette *force comique* manquoit à Terence. ID.

COMIQUE. ſ. m. Poëte qui a compoſé des Comedies, ou la Comedie même. De tous les *Comiques* Latins il ne reſte que Plaute, & Terence. Il faut dans le *Comique* une plus grande varieté de mœurs que dans le tragique. ST. EV.

Le Comique, *ennemi des ſoupirs & des pleurs,*
N'admet point en ſes vers de tragiques douleurs. BOI.
Que la nature donc ſoit votre étude unique,
Auteurs, qui pretendez aux honneurs du Comique. ID.

COMIQUE, adj. m. & f. Dans le ſecond ſens du mot *Comedie*, ſignifie; plaiſant; riſible; burleſque; bouffon; facetieux. Piece *comique*. L'Hiſtoire *comique* de Francion. Le Roman *comique* de Scarron. Les Quolibets & les Proverbes ne ſont bons que dans une Piece *comique*. BOU.

COMIQUE, ſe dit encore de tout ce qui eſt rejoüiſſant & divertiſſant dans le burleſque; propre à faire rire. Une querelle *comique*. Une aventure *comique*. Avoir une mine *comique*. LA BR. Tel qui affecte un grand ſerieux eſt plus *comique* qu'il ne penſe. P. COM.

Digitized by Google

COMIQUE, se dit auſſi au ſubſtantif dans le même ſens. M. n'eſt bon que pour le *comique*. Moliere joüoit le *comique* de toutes ſes pieces; c'eſt-à-dire, le rolle *comique*. Je n'approuve que le *comique* qui eſt épuré des équivoques, qui eſt pris dans la nature; qui fait les ſages, & les honnêtes gens. LA BR.

COMIQUEMENT. adv. D'une maniere comique. Repreſenter un ſujet *comiquement*; dire & faire les choſes *comiquement*.

COMITE. ſ. m. Officier de galere qui commande la chiourme, & qui a le ſoin de faire ramer les forçats. Les *Comites* ne ſont point chiches de coups de bâtons. Quelques-uns derivent ce mot de *comes*; d'autres de *commiſſus*.

COMITE'. ſ. m. ou COMMITTE'. Terme de l'Hiſtoire d'Angleterre. On appelle *Petit Comité* un bureau compoſé d'un certain nombre des membres du Parlement, commis pour examiner une propoſition, ou un bill, ou faire rapport d'une requête, ou d'un procés à la Chambre. On dit, que toute la Chambre eſt changée en *Grand Comité*, lorſque chacun des membres de la Chambre a droit de parler, & de repliquer tant qu'il lui plait: la matiere dont il s'agit eſt ainſi miſe en conteſtation, & en deliberation; mais quand la Chambre n'eſt plus en *Grand Comité*, l'on opine regulierement, & il n'eſt permis à chaque membre de parler qu'une ſeule fois.

COMMA. ſ. m. Terme de Grammaire. C'eſt une eſpece de ponctuation qui ſe marque avec un point & une virgule au deſſous. Il faut faire une pauſe plus longue que la virgule, & moindre que celle des deux points. Les Latins l'appellent *inciſum*. *Komma* eſt un mot Grec qui vient de *kopto*, *feco*.

COMMA, en termes de Muſique, eſt environ la dixiéme partie d'un ton, ou l'intervalle par lequel un demi-ton parfait ſurpaſſe l'imparfait, ou le ton parfait ſurpaſſe l'imparfait. Il n'eſt en uſage que dans la theorie de la Muſique pour faire voir la juſteſſe des conſonances; car dans la pratique cette diviſion n'eſt point ſenſible à l'oreille. Chaque ton mineur contient dix *comma*. La proportion du *comma* majeur dans la proportion des nombres eſt de 80. à 81. Celle du *comma* mineur eſt de 2025. à 2048. Voyez Merſenne & Salomon de Caux.

COMMA. ſ. m. Oiſeau d'Afrique. Il a le cou verd, les ailes rouges, & la queuë noire.

COMMANDANT. ſ. m. Signifie en general, un Officier de guerre qui commande ou un détachement, ou un parti, ou dans un poſte pour le garder. Quand les ſoldats font du deſordre il faut s'en plaindre au *Commandant*.

COMMANDANT. ſ. m. Officier d'épée qui commande en titre d'office dans une place de guerre en l'abſence du Gouverneur. Le *Commandant* eſt au deſſus du Major, & du Lieutenant de Roy. En quelques places il n'y a point de Gouverneur au deſſus du *Commandant*. On donne auſſi le titre de *Commandant* à un Officier ou d'épée, ou de robe, qui commande dans une Province en la place du Gouverneur, & du Lieutenant General. Il y a peu de Provinces où il y ait un *Commandant*. Le *Commandant* General de la Haute & Baſſe Guyenne. En Dauphiné le P. Preſident du Parlement eſt le *Commandant* de la Province. En Provence, en Languedoc, en Alſace, dans le Lyonnois il y a un *Commandant pour le Roy*.

COMMANDATAIRE. Voyez COMMENDATAIRE.

COMMANDE. ſ. f. Ce qu'on a ordonné d'obſerver. Il y a dans l'année pluſieurs Fêtes de *commande*, & qu'on eſt obligé de chommer. Il faut obſerver les jûnes de *commande*.

COMMANDE, ſe dit auſſi des ouvrages qu'on ordonne expreſſément à un Artiſan. La marchandiſe de *commande* eſt celle qu'on fait faire expres pour ſoi. On le dit auſſi des ouvrages d'eſprit. Un Poete eſt à la géne, quand on lui fait faire des vers de *commande*; le genie veut être libre, & ne ſçauroit travailler de *commande*. Une piece de *commande* ſe ſent toûjours de la contrainte de l'Auteur.

COMMANDE. Terme de matiere beneficiale. Voyez COMMENDE.

COMMANDES, en termes de Marine, ſont de petites cordes que les garçons du navire portent toûjours à la ceinture pour ſervir au beſoin. On les appelle autrement *rabans*.

COMMANDEMENT. ſ. m. Loy, precepte. Les dix *Commandements* de la Loy de Moyſe. Les *commandements*, les obſervances de l'Egliſe. L'obeïſſance du Saint étoit à l'épreuve des plus auſteres *commandements*. FL. La Religion de JESUS-CHRIST ne conſiſte point en controverſe; mais dans l'obſervation de ſes *commandements*. LE CL. Les incredules ne conteſtent les *commandements* de Dieu que pour ſe diſpenſer de les accomplir. FL.

COMMANDEMENT. Ordre d'un ſuperieur, ou de celui qui a droit de commander. Un *commandement* abſolu. La pieté tempere dans les uns l'auſterité du *commandement*, & adoucit dans les autres la ſervitude, & l'obeïſſance. FL. Les prieres d'une Belle ſont des *commandements*. OE. M.

On appelle *Secretaires d'Etat & des Commandemens*, les quatre Secretaires d'Etat: & on dit, qu'un arrêt, ou une patente eſt ſignée en *commandement*, quand c'eſt par un ordre exprés du Roi qu'un Secretaire d'Etat les ſigne: tels ſont les ordres émanez du Conſeil d'enhaut, ou du Conſeil ſecret. Ils ſont ſignez en *commandement*. Mr. le Duc d'Orleans a deux *Secretaires de ſes Commandemens, maiſon & finances*.

COMMANDEMENT, ſignifie auſſi, Juſſion, injonction expreſſe qu'on fait à quelcun de la part du Roi, ou de la Juſtice. Le Roi a envoyé un *commandement* exprés au Parlement de verifier un tel Edit. On a fait *commandement* aux bourgeois de prendre les armes, & de fermer les boutiques.

On appelle au Palais un *commandement*, l'exploit fait par un Sergent en vertu d'un jugement, ou d'un contract authentique, par lequel il commande à quelcun au nom du Roi & de la Juſtice, de payer une telle ſomme, ou de vuider des lieux qu'il occupe, ou d'exhiber un regiſtre, ou de faire autres choſes ſemblables. Pour faire une ſaiſie réelle, il faut qu'il y ait un jterratif *commandement*.

COMMANDEMENT, ſignifie auſſi, le droit, le pouvoir, l'autorité qu'on a de ſe faire obeïr. La jalouſie du *commandement*. Un *commandement* en chef. Ceder l'honneur du *commandement*. On appelle *bâton de commandement*, le bâton que porte un Officier pour marque du pouvoir que lui donne ſa charge. Un bâton de Maître d'Hôtel, d'Exempt, &c.

COMMANDEMENT, ſignifie encore, l'autorité, l'empire qu'on a ſur quelque choſe. Avoir deux Provinces ſous ſes ordres, & ſous ſon *commandement*.

Si l'Univers étoit ſous mon commandement,
Je quitterois volontiers ſon empire
Pour vos beaux yeux. OE. M.

COMMANDEMENT, ſignifie auſſi, l'art, la ſcience, la maniere de commander. Ce vieil Officier eſt un homme de *commandement*; c'eſt-à-dire, il ſçait l'art de commander. Ce General a le *commandement* beau; c'eſt-à-dire, doux, agreable: cet autre l'a dur, fâcheux, c'eſt-à-dire, imperieux, orgueilleux, altier, ſevere. *Auguſte n'étoit pas de ceux* qui font conſiſter la beauté du

du *commandement* dans la rigueur, & la neceſſité de l'obeïſſance. ST. EV.

COMMANDEMENT, en termes de Guerre & de Marine, ſe dit de tous les ordres prompts qu'on donne en faiſant l'exercice des troupes, ou la manœuvre des matelots. A droite, à gauche, doublez vos rangs, vos files, ſont les *commandemens* que fait un Major, ou un Officier qui fait faire l'exercice.

COMMANDEMENT, ſe dit auſſi des avantages qu'on a ſur l'ennemi par la diſpoſition des lieux, particulierement par les éminences, & par la hauteur du terrain. Le *commandement de front* eſt celui d'une hauteur qui eſt oppoſée à un poſte, qui le bat par devant. Le *commandement de revers*, eſt celui d'une hauteur qui le découvre & le bat par derriere. Le *commandement d'enfilade*, c'eſt celui qui bat, & nettoye d'un ſeul coup toute une ligne droite; comme tout un boyau de tranchée.

COMMANDEMENT, ſe dit auſſi en termes de civilité, des offres de ſervices qu'on fait. Je n'ay pas voulu partir ſans recevoir vos *commandemens*. On dit, Vous pouvez diſpoſer de moi; je ſuis à vôtre *commandement*. Cette façon de parler eſt baſſe. L'ACAD.

On dit, Avoir une choſe à *commandement*; c'eſt-à-dire, à ſa diſpoſition, pour en uſer comme l'on veut. Il a ma bourſe à ſon *commandement*. Vitellius avoit la parole à *commandement*. A'BL.

COMMANDER, v. act. & n. Ordonner; faire des loix; donner des ordres à des inferieurs. *Commander* imperieuſement; *commander* ſouverainement. Ce verbe regit l'accuſatif quand il s'agit de guerre. Le Roi *commande* lui-même ſes armées. On dit, Le General a *commandé* deux Regimens pour couvrir les fourageurs: & au contraire, Le General a *commandé* au Regiment des Gardes de pouſſer les ennemis: parceque dans le dernier cas il s'agit d'un commandement effectif. Hors de la il regit le datif. J'aimerois mieux être bien dans vôtre eſprit, que de *commander* à toute la terre. VOI. Ce Prince étoit digne de *commander* à des Romains, qui euſſent encore quelque reſte de la vertu de leurs ancêtres. MAIM. Mais quand il ſe prend dans un ſens figuré, ou metaphorique, il gouverne l'accuſatif. Il y a une hauteur qui *commande* la ville. On dit auſſi, Cette montagne *commande* ſur la plaine. MEN. BOU.

COMMANDER, ſignifie auſſi, Gouverner; dominer; regner; regir. Savoir l'art de *commander*. La vanité d'Alexandre le portoit à vouloir *commander* à tout le monde. On n'eſt pas digne de *commander*, ſi on n'eſt meilleur que ceux à qui on *commande*. BOU. Les Romains ſembloient nez pour *commander aux autres*. BAIL.

Un cœur né pour ſervir ſçait mal comme on commande. CORN.

COMMANDER, ſe dit encore du pouvoir, de l'autorité que donne une charge, ou une commiſſion; & ſignifie, Etre le Chef, & le premier Officier. L'Amiral *commande* ſur la mer, & le Connetable ſur la terre. Un tel *commande* les Dragons, les Chevaux-legers, les Mouſquetaires.

COMMANDER, ſignifie de même, Etre le Gouverneur, ou en general le Commandant d'une place; donner l'ordre. M. *commandoit* à la garniſon. *Commander* dans une place en chef. On le dit auſſi de tout Officier qui eſt le Chef, & le principal Officier ou d'un parti, ou d'un corps de garde, ou qui eſt preposé pour garder un poſte. Qui eſt l'Officier qui *commande* ce parti? Qui *commande* au corps de garde?

COMMANDER, ſignifie, Envoyer des troupes; les faire marcher: ou ſimplement, les avertir, & leur enjoindre de ſe tenir prêtes pour quelque expedition. On a *commandé* le Regiment des Gardes. On a *commandé* dix hommes par compagnie pour aller eſcorter un convoi.

COMMANDER, ſe dit encore en parlant de l'avantage que donne quelque éminence pour battre une ville, ou pour tenir en ſujettion toute une Province. On dit, *Commander* de front, de revers, ou d'enfilade. Cette citadelle *commande* la ville. Cette place ne peut pas ſe fortifier, voilà des collines qui la *commandent* de tous côtez. Quand on parle de la force d'une place qui tient une Province, ou un pais en bride, & dans la ſoumiſſion, alors *commander* regit le datif. Cazal *commande* à une partie de l'Italie. Cette garniſon *commande* à toute la frontiere.

COMMANDER, ſe dit auſſi en termes de civilité des offres de ſervice qu'on fait. N'avez-vous rien à me *commander* pour l'Italie ou je vais? Je ſuis tout à vous; vous n'avez qu'à me *commander*. Ce compliment ne ſe fait que par un inferieur.

COMMANDER, ſignifie auſſi, Donner charge à un Artiſan de faire expreſſément quelque choſe. Il a *commandé* une paire de ſouliers à ſon Cordonnier. Il a *commandé* une collation, un dîner chez un tel Traiteur.

COMMANDER, ſe dit figurément, & ſignifie, Exercer l'empire; regir; dominer. *Commander* à ſes paſſions. L'ame *commande* ſur le corps; elle le domine. C'eſt la raiſon qui doit *commander*, & conſerver un empire abſolu ſur tous nos mouvemens. ST. EV. La paſſion nous *commande* plus fortement que la raiſon. MONT. L'amour qui *commandoit* chez moi, me cede enfin la victoire. B. RAB. On dit, Sçavoir ſe *commander*, c'eſt-à-dire, ſe retenir; ſe vaincre ſoi-même. Ne pouvez-vous vous *commander*? Ceux qui ont ſçu *commander* aux autres, n'ont pas toûjours ſçu ſe *commander* à eux-mêmes. ST. EV.

On dit proverbialement, *Commander* à baguette; pour dire, avec autorité, avec hauteur, par une alluſion aux commandemens des Huiſſiers qui portent une verge, ou une baguette. On dit auſſi, Il faut ſçavoir obeïr avant que de *commander*; pour dire, qu'il faut être écolier avant que d'être Maître.

COMMANDER, Terme d'Egliſe. Voyez COMMENDER.

COMMANDERIE, ſ. f. Eſpece de Benefice attaché à certains ordres de Chevalerie militaire. On appelle *Commanderie* dans l'Ordre de Saint Louïs, une penſion que le Roi a aſſignée aux vingt-quatre Commandeurs de cet Ordre. Il y a huit *Commanderies* à quatre mille livres, & ſeize à trois mille livres de penſion. Dans l'Ordre du Mont Carmel, & de Saint Lazare il y a vingt-huit *Commanderies*, dans chacun des cinq Grands Prieurez de France. Le Roy les donne à ceux qui le ſervent dans ſes armées. Dans l'Ordre Teutonique il y a de même en Allemagne un grand nombre de *Commanderies* dependantes de cet Ordre. On compte en Eſpagne trente-quatre *Commanderies* de l'Ordre de Calatrava; trente & un de celui d'Alcantara, & quatre-vingt dix de celui de St. Jaques, &c. Dans l'Ordre de Malte il y a des *Commanderies de rigueur*, que chaque Chevalier obtient à ſon rang, & par droit d'ancienneté; & des *Commanderies de grace*, que le Grand Maître & les Grands Prieurs donnent par un privilege attaché à leur dignité. Quand le Roy Charles VII. voulut nommer aux *Commanderies* de Malte, Du Moulin écrivit pour prouver que ce droit ne lui appartenoit point, & le Roy s'en deſiſta. Le Grand Maître peut auſſi donner de cinq en cinq ans une *Commanderie de rigueur* à qui il lui plait dans chaque Grand Prieuré. Il y a de plus la *Commanderie* ma-

magistrale dont il peut disposer, ou qu'il peut tenir par ses mains. Dans le Grand Prieuré de France il y a trente-six *Commanderies* pour les Chevaliers, & dix pour les Servans d'armes, & les Chapelains. Quand il y a contestation pour les *Commanderies*, la decision en appartient au Grand Maître, ou au Grand Prieuré de chaque Langue. Pour obtenir une *Commanderie de vigueur*, & par ordre d'ancienneté, il faut avoir fait profession dans l'Ordre; avoir residé cinq ans à Malte, & fait quatre Caravanes. On appelle encore *Commanderie de vigueur*, les *Commanderies d'amortissement*. Quand un Commandeur a fait des reparations dans une *Commanderie* dont il jouissoit, & qu'il vient à vaquer une *Commanderie* de plus grand revenu, il la peut prendre pour lui tenir lieu de dedommagement. Chaque Grand Prieur a, comme le Grand Maître, le droit de donner à qui il veut de cinq en cinq ans une *Commanderie* vacante dans son Grand Prieuré. Alors c'est une *Commanderie de grace*. Les *Commanderies* ne peuvent être resignées qu'entre les mains du Grand Maître. Le Pape n'y peut pourvoir, parceque ce ne sont pas des Benefices.

COMMANDEUR. s. m. Chevalier jouissant d'une Commanderie. *Commandeur* de Malte; *Commandeur* de St. Lazare. Dans l'Ordre Teutonique le plus ancien *Commandeur* de chacune des douze Provinces de l'Ordre s'appelle *Commandeur Provincial*, & ces douze *Commandeurs Provinciaux* étant assemblez ont droit de nommer un Grand Maître, ou un Coadjuteur de l'Ordre. Dans l'Ordre de St. Louïs il y a vingt-quatre *Commandeurs* tous laïques; huit d'entr'eux jouissent de quatre mille livres, & les seize autres de trois mille livres de pension. Dans l'Ordre du St. Esprit on appelle *Commandeurs*, les Chevaliers: mais plus particulierement *Commandeurs*, les huit Prelats que le Roy honore ordinairement de cet Ordre, sans pension, ni benefice qui y soit annexé. Le Grand Aumonier est *Commandeur* de l'Ordre, il n'y a point de *Commandeur* de Robe.

GRAND COMMANDEUR. Qualité attachée à celle de Chef ou Pilier de la Langue de Provence dans l'Ordre de Malte. En cette qualité il est le premier Officier de l'Ordre, & prend seance dans le Chapitre immediatement après le Grand Maître & avant les Grands Prieurs.

COMMANDÉ, ÉE. part. & adj.

COMMANDITE, ou COMMENDITE. s. f. Terme de Negoce. Espece de societé qui se fait entre Marchands, dont l'un ne fait que prêter son argent sans faire aucune fonction d'associé. Toute societé, soit generale, soit en *commandite*, doit être par écrit, & l'extrait en doit être enregistré au Greffe de la Jurisdiction Consulaire. Les associez en *commendite* ne sont obligez que jusqu'à la concurrence de leur part, selon l'Ordonnance de 1673. En vieux termes de Coutumes on appelloit *command*, la charge qu'on donnoit d'acheter, ou de negocier que que chose. On disoit aussi, Prendre en charge & *command*; pour dire, Recevoir en depôt.

COMMANSURABLE. Voyez COMMENSURABLE.

COMME. Adverbe de comparaison, ou de ressemblance, & d'imitation. Il signifie, Autant que; ainsi; tout de même que. Cette femme est belle *comme* le jour. Il est fier *comme* un lion. Quand je ne serois pas vôtre ami *comme* je le suis, &c. L'ACAD. Il marche, il parle *comme* son pere. Vivons *comme* nos Ancêtres, & ne dedaignons point leur simplicité. MONT. Quelquefois la repetition de *comme* est élegante:

Vous aurez le destin
De ces fleurs si fraiches, si belles:
Comme *elles vous plairez, vous passerez* comme *elles.*
Il n'est rien de si beau comme *Calisse est belle.* MALH.

Le *comme* est mal placé là. MEN.

Ce mot vient de *quomodo*. NICOD.

COMME, est aussi un adverbe de temps pour signifier, Dans le temps que; quand; lorsque. Il arriva *comme* nous sortions de table. Il fut arrêté *comme* il pensoit partir. Mais il n'y a que le peuple qui s'en serve pour dire, *aussi tôt*: il arriva *comme* le Roi; c'est-à-dire, en même temps que le Roi.

Il sert aussi pour la narration. Je vous dirai l'histoire *comme* elle s'est passée. En ce sens il signifie, Comment; de la maniere que. Vous sçavez, *comme* il faut faire. Il se pourvoira *comme* bon lui semblera. On lui fera droit *comme* il appartiendra. On s'en sert dans les vieux Romans, ou dans une Histoire Comique: *Comme l'industrieux Sancho trouva moyen d'enchanter Madame Dulcinée:* c'est le titre d'un chapitre de Dom Quixote.

COMME, signifie aussi, En quelque sorte; en quelque façon. Un bon ami est *comme* un autre soi-même. Le soleil est *comme* le pere de toutes les productions de la terre.

COMME, signifie encore, En qualité; entant que. Je vous donne ce conseil *comme* ami. JESUS-CHRIST peut être consideré ou *comme* Dieu, ou *comme* homme: *comme* homme il est mort sur la croix pour nos pechez, & *comme* Dieu il a triomphé de la mort. ARN. Dans l'Eglise Romaine on considere le Pape ou *comme* Chef de l'Eglise, ou *comme* Prince temporel. Darius s'informa si Alexandre & *comme* vainqueur, & *comme* jeune Prince, n'avoit rien attenté contre les Princesses. VAU.

COMME, est aussi une espece de supposition, & signifie, D'autant que; parceque. *Comme* il est constant qu'il faut aimer Dieu. *Comme* il n'est pas probable qu'on soit si abandonné, &c. *Comme* ainsi soit que, &c. Ce dernier est vieux, & il n'y a plus que les Notaires qui s'en servent. L'ACAD.

COMME, signifie, A-peu-près; presque; en quelque façon. Je tiens cela *comme* certain. Il est *comme* mort. Il est *comme* fou.

COMME, se joint quelquefois avec *quoy*; & alors il signifie, Comment. Je m'étonne *comme quoy* une si sotte pensée a pu vous venir dans l'esprit. *Comme quoy* avez-vous pu vous resoudre à abandonner vôtre patrie? Mais, selon les Remarques de Vaugelas, *comment* est bien plus du bel usage, que *comme quoy*. Cependant il ne le desapprouvoit point dans le stile familier. Ce mot étoit nouveau de son temps; mais il a bientôt vieilli, & on ne s'en sert plus. L'ACAD.

COMME, se met quelquefois après *tout*; *tout comme*, & alors il signifie, Tout de même; absolument la même chose. Mais on ne l'employe que dans le stile bas & comique.

C'*est justement* tout comme
La femme est en effet le potage de l'homme. MOL.

On a dit autrefois, *tout ainsi comme*. Il est vieux.

COMMEMORATION. s. f. Souvenir; mention qu'on fait de quelcun; acte pour honorer, & celebrer la memoire de quelqu'un. Il ne se dit gueres que dans les choses saintes. L'ACAD. Dans le *memento* de la Messe on fait *commemoration* de ceux pour qui l'on offre le sacrifice. On fait *commemoration* du Saint dont on celebre la fête. Les Peres ne parlent de l'Eucharistie que comme d'une image de sacrifice, & d'une simple *commemoration* de celui de JESUS-CHRIST. M. DE M.

COMMEMORATION, est aussi un terme de Breviaire, qui se dit des Fêtes & des Feries, dont on ne peut pas faire

Digitized by Google

faire l'Office tout entier, à cauſe d'une Fête double qui ſurvient le même jour. Elle ſe fait par une Antienne, un verſet, & une oraiſon, qu'on dit à Vêpres & à Laudes en l'honneur du Saint, ou de la Ferie dont on fait *commemoration*. On fait toûjours *commemoration* des Feries majeures & des Octaves, quand on ne fait pas leur Office propre.

Ce mot vient du Latin *commemoratio*, de *commemorare*.

COMMENCEMENT. ſ. m. Naiſſance; principe; premier acte; premier mouvement; premier effort. Un heureux *commencement*; un triſte *commencement*. Les Arts ont eu de foibles *commencemens*. FEL. L'ignorance du genre humain dans les premiers temps, prouve que l'origine du monde n'étoit pas éloignée, & qu'il avoit eu un *commencement* qui étoit encore fort recent. OE. M. Rome a eu des *commencemens* rudes & ſauvages. ST. EV. Pourquoy lit-on avec tant de curioſité l'Hiſtoire des foibles *commencemens* de Rome? c'eſt que les Hiſtoriens ont ſçu y attacher une idée de grandeur. LE P. DAN. Dans les plus grands Princes les ſuites ont ſouvent dementi les *commencemens*, ou les *commencemens* n'ont point été dignes des ſuites. P. D'ELOQ. Le ſentiment de nôtre ſexe eſt le *commencement* de nôtre converſion. L. D'AB. A' EL. Les *commencemens* de l'amour ſont les plus divertiſſans. M. SC.

On dit, *prendre commencement*; pour dire, Commencer. Tout ce qui *a pris commencement*, prendra fin. On a bien eu de la peine à decouvrir en quel lieu le Nil *prend* ſon *commencement*.

COMMENCEMENS, au plurier ſignifie ſouvent, les premieres leçons, les premieres inſtructions que l'on a reçûes dans quelque art, ou dans quelque ſcience. Ce jeune homme a de beaux *commencemens* dans la Grammaire, dans la Philoſophie, dans la Peinture. Ce Maître lui a donné de bons *commencemens*. On dit qu'un homme eſt venu de petits *commencemens*; pour dire, qu'il s'eſt élevé d'une baſſe fortune.

COMMENCER. v. act. & n. Etre l'auteur; donner la naiſſance, ou le commencement à quelque choſe; avoir un commencement; agir le premier; ſe mettre le premier en action; donner le branle à quelque choſe. C'eſt vous qui avez *commencé* le procés. *Commencer* un ouvrage; *commencer* un diſcours. A peine a-t-on *commencé* à vivre, qu'il faut ſonger à mourir. Pour ſe mettre en credit dans le monde, il n'eſt que de bien *commencer*; c'eſt-à-dire, bien debuter. Ce diſcours *commence* bien. La riviere *commence* en un tel lieu; c'eſt-à-dire, qu'elle y prend ſa ſource. Le Parlement *commence* à la St. Martin; c'eſt-à-dire, que l'ouverture s'en fait ce jour-là. Vaugelas recommande qu'on mette toûjours la particule *à* après le verbe *commencer*, & blâme extrêmement ceux qui diſent, *commencer de*. Mais l'uſage eſt contre lui; & nos meilleurs Auteurs preferent même *de*, après le preterit indefini pour éviter le choc de deux *a*: il *commença de* parler ſierement; au lieu de, *commença à*. BOU. CORN. On peut dire indifferemment, *commencer de*, ou *commencer à*: ſeulement il faut toûjours dire, il *commença* d'avoüer. L'ACAD.

On dit qu'un Prince a *commencé* ſon regne par reformer l'Etat; c'eſt-à-dire, que c'eſt la premiere choſe à laquelle il s'eſt appliqué. On dit dans le même ſens, *commencer* la journée par prier Dieu, *commencer* la ſemaine par un menſonge, par un voyage. Nous ne faiſons que *commencer* l'année; que *commencer* la campagne; c'eſt-à-dire, à peine y ſommes-nous entrez. On dit qu'un homme *commence* par où les autres finiſſent: quand on le veut blâmer; c'eſt pour dire, qu'il renverſe l'ordre, & qu'il veut *commencer* par où il devroit finir: & quand on le veut louër; c'eſt pour dire, qu'il fait d'abord des coups de maître. On dit proverbialement, qu'un ouvrage bien *commencé* eſt à demi-fait. On dit auſſi, N'a pas fait qui *commence*.

COMMENCER, ſe dit auſſi des premieres inſtructions, des premieres leçons en toutes ſortes d'arts. Pour bien reüſſir, il faut être *commencé* par un bon Maître. On dit même au Manege, *Commencer* un cheval; pour dire, lui donner ſes premieres leçons.

COMMENCER, s'employe quelquefois abſolument. Ce jeune homme a bien mal *commencé*; bien mal debuté.

Mecredi je commence.
Du moins, Abbé, du moins avant de commencer
Lis encor les conſeils que je te vais tracer.
L'ART DE PRECH.

COMMENCÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

COMMENDATAIRE. adj. m. & f. Oeconome qu'on a mis en poſſeſſion d'un Benefice, pour le regir & le gouverner, en attendant qu'on y ait pourvu d'un Titulaire: cependant le *Commendataire* ſubſiſtoit du revenu de l'Egliſe qu'il adminiſtroit. Tels ſont les *Commendataires* dont il eſt parlé dans le Droit Canon. Autrefois l'adminiſtration des Evêchez vacans appartenoit à l'Evêque le plus proche: ce qui ſe pratique encore entre l'Archevêque de Lion, & l'Evêque d'Auxerre. C'eſt pourquoy on les appelloit Evêques *Commendataires*, pour les diſtinguer des *Evêques Titulaires*. Cet uſage eſt fort ancien. On trouve des exemples de Prelats *Commendataires* dans l'Egliſe Grecque. St. Athanaſe dit de lui-même, ſelon Nicephore, qu'on lui avoit donné en commende, c'eſt-à-dire, en adminiſtration, une Egliſe, outre celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque. On commettoit le ſoin des Egliſes ſans Paſteur, à un Evêque, juſqu'à ce que l'on eût élû un ſucceſſeur. Le Registre du Pape Gregoire I. eſt tout plein de ces commiſſions, ou commendes, pendant l'abſence, ou la maladie de l'Evêque, ou la vacance du Siege. Voyez un petit livre intitulé *l'Abbé Commendataire*, par le P. Delfau, Benedictin. Il declame violemment contre l'abus qu'on a fait de cet ancien uſage. Voyez l'article ſuivant.

COMMENDATAIRE; En France c'eſt un Clerc ſeculier qui eſt titulaire, & pourvu d'une Abbaye, ou d'un Prieuré Conventuel, qui par leur nature ne ſe devroient donner qu'à des Religieux. On ne benit point les *Abbez Commendataires*. L'*Abbé Commendataire* eſt oppoſé à l'*Abbé Regulier*. Le revenu du Monaſtere ſe partage d'ordinaire entre l'*Abbé Commendataire*, & les Religieux. On appelle *menſe abbatiale*, la portion de l'Abbé; & *menſe conventuelle*, la portion des Religieux. Voyez MENSE. L'*Abbé Commendataire*, quoyqu'il ſoit obligé par ſes Bulles de ſe faire Prêtre dans l'an, & qu'elles lui donnent le pouvoir tant au ſpirituel qu'au temporel, ne peut pretendre la correction des Religieux, ni exercer la diſcipline dans l'interieur du Couvent, ni donner la tonſure à ſes Religieux. Il ne peut recevoir un novice à la profeſſion, ni inſtituer ou deſtituer un Prieur Clauſtral. Mais il jouït de tous ces droits-là s'il eſt Cardinal; parcequ'un Cardinal eſt cenſé Regulier & ſeculier. Le contraire a été jugé contre le Cardinal d'Etrées en 1644. au Grand Conſeil. L'âge pour être *Abbé Commendataire* n'eſt point fixé. Par les Arrêts du Grand Conſeil il ſuffit d'avoir l'âge de ſept ans, parceque les *Abbez Commendataires* étant diſpenſez de la Regle, ils ſont auſſi diſpenſez de l'âge. Les *Abbez* ou *Prieurs Commendataires* ne ſont ſujets à aucun examen, & la cauſe *in forma dignum* n'eſt point inſerée dans leurs proviſions, comme dans celle des Abbez Reguliers. Les *Abbez* & *Prieurs Commendataires* ſuccedent au peculе de leurs Religieux, quoyque la loi ne ſoit pas reciproque, & que le Mo-

Digitized by Google

nastere ne leur succede pas. Quelques-uns prétendent que les *Abbez. Commendataires* ne succedent pas, à moins qu'ils ne soient Cardinaux. Mais l'usage a decidé en faveur des *Abbez. Commendataires* sans distinction. Un *Abbé* ou *Prieur Commendataire* ne conserve point son Benefice s'il se fait Religieux, & il faut qu'il obtienne des nouvelles provisions comme Regulier. Un Chef d'Ordre ne peut être *Abbé Commendataire*; il faut qu'il soit ou Cardinal ou Regulier. On a pourtant fait une exception en faveur de l'Abbé d'Auvergne par un Arrêt du Grand Conseil rendu en 1703. par lequel il a été jugé, qu'en vertu d'une dispense du Pape il pouvoit être Coadjuteur de Cluguy, qui est Chef de Congregation, n'étant ni Cardinal, ni Regulier.

Ce mot vient de *commendare, confer, recommander.*

COMMENDE, ou COMMANDE. s. f. Originairement dans le Droit, c'est la garde, le depôt, le regime, & l'administration des revenus d'un Benefice qu'on donnoit à un seculier, ou à celui qui ne pouvoit le tenir en titre, pour en jouir par œconomie pendant six mois; ou à un autre Evêque, ou à un simple Ecclesiastique, pour faire les fonctions pastorales, en attendant qu'on en eût pourvu un Titulaire. Le Roy donnoit aussi autrefois des fiefs en *commende*. On tient que c'est le Pape Leon IV. qui fut auteur des *commendes* en faveur des Ecclesiastiques, qui avoient été chassez de leurs Benefices par les Sarazins. On leur confioit la garde, & l'administration des Eglises vacantes. St. Gregoire en avoit usé de même pendant que les Lombards desoloient l'Italie. Sous la II. Race l'abus des *commendes* devint fort frequent; on donna même les revenus des Monasteres à des Laïques pour les faire subsister. Les Evêques aussi se sarsoient donner plusieurs Benefices, ou *commende*, & c'étoit un pretexte pour les retenir tous, sans violer directement les Canons. On a retranché une partie des abus; mais on n'a pû abolir absolument la commodité, & l'usage des *commendes*. C'est un expedient qu'on a trouvé pour lever l'incompatibilité de la personne avec la nature du Benefice.

COMMENDE, en France, est un vrai titre de Benefice; c'est une dispense, ou permission que le Pape donne à un Clerc seculier pour posseder un Benefice regulier. Les Abbayes, & les Prieurez tant simples que Conventuels le peuvent donner en *commende*. Presque toutes les Abbayes de France sont aujourd'huy en *commende*. Les Monasteres de filles ne se donnent point en *commende*, non plus que les Abbayes Chefs d'Ordre. On pretend que l'usage des *commendes* s'est établi pour le bien de l'Etat, afin que tous les biens ne demeurassent pas entre les mains des Regulicrs. Mr. Fraimont a extremement crié, dans un livre qu'il a fait, contre l'abus des Abbayes en *commende*. Mr. Simon sous le nom d'Acosta, pretend que les Abbayes en Regle ne sont pas mieux reglées que les Abbayes en *commende*, & que la vie des Abbez Regulicrs n'est pas plus édifiante que celle des Abbez Commendataires. La *commende* finit par la mort du Titulaire, & le Benefice retourne en Regle. Mais lorsqu'il y a eu trois collations consecutives en *commende* pendant 40. ans, le Pape ne peut plus refuser de continuer la *commende*. Le Benefice retourne aussi en Regle, si le *Commendataire* fait profession dans le même Ordre d'où depend le Benefice; mais il ne peut plus le retenir lui-même en titre sans de nouvelles provisions. Un Collateur ordinaire ne peut pas donner en *commende* un Benefice Regulier. Il n'y a que le Pape, ou les Cardinaux, & quelques Prelats, à qui le Pape a donné un Indult particulier à cet effet, qui puissent continuer la *commende*, & conferer un Benefice de *commende* en *commende*. Car regulierement il n'y a que le Pape qui puisse dispenser de la Regle, *Regularia Regularibus*. On ne peut donner en *commende* un Benefice à charge d'ames, c'est-à-dire, ni une Cure, ni un Evêché. On a déjà dit que le Pape ne peut plus refuser de conferer un Benefice en *commende* après trois collations consecutives du même Benefice en *commende* pendant 40. ans. Autrement c'est une grace, qui ne s'accorde d'ordinaire que pour la vie du possesseur, & à charge que le Benefice accordé en *commende* retournera en Regle après la mort de l'impetrant.

COMMENDER. v. act. Donner un Benefice en commende. Il n'y a que le Pape qui puisse *commender* un Benefice, le mettre en commende, le tirer de la Regle pour en pourvoir un seculier.

COMMENDERIE. Voyez COMMANDERIE.

COMMENDEUR. Qualité que prennent les Superieurs de l'Ordre de la Mercy, parceque cet Ordre est une espece d'Ordre Religieux & Militaire.

COMMENDITE. Voyez COMMANDITE.

COMMENSAL. adj. C'est une épithete qui se donne aux Officiers & Domestiques du Roi qui ont bouche à Cour, & qui servent actuellement près de sa personne. Le privilege du *Committimus* du grand Sceau n'étoit autrefois que pour les Officiers *Commensaux* de la Maison du Roi. Outre les Domestiques de la Maison du Roi on comprend aussi sous le nom de *Commensaux*, les Officiers des Eeuries, de la Venerie, de la Fauconnerie, & de la Louveterie; les Officiers de la Maison de la Reine; des Freres, & Oncles du Roi & du Prince de Condé. Tous ces Officiers ont droit de *Committimus*, ou grand & petit Sceau, & sont exempts de taille, taillon, & autres charges & impôts, pourvu qu'ils soient actuellement en service, & qu'ils touchent au moins 60. livres de gages.

COMMENSAL, se dit aussi dans un stile badin, ou de conversation, de ceux qui ont accoutumé de manger à une même table.

Ce mot vient du Latin *Commensalis*, signifiant, *qui mange à la même table.*

COMMENSURABLE. adj. Terme de Geometrie. Il se dit de deux quantitez rapportées l'une à l'autre, qui se peuvent mesurer par une mesure commune, en telle sorte que la mesure étant plusieurs fois reprise sur l'une & sur l'autre, il n'y ait en l'une ni en l'autre aucune partie de reste. Ainsi un pas, & une toise sont *commensurables*, parceque l'on peut donner une troisiéme quantité pour mesurer l'un & l'autre: le demi-pied par ex. pris cinq fois fait le pas commun, & pris douze il fait la toise. Euclide au livre 10. des Elemens a traitté des grandeurs *commensurables* & incommensurables.

Ce mot vient du Latin *commensurabilis*, qui vient de *metior, mesurer.*

COMMENT. adv. De quelle maniere; de quelle sorte. *Comment* tout le monde se porte-t-il chez vous? *Comment* avez-vous passé la journée? Il ne m'a pû dire *comment* cela s'est passé. Vaugelas a remarqué qu'on peut dire quelquefois indifferemment, *comme*, & *comment*; par ex. vous sçavez *comme* il faut faire, ou *comment* il faut faire. Mais souvent cela feroit une équivoque. Quand on dit, voyez *comment* il travaille, cela tombe sur la maniere dont il travaille: & si l'on dit en raillant, voyez *comme* il travaille, cela tombe sur la personne, & fait entendre que celui qui doit travailler, ne travaille point, ou qu'il ne travaille point comme il faut. CHEV.

COMMENT, sert aussi d'exclamation. On l'employe pour exprimer quelque mouvement de l'ame; comme lorsque l'on est étonné, ou indigné de quelque chose. *Comment* est-il possible qu'il y ait des hommes si scelerats? *Comment* avez-vous la hardiesse de parler de la sorte?

Digitized by Google

sorte ? *Comment* Diable ! à trente pas d'elle on brûle comme dans un four. VOIT.

COMMENT, signifie quelquefois, Comme ; de quelle maniere. Les titres des Chapitres des vieux Romans portent ; *Comment* le Roi Perion, *comment* Amadis, &c. *Comment* Pantagruel couvrit toute une armée de sa langue ; *comment* Panurge gagnoit les pardons, ce sont des titres de Rabelais. En ce sens il vieillit, & on ne s'en sert que dans le stile comique.

COMMENT, signifie aussi quelquefois, Pourquoy ; par quelle raison. Je ne puis comprendre *comment* il a rompu avec moi. *Comment* vous adressez vous à moi, plutôt qu'à un autre ?

COMMENTAIRE. ſ. m. Interpretation ; gloſe ; éclairciſſement ; obſervation ; remarque ſur un Auteur obſcur, ou difficile, pour le rendre plus intelligible, plus clair ; ou pour ſuppléer à ce qu'il n'a pas bien expliqué, ou qu'il ſuppoſoit être connu. Un bon & docte *Commentaire* ; un ample *Commentaire*. Cinquante Auteurs ſe ſont immortaliſez par leurs *Commentaires* ſur Ariſtote, LE P. R. Les Satiriques ont ſur tout beſoin de *Commentaires*, parcequ'ils ſuppoſent certaines choſes connuës, dont la connoiſſance ſe perd avec le temps. DAC. C'eſt la pareſſe des hommes qui a encouragé le pedantiſme à groſſir plutôt qu'à enrichir les Bibliotheques, & à faire perir le texte ſous le poids des *Commentaires*. LA BR.

COMMENTAIRES, au pl. ſe dit de quelques Hiſtoires, ou Memoires : comme les *Commentaires* de Ceſar ; les *Commentaires* de Montluc. On a quelquefois appellé *Commentaires*, des livres compoſez ſur un ſujet particulier. Kepler a écrit des *Commentaires* de Mars, qui contiennent les obſervations des mouvemens de cette Planete.

COMMENTAIRE, ſignifie auſſi explication ; interpretation ; addition ; embelliſſement qu'on fait à une hiſtoire, ou à un conte ; les diverſes reflexions, & raiſonnemens que chacun fait à ſa fantaiſie ſur les actions d'autrui. J'ay entendu reciter cette affaire autrement ; ce que vous dites eſt un *commentaire* que vous y faites. Quand Charles-Quint fit ſon abdication, les peuples firent d'étranges *commentaires* ſur ſa retraite.

COMMENTATEUR. ſ. m. Interprete ; celui qui explique un livre ou ancien, ou obſcur ; ou qui y fait quelques additions, ou ſupplemens. Un ſçavant *Commentateur*. Accurſe, Baldc, Bartole, Cujas, ſont des *Commentateurs* du Droit Romain. Averroës a été le *Commentateur* par excellence, à cauſe de ſon Commentaire ſur Ariſtote. Il arrive d'ordinaire qu'un *Commentateur* ſe conſume à ſuppoſer à ſon Auteur des beautez à quoy il n'a point ſongé, & à l'enrichir de ſes propres penſées. OE. M. Les *Commentateurs* rebutent, parcequ'ils ſont trop abondans, & d'ordinaire chargez d'une vaine, & faſtueuſe érudition. LA BR. Les *Commentateurs*, peuple ſuperſtitieux, admirent toutes les expreſſions d'un Auteur qu'ils ont choiſi pour l'objet de leur culte. FONT. Bien ſouvent les *Commentateurs* épuiſent une litterature mal choiſie, qui ne ſert qu'à fatiguer les Lecteurs, & s'amuſent à prouver des choſes qu'il vaudroit mieux ignorer éternellement, que d'avoir la peine de les lire. OE. M. La fonction principale d'un *Commentateur* eſt, de bien developper les penſées de ſon Auteur, & de bien faire comprendre les choſes plûtôt que les paroles. ID.

COMMENTER. v. act. Faire un Commentaire. Pererius a *commenté* la Geneſe. Maldonat a *commenté* les Evangiles. Cornelius à Lapide a *commenté* les Epitres de St. Paul.

COMMENTER, ſignifie auſſi, Ajoûter à la verité ; la deguiſer, la tourner à ſa maniere. Il ſe prend d'ordinaire en mauvaiſe part. Il ne faut point *commenter* ſur les actions de nos ſuperieurs. Il faut rapporter la verité nuëment, & telle qu'elle eſt, ſans *commenter*. Vous avez un peu *commenté*, & embelli le conte.

COMMENTÉ, ÉE. part. & adj.

Tous ces mots viennent du Latin *commentiſcor*, *commentus ſum*.

COMMER. v. n. Faire une comparaiſon. Il ne ſe dit qu'en ſtile familier, & en matiere odieuſe. Je vous prie, Monſieur, ne *commons* point ; c'eſt-à-dire, ne faiſons point de comparaiſon. Ce mot peut venir de *comme* ; car quand on veut faire quelque comparaiſon, on dit *comme*.

COMMERCE. ſ. m. Negoce ; trafic d'argent ou de marchandiſes, ſoit en gros, ſoit en detail. Faire fleurir le *commerce*. Retablir le *commerce*. La guerre rompt & fait ceſſer le *commerce*. Le *commerce* d'Orient, eſt celui qui ſe fait par la Mediterranée à Alexandrie, à Smirne, à Alep. Le *commerce* des Indes, celui qui ſe fait à Surate, à Batavia. Le *commerce* du Nord, celui ſe fait à Lubec, à Dantzic, à Archangel, &c. Le Cardinal de Richelieu ſe fit donner en 1626. la charge de *Grand Maître, Chef & Surintendant General du Commerce & de la Navigation*. Elle a été ſupprimée en 1669. Voyez l'Edit de l'an 1673. en forme de Reglement pour le *commerce*.

Ce mot vient de *merces*, ou *mercatura*.

COMMERCE, ſe dit dans un mauvais ſens, d'un trafic, ou d'une negociation illicite. Cette vieille fait un mauvais *commerce* ; elle ſe mêle d'un vilain *commerce*.

COMMERCE, ſignifie encore, correſpondance ; communication ; échange. La France, & l'Angleterre ont rompu tout *commerce* ; il n'y a plus nul *commerce* entre les deux Royaumes. Entretenir un *commerce* de lettres ; avoir un *commerce* de nouvelles bien reglé ; un *commerce* de litterature ; un *commerce* d'eſprit. Dieu eſt le ſeul mediateur de tout le *commerce* entre l'ame & le corps. FONT. La Providence entretient la charité parmi les hommes par le *commerce* de ſecours & d'aſſiſtance mutuelles qu'ils ſe rendent. FL. Nos yeux faiſoient un *commerce* continuel de regards éloquens. VILL. Le monde eſt un *commerce* d'apparences d'amitié, & de bonne foy. OE. M. La vie de la plupart des hommes n'eſt qu'un *commerce* de complimens & de flatteries, pour ſe tromper les uns les autres. BELL. Il n'approuve point ce *commerce* ingenieux de menſonges qui eſt ſi fort à la mode. FL. On dit, Entretenir *commerce* avec les morts ; c'eſt-à-dire, s'appliquer à la lecture, à l'étude des Anciens.

COMMERCE, ſignifie auſſi plus particulierement, liaiſon ; union ; ſocieté ; frequentation. Le mot de *commerce* eſt de ſoi indifferent au bien, ou au mal : il n'y a que le terme qu'on y joint, ou la matiere qui le determine à l'une, ou à l'autre. Se ſequeſtrer de ſes amis ; rompre tout *commerce* avec eux. Renoüer *commerce*. Le *commerce* du monde. Le *commerce* de la ſocieté civile. La ſcience commence un honnête homme, & le *commerce* du monde l'acheve. ST. EV. La nature donne une partie de l'eſprit, & le *commerce* du monde l'autre. LE CH. DE M. Il eſt difficile de conſerver l'eſprit eccleſiaſtique dans le *commerce* du monde, & ſon innocence dans un air ſi contagieux. HERMAN. Il n'eſt pas neceſſaire de rompre tout *commerce* avec les hommes pour s'unir à Dieu. ST. EV. Le *commerce* avec ſoi-même eſt triſte & ennuyeux. ID. Les gens graves ne ſont pas d'un agreable *commerce*. LE CH. DE M. Les beaux eſprits ne ſont pas toûjours les plus commodes pour le *commerce* de la vie. BELL. Dans le brillant *commerce* il ſe mêle ſans ceſſe. MOL. c'eſt-à-dire, parmi les Dames, & dans les Compagnies Galantes. La vie eſt languiſſante ſans le *commerce* des femmes. OE. M. Il y a quelque choſe de plus aiſé,

& de plus poli dans le *commerce* des femmes que dans celui des hommes. ID. Henri II. aimoit le *commerce* des femmes, même de celles dont il n'étoit pas amoureux. P. DE CL. Cette devote en fuyant le faſte & le tumulte s'eſt reſervé un *commerce* delicat & choiſi. DE VILL. On dit en ce ſens, qu'un homme eſt d'un agreable *commerce*, d'un bon *commerce*; c'eſt-à-dire, de bonne compagnie; qu'il eſt d'un *commerce* ſûr; c'eſt-à-dire, qu'il eſt ſage, diſcret; qu'on ſe peut fier à lui. On le dit dans un ſens oppoſé; cet homme eſt d'un mauvais *commerce*: d'un dangereux *commerce*. On dit même auſſi, qu'un mot n'entre point dans le *commerce* des honnêtes gens; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas du bel uſage; qu'il n'eſt pas poli; qu'il eſt groſſier.

COMMERCE, dans un ſens honnête ſignifie, les privautez du mariage. Saint Henri n'eut aucun *commerce* avec la Reine ſa femme. On le dit auſſi dans un ſens de debauche; & ſignifie, Galanterie; intrigue d'amour; liaiſon criminelle. Un *commerce* illicite; un mauvais *commerce*; un *commerce* de debauche. Il avoit un *commerce* avec une des plus jolies femmes de la cour. P. DE CL. Le mari n'ignoroit pas que ſa femme avoit un *commerce* de galanterie. H. S. DE M. Le *commerce* des ſens nous touche plus que celui de l'eſprit. CORN.

Il eſt un pur amour, dont les vœux innocens
S'élevent au deſſus du commerce *des ſens.* CORN.

Laiſſons pour les petites ames,
Le commerce *rampant des ſoupirs & des flâmes.* ID.

COMMERCER. v.n. Trafiquer; negocier. Ce Banquier *commerce* d'argent. Ce marchand ne *commerce* que d'épiceries, que de ſoyes, &c.

COMMERE. ſ.f. Femme, ou fille qui a tenu un enfant ſur les fons de Batême. Celui qui a été le parrein d'un enfant, eſt le compere de celle qui en eſt la marreine, & reciproquement la marreine eſt la *commere* de celui qui en a été le parrein. Le pere & la mere de l'enfant ſont auſſi comperes & *commeres* de ceux qui ont été parreins, ou marreines de leurs enfant. Il ſe contracte une alliance ſpirituelle entre le pere de l'enfant, & la *commere*, ou la marreine; ils ne ſe peuvent marier ſans diſpenſe.

COMMERE. Ce mot relativement à celui de compere, ſe dit dans les apologues des animaux, entre leſquels on ſuppoſe de l'union, & de l'amitié.

L'onde étoit tranſparente;
Ma commere *la carpe y faiſoit mille tours*
Avec le brochet ſon compere. LA FON.

COMMERE, ſe dit auſſi d'une femme du peuple, qui s'ingere de parler de tout, & qui veut ſçavoir toutes les nouvelles du quartier. Connoiſſez-vous cette femme? c'eſt une *commere*, une vraye *commere*. On dit auſſi d'une femme un peu gaillarde, & qui ſe mêle de plus d'un metier, c'eſt une bonne *commere*.

On dit proverbialement, Tout va par compere & par *commere*; pour dire, que la faveur, la brigue, & la recommandation font tout.

COMMETTRE. v. act. Faire; tomber dans. Il ne ſe dit qu'avec les termes de crime, ou de faute, ou d'une action mauvaiſe en elle-même. *Commettre* un crime; *commettre* un peché; *commettre* une incivilité; *commettre* une groſſe faute. A force de voir le mal on s'accoutume à le *commettre*. FL. Lucrece ſe tua par la honte du crime qu'on avoit *commis* en elle, quoyqu'il n'eût pas été *commis* avec elle. LE MAIT.

COMMETTRE, ſignifie auſſi, Donner la conduite; confier quelque choſe à la prudence, ou à la fidelité de quelcun. Cet homme eſt habile, on lui peut *commettre* les negociations les plus importantes. Il a *commis* la conduite de ſon fils aux ſoins d'un ſage Gouverneur. Dieu a *commis* ſon Egliſe à la conduite des Prelats.

COMMETTRE, ſignifie auſſi, Preposer; employer à quelque choſe. *Commettre* à une Recette.

COMMETTRE, ſignifie encore, Donner pouvoir d'exercer une charge de Judicature, ou un autre employ en la place d'un Titulaire. On a interdit un tel Baillif, & il a fallu *commettre* à ſa charge. Un Intendant a pouvoir de *commettre* & de ſubdeleguer.

COMMETTRE, ſe dit au Palais, Deleguer; donner pouvoir à des Juges pour faire une information, & faire le rapport, ou l'inſtruction d'une affaire. Le Pape *commet* des Prelats du Royaume pour juger les appellations qui lui ſont devoluës. Les Preſidens *commettent* des Conſeillers pour faire des informations, ou des inſtructions, ou des adjudications; pour voir des procés, & les examiner, & en faire le rapport: pour faire des viſites, des deſcentes, des arpentages, &c. Les Parlemens ne *commettent* que des Juges Royaux, & jamais des ſubalternes. C'eſt Mr. le Chancelier qui *commet* les Rapporteurs au Conſeil. Un tel Maître des Requêtes a été *commis* pour Rapporteur. En ce dernier ſens on dit quelquefois abſolument, c'eſt aujourd'huy que Mr. le Chancelier *commet*; pour dire, c'eſt aujourd'huy que Mr. le Chancelier nomme ceux qui doivent rapporter les inſtances devant lui.

On dit auſſi, *Commettre* quelcun; pour dire, le mettre en compromis; haſarder à lui faire recevoir un affront; l'expoſer à recevoir quelque mortification. N'ayez pas peur que je vous *commette* jamais. Sur tout je vous prie de ne me point *commettre*. Le Prince de Condé fuyoit le combat: il craignoit de *commettre* ſa reputation de vieux Capitaine, avec la bouillante ardeur, & la reputation naiſſante d'un jeune Prince. MEM. DE TEMPLE. Il parle du Prince d'Orange.

On dit encore, *Commettre* deux perſonnes l'une avec l'autre; pour dire, les brouiller; les mettre aux mains. Il a fort imprudemment *commis* le pere avec le fils. C'eſt un indiſcret qui *commet* tous les jours ſes meilleurs amis les uns avec les autres.

On dit auſſi, *Commettre* le nom & l'autorité de quelcun; pour dire, les employer, ou les expoſer mal à-propos; ſe ſervir de leur nom ſans leur aveu; en abuſer. Un Ambaſſadeur ne doit pas *commettre* imprudemment le nom & l'autorité du Roy. Dans ce ſens on dit, *Commettre* les armes du Prince; *commettre* la fortune de l'Etat; pour dire, les expoſer mal à-propos au haſard.

COMMETTRE, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se mettre au haſard; s'expoſer à quelque deplaiſir, à quelque danger; entrer en comparaiſon avec quelcun. Il ne crut pas ſe devoir *commettre* pour ſi peu de choſe. Il ne faut pas ſe *commettre*, ni ſe meſurer avec des gens ſans nom. Selon les regles de la prudence, il ne faut jamais ſe *commettre* avec un plus puiſſant que ſoy. Ne vous *commettez* point avec cet homme là, il vous mal-menera. ABL.

COMMINATION. ſ.f. Ce mot ſe trouve dans Tachard pour ſignifier, Menace. En Latin *comminatio*.

COMMINATOIRE. adj. m. & f. Terme de Palais. On appelle *peine comminatoire*, une peine appoſée dans une loi, dans un Arrêt, dans des Lettres de Chancelerie, & dont on menace les contrevenans; mais qu'on n'execute pourtant pas à la rigueur. Clauſe *comminatoire*; peine *comminatoire*. Quand on enjoint à un banni de garder ſon ban à peine de la hart, c'eſt une peine *comminatoire*: on ne le pend pas cependant, quand il ne l'obſerve pas; mais on lui fait une iterative injonction de le garder: & le temps de ſon ban n'eſt compté que du jour du ſecond arrêt.

Ce mot vient du verbe *comminari*; menacer, qui vient de *mina*, *minarum*; menaces.

COMMIS, ISE. part. & adj. Crime *commis*; Jugé *commis*; affaire *commiſe*.

On

On dit, qu'une perſonne ou une Communauté ont leurs cauſes *commiſes*, quand elles ont droit, ou privilege de plaider en premiere inſtance en certaine Juriſdiction. Ainſi ceux qui ont un droit de *Committimus*, ont leurs cauſes *commiſes* aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel. L'Univerſité a ſes cauſes *commiſes* au Châtelet de Paris. Les Religieux de Cluguy & de St. Maur les ont *commiſes* au Grand Conſeil. Les Ducs & Pairs, l'Hôtel-Dieu, & l'Hôpital General les ont *commiſes* en premiere inſtance à la Grand'-Chambre.

COMMIS. ſ. m. Celui qui ſous un autre exerce une commiſſion, ou quelque emploi; qui eſt chargé de quelque maniement, ou recouvrement de deniers à faire, ou de quelque autre fonction. Les Secretaires d'Etat ont leurs *Commis*: les Financiers ont des *Commis* dans leurs Bureaux; des *Commis* aux portes, aux Doüanes; des *Commis* ambulans; des *Commis* aux Recettes.

Je l'ay connu laquais avant qu'il fût Commis. BOI. Les Greffiers ont des *Commis* dans les Greffes. Les *Commis* au Greffe du Conſeil, & dans les Parlemens ſont des Officiers titulaires. On appelle *Commis*, les Clercs des Conſeillers, &c. Les Marchands appellent quelquefois *Commis*, leurs Facteurs, pour leur donner un nom plus honorable.

COMMIS, ſe dit dans la Congregation de St. Maur d'un Laïque qui eſt reçû dans le Couvent ſans faire aucuns vœux, & ſans porter l'habit. Ils s'obligent d'ordinaire à rendre quelques ſervices dans le Monaſtere. Voyez DONNEZ.

COMMISE. ſ. f. Terme de Juriſprudence feodale. Confiſcation d'un fief. Le deſaveu du vaſſal fait à ſon Seigneur de tenir un fief mouvant de lui, ou la felonnie, & la violence du vaſſal ſur la perſonne de ſon Seigneur, emportent la *commiſe*, ou confiſcation de plein droit. Il faudroit un crime atroce pour faire tomber un fief en *commiſe*. La *commiſe* appartient au Seigneur feodal, & non au Haut-Juſticier, comme les confiſcations pour tout autre crime.

COMMISERATION. ſ. f. Pitié; compaſſion. Meriter de la *commiſeration* du public. Porter les Juges à la *commiſeration*. Des airs ſuperbes, ni une *commiſeration* affectée, ne conviennent point à un vainqueur genereux. OE. M. La *commiſeration* eſt propre & naturelle à la Tragedie. ST. EV. On ſe ſert rarement de ce mot.

COMMISSAIRE. ſ. m. En general le nom de *Commiſſaire* ſignifie, un Officier de robe ou d'épée commis ou delegué par le Roy, ou tout autre Souverain, avec un pouvoir ſpecial & particulier pour examiner ou regler certaines affaires, ou pour les repreſenter en certaines occaſions. Le *Commiſſaire* du Roy aux Etats de Bretagne. Le *Commiſſaire* de l'Empereur à la Diete de l'Empire. Les deux Rois nommerent des *Commiſſaires* pour regler les limites de leurs Etats. MEZ. On appelle auſſi *Commiſſaires*, des Juges nommez & deleguez par le Roy, pour juger extraordinairement, & en dernier reſſort certaines affaires. Ils ſont d'ordinaire tirez des Cours Souveraines. Le Marechal de Marillac, Mr. Fouquet ont été jugez par des *Commiſſaires*. Le pouvoir de tous ces *Commiſſaires*, ceſſe dès qu'ils ont terminé l'affaire ſpecifiée dans leur commiſſion.

COMMISSAIRE. C'eſt quelquefois ſimplement, un des Conſeillers, & des Juges d'une Juriſdiction ou Tribunal deputé & commis par le Preſident du même Tribunal, pour travailler à l'inſtruction d'un procés; comme, pour entendre & interroger les parties, ou pour examiner un compte, ou pour faire des informations, ou pour dreſſer un procés verbal, &c. Voyez l'Ordonnance de 1667. t. 21. touchant les *Commiſſaires*. On appelle *Commiſſaires du Conſeil*, les Conſeillers d'Etat, ou les Maitres des Requêtes que Mr. le Chancelier commet ou pour rapporter, ou pour examiner un procés. On peut appeller de l'Ordonnance du *Conſeiller Commiſſaire* à toute la Chambre, & ſi ſon Ordonnance eſt caſſée, il ne peut plus être rapporteur. Meſſieurs des Requêtes du Palais ſont qualifiez, *les gens tenans les Requêtes du Palais, Conſeillers en la Cour, & Commiſſaires en cette partie.* Voyez REQUETES DU PALAIS.

On appelle *Grands Commiſſaires*, au Grand Conſeil, au Parlement de Paris, & en quelques autres Parlemens, un certain nombre des plus anciens Conſeillers de chaque Chambre, qui avec les deux Preſidens jugent ſouverainement les procés où il y a plus de cinq chefs ou articles: comme l'examen des comptes; l'ordre & la diſtribution de deniers entre creanciers; les appels des taxes de depens où il y a plus de dix cheix; les liquidations de fruits, dommages & interêts, &c. Le tout pourvu qu'il s'agiſſe de mille livres & au deſſus. Voyez l'Edit de 1673. Cet Edit attribuë au Grand Conſeil un pouvoir plus étendu pour juger par *Grands Commiſſaires*: car outre les cas cy-deſſus énoncez, il peut auſſi juger par *Grands Commiſſaires* les procés & inſtances pour raiſon des bornes & limites quand il y a deſcente ſur les lieux, & figure; blâme d'aveu, & commiſe, quand il s'agit de droits honorifiques, ou de patronage, ou de bannalité, entre Seigneurs; de Communes entre Communautez; de conteſtation de degrez de parenté, ou de domicile en cas de partage. Il n'eſt permis qu'aux Cours ſeulement de juger par *Commiſſaires*, à l'excluſion de tous autres Juges inferieurs, & ſubalternes. Au Parlement de Paris les deux Preſidens, & les huit plus anciens Conſeillers ſeulement; outre le Rapporteur, ſont de *Grands Commiſſaires*. On appelle le neuviéme le *Badinant*, parcequ'il n'y entre que quand l'un des huit anciens eſt abſent, ou recuſé. Les deux Preſidens ont chacun deux écus, & les Conſeillers un écu chacun par heure. Ils ne peuvent prendre que ſix écus d'épices par vacation. Par Edit de 1673. il leur eſt deffendu de faire plus de trois vacations par jour depuis le 1. d'Octobre juſqu'au dernier de Fevrier, & plus de quatre depuis le 1. de Mars juſqu'au 30. de Septembre. Au Parlement de Roüen, & au Parlement de Grenoble on appelle *extraordinaire*, ce qu'on appelle *Grand Commiſſaire* à Paris. A Roüen, & à Toulouſe les dix plus anciens Conſeillers ſont de l'extraordinaire avec les deux Preſidens; & à Grenoble il n'y entre que ſix anciens Conſeillers avec les Preſidens. A Toulouſe le *Grand Commiſſaire* s'appelle auſſi *extraordinaire*, ou *Sabbatine*. On dit qu'un Conſeiller eſt des *Commiſſaires*; pour dire, qu'il eſt un des anciens de ſa Chambre.

On appelle *petits Commiſſaires*, au Parlement de Paris, cinq Juges; c'eſt-à dire, un, ou deux Preſidens, & trois ou quatre Conſeillers commis pour voir & examiner un procés en particulier, & en faire enſuite leur rapport à toute la Chambre aſſemblée. Ce qui a été arrêté par les *petits Commiſſaires*, eſt d'ordinaire confirmé; enſorte que leur avis forme l'arrêt. Quelquefois ſur tout à la Grand' Chambre lorſque les vacations approchent, l'on fait deux Bureaux de *petits Commiſſaires*, afin d'expedier un plus grand nombre d'affaires. Cela ne ſe fait que pour des procés de mediocre importance. Par l'Edit de 1673. aucuns procés ne peuvent être vus & jugez par *petits Commiſſaires*, que le fait n'ait été rapporté ſommairement toute la Chambre aſſemblée, & qu'il n'ait paſſé par les deux tiers des voix, que le procés ſera renvoyé devant les *petits Commiſſaires*. Cela n'eſt point en uſage dans les autres Parlemens.

Digitized by Google

A Paris on appelle *Commissaire de Police*, un Officier qui a soin de tenir la main à l'execution des Reglemens de Police. Il y a à Paris quarante huit *Commissaires* du Châtelet, distribuez par quartiers, qui se qualifient *Commissaires Enquêteurs & Examinateurs.* Ils font les informations en matiere criminelle; l'examen des comptes, les visites de Police, & les captures; apposent les scellez, & dressent les ordres entre creanciers.

Commissaire aux saisies réelles, est un Officier créé en titre d'office, qui a soin du regime des immeubles saisis réellement, qui en fait faire les baux judiciaires, qui en reçoit le revenu, & qui en rend compte. *Commissaire aux saisies mobiliaires*, est un gardien des fruits, ou des meubles saisis, qui en empêche le deperissement. Par Ordonnance de 1532. & de 1551. toute saisie réelle, ou execution mobiliaire doit porter un établissement de *Commissaire*, ou de gardien. S'il n'y a point de *Commissaire* en titre d'office, on établit un particulier.

Commissaire, en termes de Guerre, se dit premierement du *Commissaire General de la Cavalerie legere*, qui est le troisiéme Officier General de la Cavalerie. Cette charge est moderne, & n'a été érigée que sous Louis XIV. & depuis 1680. Il a un Regiment qui lui est particulierement affecté, qui s'appelle le *Regiment Commissaire.* C'est lui qui a soin que tous les Officiers, & cavaliers soient dans le devoir, & bien équippez, & qui fait les revuës generales. Voyez Directeur. Il y a plusieurs *Commissaires Generaux de l'Artillerie*, &c.

Commissaire Ordinaire des Guerres ou a la conduite, est un Officier établi pour avoir soin de la police des troupes dans la marche, de regler les étapes & les logemens: c'est lui qui fait faire les revuës, & les montres. Par un Edit de l'année 1694. les *Commissaires des guerres* ont été reduits à cent quarante. Ils étoient cent quatre vingt auparavant. En 1698. le Roi en supprima encore vingt-cinq. Par divers Reglemens du Roy, dans les Compagnies où il y a des *Commissaires à la conduite* qui y sont attachez, ils tiennent la seconde place, & marchent à la gauche du Commandant. Il reçoit le serment de fidelité des Officiers. Par l'Edit perpetuel de l'an 1691. le Roi supprima tous offices de *Commissaires des guerres*, soit *à la conduite* des Regimens d'Infanterie, Cavalerie, & Dragons, soit aux residences ou autrement, à l'exception de ceux qui ont été créez *à la conduite* du regiment des Gardes Françoises & Suisses, & des Compagnies des Gendarmes & Chevaux Legers du Roy; & à l'exception encore des offices des *Commissaires Provinciaux* créez par l'Edit de 1635. Par le même Edit le Roy créa cent quatre vingt offices hereditaires de *Commissaires des guerres* pour avoir la conduite, police, & discipline des troupes; faire les revuës, & en rendre compte au Secretaire d'Etat qui a le departement de la guerre, avec attribution de divers privileges. Le Roi érigea en même temps quatre *offices aussi hereditaires de Commissaires à la conduite & police* des quatre Compagnies des Gardes à cheval; deux offices de *Commissaires des guerres ou à la conduite pour les deux Compagnies de Mousquetaires*; un parcil office de *Commissaires des guerres* pour la Compagnie des Grenadiers à cheval; & quatre offices de *Commissaires des guerres* pour les Compagnies de la Gendarmerie. Par un autre Edit de 1692. le Roy a créé des offices hereditaires de *Commissaires particuliers des revuës & logemens* des gens de guerre dans tous les lieux d'étape du Royaume.

Commissaire General de la Marine, Premier Officier sous l'Intendant de la Marine dans son departement.

Commissaire General de la Marine Ambulant, Officier qui n'a point de departement fixe, & qui va par tout ou la Cour trouve à-propos.

Commissaire General a la suite des Armées navales; Officier qui reçoit les ordres, & les instructions de l'Intendant de l'Armée navale, & qui en l'absence de l'Intendant, en exerce toutes les fonctions.

Commissaire-Ordinaire de la Marine, Officier qui dans un port a inspection sur les Gardiens, sur les Ecrivains, sur les livres de recette, & de depense du Garde-magasin, sur les armemens, & desarmemens. Quand il est dans l'armée navale il fait passer l'équipage en revuë, prêter serment de fidelité à tous les Officiers du vaisseau, & il fait dresser les inventaires des prises.

Commissaire General de l'Artillerie de la Marine. Il y en a deux; l'un du Ponant, & l'autre du Levant. Ils ont, sous les ordres de l'Intendant de la Marine, inspection sur les Canons, sur toutes les armes, & sur les munitions de guerre. Ils commandent les Canoniers & Bombardiers distribuez dans les ports.

Commissaire Ordinaire de l'Artillerie de la Marine. Cet Officier fait les mêmes fonctions que le *Commissaire General* en son absence. Il tient registre de toutes les pieces de canon qui sont dans l'Arsenal de son departement. Dans tous les Arsenaux de Marine; c'est-à-dire, à Breſt, à Dunkerque, au Havre, à Rochefort, à Toulon, & à Port-Louis, il y a des *Commissaires ordinaires de l'Artillerie.*

Commissaire des Vivres. Officier commis pour avoir le soin des vivres d'une Armée, ou d'une place de guerre. Il y a aussi des *Commissaires des vivres* dans les Ports, & les Arsenaux de la Marine, pour examiner les vivres que le Munitionaire fait embarquer pour l'équipage.

Commissaire General des Galeres de l'Eglise. Ce mot est aussi usité parmi les Capucins, & quelques autres Religieux. Il signifie celui qui est commis extraordinairement de la part du Pere General, ou Provincial, pour regler les differens qui naissent dans les Couvens parmi les Religieux de leur Ordre. Le *Pere Commissaire.*

Commissaire des Pauvres a Paris, est un Bourgeois que l'on commet pour recueillir les deniers de la taxe faite pour le Bureau general des pauvres. On reçoit tous les ans à Paris vingt huit de ces *Commissaires*, qui ont soin, chacun dans sa Paroisse, d'un certain nombre de pauvres qu'on leur a marquez. Ils leur font distribuer quelques sols par semaine; mais en consideration de cette petité charité, le pauvre étant mort, le *Commissaire* fait vendre tous les meubles, & porte les deniers qui en sont provenus, au Bureau. Ce *Commissaire* doit tirer d'un Maître des Requêtes 10. l. 8. sols, autant d'un President ou d'un Conseiller, d'un Secretaire, d'un Auditeur des Comptes; d'un Avocat 52. sols; d'un Bourgeois & d'un Marchand 26. sols; d'un Artisan 13. sols. On ne reçoit gueres de Marguilliers qui n'ayent été *Commissaires des pauvres.* C'est le premier degré des honneurs bourgeois.

Commissaire du grand Bureau des Pauvres a Paris. C'est un Bourgeois qui, aprés avoir exercé la charge de *Commissaire* des Pauvres en honnête homme, a droit de voix active & passive dans le grand Bureau des Pauvres, & peut un jour devenir Directeur d'Hôpital.

On appelle *Chere de Commissaire*, un repas où on sert chair & poisson; parceque les Juges se font bien traiter quand ils vont en commission. On dit, que cela vient des commissions qui se donnoient dans les Chambres mi-parties, où il y avoit des Reformez & des Catho-

Digitized by Google

Catholiques, qui se faisoient regaler chacun à leur maniere; c'est-à-dire, les uns en poisson, & les autres en viande.

COMMISSION. s.f. Action. Ce mot ne se dit qu'en cette phrase, *Peché de commission*. On se doit confesser non seulement des *pechez de commission*; mais aussi des pechez d'omission.

COMMISSION, est quelquefois opposé à *titre*, à charge, & à office; & signifie, un pouvoir donné pour un temps pour exercer quelque charge, ou en faire les fonctions. Une charge peut être exercée par *commission* pendant l'interdiction du Titulaire. Les Greffes se peuvent exercer par *commission*, parcequ'ils sont domaniaux. Les charges de Conseillers aux Requêtes du Palais, & de Presidens aux Enquêtes à Paris, & à Toulouse, ce sont des *commissions*, qui ont été érigées en charges, & en offices irrevocables. Voyez REQUETES DU PALAIS. Voyez ENQUETES. La charge de Garde des Sceaux n'est qu'une *commission* revocable. Les Intendances de Justice ne sont que de simples *commissions* pour un temps fixé.

On appelle *commissions extraordinaires*, les établissemens de quelques Chambres, ou Jurisdictions qui ne doivent durer qu'un certain temps, & pour l'expedition de certaines affaires seulement. Les Chambres de Justice, des Francs-fiefs, la Chambre Royale étoient des *commissions extraordinaires*.

COMMISSION, se dit aussi de la subdelegation, ou du pouvoir qu'on donne à un Conseiller, ou un Juge particulier de faire l'instruction d'un procés, ou une visite, ou descente sur les lieux. En ce sens on dit, Aller en *commission*, vaquer à une *commission*. Voyez le titre 21. de l'Ordonnance de 1667. touchant les taxes des Juges qui vont en *commission*.

COMMISSION ROGATOIRE, est une *commission* qu'un Juge adresse à un autre Juge dont il n'est point le superieur, pour le prier de faire quelque instruction necessaire pour le jugement d'un procés, ou pour le prier de permettre un ajournement dans son ressort. Si le Juge est superieur, sa *commission* n'est point *rogatoire*.

COMMISSION, est aussi un ordre du Conseil pour la levée des tailles, ou autres droits. La *commission* des tailles s'envoye aux Intendans des Provinces, qui en font le departement general, qu'ils envoyent ensuite aux Elus pour le verifier; & ceux-cy l'envoyent aux Asséeurs & Collecteurs pour en faire la distribution particuliere dans chaque Parroisse.

COMMISSION, est aussi un ordre qu'on donne pour lever des gens de guerre. On a delivré des *commissions* pour la levée de tant de Compagnies de gens de pied, de tant de Regimens de Cavalerie. Chaque Capitaine, ou Officier n'a pour titre que sa *commission*. On appelle aussi *commission*, un pouvoir special du Roy pour aller en course sur mer, & attaquer les vaisseaux appartenans aux ennemis. Tout Commandant de vaisseau qui va en course sans *commission*, est un Pirate.

COMMISSION, est aussi une Ordonnance, un Mandement de Justice, ou une Lettre de Chancelerie qui donne pouvoir de donner des assignations, ou de faire executer une sentence, ou un Arrêt. La *commission* porte ces termes; *Mandons au premier Sergent sur ce requis, de mettre ces lettres, en le present jugement à execution, &c.* L'Ordonnance de 1667. veut qu'on n'assigne personne en Cour Souveraine qu'en vertu d'un Mandement, ou d'une *commission* expresse. Par la même Ordonnance, on ne peut delivrer aucunes *commissions* pour faire assigner les parties aux Requêtes de l'Hôtel, ou du Palais qu'en vertu de Lettres de *Committimus*. On delivre des *commissions* du grand Sceau pour les affaires du Conseil, & du Grand Conseil; des *commissions* du petit Sceau, pour les affaires du Parlement; & des *commissions* du Châtelet, pour y faire assigner ceux qu'on a droit d'y attirer en vertu de quelque privilege, &c.

COMMISSION, se dit aussi de toute charge, ou emploi qu'on donne à des gens qu'on commet pour quelque chose; comme en des Bureaux pour des recettes, controlles, payemens, recouvremens, visites ou autres affaires. Une *commission* dans les Aides; une *commission* dans les Gabelles; une *commission* dans les Vivres, dans l'Artillerie. Ce partisan a tant de *commissions* à donner, & toutes fort lucratives.

COMMISSION, signifie aussi la charge, ou ordre qu'on donne à quelcun de faire quelque emplette, ou quelque autre chose. Se charger de mille *commissions*. Faire les *commissions* de tout le monde. Voilà une méchante *commission* que vous me donnez; je m'aquitterai mal d'une pareille *commission*. On dit qu'un valet est chargé de trente *commissions*; c'est-à-dire, de trente messages.

COMMISSIONNAIRE. s. m. Facteur que tient un Marchand dans les ports, ou les villes de trafic, ou de manufactures, pour faire en son nom des achats & des envois de marchandises, ou pour les debiter. Un *Commissionnaire* peut obliger celui pour qui il a ordre d'agir.

COMMISSIONNAIRE, se dit aussi de ceux à qui l'on charge de faire quelque emplette, ou autre chose. Richelet dit que si c'est une femme, le mot *Commissionnaire* est feminin: cette femme est la *Commissionnaire* de toute sa Province.

COMMISSOIRE. adj. m. & f. Une clause *commissoire*, est une clause qui n'étant point accomplie, emporte la nullité du contract; par ex. faute de payement, la confiscation de la chose. Par ex. si l'on s'engage à retirer un heritage dans un certain temps precis, & fixé par le contract, la condition est *commissoire*. Après le temps fatal expiré, l'heritage est censé confisqué, & ne peut plus être retiré. En matiere beneficiale on appelle, pourvû en *forme commissoire*, celui dont les provisions portent la clause *in formâ dignum*; c'est-à-dire, qu'il est renvoyé à l'Ordinaire, pour juger des mœurs, & de la capacité de l'impetrant.

COMMISSURE. s.f. Terme d'Architecte. Joint des pierres. Ce terme n'est pas connu aux ouvriers.

COMMITTIMUS. s. m. Mot purement Latin: il signifie, *nous commettons*. Dans le stile de Pratique, c'est un droit, ou un privilege, que le Roi accorde aux Commensaux, ou aux Officiers de sa Maison, & à quelques personnes, ou Communautez, de plaider en premiere instance aux Requêtes de l'Hôtel, ou du Palais, en toutes leurs affaires purement personnelles, possessoires, ou mixtes, tant en demandant, qu'en deffendant; & d'y faire renvoyer, ou évoquer celles qui seront pendantes devant d'autres Juges, pourveu qu'elles n'y soient point encore contestées, & que l'on n'y ait encore procedé. On ne peut point se servir du *Committimus* pour les choses qui concernent les Eaux & Forêts, ni l'Amirauté. Les uns ont droit de *Committimus au petit Sceau* seulement, & les autres *au grand Sceau*. Ceux qui ont droit de *Committimus au grand Sceau*, sont les Princes du Sang; les Ducs & Pairs; les Officiers de la Couronne; les Chevaliers du St. Esprit; les Conseillers d'Etat, ceux qui ont été Ambassadeurs; le Grand Prevôt de l'Hôtel; les Secretaires du Roi; les quinze anciens Avocats du Conseil; les Agens Generaux du Clergé pendant leur Agence; les Doyens & Chanoines de Nôtre Dame de Paris, les quatre plus anciens de l'Academie Françoise; les Officiers du Regiment des Gardes; les Officiers & Commensaux de la Maison du Roi, de la Reine, des enfans de France, du premier Prince du Sang, actuellement servans, ayant des gages au dessus de 30. livres; les Presidens,

Digitized by Google

Conſeillers & Officiers du Grand Conſeil ; les Maîtres des Requêtes. Ceux qui ont droit de *Committimus au petit Sceau*, ſont les Preſidens & Conſeillers des Parlemens ; les Officiers des Chambres des Comptes, des Cours des Aides, de la Cour des Monnoyes ; les Secretaires du Roi établis dans les Chancelleries des Parlemens ; les douze anciens Avocats du Parlement de Paris, & ſix des autres Parlemens, &c. Voyez le titre de *Committimus* de l'Ordonnance de 1669. où tout cela eſt ſpecifié. Le *Committimus au grand Sceau* peut s'executer par tout le Royaume ; avec cette reſtriction, que pour diſtraire une affaire d'un Parlement à un autre, il faut qu'il s'agiſſe de mille livres, & au deſſus. Le *Committimus du petit Sceau* ne s'étend & ne peut être executé que dans le reſſort du Parlement, & les privilegiez ne peuvent en uſer que quand il s'agit de 200. livres, & au deſſus. Mais ceux qui ont le droit de *Committimus* tant au petit, qu'au grand Sceau, peuvent indifferemment, & à leur choix, le pourvoir ou aux Requêtes de l'Hôtel, ou aux Requêtes du Palais : excepté ſeulement que les Officiers des Requêtes de l'Hôtel ne peuvent plaider qu'aux Requêtes du Palais, & réciproquement les Officiers des Requêtes du Palais, ni leurs veuves, ne peuvent plaider qu'aux Requêtes de l'Hôtel. Les Lettres de *Committimus* du petit & du grand Sceau ne durent qu'un an ; après quoy il les faut renouveller. Les veuves de ceux qui ont droit de *Committimus* jouiſſent du même privilege pendant leur viduité.

COMMITTIMUS, ſignifie auſſi les Lettres mêmes qu'on expedie au grand & au petit Sceau, pour l'execution de ce privilege. J'ay fait ſceller un *Committimus*. J'ay mis mon *Committimus* entre les mains d'un Sergent, pour faire renvoyer une telle affaire du Châtelet aux Requêtes.

Les *Committimus* étoient dans leur origine des commiſſions, par leſquelles le Roi renvoyoit les affaires des Officiers de ſa Maiſon devant les Maîtres des Requêtes du Palais. Cet uſage des *Committimus* a commencé vers l'an 1367. Ils furent plus frequens ſous Charles VI. Le privilege qui étoit reſtreint à la Maiſon du Roi, fut alors étendu à tous les Officiers du Parlement : & enſuite plus loin. Voyez l'Ordonnance de 1669. art. 13. du titre de *Committimus*.

COMMITTITUR. ſ. m. Terme de Pratique. Il eſt purement Latin ; & ſignifie, *Eſt commis*. C'eſt la Requête qu'on preſente au Conſeil, ou au Parlement, pour avoir un Commiſſaire pour faire l'inſtruction d'une inſtance, ou de quelque incident, avec l'Ordonnance qui eſt appoſée au bas, par laquelle un Maître des Requêtes, ou un Conſeiller eſt *commis* pour cette inſtruction. Le Preſident met au bas de la Requête, *Commis un tel*, &c.

COMMODAT. ſ. m. Terme de Juriſprudence. Prêt. Il y a pourtant cette difference entre le prêt, & le *commodat* ; c'eſt que le *commodat* ſe fait gratuitement, & ne transfere point de proprieté. Il faut rendre la choſe en eſſence ; & ſans la deteriorer : enſorte que les choſes qui ſe conſument par l'uſage ne peuvent être la matiere d'un *commodat*.

COMMODATAIRE. ſ. m. & f. Celui, ou celle qui a reçû le prêt, ou le commodat. Le *commodataire* eſt tenu non ſeulement de ſon dol, mais de ſa faute, même la plus legere, & de quelque nature qu'elle ſoit ; parceque le commodat eſt gratuit, & fait uniquement en faveur du *commodataire*. Il repond même du cas fortuit, s'il uſe de la choſe prêtée au delà du temps convenu : car autrement il n'en eſt pas reſponſable.

COMMODE. adj. m. & f. Accommodant ; qui n'eſt point fatiguant ; dont l'uſage eſt facile, & propre à ſe mettre à ſon aiſe, & à ſa commodité. Une voiture *commode*. Cette chambre, cette maiſon eſt *commode*. La meilleure maniere de s'habiller, c'eſt la plus *commode*.

COMMODE, ſignifie encore, Propre ; convenable. Voilà un lieu *commode* pour une groſſe aſſemblée. Le temps eſt *commode* pour la moiſſon. La ſaiſon eſt *commode* pour voyager.

COMMODE, figurément, ſignifie, Doux ; facile ; aiſé ; qui ne contraint, qui ne gêne point. Un homme fort *commode*, d'une humeur *commode*, c'eſt un homme d'une ſocieté douce, & aiſée, avec qui on vit ſans façon, & ſans compliment. Plus on a de merite, plus on doit prendre garde à ne point apporter de contrainte, & à ſe rendre *commode* ; car naturellement on craint les maîtres. LE CH. DE M. Pour être *commode* dans le monde il ne faut pas s'attacher à de petites formalitez. OE. M. Une maniere ouverte & *commode* à de grands charmes pour ſe faire aimer. LE CH. DE M.

J'aime mieux un vice commode,
Qu'une fatigante vertu. MOL.

COMMODE, ſignifie auſſi quelquefois, Trop facile, trop indulgent, & même relâché. Confeſſeur *commode* ; vertu *commode* ; doctrine fort *commode*. PASC. Combien de Predicateurs,

Qui cherchant un diſcours aux Dames plus commode,
Font dire à JESUS-CHRIST *des phraſes à la mode !*
L'ART DE PRECH.

On appelle *commode* dans le même ſens, & au ſubſtantif, une femme qui eſt entiers avec deux amans pour la bienſeance, & qui ne les gêne point ; qui ne les obſerve point ; qui ne les contraint point. Cette vieille leur ſert de *commode*. P. COM.

COMMODE. ſ. f. Coeffure des femmes. Voici les pieces qui entrent dans la compoſition d'une *commode* : c'eſt Mr. Palaprat qui en a fait l'énumeration :

La Ducheſſe, le ſoltaire,
La fontange, le chou,
Le tête à tête, la culbute,
Le mouſquetaire, le croiſſant,
Le firmament, le dixiéme ciel,
La paliſſade, & la ſouri.

COMMODEMENT. adv. D'une maniere commode, propre, aiſée. On ſe loge à preſent plus *commodément* qu'on n'a jamais fait. J'ay dequoy vivre *commodément*, & à mon aiſe. Cet homme eſt doux & facile, on vit fort *commodément* avec lui. Il faut tâcher de vivre *commodément* par tout. ST. EV.

COMMODITE'. ſ. f. Aiſe ; moyen commode. Un carroſſe eſt d'une grande *commodité*. Vous ferez cela à vôtre *commodité* ; c'eſt-à-dire, à vôtre aiſe ; à vôtre loiſir. On dit, qu'il y a beaucoup de *commoditez* dans une maiſon ; c'eſt-à-dire, beaucoup de lieux degagez, beaucoup de places commodes.

On appelle une *chaiſe de commodité*, une chaiſe bien rembourrée, qui a un pulpitre pour pouvoir lire & écrire, une cremaillere pour pouvoir hauſſer, ou baiſſer le doſſier ſelon qu'on veut, où l'on peut dormir & s'appuyer.

On appelle auſſi *commoditez* dans une maiſon, ou *aiſemens*, les lieux où on va ſe decharger le ventre.

COMMODITÉ, ſe dit auſſi des occaſions favorables que le haſard envoye. Il faut ſe ſervir de la *commodité* de ce Courier. Il faut prendre la *commodité* d'un bateau qui va partir. Pour aller de Paris à Lyon on trouve toûjours des *commoditez* ; c'eſt-à-dire, des voitures à choiſir.

COMMODITÉ, ſignifie auſſi le voiſinage, la proximité, la facilité des lieux. J'ay bâti dans cette vallée, à cauſe de la *commodité* des eaux. J'ay acquis cette maiſon pour la *commodité* de la promenade.

COM-

Digitized by Google

COMMODITEZ, ſignifie auſſi, les biens de fortune, les richeſſes, & tous les autres avantages qui ſervent à rendre la vie plus commode, plus agreable, plus douce, plus aiſée. Le mepris des richeſſes n'eſt point ſenſé; il n'y a point de bon ſens à ſe priver des *commoditez* de la vie pour de vaines loüanges. M. ESP. Les raiſons de fortune, & de *commoditez* temporelles ne doivent point entrer dans le choix d'une Religion. NIC. Les hommes ne ſont aſſemblez en ſocieté que pour les *commoditez* neceſſaires à l'infirmité humaine, & pour s'en aſſûrer la poſſeſſion par les forces reünies de la Republique. OE. M. Annibal aima mieux jouïr des *commoditez* de la victoire, que d'en pourſuivre les avantages. ST. EV. Pyrrhon qui doutoit de tout, ne laiſſoit pas de jouïr des *commoditez* de la vie comme vraiſemblables. MONT. L'Evangile eſt pour bien des gens une ſource feconde de *commoditez* temporelles. BEN.

On dit en ce ſens, qu'un homme a toutes ſes aiſes, & toutes ſes *commoditez*; pour dire, que rien ne lui manque pour vivre commodément. On dit abſolument de quelqu'un, qu'il prend ſes *commoditez*; c'eſt-à-dire, qu'il ſe met à ſon aiſe librement, & ſans façon. Le peuple dit par civilité, prenez vôtre *commodité*, aſſiez-vous, mettez vous à vôtre aiſe. On dit, Je ne connois pas les *commoditez* de cet homme-là; c'eſt-à-dire, ſon bien, ſes facultez. On dit proverbialement, on n'a pas toutes ſes *commoditez*, en ce monde.

COMMOTION. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſe dit particulierement des atteintes que ſouffre le cerveau. La convulſion eſt une *commotion* du cerveau. Une chûte cauſe une grande *commotion* au cerveau, d'où arrive ſouvent un contrecoup dans la partie oppoſée, qui fait une rupture des vaiſſeaux, & une apoſtume par l'ébranlement de toute la maſſe du cerveau. On dit auſſi, que le vin tranſporté ſe tourne & ſe corrompt par une *commotion* generale des atomes ou petites parties qui compoſent ſa ſubſtance.

COMMUER. v. act. Terme de Palais. Changer une peine en une autre. Le Roi n'a pas voulu faire grace entiere à ce criminel; mais il a *commué* ſa peine; c'eſt-à-dire, il l'a adoucie; il a changé la peine des galeres en celle du banniſſement.

COMMUN, UNE. adj. Qui eſt le même; qui appartient à pluſieurs conjointement, également, & par indivis; qui eſt à tous, & à quoy chacun a droit de prendre part. Un chemin *commun*; un mur *commun*; l'interêt *commun*; perte *commune*; une joye *commune*. L'Egliſe eſt nôtre *commune* Mere. M. DE M. Avoir des amis, & des ennemis *communs*; c'eſt-à-dire, les mêmes. Nous avons une cauſe *commune*; c'eſt-à-dire, qui nous regarde également. Le peril eſt *commun*; un ſort *commun*; une fortune *commune*. La converſation entre deux amis rend leurs biens, & leurs maux *communs*; elle augmente leurs plaiſirs, & diminuë leurs peines. ST. EV. Il ſe fait dans l'Egliſe un amas de neceſſitez, & de fragilitez *communes*; & par conſequent il faut qu'il y ait un treſor *commun* d'aſſiſtance, & de charité. FL. L'Ecriture eſt le principe *commun* ſur lequel diſputent les diverſes ſectes qui partagent les Chretiens. OE. M.

Nos perils ſont égaux, nos craintes ſont communes:
Soignons, aſſocions nos cœurs, & nos fortunes.
CAPISTRON.

COMMUN, ſe dit de ce qui eſt en ſocieté, & en communauté. Les Commiſſaires, les Huiſſiers, ſont bourſe *commune*. Pourſuivre une affaire à frais *communs*. En ſtile de Notaire on dit, que les *Epoux ſeront unis & communs en biens*; c'eſt-à-dire, en communauté de biens. On appelle, mener une *vie commune*, vivre en communauté; habiter enſemble, & ne faire qu'une même ſocieté. Les Chanoines ſeculiers obſervoient autrefois la vie *commune*.

COMMUN, ſe dit encore de ce qui a du rapport, & de la reſſemblance; de la liaiſon & de la connexité. J'ay cela de *commun* avec vous. Mon affaire n'a rien de *commun* avec la vôtre.

COMMUN, ſignifie auſſi, general; univerſel. C'eſt l'opinion *commune*; une notion *commune*. Le bon ſens eſt encore moins *commun* que l'eſprit. G. G. Le ſens *commun* eſt la faculté raiſonnable *commune* à tous les hommes. La lâcheté eſt plus *commune* que la fermeté. NIC.

COMMUN, preſque dans le même ſens, ſignifie encore, ordinaire; uſité; d'une pratique generale. L'uſage des carroſſes eſt fort *commun*; cela eſt fort *commun*; c'eſt l'uſage *commun* parmi les gens de guerre; cela eſt du droit *commun*.

Cette grande voideur des vertus des vieux âges
Choque trop nôtre ſiecle, & les communs *uſages.* MOL.

En *commun* proverbe; c'eſt-à-dire, ſelon que parle le peuple. On dit auſſi, une façon *commune*, & ordinaire de parler; une phraſe du ſtile *commun*. On appelle bruit *commun*, ce qui ſe debite dans le monde, & parmi le peuple.

COMMUN, ſignifie auſſi, Trivial; vulgaire; mediocre. Une penſée *commune*. Cet Orateur n'a rien dit que de *commun*; c'eſt à-dire, rien d'extraordinaire, rien de recherché; ſon ſtile eſt fort *commun*; c'eſt un eſprit fort *commun*. Les choſes *communes* font regretter le temps qu'on perd à les lire. ST. EV. On ne doit pas ſe faire grand honneur d'une vertu *commune*. SAURIN. Il n'y a que les amis *communs* que les difficultez rebutent. ABL. Le peuple ſouffre plus aiſément un vice *commun*, qu'une vertu extraordinaire. VOI. La fortune eſt une aveugle, & perſonne ne doit être honteux de ceder à tant de têtes *communes* que cette capricieuſe Divinité choiſit pour les objets de ſes faveurs. CHARP.

Les ouvrages communs *durent quelques années;*
Ce que Malherbe écrit dure éternellement. MALH.

COMMUN, en ce ſens ſignifie auſſi, Qui n'eſt pas rare; qui eſt peu eſtimé; qui eſt de vil prix. Un tableau *commun*; une étoffe *commune*. On dit, Cela n'eſt pas *commun*; c'eſt-à-dire, cela eſt rare, & curieux. On appelle le petit peuple, le *commun* peuple. En Chronologie on appelle *année commune*, une année de 365. jours, & qui n'eſt point biſſextile: *mois communs*, les mois lunaires qui ne ſont point emboliſmiques.

On dit en termes de Palais, le pere *commun* des parties, quand on parle du pere de deux freres, ou ſœurs, qui plaident enſemble. On dit auſſi, qu'un arrêt, ou jugement eſt declaré *commun* avec un tel, qui n'avoit pas été partie, ou avec le deffaillant; pour dire, qu'il ſera auſſi-bien executoire contre lui que contre ceux avec qui il a été rendu. On dit auſſi, Faire preuve ſuivant la *commune* eſtimation, ou ſuivant la *commune* renommée; c'eſt-à-dire, par experts, ou par temoins. En cas d'eſtimation de rentes, ou de fruits on dit, Faire une *année commune*; pour dire, prendre le milieu entre une année fertile où les denrées ſont à bon marché, & une année ſterile où elles ſont cheres, pour en faire un prix *commun* & mitoyen, & compenſer l'une avec l'autre: ce qu'on appelle autrement *bon an, mal an*. Pour cela on prend d'ordinaire les trois dernieres années. Par ex. ſi le boiſſeau de blé a valu cinq livres la premiere année, quatre la ſeconde, & trois la troiſiéme, le prix de l'année *commune* ſera quatre livres, parceque le prix des trois années enſemble monte à douze livres.

On dit auſſi en matiere beneficiale, qu'une proviſion eſt expediée en forme *commune*; pour dire, qu'elle eſt expediée ſans graces, ſans privileges. On dit auſſi, que les Officiaux ſont Juges des Eccleſiaſtiques pour

le *délit commun*, pour l'oppoſer au cas royal, & privilegié. Voyez CAS, ou DELIT.

COMMUN, en termes de Philoſophie, ſe joint aux termes generaux, qui conviennent à diverſes choſes, ou qui renferment diverſes eſpeces particulieres. Le nom d'animal eſt *commun* à l'homme, & à la bête. Celui de ſubſtance eſt *commun* au corps & à l'eſprit. Il ſignifie auſſi, Parcil, ou analogue. Ces deux choſes n'ont rien de *commun* enſemble.

GENRE COMMUN. Terme de Grammaire. *Le genre commun*, eſt le genre qui convient aux deux ſexes; au mâle & à la femelle; qui eſt maſculin & feminin; comme, *riche*, *ſertile*, ſont des adjectifs du *genre commun*.

On appelle au College, *lieux communs*, des recueils diſtinguez ſous divers chefs, ou chapitres generaux, ſous leſquels on range ce qu'on trouve de plus beau dans les Auteurs, pour s'en ſervir quand on traitte quelque matiere. La Rethorique n'eſt pas une entaſſeuſe de *lieux communs*. G. G. Voyez LIEUX COMMUNS.

COMMUN, en termes de Geometrie, ſe dit d'un angle, d'un côté, d'une baſe, qui ſervent également à deux figures, & qui aident à faire une demonſtration: ces deux triangles ont une baſe *commune*.

COMMUN, au ſubſtantif, ſignifie, le general, la plus grande partie des hommes; le grand nombre. Il faut dire le *commun* des hommes eſt d'avis, & non pas, ſont d'avis. M. L. T. Le *commun* des hommes vit ſans reflexion. NIC. Un Prince au comble des grandeurs, eſt au deſſus des afflictions qui font ſoupirer le *commun* des hommes. OE. M.

COMMUN, ſignifie auſſi, le vulgaire; la foule; la multitude; qui n'a rien de diſtingué, ni d'extraordinaire. Etre hors du *commun*; ſe mettre, s'élever au deſſus du *commun*. Il y a des gens qui n'étant pas les premiers dans pas une des ſciences, paſſent en toutes l'ordinaire, & le *commun*. BOI. Le Heros d'un Poëme ne doit être ni au deſſus du *commun* des hommes par ſa vertu, ni au deſſous par ſes vices. LE P. LE B. Les Heros les plus fameux qui ſe ſignaloient dans les combats, étoient dans la vie civile des hommes du *commun*, qui ſe retrouvoient confondus dans la foule. ST. EV.

Il penſeroit paroître un homme du commun,
Si l'on voyoit qu'il fût de l'avis de quelcun. MOL.
Soyez plus retenu, ſi c'eſt vôtre talent,
Qu'Ecrivain du commun, *& Poëte vulgaire.* BOI.

On appelle *commun*, chez le Roi, les Princes, & les grands Seigneurs, leurs Officiers qui ne mangent point à leur table; qui ont pour eux des tables diſtinctes & ſeparées. Il y a chez le Roi cinq offices pour apprêter à manger aux Officiers de ſa Maiſon qui ont bouche à Cour: la *Panneterie-commun*, l'*Echanſonnerie-commun*, la *Cuiſine-commun*, ou le *Grand commun*, la *Fruiterie-commun*, & la *Fourriere*. Chacun de ces offices a ſes Officiers diſtinctz; c'eſt-à-dire, des Chefs, des Aides, des Sommiers, &c. Voyez chaque mot. Outre ces cinq offices il y a une cuiſine établie en 1664. Il y a une charge de *Confeſſeur*, & *Predicateur du commun* chez le Roy. Il y a chez Mr. le Duc d'Orleans autant de pareils offices. Il y a à Verſailles un *grand commun*, qui eſt un batiment où pluſieurs perſonnes de qualité ont leur appartement. On dit, la *cuiſine-commun*, &c. manger à la table du *commun*, dans la ſale du *commun*; ſervir du vin du *commun*; être couché ſur l'état du *grand commun*, ou du *petit commun*.

COMMUN, eſt auſſi chez le Roi, & les Princes, un corps de bâtiment avec cuiſines, & offices, où l'on apprête les viandes pour les tables des Officiers: comme le *grand commun* du Roi à Verſailles, ou la *cuiſine-commun*. On appelle *petit commun* la cuiſine établie en 1664. pour ſervir la table du Grand Maître & du Grand Chambellan, qui eſt tenuë par les premiers Maîtres d'Hôtel.

COMMUN, en termes de Breviaire, ſe dit d'un Office general inſtitué pour tous les Saints d'un même Ordre, d'une même claſſe, pour y prendre les Pſeaumes, Leçons, Hymnes, Antiennes & Oraiſons, quand il n'y en a point d'affignées en particulier. Le *commun* des Saints, le *commun* des Apôtres, des Evangeliſtes, des Martyrs, des Vierges, des Docteurs, des Confeſſeurs.

EN COMMUN, ſe dit adverbialement; pour dire, En communauté. Ils poſſedent cette terre *en commun*, & par indivis. Ils ont mis tout leur bien *en commun*; ils vivent *en commun*.

COMMUN, ſe dit proverbialement en ces phraſes. L'âne du *commun* eſt toûjours le plus mal bâté; pour dire, que perſonne n'a ſoin que de ce qui lui appartient en propre, & neglige le bien public. On dit auſſi par la même raiſon, Qui ſert au *commun*, ne ſert à pas un. On dit, Entre amis tous biens ſont *communs*: & on dit plus generalement, En ce monde tous les biens ſont *communs*, il n'y a que les moyens de les avoir. On dit auſſi, qu'un homme vit ſur le *commun*, lorſqu'il eſt écornifleur, qu'il n'a point d'ordinaire, & qu'il va quêter un repas tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

COMMUNAUTE', ſ. f. Aſſemblage, ſocieté de pluſieurs qui habitent, ou qui vivent enſemble. On diſtingue deux ſortes de *communautez*, Eccleſiaſtiques, & Laïques. Les Eccleſiaſtiques ſe diviſent en Seculieres & Regulieres. Les Seculieres ſont les Egliſes Cathedrales, & Collegiales. Les Regulieres ſont les Couvents, Monaſteres, Abbayes, Prieurez Conventuels, Seminaires, & autres Maiſons pieuſes où pluſieurs perſonnes ſe ſont retirées pour y vivre en commun, & ſelon certains ſtatuts. En ce ſens on dit, La *communauté* s'eſt aſſemblée; on a parlé de l'affaire en pleine *communauté*. On dit encore, J'ay dîné à la *communauté*; c'eſt-à-dire, au Refectoire.

On appelle plus ſpecialement, *Communauté*, la *Communauté de St. Cyr*, fondée en 1686. par Louïs XIV. Elle eſt compoſée de trente ſix Dames ou Religieuſes Profeſſes, vingt quatre Sœurs Converſes, & deux cens cinquante Demoiſelles, qui ſont élevées depuis l'âge de ſept ans juſqu'à l'âge de vingt ans accomplis. Par la fondation il eſt deffendu à la *Communauté* d'acquerir aucun fond, d'accepter aucun don à l'avenir, ſi ce n'eſt de la part du Roi & des Reines de France. Ces deux cens cinquante Demoiſelles doivent faire preuve de quatre degrez de nobleſſe du côté paternel; & elles en peuvent ſortir toutes fois & quantes pour ſe marier par l'avis de leurs parens. L'une des trente ſix Dames qui ont fait des vœux, venant à mourir, la place eſt remplie par l'une des deux cens cinquante qui ſe deſtine à la Religion. Pour l'entretien de cette *Communauté* le Roy y a uni la Menſe Abbatiale de St. Denis, dont le titre Abbatial eſt demeuré ſupprimé. Les Peres de la *Communauté* du Mont Valerien.

LES COMMUNAUTEZ laïques ſe diſent 1. du Corps & des habitans des Villes, Bourgs, Villages & Paroiſſes. 2. Des Corps des Officiers de Juſtice, ou de Police, &c. 3. Des Colleges, des Univerſitez, des Hôpitaux, & autres Corps qui ont l'adminiſtration de certaines choſes & pour l'utilité du Public. 4. Des Corps des Marchands qui obſervent certains ſtatuts. Les *communautez* ſont immortelles par ſucceſſion. Si une *communauté* a commis une rebellion, ou un crime, elle eſt obligée de nommer un Syndic au nom duquel, & avec lequel on lui fait ſon procés. ORDON. DE 1667. Les *communautez* ne peuvent vendre ni aliener ſans beaucoup de ſolennitez. Si une *communauté* acquiert

Digitized by Google

quiert un heritage, elle eſt obligée de payer le droit d'amortiſſement au Roy, & d'indemnité au Seigneur feodal.

Au Palais il y a la *Communauté* des Avocats, des Clercs & des Procureurs, qui font non ſeulement un corps; mais qui ont auſſi une eſpece de tribunal établi pour faire obſerver la diſcipline; reformer les mauvaiſes procedures, & blâmer les Avocats, ou les Procureurs qui les font, & leur en faire une reprimende. On a mandé ce Procureur à la *Communauté*. On a ordonné qu'un tel Reglement ſeroit enregiſtré au Greffe de la *Communauté* pour être executé. On appelle *Procureurs de Communauté*, ceux qu'on élit pour avoir ſoin des affaires du Corps; recueillir les aumônes & droits de la Chapelle, ou de la Confrairie; faire dire le Service; aſſiſter les pauvres. Il y a quatre *Procureurs de Communauté* au Parlement de Paris. Ils ſont les Chefs & les Preſidens de l'aſſemblée des Procureurs. On les élit pour trois ans. Le Bâtonnier eſt un ancien Avocat nommé à ſon tour pour être le Chef de la *Communauté* des Avocats du Parlement de Paris.

COMMUNAUTÉ, ſe dit encore d'une ſocieté de biens dont on jouït & qu'on poſſede par indivis, ou que l'on partage en commun. Vivre en *communauté*. Je veux un ami qui faſſe *communauté* de fortune auſſi bien que de ſentimens avec moi. ST. EV. Platon & Lycurgue avoient établi la *communauté* des femmes: mais il étoit difficile d'empêcher les deſordres d'une *communauté* ſi delicate. OE. M. Tout ce qui a été donné en avancement d'hoirie, doit être rapporté à la *communauté*; c'eſt-à-dire, à la maſſe commune entre ces heritiers, quand on veut entrer en partage. DE LANGE.

COMMUNAUTÉ, ſe dit plus particulierement de la ſocieté de biens entre le mari & la femme. L'effet de la *communauté* eſt, que le mari & la femme ſont communs en biens meubles, & conquêts immeubles faits durant le mariage, & en toutes dettes mobiliaires contractées avant, ou pendant le mariage. Dans la Coutume de Paris, & en quelques autres, on ſtipule dans les contracts de mariage, que des deniers dotaux il en entrera une telle ſomme dans la *communauté*. Le mari eſt le maître de la *communauté*. Les ſucceſſions collaterales entrent en *communauté*, pour les choſes mobiliaires; & non pour les fonds & les heritages. Les legs & les dons faits par autres perſonnes en ligne directe rentrent en la *communauté*. Le changement de domicile ne peut donner la *communauté* qui n'a pas été introduite par la coutume du domicile du mari; ni detruire celle qui a été acquiſe par la coutume, & le contract de mariage. DU BOIS. Si la femme renonce à la *communauté*, elle eſt dechargée de toutes les dettes de la *communauté*; ſi elle l'accepte, elle prend la moitié des effets, & paye la moitié des dettes. Cependant ſi elle a fait bon & loyal inventaire des effets de la *communauté*, elle n'eſt tenuë des dettes que juſqu'à la concurrence des effets. Dans les lieux où la *communauté* a lieu entre mari & femme, la clauſe des contracts de mariage qui deroge à cette coutume, doit être publiée à l'égard de marchands & banquiers à l'audience de la Juriſdiction conſulaire, & expoſée en public dans un tableau public, à peine de nullité de la clauſe. EDIT DE 1673. Une veuve peut renoncer à la *communauté*, ou la continuer avec ſes enfans. Mais il faut faire clorre l'inventaire dans les formes, quand on veut diſſoudre la *communauté*; autrement elle eſt cenſée continuée. La *communauté* eſt une eſpece de ſucceſſion, & l'acceptation de la *communauté* reſſemble à l'adition d'heredité. C. B. La *communauté* a été introduite en faveur des femmes, pour les faire entrer en partage des biens de leurs maris. Dans tous les païs de Droit écrit la *communauté* n'a point lieu, ni en beaucoup de païs coutumiers: comme en Normandie. On a trouvé qu'elle étoit trop onereuſe aux hommes, & qu'il n'étoit point juſte que les femmes qui n'ont point de part à la peine, & au travail, en partageaſſent le profit, & les avantages. G. G. Autrefois la part de la femme dans la *communauté* n'excedoit point le tiers: la Reine elle-même entroit en partage de la *communauté* avec le Roi, & emportoit le tiers des treſors, & meubles de la Maiſon Royale. PASQ.

COMMUNAUTÉ DE DRAPS. C'eſt un terme dont les Capucins ſe ſervent, pour ſignifier la chambre où ils mettent leurs habits.

COMMUNAUTIER. ſ. m. Terme qui eſt en uſage parmi les Auguſtins dechauſſez, pour ſignifier celui qui a ſoin de faire les habits des Religieux.

COMMUNAUX. ſ. m. plur. Ce ſont les prez, terres, ou varennes qui appartiennent à une communauté d'habitans, où ils ont droit d'envoyer paître leurs beſtiaux. Voyez COMMUNES.

COMMUNE. ſ. f. Le menu peuple; la populace. La *commune* s'émeut facilement. Les Magiſtrats ne peuvent pas toûjours contenir la *commune*.

COMMUNES, au plurier, ſignifie, le peuple de la campagne. On a fait armer les *Communes* pour garder les côtes, & empêcher la deſcente des ennemis. Quand il y a des brigands qui volent à main armée, les Magiſtrats enjoignent aux *Communes* de leur courre ſus. Louïs VII. établit les *Communes* par Lettres patentes, pour detruire le pouvoir des Seigneurs qui tyranniſoient le peuple. Voyez Du Cange, qui fait une grande liſte des privileges des *Communes*.

Le Parlement d'Angleterre eſt compoſé de deux Chambres: la Chambre Haute eſt celle des Seigneurs; la Chambre Baſſe eſt celle des *Communes*: elle eſt compoſée des Deputez des villes, & repreſente le Tiers Etat. Voyez PARLEMENT. L'Aſſemblée du Clergé d'Angleterre eſt auſſi compoſée de deux Chambres; la Chambre Haute, & la Chambre Baſſe. La Chambre Baſſe s'appelle auſſi, *Chambre des Communes*. Voyez CHAMBRE.

COMMUNES, ſont auſſi des terres qui appartiennent à des Villes, à des Bourgs, ou Villages, & où les habitans envoyent paître leurs beſtiaux, coupper du bois pour leurs uſages, & s'en ſervir dans leurs autres beſoins. Les Seigneurs des lieux uſurpent ſouvent les *communes* des païſans. Les *communes* ne ſçauroient être alienées; & ſi elles l'étoient, les habitans y pourroient rentrer de plein droit en vertu d'une Declaration du Roy de l'an 1660. JOURNAL DES AUD. On les appelle en quelques païs, des *communaux*, & *commudal* en Languedoc. On a dit, *communels* autrefois, & *communale* dans la baſſe Latinité. Feſtus appelle *compaſcuus*, un champ abandonné au pâturage des beſtiaux du commun.

A LA COMMUNE, adv. Communément; groſſierement; vulgairement. Il philoſophe *à la commune*. GON. L'Academie n'a point admis ce mot.

COMMUNEMENT, adv. D'une maniere commune; ordinairement; generalement. A parler *communément*; c'eſt-à-dire, ſelon la façon commune, & ordinaire. Cela ſe dit *communément*; c'eſt-à-dire, par tout. Il y a *communément* dans nos Hiſtoriens un certain embaras qui fatigue l'eſprit, & qui le degoûte. LE P. DAN.

COMMUNIANT, ANTE. adj. Qui communie actuellement, ou qui eſt en âge de communier. Il y avoit tant de *communians* à cette Meſſe. On compte les Parroiſſiens par le nombre des *communians*. Il y a deux mille *communians* dans cette Parroiſſe.

COMMUNICABLE. adj. m. & f. Choſe qui ſe peut

Digitized by Google

peut partager avec un autre, ou dont on peut faire part. Le pouvoir souverain n'eſt point *communicable*.

COMMUNICABLE, ſe dit auſſi des perſonnes. L'ACAD. Voyez COMMUNICATIF. C'eſt la même choſe.

COMMUNICATIF, IVE. adj. Qui ſe peut aiſément contracter, & communiquer. Un mal *communicatif*. Il ne ſe dit gueres en ce ſens. L'ACAD.

COMMUNICATIF, ſe dit plus ordinairement des perſonnes. On dit qu'un homme n'eſt gueres *communicatif*; c'eſt-à-dire, qu'il ſe communique peu; qu'il eſt peu ſociable; qu'il eſt retiré; qu'il ne ſe montre gueres dans le monde; ou qu'il eſt myſterieux; qu'il parle peu; qu'il ne s'ouvre gueres; qu'il renferme ſes penſées.

COMMUNICATION. ſ. f. Participation; action par laquelle on fait part à un autre. La *communication* du bien & du mal. Je lui ai donné *communication* de toutes mes affaires. La *communication* & l'échange de penſées & de ſentimens, qui ſe fait par le commerce de la converſation, eſt le plaiſir le plus doux de la vie raiſonnable. VAL. L'amitié eſt une *communication* mutuelle de biens & de maux. DE L'AM.

COMMUNICATION, ſignifie auſſi, Frequentation; commerce; familiarité; liaiſon. Entretenir une étroite *communication*; rompre, défendre, interdire toute *communication*. La *communication* plus libre des Rois avec leurs ſujets, fait qu'on perd moins de leurs bons exemples. FL. L'eſprit ſe fortifie par la *communication* des eſprits vigoureux, & ſe perd avec les eſprits bas. MONT. On ne conçoit point comment ſe fait la *communication* entre l'ame & le corps. FONT.

COMMUNICATION, ſignifie encore, la jonction, l'union d'une choſe avec une autre; le paſſage par où on va de l'une à l'autre. Cette galerie joint, fait la *communication* de ces deux appartemens. Le Detroit de Gibraltar fait la *communication* de l'Ocean & de la Mer Mediterranée. On dit dans le même ſens, la *communication* des eſprits, du ſang, des humeurs.

En termes de Guerre, on appelle *lignes de communication*, ou abſolument les *lignes*, des tranchées, ou des foſſez profonds de 6. à 7. pieds, & larges de 12. qu'on fait pour paſſer d'un quartier à l'autre, d'une attaque à une autre, & particulierement dans les ſieges.

En termes du Palais, la *communication* eſt la production, ou l'échange que les Avocats font reciproquement de leurs faces, afin qu'ils s'éclairciſſent du fait, & voyent ſur quoy ils ont à plaider. C'eſt auſſi une eſpece de petit plaidoyé qu'ils font au parquet en preſence des Avocats Generaux, pour les inſtruire de l'affaire, avant que de leur envoyer les pieces. On le dit auſſi de la ſignification des pieces & actes d'un procés. Les Procureurs ſe demandent & ſe donnent *communication* ou copie de leurs pieces reſpectives. L'Ordonnance de 1667. veut qu'on ne prenne *communication* des procés pour faire des contredits, que par les mains du Rapporteur.

COMMUNIER. v. act. Adminiſtrer le Sacrement de l'Euchariſtie. L'Evêque officiant a *communié* tous ſes Chanoines.

Il ſignifie auſſi, Recevoir le Saint Sacrement; participer à l'Euchariſtie. C'eſt un commandement de l'Egliſe Romaine, que tous Chretiens ſont obligez de *communier* au moins à Pâques à leur Parroiſſe. L'Egliſe Grecque *communie* ſous les deux eſpeces, & avec du pain levé. Quelques devots *communient* pour les morts.

On appelle *communier* en eſprit, quand on éleve ſon cœur à Dieu, pendant que le Prêtre *communie* à la Meſſe, afin de participer à la grace de la communion.

COMMUNION. ſ. f. Union; ſocieté; confederation; aſſociation dans la profeſſion d'une même doctrine, ou d'une même confeſſion de foy; creance uniforme de pluſieurs perſonnes, unies dans les mêmes ſentimens de Religion. La *communion* de l'Egliſe Romaine; la *communion* de l'Egliſe Grecque. Retrancher de la *communion* des Fidelles. L'obligation de garder la *communion* de ceux, avec qui l'on eſt joint exterieurement, n'eſt pas ſans bornes. CL. Le juſte que l'on condamne injuſtement, eſt ſeparé de la *communion* externe; mais non pas de la *communion* & de la participation des biens ſpirituels. PORT-R.

COMMUNION, eſt auſſi l'action par laquelle on reçoit le corps & le ſang de J. CHRIST; participation au Sacrement de l'Euchariſtie. Donner, diſtribuer, adminiſtrer la *communion*; admettre à la *communion*; s'abſtenir de la *communion*; recevoir la *communion*; ſe preſenter à la *communion*. On ne ſçauroit s'approcher avec trop de preparation, & trop de reſpect de la ſainte *communion*. St. Cyprien appelle les *communions* precipitées, un poiſon mortel. OE. M. On retranchoit de la *communion* les perſonnes ſcandaleuſes avec une extrême ſeverité dans l'ancienne Egliſe, & elle ne les y admettoit qu'après avoir ſubi les loix de la penitence. PORT-R. Il n'y eut jamais plus de *communions*, & moins de changement de vie. LE P. RA. Mr. Arnaud a fait un Traité de la frequente *communion*.

Dans le VI. ſiecle le mot de *communion* n'offroit point naturellement à l'eſprit l'idée de l'Euchariſtie. Il avoit diverſes ſignifications. Il ſe prenoit tantôt pour la reconciliation à l'Egliſe; tantôt pour la participation aux prieres des Fidelles, & tantôt pour l'union que les Egliſes entretenoient enſemble, &c. Il n'y a peut-être point de terme dans le langage des Peres & des Conciles, qui ſoit attibué à tant de choſes, & par conſequent qui ſoit plus équivoque. Ils y avoient attaché des notions très-differentes de celles d'aujourd'huy: & bien loin que ce ſoit le detourner à un ſens impropre, que de ne le point appliquer à l'Euchariſtie, c'eſt au contraire lui donner une ſignification qu'il n'avoit point dans ſon inſtitution, que d'y joindre l'idée d'une ceremonie ſacrée. Dans ſon ſens primitif & originaire il ſignifioit la communication, & la familiarité de la ſocieté civile; & la ſignification de l'Euchariſtie n'a été ajoûtée à ce terme que par une ſeconde intention. LE P. DE VERT.

La *communion* de la Meſſe, c'eſt l'endroit où le Prêtre conſomme l'hoſtie. Il faut élever ſon cœur à Dieu pendant la *communion* de la Meſſe, & communier en eſprit.

LETTRES DE COMMUNION. C'étoient des lettres que les Egliſes s'écrivoient anciennement pour communiquer enſemble, & entretenir l'union dans une même creance. Comme il étoit impoſſible que toutes les Egliſes communiquaſſent directement, on choiſiſſoit les villes les plus conſiderables deſquelles on rechercheoit la *communion*: & par elles on étoit cenſé avoir *communion* avec les autres. Ainſi les Egliſes d'Orient étoient cenſées être en *communion* avec celles d'Occident, en communiquant avec l'Evêque de Rome, qui étoit le Patriarche d'Occident.

COMMUNIQUER. v. act. Tranſmettre; faire paſſer de l'un à l'autre, comme par contagion. Ne m'approchez pas, de peur que je ne vous *communique* mon mal. Il m'a inſenſiblement *communiqué* ſa triſteſſe, & ſa melancolie. ABL. On le dit de même avec le pronom perſonnel: la peſte ſe *communique* aiſément. L'amour eſt un mal qui ſe *communique*, & ſe contracte ſans qu'on s'en apperçoive. VILL.

COMMUNIQUER. Donner part de quelque choſe; rendre participant; verſer; repandre une partie; influer. Le ſoleil *communique* ſa lumiere également par tout.

Digitized by Google

tout : il *communique* ſa vertu & ſon éclat. Les Ariens diſoient que Dieu en créant ſon Verbe lui avoit *communiqué* toute ſa ſplendeur, & toute ſa gloire. HERMAN. Dieu *communique* à ſes Saints, & fait reluire ſur eux un rayon de ſa gloire. FL. Si un Etre ſuperieur n'avoit point *communiqué* le mouvement à la matiere, elle demeureroit dans un continuel repos. JAQ. Dieu, ſoit en *communiquant* ſa puiſſance aux Princes, ſoit en la retirant à lui-même, leur apprend leurs devoirs d'une maniere ſouveraine, & digne de lui. M. DE M.

COMMUNIQUER, ſignifie auſſi ſeulement, Etre dans la même communion ; faire profeſſion d'une même confeſſion de foy. Les Turcs ne veulent point *communiquer* avec les Perſans.

COMMUNIQUER, ſignifie encore, Dire ; declarer ; faire ſçavoir ; montrer ; confier. *Communiquer* ſes affaires ; *communiquer* ſes ſecrets ; *communiquer* un deſſein, un plan. Le meilleur moyen de ne point faire de fautes, c'eſt de *communiquer* ce que l'on écrit : quand je dis *communiquer*, je l'entends de la bonne ſorte, & que ce ſoit pour chercher la cenſure, & non pas la loüange. VAU. Le plus doux plaiſir de l'amitié eſt de s'épancher avec un ami, & de lui *communiquer* ſes joyes, ſes afflictions ; enfin toutes ſes plus ſecrettes penſées. SACY. C'eſt par la converſation que les eſprits ſe *communiquent* leurs penſées, & que les cœurs expriment leurs mouvements. ST. EV. L'ame & le corps ſe *communiquent* mutuellement tout ce qui leur arrive. VAL.

COMMUNIQUER, ſignifie auſſi, Avoir frequentation, relation, intelligence, ou commerce avec quelcun. Les Nobles Venitiens n'oſeroient *communiquer* avec un Ambaſſadeur. *Communiquer* avec les ennemis ; *communiquer* avec les Sçavans ; *communiquer* indifferemment avec tout le monde. En ce ſens on dit avec le pronom perſonnel, qu'un homme ne ſe *communique* pas, quand il ne ſe familiariſe point : qu'il ne s'ouvre avec perſonne ; qu'il ſe montre peu, ſoit par prudence, ſoit par chagrin, ſoit par défiance, ſoit par orgueil. Il ne faut pas ſe *communiquer* à tout le monde. Les Italiens ne ſe *communiquent* gueres. On ne fait bien ſouvent des confidences, que par la pente naturelle qu'on a à ſe *communiquer*. M. ESP. Theodoſe ſe *communiquoit* avec une familiarité qui ne diminuoit point le reſpect qu'on avoit pour lui. FL. Il faut ſe *communiquer*, & donner au monde quelque ſigne de penſée & de ſentiment. LE CH. DE M. Un honnête homme doit s'attacher à ſe *communiquer* de bonne grace, & par ſes paroles, & par ſes actions. ID.

COMMUNIQUER, ſignifie auſſi, Correſpondre ; ſe joindre ; paſſer de l'un à l'autre. Quelques-uns croyent que la Mer Mediterranée & la Mer Caſpie ſe *communiquent* par des canaux ſouterrains. Ces deux attaques ſe *communiquent* par un boyau de tranchée ; ces deux appartemens par une galerie. Cette chambre ſe *communique* à l'autre. Le feu ſe *communique* d'une maiſon à l'autre.

COMMUNIQUER, en termes de Palais, ſignifie, Produire, ou conferer. *Communiquer* ſes pieces ; c'eſt en delivrer copie à la partie, ou à ſon Procureur. Nulle piece ne doit être reçuë au procés ſans avoir été *communiquée* à la partie. On a ordonné que les Avocats ſe *communiqueront* reſpectivement leurs facs ; ou qu'ils en *communiqueront* au Parquet ; c'eſt-à-dire, ils ſe feront rapport aux gens du Roi : que le Rapporteur en *communiquera* à des Commiſſaires nommez à cet effet ; c'eſt-à-dire, qu'il en conferera avec eux. Les Ambaſſadeurs, ou Agens doivent ſe *communiquer* reſpectivement leurs pouvoirs ; c'eſt-à-dire, ſe les produire, ſe les montrer reciproquement.

COMMUNIQUÉ, ÉE. part. & adj.

COMMUTATION. ſ. f. Changement. On appelle en ſtile de Chancelerie *Lettres de commutation de peine*, une grace que fait le Roi, lors qu'il commue la peine portée par un Arrêt : comme lors qu'il convertit la peine de mort en une priſon perpetuelle. Ces *Lettres de commutation de peine* doivent être ſcellées à la grande Chancelerie, & les Juges à qui elles ſont adreſſées, les doivent enteriner ſans examiner, ſi elles ſont conformes aux charges & aux informations. ORDONN. de 1670. On peut recueillir d'une Ordonnance de Henri II. en 1549. que ſi les condamnez en amende pour delit ne pouvoient payer l'amende ; les Cours ſouveraines pouvoient proceder à la *commutation de la peine* pecuniaire en peine corporelle. M. Baillet rapporte que Henri II. par ſon Ordonnance de 1555. ayant fait deffenſes de changer de nom ſans diſpenſe, l'on expedia à diverſes perſonnes des Lettres portant permiſſion expreſſe de *commutation de nom*. L'Academie Françoiſe & Richelet pretendent, que le mot de *commutation* n'a point d'autre uſage, que lorſqu'il s'agit de changement de peine : cependant on trouve ce même mot dans de bons Auteurs, pour ſignifier le changement, ou l'échange de toutes ſortes de choſes. Il eſt probable que le commerce s'eſt entretenu durant pluſieurs ſiecles par la ſeule *commutation* des choſes dont chacun avoit beſoin. LE P. JOUBERT.

COMMUTATIVE. adj. f. Il ne ſe dit qu'en cette phraſe, *Juſtice commutative*. La *Juſtice commutative* conſiſte à regler le commerce entre les hommes, & leurs interêts particuliers ; enſorte qu'on garde en toutes choſes une proportion arithmetique, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes. Par exemple, on donne tant pour recevoir tout autant.

COMPACT. ſ. m. Terme de Juriſprudence Canonique. Concordat ; Traité entre Eccleſiaſtiques touchant les affaires Eccleſiaſtiques. Il y a un fameux *Compact* fait au Conclave de Paul IV. par lequel le Pape ne peut prevenir les Cardinaux.

COMPACTE. adj. m. & f. Terme de Phyſique. Serré ; condenſé ; qui a peu de pores, & beaucoup de poids. Les metaux les plus peſans ſont les plus *compactes* ; tels que l'or & l'argent.

Ce mot vient du Latin *compactus*, qui ſignifie, *fort*, *ferré*, *bien uni*, qui vient du verbe *compingere*.

COMPAGNE. ſ. f. Fille, ou femme qui a une liaiſon d'amitié, ou de familiarité avec une autre ; qui ne l'abandonne point. C'eſt ſa fidelle, ſa chere *compagne*. *Compagne* du peril que vous allez chercher. RAC. Une femme eſt obligée à courir la même fortune que ſon mari, & être la *compagne* de ſes travaux. ABL. Les Poëtes appellent les Nymphes de la troupe de Diane, les *compagnes de Diane*.

COMPAGNE. Ce mot ſe dit auſſi des choſes qui s'accompagnent mutuellement ; qui ſont unies, & aſſociées ; qui vont enſemble. O mediocrité ! *compagne* du repos. LA FON. L'amitié n'a point été donnée pour *compagne* du vice ; mais pour ſecours à la vertu. ST. EV. L'avarice, *compagne* & ſœur de l'ignorance. LA FON.

Les ennuis, les infirmitez,
De la froide vieilleſſe ordinaires compagnes. DES-H.
Ma foi auſſi pure, & belle,
Comme le ſujet en eſt beau,
Sera ma compagne éternelle,
Et me ſuivra dans le tombeau. MALH.

COMPAGNE, ſe dit auſſi en vieux ſtile, des femmes mariées. Dieu donna Eve à Adam pour lui ſervir de *compagne*. Le Roi en parlant de la Reine dans des actes publics, & dans ſes lettres patentes, l'appelle ſa *fidelle compagne*. En ce ſens il ſe dit auſſi des animaux :

Digitized by Google

Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle ?
Je gemis ; j'ay perdu ma compagne *fidelle.*
FOURCROY.

COMPAGNE, se dit auſſi d'une femme, ou d'une fille qu'on aſſocie pour travailler avec une autre. Il faut donner une *compagne* à cette ouvriere.

COMPAGNE. Terme de Mer. Nom qu'on donne à la chambre du Major-Dûne dans les Galeres.

COMPAGNIE, ſ. f. Societé ; aſſemblée de deux, ou de pluſieurs perſonnes, ou pour s'entretenir, ou pour ſe divertir, ou pour ſe viſiter. Aimer, chercher, hanter les *compagnies* ; fuir la *compagne* ; ſortir de la *compagnie*. Groſſe *compagnie* ; une nombreuſe *compagnie*. Avoir bonne *compagnie*. Comme la retraite trop longue affoiblit l'eſprit, la *compagnie* trop frequente le diſſipe. ST. EV. Rien n'eſt plus vray que cette maxime, Nous ſommes tels que ceux dont la *compagnie* nous plaît. SACY. C'eſt agir contre l'intention de la nature que de fuir la *compagnie*. ST. EV. On dit, qu'un homme eſt de bonne *compagnie* ; c'eſt-à-dire, complaiſant ; de bonne humeur ; agreable. Il y a des femmes qui pour être de *bonne compagnie*, croyent qu'il faut avoir un air libre, & faire un recit plaiſant d'une maniere un peu trop gaye. M. SC. Pour vouloir être de *bonne compagnie*, il ne faut pas defrayer la *compagnie*, ni la faire rire à ſes depens. ID. Il faut que la ſageſſe ſoit ſociable, & de bonne *compagnie*. DAC. Quand on eſt de *bonne compagnie* à l'égard des honnêtes gens, on l'eſt auſſi pour ſoi-même ; & de là dépend tout le bonheur de la vie. LE CH. DE M. Les livres ſont de *bonne compagnie* ; mais ils ne font que redire cette année ce qu'ils ont dit l'année paſſée. BAL. On dit qu'un homme eſt de mauvaiſe *compagnie* ; c'eſt-à-dire, chagrin, fâcheux. On fuit ces gens triſtes, & rêveurs qui glacent les *compagnies* les plus enjoüées. BELL.

COMPAGNIE, ſignifie auſſi, Action d'aller enſemble, & d'accompagner. Je vous ſerai, je vous tiendrai fidelle *compagnie* ; c'eſt-à-dire, je vous accompagnerai ; je ne vous quitterai point. La vertu n'iroit pas loin ſi la vanité ne lui tenoit *compagnie*. ST. EV. On dit auſſi, *tenir compagnie* à quelqu'un ; c'eſt-à-dire, ſimplement, être avec lui ; l'entretenir ; l'amuſer. Mes amis m'ont tenu bonne *compagnie*. Je n'ay d'autre *compagnie* que mes livres ; voilà toute ma *compagnie*. On dit, Je l'ay regalé lui, & toute ſa *compagnie* ; c'eſt-à-dire, toute ſa ſuite.

COMPAGNIE, ſignifie auſſi, Jouïſſance ; les dernieres privautez. Il a eu ſa *compagnie* ; & on ajoûte ſouvent *charnelle*. Il ne ſe dit que dans le ſtile de Pratique du Palais.

COMPAGNIE, ſe dit auſſi de certains Corps établis par autorité du Roi pour rendre la juſtice. Les Parlemens, les Chambres des Comptes, &c. ſont des *Compagnies* Souveraines, ou *Compagnies* ſuperieures. Les autres Tribunaux, dont il y a appel, ſont des *Compagnies* ſubalternes, ou inferieures. Le Roy a mandé les *Compagnies* ; toutes les *Compagnies* ſont allées complimenter le Roy en Corps ; la *Compagnie* a reſolu de faire des remontrances au Roy. Le plus grand deſordre des *Compagnies* c'eſt l'égalité du pouvoir : tous y ont une égale autorité, & tous n'ont pas les mêmes lumieres. SACY.

COMPAGNIE, ſe dit encore de toutes aſſemblées qui ſe font avec permiſſion du Prince ; comme les Academies, les Societez Religieuſes, & autres Corps, ou Congrégations. L'Academie Françoiſe eſt une *Compagnie* qui s'aſſemble au Louvre pour decider de la politeſſe de la Langue. Elle va ſaluër le Roi en Corps avec les autres *Compagnies*. La Societé des Jeſuïtes ſe qualifie, La *Compagnie de Jeſus*.

COMPAGNIE. Ce mot eſt auſſi uſité parmi les Proteſtans. Leurs Conſiſtoires & leurs Synodes s'appellent *Compagnies*. La *Compagnie* a arrêté. La *Compagnie* a jugé à-propos. La *Compagnie*, après avoir mûrement peſé toutes choſes, a dit &c.

COMPAGNIE, ſe dit auſſi d'une aſſociation de Marchands privilegiez pour le negoce ; ou de gens d'affaires pour les Fermes du Roi, ou autres parts, ou traittes. La *Compagnie* des Indes Orientales. La *Compagnie* du Domaine, &c. En 1664. le Roy établit deux *Compagnies* pour le commerce ; l'une pour celui des Indes Orientales, & l'autre pour celui des Indes Occidentales. En 1700. il s'eſt formé une *Compagnie Royale* pour le commerce de la Chine. En Angleterre il y a deux *Compagnies d'Orient* ; l'ancienne & la nouvelle. La nouvelle fut établie en 1698. par acte du Parlement. Elle eſt dirigée par un certain nombre de Commiſſaires, qui ſont élus par les intereſſez. Il faut avoir une action de cinq cents Livres Sterling pour avoir un ſuffrage. Le fond de la *Compagnie* nouvelle eſt de deux millions de Livres Sterling. Dans les Provinces Unies il y a deux *Compagnies* des Indes ; l'une pour les Indes Orientales, & l'autre pour les Indes Occidentales. La I. fut établie en 1602. Elle a obtenu en 1698. un nouvel octroy juſqu'en 1740. Le motif des Etats fut, que les *Compagnies* particulieres ſe nuiſoient les unes aux autres, & qu'une ſeule ayant toutes les forces reüinies des autres, ſeroit plus capable de reſiſter aux Eſpagnols : ainſi elle fait ſeule le commerce des Indes à l'exclusion des particuliers. Cet établiſſement eut tout le ſuccés qu'on en attendoit. La *Compagnie* étendit ſon commerce juſqu'à la Chine, & fit des conquêtes conſiderables. Batavia eſt la capitale de tous les Etats que poſſede la *Compagnie* dans les Indes. Le General de la *Compagnie* y reſide. Elle eſt gouvernée par des Directeurs, qui agiſſent comme Souverains dans tout ce qui regarde la *Compagnie*. Voyez DIRECTEUR. Elle fait la paix & la guerre, envoye des Ambaſſadeurs, équippe des flottes, & entretient des armées, independamment des Etats, pour tout ce qui eſt à l'Eſt du Cap de Bonne Eſperance : c'eſt un Etat dans l'Etat même, & une Republique dans la Republique. La *Compagnie* pour l'Occident fut établie en 1627. ſur le même plan, & en vertu d'un privilege, & d'une conceſſion des Etats : elles ſont l'une & l'autre ſous la protection des Etats.

On appelle *Compagnie de navires*, un nombre de vaiſſeaux qui ſont obligez de s'attendre les uns les autres pour faire une flotte, & ſe defendre reciproquement pendant un voyage. Sur la mer de Levant on les appelle *conſerves*. Voyez CONSERVE.

En termes d'Arithmetique, on appelle *Regle de Compagnie*, une regle de trois, ſimple, ou compoſée, qui ſert à trouver quelle part peuvent avoir à la perte, ou au gain, chacun des Marchands qui ont fait une *compagnie*, au prorata, & à proportion des fonds qu'ils y ont mis, & du temps qu'ils y ſont entrez. On appelle *Regle de compagnie ſimple*, quand les aſſociez ont mis leur argent en même temps ; & *Regle de compagnie à temps*, quand ils ont mis leur argent en des temps differens. La premiere ſe reſout par la regle ſimple, & directe. La ſeconde par la regle double, ou compoſée. Voyez REGLE.

COMPAGNIE, en termes de Guerre, eſt un petit corps de ſoldats, ou de cavaliers, commandez par un Capitaine. Le nombre en eſt tantôt plus grand, tantôt plus petit : plus grand en temps de guerre, & moindre en temps de paix. Une *Compagnie* de Cavalerie eſt de 40. à 50. cavaliers : à chaque *Compagnie* il y a un Capitaine, un Lieutenant, & un Cornette. Celles d'Infanterie ſont de 50. ſoldats dans les Regimens ordinaires ; & à chaque *Compagnie* un Capitaine, un Lieu-

Digitized by Google

Lieutenant, & un Enſeigne. Les *Compagnies* étoient de 100. hommes en 1668. En 1670. on les mit ſur le pied de 70. & en 1671. on les reduiſit à 50. Aux Gardes Françoiſes les *Compagnies* ſont de 100. ou 120. hommes; aux Gardes Suiſſes il y en a juſqu'à 200. Par Ordonnance de 1689. il eſt ordonné que les Capitaines aux Gardes Suiſſes ſeront payez pour 200. hommes, quoi que leurs *Compagnies* ne ſoient que de 175. hommes effectifs. Outre les Lieutenans, il y a des Sous-Lieutenans dans les *Compagnies* des Gardes Françoiſes & Suiſſes.

COMPAGNIE DES CENT SUISSES DE LA GARDE DU ROY. Cette *Compagnie* eſt commandée par un Capitaine Colonel; il a ſous lui un Lieutenant François, & un Lieutenant Suiſſe. Le Lieutenant Suiſſe eſt le Juge ſuperieur de la *Compagnie* tant au civil qu'au criminel: il peut faire grace quand il le trouve à-propos. Quand le Roi va à la Meſſe de la Paroiſſe, les cent Suiſſes marchent en deux files, tambour battant, devant le carroſſe du Roy, les Officiers à leur tête. Le Capitaine eſt à cheval entre les deux files. Les cent Suiſſes ſont exempts de la taille.

La *Compagnie* de 50. Gardes de la Porte. Voyez GARDE. Il y a auſſi une *Compagnie* des Gardes de la Prevôté. Voyez GARDE.

COMPAGNIES FRANCHES, ſont des *Compagnies* qui ne ſont point incorporées dans un Regiment, & qui ne prennent l'ordre que de leur Capitaine, comme les autres de leur Meſtre de Camp, ou de leur Colonel.

COMPAGNIES D'ORDONNANCES. Ce ſont des *Compagnies* franches qui n'entrent jamais en corps de Regiment; elles conſiſtent en Gendarmes, & Chevaux-legers. Voyez ces mots à leur ordre.

COMPAGNIES DES GARDES, ce ſont les 4. *Compagnies* des Gardes à cheval, qui ont l'honneur de ſervir auprès de la perſonne du Roi. Elles precedent toute la Gendarmerie de France.

La *Compagnie Ecoſſoiſe* eſt la premiere, & la plus ancienne. Les Gardes de cette *Compagnie* portent la bandoliere blanche. Les Officiers de la *Compagnie Ecoſſoiſe* gardent ſeuls les clefs du Louvre; ils les vont prendre tous les ſoirs; & les portent à leur Capitaine; puis les reprennent tous les matins; & quand les Gardes des 4. *Compagnies* qui ne ſont point de quartier, reſtent ſeuls, c'eſt le Lieutenant Ecoſſois qui les commande tous. Les Gardes de la ſeconde *Compagnie* la portent bleuë: ceux de la troiſiéme la portent verte, & ceux de la quatriéme la portent jaune. Chaque *Compagnie* eſt d'ordinaire de 300. & quelquefois de 400. Maîtres, & diviſée en ſix brigades. Au deſſous du Capitaine des Gardes il y a trois Lieutenans, trois Enſeignes, douze Exempts, & douze Brigadiers dans chaque *Compagnie*. Par divers Edits & Arrêts du Conſeil les Officiers des Gardes des 4. *Compagnies* ſont maintenus en leur qualité d'Ecuyers, & jouïſſent de l'exemption des tailles, taillon, &c. On appelle *Compagnies aux Gardes*, les *Compagnies* d'Infanterie, qui compoſent le Regiment des Gardes Françoiſes. Il y a 32. *Compagnies*, en comptant deux *Compagnies* de Grenadiers; qui ſont de 100. hommes chacune, ou plus.

COMPAGNIE COLONELLE, eſt la premiere *Compagnie* d'un Regiment d'Infanterie. Dans la Cavalerie on l'appelle, la *Compagnie Meſtre de Camp*. Il en faut excepter la premiere *Compagnie* du Regiment Colonel de la Cavalerie, qu'on appelle auſſi, la *Compagnie Colonelle*. La *Compagnie Colonelle* eſt commandée par un Capitaine Lieutenant qui a brevet de Capitaine.

COMPAGNIE, ſignifie auſſi la charge de Capitaine. Il a eu permiſſion du Roi à ſe defaire de ſa *Compagnie*; à vendre ſa *Compagnie*.

COMPAGNIE, en termes de Chaſſe, ſe dit des bêtes qui vont en troupe, comme des ſangliers, qui vont enſemble. Sur tout on appelle un ſanglier d'un an juſqu'à deux, *bête de compagnie*; & l'on dit qu'à deux ans il ſort de *compagnie*. Et en general on appelle *compagnie*, une troupe de bêtes noires. A l'égard des bêtes fauves, on l'appelle *harde*. On dit auſſi, une *compagnie* de perdrix; pour dire, une bande de perdrix qui volent enſemble. On appelle auſſi des chevaux de loüage, de Chaſſe-marée, de Meſſager, qui ſont ſi accoutumez d'aller enſemble, qu'on a de la peine à les ſeparer, des *bêtes de compagnie*.

On dit proverbialement, que par *compagnie* on ſe fait pendre, quand on ſe laiſſe aller à la *compagnie*; quand on ſe licencie à faire quelque debauche en faveur de la *compagnie*. On dit, Faiſſer *compagnie*, ou jouër à la fauſſe *compagnie*; pour dire, Quitter un parti; l'abandonner dans le beſoin; trahir ceux avec qui on eſt aſſocié. On dit en termes de raillerie, qu'un homme eſt *bête de compagnie*; pour dire, qu'il ne peut vivre ſeul; qu'il aime la ſocieté, & qu'on n'a pas de peine à le mener où l'on veut. On le dit par alluſion à certaines bêtes qui vont en troupe, & qu'on appelle pour cet effet en termes de Chaſſe, *bêtes de compagnie*. Voyez l'article qui precede.

On dit proverbialement, qu'il vaut mieux être ſeul qu'en mauvaiſe *compagnie*. On dit, qu'il n'y a point de ſi bonne *compagnie* qui ne ſe quitte, comme diſoit le Roy Dagobert à ſes chiens.

COMPAGNON, ſ. m. Camarade; aſſocié; qui eſt joint à un autre ou par amitié, ou par les mêmes plaiſirs, ou par les mêmes occupations. *Compagnon* d'école; *compagnon* d'étude. Un cher, un fidelle *compagnon*. *Compagnon* de debauche. Ils furent *compagnons* des victoires d'Alexandre. VAU.

Eſt-ce Apollon, & Neptune,
Qui ſur ces rocs ſourcilleux,
Ont, compagnons *de fortune,*
Bâti ces murs orgueilleux? BOI.

Les Capitaines diſent à leurs ſoldats pour les encourager, ou les exciter à les ſuivre en quelque expedition; Courage, *compagnons*.

Ce mot, à ce que dit Henri Etienne, vient d'un vieux mot Gaulois *bona*, qui étoit une eſpece de chariot dont parle Feſtus. Ceux qui étoient enſemble dans ce même chariot s'appelloient *combennons*, *quaſi in eâdem benâ ſedentes*; & depuis par le changement aſſez ordinaire du *b* en *p*, on a dit *compennons*; enſuite on a dit *compagnons*, & à la fin *compagnons*. Nicod & Menage, après Paſquier, le derivent de *compain*, comme qui diroit, *qui mange de même pain*; ce qui ſe dit encore en langage Picard. Quelques-uns l'ont derivé de *compagannus*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *compagnum*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui ſignifie la même choſe. On appelloit autrefois *compagnons d'armes*, les Chevaliers qui ſe promettoient reciproquement de ſe ſecourir, & de ne ſe point quitter en toutes occaſions.

COMPAGNON, ſe dit auſſi de deux Religieux qui s'accompagnent, & qui vont enſemble. Un Moine ne doit point ſortir de ſon Couvent ſans que ſon Superieur lui donne un *compagnon*.

On dit en Medecine, que le lait ne veut point de *compagnon*; pour dire, que quand on ordonne le lait à un malade, il ne faut point lui donner d'autre aliment.

On appelle ſur mer, les Mariniers de l'équipage, *compagnons*. Ils doivent être au deſſus de 17. ans, & au deſſous de 50.

COMPAGNON, ſignifie auſſi un garçon qui a fait ſon apprentiſſage en quelque metier, & qui ne pouvant ſe faire paſſer Maître, va ſervir, & travailler chez les autres. C'eſt un *Compagnon* Tailleur; un *Compagnon* Marechal; un *Compagnon* Charpentier, &c.

On appelle *compagnons de riviere*, ceux qui travaillent sur les ports à decharger & à ferrer les marchandises. On appelle *compagnons de bateau*, le batteliers qui conduisent le bateau sous le Maître, ou le Patron du bateau.

COMPAGNON, est aussi une épithete, ou qualité, qu'on donne, sur tout aux jeunes gens, en differentes occasions. Ce soldat est un brave, un hardi *compagnon*. Ce Financier étoit il y a dix ans un fort petit *compagnon*; c'est-à-dire, gueux, miserable. On dit par mepris, vous êtes un gentil *compagnon*; un plaisant *compagnon*. On dit d'un debauché, que c'est un gaillard, un bon *compagnon*; qui aime la joye. Vous avez été autrefois un bon *compagnon*. MOL. On dit aussi, D'effiez vous de cet homme-là, c'est un dangereux *compagnon*; un étrange *compagnon*. On dit aussi, qu'un homme fait le *compagnon*, lorsqu'il est glorieux, insolent; qu'il fait le capable; qu'il est trop familier. On dit, Traitter de pair à *compagnon*: dans cette derniere phrase *compagnon* signifie, Egal; aussi bien que dans celle-ci, Il ne peut souffrir ni *compagnon*, ni maitre. On dit proverbialement en ce sens, L'amour, non plus que l'ambition, ne souffre point de *compagnon*. On dit, Qui a *compagnon*, a maître; c'est-à-dire que, quand on est associé avec quelcun, on ne peut plus rien faire sans son consentement. On dit, Se battre *à dépêche compagnon*; pour dire, à toute outrance, & à qui aura plutôt tué son homme. On dit aussi des goinfres qui font un festi à qui mangera le plus vite, & avec le plus d'avidité; qu'ils mangent *à dépêche compagnon*.

COMPAGNONS. Ce mot au plurier signifie une sorte de fleur qui ressemble à l'œillet, si ce n'est qu'elle est beaucoup plus petite, & que sa tige est beaucoup plus basse. On les appelle *compagnons*, parcequ'ils viennent par touffe, enforte que plusieurs ne semblent composer qu'un seul bouquet.

COMPARABLE. adj. m. & f. Qui peut être comparé à un autre; qui ressemble. Mr. de Turenne étoit *comparable* à tous les grands Capitaines de l'Antiquité.

COMPARAISON. f. f. Parallêle; rapport de deux personnes, ou de deux choses mises en opposition, pour juger en quoy elles conviennent, ou different; en quoy l'une l'emporte sur l'autre. Plutarque a fait la *comparaison* des plus grands hommes de l'Antiquité. St. Evremont a fait la *comparaison* entre Alexandre & Cesar. La Fontaine a fait la *comparaison* entre Alexandre, Cesar & le Prince de Condé. Blondel a fait la *comparaison* d'Horace & de Pindare. Le P. Rapin a fait la *comparaison* des plus excellens modéles de l'Antiquité pour l'Eloquence, & pour la Poésie. N'exaggerez jamais vôtre bonheur devant les miserables; la *comparaison* qu'ils font de leur état au vôtre, les choque, & leur est odieuse. LA BRUY.

COMPARAISON, se prend quelquefois pour, Egalité; ressemblance. Quand on n'a qu'un merite ordinaire, on a des envieux; mais quand on est sans *comparaison*, il n'y a plus d'envie. B. RAB. En ce sens on dit, Faire *comparaison* avec quelqu'un; c'est-à-dire, pretendre s'égaler à lui; le vouloir traitter de pair à compagnon.

COMPARAISON. Parallêle; rapport d'une chose avec une autre. Figure de Rhetorique & de Poésie, qui sert à l'ornement, & à l'éclaircissement d'un discours. Il n'y a pas une grande difference entre la similitude, & la *comparaison*, si ce n'est que la *comparaison* est un peu plus animée. ART DE P. Il ne faut pas toûjours chercher un rapport exact entre toutes les parties d'une *comparaison*, & le sujet dont on parle. ID. Les *comparaisons* font un très-bel effet dans le discours quand elles sont ingenieuses, riches, bien choisies, & empruntées des plus grands sujets de la nature, & de l'art. BOU. Une *comparaison* entre deux choses, suppose de la ressemblance entr'elles; & elle sert à mieux faire comprendre ce qu'on n'entend pas, ou à en donner une plus juste idée. OF. M. Pour rendre une *comparaison* juste, il faut I. Que la chose que l'on y employe, soit plus connuë, & plus aisée à concevoir, que celle qu'on veut faire connoitre. II. Il faut qu'il y ait un juste rapport entre l'une & l'autre. LE P. LE B. Les doubles *comparaisons*, pourvû qu'elles soient noble, & bien prises, font un bel effet en Poésie; mais en prose l'on ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de circonspection. DAC. Sous pretexte de ne point imiter les manieres brillantes de l'éloquence mondaine, il ne faut pas se servir d'expressions basses, & de *comparaisons* rampantes. CL. Les *comparaisons* d'Homere sont quelquefois froides, & contraintes. Le P. RA. On gâte les *comparaisons* dès qu'on les veut trop presser. BAY. Les *comparaisons* doivent être justes, vives & courtes, sans être trop hardies. ST. EV.

Tu peux, mais rarement, illustrer tes raisons,
D'exemples, de recits, & de comparaisons.
L'ART DE PRECH.

On dit en ce sens, qu'il n'y a point de *comparaison* qui ne cloche; pour dire, qu'on n'en fauroit faire d'assez juste. On le dit aussi quand on est offensé d'une *comparaison* qu'on fait d'une chose, ou d'une personne à une autre, entre lesquelles on pretend qu'il y a une grande difference.

On appelle en termes de Palais, *Pieces* ou *écritures de comparaison*, des signatures authentiques dont les parties, qui ont un procés d'inscription en faux, conviennent, pour les mettre entre les mains des Ecrivains, ou Experts, afin qu'ils les comparent à l'écriture contestée. Il faut que les *pieces de comparaison* soient reconnuës par l'accusé. Quand les *pieces de comparaison* sont representées à l'accusé, il est obligé de les reconnoître, ou de les contester sur le champ, & sans delay. La verification des *pieces de comparaison* se fait par Experts & Maitres Ecrivains nommez d'office par le Juge. ORDONN. de 1670.

EN COMPARAISON, SANS COMPARAISON, PAR COMPARAISON, font des façons de parler adverbiales, dont on se sert quand on compare quelque chose. Cette piece n'est rien *en comparaison*, c'est-à-dire, au prix de celle-là. Quand je vous ay dit une telle choise, ce n'étoit que *par comparaison*. *Sans comparaison* se dit aussi absolument, & par parentheſe, quand on veut adoucir ce qu'il y a d'odieux dans quelque *comparaison* qu'on a alleguée. On dit aussi qu'une chose est *sans comparaison*, ou, *hors de comparaison*; pour dire, qu'elle est excellente, & sans pareille. Celle-cy est la meilleure *sans comparaison*. Quand quelcun veut comparer ensemble des personnes, ou des choses, qui n'ont aucun raport, ou aucune proportion entre elles, on dit, *quelle comparaison!* Voilà une belle *comparaison*. On dit encore dans le même sens, quand on se trouve choqué de ces sortes de *comparaisons*; Point de *comparaison*, je vous en prie; treve de *comparaison*; toutes *comparaisons* sont odieuses.

A COMPARAISON, adverbe. Que sera-ce des hommes qui vivent dans l'obscurité, *à comparaison* de la lumiere & de la splendeur qui environne les Souverains? PAT. La vertu est rare icy bas *à comparaison* de l'iniquité. M. DE M. *En comparaison* est plus en usage.

COMPARANT, ANTE. adj. Terme de Palais. Celui qui se presente & qui comparoit en Justice. On donne deffaut aux *comparans* contre les non *comparans*. Tous les appointemens qu'on faisoit cy-devant sur les instructions à la barre de la Cour, commençoient par ces mots, *Comparans* par devant nous tel Conseiller.

COM-

Digitized by Google

COMPARATIF, IVE. adj. m. & f. Terme de Grammaire. Qui ſert à comparer : ſoit pour égaler une choſe à une autre ; en ce ſens, *comme*, *de meme*, *ainſi que*, ſont des expreſſions *comparatives* : ſoit pour preferer une choſe à une autre ; en ce ſens, *plus*, *mieux*, *davantage*, ont une force *comparative* : ſoit pour marquer la diminution d'une choſe ; en ce ſens *moins* eſt un adverbe *comparatif*. *Pire*, *moindre*, eſt un terme *comparatif*. Voyez l'article ſuivant.

COMPARATIF. ſ. m. Terme de Grammaire. Adjectif : nom, ou mot entre le poſitif & le ſuperlatif, pour élever une choſe au deſſus d'une autre, ou pour la mettre au deſſous : enſorte que le *comparatif* ajoûte un degré de force au poſitif. Les *comparatifs*, ſi l'on en excepte un très-petit nombre, ſe forment en ajoûtant la particule *plus que*, *moins que*, ſelon qu'on veut élever, ou abaiſſer les choſes. *Pire*, *moindre*, *meilleur*, ſont des *comparatifs* irreguliers, & qui ſe forment d'un ſeul mot. *Mieux* eſt le *comparatif de bien*, & *moins* le *comparatif de peu* ; car on ne dit, ni *plus bien*, ni *plus peu*. On joint les adverbes de comparaiſon *plus que*, & *moins que* avec des adjectifs & avec des adverbes. Vous êtes *plus habile que* moi ; vous vous conduiſez *plus ſagement que* moi. Remarquez que ſi les *comparatifs* ſont precedez d'un article, ils deviennent des ſuperlatifs : c'eſt *le plus riche* de la ville ; c'eſt *le meilleur* homme du monde. Au reſte on compare auſſi les ſubſtantifs. Le Cardinal de Richelieu étoit *plus Roi* que Louïs XIII. Un Auteur n'eſt jamais *moins Auteur* que quand il ne met rien du ſien. LE P. DE M. *Plus Mars* que Mars de la Thrace. MALH. Mais cela n'empêche pas qu'à proprement parler, les noms adjectifs ne ſoient les ſeuls veritables *comparatifs* ; car dans ces exemples les ſubſtantifs y ſont pris adjectivement. *Majeur*, *mineur*, *interieur*, *exterieur* ont auſſi une forme *comparative* : mais ce ſont des noms poſitifs plutôt que des *comparatifs*. ABB. REG. C'eſt une faute aſſez ordinaire aux étrangers, de faire toûjours ſuivre après les *comparatifs* la particule *que*, au lieu de la particule *de* : ils diſent, Il y avoit à la Comedie plus *que* 300. hommes. Pour éviter cette faute ils doivent obſerver ſi la comparaiſon qui ſe fait, eſt d'une qualité, en ce cas il faut mettre la particule *que* : il eſt *plus* ſage *que* moi. Si elle ſe fait d'une quantité preciſe & poſitive, on doit mettre *de* après le *comparatif* : l'armée navale eſt compoſée de *plus de* cent voiles. Pour la quantité continuë & ſans nombre, on ſe ſert de la particule *que* : il eſt *plus* gros *que* moi.

COMPARATIVEMENT. adv. En comparant une choſe à l'autre. Ces choſes ne ſont bonnes ou mauvaiſes que *comparativement*. On ne ſe ſert de ce mot que dans le ſtile dogmatique. L'ACAD.

COMPARER. v. act. Conferer une choſe avec une autre ; les mettre en parallèle ; les oppoſer, pour examiner en quoy elles ſe reſſemblent, ou en quoy elles different. Plutarque a *comparé* les hommes illuſtres de Grece à ceux d'Italie ; Alexandre à Ceſar. On *compare* les Heros à Alexandre, & à Ceſar ; & il eſt bien glorieux pour eux qu'aucun Conquerant ne puiſſe recevoir des loüanges qu'ils ne les partagent avec lui. M. DE M.

COMPARER, ſignifie encore, Faire une comparaiſon ; apporter une ſimilitude ; trouver de la reſſemblance. Le Prophete a *comparé* la vie de l'homme aux rivieres qui coulent toûjours, & vont enfin ſe perdre dans l'abîme de l'Ocean. M. DE M. On ne *compare* plus de beaux yeux aux Aſtres & au Soleil ; c'eſt une comparaiſon trop uſée. OE. M.

COMPARER, ſignifie auſſi, S'égaler ; ſe mettre du pair. Le Diable s'eſt voulu *comparer* à Dieu, & ſe faire adorer. Ce Favori eſt ſi inſolent de ſa fortune, qu'il ſe *compare*, & ſe veut égaler aux Princes.

COMPARÉ, E. part. & adj.

COMPAROISTRE, ou COMPAROITRE. v. n. Terme de Palais. Je *comparois*. Je *comparus*. J'ay *comparu*. Je *comparoîtrai*. Que je *comparoiſſe*. Que je *comparuſſe*. On dit auſſi *comparoir*. L'ACAD. Se preſenter en Juſtice ; paroître devant le Juge. *Comparoître* devant le trône de Dieu ; *comparoître* en jugement. On peut *comparoître* par Procureur ſur les aſſignations données dans les delais de l'Ordonnance. En cas de decret de priſe de corps, ou d'un *venir* de la Cour, il faut *comparoître* en perſonne.

COMPARU, UE. part. & adj. Aujourd'huy eſt *comparu* au Greffe de la Cour, N. qui s'eſt rendu pleige & caution, &c. C'eſt un ſtile de Pratique.

COMPARSE. ſ. f. C'eſt dans les Carrouſels l'entrée de la Quadrille dans la carriere, dont elle fait le tour pour ſe faire voir aux ſpectateurs, meſurer la lice, & ſe rendre au poſte qui lui eſt marqué. C'eſt un uſage ſi ancien, qu'il en eſt fait mention au cinquiéme livre de l'Eneïde.

COMPARTIMENT. ſ. m. Deſſein compoſé de pluſieurs traits ou figures formées de lignes droites ou courbes, & diſpoſées avec ſymmetrie, & avec regularité, pour orner un parterre, un lambris ; un plancher, un plafond, des panneaux de vitre, ou de menuiſerie. On appelle *compartimens polygones*, ceux qui ſont formez de figures regulieres, & repetées, & qui peuvent être compriſes dans un cercle ; comme les quarrez, les lozanges, &c. Un *compartiment* de vitres ; un *compartiment* de parterre ; un *compartiment* de ruës. Un *compartiment* de tuiles ; eſt l'arrangement avec ſymmetrie de tuiles blanches, rouges, & vernifſées, pour la decoration des couvertures de comble. On le dit auſſi d'une dentelle, d'une peinture. Toutes les peintures des Turcs & des Mores ne ſe font que par *compartimens*. Les reliures curieuſes des livres ſe font par *compartimens* ſur le plat, ou ſur le dos.

COMPARTIMENT DE FEUX. C'eſt, en termes de Mineur, la diſpoſition des fauciſſons pour porter le feu aux fourneaux dans le même tems.

COMPARTIR. v. act. Faire des compartimens. Ce mot n'eſt plus en uſage. L'ACAD.

COMPARTI, IE. part. & adj.

COMPARTITEUR. ſ. m. Terme de Palais. Juge qui a ouvert, & ſoutenu un avis dans une affaire civile, contraire à celui du Rapporteur ; enſorte que les avis de la Chambre ont été partagez. On a été en telle Chambre pour faire departager le procés ; un tel étoit le Rapporteur, & un tel le *Compartiteur*.

Ces mots viennent du Latin *partior*, de *pars*.

COMPARUTION. ſ. f. Preſentation en Juſtice. Une *comparution perſonnelle*, eſt celle qui ſe fait au Greffe en perſonne. On y prend un acte de *comparution*, en affirmant que l'on eſt venu exprés pour la pourſuitte du procés ; afin que le voyage ſoit alloüé dans la taxe des depens. Par l'Ordonnance de 1667. le ſejour n'eſt alloüé que du jour que l'acte de *comparution*, ou d'affirmation a été ſignifié à la partie. La *comparution par Procureur*, eſt celle qui ſe fait en faiſant preſenter un Procureur pour occuper ſur des affaires civiles. En tous les procés verbaux on donne aux Procureurs, & aux parties acte de leur *comparution*, *dires* & *remontrances* ; & *deffaut* contre les abſens. Voyez l'ORDONN. de 1667. t. 21.

Ce mot vient de *compareo*, comparoître.

COMPAS. ſ. m. Inſtrument de Mathematique, qui ſert à decrire, & à tracer des cercles, & à meſurer les diſtances de deux points, ou de deux lignes. Il eſt compoſé de deux branches de fer, ou de cuivre, ou d'argent, pointuës par cubas, & attachées par la tête par un clou rivé, ſur lequel elles ſont mobiles dans une

Digitized by Google

charniere. Elles s'ouvrent, & ſe reſſerrent comme l'on veut. Un *compas ſimple*, eſt un *compas* dont les jambes ſont droites & toutes unies. Quand on veut on ajoûte un quart de cercle au *compas ſimple*; on l'attache à l'une des branches, on le paſſe dans l'autre, & on l'arrête par une vis dans l'ouverture qu'on deſire. Un *compas à anneaux*, eſt celui qui vers ſa tête a les jambes arrondies, & en demi anneau. *Compas à pointes*, eſt un *compas* dont les jambes ont proche de la tête deux échancrures, pour l'ouvrir plus facilement d'une ſeule main. Un *compas à l'Allemande*, eſt un *compas*, entre les jambes duquel il y a toûjours quelque eſpace, quoyqu'il ſoit fermé; c'eſt pour l'ouvrir plus facilement. Un *compas* à quatre pointes, ou à pointes changeantes, & rapportées, eſt celui qui a des pointes d'acier, ou un port-crayon, ou une plume, une roſette à pointes, ou un couppe-cercle, qu'on change, & qu'on attache avec une vis à une des branches. Les Sculpteurs ſe ſervent de *compas courbez* pour meſurer la groſſeur des corps ronds: on l'appelle *compas ſpherique*, ou d'*épaiſſeur*. Il y a encore un autre *compas d'épaiſſeur*, dont les pointes ſont courbes à angles droits, pour meſurer l'épaiſſeur d'un corps engagé ſous quelque choſe. Il y a des *compas d'épaiſſeurs*, ou doubles *compas*, qui ont deux branches en S arrêtées par le milieu, & qui forment un 8 étant fermées, & un X étant ouvertes. Un *compas* à trois branches, eſt celui qui a une troiſiéme branche attachée au milieu de la tête, dans laquelle elle a deux mouvemens qui ſervent à l'éloigner, ou à l'approcher des deux autres branches pour rapporter ſur un plan toutes ſortes de triangles. Un *compas* à quatre branches ſert de même à rapporter ſur un plan toutes ſortes de figures quadrilateres irregulieres. Un *compas à verges* ou *à Trufquin*, eſt un *compas* compoſé d'une verge quarrée, ſur laquelle gliſſent deux boëtes, qui portent chacune une pointe, & qu'on arrête où l'on veut par une vis. Le *compas elliptique*, eſt compoſé d'une verge, comme le *compas à Trufquin*. Il a une pointe à l'une de ſes extremitez, & à l'autre deux boëtes arrêtées à vis, que l'on peut éloigner, ou approcher l'une de l'autre pour tracer l'ovale, ou l'ellipſe plus ou moins allongée. Chacune de ſes deux boëtes a un pivot qui entre juſte dans deux rainures ou couliſſes, qui ſe coupent à angle droit dans une croix qui ſert de pied à ce *compas*, & qu'il faut fixer & arrêter à l'endroit où l'on veut tracer par les quatre pointes qui ſont aux extremitez. Le mouvement des deux pivots ſert à changer continuellement la longueur de la verge du *compas* pour tracer la ligne elliptique. Les Poëtes ont dit qu'Icare étoit l'inventeur du *compas*.

Ce mot vient de *compartir*, *compartiſſement*. On peut auſſi le faire venir de *compes*. En effet le *compas* a deux pieds, dont l'une tourne pendant que l'autre eſt fixe.

COMPAS D'APPAREILLEUR, eſt un *compas* dont chaque branche, longue d'environ deux pieds, eſt platte, un peu large, & droite, avec une pointe. Il ſert aux Appareilleurs & Tailleurs de pierre pour tracer les pierres. Il ſert auſſi à prendre la meſure des angles gras, & maigres. C'eſt pourquoy on l'appelle communément *fauſſe équerre*.

COMPAS DE CORDONNIER, eſt un inſtrument de bois avec lequel on prend la meſure du pied pour faire des ſouliers. Il eſt marqué de pluſieurs diviſions qu'on appelle des *points*.

COMPAS DE DIVISION, eſt un *compas* qui par le moyen d'une vis taroudée, de deux groſſeurs, l'une plus deliée que l'autre, traverſant deux petits cylindres mobiles dans le milieu de ſes branches, s'ouvre, & ſe ferme tant & ſi peu que l'on veut, pour diviſer une ligne en autant de parties qu'on fait faire de mouvemens à la vis.

COMPAS DE JOUAILLIER. C'eſt un inſtrument avec lequel les Jouailliers meſurent les pieces lorſqu'ils les taillent. Cet inſtrument eſt un morceau de bois, comme le fût d'un rabot fendu par deſſus juſques à la moitié de ſa longueur. Dans cette fente il y a une petite regle de leton qui tient par un bout dans le milieu du rabot avec une cheville, enſorte que cette regle ſe meut comme une équerre pliante. Elle ſert à prendre les angles des pierres que l'on poſe ſur le fût du rabot, à meſure qu'on les taille. Ce fût eſt quelquefois de leton, comme la regle.

COMPAS DE PROPORTION. Inſtrument de Geometrie, qui ſert à meſurer les angles, les diſtances, les hauteurs, &c. Il eſt de carton, de bois, ou d'argent, & plus ordinairement de cuivre. Il eſt compoſé de deux lames, ou branches platres, & mobiles dans une charniere ſur un centre par l'une de leurs extremitez, laquelle eſt taillée en forme de tête. Les branches ſont longues de quatre, ou ſix, ou huit pouces, quand c'eſt pour travailler ſur le papier; & de douze ou quinze, & même davantage, quand on s'en ſert pour travailler ſur le terrain; car les plus grands *compas de proportion* ſont les plus juſtes. Les deux branches ſont d'une largeur arbitraire, enſorte pourtant qu'il y ait aſſez d'eſpace pour y marquer diſtinctement les lignes dont chaque branche doit être chargée. Chaque branche prend ſon nom de la principale ligne qu'elle porte. Mais leurs deux branches ont les mêmes lignes, & l'une eſt la même choſe que l'autre; elles ſe correſpondent. Pour ſe ſervir commodément du *compas de proportion* en campagne, il faut y joindre un genou qui ait tous les mouvemens neceſſaires, & le monter ſur un long baton pour ſoutenir le *compas*. Pour faire l'obſervation plus ſûrement, il faut attacher au centre du *compas* un fil chargé d'un plomb, lequel marquera ſur le terrain le point qui repond au centre du *compas de proportion*. La face d'un côté s'appelle la *face des parties égales*, & la face du revers la *face des cordes*. La ligne des cordes eſt ainſi nommée, parcequ'elle ſert à former & à meſurer toutes ſortes d'angles tant ſur le terrain que ſur le papier; c'eſt pourquoy elle porte deux pinnules élevées perpendiculairement, qui ſervent à diriger le rayon de vuë. La ligne des cordes eſt diviſée en cent quatre vingt degrez, qui ſont un demi cercle; & d'ordinaire la ligne des parties en deux cent parties égales. La face des cordes eſt encore chargée de deux autres lignes; la *ligne des ſolides*, & la *ligne des metaux*. La face des parties égales eſt de même chargée de deux autres lignes; la *ligne des plans*, & la *ligne des polygones*. Voyez l'uſage du *compas de proportion* dans le Traité qu'en a fait Oranam, & dans la Geometrie Pratique de Mallet. Voyez auſſi Stauffler, Henrion, &c. On y verra que les ſix lignes differentes, dont la ſurface ſuperieure, & la ſurface inferieure des deux branches ſont chargées, ont leurs differens uſages dans la Geometrie. La ligne des parties égales ſert à diviſer une ligne droite en parties égales: la ligne des plans, à meſurer, & à diviſer des ſurfaces: la ligne des polygones, à inſcrire des figures regulieres dans un cercle: la ligne des cordes ſert à meſurer, à decrire, & à diviſer des angles: la ligne des ſolides, à meſurer, & à diviſer des corps ſolides; & la ligne des metaux, à connoître la proportion de leurs differentes peſanteurs. Au reſte il y a des *compas de proportion*, ou l'on diſpoſe autrement les lignes ſur chaque face de chaque branche. On peut tracer la ligne des cordes & la ligne des parties égales ſur la même face; & la ligne pour les *ſinus & tangentes*, ſur l'autre face oppoſée. Tout cela eſt arbitraire.

COMPAS DE REDUCTION, eſt un *compas*, qui étant compoſé de deux branches croiſées, & mouvantes ſur un centre fixe, forme quatre pointes, ou jambes; c'eſt-

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, deux de chaque côté. Mais d'un côté les jambes ou branches ſont plus courtes que celles de l'autre côté ; les deux petites oppoſées aux deux plus grandes, ſervent à reduire la meſure de la plus grande ouverture, à la moitié, au tiers, ou au quart, ſelon la longueur proportionnée de ces quatre jambes.

COMPAS DE TONNELIER, eſt un *compas* de bois pointu par enbas, & rond par enhaut, qui s'ouvre, ou ſe ferre ſans charnière, & avec une vis, pour marquer les fonds de leurs tonneaux. Les vis en ſont tournées les unes à droit, & les autres à gauche, afin qu'il ſe puiſſe ouvrir ou fermer des deux côtez.

COMPAS, en termes de Marine, ſignifie la bouſſole dont ſe ſervent les Pilotes pour conduire leurs vaiſſeaux, qu'on appelle *compas de mer*, & *volet*. On appelle *compas de route*, un inſtrument compoſé d'un carton mince, coupé circulairement, diviſé en 32. parties égales, repreſentant l'Horiſon avec les 32. vens, au centre duquel eſt un cône concave de léton, appellé *chappello*, avec une aiguille en lozange, de bon fer, ou d'acier, clouée au deſſus du carton, & touchée d'une pierre d'aiman. Tout ce compoſé s'appelle *roſe*. On la met ſur un pivot, & puis dans une boete couverte d'une vitre. Sur mer cette boëte eſt renfermée dans une autre, qui ſoutient un ou deux cercles de cuivre, ou de léton, qu'on nomme *balanciers* ; qui ſervent à tenir horiſontalement le *compas*, ou la bouſſole. Le *compas de variation*, eſt un inſtrument, qui, outre tout ce que l'on vient d'expoſer, a un cercle diviſé en 360. degrez, & un fil qui traverſe par deſſus la vitre, paſſant au deſſus du centre, & tombant perpendiculairement d'un côté & d'autre, le long de la boëte. Elle eſt ouverte en cet endroit-là avec une vitre ; & tout cela pour aider à obſerver la variation de l'aiman. On appelle *compas renverſé*, une bouſſole ſuſpenduë, que l'on voit par le deſſous, comme l'autre par le deſſus : & *compas mort*, une bouſſole qui a perdu la vertu de l'aiman. On appelle *compas démonté*, un *compas* dont la roſe eſt hors de deſſus le pivot.

On dit figurément, Faire les choſes avec regle & *compas* ; marcher avec regle & *compas* ; pour dire, avec beaucoup de precaution & d'exactitude ; avec une meſure & une proportion étudiée. Cela marque de l'affectation. Il peſe toutes ſes paroles, & crache même avec *compas*. MAIN. Il y a des gens dont l'ame ne ſe remuë que par regle, & par *compas*. BAL.

Son diſcours, ſes geſtes, ſes pas,
Sont tous meſurez au compas. GOMB.

On dit en ce ſens, qu'un homme marche dans une affaire avec la regle & le *compas* à la main ; c'eſt-à-dire, avec beaucoup de prudence, & de circonſpection. On dit auſſi d'une choſe faite avec beaucoup de juſteſſe & de regularité, qu'elle eſt faite au *compas*. Tout ſon corps eſt fait au *compas*. VOI.

COMPASSEMENT DE FEUX. Terme de Mineur. Regle qui s'obſerve pour eſpacer les fourneaux des mines.

COMPASSER. v. act. Prendre des meſures avec un compas. *Compaſſer* un deſſein ; *compaſſer* un plan, c'eſt en meſurer toutes les parties avec le compas pour les rendre égales. Cette carte eſt exacte & bien *compaſſée* ; c'eſt-à-dire, les degrez en ſont bien diviſez, & bien marquez.

COMPASSER UN LIVRE. C'eſt ainſi que les Relieurs s'expriment, pour dire, meſurer un livre avec le compas, afin de le bien rogner. Ce livre eſt-il *compaſſé* ?

COMPASSER, ſignifie auſſi, Donner une juſte proportion aux choſes, ou pour les rendre plus agreables, ou pour en bien menager la diſpoſition. Bien *compaſſer* un terrain ; bien *compaſſer* des compartimens. On dit auſſi, qu'un Ecrivain *compaſſe* bien ſes lettres ; pour dire, qu'il les fait bien égaler.

COMPASSER, en termes de Guerre, ſe dit en parlant des mouſquetaires. *Compaſſer* la meche, c'eſt la mettre ſur le ſerpentin dans une diſpoſition propre à tirer.

COMPASSER LA CARTE. Voyez POINTER LA CARTE.

COMPASSER LES FEUX, en termes de Mine, c'eſt les diſpoſer d'une maniere qu'ils prennent tous enſemble : autrement il en arriveroit comme des efforts que feroient trois hommes pour lever un fardeau ; à moins qu'ils n'agiſſent tous en même temps, ils ne le pourront lever ſeparément.

COMPASSER, ſignifie encore, Regler ; concerter ; meſurer ; étudier. *Compaſſer* ſon temps. Un Cardinal papable *compaſſe* toutes ſes demarches, & peſe juſqu'aux moindres paroles. NODOT. Contemplez toute la Nature, & vous avouerez que c'eſt Dieu qui a *compaſſé* toutes ces choſes. ABL.

COMPASSER, ſignifie auſſi au figuré, Conſiderer, peſer ; examiner mûrement une choſe.

Et quant à moi, je trouve, ayant tout compaſſé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que trepaſſé. MOL.

COMPASSÉ, ÉE. part. & adj. On dit auſſi figurément, qu'un homme eſt fort *compaſſé*, quand il eſt fort regulier, fort étudié, & même affecté dans tout ce qu'il fait. Ses manieres ſont ſi *compaſſées*, qu'elles degoûtent, & ennuyent. OE. M. Les phraſes trop étudiées, & les manieres trop *compaſſées* ſont inſupportables à la Poëſie Françoiſe. LE P. R.

Un devot orgueilleux n'admet de ſainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art compaſſées,
Par la demarche, & l'air ſont d'abord annoncées.
DE L'AM.

COMPASSION. ſ. f. Commiſeration ; mouvement de l'ame qui reſſent de la pitié, de la douleur ; qui eſt émuë, & touchée en voyant ſouffrir les autres. Donner de la *compaſſion* ; émouvoir à *compaſſion* ; exciter de la *compaſſion* ; attirer de la *compaſſion*. Les Stoïciens font preſqu'un vice de la *compaſſion*. TOUR. La *compaſſion* de la plupart des hommes n'eſt que dans les ſens : ils ſont émus par les objets, & ne peuvent refuſer ce reſſentiment à la nature. FL. Quiconque ſe promet beaucoup de la *compaſſion* des hommes, connoît mal leur cœur ; il ne ſçait pas que les larmes tariſſent bien-tôt. VAU. On veut bien être l'objet de l'admiration des hommes, & non pas de leur *compaſſion*. PORT-R. C'eſt par orgueil que nous plaignons les malheurs de nos ennemis ; & nous ne leur donnons des marques de *compaſſion*, que pour leur faire ſentir que nous ſommes au deſſus d'eux. LA ROCH. La veritable *compaſſion* ne s'arrête point à des attendriſſemens exterieurs, ni à de ſimples larmes ; elle preſente des ſecours effectifs. DAC. La *compaſſion* qui accompagne l'aumône, eſt un don plus grand que l'aumône. FL. Il y a des *compaſſions* inſultantes, qui redoublent la douleur des miſerables. OF. M. La *compaſſion* ſert d'aiguillon à la clemence. MONT. Ceux-là ſont plus ſuſceptibles de *compaſſion*, qui ont éprouvé, ou qui apprehendent les mêmes malheurs qu'ils voyent arriver aux autres. OF. M. Pour bien ſentir la *compaſſion* il faut en avoir été digne. ID.

Ce mot & les ſuivans viennent du Latin, *compaſſio*, ſouffrance avec ; & *compati*, compatir.

COMPATIBILITÉ. ſ. f. Qualité ou nature d'une charge qui peut être exercée, ou d'un benefice qui peut être poſſedé par la même perſonne. Ces deux charges, ou ces deux benefices ont de la *compatibilité*.

COMPATIBLE. adj. m. & f. Qui peut ſubſiſter, qui peut s'accorder avec un autre. Deux choſes contraires ne ſont pas *compatibles* dans un même ſujet ; deux humeurs, deux genies *compatibles*.

COMPATIBLE, ſe dit principalement, des charges &

Digitized by Google

des Benefices qui ſe peuvent poſſeder par la même perſonne. Un Benefice ſimple eſt *compatible* avec une Cure. Une charge de Conſeiller au Parlement eſt *compatible* avec celle de Prevôt des Marchands.

COMPATIR. v. n. S'accorder ; s'accommoder ; ſubſiſter dans un même ſujet, ſans ſe detruire. La grandeur de l'ame ne peut *compatir* avec les ordures de l'avarice. ST. EV. L'ambition & le repos ne peuvent *compatir* enſemble. MONT. La triſte indigence ne *compatit* point avec l'enjoüement, & avec les plaiſirs. FONT.

COMPATIR, ſignifie encore, Vivre bien avec quelcun ; s'accommoder enſemble. C'eſt un bizarre qui ne peut *compatir* avec perſonne. Le mari & la femme vivent en bonne intelligence ; leurs humeurs *compatiſſent* bien enſemble.

COMPATIR, ſignifie en Morale, Avoir de la compaſſion ; être ému, & touché de pitié ; être ſenſible à la douleur, & à l'affliction d'autrui. *Compatir* aux maux des autres ; *compatir* à leur douleur. Une plainte ſincere de ceux qui *compatiſſent* à nôtre affliction, vaut mieux que tous les diſcours de Morale qu'on trouve en tant de livres. M. SC. Quand on a été malheureux, on ſçait mieux *compatir* aux peines des autres. FEN.

Mon Dieu, de quelle humeur Dorine tu te veus !
Tu ne compatis *point au deplaiſir des gens.* MOL.

COMPATIR, ſignifie auſſi, Etre indulgent à autrui ; ne le pas condamner ſeverement. Il faut *compatir* aux foibleſſes de la nature humaine.

Je ne compatis *point à qui dit des fornettes,*
Et dans l'occaſion mollit, comme vous faites. MOL.

COMPATRIOTE. ſ. m. & f. Qui eſt de même païs. C'eſt mon *compatriote*. En païs étranger les *compatriotes* ſe reüniſſent d'ordinaire, & ſe ſoutiennent les uns les autres.

Ce mot vient de la preposition Latine *cum*, avec, & de *patria*, païs.

COMPENSATION. ſ. f. Confuſion ; extinction d'une dette par une ſomme pareille, & équivalente. La *compenſation* équipolle à un payement. La *compenſation* de liquide à liquide ; c'eſt-à-dire, d'une ſomme d'argent contre une pareille ſomme, ſe fait de plein droit. Il y a pourtant quelques Provinces où l'on prend des lettres Royaux pour être reçu à objecter la *compenſation*. En general il ſuffit d'offrir la *compenſation* en tout état de cauſe : mais il faut que la ſomme que l'on oppoſe en *compenſation* avec la ſomme demandée, ſoit certaine, liquide, & payable ſans aucun delai. On appelle *compenſation de depens*, lorſqu'aucune des parties n'eſt condamnée aux depens ; c'eſt-à-dire, qu'alors chaque partie ſupporte les frais qu'elle a faits, ſans en avoir recours ſur l'autre.

COMPENSATION, ſignifie au figuré, Balance ; comparaiſon d'une choſe avec une autre pour les égaler. Il faut faire *compenſation* des defauts de nos amis avec leurs bonnes qualitez. B. RAB. Toute *compenſation* faite, la ſcience du monde vaut mieux que celle des livres. LE CH. DE M. c'eſt-à-dire, en comparant l'une avec l'autre.

COMPENSER. v. act. Donner en payement une ſomme équivalente, & pareille à celle qui eſt demandée ; on demander à la deduire, juſqu'à concurrence, ſi elle n'eſt pas égale ; faire paſſer une choſe pour une autre. Je vous dois tant, & je vous dois tant ; *compenſons* ces deux ſommes, l'une avec l'autre. On dit, Tout bien *compenſé*, & rabattu, je ne dois plus rien.

COMPENSER, ſe dit auſſi des pertes, & des avantages ; des bonnes, & des mauvaiſes années que l'on compare enſemble ; enſorte que le gain balance, & recompenſe la perte. *Compenſer* une année d'abondance avec une année de ſterilité ; *compenſer* le profit, & le dommage.

COMPENSER LES DEPENS : c'eſt renvoyer les parties plaidantes hors de cour, ſans depens. En ce cas chaque partie porte les frais qu'elle a faits pour la pourſuite du procés, ſans en obtenir le rembourſement. Autrefois lorſque la partie qui ſuccomboit, avoit des raiſons apparentes, & qu'elle paroiſſoit avoir plaidé de bonne foy, les Juges pouvoient *compenſer* les depens. Cela eſt deffendu par l'Ordonnance de 1667. Quelques-uns veulent encore que le Juge *compenſe* les depens en faveur de l'intimé, lorſque la ſentence eſt reformée, parceque l'intimé avoit un juſte pretexte de plaider, en deffendant une ſentence rendue en ſa faveur. Mais ſi les parties avoient formé des demandes reſpectives, & ſi elles ſe trouvoient mal fondées de part & d'autre, il faudroit prononcer, *depens compenſez*. Si pourtant l'une des parties ſuccombe ſur pluſieurs chefs, & l'autre ſur deux ou trois ſeulement, le Juge peut prononcer, la moitié, ou le tiers, ou le quart des *depens compenſez*.

COMPENSER, figurément ſignifie, Tenir lieu ; balancer ; égaler. *Compenſer* la peine & le plaiſir. Les bonnes qualitez d'une perſonne doivent *compenſer* ſes defauts. Le ſervice qu'ils avoient rendu, ne pouvoit *compenſer* leur crime. VAU.

COMPENSÉ, E. part. & adj.

Tous ces mots viennent du Latin *compenſare*.

COMPERAGE. ſ. m. Ceremonie de tenir un enfant ſur les Fons de Batême. On le dit auſſi des perſonnes mêmes qui ſont compere, & commere. Voilà un joli *comperage* ; un *comperage* mal aſſorti.

COMPERE. ſ. m. Qui preſente un enfant au Batême. Un garçon qui tient un enfant ſur les Fons avec une fille, eſt ſon *compere*. Il eſt auſſi *compere* à l'égard du pere & de la mere de l'enfant, & il contracte une alliance ſpirituelle avec eux. Ils ne peuvent ſe marier ſans diſpenſe.

Ce mot vient de *compater* ; & *commere* de *commater*, dont on s'eſt ſervi dans la baſſe Latinité : on diſoit auſſi *compaternitas* & *commaternitas* ; c'étoit pour exprimer, que le *compere* & la *commere* devenoient en quelque ſorte le pere & la mere.

COMPERE, ſe dit dans le diſcours ordinaire, de ceux qui ſont bons amis & familiers enſemble. Ce ſont des *comperes* qui ſe rejoüiſſent. La plupart des Bourgeois ſe nomment *comperes*, & rien n'eſt plus ordinaire entr'eux que ces termes d'alliance. CAIL. De là vient le proverbe ; Tous Genitis-hommes ſont couſins, & tous bourgeois *comperes*. On dit burleſquement de quelcun, C'eſt un *compere* ; pour dire, C'eſt un homme fin, habile, & intelligent. On dit d'un homme alerte, & gaillard, C'eſt un *bon compere*.

COMPERE, ſe dit auſſi des animaux que l'on introduit dans les apologues. Mon *compere* le brochet. VOI.

Compere *le renard ſe mit un jour en frais,*
Et retint à dîner commere *la cicogne.* LA FONT.

On dit proverbialement, En ce monde tout ſe fait par *comperes* & par *commeres* ; c'eſt-à-dire, par intrigues & par ſollicitations : que tout ſe donne à la faveur, & à l'amitié. On appelle, *feſtins de comperes, & de commeres*, de bons repas que les bourgeois ſe donnent entr'eux.

COMPERSONIER. ſ. m. C'eſt ainſi que ſe nomment les aſſociez dans un menage, ou dans une famille où tous les biens ſont communs : ce qui arrive ſouvent dans les familles de main-morte, pour conſerver les biens dans une parenté. Il s'en trouve encore pluſieurs en Bourgogne, en Nivernois, en Champagne, &c.

COMPETEMMENT. adv. Terme de Palais. D'une maniere competente. Il étoit âgé *competemment* pour intenter cette action. Le Prevôt a jugé & procedé *competemment*.

COM-

Digitized by Google

COMPETEMMENT, ſignifie auſſi, Suffiſamment ; raiſonnablement. Il a *competemment* du bien. Ce mot n'eſt point du bel uſage. L'ACAD.

COMPETENCE. Quelques-uns écrivent COMPETANCE. ſ. f. Droit ; pouvoir de juger, & de connoître d'une affaire. Les cauſes des Nobles ne ſont point de la *competence* des Prevôts, & des Vicomtes. Les Prevôts des Marechaux s'adreſſent aux Preſidiaux, pour faire juger leur *competence* lorſqu'elle eſt conteſtée. Voyez CONFLIT.

COMPETENCE, ſe dit au figuré de la capacité que chacun a de prononcer ſur quelque choſe. Il ne faut pas que le Cordonnier juge d'un ſiſage ; cela n'eſt pas de ſa *competence* : il n'y a que le ſoulier qui ſoit de ſa *competence*. La politeſſe du langage eſt de la *competence* de Meſſieurs de l'Academie. Les Theologiens pretendent que les myſteres ne ſont point de la *competence* de la raiſon. LE CL. C'eſt aux ſens à juger ſi les eſpeces du pain, & du vin ſubſiſtent dans l'Euchariſtie ; cela eſt de leur *competence*, & de leur juriſdiction. CL. Il y a des Auteurs qui pretendent que le mot de *competence* ne ſe peut dire qu'en riant dans le ſens figuré. Mais l'Academie s'en ſert, & ne le condamne point.

COMPETENCE, ſe dit auſſi de la comparaiſon des perſonnes, des rangs, des dignitez, quand il s'y trouve une eſpece d'égalité. Il ne faut point mettre en *competence* un Prince, & ſon ſujet ; ils n'entrent point en *competence* l'un avec l'autre. Un Avocat ne diſputera point le pas à un Preſident, il n'y a point de *competence*, ni de concurrence entr'eux. *Competence* dans ce ſens n'eſt pas fort en uſage.

COMPETENT, ENTE. Il vaut mieux écrire COMPETANT. adj. Qui a pouvoir de juger. Les Juges ordinaires des lieux ſont les Juges *competans* pour juger ceux qui n'ont point de privilege qui les en exempte. Un Prêtre peut demander ſon renvoi par devant un Juge *competant*, qui eſt l'Official.

COMPETENT, ſignifie auſſi, Partie legitime ; capable d'intenter action en juſtice. Il n'y a que le mari qui ſoit partie *competente* pour accuſer ſa femme d'adultere.

COMPETENT, ſe dit auſſi au figuré de celui qui eſt aſſez éclairé, aſſez habile dans une ſcience, dans une profeſſion pour en decider. Il faut être Aſtronome pour bien parler du cours des Planetes : les autres ne ſont pas *competens* pour cela.

COMPETENT, ſignifie auſſi, Qui eſt legitime ; raiſonnable ; ſuffiſant. Ce garçon eſt en âge *competent* de ſe marier, de jouïr de ſon bien. On a reglé les delais *competens* par l'Ordonnance de 1667. pour ſe preſenter, pour deffendre, pour produire.

COMPETENT, ſignifie encore, Ce qui peut appartenir à quelcun. On a partagé cette terre ; & on a donné à chacun des enfans leur portion *competente*.

COMPETER. v. n. Terme de Palais. Appartenir. Ce garçon a diſſipé tout ce qui lui peut *competer* & appartenir en la ſucceſſion de ſon pere.

COMPETITEUR. ſ. m. Concurrent ; rival ; celui qui pretend à un même rang, à un même emploi, à une même fortune. Avoir un puiſſant, un redoutable *competiteur*. *Competiteur* à l'Empire, à la gloire.

COMPETITRICE. ſ. f. Celle qui pretend aux mêmes honneurs, aux mêmes dignitez, aux mêmes avantages qu'un autre. Ce mot ne ſe trouve que dans la Mothe le Vayer.

COMPILATEUR. ſ. m. Auteur qui a recueilli & ramaſſé pluſieurs Ouvrages enſemble pour en compoſer un corps d'Ouvrage ; ou qui a recueilli tout ce que les autres ont dit ſur certaines matieres. Les *Compilateurs* des Conciles, des Hiſtoriens, des Poëtes. Lycoſthene eſt un *Compilateur* de lieux communs. La ſcience des *Compilateurs* eſt aride, & ennuyeuſe ; ce ſont pourtant ceux que le vulgaire confond avec les Sçavans ; mais les gens ſages les renvoyent au pedantiſme. LA BR. Comme les *Compilateurs* ne penſent point, ils rapportent ce que les autres ont penſé, & ſe determinent plutôt à recueillir beaucoup de choſes, que d'excellentes. ID. On dit par mepris d'un Auteur qui ne fait que copier les autres, ce n'eſt qu'un *Compilateur*.

COMPILATION. ſ. f. Recueil ; ramas de differens Auteurs ; ou aſſemblage de pluſieurs Ouvrages, ou penſées ſur une même matiere. La *Compilation* du Droit Canon par Gratian. La *Compilation* des Poëtes Grecs. Nos Hiſtoriens ont chargé leurs *compilations* de circonſtances ennuyeuſes, & qui laiſſent languir l'Hiſtoire, en n'offrant que de petits objets qui ne touchent point. LE P. DAN.

COMPILER. v. act. Faire un recueil, un aſſemblage, ou compilation de pluſieurs Auteurs, ou de pluſieurs Ouvrages. Du Chêne a *compilé* les anciens Hiſtoriens François. Baronius a *compilé* l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & en a fait un corps. Fontenon & Guenois ont *compilé* les Ordonnances, & en ont fait des recueils. Eſcobar a *compilé* une Theologie Morale. PASC. Les Allemans ſe figurent que pour ſe mettre au rang des Auteurs celebres, il ſuffit d'avoir *compilé* un gros Volume. OE. M.

COMPISSER, v. act. Vieux mot. Il ſignifie, Gâter tout ; piſſer par tout. Il eſt augmentatif de *piſſer*. On ne le trouve point dans le Dictionaire de l'Academie. Il ne ſe dit que des chiens qui gâtent les meubles, ou les jupes des femmes.

COMPITALES. ſ. m. Fêtes que celebroient les Romains en l'honneur de leurs Dieux domeſtiques. Servius Tullius, VI. Roi des Romains, en fut l'inſtituteur. On les appelloit *Compitales*, parcequ'on les celebroit *in compitis* ; c'eſt-à-dire, dans les carrefours.

COMPLAIGNANT, ANTE. adj. Terme de Palais. Demandeur ; Accuſateur en Juſtice ; Porteur de plainte. Il eſt *complaignant*.

COMPLAIGNANT, eſt auſſi ſubſtantif. Le *complaignant* ; la *complaignante*.

COMPLAINDRE. v. n. Se plaindre ; ſe lamenter. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel.

Sur l'arbre ſec ſe complaint *Philomele*. MAROT.

Ce mot a vieilli.

COMPLAINTE. ſ. f. Plainte ; doleance d'une perſonne qui ſouffre. Pouſſer des *complaintes*. On entendit cette triſte *complainte*. Ce mot vieillit. Il eſt demeuré dans le ſtile des Monitoires. Faire *complainte* à l'Egliſe. CORN. Je ne le rejetterois point ſi abſolument : en certains cas il a plus de force que *plainte*. Cependant ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont approuvé.

COMPLAINTE. Terme de Pratique. Il y a deux ſortes de *complaintes* ; en *matiere profane*, & en *matiere beneficiale*. En matiere profane, c'eſt une action poſſeſſoire qui appartient au proprietaire d'un heritage pour être maintenu, & conſervé en la poſſeſſion de ſon heritage dans laquelle il a été troublé. C'eſt pourquoy le demandeur en *complainte* doit toûjours ſoutenir qu'il a été depouillé, & troublé dans ſa poſſeſſion, & qu'il y doit être maintenu. Les *complaintes* en matiere profane ſont de la competence des Haut-Juſticiers auſſi bien que des Juges Royaux, contre l'ancien uſage. Cette ſorte de *complainte* s'appelle, *complainte en cas de ſaiſine*, & de *nouvelleté* : car en vieux langage *ſaiſine* ſignifie *poſſeſſion*, & *nouvelleté* ſignifie *trouble*, & innovation ; ce qui arrive quand on eſt depoſſedé d'un heritage, dont on a été en poſſeſſion depuis an & jour. Alors on peut former une *complainte poſſeſſoire*, & il

Digitized by Google

faut juger la reintegrande, ou l'action poſſeſſoire avant que de proceder ſur le fond. La demande au petitoire ne peut être regulierement pourſuivie que l'action en *complainte* ne ſoit terminée, la condamnation executée, & le trouble ceſſé. Les ſentences ſur les *complaintes*, & reintegrandes s'executent par proviſion, & en baillant caution de rapporter les fruits en definitive. ORDONN. de Charles VII. art. 72. Cependant lorsque le proprietaire produit des titres inconteſtables, on peut accumuler le petitoire, & le poſſeſſoire, & juger l'un & l'autre enſemble, pour ne pas multiplier les procés. Par l'Ordonnance de 1539. art. 61. pour être renvoyé en poſſeſſion, il ſuffit de juſtifier, que l'on a poſſedé actuellement & réellement par an & jour ſans aucun autre titre. Ainſi l'action en *complainte* doit être intentée dans l'an & jour du trouble; autrement on n'y eſt plus recevable, ſuivant l'Ordonnance de 1667. t. 18. On pretend que Mr. de Bucy, Preſident au Parlement de Paris, a inventé, & mis en uſage la *complainte en cas de ſaiſine & de nouvelleté*. La Coutume de Normandie appelle *bref de nouvelle deſſaine*, l'action en *complainte*.

COMPLAINTE, en matiere beneficiale, eſt une action formée pour être maintenu dans la jouiſſance d'un benefice en laquelle on a été troublé. Pour cela il faut avoir des proviſions du Collateur, ou tout au moins un titre coloré; car la poſſeſſion par an & jour, ou même de trente ans ſans titre, ne ſuffit pas comme en matiere profane. C'eſt ce qui fait la difference entre l'une & l'autre *complainte*. Comme les *complaintes* ſe reſolvent en interêts, la connoiſſance en appartient aux Juges Royaux, privativement aux Juges d'Egliſe. ORDONN. de 1667. Au reſte la *complainte* n'a point lieu contre le Roy; parceque la recreance & la poſſeſſion lui appartiennent toûjours. Enfin le Roy ne plaidant jamais les mains vuides, la *complainte* n'a point lieu non plus en matiere profane contre lui. La *complainte* pour le poſſeſſoire en matiere beneficiale eſt de la competence des Baillifs & Senechaux, à l'exclusion de tous autres Juges, & même des Haut-Juſticiers. Du Moulin en excepte les Benefices qui ſont à la nomination des Seigneurs Haut-Juſticiers. Cette exception n'a point lieu en Normandie.

Ces mots viennent du verbe Latin *plangere*, dont on fait *complangere*, ſe complaindre.

COMPLAIRE. v. n. Plaire; ſe rendre agreable à quelcun; ſe conformer à ſon goût & à ſes ſentimens. Les Courtiſans ne penſent qu'à *complaire* aux Princes. Je ne fais cela que pour vous *complaire*.

COMPLAIRE, ſignifie auſſi, S'applaudir à ſoy-même; ſe ſçavoir bon gré de ce que l'on fait. Se *complaire* en ſes propres Ouvrages; ſe *complaire* en ſoi-même. La nature affligée cherche à dire ce qu'elle ſent pour ſe ſoulager; & non pas à dire éloquemment pour ſe *complaire*. ST. EV.

COMPLAISANCE. ſ. f. Deference aux ſentimens, & aux volontez d'autrui; douceur; facilité à s'accommoder à tout; condeſcendance pour les autres. Une *complaiſance* lâche & aveugle. La *complaiſance* n'eſt ſouvent qu'un défaut de goût, & de diſcernement. OE. M. La *complaiſance* eſt d'ordinaire accompagnée ou de baſſeſſe, ou de flatterie. La *complaiſance* eſt une politeſſe fatale à la raiſon. TOUR. La ſocieté n'eſt qu'un commerce de fauſſes *complaiſances*. FL. La *complaiſance* eſt une tromperie groſſiere; mais c'eſt un piege où l'amour propre tombe toûjours. M. ESP. On ſe flatte les uns les autres, & le monde ne ſubſiſte que par cette *complaiſance* mutuelle. FL. Dans le monde il faut avoir de la *complaiſance* même pour les ſots; ils ſont le plus grand nombre. LE PAYS. Cette molle *complaiſance* qui cede tout, & qui applaudit à tout, eſt une qualité fort ennuyeuſe en converſation. MONT. Rien n'eſt plus degoûtant que la fade *complaiſance* de ces gens qui ſe recrient ſur tout. BELL. La fauſſe *complaiſance* de nos amis nous endort, & nous entretient dans une confiance ridicule. MAL. Il y a des *complaiſances* auſſi éloignées de l'adulation, que la rudeſſe. ST. EV. Les perſonnes qui hantent la Cour, reconnoiſſant combien les humeurs contrediſantes ſont incommodes, prennent le party de ne contredire rien, & de louër tout indifferemment; c'eſt ce qu'on appelle *complaiſance*; cette humeur qui eſt plus commode pour la forme, eſt très-deſavantageuſe pour le jugement. LOC. La *complaiſance*, qui eſt une vertu paiſible, & très-neceſſaire à la societé, devient un vice quand elle n'a point de bornes. M. SC. On appelle *complaiſance* de ville, une certaine *complaiſance* contrainte, & mal entenduë; mêlée de complimens, & de ceremonie. La *complaiſance* ſerieuſe eſt celle de ces gens froids, ſages, & prudens, qui contraignent leurs inclinations par un grand effort d'eſprit, & qui cedent à leurs amis avec un air grave. ID. La veritable *complaiſance* eſt celle qui compatit avec la liberté; qui cede ſans foibleſſe, qui loue ſans flaterie, & qui ſans affectation, & ſans baſſeſſe, rend la societé agreable, & la vie plus commode & plus divertiſſante. ID.

Je refuſe d'un cœur la vaſte complaiſance,
Qui ne fait du merite aucune difference. MOL.
Un ami ne doit pas vendre ſa complaiſance.
POEME DE L'AM.

COMPLAISANCE, ſignifie auſſi, Amour propre; contentement interieur; applaudiſſement à ſoi-même. Se regarder avec une extrême *complaiſance*. Avec quelle *complaiſance* ambitieuſe Luther ne ſe regardoit-il point lui-même, faiſant le perſonnage de Heros ſur le Theatre de l'Egliſe? M. DE M.

COMPLAISANT, ANTE. adj. m. & f. Civil; flatteur; qui ſçait ſe conformer à l'humeur, & aux volontez d'autrui. Une humeur douce & *complaiſante*; un eſprit ſouple, honnête, & *complaiſant*. Un homme *complaiſant* cherche plus à dire ce qui eſt agreable aux gens que ce qui eſt vray. OE. M. Pour gagner les cœurs il faut être *complaiſant* & flatteur. ID. Ce n'eſt pas être *complaiſant* que de donner aveuglément dans le caprice de tout le monde: c'eſt être adulateur, ou imbecille. BELL. Les gens *complaiſans* ſemblent s'oublier eux-mêmes, afin de s'appliquer, & de ſe tourner uniquement à tout ce que veulent les autres. M. ESP. Un ami trop *complaiſant* entretient nos défauts, & nous y confirme. OE. M.

COMPLAISANT, s'employe quelquefois ſubſtantivement. L'Academie & Richelet le font pourtant ſeulement adjectif. C'eſt un *complaiſant* outré. Comme les contrediſans prennent pour vrai le contraire de ce qu'on leur dit, les *complaiſans* ſemblent prendre pour vrai tout ce qu'on leur dit; & cette accoutumance à louër tout, va auſſi à approuver tout ſans diſcernement. LOC. Pour être un *complaiſant* habile & éclairé, il ne faut pas l'être toûjours, ni paroître entierement aſſervi. M. ESP.

Ces mots viennent du Latin *complacere*, qui ſignifie, *complaire*.

COMPLANT. ſ. m. Terme d'Agriculture. Lieu planté d'arbres, ou de vignes. J'ay fait un *complant* d'arbres dans ce parc. Il y a deux *complans* de vignes en ce quartier-là. On le dit auſſi de la choſe même qui eſt plantée. Voilà un *complant* de morillon; un *complant* de marronniers d'Inde. On dit auſſi, Donner une terre à *complant*, pour la planter en vignes; pour la cultiver & exploiter, moyennant certaines redevances. On appelle proprement *complant*, un champ dont on a accordé la jouiſſance par uſufruit à quelcun, à la charge d'y

Digitized by Google

d'y planter des arbres, & particulierement des vignes, dont il eſt ſouvent parlé dans les Coutumes d'Anjou, de Poictou, du Maufet, de la Rochelle.

Ce mot vient du Latin *complantare*.

COMPLEMENT. ſ. m. Terme de Geometrie. Supplément; partie qui étant jointe à une autre, compoſe le total. Ce qui manque à un arc de cercle, ou à un angle pour être de 90. degrez. Par exemple ſi un arc eſt de 60. degrez, ſon *complement* eſt de 30. On appelle auſſi *complement*, le nombre de degrez dont un arc de cercle, ou un angle ſurpaſſe 90. degrez. Par ex. ſi un angle eſt de 120. degrez, ſon *complement* eſt de 30. degrez. On dit, Le ſinus d'un *complement*; la tangente d'un *complement*; la ſecante d'un *complement*. On appelle *corde du complement*, la corde du reſte d'un arc, juſqu'au demi-cercle ou juſqu'à 180. degrez. Ainſi ſi l'arc eſt de 60. degrez, la *corde du complement* eſt la corde du reſte de l'arc lequel eſt de 120. degrez. On dit auſſi, Le *complement d'un parallelogramme*, &c.

COMPLEMENT DE COURTINE, en termes de Fortification, eſt la partie du côté interieur, qui eſt compoſée de la courtine, & de la demi-gorge; c'eſt-à-dire, que le *complement de la courtine* eſt le côté interieur diminué d'une demi-gorge.

COMPLET, ETTE. adj. Qui a toutes ſes parties; à quoy il ne manque rien; entier; fini; achevé. Un habit *complet*; un ſervice *complet* de vaiſſelle d'argent; des armes *complettes*. ABLAN. Une victoire, une deffaite *complette*; un Regiment *complet*.

On dit, Cet Ouvrage, ce livre n'eſt pas *complet*; pour dire, qu'il y manque quelques feuilles. Une année *complette*; c'eſt-à-dire, entiere, & revoluë. On dit en Droit, qu'une année commencée eſt tenuë pour *complette* dans les cas favorables. On dit, Une periode *complette*; un ſens *complet*. En Logique on appelle *idées complettes*, les idées qui repreſentent toutes les perfections qui ſont dans les objets.

COMPLEXE. adj. m. & f. Terme de Logique. On appelle *termes complexes*, des termes, qui joints enſemble compoſent une idée totale, de laquelle on peut nier, ou affirmer, ce qu'on ne peut nier, ni affirmer de chacun de ces termes en particulier. Par exemple, *un homme prudent*, ce ſont des termes *complexes*. On appelle *idée complexe*, une idée compoſée de pluſieurs idées ſimples, dont ſe forme un raiſonnement. Voyez IDÉE.

COMPLEXION. ſ. f. Temperament; diſpoſition; conſtitution du corps. Une *complexion* robuſte, & vigoureuſe; une *complexion* tendre & delicate. Les Medecins doivent appliquer les remedes ſuivant les differentes *complexions* de leurs malades. Le vice & la vertu dependent ſouvent de nôtre *complexion*, & de nôtre temperament. VAL.

COMPLEXION, ſignifie auſſi, Humeur; inclination. Une *complexion* triſte & melancolique. Etre de *complexion* amoureuſe. On fait honneur aux Philoſophes des vices de *complexion*, quand ils ſçavent les corriger par ſageſſe. ST. EV. Un Miniſtre d'Etat ne montre ni humeur, ni *complexion*, de peur de laiſſer échaper ſon ſecret ou par foibleſſe, ou par paſſion. LA BR.

Avant que nous lier, il faut nous mieux connoître;
Car nous pourrions avoir telles complexions,
Que tous deux du marché nous nous repentirions. MOL.

COMPLEXION, ſe dit auſſi en mauvaiſe part, & ſignifie, Caprice; fantaiſie; bizarrerie. En ce ſens il ne s'employe qu'au plurier. Avoir d'étranges *complexions*. Etre ſujet à des *complexions*. S'accommoder aux *complexions* d'un eſprit fâcheux. L'ACAD.

COMPLEXIONNE, ÉE. adj. Qui eſt de bonne, ou de mauvaiſe complexion. Cet enfant eſt mal *complexionné*: il ne vivra pas long temps.

Ces mots viennent du Latin *complexio*, *complexio*.

COMPLEXUS. adj. m. Nom qu'on donne à un des muſcles de la tête, parcequ'il ſemble compoſé de trois muſcles. Il prend ſon origine des apophyſes tranſverſes des quatre dernieres vertebres du cou, & des cinq premieres du dos, & va s'inſerer au derriere de la tête.

COMPLICATION. ſ. f. Mêlange; jonction de divers maux differens. Rien n'embarraſſe plus les Medecins que quand il y a *complication* de maux qui demandent des remedes differens.

On le dit auſſi de la jonction, du mêlange de pluſieurs ſortes d'affaires, ou de crimes. Il y a du civil & du criminel en cette affaire; cette *complication* embarraſſe les Juges.

COMPLICE. ſ. m. & f. Coupable d'un même crime; qui a eu part à un même crime, ou une même faute. On applique à la queſtion les criminels condamnez à mort, pour avoir revelation de leurs *complices*. Tâcher à ſe ſauver dans la foule des *complices*. On cherche d'ordinaire des *complices* de ſes foibleſſes pour les excuſer. LE P. LAMY.

Quoy de tous mes malheurs vous rendez-vous complice?
CAP.

Menage derive ce mot de *complice*, ablatif de *complex*, qui ſignifie la même choſe.

COMPLICITE. ſ. f. Participation à un même crime. Ce criminel n'eſt pas le principal aſſaſſin; mais il eſt accuſé de *complicité*. La *complicité* forme une eſpece de liaiſon entre les coupables.

COMPLIES. ſ. f. pl. Priere du ſoir: c'eſt la derniere partie de l'Office du Breviaire, qui ſe dit après Vêpres. Quand les *Complies* ſont dites, les Religieux vont ſouper. Dans l'Ordre de St. Benoît il eſt deffendu aux Moines de parler après *Complies*.

Ce mot eſt derivé de *completa*. MEN.

COMPLIMENT. ſ. m. Civilité; bonneteté; paroles obligeantes qu'on dit à quelqu'un. Un *compliment* doit être aiſé, naturel, tourné adroitement & avec eſprit. Un *compliment* ingenieux & galant. Les *compliments* ne ſignifient pas tout ce qu'ils ſemblent dire; ainſi on les fait & on les reçoit ſur ce pied-là. SACY. On ſe fait une eſpece de politeſſe de s'accabler de *compliments*, & de ſe dire les uns aux autres mille choſes honnêtes que l'on ne penſe point. BELL. Il y a peut-être plus de ruſticité que de politeſſe, à faire ce grand nombre de *compliments*, dont on eſt ſi peu avare dans le monde: ils doivent être ſimples, & degagez de ces ornemens vulgaires, qui ſont ſi frequens parmi la populace. REFL. Le commerce de la civilité conſiſte en *complimens* peu ſinceres, & à ſe rendre mille petits devoirs que la coutume a établis. M. SC. A parler ſincerement, tous les *complimens* ſont des menſonges. ID.

Je veux que le cœur parle, & que vos ſentimens
Ne ſe maſquent jamais ſous de vains complimens.
MOL.

COMPLIMENT. Façon; ceremonie. Bannir les *complimens*; vivre ſans *compliment*; agir ſans *compliment*; c'eſt-à-dire, librement. Rien n'eſt plus incommode que ces gens exceſſivement civils, qui font un combat de *complimens* à chaque porte. M. SC.

Pourquoy perdre le temps en fades complimens?
P. COM.

Voulez-vous ſur les pas de Cyrus & Clelie,
Paſſer en complimens *la moitié de la vie?* ID.

On dit populairement, Rengainez vôtre *compliment*. On dit qu'un homme aſſaſſine les gens de *complimens*; qu'il n'eſt point chiche de *complimens*, quand il les prodigue, & les proſtituë par tout. On appelle, *complimens* de la place Maubert, de ſots *complimens*; de mauvais *complimens*. On dit proverbialement, Menteur comme un *complimenteur*.

Digitized by Google

COMPLIMENT, ſignifie auſſi, Une honnêteté ou même une ſimple viſite ſur un ſujet de douleur, ou de joye. Une lettre de *compliment* ſur un mariage, ſur le gain d'un procés. Un *compliment* de condoleance; un *compliment* de felicitation. On dit en ce ſens, qu'une perſonne ne reçoit point de *compliments* ou ſur une affliction, ou ſur une bonne fortune qui lui eſt arrivée.

COMPLIMENT, ſignifie auſſi, Un petit diſcours; une courte harangue qu'on fait aux perſonnes de marque en certaines occaſions notables. Faire un *compliment* au Roy ſur le gain d'une bataille; faire un long & ennuyeux *compliment*; faire un *compliment* de bonne grace, & bien tourné. On le dit auſſi d'un remercîment, ou d'une requête, pour remercier d'une grace, ou pour l'obtenir. J'ay trouvé un moment favorable pour faire mon *compliment* au Roy; & il m'a accordé ce que je lui demandois.

COMPLIMENT, ſignifie quelquefois par antiphraſe, Querelle; deffi; inſulte. Faire un ſot *compliment*; un *compliment* ridicule & impertinent. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit *compliment* que je viens vous faire; c'eſt qu'il faut, s'il vous plaît, que nous nous coupions la gorge. MOL. On le dit auſſi d'une demande d'argent à donner, ou à emprunter, ou de quelque autre demande embarraſſante ou incivile. Il a débuté par un mauvais *compliment*.

COMPLIMENTER. v. act. Faire des complimens. Le Roi envoye des Ambaſſadeurs aux Princes pour les *complimenter* ou ſur une mort, ou ſur un mariage. Les Cours ſouveraines vont *complimenter* le Roy dans les occaſions de joye, ou de triſteſſe. On m'a *complimenté* ſur mon embonpoint, &c.

COMPLIMENTÉ, ÉE. part. & adj.

COMPLIMENTEUR. ſ. m. Qui ſe rend importun à force de complimens; un grand faiſeur de complimens; un *Complimenteur* perpetuel; un ennuyeux *Complimenteur*. Un *Complimenteur* pretend tromper le monde par de longs ſuperlatifs. OE. M. On ne dit gueres *complimenteuſe* au feminin. L'ACAD. On peut pourtant dire d'une femme, qu'elle eſt trop *complimenteuſe*; & Richelet l'admet ſans correctif.

COMPLIQUE', ÉE. adj. qui ſe dit des maladies, des affaires, des crimes, quand il y en a pluſieurs enſemble. Voyez COMPLICATION.

COMPLOT. ſ. m. Eſpece de conſpiration; machination; mauvais deſſein; projet de nuire à quelcun. Un pernicieux, un noir *complot*. On a diſſipé le deteſtable *complot* qu'ils avoient formé. PORT-R.

Seigneur, vous le ſçavez, ſon avis ſalutaire
Decouvrit de Tharès le complot *ſanguinaire.* RAC.

Menage derive ce mot de *complexum*, qu'on a dit pour *complexum*.

COMPLOT, ſe dit auſſi, d'une conjuration pour faire une malice innocente à quelqu'un; pour le ſurprendre, ou pour le tromper. Vous avez voulu m'attrapper; mais j'ai été averti du *complot*; je ſçai que vous étiez du *complot*.

COMPLOTTER. v. n. Faire un complot; conſpirer; machiner quelque choſe. Quelques ſoldats avoient *comploté* de livrer une porte de la ville aux ennemis. *Comploter* eſt auſſi actif. Ils ont *comploté* ſa ruine. ABL.

COMPLOTTER, ſe dit encore dans un ſens qui n'a rien de mauvais, & ſignifie, Mediter une malice, une ſurpriſe; en former le deſſein. Nous avons *comploté* d'aller dîner chez vous.

COMPONE', ÉE. adj. Terme de Blaſon; il ſignifie, Compoſé; & ſe dit, par exemple, d'une bordure, d'une croix, d'un ſautoir, d'un pal, ou d'une faſce, qui eſt compoſée de pieces quarrées de deux émaux differens & alternez, comme un Echiquier. On appelle *compon*, chaque piece de la comporture, dont l'une doit être de metail, & l'autre de couleur. Briſſonner porte d'azur à la bande *componée* d'argent & de gueules de ſix pieces: le premier *compon* de gueule chargé d'une étoile d'or.

COMPONENDE. ſ. f. Office de Cour de Rome dependant du Dataire, où on envoye toutes les ſupp iques reçuës & ſignées par le Pape, & qui doivent payer quelques droits au Pape, parcequ'elles contiennent quelque grace particuliere; comme une reſerve de penſion: ce qu'on appelle *componende*. On convient de la taxe avec le *Prefet des componendes*, & on la paye entre ſes mains avant que d'en pouvoir retirer l'expedition.

COMPONCTION. ſ. f. Terme de Theologie, & de devotion. Douleur de l'ame; regret d'avoir offenſé Dieu; vif repentir. Une extrême *componction*. La marque aſſûrée d'une veritable repentance, c'eſt de ſentir une vive douleur, & d'avoir une forte *componction* de ſes fautes paſſées. LA PL. Il faut ſe preparer à la Confeſſion avec une veritable *componction*. PORT-R. Ayant ouï ces choſes, ils furent touchez de *componction* en leur cœur. ID.

COMPORTEMENT. ſ. m. Maniere d'agir & de ſe conduire; deportement. On donne des Gouverneurs aux jeunes gens pour prendre garde à leurs *comportemens*. Ce mot vieillit. L'ACAD.

COMPORTER. v. n. perſ. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Agir; ſe conduire; ſe *comporter* bien dans une affaire; ſe *comporter* en homme de bien; ſe *comporter* en Souverain. Le Demon ſe *comporte* en Divinité. BAY.

COMPORTER, v. n. ſe dit en ſtile de Notaire, quand on parle de l'état d'une choſe. Ce Fermier a pris à ferme une telle terre avec telles & telles dependances, *ainſi que le tout ſe pourſuit & comporte*: c'eſt une formule qui ſe met dans les baux & contracts.

COMPORTER, eſt auſſi un verbe actif, qui ſignifie, Permettre; ſouvenir; demander; ſouffrir. Ce mot ſe dit; mais il ne s'écrit pas: encore n'a-t-il gueres d'uſage que dans ces ſortes de phraſes: S'il fait telle depenſe, ſa qualité le *comporte*. La mediocrité de ſon revenu ne *comporte* pas la depenſe qu'il fait. Son âge ne *comporte* pas tant d'ajuſtement. La dignité de Magiſtrat ne *comporte* pas qu'il s'abaiſſe juſques-là. Le caractere d'Ambaſſadeur ne *comporte* pas qu'il en uſe autrement. Le tems, le lieu ne *comporte* pas que je vous entretienne davantage. Nôtre langue ne *comporte* pas un ſtile ſi coupé. NOUV. REM.

COMPOSER. v. act. & n. Fabriquer; former; aſſembler pluſieurs parties enſemble pour en faire un tout. C'eſt Dieu qui a *compoſé* l'Univers, & conſtruit cette machine ſi admirable. PORT-R. Le corps humain eſt *compoſé* d'une infinité d'organes & de membranes. Le Clergé, la Nobleſſe, & le Tiers Etat *compoſent* les Etats du Royaume. L'Egliſe viſible eſt *compoſée* de bons & de mauvais.

COMPOSER, ſe dit en termes d'Arithmetique & de Negoce, du produit que font pluſieurs ſommes ajoûtées enſemble. 44. & 56. *compoſent* le nombre de cent.

COMPOSER, en termes de Pharmacie, ſignifie, Mixtionner; & ſe dit des drogues, des remedes. Les Apothicaires *compoſent* leurs ſyrops, leurs remedes, de diverſes façons.

COMPOSER, figurément ſignifie, Diriger; arranger; concerter; preparer. Une mere aprés avoir paſſé ſes meilleures années dans les vanitez, ſe plaît à *compoſer* de ſes propres mains les mœurs d'une fille qu'elle idolâtre. FL. *Compoſer* ſa mine; *compoſer* ſon geſte; *compoſer* ſa contenance; *compoſer* ſon viſage à la triſteſſe. D'ordinaire il ſe prend en mauvaiſe part, & mar-

Digitized by Google

marque de l'affectation, ou de l'hypocrisie. Ajuster; deguiser; contrefaire; prendre un air que l'on n'a point naturellement. Il y a des femmes qui rient avec art, qui *composent* leurs regards, & qui ont une langueur artificielle. Bou. Ce Philosophe, qui marque tant de fermeté, feroit voir le desordre où il est, si son orgueil ne lui donnoit la force de *composer* son visage. M. Esp. C'est un grand embarras que d'avoir toûjours à se *composer*. St. Ev. Voyez un devot, avec quelle circonspection il *compose* son exterieur. Oe. M. Il y a des gens qui passent toute leur vie à se *composer*, & qui tiennent leurs vices captifs sous l'obeïssance de leurs vertus. Cl.

Composer, figurément signifie aussi, Inventer; faire un ouvrage d'esprit. *Composer* en prose; *composer* en vers. *Composer* negligemment; *composer* avec beaucoup d'exactitude. Il n'y a pas moyen que le bon sens se mêle dans toutes les têtes qui se mêlent de *composer*. G. G.

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mechant livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent *pour vivre.*
Mol.

La femme qui compose *en sçait plus qu'il ne faut.* Id.
Tu dois en composant *parler ton discours.*
L'Art de Prech.

On le dit même des moindres productions d'esprit, & simplement de celles des écoliers, qui traduisent d'une langue en une autre, ou qui font des vers. Il a *composé* son thême en deux façons. *Composer* pour les places, pour les prix; c'est-à-dire, à qui emportera la premiere place, ou le prix, en faisant mieux que les autres.

Composer, signifie, Inventer; ajoûter à la verité; & même, mentir. C'est une medisance, ou une histoire que vous avez *composée*. On dit par mepris d'un grand rêveur qui baye aux corneilles, qu'il *compose* des Almanachs.

Composer, se dit aussi en Musique, pour dire, Inventer des airs, des accords, pour les chanter à plusieurs parties, ou les jouër sur les instrumens. Il faut plus de genie que d'art pour bien *composer* en Musique.

Composer, signifie aussi en Grammaire, Ajoûter une particule, ou un mot à un mot pour en augmenter, diminuer, ou en changer la signification. *Capable* est l'adjectif simple, & *incapable* le *composé*.

Composer, en termes d'Imprimerie, signifie, Arranger les lettres & les caracteres d'une copie; les assembler & les placer sur le compositeur. Il a *composé* une feuille d'imprimerie en tant de temps.

Composer, signifie aussi, Traiter; accorder; accommoder; capituler. *Composer* avec ses creanciers; *composer* d'un procés; *composer* un different. On dit que le Gouverneur d'une place a demandé à *composer*; c'est-à-dire, à capituler; à rendre la place sous certaines conditions.

Composer, se dit figurément dans le même sens. Les hommes voudroient bien *composer* avec Dieu, & se partager entre lui & le monde. Nic. Il ne faut pas attaquer les passions ouvertement; il faut les menager, & *composer* avec elles. Sacy. Demosthene *composant* avec les fantaisies populaires, sçut tolerer prudemment ce qu'il ne put corriger. Tour.

Composé, ée. part. & adj. Il a toutes les significations de son verbe. De plus on dit qu'un homme est bien *composé*; c'est-à-dire, bien constitué; d'un bon temperament.

Composé, au figuré signifie, Grave; serieux; affecté; concerté. Cet homme a toûjours un air guindé & *composé*. Il a les manieres *composées*; un visage *composé*. Ceux qui paroissent si *composez* & si tranquilles, sont quelquefois aussi agitez dans l'ame, que les personnes les plus tumultueuses. Bell. Cette femme a un maintien serieux; mais naturel, & qui n'a rien de *composé*. St. Ev.

Système *composé*. Voyez Monde. Ordre *composé*. Voyez Composite.

Composé, se dit aussi pour signifier, Qui n'est pas naturel; qui n'est pas simple. Un vin *composé*. Une machine trop *composée*. Une idée *composée*. En Logique on appelle *proposition composée*, une proposition qui a un double sujet, ou un double attribut.

Composé. s. m. Un tout, ou un corps fait de l'assemblage de plusieurs parties. L'homme est un *composé* d'esprit & de matiere. En Grammaire on appelle *composez*, les verbes ou les adjectifs qui ne sont point simples. *Battre* est le simple, & *combattre* est le *composé*. La rime du simple avec le *composé* est defectueuse dans la Poësie Françoise. Le P. de M.

En Architecture, on appelle *Colonne composée*, celle dont la composition, & les ornemens sont extraordinaires, & ne laissent pas d'avoir leur beauté, tant à cause de la nouveauté, que du genie de l'Architecte. Ainsi on appelle encore *Ordre composé*, une composition arbitraire, & differente de celle des cinq Ordres d'Architecture, soit capricieuse, ou reguliere.

Compositeur. s. m. Terme ironique, qui ne se dit que des mechans Auteurs, qui composent des Almanachs, des chansons du Pont-neuf, de mechans vers, &c. C'est un *Compositeur* de livres. L'Academie ne l'a point admis.

Composite. adj. Terme d'Architecture. Il ne se dit qu'en cette phrase, *Ordre composite*. Il est different du composé. C'est le plus beau des cinq Ordres des colonnes. On l'appelle *composite*, parceque son chapiteau est composé des ornemens, ou des deux rangs de feuilles du chapiteau Corinthien, & des volutes de l'Ionique. Son chapiteau n'a que quatre volutes, & de plus il a l'ove & la fusarole qui sont propres à l'Ordre Ionique. Il a toutes les proportions du Corinthien; mais il est plus orné. Le veritable nom de l'*Ordre composite*, est l'*Ordre Romain*, ou Italique, parceque les Romains l'ont inventé du temps d'Auguste. Il est constant que le *Composite* est moins delicat que le Corinthien; cependant l'experience a fait voir, que ceux qui ont pretendu ramasser toute la richesse de l'Architecture, ont mis le *Composite* sur le Corinthien, & qu'on ne voit point d'édifice où le *Composite* porte le Corinthien. La *Colonne composite* a dix diametres de hauteur, & des denticules à la corniche.

Compositeur. s. m. Sçavant Musicien qui compose des airs, des parties de Musique, soit pour chanter, soit pour jouër sur les instrumens. Il y a des *Compositeurs* qui n'ont point de voix, & qui ne jouënt d'aucun instrument. Ils entendent bien la Musique; mais ils ne sont pas Musiciens.

Compositeur, se dit encore d'un Imprimeur qui arrange les lettres pour en faire les formes propres à imprimer. On appelle *Compositeur*, la petite regle de cuivre sur laquelle le *Compositeur* range & applique les lettres.

Compositeur, est encore un arbitre d'équité; un ami à qui on se rapporte pour accommoder une affaire. Les arbitres établis par compromis doivent juger suivant la rigueur des loix; mais les amiables *compositeurs* peuvent en relâcher, & trouver des adoucissemens par des considerations d'équité.

Composition. s. f. Fabrication; assemblage, ou mêlange de plusieurs parties pour en produire un tout. La *composition*, ou la structure du corps humain est tout-à-fait admirable. Combien de ressorts entrent dans la *composition* de cette merveilleuse machine? Val. Si les bêtes sont des automates, est-il

concevable que la ſageſſe de Dieu ait conſtruit une machine incapable d'agir par ſa nature, & par ſa *compoſition ?* FONT. Il faut que les diverſes pieces qui entrent dans la *compoſition* d'une hiſtoire, faſſent un tout bien aſſorti, & bien entendu. LE P. DAN.

COMPOSITION, ſignifie encore, Accord; capitulation; accommodement. Entrer en *compoſition*. La ville s'eſt renduë par *compoſition*, ou à *compoſition*. Ses creanciers lui ont fait une bonne *compoſition*. Cet homme a acheté une terre à bonne *compoſition*; c'eſt-à-dire, à un prix honnête; à bon marché. On dit, qu'un homme eſt de difficile *compoſition*, quand il eſt trop roide; qu'il ne ſe relâche pas facilement. On dit au contraire, qu'un homme eſt de bonne *compoſition*, quand il eſt facile; accommodant. On dit auſſi, qu'une femme eſt de bonne *compoſition*; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas cruelle; qu'elle n'eſt pas de difficile accés.

COMPOSITION, ſignifie auſſi, Action de compoſer; application de l'eſprit à la production d'un Ouvrage. Ce Traitté eſt d'une penible, & difficile *compoſition*. La *compoſition* me coûte beaucoup; cela m'eſt échappé dans la chaleur de la *compoſition*. L'imagination s'échauffe par la *compoſition*. LE P. R. Dans la *compoſition* l'art eſt ſouvent emporté, & tyranniſé par le genie qui prend l'eſſor. VAL. La *compoſition* fortifie l'eſprit, & l'accoutume à bien penſer. ID.

COMPOSITION, ſignifie auſſi, l'arrangement, & la diſpoſition des parties du diſcours. Elle en fait l'harmonie, la grandeur, & la majeſté. Il en eſt des diſcours comme des corps, qui doivent ordinairement leur principale excellence à l'aſſemblage, & à la juſte proportion de leurs membres. BOIL. Terence eſt plus châtié dans ſa *compoſition* que Plaute, & plus ſage dans la conduite de ſes ſujets. DAC.

COMPOSITION, ſe dit en Grammaire de la jonction des mots ſimples à d'autres mots, ou à quelques particules qui en changent, ou en augmentent, ou en diminuent la force, ou la ſignification. *Creve-cœur, ſerre-file, Gentilhomme*, ſont des mots faits par *compoſition*. On reproche à Du Bartas la *compoſition* de ces mots ridicules: par exemple, ce vers:

Du Moulin briſe-grain *la pierre* ronde-platte.

Les particules *ad, con, ex, in, trans*, & autres, entrent dans la *compoſition* des noms & des verbes.

COMPOSITION, en Peinture, ſignifie, l'invention, la diſtribution, & la diſpoſition des figures; le choix des attitudes; les accommodemens des draperies; la convenance des ornemens; la ſituation des lieux; les diverſes expreſſions des mouvemens du corps, & des paſſions de l'ame; enfin tout ce que l'imagination ſe peut former, & qu'on ne peut pas imiter ſur le naturel. Dans la *compoſition* d'une hiſtoire quand les figures ſont bien diſpoſées avec de beaux groupes, & une belle élection d'attitudes, & qu'il n'y a rien d'oublié de toutes les choſes neceſſaires à l'expreſſion, on dit que *cela eſt bien inventé*. FEL. Les *compoſitions* de Raphaël ſont nobles & ſçavantes. Les *compoſitions* de P. Teſte ſont bizarres.

METHODE DE COMPOSITION. Terme de Logique & de Geometrie. Art, ou methode d'enſeigner, & de prouver aux autres une verité que nous connoiſſons déjà. On l'appelle auſſi, *Methode de doctrine*, ou *Syntheſe*. Cette methode conſiſte à chercher la verité d'une propoſition par des raiſonnemens tirez des principes établis, ou par des propoſitions qui ſe demontrent l'une par l'autre, en commençant par les plus generales, & les plus ſimples, pour paſſer aux moins generales & plus compoſées, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la derniere propoſition qu'on appelle *concluſion*, laquelle acheve de convaincre l'eſprit, & l'oblige à y donner ſon conſentement. On l'appelle *concluſion*, parcequ'elle contient la verité que l'on vouloit demontrer. L'*Analyſe* & la *Syntheſe* ſont deux methodes pour trouver la verité, & elles ne different que dans la maniere; par exemple, ſi l'on veut prouver que Louïs XIV. eſt deſcendu de St. Louïs, on peut le faire, en montrant qu'il eſt fils de Louïs XIII. & Louïs XIII. de Henri IV. & ainſi en retrogradant juſqu'à St. Louïs. Voilà l'*Analyſe*. Mais on le peut faire auſſi en deſcendant depuis St. Louïs qui eſt le tronc, juſqu'à Louïs XIV. Voilà la *Syntheſe*, ou *methode de la compoſition*, qui eſt auſſi la methode la plus ordinaire pour expliquer les ſciences. Les Geometres pour demontrer une verité, obſervent 1. de ne laiſſer aucune ambiguité dans les termes, par des definitions juſtes & exactes. 2. De n'établir leurs raiſonnemens que ſur des principes clairs, évidens, & non conteſtez. 3. De prouver demonſtrativement toutes les concluſions qu'ils avancent, & ne ſe ſervant que des definitions qu'ils ont poſées, & des axiomes qu'on leur a accordez. Il eſt certain qu'en obſervant bien ces trois regles l'on évite certainement les faux raiſonnemens. LOG.

En Arithmetique, la proportion de *compoſition* de raiſon, eſt une comparaiſon de l'antecedent, & du conſequent pris enſemble, au ſeul conſequent, dans deux raiſons égales: comme s'il y a même raiſon de 2. à 3. que de 4. à 6. on conclut qu'il y a auſſi même raiſon de 5. à 3. que de 10. à 6.

COMPOSITION, ſe dit encore en termes d'Imprimerie, de l'arrangement des lettres. Ce compagnon eſt habile; il entend bien la *compoſition*.

COMPOSITION, ſignifie encore, l'Art de compoſer des pieces de Muſique. Exceller dans la *compoſition*. Le P. Laran Jeſuite, & le P. Merſenne Minime ont donné des regles pour la *compoſition*.

COMPOSITION, ſignifie enfin, les Ouvrages mêmes qui reſultent de la *compoſition*. Il nous a lu quelques-unes de ſes *compoſitions*. Il lui a fait avaler je ne ſçai quelle *compoſition*. On le dit auſſi des thêmes des Ecoliers. Vôtre *compoſition* eſt bonne, & ſans faute.

COMPOST. ſ. m. Terme d'Almanach. Le *Compoſt* de l'Egliſe Romaine eſt la ſcience de compter les temps par le mouvement des Aſtres. Il a été établi principalement pour la celebration exacte de la Pâque, qui regle toutes les autres fêtes mobiles. Il eſt compoſé du Ciele Solaire, du Nombre d'Or ou de l'Epacte, de la Lettre Dominicale, & de l'Indiction Romaine. En Chronologie on l'appelle *Comput Eccleſiaſtique*. Le mot *Compoſt* ſe diſoit autrefois pour *compoſition*. Il y a un livre trivial qu'on appelle *le grand Compoſt des Bergers*.

COMPOST. En Marine & en Hydrographie on appelle *Compoſt*, l'art de trouver l'uſage de la Lune, & les marées, pour l'uſage de la navigation. Le *Compoſt* eſt ſur tout neceſſaire pour l'uſage du capotage; & c'eſt pourquoi les Pilotes côtoyers doivent ſçavoir le *Compoſt*. Il y a en effet pour eux un *Compoſt manuel*. On y met d'ordinaire la ſituation des ports pour une plus ſûre connoiſſance des marées.

COMPOSTEUR. ſ. m. Terme d'Imprimerie. C'eſt une petite regle de fer ſur laquelle le Compoſiteur arrange ſes lettres pour en former des mots & des lignes.

COMPOTATION. ſ. f. Ce mot ne ſe dit gueres qu'au College, des petites debauches & repas que font les Profeſſeurs ou les écoliers qui ſe divertiſſent enſemble. Quelques-uns ont rendu par ce mot les Sympoſiaques de Plutarque, par la raiſon qu'il eſt plus intelligible.

COMPOTE. ſ. f. Aſſaiſonnement de pigeons qu'on fait cuire avec du lard, des épices, & autres choſes d'un goût un peu relevé. Une *compote* de pigeonneaux. On le dit auſſi de la cuiſſon des fruits avec du ſucre: on les fait

Digitized by Google

fait moins cuire, & avec moins de ſucre que les fruits que l'on confit pour les garder. Une *compote* de ceriſes, ou d'abricots: des *compotes* de pommes, de pêches.

COMPOTE, ſe dit auſſi au figuré, mais dans le ſtile bas & burleſque. Il me prend des tentations d'accommoder ſon viſage à la *compote*. MOL. c'eſt-à-dire, de le rendre, à force de coups, mou comme une *compote*. On dit dans le même ſens, Il lui a mis la tête à la *compote*.

COMPREHENSIBLE, adj. m. & f. Qui peut être compris. Les principes des ſciences doivent être nets, faciles, & *comprehenſibles*. On ne le dit gueres qu'avec la negative. Cela n'eſt pas *comprehenſible*. L'ACAD.

COMPREHENSION. ſ. f. Faculté de concevoir; action de l'eſprit, par laquelle il comprend les choſes. Avoir la *comprehenſion* lente. Etre de dure *comprehenſion*. Il a la *comprehenſion* aiſée & prompte.

COMPRENDRE. v. act. Enfermer; contenir; embraſſer. Tout corps naturel eſt *compris*, ou enfermé dans quelque eſpace. La France *comprend* tant de Provinces. Le firmament *comprend* & embraſſe tous les cieux inferieurs.

COMPRENDRE, ſe dit encore des choſes Morales, & ſignifie, Renfermer; envelopper. La charité *comprend*, & renferme en elle-même toutes les vertus Chretiennes. *Comprendre* quelqu'un dans un crime. Nous avons été *compris* dans les mêmes malheurs.

COMPRENDRE, ſignifie auſſi, Placer; inſerer; faire mention; inſcrire; mettre dans un rôlle, dans un inventaire, &c. On fait *comprendre* aux rôlles des tailles les Nobles qui ont derogé. On a fait *comprendre* dans cet inventaire pluſieurs meubles qui n'appartenoient pas au defunt. Il a *compris* dans ſa quittance tous les arrerages du paſſé. Cette partie n'eſt ni denommée, ni *compriſe* dans les qualitez de l'arrêt. Ce Prince s'eſt fait *comprendre* nommément dans le Traité de paix.

COMPRENDRE, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Concevoir; entendre; avoir l'intelligence; penetrer. Vous ne *comprenez* pas la difficulté. Il faut beaucoup d'attention pour *comprendre* les problêmes de la Geometrie & de l'Algebre. On dit qu'Ariſtote ſe noya de depit de n'avoir pû *comprendre* la cauſe du flux de l'Euripe. Nous ne pourions pas nous porter à croire ce qui eſt au deſſus de nôtre raiſon, ſi la raiſon même ne nous avoit perſuadé, qu'il y a des choſes que nous faiſons bien de croire, quoyque nous ne ſoyons pas encore capables de les *comprendre*. LOC. Pourquoy ſe gêner à ſe perſuader ce qu'on ne ſçauroit *comprendre*? ST. EV. Dieu veut qu'on le croye ſans le *comprendre*. NIC. En diſant que Dieu ne peut faire ce que nous ne pouvons *comprendre*, c'eſt ſe figurer que nôtre imagination a autant d'étenduë que ſa puiſſance. OR. M. La plupart des hommes eſtiment ce qu'ils ne *comprennent* pas, & reverent comme des myſteres tout ce qui les paſſe. MALEB. Il y a beaucoup d'adreſſe à laiſſer *comprendre* certaines choſes, ſans les dire. LE CH. DE M.

Mais en vain à l'eſprit croit-il ſe faire entendre,
Si, ſans être ſçavant, je ne puis le comprendre.
L'ART DE PRECH.

COMPRENDRE, ſe dit auſſi pour exprimer, qu'on eſt étonné, & ſurpris de quelque choſe, ou qu'on n'en devine pas la raiſon. Je ne *comprends* pas comment cet homme oſe ſe montrer; je ne *comprends* rien à ſa conduite. Voilà une intrigue, un myſtere où je ne *comprends* rien. On dit abſolument d'un homme qui tient une conduite ou bizarre, ou extraordinaire, Qu'on ne le *comprend* pas. Cet homme entreprend tout, je ne le *comprens* pas.

COMPRIS, ISE. part. paſſ. & adj.

En ſtile de Compte, ou de Pratique on dit, *Y compris*, *non compris*: c'eſt-à-dire, en y comprenant; ſans y comprendre. Donner aſſignation à huit jours, *y compris* le jour de l'exploit. Voilà tous mes effets, *non compris* ma maiſon.

COMPRESSE. ſ. f. Terme de Chirurgie. C'eſt un linge plié en pluſieurs doubles, qu'on met ſous les bandages pour empêcher que les playes ne ſaignent ou ne s'enflent, ou pour y arrêter les medicamens qu'on y a appliquez.

Ce mot vient de *comprimere* en Latin, *preſſer*, mais *preſſer ſerrement*.

COMPRESSIBILITE'. ſ. f. Terme dogmatique. Qualité d'un corps qui ſe peut reſſerrer & comprimer. La *compreſſibilité* de l'air eſt la cauſe de ſa vertu élaſtique.

COMPRESSIBLE, adj. Qui ſe peut comprimer, approcher, & reſſerrer. L'eau n'eſt point *compreſſible*; elle ne ſouffre point la même compreſſion que ſouffrent l'air, l'éponge, & les autres corps dont on peut rapprocher les parties plus qu'elles ne ſont.

Ce mot vient du Latin *compreſſibilis*.

COMPRESSION. ſ. f. Action de ce qui preſſe une choſe ſur une autre. Il y a des pompes qui agiſſent par *compreſſion*.

COMPRIMER. v. act. Preſſer avec violence. L'air que l'on *comprime* dans les arquebuſes à vent, fait preſque autant d'effet que la poudre, parceque l'air fait reſſort.

COMPRIMÉ, ÉE. part. & adj.

COMPROMETTRE. v. n. & act. Se rapporter de la deciſion d'un different au jugement de quelques perſonnes choiſies, ou convenuës. Ces deux parties ont enfin *compromis* de tous leurs differens.

COMPROMETTRE, ſignifie auſſi, Se mettre au hazard; riſquer. Il ne faut pas *compromettre* facilement ſon honneur & ſa reputation. Un homme qui donne quelque Ouvrage au public, ſe *compromet* beaucoup.

COMPROMETTRE, ſignifie auſſi, S'égaler à quelcun; conteſter avec quelque perſonne indigne. Il ne faut pas qu'un honnête homme ſe *compromette* avec des coquins; qu'un maître ſe *compromette* avec ſes domeſtiques.

COMPROMIS, ISE. part. paſſ. & adj.

COMPROMIS. ſ. m. Pouvoir donné à des arbitres de juger un procés, ou un different. Les *compromis* doivent porter un certain temps, & une peine payable par celui qui ne voudra pas acquieſcer au jugement. Lorſqu'il y a une peine portée par le *compromis*, il la faut payer avant que d'être reçu à appeller de la ſentence arbitrale. Il a été jugé au Parlement de Paris qu'un *compromis* où il n'y avoit point de temps limité, étoit nul, parcequ'autrement la juriſdiction des Arbitres ſe pourroit étendre à l'infini. J. DES AUD.

On dit, qu'il ne faut point mettre ſon honneur en *compromis*; pour dire, Au haſard: qu'on ne ſe doit point mettre en *compromis* avec ſes inferieurs; pour dire, Se commettre, ſe mettre en égalité avec eux. Mettre en *compromis* ſignifie auſſi, Mettre en balance; conteſter. Il mit toutes ſes affaires en *compromis*. VAUG. Alexandre ne pouvoit ſouffrir qu'il y eût une nation qui lui mît en *compromis* le titre d'invincible. ID.

On dit, que l'élection d'un Prelat s'eſt faite par *compromis*, lorſque les électeurs ne pouvant s'accorder, donnent le pouvoir à un ſeul, ou pluſieurs d'entr'eux de faire l'élection, en les obligeant par ſerment de choiſir le plus digne; & en s'obligeant eux-mêmes de reconnoître celui qui ſera nommé par celui, ou ceux dont ils ſont convenus pour faire l'élection. Par exemple, le Pape Paul V. fut élu par *compromis* en 1621. Les Cardinaux ne pouvant convenir entr'eux, s'engagerent par *compromis*, de reconnoître celui qui ſeroit nommé

Digitized by Google

par le Cardinal de Joyeuſe. Il nomma le Cardinal Borgheſe, qui prit le nom de Paul V. Le Pape Jean XXII. ſe nomma lui-même, au grand étonnement de tout le Conclave. Cette voye d'élection n'eſt plus en uſage.

COMPROVINCIAL. adj. m. Qui eſt de la même Province. Ce mot ne ſe dit qu'en matiere Eccleſiaſtique. On appelle *Evêques Comprovinciaux*, les Evêques d'une même Province. Un Evêque ne peut être jugé que par ſes *Comprovinciaux*, le Metropolitain appellé, & preſidant.

COMPTABLE. adj. m. & f. Le *p* de ce mot, ni de ceux qui ſuivent, ne ſe prononce point. Il y a même de bons Auteurs qui écrivent *comtable*, d'autres *contable*; mais on croit qu'il vaut mieux écrire *comptable*. Celui qui a manié les deniers, ou les affaires d'autrui, & qui eſt tenu d'en rendre compte. Tout Procureur, tout Commis eſt *comptable* à ſon maître de ſon adminiſtration, de ſon maniment. Un Tuteur eſt *comptable* à ſes mineurs. Les Receveurs des droits du Roi ſont *comptables* à la Chambre des Comptes.

Ce mot vient de *computabi'is*, de *computare*.

COMPTABLE, ſignifie auſſi, Reſponſable. Nous ſommes *comptables* envers Dieu; nous lui rendrons compte un jour de toutes nos actions, des paroles oiſeuſes que nous avons dites. Souvenez-vous, Caton, que vous êtes *comptable* à la poſterité de l'eſtime que Rome vous a accordé. VILL.

On appelle *quittances comptables* à la Chambre des Comptes, les quittances qui ſont en bonne forme pour être reçuës dans un compte, & pour faire décharger un *comptable* de quelque partie.

COMPTABLE. ſ. m. & f. Obligé à rendre compte. On a taxé tous les *comptables*.

COMPTANT. adj. m. Argent qui eſt preſent; réel; effectif. Les offres ſur le retrait lignager ſe doivent faire à toutes expéditions de la cauſe en deniers *comptans*, & à decouvert. Il a payé en deniers *comptans*. En ce ſens il eſt oppoſé à *credit*.

COMPTANT. ſ. m. ſe dit du fonds qui ſe trouve en argent dans la caiſſe d'un Marchand, d'un Banquier, ou d'un Financier. Il s'eſt trouvé chez lui cent mille écus de *comptant*. Cet homme a bien du *comptant*. Avoir du *comptant*. LA FONT. Il eſt bas, quand il eſt employé de cette derniere façon.

COMPTANT, eſt auſſi une ordonnance que le Roi donne pour faire payer *comptant* à ſon Treſor une certaine ſomme qui paſſe enſuite dans les comptes, ſans qu'il y ſoit fait mention de ſa deſtination, & ſans avoir beſoin d'autres formalitez; ſuppoſant que c'eſt pour les affaires ſecrettes & importantes de l'Etat. Une ordonnance de *comptant* de cent mille écus.

On dit adverbialement, Payer *comptant*, c'eſt-à-dire, ſur le champ; & ſans aucun delai.

On dit au figuré, qu'un homme a payé un autre tout *comptant*, lorſqu'il a repouſſé ſur le champ quelque offenſe, ſoit par des coups de main, ſoit par une prompte & piquante repartie.

COMPTÉ. ſ. m. Prononcez CONTE. Calcul; ſupputation; nombre de pluſieurs choſes, ou quantitez ſeparées. Faire le *compte* de ſon argent, de ſon bien, de ſes ſoldats. Avez-vous vôtre *compte*. Trouvez-vous vôtre *compte*. On appelle *compte rond*, un *compte* qui n'eſt point rompu; comme, des dizaines, centaines, mille, ſont des *comptes ronds*; & 98. l. 10. ſ. eſt un *compte rompu*. C'eſt en ce ſens qu'on dit, Papier de *compte*; bois de *compte*; bûche de *compte*; pour dire, qu'on les vend par *compte* & nombre, & non point par meſure.

COMPTE, eſt auſſi une ſupputation qui ſe fait par les voyes de l'Arithmetique, ſoit par addition de pluſieurs ſommes, ſouſtraction, multiplication, ou diviſion. Il faut qu'il y ait erreur en cette addition, je n'y trouve pas mon *compte*. On ſe dit auſſi de certain nombre de pieces de même valeur, & de même eſpece que l'on jette enſemble. Tant de *comptes* de pieces de quatre ſols ſont tant. Il me manque encore un *compte*; c'eſt-à-dire, cinq pieces, ſi l'on jette cinq à cinq. On le dit de même des fruits qui ſe vendent par *comptes*.

LIVRE DE COMPTE. Regiſtre que tient un Marchand de ſon negoce, & de ſes affaires. Ainſi on dit, qu'un homme enſeigne à tenir les *livres de compte*, quand il montre la maniere de les tenir en bon ordre. Il faut qu'un Marchand repreſente ſes *livres de compte* en bon état toutes fois & quantes. On apelle entre Negotians, Souder un *compte*, ce qu'on appelle ailleurs, l'arrêter.

On appelle *compte ouvert* entre Marchands, le commerce qu'ils ont enſemble, en tirant les uns ſur les autres, ſans ſçavoir lequel a plus mis ou plus reçu. Les Marchands qui ſont en *compte ouvert*, doivent acquiter les lettres de change qu'ils tirent l'un ſur l'autre.

COMPTE. Memoire de ce qui eſt dû; liſte de divers articles, ou de diverſes ſommes à payer, ou à recevoir. Donnez moi mon *compte*, & voyons ce que je vous dois. Voidons nos *comptes*. Ajoûtez cela à mon *compte*. Vous groſſiſſez, vous enflez un peu trop vos *comptes*.

COMPTE, en termes de Palais, eſt le memoire ou cayer contenant par articles, ou par chapitres la miſe, & la recette, qu'on preſente en Juſtice, ou devant des Arbitres, à ceux dont on a eu le bien en maniment. Preſenter ſon *compte*; debattre un *compte*. Affirmer un *compte*, c'eſt, Jurer en Juſtice qu'il eſt veritable. Examiner un *compte*, c'eſt y mettre des apoſtilles pour allouër, rejetter ou debattre les articles. Clorre un *compte*, c'eſt, Arrêter le reliqua à la fin d'un *compte*. Tenir ordre de *compte*, c'eſt, Diviſer un *compte* en chapitre de recette, de depenſe, & de repriſe. Appurer un *compte*, c'eſt en faire juger tous les debats, en faire lever les ſouffrances. *Debet de compte*, c'eſt la ſomme dont la recette excede la depenſe par le finito d'un *compte*. En ce ſens on appelle *Papier de compte*, un grand papier connu ſous ce nom dans les papeteries, qui ſert ordinairement à écrire les groſſes d'un *compte*. On dit dans le même ſens, qu'un homme eſt de bon *compte*; c'eſt-à-dire, exact, & fidelle dans ſes *comptes*.

LIGNE DE COMPTE, eſt la ſomme qu'on tire ſur une marge blanche qu'on laiſſe exprés au côté d'un *compte*. Elle contient en chiffre Romain la partie couchée au long dans l'article qui y repond. Dans le calcul on ne regarde que ce qui eſt tiré en *ligne de compte*. Les Treſoriers de France ne ſont Juges que de la *ligne de compte*; ils n'ont point de juriſdiction contentieuſe. On appelle par extenſion, *ligne de compte*, tout article d'un *compte*. Mettez cela en *ligne de compte*; c'eſt-à-dire, faites en un article; couchez le ſur vôtre *compte*.

On dit figurément en ce ſens, Mettre en *ligne de compte*; mettre ſur ſon *compte*; pour dire, Faire valoir; prendre ſur ſoi; ſe charger. Il faudra, s'il vous plaît, que vous mettiez en *ligne de compte*, tout ce que j'ay fait pour vous. Je mettrai ſur *mon compte* tous les bons offices que vous lui rendrez.

COMPTE, ſignifie quelquefois, Raiſon. Si vous laiſſez ce priſonnier à la garde d'un tel, il vous en reponda; il vous en rendra bon *compte*. Je vous rendrai bon *compte* de cette negociation. On dit en raillant d'un jeune Avocat qui a bien cité du Grec & du Latin dans ſon plaidoyé, Qu'il a rendu *compte* de ſes études à la Cour.

COMPTE, ne ſe dit pas ſeulement en tous ces divers ſens à l'égard des affaires d'interêt; mais de toutes les autres

Digitized by Google

autres choſes dont on eſt tenu de rendre une eſpece de raiſon ou à ſoi-même, ou à d'autres. Les femmes, pour peu qu'elles ſoient jolies, mettent ſouvent ſur leur *compte* des langueurs, dont elles ne ſont point du tout coupables. BELL. Je ne mets, je ne prends pas tout ce que vous avez dit, ſur mon *compte*; c'eſt-à-dire, Je ne me l'applique pas; je ne le prends pas pour moi. Si une fille fait des ſottiſes, c'eſt ſur ſon *compte*; & ſi une femme en fait, c'eſt ſur celui de ſon mari. FONT. Dieu nous demandera *compte* des talens qu'il nous a confiez. PORT-R. Les Loix nous redemandent *compte* de nous-mêmes pour leur interêt. MONT. Les Souverains pretendent qu'ils ne ſont obligez à rendre *compte* de leurs actions qu'à Dieu ſeul. BAY. Il eſt neceſſaire de rentrer quelquefois en ſoi; & de ſe rendre un *compte* exact de ſes paroles, de ſes ſentimens, & du progrés qu'on a fait dans la ſageſſe. ST. EV. Le Sage ſe doit rendre *compte* à ſoi-même tous les jours de toutes ſes actions. M. DE P. Avertis par l'Evangile de tenir nos *comptes* prêts, combien peu d'attention avons-nous à les regler? LE P. GAIL. La devotion qui ſe deploye en demonſtrations, & en actes, dont l'amour propre ſe flatte que Dieu lui tiendra *compte*, eſt une fauſſe vertu. FL.

Maître de mon deſtin, libre dans mes ſoûpirs,
Je ne rendois qu'à moi compte *de mes deſirs.* RAC.
Qu'heureux eſt le mortel,
Qui ne rend qu'à lui ſeul compte *de ſon loiſir.* BOI.

COMPTE, ſe dit auſſi d'un ſimple rapport, ou recit. Il m'a rendu *compte* de tout ce qui s'eſt paſſé; il rend bien *compte* de tous ſes voyages. Rendez-moi *compte* de ce que vous avez fait depuis que je ne vous ay vû.

COMPTE, ſignifie encore, Bon marché; profit; avantage; utilité. On a les maiſons qu'on achete par decret, à bon *compte*. Il y a des Artiſans qui travaillent à meilleur *compte* que les autres. Ce Marchand a bien fait ſon *compte* ſur le blé. Les païſans ſçavent toûjours bien faire leur *compte*; ils entendent bien leur *compte*.

COMPTE, dans ce ſens au figuré ſignifie, Pretention; deſir; contentement; plaiſir. On voit bien que vous avez vôtre *compte*; c'eſt-à-dire, que vous êtes content; qu'il ne vous manque rien. On eſt bienheureux de trouver ſon *compte* avec ſoi-même: on ſe trouve quand on veut. ST. EV. Il y a des amis agreables qui amuſent; mais ils n'ont que l'écorce; pour peu qu'on approfondiſſe, on n'y trouve pas ſon *compte*. M. SC.

Gardez vous (filles) de rien dedaigner;
Sur tout quand vous avez à-peu-près vôtre compte.
LA FON.

Faire ſon *compte*, c'eſt, Faire fond; poſer quelque choſe pour principe, ou pour fondement; la tenir pour certaine & aſſurée. Vous *comptez* trop ſur vos forces: vous *comptez* trop ſur vôtre courage. Ne faites pas vôtre *compte* là-deſſus, vous vous y trouverez attrapé. Malheureux celui qui fait ſon *compte* ſur l'amitié & ſur les promeſſes des hommes. On dit en ce ſens, d'un homme trompé dans ſes eſperances, Qu'il eſt bien loin de ſon *compte*. On dit, Je fais mon *compte* demain; c'eſt-à-dire, j'ay deſſein, j'ay reſolu de partir demain.

COMPTE, ſignifie auſſi, Etat; cas; eſtime qu'on fait de quelque perſonne, ou de quelque choſe. Les pecheurs ne tiennent *compte* des remontrances qu'on leur fait. Cette femme ne tient aucun *compte* de ſa reputation; pour dire, Elle ne s'en ſoucie pas. C'eſt un miſerable, dont on ne tient aucun *compte*; c'eſt-à-dire, dont on ne fait aucun cas; que tout le monde mepriſe. On dit d'une femme qui ſe neglige trop, qu'elle ne tient pas *compte* d'elle.

CHAMBRE DES COMPTES. Compagnie Souveraine établie pour examiner les comptes des deniers du Roy, & recevoir les aveus, & la foy & hommage pour les fiefs relevans du Roy. Il y a onze *Chambres des Comptes* en France; celle de Paris; celle de Rouën, érigée par Henri III. en 1580. celle de Nantes; celle de Grenoble; celle de Dijon, qui eſt unie à la Cour des Aydes; celle d'Aix, qui fut unie par Louis XII. à la Cour des Aydes; celle de Montpellier, qui fut de même unie à la Cour des Aydes en 1629. celle de Pau; celle de l'Iſle établie en 1688. celle d'Aire, dans l'Artois; & celle de Bezançon. Il y a de plus une *Chambre des Comptes à Blois* pour le païs de Blois, & pour l'apanage du Duc d'Orleans. La Cour des Aydes de Rouën a été reünie à la *Chambre des Comptes* en 1706. Elles ont dans leur diſtrict, & chacune dans leur Province, le pouvoir de recevoir la foy & hommage, & les aveus des Fiefs relevans du Roy à cauſe des Duchez & Comtez reünis à la Couronne. Chaque *Chambre des Comptes* a preſqu'un pouvoir égal. On tient comme une maxime, que les *Chambres des Comptes* n'ont point de juriſdiction contentieuſe. La *Chambre des Comptes de Paris* a beaucoup plus d'autorité que toutes les autres. On y rend aveu, & on y fait la foy & hommage de tous les Fiefs relevans immediatement de la Couronne; comme Principautez, Duchez, Marquiſats, & Comtez; parceque cette *Chambre* eſt le treſor des Chartres de la Couronne. Dans cette *Chambre* ſe doivent enregiſtrer les ſermens de fidelité des Archevêques, & des Evêques pour faire ceſſer la Regale; & c'eſt elle qui examine & arrête les comptes du Treſor Royal, ceux de la Maiſon du Roy & des maiſons Royales, &c. Elle fut faite ſemeſtre en 1551. Elle eſt compoſée d'un premier Preſident, & de douze autres Preſidens; de ſoixante quatorze Maîtres des Comptes, de trente-quatre Conſeillers Correcteurs, & de ſoixante dix-huit Conſeillers Auditeurs des Comptes, ſervans tous par ſemeſtre. Mr. Nicolai eſt le ſeptiéme premier Preſident de pere en fils. Il n'y a que le premier Preſident, l'Avocat General, & le Procureur General qui ſervent dans les deux ſemeſtres. La *Chambre des Comptes* eſt partagée en deux Bureaux. Au grand Bureau ſe verifient les Lettres patentes, ſermens de fidelité, & les aveus & denombrement. Au ſecond Bureau, qui fut établi par Louis X I. s'examinent les comptes des comptables. Le premier Preſident, & les trois plus anciens Preſidens ſont toûjours au grand Bureau. Les *Maîtres des Comptes* ſervent alternativement au premier & au ſecond Bureau. Par l'Ordonnance de 1670. les Preſidens, Maîtres des Comptes, Correcteurs & Auditeurs, l'Avocat & le Procureur General de la *Chambre des Comptes de Paris*, ne peuvent être pourſuivis en matiere criminelle qu'à la grande Chambre du Parlement de Paris. La *Chambre des Comptes* n'a été fixée à Paris, & rendue ſedentaire, que ſous Philippe le Bel. Avant ce temps-là elle faiſoit partie du Conſeil du Roy: elle avoit la direction des Finances; & elle étoit anciennement ce qu'eſt aujourd'hui le Conſeil Royal des Finances. Ce Conſeil du Roi fut partagé en deux: le Parlement, qu'on appelloit auſſi *Chambre*; & la *Chambre des Comptes*. On a même long temps conſervé la qualité de *Maîtres du Parlement* aux Conſeillers du Parlement, & quand le Preſident du Parlement nomme un Conſeiller pour Commiſſaire, il le qualifie encore *Monſieur Maître*. Le titre de *Maître* eſt demeuré aux *Maîtres des Comptes*. En conſequence de ce partage du Conſeil du Roy, la *Chambre des Comptes* marche à côté du Parlement; & c'eſt pourquoy auſſi les Avocats & les Procureurs Generaux ont été communs entre ces deux compagnies juſqu'en 1454. Juſqu'à François I. la *Chambre des Comptes* n'étoit compoſée que de trois Preſidens, douze Maîtres, & ſeize Clercs, qu'on a depuis appellez Auditeurs. C'étoit autrefois toûjours un Archevêque, ou un Evê-

Digitized by Google

qui qu'en étoit le premier Président. La charge de premier Président lay, ou de second Président a été long temps affectée au grand Bouteiller de France, & encore en 1397. Louis de Bourbon, grand Bouteiller, y vint prendre séance en qualité de grand Bouteiller. Ce fut Louis XI. qui nomma un Laïque pour premier Président. Louis XII. donna cette charge à Jean Nicolaï, dont les descendans en ligne directe ont possédé la même charge jusqu'à présent (1707.) Voyez Pasquier.

COMPTE, se dit adverbialement en ces phrases: Recevez cela à bon *compte*; pour dire, A la charge de le déduire sur ce que je vous dois. Mangez toûjours *à bon compte*; c'est-à-dire, par provision, & sans vous inquieter de ce qui en pourra arriver. Enfin de *compte*; pour dire, On verra par la fuitte, & à la fin du temps, ce qui en sera. Au bout du *compte*; pour dire, Au pis aller. *Au bout du compte* signifie aussi, Après tout; enfin; tout bien consideré: *Au bout du compte* il n'est rien tel que d'être riche. *Au bout du compte* que m'en peut-il arriver? On dit, *A ce compte-là*, c'est-à-dire, Si cela est. A son *compte*; pour dire, Selon son opinion, selon qu'il le suppose, ou qu'il le pretend.

COMPTE, se dit proverbialement en ces phrases: Les bons *comptes* font les bons amis; pour dire, que pour être amis, il ne faut avoir rien à demêler. On dit, qu'un homme est bien loin de son *compte*, lorsqu'il a raisonné sur un faux principe, & que le succés ne repond pas à son attente. On dit aussi, A tout bon *compte* revenir; pour dire, qu'on peut revenir à compter une seconde fois, si l'on croit avoir été trompé la premiere. On dit, qu'un homme est Tresorier sans rendre *compte*; pour dire, qu'il disposse du bien d'autrui comme il lui plaît, & sans qu'il se soit chargé d'en rendre *compte*. On dit aussi, qu'un homme en a pour son *compte*, quand il lui est arrivé quelque malheur, quelque disgrace; quand il a reçu quelque mauvais traittement. Cette pauvre fille en a pour son *compte*; c'est-à-dire, qu'elle a eu quelque mauvaise aventure. On dit aussi, Vous ne trouverez pas vôtre *compte* avec cet homme-là; pour dire, Ne contestez pas contre lui; il est plus malin; il est plus habile que vous. On dit, qu'un homme ne tient ni *compte* ni taille, quand il laisse aller ses affaires en desordre, & sans en prendre soin. On dit aussi, que chacun veut avoir son *compte*; pour dire, que personne ne veut relâcher de ses interêts.

COMPTE-PAS. s. m. Instrument de Geometrie, qui sert à mesurer les distances, & à compter combien on a fait de pas en allant d'un lieu à un autre. Voyez PODOMETRE, c'est la même chose.

COMPTER. v. act. On prononce CONTER. Assembler, ou envelopper plusieurs unitez sous une même idée. Calculer; supputer; nombrer. *Compter* son argent; *compter* ses années; *compter* les heures; *compter* les habitans d'une ville; *compter* les suffrages. Les voix se *comptent*, & ne se pesent pas. Dieu dessia Abraham de *compter* les étoiles du ciel.

Si tu comptois *les jours comme l'amour le* compte.
FONT.

Je compte *tous les jours mes défauts par mes doigts.*
BOI.

Une grande ame ne doit point *compter* ses bienfaits. LE CH. DE M. Nicod derive ce mot de *computare*.

COMPTER, se dit aussi relativement à l'égard des personnes qui ont eu des affaires ensemble, ou qui ont été en societé; ou qui ont eu des commissions, & des maniemens de biens & de deniers. En ce sens il se dit absolument, & sans regime. Il signifie, Venir à compte; examiner, regler, arrêter un memoire de ce que chacun a mis, ou reçu. Je veux *compter* avec vous. *Comptons* ensemble; terminons nos comptes. *Compter* à la Chambre des Comptes; *compter* devant un Commissaire. On dit, *Compter* par un bref état, quand on *compte* sur des memoires, bordereaux, ou états du Roi sommairement. *Compter* en forme, lorsqu'on presente un compte libellé, & qu'on l'examine avec un legitime contradicteur. *Compter* de Clerc à Maitre, se dit dans les traittez & recouvremens qu'on ne peut pas faire à forfait, où le Receveur n'est responsable que de ce qu'il a reçu. On dit d'un mechant payeur, qu'il ne veut ni *compter*, ni payer. On dit aussi activement, On lui a *compté* cela; c'est-à-dire, on lui en a tenu compte; on lui a alloüé cet article.

On dit dans les hôtelleries, *Compter par tête*; *compter par pieces*; c'est-à-dire, ou selon le nombre des personnes, ou selon le nombre des pieces qu'on a fournies. On dit proverbialement en ce sens, Qui *compte* sans son hôte *compte* deux fois; c'est-à-dire, que quand on *compte* en l'absence des interessez, ou sans être assûré des gens, on court grand risque de se tromper.

COMPTER, signifie quelquefois, Payer. On a renvoyé un tel Officier au Tresor Royal, où on lui *comptera* le prix de sa charge.

COMPTER parmi ses Ayeuls; *compter* parmi ses Ancêtres; c'est-à-dire, avoir un nombre de ses Ayeux, & de ses Ancêtres. Il *comptoit* des Rois entre ses Ayeux. ABL. On le *comptoit* parmi les Sages de la Grece; c'est-à-dire, on le mettoit au nombre des Sages de la Grece.

COMPTER, signifie encore, Destiner; marquer. Je *compte* un mois pour mon voyage.

Sçai je tombeau le ciel m'a compté *de journées.* RAC.
Ah! souffrez qu'un Convent, dans les austeritez,
Use les tristes jours que le ciel m'a compter. MOL.

COMPTER, signifie aussi, Estimer; mettre à prix; reputer. Pour combien *comptez*-vous mes travaux, & les services que je vous ay rendus? On ne doit *compter* pour rien tout ce qui ne contribuë pas à rendre la vie agreable. LE CH. DE M. Vous devrez *compter* pour quelque chose la violence que je me fais. PASC. Ceux qui se donnent la mort, ne la *comptent* pas pour si peu de chose. LA ROCHEF. Dans les mariages interessez le cœur n'est *compté* pour rien. BELL.

Vivre avec son Iris dans une paix profonde,
Et ne compter *pour rien tout le reste du monde.* M. SC.

On dit d'un homme moribond, ou qui est desormais incapable de faire ni bien ni mal, qu'il le faut *compter* pour mort; qu'il le faut *compter* pour rien.

COMPTER, signifie encore, S'assûrer; s'attendre; faire fond sur quelcun, ou sur quelque chose. Vous pouvez *compter* sur moi; c'est-à-dire, vous assûrer que je vous servirai en toutes occasions. Je ne *comptois* pas d'être condamné; mais je *comptois* bien mal. Je *comptois* là-dessus; c'est-à-dire, Je m'attendois à cela. On ne peut *compter* sur l'amitié des Courtisans, & même sur l'amitié de personne. Jouïssez du temps present, sans *compter* sur l'avenir. Un jeune Avocat qui veut briller, *compte* plus sur un passage de Seneque, que sur une bonne raison. LE P. R. Il faut toûjours *compter* sur la vertu, & jamais sur la noblesse. BENS.

On dit, *Compter* les morceaux à quelcun; pour dire, lui reprocher la nourriture qu'on lui donne; avoir regret à tout ce qu'il mange. On dit, qu'un homme *compte* toutes les heures, tous les momens; pour dire, qu'il s'ennuye fort; qu'il souhaitte impatiemment quelque chose qu'il attend. On dit, qu'il *compte* ses pas; pour dire, qu'il marche fort lentement; & au figuré, qu'il fait les choses avec mesure & avec circonspection. On dit aussi, qu'on *compte* les pas de quelqu'un; pour dire, qu'on l'observe de fort près.

COMPTÉ, ÉE. part. & adj. On dit proverbialement, que nos cheveux, que nos jours sont *comptez*.

On

Digitized by Google

On dit, Brebis *comptées*, le loup les mange. Peine de vilain n'eſt à rien *compiée*. On dit auſſi, Tout *compté*; tout rabattu; pour dire, Toute deduction faite; tout bien compenſé; tout bien conſideré.

COMPTEUR. ſ. m. Celui qui compte. Il faut qu'un Caiſſier ſoit un habile *compteur*. Ce mot eſt peu en uſage. L'Academie ne l'admet point.

COMPTOIR. ſ. m. On prononce, CONTOIR. Banc, ou bureau fermé, ſur lequel les Marchands étalent leurs marchandiſes; ou ſur lequel ils comptent leur argent, & où ils l'enferment, quand il y a des tiroirs. On appelle auſſi *Comptoir*, une eſpece de cabinet, où les Marchands ſe retirent pour écrire, & où ils tiennent leurs livres & leurs comptes.

COMPTOIR, en termes de Relations, eſt un Bureau general de commerce établi en differentes villes des Indes pour chaque Nation de l'Europe. A Surate, à Amadabat, il y a des *Comptoirs* de Hollandois, d'Anglois, de François; c'eſt-à-dire, des Factoreries, & des Bureaux, où chacun d'eux fait ſon trafic à part. Les villes Hanſeatiques avoient autrefois des *Comptoirs* communs; un à Londres; un à Bruges, puis tranſporté à Anvers; un à Novogrod en Motcovie, puis à Revel, & depuis à Nerva en Livonie; & un autre à Berghen en Norvege. Voyez HANSE.

COMPTOIR. En quelques endroits on appelle *Comptoirs*, les Bureaux où ſe font les payemens publics. Le *Comptoir* de Hollande, le *Comptoir* des Etats Generaux, ſont les Bureaux où l'on paye les rentes dûës par la Hollande, & par les Etats Generaux.

COMPULSER. v. act. Obliger un Notaire, un Greffier, ou autre perſonne publique en vertu de Lettres obtenuës en Chancelerie, à delivrer copie collationnée des actes, dont il garde les minutes, à une partie qui a interêt de les produire en Juſtice. Un acte qui a été *compulſé*, partie preſente, ou dûment appellée, fait autant de foi que l'original.

Ce mot vient du Latin *compello*, *compuli*, *compulſum*.

COMPULSOIRE. ſ. m. Lettre de Chancelerie qui porte commiſſion, ou un mandement pour contraindre un Greffier, un Notaire, ou autres perſonnes publiques à delivrer les actes dont l'Impetrant a beſoin; & lui en expedier des extraits, ou copies collationnées, en y appellant les parties adverſes, afin de les voir collationner, ou delivrer en leur preſence. Ces Lettres ſe prennent aux petites Chancelleries. On peut auſſi appeller *Compulſoire*, un jugement, ou arrêt, par lequel il eſt ordonné que les informations faites par un Juge pretendu incompetent, ſeront apportées au Greffe; à laquelle fin on ordonne contrainte & par corps contre le Greffier qui eſt ſaiſi des informations.

Les Procureurs appellent burleſquement un morceau de fromage affiné, un *compulſoire*, parcequ'il excite à boire.

COMPUT. ſ. m. Terme de Chronologie pour l'uſage de l'Egliſe. Il ne ſe dit que des ſupputations des temps qui ſervent à regler le Calendrier & les Fêtes de l'Egliſe, comme le Cycle Solaire, le Nombre d'Or, l'Epacte, l'Indiction Romaine, & le temps des Fêtes mobiles, auſſi-bien que les Calendes, Ides, Quatre-Temps, Biſſexte, &c. Scaliger dit que c'eſt Julius Firmicus qui le premier s'eſt ſervi du mot de *computus* en ce ſens. Dans la baſſe Latinité ce mot ſignifioit, un *chapelet*, ou pluſieurs grains enfilez.

COMPUTISTE. ſ. m. Celui qui travaille au compt, & à la compoſition du Calendrier. Un habile *Computiſte*.

COMPUTISTE, ou *Controlleur* à Rome, eſt le Receveur des revenus du Sacré College. Il rend compte au Camerlingue du Sacré College.

COMTE. ſ. m. Souverain d'une étenduë de païs ſous le titre de Comté. En Allemagne il y a pluſieurs *Comtes* qui ſont Souverains, & Princes de l'Empire. En France il n'y a plus de *Comte* qui ſoit Souverain. Tous les Comtez, avec titre de Souveraineté, ſont reünis à la Couronne.

COMTE. Seigneur d'un Fief, ou d'une Seigneurie érigée en Comté, & relevante du Roy. On a autrefois diſputé, ſi le Marquis a la preſeance ſur le *Comte*. La raiſon de douter, c'eſt qu'il y avoit des *Comtes Pairs*, & qu'il n'y avoit aucun Marquis qui fût Pair. Froiſſard fait mention de Marquiſats érigez en Comtez; par exemple, celui de Juliers. Alciat a traitté cette queſtion. Aujourd'huy la choſe eſt decidée. Le Marquis precede le *Comte* qui n'eſt point Pair, & le *Comte* precede le Baron. Il n'y a en France que trois *Comtes & Pairs* Eccleſiaſtiques; les Evêques de Beauvais, de Noyon, & de Châlons ſur Marne: & trois *Comtes & Pairs* Laïques; le *Comte* de Champagne, le *Comte* de Flandre, & le *Comte* de Toulouſe. Les trois derniers ne le ſont que par repreſentation ſeulement, & pour aſſiſter en cette qualité au ſacre & au couronnement du Roy. A la ceremonie du couronnement l'Evêque de Beauvais porte le Manteau Royal; l'Evêque de Noyon porte l'Anneau; l'Evêque de Châlons, le Ceinturon, ou Baudrier; le *Comte* de Toulouſe porte les Eperons; le *Comte* de Champagne, la Bannicre Royale; & le *Comte* de Flandre, l'Epée du Roy. Les trois *Comtes & Pairs* Laïques ſont repreſentez par trois Seigneurs de la Cour, que le Roy nomme pour cette fonction ſeulement. Ainſi, à parler exactement, il n'y a que trois *Comtes & Pairs* en France, qui ſont les trois *Comtes & Pairs* Eccleſiaſtiques qu'on vient de nommer. Ils ont ſeance au Parlement. Il y a encore le *Comte* d'Eu, le *Comte* d'Evreux, & le *Comte* de Beaumont le Roger, qui ſont *Comtes & Pairs*. Les autres Comtez & Pairies ſont reüinies à la Couronne. Les *Comtes & Pairs* precedent les Ducs non-Pairs. En 1694. le Duc du Maine prit ſeance au Parlement de Paris en qualité de *Comte & Pair d'Eu*. Les Comtez-Pairies d'Evreux, & de Beaumont le Roger appartiennent au Duc de Bouillon.

COMTE. Qualité honoraire qu'on donne aux Chanoines de quelques Chapitres; comme aux trente-deux Chanoines de la Cathedrale de Lyon, de Saint Etienne de Maçon, & de Brioude en Auvergne. On les qualifie tous *Comtes*, parcequ'ils ſont fondez en qualité de *Comtes*; & à cauſe de cela ils ſont obligez de faire preuve de Nob'eſſe de quatre ou cinq races du côté paternel, & maternel.

COMTE. Le titre de *Comte* étoit autrefois en France un nom de charge & d'office, & non pas un titre de Fief & de Seigneurie, comme à preſent. Sous les Empereurs Romains on appelloit en general *Comtes*, ceux qui étoient attachez à la Cour des Empereurs, & ce qu'on appelle aujourd'huy Courtiſans, *à comitatu*. Principalement ſous le Grand Conſtantin le nom de *Comte* devint un titre de charge & de dignité. On appelloit *Comites Conſiſtoriaux*, *Comites Conſiſtoriani*, ceux qui entroient au Conſiſtoire, ou au Conſeil de l'Empereur. On donna ce titre preſqu'à tous les Officiers de la Maiſon & du Palais de l'Empereur. Il y en avoit de trois Ordres: du premier, du ſecond, & du troiſiéme rang. Les Chefs d'office de la Maiſon de l'Empereur, & ceux qui poſſedoient les premieres, où les principales charges, étoient du premier Ordre. On les appelloit *Comites Palatini*, ou *Comtes du Sacré Palais*. On donnoit enfin cette qualité à tous ceux qui y avoient quelque intendance, & quelque autorité. Par exemple, *Comes ærarii*; *Comes ſacrarum largitionum*; *Comes ſtabuli*; *Comes annonæ*; *Comes archiatrorum*, *&c.* C'étoient tous Officiers de la Cour des Empereurs. On

Digitized by Google

donnoit auſſi le titre de *Comte* par honneur à ceux qui avoient bien ſervi le public. Par exemple, dans le dixiéme Livre du Code cette qualité eſt attribuée aux Avocats, & aux Juriſconſultes qui avoient ſervi vingt ans. On les nommoit *Comtes des Loix*, *Comites Legum*. Comme l'Empire Romain étoit d'une grande étenduë, les Empereurs envoyoient des *Comtes* & des Ducs pour commander les troupes deſtinées à la deffenſe des Provinces & des frontieres de l'Empire. On peut voir toutes ces différences entre les *Comtes* en divers titres du Code, qui regle leurs droits & leurs prerogatives. Au Livre douziéme du Code, tit. 12. & tit. 14. on remarque la diſtinction entre les *Comtes de la Milice*, & les *Comtes Gouverneurs de Provinces*. La Notice de l'Empire marque huit *Comtes de la Milice* pour l'Empire d'Occident, & deux ſeulement pour l'Empire d'Orient. On n'y trouve que deux *Comtes* qui fuſſent Gouverneurs de Provinces; le *Comte d'Orient*, & le *Comte d'Iſaurie*. L'Empereur Leon après la chûte de l'Empire d'Occident, ajoûta trois autres *Comtes de la Milice* pour l'Empire d'Orient. Le *Comte d'Orient*, qui reſidoit à Antioche, étoit un Magiſtrat civil. Il avoit ſous lui quinze Provinces, & gouvernoit un des cinq Dioceſes du Preſet du Pretoire d'Orient. C'eſt pourquoy on l'appelloit auſſi *Vicaire*. On ne ſçait pas bien en quel temps il fut nommé *Comte d'Orient*. Ce ne fut apparemment qu'après le Grand Conſtantin. Le *Comte d'Iſaurie* étoit tout enſemble Gouverneur de la Province, & Commandant ou Capitaine de la Milice. A l'égard des *Comtes de la Milice*, ils étoient prepoſez ſur les Commandans des châteaux ou fortereſſes, où il y avoit garniſon Romaine. Ces *Comtes* étoient au deſſus des Ducs, qui ne commandoient d'ordinaire que ſur les frontieres pour les garder; au lieu que les *Comtes* commandoient toutes les troupes d'une, & quelquefois de pluſieurs Provinces. Auſſi a-t-on obſervé que le Grand Conſtantin, pour recompenſer les Ducs, les faiſoit *Comtes*. Ils avoient en effet beaucoup plus d'autorité que les Ducs, & la prééminence ſur eux: mais ils n'avoient point l'adminiſtration de la Juſtice; elle appartenoit aux Gouverneurs des Provinces. Ces *Comtes de la Milice* connoiſſoient de toutes les affaires des gens de guerre. La Loi premiere, au Livre douziéme, tit. 12. du Code, égale les *Comtes de la Milice* aux *Proconſuls*; & au douziéme Livre du Code, tit. 14. les *Comtes Gouverneurs de Provinces* devoient joüir des honneurs qui appartenoient aux Vicaires des Prefets du Pretoire. Lorſque les François paſſerent dans les Gaules, leurs Rois, (quoiqu'il n'y eût dans les Gaules ni *Comtes de la Milice*, ni *Comtes Gouverneurs de Provinces*,) conſerverent les titres qui étoient en uſage à la Cour des Empereurs. Ainſi on appelle *Comtes Palatins*, ou ſimplement *Palatins*, ceux qui exerçoient quelque office dans le Palais du Roy. Nos vieux Romains les appellent *Paladins*; c'eſt-à-dire, Seigneurs ſuivans le Roy. On appelloit *Comte du Palais*, celui qui rendoit la Juſtice dans la Maiſon du Roy; & *Comte de l'Etable*, celui qui avoit l'intendance de ſon Ecurie; l'un a été nommé depuis, le Grand Maître de la Maiſon du Roy; & l'autre, le Connêtable. On donna par preéminence le titre de *Comtes Palatins* à des Officiers du premier Ordre, conſtituez pour juger dans le Palais du Roy les affaires de la plus grande importance, & qui ſe portoient immediatement devant le Roy; comme celles qui regardoient la perſonne du Roy, ſon Domaine, ou le Royaume en general. Mr. Du Cange a produit une liſte de ceux qui avoient été *Comtes Palatins* ſous les Rois de la premiere & de la ſeconde Race. Il y en eut auſſi fort avant ſous la troiſiéme Race. Souvent ils omettoient le titre de Palatins, & ſe qualifioient ſeulement *Comtes de France*. Les Rois donnerent auſſi la qualité de *Comtes* aux Gouverneurs qu'ils envoyerent dans les Provinces & dans les villes; mais avec plus d'autorité que les *Comtes* de l'Empire Romain, qui n'avoient pas tout enſemble la puiſſance civile & militaire; car en France l'adminiſtration de la Juſtice, le maniement des Finances, & le commandement des armées étoient attachez au gouvernement des Provinces & des villes. Ainſi les *Comtes* des Provinces avoient ſous eux d'autres *Comtes*, qui étoient les Gouverneurs, & les Juges ordinaires des villes. Par exemple, les *Comtes* de Champagne avoient ſous eux ſept *Comtes*, qui étoient autant de Juges & de Gouverneurs particuliers des villes de leur Province, ou gouvernement. On appelloit *Comté*, *Comitatus*, le territoire, & la juriſdiction du *Comte* & du Juge. On appella de même en Allemagne *Landgraves*, les Gouverneurs des Provinces; comme le Landgrave de Heſſe, de Thuringe: & *Burggraves*, les Gouverneurs des villes; comme le Burggraves de Nurenberg. Ces *Comtes* ſuperieurs ne cedoient point aux Ducs, qui non plus qu'eux, n'étoient que des Gouverneurs de Provinces. Sous la ſeconde Race les *Comtes* rendirent leurs dignitez hereditaires, parceque les Rois étoient trop foibles pour ſe faire obeïr. Enfin ſous Hugues Capet, dont l'autorité n'étoit ni aſſez reconnuë, ni aſſez affermie, ils ſe rendirent eux-mêmes Souverains, & ne dependirent plus de la Couronne que pour la foy & hommage. De là eſt venu le privilege des *Comtes*, de porter la Couronne ſur leurs armes; ils la prirent alors comme jouiſſans de tous les droits de la Souveraineté. Peu-à-peu les Rois ont remis les Comtez, ou Provinces qui en portoient le nom, ſous leur obeïſſance, & les ont reünis à leur Couronne: enſorte que la qualité de *Comte* eſt bien differente aujourd'huy de ce qu'elle étoit autrefois. Ce n'eſt plus qu'un titre de dignité ſans autorité, que le Roy donne en érigeant un Fief ou une Seigneurie en Comté: l'érection ſe fait toûjours avec reſerve de la Souveraineté. D'abord l'on n'employoit point dans les Lettres d'érection, la clauſe de reverſion à la Couronne au deffaut d'enfans mâles. Mais Charles IX. pour empêcher que ces érections ne fuſſent trop frequentes, ordonna en 1566. que les Duchez & les Comtez retourneroient à la Couronne au deffaut des mâles. Cependant le Roy ne ſe reſerve plus la reverſion; & d'autre côté les Parlemens ne verifient plus les Lettres d'érection qu'à la charge du reſſort de la juriſdiction ordinaire: ſeulement ſi l'érection eſt limitée aux enfans mâles, le titre de Comté demeure éteint & ſupprimé quand ils viennent à manquer.

COMTE EN ANGLETERRE. Pair du Royaume. Titre, ou qualité honoraire. Les *Comtes* prennent ſeance au Parlement après les Marquis. La dignité de *Comte* eſt plus ancienne en Angleterre que celle de Duc. Il en eſt fait mention dans la grande Chartre accordée à la Nation par Henri III. Autrefois il n'y avoit point de *Comte* ſans Comté. Aujourd'huy cela eſt arbitraire, & les *Comtes* prennent leur titre de *Comte*, ſelon qu'il plaît au Roy, ou d'une Province, ou d'une ville, ſans que cette qualité lui donne aucune autorité. Il en faut excepter deux: le *Comte Marechal du Royaume*, dont le titre eſt non ſeulement un titre d'honneur; mais un titre d'office: & le *Comte de Rivers*, qui eſt un *Comté nominal*, ou un nom de famille. Le *Comte Marechal* eſt le huitiéme grand Officier du Royaume. Il connoît des affaires qui concernent le fait de la guerre entre Officiers & ſoldats. Matthieu Paris rapporte que la charge de *Comte Marechal* a été autrefois hereditaire dans la famille des *Comtes* de Pembrock. Le fils aîné d'un *Comte* Pair du Royaume eſt Vicomte, & Mylord.

COMTE', ſ. m. Souveraineté. Il n'y a plus en France

Digitized by Google

ce de *Comtez* avec titre de Souveraineté. Ils ſont tous reünis à la Couronne. Il y en a en Allemagne.

COMTÉ. ſ. m. & feminin quand il eſt joint à Pairie. Titre d'honneur que les Princes ont donné à certaines Seigneuries pour les diſtinguer des autres. La *Comté-Pairie* d'Eu. Le *Comté* de Champagne eſt *Comté* & Pairie. Par Edit de 1579. une Seigneurie pour être érigée en *Comté*, devoit être compoſée de deux Baronies, & trois Chatelenies pour le moins. Cet Edit n'a été verifié qu'en Bretagne. Dans les Regles un *Comté* doit relever immediatement de la Couronne; ou tout au moins du Roy à cauſe des Duchez, & Comtez reünis à la Couronne. C'eſt par cette raiſon que par Arrêt de 1546. le *Comté* du Lude a été declaré ſimple *Comté honoraire*, comme relevant du Duché de Beaumont, & non pas du Roy. Ce Duché eſt preſentement reüni à la Couronne. Chopin rapporte un autre Arrêt de 1565. par lequel un *Comté* relevant d'une Baronie fut declaré ſimplement honoraire. Les *Comtez-Pairies* relevent immediatement de la Couronne.

COMTÉ. Quand ce mot eſt employé pour ſignifier la Bourgogne, où ſont les villes de Beſançon & de Dole, il eſt toûjours feminin. La *Franche-Comté*. La *Franche-Comté* a été conquiſe deux fois par Louis XIV. c'eſt-à-dire, en 1668. & en 1674.

COMTESSE. ſ. f. La femme d'un Comte; ou la Dame d'une Seigneurie qui a le titre de Comté.

C O N.

CONARIUM. ſ. m. Terme d'Anatomie. Voyez PINEALE ou CONOIDE.

CONCASSER. v. act. Terme de Pharmacie. Caſſer à moitié, briſer par morceaux des racines, du bois, ou autres choſes dures, afin que le ſuc & la vertu s'en tirent plus aiſément dans les infuſions, ou coctions qu'on en fait. On *concaſſe* des noix, des amandes, de la caſſe &c. La regliſſe *concaſſée* fait une meilleure tiſanne, que lorſqu'on la fait bouillir, ou infuſer toute entiere, ou couppée par filets.

Ce mot vient du Latin *conquaſſare*.

CONCATENATION. ſ. f. Terme de Philoſophie. Enchaînement. La *concatenation* des cauſes ſecondes.

Ce mot vient de *concatenatio*, de *catena*, qui ſignifie *chaîne*.

CONCAVE. adj. m. & f. Corps creux, courbé, ou chambré, & rond par dedans. Un globe creux a deux ſuperficies; la *ſuperficie convexe* eſt la ſuperficie externe, & ſuperieure; la *ſuperficie concave* eſt la ſuperficie interne, & inferieure. La ſurface *concave* du ciel. Il y a des miroirs convexes, & des miroirs *concaves*. Un verre ſpherique *concave* eſt un verre moins épais en ſon milieu qu'en ſes extremitez. Le foyer d'un miroir *concave* eſt le point où ſe reüniſſent les rayons qu'il refléchit. Il peut être plan d'un côté, & *concave* de l'autre; en ce cas on l'appelle, verre *plan-concave*. On fait auſſi des verres convexes d'un côté, & *concaves* de l'autre.

CONCAVE. ſ. m. Le dedans; la ſurface interieure d'un corps rond & ſpherique. Le *concave* d'un globe. Le *concave de la lune* eſt la ſuperficie interne de ſon ciel, qui renferme & enveloppe tous les corps ſublunaires. Ariſtote a crû que Dieu ne ſe mêle point du detail de tout ce qui ſe paſſe ſous le *concave* de la lune. MALEB.

CONCAVITE'. ſ. f. Enfonçure; le dedans; eſpace creux de quelque corps. La *concavité* d'une voute. De profondes *concavitez*. Les *concavitez* de la lune. Les *concavitez* d'un rocher. La *concavité* d'un verre ſpherique. On fait des verres ſpheriques avec deux *concavitez*, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre; égales, ou inégales. Le vulgaire ſe figuroit autrefois que la terre étoit platte, & que le ciel par ſa *concavité* ſe rapprochant de la terre, la touchoit par ſes extremitez. OE. M.

On dit en Medecine, les *concavitez* du cerveau; pour dire, les creux, ou ventricules qui ſont dans le cerveau.

CONCEDER. v. act. Accorder, octroyer une grace; un privilege. Le Pape a *concedé* de grandes Indulgences à une telle Confrairie, à une telle Congregation. Le privilege de Nobleſſe a été *concedé* aux Secretaires du Roi. Le mot de *conceder* ne ſe dit guéres que dans ces ſortes de phraſes.

CONCEDER, ſe dit auſſi dans les diſputes dogmatiques. Je vous *concede* la majeure de cet argument, & vous nie la mineure.

CONCEDÉ, ÉE. part. & adj.

CONCENTRER. v. act. Rentrer au dedans; ſe ramaſſer, ſe reünir dans le centre; pouſſer vers le centre. Le froid exterieur *concentre* la chaleur au dedans. Après les repas la chaleur naturelle ſe retire au dedans, & ſe *concentre* pour faire la digeſtion.

CONCENTRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONCENTRIQUE. adj. m. & f. Terme de Geometrie, & d'Aſtronomie. Qui a un même centre. On le dit principalement des figures circulaires; & on le dit auſſi de toutes figures enfermées les unes dans les autres, & qui ont un centre commun, ou un même point qui en eſt le milieu commun. La plupart des anciens Aſtronomes ont ſuppoſé les cieux, ou toutes les ſpheres des Planetes *concentriques* à la terre. Selon Tycho Brahé, il n'y a que les étoiles fixes, le ſoleil, & la lune qui decrivent des cercles *concentriques* à la terre. Voyez EXCENTRIQUE.

Ces mots viennent de la prepoſition *cum*, avec; & de *centrum*, centre.

CONCEPT. ſ. m. Terme dogmatique. Imagination; idée; penſée. La Philoſophie devint pointilleuſe ſous les Arabes par ces preciſions, & ces *concepts* abſtraits qu'elle introduiſit dans l'école. LE P. RA.

Crains, d'un brillant concept *chercher l'éclat trompeur,*
De donner pour lumiere une fauſſe lueur.
ART DE PRECH.

CONCEPTION. ſ. f. Production du fetus. Premiere operation de la matrice lorſque la femme conçoit. Les Medecins ignorent le moment de la *conception*; comment ſe fait la *conception*.

La *Conception immaculée de la Vierge*, eſt une Fête de la Vierge dans l'Egliſe Romaine qui ſe celebre le 8. de Decembre. C'eſt en memoire de la *Conception* de la Vierge ſans peché originel. Les Jacobins ont autrefois ſoutenu avec beaucoup de fermeté, que c'étoit une erreur, de croire qu'elle eût été conçuë ſans peché originel. Ils furent condamnez par le Pape Clement VII. en 1388. à la pourſuitte de l'Univerſité de Paris, & contraints à ſe retracter. Ils furent même retrancher pour cela du corps de l'Univerſité juſqu'à l'an 1403. On trouve quarante-huit gros Volumes in folio de Pierre d'Alva, & d'Aſtorga ſur les myſteres de la *Conception* de la Vierge. Entre autres il y a un ABCD, ou Abecedaire de la Vierge Marie en vingt & un Volumes par ce Pierre d'Alva, dont la premiere lettre A fut imprimée en trois grands Volumes in fol. à l'Imprimerie Royale de Madrid en 1648. Il y a auſſi une Bibliotheque de la *Conception* en ſix Volumes, & un Bullaire de la *Conception*. Voyez IMMACULÉ.

Les Imagers appellent *conception*, une taille douce qui repreſente le myſtere de la *Conception* de la Sainte Vierge.

CONCEPTION, figurément ſignifie, Comprehenſion; intelligence; facilité de l'eſprit à comprendre, & à concevoir les penſées d'autrui. C'eſt un eſprit peſant & tardif, & qui a la *conception* dure. Avoir la *conception*

Digitized by Google

tion prompte & vive. Cet Orateur a l'eſprit net ; il a la *conception* facile.

CONCEPTION, eſt auſſi un terme de Logique. C'eſt la ſimple idée qu'on a des choſes, laquelle n'enferme ni affirmation, ni negation.

CONCEPTION, ſignifie auſſi les penſées mêmes que l'eſprit humain forme ſur quelque ſujet. La ſimple *conception* du crime, & même le conſentement de la volonté, n'eſt point du reſſort de la juſtice humaine. DE LAUNOY. Voilà une plaiſante *conception*. Fort bien ! Belle *conception* ! MOL.

CONCEPTION. Ordre Religieux de Filles. Il fut fondé à Tolede par une fille, nommée Beatrix. Le Pape Innocent VIII. l'approuva en 1489. Elles ſuivent les Regles de Ste. Claire ſous le nom de la *Conception immaculée*. Le Pape Jules II. les mit ſous la direction des Religieux de St. François.

CONCEPTION. Ordre militaire inſtitué par Ferdinand Duc de Mantouë, & confirmé par le Pape Urbain VIII. en 1624.

CONCERNANT. Eſpece de prepoſition, qui ſignifie, Touchant. Il m'a donné pluſieurs bons avis *concernant* ma charge.

CONCERNANT, eſt auſſi adj. Le Parlement a fait pluſieurs reglemens *concernans* la Police, l'adminiſtration des Finances. Ce mot n'eſt gueres en uſage. L'ACAD.

CONCERNER, v. act. Etre de la dependance de quelque choſe ; regarder ; en faire partie ; appartenir à une choſe, & y avoir quelque rapport ; regarder quelcun ; le toucher par rapport à ſes interêts, ou autrement. Ce Magiſtrat eſt fort exact en tout ce qui *concerne* le devoir de ſa charge. Il ne neglige rien de ce qui *concerne* ſes interêts. Pour ce qui *concerne* cet article ; c'eſt-à-dire, A l'égard de cet article. Cette affaire *concerne* le public. Cela ne me *concerne* en rien. Il n'ignore rien de ce qui *concerne* ſon art. On ne doit rien negliger de ce qui *concerne* le ſalut. ARN.

Ce mot vient du verbe Latin *concernere*.

CONCERT, ſ. m. Harmonie de voix, & d'inſtrumens de Muſique ; aſſemblée de Muſiciens qui chantent, ou qui jouënt des inſtrumens. Il y a des *concerts* de voix, de luths, de violes, ou de pluſieurs ſortes d'inſtrumens mêlez enſemble. Un beau *concert*. Un grand *concert*. Donner un *concert*.

CONCERT, figurément ſignifie ſimplement, un ſon ; un chant.

Les tambours, les clairons
Font retentir par tout leurs funeſtes concerts. BREB.
Changez vos triſtes chants en de charmans concerts.
QUIN.
Je deſtine ma voix à de plus ſaints concerts ;
Et ce n'eſt plus, Seigneur, qu'à vôtre ſeule gloire,
Que je veux conſacrer mes vers. L'AB. TETU.

CONCERT, ſe dit auſſi du chant des oiſeaux, & ſur tout en Poëſie. Le *concert* des oiſeaux.

Les bois retentiſſoient de leurs charmans concerts. RACAN.

CONCERT, ſe dit encore du mêlange confus de toutes ſortes de voix. Il ſe fit là un *concert* d'yvrognerie & de débauche. ABL.

CONCERT, eſt auſſi le lieu où ſe tient le *concert*. Aller au *concert*.

CONCERT, ſignifie encore figurément, Intelligence ; union ; accord de pluſieurs perſonnes pour l'execution d'un même deſſein. Agir de *concert* ; faire les choſes de *concert*. Il y a entr'eux un grand *concert* de volontez. Vous étiez de *concert* à me tromper.

CONCERT, ſe dit auſſi des choſes inanimées. La mer & tous les élemens ſembloient être de *concert* pour nous faire faire naufrage.

CONCERTANT, ANTE. adj. & ſ. m. & f. Muſicien qui concerte ; qui eſt de la repetition d'un concert.

CONCERTANT. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier, celui qui s'exerce, & qui combat pour la gloire dans un carrouzel. Les *concertans* du carrouzel. On ne le trouve point ailleurs.

CONCERTER. v. act. Faire l'eſſai, & la repetition des pieces qu'on doit jouër dans un concert. Accorder les voix & les inſtrumens. Ces Muſiciens ont pluſieurs fois *concerté* enſemble les mêmes pieces.

CONCERTER. v. n. Faire un concert. Chanter & jouër des inſtrumens enſemble pour faire une agreable harmonie. Nous *concerterons* demain chez vous.

CONCERTER, v. act. ſe dit figurément, & ſignifie, Deliberer enſemble ; examiner ; regler ; compaſſer ; mediter ; prendre des meſures pour bien conduire, & pour faire reüſſir un deſſein, une intrigue. *Concerter* une affaire. *Concerter* les conditions d'un traité. PATRU. *Concerter* ſes reponſes.

CONCERTER, ſe dit au neutre en ce ſens : on a veritablement vaincu, quand on a prudemment *concerté*, & ſagement entrepris. AMELOT. Les deſſeins du Cardinal de Richelieu étoient plus vaſtes ; mais moins juſtes, & moins *concertez* que ceux du Cardinal Mazarin. ST. EV. Il entre toûjours quelque choſe du temperament dans les deſſeins les plus *concertez*. ID.

CONCERTÉ, ÉE. part. & adj.

On dit figurément qu'une perſonne eſt trop *concertée* ; pour dire, qu'elle affectе un certain exterieur modeſte, & prudent ; Que toutes ſes actions & ſes paroles ſont compoſées, étudiées, & affectées. Cette femme eſt *concertée* dans ſa contenance, dans ſes geſtes. Les gens *concertez* rendent mon eſprit gêné. OE. M. Les manieres d'agir *concertées* marquent un grand penchant à la fourberie. BELL. La clemence de Neron étoit feinte, & *concertée*. M. ESP. Les amitiez qui nous paroiſſent les plus fortes, ne ſont que des interêts *concertez*. ST. EV.

Malherbe marche à pas trop concertez. BOI.
Ses geſtes concertez, *ſes regards de meſure,*
Ne laiſſoient aucun mot aller à l'aventure. CORN.

CONCESSION. ſ. f. Permiſſion ; privilege ; octroi de quelque grace que fait un ſuperieur à un inferieur. Cette Abbaye jouït d'une telle terre, ou d'une telle exemption, par la *conceſſion* de St. Louïs. Tout cela n'eſt que par *conceſſion* & privilege. PAT. Il prenoit la qualité de Roi par la *conceſſion* du Saint Siege. MAUCROIX.

CONCESSION. Figure de Rhetorique ; ſuppoſition par laquelle on accorde en apparence quelque choſe à ſon adverſaire, ſoit pour ne pas former d'incidens inutiles, ſoit pour en tirer quelque avantage. Par exemple :

On vante en lui la foi, l'honneur, la probité :
On priſe ſa candeur, & ſa civilité :
On le veut ; j'y ſouſcris, & ſuis prêt à me taire.
Mais que pour un modéle on montre ſes écrits, &c. BOI.

CONCEVABLE, adj. m. & f. Comprehenſible ; imaginable. On ne le dit gueres que par étonnement, & même avec une negative. Il s'eſt ruïné en peu de temps ; cela eſt-il *concevable* ? Cela n'eſt pas *concevable*. L'attrait de la nouveauté a un pouvoir qui n'eſt pas *concevable*. M. ESP.

CONCEVOIR. v. act. *Je conçois, j'ay conçu, je conçus, je concevrai. Que je conçoive, je concevrois, que je conçuſſe.* Ce mot ne ſe dit que des femmes & des femelles de quelques animaux, à l'égard de la generation. JESUS-CHRIST a été *conçu* du Saint Eſprit. Sara femme d'Abraham *conçut* Iſaac à l'âge de quatre-vingt dix ans. Une femme regarde les enfans qu'elle a *conçus* dans le crime, comme des temoins de ſon impudicité. PATRU.

CONCEVOIR, v. act. & n. ſe dit figurément de la ſimple vuë, du ſimple regard, ou de la ſimple idée, mais nette

Digitized by Google

nette & distincte que nous avons des choses qui se presentent à nôtre esprit, sans en former aucun jugement. La forme sous laquelle nous nous representons ces choses, s'apelle *idee*, ou image. LOG. Il signifie aussi, Comprendre; avoir l'intelligence; entendre; penetrer. *Concevoir* facilement. Je ne *conçois* pas bien cela. Il m'a parlé avec un certain galimathias où on ne pouvoit rien *concevoir*. Les Cartesiens font profession de ne rien avancer qui ne se puisse aisément *concevoir*. LE P. L. Ceux qui disent qu'ils croyent ce qu'ils ne *conçoivent* point, ne croyent pas de bonne foi. OE. M. Une chose est avilie auprès de bien des gens dès qu'elle est facile à *concevoir*. FONT. Le Lecteur prend d'ordinaire pour galimathias, ce qu'il ne *conçoit* pas. BOI.

Conque l'on conçoit *bien, s'énonce clairement.* ID.

CONCEVOIR, se dit aussi pour marquer qu'on est surpris & étonné de la conduite de quelqu'un. Vous vous embarquez dans une mauvaise affaire, je ne vous *conçois* pas. Vous brusquez tout le monde, je ne *conçois* rien à vos manieres; je ne *conçois* pas qu'on puisse s'oublier jusques-là.

CONCEVOIR, signifie aussi, Former; penser; imaginer. *Concevoir* de grands desseins. *Concevoir* une entrepriſe perilleuſe.

On le dit aussi des passions, & signifie, Resſentir; prendre. *Concevoir* de l'amour; *concevoir* de la haine, & de l'averſion; *concevoir* du depit, & de l'horreur; *concevoir* de belles esperances; *concevoir* du mepris. Il a *conçu* de la jalouſie ſur de fauſſes apparences. MOL.

CONCEVOIR, en ſtile de Pratique, ſignifie, Exprimer; expliquer. La clauſe du teſtament qui fait le procés, eſt *conçuë* en ces termes, &c. La commiſſion étoit *conçuë* en termes ambigus. MAUCROIX. Il reçut des Lettres de Darius *conçuës* en des termes ſi ſuperbes, qu'il s'en offenſa. VAUG.

CONÇU, UË. part. & adj.

CONCHE. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, la bonne ou mauvaiſe fortune de quelcun. J'ay vu autrefois ce Gentilhomme en bonne *conche*; il avoit grand équipage; maintenant il eſt en fort mauvaiſe *conche*; il n'a pas un habit, ni un valet. Quelques-uns derivent ce mot de l'Italien *conchiare*, ou *acconchiare*, *quaſi conchiliare*, *à conchiliis*, à cauſe que les riches ornemens des Anciens ſe tiroient des poiſſons à coquilles; comme les perles & la pourpre. On le peut auſſi faire deriver du Latin *concha*. Ce mot eſt vieux maintenant; & cependant Paſquier dit qu'il étoit nouveau de ſon temps.

CONCHILE. ſubſt. f. Terme de Geometrie. C'eſt une ligne courbe qui s'approche toûjours d'une ligne droite ſur laquelle elle eſt inclinée, & qui ne la couppe jamais. On la decrit ainſi. On tire deux lignes à angles droits. Sur l'une deſquelles on choiſit un point pour centre, duquel on tire une infinité de lignes ou rayons qui couppent la tranſverſale. Puis on prend ſur chacune de ces lignes ou rayons des parties égales, à commencer au delà de l'interſection de la ligne tranſverſale; & alors on a pluſieurs points marquez, par leſquels ſi l'on decrit une ligne, elle s'appellera *conchile*, & approchera toûjours de la ligne droite tranſverſale, ſans jamais la pouvoir couppper. Il ſeroit à deſirer qu'on pût mettre ici des figures pour la faire mieux comprendre. A faute de cela, voyez-en les figures dans Bettinus *in Apiario*, & dans François Barocio Senateur de Veniſe, qui a fait un excellent livre des Lignes Aſymptotes, dont la *conchile* eſt une eſpece, où il a demontré en treize façons la ſolution du problême de deux lignes qui s'approchent toûjours, & qui ne ſe couppent jamais.

CONCHOIDE. ſ. f. Terme de Geometrie. C'eſt une ligne courbe dont on ſe ſert pour tracer le contour de la colomne. Nicomedes en eſt l'inventeur, & en a fait la demonſtration. Voyez Pappus Alexandrinus. C'eſt une eſpece de *conchile*, ou plutôt c'eſt la même choſe. Le P. Nicolas Jeſuïte a fait un Traitté de la *Conchoide* de Nicomedes, & de toutes les autres *conchoïdes* qui ſe peuvent former des autres figures; comme du triangle, de l'ellipſe; de la parabole, de l'hyperbole, &c.

CONCHYLE. ſ. m. Poiſſon dont on tire le ſuc pour teindre en écarlate. DANET.

CONCIERGE. ſ. m. & f. Celui qui a la garde, & les clefs d'un château, ou d'une maiſon de Prince, ou de Grand Seigneur. Dans les maiſons Royales, outre le Capitaine du château, il y a des *Concierges garde-meubles*; des *Concierges garde-clefs*; & enfin des *Concierges* pour les jardins, les menageries, & autres lieux ſeparez. Menage derive ce mot de *conſervus, à conſervando*; Du Cange, de *conſergius*, ou *conſervus*, qui ajoûte qu'on a dit auſſi *Concierge de forêt*; pour dire, *Garde-forêt*.

CONCIERGE, ſe dit ſouvent pour ſignifier, un Geolier; le garde des priſons. On a rendu le *Concierge* reſponſable de l'évaſion d'un tel priſonnier.

CONCIERGE, ſe dit auſſi parmi les Comediens, d'un eſpece d'officier qui a ſoin d'ouvrir, & de fermer la porte.

CONCIERGERIE. ſ. f. La charge & la demeure d'un Concierge dans un château, un palais. Il y a une *Concierge* à Fontainebleau.

CONCIERGERIE, ſignifie auſſi, la geolle; la priſon. On a amené ce priſonnier à la *Conciergerie*; c'eſt-à-dire, aux priſons royales du Parlement.

CONCILE. ſ. m. Synode; Aſſemblée de Prelats, & de Docteurs pour regler tout ce qui regarde la Foi, la Religion, & la Diſcipline. Un *Concile Provincial*, eſt l'Aſſemblée des Evêques d'une Province, ſous leur Metropolitain. Un *Concile National*, eſt l'Aſſemblée des Prelats d'une Nation ſous un Patriarche, ou un Primat, ou un Metropolitain. Un *Concile General*, eſt une Aſſemblée de tous les Prelats de la Chretienté. Les Proteſtans ne reconnoiſſent & n'adoptent que les quatre premiers *Conciles Generaux*: le premier *Concile* de Nicée; celui d'Epheſe; celui de Chalcedoine, & le premier *Concile* de Conſtantinople. A Rome on compte dix-huit *Conciles Generaux*: deux de Nicée, quatre de Conſtantinople, un d'Epheſe, un de Chalcedoine, cinq de Latran, deux de Lyon, un de Vienne, un de Florence, & celui de Trente qui eſt le dernier, tenu en 1545. juſqu'en 1563. St. Gregoire de Nazianze diſoit qu'il appreheñdoit les Aſſemblées Eccleſiaſtiques, parcequ'il n'avoit jamais vû la fin d'aucun *Concile* qui eût été heureuſe, & qui au contraire n'eût augmenté le mal plutôt que de le diminuër. DU PIN. Ammien Marcellin reproche à l'Empereur Conſtance, qu'il étoit infatiable de *Conciles*. HERMAN. Dès le VIII. ſiecle les Papes avoient comme aneanti les *Conciles Provinciaux*, en leur ôtant la ſouveraineté par la caſſation de leurs jugemens: enſorte que les Aſſemblées étoient comme inutiles, parceque ceux qui les compoſoient, avoient ſouvent le deplaiſir de voir caſſer leurs ſentences. MEZ. Il eſt très-difficile de donner une juſte idée des *Conciles*, & de ſçavoir comment ils doivent être ou convoquez, ou compoſez. On ne convient ni par quelle autorité ils doivent être convoquez, ni de ceux qui ont droit d'avoir voix deliberative & deciſive. En general on peut dire, que l'ordre a été different ſelon les temps; & que la forme a été diverſe ſelon les divers états où l'Egliſe s'eſt trouvée. On ne ſçait rien de fort certain là-deſſus tant que l'Egliſe a été ſous la domination des Empereurs Payens. Alors chaque Evêque aſſembloit les Prêtres, & les principaux membres de

Digitized by Google

son Eglise, pour decider des affaires importantes qui survenoient ; & comme il n'y avoit encore ni Patriarches, ni Primats, ni Metropolitains, la resolution de ces Assemblées s'executoit sans appel, & presque toûjours sans contradiction. Si l'affaire étoit de nature à ne pouvoir être terminée dans ces Synodes particuliers, l'Evêque y appelloit les Evêques voisins sans distinction de Provinces, parceque cette distinction n'étoit pas encore établie. La presidence se donnoit ou par choix, ou à l'ancien Evêque, sans avoir égard au rang, ou à la preéminence de la ville. Les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les principaux du peuple y assistoient, sans qu'on puisse remarquer par les signatures aucune distinction de superiorité, ou de juridiction entre les Evêques. On y remarque beaucoup plus d'ordre après que les Empereurs eurent embrassé le Christianisme. L'Empereur Constantin ayant divisé l'Empire en quatre Prefectures du Pretoire, & subdivisé chaque Prefecture en Dioceses, & chaque Diocese en diverses Provinces, alors l'Evêque de la Metropole de chaque Diocese, & de chaque Province pouvoit dans le besoin convoquer un *Concile* de son Diocese, ou de sa Province. Mr. de Launoy a montré que les Empereurs convoquoient les *Conciles Generaux*. Le premier *Concile* de Nicée fut convoqué par le Grand Constantin, & les premiers *Conciles Generaux* ont été de même convoquez par les Empereurs. C'est un point d'histoire qu'il est difficile de contester. Après que les François se furent établis dans les Gaules, il falloit aussi un ordre des Rois pour assembler les *Conciles Nationaux* & *Provinciaux*. Cela paroît par les lettres, & les prefaces qui se trouvent à la tête des *Conciles*. La même chose se pratiquoit en Espagne ; & presque tous les *Conciles* d'Espagne portent, qu'ils ont été convoquez par l'ordre du Roy Recarede, &c. Il est constant que les Laïques assistoient avec les Evêques dans les *Conciles Nationaux* & *Provinciaux*. Il y s'en trouve divers exemples sous les Rois de la seconde Race. En Allemagne les Laïques y avoient aussi entrée ; & le *Concile* tenu à Rome par l'Empereur Othon I. pour la deposition du Pape Jean XII. étoit composé d'Ecclesiastiques & de Laïques. Bellarmin pretend que les Laïques n'avoient point voix decisive. Le P. Martene a observé dans un *Concile* d'Angleterre que cinq Abbesses y avoient souferit avant les Prêtres. Tous les Evêques étoient obligez d'y assister, ou de deputer un Prêtre pour opiner en leur nom, & quand ils y étoient presens, ils étoient d'ordinaire obligez d'y mener un Prêtre avec eux. Le *Concile* d'Antioche en 317. & celui de Saragosse en 517. en avoient fait un reglement exprès. Il paroît par les *Conciles* des sept premiers siecles, que les Prêtres y avoient seance ; mais dans le VIII. siecle ils en furent exclus ; & cet usage a été confirmé par les *Conciles* suivans. Si depuis ils y ont assisté, ils n'ont eu que voix excitative, ou consultative, & non pas voix deliberative. Ainsi les derniers *Conciles* Oecumeniques ont pris une forme differente de ceux des premiers siecles. Ils sont composez des Cardinaux, des Patriarches, des Primats, des Archevêques, & des Evêques de toute la Chretienté, ou presens, ou convoquez dans les formes. Les Chefs d'Ordre, & les Abbez y ont aussi seance & voix deliberative de leur Chef. Les Prieurs Conventuels doivent jouïr de la même prerogative. Les Chanoines n'y peuvent assister qu'en qualité de Deputez, quand ils sont d'un corps à qui le privilege en a été accordé : comme ceux de St. Jean de Latran. Le Pape en est le President de plein droit. C'est une contestation entre les Docteurs, si le *Concile* doit être convoqué ou par les ordres des Princes temporels ; ou par le Pape comme Chef & Président des *Conciles*. Le *Concile* de Trente fut convoqué par le Pape ; mais l'Empereur, & les Rois de France & d'Angleterre lui disputoient cette autorité ; & Henri VIII. Roy d'Angleterre, écrivit pour montrer que ce droit ne lui appartenoit pas. On ne convient pas non plus dans l'Eglise Romaine si le Pape est au dessus du *Concile*, ou si le *Concile* est au dessus du Pape. Les *Conciles* de Constance & de Bâle ont mis le *Concile* au dessus du Pape ; mais ces *Conciles* ne sont pas reconnus à Rome comme des *Conciles Oecumeniques*. On tient dans l'Eglise Romaine que les *Conciles* legitimement assemblez, & où le Pape preside ou en personne, ou par ses Legats, sont infaillibles dans les matieres de foy, comme tenant leur puissance immediatement de Dieu.

Le mot *Concile* est fait du Latin *Concilium*, qui ne signifie autre chose qu'*Assemblée*.

Il s'est fait plusieurs Editions des *Conciles* ; celle du Docteur Merlin est de l'an 1524. Il y en a deux du Pere Crabe de l'Ordre de St. François en 1536. & 1551. Celle de Surius en 1567. Celle de Venise en 1585. Celle de Rome en l'an 1608. Deux de Binius, Chanoine de Cologne, en 1606. & 1618. en dix volumes. Celle du Louvre 1644. en trente-sept volumes : & enfin celle du Pere Labbe & du Pere Cossard, achevée en 1672. en dix-sept volumes, & plus ample que les autres. Mr. Baluze en a fait une nouvelle collection en 1683. Voyez CANON. En 1628. le P. Sirmond a publié les *anciens Conciles des Gaules, en trois volumes in folio.*

CONCILE, se prend aussi pour les Decrets, pour les Canons, pour les reglemens mêmes des *Conciles*. Le *Concile* de Trente n'est pas reçu en France pour les choses de Discipline ; c'est-à-dire, les Decrets.

CONCILE. Lieu où les Deputez du *Concile* s'assemblent. Entrer, aller au *Concile*.

CONCILIABULE. s. m. Assemblée de Prelats irreguliere, illicite, tumultueuse ; qui n'a pas été convoquée legitimement, & selon les ordres de l'Eglise. On appelle en general *Conciliabules*, les Assemblées des Heretiques qui n'ont aucune autorité.

CONCILIATEUR, ATRICE. s. m. & f. Qui rapproche, qui accommode, & concilie les personnes. Un sage & habile *conciliateur*. L'interêt commun est le grand *conciliateur* des esprits.

CONCILIATEUR. Celui qui tâche d'accorder, & de concilier des passages, ou des loix contraires. Les *conciliateurs* des Evangiles. Les *conciliateurs* des antinomies. Pierre d'Appone, Medecin de Padoüe, a été surnommé *le Conciliateur*, parcequ'il a fait un livre pour concilier les divers sentimens des Philosophes.

CONCILIATION. s. f. Accommodement ; union. La *conciliation* des humeurs, & des esprits.

CONCILIATION, signifie aussi, Accord ; ajustement. La *conciliation* de deux passages, de deux loix, de deux opinions.

CONCILIER. v. act. Accorder ensemble ; reünir. Comment *concilier* des gens qui ont des humeurs tout-à-fait contraires ? Une complaisance mutuelle *concilie* ordinairement les volontez. ST. EV.

CONCILIER, signifie aussi, Attirer, acquerir l'affection ; gagner l'amitié de quelcun ; le mettre dans nos interêts, ou dans nos sentimens. En ce sens il gouverne le datif de la personne. Un Orateur adroit se doit d'abord *concilier* la bienveillance de ses auditeurs. Les Princes qui ont de la douceur, & de l'humanité, se *concilient* bien-tôt le cœur de leurs sujets. Il ne sort aucune parole de vôtre bouche, qu'elle ne vous *concilie* generalement tous les esprits. ST. EV. Il a un certain agrément qui lui *concilie* l'affection de tout le monde. CIV. FR.

CONCILIER, signifie figurément, Ajuster ; accommoder ; faire convenir ; trouver de la conformité ; accor-

Digitized by Google

accorder des Auteurs, des paſſages, des loix, des opinions qui paroiſſent contraires. *Concilier* les Ecritures. Comment *concilie*z-vous des diſcours ſi oppoſez, & des principes ſi incompatibles? NIC.

CONCILIÉ, ÉE. part. & adj.

CONCIS, ISE. adj. Bref; ſerré; court; precis. Il ne ſe dit gueres que du ſtile, & du diſcours. Etre *concis* dans ſon diſcours. Un ſtile *concis* & Laconique, c'eſt un ſtile ſerré & énergique, & qui exprime beaucoup de choſes en peu de mots. L'expreſſion *conciſe* des Lacedemoniens n'étoit rien à leurs penſées; elles n'en avoient que plus d'énergie. TOUR. J'eſtime un Orateur, qui *concis* dans ſon ſtile, eſt énergique & vif. SACY. Demoſthene eſt ſi parfait dans ſa maniere ſerré, & *conciſe*, & Ciceron dans toute l'étenduë de ſon diſcours, qu'on ne peut rien retrancher à l'un, & rien ajoûter à l'autre. LE P. RA.

CONCITOYEN. ſ. m. Terme relatif, qui ſe dit de deux, ou de pluſieurs habitans de la même ville. J'aime mieux renoncer à l'Empire, que de repandre le ſang de mes *concitoyens*. VAUG.

CONCLAVE. ſ. m. Aſſemblée de tous les Cardinaux qui ſont à Rome, pour faire l'élection du Pape. Ce Pape a été élû tout d'une voix par le *Conclave*. Il n'y a point de mer plus agitée qu'un *Conclave*: les paſſions comme les flots s'y pouſſent ſucceſſivement. HIST. DES CONCIL. Les choſes changent de face mille fois dans un *Conclave*. & la ſituation des eſprits eſt à tous momens differente: la cabale, les intrigues, & tout ce que l'experience d'une Cour rafinée peut avoir appris d'artifices, & de ſubtilitez, eſt là mis en uſage. IB.

CONCLAVE. On appelle *Conclave* d'un Pape, le *Conclave* où un Pape a été élu. Le *Conclave* du Pape Innocent XII.

CONCLAVE, eſt auſſi le lieu où ſe renferment les Cardinaux pour faire l'élection du Pape: c'eſt à St. Pierre au Vatican, quoyque Gregoire X. & Clement V. ayent ordonné qu'elle ſe feroit dans le lieu où le dernier Pape ſeroit decedé. On dreſſe & on fabrique dans les ſales du Palais Vatican, qui ſont fort amples, des cellules pour autant de Cardinaux qu'il y en a de preſens à l'élection; elles ne ſont ſeparées que par des planches de ſapin. Dans chacune il y a un petit retranchement pour le Cone aviſte. Elles ſont marquées par des lettres de l'Alphabet, & diſtribuées par ſort aux Cardinaux. Chaque Cardinal fait mettre ſes Armes ſur la cellule qui lui eſt échuë. Après trois jours d'aſſemblée, on ne ſert plus que d'une viande; & après cinq autres jours que du pain & du vin. Cette regle ne s'obſerve pas à la rigueur. La principale piece du *Conclave* eſt la Chapelle de Sixte V. où les Cardinaux s'aſſemblent pour faire le ſcrutin: c'eſt le Marechal de Rome qui a la garde du *Conclave* tant que les Cardinaux y ſont enfermez. On l'appelle auſſi le *Marechal du Conclave*. C'eſt un proverbe aſſez commun en Italie, que qui entre Pape au *Conclave*, en ſort Cardinal: *chi entra Papa, eſce Cardinale*. Heiſs appelle auſſi *Conclave*, le lieu où les Electeurs s'aſſemblent pour faire l'élection de l'Empereur. Le mot *Conclave* vient de ce que les Cardinaux y ſont gardez, & enfermez à la clef.

CONCLAVISTE. ſ. m. Domeſtique qu'un Cardinal choiſit pour le ſervir, & qui s'enferme avec lui dans le Conclave. Les *Conclaviſtes* portent tous une robe de chambre d'une même parure. Chaque Cardinal a deux *Conclaviſtes*. On en accorde un troiſiéme par privilege à un Cardinal Prince.

CONCLUANT, ANTE. adj. Qui conclut; qui prouve. Une demonſtration eſt un argument *concluant*. La depoſition de deux temoins non reprochez eſt une preuve *concluante*.

On appelle au Palais, un deffaut *concluant*, un deffaut qu'on donne à juger, où on met des concluſions, & qui emporte profit.

CONCLURRE. v. act. & n. Il ſe conjugue ainſi, *je conclus, j'ay conclu, je conclus, il conclut*, PASC. *je concluerrai, que je conclue, que je concluſſe, je concluerois*. Finir; achever; fermer; terminer. *Conclurre* un diſcours. *Conclurre* un livre par une courte recapitulation. L'Orateur doit *conclurre* ſon diſcours vivement, & pathetiquement.

CONCLURRE, ſe dit dans un ſens plus libre. M. n'aime pas à *conclurre*. B. RAB.

CONCLURRE, ſignifie encore, Arrêter une affaire, un Traité; en fixer les conditions; les terminer; les finir. *Conclurre* un marché. *Conclurre* un mariage.

CONCLURRE, en termes de Philoſophie, ſignifie, Inferer; tirer une conſequence en forme de deux propoſitions, ou premiſſes. Cet argument *conclut* bien; c'eſt-à-dire que la conſequence ſuit & reſulte neceſſairement des propoſitions precedentes. On le dit dans le même ſens de tous les raiſonnemens qui ſe font dans le diſcours ordinaire, ou dans la converſation. Que peut-on *conclurre* de vos principes? Que *concluez*-vous de là? On ne peut rien *conclurre* ſur des raiſonnemens ſi vagues. De tout ce que vous dites, je *conclus* que vous avez tort. On en *conclurra* que vous étes allé trop vîte.

CONCLURRE, en termes du Palais, ſignifie, Propoſer ſa demande; dire en peu de mots en quoy conſiſte la pretention que l'on a. On peut *conclurre*, & établir ſa demande ou dans un plaidoyé, ou dans les écritures du procés. Les Avocats en finiſſant leurs plaidoyez diſent, *Je conclus à ce qu'il plaiſe à la Cour*, &c. C'eſt pourquoy le Preſident dit à un Avocat qui eſt trop long, *Concluez*; c'eſt-à-dire, finiſſez.

On appelle *deffaut faute de conclurre ſur l'appel*. le deffaut qui ſe prend au Greffe par l'appellant faute par l'intimé de *conclurre*, & de paſſer un appointement de concluſion ſur l'appel d'une ſentence, dans les delais de l'Ordonnance. L'appellant huitaine aprés peut faire juger le *deffaut faute de conclurre*, & faire debouter l'intimé du profit de la ſentence. L'intimé peut de même delivrer un *congé faute de conclurre*, & pour le profit faire debouter l'appellant de ſon appel. ORDONN. de 1667.

CONCLURRE, ſignifie auſſi, Opiner; être d'avis; requerir pour le Roy. Les Juges ont *conclu* à la queſtion. Le Procureur General *conclut* à la mort. On dit dans le même ſens des Medecins: aprés avoir bien examiné tous les ſymptomes de la maladie, les Medecins *conclurrent* tous à la mort; c'eſt-à-dire, ils jugerent, ils deciderent que la maladie étoit mortelle.

CONCLU, UË. part. & adj. On dit, qu'une affaire eſt *conclue*; pour dire, qu'elle eſt arrêtée, & reſoluë, & qu'on tenteroit en vain d'en empêcher l'execution.

CONCLUSION. ſ. f. Fin; ce qui termine quelque choſe. La *concluſion* d'un diſcours s'appelle en Rhetorique *peroraiſon*. La *concluſion* d'un Sermon doit être vive, & animée, pleine de grandes, & de belles figures, aboutiſſantes à émouvoir les paſſions Chretiennes. CL.

CONCLUSION, ſignifie auſſi, Conſommation; achevement d'une affaire, d'un Traitté. La *concluſion* d'un mariage. La *concluſion* de la paix.

CONCLUSION. Terme de Logique. La conſequence qu'on tire d'un raiſonnement, ou d'un argument en forme. Une *concluſion* neceſſaire. *Concluſion* ſophiſtique. Tirer une *concluſion* claire & évidente. On appelle en ce ſens les Theſes qu'on ſoutient au College, des *Concluſions* de Philoſophie, Theologie, Medecine, &c.

CONCLUSIONS, au plur. Terme du Palais. Il ſignifie, les fins d'une requête; la demande d'une partie. On lui a adjugé ſes demandes & *concluſions*. Les *concluſions*

sions civiles aux procés criminels ſont les demandes des parties pour leurs interêts civils.

On appelle *Concluſions du Parquet*, ou *des Gens du Roi*, les demandes, & requiſitions que ſont les Avocats & Procureurs Generaux pour l'interêt public, ou pour le Roi. Ils *concluent* à peine atflictive en matiere de crime; & donnent leurs *concluſions* dans les affaires civiles du Roi, des mineurs, des Communautez, Egliſes, Hôpitaux, & autres qui regardent le public. En crime, aprés les recollemens & confrontations, les Procureurs du Roy, ou des Seigneurs ſont obligez à donner inceſſamment leurs *concluſions* par écrit, & ſans y ajoûter leurs raiſons. Dans les procés criminels il ne leur eſt plus permis de donner leurs *concluſions* de vive voix, comme autrefois. Aux Audiences ce ſont les Avocats Generaux qui donnent leurs *concluſions* pour le Roy dans les cauſes qui ſe jugent à l'Audience. Dans les affaires qui ſe jugent par rapport, les Procureurs Generaux donnent leurs *concluſions* par écrit, & elles ſont jointes au procés pour y avoir égard en jugeant.

APPOINTEMENT DE CONCLUSION. C'eſt un Acte qui ſe paſſe au Greffe entre les Procureurs des parties ſur les procés par écrit. L'*appointement de concluſion* porte reglement de fournir griefs & reponſes de huitaine en huitaine. Faute par l'appellant de paſſer l'appointement, ſera delivré le congé à l'intimé, & pour le profit l'appellant dechu de ſon appel; & faute par l'intimé de paſſer l'*appointement de concluſion*, le defaut ſera delivré à l'appellant, & l'intimé dechu du profit de la ſentence. ORDONN. de 1670. tit. 11. art. 19. Voyez CONCLURRE.

On dit adverbialement, *pour concluſion*, ou abſolument, *concluſion*; pour dire, Enfin; bref. *Concluſion*, je n'en ferai rien.

On dit en termes populaires, qu'un homme eſt ennemi de la *concluſion*; pour dire, qu'on ne peut finir, ni terminer une affaire avec lui.

CONCOCTION. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſe dit des alimens qui cuiſent & ſe digerent dans l'eſtomac. Il y a une premiere *concoction* qui ſe fait dans l'eſtomac, par le moyen d'un ferment ſalé & volatile, & une ſeconde qui ſe fait dans les inteſtins grêles par le mêlange de la bile & du ſuc pancreatique.

CONCOMBRE. ſ. m. Quelques-uns diſent COUCOMBRE; mais mal. Plante qui pouſſe des tiges longues, groſſes, velués, rampantes à terre, garnies de feuilles grandes, larges, anguleuſes, decoupées, rudes. Ses fleurs ſont des cloches taillées en cinq parties, de couleur jaune-pâle. Son fruit eſt long d'environ un demi-pied, droit, ou tortu, de couleur verte, ou blanche, ou jaunâtre, élevé en petits boutons, couvert d'une écorce blanche, diviſé dans ſa longueur en quatre loges remplies de ſemences ovale-pointuës, blanches. En Latin *cucumis ſativus vulgaris*. C. BAUH. On mange le fruit de cette plante, qui eſt auſſi appellé *concombre*, en potage, en fricaſſée, en ſalade. Les petits *concombres* ſont excellens, quand ils ſont confits au ſel & au vinaigre. La ſemence de *concombre* eſt une des quatre grandes ſemences froides: elle eſt adouciſſante & aperitive. Il y a quelques autres eſpeces de *concombre*. Ce mot vient du Latin *cucumis*.

Il y a une eſpece de *concombre*, qu'on appelle *concombre ſauvage*. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du *concombre* cultivé; mais plus petites, plus charnuës, couvertes d'un poil plus piquant. Ses fleurs ſont auſſi plus petites que celles du *concombre* ordinaire, de couleur herbeuſe, tirant un peu ſur le jaune. Son fruit eſt gros comme la moitié du pouce, de la figure d'une olive, garni de poils courts, rudes au toucher, remplí d'un ſuc fort viſqueux & âcre. Sa racine eſt longue, groſſe, blanche. En Latin *cucumis ſylveſtris, aſininus dictus*.

C. BAUH. On tire par expreſſion le ſuc du *concombre* ſauvage, & on le fait épaiſſir ſur le feu en conſiſtence d'extrait; c'eſt ce qu'on appelle *elaterium*. Il purge violemment les ſeroſitez: on s'en ſert dans l'hydropiſie, dans l'apoplexie, dans la retention des mois. L'*elaterium* eſt le ſuc qui dure le plus long temps: on croit qu'il conſerve encore ſa vertu aprés cent ans.

CONCOMBRE. Sorte d'inſecte marin, qui a du raport au *concombre* de terre. ROND.

CONCOMITANCE. ſ. f. Terme de Theologie. Il ſignifie, Accompagnement; union. Les accidens du pain & du vin ſont dans l'Euchariſtie par *concomitance*. On appelle *grace concomitante*, une grace ſuffiſante que Dieu donne pour accompagner les efforts de l'homme, & cooperer avec lui. Ce mot n'eſt en uſage que dans ces ſortes d'occaſions.

CONCORDANCE. ſ. f. Terme de Grammaire. C'eſt la conſtruction reguliere des noms en même genre, cas & nombre; & des verbes ſelon leurs temps, & leurs perſonnes. Cet enfant n'en eſt encore qu'à la *Concordance*.

CONCORDANCE, ſignifie auſſi, Rapport; conformité des choſes qui s'accordent, & qui conviennent entr'elles. La *concordance* des Evangeliſtes. La *concordance* des Loix. Le Decret de Gratien eſt intitulé, *La Concordance des Canons diſcordans*.

CONCORDANCE. Dictionaire de la Bible, où on a mis par ordre alphabetique tous les mots de la Bible, afin de les pouvoir conferer enſemble, & de voir par ce moyen, s'ils ont la même ſignification par tout où ils ſont employez. Ces ſortes de *Concordances* ont encore un autre uſage, qui eſt d'indiquer les paſſages dont on a beſoin, lorſqu'on ne les ſçait qu'en partie, ou que l'on veut s'aſſûrer du livre & du chapitre où ils ſe trouvent: ce qui eſt d'un très-grand ſecours pour les Theologiens & pour les Predicateurs; ſur tout dans les Egliſes Reformées, où l'on cite bien plus ſouvent l'Ecriture, que dans l'Egliſe Romaine. Le Cardinal Hugues employa cinq cents Religieux pour faire la *Concordance* de la Bible. Les grandes *Concordances*, qu'on appelle d'Angleterre, ont été faites par les ſoins & le travail de Jean de Derlinghton, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

CONCORDAT. ſ. m. Paction; Tranſaction; convention qui ſe fait en matiere beneficiale ſur une reſignation ou une permutation, & generalement tout contract ſur des affaires contentieuſes qui concernent les Benefices: comme entre un Abbé commendataire, & les Religieux pour le partage des revenus. Un *Concordat* entre l'Evêque & ſon Chapitre. On appelle auſſi *Concordats*, les Traittez qui ſe font entre les Papes, & les Princes ſeculiers. Quelques-uns s'en ſervent auſſi dans les matieres ſeculieres; comme pour la reſignation d'une charge. L'Academie ne s'en explique pas diſtinctement.

CONCORDAT. On appelle abſolument *Concordat* en France, le Traitté fait en 1516. entre le Pape Leon X. & le Roy François I. C'eſt un Reglement touchant la collation, & la nomination aux Benefices, & une eſpece de contract, auquel le Pape ne peut deroger. La Pragmatique Sanction fut preſqu'entierement abrogée par le *Concordat*; & ſur tout par rapport à la liberté des élections. Le *Concordat* porte entre autres choſes, que le Roy nommera dans les ſix mois à tous les Archevêchez & Evêchez vacans un Docteur, ou Licencié en Theologie, âgé de vingt-ſept ans; & à toutes les Abbayes, & Prieurez conventuels électifs un Religieux du même Ordre, âgé de vingt-trois ans, pour en être pourvus indiſpenſablement par le Pape. Ainſi en vertu du *Concordat* le Roy a la nomination à tous les Benefices qu'on appelle *Conſiſtoriaux*; c'eſt-à-dire, à dix-huit

Digitized by Google

huit Archevêchez, cent neuf Evêchez, sept cents cinquante Abbayes d'hommes, & plus de deux cents Abbayes de femmes. Dans ce partage entre le Pape & le Roy, la nomination appartient au Roy, & le Pape ne s'est reservé que le droit d'expedier les Bulles, ou les provisions. Le *Concordat* exceptoit de la nomination du Roy les Eglises seculieres & regulieres, qui avoient un privilege special pour élire leurs Prelats. En consequence de cette clause il n'y eut gueres de Chapitres qui ne pretendissent avoir le privilege d'élire leurs Evêques, leurs Abbez, & leurs Superieurs. Mais le Pape Clement VII. pour prevenir toutes contestations, supprima le droit d'élection à l'égard des Archevêchez & Evêchez, & de la plupart des Abbayes. Il n'y a plus que les Chefs d'Ordre, & les Chapitres des Eglises Cathedrales & Collegiales pour les dignitez, & Prebendes seulement, à qui le droit d'élection soit conservé. Le *Concordat* reserve au Pape la nomination aux Evêchez vacans en Cour de Rome. Voyez VACANT. Le *Concordat* a aussi reglé & confirmé le droit des Graduez. Par la Pragmatique Sanction le tiers des Benefices étoit affecté aux Graduez; mais comme le partage en étoit difficile, le *Concordat* leur a assigné quatre mois, qui sont les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet, & d'Octobre. Voyez GRADUÉ. On distingue entre les *Pais d'Obedience*, & les *Pais de Concordat*. Dans les Pais d'Obedience le Pape a l'alternative avec les Ordinaires pour la nomination aux Benefices. Il y faut payer des Bulles pour les Benefices non Consistoriaux; le droit des Graduez n'y a point lieu: enfin ils se gouvernent par les nouvelles Constitutions de la Cour de Rome. La Bretagne est Païs d'Obedience. Voyez OBEDIENCE. On appelle *Païs de Concordat*, les Provinces où le *Concordat* est observé. Presque toute la France est *Païs de Concordat*. Afin que le *Concordat* ne parût pas une simple convention entre deux particuliers, le Concile de Latran le confirma par son autorité. Après la mort de François I. la Cour de Rome soutint que le *Concordat* étant un contract personnel, il finissoit par la mort de François I. enforte qu'en 1549. Henri II. fut obligé d'accepter un Indult pour la prorogation du *Concordat*, le Pape se reservant tous ses droits sur la Bretagne, comme Païs d'Obedience. Ce Prince étant mort, le Pape Pie IV. fit casser le *Concordat* par le Concile de Trente, & se fit attribuer la collation des Benefices, comme il l'avoit en Espagne, & en Italie. Charles IX. pour s'opposer à cette entrepriſe, fit retablir la Pragmatique Sanction dans les Etats de Blois, & deffendit à ses sujets de porter aucun argent à Rome; revoquant tacitement le *Concordat* par cette Ordonnance. Enfin par un Edit de 1562. Charles IX. revoqua l'Ordonnance de Blois. Le *Concordat* eut lieu dans toutes les Provinces de France, excepté la Bretagne, qui est demeurée Païs d'Obedience; & où le Pape a l'alternative avec les Ordinaires. Cependant l'on a toûjours pretendu que toutes les Provinces, reünies depuis à la Couronne, doivent suivre la loi generale, & être soumises au *Concordat*, sans faire aucune distinction entre l'ancienne domaine, & les nouvelles acquisitions; & que l'exemple de la Bretagne ne doit point être tiré à consequence, parceque le Roy ne cede cet article que par politique & par neceſſité. Cette contestation a produit beaucoup de procés, & la question generale est encore indecise. Au reste le Parlement de Paris ne consentit à verifier le *Concordat*, qu'après des ordres reïterez du Roi: perseverant cependant dans la resolution de juger conformement à la Pragmatique Sanction. C'est pourquoy François I. attribua la connoissance des Benefices Consistoriaux au grand Conseil par une Declaration de 1517. Rebuffe a fait des Commentaires sur le *Concordat*. Genebrard & Mr. du Puys en ont fait l'Histoire. Genebrard l'appelloit un *Mystere d'iniquité*. Divers Auteurs ont écrit fortement contre le *Concordat*, & contre le Chancelier Du Prat qui l'avoit conclu; comme ayant ruïné la Discipline Apostolique, & soumis l'Eglise de France à une deplorable servitude, parcequ'il avoit aboli les élections Canoniques. Les Universitez & les Parlemens s'y opposerent. On a même long temps fait des prieres publiques pour demander à Dieu l'abolition du *Concordat*, & le retablissement des élections. L'assemblée du Clergé en fit de graves remontrances en 1599. à Henri IV. qui repondit simplement, qu'il n'étoit pas l'auteur de cet abus. PORT-R. D'autres ont soutenu que le *Concordat* qui donne la nomination au Roi, apporte moins d'inconveniens que la brigue des élections. Voyez Brantôme là-dessus, to. I. Voyez aussi Patru, qui a soutenu que les élections ne se faisoient que par cabale & par faction, & qu'elles étoient la source de mille divisions, & de mille desordres. Voyez ELECTION.

CONCORDAT GERMANIQUE. Traitté fait entre le Pape Nicolas V. l'Empereur Frederic III. & les Princes d'Allemagne en 1447. Il regarde aussi les matieres beneficiales. Ainsi l'Allemagne est un *Païs de Concordat*. Par le *Concordat Germanique* 1. le Pape se reserve la nomination aux Benefices vacans en Cour de Rome, ou dans l'étenduë de deux journées de la ville de Rome. 2. Il se reserve la confirmation des Evêques & Abbez à l'égard des Eglises Metropolitaines, & Cathedrales, & des Monasteres dependans immediatement du Saint Siege, à qui il a laissé le droit d'élection, avec le droit de casser l'élection par l'avis des Cardinaux, & d'y pourvoir de son Chef si elle est trouvée defectueuse, & non Canonique, ou s'il y a raison de neceſſité. 3. Pour les Benefices purement collatifs, le Pape en retient la collation alternativement avec les Collateurs ordinaires pendant six mois de l'année: le Pape confere les Benefices vacans pendant le mois de Janvier, & l'Ordinaire pendant le mois de Fevrier, & de même alternativement; le Pape renonçant à user de reserves & graces expectatives, qui puissent empêcher la collation des Ordinaires dans les mois qui leur sont reservez. Il est de plus obligé de conferer les Benefices qui vaquent dans les mois qui lui sont reservez, dans trois mois du jour de la vacance, si non il y peut être pourvu par les Ordinaires. 4. Le Pape regle les années qui sont taxées à une année du revenu, payable en deux années moitié par moitié. Les Benefices qui n'excedent point vingt-quatre ducats de Chambre de Revenu, ne payent aucune taxe. En 1518. l'Empereur Maximilien I. ordonna que le *Concordat Germanique* fût reçu à Liege; & en 1554. Charles-Quint le fit executer dans l'Eglise de Cambray. Par la Bulle du Pape Nicolas V. de l'an 1455. l'Eglise de Metz n'étant pas du païs d'Allemagne, fut declarée être comprise dans le *Concordat Germanique*: cette Bulle s'appelle Indult ampliatif. On pretend qu'elle doit s'executer aussi pour Toul & Verdun, parceque ces trois Evêchez sont suffragans de l'Archevêque de Treves. Cependant par un Reglement de 1672. du Parlement de Metz, il est dit que le Concours sera observé à l'avenir dans toute la Lorraine à peine de nullité des provisions. Voyez CONCOURS. Le Roy nomme aux Benefices Consistoriaux de ces Evêchez en vertu d'un Indult. Voyez INDULT.

CONCORDE. Déesse du Paganisme. Les Romains lui avoient élevé des temples. On la representoit sous la forme d'une jeune fille, couronnée d'une guirlande de fleurs, tenant deux cornes d'abondance jointes ensemble.

CONCORDE. s. f. Union; bonne intelligence; paix.

Digitized by Google

paix. Entretenir la *concorde*. Vivre dans une grande & parfaite *concorde*. Troubler, alterer la *concorde*. Le feu qu'on appelle *zele* parmi les Chretiens, eſt un grand obſtacle à la *concorde*, & à l'union. Le Cl.

CONCORDE, figurément ſignifie, Harmonie; conformité; conciliation. La *concorde* des Evangeliſtes. Mr. Huët, Evêque d'Avranches, a fait un Traitté de la *Concorde* entre la Raiſon, & la Foy.

CONCORDIAL, ſ. m. Ancienne dignité Sacerdotale à Padouë. Il y avoit un Temple de la Concorde à Padouë: de là vient que le Chef des Prêtres qui ſervoient dans ce Temple, s'appelloit *Concordial*.

CONCOURIR, v. n. Aider; cooperer; agir conjointement avec un autre pour produire quelque choſe; joindre, & reünir ſes forces à celles d'un autre agent. Il a *concouru voient* au ſubjonctif. On le dit de Dieu, & des cauſes ſecondes. Nous avons beſoin que la grace de Dieu *concoure* avec nous pour faire de bonnes œuvres. Dieu, outre la premiere impreſſion, & le mouvement general qu'il a donné à toute la Nature, *concourt* immediatement à toutes nos actions, & à tous les évenemens. Ju. En faiſant *concourir* Dieu dans tous les évenemens particuliers, on le fait évidemment auteur du peché. Pajon. Il eſt incompatible avec la ſageſſe, & la pureté de Dieu, qu'il *concoure* au mal. Sherlock. La ſageſſe de Dieu fait *concourir* tous les évenemens, & nos paſſions mêmes à ſes deſſeins. Oe. M. Il ſemble que Dieu s'eſt impoſé la neceſſité de *concourir* au peché. Le P. Lamy.

CONCOURIR, ſe dit dans le même ſens de tous les agens, & de toutes les cauſes qui tendent à un même but, & qui operent pour la production d'un même effet. Tout ſembloit *concourir* à ſa fortune. Tout *concourt* à ma perte. Les Grecs deſunis ſur le culte des Dieux, *concouroient* pourtant dans le même eſprit au bien commun de la Nation. Tour. L'Empire entier *concourut* dans le même deſſein. Fl.

CONCOURIR, ſe dit auſſi en matiere d'élections. Tout le Chapitre a *concouru* à l'élection de ſon Doyen; c'eſt-à-dire, il a été élu tout d'une voix.

CONCOURIR, ſignifie encore, Avoir un merite, ou un droit égal. Ces deux pieces d'éloquence *concourent* enſemble; c'eſt-à-dire, elles ſont d'un merite égal; on ne ſçait à qui ajuger le prix. Ces deux creanciers *concourent* enſemble; c'eſt-à-dire, que leur hypotheque eſt de même date; que leur privilege eſt égal.

CONCOURIR, ſe dit en particulier de deux proviſions de Cour de Rome pour un même Benefice: car on dit qu'elles *concourent*, quand elles ſont datées du même jour, & expediées à deux perſonnes differentes: alors elles ſont toutes deux nulles; car on ne ſçait auquel des contendans le Pape a entendu les donner.

CONCOURS, ſ. m. Secours; action de deux cauſes qui agiſſent enſemble, & pour une même fin. Dieu prête ſon *concours* immediat pour tous les évenemens. Ju. C'eſt relever la majeſté de Dieu, que de mettre toutes les operations des creatures dans une perpetuelle dependance de ſon *concours* immediat. Id. Si les cauſes ſecondes avoient beſoin d'être determinées par un acte ſpecial, & par un *concours* formel de Dieu pour agir, le monde ne ſeroit qu'une repreſentation de theatre où il n'y auroit rien de réel. Sherlock. Dieu a imprimé à toutes les creatures la vertu neceſſaire pour la fin à laquelle il les a deſtinées, ſans attendre un *concours* particulier, & une nouvelle influence du Createur pour chaque évenement. Id. Le *concours* de Dieu pour l'action des cauſes ſecondes, renferme de grandes difficultez. Maleb. Si Dieu refuſoit ſon *concours* immediat à la preſence des objets dangereux, l'ame ne ſeroit point tentée, ni ébranlée pour ſe porter au peché. Le P. Lamy.

Quel ſoin aux immortels, quels penibles devoirs,
D'aſſervir leur concours *aux forfaits les plus noirs?*
Bree.

CONCOURS, ſignifie auſſi, Conſentement; aſſemblage; union. Pour ériger un Evêché, il faut le *concours* de la puiſſance Eccleſiaſtique & ſeculiere; il faut le *concours* du Pape & du Roy. Epicure tenoit que le monde avoit été formé par le *concours* fortuit des atômes.

CONCOURS, ſignifie encore, Affluence; multitude; foule. Il y avoit un grand *concours* de peuple au Sermon. On regarde le *concours* qui ſe fait dans les Egliſes aux fêtes ſolennelles, comme des aſſemblées de ceremonie, plutôt que de devotion. Fl.

CONCOURS, ſignifie encore, Rencontre; choc. Le *concours* de deux cauſes lucratives. Le *concours* de pluſieurs conſonnes fait la rudeſſe d'une langue, & on le doit éviter. Art de Parl. Le *concours*, ou la rencontre des voyelles rend la prononciation difficile, ou confuſe. Id. Quand un mot finit, & l'autre commence par une voyelle, c'eſt ce qu'on appelle *hiatus* en Poëſie.

CONCOURS, ſignifie auſſi, Concurrence. Le pouvoir de l'inferieur eſt ſuſpendu par le *concours* du ſuperieur. Dans le *concours* entre Graduez, le plus qualifié dans le degré doit être preferé.

On appelle *proviſions en concours*, des proviſions du Pape, ou de l'Ordinaire, données à diverſes perſonnes d'un même Benefice, & le même jour. C'eſt une maxime, que deux proviſions du Pape *en concours*; c'eſt-à-dire, les proviſions d'un même Benefice dans un même jour, & à deux perſonnes differentes, s'annullent reciproquement: *mutuo concurſu ſe impediunt*. On a même jugé que l'une des deux proviſions *en concours* étant nulle de droit, l'autre qui étoit valable, ne laiſſoit pas d'être nulle par le *concours*. Journ. des Aud. Dans le *concours* pour un Benefice conferé le même jour par le Pape, & par l'Ordinaire, la collation du Pape eſt communément preferée, quoyque celle de l'Ordinaire ſoit plus favorable en France.

CONCOURS. Par la Seſſion vingt-quatre, chapitre 18. du Concile de Trente, il eſt porté, que venant une Cure à vaquer, à la diligence de l'Evêque, ou de ſon Grand Vicaire, il ſera publié un *Concours*, afin que tous ceux qui pretendent à la Cure ſe preſentent à l'Evêque pour être examinez, & que la Cure ſoit conferée au plus digne. C'eſt ce qu'on appelle, Etre pourvu par *concours*, ou *per concurſum*. On pretend que ce *Concours* eſt contraire au droit des Patrons, & aux libertez de l'Egliſe Gallicane, & le Parlement de Paris l'a ainſi jugé pour l'Artois par un Arrêt de Reglement en 1660. Au contraire le Parlement de Mets par un Reglement de 1672. a jugé que le Concile de Trente, & le *Concours* ſera obſervé dans toute la Lorraine à peine de nullité des proviſions.

CONCRET. Terme de Philoſophie. Aſſemblé; joint, & compoſé. On ne s'en ſert que dans le ſtile dogmatique, & pour marquer l'union des qualitez, ou des quantitez avec les corps, & les ſujets, ſans les ſeparer par l'idée. Son terme oppoſé, par lequel au contraire ces choſes ſe ſeparent par la penſée, eſt *abſtrait*. Par exemple, l'humanité eſt un nom abſtract, & humain eſt le nom *concret*.

CONCRETION. ſ. f. Terme dogmatique, qui ſe dit de l'action par laquelle les corps mous ſe rendent plus durs. Il ſe dit également de l'endurciſſement, de l'épaiſſiſſement, & de la coagulation; & vient du Latin *concretio*.

CONCUBINAGE. ſ. m. Commerce illegitime; habitation d'un homme & d'une femme, qui vivent enſemble comme s'ils étoient mariez. Vivre en *concubinage* public. Un *concubinage* ſcandaleux. Le Droit Ro-

Digitized by Google

Romain appelle le *concubinage*, une coutume permise ; *usitata consuetudo*. Il ne refusoit pas même une portion de l'heredité paternelle aux enfans sortis de ce commerce toleré. Les Romains regardoient le *concubinage* entre deux personnes libres comme une espece de mariage ; c'eſt pourquoy ils lui ont accordé des privileges. Le *t. 7. L. 25. au Digeſte de Concubinis*, parle du *concubinage* comme d'un commerce permis par les Loix ; & il l'égale preſqu'au mariage. La Loi premiere decide qu'une concubine ne le peut être avant l'âge de douze ans ; que la concubine du pere ne peut devenir celle du fils, &c. Mais il falloit que le *concubinage* fût reduit à l'unité, parcequ'on le permettant à la fragilité humaine, l'on ne pretendoit pas autoriſer cette paſſion brutale, qui ne ſe ſatisfait que dans le nombre des femmes debauchées. Ainſi le *concubinage* avoit la figure, & l'ombre du mariage. Le *concubinage* a été permis pendant le Chriſtianiſme auſſi bien que par les Loix Romaines ; & par la Loy unique de Conſtantin, *L. 5. t. 26. C. de Concubinis*, il ne deffend le *concubinage* qu'aux hommes mariez. Un Evêque a appellé la pluralité des Benefices, un *concubinage ſpirituel*.

CONCUBINAIRE. ſ. m. Qui entretient une concubine. Il y a un titre dans le Concordat contre les Eccleſiaſtiques notoirement *concubinaires*, qui les prive des fruits de leurs Benefices pendant trois mois pour la premiere fois ; qui les en prive abſolument pour la ſeconde fois, & qui les declare incapables de tous Benefices s'ils retombent dans la même faute. Par le Concile de Trente, un Prêtre *concubinaire* peut être puni par l'Evêque ſans forme, ni figure de procés, *ſine ſtrepitu*. Mais en France s'il s'agiſſoit de priver un Eccleſiaſtique de ſon Benefice, il faudroit lui faire ſon procés dans les formes.

CONCUBINE. ſ. f. Femme libre, & qui vit conjugalement avec un ſeul homme, ſans qu'il ſoit marié avec elle. Le nom de femme eſt un nom de dignité, & celui de *concubine* un nom de volupté, ſelon le Droit civil. Les Patriarches avoient pluſieurs femmes, qui ne tenoient pas le même rang ; il y en avoit de ſubalternes, & de ſubordonnées à la femme principale : c'étoient des *concubines*, ou des *demi-femmes*, ſi l'on veut ſe ſervir d'un nom plus honorable. OE. M. Les Romains ont prohibé la pluralité des *concubines*, comme une bigamie, & n'ont conſideré que les enfans ſortis d'une ſeule & une même *concubine*, parcequ'elle pouvoit devenir une femme legitime. D'ailleurs elle étoit obligée de garder la fidelité preſque comme une veritable femme ; c'eſt pourquoy une *concubine* eſt appellée une *demi-femme*. Dans la Novelle 18. elle eſt appellée *compagne*, & *ſocia quæ uxorem imitatur*. Ainſi le nom de *concubine* n'étoit un nom infamant ; ou un nom de debauche. Par le Canon 4. Diſt. 25. tiré du I. Concile de Tolede, il eſt expreſſément permis aux hommes non mariez d'avoir des *concubines*, ſans pouvoir être exclus de la communion. Du Cange dit auſſi qu'on peut recueillir de pluſieurs endroits des Epitres des Papes, que les *concubines* ont été autrefois tolerées : ce qui ſe peut entendre de ces mariages de conſcience, qui enferment les mêmes obligations que les autres, à la reſerve du nom & de la dignité de femme qu'on n'accorde point à la *concubine*. David avoit un grand nombre de *concubines*, & pluſieurs femmes. SAMUËL, Liv. 1. & 2. Salomon avoit ſept cens femmes, & trois cens *concubines*. ROIS, Liv. 1. Chap. 11. Darius ſe faiſoit ſuivre par trois cens ſoixante-cinq *concubines* pour chaque jour de l'année, & toutes en équipage de Reines. VAUG.

CONCUPISCENCE. ſ. f. Ce mot ne s'employe ordinairement que dans des matieres de pieté. Il ſignifie, l'appetit ſenſuel ; pente au peché ; deſir des plaiſirs illicites ; convoitiſe ; paſſion dereglée de poſſeder quelque choſe. La *concupiſcence* deſordonnée de la chair. La *concupiſcence* des yeux. Avec quelles pointes, & quels aiguillons ne ſçavons-nous pas reveiller la *concupiſcence* endormie, & languiſſante ? BAL. Il faut bien remarquer la pente de la *concupiſcence*, pour la diminuer par le retranchement de tout ce qui la peut fortifier. NIC. Aimer Dieu par rapport à nôtre felicité propre, c'eſt l'aimer d'un amour mercenaire, & de pure *concupiſcence*. FEN. La *concupiſcence* rebelle follicite l'ame au peché. PASC.

CONCUPISCIBLE. adj. Terme de Philoſophie. Il n'eſt en uſage que dans cette phraſe, *l'appetit concupiſcible*. On l'oppoſe à *iraſcible*. L'appetit *concupiſcible* nous porte à ſouhaitter, & à nous procurer le bien ; l'iraſcible à fuïr, à nous deffendre du mal.

CONCURREMMENT. adv. D'une maniere concurrente, contraire & oppoſée au deſſein l'un de l'autre. Ces deux bourgeois briguent *concurremment*, & en même temps, l'Echevinage. Il n'eſt gueres en uſage que dans la Pratique. Voyez l'article qui ſuit.

CONCURREMMENT, en termes de Palais, ſignifie au contraire, Conjointement & également. Ces deux creanciers qui ont même hypotheque & même privilege, recevront *concurremment* les deniers à proportion de leur ſomme. Les coheritiers doivent contribuer également & *concurremment* au payement des dettes de la ſucceſſion, eu égard à la portion qu'ils y pretendent.

CONCURRENCE. ſ. f. Pourſuite ; brigue pour obtenir une même choſe ; pretention de deux perſonnes à une même charge, ou autre avantage. Se trouver en *concurrence*. Elles ſont en *concurrence* de beauté.

CONCURRENCE, en termes de Juriſprudence, eſt une égalité d'hypotheque, ou de privilege. Dans les diſtributions de deniers on ordonne que ceux qui ont même droit, ſeront payez par *concurrence* au ſol la livre.

A' LA CONCURRENCE, ſignifie, Juſqu'à une certaine valeur ; payement juſqu'à une certaine ſomme. L'heritier beneficiaire ne paye les dettes que juſqu'*à la concurrence* des biens de la ſucceſſion. Les meubles ſont hypothequez au proprietaire juſqu'à la *concurrence* des loyers qui lui ſont dûs.

CONCURRENCE D'OFFICE, en termes de Breviaire, ſe dit lors qu'aux ſecondes Vêpres d'une Fête double il ſe trouve un autre Office de Fête double qui doit ſe celebrer le jour ſuivant. Il y a diverſes Rubriques à obſerver pour bien ordonner l'Office, ſoit pour les tranſlations, ſoit pour les commemorations, ſoit pour les *concurrences* des Fêtes.

CONCURRENT, ENTE. adj. Rival ; competiteur ; qui a la même pretention qu'un autre *concurrent* en amour. Ecarter, éloigner ſes *concurrens*. La faveur, ni la puiſſance ſouveraine ne ſouffrent ni *concurrent*, ni compagnon. OE. M. Ceſar fut heureux de ſe delivrer d'un *concurrent* auſſi redoutable que Marc Antoine. HIST. DU TRIUM-V. Là ſe voient les ruïnes de Carthage, cette fiere *concurrente* de Rome. PORT-R. La plupart ſe conſoleroient de leur diſgrace, ſi leurs *concurrens* n'étoient pas plus heureux qu'eux. BOU.

CONCUSSION. ſ. f. Vol fait au public ; exaction faite par un Juge, ou autre Officier public, qui ſe fait payer, & qui extorque de plus gros droits que ceux qui lui ſont attribuez ; ou qui exige des preſens, & autres gratifications. Par l'Ordonnance de Blois, art. 114. il eſt fait deffenſes à tous Officiers, ou autres ayant charge & commiſſion du Roy, de quelque état & qualité qu'ils ſoient, de prendre, ni recevoir de ceux qui auront affaire à eux, aucuns dons ni preſens, ni autre

chose équivalente, sur peine de *concussion*. Ces defiences ont été renouvellées par diverses Ordonnances. En matiere de *concussion*, on reçoit la preuve par des temoins singuliers sur chaque fait. Ils avoient desolé les familles par leurs *concussions*. VAU. Etre accusé de *concussion*. ABLAN.

CONCUSSIONNAIRE. adj. m. Juge, Officier, ou Receveur public, qui exige de plus grands droits, de plus grosses sommes, que celles qui sont dues, ou taxées. Cet homme a été noté & interdit comme *concussionnaire*.

CONDAMNABLE. adj. m. & f. Blamable; qui merite d'être condamné. Cette proposition est heretique & *condamnable*. Action *condamnable*.

CONDAMNATION. s. f. Jugement qui condamne. Arrêt, ou *condamnation* de mort. La confirmation d'une sentence doit emporter *condamnation* de dépens. Au Palais on dit, Passer *condamnation*; subir *condamnation*; donner gain de cause; point dire, Acquiescer à la demande de la partie. On dit aussi ordinairement, & en conversation, Passer *condamnation*; pour dire, Avouër qu'on a tort; en demeurer d'accord. Je passe *condamnation*; n'en parlons plus.

CONDAMNATOIRE. adj. Qui porte condamnation. Suffrage *condamnatoire*. Ce mot se trouve dans Pomey; mais il n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CONDAMNER. v. act. On prononce CONDANER. Prononcer un Arrêt; rendre, ou donner un jugement contre quelcun, portant quelque peine, perte, ou dommage; soit à l'égard de ses biens, soit à l'égard de son honneur, soit à l'égard de sa vie. *Condamner* aux galeres, au fouet. *Condamner* à mort. *Condamner* à l'amende. *Condamner* aux depens, dommages & interêts. *Condamner* par deffaut. *Condamner* par contumace.

Faites rougir les Dieux qui vous ont condamnée. RAC.

CONDAMNER, signifie aussi, Blâmer; desapprouver. Vous *condamnez* tout ce que je fais. Vous *condamnez* la conduite de tout le monde. On est bien aise de trouver que les malheureux sont coupables, afin de les abandonner, & de les *condamner* avec quelque apparence de justice. PORT-R.

Il faut se regarder soi-même un fort long temps,
Avant que de songer à condamner *les gens.* MOL.

CONDAMNER, se dit aussi de certaines pensées, & de certaines façons de parler, qu'on rejette, & qu'on ne juge pas dignes d'entrer dans un discours poli, & dans le beau langage. *Condamner* une phrase. *Condamner* un mot rude & barbare.

Fut ce son trop exact,
Qui pour un mauvais mot condamne *une pensée.*
ART DE PRECH.

CONDAMNER. Ce mot se trouve aussi dans le sens de, Destiner. Imposer une Loi.

JESUS-CHRIST *en mourant nous a tous* condamnez
A l'imiter dans sa souffrance.
L'AB. TETU.

Que feriez-vous, helas! d'un cœur infortuné,
Qu'à des pleurs éternels vous avez condamné? RAC.

On dit aussi figurément, *Condamner* une porte, une fenêtre; pour dire, la fermer enforte qu'on ne la puisse plus ouvrir; en interdire l'usage.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme a été *condamné* aux depens, quand il a fait quelque entreprise qui ne lui a pas reüssi; lorsque tous les frais qu'il a faits, lui tombent en pure perte. On dit, Se *condamner* soi-même; pour dire, Avouër qu'on a tort; ou confesser une chose qui fait qu'on est condamnable. En confessant tout cela, vous vous *condamnez* vous-même.

CONDE'. s. m. Terme dont on se sert en plusieurs endroits au lieu de Confluant. Il se dit de la jonction de l'Haine à l'Escaut.

CONDENSATION. s. f. Action qui rend un corps plus dur, plus serré, plus pesant, & plus compacte. Elle est opposée à *rarefaction*. La pesanteur de l'or vient de la *condenſation* des parties. La *condenſation* de l'air.

CONDENSER. v. act. Resserrer; presser; rendre plus dur, plus pesant, plus compacte; faire qu'un corps occupe moins de place, & moins d'espace; qu'il ait moins d'étendue; & qu'il soit compris sous un plus petit volume. Le froid *condenſe* l'air. L'eau se congele, mais ne se *condenſe* jamais; elle ne se peut ni presser, ni reduire en un plus petit volume, suivant quelques Philosophes. On a experimenté à l'Observatoire de Paris pendant le grand hiver de l'année 1670. que les corps les plus durs, comme les metaux, le verre & le marbre, se sont *condenſez*, & retrecis sensiblement par le froid, & qu'alors ils sont devenus aigres & cassans; & qu'après le degel ils sont retournez en leur premier état.

CONDESCENDANCE. s. f. Complaisance; facilité, deference aux sentimens, & aux volontez d'autrui. Le meilleur moyen de gagner les hommes, c'est d'avoir beaucoup de *condeſcendance* pour eux. La *condeſcendance* Chretienne est un mêlange de prudence & de charité. OF. M. Il ne faut pas que la *condeſcendance* aille jusqu'au relâchement. FL. Si nous souffrons quelque relâchement, c'est plutôt par *condeſcendance*, que par dessein. PASC.

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Complaisant; qui tolere, ou qui ne contredit point les sentimens, ni les volontez d'autruy; qui a une humeur douce & accommodante.

CONDESCENDRE. v. n. Deferer aux sentimens d'autruy; acquiescer à ses volontez. Je *condeſcendrai* à tout ce que vous voudrez. Il faut *condeſcendre* aux volontez de ses superieurs. ARN.

CONDESCENDRE. Terme de Pratique. Se decharger sur un autre d'une tutelle, à laquelle on est nommé par les parens d'un mineur. On peut *condeſcendre* sur le parent le plus proche, ou le plus interessé à la succession du mineur, parcequ'il en peut avoir une plus grande part. En Normandie, celui qui *condeſcend* sur un autre, ne le peut faire qu'à sa garentie, & à ses perils & risques. ART. 22. & 23. du REGLEM.

CONDESCENTE. s. f. Terme de Pratique. Action par laquelle celui qui est nommé Tuteur, se decharge sur un parent plus proche, ou plus habile à succeder, pour gerer la tutelle en sa place. L'action en *condeſcente* a lieu en parité de degré; & l'on juge à bonne cause la *condeſcente* du puîné sur son aîné, lorsque l'aîné attend une plus grande part en la succession du mineur.

CONDIGNITE'. Terme de Theologie Scholastique. Le merite de *condignité* est lorsqu'il y a de l'égalité entre le merite & la recompense, & une juste estimation entre l'un & l'autre: en un mot, une égalité precise entre la bonté de l'action & la recompense.

CONDISCIPLE. s. m. Celui qui est d'une même classe, ou qui étudie sous un même Maître. Le P. Labbe s'est servi de ce mot. L'Academie & Richelet n'en parlent point.

CONDISI. s. m. Nom que les Arabes donnent à une plante qui est propre pour nettoyer les laines. Caspar Bauhin doute si c'est l'espece de saponaire qu'il appelle *saponaria lychnidis folio, floſculis albis, an condiſi Arabum*.

CONDIT. s. m. Terme de Pharmacie. Il se dit de toutes

Digitized by Google

toutes ſortes de confitures tant au miel qu'au ſucre. Il y a un *confit* ſtomacal; purgatif; corroboratif.

Ce mot vient du Latin *condire*, aſſaiſſonner.

CONDITION. ſ. f. Qualité, nature, conſtitution d'une choſe. La *condition* des choſes du monde eſt d'être ſujettes au changement. C'eſt la *condition* des hommes d'être aſſujettis à de continuelles revolutions du bien au mal, & du mal au bien. FL. Par une neceſſité de la *condition* humaine, les Heros ont leurs foibleſſes comme le reſte des hommes. ST. EV.

On dit dans le même ſens, qu'une choſe eſt de bonne, ou de mauvaiſe *condition*; lorſqu'elle a, ou qu'elle n'a pas toutes les qualitez requiſes, & neceſſaires. On le dit encore, des circonſtances, & des formalitez requiſes pour rendre un contract valable, ou une action bonne, ou mauvaiſe.

CONDITION, ſignifie auſſi, Naiſſance; rang; état où l'on eſt né. On l'employe d'ordinaire avec la particule *de*. En ce ſens ce mot n'a point de plurier. Etre de baſſe, ou de mediocre *condition*. La modeſtie eſt d'une pratique amere dans une *condition* ordinaire; s'ils choiſiſſent la derniere place, on les y laiſſe. LA BR.

On dit, qu'un homme s'eſt élevé au deſſus de ſa *condition*; c'eſt-à-dire, au deſſus de ſa naiſſance. En ce ſens on dit, Il ſent ſon bien, ſon homme de *condition*. Quoy, traitter ainſi un homme de ma *condition*! Remarquez pourtant, qu'*homme de condition* dit moins qu'*homme de qualité*. Les perſonnes d'une haute naiſſance, ou celles qui s'en piquent, ſentent cela mieux que les autres. BOU.

CONDITION, ſignifie auſſi, Profeſſion; place; ſituation; qualité; état d'une perſonne dans le monde; genre de vie. La *condition* vile & abjecte d'un artiſan le conſtituë dans l'ignorance invincible de la verité. BAY. Les *conditions* les plus malheureuſes ſont encore les plus mepriſées. ST. EV. Le deſir de ſe conſacrer à la *condition* de Religieux n'eſt ſouvent qu'une ferveur indiſcrete. C. B. La *condition* innocente & tranquille des Bergers eſt la plus ancienne de toutes les *conditions*. FONT. Il n'y a point de plus jolie *condition* que celle d'une jolie femme. ID. La vertu eſt moins difficile dans une *condition* privée & paiſible. FEN. Conſiderez cette revolution de *conditions* & de fortunes, qui commencent, & qui finiſſent; qui ſe relevent, & qui retombent. FEN. Le luxe, & la vanité n'ont plus de bornes, & chacun ſe fait de ſes propres vices des vertus de ſa *condition*. ID. On entend conter avec plaiſir le degoût des autres *conditions*, pour s'applaudir d'avoir bien choiſi. OE. M. On ne choiſit point une *condition* par rapport aux talens que l'on a; mais ſeulement par certaines loix que la vanité des hommes a établies, & ſelon leſquelles on croit, que parcequ'on eſt d'une telle naiſſance, il faut choiſir un tel genre de vie. NIC.

Nôtre condition *jamais ne nous contente*;
La pire eſt toujours la preſente. LA FON.

CONDITION, ſignifie auſſi, Place de domeſtique; employ. Trouver une bonne *condition*. Chercher *condition*. Offrir une *condition* de Valet de Chambre. Une *condition* de Maître d'Hôtel. Cette fille cherche *condition*. Ceci ſe dit quelquefois dans un ſens malicieux; c'eſt-à-dire, qu'elle cherche aventure.

CONDITION, ſignifie encore, Convention; ſtipulation; parti; avantage; offre. La place a capitulé à des *conditions* honorables. Voilà les articles, & les *conditions* du Traitté. Si vous voulez accepter cette commiſſion, on fera vôtre *condition* bonne. En vous engageant faites bien vos *conditions*. J'accepte la *condition*; je ne m'engage qu'à cette *condition*.

Preſque au même ſens *condition* ſe dit, des clauſes, charges, retours, ou obligations qu'on ſtipule en toutes

ſortes de contrats; eſpece de loy qu'on appoſe dans des donations, des marchez, des ventes, des legs, & des teſtamens. Impoſer une *condition* rude; une *condition* fâcheuſe. Le marché n'eſt fait qu'à cette *condition*; la *condition* eſt très-équitable. Ce don eſt fait ſous des *conditions* onereuſes. Un legataire ne perd pas ſon legs, faute d'accomplir des *conditions* honteuſes, ou impoſſibles. Les Docteurs ont diſtingué trois ſortes de *conditions* ſous leſquelles peut être fait un legs, ou une donation: la caſuelle, qui depend uniquement du haſard; la poteſtative, qui eſt abſolument en nôtre pouvoir; & la *condition* mixte, qui eſt caſuelle, & poteſtative tout enſemble. C. B. On dit au Palais, quand on s'eſt fait relever contre un Arrêt, ou un contrat, par lequel on a été lezé, Qu'on a été remis en tel état & *condition* qu'on étoit auparavant.

On dit populairement, d'une perſonne qui ſe met au deſſus de ſes égaux, Qu'il n'eſt pas de meilleure *condition* que les autres. On dit d'une perſonne qui eſt en droit de pretendre les mêmes choſes que les autres, & qu'on en veut exclure, Qu'il n'eſt pas de pire *condition* que les autres. On dit de celui qui fait les choſes d'un trop grand air, ou qui fait l'homme de qualité, Que cela eſt au deſſus de ſa *condition*.

A condition, ou *Sous condition*, ſe diſent quelquefois abſolument. Je vous ay vendu cela *à condition*; c'eſt-à-dire, à charge de reprendre la marchandiſe ſi elle ne plaît pas à l'acheteur. Je vous l'ay donné *ſous condition*; je vous le laiſſe à *condition* que vous en uſerez bien; c'eſt-à-dire, à charge, & pourvu que vous en uſiez bien.

CONDITIONNEL, ELLE. adj. Qui n'eſt pas pur & ſimple; qui eſt aſſujetti à certaines conditions; qui contient certaines clauſes, & certaines reſtrictions. Les legs *conditionnels* ne ſont dûs qu'après les conditions accomplies. Le droit de conquête ne ſuppoſe aucun conſentement *conditionnel* de la part du peuple conquis. OE. M. Il y a des Theologiens qui pretendent que tous les Decrets de Dieu, qui regardent le ſalut de l'homme, ſont *conditionnels*, & d'autres pretendent qu'ils ſont tous abſolus.

En Logique on appelle propoſitions *conditionnelles*, des propoſitions qui ont deux parties liées par la condition *ſi*. La partie où eſt la condition, s'appelle l'antecedent; & l'autre, le conſequent. Par exemple, *s'il y a un Dieu, il lui faut obeïr*. On appelle *ſyllogiſmes conditionnels*, ceux dont la majeure eſt une propoſition *conditionnelle*. Il ſe fait auſſi des ſyllogiſmes dont la concluſion eſt *conditionnelle*. Ces ſyllogiſmes ne ſont pas très-concluans; car quand on accorderoit tout, il reſte encore à prouver que la condition eſt veritable.

CONDITIONNELLEMENT. adv. A charge de; avec des conditions. On n'a traitté avec lui que *conditionnellement*.

CONDITIONNER. v. act. Charger de clauſes; apoſer des conditions. Les contrats que l'on *conditionne* avec plus de ſoin, ſont ceux qui ſont les plus ſujets à engendrer des procés.

CONDITIONNER. Donner à une choſe les qualitez qu'elle doit avoir. Pour bien debiter des draps, il faut les bien *conditionner*. L'ACAD.

CONDITIONNÉ, ÉE. part. & adj. Chargé de conditions; qui contient une clauſe conditionnelle. Billet *conditionné*; qui n'eſt payable qu'en certain temps & en certain cas. Une permiſſion *conditionnée*.

CONDITIONNÉ, ſe dit auſſi des choſes qui ont toutes les qualitez requiſes pour être bonnes; qui ſont en bon état. Ce Marchand m'a vendu du vin bien *conditionné*. Les livres de cette Bibliotheque ſont bien *conditionnez*; pour dire, de belle impreſſion, de beau papier, bien reliez & bien complets.

CONDOLEANCE. ſ. f. Compliment ſur une

affliction; temoignage qu'on donne à quelcun, qu'on prend part à ſa douleur. L'uſage l'a approuvé dans cette phraſe; Faire des complimens de *condoleance*. Ce mot a paru étrange à Vaugelas; il eſt certain pourtant qu'on s'en peut ſervir quelquefois. L'ACAD.

SE CONDOULOIR. v. n. S'affliger avec quelqu'un; s'intereſſer au chagrin d'autrui; prendre part à ſa douleur. L'Academie le condamne; du moins il eſt peu en uſage, hors à l'infinitif. *Se condoulоir* avec quelqu'un. Ceux qui parlent bien, ne s'en ſervent plus. VAU. BOU.

CONDUCTEUR. ſ. m. Directeur; moteur; qui commande, qui gouverne. Le *conducteur* de l'Etat. Les *conducteurs* de l'Egliſe. L'Univers eſt regi par un ſage *Conducteur*. Tout roule-t-il au hazard dans le monde, ſans qu'il y ait un arbitre, & un *Conducteur* de toutes choſes? ABL.

CONDUCTEUR, ſignifie encore, Chef; guide. Moïſe fut le *conducteur* du peuple de Dieu. On dit du chef d'une entrepriſe; Qu'il eſt le *conducteur* de la barque. J'ay un bon *conducteur*; c'eſt-à-dire, ou un bon guide, ou un bon introducteur. C'eſt dommage que ce cheval ait un ſi mauvais *conducteur*.

CONDUCTEUR, ſignifie auſſi dans le même ſens, Un Maître; un Inſtructeur. Il a été le *conducteur* de mes études; le *conducteur* de ma jeuneſſe.

CONDUCTEUR, ſe dit encore, du directeur, de l'inſpecteur, & de l'entrepreneur d'un ouvrage. Le *conducteur* d'un bâtiment. Le *conducteur* des machines.

CONDUCTEUR DE MAITRES DE NAVIRE. Voyez COURTIER.

CONDUCTEUR DE LA HAQUENÉE DU GOBELET. Officier chez le Roy. Sa fonction eſt de faire porter ſur un cheval, du linge, du fruit, & le couvert du dîner & du ſoupper du Roy, lorſqu'il voyage, de peur que les ſommiers & charrois ordinaires n'arrivent pas aſſez-tôt. Il y a deux *Conducteurs de la Haquenée du Gobelet*, ſervant par ſemeſtre.

CONDUCTRICE. ſ. f. Celle qui conduit quelque ouvrage, ou quelque entrepriſe. Danet, en ſe ſervant de ce terme, avertit qu'il eſt nouveau. Il ne ſe trouve point en effet dans l'Academie.

CONDUIRE. v. act. Commander; regir; gouverner. *Conduire* une armée. *Conduire* l'Etat. Dieu *conduit* les cauſes ſecondes, & les dirige ſelon les deſſeins de ſa Providence. CL.

CONDUIRE, ſignifie auſſi, Guider; mener. *Conduire* un aveugle. Prenez un guide pour vous *conduire*. Il *conduiſit* l'armée à travers les bois. On dit auſſi, *Conduire* des chevaux. *Conduire* un troupeau. *Conduire* des vivres. *Conduire* le canon. *Conduire* un criminel au ſupplice.

CONDUIRE, ſe dit auſſi des travaux à la guerre, ou des bâtimens, & des eaux. Il ſignifie, Diriger un ouvrage; le pouſſer; le faire aller; l'entreprendre; en avoir l'inſpection. Un tel *conduit* le bâtiment du Louvre. Cet Ingenieur a *conduit* une mine juſque ſous le baſtion. On a *conduit* la tranchée juſqu'à la contreſcarpe. *Conduire* une ligne circulaire. La machine de Marli ſert à *conduire* des eaux à Verſailles. On le dit même d'une machine particuliere; Un tel ouvrier *conduit* l'horloge du Palais. On dit, *Conduire* une choſe, ou un ouvrage à ſa perfection; pour dire, l'achever; y mettre la derniere main. On dit, qu'un Peintre *conduit* bien ſon pinceau; pour dire, qu'il menage bien ſes traits & ſes couleurs. On dit auſſi, *Conduire* la main d'un enfant pour lui apprendre à écrire.

On dit, qu'un homme ne voit pas à ſe *conduire*; pour dire, ou qu'il eſt preſque aveugle, ou qu'il fait une très-grande obſcurité; enſorte qu'il ne peut pas retrouver ſon chemin. On dit, qu'un aveugle *ſe conduit* avec ſon bâton; c'eſt-à-dire, qu'il trouve ſon chemin avec ſon bâton, en tâtonnant. On dit, qu'on a donné à quelcun dequoy ſe *conduire*; pour dire, qu'on lui a donné dequoy ſe defrayer en chemin; dequoy faire les frais de ſon voyage. On dit, qu'un chemin *conduit* à la ville; c'eſt-à-dire, qu'il y mene, qu'il y aboutit.

CONDUIRE, ſignifie, Reconduire; accompagner, ſoit pour faire honneur, ſoit pour ſervir d'eſcorte. Ce Miniſtre *conduit* fort civilement ceux qui viennent chez lui. Il *conduit* juſqu'à la porte. On a *conduit* cet Ambaſſadeur à l'audience avec de grandes ceremonies. On a commandé tant de mouſquetaires pour *conduire* ce priſonnier; pour *conduire*, & eſcorter ce convoi à l'armée.

CONDUIRE, ſe dit auſſi par rapport aux mœurs, & aux actions, & ſignifie, Gouverner; diriger; menager. *Conduire* la conſcience. *Conduire* l'eſprit de quelqu'un. *Conduire* une affaire. *Conduire* une intrigue. *Conduire* une negociation. La Nature ſe *conduit* inſenſiblement, & par des progrés imperceptibles. LE CH. DE M. Il faut que la raiſon & le jugement *conduiſent* toûjours la paſſion. BAL. Un honnête homme ne ſe *conduit* point par les opinions populaires. M. ESP. La plupart des gens vivent ſans reflexion, & ne ſe *conduiſent* que par les yeux. BELL. Nous nous laiſſons *conduire* par l'exemple & par la coutume plutôt que par la raiſon. CHARP. Nous nous *conduiſons* moins par raiſon que par temperament. BELL.

Il faudroit vivre deux fois,
Pour bien conduire *ſa vie.* M. SC.

CONDUIRE, figurément ſignifie encore, Mener; faire arriver. La debauche *conduit* les hommes au tombeau. La vertu ne *conduit* pas toûjours aux dignitez & aux honneurs. M. ESP. L'âge inſenſiblement nous *conduit* à la mort. Cette opinion *conduit* droit à l'hereſie, à l'Atheiſme, au fanatiſme. M. DE M. Mon aveuglement m'avoit *conduit* au bord du precipice. VILL. La Providence nous *conduit* d'ordinaire au ſalut par les chemins les plus rudes. B. RAB. Qu'importe que l'eſperance nous trompe, pourvû qu'elle nous *conduiſe* à la fin de la vie par un chemin agreable. OF. M. Tite Live eſt heureux à bien demeſler les progrés de la grandeur naiſſante du peuple Romain, que la fortune par de petits eſſais *conduiſoit* à l'empire du monde. LE P. RA. L'éloquence ne *conduit* pas aujourd'huy à d'auſſi grands établiſſemens qu'à Rome. CHARP. L'Orateur ſe ſert de la pente du cœur avec tant d'art, que l'on ne ſent pas la violence qui *conduit* où il veut. LE P. RA. Il vaut mieux *conduire* l'auditeur d'une maniere douce, & inſenſible au ſujet qu'on va traitter, que de l'y tranſporter tout-d'un-coup. CL.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme *conduit* bien ſa barque, lorſqu'il fait bien ſes affaires; qu'il menage bien ſa fortune.

CONDUIT, UITE. part. & adj.

CONDUIT. ſ. m. Canal, ou tuyau par où coulent les eaux, ou autres choſes fluides. La terre a pluſieurs *conduits* ſouterrains par où paſſent les eaux, & les vapeurs. Les *conduits* artificiels pour conduire les eaux ſont de pierre, de plomb, de fer fondu, d'aune, de poterie, &c.

En termes de Medecine, on appelle *conduits*, les veines, les arteres, & autres vaiſſeaux par où le ſang, les humeurs, les eſprits, &c. ſe communiquent dans le corps. La gravelle bouche les *conduits* de l'urine. On a decouvert les *conduits* ſalivaires. L'eſquinancie bouche les *conduits* de la reſpiration. Les maladies viennent ſouvent d'obſtruction, parceque les *conduits* ſont bouchez. On decouvre ſouvent de nouveaux *conduits* par le moyen de l'Anatomie.

Le *conduit de Pecquet*, qu'on appelle auſſi le *canal thoracique*,

Digitized by Google

chique, eſt une nouvelle decouverte qui a été faite en l'année 1651. par Jean Pecquet, Medecin de Dieppe. C'eſt un canal de la groſſeur d'une petite plume d'oye qui commence au reſervoir du chile, ſitué ſous le diaphragme entre les muſcles ſpoas. Il monte le long des vertebres du dos entre les côtes, & la pleure, & va aboutir à la veine ſoûclaviere gauche. Cette belle decouverte renverſe le ſentiment des Anciens, qui croyoient que le chile étoit porté par les veines meſeraïques au foye pour y être converti en ſang. On fait voir clairement, & perſonne n'en doute aujourd'huy, que le chile eſt porté par le moyen du *conduit de Pecquet* dans la veine ſoûclaviere gauche, ou il ſe mêle avec le ſang, & de là dans le ventricule droit du cœur par la veine cave deſcendante.

CONDUITTE, ſ. f. Gouvernement; commandement; inſpection; direction; ſoin de conduire, & de mener. Ce mot au reſte a toutes les ſignifications de ſon verbe *Conduire*. Car on dit, la *conduitte* de l'Univers; la *conduitte* d'un Etat; d'une famille; d'un vaiſſeau; d'une entrepriſe; d'un deſſein; d'une affaire; d'une intrigue; d'un travail; d'un bâtiment; d'un jeune homme; d'une conſcience; d'un voyageur, &c.

CONDUITTE, ſe dit en particulier par rapport aux mœurs & aux actions, & ſignifie, Maniere d'agir; procedé. Tenir une *conduitte* imprudente, & étourdie; une *conduitte* dereglée; une *conduitte* ſage, & reglée. Avoir une bonne *conduitte*; manquer de *conduitte*. Ce jeune homme ſe perdra, il n'a point de *conduitte*; c'eſt-à-dire, il eſt imprudent, étourdi, indiſcret. En vous laiſſant vôtre liberté ſur vôtre *conduitte*, je vous donne des bornes plus étroites que je ne pourrois vous en preſcrire. P. DE CL. La *conduitte* de Ceſar étoit fine & cachée. ST. EV. Il ne faut demander ni aux Dieux, ni aux Rois raiſon de leur *conduite*. MEZ. Sous pretexte qu'il n'eſt point permis de controller les ordres de la Providence, il ne faut pas lui attribuer une *conduitte* injuſte, & bizarre. OE. M. Ceux qui ne ſont chargez que de leur propre *conduitte*, ne repondent que d'eux-mêmes; mais ceux qui ſont chargez de la *conduitte* des autres, repondent des fautes d'autrui. FL. Les moins ſages ſont d'ordinaire très-ſatisfaits de leur *conduitte*; parceque leur raiſon, & leur *conduitte* ſont d'accord. NIC. Rien n'eſt plus eſtimable qu'une *conduitte* ſage, & judicieuſe, & qui eſt l'ouvrage de la raiſon. FONT. On juge d'ordinaire par le ſuccés; & la bonne *conduitte* ne ſe juſtifie qu'auprés de fort peu de gens, quand l'évenement n'eſt pas heureux. ST, EV. Les Romains ont quelquefois refuſé le triomphe à d'utiles victoires, parceque la *conduitte* du Chef ne repondoit pas à ſon bonheur. MONT.

CONDUITTE, ſe dit auſſi figurément, de l'œconomie, de l'ordre, & de la diſpoſition d'un ouvrage d'eſprit. Cette piece vaudroit mieux, ſi la *conduitte* en étoit plus juſte, & mieux entenduë. PER. Il faut autant de genie pour la *conduitte*, & l'œconomie d'un ouvrage que pour bien penſer. CL.

CONDUITTE D'EAU, en termes de Mechanique, eſt une ſuitte de tuyaux pour conduire l'eau d'un lieu à un autre, & qui prend ſon nom de ſa groſſeur, ou de ſon diametre. On dit, une *conduitte* de dix ou de douze pouces. On dit encore, une *conduitte* de plomb, de fer, de terre, ou de bois, ſelon que les tuyaux qui portent l'eau ſont de l'une de ces matieres differentes.

COMMISSAIRE A LA CONDUITTE. Voyez COMMISSAIRE.

CONDYLE. ſ. m. C'eſt le nom que les Medecins donnent à une petite éminence ronde de l'os, comme eſt celle de la mâchoire inferieure qui entre dans les cavitez de l'os petreux. Quand l'éminence eſt groſſe, on l'appelle *tête*.

CONDYLOME, ſ. m. Terme de Medecine. Qui ſe dit des rides du fondement, ou du cou de la matrice, tumefiées & endurcies. Le *condylome* eſt cauſé par une humeur groſſiere qui s'arrête dans ces parties.

Ce mot vient du Grec *condyloma*, qui ſignifie la même choſe.

CONE. ſ. m. Terme de Geometrie. Corps ſolide compris ſous deux ſuperficies. Il a un cercle pour ſa baſe, & ſe termine par le haut en pointe, qu'on appelle *ſommet du cone*. Le *cone* ſe decrit par le mouvement d'une ligne droite qui ſe meut à l'entour d'un point immobile, appellé pointe, le long de la circonference d'un plan, appellé baſe. La ligne droite tirée de la pointe du *cone* par le centre de ſa baſe, s'appelle *axe du cone*. Ainſi un *cone droit*, ou iſoſcele, eſt celui dont l'axe eſt perpendiculaire à ſa baſe. Un *cone ſcalene*, ou incliné, eſt celui dont l'axe eſt incliné à ſa baſe. Un *cone tronqué*, eſt une partie d'un *cone* coupé par un plan parallèle à ſa baſe. La baſe d'un *cone* eſt un cercle. Il y a auſſi des *cones* obtuſangles & acutangles. Le peuple ne connoît le *cone* que par la reſſemblance qu'il a avec un pain de ſucre, ou avec une pyramide ronde.

CONFABULATION. ſ. f. Entretien familier. Ce mot eſt de peu d'uſage dans le ſerieux.

CONFABULER. v. n. S'entretenir avec quelcun. Ce mot eſt bas, & ne ſe dit qu'en burleſque.

CONFANON. ſ. m. On le diſoit autrefois pour GONFANON. Le *Confanon* eſt mis au vent, &c.

CONFANONS. ſ. m. Ce mot n'eſt plus en uſage. Voyez COQUELICOT, ou PAVOTS ROUGES; c'eſt la même choſe.

CONFARREATION. ſ. f. Ce mot a été fait du Latin *confarreatio*. Ablancourt s'en eſt ſervi, & on s'en peut ſervir comme lui, lorſqu'on aura à parler d'une certaine ceremonie Romaine, qui conſiſtoit à faire manger, dans les mariages, d'un même pain au mari, & à la femme, qui deſtinoient leurs enfans à l'honneur du Sacerdoce. Car c'eſt cette ceremonie que les Romains appelloient *Confarreation*.

CONFECTION. ſ. f. Action par laquelle on fait quelque choſe. Il ſe dit en termes du Palais. Il faut des Lettres du Prince pour la *confection* d'un papier terrier. La *confection* d'inventaire.

CONFECTION, Terme de Pharmacie, C'eſt un remede qui eſt de conſiſtence d'électuaire liquide ou mou, compoſé de pluſieurs drogues. La principale eſt la *confection d'alkermes*, où entrent les perles, la pierre d'azur, le muſc, l'ambre-gris, l'or en feuille, & ſur tout le ſuc du grain de kermes qui lui donne ſon nom, (c'eſt l'écarlate) le tout mêlé avec ſucre, canelle, ſantal, &c.

La *confection d'hyacinthe* eſt faite de ſaphirs, hyacinthes, émeraudes, topaſes, de perles, corail rouge, feuilles d'or, os du cœur de cerf, & autres ſimples, le tout mêlé avec le ſyrop d'œillet, ou de limons.

La *confection Hamech*, eſt un remede plus commun, compoſé de pluſieurs ſimples purgatifs; polypode, prunes, myrabolans, agaric, ſené, abſynthe, roſes rouges, caſſe, tamarins, manne, &c. le tout reduit en forme d'électuaire mou. Elle a pris ſon nom de ſon auteur *Hamech*, Medecin Arabe fort ancien.

CONFECTION, eſt auſſi un terme de Medecine, qui ſe dit de l'action par laquelle le chyle ſe fait dans l'eſtomac & dans les boyaux.

CONFEDERATION. ſ. f. Ligue; Alliance. Renouveller une ancienne *confederation*. Entrer en *confederation*. Le Traitté de *confederation* eſt expiré. La deſunion, & l'ambition des Chefs entraînent inévitablement la ruine des *confederations*. LE P. LE B.

CONFEDERER. v. n. perſ. Il ſe dit avec le pronom perſonnel. Se liguer; s'unir enſemble. Ce verbe n'eſt pas beaucoup uſité.

Digitized by Google

CONFEDERÉ, ÉE. adj. On le dit des Princes, ou Etats qui ſont unis, alliez, liguez enſemble pour leur défenſe commune, ou pour attaquer l'ennemi commun. La paix des Princes & Etats *confederez*. Les villes *confederées*. Des Nations *confederées*.

CONFEDERÉ. Ce mot ſe prend auſſi ſubſtantivement, & ſignifie, Allié. Les *confederez* furent taillez en piéces. ABL. Il fit tête à l'armée des *Confederez*.

CONFERENCE. ſ. f. Action par laquelle on met des choſes en comparaiſon, pour en obſerver la difference, ou pour voir le rapport qu'elles ont enſemble. Il ſe dit particulierement en matiere de litterature. La *conference des Coutumes* de France, faite par Guenois, eſt un travail fort utile. La *conference des Ordonnances* eſt du même Auteur. On ne peut faire une édition bien correcte d'un ancien Auteur, que par une exacte *conference* des differens manuſcrits.

CONFERENCE, ſignifie auſſi, Entrevuë; Aſſemblée des Miniſtres des Princes, & des Ambaſſadeurs, pour negocier des affaires d'Etat. Rompre, renouër la *Conference*. Le mariage du Roi & la paix ſe firent en 1659. dans l'Iſle de la *Conference*, au milieu de la riviere de Bidaſſoa, qui ſepare la France de l'Eſpagne. Il y a à Paris une porte qu'on appelle *la porte de la Conference*.

CONFERENCE, ſe dit auſſi des converſations, ou des entretiens de quelques particuliers aſſemblez pour parler d'affaires, ou de ſciences. Menager une *conference* entre des parties ſur leurs procés. Entrer en *conference*. Ouvrir la *conference*. La *conference* entre le Cardinal du Perron & les Miniſtres fut aſſignée à Mante; c'eſt-à-dire, la diſpute. Tenir *conference*, c'eſt tenir aſſemblée chez ſoy. Se trouver aux *conferences*. Les *conferences* inſtruiſent & exercent l'eſprit. Il y a du pedantiſme à convertir les converſations en *conferences* d'érudition. VAL. On a imprimé les *Conferences* de l'Abbé Bourdelot.

CONFERER, v. act. Revétir; pourvoir; donner; octroyer. *Conferer* une charge. *Conferer* les honneurs & les dignitez. *Conferer* des graces.

CONFERER, ſe dit auſſi des choſes ſaintes. *Conferer* les Ordres. Adminiſtrer, *conferer* les Sacrements. Dieu *confere* la grace à qui il lui plaît. JU. En matiere beneficiale, *Conferer* ſignifie auſſi ſimplement, Nommer à un Benefice; preſenter. On *conferoit* les Prelatures à des perſonnes indignes. MEZ.

CONFERER, en matiere beneficiale, ſignifie dans un ſens plus étroit, Donner les proviſions d'un Benefice; expedier la commiſſion pour en prendre poſſeſſion. Le Roy nomme à tous les Evêchez & Archevêchez du Royaume, & le Pape les *confere* aux preſentez par le Roy. Le Pape peut *conferer* par prevention tous les Benefices qui ſont à la collation des Collateurs ordinaires, qui n'ont point d'Induit pour n'être point prevenus. Dans les Païs d'Obedience le Pape *confere* les Benefices pendant huit mois de l'année, & les Ordinaires pendant les quatre autres mois. Seulement à l'égard des Evêques qui reſident, le Pape *confere* alternativement avec eux. Dans les Païs de Concordat, il n'a que la prevention ſur les Ordinaires, & les proviſions les premieres en datte l'emportent. Cela s'eſt établi par l'uſage plutôt que par aucune conſtitution. Le Pape *confere* de plus par preſence tous les Benefices ſur reſignation *in favorem*, tous les Benefices en commende, & tous les Benefices *vacans in curia*. De temps en temps il y a eu des querelles entre le Pape & les Evêques touchant la collation des Benefices. Par une Ordonnance de 1418. il fut dit, que les Papes *confereroient* alternativement avec les Ordinaires. C'eſt pourquoy on l'appella l'*Ordonnance de l'alternative*. Par le Concile de Bâle, le droit de collation a été rendu aux Evêques, & cela a été confirmé par le Concordat. Le Pape n'a retenu que la prevention qu'on lui diſputoit avant le Concordat. On pretend qu'originairement la puiſſance de *conferer* les Benefices appartenoit aux ſeuls Evêques; cependant il y a des Abbez, & des Chapitres d'Egliſes Collegiales & Cathedrales, qui ont preſerit contre les Evêques le privilege de *conferer* tous les Benefices qui ſont à leur nomination, à l'exception de ceux qui ont charge d'ames, & pour leſquels il faut prendre la collation de l'Evêque. En un mot, ſans remonter au droit commun, & originaire attaché à l'Epiſcopat, il faut s'en tenir à l'uſage, & ſe regler par la poſſeſſion, & par la pratique, qui ſont très-differentes dans tous les Dioceſes. Si l'on entreprenoit de changer cet ordre, l'on bouleverſeroit l'Egliſe Gallicane. D'ailleurs les Ordinaires ſont obligez de *conferer* ſur la nomination, & la preſentation des Patrons Laïques, ou Eccleſiaſtiques. A l'égard même de ceux qui ont droit de *conferer*, quand ils n'ont point droit de juriſdiction, comme les Religieuſes, il faut que l'Evêque donne ſon inſtitution que l'on appelle *autoriſable*; c'eſt-à-dire, la miſſion pour prêcher, & pour adminiſtrer les Sacremens. Cependant l'Abbeſſe de Fontevrault, parcequ'elle eſt Chef & Generale de l'Ordre, *confere* des Cures. L'Abbeſſe de Chelles eſt auſſi Collatrice de ſon chef; & de même les Chevaliers de Malthe *conferent* de plein droit les Cures, & autres Benefices qui dependent d'eux, ſans être reſtreints à une ſimple nomination, comme les Patrons Laïques. Le Roy *confere* auſſi les Benefices dependant d'un Evêché vacant en Regale. Il *confere* encore de plein droit, *vice Papæ*, & *vice Ordinarii*, tous les Benefices, dont il eſt le Collateur abſolu; & cela à cauſe de l'onction ſacrée, & parcequ'il y a une eſpece de Sacerdoce annexé à la Royauté. Il en faut excepter les Cures, les Evêchez, & les autres Benefices Conſiſtoriaux que le Roy ne peut *conferer*. Du Moulin a obſervé, qu'en Normandie il y a des Seigneurs temporels qui *conferent* les Cures, dont ils ſont Patrons. Il parle au même endroit d'une Abbeſſe d'Etampes, qui a des Cures à ſa collation. En Bretagne, en Anjou, & en Bourgogne il y a des Seigneurs Laïques qui *conferent* les Prebendes de leur fondation par privilege ſpecial. Par exemple, le Duc de la Trimouille eſt Collateur Laïque des Prebendes de S. Taugal de Laval. Ainſi le droit de *conferer* n'eſt point inſeparablement annexé au caractere Epiſcopal. Il peut ſortir des mains de l'Evêque, & être communiqué à d'autres perſonnes. Ce n'eſt que par bienſeance qu'on l'a attaché à un Eccleſiaſtique plutôt qu'à un Laïque. Au reſte le Vicaire General de l'Evêque ne peut *conferer* ſans un pouvoir exprés de l'Evêque; mais le Chapitre de la Cathedrale, le Siege vacant, peut *conferer* les Benefices qui ſont à la collation neceſſaire de l'Evêque. Voyez COLLATION.

CONFERER, ſignifie auſſi, Comparer; mettre deux choſes en parallèle; les oppoſer, pour voir le rapport qu'elles ont enſemble, examiner en quoy elles conviennent, ou en quoy elles different. *Conferer* les Editions, & les Manuſcrits d'un même Auteur. *Conferer* les Loix, les Ordonnances. Quand on *confere* ces deux tableaux, l'un efface l'autre. Ce qui paroît beau & delicat dans la copie, eſt froid & languiſſant lorsqu'il eſt *conferé* avec l'original. ABL.

CONFERER, v. n. Raiſonner; deliberer; parler enſemble d'affaires, ou de points de doctrine. Il faut *conferer* enſemble ſur cette affaire. On a ordonné que le Rapporteur *conferoit* avec les Commiſſaires. Les Generaux ont long temps *conferé* enſemble. Pour vivre en homme, il faut *conferer* avec les hommes. ST. EV. c'eſt-à-dire, converſer; raiſonner.

CONFERÉ, ÉE. part.

CON-

Digitized by Google

CONFESSE. subſt. Il n'a ni genre, ni article, & ne ſe dit qu'en certaines phraſes. Aller à *confeſſe* à un tel Prêtre. Venir de *confeſſe*; retourner à *confeſſe*; c'eſt-à-dire, en confeſſion.

CONFESSER. v. act. Se declarer Chretien; ſoutenir l'Evangile. Les Saints ont *confeſſé* la foi en preſence des Tyrans, malgré leurs menaces & les ſupplices.

Oui, malgré les obſcuritez.
Qui nous cachent tes veritez,
Mon cœur n'en doute point; ma bouche les confeſſe.
L'Ab. Tetu.

CONFESSER, ſignifie auſſi, Reconnoître une verité; convenir; avouer; demeurer d'accord. *Confeſſer* ſon crime. Il a tout *confeſſé* à la queſtion. Je me *confeſſe* vaincu; je *confeſſe* que vous avez raiſon. Eh bien! vous me forcez à *confeſſer* que j'aime. La Suze. On dit quelquefois abſolument, *Confeſſez.* ingenûment; dites la verité. Les promeſſes ou quittances, dans le vieux ſtile de Pratique, commencent par ces mots, *Je ſouſſigné reconnois & confeſſe*, &c.

CONFESSER, ſignifie auſſi, Entendre l'humble declaration, ou la confeſſion des pechez au Confeſſional. Il n'y a que les Prelats, & les Curez qui puiſſent *confeſſer*, ou ceux qui en ont d'eux la permiſſion. Un Regulier ne peut *confeſſer* ſans la permiſſion de l'Evêque.

SE CONFESSER, ſignifie encore, Se retracter; reconnoître qu'on s'eſt trompé. Je n'aime point à mettre dans mes Ouvrages des choſes, dont je ſois obligé de me *confeſſer*. Bal.

SE CONFESSER, ſignifie, Reveler; declarer à un Prêtre ſes pechez, pour en recevoir l'abſolution dans le Sacrement de Penitence. Il faut *ſe confeſſer* premierement à Dieu. Dans l'ancienne Egliſe on *ſe confeſſoit* très-rarement; & ce n'eſt que dans le VIII. ſiecle qu'on fixa le temps & le nombre des confeſſions. On les limita à trois ou à quatre fois, & aux quatre grandes Fêtes de l'année. Aujourd'huy c'eſt un des commandemens de l'Egliſe, de *ſe confeſſer* à Pâques, & à ſon propre Paſteur.

On dit proverbialement, qu'un peché *confeſſé* eſt à demi pardonné. On dit, qu'un homme *confeſſe* la dette; c'eſt-à-dire, qu'il reconnoît qu'il a tort. On dit, qu'un homme s'eſt *confeſſé* au renard; pour dire, qu'il a confié ſes affaires, ou ſes ſecrets à un homme, ou trop fin, ou ſuſpect, ou intereſſé à en profiter.

CONFESSÉ, ÉE. part. & adj.

Oh! que ſi cet hyver un rhume ſalutaire,
Guerriſant de tous maux mon avare beau-pere,
Pouvoit bien confeſſé l'étendre en un cercueil. Boi.

On dit au Palais, que des faits ſont tenus pour *confeſſez.* & averez, lorſqu'un homme a refuſé de repondre ſur des faits & articles, qu'on lui a fait ſignifier pour le faire interroger, & qu'il a été ſuffiſamment contumacé. Ces jugemens ne ſont pourtant la plupart du temps que comminatoires.

On employe dans les Bulles Apoſtoliques la promeſſe d'*indulgence à tous Fidelles devotement confez. & communiez*, &c. pour dire, *confeſſez. & communiez.*

CONFESSEUR. ſ. m. Chretien qui a profeſſé hautement & publiquement la Foi de Jesus-Christ; qui a enduré conſtamment des tourmens pour la défendre, & la ſoutenir. St. Louis, dans l'Office Eccleſiaſtique, eſt mis au rang des *Confeſſeurs*; ſans doute parce-qu'il eſt mort en faiſant la guerre aux Infidelles. Il y a un Office des *Confeſſeurs* dans le Breviaire; & dans le ſens du Breviaire, ce ſont des Saints à qui on a donné cette qualité par honneur ſeulement, & parcequ'ils n'en ont pas d'autre. Dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique on a appellé premierement *Confeſſeurs*, les Martyrs qui avoient ſouffert la mort en confeſſant J. Christ. Enſuite on a donné ce nom à ceux qui après avoir été ſimplement tourmentez par les Tyrans, ont pourtant vecu & ſont mort en paix. On les honoroit auſſi du titre de *Martyrs*; bien qu'à la rigueur tout Martyr ſoit *Confeſſeur*, & que tout *Confeſſeur* ne ſoit pas Martyr. Du Cange. Enfin, ſelon Baronius, on a appellé *Confeſſeurs*, ceux qui après avoir mené une vie exemplaire, étoient morts en opinion de ſainteté. Quelques Conciles ont auſſi appellé *Confeſſeurs*, les ſimples Chantres & Pſalmiſtes des Egliſes, parcequ'en langage de l'Ecriture *confiteri*, ou confeſſer, c'eſt *chanter les loüanges de Dieu.*

CONFESSEUR. Prêtre ſeculier, ou Regulier, qui a pouvoir d'entendre la confeſſion des pecheurs dans le Sacrement de Penitence, & de leur donner l'abſolution. Un *Confeſſeur* ſage & diſcret; un *Confeſſeur* rude & ſevere; un *Confeſſeur* doux & indulgent. Un *Confeſſeur* dans le Tribunal de la Penitence fait les fonctions de Juge, de Pere, & de Miniſtre de l'Egliſe. Of. M. Il n'eſt que trop de *Confeſſeurs* commodes & faciles, qui excuſent les infirmitez humaines. Pasc. Le *Confeſſeur* des Rois de France eſt ordinairement un Jeſuite depuis Henri IV. Avant lui les Cordeliers étoient preſque toûjours les *Confeſſeurs* des Rois de France, & de tous les Grands de leur Cour. Olivier Maillard, Cordelier, & fameux Predicateur de ſon temps, étoit *Confeſſeur* de Charles VIII. Ce fut lui qui perſuada à ce Prince de rendre aux Eſpagnols le Rouſſillon & la Cerdagne. Mezerai. Les Religieux de St. Dominique pretendent, que depuis Saint Louïs juſqu'an X. ſiecle ils étoient les *Confeſſeurs* des Rois de France. Charles VIII. & Louïs XII. ont auſſi eu des Jacobins pour *Confeſſeurs*. Ce ſont toûjours des Religieux par preference aux Prêtres ſeculiers. Le *Confeſſeur du Roy* a un carroſſe entretenu aux depens du Roy, & une table de ſix couverts toutes les fois qu'il vient à la Cour. Par Ordonnance de l'an 1316. c'étoit au *Confeſſeur du Roy* à faire expedier & ſceller les Lettres pour tous les Benefices à la nomination du Roy. L'Egliſe appelle ces *Confeſſeurs* en Latin *Confeſſarius*, pour le diſtinguer de *Confeſſor*, qui eſt un nom conſacré aux Martyrs, ou aux Saints.

Robe de Confesseur à Paris. Robe de Docteur, que portent aux enterremens à Paris les Confeſſeurs qui en ſont requis. Ils marchent immediatement après le corps: cela marque que le mort a été bien confeſſé, & a reçu les Sacremens avant ſa mort.

CONFESSION. ſ. f. Aveu; reconnoiſſance de la verité. Une *confeſſion* franche, & ſincere. Une *confeſſion* ingenuë. On vous condamne par vôtre propre *confeſſion*. On a eu bien de la peine à tirer cette *confeſſion* de vôtre bouche. C'eſt une maxime du Palais, qu'en matiere civile l'on ne peut diviſer la *confeſſion*, & qu'il la faut prendre toute entiere; c'eſt-à-dire, qu'elle, par exemple, un homme convient qu'il a reçu un depôt, & s'il declare en même temps qu'il l'a reſtitué, il faut prendre ſa declaration en ſon entier, ſans ſe prevaloir contre lui de la *confeſſion* qu'il fait d'avoir reçu le depôt. Mais en matiere criminelle on partage la *confeſſion* de l'accuſé. Cependant un criminel ne peut être condamné ſur ſa ſimple *confeſſion*. à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des preuves & des indices. Cette *confeſſion* paroit une *confeſſion* de deſeſpoir, ou une *confeſſion* extorquée par la crainte. La *confeſſion* de l'accuſé peut ſuffire pour la partie civile, & pour les interêts civils; mais non pas pour la punition.

Confession. Figure de Rhetorique. C'eſt un aveu des fautes dont on eſt accuſé, pour engager celui à qui on le fait de les pardonner, parcequ'on les confeſſe de bonne foy. Par exemple, Je ſçay que mon crime eſt énorme; que je ſuis indigne de toute grace, &c.

Digitized by Google

CONFESSION, en matiere de Religion ſignifie, une declaration, ou une énumeration qu'un Penitent fait à un Prêtre de toutes ſes fautes, & de tous ſes pechez pour en obtenir l'abſolution. On l'appelle *Confeſſion auriculaire*, parcequ'elle ſe fait en ſecret, & à l'oreille du Confeſſeur. La *Confeſſion* ſe faiſoit autrefois publiquement. Le Moine Gratien examinant ſi la *Confeſſion auriculaire* eſt de neceſſité abſoluë ou non, ſemble en laiſſer le choix libre, comme un article indecis, & conteſté. La *Confeſſion ſacramentelle* eſt une partie du Sacrement de Penitence, & l'abſolution en conſomme l'acte. Le ſceau de la *Confeſſion*, le Tribunal de la *Confeſſion*. Faire une *Confeſſion* generale, & ſans reſerve. La *Confeſſion* eſt penible & humiliante. M. DE M. La *Confeſſion* eſt un frein à la licence, & une ſource feconde de ſages conſeils. ID. Ne cherche-t-on pas quelquefois dans des *Confeſſions* froides, & hiſtoriques le ſoulagement de la conſcience, plutôt que l'amendement de la vie? FL. Dans vos *Confeſſions* precipitées vous n'examinez que la ſurface de l'ame. ID. On ne preſſe tant la neceſſité de la *Confeſſion*, que pour tenir les hommes aſſujettis ſous ce joug importun. BEN. Les *Confeſſions* doivent être enſevelies dans un éternel ſilence, & le ſecret en doit être inviolable, ſous peine du dernier ſupplice pour le Confeſſeur qui oſeroit les reveler. On excepte les crimes de leze-Majeſté, que le Confeſſeur eſt obligé de reveler. Bodin rapporte qu'un Penitent ayant fait la *Confeſſion* du deſſein qu'il avoit eu d'aſſaſſiner François I. & donc il s'étoit repenti, fut pourtant condamné à mort. Les Lutheriens, les Juifs, les Indiens pratiquent auſſi une eſpece de *Confeſſion*; mais moins exacte, & moins rigide que celle de l'Egliſe Romaine. On appelle *Confeſſions de St. Auguſtin*, un Ouvrage de ce Pere où il s'accuſe, & ſe confeſſe devant Dieu de tous les deſordres, & de tous les pechez de ſa jeuneſſe. Il eſt diviſé en treize Livres.

On dit figurément d'un ſecret que l'on confie, que c'eſt ſous le ſceau de la *confeſſion*; c'eſt-à-dire, ſous la condition du ſecret.

CONFESSION DE FOY. Expoſition, profeſſion de foy; articles de creance. Une *Confeſſion de foy* eſt une eſpece de ligue offenſive & deffenſive, que fait chaque parti dans le Chriſtianiſme, pour le maintien de certains points de doctrine, ſur leſquels chacun eſt obligé de prêter ſerment. LOCKE. Le Symbole des Apôtres, le Symbole de Nicée, le Symbole de St. Athanaſe ſont des *Confeſſions de foy* ſur les articles fondamentaux de la Religion Chretienne. La *Confeſſion Belgique*, eſt la profeſſion de foy des Egliſes Reformées des Païs-Bas. On appelle *Confeſſion d'Augsbourg*, une expoſition des dogmes, & de la creance des Lutheriens, qui fut preſentée à Charles-Quint à Augsbourg en 1530. C'eſt pourquoy ils furent nommez *Confeſſionites*. On trouve dans les Preuves des libertez de l'Egliſe Gallicane, que les Papes envoyoient aux Rois de France de la troiſiéme Race leur *Confeſſion*, ou *profeſſion de foy* après leur élevation au Pontificat.

CONFESSION, ſignifie auſſi, l'émolument, & la retribution que reçoit le Prêtre de la part des particuliers qu'il entend en *confeſſion*. Voyez Du Cange.

CONFESSIONNAL. ſ. m. Petit banc; clôture de bois, où le Confeſſeur ſe tient dans les Egliſes pour entendre en confeſſion ſes Penitens. Il y a communément dans les *Confeſſionnaux* des Egliſes une ſeparation entre le Confeſſeur, & le Penitent, avec des acotoirs de chaque côté, & une jalouſie par le haut, à travers laquelle le Confeſſeur entend ceux qui viennent à confeſſe. O mon Pere! que ces maximes attireront de gens à vos *Confeſſionnaux*. PASC.

CONFIANCE. ſ. f. Aſſûrance; certitude; perſuaſion que l'on a de la fidelité, de l'affection, de l'attachement, de la probité, de la bonté de quelqu'un; bonne opinion qu'on a d'une perſonne, ou d'une choſe, enſorte que l'on compte, & l'on ſe repoſe ſur elle. Mettre ſa *confiance* en Dieu. Mettre ſa *confiance* en ſes forces & en ſes richeſſes. Prendre *confiance* en la probité de quelqu'un. J'ay une aveugle *confiance* en vous; je vous parle en toute *confiance*, & à cœur ouvert. La *confiance* des autres nous flatte, parceque c'eſt une marque qu'on nous croit prudens. NIC. La *confiance* des autres ne nous plaît, que parceque nous la regardons comme une marque qu'on nous trouve du merite. M. ESP. La trop grande *confiance* nous abandonne à la diſcretion des mechans. CAIL. La *confiance* ſert plus à la converſation que l'eſprit. LA ROCH. Les gens qui aiment le repos, aiment mieux agir avec une *confiance* abandonnée, que d'être ſans ceſſe dans l'inquietude & dans les allarmes. BEN. L'amour a plus de ſoupçons que de *confiance*. L. D'AB. A' ELOISE.

CONFIANCE. Preſomption; aſſûrance temeraire; ſecurité; opinion trop fiere de ſoi-même. Avoir une vaine & ſotte *confiance*. Prendre des airs de *confiance*. Parler avec trop de *confiance*. Les uns ont une *confiance* ſans crainte, & ce ſont les preſomptueux; & les autres une crainte ſans *confiance*, & ce ſont les foibles. FL. Le faux reſpect de nos amis nous endort, & nous jette dans une fauſſe *confiance*. MALEB. Combien de pecheurs qui ſe promettent le ſalut avec une *confiance*, & une ſecurité fatales? LA PL. Il eſt difficile de diſtinguer l'aſſûrance ſolide que donne la verité, d'avec la *confiance* temeraire que donne l'erreur. NIC. Une timidité ſcrupuleuſe eſt peut-être plus ſûre qu'une *confiance* deciſive, qui ne s'épouvante de rien. OE. M. La *confiance* de plaire, eſt ſouvent un moyen de deplaire infailliblement. LA ROCH. En amour l'extrême *confiance* tient beaucoup de l'indifference. B. RAB.

Non, je ne puis ſouffrir
Cet indolent état de confiance *extrême,*
Qui vous rend en tout temps ſi content de vous-même.
MOL.

CONFIANCE, ſe prend auſſi en bonne part, & ſignifie, Une hardieſſe mêlée de reſpect, & de modeſtie; une aſſûrance auſſi éloignée de la timidité que de la temerité. Je l'abordai avec *confiance*; c'eſt-à-dire, perſuadé d'en être favorablement reçu. Il faut avoir de la *confiance* ſans preſomption, & de la crainte ſans foibleſſe. FL. Un peu de *confiance* eſt neceſſaire pour bien faire ce qu'on veut. LE CH. DE M. La *confiance* avec laquelle parle un bel Eſprit, lui donne tout l'avantage dans la converſation. VAL. Bien qu'on entrevoye quelque choſe de meilleur que ce qu'on dit, il ne faut pas laiſſer d'avoir un peu de *confiance*, pour le bien dire, & de bonne grace. LE CH. DE M.

CONFIDEMMENT. adv. L'Academie écrit CONFIDAMMENT. En confiance. C'eſt une infidelité que de relever un ſecret qu'un ami nous a dit *confidemment*.

CONFIDENCE. ſ. f. Participation; communication de penſées, & de ſecrets. Il eſt dangereux de faire *confidence* de ſes ſecrets les plus cachez; c'eſt-à-dire, les communiquer. Cet homme eſt bien avant dans la *confidence* du Miniſtre; c'eſt-à-dire, dans ſa faveur. Rien ne flate plus nôtre orgueil que la *confidence* des Grands, parceque nous la regardons comme un effet de nôtre merite. LA ROCH. Il y a mille petites *confidences* fort cheres aux Amans, & fort peu importantes aux indifferens. ST. EV. On fait des *confidences* pour ſe decharger le cœur des ſujets de joye, & de chagrin que l'on a. M. ESP. Les crimes ne doivent jamais être la matiere d'une *confidence*. NIC. Les amitiez les mieux établies, & les *confidences* les plus étroites ſe relâchent inſenſiblement. ST. EV. La foibleſſe,

Digitized by Google

bleſſe, & la demangeaiſon de parler, ſont plus de *confidences* que l'amitié. Oe. M. Bien des gens ne font des *confidences* que par impuiſſance de garder le ſecret. La Roch. Le Miniſtre ne vous a fait une *confidence* ſi privilegiée, que par vanité, & par impatience de conter ſa bonne fortune. M. Esp.

Confidence, en termes de Juriſprudence Canonique, eſt une paction illicite, par laquelle on jouït des fruits d'un Benefice ſous le nom d'autrui, ſans en poſſeder le titre, ou ſideicommis; ou qu'on en poſſede le titre pour le conſerver pour quelcun; Traitté par lequel une perſonne reçoit un Benefice pour en reſtituer les fruits, ou même le titre à un autre. La *confidence* fait vaquer le Benefice, & eſt comparée à la ſimonie. A la Chancelerie de Rome il y a un *Juge des Confidences*. Sa fonction conſiſte à examiner ſi dans les reſignations, ou permutations il n'y a ni *confidence*, ni ſimonie.

Confident, ente. ſubſt. Ami intime, à qui on confie tous ſes ſecrets. Un *confident* ſage & diſcret. La *confidente* de la Reine. Achates étoit le fidele *confident* d'Enée. Il n'eſt point de *confidens* que les hommes menagent avec tant de ſoin, que ceux qui peuvent devenir leurs accuſateurs. M. Esp.

Confident, ſe dit auſſi poëtiquement des paſſions & des choſes inanimées.

Ils n'eurent dans ces bois pour confidens qu'amour.
La Fon.

Les échos, les bois, & les fontaines ſont les *confidens* des Amans. Oe. M. La *Metamphoſe des yeux de Philis en aſtres* appelle les chênes,

Confidens *immortels des âges & du temps.*
Deſerts, ſeuls confidens de toute ma douleur,
Je viens vous découvrir les ſecrets de mon cœur.
La Suze.

Confidentiaire. ſ. m. Qui prête ſon nom pour poſſeder le titre d'un Benefice, & en laiſſer le revenu à un autre, ou la liberté d'en diſpoſer toutes fois & quantes qu'il voudra. On le dit auſſi de celui à qui on prête ſon nom. Ce mot eſt relatif aux deux perſonnes qui font la paction illicite.

Confier, v. act. Se rapporter à la fidelité de quelcun, pour le ſuccés, & la conduitte d'une affaire; depoſer; commettre l'adminiſtration, la garde, ou le ſoin de quelque choſe. *Confier* une entrepriſe. *Confier* un emploi. *Confier* la garde & le commandement d'une place. *Confier* le maniément des Finances. Je te veux bien *confier* ma vengeance. Rac. La Nation Juive, l'objet du mepris des autres Nations, eſt pourtant celle à qui Dieu avoit *confié* ſes oracles les plus ſacrez. Cl. Le temps eſt un talent que Dieu nous *confie*, & dont il nous demandera compte. Nic.

Confier, ſignifie encore, Communiquer; faire part; s'ouvrir avec quelqu'un de la diſcretion duquel on ſe croit aſſuré. Je vous *confie* tous mes deſſeins, & mes plus ſecrettes penſées. On *confie* ſon ſecret en amitié; mais il échappe dans l'amour. La Br. Le ſecret eſt un depôt ſacré ſur lequel la haine, & l'infidelité même de celui qui nous l'a *confié*, ne nous donnent point de droit. Bou.

Un ſecret ſollement confié,
Par d'indiſcrets amis eſt bien-tôt publié.
Poeme de l'Am.

Confier, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se repoſer; faire fond; s'aſſurer; s'ouvrir. *Se confier* ſur la fidelité de quelqu'un. Il *ſe confioit* ſur la valeur de ſes troupes. Arl. *Se confier* en ſon credit. Je *me confie* en vous ſans reſerve. Dans ce ſiecle c'eſt y aller de trop bonne foy que de *ſe confier* abſolument en la bonté de ſa cauſe. Mol. La vanité & l'impatience de conter une bonne fortune, diſpoſent à s'ouvrir & à *ſe confier* aſſez legerement, & avec peu de precaution. M. Esp.

Confié, ée. part. adj. Dans un ſens particulier on dit, Avoir des airs *confiez*; c'eſt-à-dire, vains & preſomptueux.

Configure', ée. adj. Terme de Phyſique. Arrangé; diſpoſé. La matiere *configurée*, & remuée comme l'on voudra, ne ſent rien. Le P. L.

Configuration. ſ. f. Forme exterieure; ſurface qui borne les corps, & leur donne une figure particuliere. Ce qui fait la difference ſpecifique entre les corps, c'eſt la diverſe *configuration*, & la diverſe ſituation des parties. Desc.

Configuration, ou *aſpect* des Planetes, en Aſtrologie, eſt une certaine diſtance que les Planetes ont entr'elles dans le Zodiaque, par laquelle, ſelon les Aſtrologues, elles s'aident, ou s'empêchent les unes les autres. Voyez Aspect.

Confiner. v. n. Borner; être ſitué proche des frontieres d'une autre Seigneurie, ou païs. La France *confine* avec l'Italie, & n'en eſt ſeparée que par les Alpes. Il ſe conſtruit auſſi avec le datif. La Champagne *confine* au Barrois. Ces terres *confinent* à la forêt. La Thrace, à ce qu'on dit, *confine* à la Macedoine. Vaug.

Confiner, v. act. ſignifie, Enfermer; releguer; bannir. On a *confiné* ce criminel dans une priſon pour le reſte de ſes jours. Cet homme eſt *confiné* dans ſon cabinet. Vous me *confinez* parmi des bêtes ſauvages qu'on ne peut apprivoiſer. Vaug.

Confiner, avec le pronom perſonnel ſignifie, Se retirer à l'écart; s'éloigner. Il s'eſt *confiné* dans un Cloître. Il *ſe* va *confiner* aux lieux les plus cachez. La Font.

Au bout de l'Univers va, cours te confiner,
Et fait place à des cœurs plus dignes de regner. Rac.

Confins. ſ. m. plur. Bornes; limites; les extremitez d'un païs. Les *confins* du Royaume. Les *confins* de l'Eſpagne. Il entra dans les *confins* de la Medie. Vaug.

Confins, ſe dit auſſi figurément. La lumiere de la Raiſon nous conduit juſques ſur les *confins* de la Religion. Abad.

Confire. v. act. Donner aux fruits, aux fleurs, aux herbes, aux racines, certaines preparations qui les rendent plus agreables, ou qui les conſervent, & les empêchent de ſe corrompre. Les Anciens ne *confiſoient* qu'avec le miel; maintenant on *confit* les fruits avec le ſucre. On *confit* des concombres, de la perce-pierre, du pourpier avec du ſel & du vinaigre, pour en faire des ſalades d'hiver.

Confire, ſignifie auſſi, Laiſſer tremper ſi imbiber long temps un mets dans la ſauce, dans le vin, dans le beurre, dans le vinaigre.

On dit auſſi, qu'un fruit eſt tout *confit* ſur l'arbre; pour dire, qu'il eſt bien cuit par le ſoleil; qu'il eſt bien mûr. Il ſe dit particulierement des fruits doux, comme l'abricot, & les figues. Les Provençaux ſe vantent de manger les fruits tout *confits* ſur les arbres, à cauſe de l'extrême chaleur de leur païs.

Confire, ſe dit figurément, en parlant de ceux qui ont quelque bonne ou mauvaiſe qualité qui les penetre, & qui ſe trouve en eux au ſuprême degré. Cette bonne femme eſt toute *confite* en devotion; c'eſt-à dire, qu'elle eſt plongée dans la devotion. On dit, qu'une perſonne eſt *confite* en malice; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt extrêmement maligne. Cela n'eſt bon que dans le ſtile badin, ou railleur.

Cet hymen de tous biens comblera vos deſirs;
Il ſera tout confit en douceurs & plaiſirs. Mol.

Confire, eſt auſſi un terme de Pelletier, qui ſignifie,

Accommoder les peaux avec de l'eau, du sel, de la farine & autres choses. Il faut *confire* ces peaux.

CONFIT, TE. part. & adj.

On appelle aussi une aune, *confite* en amertume, en douleurs, quand elle est inconsolable, dans de longues & de fortes afflictions.

CONFIT. Terme de Pelletier. Voyez CONFIT, plus bas.

CONFIRMATIF, IVE, adj. Qui approuve; qui autorise; qui ratifie; qui forme une nouvelle preuve, ou un nouveau dogré de certitude. Voicy l'arrêt *confirmatif* de la sentence du Juge inférieur. Cette Ordonnance est *confirmative* des precedentes. La nouvelle que vous contez, est *confirmative* de celle que j'ay reçue.

En matiere beneficiale, on apelle Benefice *électif confirmatif*, un Benefice pour l'élection duquel il faut la confirmation du superieur; comme du Pape, ou du Roy, ou du Metropolitain, ou de l'Evêque Diocesain. Par exemple, la dignité de Prevôt, qui est la premiere dignité de l'Eglise Cathedrale de Toulouse, est *élective* par le Chapitre, & *confirmative* par l'Archevêque. Les Prebendes de Montagne en Normandie sont *électives* par le Chapitre, & *confirmatives* par l'Evêque de Sez. Cependant tous les Benefices qui sont électifs par les Chapitres des Eglises Cathedrales, ou Collegiales, quoiqu'ils soient *confirmatifs* par les Metropolitains, ou par les Evêques, ne sont point sujets à la Regale, parceque la confirmation seulement appartient aux Metropolitains, ou Evêques, & l'élection aux Chapitres. J. DU P. t. 7. Les Abbayes Chefs d'Ordres sont *électifs* par les Chapitres generaux, & *confirmatifs* par le Pape; le Roy n'y nomme point. Ces dignitez ne peuvent être resignées, & le Pape n'y peut pourvoir par prevention. Il n'a que le droit de confirmation. En Allemagne tous les Benefices *électifs* sont *confirmatifs* par le Pape en vertu du Concordat Germanique. Il y a presentement en France très-peu de Benefices *électifs confirmatifs*. Voyez ELECTION. Presque tous les Benefices *électifs* sont par le Concordat à la nomination du Roy. Au reste un Benefice *électif confirmatif* peut être permuté, ou resigné, & la resignation, ou la permutation admise en Cour de Rome, malgré ceux à qui appartient l'élection. Ont'a ainsi jugé par Arrêt du Parlement de Paris en 1630. pour le Doyenné de Bar, qui est *électif confirmatif*; & pour celui de Chartres, qui est aussi *électif confirmatif*. JOURN. DES AUD. t. 1. On a jugé de même par Arrêt de 1631. que le Roy avoit pu adnuetrre la permutation du Doyenné de l'Eglise Collegiale de Peronne, lequel est aussi *électif* par le Chapitre, & *confirmatif* par le Roy. Ibi. Le Roy pretend avoir ce privilege pour les Benefices *électifs confirmatifs*, dont il est le Collateur *vice Papæ*, & *vice Ordinarii*: sauf au Chapitre à exercer son droit d'élection en cas de vacance par mort. Le Pape d'ailleurs peut prevenir en cas de mort pour ces sortes de Benefices *électifs confirmatifs*. Enfin les Benefices *électifs confirmatifs* ne sont sujets ni aux nominations des Indultaires, ni aux droits des Graduez.

CONFIRMATION. s. f. Approbation; autorisation du superieur; ratification; nouvelle certitude; assurance nouvelle. La *confirmation* d'une sentence. La *confirmation* d'un privilege. La *confirmation* d'un évenement. La *confirmation* de vôtre amitié me fera toûjours un extrême plaisir.

CONFIRMATION, en Jurisprudence Canonique signifie aussi, Approbation; agrément; consentement. A l'égard des Benefices électifs confirmatifs, il faut la *confirmation* du Superieur. Voyez CONFIRMATIF. La *confirmation* des Chefs d'Ordre appartient au Pape. C'est la *confirmation* qui affermit le droit déjà acquis par l'élection, & ce n'est que du jour de la *confirmation* que le nommé prend l'administration du temporel, & du spirituel. Par le Concordat le Pape est obligé d'accorder gratuitement les Bulles de *confirmation*. Anciennement le droit de *confirmation* appartenoit au Concile Provincial, ou au Metropolitain. M. DE MARCA. Elle se faisoit aussi quelquefois par le Roy, ou par l'Evêque. Voyez le chap. 25. des *Libertez de l'Eglise Gallicane*. Les Papes s'attirerent ensuite le droit de donner la *confirmation* aux Evêques, & se firent payer pour cela une espece de Tribut qui s'est depuis converti en Annate. MEZ.

CONFIRMATION, en termes de Rhetorique, est la troisiéme partie d'une oraison dans le genre judiciaire. Alors l'Orateur doit prouver par loix, raisons, autorités, & autres moyens & arguments, la verité des faits, & de tout ce qu'il a avancé dans sa narration.

CONFIRMATION, est aussi un Sacrement de l'Eglise Romaine. C'est le second en ordre. Il est conferé après le Baême par les Evêques, pour tendre les Fidelles plus fermes dans la foy par la vertu d'une sainte onction faite au front avec le chrême. Cette ceremonie est fort ancienne dans l'Eglise; & Saint Cyprien remarque, qu'en Afrique c'étoit la coutume, que ceux qui avoient été batisez, étoient encore presentez aux Evêques pour recevoir d'eux l'imposition des mains, & le Saint Esprit. De là est venuë la *Confirmation*. L'Eglise Anglicane la pratique encore conformément à ce qu'en rapporte Saint Cyprien. Les Evêques seuls, à l'exclusion des Prêtres, ont droit de l'administrer, aussi bien que dans l'Eglise Romaine. Dans l'ancienne Eglise Latine & Grecque les Prêtres avoient le droit de conferer la *Confirmation*. Depuis les Apôtres jusqu'à Constantin on joignoit l'imposition des mains à l'onction; & cela se faisoit immediatement après le Batême. Après Constantin cet usage changea; & l'on sepera deux choses qui avoient été étroitement unies: car l'onction fut conferée par les Prêtres immediatement après le Batême; au lieu que l'imposition des mains étoit reservée pour un autre temps, & faisoit seule la matiere de la ceremonie de la *Confirmation*. Dans les siecles suivans on a principalement employé le chrême, ou l'onction, pour la *Confirmation*, enforte que selon l'opinion la plus commune, elle fait seule la matiere du Sacrement. Le P. Simond pretend que c'est l'imposition des mains. D'autres pour concilier ces deux sentimens veulent, que l'imposition des mains, aussi bien que l'onction, soit la matiere essentielle, & necessaire du Sacrement. Les Grecs, au lieu de retinir ces deux ceremonies, ne conferent la *Confirmation* que par l'onction seule, sans l'imposition des mains. Il y a encore cette difference, c'est que les Latins ne mêlent qu'une sorte de baume avec l'huile d'olive, dont ils composent le chrême; au lieu que les Grecs y mêlent beaucoup de drogues aromatiques. Outre cela ils oignent les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, la poitrine, les mains, & les pieds. Voyez le Traité du Sacrement de Confirmation par le P. Morin en 1703. On l'appelle *Confirmation*, parcequ'elle confirme les graces, & les engagemens du Batême.

CONFIRMER. v. act. Approuver; autoriser; donner de nouvelles affurances; affermir la force, ou la verité de quelque chose. Le Roi a fait une Ordonnance qui *confirme* toutes les autres. On a fait de nouvelles decouvertes qui *confirment* cette opinion. La santé se *confirme* par la diette. Il a *confirmé* sa promesse par serment. Une exception *confirme* la regle. Il a *confirmé* par son exemple les regles de bien vivre qu'il nous a laissées. ABL.

CONFIRMER, signifie aussi, Conferer le Sacrement de Confirmation. Ce Prelat a *confirmé* mille personnes

Digitized by Google

nes aujourd'huy dans cette Paroiſſe. Voyez CONFIRMATION.

CONFIRMER, ſe dit en matiere beneficiale, & ſignifie, Approuver. C'eſt au Superieur à *confirmer* l'élection pour les Benefices électifs conſtimatifs. Voyez CONFIRMATIF.

CONFIRMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONFISCABLE. adj. Qui peut être confiſqué. Ses biens ſont *confiſcables* au Roi. MAUCROIX.

CONFISCATION. ſ. f. Adjudication au fiſc, & au profit du Roy, ou des Seigneurs. La condamnation à mort, ou aux galeres, ou à un banniſſement à perpetuité, emportent la *confiſcation*. Si le Roi accorde la grace au criminel condamné à mort, la *confiſcation* n'eſt point acquiſe aux Seigneurs; & elle eſt cenſée comme non avenuë. DE LAUNOY. Par le droit general de la France, la *confiſcation* appartient au Roi pour les biens relevans de lui, auſſi bien que les biens ſituez dans les villes; & les autres biens relevans des Seigneurs appartiennent aux Seigneurs Haut-Juſticiers. En Normandie la *confiſcation* appartient à chaque Seigneur du fief, dont relevent les heritages du condamné. La *confiſcation* pour crime de leze-Majeſté appartient au Roi, au prejudice de tous Seigneurs, & Haut-Juſticiers. La *confiſcation* pour felonie appartient au Seigneur feodal, & non au Haut-Juſticier. La *confiſcation* pour fabrication de fauſſe monnoye appartient au Roy ſeul, comme étant une eſpece de crime de leze-Majeſté. Les Docteurs diſputent, ſi la *confiſcation des meubles* appartient ou au Roy, ou au Haut-Juſticier du domicile. Le plus grand nombre la donne au Haut-Juſticier, dans le territoire duquel le condamné étoit domicilié; & de même au Roy. Loyſeau, & quelques autres ajugent la *confiſcation* des meubles à ceux, ſous la juriſdiction deſquels ſe trouveront les meubles, ſoit en tout, ou en partie, ſans avoir égard au domicile du condamné. Par la Coûtume de Normandie, la *confiſcation* des meubles appartient par privilege au Roy. ART. 145. Pour crime de leze-Majeſté, la *confiſcation* s'execute par tout le Royaume. Pour les crimes particuliers, la *confiſcation* n'a point lieu en Bretagne, en Guyenne, en Dauphiné, ni dans le Maine, ni en Berry, ni dans le Boulenois, ni dans le Comté de Tours; mais au lieu de *confiſcation* l'on condamne à de groſſes amendes au profit du Roy. La *confiſcation* du mari n'a point d'effet contre la femme, & ne la peut exclure de ſes droits, ni de ſa part en la communauté. Elle ne peut auſſi faire aucun prejudice aux creanciers du confiſqué, ni à ceux à qui les biens, dont il jouiſſoit, étoient ſubſtituez.

CONFISEUR. ſ. m. Qui confit, qui prepare des fruits, ou autres choſes avec du ſucre. Ce Sommelier eſt excellent *Confiſeur*. Voyez CONFITURIER.

CONFISQUER. v. act. Ajuger au Fiſc, ou à ceux qui en ont les droits, ou aux Seigneurs, les biens d'un coupable, ou de crime, ou de malverſation, &c. On *confiſque* au profit des traitans toutes les marchandiſes qu'on veut faire paſſer en fraude, & ſans payer les droits établis. C'eſt un axiome de Droit François, que *Qui confeſſeur le corps, confiſque les biens*. Cet axiome n'eſt pas univerſellement veritable, excepté pour crime de leze-Majeſté; car il y a des Provinces où la confiſcation n'a point lieu. Voyez CONFISCATION.

CONFISQUÉ, ÉE. part. & adj.

CONFISQUÉ, ſe dit auſſi d'une choſe qui apparemment eſt perduë, ou ruinée. C'eſt un homme *confiſqué*; il ne relevera jamais de cette maladie. Sa fortune eſt *confiſquée*; il eſt perdu; il eſt *confiſqué*. Cet habit eſt *confiſqué*; je ne le puis plus mettre. Cet arbre eſt *confiſqué*; je le veux abattre.

On dit des gens de main-morte, qu'il faut qu'ils donnent au Seigneur un homme vivant, mourant, & *confiſquant*; c'eſt-à-dire, un homme, par la faute duquel le fief puiſſe être *confiſqué*. Voyez HOMME.

CONFIT. ſ. m. Terme de Pelletier. Sorte de cave où l'on met confire les peaux de mouton, d'agneau, & de chevre. Mettre les peaux au *confit*.

CONFITEOR. ſ. m. Terme pris purement du Latin. Priere qu'on fait avant que de ſe confeſſer. On la fait auſſi à l'Egliſe, à la Meſſe & à Laudes, & à Complies en certains Offices marquez dans le Breviaire. On dit auſſi à ceux qui ſont en danger de mourir, ou qui ſont condamnez à la mort, Dites vôtre *Confiteor*.

CONFITURE. ſ. f. Preparation faite avec du ſucre, ou du miel, qu'on donne aux fruits, aux herbes, aux fleurs, aux racines, ou à certains ſucs, pour plaire au goût, ou pour les conſerver. L'abricot eſt une bonne *confiture*. Ce mot ſe dit plus ordinairement au plurier: Des *confitures* liquides; des *confitures* ſeches; des *confitures* candies, moiſies; des *confitures* glacées. Ces *confitures* ſont mal cuites; elles ſe decuiſent. On appelle, *Confitures* à demi-ſucre, celles où on met peu de ſucre, pour leur laiſſer plus de goût du fruit.

CONFITURE, ſe peut employer dans un ſens figuré, & dans un ſtile badin. Les refus ne valent rien que confits, & encore faut-il employer beaucoup de ſucre dans cette ſorte de *confiture*, pour en ôter l'amertume. COSTAR.

Ce mot vient du Latin *confectura*. MEN.

CONFITURIER. ſ. m. Marchand qui fait & qui vend des confitures. Quelques-uns l'appellent *Confiſeur*. D'autres appellent *Confiſeur*, celui qui confit effectivement les fruits; & *Confiturier*, celui ſeulement qui en fait commerce. Cette diſtinction, ni même le mot de *Confiſeur* ne ſe trouvent ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CONFITURIERE. ſ. f. Celle qui fait & qui vend des confitures.

CONFLAGRATION. ſ. f. Incendie; embraſement. Les Payens ſemblent avoir eu quelque idée de la *conflagration* du monde qui arrivera au dernier Jour. NIC. Ce mot a peu d'uſage.

CONFLIT. ſ. m. Choc; combat. Le *confit* des deux armées fut rude. L'Academie écrit, CONFLICT. En ce ſens ce mot vieillit.

Ce mot vient du Latin *confictus*, & *configere*.

CONFLIT, ſignifie figurément, Conteſtation; combat; diſpute. Il n'y a rien de plus ordinaire, entre deux Sectes oppoſées, qu'un certain *confit* de remontrances, & de maledictions foudroyées de part & d'autre, qui fait fourire les Lecteurs. ARN. Vous trouvez des perſonnes ſi exceſſivement civiles, qu'il faut avoir avec elles un *confit* de civilitez, & de complimens à chaque porte. BELL.

CONFLIT, ſe dit particulierement de la conteſtation, & d'un procés entre differens Juges pour leur competence, & leur juriſdiction. On plaide au Grand Conſeil, quand il y a *confit de Juriſdiction* entre les Officiers Royaux & ceux des Preſidiaux, ou les Prevôts des Marechaux: au Conſeil Privé, quand il y a *confit* entre deux Parlemens, ou autres Compagnies Souveraines. Le *confit* a lieu, quand deux differentes Juſtices ſont faiſies d'une même affaire, & que chacune d'elles s'en attribuë la connoiſſance. Un *confit de Juriſdiction* entre les Juges Royaux & les Juges Haut-Juſticiers, ſe porte au Parlement, dans le reſſort duquel ils ſont ſituez.

CONFLIT, ſignifie auſſi, Oppoſition; contradiction. Voilà un *confit* de Loix, & d'autorité.

CONFLUENT. ſ. m. Le lieu où deux rivieres ſe joignent, & mêlent leurs eaux. De ce mot a été fait *confluant*; comme le *confluant* de Charenton, où la Marne

ne & la Seine ſe joignent ; le *confluant* Sainte Honorine, où l'Oiſe & la Seine ſe joignent ; & *Coblents*, où la Moſelle entre dans le Rhin. Quand on parle de la jonction de deux fleuves, on ne ſçauroit dire, le *confluant* ; il faut dire, le *confluent* de deux fleuves. VAUG. CORN. L'ACAD. On dit, les *confluens*, au pluriel. Ce mot vient du Latin *confluens*. Berger dans ſon livre des grands chemins des Romains, dit que ces ſortes de lieux s'appelloient autrefois *Condé*, d'un vieux mot François qui eſt encore en uſage en quelques lieux.

CONFONDRE. v. act. *Je confonds, je confondis, j'ay confondu, je confondrai, que je confonde, que je confondiſſe, je confondrois, je fuis confondu.* Il ſignifie, Mêler deux ou pluſieurs choſes enſemble ; les brouiller ; ne les pas diſtinguer. Le monde n'étoit au commencement qu'une maſſe groſſiere, & un chaos épouvantable, où tout étoit *confondu*. OE. M. *Confondre* l'innocent & le coupable. *Confondre* le fait & le droit. Je ne veux point de ces amis qui me *confondent* dans leur cœur avec tout l'Univers. OF. M. Les Rois *confondent* aiſément la grandeur avec l'orgueil. FL. On dit, qu'un homme, ou un Auteur eſt *confondu* dans la foule ; pour dire, qu'il n'a rien qui le diſtingue du reſte des hommes, ou du commun des Auteurs.

CONFONDRE, ſignifie auſſi, Convaincre ; reduire ſon adverſaire à ne rien repondre. Les demonſtrations de Geometrie *confondent* les plus opiniâtres. Deux temoins ſuffiſent pour *confondre*, & pour convaincre un accuſé.

CONFONDRE, ſignifie auſſi, Couvrir de honte ; faire rougir ; rendre confus.

Si-tôt que ſur un vice ils penſent me confondre,
C'eſt en me corrigeant que je ſçay leur repondre. BOI.

CONFONDRE, ſignifie auſſi, Troubler ; ſurprendre ; deconcerter ; renverſer ; perdre ; abimer. Voilà qui me *confond*. MOL. Ma raiſon eſt *confonduë*. ID. Dieu *confond* l'orgueil des mechans. PORT-R. Dieu ſe plaît à *confondre* les vains projets des hommes. ID.

Dieu peut confondre *Aman, il peut briſer nos fers,*
Par la plus foible main qui ſoit dans l'Univers. RAC.

CONFONDU, UË. part.

CONFORMATION. ſ. f. Terme dogmatique. La *conformation* des traits d'un viſage. La *conformation* de nôtre corps.

CONFORME. adj. m. & f. Pareil ; ſemblable ; de même nature, qui a du rapport & de la conformité. La copie eſt *conforme* à l'original. Des humeurs *conformes*. Des eſprits *conformes*. Chacun doit mener une vie *conforme* à ſa profeſſion. M. ESP. Ceſar choiſit la ſecte d'Epicure comme la plus douce, & la plus *conforme* à ſon naturel, & à ſes plaiſirs. ST. EV. Cette femme a fait une action plus *conforme* à ſon deſeſpoir, qu'à ſon ſexe. VILL. La priſe d'Amiens tira de la bouche du Roi des plaintes plus *conformes* à ſon malheur, que bienſeantes à la grandeur de ſon courage. MEZ. Hecube fait de trop belles reflexions dans Seneque : elles ſont plus dignes de la tranquillité d'un Philoſophe, que *conformes* à l'état douloureux où ſes malheurs l'avoient reduite. LE P. LE B. Nous nous faiſons des devoirs *conformes* à nos deſirs. OE. M. Il ne faut pas prêcher l'Evangile avec les adouciſſemens *conformes* au goût du ſiecle. BEN. Les hommes ne ſouffrent qu'avec peine qu'on leur arrache l'eſtime pour ceux, dont l'état eſt *conforme* aux deſirs de leur cœur. PORT-R.

TROIS SENTENCES CONFORMES. Voyez SENTENCE.

CONFORME'MENT. adv. D'une maniere conforme. Proceder *conformément* aux Ordonnances. On a jugé *conformément* à la loi, & au contrat. Vivre *conformément* à la nature. ABL.

CONFORMER. v. act. S'accommoder ; s'aſſujettir ; rendre ſemblable, & conforme. Un Predicateur doit *conformer* ſa vie à ſa doctrine. La Loi du Seigneur *conforme* les ames à ſes inſtructions ſalutaires. PASC. *Conformer* ſes interêts aux volontez de quelcun. LA ROCHEF. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. Il faut qu'une femme *ſe conforme* aux ſentimens de ſon mari. Ceux qui *ſe conforment* à nôtre humeur, nous gagnent bien plus par cette complaiſance d'actions, que par des paroles. M. ESP.

CONFORMITE'. ſ. f. Rapport ; convenance ; reſſemblance entre deux choſes. La *conformité* d'humeurs & d'inclinations forme les liens de la ſocieté. L'amitié demande une *conformité* ſi univerſelle de ſentimens, qu'on ne doit aimer & haïr que les mêmes choſes. DE L'AM. La *conformité* de ſtile eſt une probabilité plutôt qu'une preuve pour attribuer un livre à un Auteur. BAY.

NON-CONFORMITÉ, en Angleterre, ſignifie, Une difference dans le culte de la Religion ; refus de ſe ſoumettre à la diſcipline, & aux ceremonies de l'Egliſe Anglicane. Quelques-uns appellent en badinant, l'amour des garçons, le peché de *non-conformité*. Ms. Menage s'eſt ſervi de cette expreſſion, pour parler plus honnêtement de cette debauche.

CONFORMISTE. ſ. m. Qui ſe conforme. Il ne ſe dit qu'en matiere de Religion. On a decerné pluſieurs peines en Angleterre ſous Charles II. contre les Non-*Conformiſtes* ; c'eſt-à-dire, les Presbyteriens, & ceux qui ne ſont pas ſoumis à l'Egliſe Anglicane. On dit en badinant, qu'en amour les Italiens ſont Non-*conformiſtes*, pour ne ſe point ſervir d'une expreſſion dure, ou obſcéne.

CONFORT. ſ. m. Vieux mot qui ſignifie, *Aide*. Il eſt encore en uſage en cette phraſe du Palais : Il eſt enjoint au Prevôt des Marechaux de donner aide & *confort* aux executeurs de cet Arrêt.

CONFORTATIF, IVE. adj. Corroboratif ; qui fortifie. Il ne ſe dit qu'en Medecine. Ce remede eſt *confortatif*.

CONFORTEMAIN. Terme de Pratique. Il ſe dit de certaines Lettres de Chancelerie qu'un Seigneur feodal prenoit autrefois pour rendre ſa ſaiſie, & execution plus authentique, étant confirmée par l'autorité ſuperieure, ou Royale ; mais l'uſage en eſt maintenant abrogé.

CONFORTER. v. act. Fortifier ; rendre plus fort. Il ne ſe dit gueres qu'en Medecine. Ce remede *conforte* le cœur ; *conforte* le cerveau.

On le dit quelquefois figurément des maux de l'eſprit. *Conforter* les affligez. Il l'a *conforté* dans ſa diſgrace. Il eſt vieux, & il faut dire, Conſoler ; encourager.

CONFRAIRIE. ſ. f. Il faut prononcer CONFRERIE. MEN. Societé de perſonnes pour quelques exercices de devotion, ou pour quelque pratique de pieté, comme la *Confrairie* du Scapulaire ; la *Confrairie* du Saint Sacrement ; la *Confrairie* du Roſaire ; la *Confrairie* de Saint Joſeph ; la *Confrairie* de la Paſſion ; la *Confrairie* de Saint Laurent ; la *Confrairie* du Cordon de Saint François, &c. Il y a un Regître pour chaque *Confrairie*, ſur lequel ſont inſcrits les noms des Confreres ; & à certains jours les Confreres s'aſſemblent pour celebrer la fête du Saint, & pour la devotion, qui eſt le ſujet de la *Confrairie*. L'Evêque, dans ſon Dioceſe, peut s'oppoſer à l'établiſſement d'une *Confrairie*, & nulle *Confrairie* ne s'établira ſûrement ſans avoir des Lettres patentes du Roi. FEVRET, & PITHOU.

On le dit auſſi de deux perſonnes qui ſont de pareille condition. Un priſonnier dira d'un autre priſonnier, Il eſt de nôtre *confrairie*. On dit d'un homme marié, Il eſt de la grande *confrairie* ; pour dire, qu'il eſt du nombre

des

Digitized by Google

des maris malheureux ; mais cela ne ſe dit qu'en riant. On dit auſſi populairement, que deux choſes ſont de la même *confrairie* ; pour dire, de même nature.

CONFRATERNITE'. ſ. f. Le corps de la Confrairie. Ils ſont de la même *Confraternité*. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

En Allemagne on appelle *Confraternité*, une aſſociation de deux, ou de pluſieurs familles, par laquelle il eſt convenu, que les mâles d'une famille venant à manquer, les mâles de l'autre ſuccederont aux fiefs, & aux ſouverainetez de celle qui eſt éteinte. Cette *Confraternité* ne peut avoir d'effet, ſi elle n'a été faite avec l'approbation de l'Empereur, & le conſentement des Electeurs.

CONFRERE. ſ. m. & f. Un des membres d'une Confrairie. Il y a indulgence pleniere pour tous les *Confreres* de l'un ou de l'autre ſexe.

CONFRERE, ſe dit de ceux qui ſont d'un même corps, ou d'une même profeſſion. Deux Conſeillers d'une même compagnie, ou d'un même corps, ſont *confreres*. Deux Academiciens s'appellent *confreres en Apollon*. Deux Medecins, deux Avocats ſont *confreres*. Les Auteurs ſont à preſent mes *confreres*. MOL.

Le Medecin Tant-pis viſitoit un malade,
Que viſitoit auſſi ſon confrere *Tant-mieux.*
LA FONT.

CONFRERE, ſe dit auſſi parmi les Peres de l'Oratoire, d'un Religieux de leur Ordre qui n'eſt pas Pere. Ainſi ils diſent, le *Confrere* un tel eſt ſorti ; le *Confrere* un tel eſt mort.

CONFRONTATION. ſ. f. Procedure en matiere criminelle ; action par laquelle on confronte, ſoit des choſes, ſoit des perſonnes. La conteſtation en matiere criminelle ne commence qu'à la *confrontation*. Alors l'accuſé & le temoin comparoiſſent en preſence l'un de l'autre ; on demande s'il connoît le temoin, & s'il a quelque reproche à faire contre lui ; & au temoin, ſi l'accuſé preſent eſt celui contre lequel il a depoſé. Si l'accuſé a des objections à faire contre le temoin, ou contre ſa depoſition, il peut requerir le Juge dans la *confrontation* d'interroger le temoin là-deſſus ; mais il ne peut l'interpeller lui-même. On fait auſſi la *confrontation* entre les accuſez. ORDONN. de 1670. Si l'accuſé ne comparoît point, le recollement tient lieu de *confrontation* ; mais s'il eſt preſent, le procés s'inſtruit par recollemens & *confrontations*. Si le temoin eſt abſent, ou meurt après le recollement & avant la *confrontation*, ſa depoſition ne laiſſe pas de ſubſiſter, & on en fait une *confrontation* litterale à l'accuſé. Dans les inſcriptions en faux on fait la *confrontation*, ou comparaiſon des écritures.

CONFRONTER. v. act. Mettre deux perſonnes en preſence l'une de l'autre, pour éclaircir la verité de quelque fait qu'ils rapportent differemment. Deux deſerteurs nous ont apporté des avis differens ; il les faut *confronter* l'un à l'autre.

CONFRONTER, ſe dit particulierement en matiere criminelle, des temoins que l'on *confronte* à un accuſé, ou des accuſez que l'on *confronte* les uns aux autres. Les temoins ne ſont *confrontez*, qu'après qu'ils ont été recollez, pour voir s'ils perſiſtent en leurs depoſitions.

CONFRONTER, ſignifie auſſi, Comparer des choſes les unes aux autres, pour voir ſi elles ſont ſemblables, ou non. J'ay *confronté* mon drap avec le vôtre. J'ay *confronté* ces deux paſſages de l'Ecriture, & j'en ay trouvé la conciliation.

CONFRONTÉ, ÉE. part. & adj.

CONFUS, USE. adj. Mêlé l'un avec l'autre ; confondu. Nos droits ſont *confus* enſemble.

CONFUS, ſignifie auſſi, Brouillé ; en deſordre ; mal arrangé. Tous mes livres, tous mes meubles ſont encore *confus*.

CONFUS, ſignifie encore, Obſcur ; ſans ordre ; ſans regle ; embrouillé. Eſprit *confus* ; ſcience *confuſe*. Un diſcours *confus*, & peu intelligible. Les plus ſages Payens n'ont eu que des idées *confuſes* de la Divinité. PORT-R. Ses penſées étoient ſi *confuſes*, qu'elle n'en avoit aucune diſtincte. P. DE CL. Les commencemens de la Monarchie Françoiſe ne fourniſſent qu'une matiere ſi brute, & ſi *confuſe*, que toute l'adreſſe de l'art ne ſuffit pas pour debrouiller ce chaos. LE P. DAN.

CONFUS, ſignifie encore, Incertain ; vague. J'ay une memoire *confuſe* de ce que vous dites. Il court un bruit *confus*. On dit, un cri *confus* ; c'eſt-à-dire, un cri de pluſieurs perſonnes, ſans en diſtinguer aucune.

CONFUS, ſignifie auſſi, Honteux ; interdit. Il a été tout *confus*, quand il s'eſt vû pris ſur le fait.

CONFUS, ſignifie encore, Embarraſſé ; & on le dit ou par modeſtie, ou par compliment. Je ſuis tout *confus* de vos bontez ; je ſuis *confus* de l'honneur que vous me faites.

CONFUSE'MENT. adv. D'une maniere confuſe. J'ay appris cela *confuſément*. J'ay ſerré tous mes papiers *confuſément*. Les hommes n'enviſagent la mort que *confuſément*, & y courent brutalement. MALEB. On fait aiſément comprendre par les yeux, ce qu'un long circuit de paroles ne fait entendre que *confuſément*. OF. M. Il eſt inutile d'avoir une infinité de choſes *confuſément* dans la memoire, quand on n'a pas l'art de les developper. BELL.

CONFUSIBLE. adj. Terme d'Auguſtin. Il ſe dit d'un Religieux qui merite châtiment. Il eſt *confuſible*.

CONFUSION. ſ. f. Embrouillement ; mêlange confus de pluſieurs choſes. Le chaos des Anciens étoit une *confuſion* generale des élemens.

CONFUSION, ſignifie auſſi, Deſordre ; trouble ; derangement. Mes livres, mes papiers ſont encore en *confuſion*. Il y a trop de *confuſion* dans les ſpectacles publics. ABL. Il y a une certaine *confuſion* qui a ſes charmes, auſſi bien que l'ordre : & de plus il ne faut pas appeller *confuſion*, un mélange bien entendu de diverſes choſes. VAUG.

CONFUSION, ſignifie auſſi, Brouillerie ; diſſention. La diverſité des Religions met la *confuſion* dans un Etat. On appelle, eſprit de *confuſion*, un eſprit brouillon. Il remplit tout de *confuſion* & de troubles. VAUG. Dans les *confuſions* d'une guerre civile, un brouillon eſt à craindre. PATRU.

CONFUSION, ſignifie encore, Union ; jonction ; aſſemblage de pluſieurs choſes pour ne former plus enſemble qu'un même corps. Eutyches ſoutenoit la *confuſion* des natures, divine, & humaine, en JESUS-CHRIST, & que la nature humaine avoit été abſorbée, & engloutie par la nature divine. CL. Il ſe fait *confuſion* de biens entre gens mariez, quand il y a communauté. Les Lettres de benefice d'inventaire empêchent la *confuſion* des biens du deffunt, & de l'heritier beneficiaire. Si le debiteur ſuccede à ſon creancier, il ſe fait une *confuſion* de la dette en ſa perſonne, enſorte qu'elle eſt éteinte.

CONFUSION, ſignifie auſſi, Honte ; embarras. Il a été couvert de *confuſion* de ſe voir ſurpris en fraude. J'avouë mon erreur à ma *confuſion*. On ne ſe corrige preſque jamais des vices qui ne ſont point de *confuſion* au dehors. FL. Il ne faut pas couvrir ceux qu'on veut corriger, d'une *confuſion* qui les irrite, & qui les revolte. DE VILL. La politeſſe veut qu'on menage la *confuſion* de celui à qui il échappe une ſottiſe. BELL. On dit par compliment, ou par modeſtie, j'ay de la *confuſion* de vos bienfaits ; j'ay de la *confuſion* de la peine que vous avez priſe.

Digitized by Google

CONFUSION, ſe dit encore d'une grande multitude, ou d'une affluence de perſonnes, ou de choſes. Il y avoit une grande *confuſion* de peuple. Il y a une grande *confuſion* de fruits cette année. On nous a ſervi des viandes à *confuſion*.

EN CONFUSION. Eſpece d'adverbe. En deſordre; ſans diſtinction. Ils ſe battirent, & ſe retirerent *en confuſion*. Ils parlent tous *en confuſion*.

CONFUTATION. ſ. f. Terme de Rhetorique, ſur tout dans le genre judiciaire. C'eſt la partie du diſcours où l'Orateur ſe fait des objections, & detruit les argumens de ſon adverſaire.

CONFUTER. v. act. Detruire les argumens, & les objections d'un adverſaire. Ces deux mots vieilliſſent, & on dit plus ordinairement *refutation* & *refuter*.

CONGE. ſ. m. Vaiſſeau pour meſurer des liqueurs chez les Romains. Dioſcoride dit que le *conge* contenoit dix livres d'eau, poids Romain: ce qui revient à ſix ſeſtiers. On voit encore à Rome dans le Palais Farneſe le *conge* de Veſpaſien, avec une inſcription. Il peut ſervir de regle pour s'aſſurer des meſures anciennes, & de la proportion qu'elles avoient avec les nôtres. Mr. Peireſc en fit faire à Rome une copie, que l'on garde à Paris à Sainte Genevieve. LANCELOT.

CONGE. ſ. f. Licence; conſentement; permiſſion que donne un Superieur à un inferieur. Un ſoldat n'oſeroit quitter le ſervice, ſans un *congé* de ſon Capitaine. Un Moine n'oſeroit ſortir de ſon Couvent ſans *congé* de ſes Superieurs. Un mineur ne ſe peut marier ſans le *congé* & licence de ſes parens. Une femme ne peut s'obliger ſans le *congé* & autorité de ſon mari.

CONGÉ D'ELIRE. C'étoit autrefois une licence, ou permiſſion que les Rois de France donnoient aux Chapitres pour élire leurs Prelats. Sans ce *congé* l'élection eût été nulle, & après qu'elle eſt faite, il falloit encore le conſentement, & l'approbation du Roi. Cela s'eſt pratiqué ſous les Rois de la troiſiéme Race, & depuis Louis le Debonnaire. Dans le Recueil des Preuves des libertez de l'Egliſe Gallicane, il y a divers modéles de ces *conges d'elire* pour des Evêques, des Abbez, & des Abbeſſes juſqu'à l'an 1504. En Angleterre, après la mort de l'Archevêque, ou de l'Evêque, le Chapitre de la Cathedrale eſt encore obligé de prendre du Roi un *congé d'elire*. On élit toûjours celui que le Roi a recommandé.

En termes militaires on appelle *congé d'ancienneté*, le *congé* que les Capitaines font obligez de donner tous les ans à un ou deux ſoldats, les plus anciens de leur compagnie, qui demandent à ſe retirer. Ces *conges* ſont reglez par les Ordonnances des années 1679. 1682. 1684. & 1685. On appelle auſſi *congé d'ancienneté*, le *congé* que le Capitaine eſt obligé de donner à ceux de ſes ſoldats, qui ne ſe ſont enrôllez que pour un certain temps, lequel pourtant ne peut être moindre de trois ans. Quand le temps eſt expiré, le Capitaine ne peut refuſer le *congé*, pourvu qu'il ne lui ſoit rien dû par contrat.

Menage derive ce mot de *commiatum*, qu'on a dit pour *commeatum* & *commeare*, qui ſe trouvent dans les Anciens. On diſoit autrefois *congié*.

CONGÉ, ſe dit d'un ſimple adieu de civilité; d'un compliment de depart. Il n'a pas voulu partir ſans prendre *congé* de tous ſes amis. Cet Ambaſſadeur a eu ſon audience de *congé*.

Je prens congé, *la belle, & ne veux plus aimer.* O. M. c'eſt-à-dire, le me retire.

CONGÉ, eſt auſſi une permiſſion de naviger que doivent prendre tous les vaiſſeaux qui ſortent des ports, ſoit des Gouverneurs, ſoit des Juges de l'Amirauté, comme il eſt enjoint par l'Ordonnance de la Marine. Par l'Ordonnance de 1681. aucun vaiſſeau ne peut ſortir des ports du Royaume ſans *congé* de l'Amiral, enregîtré au Greffe de l'Amirauté. Le *congé* doit contenir le nom du Maître, & du vaiſſeau, ſon port & ſa charge, le lieu de ſon depart, & celui de ſa deſtination. Il faut remarquer qu'on ſe ſert du mot de *congé*, ou *paſſ-port*, quand on le donne à des ſujets; de *ſauvetè*, quand on le donne à des Alliez; & de *ſauf conduit*, quand on le donne aux ennemis. Le *conge* ſur les côtes de Bretagne s'appelle *Brieux*; & on dit, Parler aux *Hebrieux*; pour dire, Demander ce *congé*. Voyez l'Ordonnance de 1681.

CONGÉ, ſe dit auſſi de la permiſſion qu'on donne à des domeſtiques à ſe retirer d'une maiſon. Il a donné *congé* à tous ſes domeſtiques. Les valets ne doivent point ſortir de chez leurs maitres ſans *congé*.

CONGÉ, ſe dit encore de même de la permiſſion qu'un Maître donne à ſes écoliers pour ne point venir en claſſe. Nous avons deux jours de *congé* cette ſemaine.

CONGÉ, ſe dit auſſi d'une priere civile qu'on fait à quelqu'un, de ſe retirer d'une maiſon où il avoit quelque habitude, ou quelque pretention. Ce jeune homme recherchoit une telle fille; mais les parens lui ont donné ſon *congé*; ils l'ont prié de n'y plus penſer.

CONGÉ. Declaration, ou avertiſſement que fait le proprietaire d'une maiſon à ſon locataire, pour ſortir dans un certain temps. J'ay donné *congé* à mes hôtes pour Pâques. Il faut donner *congé* aux locataires avant les ſix mois pour une maiſon entiere; avant les trois mois pour une portion; & avant les ſix ſemaines pour des chambres.

CONGÉ. Terme du Palais. Acte, ou deffaut qui ſe donne au deffendeur, ou à l'intimé, par lequel il eſt declarché de l'aſſignation à lui donnée à la requête du demandeur, ou de l'appellant, à cauſe de la contumace, & de la non-comparence. Il y a deux ſortes de *congez*. L'un, faute de communiquer les pieces juſtificatives de la demande. L'autre, faute de plaider dans les delais de l'Ordonnance. Faute par le demandeur de produire ſes pieces juſtificatives, ou par l'appellant de donner ſes griefs dans le temps, le deffendeur, ou l'intimé prend au Greffe un *congé faute de conclurre*, & dans la huitaine il le peut faire juger, & pour le profit faire deboutter le demandeur, ou l'intimé de ſa demande, ou de ſon appel. Cependant les *congez* peuvent être rabattus à l'audience prochaine, ſi le deffaillant comparoit. ORDONN. de 1667. On appelle à Paris *congé d'ajuger*, une ſentence, ou un jugement qui intervient dans la pourſuite d'un decret, ou d'une ſaiſie réelle, portant, qu'il ſera procedé à l'ajudication des heritages ſaiſis réellement. Par l'Ordonnance de 1551. toutes les oppoſitions, ſoit afin d'annuller, ſoit afin de diſtraire, ſoit afin de charger, ſoit afin de conſerver une hypotheque, doivent être formées avant le *congé d'ajuger*; mais elle ne s'execute pas à la rigueur. JOURN. DU PALAIS.

CONGÉ. Terme d'Architecture. Adouciſſement en portion de cercle: comme celui qui joint le fût à la ceinture de la colonne. C'eſt la même choſe qu'*eſcape*. Voyez ESCAPE.

CONGÉ D'ENCAVEMENT. C'eſt un terme de Commis aux Caves, qui ſignifie la permiſſion d'encaver, ou de mettre le vin dans la cave. On prend auſſi des *congez* aux Bureaux pour tranſporter des marchandiſes d'un lieu en un autre.

On dit proverbialement, qu'on ne demande *congé* à perſonne pour boire de l'eau, & coucher dehors; pour dire, que ce ſont deux choſes que perſonne n'empêche. On dit auſſi d'un Libertin, Il a *congé* de tout faire.

CONGEABLE. adj. Terme de Coutumes. Il ſe dit d'un fonds, dont le poſſeſſeur ſe doit deſſaiſir à la volonté

Digitized by Google

volonté du Seigneur duquel il eſt tenu, en lui payant ſes ameliorations. Il y en a beaucoup de cette ſorte en Bretagne.

CONGEDIER. v. act. Donner congé; renvoyer. *J'ay congedié tous mes domeſtiques.* Le Roy a ſeparé, a *congedié* le Clergé, ou les Etats. On a *congedié* cet Ambaſſadeur avec de riches preſens. En parlant des troupes, *Congedier* ſignifie, Licencier. La guerre finie, il *congedia* ſon armée. Du Cange derive ce mot de *congeare*, terme de la baſſe Latinité. On diſoit autrefois *congeer*.

CONGEDIER, ſe dit auſſi d'une priere qu'on fait à quelqu'un de ſe retirer; de ne plus revenir. Cette fille a *congedié* tous ſes Amans pour ſe retirer dans un Cloître.

On dit auſſi en Fauconnerie, *Congedier* l'oiſeau, quand il n'eſt plus en état de ſervir.

CONGEDIÉ, ÉE. part. & adj. On dit, quand on a été renvoyé ſechement, & rudement, *Me voilà bien congedié!*

CONGELATION. ſ.f. Action par laquelle le froid donne de la dureté aux corps liquides. Les metaux fondus reprennent leur ſolidité par *congelation*. La *congelation* ſe fait toûjours par le froid; & en cela elle differe de la coagulation, qui ſe fait par d'autres cauſes.

CONGELATION, ſe dit auſſi de l'alteration qui arrive aux corps liquides en ſe congelant. Le grand froid tue par la *congelation* qui ſe fait du ſang.

CONGELATION, ſe dit auſſi des choſes congelées. On trouve dans les Alpes mille ſortes de *congelations* de toutes ſortes de fucs qui ſont d'une varieté admirable. On s'en ſert à orner des grottes.

CONGELER. verb. act. Donner de la ſolidité aux corps liquides par le moyen du froid. Le grand froid *congele* l'eau. Le ſalpêtre mêlé avec de la glace, ou de la neige, *congele* l'eau en été.

CONGELER, ſignifie auſſi, Figer; coaguler. Le venin des aſpics & des viperes *congele* le ſang.

On dit auſſi, *Congeler* des fruits; pour dire, les mettre à la glace. Laiſſer *congeler* un bouillon, un ſyrop, pour le laiſſer prendre & épaiſſir en ſe refroidiſſant.

CONGESTION. ſ.f. Terme de Medecine, qui ſe dit d'un amas d'humeurs qui s'endurciſſent en quelque partie du corps, & y forment des tumeurs contre nature. Le *congeſtion* ſe fait peu-à-peu, en quoy elle differe de la fluxion, qui ſe fait plus promptement.

CONGIAIRE. ſ.m. Terme de Medailliſte. Don, ou preſent repreſenté ſur une medaille. Le *congiaire* de Nerva.

Ce mot vient du Latin *congiarium*.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. Terme d'Anatomie.

CONGLOMERÉ, ÉE. adj. Il a la même ſignification que l'article precedent.

CONGLUTINATION. ſ.f. Attache de deux corps enſemble par des parties onctueuſes, gluantes, & tenaces. On met de la cire, de la poix dans une compoſition, afin que la *conglutination* en ſoit plus prompte & plus ferme.

CONGLUTINER. v. act. Lier, attacher un corps avec un autre par le moyen de quelque choſe de gluant & de tenace. Il n'eſt guere en uſage que dans le dogmatique.

CONGRATULATION. ſ.f. Temoignage de joye; compliment qu'on fait à quelqu'un, quand il lui eſt arrivé quelque bonne fortune. Faire des complimens de *congratulation* ſur un mariage; ſur une charge. On ne ſe ſert gueres de ce mot.

CONGRATULER. v. act. Feliciter; faire des compliments de congratulation. Le Senat l'alla *congratuler* ſur ſa victoire. ABL. On ſe ſert aujourd'huy plus ordinairement de *feliciter*. *Congratuler* vieillit.

CONGRE. ſ. m. Poiſſon de mer ſemblable à une anguille. Sa chair eſt ferme. En Latin *conger*.

CONGREGANISTE. ſ.m. Ce mot ſe dit parmi les Jeſuites, & veut dire, un Ecolier, ou un Bourgeois qui eſt de la Congregation de ces Peres. C'eſt un de nos plus devots *Congreganiſtes*.

CONGREGATION. ſ.f. Aſſemblée de pluſieurs perſonnes qui compoſent un corps. La *Congregation* des Fidelles, c'eſt l'Egliſe Univerſelle. L'Aſſemblée du Clergé de France s'appelloit autrefois, *la Congregation de l'Egliſe Gallicane*.

CONGREGATION, ſe dit particulierement d'un certain nombre de Cardinaux commis par le Pape, & diſtribuez en pluſieurs Chambres, ou Conſeils pour la direction de certaines affaires. Les *Congregations* des Cardinaux ſont comme autant de Bureaux differens. La premiere *Congregation* eſt celle du *S. Office*, ou de l'Inquiſition. Cette *Congregation* fut inſtituée par Paul III. Elle eſt d'ordinaire compoſée de douze Cardinaux, & d'un certain nombre de Prelats, ou de Theologiens qu'on appelle *Conſulteurs*, & *Qualificateurs*; mais il n'y a que les Cardinaux qui ayent voix deliberative. Elle connoit des hereſies, & des opinions nouvelles, & contraires à la creance de l'Egliſe Romaine. La ſeconde *Congregation* fut établie par Sixte V. pour regler les differens qui naiſſent entre les Evêques & leurs Dioceſains, & entre les Reguliers. La troiſiéme eſt celle du Concile. Elle a le pouvoir d'interpreter le Concile de Trente. Le Pape Pie IV. l'érigea après la cloture du Concile de Trente. Elle s'occupe à terminer les doutes qui peuvent naître ſur l'execution de ce Concile. Sixte V. limita ſon pouvoir à l'interpretation des points de diſcipline ſeulement. La quatriéme eſt celle des coutumes, rites, & ceremonies. Sixte V. la fonda pour regler les ceremonies qui ne ſont pas aſſez clairement marquées par les rubriques du Miſſel, & du Breviaire; pour fixer les nouveaux Offices des Saints, & connoître des beatifications, & des canoniſations des Saints, &c. La cinquiéme eſt celle de la fabrique de Saint Pierre. Elle connoît des legs pour cauſes pies, dont une partie appartient à la fabrique de St. Pierre, &c. La ſixiéme eſt celle des eaux, ponts & chauſſées. La ſeptiéme eſt celle des fontaines & des ruës. Le Cardinal Camerlingue en eſt le Chef. La huitiéme eſt celle de l'*Index*. Pie V. l'établit pour examiner les livres ſuſpects, & compoſez depuis le Concile de Trente. Elle peut donner la permiſſion de lire des livres deffendus. La neuviéme eſt celle de la *Conſulte*: c'eſt une eſpece de Conſeil d'Etat pour le gouvernement de l'Etat Eccleſiaſtique. La dixiéme s'appelle *de bono regimine*, ou du *bon gouvernement*. Le Cardinal Neveu eſt le Chef de ces deux derniers. L'onziéme eſt celle de la Monnoye. La douziéme, celle des Evêques, où l'on examine ceux qui doivent être promus aux Evêchez d'Italie. Elle ſe tient devant le Pape. La treiziéme eſt celle des matieres conſiſtoriales, dont le Doyen du Sacré College eſt le Chef. Sixte V. l'établit pour preparer les matieres qui doivent être traittées dans le Conſiſtoire. La quatorziéme eſt celle de *Propaganda Fide*, ou de la *Propagande*. Gregoire XV. l'établit pour deliberer de tout ce qui concerne l'accroiſſement de la Religion, & terminer les demêlez entre les Miſſionnaires. Il y a encore une *Congregation des immunitez*. Au reſte les *Congregations* peuvent changer ſelon qu'il plaît au Pape; il en forme quelquefois de nouvelles pour des affaires extraordinaires qui ſurviennent.

CONGREGATION, ſe dit auſſi d'une partie d'un Ordre Monaſtique, qui forme une ſocieté de pluſieurs Monaſteres, ou Maiſons Religieuſes ſous une même Regle, & rangées ſous un même Chef. Quelques-

Digitized by Google

ums confondent *Ordre*, & *Congregation*, comme une feule & même chofe. Cependant le mot d'*Ordre* a une étenduë plus generale, & celui de *Congregation* fe reſtreint à un certain nombre de Maiſons Conventuelles, reünies ſous un même General. En France, l'Ordre de Saint Benoit eſt diviſé en trois *Congregations*: celle de Clugny, de Saint Vannes de Verdun, & de Saint Maur. Ce ſont diverſes *Congregations* du même Ordre. Celle de Saint Maur ſuit la Regle de Saint Benoit; mais reformée. Elle eſt plus rigide que les autres. L'Abbé, ou le Superieur General de la *Congregation* de Saint Maur reſide à Saint Germain de Prez à Paris. Elle ſe ſepara de la *Congregation de Saint Vannes*, & fut confirmée en 1621. par le Pape Gregoire XV. Le Cardinal de Richelieu a été tout enſemble Abbé & General de Clugny, de Saint Maur, & de Chezal-Benoit. La *Congregation de Clugny* eſt la premiere reforme de l'Ordre, & la premiere *Congregation* Monaſtique, ſous un Chef immediatement ſoumis au Pape, qui ſe ſoit établie. C'eſt auſſi celle que les Papes ont le plus favoriſée. Elle fut reformée vers l'an 940. Il n'y a dans cette *Congregation* qu'un ſeul Abbé, lequel nomme à tous les Prieurez qui en dependent. La *Congregation de Chezal-Benoit*, ſans prejudice de ſes privileges, a été reünie à celle de Saint Maur par Arrêt du Conſeil en 1636. En 1488. l'Abbé de Chezal reforma ſon Abbaye; & en 1505. elle s'unit aux Abbez de Saint Sulpice de Bourges, de Saint Allire de Clermont, & de Saint Vincent du Mans, pour former une *Congregation* ſeparée du reſte de l'Ordre des Benedictins. L'Abbaye de Saint Martin de Sez s'y joignit auſſi, & elles formerent enſemble la *Congregation de Chezal-Benoit*. Leurs Abbez ſont électifs & triennaux. La *Congregation de Sainte Genevieve*, pour les Chanoines Reguliers, fut formée en 1635. par une Bulle du Pape Urbain VIII. Le fameux Pere Joſeph fut l'inſtituteur de la *Congregation du Calvaire*. Il en dreſſa les Conſtitutions en 1622. C'eſt un Aſſemblage de la Regle de Saint Benoit, & de celle de Saint François. En 1626. fut fondée la *Congregation des Prêtres de la Miſſion*. Le but de cette *Congregation* eſt d'inſtruire les pauvres gens de la campagne. Voyez MISSION. La *Congregation de l'Oratoire* a été établie pour former les Prêtres dans l'eſprit du Sacerdoce. Voyez ORATOIRE. La *Congregation de la Doctrine Chretienne* a été fondée par le Bienheureux Ceſar de Bus, mort en 1607. Le but de l'inſtitut des Peres de la doctrine Chretienne eſt de catechiſer le peuple, & d'enſeigner la foy Chretienne. Par une Bulle de 1647. ils formerent une *Congregation* particuliere en France ſous un Superieur General; elle eſt partagée en trois Provinces. Les Religieux du Tiers Ordre de St. François, que le peuple de Paris apelle *Piquepuces*, ſe diſent Religieux de la *Congregation de la Penitence*. Les Recollets forment de même une *Congregation*. Quelques Monaſteres de l'Ordre des Capucins s'étant ſeparez du reſte de l'Ordre, formerent une *Congregation*, qu'ils appellerent la *Congregation d'Alby*. Par une Bulle de l'an 1600. confirmée par un Arrêt du Parlement de Paris de l'an 1602. cette *Congregation d'Alby* fut reünie aux autres Couvens du même Ordre. Il y a auſſi en France la *Congregation des Feuillans*; la *Congregation des Jacobins Reformez*; la *Congregation des Auguſtins Dechauſſez*; la *Congregation de la Charité*. Les Religieux de la Charité, outre les trois vœux d'obeïſſance, de chaſteté, & de pauvreté, en font un quatriéme de hoſpitalité. Ils ont un General, & un Vicaire General. Il y a auſſi des Religieuſes, ou *Sœurs de la Congregation de la Charité*. Voyez chaque mot à ſon ordre. Voyez auſſi GENERAL. La *Congregation de Saint Antoine de Viennois*, eſt un Ordre de Chanoines Reguliers.

CONGREGATION, ſe dit auſſi de l'aſſemblée de pluſieurs perſonnes pieuſes en forme de Confrairie. Il y a une particuliérement chez les Jeſuïtes. Ils ont obtenu pluſieurs indulgences en faveur de cette ſorte de *Congregation*. Ils ont une Chapelle expreſſe de la *Congregation*. Il y a une *Congregation* pour les écoliers, & une *Congregation* pour les externes.

Nicod obſerve qu'on diſoit autrefois, *Congreger & congréer*, du mot de *congregare*, ou de *convefcere*; pour dire, aſſembler.

CONGRES. ſ. m. Terme obſcéne. Eſſai, qui ſe faiſoit il n'y a pas long temps par ordonnance d'un Juge Laïque, ou Eccleſiaſtique, en preſence de Chirurgiens & de Matrones, pour éprouver ſi un homme étoit impuiſſant, aux fins de diſſoudre un mariage. Le Droit Civil, ni le Droit Canonique ne font aucune mention de la preuve d'impuiſſance par le *congrès*: cet infame uſage doit ſon origine à la temerité d'un jeune homme qui demanda le *congrès*. Le Juge, ſurpris de la nouveauté de cette demande, ne crut pas qu'elle pût être refuſée, regardant cette épreuve comme un moyen infaillible de decouvrir la verité. Depuis il devint une juriſprudence certaine dans les officialitez, & les Arrêts l'ont autoriſée. Mais outre que cette experience offenſe la pudeur, & qu'elle eſt indigne de la pureté de nos mœurs, on a reconnu qu'elle eſt douteuſe, & incertaine, & que les plus temeraires, & les plus fiers avoient ſuccombé par honte, & par pudeur, qui avoient fait la même choſe que la foibleſſe. La preſence des Experts troubloit la verité qu'ils cherchoient; & il ſemble que l'effronterie ſeule peut ſoutenir les honteuſes formalitez du *congrès*. Une femme ne doit jamais venir à la fâcheuſe extremité de publier des malheurs domeſtiques, que la pudeur lui ordonne de tenir ſecrets, ni faire éclatter ſon infortune. C. B. En effet l'on a enfin abrogé l'uſage du *congrès* par Arrêt du Parlement de Paris du 18. Fevrier 1677. inſeré dans le cinquiéme Tome du Journal du Palais. On tient qu'il n'avoit été pratiqué en France que depuis cent vingt ans. Voyez Hotman, Tagereau, & le Dictionnaire Critique de Mr. Bayle à l'article De Quellenec.

On a donné le nom de *Congrès* à l'aſſemblée qui s'eſt tenuë à la Haye pendant le cours de la guerre terminée en 1697. par la paix concluë à Ryſwijck. Elle étoit compoſée des Envoyez de tous les Princes qui formoient la ligue contre la France. Ce mot eſt formé du Latin *congreſſus*, qui ſignifie, *conference*. Mais comme il a une ſignification fort differente en François, & que cela peut faire une mauvaiſe équivoque, il n'y a point d'apparence que d'autres aſſemblées vueillent prendre le même nom à l'avenir. CAIL.

CONGRU, uë. adj. On appelle *portion congruë* dans le Droit Canonique, une ſomme ſuffiſante, & convenable, qu'on fait payer aux Curez par les gros Decimateurs de leurs Parroiſſes, pour les entretenir, & deſſervir la Cure. Les *portions congruës* ſe taxent au Grand Conſeil à deux cents livres, & au Parlement à trois cents livres, ſuivant deux diverſes declarations qui y ont été verifiées. Au delà de la Loire on n'adjuge que deux cents livres, en deçà juſqu'à trois cents livres. Voyez PORTION.

CONGRU. Terme de Grammaire. Correct; conforme aux regles de la Grammaire; ſelon les regles de la Syntaxe. La diction en Poëſie doit être *congruë*, & n'avoir rien d'impur & de barbare. LE P. R. On appelle *écolier congru*, un écolier qui compoſe ſon théme ſans faute. L'ACAD.

On dit auſſi, qu'un homme eſt *congru*, lorſqu'il parle à-propos; qu'il ne dit rien que ce qu'il faut dire.

CONGRU, en Geometrie, ſe dit de deux figures qui ſe correſpondent parfaitement quand elles ſont miſes

l'une

Digitized by Google

l'une ſur l'autre : *Quia mutuò ſibi congruunt.* Les figures *congruës* ſont égales entr'elles.

CONGRUEMENT. adv. D'une maniere congruë ; à-propos. Il parle de tout *congruëment.*

CONGRUITE. ſ. f. Terme de Theologie Scholaſtique. Le merite de *congruité*, ou de *bienſeance*, eſt lorſqu'il n'y a nulle proportion entre le bienfait, & l'action qu'on veut recompenſer ; enſorte que la liberalité de celui qui donne, ſupplée à ce qui manque au merite de l'action.

CONJECTURAL, ALE. adj. Qui n'eſt fondé que ſur des apparences, ou ſur des argumens probables. La Medecine, la Phyſique, ſont des ſciences *conjecturales* & experimentales.

CONJECTURALEMENT. adv. Par conjecture. Vous ne pouvez juger de l'avenir par le paſſé que *conjecturalement.*

CONJECTURE. ſ. f. Vraiſemblance ; raiſonnement fondé ſur des probabilitez & des apparences, ſans aucune demonſtration. Une *conjecture* vaine & trompeuſe. Une *conjecture* forte & éblouiſſante. Il ne faut point s'aſſûrer ſur des jugemens qui ne ſont fondez que ſur des *conjectures.* Les gens ſages n'agiſſent, & ne s'engagent point ſur de legeres *conjectures.* La connoiſſance des gens que l'on voit le plus ſouvent, n'eſt qu'un art de *conjectures*, où l'on ſe trompe ſouvent. M. Sc.

CONJECTURER. v. act. Juger probablement ; former un jugement ſur quelques apparences. La prudence ſçait quelquefois ſi bien *conjecturer*, qu'elle prevoit les évenemens.

CONIFERE. adj. On appelle arbres *coniferes*, ceux dont les fruits ſont de figure conique, comme le pin, le ſapin, le picea, la medeſe.

CONILLE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un eſpace ſous couverte, qui touche au côté de la galere, entre l'eſpale, & les deux rambades.

CONILLER. Voyez CONNILLER.

CONJOINDRE. v. act. Joindre une perſonne, ou une choſe avec une autre. Il ne faut pas que l'homme ſepare ce que Dieu a *conjoint* ; c'eſt-à-dire, Je mari & la femme. *Conjoindre* deux charges en une même perſonne. Ce mot n'eſt preſque plus en uſage.

CONJOINT, OINTE. part. & adj.

CONJOINTS. ſ. m. plur. Perſonnes mariées ; le mari & la femme. Les *conjoints* par mariage ſont uns & communs en biens par la Coutume de Paris. La polygamie eſt oppoſée à la tendre union qui doit être entre les *conjoints*, parcequ'elle partage les ſentimens du cœur. OF. M.

On dit en Muſique, & en expliquant la game des Anciens, les *conjointes*, les disjointes : on entend les conſonances.

CONJOINTEMENT. adv. Enſemble ; l'un avec l'autre. Agir *conjointement* dans une affaire. Ce droit lui appartient *conjointement* avec l'Abbé. PAT. On le nomma *conjointement* pour Deputé avec les Princes. LA ROCHEF.

CONJONCTIF, IVE. Terme de Grammaire. Qui joint enſemble. *Et* eſt une particule *conjonctive* ; *ou*, eſt disjonctive.

CONJONCTIF, ſ. m. ſe dit en Grammaire au lieu de *ſubjonctif* : parceque la plupart des temps du ſubjonctif ſont joints à un *que*, ou à quelque autre conjonction.

CONJONCTIVE, eſt auſſi un nom qu'on donne à la membrane exterieure de l'œil, qui eſt blanche & polie, & qui couvre l'œil en devant juſqu'au bord de l'iris. Elle eſt parſemée de quantité d'arteres & de veines qui paroiſſent beaucoup dans l'inflammation des yeux. La *conjonctive* a été appellée ainſi, parcequ'elle attache l'œil à l'orbite. On l'appelle autrement, le *blanc de l'œil*, à cauſe qu'elle eſt blanche. Voyez OEUIL.

CONJONCTION. ſ. f. Jonction de deux perſonnes par le mariage. Si l'homme ſe regloit par l'inſtinct aveugle des animaux, l'on pourroit ſoutenir, qu'il n'y a rien de criminel dans les *conjonctions* les plus illicites. OF. M. L'honnête, qui eſt une loi inviolable dans les bonnes mœurs, ne ſouffre pas ces *conjonctions* vagues, & ces emportemens immoderez. ID.

En Grammaire, il ſe dit des particules qui lient, qui joignent les parties & le ſens d'un diſcours. Les *conjonctions* expriment l'operation de nôtre eſprit qui joint, ou disjoint les choſes ; qui les nie, ou les avoue, ou abſolument, ou avec condition. GRAMM. RAIS. La *conjonction* eſt la huitiéme des parties de l'oraiſon. Il y a des *conjonctions* conjonctives, ou copulatives, comme *&* ; adverſatives, comme *mais* ; disjonctives, comme *ou*, *ni* ; conditionelles, comme, *ſi*, *pourvû* ; cauſales, comme, *parceque.*

En Aſtronomie, on appelle *conjonction* des aſtres, leur rencontre dans le même degré du Zodiaque : alors leur ſituation eſt telle, que la même ligne droite par laquelle on les regarde, paſſe par leur centre, ou proche de leur centre, à l'égard d'un certain lieu de la terre. La lune ſe trouve tous les mois en *conjonction* avec le ſoleil. Mais quelquefois cette *conjonction* n'eſt qu'une proximité ; car quand la lune a quelque latitude, la *conjonction* ne ſe fait pas en ligne directe ; enſorte même qu'en divers temps la *conjonction* n'eſt ni centrale, ni partiale : autrement il y auroit éclipſe de ſoleil tous les mois ; ce qui n'arrive pas. On appelle *conjonction moyenne*, la *conjonction* qui ſe fait lorſque la ligne du moyen mouvement de la lune convient avec la ligne du moyen mouvement du ſoleil. La *conjonction vraye*, eſt celle qui ſe fait, lorſque la ligne du vray mouvement de la lune convient avec la ligne du vray mouvement du ſoleil. Enfin les éclipſes de ſoleil n'arrivent que quand les *conjonctions* de la lune avec le ſoleil ſe font dans les nœuds de l'écliptique. Dans les *conjonctions* des trois Planetes ſuperieures, Mars, Jupiter, & Saturne, avec le ſoleil, elles paroiſſent ſenſiblement pleines, parceque tout l'hemiſphere, illuminé de ces aſtres, eſt tourné du côté de la terre. Il en eſt de même des deux Planetes inferieures, Mercure, & Venus ; dans leurs *conjonctions ſuperieures* elles paroiſſent pleines, parcequ'elles montrent à la terre leur hemiſphere éclairé ; & dans leurs *conjonctions inferieures*, on ne voit rien de leur hemiſphere éclairé. La *conjonction apparente* des Planetes, eſt lorſque la ligne droite tirée par les centres des deux Planetes qui ſont conjointes, ne paſſe pas par le centre de la terre. La *conjonction vraye*, eſt lorſque la ligne droite tirée par les centres des deux Planetes qui ſont conjointes, étant prolongée, paſſe auſſi par le centre de la terre. On appelle *conjonction partiale*, quand les deux Planetes ſont dans la même longitude ; *conjonction centrale*, ou *corporelle*, quand les deux Planetes ſont dans le même degré de latitude. On diviſe encore les *conjonctions*, en *conjonctions grandes*, & *très-grandes.* Les *grandes conjonctions*, ſont celles qui arrivent en des temps éloignez ; comme celle de Saturne, & de Jupiter, qui n'arrivent que de vingt en vingt ans. Les *conjonctions très-grandes*, ſont celles qui arrivent en des temps très-éloignez, comme celle des trois Planetes ſuperieures, Saturne, Jupiter & Mars, qui n'arrivent que de cinq cents ans en cinq cents ans. Cette *conjonction très-grande* ſe rencontra en l'an 1604. Gaſſendi pretend qu'elle n'arrive que de huit cents ans en huit cents ans. Les Aſtrologues diſent, que le deluge étant arrivé par l'influence, & par la *conjonction* de toutes les Planetes avec le Capricorne, le monde brûlera par la *conjonction* de toutes les Planetes avec le ſigne du Cancer. Ainſi en ſupputant le temps de cette *conjonction*, ils pretendroient trouver la fin du monde. Ils appellent

aſpects de conjonction, une ſituation des Planetes qui ſe rencontrent dans une ligne droite à l'égard d'un certain lieu de la terre. Ils diſent, que les *aſpects de conjonction* ne ſont ni bons, ni mauvais.

CONJONCTURE. ſ. f. Situation des choſes du monde; état; diſpoſition des affaires; amas, ou aſſemblage de pluſieurs circonſtances contraires, ou favorables. Une *conjoncture* heureuſe; une *conjoncture* fatale; une *conjoncture* favorable. Les vieillards ſont d'ordinaire ſi opiniâtres ſur les anciennes coutumes, qu'ils ne ſçavent ce que c'eſt que de s'accommoder aux diverſes *conjonctures* des temps. ST. DIDIER. Cela m'eſt arrivé dans une fâcheuſe *conjoncture*. Borel remarque que ce mot n'eſt venu en uſage que du temps de la Reine Catherine de Medicis. Vaugelas ajoûte, qu'on le trouvoit déjà beau du temps du Cardinal du Perron, & de Malherbe; mais qu'on n'oſoit preſque pas s'en ſervir. Il eſt très-bon. L'ACAD.

CONJOUIR. v. n. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se rejoüir avec quelcun d'une bonne fortune qui lui eſt arrivée. On va ſe *conjouir* avec ſes amis, ou quand ils ſe marient, ou quand il leur arrive quelque heureuſe aventure. Ce mot ne ſe dit plus; & en ſa place on dit, *feliciter*. L'ACAD.

CONJOUISSANCE. ſ. f. Compliment qu'on fait à quelcun pour lui temoigner la joye de quelque heureux ſuccés qui lui eſt arrivé. Les Princes s'envoyent des Ambaſſadeurs pour faire des complimens de *conjouiſſance* ſur leurs mariages, ſur leur avenement à la Couronne, &c. On ne ſe ſert plus gueres de ce mot.

CONIQUE. adj. m. & f. Qui a la forme de cone, ou qui appartient au cone. Miroir *conique*; cadran *conique*, qui ont la figure d'une cone concave, ou convexe. Une ligne *conique*, eſt la ligne courbe qui borne une ſection *conique*; ou c'eſt la ſection d'un plan, & de la ſuperficie d'un cone, qui n'eſt pas couppé par ſon axe. On confond ordinairement les *lignes coniques*, avec les *ſections coniques*.

On appelle *ſections coriques*, des figures qui ſe trouvent dans les differentes ſections du cone, lequel on peut couppet en pluſieurs manieres; & c'eſt pour cela qu'il y a tant de differentes ſortes de *ſections coniques*. Le cercle, l'ellypſe, la parabole & l'hyperbole, ſont autant de *ſections coniques*. Le plan par lequel ſe fait la ſection d'un cone, s'appelle *le plan ſecant*. Ces *ſections coniques* exercent les plus ſubtils Geometres. Il nous reſte de l'antiquité le livre d'Apollonius Pergeus. Archimedes, Colon, Screnus, Pappus, en ont auſſi écrit chez les Anciens: & à l'égard des Modernes, François Baroccio, Senateur de Veniſe; La Hire, &c. Ozanam a fait un Traitté des *ſections coniques* ſous le nom de *Lignes du premier genre*.

On appelle, en termes de Botanique, fruits *coniques*, ceux qui approchent de la figure d'un pain de ſucre, ou quelquefois d'une pomme de pin.

CONISE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de trois ou quatre coudées, canelées, de couleur obſcure, coronnées, rameuſes. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du bouillon noir, mais plus petites, legerement decouppées, odorantes, d'un goût âcre & un peu amer. Ses fleurs ſont des bouquets à fleurons évaſez en étoile par le haut, jaunes, d'une odeur forte. Il leur ſuccede des graines oblongues, petites, garnies d'une aigrette. Ses racines ſont éparſes, ligneuſes, odorantes, ameres. En Latin *conyza major vulgaris*. C. BAUH. Cette plante eſt propre pour faire urine, & pour chaſſer les vents. Il y a quelques autres eſpeces de *conyſe*. On croit que la *conyſe* chaſſe les moucherons.

Conyza vient du mot Grec *konops*, moucheron.

CONJUGAISON. ſ. f. Terme de Grammaire. Diſtribution; arrangement de toutes les parties des verbes; variation, ou inflexion differente des verbes ſuivant leurs modes, leurs temps, leurs perſonnes, & leurs nombres. Les Latins one quatre *conjugaiſons*. La plupart des Grammairiens François reduiſent auſſi à quatre les *conjuga ſons* des verbes de la langue Françoiſe. On compte trente-ſix differentes *conjugaiſons* dans la Grammaire Hebraique. Il y a treize *conjugaiſons* de verbes reguliers chez les Grecs, dont chacune a trois voix; l'active, la paſſive, & celle qu'on appelle *medium*. C'eſt ſans doute la douceur de la prononciation qui a introduit cette multiplicité de *conjugaiſons*, qui embarraſſe les Grammairiens. Les verbes anomaux, ou irreguliers ont tant d'inflexions differentes, qu'il eſt difficile de les ſpecifier.

CONJUGAISON, en termes d'Anatomie, ſe dit de deux nerfs qui ſortent à côté l'un de l'autre, & qui vont l'un au côté droit, & l'autre au côté gauche. Il ſort du cerveau dix *conjugaiſons*, ou paires de nerfs, & trente, ou, ſelon quelques-uns, vingt-neuf de la moële de l'épine.

CONJUGAL, ALE. adj. Qui regarde le mari & la femme; qui appartient au mariage. La foi *conjugale*; l'amitié *conjugale*; le devoir *conjugal*. Les loix ont permis à la femme de ſe plaindre, quand elle a été abuſée par une vaine promeſſe d'amour *conjugal*. G. G. Que de degoûts traine à ſa ſuite un ordinaire *conjugal*! P. COM. Les maris vont chercher de *l'amour conjugal* dans l'abſence. LE CH. D'H. A voir l'indifference des maris, & des femmes, il ſemble qu'il n'y ait rien de plus fade que la tendreſſe *conjugale*. OE. M. La tourterelle avec ſes tendres gemiſſemens, & ſes triſtes ſanglots, eſt le ſymbole de la fidelité *conjugale*. ID. La mort ne peut effacer l'impreſſion ſainte de l'union *conjugale*. PAT.

CONJUGALEMENT. adv. D'une maniere conjugale. Vivre *conjugalement*, c'eſt vivre comme mari, & femme. Enée regrette un peu trop *conjugalement* ſa chere épouſe. ST. EV.

CONJUGUER. v. act. Donner aux verbes, ſuivant leurs modes, ou leurs temps, de differentes terminaiſons, pour en faciliter la diſtinction & l'intelligence. Les verbes *ſe conjuguent* differemment ſelon les diverſes langues. En François quelques-uns des temps des verbes actifs ſe forment avec le verbe auxiliaire, *Avoir*; & tous les temps des verbes paſſifs ſe *conjuguent* avec les verbes auxiliaires, *Etre*, & *Avoir*, & le participe paſſif de chaque verbe. Toutes les langues modernes ſe ſervent auſſi de ces verbes auxiliaires pour *conjuguer*. Cette maniere de *conjuguer* par le ſecours de ces verbes, qu'à cauſe de cela on appelle *auxiliaires*, eſt aſſez étrange d'elle-même; elle ne l'eſt pas moins dans les conſtructions qui s'en forment dans le diſcours.

CONJUGUÉ, ÉE. part. & adj.

On appelle, en termes de Grammaire, *mots conjuguez*, ceux qui ont de la liaiſon, de l'affinité, de la reſſemblance entr'eux, & qui n'ont que la terminaiſon, ou quelques lettres differentes, comme *juſtice*, *juſte*, *juſtement*; *homme*, *humaine*, *humanité*.

AXE CONJUGUÉ. Terme de Geometrie. On appelle *axe conjugué d'une hyperbole*, un diametre indefini perpendiculaire à l'axe indeterminé.

NERFS CONJUGUEZ, ſont ceux qui ſervent à la même operation, à la même ſenſation, ou motion; car il n'y a point de nerf qui n'ait ſon pareil.

CONJURATEUR. ſ. f. Qui conſpire; qui entreprend quelque choſe contre le Prince, ou l'Etat. Cet homme eſt un de *conjurateurs*. Selon Vaugelas, ce mot n'eſt nullement François, & en ſa place on doit dire,

Digitized by Google

dire, *conjuré*. Messieurs de l'Academie le condamnent aussi. Il faut dire, *conjuté*.

CONJURATEUR, ſe dit plus proprement des Magiciens, qui ſe vantent de conjurer les Demons, de les évoquer, ou chaſſer à leur fantaiſie. Un *conjurateur* de tempetes.

CONJURATION, ſ. f. Conſpiration; ligue; machination; cabale ſecrette pour attenter à la vie du Prince, ou à la liberté publique. Une horrible *conjuration*. La *conjuration* de Catilina fut découverte par Ciceron. De toutes les entrepriſes des hommes il n'en eſt point de ſi grandes que les *conjurations*. AB. DE ST. R. On le dit auſſi par raillerie d'une brigue, d'un complot entre pluſieurs perſonnes pour faire piece à quelqu'un. Le public s'obſtina à admirer le Cid, malgré la *conjuration* du Cardinal de Richelieu contre cette piece. BAY.

CONJURATIONS, ſont auſſi des paroles, caracteres, ou ceremonies magiques, par leſquelles les Magiciens pretendent évoquer, ou chaſſer les Eſprits malins, & les choſes nuiſibles. Les livres de Negromancie ſont pleins de *conjurations*, la plupart vaines, ſuperſtitieuſes & inutiles.

CONJURATION, en matiere Eccleſiaſtique, ſignifie, Exorciſme. Le Demon n'eſt ſorti du corps de ce poſſedé qu'après pluſieurs *conjurations*. Le Prêtre en faiſant l'eau benite, fait pluſieurs *conjurations* & exorciſmes.

CONJURATION, ſe dit auſſi des inſtantes prieres qu'on fait à quelcun par les choſes qu'on croit les plus capables de l'émouvoir. Le pere ſe rendit aux *conjurations* que lui fit ſa femme de pardonner à ſon fils. Ce mot eſt peu en uſage.

CONJURER, v. act. Conſpirer; machiner la perte de quelqu'un; ſe liguer. Les Grecs avoient *conjuré* contre tous les Tyrans. *Conjurer* la ruine de ſa Patrie; *conjurer* la mort de ſon ennemi.

CONJURER, ſe dit auſſi en des choſes moins importantes. Ce chicaneur a *conjuré* ma perte & ma ruine. Tous ceux de ſa compagnie ſont *conjurez* contre lui. Tous les élemens étoient *conjurez* contre nous. Tous les élemens ſembloient avoir *conjuré* contre ſa prudence. AMELOT.

CONJURER, ſignifie auſſi, Chaſſer avec certaines paroles, ou charmes les Demons, la tempête, &c. Quand on le fait au nom de Dieu, cela s'appelle, *exorciſer*. *Conjurer* le Diable. Quand c'eſt par pacte avec le Demon, on dit que c'eſt *ſortilege*. On dit au figuré, qu'on a *conjuré la tempête*, quand par adreſſe, par intrigues, ou par quelque autre voye on s'eſt garenti d'un mal dont on étoit menacé.

CONJURER, ſignifie auſſi, Supplier; prier inſtamment & au nom de ce que l'on reſpecte le plus, ou de ce qu'on a de plus cher. On a *conjuré* cet inexorable au nom de tous ſes amis; il n'a point voulu pardonner. Je vous en *conjure* par nôtre ancienne amitié.

Ils CONJUROIENT *leur Dieu de veiller ſur vos jours.* RAC.

On le dit plus ſimplement. Aimez moi, écrivez moi ſouvent, je vous en *conjure*.

On a dit autrefois, *Conjurer* & ſemondre ſes hommes & ſes vaſſaux, quand un Seigneur feodal, ou ſon Juge, aſſembloit ſes feudataires, ou cenſiers, pour juger quelque procés, ou differeut de ſes ſujets. Ainſi Philippe le Bel *conjura* ſes Pairs pour faire rendre jugement contre le Roi d'Angleterre.

CONJURÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONJURÉ. ſ. m. Complice d'une conſpiration; qui eſt d'une cabale ſecrette contre le Prince, ou l'Etat.

Te dirai-je les noms de tous ces conjurez? CORN.

Il ne ſe dit qu'au plurier.

CONNESTABLE, ou CONNETABLE. ſ. m. Grand Officier de la Couronne, qui eſt au deſſus des Marechaux de France, & qui commande en chef les armées. Il a ſeance au Parlement immediatement après les Princes du Sang. C'eſt un crime de Leze-Majeſté que d'attenter à la vie du *Connetable*. Pour marque de ſa dignité il porte aux côtez de ſes armes deux épées nuës la pointe en haut, ſoutenuës par un d'extrochere, armé d'un gantelet ſortant d'une nuée. Aux entrées des Rois, le *Connetable* marchoit devant le Roi, tenant l'épée nuë. Il ne prête ſerment de fidelité qu'entre les mains du Roi ſeul. Il a ſa juriſdiction à la table de marbre, & elle ſubſiſte encore ſous le nom de *Connetablie*, & *Marechauſſée*. Elle eſt tenuë par les Marechaux de France. La charge de *Connetable* fut demembrée de celle du Grand Senechal. Anciennement dans les couronnemens des Rois, l'épée étoit baillée par le Roi en garde au *Connetable* à titre de fief, & en hommage, & enſuite il la lui ceignoit au côté tant pour lui que pour tous les autres Gentilshommes. On a appellé auſſi quelquefois *Connetables*, des Chefs, Capitaines, & Gouverneurs d'une ville, d'une frontiere, ou d'une place forte; comme le *Connetable* de St. Malo. Alain Chartier fait mention d'un *Connetable* de la ville de Bourdeaux ſous Charles VII. En Angleterre *Connetable* ſignifie, un *Sergent*. Dans quelques livres anciens on a appellé auſſi *Connetables*, des ſimples Maitres d'Hôtel. L'origine de ce mot vient de *Comes Stabuli*, ou Comte de l'Etable, parce qu'autrefois cette charge a été exercée par le Grand Ecuyer de France, qu'on appelloit Comte de l'Etable, qui n'avoit que l'intendance des Ecuries du Roi. On l'établit enſuite Chef de toute la Gendarmerie: & c'eſt une dignité qui eſt venuë des Goths. Le premier *Connetable* qu'on trouve avoir commandé les armées, eſt un Comte de Vermandois ſous Loüis le Gros. Mais depuis, cette charge s'accrut beaucoup en autorité, & en pouvoir. A la verité, le *Connetable* a été l'un des cinq grands Officiers de la Couronne, ſous la ſeconde race des Rois, & l'on remarque même qu'il ſignoit toutes les Lettres patentes qui s'expedioient. Mais il n'étoit pas le premier. Le Grand Chambellan, & le Grand Echanſon étoient d'ordinaire avant lui. Cette grandeur commença ſous le regne de Philippe Auguſte, en la perſonne de Matthieu de Montmorency, qui fut fait *Connetable* en 1218. & qui le premier eut le commandement des armées. Il porta fort haut les droits & les prerogatives de cette dignité. Elle n'étoit pourtant encore que dans le quatriéme rang: & ce ne fut que ſous Philippe de Valois que le *Connetable* devint le premier Officier militaire de la Couronne. Dans l'inſtitution du Parlement de Paris en 1303. le *Connetable* eſt nommé le premier des treize Conſeillers laïs, & après les quatre Preſidens. L'épée eſt la marque de cette premiere dignité du Royaume. Le *Connetable* la reçoit nuë de la main du Roi, à qui il en fait enſuite hommage. Il a le droit de commander les armées par preference à tout autre, ſans exception, après le Roi. On crut la dignité de *Connetable* enſevelie avec le *Connetable* de St. Paul, qui fut executé à mort en 1475. François I. la fit revivre en faveur de Charles de Bourbon. Elle a été ſupprimée en 1627. après la mort du *Connetable* de Leſdiguieres; & c'eſt aujourd'hui le plus ancien Marechal de France qui fait la charge de *Connetable* en quelques occaſions, ſans en avoir toutes les prerogatives.

Du Monſtri le derive de *cuneus ſtabilis*; d'autres de *Comes ſtabili*; mais avec moins de fondement & d'apparence. Voyez Du Cange au mot *Comes Stabuli*.

GRAND CONNETABLE DE L'ANGLE-TERRE. Le ſeptiéme Grand Officier de la Cou-

Digitized by Google

ronne. La charge de *Grand Connetable* fut supprimée en 1521. Le *Grand Connetable de Castille.*

MADAME LA CONNETABLE. La femme du *Connetable.*

CONNESTABLE, dans l'Artillerie, est un certain Officier qui distribuë dans les batteries la poudre, & les boulets aux Canonniers, & tout ce qui est necessaire pour le service du canon.

CONNESTABLIE ET MARECHAUSSE'E DE FRANCE, ſ. f. Juriſdiction Royale dans l'enclos du Palais à Paris, qui s'exerce preſentement ſous le nom du Connetable, & des Marechaux de France. Comme la charge de Connetable a été ſupprimée, le plus ancien Marechal de France repreſente le Connetable. Cette juriſdiction eſt unique pour tout le Royaume. La *Connetablie* connoit de tous excés, & crimes commis par les gens de guerre, tant de pied que de cheval; au camp, ou dans les garniſons, ou ſur la route: des actions perſonnelles qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres, &c. Elle connoit auſſi des fautes & malverſations commiſes par les Prevôts des Marechaux, ou leurs Lieutenans dans l'exercice de leurs charges; enſemble de tous les differends que les Officiers de la Gendarmerie, ou des guerres peuvent avoir à cauſe de leurs charges; de leurs états, charges & commiſſions; & des lettres de pardon & de remiſſion accordées aux gens de guerre, & autres ayant charges & commiſſions pour la guerre, &c. La *Connetablie* ne juge point en dernier reſſort: les appellations reſſortiſſent au Parlement. Il y a auſſi le Grand Prevôt, ou le *Prevôt-General* de la *Connetablie & Marechauſſee de France.* Il doit ſuivre l'armée pour faire le procés aux gens de guerre qui ont failli, & pour mettre le taux, & la police ſur les vivres. Voyez MARECHAUSSE'E. Il a quatre Lieutenans d'épée, & un cinquiéme de Robe longue. Lors qu'il y a pluſieurs armées, le *Prevôt General de la Connetablie* ſert dans l'armée Royale, & ſes Lieutenans dans les autres. Il a quarante huit gardes, qui portent le hoqueton d'orfeverrie à fond bleu, avec une L, couronnée. Ils font la garde & le ſervice chez l'ancien Marechal de France, & ſont employez à la garde des perſonnes de qualité qui ont des querelles. Pour le Lieutenant General de Robe longue de la *Connetablie*, il tient ſa juriſdiction à la Table de marbre du Palais à Paris: il a ſous lui un Lieutenant particulier, & un Procureur du Roi de la *Connetablie.* On a déjà dit que l'appel de ſes ſentences ſe releve au Parlement.

On a appellé autrefois *Connetablies*, des bandes & compagnies de gens de guerre. Froiſſart appelle *Connetablies*, des eſcadrons & banniéres de Cavalerie. Le Roi Jean ordonna l'an 1351. que tous les pietons ſuſſent mis par *Connetablies* & compagnies de vingt cinq ou trente hommes, & que chaque Connetable eût doubles gages.

CONNEXE. adj. m. & f. Ce qui a de la liaiſon, de la convenance avec une autre choſe. Ces deux principes, ces deux affaires ſont *connexes*; elle doivent être jointes & jugées enſemble.

CONNEXION. ſ. f. Liaiſon, raport; reſſemblance, par laquelle une choſe a de la relation avec une autre. On ne ſçait pourquoy ce mot ne ſe trouve pas dans le Dictionnaire de l'Academie. Ces matieres n'ont enſemble aucune *connexion.* Quelle *connexion* peuvent avoir ces choſes? Voyez l'article ſuivant.

CONNEXITE'. ſ. f. On dit auſſi CONNEXION. Dependance reciproque de deux choſes; relation ou liaiſon qu'elles ont enſemble. Il y a beaucoup de *connexité* entre la Phyſique & la Medecine. Les Propoſitions d'Euclide ont tant de *connexité* enſemble, que les dernieres ne ſçauroient ſubſiſter ſans les premieres.

Quelques-uns pretendent qu'il y a quelque ſorte de difference entre *connexité* & *connexion.* Ils veulent que *connexité* ſignifie, une liaiſon, & une dependance naturelle, qui ſe trouve entre les choſes, ſans que nous y contribuions rien de nôtre part, telle qu'elle eſt entre la Phyſique & la Medecine. Au lieu que *connexion* ne ſignifie, ſelon eux, qu'une liaiſon qui eſt à faire, & à laquelle nous devons contribuer par nôtre art: comme ſi on diſoit, En faiſant la *connexion* de ces deux propoſitions, vous verrez que l'une ſert d'éclairciſſement à l'autre. Quoique les Auteurs confondent la ſignification de ces deux termes, il eſt pourtant certain qu'on ne peut pas dire, *faire une connexité*; au lieu que l'on dit fort bien, *faire une connexion*; ce qui ſemble appuyer la remarque que l'on vient de faire. Richelet ſemble auſſi avoir ſenti cette difference; puis qu'après avoir dit que *connexion* ſignifie, Raport, il dit que *connexité* ſignifie, ce par quoi une choſe a raport à une autre.

CONNIL. ſ. m. Quelquefois on prononce CONIN. Lapin. On fait des chapeaux de peaux de *connil.* Ceux qui en achetent les peaux, s'appellent *Crieurs de peaux de conin.* Hors de là le mot de *connil* ne ſe dit point.

En Latin *cuniculus*, d'où le nom François eſt derivé. Il peut venir auſſi de *conifell*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui ſignifie, *lapereau.*

CONNILLER, v. n. Mot Provincial. Eſquiver; ſe cacher; trouver des échapatoires; ſe ſauver, ſoit par fuite, ſoit par chicane. Comment la Philoſophie, qui me doit roidir le courage pour fouler aux pieds les adverſitez, vient-elle à cette molleſſe, de me faire *conniller* par des detours couards, & ridicules? MONT. Cette expreſſion eſt ſur tout fort en uſage dans l'Anjou.

CONNIVENCE. ſ. f. Diſſimulation; tolerance; indulgence qu'on a pour les fautes d'autrui. La trop grande *connivence* du Magiſtrat eſt dangereuſe.

CONNIVER. v. n. Negliger de punir les fautes de ceux, ſur qui nous avons l'inſpection, & l'autorité; les diſſimuler; les ſouffrir, & ne faire pas ſemblant de les voir. Ceux qui *connivent* aux crimes, en ſont reſponſables devant Dieu. Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

Du Cange derive ce mot de la baſſe Latinité, où l'on diſoit *conuivere*, qui ſignifie, *conſentire.*

CONNOISSABLE. adj. m. & f. On prononce, CONNESSABLE. Qui a de certains traits, ou de certaines marques pour ſe faire reconnoître, & pour n'être pas pris pour un autre. Cet homme eſt *connoiſſable* entre mille. Vôtre maladie vous a tellement changé, que vous n'êtes pas *connoiſſable.*

CONNOISSANCE. On prononce, CONNESSANCE. ſ. f. Idée; impreſſion d'un objet; comprehenſion; notion; intelligence; diſcernement. La *connoiſſance* eſt la perception de la liaiſon, & de la convenance, ou de l'oppoſition, & de la diſconvenance entre deux de nos idées. LOCKE. Je n'ai aucune *connoiſſance* de ce fait-là. Cette affaire n'eſt point venuë à ma *connoiſſance.* L'homme a la *connoiſſance*, & le diſcernement du bien & du mal. ARN. Les ſciences abſtraites ſont au deſſus de ma *connoiſſance*, & de ma comprehenſion. M. S. C. Gaſſendi ſe plaignoit de ce que la Nature avoit donné tant d'étenduë à nôtre curioſité, & des bornes ſi étroites à nôtre *connoiſſance.* S. T. EV. On dit, que la *connoiſſance* des cœurs eſt reſervée à Dieu; c'eſt-à-dire, que Dieu ſeul peut penetrer ce qui s'y paſſe.

CONNOISSANCE DE SOI-MEME, ſe dit plus particulierement de l'étude qu'on fait de ſon propre cœur; de l'attention qu'on fait ſur ſoi-même, pour ſe bien examiner,

Digitized by Google

examiner, & ne ſe point tromper dans le jugement qu'on porte de ſoi-même. Sans la *connoiſſance de ſoi-même*, toutes les vertus qu'on a d'ailleurs, ſont des occaſions de chûte, parcequ'on ne ſçait pas meſurer ſes forces à ſes entrepriſes. Nic. Les Philoſophes mettoient toute leur ſageſſe dans la *connoiſſance d'eux-mêmes*; mais ils ne pouvoient tirer de cette vaine ſpeculation que le triſte avantage de ſe connoître miſerables. Fl. Nous n'avons de *nous-mêmes* qu'une *connoiſſance* confuſe, & ſuperficielle. Le P. L.

Connoissance, ſe dit generalement des ſciences & des lumieres de nôtre eſprit. En ce ſens on le dit ordinairement au plurier. Cet homme a acquis pluſieurs belles *connoiſſances*; il poſſede toutes les belles *connoiſſances*. La *connoiſſance* des aſtres eſt utile & curieuſe tout enſemble. Rom. Demoſthene ſe remplit l'eſprit de toutes les *connoiſſances* qui pouvoient l'embellir. Le P. Ra. A meſure que nos *connoiſſances* augmentent, nous devenons plus indulgens & plus équitables pour les autres. M. Esp. Les Philoſophes pour accoutumer trop l'eſprit aux *connoiſſances* ſenſibles & évidentes, le rendent mal propre aux ſoumiſſions de la foi. Le P. R.

Connoissance, ſignifie auſſi, le ſentiment, l'uſage, & les fonctions de l'ame. Il eſt agoniſant; il a perdu toute *connoiſſance*. Il a reçu un coup qui lui ôte, ou qui lui a fait perdre toute *connoiſſance*. On dit, qu'un homme eſt en âge de *connoiſſance*, quand il eſt en âge de raiſon, & de diſcretion; lorſqu'il ſçait s'il fait bien ou mal.

Connoissance, ſignifie auſſi, Juriſdiction; pouvoir; droit de juger de quelque choſe; competence. Renvoyer une affaire devant les Juges, à qui la *connoiſſance* en appartient. Le Juge d'Egliſe ne prend *connoiſſance* que des choſes purement ſpirituelles.

Connoissance, ſignifie auſſi, Inſtruction; communication; information. Il ne faut pas donner *connoiſſance* de ſes affaires à tout le monde. Je ne veux pas qu'il entre en *connoiſſance* de tout ce qui ſe fait chez moi. Il n'a point voulu entrer en *connoiſſance* de tous ces details. On dit, qu'un procés a été jugé en pleine *connoiſſance de cauſe*; c'eſt-à-dire, aprés une exacte diſcuſſion.

Connoissance, ſignifie encore, les perſonnes avec qui l'on a de la familiarité, ou de l'habitude. Je veux vous donner toutes mes *connoiſſances*. On trouve bien peu de vrais amis; mais il eſt aiſé de faire bien des *connoiſſances* nouvelles. Oe. M. A la Cour on fait plus de *connoiſſances* que d'amis. Le Ch. de M. J'étois un jeune homme avide de *connoiſſances* illuſtres. Men. On dit auſſi, il faut que nous renouvellions *connoiſſance*; c'eſt-à-dire, nôtre ancienne amitié.

Connoissance, habitation charnelle. Cela eſt du ſtile de Palais.

On dit, qu'un homme eſt en *pais de connoiſſance*; pour dire, qu'il eſt en un lieu où il a des habitudes. On le dit non ſeulement au propre des perſonnes; mais auſſi au figuré des choſes que l'on entend, ou à quoy l'on prend plaiſir. Quand on parle de Mathematiques à un Geometre, on dit, Le voilà en *pais de connoiſſance*.

Connoissance, en termes de Chaſſe, ſignifie, les indices, les veſtiges, ou piſtes qui enſeignent là où on peut trouver la bête. On dit, qu'un cerf a une *connoiſſance*, quand il ſe peut faire diſtinguer des autres par quelques marques; c'eſt-à-dire, que les Chaſſeurs reconnoiſſent ſon âge, &c.

Connoissement, ſ. m. Terme de Marine. Reconnoiſſance que le Maître de navire donne des marchandiſes qu'il a chargées ſur ſon bord: on en fait trois copies; l'une pour le Marchand Chargeur; l'autre pour le Maître du navire; & l'autre pour celui, à qui la marchandiſe eſt adreſſée. Le *connoiſſement* ne ſe fait proprement que pour une partie de la marchandiſe; car quand un Marchand charge tout un vaiſſeau, l'Acte qui s'en dreſſe s'appelle *charteparti*e, & particulierement ſur l'Ocean.

Connoisseur, euse. ſubſt. On prononce Connesseur. Qui eſt pleinement inſtruit des bonnes ou mauvaiſes qualitez d'une choſe pour en bien juger; qui a le goût fin, & le diſcernement juſte. Montrer vos tableaux à ce curieux; c'eſt un fort bon *connoiſſeur*. Je me rapporte fort à vous du jugement de cette piece; car vous êtes bon *connoiſſeur*. Il ne faut pas être degouté pour pretexte d'être bon *connoiſſeur*. Bell. Ces *connoiſſeurs*, qui ſe donnent voix deciſive ſur tous les Ouvrages, retardent le progrés des ſciences par la chaleur de leurs contradictions. La Br. Cela nous donnera le bruit de *connoiſſeurſes*. Mol. Chacun veut paſſer pour *connoiſſeur*. Bell.

Connoistre, ou Connoitre. v. act. On prononce Connetre. Il a au preſent, *je connoi*. Corn. & à l'Imperatif *connoi*; ou *connois*, lorſqu'il eſt ſuivi du relatif *en*: *connois en* l'importance. Vau. Il faut dire *connois-je*, & non pas *connoiſſe-je*. L'Acad. Il ſignifie, Avoir une idée, ou une image empreinte dans l'eſprit, que quelque objet preſent rappelle; avoir une notion; avoir vu. Je *connois* ce pais-là. Il me ſemble que je *connois* cet homme-là. Je ne le *connois* que de nom, ou de vuë, ou de reputation. Je le *connois* à ſa voix, & à ſes manieres. J'étois *connu* de lui, comme on ſe *connoit* dans la foule, ſans avoir rien de particulier avec lui. Le Ch. de M.

Connoistre, ſignifie auſſi, Etre inſtruit; ſçavoir penetrer juſqu'au fond des choſes; avoir étudié quelcun, & l'avoir examiné avec attention. Il *connoit* cette ſcience à fond. Il *connoit* très-bien cette affaire. Cet homme *connoit* fort bien les tableaux; il *connoit* de l'Art & le fort & le fin. Boi. Je regrette tous les jours un temps, où il eſt bien plus doux de ſentir, que de *connoître*. St. Ev. Nous avons plus d'interêt à jouir du monde qu'à le *connoître*. Id. On ne *connoit* preſque jamais parfaitement perſonne: la connoiſſance des gens qu'on voit le plus ſouvent, n'eſt qu'un art de conjectures, où l'on ſe trompe aiſément. M. Sc. Je *connois* les gens au ſilence même, & à leur ſourire. Mont. On croit *connoître* ſes amis; mais dans la ſuite la fortune, ou l'ambition renverſe tout; & vôtre diſcernement trouvant toûjours une nouvelle occupation, ſe laſſe, ſe rebute, & ceſſe de chercher à *connoître*, ce qu'il avoit crû *connoître* pour toûjours. Id. Dans les affaires ſerieuſes on a l'eſprit concerté, & on ne *connoit* pas ceux qui les font: c'eſt dans les plaiſirs qu'on *connoit* les gens juſqu'au fond du cœur. M. Sc. Pour bien *connoitre* l'homme il faut deſcendre dans ſon cœur, afin d'y voir former les paſſions. St. Ev.

Tous les devoirs de cœur ſont aiſez. à connoitre. Mol.

Connoistre, ſignifie encore, Avoir hanté, & frequenté le monde; avoir de grandes experiences de quelque choſe. Je *connois* tout Paris. Ce Pilote *connoit* bien la mer. Ce Courtiſan *connoit* bien la Cour; il *connoit* bien le monde.

Connoistre, ſignifie encore, Conſiderer; avoir égard; ſe ſoucier; faire attention. Cet homme eſt ſi avare, qu'il ne *connoit* perſonne quand il s'agit de ſon interêt. Sa bonne fortune l'aveugle; il ne *connoit* plus perſonne. La Roch. On dit à un homme trop vain, Vous ne vous *connoiſſez* plus; vous vous oubliez; vous vous meconnoiſſez. Les gens fiers n'ont jamais d'amis; dans la proſperité ils ne *connoiſſent* perſonne; & dans l'adverſité perſonne ne les *connoit*. Amelot. Les ſol-

Digitized by Google

dats de Cesar ne trouvoient rien au dessus de leur valeur, & ne *connoissoient* ni le peril, ni la mort. Le Ch. de M. Corneille a fait dire par Horace à Curiace son beaufrere, contre lequel il alloit combattre ;

Albe vous a nommé ; je ne vous connois plus.

Curiace repond plus humainement ;

Je vous connois *encore, & c'est ce qui me tuë.* Corn.

En ce sens on dit d'un homme, qu'il ne *connoit* ni Dieu, ni Diable ; pour dire, que c'est un libertin, qu'il n'a aucune Religion.

Connoistre, signifie encore, Admettre ; recevoir ; reconnoître. Les Grecs ne veulent point *connoitre* le Pape ; pour dire, qu'ils ne veulent pas avoüer qu'il soit Chef de l'Eglise Universelle. On ne *connoit* point la communauté de biens en Normandie ; pour dire, qu'elle n'y est point admise ; qu'elle n'y est point en usage.

Connoistre, signifie encore, Sentir. Ce climat est si temperé, qu'on n'y *connoit* ni le chaud, ni le froid ; pour dire, qu'on n'y en sent point ; on n'y *connoit* ni la goutte, ni la gravelle. Si un cheval *connoissoit*, c'est-à-dire, s'il sentoit ses forces, il ne se pourroit dompter.

Connoistre, signifie aussi, Avoir Jurisdiction ; être Juge. Les Prevôts des Marechaux *connoissent* de tous les cas Prevôtaux. Le Parlement *connoit* de certaines affaires en premiere instance. Je ne veux point *connoitre* de vos differens ; c'est-à-dire, je ne veux point m'en mêler.

Connoistre, signifie aussi quelquefois, Avoir un commerce charnel. L'Ecriture dit, que David coucha avec la Sunamite Abisag ; mais qu'il ne la *connut* point.

On dit proverbialement, *Connoi* toi toi-même ; pour dire, Souvenez-vous, songez qui vous êtes. Il faut *connoitre* avant que d'aimer ; pour dire, qu'il faut examiner le merite des gens ayant que de les estimer, ou de les aimer.

Se Connoistre a' quelque chose, c'est en sçavoir bien juger. *Se connoitre* en tableaux ; *se connoitre* en vers. Les femmes *se connoissent* plus finement que les hommes à bien faire les choses, parceque l'avantage de plaire leur est naturel. Le Ch. de M. Ce qu'il y a de malheureux dans le merite de l'esprit, c'est que peu de gens *s'y connoissent*. St. Ev. Je *me connois* mieux en mari que vous, mon pere. P. Com.

Se Connoistre soi-même. Avoir fait reflexion, ou beaucoup d'attention sur soi-même ; s'être bien examiné. On n'est vertueux que par hazard quand on ne *se connoit* point. M. Sc. Pour ceux qui commandent aux autres, rien ne leur aide à *se connoitre* : ils sont seuls à juger d'eux-mêmes. Id. La raison pourquoy on *connoit* mieux les autres qu'on ne *se connoit soi-même*, est que par le commerce que nous avons avec nos propres inclinations, rien ne nous est nouveau en nous-mêmes, & tout nous est nouveau en autrui. Id. Comment les autres nous *connoiroient*-ils, puisque *nous ne nous connoissons pas nous-mêmes* ? P. Com. Les fables apprennent insensiblement aux hommes à *se connoitre*, sans qu'ils s'apperçoivent de cette étude, & en croyant seulement se divertir. Font.

Je songe à me connoitre,
Et c'est l'unique étude où je veux m'attacher. Boi.

Se faire Connoistre, signifie quelquefois, Faire voir ce que l'on est ; se rendre illustre ; faire du bruit dans le monde ; se signaler. *Vous vous êtes bien fait connoitre* en cette occasion.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connoître.
Corn.

Pour être *connu* & admiré, il faut de grandes vertus & peut-être de grands vices. La Br. Benserade a dit, Rendre sa douleur *connuë* ; cela ne se dit point. Bal.

On dit, Cet homme est fort *connu* ; c'est-à-dire, celebre, & dont tout le monde a entendu parler.

Connu, ue. part. & adj.

Qu'un homme est malheureux au moment du trepas,
S'il meurt connu de tous, & ne se connoit pas.
Div. Cur.

Conoide. s. m. Terme de Geometrie. Corps qui ressemble au cone, & qui a pour base une ellypse au lieu d'un cercle parfait, ou quelque autre figure approchante. Le *conoide* est un solide produit par la circonvolution entiere d'une section conique autour de son axe. Ce solide se nomme *conoide parabolique*, quand il est produit par la circonvolution entiere d'une parabole autour de son axe : *conoide hyperbolique*, quand il est produit par la circonvolution entiere d'une hyperbole autour de son axe : & *conoide ellyptique* ou *spheroïde*, quand il est produit par le mouvement achevé d'une ellypse autour de l'un de ses axes. Le cercle se pourroit aussi appeller, *conoide circulaire*.

Les Medecins appellent *conoide* ou *conarion*, une glande qui se trouve vers le troisiéme ventricule du cerveau, qui ressemble à une pomme de pin : c'est pourquoy on l'a appellée *pineale* : Mr. Descartes y établit le siege de l'ame raisonnable.

Conoidal, ale. adj. Terme de Geometrie. Qui appartient au conoïde. Une superficie *conoidale* est la surface d'un conoïde. On dit, une superficie *conoïdale* parabolique, hyperbolique, ou ellyptique, selon la differente forme du conoïde.

Conque. s. f. Grande coquille. On peint les Nereides, ou les Dieux marins sur des *conques* ; & les Tritons avec des *conques* qui leur servent de trompettes.

Les Anatomistes appellent *conque* de l'oreille, cette grande cavité qui est dans sa partie exterieure au devant du conduit auditoire. Quelques-uns donnent ce nom à la premiere cavité de l'oreille interne, qu'on appelle autrement, *la caisse du tambour*. Il y en a aussi qui le donnent au vestibule du labyrinthe, qui est la premiere partie de la seconde cavité de l'oreille interne.

Conquerant, ante. Subst. Prince, ou Capitaine qui a subjugué, & emporté plusieurs villes, & Provinces par la force des armes. Alexandre, & Mahomet II. ont été de fameux *Conquerans*. Le nom de *Conquerant* est un nom flatteur ; mais dangereux. Le Card. de Noailles. Un *Conquerant* est un homme que les Dieux irritez contre le genre humain ont envoyé sur la terre pour la ravager, & pour repandre par tout l'effroi, la misere, & le desespoir. Fen. C'est l'ambition qui fait les *Conquerans*. Of. M. Un *Conquerant* n'est pas toûjours un honnête homme. Le Ch. de M. Alexandre étoit un grand *Conquerant* ; & Philippe son pere, un grand homme. Tour. Alexandre le Grand, ayant reproché à un Pyrate son metier de Pyrate ; Je suis Pyrate, repondit-il, parceque je n'ay qu'un vaisseau ; car si j'avois une armée navale, je serois un *Conquerant*. Abl. Il est difficile d'être équitable, & *Conquerant* en même temps : la vaillance, & la justice sont deux vertus qui marchent rarement ensemble. Voi. Clovis étoit brave, & selon l'esprit des *Conquerans*, injuste, & sanguinaire. Mez. Clovis se jetta dans les excés où l'ambition, & la bonne fortune precipitent les *Conquerans*. Le P. Dan.

En vain aux Conquerans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs,
Entre les grands Heros ce sont les plus vulgaires. Boil.

On appelle figurément, une belle personne, une *conquerante*, parcequ'elle s'assujettit tous les cœurs. Vous n'êtes pas de ces *conquerantes* dont la beauté a besoin d'un peu de secours. P. Com. On le dit aussi d'un Amant heureux : Je ne doute pas que cette femme n'ait rendu

Digitized by Google

rendu ſon mari le plus heureux des *conquerans* par la difficulté de la conquête. Le Ch. d'H. L'Orateur eſt une eſpece de *conquerant* ; l'eſprit eſt la place qu'il attaque. Le P. R.

CONQUEREUR. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Coëffeteau au lieu de *Conquerant* ; mais il n'eſt plus en uſage. Corn.

CONQUERIR. v. act. Subjuguer ; ſe rendre maître d'un païs, ou d'un Royaume par la voye des armes. Envahir des Royaumes, c'eſt les *conquerir*. Mahomet II. *conquit* deux cents villes, douze Royaumes, & les deux Empires, de Trebiſonde & de Conſtantinople. Alexandre ſe plaignoit de n'avoir qu'un monde à *conquerir*. Tour. Il s'imaginoit avoir droit de *conquerir* tout ce qui ne pouvoit lui reſiſter. Id. Il n'eſt d'ailleurs gueres en uſage qu'au preterit indefini, *je conquis*, & au preterit defini, *j'ay conquis*. S'il peut être employé au ſubjonctif, il faut dire, *qu'il conquere* ; & non pas, *qu'il conquere*. L'Acad. Vau. Corn. On ne dit gueres, *il conquerra*, au futur.

Conquerir, ſe dit figurément, du cœur & de l'eſprit, & ſignifie, Gagner ; acquerir ; ſe rendre maître. *Conquerir* tous les cœurs. Les hommes ont mis toute leur gloire à *conquerir* les femmes, & les femmes à ſe bien deffendre. Am. Com. Un Prince a autant beſoin de *conquerir* le cœur de ſes ſujets que les villes. Mez. Ouy vos beaux yeux peuvent tout *conquerir*. Oe. M.

Conquis, ise. part. & adj.

Pays conquis. On appelle *Pays conquis*, les Pays ſubjuguez par Louïs XIV. & reünis à la Couronne ; c'eſt-à-dire, Lille, Arras, Tournay, Cambray, Ipres, & tout le territoire qui en depend.

CONQUEST, ou CONQUET. ſ. m. Terme de Coutume. C'eſt un bien acquis pendant la communauté entre un mari & une femme. Cette terre n'eſt ni un propre, ni un acquêt du mari ; c'eſt un *conquêt*. Ainſi les *conquêts* ſont differents des acquêts. Cette diſtinction n'a point lieu dans les Coutumes où il n'y a point de communauté entre le mari & la femme ; comme en Normandie.

CONQUESTE, ou CONQUETE. ſ. f. Action de conquerir ; invaſion ; acquiſition par la force. Les *conquêtes* d'Alexandre s'étendirent bien loin, & avec une extrême rapidité. M. de M. La *conquête* eſt un brigandage dès qu'on y attache le pouvoir deſtructif. Ben. L'uſurpation d'une Province à force ouverte, eſt revêtuë du beau nom de *conquête*. Oe. M. Il y a des crimes qui deviennent glorieux par leur éclat : de là vient que, prendre des Provinces injuſtement, s'appelle faire des *conquêtes*. La Roch.

Conqueste, ſignifie, la ville même, ou la Province conquiſe. Cette ville eſt une des *conquêtes* du Roi. Les Capitaines d'Alexandre partagerent ſes *conquêtes*. Traitter une Province en *païs de conquête* ; c'eſt-à-dire, avec un pouvoir abſolu & arbitraire ; y vivre à diſcretion.

Conquestes, ſe dit figurément de l'eſprit, & ſignifie, l'action de le gagner ; de le perſuader, de le conduire, ou de lui plaire. Cet habile Predicateur ſçait raſſembler toutes ſes forces pour faire la *conquête* du pecheur qui reſiſte. Disc. d'El.

Un Auteur ne fait pas de faciles conquêtes. Boi.

St. Xavier eut beſoin d'un ſecours extraordinaire pour tenter une *conquête* auſſi perilleuſe que celle des Idolâtres du Japon. Ab. de T. Le ſaint homme ne ſongeoit qu'à faire des *conquêtes* de charité, & à ramener les brebis égarées dans la bergerie. Le P. d'Orl.

Conqueste, ſe dit plus ordinairement en galanterie ; & ſignifie, l'action de plaire, de charmer, de s'emparer des cœurs. La *conquête* d'un Amant.

Vous faites tous les jours des conquêtes *nouvelles*. Oe. M.

Une *conquête* facile donne peu de plaiſir. Oe. M. La *conquête* d'un cœur tendre & fidelle, eſt plus douce que celle d'une ville. Id. Nos prudes & vertueuſes ayeules ne connoiſſoient point l'art d'enchaîner les cœurs, & de faire des *conquêtes* galantes. M. Sc. Ce n'eſt pas tant l'ajuſtement qu'on cenſure dans les femmes, que l'intention de plaire, & l'ambition de faire des *conquêtes*. Nic. On dit d'une femme fort parée, & fort ajuſtée, qu'elle va en *conquête*.

Conqueste, en ce ſens ſignifie auſſi, La perſonne conquiſe.

Du trop aimable Atys je devins la conquête. Quin.

La conquête *d'un cœur ſemble douce à garder*. Corn.

A tous vos Cavaliers je demande ſa tête ;

Oui ; qu'un d'eux me l'apporte, & je ſuis ſa conquête. Id.

Je l'ay vu (Pyrrhus) *vers le temple, où ſon hymen s'apprête*,

Mener en Conquerant ſa nouvelle conquête. Rac.

On dit proverbialement, qu'un homme eſt en païs de *conquête* ; qu'il vit comme en païs de *conquête* ; pour dire, qu'il y vit avec trop de liberté ; qu'il s'empare de tout ce qui l'accommode.

CONQUESTER. v. act. Il ſignifie la même choſe que *Conquerir* ; mais il n'a pas un ſi grand uſage ; & il eſt un peu vieux. Du Cange derive ce mot de *conqueſtare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans la même ſignification.

Conquesté, ée. part. & adj.

CONROYER. Voyez Courroyer.

CONROYEUR. Voyez Courroyeur.

CONSACRANT. adj. m. Le Prêtre qui dit la Meſſe, & qui conſacre l'Hoſtie ; ou l'Evêque qui ſacre un autre Evêque. L'Evêque *conſacrant*. On le dit auſſi au ſubſtantif.

Ce mot, ſelon du Cange, vient de *conſecranens* ; c'eſt-à-dire, *qui participe aux mêmes Sacrement*.

CONSACRER. v. act. Dans l'Egliſe Romaine, c'eſt convertir le pain & le vin en la propre ſubſtance de Jesus-Christ, en vertu des paroles ſacramentales que le Prêtre prononce au milieu de la Meſſe. *Conſacrer* les Hoſties. On ne *conſacre* point le jour du Vendredi Saint. Le Prêtre a *conſacré*, quand il fait l'élevation. Les Proteſtans diſent, *benir* le pain & le vin.

Consacrer, ſignifie quelquefois ſimplement, Benir ; dedier ; convertir par certaines ceremonies l'uſage d'une choſe prophane en un uſage pieux ; enſorte qu'elle devient ſainte, & ſacrée. *Conſacrer* un autel. On *conſacre* auſſi de ſimples pierres pour ſervir d'autels portatifs. Le Pape a *conſacré* des medailles, des Agnus Dei ; c'eſt-à-dire, il les a benis ; il a accordé des indulgences à ceux qui les porteroient avec reſpect, & avec devotion. Les Payens *conſacroient* auſſi des temples à leurs Empereurs, & à leurs fauſſes Divinitez.

Consacrer, ſignifie encore, Rendre venerable ; faire reſpecter ; reverer. Je ne blâme point ceux, dont la Religion a *conſacré* la retraite, & le ſilence ; au contraire je les admire. St. Ev. La pieté *conſacre* les autres vertus. Fl. De tout temps l'eſprit humain a eu un panchant naturel à *conſacrer* ſes opinions, & ſes paſſions, en les imputant aux Divinitez. Ab. de St. R. La fortune *conſacre* les grands crimes, & ils deviennent des vertus quand ils ſont couronnez par le ſuccés. Bizot.

Le ſiecle de Ceſar a-t-il ce privilege,

De conſacrer l'effort des plus noirs attentats ? Bred.

J'ay vû le Senat idolâtre,

Des crimes de Neron approuver les horreurs ;

Je l'ay vû à genoux conſacrer ſes fureurs. Rac.

Consacrer, ſignifie auſſi, Dedier ; devouër ; offrir à Dieu. J'ay *conſacré* à Dieu le reſte de mes jours.

Une fille en prenant le voile *consacre* à Dieu ſa virginité. Le deſir de ſe *conſacrer* à la condition de Religieux, n'eſt quelquefois qu'une ferveur paſſagere, & une ſaillie indiſcrete de dévotion. C. B.

Je deſtine ma voix à de plus ſainte concerts;
Et ce n'eſt plus, Seigneur, qu'à vôtre ſeule gloire
Que je veux conſacrer mes vers. L'Ab. Tetu.

Consacrer, ſe dit en particulier de toute la ceremonie qui ſe fait pour conferer la puiſſance Epiſcopale; c'eſt-à-dire, l'impoſition, l'onction du chrême, & la benedi&tion que reçoit celui qui eſt nommé à l'Epiſcopat. L'Evêque ſe doit faire *conſacrer* dans trois mois du jour de ſa promotion.

Consacrer, ſignifie auſſi, Perpetuer; immortaliſer. Ce Conquerant a élevé un trophée, pour *conſacrer* la memoire de ſes exploits.

Consacrer, ſignifie encore, Devoüer; ſacrifier; deſtiner quelque choſe à un certain uſage. *Conſacrer* ſa jeuneſſe au barreau; *conſacrer* ſa vie au ſervice du Roy. J'ay mis une telle ſomme d'argent à part, que j'ay *conſacrée* pour augmenter ma Bibliotheque. *Conſacrer*, tout vôtre loiſir à l'étude de la ſageſſe. Je *conſacre* le reſte de mes jours à Dieu. On le dit dans le même ſens avec le pronom perſonnel. *Se conſacrer* à la gloire. *Se conſacrer* à ſa Patrie.

Consacré, ée. part. paſſ. & adj.

Consacré, ée. adj. Ce mot ſe dit ſpecialement de certains termes particuliers qui ne ſont en uſage qu'en certaines phraſes particulieres, & determinées à un certain ſens unique, & eſſentiel. Par ex. le mot *conſubſtantiel*, ou celui de *tranſubſtantiation* ſont des mots *conſacrez*. *Depoüiller le vieil homme*; *Revêtir le nouvel homme*, ſont des phraſes *conſacrées*, pour ſignifier, les deux actes de regeneration, qui conſiſtent à ceſſer de mal faire, & à bien faire.

Que tes citations ſoient courtes & ſerrées;
Et ne change jamais les phraſes conſacrées.
L'Art de Prech.

On dit de même que l'uſage a *conſacré* un mot; c'eſt-à-dire, qu'il l'a établi, qu'il l'a autoriſé, quoyqu'il ſoit contre les regles: comme, *lettres Royaux*.

Consanguin. ſ. m. On appelle au Palais, *freres conſanguins*, ceux qui ſont nez de même pere ſeulement, & par oppoſition *aux freres uterins*, qui ſont nez ſeulement d'une même mere. Ce mot n'a preſque point d'uſage. L'Acad.

Ce mot vient de *conſanguineus*.

Consanguinité, ſ. f. Parenté; liaiſon entre des perſonnes ſorties du même ſang, & de même race. La *conſanguinité* renferme l'agnation, & la cognation. Les Canoniſtes y comprennent quelquefois l'affinité, comme une eſpece de *conſanguinité*. La liaiſon de la *conſanguinité* eſt produite par la nature même; & par conſequent elle eſt beaucoup plus forte que l'affinité. Le mariage eſt defendu ſans diſpenſe par l'Egliſe juſqu'au quatriéme degré de *conſanguinité* inclusivement. Mais par la loi de la nature, la *conſanguinité* n'eſt point un obſtacle au mariage, excepté en ligne directe, à perpetuité, & au premier degré en ligne collaterale. St. Thomas & St. Bonaventure ont ſoutenu qu'en ligne aſcendante, & deſcendante la prohibition de ſe marier n'eſt contre le droit naturel qu'au premier degré: entre le pere, & la fille. Voyez Affinité. La *conſanguinité* finit au dixiéme ou au ſeptiéme degré: excepté pour la ſucceſſion à la Couronne; en ce cas la *conſanguinité* ſe perpetuë juſqu'au milliéme degré. Voyez Degré.

Conscience, ſ. f. Lumiere interieure; temoignage, ou jugement ſecret de l'ame raiſonnable, qui donne l'approbation aux actions bonnes, & condamne les mauvaiſes: ſentiment; connoiſſance interne; acte ou panchant de la volonté qui la porte à faire le bien, ou le mal. La *conſcience*, ſelon le ſens le plus commun, eſt un jugement vrai, ou faux, par lequel nous prononçons qu'une action eſt bonne, ou mauvaiſe. La Pl. Une *conſcience* tendre, delicate, ſcrupuleuſe, & timorée; une *conſcience* ulcerée; une *conſcience* rongée de mille remords. Agir, parler contre ſa *conſcience*. Un bon Chretien fait tous les jours la revuë, & l'examen de ſa *conſcience*. Fl. Nous n'avons point d'autre guide pour regler nôtre conduite que la *conſcience*; & c'eſt à nôtre égard l'interpréte des volontez de Dieu. Basnage. La *conſcience* eſt un juge incorruptible, qui ne s'appaiſe jamais: c'eſt un miroir qui nous montre nos taches; un bourreau qui nous dechire le cœur. D. G. P. Une bonne action devient mauvaiſe, ſi elle eſt faite contre le dictamen de la *conſcience*. La Pl. On eſt coupable même en agiſſant ſelon les mouvemens d'une *conſcience* bien convaincuë, lorſqu'elle ſollicite au mal ſous l'idée même du bien. Id. Celui à qui ſa *conſcience* preſente l'erreur, en la place & ſous la forme de la verité, eſt cependant obligé à obeïr aux ordres, & à ſuivre les ſuggeſtions de ſa *conſcience* qui le trompe: autrement il faut depoüiller la *conſcience* de ſon empire, & de ſon autorité legitimes, dès qu'on refuſe d'acquieſcer à ſes deciſions. Basnage. C'eſt par cette raiſon qu'on appelle la *conſcience*, le *for interieur*. Il y a des *conſciences* timides, & delicates, qu'il ne faut, ni troubler, ni allarmer. Or. M. Ces troubles, ces remords de la *conſcience*, & ces regrets qui devorent l'ame, ſont figurez par le vautour de la fable, qui dechiroit inceſſamment le cœur de Promethée. Le Mai. Il n'y a point de tribunal plus ſevere que celui d'une bonne *conſcience*. Oe. M. Le diſcernement d'une bonne *conſcience* eſt plus ſûr que les deciſions des Caſuiſtes. Une noble fierté accompagne toûjours la bonne *conſcience*. Mont. La *conſcience* a ſes erreurs; elle a de faux ſcrupules, & de ridicules inquietudes. D. G. G. Il ne faut pas confondre la *conſcience*, cet inſtinct ſecret que Dieu donne à l'ame pour l'éclairer, & pour lui faire diſcerner le bien & le mal, avec les fantaiſies, & les caprices de nôtre volonté pervertie; ni étriger en principes de *conſcience*, les dogmes dont une paſſion aveugle, & opiniâtre, trouve à-propos de s'entêter. Poiret. La complaiſance des Directeurs endort ſouvent le pecheur dans une fauſſe paix, & dans la tranquillité d'une *conſcience* trompée. Fl.

Selon divers beſoins, il eſt une ſcience,
D'étendre les lieux de nôtre conſcience. Mol.

Quelques Theologiens tiennent, que la *conſcience* eſt infaillible, & ils entendent par là, cette lumiere naturelle, & cette loi immuable, ſelon laquelle Dieu jugera les hommes. Ils nient que l'entendement puiſſe être la ſource des erreurs; c'eſt la volonté: par conſequent l'homme ſe peut garentir de l'erreur, en s'abſtenant de juger des choſes, juſqu'à ce qu'il en ait une perception claire, & diſtincte. Brown.

Conscience. Les Philoſophes entendent par la *conſcience*, le ſentiment interieur qu'on a d'une choſe dont on ne peut former d'idée claire, & diſtincte. Dans ce ſens, ils diſent, que nous ne connoiſſons nôtre ame, & que nous ne ſommes aſſûrez de l'exiſtence de nos penſées, que par *conſcience*; c'eſt-à-dire, par le ſentiment interieur que nous en avons, & parceque nous ſentons ce qui ſe paſſe en nous-mêmes. Malеb.

Conscience, ſignifie auſſi, Scrupule; doute; remords; incertitude à choiſir entre le bien & le mal, ou entre le bien & le mieux. Je fais *conſcience* d'avoir commerce avec un homme ſi vicieux. Je mets cela ſur vôtre *conſcience*; c'eſt-à-dire, je vertai ſi vous oſez agir contre vos lumieres, & contre les reproches de vôtre

Digitized by Google

vôtre *conſcience*. Benedicti, Diana, Tambourin, Eſcobar, & une infinité d'autres Caſuiſtes ont écrit des cas de *conſcience*. Les doutes ſur les cas de *conſcience* naiſſent d'ordinaire du deſir que nous avons de nous relâcher de la rigueur des preceptes de l'Evangile. PORT-R. Un Directeur de *conſcience*, eſt un Docteur qui leve les doutes, & les ſcrupules d'une *conſcience* timorée, ou trop delicate. On appelle *conſcience cauteriſée*, une *conſcience* endurcie, & inſenſible aux reproches, & aux remords. On dit, Je mets cela ſur vôtre *conſcience*; c'eſt-à-dire, je vous en rends reſponſable devant Dieu. On dit, C'eſt un homme de *conſcience*; de bonne *conſcience*; c'eſt-à-dire, qui a de la droiture & de la probité. Cet homme n'a point de *conſcience*; il a la *conſcience* large; c'eſt-à-dire, il n'a ni ſcrupules, ni remords, ni bonne foi.

CONSCIENCE, ſe dit auſſi du ſecret du cœur, de ce qu'on ſçait de plus caché; cet homme a dechargé ſa *conſcience*; il a dit tout ce qu'il avoit ſur ſa *conſcience*; c'eſt-à-dire, tout ce qu'il ſçavoit; tout ce qu'il avoit ſur le cœur.

CONSCIENCE, ſe prend quelquefois pour l'eſtomac, parcequ'on le frappe dans le repentir, ou dans le remords de la *conſcience*. On dit en ce ſens, Mettez ce verre de vin ſur vôtre *conſcience*; c'eſt-à-dire, dans vôtre eſtomac. Cette derniere façon de parler eſt baſſe, & ne ſe dit qu'en riant.

EN CONSCIENCE, adv. De bonne foy; avec probité; ſincerement, & franchement. Je vous dis cela *en conſcience*; ce Marchand vend les choſes *en conſcience*; c'eſt-à-dire, il ne trompe point. On dit, *En conſcience*, vous avez tort; pour dire, En verité; certainement; tout de bon. *En conſcience*, mon Pere, êtes-vous dans ce ſentiment? PASC.

CONSCIENTIEUX, EUSE. adj. Homme de bonne foi; droit, & integre; qui a de la probité; qui ne fait rien contre ſa conſcience. Vous pouvez vous fier à cet homme-là; il eſt fort *conſcientieux*, & fort homme de bien. Le mariage eſt une volupté ſage, & *conſcientieuſe*. MONT. Les hypocrites abandonnent ſouvent de petites utilitez, afin de paroître *conſcientieux*; mais quand il s'agit de quelque interêt aſſez conſiderable pour haſarder leur reputation, ils ne balancent point à le faire. AB. DE ST. R. Les hypocrites couvrent du manteau de la Religion le parti le plus utile, quelque peu *conſcientieux* qu'il puiſſe être. ID.

CONSCIENTIEUSEMENT. adv. Sincerement & en conſcience. Il eſt rare que dans le commerce du monde on agiſſe toûjours *conſcientieuſement*. Je ne ſçai ſi l'on n'auroit pas moins de depit de ſe voir tuer brutalement par des gens emportez, que de ſe ſentir *conſcientieuſement* poignardez par des gens devots. PASC.

CONSCRIT. adj. m. Terme de l'Hiſtoire Romaine. On appelle *Peres Conſcrits*, les Senateurs, dont les noms étoient écrits dans le Regitre, ou le Catalogue des Senateurs. Plutarque dit, qu'on nomma *Conſcrits* ceux qui furent ajoûtez aux anciens, & que l'on créoit nouvellement. On les prenoit de l'Ordre des Chevaliers Romains. En effet après l'expulſion des Rois on créa de nouveaux Senateurs pour ſuppléer le nombre de cent, parceque Tarquin le Superbe avoit preſqu'entierement detruit le Senat. On donna le même nom à ceux qui furent ajoûtez par Tullus Hoſtilius, & par Tarquin l'Ancien. Ce nom paſſa enfin à tous les Senateurs indiſtinctement. Voyez SENATEUR.

CONSECRATEUR. ſ. m. Celui qui conſacre. Le *Conſecrateur* d'un Evêque doit être accompagné de deux autres Evêques pour le moins. FLEURY. Le *Conſecrateur* doit jûner, la veille de la conſecration. ID.

CONSECRATION. ſ. f. Acte, ou ceremonie, par laquelle on benit & on conſacre le pain & le vin de l'Euchariſtie. C'eſt une grande difficulté entre les Theologiens de l'Egliſe Romaine, de ſçavoir, quelles ſont les paroles de la *conſecration*. L'opinion la plus commune parmi les Latins, c'eſt qu'elle ſe fait par ces paroles, *Ceci eſt mon corps: Ceci eſt mon ſang*. Mr. Simon a publié un Traitté là-deſſus en 1667. Si la ſubſtance qui demeure après la *conſecration*, a les mêmes dimenſions, & la même ſuperficie que le pain, & ſi elle fait les mêmes impreſſions ſur nos ſens, comme le ſuppoſe Deſcartes, il s'enſuit neceſſairement, que le pain demeure après la *conſecration*. LE P. DAN.

CONSECRATION, ſignifie auſſi, Benediction; impoſition des mains; ceremonie de l'Egliſe pour conferer un caractere, ou une dignité Eccleſiaſtique. La *conſecration* d'un Evêque regulierement doit être faite par le Superieur immediat, ou par le Pape, ou par le Metropolitain, ou par l'Evêque Dioceſain. A preſent la *conſecration* des Evêques ſe fait en vertu d'une commiſſion adreſſée au Metropolitain, & à deux ou à trois Evêques. Toutes les ceremonies de la *conſecration* repreſentent, quels ſont les devoirs, & les fonctions d'un Evêque. OE. M. La *conſecration* de l'Evêque eſt ſa vraye reception. LOY. La benediction Epiſcopale que reçoivent les Abbez & les Abbeſſes, eſt leur *conſecration*.

CONSECRATION, ſe dit auſſi des ceremonies & benedictions qui ſe font ſur quelque choſe, afin que de prophane qu'elle étoit, elle devienne ſainte; comme la *conſecration*, ou la dedicace d'une Egliſe. Elle ſe fait par un grand nombre de benedictions, & d'aſperſions dedans, & dehors. L'Evêque conſacrant la parfume d'encens, & fait aux murailles pluſieurs onctions avec le ſaint Chrême. C'eſt une ceremonie Epiſcopale. On fait auſſi la *conſecration* des autels avec ceremonie.

CONSECUTIF, IVE. adj. Tout de ſuite; qui ſuit immediatement un autre. Il ne ſe dit pas des perſonnes; mais ſeulement des choſes, & principalement du temps. On a fait cette rejoüiſſance par trois jours *conſecutifs*, c'eſt-à dire, de ſuite. On publie les monitoires par trois Dimanches *conſecutifs*; les ajournemens à trois briefs jours, par trois jours de marche *conſecutifs*.

Il ſignifie auſſi, En même temps, ou à peu de diſtance l'un de l'autre. Il a ſouffert trois diſgraces *conſecutives*; trois malheurs *conſecutifs* l'ont accablé.

CONSECUTIVEMENT. adv. Tout de ſuite; immediatement après. Cette faute n'eſt pas pardonnable, il l'a faite deux ou trois fois *conſecutivement*. Il entroit d'autres perſonnes ſur le Theatre; enſuite d'autres prenoient leur place, & ainſi *conſecutivement* juſqu'à la fin de la ceremonie. LE CHEV. DE TERLON. Ce mot eſt un peu ſuranné, & on doute fort qu'il ſe trouve dans des Auteurs polis. L'Academie ne le condamne point.

CONSEIGNEUR. ſ. m. Qui eſt Seigneur d'une portion de fief avec un autre qui poſſede l'autre portion. Deux *Conſeigneurs* égaux peuvent avoir chacun litre; celui qui voudra faire peindre litre, ne le pourra faire qu'au deſſous de la premiere peinte. DE LANGE. On pretend que lorſque le Roy eſt *Conſeigneur* d'un fief, il attire à lui les droits de tout le fief entier, ſuivant cette vieille maxime, Qui a le Roy pour compagnon, l'a pour maître. Cela ne ſe pratique pas. Si l'un des *Conſeigneurs* a la Haute-Juſtice, & l'autre la moyenne & baſſe, chacun peut établir un Juge pour exercer ſa portion; & s'ils poſſedent la Haute-Juſtice par moitié, ils établiſſent chacun un Juge, lequel exerce alternativement le total. Voyez PARAGE.

CONSEIL. ſ. m. Compagnie; aſſemblée reglée, & compoſée de pluſieurs perſonnes pour deliberer des

Digitized by Google

affaires publiques, ou pour juger les differends entre les particuliers. Presider au *Conseil*; convoquer le *Conseil*. Le Roy en a deliberé dans son *Conseil*; il a assemblé le *Conseil de guerre*; c'est-à-dire, les principaux Officiers de l'Armée, pour prendre leurs avis. Ce qu'on appelle en France, *le Conseil* par preéminence, c'est le *Conseil d'Etat*. Il est composé du Chancelier, (ou Garde des Sceaux) du Controlleur General des Finances, des Intendans des Finances, & de vingt & un Conseillers d'Etat Ordinaires, dont il y en a trois d'Eglise, & trois d'épée. Il y a de plus douze Conseillers d'Etat, qui ne servent que par semestre. Les quatre Secretaires d'Etat ont aussi seance & voix deliberative dans tous les *Conseils du Roy*. Les deux Directeurs des Finances créez par Edit de 1701. ont les mêmes honneurs & les mêmes privileges que les Conseillers d'Etat. Le Doyen des Maîtres des Requêtes a de même seance & voix deliberative au *Conseil* comme Conseiller d'Etat Ordinaire, & peut rapporter aſſis & couvert. Le *Conseil d'Etat* est partagé en differens bureaux, selon les differentes affaires qui s'y traittent; c'est ce qui a fait dire à Loyseau, qu'il pourra bien arriver, qu'on reduira le *Conseil d'Etat* en Cour Ordinaire, comme l'on a fait le Parlement, la Chambre des Comptes, & le *Grand Conseil*. Le Roy assiste au *Conseil d'Etat* quand il lui plaît; lorsqu'il y est present en effet, les Arrêts portent, *Sa Majesté y étant*; quand il n'y est pas, on met simplement, le *Roy en son Conseil*; & *fait au Conseil d'Etat*, &c. Le *Conseil d'Etat* se tient toûjours dans la Maison du Roy, ou au lieu le plus proche de son appartement. Voyez là-dessus le Reglement du troiſiéme de Janvier 1673. Les Princes du Sang, les Cardinaux, & les Officiers de la Couronne, lorsqu'ils sont appellez au *Conseil d'Etat*, precedent tous les autres Conseillers d'Etat sans avoir égard à l'ancienneté de leurs brevets. Les Conseillers d'Etat semestres n'ont point d'entrée au *Conseil* hors de leur semestre, s'ils ne sont mandez par le Chancelier.

On appelle *Conseil d'enhaut*, ou *Conseil secret*, ou *Conseil du Cabinet*, un *Conseil*, où le Roy assiste toûjours en personne. Il y appelle d'ordinaire le Chancelier, les Ministres d'Etat, & les Secretaires d'Etat. On y deliberе des affaires d'Etat, de la paix, de la guerre, &c. Les Ordres qui émanent de ce *Conseil*, sont signez en commandement par un Secretaire d'Etat.

Le *Conſeil des Dépêches*, est un *Conseil*, qui se tient le Lundy dans la Chambre du Roy. Mr. le Dauphin, Mr. le Duc d'Orleans, Mr. le Chancelier, & les Ministres d'Etat y assistent ordinairement. Les quatre Secretaires d'Etat sont aussi presens; mais debout. On y expedie les instructions pour les Ambaſſadeurs, & les Ordres pour les diverſes Provinces du Royaume. Chacun des quatre Secretaires d'Etat tient memoire des resolutions qui s'y prennent, & expedie celles qui sont de son departement.

Conseil Royal des Finances. Il y a *un Chef du Conſeil Royal des Finances*. Le Chancelier y assiste, le Controlleur General des Finances, & les Directeurs des Finances, qui sont Conseillers nez. Le Roy nomme d'ailleurs trois Conseillers d'Etat pour être Conseillers ordinaires du *Conſeil Royal des Finances*. Comme les affaires les plus importantes se traittent dans ce *Conseil*, le Roy y assiste ordinairement, & Mr. le Dauphin avec lui. Les Arrêts du *Conſeil Royal des Finances* sont signez par un Secretaire d'Etat. On n'y traitte que des affaires qui regardent directement le Roy. Il fut établi en 1661.

Conseil Ordinaire des Finances. C'est un *Conseil* où se traittent les affaires ordinaires des Finances; comme les fermes des Gabelles, des Aydes, &c. Le Roy n'y assiste point. Le Chancelier y preside. Le Controlleur General des Finances, & les Conseillers d'Etat ont droit d'y assister. Les Arrêts de ce *Conseil* sont signez par un Secretaire. Il y a quatre *Secretaires du Conseil des Finances*, qui servent par quartier. Voyez Direction.

Conseil Privé, ou le Conseil des Parties. C'est un *Conseil* où preside le Chancelier. Il est composé des Conseillers d'Etat Ordinaires, & semestres. On y juge les affaires des particuliers; comme les reglemens de Juges entre Cours Souveraines; les évocations; les pourvois en cassation d'Arrêts, &c. Mais il ne peut juger au fond des affaires entre les particuliers qui sont de la competence des Parlemens, ou des autres Cours Souveraines, quand même il s'agiroit de l'execution des Edits & Declarations du Roy. Le *Conseil* en matiere de cassation d'Arrêts ne peut juger que sur la forme, & ne peut point entrer au fond. Les Maitres des Requêtes sont les seuls rapporteurs au *Conseil des Parties*. Ceux qui sont de quartier, opinent debout, & découverts. Le Rapporteur est derriere la Chaiſe du Roy, il parle toûjours debout & découvert. Il n'y a point de partage au *Conseil des Parties*. Dans l'égalité des suffrages l'Arrêt passe à l'avis du Chancelier. Les affaires sont inſtruites par les Avocats du *Conseil* qui sont auſſi la fonction de Procureurs: c'est pourquoy leurs charges sont venales, & il faut prendre des proviſions à la Grande Chancelerie. Il y en avoit deux cents avant le Reglement de 1673. par lequel ils ont été reduits à cent ſoixante & dix. Les Arrêts du *Conseil des Parties* sont signez & delivrez par un Greffier. Il y a quatre *Secretaires Greffiers du Conſeil Privé*, qui servent par quartier.

Conseil de Conscience. C'est un *Conseil* particulier, où le Roy appelle d'ordinaire l'Archevêque de Paris, & son Confeſſeur, pour la diſtribution des Benefices vacans.

Conseil de Commerce. C'est un *Conseil* que le Roi a érigé en 1700. Il doit être composé de deux Conseillers d'Etat & du *Conseil* Royal des Finances; d'un Secretaire d'Etat; de deux Maîtres des Requêtes, & de douze anciens Marchands & Negotians des principales villes du Royaume; c'eſt-à-dire, deux de Paris, un de Rouën, un de Lion, un de Bourdeaux, un de Marſeille, un de Nantes, un de la Rochelle, un de St. Malo, un de Lille, un de Bayonne, & un de Dunkerque; leſquels seront élus par le Corps de la Ville, & le Corps des Marchands. Dans ce *Conſeil de Commerce* se doit examiner tout ce qui concerne le bien & l'avantage du Commerce; & les deliberations qui y sont priſes, doivent être preſentées au Roy, pour y pourvoir selon qu'il le trouvera à-propos.

Conseil de Construction. C'est un *Conseil* pour deliberer de la conſtruction, & du radoub des vaiſſeaux. Il est tenu par l'Amiral, les Vice-Amiraux, les Lieutenans Generaux, les Chefs d'Eſcadre, & les Intendans de la Marine.

Grand Conseil. Juriſdiction Souveraine. Le *Grand Conseil* est compoſé d'un Premier Preſident, de huit Preſidens, & de cinquante quatre Conſeillers, servans par semestre; c'eſt-à-dire, quatre Preſidens & vingt ſept Conſeillers par chaque semestre. Le Premier Preſident fut erée en 1690. Il preſide à l'un & à l'autre semestre. Le Procureur General sert auſſi aux deux semestres; mais les deux Avocats Generaux servent tour-à-tour, & par semestre. Autrefois les Preſidens du *Grand Conseil* devoient tous être Maîtres des Requêtes; & leurs charges étoient de ſimples commiſſions: c'eſt pourquoy les anciens Maîtres des Requêtes ont pretendu la preſſance ſur les Preſidens du *Grand Conſeil*, qui étoient moins anciens en charge.

Par

Digitized by Google

Par Edit de 1690. le Roy accorde aux huit Preſidens du *Grand Conſeil* ſeance & voix deliberative au Parlement en qualité de Maîtres des Requêtes honoraires après avoir ſervi vingt ans au *Grand Conſeil*. Le Chancelier y va preſider quand il lui plait, comme en étant le Preſident né; il y va très-rarement, & une fois ſeulement pour conſerver ſon droit. La competence du *Grand Conſeil* n'étoit pas d'abord trop fixe ni trop certaine. La reſiſtance que fit le Parlement de Paris pour verifier le Concordat entre Leon X. & François I. contribua fort à augmenter la Juriſdiction du *Grand Conſeil*. Car François I. pour ſe venger des refus du Parlement, par une Declaration de 1517. attribua au *Grand Conſeil*, à l'excluſion du Parlement, la connoiſſance de tous les procés concernans les Archevêchez, & autres Benefices Conſiſtoriaux. Ainſi le *Grand Conſeil* connoît en dernier reſſort des Benefices Conſiſtoriaux, & generalement de tous les Benefices qui ſont à la nomination, ou collation du Roy, excepté ceux qu'il confere en Regale: des Indults, des Cardinaux, & de ceux du Parlement de Paris même en premiere inſtance; des contrarietez d'Arrêts; des procés qui y ſont renvoyez par le Conſeil Privé; des reglemens entre les Prevôts des Marechaux, & les Juges Royaux reſſortiſſans aux Cours Souveraines; de la competence des Preſidiaux, lorſqu'elle eſt conteſtée; & des appellations de la Prevôté de l'Hôtel. Il connoit auſſi, par des attributions particulieres, des affaires de pluſieurs Ordres Religieux; comme Cîteaux, Clugny, Premontré, Grandmond, Fontevrault, St. Antoine de Vienne, la Trinité, & de celles des Ordres de Malthe & du St. Eſprit. La Juriſdiction du *Grand Conſeil* s'étend par tout le Royaume. C'eſt Charles VIII. qui en 1497. l'a reduit en Juriſdiction particuliere. Après que le Parlement, qui étoit l'ancien *Conſeil* des Rois, eut été fixé à Paris, les Rois s'établirent un nouveau *Conſeil*, compoſé des plus Grands Seigneurs du Royaume. Ce nouveau *Conſeil* fut appellé d'abord, *Conſeil ſecret*, ou *Conſeil étroit*, & depuis, le *Grand Conſeil*. Dans ſon établiſſement ce n'étoit point une Juriſdiction contentieuſe. Il ne connoiſſoit principalement que des affaires qui concernoient les finances, & la guerre. Mais dans la ſuite ce *Grand Conſeil* pour ſe donner plus d'autorité, évoquoit une partie des affaires, & en enlevoit la connoiſſance au Parlement; enfoncé que ſous Charles VIII. les Etats aſſemblez requirent le Roy d'établir un *Conſeil* toûjours ſeant, où preſideroit le Chancelier, pour terminer les affaires de Juſtice qui s'y preſentoient. Ainſi le *Grand Conſeil* fut érigé en Cour Souveraine. Il le compoſa des Maîtres des Requêtes, & de dixſept Conſeillers; & Louis XII. en 1498. en ajoûta trois autres. Le Chancelier y preſida juſqu'à François I. qui créa une charge de Preſident; & une charge d'Avocat General. Il n'y en avoit point avant lui. Voyez Paſquier & du Cange. Le *Grand Conſeil* ne jouït point du Droit d'Indult, dont jouït le Parlement de Paris, comme l'a cru Fevret.

CONSEIL SOUVERAIN. Tribunal établi pour rendre la Juſtice en dernier reſſort, comme les Parlemens. Il y a un *Conſeil Souverain* à Perpignan pour le Rouſſillon; & à Briſac pour l'Alſace. Il y fut tranſporté d'Enfisheim en 1675. Les Officiers du *Conſeil Souverain de Perpignan* portent la robbe rouge aux jours de ceremonie. Le Premier Preſident eſt auſſi Garde-Sceau. A Arras il y a un *Conſeil Provincial* pour l'Artois. Celui qui y preſide, ſe qualifie, *Preſident & Chef du Conſeil d'Artois*. En 1685. le Roy a érigé en Parlement le *Conſeil Souverain* de Tournay, qui avoit été établi en 1668.

On donne encore le nom de *Conſeil* à un certain nombre de perſonnes que choiſiſſent les Princes non Souverains, & les Grands Seigneurs, pour la conduite, & la direction de leurs affaires; ſans leur attribuer aucune Juriſdiction. Le *Chef du Conſeil* du Duc d'Orleans, &c.

On appelle au Palais, *appointement au Conſeil*, un jugement par lequel il eſt ordonné aux Parties d'écrire, & produire, & de mettre leurs pieces au Greffe, pour être le procés jugé par rapport, & dans la Chambre du *Conſeil*. On appelle *Chambre du Conſeil*, le lieu où ſe rapportent, & où ſe jugent les procés par écrit. On appelle premier, ſecond, ou troiſiéme *Conſeil*, la portion des Juges, dont le Preſident prend les avis enſemble à l'audience. Les Preſidens en Mortier font le *premier Conſeil*; parceque le premier Preſident leur demande leur avis avant que de s'adreſſer aux Conſeillers; & enſuite, il le demande aux Conſeillers qui opinent par parties, ſelon leur nombre, qui ſont autant de *Conſeils*.

CONSEIL AULIQUE. Voyez AULIQUE. On ajoûtera ſeulement icy, que le *Conſeil Aulique*, non plus que la Chambre Imperiale, ne connoît par appel des affaires des ſujets de l'Empire, que dans le civil, & même en certains cas: il faut qu'il s'agiſſe d'une ſomme au deſſus de mille florins. Pour le criminel, la Juſtice de chaque Province, ou Souveraineté, decide en dernier reſſort. Il faut dire encore, qu'en l'année 1654. tous les Electeurs de l'Empire, à la reſerve de celui de Treves, ont obtenu le droit, que leurs ſujets ne peuvent appeller ni au *Conſeil Aulique*, ni à la Chambre Imperiale.

GRAND CONSEIL. C'eſt, à Veniſe, l'Aſſemblée de toute la Nobleſſe. Elle eſt compoſée de deux mille cinq cents Nobles. Quoyque ce *Grand Conſeil* comprenne tout le corps de la Nobleſſe, il n'a pourtant pas toute la puiſſance de l'Etat. Il la partage avec le Senat. Le *Grand Conſeil* a le pouvoir de faire des loix, & de les abolir; d'élire les Magiſtrats, & les autres *Conſeils*; de caſſer ou de confirmer les élections du Senat, qui en cela eſt inferieur au *Grand Conſeil*. Le *Conſeil des Dix*, eſt un autre *Conſeil* de Veniſe. Voyez DIX.

SACRÉ CONSEIL. C'eſt le *Conſeil* de l'Ordre de Malthe. Le Grand Maître de l'Ordre en eſt le Chef: & il y a deux voix par preéminence. Le *Sacré Conſeil*, eſt compoſé des Grand-Croix, qui ſont les Baillis Conventuels, les Grands Prieurs, les Baillis Capitulaires, l'Evêque de Malthe, & le Prieur de l'Egliſe de St. Jean.

CONSEIL DE DIEU. Les Decrets de Dieu; ſa Providence. Etes-vous entré dans le *conſeil de Dieu*, pour decider ſi ſouverainement du ſalut de tous les hommes? BAY. Il ne faut point cenſurer la conduite de la Providence, ni penetrer trop curieuſement ſes *conſeils*. CL. Nôtre deſtinée eſt reſoluë de toute éternité dans le *conſeil de Dieu*; nous nous tourmentons en vain; nous n'en changerons point les Arrêts. OE. M.

CONSEIL. Avertiſſement; avis qu'on donne, ou qu'on reçoit; deliberation; reflexion. Un *conſeil* fidelle; un *conſeil* ſage & prudent; un *conſeil* dangereux & violent; un *conſeil* ſincere & deſintereſſé. On ne doit riſquer des *conſeils* & des avertiſſemens qu'avec beaucoup de retenuë. OE. M. Un bon *conſeil* doit être aſſaiſonné de toute la circonſpection qui le peut faire recevoir ſans degoût. M. SC. Il ne faut pas rejetter même les mauvais *conſeils*, de peur de rebuter ceux qui en pourroient donner de bons. ST. EV. Un Prince doit prendre garde à ne ſe pas rendre farouche ſur les *conſeils* qu'on lui donne. OE. M. Les jeunes gens traittent de reveries les ſages *conſeils* qu'on leur donne. M. ESP. Le cœur eſt un aveugle, qui agit ſans *conſeil*, & ſans connoiſſance. ST. EV. Le temperament l'emporte d'ordinaire ſur les plus ſages *conſeils*. VILL.

Digitized by Google

La pauvreté ne donne que de mauvais *conſeils*. Fl. Un malheureux eſt obligé de recevoir des *conſeils* de tout le monde, & tout le monde ſe croit en droit de lui en donner. La Br. Il ne faut pas que les *conſeils* ſoient des leçons. Sacy. Il y a des gens dont les *conſeils* ſont des ordres. Id. Il faut autant de diſcretion pour donner *conſeil*, que de docilité pour le recevoir. St. Ev. Une grande foibleſſe à recevoir *conſeil*, n'eſt pas moins à blâmer qu'une grande rudeſſe à le donner. Id. Peut-on donner des *conſeils*, quand on n'eſt pas capable d'en recevoir? Tour. Il y a des gens qui ſont ennemis de tous les *conſeils*, dont ils ne ſont pas les auteurs. St. Ev. Les *conſeils* timides, ou trop circonſpects, gâtent les affaires qui demandent du courage & de la reſolution. Le V. On appelle *Conſeils Evangeliques*, les *conſeils* de l'Evangile pour parvenir à une plus grande perfection: ces *conſeils* ſont laiſſez à la diſcretion des Chrétiens: il n'y a que les preceptes qui ſoient d'obligation neceſſaire.

On dit d'un homme docile & circonſpect, Qu'il entend, qu'il écoute *conſeil*; qu'il ne fait rien que par *conſeil*. On dit d'un homme ſage & de bon ſens, Qu'il eſt de bon *conſeil*. On appelle même *Conſeil*, la perſonne qui donne *conſeil*. Un tel Avocat eſt ſon *conſeil*. Vous êtes tout mon *conſeil*. Le Medecin ordinaire demande du *conſeil*; c'eſt à-dire, il demande, qu'on appelle un autre Medecin pour deliberer avec lui; pour l'aider de ſes avis & de ſes *conſeils*.

On dit, qu'une femme prend *conſeil* de ſon miroir pour ſe parer, pour s'ajuſter. La Belle avoit pris *conſeil* des ondes les plus claires. Font. Je ne veux prendre *conſeil* que de ma fierté. Or. M. c'eſt-à-dire, conſulter.

Je ſuivrai les conſeils *d'un cruel deſeſpoir.* Quin.

Conseil, ſignifie quelquefois, Reſolution. Le *conſeil* en eſt pris, ne m'en parlez plus; c'eſt-à-dire, l'affaire eſt arrêtée, & reſoluë. On dit proverbialement, qu'un bon Capitaine doit prendre *conſeil* ſur le champ: les Latins diſent, *Conſilium in arenâ*. On dit, Je ne ſçay quel *conſeil* prendre; c'eſt-à-dire, je ne ſçay quel parti prendre; je ne ſçay à quoy me déterminer.

Conseil, ſe dit auſſi proverbialement en ces phraſes. La nuit porte *conſeil*; pour dire, qu'il faut rêver & mediter un peu ſur une affaire avant que de l'entreprendre. On dit d'un homme qui ſe determine bruſquement, & ſans deliberer, Qu'il a bientôt aſſemblé ſon *conſeil*. On dit auſſi, qu'un homme ne prend *conſeil* que de ſa tête; pour dire, qu'il ne demande avis à perſonne. On diſoit en ce ſens de la mule du Roi Louis XI. qu'elle étoit bien forte, puiſqu'elle portoit le Roi, & tout ſon *Conſeil*. On dit, A nouvelles affaires nouveaux *conſeils*, pour repondre à ceux qui prevoyent trop de difficultez & d'inconveniens. On dit d'un *conſeil* qu'on n'approuve pas, Ces *conſeils* ſont bons; mais il n'en faut gueres uſer. On dit encore, qu'on ne peche point, quand on peche par *conſeil*; pour dire, après avoir pris l'avis de gens ſages, & experimentez. On dit, qu'il n'y a rien dont on ſoit plus liberal que de *conſeils*; parcequ'ils ne coûtent rien.

Conseiller, ere, ſubſt. Qui donne des avis. Il ſe dit de tout ce qui porte ou ſollicite à faire, ſoit les perſonnes, ſoit les paſſions. Un bon & ſage *conſeiller*; un mauvais *conſeiller*. Le deſeſpoir eſt un dangereux *conſeiller*. La neceſſité eſt une mauvaiſe *conſeillere*.

Chez moi les avis ont de triſtes ſalaires;
Un valet conſeiller *y fait mal ſes affaires.* Mol.

Conseiller, ſe dit en general d'un Miniſtre, ou d'un favori, dont un Prince prend les avis pour le gouvernement de ſes Etats.

Un ſage Conſeiller *eſt le bonheur des Rois.* Corn.

Le Prince doit autoriſer lui-même par des manieres humaines la ſage liberté de ſes *Conſeillers*. Or. M. Un *Conſeiller* d'Etat ne doit être ni de ces gens hardis qui hazardent trop, ni de ces timides qui s'allarment de tout. Id. En Perſe on appelloit les *Conſeillers* du Roy, les *yeux* du Roy. Abl.

Conseiller, ere, ſignifie plus particulierement, un Officier en charge, & avec titre: un Juge conſtitué pour opiner, & donner ſon ſuffrage pour la deciſion des affaires attribuées à chaque Tribunal. Un *Conſeiller d'Etat* Ordinaire; un *Conſeiller d'Etat* Semeſtre; un *Conſeiller* au Parlement; un *Conſeiller* au Grand Conſeil; un *Conſeiller* aux Requêtes du Palais; un *Conſeiller* à la Cour des Aides; un *Conſeiller* au Châtelet; un *Conſeiller* au Bailliage; un *Conſeiller* au Preſidial; un *Conſeiller* de la Prevôté, &c. On appelle *Conſeillers Clercs*, les *Conſeillers* Eccleſiaſtiques; & *Conſeillers Lais*, les *Conſeillers* ſeculiers. Il y a des *Conſeillers Clercs* dans les Parlemens, & preſque dans tous les Tribunaux. On leur conteſte le droit de preſider, & de decanſer, lorſqu'ils ſe trouvent les plus anciens de leur corps. On ſoutient, qu'un *Conſeiller Clerc* ne peut être le Chef d'une compagnie ſeculiere. La queſtion a été jugée par Arrêt du Privé Conſeil en 1682. pour un *Conſeiller Clerc* du Châtelet à Paris; & il fut dit, qu'il pourroit decanſer, & preſider tant à l'Audience, qu'à la Chambre du Conſeil. Voyez le Tome huitiéme du Journal du Palais. On pretend que cet Arrêt n'eſt fondé que ſur un uſage particulier du Châtelet, conforme à celui de la plûpart des Preſidiaux; & qu'il n'a point fait un reglement general. On ne leur cede pas en effet ce privilege à la Grand' Chambre du Parlement de Paris, ni à la Grand' Chambre du Parlement de Rouën. Les *Conſeillers Clercs* dans les Cours Souveraines, qui ſont pourvus de Cures, ou autres Benefices qui requierent reſidence, en ſont diſpenſez. Ils ſont cenſez abſens pour le ſervice du Roy, & du Public, & jouiſſent des mêmes droits que s'ils reſidoient actuellement. On appelle *Conſeiller honoraire*, un *Conſeiller* qui a ſervi vingt ans; qui a obtenu du Roy des lettres de Veteran, & qui s'étant deffait de ſa charge, a droit d'entrer, & d'opiner tant à l'Audience qu'à la Chambre du Conſeil, ſans avoir droit de preſider lorſqu'ils s'y trouvent les plus anciens. *Conſeiller honoraire* au Parlement. *Conſeiller honoraire* au Grand Conſeil. Les *Conſeillers honoraires* ne rapportent point les procés, & n'ont point de part aux épices. Au temps de l'inſtitution du Parlement de Paris on appelloit les *Conſeillers*, *Maîtres du Parlement*. Mais quand on ſpecifioit les *Conſeillers Clercs*, on les appelloit *Maîtres*; & les *Conſeillers Lais*, *Meſſires*, ou *Monſieur*. Quand ils ſont nommez Commiſſaires, on les qualifie encore, *Monſieur Maître*. Dans une Ordonnance de l'an 1321. il y a une deffenſe aux *Maîtres* de deſemparer ſans la permiſſion du Souverain; c'eſt-à-dire, du Premier Preſident. Pasq. Les *Conſeillers de la Chambre* des Comptes ont encore conſervé le nom de *Maîtres des Comptes*. On qualifioit auſſi autrefois de *Preſidens*, les *Conſeillers de la Grand' Chambre*; & de *Reſidens*, les *Conſeillers des Enquêtes* du Parlement de Paris, ſelon du Tillet & Miraumont. Voyez Parlement, ou Chambre.

Conseiller du Roy. C'étoit autrefois un titre de diſtinction, & fort honorable. Les moindres qui le portoient, étoient les Baillis & les Senechaux. Depuis il fut communiqué à leurs Lieutenans Generaux civils & criminels. Il ne devroit tout au plus appartenir qu'aux *Conſeillers* des Parlemens, & aux Officiers des Cours Souveraines. Mais cet honneur a été avili, parcequ'il eſt trop commun, & qu'on l'a accordé à une infinité d'Officiers ſubalternes pour de l'argent. Les Notaires du Châtelet de Paris ont auſſi acheté le droit

Digitized by Google

droit de ſe qualifier, *Conſeillers Notaires Gardes Notes du Roy.* Loyſeau dit là-deſſus, qu'il eſt honteux qu'on honore de cette qualité une infinité de chetifs Officiers, plus capables de voler le Roy que de le conſeiller.

CONSEILLER ORDINAIRE DU ROY EN TOUS SES CONSEILS. Titre d'honneur. Par le Reglement de 1673. il eſt fait deffenſes à toutes perſonnes de prendre la qualité de *Conſeillers d'Etat*, ou de *Conſeillers du Roy en ſes Conſeils.* Il en excepte les Officiers de la Couronne, les Grands Officiers de la Maiſon du Roy, les Chevaliers de l'Ordre, les Gouverneurs & Lieutenans Generaux des Provinces, les Secretaires du Cabinet, le Premier Medecin du Roy, les Premiers Preſidens de tous les Parlemens, les Preſidens, & Gens du Roy du Parlement de Paris, le Premier Preſident de la Chambre des Comptes, & celui de la Cour des Aides à Paris, & les Maitres des Requêtes, qui tous peuvent prendre la qualité de *Conſeillers Ordinaires du Roy en ſes Conſeils.* Les Archevêques & Evêques ſe qualifient, *Conſeillers du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé*, quoyqu'ils n'y ayent point de ſeance ſans une commiſſion expreſſe.

CONSEILLER-NÉ. Titre affecté à certaines dignitez, qui donne à ceux qui ſont revêtus de ces dignitez, le droit d'avoir ſeance & voix deliberative dans les Parlemens au deſſus des Conſeillers. Les Pairs du Royaume ſont *Conſeillers-nez.* de tous les Parlemens. L'Archevêque de Paris & l'Abbé de St. Denys ſont *Conſeillers-nez.* du Parlement de Paris. L'Abbé de Cîteaux eſt *Conſeiller-né* du Parlement de Bourgogne. L'Archevêque de Toulouſe eſt *Conſeiller-né* du Parlement de Toulouſe. Les Comtes de Candale pretendent être *Conſeillers nez.* du Parlement de Bourdeaux par un privilege ſpecial attaché à leur famille.

CONSEILLER D'HONNEUR. Officier de Robe, à qui le Roy donne une commiſſion pour prendre ſeance à la Grand' Chambre d'un Parlement au deſſus de tous les autres *Conſeillers*, & même au deſſus des Maitres des Requêtes. Il y a auſſi des *Conſeillers d'Honneur* au Grand Conſeil. Il y en a pluſieurs au Parlement de Paris, & rarement dans les autres Parlemens. Le Cardinal de Richelieu avoit un brevet de *Conſeiller d'Honneur* au Parlement de Paris.

En badinant, ou en termes de Pretieuſe, on appelle un miroir, le *Conſeiller des Graces.*

Le Conſeiller muët, *dont les Dames ſe ſervent.*
LA FON.

CONSEILLER, v. act. Donner un conſeil, un avis à quelcun. Nous ne nous contentons pas d'ordinaire de *conſeiller* nos amis; nous pretendons les regler. AB. DE ST. R. Il y a encore plus de gens qui *conſeillent*, que de gens diſpoſez à ſuivre les conſeils qu'on leur donne. OE. M. Un Grec appella de Philippe Roy de Macedoine mal *conſeillé*, à Philippe lui-même mieux *conſeillé.* Tel fait metier de *conſeiller* autrui, qui ne voit goutte en ſes propres affaires. LA FON. Il eſt dangereux de *conſeiller* les Grands. VAUG. Si la Religion étoit bonne, elle ne s'auroit pas *conſeillé* une mechante action, dit le Marechal de Matignon à un Proteſtant convaincu d'avoir voulu l'aſſaſſiner. CAIL. Alcibiade crut que conduit, & *conſeillé* par l'amour, il pouvoit tout entreprendre. VILL. Une perſonne auſſi belle que vous, commande en *conſeillant.* VOI.

Aimez qu'on vous conſeille, *& non pas qu'on vous loüe.*
BOI.

CONSEILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONSENS. ſ. m. Terme de Banquier, & de Chancelerie Romaine. Conceſſion du Pape pour un Benefice requis en Cour de Rome. Le Pape repond ſur la ſupplique du Requerant, *Conceſſum ut petitur*, & ce *conſens* eſt enſuite étendu par les Officiers de la Datterie, avec les clauſes accoutumées de la Chancelerie. Voyez SUPPLIQUE. Le *conſens* en matiere de reſignation ne s'accorde que ſur une procuration expreſſe du Reſignant, & remplie du nom du Reſignataire.

CONSENTANT, ANTE. adj. Qui agrée une choſe; qui ne s'y oppoſe point. Il ne ſe dit gueres qu'en Pratique. L'ACAD. Les mariages ne ſe celebrent point, que les parties n'en ſoient *conſentantes.* J'ay joui dix ans de cette terre, un tel le voyant & *conſentant*; je ſuis *conſentant* à tout ce que vous voudrez.

CONSENTEMENT. ſ. m. Acquieſcement; approbation d'une choſe. Un *conſentement* tacite; un *conſentement* verbal; un *conſentement* forcé. Donner, prêter ſon *conſentement.* Le *conſentement* de tous les hommes à une opinion eſt un caractere de verité. BAY. La foi eſt un *conſentement* inévident. JURIEU. L'ame ne peut refuſer ſon *conſentement* à tout ce qui paroit revêtu du caractere de l'évidence. BAY. St. Hilaire attache le *conſentement*, & enleve l'eſprit par la force de ſes expreſſions. DU PIN. Qui pourroit ſouffrir la barbare indifference des Myſtiques, qui ſous pretexte d'une obeïſſance ſoumiſe aux volontez de Dieu, prêtent un *conſentement* paiſible à la damnation des reprouvez? M. DE M. La belle choſe! que d'être heureux du *conſentement* de tout le monde. BAI. On doit peu eſtimer le *conſentement* temeraire d'une multitude, qui ſuit plutôt ſes interêts, que ſa lumiere dans le choix de ſes opinions. PORT-R. Le *conſentement* qui naît de l'évidence de la choſe, eſt plus inebranlable que celui qu'exige la foi, qui n'emporte avec elle qu'une connoiſſance confuſe de l'objet qu'elle propoſe. OE. M. Selon les Contemplatifs, quand l'ame s'eſt une fois livrée à Dieu, elle n'a pas beſoin d'en reïterer les aſſûrances: il ſuffit d'y prêter un *conſentement* paſſif dans le reſte de la vie. M. DE M.

CONSENTEMENT. Figure de Rhetorique, par laquelle on accorde liberalement ce que l'on ne peut refuſer, afin d'obtenir ce que l'on demande. Cette figure eſt ſouvent malicieuſe. Par exemple,

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité;
On le veut: j'y conſens, & ſuis prêt à me taire:
Mais que pour un modéle on montre ſes écrits,
Ma bile alors s'échauffe, & je brûle d'écrire, &c.

CONSENTIR. v. act. Donner ſon conſentement à une choſe; y acquieſcer; agréer; vouloir bien qu'une choſe ſe faſſe, ne s'y pas oppoſer. Ce verbe regit d'ordinaire le datif. Quelques-uns pourtant lui font regir l'accuſatif. L'heritier a *conſenti* l'execution du teſtament. Ce Prince a *conſenti* la demolition d'une telle place. Voilà une propoſition erronée, je n'y *conſentirai* jamais. Prenez garde de ne *conſentir* jamais au peché. PORT-R. C'eſt une maxime de Droit, Qui ſe tait, ſemble *conſentir*: c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la prefcription, & la tacite reconduction. Dans les contrats de mariage on met toûjours cette clauſe, *Si Dieu & nôtre Mere Sainte Egliſe y conſentent.*

CONSENTI, IE. part. paſſ. & adj.

CONSEQUENCE. f. f. Prononcez CONSEQUANCE. En Philoſophie on le dit de la concluſion d'un raiſonnement, d'une propoſition, & de toute ſorte d'argument. Quand on a accordé les deux premiſſes d'un ſyllogiſme, il faut auſſi accorder la *conſequence.* La *conſequence* n'eſt pas juſte; elle n'eſt pas vraye. Je nie la *conſequence.* Je diſtingue la *conſequence.* Je tire de là cette *conſequence.* La plupart des gens ſont plus portez à aquieſcer à des preuves de ſentiment, qu'à ſuivre le fil d'une infinité de *conſequences* enchaînées avec methode. BAY. Un dogme ſi abſtrait ne peut être compris que par un eſprit accoutumé à ſuivre un raiſonnement de *conſequence* en *conſequence.* OE. M.

Digitized by Google

CONSEQUENCE, ſe dit auſſi d'une ſuite, d'une liaiſon, d'une enchaînure de choſes qui arrivent, & qui reſultent d'une cauſe naturelle, ou accidentelle. Comme la matiere n'agit qu'en *conſequence* des loix que Dieu a établies, il en connoît tous les effets. LE CL. Cette affaire peut avoir de grandes *conſequences*; c'eſt-à-dire, de grandes ſuites, de dangereuſes *conſequences*. On lui a fait grace ſans tirer à *conſequence*: cela ne ſera d'aucune *conſequence*; cela ne doit pas ſervir d'exemple. Ce ſont là des diſcours en l'air, & ſans *conſequence*.

CONSEQUENCE, ſignifie auſſi, Importance; conſideration. C'eſt un homme de *conſequence*, & d'un grand merite. Il a acheté une terre de *conſequence*; c'eſt-à-dire, de grand prix. Voilà une charge de *conſequence*; un procés de *conſequence*. Il n'en voit pas la *conſequence*. Une affaire de *conſequence*, & qui demande une mûre déliberation. Un mal de *conſequence*. Leur jeu n'eſt pas de *conſequence*; c'eſt un jeu à ne ſe pas ruiner. On dit, qu'un homme eſt ſans *conſequence*; pour dire, que tout ce qu'il fait, ou qu'il dit, eſt de nulle importance; qu'il ne doit pas être pris à la rigueur; qu'il a le privilege ou par ſon rang, ou par ſon âge, ou par ſon merite, de faire ou dire tout ce qu'il veut.

CONSEQUEMMENT, adv. Par une ſuite juſte, ou neceſſaire, ou naturelle; par conſequent. Les hommes n'agiſſent pas toûjours *conſequemment*. Vous admettrez ces deux propoſitions, & *conſequemment* vous devez admettre celle-cy. On le dit quelquefois abſolument, lorſqu'on laiſſe tirer la concluſion à l'auditeur. Je vous ay prouvé tels & tels faits, & *conſequemment*.

CONSEQUENT, ſ. m. Terme de Philoſophie. La derniere propoſition d'un argument. Un Enthymême n'a que deux propoſitions, l'antecedent & le *conſequent*. L'antecedent eſt abſurde, donc le *conſequent* l'eſt auſſi.

PAR CONSEQUENT, adv. Donc; partant; conſequemment; par une ſuite neceſſaire, ou raiſonnable. Le ſoleil eſt levé, *par conſequent* il eſt jour. On le dit abſolument: Vous n'avez promis telle choſe, & *par conſequent*; on ſouſentend la concluſion. Vous êtes obligé de la faire. Si l'on agit trop bien dans les affaires publiques, on offenſera les hommes; ſi l'on y agit mal, on offenſera Dieu, & *par conſequent* on ne s'en doit point mêler. PORT-R. LOG.

CONSEQUENTE, ſ. f. En termes de Muſique, ſe dit de la ſeconde partie de la fugue, qui eſt compoſée d'une guide & d'une *conſequente*.

CONSERVATEUR, ſ. m. Celui qui conſerve; qui entretient. Dieu ſeul eſt nôtre *Conſervateur*. Les Payens adoroient des Dieux *Conſervateurs*, ou *Tutelaires*. Le Roi eſt le *conſervateur* de la ſocieté.

JUGE CONSERVATEUR. C'eſt un Juge établi ſpecialement pour juger des privileges accordez à certains corps, & qui a une commiſſion particuliere pour connoître de leurs affaires, & de leurs procés. Les appellations des Ordonnances des *Juges Conſervateurs* ſe relevent au Parlement, dans le reſſort duquel ils exercent leur Juriſdiction. Il y a d'ordinaire deux *Conſervateurs* pour chaque Univerſité. Le *Conſervateur des Privileges Royaux*, & le *Conſervateur des Privileges Apoſtoliques*; c'eſt-à-dire, des privileges accordez ou par les Rois, ou par les Papes. Le Prevôt de Paris, ou ſon Lieutenant au Châtelet, eſt le *Conſervateur Royal*; & un Chanoine de Sainte Genevieve, le *Conſervateur Apoſtolique* des privileges de l'Univerſité de Paris. Cette qualité fut annexée à la charge du Prevôt de Paris par Philippe de Valois en 1340. Le Bailly de Caen, ou ſon Lieutenant à Caen, eſt le *Conſervateur Royal*; & les Evêques de Liſieux & de Coutances, les *Conſervateurs Apoſtoliques* de l'Univerſité de Caen. Le Bailly de Vermandois, ou ſon Lieutenant à Reims, eſt le *Conſervateur Royal*; & l'Archevêque de Reims, le *Conſervateur Apoſtolique* de l'Univerſité de Reims. Par l'Ordonnance de 1669. les Principaux des Colleges, les Regens, les Docteurs, les Lecteurs, & autres Suppôts des Univerſitez, comme encore les Ecoliers, ayant leurs lettres de ſcholarité, actuellement étudians, & inſcripts ſur le regitre des Ecoliers Jurez, ſous pretexte de ne les point diſtraire de leurs affaires, ont leurs cauſes perſonnelles & mixtes commiſes en premiere inſtance devant les *Juges Conſervateurs*. Les Regens, & autres étant du corps de l'Univerſité qui tiennent Penſionnaires, peuvent aſſigner les redevables devant le *Juge Conſervateur*. Les Regens qui ont regenté vingt ans, & qui reſident encore dans les Univerſitez, jouiſſent du même privilege; & on pretend qu'il doit auſſi être étendu aux Docteurs de la Faculté de Paris, qui demeurent dans la Maiſon de Sorbonne, dans celle de Navarre, & autres Colleges de l'Univerſité. Cependant les Membres des Univerſitez ne peuvent ſe ſervir de leur privilege que dans l'étenduë de ſoixante lieuës, & ne peuvent aſſigner devant leurs *Conſervateurs* les perſonnes domiciliées dans une plus grande diſtance. Les *Conſervateurs Apoſtoliques* connoiſſent des matieres ſpirituelles entre perſonnes Eccleſiaſtiques ſeulement; & non entre les Laïques, quand ils ſeroient domeſtiques, ou fermiers des gens d'Egliſe. Ces Juges doivent être Eccleſiaſtiques, naturels François, non Vaſſaux, ni Juſticiables de ceux pour leſquels ils ſont commis, afin que la crainte ne les empêche pas de juger en liberté. Ces *Conſervateurs* ſont deleguez par le Pape. Mais il ne peut leur donner pouvoir de juger de toutes ſortes de cas, & ſur tout de ceux qui ne ſont pas de la competence des Juges de l'Egliſe: autrement il y auroit abus dans le *Reſcript conſervatoire*. Par Edit de 1499. il eſt fait deffenſes à ces *Juges Conſervateurs*, de connoître des cauſes de mariage, des divorces, de la correction reguliere des Religieux, & des appellations des Officiaux. L'appel de leurs ſentences ſe releve au St. Siege, & non devant le Metropolitain, la *commiſſion conſervatoire* étant émanée du Pape. Par ex. l'Abbé de Sainte Genevieve eſt *Juge Conſervateur Apoſtolique* de pluſieurs Egliſes en premiere inſtance, comme l'Abbaye de Jouard, en vertu des Bulles du Pape, & des Lettres Patentes du Roy verifiées au Parlement; & il y a appel au Pape, lequel eſt obligé de deleguer des Juges ſur les lieux pour juger l'appel. Quelquefois le Pape donne des commiſſions particulieres pour connoître de certains procés pour les droits de quelques Monaſteres, ou autres affaires qui doivent être ſpecifiées dans leur commiſſion. Comme ces établiſſements vont à la diminution du pouvoir des Ordinaires, l'on y apporte des limitations, & des reſtrictions, & les Juges Royaux mêmes s'y ſont ſouvent oppoſez. Auſſi l'uſage n'en eſt-il plus ſi frequent qu'autrefois. On attribuë l'érection de ces tribunaux au Pape Innocent IV. Au commencement leur pouvoir étoit aſſez borné. Mais le nombre des Exemptions des Egliſes & des Monaſteres s'étant fort multiplié, il fallut donner des Juges à ces exempts pour juger leurs cauſes, comme reſervées au St. Siege. Alors les Papes expedierent des *lettres conſervatoires* pour juger tant au civil qu'au criminel.

JUGE CONSERVATEUR DES FOIRES. C'eſt un Juge conſtitué pour maintenir, & faire obſerver les privileges des foires. Ces *Conſervateurs* connoiſſent des cauſes des Marchands pour marchandiſes achetées ou vendues dans les foires, & pour tout autre negoce fait en foire. Leurs ſentences s'executent par proviſion, & nonobſtant l'appel, à quelque ſomme que ce ſoit. L'appel ſe releve au Parlement, dans le diſtrict duquel ſe tient la foire.

CON-

Digitized by Google

CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES. Officier de la grande Chancelerie. Il y en a quatre. Leur fonction eſt de tenir regitre des rentes ſur la ville, & des augmentations de gages, & de recevoir les oppoſitions au Sceau, ſoit pour l'hypotheque, ſoit pour le titre, afin qu'il ne s'expedie aucunes lettres qu'à la charge des oppoſitions : autrement ils en ſont reſponſables.

CONSERVATEUR. Officier de Rome, dont la fonction eſt la même que celle des Echevins de Paris. Il y a trois *Conſervateurs*, qui ſont comme les Aſſeſſeurs du Senateur. Ils portent une robe Senatoriale. On les élit tous les trois mois. Ils doivent être Nobles Romains. On leur ajoint le Prieur des Capitaines des quatre quartiers de Rome. Ils ont à leur tête le Senateur de Rome.

GRAND-CONSERVATEUR DE L'ORDRE. Qualité qu'on donne à Malthe au Chef, ou Pilier de la Langue d'Arragon.

LE CONSERVATEUR DES CHARTRES. Celui qui garde les Chartres & titres de l'Univerſité de Paris.

CONSERVATION. ſ. f. Soin, action de conſerver. Songer à la *conſervation* de ſon bien, de ſa ſanté, de ſes droits, de ſes privileges. On doit preferer la *conſervation* de l'honneur à celle des biens. Dès que l'un des membres eſt en peril, tous les autres concourent à ſa *conſervation*, ſans avoir beſoin des ordres de la raiſon, & de la volonté. LE P. DA. Si l'on ne peut pas remonter juſqu'à la fondation des Etats, pour en repreſenter la conſtitution originaire, l'on ne peut conteſter que la *conſervation* mutuelle n'en ait été le motif univerſel. BEN. Les devots ambitieux entretiennent leur ſenſualité ſous pretexte, que la gloire de Dieu eſt attachée à leur *conſervation*. DE VILL. Le corps ſollicite ſans ceſſe l'ame à la recherche des choſes neceſſaires à ſa *conſervation*. MALEB. L'attachement des hommes pour la vie les a rendus vigilans pour leur *conſervation*, & les a appliquez à diſcerner les choſes qui peuvent hâter, ou reculer la mort. LE CL. On doit ſuppoſer que c'eſt une convention tacite, que les hommes ne ſe ſont aſſemblez en ſocieté que pour leur *conſervation* commune. OF. M.

CONSERVATION, eſt auſſi un Siege de Juſtice établi pour conſerver certains privileges accordez à quelques Communautez. La *Conſervation* de Lyon. Ce Procureur eſt allé plaider à la *Conſervation*.

BUREAU DE LA CONSERVATION. C'eſt un bureau pour examiner ceux qui abordent dans les ports de mer, crainte de la peſte. Il y a un Intendant de la Santé. Le *Bureau de la Conſervation à Marſeille*.

CONSERVATRICE. ſ. f. Celle qui conſerve, qui garde, qui prend ſoin des choſes qui lui ſont confiées. Cette Dame eſt la *conſervatrice* du bien de cette Abbaye. Cette Princeſſe eſt nôtre *conſervatrice*. La Providence eſt la *Conſervatrice* de toutes choſes.

CONSERVE. ſ. f. Eſpece de confiture faite de fleurs, de feuilles, ou de quelque autre partie d'une plante, qu'on pile dans un mortier, & qu'on reduit en pâte avec une quantité ſuffiſante de ſucre. Il y a de deux ſortes de *conſerve*; une ſolide, & une liquide. On fait les *conſerves* pour conſerver plus long-temps la vertu des diverſes parties des plantes. *Conſerve* de roſe, d'orange, de citron, de piſtaches, de grenade.

CONSERVES, en termes d'Optique, ſe dit de certaine eſpece de lunettes qui ne groſſiſſent pas les objets, mais qui ſervent à conſerver la vuë, en diſſipant la trop grande lumiere qui les pourroit offenſer. En ce ſens il n'eſt en uſage qu'au plurier. L'ACAD.

CONSERVE, en termes de Marine, ſe dit des vaiſſeaux qui ſe ſervent mutuellement de convoi; qui vont en mer de compagnie pour ſe deffendre, s'eſcorter & ſe ſecourir les uns les autres. Il eſt parti dix vaiſſeaux qui vont de *conſerve*. On dit auſſi dans le même ſens, Aller de flotte, ou bailler cap à un autre vaiſſeau, ou à la flotte. Les navires chargez de marchandiſes de prix ſont obligez de marcher en flotte, de faire *conſerve*, de faire cap, & de s'attendre les uns les autres, & ne doivent point partir qu'ils ne ſoient du moins quatre. Ils doivent élire entr'eux un Vice-Amiral, & faire ſerment de s'entre-ſecourir, ſuivant les Ordonnances de la Marine.

CONSERVE, en termes de Fortification, eſt la même choſe que ce qu'on appelle *contregarde*.

CONSERVE, eſt auſſi un reſervoir d'eaux, pour les diſtribuer par des aqueducs.

CONSERVER. v. act. Menager; garder avec ſoin; maintenir; avoir ſoin d'une choſe pour empêcher qu'elle ne ſe perde, ou ne ſe gâte. *Conſerver* ſa vie; *conſerver* ſon teint, ſon embonpoint. *Conſerver* ſes meubles, ſes terres, ſon païs. Nous avons tous un deſir naturel de nous *conſerver*. ST. EV. On le dit avec le pronom perſonnel; pour dire, que les choſes durent, ou ne durent pas beaucoup; qu'elles periſſent ou ſe corrompent bien vîte. Les vins fumeux *ſe conſervent* long temps. Les fruits d'été ne *ſe conſervent* pas. Il faut vous *conſerver* pour menager vôtre ſanté.

On dit auſſi d'une femme qui eſt encore belle, quoyqu'un peu âgée, Qu'elle ſe *conſerve* bien, qu'elle a bien *conſervé* ſon teint; & au contraire d'un homme qui eſt malade pour faire ſouvent des excés, Qu'il ne ſe *conſerve* point. La ſanté eſt un bien ſi precieux, qu'on ne ſçauroit trop ſe *conſerver*, ni trop ſe menager.

On dit, *Conſerver* ſes terres; ſoit que par credit on empêche les ſoldats d'y venir loger, & que les Fermiers, ou Tenanciers ne ſoient trop chargez de tailles, & d'impoſitions; ſoit qu'on ne ſouffre point qu'on y vienne chaſſer, & qu'on tuë le gibier.

CONSERVER, ſe dit auſſi en choſes morales. Cet homme a *conſervé* ſon bon ſens, & ſa memoire juſqu'à ſa derniere vieilleſſe. Il a *conſervé* ſon credit, ſa reputation, ſon autorité, &c. Il a *conſervé* ſon amour, ſa colere, ſa vengeance, ſon orgueil, &c.

Je ne m'étonne point qu'en ma tendre jeuneſſe,
Mon cœur des paſſions ait ſuivi la fureur;
Mais ce qui me ſurprend, c'eſt de voir mon erreur
Se conſerver dans ma vieilleſſe. L'AB. TETU.

On dit auſſi, qu'un homme s'eſt *conſervé* entre deux partis; pour dire, qu'il s'eſt ſi bien conduit, qu'il eſt demeuré neutre; également ami de l'un & de l'autre; qu'il ne s'eſt point brouillé avec eux.

On dit auſſi à la guerre, qu'un Officier, qu'un corps a *été conſervé*; pour dire, qu'il n'a pas été caſſé dans une reforme generale des trouppes.

CONSIDENCE. ſ. f. Terme dogmatique, qui ſe dit de l'affaiſſement, & de l'abaiſſement des choſes appuyées les unes ſur les autres. PERR. ESS. DE PHYS. Ainſi lorſque les parties de l'eau qui ſont élevées dans les vagues, s'abaiſſent pour revenir à leur niveau, on dit que cela ſe fait par *conſidence*.

CONSIDERABLE. adj. m. & f. Important; eſtimable, remarquable. Qui merite d'être diſtingué des autres. C'eſt un des plus *conſiderables* Officiers de l'armée; il s'eſt rendu *conſiderable* par ſa bravoure, par ſes longs ſervices. Cette raiſon eſt la plus *conſiderable*. Un corps de troupes *conſiderable*. Tenir un rang *conſiderable*. N'avoir rien en ſoy de *conſiderable*. Il y a des gens qui ne cherchent à s'élever, que pour ſe rendre *conſiderables* par le mal qu'ils pourront faire. AB. DE ST. R. Les mauvais ſuccés de l'Amiral de Châtillon ne le rendoient pas moins redoutable à ſes ennemis, ni moins *conſiderable* à ceux de ſa faction. CAIL. Si les hommes defendent l'innocence opprimée, ce

Digitized by Google

n'eſt que pour ſe rendre *conſiderables* par la profeſſion apparente de quelque vertu que tout le monde revere. MALEB. Cet homme eſt chargé de tant d'or, qu'il eſt la partie la moins *conſiderable* de lui-même. ID.

CONSIDERABLEMENT, adv. Beaucoup; notablement; d'une maniere conſiderable. Il a été lezé *conſiderablement* en ce traité. Il augmenta *conſiderablement* le prix des monnoyes. MAUCROIX.

CONSIDERANT, ANTE. adj. Qui a beaucoup d'égards; qui eſt circonſpect; qui prend garde à toutes les circonſtances, à toutes les bienſeances d'une action. Cet homme eſt fort *conſiderant*. Que vous êtes peu *conſiderante*.

CONSIDERATION. ſ. f. Reflexion; attention à bien examiner la nature, le merite d'une choſe. Il n'y a rien dans la Nature qui ne merite une grande *conſideration*. La *conſideration* de ſon merite m'a gagné le cœur. SCAR. Il ne faut pas juger d'un homme par une ſeule action; mais par la *conſideration* de toute ſa vie. ST. EV. Dès que l'on ſe renferme dans la *conſideration* de ſoi-même, & que l'on ne diſſipe point ſes reflexions ſur les autres, il eſt plus aiſé de ſe preſcrire une conduite raiſonnable. ABAD.

CONSIDERATION, ſignifie auſſi, Vuë; motif; raiſon; interêt. Quand on a tant de *conſiderations*, on n'aime que mediocrement. B. RAB. Les converſions qui ſe font par des vuës, & par des *conſiderations* mondaines, ne ſont ni ſinceres, ni ſolides. CL. Le Roi met dans tous ſes Edits, A ces cauſes & autres *conſiderations* à ce nous mouvant, &c.

CONSIDERATION, ſignifie encore, Prudence; circonſpection; égard; diſcretion. Agir ſans *conſideration*. Vous n'avez nulle *conſideration* pour perſonne.

CONSIDERATION, ſignifie auſſi, Eſtime; ſentimens de reſpect; reputation qu'on s'eſt acquiſe dans le monde. La ſainteté & la doctrine de ce Prelat, l'ont mis en grande *conſideration*, en grande eſtime. Le mepris de la fortune n'étoit dans les Philoſophes qu'un chemin detourné pour aller à la *conſideration*, qu'ils ne pouvoient avoir par les richeſſes. LA ROCH. Je veux quitter mon inutilité, & mettre tout en uſage pour me donner de la *conſideration*. ST. EV. On ne dit qu'à un inferieur, J'ay beaucoup de *conſideration* pour vous: cela marque de la ſuperiorité, & de la vanité.

CONSIDERATION, ſe dit encore pour, Conſequence; importance; poids. Elles ſe rendirent avec trente autres villes de moindre *conſideration*. ABLAN. C'eſt une autorité qui n'eſt pas de petite *conſideration*. PASC. Tous ces argumens ne ſont d'aucune *conſideration* à mon égard.

CONSIDEREMENT. adv. D'une maniere prudente & circonſpecte. Il a agi en cette affaire fort *conſiderément*.

CONSIDERER. v. act. Avoir égard; obſerver; contempler; regarder avec attention; fixer des yeux, ſoit de l'eſprit. *Conſiderer* les merveilles de la Nature. Vous ne *conſiderez* pas aſſez le travail de ce tableau, & le nombre des figures. Un bon Juge ne doit *conſiderer* ni la faveur, ni la qualité des perſonnes; mais ſeulement le bon droit. Il eſt peu de ſpectacle plus agreable aux yeux du Sage, que de *conſiderer* la conduite des hypocrites, dans les occaſions où leur interêt ne s'accorde pas avec la conſcience. AB. DE ST. R. Pour nous corriger plus ſûrement de nos fautes, il faut nous les faire *conſiderer* dans les autres. ID. L'ame ſe familiariſe avec le peril, quelque affreux qu'il puiſſe être à force de le *conſiderer*. OR. M.

CONSIDERER, ſignifie auſſi, Faire reflexion. L'homme ne *conſidere* pas aſſez ſon neant, & la grandeur de Dieu: il doit *conſiderer* ſa foibleſſe pour rabattre ſa vanité. Nos paſſions nous entraînent avec tant de rapidité, qu'elles ne nous permettent pas de *conſiderer* nos ſentimens à loiſir. AB. DE ST. R.

CONSIDERER, ſignifie encore, Eſtimer; faire cas. Cet Officier ſe fait fort *conſiderer* par ſon courage, par ſa depenſe. Il ſe fait *conſiderer* à la Cour. Il ne *conſidere* que lui. Je ne *conſidere* ni la fortune, ni les richeſſes. On ne *conſidere* gueres la vertu dans ce ſiecle de fer. SCAR. Les hommes ne *conſiderent* la vertu que ſelon les ſujets où elle ſe trouve, & point du tout en elle-même. AB. DE ST. R.

CONSIDERÉ, ÉE. part. & adj. Au Palais on ſe ſert de ce mot. La concluſion des Requêtes commence toûjours, Par *ce conſideré Noſſeigneurs*. Les Arrêts un peu avant le diſpoſitif portent toûjours, *Le tout vu & conſideré*.

CONSIDERÉ QUE. Conjonction. Vu que; attendu que. Ce mot n'eſt point du beau ſtile. Amiot & Coëffeteau s'en ſont ſervis; mais aujourd'hui il n'eſt plus en uſage. VAUG. L'ACAD.

CONSIGNATAIRE. ſ. m. Depoſitaire d'une ſomme conſignée. Le *conſignataire* des deniers conteſtez.

CONSIGNATION. ſ. f. Depôt d'une ſomme de deniers, de billets, ou papiers, ſoit par ordonnance de Juſtice, ſoit par convention, en attendant la deciſion du procés. Les Receveurs des *conſignations* du Parlement, du Châtelet, &c. ſont des depoſitaires publics établis par autorité du Roi & de la Juſtice. Par Edit de 1689. le Roi a ſupprimé les offices de Receveurs, Controlleurs, & Commis, anciens, alternatifs, triennaux & quadriennaux des *conſignations* créez par Edit de 1578. Par le même Edit de 1689. il a créé un *Receveur* unique des *conſignations* dans chaque Cour & Juriſdiction du Royaume, à l'exception des offices de *Receveurs des conſignations* créez en Normandie par Edit de 1685. Les *Receveurs des conſignations* peuvent être contraints par corps à la reſtitution des deniers conſignez entre leurs mains par Ordonnance de Juſtice. ORDONN. de 1667. La charge des *Receveurs des conſignations* eſt ſpecialement, & par privilege, affectée à ceux dont ils ont reçu les deniers par *conſignation*. Le Greffe des *conſignations* eſt un gouffre, ou une mer qui reçoit les eaux de tous les fleuves, & qui ne les rend pas. LA BR.

CONSIGNATION, ſe dit encore des épices, ou de la ſomme que les parties ſont obligées de payer pour le jugement de leur procés, ſoit pour le Rapporteur, ſoit pour les Juges qui y aſſiſtent. On met deux ou trois *conſignations* entre les mains du Beuvetier, pour faire juger un procés de grands Commiſſaires. Chaque *conſignation* eſt de quatorze écus & demi pour chaque heure de vacation. On appelle *demie-conſignation*, celle qui ſe fait pour juger au Conſeil une affaire par forclusion. On fait auſſi des *conſignations* entre les mains d'un ami commun pour une gageure, pour une partie, &c.

CONSIGNATION. Terme de Coutume. C'eſt le remplacement de la dot de la femme, fait & ſtipulé par le contrat de mariage ſur tous les biens du mari. Par l'art. 365. de la Coutume de Normandie, la dot de la femme, lorſqu'il n'y a point de *conſignation*, ſe reprend ſur les meubles; & au defaut des meubles, ſur les conquêts.

CONSIGNER. v. act. Depoſer une ſomme de deniers, ſur laquelle il y a quelque conteſtation, ou entre les mains de la Juſtice, ou d'un particulier, juſqu'à la deciſion du procés. On conſigne l'argent conteſté entre les mains des Notaires, Greffiers, Geoliers, ou du Receveur General commis à cet effet. Quand on a fait des offres raiſonnables, ſi la partie les refuſe, on deman-

Digitized by Google

demande permiſſion de *conſigner* ſon argent pour faire ceſſer les interêts.

CONSIGNER, ſe dit auſſi des papiers, des cedules qu'on depoſe entre les mains d'un ami, pour les garder juſqu'à un certain temps convenu; ou d'un Greffier, quand il eſt ainſi ordonné par le Juge. *Conſigner* en papiers & en contrats.

CONSIGNER, ſe dit auſſi des vacations des Commiſſaires, qui doivent juger un procés; ou des ſalaires des arbitres.

CONSIGNER LA DOT, en termes de Coutumes, c'eſt la remplacer ſur tous les biens du mari. Par la Coutume de Normandie, les interêts de la dot, lorſqu'elle eſt *conſignée*, courent du jour de la mort du mari.

CONSIGNER, ſe dit figurément, & ſignifie, Transmettre. *Conſigner* une Hiſtoire à la poſterité. Ce mot en ce ſens ne ſe trouve ni dans le Dictionnaire de l'Academie, ni dans Richelet. Il eſt dans le Dictionnaire de Danet.

CONSIGNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONSISTANT, ANTE. adj. Compoſé; faiſant partie. Le revenu de cette Abbaye eſt *conſiſtant* en beaux droits, en dimes, champarts, redevances ſeigneuriales, &c. On a fait inventaire des meubles de cette ſucceſſion *conſiſtans*, ſçavoir, en un lit, une tapiſſerie, &c.

CONSISTENCE. L'Academie écrit CONSISTANCE. ſ. f. L'état, les parties d'une choſe. On le dit particulierement des terres, & des biens d'une perſonne. Je vous prie de me donner la *conſiſtence* de cette Seigneurie, la declaration de ſes droits, redevances, bois, prez, &c. La *conſiſtence* de ce bois eſt de plus de cinq cents arpents. Il faut ſçavoir la *conſiſtence* des effets & des dettes d'une ſucceſſion, avant que de ſe porter heritier.

CONSISTENCE, ſignifie auſſi, Certain état de perfection où les choſes qui peuvent croître, ou diminuer, demeurent pendant quelque temps, ſans augmenter, ni decliner. Il faut couper les bois, quand ils ſont en âge de *conſiſtence*, avant qu'ils ſoient ſur le retour. On le dit auſſi des hommes & des animaux. Vous êtes à l'âge de *conſiſtence*.

On le dit figurément, & il ſignifie, une certaine maniere d'être. Les affaires du Royaume ſont toûjours dans une même *conſiſtence*, au même état. Je n'examine point quelle fut la *conſiſtence* de la Monarchie ſous François Premier. PATRU.

CONSISTENCE, ſe dit même pour ſignifier, Permanence; ſtabilité. Les choſes de ce monde n'ont aucune *conſiſtence*. Les affaires de Rome ſembloient avoir pris quelque *conſiſtence*. TALLEMAN.

CONSISTENCE, ſe dit encore en Phyſique, de l'aſſemblage, de la liaiſon des corps conſiderez ſuivant qu'ils ſont plus mous, ou plus durs; plus liquides, ou plus épais. Les ſimples taffetas ſont des étoffes qui n'ont point de *conſiſtence*, qui ne ſe ſoutiennent point. La *conſiſtence* de la cire eſt plus molle que celle du bois; & celle du bois, que celle du marbre. Il faut faire bouillir ces drogues juſqu'à *conſiſtence* de ſyrop, d'onguent. Donner la *conſiſtence* au ſucre; c'eſt le lier & le rendre moins liquide.

CONSISTER. v. n. Etre l'eſſence d'une choſe; ce dont elle depend, & ce qui en conſtituë la nature. La perfection Chrétienne *conſiſte* dans la charité. L'art de regner *conſiſte* à ſçavoir bien diſſimuler. La juſtice *conſiſte* à rendre à chacun ce qui lui appartient. Le pouvoir des Rois ne *conſiſte* que dans l'amour, & dans la ſoumiſſion de leurs ſujets. Il y a des paſſions malignes, dont tout l'agrément *conſiſte* dans la douleur d'autrui. AB. DE ST. R. Je me perſuade que tout mon bonheur *conſiſte* à la voir ſeulement. GOMB. Nôtre methode de diriger l'intention *conſiſte*, à ſe propoſer pour fin de ſes actions un objet permis. PASC. La veritable bravoure ne *conſiſte* point dans une entiere inſenſibilité des dangers. AB. DE ST. R.

CONSISTER, ſignifie auſſi, Etre compoſé de telles, ou telles parties. Toute la Loi *conſiſte* en deux points, A aimer Dieu ſur toutes choſes, & ſon prochain comme ſoi-même. Cette armée *conſiſte* en tant de bataillons, d'eſcadrons. Tout ſon revenu *conſiſte* en maiſons, & en rentes.

On dit, que la vertu *conſiſte* dans le milieu; pour dire, qu'il faut garder par tout une juſte mediocrité, & non pas outrer les choſes, & les pouſſer dans des extremitez qui ſont vicieuſes.

CONSISTOIRE. ſ. m. Le College des Cardinaux; le Senat; le Conſeil d'Etat du Pape. C'eſt le premier Tribunal de Rome, & la Juriſdiction la plus majeſtueuſe de la Cour Papale. Le *Conſiſtoire public* ne s'aſſemble que quand il plait au Pape de le convoquer. Le Pape y preſide ſur un trône fort élevé, couvert d'écarlate, & ſur un ſiege de drap d'or. Il a à droite les Cardinaux Prêtres & Evêques; & à gauche, les Cardinaux Diacres. Le *Conſiſtoire public* s'aſſemble dans la grande ſale du Palais Apoſtolique de St. Pierre. On y donne le Chapeau aux nouveaux Cardinaux. Le Pape eſt en ſes habits pontificaux. Les autres Prelats, Protonotaires, Auditeurs de Rote, & autres Officiers ſont aſſis ſur les degrez du trône. Les Courtiſans ſont aſſis à terre. Les Ambaſſadeurs des Rois ſont au côté droit du Pape; les Avocats Fiſcaux & Conſiſtoriaux, derriere les Cardinaux Evêques. C'eſt là que ſont reçus les Princes, & Ambaſſadeurs des Têtes couronnées, lorſqu'ils viennent rendre leur obedience ſolennelle.

Le *Conſiſtoire ſecret* ſe tient dans une chambre plus ſecrete, qu'on appelle la *Chambre du Papegai*, où le Pape pour tout trône a un ſiege qui n'eſt élevé que de deux degrez. Il n'y demeure que les Cardinaux dont il recueille les opinions, qu'on appelle *ſentences*. En ce ſens on dit, que le Pape a tenu *Conſiſtoire*. On n'expedie point de Bulles d'Evêchez, ni d'Abbayes, qu'elles n'ayent paſſé par le *Conſiſtoire*, & qu'elles n'y ayent été propoſées. On y preconiſe les Evêques; on y accorde le Pallium aux Archevêques, & on y refout generalement tout ce qui a été agité dans les Congregations conſiſtoriales, & tout ce qui concerne le ſpirituel, & le temporel de l'Egliſe. Ce *Conſiſtoire ſecret* ſe tient regulierement de quinze jours en quinze jours tous les Lundis.

Du Cange derive ce mot de *conſiſtorium*, *locus ubi conſiſtitur*, qui s'eſt dit premierement d'un veſtibule, d'une galerie, ou d'une antichambre où les Courtiſans attendent qu'on leur ouvre; ainſi dit *à conſiſtente multitudine*. Il s'eſt dit auſſi du lieu où le Prince ſortant de ſa chambre venoit donner audience: & depuis on l'a dit generalement, des lieux où le Prince tenoit Conſeil, pour deliberer de ſes affaires, ou juger les procés. On a appellé auſſi *Conſiſtoire*, le lieu où s'aſſembloient les Prelats & les Prêtres ſur les affaires ſurvenantes. Enfin ce mot s'eſt appliqué uniquement à l'Aſſemblée des Cardinaux.

Dans l'Empire d'Orient, le Conſeil de l'Empereur s'appelloit, le *Sacré Conſiſtoire*; & les Conſeillers d'Etat, *Comites Conſiſtoriaux*, étoient qualifiez, *Comites Conſiſtoriani*, ou *Comites Sacri Conſiſtorii*. La Loi premiere au Code *de Comitibus Conſiſtorianis*, L. 12. tit. 10. les égale aux Proconſuls. Les Dauphins étant devenus Souverains, établirent un Conſeil qu'on a appellé *Conſiſtoire Delphinal*. Ce *Conſiſtoire ſouverain* a été nommé Parlement ſous Louis XI. en 1453. C'eſt

Digitized by Google

pourquoi le titre d'*Avocats Conſiſtoriaux* eſt encore demeuré aux Avocats du Parlement de Grenoble.

CONSISTOIRE, ſignifie auſſi parmi les Proteſtans, un Conſeil, ou Aſſemblée, compoſée des Miniſtres, des Anciens, & des Diacres de leur Egliſe, pour regler leurs affaires, leur police, & leur diſcipline. Le Miniſtre en ſemaine y preſide. On peut appeller au Synode de la Province, du jugement rendu par le *Conſiſtoire*.

CONSISTORIAL, ALE. adj. Qui regarde le Conſiſtoire; qui paſſe par le Conſiſtoire. Les Abbayes & les Evêchez ſont Benefices *Conſiſtoriaux*; & on les appelle *Conſiſtoriaux*, parcequ'il faut les propoſer au Conſiſtoire; c'eſt-à-dire, dans l'Aſſemblée des Cardinaux, où le Pape preſide. Cette proclamation dans le Conſiſtoire ſe fait par deux fois; & ſi le nommé eſt jugé digne, on lui donne des proviſions comme s'il avoit été élu par les Cardinaux, & confirmé par le Pape; après quoi on lui fait expedier des Bulles. Pour ces ſortes de Benefices il faut payer l'Annate au Pape, & prendre des Bulles. Autrefois ils étoient électifs; mais par le Concordat qui a aboli les élections, ils ſont conferez par le Pape ſeul ſur la nomination du Roi. Il faut excepter les Chefs d'Ordre, qui ſont encore électifs. Les Benefices *Conſiſtoriaux* s'accordent en forme gratieuſe, après une information de l'Ordinaire. Les Nonces du Pape pretendoient faire les informations de vie & de mœurs, de ceux qui étoient nommez par le Roi aux Evêchez & Abbayes. Par un Reglement du Parlement de Paris en 1639. ces informations doivent être faites par les Evêques Dioceſains des lieux, où les nommez par le Roi aux Benefices *Conſiſtoriaux* ont reſidé par les cinq dernieres années. Il y a auſſi des Avocats & autres Officiers *Conſiſtoriaux*. Les Avocats *Conſiſtoriaux* ont de beaux privileges; comme de donner des Lettres de Docteur *in utroque Jure*, &c. Voyez AVOCAT.

CONSISTORIALEMENT. adv. En Conſiſtoire. Cela a été reſolu *conſiſtorialement*.

CONSOLABLE, adj. m. & f. Qui peut être conſolé. Celui qui herite d'une grande ſucceſſion, eſt aiſément *conſolable*. Elle n'eſt pas *conſolable* de la mort de ſon fils. SCAR. Ce mot ne ſe dit que de la perſonne affligée, & non pas de la douleur. L'ACAD.

CONSOLANT, ANTE. adj. Qui ſert à conſoler. Un Teſtament à nôtre profit eſt un remede fort *conſolant*. Ce que vous me dites, n'eſt pas fort *conſolant*.

CONSOLATEUR. ſ. m. Qui conſole. Le temps eſt le grand *conſolateur*. Les diſcours étudiez des *conſolateurs* ſans douleur, irritent plus l'affliction qu'ils ne l'adouciſſent. M. SC. L'amour eſt un bon *conſolateur*. VILL. Parmi les Chretiens, le St. Eſprit eſt appellé, le *Conſolateur*.

CONSOLATRICE. ſ. f. Celle qui conſole. La Vierge eſt appellée dans les Litanies, la *Conſolatrice* des affligez.

CONSOLATION. ſ. f. Diſcours qui ſert à adoucir la douleur d'un affligé; ſoulagement, adouciſſement que l'on apporte au deplaiſir, à l'affliction de quelcun. L'homme doit être acceſſible à la douleur; & capable de ſentir la *conſolation*; & non, de n'en avoir pas beſoin. SACY. L'homme dans les accidens imprevus qui lui arrivent, & dont il feint de n'être point ébranlé, ne reçoit bien ſouvent d'autre *conſolation* que de ſa vanité M. ESP. L'amitié adoucit toutes les douleurs, & fait que dans les plus grandes infortunes on trouve de la *conſolation*. OT. M. Combien de miſerables, à qui il ne reſte d'autre *conſolation* que celle de redire ennuyeuſement leur miſere? FL.

Que de ſots complimens de conſolation,
Qui ſont ſurcroît d'affliction? LA FON.

CONSOLATION, en termes de devotion & de ſpiritualité, ſignifie, une certaine joye de l'ame devote, un mouvement interieur d'amour, & d'eſperance. Ceux qui ne veulent nourrir leur devotion que de *conſolations*, & d'eſperances, enviſagent Dieu comme pere, & croient n'avoir rien à faire avec lui comme Juge. FL. Les ſpirituels lorſque les *conſolations* leur manquent, tombent dans ce qu'ils appellent ariditié, & ſechereſſe. ST. EV.

CONSOLATION, ſe dit auſſi des choſes mêmes & des perſonnes qui contribuent à conſoler. La Philoſophie eſt ma ſeule *conſolation*. Ses enfans ſont toute ſa *conſolation*. Vous êtes toute ma *conſolation*.

On dit proverbialement, que la *conſolation* des malheureux c'eſt d'avoir des ſemblables.

CONSOLATOIRE. adj. m. & f. Propre à conſoler. Il ne ſe dit qu'en cette phraſe, Epître *conſolatoire*

CONSOLE. ſ. f. Piece d'architecture, ou de menuiſerie qui eſt en ſaillie, qui ſert à ſoutenir quelque buſte, quelque vaſe, ou quelque pourre, ou petite voute, ou corniche. On les appelle auſſi *rouleaux*, ou *mutules*, *modillons* & *corbeaux*; & il s'en fait de pluſieurs ſortes de figures. *Conſole* ſe dit auſſi de la partie d'une piece de bois qui eſt couppée en pointe, ou en diminuant par le bout. On appelle *conſole adoſſée* en Serrurerie, un petit enroulement, en maniere de doubles *conſoles*. La *conſole avec enroulemens*, eſt celle qui a des volutes enhaut, & enbas. La *conſole arafée*, eſt celle dont les enroulemens affleurent les côtez. La *conſole gravée*, eſt celle qui a des gravures. La *conſole platte*, celle qui eſt en maniere de corbeau, avec des glyphes, & gouter. *Conſole en encorbellement*, celle qui ſert à porter les menianes, & les ba'cons, & qui a des enroulemens, & nervûres, qui la diſtinguent du corbeau. La *conſole coudée*, eſt celle dont le contour en ligne courbe, eſt interrompu par quelque angle. *Conſole renverſée*, celle dont le plus grand ornement eſt enbas. *Conſole rampante*, celle qui ſuit la pente d'un fronton pointu, pour en ſoutenir les corniches.

CONSOLER. v. act. Adoucir le chagrin & la triſteſſe; ſoulager l'affliction de quelcun; lui faire oublier ſa douleur. Le temps *conſole* de toutes les douleurs. La Philoſophie & la raiſon *conſolent* ceux qui ſont capables de reflexion. Nous nous *conſolons* quelquefois par foibleſſe des maux, dont la raiſon n'a pas la force de nous *conſoler*. LA ROCH. C'eſt un artifice pour *conſoler* un affligé, que de comparer ſa miſere à une plus grande. LETT. D'ELOÏSE A' AB. Le temperament aide bien à la raiſon à ſe *conſoler*. B. RAB. On ſe peut *conſoler* de tout, quand on eſt mediocrement ſage, ou mediocrement fou. LE CH. DE M. L'Amour enfin *conſole* ceux qu'il a fait pleurer. MALH.

Iris me conſoloit *de tout,*
Et rien ne me conſole *d'elle.* LA SABL.
Sur les ailes du temps la triſteſſe s'envole;
On fait beaucoup de bruit, & puis on ſe conſole.
LA FON.

On dit, *Conſoler* les affligez, ou les malades, eſt une des ſept œuvres de miſericorde. On dit encore, quand on nous menace de la perte d'une choſe dont nous ne nous ſoucions pas beaucoup, Il s'en faudra *conſoler*; j'en ſerai bientôt *conſolé*. On dit de même d'une veuve qui ne penſe plus à ſon mari, qu'elle eſt bien *conſolée*.

CONSOLÉ, ÉE. part. & adj.

CONSOLIDATION. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſe dit de la reünion des levres d'une playe, quand elle commence à ſe cicatriſer. Cette playe eſt en une partie qui ſera que ſa *conſolidation* ſera longue.

CONSOLIDATION, eſt auſſi un terme de Juriſprudence, qui ſignifie, la reünion de l'uſufruit à la propriété,

Digitized by Google

prieté, que l'on avoit déjà d'un heritage ; ce qui arrive par la mort de l'usufruitier.

CONSOLIDE. ſ. f. Plante medecinale, qu'on appelle à preſent CONSOUDE. C'eſt un vieux mot. Voyez CONSOUDE.

CONSOLIDER. v. act. Reünir, rejoindre. En Juriſprudence, on dit que l'uſufruit eſt *conſolidé* à la propriété par la mort de l'uſufruitier. En Medecine, on dit qu'une playe ſe *conſolide*, lorſque la chair vive commence à croître, & que la playe ſe referme. La partie nerveuſe du diaphragme étant bleſſée, ne ſe peut *conſolider*, non plus que les inteſtins grêles, le cœur, le poumon, le foye, l'eſtomac, le cerveau, &c.

CONSOLIDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONSOMMATEUR. ſ. f. Terme Theologique. Il ne ſe dit qu'en certaines phraſes conſacrées : JESUS-CHRIST eſt l'auteur, & le *conſommateur* de nôtre foi. FEN. c'eſt-à-dire, il a achevé, il a accompli le myſtere de nôtre foi ; confirmé nos eſperances. L'Academie ni Richelet n'ont point mis ce mot dans leurs Dictionnaires.

CONSOMMATION. ſ. f. Deſtruction ; diſſipation qui ſe fait de vivres, de denrées, & d'autres choſes qui ſervent à l'entretien de la vie, ou de la ſocieté. On devroit dire *Conſomption* ; mais l'abus a prevalu dans pluſieurs phraſes ; comme dans celles qui ſuivent. Il ſe fait dans Paris une grande *conſommation* de blez, de vins, de fourrages, d'étoffes, de metaux, &c. On le confond mal à-propos avec *Conſomption*. L'ACAD. On ne doit pas communier ce malade ; il ne pourroit pas faire la *conſommation* de l'hoſtie. On dit auſſi, juſqu'à la *conſommation* des ſiecles ; pour dire, juſqu'à la fin du monde ; juſqu'à ce que tout ſoit detruit. Ce dernier exemple ſeroit peut-être mieux placé dans l'article qui ſuit ; parceque ſi la *conſommation* des ſiecles eſt la deſtruction de pluſieurs choſes, elle eſt auſſi la perfection, & l'accompliſſement d'une infinité d'autres. Seigneur, vôtre Maiſon ſubſiſtera juſqu'à la *conſommation* des ſiecles. PORT-R.

CONSOMMATION, ſignifie auſſi, l'achevement ; l'accompliſſement ; la fin d'un ouvrage ; la perfection. La *conſommation* d'une affaire. La *conſommation* des Propheties. Un Collateur Eccleſiaſtique ne peut plus revenir à une autre nomination, après la *conſommation* de ſon droit.

On appelle la *conſommation* du mariage, le dernier acte du mariage ; ce qui en fait l'accompliſſement ; l'union la plus ſecrete entre perſonnes mariées.

CONSOMMER. v. act. Uſer des denrées, ou des proviſions neceſſaires à la vie. Une groſſe garniſon *conſomme* en peu de temps bien des vivres, & bien des proviſions. *Conſommer* des fourrages. Hors ces ſortes d'exemples, où le mauvais uſage a prevalu, il faut toûjours ſe ſervir de *conſumer*, quand on veut dire, Detruire, aneantir, &c. & c'eſt auſſi la deciſion de l'Academie, & de Vaugelas.

CONSOMMER, ſe dit auſſi d'une coction extraordinaire, qui fait une entiere diſſolution des parties. Il faut faire *conſommer* la viande pour faire de la gelée. Les Chymiſtes ne peuvent tirer les eſſences des corps, que les ſubſtances ne ſoient entierement *conſommées*.

CONSOMMER, ſignifie plus ordinairement, Achever ; finir ; terminer ; perfectionner.

Venez, monſtres affreux, pour conſommer ma rage.
OE. M.

JESUS-CHRIST dit en mourant, que tout étoit *conſommé* ; pour dire, que toutes les Propheties étoient accomplies.

CONSOMMER, ſignifie auſſi, Venir au dernier but du mariage. Un mariage n'eſt point parfait, juſqu'à ce qu'il ſoit *conſommé*.

CONSOMMER, en termes de Juriſprudence Canonique, ſignifie, Remplir ſon droit. Un Collateur Eccleſiaſtique *conſomme* ſon droit, quand il confere un Benefice à une perſonne, quoyqu'indigne.

CONSOMMÉ, ÉE. part. & adj.

CONSOMMÉ, ſignifie encore, Parfait ; achevé ; tres-profond. C'eſt un homme *conſommé* en ſcience, en experience. Une vertu éprouvée & *conſommée*. FL. Toute la gloire qui peut rendre illuſtre un Evêque *conſommé* dans les ſouffrances, étoit renfermée en la perſonne d'Ozius. HERMAN. Le Politique le plus *conſommé* n'auroit pû prendre de plus juſtes meſures. ST. EV. St. François de Sales étoit un Saint *conſommé* dans la vie interieure, & contemplative. FEN.

CONSOMMÉ. ſ. m. Bouillon ſucculent qu'on tire d'une viande conſommée, qui a eu une coction extraordinaire. On lui a donné un *conſommé* tres-nourriſſant, tres-confortatif.

CONSOMPTION. L'Academie écrit CONSUMPTION. ſ. f. Il a la même ſignification que *Conſommation* ; & ſe dit preſque des mêmes choſes. Il ſe fait grande *conſomption* de vivres dans cette maiſon, dans cette ville. L'Academie dit qu'on ne doit point confondre ces deux mots, *conſomption*, & *Conſommation*. Voyez CONSOMMATION, & CONSOMMER.

CONSOMPTION, eſt auſſi une certaine maladie de langueur ; une phtiſie qui conſume le corps, & le deſſeche peu-à-peu, & enfin cauſe la mort. Elle eſt fort ordinaire en Angleterre.

CONSONANCE. ſ. f. Terme de Muſique. Union ; convenance de deux ſons, l'un grave, & l'autre aigu, qui ſe mêlent en l'air avec une certaine proportion, enſorte qu'ils ſont un accord agreable à l'oreille. L'Uniſſon eſt la premiere des *conſonances*. La ſeconde *conſonance* eſt l'Octave. La troiſiéme, la Quinte, & enſuite la Quarte, les Tierces, & les Sextes majeures & mineures. Les autres ſont les doubles, ou repetitions de celles-là. Il n'y a que ſept ou huit *conſonances* ſimples. Les *conſonances* parfaites ſont l'Uniſſon, l'Octave & la Quinte, & leurs repliques.

CONSONANCE, en termes de Grammaire, ſe dit auſſi de l'uniformité de terminaiſon ; des cadences ſemblables ; des mots qui ont une reſſemblance de ſon, & ſont une mauvaiſe rime. Les ſyllabes qui ont de la *conſonance*, ou les mêmes chûtes, & les mêmes ſons, rendent la Poëſie languiſſante. Les *conſonances* ſont vicieuſes dans la proſe Françoiſe, quoyque les Latins en faſſent une grace & une beauté. Ils appelloient ces phraſes, *homoioteleutes* ; c'eſt-à-dire, qui finiſſent de même : mais s'il ne faut pas s'attacher à éviter les *conſonances* avec trop de ſoin, à moins qu'elles ne ſe rencontrent dans la cadence des periodes. Il faut, lorſqu'on écrit, ſe garder des *conſonances* des mots. Par exemple, *ſoleil* & *mortel* font une eſpece de *conſonance* qu'on doit éviter. VAUG. Il blâme pourtant tout ce qu'il entend : cela fait une *conſonance* vicieuſe. L'ACAD.

CONSONE, ou plutôt CONSONNE. ſ. f. Quelques-uns diſent CONSONANTE. adj. & ſubſt. f. *Conſonne* vaut mieux. L'ACAD. Lettre qui ne produit point de ſon toute ſeule. Les lettres de l'Alphabet ſont diviſées en voyelles, & en *conſonnes*. Il y a dix-ſept *conſonnes*, B, C, D, F, G, H, K, L, M, N, P, Q, R, S, T, X, Z. On y peut ajoûter I J, & I V *conſonnes*. On les diviſe en muëtes, & en demi-voyelles. Les muëttes ſont celles, dont le nom commence par une *conſonne*, comme, B, C, D, G, K, P, Q, T, Z. Les demi-voyelles ſont, F, H, L, M, N, R, S, X, parceque la prononciation commence par une voyelle. Il y a des *conſonantes* doubles, comme le K, le Q, & l'X ;

d'autres liquides, comme L, M, N, R; d'autres muëttes, comme B, D, &c. qui ne sont aucun son sans voyelle. Les langues du Nord écorchent le gozier de ceux qui parlent, & les oreilles de ceux qui écoutent. Toutes leurs *consones* entassées les unes sur les autres, sont horribles à prononcer, & ont un son qui fait peur. BOU. Les *consones* se prononcent avec plus de difficulté que les voyelles: aussi leur son est moins doux & moins coulant. ART DE PARL. Il est bon de temperer la rudesse des *consones*, en plaçant des voyelles entre les *consones*, afin qu'elles ne se trouvent pas plusieurs ensemble; & sur tout quand les *consones* sont aspirées, on en doit éviter le concours. IB.

En Musique, on distingue aussi les tons, ou intervalles *consonans* d'avec les dissonans.

CONSONANTE, est aussi un grand instrument de Musique, inventé par l'Abbé du Mont, qui participe du claveſſin & de la harpe. Son corps est comme un grand claveſſin posé à plomb sur un piedestal, qui a des cordes des deux côtez de ses tables, lesquelles on touche à la maniere de la harpe.

CONSORT, ORTE, subst. On ne le dit gueres qu'au plurier. L'ACAD. Terme relatif, qui se dit au Palais des Associez, de ceux qui sont engagez dans la même affaire, ou qui ont les mêmes interêts. Un poursuivant criées pourſuit tant pour lui que pour ses *conſorts*; pour tous les creanciers comme lui de la même perſonne. Cet heritier exerce les droits du deffunt tant pour lui que pour ses *conſorts* & coheritiers. On disoit autrefois d'une femme à l'égard de son mari, qu'elle étoit sa legitime épouſe & *conſorte*. Du Cange derive ce mot de *conſortes*, qu'on a dit en la basſe Latinité pour signifier, des voisins, poſſeſſeurs d'heritages qui se touchent les uns les autres; supposant que ces heritages avoient été autrefois diſtribuez par le sort; & que ceux qui en avoient eu de contigus, avoient eu la même fortune.

CONSOUDE. ſ. f. Plante dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle qu'on appelle *grande conſoude*, en Latin *ſymphitum*, *conſolida major*, C. BAUH. pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, groſſes comme le doigt, veluës, rudes. Ses feuilles sont auſſi rudes, veluës, longues, larges, pointuës. Sa fleur eſt un entonnoir à pavillon peu évaſé, & qui aproche de la figure d'un gobelet, de couleur b'anche, ou pâle, ou purpurine. Il lui ſuccede quatre ſemences ramaſſées enſemble, noires, luiſantes, chacune deſquelles eſt ſemblable à la tête d'une vipere. Sa racine eſt longue, groſſe, noire en dehors, blanche en dedans, pleine d'un ſuc glaireux. Cette racine eſt incraſſante, propre pour les fluxions de la poitrine, pour le crachement de ſang, pour les flux de ventre, pour les hernies.

CONSOUDE MOYENNE, eſt une autre ſorte de plante, qu'on appelle auſſi *inule*. Voyez BUGLE.

CONSOUDE PETITE, eſt une eſpece de paquerette, appellée en Latin *bellis ſylveſtris minor*. C. BAUH. Voyez PAQUERETTE.

CONSOUDE ROYALE, eſt une plante, qu'on appelle autrement *pied d'alouette*, en Latin *delphinium*. Voyez PIED D'ALOUETTE.

CONSOUDE SARRAZINE, eſt une eſpece de verge dorée, que Caſpar Bauhin appelle *virga aurea anguſtifolia ſerrata*. Voyez VERGE DORÉE.

CONSPIRATEUR. ſ. m. Ne ſe prend guere qu'en mauvaiſe part. Celui qui forme une conſpiration, un complot; ou qui a part ſoit dans le deſſein, ſoit dans l'execution. Quelques Auteurs pretendent que *conſpirateur* n'eſt pas encore bien établi. Cependant l'Academie l'adopte; & Corneille a dit,

Jamais des aſſaſſins, ni des conſpirateurs
N'attaqueront le cours d'une ſi belle vie.

CONSPIRATION. ſ. f. Ligue; union de pluſieurs perſonnes mal intentionnées contre l'Etat, ou les Puiſſances; complot; conjuration; mauvais deſſein. Tramer une *conſpiration*. Entrer, tremper dans une *conſpiration*. Catilina étoit le Chef, & le conducteur de cette dangereuſe *conſpiration*. ABL.

CONSPIRATION, ſe prend quelquefois en bonne part, & ſe dit de l'union, du conſentement de pluſieurs perſonnes, pour faire reüſſir un deſſein loüable; pour faire procurer le bien, l'avantage de l'Etat, de l'Egliſe, &c. Les Etats étoient ſi bien unis, qu'on y voyoit une *conſpiration* univerſelle pour entretenir la paix dans le Royaume.

CONSPIRATION, ſe dit auſſi du concert, & de l'intelligence de pluſieurs perſonnes pour un même deſſein, ſans rapport à l'Etat, ni au gouvernement. Il y a entre les hommes une eſpece de *conſpiration* à ſe diſſimuler ce qu'on penſe les uns des autres. NIC.

CONSPIRER, v. act. & n. Conjurer; comploter; s'unir enſemble; ſe ligüer pour faire reüſſir quelque entrepriſe, ou quelque complot. Selon que le deſſein eſt bon, ou mauvais, on le dit en bonne, ou mauvaiſe part. *Conſpirer* la mort de quelqu'un; *conſpirer* de rendre une place; *conſpirer* la perte de l'Etat. Brutus & Caſſius *conſpirerent* contre Ceſar pour rendre à la Republique ſon ancienne liberté.

CONSPIRER, ſe dit encore des reſolutions, des deſſeins d'une ſeule perſonne. Vous *conſpirez* ma ruïne. Vous avez *conſpiré* de pouſſer ma patience à bout.

CONSPIRER, ſignifie auſſi, Concourir à une même fin, un même but; faciliter l'execution d'un même deſſein. Jettez les yeux ſur cette Province, que la guerre, & la ſechereſſe ont deſolée, enſorte que le ciel & la terre ſemblent avoir *conſpiré* ſa ruïne. FL. C'eſt à la Cour que les paſſions s'excitent, & *conſpirent* toutes contre l'innocence. ID. Toutes choſes *conſpiroient* à la fortune du Cardinal de Richelieu: tout *conſpiroit* à ſon avancement. Les vœux du peuple *conſpirent* à la gloire de leur Prince.

Je voi que la ſageſſe elle-même t'inſpire:
Avec mes volontez ton ſentiment conſpire. RAC.
Tout conſpire, *Madame, à mon contentement.* MOL.

CONSPIRÉ, ÉE. part. & adj.

CONSPIRÉ. ſ. m. Conjuré. Quelques-uns le preferent à *Conſpirateur*. Cependant ce mot, ſelon Richelet, n'eſt pas bien établi; & l'Academie ne l'a point admis. Les *conſpirez* ont été decouverts.

CONSTAMMENT. adv. D'une maniere certaine, & indubitable. Il eſt *conſtamment* vrai, que le tout eſt plus grand que ſa partie.

CONSTAMMENT, ſignifie auſſi, D'une maniere uniforme; invariable; toûjours égale, & qui ne change point. Le ſoleil acheve *conſtamment* ſon cours. Nous ne voulons rien *conſtamment*. MONT.

C'eſt aux gens mal tournez, c'eſt aux Amans vulgaires,
A brûler conſtamment *pour des beautez ſeveres.* MOL.

Il ſignifie auſſi, Avec fermeté. Les Martyrs ont enduré *conſtamment* les cruautez des Tyrans.

CONSTANCE. ſ. f. Intrepidité; fermeté; courage; force de l'ame, qui la maintient toûjours dans une aſſiette ferme, & tranquille; qui la rend inebranlable aux diſgraces de la fortune, à la douleur, aux tourmens, à l'affliction, à la neceſſité, &c. Exercer, éprouver la *conſtance* de quelqu'un. La *conſtance* des Stoïciens les empêchoit d'avoüer que la douleur fut un mal. La *conſtance* philoſophique doit être ſans aucun mouvement de depit, & de chagrin. BAL. La *conſtance* n'eſt qu'une plus longue attention à nos maux: elle paroît la plus belle vertu du monde à ceux qui n'ont rien à ſouffrir; & elle eſt une nouvelle gêne à ceux qui ſouffrent. ST. EV. Il y a plus de *conſtance* à uſer ſa chaîne,

Digitized by Google

chaine, qu'à la rompre. MONT. Possidonius, que Ciceron appelle le plus grand des Stoiciens, soufrit auſſi impatiemment qu'un homme du vulgaire, & la goutte fut l'écueil de la *conſtance*. ST. EV. La *conſtance* vient quelquefois de l'orgueil. AB. DE T. La *conſtance* des hommes eſt une *conſtance* de livre & de comedie, qui ſe lit, & qui ſe repreſente; mais qui n'a rien de vrai, ni de naturel. BAL. La *conſtance* des Sages n'eſt que l'art de renfermer leur agitation dans le cœur. LA ROCH. La neceſſité de mourir faiſoit toute la *conſtance* des Philoſophes. ID. Pourquoy vous fatiguer des penſées de la mort? peut-être mourrez-vous ſans y penſer, & ainſi vous n'aurez pas beſoin de *conſtance*. NIC. Le mepris de la mort dans Petrone n'étoit point la *conſtance* forcée de Seneque, qui a beſoin de s'animer par le ſouvenir de ſes preceptes. ST. EV. La *conſtance* eſt ſouvent d'un difficile uſage. OE. M. La *conſtance* inebranlable de ces illuſtres Payens qui ſembloient mepriſer la mort, venoit non d'une force vertueuſe; mais d'un ſtratagême de l'amour propre, qui occupoit leur eſprit de toute autre choſe. M. ESP. La *conſtance* des Evêques les élevoit au deſſus des infirmitez de la chair, & les rendoit victorieux de ſa foibleſſe. HERMAN. Il ne faut pas confondre l'ardeur d'un ſaint zèle aveugle, avec l'intrepidité d'une ſainte *conſtance*. BEN. L'opiniâtreté des perſecuteurs eſt quelquefois plus forte que la *conſtance* des gens de bien. BAL.

Redoublez, vos efforts; le temps, voître conſtance,
De vos profonds ennuis vaincront la violence.

CAPLSTRON.

CONSTANCE, ſignifie auſſi, Perſeverance; fermeté dans l'execution d'un deſſein, ou d'une reſolution. Ce qu'on appelle *conſtance*, n'eſt bien ſouvent qu'entêtement & opiniâtreté. BAY. Ce n'eſt pas aſſez que d'entreprendre de grands deſſeins, il les faut executer avec *conſtance*, & ne ſe point rebuter par les premiers revers.

CONSTANCE, ſignifie encore, Fidelité; perſeverance en amour. Cette femme n'a pas accoutumé de laiſſer la *conſtance* de ſes Amans, ni de les faire mourir de deſeſpoir. BAL. c'eſt-à-dire, de les faire languir. Vous avez éprouvé ma *conſtance* par vos rigueurs, & vous m'avez fait faire mes preuves de fidelité. B. RAB.

Aimez, tant que l'amour unira vos eſprits;
Mais ne vous piquez point d'une ſotte conſtance.

DES-H.

La conſtance, *& la foi, ne ſont que de vains noms,*
Dont les laides, & les barbons
Tâchent d'embarraſſer la jeuneſſe credule. ID.

CONSTANT, ANTE. adj. Sûr; certain; aſſûré. Il eſt *conſtant* que deux & deux ſont quatre. Cela paſſe pour *conſtant*. Il eſt *conſtant* qu'il y a dans les hommes une idée naturelle de bienſéance. AB. DE ST. R.

CONSTANT, ſignifie auſſi, Ferme; inebranlable; courageux; intrepide. Il eſt *conſtant* dans ſes douleurs. Il a un courage *conſtant*. Il y a une crainte, dont les Juriſconſultes parlent avec honneur, & qui peut tomber dans le cœur d'un homme *conſtant*. G. G.

CONSTANT, figurément ſignifie auſſi, Stable, permanent. Un état fixe, & *conſtant*. Il n'y a rien de *conſtant* ici bas. Le moyen de rendre la fortune *conſtante*, & de fixer ſon inſtabilité naturelle?

CONSTANT, ſe dit des choſes mêmes qui changent; mais dont les changemens arrivent regulierement. La *conſtante* viciſſitude des ſaiſons.

CONSTANT, ſignifie, Ferme dans ſes reſolutions; perſeverant. Etre *conſtant* dans le bien; dans ſes deſſeins; dans ſon travail. Il y a de la difference entre une faillie de l'ame, & une habitude *conſtante* de la vertu. MONT. c'eſt-à-dire, continuel.

CONSTANT, ſignifie encore, Fidelle; perſeverant en amour; qui ne change point; qui n'eſt point volage.

Je t'aimois infidelle, qu'aurois-je fait conſtant? RAC.

Les coquettes ſe moquent des paſſions heroïques, & ſelon leur gout, la perſeverance d'un Amant *conſtant*, eſt une langueur triſte, & ennuyeuſe. OE. M. Moitié par habitude, moitié par un honneur qu'on ſe fait d'être *conſtant*, on entretient long temps les miſerables reſtes d'une paſſion uſée. ST. EV.

L'honneur de paſſer pour conſtant,
Ne vaut pas la peine de l'être. DES-H.

On dit au Palais, Pendant, & *conſtant* le mariage; c'eſt-à-dire, pendant le cours, & la durée du mariage.

CONSTELLATION. ſ. f. Aſſemblage, amas de pluſieurs étoiles qui repreſentent quelque figure, ou ſigne. Les Anciens ont diviſé le Firmament en pluſieurs parties, ou *Conſtellations*, en reduiſant pluſieurs étoiles ſous la repreſentation de quelques images, afin de ſoulager l'imagination, & la memoire, pour en faire retenir, & concevoir le nombre, & la diſpoſition; ou même pour connoître la vertu qu'ils leur ont attribuée. Les Anciens ont diviſé le ciel en quarante-huit *Conſtellations*, qu'ils ont appellées *Aſteriſmes*, dont il y en a douze qui forment les ſignes du Zodiaque. Les Modernes en comptent ſoixante douze. Ils y en ont ajoûté ſix vers le Pole Arctique, & dix-huit qu'ils ont obſervées vers le Pole Antarctique. On tient qu'Anaximander eſt le premier qui a diviſé le ciel en *Conſtellations* vers la 58. Olympiade.

On dit d'un homme heureux, ou malheureux, qu'il eſt né ſous une heureuſe, ou une malheureuſe *Conſtellation*; c'eſt-à-dire, ſous une favorable, ou fâcheuſe diſpoſition du ciel, ſelon les Aſtrologues, qui attribuent aux aſtres une influence ſur la deſtinée des hommes.

CONSTER. v. n. Etre certain & évident. Il ne ſe dit gueres qu'au Palais & dans le dogmatique à l'imperſonnel. Il *conſte* par les pieces produites, que le fait eſt veritable. Il *conſte* par les experiences, que l'air a de la peſanteur.

Ce mot vient du Latin *conſtare*.

CONSTERNATION. ſ. f. Accablement; abattement de courage, cauſé par une perte, par un malheur, ou une calamité publique. La perte d'une bataille met tout un pais dans une grande *conſternation*; dans une *conſternation* generale, & univerſelle. Un accident ſi imprevu nous a jettez dans une triſteſſe, & dans une *conſternation* qu'on ne peut exprimer.

CONSTERNER. v. act. Mettre dans la conſternation; abbattre; faire perdre le courage. A la mort d'Alexandre tous ſes Capitaines & ſes ſoldats furent *conſternez*. Caſſius fut *conſterné* par l'apparition d'un ſpectre. La priſe de cette ville a *conſterné* toute la Province. Pendant que les ames vulgaires étoient *conſternées*, le Heros faiſoit paroître un courage intrepide. G. G. Il avoit un air ſi effaré, & ſi *conſterné*, qu'il étoit aiſé de s'appercevoir qu'une crainte exceſſive le troubloit. M. SC.

CONSTERNÉ, ÉE. part. & adj.

CONSTIPATION. ſ. f. Dureté de ventre; difficulté de le decharger. Le vrai remede à la *conſtipation*, c'eſt le lavement.

CONSTIPER. v. act. Durcir le ventre; le reſſerrer. Courir la poſte; manger des neſles, des coins, ſont des choſes qui *conſtipent*.

CONSTIPÉ, ÉE. part. & adj. On dit en badinant d'un homme ſombre, & peſant, Que ſon eſprit eſt *conſtipé*. C'eſt un Stoïque *conſtipé*, qui ne rit de rien. OE. M.

CONSTIPÉ, eſt quelquefois ſubſtantif. Il a un viſage de *conſtipé*; c'eſt-à-dire, chagrin. L'ACAD. Il a la mine d'un *conſtipé*. ABLAN.

CONSTITUANT, ANTE. adj. & ſubſt. Qui

Digitized by Google

conſtituë un Procureur, ou qui crée une rente. Le *conſtituant* a donné à N. pouvoir de pourſuivre, appeller, ſubtoger, &c. Cette rente ne ſera point rachetable ſans avertir la Dame *conſtituante* un mois auparavant.

CONSTITUER. v. act. Etablir; élever; mettre en un certain état. Le Roi a *conſtitué* un tel en dignité. Qui vous a *conſtitué* Juge ſur Iſraël? pour dire, Qui vous a donné pouvoir de juger? On le dit auſſi en ce ſens avec le pronom perſonnel, Il s'eſt *conſtitué* Juge en ſa propre cauſe.

CONSTITUER UN PROCUREUR, c'eſt, Donner charge à quelcun de défendre en Juſtice une cauſe, ou lui donner pouvoir d'agir en des affaires generales, ou particulieres.

On dit auſſi, *Conſtituer* un homme priſonnier; pour dire, le mettre en priſon.

CONSTITUER, ſignifie auſſi, Aſſigner, créer, établir une rente, une penſion. On *conſtitue* les rentes au denier quatorze, au denier vingt. Quand on *conſtitue* des rentes, on aliene le fonds. Les penſions ne ſe peuvent *conſtituer* ſur des Benefices ſans le conſentement du Patron laïque.

CONSTITUER, en termes de Pratique, ſignifie, Cauſer de la depenſe, des frais. On a abregé pluſieurs procedures qui *conſtituoient* en frais les parties. Il ſignifie encore, Former une demande. Il s'eſt *conſtitué* incidemment demandeur par ſes défenſes pour une telle garentie, pour ſon rembourſement.

CONSTITUER, en termes de Phyſique, ſignifie, Faire conſiſter; aſſembler des parties pour en compoſer un tout. C'eſt le mélange des élemens qui *conſtitué* tous les corps. Il eſt impoſſible qu'un concours fortuit d'atomes *conſtituë* un corps parfait, un corps animé.

CONSTITUER, ſe dit figurément en choſes morales, des parties qui compoſent un corps politique. Les Ducs & Pairs, les Preſidens & les Conſeillers *conſtituent* le Parlement; en font le corps.

CONSTITUER, ſignifie auſſi, Placer; mettre en certain lieu, en certain point. Copernic a *conſtitué* le ſoleil au centre du monde. Les Philoſophes Payens *conſtituoient* le ſouverain bien en la poſſeſſion de la vertu. En extirpant tous les deſirs, & en depouillant l'homme de toute volonté, il eſt dangereux de le *conſtituer* dans l'indolence, & dans l'inaction. M. DE M. Les Epicuriens *conſtituoient* leurs Dieux dans l'indolence, & dans l'inaction. OE. M.

CONSTITUÉ, ÉE, part. On dit qu'un homme eſt bien *conſtitué*, lorſqu'il ſe porte bien, qu'il eſt d'une complexion vigoureuſe & robuſte. On appelle *rente conſtituée*, une rente aſſignée à prix d'argent ſur les biens de quelqu'un. Voyez RENTE.

CONSTITUT. ſ. m. Terme de Palais, qui ne ſe dit plus gueres qu'en cette phraſe, *Conſtitut* de precaire: ce qui arrive lorſque, par exemple, un Donateur abandonne la proprieté de ſes biens à un autre, & declare qu'il ne veut jouïr de l'uſufruit qu'il s'eſt reſervé, que par un *conſtitut* de precaire; c'eſt-à-dire, par ſouffrance, & comme par emprunt.

CONSTITUTION. ſ. f. Decretale; Loy; Ordonnance; deciſion; Reglement par autorité du Prince, ou des Superieurs. Une bonne & ſage *Conſtitution*. Une ſainte *Conſtitution*. Les *Conſtitutions* des Empereurs ſont dans le corps du Droit Romain. Voyez NOVELLES. Celles de l'Egliſe, dans le corps du Droit Canon. On appelle *Clementines*, les *Conſtitutions* du Pape Clement V. & *Extravagantes*, les *Conſtitutions* du Pape Jean XXII. Voyez CANON. Les Fondateurs des Ordres Religieux ont fait approuver par les Papes les *Conſtitutions*, les Regles de leur Ordre.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. C'eſt un Recueil de reglemens que quelques-uns ont attribuez aux Apôtres. On ne connoît point l'Auteur de ces *Conſtitutions*. Tous les Sçavans conviennent qu'elles ſont ſuppoſées, & que St. Clement n'en eſt pas l'Auteur. Elles ont paru dans le IV. ou V. ſiecle. L'Auteur de ces *Conſtitutions* eſt un impoſteur, qui veut paſſer partout pour Clement, Pape, & diſciple des Apôtres, & qui leur attribuë des reglemens qui ne leur conviennent point du tout. On les a même changées, & corrompuës depuis. Elles ſont diviſées en huit livres. Elles contiennent un grand nombre de preceptes touchant les devoirs des Chretiens, & particulierement touchant les ceremonies, & la diſcipline de l'Egliſe. C'eſt le même Auteur qui attribuë aux Apôtres les Canons Apoſtoliques; il les a tous inſerez dans ſon troiſiéme livre. Voyez CANON.

En termes de Pratique, on dit, Appeller quelcun en *conſtitution* de nouveau Procureur; pour dire, l'obliger à mettre un Procureur en cauſe, au lieu d'un deffunt.

CONSTITUTION, eſt auſſi une creation d'une rente, d'une penſion, d'une charge, d'une ſervitude. J'ay un bon contrat de *conſtitution*. La *conſtitution* d'une penſion ſur un Benefice doit être approuvée par le Pape. On appelle abſolument, *conſtitutions*, les rentes mêmes créées à prix d'argent. Un Marchand perd ſon credit ſur la place, quand il met ſon bien en *conſtitutions*. Tout le bien de ce bourgeois eſt en bonnes *conſtitutions*.

CONSTITUTION, ſignifie encore, Compoſition; aſſemblage de pluſieurs parties pour faire un tout. La *conſtitution* du corps humain eſt merveilleuſe.

CONSTITUTION, ſignifie auſſi, le temperament, la complexion du corps humain. On dit en ce ſens, qu'un homme eſt de bonne *conſtitution*, lorſqu'il eſt bien compoſé; qu'il eſt ſain & robuſte; qu'il endure le froid, le chaud, la fatigue, ſans en être incommodé.

CONSTITUTION, ſignifie auſſi, l'ordre, & l'arrangement; la diſpoſition des choſes. Les Aſtronomes ont trouvé huit, ou dix ſyſtêmes, ou *conſtitutions* du monde, ſelon leſquelles ils expliquent tous les phenomenes. L'horoſcope n'eſt autre choſe que la diſpoſition, ou la *conſtitution* du ciel dans un certain moment.

CONSTITUTION, ſignifie encore, Situation; état. Je me trouve dans une fâcheuſe *conſtitution*. Rien n'altere plus la *conſtitution* du viſage que les emportemens de la colere. FL. On le dit auſſi de la diſpoſition, de la conduite d'un Ouvrage. Les vers de ce Poëme ne ſe ſoutiennent pas aſſez; mais la *conſtitution*, l'œconomie en eſt excellente. La *conſtitution* de nos Opera doit paroître bien extravagante à ceux qui ont bon goût du vraiſemblable. ST. EV.

CONSTRICTION. ſ. f. Terme de Phyſique. Action par laquelle une choſe ſe ſerre, ſe lie & ſe retrecit. La condenſation ſe fait par la *conſtriction* des parties, & le reſſerrement de ſes pores.

CONSTRUCTION. ſ. f. Arrangement; diſpoſition d'un édifice, ou de toute ſorte d'ouvrage d'Architecture. Quand on conſidere la *conſtruction* de l'Univers, on ſe porte d'abord à admirer l'Architecte tout-puiſſant qui en eſt l'auteur. JAQ. La *conſtruction* de ce Palais eſt fort ſolide. Cet Architecte entend bien la *conſtruction* des vaiſſeaux; c'eſt-à-dire, l'art de les bâtir. Voyez CONSEIL DE CONSTRUCTION.

CONSTRUCTION, ſe dit auſſi du bâtiment même. L'Egliſe de St. Pierre de Rome eſt la plus belle & la plus hardie *conſtruction* qui ſoit au monde.

CONSTRUCTION, ſe dit auſſi figurément en ce ſens, La *conſtruction* de ce Poëme n'eſt pas bonne. L'ACAD.

CONSTRUCTION, ſe dit encore des problêmes de Geometrie & d'Aſtrologie. Les Auteurs ſont differens ſur la *conſtruction* du thême celeſte. L'égalité des lignes,

Digitized by Google

lignes, ou des côtez de ce triangle eſt demontrée par la *conſtruction*.

CONSTRUCTION, en Grammaire, ſe dit de l'arrangement & du regime des mots ſuivant les regles de la ſyntaxe. On diſtingue la *conſtruction* des mots en *conſtruction de convenance*, & *conſtruction de regime*. Par celle de convenance, les mots doivent convenir enſemble; & par celle de regime, un mot cauſe une variation dans l'autre. L'obſcurité du diſcours vient d'un mauvais arrangement des paroles, & d'une *conſtruction* louche, & équivoque. BOU. Il n'y a point de langue dont la *conſtruction* ſoit plus ſimple & plus facile, que celle de la langue Françoiſe. On n'y trouve point de ces inverſions qui cauſent tant d'embaras & tant d'obſcurité dans la langue Latine. Elle épargne à l'eſprit juſqu'aux moindres efforts: le nominatif precede toûjours le verbe, & le verbe marche toûjours devant les cas obliques qu'il regit. Elle expoſe les penſées dans le même ordre que l'imagination les a conçûës, & cette *conſtruction* naturelle ne fatigue point le Lecteur. GILL. La langue Françoiſe eſt peut-être la ſeule qui ſuive l'ordre naturel dans la *conſtruction*. Les Grecs, & les Latins finiſſent le plus ſouvent leurs periodes par où le bon ſens veut qu'on les commence. L'élegance de leur langue conſiſte en partie dans cet arrangement bizarre; ou plutôt dans ce deſordre, & cette tranſpoſition étrange de mots. OF. M. L'une des beautez de la langue Françoiſe, c'eſt la *conſtruction* directe, laquelle ſans doute eſt preferable à la *conſtruction* renverſée, & tranſpoſée des Latins. CHARP. Les parties du diſcours ſe peuvent lier enſemble, ou par une *conſtruction* ſimple, lorſque tous les termes ſont placez dans leur ordre naturel; ou par une *conſtruction* figurée, lorſque s'éloignant de cette ſimplicité, l'on uſe de certaines expreſſions, plus courtes, & plus élegantes. Or ceux qui excellent dans l'art de la Grammaire, rappellent aiſément cette *conſtruction* figurée aux loix de la ſimple, & remarquent bien, que ce qui paroît conſtruit ſans aucune regle, & par un uſage arbitraire de la langue, ſe peut reduire aux loix generales de la *conſtruction* ordinaire. PORT-R.

CONSTRUIRE. v. act. *Je conſtruis, nous conſtruiſons, je conſtruiſis, j'ay conſtruit, je conſtruirai, qu'il conſtruiſe, que je conſtruiſiſſe.* Il vient du Latin *conſtruere*, & ſignifie, Bâtir; élever un bâtiment. *Conſtruire* un Palais. Il coûtera cent mille écus à *conſtruire* cette Egliſe. On ne peut *conſtruire* de pont en cet endroit-là; le fond n'eſt pas aſſez ferme. On dit auſſi, *Conſtruire* un vaiſſeau, un bâtiment de mer.

CONSTRUIRE, ſe dit auſſi en Geometrie & en Aſtrologie. *Conſtruire* un thême celeſte. Il faut *conſtruire* un problême, avant que d'en faire la demonſtration.

CONSTRUIRE, en termes de Grammaire, ſignifie, Obſerver la ſyntaxe, le regime des noms, des verbes & des particules. Cette periode eſt bien *conſtruite*; toutes les regles grammaticales y ſont bien obſervées.

CONSTRUIRE, figurément ſignifie, Arranger; conduire. *Conſtruire* un Poëme avec beaucoup d'art. L'ACAD.

CONSTRUIT, ITE. part. paſſ. & adj.

CONSUBSTANTIALITE'. ſ. f. Terme dogmatique. La même ſubſtance; parité; égalité de ſubſtance. Le nœud de la diſpute entre les Orthodoxes & les Ariens, conſiſtoit dans la *conſubſtantialité* du Fils avec le Pere.

CONSUBSTANCIEL, ELLE. adj. Terme de Theologie. Coëſſentiel; qui eſt de la même ſubſtance. Le Fils de Dieu eſt *conſubſtanciel* au Pere. Ce terme fut choiſi, & adopté par les Peres du Concile de Nicée, pour exprimer la doctrine de l'Egliſe avec plus de preciſion, & pour ſervir de barriere, & de

precaution contre les erreurs, & contre les ſurpriſes des Ariens. Sandius pretend que le terme de *conſubſtanciel* étoit inconnu avant le Concile de Nicée. Quatre cents Evêques, aſſemblez à Rimini, rejetterent le terme de *conſubſtanciel*, comme un terme nouveau. Mais on l'avoit déjà propoſé au Concile d'Antioche, lequel condamna Paul de Samoſate, en rejettant pourtant le mot de *conſubſtanciel*. Courcel au contraire a ſoûtenu que le Concile de Nicée avoit innové dans la doctrine, en admettant une expreſſion dont le Concile d'Antioche avoit aboli l'uſage. Il eſt vrai que le mot de *conſubſtanciel* fut toûjours l'écueil des Ariens, parcequ'il attaquoit l'erreur dans ſa ſource, & qu'il prevenoit toutes leurs diſtinctions, & toutes leurs ſubtilitez. Selon St. Athanaſe, le mot de *conſubſtanciel* ne fut condamné par le Concile d'Antioche, qu'entant qu'il renferme l'idée d'une matiere préexiſtente, & anterieure aux choſes qui en ont été formées, & que l'on appelle *conſtituelles*. Or en ce ſens le Pere & le Fils ne ſont point *conſubſtanciels*; parcequ'il n'y a point de matiere préexiſtente.

CONSUBSTANCIELLEMENT. adv. D'une maniere conſubſtancielle. Le Fils eſt *conſubſtanciellement* avec le Pere.

CONSUL. ſ. m. Premier Magiſtrat de la Republique Romaine. Il y avoit deux *Conſuls* à Rome. Ils étoient élus par l'Aſſemblée du peuple, & dans les Comices par centuries. Leur dignité ne duroit qu'une année. C'étoit une eſpece de Royauté annuelle. Tite Live l'appelle *ſaſtigium dignitatum*, la ſuprême dignité. Car après l'expulſion des Rois, ils furent revêtus de toute leur autorité. Ils commandoient les armées; ils étoient les Chefs du Senat; ils avoient le droit du glaive, & decidoient ſouverainement de tous les differens entre les citoyens Romains. Ils portoient la robbe pretexte, dont ils étoient ſolemnellement revêtus aux Calendes de Janvier. Ils portoient auſſi une longue robbe de pourpre, qu'on appelloit *trabea*; & hors le diadême ils avoient toute la puiſſance, & tous les ornemens des Rois de Rome. Devant eux marchoient douze Licteurs, qui portoient la hache, & des faiſceaux, pour marque de leur pouvoir abſolu. Mais parcequ'un ſeul pouvoit trop grand, & qu'ils en pouvoient abuſer, il fut permis par la Loy *Valeria* d'en appeller au peuple, & on leur ôta le droit de vie & de mort ſur un citoyen Romain. Ils commandoient au reſte par tout l'Empire Romain; & pour l'expedition des affaires ils partageoient les Provinces entr'eux, & ils y commandoient les armées dans le beſoin. Il falloit avoir quarante-trois ans pour être élu *Conſul*; mais cette regle ne fut pas toûjours obſervée. Scipion fut nommé *Conſul* à vingt-quatre ans. On le pouvoit être avant vingt ans. DIC. DE OFF. CONS. Avant que d'y parvenir il falloit avoir été ou Queſteur, ou Edile, ou Preteur, & avoir exercé une Magiſtrature curule. C'étoient des degrez par où il falloit paſſer; cela n'étoit pas non plus très-regulierement pratiqué. Brutus & Collatinus furent les deux premiers *Conſuls*, nommez par l'Aſſemblée du peuple en l'an 240. de Rome, après que la Royauté eut été abolie. Enſuite en l'an de Rome 320. l'on créa des Cenſeurs, qui impoſoient le cens; ce qui diminua beaucoup la puiſſance des *Conſuls*, auſſi bien que des Tribuns du Peuple. On créa encore des Preteurs l'an 400. pour rendre la Juſtice, ſous pretexte que les *Conſuls*, trop occupez aux affaires de la guerre, ne pouvoient pas l'adminiſtrer eux-mêmes. Juſqu'à l'année 389. les *Conſuls* devoient être pris entre les Patriciens: mais alors le peuple obtint qu'on élût un *Conſul plebeien*. On marquoit les années par le nom des *Conſuls*. Quand l'un d'eux mouroit pendant le cours de l'année de ſon Conſulat, on en éliſoit un au-

tre ; mais on continuoit dans les Faſtes Conſulaires à déſigner l'année par le nom de celui qui avoit eu le Conſulat au premier de Janvier, auquel commençoit l'exercice de leur charge. Dans le temps de la Republique, le Senat ne ſe mêloit que des affaires politiques ; & la connoiſſance des affaires civiles appartenoit aux Preteurs. Quelquefois ſeulement, & dans les affaires de grande importance, les *Conſuls* étoient commis pour preſider au jugement. Mais ſous les Empereurs le pouvoir des *Conſuls* s'affoiblit peu-à-peu. Ils étoient d'abord l'élection au peuple ; & ſe la reſerverent, en conſultant quelquefois le Senat par bienſeance. Les Empereurs attirerent à eux toute l'autorité du gouvernement, enſorte que les *Conſuls*, auſſi-bien que le Senat, furent reduits à prendre connoiſſance des affaires civiles : ils devinrent des Magiſtrats civils. Il paroît par le titre du Digeſte *de Officio Conſulis*, que ſous l'empire de Veſpaſien les *Conſuls* n'avoient plus qu'une juriſdiction volontaire. Elle fut même depuis tellement depouillée de toute fonction, qu'il n'en eſt fait aucune mention dans tout le Code. Pour avilir cette dignité, les Empereurs multiplierent le nombre des *Conſuls*. On appelloit *Grands Conſuls*, ceux qui l'avoient été au commencement de l'année, & l'on ne mettoit que leurs noms ſur les Faſtes Conſulaires, ſans faire mention de ceux qui l'étoient dans les autres mois de l'année, qu'on appelloit *Petits Conſuls*. Sous l'Empereur Othon les *Conſuls* n'étoient que pour deux mois. Commode créa vingt-cinq *Conſuls* pour une ſeule année ; & l'Hiſtoire rapporte que Neron fit ſon cheval *Conſul*. Cependant les Empereurs affecterent de conſerver cette dignité pour laiſſer un reſte, & un monument de la liberté de la Republique. Enfin elle s'éteignit au temps de Juſtinien ; enſorte qu'après lui aucun Empereur n'a fait des *Conſuls*. Baſile eſt le nom du dernier *Conſul*, marqué ſur les Faſtes Conſulaires de Rome en l'année de JESUS-CHRIST 541. L'Empereur Juſtin, vingt-cinq ans après, voulut retablir le Conſulat, & ſe créa lui-même *Conſul perpetuel*. Vitellius avoit fait la même choſe. Mr. Du Cange a obſervé que les Empereurs d'Orient, après que Juſtinien eut aboli la dignité de *Conſul*, la reünirent à celle d'Empereur, & qu'ils ſe qualifierent *Conſuls perpetuels*, & datterent leurs Recrits par les années de leur Conſulat. On trouve encore une Chartre de Charlemagne, datée de la premiere année de ſon Conſulat. Il prenoit la qualité de *Conſul*, comme Empereur d'Occident. Les Empereurs Leon & Zenon, vers l'an 470, créérent une nouvelle eſpece de *Conſuls*, qui étoient au deſſous des Patrices, & qui n'avoient jamais exercé la charge de *Conſul*. On les appelloit *Conſuls honoraires*, ou *Conſules codicillarii* : des *Conſuls à brevet*. On les appelloit auſſi *Conſulares*. Cet honneur s'achetoit : par la Loy troiſiéme, au *C. de Conſulibus*, *Lib.* 12. *tit.* 3. il eſt taxé à cent livres d'or. C'eſt pourquoy bien ſouvent on le refuſoit, comme un titre onereux, ſans fonction. COD. THEOD. *Lib.* 6. *tit.* 21. Ils portoient les ornemens conſulaires. Les femmes obtenoient auſſi des Empereurs le rang & les ornemens conſulaires. Tout cecy ne s'eſt gueres pratiqué que pour la ville de Conſtantinople ; Rome étant alors au pouvoir des Vandales, des Goths, & autres Barbares.

CONSULS. Juges pris & élus entre les Marchands & Negocians, pour juger brievement & ſommairement des affaires du negoce & du commerce. Par l'Ordonnance de 1673. l'Edit d'établiſſement des *Conſuls* de l'an 1563. a été declaré commun à toutes les juriſdictions des *Conſuls*, dont l'établiſſement a été enregîtré dans les Parlemens. Les *Juges Conſuls*, dans les villes où ils ſont établis, connoiſſent de tous billets de change, faits entre Marchands & Negocians, & entre toutes perſonnes, pour lettres de change. Un Marchand même qui a droit de *Committimus*, ne peut évoquer aux Requêtes du Palais pour éviter la juriſdiction des *Conſuls*. Ils connoiſſent auſſi des differens pour ventes faites par des Marchands, & Gens de metier ; comme Tailleurs, Boulangers, Maçons, Menuiſiers, & autres ſemblables. Ils connoiſſent auſſi des conteſtations à cauſe des aſſûrances, groſſes aventures, & tous contrats concernans le commerce de mer, le fret, & le naulage des vaiſſeaux ; comme auſſi du commerce fait dans les foires, à moins que l'attribution n'en ſoit faite à des *Juges Conſervateurs des foires*. Suivant l'Ordonnance de 1673. ceux qui ſont aſſignez devant les *Juges Conſuls*, feront tenus de comparoître en perſonne pour être ouïs par leur bouche, ſans miniſtere d'Avocat, ni de Procureur : & ſi l'une des parties ne comparoit point à la premiere aſſignation, ſera donné defaut, ou congé emportant profit. Les *Juges Conſuls* ne peuvent prendre aucunes épices, ou ſalaires, pour quelque cauſe que ce ſoit, non pas même pour interrogatoire, ou audition de temoins. ORDONN. de 1667. Par l'art. 18. de leur creation, ils peuvent juger au nombre de trois. Après qu'ils ont été élus, ce qui ſe fait tous les ans, par le corps des Marchands, ils vont prêter ſerment au Parlement. Par l'art. 8. de leur creation, ils jugent en dernier reſſort juſqu'à la ſomme de cinq cents livres. Au delà de cette ſomme il y a appel au Parlement. Cependant la ſentence s'execute par proviſion. A Paris il y a un Juge & quatre *Conſuls*. En d'autres villes il n'y a qu'un Juge & deux *Conſuls*. A Roüen & à Toulouſe on les appelle *Prieur* & *Conſuls*, au lieu de *Juge* & *Conſuls*. Le motif de la création des *Juges Conſuls*, fut, de favoriſer la liberté du commerce, parceque les Marchands ſe plaignoient de la lenteur des procedures dans les juriſdictions ordinaires. Cependant aux Etats de Blois tenus en 1573. le Tiers Etat ſe plaignit de l'établiſſement des *Conſuls*, & en demanda la ſuppreſſion. Ainſi il fut ordonné que les *Conſuls* ne demeureroient établis que dans les grandes villes, & où il y avoit une grande affluence de Marchands, & un grand commerce. Par cette Ordonnance l'Edit general de la creation des *Conſuls*, par toutes les bonnes villes du Royaume, fut modifié & reſtreint aux villes de trafic. C'eſt pourquoy en 1674. la Communauté des Marchands du Mans fut deboutée par Arrêt du Parlement de Paris des Lettres patentes, par eux obtenuës pour l'érection d'une Juriſdiction Conſulaire ; & en conſequence les cauſes entre Marchands furent renvoyées devant les Juges ordinaires. La juriſdiction des *Conſuls* a ſuccedé à une eſpece de juriſdiction qu'on appelloit à Paris, le *Parloir aux Bourgeois*.

CONSUL, ſignifie auſſi, les principaux Officiers d'un bourg, ou d'une petite ville dans les Provinces meridionales de France, comme le Languedoc, la Provence, & le Dauphiné, qui ont ſoin des affaires publiques de la Communauté, comme les Echevins, ou Jurats en d'autres endroits. Ce ſont les *Conſuls* qui reglent les impoſitions, les logemens des gens de guerre, &c. Ils ſont électifs tous les ans.

CONSUL, eſt auſſi un Officier établi en vertu de commiſſion du Roi dans toutes les Echelles du Levant, ou autres villes de commerce dans la Mer Mediterranée pour faciliter le negoce, & proteger les Marchands de la Nation. L'Ordonnance de la Marine veut qu'un *Conſul* ſoit âgé de trente ans, & que tous les Actes, expediez en païs étranger, ne faſſent point de foi en France, s'ils ne ſont legaliſez par les *Conſuls*. Il y a des *Conſuls* à Alep, en Alexandrie, à Smirne, à Saïd, à Tripoli, à Alger, &c. Le *Conſul* du Caire eſt celui qui fait le trafic du ſené qu'on vend en Europe. Les jugements des *Conſuls* doivent être executez par proviſion

Digitized by Google

sion en matiere civile, & sans appel en matiere criminelle, quand il n'échet point de peine afflictive : sinon, le procés, après l'instruction, sera renvoyé à l'Amirauté du lieu où le vaisseau abordera. Les appellations civiles pour les Echelles du Levant, & les côtes d'Afrique & de Barbarie se relevent au Parlement d'Aix ; & les autres, au plus prochain Parlement du Consulat, où la sentence aura été renduë. Le Greffier du *Consul* s'appelle, *Chancelier* ; & le Greffe, *Chancelerie*. Le Chancelier est nommé par le *Consul*. Les Testamens reçus par le Chancelier, en presence de deux temoins & du *Consul*, sont reputez solennels. Le Chancelier est obligé d'avoir un regitre, cotté & paraphé à chaque page par le *Consul*. Voyez l'Ordonnance de 1681. Le nom de *Consul* est demeuré à des Juges de la Marine, lequel chez les Auteurs du moyen âge signifie un Juge ordinaire, aussi bien que celui de Comte, ainsi qu'a remarqué d'Argentré en son Histoire de Bretagne, & Mr. de Marca en celle de Bearn.

CONSULAIRE. adj. m. & f. Qui a passé par la charge de Consul. Ciceron a été un homme *consulaire*. Une famille *consulaire*. La hache *consulaire*. Fastes *consulaires*. Voyez FASTES. L'âge *consulaire*, c'étoit l'âge où l'on pouvoit parvenir au Consulat ; à 43. ans.

CONSULAIRE, signifie trois choses dans le Droit. 1. Celui qui a été Consul. 2. Celui qui avoit été Consul honoraire. 3. Un Gouverneur de Province. Voyez Loyseau, des Ordres. Il n'est pris dans le Digeste que pour signifier ceux qui avoient été actuellement Consuls : cependant tous ces hommes *consulaires* jouïssoient des mêmes honneurs, dont jouïssoient les Consuls après leur Magistrature finie. Ceux qui avoient été Consuls, precedoient toûjours les Consuls honoraires. Nov. 62. Du temps de la Republique il y avoit des *Provinces consulaires* ; c'est-à-dire, destinées aux Consuls après l'exercice de leur Consulat : ils les tiroient au sort entr'eux. La Grece étoit partagée en deux Provinces, l'une Pretorienne, & l'autre *Consulaire*. On appelloit, Femmes *consulaires*, les femmes de ceux qui avoient été Consuls. DIG. DE SENATORIBUS, L. 1. tit. 9. Voyez l'Oraison de Ciceron touchant les Provinces *consulaires*.

On appelle *medailles consulaires*, les medailles qui ont été frappées pendant que la Republique Romaine étoit gouvernée par des Consuls. Goltzius en a fait un Recueil par ordre chronologique. Ursin a disposé toutes les *medailles consulaires* par l'ordre des familles Romaines. Mr. Patin a fait faire une seconde édition du Recueil de F. Ursin, qu'il a augmenté de plusieurs medailles, & de diverses notes. Mr. Morel l'a fait reimprimer dans le même ordre que Mr. Patin. Il y ajoûte les medailles de Goltzius par ordre alphabetique. Mais ni les uns, ni les autres ne donnent la description des *medailles consulaires* ; ils ne les donnent que pour traiter des familles Romaines, pour qui elles ont été frappées. C'est ce qu'a fait Mr. Vaillant. Il a repris toutes les *medailles consulaires*, qu'il a rangées suivant l'ordre alphabetique des familles, & a donné une description exacte de chaque medaille tant du côté de la tête que du côté du revers. Les curieux n'ont pû assembler que mille trente-sept *medailles consulaires*, qu'on rapporte à cent soixante dix-huit familles Romaines. Quoyqu'on leur donne le nom de *consulaires*, il ne s'ensuit pas qu'elles ayent toutes été battuës par l'ordre des Consuls : c'est seulement pour les distinguer de celles que les Empereurs ont fait fabriquer, & cela marque l'état de la Republique.

CONSULAIRE. s. m. Gouverneur de Province sous les Empereurs d'Occident & d'Orient. On pretend que l'Empereur Adrien institua cette nouvelle espece de dignité : car, selon Spartien, il établit quatre *Consulaires* pour rendre la Justice par toute l'Italie ; & ceux les appella *Consulares*, parcequ'il les avoit choisis entre ceux qui avoient été Consuls. Dans la suite ils ne furent pris ni du nombre de ceux qui avoient été Consuls, ni même du nombre des Consuls honoraires. Cette dignité étoit en effet au dessous de la dignité *consulaire* ; & on remarque que le Proconsul d'Asie avoit sous lui le *Consulaire*, ou Gouverneur de l'Hellespont, dont il y avoit appel au Proconsul d'Asie, quand il s'agissoit de dix livres d'or & au dessous ; & au Prefet de Constantinople dans les autres cas. La Notice de l'Empire compte quinze *Consulaires* dans l'Empire d'Orient, & vingt-deux dans celui d'Occident. Il y en avoit six dans les Gaules, & onze Presidens. On appelloit cette dignité *Consularité*, pour la distinguer du Consulat, qui étoit beaucoup plus honorable ; & *Exconsulaires*, ceux qui avoient été *Consulaires*. Voyez Cassiodore, Liv. 6. Ep. 20.

CONSULAIRE, se dit aussi de ce qui regarde la jurisdiction des Juges Consuls. A Paris les trois jours *consulaires* sont les jours d'audience. L'action d'un Marchand contre un Marchand est un fait *consulaire* ; cela est de la jurisdiction *consulaire*.

CONSULAIREMENT. adv. A la maniere des Juges Consuls. Cette demande a été jugée *consulairement* ; c'est-à-dire, suivant les maximes des Juges Consuls, dont les sentences sont executoires par corps, & par provision. L'Academie, dans les Additions, condamne le mot *Consulairement* à être effacé de son Dictionnaire.

CONSULARITE'. s. f. Dignité d'un Consulaire. Il ne faut pas confondre la *Consularité* avec le Consulat. Le Consulat ne se disoit que de ceux qui étoient, ou qui avoient été actuellement Consuls ; & la *Consularité* de ceux qui avoient été simplement Consuls honoraires. Ensuite on appella *Consularité*, la charge ou l'office de Gouverneur de Province, qu'on appelloit un *Consulaire* ; & c'est la signification la plus ordinaire du mot *Consularité*.

CONSULAT. s. m. Dignité de Consul, ou le temps que dure cette Magistrature. Le *Consulat* étoit fort brigué chez les Romains. Marius est parvenu jusqu'au septiéme *Consulat*. C'est le seul. La conjuration de Catilina fut decouverte sous le *Consulat* de Ciceron. Le *Consulat* étoit annal.

CONSULAT, est aussi la charge de Consul, & le temps qu'elle dure, soit dans les Provinces, soit dans les villes de commerce. Quand on a exercé le *Consulat* des Marchands, on est en passe pour être Echevin. Les Consuls dans les Nations étrangeres ont un Greffe, qu'on appelle la *Chancelerie du Consulat*. Tous contrats maritimes & polices d'assûrances peuvent être passez en la *Chancelerie du Consulat*, suivant la derniere Ordonnance de la Marine en 1681. Par l'art. 2. du tit. 9. le *Consulat* venant à vaquer, le plus ancien des Deputez de la Nation qui se trouvera en exercice, fera la fonction de Consul jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par le Roy.

CONSULTANT. s. m. Homme experimenté que l'on consulte au besoin ; dont on prend l'avis. Il ne se dit gueres que des anciens Avocats, & Medecins. C'est un Avocat *consultant* ; un Medecin *consultant*.

CONSULTANT, se dit aussi du client, ou de toute autre personne qui demande avis. L'antichambre de cet Avocat est toûjours pleine de *consultans*.

Ecoutez tout le monde, assidu consultant ;
Un fat quelquefois ouvre un avis important. BOI.

CONSULTATIF, IVE. adj. Excitatif ; deliberatif. Les Assistans du General des Jesuïtes n'ont point voix decisive dans les deliberations ; ils ont simplement voix *consultative*.

CONSULTATION. ſ. f. Deliberation ; conference pour donner avis & conſeil ſur une queſtion, une affaire, une maladie. Le fort de cet Avocat eſt la *conſultation*. On fera ce ſoir une *conſultation* de Medecins ſur la maladie d'un tel. Menage obſerve qu'on dit ordinairement *Conſultation* à l'égard des Avocats, & *Conſulte* à l'égard des Medecins ; & que le mot vient de *conſulta* Latin, qu'on a dit pour *conſilio*. L'Academie ne fait point cette diſtinction. Il y a des Provinces où le peuple appelle indiſtinctement une *conſultation*, une *conſulte*.

CONSULTATION, ſe dit auſſi figurément des conferences que nous tenons interieurement avec nous-mêmes, ſur ce que nous devons, ou ne devons pas faire. L'avarice preſide à toutes les *conſultations* du cœur d'un avare. CL.

On appelle au Palais, le *pilier des conſultations*, ou abſolument *le pilier*, le premier pilier de la grande ſale, où ſe rangent les anciens Avocats qui ſont habiles pour la *conſultation* ; & les *chambres des conſultations*, certains cabinets voiſins où ils s'aſſemblent pour conſulter.

CONSULTATION, eſt auſſi le reſultat de la deliberation & l'avis qu'on a pris par écrit. On a voulu avoir une *conſultation* par écrit ſur cette difficulté. Les parties produiſent de part & d'autre parmi leurs pieces les *conſultations* de leurs Avocats.

DROIT DE CONSULTATION, eſt un droit qu'on taxe aux Procureurs dans leurs depens pour avoir aſſiſté aux *conſultations* qui ont été faites.

CONSULTE, eſt une Congregation de Cardinaux, nommez par le Pape, qui ſont une eſpece de Conſeil d'Etat pour le gouvernement de l'Etat Eccleſiaſtique. Voyez CONGREGATION.

CONSULTER. v. act. Prendre conſeil ; demander avis. *Conſulter* les Experts ; *conſulter* les Medecins ; *conſulter* des Avocats ; *conſulter* les Caſuiſtes ſur un ſcrupule de conſcience.

CONSULTER, ſe dit auſſi de la choſe même, ſur laquelle on demande avis. *Conſulter* une donation ; *conſulter* un Teſtament ; *conſulter* une maladie.

CONSULTER, ſignifie encore, Conferer ; deliberer. Il a *conſulté* avec ſes amis. Appeller des Medecins pour *conſulter* enſemble.

CONSULTER, ſe dit encore des reflexions qu'on fait ſur les choſes qui peuvent nous ſuggerer un conſeil, nous inſtruire, & nous determiner ſur le parti que nous avons à prendre. *Conſulter* ſon bien ; *conſulter* ſes forces ; *conſulter* ſa conſcience ; *conſulter* ſon devoir. Je ne puis vous reſoudre cette difficulté ſur le champ ; il faut que je *conſulte* mes livres. *Conſulter* le gout du public. *Conſulter* la chair & les ſens. CL. L'Orateur doit *conſulter* ſon jugement autant que ſon genie. LE P. R. A la guerre il faut ſouvent plus *conſulter* le courage que la raiſon.

Conſulte *mon depit plutôt que ma raiſon*. M. SC.

On doit excuſer le crime commis dans le mouvement de la colere, & ſans avoir *conſulté* la raiſon. M. ESP. Ce bon mari ne loué & ne blâme rien, ſans avoir *conſulté* les yeux & le viſage de ſa femme. LA BRUY. Chacun *conſulte* toûjours ſon intereſt, quand il s'agit de ceux d'autrui. VAUG.

Veux-tu d'un bon Sermon l'aſſuré temoignage ?
Va de tes Auditeurs conſulter le viſage.
L'ART DE PRECH.

On dit qu'une femme va *conſulter ſon miroir*, en prendre ſon conſeil ; c'eſt-à-dire, qu'elle s'y regarde pour examiner ſon viſage, ſon air, ſa parure, ſes ajuſtemens.

CONSULTER, ſignifie auſſi, Deliberer avec ſoi-même, quand on eſt irreſolu, incertain quel parti on doit choiſir. Il *conſulte* encore en lui-même s'il achetera cette charge.

Lorſque vous conſultez ſi vous devez vous rendre,
Helas ! vous êtes tout rendu. VILL.

CONSULTER, ſignifie auſſi, Chercher à ſçavoir ; vouloir penetrer l'avenir. *Conſulter* les aſtres ; *conſulter* l'oracle.

Puiſque le Ciel ſe tait, conſultons *les Enfers*. CORN.

On dit, *conſulter* le Roy ; c'eſt-à-dire, lui demander ſes intentions.

CONSULTÉ, ÉE. part. & adj.

CONSULTEUR. ſ. m. Terme de Capucin. Aſſiſtant ; celui qui donne avis au General.

CONSULTEUR, eſt auſſi le nom qu'on donne aux Docteurs & Theologiens qui ſont appellez en diverſes Congregations, tenuës par les Cardinaux à Rome, pour prendre leur avis ſur les matieres de Religion. On les appelle *Conſulteurs & Qualificateurs*. Ils ne ſont point Juges, & propoſent ſeulement leur ſentiment par forme de conſultation. Il y a auſſi des *Conſulteurs & Qualificateurs* en titre d'office en Eſpagne. Ils ſont conſultez par les Tribunaux de l'Inquiſition.

CONSULTRICE. ſ. f. Celle qui conſeille, ou que l'on conſulte. POMEY. Ce mot ne ſe trouve dans aucun autre Dictionnaire.

CONSUMANT, ANTE. adj. Qui conſume. L'activité du feu eſt *conſumante*. Il y a des playes qui demandent des remedes *conſumans*, ou cauſtiques.

CONSUMER. v. act. Detruire ; ruiner ; diſſoudre ; aneantir. Il n'y a rien que le feu ne *conſume*. *Conſumer* des vivres ; *conſumer* des proviſions. On ne tire rien de ce pais-là ; tout ce qui y croît, s'y *conſume*. Le temps, qui *conſume* le fer, & les marbres les plus durs, peut venir à bout de la reſiſtance la plus *obſtinée*. OE. M. Voyez CONSOMMER.

CONSUMER, ſignifie auſſi, Diſſiper ; depenſer ; prodiguer. Se *conſumer* en frais ; ſe *conſumer* en procés. On interdit les prodigues qui *conſument* leur bien en debauches, en folles depenſes. L'Eſpagnol dit en proverbe, Que les Juifs *conſument* leur argent en Pâques, les Mores en nôces, & les Chretiens en procés. Les viſites *conſument* bien du temps, en derobent beaucoup. On dit, L'étude *conſume* les forces de l'eſprit, & en fait une grande diſſipation ; c'eſt-à-dire, uſe, & épuiſe l'eſprit.

CONSUMER, ſignifie auſſi, Miner ; attenuër ; brûler lentement ; faire perir petit-à-petit. Il a une fievre lente qui le *conſume*. Ce mot s'employe ou avec, ou ſans le pronom perſonnel, dans ces differentes ſignifications. *Se* laiſſer *conſumer* aux chagrins & à la triſteſſe ; *ſe conſumer* en regrets ſuperflus. Le mouvement le plus delicat de l'amour, c'eſt la langueur, qui comme une flâme ſecrette nous *conſume* doucement. ST. EV. Le feu de l'anitié échauffe le cœur ſans le *conſumer*. DISC. DE L'AM. Les filles de Darius fondoient en larmes, & *ſe conſumoient* d'ennui. VAUG. Vos yeux *conſument* un cœur d'un ſeul regard. LE CH. D'H. C'eſt un Amant diſcret, qui ſe laiſſera plutôt *conſumer* que de ſe plaindre. LE PAYS.

Je vévois cette nuit que d'amour conſumé. PATRIX.
N'allez pas ſur des vers ſans fruit vous conſumer.
BOI.

Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé. RAC.

CONSUMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONSUMPTION. Voyez CONSOMPTION.

CONTACT. ſ. m. Terme dogmatique. Etat de deux corps qui ſe touchent. *Le contact* de deux globes parfaitement ſpheriques ne ſe fait qu'en un point, & pareillement le *contact* de la ligne tangente & du cercle eſt ſuppoſé ne ſe faire qu'en un point, geometriquement parlant.

Ce mot vient de *contactus*, attouchement, de *contingere*, toucher.

Digitized by Google

CONTAGIEUX, EUSE. adj. Qui ſe gagne par attouchement, par communication, par frequentation. La verolle, la peſte, la ladrerie ſont des maux *contagieux*. Il y a auſſi des fievres *contagieuſes*.

On le dit au figuré du vice, de l'erreur, de l'heresie, de la rebellion, & de toutes les mauvaiſes choſes qui ſe communiquent par frequentation, & par exemple. Les mauvais exemples ſont *contagieux*. L'ACAD. Les mauvaiſes mœurs ſont *contagieuſes*. Vous diriez que ſon malheur a été *contagieux* à toute la famille. Un vice eſt d'autant plus *contagieux*, que ce vice plaît davantage. OR. M. Il eſt difficile de ſe remplir de l'eſprit Eccleſiaſtique dans le commerce du monde, & de conſerver ſon innocence dans un air ſi *contagieux*. HERMAN. Si vous voulez vous guerir de l'amour, éloignez-vous de ceux qui aiment: leur commerce eſt trop *contagieux*. OE. M.

Et je n'avois pas cru l'amour contagieux,
Lorſque ſans y penſer, je le vis dans vos yeux.
LA SUZE.

CONTAGION. ſ. f. Communication d'un mal par la reſpiration, ou par quelque autre voye. Le pourpre, les fievres malignes ſe gagnent par *contagion*.

CONTAGION, ſe dit abſolument de la peſte. On a beſoin d'une grande police en temps de *contagion*. La *contagion* a deſolé la Province.

CONTAGION, ſe dit figurément des vices, des heresies, qui ſe prennent par la communication avec les perſonnes qui en ſont infectées. Les debauchez infectent par *contagion* ceux qui ſe trouvent ſouvent en leur compagnie. Il n'y a rien de ſi funeſte à la pieté, que le commerce & la *contagion* du monde. FL. La *contagion* de l'heresie ne s'étoit point encore repandue dans les Ecoles publiques. MAUCROIX. Ce n'eſt pas une legere ſatisfaction que de ſe ſentir exempt de la *contagion* d'un ſiecle ſi corrompu. MONT. Les gens heureux fuyent les miſerables; il ſemble qu'ils craignent de le devenir par *contagion*. ST. EV.

Ce mot vient du Latin *contagio*, ou *contagium*, qui viennent du verbe *contingere*.

CONTAMINATION. ſ. f. Terme de l'Ecriture. Il ne ſe dit que des ſouillures que l'on contracte dans l'ancienne Loi en touchant des choſes immondes.

CONTAMINER. v. act. Se ſouiller par l'attouchement des choſes immondes & prohibées par la Loi de Moiſe. Ce mot eſt vieux & hors d'uſage.

Ces mots viennent du Latin *contaminare*.

CONTAMINER, figurément ſignifie, Souiller; flétrir; diffamer. *Contaminer* ſa gloire; *contaminer* ſa vertu. Il eſt vieux. L'ACAD.

CONTAUT. ſ. m. Terme de Charpenterie. Piece de bois au deſſus de l'enceinte, ou cordon d'une galere, haute de treize ou quatorze pouces, qui va en diminuant depuis le milieu vers les extremitez de la proüe, & de la pouppe.

CONTE. ſ. m. Hiſtoire; recit ſerieux, ou plaiſant. Il ſe dit plus ordinairement des aventures fabuleuſes, & plaiſantes. L'ACAD. Un *conte* agreable & divertiſſant. Les *contes* de Douville, d'Eutrapel, de Bonaventure, de Periers, de la Reine de Navarre. La brieveté eſt l'ame du *conte*. LA FONT. Eſope a ſçû envelopper la verité dans la fable; il faut beaucoup d'art pour deguiſer ainſi en petits *contes* les inſtructions les plus importantes de la Morale. ID. Tous ces *contes* devots que l'on fait ſur des miracles arrivez, ne ſont bons qu'à entretenir une pieté groſſiere. BAIL. C'eſt le propre d'un grand eſprit, lorſqu'il commence à vieillir, & à decliner, de ſe plaire aux *contes*, & aux fables. BOI. Il faut toûjours quelque choſe de piquant dans les *contes*. ST. EV. Il y a bien de l'adreſſe à faire un *conte* de bonne grace. Les recits & les *contes* ne reüſſiſſent pas toûjours; il en faut faire rarement, & les faire courts. ID.

Une morale nuë apporte de l'ennui;
Le conte fait paſſer le precepte avec lui. LA FON.

CONTE, ſe dit quelquefois d'une folie; d'une ſottiſe; d'une chimere. Un *conte* gras, eſt un *conte* trop libre. C'eſt un *conte* fait à plaiſir; un *conte* pour rire.

Tous les contes qu'on fait des Demons & des flâmes,
Sont bons pour étonner les enfans & les femmes. BOIL.

CONTE, ſignifie auſſi, Mediſances; railleries. On fait d'étranges *contes* de cette femme-là.

CONTE, ſe dit auſſi de tous les diſcours ridicules & impertinens, qui ne ſont fondez en aucune apparence de verité, ou de raiſon. Cet impertinent m'eſt venu faire un ſot *conte*. Vous nous étourdiſſez de vos *contes*. Ce ſont de beaux *contes*; des plaiſans *contes*.

CONTE, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Ce ſont des *contes* de vieilles, dont on amuſe les enfans; des *contes* à dormir debout; un *conte* au vieux loup; un *conte* de vieille; de peau d'âne; de la cigogne; de ma mere l'Oye. Un *conte* violet; un *conte* jaune; un *conte* bleu; un *conte* borgne; c'eſt-à-dire, des menſonges, &c.

On dit d'un Comte ſans titre, que c'eſt un *conte* pour rire. C'eſt une mauvaiſe équivoque ſur le mot de *Comte*.

CONTEMNEMENT. ſ. m. Mepris. C'eſt un vieux mot qui ſe trouve encore dans les Ordonnances de Henri III.

CONTEMNER. v. act. Mepriſer. Ce mot n'eſt plus en uſage.

CONTEMPLATEUR. ſ. m. Celui qui admire avec meditation les grandeurs de Dieu, & de la Nature. Un *contemplateur* perpetuel des merveilles de Dieu, & des ſecrets de la Nature.

CONTEMPLATRICE. ſ. f. Celle qui contemple. Danet avertit que ce mot eſt nouveau.

CONTEMPLATIF, IVE. adj. Meditatif; un peu abſtrait; qui attache ſon eſprit à mediter, & faire des profondes reflexions. Je me ſuis formé l'idée d'un *contemplatif* comme d'un pareſſeux qui s'obſerve continuellement, qui s'ennuye fort, & qui ne divertit gueres les autres. M. SC. Un eſprit *contemplatif* eſt d'ordinaire rêveur & melancolique. La vie *contemplative* eſt plus parfaite que la vie active. FEN.

CONTEMPLATIF. ſ. m. Qui medite; qui contemple. Un *contemplatif* eſt toûjours diſtrait. On ſe moque des *contemplatifs* en Politique.

CONTEMPLATIF, en termes de Myſtique, ſe dit ſubſtantivement, & ſignifie, une ame unie à Dieu d'une maniere intime. Il y a des *contemplatifs* qui ſe preſſent de l'idée preſomptueuſe d'une perfection imaginaire: gens qui toûjours unis à Dieu, & retranchez dans la partie ſuperieure de leur ame, ne daignent plus regler les mouvemens de l'inferieure, & la laiſſent en proye aux paſſions. DISC. D'EL. Toute la vie des *contemplatifs* eſt une continuité d'amour & de contemplation. M. DE M. L'indifference univerſelle, & l'aneantiſſement de toute ſorte de ſouhaits & de deſirs, ſont l'eſſence de la vie *contemplative*. ID. L'état paſſif des *contemplatifs* eſt un état paiſible, & tranquille. FEN. Les *contemplatifs* ſe pretendent élevez à la plus ſublime oraiſon, & à la pratique de l'amour de Dieu le plus parfait. ID. Un *contemplatif* attend l'impulſion divine dans l'inaction, & dans l'indolence. M. DE M. La vie myſtique & *contemplative* eſt ſi proche de l'illuſion & du fanatiſme, qu'il eſt preſqu'impoſſible de marquer les juſtes limites qui les ſeparent. ID. Les extaſes *contemplatives* des Myſtiques, ſont plûtôt des folies d'Amans inſenſez, que les pieux raviſſemens d'un amour divin. ID. Les pieux *contemplatifs* ſont l'objet de la

Digitized by Google

raillerie de ceux qui ne sentent pas les opérations internes du St. Esprit : leurs extases, & leurs ravissemens passent pour des visions dans le monde. FEN. Le stile des *contemplatifs* est hyperbolique & figuré. M. DE M.

CONTEMPLATION. s. m. Meditation ; application de l'esprit, par laquelle il s'attache à réfléchir, a envisager une chose avec attention ; à considerer, & admirer les merveilles de Dieu, & de la Nature. Un Philosophe toûjours dans la *contemplation*, ne descend gueres aux details de la vie. La *contemplation* des ouvrages de Dieu nous remplit d'admiration. N'allez pas vous endormir dans une oisive *contemplation*. FL.

CONTEMPLATION, se dit aussi de l'attache des yeux corporels sur quelque objet. Il a été une heure en *contemplation*, les yeux fichez sur cette beauté, sur ce tableau. La *contemplation* des astres.

CONTEMPLATION, est specialement un terme de Devotion. Les Mystiques nomment la *contemplation*, un regard simple & amoureux sur Dieu present. FEN. La *contemplation* est l'exercice du pur amour. ID. Les spirituels font consister la paisible *contemplation* dans l'inaction, & dans l'indolence. M. DE M. La *contemplation* consiste dans des actes si simples, si directs, si uniformes, & si paisibles, qu'ils n'ont rien de marqué par où l'ame puisse les distinguer. L'ame doit être entierement passive à l'égard de Dieu : enserte qu'elle soit dans un repos continuel, sans secousse, & sans agitation : de là vient qu'on l'appelle une oraison de *silence*, & de *quietude* ; enserte qu'elle doit être exempte de toute l'activité des ames inquietes, qui s'agitent pour sentir leur operation. FEN. La *contemplation* la plus sublime doit être subordonnée à la science Theologique, & aux regles de l'Eglise. M. DE M. La *contemplation* n'est ni un ravissement, ni un saisissement, ni une suspension extatique de toutes les facultez de l'ame : l'état de *contemplation* passive n'est qu'une paix & une soupleſſe infinies, pour se laisser mouvoir aux impressions de la grace, & pour mieux sentir l'impulsion divine. FEN. Les Contemplatifs disent que les Scavans sont moins disposez à la *contemplation*, que les ignorans, parcequ'ils ont moins de foi, & d'humilité. M. DE M.

CONTEMPLATION, signifie aussi, en termes de Contrats & de Traitez, Egard ; vuë ; consideration. Cette donation lui a été faite en *contemplation* de l'alliance qu'il faisoit avec le donateur. Les deux Rois ont relâché de leurs pretentions en *contemplation* de la paix. En *contemplation* de ce mariage, le pere a donné, cedé &c. Je fais cela en *contemplation* de sa priere. LE MAÎTRE.

CONTEMPLER. v. act. Considerer ; attacher son esprit, ou sa vuë, pour mediter sur quelque objet, ou pour le regarder attentivement. *Contempler* le ciel ; *contempler* les astres ; les merveilles de la Nature. A force de *contempler* cette fille il en est devenu amoureux : il ne se lasse point de la *contempler*. Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de *contempler* l'idée qu'il se forme de lui-même, & se relever à ses propres yeux. NIC.

Seigneur, je n'ai jamais contemplé *qu'avec crainte,*
L'auguſte majeſté ſur vôtre front empreinte. RAC.

CONTEMPLÉ, ÉE. part. & adj.

Ces mots viennent de *templum*. On appelloit de ce nom un endroit, d'où l'on pouvoit regarder de tous côtez, ou un lieu qu'on pouvoit decouvrir de tous côtez.

CONTEMPORAIN, AINE. adj. m. & f. Qui est de même temps ; qui vit en même siecle. Les meilleures Histoires sont celles des Auteurs *contemporains*. Socrate, Platon, Aristophane étoient *contemporains*. La Reine Elizabeth & la Reine Marie Stuart étoient *contemporaines*. On met les Anciens bien haut pour faire depit à ses *contemporains*. FONT.

CONTEMPT. s. m. Vieux mot. Mepris. Il étoit encore fort en usage du temps de Henri II.

CONTEMPTEUR. s. m. Qui mepriſe. Il ne se dit gueres qu'en cette phrase : *Contempteur* des loix divines & humaines. La Bruyere lui a donné un usage plus étendu, quand il a dit : Uni de goût & d'interêt avec les *contempteurs* d'Homere, il attend paisiblement que les hommes detrompez lui preferent les Poëtes modernes. Il a dit auſſi, *contempteurs* de la vertu. Ainsi il n'a point eu d'égard à la remarque de Vaugelas, qui condamne ce mot comme hors d'usage. Danet & Richelet ne le mettent dans leurs Dictionnaires que pour le condamner. L'Academie le bannit aussi de la langue.

CONTEMPTIBLE. adj. m. & f. Vieux mot qui signifioit, *mepriſable*. Ce Prince s'est rendu *contemptible* par sa facilité ; par trop de familiarité, trop d'indulgence. Quoyque Vaugelas condamne ce mot, il ne doit pas être absolument banni du beau langage ; il y a de certains endroits, où il produit un fort bon effet. Ils passent ici pour les plus vils & les plus *contemptibles* de tous les hommes. MAUCROIX. Malherbe s'en est servi. Cependant il vieillit. L'ACAD.

CONTENANCE. s. f. Capacité d'un vaisseau ; étenduë de quelque quantité. Il faut qu'un muid de vin, mesure de Paris, soit de la *contenance* de douze vingt pintes. La *contenance* de cette terre est de tant d'arpens, de tant de septiers de semence. Ce mot est en ce sens dans Richelet ; mais il n'est pas dans l'Academie ; & il est mieux de ne s'en point servir.

CONTENANCE, signifie aussi, la mine ; l'apparence ; l'exterieur ; l'air ; le geste ; la posture. Avoir mauvaise *contenance*. Une *contenance* contrainte. Une *contenance* grave & serieuse. Les jeunes gens qui entrent dans le monde, ont une *contenance* embarassée. & une honte rustique devant les personnes qui sont au dessus d'eux. MEN. L'Orateur jetta d'abord les yeux sur son auditoire pour assûrer sa *contenance*. ST. EV. On dit qu'on fait, ou qu'on tient quelque chose entre ses mains par *contenance* ; pour se servir de *contenance*.

CONTENANCE, signifie auſſi, Maniere ; conduite ; sentiment ; situation de l'esprit. Je ne puis me resoudre à trahir mes sentimens par une *contenance* hypocrite. OE. M. Si les Stoïciens n'étoient pas insensibles à la douleur, ils faisoient du moins bonne *contenance*. ID. Seneque est un fanfaron qui tremble à la vuë de la mort, & qui ramasse toutes les forces pour assûrer sa *contenance*. ST. EV. Quelle *contenance* tenoit au milieu de tant de perils cet homme, que l'on disoit, qui s'étonneroit au moindre mauvais succés? VOI. Quand on ne peut pas appliaudir à une fade plaisanterie, il faut du moins avoir la *contenance* la moins offensante qu'il se peut. OE. M.

CONTENANCE, se dit auſſi du bon ordre & de la disposition des choses. On a abordé les ennemis qui faisoient bonne *contenance*, qui attendoient le choc de pied ferme. La *contenance* des bataillons & des esquadrons parut terrible. ABL. Il épioit la *contenance* des ennemis. ID. Pendant que les troupes se mettoient en bataille, il s'étoit attaché à reconnoître la *contenance* des Espagnols. REL. des CAMP. de ROC. Curion, qui vit leur *contenance*, se confirma dans l'opinion qu'ils fuyoient. ABL.

CONTENANCE, se dit auſſi des signes qui paroissent sur le visage, qui decouvrent en quelque façon les pensées. On voyoit à la *contenance* de cet homme, qu'il meditoit quelque trahison. Ce joueur faisoit voir à sa *contenance*, qu'il lui étoit venu beau jeu.

CONTENANT, ANTE. subst. Qui contient ; qui renferme en soi. Le *contenant* est toûjours plus grand que le contenu.

CON-

Digitized by Google

CONTENDANT, ANTE. adj. Concurrent; competiteur; qui aſpire à quelque choſe; qui plaide pour l'obtenir; qui la diſpute. Divers *contendans* aſpiroient à cette charge. Il y avoit trois parties *contendantes*, pourvûës de la même Cure.

CONTENIR. v. act. *Je contiens, j'ay contenu, je contins, je contiendrai, que je continſſe.* Comprendre dans un certain eſpace; renfermer une certaine quantité, ou étenduë. La toiſe *contient* ſix pieds; le pied, douze pouces. Le pouce *contient* douze lignes. Un arpent *contient* cent perches. Les corps ſublunaires ſont ceux qui ſont *contenus* dans le concave de la lune.

CONTENIR, ſe dit auſſi figurément, en parlant des diviſions, & des ſubdiviſions, ou des choſes qui entrent dans un livre, dans une Loy, &c. Le genre *contient* ſous ſoi les eſpeces, & les eſpeces *contiennent* les individus. Ce Volume *contient* tant de livres. Ce livre *contient* tant de chapitres. Ce chapitre *contient* tant de ſections. L'Ordonnance *contient* des deffenſes de &c. L'Evangile *contient* tous les dogmes du ſalut.

CONTENIR, ſignifie encore, Arrêter; retenir dans certaines bornes. On a conſtruit une digue pour *contenir* la riviere dans ſon lit.

CONTENIR, avec le pronom perſonnel, ſignifie auſſi, Refrener ſes paſſions; les reprimer; les niodérer. On a de la peine à *ſe contenir* dans les premieres émotions de la colere. *Se contenir* dans le vin; dans les plaiſirs. Tout le monde n'a pas la force de *ſe contenir*.

On le dit auſſi abſolument, & ſans le pronom perſonnel. La ſeverité des loix, des Magiſtrats *contient* les peuples dans le devoir. Le Sage ſçait *contenir*, & reprimer ſes paſſions. Je ne puis *contenir* toute ma joye, & la renfermer dans mon cœur; j'en viens repandre une partie avec vous. P. DE CL.

CONTENU, UË. part. paſſ. & adj. Il eſt auſſi ſubſtantif. Voici le *contenu* de l'Arrêt. C'eſt tout le *contenu* en cet inventaire.

CONTENT, ENTE. adj. Satisfait; heureux; qui vit ſans chagrin; qui ne deſire rien. Dieu ſeul eſt pleinement *content* de lui-même. JAQ. Il eſt *content* de ſa condition; *content* de ſa fortune. Tous les pas d'un Amant *content*, ſont des demarches languiſſantes. ST. EV. Le Sage des Stoïciens eſt *content*, malgré les inſultes de la Fortune. ABL. Comme on ne peut pas être heureux ſans être *content*, on a conclu que dès qu'on étoit *content*, on étoit heureux. La raiſon de cette fauſſe idée c'eſt, qu'étant naturel de ſe trouver *content*, quand on poſſede ce qu'on aime, & à quoy le cœur eſt attaché, on s'eſt imaginé que ceux-là ſont heureux qui poſſedent ce qu'ils aiment, quoyqu'ils n'aiment pas ce qu'ils devroient aimer. PORT-R. C'eſt un état criminel que de ne pas ſoûpirer pour le Paradis, & d'être *content* de ce qu'on poſſede dans le monde. NIC.

Qui vit content de *rien*, *poſſede toute choſe.* BOI.

Il n'eſt pas même au pouvoir des Dieux de rendre l'homme *content*. M. SC. Il faut de l'adreſſe, & de l'invention pour être *content*; il y a plus de myſtere qu'on ne penſe. LE CH. DE M.

Ce mot vient du Latin *continens*, de *contineo*; car celui qui eſt *content*, ſe contient en quelque maniere, parce-qu'il ne ſouhaitte plus rien.

CONTENT, ſe dit dans un ſens plus particulier, & ſignifie, Satisfait, ſoit par rapport aux choſes, ſoit par rapport aux perſonnes. Je ſuis *content* de vôtre travail; de ma bonne fortune; du ſuccés de mon affaire. On dit, qu'un ouvrier n'eſt pas *content*, quand il a été mal payé, on qu'on ne lui a pas payé tout ce qu'il pretendoit. Le M. eſt ſorti fort *content* d'avec le Roy; fort *content* du bon accueil qu'il lui a fait. Perſonne n'eſt *content* de ceux qui ne ſont *contens* de perſonne. LA BR.

Le Miniſtre tefuſoit ſi obligeamment, qu'on étoit du moins *content* de la politeſſe de ſes manieres, ſi on ne l'étoit pas de ſes raiſons. LE P. GAIL. On n'eſt jamais plus *content* des autres, que quand on ſe flatte qu'ils le ſont de nous. OE. M. Si nous voulons que les autres ſoient *contens* de nous, il faut que nous paroiſſions *contens* d'eux. BELL.

On dit d'un homme vain, qui a beaucoup de confiance & de preſomption; qu'il eſt fort *content* de lui-même; qu'il ſe ſçait bon gré; qu'il s'applaudit de ſon propre merite. Les gens qui paroiſſent ſi *contens* d'eux, ne contentent gueres les autres. BELL. On le dit auſſi dans un bon ſens, quand on n'a rien à ſe reprocher. Je ſuis *content* de moi dans cette occaſion; je me ſuis bien poſſedé.

Qu'heureux eſt le mortel, qui du monde ignoré,
Vit content *de ſoi-même en un coin retiré.* BOI.

On dit encore, *Etre content*; pour dire, Agréer; conſentir; acquieſcer. Si vous concluez le Traitté, j'en ſuis *content*. Si vous y conſentrez, j'en ſuis *content*. On dit en ce ſens à celui qu'on ne tient conte de ſatisfaire, Si vous n'êtes *content*, prenez des cartes.

CONTENTEMENT. ſ. m. Satisfaction; bonheur; plaiſir; joye. Les plaiſirs, les *contentemens* de ce monde paſſent comme une ombre. La ſolitude ne donne point ces *contentemens* exquis que l'on goûte dans une haute élevation de fortune. M. ESP. Si nous voulons vivre ſeuls, faiſons que nôtre *contentement* depende de nous. MONT. La plupart des hommes ſont gens de bien, plus pour l'honneur de le paroître, que pour le ſolide *contentement* de l'être en effet. OE. M.

CONTENTEMENT, ſignifie auſſi, Amour propre; complaiſance pour ſoi-même. Regardez cet homme vain, & remarquez quel *contentement* il ſe preſere aux autres. BELL.

CONTENTEMENT, ſignifie encore, Volupté; plaiſir ſenſuel.

Le Ciel defend de vray certains contentemens;
Mais il eſt avec lui des accommodemens. MOL.
Madame, tout conſpire à mon contentement. ID.
Helas! il ne me reſte
De mon contentement,
Qu'un ſouvenir funeſte,
Qui me le convertit à toute heure en tourment. OE. M.

CONTENTEMENT, ſignifie auſſi, la ſatisfaction qu'on a de quelque choſe. S'il fait imprimer ſon livre en l'état où il eſt, il n'en aura pas de *contentement*. S'il veut voir ſon ennemi l'épée à la main, il eſt prêt de lui donner *contentement*. Cet ouvrier n'a pas eu *contentement*; c'eſt-à-dire, qu'il a été mal payé. Quoy, vous ne me donnez que cela, ce n'eſt pas *contentement*; c'eſt-à-dire, une recompenſe, un payement raiſonnable.

On dit proverbialement, *Contentement* paſſe richeſſe; pour dire, qu'une vie tranquille, & privée vaut mieux que le tumulte, & l'embarras des richeſſes. On dit en general, Donnez vous *contentement*; c'eſt-à-dire, Achetez, ou prenez tout ce qui pique vôtre paſſion.

CONTENTER. v. act. Satisfaire quelcun; le rendre content, ſoit en paroles, ſoit en effets. Soyez toûjours animé du deſir de *contenter* tout le monde; mais ne vous flattez jamais d'y parvenir. TOUR. Quand on veut *contenter* tout le monde, on ne *contente* d'ordinaire perſonne. OE. M. Toutes les ſciences humaines ne ſçauroient *contenter* les deſirs des hommes. MALEB. Rien ne detourne tant du chemin de la perfection, que de vouloir *contenter* les pedans, & les fots. LE CH. DE M.

CONTENTER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Etre heureux; ne deſirer plus rien. Je *me contente* de ma fortune. Je *me contente* d'une honnête mediocrité.

Digitized by Google

Vont se detruire, tout passe, & le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours. OE. M.
La vertu se contente, & vit à peu de frais. BOI.

CONTENTER, signifie aussi, Assouvir; remplir les desirs, & les souhaits. C'est un homme insatiable, qu'on ne peut jamais *contenter*. *Je me contente* de tout. On dit en ce sens, *se contenter*; *contenter* ses passions, ses appetites; pour dire, ne leur refuser rien; les satisfaire; en suivre tous les mouvemens. Après qu'il eut *contenté* sa passion, il se repentit de sa violence. AEL. *Contentez* sa vanité, son ambition, sa curiosité. Rien ne *contente* pleinement le cœur. LA BR.

Contentez mon desir, & n'ayez point d'effroi,
Je vous reponds de tout, & prens le mal sur moi. MOL.

CONTENTER, signifie encore, Appaiser; faire taire; payer; satisfaire. *Contentez* cet enfant, donnez lui ce qu'il demande. Il faut *contenter* vos creanciers. Vous *contentez* mal ceux qui travaillent pour vous. Les mutins ne quitteront point les armes, si on ne les *contente*. On dit encore, *Contenter* nature; pour dire, supplée à tous ses besoins; remplit ses desirs.

CONTENTER, signifie encore, Suffire. Il ne s'est pas *contenté* de trahir sa conscience par de faux sermens; il a encore fabriqué de faux temoins. *Contentez* vous de m'avoir trompé une fois. Ne vous *contentez* pas d'une visite; ne vous rebutez point. Je me *contente* de vous humilier, & je ne vous veux pas perdre. On dit en ce sens, que la nature se *contente* de peu; qu'il se faut *contenter* de ce qu'on a; pour dire, qu'il faut se passer de peu; que peu de chose suffit pour vivre; que le reste est superflu.

CONTENTER, signifie aussi, Plaire; donner de la satisfaction. Cet enfant *contente* bien ses parens; *contente* bien son maître. L'Academie l'employe dans un sens moins ordinaire avec le pronom personnel. Je *me contente* de vous; c'est-à-dire, Je m'en loue. L'ACAD. On dit, Il faut que chacun *se contente*; c'est-à-dire, que chacun suive ses inclinations, son goût. Voilà des étoffes, *contentez vous*; c'est-à-dire, Choisissez ce qui vous plaira le plus. On dit aussi en matiere d'esprit, Ce vers, cette periode ne me *contente* pas. Un Ecrivain delicat a de la peine à *se contenter*. OE. M.

CONTENTÉ, ÉE. part. & adj.

CONTENTIEUX, EUSE. adject. Litigieux; controverſé; qui eſt en diſpute; & en conteſtation. Un Benefice *contentieux*. Cet Avocat n'allegue que des faits *contentieux*, & dont on ne demeure point d'accord; des articles *contentieux*. Je n'ay pas deſſein de recueillir les ſentimens *contentieux* d'une ennuyeuſe controverſe. FL.

CONTENTIEUX, EUSE, ſe dit auſſi de celui, ou de celle qui aime à diſputer, à conteſter. Je n'ay jamais vû d'eſprit plus *contentieux*, d'humeur plus *contentieuſe*. Les hommes *contentieux* ont plus d'ardeur à ſoutenir leurs erreurs, que les gens ſages à defendre la verité. PORT-R. La Theologie eſt une ſcience *contentieuſe*. OE. M.

On appelle *Juriſdiction contentieuſe*, celle qui a pouvoir de juger les differens des parties qui conteſtent. Les Treſoriers de France n'ont point de *Juriſdiction contentieuſe*. La Chambre des Comptes n'a point de *Juriſdiction contentieuſe*. On appelle auſſi *contentieux* au Palais, ce qui eſt en debat, & en litige. Le Juge ordonne d'ordinaire que les choſes *contentieuſes* ſeront miſes en ſequeſtre.

CONTENTIEUSEMENT. adv. Avec grande contention; avec opiniâtreté. Cette queſtion a été agitée & jugée fort *contentieuſement*; elle a été debattuë avec chaleur. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet; & on ne doit pas s'en ſervir.

CONTENTION. ſ. f. Diſpute; querelle; procés; conteſtation. Ce chicaneur a un eſprit contentieux; il ne cherche que debats, & *contentions*. Dans les *contentions* d'eſprit ne preſſez pas trop vivement vôtre adverſaire; cette violence excite la pitié, & fait que le peuple prend ſon parti. BAL. Les plus belles connoiſſances ſont preſque toutes ſorties de la *contention* des eſprits. L'ACAD.

CONTENTION, ſignifie encore, Chaleur; vehemence. Ils parlent, ils diſputent avec une grande *contention*. L'ACAD.

CONTENTION. Terme de Rhetorique. C'eſt la partig du diſcours, où l'Orateur, ſur tout dans le genre demonſtratif, renverſe tout ce qui peut excuſer celui qui l'accuſe, & où il declame avec le plus de vehemence, en refutant ſes juſtifications.

CONTENTION, ſignifie auſſi, Forte application d'eſprit. Pour inventer une ſi belle machine, il a falu une grande *contention*; une grande application d'eſprit; un effort d'imagination. Vous travaillez avec une trop grande *contention* d'eſprit.

CONTENTOR. Terme de Pratique. C'eſt un droit de Regître qui appartient aux Audienciers & Controlleurs des Chancelleries, dont il eſt fait mention dans l'Edit du Roi Henri II. de l'an 1551.

CONTER, v. act. Faire une narration; rapporter un fait; une hiſtoire vraye, ou fauſſe. *Conter*, narrer agreablement, & avec beaucoup d'eſprit; *conter* plaiſamment les choſes. Les Voyageurs ennuyent ſouvent en *contant* leurs aventures; un plaideur, en *contant* ſes procés. On dit des femmes de mon âge, qu'elles aiment à *conter* les hiſtoires de leur temps. P. DE CL.

CONTER, ſignifie auſſi, En faire accroire; donner pour vrayes des choſes fauſſes, & incroyables. Cet homme en *conte* bien à qui le voudroit croire; il *conte* des fornettes; il *conte* des fariboles; il *conte* des fagots; c'eſt-à-dire, des bagatelles; des choſes ridicules.

Oui, oui, vous nous contez une plaiſante hiſtoire.
MOL.

On dit auſſi, *Conter* fleurettes; pour dire, Cajoller une femme: & abſolument, Il lui en *conte*; pour dire, Il lui en veut; il en eſt amoureux. Les jeunes gens s'imaginent que pour être polis, il faut *conter* fleurettes à tous les jolis viſages. M. SC.

On dit dans le même ſens, qu'une femme *s'en fait conter*; pour dire, qu'elle aime qu'on lui en *conte*; qu'on lui *conte* des douceurs.

Eve aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & ne pas coquetter. SAR.

CONTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTESTABLE. adj. m. & f. Qui peut être conteſté. Mon droit eſt ſi clair, qu'il n'eſt pas *conteſtable*.

CONTESTANT, ANTE. adj. & ſubſt. Qui conteſte, ou qui aime à conteſter. Les parties *conteſtantes*; les deux *conteſtans*. C'eſt un eſprit aigre & *conteſtant*, qui bannit la paix de la converſation. Scarron dans ſa deſcription des plaiſirs des Champs Eliſées, dit que

Qui ſe plut à lutter, y lutte;
Qui fut conteſtant, y diſpute.

CONTESTATION. ſ. f. Debat; procés. Ces Seigneurs ſont en querelle, & en *conteſtation* perpetuelle pour la chaſſe. Un Benefice en *conteſtation*; c'eſt-à-dire, en litige.

CONTESTATION, ſe dit encore d'une ſimple diſpute. Ce dogme eſt en *conteſtation*. On ne doit jamais pouſſer les *conteſtations* juſqu'à hazarder les bonnes graces de perſonnes. VOI. Dans la chaleur de la *conteſtation* on dit plus qu'on ne voudroit. OE. M. Les inimitiez qui

Digitized by Google

qui naiſſent de la *conteſtation* entre les differentes ſectes du Chriſtianiſme, ſont directement oppoſées à l'eſprit de l'Evangile. POI. On ne devroit ſe propoſer d'autre but dans la diſpute, que de trouver la verité par les éclairciſſemens qui reſultent naturellement de la *conteſtation*. DE VILL. La paſſion de vaincre de part & d'autre convertit la *conteſtation* en haine, & en querelle. ID. Il y a des amis qui en prenant nôtre parti à tors & à travers, ne ſervent qu'à aigrir le monde contre nous par des *conteſtations* indiſcretes. ST. EV.

Et bien ſouvent les conteſtations
Sont tout le ſel des converſations.

On le peut dire auſſi du combat des paſſions. Je ſens une *conteſtation* éternelle entre mon inclination & mon devoir. LETT. D'ABEL. A ELOÏSE.

En termes de Palais, on appelle *conteſtation en cauſe*, le reglement, ou l'appointement du Juge ſur les demandes & defenſes des parties en matiere civile. L'appointement à venir plaider par Avocats emporte auſſi la *conteſtation en cauſe*. L'aſſignation & la comparution des parties devant le Juge ne ſuffit pas. En matiere criminelle, la *conteſtation en cauſe* ne commence que du jour des recollemens & confrontations des temoins. On ne peut plus demander le renvoi d'une affaire, quand il y a eu *conteſtation en cauſe*.

CONTESTE. ſ. f. Terme de Palais. Procés; conteſtation. Ce mariage n'eſt pas aſſuré; il eſt en *conteſte*; on plaide. Hors ces ſortes d'exemples, le mot de *Conteſte* n'eſt plus en uſage.

La maiſon à preſent, comme ſçavez de reſte,
Au bon Monſieur Tartuffe appartient ſans conteſte.
MOL.

CONTESTER. v. act. Debattre; plaider; contredire; diſputer. *Conteſter* un Teſtament, une ſucceſſion. *Se conteſter* le pas. On lui *conteſte* ſa qualité d'heritier. Les Theologiens, & les Philoſophes *conteſteront* éternellement; & ne s'accorderont jamais. Il y a des gens qui aiment à *conteſter*. On raconte d'un Romain qui ennuyé d'un flatteur, lequel ne ceſſoit de lui applaudir, s'écria tout en colere, *Conteſte* moi du moins quelque choſe, afin de faire voir que nous ſommes deux. CHEV. Il y a des gens ſi deciſifs, qu'il eſt inutile de *conteſter* contr'eux; parcequ'après avoir bien *conteſté*, il faut toûjours qu'il ſe trouve qu'ils ont raiſon, & que les autres ont tort. NIC.

Menage derive ce mot de *contraſtare*, ou de *conteſtare*, dont on a fait *conteſtation en cauſe*.

CONTESTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On appelle au Palais une cauſe entiere & non *conteſtée*, celle qu'on peut faire renvoyer, & ſur laquelle il n'y a point eu de reglement, ni de plaidoirie.

CONTEUR, EUSE. ſubſt. Celui ou celle qui aime à conter. Il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part, d'un diſeur de rien. Un *conteur* de nouvelles. Ah! l'ennuyeux *conteur*. Un *conteur* de fornettes. Un *conteur* de fagots. Ne vous fiez pas à cet homme-là, ce n'eſt qu'un *conteur*.

Je vieillis, puiſque je ſuis conteur *de fleurettes.* SCAR.

Le metier de *conteur* eſt une puerilité dans les jeunes gens, & une foibleſſe dans les vieillards: quand l'eſprit baiſſe, on aime à dire ce qui ne coûte rien à penſer. ST. EV.

On appelloit autrefois *Conteurs*, ou *Conteors*, ou *Conteours*, les gens qui inventoient des contes agreables, qu'on alloit chanter, ou reciter dans les maiſons des Grands; & ils differoient des *Trouveres*, Poëtes du même temps, en ce que ceux-cy faiſoient leurs compoſitions en rimes, & les *Conteors* en proſe.

CONTEXTURE. ſ. f. Tiſſure; diſpoſition, & arrangement des parties. La *contexture* des yeux, des muſcles, du cerveau, ſont des choſes qu'on ne ſçauroit aſſez admirer dans la Nature. Il y a dans la *contexture* de tous les corps des pores, & des eſpaces vuides; par où il ſe fait une émiſſion continuelle de corpuſcules imperceptibles. VAL.

On dit auſſi dans le figuré, la *contexture* d'un diſcours, d'un Poëme, en parlant de la ſuite, de l'arrangement, de la diſpoſition de ſes parties. L'ACAD.

CONTIGU, UË. adj. Terme relatif, qui ſe dit des choſes qui ſont ſi proches, qu'elles ſe joignent, qu'elles ſe touchent. Nos maiſons, nos terres ſont *contiguës*. Ces deux Provinces ſont *contiguës*. On l'établit Gouverneur des peuples *contigus* à cette Province. VAUG.

CONTIGUITE'. ſ. f. Proximité; voiſinage de deux choſes qui ſe joignent, qui ſe touchent. La *contiguité* de ces deux maiſons; la *contiguité* de deux Etats.

CONTINENCE. ſ. f. Vertu, par laquelle on s'abſtient des plaiſirs illicites; retenuë; moderation; privation des voluptez ſenſuelles. Le mariage eſt un remede à la fragilité de ceux qui n'ont pas le don de *continence*. Les Religieuſes font vœu de *continence*. Une certaine honte qui vient de l'éducation, l'envie d'imiter la paſſion par la reſiſtance, ou enfin le peu de merite des Amans, font peut-être les ſeuls principes de la *continence* des femmes. BAY. En entrant dans le Cloître il faut immoler ſes ſens à la dure loi d'une *continence* perpetuelle. C. B. Les loix de la *continence* ſont plus favorables aux hommes qu'aux femmes, parceque ce ſont les hommes qui les ont faites contre les femmes. LE MAI. On voit en Hollande je ne ſçai quelle vieille tradition de *continence* qui paſſe de fille en fille, comme une eſpece de Religion. ST. EV. Alexandre ſurpaſſa tous les Rois en *continence*. VAUG. Ils trouvoient inſupportable le joug de la *continence*. MAUCROIX.

CONTINENT, ENTE. adj. Abſtinent; retenu; qui a la vertu de continence. Selon Ariſtote, celui qui n'a point de beſoins, n'eſt pas *continent*. Il faut des combats contre la chair, & contre les ſens pour être cenſé *continent*. Il faut être *continent* même dans les libertez & dans l'uſage du mariage. Richelet n'approuve pas trop qu'on ſe ſerve de ce mot. L'Academie ne le condamne pas.

CONTINENT. ſ. m. Terme de Geographie. Terre ferme; grande étenduë de pais qui n'eſt ni ſeparée, ni interrompuë par les mers. On le dit par oppoſition aux Iles. On tient que la Sicile a été autrefois detachée du *Continent* de l'Italie. On diviſe d'ordinaire la terre en deux grands *Continens*: l'ancien, & le nouveau. L'*ancien* comprend l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique. Le *nouveau* comprend les deux Ameriques; Septentrionale, & Meridionale. On appelle l'*ancien Continent*, le *Continent ſuperieur*, parceque ſelon l'opinion du vulgaire, il occupe la partie ſuperieure du globe.

CONTINGENCE. ſ. f. Caſualité; évenement incertain qui arrive par haſard. Une affaire peut reüſſir bien, ou mal, ſuivant la diverſe *contingence* des choſes, & les differentes conjonctures. Cela n'empêche pas la *contingence*. PORT-R.

ANGLE DE CONTINGENCE. Quelques Geometres appellent ainſi l'eſpece d'angle qui ſe forme par la touchante avec la circonference d'un cercle.

CONTINGENT, ENTE. adj. Terme dogmatique. Caſuel; incertain. On dit en Logique, le futur *contingent*: c'eſt une propoſition conditionnelle, qui peut arriver, & n'arriver pas. Tous les évenemens humains ſont *contingens*. PORT-R. Les Sociniens ſoutiennent que Dieu ne peut prevoir les futurs *contingens*, parcequ'ils dependent du mouvement libre de la volonté. JUR.

CONTINGENT. ſ. m. ſe dit auſſi des choſes qui ſe partagent, & ſignifie, La portion, la taxe; ce qu'on

Digitized by Google

eſt obligé de contribuer à proportion de ce qu'on poſſede. Il a payé ſa taxe, ou ſon *contingent* de cette impoſition, de cette charge. J'ay traité de mon *contingent* de cette ſucceſſion; c'eſt-à-dire, de ce qui m'en pourra revenir, pour éviter l'embarras des procés, ou d'un partage. Chaque Prince d'Allemagne, en temps de guerre, doit fournir tant d'hommes, d'argent, de munitions pour ſon *contingent*; c'eſt-à-dire, pour ſa cottepart.

CONTINU. ſ. m. Corps étendu, dont les parties s'entretiennent, & ne ſont point diviſées. On tient en Philoſophie, que le *continu* eſt diviſible en une infinité de parties proportionnelles.

Il eſt auſſi adjectif. On diviſe la quantité en *continuë*, & diſcrette. Les lignes, les ſurfaces, les corps ſont des quantitez *continuës*; le nombre eſt une quantité diſcrete.

CONTINU, ſe dit auſſi du temps, & des actions qui s'achevent tout de ſuite; ſans relâche, & ſans interruption. Le cours des aſtres eſt un mouvement reglé, & *continu*. Un travail *continu* fatigue, & épuiſe l'eſprit. Il tombe des pluyes *continuës*. Depuis que le Poëte commence à raconter ſon ſujet, & qu'il met ſes perſonnages ſur la ſcene, il doit rendre ſon action tellement *continuë* juſqu'à la fin, qu'on ne voye jamais ſes perſonnages oiſifs, & en repos. LE P. LE B.

En termes de Muſique, on appelle *Baſſe continuë*, la Baſſe qui joüe toûjours, ſoit pendant les recits, ſoit pour ſoutenir les chœurs.

En termes de Medecine, on appelle *fievre continuë*, celle qui ne laiſſe point d'intervalle; qui agite toûjours le malade.

CONTINUATEUR. ſ. m. Auteur qui continuë l'Ouvrage d'un autre. Bzovius a été le *Continuateur* de Baronius, & Sponde auſſi.

CONTINUATION. ſ. f. Perſeverance, action, par laquelle on ſuit la même maniere d'agir. La *continuation* dans un même genre de vie eſt une marque de conſtance. Je vous demande la *continuation* de vôtre amitié.

CONTINUATION, ſe dit auſſi de la durée; de la ſuite. Nous avons beaucoup à craindre la *continuation* de la gelée, ou de la peſte, ou de la guerre. Il faut empêcher la *continuation* du mal.

CONTINUATION, ſe dit auſſi de ce qu'on ajoûte à une choſe commencée pour l'achever. Faire la *Continuation* de Baronius. On le dit même de la choſe continuée. La *continuation* d'une muraille.

CONTINUE, ſ. f. eſt en uſage en cette phraſe, La *continuë* l'emporte; pour dire, un travail continu.

A LA CONTINUË. adv. A la fin; après bien du temps; à la longue. *A la continuë* l'eau cave la pierre. *A la continuë* on ſuccombe ſous le faix du travail, ou ſous l'effort de la maladie. *A la continuë* l'amour eſt un tourment. BENS.

CONTINUEL, ELLE. adj. Qui dure toûjours; qui ne ceſſe point; qui eſt ſans interruption. Un travail *continuel*; une pluye *continuelle*; une inquietude *continuelle*. Il ſe paſſe dans l'eſprit de l'homme un retour *continuel* de la nature à la Religion, & de la Religion à la nature. ST. EV. Il n'y a point d'agrément à l'épreuve d'une familiarité *continuelle*. ID. Les eſprits qui ſont dans un mouvement *continuel*, enviſagent les choſes differemment ſelon qu'ils ſe tournent. ID. Nôtre vie n'eſt qu'un changement *continuel* de ſujettions differentes. AB. DE ST. R.

CONTINUELLEMENT. adv. Sans ceſſe; toûjours; d'une maniere continuelle. Cette femme crie, tempête, querelle *continuellement*. Ce jet d'eau vient de ſource; il jette *continuellement*. Qu'y a-t-il de plus incommode qu'un homme qui n'eſt occupé que de lui, & qui s'admire *continuellement*? NIC. Rien n'eſt plus douloureux à l'amour propre, que de ſe voir mourir *continuellement*, & de ne ſentir la vie qu'à meſure qu'on la perd. ABAD. Il y a des amis ſi languiſſans qu'il faut *continuellement* les pouſſer par l'interêt de leur gloire. ST. EV. Il ſemble que *continu* & *continûment* different de *continuel* & *continuellement*, en ce que *continu* & *continûment* ſe diſent des choſes qui ne ſont ni diviſées, ni interrompuës: au lieu que *continuel* & *continuellement* ſe diſent des choſes qui ſont interrompuës; mais qui reviennent ſouvent. L'ACAD.

CONTINUEMENT. adv. D'une maniere continuë. Il travaille *continuement*. Quelques-uns l'écrivent ſans *e* CONTINUMENT. L'ACAD.

CONTINUER. v. act. Etendre; pouſſer plus loin; prolonger; pourſuivre. Il faut *continuer* cette ligne, cette muraille, cette galerie juſqu'à un tel point. Il *continuë* ſon Hiſtoire depuis Charlemagne juſqu'à preſent. Un tel Auteur a *continué* Pharamond; c'eſt-à-dire, il en a donné la ſuite.

CONTINUER, ſe dit auſſi à l'égard du temps, & ſignifie, Proroger; faire durer plus long temps. On a *continué* la jouiſſance de cette ferme pour trois ans. On a *continué* ces Echevins, ces Marguilliers dans leurs charges pour deux ans. On *continua* le Conſulat à Quintus Fabius, pour avoir ſubjugué entierement l'Etrurie.

CONTINUER, ſignifie auſſi, Perſiſter; durer; perſeverer; pourſuivre. Si ce Procureur *continuë* ſes chicanes, il faudra tout abandonner. Le zéle de ce Novice eſt trop ardent, il ne *continuera* pas. La pluye *continuë*. Je *continuë* à avoir peu de ſanté & de fortune. VOIT. Il *continuë* ſa debauche. *Continuez* ſon chemin; *continuez* ſon entrepriſe. On dit abſolument, *Continuez*.; c'eſt-à-dire, Agiſſez toûjours de même. On le dit auſſi d'un ton de reprimende, *Continuez*., *continuez*.; de ce train-là vous deviendrez un habile homme.

CONTINUÉ, ÉE. part. & adj.

CONTINUITE'. ſ. f. Suite; liaiſon de parties. On ne peut bien juger d'un diſcours ſans en voir toute la *continuité*. Dans le Poëme Epique l'action doit avoir de la *continuité* dans la narration, quoyque les évenemens ne ſoient pas continus. LE P. LE B. Le Poete en retranchant les incidens languiſſans, & les intervalles de temps vuides d'action, qui en empêchent la *continuité*, rend au Poëme cette force continuë qui le fait par tout couler également. ID. Quand les corps durs ne le ſont qu'à cauſe que leurs parties ſe touchent en quelques endroits, l'on ne ſçauroit les écarter tant ſoit peu, qu'on ne leur faſſe perdre toute leur *continuité*. ROH.

En termes de Chirurgie, on appelle *ſolution de continuité*, l'ouverture des playes, laquelle interrompt la ſuite & la liaiſon des parties du corps. Il y a *ſolution de continuité*.

CONTINUITÉ, ſe dit auſſi pour, Durée continuë. La *continuité* du travail fait ſuccomber. Il eſt bien difficile d'être patient dans une *continuité* de douleurs aiguës. La vie des Bienheureux eſt une *continuité* de contemplation & d'amour. M. DE M.

CONTONDANT, ANTE. adj. Terme dont ſe ſervent les Chirurgiens en faiſant leurs rapports, pour ſignifier des inſtrumens qui froiſſent, & qui ne couppent pas, comme ſont marteaux, bâtons, maſſuës. Il a été bleſſé & meurtri avec un inſtrument *contondant*.

CONTORSION. ſ. f. Action, par laquelle on tord les muſcles, ou les membres du corps; mouvement violent du corps accompagné de poſtures peu agreables. Les poſſedez, les maniaques font d'horribles *contorſions*. Les Danſeurs de corde ſe donnent des *contor-*

Digitized by Google

contorſions de membres, pour les rendre ſouples à toutes ſortes de poſtures.

CONTORSION, figurément ſignifie, Grimace; agitation; maniere affectée, & qui n'eſt point naturelle. Se donner mille *contorſions* en parlant. A quoy bon ſe faire tant de proteſtations d'amitié, & faire l'un avant l'autre des *contorſions* vuides de ſentimens? SACY.

Non, je ne hais rien tant que les contorſions
De tous ces grands faiſeurs de proteſtations. MOL.

CONTORSION, ſe dit auſſi figurément dans un autre ſens. Il arrive rarement qu'un Orateur ſe tire d'une antitheſe à pluſieurs membres, ſans donner quelque *contorſion* à la verité, pour l'ajuſter à ſa figure. LOO. c'eſt-à-dire, ſans faire violence à la verité.

CONTOUR, ſ. m. Terme de Peinture & de Sculpture. Ligne qui termine une figure, & qui en marque la forme; ſuperficie des corps; circuit. Le *contour* d'une colonne. Des *contours* hardis; des *contours* bien entendus. La ſcience d'un Peintre eſt, de faire bien les *contours*. Cette figure a de beaux *contours*; ils ſont bien deſſinez, & bien prononcez; c'eſt-à-dire, que les membres des figures ſont deſſinez avec art. Les parties des figures doivent avoir leurs *contours* en ondes, & raſſembler en cela à la flâme, ou au ſerpent, lorſqu'il rampe ſur la terre. DE PILES. Ces *contours* ſeront coulans, & preſqu'imperceptibles, comme s'il n'y avoit ni éminences, ni cavité. ID.

VASTE CONTOUR. Voiture a employé ces mots pour ſignifier le monde.

Dans ce grand, & vaſte contour,
Il n'eſt rien qui ſoit ſans amour.

CONTOURNER. v. act. Terme de Peinture, & de Sculpture. Marquer une figure ſuivant ſes divers contours; y donner le tour qu'elle doit avoir. *Contourner* un bras.

CONTOURNER, ſignifie encore, Donner de la grace, & de l'art à ce que l'on deſſine à la main; comme aux enroulemens.

CONTOURNER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Faire des contorſions. *Se contourner* comme un furieux. Ce mot en ce ſens n'eſt que dans le Dictionnaire de Danet. Il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CONTOURNER, en termes de Blaſon, ſignifie, Tourner du côté gauche. Un animal qui doit avoir regulierement la tête tournée du côté droit, s'appelle *contourné*, quand elle eſt à gauche. Un caſque *contourné*, eſt celui qui n'eſt pas vu de front, mais tourné à gauche: c'eſt une marque de la moindre Nobleſſe.

CONTOURNÉ, ÉE. part. & adj. Une figure bien *contournée*.

CONTOURNIATE. adj. m. & ſ. Terme d'Antiquaire. On appelle *medaillon*, ou *medaille contourniate*, un medaillon de grand bronze, frappé avec une certaine enfonçure tout-au-tour, qui laiſſe un rond des deux côtez, & avec des figures qui n'ont preſque point de relief, en comparaiſon des vrais medaillons. Ce cercle, dont elles ſont entourées, apparemment les a fait appeller *contourniates*. Quelques Antiquaires les appellent pourtant *Crotoniates*, comme ſi on les avoit d'abord fabriquez à Crotone. On n'en connoît pas trop l'origine, & on ne ſçait pas trop en quel temps on a commencé à en frapper. Quelques-uns diſent que ce n'eſt qu'au IV. ſiecle, ou après le Grand Theodoſe. Les autres pretendent qu'on en avoit frappé dans le Haut Empire, puiſque l'on y remarque la tête de Neron, de Trajan, d'Alexandre Severe, & qu'il n'y a point d'apparence que l'on eût renouvellé la memoire de ces Empereurs ſous des Princes Chretiens. Les belles choſes qu'on trouve ſur ces *medailles contourniates*, ont engagé les curieux à les rechercher avec ſoin, & à en expliquer les énigmes. Mr. Patin juge cependant que les types Romains ſont plus nobles par l'excellence de leur deſſein, & la beauté de leurs inſcriptions.

CONTRACT, ou CONTRAT. ſ. m. Pact ion; convention; accord; traitté entre deux, ou pluſieurs parties, qui promettent, ou qui s'obligent de leur bon gré à faire quelque choſe, à payer quelque ſomme. L'autorité des *contrats* eſt *plus importe quam juriſdictionis* LOY. Les ventes, échanges, donations, baux & tranſactions ſont diverſes eſpeces de *contrats*. Dans le mariage, il y a le *contrat* civil, qui eſt le conſentement des parties; & le Sacrement, qui eſt la benediction du Prêtre. Dans le Droit, on diſtingue les *contrats* de bonne foi, d'avec ceux qui ſont de Droit étroit & de rigueur. Tous *contrats* ſous ſignature privée obligent les contractans; mais ils n'emportent aucune hypotheque, & ne ſont point executoires. Les *contrats*, pour être authentiques, doivent être paſſez devant deux Notaires, ou un Notaire & deux temoins; & ſeellez du Seel Royal. En cette forme ils acquierent hypotheque du jour de leur datte, & ont execution parée par tout le Royaume. En quelques Provinces; comme en Normandie, les *contrats* doivent être paſſez devant deux Notaires & deux temoins. En Normandie les *contrats* n'ont point d'hypotheque, s'ils ne ſont controllez. Voyez CONTROLLE. On a jugé que tous *contrats*, paſſez par les Notaires ſubalternes, emportent hypotheque par tout le Royaume, quoyqu'ils ne ſoient executoires que dans l'étenduë de Haute-Juſtice, où ils ont été paſſez. Les *contrats* paſſez en cour d'Egliſe, ou ſous le Seel Eccleſiaſtique, n'emportent ni hypotheque, ni execution parée.

CONTRAT, ſignifie auſſi, l'inſtrument par écrit, qui ſert de preuve du conſentement & de l'obligation des parties; Acte public, où les conventions des parties ſont redigées par écrit. On a fait groſſoyer ce *contrat*; on l'a fait mettre en forme; c'eſt-à-dire; on l'a mis en parchemin, & on l'a fait ſcéller. Il faut faire inſinuer les *contrats* de donations; faire ratifier en majorité les *contrats* faits par les mineurs. Toute la bonne opinion qu'on peut avoir du plus honnête homme du monde, n'eſt point bleſſée par les precautions d'un *contrat*. OE. M.

Un contrat *me deplaît; on fait mieux ſon affaire*
Sans l'avis d'un Curé, & le ſeing d'un Notaire. OE. M.
Les contrats *ſont la porte*
Par où la noiſe entra dans l'Univers. LA FON.

En termes de Marine, on appelle *contrat à la groſſe* (où ſouſentend *aventure*) ou *a retour de voyage*, une eſpece de ſocieté entre deux particuliers, dont l'un envoye des effets par mer, & l'autre lui fournit une ſomme d'argent; à condition de la retirer avec un certain profit en cas de bon voyage; & de la perdre, ſi les effets periſſent.

CONTRACTANT, ANTE: adj. & ſubſt. Prononcez le *c* dans ce mot, & dans tous ceux qui ſuivent. Celui, ou celle qui contracte. Il faut que les Notaires faſſent ſigner les minutes des contrats aux parties *contractantes*, ou qu'ils faſſent mention des cauſes, pour leſquelles elles n'ont point ſigné. Un contrat eſt plus ſûr par la bonne foy des *contractans* que par les formalitez.

CHAMBRE DE CONTRACTATION. Chambre établie à Seville en Eſpagne. Elle eſt compoſée d'un Preſident, & d'un certain nombre de Conſeillers de Robe, & d'Epée. Le Conſeillers de Robe rendent la Juſtice dans les affaires contentieuſes. Les appellations de la *Chambre de Contractation* reſſortiſſent au Conſeil des Indes qui reſide à Madrid. Les Conſeillers d'Epée prennent connoiſſance de tout ce qui concerne la flotte & les gallions. On enregiſtre en cette Chambre toutes les marchandiſes qu'on envoye aux Indes, & toutes celles qui en reviennent.

Digitized by Google

CONTRACTER. v. act. & n. Faire un contrat; une paction; une convention. *Contracter* mariage. Les Rebelieux, les mineurs, les furieux, les interdits, les femmes non autoriſées par leur mari, ſont incapables en France de *contracter*. Cet homme a déjà plus *contracté* de dettes qu'il n'a de bien. On *contracte* plutôt avec les biens qu'avec la perſonne, & l'on aſſûre ſon argent plus ſur les heritages que ſur la bonne foi de ceux, avec qui l'on *contracte*. OE. M.

CONTRACTER, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, Prendre; acquerir par le temps, ou par communication. Quand on *contracte* de mauvaiſes habitudes, on a bien de la peine à s'en defaire. Il ne faut *contracter* amitié, ou familiarité qu'avec ceux dont l'honnêteté eſt fort éprouvée. Souvent pour être trop ſedentaire, & trop aſſidu au travail, on *contracte* de fâcheuſes maladies. Il y a une obligation naturelle qui ſe *contracte* entre le pere & l'enfant, entre le ſujet & le Souverain, & qui les oblige à pluſieurs devoirs les uns envers les autres.

CONTRACTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTRACTION. ſ. f. Terme de Grammaire. Reduction de deux ſyllabes en une. La *contraction* eſt fort en uſage chez les Grecs, qui ont des verbes contractes. En François on en uſe en certains mots, comme *ſaouler*, *baailler*, *paon*, où on prononce *ſouler*, *bâiller*, *pan*.

CONTRACTION, ſe dit auſſi en Medecine, de l'action, par laquelle pluſieurs parties du corps ſe racourciſſent, ſe retreciſſent. L'action des muſcles conſiſte dans leur *contraction*. La *contraction* du cœur, de l'eſtomac, de la veſſie.

CONTRACTURE. ſ. f. Terme d'Architecture, qui ſe dit du retreciſſement, ou diminution, qui ſe fait dans les colonnes en leur partie ſuperieure.

CONTRADICTEUR. ſ. m. Celui qui a droit, ou qui a une qualité pour contredire. Un inventaire de mineurs doit être fait avec le ſubrogé tuteur, qui eſt le legitime *contradicteur*. Un arrêt rendu contre le Fermier n'opere rien contre le Maître, parcequ'il n'eſt pas un legitime *contradicteur*. C'eſt un terme de Pratique. L'Academie l'a omis.

CONTRADICTION. ſ. f. Incompatibilité de ſentimens; oppoſition de deux idées qui ſont le ſujet, & l'attribut d'une même propoſition. Si le monde s'étoit fait lui-même, il eût été avant que d'être: ce qui renferme une *contradiction*. ABAD. Cet Auteur dit beaucoup de choſes qui impliquent *contradiction*. La plus grande abſurdité en Philoſophie eſt, de tomber en *contradiction*. Accordez ces *contradictions* apparentes. PASC.

CONTRADICTION, ſignifie encore, Conteſtation; contrariété; diſpute; diverſité de ſentimens. On appelle *eſprit de contradiction*, un homme qui aime à contredire; qui n'eſt jamais de l'avis des autres. Ceux qui ont un eſprit de *contradiction*, conſiderent peu les raiſons qui les pourroient perſuader; & ne ſongent qu'à celles qu'ils pourroient oppoſer: ils ſont toûjours en garde contre la verité, & ils ne penſent qu'aux moyens de la repouſſer, & de l'obſcurcir. LOG. Ce qui rend les Grands ſi impatiens à la moindre *contradiction* de leurs inferieurs, c'eſt qu'ils ne peuvent ſouffrir que ces gens qu'ils regardent avec mepris, pretendent avoir autant de jugement & de raiſon qu'eux. IB. La delicateſſe de l'eſprit humain va juſqu'à ne pouvoir ſouffrir de *contradiction*. DE VILL.

CONTRADICTION, ſignifie auſſi, Oppoſition; objection; obſtacle. Cet Officier a trouvé beaucoup de *contradiction* pour s'inſtaller dans ſa charge. Pourquoy Dieu a-t-il expoſé les myſteres de la Religion en proye aux *contradictions* de la raiſon? CL. C'eſt le ſort des bons livres, de trouver des *contradictions*. OE. M. Il ne faut point mettre trop directement la raiſon, & la foi en *contradiction*. CL.

CONTRADICTOIRE. adj. Qui ſe dit, de deux propoſitions contraires, & dont l'une detruit l'autre. Il eſt impoſſible que deux propoſitions *contradictoires* ſoient toutes deux vrayes.

Au Palais, il ſe dit des jugemens rendus parties ouïes à l'audience, ou ſur le vû de leurs productions. On ne peut revenir contre les jugemens *contradictoires* par oppoſition: il n'y a que la voye d'appel en premiere inſtance, ou de la requête civile en Cour Souveraine.

CONTRADICTOIREMENT. adv. D'une maniere contradictoire. Tout ce qui ſemble contraire, n'eſt pas pourtant toûjours *contradictoirement* oppoſé.

On dit auſſi au Palais, Un Arrêt rendu *contradictoirement*; c'eſt-à-dire, qui a été rendu en pleine connoiſſance de cauſe, & parties ouïes.

CONTRAIGNABLE. adj. m. & f. Terme de Pratique. Qui peut être contraint. Les femmes en puiſſance de mari, les ſeptuagenaires, les Prêtres & Diacres ne ſont point *contraignables* par corps. Hors de là ce mot n'eſt point en uſage.

CONTRAINDRE. v. act. *Je contrains, je contraignis, j'ay contraint, je contraindrai, que je contraigne, que je contraignisſe, contraignant.* Violenter; obliger; forcer à dire, à faire, ou à ſouffrir quelque choſe, ſoit par violence, ſoit par des raiſons qui en tiennent lieu. La neceſſité m'a *contraint* à cela. La ville a été *contrainte* de ſe rendre. La pauvreté a *contraint* cette fille à des choſes indignes d'elle. C'eſt toûjours un mal que de *contraindre* au mal, & toûjours un bien que de *contraindre* au bien. LE P. THOMASSIN. Ce n'eſt pas un acte de Religion que de *contraindre* à la Religion. BAY. L'erreur n'a pas droit de *contraindre*; c'eſt un privilege reſervé à la verité. JUR. C'eſt aux Theologiens à enſeigner, & aux Tyrans à *contraindre*. LE CL.

Ce mot vient de *conſtringere*. NICOD.

CONTRAINDRE, ſe dit auſſi en parlant des violences legitimes qui ſe font par les ordres de la Juſtice. On *contraint par corps* les gardiens, & depoſitaires de biens de Juſtice. Il ſera *contraint* par toutes voyes dûes & raiſonnables; c'eſt-à-dire, par ſaiſie & execution de ſes biens ſeulement. Les filles & femmes ne peuvent être *contraintes par corps*, à moins qu'elles ne ſoient Marchandes publiques, & pour fait de leur commerce. Les vieillards ſeptuagenaires ne peuvent auſſi être *contraints par corps* pour dette civile. ORDONN. de 1667.

CONTRAINDRE, ſignifie encore, Serrer; preſſer; mettre à l'étroit. Son habit le *contraint* trop; il eſt trop *contraint* dans ſes habits. Je voudrois étendre mon jardin; mais la montagne, la riviere me *contraignent*; je ſuis *contraint* par le grand chemin.

CONTRAINDRE, ſignifie auſſi ſimplement, Se gêner; s'incommoder; ſe retenir; s'empêcher d'agir en toute liberté. Cet homme a eu la patience de ſe *contraindre* long tems avant que d'éclater. Il faut ſe *contraindre* devant les perſonnes, à qui on doit du reſpect. Je ſuis un peu libertin; mais je ſçay bien me *contraindre*. Ne vous *contraignez* pas pour moy, je vous prie. La complaiſance conſiſte à ſe *contraindre*, ſans *contraindre* les autres. BELL. La peine de ſe *contraindre* eſt quelquefois plus fâcheuſe que tout le mal qui peut arriver, en agiſſant en liberté. LE CH. DE M. L'ambition *contraint* quelquefois l'amour, & ne l'étouffe gueres. CORN. Il n'eſt pas juſte que la femme ſoit *contrainte* ſous le joug d'une exacte fidelité, tandis que le mari prodigue ailleurs ſon amour conjugal. OE. M. Un bienfait eſt une chaîne delicate qui lie nôtre cœur,

&

Digitized by Google

& *contraint* ce beau feu, & ces heureuſes hardieſſes, ſans quoy l'Orateur eſt froid & languiſſant. ID.

On dit en ce ſens, La neceſſité *contraint* la loi; pour dire, La loi doit ceder à la neceſſité; force à paſſer par deſſus les loix.

CONTRAINT, AINTE. part. & adj. Outre les ſignifications du verbe, *Contraint* ſignifie, Gêné; forcé; qui n'eſt point naturel; embarraſſé. Cet homme paroît *contraint* en tout ce qu'il fait. Il a un air *contraint*; une poſture *contrainte*; un geſte *contraint*. Il eſt *contraint* dans ſa propre grandeur. ABL. Le ſoin qu'on prend de plaire, donne un air *contraint*, & je ne ſçay quoy d'étudié qui rend encore plus deſagreable. LE CH. DE M. L'air grave & *contraint* des Eſpagnols fait qu'il n'entre aucune familiarité dans leur commerce. OE. M. Quand on a l'eſprit libre, tout ce qui eſt *contraint*, tout ce qui eſt ceremonie, eſt ennuyeux. M. SC. On ne perd que dans le commerce du du monde cette contenance embaraſſée, & ce tour *contraint* qu'on prend dans le cabinet, & dans la ſolitude. OE. M. Un langage *contraint* & guindé reſſent le pedantiſme. VAL. Un ſtile *contraint*; des vers *contraints*; c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni faciles, ni naturels.

CONTRAINTE. ſ. f. Violence; neceſſité; force majeure. Uſer de *contrainte*. La *contrainte* en matiere de Religion eſt propre à troubler l'eſprit, & non à l'éclairer. BAY. Le cœur s'oppoſe, & ſe ſoulevе naturellement contre la *contrainte*. OE. M. Il faut accoutumer les enfans au reſpect par raiſon, & non par la force: il y a je ne ſçai quoy de ſervile dans la *contrainte*, & dans la rigueur. MONT. La force, & la *contrainte* ne ſervent qu'à endurcir la conſcience, & à deraciner la pieté du cœur des hommes. CL. Nous avons tant d'amour pour la liberté, que ce qui nous eſt aiſé, quand nous le faiſons ſans *contrainte*, nous devient inſupportable, ſi nous y ſommes forcez. LE CH. DE M. C'eſt une nullité dans un contrat, d'avoir été fait par *contrainte*; c'eſt-à-dire, par force, par violence.

CONTRAINTE, ſignifie auſſi, Gêne; incommodité; eſpece de repugnance; état contraire à la liberté. On eſt chez lui dans une furieuſe, dans une perpetuelle *contrainte*. A la table des Grands, il faut être dans une grande *contrainte*, dans une grande retenuë. L'épanchement de cœur que permet l'amitié, eſt d'autant plus ſenſible, qu'il adoucit la *contrainte* du monde, où l'on eſt toûjours en ſpectacle. AB. DE M. Sous pretexte d'obſerver les bienſeances, il ne faut pas vivre d'une maniere génante, ni ſe tenir dans une *contrainte* melancolique. BELL. Tout ce qui a de l'air de *contrainte*, eſt extrêmement oppoſé à la liberté naturelle des François. ID. La *contrainte* ſied toûjours mal; mais ſur tout dans les converſations. LE CH. DE M. Son ſtile eſt facile, & ſans *contrainte*. LE P. R. On ſe degoûte bien-tôt d'une certaine *contrainte* de langage, que l'on tâche de faire reſſembler au naturel, tout étudié qu'il eſt. VAL. La vertu eſt naturellement auſtere par la *contrainte* qu'elle impoſe au cœur, en reprimant ſes deſirs. LE P. RA. Un Auteur doit prendre garde à ne pas étouffer ſon propre genie ſous la *contrainte* de l'imitation. VAUG. Les Graces ſont ſi libertines, que la *contrainte* leur deplaît toûjours. LE CH. DE M.

L'amour fuit la contrainte
De tous ces noms que fait le reſpect, & la crainte. RAC.
Dames, qu'une ſervile crainte
Des ſots diſcours
Fait paſſer en contrainte
Vos plus beaux jours, &c. VILL.

CONTRAINTE, ſignifie auſſi, une ſentence; un contrat; une ordonnance; un jugement, en vertu duquel un homme peut être *contraint*, & ſaiſi, ou en ſa perſonne, ou en ſes biens. On a mis la *contrainte* entre les mains des Sergens. On a delivié des *contraintes* pour le payément des taxes. Tous les executoires de Juſtice ſont des *contraintes*. L'Ordonnance de 1629. & celle de 1667. exemptent de la rigueur des *contraintes par corps* les femmes, les filles, & les ſeptuagenaires. Les Eccleſiaſtiques pretendent auſſi jouir du même privilege, en vertu des Ordonnances de Blois & de Moulins. On a jugé par Arrêt du Conſeil en 1671. que les femmes, même pour depens en matiere civile au deſſus de deux cents livres, ne peuvent être *contraintes par corps*, ſi ce n'eſt pour cauſe de ſtellionat, ou qu'elles ne ſoient Marchandes publiques. L'Ordonnance de Moulins, art. 48. avoit introduit une *contrainte par corps* après les quatre mois: elle eſt abolie à l'égard des dettes purement civiles par l'Ordonnance de 1667. excepté pour les depens au deſſus de deux cents livres. Pour cela il faut faire ſignifier la taxe, ou le jugement de condamnation au debiteur avec commandement de payer; faute dequoy il y ſera *contraint par corps* après les quatre mois. Les quatre mois expirez, il faut obtenir ſentence portant permiſſion de *contrainte par corps*. Il eſt deffendu de ſtipuler la *contrainte par corps* dans un contrat: on le peut dans un bail pour les fermages. ORDONN. de 1667. Il faut excepter les Tuteurs, & Curateurs, les ſtellionataires, les ſequeſtres, & les debiteurs des lettres de change, contre leſquels le Juge peut ordonner la *contrainte par corps*. Les *contraintes par corps* ont auſſi lieu pour l'execution des contrats maritimes, groſſes aventures, chartes-parties, ventes & achats de vaiſſeaux, fret & naulage. EDIT de 1673. Les Juges peuvent encore ordonner la *contrainte par corps* pour deniers Royaux, pour depôt neceſſaire, pour conſignations, & contre les Commiſſaires aux ſaiſies réelles, & les ſequeſtres. ORDONN. de 1667. Voyez CORPS.

CONTRAIRE, adj. m. & f. Oppoſé; incompatible. Les corps ſe detruiſent par les qualitez *contraires* des élemens. Le froid & le chaud ſont *contraires*.

CONTRAIRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Contradictoire. Les Commentateurs ſe donnent la torture pour accorder les loix, les textes *contraires*. Cet Auteur eſt *contraire* à lui-même; il ſe contredit. Je ſuis d'un avis *contraire*; c'eſt-à-dire, oppoſé; differente. Les doutes, & les incertitudes ſont les effets d'une conſcience agitée par des mouvemens *contraires*. PAJON.

CONTRAIRE, ſe dit auſſi de tout ce qui offenſe; qui nuit; qui incommode. L'oignon eſt *contraire* aux yeux; il bleſſe, il offenſe les yeux. Les excés ſont *contraires* à la ſanté. On dit auſſi, Naviger par un vent *contraire*, quand il n'eſt pas favorable à la navigation. Avoir la fortune *contraire*; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt point favorable.

CONTRAIRE, ſignifie auſſi, Ennemi; oppoſé; d'un autre parti. C'eſt un deſerteur; il s'eſt jetté dans le parti *contraire*. Pourquoy m'étes-vous toûjours *contraire*? Je n'ay que cet homme-là qui me ſoit *contraire*.

En termes du Palais, on dit que les parties ſont *contraires* en faits, quand elles poſent des faits oppoſez, dont on leur permet de faire preuve reſpectivement.

CONTRAIRE, eſt auſſi ſubſtantif, & ſignifie, une choſe directement oppoſée. Il m'a dit le *contraire*. Je vous prouveray le *contraire*. Cela prouve le *contraire* de tout ce que vous avez dit, & ſoutenu. La raiſon humaine eſt ſi foible, qu'elle croit également les deux *contraires*.

Cette chaîne (le mariage) *qui dure autant que nôtre vie,*
Si l'on n'y prend bien garde, attache aſſez ſouvent
Le contraire *au* contraire. CORN.

AU CONTRAIRE. adv. D'une maniere oppoſée; tout autrement; tout au rebours. Il y a des bourrus qui font tout, qui jugent tout *au contraire* des autres; *au contraire* du bon ſens. Tant s'en faut que je vous veuil-

Digitized by Google

le nuire ; *au contraire* je vous veux servir. On dit, *Aller au contraire* de la justice, de l'honneur, de la verité ; c'eſt-à-dire, s'y oppoſer ; contredire.

CONTRARIANT, ANTE. adj. Qui n'eſt point complaiſant ; qui dit, ou qui fait tout le contraire de ce qu'on deſire, ou de ce qu'on allegue. On n'aime gueres dans le monde les gens d'une humeur *contrariante*.

A la commune voix veut-on qu'il ſe reduiſe,
Et qu'il ne faſſe pas éclater en tous lieux,
L'eſprit contrariant *qu'il a reçu des Cieux ?* MOL.

CONTRARIER, v. act. Dire ; ſoutenir le contraire ; conteſter. Vous *contrariez* tout le monde ; vous vous plaiſez à *contrarier*. Les Grands ne veulent point être *contrariez*. Quand on me *contrarie*, on reveille mon attention, & non pas ma colere. MONT.

CONTRARIER, ſignifie auſſi, S'oppoſer ; mettre empêchement. Il me *contrarie* en tout ; il traverſe tous mes deſſeins.

CONTRARIÉ, ÉE. part. & adj.

On dit ſur la mer, Etre *contrarié* par le vent ; pour dire, Avoir le vent contraire à la route que l'on veut tenir.

CONTRARIETÉ. ſ. f. Combat ; oppoſition des choſes contraires. Il ſe dit tant au propre, qu'au figuré, de tout ce qui a été dit cy-deſſus des choſes contraires, des élemens, des qualitez, des loix, des paſſages, des avis, &c. *Contrarieté* d'humeurs ; *contrarieté* d'opinions. A moins que la foi n'aſſujettiſſe nôtre raiſon, nous paſſons la vie dans une *contrarieté* perpetuelle de ſentimens : à croire, & à ne croire point. ST. EV. L'eſprit de l'homme s'étant revolté contre Dieu, ſes ſens ſe ſont revoltez contre lui ; & de là viennent ces *contrarietez* que nous ſentons en nous-mêmes, & cette guerre continuelle que nous ſommes obligez de ſoutenir contre nous-mêmes. FL. La *contrarieté* de ſentimens fait naître une certaine aigreur, qui engendre de l'averſion, & quelquefois des querelles. BELL. Il n'y a point de ſympathie qui ne ſoit mêlée de quelque *contrarieté*. ST. EV. Où eſt l'homme ſi uniforme qui ne laiſſe voir de l'inegalité, & de la *contrarieté* dans ſes actions ? ID.

On appelle, *Contrarieté* d'Arrêts, deux Arrêts qui ſont rendus entre mêmes parties, & ſur le même fait, qui ont des diſpoſitions contraires ; & en ce cas-là la connoiſſance en eſt attribuée au Grand Conſeil.

CONTRARIETÉ, ſignifie auſſi, Obſtacle ; difficulté. En ce ſens il ne ſe dit gueres qu'au plurier. Vous aurez bien des *contrarietez* à eſſuyer ; vous trouverez bien des *contrarietez*.

CONTRASTE. ſ. m. Conteſtation ; contrarieté de ſentimens. Cette Chambre eſt partagée ; il y a *contraſte* entre les Juges.

Pour le divorce qu'amenent
Ces contraſtes *douloureux,*
Où les élemens reprennent
Tout ce qu'on a reçu d'eux,
Reſerrez ce front tranquille.
MAD. DES-H.

Paſquier dit que ce mot eſt moderne, & qu'il vient de l'Italien.

CONTRASTE, en termes de Peinture, & d'Architecture, ſe dit de la differente poſition des figures, qui font de la varieté dans un tableau par les differentes attitudes : comme lorſque dans un grouppe de trois figures, l'une ſe fait voir par devant, l'autre par derriere, & la troiſiéme par le côté, on dit qu'il y a du *contraſte*. Le *contraſte* eſt la plus grande beauté d'un tableau. Rien ne donne davantage la grace, & la vie aux figures que le *contraſte*. DE PILES.

Ce mot vient d'Italie, & eſt tiré du Latin *contra ſtatio*.

CONTRASTER. v. act. Terme de Peinture & de Sculpture. Varier les actions, les attitudes & les diſpoſitions des figures. *Contraſter* ſe dit auſſi d'une figure, lorſque dans ſon attitude les membres ſont oppoſez les uns aux autres ; qu'ils ſe croiſent, ou qu'ils ſe portent de differens côtez. Cette figure eſt bien *contraſtée*. DE PILES.

CONTRASTER. Ce mot ſe trouve auſſi dans Pomey pour, Debattre, quereller. Il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CONTRAVENTION. ſ. f. Action, par laquelle on ne ſatisfait pas à ſa parole, à ſon obligation, à ſon devoir, aux loix & aux coutumes ; infraction ; violation ; inexecution d'un traité, d'un contrat. C'eſt-là une *contravention* manifeſte à l'Ordonnance ; une infraction, une *contravention* évidente à nos privileges. On n'eſt pas aſſez ſevere à punir les *contraventions* aux loix : les peines portées en cas de *contravention*, ne paſſent ſouvent que pour comminatoires. On appelle comme d'abus quand il y a *contravention* aux Saints Conciles & aux anciens Canons. La *contravention* au Concordat donne lieu à l'appel comme d'abus. FEVRET.

CONTRAYERVA. ſ. m. Racine qui croît en Charcis, Province du Perou. Elle eſt plus petite que celle de l'Iris, rougeâtre en dehors, blanche au dedans, noüée, fibreuſe, d'une odeur aprochante de celle des feüilles du figuier, d'un goût aromatique, accompagné de quelque acrimonie. Elle pouſſe des feuilles vertes, nerveuſes, ayant la figure d'un cœur ; d'entre leſquelles il s'éleve une tige nuë, qui ſoutient la fleur. Cette racine eſt ſudorifique ; propre contre les poiſons. Ce mot ſignifie en Eſpagnol *contrepo ſon* ; il vient de *yerva*, nom que les Eſpagnols ont donné à l'ellebore blanc, du ſuc duquel les Chaſſeurs ont accoutumé d'empoiſonner leurs fléches, au païs où croît le *contrayerva*.

La Viperine Virginienne eſt une eſpece de *Contrayerva*, qui croît en la Virginie. Elle eſt fort aromatique, & employée en Angleterre contre les poiſons & les venins.

CONTRÉE. ſ. f. Province ; païs ; region. Cet homme a voyagé en tous les païs, & toutes les *contrées* de l'Europe. Chaque *contrée* a ſes mœurs, & façons de faire particulieres. La Zone torride eſt inhabitable, à cauſe des ardeurs du ſoleil qui brûlent, & deſerrent ces vaſtes *contrées*. OR. M. Brebeuf dit, en parlant des peuples creéez de la metempſycoſe :

De ſon corps languiſſant une ame ſeparée,
En reprend un nouveau dans une autre contrée. BREB.

CONTRÉE, ſe dit auſſi en une ſignification plus étroite, d'une certaine petite étenduë de païs. Ce Gentilhomme a la plus belle femme de la *contrée* ; la plus belle meute de la *contrée* ; c'eſt-à-dire, du voiſinage, des environs. L'orage n'a ravagé qu'une petite *contrée*.

Fils du puiſſant Atrée,
Vous poſſedez des Grecs la plus riche contrée. RAC.

Ce mot vient de la preposition *contra*.

CONTRE. Preposition. Elle regit l'accuſatif. Quand elle eſt relative, elle ſignifie, Oppoſition. Je plaide *contre* un tel. Les Chevaliers combattoient *contre* tous venans. Je ſuis *contre* vous. Pourquoi parlez-vous *contre* nous ?

Ce mot vient du Latin *contra*.

CONTRE, ſe dit preſque en même ſens de la difference qui eſt entre les choſes, ce qui fait qu'elles ſe choquent, qu'elles ſe detruiſent. Le feu combat *contre* l'humide ; l'eau *contre* le feu. Cet homme eſt ſi peu complaiſant, qu'il eſt toûjours *contre* tout ce que l'on veut. Il parle *contre* lui-même. Cette raiſon fait *contre* vous.

CONTRE, ſignifie encore, Au prejudice ; ſans avoir égard. On caſſe tous les actes qui ſont faits *contre* & au prejudice des deffenſes des Juges. Il a fait cette entrepriſe

Digitized by Google

prise *contre* tout droit & raiſon. Cela s'eſt paſſé *contre* mon avis. On ne peut pas venir *contre* ſon fait ; faire une choſe contraire à ce qu'on s'eſt obligé de faire. Les Juges ſont homicides, s'ils font mourir quelcun *contre* les loix. PASC.

CONTRE, ſe dit auſſi en choſes morales & ſpirituelles. Il dit cela *contre* ſa penſée, c'eſt-à-dire, au plus loin de ſa penſée. Il parle *contre* ſa conſcience, *contre* le bon ſens.

CONTRE, ſignifie auſſi, le voiſinage des choſes. Il eſt logé *contre* l'Egliſe ; c'eſt-à-dire, auprès ; tout proche. Il s'eſt ſerré *contre* le mur. Si vous allez à Rome, paſſez juſqu'à Naples, c'eſt tout *contre* ; c'eſt-à-dire, ce n'eſt pas loin. Mettez ce pot *contre* le feu, ou auprès du feu.

CONTRE, eſt auſſi un nom ſubſtantif. C'eſt le talent d'un Sophiſte, de ſoutenir le pour & le *contre*. On dit auſſi au jeu de la Bête, le *contre*, en parlant de celui qui diſpute le coup au premier qui fait jouër : ſi le *contre* perd, & ne gagne pas le jeu, il paye le double. On dit alors, Faire *contre*.

CONTRE, ſe met auſſi en compoſition avec une grande quantité de mots de la langue, tant devant qu'après. Voici les principaux.

CONTRE-AMIRAL. ſ. f. C'eſt l'Officier qui commande l'arriere-garde, ou la derniere diviſion d'une armée. Ce n'eſt point un Officier en titre en France ; mais le plus ancien des Chefs d'Eſcadre en fait la fonction. Le pavillon du *Contre-Amiral* eſt blanc, de figure quarrée, & s'arbore à l'artimon. En Hollande c'eſt un Officier en titre ; ſes fonctions ſont à-peu-près les mêmes que celles du *Contre-Amiral* en France.

CONTRE-APPEL, en termes d'Eſcrime, eſt le contraire de l'appel, quand on oppoſe à l'ennemi ſineſſe contre ſineſſe, & qu'on fait un mouvement tout oppoſé ; comme s'il fait un appel d'engagement à l'épée par le dedans, on lui en fera un contraire par le dehors.

CONTRE-APPROCHES, ſont des lignes, ou des travaux que font les aſſiegez, quand ils viennent par trenchées rencontrer les lignes d'attaque des aſſiegeans.

CONTREBALANCER. v. act. Egaler avec des poids, enſorte qu'un des côtez de la balance ne l'emporte pas ſur l'autre : mais il n'eſt en uſage que dans le ſens figuré, & ſignifie, Mettre en balance ; contrepeſer ; comparer une choſe à une autre. Le mal qu'a fait cet homme-là, *contrebalance* bien les ſervices qu'il a rendus. Vous jugerez ſi des actes de cette nature peuvent *contrebalancer* trois ou quatre actes d'une foi irreprochable. PATRU. Il voulut *contrebalancer* cette perte par la priſe d'une ville. HIST. DE LOUIS XIV.

CONTREBANDE. ſ. f. Ce qui eſt vendu, ou tranſporté au préjudice des deffenſes, ou de la loi, & de l'uſage d'un païs & d'un Etat. Les marchandiſes de *contrebande* ſont ſujettes à confiſcation. Entre les marchandiſes de *contrebande*, il y en a d'entrée, comme le ſel, l'huile des poiſſons étrangers, & quelques dentelles, ou étoffes. Il y en a pour la ſortie, qui ſont l'or & l'argent monnoyé, ou non ; toutes ſortes d'armes, & de munitions qui ſervent à la guerre, ou à la navigation ; les chevaux de prix ; les livres ; l'acier, fer, mitraille, cuirs, cires, ſuifs, filaſſes, &c. Ce mot vient de l'Italien *contrabando* ; c'eſt-à-dire, *contre le ban* & publication des deffenſes.

CONTREBANDE, ſe dit au figuré d'une choſe incommode ; d'une perſonne ſuſpecte, & importune. Vous êtes homme de bonne compagnie ; vous n'êtes point de *contrebande*. Donner des louanges de *contrebande*. BELL. c'eſt-à-dire, fades, & à contre-temps. L'eſprit eſt une marchandiſe de *contrebande*, il nuit plus qu'il ne ſert. M. SC. *Contrebande* en ce ſens n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

En termes de Blaſon, on appelle la barre, une *contrebande*, parcequ'elle coupe l'Ecu dans un ſens contraire & oppoſé. On appelle auſſi *contre-chevron*, *contre-pal*, & autres pieces honorables de l'Ecu, lorſqu'il y en a deux de même nature qui ſont oppoſées l'une à l'autre, en telle ſorte que le metal ſoit oppoſé à la couleur, & la couleur au metal : & on appelle un Ecu *contre-palé*, *contre-faſcé*, *contre-componné*, *contre-bretteſſé*, *contre-bandé* & *contre-barré*, quand il a les diviſions cy-deſſus ; *contr'écartelé*, quand un des quartiers de ſon écartelure eſt derechef écartelé. On dit de même, *contre-fleuré*, *contre-potencé*, *contre-varié*, quand les figures ſont alternées & oppoſées, & quand le metal répond à la couleur. On appelle auſſi les animaux *contre-paſſans*, lorſque l'un paſſe d'un côté, & l'autre de l'autre.

CONTRE-BAS, adv. Vers le bas, ou de haut en bas. Tous les corps graves tendent *contre-bas*. C'eſt l'oppoſé de *contre-haut*. On le dit principalement en Architecture.

CONTREBATTERIE. ſ. f. Batterie oppoſée à celle de l'ennemi ; & ſur tout celle qui tâche à demonter ſon canon. Dreſſer une *contrebatterie*.

On appelle figurément *contrebatterie*, les meſures, les precautions qu'on prend pour ſe deffendre contre les attaques d'un adverſaire, en quelque affaire, pourſuite, ou negociation que ce ſoit. Il y avoit une forte cabale contre lui ; mais il ſe ſous main une *contrebatterie* ; c'eſt-à-dire, il oppoſa brigue à brigue ; credit à credit. Il faiſoit cela pour rallentir les efforts du Pape, & dreſſer une *contrebatterie* dans les Etats. MEZERAI.

CONTRE-CARENE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt la piece oppoſée à la carêne, dans la conſtruction d'une galere. La carêne à l'égard des galeres, eſt la même choſe que la quille à l'égard des vaiſſeaux.

CONTRECARRER. Voyez CONTREQUARRER.

CONTRECART. ſ. m. Terme de Blaſon. Parties d'un Ecu contrecartelé.

CONTRECARTELER. v. act. Terme de Blaſon. Diviſer en quatre quartiers un des quartiers de l'Ecu qui eſt déjà écartelé. On dit, Porte écartelé ; au premier quartier *contr'écartelé*, &c.

CONTRE-CHANGE. ſ. m. Change mutuel qu'on fait de part & d'autre par contrat, ou par traité. Faire un *contre-change*.

CONTRE-CHARME. ſ. m. Charme contraire qui detruit, ou empêche l'effet d'un autre charme.

CONTRE-CHASSIS. ſ. m. Chaſſis de verre, ou de papier, que l'on met devant un chaſſis ordinaire.

CONTRE-COMPONE', *e*. adj. Terme de Blaſon. On dit faſcé d'or, & de ſable, à la bordure *contre-componée* de même : c'eſt-à-dire, que l'Ecu étant faſcé d'or & de ſable, les compons d'or de la bordure repondent aux faſces de ſable, & les compons de ſable aux faſces d'or.

CONTRE-COEUR. ſ. m. Le fond d'une cheminée entre les jambages & le foyer. C'eſt auſſi une plaque de fer ornée de ſculpture, qu'on met au milieu de la cheminée pour conſerver le mur, & repercuter la chaleur.

A CONTRE-COEUR. adv. Avec averſion ; avec repugnance ; avec regret. La fievre l'a ſi fort degouté, qu'il ne mange qu'*à contre-cœur*. Il ne fait cela qu'*à contre-cœur*.

CONTRE-COUP. ſ. m. Coup, dont on reſſent la douleur dans la partie oppoſée à celle qui a reçu le coup. Dans les bleſſures du crâne il faut prendre garde au *contre-coup* ; c'eſt là où ſe forme l'abcés.

Digitized by Google

CONTRE-COUP, ſe dit auſſi de la reflexion, & la repercuſſion des corps ſolides & offenſans. On tira un coup de canon contre le rocher, & le *contre-coup* vint donner ſur lui, & le tua.

CONTRE-COUP, ſe dit figurément de ce qui arrive par conſequence; du malheur d'autrui qui retombe par reflexion ſur une perſonne. Quand un Marchand fait faillite, le *contre-coup* retombe ſur ſes correſpondans. Quand un Favori eſt diſgracié, toutes ſes créatures s'en reſſentent par *contre-coup*. J'ay ſenti juſqu'au fond de l'ame le *contre-coup* de vôtre douleur. COSTARD. Il y a des loüanges qui font voir par *contre-coup* des défauts en ceux qu'on loüe. LA ROCH.

CONTREDIRE. v. act. Contrarier; conteſter; ſoutenir le parti oppoſé; combattre. L'Academie panche à dire, Vous *contrediſez* toûjours, plutôt que vous *contredites*. M. L. T. Ceux qui ſe plaiſent à *contredire*, ne ſont jamais bien venus dans les compagnies. Il y a dans les hommes une humeur maligne qui les porte à ſe *contredire* les uns les autres. NIC. L'eſprit de pedanterie met ſon plus grand plaiſir à chicaner les autres ſur les plus petites choſes, & à *contredire* tout avec une baſſe malignité. LOG. L'impatience qui nous porte à *contredire* les autres avec chaleur, ne vient que de ce que nous ne ſouffrons qu'avec peine qu'ils ayent des ſentimens differens des nôtres. NIC. Les Theologiens devroient s'accoutumer à ſouffrir qu'on les *contrediſe*, au lieu de vouloir opprimer ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment. LE CL. Ceux qui ſe rabaiſſent eux-mêmes, cherchent à être *contredits*. BELL. Il ne faut *contredire* que pour ſe mieux inſtruire. ST. EV. La raiſon *contredit* d'abord les paſſions; puis elle ſe laiſſe ſeduire, & les approuve enfin. BAY. Ceux qui n'aiment pas à être *contredits*, trahiſſent quelquefois leur ſecret par colere & par impatience. FEN.

En termes de Palais il ſignifie, Detruire les pieces d'une partie, & les inductions qu'elle en tire. Il faut *contredire* cet inventaire piece à piece. On a donné un arrêt à *contredire*; c'eſt-à-dire, qui ordonne que les parties ſe communiqueront leurs pieces pour les *contredire*, pour les detruire, & repondre aux inductions qu'on en tire.

SE CONTREDIRE, c'eſt, Se coupper en ſes diſcours; dire, ou écrire des choſes oppoſées à celles que l'on avoit déjà dites, ou écrites. Ce temoin n'eſt pas croyable, il *ſe contredit* en pluſieurs endroits. Il y a de certains Auteurs qui *ſe contrediſent* à chaque page.

CONTREDISANT, ANTE. adj. Qui ſe plaît, qui eſt d'humeur à contredire. Les gens qui hantent la Cour, reconnoiſſant combien les humeurs *contrediſantes* ſont incommodes, prennent le parti de ne contredire rien, & de loüer tout indifferemment. LOG. Je connois un homme ſi *contrediſant*, qu'il diſpute toûjours; qu'il ceſſe de vouloir ce qu'il veut, dès qu'un autre le veut comme lui; qui quitte ſes propres ſentimens, dès qu'il eſt venu à bout de les perſuader à quelcun, de peur d'être de l'avis d'un autre, & qui chaſſe enfin la paix de toutes les converſations. MLE. SC.

CONTREDISANT, ANTE. ſubſt. Les *contrediſans* qui ne s'emportent point juſqu'à troubler la paix, ſont encore moins ennuyeux que ces complaiſans qui demeurent d'accord de tout. BELL. Comme les *contrediſans* prennent pour vray le contraire de ce qu'on leur dit, les complaiſans ſemblent prendre pour vray tout ce qu'on leur dit. LOG.

On le dit auſſi au Palais, de ceux qui fourniſſent des contredits. Les premiers *contrediſans* ont l'avantage. Il n'y a dans les criées que trois *contrediſans*; le pourſuivant, le ſaiſi, & le plus ancien des oppoſans.

CONTREDIT. ſ. m. Conteſtation. Cet Avocat eſt ſans *contredit* le plus habile homme de la Robe. Cela eſt vrai ſans *contredit*.

CONTREDITS, au pluriel, ſe dit des écritures qu'on fournit dans les procés, & ſur tout dans les comptes de tutelle, & dans les cauſes d'appel qui ſont appointées au Conſeil. On a appointé les parties à écrire, produire, bailler *contredits* & ſalvations.

CONTREISSANT, ANTE. adj. Terme de Blaſon. Il ſe dit des animaux adoſſez, & dont la tête, & les pieds de devant ſortent d'une piece de l'Ecu.

CONTRE-ESCHANGE, ou CONTRE-ECHANGE. ſ. f. Ce qu'on donne en eſpece, & non pas en argent; pour avoir une autre choſe. Il a eu cette porcelaine en *contre-échange* de ce tableau.

Il ſe dit auſſi au figuré. Il m'a rendu ſervice en cette occaſion; mais en *contre-échange* je lui en ay rendu d'autres.

CONTRE-ESPREUVE, ou CONTRE-EPREUVE, ſ. f. eſt une image qu'on tire ſur une autre fraîchement imprimée, & qui marque les mêmes traits, mais à rebours; le côté droit paroiſſant à gauche.

CONTRE-ESPREUVER. v. act. Tirer une épreuve ſur une autre épreuve, lorſque cette autre eſt encore toute fraîche.

CONTREFAIRE. v. act. Copier; imiter; repreſenter quelque choſe; ou les manieres de quelqu'un. Ce bouffon ſçait *contrefaire* toutes ſortes de perſonnes. Combien de gens ſe ſont trouvez engagez dans la paſſion qu'ils ne faiſoient que *contrefaire*? NIC. *Contrefaire* la voix, ou l'écriture de quelqu'un. Ils ſçavent ſi bien *contrefaire* nos Ouvrages, qu'il ſemble que les leurs ſoient les originaux, & les nôtres des copies. ABL. Eſt-il poſſible que le Demon ait le pouvoir de bouleverſer les élemens, & de *contrefaire* ainſi la Divinité? OE. M. On *contrefait* le liberal, ou le brave, pour faire ſa fortune; il n'y a point de figure qu'on ne faſſe pour cela. IB.

Il ſignifie auſſi, Deguiſer; feindre. Il a *contrefait* ſa voix, ſon écriture, pour mieux tromper. Il eſt bon quelquefois de ne dire pas tout ce qu'on penſe, & de ſe *contrefaire*. On ne peut pas ſe *contrefaire* long temps; c'eſt-à-dire, Feindre, diſſimuler toûjours.

CONTREFAIRE, ſe dit en ce ſens des hypocrites, & des fanfarons qui veulent paſſer pour ce qu'ils ne ſont pas. Ceux qui *contrefont* les devots, ſont fort dangereux. Il *contrefait* le brave.

CONTREFAIRE, en termes d'Imprimerie, c'eſt, Imprimer un livre, une image, un deſſein, pour fruſtrer le Libraire, ou l'Auteur, du droit du privilege qu'il a obtenu de le faire imprimer tout ſeul; ou du profit qu'il en tireroit, s'il n'y avoit que ſon édition.

CONTREFAIT, AITE. part. & adj. Imité; falſifié; deguiſé; ſimulé. Exemplaire *contrefait*. Scing *contrefait* & faux. J'ay de l'averſion pour une honnêteté *contrefaite*. LE CH. DE M. Il y a des vertus ſi bien *contrefaites*, qu'on les prend pour les veritables. M. ESP. Le Senat faiſoit d'autant plus de demonſtrations d'amour & de joye, qu'elles étoient fauſſes, & *contrefaites*. ABL. Tout ce qui eſt *contrefait*, deplaît avec les mêmes choſes qui charment lorſqu'elles ſont naturelles. LA ROCH.

CONTREFAIT. Difforme; mal fait; defiguré; qui a quelque diffformité de corps. C'eſt un malheur que d'être *contrefait*; boſſu, boiteux, &c. Il marche ſi mal, qu'il ſemble tout *contrefait*. La paralyſie lui a *contrefait* le viſage. Le Prince de Condé, dans un corps *contrefait*, avoit une grandeur d'ame comparable aux Heros de l'Antiquité. MEZ.

CONTRE-FANONS, terme de Marine, ſont des cordes amarées au milieu de la vergue du côté oppoſé à la bouline, pour trouſſer, ou carguer un côté de la voile. On les appelle autrement *cargebolines*.

CON-

Digitized by Google

CONTREFASCE', ée. adj. Terme de Blaſon. On le dit des pieces, dont les faſces ſont oppoſées par leurs differens émaux : ainſi on dit, Faſcé, & *contrefaſcé* d'argent & de ſable de trois pieces.

CONTRE-FENETRE. ſ. f. Double fenêtre, ou contre-vent.

CONTRE-FICHES, ou *Liens*. Ce ſont des pieces qui ſont partie d'un aſſemblage de la charpenterie, ou couverture des bâtimens, qui ſervent à en lier d'autres, ou à les arcbouter & ſoutenir, comme celles qui ſont dans une maîtreſſe ferme, qui poſent d'un bout ſur le poinçon, & de l'autre ſoutiennent la jambe de force de deſſus. On s'en ſert auſſi en pluſieurs autres occaſions.

CONTREFLAMBANT, ANTE. adj. Terme de Blaſon. On dit, D'argent à un bâton de gueules, flambant, & *contreflambant* de dix pieces de même.

CONTREFLEURE', ou CONTREFLEURONNE', ée. Terme de Blaſon. Il ſe dit d'un Ecu, dont les fleurons ſont alternez, & oppoſez, enſorte que la couleur repond au metal. L'Ecoſſe porte d'or au lion de gueules enfermé dans un double treſcheur, fleuré, & *contrefleuré* de même.

CONTRE-FORTS, ou *Eperons*. Piliers de maçonnerie; murs contreboutans; appuis de murs, ou terraſſes qui ſont ſujettes à la pouſſée. Ces ſortes d'ouvrages ſont bandez en berceaux, & diſtans les uns des autres pour ſoutenir une muraille. Quand on bâtit contre une pente de montagne, il faut faire des *contre-forts* ou des éperons bien liez avec le mur qui ſoutient les terres, à la diſtance de deux toiſes l'un de l'autre. On s'en ſert auſſi dans les mines.

CONTRE-FRUIT. ſ. m. Terme d'Architecture. On appelle *fruit*, une diminution de bas en haut du mur. Le dedans eſt à plomb; mais cette diminution cauſe par dehors une inclinaiſon peu ſenſible. On appelle donc *contre-fruit*, l'effet contraire au fruit; c'eſt-à-dire, que l'on fortifie le mur ou en dehors, ou en dedans, afin que le mur puiſſe porter plus de charge.

CONTREFUGUE. ſ. f. Terme de Muſique. Voyez FUGUE, où ce mot eſt expliqué.

CONTREGARDE, ou *Conſerve*. ſ. f. Terme de Fortification. C'eſt un ouvrage triangulaire en forme de gros parapet, qu'on met au delà du foſſé devant la pointe & les faces d'un baſtion. Elle differe de la demie-lune, en ce qu'elle embraſſe le baſtion. La plupart des Ingenieurs l'appellent aujourd'huy *enveloppe*, & celui de *contregarde* n'eſt gueres connu. On en fait principalement, quand le baſtion eſt ſur une hauteur; & c'eſt par leur moyen qu'on double & qu'on triple les baſtions. Ces ouvrages ſont très-propres à couvrir les parties foibles d'une place.

CONTREGARDE, en termes de Monnoye, eſt l'Officier qui tient le regiſtre des matieres qu'on apporte à la monnoye pour fondre.

CONTREHACHER. v. n. Terme de Graveur, ou de Deſſinateur. C'eſt dans un deſſein, où l'on a fait avec la plume, des ombres & des teintes par les lignes les plus égales, & les plus paralléles qu'il eſt poſſible, en paſſer de ſecondes diagonalement, afin de rendre ces ombres plus fortes.

CONTREHATIERS. ſ. m. Utencile de cuiſine, qui ſe dit des grands chenets qui ont pluſieurs crampons, ſur leſquels on peut mettre pluſieurs brochées de viande à la fois pour les rôtir. On ſe ſert dans les cuiſines des Grands Seigneurs de *contrehâtiers* au lieu de chenets.

CONTRE-HAUT. adv. De bas en haut. Cela ne ſe dit gueres qu'en Architecture.

CONTRE-HERMINE. ſ. f. Terme de Blaſon. Champ de ſable, moucheté d'argent. C'eſt le contraire de l'hermine, qui eſt un champ d'argent, moucheté de ſable.

CONTRE-JAUGER. v. act. Terme d'Architecture. *Contre-jauger* les aſſemblages de charpenterie; c'eſt-à-dire, Transferer la largeur d'une mortaiſe ſur l'endroit d'une piece de bois où doit être le tenon, afin que le tenon ſoit égal à la mortaiſe.

CONTREJOUR. ſ. m. Jour, ou lumiere oppoſée à quelque choſe, qui la fait paroître deſavantageuſement. Il ne faut qu'un *contrejour* pour ôter toute la beauté d'un tableau. Le luſtre de cette étoffe ne paroît pas à *contrejour*. Les femmes ſe placent toûjours à *contrejour*; elles ne veulent pas que le grand jour leur donne ſur le viſage.

CONTRE-JUMELLES. ſ. f. Terme de Maçonnerie. Ce ſont dans le milieu des ruiſſeaux des ruës, les pavez qui ſe joignent deux à deux, & ſont liaiſon avec les canïveaux, & les morces.

CONTRELATTE. ſ. f. Terme de Couvreur, qui ſe dit de la latte qui ſe poſe en longueur entre les chevrons, pour ſoutenir les lattes qui ſont en travers, & qui portent les tuilles. Quand il y a deux chevrons à la latte, on fait la *contrelatte* de la latte même. Quand il y en a trois, il faut des *contrelattes* de ſciage. Celle-ci eſt de quatre à cinq pouces de large, & d'un demi-pouce d'épaiſſeur, & ſert à couvrir en ardoiſe.

CONTRELATTER. v. act. Couvrir un pan de charpente de lattes des deux côtez, pour l'enduire de plâtre, ou de mortier. On taxe la valeur du mur de charpente latté & *contrelatté* autant qu'un gros mur.

CONTRELATTOIR. ſ. m. Terme de Couvreur. Inſtrument dont ſe ſervent les Couvreurs pour ſoutenir les lattes en cloüant deſſus.

CONTRELETTRE. ſ. f. Contrepromeſſe; écrit ſecret, & particulier; Acte, qui detruit un autre Acte public, ou plus ſolennel; qui en altere, ou en diminue les clauſes, qui y deroge, ou qui contient une declaration contraire. Je lui ai fait une obligation de mille écus; mais elle eſt ſimulée, & il m'en a donné une *contrelettre*. La Coutume de Paris annulle toutes *contrelettres* qui ſont faites contre la teneur d'un contrat de mariage. Ces pactions particulieres, qui ſe font ſans la participation de la famille, & qui ruïnent les clauſes du contrat, ſont nulles, & prohibées. Il n'y a gueres de *contrelettre* qui ne ſoit faite en fraude de quelcun, ou contre la foi publique; c'eſt pourquoy elles devroient être abſolument defenduës. On approuve pourtant les *contrelettres* d'un fils à ſon pere, qui lui a promis un avancement trop conſiderable, pour lui procurer un mariage avantageux.

CONTRELIGNE. ſ. f. eſt la même choſe que *contrevallation*.

CONTREMAITRE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'Officier qui eſt immediatement au deſſous du Maître d'équipage, & qui a ſoin de viſiter le vaiſſeau, de le faire agréer, & d'examiner s'il eſt garni de tous les apparaux neceſſaires pour le voyage. Il fait auſſi executer les ordres du Maître tant de jour que de nuit, & commande ſur le devant, ſur l'ancrage, & ſur le cabeſtan; & en l'abſence du Maître il commande en ſa place, ſuivant les Reglemens du titre 5. du livre 2. de l'Ordonnance de la Marine de 1681. Elle l'appelle auſſi *Nocher*. Son commandement eſt depuis l'éperon, ou la proüe juſqu'au mât de miſaine, icelui compris. On l'appelle en Latin *Proreta*.

CONTREMANCHE', ée. adj. Terme de Blaſon. Parti, coupé, & *contremanché* de ſable & d'argent de l'un en l'autre.

CONTREMANDEMENT. ſ. m. Mandement contraire à celui qu'on avoit envoyé; revocation

d'un ordre. Cet Ambaſſadeur eſt revenu, parcequ'il a eu un *contremandement*.

CONTREMANDER v. act. Revoquer un ordre; envoyer un ordre contraire, pour empêcher de faire une choſe qu'on avoit ordonnée.

CONTREMARCHE. ſ. f. Changement de marche; tromper l'ennemi par des marches & *contremarches*. C'eſt auſſi un changement de la face d'un bataillon, quand on veut que les hommes qui ſont à la tête du bataillon, ſoient à la queuë; comme il arrive, lorſque l'ennemi attaque par derriere; ou quand on fait marcher vers une route contraire à celle qu'on avoit commencée: cela ſe fait afin que les chefs de files, qui ſont d'ordinaire gens choiſis, prennent la place de ſerre-files.

CONTREMARCHE, ſe dit auſſi ſur la mer, lorſque tous les vaiſſeaux d'une armée, ou d'une diviſion, étant ſur une même ligne, vont juſqu'à une certaine ligne derriere le dernier, pour revirer, ou changer de bord.

CONTRE-MAREE. ſ. f. Terme de Marine. Marée differente. Il y a des *contre-marées* dans certains endroits reſſerrez de la mer.

CONTREMARQUE. ſ. f. Seconde marque oppoſée ſur un ballot, ou autres choſes, quand pluſieurs perſonnes y ont interêt, pour empêcher les fraudes & les tromperies.

On le dit auſſi de certaines marques qui ſont neceſſaires aux pieces de vaiſſelle d'argent, ou d'étain, pour marquer qu'on en a fait l'eſſai, ou l'épreuve; & qu'elles ſont de la qualité, pour laquelle on les vend. Les Orfevres mettent leur marque à la vaiſſelle d'argent, & elle eſt contremarquée du poinçon de Paris, ou de la Communauté.

CONTREMARQUE, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval qui a les dens creuſées adroitement par un Maquignon, avec une fauſſe marque dans ce creux, pour imiter le germe de fêve, & pour faire croire que le cheval n'a que ſix ans.

CONTREMARQUER. v. act. Apposer une ſeconde marque, ou une fauſſe marque. *Contremarquer* un balot de marchandiſes; *contremarquer* de la vaiſſelle d'argent.

CONTREMARQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Ce cheval eſt *contremarqué*.

CONTREMINE. ſ. f. Terme de Guerre. C'eſt une voute, ou allée ſous terre tout le long de la muraille, large de trois pieds, & haute de ſix, avec pluſieurs trous pour empêcher l'effort des mines. Cette ſorte de *contremine* n'eſt plus en uſage. Aujourd'huy c'eſt un puits, & une galerie, ou rameau qu'on fait exprés pour aller rencontrer la mine des ennemis, quand on ſçait à-peu-pres où ils travaillent, & en empêcher l'effet. Les Mineurs de la mine & de la *contremine* ſe ſont rencontrez.

CONTREMINE, figurément ſignifie, une adreſſe pour empêcher qu'un autre ne nous faſſe le mal que nous ſçavons qu'il a deſſein de nous faire. Il pretendoit l'emporter ſur moi par ſes ruſes, & ſa cabale; mais j'ay fait une *contremine*, une contrebatterie. L'Academie ne l'employe point en ce ſens.

CONTREMINER. v. act. Faire des contremines. On eſtima fort autrefois les places *contreminées*.

CONTRE-MINEUR. ſ. m. Celui qui fait des contremines. Quelques-uns le diſent auſſi au figuré.

CONTRE-MONT. adv. Enhaut. On l'a jetté les pieds *contre-mont*; pour dire, en l'air. Il faut des chevaux pour tirer les bateaux à *contre-mont*, pour les faire aller contre le fil de l'eau.

CONTREMUR. ſ. m. Petit mur qu'on applique à un autre pour le fortifier, afin que le voiſin ne ſouffre aucun dommage, ni incommodité des conſtructions qu'on fera proche. Quand on fait une étable contre un mur mitoyen, il faut faire un *contremur* de huit pouces d'épaiſſeur, & de hauteur juſqu'au rez de la mangeoire, ART. 188. de la Coutume de Paris. On y eſt auſſi obligé en pluſieurs autres occaſions.

CONTREMURER. v. act. Faire un contremur. La Coutume oblige à *contremurer* les foſſes d'un privé, les âtres, &c.

CONTRE-ONGLE. Terme de Chaſſe, qui ſe dit pour ſignifier, au rebours, lorſqu'on a mejugé des allures du cerf, & qu'on a pris le talon pour la pince.

CONTRE-ORDRE. ſ. m. C'eſt la même choſe qu'un *Contremandement*.

CONTREPALE, ÉE. Terme de Blaſon. Il ſe dit de l'Ecu, où un pal eſt oppoſé à un autre pal, enſorte qu'ils ſont alternez, & que la couleur des pals oppoſez repond au metal, & le metal à la couleur. *Contrepalé* de gueules, & de ſable. Voyez PAL.

CONTREPARTIE. ſ. f. Terme de Muſique, qui ſe dit de deux parties oppoſées. Le deſſus & la baſſe ſont deux *contreparties*.

CONTREPASSANT. adj. m. Terme de Blaſon. Il ſe dit de deux animaux l'un ſur l'autre, dont l'un paſſe d'un côté, & l'autre de l'autre.

CONTREPENTE. ſ. f. On appelle *contrepente* dans le canal d'un ruiſſeau, ou d'un aqueduc, l'interruption du niveau de pente, qui fait que les eaux s'arrêtent, ſoit qu'on ait mal conduit le niveau, ſoit que l'affaiſſement du terrain en ſoit la cauſe.

CONTREPESER. v. act. Peſer autant qu'une autre choſe. Cent livres de plume *contrepeſent* à cent livres de plomb. On ne le dit gueres en ce ſens, & au propre.

Il ſe dit au figuré, & ſignifie, Egaler; contrebalancer. Ses vices ſont *contrepeſez* par ſes vertus. Où trouve-t-on des gens qui comptent de bonne foi, & qui ne mettent dans la balance le plus leger deplaiſir, pour *contrepeſer* le ſervice du plus grand poids? ST. EV. Toutes les ſouffrances de cette vie ne peuvent être *contrepeſées* avec la gloire de la vie à venir. ST. PAUL.

CONTREPIED. ſ. m. Le contraire. Vous avez pris le *contrepied* de ce que j'ay dit. Si vous demandez quelque ſervice à cet homme-là, il eſt ſi bourru, qu'il ſera tout le *contrepied*. Vous prenez le *contrepied* de la veritable éloquence. ABLAN. Ce qui fait le plus ſouvent qu'on deplait, c'eſt qu'on cherche à plaire, & qu'on en prend le *contrepied*. LE CH. DE M. Telle eſt l'antipathie de l'homme pour la raiſon, qu'il ne manque jamais de prendre le *contrepied*. AB. DE ST. R. On dit auſſi, en termes de Venerie, *Prendre le contrepied de la bête*; pour dire, la ſuivre du côté oppoſé à celui où elle va. POMEY. DANET.

CONTREPOIDS. ſ. m. Ce qui eſt mis pour contrepeſer. Les *contrepoids* d'une horloge, d'un tournebroche. Les Danſeurs de corde ſe ſervent de *contrepoids* pour tenir leur corps en équilibre: c'eſt un bâton long de neuf ou dix pieds, ferré par les deux bouts pour les rendre plus peſans. En termes de Mechanique, on appelle le *petit contrepoids* d'une horloge, *antifacoma*.

CONTREPOIDS, en termes de Manege, ſe dit de cette liberté d'aſſiette du corps que garde le cavalier, pour demeurer toûjours dans le milieu de la ſelle, ſans pancher de côté ni d'autre, quelque mouvement que faſſe le cheval.

CONTREPOIDS, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Contrebalancer; tenir en équilibre, & dans l'égalité. Le Parlement en Angleterre eſt une autorité, qui balance celle du Roi, & qui lui ſert de *contrepoids*. LE P. D'ORL. La vie de l'homme eſt mêlée de proſpe-

prospérité, & d'adversité; sans un tel *contrepoids* cette élevation le rendroit horriblement vain, ou cet abaissement le rendroit horriblement abject. PASC. La crainte de la mort rabat l'orgueil, & sert comme de *contrepoids* pour rabaisser le panchant que l'homme a à s'élever. NIC. Dieu donna à St. Paul un *contrepoids* d'abaissement. FL. Toutes les Puissances prennent ombrage de celle qui n'a point de *contrepoids*. TOUR.

CONTREPOIL. Ce qui est contre la disposition naturelle du poil. On dit, Faire la barbe à *contrepoil*; étriller un cheval à *contrepoil*. Les Tailleurs font amendables, quand ils employent les étoffes à *contrepoil*.

CONTREPOIL, se dit aussi au figuré. Cet homme prend toutes choses à *contrepoil*, au rebours, contre le sens ordinaire.

CONTREPOINT. s. m. Terme de Musique. Il y a le *contrepoint simple*, & le *contrepoint figuré*. Le *contrepoint simple*, est la plus simple des compositions de Musique, qui se fait note contre note, quand une note de la basse repond à une note du dessus; & cette Musique s'appelle *faux-bourdon*. Le *contrepoint figuré*, ou diminué, est quand on se sert de notes de differente valeur pour les opposer les unes aux autres dans de differentes parties, deforte que deux, quatre, huit, ou seize notes d'une partie repondent à une seule de l'autre qui est chantée en même temps; ce qui fait la pleine musique & les syncopes.

Ce nom de *Contrepoint* vient de ce qu'on se servoit autrefois de *points*, au lieu de notes.

CONTREPOINTE. s. f. Voyez COURTEPOINTE. L'Academie, & Richelet n'ont point approuvé CONTREPOINTE.

CONTREPOINTER. v. act. *Contrepointer* une étoffe; c'est la piquer point contre point.

CONTREPOINTER, au figuré signifie, Etre d'un contraire avis; du sentiment opposé à un autre; le contredire, & le choquer en toutes occasions. Toutes les fois que ces deux Philosophes sont ensemble, ils se *contrepoinent*; ils se contrarient toûjours. Deux rivaux prennent plaisir à se *contrepointer*.

CONTREPOINTÉ, ÉE. part. pass. & adj.

CONTREPOINTÉ. Terme d'Armoiries. Qui a pointe contre pointe. Il porte d'argent à deux chevrons *contrepointez* d'azur.

CONTREPOINTIER. subst. masc. Pomey dit CONTREPOINTEUR. C'est une qualité qu'on donne aux Marchands Tapissiers dans leurs Lettres, à cause qu'ils font des matelas, & des contrepointes.

CONTREPOISON. s. m. Antidote; remede qui empêche l'effet du poison. La theriaque, le mithridate & l'orvietan sont d'excellens *contrepoisons*. Les *contrepoisons* sont ou communs, ou specifiques. Les *contrepoisons* communs sont l'angelique, la rue, le chardon benit, le vinetotricum, la scabieuse, le dictam, la scorzonaire, la zedoaire, les citrons, le bezoard, la corne de cerf, &c. Les specifiques sont les suivans: l'écorce de citron, par ex. est le *contrepoison* de la noix vomique; la theriaque, de la morsure des scorpions; l'huile de pignons, de l'orpiment; la gentiane, de la cigue, &c.

CONTREPOISON, se dit aussi au figuré, des remedes contre les passions. Il avoit pris de l'amour pour cette fille; mais on lui a donné des avis qui lui serviront de *contrepoison*. Ce mot au figuré n'est point dans les autres Dictionnaires.

CONTREPORTE. s. f. Seconde porte, qu'on fait pour se mieux deffendre contre l'ennemi; ou double porte, qu'on fait pour se deffendre du vent. Celle-ci se fait ordinairement d'étoffe.

CONTREPORTER. v. act. Vendre des marchandises en les portant chez les bourgeois, au lieu de tenir une boutique. Par les Statuts de la plupart des Metiers il est deffendu de *contreporter*. Ce mot, ni celui qui suit, n'est point dans le Dictionnaire de l'Academie.

CONTREPORTEUR. s. m. Celui qui porte ses marchandises par les rues pour les vendre. On les a depuis appellez *Colporteurs*, parcequ'ils portent souvent leurs marchandises dans une manne pendüe au cou. Il est deffendu aux *Contrepporteurs* de vendre par la ville aucune toile ni étoffe neuve.

CONTREPOSE, ÉE. adj. Terme de Blason. Il se dit de deux pieces posées d'un sens different: par exemple, deux dards, dont l'un a le fer en bas, l'autre en haut.

CONTREPOSEUR. s. m. Terme de Maçon. C'est celui qui aide au poseur de pierre; c'est-à-dire, à celui qui met la pierre en place d'alignement, & à demeure.

CONTREPOTENCE, ÉE. adj. Terme de Blason. Il se dit de plusieurs potences posées diversement: l'une, le bois de traverse en haut, & l'autre en bas.

CONTREPROMESSE. s. f. Contrelettre; Declaration de celui au profit duquel une promesse est faite, qui l'annulle, en confessant qu'elle est simulée, & qu'il ne pretend point s'en servir. C'est la même chose que la *Contrelettre*.

CONTREQUARRER. v. act. L'Academie écrit, CONTRECARRER. S'opposer aux desseins de quelcun; ruiner tout ce qu'il entreprend; le traverser; le contredire dans tous ses sentimens. Ces deux Magistrats sont rivaux; ils se *contrequarrent* en tout. Il voulut faire ces nouvelles troupes, afin de *contrequarrer* les vieilles. VAUG.

Et dès ce soir je veux,
Pour la contrequarrer, *vous marier tous deux.* MOL.

CONTREQUEUE D'ARONDE. Terme de Fortification. C'est un dehors ou ravelin, fait en tenaille, plus large du côté de la place que vers la campagne. On s'en sert quand on veut couvrir une grande courtine.

CONTREQUILLE. Terme de Marine. Voyez CARLINGUE ou ESCARLINGUE; c'est la même chose.

CONTRERAMPANT, ANTE. adj. Terme de Blason. Il se dit de deux animaux rampans, dont l'un est tourné vers l'autre.

CONTRERETABLE. s. m. Terme d'Architecture. C'est, dans la decoration d'un autel, le fond en forme de lambris, où l'on met un tableau, ou un bas relief, & contre lequel le tabernacle est adossé.

CONTRE-ROLE. Voyez CONTROLLE.

CONTRERONDE. s. f. C'est une seconde ronde, qui se fait par une route oppoſée à la premiere, pour observer si les soldats font bien leur devoir.

CONTRERUSE, ou CONTREFINESSE. s. f. Adresse qu'on a pour se deffendre d'une ruse ou d'un piege d'un ennemi, en le faisant tomber dans un autre.

CONTRESANGLOTS. s. m. Ce sont de petites courroyes de cuir, cloüées aux arçons de la selle, pour y attacher les sangles d'un cheval, ou d'autres bêtes de somme.

CONTRESCARPE. s. f. Prononcez l's de ce mot. Terme de Fortification. Le talus, ou la pente du fossé qui regarde la place. La *contrescarpe* est le long du fossé de la place, & du côté de la campagne. On y comprend quelquefois le chemin couvert & le glacis. Il y a quelquefois des *contrescarpes* de pierre & sans

Digitized by Google

talus. Etre logé sur la *contrescarpe*, c'eſt être logé ſur le glacis, ou ſur le chemin couvert. On a percé la *contrescarpe*. On a attaqué, on a inſulté la *contrescarpe*. On a emporté la *contrescarpe*.

CONTRESCARPER. v. act. Faire une contrescarpe. On prononce l's.

CONTRESCEL. ſ. m. Terme de Chancelerie. C'eſt un petit ſceau qu'on applique derriere le grand Sceau des Lettres ſcellées, pour y joindre & attacher les pieces qui ont ſervi de fondement pour les faire paſſer au Sceau. Appoſer le *contrescel*. Les commiſſions qu'on obtient pour l'execution des arrêts, y ſont attachées ſous le *contrescel*. Les quittances de finance, & la procuration *ad reſignandum* doivent être attachées ſous le *contrescel* des proviſions. On commença d'ajoûter le *contrescel*, qu'on appelloit d'abord le *ſ'eau du ſecret*, du temps de Louïs le Jeune. D'abord ce n'étoit qu'une ſimple figure d'une aigle, d'un lion, d'une fleur, ou de quelque tête humaine, appliquée ſur le derriere du Sceau: ce qui lui a donné le nom de *contrescel*. Depuis on y a mis des écuſſons. Celui de Louis le Jeune étoit alors d'une ſeule fleur de lis. Le Pere Mabillon dit, que Louïs le Jeune établit l'uſage des ſceaux ſuſpendus à cauſe du revers, où il prenoit la qualité de Duc d'Aquitaine; & que Philippe Auguſte a été le premier qui a mis pour *contrescel* une fleur de lis. On a ſouvent repreſenté ce *contrescel* en forme de roſe, parcequ'elle étoit chez les Anciens le ſymbole du ſecret: d'où eſt venu un proverbe qu'on diſoit autrefois, *Datum ſub roſâ*; ce qu'on dit maintenant, *Sous la cheminée*; &, *Parler ſecrettement*. Quelques-uns prétendent que c'eſt à l'imitation de ces roſes qu'on a fait des colliers des Ordres de Chevalerie, & tous ces ornemens ou marques d'honneur, qu'on a mis autour de l'Ecu, qui ont pû ſe tourner en rond; comme la jarretiere d'Angleterre; les cordelieres; les guirlandes de feuilles & de fleurs; les couronnes d'épines, &c.

CONTRESCELLER. v. act. Appoſer; appliquer le contrescel.

CONTRESCELLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTRESEING, ou CONTRESEIN. ſ. m. Signature appoſée au deſſous du ſeing du ſuperieur. Appoſer le *contreſeing* à un Acte, à un ordre; le contreſigner. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie.

CONTRESENS. ſ. m. Sens contraire, & oppoſé au vray ſens. Je vous ai expliqué ma penſée, & vous avez pris tout le *contreſens*. On l'employe plus ſouvent adverbialement. Cet homme a l'eſprit mal fait; il prend tout à *contreſens*. On fait des vers artificiels, où on trouve les mêmes paroles, quand on les lit à *contreſens* & à rebours, ou dans leur ſuite naturelle. Prendre le *contréſens* d'une affaire; c'eſt-à-dire, du mauvais côté; tout autrement qu'elle ne doit être priſe, ou employée. Les contreveritez ſont des choſes qui ſe doivent entendre à *contreſens*; c'eſt-à-dire, dans un ſens contraire. Un fer frotté d'aiman attire un autre fer; mais il perd cette vertu lorſqu'il eſt frotté à *contreſens*. ROH.

CONTRESIGNER. v. act. Signer un ordre, ou une patente au nom d'un ſuperieur en qualité de Secretaire, pour rendre la choſe plus autentique. Les Brevets du Roi ſont *contreſignez* au bas par un Secretaire d'Etat. Les proviſions d'une Chanoinie ſont ſignées par le Collateur, & *contreſignées* par ſon Secretaire, auſſi-bien que les proviſions des charges que donnent les Princes. On étend quelquefois ce mot à toute autre ſeconde ſignature.

CONTRESIGNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTRESOMMATION. ſ. f. Terme de Palais. Action, par laquelle une tierce perſonne appellée en garentie, en appelle une autre en Juſtice, qui eſt auſſi obligée de la garentir de la même pourſuite. Quand une terre a paſſé par pluſieurs mains ſans être decretée, elle eſt ſujette à pluſieurs formations & *contreſommations*.

CONTRESOMMER. v. act. Denoncer à ſon garent une demande en ſommation ou garentie, qui eſt faite par un nouvel acquereur au dernier vendeur. Un garent *contreſomme* à ſon vendeur toutes les pourſuites qu'on fait contre lui.

CONTRESPALIER. ſ. m. Terme de Jardinier. Plate bande oppoſée à l'eſpalier. C'eſt une haye d'arbres fruitiers nains, ou de ſeps de vigne, attachez contre un petit treillage à hauteur d'appui, à quelque diſtance de l'eſpalier, avec lequel il forme une allée.

CONTRESPREUVE, ou CONTREPREUVE. ſ. f. Terme de Graveur. Eſtampe tirée ſur une autre épreuve fraîchement imprimée. Comme par la *contrépreuve* on a la figure du même ſens qu'elle eſt gravée, elle ſert à faire remarquer s'il n'y a rien à retoucher à la planche.

CONTRESPREUVER, ou CONTREPREUVER. v. n. Terme de Graveur. Paſſer un deſſein ſous une preſſe de Graveur, après l'avoir un peu mouillé avec une éponge, ainſi que le papier blanc, qui doit ſervir à la *contrépreuve*.

CONTRETAMBORD. ſ. m. C'eſt une piece courbe triangulaire, qui lie l'eſtambord ſur la quille.

CONTRETRAVE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt une piece de bois courbe, qui eſt poſée au deſſus de la quille & de l'eſtrave, pour faire liaiſon conjointement enſemble.

CONTRETEMPS. ſ. m. Accident imprevu, qui empêche, ou traverſe le ſuccés d'une affaire; temps mal pris pour dire, ou faire quelque choſe. Il ſe trouve dans les affaires de fâcheux *contretemps*, des obſtacles qu'on ne peut prevoir. Ces emportez hâſardoient à tout gâter par les *contretemps* d'un zéle inconſideré. BEN. L'eſprit humain par un *contretemps* perpetuel fait le bon Catholique, quand il faut être bon ſujet; & le bon ſujet, quand il faut être bon Catholique. AB. DE ST. R.

Il eſt des contretemps, *qu'il faut qu'on ſoge eſſuye.* RAC.

On dit, Prendre, ou faire un *contretemps*; pour dire, prendre mal ſon temps. L'ACAD.

Il ſe dit auſſi adverbialement. Prenez garde de parler à *contretemps*. Une entrepriſe faite à *contretemps* ne reüſſit jamais. Il ne faut point faire le ſevere à *contretemps*. LE P. R.

CONTRETEMPS. C'eſt ainſi que Moliere a intitulé une de ſes Comedies, parcequ'il y introduit un jeune homme qui par pluſieurs *contretemps*, & par des coups d'étourdi, rompt toutes les meſures qu'on avoit priſes pour ſervir ſon amour.

On appelle auſſi dans la Danſe, *contretemps*, le pas qui coupe la meſure, lorſque le pied qu'on doit poſer, étant en l'air, on faute ſur l'autre pied avant que de le poſer.

CONTRETEMPS, en termes de Manege, eſt une meſure ou cadence interrompuë en maniant, ſoit par la malice du cheval, ſoit par le peu de ſoin du cavalier qui le monte; comme, lorſque le cheval continuë des ruades, au lieu qu'il devoit lever le devant.

CONTRETEMPS, chez les Maîtres en fait d'armes, ſe dit, lorſque les deux ennemis s'allongent en même temps: ce qui produit le coup fourré. Le *contretemps* ſe dit auſſi, quand l'ennemi prend un temps qu'on lui a preſenté à deſſein par quelque appel ou temps faux qui eſt hors la meſure, afin de prendre le deſſus ou le deſſous, ou de quarter ſuivant l'occaſion.

CONTRE-

Digitized by Google

CONTRETENANT. ſ. m. Champion qui entre en lice dans un tournoi pour combattre celui qui eſt le tenant.

On le dit auſſi dans la diſpute. Dupleix s'eſt appellé le *contretenant* de Vaugelas, dans le livre qu'il a écrit contre ſes Remarques. Au Parlement de Toulouſe on appelle *contretenant*, celui qui le premier ouvre un autre avis que le Rapporteur.

CONTRETERRASSE. ſ. f. Terraſſe élevée au deſſus d'une autre terraſſe, pour quelque élevation de parterre, ou raccommodement de terrain.

CONTRETIRER. v. act. Copier un deſſein, un tableau, en obſervant les mêmes traits & meſures: ce qu'on fait par le moyen d'une toile, d'un papier, ou autre choſe tranſparente, en marquant les mêmes traits qu'on voit à travers. On le fait auſſi avec des inſtrumens, comme avec le chaſſis, le ſinge, ou le parallélogramme des Geometres.

On appelle auſſi, en Imprimerie, *Contretirer*, lorſqu'on tire une contrépreuve ſur une épreuve fraîchement tirée, & qu'on en imprime une autre.

CONTRETRAVE. ſ. m. Terme de Marine. Piece de bois, qui lie l'étrave avec la quille du vaiſſeau.

CONTRETRANCHE'E. ſ. f. Terme de Fortification. Ce ſont des tranchées qu'on fait contre les aſſiegeans, leſquelles par conſequent ont leur parapet tourné du côté des aſſiegeans. Elles ſont d'ordinaire enfilées de pluſieurs endroits de la place, afin d'empêcher les ennemis de s'en ſervir en cas qu'ils s'en rendent les maîtres.

CONTREVAIRE'. Terme de Blaſon, qui ſe dit des fourrures dont les pots ſont poſez baſe contre baſe, metal contre metal, & couleur contre couleur. La Maiſon Du Pleſſis Auger porte *contrevairé* d'argent & d'azur.

CONTREVALLATION. ſ. f. Contreligne, ou foſſé qu'on fait autour d'une place aſſiegée, pour empêcher les ſorties de la garniſon quand elle eſt forte. Il eſt bordé d'un parapet du côté de la place, & flanqué de diſtance en diſtance.

CONTREVENANT, ANTE. adj. Terme de Pratique. S'il eſt *contrevenant* à l'Arrêt. Il eſt auſſi ſubſtantif. A peine contre les *contrevenans*, &c.

CONTREVENIR. v. n. Faire le contraire de ce qu'on a promis, de ce qu'on s'eſt obligé de faire; violer les pactions d'un traité; y manquer; pecher contre les loix, & les coutumes. La procedure eſt nulle, quand on *contrevient* à l'ordonnance. *Contrevenir* aux Traittez. Le Roi fit punir ſevérement ceux qui *contrevinrent* à ſes ordres. CHOISI. Il *contrevint* aux ordres de l'Empereur. ABLANCOURT.

CONTREVENT. ſ. m. Grand volet, qui s'ouvre en dehors, & qui a toute la hauteur de la fenêtre. On en met ſur tout aux maiſons de campagne, tant pour garentir les vitres des vents & de la grêle, que pour les fermer, & deffendre la maiſon des voleurs.

On appelle auſſi *contrevens*, les pieces de bois qui ſervent à affermir les fermes contre la fureur des vents, quand les toits ont beaucoup de hauteur.

CONTREVERITE'. ſ. f. Diſcours oppoſé à la vérité, fait exprès pour faire comprendre tout le contraire de ce qu'on dit: par ex. en donnant des loüanges à quelcun ſur de bonnes qualitez qu'il n'a pas, on fait entendre qu'il a les vices oppoſez. Ce ſont là des *contreveritez*. Ce ſont quelquefois des ſatires fort fines que les *contreveritez*: elles ſont quelquefois plus piquantes que des mediſances directes. Il y a d'ingenieuſes *contreveritez*.

CONTREVISITE. ſ. f. C'eſt une ſeconde viſite qu'on fait ordonner en Juſtice, qui doit être faite par un Officier Juré, quand on croit qu'il y a eu de l'erreur dans un premier rapport d'Experts. Le Chirurgien a fait un rapport des bleſſures d'un malade, qu'on pretend ſe porter bien; on demande qu'il ſoit fait une *contreviſite* par les Medecins, & Chirurgiens Jurez de la Cour.

On appelle auſſi *contreviſites*, de ſecondes viſites de Police ou de Commis, pour empêcher les fraudes qui pourroient avoir été faites dans les premieres viſites.

CONTRIBUABLE. adj. m. & f. & ſubſtantif. Qui doit payer ſon contingent, ou ſa part de quelque taxe, ou impoſition. Les Nobles ne ſont point *contribuables* aux tailles. Le rôle contient le nombre des *contribuables*.

CONTRIBUER. v. act. Fournir ſa part d'une impoſition. Tous les habitans doivent *contribuer* aux charges de ville. Les Parroiſſiens *contribuent* au bâtiment de leur Egliſe, du Preſbytere, &c.

CONTRIBUER, en termes de Guerre, ſignifie, Payer à un Prince, ou à un Gouverneur ennemi les ſommes, auſquelles il lui plaît de taxer les villages voiſins qui ſont ſous ſa couleuvrine, pour les exempter d'être pillez, ou brûlez. Le Gouverneur de cette place fait *contribuer* tous les habitans de ſix lieuës à la ronde.

CONTRIBUER, ſignifie auſſi, Cooperer; aider de ſon credit, de ſon argent, de ſes forces, & de ſon pouvoir, pour avancer, ou pour achever un ouvrage. Les aſtres *contribuent* à l'action des corps ſublunaires. Le ſoin du Jardinier *contribué* beaucoup à la bonté des fruits.

CONTRIBUER, ſe dit auſſi d'un nombre de creanciers, qui doivent porter une partie de la perte qu'il y a à ſouffrir dans une banqueroute. Quand il n'y a que des effets mobiliaires & inſuffiſans pour leur entier payement, ils ſont obligez de *contribuer*, & de perdre ſur leur dette à proportion de leur dû: ce qui s'appelle autrement, *Etre payé au ſol la livre*.

CONTRIBUER, ſe dit en choſes morales. En vain Dieu nous fait des graces, ſi nous n'y *contribuons* de nôtre part. Ce Miniſtre a beaucoup *contribué* à la fortune d'un tel Prelat. Les Magiſtrats doivent *contribuer* de tout leur poſſible à l'utilité publique. Cet accident inopiné a beaucoup *contribué* à faire la paix.

CONTRIBUTION. ſ. f. Payement que chacun fait de la part qu'il doit porter d'une impoſition, ou d'une taxe commune. Il y a des *contributions* forcées, comme celles des tailles & des impôts. Il y a des *contributions* volontaires, comme celles des frais pour faire reüſſir une affaire de communauté.

On appelle particulierement *contributions*, les taxes que payent les places frontieres; ou les conventions qui ſe font avec les ennemis, & les Gouverneurs des places frontieres, pour ſe mettre à couvert de leurs inſultes, & du pillage. Les païſans labourent leurs terres comme en pleine paix ſous la foi des *contributions*. Cette forteresſe a mis vingt lieuës de plat païs ſous *contribution*. Les Gouverneurs s'enrichiſſent par de groſſes *contributions*, des rançons qu'il s exigent.

CONTRIBUTION, ſe dit auſſi dans le ſtile plaiſant & badin. L'Aretin ſe vantoit d'avoir mis les Princes à *contribution* par la terreur de ſes ſatyres. BAY. Vous avez des yeux à mettre tous les cœurs à *contribution*. P. COM.

CONTRIBUTION, en termes de Palais, ſe dit du partage des effets mobiliaires d'un debiteur, qui ſe fait entre pluſieurs creanciers, quand ces effets ne ſont pas ſuffiſans pour les payer entierement de leurs creances: auquel cas il faut qu'ils perdent à proportion ſur les ſommes qui leur ſont dûës. On a fait un procés verbal de *contribution* entre les creanciers, & ils ſeront payez par *contribution au ſol la livre*. La *contribution* n'a lieu en matiere hypothecaire, que quand il y a concurrence de

Digitized by Google

privilege. La *contribution au ſol la livre* n'a point lieu en Normandie, même ſur les meubles du débiteur. ARTIC. 593. de la Coutume de Normandie. Il ſe fait auſſi une *contribution* ſur la mer entre les Aſſûreurs & les Marchands aſſûrez, ou les Maîtres de navire, quand il eſt arrivé quelque perte ou avarie : ce qu'ils appellent auſſi *re-tribution*.

CONTRISTER. v. act. Donner du chagrin ; affliger. Il ne faut *contriſter* perſonne, ni dire rien de choquant, ni d'affligeant.

CONTRISTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTRIT, ITE. adj. Ce mot ſe dit proprement en termes de Devotion, & ſignifie, Avoir de la douleur de ſes fautes ; être humilié, repentant. Dieu ne dedaigne point un cœur *contrit* & humilié, dit le Pſalmiſte. Le Pape Boniface IX. a accordé aux Milanois une entiere abſolution de leurs pechez, quand même ils ne ſeroient ni *contrits*, ni confeſſez. THIERS. S'affliger du peché, & en gemir, ce n'eſt pas le haïr, comme le hait Dieu, qui n'en eſt ni affligé, ni *contrit*. M. DE M.

Tu ne te plais, Seigneur, à d'autres ſacrifices
Qu'à ceux d'un cœur contrit. POËTE ANONYME.

CONTRITION, ſ. f. Terme de Theologie. Regret d'avoir offenſé Dieu, cauſé par un parfait amour pour lui, & ſans la crainte des peines que merite le peché. Les Docteurs de l'Egliſe Romaine diſtinguent deux ſortes de *contrition* : l'une conſiſte dans une vive douleur d'avoir peché ; une douleur animée de l'amour de Dieu, laquelle tire ſon origine, non de l'appreheniion des ſupplices de l'enfer, mais du deplaiſir d'avoir offenſé Dieu, & de lui avoir deplu. L'autre n'eſt qu'une *contrition* imparfaite, qu'on appelle communément *attrition*, & qui n'eſt autre choſe qu'un regret qu'a le pecheur, lorſqu'il vient à conſiderer la turpitude du peché, & les ſuittes funeſtes qu'il peut avoir. Ainſi il n'y auroit d'autre difference entre l'*attrition* & la *contrition*, ſinon que la premiere eſt tiede & languiſſante ; & l'autre, une douleur vehemente, vive & ardente. Quelques-uns des plus ſçavans Caſuiſtes tiennent, que l'*attrition* n'étant qu'une diſpoſition loüable, à laquelle une crainte ſervile peut avoir donné lieu, ce qui pourroit ſubſiſter avec le peché, la *contrition* eſt neceſſaire pour recevoir utilement le Sacrement de Penitence, & que quiconque ſe confeſſe ſans être contrit, eſt un faux penitent. Le Concile de Trente, Seſſ. XIV. chap. 4. s'eſt expliqué là-deſſus un peu ambigûment, & ſemble ne condamner pas abſolument l'*attrition*. Le Pere Morin pretend pourtant que les Peres du Concile jugeoient la *contrition* abſolument neceſſaire ; que cette *contrition* doit renfermer l'amour de Dieu, & que l'*attrition* ne ſuffit pas. Auſſi la doctrine de l'*attrition* a-t-elle été condamnée par les Papes Alexandre VII. & Innocent XI. comme ſcandaleuſe ; & comme heretique par Alexandre VIII. en 1690.

CONTROLLE. ſ. m. L'Academie écrit CONTROLE ; quelques-uns écrivent CONTREROLE ; mais il faut écrire, & prononcer CONTROLE. C'eſt un regitre double, qu'on tient des expeditions, des Actes de Finance, & de Juſtice, pour en aſſûrer davantage la conſervation, & la verité. Toutes les quittances de Finances s'enregîtrent au *Contrôle* General. Il ſe fait un *contrôle* du payement des rentes de la ville. L'Edit du *Contrôle* des Benefices de l'année 1636. contient des reglemens très-utiles : on l'execute encore au Conſeil, quoyqu'il ait été revoqué pour la plus grande partie, en l'année 1646. par une Declaration verifiée au Parlement de Paris. Le *Contrôle* des Exploits empêche bien des antidattes, des friponneries de Sergens. On a des Commis aux portes, aux Bureaux, qui tiennent le *contrôle*, le regître des entrées.

CONTROLLE, eſt auſſi le droit qu'on paye pour ce *contrôle* ; ou la commiſſion de celui qui tient ce *contrôle*. Le *Contrôle* general des Finances eſt une belle charge. Le *Contrôle* des Exploits eſt affermé à tant. Il a acheté le *contrôle* d'une telle partie de rentes ſur la ville.

CONTROLLE, ſe dit auſſi de quelques droits & impoſitions. On paye un droit de *contrôle*, quand on taxe des depens. Des *contrôles* aux Greffes. Des *contrôles* pour des marques de marchandiſes.

CONTROLLER, ou plutôt CONTROLER. v. act. Tenir un contrôle ; enregîtrer des Actes de Finance, ou de Juſtice. On ne delivre point de Lettres de Chancelerie, ni d'exploits, qu'ils ne ſoient *contrôlez*. On *contrôle* toutes les quittances de Finance pour leur validité. Les exploits doivent être *contrôlez* dans les trois jours, ſuivant l'Edit de 1669. auquel cas les Sergens ſont dechargez de l'obligation de faire ſigner leurs exploits par deux records, ou temoins. Voyez EXPLOIT. Cet Edit porte l'établiſſement du *Contrôle* des Exploits. Par Edit de 1581. il fut ordonné que tous contracts ſeroient *contrôlez* pour acquerir hypotheque ſur les heritages. Cet Edit fut revoqué en 1588. mais par une Declaration de 1606. le *contrôle* fut reçu en Normandie. Le *contrôle* ſert à empêcher que l'on ne commette aiſément des fauſſetez. Par l'Edit du *Contrôle*, qui n'a lieu qu'en Normandie, les contracts doivent être *contrôlez*, ou dans le lieu où ils ont été paſſez, ou dans le lieu où ſont ſituez les heritages, ſur leſquels on veut acquerir hypotheque. Le *contrôle* n'eſt neceſſaire que pour l'hypotheque ; car les contracts non *contrôlez* ne laiſſent pas d'être executoires.

CONTROLLER, ſignifie auſſi, Examiner, cenſurer les actions d'autruy ; les critiquer ; y trouver à redire. Il y a des gens incommodes qui *contrôlent* toutes les actions des autres ; qui ne trouvent rien de bien à leur fantaiſie ; ils *contrôlent* ſur tout. Sous pretexte qu'il n'eſt pas permis de *contrôler* les ordres de la Providence, ni de ſonder les profondeurs de ſa ſageſſe, il ne faut pas lui attribuer une conduite injuſte, & bizarre. OF. M. *Contrôler* les actions des Dieux. ABLAN. Taiſez vous, ignorante, ce n'eſt pas à vous à *contrôler* les gens. MOL.

Car il contrôle tout, ce Critique zélé :
Et tout ce qu'il contrôle, eſt fort bien contrôlé. ID.

CONTROLLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTROLLEUR. ſ. m. Officier établi pour contrôler, pour tenir le contrôle, & certifier que les choſes ont été contrôlées. Il y a quatre *Contrôleurs* Generaux de la Chancelerie, qui contrôlent & paraphent les lettres, quand elles ſont ſcellées à la Grande Chancelerie. Voyez l'Edit de 1664. Il y a auſſi quatre *Contrôleurs* à la Petite Chancelerie du Parlement de Paris. Il y a des Commis *Contrôleurs* d'Exploits, *Contrôleurs* aux portes, aux Bureaux, &c.

CONTROLLEUR GENERAL, ſe dit par preéminence, du *Contrôleur General des Finances*. La charge de Sur-Intendant des Finances ayant été ſupprimée en 1661. Mr. Colbert, qui en faiſoit les fonctions, ne prit que la qualité de *Contrôleur General des Finances*. Ceux qui lui ont ſuccedé, ont pris la même qualité.

CONTROLLEUR GENERAL DE LA MAISON DU ROY. Officier qui contrôle toutes les depenſes de bouche de la Maiſon du Roy. Il tient la plume dans le Bureau du Roy, & garde les arrêtez de toutes les depenſes extraordinaires, dont il ſe fait un cayer tous les mois. En l'abſence du Maître d'Hôtel, le *Contrôleur General* ſert le Roy à table. On l'appelle auſſi *M. le General*. Il y en a deux, qui ſervent par ſemeſtre. Il y a auſſi

Digitized by Google

auſſi un *Contrôleur Ordinaire* du Gobelet & de la Bouche, & ſeize *Contrôleurs Clercs d'Office*, qui ſont les écroüés ordinaires, & les cayers extraordinaires de la depenſe de la Maiſon du Roy. Ils ont voix & ſeance au Bureau du Roy.

Il y a encore deux *Contrôleurs* Generaux de l'Argenterie & des menus plaiſirs du Roy, dont ils tiennent regiſtre & contrôle. Il y a ſix *Contrôleurs* Generaux de la Cavalerie legere. Ils furent créez en 1622. Ils ſe qualifient, *Conſeillers du Roy, Secretaires Contrôleurs Generaux de la Cavalerie legere de France.* Ils prêtent ſerment entre les mains des Marechaux de France. Un *Contrôleur General de l'Artillerie*; un *Contrôleur General des Poſtes.* Dans l'Ordre du St. Eſprit il y a deux *Contrôleurs Generaux*, &c.

CONTROLLEUR DU TRESOR. Officier de la Chambre des Comptes, qui verifie les deboutez. Autrefois le *Contrôleur du Treſor* étoit ſous le Receveur General du Domaine, & avoit preſque le même pouvoir que le *Contrôleur General des Finances* aujourd'huy.

CONTROLLEUR DES GUERRES. Officier établi pour tenir regiſtre & contrôle des montres, & revuës des troupes qui ſe font par les Commiſſaires des Guerres. Leurs offices ſont hereditaires. Par un Edit de 1691. il doit y avoir un pareil nombre de *Contrôleurs Provinciaux des Guerres*, que de Commiſſaires des Guerres. C'eſt pourquoi par le même Edit le Roy crée onze offices hereditaires de *Contrôleurs des Guerres*, en créeant onze offices de Commiſſaires à la conduite pour les troupes de ſa Maiſon. Voyez COMMISSAIRE DES GUERRES. C'eſt auſſi par la même raiſon que le Roy par Edit de 1694. ayant ſupprimé quarante offices de Commiſſaires des Guerres, & vingt cinq autres par Edit de 1698. il a en même temps ſupprimé un pareil nombre d'offices de *Contrôleurs des Guerres.* Il y a dep'us des *Contrôleurs* de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres.

CONTROLLEUR, ſe dit auſſi chez les Princes & les Grands Seigneurs, des Officiers établis pour regler ou certifier les depenſes de leur maiſon. Les *Contrôleurs* & les Maitres d'Hôtel des Grands Seigneurs s'entendent ſouvent enſemble.

CONTROLLEUR DE LA MARINE, eſt un Officier qui contrôle & obſerve les marchez qui ſe font dans un Arcenal de Marine, tant pour les marchandiſes & proviſions, que pour le ſalaire & le travail des ouvriers; & qui aſſiſte aux montres & revuës des équipages avec le Commiſſaire ordinaire. Il y a un *Contrôleur de la Marine* dans chacun des Arcenaux du Roy; c'eſt-à-dire ſix. Voyez CAP. Il y a auſſi un *Contrôleur des Galeres.*

CONTROLLEUR, EUSE, ſe dit auſſi des critiques, qui obſervent les actions d'autruy pour les blâmer, & les reprendre. On a beau faire, on ne manque jamais de *contrôleurs*, ou de *contrôleuſes* qui blâment la conduite des gens. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on a appellé un *contrôleur*, *curioſus.*

Les Comediens appellent *Contrôleur des portes*, celui qui eſt commis à la diſtribution des billets du contrôle, pour placer les gens à meſure qu'ils ſe preſentent pour entrer à la Comedie.

CONTROVERSE. ſ. f. Terme dogmatique. Conteſtation; diſpute ſur une choſe qui n'eſt pas certaine. Mettre une choſe en *controverſe.* Les Aſtronomes ſont en *controverſe* ſur le mouvement de la terre; cela n'eſt pas hors de *controverſe.* Seneque a fait dix livres de *Controverſes.*

CONTROVERSE, ſe dit dans un ſens plus étroit, des diſputes ſur les matieres de Religion. Le Pere Veron étoit ardent ſur la *controverſe*; il prêchoit la *controverſe* avec chaleur. Comme les raiſonnemens ſont infinis, les *controverſes* dureront autant que les hommes qui les font. ST. EV. L'examen des *controverſes* eſt propre à precipiter l'homme dans toutes ſortes d'illuſions. NIC. Dans les *controverſes* on ſonge plus à faire vaincre le parti que la verité. BAY. Il vaudroit mieux relâcher quelques veritez, pourvû qu'elles ne ſoient pas eſſentielles au ſalut, que de troubler le Chriſtianiſme par des *controverſes* emportées. LE CI. Sans s'embaraſſer des *controverſes*, il ſuffit de vivre chretiennement. POIRET. Nous devrions attendre paiſiblement l'arrêt definitif que Dieu prononcera un jour ſur les *controverſes*, au lieu de nous égorger mutuellement. OF. M. Les livres de *controverſe* gâtent l'eſprit, parcequ'ils ne ſont remplis que de diſtinctions, d'équivoques, & d'invectives. LE P. L.

CONTROVERSÉ, ÉE. Diſputé & debattu. Le Purgatoire eſt un point *controverſé* entre les Calviniſtes & les Catholiques. Il n'y a gueres de propoſitions qui ne ſoient *controverſées*, & qu'on ne rende problematiques avec beaucoup d'eſprit.

CONTROVERSISTE. ſ. m. Qui a écrit, qui a prêché la controverſe. Les Cardinaux Bellarmin & du Perron ont été de grands *Controverſiſtes.* Tout le monde ſe mêle d'être *controverſiſte.* Dieu pardonnera plutôt quelques relâchemens en faveur de la paix, que les excés que le zéle amer des *Controverſiſtes* leur fait commettre tous les jours. LE CL. Les *Controverſiſtes* ſont des ames turbulentes, & ambitieuſes, qui allument la diſcorde & la diſſention, pour ſe rendre conſiderables ſous pretexte de defendre la verité. POIRET. L'amertume des *Controverſiſtes* eſt regardée du peuple comme l'effet d'un vehement amour pour les interêts de la verité. OF. M. Les *Controverſiſtes* ambitionnent beaucoup plus de triompher de leur adverſaire, que de l'erreur. DE VILL. Le zéle des *Controverſiſtes*, bien loin d'être propre à augmenter les vertus, ne fait qu'étouffer tous les ſcrupules, qui ſur des ſujets purement humains, les retiendroient dans le chemin de la probité. BAY. Il ne faut point ajoûter foi à un *Controverſiſte* ſur tout ce qui flétrit le parti oppoſé: ſon temoignage eſt trop ſuſpect. ID. Il ſemble que les *Controverſiſtes* cherchent plus à ſurprendre les ſuffrages par artifice & par deguiſement, qu'à les gagner par raiſon. LE CL.

CONTROUVER. v. act. Inventer quelque calomnie, quelque fauſſeté, quelque impoſture. Cet Avocat n'a plaidé que des faits *controuvez*, & inventez ſur le Barreau. Voilà autant de choſes *controuvées*, des contes inventez à plaiſir. Il y a quelques gens qui croyent que *Controuver* eſt trop vieux pour s'en ſervir. Mais il eſt certain qu'il peut être d'uſage, pourvû qu'on ne l'employe pas ſouvent; & que, *Controuver* des menſonges, eſt fort bien dit. VAUG. NOUV. REM. L'Academie ne le condamne point.

CONTROUVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

CONTUMACE. ſ. f. Deffaut; refus de comparoitre, & de ſe preſenter en Juſtice après les aſſignations, & formations preſcrites par les Ordonnances, en matiere criminelle. Par l'Ordonnance de 1670. ſi l'accuſé ne comparoit point, il doit être aſſigné à la quinzaine; & à faute de comparoître à la quinzaine, il doit être encore aſſigné à la huitaine par un ſeul cri public, & à ſon de trompe. Après tous les delais des aſſignations expirez, le procés eſt fait & inſtruit dans les formes accoutumées contre les abſens, & en conſequence l'accuſé eſt declaré bien & duëment atteint & convaincu. Si la ſentence de *contumace* condamne l'accuſé à mort, elle eſt executée par effigie. En cas qu'il ſe preſente dans l'an de l'execution de la ſentence, il aura main levée de tous ſes meubles & immeubles; s'il ſe preſente non dans l'an, mais dans les cinq ans,

il perdra ſes meubles, & les revenus de ſes immeubles pour le paſſé. Pendant les cinq ans, ceux, à qui appartient la confiſcation, pourront percevoir les revenus à leur profit, ſans qu'il leur ſoit permis, non pas même au Roy, de diſpoſer du fond, en quelque maniere que ce ſoit. Mais apres les cinq ans expirez, ils peuvent ſe pourvoir en Juſtice, pour être envoyez en poſſeſſion, & en jouir en pleine proprieté. Si le condamné meurt dans les cinq ans de la *contumace*, ſa veuve & ſes enfans peuvent appeller de la ſentence de *contumace*; ou ſi la *contumace* eſt jugée par un Arrêt de Cour ſouveraine, ils peuvent s'y pourvoir par requête, en payant les frais de la *contumace*. Après les cinq ans ni le condamné, ni ſes heritiers, ne ſe peuvent pourvoir contre la *contumace* ſans lettres pour eſter à droit, obtenuës à la Grande Chancelerie, parcequ'après ce temps-là la ſentence de *contumace* eſt reputée contradictoire. Mais en vertu de lettres pour eſter à droit, les defauts & *contumaces* ſont mis au neant *ipſo facto*, & de plein droit. En ce cas l'accuſé eſt obligé à ſe mettre en état, & à refonder les depens de la *contumace*; & alors s'il meurt, il meurt *integri ſtatus*. Mais cela n'a effet après les cinq ans que pour la peine corporelle, & non pour les confiſcations pecuniaires. Si pourtant le contumax, après avoir purgé la *contumace*, étoit renvoyé abſous, ſes meubles & immeubles lui doivent être reſtituez; mais en l'état ſeulement où ils ſe trouvent. Voyez le titre 17. de l'Ordonnance de 1670. Par l'Ordonnance de 1539. le contumax eſt cenſé mort civilement du jour de la ſentence de *contumace*, & en conſequence incapable de contracter mariage à l'égard des effets civils, & les enfans nez du mariage contracté depuis la ſentence de *contumace*, reputez incapables de ſucceder, & les femmes privées de leurs conventions matrimoniales. Au reſte les cinq ans de la *contumace* ne ſe comptent que du jour de l'execution par effigie.

Ce mot vient du Latin *contumax*.

CONTUMACER. v. act. Donner les aſſignations; faire les publications, & procedures neceſſaires pour rendre un homme contumax. Il n'a point comparu pour être interrogé ſur faits & articles, quoyqu'il ait été aſſigné par trois fois, & duément *contumacé*. Il s'eſt laiſſé tromper & *contumacer* ſans avoir oſé paroître. Voyez CONTUMACE.

CONTUMAX. ſ. m. Qui refuſe de comparoir en Juſtice ſur les aſſignations qui lui ſont données. Il ne ſe dit gueres qu'en matiere criminelle. Il a été declaré *contumax*, & comme tel declaré atteint & convaincu, &c. Par l'ancien droit François le *contumax* perdoit ſa cauſe, bonne, ou mauvaiſe: aujourd'huy il faut juſtifier la demande. ORDONN. de 1539. art. 21. & 27.

CONTUMELIE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, une vilaine injure; un honteux reproche.

CONTUMELIEUX, USE. adj. Qui dit des injures; qui noircit la reputation d'autrui. Il ne faut rien dire à cet homme-là; car il eſt fort *contumelieux*. Ce mot eſt preſque hors d'uſage. L'ACAD.

CONTUNDANT. Terme de Medecine. Voyez CONTONDANT.

CONTUS, USE. adj. Meurtri; froiſſé.

CONTUSION. ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt une eſpece de ſolution de continuité, qui ſe fait dans la chair, ou dans l'os par une chûte, ou par des coups orbes de bâtons, ou de ferremens lourds & peſans, ſans deperdition de ſubſtance, & ſans rupture de la peau. Dans la *contuſion* de la chair, il ſe fait une effuſion de ſang par pluſieurs petites veines rompuës. On appelle cette effuſion, *meurtriſſeure*.

CONVAINCRE. v. act. *Je convains; j'ay convaincu; je convainquis; je convaincrai; que je convainque; que je convainquiſſe; je convaincrois.* Prouver une choſe; perſuader quelcun par des raiſons évidentes, & demonſtratives. Il n'y a point d'opiniâtre, qui ne ſe laiſſe *convaincre* par les demonſtrations de la Geometrie. Il a été *convaincu* de cette verité par le temoignage de ſes propres yeux. Il n'y a que l'évidence qui puiſſe *convaincre* l'eſprit, & entrainer le conſentement de la volonté. LA PL. On eſt d'ordinaire plus *convaincu*, & plus perſuadé par inclination, ou par interêt, que par raiſon. SAURIN. Toutes vos raiſons l'ont plutôt ébranlé que *convaincu*. OE. M. Nous paſſons la vie à croire, & à ne croire point; à vouloir nous perſuader, ſans pouvoir nous *convaincre*. ST. EV. Rien ne fait mieux voir la foibleſſe de la nature humaine, qu'on ſoit *convaincu* de la raiſon, & qu'on ne la ſuive pas. B. RAB.

Et je ne croirai rien, que vous n'ayez, Madame,
Par des realitez, ſçû convaincre *ma flâme.* MOL.

Ce mot vient du Latin *convincere*.

CONVAINCRE, ſignifie auſſi, Prouver un crime, ou un fait qu'on deſavoue; montrer par preuves authentiques qu'un accuſé eſt coupable; le reduire à confeſſer, ou à ne pouvoir nier. Dans les ſentences de condamnation on prononce, Que l'accuſé eſt duément atteint & *convaincu*, &c. J'avois une ſi grande confiance en vous, que vous auriez pu me trahir, ſans crainte d'être *convaincu*. VILL.

C'eſt à des cœurs formez pour de foibles vertus,
A ſe croire innocens, s'ils ne ſont convaincus. BREB.

CONVAINCU, UË. part. & adj.

CONVAINQUANT, ANTE. adj. Ce qui eſt clair; évident; demonſtratif. La depoſition de deux temoins non reprochez, paſſe pour une preuve *convainquante*. C'eſt là une raiſon *convainquante*; un argument *convainquant*. Les preuves de la Religion ne ſont pas telles, qu'on puiſſe dire qu'elles ſont geometriquement *convainquantes*. PASC.

CONVALESCENCE. ſ. f. Retour en ſanté. Une foible *convalescence* eſt un état, où il ſe faut bien menager. Après une maladie, il ne faut point ſe mettre en voyage, qu'on ne ſoit en parfaite *convalescence*.

Oui, je vais à Madame annoncer par avance,
Le ſoin que vous prenez à ſa convalescence. MOL.

CONVALESCENT, ENTE. adj. Qui releve de maladie. Les *convalescens* ont bon appetit; mais ils doivent manger ſobrement. On a bâti à Paris un Hôpital des *Convalescens*.

CONVENABLE. adj. m. & f. Propre; ſortable; qui convient. Le temps eſt fort *convenable* à vôtre deſſein. Il s'eſt chargé d'une commiſſion qui ne lui eſt point *convenable*. Il faut que le diſcours de l'Orateur ſoit *convenable* à celui qui parle, à celui qui écoute, & aux circonſtances du lieu, & du temps. ST. EV.

CONVENABLE, ſignifie auſſi, Conforme; proportionné. Il faut que la punition ſoit *convenable* à la grandeur du crime.

CONVENABLE, ſignifie encore, Decent. Un habit modeſte eſt *convenable* à un Eccleſiaſtique.

CONVENABLEMENT. adv. D'une maniere convenable. On a traité cet Ambaſſadeur *convenablement* à ſa qualité.

CONVENANCE. ſ. f. Terme relatif. Proportion; rapport; conformité; reſſemblance de deux choſes. Ces deux étoffes n'ont aucune *convenance* enſemble: ces deux étoffes ont beaucoup de *convenance*. On appelle, Raiſons de *convenance*, des raiſons probables; plauſibles. Il a pour lui plus de raiſons de *convenance*, qu'il n'en a de convainquantes. Il eſt ingenieux à trouver des *convenances*. MAUCROIX.

CONVENANCE, ſignifie auſſi, Bienſeance; decence. Il n'y auroit pas de *convenance* à en uſer ainſi. L'ACAD.

CON-

Digitized by Google

CONVENANT, ante. adj. Conforme; sortable; bienseant. L'amour, la galanterie n'est pas une chose *convenante* à un vieillard.

Convenant. s. m. Terme fait de l'Anglois *Covenant*, qui est frequent dans les Auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre. Il signifie, Confederation; ligue; alliance. On appella *Convenant*, la confederation qui fut faite en Ecosse en 1638. pour changer les ceremonies de la Religion. Le Parlement d'Angleterre signa le *Convenant* en 1643.

CONVENIR. v. n. pass. *Je conviens*; *je suis convenu*; *je convins*; *je conviendrai*. Avoüer; demeurer d'accord; être du même sentiment. Ils *conviennent* de tout. Je *conviens* de vôtre principe, de vos maximes; je les adopte; je ne les conteste point. Les Avocats ne *conviennent* point de leurs faits. Ils ne veulent jamais *convenir* de la verité.

Convenir, signifie aussi, Nommer chacun de sa part quelcun pour être Juge d'un different. Il faut *convenir* d'experts pour faire cette estimation. Ils sont *convenus* d'arbitres, entre les mains desquels ils ont compromis.

Convenir, signifie aussi, Traiter; contracter. Ils sont *convenus* de prix pour l'achat de cette maison. Les futurs époux sont *convenus* de telles clauses & conditions pour leur mariage. Les Plenipotentiaires sont *convenus* de faire un tel Traitté.

Convenir, signifie aussi, Etre conforme; avoir du rapport; quadrer. Nos avis *conviennent*; ils quadrent fort bien à ce qu'on nous mande d'ailleurs. Les temoins *conviennent* en tout.

Convenir, signifie aussi, Accommoder; être propre, sortable, bienseant. Cet homme est fort habile; une grande charge lui *conviendroit* bien. Ces discours ne *conviennent* pas, & ne sont pas bienseans à un homme de sa Robbe. Ces bas empressemens ne *conviennent* point à une personne de vôtre gravité. Les bagatelles, les plaisirs ne *conviennent* plus à mon âge. L'instinct de la nature nous porte à ce qui nous *convient*, & nous oblige de ramener tout à nous-mêmes. S. T. Ev. Des mœurs si rudes & si grossieres *convenoient* à la Republique qui se formoit. Id. Il y a bien des raisons pour montrer, que la souveraine felicité ne *convient* pas à Epicure. Ablan. On dit, Ces louanges-là ne me *conviennent* point; c'est-à-dire, elles ne m'appartiennent pas.

Convenir, se dit aussi en Grammaire & en Logique, & signifie, S'accorder. Il faut que le nom substantif & l'adjectif *conviennent* en genre, en cas, & en nombre. Il faut que l'attribut *convienne* au sujet, l'épithete à la chose. On le dit aussi des personnes: Ces deux gens-là se *conviennent*; ils s'accommoderont fort bien.

Convenir, en termes de Palais, signifie, Assigner en Justice; former une demande contre quelcun. Il a été *convenu*, assigné en declaration d'hypotheque.

Convenir, se dit aussi en matiere de deliberations, de ce qui est à propos; plus expedient. On fut long temps à deliberer sur ce qu'il *convenoit* le plus en une telle conjoncture. On trouva qu'il *convenoit*, ou qu'il étoit expedient de raser la place, qu'on ne pouvoit defendre. En ce sens il ne se conjugue gueres qu'impersonnellement.

Convenu, u'e. part. & adj. Les experts *convenus*, les arbitres *convenus* ont rapporté, ont jugé, &c.

CONVENT. Voyez Couvent.

CONVENTICULE. s. m. Assemblée secrette d'une partie des Moines d'un Couvent. Il s'est tenu un *Conventicule* pour faire une brigue, & favoriser l'élection d'un Abbé. Ce mot ne se prend qu'en mauvaise part, & se dit de toute assemblée, ou seditieuse, ou irreguliere. Les Occidentaux regarderent d'abord le cinquiéme Concile General comme un *Conventicule* illicite. Le P. Doucin.

CONVENTION. s. f. Traitté; contrat; pacte; accord. Nous avons fait ensemble une telle *convention* verbalement. Je me tiens à nôtre *convention*. C'est une *convention* tacite, que les hommes ne se sont assemblez en societé que pour leur conservation commune. Of. M. Toutes les *conventions* entre un Usurpateur, & la Nation qu'il subjugue, sont nulles de plein droit, parceque la force d'un côté, & la necessité de l'autre en sont le principe. Id. En consequence de la *convention* commune, qui fait le lien de la societé, celui qui la viole, se trouvant plus foible que le reste des contractans, est obligé de subir la peine de la Loi. Maleb. On appelle particulierement *conventions matrimoniales*, ou absolument *conventions*, les pactions, les droits stipulez au profit d'une femme par son contrat de mariage. Demander, remporter ses *conventions matrimoniales*.

Convention, signifie aussi, Discussion; assignation. Les bourgeois ne veulent point constituer de rentes à de grands Seigneurs, à des Presidens; car ils sont de difficile *convention*; on ne les peut faire payer. On dit aussi, qu'un homme est de difficile *convention*, quand il est bourru, fantasque, deraisonnable; quand on ne peut traitter, ni faire aucune affaire avec lui.

Convention. Nom que les Anglois ont donné à l'Assemblée extraordinaire du Parlement, sans lettres patentes du Roi, faite en l'année 1689. après la fuite du Roi Jaques II. Le Roi Guillaume, & la Reine Marie furent appellez par la *Convention* pour remplir le trône vacant. La *Convention* fut aussi-tôt convertie en Parlement par le Roi.

CONVENTIONNEL, elle. adj. Acte qui a été fait avec certaines conventions entre les parties. En matiere de saisies réelles, on convertit les baux *conventionnels* en baux judiciaires. Une hypotheque *conventionnelle*.

CONVENTIONNELLEMENT. adv. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier, Sous ou par convention. Il n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CONVENTUALITE'. s. f. Societé de Moines qui vivent ensemble. On a retabli la *Conventualité* en plusieurs Prieurez qui passoient pour simples; c'est-à-dire, on y a remis des Religieux pour y habiter. Par une Declaration du 6. de Mai 1680. le Roi a decidé, que la *Conventualité* ne pourra être prescrite par aucun laps de temps, quel qu'il puisse être, tant qu'il y aura des lieux reguliers subsistans pour y mettre dix, ou douze Religieux, & que les revenus des Benefices seront suffisans pour les y entretenir. Par les anciens Reglemens de l'Ordre de St. Benoit, il falloit douze Religieux pour établir la *Conventualité* exacte & reguliere. Gregoire XV. en 1621. ordonna que tous les Monasteres, où il n'y auroit pas douze Religieux, seroient soumis à la jurisdiction de l'Evêque.

CONVENTUEL, elle. adj. Qui concerne une Communauté de Religieux; un Couvent. Il se dit principalement de la Maison habitée par des Religieux, & qui a des lieux reguliers: comme Cloître, Dortoir, Refectoire. On appelle *Messe conventuelle*, la grande Messe, où assiste ordinairement toute la Communauté des Religieux; & *Mense conventuelle*, la portion du revenu d'une Abbaye ou d'un *Prieuré conventuel*, qui appartient à la Communauté Religieuse, quand l'Abbé ou le Prieur sont Commendataires. On appelle *Prieuré conventuel*, un Prieuré, où il y a des Religieux, pour le distinguer d'un Prieuré simple, où il n'y en a point. Il y a des Prieurez actuellement *conventuels*, & d'autres qui le sont seulement par habitude, & où il n'y a point eu de Religieux depuis

Digitized by Google

puis quarante ans; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont *conventuels* par fondation & d'habitude, & point actuellement: en ce cas le Prieuré eſt ſimple, & s'obtient en Cour de Rome ſous une ſimple ſignature: au lieu que pour les *Prieurez conventuels* il faut obtenir des Bulles, à la charge même de ſe faire Prêtre dans l'an. Quand il n'y a ni Cloître, ni Dortoir, c'eſt une marque que le Prieuré n'eſt point *conventuel*. Par les Decrets des Papes & les Canons des Conciles, il faut douze Religieux pour un *Prieuré conventuel*; & ſix pour un Prieuré non *conventuel*. Par l'uſage il ne faut que trois Religieux pour faire un *Prieuré conventuel*. Au reſte les *Prieurs conventuels* ne ſont differens des Abbez que de nom ſeulement; & ils ont preſque le même pouvoir. Ils gouvernent le Monaſtere, & ils ont la correction ſur les Religieux. Voyez PRIEUR. Un *Prieuré conventuel* ne peut être converti en Prieuré ſimple; mais il peut être converti en regle, & en commende.

BAILLI CONVENTUEL. ſ. m. Nom qu'on donne dans l'Ordre de Malthe aux Chefs, ou Piliers des huit langues. Voyez CHEF. On appelle auſſi *Conventuels*, les Chapelains qui compoſent le ſecond état de l'Ordre de Malthe. Les dignitez, & les Prieurez Eccleſiaſtiques ſont reſervez pour ces Chapelains, ou *Prêtres conventuels*, parceque tous les Chevaliers de l'Ordre ſont obligez de porter les armes, & par conſequent ils ne peuvent être promus aux Ordres ſacrez: ainſi un Gentilhomme qui ſeroit Noble de quatre races, s'il veut être Eccleſiaſtique, ne peut entrer que dans le rang des *Chapelains Conventuels*. On nomme *Baillis Conventuels*, Prêtres, ou Clercs *Conventuels*, ces Baillis, ou Prêtres, parcequ'ils doivent reſider à Malthe dans le Couvent de la Religion. Boiſy, proche d'Orleans, eſt la Maiſon *Conventuelle*, & generale de l'Ordre de St. Lazare.

CONVENTUEL, ſe dit auſſi d'un Religieux qui habite actuellement dans le Couvent, à la diſtinction de ceux qui n'y ſont qu'hôtes, ou paſſagers, ou qui ont des Benefices dependans de la maiſon. En ce ſens il eſt ſubſtantif.

CONVENTUELS. ſ. m. Religieux qui obſervent la Regle de St. François, non à la rigueur, comme les Obſervantins; mais mitigées, & avec les divers temperamens que les Papes y ont apportez. PATRU. comme de poſſeder des revenus. On les appelle auſſi *Freres Mineurs*, ou *Cordeliers à la Grande-manche*. Ils ont leur General particulier. Il n'y a gueres de ces Cordeliers, ou *Conventuels* qu'en Provence & en Italie. Quelques-uns appellent les Prieurs Clauſtraux, *Prieurs Conventuels*. Voyez PRIEUR.

CONVENTUELLEMENT. adv. En communauté. Les Religieux ont été *conventuellement* aſſemblez au ſon de la cloche. On dit plutôt, *Capitulairement*. En cette maiſon on vit *conventuellement*, c'eſt-à-dire, en communauté.

CONVERGENT, ENTE. adj. Terme de Dioptrique, qui ſe dit des rayons de lumiere qui ont ſouffert refraction, en paſſant dans un milieu plus denſe que celui où ils étoient, enſorte qu'ils ſe rapprochent pour tendre à un même centre. Les verres convexes & omphaloptres rendent les rayons *convergens*; les concaves les rendent divergens. Ceux-là s'approchent, & ceux-cy s'écartent de leur centre. Quelques Geometres parlent d'une progreſſion *convergente*.

CONVERS, ERSE. adj. C'eſt un nom qu'on donne en pluſieurs Couvens des Religieux qui n'ont point d'Ordres, & qui ne chantent point dans le Chœur; mais qui ſervent à divers menus offices de la maiſon. Ils portent l'habit de Religieux plus court, avec quelque forme differente de celui des Religieux de Chœur. Ils font des vœux, de même que les autres Religieux. On les appelle ſimplement *Freres*, ou *Freres Lais*. Le P. Mabillon dit, qu'on ne connoiſſoit point cette eſpece de Religieux avant l'XI. ſiecle. Avant ce temps-là on appelloit *Convers*, generalement tous les adultes qui embraſſoient la vie monaſtique. Un Frere *Convers* ne peut poſſeder des Benefices. Une Sœur *Converſe*. Ce mot vient de ce que ces gens-là étoient autrefois des gens du monde convertis, & qui ſe retiroient dans les Monaſteres pour y ſervir par devotion, & par penitence.

Ce mot vient du Latin *converſus*. Quelques Auteurs les ont appellez *Fratres barbati*, parcequ'ils laiſſoient croître leur barbe: ce qui ſe pratique encore dans l'Ordre des Chartreux.

CONVERSABLE. adj. m. & f. Commode; agreable dans la converſation; qui a l'accés, l'entretien doux, & facile. Ce mot eſt élegant. REGL. L'Academie l'a approuvé. Il me ſemble qu'il n'y a plus de perſonnes *converſables* dans le monde. VOI. Les pedans, les gens chagrins, & inquiets ne ſont gueres *converſables*.

CONVERSATION. ſ. f. Entretien familier. Une *converſation* ſpirituelle & ingenieuſe; une *converſation* facile, aiſée, badine, fine, enjoüée; une *converſation* ennuyeuſe, languiſſante, ſéche, guindée. Entrer en *converſation*; lier, nouër une *converſation*; ſoutenir, égayer, ranimer la *converſation*. Se rendre maître, s'emparer de la *converſation*. La *converſation* eſt le lien de la ſocieté: c'eſt par elle que s'entretient le commerce de la vie civile; que les eſprits ſe communiquent leurs penſées, & que les cœurs expriment leurs mouvemens. ST. EV. La communication de penſées & de ſentimens, qui ſe fait par le commerce de la *converſation*, eſt le plaiſir le plus doux de la vie raiſonnable. VAI. Comme les livres ne parlent pas d'ordinaire comme on parle en *converſation*, il ne faut pas auſſi parler en *converſation* comme les livres. M. SC. La *converſation* a du rapport au gouvernement populaire, où chacun a droit de ſuffrage, & jouït de la liberté. BAL. Ceux qui ont le talent de la *converſation*, ſont pour l'ordinaire des gens oiſifs, dont le principal emploi eſt de rendre, & de recevoir des viſites. BOU. La *converſation* ſeule peut donner l'agrément du langage. M. SC. Il faut une agreable diverſité pour la *converſation*. LE CH. DE M. La *converſation* eſt une occaſion d'étaler ce qu'on ſçait, & de faire paroître ſon eſprit. ST. EV. Le grand talent ſecret de bien reüſſir dans la *converſation* eſt, d'admirer peu, d'écouter beaucoup, de ſe defier toûjours de ſa raiſon, de ne ſe piquer jamais d'eſprit, & d'en laiſſer avoir aux autres. ID. Les *converſations* generales ſont inſipides. BELL. Une *converſation* étudiée & premeditée ſent la pedanterie. OE. M. Il faut rendre la *converſation* libre, & facile. LE CH. DE M. On ne ſçauroit avoir trop d'eſprit dans une *converſation* enjoüée. ID. Dans la *converſation* il faut remuër le cœur, & laiſſer l'eſprit tranquille; ou du moins ne le pas tourmenter. OE. M. Les *converſations* particulieres d'homme à femme, où l'amour n'a point de part, ennuyent preſque toûjours. BOU. L'art de la *converſation* conſiſte moins à y montrer de l'eſprit, qu'à en faire trouver aux autres. LA BR. La *converſation* eſt un commerce, où chacun doit contribuer du ſien pour la rendre agreable. BELL. Il y a des malices ingenieuſes qui rendent la *converſation* plus piquante, & plus enjoüée. OE. M. Dans la *converſation* ordinaire, comme il ne faut rien dire avec étude, il ne faut auſſi rien dire par haſard. ST. EV. Il faut que la *converſation* ſoit un peu flatteuſe avec les femmes, & qu'il y ait je ne ſçay quoy de retenu. LE CH. DE M. L'étude augmente les talens de la nature; mais c'eſt la *converſation* qui les met en œuvre, & qui les polit. ST. EV.

On

Digitized by Google

On dit, Il ne faut pas prendre pied, ni tirer des conſequences ſur tout ce qu'on dit par maniere de *converſation*. On appelle un jeu badin, un petit jeu, un jeu de *converſation*.

CONVERSATION, ſe dit auſſi des compagnies; des aſſemblées; des ſocietez. Il faut hanter les *converſations* des Sçavans; elles inſtruiſent beaucoup: celles des Dames poliſſent la jeuneſſe. On hait d'ordinaire ces gens deciſifs qui tyrannifent les *converſations*. BELL. Cet homme eſt le fleau de toutes les *converſations*. M. Sc.

CONVERSE, adj. & ſubſt. f. Terme de Geometrie. Une propoſition eſt appellée *converſe* d'une autre, quand aprés avoir tiré une concluſion d'une choſe qu'on a ſuppoſée, on vient dans cette autre propoſition *converſe* à ſuppoſer ce qui avoit été conclu, & à en tirer ce qui avoit été ſuppoſé.

CONVERSER, v. n. S'entretenir; parler familierement avec quelcun; hanter; frequenter le monde. On apprend à vivre en *converſant* avec les honnêtes gens, & avec les perſonnes polies. Dans l'humeur où je me trouve, je ne dois plus *converſer* avec les perſonnes vivantes. VOIT.

C'eſt peu d'être agreable, & charmant dans un livre;
Il faut encor ſçavoir converſer, & vivre.
BOIL.

CONVERSER, ſe dit figurément en parlant de la lecture. Les gens d'étude *converſent* avec leurs livres, avec les morts.

CONVERSION, ſ. f. Tranſmutation; changement de forme. Les Payens ont crû les *converſations*, les metamorphoſes d'hommes en arbres, en fontaines, en pierres, en oiſeaux, &c. Les Chymiſtes cherchent la *converſion* des metaux en or & en argent.

CONVERSION, en Morale, ſignifie, Repentir; retour au bien; changement, ſoit du cœur à l'égard des mœurs, ſoit de l'eſprit à l'égard des ſentimens. Dieu ne demande pas la mort du pecheur; mais ſa *converſion*. PORT-R. Une *converſion* ſincere; une *converſion* feinte; une *converſion* politique & intereſſée. Le chagrin, la bienfeſance, la vanité, font plus de *converſions* que la pieté. FL. Que les *converſions* tardives ſont ſuſpectes! A ſoixante ans une *converſion* ne coûte gueres. LE P. LAMY. La Magdelaine ne porta point un deſſein de *converſion* juſqu'à l'extremité d'une maladie, pour ne donner à Dieu que les reſtes d'une vie ennuyeuſe, & deformais inutile au monde. FL. L'entrée au Sacerdoce ne doit pas être l'eſſai d'une *converſion* foible, & aſſûrée. ID. Defiez-vous de ces temperamens ſi bonifians, qui dés le premier deſir de *converſion* aſpirent aux vertus du premier ordre; ces hauts deſſeins marquent plus de vanité que de penitence. DE VILL. Si l'homme ne coopere point à ſa propre *converſion*, il n'a pas beſoin d'agir; il n'a qu'à attendre le Saint Eſprit. M. DE M. L'homme ne contribuë rien à ſa *converſion*; elle eſt purement paſſive. JUR.

En termes de Guerre, on appelle un quart de *converſion*, quand on commande aux ſoldats de preſenter les armes aux ennemis qui attaquent en flanc, lorſqu'on croyoit auparavant les avoir en tête. Le quart de *converſion* ſe fait à droit, ou à gauche: s'il ſe fait à droit, l'aîle gauche part la premiere, & decrit des quarts de cercle autour du ferrefile: s'il ſe fait à gauche, l'aîle droite part la premiere.

CONVERSION. Terme de Logique. On appelle *converſion de propoſition*, lorſqu'on change le ſujet en attribut, & l'attribut en ſujet, ſans que la propoſition ceſſe d'être vraye. Ces *converſions* ſont quelquefois des argumens qu'on retourne, & qu'on fait voir en un ſens contraire, en changeant le ſujet en attribut, & l'attribut en ſujet. LOG. Par exemple, Les avares ſont quelquefois prodigues, & les prodigues ſont quelquefois avares.

CONVERSION, en termes du Palais, ſe dit du changement des Actes, & des titres. La *converſion* d'une obligation en rente. La *converſion* des lettres de deſertion en anticipation. La *converſion* d'un appel en oppoſition. La *converſion* d'un bail conventionnel en bail judiciaire.

En Arithmetique, on dit, *proportion par converſion de raiſon*. C'eſt la comparaiſon de l'antecedent, à la difference de l'antecedent, & du conſequent dans deux raiſons égales. Ainſi comme il y a même raiſon de 2. à 3. que de 8. à 12. on conclut qu'il y a même raiſon de 2. à 1. de 8. à 4.

CONVERSO, Terme de Marine, eſt la partie du tillac d'enhaut, qui eſt entre le grand mât & le mât de borſet, où chacun ſe viſite & fait converſation. Ce mot vient de Portugal.

CONVERTIR, v. act. Metamorphoſer; transformer; faire changer de nature. J. CHRIST aux nôces de Cana *convertit* l'eau en vin. *Convertir* les metaux. Les alimens digerez ſe *convertiſſent* en nôtre ſubſtance. L'eau congelée dans les grottes ſe *convertit* en criſtal.

CONVERTIR, ſe dit auſſi des changemens qui arrivent, ſoit par accident, ſoit par quelque agent exterieur, ou de quelque maniere que ce ſoit. Le feu *convertit* le bois en cendre. Cette ſauce ſe *convertit* en huile. La glace par la chaleur ſe *convertit* en eau. On dit, *Convertir* ſon or & ſon argent en monnoye; c'eſt-à-dire, en changer les eſpeces. La querelle des Auteurs ſe *convertit* ſouvent en riſée.

On dit auſſi d'un homme qui a changé ſon bien de nature, qu'il a *converti* ſes heritages en effets mobiliaires; qu'il a *converti* une rente au denier dix-huit en une rente au denier vingt; qu'un bail conventionnel a été *converti* en oppoſition.

CONVERTIR, ſe dit auſſi pour, Changer, lorſque ſans toucher à la nature, & à la ſubſtance de la choſe, on en change ſeulement l'uſage. Les devots ſçavent *convertir* les vices en vertus. *Convertir* les vaſes ſacrez en des uſages profanes. MAUCROIX.

CONVERTIR, ſe dit figurément, & ſignifie, Se mettre, ou remettre les autres dans la bonne voye; changer, ou faire changer de mœurs, ou de creance. Les Apôtres ont *converti* les Gentils. Ce debauché s'eſt *converti*, & s'eſt mis dans la devotion. On croit ſe *convertir* par vertu, & bien ſouvent c'eſt le temperament qui change. LE P. LAMY. Il y a tel Eccleſiaſtique, qui ſe rejoüit plus d'avoir *converti* quelcun, pour la gloire qui lui en revient, que pour le ſalut de la perſonne *convertie*. BEN. Les Controverſiſtes ſongent plus à triompher de leurs adverſaires, qu'à les *convertir*. OE. M. Si Dieu veut bien ſerieuſement que les hommes ſe *convertiſſent*, pourquoy n'executte-t-il pas ſa volonté? M. DE M. Si vous continuez à raiſonner ſi mal, diſoit un Achée à un Athée, en verité vous me *convertirez*. PASC.

Pendant une aimable jeuneſſe
On n'eſt bon qu'à ſe divertir;
Et quand le bel âge nous laiſſe,
On n'eſt bon qu'à ſe convertir. LA SABL.

CONVERTIR, ſignifie encore ſimplement, Faire changer, ou changer de reſolution, ou de parti. Il veut ſe marier; mais j'eſpere le *convertir*. Il eſt revenu au bon parti; il s'eſt enfin *converti*.

CONVERTIR, ſignifie auſſi, Renverſer une propoſition, un argument. Tout ce qui eſt étendu en longueur, largeur & profondeur, eſt un corps. Tout corps eſt étendu en longueur, largeur & profondeur. Voilà deux propoſitions qui ſe *convertiſſent*. On fait la même choſe à l'égard des argumens.

Digitized by Google

CONVERTI, IE, part. & adj. On dit au ſubſtantif, Un Nouveau *Converti*. On a établi pluſieurs Communautez pour les Nouveaux *Convertis*, & les Nouvelles *Converties*. Un Heretique ſincere eſt moins dans le chemin des Enfers qu'un faux *Converti*. BAY. Les faux *Convertis* ont infecté l'Egliſe d'erreurs, & de ſuperſtitions. ID.

CONVERTISSEMENT. ſ. m. Terme des Monnoyes. Il ſe dit lorſque l'on fond les vieilles eſpeces d'or, ou d'argent, & qu'on les convertit en d'autres eſpeces de different poids & valeur. En 1640. on a fait un *convertiſſement* de toutes les monnoyes étrangeres & legeres en louïs d'or & d'argent.

CONVERTISSEUR. ſ. m. Qui reüſſit, ou qui s'attache à convertir les Heretiques. On a appellé le Cardinal du Perron, le *Convertiſſeur*. Le nom de *Convertiſſeur* eſt preſentement auſſi odieux que celui de Sophiſte, & de Tyran. BAY. Ce qui ſeroit violence & dureté, ſelon le langage humain, eſt un acte d'amour, ſelon le ſtile des *Convertiſſeurs*. ID. La charité pretenduë des *Convertiſſeurs* fait les mêmes choſes que l'injuſtice, & la haine, ſans ceſſer d'être une vertu Chrestienne. OE. M.

CONVEXE. adj. m. & f. Courbé; cintré; ſurface ſuperieure, & exterieure d'un corps ſpherique. *Convexe* eſt oppoſé à *concave*, ou interieur. Il ſe dit principalement des figures ſpheriques, ou de celles qui approchent de la figure ronde; enſorte que la convexité eſt proprement le contour exterieur d'un corps orbiculaire: comme l'exterieur d'une voute ſpherique; c'eſt ce que les ouvriers appellent, bombé, enflé. Un miroir *convexe* fait voir les objets plus petits, & un concave les fait voir plus gros. Le verre ſpherique *convexe* eſt plus épais en ſon milieu qu'en ſes extremitez. Il eſt quelquefois plan d'un côté; en ce cas on l'appelle *verre plan-convexe*: & quelquefois *convexe* des deux côtez. Lorſqu'on plie un corps dur, ſes parties s'écartent du côté concave. ROH. Scarron a dit en ſe plaiſantant lui-même;

Ma poitrine eſt toute convexe;
Enfin je ſuis tout circonflexe.

CONVEXITE'. ſ. f. Le pourtour, le circuit d'un corps, & la rondeur qui ſe forme en ſa ſurface exterieure. La *convexité* du globe de la terre fait que l'horiſon ſenſible ne paſſe pas cinquante lieuës. Les *convexitez* des verres ſpheriques ſont ou égales, ou plus grandes, ou moindres, reſpectivement à l'habitude qu'ont entr'eux les diametres de leurs ſpheres.

CONVICTION. ſ. f. Perſuaſion claire & évidente d'une verité qu'on avoit niée. Il y a aſſez de paſſages dans l'Ecriture pour la *conviction* des Heretiques.

CONVICTION, ſignifie encore, la preuve même pour convaincre le coupable. On a trouvé la *conviction* de ſon crime dans ſes papiers. On ne condamne point à mort ſans une pleine *conviction* de l'accuſé.

CONVIER. v. act. Inviter à quelque repas, à quelque fête, à quelque ceremonie. On a *convié* toutes les Compagnies Souveraines, tous les Grands du Royaume d'aſſiſter au Sacre du Roi.

Ce mot vient du Latin *coinvitare*, qui a été formé de *cum* & *vivere*; c'eſt-à-dire, *vivre enſemble*. MEN.

CONVIER, ſignifie auſſi, Tenter; exciter; exhorter; ſolliciter; porter à faire quelque choſe. St. Amant a dit des ortolans, que,

Ils convioient *ſa bouche,*
A l'un donner des dens une prompte eſtarmouche.

Le temps, la jeuneſſe nous *convient* à boire, à danſer, à nous divertir.

Soyons amis, Cinna; c'eſt moi qui t'en convie. CORN. Cyrus *convia* les Atheniens à quitter l'alliance de ſon frere. ABLAN. L'Empereur Ferdinand *convia* Eliſabeth de ne point ſe ſeparer de la cremee des Princes Chrestiens. MAUCROIX. La neceſſité des affaires le *convia* à ſe reconcilier. LA ROCHEF.

Voyez couler ce clair ruiſſeau,
Dont le bruit au ſommeil convie.

CONVIÉ, E. part. & adj.

On le dit auſſi au ſubſtantif. C'eſt un des *conviez* à la nôce. Il y avoit grand nombre de *conviez* à une telle fête. C'étoit un proverbe chez les Grecs: Je hais le *convié* qui a de la memoire; c'eſt-à-dire, le *convié* qui va reveler les ſecrets de la table.

CONVIVE. ſ. m. Celui qui eſt invité à un même repas qu'un autre; qui mange, qui ſe rejoüit avec lui. Il faut avoir un tel à ſouper; c'eſt un bon *convive*. Nous n'avions que des *convives* choiſis.

CONVOCATION. ſ. f. Ordre; mandement pour former une Aſſemblée, adreſſé à ceux qui la doivent compoſer. On a fait une *convocation* des Prelats pour le Concile. Le ban & arriere-ban ſont des *convocations* de la Nobleſſe pour aller à la guerre. La *convocation* des Etats de Bretagne, de Languedoc.

On le dit auſſi de quelques aſſemblées de famille. Ce mariage s'eſt fait à la hâte; il n'y a point eu de *convocation* de parens.

CONVOCATION, ſe dit principalement en Angleterre de l'Aſſemblée generale du Clergé. Voyez CHAMBRE.

Ce mot vient du Latin *convocatio*.

CONVOITABLE. adj. m. & f. Qui peut être convoité & deſiré. Il n'y a rien en ce monde qui ſoit veritablement *convoitable*, que la vertu. Ce mot eſt vieux, & ne ſe dit plus qu'en riant. Il n'eſt point dans l'Academie.

CONVOITER. v. act. Deſirer ardemment, & avec une paſſion dereglée. *Convoiter* les richeſſes. Il eſt deffendu par le Dixiéme Commandement, de *convoiter* aucune choſe qui appartienne à ſon voiſin.

Ce mot vient du Latin *convotare* MEN. D'autres croyent qu'il vient de *hait*, vieux mot François, qui ſignifie, *joye* & *allegreſſe*. Quoyqu'il en ſoit, il n'eſt preſque pas d'uſage, non plus que celui qui ſuit, ſi ce n'eſt en parlant de la Morale Chrestienne. REFL. L'ACAD.

CONVOITER, ſignifie plus particulierement, Former des deſirs de la chair. Il n'eſt pas permis de *convoiter* la femme d'autrui. L'Evangile dit que celui qui *convoite* la femme de ſon prochain, a déjà commis avec elle adultere dans ſon cœur.

Certes, je ne ſçai pas quelle chaleur vous monte;
Mais à convoiter, *moi, je ne ſuis pas ſi prompte.*
MOL.

CONVOITÉ, E. part. & adj.

CONVOITEUX, EUSE. adj. Qui convoite, qui deſire le bien d'autrui. *Convoiteux* de richeſſes; *convoiteux* d'honneur. Ce mot vieillit. L'ACAD.

CONVOITISE. ſ. f. Concupiſcence; deſir dereglé & criminel. La *convoitiſe* des richeſſes eſt la ſource la plus ordinaire de tous les pechez. Le Chancelier de Birague étoit aſſervi aux caprices du Roy, & aux *convoitiſes* des Grands. MEZ. Sa *convoitiſe* étoit allumée par une longue indigence. ABL. Sejan avoit une *convoitiſe* inſatiable de regner. ID. Dans les accés de la *convoitiſe* Saint François ſe jettoit dans la neige, pour reſiſter aux tentations de la volupté charnelle. BAY. La *convoitiſe* de regner eſt la plus forte des paſſions. Ce mot n'eſt gueres en uſage que dans les traitez de Morale. L'ACAD.

CONVOLER. v. n. Terme du Palais. Il ſe dit des perſonnes qui ſe remarient. Une femme pendant ſon année de viduité ne doit pas *convoler* à de ſecondes nôces. La femme ne peut pas avantager ſon mari, quand elle *convole* en ſecondes nôces, de plus groſſe ſomme que

Digitized by Google

que celle qu'elle laisse à celui de ses enfans, à qui elle donne le moins. Voyez Nôces.

CONVOQUER. v. act. Appeller; mander les membres d'un corps pour les assembler. *Convoquer* le Chapitre; *convoquer* un Concile; les Etats: *convoquer* les deux seneschaux d'une compagnie.

Convoqué, ée. part. & adj.

CONVOY. ſ. m. Compagnie par honneur; escorte pour la sûreté. Ce mot avoit autrefois une grande étenduë: maintenant il est renfermé en ces deux cas. Un *convoy* d'enterrement, c'est la compagnie de ceux qui assistent à un enterrement. Vous êtes priez d'assister au *convoy*, service & enterrement. Il y a eu aujourd'huy deux *convois* en cette Parroisse. Il y a deux sortes de *convois*: l'un general, & c'est lorsque tous les Ecclesiastiques habituez d'une Parroisse, accompagnent un corps qu'on porte en terre. L'autre s'appelle *convoy de chœur*, & c'est lorsqu'il n'y a que les Ecclesiastiques qui composent le chœur de la Paroisse, qui accompagnent le corps.

Convoy, est un secours d'argent, de vivres, de munitions, que l'on fait accompagner par un corps de gens de guerre suffisant pour les deffendre de l'insulte des ennemis. Battre le *convoy*; enlever le *convoy*.

On le dit aussi des navires de guerre qu'on donne pour escorte à des navires marchands. Le *convoy* est prêt à partir. Le *convoy* de Bourdeaux.

CONVOYER. v. act. Accompagner; escorter, soit par honneur, soit pour la sûreté. Le corps de cette Princesse a été *convoyé* par un grand nombre d'Officiers jusqu'au tombeau de ses peres. On a fait *convoyer* l'argent, les munitions de guerre par deux compagnies de Cavalerie. *Convoyer* des vaisseaux marchands, se dit d'un vaisseau de guerre qui est de leur conduite; qui leur sert d'escorte. Ce mot n'est gueres en usage. L'Acad. Richelet.

Ce mot vient de *conviare*, *comitari per viam*.

CONVULSIF, ive. adj. Terme de Medecine, qui se dit des mouvemens qui dépendent naturellement de la volonté, & qui deviennent involontaires par quelque cause étrangere. Le mouvement *convulsif* est une contraction qui se fait par intervalles, en quoy il differe de la convulsion, qui est une contraction continuë. Quand le principe des nerfs est attaqué, il arrive des mouvemens *convulsifs*.

Convulsif, se dit aussi de ce qui cause la convulsion, ou les mouvemens *convulsifs*. Les playes des nerfs sont *convulsives*. L'ellebore blanc est *convulsif*.

Convulsif, au figuré, se dit des mouvemens trop emportez, & trop violens de la colere, ou de quelque autre passion. Vos mouvemens *convulsifs* de fureur me font craindre pour vôtre raison. Oe. M. Qui ne riroit des mouvemens *convulsifs* des Quakers dans l'attente du St. Esprit? Bay. L'Academie, ni Richelet ne l'ont point admis en ce sens.

CONVULSION. ſ. f. Terme de Medecine. C'est une contraction continuë des parties du corps, qui autrement ont accoutumé de se mouvoir suivant nôtre volonté. Les maladies violentes font mourir quelquefois avec de grandes *convulsions*.

Convulsion, se dit figurément des emportemens, des contorsions, des mouvemens extraordinaires. La seule vuë d'un homme qui demande de l'argent à cet avare, lui donne des *convulsions*. Mol. L'Angleterre est tombée en de frequentes *convulsions*. Le P. d'Orl. Puisque les figures expriment les mouvemens de nôtre ame, celles que l'on mêle en des sujets où l'ame ne s'émeut point, font des mouvemens contre la nature, & des especes de *convulsions*. Loo. Cet homme rit avec un emportement ridicule; son accés va jusqu'aux *convulsions*. Bell. Les animaux de l'humeur de nôtre Fâcheux, sont toûjours farouches, & il leur prend des *convulsions* si subites, que personne n'est en assûrance auprés d'eux. Bal.

Et tandis que tous deux étoient precipitez
Dans les convulsions de leurs civilitez,
Je me fuis doucement esquivé sans rien dire. Mol.

CONYZA. ſ. f. Plante. Voyez Conise.

C O O.

COOBLIGE', ée. adj. & subſt. Qui est obligé avec un autre pour une dette. Les cautions solidaires sont *coobligées*. Un debiteur peut choisir tel des *coobligez* solidairement qu'il lui plaît pour le contraindre, & laisser en repos les autres. La demande faite à l'un des *coobligez*, empêche la prescription à l'égard de tous.

COOPERATEUR. ſ. m. Qui agit; qui concourt avec un autre. Nous sommes les *coöperateurs* de Dieu. Port-R. On ne se sert de ce mot que dans les matieres de pieté. L'Academie n'en dit rien.

COOPERATION. ſ. f. Action de deux agens joints ensemble pour produire un même effet. La *coöperation* de l'homme dans sa conversion, est un effet de la grace, & non pas des forces naturelles du pecheur. M. de M.

COOPERER. v. n. Aider à agir; concourir; joindre son action à celle d'un autre pour produire ensemble quelque effet. En vain donne-t-on des remedes, si la nature n'est assez forte pour *coöperer* à la guerison du malade.

Cooperer, se dit figurément. *Coöperer* à la fortune; contribuer à l'avancement de quelqu'un. La grace n'est point efficace, si l'homme n'y *coöpere* de sa part. Dieu n'approuve point le crime en y *coöperant*; il ne fait qu'executer le plan, & le projet de ses ouvrages. Sherlock. L'homme *coöpere* à sa conversion avec le St. Esprit; mais il ne *coöpere* que par le secours de la grace. M. de M. Les Saints brûlent du desir de *coöperer* à nôtre salut. Fl. On ne se sert gueres de ce mot hors les matieres de pieté.

C O P.

COPAIBA, ou COPAU. ſ. m. Espece de Baume. Voyez Cupayba.

COPAL. ſ. m. Nom que les Mexicains donnent à toutes les resines & gommes odorantes, dont ils distinguent les differentes especes par un surnom particulier. Il y a une resine appellée particulierement de ce nom, qu'on apporte de la Nouvelle Espagne: elle est fort blanche, reluisante, transparente, en grosses pieces qui ressemblent au citron confit bien clair & transparent. Les Indiens s'en servoient au lieu d'encens dans leurs sacrifices. Cette resine est bonne pour les maladies de la tête: elle échauffe, resout, & ramollit.

COPALXOCOTL. ſ. m. Arbre de la Nouvelle Espagne, dont le bois se coupe aisément, sans qu'il se fende jamais: il n'est pas sujet aux vers, & approche de la senteur & de la saveur du copal. Ses feuilles ressemblent à celles de nos cerisiers. Son fruit est doux, mais astringent: il est semblable à de petites pommes: il en distille une salive fort glutineuse, laquelle étant appliquée, guerit la fievre & les dejections sanguinolentes. Les Espagnols appellent ce fruit, *cerise gommeuse*.

COPARTAGEANT, ante. adj. Qui partage quelque chose avec un autre. Ils ne sont que trois *copartageans* en cette succession. Un procés s'est mu entre les *copartageans*.

COPAYBA. Voyez Cupayba.

COPEAU. ſ. m. Eclat de bois; menu bois qu'on re-

Digitized by Google

tranche, qu'on rogne d'une groſſe piece lorſqu'on l'abat, ou qu'on la taille, ou qu'on la façonne avec la plane, ou la hache, ou le rabot. De gros, de menus *copeaux*. Les pauvres gens ſe chauffent des *copeaux* qu'ils ramaſſent dans les bois, dans les atteneis. Les Tavernieres éclaircilent leur vin avec des *copeaux* que les Menuiſiers enlevent avec le rabot; & ils l'appellent *vin de copeaux*. Quelques-uns veulent qu'on diſe encore COUPEAUX. On l'a dit autrefois: mais on ne le dit plus. L'ACAD.

Ce mot vient du Grec *koptein*, qui ſignifie, un *morceau* ou *fragment* de quelque choſe que ce ſoit, du verbe *koptō*, *cado*, *feco*.

COPERMUTANT, ſ. m. Terme relatif. Chacun de ceux qui permutent enſemble un Benefice. Il arrive ſouvent que les deux *copermutans* ſe trompent l'un l'autre.

COPHTES, ſ. m. Terme de Relations. C'eſt un nom que les Mahometans donnent par mepris aux Chretiens, & Moines d'Egypte, qui vivent fort religieuſement, comme s'ils les appelloient *Coupes* & *tailles*. Ils ſont differens des *Coptes*, peuples, d'Afrique, dont parlent les Geographes. On dit, le *Cophte*, en parlant du langage des *Cophtes*.

COPIE. ſ. f. Double; tranſcription d'un Acte, d'une piece, d'un écrit. Une *copie* fidelle. La *copie* d'un contrat, d'un exploit; une *copie* de *copie*. Cette *copie* a été priſe ſur l'original, collationnée à l'original. Les anciens titres ne ſont qu'en forme de *vidimus*, de *copies* collationnées. Aujourd'hui les *copies* collationnées ne ſont point de foi, ſi la collation n'en eſt faite avec la partie intereſſée. Les Huiſſiers ſont obligez de laiſſer *copie* de tous les Actes qu'ils ſignifient.

Ce mot vient de *copia*, dont les Latins ſe ſont ſervis en la même ſignification. MEN.

COPIE FIGURÉE, eſt une *copie* entierement conforme à l'original, non ſeulement en la ſubſtance & teneur de l'Acte, mais encore en la diſpoſition des mots, des lignes, des pages, des ſignatures, &c.

COPIE, ſe dit auſſi de l'imitation d'un original; & ſe dit particulierement des tableaux, des deſſeins, & des Ouvrages de litterature. *Copie* tirée ſur l'original. Une *copie* retouchée par les Maitres. Ce bâtiment n'eſt que la *copie* d'un autre qui eſt à Rome. Tous les Poëtes ont voulu imiter Virgile; mais toutes ces *copies* ſont demeurées bien au deſſous de l'original. Il arrive quelquefois que la *copie* vaut mieux que l'original.

COPIE, ſe dit encore de la perſonne même qui imite, & qui contrefait. Vous voulez imiter un tel; mais vous n'êtes qu'une mechante *copie*.

Toi le honteux deſtin de ce voir, ſans genie,
D'un bon original la mauvaiſe copie. ART DE PR.

COPIE, ſe dit encore de l'imitation des actions, & des manieres d'autrui. Les deſordres de nôtre temps ne peuvent être que des *copies* des ſiecles paſſez. ST. EV.

COPIE, en termes de Libraires, & d'Imprimeurs, eſt le manuſcrit, l'original d'un Livre qu'on leur donne, & ſur lequel ils impriment. Il faut envoyer à l'Auteur demander de la *copie*. Les bonnes *copies* ont enrichi ce Libraire.

On dit, Compter la *copie*; pour dire, Juger combien de feuilles il y aura dans un manuſcrit propoſé: & on appelle *copie de chapelle*, les quatre feuilles que les compagnons retiennent pour leur droit, & qui ſe rendent en payant les droits.

COPIER, v. act. Tranſcrire un Acte, un livre, un diſcours; en faire un double.

On le dit auſſi des tableaux, des deſſeins, des bâtimens, des ſtatuës. Ce tableau eſt mal *copié*.

COPIER, ſignifie auſſi, Imiter; & quelquefois, Derober l'invention; emprunter les penſées, le travail d'autrui. Ce Poëte *copie* bien les mœurs. La plupart des Auteurs ne font que ſe *copier* les uns les autres. Montagne ſçait donner un air d'original aux choſes mêmes qu'il *copie*. MALEB.

COPIER, ſe dit auſſi des perſonnes, & ſignifie, les imiter, les prendre pour modele. *Copier* la vertu. Quand on peint d'après nature, il faut *copier* la nature telle qu'elle eſt. Voyez MARVILLE. Il n'eſt rien tel que les Jeſuites; les autres Religieux ne les font que *copier*. PASC. Ceux qui ne font pas nez dans un rang illuſtre, & qui veulent *copier* les Grands, les *copient* mal; ils ne prennent que de faux airs de grandeur. BELL. Les moindres agrémens qui ſont naturels, valent mieux que ceux qu'on affecte de *copier* des autres. BOU.

Apprenti tout au plus du celebre Moliere,
Tu devois copier *ſon noble caractere.* PRADON.

COPIER, ſignifie quelquefois, Contrefaire les manieres, les geſtes d'une perſonne, pour la rendre ridicule, ſur tout quand elle a quelques affectations vicieuſes. Tandis que vous brûlez d'une flâme ſecrette, vous *copiez* le perſonnage d'un indifferent. VILL.

COPIÉ, IE. part. & adj.

COPIEUX, EUSE. adj. Riche; abondant. Les Langues Orientales ſont plus *copieuſes* en paroles que la nôtre. Cet Auteur eſt *copieux* en citations. En Medecine on dit, une ſelle *copieuſe*.

COPIEUX, ſignifie auſſi en vieux ſtile, Imitateur; celui qui contrefait les geſtes, & les manieres d'autrui pour le railler. Les *Copieux* de la Fleche en Anjou ſont pluſieurs fois citez dans les Contes de Bonaventure de Periers.

COPIEUSEMENT. adv. D'une maniere copieuſe & abondante. Les gens du Nord boivent *copieuſement*.

COPISTE, ſubſt. Qui tranſcrit; qui copie. Un bon *Copiſte*; un *Copiſte* negligent; un *Copiſte* exact & diligent.

COPISTE, ſe dit auſſi des Peintres, des Deſſinateurs, des Architectes, des Auteurs qui ne font qu'imiter les autres, & qui ne font rien de leur propre invention; qui ne travaillent point de genie. Montagne, tout *Copiſte* qu'il eſt, ne ſent point ſon *Copiſte*. MALEB. Les *Copiſtes* ne diſent rien; ils ne font que redire; il ne leur faut que de la patience pour tranſcrire; & une aiguille, & du fil pour recoudre ce qu'ils ont derobé. BAL. Je n'envie point le merite de ces infatigables *Copiſtes*, qui nous apprennent plûtôt les choſes de fait que celles de droit. OE. M. On peut être un mechant *Copiſte* d'un bon original. Le Pere Labbe à force de travail avoit acquis la reputation d'un *Copiſte* adroit; mais d'Auteur mediocre. BAILLET.

COPISTE. Officier de Comedens qui a ſoin de garder les originaux des pieces pour copier les rôles, & les diſtribuer aux Acteurs. C'eſt lui qui aſſiſte aux repreſentations; qui ſe met à une des ailes du theatre, & releve l'Acteur, s'il tombe en quelque faute de memoire. THEAT. FRANÇ.

COPROPRIETAIRE. ſ. m. & f. Qui poſſede par indivis la proprieté d'une maiſon, d'une terre, d'une Seigneurie, ou autre immeuble. Un bail d'une terre ainſi poſſedée n'eſt point valable, s'il n'eſt fait par tous les *coproprietaires*, ou en leur nom.

COPTER, v. n. Faire battre le battant de la cloche ſeulement d'un côté.

COPULATIF, IVE, adj. & ſubſt. Qui joint, qui lie enſemble. Il ne ſe dit gueres qu'au feminin & en Grammaire, des particules qui lient le diſcours. Quelques-uns en font un ſubſtantif feminin, & alors il ſignifie, une conjonction. La *copulative* ſe repete quelquefois par élegance. *Plus*, *item*, *davantage*, *avec*, ſont des termes *copulatifs* du diſcours.

En

Digitized by Google

En Logique, on appelle *proposition copulative*, une proposition qui a pluſieurs ſujets ou attributs joints enſemble par une conjonction affirmative, ou negative; comme *&*, ou *ni*. On appelle *ſyllogiſmes copulatifs*, ceux, dont la majeure contient une *proposition copulative*.

COPULATION. ſ. f. Vieux mot. Copule; accouplement; jonction du mâle avec la femelle. On y ajoûte ordinairement *charnelle*; & en Juſtice tant d'Egliſe que ſeculiere, on dit ſeulement COPULE. Une promeſſe de mariage eſt obligatoire, quand la *copule* charnelle s'en eſt enſuivie. *Copulation* peut encore trouver place dans le ſtile badin, ou burleſque.

Maint Auteur antique, & recent,
Soutient que la goutte deſcend
De copulation divine;
Et que de Bacchus & Cyprine
Naquit cet enfant maupiteux. CONRART.

COQ.

COQ. ſ. m. Pluſieurs écrivent COC; il faut écrire, COQ. Entre ceux qui écrivent COC, Pomey dit pour raiſon, que le *q* n'eſt jamais employé dans la Langue Françoiſe, que pour unir la voyelle ſuivante, & qu'il ne ſe doit écrire que pour mettre un *u* après. Beze a remarqué que c'eſt le ſeul mot de la langue qui ſe termine par un *q*. *Coq* donc ou *Coc*, eſt un oiſeau domeſtique, qui eſt le mâle d'une poule. Les poules pondent des œufs ſans avoir vû le *coq*; mais ils ne valent rien pour être couvez. On connoît un *coq* à ſes argots, à ſa barbe & à ſa crête.

On apporte un potage;
Un coq y paroiſſoit en pompeux équipage,
Et changeant ſur ce plat & d'état & de nom,
Par tous les conviez. s'eſt appellé chapon. BOI.

Menage après Guyet croit que *coq* a été fait de *cloccus* & de *cloctare*. D'autres croyent que c'eſt un ancien mot Gaulois, comme aſſûre Borel, auſſi bien que le mot de *coquart*, qui eſt ſouvent dans Villon, qui ſignifie, un *glorieux ſans ſujet*; comme les enfans qui mettent des plumes de *coq* ſur leurs bonnets, & qui pour cela s'eſtiment bien braves. On diſoit auſſi autrefois, un bonnet *à la coquarde*. Il dit auſſi que ce mot pourroit venir de *coccus ou cochenille*, à cauſe de ſa crête rouge. Et enfin il dit que ce mot vient du Breton *coq*, qui ſignifie, *rouge*.

On appelle le chant du *coq*, le point du jour, parceque les *coqs* chantent en ce temps-là, & reveillent ceux qui dorment. La molleſſe des habitans de Sybaris fera decriée à jamais; ils avoient banni les *coqs* de leur ville, de peur d'en être éveillez. FONT. C'eſt pourquoy on a appellé les *coqs*, les *horloges de village*.

On appelle un vilain bouquet de plumes, une plume de *coq*.

En termes de Blaſon, on dit, un *coq*, ou becqué, ou creſté, ou membré, ou barbé, & barbelé. Voyez chaque mot à ſon rang. En 1214. le Dauphin inſtitua l'*Ordre du Coq*. Cet Ordre s'abolit inſenſiblement. Il y avoit pourtant encore des Chevaliers de cet *Ordre du Coq* en 1364.

On dit proverbialement, Un bon *coq* ne fut jamais gras: Un bon *coq* ſuffit à dix poules.

COQ, ſe dit encore dans un ſens un peu équivoque.

Alors me dit la Bachelette,
Que vôtre coq cherche poulette. LA FON.
Toûjours au chant du coq la poule ſe reveille.
P. COM.

COQ DE BRUYERE, eſt un *coq* ſauvage, qui vole bas, & ſe prend à la paſſée, comme les beccaſſes.

Il y a des Auteurs qui diſtinguent entre *coq ſauvage*, & *coq de bois*. Ils appellent *coq ſauvage*, une eſpece de faiſand particulier, qu'ils diſent ſe trouver dans les païs ſeptentrionnaux: & Belon appelle *coq de bois*, un oiſeau plus gros que le faiſand, qui a les plumes noirâtres, luiſantes & changeantes, & les ſourcils tres-rouges.

COQ, ſignifie auſſi, le mâle de la perdrix.

COQ D'INDE, prononcez CO-D'INDE, eſt un gros oiſeau auſſi domeſtique, qui a les mêmes qualitez d'un *coq*, & qui a été apporté depuis quelque temps des Indes Occidentales. Il y a un *coq* Indien, qui eſt different de celui qu'on nomme *coq d'Inde*, qui a été apporté d'Afrique, où il eſt appellé *ano*. Jonſton l'appelle *gallus Perſicus*; & Geſner & Aldrovand, *gallus Indicus*. Son plumage eſt noir, & il a un œil verdâtre, à la reſerve du dos, dont les plumes vers la racine ſont de couleur de gris de noyer, & quelque peu blanches. Sa taille eſt d'un mediocre poulet d'Inde. Markgravius decrit un *coq* du Breſil, qui eſt tout verd, & qui a ſur la tête une crête ou panache de plumes noires. Quelques-uns croyent que le *meleagris* des Anciens eſt nôtre *coq d'Inde*.

Le peuple appelle un grand homme ſot & niais, un *grand coq d'Inde*. Le peuple en Normandie dit, un *copin*, un *grand copin*.

COQ, ſignifie figurément, un notable bourgeois, ou habitant d'une Parroiſſe, qui s'y eſt mis en autorité, & qui paroît le plus conſiderable. Un tel eſt le *coq* de la Parroiſſe: c'eſt le *coq* du village. On dit qu'un homme eſt comme un *coq* en pâte, quand il eſt mollement, & à ſon aiſe. On dit, Malheur à la maiſon, où la poule chante, & le *coq* ne dit mot; c'eſt-à-dire, où la femme eſt la maîtreſſe.

COQ, ſignifie auſſi, une figure de *coq*, qui eſt ordinairement doré, & qui ſe met ſur la pointe d'un clocher, ou d'une flêche d'Egliſe pour ſervir de giroüette, & faire connoître le changement des vens. De quel côté eſt le *coq*? Il eſt à l'Oüeſt.

COQ, en termes d'Horlogeur, eſt un petit treillis de cuivre doré & fort delicat, qui eſt ſur la platine de deſſous d'une montre.

COQ, en termes de Marine, eſt le Cuiſinier d'un vaiſſeau. Ce mot vient apparemment du Hollandois *cock*, qui ſignifie auſſi, *cuiſinier*.

COQ A L'ASNE, eſt un propos rompu, dont la ſuite n'a aucun rapport au commencement: comme ſi quelcun, au lieu de ſuivre un diſcours, qu'il auroit commencé de ſon *coq*, parloit ſoudain de ſon âne, dont il n'étoit point queſtion. Menage dit que Marot a été le parrein de cette façon de parler, & qu'il fit une Epître ſatirique, qu'il nomma du *coq à l'âne*; à ſon exemple pluſieurs Poëtes ont fait des Satires qu'ils ont intitulées de même, & où ils diſoient pluſieurs veritez malignes qui n'avoient ni ordre, ni ſuite.

COQ, ou HERBE DU COQ, en termes de Botanique, eſt une plante qui pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux pieds, rameuſes, de couleur herbeuſe pâle. Ses feuilles ſont de la même couleur, ſemblables à celles de la paſſerage, dentelées en leurs bords, d'une odeur forte, & d'un goût très-amer. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des branches, comme celles de la taneſie, en bouquets, de couleur jaune dorée. Il leur ſuccede des capſules membraneuſes, aplaties, qui renferment des ſemences menuës. Ses racines ſont ſemblables à celles de la menthe, rondes, fibreuſes. En Latin *mentha hortenſis corymbifera*. C. BAUH. Cette plante eſt bonne pour les eruditez de l'eſtomac, pour le vomiſſement, pour la colique, pour la cardialgie, pour la puanteur de la bouche.

COQUARDEAU. ſ. m. Galant. C'eſt un vieux mot qui n'eſt plus en uſage. Un vieux Poëte a dit des Courtiſanes;

S'un coquardeau
Qui soit nouveau,
Tombe en leurs mains,
C'eſt un oiſeau
Pris au gluau.

COQUART. ſ. m. Un Babillard. C'eſt un vieux mot.

COQUASTRE, ou COQUATRE. ſ. m. Coq à demi châtré, à qui on a laiſſé un des teſticules.

COQUE. ſ. f. Ecorce d'une noix; écale; coquille blanche, qui renferme le jaune & le blanc d'un œuf. Il y a des œufs qui ont une *coque* dure, & les autres molle. Manger des œufs à la *coque*, c'eſt les manger après les avoir fait cuire dans leur *coque* ſans les caſſer, & ſans apprêtes, ou avec des apprêtes.

Menage derive ce mot de *concha* & de *conchula*, auſſi bien que le mot de *Coquille*.

COQUE DE VER A SOYE. C'eſt l'enveloppe de ſoye, où le ver ſe renferme à meſure qu'il file. Cette *coque* étant achevée, le ver ſe change en feve, & de feve en papillon: enſuite de quoy il perce ſa *coque* pour en ſortir; & après en être ſorti, il pond ſes œufs.

On dit proverbialement à un jeune garçon, dont on veut rabattre la vanité, Qu'il ne fait que ſortir de la *coque*; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt encore qu'un enfant.

COQUE, ſe dit auſſi en parlant des ſemences, pour ſignifier, leur enveloppe, qui eſt preſqu'ovale, legere & deliée.

COQUE, en termes de Marine, eſt un faux pli qui ſe fait à une corde qui eſt trop torſe.

COQUES. Terme de Serrurier. Ce ſont des pieces de fer, qui ſervent à conduire le pêne d'une ſerrure, & dans leſquelles entre l'auberon.

COQUELICOT, COQUELICOC, ou COQUELICOQ. ſ. m. Eſpece de pavot ſauvage, qui croit dans les blez, & dont la fleur eſt rouge. On l'appelle auſſi *ponceau*: en Latin *papaver erraticum majus*. Voyez PAVOT ROUGE. On fait une eau diſtillée & un ſirop des fleurs *de coquelicot*.

COQUELOURDE. ſ. f. Plante, dont les feuilles ſont decoupées menu, veluës, aſſez ſemblables à celles du panais ſauvage, attachées à des côtes longues, rougeâtres en bas. Il s'éleve d'entr'elles une petite tige à la hauteur d'environ demi pied, ronde, creuſe, couverte d'une laine épaiſſe, qui n'eſt garnie que de trois ou quatre feuilles diſpoſées en collet au delà de ſa moitié. Le bout de chaque tige porte une ſeule fleur à ſix grandes feuilles oblongues, pointuës, diſpoſées en roſe, de couleur purpurine, veluës en dehors, ſans poil en dedans, d'une odeur agreable. Il lui ſuccede un fruit chevelu, formé en maniere de tête arondie, compoſée de pluſieurs ſemences qui finiſſent par une queuë barbuë comme une plume. En Latin *pulſatilla folio craſſiore & majore flore*. C. BAUH. Cette plante eſt fort âcre: on pourroit s'en ſervir dans les affections ſopореuſes: on met les feuilles pilées ſur les vieux ulceres, & ſur tout ſur les bleſſures des chevaux. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *coquelourde*.

COQUELUCHE. ſ. f. Maladie contagieuſe & maligne, qui regna dans le XVI. ſiecle, en 1510. 1558, & 1577. C'étoit une fluxion ſur la poitrine, accompagnée de toux, & de mal de tête, qui fit mourir beaucoup de monde. Mezerai dit que ſous Charles VI. en 1414. un étrange rhûme qu'on nomme *coqueluche*, tourmenta toutes ſortes de perſonnes, & leur rendit la voix ſi enrouée, que le Barreau & les Colleges en furent muets. Un Medecin, nommé Valeriola, qui en a parlé dans l'Appendice de ſes Lieux Communs, dit que ce nom fut donné par le peuple à cette maladie, parceque ceux qui en étoient attaquez, portoient une *coqueluche*, ou capuchon de Moine, pour ſe tenir chaudement. Menage & Monet ſont du même avis. *Coqueluche* ſignifioit autrefois proprement, *un capuchon* de Moine; & il y avoit dans la Bibliotheque de Saint Victor, à ce que dit Rabelais, un livre intitulé, *La coqueluche des Moines*. Un autre Medecin, appellé le Bon, a écrit que cette maladie a été ainſi nommée, à cauſe du remede qu'on y aporta, qui fut le *loch de codion*, fait avec les têtes de pavot, qui ſont appellées *codion*, ou têtes de *coquelicot*. La *coqueluche* a été auſſi appellée *quinte*.

COQUELUCHE, figurément ſignifie, Folie, entêtement. Il eſt la *coqueluche* de la Cour; la *coqueluche* du beau monde. L'ACAD. Si à vôtre âge vous êtes ſi vif & ſi impetueux, quel nom falloit-il vous donner dans vôtre jeuneſſe, & lorſque vous étiez la *coqueluche*, & l'entêtement de certaines femmes qui ne juroient que par vous? LA BR.

COQUELUCHE. Capuchon de Religieux. Ce mot eſt vieux. L'ACAD.

COQUELUCHER. v.n. Vieux mot. Etre attaqué, travaillé, tourmenté de la *coqueluche*.

Pareillement m'avertis, ſi tous ceux
De ton quartier ont été ſi touſſeux,
Comme de ſa on va coqueluchant. G. CRETIN.

COQUELUCHON. ſ. m. Capuchon de Moine, fait de groſſe bure. Les uns ſont en pointe, & les autres en rond. Il a quitté le *coqueluchon*. On ne le dit gueres qu'en raillant. L'ACAD.

COQUEMAR. ſ. m. Utencile de cuiſine, qui ſert à faire bouillir de l'eau, & cuire pluſieurs choſes. Les Barbiers portent avec eux leur baſſin & leur *coquemar*. On fait des *coquemars* de terre, d'étain, de cuivre, d'argent.

Ce mot vient du Latin *cucuma*, chaudiere; ou de *cucumarium*, qui eſt une ſorte de vaſe ainſi appellé, *quòd ventrem haberet magnum, uti cucumis*.

COQUERELLES. ſ. f. Terme de Blaſon, qui ſignifie, de petites noiſettes dans leurs fourreaux toutes vertes, jointes enſemble au nombre de trois, & telles qu'on les cueille ſur les noiſeliers. Il y en a dans l'Ecu des Srs. de Mommagni. Quelques-uns tiennent que ce ſont des oignons de fleurs. D'autres diſent que ce ſont des veſſies, ou bourſes de l'alkakengue, qui eſt une eſpece de ſolanum, faites comme des bourſes, qui enferment un grain rouge de la groſſeur de l'anis de Verdun, dont on ſe ſert à faire des bouquets en hiver.

COQUERELLES. ſ. f. Voyez COQUERET. C'eſt la même plante.

COQUERET. ſ. m. Plante, qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pied & demi, menuës, rondes, rougeâtres. Ses feuilles ſont faites comme celles de la morelle, mais plus grandes. Ses fleurs ſont des roſettes à pluſieurs pointes, de couleur blanche. Elles ſont ſuivies chacune d'un fruit mou, rouge, ſemblable à une petite ceriſe, d'un goût aigrelet & fort amer. On trouve dans ce fruit, qui eſt enfermé dans une veſſie membraneuſe, pluſieurs ſemences aplaties, preſque rondes, blanches. Sa racine eſt menuë, blanche, rampante dans la terre. C. Bauhin appelle cette plante *ſolanum veſicarium*; & Mr. Tournefort, *alkekengi officinarum*. Ses fruits ſont fort aperitifs, & fort diurétiques. On s'en ſert dans la retention d'urine, dans la gravelle, dans l'hydropiſie. Il y a quelques autres eſpeces de *coqueret*.

COQUESIGRUE. ſ. f. Menage écrit, COQUECIGRUE. Poiſſon fabuleux, qu'on dit ſe donner des clyſteres avec l'eau de la mer, & que les Anciens appelloient *clyſter*. A Paris dans les cabinets des Curieux on appelle *coquesigruës*, les coquilles de mer. Quelques uns ſe ſervent de ce mot pour ſignifier une choſe frivole, & chimerique. L'ACAD.

Mon eſprit à cheval ſur des coquesigruës. ST. AMANT.

On

Digitized by Google

On dit proverbialement, qu'une choſe arrivera à la venuë des *coquefigues* ; pour dire, qu'elle n'arrivera jamais.

COQUET, ETTE. adj. Un air *coquet*. Que vous êtes *coquette* ! Une humeur *coquette* ; des manieres *coquettes*. Un air *coquet* rarement fait naître de grandes paſſions. M. LE SC.

L'éloquence eſt coquette ; *elle aime à ſe farder.*
LE P. R.

A la pompe funebre de Voiture marchoient trente cupidons, autant d'amours *coquets*, qui ſont de grands Comediens, & qui ne reſſentent jamais les paſſions qu'ils temoignent. SAR. Une femme *coquette* ſe ſoucie peu d'être aimée : il lui ſuffit d'être trouvée aimable, & de paſſer pour belle : ce qui domine en elle, c'eſt la legereté. LA BR.

COQUET, ETTE. ſubſt. Galant ; qui ſe pique de conter des fleurettes, & de plaire aux Dames : femme qui tâche de donner de l'amour aux hommes ; qui veut être cajolée ; être trouvée jolie : qui a des manieres galantes ; qui ſe plaît à entendre des douceurs. Les *coquets* n'ont jamais de veritable attachement ; ce ſont des coureurs, des inconſtans. Les *coquettes* tâchent d'engager les hommes, & ne veulent point s'engager. Il y a des *coquettes* d'amitié auſſi bien que d'amour. M. SC. Je ne puis ſupporter ces *coquets*, qui embraſſent dix ou douze intrigues ſans avoir aucun amour, & qui ſe font cent affaires ſans en avoir une ſeule. ID. Cette *coquette* s'étudie tous les matins à adoucir ſes regards, & à les rendre tendres, languiſſans, & paſſionnez ; & à inſtruire ſon viſage à plaire. P. COM. Les *coquettes* tiennent le milieu entre les femmes vertueuſes, & les vicieuſes. M. SC. Le monde des *coquettes* eſt le plus joli. LE CH. D'H. Les *coquettes* ne cherchent dans l'amour que l'occupation d'une intrigue, & l'émotion d'eſprit que donne la galanterie. LE ROCH. Une *coquette* ne ſe rend jamais ſur la paſſion de plaire, & ſur l'opinion qu'elle a de ſa beauté. LA BR. Une *coquette* veut avoir pluſieurs amuſemens à la fois. ID. Les Amans fidelles ont de la peine à mettre les *coquets* de profeſſion au rang des gens d'honneur. M. SC. Une *coquette* n'aime pas la perſonne de ſes Amans ; elle n'en aime que les Balons. B. RAB. Une *coquette* cherche à plaire, à être aimée, à s'amuſer, & à ſe divertir. M. SC.

La coquette *tendit ſes lacs tous les matins.* BOI.

Les *coquettes* ſont incorrigibles tant qu'elles ont un reſte de charmes. PEL.

La prude donne plus de gloire,
Et la coquette *plus de plaiſir.* B. RAB.
Qu'un Madrigal, ou qu'une chanſonnette,
Gagnent le cœur d'une coquette,
Je le crois bien.
Mais que cent piſtoles en proſe
Ne faſſent pas la même choſe,
Je n'en crois rien.

Menage après Paſquier derive ce mot de *coc*. Mais il vient plûtôt de *coquart*, vieux mot François, qui ſignifie, un *jaſeur*, parceque les *coquets* font des babillards qui ont de frivoles entretiens. Le mot de *coquette* eſt moderne. M. SC. Les Italiens l'appellent *civata*, qui ſignifie, *chouëtte*. Les Eſpagnols, les Allemands n'ont point de terme pour cela.

COQUET. ſ. m. Petit bateau, qu'on amene de Normandie à Paris.

COQUETER. v. n. & quelquefois actif ; mais rarement. Se plaire à cajoller, ou à écouter des fleurettes, ou à être cajollée. Les jeunes faineans, les femmes galantes ne font autre choſe que *coqueter*.

J'ay coqueté *maintes belles.* P. COM.
A coqueter *toute femme eſt encline.* DES-H.

Eve aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & ne pas coqueter. SAR.
Et ſi Jaſon n'eût coqueté *Medée,*
Il n'eut jamais en Grece rapporté
Cette Toiſon, ſi fierement gardée. ID.

COQUETER, ſur la mer, ſe dit d'un homme, qui avec un aviron mene un vaiſſeau par ſon arriere.

COQUETERIE. ſ. f. Paſſion generale ; affectation de plaire ; deſſein de ſe faire aimer ; amourette. Mlle. Scuderi a fait une Hiſtoire de la *coqueterie*. La *coqueterie* n'eſt qu'un deſſein general de plaire, & de traîner après ſoi une foule d'Amans : c'eſt un milieu entre le vice, & la vertu. M. SC. En matiere de *coqueterie*, pourvu qu'on n'aille pas juſqu'au crime, le reſte n'eſt preſque rien. ID. La *coqueterie* eſt le fond de l'humeur des femmes ; mais toutes ne la mettent pas en pratique, parceque la *coqueterie* de quelques-unes eſt retenuë par la crainte, ou par la raiſon. LA ROCH. Après tout, la *coqueterie* n'eſt qu'un agreable amuſement, & n'aboutit qu'à des manieres engageantes qui ſemblent dire tout, & qui ne diſent rien. M. SC. La Polygamie eſt une eſpece de *coqueterie* ſans crime. OE. M. Toute la vertu des femmes n'eſt qu'une habileté à cacher leurs *coqueteries*. ST. EV. Un cœur uſé par mille *coqueteries* n'eſt pas capable d'une grande paſſion. M. SC.

COQUETIER. ſ. m. Marchand, qui amene ordinairement à Paris des œufs en coque, du beurre, des volailles, du poiſſon de ſomme, &c.

COQUETIER, eſt auſſi un petit vaiſſeau, ſervant à la table, fait en forme d'une ſaliere, ſur lequel on met un œuf à la coque pour le porter, & le ſoutenir.

COQUILLAGE. ſ. m. Terme collectif. Poiſſons teſtacez, couverts d'une écaille dure, & toute d'une piece. Les huîtres, les moules, les tortuës, les pourpres ſont des poiſſons de *coquillage*.

On appelle auſſi *coquillage*, l'écaille où ces poiſſons ſont enfermez. Les Curieux font des cabinets de *coquillages* exquis. On trouve dans Aldrovand, Geſner, & Fabius Columna, tout ce que les Anciens ont dit ſur la matiere des *coquillages*. En 1692. Liſter, Anglois, a publié un *in folio*, rempli de planches, où ſont repreſentées les diverſes ſortes de *coquillages*. Dans le premier ordre il a rangé les *coquillages* terreſtres : dans le ſecond, les *coquillages* d'eau douce, tant ceux qu'on appelle *turbinata*, que les *bivalvia*. Il a diſpoſé dans le troiſiéme toutes les coquilles de mer, les *bivalvia*, & les *multivalvia* : & dans le quatriéme il a diviſé en pluſieurs claſſes les *coquilles* de mer, qu'on nomme *turbinata*.

COQUILLAGE. Arrangement de diverſes coquilles, dont on forme des compartimens de lambris, de voutes, & de pavé, & dont on fait des maſques, feſtons & autres ornemens, pour en revêtir & decorer les grottes, portiques, niches, & baſſins de fontaine dans les jardins.

COQUILLE. ſ. f. Groſſe écaille de poiſſon, ſous laquelle il eſt enfermé. La coque, la *coquille* d'un limaçon. On ne le dit pas des huîtres. L'ACAD.

On appelle *coquilles à oreilles*, celles qui ont deux pointes en haut, comme celles de St. Jaques. C'eſt une belle curioſité que celle des *coquilles* ; car on y voit une diverſité merveilleuſe, & on y admire les jeux de la Nature. Voici le nom des plus rares, & des plus curieuſes. La *couronne papale*, qui tire ſon nom de ſa forme, & qui a ſur un fond blanc eſt toute marquée de rouge. La *plume*, dont la blancheur & les marques incarnates rangées avec ſymmetrie, font un ſi bel effet. L'*Hebraïque*, qui a ſur un fond blanc comme neige, des marques noires comme du jayet, ſont ſemblables aux caracteres Hebreux. Le *limaçon de la Cline*, qui a ſur du minime

brun, une broderie verte & noire. Le *drap d'or*, qui a un tiſſu admirable de jaune, de brun & de blanc. Le *drap d'argent*, qui ne le cede point en beauté au drap d'or. Le *leopard*, qui eſt tout moucheté. Le *tigre*, ou la *coquille griſe*, dont la moucheture eſt encore plus belle. Le *briançon*, dont l'émail eſt mêlé d'une maniere charmante. La *corne de cerf*, qui a des taches noires ſur un fond blanc. La *corne gelée*, dont on admire la diverſité. La *tannée*, que pluſieurs tiennent pour la plus belle, à cauſe du mélange étonnant de ſon blanc & de ſon tanné. La *bourſe*, ainſi nommée à cauſe de ſa figure, a une broderie mêlée de trois ou quatre couleurs. Le *cadran*, que l'on appelle ainſi à cauſe de ſa forme. La *chenille*, parcequ'elle reſſemble à cet inſecte. Il y a encore la *nerite*, le *lepas*, l'*apporays*, la *trompe*, le *caſque*, le *naufle blanc*, & quelques autres.

On le dit auſſi de la coque, ou couverture de l'œuf. Dès que le pouſſin eſt ſorti de ſa *coquille*, il cherche à bequeter. On dit auſſi, une *coquille* de noix.

En termes de Blaſon, on ne diſtingue les *coquilles* que par la grandeur. Les petites s'appellent *coquilles de St. Michel*: les plus grandes s'appellent *coquilles de St. Jaques*. On dit auſſi, une *coquille* oreillée, lorſqu'elle eſt à oreilles.

COQUILLE, ſe dit figurément de toute ſorte de marchandiſe, dont on trafique. Ce Marchand vend bien ſes *coquilles*. A qui vendez-vous vos *coquilles*? à ceux qui reviennent de St. Michel? On le dit pour ſe moquer de ceux qui veulent tromper; qui en veulent faire accroire; qui veulent duper les autres; qui croyent que les acheteurs ne connoiſſent pas le prix de ce qu'ils marchandent: Portez vos *coquilles* à d'autres.

On dit proverbialement, rentrer dans ſa *coquille*; c'eſt-à-dire, ſe retirer; ſe renfermer chez ſoy. On dit d'une très-jeune perſonne, qu'elle ne fait que ſortir de la *coquille*. On dit d'une fille en fil & libre, que la *coquille* lui demange. On dit encore, qui a de l'argent a des *coquilles*; c'eſt-à-dire, avec de l'argent, on a tout.

COQUILLES A BOULET. Terme d'Artillerie. Ce ſont deux *coquilles* qui ſe joignent, & ſe ferrent enſemble, quand on y coule le fer pour former le boulet. Cette jointure n'eſt jamais ſi juſte, qu'il n'en ſorte un peu de metal, qu'on appelle *barbe*, & que l'on caſſe pour arrondir le boulet.

COQUILLE, en termes d'Anatomie, eſt la derniere cavité de l'oreille interne, qu'on appelle autrement, *le limaçon*. Voyez LIMAÇON. Quelques-uns ont donné auſſi le nom de *coquille*, de *conque* ou de *baſſin*, à une autre cavité de l'oreille interne, appellé ordinairement, la *caiſſe du tambour*. Voyez OREILLE.

COQUILLE, eſt auſſi un ornement de Sculpture imité des conques marines, & qui ſe met au haut, ou au cu-de-four d'une niche. On appelle *coquilles doubles*, celles qui ont deux ou trois levres. *Coquille* eſt auſſi un petit ornement qu'on taille ſur le contour d'un quart de rond. On appelle *baſſin en coquille*, un baſſin de fontaine fait en conque ou *coquille*, & dont l'eau tombe par napes, ou gargouilles.

COQUILLE D'ESCALIER; c'eſt un eſcalier de pierre à vis, le deſſous des marches qui tournent en limaçon, & portent leur delardement. C'eſt auſſi dans un eſcalier de bois, rond ou quarré, le deſſous des marches delardées, lattées, & ravalées de plâtre. On appelle *trompe en coquille*, une voute en ſaillie.

COQUILLE, ſe dit encore de pluſieurs ouvrages, qui repreſentent la figure des *coquilles*. La plupart des baſſins, des fontaines, des cafcades, des gargouilles, ſont faits en *coquilles*. On fait des ſieges de tapiſſerie en *coquilles*. On appelle *coquille*, un petit bout de fer, qui ſert à lever le loquet d'une porte, parcequ'il eſt fait en *coquille*. Les Orfévres appellent auſſi *coquille* d'une plaque d'argent, *coquille* d'une anſe d'aiguiere, les pieces qui repreſentent la figure d'une *coquille*. Les Lapidaires appellent auſſi *coquille*, un outil, qui ſe met au bout des tenailles, & où eſt maſtiqué le diamant. Il y a une clef pour ſerrer, ou deſſerrer la *coquille*. En general les ouvriers appellent *coquille*, deux moitiez de metal pareilles & deſtinées à être ſoudées enſemble: comme les moitiez d'une boule, ou d'une fleur de lis.

COQUIN, INE. ſubſt. & adj. Fripon; miſerable; libertin; fainéant, qui n'a aucuns ſentimens d'honneur. Les eſpions, les pouſſecus, les Records ſont des *coquins*; ils ſont un metier de *coquin*. On appelle les garces, de grandes *coquines*; des gueuſes; de franches *coquines*.

Ce mot vient de *cocus*, ou de *coquinus*, qui dans la baſſe Latinité ſignifioit, Cuiſinier; comme qui diroit, *il ne bouge de la cuiſine*. En vieux François on appelloit *coquine*, un pot ou marmite: d'où vient que le vrai *coquin* eſt celui, qui fait les cuiſines d'autrui pour vivre. Plaute dit, qu'on a donné le nom de *cocus* à un larron. Du Cange dit que dans la baſſe Latinité on a appellé *cocciones*, des vagabonds, qui hantoient les Foires pour voler les Marchands, & ſouffraire furtivement leurs marchandiſes, en faiſant ſemblant de les vouloir acheter, & de diſputer du prix. Et de là eſt venu *coquin*.

COQUIN, ſe dit auſſi d'un poltron; d'un homme, qui fait quelque action lâche, ou infame. Il faut que cet homme ſoit un franc *coquin*, de s'être laiſſé battre ſans avoir tiré l'épée. Il faut avoir l'ame bien *coquine*, pour épouſer une coureuſe, une femme publique.

COQUIN, ſe dit auſſi d'un gueux, d'un miſerable, d'un homme de neant, d'un homme qui n'a ni bien, ni naiſſance.

Je révois cette nuit que de mal conſumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit enhumé;
Mais ne pouvant ſouffrir ce fâcheux voiſinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage;
Retire toi, coquin, va pourir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainſi.
Coquin! *ce me dit-il d'une arrogance extrême,*
Va chercher tes coquins *ailleurs:* coquin *toi-même.*
Ici tous ſont égaux, je ne te dois plus rien.
Je ſuis ſur mon fumier, comme toi ſur le tien.
PATRIX.

On appelle vie *coquine*, un train de vie *coquine*; un certain genre de vie un peu libertine & fainéante; qui plaît, qui amuſe, & qui attache tellement, qu'on ne s'en peut plus paſſer. La Comedie eſt un metier bien *coquin*. La vie des ſoldats eſt une vie fort *coquine*, à cauſe de la licence qu'on leur donne. L'amour eſt un amuſement bien *coquin*.

COQUINAILLE. ſ. f. Troupe de coquins, de gueux. POMEY.

COQUINER. v. n. Faire le metier de coquin; gueuſer. POMEY.

COQUINERIE. ſ. f. Action mal honnête; lâche; qui n'appartient qu'à un poltron, qu'à un coquin. Cet avare a fait une grande *coquinerie*.

COQUIOLE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges menuës, baſſes, garnies de peu de feuilles ſemblables à celles du froment ou de l'orge. Il vient au ſommet des tiges de petits épics, qui ne portent que trois ſemences ſemblables à celles de l'orge, mais plus petites & plus larges, renfermées dans leur bâle, d'où ſortent de petits filets, longs, blancs, pointus. Sa racine eſt petite, fibreuſe, blanche. En Latin *feſtuca altera capitulis duris*. C. BAUH. La *coquiole* croît parmi les blez; on dit qu'elle eſt bonne pour reſoudre les tumeurs qui viennent au grand coin de l'œil, appellées *egilops*.

Digitized by Google

COR. ſ. m. Cuir épaiſſi & formé en calus, qui ſe durillonne ſur les doigts des pieds. Les *cors* viennent aux pieds pour avoir porté des chauſſures trop mignonnes; pour s'être trop ſerré les pieds. On dit, que les *cors* ſont des horloges aux vieillards; qu'ils leur annoncent le changement des temps par la douleur qu'ils leur font.

COR. ſ. m. Trompette de Chaſſeur, inſtrument de cuivre, tourné en demi-cercle, dans lequel on ſouffle pour faire un grand bruit, qui anime & qui rappelle les chiens & les Chaſſeurs. On dit, Donner du *cor*; ſonner du *cor*; rejouir les chiens avec le *cor*. On faiſoit autrefois des *cors* d'yvoire.

Ce mot vient de *cornu*, NICOD. ou du Grec *chordon*. H. DE VALOIS.

Les Chaſſeurs ont un petit *cor*, qu'on appelle le *huchet*, qui eſt un tuyau de cuivre recourbé ſans aucun retour, étroit par l'embouchure, & large par l'autre bout. La Principauté d'Orange porte d'or à un *cor de chaſſe* d'azur, virolé, enguiché, & lié de gueules. Il y a auſſi des *cors*, qui ont un retour au milieu comme un anneau, qu'on appelle *trompes*; & des *cors* tortillez, qui ont juſqu'à huit ou neuf retours, qui ne ſont plus gueres en uſage. Le grand *cor* eſt de même figure que le huchet, mais bien de plus grand volume. On peut donner au *cor* toute l'étenduë de la trompette. L'endroit par où on embouche le *cor*, ſe nomme *bocal*, qu'on fait d'argent, de cuivre, de corne, ou de bois. L'autre extremité, qui eſt fort large, s'appelle le *pavillon*.

Il y a auſſi de petits *cors* de même figure, dont ſe ſervent les Poſtillons, qu'ils portent pendus à leur cou. Les Vachers & les Bergers ont auſſi des *cors*, qu'ils font de cornes de belier, ou de bœuf, dont ils couppent le petit bout pour faire le trou de l'embouchure, où ils ajoûtent un petit bâton de ſureau percé & creuſé, qui ſert de portevent & de bocal. Les Hebreux uſoient de ces *cors* faits de cornes de belier, pour annoncer le Jubilé, dont le nom *Jobel* ſignifie un *belier*.

A COR ET A' CRI. Terme de Chaſſe. Chaſſer noblement, & à grand bruit. Il a droit de chaſſer *à cor & à cri* dans cette forêt. L'ACAD.

On dit proverbialement, par une metaphore tirée de la Chaſſe, Qu'on a cherché quelcun *à cor & à cri*; pour dire, qu'on a fait toute la diligence poſſible pour le trouver. On dit encore, Demander, pourſuivre une choſe *à cor & à cri*; c'eſt-à-dire, la demander avec beaucoup d'inſtance & d'ardeur.

On le dit auſſi de la pourſuite d'une affaire qu'on fait hautement & avec éclat.

CORS, au plurier, en termes de Venerie, ſe dit des pointes, ou chevillures ſortans du merrein de la tête des cerfs ſur chaque branche au deſſus du ſurandouiller. Un cerf de dix *cors*. Voyez CERF.

COR DE MER. Coquille rude par dehors, unie & blanche par dedans, large par le milieu, qui va en pointe, & qui eſt propre à recevoir la bouche, afin de corner. Cette coquille renferme une ſorte de poiſſon. ROND.

CORADOUX. Voyez CORRADOUX.

CORAIL, ou CORAL. Il a CORAUX au plurier. ſ. m. Plante maritime; arbriſſeau qui croit au fond de la mer. On en voit des arbriſſeaux de la hauteur d'un homme. Ils s'arrachent du fond de la mer avec des crochets en forme d'ancres. Le P. Bouhours dit avoir vû un collier de l'Ordre du St. Eſprit, fait d'une ſeule piece de *corail*. On en trouve de rouge, de blanc & de noir en une même branche. On en voit auſſi de verd, de jaune, de cendré, de ſombre, & d'autre couleur mêlée, & dont les extremitez des branches paroiſſent viſiblement n'être que du bois, les autres étant changées en corail blanc & rouge: ce qui montre qu'il ſe forme peu-à-peu d'un ſuc petrifiant, & qu'il ne rougit qu'après avoir acquis ſa pleine maturité, comme font les fruits. Lorſque les branches ſont vertes, ou blanches, c'eſt une marque qu'il n'eſt pas encore mûr. Il eſt terreſtre, rude & raboteux au ſortir de la mer; & on ne peut connoître ſa bonté, qu'il ne ſoit poli. Le rouge & le blanc ſont les plus eſtimez. On tient que le *corail* eſt plus rouge porté par un homme que par une femme; & qu'étant porté par un malade, il devient pâle, livide & tout taché, deſorte que par le changement de ſa couleur il avertit de quelque maladie prochaine. On lui rend ſa couleur en le ſuſpendant ſur du fumier, ou en le couvrant de ſemence de moutarde, ou en le lavant avec du pain mouillé. Le *corail* noir eſt appellé par Dioſcoride *antipathes*. Pline dit qu'il ne s'endurcit & ne devient rouge qu'au ſortir de l'eau, & que c'eſt un arbriſſeau verd, dont les grains & les bourons ſont hors de l'eau: mais il ſe trompe. Le *corail* ſe tire vers le Baſtion de France en Afrique, & vers l'Ile de Corſe & de Majorque, à Tabarque & vers le Cap de Quiers en Catalogne. Les anciennes pêcheries étoient dans la Mer Perſique, la Mer Rouge, la Mer de Sicile & de Naples. On n'en trouve point dans l'Ocean. Le Pere Kircher dit, qu'il y a des forêts entieres de *corail* dans la Mer Rouge. On en voit des branches toutes mangées de vers, comme du bois vermoulu. Les Japonnois font plus de cas du *corail* que de toutes les pierreries. En Pharmacie on ſe ſert de *coraux* mis en poudre. On en fait des ſyrops. On en tire des teintures, & il ſert à pluſieurs uſez Cantens. On dit auſſi que le *corail* arrête le ſang, qu'il défend les maiſons de la foudre, & qu'il en écarte les mauvais Genies. BOU. On le nomme en Grec & en Latin *lithodendrum*, comme qui diroit *pierre-arbre*. Gaziius a écrit l'Hiſtoire du *Corail*, & dit que c'eſt un mineral qui vegete. Les Anciens l'ont auſſi appellé *gorgonium*, parcequ'ils croyoient qu'il ſe petrifioit à l'air, comme à la vuë de la tête de Meduſe. Le jus de citron tire la teinture du *corail*, & le fait devenir blanc comme neige, quand il y a trempé un jour ou deux, étant pulveriſé.

On en fait d'artificiel avec du cinnabre bien broyé, dont on fait une couche ſur quelque branche de bois bien ſeche & bien polie, imbuë auparavant de colle de gant. On la polit par après, & on y met pour vernis une couche de blanc d'œuf.

On dit poetiquement, des levres de *corail*, pour dire, bien vermeilles.

Il y a en pluſieurs Iles de l'Amerique un petit arbriſſeau qu'on appelle *bois de corail*, parcequ'il porte une petite graine rouge comme du *corail*. Voyez BOIS DE CORAIL.

CORAL. ſ. m. Eſpece de porc dans l'Amerique, & particulierement à Cuba, l'une des Antilles, où les Eſpagnols nourriſſent quantité de porcs.

CORALIN, INE. adj. Qui a la couleur, ou la vertu du corail. On appelle des levres vermeilles, des levres *coralines*. Ce mot eſt vieux. L'ACAD.

CORALINE. ſ. f. Petite plante qui vient au fond des eaux, haute d'environ deux ou trois doigts, de couleur blanche cendrée, & quelquefois rouge, ou un peu jaune. Elle jette quantité de petits rameaux grêles, pierreux, d'une odeur mauvaiſe, ſemblable à celle de poiſſon, d'un goût ſalé & deſagreable. C'eſt une eſpece de mouſſe qui croit ſur les rochers de la mer, & ſur les coquilles des poiſſons. G. Banhin l'appelle *muſcus marinus*, *ſive coralina officinarum*. Elle eſt très-bonne, étant priſe en poudre, pour tuër les vers des petits enfans. Il y a pluſieurs autres eſpeces de *coralins*. Cette

Digitized by Google

plante a été appellée ainſi, parcequ'elle croît ſur les rochers en façon du corail.

CORALINE, eſt auſſi le nom que l'on donne en Levant à une chalouppe legere pour la pêche du corail.

CORBEAU. ſ. m. Oiſeau noir, beaucoup plus gros qu'un pigeon. Le *corbeau* croace; c'eſt ſon cri naturel. Il a le bec fort pointu. Il vit de charogne. Le *corbeau* étoit parmi les Romains un oiſeau funeſte, & de mauvais augure; ſur tout lorſqu'il paroiſſoit à la droite, & du côté de l'Orient: la corneille au contraire étoit un preſage heureux, quand elle ſe montroit à la gauche. DAC. On dit qu'un homme eſt noir comme un *corbeau*, parceque le *corbeau* eſt très-noir. Quand on veut écrire fort menu, on ſe ſert de plumes *de corbeau*. On dit qu'on fait devenir des *corbeaux* blancs, en les expoſant à la fumée du ſouffre, lorſqu'on les a pris jeunes & dans le nid.

On diſoit autrefois CORBIN, & CORBEL. En Latin *corvus*.

LE CORBEAU, ou l'*Oiſeau de Phœbus*, eſt le nom que les Aſtronomes donnent à l'une des quinze conſtellations meridionales. Elle contient ſept étoiles; cinq de la troiſiéme, un de la quatriéme, & un de la cinquiéme grandeur.

CORBEAU DE MER. Poiſſon, dont le dos eſt d'un bleu obſcur, les côtez rouges, le ventre blanc, & la tête grande. RONDEL.

CORBEAU, ſe dit figurément de ceux qui viennent airier les maiſons infectées de peſte, & qui en enterrent les corps, parceque ces gens ſont ordinairement avec des corps morts, comme les veritables *corbeaux*.

CORBEAU, eſt auſſi un terme de Marine, qui ſignifie, un croc de fer pour accrocher les navires de l'ennemi, quand on ſe bat.

CORBEAU, en termes de Maçonnerie, ſignifie, une groſſe conſole, ou pierre de taille en ſaillie, qui ſert à ſoutenir une poûtre, & à ſoulager la portée, ou à ſoutenir par encorbellement un arc doubleau de voute. On fait auſſi des *corbeaux* de fer, pour ſoutenir des pieces de bois qui portent les ſolives.

En Architecture, on appelle quelquefois *corbeaux*, les mutules, ou modillons qui ſont dans les corniches des colonnes, & particulierement dans les Doriques. C'eſt un nom qu'on donne auſſi aux conſoles.

CORBEILLE. ſ. f. Panier d'oſier, quelquefois couvert. On y ſerre le pain. La *corbeille* ſert à divers uſages. Ce mot vient du Latin *corbis*, ou *corbis*, d'où on a fait *corbicula*.

CORBEILLE, ſe dit auſſi de ces petits paniers propres & galans, où on met des fleurs, ou autres petits preſens qu'on fait à une Maîtreſſe. Des *corbeilles* d'argent, de filigrane, toutes couvertes de rubans, &c.

On appelle auſſi *corbeilles*, en Architecture, des vaiſſeaux en forme de *corbeilles*, qu'on met d'ordinaire ſur la tête des figures cariathides, & qui ſont chargez de fleurs, ou de fruits. On s'en ſert pour terminer une decoration. On fait auſſi de ces *corbeilles* en bas relief.

CORBEILLÉE. ſ. f. Une corbeille pleine de quelque choſe. Il m'a envoyé une *corbeillée* de fleurs; une *corbeillée* de fruits.

CORBILLARD. ſ. m. Coche d'eau qui mene à Corbeil; petite ville à ſept lieuës de Paris.

On appelle ironiquement un *corbillard*, un carroſſe bourgeois, où on voit pluſieurs perſonnes fort preſſées.

CORBILLON. ſ. m. Panier à mettre des oublies, étroit par le milieu, large par les extremitez. On a gagné les oublies & le *corbillon* de l'Oublieur. On le dit auſſi d'un petit panier d'oſier, où on preſente les balles dans un jeu de Paume. On le dit pareillement ſur la mer d'un vaiſſeau ſemblable, où l'on met le biſcuit qu'on donne à chaque repas pour un plat de l'équipage. On dit en ce ſens, Changement de *corbillon*, appetit de pain benit.

CORBILLON, eſt auſſi un jeu d'enfans, où il faut repondre, & rimer en *on*.

Je pretends que ma femme en clarter. peu ſublime,
Même ne ſçache pas ce que c'eſt qu'une rime;
Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon,
Et qu'on vienne à lui dire à ſon tour, qu'y met-on?
Je veux qu'elle reponde, une tarte à la créme. MOL.

CORBIN, ſ. m. eſt un vieux mot, qui ſignifioit autrefois, CORBEAU. On diſoit auſſi autrefois, CORBINER; pour dire, Derober; faire le metier de *corbin*, ou de corbeau, qui dechire, ou arrache ce qu'il peut attraper d'une carcaſſe. On a auſſi appellé au Palais, CORBINEURS, ceux qui tiroient l'argent des plaideurs, & ruïnoient les parties. Et en general on appelle encore en pluſieurs Provinces *Corbineurs*, les gens qui trompent les autres.

BEC DE CORBIN, eſt une arme, dont on ſe ſervoit autrefois à la guerre. C'étoit une eſpece de halleberde. Aujourd'huy on appelle *Gentilshommes au Bec de corbin*, une compagnie de Gentilshommes de la Maiſon du Roi qui portoient de ces armes, & qui ne ſervent plus qu'aux grandes ceremonies. Voyez BEC. En 1474. Louis XI. inſtitua une compagnie de cent lanciers pour ſa garde: on les a depuis appellez, les *cent Gentilshommes au Bec de corbin*.

BEC DE CORBIN, eſt auſſi un inſtrument qui ſert aux Chirurgiens dans leurs operations, & particulierement à tirer des playes les bales de plomb, & d'autres corps étrangers.

CORBONDIER. ſ. m. Vieux mot & hors d'uſage. C'étoit un ancien inſtrument de Muſique de la nature du cor, dont on ſonnoit dans les grandes rejouïſſances, & dont il eſt parlé dans le Roman des quatre fils Aymon.

CORCELET. Voyez CORSELET.

CORDAGE. ſ. m. Tout l'appareil de corde qu'il faut pour un vaiſſeau, pour un bâtiment, pour un équipage de guerre. On ne ſe ſert gueres du mot de *Corde* ſur les vaiſſeaux. Il faut une infinité de *cordages* pour faire les manœuvres d'un vaiſſeau. Le *cordage* étuvé, eſt le *cordage* qui a paſſé par l'étuve, où il a reſſué, & jetté ſon humeur aqueuſe. Le *cordage* blanc, eſt le *cordage* qui n'a pas encore été goudronné. Le *cordage* goudronné en fil, eſt le *cordage* fait de fil de carret, qui étoit goudronné avant d'être employé. Du *cordage* refait, c'eſt du *cordage* fait de cordes qui ont deja ſervi. Quand on dit, un *cordage* de douze pouces; c'eſt-à-dire, un *cordage* qui a douze pouces de circonference: un *cordage* de ſoixante fils; c'eſt-à-dire, un *cordage* compoſé de ſoixante fils de carret.

CORDAGE, eſt auſſi le meſurage du bois de corde. Les Jurez Mouleurs de bois ſont établis pour prendre garde au *cordage*, pour empêcher que le Marchand ne trompe le bourgeois ſur le *cordage*.

CORDAGER. v. n. C'eſt Corder, ou faire des cordes.

CORDE. ſ. f. Chanvre, ou filaſſe tortillée, & entrelaſſée par le moyen d'une rouë, pour ſervir à lier; attacher, & à autres uſages. Il s'en fait auſſi d'autres matieres; de ſoye, de lin, de cotton, de laine, d'écorce de tilleul en France; & aux Indes, de cocos, de maguay & d'autres arbres. Quand elle eſt extremement groſſe, on l'appelle *cable*. Quand elle eſt fort deliée, on la nomme *ficelle*. *Corde* de puits, d'un bac. Echelle de *corde*. Danſeur de *corde*. La *corde* d'un arc, eſt ce qui fait partir la fléche. On dit en ce ſens au figuré, qu'un homme a pluſieurs *cordes* à ſon arc, quand il a pluſieurs moyens de faire reüſſir une affaire. On fait auſſi des ſangles de *corde*; des ponts de *corde*; des ſouliers de

Digitized by Google

de *corde*, que les Eſpagnols nomment *alpargates*, & dont on fait grand trafic aux Indes, juſqu'à en charger des navires.

Ce mot de *corde* vient du Grec *chorde*, qui ſignifie proprement, un gros inteſtin, dont on peut faire des *cordes*.

CORDE, ſe dit auſſi de la groſſe laine qui fait la chaîne, le montant, ou la filure du drap. Ce drap a la *corde* bien fine; la *corde* bien groſſe. Quand le drap eſt uſé, il montre la *corde*. En ce ſens on dit proverbialement d'une fineſſe groſſiere, Cela montre la *corde*.

CORDE, ſignifie auſſi, le ſupplice de la potence, parce qu'on étrangle avec une *corde* les criminels condamnez à être pendus. Ainſi on dit, Il merite la *corde*; Il file ſa *corde*; Il traîne ſa *corde*; c'eſt-à-dire, il mene une vie de ſcelerat. Il n'y va que de la *corde*; c'eſt un homme échappé de la *corde*. Souffrir le libertinage des enfans, c'eſt leur mettre la *corde* au cou. Faire amende honorable, la *corde* au cou. On dit auſſi d'une legere faute, La *corde* & le fouët en ſont dehors. On dit d'un homme très-ſoumis, qui ſe met à la mercy, à la diſcretion d'autrui, qui vient demander grace à ſa partie; qu'il l'eſt venu ſupplier la *corde* au cou; il s'eſt rendu la *corde* au cou. En ce ſens on appelle un homme de ſac & de *corde*, un ſcelerat; un homme qui merite d'être noyé, ou pendu; car autrefois on enfermoit les criminels dans un ſac pour les noyer. On dit d'un homme heureux, qu'il a de la *corde* de pendu. On dit encore, quand on donne la queſtion, Au premier, au ſecond trait de *corde*: c'eſt quand on met un trotteau plus haut pour étendre davantage les nerfs du patient, qui eſt ſuſpendu avec des *cordes*. On le dit auſſi des coups d'eſtrapade; Donner trois traits de *corde* à un ſoldat, c'eſt le guinder trois fois enhaut, & le laiſſer tomber de toute ſa peſanteur à un pied de terre.

En termes de Marine, on appelle *cordes de retenuë*, une *corde*, dont l'uſage eſt de retenir un fardeau lorſqu'on l'embarque. On appelle encore, *corde de defenſes*, de groſſes *cordes* mêlées & entrelacées, qu'on fait pendre ſur les flancs d'un vaiſſeau, pour le conſerver contre le choc des autres vaiſſeaux. On dit, Aller à mâts & à *cordes*; c'eſt-à-dire, ſans voiles.

CORDE, ſe dit auſſi à la Paume, de celle qui ſe tend au milieu du jeu, qui ſert à marquer les fautes qu'on fait en mettant deſſous: & on dit qu'une balle a paſſé à fleur de *corde*, qu'elle a friſé la *corde*; pour dire, que peu s'en eſt fallu qu'elle n'ait été deſſous. Mettre argent ſous *corde*.

CORDE A' DANSER. Gros cable bien bandé, & attaché par les deux bouts à deux treteaux qui la ſoutiennent. Danſer, voltiger ſur la *corde*. On dit d'un homme engagé dans une affaire hazardeuſe, & dangereuſe, qu'il danſe ſur la *corde*.

On ſe ſert de ces mêmes phraſes en un ſens figuré; pour dire, qu'un homme a failli à être condamné, à perdre ſon procés, qu'il n'a eu que ce qu'il lui falloit de voix au juſte pour le gagner. Son affaire a paſſé à fleur de *corde*. On dit, qu'un homme a friſé la *corde*; pour dire, qu'il a failli d'être pendu.

CORDES DE BOYAU, ſont celles qu'on fait de boyaux de mouton deſſechez, & tordus. On s'en ſert pour des raquettes, pour des mouttres, &c. On en applique auſſi ſur des inſtrumens de Muſique, le luth, la thuorbe, le violon, la viole, la guitarre. On fait auſſi des *cordes* de metal pour les inſtrumens; comme le claveſſin. *Corde* fauſſe; *corde* ſourde. Pincer la *corde*; toucher délicatement la *corde*; faire parler les *cordes*; flatter les *cordes*. Il a un jeu fort; il gourmande les *cordes*. Les Anciens qui ne connoiſſoient pas l'uſage des *cordes de boyau*, ſe ſervoient de *cordes* de lin. On en fait d'autres de fil de fer & de leton pour les épinettes, claveſſins, pſalterions, & autres. On en fait des chaînes pour des montres. Une *corde* fauſſe, c'eſt celle qui n'eſt pas bien unie, & qui cauſe de mauvais tons. On a trouvé depuis peu l'invention de charger les *cordes à boyau* pour rendre leurs ſons beaucoup plus forts, ſans en changer le ton, comme remarque Mr. Perrault. Les *cordes* faites d'or trait dans les claveſſins rendent un ſon preſque une fois plus fort que celui des *cordes* de cuivre. Une *corde* d'acier a le ſon plus foible qu'une *corde* de leton, parcequ'il eſt moins peſant & moins ductile. La ſixiéme *corde* des baſſes de violes, & la dixiéme des grands thuorbes ſont faites de cinquante filets de boyau, & il y en a qui ont juſqu'à cent pieds de long, qu'on tord & qu'on polit avec l'âpreté.

CORDE, en termes de Muſique, ſignifie, la note, ou le ton qu'il faut toucher, ou entonner; & ſe dit de tous les intervalles de Muſique. La Quinte a cinq *cordes*, ou cinq tons. On l'appelle *dominante*. La Tierce s'appelle *mediante*. Et celle, par laquelle on finit, s'appelle *finale*. *Corde* ſignifie auſſi, un accord: c'eſt dans ce ſens qu'on dit, Cette piece a de belles *cordes*.

On dit figurément en ce ſens, Toucher la groſſe *corde*; c'eſt-à-dire, venir au point le plus important d'une affaire; toucher vivement celui à qui on en parle. On dit auſſi, Il ne faut pas toucher cette *corde*-là; pour dire, Ne parlez point de cette affaire, de cette circonſtance, de peur de choquer quelcun qui renverſeroit tous vos deſſeins.

CORDE DE BOIS. C'eſt une certaine meſure de bois à brûler, qui ſe faiſoit autrefois avec une *corde*. Aujourd'huy on la meſure entre deux membrures de quatre pieds de haut, & éloignées l'une de l'autre de huit pieds. Le mot de *Corde* eſt le mot uſité parmi les Marchands de bois: J'ay vendu, diront-ils, cent *cordes* de bois cette ſemaine: j'ay bien deux milles *cordes* de bois dans mon chantier. Cependant le peuple de Paris ſe ſert ordinairement du mot de *Voye*, qui ne contient qu'une *demi-corde*. Il me faut huit *voyes* de bois pour mon hiver; c'eſt-à-dire, il m'en faut quatre *cordes*. Le bois de *corde*, eſt proprement le bois neuf, qui eſt oppoſé à celui qui eſt flotté, parcequ'il vient par bateau, & que les Marchands le meſurent par *cordes*.

En Geometrie, on appelle *corde* d'un arc de cercle, la ligne droite qui va de l'extremité d'un arc de cercle à l'autre. On l'appelle autrement, *ſoutendante*, ou *ſubtendante*. Il faut que l'arc ſoit plus ou moins grand qu'un demi-cercle: autrement la *corde* de l'arc ſeroit le diametre du cercle. Voyez SINUS. On appelle *corde* du complement d'un arc, la *corde* qui ſoutient le reſte de cet arc, lequel reſte acheve le demi-cercle de cent quatre-vingt degrez.

Dans un Compas de proportion on appelle *ligne des cordes*, la ligne qui ſert à meſurer des angles. Dans les compas de proportion ordinaire on la diviſe en cent quatre-vingt degrez. Il y a une *ligne des cordes* ſur chaque branche du compas, & l'une & l'autre ligne ſe repondent. Il y a deux pinnules ſur ces lignes pour obſerver plus exactement les objets.

En Agriculture, on appelle *corde*, une certaine dureté qui vient au milieu de certaines plantes & racines: comme, Ces raves ne valent plus rien, elles ont des *cordes*. On le dit auſſi de quelques poiſſons, comme de la lamproye.

CORDE, en termes de Manege, eſt la grande longe qu'on tient autour du pilier, où le cheval eſt attaché, pour le degourdir, ou le faire manier. On appelle auſſi les *cordes* des deux piliers, les longes du caveſſon, quand le cheval travaille entre deux piliers: & on dit qu'on le fait donner dans les *cordes*, pour le dreſſer à être bon ſauteur.

On dit auſſi des chevaux, Qu'ils font la corde; pour dire, que par la reſpiration ils retirent la peau du ven-

tre à eux au défaut des côtes. SOLEISEL. On dit encore que les chevaux ont une *corde* de farcin, quand ils en ont bien des boutons de suite, qui font comme une *corde*. On le dit aussi dans certaines maladies vénériennes.

On dit proverbialement, Vous verrez beau jeu, si la *corde* ne rompt; c'est-à-dire, si l'intrigue, si la cabale réüssit. On dit, Il ne faut point parler de *corde* dans la maison d'un pendu; pour dire, qu'il ne faut point parler en une compagnie d'une chose qui puisse faire un secret reproche à quelcun: ce qui repond à un proverbe Espagnol, *En casa de ahor cado no si deve memovar la soga.*

CORDEAU. s. m. Petite corde; ficelle. Il se dit proprement des cordes longues & menuës, qui servent aux Geometres & aux Ingenieurs, pour lever des plans; pour tracer des desseins de bâtimens, ou de fortifications; ou de celles des Jardiniers, qui font des parterres, ou qui plantent des arbres en droite ligne; ou de celles des Charpentiers, avec lesquelles ils alignent leur bois. Le Maçon appelle *ligne*, ce que le Jardinier appelle *cordeau*. On dit, Bander le *cordeau*; tracer le long du *cordeau*. Cette allée, ce bâtiment sont tirez au *cordeau*. En Trigonometrie les lignes, ou les *cordeaux* qu'on employe pour aligner au travers des buissons & des terres labourables, doivent être plus gros que la *corde*, nommée *fouet*. Ces *cordeaux* sont soutenus d'espace en espace par des traiteaux de la hauteur de trois ou quatre pieds, & qui sont armez par la pointe de crochets de fer pour les ficher en terre. Ces *cordeaux* sont d'ordinaire divisez ou en toise, ou en pieds, ou en pouces, pour mesurer l'ouverture des angles, ou l'étenduë des lignes qu'ils veulent tracer. Comme les *cordeaux* s'allongent ou se raccourcissent, selon que l'air est sec ou humide, on se sert quelquefois d'une chaînette de fer, qui n'est point sujette à ces alterations. Les chaînes à grandes mailles sont plus fûres que les chaînettes.

CORDEAU, signifie encore, la petite corde, avec laquelle on étrangle ceux qui sont condamnez à la potence. Il est vieux. L'ACAD.

CORDELE. Voyez CORDELLE.

CORDELER. v. act. Tortiller quelque chose à la maniere d'une corde: comme, *Cordeler* les cheveux, ou autres matieres deliées.

CORDELETTE. s. f. Diminutif de CORDE. Corde menuë.

CORDELIER. s. m. Religieux Mendiant de l'Ordre de Saint François: ils sont habillez de gros drap gris, avec un petit capuce, une mozette, ou chaperon, & un manteau de même étoffe; ils portent le froc, ou la sandale, & une ceinture de *corde* à trois nœuds. On les appelle autrement *Freres Mineurs*, *Observantins*, ou *Cordeliers de l'étroite observance*, ou à la manche étroite. Ce sont eux qu'on appelle communément *Cordeliers* en France. Ils sont differens des *Cordeliers* qu'on appelle, à la *grande manche*, ou *Conventuels*. Ceux-cy sont rentez, & n'observent pas la Regle de Saint François à la rigueur; ils ont leur General à part. Les Observantins ont aussi leur General distinct de celui des Conventuels. Il se dit en general de tout l'Ordre des Freres Mineurs; parceque les Recolets, les Penitens, & les Filles de Sainte Claire reconnoissent le même General. Ce fut Saint Bernardin de Sienne, qui en 1419. tenta de reformer l'Ordre de Saint François, & de le ramener à une plus étroite observance; ce qui le divisa en deux branches; la grande & la petite Observance. Les *Cordeliers* sont ainsi appellez, à cause de la corde dont ils sont liez: & ce nom leur fut donné pendant la guerre de Saint Louïs contre les Infidelles; car les Freres Mineurs ayant

repoussé les Barbares, quand le Roi demanda leur nom, on lui repondit que c'étoient des gens de *corde liez*. Ils suivent le sentiment de Scot, qui fut parmi eux un subtil Docteur; c'est pourquoy on les nomme *Scotistes*. Les *Cordeliers* peuvent être Evêques, Archevêques, Cardinaux, & mêmes Papes; comme en effet il y a eu des *Cordeliers* qui l'ont été.

On dit d'un homme libertin, & peu scrupuleux, qu'il a la conscience large comme la manche d'un *Cordelier*. On appelle aussi, la haquenée des *Cordeliers*, un bâton sur lequel s'appuyent ceux qui voyagent à pied. On dit aussi, Parler Latin devant les *Cordeliers*; pour dire, Vouloir faire parade de science devant ceux qui en sçavent davantage: ce qui repond au proverbe Latin, *Sus docet Minervam.*

CORDELIERE. s. f. Religieuse du même Ordre, & qui porte une semblable ceinture, & fait la même Regle que les Cordeliers.

CORDELIERE, en termes d'Architecture, est un petit ornement, taillé en forme de corde sur les baguettes, ou un petit liteau qui se met sous les patenôtres.

On appelle aussi *cordeliere*, de petits filets de soye noire, qui ont de petits nœuds de distance en distance. Les Dames les mettent quelquefois à leur cou en guise d'un colier.

On appelle aussi *Cordeliere*, en termes de Blason, le filet plein de nœuds que les veuves, ou les filles mettent en guise de cordon, pour entourer l'Ecu de leurs Armes. Il est entrelassé de quatre lacques d'amour. La plupart tiennent que l'origine en vient d'Anne de Bretagne, veuve du Roi Charles VIII. qui institua un Ordre de la *Cordeliere* en faveur des veuves de merite, & de vertu. Cette *cordeliere* étoit en forme d'écharpe, ou de collier entrelacé: & cela à l'imitation de son pere François Duc de Bretagne, qui en mit un pareil alentour de l'Ecu de ses Armes, à cause de la devotion qu'il avoit à Saint François d'Assise. Ce mot a été accompagné d'une devise, écrite autour de l'Ecu des veuves, *J'ay le corps delié*: ce qui étoit un rebus, ou équivoque sur le mot de *cordeliere*. Mais Matthieu Compain Jesuïte dit, qu'on en a vû de plus anciennes à Châlons fur des ornemens. Avant les *cordelieres*, les Armoiries des hommes & des femmes s'entouroient de guirlandes de feüilles, ou de fleurs, comme les images que les Grecs & les Romains nommoient *stemmata*. Les Religieux les ont entourées de couronnes d'épines, ou de chapelets & de patenôtres; ce qu'a retenu encore l'Ordre de Malthe.

CORDELLE. s. f. On ne le dit que figurément, & en cette phrase; C'est un homme de la *cordelle*; c'est-à-dire, de sa societé, de son parti, de sa cabale, de sa faction. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

On attire à sa cordelle
La femme la plus fidelle.

CORDELLE. Terme de Marine. Corde de moyenne grosseur, avec laquelle on hâle un vaisseau d'un lieu à un autre, ou qui sert à conduire une chaloupe de terre à un navire, lorsqu'il est dans le port; ou pour passer d'un côté de la riviere à l'autre.

CORDER. v. act. Faire une corde avec de la filasse, de la foye, &c. *Corder* tant de chanvre par jour. Le gros chanvre ne se *corde* pas bien.

CORDER DU BOIS, signifie, Mesurer une corde de bois. Le bois tortu ne se *corde* pas bien, si on ne le sçait arranger.

CORDER. C'est, en termes d'Emballeur, Lier avec des cordes. Il faut *corder* ces ballots.

CORDER, se dit aussi avec le pronom personnel, des racines, quand la saison en est passée, & qu'elles ne sont plus bonnes à manger; ce qui arrive toûjours dès le moment qu'elles commencent à monter en graine. Alors

Digitized by Google

Alors on dit de ces ſortes de racines, qu'elles *ſe cordent*, qu'elles deviennent *cordées*; parcequ'en effet il y en a qui ſe durciſſent au dedans, & tout du long, & forment par là une eſpece de corde. Il y en a d'autres qui de charnuës & ſolides qu'elles étoient, deviennent creuſes & filamenteuſes; & leurs filamens ſont autant de petites cordes, comme les raves, panets, betteraves, &c. Voici le temps que les raves *ſe cordent*. La ſcorzonere ne *ſe corde* jamais. On dit auſſi des lamproyes qu'elles *ſe cordent*, parcequ'il y a un temps où il ſe forme dans leurs corps une eſpece de cartilage, qui prend depuis la tête juſqu'à la queuë, & qui reſſemble aſſez à une corde. Quand elles ſont ainſi *cordées*, il n'y a plus que les pauvres qui en mangent.

CORDÉ, ÉE. part. & adj.

En termes de Blaſon, on dit des arcs à tirer & des inſtrumens de Muſique à cordes, qu'ils ſont *cordez*, quand leurs cordes ſont d'un autre émail. Il porte d'azur à une harpe *cordée* d'or.

Un *Livre cordé*, eſt un livre relié, & couſu ſur des cordes qui paroiſſent ſur le dos.

CORDERIE. ſ. f. Lieu propre pour faire les cordes, où on fait des cordes. C'eſt dans un Arſenal de Marine une grande galerie, où l'on file & on corde les cables. La *Corderie* de Rochefort eſt une des plus conſiderables.

CORDIAL, ALE. adj. Qui rejouït le cœur; qui le conforte & le fortifie. Le vin vieux eſt le plus *cordial* de tous les alimens. Les trois fleurs *cordiales* ſont celles de bugloſſe, de bourrache & de violette. Quelques-uns y ajoûtent les œillets, & les roſes. Les quatre eaux *cordiales* ſont celles de bourrache, de bugloſſe, d'endive & de chicorée. Quelques-uns ajoûtent celles de chardon benit, de ſcorzonere, de *morſus diaboli*, de ſcabieuſe, d'ozeille & d'alleluya.

CORDIAL, ſe dit figurément de celui qui eſt franc; ſincere; plein d'amitié; ouvert; qui parle franchement, & du fond du cœur. On ne ſçauroit trop chérir un ami franc & *cordial*.

CORDIAL. ſ. m. Terme de Medecine. Remede confortatif. Les *cordiaux* ont ſauvé ce malade, & lui ont aidé à ſurmonter la malignité du mal. Voyez CARDIAQUE.

CORDIAL, ſe prend auſſi au figuré pour, un ſecours & une conſolation contre les afflictions de l'eſprit. Le chagrin & la triſteſſe me rongent, quand je ne ſuis point muni de ces ſecours agreables, qui me ſervent de *cordiaux* contre le venin de ces deux cruelles paſſions. BAL. L'Academie ni Richelet ne l'employent point en ce ſens.

CORDIALEMENT. adv. Sincerement; d'une maniere franche & cordiale. C'eſt un homme qui vous aime *cordialement*. Il parle *cordialement*.

CORDIALITE'. ſ. f. Amitié franche & ſincere; affection. Ces deux amis vivent enſemble avec une grande *cordialité*.

CORDIER. ſ. m. Artiſan qui fait de la corde. On dit en raillerie, que les *Cordiers* gagnent leur vie à reculons.

CORDILIAS, ſ. m. eſt une groſſe étoffe de laine, qui eſt une eſpece de gros drap, ou de bure. Il en vient d'Eſpagne & de Languedoc.

CORDON. ſ. m. Petits brins, ou fils de chanvre, ou de corde, qu'on tortille pour en faire une plus groſſe corde. Cette corde eſt compoſée de trois, de quatre *cordons*.

CORDON, ſe dit auſſi quelquefois de ce qui ſert à lier, ou à entourer quelque choſe. Un *cordon* de ſoye, de cotton, de ruban. Des *cordons* de ſouliers. Des *cordons* de bourſe. Un *cordon* de chapeau, de ſoye, d'or, ou d'argent. Des *cordons* de caleçon. Des *cordons* à pendre un miroir, des tablettes.

CORDON, eſt quelquefois, une marque de Chevalerie. On appelle un *Cordon bleu*, celui qui eſt Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, & qui porte un large ruban bleu, au bout duquel pend la croix de l'Ordre. P. cache, ou montre ſon *Cordon bleu* par oſtentation. LA BR. Avant l'année 1675. les Chevaliers du St. Eſprit portoient le *Cordon bleu* ſous le juſtaucorps; depuis ce temps-là ils le portent par deſſus. Les enfans de France portent le *Cordon bleu* dès leur naiſſance. Monſeigneur le Dauphin étoit *Cordon bleu* dès ſa naiſſance, & ne fut fait Chevalier qu'en 1682. On le dit auſſi des Chevaliers mêmes. Il y avoit à cette Aſſemblée quatre ou cinq *Cordons bleus*. Chaque Ordre de Chevalerie a un *cordon* different. Le *cordon* de l'Ordre de Saint Louis eſt rouge.

On appelle en termes de devotion, *Cordon Saint François*, un certain *cordon* garni de nœuds, que portent les Confreres de la Confrairie inſtituée à l'honneur de ce Saint. Les uns, comme les Cordeliers, les Capucins, les Minimes & les Recolets, portent ce *cordon* blanc; & les autres, comme les Pique-puces, le portent noir. Cette Confrairie du *Cordon St. François* a été inſtituée en memoire des liens, dont J. CHRIST fut attaché. Elle eſt compoſée de pluſieurs particuliers, qui ne font pas religieux. Ces gens pour gagner les indulgences ſont ſeulement obligez de dire tous les jours cinq *Pater*, & cinq *Ave*, & un *Gloria Patri*, & de porter le *Cordon* que tous les Religieux peuvent donner; mais qui ne peut être beni que par les Superieurs de l'Ordre de Saint François. On dit, Etre du *Cordon Saint François*. Avoir le *Cordon*; être du *Cordon*; porter le *Cordon*; donner le *Cordon*; prendre le *Cordon*. Les indulgences du *Cordon Saint François*.

CORDON, en termes d'Anatomie, ſe dit d'une eſpece de petit boyau, qui ſort du milieu du ventre de l'enfant, & qui va ſe terminer au placenta. Il eſt compoſé de deux arteres, d'une veine qu'on appelle umbilicale, de l'ouraque, & d'une membrane forte & épaiſſe, qui ſert d'enveloppe. Le *cordon* eſt gros environ comme le doigt, & long ordinairement d'une grande demi-aune, ſelon la meſure de Paris. Dès que l'enfant eſt né, on lui lie le *cordon* un pouce près du ventre, enſuite on le couppe un autre pouce plus bas que la ligature. La plupart des animaux ont auſſi un *cordon*.

CORDON. Terme d'Architecture. Rang de pierres qui avancent, & qui marquent les diviſions d'une muraille. Le *cordon* marque, ou finit la muraille, & où commence le parapet. Les murs de cette place ſont élevez juſqu'au *cordon*.

CORDON, en Charpenterie, eſt la hauteur de l'enceinte, qui eſt d'environ trois pouces, & qui embraſſe tout le corps de la galere.

CORDON, en Sculpture, eſt une moulure ronde en matiere de tore, qu'on employe dans les corniches de dedans, & ſur laquelle on taille des fleurs, des feuilles de chêne, ou de laurier continuës, ou par bouquets, ou quelquefois tortillées de ruban.

CORDON. Terme de Charron. Lien de fer qui eſt à chaque moyeu de rouë d'un carroſſe, ou d'un chariot, auprès des rais de la rouë. Mettre un *cordon* à une rouë.

CORDON. Terme de Fleuriſte. Ce qui eſt autour de la pluche de l'anemone, & au bas de ſes grandes feuilles. Un *cordon* violet. Une anemone eſt belle quand le *cordon* eſt de pluſieurs couleurs.

En Jardinage, on appelle *cordon de gazon*, un rond de gazon de certaine largeur, qu'on employe dans les compartimens de parterre de gazon. On s'en ſert auſſi pour faire les bords d'un baſſin de fonteine.

Digitized by Google

CORDON, ſe dit encore de tout ce qui ayant peu de largeur, & quelque étenduë en longueur, ou faiſant un cercle, reſſemble à un filet.

Autour de cet amas de viandes entaſſées,
Regnoit un long cordon *d'alouëttes preſſées.* BOT.

On appelle auſſi *cordon*, ou *filet*, un petit bord façonné qui regne ſur la circonference d'une monnoye.

CORDONNET. Petit cordon, ou treſſe de fil delié, qui ſert à attacher un rabat, ou a coucher ſur les broderies pour les relever, & en marquer le deſſein. *Cordonnet* d'or, d'argent, de fil, de ſoye, &c.

CORDONNER. v. act. Mettre en forme de cordon; tortiller pluſieurs fils enſemble. *Cordonner* ſes cheveux. *Cordonner* de la ſoye.

CORDONNERIE. ſ. f. Le metier de Cordonnier; l'art de faire des ſouliers; paſſer maître en *Cordonnerie*. On le dit auſſi du lieu, où on les expoſe en vente. Acheter des ſouliers à la *Cordonnerie*.

CORDONNIER. ſ. m. Ouvrier qui fait des chauſſures en cuir preparé, ſoit ſouliers, bottes, on pantouſles. Maître *Cordonnier*. *Cordonnier* pour homme; *Cordonnier* pour femme.

CORDONNIERE, ſ. f. c'eſt la femme d'un *Cordonnier*.

Menage derive ce mot de *cordouanier*, qui a été fait de *cordouän*, eſpece de cuir qui vient de *Cordouë*. D'autres tiennent qu'il vient de *corde*, parcequ'autrefois on faiſoit des ſouliers de corde. On fait encore grand trafic en Eſpagne & en Amerique de ces ſortes de ſouliers, qu'ils appellent *alpargates*.

On appelle auſſi *Cordonniers*, les Artiſans qui font des cordons de chapeaux.

On dit ordinairement, qu'il n'y a que les *Cordonniers* mal chauſſez; pour dire, que ceux qui travaillent bien pour autrui, ſont negligens de travailler pour eux-mêmes.

CORDOUAN. ſ. m. Eſpece de cuir qui vient de Cordouë, & dont on fait le deſſus des ſouliers. Il ſe fait de cuir de bouc, ou de chevre paſſé en tan: ce qui le diſtingue du marroquin, qui eſt paſſé en galle. En Latin *cordebiſus*.

CORE. E. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier, Freſſure de bête. D'autres diſent COURE'E.

COREVESQUE, ou COREVEQUE. Voyez CHOREVESQUE.

CORIACE. adj. m. & f. Qui eſt dur, & qui tient du cuir. Il ne ſe dit que des viandes cuites qu'on mâche avec peine, qu'il faut tirer avec les dens. La vache eſt fort *coriace*. Le peuple dit CORJACE avec un *j* conſone.

Ce mot vient du Latin *coriaceus*. NICOD.

CORIANDRE. ſ. f. Plante qui porte une graine de même nom. Quelques Auteurs font ce mot maſculin; mais d'autres qui écrivent mieux, & qui doivent être plutôt ſuivis, le font feminin dans l'une & dans l'autre ſignification. Cette plante pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, ou de deux pieds, grêle, ronde, rameuſe. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du perſil; mais celles d'enhaut ſont decoupées beaucoup plus menu, approchant de celles de la camomille. Ses fleurs ſont diſpoſées en parafol, de couleur blanche, tirant un peu ſur le rouge, compoſées chacune de cinq feuilles. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, le calice devient un fruit compoſé de deux graines rondes, creuſes. Gaſpar Bauhin l'appelle *coriandrum majus*. Toute cette plante a une odeur de punaiſe fort deſagreable. Il y a une autre eſpece de *coriandre* plus petite que la precedente, & qui a moins d'odeur: G. Bauhin l'appelle *coriandrum minus teſticulatum*. Les graines de ces deux eſpeces de *coriandre* ſont en uſage en Medecine. Elles fortifient l'eſtomac, aident à la digeſtion, & diſſipent les vents. On les couvre de ſucre, & on en prend après le repas pour faire bonne bouche. Les Anciens ont cru que le jus de *coriandre* étoit dangereux, & faiſoit perdre le ſens, & même la vie; mais les Modernes en uſent en pluſieurs remedes. La Manne, qui nourrit les Hebreux dans le deſert, reſſembloit à la graine de *coriandre*. Quelques-uns font venir ce mot de *koris*, qui ſignifie, une *punaiſe*, parceque les feuilles ſentent la punaiſe. D'autres le font venir du mot Grec *kors*, qui ſignifie, la *prunelle des yeux*, & de *andron*, *hominum*, parceque la *coriandre* affoiblit la vûë.

CORIDOR. ſ. m. Eſpece de Galerie.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *Coredor*.

CORIDOR. ſ. m. Chemin couvert. On ne dit plus guéres *Coridor* en ce ſens. GUILLET. Voyez CONTRESCARPE.

CORINTHIEN. adj. m. L'Ordre *Corinthien* eſt le quatriéme des cinq Ordres d'Architecture. C'eſt le plus parfait de tous, & le chef-d'œuvre de l'Architecture. Le chapiteau *Corinthien* eſt orné de feuilles d'acanthe recourbées. Villalpand dit, que ce ſont des feuilles de palmier, imitées ſur celles du Temple de Salomon. Voyez ORDRE.

CORIS. ſ. f. Nom qu'on donne à pluſieurs plantes. Il y en a une, que Gaſpar Bauhin appelle *coris cærulea maritima*, & qui jette pluſieurs branches à la hauteur d'une paume ou d'une paume & demie, fermes, rondes, garnies de feuilles ſemblables à celles de la bruyere, un peu épaiſſes, ſucculentes & ameres. Aux extremitez des branches ſont attachées de petites têtes, qui ſoutiennent des fleurs odorantes, purpurines, ou tirant ſur le bleu, d'une très-belle couleur, compoſées de quatre petites feuilles. Sa ſemence eſt ronde, noirâtre. Sa racine eſt rouge par dehors; propre pour teindre les draps. Il y a la *coris* de Matthiole, qui eſt une eſpece de mille pertuis, appellée par Mr. Tournefort *hyperici ſaxatilis tenuiſſimo & glauco folio*. Elle pouſſe de petites tiges ligneuſes, de la grandeur du *thym*, rougeâtres, garnies de feuilles diſpoſées en rayons le long des tiges, ſemblables à celles de la bruyere. Ses fleurs ſont à pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe, de couleur jaune. Il y a une autre plante, que J. Bauhin appelle *coris Monſpeſſulana lutea*; & Mr. Tournefort, *pedicularis ſerotina lutea*. Elle pouſſe une ſeule tige à la hauteur d'un pied & demi, grêle, ligneuſe, preſque rouge, environnée de feuilles étroites, ſemblables à celles de la pediculaire, de couleur jaune.

CORLIEU, ou COURLIS, ou CORLIS. L'Academie prefere COURLIEU. ſ. m. Oiſeau de riviere, gris & marqué de taches rouges & noires; qui a les jambes longues, & le bec long & courbé; eſpece de macroule. En Latin *clorius*, *neamenius*, *crex*, *corlimus*, ou *corlivus*. Les Arabes appellent auſſi cet oiſeau *corli*. Le François & l'Arabe ont été faits de la voix de cet oiſeau. MEN.

CORME. ſ. f. Fruit d'un arbre qu'on appelle *Cormier*, ou *Sorbier*. Ce fruit eſt autrement appellé *Sorbe*. Voyez SORBIER.

CORMIER. ſ. m. Arbre qui porte des cormes. Son bois eſt propre à faire des fuſeaux pour les rouës & lanternes des moulins, qui ſe doivent debiter ou fendre de quatre pouces en quarré. On en fait auſſi les outils des Menuiſiers; car ce bois eſt extremement dur & ferré. On dit qu'un ais de *cormier* mis dans un tas de blé, en chaſſe toutes ſortes d'inſectes. Cet arbre eſt autrement appellé *Sorbier*. Voyez SORBIER.

Il y a dans les Iſles Antilles un arbre, qu'on appelle auſſi *cormier*, parceque ſon fruit a le goût de la corme. Il eſt bien different du *cormier* qu'on voit en France; car

il

Digitized by Google

il eſt d'une hauteur exceſſive & fort beau à voir, ayant de belles feuilles & pluſieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agreable & rond comme une ceriſe. Ce fruit eſt de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges, & qui tombe de lui-même lorſqu'il eſt mûr. Les oiſeaux en ſont fort friands. ROCHEFORT.

CORMIERE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt la derniere piece de bois au plus haut de la poupe, qui étant aſſemblée avec le bout ſuperieur de l'eſtambord, forme le bout de la poupe. On l'appelle auſſi *trepot*, ou *allonge de poupe*.

CORMORAN. ſ. m. Oiſeau aquatique, qui approche de la figure du corbeau. Il a le bec long auſſi bien que le cou, & le pied plat. On l'appelle auſſi *corbeau pêcheur*, ou *corbeau marin*. Le *cormoran* avale de gros poiſſons, à cauſe qu'il a un goſier fort large. Son plumage eſt noir, ou gris fort brun, & un peu verdâtre par les ailes; mais au deſſous du cou & au ventre il a des plumes blanches, bordées de noir. Sous les grandes plumes il a un duvet gris fort fin, comme le cygne; mais celles de la tête & du cou ſont épaiſſes & menuës comme de la frange. On prepare ſa peau comme celle des vautours pour échauffer l'eſtomac. Son bec par les côtez eſt gris & rougeâtre. Il eſt noir par le deſſus, long de trois pouces, crochu & pointu. Il jette en l'air le poiſſon qu'il a pris, pour le recevoir dans ſon bec par la tête, & l'avaler plus commodément. On s'en ſert pour la pêche, en lui mettant un anneau de fer au bas du cou, par le moyen duquel on lui fait rendre le poiſſon qui eſt demeuré dans ſon eſophage, qui eſt fort large. Cette eſpece de pêche, ou de chaſſe des *cormorans* eſt un des plaiſirs du Roy. Il a les yeux petits, les pieds courts, noirs & luiſans, couverts d'écailles, dont les doigts ſont joints par des membranes picotées comme du chagrin. Le plus grand doigt a cinq os ou phalanges, celui d'après quatre, le troiſiéme trois, le quatriéme deux. Il a des ongles crochus & pointus, dont le plus grand eſt denteléé. Il eſt le ſeul des plongeons qui ſe perche ſur les arbres, ſelon Ariſtote. Les Medecins appellent ce genre d'oiſeaux, *palmipedes*. En Latin *phalacrocorax*, ou *corvus aquaticus*.

Menage derive ce mot de *corvus marinus*, & ajoûte que les anciens Gaulois diſoient *more*, pour ſignifier, la *mer*. Albert le Grand l'appelle *carbo aquaticus*.

On appelle figurément *cormoran*, un grand homme extremement ſec & maigre.

CORNAILLER. v. n. Terme de Charpentier. On dit qu'un tenon *cornaille* dans une mortoiſe, quand il n'y entre pas quarrément, & qu'il n'a pas été bien degauchi.

CORNALINE. ſ. f. Pierre precieuſe, qui n'eſt pas tranſparente, & diaphane. On fait des bracelets de *cornaline*, des cachets, &c. Il y en a de blanche, & de rouge tirant ſur l'orangé. Elle eſt eſtimée pour ſa dureté. Les plus belles gravûres de l'Antiquité, tant en creux qu'en relief, ſont ſur la *cornaline*, particulierement ſur la rouge. Elle ſouffre la violence du feu, & l'on peut peindre deſſus en émail, comme ſur une plaque d'or: & cette peinture prend au feu tout le poliment & l'éclat qu'on peut ſouhaitter. Les plus grands morceaux qui s'en trouvent, n'excedent point trois pouces de haut. On l'appelle auſſi *carneole* ou *corneole*. En Latin *ſardius*, *carneolus*, ou *corneolus*.

CORNARD. ſ. m. Cocu; celui qui a une femme infidelle, & qui lui fait porter des cornes. Cet homme eſt un franc *cornard*. Ce mot eſt bas. L'ACAD.

Mr. Menage a obſervé que cette injure eſt très-ancienne. *Conard*, ſignifioit anciennement, un ſot; & peut être qu'on en a fait le mot *Cornard*. Quelques-uns croyent que ce mot vient des habits des fous, qui portoient autrefois des cornes; parcequ'on accuſe de ſottiſe, ou de folie, ceux qui ſouffrent l'impudicité de leurs femmes. Borel dit qu'il vient des cornettes de femme, qui étant liées ſur la tête, formoient deux petites cornes; & qu'on a dit qu'un homme qui obeïſſoit à ſa femme, portoit la cornette; comme on dit de celle qui eſt la maîtreſſe dans la maiſon, qu'elle porte le haut de chauſſes. Ce mot eſt bas.

CORNE. ſ. f. Partie dure, que pluſieurs animaux ont à la tête pour leur ſervir de deffenſe, & d'ornement. Les bœufs, les vaches ont deux *cornes*, qui leur ſortent de la tête: on les appelle, Bêtes à *cornes*. Les chevres, les boucs, les vaches ont des *cornes*. On tient, qu'il n'y a que les ſeules bêtes à pied fourché qui ayent des *cornes*. Le bubale a les *cornes* tournées en rond l'une vers l'autre. Le daim des Anciens les a crochuës en devant; & le chamois, en arriere. Les beliers les ont tournées en ligne ſpirale. Le taureau frappe de la *corne*; il eſt dangereux de la *corne*; il lui faut ſcier, ou rembourrer les *cornes*. *Garre la corne*; c'eſt ce qu'on crie aux chiens qui combattent contre des taureaux. Le belier heurte de ſes *cornes*.

Ce mot vient du Latin *cornu*. On appelle un trouppeau de bêtes à *cornes*, un trouppeau de bœufs, de vaches, ou de chevres ſeulement.

On fait pluſieurs ouvrages de *corne*, comme des peignes, des lanternes, des demi cercles diviſez, &c. des chapelets de *corne* de buſle.

CORNE DE CERF, ſignifie chez les Ouvriers, ce qui s'appelle le *bois du cerf* par les Chaſſeurs. On fait des manches de couteau de *corne de cerf*. La raclure de *corne de cerf* eſt aſtringente. On en fait de la gelée, qu'on appelle *gelée de corne de cerf*.

CORNE DE CERF, eſt auſſi une plante, qui pouſſe de ſa racine beaucoup de feuilles longues, étroites, decoupées profondement, ſemblables à de petites *cornes de cerf*, d'un goût un peu aſtringent. Il ſort d'entre ces feuilles des tiges gréles, rondes, roides, veluës, portant des fleurs & des ſemences tout-à-fait ſemblables à celles du plantain. Gaſpar Bauhin l'appelle *coronopus hortenſis*. On cultive *la corne de cerf* dans les jardins; on en mange en ſalade; on s'en ſert auſſi en Medecine pour arrêter les cours de ventre & les hemorragies, & pour la colique nephretique. Il y a une autre eſpece de *corne de cerf*, qui eſt ſauvage, & qui ne differe de la precedente que par la culture. Cette plante a été appellée ainſi, parceque ſes feuilles ont la figure d'une petite *corne de cerf*.

CORNE, en termes de Chaſſe, ſignifie, la tête du chevreuil.

CORNE, ſe dit auſſi des petites pointes, qui ſortent de la tête d'un limaçon, de l'eſcarbot, & d'autres ſemblables bêtes. Les petits enfans prennent plaiſir à chanter aux limaçons, Colimaçon borgne, montre moi tes *cornes*.

Le Duc, eſpece de chathuan, a auſſi des petites touffes de plumes ſur la tête, qui lui tiennent lieu de *cornes*.

CORNE, en termes de Manege, eſt un ongle dur & épais d'un doigt, qui regne autour du ſabot du cheval, & qui environne la ſole & le petit pied: c'eſt là où on broche les cloux quand on le ferre. On met du ſurpoint à la *corne* du pied des chevaux, quand elle eſt ſeche, ou uſée. On le dit auſſi de la partie dure des pieds de pluſieurs autres animaux, comme mulets, ânes, ellends, &c.

On dit auſſi, Donner un coup de *corne* à un cheval; pour dire, le ſaigner au milieu du troiſiéme ou quatriéme cran, ou ſillon de la mâchoire ſuperieure: ce qu'on fait avec une *corne* de cerf, dont le bout eſt fort affilé & pointu.

On appelle *cornes de la matrice*, deux productions qui naiſſent du fond de la matrice de la plûpart des bêtes, parceque'elles reſſemblent aux *cornes* d'un mouton. La matrice des femmes n'a qu'une cavité, on n'y remarque point de *cornes*, comme Galien & ſes Sectateurs l'ont pretendu.

CORNE DE VERGUE, en termes de Marine, eſt une concavité en forme de croiſſant, qui eſt au bout de la vergue de la chalouppe, dans laquelle entre le haut du mât lorſque la voile eſt appareillée.

CORNE DE BELIER, ſe dit en Architecture, des volutes qui ſervent d'ornement aux chapiteaux des Ordres Ionique, & Compoſite. On appelle auſſi *cornes* d'un chapiteau, ou *cornes d'abaque*, les encoignures, ou les quatre coins du tailloir. On appelle auſſi *corne de bœuf*, ou *corne de vache*, une porte, ou une fenêtre de biais. Cela ſe nomme autrement, demi-biais paſſé. On appelle *corne d'abondance*, un ornement de Sculpture, qui repreſente la *corne* de la Chevre Amalthée, d'où ſortent des fleurs, des fruits, &c.

Les Aſtronomes appellent *cornes de la Lune*, les pointes de la Lune dans ſon croiſſant, ou dans ſon decours. Remarquez que les *cornes* de la Lune dans ſon croiſſant ſont tournées du côté de l'Orient, & du côté de l'Occident dans ſon decours.

CORNE D'ABONDANCE, en termes de Poëſie, eſt une *corne*, d'où ſortoient toutes choſes en abondance, par un privilege que Jupiter donna à ſa nourrice, qu'on a feint avoir été la Chevre Amalthée. Le vrai ſens de cette fable eſt, qu'il y a un terroir en Lybie en figure de *corne* de bœuf, fort fertile en vins & fruits exquis; qui fut donné par le Roi Ammon à ſa fille Amalthée, que les Poëtes ont feint avoir été nourrice de Jupiter. Voyez ABONDANCE.

On appelle *cornes d'abondance*, en ſtile railleur, celles d'un mari, dont la femme eſt entretenuë par un riche galant, qui lui fait beaucoup de bien & à ſa famille.

CORNE, en termes de Fortification, eſt un dehors fort étendu & avancé pour couvrir une courtine, ou un baſtion. Il eſt fait de deux flancs deffendus de la place à la portée du mouſquet. Sa tête eſt fortifiée d'une tenaille, ou de deux demi-baſtions joints par une courtine. Les côtez ſont ordinairement parallèles. Il y en a pourtant qui ſont plus ſerrez vers la place, qu'on appelle *à queuë d'aronde*; d'autres plus étendus, qu'on appelle *à contrequeuë d'aronde*, ſelon qu'on veut couvrir un plus grand ou un moindre endroit de la place. Quand les côtez ſont trop longs, on y fait quelquefois des épaulemens pour les flanquer.

CORNE, ſignifie auſſi, Ce qui eſt angulaire & pointu. Dans le Rituel on diſtingue la *corne* droite de l'Autel, de la feneſtre. On appelle bonnet à *cornes*, le bonnet quarré que portent les Prêtres, les Docteurs, & les Officiers de Judicature dans leurs fonctions. Les Procureurs & les Huiſſiers ont auſſi uſurpé cette marque d'honneur. La *corne* d'un échaudé, d'un pain, d'une talmouſe, ſe dit auſſi d'une des pointes d'un échaudé, ou d'un pain, ou d'une talmouſe, qui ont une figure pointuë.

CORNE, en termes de l'Ecriture; ſignifie, Honneur, gloire, exaltation. Moïſe eſt ſouvent peint avec des *cornes*, qui étoient des rayons de lumiere qui parurent ſur ſa tête en deſcendant de la montagne de Sinaï. Les Orientaux donnoient des *cornes* aux ſimulacres preſque de tous leurs Dieux. La *corne* étoit le ſymbole de la puiſſance ſouveraine; la *corne* étoit auſſi un ſymbole de force & de courage. On dit preſque en ce ſens, qu'un homme leve maintenant les *cornes*, qu'il commence à montrer les *cornes*; quand il revient en honneur, en credit, en autorité, après avoir eſſuyé quelque mauvaiſe fortune, & qu'il ſe trouve en état de ſe deffendre, & d'attaquer.

CORNE, ſe dit en un ſens tout contraire, quand on montre à quelcun les deux doigts écartez, en forme de *cornet*, ou pour le railler, ou pour marquer une honte, ou quelque infamie qu'il a reçuë. Tout le monde le montre au doigt, lui fait les *cornes*. C'eſt en ce ſens qu'on dit, Faire porter les *cornes* à un homme; c'eſt-à-dire, le deshonorer en ſubornant ſa femme; en le faiſant cocu. Voilà un hardi maraut de vouloir planter des *cornes* à Jupiter. ABLAN. Mr. Dacier a obſervé que cette idée infamante attachée aux *cornes*, étoit inconnuë aux Anciens.

CORNE, en termes de Blaſon, ſe dit d'une eſpece de bonnet, qui a par derriere une pointe arrondie, & qui eſt rouge, & bordé d'or, tel que porte le Doge de Veniſe pour marque de ſa dignité. En ce ſens il eſt maſculin, & on dit, *le corne*.

CORNE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit d'un homme ſurpris de quelque nouvelle, de quelque accident extraordinaire, Qu'il eſt auſſi étonné que ſi les *cornes* lui venoient à la tête. On dit d'un homme qui a mal entendu, Qu'il entend de *corne*, qu'il a mangé de la vache. On dit d'une viande qui eſt dure, Que c'eſt de la *corne*; qu'elle eſt dure comme de la *corne*. On dit, Qu'on prend les hommes par les paroles, & les bêtes par les *cornes*. On dit auſſi d'un goulu qui mange vîte, Qu'il n'a pas beſoin qu'on lui donne un coup de *corne* pour lui donner de l'appetit. On dit d'un Satyrique qui a donné quelque trait picquant à quelcun, Qu'il lui a donné un coup de *corne*.

CORNE'E. ſ. f. C'eſt le nom qu'on donne à la partie anterieure de la membrane ſclerotide, qui eſt la premiere des membranes propres de l'œil. Elle a été ainſi appellée, parcequ'elle reſſemble à une feuille de corne fort mince; qu'elle ſe leve par écailles comme de la corne, & qu'elle eſt tranſparente pour donner paſſage à la lumiere. Le reſte de cette membrane eſt épais, & opaque; il retient le nom de *ſclerotide*, c'eſt-à-dire, dure.

CORNEILLE. ſ. f. Oiſeau noir, & de la couleur du corbeau; mais de taille un peu moindre; croaſſant comme le corbeau, vivant de charogne. En Latin *cornix*, en Grec *korax*. Il y a auſſi une *corneille*, picorée de blanc, qui eſt fort goulu'e, & qui vit de grain, qui derobe la monnoye: ce qui l'a fait appeller par les Latins *monedula*. Ceux qui croyent que la *corneille* eſt la femelle du corbeau, ſe trompent: ce ſont des oiſeaux d'eſpece differente. MEN. Virgile dit que la *corneille* preſage, ou annonce la pluye avec une voye enroüée. Elle a été chez les Anciens le ſymbole de la concorde: les nouveaux mariez avoient accoutumé de l'invoquer; ſelon les uns, elle étoit de bon augure; & de mauvais, ſelon les autres.

La corneille *avertit des malheurs à venir.* LA FON.

CORNEILLE EMMANTELE'E, eſt celle, qui eſt en partie noire, en partie griſe, qui a la couleur depuis le cou juſques à la moitié du corps differente du reſte.

Il y a dans la Fauconnerie du Roi des oiſeaux, & des Officiers pour le vol de la *corneille*. Il y a le premier & le ſecond vol de la *corneille*, & à chaque vol un Capitaine-Chef, & d'autres Officiers. On ſe ſert du Faucon, & du Tiercelet de Gerfaut pour la *corneille*. On l'attire dans la plaine pour la faire attaquer, & alors on crie, *corneille en beau*.

On dit figurément d'un Auteur, qui a fait quelque Ouvrage, en ramaſſant ou en derobant les penſées des autres, que c'eſt la *corneille* d'Eſope, ou la *corneille* d'Horace: par alluſion à la fable qu'ils rapportent de la *corneille*, qui ſe trouva ſans plumes, quand les autres oiſeaux eurent repris celles qu'elle leur avoit derobées pour ſe parer. La Fontaine dit dans ſes Fables, que ce fut au geai que cette aventure arriva.

Digitized by Google

CORNEILLE, ſe dit auſſi en termes de Botanique, d'un genre de plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que G. Bauhin appelle *Iyſimachia lutea major*, *qua Dioſcoridis*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds, veluës, droites, ayant pluſieurs nœuds, de chacun deſquels ſortent trois ou quatre feuilles ſemblables à celles du ſaule, pointuës, lanugineuſes en deſſous. Ses fleurs ſont des roſettes coupées en cinq ou ſix parties, jaunes, d'un goût aigre. Il leur ſuccede des fruits ordinairement ſpheriques, qui renferment dans leur cavité des ſemences ſemblables à celles de coriandre, d'un goût aſtringent. Sa racine eſt rampante, rougeâtre. Cette plante eſt fort aſtringente, & vulneraire.

CORNEMENT. ſ. m. Maladie d'oreilles, qui fait croire au patient qu'il entend toûjours un bruit de cornet. Le *cornement* d'oreilles vient ſouvent d'obſtruction. Ce mot n'eſt plus en uſage. On dit *tintement d'oreille*.

CORNEMUSE. ſ. f. Inſtrument ruſtique, dont ſe ſervent les Bergers pour faire danſer. La *cornemuſe* s'enfle avec du vent. C'eſt la même choſe que la *chalemie*, à la reſerve que la chalemie n'a point de petit bourdon. Les Latins l'appellent *uter*. La *cornemuſe* a deux parties. L'une eſt la peau de mouton, qu'on enfle comme un balon par le moyen d'un portevent, qui eſt enté ſur cette peau, qui eſt bouché par une ſoupape. L'autre partie conſiſte en trois chalumeaux ou flûtes. L'un s'appelle le *gros bourdon*; & le ſecond, le *petit bourdon*, qui ne font ſortir le vent que par leurs pates. Le troiſiéme chalumeau eſt fait à anche, & on en joué en ſerrant la peau ſous le bras, quand elle eſt enflée, & en ouvrant ou fermant avec les doigts les trous dont il eſt percé, qui ſont au nombre de huit. Le petit bourdon a un pied de long; le portevent, ſix pouces; le chalumeau, treize pouces, y compris ſon anche, leſquels ſe briſent & ſe diviſent par les nœuds pour être plus portatifs. Sa peau eſt d'un pied & demi de long, & de dix pouces de large: ce qui eſt pourtant arbitraire. La *cornemuſe* a trois octaves d'étenduë. La *cornemuſe* ſert de deſſus aux hautbois de Poitou.

CORNEOLE. ſ. f. Pierre precieuſe. Voyez CORNALINE.

CORNEOLE, ou CORONEOLE. ſ. f. Plante, qu'on appelle autrement *petit genet*, *fleur à teindre*, ou *herbe à jaunir*. En Latin *genuſta tinctoria Germanica*. G. BAUH. Voyez PETIT GENET.

CORNER. v. act. Sonner du cor à la chaſſe, pour exciter, pour rappeller les chiens. *Corner* requête, c'eſt, Sonner du cor pour obliger les chiens à requêter de nouveau la bête, lorſqu'ils ſont en defaut. On dit auſſi, *Corner* la menée; pour dire, Aller à la queuë des chiens.

CORNER, ſignifie auſſi, Parler dans un cornet pour ſe faire entendre à un ſourd. Il faut lui *corner* aux oreilles, & crier de toute ſa force pour ſe faire entendre.

CORNER, ſe dit par extenſion de ce qu'on va dire imprudemment; qu'on va publier & repeter par tout avec importunité. On lui avoit fait une confidence, il l'eſt allé *corner* par tout. Il lui a tant *corné* aux oreilles cette maxime, qu'enfin il l'en a perſuadé. Il eſt bas & populaire.

On dit auſſi abſolument, & populairement, Que les oreilles *cornent* à quelcun, quand il entend quelque bruit, quelque bourdonnement à l'oreille; ce qui lui fait entendre quelque ſon apparent, quoy qu'en effet il n'y en ait point de veritable. On le dit auſſi de ceux qui entendent les choſes de travers, ou autrement qu'on ne les leur dit en effet. Les gens du peuple ont cette imagination, qu'on parle d'eux quand les oreilles leur *cornent*: & que c'eſt l'oreille droite qui *corne*, quand on en dit du bien. On dit auſſi, que la viande *corne*, quand elle commence à ſe corrompre.

CORNET. ſ. m. Petit cor de chaſſe, qui eſt de cuivre, qui n'a que quelois qu'un demi-cercle. Quelquefois il a pluſieurs tours ou cercles pour faire circuler la voix.

CORNET, ſe dit auſſi d'un petit cor, fait de corne, qui ſert à augmenter le cri, ou le ſon de la voix. Un *cornet* de Vacher eſt fait d'une corne de vache. Un *cornet* de Poſtillon lui ſert à donner de loin le ſignal qu'on lui prepare des chevaux. Il faut un *cornet* pour parler à un ſourd; il entend plus aiſément lorſqu'on lui parle à travers un ſemblable vaiſſeau de corne ou d'argent qui ramaſſe la voix.

En termes de Blaſon, on reconnoît trois ſortes de *cornets*; les uns, tout ſimples ſans viroles, attaches, ni autres garnitures. Les autres ſont mornez & viroler. D'autres ſont enguichez, pendus, attachez ou liez: & toutes ces garnitures ſont ſouvent de differens émaux.

CORNET A BOUQUIN. Inſtrument de Muſique, qui ſert à en ſoutenir un grand chœur dans un lieu vaſte & étendu, comme dans les Cathedrales. Le *cornet à bouquin*, eſt une eſpece de grande flûte qui a ſept trous, dont le ſeptiéme eſt inutile. Il y en a de tout droits, faits d'une ſeule piece de bois de cormier, ou de prunier. D'autres ſont courbez, & de deux pieces. On les couvre de cuir pour les conſerver. Le deſſus eſt de deux pieds de long, & la baſſe de quatre lignes. Il a l'étenduë d'une octave. On peut jouër ſur le *cornet* juſqu'à cent meſures ſans reſpirer, parcequ'il dépenſe moins de vent qu'on ne fait avec la bouche par la reſpiration ordinaire.

CORNET, eſt auſſi un des principaux jeux de l'orgue. Il y a le grand *cornet*, qui a cinq tuyaux ſur touche, & dixneuf touches parlantes ſans les diaiſes. Le petit *cornet* eſt un jeu, qui a un troiſiéme clavier ſeparé de celui du poſitif & du grand corps de l'orgue, lequel on appelle auſſi *cornet ſeparé*, & n'a que dix-neuf touches qui jouent. Il a cinq rangs de tuyaux ſur marche. Le premier eſt bouché, & eſt à cheminée d'un pied de long. Le ſecond eſt auſſi d'un pied, mais ouvert; le troiſiéme, d'environ huit pouces & demi; le quatriéme, d'un demi-pied; & le cinquiéme, de cinq pouces ouverts; & on les accompagne du bourdon & du prétant: ce qui fait ſept tuyaux.

CORNET D'ECHO, eſt un autre jeu, qui a un quatriéme clavier ſeparé dans les grandes orgues, qui a auſſi cinq tuyaux ſur marche, & dix-neuf touches qui jouent.

On appelle auſſi *cornets*, pluſieurs petits vaiſſeaux qui ſont ordinairement de corne, ou d'yvoire. Un *cornet* pour jouër aux Dez & au Triquetrac. Repreſentez vous l'inquietude d'un joüeur, qui voit ſa mort, ou ſa vie ſortir de ſon *cornet*. BOI. Un *cornet* d'écritoire, eſt la partie de l'écritoire où on met l'encre. Un *cornet* de corne; un *cornet* de plomb, de cuivre, d'argent. On dit auſſi, des *cornets* de papier, lorſqu'on tortille du papier en pointe pour y enfermer quelque choſe de menu, ou pulveriſé. Un *cornet* de dragée; un *cornet* de poivre. Les Canoniers ont auſſi des *cornets* pour tenir le pulverin de l'amorce, faits d'une grande corne de bœuf.

CORNET A VANTOUSER. C'eſt un inſtrument, dont on ſe ſert pour appliquer des vantouſes.

CORNET DE FAYANCE, OU DE PORCELAINE. C'eſt un vaiſſeau de fayance, ou de porcelaine, qui eſt fait en forme de *cornet* à joüer, & dont on ſe ſert pour parer les coins des cabinets, ou ceux des cheminées.

CORNET D'EPICE, en termes de Marine, eſt une eſpece de broche de fer, dont on ſe ſert pour épicer une corde.

CORNET, eſt auſſi une eſpece de pâtiſſerie, faite de farine & de ſucre, qu'on cuit entre deux fers comme une gauffre, & qu'on tortille à la maniere d'un *cornet* de dez. On envoye querir un plat de *cornets* pour boire du vin d'Eſpagne. Les *cornets* de mettier pour le peuple ſe font ſeulement avec du miel.

CORNET DE POURPRE, eſt une eſpece de pourpre, ou de poiſſon ſervant aux teintures, qu'on appelle autrement *porcelaine*. En Latin *buccinum*; en Grec *kyrtes*, à cauſe de ſa figure.

CORNETIER ſ.m. ou *Refendeur des cornes*. C'eſt un Art.ſan qui refend les cornes de bœuf, qui les redreſſe avec des fers chauds & autres inſtrumens, & les revend aux Peigniers pour en faire des peignes, & aux Patenôtriers pour en faire des chapelets.

CORNETTE, ſ.f. Ce mot ſe diſoit autrefois de toute ſorte d'habillement de tête; & on appelloit *cornette de Moine*, leur capuchon; *cornette* d'Avocats, de Docteurs, le chapperon qu'ils portoient autrefois ſur leur tête. La partie de devant de ce chapperon, ou bourlet s'entortilloit ſur la fontaine de la tête; c'eſt-à-dire, ſur l'os coronal: & ce nom vient de ce qu'après avoir fait quelques tours, les extremitez formoient ſur la tête comme deux petites cornes. C'eſt encore maintenant en que'ques villes une marque de Magiſtrature, & on la porte pendante ſur l'épaule, le chapperon par derriere. Il n'y a que les Conſuls, ou Echevins qui la portent. On appelloit encore *cornette*, une large bande d'étoffe de ſoye, que les Docteurs en Droit portoient autrefois autour du cou, & qui pendoit juſqu'à terre. Quelques Profeſſeurs en portent encore au College Royal de Paris. François I. leur accorda cette marque d'honneur. Il y a un vieux proverbe qui dit, Bœuf porte cornes, & veau *cornettes*: ce qui vient de ce que les jeunes Licentiez, Graduez, ou Avocats ne paroiſſoient point en public ſans avoir leurs *cornettes*, dont il's ſe faiſoient honneur comme la marque de leur caractere; & ils avoient coutume de galantiſer les femmes de leurs Anciens, ou des Conſeillers, auſquels ils faiſoient porter des cornes.

CORNETTE, ne ſe dit plus maintenant en langage ordinaire, que des coëffes de toile, que les femmes mettent la nuit ſur leur tête, ou quand elles ſont en deshabil'é. Je la trouvai en *cornette*. Une *cornette* à dentelle. Les *cornettes* de toile d'ortie. Les *cornettes* jaunes conſervent le teint frais. On l'appelle *cornette*, à cauſe des deux bouts de cette coëffure, qui reſſemblent à des cornes.

CORNETTE, en termes de Guerre, eſt un étendart de Cavalerie. La *cornette* eſt un étendart quarré, qui ſe porte au bout d'une lance par le troiſiéme Officier de la compagnie. On ne ſe ſert du mot *Cornette* qu'en parlant de la *cornette blanche*. On dit, L'étendart a été pris à l'égard des autres compagnies de Cavalerie; & non pas, La *cornette* a été priſe.

CORNETTE, ſ.m. Officier de Cavalerie, qui porte l'étendart de la compagnie, & qui la commande en l'abſence du Capitaine, & du Lieutenant. Le *Cornette* ne porte jamais l'étendart que quand toute la compagnie marche. Dans un combat il prend ſon poſte à la tête de l'eſcadron, & dans une marche il le prend entre le troiſiéme & le quatriéme rang. En 1668. le Roy ſupprima les *Cornettes*, & ne conſerva que celui de la compagnie du Colonel General de la Cavalerie legere, & celui de la compagnie du Meſtre de Camp General. Les autres furent retablis en 1672. Les Mouſquetaires du Roy ont un *Cornette*, & un Enſeigne. Les Gendarmes ont un Guidon, & un Enſeigne, au lieu de *Cornette*. Il y a quatre *Cornettes* dans la ſeule compagnie de Chevaux legers de la Garde du Roy. Par Ordonnance de 1689. le Roy veut que dans chaque eſcadron il y ait deux étendarts, leſquels ſeront portez par les deux *Cornettes* des deux plus anciennes compagnies de l'eſcadron.

Ce mot vient *à cornu*, parcequ'on met les *Cornettes* de Cavalerie ſur les ailes, qui forment une eſpece de pointe, ou de corne de l'armée.

CORNETTE, ſe prend auſſi quelquefois pour la compagnie entiere qui marche ſous la *Cornette*. On a levé trente *Cornettes* de Cavalerie; pour dire, trente compagnies.

CORNETTE BLANCHE. C'eſt l'étendart de la premiere compagnie du Regiment Colonel de la Cavalerie. Cette cornette eſt blanche. C'eſt l'étendart du Colonel General de la Cavalerie. Le Capitaine Lieutenant de la compagnie Colonelle, ou de la *cornette blanche* a commiſſion de Colonel, & il eſt le Colonel Lieutenant du Regiment Colonel de la Cavalerie. Il n'y a qu'une *cornette blanche* en France. On le dit auſſi de la charge même: Il a acheté la *cornette blanche*. On le dit auſſi des autres compagnies de Cavalerie. Le Roy lui a donné une *cornette*. Il a acheté la *cornette* de la Meſtre de Camp. Autrefois il y avoit la *cornette blanche de France*, ſous laquelle le Roy & les Seigneurs volontaires de ſa ſuite marchoient au combat. Elle n'eſt plus en uſage. C'étoit une banniere ſemée de fleurs de lys. On l'appelloit auſſi *banniere de France*, ou *ſouveraine banniere du Roy*. Cet étendart de France ſuceeda à la croix blanche, ſemée de fleurs de lys, qu'on appelloit auſſi banniere de France. La *cornette blanche* étoit differente de l'oriflamme: c'étoit l'étendart ordinaire; au lieu que l'oriflamme ne ſe portoit qu'aux occaſions extraordinaires. Les Ducs d'Anjou étoient Gardiens de l'étendart, ou banniere de France, comme Grands Seneſchaux de France. BOREL.

CORNETTE BLANCHE, en termes de Marine, eſt le pavillon du Chef d'Eſcadre, ſur lequel eſt l'écuſſon de leur departement. Il eſt quarré & blanc. Il ſe porte au mât d'artimon, quand il eſt en corps d'armée; & au grand mât, quand il commande en chef, ſuivant le Reglement de 1661. Le battant de la *cornette* doit avoir quatre fois la hauteur du guindanc. Elle doit être fendué par le milieu des deux tiers de ſa hauteur, & les deux extremitez ſe terminent en pointe. Les Hollandois ne ſe ſervent point de cette ſorte de pavillon.

CORNETTE, en termes de Fauconnerie, eſt la houppe ou tiroir de deſſus le chapperon de l'oiſeau.

CORNETTE, eſt auſſi une ſorte de fleur ſauvage, qui croit parmi les blez quand ils ſont mûrs, & qui reſſemble à la violette. Il y a auſſi des *cornettes* cultivées; & ces ſortes de *cornettes* ſont ſimples, doubles, violettes, incarnates, panachées; en un mot, de toutes couleurs.

CORNETTE, ſorte de fer. Le *fer cornette* a huit ou neuf pieds, trois pouces de large, & quatre à cinq lignes d'épaiſſeur.

CORNICHE, ſ.f. Le couronnement, & le dernier ornement de l'entablement. La *corniche* ſe meſure depuis la friſe juſqu'à la cimaiſe incluſivement. La *corniche* eſt en ſaillie. Les piedeſtaux ont auſſi leurs *corniches* en ſaillie. La *corniche* eſt differente, ſelon les cinq Ordres d'Architecture. La *corniche Toſcane*, eſt celle qui a le moins de moulures, & qui eſt ſans ornemens. La *corniche Dorique*, eſt celle qui eſt ornée de mutules, ou de denticules. La *corniche Ionique*, eſt celle qui a quelquefois ſes mou'ures taillées d'ornemens avec des denticules. La *corniche Corinthienne*, eſt celle qui a le plus de moulures, des modillons, & quelquefois des denticules. La *corniche Compoſite*, eſt celle qui a des moulures taillées, des denticules, & des canaux ſous ſon plat fond.

On appelle *Corniche de couronnement*, celle qui eſt la derniere d'une façade, qu'on nomme entablement, & ſur laquelle

Digitized by Google

laquelle poſe l'égoût, ou chéneau d'un comble. *Corniche d'appartement*, toute ſaillie qui dans une piece d'appartement ſert à en ſoutenir le plat fond, ou le cintre, & à couronner le lambris de revêtement. *Cornice architravée*, celle qui eſt confondué avec l'architrave, la friſe en étant ſupprimée. *Corniche mutilée*, celle dont la ſaillie eſt retranchée, & couppée au droit du larmier, ou reduite en plate bande, avec une cimaiſe. *Corniche en chamfrain*, celle qui eſt la plus ſimple, & qui n'a point de moulures. *Corniche continuë*, celle qui dans toute ſon étenduë, & ſes retours, n'eſt interrompuë d'aucun corps, & rentre dans elle-même. *Corniche coupée*, celle qui ne regne pas de ſuite; mais qui eſt interrompue dans ſon cours par quelque corps. *Corniche circulaire*, celle du dehors, ou du dedans de la tour d'un dôme. *Corniche cintrée*, celle qui dans ſon élevation eſt retournée en arcade. *Corniche rampante*, celle d'un fronton pointu. *Corniche de placard*, celle qui couronne la decoration d'une porte, ou d'une croiſée de menuiſerie, ou de marbre. *Corniche volante*, toute *corniche* de menuiſerie chainfrainée par derriere, qui ſert à couronner un lambris, ou à ſoutenir un plat fond.

CORNICHE, ſe dit auſſi de toutes ces petites ſaillies qui avancent en Maçonnerie & en Menuiſerie, encore qu'il n'y ait point de colonnes. La *corniche* d'une cheminée. La *corniche* d'un buffet, d'une armoire.

CORNICHON. ſ. m. Petite corne. Cette vache n'a encore que des *cornichons*. Il ſe dit auſſi des chevillures du cerf.

On appelle auſſi *cornichons*, de petits concombres avortez & raccornis en demi-cercle, qu'on fait confire avec du ſel & du vinaigre pour en faire des ſalades. On appelle encore *cornichon*, au jeu de boulle, une groſſe boulle que l'on jette la premiere pour ſervir de but.

CORNIER. adj. m. Terme d'Architecture. On appelle pilaſtres *corniers*, ceux qui ſont l'encognure d'un bâtiment, ou qui ſont dans un angle d'une chambre. On dit auſſi, des poteaux *corniers*, ou grandes pieces de bois, qui ſont dans les angles des panneaux de charpenterie. Les Selliers appellent *cornier*, au ſubſtantif, les quatre quenouilles, ou piliers, qui ſoutiennent l'imperiale d'un cartoſſe.

CORNIER, en termes des Eaux & Forêts, ſe dit des chênes, & gros arbres qui ſont choiſis, & marquez par autorité de Juſtice, pour marquer les bornes des ventes, & des couppes de bois, tant taillis, que de haute fûraye. Ils ſont d'ordinaire dans les angles des plans & figures que font les Arpenteurs de ces couppes, & s'appellent *pieds corniers*. Les *pieds corniers* doivent être marquez ſur chaque face qui regarde la vente. ORDONN. de 1669.

On appelle, en Charpenterie, le canal de tuile, ou de plomb, qui eſt le long d'un angle de deux toits, ou bâtimens, la *jointure corniere*.

CORNIER. ſ. m. Arbre. Voyez CORNOUILLER.

CORNIERE. ſ. f. Terme de Blaſon. Anſe de fer. V. Loc porte d'argent à la *cornière* de ſable. Il y a auſſi dans quelques écuſſons des dards à *cornière*.

Ce mot vient de *corne*, qui a ſignifié, un *angle*; car on dit encore, la corne droite de l'autel, à cauſe qu'autrefois on mettoit des cornes, ou des anſes à ces angles, afin de le tranſporter, ou le faire mouvoir plus facilement: & c'eſt pour cette raiſon que Moïſe en fit mettre à l'autel des parfums. Dans le Blaſon, ces anſes de fer, qui étoient aux cornes des autels, ont retenu le nom de *cornieres*. On en mettoit auſſi aux coffres, aux tables, pour les tranſporter plus commodément.

CORNOUILLE. ſ. f. Fruit du cornouiller. En Latin *cornum*. Voyez CORNOUILLER.

CORNOUILLER. ſ. m. Arbre qui porte les cornouilles, & dont il y a pluſieurs eſpeces. Le *Cornouiller mâle domeſtique*, eſt un arbre aſſez grand & étendu, qui a le bois blanc, compacte, dur, couvert d'une écorce rude, rougeâtre, ou cendrée. Ses feuilles ſont longues, larges, veneuſes. Ses fleurs naiſſent en bouquets, attachées à un pedicule fort court, & ſont compoſées de quatre feuilles jaunâtres, diſpoſées en rond. Ses fruits ſont charnus, ovales, approchans en figure d'une olive, premierement verds & d'un goût acerbe; mais en meuriſſant ils deviennent rouges, & quelquefois jaunâtres; d'un goût doux aigrelet. On trouve dans ce fruit un noyau oſſeux, qui renferme deux ſemences oblongues. Gaſpar Bauhin appelle cet arbre *cornus hortenſis mas*. Les feuilles & les fruits du *cornouiller* ſont aſtringens & deſiccatifs: on s'en ſert dans les cours de ventre. Ses fruits ſont bons à manger; on en fait de la gélée ſemblable au cotignac, qu'on confit avec du ſucre: on les confit auſſi dans de la ſaumeure, comme les olives. On employe le bois du *cornouiller* à cauſe de ſa dureté, à faire des roués de moulin. Il faut prendre garde à ne pas mettre des niches de mouches à miel auprès de cet arbre; car ſi elles goûtent ſa fleur, elles prennent un flux de ventre, dont elles meurent. Il y a une autre eſpece de *cornouiller*, qu'on appelle *cornouiller mâle ſauvage*. Gaſpar Bauhin l'appelle *cornus ſylveſtris mas*. Il y a auſſi un *cornouiller femelle*, que le même Bauhin nomme *cornus fœmina*.

Ce mot vient de *cornu*, corne; à cauſe que le noyau du *cornouiller* eſt très-dur.

CORNU, UE. adj. Qui a des cornes. Le bœuf, le bouc, ſont des animaux *cornus*. On appelle auſſi la Lune *cornuë*, quand elle croît, ou decroît. On nomme auſſi *cornu*, celui qui eſt cornard, ou cocu.

On dit proverbialement, A mal enfourner on fait les pains *cornus*; pour dire, qu'il faut bien commencer une affaire pour en attendre un bon ſuccés. On dit auſſi, qu'un avis eſt bien *cornu*; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt gueres raiſonnable. On le dit de pluſieurs autres choſes mal faites, & mal tournées. Un compliment *cornu*.

CORNUE. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt un vaiſſeau de terre, ou de verre, qui a un cou recourbé, auquel on joint un recipient. Lorſque la *cornuë* eſt de verre, on la lutte; c'eſt-à-dire, qu'on l'enduit de pâte, de l'épaiſſeur d'un pouce, afin qu'elle puiſſe mieux reſiſter au feu. La *cornuë* ſert à tirer les eſprits & les huiles des bois, des gommes, des terres minerales, & des autres choſes qui exigent un grand feu. On l'appelle autrement *retorte*, ou *matras courbe*.

COROLITIQUE. adj. m. & f. En Architecture on appelle *colonne corolitique*, celle qui eſt ornée de feuillages, ou de fleurs tournées en ligne ſpirale à l'entour de ſon fût, ou par couronnes, ou par feſtons. Ces *colonnes colorisiques* conviennent aux arcs de triomphes, aux decorations de theatre, &c.

COROLLAIRE. ſ. m. Annotation; commentaire abregé qu'on fait ſur une propoſition demontrée, d'où l'on tire des inductions, & d'autres veritez, ou conſequences, qui neceſſairement s'en enſuivent. En Mathematique, *Corollaire* eſt une verité neceſſaire & évidente; c'eſt-à-dire, une conſequence que l'on tire évidemment de ce qui a été fait, ou demontré.

Ce mot vient du Latin *corollarium*, qui vient de *corolla*, de *corona*.

CORONAIRE. adj. Epithete qu'on donne à deux arteres qui prennent leur origine de l'aorte, & qui portent le ſang dans la ſubſtance du cœur: elles l'environnent par ſa baſe comme une couronne, d'où vient qu'on les a ainſi appellées. Il y a auſſi une veine repanduë ſur la partie exterieure du cœur, qu'on appelle *coronaire*: elle eſt faite de pluſieurs branches qui viennent de toutes les parties du cœur, & va ſe rendre à la veine

cave, où elle reporte le reſte du ſang qui a été apporté par les atteres *coronaires*.

CORONAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de l'os du front, qu'on appelle *os coronal*, ou *l'os de la poupe*. On appelle auſſi *future coronale*, la jointure de l'os du front avec les os parietaux, parceque c'eſt en cet endroit où on poſe les couronnes : cette future s'étend depuis une temple juſques à l'autre, & paſſe vers le ſommet de la tête.

CORONE'. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſignifie, une éminence pointuë de l'os. Il y en a de pluſieurs ſortes, auſquelles on a donné des noms différens, ſuivant la difference de leurs figures. Il y en a une à l'os petreux, appellée *ſtiloïde*, parcequ'elle eſt faite comme un ſtilet ; une autre, appellée *maſtoïde*, parcequ'elle reſſemble à un mammelon ; une autre, qui eſt à l'omoplate, appellée *coracoïde*, parcequ'elle reſſemble au bec d'un corbeau. Enfin il y en a à l'os ſphenoïde, qu'on appelle *pterigoïdes*, parcequ'elles ont la figure des ailes de chauve-ſouris.

COROSOL. ſ. m. Fruit d'un arbre de l'Amerique, appellé autrement *guanabane*. Rochefort l'appelle *momin*, ou *coroſol*. On lui a donné ce nom, parcequ'il a été porté d'une Ile de l'Amerique, que les Hollandois, par qui cette Ile eſt habitée, appellent *Curaçao*, ou *Curaſſao*. Voyez GUANABANE.

CORPORAL. ſ. m. Terme Eccleſiaſtique. C'eſt un linge ſacré, & beni ; fort fin, & fort deliè, qu'on étend ſous le calice en diſant la Meſſe, pour recevoir les fragmens de l'hoſtie, s'il en tomboit quelques-uns.

Le peuple appelle abuſivement *Corporal*, un bas Officier de guerre, qui s'appelle *Caporal*.

CORPORALIER. ſ. m. C'eſt la boëte, où on ſerre les corporaux qu'on met ſous le calice.

CORPOREL, ELLE. adj. Qui a du corps ; qui eſt palpable, & ſenſible. La ſubſtance ſe diviſe en *corporelle*, & ſpirituelle. Les objets *corporels* nous occupent malgré nous, parcequ'entrant par les ſens, ils font une impreſſion plus réelle. JAQ. La ſubſtance qui penſe, eſt trop au deſſus de la ſubſtance *corporelle*, pour decider qu'il n'y a d'autre difference entr'elles qu'une modification, ou une ſituation differente de parties. ID.

CORPOREL, ſignifie auſſi, Qui concerne le corps ; qui eſt attaché au corps. Punition *corporelle* ; peine *corporelle*. On n'admet point à la Clericature ceux qui ont des defauts *corporels*, qui peuvent attirer le mepris ſur leur Ordre. DU BOIS.

On appelle plaiſirs *corporels*, ceux qui ne touchent que les ſens, à la diſtinction des plaiſirs ſpirituels, qui ſe font ſentir à l'ame.

On dit auſſi, qu'un homme eſt *corporel*, lorſqu'il eſt materiel ; qu'il eſt groſſier, ſoit par la taille, ſoit par l'eſprit ; lorſqu'il n'éleve point ſon raiſonnement au deſſus de la nature animale.

CORPORELLEMENT. adv. Réellement ; qui a rapport au corps. Punir *corporellement*.

CORPORELLEMENT, eſt auſſi oppoſé à *Spirituellement*. Il ne faut pas prendre, ni entendre cela *corporellement*.

CORPORIFICATION. On dit auſſi CORPORISATION. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt une operation qui redonne aux eſprits le même corps, ou du moins approchant de celui qu'ils avoient auparavant leur ſpiritualiſation.

CORPORIFIER. On dit auſſi CORPORISER. v. act. Fixer & reduire en corps. Il eſt difficile de fixer & de *corporifier* le mercure. Les ſels volatils ſe peuvent ramaſſer, & *corporifier*.

CORPS, ſ. m. en general, ſignifie, Solide ; ſubſtance étenduë, & palpable. Elle eſt compoſée, ſuivant les Peripateticiens, de matiere & de forme ; ſuivant les Epicuriens, d'atômes entreliaſſez. Selon Deſcartes, l'eſſence du *corps* conſiſte dans ſon étenduë, & ſa ſeule étenduë conſtituë toute ſon eſſence. Les Geometres appellent *corps*, ou *ſolide*, la quantité qui a de la longueur, de la largeur, & de la profondeur. Il eſt impoſſible de donner aucune veritable demonſtration de l'exiſtence des *corps*. Mais le ſentiment formé par l'union de l'ame & du *corps*, ne laiſſe pas de produire une certitude aſſez grande : car il faudroit que Dieu nous preſentât lui-même les apparences des *corps*, & qu'il voulût nous tromper, s'il n'y avoit rien au dehors de ce que nous voyons. Mais, ſelon les Carteſiens, l'action des *corps* ſur nos organes n'eſt point la cauſe efficiente de nos idées, & de nos perceptions. Elle en eſt ſeulement une cauſe occaſionnelle, qui determine Dieu à agir ſur nôtre eſprit, ſuivant les loix de l'union de l'ame & du *corps*. BAY.

On dit auſſi, le *corps* du Soleil, de la Lune, des aſtres ; c'eſt-à-dire, le globe. Le *corps* de Mercure a été obſervé au milieu du *corps* du Soleil.

CORPS, à l'égard des animaux, ſe dit de ce qui eſt oppoſé à l'ame. On ne peut aſſez admirer la Providence dans l'arrangement des *corps*, & dans les differens organes qui compoſent la machine des animaux : que d'ordre, que de reſſorts, que de liaiſons ! MALEB. On ſuppoſe ſans autre examen, que le *corps* eſt le ſeul principe de toutes nos ſenſations, & qu'il en eſt le ſujet immediat, & que toutes les fonctions des organes & des ſens lui appartiennent. LE P. L. A proprement parler, le *corps* ne ſent rien ; c'eſt l'ame ſeule qui juge, & qui diſcerne le plaiſir d'avec la douleur. ID. L'ame peut exercer toutes ſes fonctions independamment de tout commerce avec le *corps*. ID. L'ame n'eſt point la forme du *corps* humain ; bien loin que la vie animale ſoit dependante de l'ame, parcequ'elle ceſſe dès que l'ame en eſt ſeparée, il arrive au contraire que la demeure de l'ame dans le *corps* eſt dependante de la diſpoſition du *corps*, & qu'elle ne s'en ſepare qu'après que l'ordre du *corps* eſt interrompu. ROH. L'ame, & le *corps* ſont trop diſproportionnez, pour que les penſées de l'ame cauſent des mouvemens dans le *corps* : ainſi ces mouvemens reciproques ne pouvant être la cauſe directe l'un de l'autre, ils en ſont l'occaſion ; ou la cauſe occaſionnelle. Dieu à l'occaſion d'un mouvement du *corps*, imprime une penſée à l'ame ; & de même à l'occaſion d'une penſée de l'ame, il imprime un mouvement au *corps*. Par conſequent Dieu eſt comme le Mediateur de tout le commerce entre l'ame, & le *corps*. DESC. L'union entre l'ame & le *corps* eſt ſi étroite, qu'il ne ſe paſſe rien dans le *corps*, dont l'ame ne ſoit auſſi-tôt avertie. VAL.

Qu'il eſt peu de beaux corps *hôtes d'une belle ame* !
LA FON.

En amour le *corps* eſt le premier objet ; on y peut faire bien des choſes ſans les graces de l'eſprit, & rien ſans les graces du *corps*. MONT. Dans la foule on ſe ſoutient mal par les qualitez de l'eſprit contre les avantages du *corps*. ST. EV. La bonne diſpoſition du *corps* influë beaucoup ſur les operations de l'eſprit. SACY. Les Stoïciens entreprirent de perſuader, que les interêts de leur propre *corps* leur étoient indifferens, & ſe retranchoient dans la partie ſpirituelle d'eux-mêmes. DISC. D'EL. Son eſprit, malgré le poids des années & des affaires, a conſervé ſa force & ſa vigueur, dans les ruïnes même de ſon *corps*. FL.

En ce ſens on dit, en parlant des qualitez d'un *corps*, qu'un homme a un *corps* infirme, un *corps* conſiſqué ; pour dire, qu'il eſt en mauvaiſe ſanté : & au contraire, qu'il a le *corps* bon, bien conſtitué ; qu'il a le *corps* libre, adroit, diſpos, denoüé. On dit, qu'un homme fait

corps

Digitized by Google

corps neuf, lors qu'il semble se renouveller, en retablissant sa santé. On dit, Faire quelque chose à son *corps*, ou en son *corps deffendant*; pour dire, malgré soi. On dit, qu'une fille est prude, & vertueuse à son *corps deffendant*, parce qu'elle est vieille, ou laide, & qu'elle ne peut donner de l'amour.

Mais l'âge dans son ame a mis ce zéle ardent,
Et l'on sçait qu'elle est sage à son corps defendant.
MOL.

CORPS, se prend pour la chair; l'humanité; la sensualité; les plaisirs du *corps*, & qui ne touchent que les sens. Si l'homme n'avoit point peché, l'ame & le *corps* ne seroient point importunez par des desirs deraisonnables. PORT-R. Dieu a tellement assujetti l'esprit au *corps*, que l'esprit n'est occupé que des besoins du corps. MALEB. Au lieu d'exercer le *corps* à la penitence, on l'amollit tous les jours par le luxe, & par la bonne chere. FL. Il est beau qu'il se trouve dans le Christianisme des ames si detachées de la terre & d'elles-mêmes, qu'elles semblent independantes du *corps*, auquel elles sont attachées, & qu'elles traittent comme leur esclave. L. D'AB. A ELOÏSE. Le *corps* tyrannise l'ame. MALEB. Comment vivre dans le *corps*, comme si l'on n'avoit point de *corps*? LE MAI. L'esprit est l'esclave du *corps*, & le *corps* depend des objets qui l'environnent. LE P. LAMY. L'ame est souvent vaincuë & subjuguée par le *corps*. ID. Le *corps* peut souffrir des affocica en amour; mais jamais le cœur. B. RAB.

Pour aimer comme vous il ne faut point de corps. OE. M.
Quoy, vous ne goûtez pas
Cette union des cœurs, où le corps *n'entre pas?* MOL.
Ce n'est qu'à l'esprit seul que vont tous les transports,
Et l'on ne s'apperçoit jamais qu'on ait un corps. ID.

CORPS, se dit plus particulierement du tronc du *corps*, de la capacité du ventre, de l'estomac, & de ce qui est contenu entre les épaules & les cuisses. Cet homme est fort gai, quand il a une bouteille de vin dans le *corps*. Il fut tué d'un coup d'épée au travers du *corps*. Il fut ouvert; on lui trouva un abés dans le *corps*. Les Medecins divisent le *corps* en trois ventres, ou capacitez, qui sont, la tête, le thorax, & le bas ventre. Ils appellent le reste, les *membres*, ou les *extremitez*. Les Maîtres en fait d'Armes divisent le *corps* en trois parties: la haute comprend la tête, la gorge, & les épaules; la moyenne, la poitrine, l'estomac, & le ventre superieur; & la basse est le ventre inferieur, & au dessous jusques vers les cuisses.

CORPS, se dit aussi des habits, ou des armes qui servent à couvrir cette partie du *corps* qui va du cou jusqu'à la ceinture. Il faut essayer ce *corps* de pourpoint; ce *corps* de juppe. On dit, un *corps* de cuiraſſe, en parlant de la cuiraſſe même sans les armures des bras, & des cuisses.

On dit, en termes de Palais, qu'un homme s'est obligé *corps* & biens; pour dire, qu'il s'est soûmis à tenir prison, faute de payement. L'Ordonnance de 1667. a abrogé les *contraintes par corps* après les quatre mois, pour dettes civiles. On peut seulement contraindre par *corps* pour depens civils, lorsqu'ils excedent deux cents livres. Une femme est prenable par *corps*, lorsqu'elle fait un commerce distinct, & separé de celui de son mari. On a jugé la contrainte par *corps* pour interêts resultans d'un procés criminel contre une femme. C. B. Voyez CONTRAINTE.

Un decret de prise de *corps*, est une Ordonnance d'un Juge pour arrêter un accusé, & pour le constituer prisonnier. Par les Ordonnances, les appellans des decrets de *prise de corps* ne peuvent être reçus en leur appel, à moins qu'ils ne se constituent prisonniers. Voyez DECRET. On dit aussi, une confiscation de *corps* & de biens: c'est une suite d'une peine capitale. Une separation de *corps* & de biens, c'est la separation d'habitation qu'on accorde à une femme contre son mari, à cause de ses sevices. Voyez SEPARATION. Un Geolier repond d'un prisonnier qui est à sa garde, *corps* pour *corps*.

CORPS, se dit aussi d'un cadavre; un homme mort. Les Juges font des procés verbaux de l'état des *corps* morts qu'ils enlevent. Quand les *corps* ne pourrissent point, cela passe en Occident pour marque que ce sont des *corps* glorieux; en Orient, pour une marque qu'ils sont reprouvez, comme il paroit par le Rituel des Armeniens. Les Anciens brûloient les *corps* des morts, & enfermoient leurs cendres dans des urnes, qui leur servoient de monument. On ne sçait pas precisément en quel temps les Romains ont ceſſé de brûler les *corps*. Quelques-uns croioient que cette coutume dura jusqu'aux Antonins dans le II. siecle; & d'autres, qu'elle ne finit que lorsque les Chrétiens commencerent à se multiplier dans l'Empire Romain. La creance de la resurrection les empêcha de brûler les morts, & les portoit même à les embaumer pour les conserver plus entiers.

CORPS, signifie auſſi, Force; conſiſtence; ſolidité. Cet étoffe a bien du *corps*. Du papier qui n'a gueres de *corps*, eſt ſujet à boire. Les vins qui ont bien du *corps*, ſe gardent juſqu'à l'arriere-ſaiſon.

CORPS, ſe dit auſſi d'un bâtiment de fond en comble, ſoit qu'il ſoit ſeparé, ou joint avec un autre. Il y a deux *corps* de logis en cette maiſon, qui ſont joints par une galerie. Il a loüé un *corps* d'Hôtel ſeparé. En Italie on fait les *corps* de logis doubles, à cauſe de la chaleur; & en France, à cauſe de la commodité.

CORPS, ſe dit auſſi des murailles, & de l'enceinte d'une ville, ou d'une forteresſe. On n'avoit attaqué juſqu'ici que des dehors; maintenant on eſt attaché au *corps* de la place. Ce petit Fort eſt hors de l'enceinte des murs, & detaché du *corps* de la place.

CORPS, ſe dit auſſi de pluſieurs Ouvrages de même nature, qui ont été recueillis, joints & reliez enſemble. Gratian a recueilli les Canons de l'Egliſe, & en a fait un *corps*, qu'on appelle le *Corps Canonique*. Le *Corps* du Droit Civil eſt compoſé du Digeſte, du Code, & des Inſtitutes. On a fait un *Corps* des Poëtes Grecs; un *Corps* de quelques Hiſtoriens Romains. Du Chêne a recueilli en un *corps* quantité de vieux Hiſtoriens François.

On appelle le *corps* du livre, ce qui eſt en effet le principal, & la ſubſtance du livre, à la diſtinction des Prefaces, Exordes, Epilogues, Gloſes, Commentaires & Annotations qu'on y infere, & qu'on y mêle quelquefois. On dit auſſi d'une piece de theatre, Que le *corps* en eſt fait, quand on en a fait le deſſein, la diſtribution, & qu'il n'y a plus que les vers à faire.

CORPS, ſe dit auſſi en pluſieurs choſes de ce qui y eſt de principal, & qui y ſert de baſe & de fondement. Le *corps* d'un navire eſt tout le bâtiment, ſans les voiles, cordages, & les agrez. Un *corps* de carroſſe, c'eſt le carroſſe avant qu'il ſoit poſé ſur les roües, ſur ſon train. Le *corps* de cet édifice eſt achevé; c'eſt-à-dire, la groſſe maçonnerie; il n'y faut plus que la charpente, la menuiſerie, &c.

En matiere de Deviſes, on appelle le *corps*, les figures qui en ſont le ſujet; ce qu'on a peint pour marquer la penſée: & l'*ame*, eſt le mot qui en donne l'explication. Voyez DEVISE.

En termes de Chirurgie, on appelle *corps étranger*, ou *corps étrange*; tout ce qui ſurvient au *corps* de l'animal contre ſa nature, ſoit qu'il vienne de dehors, comme le plomb, la bourre, une écharde, &c. ſoit qu'il s'engendre dedans, comme les vers, les pierres, le ſable &c. Les *corps étranges* empêchent la conſolidation des playes.

Digitized by Google

En termes de Manege, on dit qu'un cheval a du *corps*, quand il a beaucoup de boyau, beaucoup de flanc; quand il a les côtes amples & longues: on dit qu'une telle nourriture fait bon *corps*; pour dire, le rend sain & vigoureux; qu'il a fait *corps* neuf, lorsqu'il a été bien purgé, & qu'on l'a mis à l'herbe.

CORPS, signifie encore, un nombre de personnes qui forment une Compagnie, ou une assemblée convoquée par autorité publique. Cette sage Compagnie ne crut pas qu'il fût de la dignité de son *Corps*, de se laisser émouvoir par des railleries. OE. M. Dieu a établi un *Corps* (l'Eglise) visible, qu'il anime de son Esprit, & dans lequel il conservera toûjours la vérité. PORT-R. Les Etats sont composez du *Corps* du Clergé, du *Corps* de la Noblesse, & du *Corps* du Tiers Etat. Le Parlement, les Cours Souveraines marchent en *corps*, quand ils vont avec ceremonie en *corps* de Cour. On dit generalement des Compagnies assemblées, que ce sont des *Corps* politiques.

On appelle à Paris, *Corps* de ville, les Officiers de la ville, qui sont, le Prevôt des Marchands, les Echevins, les Conseillers de ville, & le Procureur du Roi.

Les six *Corps* des Marchands à Paris, ce sont les Merciers, les Fourreurs, les Epiciers, les Drappiers, les Bonnetiers, & les Orfevres. Les Marchands de vin pretendent faire le septiéme *Corps*. Voyez MARCHAND.

CORPS, se dit aussi de toutes les autres Communautez. Le *Corps* des Marchands; le *Corps* de l'Université; le *Corps* de Sorbonne; celui du Chapitre de Paris, &c. Ce Docteur est un des premiers hommes de son *Corps*. Les Curez de Paris ne sont point de *Corps*.

En termes de Geometrie, on appelle *corps reguliers*, ceux, dont tous les côtez & les angles sont égaux. On en compte cinq: le Tetraëdre, composé de quatre triangles; l'Octaëdre, de huit; l'Icosaëdre, de vingt tirangles; le Dodecaëdre, de douze pentagones; & le Cube, de six quarrez. On appelle *corps irreguliers*, ceux qui ne sont pas terminez par des surfaces égales & semblables. En Mechanique, on appelle *corps de pompe*, le tuyau ou le piston agit, ou pour élever l'eau par aspiration, ou pour la refouler par compression.

CORPS, en termes de Guerre, signifie, un assemblage de plusieurs Regimens, & de gens de guerre, tant de pied que de cheval, unis, & marchant ensemble sous un Chef. Des troupes rangées en bataille sont divisées en trois *corps*, l'avantgarde, l'arrieregarde, & le *corps* de bataille. Le *corps de bataille*, tant sur mer que sur terre, est d'ordinaire la division du Commandant, laquelle fait le milieu de la ligne. Il y a aussi le *corps* de reserve, & des *corps* detachez.

CORPS, se dit aussi des Regimens qui composent une Armée. Les premiers *corps* d'Infanterie sont les Regimens des Gardes Françoises, & Suisses. Après marchent les six vieux *corps*, qui sont les Regimens de la plus ancienne creation; sçavoir Picardie, Piemont, Champagne, Navarre, Normandie, & la Marine. Picardie est toûjours le premier: les trois suivans roulent ensemble par année. Après suivent Normandie, & la Marine. Ensuite sont les six petits vieux *corps*, qui ont été établis peu de temps après; sçavoir Feuquieres, Bourbonnois, Auvergne, Sault, Vaubecourt, Du Roy. Le trois premiers roulent ensemble par année. Ces vieux *corps* sont conservez même en temps de paix.

CORPS DE GARDE, est un poste, où on met des soldats pour garder une porte, un passage, un travail, & à tenir en sûreté un quartier, un camp, une place. On le dit tant des soldats qui y sont postez, & qu'on releve de temps en temps; que du poste même, soit qu'il soit à l'air, soit qu'il soit à couvert. On avance un grand & un petit *corps de garde* bien loin devant les lignes, afin d'être plûtôt averti de l'approche des ennemis. Le *corps de garde* d'un vaisseau, est la partie qui se trouve sous le gaillart de l'arriere.

On appelle *mots de corps de garde, railleries de corps de garde, plaisanteries de corps de garde*; des mots, des railleries, des plaisanteries grossieres, basses, impudentes.

GARDES DU CORPS, sont les quatre Compagnies de Cavalerie qui servent à la garde du Roi. En general les Officiers du *Corps*, sont ceux qui servent aupres de sa personne. Le carrosse du *Corps*; le Cocher du *Corps*; l'Aporicaire du *Corps*, &c. Quand le Roy va en voyage, on dit que le Fourrier *fait le corps*; c'est-à-dire, que le Fourrier en presence & par l'ordre du Marechal des Logis, marque en craye les appartemens où le Roy doit loger; ceux des premiers Officiers de santé; les offices; les sales à manger, & les appartemens des preferez dans le logis du Roy.

CORPS MORT. Nom que les Matelots donnent à une piece de bois mise de travers dans la terre, & où tient une chaine pour amarrer les vaisseaux.

CORPS, se dit aussi adverbialement en ces phrases: Israël combattit, lutta avec l'Ange *corps à corps*. Ce furieux s'est jetté *à corps* perdu sur lui. Je me suis jettée *à corps perdu* dans le bel esprit. MAD. DE S. Il l'a pris à faux de *corps*, au faux du *corps*; pour dire, au milieu du *corps*, où les fausses côtes manquent. Messieurs de l'Academie disent *à fois de corps*. Ce levrier prend un lievre *corps à corps* lui seul.

CORPS, se dit encore en cette phrase: On l'a enlevé comme un *corps saint*. Voyez l'origine de ce proverbe au mot *Banquier*. Il y a plusieurs autres façons de parler, où le mot de *Corps* entre, tant au propre qu'au figuré, & qui sont en quelque sorte proverbiales. Par exemple, on dit d'un homme qui travaille beaucoup, mais dont le travail est ingrat, Qu'il se tuë le cœur & le *corps*. On dit, Qu'il fait littiere de son *corps*; pour dire, qu'il ne s'épargne point: &, Qu'il fait bon marché de son *corps*; pour dire, qu'il s'expose facilement à toutes sortes de dangers. On dit, Qu'un homme à le Diable au *corps*; pour dire, qu'il est mechant, & furieux. On le dit aussi pour signifier, qu'il a beaucoup d'esprit & d'invention: Je ne sçai où il prend tout ce qu'il dit, & tout ce qu'il fait; je croi qu'il a le Diable au *corps*. On dit d'un homme qui n'a ni esprit, ni vigueur, Que c'est un pauvre *corps*; que c'est un *corps* sans ame, & presque comme s'il n'étoit point animé; le pauvre *corps*! On dit populairement, & bassement, d'un homme malicieux, Que c'est un malin *corps*; & d'un homme plaisant & facetieux, Que c'est un drôle de *corps*. On dit d'un homme ou d'une femme qui s'abandonne, qui ne vit pas chastement, Qu'il fait, ou qu'elle fait folie de son *corps*. On dit d'un homme qui s'est devoüé à un autre, Qu'il s'est donné à lui *corps* & ame. On dit, Tant que l'ame me battra au *corps*; pour dire, Tant que je vivrai. On dit, Qu'un homme n'est pas traître à son *corps*; pour dire, qu'il se traitte bien, qu'il fait bonne chere; & au contraire, Qu'il est ennemi de son *corps*; pour dire, qu'il se donne trop de peine, qu'il se refuse les choses necessaires. On dit, Qu'un homme gagne son pain à la sueur de son *corps*; c'est-à-dire, qu'il vit de son travail, ou de son industrie.

CORPULENCE. s.f. Volume du corps. Il se dit plûtôt des tailles grossieres, que des tailles menuës. Les gens qui font de grosse *corpulence*, font sujets à plusieurs incommoditez. On ne s'en sert gueres.

CORPULENT. adj. Ce mot se trouve dans Pomey pour signifier, un homme qui a de la corpulence. Il ne se trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

Digitized by Google

CORPUS. ſ. m. C'eſt ainſi que le peuple appelle le pain à chanter, ſur lequel on peut faire la conſecration.

CORPUSCULE. ſ. m. Terme Dogmatique. L'Acad. Atome; petit corps phyſique. *Corpuſcules* morbifiques; les *corpuſcules* balſamiques. Les *corpuſcules* ne ſont autre choſe que les parties les plus deliées, & les plus ſubtiles de la matiere. Val. Il eſt certain que de tous les corps des animaux il ſe fait une émiſſion & un écoulement de *corpuſcules*, dont il ſe forme une eſpece de tourbillon, qui circule autour de la circonference du corps d'où ils émanent. Id. Cet écoulement continuel de *corpuſcules* imperceptibles ſe fait par la tranſpiration, & par les eſpaces vuides qui ſe remarquent dans la contexture des corps. Id. La ſuppoſition de ces *corpuſcules* eſt neceſſaire pour expliquer le Mechaniſme & un grand nombre de myſteres dans la Nature, que l'on tâche ordinairement d'expliquer par des termes auſſi peu intelligibles que la choſe même. Id. Il y a dans la Nature une infinité de *corpuſcules*, dont nous appercevons les uns avec le microſcope, & les autres fuyent la vuë la plus ſubtile. A le bien prendre, ces *corpuſcules* ſont la même choſe que les atomes de Gaſſendi, & la matiere ſubtile de Deſcartes.

CORRADOUX, ou COURADOUX. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt l'eſpace enfermé entre les deux ponts des vaiſſeaux.

CORRECT, ECTE. adj. Qui n'a point de fautes. On le dit tant du langage, que de l'Ecriture. Cet Auteur eſt fort *correct*; ſon ſtile, ſon diſcours eſt fort *correct*, fort châtié; il n'y a point de mots barbares. Cet ouvrage eſt fort *correct*. Cette copie eſt *correcte*; il n'y a pas une ſeule faute d'ortographe. Ce Peintre eſt fort *correct*; il deſſine fort juſte. On appelle un deſſein *correct*, un deſſein, dont les parties ſont bien arrêtées, & dans les regles de l'Art.

Correct. Eſpece d'adverbe; il ne ſe dit gueres qu'en ces phraſes: Ecrire *correct*; parler *correct*. On dit figurément à quelqu'un qu'on veut reprendre, Parlez *correct*; c'eſt-à-dire, parlez mieux; agiſſez mieux, L'Acad.

CORRECTEMENT. adv. D'une maniere correcte. Ecrire, parler, deſſiner *correctement*; c'eſt-à-dire, ſans faute.

CORRECTEUR. ſ. m. Qui corrige. Un ſevere *Correcteur*. Les Magiſtrats ſont établis pour être les *correcteurs* & les reformateurs des abus & des mœurs.

Correcteur. Gouverneur de Province dans l'Empire Romain. Ce nom eſt ancien; & il en eſt fait mention dès le temps des Empereurs, Severe & Caracalla. Depuis, & juſqu'à Conſtantin, il n'y avoit qu'un ſeul *Correcteur* pour toute l'Italie. Il en établit deux en Italie, outre les autres Gouverneurs des autres Provinces, ſous le nom de Conſulaires & de Preſidens. Il y avoit auſſi des *Correcteurs* dans quelques autres Provinces de l'Empire d'Occident & d'Orient. Les *Correcteurs* étoient au deſſous des Conſulaires, & au deſſus des Preſidens; mais d'une égale autorité.

Conseillers Correcteurs des Comptes, ſont des Officiers de la Chambre des Comptes, qui marchent après les Maîtres, & avant les Auditeurs, & qui ſont établis pour revoir les Comptes, & reformer les erreurs qui s'y ſont gliſſées dans le premier examen. Anciennement la correction des Comptes ſe faiſoit ordinairement par des Clercs ou Auditeurs, avant que les *Correcteurs* fuſſent érigez en titre d'Office. On remarque par un Regître de l'an 1414. qu'à la Chambre des Comptes de Paris les *Correcteurs* y prenoient ſeance avant les Generaux des Aydes, & les Treſoriers de France. Charles Septiéme, ſçachant qu'ils negligeoient la correction des Comptes pour ſe trouver aux ſeances du Grand Bureau, leur en interdit l'entrée, excepté ſeulement lorſqu'ils y ſeroient leurs rapports; auquel cas ils y auroient ſeance. Il n'y avoit qu'un *Correcteur* à la Chambre des Comptes de Paris juſqu'en 1432. & juſqu'en 1454. Louis XII. par ſon Edit de 1511. reduiſit les *Correcteurs* à deux; François I. en ajoûta deux, & Henri II. les multiplia juſqu'à huit. On en a depuis fort augmenté le nombre. A la Chambre des Comptes de Paris il y a trente quatre *Correcteurs*.

Correcteur d'Imprimerie, eſt celui qui relit & qui corrige les épreuves des livres qu'on imprime. On dit, J'ay paſſé par les mains d'un bon *Correcteur*; d'un *Correcteur* habile, & entendu.

Correcteur au College des Jesuïtes, eſt celui qui châtie, & qui fouëtte les Ecoliers, par l'ordre du Regent, ou du Pere Preſect.

Correcteur, eſt auſſi dans pluſieurs Couvens, le Superieur qui regit, & qui gouverne le Couvent, & qui eſt maître de la diſcipline des Religieux: tel eſt le *Correcteur* des Minimes.

CORRECTIF, IVE. adj. Qui adoucit, qui corrige une expreſſion trop hardie; qui tempere la rudeſſe de quelque choſe. Un *correctif* fait ſouffrir des façons de parler inuſitées. Un Orateur ne doit point haſarder un mot barbare, ou nouveau, ſans quelque *correctif*, ou adouciſſement: comme, *s'il faut auſſi dire*, &c.

Correctif, ſe dit auſſi en Medecine, de ce qui tempere & adoucit les humeurs & les medicamens. La graiſſe eſt le *correctif* des ſels acres qui s'engendrent dans le ſang. L'eſprit de vin eſt le *correctif* de l'eſprit de ſel. L'anis eſt le *correctif* du ſené; il diſſipe les flatuoſitez qui donnent les trenchées.

CORRECTION. ſ. f. Reformation; action par laquelle on corrige. La *correction* des mœurs; la *correction* des abus.

Correction, ſignifie auſſi, le retranchement des fautes d'un Ouvrage; de la reviſion d'un deſſein, d'un plan, pour le reduire à la juſteſſe des regles, & de l'art. La *correction* du Calendrier. Un Auteur doit avoir l'eſprit docile, & ſouffrir la *correction*. Un cenſeur cherche à s'élever au deſſus de celui qu'il cenſure, par la ſuperiorité de ſa *correction*. Oe. M. On dit en ce ſens, *Correction*, en matiere d'Imprimerie. Voilà la ſeconde *correction* de cette épreuve.

Correction, ſe dit auſſi d'une ſimple admonition; un avertiſſement de charité; un avis d'amitié. La *correction* fraternelle eſt commandée par l'Evangile; mais elle doit être faite avec prudence & modeſtie. Les vieilles gens aiment à donner des avis, & à faire des *corrections*. Oe. M. Paſteurs indiſcrets, bien ſouvent vous meritez la *correction* lorſque vous la faites. Ft. Il vaut mieux diſſimuler quelques fautes que de rendre la *correction* trop frequente. Nic. Prenez garde que vos *corrections* ne reſſemblent trop à des reproches. Id. Les Evêques ont converti la *correction* chretienne, qu'ils avoient droit d'exercer, en une domination mondaine, qui a fait perdre le reſpect qu'on avoit pour eux. Oe. M. Des *corrections* indiſcretes font quelquefois plus de mal, que le vice même qu'on veut corriger. De Vill.

Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire
A des corrections *qu'aux autres on veut faire.* Mol.
Tous les devots de cœur ſont aiſez à connoître;
Ils ne cenſurent point toutes nos actions,
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections. Id.

Correction, ſignifie encore, Amendement. On a beau faire des predications, on ne voit point de *correction*; le peuple n'en profite point.

Correction, ſignifie encore, Cenſure; reprehenſion; reprimende d'un ſuperieur à un inferieur. Son

Digitized by Google

pere lui a fait une ſévere *correction*; une rude *correction*. Vous lui avez fait une *correction* trop douce; & plûtôt en Ami qu'en Maître.

CORRECTION, ſignifie auſſi, Châtiment; peine; punition d'une faute legere, & infligée ſans forme ni figure de procés: telle qu'un Abbé exerce ſur ſes Religieux; un Pere ſur ſes enfans; un Capitaine ſur ſes ſoldats; un Maître ſur ſes valets. Les Conſuls & les Preteurs de Rome faiſoient porter devant eux des faiſceaux de verges, & fuſtiger ceux qu'ils trouvoient en faute; & comme cette *correction* ſe faiſoit ſans autre examen, elle n'emportoit point note d'infamie. En Hollande il y a des maiſons de *correction* & de diſcipline, où l'on enferme les fils de famille, avec la permiſſion du Magiſtrat, quand la *correction paternelle* ne ſuffit pas pour les faire rentrer dans leur devoir. Ils y ſont nourris au pain & à l'eau, & que'quefois on les occupe au travail pour les mortifier, & pour les rendre plus dociles, & plus diſciplinables. Dans les Couvens ou Communautez Eccleſiaſtiques, en matiere de diſcipline & de *correction*, les ſentences s'executent, nonobſtant l'appel; l'appel n'ayant qu'un effet devolutif, & non pas ſuſpenſif. Fevret rapporte même des arrêts, par leſquels les jugemens rendus par le Chapitre en fait de *correction*, & de fautes legeres, comme indecence, irreverence, ſont executez ſans appel. Auſſi le Chapitre, à qui appartient cette *correction fraternelle*, ne peut impoſer que des peines legeres: comme, la privation des diſtributions; l'interdiction de l'entrée au Chœur pour un certain temps, &c. Mais s'il en venoit à l'excommunication, à l'empriſonnement, ou à la privation du Canonicat, il y auroit appel comme d'abus; & ce ſeroit exceder le pouvoir de la Juriſdiction que les Canoniſtes appellent, *Juriſdictionem correctionalem, non cognitionalem*. En ce cas le Parlement caſſeroit le jugement du Chapitre comme abuſif. Mais en faveur de la diſcipline & des Regles Monaſtiques, l'on ne reçoit point d'appel d'un Religieux en fait de *correction*, ni devant le Tribunal Eccleſiaſtique ou Seculier. Comme la diſcipline & la *correction* ſont les fondemens des Ordres Religieux, il ſemble que ce ſeroit appeller de l'inſtitut, & des ſtatuts de leur Ordre. On a reconnu que l'appel ſeroit un pretexte de deſobeiſſance, & de rebellion. Il faut pourtant excepter les *corrections* exceſſives & immoderées; car, ſelon le Concile de Trente, *non eſt appellatio à legitima correctione*. Les Papes par diverſes Bulles ont accordé aux Ordres Religieux, qu'on ne pourroit appeller de ce qui ſeroit ordonné par les Superieurs touchant la diſcipline & la *correction* monaſtiques. S'il peut y avoir appel, il ne doit être porté que devant le Chapitre General, ou devant les Superieurs de l'Ordre; ſans qu'il puiſſe être porté au Saint Siege, & encore moins devant les Juges Seculiers comme d'abus.

CORRECTION, eſt auſſi une Chambre, ou Bureau de la Chimbre des Comptes, où on reforme les erreurs qui ſe ſont gliſſées dans les comptes. On a mis le compte d'un tel à la *Correction*; c'eſt-à dire, on l'a porté à cette Chambre pour le revoir & le reformer.

CORRECTIONS DE QUARTIER, en termes de Navigation, ſont les methodes, par leſquelles on corrige les regles de la navigation.

CORRECTION, en termes de Pharmacie, eſt une preparation du medicament, pour en diminuër l'action trop violente, comme quand on calcine le verre d'antimoine avec un peu de ſalpetre; ou pour empêcher les trenchées, comme quand on diſſout du ſel de tartre dans l'infuſion de ſené.

CORRECTION, eſt auſſi un terme de Rhetorique. C'eſt une figure, par laquelle on condamne ſes premieres expreſſions, & on les corrige comme trop foibles; eſpece de retractation. La *correction* augmente & amplifie le diſcours. La *correction* eſt touchante & pathetique, quand elle eſt bien menagée.

Non, cruël, tu n'es pas le fils d'une Déeſſe;
Tu ſuças, en naiſſant, le lait d'une Tigreſſe. SEGR.

Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!
Mais que dis-je? Mon pere y tient l'urne fatale, &c. RAC.

On dit adverbialement, Sauf *correction*, ou ſous *correction*, par civilité, ou par reſpect, pour corriger & adoucir quelque choſe qu'on a dit de trop libre, ou qui pourroit offenſer quelcun. C'eſt un compliment bas & populaire. REFL. Les honnêtes gens pourroient dire, *ſans le reſpect que je vous dois*, je dirois, je ſerois, &c.

CORRECTRICE, ſ. f. Celle qui corrige. Ce mot eſt nouveau. DANET.

CORREGIDOR, ſ. m. Terme Eſpagnol & Portugais, qui ſignifie, un Juge inferieur dans les villes. L'appel de ſes ſentences reſſortit aux Audiences, ou Chancelleries Royales, qui ſont les Cours ſuperieures.

CORRELATIF, IVE, adj. Relatif l'un à l'autre. Le pere & le fils ſont deux *correlatifs*. La lumiere & les tenebres; le mouvement & le repos, ſont des termes *correlatifs* & oppoſez.

CORRESPONDANCE, ſ. f. Relation; commerce reciproque; intelligence. C'eſt un grand Negociant, qui a des *correſpondances* par tout. Les Gazetiers doivent avoir de bonnes *correſpondances* pour les nouvelles. Ces Amans ont une *correſpondance* ſecrette. L'*s* ſe prononce dans ce mot & dans ceux qui ſuivent.

CORRESPONDANCE, ſignifie auſſi, Sympathie; convenance; intelligence. Il y a entr'eux une grande *correſpondance* d'humeurs & de ſentimens.

CORRESPONDANT, ANTE, ſubſt. Qui a relation, commerce & intelligence avec une perſonne abſente & éloignée, ſoit pour le commerce entre Marchands, ſoit pour des affaires, ou des lettres de litterature, ou de nouvelles. Les Banquiers, les Marchands ont des *correſpondans*, ou des aſſociez dans les villes de commerce. Le Banquier a écrit à ſon *correſpondant* à Rome pour obtenir une telle diſpenſe.

CORRESPONDANT, ANTE, adj. v. Qui a du rapport; qui convient avec un autre. On ne le dit guéres que dans cette phraſe: Leurs humeurs ſont fort *correſpondantes*. L'ACAD.

CORRESPONDRE, v. n. Agir reciproquement; repondre aux ſoins, aux bonnes intentions. Les enfans d'autrui ne *correſpondent* pas toûjours aux deſſeins & à l'affection de leurs peres pour leur fortune, ou pour leur éducation. Faites ce que vous pourrez pour cette affaire; j'y *correſpondrai* de ma part.

CORRESPONDRE, ſignifie auſſi, Convenir; ſe rapporter. Vôtre relation *correſpond* fort bien aux nouvelles que j'ay reçuës d'ailleurs. Ce pavillon qui eſt à droite, *correſpond* fort bien à celui qui eſt à gauche; ils ſont une belle ſymmetrie.

CORRESPONDRE, ſignifie encore, Aboutir. Il y a ſix allées dans ce bois qui ſe *correſpondent*, qui forment une étoile, & aboutiſſent à ce rondeau. Toutes les portes de cet appartement ſe *correſpondent*, ſont placées vis à vis l'une de l'autre. Ces deux maiſons ſe *correſpondent* par une voute ſouterraine. On dit auſſi, que deux Chœurs de Muſique ſe *correſpondent*, quand ils chantent de concert, ou l'un après l'autre.

CORRIDOR, ſ. m. Terme de Fortification. C'eſt un chemin ſur le bord du foſſé en dehors, qui fait tout le tour des fortifications de la place. On l'appelle autrement le *chemin couvert*, parcequ'il eſt couvert du glacis ou eſplanade, qui lui ſert de parapet. Le *corridor* eſt large ordinairement de trois ou quatre toiſes. Ce mot vient de l'Italien *corridore*, ou de l'Eſpagnol *corredor*. Quelques-uns diſent *Conridor*.

Digitized by Google

CORRIDOR, eſt auſſi une galerie, ou longue allée autour d'un bâtiment, qui conduit à pluſieurs chambres degagées l'une de l'autre.

CORRIGER. v. act. Reformer les choſes; les rendre meilleures, ou plus correctes; en ôter les fautes. J'ay *corrigé* ſon livre. *Corriger* un deſſein; *corriger* une piece; *corriger* un poëme; *corriger* une épreuve. A la tête de la ſeconde édition d'un livre, on met, Revu, & *corrigé*; c'eſt-à-dire, reformé & purgé des fautes à *corriger*. Cet Ecolier a fait *corriger* ſon thême.

CORRIGER, quand il ſe dit des perſonnes ou des mœurs, il ſignifie, Rendre meilleur; reformer; redreſſer; reprendre; inſtruire. Prenez garde de ne point irriter celui que vous voulez *corriger*: ſi vous le reprenez avec chagrin, c'eſt le ſtile de la haine, plûtôt que de l'amitié. DE VILL. Peu de gens veulent ſe brouiller avec vous pour vous *corriger*. AB. REGN. La Comedie *corrige* les hommes par le ridicule; elle *corrige* les mœurs, en divertiſſant l'eſprit. OE. M. Il n'eſt pas à-propos d'aller attaquer à force ouverte les défauts qu'on a deſſein de *corriger*. LB. On ne *corrige* d'ordinaire les autresque pour paroître Superieur à eux. LB. Les preceptes *corrigent* encore plus aiſément les défauts d'habitude, que de temperament. VILL. On ne *corrige* pas celui qu'on pend: on *corrige* les autres par lui. MONT. Par l'engagement de l'amitié l'on eſt dans l'obligation de ſe *corriger* mutuellement. DE VILL. L'Evêque doit cenſurer en pere qui *corrige*, & non en ennemi qui ſe venge. HERMAN. La Morale ne s'occupe qu'à *corriger* les dereglemens du cœur. OE. M.

Sans dire, comme vous, des injures aux gens,
Moliere a corrigé *les vices de ſon temps.* PRADON.
Mais c'eſt une folie, à nulle autre ſeconde,
De vouloir ſe mêler de corriger *le monde.* MOL.

CORRIGER, ſignifie auſſi, Punir, châtier les fautes. Un Superieur a droit de *corriger* ſes Religieux. Un Regent ſe ſert de la ferule pour *corriger* ſes Ecoliers.

CORRIGER, ſignifie auſſi, Adoucir; moderer; temperer; balancer. La reſpiration *corrige*, & tempere la chaleur de la poitrine. *Corriger* les humeurs peccantes. Il faut *corriger* la crudité de l'eau avec un peu de vin. On peut *corriger* l'influence des aſtres malins. BOIL. Lorſque la fortune nous eſt contraire, il la faut *corriger* par la prudence. OE. M.

Je ſçûs de mon deſtin corriger *l'injuſtice.* RAC.

CORRIGER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Devenir meilleur; ſe deffaire d'un deffaut; d'une mauvaiſe habitude; s'amender; faire des progrés dans la vertu. Peu de gens ſont aſſez raiſonnables pour vouloir bien ſe *corriger*. M. SC. Ne vous *corrigerez*-vous jamais de vos manieres ſi bruſques, & de vôtre promptitude. Celui qui ſe *corrige*, eſt plus loüable que celui qui le reprend. OE. M. La tendre jeuneſſe eſt le ſeul temps où l'homme peut encore tout ſur lui-même pour ſe *corriger*. FEN.

Si-tôt que ſur un vice ils penſent me confondre,
C'eſt en me corrigeant *que je ſçai leur repondre.* BOI.

On dit proverbialement, AVOCAT, *corrigez* vôtre plaidoyé, quand on reproche à quelcun qu'il s'eſt trompé dans ſon diſcours: ce qui vient d'une ancienne formule de prononcer des appointemens; qu'on obſerve encore dans quelques Provinces, où on ordonne que les Avocats *corrigeront* & remettront. On dit auſſi, *Corriger* le magnificat à matines; pour dire, reprendre mal à-propos.

CORRIGÉ, ÉE. adj. Il a les mêmes ſignifications que ſon verbe.

CORRIGIBLE. adj. m. & f. Qui ſe peut corriger; qui eſt aiſé à corriger. Il n'eſt gueres en uſage qu'avec la negative. Cet homme n'eſt pas *corrigible*; il ſe plaît dans ſes défauts.

CORRIGIOLE. ſ. f. Plante, qu'on appelle autrement *renouée*. Voyez RENOUÉE. On l'a nommée *corrigiole*, du Latin *corrigia*, *courroye*, à cauſe qu'elle eſt ſi longue & ſi pliante, qu'on en pourroit faire une courroye. En Latin *polygonum*.

CORRIVAL. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit originairement, celui qui tiroit de l'eau d'une même ſource qu'un autre; qui la conduiſoit par un même canal pour la faire venir ſur ſes terres. Depuis on l'a dit de ceux qui étoient concurrens, & competiteurs; qui avoient les mêmes pretentions, ſoit de gloire, ſoit d'amour; qui couroient dans la même lice; qui aimoient une même femme. Il eſt aboli: aujourd'huy on dit ſeulement *rival* dans la même ſignification. VAU. L'ACAD.

CORROBORATIF, IVE. adj. Qui donne, ou augmente les forces. Tous les cardiaques ſont *corroboratifs*. Des tablettes, des poudres, des potions *corroboratives*.

CORROBORATIF, eſt auſſi quelquefois ſubſtantif. Cet homme a beſoin de bons *corroboratifs*. Il uſe ſouvent de *corroboratifs*.

CORROBORER. v. act. Fortifier une partie foible, ou malade. Il y a pluſieurs remedes pour *corroborer* les parties debiles. On ne le dit gueres qu'en Medecine. L'ACAD.

CORRODER. v. act. Ronger petit à petit. On le dit des choſes qui ont une vertu cauſtique, une acrimonie; de l'acidité qui ronge, ou qui brûle. L'arſenic tuë, parcequ'il *corrode* les boyaux avec ſes atomes acides & pointus. L'eau forte *corrode* les metaux.

Ce mot vient de *corrodere*. NICOD.

CORROMPRE. v. act. *Je corrompts, je corrompis, j'ay corrompu, je corrompraï, que je corrompe, que je corrompiſſe*. Alterer la nature de quelque choſe; la gâter, la putrefier. La fievre en peu de temps *corrompt* toute la maſſe du ſang. La grande chaleur *corrompt* la viande. On dit, *Corrompre* la crudité de l'eau; c'eſt-à-dire, la corriger, la temperer.

CORROMPRE, dans ce ſens avec le pronom perſonnel ſignifie, Se gâter; ſe pourrir. Les fruits d'été *ſe corrompent*, ſe gâtent aiſément. Si le grain ne meurt & ne *ſe corrompt* dans la terre, il ne multipliera point, dit l'Evangile.

CORROMPRE, ſignifie quelquefois, Changer ſimplement la figure. *Corrompre* la forme d'un chapeau. La couverture d'un livre ſe *corrompt*, lorſqu'il eſt trop manié. *Corrompre* ſa taille. L'ACAD.

CORROMPRE, ſe dit figurément en matiere de livres: les Heretiques *corrompent* le texte, ou les paſſages de l'Ecriture; c'eſt-à-dire, les alterent, les tronquent, les changent. Cet Avocat *corrompt* les Loix, les detourne de leur vrai ſens. *Corrompre* la Loi du Seigneur. PASC. Il n'y a que la crainte & la flatterie qui *corrompent* la verité de l'Hiſtoire. DU-RYER.

CORROMPRE, ſignifie auſſi, Seduire; ſuborner; gagner; debaucher quelcun; le faire agir contre ſon devoir; acheter ſon ſuffrage. Le Gouverneur de cette place s'eſt laiſſé *corrompre* par argent. Les preſens, & la beauté *corrompent* les Juges. Il a *corrompu* ſes gardes. *Corrompre* une femme; *corrompre* des temoins. Quelque aſſendant qu'on eût ſur lui, on pouvoit le prevenir; mais non pas le *corrompre*. FL. Le plaiſir que les paſſions font à l'eſprit, le *corrompent* en leur faveur. MALEB. Vous *corrompez* juſqu'à ma raiſon. BOURS. Il n'y a gueres de cœur que la miſere ne puiſſe *corrompre*. M. DE M. Tous les hommes ſe *corrompent* par les loüanges & les applaudiſſemens. NIC. Les Lecteurs ſont d'ordinaire gagnez & *corrompus* par les manieres libres & naturelles de Montagne. ID.

CORROMPRE, ſignifie auſſi, Depraver; gâter; por-

ter au crime ; amollir ; efféminer. La beauté, toute innocente qu'elle eſt, ne laiſſe pas de faire des coupables, & de *corrompre* les regards. FL. Il s'eſt laiſſé *corrompre* par ſa bonne fortune. On *corrompt* la modeſtie des Grands par l'admiration de leur grandeur. ABL. Que les hommes ſont malheureux d'employer tant d'induſtrie à ſe *corrompre* eux-mêmes ! FEN. Etre *corrompu*, & *corrompre* les autres, fait l'occupation mutuelle des hommes. FL. L'oiſiveté *corrompt* les plus genereux courages. OE. M. La flatterie *corrompt* la vertu, & la mediſance la decrie. FL. Il y a du danger à retenir dans le monde des ames tendres & fragiles, que la preſence des objets peut *corrompre*, & qui ſe pourroient ſanctifier dans la retraite. C. B.

CORROMPRE, ſe prend auſſi pour, Gâter ; troubler.

En amitié tout amour degenere,
Si-tôt que l'habitude en corrompt *les plaiſirs.* VILL.
Et du plaiſir,
Que la crainte peut corrompre. LA FONT.

CORROMPRE, ſe dit de même du ſtile, du langage. La lecture des mauvais livres *corrompt* le ſtile. L'ACAD. La langue Latine commença à ſe *corrompre* dans le ſecond ſiecle.

CORROMPRE, eſt auſſi un terme de Courroyeur, qui ſignifie, Faire venir le grain à un cuir de vache par le moyen de la pomelle. *Corrompre* la vache.

CORROMPU, UË. part. paſſ. & adj. Un mot *corrompu* par l'uſage. Un ſiecle *corrompu* & depravé. La raiſon humaine eſt trop *corrompuë* pour s'abandonner à ſa conduite. OE. M. Les Perſes abbatus par la molleſſe, & *corrompus* par les delices, ne purent s'oppoſer à la chûte de leur Empire. VAUG. Les hommes ſont tellement *corrompus*, que ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux. PASC. Cette erreur ſe repandit en peu de temps par l'intelligence qu'elle trouva dans les inclinations *corrompuës* des hommes. NIC.

CORROSIF, IVE. adj. Qui a la force de ronger ; de corroder. Le vitriol calciné, l'alum, le ſublimé, & l'arſenic ſont *corroſifs*, à cauſe de l'acrimonie de leurs parties. Tous les remedes cauſtiques ſont *corroſifs*, âcres & mordicans.

CORROSIF, eſt auſſi ſubſtantif. Il faut employer les *corroſifs*.

CORROSION. ſ. f. Action de ce qui corrode. On a vu, en ouvrant ce corps, les marques du poiſon par la *corroſion* des parties.

CORROY. ſ. m. Terre glaiſe, dont on garnit le fond, & les côtez des baſſins de fontaines, ou des canaux pour retenir l'eau. Il faut que cette terre ſoit bien pêtrie pour être *corroy*. On appelle auſſi *corroy* une certaine épaiſſeur de terre, qui ſe met entre un puits, & le contremur d'une foſſe d'aiſance, pour empêcher que l'eau ne ſoit corrompuë. On dit auſſi COURROY & CONROY. L'ACAD.

CORRUDA. f. f. Plante, qui eſt une eſpece d'aſperge ſauvage, & qui jette des tiges à la hauteur d'un homme, dures, blanches, ligneuſes, diviſées en pluſieurs petites branches garnies de feuilles fort menuës, dures, courtes, piquantes, ſemblables à des épines. Ses fleurs ſont petites, pâles, compoſées de ſix feuilles diſpoſées en roſe, d'une odeur agreable. Il leur ſuccede des bayes ou fruits mous, ſpheriques, d'un goût deſagreable, qui renferment quelques ſemences dures. En Latin *corruda*. J. BAUH. ou *aſparagus foliis acutis*. G. BAUH. Les tiges de cette plante ſont diuretiques & lâchent le ventre. La decoction de ſa racine eſt bonne pour la difficulté d'urine, pour la jauniſſe, pour la douleur des reins, & pour la ſciatique.

CORRUPTEUR. ſ. m. Celui qui ſeduit ; qui corrompt les eſprits, les mœurs ; qui altere les choſes ; qui en fait un mauvais uſage. Un *corrupteur* de filles. Le mauvais uſage eſt le *corrupteur* des Langues. Il ne faut pas envelopper la bonté des choſes que l'on corrompt, avec la malice des *corrupteurs*. MOL. Les Declamateurs ont été les premiers *corrupteurs* de l'éloquence. ST. EV. Epicure a banni du jardin, où il philoſophoit avec ſes amis, les *corrupteurs* de ſa ſage volupté. ID. C'eſt un *corrupteur* de jeuneſſe. MAUCROIX. C'eſt un inſigne *corrupteur* de l'Ecriture. ID. Les jeux & les ſpectacles ſont d'agreables *corrupteurs*. ABL. Voyez le feminin CORRUPTRICE, en ſon ordre.

CORRUPTIBILITE'. ſ. f. Qualité des corps qui les rends ſujets à la corruption. La *corruptibilité* eſt eſſentielle à tous les corps.

CORRUPTIBLE. adj. m. & f. Qui eſt periſſable, & ſujet à ſe corrompre. Tous les corps ſublunaires ſont *corruptibles*. Il n'y a que l'ame raiſonnable qui ne ſoit pas *corruptible*, parcequ'elle eſt ſpirituelle.

CORRUPTIBLE, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Qui ſe laiſſe ſeduire, & entraîner à faire des choſes contre ſon devoir. Mais il eſt plus en uſage dans la negative, que dans l'affirmative. Ce Juge n'eſt pas *corruptible*. L'ACAD.

CORRUPTION. ſ. f. Action, par laquelle la ſubſtance d'une choſe ſe corrompt, ſe change, s'altere. C'eſt un axiôme en Philoſophie, que la *corruption* de l'un eſt la generation de l'autre. La gangraine eſt la *corruption* des chairs. Les abſés viennent de la *corruption* des humeurs.

CORRUPTION, ſignifie encore, Ordure ; puanteur. On a cru autrefois que tous les inſectes s'engendroient de *corruption*. Il y a des animaux qui vivent de *corruption*. La peſte n'eſt qu'une *corruption* de l'air.

CORRUPTION, ſe dit figurément de l'alteration, de la depravation, & du dereglement des hommes ; des abus, & du mauvais uſage des choſes. La *corruption* des mœurs ; la *corruption* du ſiecle ; la *corruption* de la jeuneſſe ; la *corruption* du langage ; la *corruption* de la doctrine Chretienne. La raiſon, par la *corruption* des hommes, eſt reduite à ſervir à l'injuſtice, & à juſtifier les paſſions. MALEB. La *corruption* de la Cour s'établit enfin comme une politeſſe dans les Provinces. FL. C'eſt la *corruption* du cœur qui fait l'incredulité. DE VILL. Les égaremens, & la *corruption* de quelques nations, ne forment pas le droit des gens. OE. M. La ſource de nôtre *corruption* eſt dans nôtre cœur. ABA.

CORRUPTION, ſignifie encore, Seduction ; artifice pour gagner, ou pour acheter la voix, ou l'affection de quelcun. Un Juge ſoupçonné de *corruption*. Les largeſſes de Ceſar étoient plûtôt des *corruptions*, que des liberalitez. ST. EV.

CORRUPTRICE. Celle qui corrompt, qui gâte, qui altere, qui ſeduit. La volupté eſt la *corruptrice* du genre humain. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Tous ces mots viennent du Latin *corrumpere*, *corruptio*, *corruptor*, *corruptrix*.

CORS. ſ. m. Terme de Chaſſe. La chevillure de la tête d'un cerf. Un cerf à dix *cors*, c'eſt un cerf de moyen âge. Voyez CERF, & COR.

Ce mot vient du Latin *cornu*.

CORSAGE. ſ. m. Terme populaire, qui ſignifie, la taille. Cette paiſanne eſt d'un beau *corſage* ; a un joli *corſage*. Ce mot eſt un peu vieux. Mr. Menage le regrette. L'Academie admet ce mot ſans le condamner.

CORSAIRE. ſ. m. Pirate ; écumeur de mer ; celui qui court les mers avec un vaiſſeau armé ſans aucune commiſſion. Barberouſſe étoit un fameux *Corſaire*. ABLAN. Tous les *Corſaires* ſont de bonne priſe. Regnier a dit,

Corſaires

Corſaires à Corſaires,

L'un l'autre s'attaquant, ne ſont pas leurs affaires.

Ce mot vient de l'Italien *corſaro*, qui a été dit *à Curſis*, ou *à curſibus*, ou *à Cauriſiis*, ou *à Corycæis*. MEN.

CORSAIRE, ſe dit auſſi figurément de ceux qui vendent trop cher leurs marchandiſes, qui exigent de trop grands droits, qui rançonnent ceux qui ſont obligez de paſſer par leurs mains. Les Hôteliers ſont de vrais *corſaires*. Les Sergens ſont de grands *corſaires*.

En general le mot de *Corſaire* ſe prend pour un ſcelerat, un homme dur, impitoyable; qui profite de tout pour s'avancer, & pour s'enrichir.

Endurci-toi le cœur; ſois Arabe, Corſaire;

Engraiſſe toi, mon fils, du ſuc des malheureux. BOI.

CORSELET. ſ. m. Petite cuiraſſe que portent les piquiers dans le Regiment des Gardes. Un *corſelet* à l'épreuve. Les Matelots étoient armez de *corſelets*. VAUG.

CORSET. ſ. m. Corps de juppe ſans manches, que portent les païſannes, & ſur tout les nourrices. Un *corſet* de ſatin, de damas, &c.

CORSET, ſe dit auſſi d'un petit corps, qui eſt ordinairement de toile piquée, & ſans baleine, & que les Dames mettent lorſqu'elles ſont en deshabillé. Voilà un joli *corſet*; voilà un *corſet* bien propre.

CORTEGE. ſ. m. Compagnie qu'on fait à quelque Prince, ou perſonne conſiderable dans une pompe, ou une ceremonie, avec carroſſes, chevaux, & autre ſuite pour lui faire honneur. Groſſir le *cortege*; avoir un *cortege* fort nombreux. Il y avoit trente carroſſes à ſon *cortege*. Le mot de *Cortege* ſe dit proprement de la ſuite de quelque Grand d'Italie, & abuſivement de la ſuite, & du train de quelque Seigneur que ce puiſſe être. Combien de jeunes gens qui n'ont d'autre merite que d'être ſuivis d'un nombreux *cortege*. BELL.

CORTUSA. ſ. f. Plante, qui pouſſe de ſa racine des feuilles larges, rondes, decoupées, rudes, d'un goût aſtringent, attachées à de longues queuës. Il ſort d'entre ces feuilles de petites tiges droites, nuës, qui portent en leurs ſommitez des fleurs purpurines, quelquefois violettes, ou blanches, compoſées chacune de cinq feuilles. Sa racine conſiſte en un grand nombre de fibres. En Latin *ſanicula montana laciniata*. G. BAUH. ou *cortuſa*. J. BAUH. Cette plante eſt aſtringente & vulneraire, propre pour appaiſer les douleurs, & pour fortifier les nerfs. Elle a été ainſi appellée, parce que le premier qui l'a trouvée, s'appelloit *Cortuſus*.

CORU. ſ. m. Arbre des Indes Orientales, qui reſſemble à un petit oranger. Ses feuilles ſont auſſi ſemblables à celles de l'oranger. Ses fleurs ſont jaunes, preſque ſans odeur. L'écorce de ſa racine eſt unie, mince, de couleur verte claire, pleine d'un ſuc laiteux, viſqueux, & d'un goût tant ſoit peu amer. Ce ſuc eſt fort bon contre toutes ſortes de flux de ventre.

CORVE'E, ou COURVE'E. ſ. f. CORVE'E vaut mieux. Servitude; redevance corporelle, qu'un vaſſal, ou tenancier doit à un Seigneur dominant, pour quelque droit ou heritage qu'on tient de lui à cette charge, ſoit en journées de chevaux, ſoit de corps; comme pour faner les foins, ſcier les bleds, curer les douves du château, & autres ſervices vils & abjects. Les *corvées à la volonté* ſont limitées à douze pour une année, & pour chaque jour, d'un ſoleil à l'autre. On n'en peut demander que trois par mois. Les *corvées à volonté* ſont en uſage par la Coutume de Bourgogne, art. 97. & par celle de Nevers, tit. 8. art. 7. C'eſt le ſeul reſte de l'eſclavage, & de la ſervitude des eſclaves Romains. On dit que les *corvées* n'arreragent point. Les *corvées* ne ſe peuvent ceder, & le Seigneur ne peut les employer au ſervice d'un autre. L'uſage des *corvées* eſt très-ancien en France. Parmi les Gaulois les païſans n'étoient pas moins ſoumis à leurs Seigneurs que les eſclaves à leurs maîtres: cette tyrannique coutume a duré fort long temps. L'Ordonnance de Louis XII. en 1499. a extrêmement moderé la rigueur de ces exactions: & comme les *corvées* ſont odieuſes, on ne peut les acquerir, même par la preſcription centenaire; il faut un titre poſitif. Les *corvées* ſont des ſervitudes qui offenſent la liberté pub'ique, & marquent les violences des Seigneurs ſur leurs ſujets. LE MAIT. Les *corvées* ſont des charges, auſquelles les Gentilshommes ne ſont pas ſujets. ID.

Ce mot, ſelon Cujas & autres, eſt derivé de *corps*, *quaſi corpées*, *aut opera corporalia*, ou *à corpore vehendo*. Mais Menage le derive de *curbada*, dont les Auteurs de la baſſe Latinité ſe ſont ſervis en cette ſignification, parcequ'on ſe courbe en travaillant: d'autres, de *courbe*, qui ſignifie, deux chevaux qui remontent les bateaux ſur la Seine, parcequ'une *courbe* de chevaux fait une bonne *corvée*. Ragueau le derive avec plus d'apparence du mot de *corps*, & de *vée*, qui eſt un vieux mot Gaulois, ſignifiant, *peine & travail*. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on les a appellées *corvata*, *curvata*, *corveia*, & *courbia*, *eo quòd præſentur ab iis quos homines do corpore appellabant*. On diſoit autrefois *Courvées*, parcequ'il faut courber le corps pour travailler.

CORVÉE, ſe dit auſſi par extenſion, de toute peine, de toute fatigue, ou de tout travail volontaire de corps ou d'eſprit qu'on ſe donne en conſideration d'un Superieur, ou d'un ami, ſans en attendre de recompenſe. Je me paſſerois bien de cette *corvée*; épargnez moi cette *corvée*. On me donne tous les jours mille fâcheuſes *corvées*. Trouvez-vous que les femmes perdent beaucoup, à n'être point appellées à ces *corvées* brillantes qui rendent les hommes ſi celebres? P. COM. Le plaiſir qui ſe preſente dans un ordre ſi égal, laſſe aiſément; il devient comme une *corvée*. LE CH. DE M. Je vous donne de grandes *corvées*; mais quiconque m'aime, ne les ſçauroit éviter. ID.

CORVÉE, s'employe auſſi en cette phraſe: On diroit qu'il fait *corvée*; pour dire, Il fait cela avec repugnance, parcequ'il n'en tirera aucun profit.

CORVETTE DU ROY. Terme de Marine. Voyez COURVETTE.

CORYDALIS. ſ. m. Plante, qui jette pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pied, tendres, garnies de fueilles ſemblables à celles de la fumeterre bulbeuſe, ou de l'adiantum; mais plus petites, molles, verdâtres, d'un goût fort âcre & fort piquant. Ses fleurs ſont ordinairement jaunes, quelquefois blanches. Il leur ſuccede de petites gouſſes pleines d'une ſemence noire. Sa racine eſt aſſez groſſe, noirâtre. Caſpar Bauhin appelle cette plante *fumaria lutea*: en Eſclavonie on l'appelle *ſplit*. Elle eſt propre pour fortifier le cerveau, pour l'apoplexie, la paralyſie, la convulſion, & pour emporter les obſtructions du bas-ventre.

CORYPHE'E. ſ. m. Terme, dont on ſe ſert quelquefois dans l'Ecole, pour ſignifier, le Chef d'une Compagnie, ou d'une Communauté, ou d'une Secte. Zenon a été appellé, le *Coryphée* des Stoïciens, par Ciceron. Dans l'ancienne Tragedie, le chef de la troupe qui compoſoit le chœur, s'appelloit le *Coryphée*. C'étoit lui qui parloit pour tous, quand le chœur ſe mêloit à l'action pendant le cours des Actes, pour parler, & pour faire les fonctions d'un perſonnage de la piece. On a étendu depuis la ſignification de *Coryphée* aux chefs d'un parti, ou d'un corps. Euſtathe d'Antioche eſt appellé, le *Coryphée* du Concile de Nicée, comme étant à la tête des autres. HERMAN. Il vient d'un mot Grec, qui ſignifie le *ſommet de la tête*. Il n'eſt plus guere en uſage. L'ACAD.

Digitized by Google

COS, ou COSSE. ſ. m. Terme de Relations. Meſure de chemin, dont on ſe ſert par toutes les Indes. Le *coſſe* eſt de deux mille quatre cents, ou de deux mille cinq cents pas géometriques.

COSAQUES. ſ. m. plur. Milice établie par le Roi Etienne Batrori, en Pologne. C'étoient auparavant des Volontaires de Ruſſie, de Volhinie, & de Podolie, qui s'attrouppoient pour butiner ſur la Mer Noire. Ce Roi les aſſembla, & leur donna des privileges pareils à ceux des Francs Archers que le Roi Charles inſtitua en l'année 1449.

Ce nom vient de *coſa*, qui en Polonois veut dire *chef*, à cauſe de l'agilité qu'ont ces peuples d'aller dans des lieux de difficile accés, comme ſont les montagnes vers l'embouchure du Boryſthene.

COSCOMA. ſ. m. Arbre, qui ſe trouve dans le Roiaume de Monomotapa, & qui porte un fruit ſemblable aux pommes d'amour, tirant ſur le violet. Il eſt de bon goût; mais ſi on le prend en quantité, il purge avec une telle violence, qu'il fait vuider juſqu'au ſang, & enfin mourir.

COSEIGNEUR. ſ. m. Terme relatif. Celui qui poſſede une terre, ou un fief avec un autre, ſoit par indivis, ſoit en n'en poſſedant qu'une partie ſeparée. Quelques Coutumes diſent, CONSEIGNEUR. Moliere a dit auſſi *Conſeigneur*.

COSMETIQUE, adj. m. & f. Terme, dont les Medecins ſe ſervent en parlant des remedes & des fards qui ſervent à l'embelliſſement du viſage, & à entretenir le teint frais. Dans les Pharmacopées il y a pluſieurs receptes & compoſitions *coſmetiques*.

COSMETIQUE. ſ. m. Les Indiens ſe ſervent de l'eau des noix de cocos étant encore vertes, comme d'un grand *coſmetique*, qui embellit le teint des femmes.

Ce mot vient du Grec *coſmein*, orner.

COSMIQUE. adj. m. & f. Terme d'Aſtronomie. Les Poëtes ont appellé *coucher coſmique* d'un aſtre, lorſqu'il ſe couche en même temps que le ſoleil; & *lever coſmique*, quand il ſe leve avec le ſoleil. Si le lever d'une étoile eſt *coſmique*, ſon coucher eſt achronique; & ſi ſon coucher eſt *coſmique*, ſon lever eſt achronique. On appelle *lever coſmique*, le lever veritable de l'étoile avec le Soleil, ou un peu devant, parceque le monde ſemble renaître au matin. On le nomme auſſi, *lever poëtique*.

COSMOGRAPHE. ſ. m. Auteur, qui enſeigne la Coſmographie. Munſter étoit un grand *Coſmographe*.

COSMOGRAPHIE. ſ. f. La deſcription du monde; ſcience qui nous enſeigne quelle eſt la conſtruction, la figure, & la diſpoſition de toutes les parties de l'Univers. La *Coſmographie* a deux parties: l'Aſtronomie fait connoître la conſtruction des cieux & la diſpoſition des aſtres; la Geographie, celle de la terre.

Ce mot vient du Grec *koſmos*, *mundus*, & *grapho*, *deſcribo*.

COSMOGRAPHIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la Coſmographie. Une carte *coſmographique*, eſt une Mappe-monde, ou une delineation du monde ſur du papier, ou autre matiere propre.

COSMOLABE. ſ. m. Inſtrument de Mathematique, qui ſert à prendre les meſures du monde, tant du ciel que de la terre. C'eſt preſque la même choſe que l'*Aſtrolabe*. Il eſt auſſi nommé *Pantocoſme*, ou inſtrument univerſel, dans un livre exprés qu'en a fait Leon Morgard, Mathematicien de Paris, imprimé en 1612.

Ce mot vient de *coſmos*, monde, & de *lambanein*, prendre.

COSSAS. ſ. m. plur. On doute fort que *Coſſas* ſoit en uſage, & en tout cas, il vaut bien mieux ſe ſervir de COSSE, pour ſignifier, la gouſſe qui enveloppe les pois, & les feves, & autres legumes. L'Academie, ni Richelet n'ont point admis *Coſſas*. Les *coſſas* de feves brûlez & pulveriſez ſont employez en Medecine pour guerir la gravelle. Quelques-uns ont cru que ce mot venoit de *coſſe*, ou *coeffe*, qui eſt le nom qu'on donne encore en Baſſigny aux gouſſes de feves. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on a dit *coſſa*, pour dire *ſiliqua*.

COSSE. ſ. f. C'eſt la même choſe que *Coſſas*, avec cette difference, que *Coſſe* eſt le ſeul, ou du moins le plus uſité. La plupart des femmes, qui vendent des pois & des feves, diſent *écoſſe*, mais elles parlent mal.

COSSE, en termes de Marine, eſt un anneau de fer cannelé, & garni de petits cordages, pour conſerver les gros cordages qu'on fait paſſer au travers de cet anneau. Quelques-uns l'appellent *goſſe*, ou *delot*.

On appelle des pois ſans *coſſe*, ceux qui ont la *coſſe* ſi tendre & ſi mince, qu'on la mange avec les pois ſans les écoſſer. On les appelle auſſi *pois goulus*.

COSSE DE GRENETE, Ordre de Chevalerie. Il fut inſtitué par St. Louïs à la ſolennité de ſon mariage avec Marguerite de Provence. Il a duré juſqu'à Charles VI. La deviſe de cet Ordre de la *Coſſe de Geneſte*, étoit ce mot, *exaltat humiles*. Le collier de l'Ordre étoit compoſé de *coſſes de geneſte*, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges clechées, au bout duquel pendoit une croix fleurdelifée.

COSSE, ou COS. ſ. m. Voyez Cos.

COSSER, v. n. qui ſe dit des moutons qui ſe heurtent la tête les uns contre les autres. C'eſt un bon ſigne quand les moutons *coſſent* au ſortir de la bergerie.

COSSON. ſ. m. Charençon; calendre; ver qui gâte les blez, & ſur tout, les pois, les feves. En Latin *curculio*. Feſtus le dit auſſi des vers velus qui s'engendrent dans le bois. En Latin *coſſus*, d'où le nom François eſt derivé; ou de *coſſet*, qu'on dit encore en Baſſe Bretagne.

COSSU, UE. adj. On le dit des pois, ou feves qui ont de groſſes coſſes. Des poix *coſſus*; des feves bien *coſſuës*.

On dit proverbialement & baſſement, quand quelqu'un fait des contes ridicules, ou faux, Qu'il en conte de bien *coſſuës*.

COSTE, ou COTE. ſ. f. Terme d'Anatomie. Os long, & fait en arc, qui ſert à former les parois de la poitrine. Les *côtes* ont leur articulation du côté du dos avec les vertebres. Elles finiſſent anterieurement par des cartilages qui leur ſervent d'épiphiſes. Il y a vingt-quatre *côtes*, douze de chaque côté: elles ſe diviſent en *vrayes* & en *fauſſes*. Les *vrayes* ſont les ſept ſuperieures, que l'on appelle ainſi, parcequ'elles achevent le cercle plus parfaitement que les autres, & qu'elles touchent au ſternum, avec lequel elles ont une ferme articulation. Les cinq dernieres s'appellent *fauſſes côtes*, pareequ'elles ſont plus petites, & plus courtes que les autres, & qu'elles ne vont pas juſqu'au ſternum; ce qui fait qu'elles n'ont qu'une articulation fort lâche. Elles ſe terminent en des cartilages longs, & mols, qui ſe courbent en haut, & s'uniſſent aux *côtes* ſuperieures, comme s'ils y étoient collez, excepté la derniere, qui étant la plus petite de toutes, n'eſt point adherante par devant à aucune autre. Les *côtes* les plus hautes ſont plus larges que les plus baſſes.

Ce mot vient du Latin *coſta*.

On le dit auſſi des animaux. Des *côtes* de bœuf, de mouton, de baleine.

COSTE, adv. ſe dit pour marquer l'égalité de deux perſonnes dans les rangs. Deux Conſeillers doivent marcher *côte à côte*.

Je revois cette nuit, que de mal conſumé,
Côte à côte *d'un pauvre on m'avoit inhumé.*

PATRIX.

Digitized by Google

COSTE, ſe dit auſſi par reſſemblance de pluſieurs choſes étenduës en longueur, & qui ſont arrondies pour enfermer quelque choſe. En ce ſens on dit, les *côtes* d'un luth, les *côtes* d'un melon, les *côtes* d'une carcaſſe, qui eſt une eſpece de bombe.

COSTE, en termes de Botanique, ſignifie, les arêtes relevées qui ſont ſur le dos des feuilles. *Côte* eſt auſſi le brin qui ſoutient les feuilles de l'*acacia*, par exemple, & des autres feuilles compoſées. On appelle *côte branchuë*, celle qui eſt diviſée en branches.

COSTES, en Architecture, ſont les liſtels qui ſeparent les cannelures ſur le fût d'une colonne cannelée.

COSTES DE DOME, ce ſont les ſaillies qui excedent le nud de la convexité d'un dôme, & la partagent également, en repondant à plomb aux jambages de la tour, & terminant à la lanterne : elles ſont ou ſimples, en maniere de platebandes ; ou ornées de moulures, comme la plupart des dômes de Rome.

COSTES DE COUPE, ſont des ſaillies qui ſeparent la doüelle d'une voute ſpherique en parties égales. Elles ſont quelquefois enrichies de compartimens.

On dit en menaçant quelcun, Qu'on lui rompra les *côtes*. On dit d'un homme, ou d'un animal fort maigre, Qu'on lui compteroit les *côtes*. On dit d'un homme vain, & qui ſe pretend fort au deſſus des autres, Qu'on diroit qu'il eſt deſcendu de la *côte* de St. Louïs. Eve fut formée de l'une des *côtes* d'Adam : c'eſt par rapport à cela que Boileau dit en badinant :

Ce Marquis indocile,
Croit que Dieu tout exprès, d'une côte nouvelle,
A tiré pour lui ſeul une femme fidelle.

En termes de Marine, on appelle *côtes*, ou membres de navire, les pieces qui ſont jointes à la quille, & qui montent juſqu'au platbord pour compoſer le corps du vaiſſeau. Elles ſont de pluſieurs pieces, & ont pluſieurs noms, & conſiſtent en varangues, fourgats, genouils, & allonges.

COSTE, ſignifie encore, les rivages de la mer : & parceque'ils ſont d'ordinaire élevez, on appelle auſſi *côtes*, une ſuite de montagnes ou de collines, qui ſervent comme de bornes & de rivages à des plaines, à des Provinces. Ce vaiſſeau eſt abordé ſur nos *côtes*. On échoüe d'ordinaire ſur des *côtes* inconnuës. Les *côtes* d'Afrique, de Malabar, ſont toûjours pleines de Corſaires. La France eſt ſeparée de l'Eſpagne par une *côte* de montagnes.

On dit qu'une *côte* court Eſt-Oüeſt ; pour dire, qu'elle va d'Orient en Occident. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on a dit *coſta maris* ; pour dire, *côte de la mer*.

On appelle *Garde-côtes*, des navires armez en guerre, qui croiſent ſur les *côtes* pour les deffendre des Corſaires. On appelle auſſi *Garde-côtes*, des gens qui gardent les côtes. Voyez GARDE.

On appelle, Bâtir à demie-*côte*, quand on bâtit ſur le penchant d'une montagne.

COSTE-ROUGE. Sorte de fromage.

COSTE', ou COTE'. ſ. m. Partie du corps humain, qui eſt ſous le bras depuis les hanches juſqu'à l'aiſſelle. Le *côté* droit ; le *côté* gauche. Les maux de *côté* ſont cauſez par une ſeroſité extravaſée, ou par des vents renfermez. Il a eu un coup d'épée dans le *côté* droit.

COSTÉ, ſe dit dans une ſignification plus étenduë de toute la partie droite, ou gauche de l'animal. Il eſt perclus, ou paralytique de tout le *côté* gauche.

COSTÉ, preſque dans le même ſens ſe dit en pluſieurs phraſes. On dit, Qu'un homme porte l'épée au *côté* ; pour dire, qu'il fait la profeſſion des armes. On dit, Qu'un homme ſe tient les *côtez* de rire ; pour dire, qu'il rit demeſurément : Qu'un homme eſt toûjours pendu aux *côtez* d'un autre ; pour dire, qu'il eſt toûjours avec lui. On dit auſſi, Qu'il a mis une choſe du *côté* de l'épée, ou ſimplement, de *côté* ; pour dire, qu'il ſe l'eſt appropriée ; qu'il l'a miſe à l'écart. On dit, Qu'un homme marche à *côté* d'un autre ; pour dire, qu'il eſt à-peu-près ſon égal ; qu'il marche en même rang. La Victoire marche toûjours à ſon *côté*. M. DE M.

Moi-même ſur ſon trône à ſes côtez aſſiſe,
Je ſuis à cette loi, comme une autre, ſoumiſe. RAC.

COSTÉ, ſignifie auſſi, un certain lieu, un endroit qu'on deſigne. Les Mages virent l'étoile du *côté* d'Orient. Les Portugais ont trouvé le chemin des Indes du *côté* de l'Occident. Le General a fait ſemblant d'aller vers un tel lieu ; mais il a tourné ſa marche d'un autre *côté*.

COSTÉ, en ce ſens ſe dit non ſeulement de ce qui eſt à droit & à gauche, mais auſſi de tout ce qui eſt autour, aux environs. Cette ville eſt aſſiegée d'ennemis de tous les *côtez*. Ce Prince eſt environné de tous *côtez* d'une foule de Courtiſans. Un Surintendant ne voit de tous *côtez* que des demandeurs & des importuns. Ce malheureux eſt perſecuté de tous *côtez* par ſes creanciers, ou par toutes ſortes de maux. Le Gazetier reçoit des lettres & des nouvelles de tous les *côtez*. On dit, en deteſtant un blaſphemateur, Qu'il prend Dieu par tous les *côtez*.

Ciel ! quel nombreux eſſain d'innocentes beautez.
S'offre à mes yeux en foule, & fort de tous côtez ? RAC.

COSTÉ, en termes de Marine, ſe dit des flancs du vaiſſeau. Stribord eſt le *côté* droit, basbord eſt le gauche. On dit, qu'un vaiſſeau a un faux *côté*, lorſque le vaiſſeau a un *côté* plus fort que l'autre. On dit auſſi, qu'un vaiſſeau eſt ſur le *côté*, lorſqu'il eſt échoüé ſur le ſable, & qu'il eſt plûs penché d'un *côté* que d'autre. On le dit auſſi, lorſqu'on l'a tiré à terre pour le radouber, & qu'on a été obligé de le renverſer. On dit, Mettre le vaiſſeau *côté* à travers, ou mettre de travers, lorſque de gros temps on preſente le *côté* au vent, & qu'on ne peut pas porter à route ; ou lorſqu'on ne veut pas avancer dans un parage dangereux, & laiſſant aller le vaiſſeau à la derive au gré des vents & des marées. *Côté* en travers, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau qui preſente le *côté* à une forteresſe pour la canonner.

On dit, Qu'on a mis trente bouteilles ſur le *côté* ; un muid de vin ſur le *côté* ; pour dire, qu'on les a vuidées ; qu'on les a couchées à terre après les avoir buës : Qu'on a jetté un homme ſur le *côté* ; pour dire, qu'on l'a enyvré, & obligé de ſe coucher. On le dit de même d'un homme mort, ou ruïné, Qu'il eſt ſur le *côté*.

On dit au Manege, Porter un cheval de *côté* ; pour dire, le faire marcher ſur deux piſtes, dont l'une eſt marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

COSTÉ, ſe dit auſſi d'un certain endroit, d'un ſens, d'un biais qui eſt en chaque choſe. Toutes les étoffes ont le *côté* de l'endroit, & le *côté* de l'envers : il les faut regarder du bon *côté* ; il les faut couppet de droit fil, & non pas de biais, pour les couppet du bon *côté*. Les lunettes font voir d'un *côté* les objets plus grands, & de l'autre, plus petits. Il y a des perſpectives qui font voir d'un *côté* des objets agreables, & de l'autre, des monſtres.

COSTÉ, ſe dit figurément en ce ſens, des manieres de regarder les choſes des yeux de l'eſprit. Les envieux ne regardent jamais les actions des hommes du bon *côté*. L'inconſtance d'une paſſion pouſſe l'eſprit de tous *côtez*. ART DE PARLER. On l'a interrogé, ou l'a pris par tous les *côtez* ; on n'a pu tirer la verité de ſa bouche. Ce paſſage ſe peut entendre également bien des deux *côtez*, en quelque ſens qu'on le prenne. On n'aime point à être montré d'un *côté* ridicule. BELL.

Mais eût-on d'autre part cent belles qualitez,
On regarde les gens par leurs mechans côtez. MOL.

COSTÉ, ſe dit auſſi de la race ; de la ligne de parenté : Il eſt heritier d'un tel du *côté* du pere. Les propres ma-

Digitized by Google

ternels viennent du *côté* de la mere. On dit, Qu'un enfant eſt du *côté* gauche; pour dire, qu'il eſt bâtard. Cette façon de parler eſt tirée du Blaſon, parce que la marque de bâtardiſe dans les Ecus eſt une barre, ou filet, qui le diviſe du *côté* gauche au droit.

COSTÉ, ſignifie auſſi, un parti. Il faut ſe mettre toûjours du bon *côté*, du *côté* des plus forts. Le Prince étoit du *côté* du Roi. Prenons chacun un Avocat de nôtre *côté* pour arbitres. Cette partie étoit quarrée; ils joüoient deux d'un *côté*, & deux de l'autre. On dit en ce ſens, qu'un homme a les rieurs de ſon *côté*, quand on approuve ce qu'il fait.

A COSTÉ. adv. Auprés; *à côté* de la table; *à côté* du buffet. Il eſt logé *à côté* de l'Egliſe. On a mis une apoſtille *à côté*, ou à la marge de cet article.

Il ſignifie auſſi, A droit, ou à gauche; ce qui decline de quelque côté; qui ne va pas tout droit. Quand vous ſerez à cette croix, prenez *à côté*. L'aiguille aimantée decline ſouvent *à côté*.

On dit auſſi, Mettre *de côté*. Couchez cette piece de bois *de côté*, & ſur ſon fort. Cette porte eſt ſi étroite, qu'on n'y peut paſſer que *de côté*. Il a ſon rabat *de côté*; pour dire, qu'il n'eſt pas droit. On dit auſſi, Regarder *de côté*; pour dire, de travers; dedaigneuſement: Une vuë *de côté*; pour dire, de profil, de biais, qui ſe voit à angles aigus.

HAUT-CÔTÉ. ſ. m. Les côtes d'un mouton.

COSTEAU, ou COTEAU. ſ. m. L'Academie écrit auſſi COSTAU, & Menage COTAU, & Richelet auſſi. *Côteau* eſt une petite éminence, ou une petite élevation de terre en forme de colline. La terraſſe de St. Germain eſt ſur un *côteau* fort agreable. Le bon vin croit ordinairement ſur les *côteaux*. On a appellé *Ordre des Côteaux*, une certaine ſocieté de debauchez delicats, qui ne vouloient du vin que d'un certain *côteau*. C'étoient le Comte d'Olonne, le Marquis de Bois Dauphin, & Mr. de St. Evremond, qu'on appella les *trois côteaux*, parcequ'ils ne buvoient du vin que de *trois côteaux* celebres, par la bonté de leurs vins. C'eſt apparemment par rapport à cela que la Bruyere a dit, qu'il y a des Grands qui ſe laiſſent appauvrir, & maîtriſer par des Intendans, & qui ſe contentent d'être gourmets, ou *côteaux*, & d'aller chez Thais, ou chez Phryné. Boileau en a auſſi parlé dans ſes Satires:

Sur tout certain hableur à la gueule affamée,
Et qui s'eſt dit profés dans l'Ordre des Côteaux,
A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux.

COSTELETTE, ou COTELETTE. ſ. f. Petite côte. Il ne ſe dit qu'en ces phraſes: Des *côtelettes* de mouton, de cochon.

COSTIER, IERE. adj. Icy on prononce l'*s*. L'ACAD. Qui n'eſt pas tiré droit. Il n'y a eu qu'un de ces Arquebuſiers qui ait atteint le but; tous les autres ont été *coſtiers*. On dit auſſi d'une arquebuſe qui ne porte pas droit au *but*, Qu'elle eſt *coſtiere*. On a dit autrefois, *à coſtiere*, pour *à côté*.

On appelle, en termes de Marine, Pilotes *coſtiers*, ceux qui ont grande connoiſſance des côtes, des rades, des ports, & rivages, par oppoſition à Pilotes *hauturiers*, qui gouvernent les vaiſſeaux en pleine mer, & en prenant la hauteur des aſtres. Icy l'*s* ne ſe prononce point.

COSTIERES. ſ. f. Prononcez l'*s*. L'ACAD. C'eſt un nom que les Jardiniers donnent aux planches, qui ſont le long des murailles bien expoſées. Ils mettent leurs belles tulippes dans les carreaux, & les ſimples couleurs dans les *coſtieres*.

COSTON. ſ. m. Terme de Marine. Piece de bois, dont on ſe ſert pour fortifier un mât, auquel on le joint étroitement.

COSTOYER, ou COTOYER. v. act. Marcher à côté. Le premier Echevin *côtoye* le Prevôt des Marchands dans les ceremonies. Il ne faut pas qu'un valet *côtoye* ſon maître. Les ennemis nous ont long temps *côtoyez*. Les voleurs nous *côtoyerent* plus d'une lieuë.

COSTOYER, ſignifie auſſi, Marcher le long d'une côte, d'un rivage, ou d'une autre choſe étenduë en longueur. L'armée fut obligée de *côtoyer* long temps la montagne. Les galeres *côtoyent* le rivage, quand elles vont terre à terre.

COSTOYÉ, ÉE. adj. En termes de Blaſon, ſe dit lorſqu'une bande, cotice, ou barre eſt accompagnée de quelques autres pieces en même ſens, & en même nombre, égal des deux côtez de la principale de ces pieces. En ces trois derniers mots on ne prononce point l'*s*.

COSTUME. ſ. m. Terme de Peinture. Les grands Peintres Lombards ſe ſont plus attachez à ce qui regarde la couleur, qu'à ce qui eſt du deſſein, & à ce qu'on appelle *coſtume*. FEL.

COSTUS. ſ. m. Racine, qui vient d'Arabie, de la groſſeur du pouce, quelquefois de deux, de couleur griſe cendrée en dehors, rougeâtre en dedans, peſante, compacte, d'un goût âcre, aromatique, mêlé de quelque amertume. Les Anciens en ont decrit trois eſpeces: l'*Arabique*, qui eſt blanc, uni, d'une odeur douce & agreable: l'*Indique*, qui eſt gros, noir & leger, comme la ſerule; & le *Syriaque*, qui eſt peſant, de couleur de buys, & d'une odeur forte. Pluſieurs Modernes croient que tous ces *coſtus* ſont la racine d'une même plante, & que leur difference ne vient que de la diverſité du climat, ou de la terre où ils croiſſent. Le *coſtus* eſt propre pour fortifier l'eſtomac, pour la gravelle, & pour la ſuppreſſion des mois.

Il y a une écorce, qu'on appelle *coſtus corticoſus*, *cortex Winterianus*, ou *canelle blanche*. Elle reſſemble en quelque façon à la canelle; mais elle eſt plus épaiſſe, plus forte, de couleur blanchâtre, d'un goût fort âcre. On la tire d'un arbre, dont les feuilles ſont ſemblables à celles du laurier, & qui croît à Saint Domingue & à Madagaſcar. Elle eſt bonne pour fortifier l'eſtomac, & pour chaſſer les vents.

COT.

COTE. adj. ſem. L'Academie dit auſſi, QUOTE. Partie d'un tout, qui eſt diviſé, pour en diſtribuer à chacun ſa part, ſoit pour le gain, ſoit pour la perte. Il n'eſt en uſage que dans cette phraſe, *Cote-part*, ou *quote-part*. L'ACAD. On a fait l'affiette de la taille, & on vous en a donné tant pour vôtre *cote*-part. On a partagé le profit de nôtre ſocieté; il m'en revient tant pour ma *cote*-part.

On le dit quelquefois au ſubſtantif, & en ce cas il faut toûjours écrire, COTE. L'ACAD. Il n'y a point de *cote* qui paſſe dix livres. Chacun a payé volontairement ſa *cote*. C'eſt en ce ſens qu'on dit, Faire une *cote* mal taillée; pour dire, Regler une choſe incertaine, & embrouillée; pour dire une compoſition ſans entrer dans une diſcuſſion particuliere. Dans ce procés il y avoit bien des demandes de part & d'autre; les Juges en ont fait une *cote* mal taillée.

COTE. Terme de Palais. Voyez COTTE.

COTHURNE. ſ. m. Brodequin, ou eſpece de chauſſure élevée, & de patin ou ſoulier fort haut & relevé par des ſemelles de liege. Il couvroit le gras de la jambe, & étoit lié ſous le genou. Les Dames Romaines s'en ſervoient pour rehauſſer leur taille; mais en general c'étoit la chauſſure reſervée aux Auteurs Tragiques, pour repreſenter les Heros, & ſe donner un port, & un air plus noble & plus grand. Eſchyle en fut l'inventeur. Il habilla ſes Acteurs de robes traînantes, & leur chauſſa le *cothurne*. DAC. Tertullien en

Digitized by Google

en declamant contre les ſpectacles, dit que le Diable a inventé le *cothurne* exprès pour donner un démenti à J. CHRIST, qui a dit, que *nul ne peut ajoûter une coudée à ſa ſtature*. Voyez BRODEQUIN.

COTHURNE, ſe dit figurément du ſtile pompeux, ſublime, & tragique. Quitte ce langage tragique, & mets bas le *cothurne*. ABL.

Mais quoy, je chauſſe ici le cothurne *tragique ?* BOI. c'eſt-à-dire, je prends un ton trop haut, & un ſtile trop enflé & trop pompeux. Euripide prenoit quelquefois le *cothurne* ; mais il ne montoit pas ſur des échaſſes. ST. EV. Virgile a dit dans le même ſens, Voilà des vers qui ſont dignes du *cothurne* de Sophocle. On dit en ce ſens, qu'un Poëte a chauſſé le *cothurne* ; c'eſt-à-dire, il s'applique à faire des Tragedies.

COTICE, ſ. f. Terme de Blaſon. C'eſt une eſpece de bande diminuée, & plus étroite, qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire, & qui n'occupe que la quatriéme ou cinquiéme partie de l'Ecu. Elle ſe poſe de même biais, tirant de l'angle dextre du haut au feneſtre d'enbas. Il y a d'ordinaire deux *cotices*, qui côtoyent & accompagnent la bande. En general, on appelle *cotices*, les bandes qui paſſent le nombre de huit. Pithou les appelle *fretaux*, parcequ'en effet les frettes ſont compoſées de *cotices* & de *contre-cotices*. Quand la *cotice* tient lieu de briſure, & qu'elle eſt alezée, on la nomme *bâton*. On appelle un Ecu *coticé*, quand tout ſon champ eſt rempli de dix bandes de couleurs alternées.

COTIGNAC. ſ. m. Quelques-uns diſent CODIGNAC. Confiture, ou pâte, faite de jus de coins & de ſucre, cuits en conſiſtence de gélée. Le bon *cotignac* ſe fait à Orleans. En Italie *gelatina*, ou *mira cydoniorum*.

Ce mot vient de ce que le *cotignac* eſt fait *ex malis cotoneis*. On l'a dit par corruption de *cotignat*.

COTIGNAC, ſe dit auſſi de la pâte, ou gelée de quelques autres fruits. On fait du *cotignac* de groſeilles.

COTIGNAC DE BACCHUS. Mots burleſques ; pour dire, du fromage.

O doux cotignac de Bacchus,
Fromage, que tu vaux d'écus ! ST. AMANT.

COTILLON. ſ. m. Diminutif de COTTE. Petite juppe, ou cotte de deſſous. On le dit particulierement de celle des enfans, des paiſannes, ou des petites gens. On a trouſſé ſon *cotillon* ; pour dire, qu'on lui a donné le fouët. On dit d'un homme trop attaché aux femmes, & même un peu debauché, Qu'il aime le *cotillon* ; qu'il court après le *cotillon*.

COTINUS. ſ. f. Plante. Voyez FUSTET.

COTIR. v. act. Froiſſer ; meurtrir. Il ne ſe dit gueres que des fruits. La grêle a *coti* ces pommes, ces poires. Prenez garde de *cotir* ces fruits en les maniant.

COTI, IE. adj. Des fruits *cotis*. Des melons *cotis* ; des pommes, des poires, des prunes *cotiez*.

COTISATION. ſ. f. Diviſion d'une ſomme, qui doit être payée par pluſieurs, pour ſçavoir ce que chacun en doit payer pour ſa part. Les tailles, ſubventions, & autres charges, ſe payent par les habitans, chacun ſelon leur *cotiſation*. Il s'eſt fait une *cotiſation* dans cette Parroiſſe pour la ſubſiſtence des pauvres ; chacun s'eſt cotiſé volontairement.

COTISER. v. act. Taxer ; marquer à chacun la quantité de ce qu'il doit payer d'une ſomme, qui eſt à lever ſur quelque Communauté. Il faut que chacun ſe *cotiſe* ſelon ſes facultez. On *cotiſe* les perſonnes à proportion de leurs biens, de leur induſtrie, de leur trafic.

COTISÉ, ÉE. part. & adj.

COTISSURE. ſ. f. Ce mot ſe dit du fruit, quand par ſa chûte ou autrement il s'eſt froiſſé, meurtri. La *cotiſſure* fait pourrir les fruits. La moindre *cotiſſure* empêche les pommes de ſe garder.

COTITE. ſ. f. Taxe qu'il faut que chacun paye d'une impoſition faite ſur une Commune. C'eſt la même choſe, que *Cotte-part*, ou plûtôt *Quote-part*. On a dechargé les habitans de la ſolidité, & ordonné que chacun payera ſeulement ſa *cotité*. Le cens ne ſe peut preſcrire, ſi ce n'eſt pour la cotité. En ce ſens on écrit plûtôt QUOTITE.

COTON. ſ. m. Plante, qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi ou de deux pieds, ligneuſe, couverte d'une écorce rougeâtre, velue. Ses feuilles ſont larges, decoupées, velues, ſemblables à celles de la vigne ou de la guimauve, mais moindres & blanchеâtres, attachées à des queuës longues. Ses fleurs ſont grandes, belles, ayant la figure d'une cloche fenduë juſques à la baſe en cinq ou ſix quartiers, de couleur jaune, mêlée de rouge ou de purpurin. Elles ſont ſuivies de fruits gros comme des avelines, diviſez en trois ou quatre loges remplies de ſemences groſſes comme de petits pois, oblongues, blanches, enveloppées d'une eſpece de filaſſe blanche, à laquelle on a donné le nom de *coton*, ainſi qu'à la plante qui la produit. On appelle autrement cette plante *cotonnier*. J. Bauhin l'appelle *xylon ſive goſſypium herbaceum*. Il y a une autre eſpece de *coton*, qui croît en arbre ou en arbriſſeau juſques à la hauteur de quatorze ou quinze pieds ; en quoi elle differe de la precedente : d'où vient que le même Bauhin l'appelle *xylon arboreum*. Pline appelle le fil qu'on fait du *coton*, *xylinum*. Le *coton* croiſſoit autrefois ſeulement en Egypte ; & les Sacrificateurs s'en faiſoient faire des robbes par grande ſingularité. Maintenant il en vient en Chypre, en Candie, en Sicile, & en la Pouille, & ſur tout aux Indes, où on en fait grand trafic. On file cette matiere, & on en fait de belles toiles, qu'on nomme toiles de *coton*. On en fait auſſi des bas, des couvertures, des matelas, des tapiſſeries, & toutes ſortes d'ouvrages. Les Indiens ſe ſervent particulierement de *coton*. On lit dans une nouvelle Relation de la Chine, qu'il y croît quantité de *coton* & même de toute ſorte de couleur.

Menage dit que ce mot vient du Latin *cotonea*, qui ſignifie, la petite mouſſe qu'on voit ſur les coins, qui reſſemble au *coton*. Mais Nicod dit que les Arabes l'appellent *cotum*, ou *bombaſum*, d'où on a fait *coton*, & *bombazin*. L'Arabe dit auſſi *alcoton*.

COTON, ſe dit auſſi d'une eſpece de filaſſe, ou de bourre blanche qu'on trouve dans le fruit de la plante qui porte le même nom. Voyez l'article precedent.

COTON, ſe dit auſſi du duvet, qui vient ſur quelques fruits & plantes, comme ſur les coins, & ſur les bourgeons de vigne.

COTON, ſe dit auſſi, mais poëtiquement, du premier poil follet, qui vient au menton des jeunes gens avant la barbe.

A peine le coton *ombrageoit ſon viſage*. RACAN.

On dit proverbialement, *Cela jettera un beau coton* ; pour faire entendre, qu'une choſe mal entrepriſe produira un mauvais effet, & qu'elle ſera deſavantageuſe à ceux qui l'ont commencée. Cette façon de parler, quoyqu'elle ait paſſé de la ville juſqu'à la Cour, eſt baſſe & ridicule. CAIL.

COTONNER. v. act. Mettre du coton dans quelque choſe pour la rendre plus douce, plus molle.

COTONNER, avec le pronom perſonnel ſignifie, Se friſer ; commencer à ſe couvrir de duvet, de bourre de coton. Il y a des draps qui à l'uſer ſe *cotonnent*, d'où il tombe certaine bourre ou partie de leur laine.

COTONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Qui eſt plein & couvert de coton.

On dit auſſi des pommes de reinette qui ſont vieilles & ridées,

Digitized by Google

dées, qu'elles ſont *cotonnées*, parcequ'elles ſont blanches & ſéches, & qu'elles n'ont plus de goût. On le dit auſſi de quelques autres fruits & racines, comme des raves, artichauds, citrouilles, &c.

COTONNEUX, EUSE. adj. Molaſſe & ſec, qui n'a non plus de goût que du coton. Il ſe dit ſeulement des fruits & des racines.

COTONNIER, ou COTON. Plante qui porte le *coton*. Il y a beaucoup de *cotonniers* aux Indes. Voyez COTON.

COTONNINE. ſ. f. Groſſe toile de coton, dont on fait quelquefois des voiles pour les galeres, dont la chaine eſt de coton, & la treme de chanvre.

COTRET. Quelques-uns diſent COTERET. L'Academie dit COTRET. ſ. m. Menu bois, court & relié avec des hares. Un bâton de *cotret*; un *cotret* de hêtre. On dit, Châtrer des *cotrets*; pour dire, en ôter quelques bâtons. Les *cotrets*, ſoit de taillis, ſoit de quartier, doivent avoir deux pieds de longueur ſur dix-ſept ou dix-huit pouces de circonference. Ce nom a été donné à cette eſpece de bois, parcequ'il eſt venu d'abord de la forêt de Villiers *Coſterets*; c'eſt-à-dire, *Col de rets*.

Menage derive ce mot du Latin *coſtrettum*, qu'on a dit au lieu de *conſtrictum*, d'où les Italiens ont fait *conſtretto*, à cauſe qu'on les lie en deux endroits. D'autres le derivent d'un mot Danois *got trebe*, qui ſignifie, *bon bois*.

On appelle figurément & burleſquement, des coups de bâton, *huile de cotret*.

COTRON. Quelques-uns diſent COTERON. L'Academie dit COTERON. ſ. m. Petite cotte, qu'on met par deſſous les juppes pour être plus chaudement en hiver. *Cotron* de ratine, d'oüatte.

COTTE. ſ. f. Partie de l'habillement des femmes, qui s'attache à la ceinture, & deſcend juſqu'en-bas. Il ne ſe dit plus qu'à l'égard des paiſannes, ou perſonnes du peuple; car les Dames de qualité l'appellent *juppe*, particulierement celle qu'elles portent deſſus, & qui eſt traînante. On dit encore à l'égard des enfans, Levez vôtre *cotte*; troussez vôtre *cotte*.

Menage après Scaliger derive ce mot du Latin *crocota*, dont parle Ciceron, qui eſt une eſpece de juppe ou de robbe de femmes, qui repond à ce que nous appellons *cotte* & *cotillon*. Du Cange dit que *cota* étoit un habillement propre aux Eccleſiaſtiques.

On dit, Donner la *cotte* verte; c'eſt-à-dire, Donner le foüet, en badinant, avec une poignée d'herbe. L'ACAD. Badiner avec une fille ſur l'herbe. RICHELET. Cette expreſſion eſt empruntée des aventures des Bergers, qui rencontrant leur Bergere ſur l'herbe, ſe prevaloient du moment favorable. C'eſt ce qu'on appelloit proprement, Donner la *cotte* verte.

COTTE D'ARMES, en termes de Blaſon, ſe dit d'un habillement que mettoient autrefois les Chevaliers ſur leurs armes, tant à la guerre que dans les tournois, & qui ſe porte encore à preſent par les Heraults d'Armes. C'étoit une caſaque, qui deſcendoit juſques vers le nombril, ouvert par les côtez avec des manches courtes, comme des manches d'Ange, quelquefois fourré d'hermines & de vair, ſur lequel s'appliquoient les Armoiries du Cavalier brodées en or & en argent, & avec de l'étain battu émaillé de couleurs, d'où eſt venuë la regle de Blaſon, de ne point mettre couleur ſur couleur, ni metail ſur metail. Ces couleurs étoient faites d'un étain battu & émaillé de rouge, de verd, de noir, & de bleu; ce qui leur a fait donner le nom d'*émaux*. Ces *cottes d'armes* étoient volantes, & ſouvent diverſifiées de pluſieurs bandes de couleurs differentes, alternées & miſes en divers ſens, comme les drapeaux ſont encore aujourd'huy écartelez, ondez & vivrez. Ces ſortes d'habits s'appelloient *diviſes*, parcequ'ils étoient compoſez de pluſieurs pieces diviſées & couſuës enſemble, d'où ſont venus les mots de *faſce*, de *pal*, de *chevron*, de *bande*, de *croix*, de *ſautoir*, de *loſenge*, &c. dont on a fait depuis les pieces honorables de l'Ecu. Les *cottes d'armes* & les bannieres n'ont jamais été permiſes qu'aux Chevaliers & aux anciens Nobles.

COTTE DE MAILLE, ou JACQUE DE MAILLE. Eſpece de cuiraſſe; armure en forme de chemiſe, & tiſſuë de pluſieurs mailles ou petits anneaux de fer.

COTTE MORTE, eſt la depouille, & la ſucceſſion d'un Moine, qui vivoit hors la Menſe commune, qui avoit quelque Benefice, ou quelque pecule, dont l'Abbé & le Couvent heritent. On dit, les *cottes mortes* dans l'Ordre de Malthe. Voyez DEPOUILLE.

COTTE, en termes de Palais, eſt une lettre ou un chifre qu'on met au dos d'une piece mentionnée en un inventaire, ou en une production pour la marquer & diſtinguer des autres, & la trouver plus facilement. Cette piece eſt la troiſiéme produite ſous la *cote B*.

COTTER, ou COTER. v. act. Marquer une piece au dos d'un chiffre ou d'une lettre, pour la trouver au beſoin. Ce ſont les Notaires qui *cotent* & qui paraphent eux-mêmes les pieces d'un inventaire.

COTTER, ſignifie auſſi, Citer; marquer preciſément. Il faut nous *coter* les textes, où vous avez vû cette doctrine. Vous alleguez bien des faits, mais vous n'en *côtez* pas un de precis. *Côter* & croiſer. Voyez CROISER.

COTTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

COTTEREAUX. ſ. m. Voleurs, pillards & aventuriers qui pilloient les paiſans, les Egliſes & les Monaſteres, qui furent defaits en Berri du temps de Philippes Auguſte en l'an 1167. dont il eſt fait ſouvent mention dans les vieilles Hiſtoires. Ils ont été auſſi appellez *Routiers*; & par les Auteurs Latins, *Ruptarii*, comme qui diroit *Ecorcheurs*. Voyez MEZERAI.

COTTERIE. ſ. f. C'eſt un mot, qui ſe trouve dans pluſieurs Coutumes. Il ſe dit des compagnies, & ſocietez de villageois demeurans enſemble, pour tenir d'un Seigneur quelques heritages, qu'on appelle *tenus en cotterie*; ce qui arrive particulierement parmi les gens de main morte.

On appelle auſſi *Cotterie*, un heritage chargé d'une redevance roturiere, qui eſt une terre vile, & une poſſeſſion de main ferme; ce qui eſt oppoſé au lieu noble tenu à fief & à cens: & on dit, une terre *cottiere*, un lieu *cottier*, ou tenu cottierement; homme *cottier*, ou tenancier *cottier*, par oppoſition aux hommes de fief, ou Cenſiers.

COTTERIE, ſe dit auſſi parmi les Artiſans, d'un Juré, ou d'un Maître de Confrairie à l'égard de celui qui eſt en même charge. Un Juré ne peut aller en viſite tout ſeul, il faut qu'il attende ſa *cotterie*. Ils ſe ſont ſervis de ce mot pour ne pas abuſer de celui de Collegue, qui eſt plus honorable.

COTTERIE, en termes de Converſation, ſignifie, une troupe, ou ſocieté de quelques perſonnes qui ſe hantent familierement, & qui n'a pour objet que le plaiſir. Deux années ne paſſent point ſur une même *cotterie*: la jalouſie de la beauté, ou d'autres interêts derangent bien-tôt la Republique. LA BR. Ces gens ſont de même *cotterie*. Il eſt bas. L'Academie ne l'a point placé dans ſon Dictionnaire.

COTTIR. Voyez COTIR.

COTTISSURE. Voyez COTISSURE.

COTYLE. ſ. f. Meſure Attique pour les liqueurs. La *cotyle* Attique contenoit ſept onces & demie. On a ſupputé qu'une *cotyle* étoit égale à un demi-ſeptier Romain. On pretend que l'hemine eſt la même meſure que la *cotyle*.

COTYLE. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit des cavitez

Digitized by Google

vitez exterieures des os, qui sont grandes & profondes, dans lesquelles sont reçues les têtes, ou apophises des autres os qui y sont attachez; comme celle qui est dans l'os de la hanche, ou ischion, qui reçoit la tête de l'os de la cuisse. On les appelle aussi *acetabules*; c'est-à-dire, *godets*.

COTYLEDON. s. m. Terme d'Anatomie, qui signifie, selon quelques-uns, l'orifice des veines, qui se terminent dans la cavité de la matrice; & selon quelques autres, le placenta même, qui est cave d'un côté, & convexe de l'autre. On donne à ce mot diverses autres explications. Quelques Modernes disent avec plus de fondement qu'il n'y a que les brebis & les chevres qui ayent proprement des *cotyledons*, & ils donnent ce nom aux glandes qu'on trouve dans la matrice de ces animaux, qui sont creuſes & faites comme un godet; d'où vient que les Latins les ont appellées *acetabula*.

COTYLEDON, se dit auſſi de pluſieurs plantes, dont les feuilles ſont creuſées en baſſin. Il y a des Botaniſtes, qui appellent quelques-unes de ces plantes *nombril de Venus*, ou *écuelles*. Voyez NOMBRIL DE VENUS.

Ce mot vient du Grec *cotulé*, qui ſignifie, *cavité*.

COTYLOIDE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit des cavitez profondes des os. Voyez COTYLE. C'eſt la même choſe.

C O U.

COU. ſ. m. On diſoit autrefois COL, qui n'eſt plus en uſage qu'en quelques phraſes. C'eſt la partie du corps humain, ou de pluſieurs animaux, qui eſt entre la tête & le tronc du corps. Les animaux qui n'ont point de poumons, ou de voix, n'ont jamais de *cou*, comme les poiſſons, & les grenouilles. Sa partie exterieure par devant s'appelle la gorge, ou le goſier; & la partie ſuperieure de la gorge ſe nomme le *morceau*, ou la *pomme d'Adam*. Le trou, qui eſt entre les deux clavicules, n'a pas de nom en François; mais en Latin il s'appelle *jugulum*, & en Grec *ſphagi*; c'eſt-à-dire, *meurtre*, parcequ'il eſt fort aiſé de tuer un homme par là. Le derriere du *cou* eſt appellé en Latin *cervix*; & le creux, qui eſt entre la premiere & la ſeconde vertebre, s'appelle la *nuque*, & en Latin *foſſa*. Ce qui eſt au deſſous, s'appelle le *chignon du cou*; & par les Medecins, *epomis*. Ses parties laterales commencent depuis le deſſous des oreilles, & s'appellent *paroïdes*. Ses parties interieures ſont ſept vertebres, l'artere trachée, le larinx, les veines jugulaires, les arteres carotides, le nerf intercoſtal, celui de la huitiéme paire avec le recurrent, & pluſieurs muſcles. Philoxene étoit un Philoſophe ſi voluptueux, qu'il ſouhaitoit avoir un *cou* de grué, afin qu'il eût plus long temps le plaiſir de goûter le vin & les viandes.

On dit, Qu'un homme a un *cou* de grué, quand il l'a trop long. On dit d'un pere qui flatte ſes enfans dans leurs vices, Qu'il leur met la corde au *cou*. On dit auſſi pour aſſûrer une choſe, Je veux avoir le *cou* couppé; pour dire, J'y gagerois ma tête. Coupper le *cou*, eſt en France le ſupplice des Nobles qui ont commis quelque crime capital. C'eſt ſeparer la tête des épaules. A l'égard des roturiers, on dit qu'ils ſeront pendus par leur *cou*; pour dire, qu'ils ſeront étranglez avec une corde. Il en eſt tout autrement en Turquie, où l'on n'étrangle que les gens de qualité, ou de quelque diſtinction; au lieu que l'on n'y coupe le *cou* qu'aux ſeditieux, aux traîtres à l'Etat, & aux miſerables. Et la raiſon de cela eſt, qu'en general toute mort où il y a effuſion de ſang, eſt ignominieuſe parmi les Turcs. DU MONT VOYAGES. On dit du Diable, quand il étrangle des Sorciers, Qu'il leur tord le *cou*. On dit encore, Qu'un

homme prend ſes jambes ſur ſon *cou*; pour dire, qu'il ſe reſout à partir pour faire quelque meſſage.

On dit auſſi, Qu'une perſonne a ſauté au *cou* de quelcun; pour dire, qu'elle eſt allée le baiſer, careſſer, embraſſer: Qu'une mere a toûjours ſes enfans pendus à ſon *cou*, quand elle les careſſe ſouvent. On dit auſſi de ceux qui ont un grand fardeau ſur les épaules, Qu'ils en ont chargé leur *cou*.

On dit auſſi, Qu'un homme s'eſt rompu le *cou*; pour dire, qu'il eſt tombé, & qu'il s'eſt bleſſé, encore que ce ſoit en toute autre partie que le *cou*. Et en ce ſens on le dit figurément de la fortune, ou des affaires. Ce Marchand a tant fait de credit, qu'il s'eſt rompu le *cou*; c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt ruiné. On a rompu le *cou* à cette affaire; pour dire, on y a fait tant d'obſtacles, qu'on l'a empêché de reüſſir. En voulant s'élever trop haut, l'on tombe, & l'on ſe caſſe le *cou*. OE. M. On dit, Mettre la bride ſur le *cou*; pour dire, donner une pleine liberté. Faites tout ce qu'il vous plaira, je vous mets la bride ſur le *cou*. Il n'eſt point de mer ſi pleine d'orages, ni qui roule plus de vagues, qu'il s'éleve de mouvemens dans une multitude quand elle a la bride ſur le *cou*. VAU.

COU, ſe dit auſſi de quelque partie des habits qui ſe mettent ſur le *cou*, ou autour du *cou*. Le *cou* de ce pourpoint, de cette chemiſe eſt trop étroit, il étrangle. Un mouchoir de *cou*, c'eſt le mouchoir que mettent les femmes ſur le *cou* pour cacher leur gorge. Tour de *cou*, eſt un gros linge qu'on met la nuit ſur le *cou*, de peur de s'enrhumer. On appelle auſſi un tour de *cou*, une groſſe gance, ou treſſe qu'on cout au haut d'un manteau pour l'attacher.

COU, ſe dit auſſi par reſſemblance de pluſieurs choſes, qui ſont longues, menuës ou étroites. Le *cou* d'une bouteille; le *cou* d'un matras, ou inſtrument qui ſert aux diſtillations de Chymie, qui a un *cou* fort long. On le dit auſſi des paſſages étroits qui ſont dans les montagnes. L'armée a paſſé le *col* de Pertus pour entrer en Catalogne.

En termes d'Anatomie, on appelle le *cou* de la veſſie, ſa partie la plus étroite & la plus charnuë: & le *cou* de la matrice, ſon conduit qui eſt ſitué entre l'orifice exterieur & l'interne.

On appelle le *cou* du pied, la partie ſuperieure & la plus haute du pied de l'homme. Les Medecins l'appellent le *tarſe*. Voyez TARSE.

COU DE PIED, ſe dit auſſi de l'endroit de la forme du ſoulier qui repond au *cou* du pied de l'homme. J'ay beſoin d'une forme qui ait le *cou de pied* fort haut. L'Academie & Richelet ne diſent point *Cou du pied*.

COUARD, ARDE. adj. Qui manque de hardieſſe; qui eſt lâche; poltron.

Une ame lâche & couarde
Au peril ne ſe hazarde. RONS.

Ce mot eſt bas. Il vient de ce qu'on reproche aux poltrons, qu'ils s'enfuyent la queuë entre les jambes, comme font les chiens. Car c'eſt une marque de timidité aux animaux, d'avoir la queuë avalée. D'autres le derivent de l'Allemand *kube hertz*, qui veut dire, *cœur de vache*; d'autres, de *coyon*, qui vient de *quietus*.

COUARDISE. ſ. f. Timidité; lâcheté; poltronnerie. Le plus grand reproche qu'on puiſſe faire à un homme, c'eſt de l'accuſer de *couardiſe*. On punit la *couardiſe* par honte, & par ignominie. MONT. Ce mot commence à vieillir. L'ACAD. On a dit autrefois, COVARDIE. Il eſt bas.

COUCHANT. adj. m. & ſubſt. Terme de Geographie. Le ſoleil *couchant*, c'eſt le ſoleil qui eſt ſur les bords de l'Horiſon Occidental, & prêt à deſcendre ſous l'Horiſon.

COUCHANT. ſ. m. L'Occident; l'endroit où le ſoleil

Digitized by Google

se couche. Tu regneras du *Couchant* à l'Aurore; c'eſt-à-dire, d'un bout du monde à l'autre.

On dit proverbialement & figurément, Qu'on adore plûtôt le ſoleil levant que le *couchant*; pour dire, qu'on s'attache plûtôt à la fortune naiſſante des jeunes Princes, qu'à celle des vieux, qui eſt ſur le déclin.

COUCHANT, eſt auſſi un terme de Chaſſeur, qui ſe dit d'un chien qu'on a dreſſé pour arrêter les perdrix, & qui ſe couche ordinairement ſur le ventre quand il les voit. Voyez CHIEN. De là vient qu'on dit figurément & baſſement, Qu'un homme fait bien le chien *couchant* auprès de quelcun; pour dire, qu'il eſt flatteur, humble & ſoumis auprès de lui, pour trouver l'occaſion de le ſurprendre, ou plûtôt pour gagner ſes bonnes graces, par ſes careſſes & ſes baſſes ſoumiſſions.

COUCHE. ſ. f. Bois de lit. Une *couche* à hauts piliers. Une *couche* de bois de noyer. Les Anciens faiſoient des *couches* de cedre, de citronnier. Quand on crie à l'encan une *couche*, on n'entend vendre que le bois du lit.

Menage derive ce mot de *culca*, d'où vient le diminutif *culcita*: ce que dit auſſi Voſſius.

COUCHE, ſe prend auſſi pour le lit entier; mais en ce ſens il eſt peu en uſage dans le langage ordinaire; mais on l'employe dans la Poëſie, ou dans quelques façons de parler conſacrées; comme, la *couche nuptiale*, la *couche Royale*. L'ACAD.

COUCHE, ſe dit auſſi dans les matieres de pieté, pour un beau lit, un lit magnifique. Le ſoleil eſt comme un époux qui ſort de ſa *couche*. PSEAUME XIX.

COUCHE, ſe prend auſſi figurément en Morale, pour le mariage. On dit d'une femme, Qu'elle a ſouillé la *couche* de ſon mari, quand elle a commis adultere.

Il a du Dieu des morts deshonoré la couche. RAC.

On dit auſſi, les fruits de ſa *couche*; pour dire, les fruits du mariage. Dieu a beni leur *couche*; pour dire, leur a donné des enfans.

Les Dieux ne montrent point que ſa douleur les touche:
D'aucun gage, Narciſſe, ils n'honorent ſa couche.
RAC.

COUCHE, ſignifie auſſi, l'enfantement. Une heureuſe *couche*. Cette femme a eu une mauvaiſe *couche*; a été fort malade en accouchant, ou depuis qu'elle eſt accouchée: c'eſt ſa premiere *couche*. Une *fauſſe couche*, eſt un accouchement avant terme, arrivé par accident; comme, quand la femme ſe bleſſe, enſorte que ſon fruit ne vienne pas heureuſement, ou qu'elle accouche d'un enfant qui n'eſt pas encore formé; ou lorſqu'elle ne jette qu'une mole, ou une maſſe informe. Les violens & frequens vomiſſemens, les coliques & les trenchées violentes font faire de *fauſſes couches*. Une trop grande colere, une peur ſubite, une medecine forte peuvent cauſer une *fauſſe couche*. Une femme, à qui une *fauſſe couche* arrive, eſt bien plus en danger de la vie, qu'une femme qui accouche naturellement. MAURICEAU.

COUCHE, ſignifie encore, la maladie ou la foibleſſe d'une femme après l'accouchement, ou le temps qu'elle eſt obligée de garder le lit pour ſe remettre, & pour reprendre ſes forces. Cette femme eſt robuſte, elle n'eſt que quinze jours en *couche*. Il n'y a que deux jours qu'elle eſt relevée de *couche*.

On appelle *Couches de la Vierge*, une devotion à la Vierge, où on lui chante des Saluts neuf jours avant Noël. On dit auſſi, que la permiſſion de manger de la chair les Samedis juſqu'à la Chandeleur en certains Dioceſes, ſe donne en l'honneur des *Couches* ſacrées de la Vierge. On fait une ceremonie à l'Egliſe, quand les femmes relevent de *couche*, en memoire de la purification qui ſe faiſoit dans l'ancienne Loi après les *couches*.

COUCHE, eſt auſſi un linge qu'on met aux enfans en maillot par deſſous leur lange pour recevoir leurs excremens, afin que par le changement qu'on en fait, on les tienne plus proprement.

COUCHE, en Maçonnerie, eſt un enduit de mortier, de plâtre, ou de ciment, pour orner & decorer une muraille, ou pour rendre un ouvrage plus ſolide; comme un canal d'aqueduc, dont le corroy ſe fait avec un enduit de chaux & de ciment de l'épaiſſeur d'un doigt. Il faut mettre la derniere *couche* de plâtre fin, pour rendre une muraille bien polie, ou luiſante.

En Peinture, on appelle *couche de couleur*, une impreſſion, ou étendue de couleur à huile, ou à detrempe. Donner la derniere *couche* à un tableau. Il faut deux *couches* de couleurs à un plat fonds. Les Tireurs d'or mettent deux, ou trois *couches* de blanc de plomb ſur du bois, avant la *couche* ou feuille d'or qu'ils y appliquent: on met une *couche* de vernis ſur une carte. On met une *couche*, ou compoſition de blanc d'œuf & d'eau, ſur le cuir avant de le dorer.

COUCHE, ſe dit, en Chymie, des lits differens de differentes matieres, qu'on met alternativement les uns après les autres, pour les faire mieux fondre ou imbiber. On appelle cela auſſi *ſtratification*, ou *ſtratum ſuper ſtratum*: ce qui s'exprime par cette note, S. S. S.

On le dit auſſi dans la cuiſine ordinaire. Pour faire des ſouppes, des ragoûts, des ſyrops, il faut mettre une *couche* de pain, une *couche* de fromage, de pommes, &c.

COUCHE. Terme de Boulanger. C'eſt un morceau de groſſe toile, ſur quoy on *couche* le pain au lait. Les pains ſont ſur la *couche*.

COUCHE. Terme de Tanneur. Ce ſont quatre ou cinq cuirs, qu'on met ſur le chevalet pour être quioſſez; c'eſt-à-dire, pour en faire ſortir la groſſe ordure avec la quioſſe. Faire une *couche*.

COUCHE, en termes de Charpenterie, eſt la piece de bois, qui ſe met ſous une étaye qui ſert de patin; ainſi nommée, parcequ'elle eſt couchée de plat. Il y a des *couches* de haut, & d'autres de bas.

COUCHE D'ARQUEBUSIER, eſt la partie du fût d'une arme à feu, qu'on approche du viſage quand on veut coucher en joue quelque choſe. C'eſt ce qu'autrefois on appelloit *creſſe* au mouſquet. *Couche* de fuſil, *couche* de mouſquet.

COUCHE, en termes de Jardinage, eſt une preparation d'un quarreau de terre relevé avec du fumier, du terreau, ou autres amendemens, pour y élever des melons, des laitues, & autres fruits & herbages. On fait venir des champignons ſur des *couches*, qui ne valent pas ceux qui viennent en pleine terre.

COUCHE, entre les Joüeurs, eſt le premier enjeu, ce qu'on met d'argent d'abord ſur une carte ſans le renvi. Ce joüeur eſt ſage; il ne renvie point; il ne prend jamais que ſa *couche*.

COUCHE'E. ſ. f. Gîte; lieu, où l'on couche quand on voyage. Nous avons plus loin à aller à la *couchée*, que nous n'avons eu à la dinée. Il nous en a tant coûté pour la *couchée*; c'eſt-à-dire, pour le gîte de l'hôtellerie: le repas du ſoir y eſt ordinairement compris.

COUCHER. v. act. & n. Etendre en long ſur la terre & de niveau. *Coucher* une piece de bois, une fabliere, ſur un fondement à rez de chauſſée, pour élever deſſus un pan de charpente; la *coucher* de plat ou de champ. On dit auſſi, *Coucher* un ſarment de vigne; pour dire, l'étendre le long de la terre, & l'y enfermer pour le faire provigner. On dit auſſi, *Coucher* au feu; pour dire, *Coucher* la broche devant le feu pour faire rôtir la viande.

Ce mot vient de *cubare*. NICOD. Menage après De Valois

Digitized by Google

Valois le derive de *collocare*. Du Cange eſt de même avis, *eò quòd noſmetipſi in lectio collocemus.*

COUCHER, ſignifie auſſi, Abattre ce qui eſt élevé, ou à plomb, pour le mettre à fleur de terre. Il faut *coucher* par terre ces arbres; c'eſt-à-dire, les couppper. Il faut *coucher* par terre tout ce bâtiment; c'eſt-à-dire, l'abbattre. En ce ſens on dit, Qu'un lutteur a *couché* par terre ſon homme; Qu'un combattant a *couché* par terre ſon ennemi; Qu'il l'a *couché* ſur le carreau. On dit encore en ce ſens, *Coucher* une bouteille ſur le côté; pour dire, la vuider. La grêle, la pluye ont *couché* les blez; pour dire, qu'elles les ont abattus & verſez.

COUCHER, ſignifie auſſi, Mirer; diſpoſer une arme à feu, pour tirer ſur quelque choſe. *Coucher* en joué ſon ennemi. En ce ſens on le dit au figuré de ceux qui viſent à quelque choſe avantageuſe qu'ils tâchent d'obtenir. Il y a long temps qu'il *couche* en joué cette fille pour l'épouſer. Il *couche* en joué cette charge; il obſerve quand elle ſera vacante.

La villageoiſe eſt belle & jeune, je l'avoüe,
Dom Alphonſe en paſſant peut la coucher en joué.
SCAR.

COUCHER, avec le pronom perſonnel, ſe dit particulierement des hommes, & des animaux, qui s'étendent de long ſur la terre. *Se coucher* par terre; *ſe coucher* ſur le ventre. Ce cheval eſt vicieux; il ſe *couche*, au lieu d'avancer. Les trouppeaux s'étoient *couchez* ſur le gazon. C'eſt une erreur des Anciens, de croire que les élephans ne *ſe couchent* point, & qu'ils n'ont point de jointures. Les chameaux ſont dreſſez à *ſe coucher* pour recevoir leur charge.

COUCHER, ſignifie auſſi, Se mettre au lit, ou ailleurs pour dormir. Se *coucher* entre deux draps; *coucher* ſur la dure, ſur la terre, ſur la paille. *Coucher* enſemble, c'eſt dormir; paſſer la nuit dans un même lit. Je *coucherai* avec vous. Eſt-ce qu'on ſe marie pour *coucher* avec ſa femme? Fi, cela eſt du dernier bourgeois. PIEC. COM. On dit d'un homme très-pauvre, Qu'il eſt ſouvent obligé de ſe *coucher* ſans ſouper.

COUCHER, ſignifie auſſi, Aider à quelcun à ſe deshabiller, à ſe mettre au lit. *Coucher* un enfant; *coucher* un malade. Les valets de chambre *couchent* leurs maîtres. Les garçons de la nôce vont *coucher* l'épouſée. On dit figurément en ce ſens, Qu'on eſt plus *couché* que debout; pour dire, que la vie eſt bien courte à l'égard de l'éternité: ou, Qu'il ne faut point ſe depouiller avant que de ſe *coucher*, quand on ſe veut deffendre de faire des donations entre vifs à des enfans, ou à des heritiers.

COUCHER, ſignifie auſſi, Giter; loger; paſſer la nuit. Cet homme a *couché* en ville; il a *couché* dehors. Il a *couché* au cabaret; il y a paſſé la nuit à jouër, & à boire. On dit en ce ſens, *Coucher* à l'enſeigne de la lune, ou à la belle étoile; pour dire, *Coucher* dehors; n'avoir point de gîte. On dit auſſi, que des Sergens *couchent* un homme, quand ils le ſuivent tout le jour juſqu'à ſon gîte, pour l'attraper le matin en ſortant. On dit encore en ce ſens, Qu'une porte a *couché* ouverte; pour dire, qu'on ne l'a point fermée de toute la nuit.

COUCHER, ſignifie auſſi, Avoir un commerce particulier avec une femme. Ces Amans ont *couché* long temps enſemble avant que de declarer leur mariage.

COUCHER, ſe dit auſſi du ſoleil & des aſtres, quand ils deſcendent ſous l'horiſon. Les Poëtes ont feint que le Soleil ſe *couchoit* dans le ſein de Thetis, ou dans la mer. Quand un aſtre ſe leve, & que l'autre ſe *couche*, ils ſont en l'oppoſition.

COUCHER, ſe dit auſſi de ce qui devient plat & uni. Les plumes, les garnitures de rubans ſe *couchent*, s'affaiſſent dans les temps humides. Ce collet, ce mouchoir de cou ſont mal taillez; ils s'ajuſtent mal, ils ne ſe *couchent* pas bien ſur l'habit.

COUCHER, en Peinture, ſignifie, Etendre des couleurs. Sçavoir bien *coucher* les couleurs les unes auprés des autres. On dit auſſi, *Coucher* une feuille d'or, de l'émail ſur cette montre; *coucher* du vernis ſur cette carte.

COUCHER, ſignifie auſſi, Mettre au jeu, parce qu'en effet on *couche*, on étend de l'argent ſur une table, ſur une carte. On a *couché* d'abord une piſtolle ſur une carte, & on a renvié à la fin juſqu'à dix.

En ce ſens on le dit figurément des paroles, lorſqu'on hable, ou qu'on dit quelque choſe de grand, de magnifique, d'extraordinaire. Ce garçon ne demande pas moins qu'une fille de cent mille écus en mariage; il *couche* trop gros. Il ne *couche* pas moins que de faire employer pour lui toutes les Puiſſances, les Grandeurs, &c.

En termes de Manege, on dit qu'un cheval ſe *couche* ſur les voltes; pour dire, qu'il porte la tête & la croupe en dehors, comme lorſqu'en maniant à droite, il a le corps plié & courbé, comme s'il alloit à gauche.

COUCHER. Terme de Boulanger. C'eſt mettre le pain ſur la couche; c'eſt-à-dire, ſur un morceau de groſſe toile, où l'on met le pain au lait. *Couchez* ce pain.

COUCHER. Terme de Chapelier. *Coucher* un chapeau, c'eſt le mettre dans la feutriere avec le lambeau.

COUCHER, ſe dit figurément du ſtile. C'eſt un homme qui *couche* bien par écrit; qui explique ſes penſées; qui écrit en bons termes. En ce ſens il commence à vieillir. L'ACAD.

COUCHER, ſignifie auſſi, Employer, comprendre dans un acte, dans un contrat. On a *couché* cette clauſe expreſſément dans cette donation. La deciſion de cette affaire eſt *couchée* en termes formels dans le texte de cette Loi, dans les Regitres de la Cour. Il a *couché* cela en recette, en depenſe dans les articles de ſon compte. On dit en ce ſens, Qu'un homme a été *couché* ſur l'état; pour dire, qu'il a été mis & employé ſur l'état, ſur le catalogue de ceux qui doivent être payez de quelques gages, appointemens, penſions, &c.

On dit proverbialement, à un homme qui refuſe une choſe qu'on croit raiſonnable, Si vous n'en voulez pas, *couchez* vous auprès. On dit, Comme on fait ſon lit, on ſe *couche*; c'eſt-à-dire, ſelon qu'on fait bien ſes affaires, on s'en trouve bien ou mal.

COUCHÉ, ÉE. part. & adj. On dit, Il eſt venu après ſoleil *couché*; pour dire, à la nuit.

COUCHÉ, en termes de Blaſon, ſe dit du cerf, du lion, du chien, & autres animaux. Caminga en Friſe, porte d'or au cerf *couché* de gueules.

COUCHÉ. En Charpenterie on dit, que des pieces de bois ſont poſées ou *couchées* de plat, quand elles ſont miſes de longueur, ou ſur leur haut. Les ouvriers diſent, qu'elles ſont miſes *de champ*.

COUCHER. ſ. m. Gîte; lieu où on ſe repoſe. Je ne ſuis pas difficile pour le *coucher*.

COUCHER, ſignifie encore, l'union, & la familiarité des perſonnes mariées. C'eſt en ce ſens que ſe doit entendre cette maxime de Coutume: Le doüaire ſe gagne au *coucher*; pour dire, qu'il n'eſt point acquis à la femme que le mariage ne ſoit conſommé.

COUCHER, ſignifie auſſi, le temps, où on ſe couche. Mais cela ne ſe dit que du Roy, ou des Grands Seigneurs. On appelle *grand coucher*, le temps, pendant lequel le Roy ſe deshabille, & prend ſa robe de chambre en preſence de toute ſa Cour. Et on appelle *petit coucher*, l'intervalle de temps qui eſt entre le bon ſoir que le Roi donne à tout le monde étranger, & le moment où il va ſe mettre au lit, pendant lequel il demeure avec les Officiers les plus neceſſaires de ſa

Digitized by Google

chambre, ou ceux qui ont un privilege particulier pour y reſter. Quand il eſt prêt à ſe *coucher*, tout le monde ſe retire; & le premier valet de chambre demeure ſeul, parcequ'il couche dans la chambre du Roy. On dit, Cela fut dit au *petit coucher* du Roy.

On appelle Vin de *coucher*, un verre de vin, ou une petite collation, qu'on preſente à ceux qui ſe mettent au lit.

En termes d'Aſtronomie, le lever & *coucher* du ſoleil & des aſtres ſe dit, lorſqu'ils paroiſſent, ou qu'ils ſe cachent ſous l'horiſon. A l'égard des aſtres il y a trois ſortes de lever & de *coucher*; le coſmique, l'achronique, & l'Heliaque, ou ſolaire. Le coſmique, ou veritable eſt, quand un aſtre ſe couche en même temps que le ſoleil monte ſur l'horiſon. L'achronique eſt quand un aſtre ſe couche avec le ſoleil. L'Heliaque, ſolaire, ou *coucher apparent*, eſt lorſque l'aſtre entre dans les rayons du ſoleil, & en eſt obſuſqué, & effacé; enſorte qu'il commence à diſparoître, & à ceſſer d'être vû. On appelle *coucher aſtronomique* d'un ſigne, le temps que chaque ſigne employe à ſe coucher.

COUCHETTE. ſ. f. Petit lit; petite couche pour des enfans. On appelle *mignon de couchette*, un jeune homme bien fait, & galant.

COUCHEUR, EUSE. ſubſt. Qui couche avec un autre. Un mauvais *coucheur*; un bon *coucheur*. On dit d'une femme, Qu'elle a ſon *coucheur*; c'eſt-à-dire, un mari. Il a ſa *coucheuſe*; c'eſt-à-dire, une femme.

L'*Amour eſt un mauvais* coucheur;
Car la nuit ſans ceſſe il ſtrerille. LA FONT.

COUCHIS. ſ. m. C'eſt la forme de ſable d'un pied d'épaiſſeur, qu'on met ſur les madriers d'un pont de bois pour y aſſeoir le pavé. On l'appelle *ſtatumen* en Latin; & ce mot ſignifie toute couche pour établir une aire, ou un pavement.

COUCHOIR. ſ. m. Terme de Doreur. Petit morceau de boüis fort propre, avec quoy on prend les tranches d'or pour faire les bords des livres.

COUCI-COUCI. Façon de parler baſſe & populaire, qui ſignifie, Tant ſoit peu; pas beaucoup; tellement, quellement. Il s'eſt aquitté de cette commiſſion *couci-couci*.

Il vient de l'Italien *coſi, coſi*.

Puiſſe l'Enfant ſans merci
Vous forcer à rendre hommage
A quelque Iris de village,
Dont le cœur fourbe & volage
Vous aime couci-couci. DES-H.

COUCON. Voyez COCON.

COUCOU. ſ. m. Oiſeau, dont le nom eſt exprimé par ſon cri. Il ne paroit, & ne chante qu'au printemps. On a cru qu'il alloit pondre ſes œufs au nid des autres qui les couvent pour lui. C'eſt pourquoy les Romains ont fait une injure du nom de cet oiſeau. Ils appelloient *coucou*, un lâche, un ſtupide, un ſot, qui laiſſe faire aux autres ce qu'il devroit faire lui-même: c'eſt par rapport au naturel de cet oiſeau, qui eſt pareſſeux, & timide. Il eſt de la groſſeur d'un ramier; d'un gris clair, ou d'un gris brun; & il a le palais d'un oranger très-vif. Quelques-uns mettent le *coucou* au nombre des oiſeaux de rapine: c'eſt une eſpece d'épervier. Albert reconnoît deux ſortes de *coucou*, ſçavoir le grand & le petit, qui ne different que par la grandeur. Le grand *coucou* fait ſes œufs dans le nid des pigeons ramiers, & le petit, dans celui du hochequeuë. En Latin *cuculus, coccyx*.

On dit figurément, Qu'un homme eſt *coucou*, quand ſa femme lui fait quelque infidelité.

En termes de Jardinage, on appelle *coucou*, une eſpece de fraizier, qui fleurit beaucoup, & qui ne porte jamais de fruit.

COUDE. ſ. m. L'angle exterieur qui ſe fait par le pli du bras, & le point où s'inclinent les deux os qui le compoſent. Il y a une éminence, ſur laquelle on appuye le *coude*. Elle eſt formée par la groſſe apophyſe, de la partie ſuperieure du *coude*. Les Grecs l'appellent *olecranon*, ou *ancon*.

COUDE, ſe dit auſſi de la partie de l'habit qui couvre le *coude*. Son pourpoint eſt percé par le *coude*.

COUDE, ſe dit auſſi d'un des os de l'avant-bras, qu'on appelle, l'os du *coude*. En Latin *ulna*, ou *cubitus*. Voyez BRAS.

COUDE, en termes de Manege, eſt une jointure au train de devant du cheval, qui aſſemble le bout de l'épaule avec l'extremité du bras.

Ce mot vient de *cubitus* Latin.

COUDE, ſignifie auſſi, un angle fort obtus que fait une muraille, une riviere, un chemin, & qui l'éloigne un peu de la ligne droite. Vous avez entrepris ſur mon heritage par le moyen d'un *coude* que vous avez fait. Le *coude* d'un mur; le *coude* d'un chemin, c'eſt l'angle obtus qu'il fait dans ſa continuité. *Coude* de conduite, eſt dans le tournant d'une conduite de fer, un gros bout de tuyau de plomb *coudé*, & ſoudé d'une piece, ou qui eſt ſoudé de deux coquilles.

COUDE. Les Artiſans appellent *faire coude*, ce qui fait un angle, ou un retour, foit par lignes droites, ſoit par lignes courbes. Ainſi on dit, le *coude* d'une équerre, d'un valet de menuiſerie, d'une conduite, ou tuyau de plomb, de la branche d'un mors de bride, & en pluſieurs autres occaſions.

COUDE. On dit proverbialement, Mettre les *coudes* ſur la table; c'eſt-à-dire, ſe divertir à table ſans contrainte, & en liberté.

COUDÉ, ÉE. adj. Qui eſt ployé; qui fait un angle, une coude. Une piece de fer *coudée*. Il y a beaucoup d'outils qui ſont *coudez*.

COUDÉE. ſ. f. Meſure, dont uſoient les Anciens, & ſur tout les Hebreux. Elle étoit priſe ſur la longueur ordinaire du bras de l'homme, depuis le coude juſqu'au bout de la main, & du doigt du milieu. La *petite coudée*, ou la *coudée ſimple*, eſt d'un pied & demi de Roy; la *coudée commune*, eſt de quatre pieds, quatre pouces, & ſix lignes; la *grande coudée*, de treize pieds, ſix pouces; & la *coudée geometrique*, de neufs pieds du Roy. La *coudée de Portugal* vaut deux pieds, ſix lignes. MALLET. Le Pere Merſenne fait la *coudée* Hebraïque d'un pied, quatre doigts & trois lignes, par rapport au pied du Capitole. Heron fait la *coudée* geometrique de vingt quatre doigts. Et Vitruve fait le pied des deux tiers de la *coudée*; c'eſt-à-dire, de ſeize doigts. L'Arche de Noé avoit trois cents *coudées* de long, cinquante de large, & trente de haut; & ſa fenêtre étoit d'une *coudée*. Le Docteur Cumberland, Anglois, pretend que l'ancienne *coudée* des Hebreux étoit la même choſe que le *Derac*, ou la *coudée* de Memphis; c'eſt-à-dire, un peu moins de deux pieds de Roi, meſure de Paris: ſur ſon calcul, dix *coudées* ſont dix-ſept pieds.

On dit figurément, Avoir ſes *coudées* franches; pour dire, être au large; avoir la liberté de bâtir, de s'étendre, de ſe promener; enfin de tout faire ſans être gêné, ni repris de perſonne. Une fille ne ſe marie que pour avoir les *coudées* franches. PIEC. COM. On le dit ſur tout des libertez qu'on prend à la table, quand on a ſes coudes ſur la table, & quand on y eſt aſſis au large. On dit auſſi, Qu'un homme n'a qu'une *coudée*; pour dire, qu'il eſt nain; qu'il eſt fort petit.

COUDELATTES. ſ. f. Terme de Charpenterie. Ce ſont dans la conſtruction d'une galere, des pieces de bois, plus épaiſſes par les extremitez que par le milieu, & qui reçoivent une longue piece de bois de quatre pouces en quarré, qu'on appelle, tapiere.

COU-

Digitized by Google

COUDER. v. act. Terme de Tailleur. Faire le coude d'une manche; donner à la partie de l'habit, qui couvre le coude, la forme qu'elle doit avoir. *Couder* une manche de pourpoint, de juſt-au-corps. Cette manche eſt bien *coudée*.

COUDOYER. v. act. Heurter, choquer quelcun en le pouſſant avec le coude. Un brave ne ſe laiſſe pas *coudoyer* ſans éclaircilſement. Il *coudoya* ceux qui étoient aſſis auprès de lui. ABLANCOURT. Je *coudoye* les plus proches pour me faire place. ID.

COUDRAN. ſ. m. Compoſition de certaines herbes, mêlées de pluſieurs ingrediens, dont ſe ſervent les Bateliers de Paris, pour empêcher que les cordes ne ſe pourriſſent.

COUDRANNER. v. act. Tremper une corde dans le coudran.

COUDRANNEUR. ſ. m. Ouvrier qui trempe les cordes dans le coudran.

COUDRAYE, ſ. f. Lieu planté de coudriers. En quelques lieux on l'appelle COUDRETTE.

COUDRE. ſ. m. Arbre, qui porte des noiſettes. Voyez COUDRIER.

COUDRE. v. act. *Je couds, tu couds, il coud; nous coufons, vous coufez, &c. je couſis, j'ay couſu, je coudrai. Que je couſe, que je couſiſſe, je coudrois.* Joindre une choſe à une autre avec du fil, de la ſoye, &c. C'eſt le metier des femmes, de *coudre*, & de manier l'aiguille. *Coudre* proprement; *coudre* à la hâte; *coudre* un livre; *coudre* une playe. Les Cordonniers, les Bourreliers *couſent* les cuirs avec des alênes. Jupiter *couſit* le petit Bachus dans ſa cuiſſe. BENSERADE. On a dit autrefois COUSER, à l'infinitif; & de là vient que quelques-uns diſent encore, *Je couſerai*, au futur; mais mal.

Ce mot vient de *conſuere*. NICOD. D'autres le derivent de l'Hebreu *cout*, qui ſignifie, du *fil*.

COUDRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Joindre; raſſembler des paſſages d'Auteurs, des traits d'hiſtoires dans un Ouvrage, pour l'allonger, ou pour l'orner. *Coudre* des paſſages enſemble. Les Copiſtes n'ont pas beſoin d'eſprit; il ne leur faut que du fil & une aiguille pour *coudre*.

J'aurois toûjours des mots pour les coudre *au beſoin.*
BOI.

Je ſçay coudre *une rime au bout de quelques mots.* ID.

Juſte Lipſe a fait un livre de Politiques, où il n'a mis que des particules pour *coudre* les paſſages des Auteurs. Des-Marêts a dit dans les Viſionnaires,

Il ne faudroit qu'y coudre *un morceau de Roman.*

On dit en ce ſens, Il faut *coudre* la peau du renard avec celle du lion; pour dire, que ce n'eſt pas aſſez d'employer la force contre ſes ennemis, il faut ſe ſervir auſſi contre eux de fineſſe, & agir avec prudence. On dit auſſi des affaires deſeſperées, Qu'on ne ſçait plus quelle piece y *coudre*; pour dire, quel remede y apporter.

COUSU, UË. part. paſſ. & adj.

En termes de Blaſon, on appelle un chef *couſu*, quand il eſt de metal fur metal, ou de couleur ſur couleur. Il eſt expliqué à CHEF. Quelques-uns l'étendent aux autres pieces honorables de l'Ecu.

COUDRIER, ou COUDRE. ſ. m. Arbriſſeau, qui porte des noiſettes, & qu'on appelle autrement *Noiſettier*. Il jette beaucoup de rameaux longs, plians, ſans nœuds. Son bois eſt tendre & blanc. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de l'aune; mais plus grandes & plus ridées, dentelées en leurs bords, pointuës, d'une odeur agreable. Ses fleurs ſont des chatons à pluſieurs feuilles, jaunâtres, rangées par écailles. Ses fruits naiſſent ſur les mêmes pieds; mais en des endroits ſeparez: ils ſont de figure ovale, ou preſque ronde, couverts d'une écorce dure & ligneuſe, qui renferme une amande preſque ronde, rougeâtre, d'un très-bon goût: ils ſont enveloppez dans un étui membraneux, & frangé par les bords. On appelle ces fruits *noiſettes*, *noiſilles*, ou *avelines*. Sa racine eſt forte & longue. Les Charlatans font grand cas d'une branche de *coudrier*: ils diſent qu'elle a la vertu de découvrir les treſors & les mines d'or, & qu'elle s'incline aux lieux où il y en a.

En Latin *corylus*, d'où le mot François eſt derivé. *Corylus* vient du mot Grec, *καρυα*, *noix*; comme qui diroit, *petite noix*.

On trouve dans l'Ile de la Guardeloupe un arbre, que les habitans nomment *coudrier*, à cauſe qu'il jette dès ſa racine pluſieurs branches, qui s'étendent comme font celles de cet arbriſſeau. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du laurier pin, rudes par deſſous, & liſſées par deſſus. A l'extremité de ſes branches il porte de petites queuës, longues comme le doigt, fort menuës, & toutes environnées de petits fruits blancs & rouges, fort delicats, & de la groſſeur des groſeilles rouges, dont ils ont preſque le goût. Ses feuilles ont une vertu merveilleuſe pour la gueriſon des vieux ulceres. Le deſſus de ces feuilles les nettoye, les rend vermeilles, & mange les chairs baveuſes; & quand ils ſont dans cet état, le deſſous de la même feuille acheve en fort peu de temps de les guerir.

COUE, ÉE. adj. Vieux terme de Chaſſe, qui ſe dit des animaux, à qui on n'a point été la queuë. Son compoſé & contraire eſt ECOUE'. On appelle Anglois *couëz*, ceux de Dorcheſter, parce qu'on raconte qu'en 599. ils attacherent des grenouilles par deriſion au derriere de celui que le Pape Gregoire leur avoit envoyé pour leur prêcher l'Evangile: en punition de quoy, ſelon la tradition fabuleuſe, ceux de cette Province naiſſent avec une queuë par derriere; ce qui les a fait appeller, Anglois *couëz*.

COUENE, ſ. f. Groſſe peau qu'on leve de deſſus le lard d'un pourceau. Il ſe dit auſſi des marſouins. Une *couëne* de lard.

Ce mot vient de *cutaneus*. NICOD.

COUENE, ſe dit par deriſion de la peau des perſonnes, quand elle eſt fort groſſe, & fort vilaine. On dit populairement en menaçant, Je lui frotterai la *couëne*; pour dire, Je le battrai bien.

COUET. ſ. m. Terme de Marine, qui ſe dit de quatre groſſes cordes amarrées au bas des voiles, deux à la grande, & deux à la voile de miſaine; les unes & les autres vers l'avant du vaiſſeau. Elles repondent aux écoutes qui ſont amarrées vers l'arriere dans les mêmes points. Elles ſervent à faire la manœuvre de ces voiles, ſelon qu'on les largue, ou qu'on les hâle; c'eſt-à-dire, qu'on les lâche, ou qu'on les bande du côté, dont on a beſoin pour recevoir le vent. On appelle *amurer*, faire la manœuvre des *couëts*. Voyez ECOUËT.

COUETTE. ſ. f. Quelques-uns diſent COITE. Lit de plume, qui ſert à garnir une couche. Il ne ſe dit que parmi le peuple. L'ACAD.

COUETTE, chez les Artiſans, eſt ce qu'on appelle autrement *crapaudine*, & *grenouille*. C'eſt une piece de metal creuſé en rond, ſur laquelle tourne le pivot, ou le gond d'enbas d'une porte cochere, ou d'une écluſe.

COUILLARD. ſ. m. Vieux mot. C'eſt la corde qui tient la grande voile à la grande attaque du grand mât.

COUILLAUT. Valet de Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Angers. Voyez là-deſſus *les Origines de la langue Françoiſe* de Mr. Menage.

COULAMMENT. adv. D'une maniere aiſée, & coulante. Il ne ſe dit que des paroles qui n'ont rien de rude à l'oreille; qui viennent abondamment, & naturellement; qui coulent facilement, ou de la bouche

d'un Orateur, ou de la plume d'un Ecrivain. Cet homme parle *coulamment*, & nettement. Cela eſt écrit *coulamment*.

COULANT, ANTE. adj. Qui eſt fluide, propre à couler. Un ruiſſeau *coulant*.

COULANT, ſignifie auſſi, Doux; agreable, & facile; qui n'eſt pas rude. Le vin de Champagne eſt *coulant*, bien agreable à boire. Dieu promit à Moiſe une terre *coulante* de lait & de miel; pour dire, où le lait & le miel, & les autres douceurs de la vie étoient en abondance. On le dit figurément des paroles. Ces vers ſont fort *coulans*, ſont naturels, & agreables à l'oreille. Le ſtile de cet Auteur eſt fort *coulant*; il eſt net & clair. L'arrangement du diſcours le rend plus *coulant*, & plus agreable. CHARP.

On appelle auſſi un nœud *coulant*, un nœud qui ſe ſerre & qui ſe lâche aiſément, & entre autres de celui qui ſe forme d'une ficelle paſſée dans un anneau qu'on fait à un des bouts.

COULANT. ſ. m. Ornement que les femmes portent ſur leur gorge. Il eſt compoſé d'un cordon de ſoye noire; on y met un diamant près du nœud, qui ſe fait ſous le menton; & au bas du cordon l'on attache une croix de pierreries pendante ſur le ſein. Un joli *coulant*; un *coulant* de grand prix.

En termes de Marine, on appelle manœuvres *coulantes*, ou *courantes*, les cordes qu'on manœuvre à tout moment, comme celles qui tiennent les voiles, par oppoſition aux manœuvres *dormantes*, qui ſont fixes & arrêtées, comme les haubans qui tiennent les mâts.

COULE. ſ. f. Terme de Bernardin. Robe, ou tunique. Il y a deux ſortes de *coules*; une blanche, qui eſt un habit fort ample, & à larges manches, avec un chaperon de la même couleur, dont les Bernardins ſe ſervent dans les ceremonies, & lorſqu'ils aſſiſtent à l'Office. L'autre *coule* eſt noire, & eſt auſſi un habit fort ample, dont les Bernardins ſe ſervent ſeulement dans les villes, & lorſqu'ils vont par les ruës.

COULE. Ce mot eſt auſſi en uſage parmi les Bernardines. C'eſt une ſorte de grand habit de chœur, qui eſt blanc, & qui a de grandes manches.

COULE'E. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un adouciſſement qui ſe fait au bas d'un vaiſſeau, entre les genoux & la quille, afin que le plat de la varangue paroiſſe moins, & que l'eau couppée par la proue coule, gliſſe & s'échappe plus doucement juſqu'à la pouppe.

COULEMENT. ſ. m. Flus d'une choſe liquide. Il eſt incommodé d'un *coulement* de ſang. Le *coulement* continuel de la pituite entretient le rhûme. L'Academie ne le dit point.

COULEMENT, eſt auſſi un terme de Maître d'Armes. Il conſiſte à gliſſer & à avancer au même temps. Faire un *coulement* d'épée. LIANCOURT.

COULER. v.n. Ce mot ſe dit des choſes liquides, & qui ont de la fluidité; qui ſuivent une certaine pente, ſelon la diſpoſition du terrain. Le cours des eaux & des rivieres depend de la pente, ou de la convexité de la terre. La Seine *coule* lentement. Ce ruiſſeau *coule* de ſource. Les rivieres *coulent* vers le Nord, ou vers le Midi. Quelques-unes, comme le Danube, & le fleuve de Saint Laurens, *coulent* d'Occident en Orient. Le Penée *coule* à l'ombre entre des forêts delicieuſes qui bordent ſes rivages. VAUG.

Charmant ruiſſeau, coulez *avec plus de pareſſe*. FONT.

Ce mot vient du Latin *colare*, qui ſignifie, Faire paſſer une liqueur par quelque linge.

On le dit auſſi des humeurs, & des ſucs enfermez dans les vaiſſeaux des corps animez, lorſqu'ils montent, qu'ils deſcendent, & qu'ils circulent. Le ſang *coule* des arteres dans les veines, & des veines dans les ventricules du cœur. Neron fit *couler* des torrens de ſang. OE. M.

Si Dieu remuë ſon bras par le cours des eſprits animaux, c'eſt Dieu qui fait *couler* & agir ces petits corps. MALEB. Les rhûmes, les fluxions *coulent* du cerveau, ſelon le ſentiment des Anciens. Les larmes *coulent* par les yeux; la ſueur, par les pores. Le ſuc qui nourrit les vegetaux, *coule* & monte le long de leurs fibres: & quand on dit que la vigne *coule*, on entend que le ſuc qui devoit nourrir le fruit, s'échappe avant qu'il ſoit noüé.

COULER, v. act. ſignifie, Filtrer; rendre clair, épuré, plus fluide. On *coule* l'hypocras par la chauſſe; le mercure, par le chamois pour l'épurer. Quand l'encre eſt trop épaiſſe, on y met de l'eau pour la faire *couler*.

On dit, Que la chandelle *coule*, quand on y a mêlé du ſuif de pourceau, qui n'a pas aſſez de conſiſtence pour ſoutenir celui qui eſt fondu, & qui ſert d'aliment au feu de la méche; ou bien quand quelque bout de méche eſt tombé ſur les bouts, qui les a fondus.

COULER, ſignifie auſſi, Verſer de l'eau ſur des cendres, ou des terres, pour en tirer le ſel, ſoit des mineraux, ſoit des vegetaux. Le ſalpétre ſe fait à force de *couler* de l'eau ſur les terres nitreuſes, qu'on fait enſuite évaporer, quand elles ſont bien empreignées de leurs ſels. La leſcive ordinaire ſe fait en *coulant* de l'eau chaude ſur des cendres de bois neuf, ou ſur des cendres gravelées, qui en detache les ſels qui blanchiſſent le linge.

COULER A' FOND UN VAISSEAU, c'eſt le percer à coups de canon dans les œuvres vives, ou l'ouvrir, en quelque autre maniere que ce ſoit, pour y faire entrer l'eau & le ſubmerger. Les Capitaines font quelquefois *couler* à fond leurs chaloupes, pour ôter aux Matelots l'eſperance de ſe ſauver. On dit abſolument, Qu'un vaiſſeau a *coulé* à fond, quand par quelque accident il s'y eſt fait des voyes d'eau qu'on ne peut épuiſer. On dit, *Couler* bas; pour dire, Enfoncer à coups de canon, & faire perir un vaiſſeau. On dit, Qu'un muid *coule*, quand il n'eſt pas aſſez bien joint pour contenir la liqueur qui y eſt enfermée; ou qu'il eſt percé.

COULER. En termes de Fonderie, on dit, *Couler* une piece de canon; c'eſt en fondre le metal, & le faire *couler* dans le moule.

COULER, en termes d'Agriculture, ſe dit des fruits qui ont fleuri, & qui n'ont pas noüé. La vigne a *coulé*; c'eſt-à-dire, que la vigne étant en fleur, il eſt ſurvenu des pluyes froides, qui ont empêché le raiſin de ſe former.

COULER, ſe dit auſſi du mouvement des corps ſolides qui s'échappent, qui gliſſent, & qui tombent, quand ils trouvent de la pente. L'échelle a *coulé* ſous lui. Le temps humide fait que le ſable de cette horloge ne *coule* pas. Ce chaſſis a de la peine à *couler* dans ſa couliſſe.

COULER, ſignifie encore, Mettre quelque choſe; inſinuer; placer; faire eperer avec induſtrie; gliſſer avec adreſſe. Cet Amant a ſçu *couler* ſon poulet. Ce plaideur a fait *couler* de l'argent en la main du Secretaire & du Juge. Le Notaire a fait *couler* cette clauſe dans ce Teſtament. Ce domeſtique s'eſt *coulé*, s'eſt inſinué adroitement dans la maiſon du Prince.

COULER, preſque en ce ſens, ſe dit de ce qui ſe fait legerement, ſecrettement, & ſans bruit. Echappez-vous, *coulez*-vous ſans dire adieu. Ce priſonnier s'échappa à la faveur de la foule, où il ſe *coula*. La nuit eſt favorable pour faire *couler* du ſecours dans une ville aſſiegée.

Il ſignifie auſſi, Paſſer dans un defilé, ſoit un à un, ſoit en petit nombre. *Coulez* vous les uns après les autres dans cette porte, dans ce mauvais pas.

COULER, ſe dit figurément, du diſcours, du ſtile, qui eſt facile; aiſé; qui n'a rien de contraint; qui eſt naturel. Cet Orateur a une éloquence naturelle; ſes paroles

Digitized by Google

paroles *coulent* aiſément ; ſon ſtile eſt facile, & *coule* bien. Les vers de ce Poëte *coulent* de ſource ; c'eſt-à-dire, il travaille de genie, & ſans contrainte. Il a traitté des endroits fort delicats, ſur leſquels il a *couté* legerement ; c'eſt-à-dire, qu'il les a paſſez, ou touchez avec beaucoup de delicateſſe, & de menagement. L'Evangile eſt un grand fleuve, qui *coule* pour tout le monde. ARN. La narration doit *couler* majeſtueuſement, comme les grands fleuves ; & non pas avec rapidité, comme les torrens. ST. EV.

COULER, ſignifie auſſi, Se paſſer ; s'enfuir ; s'échapper. Le temps, l'âge *coule* inſenſiblement. PEL.

Mes jours couloient *dans les plaiſirs.* QUIN.

On diroit que le temps s'arrête, tant il *coule* lentement. BOU. Celui qui eſt comblé de joye, trouve que le temps lui échappe, & qu'il *coule* avec trop de precipitation. MALEB.

COULER, ſignifie encore, Repandre.

Faire couler *des flots de fiel & d'amertume.* BOI.

Bon Dieu ! comme les vers chez vous s'en vont couler. ID.

Ces mots dans tous mes ſens font couler *à longs traits*
Une ſuavité, qu'on ne goûta jamais. MOL.

COULER, en termes de Danſe, ſignifie, Porter ſa jambe doucement, legerement, & à fleur de terre. La danſe conſiſte à ſçavoir bien *couler*, coupper & pirouëtter.

COULEUR, ſ. f. Ce qui rend les objets ſenſibles à la vuë ; ou ſelon les Philoſophes modernes, c'eſt une lumiere reflêchie, & modifiée ſelon la diſpoſition des corps, qui les fait paroître bleus, jaunes, rouges, &c. Les Modernes pretendent que les Anciens ſe ſont fort trompez, en diſtinguant les *couleurs* en vrayes, & en apparentes. *Couleur* éclatante ; *couleur* ſombre & obſcure ; *couleur* enfoncée & chargée ; *couleur* legere ; *couleur* triſte & morne.

Le ſoleil peint nos champs des plus vives couleurs. QUIN.

Et que Virgile a eu raiſon de dire, que la nuit ôtoit la *couleur* à toutes choſes, parcequ'il n'y a point de *couleur* réelle, & independamment de la lumiere. Le ſentiment des *couleurs* eſt en nous ; elles ne ſont que des differences de la lumiere diverſement rompuë, ou reflêchie : & cette difference vient de la modification, ou de la diverſité de la ſurface des corps, qui renvoyent diverſement la lumiere. DESC. Les objets ſont inviſibles par eux-mêmes ; nous croyons les voir, parceque la differente tiſſure de leur ſurface reflêchiſſant diverſement la lumiere, occaſionne en nous divers ſentimens de *couleur* que nous leur attribuons. Cependant les *couleurs* ne ſont que des ſentimens de la part de l'ame ; & de la part du corps ce ne ſont que des vibrations plus ou moins promptes de la matiere étherée. MALEB.

COULEUR. En Teinture, il y a des *couleurs* ſimples, comme ſont les cinq *couleurs matrices* des Teinturiers, dont toutes les autres derivent. Il y en a de compoſées, ſçavoir le bleu, le rouge, le ſauve, ou *couleur* de racine, & le noir. A l'égard du verd, il n'y a point dans la nature de drogue qui ſerve à teindre en cette *couleur* ; mais on teint les étoffes deux fois, d'abord en bleu, & puis en jaune, & elles deviennent vertes. Du mélange des premieres *couleurs* il s'en fait un grand nombre, comme le violet, le gris de lin, nacarat, &c. expliquées à leur ordre. Le mercure eſt le fondement des *couleurs*, à ce que pretendent les Chymiſtes, comme le ſel des ſauveurs, & le ſoufre des odeurs.

Les *couleurs* changeantes, ſont celles qui dependent de la ſituation des objets à l'égard de la lumiere, comme celles des taffetas changeans, de la gorge des pigeons, &c. Neanmoins quand on regarde attentivement avec un bon microſcope les plumes de la gorge d'un pigeon, on voit que chaque fil de ſes plumes eſt compoſé de pluſieurs petits quarrez, alternativement rouges & verds : & ainſi ce ſont des *couleurs* fixes. Le Pere Kircher dit, que les *couleurs* changeantes qu'on voit ſur ces plumes des pigeons & des paons, viennent de ce que les plumes ſont diaphanes, & d'une figure ſemblable à celle des triangles de criſtal, ou priſmes de verre, qui étant oppoſez à la lumiere, font voir des iris. Les *couleurs* fixes & permanentes ne ſe font point par des refractions, comme les changeantes ; mais par le paſſage direct de la lumiere à travers certains corps, ſoit en les traverſant entierement, ſoit en ſe reflêchiſſant ſur quelques-unes de leurs parties internes, ou après avoir un peu penetré les ſuperficielles. Il y a deux ordres differens dans les *couleurs* pour paſſer du blanc au noir. L'un eſt le blanc, le jaune, le rouge & le noir. L'autre eſt le blanc, le bleu, le violet & le noir. C'eſt la doctrine du Sieur Mariotte dans le livre qu'il a fait des *Couleurs*. Il y a des *couleurs* ou teintures tres-fixes ; comme, la teinture jaune de l'or, ou la bleuë du *lapis lazuli*, que le feu ne diminuë point ; & il eſt très-difficile de les tirer par les diſſolvans ordinaires.

On appelle auſſi *couleurs ſimples*, celles qui ſervent aux Enlumineurs & aux Peintres, qui viennent des vegetaux, & qui ne peuvent pas ſouffrir le feu ; comme, le jaune fait de ſafran ou de graine d'Avignon, la laque, & autres teintures extraites des fleurs. Les autres ſont minerales, qui ſe tirent des metaux, & qui ſouffrent le feu : ce ſont les ſeules propres à faire l'émail. Ainſi on tire de l'or, & du fer, le rouge ; mais avec cette difference, que le rouge du premier eſt beaucoup plus beau ; de l'argent, le bleu ; du cuivre, le verd ; du plomb, le blanc, ou la ceruſe, quand il eſt diſſous avec le ſeul vinaigre ; mais quand la ceruſe a été cuitte dans le fourneau, elle donne du maſſicot ; & du minium, quand elle eſt pouſſée davantage au feu.

COULEUR. En Peinture, on peut dire que les Peintres ne ſe ſervent que de *couleurs artificielles*, parceque c'eſt par l'artifice de leur mélange que l'on peut imiter la *couleur* naturelle des objets. Cependant le Peintre doit imiter la *couleur* naturelle, & pour cela il faut prendre garde que dans la *couleur* naturelle il y a la *couleur* veritable de l'objet, la *couleur* reflêchie, & la *couleur* de la lumiere : & à l'égard de la *couleur* artificielle, pour en bien faire la compoſition, le Peintre doit connoître les *couleurs* qui ont, pour ainſi dire, plus d'amitié entre elles, & celles qui ont le plus d'antipathie. DE PILES. Un grand ſecret de l'art du Peintre, c'eſt de ſçavoir appliquer les *couleurs* ſelon la nature des corps. FEL. Il faut ſur tout bien obſerver l'amitié, & la ſympathie, qui doit être entre les *couleurs*. ID. Les Peintres, à parler proprement, ne reconnoiſſent que trois *couleurs* ; le *rouge*, le *bleu*, & le *jaune*. Selon eux, le blanc ni le noir ne ſont pas des *couleurs* ; mais ſeulement des aides à la *couleur*. Le verd non plus n'eſt pas une *couleur* ; puis qu'il n'y a point de drogue, dont on puiſſe faire du verd, & que ce n'eſt qu'une compoſition de bleu & de jaune. Le violet non plus, ni le pourpre ne ſont pas *couleurs* ; mais des compoſitions de rouge & de bleu ; avec cette difference, que dans le violet c'eſt le bleu qui domine, & que dans le pourpre c'eſt le rouge. Les Peintres diſtinguent d'ordinaire les *couleurs* en legeres, & en peſantes. Sous le blanc quelques-uns comprennent toutes les *couleurs* legeres. L'outremer eſt mis au rang des *couleurs* legeres. Sous le noir on comprend toutes les *couleurs* peſantes & terreſtres. Le brun-rouge, la terre d'ombre, & le verd-brun, ſont les *couleurs* les plus peſantes & les plus terreſtres après le noir. Les Peintres appellent auſſi *couleurs compoſées*, les *couleurs* trop vives, qu'ils affoiblitſent & diminuënt par le mélange d'autres plus ſombres. On dit que l'azur d'outremer eſt rompu de laque & d'ocre jaune ; pour dire, qu'il y entre un peu de cet

couleurs. Les *couleurs* compuës ſervent à l'union & à l'accord des *couleurs*, ſoit dans les tournans des corps, ſoit dans leurs ombres, ſoit dans toute leur maſſe. On appelle *couleurs noyées*, celles qui s'affoibliſſent inſenſiblement; comme ſont celles que forment les nuances: & on appelle un ton de *couleur*, un degré de *couleur*, par rapport au clair obſcur. Le Georgion s'eſt rendu admirable par le maniement, & la beauté des *couleurs*. Quand on dit, en Peinture, que les *couleurs* ſont *bonnes*, cela ne ſignifie pas que les *couleurs* ſoient d'une meilleure matiere que d'autres; mais que le choix de la diſtribution en eſt meilleur, & que la rencontre des unes auprés des autres en eſt plus excellente.

COULEUR, ſe dit encore des corps ſolides, des drogues qui ſervent aux Peintres & aux Teinturiers pour faire paroître ces *couleurs*. Un Peintre prepare ſes *couleurs* ſur ſa palette. On appelle de mauvais Peintres, des broyeurs de *couleurs*. Un des Prêtres de Diane s'étant mal expliqué ſur des choſes de Peinture, les valets qui broyoient les *couleurs*, ſe moquoient de lui. DU RYER. On dit que l'air mange les *couleurs*.

COULEUR, eſt quelquefois oppoſé au noir, parce qu'en effet le noir n'eſt pas une *couleur*, à cauſe qu'il imbibe toute la lumiere, & qu'il n'en reſléchit aucun rayon. En ce ſens on dit que les gens de guerre, & les Courtiſans, portent des habits de *couleur*, & que les gens de robbe, ou d'Egliſe, en portent de noirs.

COULEUR D'EAU. C'eſt un certain brillant violet qu'acquiert le fer bien poli, quand il a paſſé au feu dans un certain degré de chaleur.

On dit qu'on met une choſe en *couleur*, quand on rafraîchit les peintures, quand on les decraſſe, quand on y met du vernis, & autres drogues, qui en font revivre, ou paroître les *couleurs* à demi efficacées.

Nuance de couleurs, eſt une certaine diſpoſition de la même *couleur* mélangée, & montant par degrez depuis le plus clair juſqu'au plus obſcur. Leurs noms ſeront expliquez à leur ordre.

COULEUR, ſe dit auſſi de la diſpoſition du teint, du viſage & des chairs. Une *couleur* vermeille; une *couleur* pâle, & livide. La *couleur* vous revient; vous avez bonne *couleur*. Cette coquette nous donne des *couleurs*, & du fard pour un beau teint. OR. M.

On le dit auſſi des alterations qui arrivent au viſage par les mouvemens interieurs de l'ame. Un reproche ſi outrageant le fit changer de *couleur*; c'eſt-à-dire, rougir de honte, ou pâlir de colere. La *couleur* lui a monté au viſage; pour dire, Il a rougi. La *couleur* que la colere imprime ſur le viſage, eſt ſi naturelle, & ſi attachée aux émotions interieures de l'ame, qu'il eſt difficile d'empêcher les diverſes alterations qu'elle cauſe. FEL.

Quelle étrange pâleur
De ſon teint tout-à-coup efface la couleur? RAC.
Et ſon viſage ſans couleur,
Faiſoit connoître que ſes plaintes
Etoient moindres que ſa douleur. MAL H.

COULEUR, ſe dit encore des changemens qui arrivent aux corps par la differente cuiſſon & aplication du feu, & ſur tout en Chymie. Ce pain, ce rôt eſt cuit; mais il n'a pas encore aſſez de *couleur*. Les Chymiſtes admirent les changemens de *couleurs* qui ſe font dans les metaux, & cherchent ſur tout le beau rouge, le beau citrin, qui ſont les *couleurs* de la Benoite.

COULEUR, en termes de Fleuriſte, ſe dit d'une tulipe qui n'eſt que d'une *couleur*, dont la plus fantaſque eſt la plus eſtimée. Les panachées dans ces carreaux, & les *couleurs* ſont dans les coſtieres.

COULEUR, ſe dit figurément, des apparences, des raiſons ſpecieuſes, ou des pretextes, dont on couvre, on pallie, ou on deguiſe les choſes. La devotion eſt une *couleur*, dont ſe ſervent les hypocrites pour tromper le monde. Ce ſont nos paſſions qui donnent la *couleur*, & la teinture à tous les objets: ce ſont elles qui preſident à toutes les conſultations du cœur. CL. Ceux qui ont de l'eſprit, peuvent donner des *couleurs* & des apparences à tous les partis qu'ils entreprennent de ſoutenir. MONT. Les paſſions obſcurciſſent preſque toûjours la verité, & ne la laiſſent paroître que lorſqu'elle eſt teinte de ces fauſſes *couleurs*. MALER. Il ne faut point farder la verité par des *couleurs* ſenſibles, qui en la rendant plus delicate, lui ôtent ſa force. ID. Le peuple ne tient pour l'erreur, que ſous l'image & ſous les *couleurs* de la verité. BAY. Le menſonge ſe revêt des *couleurs* de la verité. CL.

J'inventai des couleurs, *j'armai la calomnie.* RAC.
Ne pretendrois-tu point par de fauſſes couleurs
Deguiſer un amour qui te retient ailleurs? ID.

COULEUR, ſe dit encore, des ornemens, des traits d'eſprit, des fleurs, des agremens, dont on ſe ſert dans le diſcours pour plaire, ou pour perſuader. Voilà une *couleur* de Rhetorique; vous ne nous donnez que des *couleurs*, au lieu de raiſons. Il n'y a rien de ſi ennuyeux qu'une longue harangue, où la juſteſſe des *couleurs* n'eſt gardée. ABL. Demoſthene avoit de grandes expreſſions, des *couleurs* vives, & des traits éclatans. LE P. R. Seneque a tant de peur qu'une belle penſée n'échappe à ſes lecteurs, qu'il la pare de toutes les *couleurs* qui la peuvent rendre brillante & agreable. BOU. La veritable éloquence ne ſe pare jamais de *couleurs* empruntées; c'eſt par ſa beauté naturelle qu'elle charme. ST. EV.

COULEUR, en termes de Blaſon, eſt une des principales deſignations des pieces de l'Ecu. On n'en admet que cinq: gueules, c'eſt le rouge; azur, le bleu; ſinople, le verd; le ſable, le noir; le pourpre eſt mélangé de gueules & d'azur. Leurs ſignifications ſeront expliquées à leur ordre. Quelques-uns ne comptent que quatre *couleurs*, & ne mettent pas le pourpre, ou ne l'admettent que comme une carnation pour les parties du corps humain, & pour les *couleurs* naturelles des fruits & des animaux. Quelques Nations ont ajoûté à ces cinq *couleurs*, le gris, l'orangé, & le tanné; mais les exemples en ſont ſi rares, que cela ne fait point de loy. C'eſt une maxime, qu'il ne faut point mettre *couleur* ſur *couleur*, ni metal ſur metal. On tient que ce fut un certain Oenomaus, qui inventa la diſtinction des *couleurs* pour les diverſes Quadrilles des combattans aux Jeux Circenſes: le verd pour ceux qui repreſentoient la terre, & le bleu pour ceux qui repreſentoient la mer.

COULEURS, au plurier, ſe dit auſſi des livrées qu'on choiſit pour ſe diſtinguer, ou pour ſignifier quelque paſſion, ou myſtere. En ce ſens il vient du Blaſon, & de la coutume des anciens Chevaliers, qui dans les tournois, armez de toutes pieces, n'étoient diſtinguez que par leurs habits, plumes, & rubans de diverſes *couleurs*, qui étoient ordinairement celles de leurs Maîtreſſes, & qui étoient le ſymbole de quelque qualité, ou de leur paſſion. De là eſt venu le Blaſon des *couleurs*, auquel on a attribué diverſes ſignifications, qu'on trouve dans les livres de la Science Heraldique. Et comme les Chefs de ces tournois faiſoient habiller toutes leurs Quadrilles de même parure, cela a fait qu'on a appellé *couleurs*, les habits que les perſonnes de condition donnoient à leurs gens de livrée. Ainſi on dit que le bleu c'eſt la *couleur* du Roi; le verd, la *couleur* de la Maiſon de Lorraine, &c. On appelle proprement Gens de *couleur*, les Pages, Laquais, Cochers, & Suiſſes: & quand on dit abſolument, Qu'un homme a porté les *couleurs*, on entend qu'il a été Laquais.

Tel aujourd'huy triomphe au plus haut de la roue,
Qu'on verroit de couleurs *bizarrement orné,*
Conduire le carroſſe, où l'on le voit traîné. BOI.

On

Digitized by Google

On dit proverbialement d'un homme qui parle d'une chose qu'il ne connoit point, Qu'il en juge comme un aveugle des *couleurs*.

Le mot de *couleur* vient du Latin *color*, qui vient du verbe Grec *chroo*, coloro, *je donne la couleur*.

COULEVREE, ou COULEUVRE'E. f. f. On dit auſſi COLEUVRE'E, & même c'eſt le plus uſité. Plante qui pouſſe des tiges menues, tendres, veluës, ayant des mains, avec leſquelles elles s'attachent & s'entortillent aux plantes voiſines. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du lierre, anguleuſes, veluës, blanchâtres. Ses fleurs ſont de petits baſſins blancs, taillez en cinq parties, & diſpoſez en grappe. Ses fruits ſont des bayes groſſes, comme celles du ſureau, vertes au commencement, mais en meuriſſant elles deviennent rouges, pleines d'un ſuc jaune, de mauvais goût, & de quelques ſemences ovale-pointuës. Sa racine eſt longue, groſſe quelquefois comme le bras, blanche, charnuë, d'un goût âcre & amer, & d'une odeur forte. Caſpar Bauhin appelle cette plante *bryonia aſpera, ſive alba, baccis rubris*. Il y a une autre eſpece de *coleuvrée*, qui differe de la precedente en ce que ſes bayes deviennent noires en meuriſſant, & que ſa racine eſt en dedans de couleur de buis: le même Bauhin l'appelle *bryonia alba, baccis nigris*. La racine de ces deux eſpeces de *coleuvrée* eſt bonne dans l'hydropiſie, dans l'aſthme, dans les vapeurs; elle emporte les obſtructions, & purge fortement. Il y a quelques autres eſpeces de *coleuvrée*. Quelques Charlatans donnent aux racines de cette plante la figure du corps humain, & ils les vendent enſuite ſous le nom de *mandragores*, ou *mains de gloire*.

COULEVRINE. f. f. Piece d'artillerie du ſecond rang, fort longue, & qui porte bien loin. Son calibre eſt de quarre pouces, dix lignes de diametre. Son boulet eſt de ſeize livres & demie, ſelon l'ancienne fabrique; mais la nouvelle eſpece eſt de vingt quatre livres de balle. GAUTIER. La ſeule difference qui ſe trouve entre le canon, & la *coulevrine*, c'eſt que la *coulevrine* eſt plus longue, & par conſequent plus propre à incommoder de loin. Selon Diego Ufano, la *coulevrine* legitime a trente deux calibres de long, tire vingt livres de fer avec douze livres de poudre. La bâtarde, qu'on nomme autrement *ſerpentin*, a vingt ſept calibres, tire vingt quatre livres de fer avec quatorze livres de poudre. Et l'extraordinaire, qu'on appelle auſſi *paſſemur*, a quarante calibres, rire ſeize livres de fer avec douze livres de poudre. La double *coulevrine* legitime a trente & un calibres de long, tire quarante livres de fer avec vingt quatre livres de poudre. La bâtarde, qu'on appelle autrement *baſilic*, a vingt ſix calibres, tire vingt huit livres avec quatorze livres de poudre. L'extraordinaire, qu'on appelle autrement *dragon volant*, a trente neuf calibres, tire trente deux livres de fer avec dix-neuf livres de poudre. La *demie-coulevrine* legitime a trente trois calibres, tire dix livres avec huit livres de poudre. HANZELET *en ſa Pyrotechnie*. On l'appeloit autrefois un *demi-canon*.

Menage derive ce mot du Latin *colubrina*.

On dit figurément, Qu'un homme, ou qu'une terre eſt ſous la *coulevrine* d'un autre, quand il eſt tellement dependant d'un plus puiſſant, ou que ſa terre eſt ſi proche des lieux où il a autorité, qu'il eſt obligé d'avoir toute deference pour lui, & de ſe tenir ſous ſa protection, ou dans le reſpect.

COULEVRINIER. ſ. m. Nom qu'on donnoit autrefois aux Canonniers, qui ſervoient les coulevrines.

COULEUVRE. ſ. f. Serpent, qui eſt de la figure d'une anguille. Il eſt marqueté de gris ſur le dos. La *couleuvre* a la tête platte, & les dents venimeuſes, & la queuë pointuë.

Il y a aux Molucques des *couleuvres* de trente deux pieds de long; qui ſe pendent aux branches des arbres qui ſont ſur les chemins, & de là ſe lancent ſur les hommes & ſur les bêtes fauves, & après leur avoir fait trois ou quatre tours autour du corps, leur caſſent les os, & les devorent.

Il y a dans la Caroline des *couleuvres* ſonnantes. Voici la deſcription d'une de ces *couleuvres*, qui a été apportée de ce pais-là en Angleterre, & qui eſt entre les raretez qui ſe voyent dans la galerie du College de la Societé Royale. Cette *couleuvre* eſt longue de quatre pieds: (il y en a de beaucoup plus grandes.) Le corps par le milieu eſt de la groſeur du poignet, d'une couleur mêlée de gris, verd, & jaunâtre; rayé, & agreablement marqueté de taches rondes & en loſanges: Pendant plus de neuf mois, que dura le voyage de la Caroline en Angleterre, on ne s'apperçut pas qu'elle eût bû ni mangé. C'eſt le plus venimeux de tous les ſerpens. Elle a deux dens longues, aiguës & recourbées en dedans, à la machoire d'enhaut; mais elle n'en a point à la machoire d'enbas. Le bout de ſa queuë eſt à-peu-près de la longueur, & de la largeur du pouce, mais moins épais; & pour peu qu'on y touche, cela fait le même bruit que feroient cinq ou ſix grains de menu plomb dans un petit ſac de velin ſec, & dur: & c'eſt ce bruit qui l'a fait appeller *couleuvre* ſonnante.

On dit qu'un homme a bien avalé des *couleuvres*, lorſqu'on a dit ou fait devant lui pluſieurs choſes fâcheuſes qu'il ſe peut appliquer.

Ce mot vient du Latin *coluber*.

COULEUVRE. Piece de Blaſon. Colbert porte d'or à la *couleuvre* en pal, tortillée d'azur. On l'appelle, *givre*, *gyvre*, *guivre*, ou *biſſe*, lorſqu'il y a un enfant nud, iſſant de la gueule. Voyez GIVRE.

COULEUVREAU. ſ. m. Diminutif de COULEUVRE. Petit de couleuvre.

COULIS. ſ. m. Suc coulé, filtré par la chauſſe, par l'étamine, par le papier gris. On le dit particulierement des jus de viande; comme, un *coulis* de perdrix, de pigeons, de gelée. On le dit auſſi de pluſieurs remedes que preparent les Apothicaires en les coulant.

VENT COULIS, eſt un air qui paſſe à travers des fentes des portes, des fenêtres, & des cloiſons dans quelque lieu fermé. Il eſt ordinairement froid, perçant & dangereux. En ce ſens il eſt adjectif, & n'a point de feminin.

COULIS, en Maçonnerie, eſt du plâtre gâché clair, pour remplir les joints des pierres, & pour les ficher.

COULISSE. ſ. f. Rainure, dans laquelle on fait aller & venir une piece de bois ou autre choſe, & on la fait couler en haut, ou en bas; à droit, ou à gauche. On le dit tantôt de la ſimple entaille, tantôt de ce qui eſt mobile, & enchaſſé dedant. La *couliſſe* d'un chaſſis; d'une jalouſie; la *couliſſe* d'une herſe. Les perſpectives des machines ſe meuvent dans des *couliſſes*. Les inſtrumens de Mathematique ont la plupart des *couliſſes*, où ſe meuvent des boutons, des pinnules, & autres choſes qu'il faut approcher, ou éloigner en pluſieurs operations.

COULISSE, ſignifie auſſi, les pieces qui ſervent aux decorations, & que l'on fait avancer ou reculer dans les changements de theatre. Le feu prit aux *couliſſes*.

COULISSE, adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un château & d'une tour qui ont la herſe ou la *couliſſe* à la porte.

Les Imprimeurs appellent *Couliſſe de galée*, la piece de bois, ſur laquelle le Compoſiteur arrange ſes lignes.

COULOIR. ſ. m. Terme de Charpenterie. On appelle ainſi le paſſage, qui conduit dans les chambres d'un vaiſſeau.

Digitized by Google

COULOIR, eſt auſſi une ſorte de petit vaiſſeau, ou une écuelle de bois, qui a pour fond un morceau de linge, dont on ſe ſert pour couler le lait.

COULOIRE. ſ. f. Paſſoire; vaiſſeau troüé pour faire paſſer une liqueur, ou pour faire égoutter ce qui eſt trop humide. Une *couloire* d'Apothicaire. Une *couloire* de preſſoir.

COULON. ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, *Pigeon*. Le Roman de la Roſe dit: Simple étoit, comme ſont *coulons*.

COULPE. ſ. f. Terme de Devotion. Peché; faute; action criminelle devant Dieu. Un Penitent dit pour marquer ſon regret de ſes pechez, J'en dis ma *coulpe*, ma *coulpe*, & ma très-grieve *coulpe*. Les Theologiens diſtinguent deux choſes dans le peché; la *coulpe*, qui eſt remiſe au Sacrement de Penitence; & la peine, qui demande ſatisfaction. Les Papes ne peuvent remettre la peine & la *coulpe*. THIERS.

Ce mot vient du Latin *culpa*, que quelques-uns font venir du Grec *klopi*, *furtum*, en prenant l'eſpece pour le genre.

COULPE. Quelques Juriſconſultes François ſe ſervent auſſi de ce terme, en expliquant les eſpeces differentes de fautes, que peut commettre le locataire; par ex. pour être reſponſable, ou non, du dommage, ou de la perte de la choſe. La premiere eſt *lata culpa*, une ignorance groſſiere, une extrême negligence. La ſeconde, *culpa levis*; une *coulpe* legere. La troiſiéme, *culpa leviſſima*, la *coulpe* très-legere. H. M.

COULTRE. Voyez COUTRE.

COULURE. ſ. f. L'coulement; il ne ſe dit gueres qu'en ces phraſes: Ce que les Fondeurs craignent le plus, c'eſt la *coulure* du metal hors de leurs moules. La *coulure* de la vigne, eſt ce qui arrive, quand la fleur de la vigne, qui doit former le grain de raiſin, au lieu de ſe nouër à la grappe, s'en detache, & coule à terre par quelque mauvais temps.

COUP. ſ. m. Prononcez COU. Choc; impreſſion violente d'un corps, qui tombe ſur un autre, qui le choque, & qui le frappe. Un rude *coup*; un *coup* leger. Frapper à *coups* lents; redoubler un *coup* de lance, un *coup* d'épée; ſe battre à *coups* de poing; ſe donner des *coups* fourrez; ſe donner l'un à l'autre mille *coups*. Il l'a troüé de *coups*; il lui a donné cent *coups* d'étrivieres; il a reçu une grêle de *coups*; il a été tué d'un *coup* de mouſquet, d'un *coup* de canon; c'eſt-à-dire, par le mouvement violent & rapide de la balle, ou du boulet. En ce ſens on dit, Qu'un homme va aux *coups*, tête baiſſée; qu'il va aux occaſions, & qu'il court aux dangers. Nous eſſuyâmes mille *coups* de canon.

Notez qu'il faut dire, *à coups* de trait, *à coups* de canon; & non pas, *à coups* de traits, *à coups* de canons. MEN.

La victoire, & la nuit, plus cruelles que nous,
Nous excitoient au meurtre, & confondoient nos coups.
RAC.

Menage derive ce mot du Latin *colpus*, qui ſe trouve dans cette ſignification dans la Loi Salique, qu'on pretend derivé du mot Grec *kopto*; c'eſt-à-dire, *ferio*. En vieux François on diſoit *Copper*, ou *cobter*; c'eſt-à-dire, *frapper*. Du Cange après Wendelin dit que *colpus* eſt un diminutif de *colaphus*.

On dit ironiquement de celui qui a été battu, Qu'il a été le plus fort, car il a porté les *coups*; & d'un homme qui eſt ſur l'âge, Que ſes plus grands *coups* ſont ruez; que ſes plus grands efforts ſont faits.

COUP, ſe dit auſſi, des *coups* legers qu'on ſe donne en joüant, ou en badinant. Je lui ai donné un *coup* de pied, un *coup* de genou pour l'avertir de ſe taire. Elle lui a donné un *coup* de buſe, un *coup* d'éventail qu'elle a bien entendu. Une coquette ſçait donner aux uns de petits *coups* à vuide, & des *coups* ſignificatifs à d'autres. PIEC. COM.

En termes de Marine & de Guerre, on dit, Une decharge, une ſalve de tant de *coups* de canon, pour dire, Faire un ſalut de mer ou militaire, en dechargeant l'artillerie, & les armes. On le dit auſſi de l'impetuoſité du vent, de la tempête. Recevoir *un coup de mer*, c'eſt être frappé par une vague: *un coup de vent*, c'eſt être battu du gros vent. *Donner un coup de gouvernail*, c'eſt pouſſer avec violence le gouvernail à basbord, ou à ſtribord. Avoir des *coups de canon à l'eau*, c'eſt les avoir dans la partie du vaiſſeau qui entre dans l'eau: *coups de canon en bois*, c'eſt les avoir dans le corps du vaiſſeau qui eſt hors de l'eau. On appelle *coup de partence*, le ſignal d'une flotte pour partir.

On dit figurément & proverbialement, d'un babillard, qui rapporte tout ce qu'il ſçait, Qu'il eſt ſecret comme un *coup* de canon; comme un *coup* de tonnerre. On dit d'un homme un peu fou, un peu égaré, Qu'il a un *coup* de hache, un *coup* de giblet à la tête.

On appelle *coup* de grace, celui qu'on donne aux roüez ſur l'eſtomac, pour les empêcher de languir long temps.

On appelle *coup* orbe, un *coup* fait par un inſtrument contondant, qui fait une contuſion ſur la chair, ſans ouverture. *Coup* fourré, le *coup* reciproque que deux ennemis ſe portent en même temps. On appelle à l'Armée, *coups* de main, ceux qui ſe donnent avec les armes ordinaires, ſans artillerie.

COUP, ſe dit auſſi des operations legeres qui ſe font ſur un corps pour le guerir, pour le ſoulager de quelque incommodité. Il lui faut donner un *coup* de lancette; pour dire, Il le faut ſaigner; Un *coup* de biſtori; pour dire, Il lui faut percer quelque apoſtume, couper quelques chairs: Un *coup* de raſoir; pour dire, Il le faut raſer: Un *coup* de peigne; pour dire, Il le faut peigner. On dit auſſi, Donner un *coup* de corne à un cheval. Voyez CORNE.

COUP, ſe dit auſſi des actions qui ſe peuvent reïterer, & ſignifie, *fois*. Il eſt ſobre, il ne boit que deux ou trois *coups* à ſon repas. Il boit à petits *coups*. Vous n'avez bu qu'un *coup*; c'eſt-à-dire, un verre; buvez encore un *coup*. Encore un *coup*, dit elle. PIEC. COM. Ce tour eſt difficile à deviner; je vous le donne en dix *coups*. On dit, Paſſe pour le *coup*; pour dire, Je pardonne pour cette fois-ci.

COUP, s'employe en mille façons de parler figurées. Ce partiſan a été ruïné d'un *coup* de plume; c'eſt-à-dire, par un article rayé de ſon compte. On dit, Donner bien des *coups* de chapeau à quelqu'un; pour dire, lui faire bien des reverences pour en obtenir quelque choſe. On dit d'un homme qui ne prend point de parti, Qu'il veut juger des *coups*. On dit, qu'un Prevôt a fait un beau *coup* de filet; pour dire, qu'il a fait une belle capture. On dit, Faire d'une pierre deux *coups*; pour dire, Tirer deux avantages d'une même action. On dit d'une action qui ne fait ni bien ni mal, C'eſt un *coup* dans l'eau; un *coup* perdu. On dit, Donner un *coup* de pied, un *coup* d'éperon juſque là; pour dire, Allez vite juſqu'à un tel endroit.

COUP, ſe dit auſſi du ſon d'une cloche; du bruit du canon, ou de quelqu'autre ſignal. Ce Prince a cent mille hommes prêts à s'armer au premier *coup* de tambour. Les voleurs s'amaſſent avec un *coup* de ſifflet. Il faut donner un *coup* d'œil ſur ces ouvriers, pour voir s'ils travaillent.

COUP, ſignifie quelquefois, Tour ſubtil; adreſſe; tromperie; fourberie. Voilà le *coup* d'un fin matois, d'un chicaneur. Il eſt capable de vous faire un très-mechant *coup*; c'eſt-à-dire, une mechante action: c'eſt lui qui a fait le *coup*. Ce coupeur de bourſes a bientôt fait ſon *coup*. Cet homme vous a trompé; ce ſont de ſes tours, de ſes *coups* ordinaires.

On le dit auſſi en bonne part. Voilà un *coup* d'ami.

COUP,

Digitized by Google

COUP, se dit aussi du succés d'un dessein utile; d'une entreprise; d'un complot; d'une action, &c. C'est un *coup* sûr. J'ay manqué un beau *coup*. Si cette affaire reüssit, c'est un *coup* de partie, c'est un *coup* d'état pour nous; c'est un *coup* de tête; c'est-à-dire, une action d'un homme judicieux & habile. L'action de Caton, en se donnant la mort, fut un *coup* de desespoir; c'est-à-dire, un effet de son chagrin, & de son desespoir. La paix de Casal fut un *coup* de tête; & quelques-una ont ajoûté, un *coup* de chapeau, parceque Monsieur Mazarin qui la fit, en devint Cardinal. Corneille a dit,

Mes pareils à deux fois ne se font point connoître,
Et pour leurs coups d'essai ils font des coups de maître.

COUP DE JARNAC; *Coup* mortel, & imprevu. Mr. le Laboureur dit que ce mot est venu du *coup* mortel, que Jarnac donna à la Chasteneraye: depuis on a dit, un *coup de Jarnac*, pour signifier, une atteinte sans remede.

COUP, se dit aussi des malheurs, des revers, des accidens extraordinaires qui sont des effets de la Providence; de quelque cause inconnuë; de la fortune; du hasard. Le succés de la bataille gagnée par Charles Martel, fut un *coup* du Ciel. La mort du Roi Henri II. fut un *coup* fatal. L'élevation & la chûte de Sejan furent des *coups* de la fortune.

Donner le coup *mortel à la grandeur de Rome.* BREB.
Un seul coup *ne perd pas un tel homme que moi.*
CORN.

Les Grands sont bien plus exposez aux *coups* de la fortune, que les autres. MALEB.

Mon cœur n'est point du tout ébranlé de ce coup. MOL.

COUP, s'employe aussi en toutes sortes de jeux, tant pour la repetition de l'action, que pour le changement & la maniere de jouër. Il a fait au Piquet un *coup* de quatre vingt points. A la Boule, il a mis un *coup* sur le but. A la Paume, il a fait un *coup* de grille, de dedans, de tambour, d'arriere-main. Aux Dez, il a fait un *coup* de rafle. Porter les *coups*; c'est jouër pour deux. Tout *coup* vaille. Le *coup* vaut l'argent. Epouser cette fille-là, *tout coup vaille*. On dit aussi, Il a le *coup* sur lui; c'est-à-dire, qu'il ne gagne que parceque c'est à lui à jouër. Il a un' *coup* sûr; pour dire, Il a beau jeu, ou un moyen de gagner infaillible'ment. On dit aussi, Voilà un *coup* de partie; pour dire, qui donne un grand avantage, d'où depend le gain de la partie: ce qui se dit aussi au figuré dans toutes les affaires serieuses, lorsqu'on a quelque prejugé pour soi, ou qu'on a des avantages, des facilitez de les faire reüssir. On dit en ce sens, Qu'une chose porte *coup*; pour dire, qu'elle est importante; qu'elle tire à consequence. On dit encore, Le *coup* vaut la balle; c'est-à-dire, l'affaire est bonne; elle en valoit bien la peine.

COUP, se dit figurément de ces afflictions imprevuës, qui sont comme des traits qui nous percent le cœur; ou des blessures de l'amour; ou des atteintes des passions. Mortels deplaisirs, je ne crains point vos *coups*. VOI. Cette nouvelle fut un *coup* mortel pour lui: ce fut un *coup* de massuë, qui l'étourdit tout-à-fait; ce fut un *coup* de foudre pour lui.

Ah! de quel coup *me percez-vous le cœur.* RAC.
Prenez pitié d'un cœur tout percé de vos coups.
Le chagrin me devore, & mon ame abattuë,
Sans force, & sans secours, cede au coup *qui la tuë.*
LA SUZE.
L'amour me fait sentir ses plus funestes coups. QUIN.
Vos regards sont mortels, leurs coups *sont redoutables.*
RAC.

COUP, se dit encore figurément des traits satiriques, ou des attaques, ou dans la conversation, ou dans les écrits. Cette femme donne toûjours quelque *coup* de langue, quelque *coup* de bec à sa rivale. Ce Satyrique donne toûjours quelque *coup* de dent, quelque *coup* de pinceau à son ennemi. Se venger à *coups* de plume. Je ne suis point d'humeur à ceder sans *coup* ferir; c'est-à-dire, sans disputer, sans contester.

On dit, en Maçonnerie, qu'un mur prend *coup*; pour dire, qu'il menace de chûte, de ruine; qu'il fait ventre; qu'il n'est plus à plomb. On appelle *coup de crochet*, une petite cavité que font les Maçons avec un crochet, pour degager les moulures de plâtre.

On dit, en Fauconnerie, qu'un oiseau prend *coup*, quand il heurte trop rudement sur sa proye.

TOUT-A'-COUP, se prend adverbialement, & signifie, Soudainement; en un moment. Personne ne devient scelerat *tout-d'un-coup*; c'est-à-dire, en même temps. *Tout-à-coup* marque mieux que *Tout-d'un-coup*, que la chose est arrivée brusquement, & dans l'instant même, & qu'il y a de la surprise: c'est pourquoy il ne faut pas les employer toûjours indifferemment. Comme on ne va pas *tout-d'un-coup* à la corruption entiere, il y eut un passage de l'honneur à l'interêt. ST. EV. Le plus grand mal dans le renversement des grandes fortunes, c'est qu'il arrive *tout-à-coup*. PORT-R. Souvent les malheurs sont enchaînez, & arrivent *coup* sur *coup*; c'est-à-dire, incontinent, immmediatement l'un aprés l'autre. A ce *coup* il se faut rejoüir; c'est-à-dire, en cette occasion de joye. Cela ne vient qu'aprés *coup*; pour dire, trop tard; quand on n'en a plus que faire, quand on sçait déjà une chose. Il a tiré, il a joüé à *coup* perdu; c'est-à-dire, sans viser à aucun but certain. Cela arrive à tous *coups*; c'est-à-dire, fort souvent, &c.

COUPABLE adj. m. & f. Condamnable; pecheur; criminel devant Dieu, ou devant les hommes. Dequoy suis-je *coupable*? Le trouve-t-on *coupable*? Aprés des Princes être malheureux, ou *coupable*, c'est presque la même chose. LE CH. DE M. C'est bien souvent la passion qui nous determine; un ami a toûjours raison, & un ennemi est toûjours *coupable*. LE P. L. Celui qui se sent *coupable*, prend pour lui tout ce qu'on dit. AB. DE ST. R. Defiez vous de ces gens, qui vont si souvent consulter leurs Directeurs; ce sont des pecheurs rafinez, qui cherchent des distinctions pour pecher sans devenir *coupable*. D. G. P. On n'est pas *coupable* par cela seulement qu'on fait injure; il faut avoir intention de faire affront: ce n'est pas l'action exterieure qui fait le *coupable*; c'est l'intention interieure. LE MAI. J'avois trop d'interêt moi-même à vôtre innocence pour en douter; & si je vous avois trouvée *coupable*, j'en eusse été bien puni le premier. VOI.

Toûjours le plus puissant
Rend la vertu coupable, *& le vice innocent.* PEL.
L'absence des remords est dans un cœur coupable,
D'un Tyran achevé la marque indubitable. QUIN.
Par de pareils objets les ames sont blessées,
Et cela fait venir de coupables *pensées.* MOL.

COUPABLE, s. m. Qui a fait une faute, ou qui a commis un crime. Le *coupable* s'est sauvé. Epargner les *coupables*; expier le crime des *coupables*. La bonne foy qui accompagne l'ignorance, excuse le *coupable*, & ôte un degré d'atrocité. LA PL. Un *coupable* puni est un exemple pour la canaille; un innocent condamné est l'affaire de tous les honnêtes gens. LA BR. Nous diminuons l'idée de nos deffauts en les regardant comme communs à bien d'autres, & en nous cachant dans la foule des *coupables*. NIC.

De l'interêt du ciel pourquoy vous chargez vous?
Pour punir le coupable *a-t-il besoin de vous?* MOL.
Une coupable *aimée est bientôt innocente.* ID.

COUPABLE, se dit en particulier d'un accusé, ou d'un criminel, pourſuivi par la Juſtice ordinaire. Ce criminel s'eſt trouvé *coupable* par les informations; il a avoüé qu'il étoit *coupable* de beaucoup de crimes.

On dit proverbialement, Que l'innocent pâtit ſouvent pour le *coupable*, le bon pour le mauvais, quand on fait un mauvais jugement des gens, parcequ'on a été trompé par d'autres, & qu'on les confond enſemble.

COUPANT. Voyez COUPPANT.

COUPE. Voyez COUPPE.

COUPEAU. ſ. m. La cime, le ſommet d'une montagne. Les *coupeaux* des montagnes. On appelle le Parnaſſe, la montagne au double *coupeau*.

On appelloit auſſi autrefois *coupeaux* ou *coupaus*, ceux qui ſouffroient l'infidelité de leurs femmes: ce qui vient, ſelon quelques-uns, *quòd ſua uxoris copiam faciant*. Mais Paſquier dit que ce mot vient de *couppe*, qui ſignifioit autrefois *infidelité*; & l'on diſoit d'abord, Ta femme t'a fait *couppe*; pour dire, *coupeau*.

COUPELLE. ſ. f. Terme d'Afineur. Vaſe; maniere de cu de lampe, ou petit vaiſſeau plat, & un peu creux, preparé pour eſſayer, affiner, & purifier l'argent. Il eſt fait avec des cendres bien lavées & privées de ſels, ou avec des os calcinez. On met le vaiſſeau dans un autre vaiſſeau, fait de la même terre, dont on fait les creuſets, & qui eſt de la même figure que la chaſſe aux Saints, en ôtant les deux petites portes. Il y a des fentes, par où la flâme paſſe aiſement, pour faire fondre les metaux. On met cette chaſſe avec la *coupelle* dans un petit fourneau, fait exprés pour cela, & l'on donne un feu de charbons, en couvrant la chaſſe deſſus & à côté avec le feu. C'eſt ce que les Chymiſtes appellent, feu de ſuppreſſion. On continuë ceey juſqu'à ce que la *coupelle* ſoit bien rouge. Alors on fait bien échauffer l'argent qu'on veut rafiner; après quoy on le met dans la *coupelle*. Enſuite l'argent venant à rougir dans la *coupelle*, on ajoûte à une once d'argent trois onces de plomb. Il faut prendre garde de ne pas laiſſer affoiblir le feu: autrement l'argent ne fondroit pas avec le plomb. Mais le plomb étant fondu, il fait fondre l'argent. Alors on voit ſur la ſuperficie une infinité de corpuſcules dans une continuelle agitation du centre vers les bords. Quand ce mouvement ceſſe, l'argent eſt rafiné, & il faut l'ôter. Ces corpuſcules ſont du plomb & du cuivre mêlé avec l'argent, qui s'exhalent.

COUPELLE, eſt auſſi une eſpece de poële de cuivre, ou de fer blanc, dont ſe ſervent les Canonniers, pour emplir les gargouſſes de poudre.

On dit figurément, Qu'un homme a paſſé par la *coupelle*, quand il a ſubi un très-ſevere examen, & qu'on l'a mis auſſi à une rigoureuſe épreuve. On le dit auſſi, quand on a été bien ſaigné, & bien purgé après une grande maladie; comme on examine, & on purge les metaux par la *coupelle*.

COUPELLER. v. act. Faire paſſer l'argent par la coupelle. Ce n'eſt pas un examen ſuffiſant que la pierre de touche, ni la couppe par le burin, pour juger de la bonté de l'argent: il faut le *coupellor* pour en être aſſûré.

COUPELLÉ, ÉE. part. & adj.

COUPER. Voyez COUPPER.

COUPEROSE. ſ. f. Eſpece de ſel mineral, qu'on appelle autrement *vitriol*. En Latin *chalcanthum*, ou *vitriolum*.

Menage derive ce mot de l'Allemand *kupfer waſſer*, ſuivant l'avis de Saumaiſe. D'autres de *cupri roſa*, parcequ'on le tire des mines de cuivre rouge, lequel on appelle auſſi *roſette*. La *couperoſe* eſt proprement le ſel de la pierre pyrites. Voyez VITRIOL.

COUPEROSÉ, ÉE. adj. qui ne ſe dit que d'un viſage couvert de bourgeons, de rougeur, ou defiguré par des boutons, des coutures, & autres choſes qui la rendent fort rouge, & fort deſagreable.

COUPILLE. Voyez GOUPILLE.

COUPLE. ſ. f. Terme de Venerie. Lien, avec lequel on attache les chiens de chaſſe deux à deux. La *couple* eſt rompuë. Richelet en ce ſens le fait maſculin; & l'Academie le fait feminin.

COUPLE, ſe dit auſſi de deux chiens attachez enſemble. Une *couple* de levriers. On le dit par extenſion de deux autres choſes de même eſpece, qu'on joint enſemble. Il lui faut donner un *couple* d'écus pour ſon ſalaire. Il a apporté pour ſa part une *couple* de bouteilles de bon vin. Il lui a fait preſent d'une *couple* de pigeons. Menage a decidé que le mot de *Couple* en ce ſens, étoit maſculin: mais quelles que puſſent être ſes raiſons, l'uſage étant contraire à ſa deciſion, il faut le faire feminin; & c'eſt auſſi le ſentiment de l'Academie Françoiſe, qui dit, une *couple* d'œufs, une *couple* de chapons, une *couple* de boëtes de confitures.

Ce mot vient de *copula*. NICOD. Du Cange temoigne qu'on a dit *cupla* dans la baſſe Latinité dans le même ſens.

Quand les choſes qui ſont de même eſpece, vont neceſſairement deux enſemble, comme les ſouliers, les bas, les gands, on ſe ſert du mot de *Paire*, & non pas du mot de *Couple*. On parleroit très-mal, ſi on diſoit, une *couple* de ſouliers &c. Il faut dire une *paire* de ſouliers, &c. L'ACAD.

COUPLE, ſe dit auſſi de deux perſonnes unies enſemble ou par amour, ou par mariage: mais alors il eſt maſculin. L'ACAD. RICHELET.

Heureux couple *d'Amans!* MALHERBE.

Couple *ingrat & perfide*. CORN.

Voiture a neanmoins fait *Couple* feminin en ce ſens, quand il a dit,

On mit dans la couche nuptiale
La belle couple *ſans égale.*

Mais il ne doit point être imité à cet égard.

Tout par ce couple *heureux fut lors mis en uſage.*
LA FON.

Et ce couple *charmant*
S'unit long temps, dit-on, avant le Sacrement. BOIL.

En Blaſon, on appelle *couple*, un bâton d'un demi-pied avec deux attaches, dont on ſe ſert pour coupler les chiens.

COUPLE DE BOEUF. Meſure de terre, qui eſt en uſage dans quelques Provinces. C'eſt un ſuperficie de cent meſures quarrées, comme de cent perches, ſelon la meſure du païs.

COUPLES, en termes de Marine, ſignifient, les côtes d'un navire, parcequ'elles ſont toûjours appariées, & jointes enſemble, & ſont d'égale grandeur, quand elles ſont également éloignées de la principale côte.

COUPLER. v. act. Attacher des chiens deux à deux avec une couple.

COUPLÉ, ÉE. part. & adj. On appelle à la Chaſſe, & en Blaſon, des chiens *couplez*, quand ils ſont attachez enſemble.

COUPLET. ſ. m. Eſpece de ſtance; certain nombre de vers, qui compoſent une Hymne, une Ode, une Balade, des Chanſons, quand on en met un nombre égal, ou de même meſure en chaque partie, ou diviſion. Cette Chanſon, cette Hymne eſt compoſée de tant de *couplets*. Faire un *couplet* de chanſon. Un rondeau eſt de trois *couplets*. On le dit auſſi des Pſeaumes & des Proſes qu'on chante à l'Egliſe. Le premier *couplet* de Magnificat. Le dernier *couplet* du *Victimæ Paſchali laudes*. A l'égard des Odes, ces diviſions ſont plus ordinairement appellées *Strophes*.

Le mot *couplet* vient du Latin *copula*.

Digitized by Google

COUPLET, ſignifie auſſi, un fuſil briſé, dont le canon eſt de deux pieces, qui ſe raſſemblent par le moyen d'une vis. Les *couplets* ſont deffendus, à cauſe qu'ils ſervent aux paiſans pour aller de nuit à la chaſſe.

COUPLETS, ſe dit auſſi, des fiches à doubles nœuds, ou charnieres, qui ſervent de pentures pour les portes & pour les fenêtres. Ce ſont deux pieces de fer, qui ſe joignent, & s'accouplent enſemble avec charnieres & rivures. Les fenêtres & les croiſées ſe ferrent avec des *couplets*, qui portent leur paumelle recourbée en équerre. Ils ſont ordinairement polis, & étamez, & l'on s'en ſert quand les fenêtres ſont arraſées, & que les guichets affleurent les chaſſis à verre par le dedans. Il y a des *couplets* qu'on appelle briguets, qui ne s'ouvrent qu'à moitié, & ſervent pour des tables, ou autres choſes qui n'ont pas beſoin d'avoir un mouvement entier, comme les portes; & où ne doit pas paroître la moitié du nœud, comme aux fiches.

COUPPANT, ANTE. adj. Ce mot & tous ceux qui ſuivent, ſeroient beaucoup mieux écrits avec un ſeul *p*, qu'avec deux. Il ſignifie, Qui coupe, qui trenche. Les Chirurgiens rapportent que cette playe a été faite par des inſtrumens *coupans* & trenchans.

COUPPANS. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier, les bords des deux côtez de l'ongle du ſanglier.

COUPPE. ſ. f. Separation d'un corps ſolide, & continu en pluſieurs parties.

COUPPE, ſe dit auſſi de cette même ſeparation qu'on fait pour eſſayer & découvrir la bonne, ou mauvaiſe qualité d'une choſe qu'on *coupe*. Je ne veux acheter les melons qu'à la *coupe*; je donne cinq ſous de la *coupe*. On connoit la bonté du drap à la *coupe*. On n'a pû découvrir la fauſſeté de cette monnoye qu'à la *coupe*. On ne ſe marieroit gueres, ſi on prenoit les femmes à la *coupe*, comme on fait les melons. PIEC. COM.

COUPPE, ſignifie auſſi, l'art & la maniere de tailler les pierres, les étoffes. Le Pere Deran Jeſuïte a fait un Traitté de la *Coupe* des Pierres. Philbert de Lorme en a auſſi écrit; mais moins amplement. Il faut choiſir un Tailleur, qui ait la *coupe* bonne, la *coupe* ſûre. Les pierreries ſe caſſent ſouvent à la *coupe*, ſi on n'entend bien la *coupe*. Les Sculpteurs diſent auſſi, la *coupe* du bois; les Graveurs, la *coupe* du cuivre; & les Cordonniers, la *coupe* du cuir, en parlant de l'art de les tailler.

COUPPE, ſignifie auſſi, la quantité de bois qu'il faut couper, & le temps propre à la faire. La *coupe* des bois ne ſe doit faire qu'en hiver, & hors de la ſeve. Les *coupes* des taillis ſe font de neuf ans en neuf ans: ſelon la bonté des terres, on les partage en *coupes* reglées. Voilà des bois qui ſont en *coupe*. Les Maîtres des Eaux & Forêts ont ajugé une telle *coupe* de bois.

COUPPE, ſe dit auſſi de la diviſion des cartes, qui ſe fait en deux parties par celui qui eſt à côté gauche du joüeur qui les a battuës. Les joüeurs ont quelquefois la ſuperſtition de croire, qu'il y a des gens qui ont une *coupe* malheureuſe, & qui ne veulent point être ſous leur *coupe*. Ils appellent une *coupe* foireuſe, celle qui n'eſt pas nette, & dont on laiſſe échapper quelques cartes en coupant.

COUPPE-BOURGEON. ſ. m. Petit animal de la groſſeur d'une lentille. On l'appelle *coupe-bourgeon*, parcéqu'il ronge les jeunes jets des arbres fruitiers. On l'appelle autrement *liſette*, ou *urebec*.

COUPPE-CERCLE. ſ. m. C'eſt un inſtrument, qui ſert à couper du carton circulairement, pour faire des ſpheres, & autres pieces qui ſervent à l'Aſtronomie & à la Geometrie. Les compas à quatre pointes en ont toûjours une trenchante, qui s'appelle le *coupe-cercle*.

COUPPE-CU. ſ. m. C'eſt le plus malheureux coup du jeu de Lanſquenet; quand celui qui tient les cartes, amene la ſixiéme la premiere, & perd toutes les autres où il avoit couché de l'argent; & alors on dit que celui qui a coupé, lui a donné un vilain *coupe-cu*.

On dit auſſi adverbialement, Joüer une partie à *coupe-cu*, dans quelque jeu que ce ſoit, quand on ne veut plus joüer, ni être obligé à donner revanche.

COUPPE-GORGE. ſ. m. Lieu, où on vole, où on aſſaſſine les gens. La Vallée des Maures, de Torſou, ſur les chemins de Chartres & d'Orleans, ont été appellez des *coupe-gorges*. Il y a eu des hôtelleries appellées des *coupe-gorges*, à cauſe que les maîtres y aſſaſſinoient, ou y laiſſoient aſſaſſiner leurs hôtes.

COUPPE-GORGE, ſe dit auſſi des boutiques des Marchands, où on vend trop cher; des maiſons, où on eſt rançonné & mal ſervi; ou des lieux, où l'on eſt trompé & friponné. N'allez rien acheter chez un tel Marchand, c'eſt un vrai *coupe-gorge*; il vend les choſes au double. C'eſt là un méchant cabaret, un vrai *coupe-gorge*; on y dine mal, & on y rançonne les gens. Le monde eſt un *coupe-gorge*; il n'y a que fraude & trahiſon. OE. M. Le Jardin des Tuilleries eſt un vray *coupe-gorge* pour les filles. PIEC. COM.

Les bois, & les jardins ſont écueils d'honneur;
Des coupe-gorges *de pudeur*. ID.

COUPPE-GORGE, en termes de Marine, ſe dit des courbes de charpenterie, qui forment la gorge du vaiſſeau, & s'élevent inſenſiblement en arc vers l'étrave & ſous l'éperon. Les Charpentiers les appellent *gorgeres*, ou courbes de gorge; & les Matelots, par corruption, *coupe-gorge*.

COUPPE-JARRET. ſ. m. Bretteur; aſſaſſin; qui ne porte l'épée que pour battre, aſſaſſiner, & faire inſulte aux autres. C'eſt un ſcelerat, qui ſe fait accompagner d'une douzaine de *coupe-jarrets*.

COUPPE-PATE. ſ. m. Terme de Boulanger. C'eſt un inſtrument, qui eſt de fer, avec un rouleau au haut, & qui eſt plus delié & plus large que la paume de la main, duquel on ſe ſert pour couper la pâte.

COUPPE. ſ. f. La plupart écrivent ce mot avec un ſeul *p*; & c'eſt le mieux. Taſſe ronde, qui ſert à boire; vaſe élevé ſur un pied. Une *coupe* de criſtal; une *coupe* de vermeil doré. Les Prêtres du Paganiſme prenoient une *coupe* pour faire leurs ſacrifices, & leurs libations. Socrate prit hardiment la *coupe*, où étoit le poiſon qu'on lui avoit preparé. La *coupe* enchantée de l'Arioſte, où on éprouvoit la fidelité d'une femme. La *coupe* des pecheurs repand ſur ſes bords une liqueur trompeuſe. LETT. D'AB. A ELOISE.

Le nectar eſt verſé dans la celeſte coupe. RAC.

Ce mot vient du Latin *cupa*, qui ſignifie la même choſe, & qui vient du verbe *capio*, *propter capacitatem*.

On dit poëtiquement d'une bouche bien vermeille, que c'eſt une belle *coupe* de roſes.

COUPPE, en termes de Religion, ſert quelquefois à exprimer la Communion ſous l'eſpece du vin. L'Egliſe Romaine a cru avoir de bonnes raiſons pour ôter la *coupe* aux Laïques: mais l'Egliſe Proteſtante croit que le retranchement de cette *coupe*, eſt un horrible attentat. On appelle *coupe* de calice, la partie du calice, où l'on verſe le vin pour la Communion.

COUPPE, en Sculpture, eſt une eſpece de vaſe, moins haut que large, avec un pied, qui ſert à couronner quelque decoration.

La *Coupe*, ou la *Taſſe*, ou la *Cruche*, eſt le nom que les Aſtronomes donnent à l'une des quinze conſtellations meridionales. Elle a ſept étoiles de la quatriéme; deux de la ſixiéme; une de la cinquiéme, & huit de la quatriéme grandeur.

COUPPE, eſt auſſi un petit baſſin de fontaine, fait d'une

Digitized by Google

piece de marbre, ou de pierre, qui étant posé sur un pied, ou une tige dans le milieu d'un grand bassin, reçoit le jet, ou la gerbe d'eau qui retombe pour former une nape.

COUPPER, ou COUPER. v. act. & n. Trancher; diviser; separer avec un instrument tranchant un corps continu, & solide en deux, ou plusieurs parties. On *coupe* & on scie les blez avec une faucille. On *coupe* l'herbe avec une faulx. On *coupe* les arbres avec la coignée, & la serpe. Les étoffes se *coupent* avec des ciseaux; & les pierres & le bois, avec des marteaux, des ciseaux & des scies. Le Laboureur *coupe* la terre avec la charruë & le coutre. *Couper* du pain, de la viande avec un couteau. Un fanfaron dit en menaçant, Qu'il *coupera* bras & jambes à quelcun; pour dire, qu'il le maltraitera: & au figuré, on dit, Qu'un Juge a *coupé* bras & jambes à une partie; pour dire, qu'il lui a fait tout le tort qu'il a pu. On dit aussi, *Couper* la bourse à quelcun, quand on a retranché quelque chose de ses droits, ou qu'on lui fait payer une somme d'argent pour le bien de la paix, & en faisant un accommodement. On dit aussi pour montrer qu'on est bien assûré de la verité de quelque chose, J'y mettrois ma tête à *couper*, & c'est la gageure d'un fou.

Ce mot vient du Grec *kopteein*, qui signifie la même chose, selon Nicod après Budée. D'autres le derivent du Latin *capulare*.

COUPPER, se dit aussi de quelques choses separées sans instrumens tranchans, & même de celles qui ne sont pas solides. Voilà du vin si épais, qu'on le *coupperoit* avec un couteau. Pour traverser la riviere à la nage, il faut *couper* l'eau. Les oiseaux *coupent* l'air.

COUPPER, signifie aussi, Croiser; traverser. Tous les Meridiens se *coupent* aux Poles du monde; ils *coupent* l'Equateur à angles droits. Tous les diametres d'un cercle se *coupent* dans le centre du cercle. Voilà une rue, un chemin de traverse, qui *coupe*. *Coupez* par là, c'est vôtre plus court.

On dit aussi, en termes de Chasse, qu'un chien *coupe*, lorsqu'un chien ambitieux veut gagner la tête de la meute, ou qu'il quitte la voye de la bête qu'il chasse, & la va chercher en *coupant* les devans pour prendre son avantage.

COUPPER, signifie aussi simplement, Tailler; façonner avec art. Ce Tailleur est adroit; il sçait bien *couper* un habit. Ce Sculpteur *coupe* bien le bois. On dit aussi, *Couper* des souliers, des pantoufles, des bottes.

En termes de Jardinage, on dit, *Couper* en pied de biche, pour dire, *Couper* de biais.

COUPPER, signifie encore, Entamer quelque chose; y faire quelque ouverture. Il s'est *coupé* au doigt. Voilà un vent de Nord, qui *coupe* comme un rasoir; c'est-à-dire, il entame, & il fait fendre la peau. Le froid gerce, & fait que la peau se *coupe*.

On dit aussi, en termes de Manege, qu'un cheval se *coupe*, quand par l'un de ses fers il entame la peau d'un de ses boulets. On dit aussi, *Couper* le rond, ou *couper* la volte, quand un cheval change de main, en travaillant sur les voltes.

COUPPER UN CHEVAL, c'est le châtrer; le rendre hongre, & inhabile à la generation. On a été obligé de *couper* ce cheval, parcequ'il ruoit & mordoit.

COUPPER, s'employe aussi en parlant des divers supplices, par lesquels on mutile les corps des criminels en France. On *coupe* la tête aux Gentilshommes avec un coutelas. En Angleterre on la leur *coupe* avec une doloire sur un billot. On *coupe* les oreilles aux coupeurs de bourses. On *coupe* le nez aux defenseurs & aux garces. On *coupe* le poing aux parricides, aux meurtriers des Princes, de leurs parens, de leurs maîtres, & aux sacrileges.

COUPPER LA GORGE, signifie, Tuer; massacrer. On *coupa la gorge* à tous les François, pendant les Vêpres, qu'on appelle Siciliennes. Ce voleur a été roüé, pour avoir *coupé la gorge* à plusieurs passans. Ces deux braves font si animez, qu'il faut qu'ils se *coupent la gorge* ensemble; c'est-à-dire, qu'ils se battent; qu'ils s'entre-tuent.

En ce sens on dit figurément, Qu'on *coupe la gorge* à quelcun, quand on le ruïne, ou qu'on en exige trop. On *coupe la gorge* aux enfans, quand on ne les instruit pas bien; quand on les laisse vivre dans un plein libertinage. Si vous lui ôtez cet emploi, il n'a pas du pain; vous lui *coupez la gorge*. Le Juge a *coupé la gorge* à cette partie, en lui faisant perdre son procés. On *coupe la gorge* dans cette hôtelerie, on y rançonne les passans. On dit aussi d'une raison peremptoire & decisive, Qu'elle *coupe la gorge* à un adversaire, lorsqu'il n'a rien à y repondre.

COUPPER, signifie aussi, Traverser; diviser un païs. L'Appennin est une chaine de montagnes, qui *coupe* toute l'Italie. La France est *coupée* & arrousée de plusieurs rivieres. La Flandre est *coupée* d'un nombre infini de fossez & de canaux; c'est un païs fort *coupé*. On dit encore, *Couper* une riviere; c'est-à-dire, la diviser en plusieurs branches.

COUPPER CHEMIN, c'est, Mettre un obstacle au passage de quelcun, comme font les montagnes, les rivieres, & les canaux. *Couper* chemin à quelqu'un. Et en ce sens on dit, *Couper* les vivres à une ville, quand on occupe les passages, & qu'on bouche les avenuës, par où les vivres y arrivoient: *Couper* les ennemis, quand on se met entre eux & leur camp, ou leur ville, pour leur empêcher la retraite; ou leur jonction.

COUPPER, signifie encore, Arrêter le cours; empêcher de continuer. Il faut *couper* chemin à cette fievre; à ce procés. *Couper* la racine du mal; *couper* broche. On a arrêté le cours de l'incendie, en *coupant* & abattant deux ou trois maisons. *Couper* tout chemin aux seditions.

COUPPER, se dit figurément. Vous avez *coupé* le nœud, que vous ne pouviez delier. ABB. DE ST. R. On dit, Qu'un criminel se *coupe* en ses reposnes, quand il se contredit, ou quand il varie. On dit, *Couper* court; pour dire, Abreger; s'expliquer en peu de paroles. On dit, *Couper* la parole à quelcun; pour dire, l'interrompre. La douleur, les soûpirs, les sanglots lui *coupoient* la voix; pour dire, l'empêchoient de parler, interrompoient ses discours. Quand on veut accourcir un discours, & venir au point principal, on dit absolument, Pour *couper* court.

On dit aussi figurément, *Couper* l'herbe sous le pied à quelcun; pour dire, lui faire perdre quelque avantage; le supplanter. On dit proverbialement, Qu'on s'est *coupé* de son couteau; ou, Qu'on s'est *coupé* la gorge, quand on a lâché quelques paroles, qui ensuite portent un grand prejudice, & qu'on s'est perdu soi-même.

COUPPER, c'est aussi un terme de Mesureur, qui signifie, Racler avec la racloire une mesure, lorsqu'elle est pleine. Il y a des lieux où l'on entasse les mesures, & d'autres où on les *coupe*. Quand on vend à *couper* la mesure, il ne peut plus y avoir de dispute.

COUPPER, se dit en termes de Jeu, d'un pacquet de cartes, qu'on separe en deux, après que celui qui les tient, les a bien mêlées. J'ay battu les cartes; *coupez*, & *coupez*. net. Il n'est point permis de ne *couper* qu'une carte. On dit encore, *Couper* pour voir à qui sera, lorsque chacun prend un pacquet de ces cartes, & qu'il montre celle qui est à decouvert, dont la plus haute commande. J'ay *coupé* un as, & vous n'avez qu'un dix. On le dit aussi, quand sur des cartes qu'on jette, on en met une carte de la triomphe, pour gagner la main.

Digitized by Google

main. Il a *coupé* mon Roy, d'une bonne triomphe, d'un matador,

On dit, *Couper cu*, quand on ne veut pas donner revanche à quelcun, ni attendre qu'il ſe ſoit raquitté.

En termes de Paume, on appelle *Couper* un coup, quand on pouſſe la balle, enſorte qu'elle roule, au lieu de rebondir.

En termes de Danſe, on appelle *Couper* un pas, quand on fait un petit ſaut, en pliant le pied gauche, tandis qu'on paſſe legerement le droit par deſſus.

En termes de Blaſon, on appelle *Couper* un Ecu, quand on le diviſe diametrialement par une ligne parallèle à l'horiſon, & en même ſens ou diſpoſition que la faſce. Cet Ecu étoit *coupé* de gueules & de ſable. De là vient qu'on dit, que deux couleurs ſe *coupent*, lorſqu'elles ſont fort differentes & fort vives, & qu'elles n'ont aucune nuance, ou couleur douce qui les joigne.

On dit encore, en matiere d'étoffes, Qu'elles ſe *coupent*, quand elles ſe fendent, ou ſe caſſent dans les plis, pour n'être pas aſſez mouelleuſes.

On dit auſſi, Faire *couper* ſon caroſſe, lorſqu'un caroſſe a deux fonds, & qu'on en fait retrancher un.

COUPPÉ, ÉE. part. & adj. On appelle un ſtile *coupé*, un langage bref, & Laconique, & dont les periodes ſont courtes & peu liées. Le ſtile de l'Hiſtorien doit être *coupé* & degagé. ART DE PARLER. Les periodes trop *coupées*, & comme mutilées, n'ont pas aſſez de gravité. BOI. Lorſque le ſujet qu'on traitte, demande du feu & du mouvement, les periodes *coupées* ſont à-propos, parcequ'elles ont je ne ſçai quoy de vif & de mâle, qui eſt peut-être un des plus grands ornemens du langage. REFL. Vous voyez des choſes *coupées* dans Seneque, qui ont l'air de ſentences, & qui n'en ont pas la ſolidité. ST. EV. On appelle, Vers *coupez*, ou ſtances *coupées*, quand il y a certaines diviſions au milieu des vers, & du couplet.

COUPPÉ, en termes de Blaſon, ſe dit d'un Ecu diviſé de droit à gauche par une ligne parallèle à l'horiſon, ou dans le ſens de la faſce. Il porta *coupé* d'argent & de gueules: *coupé* de trois, & parti de deux. On le dit auſſi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles qui chargent l'Ecu, quand ils ſont diviſez également dans le même ſens, enſorte toutefois qu'une partie ſoit de couleur, l'autre de metail. Reignac porte d'or au lion, *coupé* d'azur & de gueules. On dit auſſi *coupé*, des têtes de loups, de ſangliers, & autres animaux & oiſeaux, & même de leurs pieds & autres membres, quand ils paroiſſent ſeparez du corps nettement, ſans y laiſſer ni poil, ni plumes, comme il en paroît à ceux, qu'on appelle *arrachez*. Et on appelle *coupé de l'un en l'autre*, quand ſur un Ecu ainſi *coupé*, il y a un animal, ou autre piece ou meuble brochant ſur le tout, qui eſt pareillement *coupé*, enſorte que l'émail du chef ſe trouve en la pointe, & reciproquement celui d'enbas ſe trouve en haut.

COUPPÉ. ſ. m. Pas de Danſe. Il eſt compoſé de deux pas liez: en faiſant le premier pas, on plie & releve le pied; & en faiſant le ſecond, on le traîne; & ſelon le pied, par lequel on commence, il s'appelle *coupé* droit, ou gauche. Les *coupez* ſe font en tournant, & allant de tous côtez.

On dit proverbialement, Pain *coupé* n'a point de maître.

COUPPERET. ſ. m. Inſtrument tranchant & peſant, propre à *couper* des choſes dures; comme, des os, du bois, &c. Il ſert particulierement à la cuiſine, & à la boucherie pour couper les viandes, pour faire des hachis. Il ſert auſſi aux Menuiſiers pour fendre du menu bois, pour faire des chevilles, des coins, & autres choſes.

COUPPE-TETE. Jeu d'enfans, où les uns ſe tiennent courbez, & les autres ſautent par deſſus.

On dit figurément & baſſement, Qu'on a joüé à *coupe-tête*, quand apres quelques ſeditions, ou revoltes, on fait trencher la tête à pluſieurs des criminels qu'on a pris.

COUPPEUR, EUSE. adj. Vendangeur, qui coupe les grappes, & detache les raiſins des ſeps de la vigne. Il me faut tant de hotteurs, & tant de *couppeurs*.

COUPPEUR. Terme du jeu de Lanſquenet.

COUPPEUR DE BOURSES. Voleur, qui adroitement coupe les cordons d'une bourſe, la chaîne d'une montre, les boutons des habits, ou autres choſes ſemblables, pour les voler. On le dit auſſi de ceux qui volent ſecrettement les perſonnes, en leur tirant l'argent de leurs poches, les epées de leurs baudriers, encore qu'ils ne coupent rien. Hors de là le mot de *Couppeur* n'eſt point en uſage.

COUPPURE. ſ. f. L'endroit, où une choſe eſt coupée; la maniere, dont elle eſt coupée; ou même, la ſolution de continuité qui y eſt faite. Vôtre Barbier vous a fait une *couppure* à la gorge. La *couppure* de cette étoffe n'eſt pas de droit fil. Je me ſuis fait une *couppure* juſqu'à l'os.

COUPPURE. Terme de Fortification. Retranchement formé par les deux faces, ou tenailles d'un angle, rentrant dans le corps d'un ouvrage, dont on veut diſputer le terrain pied à pied; aprés que les premieres defenſes ont été rompuës.

COUPPOIR. ſ. m. Outil de fer tranchant & bien aceré, dont on ſe ſert dans les monnoyes, pour couper les flans avant que de les marquer. C'eſt une eſpece d'emporte-piece, qui coupe les lames en rond de la grandeur que doivent être les eſpeces. Il eſt compoſé de deux morceaux d'acier fort tranchans, poſez l'un ſur l'autre, dont celui de deſſous eſt un peu creux, & repreſente un mortier; & celui de deſſus, un pilon, dont la circonference eſt égale à celle de l'eſpece. Celui de deſſus eſt attaché au bout d'enbas d'un arbre de fer, duquel arbre le bout d'enhaut eſt en vis. Cette vis ſe tourne avec une manivelle, ou une barre de fer, enſorte que faiſant baiſſer l'arbre, au bas duquel eſt attaché le *couppoir*, il appuye ſur une plaque de fer, qu'on appelle *deſſous de couppoir*, & lequel eſt auſſi percé en rond, de la grandeur de l'eſpece, & coupe ſur la lame, les flans, dont on fabrique la monnoye.

COUPPON. ſ. m. Petite piece de toile elaitée & fine, de deux ou trois aunes, qui ſemble retranchée d'une plus grande, & qui l'eſt quelquefois en effet. Elle ſert à faire des rabats, des manchettes, des mouchoirs de cou, & autre menu linge. Un *coupon* de toile de baptiſte.

Du Cange derive ce mot de *colpo*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans la même ſignification, tiré du Grec *kopeon*, qui ſignifie, *morceau*, ou *fragment* de quelque choſe.

COUPOLE. ſ. f. Terme d'Architecture, venu d'Italie. C'eſt la partie concave d'une voute ſpherique, ou le haut du dôme d'une Egliſe ronde, fait en forme d'une coupe renverſée. La *coupole* du Val de Grace, de l'Aſſomption. C'eſt la même choſe que *Coupe*.

Ce mot vient de la baſſe Latinité, où l'on a dit *cuppula*, autrement *tholus*, ou *fornix*, d'où les Italiens ont fait leur *cupola* dans le même ſens.

COUR. ſ. f. Malherbe écrivoit COURT. On écrit COUR. L'ACAD. Eſpace; terrain enfermé de murs, & à decouvert, qui fait partie d'une habitation, & qui eſt d'ordinaire devant la maiſon, & pavé dans les villes. La *cour* de devant; la *cour* de derriere. La *cour* des cuiſines du Louvre. Petite *cour* à fumier. Cette chambre a vuë d'un côté ſur la *cour*; de l'autre, ſur le jardin. On appelle *baſſe-cour*, celle où on fait la menage de la campagne, où ſont les volailles, les

Digitized by Google

bœufs, vaches, moutons, & des outils du labourage. A la ville, c'eſt le lieu où ſont les écuries, les remiſes de carroſſe, & le logement des petits domeſtiques. Dans les belles maiſons de campagne il y a auſſi une *avant-cour*, qui eſt une place fermée de murailles, couverte de gazon, & qui eſt au devant de la principale *cour* du château.

Nicod derive ce mot du Latin *cohors*, qui ſe trouve dans pluſieurs Auteurs en la même ſignification. Et Menage dit qu'il vient de *cortis*, & non pas de *curia*. Ce mot de *cohors* ſignifioit originairement ce que nous appellons *cour de maiſon*. Elle étoit ronde, & a donné le nom à la trouppe des ſoldats qu'on a depuis appellée *Cohorte*, qui faiſoit partie d'une Legion. En Picardie & en Baſſigny on appelloit *court*, le château du Seigneur, tant fut-il petit; & on diſoit, Je m'en vais à la *court* d'un tel; pour dire, en ſa maiſon, en ſon château: & de là vient que la plupart des noms des villages ſe terminent en *court*.

COUR, Lieu, où un Roi, un Prince Souverain fait ſa demeure; où il reſide; où ſont ſes Miniſtres, & les Courtiſans qui le ſuivent, & qui l'accompagnent. Reſider à la *Cour*; vieillir, paſſer ſa vie à la *Cour*. Faire l'agrément de la *Cour*; ſe diſtinguer à la *Cour*; faire bonne figure à la *Cour*; ſçavoir les intrigues de la *Cour*. On ne s'étudie qu'à plaire dans les *Cours* des Rois, parcequ'on y fait ſa fortune en le rendant agreable. ST. EV. Les *Cours* ſeroient deſertes; & les Rois, preſque ſeuls, ſi l'on étoit gueri de la vanité & de l'interêt. LA BR. C'eſt à la *Cour* que les paſſions s'excitent, & conſpirent toutes contre l'innocence. FL. La fourberie paſſe pour une vertu à la *Cour*. ARN. La *Cour* eſt un extrait de tout le Royaume: tout ce qu'il y a de plus fin & de plus pur, s'y rencontre. ST. EV. La *Cour* eſt un pais incomprehenſible. BELL. Un eſprit ſain puiſe à la *Cour* le goût de la ſolitude, & de la retraite. LA BR. Remarquez qu'il y a bien de la difference entre un homme, ou une femme *de Cour*; & un homme, ou une femme *de la Cour*. Une femme *de Cour*, eſt d'ordinaire une femme d'intrigue; mais une femme *de la Cour*, eſt une femme qui ſçait bien vivre, & que ſa naiſſance, ou ſes emplois attachent à la *Cour*. BOU. L'eſprit d'une femme *de la Cour* eſt plus remué, & plus actif que celui d'une paiſanne. PORT-R. Il a écrit *en Cour*; il eſt bien *en Cour*; il eſt allé *en Cour*; ces expreſſions ont vieilli, & Vaugelas les condamne dans ſes Remarques. Il faut donc dire, Il a écrit, il eſt allé *à la Cour*; il eſt bien *à la Cour*; & c'eſt ainſi que l'Academie parle dans ſon Dictionnaire.

COUR, ſignifie auſſi, le Roi, & ſon Conſeil, ou ſes Miniſtres. Il eſt venu un ordre de la *Cour*. Il eſt devoüé à la *Cour*; il craint de choquer la *Cour*; il ne veut pas ſe broüiller avec la *Cour*. N'eſperez plus de franchiſe, ni de candeur d'un homme, qui s'eſt livré à la *Cour*, & qui ſecretement veut faire fortune. LA BR.

COUR, ſignifie encore en particulier, tous les Officiers de la Maiſon, & la ſuite du Prince. La *Cour* marche. Il a une belle charge à la *Cour*. C'eſt un des premiers Officiers de la *Cour*. Il a bouche à la *Cour*.

COUR, ſe prend auſſi quelquefois pour le corps de l'Etat que le Prince repreſente. L'Egliſe Gallicane a ſouvent beſoin de deffendre ſes libertez contre les entrepriſes de la *Cour* de Rome. La *Cour* de France & celle de Vienne ſont en perpetuelle jalouſie.

COUR, en termes de Devotion, ſe dit du Paradis; & on l'appelle, la *Cour celeſte*. Mr. de Launoy entreprit de reformer la *Cour celeſte*. MARVILLE.

COUR, ſe dit encore de l'air, & des manieres de vivre à la *Cour*. C'eſt homme ſçait bien la *Cour*; il a pris l'air de la *Cour*. C'eſt un Eſprit de *Cour*. Cet homme n'eſt

plus à la mode; il eſt de la vieille *Cour*. Un homme qui ſçait la *Cour*, eſt maître de ſon geſte, de ſes yeux, de ſon viſage; ſouffrit à ſes ennemis, contraint ſon humeur, deguiſe ſes paſſions, dement ſon cœur, parle & agit contre ſes ſentimens. LA BR. L'équité n'eſt pas la vertu de la *Cour*. BREB. On ne s'avance gueres à la *Cour* ſans beaucoup de baſſeſſes. Je ne ſuis point la dupe de ces hypocrites de *Cour*, qui prêchent les autres ſur la retraite. ST. EV. Un *homme de Cour*, eſt un homme ſouple, adroit; mais faux & artificieux, & qui met tout en uſage pour parvenir à ſes fins. BOU. Balzac appelle les gens de *Cour*, des Renards de *Cour*.

Selon que vous ſerez puiſſant, ou miſerable,
Les jugemens de Cour *vous rendront blanc, ou noir.*
LA FONT.

Mais helas! à la Cour
Combien tout ce qu'on dit eſt loin de ce qu'on penſe!
Que la bouche, & le cœur ſont peu d'intelligence! RAC.
Ne ſoyez à la Cour, *ſi vous y voulez plaire,*
Ni fade adulateur, ni parleur trop ſincere. LA FON.

On appelle *eau benite de Cour*, les vaines promeſſes, les complimens, les promeſſes trompeuſes des Courtiſans. Ne vous fiez pas à ce qu'il vous promet; c'eſt *eau benite de Cour*. On appelle *air de Cour*, une chanſon qu'on chante à la *Cour*. On appelle *Evêque de Cour*, un Evêque attaché à la *Cour*; qui ne reſide point; qui brigue la faveur. L'Auteur de trois Volumes, intitulez *l'Evêque de Cour*, oppoſe un *Evêque de Cour* à un Evêque Apoſtolique.

COUR, ſe dit auſſi de la ſuite des Grands Seigneurs, de ceux qui s'attachent à eux, ou qui vont leur rendre des reſpects. Les petites *Cours* ont auſſi leurs intrigues. Je ſuis de la *Cour* du Cardinal: ſa *Cour* eſt groſſe.

FAIRE LA COUR, ſignifie, Rendre des reſpects, & des aſſiduitez; prendre des ſoins; faire des careſſes; marquer de l'attachement pour quelqu'un. *Faire ſa cour* aux Grands. Allez *faire vôtre cour* au Roy. Ne *faire ſa cour* à perſonne, & n'attendre point que quelqu'un vous faſſe la ſienne; douce ſituation! LA BR. Vous faites bien *la cour* à cette riche veuve; vous voulez attraper ſa ſucceſſion.

On dit proverbialement, d'une compagnie confuſe, & où chacun eſt le maître, Que c'eſt la *Cour du Roy Petaut*. On dit, Effronté comme *un page de Cour*.

COURS ROYALES, c'étoient autrefois des Aſſemblées, ou fêtes ſolennelles, que faiſoient les Rois de France en certains jours de l'année, comme à Pâques, & à Noël. Ils y paroiſſoient, la couronne ſur la tête; & c'eſt pourquoy on les appelloit auſſi *Cours couronnées*, ou *Cours plenieres*.

COUR, ſignifie encore, Siege de Juſtice; un Tribunal; une Aſſemblée; un corps de pluſieurs perſonnes pour juger les procés. Le Parlement s'appelle par excellence, la *Cour*. Les Preſidens au Mortier ſont Preſidens de la *Cour*. Un Huiſſier de la *Cour*; un Procureur de la *Cour*, &c. On dit, A la levée de la *Cour*. Un Arrêt de la *Cour*. Le ſtile des *Cours*, eſt la maniere de proceder en toutes les *Cours* & Juriſdictions.

COUR, ſe dit auſſi du pouvoir de juger. Dans les Arrêts de renvoi du Conſeil, le Roi dit qu'il attribuë aux Juges par lui deleguez, toute *cour* & juriſdiction, pour connoître d'une telle affaire. On prononce ſur la requête d'un demandeur, Que les parties ont été miſes *hors de cour*; c'eſt-à-dire, que le demandeur eſt debouté; *ſur l'appel les parties hors de cour*.

Les *Cours* ſe diſtinguent en Souveraines, ou Superieures, comme le Parlement. Celui de Paris s'appelle la *Cour* des Pairs. La Chambre des Comptes; la *Cour* des Aides, & la *Cour* des Monnoyes. Ces *Cours* Souveraines ſont independantes les unes des autres, & elles ſont égale-

Digitized by Google

également puissantes dans l'étenduë de leur ressort. Pour la *Cour des Aides*, voyez AIDE; & pour la *Cour des Monnoyes*, voyez MONNOYE. A Nancy il y a une *Cour Souveraine* pour la Lorraine & le Barrois. On dit, la *Cour* de Rome, en parlant des Lettres qui s'expedient en la Chancelerie, & en la Penitencerie de Rome. Dans les Coutumes il est parlé de *Cour* Feodale, ou de celle où les vassaux des Seigneurs sont jugez; & de *Cour* Foncière, ou la Basse Justice pour les droits fonciers.

COURABLE. adj. m. & f. Terme de Chasse. Il se dit en parlant des Bêtes de Chasse, & veut dire, une bête qui peut être courruë; qui est bonne à courre. La taille du lievre, & celle du cerf sont les plus éloignées de la proportion des bêtes *courables*. SALNOVE.

COURAGE. s. m. Valeur; bravoure; intrepidité; ardeur de l'ame, qui porte à entreprendre des choses hardies; fermeté dans les perils. Un *courage* intrepide; un *courage* martial; un *courage* heroïque. Relever, échauffer le *courage*; abbattre, abbaisser le *courage*; reprendre du *courage*. Un avantage inesperé redonna du *courage* aux vaincus. Le son du tambour, & le fracas des trompettes animent le *courage* du soldat. La volupté, & les plaisirs amollissent le *courage*. OE. M. Le *courage* de la plupart des soldats n'est que fureur, & que brutalité. NIC. Homere est merveilleux à donner une haute idée du *courage* intrepide de l'invincible Achille. OE. M. Le *courage* n'est loüable que quand il est accompagné de prudence. BEN. Les jeunes gens qui veulent toûjours payer de *courage*, ne mettent point de difference entre la fuite, & la retraite. ST. EV.

J'aime à voir cette ardeur dans un jeune courage.
CORN.

D'un courage *naissant sont-ce là les essais?* RAC.

A bien suivre les principes de la Religion Chretienne, ils énervent le *courage*. BAY. Le *courage* du Marechal de Châtillon étoit une intrepidité lente & paresseuse. ST. EV. Un veritable Brave n'a pas besoin d'implorer le secours de la Divinité; son grand *courage* lui repond de tout. LE P. LE B.

COURAGE, en ce sens se dit aussi des animaux hardis; comme, les lions, les sangliers, les chiens, les aigles, &c. Le lion est de tous les animaux celui qui montre le plus de *courage*.

Du Cange croit que ce mot vient de *coraginm*, qui s'est dit de ce qu'on demande de tout son cœur. Joannes à Janua le derive de *cor* & *ago*.

COURAGE, est aussi une force, ou une vertu qui éleve l'ame au dessus des biens & des maux; qui lui fait soutenir les malheurs & les revers de la fortune, ou souffrir les douleurs avec constance & avec fermeté. Avoir le *courage* grand & noble. Il avoit un *courage* au dessus de sa fortune. Le *courage* ne consiste pas seulement à mepriser les dangers de la guerre; mais aussi les plaisirs, & la volupté. Quand la fortune se met à persecuter quelcun, elle vient à bout du plus ferme *courage*. OE. M. Rien n'a jamais égalé ce *courage* paisible, qui sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé par sa naturelle situation au dessus des accidens les plus redoutables. M. DE M. On n'admire rien tant qu'un homme qui sçait être malheureux avec *courage*. RAC. C'est un spectacle indigne, de voir le *courage* d'un Heros amolli par des larmes, & par des soûpirs. ST. EV. Le propre des grands *courages* est, de mepriser la mort; & non pas, de haïr la vie. VAUG. Cette disgrace tira de sa bouche des plaintes plus conformes à son malheur, que bienseantes à la grandeur de son *courage*. MEZ. La Philosophie me doit mettre les armes à la main pour combattre la fortune, & me roidir le *courage* pour fouler aux pieds les adversitez humaines. MONT. Son *courage* mal affermi, & dejà ébranlé par tant de disgraces, succomba à cette derniere attaque. OE. M.

Exempt des mouvemens d'un courage *vulgaire,*
Il (Caton) *est de sa Patrie, & l'epoux, & le pere.*
BREB.

COURAGE, signifie encore, Fierté; orgueil; esperance; confiance. Les richesses & les bons succés enflent & relevent le *courage*, & l'adversité l'abbat. BAY. Je n'ay pû dompter ce jeune *courage*, ni humilier son orgueil.

Vos yeux ont sçu dompter ce rebelle courage. RAC.
Un moment a changé ce courage *inflexible.* ID.

On dit à une personne offensée, Il faut avoir du *courage*; c'est-à-dire, il faut se soutenir fierément, & ne se pas laisser regagner, ni appaiser par de vaines excuses, ou par quelques soumissions apparentes.

COURAGE, se dit quelquefois dans un mauvais sens avec une épithete, d'une disposition du cœur, ou d'un panchant de l'ame à la lâcheté, à la perfidie, à la cruauté, ou à la dureté. Un *courage* bas & rampant; un foible *courage*; un *courage* brutal. Medée cut bien le *courage* de dechirer ses propres enfans; c'est-à-dire, la dureté; l'inhumanité. Vous n'avez pas eu le *courage* de dire un mot en ma faveur; c'est-à-dire, la force, & la hardiesse. Ingrat, auras-tu bien le *courage* de m'abandonner? Si j'en croyois mon *courage*, je l'étranglerois; c'est-à-dire, si j'en croyois ma colere & mon ressentiment. Il n'a pu vaincre son *courage*; c'est-à-dire, surmonter son courroux. Ces façons de parler n'entrent gueres dans un discours grave, & sublime. Je fus touché de ses pleurs, & je n'eus pas le *courage* d'insulter à sa misere. Vous n'avez pas eu le *courage* de resister à tant de charmes, ni de tenir contre tant de beauté. OE. M.

COURAGE, signifie quelquefois, Ardeur; vivacité; affection; hardiesse. Cet homme a un bon naturel; il sert ses amis de grand *courage*. Il travaille de grand *courage*; pour dire, avec un grand zéle. La necessité reveille l'esprit, & le *courage*. VAUG. L'Antiquité est si fort au dessus de nous, que bien loin d'exciter nôtre *courage*, elle desespere nôtre ambition. BAL. Il n'eut pas assez de *courage* pour tenter une si haute fortune. VAUG.

Que l'exemple de ces vertus
Des fideles Chretiens ranime le courage.
L'AB. TETU.

COURAGE, se dit absolument en ces phrases, & par maniere d'exhortation: *Courage, courage*, tout ira bien. Allons, *courage*. On dit, Il n'y a plus que *courage*; pour dire, Nous voilà bientôt au bout de nôtre voyage, ou de nôtre travail.

COURAGEUX, EUSE. adj. Qui a de la hardiesse; de la bravoure, & du courage. Le lion est *courageux*. Celui qui n'est *courageux* que par colere, ou par necessité, n'est pas veritablement *courageux*. MONT. Combien de gens qui sont plus fanfarons que *courageux*. LEV. En voulant peindre un homme hardi & *courageux*, il ne faut pas le peindre furieux & insolent. FEL.

COURAGEUX, signifie encore, Ferme; grand; élevé; magnanime. Il n'y a que la foy qui puisse inspirer un mepris *courageux* des richesses. ST. EV.

COURAGEUSEMENT. adv. D'une maniere courageuse. Aller *courageusement* à la mort, au peril. L'Orateur doit se detacher *courageusement* de tous les interêts qui le pourroient engager à une flatterie servile. ST. EV. Il faut peut-être plus de force d'esprit pour supporter *courageusement* les accidens & les calamitez de la vie, que pour faire de grandes & éclatantes actions. M. ESP. Il a *courageusement* triomphé de tous ses maux. GOD. J'aime qu'on s'exprime *courageusement*. MONT.

Digitized by Google

COURAMMENT. adv. C'eſt la même choſe que, Tout courant ; d'une maniere prompte, & facile. Il a dit ſa leçon *couramment* ; c'eſt-à-dire, facilement, & ſans heſiter. Le blé ſe vend un tel prix tout *couramment*. Il ne faut pas faire les choſes *couramment*, & à la hâte.

Ce mot vient du Latin *currenter*.

COURANT, ANTE. adj. Qui court ; qui coule toûjours. Une eau *courante*. On appelle un *chien courant*, un chien qui court après les cerfs, & les lievres ; qui force le gibier. Voyez CHIEN. Par l'Ordonnance de 1669. il eſt permis à tous Seigneurs & Gentilshommes de chaſſer à bruit & noblement ; c'eſt-à-dire, aux *chiens courans*.

COURANT, eſt auſſi ſubſtantif. Le *courant* de l'eau, c'eſt le fil de l'eau. Un *courant* d'eau, c'eſt un petit ruiſſeau, tel que ceux qui font moudre les moulins.

Un agneau ſe déſaltéroit
Dans le courant *d'une onde pure.* LA FONT.

Le grand *courant* de la riviere, ſe dit du bras de la riviere le plus large & le plus rapide.

COURANT, ſe dit du flux naturel, & d'une determination particuliere des eaux de la mer, qui vient du mouvement de la terre. Les *courans* ſous l'Equateur ſont ſi violens, que les vaiſſeaux peuvent aller promptement d'Afrique en Amerique ; mais ils empêchent abſolument qu'on ne revienne par le même chemin : deſorte qu'il faut remonter juſqu'au quarantiéme degré par des briſes, ou des vens d'abas, pour revenir en Europe. On attribuë auſſi à cette clauſe les violens reflus du Detroit de Magellan, parcequ'on croit que les *courans* de la Mer du Sud & de celle du Nord s'y entrechoquent.

COURANTS. Terme de Marine. Ce ſont des mouvemens impetueux de la mer, qui viennent de ce que les eaux étant pouſſées contre des promontoires ou des golphes, où elles n'ont pas aſſez de liberté de s'étendre, ſont obligées de retourner, & de troubler le flus ordinaire de la mer. Les *courans* portent à l'Oüeſt ; c'eſt-à-dire, que la mer court de ce côté-là. On dit auſſi, des manœuvres *courantes* ou *coulantes*. Voyez COULANTES.

En Architecture, on appelle *courant de comble*, la continuité d'un comble, qui a beaucoup plus de longueur que de largeur.

COURANT, ANTE. adj. ſe dit auſſi du temps preſent. C'eſt l'année *courante*. Le quinziéme du *courant*, veut dire, le quinziéme du mois qui coure. Le terme *courant*, c'eſt le terme qui eſt commencé, & qui n'eſt pas échû. On dit auſſi, le *courant* des interêts ; pour dire, ceux qui échéent tous les jours, à la diſtinction des arrerages anciens. On appelle *prix courant*, le prix commun & ordinaire des denrées. Je veux ſçavoir le *courant* du marché. Le *courant* du monde, le *courant* des affaires, c'eſt la maniere ordinaire de vivre ; le train que prennent les affaires ordinairement. Il faut ſe laiſſer aller au *courant*. On appelle nœud *courant*, un nœud qui ſe lâche aiſément, à la diſtinction d'un nœud ſerré. Toiſe *courante* ; une aune *courante*, eſt une meſure ſeulement ſuivant la longueur, ſans conſiderer la largeur, ni la hauteur ; à la diſtinction de la toiſe quarrée, ou de la toiſe cube. Une monnoye *courante*, eſt celle qui a cours, & qu'on reçoit dans le commerce.

COURANT, ANTE. Terme de Blaſon. On le dit des animaux qui courent. D'azur à deux cerfs *courans* d'argent. Courſillon d'Angeau porte d'argent à la bande de fuſées de gueules, à un lion de ſable *courant* le long de la bande.

TOUT COURANT. adv. D'une maniere prompte. Allez *tout courant* en un tel endroit. On vend ce livre dix écus *tout courant* ; pour dire, on en a grand debit à ce prix-là. Cet écolier lit *tout courant* ; pour dire, fort vite & ſans heſiter. Il gagne cet homme-là aux échecs *tout courant* ; c'eſt-à-dire, il ſçait bien mieux jouër que lui ; il le gagne facilement.

COURANTE. ſ. f. Piece de Muſique, d'une meſure triple, ou mouvement ternaire. Elle commence & finit, quand celui qui bat la meſure, baiſſe la main ; au contraire de la ſarabande, qui finit ordinairement quand il la leve. C'eſt la plus commune de toutes les danſes qu'on pratique en France, qui ſe fait d'un temps, d'un pas, d'un balancement, & d'un couppé. La *courante* reçoit auſſi pluſieurs autres pas. Autrefois on en ſautoit les pas ; & en ce point elle étoit differente des baſſes danſes, & des pavades. Il y a des *courantes* ſimples, & des *courantes* figurées, qui ſe danſent toutes à deux perſonnes. On appelle *courante*, tant l'air, que les pas qu'on fait deſſus pour la danſer ; & même, les paroles, ſur leſquelles on a mis un air de cette meſure.

Ma franchiſe a danſé la *courante*. Expreſſion baſſe, & burleſque ; pour dire, j'ay perdu ma franchiſe. Elle eſt de Moliere.

COURANTE, ſe dit auſſi baſſement du flus de ventre, à cauſe qu'il fait courir aux neceſſitez. Il y a trois jours que cet homme a la *courante*.

COURANTIN. ſ. m. Terme d'Artificier. Fuſée, dont on ſe ſert dans les jours de rejoüiſſance, & dans un feu d'artifice, pour parcourir une corde tenduë, & bandée en l'air. On met d'ordinaire le *courantin* dans une figure d'ozier, qui repreſente un homme, ou quelque animal ; & cela forme quelquefois un combat en l'air.

COURAU. ſ. m. Petit bateau de la riviere de la Garonne. Il ſert à charger les grands bateaux.

COURBARY, ou COURBARIL. ſ. m. Sorte d'arbre, l'un des plus gros, des plus hauts, & des plus beaux des Iles de l'Amerique. Il a ſon écorce griſe, & ſon bois maſſif & rouge. Ses feuilles ſont d'une moyenne grandeur, fort près les unes des autres, & deux ſur chaque petite queuë ; ce qui les fait paroître comme un pied de chevre diviſé. Cet arbre porte quantité de fruits, larges de quatre doigts, longs comme la main, & épais d'un pouce. Leur écorce eſt tannée, rude & dure comme du bois. Tout le dedans de ce fruit eſt rempli d'une certaine farine fibreuſe, de couleur de pain d'épice, & de même goût. Il y a dans cette farine deux ou trois noyaux, qui ſont preſque auſſi gros que des amandes, fort durs, & d'une couleur de pourpre. On a trouvé à quelques-uns de ces arbres des morceaux de gomme, gros comme le poing ; mais dure, tranſparente, & claire comme de l'ambre, qui ne ſe diſſout ni à l'eau, ni à l'huile. Cette gomme eſt de bonne odeur ; & quand on la brûle, elle exhale une fumée fort agreable. On ſe ſert ordinairement du bois de cet arbre pour faire les rouleaux des moulins à ſucre. C'eſt quand il eſt vieux qu'il rend de la gomme. Quelques Indiens en forment des boutons de differentes figures, dont ils font des bracelets, des colliers, & des pendans d'oreille, qui ſont beaux, luiſans, & ſeutent fort bon.

COURBATON. ſ. m. Terme de Charpenterie. Les *courbatons*, ſont des pieces de bois courbées preſqu'à angles droits, dont l'uſage eſt, de joindre les membres des côtes du haut des vaiſſeaux à ceux du dedans ; comme auſſi de lier les allonges aux barots. *Courbaton de beaupré*, eſt une piece de bois, qui fait un angle aigu avec la tête du mât, au bout duquel il y a un petit chouquer, où l'on paſſe le perroquet de beaupré. *Courbaton de hunes.* Voyez TAQUETS.

COUR-

Digitized by Google

COURBATONS, ſont auſſi de fortes pieces de bois, attachées ſur la fourure d'une galere, pour ſervir de contreforts.

COURBATURE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt l'agitation, & le battement du flanc du cheval, tel que celui que cauſe la fievre aux hommes. Un cheval *courbatu*, eſt un cheval qui a été ſurmené, & dont la reſpiration eſt alterée par l'excés du travail. Il devient auſſi *courbatu*, lorſqu'il eſt trop échauffé, ou plein de mauvaiſes humeurs. Soleiſel dit que la *courbature* eſt une chaleur étrangere, cauſée par les obſtructions qui ſont dans les inteſtins & dans le pounion, ce qui donne les mêmes ſignes que la *pouſſe*. Le poux, la morve, & la *courbature*, ſont les trois cas redhibitoires qui annullent la vente d'un cheval. On en eſt garent neuf jours, parceque ce ſont des deffauts qu'on peut cacher juſques-là.

COURBE. adj. m. & f. & ſ. f. Ce qui n'eſt pas en ligne droite; ligne qui n'eſt pas étenduë également, enſorte que l'une s'éleve ou s'abaiſſe plus que l'autre. Une *courbe*, eſt un aſſemblage d'une infinité de lignes droites infiniment petites, qui toutes ſont certains angles les unes avec les autres. FONT. Une *courbe* peut être conſiderée comme étant compoſée d'une infinité d'arcs de cercle infiniment petits, tous decrits ſur des rayons differens; enſorte que dans les endroits, où la *courbe* a plus de courbure, c'eſt que les petits arcs de cercle ſont des portions de plus petits cercles, & ont été decrits ſur de plus petits rayons. ID. En Geometrie, il y a des lignes *courbes* regulieres, comme le cercle, l'ellipſe, la parabole & l'hyperbole; d'autres irregulieres, comme la conchoïde, la conchile, la cicloïde, l'helice, quoyqu'elles ſe puiſſent tracer avec art; d'autres tout-à-fait irregulieres, comme celles qu'on fait au haſard avec la plume. On appelle axe d'une ligne *courbe*, une ligne droite tirée au dedans de cette *courbe*, qui diviſe en deux également toutes les lignes droites parallèles tirées au dedans de la même ligne *courbe*. Une des plus importantes connoiſſances que l'on puiſſe avoir ſur les *courbes*, conſiſte à meſurer exactement les eſpaces qu'elles renferment ou ſeules ou avec les lignes droites; & cela s'appelle, leur quadrature. Mr. Tſchirnhauſs a compoſé une methode pour determiner les tangentes des *courbes* geometriques, & mechaniques.

Ce mot vient du Latin *curvus*.

COURBE, en termes de Charpenterie, eſt une piece de bois couppée en arc, dont on ſe ſert pour faire les cintres, les toits des dômes ronds, les liens & les eſſeliers. Il y a des chevrons cintrez, ou faits de *courbes*; des *courbes*, qu'on appelle *cul de four*. *Courbe rampante*, c'eſt le limon d'un eſcalier de bois à vis, bien degauchi ſelon ſa cherche rampante. C'eſt le chef-d'œuvre du metier de Charpentier.

COURBES D'ARCASSE, en termes de Marine, ſont des pieces de liaiſon, aſſemblées dans chacun des angles de la pouppe, d'un bout contre la liſſe de hourdi, & en retour contre les membres du vaiſſeau.

COURBES DE CONTRE-ARCASSE. Ce ſont des pieces de bois, poſées au fond de cale, & attachées du bout d'enbas ſur les membres du vaiſſeau, & par enhaut arc-boutées contre l'arcaſſe.

COURBES DE GORGE, & par corruption COUPPE-GORGE, cy-deſſus expliqué.

COURBE, en termes de Manege, eſt une tumeur dure & calleuſe, qui vient en longueur au dedans du jarret du cheval.

COURBE. ſ. f. en termes de Navigation, ſe dit de deux chevaux accouplez, qui ſervent à remonter les bateaux ſur les rivieres. Il faut dix ou douze *courbes* de chevaux pour remonter ce bateau foncet.

COURBEMENT. ſ. m. L'action de courber. Le *courbement* d'un arc. TACHARD.

COURBER. v. act. Mettre hors de la ligne droite; plier en arc; rendre courbe. Il faut *courber* cette voute en arc, en plein cintre.

SE COURBER, ſignifie, Se baiſſer. Il faut *ſe courber* pour paſſer par là.

COURBER, ſignifie auſſi, Plier; ceder. On plie, & on *courbe* la regle, lorſqu'on ne peut pas la ſuivre. TOUR.

L'inſolent devant moi ne ſe courbe *jamais*. RAC.
c'eſt-à-dire, ne me rendit aucuns honneurs; ne voulut point s'abaiſſer devant moi.

COURBÉ, ÉE. part. & adj. Il eſt devenu boſſu pour s'être trop *courbé*. Un vieillard tout *courbé*.

Gemiſſant & courbé ſous le poids du fardeau.
LA FON.

Tandis que libre encor, malgré les deſtinées,
Mon corps n'eſt point courbé *ſous le faix des années.*
BOI.

COURBÉ, en termes de Blaſon, c'eſt la ſituation des dauphins, & des bars, qui ne s'exprime pas; parceque c'eſt leur poſture propre & naturelle. On le dit des faſſes un peu voutées en arc.

COURBET. ſ. m. C'eſt la partie d'un bât de mulet, qui eſt élevée en forme d'arcade ſur les aubes. POMEY.

COURBETTE. ſ. f. Terme de Manege. C'eſt un ſaut mediocre du cheval, qui éleve les pieds de devant en l'air, & puis ceux de derriere ſuivent; ce qui eſt repeté & continué en même cadence. On dit, Manier un cheval à *courbettes*, le mettre à l'air des *courbettes*. Une *courbette* eſt un ſaut. Voyez le P. Menetrier dans ſon Traitté des Ballets.

On dit figurément & baſſement, Qu'on fait aller un homme à *courbettes*; c'eſt-à-dire, qu'on le rend ſouple, lorſqu'on a plein pouvoir ſur lui; qu'on le gourmande, qu'on lui fait faire les choſes de hauteur. On dit auſſi, Qu'une grace a bien coûté des *courbettes*; pour dire, qu'il a fallu faire bien des reverences pour l'obtenir. Ce mot en ces deux ſens n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Il eſt dans Danet.

COURBETTER. v. neut. Faire des courbettes. Mon cheval ne fait que *courbetter*.

COURBURE. ſ. f. Inclinaiſon d'une ligne en arc; état, qualité de la choſe courbée. La *courbure* d'une voute eſt ce qui fait ſa force.

COURCAILLET. ſ. m. Le cri que font les cailles. C'eſt auſſi un petit ſifflet, qui imite le cri des cailles, & qui ſert d'appeau pour les attirer. On prend les cailles au *courcaillet*. Il eſt fait de cuir, qui ſe pliſſe en rond, qui s'étend, & qui ſe reſſerre pour former ce bruit. On a porté autrefois des habits, des chauſſes faites en *courcaillet*, parcequ'elles étoient pliſſées de la même maniere que cet appeau.

COURCIER. ſ. m. Place à l'avant, où l'on pointe une piece de canon. Cela ne ſe dit proprement que des galeres. Voyez COURSIER.

COURCIVE. ſ. f. Terme de Charpenterie. Demi-pont, que l'on fait de l'avant à l'arriere des deux côtez de certains petits bâtimens qui ne ſont point pontez.

COURCIVES. Voyez SERRE-GOUTIERES.

COURCON. ſ. m. Terme d'Artillerie. Piece de fer longue, qui ſe couche tout du long des moules des pieces, & qui ſert à les bander, ou à les ſerrer.

COUREAU. ſ. m. Vieux mot François, qui ſignifioit, *barres*, *couliſſes* & *verroux*. On le trouve en pluſieurs Coutumes, & il ſe dit encore dans les Provinces. Ce mot vient de *courir*.

COUREE. Terme de Marine. C'eſt une compoſition de ſuif, de ſouffre, de reſine, & de verre pilé, dont

Digitized by Google

on frotte les vaiſſeaux, pour les mettre en mer; où pour faire un voyage de long cours, pour conſerver le bordage. On l'appelle auſſi *courroy*; & quand on dit, Sauver un bâtiment; c'eſt lui donner la *courée*.

COURÉE, ſe dit en quelques endroits pour, une freſſure de mouton. C'eſt la même choſe que *coree*.

COURET. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt une compoſition de brai, de ſouffre, de ſuif, ou d'huile, dont on frotte les parties du vaiſſeau qui entrent dans l'eau.

COUREUR. ſ. m. Leger à la courſe; Qui ſe picque de bien courir. Aux Jeux Olympiques il y avoit des Lutteurs, des *Coureurs*, & autres gens excellens en toutes ſortes d'exercices.

COUREURS, en termes de Guerre, ſont des Cavaliers detachez pour battre l'eſtrade, pour aller aux nouvelles, & à la decouverte des ennemis. On le dit auſſi de ceux qui ſortent d'une garniſon pour picorer, & pour aller à la petite guerre.

COUREUR, en termes de Manege, eſt un cheval de ſelle propre pour la courſe, & particulierement pour la chaſſe. Un beau *coureur*. Ce Seigneur a une vingtaine de *coureurs* dans ſon écurie, dans ſon équipage de chaſſe. On appelle auſſi *Coureur de bague*, celui qui court la bague.

COUREUR DE BOIS. Terme de Relations. On appelle *coureurs de bois* dans le Canada, des gens qui vont porter les marchandiſes dans le fond du païs, pour trafiquer avec les Sauvages.

COUREUR, ſignifie auſſi, un voyageur, ou un homme qui ne ſçauroit demeurer en ſa maiſon. Cet homme eſt un *coureur*, qui eſt toûjours en voyage. Il faut renoncer à vous aller voir, vous êtes un *coureur*, qui n'êtes jamais au logis. On le dit encore d'un homme un peu libertin; c'eſt un *coureur*.

COUREUR, ſignifie auſſi, Inconſtant en amour; qui en va conter à toutes les femmes. Une Dame de merite veut de l'attache, & ne ſçauroit aimer un *coureur*.

COUREUR, ſe dit auſſi de celui qui court avidement après certaines choſes qu'il ſouhaite. Ce curieux eſt un *coureur* d'inventaires, de bons marchez. Celui-cy aime la ſymphonie, c'eſt un *coureur* de concerts. Cet autre eſt un *coureur* de Sermons, d'Indulgences. Dom Diego Luciſugue de Quevedo étoit un *coureur* d'aventures nocturnes, & on l'appelloit le *Coureur de nuit*. On appelle un *coureur* de Benefices, Celui qui eſt âpre à chercher des Benefices; qui envoye en Cour de Rome, pour en obtenir par prevention des proviſions, ou par mort, ou par devolut.

COUREUR, ſe dit auſſi d'un jeune homme, qui eſt aux gages d'une perſonne de qualité, pour aller dans tous les lieux de la ville où on l'envoye, & pour en raporter promptement des nouvelles. Ce n'eſt que depuis peu qu'il y a des *coureurs* en France, & c'eſt une mode venuë d'Italie.

On appelle chez le Roi, *Coureur de vin*, un Officier qui porte à la ſuite du Roi, à la chaſſe, & ailleurs, du vin, de l'eau, & dequoy faire collation. Il y a quatre *Coureurs de vin*.

COUREUSE. ſ. f. Femme, qui aime à courir çà & là; qui ne s'arrête guere au logis. En verité, vous êtes une grande *coureuſe*. Cela ne ſe dit qu'en riant.

COUREUSE, ſignifie plus communément, une femme qui vit dans une infame proſtitution; qui ſe livre à tout venant. Venus n'eſt plus la mere des tendres amours: c'eſt aujourd'huy une *coureuſe*, & une effrontée, qui ſe proſtituë à tout le monde. G. G. On dit dans le même ſens, une *coureuſe* de Pont-neuf, de remparts; une *coureuſe* de guilledou. Les Latins les appelloient *vagæ*.

COURGE. ſ. f. Plante, qui pouſſe des tiges ſarmenteuſes, groſſes comme le doigt, rampantes à terre, ou s'élevant & s'accrochant à des perches par le moyen de ſes mains. Ses feuilles ſont grandes, rondes, larges, molles, laniguineuſes, crenelées en quelques endroits de leurs bords. Ses fleurs ſont des cloches, coupées en cinq parties juſques vers la baſe, blanches comme la neige, velues. Lorſqu'elles ſont tombées, leurs calices deviennent des fruits cilindriques, longs quelquefois de cinq ou ſix pieds, & gros à proportion, couverts d'une écorce dure, jaunâtre: leur chair eſt moëlleuſe, blanche, inſipide, dans laquelle on trouve des ſemences aplaties, oblongues, couvertes d'une écorce dure, blanchâtre ou griſe, qui renferme une amande blanche, douce. Sa racine eſt tendre & fibreuſe. En Latin *cucurbita longa folio molli, flore albo.* J. BAUH. Il y a une autre eſpece de *courge*, dont le fruit a la figure d'un flacon rond & ventru, appellée par J. Bauhin *cucurbita latior, folio molli, flore albo.* Il y en a une troiſiéme eſpece, qui a le fruit fait en bouteille, ayant le cou étroit, & la pance groſſe: le même Bauhin l'appelle *cucurbita lagenaria.* On cultive les *courges* dans les jardins: leurs fruits ſont bons à manger: ils ſont humectans & rafraîchiſſans. Leurs ſemences ſont du nombre des quatre grandes ſemences froides: elles ſont rafraîchiſſantes & aperitives. S'il en faut croire les Anciens, les graines qui ſont le plus proche du cou, produiſent les *courges* longues; celles du milieu ſont venir les rondes; & celles des côtez, les courtes & plattes. On dit auſſi, que ſi on veut avoir de groſſes *courges*, il en faut planter la graine ſans deſſus deſſous.

COURGE, ſe dit auſſi du fruit de la plante, qui porte le même nom.

COURGE, ſignifie auſſi, un bâton qu'on met ſur l'épaule, aux deux bouts duquel on attache des ſeaux pour porter de l'eau dans les ateliers. Nicod croit que ce mot eſt corrompu de *Courbe*, & eſt ainſi appellé *à curvitate*.

COURGE, en Architecture, eſt une eſpece de corbeau de pierre, ou de fer, qui porte le faux-manteau d'une ancienne cheminée.

COURIER. ſ. m. Poſtillon; qui fait metier de courir la poſte, & de porter des depêches en diligence. On a expedié, depêché un *courier* extraordinaire pour cette affaire, parceque l'ordinaire étoit parti. Il y a des offices de *Couriers* du Cabinet, commis par les Secretaires d'Etat, & que l'on depêche pour les affaires d'Etat.

COURIER UNIVERSEL. Nom qu'on donnoit vers l'année 1631. & avant que le mot de *Gazette* fut tout-à-fait en uſage, aux Recueils de nouvelles. On les intituloit, le *Courier univerſel*, ou *Porteur de nouvelles*. Il y en a pluſieurs volumes imprimez en ce temps-là. Le Jeſuite Mathieu du temps de Henri III. merita le nom de *Poſtillon*, & de *Courier de la Ligue*.

COURIER, ſe dit auſſi de tous ceux qui courent la poſte, ſoit pour leur plaiſir, ſoit pour leurs affaires, encore qu'ils ſoient d'une condition au deſſus des *couriers* ordinaires. Le *courier* qu'on a depêché pour porter les nouvelles de la paix, étoit le Marquis de . . . Les chemins ſont pleins de *couriers*, qui paſſent pour attraper la Cour; c'eſt-à-dire, de perſonnes qui y vont en poſte, ſans être chargées de depêches.

COURIERE, ſe dit poëtiquement, de la Lune, qu'on a appellée, la *Couriere des mois*. Voiture l'appelle,

Blanche Couriere *de la nuit*:
& Deſportes a dit, en parlant auſſi de la Lune;
Et toi, Sœur d'Apollon, vagabonde Couriere.

COURIR, ou COURRE. v. neut. *Je cours, je courus, j'ay couru, je courrai, que je coure, que je couruſſe, je courrois.* On trouve en divers livres, *il courera*, au futur; &, *Il couteroit*, au ſubjonctif. Il vaut mieux

Digitized by Google

mieux dire, *Il courra*, au futur; &, *Nous courrions*, au ſubjonctif, avec deux *r*. Se mouvoir promptement, imperceuſement; aller en diligence; ſe tranſporter en hâte; aller en quelque lieu, ou après quelque choſe, le plus vîte, & le plus promptement que l'on peut. Il y a pourtant cette difference entre, *Courir*, & *Courre*, que ce dernier n'eſt que pour de certaines façons de parler que l'uſage a autoriſées. Par exemple, on dit, ſelon Tachard, & l'Academie, *Courir* ou *Courre* le cerf; *courir* ou *courre* le liévre; *courir* ou *courre* la bague; *courir* ou *courre* la poſte. Cette derniere façon de parler eſt auſſi autoriſée par l'Academie. Selon Balzac & l'Academie, on dit indifferemment *Courir*, ou *Courre* fortune; pour dire, ſe mettre en danger. Excepté ces cas, & quelques autres ſemblables, on doit toûjours dire *Courir*; & même pour ne ſe pas tromper, il eſt bon de s'en ſervir par tout où on a le moindre doute. En diſant *Courre*, on peut faire une faute; en diſant *Courir*, on n'en fait jamais. *Courir* dans la liee, dans la carriere. C'eſt un homme qui *court* bien, qui fait grande diligence en *courant*. Il *courre* comme un Baſque. Il *courre* comme un fou. Il *courre* comme un perdu; comme s'il avoit le feu au cul. Il *courre* à toutes jambes, à bride abattuë. On y *courre* comme au feu; comme à la nôce.

COURIR, ou COURRE *sus*. Pourſuivre; tuer par ordre de Juſtice. Cette phraſe vieillit, & on ne l'employe que dans les Lettres patentes, en parlant des vagabonds. Il eſt enjoint de leur *courir ſus*. L'ACAD. Il faut *courir ſus* aux ſeditieux.

COURIR. v. act. ſignifie, Pourſuivre quelcun; tâcher de l'attraper. Il faut *courir* après ces voleurs. Il fut *couru* long temps l'épée dans les reins par ſon ennemi.

COURIR, ſe dit en ce ſens, des incurſions, hoſtilitez & ravages qui ſe font à main armée. Cette garniſon vient *courir* juſqu'à nos portes. Les Corſaires vont *courir* les mers; vont piller, pirater. On a été contraint de *courir* aux armes; c'eſt-à-dire, de s'armer à la hâte.

COURIR, ſe dit auſſi des courſes, qui ſe font par jeu & par exercice. Alexandre ne voulut pas *courir* aux Jeux Olympiques, à moins que des Rois n'y *couruſſent* avec lui. Dans les Academies, on *court* la bague, les têtes, le faquin. En Eſpagne on *court* les taureaux.

COURIR, ou COURRE, en termes de Chaſſe, ſignifie, Pourſuivre le cerf, le lievre, le chevreuil. Laiſſer *courre* les chiens, c'eſt les decoupler. On appelle auſſi ſubſtantivement, le *Laiſſer courre*, le lieu où on decouple les chiens.

COURIR, dans les Manéges, ſignifie, Faire galoper un cheval de toute ſa force. Vous avez trop *couru* ce cheval; c'eſt-à-dire, Vous l'avez outré; vous l'avez trop fait *courir*.

COURIR, ſignifie encore, Voyager; errer; aller çà & là; parcourir. Cet homme a *couru* la mer & la terre. Il a *couru* ſes quatre coins du monde. On dit en ce ſens, Qu'un homme a bien *couru* le monde; pour dire, qu'il a bien appris à vivre; qu'il eſt experimenté; qu'il a bien vu des gens. On dit auſſi des gens inquiets, Qu'ils *courent* de tous côtez, & cependant qu'ils ne viennent d'aucun endroit, & ne vont nulle part. LA BR.

Je cours comme un bandit, qui n'a ni feu ni lieu.
BOIL.

COURIR, en termes de Marine, ſignifie, Faire route; gouverner, porter le cap du côté où l'on veut aller. Ce vaiſſeau a *couru* deux jours ſous un même rumb, ſous un même meridien. On appelle, *Courir* des bordées differentes, quand on eſt obligé à louvier, & à faire divers reviremens. *Courir*, ou *Courre* à l'autre bord, c'eſt cingler à un rumb de vent oppoſé à celui que l'on fait. Quand on répond à la queſtion, *Où court-il?* qui veut dire, quel route tient-il? *Il court comme nous*; c'eſt-à-dire, il fait même route que nous. *Courir* Nord, c'eſt aller au Nord; *courir* Sud, c'eſt aller au Sud. *Courir* en longitude, c'eſt aller de l'Eſt à l'Oüeſt, ou de l'Oüeſt à l'Eſt; *courir* en latitude, c'eſt cingler du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On dit, Qu'un vaiſſeau *a couru* ſur ſon ancre, lorſqu'étant pouſſé par le vent, on par le courant de la mer, il a été porté vers l'endroit où l'ancre a mouillé. *Courir* terre à terre, ou cabotter, c'eſt aller le long de la côte. *Courir* la mer, c'eſt aller en haute mer. *Courir bord ſur bord*, c'eſt louvier tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, en chicanant le vent quand il eſt contraire; ou en attendant un autre vaiſſeau dont on ne veut pas s'éloigner. On dit, Que les Corſaires *courent* le bon bord, quand ils pourſuivent des vaiſſeaux marchands.

COURIR, ſe dit auſſi des terres, des rochers & des côtes. Cette côte *court* Eſt-Oüeſt; c'eſt-à-dire, va droit d'Orient en Occident. Ces rochers *courent* Sud-Oüeſt environ trois lieuës; pour dire, s'étendent depuis le Midi juſqu'à l'Occident. Le Caucaſe, ou le Taurus, eſt une longue ſuite de montagnes, qui *court* par le milieu de l'Aſie, du Couchant à l'Orient. CHEVREAU.

COURRE, ſignifie auſſi, Donner de l'exercice à autrui. Ce plaideur a fait renvoyer ſon procés en un Parlement éloigné; il a bien donné à *courre* à ſes parties. On a donné un ſoufflet à ce Gentilhomme; c'eſt à lui à *courre*.

COURRE LA BOULINE. Châtiment ſur mer. On fait paſſer le criminel au milieu de tout l'équipage rangé en hayes des deux côtez, de l'avant à l'arriere, & chacun lui donne un coup de corde.

COURIR, ſignifie auſſi, Hanter; frequenter en certains lieux; ſe plaire à y aller ſouvent. Les curieux de tableaux, de bijoux, *courent* les inventaires. Les devots *courent* les Sermons. Les galans *courent* le bal, les ruelles. Les Muſiciens *courent* les concerts. On dit en ce ſens, On *court* un tel Predicateur. Cet homme eſt ſi agreable, que toutes les Dames le *courent*.

COURIR, ſe dit auſſi de toute autre affaire qu'on fait vite. Il faut écrire poſément, & ne pas *courir*, quand on veut bien apprendre. Il ne faut pas *courir*, quand on dit ſon Breviaire, & ne pas le dire trop vîte.

COURIR, s'employe auſſi en parlant d'une abondance de vermine, d'inſectes. Les ſouris *courent* dans cette maiſon. Les fourmis *courent* dans ce jardin, &c.

COURIR, ſe dit encore du mouvement naturel des choſes fluides. Les eaux *courent*. Le ſang, les humeurs *courent* dans le corps. Il a un rhumatiſme, qui lui *court* ſur divers membres; une dartre, qui lui *court* ſur le viſage. On dit auſſi, Qu'un muid *court*; pour dire, qu'il s'enfuit; que la liqueur s'échappe du vaiſſeau.

COURIR, ſe dit auſſi du temps, & des choſes qui ſe ſuccedent, ou qui coulent l'une après l'autre. C'eſt le mois qui *court*; l'année qui *court*; pour dire, le mois, l'année preſente. Le temps de ſon banniſſement a *couru* d'un tel jour; pour dire, a commencé un tel jour. On le dit auſſi des interêts, qui *courent* du jour de la demande en Juſtice, du jour de la conſtitution; pour dire, qu'ils ſont dus dés ce temps-là. On dit auſſi, Qu'un homme *court* ſa quarante cinquiéme année, *court* ſon année climaterique; pour dire, qu'il eſt parvenu à ces âges-là.

COURIR, ſignifie auſſi, Etre à la mode; être reçu, approuvé. La mode qui *court*, eſt toûjours la plus approuvée. Les chanſons qui *courent*, ſont les plus agreables.

COURIR, ſe dit auſſi de ce qui ſe publie, de ce qui ſe repand, de ce qu'on ſeme dans le monde; de ce qu'on fait paſſer par les mains, ou par la bouche de pluſieurs perſonnes. Vous verrez *courir* de ma façon dans les

Digitized by Google

belles ruelles, deux chanſons. Mol. On a fait *courir* un Manifeſte. On a fait *courir* un libelle contre vous. Nous ſommes ſi vains, que pourvu que nôtre nom *coure* par la bouche des hommes, nous ne nous ſoucions pas de quelle maniere il y *coure*. Mont.

Il court parmi le monde un livre abominable. Mol.

On dit auſſi, Il *court* un bruit ſourd d'une mauvaiſe nouvelle. L'avis qui *court*, eſt le meilleur. On fait *courir* des billets pour aſſembler des Compagnies, ou pour recouvrer des choſes perdues. On dit, Faire *courir* une ſanté; pour dire, la faire boire à la ronde. On dit auſſi, Qu'il *court* bien des fievres, des maladies; pour dire, qu'elles ſont bien communes, que pluſieurs gens en ſont attaquez.

Courir. S'enfuïr; s'écouler.

Nos jours comme les flots courent *rapidement.* Sar.

Courir, ſignifie auſſi, Parcourir; examiner un peu à la hâte.

La terre compte peu de ces Rois bienfaiſans;

Il faut pour les trouver courir *toute l'hiſtoire.* Boi.

Courir, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, Marcher; aller; s'avancer. *Courir* au precipice; *courir* au ſecours d'un ami; *courir* à la mort. Quand Dieu a reſolu de perdre quelcun, il le laiſſe *courir* aveuglément au precipice. Sherlock. On *court* à la raiſon, & on cherche la verité par les doutes, & par la diſpute. Bal. Il ne faut pas s'étonner que tant de gens *courent* après la fauſſe gloire, puiſqu'il en eſt ſi peu qui connoiſſent la veritable. Ab. de St. R. Nous *courons* avec ardeur après ce qui nous fuit. Oe. M.

Mon cœur court *après elle.* Rac.

On *court* étourdiment à la mort pour une gloire, qui ne perce point la nuit du tombeau. Bell. Si les Eſpagnols ne *courent* point au peril, c'eſt moins par timidité, que par prudence. Oe. M. Il faut ſortir de la carriere de la fortune, quand on ne ſe ſent pas propre pour y *courir*. Ab. de St. R.

Mon cœur court *de lui-même au devant de ſes chaînes.* Corn.

Combien de gens voit-on d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel courir à la fortune? Mol.

On dit, Qu'un homme *court* une belle fortune; pour dire, qu'il eſt en belle paſſe: Qu'il *court* à l'Evêché, au Chapeau de Cardinal, au Bâton de Marechal; pour dire, qu'il y aſpire, & qu'il y a apparence qu'il y peut parvenir: Qu'il *court* à la gloire; pour dire, qu'il n'eſtime que l'honneur, que le pris de la vertu: Qu'il *court* une charge, un Benefice; pour dire, qu'il tâche de l'obtenir. Au contraire on dit, Qu'il *court* à l'hôpital, à ſa ruïne, à ſa perte; pour dire, qu'il gouverne mal ſes affaires. On dit auſſi, Qu'un homme *court* hazard de ſe perdre; pour dire, que cela lui peut arriver.

Montrez lui le danger que vous courez *tous deux.* Cap.
Vôtre bonheur avec moi ne court *point de hazard,*
Et n'a nulle diſgrace à craindre de ma part. Mol.

On dit encore, Qu'un homme veut bien *courir* riſque de quelque choſe, quand il la prend à ſes perils & fortunes; qu'il veut bien que la perte tombe ſur lui. On dit encore, Qu'un homme a bien *couru* des fortunes en ſa vie; pour dire, qu'il a bien eſſuyé des perils, des dangers. On dit auſſi, Qu'un homme *court* ſur le marché d'autrui; Qu'il *court* ſur ſes briſées; pour dire, qu'il encherit ſur un autre; qu'il veut obtenir ce qu'un autre pretendoit. On dit proverbialement en ce ſens, Qu'il ne faut pas *courir* après ſon éteuf; pour dire, qu'il ne ſe faut pas defaire d'une choſe, dont on peut avoir beſoin quelque jour.

On dit, Qu'un homme eſt fou à *courir* les ruës; pour dire, qu'il eſt tout-à-fait hors du bon ſens.

Couru, ûe. part. & adj.

Courlis, ou Courlieu. ſ. f. Eſpece d'oiſeau aquatique, gros comme une beccaſſe. Il a un grand bec, fait en faucille. On l'appelle *clorius* en Latin, à cauſe de ſon cri, qui exprime *corlieu*.

Couronne. ſ. f. Ornement; marque d'honneur & de dignité, qu'on met ſur la tête des Souverains, ou à leur ſacre, ou dans quelques ceremonies ſolennelles. Les *couronnes* ſont de matiere, & de forme differentes, ſelon les temps, & les dignitez; comme il ſera expliqué ci-deſſous. Les Rois de France de la premiere Race ſe contentoient d'ordinaire d'un diadéme d'or, ou de perles. Quelques-uns portoient une *couronne* à pointes, ou radiale, à la maniere des Empereurs Romains; comme on le voit ſur la monnoye de Clovis. On remarque peu de têtes ſur les monnoyes des Rois de la ſeconde Race. Les têtes, qui ſe trouvent ſur quelques-unes, portent preſque toutes une *couronne* de laurier. Telle eſt le ſol d'or fin de Louis le Debonnaire, dont Mr. de Peireſc regretta ſi fort la perte, à ce que dit Mr. Gaſſendi. La tête de cet Empereur n'eſt couronnée que d'une *couronne* de laurier. Contrigius a pourtant ſoutenu, que depuis le Grand Conſtantin, les Empereurs ne portoient plus que des diadémes, & jamais des *couronnes* de laurier. Louis VI. & Louïs VII. de la troiſiéme Race, portent une *couronne*, en forme de bonnet quarré, avec des fleurons, ou des fleurs de lis aux extrémitez. Voyez Le Blanc. Charlemagne fit faire une *couronne* d'or, enrichie de pierres precieuſes, & rehauſſée de quatre fleurons. On la garde dans le treſor de Saint Denis. On met cette *couronne* ſur la tête des Rois, quand on les ſacre. Mais ſur les monnoyes, depuis Chilperic, dernier Roy de la premiere Race, la tête des Rois n'eſt ornée que d'une *couronne* de laurier, juſqu'à Louïs d'Outremer, qui eſt repreſenté avec une *couronne* étoilée. Hugues Capet y ajoûta des fleurs de lis; mais Henri I. les a portées plus diſtinctement que ſes predeceſſeurs. Le P. Mabillon.

Les effigies des premiers Empereurs Romains étoient ornées de bandeaux, ou de diadémes, ou de *couronnes* de lauriers; ils laiſſoient les *couronnes* aux Dieux. Le droit de porter une *couronne* de laurier, fut accordé à Ceſar par le Senat, & continué à ſes ſucceſſeurs. La *couronne* radiale ne ſe donnoit qu'aux Empereurs deïfiez; parceque cette ſorte de *couronne* ne convient qu'à des Deïtez. Du moins entre les douze Ceſars Neron eſt le ſeul qui l'ait priſe de ſon vivant. Auguſte n'en fut honoré qu'après ſa mort. Juſtinien eſt le premier, qui ait pris une eſpece de *couronne* fermée. Le P. Joubert. Mais il n'y a rien de ſi frequent ſur les medailles du bas Empire, que des *couronnes* des Empereurs, rayonnées de douze pointes, ou rayons. Du Cange dit qu'autrefois l'Empereur recevoit trois *couronnes*: la premiere d'argent, en Allemagne; la ſeconde de fer, à Monza, ou Modece dans le Milanois; & la troiſiéme, à Rome, comme Empereur des Romains. Othon de Friſſinghen a obſervé de plus, que l'Empereur Frederic I. reçut cinq *couronnes* d'or. La premiere à Aix la Chapelle pour le Royaume de France; la ſeconde à Ratisbone pour celui d'Allemagne; la troiſiéme à Pavie pour celui d'Italie; la quatriéme à Rome pour l'Empire Romain; & la cinquiéme à Monza pour le Royaume d'Italie. La *couronne* que l'Empereur recevoit à Monza, ou Modece dans le Milanois, n'étoit point de fer: elle étoit d'or; & on ne l'appelle *couronne* de fer, qu'à cauſe d'un cercle de fer, entrelaſſé dans le haut de la *couronne*, qui eſt recouvert d'une lame d'or. La *couronne* que l'Empereur alloit prendre à Rome de la main du Pape, s'appelloit *couronne* Imperiale, L'Empire leur payoit les mois Romains pour faire ce voyage. Charles-Quint eſt le dernier qui ſe ſoit aſſujetti

à cette

Digitized by Google

à cette formalité. Il fut couronné à Boulogne. Aujourd'hui les Empereurs sont dispensez de cette ceremonie ; & il ne reçoit plus la *couronne* qu'en Allemagne. A leur Sacre on leur met sur la tête la *couronne* d'or de Charlemagne, pesant cent quatorze livres. Elle est gardée à Nuremberg.

LA COURONNE, est aussi un ornement très-ordinaire de la tête des Deïtez sur les medailles. La *couronne* de rayons marque le soleil ; quand ils partent de la tête, sans être liez par un cercle. La *couronne* d'épics, est le symbole de Ceres. La *couronne* de fleurs, est l'ornement de la Déesse Flora. La *couronne* de lierre, ou de pampres, est celle de Bacchus, &c.

Geliot, dans son Indice Armorial, tient que ce mot de *couronne* vient de *corne*, parceque les *couronnes* anciennes étoient en pointes, & que les cornes étoient des marques de puissance, de dignité, de force, d'autorité & d'empire : & dans la Sainte Ecriture les cornes sont souvent prises pour la Dignité Royale. *Cornu* & *couronne* en Hebreu sont expliquées par le même mot. Charles Pascal a fait un Traité particulier des *Couronnes*. L'invention des *couronnes* est attribuée par quelques Auteurs à Janus, parceque plusieurs monnoyes de Sicile & d'Italie avoient sur le revers l'empreinte d'une *couronne* ; & de l'autre côté, un Janus à deux têtes, comme temoigne Athenée.

COURONNE, en termes de Blason, se dit aussi de la representation de ces ornements qu'on met pour timbre aux Armoiries, pour marquer la dignité des personnes. Elles sont même plus anciennes que les casques, & c'étoit autrefois une marque de Chevalerie, & un symbole de victoire, & de triomphe. On les appelloit *couronnes rayonnées*, ou *à pointes* ; comme celles des anciens Empereurs, qui avoient douze pointes. On appelle *couronnes perlées*, ou *fleuronnées*, celles qui ont des perles, ou des fleurons d'ache, ou de persil, comme étoient autrefois presque toutes les *couronnes*, mêmes celles des Souverains. Les *couronnes* n'ont été mises sur leurs Ecus que depuis deux cents ans. Lorsque les Ducs & Comtes se furent emparez de la souveraineté des Provinces, dont ils étoient Gouverneurs, ils prirent la *couronne*, quoyqu'elle soit plutôt la marque de la dignité Royale que de la Souveraineté. Cependant ils ne l'ont jamais portée sur leur tête.

La *Couronne* Papale, est composée d'une tiare, & d'une triple *couronne*, qui environne la tiare. La tiare a deux pendants, comme la mitre des Evêques. Ces trois *couronnes* representent le Pape comme Souverain Sacrificateur, comme Juge suprême, & comme le seul Legislateur des Chretiens. Voyez TIARE. Le Pape Innocent X. a defendu par une Bulle à tous Cardinaux de mettre une *couronne* sur l'Ecu de leurs armes : enforte que tous les Cardinaux, de quelque naissance qu'ils soient, ne portent que le Chapeau. Ils n'ont pas observé cette Bulle en France ; le Cardinal de Richelieu, comme Duc & Pair, fit mettre la *couronne Ducale* sur ses armes ; & à son exemple les Cardinaux qui sont Ducs & Pairs, ou Pairs Ecclesiastiques, portent aussi la *couronne Ducale*.

Celle de l'Empereur est un bonnet, ou tiare avec un demi-cercle d'or, qui porte la figure du monde, cintré & sommé d'une croix. Elle fait voir son bonnet, entr'ouvert sur les deux côtez de son cintre, & elle a par le bas deux fanons ou pendans, comme les mitres des Evêques.

Celle du Roi de France est un cercle de huit fleurs de lis, cinré de six diadêmes qui le ferment, & qui portent au dessus une double fleur de lis, qui est le cimier de France. Le Roi Charles VIII. est le premier qui en 1495. porta la *couronne* fermée. Sur toutes les monnoyes de ce Prince, rapportées par Mr. le Blanc, la

couronne est ouverte, à la maniere de ses predecesseurs. Sur quelques monnoyes de Louis XII. la *couronne* est fermée, & ouverte sur quelques-unes aussi. Il en est de même sous François I. Mais depuis Henri II. tous les Rois de France, & même ceux des autres Royaumes, l'ont portée aussi fermée : ce fut Charles VII. qui le premier mit la *couronne* sur l'écusson des fleurs de lis. Avant lui, & l'an 1450. on ne mettoit point de *couronnes* sur l'écusson de France, & on l'a toûjours pratiqué depuis ce temps-là. Il n'y a pas cent cinquante ans que perſonne, non pas même les Princes, ne faisoit mettre de *couronne* sur ses Armoiries. Henri II. Prince de Condé, est le premier des Princes du Sang qui ait porté la *couronne* purement de fleurs de lis. A Venise, aucun Noble Venitien, en quelque dignité qu'il soit, ne peut mettre de *couronne* sur ses Armes.

Celle du Roi d'Espagne est rehaussée de grands treſles refendus, que l'on appelle souvent *hauts fleurons*, & couverte de diadêmes aboutissans à un globe surmonté d'une croix. Philippes II. a été le premier des Rois d'Espagne, qui ait porté la *couronne* fermée, en qualité de fils d'Empereur.

Celle du Roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix, de la façon de celles de Malthe, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis. Elle est couverte de quatre diadêmes, qui aboutissent à un petit globe, supportant une même croix.

Celles de la plupart des autres Rois sont de hauts fleurons, ou grands treſles, & aussi fermées de quatre, six ou huit cintres, ou diadêmes, & fommées d'un globe croisé.

Celle du Dauphin de France est presentement rehaussée de fleurs de lis, comme celle de tous les Fils de France ; mais elle est fermée par quatre dauphins, dont les queuës aboutissent à un boaton, qui soutient la fleur de lis à quatre angles. Louis XIII. quand il étoit Dauphin de France, portoit sur l'Ecu de ses Armes une *couronne* rehaussée de quatre fleurs de lis, & de quatre feuilles de persil, fermée de huit branches, qui se reüniſsoient enhaut à une fleur de lis à quatre angles. Celles des Enfans de France sont ouvertes par le haut, & ont seulement les huit fleurs de lis. Les Princes du Sang Royal portent seulement quatre fleurs de lis, entre lesquelles sont quatre fleurons. Feu Monsieur le Prince de Condé est le premier qui ait porté une *couronne* toute de fleurs de lis, comme premier Prince du Sang.

Le Duc de Savoye, qui se qualifie Roi de Chypre, porte sa *couronne* fermée de deux demi-cercles, couverts de perles, & au dessus un globe surmonté de la croix de St. Maurice, qui est treflée.

La *couronne* du Duc de Florence est ouverte, & rehaussée de deux fleurs de lis épanouies, & de pointes & rayons aigus, à la façon des *couronnes* antiques.

Celle des Archiducs a un seul demi-cercle en cintre garni de perles, qui porte un globe croisé, & est relevée de huit hauts fleurons, enfermans un bonnet rond d'écarlate.

La *couronne* des Electeurs de l'Empire est une espece de bonnet d'écarlate, & retroussé d'hermines, diademé d'un demi-cercle d'or tout couvert de perles, sommé d'un globe surmonté d'une croix d'or, que quelques Souverains d'Allemagne s'attribuent aussi.

Les Republiques de Venise & de Gennes ont aussi des *couronnes* fermées, à cause des Royaumes de Chypre & de Sardaigne.

Les Seigneurs qui ont des terres en Principauté, portent la *couronne* à l'antique ; un cercle d'or rehaussé de douze pointes, ou rayons aigus.

La *couronne* Ducale est toute de feuille d'ache, ou de persil ; c'est-à-dire, de fleurons refendus. Le Grand Maître de Malthe porte la *couronne Ducale*.

Digitized by Google

Celle des Marquis eſt moitié fleurons, & moitié perles alternez ; c'eſt-à-dire, de quatre fleurons, & des piles de trois perles entre deux.

Celles des Comtes eſt de perles, rangées ſur un cercle d'or. Ce n'eſt que depuis cent ans que les Evêques Comtes ont mis des *couronnes* ſur leurs écuſſons. Tous les Evêques, qui ont titre de Ducs & de Comtes en France, mettent la *couronne* ſur leur écuſſon. Les Archevêques d'Arles, d'Embrun, & de Tarentaiſe; les Evêques de Grenoble, de Geneve, & de Viviers, qui prennent le titre de Princes, portent la *couronne Ducale*.

Celle des Vicomtes eſt compoſée de quatre perles, enchaſſées ſur un cercle.

Celle des Barons eſt une eſpece de bonnet avec un rortil, ou des tours de perles en bande, qui environnent le cercle.

Les Vidames portent auſſi des *couronnes*, qui ſont d'or, garnies de perles, rehauſſées de quatre croix patées, qui marquent qu'ils ont été érigez pour être les appuis de l'Egliſe.

En Italie, nul ne met la *couronne* ſur ſes Armes; & le Doge ſeul y met le Bonnet Ducal, qu'on appelle autrement *la Corne*. En Allemagne, toutes les *couronnes* des dignitez ſont également faites de feuilles de perſil & à bas fleurons. Les *couronnes* ne ſont pas des preuves d'ancienne Nobleſſe, & ne ſont pas portées en qualité de Gentilshommes, mais ſeulement comme étant Seigneurs des terres qu'ils poſſedent, qui ont titre pour la porter. Il y a des Abbeſſes, qui mettent une *couronne* d'épines ſur l'Ecu de leurs Armes.

COURONNE, eſt auſſi une piece, dont on charge les Ecus des Armoiries. L'Ecu de Suede eſt chargé de trois *couronnes*, pour marquer la Suede, la Norvege & le Dannemarc. La ville de Cologne porte auſſi trois *couronnes*, en memoire de trois Rois qu'on pretend y être enterrez. Pluſieurs villes d'Eſpagne portent auſſi des *couronnes* par conceſſion des Rois.

COURONNE, ſignifie auſſi, la Royauté; le Souveraineté. Nous ſommes venus pour lui ôter la *Couronne*. ABL. Cette Maiſon pretend à la *Couronne*. Charles V. Empereur, renonça à la *Couronne*; c'eſt-à-dire, abdiqua l'Empire. La *Couronne* de France n'eſt point heréditaire: elle eſt ſucceſſive; elle appartient au premier Prince du Sang par la Loi du Royaume: ſans qu'il ſoit heritier, ni obligé aux dettes de ſon predeceſſeur. Louis XIII. quoyqu'il ne gouvernât point par lui-même, a été l'un des plus jaloux des prerogatives de ſa *Couronne*. LE P. D'ORL. C'eſt un crime impardonnable, que d'avoir touché à la *Couronne*, & avancé la main pour la ſaiſir. DE LARREY.

Tous les crimes d'Etat qu'on fait pour la Couronne,
Le Ciel nous en abſout, alors qu'il nous la donne.
CORN.

La plus belle Couronne
N'a que de faux brillans, dont l'éclat l'environne. Id.
Tous les Rois ont une Couronne;
Tous ne ſçavent pas la porter:
Tous au pouvoir qu'elle donne,
Ne ſçavent pas reſiſter. GODEAU.
Vous n'avez pas une couronne;
C'eſt la Fortune qui les donne;
Il ſuffit de les meriter. OE. M.

COURONNE, ſignifie auſſi, le corps de l'Etat, repreſenté par le Souverain. Il y a eu ſouvent rupture entre ces deux *Couronnes*. Les biens de la *Couronne* ſont inaliénables. Le Prince eſt indiſpenſablement obligé de maintenir les droits de la *Couronne*, dont il n'eſt que le depoſitaire. Le Connetable, le Chancelier ſont des Officiers de la *Couronne*. Les Secretaires du Roi ſe diſent Secretaires de la Maiſon & *Couronne* de France, & des Finances. Relever de la *Couronne*, t'eſt relever non ſeulement du Roy, à cauſe des Duchez & Comtez réünis à la *Couronne*, mais immediatement de la *Couronne*, en rendant aveu & foy, & hommage à la Chambre des Comptes de Paris, qui eſt le treſor des Chartres de la *Couronne*.

COURONNE ROYALE. Ordre de Chevalerie. On pretend qu'il fut inſtitué par Charlemagne. Les Chevaliers portoient ſur l'eſtomac une *couronne* en broderie. Voyez FAVIN.

COURONNE, ſe dit par extenſion de pluſieurs ornemens, qu'on met ſur la tête pour marques d'honneur, ou de rejoüiſſance. Conſtantin mit, pour ainſi dire, la *couronne* ſur la tête de l'Egliſe. HERMAN. On donne aux Guerriers des *couronnes* de laurier; aux Amans, de myrte; aux Beuveurs, de lierre. Les Bergers portent des *couronnes* de fleurs dans leurs têtes.

COURONNE DE TETE. C'eſt ainſi qu'on appelle la partie de la tête, qui eſt ſituée entre le devant & le derriere. Cela vient de ce que c'eſt ſur cette partie que l'on porte la *couronne*.

Chez les Romains, il y avoit diverſes *couronnes* pour honorer les belles actions, & recompenſer les exploits militaires. C'étoient des *couronnes* honoraires. La *couronne ovale* étoit la premiere, & étoit faite de myrte, & ſe donnoit aux Generaux, qui avoient vaincu des eſclaves indignes d'exercer la vaillance Romaine, & à qui on decernoit les honneurs du petit triomphe. La ſeconde étoit la *navale*, ou *roſtrale*, qui étoit un cercle d'or, relevé de proües & de pouppes de navires, qu'on donnoit au Capitaine, ou ſoldat qui le premier avoit accroché, ou ſauté dans un vaiſſeau ennemi. La troiſiéme, nommée *vallaire*, étoit auſſi un cercle d'or, relevé de pans ou de pieux, que le General donnoit au Capitaine ou ſoldat, qui le premier avoit franchi le camp ennemi, & forcé la paliſſade. La quatriéme, *murale*, étoit un cercle d'or crenelé, que ſe donnoit à celui qui le premier avoit monté ſur la muraille d'une ville aſſiegée, & y avoit arboré l'étendart. La cinquiéme, *civique*, étoit faite d'une branche de chêne verd, qui ſe donnoit à un citoyen, qui avoit ſauvé la vie à un autre citoyen dans une bataille, ou un aſſaut. Elle étoit fort eſtimée, & fut même donnée à Auguſte; & il en fut fait des monnoyes avec cette deviſe, *Ob cives ſervatos*. On la donna auſſi à Ciceron, après qu'il eut decouvert la conjuration de Catilina. La ſixiéme étoit la *triomphale*, faite de branches de laurier, qui ſe donnoit au General qui avoit gagné quelque bataille, ou conquis quelque Province. On la fit d'or dans la ſuite. La ſeptiéme étoit *l'obſidionale*, ou *graminée*, parcequ'elle ſe faiſoit de *gramen*, ou des herbes qui ſe trouvoient ſur le terrein. Elle ſe donnoit aux Generaux qui avoient délivré une armée Romaine aſſiegée des ennemis, & qui les avoient obligez à decamper. La huitiéme étoit auſſi une *couronne* de laurier, que les Grecs donnoient aux Lutteurs; & les Romains, à ceux qui avoient menagé, ou confirmé la paix avec les ennemis: c'étoit la moins eſtimée.

En termes de Theologie, on dit, la *couronne de gloire*; ou, la *couronne du ciel*; pour dire, la beatitude éternelle: la *couronne du martyre*; pour dire, la recompenſe certaine, qui eſt dûë aux Martyrs. On orne auſſi la tête des Saints d'une *couronne de rayons*, quand ils ſont canoniſez. Les Hiſtoriens parlent de la *couronne d'épines*, dont J. CHRIST fut couronné: ils aſſûrent que Baudouin, Empereur des Latins à Conſtantinople, en fit un preſent à Saint Louis, qui la fit tranſporter en France avec beaucoup de pompe, & de ceremonie. Il en diſtribua devotement quelques morceaux aux Egliſes qu'il affectionnoit. On la conſervoit avec veneration dans la Chapelle Imperiale à Conſtantinople.

Digitized by Google

tinople. Cependant aucun Auteur plus ancien que le VII. ſiecle n'en a parlé. Un Hiſtorien de ce temps-là affirme, qu'elle ſubſiſtoit de ſon temps, & que les épines en étoient toûjours vertes. HIST. DE ST. LOUÏS.

COURONNE, ſe dit auſſi de la Tonſure Clericale, qui eſt la marque & le caractere des Eccleſiaſtiques. C'eſt un petit rond de cheveux, qu'on raſe au ſommet de la tête, & qu'on fait plus ou moins grand, ſelon la qualité des Ordres qu'on a reçus. Celle de ſimple Clerc eſt la plus petite. Celle des Prêtres eſt plus grande. La *couronne* Monachale doit être encore plus large que celle des Prêtres ſeculiers. Les Jeſuites demi-Seculiers, & demi-Reguliers, ont leur *couronne* de moyenne grandeur, entre celles des Seculiers, & celles des Reguliers. LOY. Autrefois tous les Clercs à ſimple tonſure devoient porter la *couronne*; & même les Clercs mariez, qui jouïſſoient du privilege de Clericature, devoient être trouvez *in habitu & tonſura*. ID. Gregoire de Tours dit, que St. Pierre Apôtre fut auteur de cette *couronne* Clericale, en memoire de la *couronne* d'épines de Nôtre Seigneur. Autrefois on raſoit toute la tête, & on ne laiſſoit qu'un petit cercle de cheveux au bas & tout autour de la tête: tout le reſte étoit raſé, & formoit la *couronne*. Dans le VII. ſiecle, les Clercs Bretons & Ecoſſois ſe faiſoient raſer le devant de la tête d'une oreille à l'autre, laiſſant le derriere avec des cheveux, pretendant que c'étoit à l'exemple de St. Jean Baptiſte. On l'appelloit *Couronne Ecoſſoiſe*. LE P. MAB. On appelle en quelques Rituels la premiere Tonſure, *Benediction de la Couronne*. On dit auſſi, Perdre la *couronne*; pour dire, Etre dechu de la Clericature.

COURONNE, eſt auſſi un petit chapelet, qu'on dit à l'honneur de la Vierge, qu'on appelle, la *couronne de la Vierge*.

En termes de Guerre, on appelle *ouvrage à couronne*, ou *ouvrage couronné*, ou *couronnement*, des dehors les plus avancez vers la campagne pour éloigner l'ennemi, & couvrir d'autres ouvrages de la place. Cet ouvrage eſt compoſé de deux demi-baſtions aux extremitez, & d'un baſtion entier au milieu, joint aux deux autres par deux courtines.

COURONNE, en termes d'Architecture, ſe dit de la partie platte, ſuperieure, & la plus avancée de la corniche, qu'on nomme autrement *larmier*, *gouttiere*, ou *moucheite*.

COURONNE, en Geometrie, eſt un cercle vuide dans ſon milieu, borné, & enfermé par deux circonferences. Cela forme deux cercles inegaux, qui ont un même centre; & qu'à cauſe de cela on appelle *cercles concentriques*.

COURONNE DE PIEU, c'eſt la tête d'un pieu, qui eſt frettée d'une frette de fer, pour l'empêcher de s'élatter ſous la violence du mouton qui l'enfonce.

En termes de Verrerie, on appelle *couronne*, une eſpece de petit dôme, qui porte ſur les arcades du four.

COURONNE FOUDROYANTE. C'eſt une *couronne* remplie de feux d'artifice, dont on ſe ſert dans les ſieges contre les ennemis.

COURONNE. Terme de Papetier. Papier *in folio*, qui a pour marque une *couronne*. Donnez-moi de la *couronne*.

COURONNE, en termes de Manege, eſt une marque qui demeure à un cheval qui s'eſt ſi fort bleſſé aux genoux, que le poil en eſt tombé, ſoit par chûte, ſoit autrement.

COURONNE, eſt auſſi, la partie la plus baſſe du paturon du cheval, qui regne le long du ſabot, qui ſe diſtingue par le poil qui joint, & qui couvre le haut du ſabot.

COURONNE, en termes de Fauconnerie, eſt le duvet qui *couronne* le bec de l'oiſeau, à l'endroit où il ſe joint à la tête.

COURONNE, en termes d'Orfevre, eſt la partie d'une lampe d'Egliſe, qui porte le verre.

COURONNE IMPERIALE, eſt une plante, qui pouſſe une tige à la hauteur de trois pieds, ronde, verte, groſſe comme le doigt, environnée de beaucoup de feuilles ſemblables à celles du lis, ſans queuës, attachées par leur partie la plus large. Ses fleurs ſont diſpoſées, pour ainſi dire, en couronne ſur montée d'un bouquet de feuilles, ce qui a fait donner le nom de *couronne imperiale* à cette plante. Chacune de ces fleurs eſt à ſix feuilles diſpoſées en maniere de cloche, de couleur jaune, ou pâle, ou d'hyacinthe, ou purpurine, tirant ſur le rouge. Il lui ſuccede un fruit oblong, canelé en vive-arête, diviſé interieurement en trois loges, remplies de ſemences fort aplaties, cartilagineuſes, rouſſâtres, placées horiſontalement les unes ſur les autres. Sa racine eſt bulbeuſe, groſſe, ronde, compoſée de quelques tuniques épaiſſes & ſucculentes, qui s'emboîtent les unes dans les autres, d'une couleur quelquefois blanche, quelquefois purpurine, ſouvent pâle, & d'une odeur forte & puante, de même que les feuilles. En Latin *corona imperialis*. DOD. PEMPT.

COURONNE SEPTENTRIONALE, OU LA COURONNE D'ARIADNÉ. Terme d'Aſtronomie. C'eſt l'une des vingt-un Conſtellations de l'Hemiſphere Septentrional. Elle eſt compoſée de huit étoiles. Une de la ſeconde, qu'on appelle *Ariadné*; cinq de la quatriéme; une de la cinquiéme; & une de la ſixiéme grandeur. La *Couronne Meridionale*, eſt l'une des quinze Conſtellations Meridionales. Elle eſt compoſée de treize étoiles. Cinq de la quatriéme, ſix de la cinquiéme, & deux de la ſixiéme grandeur.

COURONNE, en termes de Phyſique, ſe dit d'un meteore, qui paroît autour du ſoleil & de la lune, quand leur lumiere eſt reflêchie ſur des nuées mediocrement épaiſſes. Les *couronnes* ſont ordinairement de quatre & cinq degrez de diametre: mais quand le ciel eſt ſerain, elles en ont juſqu'à quarante-cinq. Elles ſont terminées à l'exterieur par une couleur rougeâtre obſcure, & l'interieur elles tirent un peu ſur le bleu. Godeau appelle la neige, Blanche *couronne* des montagnes; parceque la neige occupe le ſommet des montagnes, comme la *couronne* occupe le ſommet de la tête.

COURONNEMENT, ſ. m. Sacre; ceremonie qu'on fait lorſqu'on met la couronne ſur la tête des Princes. Le *couronnement* n'eſt qu'une ſolennité qui n'ajoûte rien au droit & à l'autorité du Prince. La ceremonie de l'onction & du *couronnement* des Rois de France, n'a commencé qu'à l'inauguration de Pepin en 752. MEZ. Philippe Auguſte obtint du Pape Alexandre III. que le ſacre & le *couronnement* des Rois de France ſe feroit toûjours à Reims à l'avenir. Le *couronnement* des Rois de France ſe fait avec beaucoup de pompe & de ceremonie. Le *couronnement* de l'Empereur par la Bulle d'Or, ſe doit faire à Aix la Chapelle. Cependant les Electeurs pretendent avoir le droit de marquer le lieu du *couronnement*. Le *couronnement* de l'Empereur Leopold ſe fit en effet à Francfort en 1658. Autrefois l'Empereur étoit obligé d'aller prendre la couronne à Rome, & à Milan; mais la Diete de Francfort en 1338. & celle de Cologne en 1339. l'ont diſpenſé de cette formalité. Les Papes n'ont point voulu conſentir à ce Reglement; mais ils envoyent d'ordinaire un Bref au nouvel Empereur, pour le diſpenſer de ces deux *couronnements*.

COURONNEMENT, en termes d'Architecture, eſt la partie ſuperieure du bâtiment qui termine un ouvrage. On appelle auſſi *couronnement* d'une voute, le plus haut de l'extrados d'une voute, pris au vif de la clef.

COURONNEMENT, en termes de Marine, ſe dit du haut de la poupe d'un vaiſſeau, où ſont les ornemens

Digitized by Google

de menuiſerie, & de ſculpture pour l'embelliſſement de l'arriere.

COURONNEMENT, en Serrurerie, eſt un grand morceau de fer à jour, qui ſert d'ornement au deſſus d'une porte de clôture de Chœur d'Egliſe, ou de cour, ou de jardin. Il eſt compoſé d'enroulemens, de feuilages, d'armes, de chifres, &c. Les Serruriers appellent auſſi *couronnement* de ſerrure, certains ornemens qui ſe mettent ſur l'écuſſon, & au deſſus de l'ouverture.

COURONNEMENT, eſt auſſi un terme d'Accoucheur, & de Sage-femme. C'eſt l'orifice interieur de la matrice. On appelle cet orifice *couronnement*, parceque quand la tête de l'enfant commence à s'y avancer, il la ceint & l'embraſſe tout autour comme une couronne; & alors on dit, que la tête eſt au *couronnement*.

COURONNEMENT, ſe dit figurément de la fin, de la perfection d'un ouvrage. Cette derniere action qu'il fit, fut le *couronnement* de l'œuvre. C'eſt le *couronnement* de la doctrine. PASC.

COURONNER. v. act. Mettre une couronne ſur la tête. On *couronne* le Roi, lorſqu'on le ſacre. Le Pape ſe fait auſſi *couronner*. Damaſe II. en 1048. eſt le premier Pape qui ſe ſoit fait *couronner*. MAIMB. Les Rois de France ſont toûjours ſacrez, & *couronnez* à Reims par l'Archevêque de Reims, & par privilege ſpecial. On *couronne* l'Empereur à Aix la Chapelle; quelquefois à Francfort, ou en telle ville qu'il plaît aux Electeurs. L'Archevêque de Mayence le *couronne*, quand la ville du couronnement ſe trouve dans ſon Dioceſe; & l'Archevêque de Cologne, quand elle eſt dans ſon Dioceſe, comme Aix la Chapelle. Si la ville n'eſt dans le Dioceſe ni de l'un ni de l'autre, ils le *couronnent* alternativement. On *couronne* auſſi le Roi des Romains. Joſeph, Roy des Romains, & à preſent Empereur, fut élu & *couronné* à Augsbourg en 1690. Les Rois d'Eſpagne ſont *couronnez* par l'Archevêque de Tolede; ceux de Portugal, par l'Archevêque de Brague; ceux d'Angleterre, par l'Archevêque de Cantorbery, &c.

COURONNER, ſignifie auſſi, Donner un Royaume. Une Reine qui épouſe un Prince, le *couronne*, le fait Roi: de même un Roi qui épouſe une femme, quelle qu'elle ſoit, la fait Reine.

Le fer Aſſuetus couronne *ſa captive*,
Et le Perſan ſuperbe eſt aux pieds d'une Juive. RAC.

COURONNER, ſe dit auſſi de la gloire dont la Majeſté Divine eſt environnée de toutes parts.

O Dieu, que la gloire couronne!
Dieu, que la lumiere environne! RAC.

COURONNER, ſe dit auſſi des couronnes de fleurs qu'on met ſur la tête en des fêtes, & des rejoüiſſances. Dans cette fête paſtorale les Bergers & les Bergeres furent *couronnez* de fleurs. On *couronnoit* les victimes de fleurs dans les anciens ſacrifices.

Comme tous nos Bergers, couronne *toi de roſes.*
SAR.

Alexandre *couronna* le tombeau d'Achille; c'eſt-à-dire, le couvrit de fleurs.

COURONNER, ſignifie auſſi, Mettre une couronne ſur des Armoiries. Il a *couronné* ſon Ecu d'une couronne de Comte.

COURONNER, ſignifie figurément, Recompenſer la vertu par des marques d'honneur. Rendre illuſtre, fameux; honorer. *Couronner* l'infamie, & la trahiſon. Il faudroit de plus grands éloges pour *couronner* vôtre vertu. Les Martyrs ſeront *couronnez* d'une gloire éternelle. Une injuſte temerité eſt ordinairement *couronnée*. VILL. Dieu *couronne* en ſecret l'innocence des juſtes. PORT-R. L'amour ne manque gueres de *couronner* ceux qui lui ſont fidelles. VOIT.

S'il eſt pour me trahir des eſprits aſſez bas,
Ma vertu pour le moins ne me trahira pas:
On la verra brillante au bord du precipice,
Se couronner *de gloire, en bravant le ſupplice.* CORN.

COURONNER, ſe dit auſſi pour, Achever; mettre au comble; terminer, finir glorieuſement. La victoire s'avançoit à grands pas, pour *couronner* ſes triomphes. VAUG.

Par un ſi beau trepas couronne *un beau deſſein.* CORN.
Je veux par un hymen couronner *leur amour.* ID.

On dit, Que la fin *couronne* l'œuvre; pour dire, que la vertu parfaite doit perſeverer juſqu'à la fin.

COURONNER, en termes d'Architecture, c'eſt, Terminer un ouvrage, ou une décoration, avec amortiſſement.

COURONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

COURONNÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des lions, du caſque, & des autres choſes qui ont couronne.

On appelle *Têtes couronnées*, les Rois & l'Empereur. On met la Republique de Veniſe au rang des *Têtes couronnées*, à cauſe du Royaume de Chypre, ſur lequel elle a des pretentions.

On appelle une plaine *couronnée* de montagnes, quand elle en eſt environnée. La ville de Rodes eſt *couronnée* de divers petits côteaux. BOUH.

On dit en termes de Jardinage, Qu'un arbre eſt *couronné*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt ſur ſon retour, & qu'il ne pouſſe plus de bois qu'à l'extremité de ſes branches.

COURONNE'E. adj. f. Sorte de rime ancienne. C'étoit une eſpece de rime emperiere. Voyez EMPERIERE. La rime *couronnée* étoit formée par la repetition des derniers ſyllabes du penultiéme mot de chaque vers: en voici un exemple, tiré de Marot:

La blanche colombelle belle,
Souvent je vais priant criant,
Mais deſſous la cordelle d'elle
Me jette un œil friand riant.

COURONNURE. ſ. f. Terme de Chaſſe, qui ſe dit de ſept, ou huit menus cors au ſommet de la tête du cerf, rangez en guiſe de couronne.

COURRE. Voyez COURIR.

COURROUCER. v. act. Irriter; mettre en courroux. Au temps du Deluge, les crimes des hommes avoient *courroucé* Dieu. Ce mot vieillit; cependant, ſelon Vaugelas, l'on s'en peut encore ſervir quelquefois; & de bons Auteurs approuvent, *Courroucer* quelcun. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, *ſe courroucer* contre quelcun; ſe mettre en colere. Dieu *ſe courrouce* contre les mechans.

C'eſt contre le peché que ſon cœur ſe courrouce,
Et l'intereſt du Ciel eſt tout ce qui le pouſſe. MOL.

COURROUCÉ, ÉE. part. & adj. *Courroucé* eſt parfaitement beau dans le figuré, & ne ſe dit point au propre. Le ciel eſt *courroucé* contre nos crimes. L'ACAD. Il a même quelque choſe de grand & de noble, & ſignifie, Etre ému, & agité. La mer *ſe courrouce*. Les flots *courroucez*.

COURROUX. ſ. m. Mouvement impetueux de colere. Le plus grand uſage de ce mot eſt dans le genre ſublime, & dans la Poëſie. L'ACAD. On n'employe gueres *Courroux*, au plurier, ou ce ne doit être qu'en vers.

Plus tes courroux *ſont grands, plus ſont-ils legitimes.*
RAC.

En le prononçant, on ne fait point ſentir de double *r*. CORN. Le *courroux* du ciel. Le celeſte *courroux*. Fuyez le *courroux* du Prince. N'irritez point, ne provoquez point le *courroux* d'un pere: appaiſez ſon *courroux*. Etre enflammé de *courroux*.

Des marques de courroux *ſont des marques d'amour.*
MALH.

Je

Digitized by Google

Je ſens mon *courroux* chanceler, & mourir en vous parlant. CORN.

Un vain courroux *d'amante eſt bientôt appaiſé.* FONT.

Le courroux *des Amans n'eſt permis par l'Amour,*
Que pour les preparer aux douceurs d'un retour. VILL.

Il ſouſtint en mourant la pompe d'un courroux,
Qui ſembloit moins mourir, que triompher de nous.
CORN.

Je vous verrai frémir de honte, & de courroux.
BREB.

COURROUX, ſe dit figurément des choſes inanimées: comme, *le courroux* de la mer, des vents, de l'orage. C'eſt un monſtre que l'Enfer en *courroux* a vomi. Le *courroux* des flâmes.

Ceſar, qui ſe repend & des Dieux, & du ſort,
De la vague en courroux *redoute peu l'effort.* BREB.

Mr. Dacier condamne l'expreſſion des deux vers ſuivans, comme étant trop enflée, & trop peu naturelle: Ce ſang,

Qui tout verſé qu'il eſt, fume encore de courroux,
De ſe voir repandu pour d'autres que pour vous.
CORN.

COURROY, ou CORROY. L'Academie écrit CONROY. ſ. m. La derniere preparation & façon qu'on donne aux cuirs.

Du Cange derive ce mot de *corrodium*, ou *corredium*, qui a ſignifié autrefois, un repas preparé pour des Seigneurs, quand ils paſſoient ſur les terres de leurs vaſſaux. D'où vient qu'on a appellé *courroy*, toute ſorte de preparations: & on a appellé Chevaliers de *courroy*, des Chevaliers bien équipez.

COURROY, ſignifie auſſi, de la terre glaiſe bien battuë, & paîtrie, qui retient l'eau; & dont on enduit des baſſins de fontaines; dont on fait des bâtardeaux, des chauſſées d'étang, &c.

COURROYE. ſ. f. Laniere de cuir; morceau qui eſt coupé en longueur, & avec peu de largeur. Les *courroyes* d'un carroſſe, d'une ſelle.

Ce mot vient de *courroye*, parceque la *courroye* étoit faite d'une roye, ou longue piece de cuir. D'autres le derivent du Latin *corrigia*.

On dit en ce ſens, Faire de cuir d'autruy large *courroye*; pour dire, Etre liberal de ce qui ne nous coûte rien. Ce proverbe vient d'une fable, où l'on feint que le renard étant Medecin du lion malade, lui ordonna de ſe ceindre les reins d'une ceinture tirée de la peau du loup; après quoy il coupa au loup une longue & large *courroye* de ſa peau, lequel en heurlant s'en plaignit en ces termes,

Que vous faites du cuir d'autruy large courroye.

Le Latin dit, *De alieno corio ludere.* On dit auſſi, Allonger ou étendre la *courroye*; pour dire, étendre ſes droits, ſes fonctions un peu plus que de raiſon; ajoûter quelque choſe de ſon cru à un conte, à une hiſtoire, à une reponſe qu'on rapporte.

COURROYER. v. act. ou CORROYER, ou CONROYER, ſelon l'Academie. Richelet pretend qu'on dit ſeulement CORROIER. Parer, repaſſer, manier, adoucir, donner la derniere preparation au cuir, après qu'il eſt ſorti de la tannerie. Les Orientaux ſçavent mieux *corroyer* les cuirs, que ceux d'Europe. Il les ſavent mieux teindre, ratiſſer, amollir, & rendre plus maniables.

COURROYER, ſe dit auſſi d'une preparation qu'on donne à de la terre glaiſe, en la paîtriſſant, & remuant pour la rendre propre à retenir l'eau, quand on en fait des bâtardeaux ou des baſſins de fontaine.

COURROYER, en termes de Menuiſerie, ſignifie, Preparer du bois pour le rendre propre à mettre en œuvre en toutes ſortes d'ouvrages: c'eſt le rabotter, & l'équarrir à l'équerre.

COURROYER LE FER ET L'ACIER, c'eſt le battre à chaud, quand il ſort de la forge prêt à ſe fondre; l'étendre, & le plier pluſieurs fois ſous le marteau, afin de le purifier, de l'affiner, & le rendre propre à faire des raſoirs, & autres trenchans. Mr. Felibien dit, CORROYER.

COURROYER LE MORTIER, c'eſt, Mêler bien la chaux & le ſable par le moyen du rabot. Plus on *corroye le mortier*, & tant meilleur il eſt.

COURROYEUR, ou CORROYEUR. ſ. m. Artiſan qui courroye les cuirs; qui leur donne la derniere preparation pour les mettre en œuvre; qui les tein, qui les amollit, qui les graiſſe. Autrefois on écrivoit, & on prononçoit CONROYEUR. L'Academie le dit encore. Richelet ſoutient que CORROIEUR eſt ſeul en uſage.

COURS, ſ. m. Mouvement progreſſif d'un corps tranſporté d'un lieu à un autre. On le dit premierement des mouvemens ordinaires, & reglez par la Nature. Le *cours* du ſoleil & des aſtres eſt certain, & periodique. Le ſoleil fait ſon *cours* dans l'Eccliptique en trois cents ſoixante cinq jours, ſix heures, quelques minutes moins. L'Aſtronomie eſt la ſcience, qui enſeigne à connoître le *cours* des corps celeſtes.

COURS, ou COURSE, ſignifie auſſi, le ſillage & la route du vaiſſeau. Ces deux bâtimens ont fait le même *cours*; ils ont ſuivi la même route; il ne leur eſt rien arrivé qui ait arrêté leurs *cours*, qui ait empêché leur navigation. Ils firent leur *cours* Nord; leur *courſe* fut Sud. *Faire cours*, c'eſt auſſi, Armer des vaiſſeaux pour donner la chaſſe aux Corſaires. Le Roi a fait armer trois vaiſſeaux en *cours*, ou pour faire le *cours*. On appelle *voyages de long cours*, les voyages des Indes.

COURS. Lieu agreable, où eſt le rendez-vous du beau monde pour ſe promener à certaines heures; & ſe dit tant du lieu, que de l'aſſemblée qui s'y trouve. Le *cours* de la Reine à Paris eſt un lieu, planté de quatre rangs d'arbres, ſur le bord de la Seine; il fut fait ſous la regence & par les ordres de la Reine Marie de Medicis. Il a huit cents pas geometriques, ou ſix cents ſoixante toiſes de longueur. Aller au *cours*; ſe faire voir au *cours*. Etes-vous aujourd'huy homme de *cours*?

COURS, ſe dit auſſi du paſſage, de la pente, du flus, ou du mouvement naturel des corps fluides. On a changé le *cours* de cette riviere; on a detourné ſon *cours*: on a fait abattre toutes les conſtructions qui arrêtoient le *cours* de l'eau. Le *cours* de la Saone eſt ſi lent, qu'on a de la peine à s'appercevoir qu'elle coule. Ceux que le *cours* d'un ruiſſeau deſennuie, ne s'ennuyoient gueres apparemment. M. ESP.

COURS, ſe dit auſſi de l'eſpace que les rivieres parcourent en coulant. Le Danube à plus de trois cents lieuës de *cours*. On dit dans le même ſens qu'une tapiſſerie a tant d'aunes de *cours*; c'eſt-à-dire, de longueur, d'étenduë.

COURS, ſignifie encore, le chemin, & la route que prennent les humeurs enfermées dans le corps des animaux. Les humeurs detournées de leur *cours* ordinaire, cauſent les rhumatiſmes. Il faut que le mal ait ſon *cours*; il faut lui laiſſer prendre ſon *cours* par là; pour dire, qu'il faut laiſſer decharger la nature. La moindre ſeroſité peut empêcher les eſprits animaux de couler; la moindre alteration en peut retarder, ou precipiter le *cours*. VAL.

COURS, ſe dit de la durée; du temps; des années; de la vie; de la ſuite continuë des choſes. Achever le *cours* de ſa vie. Le temps fuit d'un *cours* imperceptible. OR. M.

Les ans non plus que les rivieres,
Jamais ne rebrouſſent leur cours. RACAN.

Digitized by Google

Le *cours* de la vie eſt bien limité. Le *cours* de ſon regne fut long & heureux. MEZ. Par un enchainement de cauſes inconnuës, mais determinées de tout temps, chaque choſe marche en ſon rang, & acheve le *cours* de ſa deſtinée. VAU.

Des mes inimitiez le cours *eſt achevé.* RAC.
Ma vie & mon amour auront le même cours.
LA SUZE.
A de lâches devoirs ſacrifiez des jours,
Dont les mains de l'Amour devoient filer le cours.
VILL.
Que le cours *de ſes ans dure autant que le* cours
De la Seine, & de la Loire. OF. M.

COURS, ſe dit figurément, du progrés, de la ſuite, & du train des affaires. Arrêter, retarder le *cours* d'une procedure. Il faut voir, quel *cours* prendra ce procés. La mort interrompit le *cours* des victoires d'Alexandre. Arrêter le *cours* de l'hereſie, ou d'une ſedition. Corneille a dit de la Juſtice :

Son cours lent & douteux fait trop perdre de larmes.

COURS, ſignifie encore, Suite d'actions; épanchement; effuſion libre. Le Prince quand il s'agit de multiplier, ou de hâter ſes bienfaits, veut que rien n'en trouble, & n'en interrompe le *cours*. TOUR. Donnons un libre *cours* à nos larmes, & à nos ſanglots. RAC.

Laiſſez un libre cours *à mes vives douleurs.* OF. M.
De combien de ſoupirs interrompant le cours,
Ay-je évité vos yeux, que je cherchois toûjours? RAC.
De nos deſirs errans rien n'arrête le cours. OE. M.

COURS, ſe dit auſſi du debit, ou du eas que l'on fait des choſes; la mode; la vogue; l'uſage. Ce livre a un grand *cours*; vous lui avez donné *cours*; c'eſt-à-dire, vous lui avez donné de la reputation. Ce mot n'a plus de *cours*; il n'eſt plus en uſage. Les Ballades, les Rondeaux n'ont plus de *cours* comme autrefois. Les chanſonnettes, les hiſtoriettes, ont le plus de *cours*. Les monnoyes decriées n'ont point de *cours*. On appelle *cours* du marché, le prix que valent les choſes au marché du jour ordinaire. Ne vendez point ſans ſçavoir le *cours* du marché. On le dit auſſi figurément du train des affaires, de la diſpoſition des perſonnes. Avant de vous engager, voyez le *cours* du marché.

COURS, ſe dit auſſi du Recueil, de la compilation des Loix & des Canons. Le *Cours* Civil eſt le Recueil des Loix Romaines, compilé par l'ordre de Juſtinien. Le *cours* Canonique eſt le Recueil du Droit Canon, qui a été compilé par Gratian, &c.

COURS, eſt auſſi un Recueil des Prieres, des Hymnes, & des Pſeaumes qu'on chante ordinairement à l'Egliſe. Le Pere Mabillon a fait imprimer le *Curſus Gallicus*, qui contient les anciennes Hymnes qu'on chantoit tous les jours.

COURS, ſe dit auſſi d'un certain temps qu'on employe à étudier, & apprendre les principes d'une ſcience. On dit, Qu'un Ecolier a fait ſon *cours* en Humanitez, & en Philoſophie dans les Ecoles. Un *cours* de Philoſophie conſiſte en Logique, Phyſique, Metaphyſique & Morale. Un *cours* de Theologie; un *cours* de Medecine. On étudie un *cours* de Theologie de même qu'un ſyſtême de Philoſophie, pour s'exercer à la diſpute. OE. M. J'étudiai tous les mouvemens que la Nature produiſit en elle: je lui vis faire comme un petit *cours* de ſentimens; & je n'en connois gueres, dont ſon cœur n'ait fait l'épreuve. LE CH. D'H.

On appelle auſſi *cours*, des écrits, ou les livres imprimez qui contiennent les principes generaux des ſciences. Le *cours* de Chymie, le *cours* de Mathematique du Pere Deſchales, d'Herigone, &c.

COURS. En Architecture on appelle *cours d'aſſiſe*, un rang continu de pierres de niveau, & de même hauteur dans toute la longueur d'une façade, ſans être interrompu par aucune ouverture. *Cours de plinthe*, la continuité d'une plinthe de pierre, ou de plâtre, dans les murs de face, pour marquer la ſeparation des étages. *Cours de pannes*, une ſuite de pluſieurs pannes bout-à-bout dans le long pan d'un comble.

COURSE. ſ. f. Mouvement prompt; marche diligente; eſpace de chemin qu'on parcourt, en ſe tranſportant avec viteſſe en quelque lieu. Homere repete ſouvent qu'Achille étoit leger à la *courſe*. On prend les lievres & les cerfs à la *courſe*. Les daims ſont fort legers à la *courſe*. On fait par exercice & par divertiſſement des *courſes* de bague, de faquin, de la quintaine. Les joûtes & les tournois étoient des eſpeces de *courſes*. Les *courſes* de têtes ſont nouvelles en ce Royaume, mais elles ſont d'un uſage plus ancien en Allemagne, pour s'exercer à courre des têtes de Turcs & de Maures, & recourre les têtes de leurs ſoldats que les Turcs ont coutume d'enlever. Une *courſe* de chevaux, eſt un deſſi d'arriver le premier à un lieu marqué.

COURSE, ſe dit auſſi du mouvement des rivieres, du ſoleil, & des aſtres. Quand le ſoleil eſt ſur les bords de l'horiſon, on dit, Qu'il va finir ſa *courſe*; pour dire, que le jour va finir. La *courſe* ſi reguliere des aſtres prouve qu'il y a un premier Moteur. LE VASSOR.

Depuis que du ſoleil la courſe *meſurée*
Se finit tous les ans, ſans finir ſa durée. BREB.

Les Poëtes diſent, la *courſe* vagabonde d'un ruiſſeau.

Le Tibre écumeux & bruyant,
De ſa courſe *fougueuſe étonne ſon rivage.*

COURSE AMBITIEUSE. Terme de matiere beneficiale. On appelle *courſe ambitieuſe*, quand on depêche en Cour de Rome un courier pour impetrer un Benefice, dont le titulaire n'eſt pas encore mort. Si la *courſe ambitieuſe* eſt bien prouvée, les proviſions obtenuës en conſequence ſont nulles.

On le dit figurément, & il ſignifie, Cours; progrés; route. Rien ne peut arrêter le temps dans ſa *courſe* precipitée. OE. M. Je prevoi trois ou quatre inconveniens, & de puiſſantes barrieres, qui s'oppoſeront à vôtre *courſe*. PASC. La foy ſeule fixe & arrête les *courſes* de l'imagination. DE VILL.

Mais qui peut dans ſa courſe *arrêter ce torrent?*
Achille va combattre, & triomphe en courant. RAC.
Quelquefois dans ſa courſe *un eſprit vigoureux,*
Trop reſſerré par l'art, ſort des regles preſcrites. BOI.

COURSE, figurément ſignifie encore, les années; la durée de la vie. Finir ſa *courſe*; terminer ſa *courſe* par une mort glorieuſe.

La courſe *de mes jours eſt plus qu'à demi faite.* RAC.

COURSE, ſe dit auſſi des voyages. Ce navire qui a été au Levant, a été deux ans à faire ſa *courſe*. Ce Marchand a fait des *courſes* en toutes ſortes de païs; il a été mal payé de toutes ſes *courſes*. On taxe cinq cents écus pour la *courſe* d'un courier extraordinaire de Paris à Rome.

COURSE, ſignifie auſſi, Irruption; incurſion; invaſion ſubite; acte d'hoſtilité. Faire des *courſes* ſur les ennemis. Les Tartares ont fait quelquefois des *courſes* juſqu'en Moravie. Les galeres de Malthe font en *courſe*, vont faire des *courſes* juſqu'aux Dardanelles.

ALLER EN COURSE; c'eſt-à-dire, Courir les mers pour piller les vaiſſeaux ennemis. Un *vaiſſeau de courſe* eſt un bon voilier.

En termes de Serrurerie on dit, Donner *courſe* à un pêne; pour dire, le faire ſortir, & avancer.

COURSIE. ſ. f. ou COURSIER. ſ. m. Terme de Marine. Paſſage qui eſt entre les bancs des forçats ſur une galere depuis la pouppe juſqu'à la proüe, où ſe met le Comite pour les faire ramer.

COURSIER. ſ. m. C'eſt un gros canon d'une galere, qui tire par deſſus l'éperon, & qui eſt ordinairement de

Digitized by Google

de ſonte verte. C'eſt auſſi une place à l'avant & à l'arriere du vaiſſeau, où l'on met le canon en batterie. Il y a auſſi des chaloupes, qui ont des *courſiers*; c'eſt-à-dire, un lieu à l'avant & au milieu du vaiſſeau, où l'on met une piece de canon en batterie. Le *courſier*, ou la *Courſie*, eſt une eſpece de ruë dans la galere, large d'un pied & demi, ſur laquelle on va d'un bout à l'autre.

COURSIER. ſ. m. Coureur; cheval de bataille. Les bons *courſiers* viennent de Naples. On ne s'en ſert gueres que dans le ſtile élevé, ou dans la Poëſie. Ce jeune Heros ne prenoit plaiſir qu'à dompter un *courſier*, & à ſe couvrir de ſang & de pouſſiere dans les combats. OE. M.

Mes courſiers oiſifs ont oublié ma voix. RAC.
Rendre docile au frein un courſier indomté. ID.
Les courſiers du ſoleil à ſa (Phaëton) *voix ſont dociles.* BOI.

Son courſier écumant ſous ſon maître (le Roy) *intrepide,*
Marche tout orgueilleux de la main qui le guide. ID.
On fait ces d'un courſier, qui fier, & plein de cœur,
Fait paroître en courant ſa bouillante vigueur. ID.

COURSIERE. ſ. f. Terme de Marine, qui ſe dit d'un pont levis, & couvert depuis le gaillard juſqu'au château de proüe, ſervant pour le combat. On l'appelle *pont de courſiere.*

COURSON. ſ. m. Terme d'Agriculture. C'eſt la branche de vigne taillée & raccourcie à trois ou quatre yeux. Ainſi on dit, Il eſt ſorti trois ou quatre belles branches du *courſon* de l'année.

COURSON, ſe dit auſſi des arbres, quand la branche de l'année precedente en ayant pouſſé trois ou quatre fort belles, on eſt obligé de n'en conſerver qu'une d'une grandeur raiſonnable; c'eſt-à-dire, de cinq ou ſix pouces. Les *courſons* ſont inutiles. LA QUINT.

COURT, COURTE. adj. Bref; qui n'eſt pas long. Corps qui eſt moins étendu en longueur qu'un autre, auquel il eſt comparé. Allons par le chemin le plus *court*. Son depit a été *court*. Le jour m'a ſemblé bien *court*. Les gens du monde portent l'habit *court*; vont en manteau *court*; & les Eccleſiaſtiques en habit, en manteau long, & en cheveux *courts*. On dit, Qu'une juppe, qu'un pourpoint ſont trop *courts*, quand ils n'ont pas la longueur que la taille du corps, ou que la mode de s'habiller deſirent. Une femme groſſe, & *courte*; c'eſt-à-dire, de vilaine taille; épaiſſe; engoncée.

La trop courte *beauté monta ſur des patins.* BOI.

On dit, Prendre le plus *court*; pour dire, le chemin le moins long, le plus abregé. Sarazin, dit que dans la Manche d'Angleterre les vagues ſont fort *courtes*, & que l'Ocean eſt fort agité dès que le temps devient gros.

Ce mot vient du Grec *kyrtos*. NICOD. Menage le derive du Latin *curtus*. En vieux langage on diſoit *cors*. Un ancien Poëte François s'appelloit Lambert *li cors*; c'eſt-à-dire, *le court*.

On appelle Prevôt, ou Lieutenant Criminel de robbe *courte*, un Juge qui porte l'habit *court*; qui porte l'épée; qui n'eſt point gradué. Ces Juges ſont particulierement établis pour la capture, & le jugement des voleurs, & des vagabonds.

On appelle auſſi les Chirurgiens de robbe longue, & on ajoûte par deriſion, de *courte* ſcience, en parlant de ceux qui ont été reçus avec examen à la maniere des Medecins, & qui ſe diſtinguent des autres en mettant des boëtes à leurs enſeignes; au lieu que les autres de robbe *courte* ſont les Chirurgiens Barbiers, qui ne mettent que des baſſins. A preſent ces deux Corps ſont reünis.

COURT, ſe dit auſſi de ce qui dure peu. Une *courte* harangue; un compliment fort *court*; un Orateur *court* & ſuccinct. Je veux être *court*, & je deviens obſcur. BOU. Une *courte* vie eſt une faveur des cieux. OE. M. La vie de l'homme eſt trop *courte* pour approfondir les ſecrets de la Nature. IB. Puiſque nôtre vie eſt ſi *courte*, ne ſongeons qu'à en jouir. QUIN. La prudence humaine eſt *courte*, & limitée. AB. DE ST. R. On appelle les jours d'hiver, les jours *courts*. Cette fauſſe nouvelle lui a donné une *courte* joye; elle a été de peu de durée.

COURT, ſe dit auſſi de tout ce qui n'a pas toute l'étenduë, ou le poids, ou la qualité qu'il doit avoir ordinairement. Ainſi on dit, Qu'une piſtole eſt *courte*, quand elle eſt legere: Qu'un homme a la *courte* haleine, quand il a de la difficulté à reſpirer: Qu'il a la vuë *courte*, &c.

COURT, ſe dit auſſi, quand on a beſoin, & qu'on manque de quelque choſe. Il vouloit acheter cette terre, mais il s'eſt trouvé *court* d'argent. L'argent eſt *court* chez moi. Il vouloit reformer la Juſtice; mais ſon pouvoir s'eſt trouvé trop *court*.

En termes de Chaſſe on dit, Longue levrette, & *court* levrier.

COURT, ſe dit auſſi figurément. Cet homme a l'intelligence *courte*; il a des vuës *courtes*. Il a eu la memoire *courte*; il eſt demeuré au milieu de ſon Sermon. La prevoyance des hommes eſt trop *courte* pour pourvoir à toutes ſortes d'inconveniens. On dit en parlant d'un moyen prompt pour faire ce qu'on ſubſiſte, Que c'eſt le plus *court*. Accommodez vous, c'eſt le plus *court*; adreſſez-vous au Roy, c'eſt le plus *court*.

COURT. adv. D'une maniere abregée & courte. Cet Avocat a coupé trop *court* en cet endroit. Pour couper *court*; c'eſt-à-dire, pour abreger. Quand on lui a fait cette objection, il eſt demeuré *court*; c'eſt-à-dire, il n'a ſçu que repondre. Elle eſt demeurée *court*; il faut dire, ils ſont demeurez *court*, & non pas *courts*; parcequ'étant mis là adverbialement, le mot *Court* eſt indeclinable. L'ACAD. & VAUG. Celui qui ne va au bien que pour la reputation, s'arrête tout *court* dès qu'il n'a plus de temoins. ST. EV. Ce Marchand a fait banqueroute, parcequ'on l'a pris de *court*; c'eſt-à-dire, que ſes creanciers l'ont trop preſſé. Il faut tenir les femmes de *court*; c'eſt-à-dire, veiller ſur leurs actions. Il avoit été tenu de *court* par ſon pere. On dit auſſi, Tenir la bride *courte* à quelcun; le tenir de *court*; pour dire, lui donner peu de liberté. Les chevaux neufs ſe doivent tenir de *court*. Un Cocher qui tourne *court*, eſt en danger de verſer. Les Orientaux chevauchent *court*; pour dire, n'allongent pas leurs étriers tant que nous. On dit auſſi, Coupper *court* à quelcun; pour dire, l'interrompre, & ne le vouloir pas écouter long temps. On dit auſſi, Je reviens tout *court*; pour dire, Je ne m'arrêterai point au lieu où je vais. Il tourna *court* ſur l'Infanterie. ARLAN. Quand nous diſons en France, Le Roi, tout *court*, nous entendons parler du Roi qui regne. VAUG. NOUV. REM. On dit auſſi, Monſieur, tout *court*, ſans ajoûter de nom, ni de qualité, comme quand on parle du frere du Roi, ou du maître de la maiſon. On dit, Pour le faire *court*; pour dire, Finir, abreger.

COURT, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On dit, Qu'un *court* plaiſir coûte quelquefois un long repentir. Les plus *courtes* folies ſont les meilleures; pour dire, que c'eſt une ſageſſe de ſe retirer d'une mauvaiſe affaire où on s'eſt engagé. On dit auſſi, Sçavoir le *court* & le long d'une affaire; pour dire, en avoir decouvert toutes les particularitez. On dit auſſi d'un homme qui eſt peu devot, Qu'il fait *courte* Meſſe & long diner. On dit auſſi d'un homme qui n'a pas aſſez de force pour achever une affaire, une entrepriſe, Que ſon épée eſt *courte* pour y atteindre; Qu'il a les bras

Digitized by Google

trop *courts*; Qu'il s'eſt trouvé trop *court* d'un point. On dit d'un homme adonné à ſes plaiſirs, Qu'il veut mener bonne vie & *courte*. On dit, Tirer au *court* bâton, quand un inférieur conteſte la preference, la prééminence contre un ſuperieur; &, Tirer à la *courte* paille, quand on met la deciſion de quelque choſe au haſard, au ſort. Voyez plus bas ce que c'eſt que *Tirer à la courte-paille*. On dit d'un homme qui n'a pas reüſſi en quelque negociation, Qu'il s'en eſt retourné avec ſa *courte* honte. On dit auſſi, Qu'un homme a été pendu haut & *court*; pour dire, que ſon procés lui a été bientôt fait; qu'on l'a pendu au premier arbre, ainſi qu'on fait à l'armée. On dit encore, C'eſt le plus *court* & le meilleur, C'eſt vôtre plus *court*; pour dire, C'eſt le moyen le plus aiſé pour ſortir promptement d'affaire. On dit encore, A vaillant homme *courte* épée. On dit d'un homme adroit & induſtrieux, Que l'herbe ſera bien *courte*, s'il ne trouve à brouter; pour dire, qu'il trouvera à vivre par tout.

COURTAGE, ou COURETAGE. ſ. m. Metier de celui, qui s'entremet pour faire vendre des marchandiſes, des charges; de faire prêter de l'argent, &c.

Ce mot vient de *courre*, ou *courir*, parceque le *courtage* ſe fait par pluſieurs allées & venuës.

COURTAGE, ſignifie auſſi, le droit, le ſalaire qu'on donne à ceux qui exercent le *courtage*. A Paris, les Marchands donnent un quart pour cent à ceux qui negotient leurs lettres ſur la place. Le *courtage* n'eſt pas le même partout. A Amſterdam, par les Reglemens de 1613. & 1624. pour les *courtages*, il eſt accordé aux Courtiers trente ſols pour mille florins, payables moitié par le tireur, & moitié par le donneur d'argent.

COURTAUD, AUDE. ſubſt. Qui eſt gros; d'une taille courte & ramaſſée. En ce ſens il ne ſe dit que des hommes & des femmes. L'ACAD. Un gros *courtaud*. Une groſſe *courtaude*.

COURTAUD. Cheval de moyenne taille, à qui on a coupé la queuë & les oreilles. Chien *courtaud*, celui à qui on a coupé la queuë.

COURTAUD, eſt auſſi un inſtrument de Muſique, & une eſpece de fagot, ou baſſon raccourci, qui ſert de baſſe aux muſettes. C'eſt un gros morceau de bois cylindrique, dont quelques-uns ſont de grands bourdons de Pelerins. Il eſt percé tout de ſon long par deux trous qui ſe communiquent, par leſquels le vent deſcend d'abord, & puis remonte, à cauſe qu'il eſt bouché par enbas.

COURTAUD DE BOUTIQUE, ſe dit par mepris, d'un garçon de boutique, d'un Artiſan, d'un homme du peuple qui travaille en boutique. Cela vient de ce qu'autrefois tous les gens conſiderables de la ville portoient des habits longs; il n'y avoit que le peuple & les Artiſans qui fuſſent habillez d'une robe, qui ne deſcendoit point plus bas que le genouil: & on les a appellez ainſi, à cauſe que leurs habits étoient *courtauds*. On dit proverbialement, Qu'on a étrillé quelqu'un en chien *courtaud*; Qu'on l'a frotté en chien *courtaud*; pour dire, qu'il a été bien battu.

COURTBOUILLON. ſ. m. Maniere de faire cuire certains poiſſons, comme les carpes, les ſaumons, les brochers: ce qui ſe fait avec du vin, du laurier, du romarin, du ſel, & des épices, aprés quoy on les ſert à ſec dans une ſerviette. On les mange avec du vinaigre.

On appelle demi-*courtbouillon*, la même maniere d'apprêter le poiſſon; mais on le ſert avec un peu de la ſauce, où il a été cuit.

COURTE-BOULE. ſ. f. C'eſt ainſi qu'on appelle un jeu de boule, dans lequel il faut pouſſer la boule avec un peu de force & beaucoup d'adreſſe; parceque l'eſpace en eſt fort court & fort limité. Jouer à la *courte-boule*.

COURTE-PAILLE. ſ. f. Jeu, qui conſiſte à choiſir autant de brins de paille, que l'on eſt de joueurs. Ces brins de paille, qu'on tient cachez dans la main, enſorte qu'on n'en laiſſe voir que l'un des bouts, ſont de differentes longueurs. Celui qui tire la plus courte gagne, ou perd, ſelon que l'on eſt convenu: tirons à la *courte-paille* à qui payera le ſouper.

COURTE-PAUME. ſ. f. C'eſt un jeu de paume, dans lequel il ne faut pas employer beaucoup de force pour pouſſer la balle juſqu'au bout de l'eſpace où l'on joue. Tout conſiſte en adreſſe, ſoit pour relever la balle, ſoit pour la renvoyer. Il y a pourtant de certaines occaſions, où on pouſſe la balle de toutes ſes forces; mais c'eſt, ou pour lui faire faire pluſieurs bricoles contre les murailles, ou pour la faire revenir par reflexion juſque vers la corde.

COURTEPINTE, eſt un terme de Finance.

COURTEPOINTE. ſ. f. Grande couverture de lit, ordinairement piquée. C'eſt une couverture de parade, qui traîne juſqu'à terre. On ne dit point CONTREPOINTE. VAUG. L'ACAD.

Ce mot vient par corruption de *Contrepointe*, du Latin *contrà* & *punctum*, parceque ces couvertures ſont ſouvent piquées. On appelle encore ceux qui les font, CONTREPOINTIERS.

COURTIBAULT, ſ. m. eſt un vieux mot, qui ſignifioit autrefois, une tunique, ou chaſuble courte, que portent les Diacres, & Sous-Diacres en officiant. On l'appelle encore de ce nom en Berry, & il ſe trouve dans Rabelais & autres Auteurs.

Ce mot, ſelon Nicod, vient de *curta tibena*; parceque ce fut un *Tebenus* d'Arcadie, qui en fut l'inventeur. Menage le derive de *curtum tibiale*.

COURTIER, IERE. ſubſt. On diſoit autrefois COURATIER. Qui s'entremet pour faire faire des ventes de marchandiſes, de prêts d'argent, &c. A Amſterdam on compte trois cents ſoixante-quinze *Courtiers* Chretiens, & vingt Juifs. Il y a des *Courtiers* établis en titre d'Office, pour negocier les prêts qui ſe font ſur la place du Change, qu'on nomme *Agens de Change & de Banque* à Paris, qui ont prêté ſerment en Juſtice. Voyez AGENTS. Voyez auſſi COURTAGE. Par Edit de 1691. le Roy crea pour la ville de Lyon quarante *Courtiers de Change, & Agents de Change*. Suivant l'Edit de 1673. les *Courtiers* de marchandiſe ne peuvent faire trafic pour leur compte, ni tenir caiſſe chez eux, ni ſigner Lettres de change par aval. Ceux qui ont obtenu des Lettres de repit, ou fait atermoyement, ou fait faillite, ne peuvent être *Courtiers*, IB. Voyez AGENT.

COURTIER CONDUCTEUR DE MAÎTRES DE NAVIRE. Officier de l'Amirauté, dont la fonction eſt, de conduire les vaiſſeaux dans les ports, ou rivieres. Les *Courtiers Conducteurs de Maîtres de Navire* doivent être immatriculez au Greffe de l'Amirauté, ſur l'atteſtation de leur capacité, par quatre notables Marchands du lieu. Ils ſont obligez de tenir regiſtre des vaiſſeaux, pour leſquels ils auront été employez.

COURTIERS DE CHEVAUX DE LA MARCHANDISE PAR EAU, ſont des Officiers de ville établis pour la navigation, qui ont ſoin de viſiter les chevaux pour le montage des coches & des bateaux; de biller les cordes, & d'obliger les Voituriers à reparer, ou depecer les batteaux qui ne ſont pas en état de faire voyage. Il y a d'autres *Courtiers* de chevaux, qui ſe mêlent de faire vendre des chevaux.

COURTIERS DE SEL, ſont des Officiers des Gabelles, qui aſſiſtent au grenier, & fourniſſent les minots

aux

Digitized by Google

aux mesureurs, & les toiles & bannes pour mettre sous les minots.

COURTIERS DE LARDS ET DE GRAISSES, sont des Officiers de ville établis pour decharger, empiler & visiter ces marchandises dans les places où elles se vendent, & qui sont responsables envers l'acheteur de la bonté de la marchandise; & envers le vendeur, du payement du prix.

COURTIERS JUREZ DE VINS SUR LES PORTS, sont des Officiers de ville, dont la charge est, de goûter les vins, pour connoître s'ils ne sont point chargez d'eau, ou d'autres mauvais remplages. Ils doivent avertir l'acheteur, si le vaisseau ne contient pas la juste moison, suivant la marque apposée par le Jaugeur.

Chaque Corps de Marchands a ses *Courtiers*, qui sont nommez par ses Maîtres & Gardes. Il y en a aussi chez les Manufacturiers.

COURTIER, se dit quelquefois en badinant, de ceux qui se mêlent de faire des mariages, ou d'intrigues d'amour. Un *Courtier* de filles.

Ce mot vient de *Corretarius*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. On les a appellez aussi *Curritores & Cursores*.

COURTIL. s. m. Petite cour, ou jardin de campagne, qui n'est point fermé de murs; mais seulement de hayes, de fagotage, ou de fossez. On le dit aussi de bassecours, où on fait le menage de la campagne. On le dit en quelques lieux des jardins.

Ce mot vient de *cortile* Latin, diminutif de *cortis*. MEN.

COURTILLIERE. s. f. Espece d'insecte, qui se forme dans le fumier de cheval. Il est d'ordinaire long de deux pouces; jaunâtre. Il ronge le pied des melons, des laituës, &c. Il a plusieurs pieds, & marche assez vite. Il n'y a rien que les Jardiniers ne tentent pour attraper les *courtilleres*; parcequ'elles font beaucoup de degâts, & mourir les plantes.

COURTINE. s. f. Terme de Fortification. C'est la partie de la muraille, ou du rempart, qui est entre deux bastions, & qui en joint les flancs. Quand la *courtine* est trop longue, elle ne peut pas être bien defenduë. Quand l'ennemi attaque les dehors, il faut faire grand feu sur la *courtine*; c'est-à-dire, tirer par toute l'étenduë de la *courtine*.

Du Cange derive ce mot du Latin *cortina, quasi minor cortis*, ou petite cour de paisan, entourée de murs: & il dit que par imitation on a ainsi appellé les murs & parapets des villes, qui les enferment comme des cours. Il dit aussi, que les *courtines*, ou rideaux du lit, & les voiles qui enferment les autels, ont pris leur nom de la même origine: & il assûre qu'on a appellé *cortis*, la tente du Prince, ou du General d'armée; & que les gens qui la gardoient, ont été appellez *Cortinarii, Cortolini* & *Curtisani*, d'où on a fait le mot de *Courtisans*.

On appelle aussi, le feu de la *courtine*, la ligne de defense, qui commence à une partie de la *courtine*, lorsque cette partie qui va jusqu'au flanc, sert aussi de flanc pour defendre la place du bastion opposé.

COURTINE, dans l'Architecture civile, se prend pour une des façades d'un bâtiment, compriſe entre deux pavillons.

COURTINE, signifie aussi, des rideaux de lit. Tirez les *courtines*. Mais en ce sens il est vieux. L'ACAD. On le dit seulement à l'Eglise des rideaux, qui sont des deux côtez de l'autel.

COURTINE, en termes de Marine, est un filet, qui se tend sur les sables que la mer couvre, & decouvre par son flux & reflux. Il est fort en usage sur les côtes de Normandie.

COURT-JOINTE'. s. m. Terme de Manege. C'est le nom qu'on donne au cheval qui a le paturon court, & qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. Les chevaux *court-jointez* fatiguent mieux que les long-jointez; mais ils ne manient pas si bien.

En Fauconnerie, on appelle Oiseau *court-jointé*, un oiseau qui a les jambes de mediocre longueur.

COURTISAN. s. m. Qui frequente la Cour; qui est à la Cour; qui est à la suite du Roi. Ce Seigneur est un sage *Courtisan*; un vieux, un habile, un ruſé *Courtisan*. Le langage d'un *Courtisan* est toûjours poli & flatteur. AM. COM. La vie des *Courtisans* est une hypocrisie continuelle, toute occupée à cacher de veritables defauts, & à faire paroître de fausses vertus. FL. Les *Courtisans* sont vrais personnages de *Comedie*. LA BR.

Le Courtisan *n'a point de sentimens à soi.* BOI.

Les *Courtisans* ont un Maître à adorer, & la fortune; cette bizarre, qui se joué d'eux incessamment: ne sont-ils pas plus miserables que nous autres bergers, qui n'avons à craindre que les vilains jours? B. RAB. Les *Courtisans* sont les parasites des Rois. ABL. Tout ce qu'il y a de bizarre dans l'amour, ne se peut trouver en aucune autre passion, qu'en celle des *Courtisans* pour leur Prince. MLLE. SC. Il y a une grande difference entre les *Courtisans* de bonne foi, qui aiment le Prince; & les *Courtisans* interessez, qui ne cherchent que la fortune. LA MESME. Les Philosophes appellent les assujettissemens de la Cour, *les miseres des Courtisans*. BAIL. Le personnage de *Courtisan* demande un esprit bien souple, & bien rafiné. OE. M. Les *Courtisans* regardent les gens de Province & les Sçavans, avec dedain & avec pitié. MONT. Les *Courtisans* sont comme les enfans de tribut, qui ne connoissent point de parens; charmez de la Cour, ils ne penſent qu'à satisfaire leur ambition. LE CH. DE M.

Les Courtisans *ne sont que de simples ressorts,*
Sont ce qu'il plaît au Prince; ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroître;
Peuple cameleon; peuple singe du maître. LA FON.
Qui peut dire les soins cuisans,
Qui travaillent les Courtisans? OE. M.

COURTISAN, se dit en general, de ceux qui sont exacts à rendre des soins, & des devoirs: ou en particulier, de ceux qui rendent des respects, ou des assiduitez à de Grands Seigneurs, pour en obtenir quelque avantage. Ceux qui ont bien des emplois à donner, ou à procurer, ne manquent point de *courtisans*.

On nomme aussi *courtisans*, ceux qui s'attachent auprès des Dames; ceux qui leur content des fleurettes. Une femme riche ne manque point de *courtisans*. Dans les deux derniers sens ce mot n'est point dans l'Academie.

COURTISANE. s. f. Nom un peu honnête, qu'on donne en Italie à une femme qui trafique de sa personne, & qui fait metier de se prostituer. Laïs, famouse *Courtisane*, demandoit dix mille écus pour passer une nuit avec elle. Les habiles *Courtisanes* n'ont pas l'air coquet; elles l'ont passionné. MLLE. SC. Par le Droit-Romain, les femmes pouvoient faire le metier de *Courtisanes* avec l'autorité du Magistrat. Pour cela elles alloient passer leur Declaration devant les Ediles. On les obligeoit seulement à changer de nom, afin qu'elles ne prostituassent point le nom de leur famille, & elles venoient le reprendre, quand elles quittoient cet infame commerce. On croyoit assez punir les debauches par la honte de cet aveu. Sous Tibere il fut deffendu à celles, de qui l'ayeul, le pere, ou le mari avoient été Chevaliers Romains, de faire profession publique d'impudicité. Veniſe est le lieu du monde où il y a le plus de *Courtisanes*: on dit même qu'il y a deux cents cinquante ans que le Senat, qui les avoit chassées, fut obligé de les faire revenir, afin de pouvoir à la sûreté

des femmes d'honneur, & d'occuper la Nobleſſe, de peur qu'elle ne meditât des nouveautez contre l'Etat : c'eſt pourquoy le peuple regarde les *Courtiſanes* avec plus d'envie pour leur fortune, que d'horreur pour leur conduite. ST. DIDIER. On punit les Heretiques à Rome, & les *Courtiſanes* y vivent avec honneur. BAY. Dans la Liſte des habitans de Rome, imprimée en 1687. il y a ſix cents trente-deux *Courtiſanes*, ou femmes publiques. Dans celle de 1702. il y en a auſſi ſix cents trente-deux. La *Courtiſane* Phryné offrit de relever les murailles de Thebes, à condition qu'on y mit cette inſcription : *Alexandre a demoli les murailles de Thebes, & la Courtiſane Phryné les a rebaties.* Il falloit que le metier de *Courtiſane* fût bien lucratif en ce temps-là. BAY.

COURTISER. v. act. Ce mot a vieilli. L'ACAD. On ne s'en peut gueres ſervir que dans le ſtile bas, familier, & burleſque. Il ſignifie, Flatter quelcun pour en tirer du profit ; cajoller les Dames. Il y a long temps que ce jeune homme *courtiſe* cette veuve. On *courtiſe* ce vieillard, pour être dans ſon teſtament. Paſquier remarque que le premier qui s'eſt ſervi de ce mot, eſt Olivier Maigny.

Les Achilles, & les Theſées,
Là bas ſous leurs triſtes lauriers,
Ne ſont ni plus grands, ni plus fiers,
Ni leurs ombres plus courtiſées. VOI.

On dit auſſi, Qu'un homme *courtiſe* les Muſes, ou les neufs Sœurs ; pour dire, qu'il fait des vers ; qu'il eſt Poëte declaré ; qu'il s'applique à la Poëſie.

COURTOIS, OISE. adj. Civil ; poli ; honnête ; qui fait un accueil doux & gracieux à tout le monde. La marque d'un galant homme, c'eſt d'être *courtois*. Vous n'êtes gueres *courtois*. Le Roy Charles VIII. fut ſurnommé l'*Affable*, & le *Courtois*. Ce mot a vieilli, & n'eſt plus du bel uſage. BOU. Mr. Menage s'en eſt pourtant ſervi, & l'Academie ne le condamne point.

Il eſt civil, accoſtable,
Doux, benin, courtois, *affable.* MEN.

Les Italiens diſent *corteſe*. Il vient de *Corte*, *Cour* ; parceque les gens de Cour ſont plus civils que les autres.

COURTOISEMENT. adv. D'une maniere courtoiſe & civile. Ce Prince l'a reçu fort *courtoiſement* ; lui a parlé fort *courtoiſement*. Il eſt vieux.

COURTOISIE. ſ. f. Civilité ; honnête accueil. Les Grands gagnent le cœur de tous leurs ſujets par la *courtoiſie*, par la douceur de l'accueil qu'ils font à leurs inferieurs. On peut être importun à force de *courtoiſie*. MONT. Mêlons, s'il ſe peut, la *courtoiſie* avec la guerre. BAL. On ne le dit plus gueres.

COURTOISIE, ſignifie auſſi, un bon office, un plaiſir qu'on rend volontairement à quelcun ſans y être obligé. Je tiens cette faveur de la *courtoiſie* d'un tel. J'attens ce plaiſir de vôtre *courtoiſie* ; c'eſt-à-dire, de vôtre humeur obligeante. Ce compliment eſt du vieux langage.

COURTOISIE, eſt auſſi un terme honnête pour parler en badinant des faveurs d'une Dame. Il a demandé la *courtoiſie*. Elle lui accorda la *courtoiſie*.

COURT-PENDU, COURPENDU, CAPENDU. ſ. m. Tous ces mots ſe diſent ; mais les deux premiers ſont les plus uſitez. C'eſt une pomme d'un gris rouſſâtre, & aſſez chargé de vermillon. Sa chair eſt fine, & ſon eau douce & agreable. Le *courtpendu* eſt bon juſqu'en Mars ; mais au delà il devient inſipide.

COURVE'E. Voyez CORVÉE.

COURVETTE. ſ. f. L'Academie dit CORVETTE, & tous les Dictionnaires de Marine, COURVETTE. Terme de Marine. Eſpece de barque longue, qui n'a qu'un mât, & un petit trinquet, & qui va à voiles & à rames. Il y en a d'ordinaire à la ſuite d'une armée navale, pour aller à la decouverte, & pour porter des nouvelles. L'Ordonnance les appelle *Longues*, ou *Courvettes*.

COUSIN, INE. ſubſt. Terme relatif & de parenté, qui ſe dit de ceux qui ſont iſſus de deux freres, ou de deux ſœurs, ou d'un frere, ou d'une ſœur. Dans la premiere generation, ils s'appellent *couſins germains*. Selon la ſupputation du Droit Canonique, les *couſins germains* ſont parens au ſecond degré. A la ſeconde, *iſſus de germains* : le peuple dit, *remuez de germain* ; & l'Academie ne le blâme point. A la troiſéme, on les appelle, *couſins au troiſeme* ; & à la quatriéme, *couſins au quatriéme degré*. Les *couſins germains*, à l'égard des *iſſus de germains*, ſont ceux qu'on appelle *oncles*, à la mode de Bretagne ; parcequ'ils ont le germain ſur eux. Ils ſont parens du ſecond au troiſiéme degré. Dans la primitive Egliſe, il étoit permis à un *couſin germain* d'épouſer ſa *couſine germaine* ; c'eſt-à-dire, aux enfans des deux freres ; pour empêcher qu'on ne s'alliât dans les familles Payennes. Mais Theodoſe le Grand defendit les mariages entre *couſins germains* ſous peine de mort, comme des inceſtes, & ſur ce pretexte de bienſeance, que les *couſines germaines* tiennent lieu de ſœurs à l'égard de leurs *couſins germains*. Arcadius, ſon fils, abrogea la peine du feu, ordonnée par le Grand Theodoſe ; & en 404. il abolit abſolument la Conſtitution de ſon pere. Mais cette Loi n'eut lieu qu'en Orient ; car Honorius, ſon frere, confirma pour l'Occident la Loi du Grand Theodoſe. Mais Juſtinien approuva la Conſtitution d'Arcadius, & permit le mariage entre *couſins germains*. INST. *L. 1. tit. de Nuptiis. §. 5. L. Celebrandis. C. de Nupcis.* Les Empereurs qui ont deffendus ces mariages, ont auſſi accordé des diſpenſes pour les contracter. Ils ſont prohibez par le Droit Canonique ; mais le Pape en peut accorder diſpenſe. Voyez DEGRÉ.

Ce mot vient de *conſanguineus*. NICOD. Mais Menage le derive de *congenius*, ou *congeneus*, comme qui diroit, *ex eodem genere*.

COUSIN PATERNEL, ſe dit des *couſins*, qui ſont iſſus du côté du pere : *Couſin maternel*, de ceux qui ſont iſſus du côté de la mere.

COUSIN, eſt auſſi un terme d'honneur, que les Rois donnent aux Cardinaux, aux Princes de leur Sang, à des Princes étrangers, & aux principales perſonnes de leurs Etats, qu'ils veulent honorer dans les lettres qu'ils leur écrivent, ou les ordres qui leur ſont adreſſez. L'Empereur traitte les Electeurs Eccleſiaſtiques de *Couſins*. Le Roi de France traitte de même les Ducs & Pairs, & les Marechaux de France, de *Couſins*.

COUSIN, eſt encore un nom que ſe donnent les particuliers en temoignage d'amitié, & ſans aucune parenté. Si vous faites cela, nous ne ſerons pas *couſins* ; c'eſt-à-dire, nous ne ſerons pas amis. Ces deux hommes ne vont jamais l'un ſans l'autre ; ils ſont grands *couſins*.

COUSIN, ſe dit auſſi des écornifleurs des Gentilshommes de campagne, qui ſous pretexte de parenté, ou d'amitié, vont loger & manger chez les Gentilshommes du voiſinage. Pluſieurs ſont obligez de vendre, ou de quitter leurs terres, parcequ'ils font mangez de *couſins*.

COUSIN. ſ. m. Il ſignifie, un chanteau long qu'on faiſoit cy-devant, quand on rendoit le pain benit, pour en envoyer des parts aux parens & aux amis, parceque le chanteau de l'Egliſe ne ſuffiſoit pas, & n'étoit pas ſi bien étoffé, ni ſi delicat. On faiſoit honneur à ſes amis en leur envoyant du *couſin*.

COUSIN, eſt auſſi un petit inſecte volant, qui pique avec grande douleur & importunité. Les *couſins* & les mou-

Digitized by Google

mouches ont ſix grandes jambes, n'ont point de cou, & ont une trompe qu'ils allongent & retirent, par le moyen de laquelle ils ſuceent le ſang des animaux, & les autres liqueurs, dont ils ſe nourriſſent. En Amerique on eſt tellement affligé de *couſins*, qu'on ne ſauroit dormir à l'air, ni avoir aucune partie du corps decouverte. Pour s'en deffendre, il faut mettre du papier ſous ſes bas; car leur aiguillon ne le peut percer. Pour les faire ſortir d'une chambre, il faut mettre une lumiere au dehors; ils y accourent, & puis on ferme promptement toutes les fenêtres.

Menage derive ce mot de *culicinus*, formé de *culex*.

COUSIN, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Tous Gentilshommes ſont *couſins*; & tous vilains comperes. On appelle du mauvais vin, du *chaſſe-couſin*; pour renvoyer bien vîte les *couſins*.

COUSINAGE. ſ. m. Parenté entre couſins. Cet homme vous traitte de couſin, dites moi de quel côté vient ce *couſinage*. Le *couſinage* eſt bien ſouvent un pretexte pour ſe voir ſans ſcandale.

Sous le nom de couſinage
Se fait certain tripotage,
Qui ſent le maquerellage. MAT.

COUSINAGE, ſignifie auſſi, tout le parentage. On a aſſemblé tout le *couſinage*.

COUSINER. v. n. S'appeller couſin; aller viſiter comme couſin, ou ami. Un tel *couſine* avec un tel. Cet hobereau ne vit que d'aller *couſiner* deçà & delà. Il n'y a gueres que les Provinciaux qui ſe *couſinent*: ce terme de familiarité n'eſt point en uſage à la Cour.

COUSOIR. ſ. m. Terme de Relieur. C'eſt une maniere de petite table, ſur laquelle on cout les livres qu'on veut relier.

COUSSI-COUSSI. Voyez COUCI-COUCI.

Je vous aime couſſi-couſſi. DES-H.

COUSSIN. ſ. m. Eſpece d'oreiller, ou de carreau ou de cuir, ou d'étoffe qu'on emplit de plume, de bourre, ou autre matiere molle, pour être aſſis, ou couché plus doucement. On ne s'en ſert gueres pour dire *un carreau* qui ſe met ſur un ſiege, ou une chaiſe. CAIL. Le P. Bouhours dit pourtant, que le Sultan avoit accoutumé de s'aſſeoir ſur des *couſſins*.

Et ſon corps ramaſſé dans ſa courte groſſeur,
Fait gemir les couſſins *ſous ſa molle epaiſſeur.* BOI.

Ce mot vient de l'Allemand *kuſſen*, ou *kuſſin*, ſignifiant la même choſe.

On le dit proprement de ce qu'on met ſur les ſieges de carroſſe. Ils ſont de cuir emplis de plume, & couverts par deſſus de la même étoffe, dont le carroſſe eſt garni.

On appelle auſſi, un *couſſin* pour courre la poſte, ou *couſſinet*, une eſpece de petit matelas piqué & mollet qu'on met ſur une ſelle; & pareillement celui qu'on attache derriere la ſelle du cheval pour porter une valiſe, ou ſur le garrot, ou poictrail des chevaux de carroſſe pour empêcher que le harnois ne les bleſſe.

COUSSIN. Les Doreurs ſur cuir appellent ainſi un petit ais couvert d'une peau de veau, ſous laquelle il y a du poil de cerf, & ſur laquelle on coupe les tranches d'or.

COUSSIN D'AMURRE, en termes de Marine, ſe dit d'un tiſſu de bitort, que l'on met ſur le platbord du vaiſſeau, où porte la ralingue de la voile pour l'empêcher de ſe couper. *Couſſin*, ſe dit encore d'un pareil tiſſu, que l'on met ſur le mât de beaupré, & ſur les cereles des hunes, pour le même uſage.

COUSSINET. ſ. m. Diminutif. Petit couſſin. On met des *couſſinets* pleins de choſes odoriferantes ſur les lits par ornement.

COUSSINET A MOUSQUETAIRE. C'eſt un *couſſinet*, que le ſoldat plaçoit autrefois ſous ſa bandouillere, à l'endroit où il porte le mouſquet. Il y a auſſi des *couſſinets*, que l'on met ſur le garût des chevaux de carroſſe, de peur qu'ils ne ſe bleſſent en cet endroit là. Les Doreurs ſur bois ont des *couſſinets* pour tailler leur or; & les Graveurs, pour ſoutenir les planches qu'ils gravent.

COUSSINET, eſt auſſi la premiere aſſiſe, qui porte la rampe des piedroits des voutes rampantes. On l'appelle *ſommier* dans les croiſées, ou portes.

En Architecture, on appelle *couſſinet*, l'ornement du chapiteau Ionique entre l'ove & l'abatque, qui ſert à former les volutes. On l'appelle *couſſinet*, parcequ'il repreſente comme un oreiller preſſé par la charge qui eſt deſſus, & qui eſt roulé & attaché d'une courroye. C'eſt auſſi un nom qu'on donne à l'impoſte.

On dit figurément, Jetter ſon *couſſinet* ſur quelque choſe; pour dire, Avoir envie de l'acheter, ou de l'obtenir, parcequ'elle accommode fort. Cette terre étoit à ſa bienſeance, & il avoit jetté ſon *couſſinet* deſſus. L'ACAD.

COUST, ou COUT. ſ. m. Prix d'une choſe; depenſe. Les bâtimens ſont de grand *coût*. L'artillerie, les équipages de mer ſont de grand *coût* à l'Etat. Ce mot eſt vieux dans la Langue, & y eſt paſſé tout pur du Celtique, ou Bas-Breton.

On dit en termes de Palais, Rembourſer les frais & loyaux *coûts*; pour dire, ce qu'il a legitimement coûté à acheter une choſe; comme en matiere d'heritage, c'eſt outre le prix, les lods & ventes, les frais du contrat, le payement des charges, &c. On dit en ce ſens, Le *cout* en fait perdre le goût; pour dire, qu'il ſe faut paſſer d'une choſe, & qu'on n'y penſe plus, parcequ'elle eſt trop chere, & qu'on n'a pas le moyen de l'acheter.

COUSTANT. adj. m. Il n'a point de feminin, & ne ſe dit qu'en cette phraſe: Il faut acheter les choſes au prix *coûtant*; c'eſt-à-dire, au prix ordinaire, & courant, & ne les point encherir par une folle paſſion. Je vous donne cela au prix *coûtant*; c'eſt-à-dire, pour le prix qu'elle m'a coûté.

COUSTER, v. act. & n. Valoir certain prix. Le blé eſt ramendé; il ne *coûte* plus tant. Il en faut avoir, quoyqu'il *coûte*. Cela *coûte* peu; cela me *coûte* cher; cela *coûte* bon. Eſt-il neceſſaire d'acheter des perruques, lorſque l'on peut porter des cheveux de ſon crû, & qui ne *coûtent* rien? MOL.

Ce mot vient de *conſtare*. NICOD.

COUSTER, ſignifie auſſi, Obliger à grande depenſe; cauſer des frais. Les procés l'ont ruiné, ils lui ont *coûté* tout ſon bien. Un équipage *coûte* bon à entretenir à Paris. Il *coûte* trop à bâtir. Son fils lui *coûte* beaucoup.

COUSTER, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, Attirer des malheurs; cauſer de la peine, ou des ſoins, ou de la douleur. Cette perte lui a bien *coûté* des larmes, & des ſoûpirs. La ſcience *coûte* beaucoup de veilles. Il lui en a *coûté* un bras; il lui en *coûtera* la tête. On ne veut pas avoüer qu'on a tort; il en *coûte* trop à l'amour propre. NIC. Les grandeurs ne valent pas ce qu'elles *coûtent*. OE. M. Le plaiſir qui *coûte*, eſt plus ardemment deſiré que celui qui eſt facile. ST. EV.

Que ſa mort m'a coûté *d'ennuis & de regrets!* RAC.

Vos charmes m'ont *coûté* bien des larmes. VOI. Les vieillards aiment à conter les hiſtoires de leur temps, parceque quand l'eſprit a perdu ſa force, il aime à dire ce qui ne *coûte* rien à penſer. ST. EV. C'eſt acheter trop cher le menagement de nos interêts, lorſqu'il en *coûte* des baſſeſſes. ID. On dit, Son amitié *coûte* cher, en parlant d'une perſonne, dont il faut eſſuyer les caprices, & les mechantes humeurs. On achete les choſes bien cher, quand il en *coûte* un repentir. OE. M. C'eſt à ceux-là à combattre, qui peuvent mourir ſans qu'il en *coûte* rien qu'à eux: mais vous, dont la vie renferme la deſtinée de tant de monde, vous ne devez point courir au danger. BOU. La tranquillité publique

Digitized by Google

entretenuë, vant mieux que ces victoires qui *coûtent* d'ordinaire tant de sang, & tant de larmes. Fl. Rien ne *coûte* plus que ce qui paroît n'avoir rien *coûté* : je veux dire, cet air simple & naturel ; mais noble & poli, en quoy nôtre langue est si differente des autres. Bou. Rien ne *coûtoit* davantage à Malherbe, que ce qui paroissoit ne lui avoir rien *coûté*. G. G. Le necessaire d'une langue ne *coûte* gueres ; mais les delicatesses sont difficiles. Le Ch. de M. L'esprit n'est point piqué agreablement, quand il lui *coûte* trop de peine à demêler l'obscurité d'une pensée. Bou. La joye d'un bon mot *coûte* quelquefois bien cher. Le Pays.

Après les notes forfaits que vôtre amour vous coûte,
Vôtre ame doit fremir de la paix qu'elle goûte. Quin.
La fortune toûjours soûple a ce que je veux,
Bien souvent avoit peur de me coûter des vœux. Breb.

Couster, signifie aussi, Faire une chose à regret, avec repugnance. Jamais resolution n'a tant *coûté* à prendre. Voit. Quand il faut qu'un honnête homme fasse des soumissions, tout lui *coûte*. Quand il faut servir ses amis, rien ne lui *coûte*. On dit d'un prodigue, Que l'argent ne lui *coûte* rien.

Tout est doux, & rien ne coûte
Pour un cœur qui sçait aimer.

On le dit aussi des autres choses, dont on est mauvais menager. Ce Capitaine expose trop ses soldats ; la vie des hommes ne lui *coûte* gueres. La peine de ses valets ne lui *coûte* rien ; c'est-à-dire, qu'il ne les épargne gueres.

COUSTIERES. Terme de Marine. Voyez Coutieres.

COUSTILLADE, ou COUTILLADE. s. f. C'est une playe ou balafre, faite par une dague, ou long poignard, qu'on appelloit autrefois *coustille*, ainsi nommée, parcequ'on la portoit sur le côté ; ou de *coustel*, qui signifioit autrefois *couteau* : & on appelloit *Coustilliers*, ceux qui portoient la coutille d'un homme d'arme, & qui se tenoient près de lui, comme remarque Fauchet. On dit encore des assassins & brenteurs, Qu'ils ont donné plusieurs *coutillades* à quelcun, quand ils lui ont fait plusieurs blessures, sur tout au visage.

COUSTUME, ou COUTUME. s. f. Accoutumance ; train de vie, ou suite d'actions, qui étant plusieurs fois repetées, forment une habitude, ou une facilité de les faire. Quittez la mechante *coutume* de faire tant de gestes ; defaites vous de cette *coutume* ; il faut s'en corriger de bonne heure. On fait bien des choses par *coutume*, & sans y penser. La *coutume* rend toutes choses faciles. La *coutume* adoucit les choses les plus rudes, & apprivoise jusqu'aux maux. Ablan. Les impressions de la *coutume*, & de l'éducation entraînent la plupart des hommes, qui ne dogmatisent que sur ces vains fondemens. Pasc. Nous nous endurcissons à tout par la *coutume* ; elle endort nôtre sentiment à la souffrance. Mont. Combien voit-on de Chrestiens courir à l'Eglise, moins par devotion, & par devoir, que par *coutume*, & par bienseance? Ft. La *coutume* forme nôtre train de vie, & diversifie nôtre nature, comme il lui plaît. Mont.

Ce mot est derivé *à consuetudine*, par contraction. Du Cange dit, qu'en la basse Latinité on a dit *custuma*, *custumarius*, & *custumare*.

Avoir Coustume, se dit des choses qui se font ordinairement & naturellement ; même par les animaux & par les corps inanimez. Les charmes de son esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs, que l'hymenée *a coutume* d'éteindre. Vill. Les arbres *ont coutume* de pousser au printemps. Les rossignols *ont coutume* de chanter au mois de Mai.

Coustume, signifie aussi, les mœurs, les ceremonies, les façons de vivre ; l'usage. Faites selon la *coutume*. Ramener l'ancienne *coutume* ; abolir les vieilles *coutumes* ; introduire une *coutume*. La *coutume* est souvent un usage sans raison. Oe. M. Le vice s'établit par des *coutumes*, & des complaisances, dont on se fait de miserables devoirs. Fl. Les femmes aiment mieux pleurer par *coutume*, que se consoler par raison. Malh. La loi de la *coutume* nous tyrannise, & nous entraîne malgré nous. Nic. La *coutume* maitrise les esprits dans les choses mêmes les plus denuées de raison. La Br. La *coutume* ne peut autoriser ce qui est contre la justice & la raison. St. Ev. Il est plus difficile d'arracher les sentimens de *coutume*, & de prejugé, que ceux qui sont entrez dans l'esprit par preuve, & par raisonnement. Oe. M. On a la mauvaise *coutume* de louër indifferemment les gens de qualité sur tout ce qu'ils font. Ab. de St. R. La *coutume* nous entraîne, & nous mettons au rang des veritez les erreurs qui sont devenuës publiques. Charp. Les peuples sont tous preoccupez de leurs *coutumes*. Les hommes condamnent d'ordinaire toutes les *coutumes*, parceque ce ne sont pas celles de leur pays. Abl. Philon Juif dit que Dieu n'a permis la confusion des langues, & la diversité des *coutumes*, que pour la punition du genre humain. St. Chrysostome compare la *coutume* aux successions : elle transfere à la posterité un usage hereditaire. Pindare appelle la *coutume*, la Reine, & la Souveraine du monde, parcequ'elle gouverne la plus grande partie du monde.

Coustume, se dit aussi d'un droit, qu'on paye ordinairement comme une espece de peage aux passages des villes, & le plus souvent à l'entrée des Bailliages & Vicomtez pour l'entretien des ponts & passages, dont on ne connoit point l'origine ni l'établissement. On met un morceau de bois tourné & attaché au bout d'une perche, pour signal aux Voituriers qu'il faut payer ce droit ; & on l'appelle *billot*, ou *billette* : sur quoy on a fait ces vers :

Ce billot suspendu, qui à l'air se consume,
Avertit le Marchand d'acquiter sa coutume.

On appelle en quelques lieux *petite coutume*, le payement d'un denier pour bœuf ; & *grande coutume*, celui de quatre deniers. La *coutume* de Bayonne. Les Ecclesiastiques appellerent autrefois *loüables coutumes*, les droits que le Clergé levoit sur les gens d'Eglise, comme decimes, annates, deports, proficiats, &c. contre lesquels Pasquier a fait de fortes invectives. On a appellé *coutumes Episcopales*, certains deniers, ou tributs, qu'ils faisoient payer à Pâques.

Coustume, a signifié aussi autrefois, un revenu annuel en blé, vin & autre chose payable au Seigneur qui avoit donné l'heritage à cette condition. Ainsi on disoit, Prendre un heritage à *coutumes* ; pour dire, à certaines charges specifiées, ou selon l'usage ordinaire des lieux. On a appellé aussi *droits de coutumes*, d'autres sortes de droits établis par les Seigneurs dans les marchez sur les denrées par l'usage & la *coutume* des lieux.

Coustume, signifie aussi, le droit particulier, ou municipal établi par l'usage en certaines Provinces, qui a force de loi, sur tout lorsqu'il a été redigé par écrit. Les *Coutumes* sont souveraines dans leur ressort. Le Mai. Les *Coutumes* sont réelles, & renfermées dans les limites de leur territoire. C. B. Les *Coutumes* generales de France sont compriſes en deux Volumes. Guenois a fait la conference des *Coutumes*. Bartole dit, que les *Coutumes* ont été introduites pour ajoûter, ou pour deroger au Droit commun ; & partant il suppose qu'il est plus ancien. Il y a aussi des *Coutumes* locales, qui sont en usage dans des lieux, ou Seigneuries particulieres. La *Coutume* de Normandie & la *Coutume* de Berry est appellée la *sage Coutume*. La

Coutume

Digitized by Google

Coutume de Paris fert de regle pour toutes les autres *Coutumes* dans le reſſort du Parlement de Paris, ſur les points, dont elles n'ont pas diſpoſé. Du Moulin, & Tournet ont commenté la *Coutume* de Paris; Baſnage, celle de Normandie; Buridan, celle de Rheims; d'Argentré, celle de Bretagne; l'Abbé & Rageau, celle de Berri; Chaſſanée, celle de Bourgogne, &c. On appelle païs de *Coutume*, par oppoſition au païs de *Droit écrit*, celui qui eſt regi par une *Coutume* particuliere. C'eſt un point de *Coutume*; un article, une queſtion de *Coutume*. C'eſt une maxime, que les *Coutumes* ſont réelles.

On dit auſſi, Suivant les us & *coutumes* du païs; les us & *coutumes* de la mer. Voyez Us.

On ne convient pas trop, en quel temps s'eſt introduite cette diverſité de *Coutumes*, qui regne dans les diverſes Provinces de France. Il y a bien de l'apparence que les Romains après la conquête des Gaules impoſerent aux vaincus la neceſſité de s'aſſujettir aux Loix Romaines. Mais dans la decadence de l'Empire, & lorſque les peuples venus du Nord, ou ſortis d'Allemagne inonderent la Gaule, ils apporterent une grande confuſion à cet égard. Quelques-uns pretendent qu'on ſe regla encore long temps par le Droit Romain, parceque ces nations barbares ignoroient même juſqu'à l'uſage des lettres, & de l'écriture; enſorte qu'ils n'avoient aucunes loix fixes, & qu'ils ne ſe gouvernoient que par certains uſages, qui ſe conſervoient parmi eux par tradition. Les François furent les premiers qui redigerent des loix par écrit, après qu'ils eurent paſſé le Rhin. On n'attribuë pourtant la publication de la Loi Salique qu'à Clovis: & avant lui les Viſigoths ſous leur Roi Evarik, qui tenoit ſa Cour à Toulouſe, avoient déjà publié quelques loix. Cette Loi Salique fut fort augmentée par les ſucceſſeurs de Clovis; & Charlemagne y ajoûta pluſieurs articles, & la fit rediger dans un meilleur ordre. Ainſi les François obſervoient la Loi Salique, & les Capitulaires de Charlemagne, de Louïs le Debonnaire, & de Charles le Chauve. Pour les Romains qui étoient demeurez dans les Gaules, & les anciens Gaulois, ils conſerverent l'uſage des Loix Romaines. On tient même que ſous les Rois de la I. Race, le Droit Romain étoit la loi generale, & que l'on n'y derogeoit à l'égard des François, que dans les cas, où leurs nouvelles loix contenoient quelque choſe de contraire. Les Eccleſiaſtiques ſur tout obſervoient le Droit Romain; & la langue Latine étoit celle des tribunaux, où l'on rendoit la Juſtice. Pour les Bourguignons, & les Viſigoths, qui occupoient la partie meridionale de la France, ils s'en tenoient toûjours au Droit Romain. Sous la II. Race, les François firent prevaloir les loix civiles & Eccleſiaſtiques de leurs Rois; & le Droit Romain commençoit à être aboli: ce fut alors que le Droit Coutumier prit naiſſance; mais la foibleſſe des derniers Rois Carlovingiens produiſit une nouvelle confuſion; car les grands Seigneurs ayant uſurpé la Souveraineté, chacun d'eux s'arrogea auſſi le pouvoir de faire des loix. Ils firent des Conſtitutions dans l'étenduë de leur territoire; & c'eſt de là ſans doute qu'eſt venuë la diverſité des *Coutumes*, qui eſt ſi grande dans le Royaume. La premiere reduction de toutes les *Coutumes* de France par autorité publique, fut faite en conſequence de l'Ordonnance de Charles VII. en 1454. & en l'année 1577. les Etats aſſemblez à Blois demanderent la reformation des *Coutumes*. Cela fut executé en 1583. pour la *Coutume de Normandie*, & en 1580. pour celle de *Paris*.

COUSTUME, ſe dit proverbialement en ces phraſes. C'eſt la *Coutume* de Lorris, où le battu paye l'amende: ce qui ſe dit, quand un homme qui a ſujet de ſe plaindre, eſt encore condamné. Cet article ne ſe trouve point dans la *Coutume* de Lorris; mais bien dans un vieux Titre de l'an 1448. qui eſt une confirmation des privileges de Lorris par le Roi Philippes, ou il eſt dit; Que quand quelcun des combattans en gage de bataille étoit vaincu, le pleige étoit obligé de payer cent douze ſols d'amende; ce qui ne ſe faiſoit point dans tous les autres lieux en de ſemblables combats. C'eſt une remarque de Paſquier. Mais d'autres ajoûtent, que cela avoit auſſi lieu en d'autres endroits, comme on voit dans la vie des Evêques de Mets, lorſque tous les differends ſe vuidoient en champ de bataille, & à coups de main; & alors les battus payoient l'amende. Quelques-uns diſent que ce proverbe, qui paroit ſinguler, vient de ce qu'on a mal entendu la *Coutume* de Lorris; car la Loi voulant, que ceux qui battent les autres, ſoient punis, elle s'eſt expliquée en ces termes qui tiennent de l'apoſtrophe, & de l'interrogation: Le bas-tu? paye l'amende. On dit, Une fois n'eſt pas *coutume*. Vous faites comme de *coutume*; c'eſt-à-dire, vous ne vous corrigez point. Il ſe porte mieux que de *coutume*.

COUSTUMIER, IERE. adj. Qui a coutume de faire quelque choſe. Il eſt *coutumier* de s'aller promener tous les matins. Il eſt vieux & bas. L'ACAD.

COUSTUMIER, IERE. adj. Il ſignifie quelquefois; Ordinaire; accoutumé. Mais il n'eſt gueres en uſage qu'au feminin & en Poëſie. L'ACAD.

La lune eſt coutumiere
De naître tous les mois. RON.

Corneille a dit dans le Polyeucte:

Et mes yeux éclairez de plus vives lumieres,
Ne trouvent plus en eux leurs graces coutumieres.

GRAND COUSTUMIER. ſ. m. Le Volume, où ſont contenuës les Coutumes d'une Province, ou le Recuëil fait du temps de Charles VII. de toutes les Coutumes de France, tant generales que locales; c'eſt-à-dire, des lieux particuliers, comme celles de Giſors, Caen, Bayeux, Langres, &c. Le vieux *Coutumier* de Normandie a été commenté par Guillaume Roullier d'Alençon en 1539. Il a été redigé par écrit du temps de Philippe le Hardi.

On appelle à l'adjectif, *Païs Coutumier*, le païs qui ſe regit par la Coutume, par oppoſition au païs *de Droit écrit*, qui ſe regit par le Droit Romain, comme le Languedoc, le Lyonnois, &c. Le Droit commun de la France *coutumiere* doit ſervir de loi. PATRU. Si l'on excepte le reſſort du Parlement de Toulouſe, du Parlement d'Aix, & du Parlement de Dijon, le Lyonnois en partie, & celui du Parlement de Bourdeaux, tout le reſte de la France eſt *Païs Coutumier*. On appelle *Droit Coutumier*, la coutume, ou la loi particuliere de chaque païs. Voyez les *Inſtitutes coutumieres* de Loiſel.

COUSTUMIER, a ſignifié auſſi autrefois, les ſujets d'un Seigneur feodal non nobles. Ainſi on a appellé perſonne *coutumiere*, vilain *coutumier*, homme, femme & fille *coutumiere*, ſujets étagers & *coutumiers*, les roturiers: & on appelloit bourſe *coutumiere*, l'achat que faiſoit un roturier d'un heritage noble ou non; amendes *coutumieres*, les amendes taxées par la Coutume; ou arbitraires: & on diſoit, Partager un heritage *coutumierement*, par oppoſition à un partage qui ſe faiſoit *noblement*; ce qui eſt fort frequent dans les Coutumes de France.

On appelle auſſi *coutumiers* & *coutumes*, les uſagers & les uſages de bois, pacages ou panages.

COUSU, UE. adj. & participe du verbe *coudre*. Attaché avec du fil, ou autre choſe. Voilà un habit; des gands, des ſouliers *couſu* bien proprement.

Ce mot vient du Latin *conſutus*, de *conſuo*.

COUSU, ſignifie auſſi, Maigre; decharné. Cet homme

me a le visage *cousu* ; pour dire, qu'il n'a point de chair aux joues ; qu'il a le visage menu, pointu par le bas. On dit aussi d'un cheval, Qu'il a les flancs *cousus* ; pour dire, qu'il est maigre & effanqué.

COUSU, signifie encore, Cicatrisé ; qui a des coutures sur la peau, qui marquent des vestiges de playes, ou d'ulceres gueris.

On dit en termes de Manege, Qu'un homme est *cousu* dans la selle ; pour dire, qu'il est ferme à cheval ; qu'il n'en branle pas ; qu'il semble y être attaché.

COUSU, ou CHEF COUSU, se dit en termes de Blason. Voyez COUDRE.

COUSU, se dit aussi en ces phrases. On appelle un homme tout *cousu* de pistoles, ou d'écus, celui qui en a beaucoup ; par allusion à la maniere des avares, qui cousent leur argent dans leurs ceintures, ou dans leurs habits, pour le mieux cacher. Oui, de pareils discours & les depenses que vous faites, seront cause qu'un de ces jours on me viendra couper la gorge, dans la pensée que je suis tout *cousu de pistoles*. MOL. On appelle fineſſes *cousi-es* de fil blanc, des fineſſes groſſieres, & aiſées à decouvrir. On dit abſolument, *Bouche cousue* ; pour dire, Soyez diſcrete ; ne decouvrez point le ſecret. Je vous fais cette confidence ; mais ſur tout, *bouche cousi-e*.

COUTEAU. ſ. m. Utencile ſervant à la table, fait d'un fer acéré trenchant du côté, & qui ſert principalement à couper le pain, les viandes. Un *couteau* à manche d'ivoire ; à manche d'argent. Le dos d'un *couteau* ; la pointe d'un *couteau*. Des *couteaux* propres & legers. La lame d'un *couteau*. Cette viande eſt tendre au *couteau*. Ce fruit eſt mûr ; il eſt doux au *couteau*. On eſt ſervi dans le cabaret au tac tac du *couteau*. Ce mot vient de *cultellus*. NICOD.

Il y a pluſieurs ſortes de *couteaux* : un *couteau* de poche, qui a ſa gaine : un *couteau* pliant : *couteau* de cuiſine, ou de Boucher, pour couper la groſſe viande. Les *couteaux* pointus, qu'on nomme *bayonnettes*, ſont deffendus. En Italie on ne ſe ſert que de *couteaux* arrondis par le bout. On appelloit *ſacrez couteaux* chez les Payens, ceux qui leur ſervoient à égorger les victimes. *Frappe, je tends le ſein à tes* ſacrez couteaux. HABERT.

COUTEAU, ſe dit auſſi d'une courte épée de ville, qu'on porte ſeulement pour parade. Lorſqu'il fut attaqué, il n'avoit qu'un petit *couteau*. Ils ſe ſont battus avec armes inégales, l'un avoit une brette, l'autre n'avoit qu'un *couteau*. On dit, Qu'un homme eſt un *couteau* de Tripiere, quand il dit du bien & du mal de la même perſonne ; qu'il flatte les deux partis contraires.

COUTEAU DE PIED. Outil de Cordonnier, ſervant à couper le cuir. Il eſt trenchant, & arrondi en demi-cercle : le manche eſt fait en poignée.

Les Juifs font la circonciſion de leurs enfans avec un *couteau* de pierre. On fait auſſi des *couteaux* d'ivoire, dont les Secretaires ſe ſervent pour plier plus proprement leurs lettres.

Dans le Manege on appelle *couteau de chaleur*, un morceau de faux à couper de l'herbe, avec lequel on abat la fueur des chevaux, en le coulant doucement ſur leur poil.

COUTEAU DE FEU, eſt un inſtrument de Marechal, en forme de *couteau*, fait de fer, ou de cuivre. Il eſt long d'un pied, épais par le dos, & mince de l'autre côté. On le fait chauffer dans la forge, & il ſert à donner le feu aux parties malades des chevaux qui en ont beſoin.

COUTEAU DE CHASSE, eſt celui que portent des Chaſſeurs pour couper des branches.

COUTEAU, ſe dit figurément en parlant d'une violence, ou d'une grande affliction. Il lui a mis le *couteau* à la gorge pour lui faire ſigner cette tranſaction. La nouvelle qu'il a apriſe, lui a mis le *couteau* dans le cœur ; ç'a été un coup de *couteau* pour lui. On dit auſſi, Que des gens aiguiſent leurs *couteaux* ; pour dire, qu'ils ſe preparent à ſe battre, à ſe quereller, à diſputer ; &, Qu'ils vont joüer des *couteaux* ; pour dire, qu'ils ſont prêts d'en venir aux mains. Je me contente de ſçavoir danſer & joüer de la flûte, & quelquefois des *couteaux*. ABLANCOURT.

J'en ſais, & j'y joüerai, comme il faut, des couteaux. SCARRON.

On dit auſſi au jeu de cartes, quand un homme a coupé une carte, & qu'un ſuivant en a coupé une au deſſus de lui, Que ſon *couteau* n'étoit pas aſſez fort.

On dit auſſi, Que des hommes ſont aux épées & aux *couteaux*, ou à *couteaux* tirez ; pour dire, qu'ils ſont ennemis jurez ; qu'ils ſont prêts à ſe battre. On dit au contraire, Mettre *couteaux* ſur table ; pour dire, Tenir menage ; ſe preparer à faire grand' chere. On dit encore d'une piece de drap, dans laquelle on a taillé un habit, & qu'on a entamée, Qu'on a mis le *couteau* dedans. On dit d'un homme qui eſt abſolument devoüé à un autre, Que c'eſt ſon *couteau pendant*.

COUTELAS. ſ. m. Epée de fin acier fort trenchant, large & courte, & qui va un peu en ſe courbant. On tranche la tête en France avec un *coutelas*. On pretend que le *coutelas* d'aujourd'huy eſt une eſpece de cimeterre aſſez ſemblable à celui, dont ſe ſervoient les Medes, les Parthes, les Perſes ; & que les Latins appelloient *acinaces*.

COUTELAS, en termes de Marine, ſe dit des petites voiles, qu'on attache de beau temps à côté des grandes, qu'on appelle autrement *bonnettes en étui*.

COUTELERIE. ſ. f. L'art de faire des couteaux, & le lieu où on les vend. Les Artiſans de Moulins ſont fort experts en *couteleric*. Il ſe fait un grand debit de *couteleric* à Châtelleraud.

COUTELIER. ſ. m. Celui qui fait ou qui vend des couteaux. Sa femme eſt appellée COUTELIERE.

COUTELIERE. ſ. f. Etui, où on met pluſieurs couteaux. Si j'achete les couteaux, je veux qu'on me donne auſſi la *coutelicre*.

COUTER. Voyez COUSTER.

COUTIER. ſ. m. Celui qui fait des coutils. Les Maitres Tapiſſiers prennent dans leurs Lettres & Statuts la qualité de Contrepointiers neutres & *Coutiers*.

COUTIERES. ſ. f. pl. Terme de Marine. Ce ſont de groſſes cordes, qui ſoutiennent les mâts d'une galere, & lui ſervent de haubans.

COUTIL. Quelques-uns diſent COUTIS. ſ. m. Toile faite de fil fort delié, & fort preſſée, & ſouvent rayée, qui ſert à faire des tentes ; à enfermer de la plume pour faire des lits, des traverſins, & des oreillers, parcequ'elle eſt extremement forte & ſerrée. Les *coutils* doivent être faits de bon fil de chanvre & ſans étoupe. Ils ſont marquez à huit, neuf & dix rais, qui ont leurs longueurs & largeurs ordonnées par les Statuts des Tapiſſiers, ſelon les villes où on les fabrique. Quelques-uns derivent ce mot de *culcitra*.

On appelle *coutils de brin*, ou *grains groſſiers*, les gros *coutils* dont on ſe ſert pour garnir les chaiſes & autres meubles.

COUTRE. ſ. m. Morceau de fer pointu, large de trois doigts, & long d'environ trois pieds, attaché à un des côtez de la charruë pour fendre, & verſer la terre. Il differe du ſoc, qui eſt une autre groſſe piece de fer pointu, qui commence l'ouverture de la terre. Les Poëtes Bucoliques ſe ſervent ſouvent de cette épithete, Les *coutres* trenchans.

Ce mot vient de *culter* Latin, NICOD. ou de *cultellus*, ſelon d'autres.

Digitized by Google

COUTRE, eſt auſſi un nom, que l'on donne en pluſieurs Egliſes à celui qui a le ſoin de faire ſonner les cloches, & de garder les clefs de l'Egliſe.

COUTRE. Officier dans l'Egliſe Cathedrale de Mets. C'eſt l'Aide du Treſorier. Il a ſeance au deſſus des Chanoines.

COUTURE. ſ. f. Union de deux choſes jointes & attachées enſemble avec du fil, de la ſoye, &c. Quand on veut qu'une choſe tienne bien, il faut y faire une double *couture*. Rabattre la *couture*, c'eſt, Coudre une ſeconde fois, en rabattant les bords d'une choſe couſuë les uns ſur les autres. On appelle des draps ſans *couture*, ceux qui ſont faits d'un ſeul lé de toile fort large. On dit populairement & en badinant à un homme qui a un habit neuf, Qu'il lui faut rabattre les *coutures*; c'eſt-à-dire, le battre par jeu.

COUTURE, ſignifie auſſi, la cicatrice, la marque que laiſſent ſur le viſage les playes, les ulceres, la petite verole. Cette fille a eu la petite verole; il lui eſt reſté pluſieurs *coutures* ſur le viſage. Cet Officier a reçu pluſieurs bleſſures à l'armée; on en voit encore les *coutures*.

COUTURE, ſe dit auſſi de l'art de coudre; de la façon, & de la delicateſſe du travail. On a mis cette fille chez une Maitreſſe pour apprendre la *couture*. Voilà une vilaine *couture*; une *couture* penible. La *couture* des gands d'Angleterre eſt plus propre que celle de France.

COUTURE, eſt auſſi un terme d'Auguſtin, qui ſignifie, le lieu où l'on fait les habits. RICHELET.

COUTURE, en termes de Charpenterie, eſt la diſtance qui ſe trouve entre deux bordages d'un vaiſſeau, & que l'on a calfatée. *Couture ouverte*, ſe dit, lorſque l'étoupe qui avoit été miſe entre les deux bordages, s'eſt échappée.

COUTURE. Terme de Plombier. Maniere d'accommoder le plomb ſur les couvertures. Les Plombiers couvrent quelquefois ſans ſouder les tables de plomb; mais ſeulement avec des *coutures*; c'eſt-à-dire, que le plomb eſt retourné l'un ſur l'autre, & attaché avec des clous pour empêcher qu'il ne ſe rompe par la chaleur, ou par le froid.

COUTURE, ſe dit auſſi de quelques lieux particuliers abuſivement, au lieu de *culture*. La *Couture* Ste. Catherine à Paris. L'Abbaye de la *Couture* au Mans. En ce ſens il vient de *cultura*, qui a ſignifié, un *champ cultivé*.

On dit figurément, Qu'une armée a été deffaite à platte *couture*; pour dire, entierement & ſans reſſource.

COUTURERIE. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier, le lieu où les Couturiers travaillent.

COUTURIER, IERE. ſubſt. Tailleur de village, ou celui qui travaille dans les villes, & qui n'eſt point Maitre; mais qui raccoûtre des habits pour des frippiers, ou des pauvres gens. On appelle *Couturieres*, des femmes qui font des robes & autres hardes; qui vont travailler à journée dans les maiſons.

COUVE'E. ſ. f. L'aſſemblage des œufs, qu'une poule ou un oiſeau couve en même temps, & tous les petits qui en ſont éclos. La poule, & toute ſa *couvée*. Malpighi a eu la curioſité de caſſer pluſieurs fois tous les œufs d'une *couvée* à demie-heure l'un de l'autre, & de voir avec un microſcope tous les changemens qui s'y faiſoient juſqu'à ce que le poulet fut éclos: il en a donné au public les figures fort bien gravées.

COUVÉE, ſignifie figurément, une mauvaiſe engeance. Tous les enfans de ce coquin ſont des filoux, ou des garces; toute la *couvée* n'en vaut rien.

COUVEUSE. ſ. f. Poule qui couve, qu'on garde dans une metairie pour couver.

COUVENT. ſ. m. On diſoit autrefois CONVENT, comme on le prononce encore dans les derivez. L'Academie & Vaugelas veulent qu'on écrive CONVENT, parcequ'il vient du mot Latin *conventus*, en prononçant pourtant COUVENT. Tout le monde en effet prononce, & bien des gens écrivent COUVENT. MEN. CORN. Monaſtere de Religieux de l'un ou de l'autre ſexe. Caſſien a obſervé que le *Couvent* differe du Monaſtere, en ce que le Monaſtere ſe peut dire de l'habitation d'un ſeul Religieux; au lieu que *Couvent* ne ſe dit que de pluſieurs Religieux habitans enſemble, & vivans en communauté. On compte plus de quatorze mille *Couvens* en France. Le *Couvent* eſt un azyle pour la pudeur contre la corruption du ſiecle. OR. M. Les *Couvens* ſont autant de citadelles que Rome a bâties dans tous les Etats pour y ſoutenir ſon autorité, & s'y ſoumettre les conſciences. JUR. St. Louïs aimoit le ſilence & la retraitte du *Couvent*. PORT-R. Il faut que le *Couvent* ſoit le choix du cœur, & non pas une neceſſité. OR. M. Il faut au moins trois Religieux pour établir un *Couvent*. Voyez CONVENTUEL.

Ah! ſouffrez qu'un Couvent, *dans les auſteritez*,
Uſe les triſtes jours que le Ciel m'a comptez. MOL.

COUVENT, ſignifie auſſi, le Corps, ou la Communauté des Religieux, ou Religieuſes qui habitent ces Maiſons, & qui ont fait des vœux. Tout le *Couvent* a été aſſemblé capitulairement au ſon de la cloche. Les procés s'intentent au nom des Religieux, Prieur & *Couvent*. Entrer au *Couvent*, Sortir du *Couvent*, c'eſt, Prendre, ou Quitter l'habit d'un *Couvent*.

On dit, en menaçant une fille deſobéiſſante, Qu'on la mettra dans le cul d'un *Couvent*; pour dire, qu'on la fera Religieuſe, malgré elle; qu'il faut qu'elle épouſe le parti qu'on lui propoſe, ou un *Couvent*.

COUVENT, ſe dit auſſi dans les Ordres militaires, du lieu principal de l'Ordre, & qui en eſt comme le chef. Le *Couvent* de la Religion eſt à Malthe. La Commanderie de Boiſy, prés d'Orleans, eſt le *Couvent* general de l'Ordre de St. Lazare.

COUVER. v. act. & n. Il ne ſe dit que des oiſeaux qui ſe tiennent ſur leurs œufs pour les échauffer, juſqu'à ce qu'ils en voyent éclorre les petits. Les pigeons *couvent* pluſieurs fois l'année. C'eſt une erreur populaire de croire, que les tortuës *couvent* des yeux; elles couvrent ſeulement leurs œufs de ſable, & le ſoleil par ſa chaleur les fait éclorre.

Ce mot vient de *cubare*. NICOD. Du Cange dit auſſi qu'il vient de *cubare ova*.

On dit par comparaiſon, *Couver* des yeux, quand on regarde attentivement une perſonne, pour qui on a de la tendreſſe, ou de la jalouſie, lorſqu'on ne leve pas les yeux de deſſus elle. C'eſt une femme qui aime tellement ſon mari, ſa fille, qu'elle le *couve* des yeux.

COUVER, ſe dit auſſi des femmes du menu peuple, qui étant aſſiſes en un lieu froid, mettent un chaudéron de feu ſous leurs jupes, pour ſe tenir plus chaudement. Preſque toutes les harangeres, & les pauvres femmes *couvent*.

COUVER, ſe dit encore des choſes qui ſont cachées quelque temps, & qui ſortent aprés avec éclat. Le feu a long temps *couvé* ſous la cendre, & puis l'incendie a recommencé. Cet homme a des laſſitudes, des degoûts; il *couve* quelque grande maladie. La petite verole *couve* aſſez long temps avant que de paroître.

COUVER, en ce ſens, ſe dit figurément, & ſignifie, Cacher; mediter. Il *couve* une haine mortelle contre vous. On croyoit ſon amour éteint; il a long temps *couvé* dans ſon cœur ſans paroître. Les manieres dont ces Princes agiſſent, font croire qu'ils *couvent* quelque grande guerre. Cette ligue, cette conſpiration a *couvé* long temps avant que d'éclater.

COUVERCLE. ſ. m. Ce qui ſert pour couvrir,

Digitized by Google

pour fermer quelque vaiſſeau. Le *couvercle* d'une boëte, d'un coffre, d'un cuvier, d'une aiguiere. Dalibray a dit dans la Metamorphoſe de Montmort en marmite:

Le tour de ſon pourpoint s'élargit en grand cercle,
Son chapeau de Docteur s'applatit en couvercle.

On dit proverbialement,

Il n'eſt ſi decrepite,
Qui ne trouve, dit-on, couvercle *à ſa marmite.* REGN.

Ce mot vient du Latin *cooperculum*.

COUVERT. ſ. m. Abri; lieu à l'ombre. Un beau *couvert* d'arbres. Il n'y a point de *couvert* dans ce jardin. Ce mot vient du Latin *coopertus*.

COUVERT, ſignifie auſſi, Logement; retraite, où on eſt à l'abri des injures du temps. Ce Religieux a été demander le *couvert* pour une nuit. Il y a des valets qui n'ont que le *couvert*, que la retraite dans une maiſon.

COUVERT, ſignifie auſſi, la nappe, la couverture de la table; & encore plus particulierement, ce qui ſert à chacun des conviez, comme l'aſſiette, la ſervitte, la cuillier, le couteau, & la fourchette. On a mis le *couvert* dans cette ſale. Ce Seigneur tient une table reglée de douze *couverts*. Il faut apporter un *couvert* pour ce ſurvenant. On dit que le Roy mange à ſon *petit couvert*, quand il mange dans ſa chambre; & à ſon *grand couvert*, quand il mange en public, & dans ſon anti-chambre.

COUVERT, ſignifie encore, l'enveloppe d'un paquet de lettres. Je vous écris ſous le *couvert* d'un ami. On met un double *couvert* à des lettres pour deguiſer l'adreſſe.

COUVERT, ſignifie auſſi, le toit d'un bâtiment. Le *couvert* de cette maiſon a coûté tant. Le *couvert* de la Foire St. Germain eſt le plus grand *couvert* de l'Europe. En ce ſens on dit à l'adjectif, Qu'un proprietaire eſt obligé de tenir ſon locataire clos & *couvert*.

COUVERT, ERTE. adj. Ce qu'on ne voit pas; qui eſt caché par un autre corps. Le ciel eſt *couvert* de nuages. Le feu eſt *couvert*; tout le monde eſt couché. On dit en ce ſens, Qu'un païs eſt *couvert*, quand il eſt rempli de bois; lorſqu'il a beaucoup d'abri. Il eſt dangereux de paſſer par les Ardennes; c'eſt un païs trop *couvert*.

COUVERT, ſe dit auſſi des habits, des choſes qu'on met ſur ſoi, ſoit pour cacher ſa nudité, ſoit pour ſe tenir chaudement. Cet homme a des Laquais auſſi bien *couverts* que des Gentilshommes. Dans ce ſens le mot de *couvert* eſt bas, & n'eſt point du bel uſage. Il faut marcher bien *couvert*, bien vetu pendant le froid, de peur du rheume. Les Avocats plaident *couverts*; c'eſt-à-dire, le bonnet ſur la tête: Soyez *couvert*, leur dit ordinairement le Preſident.

COUVERT, ſe dit auſſi hyperboliquement des choſes qui ſont en quantité, en abondance ſur une autre. Il avoit un habit tout *couvert* de broderies. La mariée étoit toute *couverte* de pierreries. Job étoit tout *couvert* d'ulceres. Il étoit *couvert* de ſueur. ABLAN. La rive étoit *couverte* d'arbres. VAUG.

Je l'ay trouvé couvert *d'une affreuſe pouſſiere.* RAC.

COUVERT, ſe dit auſſi des teintures fortes & foncées qui tirent ſur l'obſcur. Ce bleu eſt un peu trop *couvert*; il n'eſt pas aſſez clair. Le vin de Brie eſt trop *couvert*; il eſt trop rouge.

COUVERT, en termes de Guerre, ſignifie, Deffendu; lieu où on eſt en ſûreté. Ce baſtion eſt *couvert* d'un ouvrage à corne. Ce camp eſt *couvert* d'un marais & d'un bois. Ce rempart eſt *couvert* d'un parapet. On appelle par excellence le corridor, le *chemin couvert*, parcequ'il a pour parapet le glacis de l'eſplanade. La frontiere eſt *couverte* par de fortes places.

COUVERT, en termes de Palais, ſe dit des choſes, contre leſquelles on a de bonnes deffenſes. Cette demande eſt *couverte* par un compte, par une longue preſcription.

COUVERT, ſe dit figurément: C'eſt un ſcelerat qui eſt tout *couvert* de crimes; qui eſt noté en Juſtice; *couvert* d'infamie.

Il en revint couvert *de honte & de riſée.* BOIL.

Il y a une inimitié *couverte*; c'eſt-à-dire, cachée, entre ces deux hommes.

On appelle auſſi, un homme *couvert*, celui qui n'eſt pas communicatif; qui eſt caché, diſſimulé. Conſtance étoit d'un eſprit *couvert*, & diſſimulé. HERMAN. Les gens qui negotient, doivent être *couverts*, & ne decouvrir pas leurs ſentimens. Il vaut mieux être eſtimé ſimple, pour être ſincere, que de ſe tenir *couvert* ſous les ſubtilitez d'une dangereuſe prudence. BEN.

En termes de Blaſon, on appelle *couvert*, un château, ou une tour avec un comble.

COUVERT, ſe dit encore figurément en ces phraſes: Parler en paroles *couvertes*; pour dire, Se faire entendre à demi-mot, ſans expliquer la choſe nettement: & on appelle, mots *couverts*, des paroles honnêtes, qui en font entendre d'obſcenes, ou de joyeuſes.

A COUVERT. adv. Caché; à l'abri; en ſûreté. Cet homme a gagné du bien; il eſt *à couvert* de la neceſſité. Il s'eſt retiré dans un Monaſtere, pour être *à couvert* de l'orage. Il a mis *à couvert* tout ſon bien ſous des noms empruntez; pour dire, il l'a caché, il l'a mis en ſûreté. Cette riviere met le camp *à couvert*. Cette éminence le met *à couvert* de leur canon. Cette piece nous met *à couvert* de tous procés. On l'a obligé d'épouſer la fille qu'il avoit abuſée, pour mettre ſon honneur *à couvert*. On dit auſſi ironiquement d'un homme qu'on a mis en priſon, Qu'on l'a mis *à couvert*. L'envie, & l'ambition ſecretes qui rongent les devots, vont toûjours *à couvert* de leurs pieuſes intentions. BELL. Le faux zéle ſçait bien mettre ſes paſſions *à couvert* de la raiſon. MALEB. Ce n'eſt qu'en ſe retirant du monde à propos, qu'on peut mettre *à couvert* la gloire qu'on a acquiſe. ST. EV.

COUVERTE. ſ. f. Terme de Marine du Levant, qui ſignifie, Pont, ou tillac. On dit, Qu'un vaiſſeau porte *couverte*, quand il eſt ponté. On appelle *couverte* de l'iſoſcele de prouë, un certain eſpace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades. C'eſt de là qu'on jette les ancres: on y charge auſſi l'artillerie.

COUVERTEMENT. adv. D'une maniere couverte, ſecrette, cachée. Il lui a fait ce reproche *couvertement*; c'eſt-à-dire, en paroles couvertes, & à demi-mot. Cet Agent negotie fort *couvertement*.

On dit proverbialement, Servir un homme à plats *couverts*; pour dire, lui faire myſtere de quelque choſe; lui cacher une partie du ſecret d'une affaire; lui faire une demie, ou une fauſſe confidence; lui rendre ſecrettement de mauvais offices.

COUVERTURE. ſ. f. Piece d'étoffe qui ſert à couvrir. Une *couverture* de lit. Il y a des *couvertures* à poil, d'autres à ploc. Des *couvertures* piquées. Il n'a pour toute *couverture* que ſa courtepointe. On appelle auſſi *couverture*, une piece de laine, dont on enveloppe des enfans en maillot. On dit auſſi, Faire la *couverture*, quand on diſpoſe le lit pour s'y coucher.

Ce mot vient de *coopertura*.

On appelle *couverture*, les pieces d'étoffe qu'on met ſur les chariots, ſur les mulets, ou pour les garentir de la pluye, ou par ornement, pour montrer à qui ils appartiennent par les écuſſons & broderies qu'on met deſſus. On en fait auſſi de parade dans les entrées & les grandes ceremonies. Quelques-uns appellent auſſi *couvertures*, l'étoffe, la tapiſſerie qui ſert à couvrir des chaiſes, & autres meubles. D'autres les appellent des COUVERSEAUX.

Cou-

Digitized by Google

COUVERTURE, ſe dit auſſi de ce qui ſe met ſur les livres, quand on les relie. Une *couverture* de veau, de maroquin, de parchemin, de papier marbré. Cet homme ne connoit les livres que par la *couverture*. Une fauſſe *couverture*, c'eſt une piece de papier, ou de parchemin qu'on met deſſus la vraye *couverture* pour la conſerver, & qu'on ôte quand on veut.

Les Serruriers appellent *couverture* de la ſerrure, la piece de fer qui en couvre les gardes; ce qu'on nomme auſſi *fouiſee*.

COUVERTURE, ſignifie auſſi, le toit des maiſons; ce qui ſert à les couvrir. Une *couverture* d'ardoiſe, de tuille, de plomb, de bardeau, de chaume. Une *couverture* à claire voye, eſt celle, dont les tuiles ſont peu preſſées, comme ſur un apentis, qui ne doit pas ſubſiſter long temps. Les *couvertures* d'Orient ſont toutes en platteformes. Les *couvertures* à la manſarde ſont des toits, dont la charpente eſt briſée. On affecte dans les bâtimens modernes d'empêcher qu'on ne voye la *couverture*.

On dit auſſi, d'un parapet, d'une colline, Qu'ils ſervent de *couverture* à un logement, à un camp; pour dire, qu'ils les mettent à couvert des ennemis; qu'ils ſervent de deffenſes.

COUVERTURE, ſe dit figurément, & ſignifie, un pretexte pour couvrir & pour deguiſer un deſſein, ou pour excuſer une faute. La devotion ſert de *couverture* aux hypocrites pour ſe venger. Vous me trompez ſous *couverture* d'amitié. C'eſt pour ſervir de pretexte & de *couverture* à l'avarice & à l'ingratitude. PATRU. Un mari ſert de *couverture* à une femme. On dit, Qu'on a mis un homme dans la *couverture*; pour dire, qu'on l'a bien berné, & qu'on s'eſt bien moqué de lui.

COUVERTURIER. ſ. m. Marchand, ou Artiſan qui vend, ou qui fait des couvertures.

COUVET. ſ. m. Pot de terre, ou de cuivre avec une anſe, que les pauvres femmes rempliſſent de feu, & mettent ſous elles l'hiver.

COUVI. adj. m. Oeuf gâté, qui eſt à demi couvé par la poule, ou par la chaleur du ſoleil. Sancho Panſa fut traitté avec une omelette d'œufs *couvis*.

COUVRE-CHEF. ſ. m. Creveché; bavolet; coëffure, dont les femmes de village ſe ſervent en pluſieurs endroits: comme en Champagne, en Normandie, en Picardie, &c. Le *couvre-chef* eſt fait d'un morceau de toile empeſée, dont elles entourent leur tête, & le font pendre ſur le dos, étendu en largeur par derriere.

COUVRE-CHEF. On appelle auſſi de ce nom, tout ce qu'on met ſur la tête & ſur le viſage pour les couvrir, tant aux hommes qu'aux femmes. L'Ecriture nous apprend que l'on mit un *couvre-chef* ſur la tête de Lazare & de J. CHRIST, lorſqu'on les enſevelit. Philotas avoit les mains liées derriere le dos, & ſa tête voilée d'un *couvre-chef*. VAUG. Il n'eſt dans ce ſens, ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

COUVRE-CHEF, ſe dit auſſi quelquefois en riant & dans le ſtile burleſque, pour ſignifier tout ce qu'on met ſur la tête d'une perſonne pour l'accabler.

Jupiter ſit à Typhon leur grand Chef,
D'une montagne un couvre-chef. SCAR.

COUVRE-FEU. ſ. m. Inſtrument à couvrir le feu. Il eſt de metal, & fait en voute.

Il ſignifie auſſi, le ſignal qu'on donnoit en certaines villes l'hiver à ſept heures du ſoir, pour avertir de ſe tenir dans ſa maiſon. Le Roi Philippe de Valois redonnant à la ville de Laon en 1331. une partie de ſes privileges, fit dependre la cloche du beffroi, & ordonna que les deux autres cloches, qui étoient en la tour de la porte Martel, l'une grande, & l'autre petite, y demeureroient toûjours; la grande, pour ſonner le *couvre-feu* au ſoir, & le point du jour au matin; & la petite, pour ſonner un peu avant le *couvre-feu*, afin d'aſſembler le guet. On tient que Guillaume le Bâtard, Roi d'Angleterre, a introduit premierement l'uſage du *couvre-feu*. Voyez Paſquier, *liv. 4. de ſes Recherches, chap.* 18. qui ajoute que *couvre-feu* a été abregé en *couſeu*, & puis en *carfeu*. Le Pape Jean XXII. ordonna que l'on dit trois fois l'*Ave-Maria*, quand on entendroit ſonner le *couvre-feu*. Voyez du Cange au mot *Ignitegium*. Au lieu de *carfeu*, on a dit *garſeu*. On l'appelle en Gaſcogne *chaſſeribands*.

COUVREUR. ſ. m. Artiſan, qui couvre les maiſons. Il y a des *Couvreurs* en ardoiſe, en tuille, en chaume. En Latin *ſarcitectores*.

On dit, A bas *Couvreur*, la tuille eſt caſſée, quand on commande à quelcun de deſcendre d'un lieu, où il eſt monté.

COUVREUSE. ſ. f. Femme, ou veuve de Couvreur.

COUVREUSE. Celle qui couvre de paille certaines chaiſes.

COUVRIR. v. act. Mettre une choſe ſur une autre, ou devant une autre. Il faut dire & écrire, *Je couvris*, & non pas, *Je couvri*, à l'Imparfait de l'Indicatif. L'ACAD. Ce mot a divers uſages ſuivant les diverſes applications. Il vient de *cooperire*. NICOD.

COUVRIR, ſe dit des choſes qu'on met ſur les autres pour les conſerver, pour les garentir des injures de l'air. *Couvrir* une maiſon, une Egliſe; c'eſt y mettre le toit, de peur qu'il n'y pleuve; la *couvrir* de plomb, d'ardoiſe, de tuille, de bardeau, de chaume. On *couvre* de paille & de recoupe de pierre les murs imparfaits dans les atteliers, pour les garentir de la gelée. Les Jardiniers *couvrent* de paillaſſons leurs couches de melons.

COUVRIR, ſignifie auſſi, Cacher; empêcher qu'on ne voye. Adam aprés ſa faute ſe vit obligé de *couvrir* ſa nudité. On *couvre* les images de voiles pendant le Carême. Le ciel ſe *couvrit* de nuages, & nous menaça de tempête.

COUVRIR, ſe dit auſſi de ce qu'on met ſur un autre corps pour le tenir chaudement, ou proprement. Il faut bien *couvrir* ce malade durant ſon friſſon. Le Prêtre *couvre* ſon calice avec le voilet. *Couvrez* ce pot. En ce ſens on dit, *Se couvrir*; pour dire, Mettre ſon chapeau ſur ſa tête. Les Grands d'Eſpagne *ſe couvrent* devant le Roi. Vittorio Siri dans ſon IV. Volume dit, que juſqu'au regne de Louis XII. on *ſe couvroit* devant les Rois de France, & qu'on ſe découvroit ſeulement quand on entroit dans leur chambre, quand ils parloient à quelcun, ou quand ils beuvoient à table; car alors tout le monde mettoit chapeau bas, & aprés on le remettoit ſur ſa tête avec une profonde reverence.

COUVRIR, ſignifie auſſi, Mettre la nappe, & ſervir ſur table. Il faut appeller le Maître d'Hôtel qu'il faſſe *couvrir*. Ce Prelat fait toûjours bien *couvrir* ſa table; on y ſert bien des plats.

COUVRIR, ſe dit encore de ce qui orne la choſe, ſur laquelle on l'applique. Il a fait *couvrir* tous ſes livres de maroquin; tous ſes ſieges, de velours. *Couvrir* ſon plancher d'un riche tapis; *couvrir* un habit de galons d'or, de broderie. Au printemps la terre ſe *couvre* de fleurs.

COUVRIR, en termes de Guerre, ſignifie, Mettre quelque corps au devant de ſoi pour ſe deffendre des coups de l'ennemi; ou lui faire quelque obſtacle qui l'empêche d'approcher. Dans les villes on ſe *couvre* par des parapets, des ramparts, des murailles. Ce ravelin, cet ouvrage à corne *couvroit* toute la courtine. Les caſemates ſe *couvroient* autrefois par des orillons. Dans les campemens on ſe *couvre* d'un bois, d'une ri-

Digitized by Google

viere, d'un rideau. Il se *couvrit* d'un ruisseau pour n'être point surpris par les ennemis. Il *couvrit* son aîle gauche d'une chaîne de montagnes. Dans les sieges on se *couvre* de gabions, de chandeliers, de mantelets, d'épaulemens. On dit aussi d'une place forte, Qu'elle *couvre* tout un païs, toute une frontiere. Un combattant se *couvre* de son bouclier, de son épée. Le Prince Philippe qui n'avoit que quatorze ans, *couvroit* le Roi Jean son pere à la bataille de Poitiers. DU TILLET.

COUVRIR, signifie encore, en termes de Guerre, Cacher; empêcher que l'ennemi ne s'apperçoive de ce qu'on a dessein de faire: & c'est en ce sens qu'on dit, *Couvrir* la marche d'une armée; *couvrir* la marche des troupes. ABLAN.

COUVRIR, se dit aussi hyperbo'iquement de ce qui est en abondance, & en quantité sur un même lieu. *Couvrir* la plaine de bataillons. ABLAN. Xerxes *couvroit* la terre de soldats, & la mer de vaisseaux.

Seigneur, toute la mer est de vaisseaux couverte. RAC. Ce Cavalier revint du combat, tout *couvert* de sang & de poussiere. Ce malade a le corps *couvert* de pourpre.

En termes de Palais, *Couvrir* signifie, Apporter quelque défense, quelque exemption peremptoire. La fin de non recevoir, ou la prescription vous *couvre* de la demande de vôtre partie. Un arrêt de compte, une transaction *couvre* les actions & demandes qu'on pourroit faire pour le passé. Un mariage subsequent *couvre* le deffaut de naissance des enfans, & les rend legitimes. Les faux & doubles emplois, les erreurs de calcul ne se *couvrent* jamais ni par arrêts, ni par transactions. Quand on apporte de mechantes excuses, on dit, Qu'on se *couvre* d'un sac mouillé. On dit, Quand les Medecins font des fautes, la terre les *couvre*; c'est-à-dire, qu'ils n'en font point rechercher.

En Jurisprudence feodale, on appelle, *Couvrir* un fief, ou un arriere-fief, quand le vassal a fait la foi & hommage, ou a offert de la faire pour l'ouverture, ou mutation du fief avenuë, & pour en prevenir & empêcher la saisie.

COUVRIR, signifie aussi, Mettre de l'argent sur une carte, ou tenir ce qu'un autre a mis dessus. On le dit encore d'une carte qu'on met sur une autre, en joüant les cartes. On dit aussi, *Couvrir* la joüe; pour dire, Donner un soufflet.

COUVRIR, se dit aussi des animaux qui s'accouplent pour la generation. On choisit de beaux étalons pour *couvrir* les cavales dans les haras. Cette épagneule a *été couverte* d'un fort beau chien.

COUVRIR, se dit figurément. Une lâche action *couvre* un homme d'infamie. Se *couvrir* d'une honte éternelle. Ce Conquerant revint triomphant, & tout *couvert* de gloire, de lauriers. Il n'est point de gloire, dont on ne doive vous *couvrir*. M. SCUD.

COUVRIR, signifie aussi, Cacher; deguiser; voiler; derober à la connoissance des hommes. Les hypocrites se *couvrent* du manteau de la devotion. Cet homme est fort adroit; il sçait bien *couvrir* son jeu, ses desseins. Cet Amant est fort discret; il a bien *couvert* sa passion. Ils *couvrent* leur prudence humaine & politique, du pretexte d'une prudence divine & Chretienne. PASC. Ceux qui contestent les miracles modernes, sont des profanes, qui *couvrent* leur incredulité du titre specieux de bon sens. AB. DE T. Nous avons de la peine à decouvrir la verité sur nos defauts à travers les petits nuages, dont la prudence & l'honnêteté la doivent *couvrir*. NIC. Vous ne pouvez digerer que l'on ait levé le voile de dessus le fond d'iniquité, que vous affectez de *couvrir* du pretexte de zéle. OE. M. Quand nous aimons quelcun, nôtre passion *couvre* tous ses defauts. MALEB. Rien n'est plus odieux que ces gens,

Qui pour perdre quelcun, couvrent insolemment
De l'interêt du Ciel leur fier ressentiment. MOL.
Craignez ces faux amis, dont l'infidelité
D'un pretexte pieux couvre sa lâcheté. DE L'AM.

SE COUVRIR, signifie encore, Se parer; se faire honneur.

En vain vous vous couvrez des vertus de vos peres. DOL.

C O Y.

COY, COYE. adj. Ce mot est indeclinable; il n'est gueres en usage au feminin. Il est bas, & signifie, Qui n'a aucun mouvement, ni agitation; calme; tranquille; paisible. Tandis que tout est en guerre, ce Philosophe se tient *coy* dans sa maison. Après cet orage la mer devint *coye* pendant vingt-quatre heures. Il ne fait pas la moindre haleine de vent; le temps est *coy*. Cette chambre est bien *coye*, il n'y entre point de vent, on n'y entend point de bruit. Il cherche des lieux sombres & *coys*. BENSERADE.

Ce mot vient du Latin *quietus*. NICOD.

On le dit figurément: J'ay une raison peremptoire à alleguer qui le fera taire tout *coy*. Il y avoit bien des ligues autrefois dans la France: maintenant tout est *coy*, personne ne remuë.

Coy & discret on les voyoit paroître. BOI.

Nonobstant ces exemples & ces autoritez, le mot de *Coy* n'entre gueres que dans ces façons de parler, Se tenir *coy*, Demeurer *coy*. L'ACAD.

COYEMENT. adv. D'une maniere coye & tranquille. Il faut, quand on a pris medecine, se tenir chaudement & *coyement*. Ce mot n'est plus en usage.

COYAU. s. m. Petite piece de bois entaillée sur la roüe d'un moulin, qui sert à soutenir les aubes, ou petites planches, sur lesquelles l'eau fait son impression pour faire tourner la roüe. On appelle aussi *coyaux*, en Charpenterie, des petits bouts de chevrons, qui soutiennent la couverture d'un toit, & qui la portent jusqu'à l'endroit necessaire, & jusqu'au bord de l'entablement, pour faciliter la pente & la chûte des eaux. Ces pieces de bois s'appellent en plusieurs lieux *chantlates*.

COYERS. s. m. Pieces de charpente, ou chevrons posez en diagonale sur le toit d'une maison, ou dans l'enrayeure d'un comble, & qui repondent sous l'arrêtier.

COYON. s. m. Qui a le cœur bas; lâche; poltron. C'est un *coyon*. Les Capitans, qui font tant les braves, sont toûjours de grands *coyons*.

Ce mot vient aussi du Latin *quietus*, parceque les poltrons n'aiment pas à se donner de la peine. Il est vieux & bas. L'ACAD.

COYONNER. v. act. Faire à quelcun des indignitez; lui reprocher sa lâcheté, son infamie; le traiter en coyon. Un homme de guerre, qui s'est laissé une fois *coyonner*, n'en revient jamais. Vous n'êtes pas homme à vous laisser *coyonner*.

COYONNERIE. s. f. Lâcheté; poltronnerie. Il a fait cent *coyonneries*, cent lâchetez, cent bassesses, pour parvenir au poste, où il est. Jamais un brave ne fait, ni ne souffre de *coyonnerie*.

COYONNERIE, signifie aussi, un discours impertinent, plaisant, extravagant. Les Charlatans amassent & amusent le peuple par mille *coyonneries*. Le valet de l'Arioste ne pouvoit concevoir où son maître avoit pris tant de *coyonneries*, qu'il a laissées par écrit. Ce mot se dit souvent; mais en conversation familiere, & dans le burlesque.

Digitized by Google

C R A.

CRABE. ſ. f. C'eſt une eſpece d'écreviſſe amphibie, dont ſe nourriſſent les habitans des Antilles. Les *crabes* forteut des bois au mois de Mai, pour s'aller baigner dans la mer, & y jetter leurs œufs. Elles ſont pour lors en ſi grand nombre dans la campagne, qu'on ne ſçauroit mettre le pied à terre ſans en écraſer quelqu'une. Dans leur marche elles ſe diviſent en pluſieurs bataillons, longs d'une demie-lieuë, & larges de cinquante pas. Elles ont deux tenailles, ou mordans fort dangereux, dont elles font un ſi grand bruit, qu'il ſemble que ce ſoient des corſelets, ou des taſſettes d'un Regiment de Suiſſes.

CRABIER. ſ. m. Eſpece de heron, qui ſe trouve dans les Iles de l'Amerique. On l'appelle *crabier*, parcequ'il vit de crabes.

CRAC. Terme populaire indeclinable, & ſans aucun genre, qui ſe dit en parlant du bruit que fait le bois quand il travaille, ou quand on le rompt; des étoffes qu'on dechire, & des autres corps durs & ſecs qu'on diviſe avec violence. J'entendis *crac, crac*, & c'étoit une ſolive qui éclatoit. Ses ſouliers ſont neufs; ils font *crie, crac*. Ce mot eſt ſi bas, qu'on ne pourroit pas l'écrire à moins que ce ne fût pour railler. Il eſt formé par le ſon que fait la choſe, comme celui de *pouf*, & autres ſemblables.

CRAC, ſe dit auſſi populairement de tout ce qui ſe fait avec promptitude, & tout-d'un-coup.

Crac, *le voila dans le tombeau.* SCAR.

CRAC, en termes de Faucounerie, eſt un certain mal qui vient aux faucons.

CRACHAT. ſ. m. Salive; pituite qu'on jette par la bouche. Un vilain, un gras *crachat*.

On dit, Qu'une maiſon eſt bâtie de bouë & de *crachat*, quand elle eſt bâtie de mechans materiaux. On dit hyperboliquement d'un malheureux, Qu'il ſe noyeroit dans un *crachat*.

CRACHEMENT. ſ. m. Evacuation de la ſalive par la bouche. Les enrhumez & les pulmoniques ſont incommodez d'un *crachement* perpetuel. Le *crachement* de ſang qui vient du poumon, eſt un ſigne qu'il y a quelque vaiſſeau rompu dans cette partie.

CRACHER. v. act. Jetter, vuider par la bouche la ſalive, le phlegme, ou la pituite, ſoit naturellement, ſoit par accident. Vous *crachez* beaucoup; j'ay *craché* toute la nuit.

Il faut que l'on ſçache,
Que jamais la vieille ne crache,
De crainte de cracher *ſes dents.* MAIN.

Scaliger derive ce mot du verbe Latin *ſeracere*, qui ſe trouve dans les Auteurs. D'autres diſent qu'il a été fait par onomatopée, du ſon qu'on fait en *crachant*. MENAGE.

CRACHER, ſe dit auſſi de toute autre choſe qu'on jette par la bouche, lorſqu'elle incommode. Il a *craché* le ſang tout pur. Cet homme va mourir; il *crache* ſes poumons. On dit, Qu'un homme *crache* du coton, lorſqu'il a bien ſoif, & que ſa ſalive eſt blanche.

CRACHER AU NEZ, ſignifie, Inſulter quelcun; le mepriſer. Une des plus grandes injures que JESUS-CHRIST ſouffrit, c'eſt que les Juifs lui *crachoient* au viſage. Cette femme, qui ſe coupa la langue avec les dents, & la *cracha* au viſage du Tyran, pour ne pas reveler ſon ſecret, avoit raiſon de ſe deffier de ſa langue. BOU.

CRACHER, ſe dit figurément des choſes qui ſortent de la bouche mal-à-propos, ou en abondance, ſoit injures, reproches, ou mauvaiſes citations. Il a *craché*, il a vomi mille injures contre ſa patrie. On dit, en badinant, Ce Pédant a *craché* beaucoup de Grec & de Latin dans ſon diſcours. Des-Marêts a dit d'un Poëte ridicule, dans ſes Viſionnaires:

Toutefois il crachoit *du creux de ſes poumons,*
L'épode, l'Antiſtrophe, & cent autres Demons.

Ne dites plus, *Cracher* des ſentences; *cracher* des apophthegmes: le mot *Cracher* n'eſt pas aſſez beau pour en tirer des images, & des metaphores. BAL. Malherbe a dit, *Cracher* des mepris; l'expreſſion eſt un peu extraordinaire. MEN. Cela ne peut entrer que dans le ſtile comique:

N'allez point déployer toute votre doctrine,
Faire le pedagogue, & cent mots me cracher,
Comme ſi vous étiez en chaire pour prêcher. MOL.

On dit proverbialement, Qui *crache* contre le ciel, il lui retombe ſur le viſage; pour dire, qu'on eſt châtié, quand on invective contre les Puiſſances, ou contre Dieu; & que ſa vengeance retombe ſur lui. On dit auſſi, Faire *cracher* au baſſin; pour dire, Obliger quelcun à contribuer à quelque depenſe. Cela eſt bas. L'ACAD.

CRACHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit populairement d'un enfant qui reſſemble fort à ſon pere, que c'eſt le pere tout *craché*. Voilà déjà un petit Grichar tout *craché*. LE GRONDEUR, COM.

CRACHEUR, EUSE. ſubſt. Qui crache ſouvent. Les *cracheurs* & touſſeurs ſont incommodes dans une aſſemblée.

CRACHOIR. ſ. m. Sorte de vaſe de metal, qui ſert à recevoir les crachats. Apportez ce *crachoir*. En Hollande, où l'on ne peut ſouffrir de crachats ſur les planchers, les *crachoirs* ſont fort en uſage. Les *crachoirs* ordinaires ſont de bois: le fond eſt une planche longue d'un pied, & large d'un demi-pied, ſur laquelle ſont attachez des rebords: on les remplit de ſable. Les Religieux ſe ſervent auſſi de *crachoirs*, & les mettent en de certains endroits de leur Egliſe, comme autour des autels, & dans le Chœur, afin que l'on crache dedans, & non ſur le pavé. Mais ces *crachoirs* ne ſont pas faits comme ceux, dont on ſe ſert dans les maiſons. Ce ſont des eſpeces de petites auges de bois, pleines de chaux vive.

CRACHOTER. v. act. & frequentatif. Cracher peu & ſouvent. Il *crachote* ſans ceſſe.

CRAIGNANT. adj. Qui craint. Tobie étoit un homme juſte, & *craignant* Dieu. Un bon citoyen, & *craignant* les loix, vit paiſiblement avec ſes voiſins.

CRAINDRE. v. act. Il a au preſent de l'Indicatif, *Je crains*, & non, *Je crain*. VAUG. CORN. à l'Imperatif, *Crain*, ou *crams*, & c'eſt le meilleur ID. *Crains* ſur tout celui qui ne *craint point Dieu*. OE. M. *Je crains, tu crains, il craint; nous craignons; je craignois, je craignis, j'ay craint, je craindrai, que je craigne, que je craignuſſe, je craindrois.* Avoir peur; apprehender; redouter. C'eſt un determiné, qui ne *craint* ni la mort, ni les dangers. On le *craint* par tout; il eſt *craint*, comme le feu. On *craint* tout de cette maladie. Le moindre ennemi eſt à *craindre*. Les Rois qui ſont *craints*, ſont haïs & deteſtez; & ils ont autant à *craindre* de leurs ſujets, que leurs ſujets ont à *craindre* d'eux. FEN. Louïs XI. *craignoit* tout le monde, parcequ'il s'étoit fait *craindre* de tout le monde. LE P. LAMY. Il vaut mieux ſe faire aimer que ſe faire *craindre*. DAC. Celui que beaucoup de gens *craignent*, a auſſi neceſſairement beaucoup de gens à *craindre*. OE. M. S'il y a des *craintes* foibles & pueriles, il y en a de juſtes; & celui qui ne *craint* rien, n'eſt pas raiſonnable. M. SC. Rien n'eſt plus ennuyeux que cette vie tiede, qui ſans rien *craindre*, & ſans rien deſirer, n'a rien de ſenſible. OE. M. On *craint* de ſe connoître, parcequ'on n'eſt pas tel qu'on devroit être. FL.

Digitized by Google

Il fied bien en amour, de craindre toutes choſes.
LA FON.

C'eſt déjà reſſentir l'amour, que de le craindre. QUIN. Comme il y a de la foibleſſe, à *craindre* ſans ſujet; il y a auſſi de la prudence, à *craindre* avec raiſon. M. SC. On hait toûjours un peu ceux qu'on *craint* beaucoup. OE. M.

Il a lieu de me craindre, & je crains cette crainte.
CORN.

Menage derive ce mot de *cremere*, qu'on a dit vraiſemblablement pour *tremere*. Il temoigne que les vieux Auteurs ont dit, *Cremir, cremeur* & *cremeteux*, pour *Craindre, crainte & craintif.*

CRAINDRE, ſe dit auſſi des animaux, & même des choſes inanimées, quoyqu'elles ne ſoient ſujettes à aucunes paſſions. Le cheval *craint* l'éperon. Les orengers craignent la gelée. Les fleurs *craignent* l'ardeur du ſoleil. On dit proverbialement, Chat échaudé *craint* l'eau froide.

On dit d'un homme craintif qui *craint* tout, Qu'il *craint* la touche, la reprimende; on l'a accoutumé à craindre: & au contraire d'un emporté, d'un libertin qui ne *craint* rien, Qu'il ne *craint* ni Dieu, ni Diable. On dit, Plus *crainte* qu'aimée. VAUG.

CRAINDRE, ſignifie auſſi, S'abſtenir de faire une choſe; ſe retenir par reſpect, par amour, par honneur, ou par quelque autre vuë. On *craint* de ſe connoître parcequ'on n'eſt pas tel qu'on devroit être. FL. Un homme de bien *craint* d'offenſer Dieu. Il *craint* de bleſſer les oreilles chaſtes; il *craint* de choquer les loix de la bienſeance.

CRAINT, AINTE. part. paſſ. & adj. *Crainte*, au participe, eſt dur à l'oreille. VAU. L'ACAD.

CRAINTE. ſ. f. Emotion; frayeur; peur; inquiétude; trouble de l'ame; épouvante; apprehenſion d'un mal qui nous menace. La *crainte* eſt un mouvement ſubit, qui ne laiſſe pas toûjours la raiſon libre. OE. M. La *crainte* a ſouvent plus de pouvoir que l'amitié. SACY. On peut avoir de la *crainte* ſans foibleſſe. FL. La *crainte* eſt une émotion fâcheuſe, & involontaire de l'ame épouvantée. OE. M. La *crainte* reſſerre le cœur, & l'affoiblit par l'apprehenſion du mal qui le menace: c'eſt ce qui fait que toute la chaleur étant contrainte d'accourir au ſecours du cœur, le viſage devient pâle. FEL. Je ne ſçaurois ſouffrir le Heros de Virgile; il ne fournit que des larmes, & des *craintes* à tous les perils qui ſe preſentent. ST. EV. Voyez ceux qui ſont poſſedez de la *crainte*; ils ont une pâleur mortelle ſur le viſage, & un air ſi effaré & ſi conſterné, qu'il eſt aiſé de connoître qu'une *crainte* exceſſive les trouble; ſur tout, quand cette *crainte* va juſqu'à l'effroi, elle les tranſit, & les rend immobiles. M. SC. La *crainte*, qui eſt une foibleſſe, fait en bien des occaſions une partie de la prudence. BELL. La *crainte* n'aggrandit pas ſeulement les maux; elle les multiplie; elle va même au devant d'eux, & en invente de faux. MLE. SC. La *crainte* reveille la prudence. MONT. La *crainte* de la mort eſt plus forte que tous les raiſonnemens qu'on fait contr'elle. NIC.

CRAINTE. Terreur; ſentiment qui nous fait trembler, ou qui nous abaiſſe ſous la puiſſance d'un ſuperieur. La puiſſance paternelle s'établit mieux par l'amour que par la *crainte*. BIZOT. La *crainte* en matiere de Religion, ne fait que des hypocrites. BAT. La plupart des hommes ſont plus ſenſibles à la *crainte*, que dociles à la raiſon. LE G. La *crainte* eſt le plus foible lien qui lie la ſocieté humaine, puiſqu'on ceſſe d'aimer dès qu'on ceſſe de craindre. ABL. On diſpute, ſi c'eſt la *crainte* qui a fait croire des Dieux, ou ſi ce ſont les Dieux qui ont inſpiré de la *crainte* aux hommes. OE. M. La ſageſſe ſçut s'élever au deſſus des *craintes*, & des complaiſances humaines. FL. Le public peut ſe guerir de ſa *crainte* aux depens de celui qui la lui cauſe. AMELOT.

CRAINTE, ſignifie quelquefois ſimplement, du reſpect; de la timidité; de la defiance de ſoi-même. Je ne vous aborde qu'avec *crainte*. Parlez, expliquez vous ſans *crainte*. Il faut mêler la *crainte* avec l'eſperance dans le cœur des amans. OE. M. On diſtingue deux ſortes de *craintes*: il y a une *crainte* ſervile, c'eſt celle des eſclaves; & une *crainte* reverentielle, ou filiale, qui eſt celle des enfans envers leurs peres, d'une femme envers ſon mari: l'une ne vient que de la *crainte* du châtiment; & l'autre, d'amour & de reſpect. Les contrats faits par *crainte*, ſont nuls; pourveu que ce ſoit cette *crainte*, dont les Juriſconſultes parlent avec honneur, qui tombe dans l'homme conſtant, & qui compatit avec le courage. Une *crainte* reverentielle, ni ce reſpect de deference qu'un fils doit à ſon pere, ne ſuffiſent point. G. G.

CRAINTE, en termes de Theologie, ſignifie, Amour. Craindre Dieu & aimer Dieu ſont des termes Synonimes. Les Theologiens diſtinguent trois ſortes de *crainte*; la *crainte* mondaine, ſervile, & filiale; la *crainte* mondaine eſt celle qui regarde plus la faveur du monde que celle de Dieu; la *crainte* eſt celle qui fait fuir le peché par l'apprehenſion des peines qui y ſont attachées. Cette *crainte* ſelon les Theologiens eſt une diſpoſition à la pieté, & un commencement de l'amour de Dieu. Elle peut ſervir de preparation pour obtenir la grace par la penitence. On appelle *crainte* filiale, une veritable *crainte* Chretienne, qui porte à éviter le peché pour ne pas déplaire à Dieu, ſans aucune vuë de peine, ou de recompenſe.

DE CRAINTE DE. Conjonction. De peur de. L'orgueilleux n'approuve rien, *crainte de* ſe ſoumettre. LE P. RA. Il falloit dire, *de crainte de*. REFEL. Dans le diſcours familier on peut dire, *Crainte* de pis, *crainte* d'accident. Mais il faut toûjours dire, *de crainte*, quand l'Infinitif eſt après: *de crainte* d'être ſurpris. L'ACAD.

CRAINTE, Déeſſe adorée des Payens. Elle avoit un Temple à Lacedemone, où on lui rendoit un culte religieux. T. Hoſtilius mit auſſi la *Crainte* au nombre des Divinitez; mais avec cette difference, qu'à Sparte on l'honoroit comme une Divinité utile aux hommes, parcequ'elle les excite à remplir leurs devoirs, & qu'elle les contient dans les bornes de la vertu, par la frayeur de la honte, & de l'infamie attachées au crime, & au vice. Les Romains au contraire, qui l'avoient jointe à la Pâleur, la reveroient ſous l'idée d'une paſſion ſervile, foible, & baſſe; & non point comme le ſentiment loüable d'une ame bien née.

CRAINTIF, IVE. adj. Peureux; timide; poltron. Les moutons, les cerfs ſont des animaux *craintifs*.

Il voit fuir à grands pas ſes Naiades craintives. BOI.

La Crainte ſi decriée a trouvé des hommes aſſez *craintifs* pour lui bâtir des Temples. M. SC. La prevoyance trop *craintive* fait ſouvent, que croyant tout perdu, on ne fait rien pour ſe ſauver. ID. Comme je reſpecte volontiers ce que j'aime, je veux qu'on toit un peu timide, & *craintif* en amour. MONT. Boileau a dit figurément d'un ruiſſeau:

Jamais ſes ondes craintives,
N'ont vû ſur leurs ſobles rives,
Tant de guerriers s'amaſſer.

CRAINTIVEMENT. adv. Timidement; d'une maniere craintive. Agir, marcher *craintivement*. Cet enfant parle trop *craintivement*.

CRAMOISI. ſ. m. C'eſt en general, une excellente bonté de teinture, qui conſerve ſa couleur malgré les injures du temps, & qui rehauſſe beaucoup l'éclat de l'étoffe

Digitized by Google

l'étoffe qui en eſt teinte. Les étoffes qu'on veut teindre en *cramoiſi*, après avoir été degorgées de leur ſavon, & alunées fortement, doivent être miſes dans un bain de cochenille, chacune ſelon ſa couleur. Les couleurs qui ne ſont pas *cramoiſies*, ſont appellées *couleurs communes*; & les couleurs *cramoiſies*, ſont celles qui ſe font avec de la cochenille. Ainſi on dit, de l'écarlate *cramoiſie*, du violet *cramoiſi*. Mathiole dit qu'il y a bien de la différence entre nôtre *cramoiſi*, & le *coccus* des Grecs; & que le *kermes* n'eſt autre choſe, que la graine dont on teint en écarlate, qui eſt, dit-il, ce qu'on trouve attaché aux racines de la pimprenelle. Mais il ſe trompe, & la graine d'écarlate ordinaire eſt la graine du chêne verd.

Ce mot vient de l'Arabe *kermeſi*, qui a été fait de *kermes*, qui ſignifie *rouge*.

On dit figurément & proverbialement, Qu'un homme eſt ſot en *cramoiſi*; pour dire, qu'il eſt ſot au dernier degré, & que ſa ſotiſe eſt telle, qu'elle ne s'effacera point, quelque choſe qui arrive.

CRAMPE. ſ. f. Eſpece de convulſion ou de contraction douloureuſe, qui prend tout d'un coup, & qui le plus ſouvent n'eſt pas de durée. Elle eſt produite par une ſeroſité âcre & ſubtile, qui attaque principalement les muſcles des cuiſſes & des jambes, & en irrite les fibres. On l'appelle autrement *goutte crampe*.

Ce mot vient de l'Allemand *krampff*, ſignifiant la même choſe.

CRAMPE, eſt auſſi un engourdiſſement, qui prend au jarret des chevaux, qui leur fait trainer la jambe, & qui ſe diſſipe par le mouvement.

CRAMPE, eſt auſſi un crampon de fer, dont la tête eſt arrondie.

CRAMPON. ſ. m. Lien ou piece de fer, qui a les extremités recourbées, qui ſert à attacher des pieces de bois, des pierres & autres choſes. On en fait à crochet, & à queuë d'aronde. Les gonds qu'on ſcelle en plâtre, ſont à *crampons*. On lie les pierres avec des *crampons* de fer ſcellez en plomb. Les *crampons* de verroux, de ferrures, &c. ſont les petits morceaux de fer, dans leſquels coulent les verroux & les pênes des ferrures, & qui les attachent à la targette ou à la ferrure. On appelle *crampon de peinture*, dans les portes cocheres, une piece de fer, qui paſſe par deſſus le collet d'une bande de fer, & qui traverſant la porte, eſt rivé ſur le bois par l'autre côté.

Quelques-uns croyent que ce mot vient par corruption de *agrapon*, ou de l'Italien *rampone*, qui ſignifie la même choſe.

CRAMPON, eſt auſſi un terme de Sellier, qui ſignifie, un petit morceau de cuir, qui eſt en forme d'anneau, & qui eſt ſur le devant de la ſelle pour attacher les fouteaux des piſtolets.

CRAMPON, eſt auſſi un terme de Marechal. C'eſt le renverſement de l'éponge du fer de cheval, ou la maniere de renverſer cette éponge. *Crampon* à oreille de lievre.

CRAMPON, en termes de Blaſon, ſe dit des petits morceaux d'acier, ou de fer, qui ſervoient autrefois à mettre au bout des échelles pour eſcalader les villes. Pluſieurs Allemands en ont chargé l'Ecu de leurs Armes. Il eſt fait en forme d'un Z, pointu par les extremités.

CRAMPONNER. v. act. Lier, ſerrer, attacher avec des crampons.

On dit auſſi, *Cramponner* un cheval, quand on recourbe ſes fers par le bout, afin qu'il ſe tienne plus ferme ſur la glace.

CRAMPONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit en termes de Blaſon, une croix *cramponnée*, des macles *cramponnées*, quand leurs extremités ſont recourbées comme celles d'un fer *cramponné*, ou ayant une demi-potence.

On dit populairement, Qu'un homme a l'ame *cramponnée*, ou chevillée dans le corps; pour dire, qu'il vit long temps; qu'il combat long temps contre la mort.

CRAN. ſ. m. Hoche, ou emaillieure qui ſe fait dans un corps dur, pour y en faire entrer un autre qui y demeure arrêté. Les roues des montres entrent dans les *crans* des pignous. Il faut hauſſer la cremaillere d'un *cran*. Les podometres à chaque pas qu'on fait, avancent d'un *cran*.

CRAN, en termes de Manege, ſe dit des inégalitez, ou replis de la chair; qui ſont comme des ſillons poſez de travers dans le palais de la bouche du cheval. Il faut donner un coup de corne au troiſiéme, ou au quatriéme *cran* d'un cheval pour le ſaigner, quand il a la bouche échauffée.

En termes de Marine, Mettre un vaiſſeau en *cran*, c'eſt le mettre ſur le côté pour le carener, ou ſuifrer.

CRANCELIN, ou CANCERLIN. Terme de Blaſon. C'eſt une portion de couronne, poſée en bande à travers d'un Ecu, qui ſe termine à ſes deux extremitez, tant du côté du chef, que de la pointe.

CRANE. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt un aſſemblage de pluſieurs os, qui couvrent & qui renferment le cerveau & le cervelet. Le *crane* ſe diviſe en deux tables, qui ſont comme deux lames appliquées l'une ſur l'autre, entre leſquelles il y a le *diploé*, qui eſt une ſubſtance moëlleuſe, pleine de cellules de differente grandeur. Il eſt percé de pluſieurs trous, qui donnent paſſage à la moële de l'épine, aux nerfs, aux arteres & aux veines. Sa figure eſt ronde & un peu longue; car elle avance par devant & par derriere, & s'applatit par les deux côtez vers les temples. Il eſt compoſé de huit os, ſix propres & deux communs. Les propres ſont le coronal, l'occipital, les deux parietaux, & les deux des temples. Les communs ſont le ſphenoïde & l'ethmoïde. Dans les éminences des os des temples eſt contenu l'organe de l'ouïe, avec les quatre oſſelets qui y ſervent; ſçavoir l'étrier, l'enclume, le marteau, & l'orbiculaire. Les os du *crane* ſont ſeparez par des jointures, qu'on appelle *futures*.

Ce mot vient du Grec *kranos*, *caſque*; parceque le *crane* ſert à deffendre le cerveau comme un caſque.

CRANEQUINIER. ſ. m. C'eſt le nom qu'on donnoit autrefois à certains Arbalêtriers à pied & à cheval, qui portoient des arbalêtes legeres, faites premierement de bois, puis de corne, & enfin d'acier. Elles ſe bandoient avec un bandage de fer, attaché à la ceinture, qu'on appelloit *pied de biche*, ou *cranequin*, d'où eſt venu ce nom, que Philippes de Comines croit être Allemand. Il y avoit autrefois un Grand Maître des Arbalêtriers & *Cranequiniers*, à la charge duquel le Grand Maître de l'Artillerie a ſuccedé. Dans les Auteurs Latins on les appelle *Crenekinarii*.

CRAPAUD. ſ. m. Inſecte venimeux qui naît tant ſur la terre que dans les marais, dont la figure approche de la grenouille: excepté qu'il ſe traine, & que la grenouille ſaute. *Crapaud* de terre; *crapaud* de marais. Le *crapaud* n'a point de dens, & ne laiſſe pas de mordre dangereuſement avec ſes babines. Il jette ſon venin par ſon urine, & par ſa bave ſur les herbes; & particulierement, ſur les fraiſes & les champignons, dont il eſt fort friand. Le plus dangereux *crapaud* eſt celui qu'on appelle *crapaud verdier* ou *graiſſet*, ou *rayne verde*, en Latin *rana pluſtris* ou *bufo*. Il ſe gonfle pour jettter plus loin ſon urine ſur les herbes, qui n'eſt pas moins venimeuſe que le napellus. Son ſang eſt mortel, de même que la poudre qu'on en fait. On dit que les *crapauds* forcent les petits oiſeaux & les belettes à ſe jetter eux-mêmes dans leur gueule. On dit la même

o

choſe de quelques ſerpens ; mais cela eſt fort ſuſpect. Le *crapaud* a pour ennemi le buſar, qui le devore ſans en être empoiſonné. ROND.

On dit ironiquement & proverbialement, Qu'un homme eſt chargé d'argent, comme un *crapaud* de plumes ; pour dire, qu'il a peu ou point d'argent. On dit encore, Qu'un homme faute comme un *crapaud* ; pour dire, qu'il ne faute pas bien. On pretend que le *crapaud* ne faute que quand le temps ſe diſpoſe à la pluye ; d'où vient qu'on dit lorſqu'on le voit ſauter, Saute *crapaud*, nous aurons de l'eau. Les premiers Rois de France portoient trois *crapaux* dans leurs Armes.

CRAPAUDAILLE. Voyez CREPON : c'eſt la même choſe.

CRAPAUDINE. ſ. f. Eſpece de pierre precieuſe, dont il y a deux eſpeces, une ronde, & l'autre longue. La premiere eſt faite comme une petite calotte, convexe d'un côté, creuſe de l'autre, fort polie, de couleur griſe brune. La *crapaudine* longue a ordinairement un pouce de long ſur quatre ou cinq lignes de large ; elle eſt arondie par les deux bouts, creuſe en goutiere, ou en maniere d'auge, & voutée au deſſus, polie comme la ronde, de couleur griſatre brune, marbrée de quelques tâches rouſſatres. En Latin *lapis buſonius*, ou *chelonitis*. Cette pierre ſe trouve dans les montagnes & dans les champs. On a cru qu'elle ſe trouvoit dans la tête des vieux crapauds, d'où vient qu'on lui a donné le nom de *crapaudine*. On a cru auſſi qu'elle étoit propre pour la peſte & pour les autres maladies malignes.

CRAPAUDINE, en termes de Manege, eſt une crevaſſe, qui ſe fait aux pieds d'un cheval par les atteintes qu'il ſe donne avec les fers.

CRAPAUDINE, eſt auſſi une piece de metal, de fer ou de cuivre, dans laquelle entre le pivot, ſur lequel tourne une porte cochere, celle d'une écluſe, ou quelque fardeau qu'on fait tourner en rond. On l'appelle auſſi *coüette*.

CRAPULE. ſ. f. Vilaine & continuelle debauche ; excés de vin, ou d'autres liqueurs qui enyvrent. Les peuples du Nord ſont fort ſujets à la *crapule* ; ils ſe plongent dans une vilaine *crapule*. Il aime la *crapule*. ABLAN. Tout ce qu'il cherche, n'eſt que *crapule* & que brutalité. PATRU. Un Grand s'enyvre de meilleur vin que le peuple ; c'eſt la ſeule difference qu'il y a dans ſa *crapule*. LA BRUY. Quelques-uns tiennent que le mot *Crapule* chez les Grecs ſignifioit le mal de tête, qu'on ſent après avoir trop bu, & après que le ſommeil a diſſipé les vapeurs du vin. D'autres diſent qu'il s'entendoit auſſi, du degoût, & de la peſanteur de tête aſſez ordinaires après avoir trop mangé, & s'être trop chargé l'eſtomac. C'eſt dans ce ſens que les Interpretes ont entendu l'aveu de St. Auguſtin, qui s'eſt confeſſé de tomber quelquefois dans la *crapule* ; c'eſt-à-dire, ſelon eux, d'avoir mangé avec excés. Quoyqu'il en ſoit, il eſt certain que dans la ſignification ordinaire, *Crapule*, & *yvreſſe*, ſignifie la même choſe, *crapule* même eſt l'excés de l'yvrognerie.

Ce mot vient de *kraipali*, de *kara*, *caput*, & *pallein*, *vibrare*, *exagitare*.

CRAPULER. v. n. Boire ſans ceſſe ; s'enyvrer continuellement. Il *crapule* jour & nuit ; il ne fait que *crapuler*. Ces mots ſont bas.

CRAQUELIN. ſ. m. Prononcez CRACLIN. Pâtiſſerie fort ſeche ; gâteau rond. & en forme d'écuelle, parcequ'il a des rebords. On l'appelle *craquelin*, parcequ'il craque ſous les dents en le mangeant. Il y a des gens qui confondent les *craquelins* avec les échaudez, mais mal. *Craquelin* aux œufs ; *craquelin* au beurre.

CRAQUEMENT. ſ. m. Le bruit que font les corps durs & ſecs, qui font crac quand on les rompt, quand on les dechire, ou quand ils ſouffrent quelque autre violence.

CRAQUER. v. n. Faire crac ; cauſer un craquement. On a donné la queſtion ſi forte à ce patient, qu'on entendoit *craquer* ſes os. La menuiſerie *craque*, quand on y a employé du bois trop vert.

Ce mot vient de l'Allemand *krachen*, ſignifiant la même choſe.

CRAQUETEMENT. ſ. m. Ce mot ſe dit du bruit des dents, & ſignifie, une convulſion des muſcles des mâchoires. DEGORI.

CRAQUETTER. v. n. Craquer pluſieurs fois ; petiller. Le bois de hêtre, de Breſil *craquette*, quand on en brûle. L'air qui ſe degage du bois, où il eſt enfermé, *craquette* en ſortant.

J'entends craqueter *le tonnerre.* THEOPH.

CRASE, ou SYNERESE. ſ. f. Terme de Grammaire. Figure, par laquelle on joint deux ſyllabes en une.

CRASSE. adj. f. Epais ; groſſier ; viſqueux. Ce ſont les humeurs *craſſes* qui ſont des obſtructions dans le corps, & qui cauſent la plupart des maladies. La Chymie s'applique à ſeparer des corps les parties les plus ſubtiles d'avec les plus *craſſes*.

On dit figurément, Une ignorance *craſſe* ; pour dire, extrême, profonde. Un Auteur peut être accuſé d'une ignorance *craſſe*, quand il ignore les principes de la matiere dont il traitte.

CRASSE. ſ. f. Ordure qui vient ſur la peau, ſoit par les petites parties qui s'en detachent, ſoit par la poudre ou autres ſaletez qui viennent de dehors, qui s'y attachent. Les peignes ſervent à ôter la *craſſe* de la tête des hommes ; les étrilles, à ôter la *craſſe* du poil des chevaux ; les bains, à ôter la *craſſe* du corps, des jambes.

Ce mot vient du Grec *graſſos*, ſignifiant, *ſordes in vellere bibus*.

Les Medecins appellent auſſi *craſſe*, l'ordure qui vient ſur la langue des febricitans.

CRASSE, ſe dit auſſi de la pouſſiere, de l'ordure qui s'eſt attachée ſur d'autres corps. Ce tableau eſt plein de *craſſe* ; il le faut nettoyer & vernir. Ces habits, ces meubles ſont pleins de *craſſe* ; il les faut bien évergetes & degraiſſer.

CRASSE, ſe dit figurément de la ruſticité des gens de College ; de leur manque de politeſſe ; de leur groſſiereté ; de leur incivilité. Cela ſent la *craſſe* de l'Ecole. Il y a des gens ſi ruſtiques, qu'ils ne ſe peuvent jamais defaire du pedantiſme, & de la *craſſe* du College. L'étude immoderée engendre une *craſſe* dans l'eſprit : il faut que la converſation l'épure & le redreſſe. ST. EV.

CRASSEUX, EUSE. ſubſt. Qui eſt malfait ; malpropre ; couvert de craſſe. Ce pedant eſt un *craſſeux*, un falope. Une petite *craſſeuſe*.

CRASSEUX, EUSE, eſt auſſi adjectif. Des mains *craſſeuſes*. Un bonnet *craſſeux*. Une tête *craſſeuſe*.

Ce mot vient du Latin *craſſus*, ſelon quelques-uns.

CRATÆOGONUM. ſ. m. Plante, dont parle Dioſcoride, mais fort obſcurement. G. Bauhin croit que c'eſt une eſpece de *melampyrum*, ou blé noir, qu'il appelle *melampyrum luteum latifolium*. Elle pouſſe de petites tiges à la hauteur d'un pied, ou d'un pied & demi, quarrées, veluës, rameuſes. Ses feuilles naiſſent deux à deux, longues, étroites, d'un goût deſagreable, un peu âcre. Ses fleurs ſont des tuyaux terminez en haut par une maniere de gueule, de couleur jaune. Il leur ſuccede des fruits qui renferment des ſemences oblongues, groſſes, ſemblables à des grains de blé. Ses racines ſont menuës.

CRATERE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie, une coupe.

Digitized by Google

Il n'eſt plus en uſage que dans l'Univerſité de Paris. On dit, Les *crateres* de Sorbonne ; les *crateres* du College de Navarre ; ce ſont des couppes d'argent, en forme d'écuelles ſans oreilles. Celles du College du Cardinal le Moine ſont grandes & en forme de chapeau, qui a les bords abaiſſez. Mr. de Meziriac a fait une note critique ſur le mot Grec *crater*, qui a été mal entendu par Amiot. *Crater* étoit, dit-il, un grand vaiſſeau qui ne ſervoit point à boire ; on y mêloit l'eau & le vin, ſelon le temperament que le Maître du feſtin ordonnoit, & on puiſoit avec des couppes le vin ainſi mêlé dans ce grand vaſe.

CRAVAN. ſ. m. Vilain coquillage, qui s'attache au fond d'un vaiſſeau qui a été long temps à la mer.

CRAVATE. ſ. m. Guillet dit CRAVATE, ou CROATE. Eſpece de cheval, qui vient de Croatie en Allemagne, qui ordinairement eſt fort vîte. Les *cravates* battent à la main, & portent au vent. Ils ont l'encolure haute, & tendent le nez en branlant la tête. Les *cravates* ſont ordinairement baigus.

CRAVATES, en termes de Guerre, Cavaliers qui faiſoient un Corps de Cavalerie étrangere, commandé par un Colonel. Il n'y a plus en France de *Colonel General des Cravates*. Il y a encore un Regiment des *Cravates* dont le Roy eſt le Meſtre de Camp ; il eſt commandé par un Meſtre de Camp Lieutenant. C'eſt un des huit Regimens Royaux de Cavalerie. Ils ſervoient d'enfans perdus dans les batailles, de batteurs d'eſtrade dans un camp, à aller en parti, à enlever des quartiers, &c. Pour parler regulierement, il faudroit dire *Croate*, & non pas *Cravate*. Voiture avoit même écrit une fois *Croate* ; mais depuis il s'eſt toûjours ſervi de *Cravate*, & c'eſt en effet le mot que l'uſage a établi.

CRAVATE. ſ. f. Eſpece de mouchoir, que portent les gens d'épée, ou les autres gens en juſtaucorps, qui ſe noüe autour du cou, & dont les deux bouts pendent ſur la poitrine. Une *cravate* à dentelle ; *cravate* de point de France. Une *cravate* de mouſſeline ; une *cravate* de taffetas. La mode de cet ajuſtement eſt de l'année 1636. Elle vint d'Allemagne : on en attribuë la premiere invention aux Croates, qu'on appelle ordinairement *Cravates*. Voyez-vous ces *cravates* hiſtoriées, & qui ſerpentent juſques dans les boutonnieres. PIEC. COM.

CRAVATE, eſt auſſi une eſpece de tour de cou que les femmes portent autour de leur robbe, qui fait le tour de leur ſein & de leurs épaules. Des *cravates* à dentelles ; des *cravates* unies.

CRAYE. ſ. f. Eſpece de terre fort blanche, aſſez legere & un peu graſſe, appellée en Latin *creta*, à cauſe de l'Iſle de Crete, aujourd'huy Candie, où il y en a grande quantité. Quelques Auteurs en font trois eſpeces, de blanche, de verdâtre & de noire. Il n'y a que la blanche, dont on ſe ſerve dans la Medecine. Elle eſt propre pour deſſecher les playes & les ulceres, étant appliquée deſſus. On s'en ſert auſſi interieurement contre les ardeurs de l'eſtomac. Elle ſert encore à blanchir la vaiſſelle, les cuirs, les draps, &c. Toute la ville de Rheims eſt bâtie de *craye*. Ce qui fait la bonté des vins de Champagne, c'eſt qu'ils viennent ſur des collines de *craye*. Il y a quelques pierres rouges & noires, dont les artiſans ſe ſervent pour marquer leurs meſures, qu'ils appellent *crayes*.

Ce mot vient du Latin *creta*.

On appelle *craye de Briançon*, une eſpece de pierre qu'on trouve dans des carrieres proche de Briançon. Il y en a de deux eſpeces, une blanche, & l'autre verte. Elles ſervent pour emporter les râches groſſes des habits. Les Tailleurs s'en ſervent auſſi pour marquer leurs étoffes.

CRAYE. Nom que l'on donne à des vaiſſeaux Suedois & Danois, qui portent trois mâts ſans huniers.

CRAYE, ſe dit figurément des marques de *craye* que les Marechaux des Logis ou Fourriers du Roi mettent ſur les portes des maiſons, pour ſigne qu'elles doivent ſervir au logement des perſonnes de la ſuite du Roy. Mettre la *craye*. Il y a tant de maiſons ſujettes à la *craye* en une telle ville. Il n'y a que les Fourriers du Roy qui ayent droit de marquer les logemens avec de la *craye* blanche, & ſur la porte de la ruë ; les fourriers des Princes, ou autres, les marquent avec de la *craye* jaune, & ſeulement ſur les portes des chambres au dedans de la maiſon.

CRAYON. ſ. m. Petite pierre, pâte, charbon, ou mineral qui ſert à marquer, tracer, écrire, deſſiner, peindre, &c. On fait des *crayons* rouges avec de la pierre ſanguine. C'eſt une eſpece de bol extrêmement fin. On en fait de noir avec du charbon de ſaule, & avec de la mine de plomb. On en fait qu'on nomme *paſtel*, avec de la pâte de toutes ſortes de couleurs. Le *crayon* noir, ou la pierre noire. Les Maçons & les Charpentiers s'en ſervent. On fait auſſi des *crayons* artificiels, & de toutes ſortes de couleurs. On en fait avec du cinabre, de la ceruſe, & du plâtre très-blanc. On y broye tout cela enſemble avec de l'eau ſimple, ou avec de l'eau gommée, ſelon que le *crayon* ſe trouve ou trop mol, ou trop dur. Garnir un *porte-crayon*. On écrit avec un *crayon* ſur des tablettes. On marque avec du *crayon* les paſſages notables d'un livre. Des pointes d'un compas il y en a une qui ſert de porte-*crayon*.

CRAYON, ſignifie auſſi, les portraits, & deſſeins qu'on fait avec le *crayon*. Les *crayons* de Du Montier, de Nanteuil ſont fort eſtimez. Ce curieux a dans ſon cabinet pluſieurs beaux deſſeins en *crayon*.

CRAYON, ſe dit figurément des deſcriptions qu'on fait par le diſcours, ſoit des perſonnes, ſoit des choſes. Il a fait un leger *crayon* de cet homme ; cela ſuffit pour le reconnoître. Il nous a fait un fidelle *crayon* de cette bataille, de ce campement.

CRAYON, ſignifie auſſi, une ébauche ; un portrait imparfait de quelque choſe. Il n'a fait que le *crayon* de ce deſſein ; il va commencer à le mettre en huile. Il a fait le *crayon* de ce bâtiment ; il en va faire un plan au net. Il n'y a point d'apparence de toucher à vôtre *crayon* pour le laiſſer imparfait. ABLAN.

On dit figurément, Que l'homme eſt un foible *crayon* de la Divinité ; pour dire, qu'on en voit en lui quelques traits.

CRAYON, eſt auſſi une terre dure, blanchâtre, & un peu graſſe, tout-à-fait ſterile. Elle ſe trouve au deſſous de la bonne terre, & quelquefois aſſez proche de la ſuperficie, enſorte que le ſoleil penetrant trop tôt la bonne terre, les racines des arbres ſont aiſément alterées, & brûlées. Le *crayon* fait perir les arbres. Il y a du *crayon* noirâtre ; il y en a de griſâtre.

CRAYONNER. v. act. Tracer ; marquer avec du crayon ; faire un portrait avec du crayon. Voilà qui eſt *crayonné* de la main d'un tel.

Il ſignifie auſſi, Ebaucher un ouvrage ; le croquer ; le deſſiner groſſierement, pour le mettre après au net.

CRAYONNÉ, ÉE. part. & adj.

C R E.

CREANCE. ſ. f. Perſuaſion ; opinion ; ſentiment ; foi. La marque particuliere de nôtre *creance* devroit être la vertu. MONT. La raiſon ne ſert qu'à augmenter la *creance* du peril lorſqu'on eſt épouvanté. SAR. Voyez CROYANCE.

CREANCE. Somme duë par un debiteur à un creancier.

Digitized by Google

On doit colloquer dans un ordre les creanciers ſuivant la datte, ou le privilege de leur *creance*. C'eſt un terme de Pratique.

CREANCE, ſignifie auſſi, l'inſtruction ſecrette d'une negociation que l'on confie à quelcun. Cet Agent a expoſé ſa *creance* aux Miniſtres, vers qui il eſt envoyé. L'ACAD.

LETTRE DE CREANCE, eſt la Lettre de recommandation, dont eſt porteur celui qui n'a qu'une inſtruction de bouche, afin qu'on ajoûte foi à ce qu'il dira.

On appelle encore *Lettre de creance*, ou de credit, une Lettre que donne un Banquier, ou un Marchand à un homme qui voyage, pour lui ſervir de lettre de change quand il aura beſoin d'argent.

CREANCE, ſignifie quelquefois, Confiance. En declarant à une perſonne ce qu'un autre nous a confié, nous lui faiſons entendre par là qu'on a *creance en nous*: qu'on nous eſtime, & qu'on nous conſulte. BOU. Trouver *creance*; perdre la *creance* des ſoldats. Avoir de la *creance* parmi les peuples, c'eſt un ſens renverſé, & par là très-élegant, pour dire de quelcun, que les peuples le croyent, & lui deferent. CHAP.

CREANCE, en termes de Fauconnerie, eſt un nom qu'on donne à la filiere, ou ficelle, avec laquelle on retient l'oiſeau qui n'eſt pas encore bien aſſûré: & on appelle un oiſeau de peu de *creance*, celui qui n'eſt ni bon, ni loyal; qui eſt ſujet à s'effarer & à ſe perdre.

CREANCE, ſe dit en termes de Chaſſe, des chiens qui ont plus d'adreſſe & d'obeïſſance que les autres. Les chiens bauds ſont de bonne *creance*; ſont aiſez à duire à la chaſſe.

CREANCIER, IERE. ſubſt. Celui, à qui il eſt dû; qui a prêté ſon argent. Un *creancier* fâcheux, dur, impitoyable; un *creancier* doux, & commode. Les *creanciers chirographaires*, ſont ceux qui n'ont de leur debiteur qu'un ſimple billet ſous ſignature privée. Ils viennent par concurrence, & en contribution ſur les biens de leur debiteur. Ils ont hypotheque ſur les biens de leur debiteur du jour de ſa mort, & ſont preferez aux *creanciers* de l'heritier. Les *creanciers hypothecaires*, ſont ceux, dont les obligations ſont munies de toutes les formes neceſſaires pour emporter une hypotheque, & pour être colloquez en ordre ſelon la datte de leur contract. Les *creanciers* privilegiez ſont colloquez ſelon la qualité de leurs privileges. Les *creanciers hypothecaires*, ou *privilegiez*, ne ſont obligez d'entrer en aucune compoſition, remiſe ou atermoyement avec leurs debiteurs. Une direction de *creanciers*, eſt une aſſemblée qui ſe fait entre les *creanciers* d'une perſonne, qui leur a abandonné ſon bien pour ſe faire payer à l'amiable, & empêcher les frais de Juſtice. En ce cas on compte la voix des *creanciers* non par le nombre des perſonnes; mais par la qualité de la dette. Lorſque les *creanciers* pour les trois quarts du total des dettes ont pris une reſolution, les *creanciers* pour l'autre quart peuvent être contraints par Juſtice à y conſentir. Entre *creanciers privilegiez*, on n'a égard qu'à la nature, & la qualité du privilege, & non point à l'ordre du temps. Entre *creanciers ſimplement hypothecaires*, ils ſont colloquez ſelon l'ordre de priorité; les *creanciers anterieurs* étant preferez aux *creanciers poſterieurs*, ſelon la regle generale du Droit, *Qui prior eſt tempore, prior eſt jure*. Mais par l'article 179. de la Coutume de Paris, les *creanciers chirographaires* venant en contribution au ſol la livre avec les *creanciers hypothecaires*. Cela ne ſe pratique point ailleurs. *Creancier* engagiſte, eſt celui qui prête ſur gages. La Loi des Douze Tables permettoit au *creancier* de mettre ſon debiteur en pieces, lorſqu'il étoit inſolvable.

Ce mot vient de *credentiarius*. MEN. Du Cange dit qu'on diſoit autrefois *creant* & *creanter*, derivez du mot *creantare*, qui ſignifioit, *promettre* & *ſtipuler*.

CREAT. ſ. m. Terme de Manege. Gentilhomme qui ſert dans une Academie pour monter à cheval. Il ſert de Sous-Ecuyer; il aide l'Ecuyer.

Ce mot vient de l'Italien *creato*, ſignifiant la même choſe.

CREATEUR. ſ. m. Au propre il ne ſe dit que de Dieu ſeul, qui a tiré tous les êtres du neant, & qui eſt le *Createur* du ciel & de la terre; & le ſouverain *Createur* de toutes choſes. Le monde ne peut pas être éternel; donc il a eu un *Createur*. NIC. Dieu n'agit point avec nous par des regles arbitraires, ni en vertu de ſon droit, & de ſon pouvoir abſolu de *Createur*; ſa juſtice ſouveraine eſt la regle de ſa conduite. SHERLOCK. Le ſeul aſpect de la vaſte machine de l'Univers, nous prouve aſſez que c'eſt là l'ouvrage d'un *Createur* ſage, & intelligent. OE. M. On ne peut écouter ſans indignation ces excés, où tombent quelques Predicateurs, qui comparent la creature au *Createur*, & qui font brûler le même encens pour l'un, & pour l'autre. FL.

CREATEUR. Ce mot ſe dit auſſi de l'homme, quand il eſt abſolument l'auteur de quelque choſe d'une façon ſinguliere. Menage diſoit qu'il étoit le *Createur* de ſon Hiſtoire de Sablé. Pour compoſer une fable parfaite, & ornée de tout ce qui la peut rendre agreable, il faut être, pour ainſi dire, le *Createur* de ſon Ouvrage. M. SC. Tite Live appelle Romulus le *Createur* de la ville de Rome. Les Poëtes, & les Peintres ſont les *Createurs* de leurs Ouvrages. M. DE V.

CREATION. ſ. f. Extraction du neant; action, par laquelle Dieu produit immediatement, & de rien. La *creation* du monde eſt decrite dans la Geneſe, Chap. I. Dieu a partagé en ſix jours ſon ouvrage de la *creation*. L'inſtitution du Sabath nous conduit à la *creation*, dont elle perpetuë la memoire. ABAD. La conſervation des creatures eſt une *creation* continuée. MALEB. Les Juifs comptent encore les années par la *creation* du monde: ſelon leur calcul 5467. ans ſont écoulez depuis la *creation* du monde juſqu'en 1707. On compte ordinairement 5654. ans. Les Septante dans leur Traduction de la Bible, font le monde plus vieux de 1490. ans que le Texte Hebreu.

CREATION, ſe dit figurément, des nouveaux établiſſemens de droits, de charges, d'impôts, que font les Rois, & les Princes dans leurs Etats. La fonction des charges eſt contenuë dans l'Edit de leur *creation*. C'eſt là un droit, ou un impôt de nouvelle *creation*. Le Pape a fait une *creation* de Cardinaux; c'eſt-à-dire, une promotion.

On le dit auſſi des particuliers, quand ils font des dettes; quand ils conſtituent des rentes, des penſions. Ces rentes ſont d'une ancienne *creation*. Il n'a rien reçu de ſa penſion depuis ſa *creation*.

On le dit auſſi des mots nouvellement fabriquez. *Prendre des engagemens* avec quelcun, ſont des termes de nouvelle *creation*. BOU.

CREATURE. ſ. f. Etre creé; qui ne s'eſt point fait lui-même. Une *creature* inanimée; une *creature* intelligente. L'homme ne doit uſer des *creatures*, & ne les aimer que par rapport à Dieu. OE. M. Les plus viles *creatures* annoncent la puiſſance du Createur. PORT-R. L'homme eſt de toutes les *creatures* la plus fragile, & la plus orgueilleuſe. MONT. Toutes les *creatures* s'élevent en temoignage, & portent des traces de la main de l'Ouvrier tout-puiſſant qui les a formées. OF. M. Il y a une Cauſe ſuperieure, & intelligente, à qui toutes les *creatures* doivent leur être. JAQ. Le Demon ſe cache dans toutes les *creatures*; il les arme toutes contre nous. NIC. Les *creatures* retourneroient dans le neant, d'où elles ſont ſorties, ſi la main toute-

Digitized by Google

toute puiſſante du Createur ne les conſervoit. OE. M. Dieu a imprimé à toutes les *creatures* le mouvement, en vertu duquel elles rempliſſent leurs fonctions, ſans attendre une nouvelle influence du Createur. ID. Un Etre infiniment bon, ne devoit-il pas rendre toutes ſes *creatures* heureuſes, & ne les point aſſujettir à tant de maux, & à tant de miſeres? SHERLOCK. Les *creatures* ſans ſortir de leur baſſeſſe, & ſans bleſſer la Souveraineté de Dieu, peuvent avoir une force mouvante qui leur eſt propre, & naturelle. FONT. L'amour de Dieu n'ancantit pas tout-d'un-coup celui de la *creature*. LETT. D'ABEL. A ELOISE. Il faut rompre avec toutes les *creatures*, & ſe detacher d'elles pour ne s'attacher qu'à Dieu. LE P. L. Nous ne tenons que trop par nôtre cœur à toutes les *creatures*. ID. Nous devons uſer ſobrement des *creatures*. ID.

CREATURE, ſignifie auſſi, une perſonne individuelle; & particulierement au feminin. Vous êtes une étrange *creature*. Cet homme n'a eu garde de vous offenſer, c'eſt la meilleure *creature* qui ſoit ſur la terre. On dit d'un joli enfant, Voilà une aimable *creature*; une jolie *creature*. On dit d'une femme debauchée, C'eſt une vilaine *creature*. Scarron a dit en parlant de Charon;

Il ne fut jamais creature
De plus mal plaiſante ſtructure.
Et je n'ay pû vous voir, parfaite creature,
Sans adorer en vous l'Auteur de la Nature. MOL.

Les Arbres & les Plantes
Sont devenus chez moi creatures *parlantes.* LA FONT.

CREATURE, ſignifie figurément, Celui qui eſt attaché à un ſuperieur, qui a fait ſa fortune, à qui il doit ſon élevation. Se faire des *creatures*. Les Miniſtres ſont puiſſans par le grand nombre de *creatures* qu'ils ſe font tous les jours. On ne ſonge preſque point à être des amis des Favoris, pourveu qu'on ſoit de leurs *creatures*. ST. EV. La Fortune, pour mieux faire ſentir ſon pouvoir, ſe plaît à former ſes *creatures* de rien. OE. M.

CREATURE, ſe dit particulierement des Cardinaux par rapport au Pape, qui les a créez. Ce Cardinal eſt la *creature* d'Innocent XI. Ses *creatures* ſont les plus forts dans le Conclave. L'ACAD.

CRECERELLE. ſ. f. Oiſeau de proye, de couleur fauve, de race d'épervier; eſpece de faucon bâtard, qui fait ſon nid dans de vieilles tours, qui ſe prend au vent, qui a le bec bleu, les jambes hautes, & la queuë longue. La *crecerelle* endort les mulots.

En Latin *tinnunculus* & *crecella*. Les Provençaux l'appellent *ratier*; & les Italiens, *fottiventi*. Jules Scaliger derive ce mot de *querquerella*, ou *querquedula*, à cauſe que les Anciens appelloient *querquerum*, un *cri lamentable*. Saumaiſe le derive de *crepitacella*, à cauſe du bruit que cet oiſeau fait en volant. Menage le fait venir de *crecarella*, qui a été fait du Grec *ktex*, ſorte d'oiſeau, dont la voix eſt fort aiguë.

CRECERELLE, ou CRESSERELLE, ou CRESSELLE. L'Academie dit CRECERELLE; & Richelet, CRESSELLE. Eſpece de moulinet, ou petit inſtrument de bois, qui fait bruit aigre en tournant une manivelle, & avec quoy jouënt les enfans. On s'en ſert auſſi pour appeller les Chantres aux Tenebres, & le Jeudi & Vendredi Saint, tandis que l'uſage des cloches eſt ſuſpendu.

Prenons du Jeudy Saint la bruyante creſſelle. BOI.
Ils prennent la creſſelle, *& par d'heureux efforts*
Du lugubre inſtrument font crier les reſſorts. ID.

Ce nom eſt venu de l'oiſeau ainſi appellé, à cauſe que ſon cri reſſemble au bruit de cet inſtrument. Paſquier croit que c'eſt le ſon qu'il fait, qui eſt cauſe qu'on l'appelle ainſi. Menage pretend qu'il vient de *crecarella*, qui eſt le nom d'un oiſeau, dont la voix eſt fort aiguë, & dont cet inſtrument imite le bruit. Magius, dans ſon livre des Cloches, dit, que les Chretiens ſe ſervent d'un certain inſtrument de bois, qu'ils appellent *ſymandre*: ce n'eſt qu'un ais fort, ſur lequel on frappe avec deux maillets de bois, qui font le même effet que la *crecerelle*, & qui en tient lieu quelquefois.

CRECHE. ſ. f. Mangeoire, où on met le foin, les fourrages des bœufs, vaches, moutons. On le diſoit autrefois de la mangeoire des chevaux; mais on ne le dit plus.

Menage derive ce mot de l'Italien *greppia*, qu'il pretend avoir été fait du Latin *præſepe*. D'autres le derivent du Latin *crater*. Le grand uſage du mot de *creche* eſt dans l'article ſuivant.

CRECHE, en termes de Devotion, ſe dit du lieu, où fut mis Nôtre Seigneur en naiſſant, & où il fut adoré des Mages & des Bergers. C'étoit en effet la *creche* d'une étable, où Dieu voulut naître, pour nous apprendre l'humilité. Baronius aſſûre qu'elle a été conſervée, & qu'on la garde à Rome.

CRECHE, eſt encore, en Architecture, une eſpece d'éperon bordé d'un fil de pieux, & rempli de maçonnerie devant & derriere les avant-becs de la pile d'un pont de pierre. La *creche d'aval* doit être plus longue que celle d'amont, parceque l'eau degravoye d'avantage à la queuë de la pile. On appelle *creche de pourtour*, celle qui environne toute une pile, & qui eſt faite en maniere de bâtardeau, avec un fil de pieux à ſix pieds de diſtance.

CRECHE. Nom que les Aſtronomes donnent à une étoile nebuleuſe, qui eſt ſur la poitrine du *Cancer*.

CREDENCE. ſ. f. Petite table qu'on met de chaque côté de l'Autel, où l'on poſe les chandeliers, baſſin, burettes, linge, & autres ornemens, ou vaiſſeaux qui ſervent au Sacrifice & aux ceremonies de l'Autel.

Ce mot vient de l'Italien *credenza*, ſignifiant la même choſe. On a dit auſſi dans la baſſe Latinité, *credentia* dans le même ſens.

CREDENCE, ſe dit auſſi du buffet qu'on dreſſe chez les Grands, où on met toute leur vaiſſelle d'argent en parade, quand ils ſont à table. *Credence* n'eſt en ce ſens, ni dans le ſens des deux articles ſuivans, ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CREDENCE, ſignifie auſſi, la chambre où l'on ſerre les vivres: d'où vient qu'on appelle quelquefois *Credencier*, un Sommelier.

En Normandie, on appelle *temoins de credence*, les temoins qui depoſent qu'ils croyent que la choſe eſt ainſi comme ils la diſent. On a dit autrefois *Credence*, au lieu de *Croyance*.

CREDIBILITE'. ſ. f. Terme de Theologie. Motifs qui portent à croire; raiſons humaines qui ſervent à perſuader. Comme les motifs de *credibilité* ne frappent pas également toutes ſortes d'eſprit; de là vient cette diverſité d'opinions qui diviſent la ſocieté. LOCKE. J. CHRIST dit lui-même qu'il eſt Dieu, & il le prouve en faiſant des miracles: cela n'ajoûte-t-il pas un degré de *credibilité* qui nous ôte toute la liberté d'en douter? MEMOIRE DE LA RELIG.

CREDIT. ſ. m. Conſideration; reputation; eſtime qu'on s'acquiert dans le public par la vertu, la probité, la bonne foi, & le merite. Les Grecs ſe font mis en *credit* par les ſciences. Dans la Cour de cette pieuſe Reine la vertu trouvoit plus de *credit* que la fortune, & la pudeur y étoit plus eſtimée que la beauté. FL. La fortune en vous élevant n'a fait que donner du *credit* au merite. ID. L'éloquence étoit neceſſaire à Rome pour ſe donner du *credit*. ST. EV. Cet habile hypocrite jouït de tout le *credit* que donne la vertu. OE. M.

CREDIT, ſignifie auſſi, Puiſſance; pouvoir; creance; accés; faveur. Etre en grand *credit*. Employer tout ſon *credit* pour perdre quelqu'un. Ce Miniſtre a un

Digitized by Google

grand *credit* ſur l'eſprit du Prince. Menager ſon *credit*. La Fortune ambitieuſe fait acheter trop cher le ſuprême *credit*. M. Sc. Celui qui eſt ſans *credit*, eſt ſouvent ſans ſecours. FL. L'amour a plus de *credit* que la raiſon. OE. M. Les Courtiſans qui craignent d'uſer leur *credit*, ne l'employent pas pour autrui. SACY. La verité perd ſon *credit* en paſſant par la bouche d'un menteur. CORN.

Quoi ? l'homme ſur ſoi-même a ſi peu de credit,
Qu'il devienne ſcelerat quand Delphes (l'oracle) *l'a predit ?*
ID.

Quand ſur un jeune cœur un Amant qu'on eſtime,
A pris quelque credit,
On commence à douter, ſi l'amour eſt un crime
Auſſi grand qu'on le dit. B. RAB.

CREDIT, ſe dit plus ordinairement dans le commerce, de ce prêt mutuel qui ſe fait d'argent, ou de marchandiſes, ſur la reputation, la probité & ſolvabilité d'un negotiant. Les livres des Marchands ſont cottez au haut de la page, & diſtinguez par debet, & *credit*. Conſerver, menager ſon *credit*. Ruïner le *credit* d'autrui; le miner. Ce Banquier a bon *credit* ſur la place; ſa banqueroute n'a gueres diminué ſon *credit*. Les *lettres de credit* ſont differentes des *lettres de change*. Quelques-uns les appellent *lettres de ſoy*, ou de creance. Ce ſont celles qu'on donne à des gens de confiance, pour prendre de l'argent ſur des correſpondans, en cas de beſoin. Quelquefois ces *lettres de credit* ſe donnent indefiniment, & quelquefois la ſomme y eſt marquée, & ſpecifiée. Pour éviter les inconveniens, qui pourroient arriver, ſi une *lettre de credit* étoit perduë ou volée, celui qui la donne, doit par une autre lettre d'avis deſigner à ſon correſpondant la perſonne du porteur, afin qu'il n'y ſoit pas trompé.

On dit, Faire *credit*, vendre à *credit*, acheter à *credit*; pour dire, ne payer pas comptant ce qu'on achete. C'eſt le *credit* que font les Marchands aux Grands Seigneurs qui ruïne leur fortune, leur negoce.

A CREDIT, ſignifie auſſi, Vainement; pour rien; ſans utilité; ſans profit. Cet homme s'eſt ruïné *à credit*, à plaiſir, ſans agrément. Il s'eſt tué l'eſprit & le corps *à credit*; c'eſt-à-dire, pour un travail, & un ouvrage, dont on ne fait aucun cas. Une femme ſe couche *à credit* auprès d'un mari ſexagenaire. PISC. COM. Je ne ſuis point d'un air à aimer *à credit*, & à faire tous les frais. MOL.

A CREDIT, ſignifie auſſi, Sans preuve; ſans certitude. Tout ce que cet Avocat allegue, eſt avancé *à credit*; c'eſt-à-dire, il n'en rapporte aucune preuve; c'eſt ſans fondement.

CREDIT, s'employe proverbialement en ces phraſes. Un petit Marchand dit, Que chez lui *credit* eſt mort; pour dire, qu'il veut être payé comptant. Il dit auſſi, Qu'il fera *credit* depuis la main juſqu'à la bourſe; pour dire, qu'il ne laiſſera point ſortir qu'on ne paye. On dit, A Rome *point de credit*, ou ſelon le vieux langage, A Rome *on n'accroit rien*; parceque l'on n'y expedie ni Bulles, ni proviſions ſans argent comptant. On dit, Qui donne *à credit*, perd ſon bien & ſon ami. On dit auſſi, d'une fille qui eſt groſſe avant le mariage, Qu'elle a pris *à credit* un pain ſur la fournée.

CREDO, ſ. m. Le Symbole des Apôtres, qui contient les articles principaux de nôtre Foi. Il ſe met entre les oraiſons du Breviaire & des Heures. L'Office commence par un Pater, un Avé, & un *Credo*. Les Curez ſont tenus de faire apprendre à tous leurs Paroiſſiens leur *Credo*. La Meſſe en eſt au *Credo*, qui eſt un autre Symbole dreſſé au Concile de Nicée, qu'on chante au milieu de la Meſſe.

CREDULE, adj. m. & f. Qui croit trop facilement, & legerement. Les enfans, les femmes, les peuples, ſont *credules*; ont l'eſprit *credule*. Les gens *credules* ſont d'ordinaire ſuperſtitieux. Nos Peres ont été ſi *credules*, qu'ils ont cru des choſes incroyables. ABL. Qu'un Amant eſt *credule*, & qu'il ſe laiſſe aiſément perſuader ce qui lui paroît agreable ! ARIOSTE MODERNE. Nous ne ſommes pas ſi ſimples, ni ſi *credules* dans les choſes temporelles, que quand il s'agit de conſcience, & de foi. PORT-R.

Ce mot vient du Latin *credulus*.

CREDULITE, ſ. f. Facilité; diſpoſition d'eſprit à croire legerement, & à ſe laiſſer aiſément perſuader. Vous trouverez en lui la *credulité* du monde la plus facile, & la moins ſoupçonneuſe. La *credulité* ſuit toûjours la crainte. OE. M. Il faut reſpecter la *credulité* du public; mais il ne faut pas en abuſer. ID. Le bel honneur, d'abuſer de la *credulité* d'une jeune fille qui vous a aimé ! OVIDE. La foy du vulgaire n'eſt qu'une *credulité* aveugle. OE. M. La *credulité* a plus fait de mal à la Religion que l'incredulité. OE. M. Que deviendroient tant d'Eccleſiaſtiques qui vivent de la ſotte *credulité* du peuple ? BAY. Les Dieux du Paganiſme ſont des hommes que la *credulité* a placez dans le ciel après leur mort. ABLAN. La Religion n'exige point de nous une ſoumiſſion aveugle, ni une *credulité* deguiſée ſous le beau nom de Foi. LE CL. Il ne faut pas avoir une *credulité* imbecille pour tout ce qui paroît extraordinaire. BELL.

Je me plais dans l'erreur; laiſſe-moi ce que j'aime,
Et jouir dorlouceurs de ma credulité. CORN.

Du Cange dit qu'on a appellé autrefois *Credulité*, la profeſſion de la Foi Chretienne, qu'on a depuis appellée *Croyance*.

CREER, v. act. Tirer du neant; donner l'être; faire quelque choſe de rien. Dieu ſeul a *créé* toutes choſes; Dieu *créa* au commencement le ciel & la terre.

CREER, ſe dit auſſi des hommes à l'égard des choſes, dont ils ſont les inventeurs. Boileau ſemble *créer* les penſées d'autrui par le tour qu'il y donne. LA BR. Si la Nature n'a pas formé les Sirenes, ou les Nereïdes, on ne peut pas du moins en conteſter l'exiſtence aux Poëtes qui les ont *créées*, & qui leur ont donné l'être. AB. NICAISE. On dit auſſi figurément, Qu'un Miniſtre a *créé* un homme, quand il l'a tiré du neant, & qu'il l'a élevé à une haute fortune.

CREER, figurément, ſignifie encore, Faire de nouveaux établiſſemens d'offices, ou de charges. On a bien *créé* des Officiers pendant la guerre. On a été obligé de *créer* bien des impoſitions nouvelles. A Rome dans les perils extrêmes, on *créoit* un Dictateur. ABL.

CREER, ſe dit auſſi des dettes que font les particuliers. Le mari n'eſt point tenu des dettes *créées* par ſa femme avant ſon mariage. *Créer* & conſtituer une rente. Les penſions *créées* ſur les Benefices, qui ne ſont pas admiſes en Cour de Rome, ſont ſimoniaques.

CREÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. C'eſt le ſort de toutes les choſes *créées*, que de finir. OE. M.

CREMAILLERE, ſ. f. CREMILLERE. L'ACAD. Anciennement CRAMAILLERE. Inſtrument de fer plat & delié, large d'environ trois ou quatre pouces, ayant pluſieurs crans, ou hoches, pour hauſſer, ou baiſſer, qu'on attache à la cheminée pour y pendre des marmites, des chaudrons qu'on met ſur le feu. On fait auſſi des *cremaillieres* d'une chaîne, au bout de laquelle eſt un crochet pour ſuſpendre les chaudrons, que l'on hauſſe & baiſſe par le moyen d'un autre crochet, que l'on accroche aux chaînons.

Nicod derive ce mot du Grec *kremao*; & Menage de *cramacularia*, qu'on trouve dans les Capitulaires de Charlemagne. Du Cange dit qu'en la baſſe-Latinité on l'a appellée *cruca* & *cremaſter*, de l'Anglois *crooke*, qui

Digitized by Google

qui signifie, *crochu*, ou plutôt du Grec *kremao*, ſuſpendo.

CREMAILLERE, ſe dit auſſi de ces garnitures de fer, qui ſont en travers derriere les portes des grandes maiſons, qui ſervent à leur donner telle ouverture qu'on veut, par le moyen d'une barre qu'on fiche dans leurs divers crans. On le dit auſſi de ces fers qu'on met aux chaiſes de commodité, pour en hauſſer, ou baiſſer le doſſier tant & ſi peu qu'on veut. On le dit auſſi des crans, qui ſont en pluſieurs machines & reſſorts.

On dit proverbialement, quand un homme ſe met en menage, ou qu'il change de maiſon, Qu'on ira pendre la *cremaillere* chez lui; pour dire, qu'on ira ſe rejoüir, & faire bonne chere chez lui. On dit aux hommes qui vont voir des femmes en couche, Qu'il leur faut faire baiſer la *cremaillere*.

CREMAILLON, ou CREMILLON. Petit morceau de cremaillere qu'on attache à la grande cremaillere, ſoit pour l'allonger, ſoit pour faire cuire quelque choſe à côté.

CREMASTER. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux muſcles des teſticules. Ils prennent leur origine d'un ligament qui eſt à l'os pubis, & s'inſerent à la partie exterieure de la tunique vaginale des teſticules. On les appelle *cremaſters*, *ſuſpenſeurs*, ou *ſuſpenſoirs*, parcequ'ils tiennent les teſticules ſuſpendus.

Ce mot vient du Grec *kremao*, ſuſpendre.

CRENEAU. ſ. f. Petite ouverture à jour; denteleure; entaillure faite d'eſpace en eſpace; également au haut d'un parapet, d'une muraille, d'une tour, pour avoir la liberté de regarder par là, ou de tirer. Toutes les villes, les tours, & les châteaux fortifiez à l'antique étoient bordez, entourez de *creneaux*.

Ce mot vient de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui ſignifie, *fente*. MEN. Mais Fauchet le derive de *cran*, qui ſignifie, *hoche*. Du Cange le derive de *quarnellus*, parceque c'eſt une eſpece de fenêtre quarrée, qui ſert aux ſoldats à tirer. On a dit autrefois *Carneaux*; & on dit encore *Carne*, en parlant de l'angle d'un corps quarré.

CRENELER. v. act. Faire des creneaux aux tours, aux murailles.

CRENELER, ſignifie auſſi, Denteler; faire des dents, des entailleures à une roüe de montre, de moulin, de machine. On eſt obligé de *creneler* des roüés pour les faire entrer les unes dans les autres, ou dans des pignons.

CRENELÉ, ÉE. part. & adj. On appelle une monnoye *crenelée*, *carnelée*, quand il y a un cordon, ou grenetis relevé ſur l'epaiſſeur de la monnoye, comme on voit aux pieces d'Angleterre. On y a mis depuis quelque temps une legende.

En termes de Blaſon, on appelle *crenelé*, tout ce qui eſt fait, ou taillé en creneaux. Il porte d'azur à la tour *crenelée* d'argent. Il y a des chefs, des faſces, des pals, des bandes *crenelées* & bretteſſées. On dit auſſi, *Crenelé* de tant de pieces; pour dire, de tant de creneaux.

CRENELURE. ſ. f. Engrêlure; maniere de denteleure faite à creneaux. Il y a des plantes, dont les feuilles ont des *crenelures*.

CREPUSCULE. ſ. m. Foible lumiere, qui precede le lever du ſoleil, & qui dure le matin, juſqu'à ce qu'il ſoit levé; ou qui dure le ſoir, depuis que le ſoleil s'eſt couché, juſqu'à ce que la nuit ſoit venuë. On appelle le *crepuſcule* du matin, l'*aurore*, l'*aube*, ou la *pointe du jour*; & le *crepuſcule* du ſoir, *vêpre*. On pretend que le *crepuſcule* commence & finit, lorſque le ſoleil eſt environ dix-huit degrez au deſſous de l'horiſon, en prenant ces degrez ſur un cercle vertical. Les parties les plus rarefiées de l'air reflêchiſſent la lumiere, & tant que le ſoleil en éclaire quelques-unes, elles ſont viſibles à ceux, à qui la convexité de la terre n'en derobe pas la vuë. Les *crepuſcules* ſont plus longs dans les Solſtices que dans les Equinoxes; dans la Sphere oblique, que dans la Sphere droite. Dans la Sphere parallêle les *crepuſcules* durent prés de deux mois, parceque le ſoleil fait cinquante-deux revolutions diurnes, avant que d'être dix-huit degrez au deſſous de l'horiſon. A Paris, vers la fin du mois de Juin, & le Solſtice d'été, le *crepuſcule* eſt preſque de quatre heures entieres, enſorte que le *crepuſcule* du ſoir, & le *crepuſcule* du matin ſe joignent, & font quaſi un jour continu. Aux Equinoxes le *crepuſcule* dure environ une heure & cinquante-un minutes, un peu moins de deux heures. Ainſi le *crepuſcule* eſt plus court vers l'Equinoxe.

Papias derive ce mot d'un vieux mot *crepeus*, qu'il dit avoir ſignifié autrefois, *incertain* & *douteux*, comme étant une lumiere incertaine.

CREQUIER. ſ. m. Prunier ſauvage, croiſſant dans les hayes en Picardie, & en Normandie. Il eſt devenu terme de Blaſon, à cauſe que la Maiſon de Crequi porte dans ſes Armes un *crequier* de gueules en champ d'azur. On le repreſente avec ſept branches en forme de chandelier, portant de petits fruits comme des capres. Quelques-uns croyent que c'eſt un arbre imaginaire. D'autres aſſûrent qu'il vient ſur les bords d'une riviere qui arrouſe les prez de la Maiſon de Crequi. Les Picards appellent ſon fruit *creques*; & dans leur vrai patois, *fourderaines*. On les appelle auſſi *creque* en Normandie. On dit d'un homme qu'on mepriſe, & dont on ne fait nul cas, Voilà un bel homme de *creque*.

CRESME, ou CREME. ſ. f. La partie la plus épaiſſe, la plus delicate, la plus graſſe du lait, & dont ſe fait le beurre. Elle forme une eſpece de *crême* ſur la ſurface du lait. De bonne *crême*; une *crême* aigre; un fromage à la *crême*; une tarte, une tartelette de *crême* douce. On appelle *crême fouëtée*, de la *crême* battuë avec des verges, qui devient toute en écume. Les Anglois l'appellent, *beaucoup de rien*.

Ce mot vient du Latin *cremor*.

CRESME, ſe dit figurément de ce qu'il y a de meilleur dans une affaire. Il ne faut point entrer dans une ferme, dans un parti, après que les autres en ont pris, & en ont eu toute la *crême*.

CRESME, ſe dit auſſi de ce qu'il y a de plus beau, de plus choiſi dans un livre, dans une ſcience. On a fait un Recueil qu'on a intitulé, La *Crême* des beaux vers.

On appelle figurément *crême fouëtée*, un Ouvrage, un livre, un diſcours, & même une perſonne, lorſqu'on n'y trouve que de belles paroles, de belles apparences, & au fond point de ſubſtance; rien de ſolide; par une metaphore tirée de la *crême*, qui s'enfle prodigieuſement, quand on la fouëtte.

CRESME D'ORGE, eſt une ſorte decoction d'orge depouillé de ſon enveloppe. On l'appelle auſſi *orge mondé*, ou *orge paſſé*. Voyez ORGE MONDÉ.

CRESME DE TARTRE, eſt le tartre purifié & coagulé en forme de criſtaux. Voyez CRISTAL DE TARTRE. C'eſt la même choſe.

CRESME. Huile ſacrée. Voyez CHRESME.

CRESPE, ou CREPE. ſ. m. Etoffe claire, un peu friſée, de ſoye cruë & gommée, & torſe ſur le moulin.

Voiles, crêpes, *habits*, *lugubres ornements*. CORN. Le *crêpe* friſé ſert à doubler les habits pour porter le deuil. Le *crêpe* liſſe, ou uni, ſe porte pour un moindre deuil, pour une perſonne un peu éloignée: c'eſt celui, dont la ſoye n'eſt pas ſi torſe que l'autre, & qui fait l'étoffe plus douce que le *crêpe* crêpé. On fait du *crêpe* de toutes ſortes de couleurs; noir, rouge, blanc, &c. On appelle un *crêpe* plus ſpecifiquement, un *crêpe* pendant, ou roulé, ou tortillé, qui ſert de cordon au

Digitized by Google

chapeau. Le *crêpe* seul, qu'on appelle autrement *voile*, eſt une étoffe d'une ſoye deliée & retorſe, plus claire que le crêpon, & la crêpodaille. Le *crêpe*, ſelon Philon Juif, ou ſon Traducteur, eſt une toile de treſſin lin retors.

Ce mot vient du Latin *criſpus*. MEN. Borel le derive de *crêpine*, qui étoit une eſpece de coëffure de femme: d'où eſt venu auſſi *crêpodaille*, qui étoit fort en uſage en Languedoc, où on fabrique beaucoup de ces étoffes.

CRESPE, ſe dit auſſi figurément, & ſur tout en Poëſie, pour ſignifier la nuit.

Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un crêpe noir envelopper la ville. BOI.

CRESPE. Sorte de lignets en forme de *crêpe*. DANET.

CRESPER, ou CREPER. v. act. Friſer doucement, & à la maniere du crêpe. *Créper* une étoffe. Un petit vent ne faiſoit que *créper* les ondes. Les cheveux ſe *crêpent*, quand on a ſoin de les mettre ſous le bonnet.

CRESPÉ, ÉE. part. & adj.

CRESPI, ou CREPI. ſ. m. Enduit de plâtre, ou de mortier qu'on met, & qu'on couche ſur une muraille de moilon, de cailloux, &c. On fait des *crépis* de chaux & de ſable, de plâtre, de ſtuc, &c. On fait aux Indes un *crépi* avec de la chaux vive, mêlée avec du lait & du ſucre, dont on enduit les murailles, qu'on polit avec une agathe: ce qui les fait unies & luiſantes, comme une glace de miroir, & les rend plus propres par dedans, qu'aucunes de celles qu'on voit en Europe. VOYAGES DE THEVENOT.

CRESPI, IE. adj. Ce mot ſe dit d'une muraille enduite de mortier, ou de plâtre, & d'un cuir, auquel on a fait venir le grain. Muraille *crépie*; cuir *crépi*.

CRESPIN, ou CREPIN. ſ. m. Nom d'un Saint, qui eſt le Patron des Cordonniers. Il eſt venu en uſage dans la Langue en cette phraſe: *Il porte tout ſon St. Crépin*; qui ſe dit au propre de tous les outils qu'un garçon Cordonnier porte avec lui, quand il va battre la ſemelle, & chercher de ville en ville à travailler chez les Maîtres, ſçavoir ſon marteau, ſa pince, ſon tire-pied, ſon boüis, ſon trenchet, ſon carrelet, &c. Mettez là vôtre *Saint Crépin*. On le dit auſſi au figuré & dans le ſtile bas, de celui qui porte lui tout ſon vaillant, ou tout ce qui lui eſt neceſſaire pour gagner ſa vie. Voilà tout mon *Saint Crépin*. On m'a volé tout mon pauvre *Saint Crépin*.

CRESPINE, ou CREPINE. ſ. f. Sorte de frange tiſſuë & ouvragée par le haut, & pendant en grands filets, pour ſervir d'ornement. On en fait de fil, de laine, de ſoye torſe, d'or, ou d'argent. On met des *crépines* aux dais, aux pentes des lits, aux impériales des carroſſes. L'uſage de ce mot ni des ſuivans ne ſe prononce pas.

CRESPINE, eſt auſſi un Terme de Rôtiſſeur & de Boucher. C'eſt une maniere de petite toile de graiſſe, qui couvre la panſe de l'agneau, & qu'on étend ſur les roignons, lorſque l'agneau eſt habillé. La *crépine* ne ſert qu'à parer les roignons.

CRESPIR, ou CREPIR. v. act. Couvrir, enduire une muraille de mortier, de chaux & de ſable, de plâtre, de ſtuc; employer le mortier avec le balai ſans paſſer la truelle par deſſus. Le bas d'une muraille ſe gâte, ſi on le laiſſe quelque temps ſans la *crépir*.

Ce mot vient de *criſpare*, friſer.

CRESPIR, eſt auſſi un terme de Courroyeur, qui ſe dit du cuir, auquel on fait venir le grain, quand il eſt foncé de l'eau. *Crépir* un cuir.

CRESPISSURE. ſ. f. L'action de crépir. Il a tant coûté pour la *crepiſſure* de cette muraille. Richelet dit auſſi CREPISSEMENT.

CRESPODAILLE. ſ. f. Crêpe fort delié, dont on fait les coëffes des femmes, & des voiles de Religieuſes. On prononce CRAPODAILLE. L'ACAD. Une coëffe de *crêpodaille*.

CRESPON, ou CREPON. ſ. m. C'eſt une étoffe de ſoye, ou de laine tortillée. Le meilleur ſe fait à Naples. Les Italiens l'appellent *ritorti*. Le *crépon* de Zurich eſt une étoffe toute de laine tortillée, dont les hommes s'habillent. *Crépon* de Caſtres, eſt une pareille étoffe de laine plus claire, un peu friſée, dont les femmes font des habits.

CRESPU, ou CREPU, UE. Friſé; crépé. Les cheveux des Mores ſont fort *crépus*. Il ſe dit auſſi de la mouſſe, que La Quintinie dit être une petite herbe friſée & *crépuë*.

CRESSELLE. Voyez CRECERELLE.

CRESSON. ſ. m. Nom que les Botaniſtes donnent à pluſieurs ſortes de plantes. Il y a le *creſſon des jardins*, qu'on appelle autrement *creſſon alenois*, ou *naſtiord*. Ses feuilles ſont oblongues, decoupées profondement, d'un goût âcre. On les mange en ſalade. Ses fleurs ſont petites, compoſées de quatre feuilles diſpoſées en croix, de couleur blanche tirant ſur le rouge. Elles ſont ſuivies de petits fruits preſque ronds, aplatis, ſeparez en deux loges remplies de ſemences preſque rondes, rougeâtres. Sa racine eſt ſimple, blanche, ligneuſe, garnie de fibres. Gaſpar Baubin appelle cette plante *naſturtium hortenſe vulgatum*. Elle eſt bonne pour le ſcorbut, pour purifier le ſang, & pour inciſer les phlegmes du poumon. Il y a le *creſſon d'eau*, dont les feuilles ſont preſque rondes, rangées pluſieurs ſur une côte terminée par une ſeule feuille, toûjours vertes, d'un goût un peu piquant & agreable. Ses fleurs ſont petites, blanches, compoſées chacune de quatre feuilles diſpoſées en croix. Sa ſemence eſt preſque ronde, menuë, rougeâtre, renfermée dans des gouſſes. Mr. Tournefort appelle cette plante *ſiſymbrium aquaticum*. Elle croît le long des ruiſſeaux & dans les marais. On l'emploie dans le ſcorbut, dans l'hydropiſie, dans la ſuppreſſion des mois. On mange les feuilles en ſalade, pendant qu'elles ſont tendres. Il y a pluſieurs autres plantes, auſquelles on a donné le nom de *creſſon*.

Ce mot vient du Latin *creſco, à creſcendi celeritate*. MEN.

CRESSONNIERE. ſ. f. Lieu, où croît le creſſon. Il y a peu de *creſſonniere*, où il n'y ait de la berle.

CRESTE, ou CRETE. ſ. f. Excreſcence de chair rouge, ordinairement dentelée, qu'ont les coqs, les poulets d'Inde, & les poules au deſſus de la tête. Les friands aiment les *crêtes* de coq. Un pâté, un ragoût de *crêtes*.

CRESTE, ſe dit par reſſemblance, de ce qui eſt ſur la tête de quelques autres oiſeaux, ou poiſſons, & qui en a à-peu-près la figure, comme la huppe des allouettes; la partie relevée des dragons; la rangée d'arrêtes de certains poiſſons, &c. On appelle *crête de mouton*, une piece de ce poiſſon, qui ſe coupe entre le collier & l'entredeux.

CRESTE, ſe dit par la même raiſon de la partie des armes defenſives de la tête, qui s'éleve par deſſus en forme de *crête*, pour ſoutenir l'effort des cimeterres bien trenchans. La *crête* d'un caſque; la *crête* d'un armet.

CRESTE DE COQ. Terme d'Anatomie. Eminence de l'os ethmoïde, qui avance dans la cavité du crâne, & à laquelle s'attache la partie de la dure mere, qui ſepare le cerveau en deux, & que l'on nomme *la faux*. Cette éminence eſt appellée *crête de coq*, parcequ'elle a de la reſſemblance avec la *crête* d'un coq.

CRESTE DE COQ, ſe dit auſſi d'une Plante, qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied, ou d'un pied & demi, garnie de feuilles diſpoſées deux-à-deux vis-à-vis l'une de l'autre, larges à leur baſe, s'étreciſſant enſuite peu-à-peu, pointuës, dentelées en leurs bords, ſem-

Digitized by Google

ſemblables à la crête d'un coq. Ses fleurs ſont faites en tuyaux, de couleur jaune, ou blanche. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits diviſez en deux loges, qui contiennent pluſieurs ſemences plates, bordées d'une aile membraneuſe. Gaſpar Bauhin l'appelle *pedicularis pratenſis lutea*, ou *criſta galli*.

On appelle auſſi *creſte de coq*, une eſpece d'amaranthe, que Gaſpar Bauhin appelle *amaranthus paniculâ incurvâ*.

CRESTE MARINE, eſt une plante, appellée autrement *Perce-pierre*. Les François & les Italiens l'appellent *herbe de Saint Pierre*. C'eſt une eſpece de bacille. Voyez BACILLE.

CRESTE, ſignifie auſſi, le ſommet, le haut d'un foſſé dans les champs pour ſeparer les heritages. Abbatre la *crête*; monter ſur la *crête* d'un foſſé.

CRESTE, s'employe auſſi figurément, & ſignifie, Orgueil; vanité. Ainſi on dit des gens, Qu'ils ont bien levé la *crête*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont devenus plus fiers: Qu'ils ont baiſſé la *crête*; Qu'on leur a donné ſur la *crête*; c'eſt-à-dire, qu'ils ont été rabaiſſez, ou qu'on les a humiliez. On le dit encore figurément, ſimplement de la tête. Il fut tué, comme il vouloit montrer la *crête*.

CRESTES. On appelle ainſi les cueillies, ou arrêtieres de plâtre, dont on ſcelle les tuiles faitieres.

CRESTE. Les Marchands de blé appellent à Paris une *crête* de blé, ce que l'on appelleroit ailleurs, un tas de blé. Ainſi, Mettre le blé en *crête*; c'eſt, ſelon eux, l'élever en forme pyramidale.

CRESTÉ, ÉE. adj. Qui a une crête. Un coq, un dragon *crêté*. Il ne ſe dit qu'en Blaſon, de la crête des coqs, quand elle eſt d'une autre couleur que le corps entier. On le dit pareillement des nageoires des poiſſons, comme de celles des dauphins.

CRET. ſ. m. Colline; hauteur. Le pas de Suze eſt un paſſage étroit entre deux montagnes fort hautes, dont l'une s'appelle, le *crêt de Montalbon*; & l'autre, le *crêt de Montmoron*.

CREU, ou CRU. ſ. m. Terroir, où une plante a été élevée, ou cultivée. Ces fruits, ces poires ſont de mon *crû*; je ne les ai pas achetées. Il ne boit que du vin de ſon *crû*. Ces arbres ont bien pouſſé; voilà le *crû* de cette année; c'eſt-à-dire, le jet.

CREU, ſe dit auſſi figurément, du fond, de l'invention de quelqu'un. Cette narration eſt vraye au fond; mais il y a bien des choſes de vôtre *crû*. Cet Auteur ne dit rien de ſon *crû*; il cite les lieux, d'où il a puiſé ce qu'il rapporte.

CREUE, ou CRUE. ſ. f. Quand il vient de CROITRE, il ſignifie, Augmentation. La *crûë* des rivieres vient de la fonte des neiges. Les Anciens admiroient la *crûë* du Nil en été, parcequ'ils n'en connoiſſoient point encore la ſource.

CREU'Ë, eſt auſſi la ſeconde partie de la taille. On l'impoſoit cy-devant par une commiſſion particuliere ſur le pied de la grande taille. On diſtinguoit alors taille, taillon, *crûë*, ſubſiſtance, étapes, &c. qui ſont à preſent confonduës. Les *crûës* d'Ingrande. RECETTE.

CREU'Ë, en termes de Palais, eſt un priſis, ou cinquiéme denier qu'on ajoûte à l'eſtimation des meubles priſes par un Sergent, & qui ſert de ſupplément pour les remettre à leur juſte valeur. Quand les meubles d'un inventaire n'ont point été vendus à l'encan, on les eſtime avec la *crûë* dans un compte, dans un partage.

CRU, CRU'Ë. qui n'eſt pas cuit. Voyez CRU. Il eſt quelquefois auſſi le participe de *Croire*. Voyez CROIRE, & CROISTRE.

CREVAILLE. ſ. f. Repas, où on mange par excés, & juſqu'à être prêt à crever. Les frequentes *crevailles* ruinent la ſanté. Ce mot eſt des plus bas. On doute qu'il s'écrive. L'Academie, & Richelet n'en parlent point.

CREVASSE. ſ. f. Fente; ouverture; ſeparation qui ſe fait des parties de quelque corps ſolide, ou par eaducité, ou par ſechereſſe, ou par gelées, ou autres choſes ſemblables. Il y a pluſieurs *crevaſſes* dans ce mur; il eſt vieux, ou mal bâti. Les *crevaſſes* de la terre ſont des marques de ſechereſſe. Les engelures ſont des *crevaſſes* ſur la peau. La ſievre ou le froid cauſe des *crevaſſes* ſur les levres. Il n'eſt gueres en uſage que dans ces ſortes de phraſes.

CREVASSE, eſt auſſi une fente, qui ſe fait aux paturons, & aux boulets d'un cheval, d'où ſort une eau rouſſe & puante.

CREVASSER. v. act. Faire des fentes, des crevaſſes. Le grand froid *crevaſſe* la peau. Le grand chaud fait que la terre ſe *crevaſſe*. Cet habit commence à ſe *crevaſſer* en quelques endroits. Il ſe dit auſſi des navires, & ſignifie, S'entrouvrir.

Le navire comblé de morts & de mourans,
S'entr'ouvre & ſe crevaſſe. BREB.

CREVECHE'. ſ. m. Couvre-chef, ou ornement de tête que les femmes portoient autrefois. Les Païſannes en Normandie portent encore le *creveche*. Voyez BAVOLET.

CREVE-COEUR. Voyez plus bas.

CREVER. v. act. & n. Roimpre; percer; ouvrir avec effort & avec violence. La chûte des glaces a *crevé* la chauſſée. Ces bas ſont ſi étroits, qu'on ne les peut chauſſer ſans les *crever*. *Crever* un chaſſis; *crever* un œil. Un feu trop violent fait *crever* les matras & autres vaiſſeaux de Chymie. La gelée fait *crever* les tuyaux, & les conduits des fontaines. La foudre ne tombe que quand la nuë *crevre*. Les éclats d'une bombe qui *crevre*, font bien du ravage.

Ce mot vient de *crepo*.

CREVER, ſe dit par les Fleuriſtes, des œillets, & de leur étui, lorſque la quantité des feuilles les fait ouvrir, & éclatez; ce qui arrive preſque toûjours aux œillets, dont l'étui eſt gros, & court. Il eſt difficile d'avoir de beaux œillets, & de les empêcher de *crever*. CULT. DES FLEURS.

On dit figurément, Qu'il eſt temps que l'apoſtume *creve* pour dire, qu'une querelle, qu'une affaire éclatte, qu'elle finiſſe. On dit, Qu'une choſe *creve* les yeux, quand elle eſt devant les yeux, ou ſi évidente, qu'il eſt impoſſible qu'on ne la voye. Vous cherchez vôtre chapeau, & il vous *creve* les yeux.

CREVER, ſignifie auſſi, Saouler, manger par excés. Cet homme nous a *crevez*, tant il nous a fait bonne chere. Se *crever*, c'eſt manger trop. Il eſt ſi ſaoul, qu'il *creve*. Ce cheval s'eſt *creré* d'avoine. Il a mangé à *crever*. Il a mangé tout ſon *creré*. Cette derniere expreſſion eſt baſſe.

CREVER, ſe dit auſſi en parlant des efforts extraordinaires qu'on fait, ou qu'on ſouffre. Il *creve* de faim & de ſoif. Il *creve* de chaud. Il *creve* de rire. On dit auſſi, Qu'un homme *creve* ſous un fardeau; figurément, ſous le faix des charges qu'on lui impoſe; pour dire, qu'il en eſt accablé.

CREVER, ſignifie auſſi, Etre trop plein; regorger. Ses granges, ſes greniers *crevent* de grains. Ce Partiſan *creve* d'argent; il *creve* de biens. Ce ſac eſt ſi plein, qu'il *creve*. Cet homme *creve* de graiſſe. Cette Egliſe *creve* de peuple; on s'y *creve*. Tout *creve* de chenilles en cette contrée.

CREVER, ſignifie auſſi, Mourir, & ſur tout de mort violente. On a mis le feu à une tour, où les ennemis s'étoient ſauvez; on les y a tous fait *crever*. Cette place eſt ſi bien aſſiegée, qu'il faut qu'elle *creve*, qu'elle periſſe, ou qu'elle ſe rende. Cette medecine étoit trop

Digitized by Google

forte ; elle l'a fait *crever*. Il a eu le plaiſir de voir *crever* tous ſes envieux, tous ceux qui le chicanoient. Le peuple dit par forme de ſerment ; Que la peſte me *creve*, ſi je ne fais pas cela.

CREVER UN CHEVAL ; c'eſt-à-dire, l'outrer à la courſe, le pouſſer juſqu'à ce qu'il en meure, ou qu'il devienne inutile.

CREVER, ſe dit auſſi figurément, des paſſions violentes qui nous touchent le cœur, qui nous piquent vivement. Cet homme *creve* d'orgueil ; il *creve* de jalouſie. Cela ſera *crever* de rage, & de depit tous ſes envieux. Cela me *creve*, me dechire le cœur ; c'eſt-à-dire, me touche ſenſiblement. On dit d'un impatient, Qu'il *creve* dans ſa peau, dans ſes panneaux ; quand il ne voit pas aſſez tôt l'eſſet de ce qu'il ſouhaitte. Le ſecret eſt inſupportable aux femmes ; elles *crevent*, elles étouffent ſi elles ne parlent. BOU. On dit auſſi, *Crever* le cœur de quelcun ; le *crever* d'honnêteteez, de civilitez, de complimens ; pour dire, lui en faire en abondance ; tout ſon ſaoul. Je *creverois* plutôt que d'abandonner mon opinion. MOL. Mr. Gueret fait dire à un celebre Comedien ; Il vaut mieux *crever* de rire en divertiſſant le Bourgeois, que *crever* d'une belle paſſion pour ſatisfaire les beaux eſprits.

CREVÉ, ÉE. part. & adj. Il eſt *crevé* ; c'eſt-à-dire, il eſt mort.

CREVECOEUR. ſ. m. Depit ; douleur ; deplaiſir ; regret. C'eſt un grand *crevecœur* à un honnête homme, que de ſubir l'examen d'un ſot. ABL.

CREVETTE. ſ. f. Eſpece d'écreviſſe de mer. Manger de la *crevette*. Elle eſt blanche ; & rougit en cuiſant. Mr. Huët ſoutient qu'on a dit *Crevette* pour *Chevrette* ; parceque ce poiſſon reſſemble à la chevre par ſes cornes. Il y a même des lieux, où tout le monde dit *Chevrette*. Voyez SALICOQUE.

CREUX, FUSE. adj. Profond. Les puits des mines ne ſont pas bien *creux*. Il faut faire des fondemens bien *creux* dans des terres ſablonneuſes. Plus les rivieres ſont *creuſes*, plus elles ſont navigables.

Le peuple appelle *creux*, ce que les Geometres appellent *concave*.

On le dit auſſi des choſes étenduës en longueur. Cette maiſon eſt fort *creuſe*, ou fort profonde. Cette forêt eſt fort *creuſe*, & fort étenduë.

CREUX, ſignifie auſſi, Qui eſt vuide, ſoit naturellement, ſoit par art. Les colonnes, les ſtatuës de metail ſont *creuſes* en dedans. Quand on a été malade long temps, on a les yeux *creux* & enfoncez. Un long jûne rend l'eſtomac *creux* ; le ventre *creux* ; c'eſt-à-dire, qu'on a bien faim.

CREUX, ſe dit auſſi des viandes legeres, & peu ſolides. Les cornets de metier, les petits choux, la crême ſoüiettée ſont des viandes *creuſes*. On dit auſſi de la Muſique, des longs recits de vers & de proſe, Que ce ſont viandes *creuſes*. On dit d'un mediocre repas, Qu'il n'y en a pas pour la dent *creuſe* de quelcun ; pour dire, qu'il en mangeroit bien davantage. On dit auſſi en termes de Chaſſe, Trouver buiſſon *creux*, quand on ne trouve pas le gibier où on eſperoit le trouver ; & figurément il ſe dit de toute autre choſe, quand on eſt fruſtré de ſes eſperances ; quand on n'a pas trouvé ce qu'on cherchoit.

CREUX, ſubſt. maſc. Cavité ; vuide ; profondeur. Il eſt tombé dans un *creux* ; pour dire, dans un trou. Le *creux* d'un arbre. Plein le *creux* de la main ſemera tout un jardin. Le *creux* de l'eſtomac.

CREUX, au figuré ; ſignifie le fond.

Je ne puis arracher du creux de ma cervelle,
Que des vers plus forcez que ceux de la Pucelle.

BOI.

CREUX, ſignifie chez les Muſiciens, une voix qui deſcend à un ton fort bas. Ce Chantre a un beau *creux* de voix.

LE CREUX DE L'EGLISE. Terme de matiere beneficiale. Le Caſuel. Par les Ordonnances, le *Caſuel* & *le Creux de l'Egliſe* appartient toûjours au Curé au prejudice des gros decimateurs, & de la penſion reſervée par un reſignant. Voyez l'EDIT de 1671.

CREUX, chez les Fondeurs, eſt un moule, dans lequel ils jettent leurs figures, ou leurs autres ouvrages. Un *creux* ſert auſſi à ceux qui moulent en plâtre & en cire. On a apporté à Paris tous les *creux* des plus belles figures de Rome ; les *creux* de la Colonne Trajane qu'on a fait mouler. On appelle colonne *creuſe*, celle qui eſt dans un eſcalier à vis pour monter juſques au deſſus. On le dit auſſi des poinçons & coins gravez, dont l'empreinte fait des figures en relief.

CREUX, ſe dit figurément, & ſignifie, Vain ; leger ; peu ſolide. C'eſt un cerveau *creux*, ou vuide ; un eſprit *creux*, ou viſionnaire ; une penſée *creuſe*, qui n'a point de ſolidité. Il ſe repait de vaines eſperances, d'imaginations *creuſes*. Un ſoupir, un regard eſt une viande trop *creuſe*. PIER. COM. Il ne faut preſque point ſonger d'abord aux paroles : il ne faut ſonger qu'aux choſes, ſans leſquelles le diſcours eſt *creux*, & vuide de ſens. BOU. Les penſées *creuſes*, & profondes ſont en quelque façon ſemblables aux abimes, dont la profondeur étonne, & trouble la vuë. ID. Ce qui paroit trop recherché, paſſe aiſément pour *creux*, & pour chimerique. AB. DE ST. R. Il ne ſe peut rien voir de plus *creux*, ni de plus frivole que cette penſée : c'eſt du faux tout pur. BOU.

On dit en ce ſens d'un melancholique, qui rêve profondément, ou à des chimeres, ou à quelque mauvais deſſein, Qu'il *ſonge creux* ; ou que c'eſt un *ſonge-creux* ; un rêveur.

CREUX, en termes de Marine, eſt la hauteur ou diſtance qui eſt entre les baux, & les varangues d'un vaiſſeau, ou depuis le deſſous du pont juſqu'à la quille. On l'appelle auſſi *ponțal*. Il ſe prend quelquefois pour le ſein d'une voile qui reçoit & enferme le vent.

CREUSER. v. act. Caver ; rendre creux, ou profond. Les eaux ont *creuſé* les fondemens de cet édifice. Souvent on eſt obligé en Orient de *creuſer* des puits pour trouver à boire. *Creuſer* un port. ABLAN. Les Indiens *creuſent* des troncs d'arbres, pour faire leurs canots. On *creuſe*, on perce les aunes pour en faire des tuyaux de fontaine.

On dit figurément, Qu'un homme *creuſe* ſa foſſe, ſon tombeau ; pour dire, qu'il avance ſa mort par un excés de travail, ou de debauche, &c.

CREUSER, ſignifie auſſi, Approfondir ; penetrer dans le fond d'une ſcience, d'une affaire. Les Modernes ont *creuſé* bien plus avant que les Anciens dans la Phyſique, dans les Sciences. *Creuſer* un procés. St. Evremont *creuſe*, & égaye toutes les matieres qu'il traitte. BOU. On ne dit point, *Creuſer* une matiere. REFL. Les Anglois font des recherches trop profondes ; ils *creuſent* encore là où il n'y a plus rien à trouver. ST. EV.

CREUSÉ, ÉE. part. & adj.

CREUSET. ſ. m. Petit vaiſſeau de terre cuitte & fort ſeche, qui n'a d'ordinaire ni anſe, ni poignée, & qui ſert aux Orfevres & aux Chymiſtes pour fondre & calciner les metaux. Il eſt fait en forme de cone renverſé. Il ſe fait auſſi de grands *creuſets* pour les fourneaux de Verriers, qui ont beaucoup de capacité.

Ce mot vient de l'Hebreu *keres*, qui ſignifie, *teſta*, *fictile*. Du Cange le derive de *cruſellinum*, qui a ſignifié dans la baſſe Latinité, un petit vaiſſeau à boire.

Digitized by Google

C R I.

C R I. Quelques-uns écrivent C R Y. ſ. m. Voix haute & pouſſée avec effort ; grande élevation ou effort de voix. On le dit des hommes & des animaux. Un *cri* épouvantable ; un *cri* aigu, & perçant. Jetter d'horribles *cris* ; pouſſer de grands *cris*. Les douleurs de la goutte lui font jetter ces hauts *cris*. Les victorieux pouſſent des *cris* de joye & d'allegreſſe.

Mais un cri tout-à-coup ſuivi de mille cris. BOI.

Un grand peuple, Seigneur, dont cette Cour eſt pleine,
Par des cris redoublez demande à voir la Reine. CORN.

Les chiens enfermez font des *cris* qui reſſemblent à des hurlemens.

Le chien, qui de ſes cris hat ces rives deſertes. RAC.

Les *cris* des hibous, des orfrayes, ſont pris pour de mauvais augures. La corneille annonce la pluye par ſon *cri*. Ce mot eſt ancien dans la Langue. Il y eſt paſſé tout pur du Celtique ou Bas-Breton, où il ſignifie la même choſe.

CRI, ſe dit auſſi d'un certain bruit aigre que font certains corps, quand on les rompt, quand on les ſcie, quand on les racle. Les pierres des Atteliers qu'on racle, font ſouvent un *cri* ſi aigre, qu'il ébranle les dens.

On le dit auſſi d'une voix plaintive, des gemiſſemens, des lamentations. Pouſſer des *cris* douloureux, qui temoignent l'oppreſſion qu'on ſouffre. Un bon Prince ne doit pas fermer l'oreille aux *cris*, ni aux plaintes de ſon peuple.

De ſes lugubres cris importunoit les Dieux. BREB.

Qu'il n'ait en expirant que mes cris pour adieux. RAC.

L'ame accablée par la douleur, ſe ſoulage & ſe relâche par des pleurs & par des *cris*. MONT.

Sion, le jour approche où le Dieu des Armées,
Va de ſon bras puiſſant faire éclater l'appui,
Et le cri de ſon peuple eſt monté juſqu'à lui. RAC.

CRI, ſignifie encore, Ban ; publication ; proclamation pour ordonner, ou deffendre certaines choſes, ſoit en guerre, ſoit en fait de police. On a publié un tel ordre, un tel reglement à ſon de trompe & *cri* public, au ſon du tambour. Les *cris* ſe font dans les carrefours & lieux publics.

Scaliger derive ce mot *à quatitare*.

CRI, ſe dit auſſi en parlant de ces petits Marchands qui vont vendre, ou acheter par la ville de menuës denrées, ou marchandiſes, qui annoncent à haute voix pluſieurs choſes qu'ils ſçavent faire, & dont on a beſoin. Ainſi on appelle les *cris* de Paris, ceux des Gazettiers, des Gagne-petits, des Ramonneurs, des Revendeuſes, &c.

CRI, en termes de Chaſſe, ſe dit premierement du *cri* naturel de pluſieurs animaux, comme du leopard, de la panthere, de la giraſſe, du tigre, du loup-cervier, du lievre, du lapin, du chevreuil & du ſaon ; mais à l'égard du loup, on dit qu'il heurle ; que le cerf & le daim rálent ; que le fanglier grumele ; que le bœuf, le buſle & l'ours beuglent ; que le lion rugit, le cheval hennit, & l'âne brait.

CRI, ſe dit auſſi à l'égard des Chaſſeurs, du bruit qu'ils font quand ils parlent aux chiens pour les flatter, ou animer à pourſuivre la bête : comme, *bourvari* eſt un *cri* pour faire retourner les chiens, quand ils ſont hors des voyes ; *hela hela, cri* pour les faire requêter, quand ils ſont en defaut ; *hari hari*, pour les faire craindre, quand ils branlent du change. *Harlou* eſt le *cri* qu'on fait à la vuë du loup ; & *hou hou*, quand on le pourſuit. *Vellau* eſt le *cri* qu'on fait aux chiens courans, à la vuë du renard ou du lievre ; *tayau*, quand on lance le cerf, &c.

CRI D'ARMES, ou CRI DE GUERRE, en termes de Blaſon, eſt un certain mot qui ſert de deviſe ; & qu'on met au cimier des Armes : ce qui vient d'un certain *cri* ou ſignal que les chefs des maiſons, ou les ſoldats crioient autrefois à la guerre. Autrefois nul n'étoit reconnu pour Gentilhomme de nom, d'Armes & de *cri*, que celui qui avoit droit de lever bannere ; l'un & l'autre ſervant à mener des gens à la guerre, & à les rallier, & à les aſſembler près du drapeau. Il y avoit principalement quatre ſortes de *cris*. Le premier, pour ſe rallier pendant le combat ; comme celui des Rois de France, *Montjoye St. Denys* ; c'eſt-à-dire, rangez-vous ſous la banniere de St. Denys. Le ſecond d'invocation ; comme celuy des Ducs de Montmorency, *Dieu aide au premier Chretien*. Le troiſiéme étoit un deffi, qui tenoit de la rodomontade ; & le quatriéme ſervoit à ſe reconnoître, & à ſe diſtinguer des ennemis. LE P. ANSELME. L'ancien *cri* des Rois de France étoit, *Montjoye St. Denys*. Il y avoit auſſi des *cris* de deffi, d'exhortation, de reſolution, d'évenement, de commandement, &c. Les *cris* ſervoient auſſi aux Heraults dans les tournois, pour appeller les Chevaliers, parceque le *cri* de pluſieurs étoit celui de leurs noms, de leurs maiſons & de leurs villes. Mr. du Cange, & le P. Meneſtrier en ont parlé aſſez amplement. On dit en proverbe des Maiſons d'Ailly, Mailly, & Crequy, Tel nom, telles Armes, & tel *cri*. Dans les tournois chaque Chevalier Banneret avoit ſon *cri* ; mais dans les occaſions de guerre il n'y avoit que les Chefs de l'Armée qui en pouvoient avoir. A preſent le *cri* de guerre n'eſt plus que le mot du guet. Charles VII. ayant formé des Compagnies d'Ordonnances, & diſperſé les Banderets d'aller à la guerre, l'uſage du *cri d'armes* a été aboli ; il s'eſt ſeulement conſervé dans les Armoiries, où l'on met le *cri* de chaque Maiſon. Le *cri* le plus ordinaire des Chevaliers, & Bannerets étoit le nom de leur Maiſon. Le Comte de Vendôme crioit *Chartres*. Voyez MONTJOYE.

CRIAILLER. v. act. Faire du bruit ; gronder, & tempêter ſouvent. Elle *criaille* tantôt apres ſon mari, tantôt apres ſes enfans, tantôt apres ſa ſervante. Contentez cet ouvrier, autrement il viendra *criailler* ſans ceſſe à vôtre porte.

CRIAILLERIE. ſ. f. Bruit, & importunité de ceux qui criaillent ; crierie. Socrate ſe ſoucioit peu des *criailleries* de ſa femme Xantippe. ABLAN. Les *criailleries* du Barreau. ID.

Delivrez-moi, Monſieur, de la criaillerie. MOL.

CRIAILLEUR, EUSE. adj. Qui criaille, qui fait bien du bruit. C'eſt un grand *criailleur*. Il n'y a point de plaiſir à diſputer avec des *criailleurs*. Il faut payer les petits creanciers ; ce ſont des *criailleurs*.

CRIARD, ARDE, adj. Qui crie ſans ceſſe ; qui importune à force de ſe plaindre. On le dit particulierement des enfans. Delivrez nous de ce petit *criard*. C'eſt une petite *criarde*.

CRIARD, ſignifie auſſi, Qui fait beaucoup de bruit ; qui parle fort haut, & avec beaucoup de contention ; qui gronde, & querelle ſouvent. Il eſt d'une humeur *criarde* ; il eſt naturellement *criard*. Dans les groſſes aſſemblées les grands *criards* ont pouvoir l'avantage.

On appelle oiſeaux *criards*, ceux qui crient ſouvent. Le geay eſt *criard*. La corneille eſt *criarde*.

On appelle dettes *criardes*, les petites ſommes qu'on doit aux Marchands & Artiſans pour de menuës fournitures de bouche, & autres choſes ; celles des creanciers qui font du bruit, & qui viennent importuner leurs debiteurs à force de cris & de plaintes. Les plus mechans payeurs ont ſoin d'acquitter les dettes *criardes*.

CRIBLE. ſ. m. Inſtrument à vanner, à nettoyer le grain, le blé, l'avoine, &c. Il y a des *cribles* à pied, qui ſont compoſez d'une grande auge élevée, où l'on

Digitized by Google

verſe le grain, qui en coulant ſur de petites planchettes de bois, & ſur pluſieurs rangs de fil d'archal, s'évente & ſe nettoye, tandis que la poudre & les ordures coulent le long d'une peau qui eſt au derriere.

Ce mot vient du Latin *cribrum*. Iſidore dit que *cribrum* a été appellé de ce nom, *quòd ibi currat frumentum*.

Il y a un *crible* de main, dont on ſe ſert pour le même uſage. C'eſt le plus commun. Il eſt compoſé d'un grand cercle de bois, large de trois ou quatre doigts, & d'une peau de parchemin percée de pluſieurs trous de différente figure. Il y a auſſi des *cribles* qu'on ſuſpend au plancher avec des cordes, afin de s'en pouvoir ſervir avec moins de fatigue. Les Carteſiens ſe ſervent de la comparaiſon du *crible* pour expliquer comment les ſucs de la terre font différens fruits, quand ils montent dans les arbres, en ſuppoſant que les arbres font percez comme les *cribles* de différente eſpece de trous, qui n'admettent que les atômes des figures qui leur reſſemblent.

CRIBLE, en termes de Pharmacie, eſt un inſtrument dont on ſe ſert, après avoir pilé quelque drogue dans un mortier, pour ſeparer ce qui eſt delié d'avec ce qui eſt groſſier. On pile de nouveau ce qui n'a pu paſſer, & on le remet dans le *crible*. Comme il faut que les poudres ſoient plus, ou moins ſubtiles, il a fallu auſſi inventer pluſieurs ſortes de *cribles*. Il y en a qui ſont faits avec des écorces de tillet coupées menu, quoyqu'inégalement, leſquelles on entrelaſſe en façon de treillis. On en fait d'autres avec un tiſſu du crin de cheval, ou de ſoye, tendu d'un côté & d'autre avec deux cercles de bois.

On dit d'une choſe, Qu'elle eſt percée comme un *crible*; pour dire, qu'elle a pluſieurs trous. Cette tapiſſerie eſt vieille & percée comme un *crible*. Cet homme reçut mille coups; on le trouva percé comme un *crible*.

CRIBLER. v. act. Nettoyer du grain, du blé, de l'avoine; les paſſer par le crible. L'âne de Rabelais diſoit, qu'il mangeoit fort bien de l'avoine ſans *cribler*, & que tant d'honneur ne lui appartenoit.

Ce mot vient du Latin *cribellare*.

CRIBLER, en termes de Marine, ſe dit d'un vaiſſeau qui eſt percé, ſoit par des trous de ver, ſoit par le canon dans les œuvres vives, & qui eſt en danger de couler à fond.

CRIBLER, ſe dit figurément, & ſignifie, Diſcuter; éplucher; éprouver; examiner de près & avec ſoin. Il ſe dit des perſonnes & des choſes. Une affaire bien *criblée*. Vous n'avez qu'à vous attendre à être *criblé* comme il faut. Quand Satan *crible* les hommes par la permiſſion de Dieu, il ſe trouve plus de paille que de bon grain. HERMAN.

Je crible mes raiſons pour en faire un bon choix.
REGNIER.

CRIBLER, en termes de Pharmacie, ſignifie, Separer ce qui eſt delié d'avec ce qui eſt groſſier. Ce mot ſe dit proprement des choſes ſeches; & *Couler* ſe dit des liquides. Lorſqu'on veut *cribler* quelque choſe, on prend le crible par le cercle de deſſous, & on le ſecouë en heurtant à quelque choſe.

CRIBLÉ, ÉE. part. & adj.

CRIBLEUR. ſ. m. Celui qui crible le blé.

CRIBLEUX. adj. m. Terme d'Anatomie. On appelle os *cribleux*, un petit os qui eſt au haut du nez, qui eſt percé comme un crible pour laiſſer paſſer pluſieurs petites fibres qui viennent des productions mammillaires, & qui vont ſe repandre dans les membranes qui tapiſſent les cavitez des narines. Il eſt auſſi nommé *ethmoïde*. Voyez ETHMOÏDE.

CRIBLURE. ſ. f. Le mauvais grain, les ordures qui reſtent après qu'on en a retiré le meilleur par le grand crible. Je ne veux pas acheter ce tas de blé autant que l'autre; ce ne ſont que des *criblures*.

CRIBRATION. ſ. f. Terme de Pharmacie. C'eſt une ſeparation des parties les plus deliées des medicamens tant ſecs qu'humides, d'avec les plus groſſieres, qui ſe fait par des tamis ou des cribles.

CRIC. Terme indeclinable; eſpece d'adverbe, qui exprime le bruit que fait une choſe qu'on dechire. Il ſe joint ordinairement avec *Crac*. Quand on rompt quelque choſe avec violence, elle fait *cric crac*. Les yvrognes diſent auſſi en la debauche, *cric & croc*, pour s'inviter à boire: ce qui eſt tiré du jargon de l'Argot, où il ſignifie, *Je bois à toi*. Maſſe, tope, *cric*, & *croc*. ST. AMANT.

CRIC. ſ. m. Terme de Mechaniques. C'eſt une machine qui ſert à lever de très-peſans fardeaux. Elle eſt compoſée d'une roué dentée, ou pignon, qui ſe meut avec une manivelle, & qui fait élever une groſſe barre de fer auſſi dentée à meſure que les dens du pignon entrent dans les dens de la barre. Le tout eſt enfermé dans une boëte qui eſt auſſi de fer. Cet inſtrument ſert aux Charrons, à l'Artillerie, &c. On s'en ſert très-ordinairement pour ſoulever le train d'un carroſſe.

CRICOARYTENOIDIEN. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux paires de muſcles qui ſervent à dilater le cartilage aryteno'ide. Il y a les *cricoarytenoïdiens* lateraux, & les *cricoarytenoïdiens* poſterieurs. Ces muſcles ont été ainſi appellez, parcequ'ils prennent leur origine du cartilage cricoïde, & vont s'inſerer à l'aryteno'ide.

CRICOIDE. adj. Terme d'Anatomie. C'eſt un des cartilages du larinx, qui a été ainſi appellé, parcequ'il eſt rond comme un anneau, & qu'il environne tout le larinx. On l'appelle auſſi *annulaire*.

Ce mot vient du Grec *cricos*, anneau, cercle.

CRICOTHYROIDIEN. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux muſcles propres du larinx, appellez ainſi, parcequ'ils prennent leur origine du cartilage cricoïde, & vont s'inferer au thyroïde.

CRIÉE. ſ. f. Publication; proclamation en Juſtice des choſes à mettre à l'enchere, ou au rabais. La *criée* des meubles executez ſe doit faire en place publique, & les jours de marché. Quand on a reſolu l'entrepriſe d'un bâtiment public, on en fait la *criée* au rabais.

CRIÉES, ſe dit plus particulierement de cette formalité eſſentielle aux decrets, qui conſiſte à Paris en quatre publications qui ſe font à la porte des Egliſes & à l'iſſuë des Meſſes Parrochiales, où ſont ſituez les immeubles, dont on pourſuit la vente en Juſtice. La premiere, la ſeconde *criée*, &c. On les appelle autrement *les quatre quatorzaines*, parcequ'il faut qu'il y ait quatorze jours d'intervalle entre chacune. En païs de Droit écrit, on fait une quinte & ſurabondante *criée*. En ce ſens on dit, *Certification de criées*; *Certificateur de criées*. Voyez CERTIFICATION. Chaque Coutume a de differentes formalitez pour les *criées*; on prétend qu'il faut les regler ſelon l'Edit de 1551. & que le plus ſûr eſt, de s'y conformer. En Normandie il ne ſe fait que trois *criées* par trois Dimanches conſecutifs à l'iſſuë de la Meſſe Parrochiale. Si le ſaiſi interjette appel de la ſaiſie réelle, ſon appel ne peut ſurſeoir la continuation des *criées*; à moins que l'appel ne ſoit ſignifié avant la premiere *criée*. En Normandie la certification des *criées* ſe fait toûjours devant le Juge du decret. A Paris les *criées* doivent de même toûjours être certifiées par le Juge des lieux, quand la judication ſe fait devant un autre Juge par attribution. En quelques Coutumes, comme celle de Vitry, on prend des lettres à la Petite Chancellerie pour valider les *criées*, en cas qu'il s'y trouvât quelque defaut de formalité. Dans les Coutumes de Bourbonnois, de Nivernois, &c. les *criées* ſe font aux jours de marché. Il y a divers traittez des *criées*; ceux de M. le P. P. le Maître; de Nicolas Bagerau; de

Digitized by Google

de Forget ; de Papon ; d'Imbert ; de Theveneau, de Gouget, & de Bruneau.

CRIÉES, ſe prend quelquefois pour toute la ſuite & la procedure du decret. En ce ſens on appelle, un pourſuivant *criées*, le ſaiſiſſant, ou celui, ſous le nom duquel ſe fait toute la procedure. On dit, Qu'un bien eſt en *criées*, quand il eſt ſaiſi réellement.

CRIER. v. n. & actif. Elever ſa voix avec violence ; pouſſer des cris. *Crier* à pleine tête. Il eſt dangereux de laiſſer trop *crier* les enfans. Il *crie* comme un perdu. Il *crie* ſans ceſſe.

Nicod derive ce mot du Grec κράζω, ſignifiant la même choſe. Menage le derive du Latin *quiritare*, d'où les Italiens ont fait auſſi *gridare*. D'autres croyent qu'il vient de l'Allemand *ſchreeuwen*, qui ſignifie *s'écrier*.

CRIER, ſe dit auſſi de quelques animaux & oiſeaux. Un chien a *crié* toute la nuit. Quand l'orfraye *crie* ſur la cheminée, le peuple croit que c'eſt un ſigne de mort dans la maiſon.

On le dit auſſi de cette élevation de voix precipitée, par laquelle on implore du ſecours pour quelque accident inopiné. *Crier* au feu, aux armes, au meurtre, au voleur, à l'aide, au ſecours.

CRIER, ſignifie auſſi, Brailler ; parler toûjours d'un ton de voix élevé, & plus haut que les autres. Il ne faut pas diſputer avec des gens qui veulent tout emporter à force de *crier*. Ne ſçauriez vous raiſonner paiſiblement, & ſans *crier* ?

Et jamais ſur les bancs on ne vit Bachelier,
Qui ſçût plus à-propos interrompre, & crier.
L'ART DE PRECH.

CRIER, ſignifie encore, Tempêter ; quereller ; gronder, ou reprimender ſes inferieurs. Fy, vous *criez*, toûjours. Cet homme ne peut garder de valets ; il *crie* trop. L'Academie dit, *Crier* ſes valets, à l'Actif.

CRIER, ſignifie auſſi, Se plaindre ; ſoit avec ſoumiſſion, ſoit avec bruit ; murmurer. Un penitent *crie* à Dieu miſericorde. Il *crie* merci. Toute la Province *crie* contre vous. Il eſt allé *crier* à ſes Juges pour faire reformer ſon arrêt. Le peuple *crie* toûjours contre les impôts, contre ſes Superieurs. Il eſt ſi naturel de ſe plaindre & de *crier*, qu'il y auroit de la ſtupidité, à ſouffrir ſans dire mot. OE. M.

CRIER, ſignifie encore, Declamer ; blâmer publiquement ; faire des remontrances avec zéle, & avec ardeur. Nous *crions* contre des paſſions où nous ſuccombons tous les jours. DES-H. Les Predicateurs *crient* ſans ceſſe contre les debauches, & contre le luxe, & ne corrigent preſque perſonne. M. ESP.

Et que ſert à Catin la raiſon qui lui crie,
N'écris plus, guéris toi de ta vaine folie ? BOIL.

CRIER, ſe dit auſſi des cris d'allegreſſe, ſoit à la guerre, ſoit dans la paix. Les François *crioient* autrefois pour ſe rallier au combat, *Montjoye St. Denys*. On *crie*, *Vive le Roi*, quand on le voit paſſer. Les écoliers *crient*, Vivat, quand on leur donne congé.

CRIER, ſe dit figurément des choſes inanimées qui font du bruit, & rendent un ſon aigre en les frottant les unes contre les autres. Une roue neuve, qui n'eſt point graiſſée, *crie* quand elle tourne. On le dit auſſi de ce qui ſemble demander quelque choſe. Les boyaux *crient*, quand il y a long temps qu'on n'a mangé. Le ſang d'Abel *cria* vengeance au Ciel contre Caïn ; c'eſt-à-dire, demanda vengeance.

CRIER, ſignifie auſſi, Annoncer la vente, ou l'achat de quelque choſe, & premierement des menuës neceſſitez. Les petits Marchands *crient* par les ruës, des fruits, des correts, de vieux chapeaux, de vieilles ferrailles. Il y a des Officiers établis pour *crier* le vin qui eſt à vendre, ou les choſes qu'on a perduës ; ce ſont les Jurez Crieurs de corps & de vin.

CRIER, ſignifie auſſi, Proclamer en Juſtice pour trouver des encheriſſeurs. Ces meubles ont *été crier*, & vendus au plus offrant & dernier encheriſſeur. On a *crié* ces ouvrages, ces reparations au rabais. On le dit plus particulierement des immeubles. On a *crié* cette terre dans les formes ; on a fait les quatre quatorzaines. Au Châtelet de Paris, il faut avoir un congé de *crier* ; avant que de proceder aux criées.

CRIER, ſignifie encore, Publier ſolennellement dans les places publiques, & à ſon de trompe, des Reglemens, des Ordonnances, ou autres choſes qu'il faut que tout le monde ſache. On a *crié* l'ouverture de la Foire. On a *crié* un tel à trois briefs jours.

CRIER HARO, eſt un uſage de Normandie, d'arrêter un homme, ou ſaiſir une choſe d'autorité privée, pour les conduire ſur le champ devant le Juge, ou en priſon. On a *crié haro* ſur lui & ſur ſa bête. Voyez HARO.

On dit auſſi figurément, *Crier haro* ſur une perſonne ; pour dire, Se plaindre hautement d'elle ; lui dire des injures par tout où on la trouve.

CRIER, ſe dit auſſi des chiens de chaſſe, & ſignifie, Abboyer en chaſſant. Ce chien *crie* d'ardeur, de chaleur.

On dit proverbialement d'un homme qui *crie* de toute ſa force, Qu'il *crie* comme un aveugle qui a perdu ſon bâton. On dit d'un homme qui ſe plaint d'un mal qu'on ne lui a pas encor fait, Qu'il reſſemble aux Anguilles de Melun, qu'il *crie* avant qu'on l'écorche. On dit d'un homme qui exige adroitement des choſes qui ne lui ſont pas duës, Qu'il ſçait plumer la poule ſans *crier*. On dit, Il a tant *crié* Noël, qu'à la fin il eſt venu ; c'eſt-à-dire, il a tant demandé & deſiré une choſe, qu'à la fin elle eſt venuë. On dit d'une femme qui eſt dans les douleurs de l'accouchement, Qu'elle *crie* les petits pâtez.

CRIÉ, ÉE. part. & adj.

CRIERIE. ſ. f. Action de celui qui crie ; le bruit qu'il fait, en criant. On n'entend en cette maiſon que des *crieries* perpetuelles. Un bon Juge ne doit pas s'émouvoir par les *crieries* des parties.

CRIEUR, EUSE. adj. Qui fait bien du bruit, ſoit en querellant, ſoit en ſe plaignant ; ſoit d'autre maniere. Vous êtes un grand *crieur*. Faites taire ces *crieurs*. Cette femme ne peut garder de domeſtiques ; elle eſt trop grande *crieuſe*.

CRIEUR, ou ſubſtantif, ſe dit de ceux qui vendent, ou qui achetent des menuës marchandiſes, en criant par les ruës. Un *Crieur* de gazette. Un *Crieur* de vieux paſſemens d'argent. Une *Crieuſe* de vieux ſouliers & de vieux chapeaux.

CRIEUR, ou JURÉ-CRIEUR, eſt auſſi un Officier public, qui va publier par les carrefours les ordres de la Juſtice, les reglemens, les deffenſes, les aſſignations à trois briefs jours. Le *Juré-Crieur* eſt aſſiſté de trois Trompettes, quand il fait un cri public.

CRIEURS DE CORPS ET DE VIN, ſont des Jurez & Officiers de la ville de Paris, qui étoient autrefois établis pour annoncer le vin qui étoit à vendre, & pour crier les enfans, les papiers, ou les autres choſes égarées, ou perduës, afin qu'on les puſt retrouver. Maintenant ils ont reduit leur fonction à faire les ceremonies des enterremens, à fournir la tenture, &c. Il y avoit autrefois vingt quatre ; & maintenant il y a trente Jurez *Crieurs de corps & de vin* à Paris. Les Maîtres Peintres ont fait deffendre à tous *Crieurs* d'entreprendre & de faire aucunes armes, ou banderolles pour les ſimerailles & ceremonies.

CRIME. ſ. m. Faute ; forfait ; action contre la prohibition de la Loi, ſoit naturelle, ſoit civile, & laquelle aſſujettit à quelque peine. La connoiſſance des

crimes entre Rôturiers, à la reſerve des cas Royaux, & Prevôtaux, appartient en premiere inſtance aux Prevôts, & aux Châtelains Royaux. Les autres *crimes*, & ceux des Nobles en particulier, ſont de la competence des Baillis, & Senechaux. En Normandie, la connoiſſance de tous *crimes* eſt attribuée au Baillif, à l'exclusion du Vicomte, même entre Rôturiers. Le *crime de leze-Majeſté* eſt de la compercence du Parlement, à l'excluſion de tous autres Juges. La regle generale, en matiere de *crime*, eſt qu'ils doivent être pourſuivis par le Juge du lieu où ils ont été commis, & que le procés y doit être inſtruit. ORDONN. de 1670. Les Romains diſtinguoient deux eſpeces de *crimes* : les *crimes privez*, qui ne regardoient que les particuliers, & dont la pourſuite n'étoit permiſe par les loix qu'à ceux qui y étoient intereſſez ; & les *crimes publics*, dont la pourſuite étoit permiſe *cuivis è populo*, & à toutes ſortes de perſonnes, bien que non intereſſées. Ils étendoient fort loin les *crimes publics*. En France, les *crimes* ſe diviſent en *capitaux*, ou *cas Royaux*, ou *Prevôtaux* ; comme les *crimes* d'Etat, de leze-Majeſté, aſſaſſinat, vol, fauſſeté, qui meritent la mort, & qui ſont de la connoiſſance des Juges Royaux ; & en *delits communs*, comme ſimple fornication, violation de vœu, & autres, dont le Juge Eccleſiaſtique peut connoître entre les Clercs. Voyez CAS & DELIT COMMUN. Le nom de *crime* renferme en ſoi l'idée d'une determination, & d'un deſſein formé de faire injure : ainſi ce n'eſt pas l'action exterieure qu'il faut punir dans le *crime* ; c'eſt l'intention intericure. LE MAI. La ſimple conception du *crime*, & même le conſentement de la volonté, n'eſt point du reſſort de la Juſtice humaine. DE LAUNAY. La proſperité de Sylla eſt le *crime* des Dieux. BOU. Sous le regne de Tibere, le *crime* étoit moins dangereux que la vertu. ST. EV. Il y a des *crimes* qui deviennent innocens, & même glorieux par leur éclat ; de là vient que prendre des Provinces injuſtement, s'appelle faire des conquêtes. LA ROCH. Ses ennemis lui ont fait des *crimes* de tout ce qui leur deplaiſoit. NIC. Le *crime* trouve moins d'averſion dans les eſprits, lorſqu'on met tant d'adreſſe, & de dexterité à le conduire. ID. Le *crime* heureux eſt preſqu'autant loüé que la vertu même. LA BR.

Pour commettre un grand crime *il faut de la vertu.*

CORN.

Donnez moi des conſeils qui ſoient plus legitimes,
Et plaignez mes malheurs, ſans m'ordonner des crimes.

ID.

C'eſt un crime *d'Etat que d'en pouvoir commettre.* ID.

Ce mot vient du Latin *crimen*, qui vient du Grec *krimo*, *judico*, comme qui diroit, action digne d'être deferée au Juge, & d'être punie.

On dit, Qu'un homme eſt atteint & convaincu de *crime*, lorſqu'il a été condamné juridiquement : &, Qu'il eſt prevenu de *crime*, lorſqu'il eſt ſeulement accuſé, & qu'il n'y a qu'un ſimple decret contre lui.

CRIME, en termes de Devotion, ſignifie, Faute ; peché *commis* contre Dieu, ou contre la Morale. Vivre dans le *crime* ; faire penitence de ſes *crimes*. Pourquoi Dieu qui a tant d'averſion pour le *crime*, ne l'empêche-t-il pas ? SHERLOCK. Il ſeroit plus digne de Dieu, d'empêcher le *crime* que de le punir. JURIEU. Il y en a qui ſe croyent gens de bien ſeulement, parcequ'ils s'abſtiennent des *crimes* les plus groſſiers. CL. Quelles excuſes ne trouverois-je pas en vôtre perſonne, ſi le *crime* pouvoit s'excuſer ? LETT. D'ABEL. A ELOÏSE. Il ſentoit les remords que l'on ſent, lorſqu'avec beaucoup de vertu l'on eſt ſur le point de commettre un grand *crime*. VILL. Une femme s'affermit dans le *crime*, quand on lui ravit la honte, qui la pouvoit retenir. DE VILL.

De mes crimes *paſſez, je fais un ſaint uſage.*

AB. TETU.

Comment ſe reprocher un crime *qu'on cherit ?*

On a dit de Lucrece, & de Tarquin ; Ils étoient deux, mais un ſeul a commis le *crime* ; le *crime* a été commis en elle, & non pas avec elle. LE MAI. Lucrece, cette prude farouche, ne put ſe pardonner le *crime* d'un autre. ST. EV.

CRIME, par exaggeration, ſe dit d'une faute legere que l'on commet, ou dans la conduite, ou contre le devoir, ou contre l'amitié. Vous n'avez pû ſans *crime* violer les loix d'une ſi étroite amitié. OE. M. Elle lui faiſoit un *crime* de la moindre diſtraction. VILL. On appelle, en badinant, *crime* de leze-Majeſté d'amour, une faute contre les loix de l'amour, & qui merite d'être punie par l'Amour.

CRIMINEL, ELLE. adj. On a dit autrefois CRIMINEUX. On trouve encore dans les Memoires du Tillet en 1551. *crimineux de leze-Majeſté.* Qui a commis un crime ; coupable ; condamnable. Il ſe dit tant de la mechante action, que de ceux qui la commettent, & des Officiers établis pour la punir. Tous ceux qui ſont accuſez, ne ſont pas *criminels*. Un accuſé ſe rend *criminel* par la fuite. Une demarche *criminelle*. Un attentat, un complot *criminel*. Une affaire *criminelle*. L'action *criminelle* eſt éteinte, & preſcrite par le temps de vingt années, à l'égard de la peine, & non pas à l'égard des interêts civils. Marot appelle le *Lieutenant Criminel*, *Radamanthe*. Un Juge *Criminel*, un Greffier *Criminel*, ſont les Officiers qui inſtruiſent les procés des accuſez. Le Code Civil, le Code *Criminel*. Voyez l'Ordonnance de 1670. Le ſtile *criminel* ; c'eſt un livre où l'on trouve toutes les procedures, & formalitez des procés *criminels*.

On diſtingue au Palais à Paris, le *grand Criminel*, & le *petit Criminel*. En ce ſens il eſt ſubſtantif. Le *grand Criminel* ſe dit des procés qu'on juge à la Tournelle *Criminelle*, & ſur leſquels il peut intervenir condamnation à peine afflictive : & en ce ſens on les appelle *inſtruits à l'extraordinaire*. Le *petit Criminel* ſe dit de ceux, où il ne s'agit que de reparations, ou d'amendes, qu'on peut juger aux Enquêtes : enſorte que c'eſt une regle, que tout appel d'une ſentence qui ne porte point de peine afflictive, & dont il n'y a point d'appel *a minima* de la part de Mr. le Procureur General, doit être porté aux Enquêtes. En ce cas on dit, Qu'un homme eſt reçu en procés ordinaire ; pour dire, que ſon affaire eſt civiliſée. Il y a au Parlement un Greffe particulier pour le *petit Criminel*. Anciennement on decidoit les procés *criminels* par le combat, & par le duel. Voyez COMBAT.

CRIMINEL, ſe dit auſſi par rapport aux actions, ou aux paſſions mauvaiſes, ou illicites. Des penſées *criminelles* ; des regards, des deſirs *criminels*. Un attachement, un deſir *criminel*. Une femme, parcequ'elle eſt aimable, eſt-elle obligée en bonne conſcience à ſe ſequeſtrer du monde, de peur d'allumer des deſirs *criminels* ? OE. M.

Rien ne peut
Regler de nos deſirs la pente criminelle.

PAVILLON.

D'un criminel *amour detruiſez le pouvoir.* AB. TETU.

CRIMINEL, ſe dit auſſi des fautes contre la bienſeance, contre l'amitié, ou contre l'amour. Vous êtes *criminel* dans ſon eſprit par vos continuelles abſences d'eſprit, qu'elle appelle des abſences de cœur. OE. M. On eſt plus *criminel* auprès des femmes en refuſant les faveurs qu'elles offrent, qu'en arrachant celles qu'elles refuſent. VILL.

CRIMINEL, ELLE. ſubſt. Coupable ; celui qui a commis un crime. Un inſigne, un illuſtre *criminel*.

Trans-

Transferer, executer un *criminel*. Il vaut mieux pardonner à un *criminel*, que de punir un innocent. COURTIN. Un Juge qui ne punit que pour executer les loix, ne ſe repait point du ſupplice des *criminels*, & ne s'en fait point un ſpectacle de plaiſir. JUR. Nous ſommes ici bas comme des *criminels* dans leur priſon; toûjours incertains de leur ſupplice. NIC. A Veniſe, comme anciennement à Rome, les *criminels* ſont deffendus par des plaidoyers pleins de figures, pour émouvoir la pitié des Juges. ST. DIDIER.

CRIMINEL, en Amour, ſe dit d'un inconſtant; d'un infidelle.

Comment pourſuivre un crime, aimant le criminel? CORN.

Peut-on punir un criminel *aimable?* QUIN.

On dit, d'un homme qui interroge trop particulierement un autre; qui lui veut tirer les vers du nez, Que c'eſt un bon Lieutenant *Criminel*. On dit auſſi d'un homme qui interprete mal les choſes, Qu'il prend tout au *criminel*; Qu'il va toûjours au *criminel*.

CRIMINELLEMENT. adv. Comme en matiere criminelle. Cette affaire ſe pourſuit *criminellement* contre lui; c'eſt-à-dire, par informations, recollemens, confrontations de temoins, & autres procedures preſcrites par l'Ordonnance en matiere de crime. Il eſt malin; il interprete toutes choſes *criminellement*. Le peuple, cette bête feroce, n'entre dans aucune diſcuſſion des choſes mêmes, dont elle juge *criminellement*. AB. DE ST. R.

CRIMNUM. ſ. m. Voyez FROMENTÉE. C'eſt la même choſe.

CRIN. ſ. m. Long poil & rude, qui vient au cou & à la queuë des chevaux, & qui leur ſert d'ornement. Se tenir, ſe prendre aux *crins*. Le *crin* ſert à pluſieurs uſages; à garnir des ſommiers, des matelats, des ſelles, des chaiſes; à faire des bourſes, des boutons, des cordons de chapeau, des haires.

Ce mot vient de *crinis*. NICOD.

CRIN, ſe dit quelquefois des cheveux, lorſqu'on en parle par mepris, comme étant rudes, groſſiers, & fort vilains. Ce ne ſont pas là des cheveux, c'eſt du *crin*. On dit en ce ſens, Que deux perſonnes ſe ſont priſes aux *crins*; Qu'elles ont faillí à ſe prendre aux *crins*; pour dire, à ſe battre, à ſe prendre aux cheveux.

CRIN D'ARCHET. Terme de Lutier. *Crin* qu'on frote avec de la coloſane, & dont on ſe ſert pour faire raiſonner quelques inſtrumens de Muſique, comme viole, violons, &c.

CRINIER. ſ. m. Artiſan qui accommode le crin, & le met en état d'être employé par les Selliers, Tapiſſiers, & Bourreliers.

CRINIERE. ſ. f. En termes de Manege, eſt la racine du crin, qui eſt ſur le haut de l'encolure du cheval. Les *crinieres* larges ſont moins eſtimées que les *crinieres* étroites, parce qu'elles ſe rempliſſent de gale, ſi l'on n'en prend pas beaucoup de ſoin. Ce cheval a une belle *criniere*.

CRINIERE, eſt auſſi une couverture de cheval qu'on met ſur les crins, & autour du col, depuis le haut de la tête juſqu'au ſurfaix. On en uſe en Angleterre & en pluſieurs autres endroits.

CRINIERE, ſe dit auſſi du poil qui eſt ſur le cou des lions. Un lion en fureur ſecoüe d'abord ſa *criniere*.

CRINIERE. Les cheveux, ou la chevelure d'un homme. Voilà une vilaine *criniere*.

Fille ſe coëffe volontiers
D'amoureux à longue criniere. LA FON.

On appelle quelquefois la Comete, Une étoile à longue *criniere*.

CRINON. ſ. m. Sorte de petits vers, qui viennent ſous la peau des enfans, & qui ſont en forme de gros

cheveux courts, ou de ſoye de ſanglier. Par le moyen du microſcope ils paroiſſent de couleur de cendre, ayant deux longues cornes, les yeux ronds & grands, la queuë longue & veluë au bout; en un mot, horribles à voir. Ils occupent ordinairement les parties muſculeuſes du dos, des épaules, du gras de la jambe au deſſous de l'épiderme, & cauſent une demangeaiſon continuelle & fâcheuſe qui eſt tres-ſenſible; & des inquietudes, des cris, & des inſomnies aux enfans qui s'amaigriſſent & tombent enfin en langueur: ce qui fait dire à pluſieurs meres que leurs enfans ſont enforcelez. Les enfans foibles & delicats y ſont le plus ſujets. La cauſe des *crinons* eſt la ſuppreſſion de la tranſpiration inſenſible: la matiere retenuë ſe pourrit, & les ſemences, ou les ceufs qu'elle contient, venant à éclorre par une chaleur douce & moderée, ſe convertiſſent en ces petits vers. On les decouvre & on guerit l'enfant en le mettant dans un bain, où on le frotte bien avec du miel. Les *crinons* ſortent avec la ſueur, & il eſt facile de les racler & de les arracher avec un raſoir, ou une croute de pain, tandis qu'ils montrent la tête. Quelques-uns au lieu de ce bain, mettent les enfans juſques au cou dans une leſſive, où ils ſont bouillir de la fiente de poule, & les y laiſſent ſuër, en excitant les *crinons* avec leurs mains enduites de miel. Si-tôt qu'ils paroiſſent, on les racle de la même maniere: ce qu'il faut continuer deux ou trois jours, juſqu'à ce qu'on n'en voye plus ſortir. On les appelle *comedones*, du verbe Latin *comedere*, *manger*, à cauſe de la maigreur des enfans, dont ils mangent la nourriture; ou *cenuoues*, de *crinis*, *cheveu*, parcequ'ils ſortent d'ordinaire par les pores de la peau, en forme de cheveux courts, ou de poils noirs.

CRIOLE. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt un nom que les Eſpagnols donnent à leurs enfans qui ſont nez aux Indes.

CRIQUE. ſ. f. Les matelots appellent *criques*, de petits ports ſans art, où de petits vaiſſeaux ſe peuvent retirer.

CRIQUET. ſ. m. Bidet; petit cheval de peu de valeur. Il a acheté un petit *criquet* pour monter un laquais. Voilà un joli *criquet*.

Menage derive ce mot de *kerkettus*, derivé du Grec *kerkos*.

CRISE. ſ. f. Changement ſoudain, qui arrive dans une maladie. Il y a des *criſes* ſalutaires, & de mortelles: il y en a de parfaites, & d'imparfaites. Dans les *criſes* ſalutaires & parfaites, la nature doit ſe delivrer de l'humeur qui fait la maladie. La *criſe* ſe fait par évacuation, par abſcés. Les Anciens pretendoient que les *criſes* n'arrivoient qu'en certains jours determinez, comme le ſeptiéme, le quatorziéme, le vingtiéme. Cette *criſe* nous a donné de belles eſperances.

Ce mot vient du Grec *krino*, judico.

CRISE, ſe dit auſſi de l'accident, qui eſt alors cauſé par la nature. Ce malade eſt en ſa *criſe*, en ſa ſueur; il ne faut pas le decouvrir.

CRISE, ſe dit figurément. Cette intrigue eſt dans ſa *criſe*; c'eſt-à-dire, nous en verrons bientôt le denouëment. Ce procés eſt dans ſa *criſe*; on le va juger. Je ne ſçai quelle humeur maîtriſe nos volontez, & eſt la *criſe* de nos paſſions. THEOPH.

CRISSER. v.n. On le dit proprement des dents, qui font un bruit aigre, lorſqu'on les ſerre & grince fortement: ce que les Latins appellent *ſtridere* & *ſtridor*.

CRISTAL. ſ. m. Pierre tranſparente & blanche comme le diamant; mais qui n'en a ni la dureté, ni la vivacité, ni l'éclat. On l'appelle *criſtal de roche*, ou *de montagne*, quand il eſt net, ſans tare, pailles, atômes, petits nuages, rouille, ou quelques autres imperfections. La Nature l'a formé hexagone; & il a ſes

Digitized by Google

angles ſi liſſez, ſi polis & ſi unis, que les Lapidaires n'en ſçauroient faire de pareils. Les Anciens ont cru qu'il venoit de congelation. Mais l'experience montre au contraire, qu'au lieu de ſe fondre au feu, il ſe tourne en chaux. Il ſe trouve dans les Alpes, en Italie, en Boheme, & en divers autres lieux de l'Europe. Le *criſtal* a une vertu aſtringente. On s'en ſert dans la diarrhée, dans la dyſenterie, & dans pluſieurs autres indiſpoſitions. On s'en ſert auſſi pour augmenter le lait aux nourrices.

Ce mot vient de *kryſtallos*, *glacies*, qui vient de *kryos*, *frigus*, & *ſtellomai*, *concreſco*. On a donné ce nom au *criſtal*, parcequ'il reſſemble à la glace.

CRISTAL, eſt auſſi un corps factice, ou un verre fort clair & fort net, qui ſe fait dans les Verreries. Les beaux verres de *criſtal*, les belles glaces de *criſtal* ſe font à Mourran auprès de Veniſe: c'eſt ce qu'on appelle *criſtaux de Veniſe*. Un œil de *criſtal*, eſt un faux œil qu'on met quand on eſt borgne; & il ſe fait par les Emailleurs. Pline dit, en parlant des *verres de criſtal*, que leur fragilité même leur donne du prix, & qu'on a mis la gloire du luxe à avoir des choſes qui puſſent tout-d'un-coup perir entierement. Il y a des amis ſi pointilleux, qu'il faut vivre avec eux avec la même precaution qu'avec des verres de *criſtal*; tant leur amitié eſt fragile. OE. M.

CRISTAL, en termes de Chymie, ſe dit des ſels & de quelques autres matieres qu'on fait congeler en maniere de *criſtal*.

CRISTAL DE TARTRE, eſt du tartre purifié & coagulé en forme de criſtaux. Pour le preparer on prend du tartre, qu'on fait bouillir dans une quantité ſuffiſante d'eau, juſques à ce qu'il ſoit fondu. On paſſe enſuite la liqueur par une chauſſe de drap, & on en fait évaporer ſur le feu environ la moitié. On met le reſte dans un lieu frais, & quelques jours après on trouve aux côtez du vaiſſeau de petits *criſtaux* qu'on ſepare. On trouve auſſi une pellicule, ou crême qui ſurnage la liqueur. On la ramaſſoit autrefois, & on la croyoit differente du *criſtal de tartre*; mais c'eſt une même matiere. Le *criſtal de tartre* eſt purgatif & aperitif; il eſt propre pour les hydropiques, pour les aſthmatiques, & pour les fievres intermittentes. Le *criſtal de tartre chalibé*, eſt un *criſtal de tartre* empreint des parties les plus diſſolubles du fer. Le *criſtal de tartre émetique*, eſt un *criſtal de tartre*, chargé des parties ſulfureuſes de l'antimoine, qui le rendent vomitif.

On appelle *Criſtal d'alun*, de l'alun purifié & reduit en *criſtaux* de la même maniere que le tartre. On criſtaliſe tout de même le nitre, le vitriol, & les autres ſels. Les *criſtaux d'alun* ſont quadrangulaires, & brillans comme le diamant. Ceux de nitre ſont blancs & oblongs. Ceux de vitriol ſont verts, quadrangulaires, & éclatans.

CRISTAL MINERAL, eſt du ſalpêtre preparé avec le ſoufre. On prend du ſalpêtre, par exemple une demi-livre; on le met dans un creuſet, qu'on place dans un fourneau entre les charbons ardens. Lorſque le ſalpêtre eſt en fuſion, on y jette à diverſes repriſes deux dragmes de fleur de ſoufre. Après que la flâme eſt paſſée, on renverſe le creuſet dans une baſſine d'airain platte, & on la remuë, afin que le ſel s'étende. C'eſt ce qu'on appelle *criſtal mineral*, ou *anodin mineral*. On le nomme auſſi *ſel prunelle*, ou *ſel de prunelle*, parcequ'il eſt bon contre l'eſquinancie, qu'on nomme *pruna*, ou *prunella*.

On appelle *Criſtaux d'argent*, ou de *lune*, l'argent penetré & reduit en forme de ſel par les pointes acides de l'eſprit de nitre. On s'en ſert pour faire eſcarre en touchant la partie. On en fait prendre auſſi interieurement pour les hydropiſies, & pour les maladies du cerveau.

On appelle *Criſtaux de Mars*, du fer penetré, & reduit en forme de ſel par une liqueur acide. C'eſt un admirable remede pour toutes les maladies qui viennent d'obſtructions. On les appelle auſſi *ſel*, ou *vitriol de Mars*.

On appelle *Criſtaux de Venus*, du cuivre penetré, & reduit en forme de vitriol par l'eſprit de nitre. Ils ſont cauſtiques. On s'en ſert pour conſumer les chairs baveuſes. On les appelle auſſi *vitriol de cuivre*, ou *de Venus*.

CRISTAL D'ISLANDE. Corps diaphane; pierre tranſparente, que l'on apporte d'Iſlande. Cette pierre reſſemble au talc; elle eſt molle comme le talc. On remarque des refractions tout-à-fait particulieres dans ce *criſtal*. 1. Dans les autres corps il ne ſe fait qu'une refraction, & dans celui-ci il y en a deux differentes: enſorte que les objets paroiſſent doubles à travers ce *criſtal*. 2. Dans les corps tranſparens le rayon qui tombe perpendiculairement ſur leur ſurface, paſſe tout droit ſans ſouffrir de refraction, & le rayon oblique ſe rompt toûjours: mais dans le *criſtal d'iſlande* le rayon perpendiculaire ſouffre refraction, & il y a des rayons obliques qui paſſent tout droit. Voyez Mr. Huygens, qui a traité exprès des refractions extraordinaires de ce *criſtal*.

CRISTAL, ſe dit figurément & poëtiquement des eaux fort claires. Cette fontaine repand le *criſtal* de ſes eaux dans la prairie.

Cent fois j'ay conſulté le criſtal *des fontaines.* OE. M. Daphné, ne cherchez point le *criſtal* des fontaines, pour vous inſtruire de vos appas; mes ſoûpirs vous en inſtruiront aſſez. FONT.

Dans le criſtal *des eaux ſouvent Philis ſe mire;*
Et là contre mon cœur elle apprête ſes traits. ID.

CRISTALLIN, INE. adj. Pur, clair & tranſparent comme du criſtal. La caſcade naturelle de ce ruiſſeau eſt une eau pure & *criſtalline*.

CRISTALLIN, ſ. m. en termes d'Optique, eſt une humeur épaiſſe en forme de petite boule poſée au milieu de l'œil, dans laquelle ſe fait la refraction des raions de lumiere, afin qu'ils ſe reüniſſent dans la retine, où ſe forme l'image qui eſt cauſe de la viſion. C'eſt la configuration du *criſtallin*, qui eſt cauſe que la vuë eſt plus courte, ou plus longue.

En Aſtronomie, on appelle Cieux *criſtallins*, deux orbes qu'on a placez entre le premier Mobile, & le Firmament. Copernic n'admet point de Cieux *criſtallins*. Ils ont été imaginez après Ptolomée, qui ignoroit les mouvemens de libration premiere & ſeconde, par Alfonſe, Roi d'Eſpagne, & Regiomontanus, pour expliquer deux mouvemens qui ont été appellez *de trepidation*, *de tiubation*, *de variation*, ou *de libration*. Le premier *criſtallin* ſert à expliquer le mouvement de libration ſeconde, qui ſe fait ſur l'Ecliptique, & qui cauſe la variation, ou proceſſion des Equinoxes: enſorte que les Equinoxes reculent & avancent alternativement d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient, d'un degré, 14. min. 16. ſcrup. en 1715. ans; ce qui change de tems en tems la longitude des étoiles. Voyez CIEL. Le ſecond *criſtallin* ſert à expliquer le mouvement de libration premiere, ou de trepidation, par lequel la ſphere celeſte eſt portée alternativement d'un pole à l'autre; ce qui cauſe de la difference dans la plus grande declinaiſon du ſoleil, & la latitude des étoiles. Stevin & Kepler ne conviennent point de ces divers mouvemens de variation, ou de libration. Ils en attribuent l'apparence à l'imperfection des inſtrumens, dont on s'eſt ſervi dans les obſervations. Les Aſtronomes, Tycho-Brahé, & Lansberge, pretendent que ce mouvement reciproque ſe fait ſur les colures, juſqu'à 11. min. en 3000. ans.

CRIS-

Digitized by Google

CRISTALLINE. ſ. f. Terme de Chirurgie. C'eſt une maladie qui vient à la partie honteuſe de l'homme par une fluxion d'humeurs, qui la font paroître comme de criſtal.

CRISTALLISATION. ſ. f. Terme de Chymie. Eſpece de congelation qui arrive aux ſels tant eſſentiels, que fixes & volatils, lors qu'étant delivrez de la meilleure partie de leur humidité, on les laiſſe durcir & ſecher en lieux trais.

CRISTALLISER. v. act. Terme de Chymie, qui ne ſe dit gueres qu'avec le pronom perſonnel. Reduire en criſtal après l'évaporation de l'humidité. On fait bouillir le ſalpêtre pour le *criſtalliſer*. Quand on fait le ſel des puits ſalans, on fait évaporer l'eau juſqu'au ſec, & ce ſel ſe trouve *criſtalliſé*. Le tartre *ſe criſtalliſe* autour des tonneaux. L'alun fondu dans l'eau *ſe criſtalliſe* autour des bâtons qu'on y jette, & fait pluſieurs petits corps pyramidaux.

CRISTALLISÉ, ÉE. part. & adj.

CRITIQUE. adj. m. & f. Symptôme; accident qui fait juger de l'évenement de la maladie. On le dit auſſi des jours, où ces accidens arrivent ordinairement. Le ſeptiéme jour eſt un jour *critique*.

CRITIQUE. ſ. m. Celui qui porte ſon jugement ou ſur le texte, ou ſur le ſens, ou ſur l'Auteur d'un Ouvrage d'eſprit, ou de literature. Un fin, un ſage, un judicieux *Critique*. Le Tribunal des *Critiques* eſt un redoutable Tribunal. OE. M. Il ne faut pas juger d'un livre par les degoûts, & la mauvaiſe humeur d'un *Critique* chagrin. ID. Les *Critiques* ſont des bêtes farouches, ou plutôt des Pyrates, à qui il faut demander des paſſeports. BAL. Les *Critiques* veulent paroître plus deliez obſervateurs que les autres hommes. M. DE M. Les *Critiques* ſont d'ordinaire des Grammairiens ſubtils & outrez. ID. Les *Critiques* preferent leurs jugemens arbitraires & leurs conjectures, qu'ils croient fondées ſur le bon ſens, à toute tradition, & à toute autorité. ID. Ariſtarque & Zoïle ont été des *Critiques* fameux dans l'Antiquité, & ont tous deux travaillé ſur Homere. On appelle encore *Ariſtarque*, un cenſeur éclairé, & ſevere; & *Zoïle*, un cenſeur partial, injurieux & emporté. Comme Denis d'Halicarnaſſe a ſurpaſſé de beaucoup tous les *Critiques* qui l'avoient precedé, il a été regardé comme le Maître de ceux qui ſont venus après lui. BAILLET. Entre les meilleurs *Critiques*, & les plus clairvoians on compte Politien, Saumaiſe, Scaliger, Eraſme, Turnebe, Scioppius, &c. Lipſe étoit bon *Critique*, & peu judicieux en tout le reſte. LE CL. Les Theologiens appellent *Critiques Sacrez*, ou *Grands Critiques*, un Recueil en neuf Volumes in folio, de Commentaires & d'interpretations du Texte de la Bible par divers *Critiques*: Munſterus eſt à la tête. Ils appellent *Petits Critiques*, ou *Synopſis Criticorum*, un abregé des *Grands Critiques*, fait par Matthieu Pol. Il a retranché ce qui étoit inutile, & y a inſeré les interpretations de quelques autres *Critiques*, qui ne ſont pas dans la Critique Sacrée.

CRITIQUE, ſignifie auſſi, un cenſeur; qui trouve à redire à tout; qui en remarque les defauts avec malignité, ou avec trop de ſeverité. C'eſt plus par temperament que par raiſon que Juvenal fait le *Critique*. LE P. R. Nous decidons d'abord en faveur des *Critiques*, parcequ'ils flattent nôtre paſſion. MALEB. En qualité de *Critique* l'on s'engage à avoir évidemment raiſon; autrement il n'eſt pas permis d'inſulter un Auteur ſur une faute douteuſe, & ambiguë. AB. DE ST. R. Plutarque étoit un *Critique* ſerieux. BOU.

Craignez-vous pour vos vers la cenſure publique?
Soyez-vous à vous-même un ſevere Critique. BOI.

CRITIQUE, ſe dit encore plus particulierement d'un homme bourru, chagrin, de mauvaiſe humeur, qui gronde ſans ceſſe. Le moyen de vivre avec un *critique*, & un cenſeur perpetuel, à qui rien ne plaît? OE. M.

Je ne ſçaurois ſouffrir qu'un cagot de critique
Vienne uſurper ceans un pouvoir tyrannique. MOL.

CRITIQUE, eſt auſſi adjectif dans tous ces divers ſens: Un Ouvrage *critique*; une humeur *critique*. Il y a une Hiſtoire *Critique* du Vieux & du Nouveau Teſtament par le P. Simon. Redoutez ces devots chagrins & *critiques*, qui ne pardonnent rien; toûjours plus ſatisfaits de trouver une faute à reprendre, qu'une vertu à imiter. DISC. D'EL.

Gardez-vous, dira l'un, de cet eſprit critique;
On ne ſçait bien ſouvent quelle mouche le pique. BOI.

CRITIQUE. ſ. f. ſe dit du goût, du diſcernement, de la ſcience, de la capacité de bien juger d'un Ouvrage. La *Critique* eſt un art d'entendre les Anciens, & de diſcerner les Ouvrages qui ſont veritablement d'eux, d'avec ceux qu'on leur a ſuppoſez. LE CL. La *Critique* conſiſte dans le jugement, & le bon ſens. ID. Une *Critique* fine & judicieuſe; une *Critique* ſûre, & delicate. Rien n'eſt plus propre que la *Critique* à former le bon ſens, & à donner de la juſteſſe à l'eſprit. OE. M. La *Critique* ſouvent n'eſt pas tant une ſcience qu'un metier, où il faut plus de ſanté que d'eſprit, & plus de travail que de capacité. LA BR. La *Critique* Sacrée de Capel ſur le texte Hebreu, eſt très-ſage, & très-exacte. OE. M. Il faut autant de bon ſens que d'érudition, pour bien reüſſir dans la *Critique*: & la *Critique* eſt le dernier effort de la reflexion, & du jugement. DAC. Il y a telle obſervation de *Critique* qui demande plus de ſagacité, & d'invention qu'une belle penſée. OE. M.

CRITIQUE, ſignifie encore, Cenſure maligne; examen rigoureux, ſoit des actions, ſoit des Ouvrages. Les hommes ne doivent point ſe juger à toute rigueur: perſonne ne peut arriver à un degré de perfection qui ſoit au deſſus de la plus ſevere *critique*. AB. DE ST. R. Jamais la *critique* ne demeure court, & ne manque de ſujet à s'exercer. LA FON. Je ne demande nul quartier à vôtre *critique*. SACY. Après avoir invoqué en vain la *critique* la plus chagrine, la plus degoûtée, & la plus piquante, il n'a pû s'empêcher d'admirer vôtre Ouvrage. BOU. La *critique* eſt une arme offenſive, dont il faut ſe ſervir avec precaution. AB. DE ST. R. Il ne faut pas outrer la *critique*. BOU.

Sans crainte, ſans inquietude,
Je livre mes amuſemens
A la critique *la plus rude.* DES-H.

CRITIQUER. v. act. Juger d'un Ouvrage; en examiner, en corriger les deffauts. Vous *critiquez* ce vers mal à-propos.

CRITIQUER, ſe prend odieuſement; pour dire, Cenſurer; reprendre ſans ceſſe; ne trouver rien de bien. Les gens qui *critiquent* ſur tout, ſont inſupportables.

Perſonne ne lit pour apprendre;
On ne lit que pour critiquer. DES-H.

CRITIQUÉ, ÉE. part. & adj.

CRITIQUEUR. ſ. m. Celui qui reprend, qui critique. Ce mot ne ſe trouve que dans Richelet. Il n'eſt point dans l'Academie.

CRO.

CROASSEMENT. ſ. m. Cri naturel des corbeaux.

CROASSER. v. n. Crier comme font les corbeaux. La Fontaine appelle les grenouilles, le *peuple croaſſant*. Ce mot vient du Latin *crocitare*.

CROASSER, ſignifie figurément, Criailler: c'eſt un terme de mepris.

Si-tôt que d'Apollon un genie inſpiré
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
Ses vrayeux obſcurcis autour de lui croaſſent. BOI.

CROATE. Voyez CRAVATTE.

CROC. ſ. m. Ustencile de fer, qui a pluſieurs pointes recourbées, où on attache de la viande. Le *croc* d'un Juge de campagne eſt toûjours bien garni de volaille, de gibier. C'eſt un ancien mot François qui ſe trouve dans la Loi Salique. MENAGE.

CROC, ſe dit auſſi de tout autre inſtrument de fer, ou de bois, ayant des pointes recourbées, avec lequel on tire, on arrête, on pêche quelque choſe. Les Bateliers tirent, pouſſent, arrêtent leurs bateaux avec des *crocs*. On le dit auſſi des harpons & mains de fer.

CROC, ſe dit auſſi de la cheville d'un râtelier, ou d'autre choſe qui avance en pointe, où on peut attacher, ou pendre quelque choſe. Les Apoticaires ſe ſervent de *crocs*, pour pendre les ordonnances des Medecins à meſure qu'ils les reçoivent; & c'eſt en ce ſens qu'on dit, Qu'un procés eſt pendu au *croc*, quand on ne le pourſuit plus. On dit auſſi, mais baſſement, Qu'un homme a pendu les armes au *croc*, quand il a ceſſé d'aller à la guerre. Les vers & la proſe ſont au *croc*. GOMB. c'eſt à-dire, qu'on ne veut plus rien écrire, ſoit en proſe, ſoit en vers.

Le Paradis vous eſt hoc;
Pendez le Roſaire au croc. FURET.

c'eſt-à dire, le Paradis vous eſt fûr, vous n'avez plus beſoin de dire vôtre Chapelet.

ARQUEBUSE A' CROC, eſt une arme à feu plus peſante qu'à l'ordinaire, qu'on tiroit autrefois ſur une fourchette. ou par les petites ouvertures d'une muraille. On l'appelloit ainſi, parceque le fût étoit recourbé.

CROCS, en termes de Manege, ſont quatre dents de la bouche d'un cheval, au delà des coins, ſituées ſur les barres, où elles pouſſent à chaque côté des mâchoires, un deſſus, & un deſſous de chaque côté; & cela d'ordinaire entre trois, ou quatre ans. On les appelle auſſi *crochets*. Vers les dix ans les *crocs* de deſſus paroiſſent fort uſez: ce qui ſert à indiquer l'âge du cheval. En vieilliſſant, les *crocs* du cheval s'allongent, & ſe decharnent, & le cheval ſille à quinze ou ſeize ans. Un cheval ne peut gueres ſervir avant que les *crocs* ayent percé. Les cavales ont rarement des *crocs*, ou ils ſont très-petits.

On le dit auſſi des dents pointuës qui viennent aux chiens; & à l'égard des hommes, on le dit de certaines petites pointes qui reſtent d'une dent rompuë ſur les gencives. On le dit encore des premieres pointes des dents qui pouſſent aux enfans.

CROC, eſt auſſi un terme bacchique, qui exprime l'action de celui qui avale promptement un verre de vin, ou quelque gros morceau. Il a avalé cela *croc*. On l'employe auſſi pour exprimer le bruit des dents; cela fait *croc* ſous la dent. Ainſi Colletet a dit de Flotte à table:

Et toi faiſant cric & croc
Plus que tout le monde,
Paroitras là comme un roc
Qui mepriſe l'onde.

CROC EN JAMBE, eſt un tour d'adreſſe, dont ſe ſervent les Lutteurs pour renverſer celui, avec qui ils ſont attachez au combat, en lui accrochant les jambes.

CROC EN JAMBE, ſe dit figurément d'un tour d'adreſſe de ceux qui ruinent un projet, une affaire, la fortune de leur ennemi; qui ſupplantent leur rival, & leur competiteur. Il a donné le *croc en jambe* à Cupidon. ABLAN.

D'un tour d'adreſſe tout nouveau,
En lui donnant le croc en jambe,
La traiteſſe le fit tomber dans le tombeau. MEN.

CROCS DE CHIEN. Arbre des Iſles Antilles, qui eſt tout armé de petites épines, faites en forme de crochets. Il n'eſt pas fort gros; mais ſes jambes ſe trainent juſques ſur les arbres les plus hauts. Ses feuilles ſont petites, en fort petit nombre, aſſez ſemblables à celles du prunier. Son fruit eſt jaune, & grot comme de petites prunelles. Ce nom lui a été donné, parcequ'il accroche les chiens, lorſqu'ils vont à la chaſſe, & les arrête tout court.

CROCHE. Terme de Muſique. Voyez CROCHU.

CROCHET. ſ. m. Il ſignifie quelquefois la même choſe que CROC. Quelquefois auſſi il eſt ſeulement diminutif de *Croc*, & ſignifie un petit fer arrondi, ou recourbé, comme le *crochet* d'un Serrurier, avec lequel on ouvre des ſerrures qui ne ſont pas fermées à double tour; ou un *crochet* recourbé à plomb; comme un clou à *crochet*, qui ſert à ſoutenir des tapiſſeries, ou à pendre toute autre choſe.

On appelle auſſi *Crochets d'enfaîtement*, & *à chaîneaux*, *des crochets* qui ſervent à ſoutenir des parties d'un bâtiment. Ce ſont des fers plats, coudez, & que l'on attache ſur l'entablement.

CROCHET, ſignifie auſſi, Agraphe. Le *crochet* d'une montre. On lui a donné un *crochet* de diamans.

On appelle auſſi *crochet*, le peſon, ou la balance Romaine, à cauſe que la choſe qu'on peſe, s'attache à un *crochet* poſé à peu de diſtance du centre de la balance. Les Menuiſiers appellent auſſi *crochet*, une petite piece de fer dentelée, poſée ſur leurs établis, qui ſert à arrêter leur bois quand ils le rabottent.

CROCHET, en termes de Boucherie, ſe dit d'une partie du trumeau de bœuf, qui eſt couppée du côté du pied. On le nomme auſſi *Croſſe*.

CROCHET, en termes d'Imprimerie, ſe dit de certains traits ou lignes tantôt droites, tantôt faites en *S*, & recourbées par le bout, qui ſervent à lier & accoler quelques articles qu'il faut lire enſemble, avant que d'aller à des ſubdiviſions qui ſe mettent à côté avec de ſemblables, ou de moindres *crochets*. On s'en ſert dans les Genealogies, & ſur tout dans les Traittez qu'on veut faire par abregé, & diſpoſer en forme de Tables pour en faciliter les diviſions.

CROCHETS. Cheveux naturels, ou poſtiches; ce ſont des cheveux friſez, ou tournez en *crochets*, que les femmes mettent ſur le devant de la tête, & ſur le front. Les *crochets* poſtiches ſont attachez à un fil d'archal, qui ſe fourre dans le gros des cheveux ſous le bonnet.

CROCHETS, au plur. ſe dit d'une petite machine de bois, dont les Portefaix de Paris ſe ſervent pour porter plus commodément les fardeaux & les meubles. Elle eſt faite de deux bâtons liez enſemble par deux traverſes, qui s'appliquent le long du dos avec des brereles; & par le bas il y a deux autres petits bâtons en pointe qui remontent, & qui arrêtent les meubles qu'on poſe entre deux. Dans les Provinces on ne ſe ſert pas de *crochets*. On ſe ſert auſſi de *crocs* ou *crochets* pour les bêtes de charge: on les attache au devant & au derriere du baſt; deux de chaque côté. Les *crochets* ſont commodes pour tranſporter du bois.

On dit proverbialement en ce ſens d'un homme qui a mangé tout ſon avoir, Qu'il a mangé *crocs* & bâtieres.

CROCHETS. Terme de Manege. Voyez CROCS.

CROCHETS DE RETRAITE. Ce ſont dans l'affût d'un canon, des fers crochus qui ſervent à trainer la piece. L'uſage des plus élevez, c'eſt de la faire avancer; & celui des plus abaiſſez, eſt de la faire reculer.

On dit auſſi figurément, Allons dîner enſemble chacun ſur nos *crochets*; c'eſt-à-dire, à nos depens, & chacun payant ſon écot. Il eſt ici ſur vos *crochets*.

CROCHETER. v. act. Ouvrir un coffre, une ſerrure à mauvaiſe intention, pour profiter de quelque choſe

Digitized by Google

choſe qui eſt enfermé ſous la clef, ſoit qu'on l'ouvre avec un crochet, ſoit par une clef contrefaite, ou qu'on le force d'une autre maniere.

CROCHETEUR. ſ. m. Qui crochette des portes, des ſerrures. On a pendu le Serrurier avec un écriteau au dos, *Crocheteur* de portes. L'Academie ne le dit point en ce ſens. Richelet le dit.

CROCHETEUR, ſignifie auſſi, un Portefaix qui tranſporte des fardeaux ſur des crochets. Ce Laquais eſt trop chargé; on lui a donné la charge d'un *Crocheteur*.

CROCHETEUR, ſe dit auſſi par extenſion, des gens de baſſe condition, qui font des choſes indignes de honnêtes gens. Il n'appartient qu'aux *Crocheteurs* de battre leurs femmes. On nous a donné du vin de *Crocheteur*. Homere fait dire à ſes Heros des injures de *Crocheteur*. G. G.

CROCHETEUSE. ſ. f. Celle qui porte les crochets. Il y a des *Crocheteuſes* à Paris, mais il n'y en a pas tant que de Crocheteurs.

CROCHETON. ſ. m. Les deux petites branches des crochets du Portefaix.

CROCHU, UË. adj. Ce qui eſt recourbé; qui eſt fait en crochet. Ce clou ne vaut plus rien, il eſt tout *crochu*. Les cagneux ont les jambes *crochuës*.

CROCHU, en termes de Manege, eſt un cheval qui a les jarrets trop proche l'un de l'autre. D'ordinaire les *chevaux crochus* ſont bons. En Provence on dit, *cheval jarretier*.

CROCHUË, ſe dit en termes de Muſique, des notes qui ſont noires en haut, & qui ont un petit crochet par enbas, ce qui les diminuë de moitié de leur valeur, & precipite leur mouvement. La *crochuë* vaut la huitiéme partie d'une note. Il y a auſſi la double *crochuë*, qui a deux crochets au bas, & qui diminuë de moitié la valeur de la *crochuë*, de ſorte que la double *crochuë* ne vaut que la ſeiziéme partie d'une notte. On l'appelle auſſi *croche*.

CROCHUER. v. act. Vieux mot. Rendre crochu. Il a *crochué* ce clou en le voulant faire entrer dans de la pierre. Il faut *crochuer* cette note de Muſique, ſi on veut que la meſure s'y trouve.

CROCHUÉ, ÉE. part. & adj.

CROCODILE. ſ. m. Ceux qui diſent COCODRILLE, parlent mal. MEN. C'eſt une eſpece de grand lezard amphibie, qui ſe nourrit dans les joncs ſur le rivage des grandes rivieres. Les *crocodiles* ſont couverts d'écailles difficiles à percer, excepté ſous le ventre, où ils ont la peau tendre. Leur gueule eſt grande, avec des dents aiguës & ſeparées, qui entrent l'une dans l'autre, & il y en a pluſieurs rangs. Les Anciens ont écrit qu'il n'y avoit que la mâchoire d'enhaut qui fût mobile; mais cela n'eſt pas vrai. Ils ſont fort bas ſur les pieds, rampans preſqu'à terre. Ils vivent long temps, & font leurs œufs ſur terre quelquefois juſqu'au nombre de ſoixante. Ils ont les yeux de pourceau, & leurs pattes armées d'ongles aigus & trenchans. Il y en a de ſi grands aux Indes, qu'un homme de la plus grande taille pourroit demeurer de bout entre les mâchoires, quand leur gueule eſt ouverte.

Ce mot vient du Grec *krokos*, *ſaffran*, & de *deilon*, participe, qui ſignifie, *craignant*. Les *crocodiles* appréhendent le ſaffran à le voir ſeulement, encore plus à le ſentir. Quelques-uns aiment mieux le deriver de *krokè*, *littus* ou *ripa*, *bord*, *rivage*; parceque cet animal accoutumé dans les eaux n'aime gueres à venir à terre, où les hommes lui dreſſent ordinairement des embûches. Peut-être que c'eſt un mot Egyptien. Mr. Bochart pretend que c'eſt le Leviathan, dont parle Job. En l'Ile de Bantam il y en a pluſieurs qu'on apprivoiſe, qu'on engraiſſe, & qu'après on tuë, dont on fait un mets très-delicat. Lorſqu'on les bleſſe, ou qu'on les éventre, leurs entrailles ſentent fort bon, & parfument l'air tout autour. On a trouvé parfois dans le ventre de ces animaux des cailloux. Ils ſe ſervent de cette invention pour appeſantir leur corps, & aller à fond, parcequ'ils n'y peuvent pas deſcendre bien avant ſans cela. Aux Indes Orientales on les appelle *caymans*, & il y en a de ſi forts, qu'on en a vû un ſe deffendre contre trente hommes, qui lui tirerent ſix coups d'arquebuſe ſans le pouvoir percer. HERRERA. On n'en trouve que dans les grands fleuves & dans les païs chauds, comme le Nil, le Gange, l'Orenoque, &c. Thomas Gage dit qu'il s'eſt garenti d'un *crocodile* en fuyant & tournoyant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ſans aller tout droit, parcequ'il ne ſçauroit tourner ſon corps que difficilement, à cauſe qu'il eſt roide & peſant, & que d'ailleurs il court en avant auſſi vîte qu'une mule. Les relations des Anglois parlent d'une eſpece de *crocodile*, nommé *alligator*. Voyez Dampier, Voyage troiſiéme, ſeconde Partie; & Voyage de Campêche, chap. 2. pag. 287.

CROCODILE. Quelques-uns appellent *petit crocodile*, ou *crocodile terreſtre*, un animal amphibie qu'on nomme autrement *ſcinc*, ou *ſtinc*. Voyez SCINC.

CROCODILE, ſe prend figurément & baſſement pour, Mechant, traître, perfide. Ah *crocodile!* qui flatte les gens pour les étrangler. MOL.

On appelle larmes de *crocodile*, les larmes d'un hypocrite; une feinte douleur qui ne tend qu'à ſurprendre quelcun. Les pleurs des Courtiſanes ſont des larmes de *crocodile*. Ce proverbe vient de ce qu'on dit que le *crocodile* apperçoit ſa proye, il ſe met à pleurer, & la devore auſſi-tôt.

CROCODILIUM. ſ. m. Plante qui reſſemble, ſelon Dioſcoride, au chamelecon noir, & qui croît dans les bois. Sa racine eſt longue, liſſe, un peu large, d'une odeur forte comme le creſſon. Cette racine cuite dans de l'eau & priſe en bruvage, fait ſortir le ſang par le nez. On s'en ſert dans les obſtructions de la ratte. Sa graine qui eſt ronde, provoque l'urine. Les Botaniſtes ne conviennent point quelle eſt cette plante. Quelques-uns croyent que c'eſt la curline ou chamelecon noir: d'autres, le *cardous ſphærocephalus lanſolius vulgaris* de G. Bauhin; & d'autres, l'eryngium marin.

CROCOMAGMA. ſ. m. Terme de Pharmacie. Ce ſont des trochiſques compoſez avec le ſafran, la myrrhe, les roſes rouges, l'amidon & la gomme Arabique.

Ce mot vient du Grec *crocos*, ſafran, & de *magma*, qui ſignifie le marc de quelque matiere qu'on a épreinte.

CROCUS. ſ. m. Fleur printaniere. Il y a des *crocus* blancs, jaunes, bleus. L'oignon, appellé *crocus*, pouſſe une petite tige à la hauteur de quatre ou cinq pouces; il en ſorte des feuilles fort deliées, & au ſommet une fleur de quatre feuilles. Le *crocus* fleurit de très-bonne heure. On en fait des cordons fort preſſez pour orner les bordures des parterres.

CROCUS. ſ. m. Mot Latin, qui ſignifie *ſafran*. Quelques-uns lui donnent le même nom en François. Voyez SAFRAN.

CROCUS, en termes de Chymie, ſe dit de pluſieurs preparations, à cauſe de leur couleur rouge. Le *crocus Martis* eſt une preparation de fer. Il y a le *crocus Martis aperitif*, & le *crocus Martis aſtringent*. Voyez SAFRAN DE MARS. C'eſt la même choſe. Le *crocus metallorum* eſt une preparation d'antimoine, qu'on appelle autrement *ſafran des metaux*, ou *foye d'antimoine*. On en fait le vin émetique. Voyez ANTIMOINE.

CROIRE. v. act. Etre perſuadé de la verité de quelque choſe. On prononce, je *crai*. Mais en préchant,

Digitized by Google

ou en plaidant je dirois, je *croi*. MEN. Vous *croyez*, au Subjonctif. Il n'y a que les Poëtes, à qui il ſoit permis d'écrire, je *croi*. Ou écrit, *je crois*, en proſe. VAU. CORN. Remarquez encore qu'on met rarement *de* après le verbe *Croire*: il a *cru* bien faire, eſt mieux, que, il a *cru de* bien faire. Ce ſont deux grands écueils que de tout *croire*, ou de ne *croire* rien: il faut prendre le juſte milieu. Dieu a voulu accoutumer l'homme à *croire*, ſans connoître, afin de le tenir dans la dependance, & dans la ſervitude. LA PL. Il y a des devots qui aiment Dieu ſans y bien *croire*. ST. EV. Les dogmes de la Religion nous ont été donnez à *croire* plutôt qu'à examiner. OE. M. Rien n'eſt *cru* ſi fermement que ce qu'on ſçait le moins. MONT. Plaiſante foi! qui ne *croit* ce qu'elle *croit*, que parce-quelle n'a pas aſſez de force d'eſprit pour ne pas *croire*. ID. On s'imagine mal à-propos qu'il y a de la honte à *croire* ſans raiſonner. LE P. R. Si l'on eſt né dans l'erreur, l'on y demeure preſque toûjours: on aime mieux *croire*, que juger & examiner. ST. EV. Qui *croit* de bonne foi, quand il *croiroit* mal, merite d'être plaint, & non pas d'être perſecuté. ID. A moins que la foi n'aſſujettiſſe nôtre raiſon, nous paſſons la vie dans une contrarieté perpetuelle; à *croire*, & à ne *croire* point. ID. Les perſonnes pieuſes embraſſent d'abord le parti de *croire*, qui fixe, & arrête les courſes de l'imagination. DE VILL. Les gens qui ſe bornent à une foi ſpeculative, & ſuperficielle, *croyent* tout ce qu'on veut ſans repugnance; ils n'y font pas aſſez d'attention pour ſe rendre difficiles. MONT. Les prudens du ſiecle ſe font un honneur de ne rien *croire*, pour ſe diſtinguer du vulgaire, & ne pas haſarder leur creance. AB. DE T. La plupart *croyent* avec docilité ce qu'on leur dit avec autorité qu'ils doivent *croire*. ST. EV. On dit d'un Libertin, Qu'il ne *croit* ni Dieu, ni Diable; Qu'il ne *croiroit* pas Dieu ſous bons gages.

Ce mot vient du Latin *credere*.

CROIRE, ſe dit auſſi de l'imagination qu'on a qu'une choſe eſt vraye, quoi qu'elle ſoit fauſſe. Les petits eſprits *croyent* aux Devins, aux Sorciers, aux ſonges, aux Aſtrologues.

CROIRE, ſignifie auſſi, Ajoûter foi à ce qu'on nous dit; temoigner qu'on eſt perſuadé de quelque choſe, ſur le rapport d'autrui. Je dois vous *croire* ſur vôtre parole. Cela eſt vrai, ſi on en *croit* les Hiſtoriens.

Ah! je vous en croirai ſur un ſimple ſoupir. RAC.
L'amour aveuglement croit tout ce qui le flatte. ID.
L'eſprit n'eſt point ému de ce qu'il ne croit pas. BOI.

En l'état où je ſuis, je lui dois pardonner; mais je ne la dois pas *croire*. LA ROCHEF.

C'eſt un homme, entre nous, à mener par le nez.
Et je l'ay mis au point, de voir tous, ſans rien croire.
MOL.

CROIRE, ſignifie encore, Suivre l'avis, le conſeil de quelcun; deferer, ſe rapporter à quelcun. Si vous m'en *croyez*, vous n'entreprendrez point cette affaire. Il eſt bon de *croire* conſeil; cet homme ne veut point *croire* conſeil. Mon droit eſt ſi bon, que j'en *croirai* qui on voudra. Il ne faut pas *croire* ſon ſens, ſa paſſion. Il ne faut pas quelquefois même *croire* à ſes yeux.

CROIRE, en termes de Palais, ſignifie, Recevoir pour preuve; admettre à un ſerment en Juſtice. On ne *croit* point de ſimples allegations: il faut des preuves, & des titres. On doit en *croire* le ſerment du deffendeur.

CROIRE, ſignifie encore, Preſumer; penſer; eſtimer. Je l'avois toûjours cru fort ſage. Je le *crois* homme d'honneur. Je *crois* cela bon; & vous pouvez l'acheter. On dit d'un homme fort amoureux, ou fort jaloux de ſa femme, Qu'il ne *croit* pas où il la voit. On

dit d'un homme qui a trop bonne opinion de ſes affaires; Tout n'ira pas comme il *croit*: Il n'en eſt pas, où il *croit*.

CRU, UE. part. & adj. On dit abſolument au Palais après qu'on s'eſt rapporté au ſerment de quelcun, Qu'il viendra *cru*; c'eſt-à-dire, qu'il gagne ſa cauſe en faiſant ſon affirmation en Juſtice.

CROISADE. ſ. f. Ligue ſainte; entrepriſe d'une guerre contre les Infidelles, ou contre les Heretiques. On y alloit autrefois par devotion, & ceux qui avoient deſſein d'y aller, ſe diſtinguoient des autres en mettant des croix de differentes couleurs ſur leurs habits ſuivant leur nation. Les François la portoient rouge; les Anglois, blanche; les Flamands, verte; les Allemands, noire; & les Italiens, jaune. On compte huit *Croiſades*. La premiere *Croiſade* fut concluë au Concile tenu à Clermont l'an 1095. ſous le Pape Urbain II. C'eſt Pierre l'Hermite qui le premier prêcha la *Croiſade*. Tous n'alloient pas aux *Croiſades* pour la gloire de Dieu: les uns partoient pour accommoder leur devotion à leurs interêts, & les autres pour ne paſſer pas pour des lâches. CHEV. Les *Croiſades* ont été inventées d'abord pour aller conquerir la Terre Sainte: mais depuis, les Papes les tournerent à leur uſage; car ils s'en ſervirent pour faire executer leurs ennemis; promettant la couronne du Martyre à ceux qui ſe liguoient pour leur querelle. PASQ. En Portugal, on appelle *Bulle de la Croiſade*, une Bulle que les Papes ont accordée aux Rois de Portugal pour lever une ſomme, en donnant la permiſſion de manger du beurre, du fromage, & des œufs en Carême. Le pretexte de cette conceſſion fut la guerre contre les Maures d'Afrique. Le droit de la *Cruzada*, ou de la *Croiſade* fut établi en Eſpagne ſous pretexte de porter la guerre contre les Infidelles. Depuis on erigea en Eſpagne un Conſeil, qu'on appella le *Conſeil de la Croiſade*. Il fut érigé en 1509. du conſentement de Jules II. pour faire la guerre aux Infidelles. Sa juriſdiction regarde principalement l'impreſſion des Livres: elle s'étend ſur tout le Royaume d'Eſpagne.

CROISADE, en termes de Marine, eſt une Conſtellation vers le Pole Antarctique, qui a quatre étoiles diſpoſées en croix, dont on ſe ſert au delà de la Ligne pour diſcerner le Pole, comme on fait ſur nôtre hemiſphere par les gardes de la Petite Ourſe. Il y a cette difference, que la *Croiſade* ne deſigne le Pole que dans un aſſez grand éloignement: car elle eſt diſtante de plus de douze degrez du Pole meridional.

CROISAT. ſ. m. Eſpece de monnoye d'argent, valant environ un écu & demi. Les *croiſats* ſe fabriquent à Genes, & ſont marquez d'un côté d'une croix, & de l'autre ils ont une image de la Vierge.

CROISE'E. ſ. f. Fenêtre; ouverture qu'on laiſſe dans une muraille pour éclairer les appartemens. On ne fait plus de *croiſée* avec des meneaux. Une *croiſée* cueillie en plâtre. Une *croiſée* partagée eſt celle qui eſt à quatre, à ſix, ou à huit jours.

On appelle auſſi *croiſée*, le chaſſis de menuiſerie, qui ſert à boucher cette ouverture, avec les vitres & volets qu'on y applique.

DEMIE-CROISE'E, eſt une petite fenêtre qui n'a que la moitié de la largeur d'une *croiſée*, ou fenêtre, quoi qu'elle en ait toute la hauteur.

CROISE'E, dans les Egliſes, eſt une repreſentation de croix qui ſe fait dans la voute des grandes Egliſes, quand les ailes ſont élevées au milieu auſſi haut que le chœur & la nef. Ainſi on appelle *Croix*, le travers que forment les deux bras d'une Egliſe bâtie en croix.

CROISE'E D'OGIVES: on appelle ainſi les arcs, ou nervures qui prennent naiſſance des branches d'ogives, &

Digitized by Google

& qui ſe croiſent diagonalement dans les voutes Gothiques.

CROISÉE DE L'ANCRE, c'eſt la partie de l'ancre qui en fait la croix, laquelle eſt ſoudée au bout de la verge : c'eſt ſur les bras, ou la croix de l'ancre que les deux pates ſont ſoudées.

CROISÉE, eſt auſſi un terme de Tiſſerand. C'eſt un entrelaſſement de fils b'en ſerrez enſemble.

CROISÉE, eſt auſſi un terme de Danſeur de corde. Ce ſont quatre perches à quelque diſtance les unes des autres, croiſées vers le haut, & ſur leſquelles on bande la groſſe corde, ſur laquelle on danſe avec un contre poids. Mettre les *croiſées* & bander la corde.

CROISÉE, ſe dit auſſi de petits bâtons *croiſez* au haut de la ruche par dedans, autour deſquels les abeilles font leur cire.

CROISEMENT. ſ. m. Terme de Maître d'Armes. Le *croiſement* conſiſte à mettre ſon épée en forme de croix ſur l'épée de celui contre qui l'on ſe bat. Faire un *croiſement* d'épée. LIANCOURT.

CROISER. v. act. Mettre une choſe enforme de croix, & de travers ſur une autre, enſorte qu'elle repreſente une figure de croix en la coupant ou traverſant. Ces deux lignes, ces deux diametres ſe *croiſent*; c'eſt-à-dire, ſe coupent, ſe traverſent à angles droits, ou à angles aigus. Les fils de la toile, de la ſerge ſe *croiſent*, paſſent les uns ſur les autres. *Croiſer* les piques, les épées. Les Tailleurs *croiſent* les jambes, quand ils travaillent, & ils diſent, Se *croiſer* ſur l'établi. Les Vaniers *croiſent* les oſiers. Les Jardiniers *croiſent* les branches des eſpaliers; ce qui eſt quelquefois une beauté, & quelquefois un défaut. On dit d'un pareſſeux, Qu'il ſe tient les bras *croiſez*.

CROISER, au neutre, ſe dit auſſi des habits, dont une partie avance ſur l'autre. Cette robbe de chambre n'eſt pas aſſez large; elle ne *croiſe* pas aſſez ſur l'eſtomac. Ce rabat eſt mal taillé, les bouts *croiſent* l'un ſur l'autre.

CROISER, ſe dit encore des chemins, des ruës qui ſe traverſent. Il faut prendre à droit au premier chemin, à la premiere ruë que vous trouverez qui *croiſera*.

CROISER, ſe dit auſſi de ce qui traverſe le chemin devant quelcun. Ces Cavaliers ont mine de voleurs, ils ſont venus *croiſer* le chemin pour nous reconnoître. Nous avons vu un ſanglier qui a *croiſé* nôtre route. On dit à la chaſſe, *Croiſer* les chiens, quand on traverſe le chemin où ils courent.

CROISER, ſe dit preſque dans le même ſens au figuré; pour dire, Se traverſer les uns les autres; s'oppoſer à quelcun; ſe nuire mutuellement dans les mêmes vuës, ou dans les mêmes pretentions. Ces deux rivaux ſe *croiſent*, & ſe traverſent par tout. Cette expreſſion eſt très-commune dans la converſation; mais on ne la trouve dans aucun Dictionnaire en ce ſens.

CROISER, ſignifie auſſi, Rayer quelque partie d'une écrirure en la traverſant avec un trait de plume en forme d'une croix. Ne faites pas fonds ſur vôtre compte: il y a trois articles *croiſez*, rayez, & barrez.

CROISER, au Conſeil, c'eſt, Mettre une croix à un Arrêt pour en ſuſpendre la delivrance. Le Greffier n'a point voulu delivrer mon Arrêt; il m'a dit qu'il étoit *croiſé*.

CROISER, au Palais, ſignifie, Marquer quelque choſe d'une croix, pour montrer qu'il y a quelque choſe à redire ou à refaire. On a *croiſé* cet Arrêt pour empêcher qu'on ne le delivrât, que le procés ne fût un peu mieux examiné. Quand une partie appelle d'une taxe de depens, le Procureur de l'appellant eſt pourſuivi pour cotter, & *croiſer*; c'eſt-à-dire, de marquer d'une croix les articles, dont il eſt appellant. Par l'Ordonnance de 1667. il eſt tenu de *cotter* & *croiſer* dans les trois jours.

CROISER, avec le pronom perſonnel, s'eſt dit du temps des guerres ſaintes, de ceux qui s'enrolloient, & faiſoient vœu d'y aller, & pour marque prenoient la croix ſur leurs habits. Philippe de Valois propoſa à ſes ſujets de ſe *croiſer*, & commença lui-même de prendre la croix. DE PRADE.

CROISER, en termes de Marine, ſignifie, Roder ſur une côte; y faire diverſes bordées, & traverſes; aller & venir ſur une mer pour la garder, & empêcher les Corſaires de piller les Marchands, & faire des deſcentes. Il ſe dit auſſi des ennemis qui cherchent à pirater, & qui attendent les vaiſſeaux à l'entrée, ou à la ſortie des ports. L'armée a paſſé une partie de l'été à *croiſer* ſur les côtes de Barbarie. Les Pyrates *croiſoient* dans le Golphe. Les Armateurs de Dunkerque *croiſent* la Manche. L'ACAD.

CROISÉ, ÉE. part. & adj.

CROISÉ, en termes de Blaſon, ſe dit du Globe Imperial, & des bannieres chargées d'une croix.

En Pratique on appelle, *articles cottez & croiſez*, les articles d'une taxe de depens qui ſont marquez d'une croix, & dont il y a appel. On accorde toûjours par proviſion executaire des articles non cottez, & non *croiſez*. Les appellations des articles *croiſez* ſous deux croix ſeulement doivent être portées à l'Audience. ORDONN. de 1667.

CROISÉ. ſ. m. Celui qui eſt de la Croiſade, qui a pris la croix pour aller faire la guerre aux Infideles. Il alla au ſecours des *Croiſez*. On ne commit jamais tant de crimes, que les *Croiſez* en commirent pendant toutes ces guerres. On a dit autrefois, CROISSIER.

CROISETTE. ſ. f. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied, foibles, quarrées, veluës, nouées. Il ſort de chacun de leurs nœuds quatre feuilles diſpoſées en croix, petites, longuettes, veluës. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées en anneaux autour de leurs tiges, de couleur jaune, decoupées chacune en quatre parties. Lorſque la fleur eſt paſſée, il vient un fruit à deux graines preſque ſpheriques, attachées enſemble. Ses racines ſont menuës. G. Banhin l'appelle *cruciata hirſuta*. Cette plante eſt aſtringente, vulneraire, propre pour les hernies. Il y a quelques autres eſpeces de *croiſette*.

CROISETTÉ, ÉE. adj. En termes de Blaſon on appelle croix *croiſettée*, celle qui aboutit en *croiſette*.

CROISEUR. ſ. m. Capitaine, ou vaiſſeau qui rode ſur une côte pour la garder, ou pour y pirater. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CROISIERES, en termes de Marine, ſont des côtes ou parages, où les vaiſſeaux vont croiſer & faire des courſes. Être en bonne *croiſiere*, c'eſt être en un bon endroit pour attendre les vaiſſeaux, & pour les attaquer.

CROISON, ou CROISILLON. ſ. m. Le bras, le travers d'une croix.

CROISILLON, eſt auſſi la partie, ſoit de pierre, ſoit de bois, qui ſepare une croiſée en deux par ſa hauteur, & par ſa largeur. Il ſignifie auſſi, une demie-croiſée. On appelle *croiſillons de chaſſis*, de petits morceaux de bois croiſez, qui ſeparent les carreaux d'un chaſſis de verre.

CROISSANCE. ſ. f. Augmentation qui ſe fait de la taille, ou de la hauteur des animaux, ou des arbres, juſqu'à un certain âge. Ce jeune garçon n'a pas pris toute ſa *croiſſance*. Les chênes ſur leur retour ne font plus en état de *croiſſance*.

Ce mot vient de *creſcentia*, qu'on forme de *creſcere*. Selon Richelet, il vieillit un peu dans le propre; l'Academie ne le condamne pourtant point. Il l'approuve

au figuré, & l'Academie n'en dit rien. C'eſt un jeune eſprit, qui n'a pas encore pris toute ſa *croiſſance*. RICHELET. L'amour & l'eſtime que j'ai pour vous, ont déjà pris toute leur *croiſſance*. COSTARD.

On appelle auſſi *croiſſances*, certaines herbes congelées qui ſe prennent ſur les rochers, & dans la mer, dont on orne les grottes. Il y a de ces *croiſſances* qui ſont en forme de crête de coq, qu'on appelle *croiſſances* des Indes. Elles ſont un tres-bel effet.

CROISSANT, ſ. m. La lune nouvelle, qui montre un petit rayon de lumiere aboutiſſant en pointes, quand elle commence à s'éloigner du ſoleil, & qui s'augmente juſqu'à ce qu'elle ſoit pleine dans ſon oppoſition. On appelle improprement *croiſſant*, la même figure de la lune en decours : mais alors ſes cornes ou pointes ſont tournées du côté de l'Occident, au lieu qu'elles ſont du côté de l'Orient pendant le *croiſſant*. On le dit auſſi de Venus, qui paroît une eſpece de *croiſſant* lorſqu'elle s'éloigne des conjonctions, & des oppoſitions avec le ſoleil ; car dans les oppoſitions, & les conjonctions ſuperieures de cette Planete avec le ſoleil, elle nous paroit pleine.

CROISSANT, ſe dit auſſi de ce qui a la figure de la nouvelle lune. Ainſi St. Amand a dit d'un fromage :

Pourquoi toûjours s'appetiſſant,
De lune devient-il croiſſant ?

CROISSANT, ſe dit figurément & poëtiquement de l'Empire du Turc, qui a un *croiſſant* pour ſes Armes, & qui le fait mettre ſur tous les Moſquées & les lieux élevez, comme les croix, ou giroüettes en Occident. Faire pâlir le *Croiſſant*. BOIL. c'eſt-à-dire, Epouvanter les Turcs. Les Turcs s'en ſervent auſſi dans l'Architecture, & ils ornent de *croiſſans* les chapiteaux des colonnes.

CROISSANT, eſt auſſi un inſtrument trenchant & fait en arc, dont ſe ſervent les Jardiniers à tondre leurs paliſſades. On le dit auſſi des autres ferremens taillez de cette maniere ; comme ceux qui ſervent à tenir la garniture du feu, & qu'on ſcelle dans les jambages, d'une cheminée, & autres ſemblables.

CROISSANT, en termes de Luthier, eſt un enfoncement fait en forme de demi-cercles aux côtez des violons, des violes, des baſſes, &c.

ORDRE DU CROISSANT. Ordre de Chevalerie militaire, fondé par René d'Anjou, Roi de Sicile, & Comte de Provence en 1448. Les cinquante Chevaliers de cet Ordre portoient ſur le bras droit un *croiſſant* d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillez en façon de colonnes, que chacun de ces Chevaliers s'étoit trouvé ou à des batailles, ou à des ſieges. LE P. ANSELME.

En termes de Blaſon, on appelle *croiſſant montant*, celui dont les pointes ſont tournées en haut vers le chef : c'eſt la plus ordinaire ſituation des *croiſſans*. Les Ottomans portent de ſinople au *croiſſant montant* d'argent. Les *croiſſans adoſſez*, ſont ceux qui ont leurs parties les plus groſſes & les plus pleines à l'oppoſite l'une de l'autre, & dont les pointes regardent les flancs de l'Ecu. Le *croiſſant renverſé ou couché*, eſt celui, dont les pointes ſont au rebours du montant. Les *croiſſans tournez*, ſe poſent comme les adoſſez : la difference eſt, qu'ils tournent toutes leurs pointes d'un même côté vers le flanc dextre de l'Ecu, ſoit en faſce, ſoit en bande ; les *croiſſans contournez*, au contraire ont leurs pointes vers le côté gauche de l'Ecu. Les *croiſſans affrontez*, ou *appointez*, ont leur aſſiette contraire à celle des adoſſez, parceque leurs pointes ſe regardent, & ſont oppoſées les unes aux autres. St. Louis inſtitua l'Ordre du *double Croiſſant* ou du *Navire*, en 1268. Il ne dura qu'autant que la vie de St. Louis. Mais Charles, Duc d'Anjou, frere de St. Louis, le conſerva comme Roi de Naples, & pour ſes ſucceſſeurs. C'eſt le même Ordre que René d'Anjou renouvella en 1448. Il a ſubſiſté tant que les Royaumes de Naples & de Sicile ont été dans la Maiſon d'Anjou ; & il s'éteignit dès que ces Etats paſſerent ſous la domination des Eſpagnols. Voyez MORERI. La deviſe de Henri II. étoit un double *croiſſant*. Du Tillet dit, que Clovis porta autrefois trois *croiſſans*.

CROIST, ou CROIT, ſ. m. Augmentation d'un trouppeau par le moyen des petits qui naiſſent. Dans tous les baux à cheptel des beſtiaux, après qu'on a remplacé le premier nombre qu'on en a donné d'abord, le maître & le metayer partagent le *croît* ; c'eſt-à-dire, les beſtiaux qui ſe ſont multipliez, & qui ſont le profit du bail.

CROISTRE, ou CROITRE. v. n. *Je crois, je croiſſois, je crus, j'ai cru, je croîtrai, que je croiſſe, croiſſant.* Augmenter en hauteur, en groſſeur, en étenduë ; devenir plus gros, ou plus grand. Tous les animaux & les plantes *croiſſent* juſqu'à un certain âge de conſiſtence, juſqu'à un certain état de hauteur & de groſſeur, qui eſt different ſelon leur eſpece. On dit que le crocodile *croît* pendant toute ſa vie.

Ce verbe n'eſt pas tellement Neutre que de bons Auteurs ne le faſſent quelquefois Actif ; & alors il ſignifie, Faire *croître* ; augmenter. On en trouve divers exemples dans la Poeſie.

Cruel, pourquoi chercher à croître *mon ſupplice ?*
T. CORN.

A des cœurs bien touchez, tarder la joüiſſance,
C'eſt infailliblement leur croître *leur deſir.* MALH.

Corneille a dit auſſi :

Mais la plus belle mort ſouille nôtre memoire,
Quand nous avons pu vivre, & croître *nôtre gloire.*

On peut ajoûter Racine, qui a dit : Les Dieux m'ont dicté cet oracle qui *croîtra* ſa gloire, & ſon tourment. Ces phraſes, où *Croître* eſt dans une ſignification active, ont été blâmées par de bons Auteurs. On ne peut pas douter pourtant, qu'on ne le puiſſe faire Actif quelquefois, dans la Proſe même ; puiſque l'Academie Françoiſe le fait, & en apporte ces exemples : Les pluyes ont bien *cru* la riviere. Il a voulu *croître* ſon jardin, ſon enclos. Cela ne fait que *croître* mon mal, & ma douleur. Il eſt pourtant certain qu'il ne faut imiter ces exemples que fort rarement, & ſe ſervir plutôt du verbe *Accroître*, quand on a beſoin d'un Actif. L'ACAD.

CROISTRE, ſe dit auſſi des parties des animaux & des vegetaux, qui ne leur ſont pas eſſentielles ou neceſſaires, des ongles, des cheveux, de la barbe, &c. Les Moines Grecs laiſſent *croître* leur barbe & leurs cheveux. Il *croît* pluſieurs gommes, de la mouſſe, & autres choſes ſemblables ſur les arbres.

CROISTRE, s'employe auſſi en parlant des choſes ; comme des herbes, des plantes que la terre produit dans ſon lieu. Les blez de France ne *croiſſent* point en Amerique, ils n'y peuvent venir. Il *croît* du tabac, des cannes de ſucre en Languedoc ; mais ils n'y meuriſſent pas bien. Telle plante *croît* dans les marais, qui ne *croît* pas dans les montagnes.

CROISTRE, ſe dit pareillement des choſes qui s'enflent, qui s'augmentent, ou qui paroiſſent plus grandes. Les eaux, les rivieres *croiſſent* à la fin de l'hiver. Les marées *croiſſent* dans la pleine lune, & encore plus dans les Equinoxes. Les jours *croiſſent*. La lune *croît*. Venus *croît* & decroît comme la lune.

CROISTRE, ſe dit auſſi des maladies qui s'augmentent, qui deviennent plus violentes, ou plus opiniâtres, ou qui ſimplement s'étendent ſur le corps. Sa fievre *croît*, au lieu de diminuer. Ce cancer, cette louppe

croiſſent

Digitized by Google

croissent toûjours. La gangreine *croît* en peu de temps, ſi on n'y remedie.

CROISTRE, s'applique auſſi aux corps politiques, & ſignifie, Multiplier; augmenter en nombre. Le peuple *croît* tous les jours à Paris. Son revenu *croît* tous les ans. Son armée eſt *creû* par la deſertion des ennemis. Dieu apres avoir imprimé à l'homme le panchant, qui le porte au mariage, lui ordonna encore de *croître*, & de multiplier. OE. M.

CROISTRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Augmenter; s'aggrandir. L'amour, la colere *croiſſent* par la preſence des objets. Cette famille a bien *crû* en honneurs, & en dignitez. La ſedition *croît*. Le mal *croît*. Le bruit de la guerre *croît* tous les jours. Les ennuis *croiſſent* dans la ſolitude; elle les entretient. L. D'EL. A AB. On ſe perſuade, je ne ſçay comment, que celui qui *croît* en train & en credit, *croît* auſſi en merite. MONT. Nos paſſions *croiſſent*, au lieu de ſe moderer par nos reflexions. FL. Son courage *croiſſoit* avec les perils. ID. Les deſirs *croiſſent* avec l'amour. BOUR. A meſure que les Princes *croiſſent*, les reſpects & la complaiſance *croiſſent* pour eux. FL. L'Amour qui *croît* peu-à-peu, & par degrez, reſſemble trop à l'amitié pour être une paſſion violente. LA BI. Les diſcours, & le commerce des gens du ſiecle font *croître* malgré nous, une foule de deſirs ſeculiers dans nos cœurs. FL. Les reflexions doivent être placées dans un tel ordre, que les plus fortes, & les plus ſenſibles ſoient les dernieres, afin que le diſcours aille toûjours en *croiſſant*. CL.

Je vois mes honneurs croître, *& tomber mon credit.*
RAC.

CROISTRE, ſignifie auſſi, Naître. On dit poëtiquement, Les fleurs *croiſſent* ſous les pas de cette beauté. Corneille a dit de Paris :

Il y croît *des badauts autant & plus qu'ailleurs.*

CROISTRE, ſe dit proverbialement en ces phraſes. A chemin battu il ne *croît* point d'herbe. On dit des jeunes gens, & ſouvent par plaiſanterie, qui grandiſſent, & *croiſſent* beaucoup, Mauvaiſe herbe *croît* toûjours. On dit, quand on veut louër une perſonne, ou quelque choſe, Qu'elle ne fait que *croître* & embellir. On le dit auſſi en blâmant les gens; Vous donnez dans la debauche; cela ne fait que *croître* & embellir. On dit à ceux qui ſe plaignent qu'une choſe n'eſt pas aſſez grande, Faites la éternuër, & lui dites, Dieu vous *croiſſe*. Il eſt bas. On dit d'un homme de neant, qui a fait une grande fortune en peu de temps, Qu'il eſt *crû* comme un champignon tout en une nuit.

CRE'U, U'E. part. & adj. Voyez à ſon ordre.

CROISURE. ſ. f. La tiſſure de la ſerge qui ſe fait en croix. Celle du drap s'appelle *ſilure*. On connoît la fineſſe d'une ſerge à en voir la *croiſure*; & celle du drap, à la ſilure.

CROIX. ſ. f. Piece de charpente, compoſée de deux morceaux de bois, dont l'un traverſe & coupe l'autre à angles droits. La tige élevée perpendiculairement s'appelle *montant*; & la piece qui la coupe à angles droits, *travers*, ou *croiſillon*. Elle ſervoit autrefois de ſupplice pour les malfaiteurs & les eſclaves. Les Romains faiſoient élever des *croix* pour faire peur aux ſoldats, comme on fait des gibets, ou des potences. Il le fit attacher en *croix* au pied du rocher. ABLAN. Le Gouverneur de la Province fit mettre en *croix* quelques voleurs. ID.

Ce mot vient du Latin *crux*, qui ſignifie la même choſe.

CROIX, ſignifie, parmi les Chrétiens, le myſtere de la Redemption du genre humain. La *croix* a été un ſcandale pour les Juifs, & une folie dans l'opinion des Payens, dit Saint Paul. *Porter la croix* de JESUS-CHRIST, c'eſt ſouffrir pour lui. On dit, Marcher ſous l'étendart de la *croix*; c'eſt-à-dire, ſuivre JESUS-CHRIST.

CROIX, ſignifie auſſi, le bois ſacré qui a ſervi d'inſtrument au myſtere de la Redemption. Les premiers Chrétiens n'oſoient repreſenter JESUS-CHRIST crucifié, de peur que ce ne fût un ſpectacle de ſcandale & d'horreur pour les nouveaux Convertis & les Gentils, qui voioient tous les jours attacher en *croix* les hommes les plus ſcelerats; ils ne parloient de ce myſtere qu'avec beaucoup de circonſpection. C'eſt pourquoi les *croix* qu'ils avoient, n'étoient pas faites comme celles qui ſervoient au ſupplice des criminels. Ils ne faiſoient la grande tige gueres plus longue que le travers. Ils les ornoient de raions d'or, & les couvroient de pierreries pour les faire paroître glorieuſes, & de grand prix. Mais après que le Grand Conſtantin eut deffendu, que la *croix* fût un inſtrument de ſupplice, il commença à les faire comme elles ſont aujourd'hui. NODOT. On dit, La vraye *croix*. Adorer la *croix*. On dit figurément en ce ſens, Mettre ſes injures, ſes reſſentimens au pied de la *croix*; pour dire, les offrir à JESUS-CHRIST; lui en faire un ſacrifice.

On appelle *invention Sainte Croix*, la Fête qui ſe ſolennife le 3. de Mai, en memoire de ce que Sainte Helene, mere de Conſtantin, trouva la vraye *croix* de Nôtre Seigneur bien avant en terre ſur le Calvaire, où elle fit bâtir une Egliſe pour y en laiſſer une partie; l'autre ayant été depuis apportée à Rome en l'Egliſe de Sainte *Croix* de Jeruſalem. Theodoret raconte, qu'on trouva les trois *croix*, de JESUS-CHRIST, & des deux Brigrands crucifiez avec lui; & que pour en faire le diſcernement, on toucha une Dame malade qui ſe ſentant guerie par l'attouchement de la vraye *croix*. COUSIN. Euſebe rapporte que le Grand Conſtantin vit en ſonge une *croix* lumineuſe, avec ces paroles, *Tu vaincras à la faveur de ce ſigne*. ID.

EXALTATION SAINTE CROIX, eſt une autre Fête, qui s'obſerve le 14. de Septembre en memoire de ce qu'Heraclius rapporta ſur le Calvaire la vraye *croix* que Coſroës, Roi des Perſes, avoit enlevée quatorze ans auparavant, lorſqu'il avoit pris Jeruſalem ſur l'Empereur Phocas.

CROIX, ſe dit auſſi des repreſentations & figures de la *croix*, qui ſont dans les Egliſes, & les maiſons Chretiennes, & ſur les chemins. On va à la Proceſſion avec la *croix* & les chandeliers. On porte des *croix* d'argent aux enterremens. On appelle ces *croix*, *proceſſionnelles*; & quand elles ſont d'argent, elles doivent être contremarquées à la douille. On dit, figurément en ce ſens, Qu'il faut avoir la *croix* & la banniere, la *croix* & l'eau benite pour avoir quelcun; pour dire, qu'on a de la peine à en joüir. On dit auſſi, Qu'il faut faire la *croix* à la cheminée, quand on reçoit quelque viſite qui ſurprend, ou lorſqu'il arrive quelque choſe d'extraordinaire. On dit en ce ſens figurément d'un homme, à qui on diſpute un Benefice, dont il eſt en poſſeſſion, Qu'il ſe deffend avec le bâton de la *croix*; des pierres du clocher.

On appelle ſur la mer, le bâton de Jacob, la *croix* geometrique.

CROIX, ſe dit auſſi des mêmes figures, qui ſervent d'ornemens & de marques pour quelque dignité. Les Evêques, les Abbez Reguliers portent une *croix pectorale*. C'eſt une petite *croix* d'or, pendüe au cou. Les Abbeſſes portent auſſi la *croix pectorale*.

PORTE-CROIX, eſt l'Aumônier d'un Archevêque, ou d'un Primat, qui porte une *croix* devant lui dans les ceremonies. Le Pape fait porter la *croix* par tout. Les grands Patriarches la font auſſi porter par tout hors de Rome. Les Primats & Metropolitains, & ceux qui

Digitized by Google

ont droit de Pallium, dans leur Juriſdiction. Gregoire XI. a fait deffenſe aux Patriarches, Prelats & Evêques, de la faire porter en preſence des Cardinaux. Quand le Pape envoye un Legat *à latere*, il lui donne la *croix* de ſa legation dans un Conſiſtoire ſecret, & le Legat après ſa legation la lui remet de même. Quand il eſt à quarante milles de Rome, il a le droit de faire porter la *croix* devant lui. Voyez LEGAT.

CROIX, en ce ſens, ſe dit auſſi des figures en forme de croix, que portent les Chevaliers de divers Ordres, ſoit à leur cou, ſoit au bout d'un ruban en écharpe, ſoit ſur leurs habits. Elles ſont differentes dans chaque Ordre par leurs figures, ou par leurs émaux. La *croix* des Chevaliers du St. Eſprit, de St. Lazare, de Malthe, de St. Louïs, &c. Voyez chaque Ordre à ſon rang. Les Chevaliers de St. Lazare portent ſur le manteau une *croix* blanche à huit pointes, qui ſont le ſymbole des huit Beatitudes.

CROIX PECTORALE. C'eſt une *croix* d'or que les Evêques, & les Abbez Reguliers portent au cou, & qu'ils prennent après avoir pris leur aube, & avant que de mettre l'étole.

GRAND-CROIX. La premiere dignité de l'Ordre des Chevaliers de Malthe après celle de Grand-Maître. C'eſt parmi les *Grand-Croix*, qu'on choiſit le Grand Maître de l'Ordre. Les *Grand-Croix* ſont l'Evêque de Malthe, le Prieur de l'Egliſe de St. Jean, les Piliers ou Chefs de la Roüe, les Grands Prieurs, & les Baillis capitulaires. Outre ceux là, le Grand Maître après ſon élection peut faire quatre *Grand-Croix* d'honneur. Le Grand Maître de l'Ordre doit toûjours être choiſi entre les *Grand-Croix*. Le Corps du Grand Maître d'Aubuſſon fut porté à l'Egliſe de St. Jean ſur les épaules des principaux *Grand-Croix*. BOUHOURS.

GRAND-CROIX. Chevalier de l'Ordre de St. Louïs, inſtitué en 1693. Il y a huit *Grand-Croix*. Ils ont le privilege de porter la *croix* de l'Ordre attachée à un large ruban rouge, qu'ils portent en écharpe. Ils portent auſſi une *croix* en broderie ſur le manteau, & ſur le juſtaucorps. Ils ont ſix mille livres de penſion.

On a dit auſſi, Prendre la *croix*; pour dire, Aller à la guerre contre les Infidelles. Les Croiſez portoient la *croix*.

CROIX, ſignifie quelquefois, la doctrine de la Foi Chretienne, & la marque qu'on laiſſe aux lieux où on l'a plantée. St. Xavier eſt allé planter la *croix*; élever la *croix* dans les Indes. On y arboré la *croix*. Pour faire embraſſer la *croix* de JESUS-CHRIST, il ne faut pas la faire paroître trop peſante. FL.

On appelle auſſi, Planter la *croix*, Commencer la fondation, l'établiſſement d'un Monaſtere en quelque lieu. Il n'y a qu'à planter la *croix*, & laiſſer le ſoin du reſte à la Providence.

On appelle *ſigne de la croix*, une marque de commemoration qu'on fait du myſtere de la Paſſion, en mettant la main à la tête, puis au ventre, & à l'une & l'autre épaule, pour repreſenter une *croix*.

En termes de Manege, on dit, Faire la *croix* à courbettes, à ballotade, quand on fait de ces ſauts en avant, en arriere & aux côtez tout d'une haleine, parceque cela fait la figure d'une *croix*.

CROIX, ſe dit auſſi de toutes les lignes ou autres choſes qui ſe coupent ou qui ſe traverſent les unes les autres. Il y a des ſuperſtitieux qui ne veulent pas qu'on mette des couteaux en *croix*. Deux diametres qui ſe coupent, font une *croix*.

CROIX, eſt auſſi une petite marque qui ſe fait à la hâte par deux petites lignes qui ſe coupent, pour ſervir de note. Les *croix* dans le Miſſel marquent, qu'il faut faire des ſignes de *croix* & des benedictions en ces endroits-là. Les *croix* dans l'impreſſion marquent des renvois. En Algebre, la *croix* ſignifie *plus*, & eſt une marque qu'il faut ajoûter.

En ce ſens, on fait au Palais des *croix* à la marge des declarations de depens, ou des dommages & interêts qu'on a taxez, pour marquer les articles, dont on veut être appellant. Une appellation ſous deux *croix*, eſt une cauſe d'audience; ſous trois *croix*, c'eſt un procés par écrit.

CROIX, eſt auſſi une marque, qu'on met d'un côté à la plupart des monnoyes des Princes Chretiens: & en ce ſens on dit, Qu'un homme n'a ni *croix* ni pile; pour dire, qu'il n'a point du tout d'argent. On dit auſſi, Jetter à *croix* & pile; pour dire, Mettre une choſe au haſard; s'en ſoucier fort peu.

CROIX, ſignifie figurément, Peine, affliction, douleur. J. CHRIST conſeille dans l'Evangile, que chacun prenne ſa *croix*; qu'il la porte après lui, & qu'il le ſuive. Il n'y a gueres de gens qui ne portent leur *croix* en ce monde. Dieu envoye des *croix*; c'eſt-à-dire, des afflictions.

Celui qui veut ſuivre mes loix,
En tout temps doit porter ſa croix.
Se detacher de tout, ſe renoncer ſoi-même.

L'AB. TETU.

On dit d'un Auteur qui fait de grands efforts pour trouver quelque choſe, Qu'il met ſon eſprit en *croix*. On dit auſſi par la même raiſon, Qu'une telle, ou une telle choſe eſt la *croix* des Sçavans. Le moyen de concilier la preſcience de Dieu avec la liberté de l'homme; c'eſt la *croix* des Theologiens.

CROIX DE PAR DIEU, eſt une *croix*, qui eſt au devant de l'Alphabet du livre, ou on apprend aux enfans à connoître leurs lettres. On le dit auſſi de l'Alphabet même, & du livre qui le contient. On dit auſſi au figuré, quand il faut recommencer une affaire, ou quelque procedure mal faite, Qu'on en eſt encore à la *croix de par Dieu*.

CROIX, ſe dit auſſi en termes de Blaſon, quand la *croix* eſt toute ſeule dans un Ecu, & ſans être accompagnée ni cantonnée. Elle doit en occuper juſtement le tiers, parcequ'elle eſt miſe au rang des pieces honorables qui ſont la diviſion de l'Ecu. La *croix ordinaire* s'appelle, *pleine croix*; comme celle du Duc de Savoye, qui porte de gueules à *la croix d'argent*. Les Archevêques, les Patriarches portent ſur leurs Armes la *croix* à deux; & le Pape, à trois travers ou croiſillons.

CROIX DU CALVAIRE. C'eſt une *croix*, poſée ſur un mont, & au haut de laquelle ſont les cloux & la couronne d'épines.

CROIX ALISÉE, ou *raccourcie*, eſt celle, qui ne s'étend pas juſqu'aux bords de l'Ecu.

CROIX PATÉE, eſt celle, qui s'élargit vers l'extremité des branches, comme celle des Mathurins. D'Argenteré porte d'argent à la *croix patée* d'azur. Quelquefois elle eſt un peu croiſée, & en quart de vouſure. Il y en a qui ont les bouts des branches plus larges trois fois que leur racine, & qui ſont vuidées ſur les flancs par un trait d'ovale.

CROIX BORDÉE, eſt celle, qui a tout autour un filet d'autre couleur ou metail que le corps de la *croix*.

CROIX FLORENCÉE, ou *fleuronnée*, ou *fleurdelisée*, eſt celle, qui a des fleurs, ou des fleurs de lis à ſes extremitez: *Croix treflée*, qui a des trefles.

CROIX BRETESSÉE, eſt celle, qui a les branches garnies de breteſſes, compoſée de creneaux, qui ſe rapportent les uns aux autres.

CROIX POTENCÉE, eſt celle, dont les extremitez ſont faites en potence double, ou ſelon la figure de la lettre T, comme celle de Jeruſalem. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique portent une *croix patée* de ſable,

Digitized by Google

ble, chargée d'une autre *croix potencée* d'or, qui eſt celle de Jeruſalem.

On dit encore, une *croix chargée en cœur* d'une fleur de lys, d'un écuſſon, &c. quand il y a une piece au milieu, ou en centre de la *croix*.

CROIX CANTONNÉE, eſt celle, qui aux cantons a quelques figures qui rempliſſent les vuides de l'Ecu. *Croix chargée*, eſt celle qui a ſur ſes branches des coquilles, des étoiles, ou autres meubles de l'Ecu. Il y a auſſi des *croix* qui ſont chargées d'une autre *croix* plus étroite.

CROIX CROISETTÉE, ou *recroiſettée*, eſt celle, qui a de petites *croix* aux quatre extremitez.

CROIX ANCRÉE, qui a des ancres, ou dont les branches finiſſent, & ſe terminent en ancres de navire.

CROIX AU PIED FICHÉ, eſt celle, qui a l'extremité d'enbas aiguiſée en pointe, & qui eſt d'ordinaire un peu plus haute que large. En ce cas on l'appelle *croix hauſſée*.

CROIX FENDUË, eſt celle, qui eſt entr'ouverte & ſeparée en deux.

CROIX RECERCELÉE, eſt celle, dont les bouts ſe recourbent en demi-cercle, comme une volute.

CROIX CLAVELÉE, eſt celle, qui eſt compoſée de bâtons tronçonnez, qui ſemblent être enclavez dans le bois principal de la *croix*. On l'appelle auſſi *croix bâtonnée*.

CROIX NILLÉE, ou *de moulin*. On l'appelle auſſi *nellée*, *nil*, ou *nigle*, qui eſt faite de deux bandes ſeparées & crochuës par le bout, telle qu'en porte la Maiſon d'Aubuſſon. Elle eſt ancrée & fort deliée, comme eſt l'aiſille ou le fer du moulin.

CROIX COMPONÉE, eſt celle, qui eſt faite de divers émaux, dont les parties ſont d'un metail, ou d'une couleur differente.

CROIX DE LORRAINE, eſt celle, qui eſt double, comme les *croix* Patriarchales, qui a deux travers, chacun à l'endroit de chaque tiers du montant, celui d'enbas un peu plus long que l'autre. Ainſi la portent les Religieux de l'Ordre du St. Eſprit, & autrefois les Templiers. Cette *croix* à double travers eſt proprement appellée la *croix des Grecs*, parcequ'ils l'ont ſouvent ainſi repreſentée à l'imitation de celle de porphyre, que Conſtantin fit dreſſer au milieu du marché de Conſtantinople.

CROIX DE ST. ANTOINE, en forme de *Tau*, eſt celle, qui n'a que trois branches; celle de deſſus étant retranchée. On pretend que cette croix, ou *Tau* n'eſt autre choſe que la figure des potences que laiſſoient les malades du feu Saint Antoine, qui alloient ſe faire guerir dans les Hôpitaux des Religieux de St. Antoine. C'eſt le Pape Boniface VIII. qui en 1297. ordonna de porter le *Tau* en l'honneur de St. Antoine.

CROIX BOURDONNÉE, eſt celle, qui a aux extremitez & au milieu des cercles qui repreſentent les pommes d'un bourdon. On l'appelle auſſi *pommetée*.

CROIX DE TOULOUSE, eſt une *croix* clechée, vuidée, treflée, & pommetée d'or; c'eſt-à-dire, qui paroît creuſe, & percée à jour, en forme d'anneaux qui a pour chef aux extremitez quatre petits quarrez, & à chacun trois pommettes. On met la *croix de Toulouſe* entre les Armoiries qu'on pretend être deſcenduës du ciel.

CROIX A' DEGREZ, eſt une *croix* hauſſée, dont le pied eſt poſé ſur de la maçonnerie en forme de degrez, comme ſont celles des grands chemins. On appelle *croix perronnée*, une croix, dont les extremitez ſe terminent par trois eſpeces de perrons. On dit auſſi, une *croix enſevrée de quatre degrez*, quand à chaque bout de ſes branches il y a trois degrez figurez, comme à celui qui lui ſert de marchepied. Quelques-uns appellent auſſi cette *croix*, *denchée*, *deniée*, *endenchée*, *endentée*, ou *dentelée*. Cette derniere a les dents plus petites. L'*engrêlée* ne differe de l'endentée, ſinon entant que l'endenture eſt un peu differente de l'engrêlure. L'*engrelée* a les bords ornez d'une eſpece de dentelle.

CROIX ENHENDÉE, eſt celle, qui a les branches terminées en façon de *croix* ancrée, & qui a entre les deux crochets une pointe, comme un fer de lance. Celle-ci eſt commune chez les Eſpagnols, qui lui ont donné ce nom.

CROIX ÉCARTELÉE, eſt celle, qui eſt diviſée par une ligne tirée tant de haut enbas, que de travers de droit à gauche, & dont les parties diviſées ſont de differens émaux, ſoit couleur, ſoit metail.

CROIX FOURCHÉE, eſt celle, dont les branches ſe terminent par trois pointes qui ſont deux angles entrans: & *croix fourchetée*, celle dont les branches ſe terminent en fourchettes, dont on ſe ſervoit pour porter un mouſquet.

CROIX FRETÉE, qui eſt compoſée ou plutôt chargée de cotices qui ſe traverſent, & laiſſent un vuide en forme de quarrez poſez en pointe comme des loſenges. On l'appelle autrement *croix cotoiée* & *recoticée*.

CROIX GIVRÉE, ou *gringolée*, eſt celle, qui finit ſes branches par des têtes de ſerpens recourbées de part & d'autre de la maniere des *croix* ancrées.

CROIX LOSENGÉE, qui eſt compoſée ou chargée de loſenges, de metail ou de couleur, qui en font le plein & le vuide.

CROIX ESCHIQUETE'E, qui eſt chargée de quarrez poſez en échiquier.

CROIX D'HERMINE, celle qui eſt chargée d'hermines. Il y a auſſi des *croix* à quatre queuës d'hermine, & aboutées en *croix*, qui aboutiſſent à un centre, & forment une *croix*.

CROIX DE VAIR, ou *vairée*, qui eſt chargée de vair, ou de pots ou cloches vairez.

CROIX PARTIE, qui eſt diviſée par une ligne qui ſepare les émaux differens de deux côtez. Lorſque l'Ecu eſt parti de deux émaux, & la *croix* de même, on dit que la *croix* eſt *contrepartie* de l'un à l'autre.

CROIX ONDE'E, eſt celle, dont les branches ſe tournent en ondes.

CROIX RESARCÉLE'E, eſt une *croix* diviſée en ſa largeur par le moyen d'un filet d'un autre émail qui forme une autre *croix*.

CROIX CABLÉE, eſt une *croix* qui eſt compoſée ou chargée de pluſieurs tortils de cables, de cordes ou de cordons.

CROIX ÉCOTTÉE, eſt une *croix* dont le montant & les branches ont pluſieurs chicots, nœuds, ou inegalitez.

CROIX ST. ANDRE', qu'on appelle autrement *Sautoir* ou *Croix Bourguignone*, eſt une *croix* qui n'eſt point à angles droits. Elle eſt compoſée de pieces de bois inclinées l'une vers l'autre, & qui ſe coupent diagonalement.

CROIX ST. ANDRÉ, en termes de Charpenterie, eſt auſſi un aſſemblage de poteaux, ou de pieces de bois inclinez l'un vers l'autre, qui ſe coupent diagonalement, & qui arcboutent les pieces d'un pan de charpente. On s'en ſert ſur tout dans les clochers, combles & autres charpentes maſſives.

ORDRE DE LA CROIX. L'Imperatrice eſt le chef de cet Ordre.

CROIX BLANCHE. Ancien Etendart de France. C'eſt une *croix blanche* ſemée de fleurs de lys.

Les Chymiſtes ont appellé *Freres de la Roſecroix*, certains Viſionnaires qui cherchoient la Pierre Philoſophale, qui

Digitized by Google

étoient ſi cacher, qu'ils paſſoient pour inviſibles; & leur cabale étoit marquée par ces lettres, F. R. C. que quelques-uns d'entre eux ont interpretées, *Fatres Roris Cœli*, à cauſe qu'ils pretendoient que la matiere de la pierre étoit la roſée cuite. Voyez Gabriel Naudé, qui a fait un livre contre eux, quoi qu'ils n'en valuſſent gueres la peine.

CROIX, ou *Croiſade du Sud*. C'eſt une conſtellation de quatre étoiles proche du pole Auſtral, diſpoſées en *croix*, ſur laquelle les Pilotes prennent hauteur dans la Mer Meridionale. Elle eſt compoſée de quatre étoiles; deux de la troiſiéme, & deux de la ſeconde grandeur.

CROISETTE, ſ. f. Petite croix. Ce mot n'a gueres d'uſage qu'en termes de Blaſon, où on voit ſouvent des Ecus ſemez de *croiſettes* ou de petites croix; & les faſces ou autres pieces honorables chargées ou accompagnées de *croiſettes*. Les croix mêmes aboutiſſent ſouvent en *croiſettes*, & ſont appellées alors *croiſettées* & *recroiſettées*.

CROLLER. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit des oiſeaux qui ſe vuident par le bas. On dit auſſi, *Emeutir*.

CROMATIQUE. Voyez CHROMATIQUE.

CROMORNE, ſ. m. Terme de Muſique. C'eſt un jeu de l'orgue accordé à l'uniſſon de la trompette. Il a quatre pieds depuis ſon noyau juſqu'au ſommet, dont le premier demi-pied va en élargiſſant juſqu'a cinq pouces, & puis il continuë tout droit, ayant un pouce & demi en diametre.

On appelle auſſi *cromornes*, ceux-mêmes qui jouënt du *cromorne*. Il y a ſix *cromornes* de la Chambre du Roi: ils ne ſervent gueres qu'aux grandes ceremonies.

On appelle encore *cromornes* en general, les tuyaux qui ſont longs, & qui ne s'élargiſſent point par enhaut.

CRONE. C'eſt ſur le bord d'un port de mer, une tour ronde, & baſſe, avec un chapiteau, comme celui d'un moulin à vent, qui tourne ſur un pivot, & a un bec qui par le moyen d'une roué à tambour, & des cordages, ſert à charger, & à decharger des marchandiſes.

CRONIQUE. Voyez CHRONIQUE.

CROQUANT. ſ. m. Gueux; miſerable; qui n'a rien; un homme de neant. Ce n'eſt qu'un *croquant*; un pauvre *croquant*. Ce mot eſt bas. Les païſans qui ſe revolterent en Guyenne ſous Henri IV. & ſous Louis XIII. furent appellez *Croquans*. La revolte des *Croquans*. On les appella *Croquans*, parcequ'ils rongeoient, & devoroient tout.

CROQUE-LARDON. ſ. m. Affamé; écornifleur de cuiſine; qui tâche à y attraper quelque lardon, ou quelque bribe. Ce mot eſt bas & burleſque.

CROQUER. v. act. & neut. Manger quelque choſe de ſec & de dur, qui fait du bruit en le briſant ſous les dents. La croute de pain, le biſcuit de mer, les amandes à la Praline *croquent* ſous les dents.

CROQUER, ſignifie auſſi, Manger avidement, & promptement. Il a déjà *croqué* ſon diner. *Croquer* force poulets. LA FON. La Fontaine fait dire par le Renard au Lion;

Eh bien, manger moutons, canaille, ſotte eſpece,
Eſt-ce un peché? non, non; vous leur fites, Seigneur,
En les croquant, *trop d'honneur.*

CROQUER, ſignifie encore, Diſſiper; perdre. C'eſt un homme qui a *croqué*, qui a diſſipé tout ſon bien. Vous lui avez prêté vôtre argent; c'eſt autant de *croqué*.

CROQUER, figurément ſignifie, Derober avec adreſſe, avec promptitude. Je laiſſai mon livre ſur la table; il fut incontinent *croqué*. Il ne ſe paſſe preſque point de jour, que je ne *croque* un ou deux pucelages. PIEC.

COMIQ. On trouve dans une vieille épitaphe Picarde:

Croc de la mort, qu'eſcaper ne pouvons,
Croqua *l'Eiu croquet qui* croquoit *les Poulets.*

CROQUER, en termes de Peinture, ſignifie, Ebaucher; deſſiner; tracer ſur le papier à la hâte les premieres idées, les premiers traits d'un deſſein, dans l'intention de les corriger, polir, & finir à loiſir. Ce tableau n'eſt que *croqué*; on n'a fait que le *croquer*. On le dit auſſi des vers, & de tous les ouvrages d'eſprit. Cet Ouvrage n'eſt que *croqué*; c'eſt dommage que l'Auteur n'a pas eu le temps de le polir. Les Tableaux de La Bruyere ne ſont que *croquez*. Voyez MARVILLE.

CROQUER. Terme de Marine. Accrocher. *Croquer le croc de palan*; c'eſt-à-dire, le paſſer dans l'arganeau de l'ancre, afin de le remettre au boſſoir.

On dit proverbialement, Qu'un homme a été long temps à *croquer* le marmot; pour dire, qu'on l'a laiſſé long temps à attendre dans une antichambre, dans un veſtibule. Ce proverbe vient apparemment des compagnons Peintres, qui quand ils attendent quelcun, ſe deſennuyent à tracer ſur les murailles quelques marmots, ou traits groſſiers de quelque figure: ce qu'on appelle *croquer le marmot*, ſuivant la phraſe qui vient d'être expliqué. On dit, Il n'en *croquera* que d'une dent. Pour dire, il n'en tâtera point; il n'obtiendra point ce qu'il demande.

CROQUÉ, ÉE. part. & adj.

CROQUET. ſ. m. Eſpece de pain d'épice, qui eſt fort mince, fort ſec & fort dur, qui par conſequent croque ſous les dents. En France on mange ordinairement des *croquets* en buvant de la biere.

CROQUEUR. ſ. m. Celui qui prend, qui attrape, qui mange, qui croque.

Un vieux renard,
Grand croqueur *de poulets.* LA FONT.

CROQUIGNOLE. ſ. f. Quelques gens diſent CRAQUINOLE, mais mal. C'eſt une eſpece de chiquenaude, ou de naſarde. C'eſt un coup qui ſe donne ſur le viſage, en lâchant avec violence un doigt qu'on a poſé ſur un autre. La malice des Pages & des Ecoliers, eſt de donner des *croquignoles* à leurs camarades qui ſont foibles, ou niais. L'un en paſſant me donnoit une naſarde, & l'autre, une *croquignole*. ABLAN. Choiſiſſez d'avoir trente *croquignoles*. MOL. Ce mot eſt bas. L'ACAD.

CROSSE. ſ. f. Bâton crochu, ou recourbé par le bout, avec lequel les enfans jouënt & s'échauffent en hiver, en pouſſant & ſe renvoyant une balle, une pierre.

CROSSE, eſt auſſi la partie courbe du fût du mouſquet, ou d'un fuſil qu'on appuye contre l'épaule en le tirant. Il étoit autrefois fait en croc. Ce ſoldat a achevé de tuer ſon ennemi avec la *croſſe* de ſon mouſquet.

CROSSE. Marque de l'autorité paſtorale d'un Evêque, ou d'un Abbé. C'eſt un bâton d'argent ou d'or, recourbé & ouvragé par le haut. On appelle *Lanterne de la croſſe*, le bout le plus gros, & percé à jour. C'eſt le ſymbole de la correction epiſcopale, & la Houlette paſtorale. Les Evêques, les Abbez, Abbeſſes, la font porter devant eux; & ils la tiennent à la main, quand ils donnent la benediction en ceremonie. Les Empereurs donnoient autrefois l'inveſtiture aux Prelats par la *Croſſe*, & par l'Anneau. La *croſſe* d'Evêque d'un côté eſt pointuë, & de l'autre, courbe: ce qui eſt ſignifié par ce vers:

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

Les Evêques n'avoient autrefois que des *croſſes* de bois. Coquille rapporte cette eſpece de proverbe, qui étoit de ſon temps dans la bouche du peuple:

An

Digitized by Google

Au temps paſſé du ſiecle d'or;
Croſſe *de bois, Evêque d'or:*
Maintenant changent les loix;
Croſſe *d'or, Evêque de bois.*

Les Abbez Reguliers qui ſont croſſez & mitrez, peuvent officier avec la *croſſe*, & la mitre. Aujourd'hui les Abbez commendataires, qui n'ont nulle juriſdiction, mettent par abus la *croſſe* & la mitre ſur l'Ecu de leurs armes. Les Abbeſſes ne doivent mettre que la *croſſe* au deſſus, & le chapelet au tour de leurs armes, ſelon l'ancien uſage. Les Abbez portoient la *croſſe* dès le VII. ſiecle. Ce n'eſt pourtant pas une marque eſſentielle de la dignité Abbatiale; c'eſt un privilege que le Pape donne à qui il lui plait.

Du Cange dit qu'on l'a appellée en Latin *cambuca* & *cambuta*, ou *cambucum*, & *petalum*; & *Sambuca*, ou *Cambucarium*, celui qui porte la *croſſe*, ou la croix. On l'a appellée auſſi en Latin *pedum* & *crocia*. Papias croit que ce mot vient *a ſimilitudine crucis*.

CROSSE D'EGUIERE. C'eſt une anſe d'éguiere, en forme de *croſſe*.

CROSSER. v. n. Jouër avec une croſſe; pouſſer une balle avec une croſſe. Les Laquais, les petits garçons *croſſent* pendant l'hiver.

CROSSÉ, ÉE. adj. Qui ne ſe dit que des Prelats & dignitez qui ont droit de porter la croſſe, & de la mettre au deſſus de leurs Armes. Une telle Abbaye eſt *croſſée* & mitrée; ſon Abbé eſt *croſſé* & mitré.

CROSSETTE. ſ. f. Terme d'Agriculture. Branche de vigne taillée, où il reſte un peu de vieux bois de l'année precedente. Ces *croſſettes* reprennent facilement racine, quand on les fiche en terre.

CROSSETTES, en Architecture, ſont les retours aux coins des chambranles de porte, ou de croiſée, qu'on nomme auſſi *oreilles*, ou *oreillons*. Les *croſſettes* ſont plutôt un defaut qu'une beauté dans l'Architecture: cependant cela a paru ſi beau aux Architectes modernes, qu'on voit des fenêtres de Palais, où il y a juſques à huit *croſſettes*. FEL. On appelle *croſſettes de lucarne*, des plâtres de couverture à côté des lucarnes, ou vuës fatieres.

CROSSEUR. ſ. m. Qui pouſſe une balle avec une croſſe. On a de la peine à ſe garentir des *croſſeurs* durant la gelée.

CROTALAIRE. ſ. f. Plante étrangere, qui pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, ornée de beaucoup de rameaux diſpoſez en rond. Ses feuilles ſont longues d'un demi doigt, larges de deux ongles, obtuſes, parſemées de verruës, ondées en leurs bords: elles naiſſent ſeules le long des branches comme celles du genêt, attachées à des queuës fort courtes. Ses fleurs ſont legumineuſes, de couleur bleuë. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes, dans leſquelles ſont renfermées de petites ſemences jaunes, qui ont la figure d'un petit rein, d'un goût un peu acre & ingrat. Cette plante croit dans le Levant. Mr. Herman l'appelle *crotalaria aſiatica, folio ſingulari verrucoſo, floribus carulei.* Il y a quelques autres eſpeces de *crotalaire*.

CROTAPHITE. adject. Terme d'Anatomie, qui ſe dit du muſcle temporal qui occupe la cavité des temples, & qui tire la mâchoire inferieure en haut.

Ce mot vient du Grec *crotaphos*, qui ſignifie, la *temple*. Voyez TEMPORAL.

CROTOLE. ſ. m. Terme de Medailliſte. Eſpece de tambour de Baſque, qu'on voit ſur les medailles dans les mains des Prêtres de Cybele.

CROTTE. ſ. f. Ordure; boué; fange qui eſt dans les ruës, & dans les chemins, quand il a plû. Courir, trotter par les *crottes*. On ne ſçauroit marcher pendant la pluye, qu'on ne ſoit plein de *crottes*. Il y a un pied de *crotte* ſur vôtre habit.

Nicod derive ce mot de *cruſta*; Menage, de *creta*, ou terre gluante & tenace.

CROTTE, ſe dit auſſi de la fiente, ou des excrements des animaux, quand ils ſont durs, ſecs & menus. Des *crottes* de ſouris, de lapins, de lievres, de brebis, de chats, &c. Les *crottes* de ſouïne ſentent bon.

On dit proverbialement, quand la gelée a ſeché les ruës, Que les chiens ont mangé les *crottes*.

CROTTER. v. act. Eclabouſſer; ſalir; gâter avec de la crotte. Cette Dame marche ſi proprement, qu'elle ne ſe *crotte* point. Un cheval qui galoppoit, m'a tout *crotté*; m'a éclabouſſé.

On dit, Qu'un homme eſt *crotté* comme un barbet; *crotté* juſqu'au cu, juſqu'à l'échine, juſqu'aux oreilles; pour dire, qu'il eſt fort *crotté*. On dit, Il fait bien *crotté* dans les ruës; c'eſt-à-dire, qu'il y fait bien ſale. On dit auſſi, *Crotté* en Archidiacre, parcequ'autrefois les Archidiacres faiſoient leurs viſites à pied. On appelle un Poëte *crotté*, un mechant Poëte qui porte des rogatons, qui s'eſt rendu ridicule. On dit, une Marquiſe *crottée*; c'eſt-à-dire, gueuſe, & miſerable; qui va à pied. Muſe *crottée*. SCAR. Ce ſont les ergotiſmes qui rendent les Philoſophes *crottez*, & refrognez. MONT.

CROTTE', ÉE. part. & adj. Un Pedant *crotté*.

CROTTON, ou CROTON. D'autres diſent GROTON. ſ. m. Cachot. Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey, & on le croit fort bas, & fort peu uſité.

CROUCHAUT. ſ. m. Terme de Charpenterie. Pieces de bois, qui ſe poſent ſur le chef d'un bateau, qui ſervent à faire la rondeur & la diminution du devant.

CROULEMENT. ſ. m. Ebranlement d'un édifice. On le dit, quand on ſent qu'un bâtiment menace ruine; qu'il eſt ſur le point de tomber.

CROULER. v. n. Vieux mot, qui ne s'employe qu'en parlant des tremblemens de terre, des maiſons qui tombent. Cette terre n'eſt pas ferme; on la ſent *crouler* ſous ſes pieds. Les fondemens de cette maiſon *croulerent* tout-d'un-coup, & la maiſon tomba.

Nicod derive ce mot du Grec *krono*; c'eſt-à-dire, *pulſo*, je pouſſe.

CROULER. Ce mot eſt auſſi quelquefois Actif, & ſe dit des arbres qu'on ſecouë pour en faire tomber le fruit. *Croulez* ce pommier, ce poirier, ce prunier. POMEY. DANET. Il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CROULIERES. ſ. f. Il ſe dit des terres qui ne ſont pas fermes ſous les pieds; des ſables mouvans, où on enfonce. On ne peut bâtir en ce champ-là, parceque ce ſont des *croulieres*. On dit auſſi, des prez *croulieres*. En ce ſens il eſt Adjectif. On appelloit autrefois *croulis*, les fondrieres; & *croulieres*, des ornieres profondes.

CROUPION. ſ. m. Os pointu, qui eſt à l'extremité de l'épine du dos, & proche du fondement. Il eſt compoſé de trois os, dont le plus grand touche l'os ſacrum; le ſecond eſt plus petit; & le troiſiéme eſt le moindre de tous. Au bout de ce dernier eſt attaché un petit cartilage. Cet os eſt autrement appellé *coccyx*, parcequ'il reſſemble au bec d'un coucou. Se demettre le *croupion*.

CROUPION, ſe prend auſſi pour le cu dans le ſtile bas, & burleſque; auquel ſens on dit, Sangler le *croupion*.

CROUPION, ſe dit auſſi principalement de cette partie des volailles, par où ſe dechargent leurs excremens, & qui ſert à faire mouvoir les plumes de leur queuë

Digitized by Google

qui y ſont attachées. Un *croupion* de chapon ; un *croupion* bien gras.

GARNIR LE CROUPION, c'eſt parmi les Rôtiſſeurs, Mettre proprement ſous la peau du *croupion* pluſieurs petits lardons, pour faire paroître le chapon plus gras.

CROUPIR. v. n. On ne le dit que des choſes liquides. Demeurer ſans agitation, & dans une même ſituation ; ſe corrompre, faute de mouvement. L'eau qui *croupit* dans un foſſé, dans un marais, eſt bien-tôt puante. Ne laiſſez pas *croupir* cette mine. On le dit quelquefois des autres ordures & ſaletez. Un malade, un paralytique, un enfant *croupiroient* dans leur ordure, ſi on n'avoit ſoin de les nettoyer.

CROUPIR, ſe dit figurément, & ſignifie, Demeurer long temps ; languir honteuſement dans l'oiſiveté, dans la nonchalance, ou dans quelque état triſte, ou criminel. *Croupir* dans la pareſſe, & dans l'indolence. *Croupir* dans le vice ; *croupir* dans le peché. Comment Dieu, qui eſt ſi miſericordieux, a-t-il laiſſé ſi long temps *croupir* les nations idolâtres dans l'ignorance de la loi de Grace ? AB. DE T.

Las de vous ſignaler, & de vaincre en tous lieux,
Allez, allez croupir dans un calme odieux. BREB.

CROUPISSANT, ANTE, adj. Qui croupit. L'habitation dans les lieux marécageux n'eſt pas ſaine, à cauſe des eaux *croupiſſantes* qui y ſont d'ordinaire.

CROUPADE. ſ. f. Terme de Menage. Quelques gens diſent GROUPADES, mais mal. La *croupade* eſt un ſaut plus relevé que la courbette, & qui tient le devant & le derriere du cheval en une égale hauteur, enſorte qu'il trouſſe ſes jambes de derriere ſous le ventre, ſans allonger, ni montrer ſes fers. Hautes *croupades*, ce ſont des *croupades* plus relevées que les *croupades* ordinaires. Manier à *croupades*. Mettre un cheval à l'air des *croupades*. Cheval qui ſe preſente à *croupades*.

CROUPE, ſ. f. La partie de derriere du cheval, qui s'étend depuis l'extremité des reins, & l'endroit où la ſelle porte, juſqu'à la queüe. Il ſe dit de toutes les bêtes de monture & de ſomme. Ce cheval porte en *croupe*. Ce cheval a une belle & large *croupe* ; il a peu de *croupe*. Une *croupe* de mulet ; c'eſt-à-dire, aiguë, & pointuë. Le Poſtillon met la valiſe ſur la *croupe*. Les Meuniers ne montent que ſur la *croupe* de leurs mulets. Dans un combat il faut faire une demie-pirouëtte pour gagner la *croupe* ; c'eſt-à-dire, qu'étant en face d'un cavalier ennemi, on fait demi-tour pour le prendre en *croupe*. Cela s'appelle, *gagner la croupe*.

Ce mot vient de *croupa*, qui ſe trouve dans les Gloſes, & eſt formé de l'Allemand *grub*, qui ſignifie, *gros, gras, épais*. MEN. Bochart croit que ce mot a été fait par retranchement de *cronpion*. Du Cange le derive de l'Italien *groppa*, qui ſignifie, *feſſe*.

CROUPE, ſe dit figurément en quelques façons de parler ; comme lorſque Voiture dit, que l'Hymen porte d'ordinaire en *croupe* le repentir, & la miſere : pour dire, que le mariage entraîne ſouvent après lui la pauvreté, & les chagrins.

Un ſot rempli d'erreurs que le trouble accompagne,
En vain monte à cheval pour tromper ſon ennemi ;
Le chagrin monte en croupe, & galope avec lui. BOI.

CROUPE, ſe dit auſſi ironiquement du derriere d'une femme, ſur tout lorſqu'elle a les feſſes bien larges ; Qu'elle a une belle *croupe*, une large *croupiere*.

CROUPE, ſe dit auſſi du haut, du ſommet d'une montagne. Cette maiſon a une belle vuë ; elle eſt ſur la *croupe* de la montagne. Ils s'étoient ſaiſis de la *croupe* du mont. VAUG. Ils firent des feux ſur la *croupe* des montagnes. ABLAN.

CROUPE, ſignifie auſſi, le derriere du chœur d'une Egliſe, qui eſt arrondi. La *croupe* de l'Egliſe Nôtre Dame eſt belle à voir de deſſus le pont Marie.

CROUPE, ſe dit auſſi de la partie d'un bâtiment, ou pavillon ordinaire, qui n'eſt point bâtie en pignon ; mais qui eſt coupée obliquement, & couverte en panchant, comme le reſte du comble, & qui eſt garnie d'arrêtiers qui ſont d'ordinaire de ſept à dix pouces de gros, compris le delardement. On dit auſſi des entraits de *croupe*, des chevrons de *croupe*, des fermes de *croupe*.

A CROUPETONS. adv. D'une maniere accroupie. On dit, Etre à *croupetons* ; pour dire, Etre aſſis à terre ſur ſa croupe. Marcher à *croupetons* ; pour dire, Marcher en trainant contre terre. On dit auſſi, Qu'un lievre en forme eſt *à croupetons*, & qu'on le prend à l'accroupie. Ce mot n'eſt point dans l'Academie. Il eſt dans Richelet.

CROUPIER. ſ. m. Celui qui eſt aſſocié avec un autre, auquel il laiſſe tenir ſon jeu, parcequ'il ne ſçait pas ſi bien jouër que lui ; ou qui parie pour lui. Cet homme ne pourroit pas jouër ſi beau jeu, s'il n'avoit des *croupiers* avec lui.

CROUPIER, ſignifie auſſi, un aſſocié ſecret en un traité, en une ferme, qu'il laiſſe mettre & regir ſous le nom d'un autre, & dont il partage le gain, ou la perte, à proportion de ce qu'il y a avancé.

CROUPIER, ſe dit auſſi en Juriſprudence Canonique, d'un Confidentiaire qui prête ſon nom à celui qui plaide un Benefice. Quand on ſe deffie de ſon droit, on fait obtenir un devolut ſur ſoi-même, afin de l'obtenir en tout cas ſous le nom d'un *croupier*.

CROUPIERE. ſ. f. Longe de cuir rembourrée, qui paſſe au deſſous de la queuë du cheval, ou autre bête de monture, qui s'attache à la ſelle pour la tenir en état. On l'a appellée en Latin *poſtella*, ou *poſtilena*, *quaſi poſt ſellam*, dit Papias.

CROUPIERE, ou CROUPIAS, eſt une corde qui tient le vaiſſeau arrêté par ſon arriere. Ainſi on dit en termes de Marine, Moüiller en *croupiere*, ou en *croupe* ; pour dire, Jetter une ancre du côté de la poupe pour maintenir les ancres de l'avant, & empêcher un vaiſſeau de ſe tourmenter ; ou pour lui faire preſenter toûjours le même côté.

On dit, Tailler des *croupieres* à quelcun ; pour dire, le pourſuivre vivement ; le faire bien aller, trotter & courir ; lui donner bien de l'exercice.

CROUSTE, ou CROUTE. ſ. f. Dureté que quelques mets, & ſur tout la pâte, acquierent en leur partie exterieure par la cuiſſon, & particulierement par celle du four. La *croûte* d'un pain ; la *croûte* d'un pâté, ou d'une tourte. La *croûte* fine, eſt celle, où il y a du beurre mêlé avec la fleur de farine. La *croûte* biſe, eſt celle, où on n'employe que de la groſſe farine.

Ce mot vient du Latin *cruſta*.

CROUSTE, ſe dit auſſi de tout ce qui ſe ſeche, & s'endurcit ſur la ſurface de quelque choſe. Il ſe fait ſur le ſel qu'on garde, une *croûte* qui eſt fort dure & épaiſſe. La ſechereſſe avoit fait une *croûte* ſi dure ſur la terre, qu'on avoit de la peine à labourer.

On appelle auſſi *croûte*, en Chirurgie, cette galle qui vient ſur les playes, quand elles ſe cicatriſent ; & auſſi ce qui vient ſur les boutons de verole, dartres, & autres maladies du cuir. Tout ſon corps n'eſt qu'une *croûte*.

On dit d'un avare, Qu'il ne mange que du pain & des *croûtes* ; pour dire, qu'il fait très-petite chere. On dit proverbialement, Que *croûte* de pâté vaut bien pain.

CROUSTELETTE. ſ. f. Diminutif de CROUTE. Preſenter une *croûtelette* de pain, pour boire un verre de vin.

Digitized by Google

CROUSTILLE, ſ. f. Petite croûte qu'on s'amuſe à ronger en buvottant. En ce mot l'*s* ſe prononce, auſſi bien qu'aux trois ſuivans.

CROUSTILLER. v. n. C'eſt, Manger de petites croûtes en buvottant. Ne voulez-vous pas *croustiller* avec nous ?

CROUSTILLEUX, EUSE, adj. Terme populaire & vieux, qui ſe dit ironiquement de ceux qui font les bouffons dans une compagnie. Cet homme eſt *croustilleux*; c'eſt-à-dire, Plaiſant, drôle, rejouiſſant. Il eſt très-bas. L'ACAD.

CROUSTILLEUSEMENT. adv. D'une maniere crouſtilleuſe, bouffonne, plaiſante. Il fait, il dit toutes choſes *croustilleusement*.

CROUSTON, ou CROUTON, ſ. m. Petit morceau de croûte de pain qu'on preſente à ceux, à qui on veut faire boire un coup.

CROYABLE, adj. m. & f. Vraiſemblable; digne d'être cru; qui merite de la croyance. Il ſe dit des perſonnes, & des choſes. C'eſt un Auteur grave, qui eſt fort *croyable* ſur ce qu'il allegue. Cet Orateur a reçu tant d'applaudiſſemens, que cela n'eſt pas *croyable*. Toutes les fables & les myſteres des Payens ſont ſi extravagans, qu'ils ne ſont pas *croyables*.

*Ce que je viens d'entendre, ô Ciel, eſt-*il croyable !
MOL.

CROYANCE, ſ. f. Sentiment; opinion; penſée; Foi. Bien que CROYANCE, & CREANCE, ſoient deux choſes differentes, on prononce toûjours CREANCE; à la fin l'on n'écrira plus autrement: c'eſt déjà l'opinion de pluſieurs, & j'y ſouſcris. VAU. Peu de perſonnes écrivent preſentement, CROYANCE. La delicateſſe de la prononciation a paſſé dans l'ortographe. CORN. L'Academie ne laiſſe pas d'écrire, CROYANCE. Ce n'eſt pas là ma *croyance*. Les articles de nôtre foy & de nôtre *croyance*. Les prudes du ſiecle ſe font un honneur de ne rien croire, pour ſe diſtinguer du vulgaire, & ne pas haſarder leur *croyance*. AB. DE T. Dans la plupart des Chretiens l'envie de croire tient lieu de *croyance*: la volonté leur fait une eſpece de foi par les deſirs, que l'entendement leur refuſe par ſes lumieres. ST. EV. Parmi les Novateurs chacun s'eſt fait un tribunal à ſoi-même, & s'eſt rendu l'arbitre de ſa *croyance*. FL.

CROYANCE, ſignifie encore, la confiance qu'on a en une perſonne, à laquelle on ajoûte pleine foi. En ce ſens l'Academie obſerve, que quelques-uns écrivent, & prononcent *Creance*. Ce Prince a une entiere *croyance* en ſes Miniſtres. La vertu ſouple, & maniable d'Atticus lui attiroit ſouvent une *croyance*, & une approbation qu'il ne meritoit pas. AB. DE ST. R.

CROYANT, ſ. m. Qui croit les veritez éternelles. Les Juifs appelloient *Croyans*, ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Judaïque, par oppoſition aux Incredules. Abraham eſt appellé dans l'Ecriture, le Pere des *Croyans*. Les Turcs ſe donnent le titre de *Muſulmans*, qui veut dire en leur langue, *Vrais Croyans*. Les Anthropomorphites ont pretendu meriter par privilege le nom de *Croyans*, parcequ'il n'y avoit rien d'incroyable pour eux, ni de trop dur pour leur foi. Julien l'Apoſtat donnoit aux Chretiens le nom de *Croyans*. Il pretendoit ſe moquer par là de leur facilité, ou de leur imbecillité à tout croire ſans examen, & ſans raiſon.

CROYE. ſ. f. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit d'une maladie des oiſeaux de proye, ou eſpece de gravelle qui leur cauſe de l'obſtruction dans la veſſie.

C R U.

CRU, UË. adj. Pluſieurs écrivent CRUD; mais ils prononcent CRU, comme les autres, & diſent CRUE au feminin; & non pas CRUDE. On écrit, & on prononce CRU. L'ACAD. Qui n'eſt pas cuit; qui n'a point paſſé par le feu, ou par un certain degré de chaleur neceſſaire pour acquerir la derniere preparation requiſe. Les fruits *crus* ne ſont pas ſains. La chair *crue* le conſerve moins que la chair cuite. La colle ne vaut rien *crue*; il faut la cuire. De la ſoye *crue*, c'eſt de la ſoye qui n'eſt ni lavée, ni teinte. Les petits velours à un poil, crêpes & crêpons, ſe font de ſoye teinte ſur le *cru*. Les ſatins, damas, & Venitiennes ne doivent point être faits de ſoye teinte ſur le *cru*. Toutes ces étoffes doivent être de ſoye cuitte en chaîne, trame, poil, ou brochée, ou toute de ſoye *crue*, ſans aucun melange de *crue* & de cuitte.

On le dit encore de ce qui eſt indigeſte, à cauſe de ſa froideur. Le melon eſt *cru* ſur l'eſtomac.

En Chymie, on appelle de l'antimoine *cru*, quand il eſt tel qu'il ſort de la mine, ſans preparation. Du mercure *cru*, &c.

En Medecine, on dit, Que les humeurs ſont *crues*, lorſque la chaleur naturelle eſt foible, & qu'elles n'ont pas la preparation que la digeſtion leur fait acquerir ordinairement.

CRU, ſe dit figurément, & ſignifie, Incivil; dur; diſcours ſans quelque adouciſſement qui en ôte ce qu'il y a de rude, de ſec ou de choquant. Vous lui avez fait un *cruel* reproche; il trouve cela bien *cru*. Vôtre reponſe étoit fort *crue*. Il m'a fait un compliment bien *cru*.

CRU, ſe dit auſſi des Ouvrages, des compoſitions d'eſprit, qui ne ſont pas aſſez meditées, ni aſſez travaillées. Cet Auteur a laiſſé ſon Ouvrage imparfait; il eſt encore tout *cru* & indigeſte; il n'y a pas mis la derniere main. Ne nous établiſſons point d'opinion ſur l'opinion de nos maîtres, & ne recevons pas leur doctrine toute *crue*. ST. EV.

ACRU, ſe dit adverbialement. Un homme armé *à cru*; botté *à cru*; c'eſt-à-dire, ſans habits, ſans bas ſur la peau. Monter un cheval *à cru*; c'eſt-à-dire, ſans ſelle, ou à poil. En termes de Chaſſe, on appelle *cru*, ou *tête de Cerf*, les cornes du cerf nouvellement ſorties.

CRU. ſ. m. En termes de Fauconnerie, ſignifie, le milieu du buiſſon, où la perdrix ſe met pour ſe garantir des chiens. On l'appelle auſſi, le *creux de buiſſon*.

CRU. adj. ou ſubſt. du verbe *Croître*. Voyez CREU.

CRUAUTE, ſ. f. On a dit autrefois, CRUDELITE. Inhumanité; qui ſe plaît à faire du mal, à faire ſouffrir; inclination à tuër, à répandre le ſang, à maſſacrer. Il arrêta le cours d'une *cruauté* ſi barbare, & ſi deteſtable. ABL. La *cruauté* eſt la ferocité des bêtes ſauvages. OE. M. Gaiba faiſoit paſſer ſa *cruauté* pour une ſeverité juſte & neceſſaire. ABL. L'interêt public rend la *cruauté* des loix legitime. M. ESP. Tibere étoit d'un naturel porté à la *cruauté*. ABL. L'amour que nous avons pour la vie, redouble nôtre averſion pour la *cruauté*. M. ESP. Il ne faut pas prendre une *cruauté* laſſe, & aſſouvie, pour de la clemence. ID. Les Anglois avides de la *cruauté* du ſpectacle, veulent voir des meurtres, & des corps ſanglans ſur la ſcene. ST. EV. Dans Tacite la *cruauté* eſt prudente, & la violence aviſée. ID. L'humeur chagrine du Roi degenera en *cruauté*. OE. M.

Dans le ſoul de la Thrace un Barbare enfanté,
Eſt venu dans ces lieux ſouffler la cruauté. RAC.

Ce mot vient du Latin *crudelitas*, de *crudelis*, de *crudus*.

Digitized by Google

CRUAUTÉ, ſe dit des bêtes ſanguinaires & feroces. La *cruauté* des tigres, des ours, des lions.

CRUAUTÉ, ſignifie auſſi l'action même qui eſt cruelle. Les Turcs ont fait ſouffrir mille *cruautez* aux Chretiens. Les ennemis ont commis d'horribles *cruautez*.

CRUAUTE', ſignifie encore, Rigueur; dureté. On extorque la verité de la bouche des coupables par la *cruauté* des tourmens. La *cruauté* du ſort; la *cruauté* de la fortune.

Engraiſſe toi, mon fils, du ſuc des malheureux,
Va par tes cruautez *meriter la fortune.* BOI.

CRUAUTÉ, ſe dit figurément de la dureté; des rigueurs, de l'inſenſibilité d'une Maîtreſſe. Se plaindre des *cruautez* d'une Maîtreſſe. Vos yeux exercent une grande *cruauté*, une grande tyrannie ſur mon cœur. Helas! vous appellez vôtre *cruauté*, le ſoin de vôtre repos. P. DE CL. Quoy! vous voulez éprouver ma conſtance par un eſſai de toutes vos *cruautez*? OE. M.

La *cruauté* n'eſt point ſi dangereuſe, que des bontez prodiguées, & mal menagées. ST. EV.

Il ne faut point qu'une rare beauté
Ait trop d'amour, ou trop de cruauté;
L'une degoûte, & l'autre deſeſpere. MAINARD.
Has de tous les Grecs, preſſé de tous côtez,
Me faudra-t-il combattre encor vos cruautez? RAC.

CRUAUTÉ, ſignifie quelquefois ſimplement une choſe fâcheuſe, inſupportable. C'eſt une *cruauté* de laiſſer jouër cet homme-là avec ces filoux, il perdra tout ſon argent. Quelle *cruauté* de ſe voir trahi par ſes amis! Il ſignifie encore quelquefois ſimplement, C'*eſt dommage*. C'eſt une *cruauté* d'abattre cette belle allée, qui vient ſi bien; de couper ce taillis, qui n'a que quatre ans; de ruiner ce pavillon, qui eſt ſi bien bâti.

CRUCHE. ſ. m. Vaiſſeau à mettre, ou à tranſporter des liqueurs, à puiſer de l'eau. Il eſt fait d'ordinaire de grais, ou de terre. Il a le cou aſſez étroit, & une anſe pour le tenir. Les Danaïdes ſont repreſentées avec des *cruches* pour emplir leur tonneau.

Ce mot vient de l'Allemand *krug*, ſignifiant la même choſe.

CRUCHE, ſignifie figurément, un homme bête & ſtupide; qui ne ſçait point raiſonner. C'eſt une *cruche*.

On dit proverbialement, Tant va la *cruche* à l'eau, qu'à la fin elle ſe briſe; pour dire, qu'à force de s'expoſer aux dangers, on y demeure à la fin. On dit auſſi à ceux qui veulent trop s'opiniâtrer, trop tourmenter un homme, Vous le ſeriez devenir *cruche*.

CRUCHE. Terme d'Aſtronomie. Voyez COUPPE.

CRUCHE'E. ſ. f. Plein une cruche. On a envoyé querir à la fontaine une *cruchée* d'eau fraîche. Il a une *cruchée* d'huile pour ſa proviſion. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CRUCHERIE. ſ. f. Ce mot eſt nouveau, & ne ſe peut dire que dans le ſtile bas & familier. Il ſignifie, Folie; bêtiſe; ſtupidité. On demandoit un jour à Madame la Marquiſe de Sablé, pourquoy elle prenoit des precautions ſingulieres pour ſa ſanté, & pourquoy elle avoit tant d'apprehenſion de la mort? C'eſt la ma *crucheterie*, repondit-elle. DANET. Il ne ſe trouve point ailleurs.

CRUCHON. ſ. m. Petite cruche. Dans les caves on ſe ſert de cruches & de *cruchons*. L'Academie ne le dit point.

CRUCIATA. ſ. f. Plante. Voyez CROISETTE. C'eſt la même choſe.

CRUCIFERE. adj. m. & f. On appelle colonne *crucifere*, toute colonne qui porte une croix, & qui eſt poſée ſur un piedeſtal, ou ſur des degrez, pour ſervir de monument de pieté dans les cimetieres, ou devant les Egliſes, ou dans les places publiques.

CRUCIFERE. Voyez PORTE-CROIX.

CRUCIFIEMENT. ſ. m. Le ſupplice qu'on faiſoit autrefois endurer ſur la croix. Le myſtere du *crucifiement* de JESUS-CHRIST.

On le dit auſſi des tableaux qui repreſentent la paſſion de JESUS-CHRIST. Les Peintres ont fait des *crucifiemens* de diverſes manieres. Un *crucifiement* de Raphaël, de Rubens. Le *crucifiement* de Le Brun eſt un chef-d'œuvre.

CRUCIFIEMENT, figurément ſignifie, Mortification; ſacrifice. Sainte Thereſe porta la chaſteté juſqu'au *crucifiement* continuel de la chair. FL. Ce mot en ce ſens ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CRUCIFIER. v. act. Attacher à la croix; faire mourir en croix. Les Juifs ont *crucifié* J. CHRIST; ils l'ont fait mourir en croix. Voyez CROIX. On dit que le Grand Conſtantin deffendit de *crucifier* les criminels à l'avenir.

CRUCIFIER, ſe dit figurément, & ſignifie, Mortifier; ſacrifier. *Crucifier* ſon corps par des macerations; *crucifier* la chair; ſe *crucifier* en eſprit. L'Evêque du Bellay a fait une plaiſante critique ſur quelques Moines, qui avoient outré la devotion en meditant ſur le crucifix, & a dit qu'au lieu d'être *crucifix*, ils ſe ſont *crucifiez*.

On dit, Qu'un homme ſe feroit *crucifier* pour de l'argent, ou pour ſervir ſes amis, ou plutôt que de faire une telle choſe; pour dire, qu'il ſeroit capable de faire tout pour de l'argent, pour ſes amis; qu'il enduretoit toutes ſortes de tourmens plutôt que de faire une certaine choſe.

CRUCIFIE', E'E. part. & adj. Saint Paul ne vouloit rien ſçavoir, ni connoître que JESUS-CHRIST *crucifié*. L'image de JESUS-CHRIST *crucifié* excite en nous plus vivement le ſouvenir de ſa bonté. M. DE M.

CRUCIFIX. ſ. m. Croix, où un corps de CHRIST eſt attaché en figure. On met un *crucifix* en toutes les Egliſes ſur l'entrée du Chœur. On pretend qu'il n'y a eu des *crucifix* ſur les Autels qu'à la fin du VIII. ſiecle. GRANCOLAS. On dit figurément, Mettre ſes reſſentimens aux pieds du *Crucifix*; c'eſt-à-dire, en faire un ſacrifice à JESUS-CHRIST.

On dit proverbialement des devots outrez, & des bigots hypocrites, Que ce ſont des mangeurs de *crucifix*.

CRUCIFIXION. ſ. f. Supplice de la croix. La *crucifixion* n'étoit point en uſage chez les Juifs: c'étoit un ſupplice des Romains. L'Academie ne l'a point admis, ni Richelet.

CRUDITE'. ſ. f. Qualité de ce qui eſt crû, & indigeſte. La *crudité* du melon, de la châtaigne, des coins, eſt plus dangereuſe que celle des autres fruits. L'eau panée, où on a trempé du pain, perd ſa *crudité*. Ce mot vient du Latin *cruditas*, de *crudus*.

CRUDITE', ſignifie auſſi, Indigeſtion. Cet homme eſt ſujet à des *crudités*, à des indigeſtions d'eſtomac. On dit auſſi, la *crudité* des humeurs.

CRUEL, ELLE, adj. Barbare; impitoyable; ſanguinaire; avide de ſang; inhumain; qui ſe plaît à faire ſouffrir, ou à tourmenter. Les peuples ſauvages ſont *cruels*. Voilà une action *cruelle*, & ſanguinaire. Les poltrons ſont plus *cruels* que les perſonnes courageuſes. Les lâches cherchent leur ſûreté en exterminant ceux qui les pourroient bleſſer. MONT. Le Magiſtrat, qui punit un ſcelerat par les plus *cruels* ſupplices, ne doit avoir pour ſa perſonne aucun mouvement de haine. M. ESP.

Que les Dieux ſont cruels, *quand ils ſont trop faciles!*
MOL.

CRUEL, ſe dit auſſi des animaux feroces. Les tigres d'Hircanie ſont fort *cruels*.

CRUEL,

CRUEL, ſe dit encore des choſes douloureuſes. On ſit mourir l'aſſaſſin d'une mort *cruelle*. C'eſt une folie imaginar on de croire, que la vertu adoucit la rigueur des ſupplices les plus *cruels*. M. ESP. On dit, Il a fait un *cruel* chaud aujourd'huy; c'eſt-à-dire, violent.

CRUEL, ſe dit auſſi pour, Dur; fâcheux; inſupportable; mortifiant; accablant, & triſte à l'égard de l'eſprit, & des ſentimens de l'ame. La jalouſie eſt un *cruel* tourment. J'ai eſſuyé un *cruel* affront. Ma *cruelle* deſt née m'arrache du ſeul lieu, où je puis trouver du repos. H. S. DE M. Pourquoy me ſa re de ſi *cruels* reproches? M. SC. Que l'abſence eſt *cruelle*, quand on s'aime bien! LETTR. PORTUG.

Mon cœur eſt rebuté de vos cruels *refus*. QUIN.

Les Stoïciens ſe piquoient d'une fermeté intrepide dans les plus *cruelles* diſgraces. OR. M. Il avoit toutes les apparences d'une entiere liberté d'eſprit dans les plus *cruelles* agitations. AB. DE ST. R. Un ſpectacle ſi funeſte, & ſi *cruel* ôta des pleurs à ce pere deſolé. FEL. Epargnez moi de ſi *cruelles* converſations. P. DE CL. Quand on eſt accoutumée à être jeune, & belle, c'eſt une *cruelle* choſe de ſe voir vieille, & laide. M. SC.

Je n'ay point à ſouffrir mille rebuts cruels. MOL.
Ne m'aſſaſſinez point de vos cruels *adieux*. CORN.
Amour, j'aime encor mieux mes paiſibles langueurs,
Que le trouble cruel *de tes fauſſes douceurs*. OE. M.

On dit, Qu'un homme fait le *cruel*, quand il fait le dedaigneux; quand il repond mal aux avances qu'on lui fait. On appelle une Maitreſſe *cruelle*, une Maitreſſe inſenſible, qui ne ſe laiſſe point toucher; qui ne repond point à nôtre amour, & à nos deſirs. En Galanterie, c'eſt être *cruelle* que d'être ſage & vertueuſe. OE. M. On dit au contraire, Qu'une femme n'eſt pas *cruelle*; pour dire honnêtement, que c'eſt une femme de mediocre vertu.

CRUEL, ELLE ſubſt. Neron étoit un *cruel*.

Jamais Surintendant ne trouva de cruelles. BOIL.
Je porte impatiemment le joug d'une cruelle. CORN.
Prés d'un amant fidelle
Eſt-il une cruelle,
Qui ne ſoit en danger? FONT.

CRUELLEMENT. adv. D'une maniere cruelle. Il eſt mort *cruellement*. Ces Auteurs ſe ſont dechirez *cruellement* dans leurs Ecrits; c'eſt-à-dire, horriblement. Je hais *cruellement* ceux qui n'ont de l'eſprit que pour deplaire. LE CH. DE M. Ce Critique s'attache *cruellement* ſur tous les Ouvrages, & ne trouve rien de ſupportable dans les livres. BAL. Je ſens *cruellement* vôtre abſence. OE. M.

CRUEMENT, ou CRUMENT. adv. D'une maniere cruë, ſeche, rude, incivile, malhonnête, groſſiere. Il ne faut pas dire aux gens tout *crûment* leurs veritez. Les Grecs ſe pilloient tout *crûment* les uns les autres. CHAP.

CRURAL, ALE. adj. C'eſt l'épithete qu'on donne à la groſſe artere & à la groſſe veine de la cuiſſe. L'artere *crurale* vient de l'iliaque, ou plutôt c'eſt l'artere iliaque qui change de nom, & qui s'apelle *crurale*, dès qu'elle eſt entrée dans la cuiſſe. Elle porte le ſang dans toute cette extremité par un grand nombre de branches. La *veine crurale* eſt formée de ſix autres veines, qui ſont la ſaphene, la grande & la petite ſciatique, la muſcule, poplitique, ou la jarretiere; & la ſurale. Elle reporte le ſang de toute l'extremité inferieure dans la veine iliaque. Il y a auſſi un muſcle qu'on appelle *crural*, qui eſt attaché à l'os de la cuiſſe, comme le brachial l'eſt à l'os du bras, & qui va s'inſerer au haut du gros os de la jambe.

Ce mot vient du Latin *crus*, la *cuiſſe*.

CRUZADE. ſ. f. Monnoye d'argent en Portugal.

Une vieille *Cruzade* vaut quatre teſtons & quatre vintains; & une *Cruzade* nouvelle vaut quatre teſtons. Le teſton vaut cinq vintains, & le vintain vingt Reys, ou vingt deniers.

C R Y.

CRYPTOGRAPHIE. ſ. f. Voyez STEGANOGRAPHIE.

CRYPTO-PORTIQUE. ſ. m. Lieu ſoûterrain, & voûté; arc pris par ſous-œuvre dans un vieux mur, & au deſſous du rez de chauſſée. *Cryptoporique* ſe dit auſſi de la decoration de l'entrée d'une grotte. Il vient du Grec *krupté*, caché, & du Latin *porticus*.

CRYSTALLIN. Voyez CRISTALLIN.

C U A.

CU. Voyez CUL.

CUATI, ou COATI. ſ. m. Animal du Breſil. Il eſt de la grandeur d'un lievre. Son poil eſt court, & tacheté; ſes oreilles ſont petites, & aiguës; ſa tête eſt petite. Son muſeau s'allonge dès les yeux. Il eſt long de plus d'un pied. Il monte ſur les arbres comme un ſinge. Il eſt mechant, & goulu, & ne s'apprivoiſe gueres.

C U B.

CUBE. ſ. m. Exaëdre; corps ſolide regulier, qui eſt terminé, & compoſé de ſix faces quarrées, & qui a tous ſes côtez égaux, auſſi bien que ſes angles. Les dez ſont de petits *cubes*. Quand le *cube* eſt deſſiné ſur le papier avec ſes côtez égaux, on l'appelle *cube geometrique*; & quand ſes côtez vont en diminuant vers le point de vuë, on l'appelle, *cube perſpectif*. Il faut ajoûter que le *cube* ſert quelquefois de meſure aux Geometres, pour toiſer la ſolidité, ou le vuide des corps; ainſi lorſqu'ils diſent, qu'un corps contient dans ſa capacité pluſieurs *cubes*, ils veulent dire, que ſa maſſe enferme pluſieurs corps quarrez en tous ſens, chacun égal au *cube*, dont ils ſe ſervent pour toiſer, & qui peut être de grandeur differente, & relative au corps meſuré.

Ce mot vient du Grec *kybos*, qui ſignifie, *teſſera*, ou *dé*. La duplication du *cube* eſt un des problêmes fameux recherché inutilement par les Geometres. Voyez DUPLICATION.

En Arithmetique, on appelle *cube*, ou nombre *cube*, le produit d'un nombre quarré, multiplié par ſa racine quarrée. Ainſi le quarré vingt cinq étant multiplié par cinq, qui eſt ſa racine quarrée, produit le *cube* cent vingt-cinq, dont la racine *cubique* eſt cinq. De même ſeize, qui eſt le quarré de quatre, étant multiplié par le même nombre quatre, fait ſoixante-quatre, qui eſt le *cube* de quatre. Le *cube* eſt la troiſiéme puiſſance de l'Algebre.

CUBE, eſt auſſi quelquefois Adjectif, & ſignifie, Cubique. Un pied *cube*, une toiſe *cube*. Ce muid contient tant de pieds *cubes* d'eau. Un pouce *cube* contient dix-ſept cents vingt-huit lignes *cubes*. Un pied *cube* d'eau de la Seine peſe ſoixante douze livres. Un pied *cube* d'or peſe treize cents ſoixante-huit livres; un pied *cube* d'argent peſe ſept cents quarante quatre livres; & un pied *cube* de plomb, huit cents vingt-huit livres. Un *cube* de cent eſt un million.

CUBEBE. ſ. f. Petit fruit rond, ſec, ſemblable au poivre noir, mais un peu plus petit, de couleur brune griſâtre, d'un goût aromatique. Les *cubebes* ſont attachées à de petites queuës, & croiſſent à un petit ar-

Digitized by Google

bre qui s'attache aux arbres voiſins, comme le lierre. Ses feuilles ſont petites, longues, étroites; & ſes fleurs, fort odorantes. On nous apporte les *cubebes* de Java, qui eſt une Ile des Indes Orientales. On dit que les habitans de cette Ile les font bouillir, avant que de les vendre, afin qu'on ne les puiſſe ſemer en d'autres païs. Elles fortifient le cerveau & l'eſtomac. On en met en diverſes compoſitions. En Latin *cubeba*.

CUBIFORME, adj. Terme d'Anatomie. C'eſt un des os du tarſe. Voyez CUBOIDE.

CUBICULAIRE APOSTOLIQUE, ſ. m. Officier de la Chancelerie de Rome.

CUBIQUE. adj. Qui appartient au cube. Un pied *cubique*, ou une *toiſe cubique*, eſt un corps qui a un pied ou une toiſe dans tous ſes ſens, & toutes ſes dimenſions. Les nombres *cubiques*, ſont ceux qui ſe peuvent ranger en cubes, comme huit ou vingt-ſept, dont les côtez ſont deux & trois, & les baſes ſont quatre & neuf. Tout nombre *cubique* multipliant un autre nombre *cubique*, produit un autre nombre *cubique*. La *racine cubique*, eſt un nombre, lequel étant multiplié par lui-même, produit celui, dont il eſt la *racine cubique*. Par exemple, la *racine cubique* de cent vingt cinq eſt cinq; parceque cinq multipliant ſon quarré vingt cinq, produit le cube cent vingt cinq.

CUBITAL, adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux muſcles du poignet. Il y a le *cubital* interne, qui ſert à fléchir le poignet; & le *cubital* externe, qui ſert à l'étendre. Le *cubital* interne eſt placé en dedans le long de l'os du coude, appellé en Latin *cubitus*. Le *cubital* externe eſt ſitué auſſi le long de ce même os, mais exterieurement.

CUBITUS. ſ. m. Terme d'Anatomie. C'eſt un des os de l'avant-bras, qu'on appelle autrement *os du coude*. Ce mot eſt Latin. Voyez BRAS.

CUBOCUBIQUE. Terme d'Algebre. C'eſt la neuviéme puiſſance des nombres, ou un nombre multiplié huit fois par lui-même. Ainſi le nombre de cinq cents douze eſt un *cubocubique*, dont la racine eſt deux, multiplié huit fois.

CUBOIDE. adj. Terme d'Anatomie. C'eſt un des os du tarſe, qui a été ainſi nommé, parce qu'il eſt à-peu-près ſemblable à un cube. On l'appelle autrement *Cubiforme*.

C U C.

CUCA. ſ. f. C'eſt une plante ou arbriſſeau du Perou, que les Indiens preferent à l'or, à l'argent & aux pierreries, & qu'ils cultivent avec grand ſoin. On en fait ſecher les feuilles qu'on, tient dans la bouche ſans les avaler; & elles fortifient tellement le corps, que les manœuvres qui l'ont dans la bouche, travaillent un jour entier ſans manger. Elle guerit les vieilles bleſſures & ulceres, où les vers commencent à ſe mettre, comme auſſi le mal de dents, & les raffermit; & il s'en fait un ſi grand commerce, que le revenu de la Cathedrale de Cuſco provient de la dîme de ces feuilles. C'eſt un arbriſſeau de la hauteur d'un homme, de la groſſeur de la vigne, qu'on appuye ſur des échalas, qui a peu de branches, mais beaucoup de feuilles extremement deliées, larges d'un pouce, & ſemblables à celles de l'arbouſier, mais quatre fois plus minces. On la cueille trois fois l'année. Sa ſenteur n'eſt pas fort agreable, & ne laiſſe pas d'être bonne.

CUCI. ſ. m. Fruit de l'arbre appellé *Cuciofera*.

CUCIOFERA. ſ. f. Arbre qui eſt decrit par Theophraſte, & qu'il dit être ſemblable à la palme à l'égard du trone & des feuilles. Il en eſt differents en ce que la palme ne fait qu'un ſeul tronc, au lieu que la *cuciofera* étant un peu élevée de terre, en fait deux, qui

en font chacun deux autres, & produiſent enſuite beaucoup de petites branches. Son fruit eſt aſſez gros pour remplir la main; rond, doux & de bon goût, ſans être en grappe, comme celui du palmier. Il eſt jaunâtre comme un coin, auquel il reſſemble aſſez, excepté qu'il n'eſt pas cotonné, & que ſa chair eſt nerveuſe. Son noyau eſt gros comme une noix, de forme quadrangulaire, large deſſous, pointu au bout, de même couleur que les coquilles d'aveline, & couvert d'une autre plus grande coquille, qui eſt dure & velue; & de couleur rouſſe & noirâtre.

CUCULLE. ſ. m. C'étoit autrefois une eſpece de cappes, ou chapes de Voyageurs, qu'on appelloit auſſi *coules*, ou *goules*, ou *gules*, dont le nom a paſſé depuis aux Moines pour ſignifier leur froc & leur chape. La *cuculle* des Moines. Les Religieux de Ciſteaux appellent encore *coules*, leurs chapes.

Ce mot vient de ce qu'on portoit autrefois des habits rebordez ſur le cou & ſur les manches, de peaux rouges teintes de gueules, qu'on nommoit par cette raiſon *gules*, *goules*, *coules* & *cucules*, du mot approchant de *cuſsulum*, qui ſignifie, *grame d'écarlate*. St. Bernard condamne ces peaux de gueules ſur les habits.

CUCURBITE. ſ. f. Terme de Chymie. Vaiſſeau de terre ou de verre, où on met les matieres qu'on veut diſtiller. Il y en a auſſi d'étain & de cuivre étamé. Lorſqu'on veut faire quelque diſtillation, on y adapte un chapiteau de verre, qui a une embouchure proportionnée, & un bec. La *cucurbite* ſert auſſi à d'autres operations.

Ce mot vient du Latin *cucurbita*.

CUCURMA. ſ. m. Plante. Voyez CURCUMA. C'eſt ainſi qu'il faut écrire, & non pas CUCURMA, comme quelques-uns font mal à-propos.

C U E.

CUEILLE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un des lez, ou des bandes de toile, qui compoſent une voile.

CUEILLETTE. ſ. f. Recolte des blez, des fruits, des rentes & autres droits, qui compoſent le revenu d'une terre, d'une metairie. On donne les baux à ferme pour ſix ou neuf ans; c'eſt-à-dire, pour autant de *cueillettes*, de depouilles de fruits.

CUEILLETTE, ſe dit auſſi d'une quête, de la recepte d'une contribution volontaire qu'on fait pour quelque œuvre pie, pour quelque neceſſité publique. Le Marguiller du village eſt celui, qui fait la *cueillette* pour le Predicateur, pour la reparation de l'Egliſe.

CUEILLETTE, en termes de Marine, eſt l'amas de differentes marchandiſes, qu'un Maître de navire cherche & reçoit de divers particuliers pour faire le chargement de ſon vaiſſeau. En ce cas on dit, *Chargé à cueillette* ſur l'Ocean. On dit, *au quintal* ſur la Mediterranée.

CUEILLEUR. ſ. m. Celui qui cueille. On ne le dit gueres qu'en cette phraſe proverbiale : Il eſt toûjours trouſſé comme un *cueilleur* de pommes. L'ACAD.

CUEILLIR. v. act. *Je cueille, je cueillois, je cueillis, j'ay cueilli, je cueillerai*, & non pas, *je cueillirai*, comme le pretend Vaugelas. MEN. BOUH. Toute l'Academie a decidé, qu'il faut conjuguer, *je cueillis, je cueillerai*, il *cueillera*. M. L. T. *Que je cueille, que je cueilliſſe, je cueillerois*. Il ſignifie, Detacher avec la main des fruits, des fleurs, des herbes de leur tige, ou de leurs branches. On *cueille* des fleurs au printemps, & des fruits en automne. *Cueillir* de roſes; *cueillir* un bouquet.

Ce mot vient du Latin *colligere*.

CUEILLIR, ſe dit auſſi des gros fruits, quand on par-

Digitized by Google

le en general de ce qu'on en a retiré dans une recolte, dans une vendange. L'Eté a été ſec, on n'a pas *cueilli* beaucoup de blé; mais en recompenſe on *cueillera* de bon vin. En ce ſens *Recueillir* vaut mieux. L'ACAD.

CUEILLIR, ſe dit auſſi figurément. Il a bien *cueilli* des palmes, & des Lauriers; pour dire, Il a bien acquis de la gloire; il a bien fait des conquêtes. Il a *cueilli* le fruit de ſes travaux; c'eſt-à-dire, profité; reçu la recompenſe. Virgile a *cueilli* ſes plus belles fleurs dans Homere. CHARP. Il a *cueilli* un baiſer ſur ſa bouche.

Vante un baiſer cueilli *ſur les levres d'Iris.* BOI.

c'eſt-à-dire, pris, derobé.

Ils cueillent *les fruits amoureux*
Que le Ciel avoit faits pour eux. VOIT.

CUEILLI, IE. part. & adj.

On dit en Maçonnerie, Qu'une porte, ou une croiſée eſt *cueillie* en plâtre, quand ſur le mur ſimplement hourdi on fait une petite bordure de plâtre, qu'on applique avec la regle, afin de ſervir de niveau & de regle pour enduire le tableau de la porte ou de la croiſée.

CUEILLOIR. ſ. m. Panier, où on met les menus fruits qu'on cueille. Un *cueilloir* de ceriſes, de prunes, de groſeilles, &c.

C U I.

CUIDER. v. n. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, *Penſer*. Il *cuidoit* bien faire ſes affaires, & il a tout gâté. Il n'eſt plus du tout en uſage, ſi ce n'eſt dans le ſtile burleſque.

Le Comte Duc mourir cuida. VOIT.

Ce mot vient du Latin *cogitare*. NICOD.

CUILLER, ou CUILLIER. Quelques-uns diſent auſſi CUILLIERE; mais le dernier eſt le moins bon, & le ſecond eſt le meilleur. L'Académie prefere *Cuillier* ſans condamner *Cuiller*. ſ. f. Ustencile de menage, qui a un creux ou demi-globe concave, qu'on nomme baſſin, ou cuilleron, & qui eſt par un bout attaché à un manche. Il ſert à tranſporter, ou à remuer des choſes liquides, & particulierement à la table pour manger du potage, des pois, de la crême, des fraiſes, & autres choſes liquides & menuës; à la cuiſine, pour dreſſer de la ſoupe, & autres mets. Il ſert aux Ciriers à verſer de la cire; aux Fondeurs, à fondre du plomb & des metaux. Un étui de table contient la *cuiller*, la fourchette, & le couteau.

Pour payer le pain qu'il mange,
Ses fourchettes & ſes cuilliers
Retournent ſur le pont au Change. MAIN.

Ce mot vient du Latin *cochleare*.

CUILLER A' CANON, en matiere d'Artillerie, c'eſt une feuille de cuivre arrondie, de differente groſſeur, qui ſert à retirer la gargouſſe d'un canon.

CUILLER A' BRAI, eſt une grande *cuillier* de fer pour prendre le brai chaud.

CUILLER DE POMPE, c'eſt un inſtrument de fer aceré & trenchant, avec lequel on creuſe les pompes.

CUILLER. Coquille longue, ou poiſſon à tête dur. ROND.

CUILLERE'E. ſ. f. Plein une cuiller. Ce malade n'a pris qu'une *cuillerée* de gelée, ou de bouillon. Il ne faut qu'une *cuillerée* de vinaigre pour faire une chopine d'oxycrat.

Herbe aux Cuilliers. En Latin *cochlearia*. Voyez HERBE AUX CUILLIERS.

CUILLERON. ſ. m. Le baſſin; la partie creuſe de la cuiller attachée au manche, & qu'on met dans la bouche, quand on mange. Il y a des *cuillerons* en ovale, comme ceux qui ſervent à table; d'autres ronds, comme ceux de la cuiſine; d'autres avec un bec, comme ceux des Ciriers, &c.

CUILLIER. ſ. f. Piece de fer, qui embraſſe le bout l'aiſſieu des roüés de devant d'un carroſſe. Une *cuillier* de carroſſe ſe rompit. L'ACAD.

CUILLIER. Oiſeau ſemblable au heron, hormis qu'il a le bec en forme de *cuillier*. BEL.

CUIR. ſ. m. Peau des animaux qu'on courroye, & qu'on prepare pour ſervir à divers uſages, particulierement à faire des bottes, des ſouliers, à couvrir des carroſſes, des meubles, des livres, &c. Tous Marchands ſont obligez de porter leurs *cuirs* à la Hale aux *cuirs*. Les *cuirs* de Hongrie ſont faits de peau de cheval; ceux de Ruſſie, de peaux de vaches; ceux de Marroc ou de Marroquin, de mouton. Le *cuir* d'un âne eſt le meilleur pour faire du chagrain. Il y a pluſieurs ſortes de Marchands de *cuir*. Les Tanneurs vendent les gros *cuirs* paſſez à la tannerie. Les Corroyeurs preparent le *cuir* avec des graiſſes pour le rendre plus maniable. Les Peautiers vendent des peaux de mouton de toutes ſortes de couleurs, des peaux pour faire des gands, & des peaux de truye pour couvrir des coffres, & des livres d'Egliſe. Les Megiſſiers preparent les peaux de mouton, & en ôtent la laine. Il y a auſſi des Marchands de marroquin de vache de Ruſſie, & mouton de Limoges, qui n'ont point de grain. De l'autre côté on appelle *cuirs verds*, les *cuirs* qui n'ont aucune preparation, & tels qu'ils ſortent de deſſus le corps.

CUIR, ſe dit plus particulierement de la peau du corps humain. Cette femme a le *cuir* doux & fort uni. Les Medecins appellent la gale, les dartres, &c. maladies du *cuir*.

CUIR BOUILLI. C'eſt une preparation de *cuir*, qui n'appartient qu'aux Gainiers & Fourreliers par les reglemens de Police, qui font bouillir le *cuir* avec pluſieurs gommes, reſines & colles, dont ils font un ſecret entre eux.

On dit figurément & proverbialement, Rire entre *cuir* & chair; Jurer entre *cuir* & chair; pour dire, Rire, jurer en ſoi-même, ſans oſer éclater, ſans en faire rien paroître au dehors. On dit auſſi, Faire du *cuir* d'autrui large courroye; pour dire, Faire largeſſe aux depens d'autrui. Ce proverbe eſt tiré du Latin, *De alieno corio ludere*. On appelle ironiquement un Savetier, un Orfevre en *cuir*. On appelle un viſage de *cuir* bouilli, un viſage extremement laid.

CUIRASSE. ſ. f. Arme deffenſive, faite d'une lame de fer fort battu, qui couvre le corps depuis le cou juſqu'à la ceinture, tant par devant que par derriere. Les Piquiers ſont armez d'un pot & d'une *cuiraſſe*. C'eſt un bon corps de *cuiraſſe* qui eſt à l'épreuve. On dit auſſi, Cent *Cuiraſſes*; pour dire, cent Cavaliers: mais en ce ſens il ne ſe dit qu'au plurier, & eſt un peu vieux. Quelques-uns tiennent que ce mot a été dit par corruption de *cucurraſſe*, parcequ'elle couvre le corps. D'autres le derivent de *cuir*, ou de *coriaceus*, parceque les armes deffenſives étoient faites anciennement de cuir.

On dit proverbialement, Endoſſer la *cuiraſſe*; pour dire, Embraſſer la profeſſion militaire.

CUIRASSIER. ſ. m. Cavalier armé de cuiraſſe. Les *Cuiraſſiers* de l'Empereur. En France il y a un Regiment de *Cuiraſſiers du Roi*, dont le Roi eſt le Meſtre de camp. Il eſt commandé par un Meſtre de Camp Lieutenant. Ce mot ſe dit auſſi d'un ſimple fantaſſin, qui porte la cuiraſſe & la pique.

CUIRE. v. act. & n. *Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuiſons, je cuiſis, j'ai cuit, je cuirai, que je cuiſe, que je cuiſiſſe, je cuirois.* Donner aux alimens une preparation convenable par le moyen de la chaleur, pour les

Digitized by Google

rendre plus faciles à digerer. On le dit tant de ce qui ſe cuit dans le pot avec de l'eau, que de ce qu'on rôtit à la broche, dans le four, ſous la cendre, ou d'autre maniere; & tant des choſes ſolides, comme le pain, les viandes, les fruits; que des liqueurs, comme le vin, les ſyrops, &c. Il faut que les viandes *cuiſent* à petit feu pour être bonnes. Le ſecret d'un Cuiſinier, c'eſt de faire *cuire* à-propos les viandes. Les pois ne *cuiſent* pas bien dans de l'eau de puits; c'eſt-à-dire, ils ſont difficiles à *cuire*. En ce ſens il eſt Neutre.

CUIRE, ſignifie auſſi, Digerer; & ſe dit de cette ſeconde preparation des alimens, qui ſe fait dans l'eſtomac, pour les rendre propres à être convertis en nôtre ſubſtance. L'eſtomac s'appelle indigeſte, quand il ne *cuit* pas bien les viandes. Il faut que la chaleur naturelle *cuiſe* bien les humeurs pour entretenir la ſanté.

CUIRE, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes qu'on employe à d'autres uſages, quand on en veut rendre la conſiſtence plus épaiſſe, ou en faire ſortir tout-à-fait l'humidité. Ainſi on dit, *Cuire* du ſil, de la ſoye, de la colle; *cuire* de la chaux, du plâtre. En Orient, les briques ſe *cuiſent* au ſoleil. En France, dans des fourneaux.

CUIRE, ſe dit auſſi en parlant de cette preparation que la chaleur donne naturellement aux fruits. Le ſoleil *cuit* les raiſins, les melons & les figues, &c. c'eſt-à-dire, il les meurit.

CUIRE, ſe dit quelquefois abſolument du pain en particulier. Ce Boulenger *cuit* deux ou trois fois par jour. A la campagne tous les bourgeois *cuiſent* à la maiſon. Il eſt deffendu de *cuire* les jours de Fêtes ſolennelles. C'eſt une grande ſervitude d'aller *cuire* au four bannal.

CUIRE, ſe dit hyperboliquement d'une chaleur ou douleur exceſſive qu'on ſouffre. Le ſoleil eſt ſi ardent en cette ſaiſon, qu'on *cuit* dans cette campagne. Ceux qui ſouffrent une grande migraine, diſent que la tête leur *cuit*.

CUIRE, ſe dit auſſi des ardeurs extraordinaires qui viennent des playes, des excoriations, fluxions, inflammations, &c. qui cauſent une douleur ſemblable à celle que cauſe le feu qui touche quelque partie. Une playe qui eſt expoſée à l'air, *cuit* davantage, que quand elle eſt bandée. Quand le pus ſe forme dans une playe, cela *cuit* beaucoup. Les yeux *cuiſent*, quand ils ſont rouges & enflammez.

CUIRE, ſe dit figurément dans le ſtile ſimple & enjoué, des mauvaiſes ſuites des affaires, qui cauſent de la douleur & du repentir. Il a fait une ſottiſe qui lui *cuira* long temps.

Oh! qu'il vous en cuira. BENS.

On appelle un boute-tout-*cuire*, un goinfre qui ne trouve rien de mauvais; qui veut manger tout ce qu'il y a dans une maiſon; qui n'épargne rien pour faire bonne chere. Il eſt très-bas.

On dit proverbialement & par menace, Vous viendrez *cuire* à nôtre four; pour dire, vous aurez quelque jour affaire de moi.

CUIT, ITE. part. Il a toutes les ſignifications de ſon verbe. Du pain *cuit*; de la viande *cuite*; du vin *cuit*; de la crême *cuite*. Son rhûme n'eſt pas encore *cuit*. Les humeurs ne ſont pas *cuites*.

On dit proverbialement, Il eſt trop *cuit*, ou aſſez *cuit*, pour manger cru, quand on a telle impatience de manger, qu'on ne veut pas donner le loiſir à la viande de *cuire*. On dit auſſi, Qu'un homme eſt *cuit*; qu'il eſt fricaſſé; pour dire, que ſa fortune eſt ruinée, que ſon credit, que ſa reputation ſont perdus. On dit, Qu'il n'a pas la tête bien *cuite*; pour dire, qu'il eſt un peu extravagant; qu'il n'eſt pas aſſez mûr. On dit auſſi, Je n'ai pas bien dormi cette nuit, ma tête n'eſt pas *cuite*. On dit auſſi, Qu'un homme a du pain *cuit*; pour dire, qu'il a beaucoup de bien; qu'il ſe peut paſſer de travailler. On dit encore, Trop gratter *cuit*, trop parler nuit; pour dire, qu'il faut s'abſtenir de ſe gratter, & de parler. On dit encore d'une place mal fortifiée, Qu'on la prendroit avec des pommes *cuites*; & auſſi de celui qu'on menace de battre, Je lui rendrai le viſage plat comme une pomme *cuite*.

CUISANT, ANTE. adj. Qui cuit facilement. Ces pois ſont bien *cuiſans*, ils ſe cuiſent en peu d'heures. On ne trouve pas que ce mot ſoit en uſage en ce ſens.

CUISANT, Apre; ardent; qui a une chaleur exceſſive, & vehemente. Le ſoleil eſt bien *cuiſant* en cette ſaiſon. Ce feu eſt bien *cuiſant* & bien ardent. On le dit auſſi au contraire du froid. Voilà un froid bien âpre, bien *cuiſant*; un vent bien *cuiſant*. On le dit encore des autres choſes qui cauſent de la douleur. La goutte, la pierre ſont des maux bien *cuiſans*. On ſent des douleurs *cuiſantes*.

CUISANT, ſe dit auſſi figurément, pour ſignifier, Douloureux; ſenſible. Le peché laiſſe dans l'ame des remords, & des ſoucis *cuiſans*. OE. M.

Je ſens au fond du cœur mille remords cuiſans. CORN. Son *cuiſant* deſeſpoir ſe changea en une tranquillité pleine d'horreur. AB. de ST. R. Combien de *cuiſans* deplaiſirs traverſent ſouvent la fortune la plus tranquille? ADA. Les Philoſophes ont fait conſiſter la fermeté d'ame, à recevoir ſans émotion les chagrins les plus *cuiſans*, & à regarder d'un air tranquille les pertes les plus douloureuſes. OE. M.

CUISINE, ſ. f. La partie d'une maiſon; le lieu, où on cuit, & où on prepare les viandes. La batterie de *cuiſine*. Une ſervante de *cuiſine*; Ecuyer de *cuiſine*.

Ce mot vient de *cucina*, qui ſe trouve pour *coquina* dans les anciennes Gloſes. MENAGE.

On appelle batterie de *cuiſine*, tous les utencils de cuivre & de fer, qui ſervent à cuire, rôtir, griller, & generalement à preparer les viandes. Couteaux de *cuiſine*; table de *cuiſine*; linge de *cuiſine*, &c.

CUISINE, figurément ſignifie, le fonds deſtiné pour la depenſe de la *cuiſine*; ce qui ſert à la faire ſubſiſter. Toutes les Communautez commencent leur établiſſement par la *cuiſine*; c'eſt-à-dire, à avoir un fonds pour vivre. Faire aller la *cuiſine*; faire rouler la *cuiſine*. La *cuiſine* eſt froide en cette maiſon, on y fait mauvaiſe chere.

La beauté, les attraits, l'eſprit, la bonne mine,
Echauffent bien le lit, mais non pas la cuiſine. CORN.
Pelletier, croûté juſqu'à l'échine,
Va mandier ſon pain de cuiſine en cuiſine. BOI.

On dit, Ruer en *cuiſine*; pour dire, Manger beaucoup; goinfrer. Il eſt bas.

CUISINE, ſignifie auſſi, Le metier de Cuiſinier; l'art d'apprêter les viandes. Cet homme entend bien la *cuiſine*.

Et Malherbe & Balzac, ſi ſçavans en beaux mots,
En cuiſine *peut-être auroient été des ſots.* MOL.

On appelle, chez le Roi, *cuiſine-bouche*, l'un des ſept offices de la Maiſon du Roi. On l'appelle auſſi, *Bouche du Roi*. Il eſt compoſé de divers Officiers qui preparent les viandes pour la table, & la perſonne du Roi. La *cuiſine commun*, eſt encore un des ſept offices de ſa Maiſon pour les officiers qui ont bouche à Cour. On l'appelle auſſi le *grand Commun*. On appelle, *enfans de cuiſine*, ou *galopins*, des garçons qui ſont occupez à piquer les viandes. Il y en a trois dans la *cuiſine-bouche*, & douze dans la *cuiſine commun*. Dans la Maiſon de Monſieur, frere du Roi, il y a auſſi *cuiſine bouche*, & *cuiſine commun*. On appelle, chez le Roi, *petit Commun*, la *cuiſine* établie en 1664. pour ſervir la table du Grand Maître, & du Grand Chambellan.

On dit proverbialement, Qu'un homme eſt fort chargé de

Digitized by Google

de *cuiſine* ; pour dire, qu'il eſt fort gras ; & ſur tout, qu'il a un gros ventre.

CUISINER. v.n. Sçavoir faire la cuiſine ; apprêter à manger. On a mis ce garçon chez un Traiteur, pour apprendre à *cuiſiner*. Il *cuiſine* fort bien. Il eſt de peu d'uſage.

CUISINIER, IERE. ſubſt. Qui fait la cuiſine dans une maiſon. Il y a des livres intitulez, Le Grand *Cuiſinier*, Le *Cuiſinier* François, &c. Les Traiteurs doivent être reçus Maîtres *Cuiſiniers* : c'eſt une Maîtriſe particuliere, differente des Rôtiſſeurs & des Pâtiſſiers. A Paris ils prennent le titre de *Maîtres Queux & Portechapes*. Les *Cuiſiniers* ont reduit en art & en methode le ſecret de flatter le goût, & de faire manger au delà du neceſſaire. LA BR.

On appelle proverbialement un mauvais *Cuiſinier*, Un *Cuiſinier* de Heſdin qui a empoiſonné le Diable.

CUISSART. ſ. m. Armure ancienne. Elle étoit attachée au bas du devant de la cuiraſſe, pour deffendre les cuiſſes, & les garentir.

CUISSE. ſ. f. Partie du corps de l'homme, ou des animaux à quatre pieds, & des oiſeaux, qui eſt entre la jambe, ou jarret, & le tronc du corps. On a donné differens noms aux differentes parties de la *cuiſſe*. Le devant de ſa partie ſuperieure ſe nomme l'*aine* ; le côté de dehors, la *hanche* ; & le derriere, la *feſſe*. Sa partie inferieure & poſterieure s'appelle *jarret* ; en Latin *poples*, de *poſt* & *plico*, parcequ'il ſe plie par derriere ; & l'anterieure s'appelle *genou*, qui vient du Latin *genu*, ou du Grec *gonü*, ſignifiant, *angle*. L'os de la *cuiſſe* eſt le plus grand & le plus fort de tous les os du corps humain, parcequ'il en porte tout le fardeau ; d'où vient qu'il a été auſſi appellé *femur*, du mot Latin *fero*, qui ſignifie, *porter*.

Menage après Saumaiſe derive le mot François *cuiſſe* du Latin *coſſa*, qu'on a dit pour *coxa*. Les Payens croyoient que Bacchus étoit né de la *cuiſſe* de Jupiter, où il avoit été enfermé. On eſtime la *cuiſſe* dans les beccaſſes, & l'aſſe dans les perdrix.

On dit, au Manege, les aides des *cuiſſes*, quand le Cavalier eſt ſi adroit, qu'en ſerrant, ou remuant les *cuiſſes*, il fait obeïr le cheval à ce qu'il lui demande.

A la Boucherie, on appelle *cuiſſe de bœuf*, la partie de derriere du bœuf qui ſe diviſe en quatre ; le *cimier*, le *gîte*, la *culotte*, & le *trumeau*.

On appelle auſſi *cuiſſes*, certaines parties, ou diviſions de fruits coupez par quartiers. Une *cuiſſe* de noix. Il y a encore une ſorte de poire, qu'on appelle *Cuiſſe Madame*.

On dit, Accoler, embraſſer la *cuiſſe* à un homme ; c'eſt-à-dire, le remercier d'une grace, ou lui en demander une, en le ſaluant avec beaucoup de reſpect, & d'affection.

En Architecture, on appelle *cuiſſe de triglyphe*, la côte du triglyphe qui eſt entre deux gravures. On appelle *cuiſſe de galere*, deux pieces de bois, qui ſervent à ſoutenir la côte de l'éperon, qui s'avance hors de la galere à la pointe du tabourin.

CUISSES, en termes de Verrerie, ſont des manieres de piliers, qui ſupportent la couronne, & l'arche.

Les Serruriers appellent *cuiſſes de grenouilles*, certains anneaux de clefs, qui ſont limez, & arrondis, enſorte que ce qui touche la tige, eſt plus menu que le milieu de l'anneau, lequel eſt partagé avec la lime par une eſpece de ciſelure, qui forme comme les deux *cuiſſes*.

CUISSON. ſ. f. Action de la chaleur qui ſert à cuire. On a tant payé pour la *cuiſſon* des viandes. Les viandes doivent être ſervies dans une certaine fleur de *cuiſſon*, qui paſſe en un moment. CITRI.

CUISSON, ſe dit auſſi paſſivement, de la douleur que cauſe une brûlure, une inflammation, une playe, une excoriation. Il ſent une grande *cuiſſon* dans l'œil, dans les reins, dans les ureteres.

On appelle, dans le Menage, *pain de cuiſſon*, celui qui ſe fait & qui ſe cuit à la maiſon, à la difference de celui qu'on va prendre chez le Boulenger.

CUISSOT. ſ. m. Ce mot ſe dit en parlant de cerf, ou d'autre pareille bête ſauvage, & ſignifie, la cuiſſe. Il m'a fait preſent d'un *cuiſſot* de cerf. Ce *cuiſſot* de chevreuil ſera bon en pâte.

CUISTRE ſ. m. Nom injurieux qu'on donne à un valet de Pedant, ou de Prêtre, & de gens de College, qui leur ſert à faire cuire leur viande. On le dit auſſi de tous les pauvres Ecoliers qui ſont en ſervice.

Pluſieurs derivent ce mot de l'Allemand *kuſter*, qui ſignifie, un *ſerviteur d'Egliſe*. Mais il vient plutôt du Latin *coquere*.

CUITTE. ſ. f. Cuiſſon. Ce Boulenger a tant de vogue, qu'on ne peut avoir de ſon pain que de la ſeconde, ou troiſiéme *cuitte*. Il fait cinq ou ſix *cuittes* par jour.

On le dit auſſi du degré de cuiſſon. La *cuitte* de ces briques n'a pas été aſſez forte. La *cuitte* de la chaux, ou du verre, ne ſçauroit être aſſez ardente. Les Chymiſtes tiennent, que le ſuccés de leurs operations depend de la *cuitte* ; de la maniere de donner le feu pendant la *cuitte*.

CUIVRE. ſ. m. Airain ; metal qu'on tire de pluſieurs mines de l'Europe ; mais particulierement, de Suede. Il eſt dur, ſec & peſant, & le plus ductile après l'or & l'argent. Le *cuivre* eſt plus peſant que le fer, & moins peſant que l'argent. Il abonde en vitriol & en ſoufre. Les Chymiſtes l'appellent *Venus*, croyant qu'il a du rapport à cette Planete. Ils diſent qu'il eſt compoſé d'un ſoufre mal digeré, d'un mercure jaune & d'un ſel rouge. On le trouve en poudre, & en pierres, leſquelles on lave bien pour les nettoyer d'une terre qui y eſt mêlée. On les fait fondre enſuite par de grands feux, & l'on jette la matiere fonduë dans des moules. C'eſt le *cuivre* ordinaire. Pour le rendre plus pur & plus beau, on le fait refondre une ou deux fois ; il s'en ſepare à chaque fuſion quelques parties groſſieres, & terreſtres. On l'appelle alors *cuivre de roſette*, & en Latin *æs peloſum*. Toute la fonte ou la bronze eſt faite de *cuivre* avec quelque mêlange d'étain, ou d'antimoine. Le *cuivre* jaune eſt un mêlange de cuivre avec de la calamine, qui eſt une terre jaune qu'on trouve vers le pais de Liege, avec laquelle on le fond, & il augmente ſon poids de dix pour cent. On l'appelle auſſi *leiton*, & en Latin *aurichalcum*, comme qui diroit, *æs aureum*. On en fait la plupart des uſtenciles du menage & de cuiſine. On reblanchit le *cuivre* jaune avec de l'eſprit d'arſenic & d'orpiment. Les Chymiſtes appellent *ſafran de Venus*, une preparation de *cuivre*, qu'on fait de la maniere ſuivante. On prend des lames de *cuivre*, on les ſtratifie dans un creuſet avec du ſel decrepité en poudre, & on les fait rougir au feu. Enſuite les ayant éteintes dans de l'eau, & bien nettoyées avec des broſſes de fer, on les ſeche, & on les ſtratifie de nouveau, reïterant ces operations juſques à trois fois. On a par ce moyen un *ſafran de Venus* très-rouge, qu'on employe à mondifier les playes & les ulceres. Le verd-de-gris n'eſt qu'un *cuivre* reduit en rouilleux par les eſprits de tartre. On a pretendu que l'*eſprit de Venus* étoit un veritable alkaeſt, capable de diſſoudre les perles, les coraux, les yeux d'écreviſſe ſans rien perdre de ſa force. Mais l'experience y eſt contraire.

Ce mot de *cuivre* vient du Latin *cuprum*, ainſi appellé, *quaſi æs Cyprium*, parcequ'il a été trouvé premiere-

Digitized by Google

ment en l'Isle de Chypre, comme dit Pline. On appelle *cuivre vierge*, celui qui sort de la mine, qui n'a point été fondu.

CUIVRE BRULÉ, c'est du *cuivre* calciné dans un creuset avec du souffre en poudre. En Latin *as ustum*.

CUIVRE DE CORINTHE. Ce metal si fameux étoit un alliage d'or & d'argent, où le *cuivre* l'emporte. Ce mêlange se fit à l'embrasement de Corinthe. L'or, l'argent, & le cuivre fondus ensemble, formerent un alliage fortuit, & composerent un *cuivre* qui a gardé le nom de cette ville saccagée. Plutarque ne rapporte pas la chose ainsi; & plusieurs Savans ont cru que le *cuivre de Corinthe* n'étoit autre chose qu'un *cuivre* plus beau & plus precieux, que le *cuivre* ordinaire, qui se trouvoit à Corinthe. Savot a parlé exactement du *cuivre de Corinthe*, & il en marque trois especes; l'une, où l'or est le metal dominant; l'autre, où l'argent predomine; & la troisiéme, où l'or, l'argent, & le *cuivre* sont en égales portions. Il pretend même qu'on imitoit le vrai *cuivre de Corinthe* en alliant ces trois metaux.

Chez les Medailliſtes, le *cuivre*, dans la diſtinction des suites de medailles, dont les cabinets sont composez, a l'honneur de porter le nom de *bronze*; mais on ne laisse pas de le distinguer dans les metaux, quand on veut parler exactement. Par exemple, on voit plusieurs medailles de *cuivre rouge* dès le temps d'Auguste, qu'on range parmi le *moyen bronze*. Il y en a auſſi de *cuivre jaune* parmi le *grand* & le *moyen bronze*. Il y a auſſi des medailles de differens *cuivres*, qui ne sont point alliez; mais l'un est enchaſſé dans l'autre. Le premier cercle d'une sorte de *cuivre* sert comme d'encaſtillement à l'autre. En France on n'a point fabriqué de monnoye de *cuivre* pur jusqu'à Henri III. La monnoye se faiſoit de billon. La monnoye de billon s'appelloit *monnoye noire*, à cauſe du *cuivre* qu'on y mêloit avec l'argent.

CUIVRETTE. ſ. f. C'eſt une petite anche de cuivre, qu'on applique ſur les baſſons ou hautbois, lorſque leur longueur enpêche de les emboucher commodément. On appelle auſſi *cuivrette*, le petit morceau de cuivre, ſur lequel on attache & on lie les petits morceaux de cuivre qui compoſent une anche.

C U L

CUL. ſ. m. Prononcez CU. On n'écrit même que rarement, CUL. L'ACAD. Ouverture exterieure du dernier boyau, par où l'animal decharge ſes excremens. On l'appelle autrement l'*anus*, le *ſiegé*, le *fondement*.

CUL, ſe prend auſſi pour les feſſes. Un poſtillon a ſouvent le *cul* écorché; la raye du *cul* écorchée. On lui a donné cent coups de pied au *cul*. S'aſſeoir à *cul* nud. Etre aſſis ſur ſon *cul*. Les Déeſſes montrerent leur *cul* à Paris pour avoir la pomme d'or. SAR.

Vôtre cul, *qui doit être un des beaux* culs *de France*,
Comme un cul *d'importance*,
A reçu chez la Reine enfin le tabouret. SCAR.

On dit d'un General d'armée, Qu'il a toûjours le *cul* ſur la ſelle; pour dire, qu'il eſt vigilant, qu'il eſt toûjours à cheval. On tint conſeil de guerre, le *cul* ſur la ſelle; c'eſt-à-dire, ſur le champ; dans l'occaſion. On le dit de celui qui eſt aſſidu à l'étude, & au travail; qui eſt fort ſedentaire. On l'appelle autrement *cul de plomb*. Les Allemands ſont des *culs de plomb*.

On dit auſſi d'un General d'armée, Qu'il a été arrêté ſur *cul*; pour dire, tout court; & qu'on l'a empêché de paſſer outre. On le dit auſſi des obſtacles pour des affaires. On alloit faire adjuger cette terre; mais de lettres d'Etat ont arrêté ſur *cul* le pourſuivant.

On dit au Jeu, Jouër à *cul* levé, dans les jeux, où on ne peut jouër que deux, lorſque celui qui perd, quitte la place à un troiſiéme pour jouër à ſon tour. On dit auſſi, Jouër à coupe-*cul*, quand on jouë à la charge de ne point donner de revanche. On appelle, au Lanſquenet, un coupe-*cul*, quand celui qui a la main, tire ſa carte la premiere, & perd toutes les autres.

On dit, au jeu des Echecs, Dame blanche, *cul blanc*; Dame noire, *cul noir*; c'eſt-à-dire, que la Dame blanche doit être poſée ſur la caſe blanche, & la Dame noire ſur la caſe noire.

CUL, ſe dit figurément du fond, ou de la partie inferieure d'un vaiſſeau. Le *cul* d'un verre, d'une bouteille. Le *cul* d'un chapeau, c'eſt la forme d'un chapeau. Le *cul* d'un chauderon, le *cul* d'un panier.

Mettre un tonneau ſur *cul*; c'eſt-à-dire, le vuider. Mettre une bouteille ſur le *cul*. On dit auſſi, Boire ſur le *cul* d'un tonneau; pour dire, Se ſervir d'un tonneau renverſé au lieu de table. Boire au *cul* de tonneau.

On dit, ſur la mer, Mettre *cul en vent*; c'eſt-à-dire, Mettre vent en poupe, ſans voiles, ou autrement, par un gros temps. Les Matelots appellent *cul de port* double, ou ſimple, certains nœuds qu'ils font au bout des cordes.

On appelle un *cul* de baſſe foſſe, un *cul* de Couvent, le lieu le mieux gardé; le plus reſſerré d'un Couvent; le plus bas d'une priſon.

CUL, ſe dit auſſi figurément du derriere de certaines choſes. On fouëtte les coupeurs de bourſe au *cul* d'une charrette. Le *cul* d'une aiguille, eſt le derriere, le trou, où on paſſe le fil. Le *cul* d'un artichaud, eſt le fond, la partie qui ſoutient les feuilles.

CUL-BAS. ſ. m. Sorte de jeu de cartes, qui ſe jouë à cinq ou ſix perſonnes; plus ou moins.

CUL DE LAMPE, ſe dit non ſeulement de la partie exterieure & plus baſſe de la lampe; mais auſſi par comparaiſon des ornemens d'architecture & de menuiſerie, qu'on met aux voutes & aux planchers, pour finir & terminer le deſſous d'un ouvrage, & qui ont la figure de l'extremité d'une lampe. On appelle *cul de lampe*, une eſpece de pendentif qui tombe des nervûres des voutes Gothiques. On le dit auſſi, en Imprimerie, de ces figures qu'on met pour remplir les pages à demi-vuides; & encore de ces lignes qui aboutiſſent en pointe à la fin d'un Chapitre, ou d'un Traité, qui ne vont pas juſqu'au bout de la page.

CUL-DE-FOUR. Voute ſpherique. On appelle *cul-de-four* en pendentif, une voute ſpherique rachetée par quatre fourches, ou pendentifs, & qu'on nomme auſſi *pendentif de Valence*. *Cul-de-four* de niche, la fermeture cintrée d'une niche ſur un plan circulaire.

CUL DE JATTE, eſt un homme impotent, qui n'a ni jambes, ni cuiſſes, dont il ſe puiſſe aider, & qui marche ſur le *cul* enfermé dans une jatte. Le Poëte Scarron avoit pris le ſurnom de *cul de jatte*, parce-qu'il étoit paralytique, & étoit toûjours dans une chaiſe.

CUL DE POULE, ſe dit par comparaiſon d'une petite grimace, quand on avance les levres en rond pour faire la moüe, parceque cela repreſente un *cul de poule*. On le dit auſſi, quand on joint les cinq doigts de la main enſemble, enſorte qu'ils ne faſſent qu'une pointe.

CUL DE SAC, ſe dit non ſeulement au propre, du fond d'un ſac, mais encore il ſignifie, un bout de ruë qui n'a d'entrée & d'iſſuë que d'un côté; qui n'a point d'iſſuë d'un côté.

CUL BLANC. Oiſeau qui frequente les rivieres, gris par deſſus, & blanc par deſſous. *Il* eſt bon à manger.

On

On l'appelle *cul blanc*, à cauſe de la blancheur des plumes de ſon croupion.

CUL D'ASNE. ſ. m. Eſpece de poiſſon, autrement nommé *ortie de mer*.

CUL, ſe dit proverbialement & figurement en ces phraſes. Il eſt demeuré entre deux ſelles le *cul* à terre; pour dire, Il a manqué toutes les deux occaſions de profiter qui s'étoient preſentées. On dit, Baiſer le *cul* à quelqu'un; c'eſt-à-dire, plier lâchement devant lui; lui faire de baſſes ſoumiſſions. On dit, Qu'un homme en a dans le *cul*; pour dire, qu'il a fait une grande perte, ſoit en procés, ſoit au jeu, ſoit en autre affaire. On dit auſſi, Qu'il eſt à *cul*; pour dire, qu'il eſt ruiné ſans reſſource. On dit, Donner du pied au *cul* d'un valet; c'eſt-à-dire, le chaſſer. On dit de celui qui eſt tombé en bas la tête la premiere, Qu'il eſt tombé *cul* par deſſus tête; le *cul* en l'air; Que la tête a emporté le *cul*. On dit de pluſieurs gens alliez en même famille, Qu'ils ſe tiennent tous par le *cul*, comme des hannetons: on dit auſſi, comme des Juifs. On dit de celui qui n'oſe ſoutenir une affaire après l'avoir entrepriſe avec bravade, Qu'il a montré le *cul*. On le dit de même d'un poltron, ou des ſoldats qui fuyent, Ils ont montré le *cul*. On dit encore en ce ſens, Tirer le *cul* en arriere; c'eſt-à-dire, Fuïr, ou Reculer. Quand il faut ſe battre, ou quand il faut payer, il tire le *cul* en arriere. On dit d'un homme qui agit avec beaucoup de feu & de zéle, Qu'il y va de *cul* & de tête. On dit d'un homme qu'on pourſuit, ou dont on juge le procés, Qu'on le tient au *cul*, & aux chauſſes. On dit d'un gueux, ou d'un homme mal habillé, Qu'on lui voit le *cul*; qu'il montre le *cul*. On dit d'un homme fort crotté, Qu'il eſt crotté juſqu'au *cul*. On dit de celui qui marche mal en traînant les jambes, Qu'il a le *cul* rompu. On dit d'un homme plus chagrin & de plus mauvaiſe humeur qu'à l'ordinaire, Qu'il s'eſt levé le *cul* devant; le *cul* le premier. On dit d'un homme qui joüe, & qui eſt malheureux, Qu'il perdroit ſon *cul* s'il ne tenoit. On dit auſſi, Renverſer *cul* par deſſus tête. On appelle *bout de cul*, un petit homme gros & trapu.

CULASSE. ſ. f. C'eſt la partie du canon compriſe entre les tourillons, & l'extremité de la piece, où elle eſt renforcée de metal, & la plus épaiſſe. Elle comprend la lumiere, la platte-bande, & le bouton. Elle eſt de quatre pieds & demi dans un canon de neuf pieds de longueur. On a trouvé l'invention de faire des canons qu'on charge par la *culaſſe*.

CULASSE, ſe dit auſſi des autres armes à feu. On demonte les mouſquets par la *culaſſe*. Elle tient au canon par une vis.

On dit proverbialement, Qu'une femme eſt renforcée ſur la *culaſſe*, quand elle a les hanches larges, & de groſſes feſſes.

CULASSE. Ce mot ſe dit auſſi du derriere d'un vaiſſeau. POMEY.

CULATTE. ſ. f. C'eſt le derriere du canon, la partie qui eſt au delà de la lumiere, de l'ame ou du noyau, & qui aboutit à un gros bouton rond de metal.

CULBUTE, ou CULEBUTE. L'un & l'autre ſe dit, ſelon Richelet; l'Academie écrit ſeulement CULBUTE. ſ. f. Saut perilleux: on met les pieds en haut, & la tête eſt en bas, & les jambes retombent de l'autre côté. Les Baladins font pluſieurs *culbutes* tout de ſuite. Pourquoi a-t-on établi ces exercices, & dequoi ſervent à la vertu tous ces ſauts, & toutes ces *culebutes*? ABL.

CULBUTE, ſignifie auſſi, une chûte ſimplement. Il eſt tombé du haut du rempart; il a fait une étrange *culbute*.

CULBUTE, ſe dit figurément des chûtes morales. Sa fortune étoit fort élevée; elle a fait une grande *culbute*. L'Academie ni Richelet ne le diſent point en ce ſens.

CULBUTE, ou CULEBUTE, ſe dit auſſi d'un nœud de rubans de couleur, que les jeunes filles portent preſque ſur le derriere de la coëfe-cornette. Cette *culebute* s'appelle auſſi, une *renverſe*.

CULBUTER, ou CULEBUTER. verb. act. Faire tomber; renverſer quelqu'un. Les ennemis étoient entrez dans la demie-lune, mais on les a *culbutez*, & renverſez dans le foſſé ou pas deſſus tête.

CULBUTER, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Abattre; detruire: mais on ne le dit qu'en riant.

La mort, qui ſe plaît à la lute,
Et qui les plus forts culebute. MEN.

CULBUTER, eſt auſſi quelquefois Neutre, & ſignifie, Tomber en faiſant la culbute. Il fit un faux pas, & *culbuta* le plus plaiſamment du monde.

CULBUTÉ, ÉE. part. & adj.

CULÉE. ſ. f. C'eſt une groſſe maſſe de pierre, qui ſoutient la voute de la derniere arche d'un pont, & toute ſa pouſſée. On appelle auſſi *culée*, ou *butée*, la palée de pieux, qui retient les pierres derriere ce maſſif.

CULÉE. Terme de Mer. Donner des *culées*, ſe dit lorſque le vaiſſeau qui touche à terre, ou ſur le fable par ſa pouppe, donne des coups de ſa quille ſur le fond. Lorſque le fond eſt dur, il eſt difficile que la quille reſiſte à quelques *culées*.

CULER. v. n. Terme de Marine. C'eſt aller en arriere.

CULERON. ſ. m. Terme de Sellier & de Bourrelier. C'eſt la partie de la croupiere, qui eſt faite en rond, & ſur quoi poſe la queuë du cheval.

CULIER. ſ. m. Gros boyau, que les Medecins appellent *colon*, qui eſt ce'ui, où s'arrêtent & ſe figurent les gros excremens. Il eſt ſitué entre le *cæcum* & le *rectum*. Voyez COLON.

CULIERE. ſ. f. C'eſt une pierre platte, creuſée en rond, ou en ovale de peu de profondeur, avec une goulette, qui reçoit l'eau d'un tuyau de deſcente, & la conduit dans un ruiſſeau de pavé.

POINT CULMINANT. Terme d'Aſtrologie. Le point du Zodiaque, qui repond à la partie ſuperieure du Meridien. Ce terme ne s'employe que dans un Horoſcope de nativité.

CULOT. ſ. m. Celui qui eſt le dernier reçu, ou le plus jeune dans quelque corps, ou quelque compagnie. Le Doyen d'un corps a bien de l'avantage & de l'honneur; mais il voudroit ſouvent changer contre le *culot*; ou le dernier reçu. En Anjou on dit *cloſeul*.

CULOT, en termes de Chymie & de Fonte, eſt la piece de metal fondu, qui ſe trouve au fond du creuſet, & qui en garde la figure, quand il eſt refroidi; c'eſt-à-dire, qu'il eſt rond & un peu pointu par en bas.

CULOT, en termes d'Orfevres, ſe dit des parties rondes de pluſieurs ouvrages, ou de leurs parties inferieures, & les plus baſſes; comme, des rechauts à *culot*. Les caſſolettes doivent être marquées au *culot*, au baſte, au dôme & au chauderon; les lampes au corps, au chapiteau, & au *culot*. Le *culot* eſt le petit rond qui forme la plus baſſe extremité des lampes d'Egliſe.

CULOT, ſe dit auſſi d'un creuſet à fondre de l'or & de l'argent. POMEY.

A la Boucherie, on appelle *culot*, le derriere du cimier de bœuf depuis les tranches juſqu'à la queuë.

CULOTTE. ſ. f. Eſpece de haut de chauſſe court & ſerré. Avec un juſtaucorps, on porte une *culotte*. On dit d'une femme, qui domine ſon mari, Qu'elle porte la *culotte*.

CULOTTE, ſignifie auſſi, des trouſſes de Page, qui

ſont ferrées, & piſſées, & qui ne couvrent que le haut des feſſes. C'eſt auſſi le haut de chauſſe des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit, & celui que les gens d'armes portoient autrefois à cheval.

CULOTTE. Terme de Fleuriſte. Il ſe dit de l'anemone : c'eſt la moitié du deſſous des grandes feuilles, qui eſt la plus proche de la queuë, & qui eſt d'ordinaire de différente couleur que le bout de ces grandes feuilles. La *culotte* aide à connoître, quand une anemone doit augmenter en coloris. CULTURE DES FLEURS.

CULOTTE, ou CALOTTE. Terme d'Arquebuſier. L'un & l'autre ſe dit ; mais CULOTTE eſt le plus uſité. C'eſt un fer delié, rond, & creux en maniere de petite *calotte*, que l'on attache au bout de la poignée d'un piſtolet. On en fait auſſi d'argent, ou d'autre metal. Polir la *culotte*, ou la *calotte* d'un piſtolet.

CULOTTE. ſ. f. Partie d'une cuiſſe de bœuf.

CULOTTIN. ſ. m. Eſpece de haut de chauſſe, qui eſt étroit, & juſte ſur la cuiſſe ; qui ſerre par le bas, & qui quelquefois a des boutonnieres à côté du genou ; & tout autour au deſſus du genou, des aiguillettes & des rubans. On n'en porte plus.

CULTE. ſ. m. Hommage ; veneration ; acte ; honneur religieux qu'on rend à la Divinité par des prieres, des ſacrifices, & des ceremonies. Rendre un *culte* à Dieu. PORT. Retablir le *culte* divin. Un *culte* faux & ſuperſtitieux. Tout *culte* religieux ſe doit terminer à Dieu, comme à ſa fin neceſſaire. M. DE M. Le *culte* des Saints ne peut exciter la jalouſie de Dieu, puiſque c'eſt un *culte* que lui ſeul anime. ID. Quel étonnant ſpectacle, que cette difference infinie de *cultes* qui partagent l'Univers ! DISC. D'EL. Le Quietiſme aboutit à aneantir le *culte* de la Religion. M. DE M. Ceux qui ſont accoutumez à vivre de raiſon & d'intelligence, ne peuvent s'accommoder d'un *culte*, où l'eſprit n'a point de part. PORT-R. Le *culte* qu'on rend aux Saints, ne peut être regardé comme un *culte* profane, & mondain ; parcequ'il ſe rapporte à Dieu. FL. La priere ne change point nôtre deſtinée ; puiſqu'au fond, independamment de nôtre *culte*, & de nos vœux, Dieu executera ſes decrets éternels. M. DE M. Le *culte* exterieur ne ſçaurroit plaire à Dieu, lorſqu'il eſt ſeparé des mouvemens interieurs de l'ame. OE. M. Les Siamois tiennent, que la diverſité des Religions eſt agreable à Dieu, & que les differens *cultes* ſont des differentes manieres de l'honorer qui ne lui deplaiſent point, parcequ'elles tendent toutes à une même fin, & qu'elles ont toutes le même objet. ID. Epicure trouvoit que ces Dieux oiſifs, ces Etres impuiſſans, dont il n'avoit rien à eſperer ni à craindre, ne meritoient pas la peine de ſon *culte*. ST. EV. Le *culte* ſe diviſe par les Theologiens de l'Egliſe Romaine en trois ſortes ; le *culte de latrie*, celui qui ſe rend à Dieu : le *culte de dulie*, qui ſe rend aux Saints : le *culte d'hyperdulie*, qui ſe rend à la Sainte Vierge.

CULTE, ſe dit auſſi figurément, de l'attachement exceſſif que nous avons pour de certaines choſes, dont nous nous faiſons des eſpeces de Divinitez. Les femmes ſont flatées agreablement par la vanité d'attacher les hommes, & d'être, pour ainſi dire, l'objet de leur *culte*, & de leur adoration. BOURSAUT. Soumiſſions, baſſeſſes, voilà le *culte* agreable aux idoles, à qui nôtre ambition nous fait ſacrifier. AB. DE ST. R.

CULTELLATION. ſ. f. Terme de Geometrie. Maniere de meſurer aſſez ſimple par le moyen de l'inſtrument univerſel.

CULTIVATEUR. ſ. m. Celui qui cultive. Il a été trouvé juſte de tout temps, de donner une partie des fruits de la terre au proprietaire du fonds, & l'autre au *cultivateur*. Ce mot eſt bien ſuſpect : on ne l'a point trouvé ailleurs.

CULTIVER. v. act. Labourer ; amender une terre pour la rendre plus fertile. La terre ne rapporteroit que des chardons, ſi elle n'étoit *cultivée*.

Ce mot vient du Latin *cultus*, de *colere*.

CULTIVER, ſe dit auſſi des arbres & des plantes, quand on a ſoin de les tailler, émonder, dechauſſer, & les garentir des injures de l'air. Les plantes qui naiſſent dans les païs chauds, ſe *cultivent* difficilement dans les païs froids. Diocletien trouva plus de contentement à *cultiver* un jardin, qu'à gouverner le monde. PIEC. D'ELOQ.

CULTIVER, ſe dit figurément, & ſignifie, Exercer ; prendre ſoin d'inſtruire. Il faut *cultiver* l'eſprit des jeunes gens. *Cultiver* les arts & les ſciences ; *cultiver* les armes. FEN. Le commerce des femmes eſt très-propre à polir les mœurs & à *cultiver* l'eſprit. BOU. On *cultive* le bon ſens par l'experience accompagnée de reflexions. OE. M. Alcibiade ſervit fort à *cultiver* cette fineſſe de diſcernement qui regnoit à Athenes. LE P. R. Il ſemble qu'il ſoit honteux à une femme de *cultiver* ſon eſprit. SACY. On cultive aujourd'hui plus la raiſon que la memoire. OE. M. Un eſprit qui n'a point été *cultivé*, reſſemble à une terre qu'on a laiſſée en friche. BELL. Mr. Paſcal à force de *cultiver* ſon eſprit, a detruit ſon corps. LA BR. On dit en ce ſens, *Cultiver* l'amitié, l'affection, la connoiſſance, la bienveillance de quelqu'un ; pour dire, Prendre ſoin de les conſerver, de les menager. Scipion avoit toute la vertu des anciens Romains ; mais polie, & *cultivée*. ST. EV. Vous avez un eſprit *cultivé*, qui reveille le mien. M. DE S. Je me ſuis fait un plaiſir de *cultiver* un beau naturel, que le haſard offre à mes ſoins, & que je ne veux point laiſſer ſterile. VILL. On eſt trop diſſipé dans le monde pour *cultiver* l'amitié : on ſe donne à tous ſuperficiellement, & on ne s'attache à perſonne. LE CH. DE M. Le plus heureux naturel a beſoin d'être *cultivé* par l'uſage du monde. BELL. La ſcience rouille l'eſprit en *cultivant* le jugement. OE. M. Il faut *cultiver* la raiſon par des reflexions. G. G. Combien de Sçavans qui *cultivent* plus leur memoire que leur raiſon ! M. ESP.

CULTIVÉ, ÉE. part. & adj.

CULTURE. ſ. f. Soin qu'on prend de rendre une terre fertile par le labour, par l'amendement, pour élever un arbre, une plante. La *culture* de la terre eſt l'occupation la plus honnête & la plus innocente.

Le champ le plus fertile a beſoin de culture. BOU.

CULTURE, ſe dit figurément de l'eſprit, des mœurs, des arts, & des ſciences, & ſignifie, le ſoin qu'on prend de les augmenter, & de les perfectionner. Le plus beau naturel ſans *culture*, eſt comme un champ negligé, qui ne produit que des ronces & des plantes inutiles. VAUM. Le peu de connoiſſance que j'ai, je le dois à la *culture* des bonnes lettres. PAT. Il faut ſonger à la *culture* des arts & des ſciences. ABLAN. Travailler à la *culture* de ſon eſprit & de ſa raiſon, par l'étude, & par la meditation. LE P. LAMY.

C U M.

CUMIN. ſ. m. Plante qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied. Ses feuilles ſont decoupées, menuës comme celles du fenouil, mais beaucoup plus petites, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs ſont à cinq feuilles, diſpoſées en fleur-de-lis de France, de couleur blanche. Ses ſemences ſont oblongues, canelées comme celles du fenouil, plus menuës, pointuës par les deux bouts, de couleur griſe jaunâtre, ou verdâtre, d'une odeur forte, & d'un goût un peu âcre.

Digitized by Google

âcre. Gaſpar Bauhin l'appelle *cuminum ſemine longiore*. On cultive en l'Ile de Malthe le *cumin*, comme on cultive ici le blé. La ſemence eſt bonne pour diſſiper les vents, & pour fortifier l'eſtomac. On s'en ſert dans la colique, dans le tympanites, & dans le vertige. Les Hollandois employent beaucoup de ſemence de *cumin* dans le fromage, &c.

CUMULATIF, IVE. adj. Qui ſe fait par accumulation. Il étoit déjà pourvu de ce Benefice par reſignation, & il a eu encore le droit d'un obituaire; c'eſt un droit *cumulatif*.

CUMULATIVEMENT. adv. D'une maniere cumulative.

CUMULER. v. act. Terme de Juriſprudence. Aſſembler; reünir pluſieurs droits pour fortifier une pretention. M. COURTIN. L'Ordonnance de 1667. deffend de *cumuler* le poſſeſſoire avec le petitoire; c'eſt-à-dire, de les joindre, pour les faire juger conjointement.

C U N.

CUNEIFORME. adj. C'eſt un nom que les Anatomiſtes donnent à trois os du tarſe, parcequ'ils ont la figure d'un coin à fendre du bois. Il y en a un grand, un moyen, & un petit.

CUNETTE, ou CUVETTE. ſ. f. Terme de Fortification. Petit foſſé que l'on creuſe dans le milieu d'un grand foſſé ſec pour y retirer des eaux, & ſe garentir de ſurpriſe. On la nommoit autrefois *la cunette*.

CUNTUR, ou CONDOR. ſ. m. C'eſt un oiſeau fameux au Perou, & que les peuples ont adoré comme un de leurs principaux Dieux. Il y en a de ſi grands, qu'ils ont cinq à ſix aunes de long, à les meſurer d'une pointe de l'aile à l'autre; & qui ſont ſi furieux, qu'il s'en eſt trouvé qui ont tué des Eſpagnols. C'eſt un oiſeau de proye, qui n'a aucunes ſerres comme les aigles. Ses pieds reſſemblent à ceux des poules. Il a un bec ſi fort & ſi dur, qu'il perce le cuir d'un bœuf; & que quand ils ſont deux, ils combattent un taureau, & le mangent. Il eſt tacheté de noir & de blanc comme les pies, & a ſur la tête une crête faite en façon de raſoir, differente de celle du coq, en ce qu'elle n'a aucune pointe. Son vol eſt ſi effroyable, que du grand bruit qu'il fait, il étourdit ceux qui le voyent fondre à terre. Les Eſpagnols le nomment *condor*. HISTOIRE DES INCAS. Le Pere Jeronymo Lobo dit, qu'on trouve auſſi des *condors* dans la region de Sophala, des Caffres & de Monomotapa juſqu'au Royaume d'Angola. Ils ſont ſemblables à l'aigle. Ils ont des plumes qui ont vingt huit paumes de long, & trois de large, dont le tuyau eſt long de cinq paumes, & de la groſſeur du bras, lequel eſt blanc, & la plume noire. Il y en a qui ont la grandeur de deux élephans joints enſemble, & qui ont emporté des vaches & autre bêtail, & qui ont d'étenduë d'un bout d'une aile à l'autre juſqu'à trente pieds. On en a vû qui ont vomi juſqu'à deux cents livres de chair. C'eſt peut-être le *vouch* des Arabes. Cela eſt tiré de l'Hiſtoire d'Ethiopie du Pere Bolivar. On garde dans le Treſor de la Ste. Chapelle un pied de cet oiſeau, qui fait voir qu'il y en a de bien grands.

C U P.

CUPAYBA, ou COPAIBA. ſ. m. Arbre du Breſil, dont le bois eſt fort rouge, & auſſi dur que celui du hêtre. On en fait des ais larges, qui ſervent à divers uſages. Ses feuilles ſont ovales, longues de quatre ou cinq doigts, & larges de deux ou de deux & demi, là où elles le ſont le plus. Il porte une fleur mediocre, compoſée de cinq feuilles preſque rondes. Son fruit eſt une ſilique auſſi preſque ronde, groſſe comme le doigt, & de couleur brune: elle contient un noyau de la groſſeur & de la figure d'une noiſette, qui eſt couvert d'une petite peau noire. Lorſqu'on inciſe l'écorce de cet arbre, il en ſort une huile fort claire, qui a l'odeur & la conſiſtence de l'huile de terebenthine. On l'appelle *baume*, ou *huile de copaiba*, qui eſt admirable pour conſolider & pour mondifier les playes. Les Juifs s'en ſervent dans la circonciſion pour arrêter le ſang. On en prend auſſi trois ou quatre gouttes dans un œuf contre la dyſenterie, & les autres flux de ventre.

CUPIDE. adj. m. & f. Vieux mot. L'ACAD. Il ſignifie, Deſireux; convoiteux. Les grands courages ſont *cupides* de gloire. Me. de Ville-Dieu s'en eſt ſervie dans ces vers:

Oui, l'homme eſt un obſtacle à ſes contentemens;
Le cupide appetit qui manque d'aliments,
Cherche en tout à ſe ſatisfaire.

CUPIDITE'. ſ. f. Deſir immoderé; convoitiſe; concupiſcence. Vaugelas dit que nos bons Ecrivains preferent *Convoitiſe* à *Cupidité*: & pour en parler franchement, je ne tiens pas ce mot fort bon. Mais *Convoitiſe* ne vaut gueres mieux, & je voudrois ſubſtituer, *deſir* ou *avidité* de gloire. *Cupidité* peut paſſer dans un ſens Theologique. Les Ecrivains qui l'employent, ne le prennent gueres que pour la *concupiſcence*. Hors de là je ne voudrois pas m'en ſervir, ni dire, la *cupidité* des richeſſes. MEN. BOU. Je ne ſçaurois pourtant blâmer cette derniere expreſſion. *Cupidité* eſt en effet un fort bon mot, & on ne doit faire aucun ſcrupule de s'en ſervir au lieu de *Concupiſcence*. L'inſatiable *cupidité* des richeſſes eſt fort bon. L'ACAD.

CUPIDITE', ſe prend auſſi abſolument pour la concupiſcence en general. Nous meſurons nos deſirs par nôtre *cupidité*, & non par la raiſon. FL. Il n'y a rien, dont on tire de plus grands ſervices, que de la *cupidité* des hommes. NIC. Preſſé d'un côté par la grace qui m'appelle, & de l'autre par la *cupidité* qui m'entraîne, je fais ſouvent le mal que je voudrois éviter. FL. Il eſt à craindre que les hommes ne repouſſant pas la *cupidité* avec aſſez de vigueur, elle ne ſe rende la maîtreſſe. NIC. L'ame eſt ingenieuſe à defendre l'innocence de ſa *cupidité*, & à juſtifier les objets de ſes paſſions. ABAD. Les gens du monde conçoivent la charité comme une vertu flateuſe, qui n'incommode ni la *cupidité*, ni l'amour propre. PORT-R. La terre n'a point d'endroits ſi cachez, où pour trouver l'or & les diamans la *cupidité* des hommes n'aille fouiller. NOUV. REMARQ.

CUPIDON. Dieu fabuleux de l'amour. On le peint avec des ailes, un arc, des fléches, & un carquois pour bleſſer les cœurs. *Cupidon* a épuiſé ſur moi tous ſes traits. ABL.

Cupidon ſous les loix de la ſimple nature,
Regit tout ce qui ſçait ſoupirer ici bas:
Il ne punit jamais rebelle, ni parjure;
C'eſt un empire qui ne dure,
Qu'autant que ſes ſujets y trouvent des appas. DES-H.

CUPULE. ſ. f. On appelle *cupule du gland*, une eſpece de calotte dure, griſe, dans laquelle le gland du chêne eſt engagé par le bout qui tient à l'arbre.

Ce mot vient du Latin *cupula*, *petite coupe*, parceque la *cupule* du gland eſt faite comme une calotte.

C U R.

CURABLE. adj. m. & f. Qui peut recevoir gueriſon. Tous les maux ſont *curables*, ſi l'on en veut croire

les Charlatans. Ce mot ne ſe dit gueres qu'entre les Medecins ; & même rarement : mais INCURABLE eſt fort en uſage.

CURACA. ſ. m. Terme de Relations. C'eſt un nom que les Eſpagnols ont donné aux Seigneurs & Gouverneurs du Perou. C'eſt la même choſe que ce qu'ils ont nommé *Cacique* dans les Iſles & à Mexique.

CURAGE. ſ. f. Plante, qui eſt une eſpece de *perſicaire*. On l'appelle autrement *poivre d'eau*. Voyez PERSICAIRE.

CURATELLE. ſ. f. Fonction, charge de Curateur. On met en *curatelle* un Mineur émancipé, un Prodigue, un Hebeté. Meſſieurs de l'Academie Françoiſe ſont exempts de tutelle & de *curatelle*.

CURATELLE, figurément, ſignifie, la garde ; la conduite de quelqu'un propoſé pour cela. Je veux diſpoſer de mon bien, comme il me plaira ; je ne ſuis point en *curatelle*. Je ne me ſoucie point de vos avis ; je ne ſuis point ſous vôtre *curatelle*. En ce ſens *Curatelle* n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

CURATEUR. ſ. m. Celui qui eſt nommé par les Parens, & établi en Juſtice, pour adminiſtrer les biens d'un Mineur émancipé, d'un Interdit, d'un Imbecille, & incapable de les gouverner, & d'en diſpoſer. Un *Curateur* ſe donne aux biens plutôt qu'à la perſonne. Par le Droit Civil on donne un *Curateur* aux Mineurs après l'âge de quatorze ans juſqu'à vingt-cinq. Avant l'âge de quatorze ans ils ont un Tuteur. Un Mineur émancipé ne peut contracter de ſes immeubles ſans être aſſiſté d'un *Curateur*, qu'on lui donne ordinairement en l'émancipant. On donne auſſi des *Curateurs* aux Furieux, aux Prodigues, &c. Et ces *Curateurs* doivent être inſtituez par le Juge du Domicile, ſuivant l'avis, & le choix des Parens. Un Fils peut être le *Curateur* de ſon Pere tombé en demence. Voyez le Tit. 23. du Liv. 1. des INSTITUTES, touchant les *Curateurs*.

CURATEUR D'ACADEMIE. C'eſt dans les Provinces Unies une charge à vie, dont la fonction eſt, de diriger les affaires des Academies : comme, d'adminiſtrer les revenus, d'appeller des Profeſſeurs ; & en general de veiller pour le bien, & l'avantage de l'Univerſité. Ces *Curateurs* ſont élûs par les Etats de chaque Province. L'Academie de Leyden a trois *Curateurs*. Celui qui eſt pris du corps des Nobles, eſt le premier. Les quatre Bourguemaitres de la ville ſont une quatriéme voix dans le College des *Curateurs*. Amiot fut *Curateur* de l'Univerſité de Paris. DE THOU *de vita ſua*, *lib.* 5.

On dit auſſi, un *Curateur* aux cauſes ; pour dire, Celui qui a ſoin des affaires de quelcun, ſoit Interdit, ſoit Mineur. Voyez CAUSE. Un *Curateur aux biens vacans*, Celui qui eſt élû pour deffendre & pour regir une ſucceſſion abandonnée. En Normandie l'on n'admet point de *Curateurs aux vacans*, comme on le pratique à Paris. On donne auſſi un *Curateur* à un cadavre ; ou ſi le cadavre ne ſe retrouve plus, à la memoire du deffunt, en cas d'homicide de ſoi-même, ou de mort dans une rebellion, &c. On donnoit autrefois un *Curateur* à un corps mort, à un muët volontaire, pour deffendre ou le mort, ou le muët, dans l'inſtruction d'un procés, & pour la forme & la validité d'une procedure criminelle. Cela ne ſe pratique plus.

CURATRICE. ſ. f. Celle qui a la curatelle de quelque perſonne.

CURCUMA. ſ. m. Plante qui croît en pluſieurs endroits des Indes Orientales. Sa racine approche en figure & en groſſeur du gingembre : elle eſt de couleur jaune en dehors & en dedans. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'ellebore blanc. Sa fleur eſt d'une très-belle couleur purpurine. Ses fruits ſont heriſſez de pointes, comme nos châtaignes vertes : ils contiennent des ſemences rondes, formées comme des pois. Cette plante eſt auſſi appellée *ſonchet des Indes*. En Latin *curcuma*, *terra merita*, ou *cyperus Indicus*. Sa racine teint en jaune, comme le ſafran. Les Indiens s'en ſervent pour donner cette couleur à leur ris, & à pluſieurs autres ſortes d'alimens ; d'où vient qu'on l'appelle encore *ſafran des Indes*. Les Teinturiers & les Gantiers l'emploient pour teindre en jaune ou en couleur d'or. On s'en ſert auſſi en Medecine pour la jauniſſe, pour la cachexie, & pour l'hydropiſie.

CURE. ſ. f. Succés heureux d'un remede pour la gueriſon d'une maladie. Ce Medecin a fait une belle *cure*. Une *cure* hardie, eſt une *cure* qui ſe fait par des voyes extraordinaires.

CURE. ſ. f. Soin ; ſouci. Ce mot eſt un peu vieux ; on ne s'en ſert gueres que dans les phraſes ſuivantes. C'eſt un Benefice à *cure* d'ames ; c'eſt-à-dire, ſoin, charge. Il n'a ni ſoin, ni *cure* ; c'eſt-à-dire, il n'a nul embarras, nulles affaires ; il ne ſe mêle de rien. On a beau prêcher à qui n'a *cure* de bien faire ; c'eſt-à-dire, qu'on exhorte en vain ceux qui ne ſont pas diſpoſez à profiter des inſtructons qu'on leur donne.

CURE. ſ. f. Benefice à charge d'ames. Direction ; Juriſdiction ſpirituelle dans une certaine portion d'un Dioceſe, ſoit à la campagne, ſoit à la ville. On compte prés de trente quatre mille Cures ou Paroiſſes en France. En Normandie, & en quelques autres Provinces, les Evêques ont une eſpece de Regale ſur les *Cures* vacantes ; & jouïſſent du revenu de la premiere année. Voyez DEPORT. Pour être pourvu d'une *Cure*, il faut avoir vingt cinq ans commencez. Le Pape pretend en vertu du Concordat, qu'il ſuffit d'avoir vingt trois ans accomplis : cela eſt contre les Canons. Mais pour être pourvu d'une *Cure*, il n'eſt pas neceſſaire d'être Prêtre : il ſuffit d'être promu à l'Ordre de Prêtriſe dans l'an, à compter du jour des proviſions. Les *Cures* des villes cloſes ne peuvent être conferées qu'à des Graduez, ou tout au moins à des Bacheliers, ou à des perſonnes qui ont étudié trois ans en Theologie, ou en Droit Canon. On ne peut prendre poſſeſſion d'une *Cure* ſur des proviſions de Cour de Rome, ſans le *viſa* de l'Evêque Dioceſain ; parcequ'elles s'expedient toujours *in forma dignum*. Une *Cure* requiert reſidence ; c'eſt pourquoy par divers Reglemens du Parlement de Paris il a été jugé, que les *Cures* ſont incompatibles avec les Canonicats, tant des Egliſes Cathedrales que des Egliſes Collegiales ; & que celui qui eſt pourvu d'une *Cure*, & d'un Canonicat, doit opter l'un ou l'autre. JOURN. DES AUD. Cela ne s'entend pas des *Cures* unies *ab antiquo* à la menſe du Chapitre ; car lorſqu'une *Cure* eſt annexée par la fondation à une dignité, ou à un Canonicat, alors c'eſt un titre ; & l'incompatibilité ceſſe. Eugene IV. par une Bulle de 1431. accorda pourtant diſpenſe pour poſſeder deux *Cures* enſemble, quoyque Benefices incompatibles. Par la diſcipline de l'Egliſe, ceux qui exercent des charges de Judicature, ne peuvent tenir des *Benefices Cures* : ce ſont des fonctions incompatibles. Cambolas rapporte des Arrêts du Parlement de Toulouſe, qui ont jugé, qu'un Conſeiller Clerc du Parlement ne peut être Curé. Cela ne ſe pratique pas pourtant à la rigueur. On appelle *Cures Regulieres*, & même *Obediences*, les *Cures* qui ſont dans la dependance des Monaſteres, & à la nomination d'un Superieur Regulier : & *Cures Seculieres*, les *Cures* qui ſont deſſervies par des Prêtres Seculiers, ou qui étant même deſſervies par des Religieux, ne ſont point dependantes des Monaſteres. Dans les Regles, les Religieux ne doivent point être pourvus de *Cures Seculieres*, ſi ce n'eſt au deffaut des Prêtres Seculiers. En effet le Concile de Poitiers, tenu en 1109.

celui

Digitized by Google

celui de Clermont, & de Latran, deffendent à tous Moines de poſſeder, & deſſervir des *Cures*. Les Mendians ſur tout ne peuvent être Curez, parceque les fonctions des *Cures*, & les ſoins d'une Parroiſſe ne compatiſſent point avec la retraite du Cloître, & l'engagement des vœux monaſtiques. Cela ne leur peut être permis que pour les *Cures* dependantes de leurs Monaſteres. Par exemple, la *Cure* d'Aix, qui eſt unie au Monaſtere des Jacobins. Mais on pretend que les *Cures*, & même les *Cures Regulieres* ne peuvent être de ſimples commiſſions revocables, & qu'elles doivent être conferées aux Religieux à titre perpetuel; les Curez amovibles étant des mercenaires ou des eſclaves. Il a été ſouvent jugé ainſi par les Parlemens; quoy que les Abbez ſoutinſſent que ce n'étoient que des Obediences, & que ceux qui étoient envoyez pour les deſſervir, ſont amovibles *ad nutum*, de peur qu'ils ne tombent dans le relâchement, & n'oublient la ſeverité, & les devoirs de la vie monaſtique. Auſſi ſe ſont-ils preſque tous maintenus dans la poſſeſſion de ne conferer les *Cures*, que comme des Adminiſtrations, revocables à volonté: comme l'Ordre des Mathurins, & l'Ordre des Chanoines Reguliers de Sainte Genevieve, de St. Victor, &c. Voyez PRIEURÉ-CURE. Les Religieux de l'Ordre de St. Benoit ont renoncé à deſſervir les *Cures*, & les font adminiſtrer par des Vicaires perpetuels. Par un Reglement du Parlement de Paris, donné en 1664. il eſt enjoint à tous Chapitres, ou Communautez ſeculieres & regulieres qui ont des *Cures* unies à leur menſe, d'y nommer des Vicaires perpetuels, & de les preſenter aux Evêques Dioceſains. Voïez VICAIRE PERPETUEL. Au reſte les *Cures Regulieres*, quoy qu'exemptes de la Juriſdiction de l'Evêque, ſont ſujettes à la viſite & à la correction de l'Ordinaire, auſſi bien que les *Cures Seculieres*. On a fait le même Reglement pour les *Cures* annexées aux Commanderies de l'Ordre de Malthe. JOURN. DES AUD. Tous *Curez* doivent auſſi être approuvez & inſtituez par l'Evêque. Par la Regle XIX. de la Chancelerie, faite par Gregoire XIII. nul ne peut être *Curé* ſans ſçavoir la langue du lieu.

CURE, ſignifie auſſi, la maiſon deſtinée à loger le Curé. Ce Curé a établi un petit Seminaire dans ſa *Cure*.

CURE, en termes de Fauconnerie, eſt un certain remede que les Fauconniers donnent à leurs oiſeaux, en forme de petites boules d'étoupes, de cotton, ou de plumes, pour deſſecher leur flegme. Les oiſeaux ſe portent bien, quand ils ont rendu leur *cure*. On dit, Armer les *cures* de l'oiſeau, lorſqu'on met auprès de la *cure* un peu de chair pour la faire avaler plus facilement. On dit qu'un oiſeau tient ſa *cure*, quand la pilule fait ſon devoir.

CURE, ſignifie auſſi, Vuidange d'eaux, de ſables & d'immondices. Il a tant coûté pour la *cure* des foſſez de ce château, des canaux de ce jardin, de ce puits.

CURE'. ſ. m. Paſteur pourvu d'un *Benefice-Cure*; Conducteur d'une Paroiſſe au ſpirituel. On l'appelle *Directeur* en Languedoc. Pour être *Curé*, il faut avoir vingt cinq ans commencez. Les dimes appartiennent originairement aux *Curez*, & ils ne peuvent en être exclus ſans titre exprés. Les *Curez* n'ont que la Juriſdiction penitentielle, & pour le for exterieur. Par l'Ordonnance de 1571. ils peuvent ſeulement uſer de monitions, & de cenſures Eccleſiaſtiques dans les cas qui leur ſont reſervez par les Decrets. Mais ils n'ont pas la puiſſance d'excommunier, ni d'exercer la Juriſdiction contentieuſe. Ils peuvent adminiſtrer tous les Sacremens, hors la Confirmation, & les Ordres, que les Evêques ſe ſont reſervez. Leur miniſtere n'eſt pourtant pas une émanation du pouvoir des Evêques; car ils ne peuvent pas reünir en leur perſonne les fonctions curiales. Les *Curez* ont la conduite du peuple ſous les Evêques; & ce ſont les vrais Paſteurs, à qui l'Evangile ordonne de donner leur vie pour le ſalut de leur Troupeau. LE MAI. Les Conſtitutions Canoniques qualifient les *Curez* de ces divers noms; *Capellanus*, *Rector*, & *Parochus*, qui marquent leurs fonctions, & leur autorité dans l'Egliſe. G G. On appelle *Curez Seculiers*, ceux, dont les Paroiſſes n'ont jamais été concedées, ou unies à des Abbayes, ou Prieurez, ou Chapitres, ou autres Benefices; & ſont regies par des Prêtres pourvus par l'Evêque, ou de plein droit, ou ſur la preſentation des Patrons. Un Religieux devenu *Curé* d'une Cure ſeculiere, paſſe à l'état Hierarchique, & eſt émancipé de la Juriſdiction de ſes Superieurs pour être ſoumis à celle de l'Evêque. Un *Curé* pourvu en Cour de Rome, ne peut prendre poſſeſſion qu'aprés avoir pris le *viſa* de l'Evêque, parceque les proviſions des Cures ne s'accordent que *in forma dignum*. Anciennement les *Curez* des villes Epiſcopales compoſoient le Conſeil de l'Evêque avec le Clergé de ſon Egliſe Cathedrale. Ils avoient auſſi une Juriſdiction contentieuſe, & pouvoient excommunier ſans le conſentement de l'Evêque. Les Capitulaires de Charle-Magne permettent aux *Curez*, d'excommunier & de punir leurs Paroiſſiens ſelon l'exigence des cas. Cependant on leur a interdit toute Juriſdiction exterieure, & le pouvoir d'ordonner aucune penitence publique; & ils ne peuvent plus prononcer l'excommunication ſans un ordre exprés de l'Evêque Dioceſain. Voyez CURE.

PRIEUR-CURÉ. ſ. m. Religieux qui deſſert une Cure Reguliere. Ce nom eſt ſpecialement affecté aux Chanoines Reguliers, qui font deſſervir les Cures dependantes de leurs Monaſteres par des Religieux de leur Ordre. Ces *Prieurs-Curez* ſont obligez de porter l'habit, d'obſerver la Regle de l'Ordre, & à recevoir la viſite du Superieur Regulier, ſans prejudice du droit des Evêques. Ils ſont même amovibles & revocables à volonté par le General, ſans le conſentement de l'Evêque, à Saint Victor. Les *Prieurs-Curez* dependans de Sainte Genevieve, ne ſont revocables qu'avec le conſentement de l'Evêque; & ceux de Premontré ne le ſont qu'avec raiſon valable, & le conſentement de l'Evêque. C'eſt par cette raiſon qu'on appelle ces Curez, des *Obediences*. On pretend que le pecule de ces *Prieurs-Curez* aprés leur mort appartient à l'Abbé, ou au Monaſtere, parceque ces Prieurez-Cures étant annexées au Monaſtere pour ſervir de dotation, & d'entretien, les *Prieurs-Curez* n'en ſont que les Adminiſtrateurs; enſorte qu'ils doivent rendre compte au Monaſtere ſelon les anciens Canons, & comparoître pour cela au Chapitre General de l'Ordre. Auſſi les *Prieurs-Curez* n'ont ils été érigez en titres que dans l'XI. ſiecle. Ces *Prieurs-Curez*, ſelon les anciennes Regles, ne reſidoient point ſeuls dans leurs Cures, & avoient quelques autres Religieux avec eux. Voyez PRIEURÉ-CURE.

Ce mot vient de *Curatus*, que les Auteurs de la baſſe Latinité ont dit pour *Curator*. MEN.

CURÉ PRIMITIF. Celui, qui s'eſt reſervé les groſſes dîmes d'une Cure, & les droits honorifiques, avec le pouvoir d'y celebrer aux quatre bonnes Fêtes de l'année; tandis qu'il la fait deſſervir au ſurplus par un Vicaire perpetuel, auquel il donne une portion congruë pour ſubſiſter. Voyez PORTION. Il y a beaucoup d'Abbez, de Chapitres, de Communautez qui ſont *Curez Primitifs*. Le droit ordinaire des *Curez Primitifs*, eſt de celebrer l'office divin aux quatre grandes Fêtes de l'année, & le jour du Patron; le reſte depend de l'uſage & de la coutume. Le *Curé Primitif* eſt Curé *habitu* ſeulement, non *actu*. Un *Curé Primitif*, eſt celui,

Digitized by Google

qui a droit de jouïr des fruits d'un Benefice uni, lequel avoit charge d'ames selon sa premiere, & primitive institution; mais qui ayant été converti en Benefice simple, le soin des ames a été transferé à un Vicaire perpetuel. Le Mai. Le nom de *Curé Primitif* a été inconnu aux Anciens, & il ne se trouve point dans le Droit Canonique. Id. La qualité de *Curé Primitif* est odieuse; elle separe le Benefice d'avec l'Office; elle depouille le *Curé* de la recompense legitime duë à son travail, & à ses soins, & ne lui laisse qu'un revenu mediocre, avec le titre de *Vicaire perpetuel*. Id. Voyez Vicaire perpetuel.

Curé, se dit proverbialement en ces phrases. Il faut faire Carême-prenant avec sa femme, & Pâques avec son *Curé*. On dit pour se moquer d'un ignorant qui veut faire le Docteur, C'est gros Jean, qui veut remontrer à son *Curé*. On dit, Vous allez trop vîte à l'orande, vous ferez cheoir Monsieur le *Curé*, à ceux qui s'empressent trop de faire quelque chose, & sur tout, à table. On dit, Il a affaire au *Curé* & aux Parroissiens; pour dire, à plusieurs parties ensemble. On dit aussi,

Qui croit sa femme & son Curé,
Est en hasard d'être damné;

pour dire, qu'une femme est capable de faire damner un homme, nonobstant les bonnes instructions de son *Curé*.

Curé du bas Choeur dans l'Eglise Cathedrale de Chartres.

Curedent. s. m. Petit instrument, ou aiguille, avec quoy on se cure, on se nettoye les dents. On fait des *curedens* d'or, d'yvoire, de bois, de plume. Les Espagnols font des *curedens* de paille; d'où est venu ce proverbe, qui leur est fort familier: *En un dia ca la paja; En un donne moi la paille*, ou le *curedent*; pour dire, *En un clin d'œil*.

Curée. s. f. Terme de Venerie. Ce qu'on donne aux chiens, & aux oiseaux, après qu'ils ont pris quelque gibier. Donner la *curée*; faire la *curée* aux chiens. Deffendre la *curée*; c'est-à-dire, empêcher les chiens à coups de gaule, de se jetter trop-tôt sur la *curée*. *Curée chaude*, est quand on leur donne sur le champ quelque partie de la bête qu'ils ont prise. On disoit anciennement *Cuirée*, d'où le mot de *Curée* a été fait par corruption, à cause que la *curée* se fait dans le cuir de la bête. Men. *Curée froide*, est celle qu'on leur prepare d'ailleurs. Cette *curée* se fait de morceaux de pain trempez au sang de la bête, qu'on met sur sa peau avec quelques morceaux de chair, qu'on appelle le *droits des chiens*; comme, la cervelle & le cou. Les chiens font quelquefois la *curée* du gibier sans attendre le Veneur; c'est-à-dire, qu'ils le mangent.

On appelle *foüaille*, la *curée* du sanglier; car elle se fait avec du feu. Quelques-uns disent *Cuirie*. La *curée* du lievre se fait avec pain, fromage & friandise, brunis dans le sang du lievre. Aux chiens niais & jeunes on donne la tête & les épaules. Les *curées* baignées sont laxatives; les *curées* essuyées.

Curer, se dit figurément du profit, de l'avantage que les hommes trouvent en quelque occasion, qui les excitent & animent davantage à la poursuivre. Les soldats font en *curée*, quand ils ont fait quelque pillage. L'Academie & Richelet ne le disent point ce sens.

Cureoreille. s. m. Petit instrument d'or, d'argent ou d'yvoire, qui est plat & delié, avec un petit creux à l'un des bouts, & avec lequel les gens propres se nettoyent, se curent les oreilles; ôtent le suif ou la cire de leurs oreilles.

Curepied. s. m. Instrument de fer crochu, qui sert aux Palfreniers pour nettoyer le dedans du pied des chevaux, & en ôter la terre, la crotte, ou le sable, qui lui pourroient dessecher le pied.

Curer. v. act. Nettoyer un lieu des ordures qui s'y sont amassées, ou qu'on y a jettées. *Curer* un puits, des canaux de jardin, des toises à privez. *Curer* une écurie, en ôter le fumier.

Curer, se dit aussi des dents & des oreilles, qu'on nettoye de l'ordure qui s'y attache, avec des plumes, ou autres petits instrumens propres à cela, qu'on appelle *curedent*, ou *cureoreille*. Quand il s'agit des dents & des oreilles, il est plus honnête, & plus selon l'usage, de dire *Nettoyer*, que de dire *Curer*.

Curer, est aussi un terme de Laboureur, qui se dit de la charuë qu'on nettoye avec le curoir.

Curer. Les Couverturiers se servent aussi de ce mot pour, Nettoyer. *Curer* des chardons.

Curer, en termes de Chasse, se dit des oiseaux qu'on purge, en leur donnant une cure. Il ne faut point paître un oiseau, qu'il n'ait *curé*, ou rendu ses cures.

Curer, en ce sens, signifie, Rendre gorge; & les Veneurs ont abusé du terme de *Curée*, qu'ils ont emprunté des Fauconniers, pour l'appliquer aux repas qu'ils donnent à leurs chiens.

Curette. s. f. Terme de Chirurgie. C'est un instrument d'argent, propre pour l'extraction d'une pierre, pour sonder s'il y en a d'autres, & aussi pour recueillir & amasser le sable, le sang coagulé, & autres choses étranges demeurées en la vessie après la pierre tirée.

Curette, est aussi un terme de Couverturier. C'est un petit instrument, qui a un manche de bois, & des dents de fer, dont on se sert pour curer les chardons qui sont remplis de laine.

Curette, est aussi un instrument de fer court, & plat, emmanché de dix ou douze pieds de long, qui sert à nettoyer la pompe après qu'on l'a percée.

Cureur. s. m. Celui qui cure les puits, les canaux, les retraits. *Cureur* de puits. Ecureur vaut mieux.

Cureures. s. f. Se dit de la lie, & de l'égoût d'un étang, ou d'une mare qu'on desseche. Les *cureures*, qui ont été expoſées au ſoleil, ſont très-propres pour faire fructifier les arbres.

Curial, ale. adj. Qui concerne une Cure. Ce Prieur fait toutes les fonctions *curiales* dans son Benefice. Divers Conciles ont fait deffenses aux Moines, de faire les fonctions *curiales*. Les droits *curiaux* sont dûs au Curé à Pâques: ils étoient anciennement taxez à un blanc, ou cinq deniers, par chaque chef de famille.

Curie. s. f. Terme de l'Histoire Romaine. Portion du peuple de Rome seulement, & non pas des citoyens Romains. Romulus divisa le peuple en trois Tribus, & chaque Tribu en dix *Curies*. De là vient le nom de *Comitia Curiata*, parceque dans ces Assemblées on opinoit par *Curies*. Tous les citoyens de Rome enrollez dans les *Curies* avoient droit de suffrage dans les *Comices par Curies*. Les pauvres, comme faisant le plus grand nombre, l'emportoient sur les riches. C'étoit la plus ancienne forme des *Comices*. On y élisoit les Ediles, les Tribuns du Peuple, & les petits Magistrats. Dans la suite le nombre des Tribus s'augmenta; mais celui de trente *Curies* subsista toûjours. On ne fit point de *Curies* rustiques, comme on fit des Tribus rustiques. A chaque *Curie* étoit preposé un Prêtre, qu'on appelloit *Curion*, pour faire les sacrifices aux Dieux que la *Curie* adoroit, & prendre soin des choses qui concernoient la Religion. Cette division en *Curies* repond assez aux Paroisses des Chretiens; & ces *Curions*, au Curez qui les gouvernent. Voyez Comices.

Curie. Lieu, où s'assemblent les Prêtres pour deliberer des affaires de la Religion.

Digitized by Google

CURIEUSEMENT, adv. D'une maniere curieuſe; exactement; ſoigneuſement. Il a obſervé *curieuſement* le cours de la Comete. J'ay lû ce livre fort *curieuſement*, pour en obſerver tous les défauts, & tous les beaux endroits. Nous ne ſommes point en droit d'examiner trop *curieuſement* les voyes de la Providence. OE. M. Les gens ſins remarquent bien plus *curieuſement* que les autres. MONT.

CURIEUX, EUSE, adj. & ſubſt. Celui qui veut tout ſçavoir, & tout apprendre. Tous les hommes ont un deſir *curieux* de ſçavoir l'avenir. Il ſe prend aſſez ſouvent en mauvaiſe part; & ſignifie, un indiſcret qui veut penetrer & ſçavoir les ſecrets d'autrui. Il ne faut point être *curieux* des affaires des Princes. Cervantes a écrit l'Hiſtoire du *Curieux* impertinent, qui vouloit éprouver, ſi ſa femme lui étoit fidelle. Le monde eſt plein de ces *curieux* impertinens, qui ne ſont occupez que du deſir d'apprendre tout ce qui ſe paſſe. OE. M. Si nous pouvions penetrer tout ce que les autres penſent de nous, nous en ſerions mortifiez; & je ne doute point que l'Empereur Adrien, qu'on dit avoir été le plus *curieux* de tous les hommes, n'ait été le plus miſerable. LA M. LE V. Un ſilence reſpectueux eſt plus ſûr, qu'une recherche trop *curieuſe* de la conduite de Dieu. SHERLOCK. Mais pourquoy ſuis-je ſi *curieuſe*, & pourquoy veux-je lire dans une ame, où je ne trouverois que de la tiedeur, & peut-être de l'infidelité? LETT. PORT.

Ha! que vous enflammez mon deſir curieux. RAC.

Et d'un œil curieux

Dans ſon cœur palpitant conſultera les Dieux. ID.

CURIEUX, ſe dit en bonne part de celui qui cherche à apprendre des choſes rares, & particulieres; les merveilles de l'Art, & de la Nature. Il a commerce avec tous les *curieux* de l'Europe. C'eſt un *curieux*, qui a voyagé par toute l'Europe; un *curieux* qui a feuilleté tous les bons livres, tous les livres rares. C'eſt un Chymiſte *curieux*, qui a fait de belles experiences, & belles decouvertes.

CURIEUX, ſe dit auſſi de celui, qui a ramaſſé les choſes les plus rares, les plus belles, & les plus extraordinaires qu'il a pû trouver, tant dans les Arts, que dans la Nature. C'eſt un *curieux* de livres, de medailles, d'eſtampes, de tableaux, de fleurs, de coquilles, d'antiquitez, de choſes naturelles.

CURIEUX, ſe dit encore de la choſe rare qui a été ramaſſée, ou remarquée par un *curieux*. Ce livre eſt *curieux*; c'eſt-à-dire, eſt rare, ou contient bien des choſes ſingulieres, & que peu de gens ſçavent. Ce ſecret eſt *curieux*. Cette experience, cette remarque eſt *curieuſe*. Tout n'eſt pas utile dans les ſciences: il y a des choſes qui ne ſont que *curieuſes*. FONT. Le cabinet de cet homme eſt fort *curieux*; il eſt rempli de choſes *curieuſes*.

On appelle les *ſciences curieuſes*, celles qui ſont connuës de peu de perſonnes, qui ont des ſecrets particuliers; comme la Chymie, une partie de l'Optique, qui fait voir des choſes extraordinaires avec des miroirs & des lunettes; & pluſieurs vaines ſciences, où l'on penſe voir l'avenir; comme l'Aſtrologie Judiciaire, la Chiromance, la Geomance, & même on y joint la Cabbale, la Magie, &c.

CURIEUX DE LA NATURE. C'eſt le nom qu'on a donné à une Aſſemblée, ou College de Medecins en Allemagne. Cette Aſſemblée commença à ſe former en 1652. pour s'appliquer à l'étude de la Botanique, de la Medecine, de la Phyſique, &c. L'Empereur en 1671. leur a confirmé le titre d'*Academie des Curieux de la Nature*; parcequ'en effet ils travailloient à la recherche des ſecrets de la Nature.

CURIEUX. Dans le Droit Romain il y a un titre *de Curioſis*. C. L. 12. tit. 23. & C. Theod. L. 6. tit. 29. c'eſt-à-dire, Denonciateur.

CURIEUX, ſignifie auſſi, Propre; bien net; qui prend grand ſoin de ſa perſonne, ou de ce qui lui appartient. Cet homme eſt fort *curieux* de ſa perſonne. Il eſt *curieux* de ſes livres; il ne veut pas qu'on y touche. Cette femme eſt fort *curieuſe* en habits, en dentelles. Au contraire on dit ironiquement d'un homme mal-propre, Qu'il eſt *curieux* en linge ſale.

CURIEUX. Exact; delicat; poli. Perrone depenſoit ſon bien, non pas dans la debauche; mais en homme delicat, dans un luxe poli & *curieux*. ST. EV. Il ne faut pas affecter un ſoin trop *curieux* du ſtile & des paroles. OE. M.

CURION. ſ. m. C'étoit chez les Romains, le Prêtre, ou le Sacrificateur d'une Curie. Il y avoit trente *Curions*; un pour chacune des trente Curies de Rome. Au deſſus de ces trente *Curions* des trente Curies Romaines étoit preposé un *Curion* ſuprême, qu'on appelloit *Maximus Curio*. La Curie choiſiſſoit ſon *Curion*; & tous les *Curions* enſemble éliſoient le *Grand Curion*.

CURIOSITE', ſ. f. Deſir de ſçavoir; paſſion de voir, d'apprendre les choſes nouvelles; les ſecrets d'autrui. Il y a une bonne, & une mauvaiſe *curioſité*. Il a été puni de ſa ſotte & imprudente *curioſité*. La *curioſité* eſt une paſſion vive & ardente. M. ESP. Toute la *curioſité* de l'homme ſe repand au dehors, & ſe diſſipe ſur les objets exterieurs; il ne rentre preſque point en lui-même. LE P. LAMY. La *curioſité* nous porte à mettre le nez par tout. MONT. L'Evangile apprend à l'homme à connoître ſa propre foibleſſe, & à n'avoir qu'une *curioſité* reſpectueuſe. OE. M. La *curioſité*, qui n'eſt autre choſe, qu'une paſſion d'apprendre, & de s'inſtruire, n'a rien de blamable. LA M. LE V. Les Theologiens contribuent eux-mêmes à nous donner des *curioſitez*, qui menent inſenſiblement à l'erreur. ST. EV. Rien n'échappe à la *curioſité* des yeux jaloux. BOU. Il y a diverſes ſortes de *curioſité*: l'une d'interêt, qui nous porte à deſirer d'apprendre ce qui nous peut être utile; & l'autre d'orgueil, qui vient du deſir de ſçavoir ce que les autres ignorent. LA ROCH. Une *curioſité* indiſcrete marque preſque toûjours quelque legereté d'eſprit. LA M. LE V. Employons aux affaires de nôtre ſalut toute cette *curioſité* qui ſe repand au dehors. FL. Une *curioſité* bien dirigée, & bien menagée, eſt un deſir loüable, qui conduit à la connoiſſance des ſciences. OE. M. La *curioſité* d'un mari jaloux eſt imprudente; il ne doit point chercher à s'éclaircir d'un mal, où il n'y a point de remede. MONT. C'eſt affoiblir les loix, que d'en vouloir rechercher les motifs avec trop de *curioſité*. OE M. Les choſes extraordinaires & peu communes ne ſont pas ſi utiles que nôtre v.ine *curioſité* nous le fait croire. MALEB. Terence n'enflamme pas la *curioſité*, & ne jette pas l'eſprit dans l'impatience de voir le denoüement de ſes aventures. DAC.

CURIOSITÉ, ſe dit auſſi de la choſe même qui eſt rare, ſecrette, curieuſe. Il y a à Paris pluſieurs cabinets remplis de belles *curioſitez*. Ce Chymiſte nous a fait voir bien des *curioſitez*; quantité de belles experiences de ſon art. En ce ſens il ne ſe dit guerres qu'au plurier. L'ACAD.

CURIOSITÉ, ſe dit auſſi d'une maniere de grande boëte, que certains Savoyards portent derriere le dos, & où ils font voir aux enfans & aux petits Bourgeois, ou la ville de Conſtantinople, ou quelque bataille, ou autre choſe de cette nature. Ces Savoyards crient ordinairement par les ruës, La *curioſité*, la *merveille*.

CURMI. ſ. m. Sorte de boiſſon, qu'on faiſoit avec l'orge, & qui étoit fort ſemblable à la biere, dont on uſe à preſent dans les pais Septentrionaux. Les Anciens

Digitized by Google

ciens en bûvoient, au lieu de vin. Dioſcoride dit, que le *curmi* eſt nuiſible aux nerfs, qu'il cauſe des maux de tête, & qu'il engendre de mauvaiſes humeurs.

CUROIR. ſ. m. Terme de Laboureur. Bâton, avec quoy on cure, on nettoye la charuë.

CURSEUR. ſ. m. Eſpece de Meſſager du Pape, qui va avertir les Cardinaux de la part du Pape de ſe trouver au Conſiſtoire, ou à quelque ceremonie. Ces *curſeurs* parlent à genoux aux Cardinaux. Ils portent une robe violette, & une maſſe d'argent. Ce ſont auſſi les *curſeurs*, qui publient & affichent les Bulles dans les quartiers de Rome, &c.

CURSEUR. Terme de Geometrie. C'eſt une piece de l'Arbalête, autrement appellée *marteau*. Voyez ARBALETE. L'*Arbalête* a trois *curſeurs* de differente grandeur pour les differentes latitudes. Le bâton de Jacob n'a qu'un *curſeur*, ou marteau. Le *curſeur* eſt percé & vuidé par le milieu en quarré, enſorte que la fléche, qui eſt quarrée, y puiſſe entrer, & que le *curſeur* puiſſe couler ſur le long de la fléche ſans trop de jeu. On y ajoûte une pinnule à l'un des bouts du *curſeur*, pour prendre les hauteurs.

CURUCUCU. ſ. m. Serpent du Breſil, long de quinze pieds. Son venin eſt fort dangereux.

CURVILIGNE. adj. m. & f. Terme de Geometrie. On le dit d'un angle, ou d'une figure bornée par une, ou pluſieurs lignes courbes. La tangente avec le cercle qu'elle touche, fait un angle *curviligne*. L'ellypſe, la parabole & l'hyperbole ſont des figures *curvilignes*. Tous les triangles ſpheriques ſont *curvilignes*, quoy qu'ils ayent des angles droits.

CURULE. adj. Chaiſe *curule*. C'étoit un ſiege d'yvoire, élevé ſur quelques degrez, & ſur lequel certains Magiſtrats de Rome avoient droit de s'aſſeoir. Les Senateurs, qui avoient exercé les premieres Magiſtratures *curules*, ſe faiſoient porter au Senat ſur ces chaiſes *curules*. Les Preteurs rendoient la Juſtice ſur une *chaiſe curule*; ils avoient auſſi droit d'y être aſſis en particulier, & par honneur. Ceux qui triomphoient, étoient auſſi aſſis ſur une chaiſe *curule*. On ne pouvoit gueres être Conſul, avant que d'avoir exercé une Magiſtrature *curule*.

CURUPICAIBA. ſ. m. Arbre qui croit dans le Breſil, & dont la feuille rend une certaine liqueur de lait, ſemblable à celui des figues. C'eſt un ſingulier remede pour les playes & les puſtules. Son écorce étant inciſée, diſtille une maniere de glu, dont les Sauvages ſe ſervent quand ils veulent prendre des oiſeaux.

CURURES. Voyez CURURRS.

CURURYVA. ſ. m. Serpent du Breſil. Il y en a de vingt cinq ou trente pieds de longueur. Il a de longues dents, & dechire les hommes, & les bêtes.

CURUTZETI. ſ. m. Plante, qui ſe trouve en Amerique dans la Province de Mechoacan. Sa racine eſt fibreuſe & odorante: elle ſent le muſc. Ses tiges ſont hautes d'une coudée, polies & flexibles. Ses feuilles reſſemblent à celles de la vigne. Ses fleurs ſont jaunes; & ſes ſemences, noires & fort menuës. La poudre de cette racine priſe avec du vin, ou avec de l'eau de bugloſſe ou de citron, nettoye les reins, appaiſe les douleurs nephritiques, fortifie l'eſtomac, & ouvre les obſtructions. C'eſt un excellent remede contre les venins.

C U S.

CUSCUTE. ſ. m. Plante qui pouſſe une infinité de filamens deliez, de couleur rougeâtre, par leſquels elle s'attache & s'entortille aux plantes voiſines, prenant racine & nourriture dans leurs aiſelles. Ses fleurs ſont de petits godets, évaſez en haut, & decoupez en

quatre ou cinq pointes. Son fruit eſt preſque rond; membraneux, relevé de trois ou quatre côtes arondies. Il renferme quelques ſemences menuës, rondes, brunes. On appelle autrement la *cuſcute*, *goûte du lin*, parce qu'étant entortillée au pied du lin, elle l'empêche de croître. G. Bauhin l'appelle *cuſcuta major*. Elle eſt aperitive, propre pour la jaunîſſe, pour les obſtructions du foye & de la rate, & pour la gale.

CUSOS. ſ. m. Animal des Iſles Moluques. Il reſſemble à un lapin. Il demeure dans les arbres, & vit de fruit.

CUSTODE. ſ. f. Terme Eccleſiaſtique. Il ſe dit du Saint Ciboire, où l'on garde les Hoſties conſacrées, & qui eſt couvert d'un petit pavillon. Quelquefois on le garde dans un tabernacle. Mais dans les Egliſes Cathedrales on le ſuſpend au deſſus du maître Autel. On l'appelle en Latin *cuſtodia*.

CUSTODE, ſe dit auſſi des rideaux, qui ſont dans quelques Egliſes à côté du grand Autel, & qui y ſervent d'ornemens: & même on appelle quelquefois ainſi les rideaux des lits des particuliers; mais en ce dernier ſens il a vieilli. L'ACAD.

CUSTODE, eſt auſſi un terme de Sellier. C'eſt le chaperon ou le cuir qui couvre les fourreaux des piſtolets, pour empêcher qu'ils ne ſe mouillent: en ce ſens *Cuſtode* eſt moins uſité que *Chaperon*.

CUSTODE, eſt encore un terme de Sellier. C'eſt la partie garnie de crin, qui eſt à chaque côté du fond du carroſſe, & ſur quoy on peut appuyer la tête & le corps.

On appelle auſſi *Cuſtodes*, les Superieurs de certains Ordres de Religieux, comme Capucins, Recollets, Cordeliers, & autres. Ce ſont eux qui font l'office du Provincial en ſon abſence. Ils ſont au deſſus des Gardiens. Ce ſont les *Cuſtodes* & les Provinciaux qui éliſent tous les ſept ans le General des Capucins.

GRAND CUSTODE. Dignité. Le *Grand Cuſtode* de la Cathedrale de Lyon. Il eſt au deſſus du Doyen.

On dit auſſi, Donner le foüet ſous la *cuſtode*, c'eſt-à-dire, en ſecret & dans la priſon, *ſub cuſtodia*, pour épargner au criminel la honte du ſupplice public.

CUSTODIE. ſ. f. La partie d'une Province de Capucin, de Cordelier & autres.

CUSTODINOS. ſ. m. Terme Latin, dont on ſe ſert dans la Juriſprudence Canonique, en parlant d'un Confidentiaire qui eſt Titulaire d'un Benefice, & qui prête ſon nom à un autre pour lui en faire recueillir les fruits, & qui eſt prêt auſſi de lui en donner la reſignation toutes fois & quantes qu'on la lui demandera. Ce mot eſt bas. L'ACAD. On dit quelquefois par mepris, Ce n'eſt qu'un petit *cuſtodi nos*.

C U T.

CUTANE'E. adj. f. Terme d'Anatomie. On appelle *glandes cutanées*, les glandes, par leſquelles le ſang ſe decharge d'une liqueur plus ſubtile; ce qui fait la tranſpiration.

CUTICULE. ſ. f. Terme d'Anatomie. Il ſe dit de la petite peau qui couvre le cuir. On l'appelle autrement *épiderme*. Voyez EPIDERME.

C U V.

CUVE. ſ. f. Grand vaiſſeau de bois, où on jette la vendange, où on la foule pour en tirer le vin. C'eſt le vin de la premiere *cuve*. On dit que la *Cuve* de Clervaux tient quatre cents muids.

Ce mot vient de *cupa*. NICOD. Mais Menage, après Saumaiſe, obſerve que ce mot de *cuve* vient bien de *cupa* avec un ſimple *p*: mais quand il y a deux *p*, il ſignifie, un

Digitized by Google

un vaiſſeau à boire, tel qu'eſt une couppe. D'autres le font venir du mot *kubel* Allemand, ſignifiant la même choſe.

CUVE, ſe dit auſſi des autres vaiſſeaux amples pour recevoir des liqueurs. Une *cuve* pour ſe baigner, qu'on appelle autrement une *baignoire*. Une *cuve*, où on fait l'eau benite à Pâques. On batiſoit autrefois dans une *cuve*.

On appelle des foſſez à fond de *cuve*, des foſſez eſcarpez, & profonds ; qui ont peu de talus, & dont les deux côtez ſont preſqu'à plomb.

On dit, Dejûner à fond de *cuve* ; pour dire, Dejûner amplement ; manger, comme ſi on vouloit emplir une *cuve*.

CUVEAU. ſ. m. Petite cuve. Un *cuveau* ſuffit pour ma vendange de cette année.

CUVE'E. ſ. f. La quantité de vin qu'en une ſeule fois peut tenir une cuve qu'on foule, & qu'on laiſſe cuver. Les Marchands diſtinguent leurs vins par *cuvées*, car elles ne ſont jamais également bonnes.

On dit de deux contes, ou hiſtoires, qui ſont preſque d'un même genre, de même nature, Ils ſont tous deux de la même *cuvée*.

CUVER, v. n. Qui ſe dit du vin foulé qui demeure quelque temps dans la cuve. Les Marchands connoiſſent le vin qu'on a fait trop, ou trop peu *cuver*.

CUVER, verbe actif, au figuré, ſe dit d'un homme, qui a trop bû, qu'on envoye dormir, ou qu'on laiſſe repoſer pour laiſſer évaporer les fumées du vin. Il ne faut rien conteſter à un yvrogne ; il lui faut laiſſer *cuver* ſon vin.

CUVE', E'E. part. & adj.

CUVETTE. ſ. f. Petit vaiſſeau en forme de cuve, fait de cuivre, d'argent, de marbre, &c. qu'on met dans les lieux, où on mange auprès d'un buffet, pour y jetter les eaux ſales & ſuperfluës, & pour tenir le lieu propre.

CUVETTE, ou CUNETTE, en termes de Fortification, eſt un petit foſſé plein d'eau, pratiqué dans un foſſé qui eſt ſec d'ailleurs. Il eſt d'ordinaire large de dix-ſept à vingt pieds, & profond. Il ſert pour empêcher l'ennemi de traverſer ſi facilement le foſſé.

CUVETTE, dans les bâtimens, eſt un vaiſſeau de plomb, qui reçoit l'eau des toits qui coule le long des chêneaux, qui ſont autour des couvertures, d'où elle deſcend par les tuyaux de plomb, qui ſont le long des murs.

CUVIER. ſ. m. Vaiſſeau rond, ſemblable à une cuve, qui ſert à couler la leſcive. Un *cuvier* de tant de trouſſes ; c'eſt-à-dire, de charges de Crocheteurs.

CUVIER, ſe dit auſſi des vaiſſeaux ſemblables pour tirer les ſels lexivieux des terres. Dans cette Salpêtriere il y a tant de *cuviers*, où on fait couler continuellement le ſalpêtre. Les tripieres, les poiſſonnieres ſont ordinairement aſſiſes dans des *cuviers*.

On appelle par exaggeration un grand verre, quand il eſt plat par le fond, Un *cuvier*.

C Y.

CY. Adverbe de lieu & de temps, qui marque l'endroit où on eſt. *Cy* git, c'eſt le commencement des épitaphes. La lettre *cy*-jointe, les pieces-*cy* attachées ſous le contreſcel. *Cy*-devant, *cy*-après, *cy*-deſſus, *cy*-deſſous. On trouve de beaux endroits dans ce livre par *cy* par là. Il s'écoulera bien du temps entre *cy* & là. Nous verrons entre *cy* & demain.

CY, eſt auſſi la fin de chaque article d'un compte, où on tire en ligne, où on met en marge en chiffre Romain la ſomme qui eſt étenduë tout au long dans l'article. *Cy* cent livres ; *cy* pour memoire.

CY, ſe joint ſouvent avec le pronom demonſtratif. Celui-*cy*. Cet homme-*cy*, pour oppoſer à Celui-là, Cet homme-là, & montrer la proximité ou l'éloignement de quelque choſe. Ceux qui diſent, Ce temps *ci*, pour, Ce temps-*cy*, parlent mal. Quoyque cette façon de parler ne ſoit pas très-élegante, l'on doit s'en ſervir quelquefois pour bien marquer ce qu'on veut dire. VAU. BOU. Il faut dire, Ce temps-*cy*, & non pas, Ce temps *ici*, quoyque ce fût l'uſage du temps de Vaugelas. Il vaudroit pourtant toûjours mieux ſupprimer le *cy*. L'ACAD.

C Y C.

CYCLAMEN. ſ. m. Voyez PAIN DE POURCHAU. C'eſt la même plante.

Ce mot vient de *kuclos*, *cercle* ; & l'on a donné ce nom à ces ſortes de plantes, à cauſe de la figure de leurs feuilles & de leur racine.

CYCLAMOR. ſ. m. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une maniere de bordure, que quelques-uns nomment *orle rond*. La Maiſon des Barbaro à Veniſe porte d'argent à un cercle, ou *cyclamor* de gueules.

Ce mot vient de ce qu'il repreſente la bordure d'or d'une robbe, qui s'appelloit *cyclas* chez les Grecs & les Latins, à cauſe de ſa figure ronde, comme qui diroit, *cycle en or* : & on appelloit auſſi autrefois une robbe, *cyclée* ; pour dire, *bordée*.

CYCLE SOLAIRE. ſ. m. Terme de Comput Eccleſiaſtique. A la naiſſance de JESUS-CHRIST on comptoit le *Nombre d'Or* I X. ainſi la premiere année de l'Ere commune eut X. de *cycle ſolaire*. Le *cycle ſolaire* de l'année 1708. eſt le nombre VIII. Par le mot de *cycle*, on entend une ſuite de certains nombres qui vont ſucceſſivement, & ſans interruption, l'un après l'autre dans leur ordre, depuis le premier juſqu'au dernier, d'où retournant immediatement au premier, il ſe fait une eſpece de circulation perpetuelle. Ainſi le *cycle ſolaire*, eſt la revolution de vingt huit ans, après laquelle toutes les lettres qui marquent le Dimanche, & les autres Feries, reviennent dans le même ordre où elles étoient. La reformation du Calendrier par le Pape Gregoire XIII. apporta un grand changement dans le *cycle ſolaire*. Il eſt ainſi appellé, non pas à cauſe du cours du ſoleil, qui ne contribuë rien à cette ſupputation ; mais parceque le Dimanche eſt appellé par les Aſtronomes, *le jour du ſoleil* ; & que la lettre Dominicale, qui marque le Dimanche, eſt celle qu'on cherche principalement dans cette revolution. Les lettres Dominicales, qui ſont les ſept premieres lettres de l'Alphabet, ont été ſubſtituées en la place des huit lettres Nundinales des Romains. Voyez DOMINICAL.

CYCLE LUNAIRE, ou le *Nombre d'Or*. Terme de Comput Eccleſiaſtique. Periode, ou revolution de dix neuf années lunaires, & de ſept mois embolifmiques, ou intercalez dans ſept de ces dix neuf années lunaires, qui reviennent enſemble à dix neuf années ſolaires. C'eſt l'eſpace de temps que les nœuds de la lune employent à parcourir leur deferent, & à revenir au même point ; & une periode de dix neuf nombres qui ſe ſuivent ſucceſſivement, & ſans interruption dans leur ordre naturel, depuis le premier juſqu'au dix neuviéme, & que l'on continuë par la même circulation juſqu'à l'infini. Cette periode fut conçuë par Methon Athenien. Il obſerva qu'au bout de dix neuf années la lune recommençoit à faire les mêmes lunaiſons, & à ſe rencontrer avec le ſoleil dans la même diſpoſition : enſorte qu'après dix neuf ans la nouvelle lune ſe retrouvoit au même jour, & preſqu'à la même heure. Cela vient de ce que les nœuds de la

Digitized by Google

lune s'avancent tous les jours de trois minutes contre la ſuite des ſignes, & achevent ainſi leur cours en dix neuf années. Avec le temps l'on s'eſt apperçu qu'il y avoit de l'erreur dans cette obſervation. Car les nouvelles lunes retournent bien au même jour au bout de dix neuf années; mais environ une heure & demie plus tôt. La raiſon eſt, que les dix neuf années ſolaires (Juliennes) reviennent à ſix mille neuf cents trente neuf jours, dix huit heures; & que les deux cents trente cinq mois lunaires ne font en dix neuf ans que ſix mille neuf cents trente neuf jours, ſeize heures, trente deux minutes. Ainſi en trois cents douze ans & demi les nouvelles lunes arrivent un jour plus tôt. Sur ce pied-là au temps de la reformation du Calendrier par le Pape Gregoire XIII. en 1582. c'eſt-à-dire, près de douze cents cinquante ans après le Concile de Nicée, les nouvelles lunes ſe trouverent avancées de quatre jours vers le commencement des mois. Par exemple, la nouvelle lune, qui devoit ſe rencontrer au cinquiéme de Janvier ſous le *Nombre d'Or* XIX. ſe trouvoit remonter au premier de Janvier. C'eſt pourquoy lorſqu'on vouloit chercher le jour de la nouvelle lune, on retrogradoit de cinq ſieges du jour, où le *Nombre d'Or* marquoit qu'elle devoit être, & pour cela on ſe ſervoit de ces trois mots Latins, *nova luna hic*, dont on diſtribuoit avec les doigts une ſyllabe ſur chaque jour. Cela fit une ſi grande difficulté dans la correction du Calendrier, qu'on fut obligé d'abandonner le *cycle lunaire* pour former le nouveau Calendrier, dans lequel on a ſubſtitué les Epactes. Ainſi le *Nombre d'Or*, ou le *cycle lunaire*, n'a plus d'autre uſage dans le nouveau Calendrier que de faire connoître les Epactes, qui repondent à chaque *Nombre d'Or*. Par exemple, en 1707. ſous le *Nombre d'Or* XVII. ſe trouve l'Epacte vingt ſix; ſous le *Nombre d'Or* XVIII. l'Epacte ſept, & de même pour toute la ſuite. On verra dans quel ordre on les range au mot EPACTE. Scaliger fait commencer chaque *cycle lunaire* au quinziéme; & Dodwel, au ſeiziéme de Juillet. On auroit pu conſerver le *Nombre d'Or* dans le nouveau Calendrier en le reculant de ſix jours; & en le reculant d'un jour, toutes les fois qu'il y auroit une équation ſolaire; & en l'avançant d'un jour, toutes les fois qu'il y auroit une équation lunaire. Le *cycle lunaire* fut reçu par les premiers, pour determiner par un ordre certain les jours des nouvelles lunes Paſchales dans le cours des années. Ceux qui travaillerent au Calendrier de l'Egliſe, rangerent les dix neuf nombres du *cycle lunaire*, en ſuppoſant que les nouvelles lunes devoient preciſément retourner au même point, & à la même heure de dix neuf ans en dix neuf ans. La lune étant nouvelle à minuit des Calendes de Janvier de la premiere année de l'introduction du cycle, on choiſit auſſi ce jour pour ſervir d'époque au *cycle lunaire*, ou *Nombre d'Or*. On plaça donc le *Nombre d'Or* I. vis-à-vis du premier de Janvier, enſuite au trente uniéme, &c. Deſorteque le *Nombre d'Or* de chaque année deſignoit dans chaque mois le jour de la nouvelle lune. Sur ce plan, la nouvelle lune au bout de dix neuf ans revenoit au premier de Janvier. Comme les Orientaux, ou les Chretiens d'Alexandrie commencerent à ſe ſervir du *Nombre d'Or* au temps du Concile de Nicée, & en 320. ils prirent pour la premiere année, & le commencement du cycle, la nouvelle lune Paſchale la plus proche de l'équinoxe du printemps de cette année-là, qui ſe rencontra au vingt & troiſiéme de Mars, & ils donnerent à ce jour-là le *Nombre d'Or* I. A la ſeconde année ils mirent le *Nombre d'Or* II. à la nouvelle lune qui tomboit au douziéme de Janvier. Or en ſuppoſant ſur ce pied là, le *cycle lunaire*, ou le *Nombre d'Or* III. ne tombe au premier de Janvier que la troiſiéme année du *cycle*, ſelon les Chretiens d'Alexandrie, parceque la nouvelle lune tomba au premier de Janvier cette année là. Au contraire les Chretiens d'Occident, pour commencer le *cycle lunaire*, appoſerent le *Nombre d'Or* I. au premier de Janvier, & cette difference en apportoit beaucoup dans le temps de la celebration de la Pâque. C'eſt pourquoy Denys le Petit vers l'an 525. en dreſſant une nouvelle forme de Calendrier, perſuada aux Chretiens d'Occident, pour faire ceſſer cette diverſité, de ſe conformer à l'uſage des Chretiens d'Orient & d'Alexandrie, en plaçant le *Nombre d'Or* III. au 1. de Janvier. D'où il s'enſuit que le *Nombre d'Or* III. ſe trouvant ponctuellement à la premiere année du *cycle*, celui de la dix neuviéme eſt neceſſairement le *Nombre d'Or* II. dans l'ordre; après quoy l'on retourne à la premiere année du *cycle*, marquée par le *Nombre d'Or* III. qu'on plaçoit toûjours aux Calendes de Janvier, en conſervant le même ordre par une circulation perpetuelle. Mais par la reformation du Calendrier, faite en 1582. la nouvelle lune qui ſe trouvoit au premier de Janvier dans l'ancien, deſcendit à l'onziéme dans le nouveau; & le *Nombre d'Or* III. qui étoit au premier de Janvier, fut par le retranchement de dix jours reculé de ſix ſieges, & renvoyé au ſeptiéme de Janvier. Voyez BLONDEL. Le *cycle lunaire* a été appellé *Ennéadecaterides*, ou *la Periode de Methon*.

CYCLE DES EPACTES. Voyez EPACTE.

CYCLE PASCAL. Voyez PASCAL.

CYCLE DE L'INDICTION. C'eſt une revolution de trois luſtres, ou de quinze années, après leſquelles on recommence à compter, par une revolution continuelle, comme dans tous les autres *cycles*. Ce nouveau *cycle* fut établi par le Grand Conſtantin, qui voulut que l'on comptât à l'avenir par Indictions, & non plus par Olympiades. Voyez INDICTION.

CYCLE, ſe dit non ſeulement en general, de tous les nombres qui le compoſent; mais auſſi en particulier, de chacun de ces nombres. Ainſi on compte que la premiere année de nôtre époque commune & ordinaire depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST, avoit le *cycle* lunaire deux, le *cycle* ſolaire dix, avec la lettre dominicale B, & le *cycle* de l'Indiction quatre. La premiere année de Denis le Petit, le *cycle* de l'Indiction trois avoit le *cycle* lunaire un, & neuf du *cycle* ſolaire, &c.

CYCLOIDAL. adj. Terme de Geometrie. Qui appartient à la ligne, qu'on appelle cycloïde. Un eſpace *cycloïdal* determiné. FONT. Un arc *cycloïdal*.

CYCLOIDE. ſ. f. Terme de Geometrie. C'eſt une ligne courbe, decrite par l'extremité ſuperieure du diametre d'un cercle, lorſqu'il ſe meut perpendiculairement ſur une ligne droite: ou, pour parler populairement, ce n'eſt autre choſe que la ligne courbe qu'un clou fiché dans le haut d'une rouë, trace dans l'air, lorſque la rouë ſe meut. La *cycloïde* eſt formée par le mouvement d'un même point d'une circonference ce qui roule ſur une ligne droite, & s'applique ſucceſſivement par tous ſes points à tous ceux de cette ligne. FONT. Mr. Huygens a demontré que de quelque point qu'un corps peſant puiſſe commencer à deſcendre, tandis qu'il ſe meut dans une *cycloïde*, les temps de la deſcente ſont égaux entr'eux. C'eſt par le ſecours de cette ligne qu'on a trouvé le moyen de perfectionner les pendules, dont le même Mr. Huygens a fait un Volume, intitulé *Horologium Oſcillatorium*. Si l'on veut qu'un pendule faſſe des vibrations inégales en des temps égaux, il ne faut point qu'il decrive des arcs de cercle; mais des arcs de *cycloïde*. FONT. On avoit remarqué d'abord que la quadrature de la *cycloïde* dependant de celle de ſon cercle generateur, elle étoit impoſ-

Digitized by Google

impoſſible. Cependant Mr. Huygens trouva la quadrature d'un eſpace de la *cycloïde* determiné. Mr. Leibnits trouva enſuite celle d'un autre eſpace auſſi determiné; & enfin Mr. Bernoulli a decouvert dans la *cycloïde* une infinité d'eſpaces quarrables, dans leſquels ſont compris, & pour ainſi dire, abſorbez, ceux de Mr. Huygens & de Mr. Leibnits. FONT. HISTOIRE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES. Mr. de la Hire, Mr. Wallis, & le Pere de la Loire, Jeſuite, ont fait chacun un Traitté de la *Cycloïde*.

Ce mot vient du Grec *kyklos*, *circulus*. On l'apelle auſſi *roulette*. On en attribuë l'invention au P. Merſenne.

CYCLOPE. ſ. m. C'eſt un nom que les Poëtes ont donné à des habitans de Sicile, qu'ils ont feint être des ouvriers, qui travailloient ſous Vulcain pour forger les foudres de Jupiter, & qui avoient fait les armes d'Achille & d'Enée. Ils ont été ainſi nommez, parcequ'ils n'avoient qu'un œil au milieu du front.

Ce mot vient de *kyklos*, *circulus*, & de *ops*, *oculus*.

C Y G.

CYGNE. ſ. m. Gros oiſeau aquatique, agreable à voir, qui a le cou long & fort droit, & qui eſt fort blanc, excepté quand il eſt jeune. On dit que les *cygnes* ne chantent que quand ils ſont prêts de mourir, & qu'alors ils chantent fort melodieuſement. C'eſt une erreur populaire.

Ce mot vient du Grec *kyknos*, *cygnus*.

On appelle figurément les Poëtes, les *Cygnes* du Parnaſſe; ſur tout, en parlant de leurs derniers Ouvrages.

On dit d'un homme fort vieux, Qu'il eſt blanc comme un *cygne*, quand il a les cheveux blancs, & la barbe blanche.

On dit proverbialement, Faire un *cygne* d'un oiſon; c'eſt-à-dire, louër quelque choſe exceſſivement.

CYGNE, ou *la Poule*, eſt un nom que les Aſtronomes donnent à l'une des vingt-un Conſtellations ſeptentrionales. Elle eſt compoſée de dix ſept étoiles: une de la ſeconde; cinq de la troiſiéme; neuf de la quatriéme; & deux de la cinquiéme grandeur.

CYGNE. Piece d'Armoiries. Darot en Poitou porte de ſable à deux *cygnes* affrontez, accolez de leurs cols entrelaſſez d'argent, tenant chacun au bec un anneau d'or, leurs têtes contournées.

C Y L.

CYLINDRE. ſ. m. Terme de Geometrie. Corps de figure longue, & ronde, & d'égale groſſeur; ou corps ſolide, terminé par trois ſurfaces, étendu en une longueur également ronde, & dont les deux extremitez ſont des cercles égaux. Ou bien, c'eſt un corps decrit par une ligne, qui parcourt de telle ſorte la circonference de deux cercles égaux, & parallèles, qu'elle ſoit toûjours parallèle à celle qui eſt tirée d'un centre de ces cercles à l'autre; c'eſt-à-dire, à l'aiſſieu, ou l'axe du *cylindre*, lequel paſſe par les centres des deux cercles qui ſervent de baſes. La ligne droite qui joint les centres des deux baſes, eſt l'axe du *cylindre*. Archimede a fait un livre de la Sphere, & du *Cylindre*. Les tours ou treuils des machines, comme du capeſtan, de la calendre, des preſſes, &c. ſont des *cylindres*. Un *cylindre* irregulier n'a pas ſes extremitez parallèles. Lorſque le parallelogramme, par la circonvolution duquel autour de l'un de ſes côtez ſe fait le *cylindre*, eſt rectangle, le ſolide qui eſt decrit par ſon mouvement, ſe nomme *cylindre droit*, parceque ſon axe eſt perpendiculaire à ſes deux baſes; mais quand du même parallelogramme les angles ſont obliques, le

cylindre que ſa circonvolution produit, s'appelle *cylindre oblique*. On dit, que deux *cylindres* ſont ſemblablement inclinez, lorſque leurs axes ſont avec leurs baſes des angles égaux; & que deux *cylindres* ſont ſemblables, quand ils ſont ſemblablement inclinez, & que leurs axes ſont proportionnels aux diametres de leurs baſes. On appelle *cylindre cube*, celui, dont la hauteur eſt égale au diametre de ſa baſe. Le Sr. Petit a fait un Traitté du *Cylindre* Arithmetique, qu'il appelle *Rabdologie*. Ce ſont des bandes de carton, arrangées ſur un *cylindre*, qu'on a ſeulement la peine de tourner. Cette invention vient de Neper, Ecoſſois.

CYLINDRE, eſt auſſi un gros rouleau de pierre, ou de bois, mobile ſur deux pivots, qu'un homme, ou un cheval tirent, & font paſſer par deſſus un champ labouré pour caſſer les mottes, par deſſus les avoines pour les doucoyer; ou par deſſus les allées d'un jardin pour les unir, ou applanir.

CYLINDRIQUE. adj. Qui a la figure d'un cylindre. On fait des miroirs, & des cadrans *cylindriques*.

On appelle auſſi colonne *cylindrique*, celle qui n'a ni renflement, ni diminution, comme les piliers Gothiques.

C Y M.

CYMAISE. ſ. f. Terme d'Architecture. Moulure ondée par ſon profil. C'eſt la partie la plus haute de la corniche, qu'on appelle autrement *gorge*, ou *gueule droite*, ou *doucine*, & *gueule renverſée*, ou *talon*. La premiere de ſes parties eſt convexe, & l'autre concave; ce qui la rend d'une figure ondoyante. La *cymaiſe Toſcane*, eſt un ove, ou quart de rond. La *cymaiſe Dorique*, eſt un cavet, ou moulure en creux, oppoſée au quart de rond. La *cymaiſe Leſbienne*, ſe prend pour un talon; c'eſt-à-dire, que la partie d'enhaut eſt convexe, & celle d'enbas concave.

Quelques-uns pretendent qu'elle a pris ſon nom du Grec *kymation*, qui ſignifie, *petite onde*. On plutôt on l'appelle *cymaiſe*, parceque c'eſt la derniere moulure, & qu'elle eſt comme à la cime de la corniche.

CYMBALARIA. ſ. f. Plante qui fort des fentes des murailles. Ses tiges ſont menuës comme des fibres, longues, rondes, pendantes, ſe diviſant en d'autres fibres plus menuës, auſquelles ſont attachées des feuilles anguleuſes, comme celles du lierre, tendres, pleines de ſuc. Ces feuilles ſont ſoutenuës par des queuës longues, du pied deſquelles s'élevent des pedicules, qui portent chacun une fleur purpurine, ſemblable à celle du muſle de veau, terminée en bas par un éperon. Son fruit eſt partagé en deux loges, remplies de petites ſemences plates, bordées d'une aîle fort deliée. En Latin *cymbalaria*. Elle eſt aſtringente, propre pour les fleurs blanches, & pour les pertes de ſang.

CYMBALE. ſ. f. Inſtrument de Muſique, dont les gueux accompagnent le ſon de la vielle. C'eſt un fil d'acier de figure triangulaire, dans lequel ſont paſſez cinq anneaux, qu'on touche, & qu'on promene dans ce triangle avec une verge auſſi de fer de la main gauche, tandis qu'on le ſoutient de la droite avec un anneau, pour lui laiſſer la liberté de ſon mouvement.

CYMBALE, ſe dit auſſi de deux jeux de l'orgue. La groſſe *cymbale* a trois tuyaux ſur marche, dont le premier eſt ouvert, & long d'un pied; le ſecond de huit pouces & demi, & le troiſiéme de demi-pied.

Il y a une ſeconde *cymbale*, qui a deux tuyaux ſur marche, dont le premier eſt ouvert, long de deux pieds, & le ſecond de quatre pouces. Durandus dit que les Moines

Digitized by Google

ont auſſi appellé *cymbale*, le timbre qui eſt ſuſpendu dans le Cloître, pour les appeller au Refectoire.

CYMBALIUM. ſ. m. Plante qui pouſſe un grand nombre de feuilles épaiſſes, preſque rondes, crenelées, s'étendant en rond autour de la tige, comme celles de la grande joubarbe. Cette tige s'éleve du milieu des feuilles à la hauteur d'un pied ou d'avantage, revetuë de feuilles plus petites, des aiſſelles deſquelles ſortent en ſa ſommité des pedicules qui ſoutiennent des fleurs blanches, à cinq feuilles. Sa ſemence eſt petite, noire. Gaſpar Bauhin appelle cette plante *cotyledon media, foliis ſubrotundis.*

CYMETTES. Nicod appelle *cymettes*, & Pomey *cymes*, ce que Italiens appellent *broccolis*; c'eſt-à-dire, des rejettons que les troncs de chou pouſſent au printemps.

C Y N.

CYNIQUE. ſ. m. Ancien Philoſophe d'une Secte qui mepriſoit toutes choſes, & ſur tout, les grandeurs & les richeſſes, les arts & les ſciences, à la reſerve de la Morale. Elle avoit pour Chef Antiſthene. De cette Secte étoit le fameux Diogene, qu'on a appellé le *Cynique*. Leurs leçons de ſageſſe tenoient plus de l'inſulte, que de la remontrance, & pour decrier le vice ils le reprochoient avec ſcandale. Oe. M. Voudroit-on retablir l'ordre des *Cyniques*; cette Philoſophie meſdiſante, cette profeſſion publique de japper, de mordre, & de dechirer, & cette metamorphoſe d'hommes en chiens? Balzac. Ce n'eſt pas la pauvreté qui nous fait ſages: les haillons des *Cyniques* ne contribuent ni à la tranquillité, ni à la modeſtie. St. Ev. On a ainſi nommé ces Philoſophes, à cauſe qu'ils étoient mordans, & parcequ'ils aboyoient après tout le monde, comme des chiens. D'autres diſent que ce nom leur fut donné à cauſe de Cynoſarges, fauxbourg d'Athenes, où ils ſe retirerent en quittant le Pyrée. D'autres encore, que ce fut parceque ces Philoſophes n'avoient honte de rien, & qu'ils tenoient qu'il étoit permis de tout faire, ſans pudeur, & ſans retenuë, à la vuë de tout le monde; ſans excepter même les actes du mariage. Ces manieres effrontées ont fait donner l'épithete de *cynique* aux expreſſions trop hardies, & qui bleſſent la pudeur:

Regnier du ſon hardi de ſes rimes cyniques,
Allarme trop ſouvent les oreilles pudiques. Boi.

CYNOCEPHALE. ſ. m. Animal fabuleux, qu'on a feint avoir une tête de chien, que les Egyptiens ont eu en grande veneration, & qu'ils ont tenu pour Dieu. Ils l'appelloient autrement *Anubis*, comme temoigne Plutarque. On a dit de cet animal, qu'il rendoit ſon urine douze fois le jour, & douze fois la nuit par intervalles égaux, & que c'eſt ce qui a donné lieu à la diviſion des heures. Pline, & après lui St. Auguſtin, ont dit qu'il y avoit des hommes, qu'ils nomment *Cynocephales*, dans les montagnes de l'Inde & d'Ethiopie, qui avoient des têtes de chiens, qui aboyoient de la même ſorte; qui étoient fort farouches, & dont la morſure étoit fort dangereuſe: mais les Relations de tous les Modernes n'en font aucune mention.

CYNOCRAMBE. ſ. m. Plante, qui eſt autrement appellée *Mercuriale ſauvage*, ou *chou de chien*. Voyez Chou de chien.

Ce mot vient des mots Grecs *kunos*, genitif de *kun*, chien, & *crambe*, chou; comme qui diroit, *chou de chien*. Quelques Botaniſtes donnent ce nom à une autre plante, que Gaſpar Bauhin appelle, *apocynum folio ſubrotundo.*

CYNOGLOSSE. ſ. m. Plante, qu'on appelle autrement, *langue de chien.*

Ce mot vient des mots Grecs *kunos*, genitif de *kun*, chien, & *gloſſa*, langue; comme qui diroit, *langue de chien.* Voyez Langue de chien.

CYNORRHODON. ſ. m. Eſpece de roſier ſauvage, qu'on appelle auſſi, *roſe de chien.* Le fruit du *cynorrhodon*, eſt un bouton qu'on ramaſſe en automne, quand il eſt bien rouge. On l'employe dans les tizanes aperitives; on en fait auſſi de la conſerve, qui eſt bonne pour la gravelle, pour les crachemens de ſang, & pour fortifier l'eſtomac.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *kunos*, genitif de *kun*, chien, & *rodon*, roſe.

CYNOSORCHIS. ſ. m. Nom qu'on donne au ſatyrion & à pluſieurs autres plantes. Voyez Satyrion.

Ce mot vient de *kunos*, genitif de *kun*, chien, & *orchis*, teſticule; comme qui diroit, *teſticule de chien.*

CYNOSURE. ſ. f. Terme d'Aſtronomie. C'eſt un nom que les Grecs ont donné à la Petite Ourſe. Il ſignifie, *queuë du chien.* C'eſt la Conſtellation la plus voiſine du Pole Septentrional. Elle a ſept étoiles, dont quatre ſont diſpoſées en quarré, comme les quatre roues d'un chariot, & les trois autres en long, & repreſentent un timon: ce qui fait que les païſans appellent cette Conſtellation, *le Chariot.* C'eſt du nom de ces ſept étoiles qu'on a appellé le Pole Septentrional, & toute la partie du ciel qui s'étend juſqu'à la Ligne. Il y en a deux de la ſeconde; une de la troiſiéme; & quatre de la quatriéme grandeur.

C Y P.

CYPHI. Mot Arabe, qui ſignifie, une eſpece de parfum fortifiant. Mithridate donna ce nom à des trochiſques, dont les Prêtres d'Egypte parfumoient anciennement leurs Dieux, pour en obtenir ce qu'ils leur demandoient. Il les fit auſſi entrer dans la compoſition du mithridat, parcequ'ils ſont excellens contre les venins, contre la peſte, contre les maladies froides du cerveau, & contre les fluxions ſur la poitrine. Ils ſont compoſez de raiſins ſecs, de terebenthine, de myrrhe, de ſcœnanthe, de canelle, de canne odorante, de bdellium, de ſpica nardi, de *caſſia lignea*, de ſouchet, de bayes de genevre, d'aſpalath & de ſafran; à quoi on ajoûte du miel & un peu de vin, pour en former une maſſe.

CYPRE, ou CHYPRE. ſ. f. Il faut dire, l'Ile de *Chypre*; poudre de *Chypre*; & non pas, l'Ile de *Cypre*; poudre de *Cypre*. Vaug. Mais il faut dire, La Déeſſe de *Cypre*; Evagoras, Roi de *Cypre*, parceque ces phraſes ont rapport aux anciens temps. L'Acad.

CYPRE'S. ſ. m. C'eſt un grand arbre, fort rameux vers le milieu de ſa hauteur, & qui s'éleve en piramide. Son bois eſt dur, odorant, jaunâtre, ſe cortompant difficilement. Ses feuilles ſont decoupées menu comme celles du tamariſc, mais plus charnuës, plus fermes. Ses fruits naiſſent ſur le même pied qui porte les chatons, mais dans des lieux ſeparez: ce ſont des eſpeces de noix, groſſes comme des muſcades, rondes, ſeches, s'ouvrant du centre à la circonference en quelques pieces ſemblables à des écailles, & laiſſant voir dans leurs fentes pluſieurs ſemences anguleuſes, rouſſes, moëlleuſes, dont les fourmis ſont fort friandes. Les Latins appellent ces noix, *nuces cupreſſi*, *pinula cupreſſi*, ou *galbuli*; & l'arbre, *cupreſſus*, ou *cypariſſus*. On diſtingue le *cyprés* en mâle & femelle: le mâle étend ſes branches en large; la femelle va toûjours

Digitized by Google

jours en pointe juſques à la cime. En Candie & au mont Ida le *cyprés* vient ſi naturellement, qu'en quelque lieu qu'on remuë la terre, il y vient de ces arbres ſans ſemer, quoi qu'on ne puiſſe les élever ailleurs qu'avec beaucoup de peine. Les *cyprés* haïſſent le fumier, qui les fait mourrir, auſſi bien que les lieux aquatiques. On fait des paliſſades, des labyrinthes de *cyprés*, parcequ'ils ſont droits & toûjours verds depuis leur pied juſqu'à leur cime. Il y a des *cyprés* nains, qu'on met ſur le bord des parterres. Les Anciens faiſoient des ſtatuës du bois de *cyprés*, parcequ'il n'eſt point ſujet à la carie, ni à la vermoulure, non plus que celui de cedre, de l'ébéne, de l'if, du buis, de l'olivier & du lotus ſauvage. Le *cyprés* eſt le ſymbole de la mort, dont on orne les ſepulchres. Les Poëtes employent figurement le mot de *cyprés* pour ſignifier, la mort, le tombeau. A Rome on mettoit des rameaux de *cyprés* devant les maiſons des morts: c'eſt pourquoi il eſt appellé funeſte. Les noix de *cyprés* ſont aſtringentes, propres pour la dyſenterie, pour les hernies.

Ce mot vient des mots Latins *cupreſſus*, ou *cypariſſus*, qui viennent, dit-on, d'un enfant, nommé *Cyparus*, que les Poëtes ont feint avoir été metamorphoſé en *cyprés*.

C Y R.

COMMUNAUTE DE S. CYR. Voyez COMMUNAUTÉ.

C Y S.

CYSSOIDE. Voyez CISSOIDE. Mr. Wallis en a fait un Traité, imprimé à Oxford en 1659.

C Y T.

CYTINUS, ſ. m. Terme de Pharmacie, que Dioſcoride donne à la fleur du grenadier domeſtique, comme il donne celui de *balauſtium* à la fleur du grenadier ſauvage. Les Apoticaires appellent *balauſtes*, les fleurs de l'un & de l'autre grenadier indifferemment. Pline dit, que ces fleurs ſont bonnes pour teindre en cette ſorte de couleur rouge, qu'on appelle en Latin *puniceus*, de *punica*, qui ſignifie, *grenadier*. Voyez GRENADIER.

CYTISUS. ſ. m. Plante. Voyez CITISE.

C Y Z.

CYZICENES, ſ. m. pl. C'étoient chez les Grecs, les plus magnifiques ſalles à manger.

C Z A.

CZAR. ſ. m. Roi. C'eſt un nom, ou titre d'honneur que prend le Grand Duc de Moſcovie. En ſon pais on prononce *Tzar*, ou *Zaar*; & cela eſt corrompu de *Ceſar*, ou Empereur; car il pretend deſcendre d'Auguſte. Il reſide à Moskou ſa ville capitale. Le premier qui a pris le titre de *Czar*, eſt Baſile, fils de Jean Baſilide: c'eſt lui qui vers l'an 1470. commença à faire parler de la puiſſance des Moſcovites. Les Grands Ducs de Moſcovie ont auſſi pris l'aigle, pour marque de l'Empire.

D.

D. Subſtantif maſculin. Quatriéme lettre de l'Alphabet, & la troiſiéme des conſonnes. Le *D* ſe prononce quelquefois comme un T, quand une voyelle le ſuit. Ainſi *grand homme*, *grand eſprit*, prononcez comme s'il y avoit *grant homme*, *grant eſprit*. VAUG. REM. La raiſon eſt, qu'en François il faut ſoutenir beaucoup plus les conſonnes finales devant les voyelles qu'ailleurs.

D, eſt auſſi un caractere moderne du chifre Romain, qui ſignifie, *cinq cents*: ce qui vient de ce que le D reſſemble au caractere Romain IↃ, qui ſignifioit, *cinq cents*, & que les Copiſtes ont mal copié; ou à la moitié d'une M, qui ſignifioit, *mille*. Voyez CHIFFRE. Si on met au deſſus du D une barre, le D ſignifie, *cinq mille*. On pretend cependant qu'il n'y en a point d'exemple dans l'Antiquité.

D A.

DA. On écrivoit autrefois DEA. Interjection qui ſert à augmenter l'affirmation, ou la negation. C'eſt un terme populaire. Si fait *da*; non fait *da*. Oui *da*, vous avez raiſon.

Menage, après Bochart, dit que ce mot vient du Grec *Dia*; c'eſt-à-dire, *Par Jupiter*. Borel le derive de la particule Grecque *di*, ou *de*, qui ſignifie, *proteſté*, aſſurement.

D A B.

D'ABONDANT. adv. De plus; outre cela. Il vieillit, & n'eſt plus en uſage.

D'ABORD. adverb. Auſſitôt; au même temps; dans le même inſtant. Dès qu'il la vit, il l'aima *d'abord*.

TOUT D'ABORD, ſe dit dans le même ſens; mais l'expreſſion eſt plus forte. L'ACAD.

D'ABORD-QUE. conj. Auſſitôt-que. *D'abord-qu'*il le vit, il lui voulut donner un coup de bâton. ABLAN.

Je vis incognito, d'abord-que *je le vois*,
Je ne m'en puis tenir. BOURSAUT.

DABUH. ſ. m. Sorte d'animal, qui naît en Afrique, qui eſt de la grandeur d'un loup, & preſque de la même forme; mais il a des pieds, & des mains comme un homme. Il tire les corps morts des ſepulchres, & les mange. Il eſt ſi charmé du ſon des trompettes, & des timbales, que c'eſt en jouant de ces inſtrumens que les Chaſſeurs le prennent. ABLAN.

D A C.

DACE. ſ. f. Impoſition ou taxe qui ſe met ſur le peuple.

Nicod croit que ce mot vient de *tributum indicere*. Voſſius croit qu'il vient du Latin *datia*, *à dando*, comme *tributum à tribuendo*; parcequ'autrefois elles étoient gratuites, & ſe payoient volontairement aux Seigneurs. On l'a appellée auſſi en Latin moderne, *data & datio*.

DACTYLE. ſ. m. Terme de Proſodie Grecque, & Latine. Pied ou meſure de vers, compoſé d'une ſyllabe longue, ſuivie de deux breves. Les vers hexametres doivent finir par un *dactyle*, & un ſpondée.

Ce mot vient du Grec *dactulos*, qui signifie, *doigt*; parceque le doigt est composé de trois jointures.

DACTYLE, est aussi le fruit du palmier. On l'appelle *datte*. En Latin *dactylus*. Voyez DATTE. On ne dit plus *Dactyle*.

DACTYLONOMIE. ſ. f. Science de compter par les doigts. On donne un au pouce de la main gauche; deux à l'index, & ainſi de ſuite juſqu'au pouce de la main droite, qui eſt le dixiéme, & qui a par conſequent le zero. On recommence enſuite par là, & on finit par la gauche, &c.

D A D.

DADA. ſ. m. Terme enfantin, qui ſignifie, un *cheval*, & le plus ſouvent de carte. On a mis cet enfant à *dada*; pour dire, à cheval. On lui a acheté un petit *dada*. Voiture l'a employé en badinant;

\- - - *ſon* dada
Demeura court à Lerida. VOIT.

D A G.

DAGORNE. ſ. f. Une vache, à qui on a rompu une corne.

DAGORNE, eſt auſſi un terme populaire, & injurieux, qu'on dit à une femme vieille, laide, & de mauvaiſe humeur: ce qui vient d'un vieux mot Lorrain, qui ſignifie, une *corne de lard*, à cauſe que les vieilles ont d'ordinaire la peau fort vilaine. Il eſt bas. L'ACAD.

DAGUE. ſ. f. Eſpece de poignard, dont on ſe ſervoit autrefois dans les combats ſinguliers. Il lui donna pluſieurs coups de *dague*. Il rapporta qu'il avoit trouvé force traits, force *dagues*, & force epées émoulueſ. TALEMAN.

A leur côté l'épée longue, & large,
La courte dague *pour ſon homme aborder.*
ST. GELAIS.

Ce mot, ſelon Menage, vient de l'Allemand *dagge*, qui ſignifie la même choſe. La baſſe Latinité s'eſt ſervie auſſi du mot de *dagua*, *dagger*, *daggerius*, *dagavdum*. D'autres diſent qu'il vient de *taga*, *quòd ſit ad tangendum paratior*; ou de *dagua*, *quòd acuta ſit*. Du Cange dit, que ce mot vient du Bas-Breton *dager*, & qu'on l'appelloit en vieux François *badalaire*, en Latin *pugio*. D'autres le derivent *à Dacis*, parceque c'étoit leur arme ordinaire; d'autres, de l'Hebreu *dacach*, qui ſignifie, *acuere*.

DAGUE, en termes de Venerie, eſt le premier bois que porte le cerf de deux ans, & où commencent les perches qui ſont ſans cors, ni chevillures. On les appelle ainſi, parcequ'elles ſont pointuës comme des *dagues*.

DAGUES, en termes de Chaſſe, eſt un nom qu'on donne quelquefois aux deffenſes du ſanglier.

DAGUE, ſe dit figurément d'un coup ſurprenant qui nous afflige. Quand il reçut la nouvelle de la mort de ſon fils, ce fut pour lui un coup de *dague* dans le cœur.

On dit proverbialement d'un homme groſſier, & qui veut faire le fin, & dont on apperçoit la ruſe, Qu'il eſt fin comme une *dague* de plomb. L'ACAD.

DAGUER. v. act. Frapper avec une dague. Ce mot eſt vieux.

DAGUER, v. n. Terme de Fauconnerie, qui ſignifie, Aller à tire d'aile & de toute la force de l'oiſeau, ou travailler diligemment des pointes des aîles.

DAGUET. Terme de Venerie. Jeune cerf, qui eſt à ſa premiere tête; qui pouſſe ſon premier bois.

DAGUET. adv. Sourdement; en cachette. Il s'en eſt allé, il a tiré ſes chauſſes *daguet*. Cela eſt bas & populaire.

D A I.

DAIGNER. v. n. Avoir la bonté; vouloir bien faire quelque choſe pour honorer quelcun, ou pour lui faire quelque faveur. Il ſe dit d'un ſuperieur à un inferieur. Je ne merite pas que vous entriez chez moi; mais, Seigneur, *daignez* dire une parole, & mon fils ſera gueri, diſoit le Centurion à JESUS-CHRIST. Ce que je vous demande, eſt ſi peu de choſe, que je ne *daigne* pas vous en prier. *Daignerez*-vous bien vous abaiſſer juſqu'à moi?

Daignerez-*vous compter les jours de mon abſence?*
RAC.

Avec deux mots que vous daignâtes *dire,*
Vous ſçutes arrêter mes peines pour jamais. VOIT.

DAILLOTS. Terme de Marine. Ce ſont des anneaux, qui ſervent à amarrer la voile, qu'on met de beau temps ſur le grand étai, & qui font le même effet que les garcettes ſont ſur la vergue. On les appelle auſſi *andaillots*.

DAIM. ſ. m. Bête fauve & ſauvage, de grandeur moyenne entre le cerf & le chevreuil, portant cornes tournées en avant, mais dont les perches & chevillures ſont larges & plates, & non pas rondes. Le *daim* eſt de pelage plus blanc que le cerf. Il porte plus de cors ſur la tête, qui eſt ordinairement paumée, & ſa venaiſon eſt plus friande. Il y a des *daims* mâles, & des *daims* femelles. Salnove appelle DAINE, la femelle du *daim*. On fait des gands de *daim*. En Latin *dama*.

On dit en proverbe, Vite comme un *daim*. Il ſaute comme un *daim*.

DAINE. ſ. f. La femelle d'un daim. SALNOVE.

DAINTIERS, ou DINTIERS. ſ. m. plur. Terme de Venerie, qui ſe dit des teſticules des cerfs.

DAIS. ſ. m. Eſpece de poile, en forme de ciel de lit. Il eſt compoſé d'un fonds & d'un doſſier, & orné de franges d'or, ou d'argent. Il n'y a des *dais* que chez les Rois, chez les Princes, & les Ducs. Le *dais* ſe met auprès de la cheminée dans les chambres de parade. On tend un *dais* à la Grand' Chambre du Parlement, quand le Roi y tient ſon Lit de Juſtice:

La ſatyre bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais *faire pâlir le vice.* BOI.

Il y a auſſi des *dais* portatifs ſur quatre colonnes, ſous leſquels on porte le St. Sacrement. On les appelle auſſi, le *ciel*. Les plus notables Bourgeois portent le *ciel*, ou le *dais*, à la Proceſſion de la Fête-Dieu. On preſente auſſi un *dais* aux Rois, aux Reines, & aux Legats qui font leurs entrées en ceremonie en quelque ville. Les Echevins ont preſenté, ont porté le *dais*, &c.

Haut *dais*, eſt un trône, ou lieu élevé, où les Rois donnent leurs audiences, & où ils ſe tiennent dans les ceremonies publiques.

Ce mot vient de ce qu'anciennement on les faiſoit comme un couvercle d'*ais*, ou de menuiſerie, qu'on revêtoit de riches étoffes. On a prononcé autrefois *Dets*. NICOD. Menage dit qu'il vient de *doſſum*, fait de *dorſum*, d'où on a fait *dois*, & depuis *dais*. Il dit auſſi qu'on a appellé *dois*, une table entourée de bancs à dos, & couverte par enhaut, pour garentir de la poudre du plancher, qui étoit en uſage dès le temps des Romains. Les Latins l'ont appellé auſſi *ſolinum*, *umbraculum*.

L'origine & premier uſage des *dais* vient de ce qu'on expoſoit les corps des Princes après leur mort ſur des lits,

Digitized by Google

ou des *dais* magnifiques & de parade, comme on fait encore à présent. Ainsi Constantin fut exposé durant plusieurs jours, & servi avec les mêmes cerémonies que s'il eût été vivant. Les Payens exposoient aussi sur des lits, ou des *dais*, les images de leurs Dieux, où on leur faisoit de magnifiques festins; & les Prêtres qui les mangeoient, étoient appellez *Epulones*.

D A L.

DALLE, ou DARNE. L'Acad. f. f. Tranche, ou morceau de poisson. Il ne se dit ordinairement que du saumon, & de l'alose.

Menage, après Bochart, derive ce mot de l'Anglois *deale*, qui signifie, *portion*. En quelques lieux on dit, une *darne* de saumon. Borel dit, qu'en Normandie on dit *dale*, ou *dele*, pour signifier une *tranche*, & qu'il vient du Latin *taleola*. Du Cange dit, que *darn* est un mot Bas-Breton, qui signifie, une *partie*: & ainsi il faut dire, *darne* de saumon; & non pas, *dalle*, comme on dit abusivement à Paris. En Auvergne on dit, *dearne*.

DALLE. Petit auge, qui sert dans un brûlot à conduire la poudre aux choses combustibles.

DALLE, est encore une grande pierre de liais, telle que sont celles qui sont élevées dans les cuisines, & qui servent à laver.

DALLE, se dit plus generalement des pierres dures qui couvrent les toits des bâtimens, & d'où l'eau s'écoule par les têtes de lion, & par les gargouilles, & goutieres taillées sur la plus haute cymaise de la corniche des murs.

DALLE, est aussi une pierre dure, qui sert à aiguiser les faux à faucher, dont on fait grand trafic en Lyonnois, en Auvergne, & ailleurs.

DALMATIQUE. f. f. Espece de chasuble; ornement d'Eglise que portent les Diacres & les Soudiacres, par dessus l'aube, quand ils assistent le Prêtre qui chante une Messe, ou lorsqu'il va à quelque Procession, ou cerémonie. Les Evêques en portent aussi, quand ils officient pontificalement. *Dalmatique* Episcopale; *dalmatique* Diaconale. On peint Saint Etienne revêtu d'une *dalmatique*. Du Cange dit, que les Empereurs & les Rois dans leurs Sacres & autres grandes cerémonies étoient vêtus d'une *dalmatique*. On garde encore à Nuremberg la *dalmatique* de Charlemagne. Cet ornement n'appartenoit autrefois qu'aux Diacres de l'Eglise de Rome. Les autres ne la pouvoient porter que par un indult & concession du Pape dans quelque grande solennité. Herbert dit que la tunique étoit le propre des Soudiacres; la *dalmatique*, des Diacres; & la chasuble, des Prêtres. Le Pape Zacharie avoit coutume de la porter sous sa chasuble; & les Evêques en portent encore. C'étoit un ornement sacerdotal, qu'on a pris souvent pour la chasuble, qui étoit blanc, moucheté de pourpre; & c'étoit auparavant un habit militaire, à ce que dit Amalarius. Alcuin dit, que le Pape Sylvestre en introduisit le premier l'usage dans l'Eglise; mais elle étoit differente de celle d'à présent. Elle étoit faite en forme de croix; avoit du côté droit des manches larges, & du côté gauche de grandes franges, lesquelles signifioient, suivant ce que dit Durandus, les soins, & les superfluitez de cette vie. On n'en mettoit point par consequent au côté droit, à cause que l'autre vie en est exempte. Les chappes des Crieurs & des Maîtres de Confrairie sont faites en forme de *dalmatique*, ou de tunique. L'usage en est venu originairement de Dalmatie, ce qui leur a donné ce nom, à ce que disent Isidore & Papias. En Berry & en Touraine, on l'appelle *courtibaut*. Les paisans de Berry, & autres lieux au delà de la Loire, ont des habits, faits en forme de casaques longues, qu'ils appellent *daumais*; ce qui apparemment est un mot corrompu de *dalmatique*.

DALOTS. f. m. Terme de Marine. Ce sont des morceaux de bois, percez & disposez en pente le long du tillac, qui passent au travers du bordage, & servent à faire sortir & écouler l'eau des pompes & des goutieres. Ces trous ont quatre pouces de diametre. On les appelle aussi *orgues*, *dailloms* ou *dalons*.

D A M.

DAM. f. m. Terme de Theologie. Peine des damnez, consistant en la privation de la vuë de Dieu. On distingue en Theologie la peine du *dam*, & la peine du sens.

DAM, en langage ordinaire, signifioit autrefois, Perte & dommage, & n'est plus en usage qu'en cette phrase: S'il lui arrive du mal, à son *dam*; pour dire, ce sera lui qui en souffrira le dommage. Il a appris à être sage à son *dam*; c'est-à-dire, à ses depens.

En ce sens il vient du Latin *damnum*.

DAM, s'est dit autrefois pour signifier, *Seigneur*; comme, *Dam* Dieu, *Dam* Roi. On disoit aussi, *Dans* & *Dom*. *Dans* Chevalier, *Dom* Antoine, *Dom* Pierre; nom que les Moines ont conservé, & qui est venu d'Espagne.

Tous ces mots sont venus de *Dominus*.

DAMAS. f. m. Etoffe faite de soye, qui a des parties élevées, qui representent des fleurs, ou autres figures. C'est une espece de mohere, & de satin, mêlez ensemble, en telle sorte que ce qui n'est pas satin d'un côté, l'est de l'autre. L'élevation qui fait le satin d'un côté, de l'autre fait le fonds. Les fleurs ont le grain de satin, & le fonds a un grain de taffetas. Elle est ainsi nommée, à cause qu'elle est venuë originairement de *Damas* en Syrie. On fait de beaux emmeublemens de *damas* de Gennes, de Lucques, & de Venise: celuici est le plus exquis.

DAMAS CAFFART, est un *damas*, dont les trêmes sont de fil ou de fleuret; & les chaînes, de soye.

DAMAS, est aussi une espece de prune de mediocre grosseur, fort sucrée, & qui quitte le noyau. Elle est ainsi nommée, parceque quand elle est sur l'arbre, on properement cueillie, elle a la peau fleurie, comme l'étoffe de *damas*. Du *damas* noir; *damas* rouge, &c.

DAMASQUINER. v. act. Terme de Fourbisseur & d'Armurier. Tailler ou ciseler le fer, enforte qu'il reste plusieurs rayes & incisions de diverses figures, dans lesquelles on fait entrer des filets d'or. Voici comme cela se fait. On met le fer, ou l'acier au feu pour le passe violet. On le hache ensuite avec un couteau fait exprès, d'une maniere perpendiculaire, delicate, pressée & croisée. Après cela on dessine sur cette hachûre, avec un poinçon de cuivre jaune fort delié, l'ornement qu'on a dans l'esprit. Cela étant fait, on prend du fil d'or, on le conduit selon le dessein qu'on a formé, on l'enfonce proprement avec une touche de cuivre, on le fait revenir avec de l'eau forte, on prend une sanguine pour abbattre toutes les hachûres, & on remet le fer ou l'acier au feu pour lui donner la couleur d'eau. *Damasquiner* une lame d'épée. *Damasquiner* le canon d'un fusil, ou d'un pistolet. Les cimeterres sont d'ordinaire *damasquinez*. Un étui à *damasquiner*, c'est un étui garni de fers pour travailler à cette sorte d'ouvrage.

DAMASQUINEUR. f. m. Celui qui damasquine. Pomey.

DAMASQUINURE. f. m. L'ouvrage, l'orne-

ment d'une arme damasquinée, ou d'une autre piece de fer damasquinée. On dit auſſi, *Damaſquine*.

DAMASSÉR. v. act. Figurer agreablement en forme de petits carreaux, ou autres petits ornemens. Faire de petites figures ſur du linge, comme des oiſeaux & autres.

DAMASSÉ. adj. Linge qui eſt fait en forme de damas, qui repreſente des fleurs, des paiſages, & des figures. Un ſervice de table *damaſſé*; une nappe *damaſſée*.

On appelle auſſi, une étoffe de ſoye *damaſſée*, celle qui paroit de damas d'un côté, & qui a un envers tout uni.

DAMASSURE. ſ. f. L'ouvrage du linge damaſſé. Cette *damaſſure* eſt fort belle, fort agreable.

DAME. ſ. f. Femme d'un Gentilhomme diſtingué. Une fille qui épouſe un Marquis, devient *Dame*; elle eſt *Dame* damée; c'eſt-à-dire, à bon titre: *Dame* à carreau, qui a droit de ſe faire porter un carreau de velours à l'Egliſe, & à qui on porte la robbe. Ce nom s'eſt communiqué depuis aux femmes des gens de robbe, & s'eſt avili, juſqu'à être pris par des femmes de Bourgeois, & de toutes les autres qui l'ont voulu prendre ſans avoir la qualité requiſe pour cela.

Ce mot vient de *Dominus*, & *Domina*; c'étoit autrefois un titre d'honneur qu'on donnoit aux hommes auſſi bien qu'aux femmes; car on diſoit *Dam Dieu*; pour dire, *Seigneur Dieu*; comme les Italiens ont dit, *Domene Dio*; & *Vidame* pour *Vicedominus*. On a dit auſſi, *Dam Chevalier*; pour dire, *Seigneur Chevalier*; d'où ſont venus les noms de *Dampierre*, *Damgillon* & *Dammartin*. On a fait auſſi *Dom* de *Dominus*, & enſuite *Damoiſeau*, *Damoiſel* & *Damoiſelle*. MEN. Borel dit, que quelques-uns font venir le nom de *Dame* de l'Hebreu *daman*, qui ſignifie, *ſiere*, parcequ'il eſt de la gravité des *Dames* de parler peu.

DAME, ſe dit auſſi d'une ſimple *Dame* bourgeoiſe, de la femme d'un Marchand, d'un Procureur, qu'on appelle *Madame*; & c'eſt une moindre qualité que *Demoiſelle*. On dit d'une hôteſſe, Je veux parler à la *Dame* de ceans. En ce ſens on oppoſe les *Dames* de la Cour, aux *Dames* de la ville.

On appelle auſſi une *Dame* faite à la hâte, une perſonne qui prend la qualité de *Dame*, qui fait la *Dame*, quoiqu'elle ne le ſoit point.

DAME, ſe dit auſſi des femmes du commun peuple; mais on y ajoûte le nom propre. *Dame* Aliſon, *Dame* Pâquette, *Dame* Gigogne, *Dame* Anne.

DAME, eſt auſſi un nom qui marque, Seigneurie; ou ſimplement, une domination; une autorité. Cette veuve eſt *Dame* d'un tel château, d'un tel bourg, d'un tel Marquiſat. Cette femme a plus d'autorité que ſon mari; elle eſt *Dame* & maîtreſſe chez elle; elle eſt *Dame* & maîtreſſe de tout le bien.

DAME, eſt encore un titre d'office chez la Reine & chez les Princeſſes. *Dame d'honneur*, eſt la premiere *Dame* de la Maiſon & de la ſuite de la Reine. *Dame d'atour*, celle qui prend ſoin de la parer. *Dame du Palais*; *Dame du lit*.

DAME, eſt auſſi un titre d'honneur qu'on donne par excellence à la Vierge Marie, qu'on appelle abſolument *Nôtre Dame*. Les Egliſes de *Nôtre Dame*, l'Office de *Nôtre Dame*, le Salut de *Nôtre Dame*. Les Fêtes de *Nôtre Dame*, la *Nôtre Dame* de Mars, de Mi-Août. En ce ſens c'eſt quelquefois un terme admiratif, & qui ſert d'interjection au petit peuple. *Nôtre Dame!* ou par abbreviation *Tredame!* que faites-vous? Et quelquefois on dit ſimplement *Dame*, *Dame*, c'eſt vôtre faute. *Dame*, je n'entends pas cela. MOL.

DAME, eſt auſſi un nom qu'on donne aux Religieuſes Profeſſes dans les Abbayes, & aux Chanoineſſes établies en pluſieurs endroits. Les *Dames* de Lonchamp. Le Pont aux *Dames*. Le For aux *Dames*; c'eſt une priſon auprès du Grand Châtelet, qui depend des *Dames* de Montmartre. Les *Dames* Chanoineſſes de Remiremont en Franche-Comté. Les *Dames* du Chœur, ſont celles qui ont ſeance dans les hautes chaiſes du Chœur, à la difference des Sœurs Converſes, ou Layes.

DAME, ſe dit auſſi de tout le beau ſexe, & particulierement des femmes qui par leur naiſſance, par leur vertu, ou par leur beauté & par leur merite ſont diſtinguées des autres. Etre civil aux *Dames*; plaire aux *Dames*; ſe faire aimer des *Dames*; reüſſir bien auprès des *Dames*. On n'eſt jamais tout-à-fait honnête homme, ou du moins, galant homme, que les *Dames* ne s'en ſoient mêlées. LE CH. DE M. Je ſens bien qu'il eſt mal aiſé d'être l'ami d'une belle *Dame*, ſans être un Amant deguiſé. OR. M. Les *Dames* ſont la plus belle moitié du monde. G. G. Le degoût des *Dames* attire d'ordinaire celui du reſte des auditeurs. CORN. En ce ſens on dit, une ſage *Dame*; une *Dame* prude; une *Dame* vertueuſe. Faire honneur, faire place aux *Dames*. En courant la Bague, on dit que la premiere courſe eſt pour les *Dames*; en joüant à la Paume, que le premier coup eſt pour les *Dames*; c'eſt-à-dire, pour faire honneur aux *Dames*, ſans que le coup ſoit compté pour la courſe du prix, ou pour le gain de la partie.

DAME, ſe prend auſſi quelquefois en riant pour ſignifier, une fille, ou une femme. La *Dame* eſt fort mal ſatisfaite de lui. MOL. La *Dame* ne fut pas long temps ſans donner au Cavalier les dernieres faveurs. HIST. AM. DE FR. Sans mentir, cette *Dame* d'hier au ſoir eſt bien laide, & danſe d'un mechant air. LETT. PORT. Que vous diſoit-elle donc de ſi charmant? vous entretenoit-elle de quelque *Dame* de France qui vous ſoit chere? IA.

DAME, en termes de Medecine, ou plutôt de rapport de Matrones, eſt une petite pellicule qu'on a crû autrefois être la vraye marque du pucelage, que les Matrones appellent la *Dame du milieu*; les Latins, *hymen*. Mais on a depuis decouvert qu'elle ne ſe trouvoit pas aux filles du plus bas âge, & que ce n'étoit qu'une union des caroncules qui ſont près de l'oriſice externe de la matrice.

DAME, ſe dit auſſi en pluſieurs ſortes de Jeux. Aux Cartes on dit, le Roi, la *Dame* & le Valet. Au jeu du Hoc, la *Dame* de picq & le Valet de carreau ſont hoc.

DAME, eſt auſſi un petit palet rond d'yvoire, d'ébene, ou de bois, qui ſert à joüer ſur un tablier, ou un triquetrac. Le jeu des *Dames* ſe fait avec douze *dames* blanches, & douze noires ſur le tablier; celui du Triquetrac, avec quinze *dames* de chaque ſorte dans le revers du tablier avec deux dez. On y joüe diverſement, à *dames* rabattuës, au cocquimbert, à toutes tables, ou au ſimple triquetrac.

DAME, au jeu des Echecs, s'appelle autrement, la *Reine*: c'eſt la principale piece du jeu pour le mouvement; car elle a celui du fou, & celui de la tour. On dit, *Dame blanche*, *cul blanc*; c'eſt-à-dire, que la *Dame blanche*, doit être poſée ſur la caſe blanche; & *Dame noire*, *cul noir*, parceque la *Dame noire* doit être placée ſur la caſe noire, par la regle, *ſervat Regina colorem*. Le Chevalier peut donner échec au Roi & à la *Dame*. Il joüe mieux que vous, il vous donneroit la *Dame*.

On dit en ce jeu, Aller à *Dame*, quand un pion d'un côté peut parvenir au dernier rang des caſes du parti oppoſé.

On dit proverbialement en ces Jeux, *Dame* touchée, *Dame*

Dame jouëe ; pour dire, que dès qu'on a touché une piece, on eſt obligé de la jouër. On dit aux Echecs, *Dame* blanche a le cul noir ; pour dire, que le Roi blanc doit être placé d'abord ſur une caſe noire.

DAME. On appelle *Dames* dans un canal, que l'on creuſe, certaines digues du terrain même, qui étant laiſſées d'eſpace en eſpace, y font entrer l'eau comme on le juge à-propos, & empêchent qu'elle ne gagne les travailleurs. On donne le même nom de *dames* à certaines petites langues de terre, qui ſont couvertes de leur gazon, & qu'on laiſſe de diſtance en diſtance. Elles ſervent de tenoins dans la fouille des terres, afin d'en toiſer les cubes.

DAME-DAME. ſ. m. Sorte de fromage entre le lebe & la côte rouge.

DAME JEANE. Nom que les matelots donnent à une groſſe bouteille de verre, couverte de natte. Elle tient ordinairement la douziéme partie d'une barrique.

DAMER. v. act. Terme de Jeu. C'eſt, Doubler une dame par une autre dame qu'on met deſſus. Aux Echecs, c'eſt, Changer un pion en la meilleure piece qu'on a perdue, en le conduiſant à l'autre extrémité du tablier.

On dit proverbialement, *Damer* le pion à quelcun ; pour dire, Encherir ſur lui ; avoir avantage ſur lui ; le ſupplanter : c'eſt par une metaphore tirée du jeu des Echecs, qui eſt pourtant tournée en un ſens contraire.

DAMER, en termes d'Architecture, c'eſt, Donner un demi-pied de pente. ABREGÉ DE VITRUVE.

DAMÉ, ÉE. part. & adj.

DAMERET. ſ. m. Celui qui affecte trop de propreté, & qui veut plaire aux Dames. Un *dameret* eſt un homme à bagatelles, & qui ne s'attache à rien de ſolide. Cela emporte quelque choſe d'efféminé. N'allez pas peindre Brutus galant, & Caton *dameret*. BOI.

DAMIER. ſ. m. Echiquier ; tablier diviſé en ſoixante quatre quarrez noirs & blancs, & ſur lequel on joüe aux Echecs, & aux Dames.

DAMNABLE. adj. m. & f. Mechant ; abominable ; qui merite l'enfer. C'eſt un homme *damnable*, qu'il ne faut pas frequenter. Cet Heretique a une doctrine *damnable*. Dieu nous rend neceſſairement *damnables* par ſa volonté, ſinon qu'il ſemble ſe plaire aux ſupplices des malheureux. M. DE M.

DAMNABLEMENT. adv. D'une maniere damnable.

DAMNATION, prononcez DANNATION. ſ. f. Peine éternelle de l'enfer. Cela eſt deffendu ſur peine de *damnation*. Je vous jure cela ſur ma *damnation* ; pour dire, à peine d'être damné. C'eſt un deſaut aſſez univerſel, que de prononcer des arrêts definitifs ſur le ſalut & ſur la *damnation* des autres. OR. M. Dieu a predeſtiné les reprouvez non ſeulement à la *damnation*, mais aux cauſes de la *damnation*. BEZE.

DAMNER, prononcez DANNER. v. act. Priver du Paradis ; condamner aux peines éternelles, qui ſont celles de l'enfer. On ſe fait honneur de *damner* les autres de plein pouvoir ; mais l'on ne temoigne pas la même ardeur dans l'obſervation de la Morale de JESUS-CHRIST. LE CL. Il y a ſi peu de plaiſirs au monde, qu'ils ne valent pas la peine de ſe *damner*. B. RAB. Le ſouverain degré de la foi, c'eſt de croire que Dieu ſoit miſericordieux, tandis qu'il ſauve ſi peu d'hommes, & qu'il en *damne* un ſi grand nombre : on diroit qu'il ſe plaît aux tourmens des miſerables. LUTHER.

Un Bigot orgueilleux, qui dans ſa vanité
Damne *tous les humains de ſa pleine puiſſance*. BOIL.

Ce mot vient du Latin *damnare* : & en effet *Damner* ſignifioit autrefois ſimplement, *Condamner*.

DAMNER, ſe dit hyperboliquement, en parlant de ceux qu'on tourmente exceſſivement, & qu'on oblige à faire des imprecations qui meritent l'enfer. Vous ferez *damner* ce pauvre homme-là à force de le plaider. Le ſerment ordinaire des Gaſcons eſt, *Dieu me damne. Dieu me damne*, voilà ſon portrait veritable. MOL.

DAMNÉ, ÉE. part.

DAMNÉ, ÉE. ſubſt. Qui eſt en enfer. Il faut être un *damné* pour avoir une telle penſée, ou pour dire un tel blaſphéme. Il ſouffre comme un *damné*. Cette femme ſera *damnée*. Dieu ne ſe plaît point au ſupplice des *damnez* ; il ne ſe plaît qu'en l'ordre de ſa juſtice qui les punit, & qui a reglé leurs peines. M. ESP.

On doute en quelle part eſt le funeſte lieu,
Que reſerve aux damnez *la juſtice de Dieu.* MALH.

On appelle figurément une ame *damnée*, un mechant homme dans ſa profeſſion, qui eſt capable de toutes ſortes de crimes. On le dit auſſi d'un homme devoüé à un autre ; capable de tout entreprendre pour lui. On appelloit le Pere Joſeph, l'ame *damnée* du Cardinal de Richelieu. Ce Procureur eſt l'ame *damnée* du Palais. Ce valet eſt l'ame *damnée* de ſon maître. Il faut remarquer que le mot de *Damné* ſignifioit autrefois ſimplement, *Condamné* en Juſtice, ſoit civilement, ſoit criminellement ; & on le trouve encore en cette ſignification en pluſieurs endroits de la Coutume de Normandie. Dans un plaidoyer de l'Univerſité il eſt dit ; que par le Concile de Conſtance & de Bâle avoient été extirpez, *damnez* & abolis les Annates, deports de Benefices, comme abuſives exactions.

DAMOISEAU, DAMOISEL. ſ. m. Jeune Gentilhomme, qu'on appelloit ainſi avant qu'il fût Chevalier. Dans Amadis, Noranſel demandant à être reçu Chevalier, eſt appellé *Damoiſel*. Ce nom ſe donnoit non ſeulement aux fils des Chevaliers & des Barons, mais même aux fils de Rois pendant leur enfance. Ainſi on trouve dans l'Hiſtoire, *Damoiſel Pepin* ; *Damoiſel Loüis le Gros* ; le *Damoiſel Richard*, *Prince de Galles*.

Ce mot vient de *Domicellus* ou *Domnicellus*, diminutif de *Domnus*, quaſi *parvus Dominus*. On les a auſſi appellez *Domengers* & *Ecuyers*. DU CANGE.

DAMOISEAU, étoit autrefois un titre de Seigneurie, auſſi-bien que celui de *Vidame*. L'un & l'autre ne ſont plus gueres en uſage. On dit pourtant encore, le *Damoiſeau* de Commerci. PASQ.

DAMOISEAU, ſe dit auſſi ironiquement d'un dameret ; d'un jeune homme qui fait le beau ; qui affecte trop de propreté ; un galant de profeſſion. Ronſard en a fait un Adjectif :

De jeunes gens, aux mentons damoiſeaux. ID.

Voilà de mes *Damoiſeaux* flouëts, qui n'ont pas plus de vigueur que des poules. MOL. Le même Auteur dit auſſi d'un mari commode :

Qui voyant arriver chez lui le Damoiſeau,
Prend fort bonnêtement ſes gans, & ſon manteau.
MOL.

DAMOISEL. ſ. m. Voyez le premier article de DAMOISEAU.

DAMOISELLE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie, *fille noble*. Il ne ſe dit plus qu'en termes de Pratique. On dit maintenant, *Demoiſelle*. Voyez cy-après.

DAMOISELLE. ſ. f. Terme de Paveur. Groſſe piece de bois, de figure cylindrique, ferrée par le bout. Elle a deux bras à ſes côtez pour l'élever, & enfoncer le pavé en la laiſſant retomber. On dit auſſi, DEMOISELLE.

D A N.

DANCE. Voyez DANSE.

DANCHE'. adj. m. & f. Terme de Blaſon. Piece honorable de l'Ecu, dentelée d'un côté en forme de ſcie.

DANDIN. ſ. m. Eſpece de ſot & de niais, qui n'a point de contenance ferme; maniere de benêt & de lourdaut, qui a un air innocent, & qui eſt tout decontenancé. Rabelais a écrit une Hiſtoire de Perrin *Dandin*, & de Thenot *Dandin*. C'eſt un vray *Dandin*. Il eſt bas. L'ACAD.

Quelques-uns derivent ce mot par metatheſe de l'Hebreu *nadad*, qui ſignifie, *aller deçà & delà*. Paſquier le derive de *dindan*, qui eſt un ſon de cloches agitées, qui vont deçà & delà, comme les *dandins*.

DANDINER. v. n. Faire le dandin; niaiſer; marcher en remuant le corps deçà, ou delà; ou remuer les jambes quand on eſt aſſis, comme font les ſots & les niais.

Il dandine *du cul, comme un ſonneur de cloches.*
ST. AM.

Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se balancer en ſot, & en benêt dans une chaiſe.

C'eſt pour parler tout à ſon aiſe,
Se dandiner *dans une chaiſe,*
Et ſe donner des rendez-vous. DES-H.

DANGER. ſ. m. Peril; riſque de la vie. Affronter les *dangers*. S'expoſer à un *danger* évident. Ce malade eſt en *danger*. La crainte groſſit le *danger*. Il vaut mieux affronter le *danger*, que de l'attendre. ABL. Cette valeur indiſcrete, & emportée, qui cherche le *danger* pour le *danger* même, n'a pour but que les applaudiſſemens des hommes. BELL. Celui qui ne ſe poſſede point dans les *dangers*, eſt plutôt fougueux que brave; il a beſoin d'être hors de lui même pour être au deſſus de la crainte. FEN. Le plus lâche s'expoſe au *danger* par la honte de reculer. OE. M. Darius diſoit que les *dangers* le rendoient ſage; parce-qu'ils reveillent l'attention, & qu'ils augmentent l'experience. ABL. On ne fait d'ordinaire entrevoir aux malades le *danger*, où ils ſont, qu'au travers de quelques eſperances de gueriſon. FL. L'ame ſe familiariſe inſenſiblement avec le *danger*, quelque affreux qu'il ſoit, à force de le conſiderer. AB. DE ST. R.

DANGER, ſe dit dans un ſens moins fort, des occaſions qui expoſent ou la fortune, ou la vertu; de ce qui met au hazard de s'attirer quelque perte, ou quelque chagrin. Un procés me met en *danger* d'être ruiné. Son ſalut eſt en *danger*, s'il ne change pas de conduite.

Près d'un amant fidelle
Eſt-il une cruelle,
Qui ne ſoit en danger? FONT.

Ce mot vient, ſelon Nicod, de *damnum gerens*; & ſelon Menage, de *augatium*, en y preposant un *d*; ou de *damnarium*.

DANGER, ſignifie auſſi, Perte; dommage. Envoyez cette marchandiſe par mer, j'en veux bien courir le *danger*; c'eſt-à-dire, je conſens que la perte en tombe ſur moi. Une affaire eſt proviſoire, quand il y a du *danger* dans le retardement.

DANGER, ſignifie auſſi, un inconvenient. Il n'y a point de *danger*, de ſonder ſes intentions, avant que de lui propoſer cette affaire. Il n'y a point de *danger*, d'envoyer un valet pour nous faire preparer à dîner.

TIERS ET DANGER, eſt un droit que le Roi prend ſur pluſieurs bois. Il conſiſte au tiers du prix de la vente, & au tiers qu'on preleve d'abord au profit du Roi. Voyez TIERS.

Ce mot de *danger*, en ce ſens, eſt la même choſe que la *duxme*, & il vient vraiſemblablement du Latin *denarius*. Il y a des bois qui ne ſont ſujets qu'au tiers ſans *danger*, & d'autres au *danger* ſans tiers. En general on appelle *danger*, ce qui eſt de droit étroit, & ſujet à confiſcation. Ainſi on a appellé fief de *danger*, celui, dont on ne pouvoit prendre poſſeſſion qu'après avoir fait la foi & hommage au Seigneur, à peine de commiſe ou de confiſcation, comme il y en a pluſieurs dans les Coutumes de Troyes & de Chaumont.

DANGER, On appelle *dangers* ſur la mer, les roches, les bancs de ſable, qui ſont cachez ſous l'eau, & ſur leſquels un vaiſſeau peut toucher.

DANGEREUX, EUSE. adj. Perilleux; qui met en danger de perdre la vie. L'occaſion étoit *dangereuſe*. Une maladie, une bleſſure *dangereuſe*. Les chemins ſont fort *dangereux*; c'eſt-à-dire, on y court riſque d'être volé ou aſſaſſiné, ou de tomber dans quelque precipice.

DANGEREUX, ſignifie encore, Pernicieux; qui peut cauſer de la douleur, du regret, du repentir. Cela eſt d'une *dangereuſe* conſequence. Une erreur *dangereuſe*. La colere des devots eſt *dangereuſe*. H. S. DE MOI. De tendres entretiens ſont trop *dangereux* pour les ſpectateurs. OE. M. J'approuve le deſſein que vous avez fait de vous deſabuſer de la fortune, & de la quitter comme une maîtreſſe *dangereuſe*. VOI. Les plaiſirs ſont des amuſemens *dangereux*. M. DE M. Une perſonne ſage mepriſe les froides & *dangereuſes* fictions des Romans. ID. Les vertus ſont plus *dangereuſes* que les vices, quand on en fait un mauvais uſage; TILL. De tout temps, rien n'a été plus *dangereux* parmi les hommes qu'un merite éclatant. AB. DE ST. R.

Un plaiſir indiſcret eſt toûjours dangereux.
ART DE PRECH.

Vos yeux ſçavent lancer de trop dangereux *traits.*
CORN.

On dit auſſi, Qu'un homme eſt *dangereux*; pour dire, qu'il eſt brave & cruel, & qu'il ne fait pas bon s'attaquer à lui.

Foible, ou perfide ami, quand il eſt écouté;
Dangereux *ennemi, quand il eſt rebuté.*
P. DE L'AM.

On dit auſſi, Qu'il eſt *dangereux*, lorſque ſa doctrine, ou ſes mœurs ſont corrompuës; qu'il eſt mediſant, & rapporteur, & que par conſequent il y a du danger à le frequenter.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle Sergens *dangereux*, des Sergens traverſiers, qui alloient autrefois faire des viſites de forêt en forêt extraordinairement, pour voir ſi les Sergens & Gardes ordinaires faiſoient leur devoir. Ils ont été ſupprimez par l'Ordonnance de 1669. On a établi en leur place des Sergens à gardes. Ces *Sergens dangereux* étoient ſpecialement preposez pour la garde des bois, où le Roy a droit de tiers & danger.

DANGEREUSEMENT. adv. D'une maniere dangereuſe. Cet homme a été *dangereuſement* bleſſé. ABLAN. Il eſt *dangereuſement* malade. LA CHAMB.

DANNEBROGE. Ordre de Chevalerie. Voyez CHEVALIER.

DANS. Preposition de temps & de lieu, qui repond à la preposition *in* des Latins, & qui regit l'accuſatif. Ces deux prepoſitions *Dans* & *En*, ont tant de rapport & de reſſemblance, qu'il eſt aſſez difficile de dire preciſément quand il faut mettre l'une plutôt que l'autre. On met, par exemple, toûjours *En* devant les noms de Royaumes & de Provinces qui n'ont point d'article; & *Dans*, quand ils ont un article. *En* Eſpagne, *dans* l'Eſpagne. Voyez Les Remarques du P. Bouhours.

Digitized by Google

Il eſt *dans* la même année ; *dans* la ville. Il eſt *dans* le delai qu'on lui a preſcrit.

Ce mot vient de *de* & *intus*, ſelon Nicod & Menage.

DANS, ſe dit en pluſieurs occaſions de la diſpoſition, & de la ſituation du corps, de l'eſprit, de la fortune. Il eſt *dans* le deſſein de ſe marier. Il languit *dans* une grande miſere. Je ne donne pas *dans* vôtre ſens. Il eſt bien avant *dans* la fortune ; il eſt *dans* la joye de ſon cœur. Vous n'avez jamais rencontré *dans* mes yeux que de l'amour. LETT. PORTUG. Ignorer ce qui ſe paſſe *dans* nous, c'eſt negliger la choſe la plus digne de nos reflexions. OE. M. On dit auſſi, Qu'un homme a une affaire *dans* ſa main, *dans* ſa poche, *dans* ſa manche ; pour dire, qu'il en eſt aſſûré ; qu'il en eſt le maître. *Dans* Plutarque ; pour dire, dans les Oeuvres de Plutarque ; & non pas, *chez* Plutarque, comme quelques-uns diſent. VAUG. REM.

DANS. Cette Preposition marque quelquefois un temps avenir. Il arrivera *dans* trois jours, *dans* trois ſemaines, *dans* trois mois. Cette ville ſera priſe *dans* vingt jours de tranchée ouverte.

DANS, ſe met quelquefois pour la Preposition *Avec*. Il faiſoit cela *dans* la penſée d'en tirer de l'utilité. Il alla à Paris *dans* le deſſein, *dans* la vuë de s'y établir.

DANS, s'employe auſſi pour, Pendant. Il ſera honoré *dans* toute le poſterité. PORT-R. Que ne ſerois-je point, ſi j'étois contente de vous, puiſque je ſuis ſi transportée d'amour, *dans* le temps où j'ay le plus de ſujet de m'en plaindre ? LETT. PORTUG.

DANSE, ſ. f. Sauts & pas meſurez, qui ſe font en cadence ; mouvemens du corps reglez, & faits avec art, au ſon des violons, ou de la voix. La *danſe par haut*, ou *danſe haute*, eſt celle des Baladins, qui font des cabrioles & des gambades. *Danſe par bas*, ou *danſe baſſe*, eſt celle qui ſe fait modeſtement, & terre à terre, comme celle des honnêtes gens. On a vû des *danſes* de chevaux au Carrouſel du Roi Louis XIII. Feuillet, Maître de *danſe*, a publié en 1701. une *Chorographie*, ou l'Art de decrire la *danſe* par caracteres, figures, & ſignes demonſtratifs pour apprendre facilement toutes ſortes de *danſes*. On appelle auſſi cet Art, *Orcheſographie*.

Ce mot vient de l'Allemand *dantz*, ſignifiant la même choſe ; & *danſer*, de *danizen*. Bochart le derive de l'Arabe *tantza*, ſignifiant auſſi la même choſe.

La *danſe* ſe trouve en uſage chez tous les peuples, tant civiliſez, que barbares. Socrate apprit à danſer d'Aſpaſia. Ciceron fait reproche à Gabinius, homme Conſulaire, d'avoir danſé, parceque cela ne convenoit point à la gravité de ſon rang. Tibere chaſſa de Rome les Danſeurs. Domitien ôta du Senat quelques Senateurs pour avoir danſé. Les Anciens avoient trois ſortes de *danſes* : l'une grave, nommée *Emmelie*, qui repond à nos baſſes *danſes*, & pavanes. La ſeconde étoit gaye, qu'ils nommoient *Cordax*, qui repond à nos gaillardes, voltes, courantes, & gavottes. La troiſiéme, nommée *Siccinnis*, entremêlée de gravité & de gayeté, qui repond à nos brantes. Neoptolemus, fils d'Achille, enſeigna à ceux de Crete une *danſe*, appellée *Pyrriche*, ou la *danſe armée*, pour s'en aider à la guerre. Mais la Fable dit, que les Curetes inventerent cette *danſe* pour amuſer le petit Jupiter avec le bruit de leurs boucliers. Numa inſtitua auſſi une *danſe* pour les Saliens, Prêtres de Mars, qu'ils danſoient avec des armes ; & de ces *danſes* on en a compoſé une, qu'on appelle *des Bonſons* ou *Matafins*, dont les Danſeurs ſont vêtus de petits corcelets avec des morions dorez, des ſonnettes aux jambes, avec l'épée & le bouclier à la main. On y fait pluſieurs paſſages, dont Thoinot Arbeau a donné la tablature en ſon Orcheſographie. Lucien en a fait un Traitté, & Julius Pollux un Chapitre. Il en eſt auſſi parlé dans Athenée, Cælius Rhodiginus, & Scaliger. Quelques-uns ont dit, que Caſtor & Pollux furent ceux, qui apprirent l'art de la *danſe* aux Cariens. D'autres diſent, qu'elle fut inventée par Minerve, qui danſa de joye après la defaite des Titans.

Je vais rentrer en *danſe* avec les neuf Sœurs. Cette phraſe ſe trouve dans Scarron ; pour dire, Je vais recommencer à faire des vers.

DANSE, ſe dit auſſi quelquefois pour l'action de danſer. Il a une *danſe* contrainte. Il y a du plaiſir à voir danſer ce jeune Seigneur ; ſa *danſe* eſt noble, libre, aiſée.

On dit proverbialement & figurément, Commencer la *danſe* ; pour dire, Etre le premier attaqué, ſoit en guerre, ſoit en procés : &, Entrer en *danſe* ; pour dire, s'y mêler, s'y embarraſſer, quand l'affaire eſt commencée. On dit auſſi, Après la panſe vient la *danſe* ; pour dire, qu'après avoir bien bu & mangé, on veut rire d'une autre maniere. On dit encore, N'aille au bal qui n'aimera la *danſe*.

DANSER. v. act. & neut. Se plier, ſe mouvoir en cadence. Faire des pas reglez, & mouvoir ſon corps d'une maniere agreable au ſon de ſa voix, ou des inſtrumens. Salluſte reproche à Sempronia, qu'elle ſçavoit *danſer* avec plus d'art & de curioſité, qu'il n'eſt bienſeant à une honnête femme ST. EV. Sans mentir, cette Dame d'hier au ſoir eſt bien laide, & *danſe* d'un mechant air. LETT. PORTUG. On danſe des ballets, des courantes, des ſarabandes, des brandes, &c. On *danſe* aux violons, aux chanſons, &c. ſur la corde avec contrepoids, & ſans contrepoids. On dit, Qu'on *danſe* un tel jour en un tel endroit ; pour dire, qu'il y aura aſſemblée pour *danſer*, & qu'on y donnera le bal. Les Romains tenoient pour une choſe infame, de *danſer*.

MAÎTRE A' DANSER. Celui qui enſeigne à bien *danſer*. A Paris, les *Maîtres à danſer* ſont obligez de prendre des lettres de maîtriſe à St. Julien de Menêtriers, qui eſt leur patron, & dans ces lettres on leur donne les titres de *Menêtriers de la Menetrande*, *Jongleurs*, & *Moneurs de ſinges*.

Menage, après Saumaiſe, dit que ce mot vient de *denſare*, ſignifiant, *condenſer* & *fouler*, parceque les Foulons avoient coutume de ſauter & *danſer* en foulant leurs draps.

On dit proverbialement, Qu'on fera bien *danſer* quelcun ; pour dire, le menacer de lui donner bien de l'exercice, & qu'on le mettra bien à la raiſon. On dit auſſi d'un homme qui eſt entré dans une mechante affaire, Qu'il en *danſera* ; pour dire, qu'il lui en coûtera bon. On dit auſſi, Qu'un homme ne ſçait plus ſur quel pied *danſer* ; pour dire, qu'il ne ſçait plus trouver dequoi vivre ; qu'il ne ſçait plus que faire. On dit auſſi, Qu'un homme a *danſé* un branle de ſortie, quand il s'en eſt allé de quelque lieu, ou quand on l'en a chaſſé. On dit, Qu'un homme paye les violons, & que les autres *danſent* ; pour dire, qu'un homme fait tous les frais d'une affaire, & que les autres en ont tout le profit, ou ont l'honneur de la fête. On dit, Toûjours va qui *danſe* ; pour dire, qu'il n'importe pas de bien *danſer*, pourvû qu'on ait la complaiſance de *danſer* avec ceux qui vous y invitent.

DANSEUR, EUSE. adj. Qui danſe. Voilà un bon *danſeur* ; un beau *danſeur*. Un bon *danſeur* exprime ſes ſentimens par ſes mouvemens, & ſes geſtes. Cette Dame eſt la meilleure *danſeuſe* du monde. VOIT. On le dit plus ordinairement d'un homme, dont la profeſſion eſt de danſer. Le Roi a pluſieurs *Danſeurs* à ſes gages. Un *Danſeur* de corde danſe ſur une corde bien tenduë, & élevée de ſept à huit pieds de terre, avec un contrepoids. Les *danſeurs de corde* n'ont pas été

été inconnus aux Romains. Ils les appelloient *Subarnobates*; mot composé du Grec *schoinos*, corde, & *bates*, qui marche. Suetone rapporte que du temps de l'Empereur Galba on vit des Elephans marcher sur la corde.

DANTE. ſ. m. Animal qui naît en Afrique, & qui eſt fort vîte. Il eſt gros comme un petit bœuf. Il a les jambes courtes, & le cou fort long: ſes oreilles reſſemblent à celles des chevres, & il a une corne au milieu de la tête, qui ſe courbe en rond comme un anneau, & qui eſt façonnée. Le *dante* eſt blanchâtre, & a les ongles des pieds noirs, & fendus. Sa chair eſt très-bonne, & de ſa peau on fait de belles rondaches, dont les meilleures ſont à l'épreuve des fléches. ABLAN.

D A P.

D'APRE'S. Sorte d'Adverbe & de Prepoſition, qui eſt un terme de Peinture. Deſſiner *d'après* l'antique, *d'après* nature. Colorier *d'après* le Titien. DE PILES. Voyez APRE'S.

D A R.

DARD. ſ. m. Javelot; arme de trait. C'eſt un bois ferré & pointu par le bout, qu'on jette avec la main. Decocher un *dard*; lancer un *dard*. Il ſe fait des *dards de fer*, pour ſervir de chardons aux grilles.

Ce mot vient de *dardus*, qui ſe trouve dans quelques Auteurs Latins. MEN. D'autres croyent qu'il vient du mot *arc*, auquel on joint l'article *de* apoſtrophé. Borel le derive du Grec *ardis*.

DARD. Machine qui conſiſte en une baguette de quatre ou cinq pieds de long, ailée d'un bout, & ferrée de l'autre d'un fer pointu, au milieu de laquelle on fait un trou, où l'on paſſe une pointe de fer deliée, & longue de trois à quatre pouces. Sur cette eſpece de croix on ajuſte un feu d'artifice tout le long de la baguette. Elle ne ſert pas ſeulement à mettre le feu, où elle s'attache; mais encore à éclairer les travaux des aſſiegeans.

DARD, eſt auſſi un petit poiſſon de riviere, qui eſt blanc, & de la longueur d'un hareng; & va fort vîte dans l'eau. On dit, Sain comme un *dard*. On l'appelle autrement *vendoiſe*. En Latin *jaculus*, parcequ'il ſe lance comme un *dard*.

DARD, ſe dit auſſi de certains filets longs, droits & menus, qui ſont vers le milieu du calice de certaines fleurs, comme ſont ceux qui ſortent du fond d'un lis, d'un œillet, d'une tulippe, & qui ſont autour du piſtile ou tuyau, où eſt la graine. Les arroſemens frais & gras font du bien à l'œillet, quand il commence à pouſſer ſon *dard*. CULTURE DES FLEURS.

DARD, figurément ſignifie, une action; un trait; un tour rempli de malignité. Vous avez oüi dire quelles fléches & quels *dards* le Diable decocha contre Job, ſans le pouvoir ébranler. MAUCROIX. L'Academie n'en dit rien en ce ſens.

DARDANAIRE. ſ. m. Terme du Droit. Monopoleur; qui achete toutes les marchandiſes; & ſur tout, celles qui ſont neceſſaires à la vie, pour en trafiquer ſeul, & les mettre à tel prix qu'il voudra. Selon Nicod, on a dit *Dardanier*, pour dire, Uſurier. La Loy *Annonam* au *Dig. l. 47. in.* XI. condamne les *Dardanaires* à diverſes peines. Les Ordonnances appellent *Dardanaires*, ceux qui font des amas & des magaſins de blez pour les faire encherir, & les revendre enſuite avec de gros profits. Philippe de Valois en 1362. fit condamner à mort un grand nombre de ces *Dardanaires*.

D A R. D A T.

DARDER. v. act. Jetter avec la main un dard, un javelot, ou autre arme pointuë.

On dit figurément, Que le ſoleil *darde* ſes rayons; pour dire, qu'il lance ſes rayons ſur quelque choſe. On dit auſſi, *Darder* un regard. SCAR. La Belle *darde* de ſes yeux mille trepas. VOIT.

DARDER, ſignifie auſſi, Frapper d'un dard. On eut bien de la peine à *darder* la baleine.

DARDEUR. ſ. m. Celui qui darde quelque trait. Il rangea les *dardeurs* devant ſon aile gauche. ABLAN. Il ne ſe dit plus.

DARDILLER. v. act. Terme de Fleuriſte. Ce mot ſe dit de certaines fleurs, & veut dire, Pouſſer ſon dard. L'œillet *dardille*. Voyez DARD.

DARIOLE. ſ. f. Sorte de flan; piece de pâtiſſerie, faite de crême enfermée dans un petit rond de pâte. Les enfans ſont friands de *dariolet*.

DARIOLETTE. ſ. f. Suivante, qui a la confidence de ſa Maîtreſſe. Ce mot eſt tiré de l'Amadis. Il eſt vieux. L'ACAD.

DARIQUE. ſubſt. m. Monnoye d'or, battuë en Aſie par l'ordre de Darius, Roi de Perſe. Les Antiquaires ont ſuppoſé, que le *Darique* valoit deux drachmes Attiques; ou treize livres, cinq ſols, monnoye de France. Selon Budée, le *Darique* valoit ſix livres, monnoye de France; & un écu d'or, ſelon Capel.

DARNE. Voyez DALLE.

DARSE. ſ. f. La partie d'un port de mer la plus avancée dans la ville, bordée d'un quay, & fermée d'une chaîne, qui ſert à retirer les bâtimens de mer, & à tenir à flot les vaiſſeaux deſarmez. La *darſe* de Toulon, de Gennes. On l'appelle auſſi *Darſine*, ſur la Mediterranée. Mais ſur l'Ocean, ces lieux retirez du grand port, où les navires ſont plus en aſſûrance, s'appellent *paradis*, *chambre*, *baſſin*.

DARTOS. ſ. m. Mot Grec, dont les Anatomiſtes ſe ſervent en François pour ſignifier la ſeconde membrane commune des teſticules. Le *dartos* eſt un muſcle cutané, par le moyen duquel le ſcrotum ſe reſſerre, & devient ridé.

DARTRE. ſ. f. Maladie du cuir en forme de croute, qui rend la peau galeuſe & farineuſe. Une *dartre* vive, une *dartre* farineuſe. Les *dartres* cauſent de grandes demangeaiſons.

DARTRE, ſe dit auſſi des ulceres qui viennent à la croupe & à l'encolure des chevaux. Elle leur cauſe une demangeaiſon, qui les oblige à ſe gratter, & à augmenter l'ulcere.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *dartos*, qui ſignifie la tunique qui environne les nerfs portans les teſticules, à cauſe que la cauſe ſe fait le plus ſouvent en ces parties-là. Cette infirmité n'eſt connuë que depuis peu.

D A T.

DATAIRE. ſ. m. Premier Officier de la Daterie de Rome. C'eſt toûjours un Prelat; & quand c'eſt un Cardinal, on l'appelle *Pro-Dataire*. Par les mains du *Dataire* paſſent les Requêtes, ou ſuppliques pour obtenir les Benefices vacans. Il confere de plein droit tous les Benefices, qui ne valent pas plus de vingt quatre ducats de revenu. Pour les autres il faut qu'il les faſſe ſigner du Pape. Le nom de *Dataire* vient de ce qu'il fait mettre, ou qu'il met lui-même la date à toutes les ſuppliques en cette forme, *Datum Romæ, &c.* Il a ſous lui un *Sous-Dataire*. Il y a de plus un ſubſtitut du *Dataire*, ou un Officier particulier qu'on appelle *per obitum*. Il faut toûjours s'adreſſer au *per obitum* pour les Benefices qui vaquent par mort. Pour les reſigna-

Digitized by Google

resignations, permutations, &c. il faut s'adresser au *Datataire*, ou *Sous-Datataire*.

DATE. ſ. f. Chiffre ; marque du jour, de l'an, & du lieu, où une choſe a été faite, où un acte a été donné, & paſſé. Les Lettres de Chancelerie de vieille *date* & ſurannée ne ſervent plus de rien. J'ay des nouvelles de plus fraiche *date*. La *date* de ce contrat eſt fauſſe ; il a été antidaté. *Date* eſt toûjours feminin, & s'écrit avec un ſeul t. L'ACAD.

On dit, Qu'un homme eſt le premier en *date* ; pour dire, qu'il eſt le premier ; qu'il a l'avantage du temps. On colloque les creanciers en ordre ſuivant la *date* de leurs contrats ; les premiers en *date* ſont preferez.

DATE. A la Daterie de Rome on appelle *date*, une *date* en abregé, appoſée au bas d'une ſupplique preſentée au Dataire pour la requiſition d'un Benefice, & retenuë par l'Expeditionnaire, apres qu'elle a été miſe ſur le Regitre de l'Officier des *petites Dates*. C'eſt une Regle, que les ſuppliques ſont datées, non du jour qu'elles ſont repondues & expediées ; mais du jour qu'elles ont été preſentées : & pour les François, du jour de l'arrivée du Courier. Ainſi l'Expeditionnaire met au bas de la ſupplique la *date*, telle qu'il l'a retenuë ; & enſuite après que cette *date* a été verifiée ſur le Regitre de l'Officier des *petites Dates*, le *Sous-Dataire* met la grande *date* de ſa main. Autrefois les Expeditionnaires en Cour de Rome retenoient un grand nombre de *petites dates* pour une même reſignation, ſans procuration *ad reſignandum*, ou ſur une procuration que le reſignant retenoit entre ſes mains, pour n'être envoyée à Rome qu'après ſa mort. On avoit ſoin d'envoyer ces ſortes de ſuppliques à Rome tous les ſix mois, afin de laver, & faire étendre ces *petites dates* quand on vouloit, & en cas que le reſignant vint à mourir. On renouvelloit ces *petites dates* tous les ſix mois, dans la crainte que ſi le reſignant venoit à mourir ſans avoir été depoſſedé, la reſignation ne fût nulle par la regle *de publicandis*. Pour prevenir cette fraude, & arrêter cet abus, Henri II. en 1550. donna un Edit, qu'on appelle l'*Edit des petites Dates*. Suivant cet Edit on n'a point d'égard à ces *petites dates* retenuës par les Expeditionnaires, à moins que la procuration *ad reſignandum* ne paroiſſe en même temps, & que la *date* ne ſoit étenduë dans les ſix mois. La raiſon eſt, qu'en France la *date* n'eſt que ſous condition, que la ſupplique ſera ſignée du Pape dans les ſix mois, & dans un mois par le Legat. Autrement elle demeure caduque. D'ailleurs à cauſe de la diverſité de ces *petites dates*, il n'y avoit gueres de Benefice qui ne ſe trouvât frauduleuſement reſigné, parcequ'il s'en trouvoit toûjours quelqu'une conforme aux regles de la Chancelerie, & que le reſignant gardant ſa procuration juſqu'à ſa mort, il ne hazardoit rien à reſigner. C'eſt par cette raiſon que l'*Edit des petites Dates* declara nulles toutes reſignations faites ſans avoir envoyé la procuration *ad reſignandum* par le même Courier qui a porté l'ordre de retenir la *date*. La regle pour empêcher les fraudes ſeroit, qu'on n'eût aucun égard aux proviſions en Cour de Rome par reſignation, à moins qu'elles ne fuſſent enregiſtrées dans les vingt jours de leur *date* ; & qu'en decés du reſignant depuis la *date* des proviſions non regitrées dans les vingt jours, le Benefice ſeroit cenſé vacant par mort. Voyez du Moulin, & Loüet contre l'abus des *petites Dates*. Voyez DATERIE.

DATE. ſ. f. On devroit écrire DACTE. C'eſt le fruit du palmier. Ce fruit eſt oblong, charnu, de couleur jaune, d'un goût doux & agreable. Il renferme un noyau long, rond, fort dur, de couleur griſe cendrée, enveloppé d'une pellicule très-mince, blanche. En Latin *dactylus*, ou *palmula*. Il y a diverſes ſortes de *dates*. Les Anciens faiſoient du vin de *dates*. Elles ſont aſtringentes, propres pour les âcretez de la gorge, pour fortifier l'enfant au ventre de ſa mere, & pour moderer les cours de ventre. Les *dates* nourriſſent beaucoup, mais elles ſont difficiles à digerer, & cauſent des douleurs de tête.

DATER. v. act. Mettre la date ; marquer la date. *Dater* une lettre ; *dater* un contrat. *Dater* la piece, dont vous parlez. Les Edits ne ſe *datent* que du mois où ils ont été donnez, ſans conter le jour. Les declarations, & autres lettres ont leur *date* du jour du ſçeau, qui eſt marqué au dos des lettres.

DATERIE. ſ. f. Bureau, où l'on impetre les Benefices en Cour de Rome, à la reſerve des Evêchez, & autres Benefices Conſiſtoriaux. La *Daterie* & la Chancelerie n'étoient anciennement qu'une même choſe ; mais à cauſe du grand nombre d'affaires, l'on en a fait deux Colleges ſeparez, qui ont pourtant l'un & l'autre tant de relation, que la Chancelerie ne fait qu'expedier ce qui a paſſé par la *Daterie*. Cependant les Benefices qui s'accordent ſur une ſimple ſupplique, & ſans Bulles, ne paſſent point par la Chancelerie ; mais ſeulement par la *Daterie*. Il y a une infinité d'Officiers à la *Daterie* ; comme, Reviſeurs ; Officiers des petites Dates ; ceux de la Componende ; vingt Regiſtrateurs, & ſix Maîtres du Regitre, qui mettent la marque de l'enregîtrement par une grande R. au dos de toutes les ſignatures. Voyez SIGNATURE. Les trois principaux Officiers ſont, le *Dataire*, ou *Pro-Dataire* ; le *Sous-Dataire*, & le *Preſet* des Vacances *per obitum*. Le Dataire met au bas du memoire, qui lui eſt preſenté par l'Expeditionnaire, ou Banquier, la date en abregé, & en chiffre ; & cette date eſt du jour de l'arrivée du Courier pour les François. Le Sous-Dataire examine enſuite la ſupplique, & y met le *conceſſum*, ou le *conſens*, en ces termes : *Annuit ſanctiſſimus*. En ſortant de ſes mains, elle eſt remiſe au Reviſeur ; puis elle retourne au Dataire, qui y fait mettre la date tout au long ; *Datum Romæ apud Sanctam Mariam*, *&c.* en exprimant le jour, l'année, & le ſejour du Pape. A la *Dataire* auſſi bien qu'à la Chancelerie l'on date du jour de l'Incarnation, & du 25. de Mars. Cette expedition ainſi étenduë s'appelle, la *grande date*, qui n'eſt autre choſe que l'extenſion de la petite date. On nomme cet office ou bureau *Daterie*, parceque le Dataire met au bas des ſuppliques la date, & la conceſſion du Pape.

DATIER. ſ. m. Arbre qui porte les dates. Voyez PALMIER.

DATIF. ſ. m. Terme de Grammaire. C'eſt le troiſiéme cas de la declinaiſon du Nom. Il marque ce à quoi la choſe, ou l'action a du rapport. Le *Datif* ſe marque par l'article, ou la particule *à*, *aux*. J'ai donné *à* Pierre ; je parle *aux* hommes, ou *à des* hommes.

DATIVE. adj. f. C'eſt une épithete qu'on donne en Droit aux tutelles, quand le Teſtateur a nommé par ſon teſtament un Tuteur à ſes enfans. En France, les tutelles *datives* ne ſont point en uſage. Loyſel appelle *tutelles datives*, celles qui ſe donnent en Juſtice par l'avis des Parens.

DATURA. ſ. f. Plante étrangere, qui eſt une eſpece de *ſtramonium*, & qui croît à la hauteur d'un homme. Sa tige eſt groſſe, rameuſe. Ses feuilles ſont larges, amples, ſemblables à celles du ſtramonium ordinaire, mais plus dentelées ; d'une odeur abominable. Ses fleurs ſont ſemblables en quelque maniere à un verre à boire, de couleur blanche, ou quelquefois jaune, d'une odeur aſſez agreable. Son fruit eſt gros comme une petite pomme, preſque rond, de couleur verte, environné d'épines molles, & qui ne piquent point : il ſe diviſe en quatre loges, remplis de ſemences groſſes comme lentilles, noi-

res en dehors, blanches en dedans, d'un mechant goût. Sa racine eſt fibreuſe. Mr. Tournefort appelle cette plante *ſtramonium fructu ſpinoſo oblongo.* Sa ſemence trouble & aliene l'eſprit, & cauſe une eſpece de folie, qui dure vingt quatre heures. Les voleurs en jettent dans les viandes de ceux qu'ils veulent voler. Les femmes de mauvaiſe vie en font prendre auſſi à leurs amans. Le meilleur remede contre ce poiſon, eſt de faire vomir ceux, à qui on en a donné.

D A V.

DAVANTAGE. adv. & terme de Compariſon. Plus. Je n'en dirai pas *davantage*; je n'en veux pas *davantage*. Regulierement *Davantage* ne regit rien, & n'a point de *que* après lui. Cependant de bons Auteurs en font auſſi un Comparatif. Il y a bien *davantage* de peine à ſe venger d'une injure, qu'à l'oublier. MAUCROIX. J'en ai *davantage que* lui. On ne dit point, *Davantage* de bien, parceque *Davantage* ne peut jamais être employé abſolument & ſans regime, ſi ce n'eſt après la particule *en*. J'en ferai encore *davantage*. L'ACAD. On ne s'humilie point par humilité; ce n'eſt que pour ſe faire eſtimer *davantage*. OE. M. Les premiers plaiſirs de chaque engagement ont je ne ſçai quoi de piquant, qui excite le deſir de s'engager *davantage*. ST. EV. Je voi bien le remede à tous mes maux, & je ſerois bien-tôt guerie, ſi je ne vous aimois plus; mais j'aime mieux ſouffrir encore *davantage*, que de vous oublier. LETT. PORT. Vous m'aimez ſans vouloir ſoulager mon amour. Il vaudroit bien mieux faire moins, quand on ne fait pas *davantage*. LA SABL.

Un certain amour de reſpect,
Amour d'ordinaire ſuſpect,
Et qui demande davantage
Qu'il ne paroît ſur ſon viſage. SAR.

DAVANTAGE, ſe met auſſi au commencement d'une periode pour ſervir de liaiſon & de tranſition, & ſignifie, En outre; de plus. *Davantage*, il n'eſt pas vraiſemblable. L'ACAD.

DAUBE. ſ. f. Ragoût; aſſaiſonnement d'une viande, qu'on fait bouillir dans une marmite ou un chaudron, avec du vin, du lard & des épices. Un gigot à la *daube*. Une *daube* d'une oye, &c.

DAUBER. v. act. Battre à coups de poing, comme font les petites gens, & les écoliers. Il eſt bas.

DAUBER, ſignifie figurément, Medire de quelcun; le railler. Il eſt bas, & ne ſe dit que dans le ſtile familier. C'eſt un homme qui *daube* tout le monde.

Je les dauberai *tant qu'ils ſe rendront ſages.* MOL.
De tout temps vôtre langue a daubé *d'importance.* ID.

DAUBEUR. ſ. m. Mot badin, & de converſation. Railleur, qui prend plaiſir à ſe moquer ou à me dire des autres.

Les daubeurs *ont leur tour d'une ou d'autre maniere.* LA FONT.

DAUCUS. ſ. m. Sorte de plante, qu'on appelle autrement *carotte*. Voyez CAROTTE.

DAUCUS DE CANDIE, eſt une plante, qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied & demi, ronde, veluë. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du fenouil; mais decoupées en des parties plus deliées. Ses fleurs ſont en paraſol, de couleur blanche. Lorſqu'elles ſont tombées, il leur ſuccede de petites ſemences oblongues, canelées, veluës, blancheâtres, d'une odeur agreable, & d'un goût piquant. Sa racine eſt groſſe, longue comme le doigt. En Latin *daucus Creticus*. Mr. Tournefort, qui met cette plante parmi les eſpeces de liveche, l'appelle *liguſticum Alpinum, multifido longoque folio.* Il n'y a que la ſemence du *daucus de Candie*, qui ſoit en uſage en Medecine: elle eſt

aperitive, propre pour exciter les mois aux femmes, & pour chaſſer les vents.

DAUGREBOT. ſ. m. Petit vaiſſeau à un pont, dont ſe ſervent les Hollandois pour la pêche ſur le Drogebanc.

DAVIER. ſ. m. Inſtrument de Chirurgie, qui ſert à arracher les dents. Il eſt fait en forme de tenailles, dont les pointes ſont fourchuës, & entrent l'une dans l'autre.

DAUPHIN. ſ. m. Poiſſon de mer, voûté ſur le dos, & couvert d'un cuir lice & ſans poil. Il a le muſeau rond & long, la fente de la bouche longue avec de petites dents aiguës, la langue charnuë, ſortant dehors, & un peu decoupée à l'entour; le dos noir, le ventre blanc, une nageoire au milieu du dos, deux au milieu du ventre. Sa chair reſſemble à celle du bœuf, ou d'un pourceau. ROND. Voyez MARSOIN. L'Ordonnance de la Marine de 1681. met les *dauphins* au nombre des poiſſons royaux, enforteque lorſqu'ils ſont échouëz ſur la Gréve, ils appartiennent au Roy. On dit qu'Arion fut ſauvé par un *dauphin*. Le *dauphin* eſt nommé, *la fléche de la mer*. Il eſt agreable à la vuë, & d'une couleur qui change ſelon les divers mouvemens qu'il fait. Ses écailles ſont fort petites. Il eſt de meilleur goût que tous les autres poiſſons. Sa chair a un goût de ſauvagine. Il fuit les vaiſſeaux plutôt pour profiter de ce qu'on jette hors le bord, que pour aucun amour qu'il ait pour les hommes. Les poiſſons volans ſont la proye des *dauphins*, & des bonites. On dit que quand ils ſont en amour, ils s'accouplent comme les hommes. Ils vont en troupe, & ſe montrent frequemment ſur la ſurface de l'eau, quand la mer eſt calme. Avec tout cela on tient que c'eſt un poiſſon chimerique, & qui n'eſt point en la nature, à ce que certifient les Jurez Vendeurs de marée, qui diſent qu'on n'en a jamais vû en France, quoyque l'Ordonnance de la Marine en faſſe mention. D'autres affirment qu'il exiſte réellement. En Latin *delphinus*. On l'a appellé auſſi *ſimon*, *à ſimis naribus*.

Le *Dauphin* Celeſte, eſt une Conſtellation qui conſiſte en dix étoiles; cinq de la troiſiéme, deux de la quatriéme, & trois de la ſixiéme grandeur.

DAUPHIN, INE, ſubſt. Titre qu'on donne au fils aîné de France. Il eſt l'heritier preſomptif de la Couronne. On l'appelle *Dauphin*, à cauſe de la donation du Dauphiné faite par Humbert Dauphin en 1343. ſous le regne de Philippe de Valois, à condition que l'aîné des enfans de France prendroit la qualité de *Dauphin*. C'eſt pourquoy dans ſes Lettres patentes il ſe qualifie, *Par la grace de Dieu, fils aîné de France, & Dauphin de Viennois*; & il écartele ſes armes de France & de Dauphiné. Philippe de Valois en inveſtit ſon petit-fils Charles, qui fut depuis Roy de France ſous le nom de Charles V. Depuis Charles I. Dauphin de France, on compte vingt fils aînez de France, qui ont porté le titre de *Dauphins*. Il porte ſur ſes armes une couronne rehauſſée de fleurs de lis, comme tous les fils de France; mais elle eſt fermée par quatre dauphins, dont les queuës aboutiſſent à un bouton, qui ſoutient la fleur à quatre angles. Les *Dauphins* portoient une autre couronne avant le regne de Louis XIV. Avant la donation du Dauphiné, le fils aîné de France briſoit les armes de France d'un lambel. Le *Dauphin* ne cede qu'aux Têtes couronnées. Quand il va au Parlement, on lui rend preſque les mêmes honneurs qu'au Roy; excepté qu'il ne s'aſſied pas dans le Lit de juſtice; mais à la premiere place à la droite. Les Arrêts qui ſe prononcent en ſa preſence, ſe rendent au nom de la Cour; & les Avocats adreſſent la parole à la Cour, & non pas au *Dauphin*. Toutes les expeditions qui ſe font au grand ſceau pour le Dauphiné, ſont ſcellées en cire rouge.

Madame

Digitized by Google

Madame la *Dauphine*, eſt la femme de Monſeigneur le *Dauphin*. On appelloit Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, qui avoit épouſé François I I. *la Reine Dauphine.*

On appelle figurément chez les bourgeois, *Dauphin*, l'aîné, ou le fils unique de la maiſon.

En termes de Blaſon, on fait difference entre le *dauphin* vif, & le *dauphin* pâmé. Les armes du Dauphin de Viennois ſont d'or au *dauphin* vif d'azur creté, oreillé, & barbelé de gueules. Selon le Pere Meneſtrier, le Dauphiné n'a cu ce nom, & n'a porté un *dauphin* pour armes qu'après l'X I. ſiecle. Celles du Dauphin d'Auvergne ſont d'or au *dauphin* pâmé d'azur. Il y a cette difference, que le *dauphin* vif a la gueule cloſe; & le pâmé a la gueule bée ou beante, comme évanoui ou expirant. Le vif a un œil, des dents; & les barbes, crêtes & oreilles d'émail different. Le pâmé eſt d'un ſeul émail. On dit que les *dauphins* ſont *couchez*, quand ils ont la tête & la queuë tournées vers la pointe de l'Ecu.

DAUPHINE'. ſ. m. Province, d'où le fils aîné de France tire ſon titre. En Auvergne il y a un *Dauphiné*, qu'on appelle le *Dauphiné d'Auvergne.* Celui qui le poſſede, s'appelle *Dauphin d'Auvergne.* Aigueperſe en eſt la capitale.

DAUPHINS. Eſpece d'Adjectif. Epithete qu'on donne aux Cavaliers qui compoſent les deux compagnies, une de Gendarmes; & l'autre, de Chevaux-Legers, dont Monſeigneur le Dauphin eſt le Capitaine. Les *Gendarmes Dauphins*; les *Chevaux-Legers Dauphins.* On les appelle auſſi tout ſimplement, les *Dauphins.* Quelques-uns appellent auſſi Scholaſtiques, ou *Commentaires Dauphins*, ou *Dauphins* abſolument, les Commentaires que divers Sçavans ont faits ſur vingt & trois, ou vingt quatre Auteurs anciens en faveur de Monſeigneur le Dauphin.

DAURADE. Voyez DORADE.

D'AUTANT. adv. Beaucoup: *d'autant*; pour dire, à outrance. Il ſe dit auſſi d'une ſomme fixe & certaine. Quand vous me donnerez cette ſomme ſur ce que vous me devez, vous ſerez quitte *d'autant.* Voyez AUTANT.

D'AUTANT PLUS, D'AUTANT MIEUX, eſt auſſi Adverbe exaggeratif. La vertu eſt *d'autant plus* à eſtimer, qu'elle produit la tranquillité de l'ame.

DAUTANT QUE. Parceque. En ce ſens il ne faut point d'apoſtrophe entre le *d* & l'*a* de la premiere ſyllabe. VAUG. L'Academie a relegué ce mot à la Pratique, & à la Chancelerie.

D A Y.

DAY. ſ. m. Nom de celui, qui commande à Tunis en Afrique. Il y exerce une autorité preſqu'abſoluë. Le Grand Seigneur y a un Bacha; mais le *Day* eſt au deſſus de lui, & decide ſouverainement de tout.

D E.

DE'. ſ. m. Petit cubé d'os, ou d'yvoire, marqué de points noirs, differens en ſes ſix faces depuis un juſqu'à ſix. On y joué en differentes manieres; à la raffle; à la chance, &c. On decide quelquefois par les *dez*, ce qu'on veut bien laiſſer au hazard. Le Juge Bridoyé, à ce que dit Rabelais, jugeoit les procés au ſort des *dez.* Cette queſtion eſt ſi problematique, que je la voudrois decider à trois *dez.* C'eſt ce que les Anciens ont entendu par ce mot, *alea judiciorum*, ou le *haſard des jugemens.*

Ce mot vient de *dati*, qu'on a dit par corruption de *dadi*, à *dando*, qui ſe trouve dans les Auteurs. MEN. Acariſius le derive *à digitis*, parcequ'on les joué avec les doigts: d'où vient qu'on a dit auſſi *digitale*, pour dire, un *dé à coudre.* D'autres diſent que c'eſt un vieux mot Gaulois, parcequ'en Bas-Breton on appelle encore *diz*, un *cube*, un *dé* à jouer. Du Cange croit qu'il vient du vieux Gaulois *jus de De*, ou de *Judicium Dei*, c'eſt-à-dire, le jugement du ſort, du haſard; de la Providence; car on diſoit autrefois *juſjum* pour *judicium*; & les Poëtes ont dit *De* pour *Dieu*, & depuis *Des* ou *Diez*, d'où on a fait *Deus*, & *Decins*, qui eſt un nom qu'on a donné au *dé.*

On appelle *des pipez*, ou *chargez*, des *dez*, où on a mis du plomb, ou du vif-argent en un des côtez, pour les faire arrêter ſur un point plutôt que ſur l'autre. Dans les Academies de Jeu, on les appelle, des *boutors.* Tenir le *dé*, c'eſt, Jetter pluſieurs fois de ſuite le *dé.* Rompre le *dé*; c'eſt, Brouiller le *dé* avant qu'on ait vû ce qu'il porte. Quitter le *dé*, c'eſt, Ne vouloir pas tenir ce qu'un autre veut jouër.

D'é, ſe dit figurément en choſes morales; *Tenir le dé*; pour dire, Se rendre maître d'une converſation, & y vouloir parler tout ſeul.

Oui, Madame à jaſer tient le dé tout le jour. MOL.

Rompre le *dé*, Interrompre quelcun; prendre la parole ſur lui, & le contredire. Quitter le *dé*; pour dire, Quitter la partie, ou donner gagné à celui qui diſpute quelque choſe. Flatter le *dé*; pour dire, Ne pas parler franchement & librement de quelque choſe. On dit auſſi, Le *dé* en eſt jetté; pour dire, La reſolution en eſt priſe; il en faut tenter le haſard: ce qui répond au proverbe Latin, *Jacta eſt alea.*

Dé, en termes d'Architecture, eſt un cube de pierre; qu'on met ſous les pieds d'une ſtatuë, & ſur ſon piedeſtal, pour l'élever & la faire paroître davantage. On le dit auſſi de la partie d'un piedeſtal, qui eſt entre ſa baſe & ſa corniche, qu'on appelle, le *vif* du piedeſtal.

Dé, ſignifie auſſi un petit morceau de cuivre, d'argent, ou d'yvoire avec pluſieurs petites hachûres, ou petits creux, dont ceux qui travaillent en linge, ou en couture, ſe couvrent le bout du doigt, pour arrêter le cu de leur aiguille, & leur aider à la pouſſer, ſans qu'elle entre dans la chair.

Ce mot, ſelon Menage, vient de *digitale.*

DE DE FER. C'eſt un morceau de fer quarré, dont on emplit les cartouches.

DE, Article indefini. C'eſt le genitif de l'article *Du*: le genitif eſt *De.* Beaucoup d'argent; beaucoup *de* vin. Voilà un feſtin *de* Roi. Quand *De* eſt joint à un Adjectif, il ſert à tous les Cas, & tant au plurier qu'au ſingulier. Voilà *de bon* vin; voilà d'excellent fruit; j'ai *de* bons raiſins. On dit auſſi, *des*, au plurier; & alors il eſt le genitif plurier de l'article deſini, *les.* Le Sauveur *des* hommes. *De* eſt auſſi le nominatif, le datif, l'accuſatif, ou l'ablatif de l'article indefini, *un*, & *une*; & ſert tant pour le maſculin que pour le feminin. Il y a *des* hommes; il y a *des* femmes. Voyez DU. Voyez auſſi, ARTICLE. Quelques-uns pretendent que *De* eſt ſimplement une particule, qui marque le genitif, & jamais un article; que cette particule ſe joint à *le*, *la*, & *les*, qui ſont des articles; enſorteque *des* n'eſt qu'une contraction de *de les.* Ainſi *des* eſt proprement le genitif de l'article *les.* Voyez GRAMM. RAIS. L'article *De* veut toûjours être uni immediatement à ſon nom, ſans qu'il y ait rien d'étranger qui les ſepare. On blâme cette conſtruction: J'ai ſuivi l'avis *de* preſque *tous* les Juriſconſultes; il falloit que *de* fût attaché à ſon nom *tous.* Remarquez encore, qu'au nominatif & à l'accuſatif, *De* ſe met devant l'Adjectif plurier au nominatif, au datif & à l'accuſatif. Ce ſont *de* vaillans ſoldats. Ils firent des funerailles à leurs morts, comme à *de* vaillans hommes. ABLAN. Dieu reſerve *de* precieuſes couronnes

pour honorer la vertu de ſes ſerviteurs. MAUCROIX. Mais au genitif & à l'ablatif, il faut toûjours mettre *des* devant l'Adjectif. VAUG. La conſtance & la fermeté *des* grands hommes, n'eſt pas tout ce que l'on s'imagine. Je me ſuis arraché *des* cruelles mains de ces barbares. Il en doit être de même des Subſtantifs. La conſtance *des* Martyrs a quelque choſe d'admirable. Il s'eſt arraché *des* mains de ſes ennemis. Il y a des endroits, où le *De* ce met auſſi au plurier. Combler *de* biens; aſſommer *de* coups: ce que l'uſage peut mieux enſeigner que les regles.

DE. Article, & Preposition, qui ſert à marquer la cauſe, d'où une choſe procede; le lieu, d'où elle vient. *De* quelle cauſe vient ſon mal? Venez-vous *de* Paris? A marquer la matiere, dont une choſe eſt compoſée: une colonne *de* marbre; un pâté *de* cerf. A marquer l'uſage: un cheval *de* carroſſe; bateau *de* paſſage. A marquer la qualité: femme *de* bien; Eſprit *de* feu. *De* ſe met auſſi après les noms appellatifs joints au nom propre. La ville *de* Roüen; la riviere *de* Seine. Quelques-uns n'ayant point de Seigneurie, ajoûtent par vanité à leur nom de famille un *du*, ou un *de*, qui eſt un genitif poſſeſſif, lequel ſuppoſe un fief ou une terre, dont on porte le nom.

DE, ſe met auſſi avant l'Infinitif, ſoit après un Verbe, ſoit après un Nom. Ceſſer *de* vivre. Tâcher *de* faire. Il eſt mal-aiſé *d'*être jeune & ſage.

DE, ſignifie auſſi, Depuis. *De* Paris à St. Denys, il n'y a pas une lieuë. Il ſignifie, Par: il eſt aimé *de* tout le monde. Il ſignifie quelquefois, Pendant: Il eſt parti *de* nuit. Il ſignifie encore, Dès: Il eſt parti *de* grand matin. Il ſignifie encore, Avec: Repouſſer *de* la main.

DE CE QUE. Conjonction cauſative, dont ſe ſert ordinairement Mr. Deſcartes. *De ce que* nous voyons un tel effet, il s'enſuit, &c.

DE, entre auſſi dans la compoſition de pluſieurs mots, tant Noms, que Verbes, Adverbes, dont il change la ſignification, comme on verra à leur ordre. Il emporte d'ordinaire la deſtruction, ou le contraire de ce que ſignifie le verbe, ou le mot ſimple.

DE LA, Article indefini. Voyez DU.

DEB.

DEBACLAGE. ſ. m. ou

DEBACLE. ſ. f. Action, par laquelle on debaraſſe les ports, & on en retire les vaiſſeaux vuides, pour approcher du rivage ceux qui ſont chargez. Il y a un jour precis, & ordonné pour faire la *debacle*.

DEBACLE, ſe dit auſſi par extenſion, du degel, de la rupture des glaces qui ſe fait tout-à-coup, lorſque les rivieres ont été priſes long temps. La *debacle* fait ſouvent un grand deſordre. La *debacle* a emporté pluſieurs ponts & moulins.

DEBACLER. v. act. Ouvrir; debaraſſer les ports.

DEBACLER, ſe dit au neutre abſolument, des rivieres, quand les glaces viennent à ſe rompre tout-à-coup. Cette nuit la riviere a *debaclé*, & a cauſé bien du deſordre. Il eſt bas. L'ACAD.

DEBACLER, ſe dit auſſi de pluſieurs perſonnes, ou Marchands, qui demenagent, qui ôtent leurs meubles & leurs marchandiſes en même temps. Le terme de la Foire eſt expiré aujourd'hui; tous les Marchands *debaclent*. La crainte des eaux fait que tout le monde *debacle* ſur le Pont au Change.

DEBACLEUR. ſ. m. Officier de la ville de Paris, qui commande ſur le port, quand il faut debacler, pour faire ſortir les vaiſſeaux vuides qui ſont ſur le rivage, & en faire approcher les autres qui en ſont plus éloignez. Les Ordonnances de la Ville, Chap. 4. portent

des Reglemens ſur la charge des *Debacleurs*, & entre autres, Qu'ils ne doivent rien prendre des Marchands pour le debaclage.

DEBAGOULER. v. act. Vomir; degueuler. Ce mot n'eſt en uſage que parmi le peuple. On le dit auſſi au figuré; & il ſignifie alors, Dire indiſcretement tout ce qu'on ſçait. Le complice a tout *debagoulé*; il a dit tout le ſecret de l'affaire. *Debagouler* des rapſodies. ABLAN. *Debagouler* du Grec & du Latin. En ces deux ſens il eſt bas. L'ACAD.

DEBAGOULEUR. ſ. m. Qui debagoule. POMEY. Il ne ſe trouve point ailleurs.

DEBALLER, ou DESEMBALLER. v. act. Ouvrir, deffaire une balle. Il faut *deballer* les marchandiſes aux douanes.

DEBALLER, ſignifie auſſi, S'en aller; quitter une Foire, ou un marché, & remettre ſes marchandiſes en balle. Quand la franchiſe d'une Foire eſt finie, il faut *deballer*. Il eſt bas. L'ACAD.

DEBALLÉ, ÉE. part.

DEBANDADE. ſ. f. qui ne ſe dit plus qu'adverbialement en ces phraſes: Vivre à la *debandade*; c'eſt-à-dire, à la maniere des ſoldats qui ſe debandent, qui vivent en libertinage, & ſans diſcipline. Mettre tout à la *debandade*; c'eſt-à-dire, abandonner tout. On dit, Que des troupes s'en vont à la *debandade*, lorſqu'elles s'enfuyent en deſordre, & en confuſion.

DEBANDEMENT. ſ. m. L'action de debander. POMEY. Ce mot ne ſe trouve point ailleurs.

DEBANDER. v. act. Oter la bande d'une playe; delier le bandeau de deſſus les yeux. Le bras qui a été ſeigné, s'eſt *debandé*. *Debander* un Colinmaillard.

DEBANDER, ſe dit auſſi des choſes qui font reſſort, lorſqu'on les laiſſe en liberté, & qu'elles ſe detendent. *Debander* un arc, un piſtolet.

DEBANDER, ſe dit auſſi de la ceſſation de l'érection naturelle, dont les Matrones faiſoient autrefois rapport devant le Juge d'Egliſe.

DEBANDER, avec le pronom perſonnel, ſe dit des ſoldats, & ſignifie, Quitter le gros des troupes; ſe ſeparer. Le manque des vivres a fait *debander* l'Armée. Une partie de ſon Infanterie s'étoit *debandée* à pourſuivre les fuyards. REL. DES CAMP. DE ROC.

DEBANDER, ſe dit auſſi figurément de la gelée & du froid, quand le temps commence à ſe radoucir. Le temps s'eſt *debandé* depuis le matin.

DEBANDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEBANQUER. v. act. Terme du jeu de Baſſette. Gagner; enlever tout le fond du Banquier.

DEBAPTISER. v. act. Perdre la grace du Batême; y renoncer. Il ne ſe dit qu'en cette phraſe odieuſe: Je veux être *debaptiſé*; je me ſerois *debaptiſer*, plutôt que de faire une telle affaire. Moliere s'en eſt ſervi dans un autre ſens pour ſignifier, Changer de nom:

Qui Diable vous a fait auſſi vous aviſer,
A quarante & deux ans, de vous debaptiſer? MOL.

DEBARASSER, ou DESEMBARASSER. Le premier eſt plus en uſage. L'ACAD. v. act. Oter l'embarras; tirer d'embarras; degager; delivrer de quelque choſe qui embarraſſe, qui incommode, qui eſt inutile. *Debarraſſer* les ruës. Sa tête commence à ſe *debaraſſer*. Se *debaraſſer* des caroſſes. La foule eſt ſi grande, qu'on a de la peine à s'en *deſembaraſſer*. On ne peut ſe *debaraſſer*, ni ſe deffaire de cet importun. Je l'ai *debaraſſé* d'un fâcheux. Je n'ai point encore *debaraſſé* mon cabinet. Il les a chargez à grands coups d'épée, après s'être *debaraſſé* de leurs mains. SCAR. Elle ſe *debaraſſa* de ſa compagnie le plutôt qu'elle put. HIST. AM. DE FR.

DEBARASSER, ſe dit figurément, & ſignifie, Degager;

Digitized by Google

gager ; decharger. Il faut ſe mettre en retraitte pour ſe *debarraſſer* des intrigues du monde, & vaquer à la contemplation. Il s'eſt *debarraſſé* l'eſprit de toutes affaires. Je prefere une certaine ſimplicité qui *debarraſſe* la Religion d'un dehors faſtueux, & d'une pompe étudiée. Ob. M. Le ſtile d'Ablancourt eſt clair, & *debarraſſé* ; élegant & court.

Veux-tu qu'à retenir chaque point ſoit facile ;
De ce faſtueux de mots va te debarraſſer,
Et pour t'exprimer juſte, apprens à bien penſer.
L'Art de Frech.

Debarassé, ée. part. paſſ. & adj.

DEBARBOUILLER. v. act. Nettoyer : ôter la ſaleté du viſage. Cette femme paſſe la moitié du jour à ſa toilette, à ſe parer, & à ſe *debarbouiller*. *Debarbouillez* cet enfant. On ne le dit gueres que du viſage. L'Acad.

Debarbouillé, ée. part. paſſ. & adj.

DEBARCADOUR. ſ. m. Lieu propre à debarquer ce qui eſt dans un vaiſſeau.

DEBARDAGE. ſ. m. Action, par laquelle on decharge un bateau de ſes marchandiſes. Les Marchands de bois, de fagots & de correts à Paris, doivent payer le *debardage* ; & livrer le bois à terre.

DEBARDER. v. act. Decharger un bateau de bois ; apporter le bois ſur le rivage pour l'empiler, ou pour le tranſporter ; ce qui ſe faiſoit autrefois avec un bard, & qu'on fait maintenant ſur des crochets.

DEBARDEUR. ſ. m. Celui qui decharge les bateaux de bois. Ce ſont les Marchands qui payent les *Debardeurs*.

DEBARQUEMENT. ſ. m. Sortie du vaiſſeau ; deſcente. Les ennemis retranchez ſur le rivage nous attendoient au *debarquement*.

DEBARQUER. v. act. Mettre hors du vaiſſeau. On a *debarqué* les malades en un tel port. Ce Marchand a fait *debarquer* toutes ſes marchandiſes. On *debarque* en tel lieu.

Debarqué, ée. part. paſſ. & adj.

DEBARRER. v. act. Oter les barres d'une porte, d'une fenêtre.

Debarré, ée. part. & adj.

On dit d'une épinette, d'un luth, ou autre inſtrument de Muſique, Qu'il eſt *debarré*, quand on a ôté ce qui en ſoutient la table.

DEBASTER, ou DEBATER. v. act. Allongez la ſeconde ſyllabe. Oter le bât d'un mulet, d'un cheval, d'un âne. *Debâter*. ce mulet.

Debasté, ée. part. & adj.

On dit proverbialement d'un homme dangereux pour les femmes, Que c'eſt un vrai âne *debâté*.

DEBAT. ſ. m. Conteſtation ; different ; querelle. Terminer le *debat* ; émouvoir un *debat*. Quand on a quelque *debat*, il faut tâcher de le vuider à l'amiable. Les voiſins ſont en *debat*. Après pluſieurs *debats* & conteſtations, on demeura d'accord de la paix. Mem. de M. de P. F.

Solennitez & loix n'empêchent pas,
Qu'avec l'Hymen Amour n'ait des debats. La Fon.

Debats, en termes du Palais, ſont des écritures qu'on fournit ſur chaque conteſtation qu'on fait ſur les articles d'un compte. On a appointé les parties à fournir de *debats* & de ſoutenemens.

On dit en proverbe, Entre eux le *debat* ; A eux le *debat* ; pour dire, qu'on ne prend point d'interêt aux affaires d'autrui.

DEBATTRE. v. act. *Je debats, je debattis, j'ai debattu, je debattrai, que je debatte, que je debattiſſe.* Diſputer ; conteſter ; plaider. *Debattre* un compte, un teſtament, une ſucceſſion. Cette queſtion a été long temps *debattuë* dans l'Egliſe.

Se debattre, ſe dit des violentes agitations du corps. Ce priſonnier s'eſt bien *debattu* entre les mains des Sergens. Un ſaumon pris dans des filets, les rompt ſouvent en ſe *debattant*.

Debattre, ſe dit figurément, & ſignifie, S'agiter ; ſe demener ; s'inquieter. Les Philoſophes ſe *debattent* ſouvent ſur des queſtions vaines, & impoſſibles à decider. Ces Orateurs qui s'emportent, & ſe *debattent* mal à-propos devant des gens qui ne ſont point émûs, ſe rendent ridicules, & inſupportables. Bot

On dit proverbialement, Se *debattre* de la chappe à l'Evêque ; pour dire, Conteſter ſur des choſes qui ne nous regardent point, d'où il ne nous vient aucun profit. On dit auſſi, Il ſe *debat* comme un Procureur qui ſe meurt, & qui a peur d'être damné. On dit encore, Dequoi vous *debattez*-vous ; c'eſt à-dire, dequoi vous mettez-vous en peine.

DEBAUCHER. Voyez Desbaucher.

DEBENTUR. ſ. m. Mot Latin, qu'on a francisé. C'eſt la quitance que chaque Officier des Cours Souveraines donne au Roi, lorſqu'il reçoit les gages que ſa Majeſté lui donne. Cette quittance s'apelle *debentur*, parcequ'elle commence par ces mots : *Debentur mihi* &c.

DEBET. ſ. m. Terme de Pratique. Ce qui ſe trouve dû par un comptable après l'arrêté de ſon compte. Demeurer en *debet*. Un *debet* de clair, ou d'une ſomme liquide. Pluſieurs Treſoriers payent leur charge en *debets*, qu'ils s'obligent de payer à l'acquit de leur predeceſſeur. On fait la recherche des *debets* des comptables. On le dit auſſi des parties données à credit, qui ſont ſur les livres des Marchands.

DEBIFFER. v. act. Gâter ; mettre en deſordre. La debauche continuelle l'a tellement *debiffé*, qu'il ne s'en ſçauroit remettre ; il a l'eſtomac tout *debiffé*. Ce mot ne ſe trouve que dans le Dictionnaire de Danet.

Debiffé, ée. part. paſſ. & adj.

DEBILE. adj. m. & f. Foible ; ſans force ; languiſſant. On a les jambes *debiles* après une longue maladie. U eſtomac *deb le* doit obſerver un grand regime. Un arbriſſeau *debile*. Boil.

Debile, ſe dit figurément. Un eſprit *debile* eſt un eſprit foible, ſimple ; qui a peu de connoiſſance, & de fermeté. Une memoire *debile*, un cerveau *debile*. Une imagination *d bile* forme des viſions & des chimeres vaines qui l'épouvantent.

DEBILEMENT. adv. D'une maniere debile. Ce convaleſcent marche encore fort *debilement*. Ce mot eſt dans Danet ſeulement.

DEBILITATION. ſ. f. Affoibliſſement. Il ſe fait une inſenſible *debilitation* du corps & de l'eſprit, à meſure que l'on vieillit. La *debilitation* des nerfs.

DEBILITE'. ſ. f. Foibleſſe. *Debilité* de vuë ; *debilité* de jambes, d'eſtomac : & au figuré, *Debilité* d'eſprit ; pour dire, imbecillité.

DEBILITER. v. act. Rendre debile ; affoiblir. Le trop de lecture *debilite* la vuë. Les bains, le vin *debilitent* les nerfs. Les trop frequentes ſaignées *debiliteront* un malade. Il croyoit qu'un ſouvenir ſi funeſte *debiliteroit* le courage des ſoldats. Ablan.

DEBILLER. v. act. Detacher les chevaux qui tirent les bateaux ſur les rivieres. Il y a pluſieurs ponts à paſſer, & il faut *debiller* à tout moment.

DEBIT. ſ. m. Vente facile & prompte d'une marchandiſe. C'eſt le grand *debit*, qui enrichit les Marchands. Le bon marché facilite le *debit*. La nouveauté d'une étoffe lui donne un grand *debit*. Les nouvelles ſont d'un grand *debit* dans les Provinces. Les livres de bagatelles ſont d'un plus prompt *debit* que

Digitized by Google

les livres ſerieux. De laides filles ſont de dur *débit*. PIEC. COM.

DEBIT. On dit figurément, Il a un beau *débit*; le *débit* eſt agreable; c'eſt-à-dire, il parle bien; il s'exprime facilement & agreablement.

DEBITER. v. act. Vendre ſa marchandiſe. On *débite* plus en un jour de Foire, qu'on ne fait dans la boutique en un mois.

Ce mot vient de *débet*; car la premiere ſignification de *débiter* étoit, de vendre à credit; ce qui eſt le vrai moyen de faciliter inæ vente.

DEBITER, ſignifie auſſi, Exploiter le bois dans une forêt; c'eſt-à-dire, Faire du bois d'ouvrage, de fente, de la latte, tant quarrée que volice, échalats, merrein à futailles, contrelattes, planches, membrures, chevrons, poteaux, ſolives, battans, limons d'eſcaliers, gouttieres, rais, cordes, cotrets, fagots, & charbon.

DEBITER, chez les Artiſans, ſignifie auſſi, Scier de la pierre pour faire des dales, ou du carreau; couper, refendre, & marquer le bois ſuivant les longueurs & largeurs qu'il doit avoir. Une ſcie à *débiter*.

On dit figurément, Qu'un homme *débite* bien ſa marchandiſe; c'eſt-à-dire, qu'il parle bien, & de bonne grace. L'art de bien *débiter* les choſes, y ajoûte une force & un agrément, qu'elles n'ont point quand elles ſont depouillées de cet avantage. LE PAYS. On dit auſſi ſimplement, Qu'un homme *débite* bien; pour dire, qu'il dit bien ce qu'il dit, qu'il recite; qu'il parle agreablement, & avec facilité; qu'il fait bien un conte, une hiſtoire: Qu'il *débite* des nouvelles; pour dire, qu'il les repand, qu'il les publie. *Débiter* des veritez; *débiter* des menſonges. *Débiter* les beaux ſentimens. MOL. Les Philoſophes les plus reſolus ne ſont que des Charlatans, qui avalent le poiſon un peu de meilleure grace que les autres, afin de mieux *débiter* leurs drogues. ST. EV.

DEBITEUR. ſ. m. Il ne ſe dit qu'au figuré. C'eſt un *débiteur* de nouvelles; un *débiteur* de fariboles. Les Provinciaux ſont de grands *débiteurs* de ſottiſes. PEL.

DEBITEUR. ſ. m. & DEBITRICE. ſ. f. Redevable; homme, ou femme qui doit. Un *débiteur* bon, & ſolvable. On appelle *débiteur principal*, celui qui emprunte à la caution d'autrui. Il faut diſcuter le *débiteur principal* avant les cautions, ſi le contraire n'a été ſtipulé. Par les anciennes Loix de Rome, il étoit permis aux creanciers, de mettre leurs *débiteurs* en pieces, lorſqu'ils étoient inſolvables, & de ſe payer de leur vie & de leur ſang. Pour adoucir en quelque ſorte cette rigueur, on permit aux *débiteurs* de ſe rendre pour racheter leur vie par le prix de leur liberté.

DEBITEUR, Figurément ſignifie, Qui a de l'obligation. Vous m'avez rendu mille offices, & je me reconnois vôtre *débiteur* en toutes manieres. Les ambitieux regardent ceux, à qui ils font du bien, comme leurs *débiteurs*, & comme leurs inferieurs. ST. EV.

DEBITIS. ſ. m. Terme de Chancelerie. C'eſt un mandement general, obtenu à la petite Chancelerie, pour contraindre ſans delai les débiteurs par ſaiſie, vente & exploitation de leurs biens, à payer ce qu'ils doivent à l'impetrant, ſelon qu'ils y ſont obligez; & en cas d'oppoſition, ou de refus, la main de Juſtice ſuffiſamment garnie, les ajourner devant les Juges, à qui la connoiſſance en appartient. On ſe ſervoit autrefois de ces lettres principalement, quand l'obligation étoit paſſée par d'autres Notaires que de Cour Laye, parceque c'étoit un inſtrument qui ne portoit point d'execution. Ces lettres ſont maintenant preſque hors d'uſage, parceque tous contrats ſont executoires.

DEBLAY. ſ. m. Terme populaire, qui ſignifie, Degagement; deffaite d'une perſonne, ou d'une choſe qui importune, qui eſt à charge. C'eſt un beau *deblay*.

DEBLAY, c'eſt auſſi le tranſport des terres qu'on eſt obligé de remuer pour la conſtruction des murailles de revetement d'un rampart, ou d'une terraſſe.

DEBLAYER. v. act. Deffaire d'un importun, d'une choſe qui eſt onereuſe, incommode. Ce Marchand forain m'a *deblayé* de cette mechante marchandiſe, de ce garde-boutique. Ce mot eſt bas. Il s'eſt dit originairement des Marchands de blé, qui s'étoient deffaits du blé qui occupoit & embarraſſoit leurs greniers. On a dit autrefois *Deblayer* au propre, pour ſignifier, *moiſſonner* un champ; en couper & ôter le blé; comme on a dit, *Emblaver* & *Ablayer* une terre; pour dire, l'enſemencer en blé; & *Ablais*; pour dire, le blé pendant par les racines; comme on voit en pluſieurs Coutumes, qui diſent auſſi *Blér*, ou *Deblér*.

Ce mot vient de *bladiare*, ou de *bladiare*, qu'on a dit en la baſſe Latinité pour ſignifier, *moiſſonner des blez*.

DEBOIRE. ſ. m. Mauvais goût, qui reſte à la bouche, après avoir bu quelque liqueur corrompuë, ou deſagreable. Il ſe dit auſſi de la qualité, ou de la faveur même qui cauſe ce mauvais goût. Ce vin a un *déboire* affreux. BOIL.

DEBOIRE, ſe dit figurément, du deplaiſir, des chagrins. Tous les plaiſirs ont leur *déboire*. Les Courtiſans ſont ſujets à avoir de fâcheux *déboires* à eſſuyer. C'eſt un furieux *déboire*, que de ſe voir preferer un fat inſolent. OE. M.

DEBOITEMENT. ſ. m. Il ſe dit d'un os qui eſt hors de ſa place. C'eſt la même choſe que *Diſlocation*.

DEBOITER. v. act. Diſloquer un os; le faire ſortir de ſa place naturelle.

DEBOITER, ſe dit auſſi des pieces de bois aſſemblées, qui ſont ſorties de leurs mortoiſes. Cette bordure de tableau eſt *déboitée*.

DEBOITÉ, ÉE. part. & adj.

DEBONDER. v. act. n. Lâcher, ou ôter la bonde d'un étang. Quand on veut pêcher un étang, il faut le *débonder* & lâcher la bonde, afin de le mettre en cours, & de laiſſer écouler les eaux. Avec le pronom perſonnel, il ſe dit en parlant des eaux qui s'épandent avec violence par les ouvertures qu'elles trouvent. Cette chauſſée eſt rompuë; les eaux ſe *débondent* dans les prairies.

DEBONDER, ſe dit auſſi des humeurs qui s'épanchent, & ſe debordent. Quand la bile ſe *débonde*, elle fait de grands ravages. Ses yeux ſe *débonderent* en larmes.

DEBONDER, ſe dit figurément, & ſignifie, Se decharger. Sa colere s'eſt *débondée* en injures, en invectives. Sa veine, & ſa verve ſe vont *débonder*. Après s'être tû long temps, enfin il ſe *débonda* & ſe dechargea le cœur.

DEBONDONNEMENT. ſ. m. L'action de debondonner. POMEY.

DEBONDONNER. v. act. Oter le bondon. On a trop tôt bondonné ces muids, il les faut *débondonner*; les laiſſer *débondonner* durant quelque temps.

DEBONNAIRE. adj. m. & f. Doux; bienfaiſant; clement. C'eſt le plus *débonnaire* de tous les hommes.

L'amour eſt aſſez debonnaire. BENS.

Un homme *débonnaire*, eſt un homme facile, foible, & bon juſqu'à l'excés. M. ESP. Il n'eſt plus gueres en uſage en bonne part. Balſac a dit, en parlant de Louïs le *Debonnaire*, Roi de France: Ils ont nommé *le Debonnaire*, celui qu'ils n'ont oſé nommer *le Sot*. En parlant de cette vertu que JESUS-CHRIST a canoniſée, & qui va à ſouffrir & à pardonner les plus grands outrages, on peut dire, Les vrais Chrétiens ſont

Digitized by Google

ſont *debonnaires*. Hors de là, je ne voudrois pas m'en ſervir ; & aujourd'hui un viſage *debonnaire* ſignifie, une phyſionomie niaiſe. Du temps de Montagne il ſignifioit quelque choſe de doux & d'humain. Il y a, dit-il, quelque art à diſtinguer les viſages *debonnaires*, d'avec les niais. BOU. Quand on appelle quelcun *debonnaire*, on ne ſçait ſi c'eſt pour le louer, ou pour le blâmer. M. ESP. La molleſſe des perſonnes *debonnaires* fait leur debonnaireté. ID.

Paſquier, après Henri Etienne, dit que ce mot eſt compoſé de ces trois mots, *de bonne aire*. Mais Menage, à cauſe que cette ſignification eſt trop éloignée, tient qu'il vient de *bonus* & *bonarius*.

DEBONNAIREMENT. adv. D'une maniere debonnaire. Un victorieux doit traitter ſes ennemis *debonnairement*.

DEBONNAIRETE'. ſ. f. Qualité de celui qui eſt d'humeur douce, & debonnaire. La *debonnaireté* ſied bien à un Prince. Il vaut mieux dire, la douceur ou la clemence, que la *debonnaireté* ; car lorſque la *debonnaireté* n'eſt pas une vertu du Chriſtianiſme, elle ſe prend d'ordinaire pour un manque de vigueur, & de courage. BOU. Dans le monde on ſe moque de la *debonnaireté*, & de la ſotte patience de ceux qui ſe laiſſent opprimer ſans reſiſtance. OE. M. La *debonnaireté* a quelque choſe de vil, & de meprisable. M. ESP.

DEBORD. ſ. m. Ce qui paſſe au delà du bord. On le dit en termes de monnoyes de cette faillie, qui eſt hors les bords des flans des monnoyes, & au delà du cordon de la legende.

DEBORD. Ce mot ſe dit auſſi par les Medecins pour, Debordement. *Debord* de cerveau ; *debord* de bile. DANET.

DEBORDEMENT. ſ. m. Epanchement ; inondation des rivieres qui ſortent hors de leur lit. Les Anciens ſe ſont vainement tourmentez à trouver les cauſes du *debordement* du Nil.

DEBORDEMENT, ſignifie encore, une irruption, une inondation de peuples qui viennent avec des armées nombreuſes ravager les Provinces. L'Empire Romain n'a pû ſoutenir le *debordement* des nations du Nord, des Goths, des Vandales, &c.

DEBORDEMENT, ſe dit auſſi figurément pour, Epanchement ; effuſion. Je ſerois au deſeſpoir d'avoir perdu tant de paroles paſſionnées, que Mr. de St. Cyran appelloit des effuſions de cœur, & des *debordemens* d'amitié. BAL. L'Angleterre ſe voit inondée par le *debordement* effroyable de mille ſectes biſartes. M. DE M.

DEBORDEMENT, ſe dit auſſi des humeurs qui ſe degorgent. Le *debordement* de la bile cauſe la jauniſſe.

DEBORDEMENT, ſignifie figurément, Debauche ; dereglement ; diſſolution. Cette fille eſt dans un grand *debordement*. Le *debordement* des mœurs avoit beſoin d'une forte digue. PATRU. Il ne peut ignorer ce *debordement* honteux. MAUCROIX. L'Ordonnance a relevé du tombeau l'autorité paternelle enſevelie ſous les vices, & les *debordemens* du ſiecle. LE MAI.

DEBORDER. v. act. Oter les bords d'un chapeau, d'un manteau, d'un habit, d'une juppe.

DEBORDER. v. n. Paſſer par deſſus les bords. Il ſe dit des eaux qui ſortent de leur lit, qui s'enflent, qui ſe groſſiſſent trop, & qui s'écoulent. La fonte des neiges fait *deborder* les rivieres ; fait que les étangs ſe *debordent*. La mer a beau ſe remplir de fleuves, elle ne ſe *deborde* point. MAUCROIX.

DEBORDER, ſe dit auſſi des choſes qui avancent au delà d'une autre. Il faut rogner cette doublure, elle *deborde* d'un grand doigt. Les paſſemens, les paſſepoils

debordent au delà des coutures. Cette maiſon *deborde dans* la ruë. Le cordon *deborde* tout le long d'un bâtiment.

DEBORDER, ſe dit encore des humeurs du corps, quand elles ſont en telle abondance, qu'elles ne peuvent être contenuës dans les vaiſſeaux. Quand la bile ſe *deborde* & s'épanche, elle fait de grands ravages.

DEBORDER. Terme de Plombier. C'eſt, Couper les deux côtez des tables de plomb avec les planes. *Deborder* les tables de plomb.

DEBORDER, en termes de Marine, ſe dit d'un vaiſſeau qui ſe degage du bord d'un autre qui l'avoit abordé, & qui y étoit attaché par un grapin, ou autres amarres, ou qui ſe detache d'un brûlot, pour ſe ſauver de l'inſulte de l'abordage.

DEBORDER, ſe dit figurément des paſſions vicieuſes & exceſſives. Neron, ſur la fin de ſon empire, *ſe deborda* en toutes ſortes de vices. Cet homme eſt prompt & *ſe deborde* en injures. Sa cruauté *ſe deborda* ſur toutes ſortes d'âges. VAUG. *Se deborder* en paroles impures, & licentieuſes. MAUCROIX.

DEBORDER, ſignifie encore, Se repandre ; venir en foule. Les Nations barbares ont *debordé* dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Paris vont tous les ans
Les Auteurs à grands flots deborder *de tout temps.*
BOIL.

DEBORDÉ, E'E. part. paſſ. & adj.

On appelle une perſonne *debordée*, qui eſt dereglée, diſſoluë tant en ſes paroles, qu'en ſes actions. Il mene une vie *debordée*.

DEBORDOIR. ſ. m. Outil rond, ſervant aux Plombiers.

DEBOSSER. v. act. Terme de Marine. On dit, *Debosſer* le cable ; c'eſt-à-dire, demarrer la boſſe qui tient le cable.

DEBOTTER. v. act. Oter les bottes de quelcun. Le valet de chambre *debotte* ſon maître. *Se debotter*, c'eſt, Tirer ſes bottes ſoi-même avec une tire-bottes.

DEBOTTÉ, E'E. part. paſſ. & adj.

DEBOTTÉ. ſ. m. Action de ſe debotter. Au retour de la chaſſe, deux Pages de la Chambre doivent ſe trouver au *debotté* du Roi, pour lui tirer ſes bottes.

DEBOUCHER. v. act. Oter ce qui bouche. On a *debouché* ces bouteilles, & le vin eſt gâté. On a *debouché* les paſſages de cette ville inveſtie. Il a le ventre dur, il le faut *deboucher* par des remedes laxatifs ; l'évacuer.

DEBOUCHER. Terme de Guerre. Paſſer ; ſortir. Ce mot eſt nouveau : il eſt fort ordinaire dans les relations. Nous *debouchâmes* par un defilé.

DEBOUCLER. v. act. Oter les boucles d'une cavale. Il faut *deboucler* cette cavale.

DEBOUCLER, ſignifie auſſi, Defaire quelques boucles de cheveux. *Deboucler* une perruque. Cette perruque s'eſt toute *deboucleé*.

DEBOUILLIR. v. act. Terme de Teinturier. C'eſt, Eprouver la bonté, ou la fauſſeté d'une teinture. On fait bouillir des échantillons d'étoffe une demie-heure dans des eaux avec un poids égal d'alun & de tartre, ou du ſavon, ou du jus de citron ; & alors les couleurs ſe changent. Par exemple, l'échantillon noir qui aura été guédé, deviendra bleuâtre tirant ſur le verd-brun. S'il a été guédé & garancé, il deviendra minime. Et celui-ci qui n'aura été ni guédé, ni garancé, ne verdira point, mais deviendra d'une couleur entre jaune & fauve. On voit auſſi par le *debouilli*, ſi les étoffes ont été bien engallées & noircies. On fait auſſi *debouillir* un échantillon de la couleur matrice, qui ſe garde au Bureau, qui a été teinte dans les regles, pour en juger par la comparaiſon

Digitized by Google

ſon des uns aux autres. Le bleu ne manque jamais dans le *débouilli*, ſi la teinture en eſt bonne. On fait des demi-*débouillis* & des quarts de *débouillis*, en mettant moins peſant d'alun & de tartre, ou en les faiſant bouillir moins de temps. La maniere de faire le *débouilli* eſt amplement decrite dans les Statuts des Teinturiers de l'année 1669.

DEBOUILLI, IE. part. paſſ. & adj. On dit auſſi au ſubſtantif, Un *débouilli*.

DEBOUQUER. v. n. Terme de Mer. C'eſt, ſortir des bouches ou des canaux qui ſont entre deux Iles, ou entre une Ile & la terre ferme. POMEY.

DEBOUQUEMENT. ſ. m. Action de debouquer. Sortie des bouches, ou canaux qui ſeparent les Iles.

DEBOURBER. Voyez DESBOURBER.

DEBOURRER. v. act. au propre, ſignifie, Oter la bourre; mais il n'eſt gueres en uſage qu'au figuré, & ſignifie, Apprendre à vivre à quelcun; le façonner dans le monde; l'avancer dans l'étude. Cet homme étoit fort groſſier, quand il vint à Paris; mais il s'eſt bien *débourré* à la Cour. Cet écolier s'eſt déjà *débourré*, & commence à parler Latin. La frequentation du beau monde *débourre* bien les Provinciaux. Ce mot en ce ſens n'eſt point dans l'Academie. Il eſt dans Richelet.

DEBOURRÉ, ÉE. part. & adj.

DEBOURSEMENT. ſ. m. Payement qu'on fait des deniers qu'on tire de la bourſe. Le rembourſement des frais n'égale jamais ceux du *débourſement*, ou ce qu'oh a débourſé.

DÉBOURSER. v. act. Tirer de l'argent de ſa bourſe. Il a *débourſé* tant d'argent pour les affaires de ſon maître.

DEBOURSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. & quelquefois ſubſt. Il faut rendre l'argent *débourſé*. On ne peut rien rabattre ſur le *débourſé*. Il lui faut allouër ſon *débourſé*.

DEBOUT. adv. D'une maniere droite; ſur les pieds; à plomb. Les Juifs étoient obligez de manger l'Agneau Paſcal tout *debout*. Quand vous priez, ne faites pas comme les hypocrites, qui affectent de prier en ſe tenant *debout* dans les Synagogues. PORT-R. On a dit, Qu'il falloit qu'un Empereur mourût *debout*; c'eſt-à-dire, qu'il fût toûjours actif, & vigilant. On dit, Je vous fais une viſite *tout debout*; c'eſt-à-dire, ſans m'aſſeoir. Le bois qui eſt *debout* dans les forêts, c'eſt celui qui n'eſt point abattu. On dit auſſi, Que du vin ou du betail paſſe *debout* dans une ville; pour dire, qu'il n'y couche point; qu'il n'y fait que paſſer, & qu'il ne doit point les droits d'entrée.

DEBOUT, ſe dit auſſi de ceux qui ne ſont point couchez. Cet homme a été long temps alité, mais maintenant il eſt *debout*. Les ſoldats d'Alexandre couchent ſur la terre, & jamais le jour ne les trouve que *debout*. VAUG. On dit auſſi d'un homme fort aſſoupi, Qu'il dort tout *debout*. Quand on éveille quelcun à la hâte, on lui crie, *Debout*, *debout*; fus *debout*, il eſt grand jour.

DEBOUT, ſe dit des bâtimens anciens qui ſubſiſtent encore. Le Coliſée eſt encore *debout*, quoyque Rome ait été ſept fois priſe par les Barbares ou les étrangers. La muraille de la ville étoit encore *debout*. ABL.

DEBOUT, ſe dit auſſi des gens qui ont reſiſté aux aſſauts de la fortune. Ce Marchand, malgré les pertes qu'il a faites, eſt encore *debout*.

DEBOUT, ſe dit proverbialement en ces phraſes. On eſt plus couché que *debout*; pour dire, que la vie eſt bien plus courte que l'éternité. On dit, Qu'un homme ne ſçauroit tomber que *debout*; pour dire, que quelque malheur qui lui arrive, il a toûjours des reſſources. On appelle auſſi des contes à dormir *debout*, des contes fabuleux & ennuyeux, avec leſquels on amuſe, & on endort les enfans. On dit pareillement à ceux, qui font de vaines promeſſes, auſquelles on n'ajoûte pas foi, ou qui font de vains raiſonnemens qui ne perſuadent point, Que ce ſont des contes à dormir *debout*.

DEBOUT, en termes de Blaſon, ſe dit des animaux qu'on repreſente tout droits & poſez ſur les pieds de derriere, comme des ours, des écureux, des boucs, &c. qui ſont *debout*, ou peints de cette ſorte.

On dit, en termes de Marine, *Etre debout au vent*; pour dire, preſenter l'avant du navire du côté que vient le vent.

DEBOUTER. v. act. Terme de Palais. Rejetter la requête; évincer d'une demande faite en Juſtice. Ce chicaneur a été *debouté* par arrêt de toutes ſes pretentions. La formule de prononcer eſt telle: La Cour a *debouté* & *deboute* le demandeur de ſa demande, ou de ſa requête, ou de l'enterinement de ſes lettres, & l'a condamné aux depens.

DEBOUTÉ, ÉE. part. & adj.

On appelle un *debouté de deffenſes*, & readjournemens, un jugement qui ſe donnoit avant la derniere Ordonnance, par lequel un deffendeur étoit *debouté* de donner des deffenſes, faute de les avoir données en temps & lieu: & le demandeur étoit reçu à verifier ſa demande tant par titres, que par temoins. Ces *deboutez de deffenſes* ont été abrogez par l'art. 2. du t. 5. de l'Ordonnance de 1667.

DEBOUTONNER. v. act. Faire ſortir, ôter, depaſſer les boutons de leurs ganſes, ou boutonnieres.

DEBOUTONNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Qui a le pourpoint ouvert. Il eſt maſſeant de paroître dans une compagnie tout *déboutonné*.

On dit proverbialement, Rire à ventre *déboutonné*; pour dire, Rire de toute ſa force. Rabelais pour ſe mocquer de cette phraſe, y ajoûte: Car autrefois on ſe *boutonnoit* le ventre.

DEBRAILLER. Voyez DESBRAILLER.

DEBREDOUILLER. v. act. Terme de Triquetrae. Oter la bredouille. Quand on gagne quelques points après celui qui avoit marqué bredouille, enſorte qu'il ne fait point les douze points tout de ſuite, pour marquer deux trous, on le fait *debredouiller*, ou ôter la marque double de la bredouille. On le dit par extenſion à toutes ſortes de jeux, ou en d'autres occaſions, quand on commence à gagner, ou à faire quelque choſe à ſon tour pour la premiere fois. Cette femme eſt revenuë du bal ſans *debredouiller*; c'eſt-à-dire, qu'elle n'a point danſé.

DEBRIDER. v. act. Oter la bride d'un cheval. *Debridez* mon cheval, je ne veux plus ſortir. Ce cheval s'eſt *débridé* tout ſeul. Nous avons fait dix lieuës ſans *debrider*; c'eſt-à-dire, tout d'une traitte. On dit abſolument, La cavalerie venoit de *debrider*, quand l'ennemi a paru.

DEBRIDER, ſe dit figurément en parlant des travaux qu'on fait ſans diſcontinuation. Ces manœuvres ont travaillé continuellement, & ſans *debrider*. Il eſt bas.

DEBRIDER, ſe dit populairement de pluſieurs choſes qu'on fait à la hâte. Quelque bon repas qu'on ſerve à ces goinfres, ils l'ont bientôt *debridé*. Rabelais appelle, Frere Jean, un beau *debrideur* de Matines.

DEBRIDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEBRIDEMENT. ſ. m. Action de debrider. POMEY.

DEBRIS. ſ. m. Reſtes; ruïnes. On voit encore en Orient

Digitized by Google

Orient les *debris*, & les pitoyables reſtes des villes de l'Antiquité. Ce ſont là les triſtes *debris* de la guerre civile. Chercher Rome en ces vaſtes *debris*. MAINARD. Les Millenaires ſe figurent, que Dieu tirera des *debris* du monde un plus bel édifice, & une conſtitution de choſes moins fragile. OE. M. Horace dit d'un homme ferme & conſtant, que les *debris* mêmes du monde tomberoient ſur lui ſans l'épouvanter. BAY.

DEBRIS, ſe dit plus particulierement des vaiſſeaux qui periſſent ſur la mer. Il n'a ſauvé que peu de choſe du *debris* de ſon naufrage. La mer jetta ſur les bords pluſieurs pieces du *debris* de ees vaiſſeaux.

DEBRIS, ſe dit figurément. Il a ſauvé quelques reſtes du *debris* de ſa fortune, de ſon patrimoine. Il a rallié le *debris* de l'armée.

Des debris des Traittans ton épargne groſſit. BOI.

Si vous vous élevez ſur les ruines d'autrui, un plus puiſſant que vous s'élevera à ſon tour ſur les *debris* de vôtre grandeur. FL. Peut-on appuyer quelque grand deſſein ſur le *debris* inevitable des choſes humaines? M. DE M. Lors même que la pudeur eſt vaincuë, l'on aime encore à en voir les reſtes, & les *debris*. OE. M.

DEBRIS, ſe dit auſſi du degât, du deſordre; de ce qui ſe caſſe & ſe briſe en une maiſon. Il faut qu'un Hôtelier faſſe état de telle ſomme tous les ans pour le *debris* qui ſe fait en ſa maiſon. En pluſieurs lieux on fait payer tant pour le *debris* des maiſons, où on loge. Quand le Roi loge quelque part, il fait payer une ſomme fixée pour le *debris*, ou *derois*.

DEBROUILLEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on demêle, ou debrouille une choſe embrouillée. Le *debrouillement* du chaos.

DEBROUILLER. v. act. Debaraſſer; demêler; éclaircir; ôter la confuſion; mettre les choſes en ordre. J'ai *debrouillé* tous mes livres, tous mes papiers. Un habile Rapporteur ſçait bien *debrouiller* une affaire, & la mettre dans tout ſon jour. Scaliger, Lipſe, Caſaubon, & autres Critiques ont fort *debrouillé* les ſciences.

DEBROUILLER, ſignifie auſſi, Appercevoir; commencer à voir clair. J'ai à la fin *debrouillé* cette intrigue. J'ai quelque idée confuſe de ſon viſage; je tâche dans mon eſprit à la *debrouiller*.

DEBROUILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEBRUTALISER. v. act. Oter la brutalité; faire qu'un homme brutal ne le ſoit plus; adoucir la rudeſſe, & la ferocité. Madame de Rambouillet a fait ce mot, qui eſt aſſez heureuſement inventé. VAUG. Mais quoiqu'il dût être reçu avec applaudiſſement, l'uſage ne l'a point confirmé. L'ACAD.

DEBRUTIR, ou DEBROUTIR. v. act. Terme de ceux qui travaillent aux glaces de miroir. Il ſignifie, Commencer à polir les glaces; en ôter d'abord ce qu'il y a de plus rude. *Debrutir* une glace de miroir.

DEBUCHER. Voyez DESBUCHER.

DEBUSQUEMENT. ſ. m. L'action de debuſquer. POMEY.

DÉBUSQUER. v. act. & n. Sortir du bois. Dès que le loup eut *debuſqué*, on mit les chiens après lui.

DEBUSQUER, ſignifie figurément, Chaſſer un homme d'un lieu qu'il a occupé. Ce Capitaine avoit occupé ce château, mais on l'en a *debuſqué*. Cet homme s'étoit intrus dans ce Benefice; mais on l'en a *debuſqué*, ou depoſſedé.

DEBUSQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEBUT. ſ. m. Commencement d'une partie; le premier coup au jeu de Boule, au Mail, &c. Dès que j'ai vû ſon *debut*, j'ai bien jugé qu'il perdroit la partie. Voilà un beau *debut*.

On dit, Qu'une choſe eſt en beau *debut*; pour dire, qu'on la peut écarter facilement, ou la jetter loin du but.

DEBUT, ſe dit figurément, de la premiere demarche dans une entrepriſe, dans une affaire; du commencement d'un diſcours, d'un ouvrage. Quand on vient à la Cour, on prend garde au premier *debut*. Le *debut* de ce livre eſt beau, mais il ne ſe ſoutient pas.

Que le debut ſoit ſimple, & n'ait rien d'affecté. BOIL.

DEBUTER. v. act. & n. Detourner, éloigner, pouſſer une boule qui étoit auprès du but. C'eſt un avantage de jouër le dernier à la boule pour *debuter* les autres. *Debuter* en ce ſens n'eſt gueres en uſage: on dit plutôt *Tirer* une boule, que *Debuter* une boule. RICHELET. L'Academie ne le condamne pourtant point en ce ſens.

DEBUTER, ſignifie auſſi, Commencer une partie. Ce joüeur a ſi bien *debuté*, que je parierois pour lui.

DEBUTER, figurément ſignifie, Commencer un diſcours, ou quelque autre choſe. Cet Avocat a plaidé ſa premiere cauſe, & a *debuté* par une ſottiſe. Il importe en toutes choſes de *debuter* avec eſprit. ABL. Il a malheureuſement *debuté* auprès d'elle. La belle galanterie que la leur! quoi *debuter* par le mariage, & en venir de bas en haut à l'union conjugale? MOL. Toute la fortune d'un homme qui entre à la Cour, conſiſte à bien *debuter*, à ſe mettre d'abord en bonne reputation: car on juge de ſa conduite par les premiers pas.

DEBUTER, ſe dit ſouvent ironiquement de ceux qui font, ou qui diſent mal à-propos quelque choſe. Vous croyez avoir fait une bonne affaire, voilà bien *debuté*! Il penſoit avoir trouvé le mot de cette énigme, mais il a mal *debuté*.

DEBUTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

D E C.

DEÇA'. Preposition, qui marque un lieu plus proche de nous qu'un autre. La Provence eſt *deçà* les Monts. La Franche-Comté eſt *deçà* le Rhin; c'eſt-à-dire, de ce côté-ci.

Il eſt plus ordinairement Adverbe de temps & de lieu, & eſt oppoſé à *Delà*. Le ſoleil retourne en *deçà* en été. Sous l'empire d'Auguſte, & long temps en *deçà*, la Langue Latine floriſſoit. Tournez vous en *deçà*, ou vers moi. Quand il n'y a ni riviere ni foſſé; on dit, Venez *en deçà*; & jamais, *au deçà*. L'ACAD. Venez par *deçà*. Ce mur penche en *deçà*. Les païs de *deçà*; c'eſt-à-dire, qui ſont vers nous. Il n'y a rien de nouveau en *deçà*, par *deçà*. Je vous envoyerai toutes les nouvelles de *deçà*. VAUG.

On dit d'un inconſtant, Qu'il eſt tantôt *deçà*, tantôt *delà*; qu'il incline *deçà & delà*: d'un coureur, d'un inquiet, Qu'il va *deçà & delà*. Il ſignifie la même choſe que *Çà & Là*, quand il eſt Adverbe: car on ne dit pas, *ça & là* la riviere.

DECACHETER. v. act. Oter, rômpre le cachet. Il ſe dit particulierement des lettres & paquets, quand on les ouvre. On eſt exempt de payer le port des lettres *decachetées*.

DECADE. ſ. f. Ouvrage compoſé de dix livres. L'Hiſtoire de Tite Live eſt diviſée par *Decades*. Elle contenoit quatorze *Decades*, qui faiſoient cent quarante livres. Il n'en reſte que trente cinq livres.

DECADENCE. ſ. f. Declin; abaiſſement; commencement de chûte; ruine imminente; diminution de grandeur, qui conduit inſenſiblement à la ruine. Les bâtimens qui ne ſont point habitez, tombent bientôt en *decadence*. Que j'aime à voir la *decadence* de ces vieux Palais ruinez! ST. AM.

Digitized by Google

DECADENCE, ſe dit auſſi figurément dans la même ſignification. Le credit de cet homme va en *decadence*; pour dire, il ſe ruine. Toutes les choſes du monde vont en *decadence*; c'eſt-à-dire, de mal en pis. Cette famille tombe en *decadence*. Vigenere a écrit l'Hiſtoire de la *Decadence* de l'Empire d'Orient; & le Pere Maimbourg, celle de l'Empire d'Occident après Charlemagne. Bien loin que les ſciences ſoient alliées en *decadence* dans ce ſiecle, elles ont au contraire reçu de conſiderables accroiſſemens. OE. M. La *decadence* des arts a ſuivi la chûte de l'Empire Romain. ID. Les hommes ne regardent pas volontiers les choſes, dont la *decadence* leur remet devant les yeux la neceſſité inevitable de mourir. BOU. La nature nous derobe la vuë, & le ſentiment de nôtre *decadence*: nous nous y approvoiſons, parcequ'elle arrive par degrez. MONT. Les femmes laiſſent aller leurs charmes en *decadence* dès qu'elles ont enchainé un mari. OE. M. Depuis ce malheur tout alla viſiblement en *decadence*, & les affaires furent ſans retour. M. DE. M.

DECAGONE. ſ. m. Terme de Geometrie. Figure qui a dix angles & dix côtez. Le baſſin de cette fontaine eſt *decagone*.

En matiere de Fortification, on appelle auſſi un *decagone*, une place fortifiée par dix baſtions.

DECAISSER. v. act. Terme de Jardinier. C'eſt tirer quelques plantes, quelques arbres, quelques fleurs de la caiſſe. *Decaiſſer* un jaſmin; *decaiſſer* un oranger, &c.

DECALOGUE. ſ. m. Les Dix Commandemens de Dieu gravez ſur deux Tables données à Moiſe. L'obſervation du *Decalogue*.

DECALQUER. v. act. Terme de Peinture, & de Graveur. Tirer une contre-épreuve d'un deſſein. On poſe pour cela un papier blanc deſſus, & on le frotte avec quelque choſe de dur, afin de lui faire recevoir l'impreſſion.

DECAMERON. ſ. m. Ouvrage qui contient les actions, ou les entretiens de dix journées. Le *Decameron* de Bocace contient cent Nouvelles racontées en dix Journées.

DECAMPEMENT. ſ. m. Levée d'un camp; delogement d'une armée. C'eſt dans les *decampemens* que les Generaux montrent leur capacité.

DÉCAMPER. v. n. Lever le camp; mettre une armée en marche pour lui faire changer de poſte. A minuit on *decampa*.

On dit dans le diſcours ordinaire, Qu'on a fait *decamper* quelcun, lorſqu'on lui a fait quitter la place; qu'on l'a mis en fuitte. Dès qu'il a ſçu qu'on avoit decretté contre lui, il a *decampé* en toute diligence.

DECANAT ſ. m. Il ſe dit en quelques endroits, de la dignité de Doyen, au lieu de *Doyenné*. Il n'eſt gueres avantageux de parvenir au *Decanat*, quand on n'y vient que par l'âge. Par Arrêt du Conſeil d'Etat en 1704. l'Archevêque de Reims a été maintenu au *Decanat* du Conſeil d'Etat.

DECANISER. v. n. Terme de Palais. Tenir la place, & faire les fonctions de Doyen. Voyez DOYEN. Tous les jours les Conſeillers Clercs du Parlement preſident, & *decaniſent* en l'abſence des Preſidens. G. G. On pretend dans les Univerſitez, que les Docteurs Religieux ſont incapables de *decaniſer*. On a jugé par un Arrêt du Conſeil en 1682. qu'un Conſeiller Clerc peut *decaniſer* tant à la Chambre du Conſeil qu'à l'Audience. JOURN. DU PAL. t. 8.

DECANTATION. ſ. f. Terme de Chymie. C'eſt l'action, par laquelle on verſe quelque liqueur, en inclinant doucement le vaiſſeau par ſon goulet, ou *canus*, d'où ce mot eſt derivé.

DECANTER. v. act. Terme de Chymie. Verſer doucement par inclination la liqueur qui ſurnage quelque matiere. On dit auſſi, *Decapeler*.

DECAPITER. v. act. Decoller; couper la tête à quelcun par ordre, ou condamnation de Juſtice. En France on *decapite* les Nobles qui ont merité la mort; & c'eſt un ſupplice qui ne deroge point à Nobleſſe. En crimes qui meritent la mort, le vilain ſera pendu, & le noble *decapité*. LOYSEL. Il en faut excepter certains crimes infames, ſuivant l'Ordonnance de Henri II. en 1557. & celle de Henri III. aux Etats de Blois, art. 144. ID. *Decapiter* n'eſt pas neanmoins ſi uſité que *Couper le cou*.

DECAPITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECARRELER. v. act. Oter les carreaux d'une ſale, d'une chambre. Si on laiſſe un pourreau dans une ſale, elle ſera bientôt *decarrelée*.

DECASTYLE. ſ. m. Qui a dix colonnes de face. POMEY.

DECEDER. v. n. Mourir. Il ne ſe dit que des perſonnes qui meurent de mort naturelle, & dans leur lit. Cet homme eſt *decedé* après une année de langueur. Quoyque *Deceder* ſoit plutôt un terme de Palais que du beau langage, on peut neanmoins s'en ſervir quelquefois après de bons Auteurs. Henri VIII. *deceda* à Londres, le huitiéme Janvier 1546. MAUCROIX.

DECEDÉ, ÉE. adj. Qui eſt mort. *Decedé* en ſa maiſon un tel jour. Ce mot eſt en uſage dans les contrats, ou les billets d'enterrement. Il eſt un peu vieux.

DECELEMENT. ſ. m. Action de deceler. Il eſt peu en uſage. On eſt obligé au *decelement* des ſecrets qui regardent la vie du Prince, ou le ſalut de l'Etat.

DECELER. v. act. Dire, reveler un ſecret. Vous m'avez *decelé*. C'eſt une trahiſon, de *deceler* les ſecrets qui nous ont été confiez par nos amis. Nôtre viſage *decele* quelquefois nos penſées. MONT. Je fus vingt fois tout prêt à me *deceler* par mes pleurs. OE. M.

DECELER, ſignifie auſſi, Decouvrir une choſe cachée; deferer en Juſtice un coupable caché. On donne ſouvent l'impunité aux criminels qui *decelent* leurs complices.

DECELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECEMBRE. ſ. m. Douziéme, & dernier mois de l'année, dans lequel le ſoleil entre au Capricorne. Le Solſtice d'hiver arrive au 21. de Decembre. C'étoit le dixiéme mois de l'année de Romulus. Les Poëtes ſe ſervent volontiers de ce mois pour marquer les années.

Tous deux n'avoient encore atteint trente Decembres.
DES-MARETS.

Le centiéme Decembre *a les plaines termes.* MALH.

Mais ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont adopté.

DECEMMENT. adv. D'une maniere decente. On eſt ſcandaliſé de voir un Prêtre qui n'eſt pas vêtu *decemment*. Vous ne croyez pas être logez *decemment*, ſi vous ne joignez à la propreté, le luxe & la magnificence. FLECH.

DECEMVIR. ſ. m. Magiſtrat des Romains, qui fut créé avec autorité ſouveraine pour faire des loix au peuple. Il fut ainſi appellé, parceque ce pouvoir fut attribué à dix perſonnes enſemble. On defera aux *Decemvirs* toute la puiſſance qu'avoient eue les Rois; & après eux, les Conſuls. On ne pouvoit appeller de leurs jugemens. Un ſeul d'entr'eux avoit les honneurs, & les marques de l'autorité, & les autres enſuite tour-à-tour, pendant l'année que dura le Decemvirat. Les *Decemvirs* ſuccederent aux Conſuls l'an 302. de Rome. Leur pouvoir ne dura que deux ou trois ans, parcequ'ils en abuſerent; & l'on retablit les Conſuls.

Les

Digitized by Google

Les *Decemvirs* dreſſerent la Loi des Douze Tables, qu'on appella, Loix *Decemvirales*, en quoi conſiſtoit d'abord tout le Droit Romain.

DECEMVIR, eſt encore un autre Magiſtrat de Rome. On établit dix Juges, qu'on nomma *Decemvirs*, pour rendre la Juſtice en certaines matieres. On en prenoit cinq d'entre les Senateurs, & cinq d'entre les Chevaliers; & ils étoient donnez au Preteur pour être ſes Aſſeſſeurs, & lui ſervir de Conſeil. Ils ne pouvoient juger ſans lui, ſelon quelques-uns. On appelloit auſſi leurs Jugemens, *centumviralia judicia*, parceque'ils preſidoient avec le Preteur au Tribunal, & aux Jugemens des Centumvirs. Voyez Cicero *de Oratore*, *lib. I.* Il marque en general, quelle étoit la competence, & en quoi conſiſtoit la juriſdiction des Centumvirs.

DECEMVIRAT. ſ. m. Magiſtrature des Decemvirs; ou le temps qu'elle dura. Exercer le *Decemvirat*.

DECENCE. ſ. f. Honnêteté; bienſeance qu'on eſt obligé de garder dans le geſte, dans les habits, &c. Il eſt de la *decence* d'un Eccleſiaſtique, d'avoir un habit long, des cheveux courts. Il eſt de la *decence*, d'être à genoux dans l'Egliſe. Les ceremonies de l'Egliſe ſont édifiantes & venerables, quand on les fait avec gravité & *decence*. FL.

DECENNALES. ſ. f. pl. Fêtes que les Empereurs Romains celebroient tous les dix ans de leur regne par des ſacrifices, & par des largeſſes au peuple. Auguſte fut l'auteur de cette coutume, qui fut imitée de ſes ſucceſſeurs. Pour n'être pas ſoupçonné de vouloir retenir la Puiſſance ſouveraine, il declara au Senat qu'il ne vouloit gouverner que dix ans pour pacifier l'Empire. Après les dix ans expirez, le temps fut prolongé de dix autres années; ce qui fut continué juſqu'à ſa mort. Les Empereurs ſuivans firent la même ceremonie; & de là vinrent les *Decennales*.

DECENT, ENTE. adj. Ce qui eſt dans la bienſeance; honnête; convenable à l'état de chacun. Un Magiſtrat ne doit aller qu'en habit *decent*. Il faut être en poſture *decente*. On le trouve en habit *decent*, compoſant Lettre Marotine. SAR.

DÉCENDRE. Voyez DESCENDRE.

DECEPTION. ſ. f. Tromperie. Il ne ſe dit qu'au Palais. La *deception* énorme & d'outre-moitié du juſte prix eſt une cauſe ſuffiſante pour la reſolution d'un contrat de vente. Voyez LEZION.

DECERNER. v. act. Deferer un honneur; ordonner quelque choſe par deliberation d'Etat. Le Senat de Rome *decernoit* le triomphe à ceux qui avoient étendu les bornes de l'Empire. On lui *decerna* les honneurs divins. VAUG. Le petit triomphe fut *decerné* à Germanicus. ABL. On lui *decerna* les honneurs funebres. PATRU. On ne ſe ſert gueres de *Decerner* dans les diſcours familiers; mais ſeulement dans les diſcours graves, & dans les livres.

DECERNER, ſe dit auſſi des Ordonnances & Decrets qui ſe font dans les Conciles, dans les Aſſemblées Eccleſiaſtiques. Le Saint Concile a *decerné* que &c.

DECERNER, ſe dit encore en termes de Palais, des Ordonnances, ou des Decrets en matiere criminelle, pour arrêter, ou ajourner perſonnellement un accuſé. La Cour a *decerné* un decret de priſe de corps contre œls & tels. On ne *decerne* qu'un ajournement perſonnel contre un domicilié, quand il n'y a ni meurtre, ni mutilation de membres. Voyez DECRET. On dit auſſi, en termes de Finances, *Decerner* une contrainte pour le payement de quelques ſommes; & ſur tout, des taxes & deniers royaux. L'Intendant de la Province a *decerné* une contrainte au bas d'un tel rolle, d'une telle taxe.

DECES. ſ. m. Mort naturelle. Il a fait un legs pour faire prier Dieu pour lui après ſon *decés*. Il a fait faire inventaire après le *decés* de ſa femme. Elle s'eſt mariée ſix ſemaines après le *decés* de ſon mari. LE MAIT. Ce mot ne ſe dit gueres qu'en termes de Palais, & de Devotion.

DECEVANCE. ſ. f. Vieux mot. Tromperie; fraude. Il étoit encore fort en uſage ſous Charles VI. & Charles VII.

DECEVANT, ANTE. adj. Seduiſant; propre à tromper. Le monde n'a que des appas *decevans*. Le calme *decevant* de la mer nous avoit invité à la promenade. Un entretien *decevant*. Tous les hommes ſont *decevans*. Il n'eſt point de calme plus *decevant* que celui des Courtiſans. M. ESP.

Ay-je pu reſiſter au charme decevant? RAC.

Il n'eſt gueres uſité.

DECEVOIR. v. act. *Je deçoi*, *je deçus*, *j'ai deçu*, *je decevrai*, *que je deçoive*, *que je deçuſſe*. Tromper adroitement; ſeduire. Il ne faut pas ſe laiſſer *decevoir* aux belles apparences. Les hommes ſe laiſſent ſouvent *decevoir* par l'amour propre. Ses foupleſſes continuelles ne tendent qu'à nous *decevoir*. GOMB.

Ce mot vient du Latin *decipere*. Quoi qu'on le trouve dans de bons Auteurs, il eſt moins uſité que *Tromper*.

DEÇU, UE. part. paſſ. & adj. Trompé; ſeduit. Les Anglois *deçus* par le nom de liberté, en ont à la fin deteſté les exés. M. DE M.

Malgré mes vœux bonteuſement deçus. RAC.

Que vous êtes à plaindre, étant ſi fort deçu! CORN.

Vous verrez, vôtre crainte bonteuſement deçuë. ID.

DECHAINER. Voyez DESCHAINER.

DECHALANDER, ou DESCHALANDER. L'ACAD. v. act. Oter, debaucher, faire perdre les chalands à quelcun. *Dechalander* un Marchand, une boutique.

DECHANTER. v. n. Se dedire; rabattre; changer d'avis, d'opinion. Cet homme eſt maintenant de cet avis; mais quand il aura approfondi l'affaire, il y aura bien à *dechanter*. L'uſage de ce mot eſt bas & Comique. Il ne ſe dit qu'au figuré.

Tu vois qu'à chaque inſtant il te fait dechanter. MOL.

DECHANTER, ſignifie auſſi, Diminuer de prix. Il a acheté ſon blé vingt écus le muid; mais quand il le voudra vendre, il y aura bien à *dechanter*; il eſt bien ravalé de prix.

DECHAPERONNER. v. act. Terme de Fauconnerie. Oter le chaperon d'un oiſeau de proye, quand on le veut lâcher.

DECHARGER. Voyez DESCHARGER.

DECHARMER. v. act. Oter un charme à quelcun. POMEY. RICHELET.

DECHARNER. v. act. Oter la chair de deſſus les os. Il a fallu *decharner* l'os pour le penſer.

DECHARNER, ſignifie auſſi, Amaigrir; faire qu'on n'a plus que la peau & les os. Sa maladie l'a fort *decharné*. Un viſage tout *decharné*.

Ce vieillard n'a ſauvé des ravages du temps,
Qu'un peu d'os & de nerfs, qu'ont decharné *les ans*.
CORN.

DECHARNER, ſe dit auſſi figurément du ſtile, de la langue, & mêmes des diſcours entiers; pour ſignifier, Deſſecher; depouiller d'agremens, & d'ornemens. Il eſt à craindre qu'à force de rafiner ſur la langue, & de vouloir la purger de tout ce qui n'eſt pas du bel uſage, on ne la *decharne* trop. CAIL. Les Sermons de Neſtorius ſont ſecs, & *decharnez*. DU PIN. Il faut éviter une fauſſe delicateſſe qui *decharne* le diſcours, & qui lui ôte ſa ſubſtance, & ſa ſolidité. OE. M.

Perſonne, comme lui, n'a decharné *l'amour*. ID.

c'eſt-à-dire, qu'il en a banni les ſens.

DECHARNÉ, ÉE. part. & adj.

DECHARPIR. v. act. Separer deux perſonnes qui ſe battent, qui ſe tiennent ſaiſis au corps & aux cheveux. Ces gens étoient ſi animez, qu'on a eu bien de la peine à les *decharpir*. MOL. Ce mot eſt bas.

DECHASSER. v. act. Terme de Tourneur. *Dechaſſer* une clef de bois, c'eſt la faire ſortir.

DECHAUSSER. Voyez DESCHAUSSER.

DECHEANCE. ſ. f. Perte de quelque droit. Un Devolutaire eſt obligé de prendre poſſeſſion dans l'année de ſon impetration, à peine de *decheance* de ſes droits. La rebellion d'une ville emporte la *decheance* de ſes privileges.

DECHEOIR. Quelques-uns écrivent DECHOIR; & il vaut mieux. v. n. *Je dechois, je dechus, je fuis dechu, je decherrai.* Aller en decadence; aller de mal en pis; tomber de quelque état heureux, ou glorieux; diminuer en biens, eſprit, credit, faveur, ſanté. L'Empire a commencé à *dechoir*, dès que les étrangers l'ont inondé. Il eſt fâcheux de *dechoir* de ſon rang. Ce malade *dechoit* de jour en jour. Ce Banquier eſt bien *dechu*, a bien perdu de ſon credit. Les Romains étoient tellement nez pour commander, que ce peuple magnanime aimoit autant perir que *dechoir*. ST. EV. Judas *dechut* de l'Apoſtolat par ſon crime. PORT-R.

DECHEOIR, en termes de Marine, ſignifie, Sortir de la route, ou deriver. Les courans, le flus & reflus, plus ou moins violens, & la variation de l'aiguille font les cauſes qui font *dechoir* ou deriver un vaiſſeau, à quoy il faut que le Pilote prenne garde dans ſon eſtime.

DECHEOIR, ſe dit figurément. Cet eſprit eſt bien *dechu*, a bien perdu de ſa force avec l'âge. Il eſt bien *dechu* de reputation. C'eſt un point de controverſe, de ſçavoir, ſi on peut *dechoir* de la grace. Le Fidelle ne *dechet* point de la grace. JUR. Dès que la forme du gouvernement de Rome fut changée, l'on vit *dechoir* l'éloquence. OE. M. Tomber, *dechoir* du faîte de la gloire. VAUG. Son credit eſt bien *dechu*, bien baiſſé, bien diminué.

Mais nous autres faiſeurs de livres, & d'écrits,
\- - - - - - - - -
Sans un fâcheux éclat nous ne ſçaurions dechoir. BOI.

DECHEU, ou DECHU. UË. part. & adj. La veritable vertu *dechuë* une fois, ſe retablit difficilement dans une ame abâtardie. OE. M. Le Roi étoit ſeul, abandonné, & tellement *dechu* dans l'eſprit des ſiens, qu'il devint l'objet de leur mepris. M. DE M.

DECHET. ſ. m. Perte; diminution de prix, ou de bonté; état moindre d'une choſe ou en elle-même, ou en ſa valeur. On ne peut garder du blé en grenier, ou du vin en cave, ſans beaucoup de *dechet*. Il a fait ce payement en monnoye legere, il y aura bien du *dechet*. Il y a toûjours quelque *dechet* en la fonte des metaux.

DECHET. Terme de Marine. Diviſement du cours d'un vaiſſeau qui ne porte pas à route; qui va de côté, ou qui s'abat. Il eſt de la prudence d'un bon Pilote, de donner plus ou moins de *dechet* à la route. Par exemple, ſi un vaiſſeau veut faire voile au Nord, & qu'il ſoit dans un parage, où l'aiguille decline au Nord-Eſt de cinq à ſix degrez, & que les courans portent auſſi au Nord-Eſt, il faudra que ce vaiſſeau pour faire le Nord, & s'empêcher de dechoir, gouverne au Nord-Oüeſt, afin que ſa route vaille Nord. Mais ſi l'aiguille varie d'un côté, & les courans portent de l'autre, enſorte que ce qui ſeroit de *dechet* par les courans, fût ôté par la variation, il faudroit balancer judicieuſement toutes choſes, en recompenſant un *dechet* par l'autre.

DECHEVELER. v. act. Decoiffer une femme par violence & en l'outrageant. La premiere choſe que font les harengeres en ſe battant, c'eſt de ſe *decheveler*, de ſe prendre aux cheveux. On dit auſſi, Qu'une femme eſt *dechevelée*, quand ſes cheveux ſont épars, pendans, & en deſordre, ſoit par quelque accident, ſoit lorſqu'elle ſe coiffe. On peint les Furies *dechevelées*; comme un état conforme à la fureur qui les agite, & les tranſporte.

DECHEVELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. La Fontaine l'a employé pour exprimer l'état d'une femme tranſportée de douleur:

Mainte veuve ſouvent fait la dechevelée,
Qui n'abandonne pas le ſoin du demeurant. LA FON.

DECHEVESTRER, ou DECHEVETRER. v. act. Oter le chevêtre d'une bête de ſomme. Ce mulet s'eſt *dechevêtré* tout ſeul.

On dit auſſi figurément & baſſement, Qu'un homme s'eſt *dechevêtré* d'une mechante affaire, où il étoit embarraſſé, quand il s'en eſt tiré; & auſſi d'une mechante compagnie, où il étoit engagé.

DECHIFFREMENT. ſ. m. Explication d'un chiffre; l'action de dechiffrer. Il faut avoir un certain génie pour le *dechiffrement* des lettres. Jacques de Gevry a fait un Traitté du *dechiffrement* de la Langue Françoiſe. La Bibliographie eſt le *dechiffrement* des anciens Manuſcrits ſur l'écorce des arbres, ſur le papier & ſur le parchemin. SPON.

DECHIFFRER. v. act. Trouver l'alphabet d'un chiffre, l'explication d'une lettre écrite en chiffre. On a intercepté des lettres; mais on ne les a pu *dechiffrer*. Les Anciens n'ont gueres connu l'art de chiffrer, ni de *dechiffrer*. Les Modernes l'ont pouſſé bien avant, & l'ont appellée *Polygraphie* & *Steganographie*. Trithéme, Vigenere, La Porta, Niceron ont écrit de l'art de *dechiffrer*.

DECHIFFRER, ſignifie auſſi, Lire un titre, un acte, dont l'écriture eſt ancienne, ou à demi-effacée, ou ſi mal écrite, qu'il ſemble qu'elle ſoit écrite en chiffre. Ce Curieux eſt un ſçavant Antiquaire, qui *dechiffre* toutes les plus vieilles inſcriptions, les titres les plus corrompus & les plus effacez. Les Sergens de village écrivent ſi mal, qu'on a bien de la peine à *dechiffrer* leurs exploits.

DECHIFFRER, ſe dit figurément, pour dire, Penetrer dans le fonds d'une affaire fort difficile; la debrouiller; expliquer ce qu'il y a de plus obſcur, ou de plus ſubtil dans un Auteur, ou dans une ſcience. Scaliger, Caſaubon, Lipſe, Eraſme, & autres Critiques du ſiecle paſſé, ont *dechiffré* bien des paſſages des Anciens. Il faut un habile Rapporteur pour *dechiffrer* ce procés, tant il eſt embrouillé.

DECHIFFRER, ſignifie auſſi, Demêler; découvrir ce qui eſt ſecret, & inconnu. Il étoit venu pour faire quelque cabale à la Cour; mais un tel a *dechiffré* ſes intrigues, ſa naiſſance, ſa condition. En parlant des perſonnes, il ſignifie, Faire connoître les défauts de quelcun; & ne ſe dit gueres qu'en mauvaiſe part. Il a bien *dechiffré* cette perſonne; il nous a bien éclairci ſur ſes bonnes, & ſes mauvaiſes qualitez.

DECHIFFREUR. ſ. m. Celui qui dechiffre des lettres. On le dit auſſi de celui qui decouvre les choſes cachées, ſoit dans les ſciences, ſoit dans les affaires.

DECHIQUETER. v. act. Decouper; dechirer; taillader; mettre en pieces. Cet homme a été aſſaſſiné, & ſon corps a été *dechiqueté* en mille pieces. Ce Chirurgien lui *dechiquete* la peau avec des lancettes, avec des fers à ſcarifier. Les ſoldats *dechiquetérent* les corps morts d'une étrange façon. ABL.

DECHIQUETER, ſe dit auſſi des taillades & coupures qu'on fait ſur des étoffes pour ſervir d'ornement. La mode eſt paſſée de *dechiqueter* les habits.

L'ori-

Digitized by Google

L'origine de ce mot peut venir du mot *Chiquet*, qui signifie, un *petit morceau*; ou d'*Echiquier*, parcequ'on a pu commencer à *dechiqueter* par menus carreaux.

DECHIQUETURE. s.f. Decoupure; mouchetture; taillades faites sur un habit.

DECHIREMENT. s.m. Action de mettre en pieces; rupture. N'avoit-on pas raison de reprocher au Grand Prêtre son animosité & son emportement, qu'il avoit suffisamment fait paroître par le *dechirement* de ses habits? M. FLEU. On ne le trouve peut-être point employé ailleurs au propre. Il est plus en usage au figuré: *Dechirement* de cœur; *dechirement* de conscience; c'est-à-dire, remords; reproche cruel. Le P. Bouhours ne l'approuve pourtant point. REFL.

DECHIRER. v. act. Mettre en pieces sans user d'instrumens tranchans. Les Juifs *dechirerent* leurs vêtemens, quand ils entendoient blasphemer. *Dechirer* une lettre; *dechirer* un traité. Ils commencerent à crier qu'on leur laissât *dechirer* le parricide. VAUG. On les *dechira* de coups. MAUCROIX. Je veux que vous sçachiez que je me sens depuis quelques jours en état de *dechirer*, & de brûler ces gages de vôtre amour, qui m'étoient si chers. LETT. PORTUG.

Nicod tient que ce mot vient du Latin *dilacerare*, ou du Grec *schizo*, qui signifie la même chose.

DECHIRER, se dit figurément, pour signifier, Agiter; tourmenter par des mouvemens differens. La jalousie *dechire* le cœur de ceux qui en sont possedez. Oreste se sentit *dechiré* par mille cruels remords. OE. M. L'effort que nous faisons pour arracher le trait qui nous blesse, l'enfonce encore davantage: l'ame se *dechire* elle-même par cette nouvelle agitation. DISC. D'ELOQ.

Mille soupçons affreux viennent me dechirer. RAC.
Trop rigoureux devoir,
Qui dechire *mon cœur, & ne l'ébranle pas.* CORN.

DECHIRER, signifie encore, Partager; diviser; ruiner; desoler. L'Eglise a été *dechirée* par ses propres enfans. M. DE M. Les Nations barbares *dechirerent* l'Empire, & le mirent en pieces. ID. La guerre civile *dechira* cruellement le Royaume, & le mit sur le panchant de sa ruine. MEZ. La Grece étoit *dechirée* par ses divisions domestiques. TOUR.

Rome par ses propres mains dechiroit *ses entrailles.* CORN.

DECHIRER, signifie aussi, Medire; calomnier. Les femmes se *dechirent* mutuellement; se *dechirent* à belles dents. *Dechirer* la reputation d'autrui. Les Auteurs se *dechirent* cruellement. Nous *dechirons* nôtre prochain, & il nous *dechire* aussi. OE. M. Quelle honte pour la raison humaine, que les hommes se *dechirent* les uns les autres, comme des bêtes feroces! FEN. On se sauve, à *dechirer* le monde en general; mais on se damne, à *dechirer* les particuliers. B. RAB. Vous ne ceſſez de me *dechirer*. M. DE M. Vous allez par tout me pleurer comme un heretique, & vous me *dechirez* en me pleurant. FEN. La Philosophie medisante des Cyniques faisoit profession de japper, de mordre, & de *dechirer* tout le monde. BAL. On hait les medisans, comme des bêtes feroces, qui *dechirent* tout le monde. BELL.

DECHIRÉ, E. adj. J'étois bien aise de n'être plus expoſée à voir mon cœur *dechiré* par la douleur de vôtre absence. LETT. PORTUG.

Mon cœur tout dechiré *par un secret martyre.* DES-H.

Dechirée par mille mouvemens contraires, je ne sçai ni ce que je fais, ni ce que je dis. LETT. PORTUGAISES.

On dit, Qu'une femme n'eſt pas trop *dechirée*; pour dire, qu'elle eſt encore aſſez belle, aſſez aimable.

DECHIRURE. s.f. Rupture. J'ai fait une *dechirure* à mon habit. Raccommoder une *dechirure*.

DECIDER. v. act. Determiner; reſoudre une queſtion; vuider; juger ſouverainement un procés, une affaire, une difficulté. *Decider* un point de droit; *decider* un article de Foy. Cette loi *decide* nôtre queſtion.

DECIDER, ſe dit auſſi des jugemens particuliers ſans autorité judiciaire. *Decider* de travers; *decider* avec beaucoup de precaution, & de circonſpection. C'eſt un défaut haïſſable, que d'être trop *decidant*. *Decidez*; je ne veux pour raiſon que vôtre avis. SACY. On dit en ce ſens, Qu'un homme *decide* dans les compagnies, quand il donne ſon jugement d'un ton magiſtral & doctoral, avec hardieſſe, & temerairement, ſur tout ce qu'on propoſe. Si les hommes ne ſe hâtoient point de *decider* après un examen ſuperficiel, ils ne ſe tromperoient pas ſi ſouvent. OE. M. On ne doit rien *decider*, ſans ſçavoir bien ce qu'on *decide*. LE CH. DE. M. Les ignorans ont le moins de droit pour *decider*; & cependant ce ſont eux qui *decident* le plus ſouverainement, parcequ'ils ne ſçavent pas, combien il eſt difficile de bien *decider*. OE. M. Un homme ſage eſt toûjours fort retenu à *decider*. LE CH. DE. M. Les zélez *decident* hardiment de la deſtinée du reſte des hommes. OE. M.

Croi ce que croit l'Egliſe:
Si ſon ſilence laiſſe une choſe indeciſe,
Ne la decide *pas; ſur un point conteſté*
Tu ne peux decider *qu'avec temerité.*
L'ART DE PRECH.

DECIDER, figurément, ſignifie, Regler; terminer. Une bataille *decide* ſouvent d'une guerre. La mort a *decidé* le procés. La mort *decide* de nous pour l'éternité. M. DE P. On *decidoit* autrefois les querelles, & les procés par les armes. Le ſort *decide* de la plupart des choſes.

Des choſes d'ici-bas la fortune decide
Selon ſes caprices divers. DES-H.

DECIDÉ, E. part. paſſ. & adj.

DECILLER. Voyez DISSILLER.

DECIMABLE. adj. m. & f. Qui eſt ſujet à payer la dime. Les heritages que les Religieux de Cîteaux cultivent, ne ſont pas *decimables*; ils ont un privilege qui les exempte des dimes. Les Chevaliers de Malthe jouïſſent du même privilege.

DECIMAL, ALE. adj. Qui regarde les dimes. Une matiere *decimale*. Par l'article 5. de la Coutume de Normandie, le Bailli connoît des matieres *decimales*, à l'excluſion du Haut Juſticier.

DECIMATEUR, ſ.m. Celui qui a le droit de recevoir les dimes. Les Curez, qui ſont *Decimateurs*, ſont tenus de contribuer aux reparations du Chœur, ou du Chancel, juſqu'à la concurrence du tiers de leurs dimes.

GROS DECIMATEUR. ſubſt. maſc. Seigneur, à qui appartiennent les groſſes dimes d'une Parroiſſe, ou d'un certain canton de terre. Cet Abbé eſt le Collateur de cette Cure, & en eſt le *gros Decimateur*. Les *gros Decimateurs* doivent donner aux Curez une portion congruë, ſi mieux n'aiment abandonner les dimes. Les Seigneurs Laïques qui ont des dimes infeodées, ſont auſſi *gros Decimateurs*. Ils contribuent auſſi à la portion congruë, ſi les dimes Eccleſiaſtiques ne ſuffiſent pas. Quand il y a des dimes à partager entre le Curé & les *gros Decimateurs*, c'eſt au Curé à choiſir.

DECIMATION. ſ.f. Action de decimer les ſoldats, pour punir le dixiéme d'un Corps, ou d'une troupe qui a fait une faute, ou commis un crime.

DECIMER. v. act. Terme de l'ancienne milice des Romains, qui pour punir des Legions entieres qui

Digitized by Google

avoient manqué à leur devoir, les faiſoient tirer au ſort, & chaque dixiéme ſoldat étoit puni de mort pour donner exemple aux autres. Cela ſe pratique auſſi dans les Armées. *Decimer* un regiment.

DECIMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECIMES. ſ. f. pl. Ancien droit, ou ſubvention que les Rois ont levé ſur le peuple, tant ſur les Laïques, que ſur les Eccleſiaſtiques, dans les grandes neceſſitez de l'Etat; comme au temps de Charles Martel, pour ſe deffendre contre les Sarraſins; au temps de Philippes Auguſte, contre les Infidelles: & cette taxe fut alors appellée *Dîme Saladine*. Voyez DIME. Cette contribution qu'on appelloit *decimes*, ſe prenoit ſpecialement, & même uniquement dans la ſuite, ſur les Eccleſiaſtiques. Sous quelque pretexte ſpecieux les Rois l'exigeoient du Clergé; mais par la permiſſion du Pape: & quelquefois les Papes la levoient à leur tour, & du conſentement du Roi. Pour les *decimes* que les Papes levoient comme un tribut preſqu'ordinaire, ſur tout tant qu'ils reſiderent en Avignon; comme il étoit ordonné aux Levites, d'offrir à Dieu la dîme des dîmes qu'ils recevoient; les Papes ont de même pretendu, que la dîme de tous les revenus des Benefices leur appartenoit. Ainſi on appella *dîme*, le dixiéme que le peuple paye aux Eccleſiaſtiques; & *decimes*, la taxe que le Clergé payoit au Pape, ou au Roi. On appelle auſſi cette taxe, *Dîme beneficiale*, parcequ'elle ſe leve ſur les Benefices. Le Concile de Conſtance les retrancha, & ordonna qu'on ne les leveroit plus à l'avenir que du conſentement univerſel des Prelats. A l'égard de celles qu'on payoit au Roi, on les accorda ſi frequemment, qu'elles devinrent un ſubſide ordinaire. Le Clergé n'y conſentoit que pour dix ans, que l'on continuoit quand ils étoient expirez. Enfin ces taxes ſont devenuës perpetuelles ſur le Clergé par des tranſactions, en 1516. Les *decimes ordinaires* ſe levent tous les ans; & c'eſt un tribut ordinaire que le Clergé de France paye au Roi. Depuis elles ont été converties en rentes de ſeize cents mille ou douze cents mille livres, par un contrat fait à Poiſſi en 1561. & par un autre de 1581. Ce ſont les rentes de l'Hôtel de ville ſur le Clergé. On les appelle, *decimes ordinaires*. Dans les Memoires du Clergé on trouve que ces *decimes*, de la maniere qu'elles ſe levent aujourd'hui, ont été accordées par une Bulle du Pape Leon X. de l'an 1516. ſous pretexte d'une Croiſade pour aller faire la guerre au Turc, où le Roi devoit aller en perſonne avec le titre d'Empereur d'Orient, que le Pape lui accorda; & cette *decime* fut accordée pour un an ſeulement. Le Roi envoia alors dans les Provinces des Commiſſaires pour en faire la taxe, qui dure encore aujourd'hui. Les *decimes extraordinaires* conſiſtent en une autre taxe, qu'on fait tous les cinq ans ſur les Benefices; tant pour le preſent, ou don gratuit, que le Clergé fait au Roi; que pour les frais de l'Aſſemblée, pour les penſions, & gratifications que fait le Clergé à diverſes perſonnes, aux Seminaires, &c. Les Receveurs & Controlleurs des *Decimes* ſont des Officiers commis par le Clergé pour recevoir ces deniers. Le Bureau des *Decimes* eſt une Chambre Eccleſiaſtique établie en chaque Dioceſe pour regler les taxes & les difficultez qui arrivent ſur le payement des *decimes*. Leurs appellations en reſſortiſſent à un Bureau general établi à Paris, qui ſe tient au Palais. C'eſt la *Chambre des Decimes*. Preſident, Conſeiller en la *Chambre des Decimes*.

DECINTRER. verb. act. Terme de Maçonnerie. Oter les cintres, ſur leſquels on a conſtruit une voute. Il ne faut *decintrer*, que quand les voutes ſont ſeches, & bien affermies.

DECINTROIR. ſ. m. Eſpece de marteau, dont les Maçons ſe ſervent, qui a deux taillans, mais qui ſont tournez en divers ſens.

DECISIF, IVE. Qui decide; qui reſoud; qui determine; qui prononce en dernier reſſort. Une loi, une autorité, une piece, une raiſon *decisive*. Nos ſens trop *deciſifs* emportent trop facilement nôtre raiſon incertaine, & irreſoluë. M. DE M. Vos manieres fougueuſes & *deciſives* ſont inſupportables. OE. M. Ces Cenſeurs qui ſe donnent voix *deciſive* ſur tous les Ouvrages, decouragent les Auteurs par la chaleur de leurs preventions. LA BR. Quand on eſt mediocrement ſage, on ne s'aviſe point de faire le *deciſif*. LE P. RA. Si c'eſt un deffaut que d'être trop *deciſif*, c'en eſt un de ne l'être pas aſſez, du moins en matiere de Religion. M. DE M. L'humeur ferme, & *deciſive* du Cardinal étoit propre à ſurmonter toutes les difficultez. FL. C'eſt un defaut trop ordinaire, que de prononcer des arrêts *deciſifs* ſur le ſalut, & la damnation des autres. OE. M. Il eſt dangereux de deferer à la raiſon l'autorité *deciſive* dans les matieres de foi. IB. Remarquez que ces pieux ignorans, qui vantent tant leur humilité, ſont d'ordinaire les plus *deciſifs*. IB. Vous prononcez d'un ton *deciſif*, qui emporte la preuve de ce que vous avancez. VIGN. MARVILLE. Rien n'eſt plus incivil que le ton *deciſif* que prennent les Sçavans dans la converſation: ils s'imaginent être en droit de prononcer en dernier reſſort ſur tout. BELL. On fuit ces eſprits *deciſifs*, qui condamnent tout à la rigueur. ID. Il y a de la groſſiereté, ou une ſuffiſance outrée, à condamner tout d'un ton *deciſif*. ID.

DECISION. ſ. f. Reſolution; Loi d'un ſuperieur, qu'on doit ſuivre. Le *deciſions* de l'Egliſe. N'oppoſons point nos foibles raiſonnemens aux *deciſions* ſuprêmes de l'Egliſe. NIC. Les *deciſions* du Droit. Les *deciſions* de la Rotte. Les *Deciſions* de Boerius. Il y en a trois cents cinquante ſix ſur diverſes queſtions de Droit. Les *Deciſions ſommaires du Palais*, miſes par ordre alphabetique, illuſtrées de notes & de plusieurs Arrêts, un vol. *in* 4. par La Peyrere, Avocat au Parlement de Paris.

DECISION, ſe dit auſſi de certains prejugez, ou avantages qu'on tire dans quelque affaire par quelque incident qui ſurvient. Cet Arrêt interlocutoire eſt la *deciſion* de mon procés. Ce titre, que le hafard m'a fait trouver, eſt la *deciſion* de nôtre different. Cette victoire fait la *deciſion* de la guerre. Ce coup doit faire la *deciſion* de la partie. Du ſuccés de cette querelle dependoit la *deciſion* de tout ce qu'il y avoit de differends à vuider. VAUG.

DECISION. Avis; jugement; determination des particuliers. Pourquoy vouloir faire la loy aux autres par la ſuperiorité de vos *deciſions*? LE CL. Je ne me rends point, & je ne me laiſſe point étourdir par l'autorité de vos *deciſions*. BELL. Vos *deciſions* magiſtrales ſont en averſion à tout le monde. PASC.

DECISIONNAIRE. ſ. m. Docteur, qui reſoud des cas de conſcience, ou des queſtions de Droit. Mr. Gueret ſe ſert de ce mot dans le Journal du Palais.

DECISIVEMENT. adv. D'une maniere deciſive. Pourquoy parler ſi *deciſivement*? Les ſimples ſont ceux qui parlent le plus *deciſivement*. LOCKE. Les gens de Cour pretendent juger *deciſivement* de la delicateſſe des plaiſirs. ST. EV.

DECISOIRE. adj. m. Il ſe dit ſeulement au Palais, du ſerment d'une partie qui decide le different. La partie s'en eſt rapportée au ſerment *deciſoire* du deffendeur.

DECLAMATEUR. ſ. m. Qui s'exerce à bien prononcer un diſcours en public. Ce Comedien eſt un excellent *Declamateur*.

DECLAMATEUR, ſignifie auſſi, un Orateur qui exagere; qui traitte des paradoxes; qui ne dit rien de ſolide;

Digitized by Google

lide ; qui ne cherche qu'à impoſer, à éblouir par des paroles. Un *Declamateur* bilieux ; un *Declamateur* outré. Ce Predicateur n'eſt qu'un vain *Declamateur*. Les *Declamateurs* ne s'attachent qu'à un certain ornement, & un certain arrangement de paroles qui ne touche point. LE P. R. Les *Declamateurs* ne cherchent que l'éclat du diſcours. ID. Quand on dit abſolument, le *Declamateur*, on entend parler de Quintilien, ou plutôt de l'Auteur des Declamations, qui ſont à la fin de ſon livre. En ce ſens il ſe prend toûjours en mauvaiſe part. Juvenal s'emporte fort contre les *Declamateurs* de ſon temps. Juvenal n'eſt lui-même dans ſes Satyres qu'un *Declamateur*. GOD. Lucien a cela des *Declamateurs*, qu'il veut tout dire, & qu'il ne finit pas toûjours où il faut. ABL. La plupart des *Declamateurs* ſe perſuadent qu'il eſt de l'eſſence d'un beau diſcours, de durer plus d'une heure, & qu'on eſt obligé de les écouter ſans s'ennuyer. ST. EV. Les *Declamateurs* ont été les premiers corrupteurs de l'éloquence. ID. Un *Declamateur* n'eſt pas obligé d'alleguer un argument demonſtratif ; mais ſeulement un raiſonnement vraiſemblable, ou éblouiſſant. LE CL. Juſqu'à ce qu'il revienne un homme qui prêche avec un ſtile nourri des Saintes Ecritures, les *Declamateurs* ſeront ſuivis. LA BR. On ne ſçauroit aſſez blâmer ces Hiſtoriens, qui veulent faire les *Declamateurs*, & qui interrompent le cours de la narration pour faire valoir leur éloquence. FL.

Tous ces pompeux amas d'expreſſions frivoles
Sont d'un Declamateur *amoureux de paroles.* BOI.

DECLAMATION, ſ. f. Maniere de prononcer en public, & ſur le ton d'Orateur. Il ſe dit particulierement de ces exercices & *declamations*, qui ſe font par les Ecoliers pour apprendre à parler en public. Avoir la *declamation* trop negligée. VIGN. MARVILLE.

DECLAMATION, ſignifie encore, Diſcours oratoire ; exaggeration ; amplification. Une *declamation* vehemente ; une *declamation* vaine & puerile ; une fauſſe *declamation*. C'eſt là plutôt une matiere à *declamation* qu'une difficulté réelle. Vous avez fait une aſſez jolie *declamation*. La *declamation*, parmi les Grecs, étoit devenuë un art de parler indiſtinctement ſur toutes ſortes de matieres ; de faire paroître juſte ce qui étoit injuſte, & de triompher des meilleures raiſons. Ce genre de *declamation* étoit très-propre à corrompre les eſprits, en les accoutumant à cultiver l'imagination, plutôt qu'à former le jugement, & à chercher plutôt des vraiſemblances pour éblouïr, que de ſolides raiſons pour perſuader. OE. M. Les *declamations* n'ont été introduites que pour exercer l'eſprit des jeunes gens ſur des ſujets qui puiſſent tomber dans l'uſage ordinaire. ST. EV.

DECLAMATION. Invective contre les perſonnes, & les vices. Vos *declamations* ſont trop aigres, & trop virulentes ; elles irritent, & ne corrigent perſonne. Tout le plaidoyé de cet Avocat n'a été qu'une perpetuelle *declamation* contre ſes parties.

DECLAMATOIRE, adj. Qui appartient à la declamation. Il y a de grands mots qui n'appartiennent qu'au ſtile *declamatoire*.

DECLAMER, v. act. & n. Prononcer ; reciter en public, ou un diſcours, ou des vers. *Declamer* avec compas, & avec meſure. Cet Acteur *declame* bien les vers ; mais il n'entre pas dans les paſſions. Ce Predicateur ſçait bien *declamer* ; mais il ne ſçait pas émouvoir. Demoſthene *declamoit* au bord de la mer, pour s'accoutumer au bruit du peuple. LE P. R.

DECLAMER, ſignifie auſſi, Parler avec emportement ; invectiver ; crier contre quelcun, ou contre ſes deffauts. Les Devotes ne manquent jamais de *declamer* contre les coquettes ; elles les dechirent en toutes les compagnies. On ſouffre qu'un homme *declame* en general contre les vices ; mais il ne faut pas qu'il *declame* contre les perſonnes. Il *declamoit* contre l'Etat. ABL. Je ne pretens pas *declamer* contre un ordre que je revere. PATRU.

DECLAMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECLARATIF, IVE. adj. Acte, qui declare la volonté d'un ſuperieur. Il y a eu un Bref *declaratif*, une Bulle du Saint Pere *declaratoire* de ſon intention ſur l'affaire qui lui a été propoſée.

DECLARATION. ſ. f. Lettres patentes du Prince, par leſquelles il declare ſa volonté ſur l'execution d'un Edit, ou d'une Ordonnance precedente, pour l'interpreter, la changer, l'augmenter, ou la diminuer. Il y a des *Declarations* de François I. ſur l'Ordonnance pour l'abbreviation des procés. Les *Declarations* ſont datées du jour qu'elles ſont données ; au lieu que les Edits ont ſeulement la date du mois. Les *Declarations* ſe ſcellent au grand Sceau en cire jaune ; & les Edits, en cire verte. La *Declaration* eſt fort differente des Edits, Loix, Ordonnances & Conſtitutions. Elles ſont ſignées par un Secretaire d'Etat, & commencent par ces mots : *Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut.* Les *Declarations* doivent être verifiées dans les Cours Souveraines.

On appelle *Lettres de Declaration*, des Lettres patentes que les habitans des Provinces, ſur leſquelles le Roi a des pretentions, obtiennent du Roi pour être exemptes du Droit d'Aubaine, ſans avoir beſoin de Lettres de naturalité ; comme le Milanois, la Navarre, & la Flandre. Le Roi par ſes *Lettres de Declaration* avoué & reconnoît pour ſes ſujets les habitans de ces païs-là, bien qu'ils ne le reconnoiſſent pas pour leur Souverain. Ces Lettres doivent être verifiées à la Chambre des Comptes, & enregiſtrées à la Chambre du Treſor.

DECLARATION, ſignifie auſſi, Notification ; denonciation, & tout autre acte, par lequel on explique, on fait ſçavoir, on notifie, on fait connoître ſa volonté. Depuis la *declaration* de la guerre le commerce a été interrompu. Cet homme a fait ſa *declaration* à ſes amis, qu'il ne ſe mêleroit point de leur different. Je lui ai fait ma *declaration*, que je ne pouvois être ſon ami. LA ROCHEF. J'ai commis dans ce volume deux fautes conſiderables, dont je fais ma *declaration*, c'eſt l'entrepriſe, & l'execution. BENS. c'eſt-à-dire, l'aveu, la confeſſion. La *declaration* de l'Empire pour la guerre ; c'eſt-à-dire, la reſolution de prendre parti ; & de faire la guerre.

On dit auſſi en galanterie, Faire une *declaration* d'amour ; pour dire, Faire connoître ſa paſſion à une Maîtreſſe ; lui en faire l'aveu. Faire une *declaration* d'amour dans les formes ; c'eſt-à-dire quelquefois, faire demander en mariage. Les paroles les plus obſcures d'un homme qui plaît, donnent plus d'agitation, que des *declarations* ouvertes d'un homme qui ne plaît pas. PRINCESSE DE CLEV.

DECLARATION, en termes de Palais, eſt un Acte de conſentement, de ceſſion, de demiſſion de quelque droit en faveur de quelque autre. Ce Procureur a été adjudicataire de cette terre, & en a fait ſa *declaration* en faveur d'un tel. On dit auſſi au Palais, Qu'un homme a fait ſa *declaration* à l'Audience ; Qu'on lui a donné Acte de ſa *declaration* ; ou, Qu'il a été renvoyé abſous après ſa *declaration*.

DECLARATION de depens, ou dommages & interêts, eſt un denombrement, ou memoire, qu'on donne par articles des frais faits en un procés, ou des dommages ſouffers, & dont on a obtenu condamnation contre ſa partie, afin de les faire taxer, & liquider.

Digitized by Google

On dit auſſi en ce même ſens, Donner une *declaration* de ſes biens & effets ; une *declaration* par tenans & aboutiſſans des heritages d'une telle Seigneurie ; pour dire, en donner un memoire, & un denombrement exact.

On dit auſſi, Intenter une action en *declaration* d'hypotheque, quand on fait aſſigner un tiers acquereur d'un heritage pour le voir declarer affecté & hypothequé aux dettes de ſon vendeur.

DECLARATOIRE. adj. m. & f. Acte, ou clauſe qui declare quelque choſe. Il y a eu pluſieurs Actes *declaratoires* de la volonté du Teſtateur, qui confirment ſon teſtament.

DECLARER, v. act. Faire connoître ; notifier ; denoncer ; apprendre au public ſa volonté. Le Roi a été obligé de *declarer* la guerre : pluſieurs Princes ſe ſont *declarez*, ont pris parti contre lui. Il a *declaré* ſa volonté ſur la liberté du commerce.

Je ne t'arrête plus ; va prêcher, monte en chaire,
Sans relâche au peché va declarer *la guerre.*

L'ART DE PRECH.

DECLARER, ſe dit auſſi de ce qui ſe fait connoître par l'autorité des Juges. Le Parlement a *declaré* un tel mariage nul ; a *declaré* par Arrêt tels Princes ennemis de l'Etat. Le Concile l'a *declaré* heretique.

DECLARER, ſe dit auſſi des particuliers, qui font connoître leurs ſecrets, ou leurs volontez. Quand un ami nous a *declaré* ſon ſecret, c'eſt une lâcheté de le trahir. On donne la queſtion aux condamnez pour leur faire reveler & *declarer* leurs complices.

DECLARER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. Il ne s'eſt point voulu *declarer* partie. Je me *declare* pour vous. La victoire, la fortune *ſe declare* pour vous. Cela lui fit peuſer que la victoire s'alloit *declarer* pour lui. ARISTOTE MODERNE. Il ſe dit auſſi par les Medecins dans le ſens de, Paroître ; ſe faire connoître ; & cela lorſqu'ils parlent de quelque maladie. Le mal s'eſt *declaré* au bras, à l'épaule ; c'eſt-à-dire, s'eſt manifeſté.

DECLARÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. C'eſt ſon ennemi *declaré*, ſon ennemi juré. Une guerre *declarée*, une inimitié ouverte. C'eſt un fripon *declaré*, connu pour tel de tout le monde. Un mariage *declaré*, qu'on avoué en public après avoir été tenu quelque temps ſecret.

DECLICQ. ſ. m. Machine propre à enfoncer des pieux. Sorte de belier d'une peſanteur extraordinaire, qu'on éleve avec un tour entre deux ou quatre pieces de bois, longues de vingt-cinq ou trente pieds. Quand ce belier eſt monté en haut, on tire une petite corde qui detache un *declicq*, & fait tomber le mouton ſur la tête du pieu.

DECLIN. ſ. m. Decadence ; panchant vers la fin ; dechet de force & de vigueur ; abaiſſement ; diminution. Il eſt ſur le *declin* de ſon âge, de ſa vie. Le *declin* du jour. Sa fortune eſt ſur le *declin*. Nous ſommes ſur le *declin* de la lune. L'Empire Romain étoit ſur ſon *declin*, quand les François conquirent les Gaules. Le jugement n'eſt tout-à-fait formé, & n'arrive guere à ſa perfection que quand les autres puiſſances de l'ame ſont ſur leur *declin*, & ſur leur retour. COSTAR. Le *declin* de l'amour ſe reconnoît à l'embarras, où ſont deux Amans de ſe trouver ſeuls. LA BR. On s'en ſervoit autrefois pour dire le penchant d'une montagne. En ce dernier ſens il eſt vieux.

DECLINABLE. adj. m. & f. Nom qui ſe peut decliner. Ce Nom n'eſt pas *declinable* en pluſieurs Cas.

DECLINAISON. ſ. f. Terme de Grammaire. Inflexion, ou chûte des Noms, ſelon leurs divers Cas, comme nominatif, genitif, &c. Comme dans la Langue Françoiſe les Noms ne ſe declinent que par les articles, il n'y a dans les differens Cas des Noms aucune inflexion, ou terminaiſon differentes dans leurs dernieres ſyllabes ; il n'y a que la Langue Grecque & la Langue Latine, qui, à proprement parler, ayent des Cas dans leurs Noms, parceque l'inflexion, ou la terminaiſon eſt differente, ſelon les Cas. Les Grammairiens comptent cinq *Declinaiſons* dans la Langue Latine.

DECLINAISON, en termes d'Aſtronomie, eſt l'éloignement, ou la diſtance du ſoleil, & des aſtres de l'Equateur. La *declinaiſon* du ſoleil, quand il eſt au Soſtice, eſt de 23. degrez & demi. On peut ſçavoir chaque jour la *declinaiſon* du ſoleil. R.D.H. Quelques Aſtronomes pretendent que la *declinaiſon* du ſoleil decroît tant au Septentrion qu'au Midi, & qu'elle n'eſt pas ſi grande à preſent qu'autrefois. BERN. La *declinaiſon Meridionale*, eſt la diſtance d'une étoile ou du ſoleil à l'Equateur vers le Pole Meridional. La *declinaiſon Septentrionale*, eſt la diſtance d'une étoile ou du ſoleil à l'Equateur vers le Pole Septentrional. La *declinaiſon vraye* d'une Planete, eſt la diſtance du vrai lieu d'une Planete à l'Equateur. La *declinaiſon apparente*, eſt la diſtance du lieu apparent d'une Planete à l'Equateur. La differente *declinaiſon* des étoiles, & leur diſtance de l'Equateur, ſe meſure ſur les arcs des cercles de longitude, qu'on appelle auſſi *cercles meridiens*.

En termes de Gnomonique, on dit que la *declinaiſon* d'un mur, d'un cadran vertical eſt de tant de degrez, quand il s'en manque tant de degrez, qu'il ne regarde directement un des quatre points cardinaux de l'Horiſon. Ainſi la *declinaiſon* d'un plan eſt l'arc de l'Horiſon compris entre le Meridien du lieu, & le vertical perpendiculaire au plan.

DECLINAISON, en termes de Marine, eſt la variation de l'aiguille aimantée, quand elle ne ſe tourne pas preciſément vers le vrai Nord, ni vers le même point du ciel ; & qu'elle decline, & s'en écarte à droite ou à gauche ; c'eſt-à-dire, qu'en tirant une ligne Meridienne du Nord au Sud de la Bouſſole, on compte combien la pointe de l'aiguille s'éloigne du Nord, ou vers l'Orient, ou vers l'Occident. Elle eſt inégale & incertaine juſques là, qu'elle varie dans le même Meridien, ou Parallèle. La *declinaiſon* de l'aiman ſe fait differemment en differens endroits de la terre ; c'eſt-à-dire, qu'il decline plus dans un endroit que dans un autre ; qu'en un même endroit il decline tantôt plus, tantôt moins ; tantôt elle nord-eſte, ou decline vers l'Eſt ; tantôt elle nord-oüeſte, ou decline vers l'Oüeſt : qu'enfin il y a des endroits, où cette *declinaiſon* augmente, ou diminue tous les ans fort ſenſiblement ; & d'autres, où elle ne change qu'inſenſiblement. Sur le grand Banc de Terre-Neuve, la *declinaiſon* au Nord-Oüeſt eſt de vingt & deux degrez & demi. On pretend avoir obſervé, que cette *declinaiſon*, ou cette variation n'eſt pas tout-à-fait irreguliere. Juſqu'ici les raiſons de ces *declinaiſons* ſi differentes, & ſi inegales, ont paru inexplicables. On pretend que cela provient de la matiere magnetique qui change de route. Quand elle eſt Orientale, ou du côté d'Orient, on dit que l'aiguille nord-eſte. Quand elle eſt Occidentale, on dit qu'elle nord-oüeſte. Sur la Mediterranée, on dit qu'elle greculiſe, quand elle decline vers l'Orient ; & qu'elle maeſtraliſe, quand elle s'éloigne vers l'Occident. Elle n'a point de *declinaiſon* à l'Iſle de Corvo, qui eſt la derniere des Açores : c'eſt pourquoy on y a voulu mettre le premier Meridien. La *declinaiſon* change auſſi en divers temps. A Paris, elle étoit Orientale de huit degrez en 1610. & de trois degrez en 1640. Il n'y avoit aucune *declinaiſon* en 1666. En 1695. il y avoit ſix degrez, quarante huit minutes au Nord-Oüeſt. Depuis l'année 1695. la *declinaiſon* a augmenté tous les ans d'environ onze minutes Nord-Oüeſt.

Digitized by Google

Oüeſt. On a ſupputé qu'au mois d'Octobre 1697. elle étoit de ſept degrez, huit minutes Nord-Oüeſt. Le 20. de Novembre 1700. la *declinaiſon* ſe trouva de huit degrez, douze minutes. Le 20. de Septembre 1701. elle ſe trouva de huit degrez, vingt-cinq minutes Nord-Oüeſt. Le 30. d'Octobre 1702. la *declinaiſon* étoit de huit degrez, cinquante minutes Nord-Oüeſt. Le 30. d'Octobre 1703. de près de neuf degrez Nord-Oüeſt. En 1705. il n'y avoit aucune *declinaiſon*. Tout cela s'entend à l'égard de Paris.

DECLINANT, ANTE. adj. Qui decline. Un mal *declinant*, qui eſt ſur ſa fin. Un defendeur *declinant*, & demandant renvoi. Un cadran *declinant*, qui ne regarde point directement un des points cardinaux de l'Horiſon. Un aſtre *declinant* de tant de degrez.

DECLINATOIRE. adj. & ſ. m. Exception propoſée par un deffendeur, qui n'eſt pas aſſigné par devant un Juge competent. Propoſer ſon *declinatoire*; demander ſon renvoi. Il faut propoſer les exceptions *declinatoires*, avant que de conteſter au principal; car après avoir reconnu le Juge, devant lequel on a été aſſigné, il n'eſt plus temps de decliner ſa Juriſdiction.

DECLINATOIRE. ſ. m. C'eſt un inſtrument de Geometrie, pour trouver les declinaiſons d'une muraille, lorſqu'on y veut faire des cadrans au ſoleil, ou pour quelqu'autre uſage que ce ſoit. C'eſt un demi-cercle diviſé en deux fois quatre-vingt dix degrez, tant à droite qu'à gauche, à-peu-près en la maniere des demi-cercles rapporteurs. On applique ſur le centre de ce demi-cercle une petite regle mouvante, ſur laquelle on poſe un cadran pour prendre les declinaiſons.

DECLINER. v. n. Dechoir; diminuer; s'affoiblir; s'abaiſſer. Ce malade *decline* fort. Sa fortune *decline* beaucoup. On *decline* ſur l'âge. Le jour *decline*, s'abaiſſe. C'eſt le propre d'un grand eſprit, lors qu'il commence à vieillir & à *decliner*, de ſe plaire aux fables & aux contes. BOI. L'amour eſt obligé de *decliner*, quand il a fait trop de progrés. ST. EV.

Mepris ſuccede à l'amour qui decline. DES-H.

DECLINER. v. act. ſignifie en Grammaire, Varier un Nom par tous ſes Cas; ſoit par le moyen des articles, comme en François; ſoit par le changement de la terminaiſon, comme en Latin. Il ſçait *decliner* un nom par regles. Cet homme ne ſçait pas *decliner* ſon nom; pour dire, Il eſt fort ignorant. Voyez DECLINAISON.

On dit, Que ceux qui vont faire des viſites à des gens, dont ils ne ſont point connus, ſont obligez de *decliner* leur nom. Il me fâche fort d'aller voir cet homme-là tout ſeul; il me faudra *decliner* mon nom. Cet homme m'a fait mille queſtions, il m'a fallu *decliner* mon nom.

DECLINER, ſignifie auſſi, Eſquiver; tâcher de s'exempter de faire quelque choſe. Il m'a fait faire cela par force; j'ay *decliné* tant que j'ay pû.

DECLINER, en termes de Palais, ſignifie, Eviter la Juriſdiction d'un Juge; demander ſon renvoi ailleurs. Il étoit aſſigné au Parlement; mais il a *decliné* & demandé ſon renvoi devant ſon Juge ordinaire.

DECLINER, en termes de Gnomonique, ſe dit des lignes & ſurfaces qui s'éloignent des points cardinaux du ciel. Ainſi on dit, Qu'un cadran vertical *decline* de tant de degrez de l'Orient, du Couchant, &c. quand il s'en manque tant de degrez, qu'il ne regarde directement l'Orient ou l'Occident. On dit auſſi, Que le mur ou la ſurface, ſur laquelle il eſt decrit, *decline* de pareil nombre de degrez.

En termes de Marine, on dit, Que l'aiguille de la Bouſſole *decline* de tant de degrez, quand elle ne ſe tient pas directement ſur la ligne de Midi, & ne tend pas au droit point du Nord; mais s'en écarte à droit ou à gauche. Voyez DECLINAISON.

En termes d'Aſtronomie, on dit, Que le ſoleil, ou quelque autre aſtre *decline*, quand il s'éloigne de l'Equateur, ſoit en deçà, ſoit en delà.

DÉCLORRE. v. act. Rompre une clôture; ouvrir ce qui eſt clos.

DECLOS, OSE. part. paſſ. & adj. Qui n'eſt pas bien clos ni fermé. Ce jardin eſt *declos* en deux endroits.

DECLOUER. v. act. Arracher, enlever, ôter les clous qui attachent quelque choſe. Il faut *declouer* cet ais. *Declouër* une ſerrure. On le fit auſſi des clous, qui ſe detachent eux-mêmes. Cela s'eſt *declouë*; il y faut mettre de nouveaux clous.

DECLOUÉ, ÉE. part. & adj.

DECOCHEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on lâche une fléche.

DECOCHER. v. act. Darder, tirer, lancer une fléche; lâcher un coup d'arbaléte, & de toute autre arme de trait. *Decocher* un trait. Jupiter *decocha* ſon foudre contre les Geans. On *decocha* contre lui une fléche de deux coudées. VAUG.

DECOCHER, ſe dit auſſi de l'oiſeau de proye, lorſque du haut d'un arbre, ou d'un rocher, il part comme un trait, pour venir fondre ſur le gibier.

DECOCHER, ſe dit figurément des traits que lâche la colere, ou la vengeance. Il *decocha* tous les traits de ſa colere. Ce Satyrique a *decoché* un trait fort piquant contre lui. Il ſe dit auſſi des choſes que l'on donne avec excés, & d'une maniere fatigante. Cet homme eſt civil juſqu'à l'excés; à chaque porte il vous *decoche* un compliment. OE. M.

DECOCHÉ, ÉE. part. & adj.

DECOCTION. ſ. f. Cuiſſon d'un ou de pluſieurs medicamens, faite dans quelque liqueur convenable. Les *decoctions* ſe font principalement pour communiquer à des liqueurs la vertu des medicamens. On fait les *decoctions* differentes, ſuivant la diverſité des mixtes. Les medicamens de ſubſtance compacte peuvent ſouffrir une *decoction* plus forte que ceux de ſubſtance tenuë.

DECOCTION, ſe dit auſſi de la liqueur, dans laquelle on a fait bouillir des medicamens. Il y a des *decoctions* aperitives, de purgatives, de ſudorifiques, de pectorales. La *decoction* de gayac & de ſaſſeparelle eſt la boiſſon qu'on donne en certaines maladies.

DECOÉFFER, ou DECOIFFER. v. act. Oter la coiffure; deranger les cheveux. Cette femme eſt *decoiffée*, elle ne veut parler à perſonne. Quand le vent eſt grand, les femmes ne veulent pas ſe promener, parceque cela les *decoiffe*, & deſriſe leurs cheveux. On diſoit autrefois à l'égard des hommes, Se *decoiffer*; pour dire, Oter ſon chapeau pour ſaluër quelcun.

On dit auſſi des femmes du peuple qui ſe battent, Qu'elles ſe *decoiffent*, parcequ'elles ſe prennent d'abord aux cheveux. On dit auſſi de deux perſonnes qui ſe font violemment querellées, Qu'elles étoit prêtes à ſe *decoiffer*.

On dit auſſi, en debauche, *Decoiffer* les bouteilles; pour dire, les ouvrir, les boire, les vuider.

DECOLLATION. ſ. f. Ce mot n'eſt en uſage qu'en cette phraſe: la *decollation* de St. Jean; pour dire, le Martyre de St. Jean Baptiſte, qui fut decollé; & la Fête qu'on celebre en l'honneur de ſon martyre, le 29. d'Août.

DECOLLEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on decolle; ou par laquelle une choſe collée ſe detache. La menuiſerie de placage a cela d'incommode, qu'elle eſt ſujette au *decollement*.

DECOLLEMENT, ou DECOLEMENT. Terme de Charpenterie. Faire un *decolement* à un tenon, c'eſt en couper une partie du côté de l'épaulement, afin qu'étant moins large, l'on ne voye pas la mortoiſe; cette mortoiſe demeurant cachée par l'endroit, où l'on a fait le *decolement*.

DECOLLER. v. act. Couper la tête à quelcun par autorité de Juſtice. On *decolle* les Gentilshommes qui ont fait des crimes capitaux. Il n'eſt pas ſi uſité que *Couper la tête*, ou *Couper le con*.

Ce mot vient du ſimple *collum*; ou du Grec *cholla*, ſelon Nicod. On a dit auſſi en Latin *decollatio*. MEN.

DECOLLER, ſignifie auſſi, Detacher une choſe collée. L'humidité *decolle* les images qui ſont collées contre les murailles. La menuiſerie de placage ſe *decolle* à l'humidité & à la chaleur.

DECOLLÉ, ÉE. part. & adj.

DECOLORER. v. act. Faire perdre, effacer la couleur. Le vinaigre *decolore* les levres. L'Epouſe dit dans les Cantiques, Ne prenez pas garde à mon teint; le ſoleil m'a *decolorée*, m'a fait perdre de ma blancheur.

DECOLORÉ, ÉE. part. & adj. Fruit *decoloré*.

DECOMBRER. v. act. Oter les decombres, les ordures, & les autres embarras qui bouchent quelque canal, ou qui occupent quelque terrain. Il faut *decombrer* cet égoût, cet évier, ce tuyau, ce ſoûpirail qui ſont bouchez. On n'a pas encore *decombré* la cour de ce bâtiment; on n'en a pas ôté les decombres. Il vaudroit mieux dire, Enlever les decombres.

DECOMBRÉ, ÉE. part. & adj.

DECOMBRES. ſ. m. pl. Pierres; platras; gravois, qui demeurent après qu'on a fait un bâtiment, ou qu'on l'a demoli, ou apres qu'on a fouillé des terres. La Police ordonne d'enlever inceſſamment les *decombres*, & de n'en point embarraſſer les ruës. Les *decombres* ſignifient auſſi ce qu'on tire de deſſus une carriere pour trouver la bonne pierre, & ç'a été leur premiere ſignification.

Du Cange dit que le mot de *combri* a été premierement dit des bois & des arbres couppez dans les forêts, qui ferment le paſſage des chemins; & qu'enſuite on a appellé *combres*, le bois du faîtage d'un toit: & on a appellé premierement *decombres*, les vieux bois d'un toit demoli; ce qui s'eſt étendu depuis aux autres materiaux des demolitions.

DECOMPOSER. v. act. Terme de Phyſique. Detruire un corps compoſé; le diſſoudre; reduire un corps ſimple dans ſes principes. La Chymie eſt un art, qui enſeigne à *decompoſer* les corps naturels; qui les reduit, & les reſout en leurs plus petites parties.

Le plus fort de ces grands maîtres
Se ſert de tout ſon eſprit,
A ſoutenir que des êtres
La ſeule forme perit;
Que le corps ſe decompoſe;
Qu'il ſe fait de chaque choſe
Des arrangemens divers;
Et que toûjours la matiere,
Infinie, active, entiere,
Circule dans l'Univers. DES-H.

DECOMPOSER. v. act. Deconcerter; faire perdre la contenance. La moindre bagatelle *decompoſe* cet homme grave & ſerieux; il *ſe decompoſe* trop aiſément. L'ACAD.

DECOMPOSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECOMPOSITION. ſ. f. Terme de Chymie. Diſſolution; reſolution des corps mixtes à leurs premiers élemens. La rapidité du feu cauſe une entiere *decompoſition*, & une fuſion des metaux, ſur leſquels il agit.

DECOMPTE. ſ. m. Somme à deduire & à retenir par ſes mains ſur une plus grande qu'on paye. On le dit particulierement des ſoldats, & ouvriers, & autres gens, à qui on a avancé quelque partie de leur ſolde, ou de leurs journées, ou dont on retient une partie pour leurs habits & leurs autres neceſſitez. Faire le *decompte* aux ſoldats, c'eſt, Supputer l'argent retenu, ou avancé ſur la ſolde, pour payer le ſurplus de part ou d'autre.

DECOMPTE, ſignifie auſſi, la taxe, le dechet qu'on trouve ſur une ſomme. Je croyois qu'il y eût mille francs dans ce ſac; mais il y a dix écus de *decompte*.

DECOMPTER. v. act. Deduire, rabattre ce qu'on a avancé ſur quelque ſomme duë.

DECOMPTER, ſignifie auſſi, Rabattre de la bonne opinion qu'on avoit de quelque choſe. On m'avoit donné une grande opinion de cet Ouvrage; mais après la lecture, j'ay trouvé qu'il y avoit beaucoup à *decompter*.

Un ſot qui m'en voudroit, n'auroit qu'à decompter. CORN.

Ce mot s'employe d'ordinaire abſolument, & n'a gueres d'uſage qu'à l'Infinitif.

DECONCERTER. v. act. Troubler l'harmonie; gâter un concert. Il y avoit deux Muſiciens yvres, qui *deconcerterent* tous les autres. Une voix diſcordante *deconcerta* tout.

DECONCERTER, ſe dit figurément, & ſignifie, Rompre les meſures; troubler, ruiner les deſſeins des autres. La perte de la bataille *deconcerta* fort le parti ennemi. ABL. Cette alliance *deconcerta* les deſſeins de Mahomet. BOUH.

DECONCERTER, ſe dit auſſi à l'égard des perſonnes qu'on embarraſſe; qu'on trouble; qu'on met en deſordre; qu'on remplit de confuſion. Cet homme ſe *deconcerte* pour rien. La cabale fut fort *deconcertée*, lorſqu'elle ſe vit convaincuë de calomnie. OR. M. Elle a un maintien ſerieux, mais naturel, qui ne ſe *deconcerte* point. ST. EV.

DECONCERTÉ, ÉE. part. & adj. J'étois tremblant, interdit, & *deconcerté* par la ſeule penſée qu'il s'agiſſoit d'un mariage. LE CH. D'H.

DECONFIRE. v. act. Tailler en pieces les ennemis. Charles Martel *deconfit* les Sarrazins. Ce mot eſt tout-à-fait hors d'uſage. REGL. L'ACAD.

DECONFIRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Deconcerter; rendre confus. Le pauvre repondant fut tout *deconfit* dès le premier argument. L'accuſé fut *deconfit*, quand on lui repreſenta ſa ſignature.

DECONFIT, ITE. part. paſſ. & adj. Ces mots vieilliſſent, & ne peuvent plus entrer que dans le burleſque.

DECONFITURE. ſ. f. Entiere deffaite; deroute generale d'une armée. Quand les premiers bataillons furent rompus, on vit une *deconfiture* generale des troupes.

Ce mot vient de l'Italien *ſconfitta*.

DECONFITURE, ſe dit auſſi d'une banqueroute, d'un abandonnement de biens. La perte de deux vaiſſeaux a cauſé la *deconfiture*, ou la banqueroute de ce Marchand.

On dit au Palais à Paris, qu'en cas de *deconfiture*, les creanciers viennent en contribution au ſol la livre; c'eſt-à-dire, qu'après la banqueroute d'un Marchand, & l'abandonnement de ſes biens mobiliaires; ou de tout autre qui eſt ruiné, & inſolvable, enſorte que tous ſes biens meubles & immeubles ne ſuffiſent pas pour payer les creanciers apparens, on en partage les effets entre les creanciers à proportion de ce qui leur eſt dû, ſans aucune preference, ni prerogative pour aucune cauſe que ce ſoit, & au ſol la livre. En quelques Coutumes,

Digitized by Google

tumes on a dit *Rompture*, au lieu de *Deconfiture*. Les creanciers chirographaires viennent auſſi au ſol la livre ſur les immeubles. Voyez MEUBLES.

DECONFORT. ſ. m. Affliction; decouragement; abattement d'eſprit. Il eſt vieux. L'ACAD.

DECONFORTER. v. act. Decourager; deſoler; abattre l'eſprit par quelque affliction. Ce revers de fortune, cette perte l'a tout *deconforté*. Cette femme ſe *deconforte* en voyant ſon mari à l'agonie.

Un ami qui ſe deconforte. VOIT.

Il commence à vieillir. L'ACAD.

DECONFORTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECONNOIR. ſ. m. Terme d'Imprimerie. C'eſt une piece de bois, faite en forme de coin, qui ſert à deſſerrer les formes.

DECONSEILLER. v. act. Diſſuader; donner à quelcun un avis contraire au ſien. Tous ſes amis ont eu beau lui *deconſeiller* le voyage, il y a voulu aller, & il y eſt mort. Le ſuccés de cette affaire eſt ſi incertain, que je ne vous conſeille, ni ne *deconſeille* de l'entreprendre. Il vouloit *deconſeiller* lui-même, ce qu'il venoit commander de la part du Roi. ABLANC.

DÉCONTENANCER. v. act. Deconcerter; rendre interdit & confus; faire perdre contenance. On lui a fait des objections ſi fortes, qu'elles l'ont *decontenancé*, & ſi deſſerré, qu'il eſt demeuré ſans replique. Depuis qu'il a perdu ſon procés, il eſt tout *decontenancé*. Les jeunes gens qui entrent dans le monde, ſe *decontenancent* aiſément; ils ne ſçavent quelle poſture tenir.

DÉCONTENANCÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECONVENUE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie, Malheur; mauvaiſe avanture. Il nous a conté ſa *deconvenuë*. Il n'eſt plus gueres en uſage. L'ACAD.

DECORATEUR. ſ. m. Homme intelligent en Architecture, Sculpture, Perſpective, &c. qui invente, ou qui diſpoſe des ouvrages d'Architecture feinte; comme pour les arcs de triomphe, les fêtes publiques, les decorations pour les Balets, Comedies, Canoniſations, & autres ſpectacles.

DECORATEUR. ſ. m. Gagiſte des Comediens, qui ſert à orner, & à parer le théâtre.

DECORATION. ſ. f. Ornement dans les Egliſes, & autres lieux publics; ce qui decore un bâtiment; un arc de triomphe, &c. au dehors, ou au dedans. Les ordres d'Architecture contribuent beaucoup à la *decoration*; mais il faut que les parties que ces ordres renferment, ayent les proportions, & les ornemens convenables; ſans quoy l'ordre le mieux executé apporteroit de la confuſion plutôt que de la richeſſe. FEL. Un Sacriſtain eſt chargé de la *decoration* de l'Autel & de l'Egliſe. Les Echevins doivent appliquer leurs ſoins à la *decoration* de la ville. On le dit particulierement de la ſcéne des théâtres. Les Opera, les pieces de machines doivent changer pluſieurs fois de *decorations*, conformement au ſujet. Sophocle le premier embellit & diverſifia les *decorations* du theatre des Grecs, qui étoient fort ſimples, & uniformes avant lui. DAC. On appelle *decoration de jardin*, l'ordonnance de toutes les pieces qui compoſent la varieté d'un jardin, ou d'un parterre, & en rendent l'aſpect agreable.

DECORATION, ſe dit auſſi dans un ſens un peu figuré. La devotion eſt une bienſeance de la vieilleſſe, ou de la mauvaiſe fortune; c'eſt un changement de *decoration*, & de théâtre. DE VILL. Les hommes preferent les *decorations* de la fable, le fard & les artifices du menſonge, à la ſimplicité naïve de la verité. BAY.

DECORDER. v. act. Detortiller une corde; ſeparer les cordons qui la compoſent. On a fait là-deſſus ce petit badinage:

Quand un Cordier cordant veut accorder ſa corde,
Pour ſa corde accorder, trois cordons il accorde;
Mais ſi l'un des cordons de la corde decorde,
Le cordon decordant, *fait* decorder *la corde.*

DECORDÉ, ÉE. part. & adj.

DECORER. verb. act. Orner; parer; embelir. *Decorer* une ville; *decorer* un théâtre. On le diſoit autrefois des perſonnes. Cette Dame étoit *decorée* de toutes ſortes de vertus. En ce dernier ſens au figuré, il eſt hors d'uſage; & ne l'eſt guere même dans le premier.

DECORÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECORUM. ſ. m. Mot Latin, devenu François, qui ſe dit en cette phraſe proverbiale: Garder le *decorum*; pour dire, Obſerver toutes les loix de la bienſeance. Il faut ſans ceſſe garder le *decorum* de la Divinité. MOL.

DECOUCHER. v. act. & n. Coucher hors de ſa maiſon, ou de ſon lit ordinaire. Un fils de famille ne doit point *decoucher* de la maiſon paternelle. Les valets qui *decouchent*, ſont des fripons, ou des filous. C'eſt un libertin, qui *decouche* preſque tous les jours. Il ne *decouchoit* pas d'avec Rhea. ABL.

DECOUCHER, ſignifie auſſi, Prendre le lit de quelcun, on lui ceder le ſien. Il n'eſt pas bienſeant, de *decoucher* le maître de la maiſon. Il s'eſt *decouché*, pour mieux recevoir ſa compagnie.

DECOUCHÉ, ÉE. part. & adj.

DECOUDRE. v. act. & n. *Je decous, tu decous, il decout, nous decouſons. Je decouſis, j'ay decouſu, je decoudrai, que je decouſe, que je decouſiſſe, je decoudrois, decouſant.* Detacher des choſes qui ſont jointes & couſuës enſemble. *Decoudre* une juppe, une dentelle. Vôtre habit commence à ſe *decoudre*. *Decoudre* un ſoulier.

DECOUDRE, ſe dit figurément avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Aller en deſordre; tomber en decadence. On a fait trois banqueroutes à ce Marchand, ſes affaires commencent à *ſe decoudre*. Cette famille commence à *ſe decoudre*; il en eſt mort deux ou trois des meilleures têtes.

DECOUDRE, ſignifie auſſi figurément, Detacher. Ciceron dit, qu'il faut *decoudre* l'amitié, & ne la pas rompre avec violence.

DECOUDRE, ſe dit auſſi des playes qui ſe font avec un inſtrument, ou une arme pointuë & tranchante, quand elle agit en long & ſucceſſivement. Il ne s'eſt pas contenté de le percer, il lui a *decouſu* le ventre. De même, en termes de Chaſſe, on le dit, en parlant des playes que ſont les ſangliers au ventre des chiens avec leurs defenſes. Le ſanglier a *decouſu* le ventre à deux chiens.

DECOUDRE, ſe dit populairement à ceux qu'on veut deffier au combat; ou avec qui on ne peut éviter d'en venir à quelque diſpute, procés, ou conteſtation. Il en faut *decoudre*. Faiſons un coup d'épée; je voi bien que vous en voulez *decoudre*. Puis que vous ne voulez pas vous accorder, & que vous en voulez *decoudre*, nous plaiderons tout de bon.

DECOUDRE, en termes de Marine, c'eſt, Detacher quelque piece du bordage, pour decouvrir ce qui eſt defectueux ſous ces pieces.

DECOUSU, UË. part. & adj. Ce qui eſt detaché; qui n'eſt plus joint avec le filet qui faiſoit la jonction. On dit, Qu'un homme eſt fort *decouſu*, quand il eſt mal vêtu & dechiré.

On dit figurément, Que les affaires d'une maiſon, d'un Etat ſont *decouſuës*, lorſqu'elles vont mal, qu'elles ſont en deſordre. On le dit auſſi de tout ce qui eſt mal aſſorti & mal joint. Le ſtile de Ceſar eſt ſouvent bien *decouſu*, ou mal tiſſu. LE CH. DE M. Les matieres

Digitized by Google

de ſes memoires ſont un peu *decouſuës*. ABL. c'eſt-à-dire, ſans beaucoup de ſuite & de liaiſon. Son diſcours n'étoit rempli que de raiſonnemens hors d'œuvre, & de lambeaux *decouſus*. ST. EV.

DECOULEMENT. ſ. m. Flux ; mouvement d'une choſe liquide. Le *decoulement* continuel des eaux de vôtre goutiere ſur mon mur l'a entierement ruiné. Le *decoulement* des humeurs.

DECOULER. v. n. Couler lentement, goutte à goutte. Dans la diſtillation on voit les vapeurs épaiſſies *decouler* dans le recipient. Dans les chaleurs l'eau *decoule* par les pores. Les criſtaux, les mineraux ſe forment des ſucs, qui *decoulent* par les veines de la terre. Cette huile de parfum deſcendit ſur toute la barbe, & *decoula* juſques ſur le bord de l'habit. PORT-R.

DECOULER, ſe dit auſſi figurément. C'eſt de la miſericorde infinie de Dieu que *decoulent* toutes les graces que nous recevons. C'eſt d'une ſerieuſe meditation & application d'eſprit que *decoulent* toutes les connoiſſances que nous acquerons. Les Manichéens ne pouvoient convenir, que les biens, & les maux *deconlaſſent* d'un même Principe. OR. M. Dieu fait *decouler* ſur nous ſes graces en abondance. PORT-R. c'eſt-à-dire, il les repand ; il les diſtribuë.

DECOUPER. v. act. Diviſer ; couper en pieces. Il ſe dit des viandes & des étoffes. Les Allemands ſont habiles dans l'art de *decouper* les viandes. *Decoupé* en pluſieurs morceaux. Il n'eſt pas ſi uſité, que *Couper*.

DECOUPER, au figuré, ſignifie, Medire ; dechirer la reputation d'autrui. Il eſt vieux. L'ACAD.

DECOUPER, ſignifie auſſi ; Orner une étoffe, en y faiſant pluſieurs taillades diſpoſées avec grace & ſymmetrie. La mode revient ſouvent de *decouper* les habits de drap, de ſatin, &c. Cet ouvrier *decoupe* proprement.

DECOUPER, ſignifie encore, Tailler ; faire des coliſichets, en taillant du papier, du parchemin, des images en une infinité de façons. On voit des parchemins *decoupez* avec une extrême delicateſſe.

DECOUPER, eſt auſſi un terme de Pâtiſſier. Il ſignifie, Faire diverſes petites figures avec la pointe d'un couteau, ſur le couvercle de quelque piece de pâtiſſerie. Il faut *decouper* le couvercle de ce pâté.

DECOUPÉ. ſ. m. Terme de Jardinier. Il ſignifie, un parterre, où il y a pluſieurs pieces quarrées, longues, rondes, ovales, dans leſquelles on met des fleurs. Voilà un beau *decoupé*. QUINT.

DECOUPÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des figures ſans nombre, dont un Ecu eſt ſemé, qui ſont faites comme de tierces feuilles renverſées, & qui ont la queuë montante & en haut, ce qui reſſemble aux decoupures qui ſe font ſur le velours ou ſur le ſatin : c'eſt la même choſe que *mouchetê*, ou *plumetê*, ou *papillonné*. On le dit auſſi des lambrequins, qui ſont taillez en feuilles d'acanthe.

DECOUPEUR. ſ. m. Artiſan qui s'applique à decouper des étoffes, à faire des mouches de femmes, &c.

DECOUPLER. v. act. Detacher des chiens couplez, particulierement pour les lâcher après le gibier. *Decouplez* vite vos chiens.

DECOUPLER, ſe dit figurément, des gens qu'on lâche après quelcun, ou qu'on employe dans la pourſuite de quelque affaire. On a *decouplé* après ce criminel deux Exempts qui l'auront bientôt attrapé. Comment voulez-vous que je vous ſerve ? *Decouplez* moi, quand vous jugerez que je doive courir. ST. AIGNAN.

DECOUPLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On dit auſſi d'un vert galant, d'un jeune homme bien taillé & bien vigoureux, Qu'il eſt bien *decouplé*.

DECOUPURE. ſ. f. Taillades faites ſur des étoffes pour imiter, ou tenir lieu de dentelle, ou de broderie, & par ornement. Une fine *decoupure* ; une *decoupure* groſſiere. On le dit auſſi des diverſes manieres de tailler proprement le parchemin pour faire des coliſichets.

DECOURAGEMENT. ſ. m. Abattement de courage. Dans ce *decouragement*, le Roi ne voulut pas le gourmander. VAUG. Un Negotiateur qui a du phlegme, & de la patience, fatigue les autres, & les pouſſe juſqu'au *decouragement*, pour les conduire au point, où il les ſouhaite. LA BR. Sous pretexte d'éviter la preſomption, il ne faut pas tomber dans le *decouragement*. NIC.

DECOURAGER. v. act. Oter, faire perdre le courage. Les mauvais ſuccés *decouragent* la Nation Françoiſe. La moindre traverſe qui vous ſurvient, vous *decourage*. BOU.

DECOURAGÉ, ÉE. part. & adj.

DECOURS. ſ. m. Diminution de lumiere, qui ſe fait tous les mois dans le cours de la lune, quand elle ſe rapproche du ſoleil. La lune après ſon plein entre en ſon *decours*. C'eſt une erreur populaire, de croire que les os ſoient vuides de moüelle pendant le *decours* de la lune. On a obſervé que Venus avoit ſon *decours* comme la lune, & qu'elle paroiſſoit avec des cornes.

Ce mot vient de *decurſus*. NICOD.

DECOUSURE. ſ. f. L'endroit decouſu de quelque étoffe. Ce n'eſt pas là un accroc, ce n'eſt qu'une *decouſure*. On appelle auſſi, en termes de Chaſſe, *decouſures*, les playes que les ſangliers font aux chiens avec leurs deffenſes. SALNOVE.

DECOUVRIR. Voyez DESCOUVRIR.

DECRASSER. v. act. Oter la craſſe du corps, d'un habit, d'un tableau. On fait de la pâte d'amandes pour ſe *decraſſer* les mains.

On le dit auſſi au figuré, & il ſignifie, Polir ; rendre moins groſſier. St. Gelais commença à *decraſſer* un peu la Poeſie Françoiſe. MEZERAY. On n'a jamais pû *decraſſer* cet homme-là, ni lui ôter la craſſe du College, & de la Province. Les gens que l'uſage du monde n'a point *decraſſez*, ſont bien degoûtans. BELL.

DECRASSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECREDITEMENT. ſ. m. L'action de decrediter ; perte de credit. La maniere, dont on ſe recrie ſur quelques-uns qui ſe diſtinguent par la bonne foi, le deſintereſſement & la probité, n'eſt pas tant leur éloge, que le *decreditement* du genre humain. LA BR. Ce mot n'eſt point ailleurs.

DECREDITER. v. act. Oter, faire perdre le credit. La mauvaiſe foi *decredite* un marchand.

DECREDITER, au figuré, ſignifie, Faire perdre l'eſtime, la reputation. L'orgueil a bien des adreſſes & bien des ruſes pour *decrediter* ceux qui lui font ombrage. LE P. LAMY. Il ne faut qu'une lâche action pour *decrediter* un homme de guerre pour toute ſa vie. Les perſonnes de bon ſens ont fort *decredité* les équivoques. BOU. Un mechant livre *decredite* un Auteur. Le mepris des calomnies les *decredite*. ABL. La honte de céder à des ennemis tant de fois vaincus, & la crainte de *decrediter* les armes de l'Empire, le determinoient à combattre. FL. La vie d'Epicure a été attaquée pour *decrediter* plus facilement ſes opinions. ST. EV. Les bienfaits que j'ay reçus de vous, *decreditent* les loüanges que je vous donne. BOI. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. Il ne diſoit rien de ſa diſgrace à ſa Belle, de peur de *ſe decrediter* en montrant ſon malheur. B. RAB.

DECREDITÉ, ÉE. part. & adj.

On dit, Qu'une choſe eſt *decreditée*, quand elle n'eſt plus à la mode, ni en uſage.

DECREPIT, ITE. adj. Caduc ; qui eſt fort vieux ; fort

Digitized by Google

fort caſſé ; fort infirme ; fort uſé. Un âge *decrepit* ; vieillard *decrepit* ; une vieille *decrepite*.

Amour d'un mois, eſt amour decrepite. DES-H.

Remarquez qu'on dit, *Decrepites*, au plurier, dans le maſculin. Ce ſont tous vieillards *decrepites*. L'adoption donne des enfans aux maris les moins heureux, & aux peres les plus *decrepites*. TOUR. Regnier a dit en maniere de Proverbe ;

Il n'eſt ſi decrepite,
Qui ne trouve, dit-on, couvercle à ſa marmite.

DECREPITATION, ſ. f. Terme de Chymie. Calcination du ſel commun, qu'on continuë juſqu'à ce que le ſel ne petille plus. Il ſe dit auſſi du bruit, ou du petillement que le ſel fait pendant qu'on le calcine.

DECREPITER. v. act. Terme de Chymie. C'eſt, Faire ſecher le ſel commun, le calciner juſqu'à ce qu'il ne perce plus étant mis au feu, enſorte que toute ſon humidité ſoit exhalée. Ce ſel s'appelle *decrepité*.

On dit auſſi proverbialement & baſſement, Faire *decrepiter* quelcun ; pour dire, le faire enrager ; lui faire des malices, dont il ne ſe puiſſe vanger ; comme celles qu'on feroit à des vieillards decrepites.

DECREPITUDE. ſ. f. Caducité ; âge decrepit ; vieilleſſe extrême. Titon parvint à une telle *decrepitude*, qu'il fut changé en cigale. BENS. La Sibylle de Cumes étoit parvenuë juſqu'à la derniere *decrepitude*. RAGOIS. MET.

DECRET. ſ. m. Arrêté ; reſolution ; Predeſtination. Les cauſes ſecondes ne font qu'executer les *decrets* éternels de la Providence. Les crimes mêmes ſemblent des ſuites inevitables des *decrets* éternels de Dieu. JUR. Nos prieres ne changeront rien à nôtre deſtinée, puiſqu'au fond, independamment de nôtre culte, & de nos vœux, Dieu executera ſes *decrets* éternels. M. DE M. Le commerce mutuel entre l'ame & le corps, n'a point d'autre lien que l'efficace des *decrets* divins. MALEB. Calvin appelle le *decret* de la Reprobation, un horrible *decret* ; *horribile Decretum*. On pretend que Dieu entre dans le peché par un *decret* poſitif : car ſi les crimes n'étoient pas arrêtez par un *decret* antecedent, Dieu ne pourroit prevoir les évenemens. OR. M. Beaucoup de Theologiens font cinq Ordres des *decrets* de Dieu. Le premier, eſt un *decret* de Dieu, par lequel il a reſolu de créer l'homme dans l'état d'innocence, avec les dons neceſſaires pour y perſeverer. Le ſecond, par lequel il a reſolu de permettre la chûte de l'homme. Le troiſiéme, par lequel il a reſolu d'envoyer un Mediateur. Le quatriéme, par lequel il a reſolu d'appeller ſuffiſamment tous les hommes. Le cinquiéme, par lequel il a reſolu de choiſir un certain nombre d'hommes ; de leur donner une grace efficace, de les juſtifier, & de les ſauver ; & de reprouver les autres, ou à cauſe du peché originel, ou à cauſe de leurs pechez actuels.

Les *decrets* des Conciles ſont les Ordonnances, ou les Loix qui reglent la doctrine, & la diſcipline de l'Egliſe. Le mot de *Decret* s'eſt dit d'abord par les Juriſconſultes, de tout ce qui avoit été jugé, ou ordonné par le Prince, en connoiſſance de cauſe ; mais depuis ce nom a été ſeulement donné aux Reſcrits, ou Reglemens, & Ordonnances des Papes, & aux Deciſions, ou Canons des Conciles. Par Arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1703. il eſt fait deffenſes à tous Archevêques & Evêques, de faire publier ni executer aucun Bref, *Decret* ou Conſtitution du Pape avant qu'ils ayent été enregîtrez au Parlement en conſequence de Lettres Patentes du Roy.

En ce ſens on appelle *Decret*, la premiere partie du Droit Canon. Gratien, qui a vêcu ſous le Pape Eugene III. en 1155. a fait une Compilation des Canons des Conciles, des Avis & Sentences des Peres de l'Egliſe, & de pluſieurs Reſcrits des Papes ; qui ſont les Loix, ſuivant leſquelles l'Egliſe eſt gouvernée. Cette collection eſt intitulée, *La Concordance des Canons diſcordans*. Avant lui, Burcard de Wormes, & Yves de Chartres, Anſelme de Lucques, & autres, en avoient fait des Compilations ; mais plus imparfaites. Le *Decret* eſt diviſé en trois parties. La premiere contient cent huit Diſtinctions ; la ſeconde, trente ſix Cauſes ; & la troiſiéme, cinq Diſtinctions. Il faut le lire avec beaucoup de precaution ; les citations n'en ſont pas toûjours aſſez exactes. PASQ.

On appelle, Ecole du *Decret*, le lieu où le Droit Canon eſt enſeigné. Autrefois on appelloit *Docteur en Decret*, un Docteur en Droit Canon.

DECRET, en termes de Palais, eſt une ſentence, ou ordonnance du Juge qui interpoſe ſon *decret*, & ſon autorité : mais ce mot ne s'employe qu'en deux occaſions. La premiere, en matiere criminelle : il y a trois ſortes de *decrets*. Le *decret d'ajournement perſonnel*, qui porte que l'accuſé ſera ajourné, & tenu de ſe preſenter pour ſubir l'interrogatoire. Le *decret d'aſſigné pour être ouï*, comme il arrive quand le cas eſt leger ; ou bien le *decret de priſe de corps*, qui porte que l'accuſé ſera apprehendé & pris au corps, ce qui ne ſe fait contre les domiciliez que quand le cas eſt énorme, & qu'il y échet peine afflictive. Un *decret de priſe de corps*, & le *decret d'adjournement perſonnel*, emportent interdiction des fonctions de la charge de celui qui eſt Officier ; mais non pas le ſimple *decret d'aſſignation pour être ouï*. Les *decrets de priſe de corps*, ou *d'ajournement perſonnel* s'executent, nonobſtant toutes appellations. On donne quelquefois des *decrets de priſe de corps* contre des perſonnes inconnuës, & ſur certains indices qui les deſignent. Voyez l'Ordonnance de 1670. On n'eſt point reçû à appeller d'un *decret de priſe de corps*, ſans ſe preſenter, & ſans le mettre en état ; c'eſt-à-dire, ſans ſe conſtituer priſonnier. La ſeconde, en matiere civile, quand pour purger les hypotheques, qui ſont ſur un heritage vendu en Juſtice, le Juge declare que toutes les formalitez requiſes pour y parvenir, ont été obſervées, & adjuge l'heritage franc, quitte, & libre de toutes hypotheques au dernier encheriſſeur ; & pour cela il y interpoſe ſon *decret*, ou ſon autorité. On ne peut maintenant acheter ſûrement aucune terre, qu'elle n'ait paſſé par *decret*, ou à la charge du *decret*. Le *decret* ne purge pourtant point les doüaires, ni les rentes foncieres & Seigneuriales ; mais il purge toutes les autres hypotheques de ceux qui ne s'y ſont pas oppoſez. Les creanciers des rentes foncieres non oppoſans perdent leurs arrerages.

DECRET. Ce terme eſt en uſage parmi certains Religieux, comme par exemple, les Auguſtins, pour ſignifier, les Statuts qui ſe font dans les Chapitres Provinciaux pour le reglement d'une Province.

DECRETALE. ſ. f. Reſcrit, ou Epître d'un Pape pour juger quelque queſtion du Droit Eccleſiaſtique. Les *Decretales* compoſent le ſecond Volume du Droit Canon. Il y a plus de *Decretales* d'Innocent III. ſeul que de tous les autres Papes enſemble. Il étoit bon Juriſconſulte ; c'eſt pourquoy il a été appellé, le *Pere du Droit*. On les appelle auſſi *Epitres Decretales*. Ce fut le Pape Gregoire IX. en 1230. qui fit recueillir, & compiler toutes les *Decretales*, ou Conſtitutions Pontificales de ſes Predeceſſeurs en cinq livres par Frere Raimond, de l'Ordre St. Dominique, ſon Chapelain. Chaque livre eſt diviſé par titres, & chaque titre par chapitres. Cette Collection des *Decretales* eſt ſeule autoriſée du St. Siege, lue dans les Ecoles, & on s'en ſert dans le for exterieur, & contentieux. A ſon imitation, Boniface VIII. en 1299. en fit faire

Digitized by Google

une nouvelle Compilation ſous le nom de *Sexte*; mais elle n'a pas eu en France le même credit que les autres Collections, à cauſe des demêlez de Boniface VIII. avec le Roi Philippe le Bel. Voyez SEXTE. Elle contient cinq livres de *Decretales*. Clement V. fit une autre Collection ſous le nom de *Clementines*, & Jean XXII. fous celui d'*Extravagantes*. Quand Luther fit ſolennellement brûler les *Decretales* à Wittemberg, ſon action fut plutôt regardée comme une inſulte au Pape, & un coup de colere, que comme une juſte condamnation du Droit Canonique. Pour les *Decretales* attribuées aux Papes depuis St. Clement juſqu'à Siricе en 398. elles ſont évidemment ſuppoſées. La Collection de ces *Decretales* paſſa d'abord ſous le nom d'Iſidore de Seville; & depuis elle a été generalement attribuée à Iſidore *Peccator*, ou *Mercator*. Tout le monde convient de leur fauſſeté; & ceux-mêmes qui font les plus favorables à la Cour de Rome, ſi l'on excepte Turrien, ſont obligez de les abandonner; quoy qu'elles ayent beaucoup ſervi à établir la grandeur de Rome, & à ruiner l'ancienne diſcipline, principalement ſur les jugemens Eccleſiaſtiques, & les droits des Evêques. Riculphe, Evêque de Mayence dans le IX. ſiecle, ou vers la fin du huitiéme, eſt le premier qui les a publiées en France, ou il les apporta d'Eſpagne. Elles avoient été inconnues juſques-là. Le Pape Nicolas I. les confirma par toute ſon autorité. On n'a crû qu'elles avoient été ſuppoſées par Iſidore, Archevêque de Seville, que parceque la Collection de ces *Decretales* porte le nom d'Iſidore *Peccator*, ou *Mercator*. DU PIN. Voyez DOUJAT, HIST. DU DROIT CANON, & BLONDEL contre Iſidore, & Turrien.

DECRETER. v. act. Decerner; donner un Decret. On a *decreté priſe de corps*, ou un *ajournement perſonnel* contre les accuſez. Voyez DECRET. Cette terre a été *decretée* dans les formes. Un Procureur eſt reſponſable pendant dix ans des formalitez de ce qu'il a fait *decreter*. Il eſt deffendu aux Juges, de ſe rendre adjudicataires des biens qui ſe *decretent* en leurs ſieges. On ne peut lire, ſans fremir, tant de paſſages de l'Ecriture, par leſquels Dieu paroit avoir *decreté*, & ordonné le mal. LE CENE.

DECRETÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECREUSER. v. act. Terme de Teinture. Donner une certaine preparation aux ſoyes. Le principal ſoin des Teinturiers doit être, de bien *decreuſer* la ſoye: ce qui ſe fait en la faiſant cuire avec du ſavon blanc, & en la degorgeant après dans la riviere; enſuite de quoy on la met dans un bain d'alun tout froid.

DECRI. ſ. m. Deffenſe par un cri public, & par autorité du Roy, d'expoſer certaine monnoye. On n'oſeroit expoſer de la monnoye legere après le *decri*.

DECRI, ſe dit figurément de la diminution de reputation. La mauvaiſe conduite de cette perſonne l'a fait tomber dans le *decri*.

DECRI, ſe dit encore de la diminution de la valeur & du prix des choſes, dont on ne fait plus de cas. En France, les pointes, les alluſions, les anagrammes, les bouts rimez, ſont dans le *decri*. Tout ce qui eſt à la vieille mode, eſt dans le *decri*. Les balades, & les rondeaux par la mort de Voiture retournerent dans leur ancien *decri*. SAR. Quand la vieilleſſe trop hâtée amene les rides, le *decri* vient, & on ne ſçait plus quel perſonnage on doit faire. ST. EV.

DECRIER. v. act. Deffendre par ordonnance, ou cri public une monnoye. On a *decrié* cette monnoye, parcequ'il s'y en étoit mêlé de fauſſe, ou qu'elle étoit trop alterée.

DECRIER, ſignifie figurément, Medire; decrediter; ôter l'honneur, la gloire, la reputation. Il ſe dit des perſonnes & des choſes. Cet homme a bien des ennemis qui le *decrient*. Les malcontents tâchent toûjours à *decrier* le gouvernement. On a beau être abſous d'une accuſation, elle *decrie* toûjours un homme. C'eſt un artifice aſſez ordinaire, que de *decrier* les perſonnes, dont on veut faire condamner les ſentimens. BAY. Les Devots s'attribuent l'autorité de cenſurer le prochain, & de le *decrier*, ſous pretexte de ne haïr que le vice. OE. M. La flatterie corrompt la vertu, & la mediſance la *decrie*. FL. *Decrier* quelcun dans l'eſprit du peuple. PASC. Rien ne *decrie* davantage la violence des mechans, que la moderation des gens de bien. ST. EV. Le veritable emploi de la Comedie, c'eſt de recommander la vertu, & de *decrier* le vice. OE. M. Une femme ſe *decrie* plus par des apparences mal menagées, que par une intrigue conduite prudemment. ID. On dit proverbialement, Qu'un homme eſt *decrié* comme la vieille monnoye; pour dire, qu'il eſt perdu de reputation; qu'il n'a ni credit, ni eſtime dans le monde.

DECRIÉ, ÉE. part. & adj.

DECRIRE. Voyez DESCRIRE.

DECROCHER. v. act. Detacher quelque choſe d'une cheville, d'un clou, d'un crochet, où elle étoit attachée. *Decrocher* une tapiſſerie, ou une juppe accrochée avec une agraffe.

DECROCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECROIRE. v. n. Ne croire pas. L'uſage de ce mot eſt fort borné. Il ne ſe dit que par une antitheſe, qui exprime l'incertitude d'un homme ſur quelque choſe: Je ne la croi, ni ne la *decroi*. L'ACAD.

DECROISSANCE. ſ. f. Decroiſſement. POMEY.

DECROISSEMENT. ſ. m. Diminution ſenſible. Le *decroiſſement* de la riviere. Il faut faire bouillir cette decoction, ou ce ſyrop juſqu'au *decroiſſement* d'un tiers, pour les faire cuire à-propos.

DECROISSEMENT, ſe dit auſſi figurément. Le *decroiſſement* de la vie eſt ſenſible. M. DE M.

DECROISTRE, ou DECROITRE. v. n. Diminuer de hauteur, de quantité. Les eaux du Deluge furent quarante jours à *decroître*. Le Nil croît quarante jours, & en *decroît* autant. ABLAN. La lune *decroit*; elle eſt hors de ſon plein, & ſe rapproche du ſoleil. Venus croît & *decroit* auſſi bien que la lune.

DECROTOIRE. ſ. f. Petite broſſe, faite avec du poil de pourceau, ou de ſanglier, qu'on laiſſe fort court, & qui ſert à decrotter des ſouliers. Apportez moi une *decrotoire*. On dit populairement d'une perſonne qui a la peau rude, Que ſa peau eſt rude comme des *decrotoires*.

DECROTTER. v. act. Nettoyer; ôter la crotte des ſouliers, des habits, des meubles.

On dit proverbialement d'une femme aſſez jolie, mais gueuſe, ou malpropre, Qu'elle meriteroit bien d'être *decrottée*.

DECROTTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DECROUTER. v. act. Terme de Venerie. On dit des cerfs quand ils vont au frayoir, Qu'ils vont *decrouter* leur tête.

DECU, UË. adj. & part. du verbe DECEVOIR. Voyez DECEVOIR.

DECUPELER. v. act. Terme de Chymie. Verſer doucement par inclination la liqueur qui ſurnage quelque matiere. Il ſignifie la même choſe que *Decanter*.

DECUIRE. v. n. Perdre ſa cuiſſon. Il ſe dit particulierement des confitures & des ſyrops, lorſqu'ils ſe liquefient trop, faute d'une ſuffiſante cuiſſon, & qu'ils ſont en danger de ſe corrompre. Quand les ſyrops ſe *decuiſent*, il les faut cuire encore une fois.

DECURIE. ſ. f. Dixiéme partie de pluſieurs perſonnes rangées ſous un Chef. La Cavalerie Romaine étoit

Digitized by Google

étoit divisée par *Decuries*, & chaque *Décurie* étoit de trente hommes. Elle étoit commandée par un Decurion. Trois *Decuries* composoient l'une des ailes des Legions Romaines. Le premier, ou celui, qui commandoit l'une des ailes, qui étoit de cent, ou de deux cents, ou de plus de gens de cheval, s'appelloit *Præfectus alarum*. Il y avoit auſſi à Rome cinq *Decuries de Juges*. Ils étoient choiſis par le Preteur, qui les nommoit pour terminer les procés, dont il ne pouvoit prendre connoiſſance lui-même. Ces Juges étoient inſcrits ſur des tableaux; & le Preteur, lorſqu'il deleguoit des Juges, étoit obligé de les prendre dans ces cinq *Decuries* en les tirant au ſort. Avant Auguſte, il n'y avoit que trois *Decuries*. Il en augmenta une quatriéme, & Caligula une cinquiéme.

DECURION. ſ. m. Dixenier; Chef d'une Decurie dans la Cavalerie Romaine.

DECURION, ou CURIALIS, c'étoit auſſi le nom qu'on donnoit aux Conſeillers, ou Senateurs des villes municipales, ou des Colonies Romaines. Le nombre n'étoit pas le même dans toutes les Colonies. Il y avoit cent *Decurions* à Capoüe. On les appella *Decurions*, parcequ'au commencement leur corps étoit compoſé de la dixiéme perſonne de la Colonie. Pour être *Decurion*, il falloit avoir cent mille ſeſterces de bien; c'eſt-à-dire, dix mille livres, monnoye de France. Par la Loi 6. *du t.* 31. *L.* 10. *C. de Decurionibus*, on pouvoit être *Decurion* ſans être inſtruit dans les ſciences; *expers literarum*. Il y en avoit ſept, ou dix, ou vingt, ſelon l'uſage ou la grandeur de chaque ville. Il falloit avoir vingt-cinq ans pour être *Decurion*. Ils avoient l'adminiſtration des revenus, le ſoin de la police, & de la decoration, & de tout ce qui regardoit l'interêt de la ville. Leur charge étoit perpetuelle. Voyez *L.* 50. *t.* 1. au Digeſte *de Decurionibus*, & *L.* 10. *t.* 31. au Code *de Decurionibus*. On a auſſi appellé, ſous les Empereurs, *Decurions du Palais*, trente perſonnes commiſes pour faire faire ſilence dans le Palais: on les appelloit auſſi, *ſilentiarii*. Il y en avoit trois Decuries, & chaque Decurie avoit un *Decurion*.

DECUSSATION. ſ. f. Terme d'Optique & de Geometrie. C'eſt le point, où des rayons, ou des lignes ſe croiſent. Il ſe fait une *decuſſation* des rayons de la lumiere dans le criſtallin, avant que de s'aller peindre en la retine. Il faut qu'il y ait une double *decuſſation* dans l'action de la vuë, pour faire voir les objets redreſſez.

D E D.

DEDAIGNER, DEDAIN. Voyez DESDAIGNER, DESDAIN.

DEDALE. ſ. m. C'eſt la même choſe que *Labyrinthe*. Le nom vient de *Dedale*, qui en fut l'inventeur. Les *dedales* des Tuileries, de Verſailles, &c.

DEDALE, ſe dit auſſi figurément d'un grand embarras. Si vous entreprenez de debrouiller les affaires de cette maiſon, c'eſt un *dedale*, d'où vous ne ſortirez jamais. On a dit du Palais,

Qu'on y voit tous les jours l'innocence aux abois,
Errer dans les detours d'un dedale *de loix.* BOI.

DEDANS. adv. de lieu. Il ſignifie la même choſe que *Dans*. Tourner les pieds en *dedans*; entrer *dedans*. Nicod derive ce mot du Grec *endon*, qui ſignifie, *intus*; dedans. On diſoit autrefois, *ens & entes*; pour dire, *dedans*, comme juſtifie Borel par pluſieurs temoignages. On ne dit point, *dedans* la ville; il faut dire, *dans*. VAU. ni *dedans* une heure. CORN.

DEDANS. Ce mot eſt quelquefois Preposition; mais il ne l'eſt, que lorſqu'il eſt precedé d'une autre Preposition. VAUG. autrement il vaut mieux dire *Dans*. MEN.

Il paſſa *par dedans* la ville. Quand il ne regit rien; il eſt ſeulement Adverbe. L'ACAD. Garnit *par dedans*. Corneille en a pourtant fait une Preposition ſans y rien ajouter:

Vouloir que la raiſon regne ſur un Amant,
C'eſt être plus que lui dedans *l'aveuglement.* CORN.
De ce qu'on a cheri la fatale preſence,
Ne nous laiſſe jamais dedans *l'indifference.* MOL.

AU DEDANS. adv. Le mal eſt *au dedans*. PATRU. Une maiſon ſi ſçavante *au dedans* & au dehors, & qui a des ſpheres pour ſes giroüettes, meritoit d'avoir un tel hôte que vous. BAL. Nous ne ſçaurions enviſager ſans honte ce qui ſe paſſe *au dedans* de nous. LE P. LAMY. Le Prince n'eſt gueres formidable au dehors, dès qu'il l'eſt *au dedans*. ID. Pour bien juger d'un homme, il faut le ſonder juſqu'*au dedans*. MONT. La lecture de Plutarque eſt très-utile; parcequ'il cherche plus ce qui ſe paſſe *au dedans*, que ce qui ſe paſſe au dehors. ID. Heureux celui, qui eſt tel *au dedans* qu'il l'eſt au dehors. ID.

On dit, entre Joüeurs, Qu'on a mis *dedans* quelcun; pour dire, qu'on lui a gagné de l'argent, ou une collation, ou des frais: & en matiere d'affaires, Qu'un homme n'eſt ni dehors, ni *dedans*; pour dire, que l'affaire eſt encore irreſoluë; qu'elle n'eſt ni faite, ni faillie.

En termes de Marine, on dit, Mettre les voiles *dedans*; pour dire, les ferler, les plier & ferrer, pour naviger à ſec, à mâts, & à cordes. Quand on voit l'orage, il faut mettre les voiles *dedans*.

DEDANS. ſ. m. La partie interieure de quelque choſe. Les dehors du Louvre ſont beaux; mais le *dedans* eſt tout autre choſe.

DEDANS, au ſubſtantif, & figurément, ſignifie, l'interieur; le fond du cœur; les ſentimens de l'eſprit. On croit aiſément que le *dedans* eſt en bon état, quand on ne voit point d'irregularité au dehors. OE. M. Il ſçut ſi bien compoſer ſon exterieur, que perſonne ne s'apperçut des troubles, & des agitations du *dedans*. ID. A quoy ſert cet exterieur ſi bien compoſé, quand le *dedans* eſt plein de trouble & de confuſion? FL.

Si je combats l'amour, ce n'eſt qu'en apparence;
Et ce qu'à l'étouffer ma vertu fait d'efforts,
Punit bien le dedans *des feintes du dehors.* CORN.

En termes de Manege, quand on dit, Ce Cavalier en courant la bague, a eu deux *dedans*, on entend qu'il a enlevé la bague deux fois; & quand on dit, Qu'il a eu une atteinte; c'eſt-à-dire, qu'il y a touché. On dit auſſi, le talon du *dedans*; la jambe du *dedans*; la rêne du *dedans*, par oppoſition à celles de dehors. Cela eſt relatif à la maniere, dont le cheval manie, & travaille; car ſi le cheval travaille contre une muraille, la jambe de *dedans* ſera celle, qui n'eſt point du côté de la muraille. Si le cheval manie à droit ſur les voltes, le talon droit ſera le talon du *dedans*. On dit encore, Qu'un cheval a la tête, & les hanches *dedans*, quand on fait paſſeger, ou que l'on porte un cheval de biais, ou de côté ſur deux lignes. On dit enfin, Mettre un cheval *dedans*; pour dire, le dreſſer, le mettre bien dans la main & dans les talons. Ce cheval s'eſt fort bien mis *dedans*; c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt bien dreſſé.

On dit auſſi, en Fauconnerie, Mettre un oiſeau *dedans*; pour dire, l'appliquer actuellement à la chaſſe.

En termes de Joüeurs de Paume, on appelle, un jeu de *dedans*, celui qui a du côté, par où on entre, une ſeconde galerie; & du côté de la grille une boſſe, pour compenſer les avantages de part & d'autre; & on oppoſe le jeu de *dedans* à un jeu de paume quarré.

DEDICACE. ſ. f. Conſecration d'une Egliſe, qui ſe fait par l'Evêque avec certaines ceremonies.

Digitized by Google

On appelle auſſi *Dedicace* de l'Egliſe, une Fête qui ſe celebre tous les ans le même jour, en memoire de la conſecration de l'Egliſe. La *Dedicace* eſt une Fête double, qui ſe celebre avec ſon Octave.

DEDICACE, eſt auſſi, l'adreſſe, l'Epitre liminaire d'un livre adreſſée à celui, à qui on le dedie. Une *dedicace* eſt d'ordinaire un panegyrique. BAY. Une *dedicace* eſt un éloge intereſſé, & un éloge mercenaire. M. ESP. Vôtre Majeſté n'a que faire de toutes nos *dedicaces*. MOL.

Tu verras les Auteurs
De tes titres pompeux enfler leurs dedicaces. BOI.

DEDICATOIRE. adj. ne ſe dit qu'en cette phraſe: *Epitre Dedicatoire*; c'eſt-à-dire, une dedicace. M. L. fubliſtoit d'*Epitres Dedicatoires*. Il n'eſt pas permis de s'émanciper, & de ſe ſervir de mots douteux dans une *Epitre dedicatoire*, comme dans le cours d'un grand Ouvrage. VAU. Une *Epitre dedicatoire* n'eſt pas une choſe aiſée; on s'eſt déjà ſervi de tous les tours de ſoupleſſe qui y peuvent entrer. BAY. On peut mentir impunément dans une *Epitre dedicatoire*. G. G.

DEDIER. v. act. Conſacrer une Egliſe; la deſtiner au culte de Dieu ſous l'invocation de quelque Saint. L'Egliſe de Paris eſt *dedée* à Dieu ſous l'invocation de Nôtre Dame. Les Payens ont *dedié* des temples, des autels, des ſtatuës à leurs faux Dieux, à leurs Empereurs.

DEDIER, ſignifie auſſi ſimplement, Deſtiner; reſerver. Il a dedié cette maiſon de campagne à ſon divertiſſement. Il a *dedié* ſon fils à l'Egliſe, à la guerre.

DEDIER, ſignifie encore avec le pronom perſonnel, s'Appliquer entierement. Il s'eſt *dedié* aux ſciences; il *ſe dedie* au barreau.

DEDIER, ſignifie auſſi, Adreſſer un livre à quelcun par une Epitre dedicatoire. L'Auteur qui rabaiſſe trop le livre qu'il *dedie*, n'eſt pas judicieux en faiſant un ſi mauvais preſent. M. SC.

DEDIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEDIRE. Voyez DESDIRE.

DEDOMMAGEMENT. ſ. m. Recompenſe; reparation de la perte, du dommage. Je vous dois un *dedommagement*.

DEDOMMAGEMENT, s'employe quelquefois figurément dans un ſtile badin. Ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont mis en ce ſens dans leur Dictionnaire. Les fauſſes prudes tâchent de trouver dans leur modeſtie forcée, & dans leur dechainement contre toutes les jolies femmes, le *dedommagement* de leur beauté. BELL.

Pour ſe payer des frais d'un amour inutile,
Cleon au Châtelet fait aſſigner Camille,
Et pourſuit de ſon cœur le dedommagement.
POËME DE L'AM.

DEDOMMAGER. v. act. Indemniſer; recompenſer; reparer une perte qu'on a reçuë, ou cauſée. On a ruiné ſa maiſon; mais il en a été bien *dedommagé*.

DEDOMMAGER, ſe dit auſſi au figuré. Une jeune femme cherche quelquefois à ſe *dedommager* de l'ennui que lui donne un vieil époux. BELL. L'orgueil ſe *dedommage* toûjours, & ne perd rien, lors même qu'il renonce à la vanité. LA ROCH.

DEDOMMAGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEDORER. v. act. Oter la dorure. Toutes les choſes dorées ſe *dedorent* avec le temps. Il a fallu *dedorer* les caroſſes, quand on a fait un reglement pour cela; quand le deuil eſt venu.

DEDORÉ, ÉE. part. & adj.

DEDORMIR. v. n. Il ſe dit de l'eau qui eſt trop froide, qu'on approche du feu pour en ôter ſa crudité. De l'eau *dedormie*. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DEDOUBLER. v. act. Oter la doublure d'un habit, d'un meuble, d'une tapiſſerie. Il a fait *dedoubler* ſon manteau, à cauſe de la chaleur.

DEDOUBLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEDUCTION. ſ. f. Narration. Il nous a fait une *deduction* agreable de tout ce qui s'eſt paſſé.

DEDUCTION. Souſtraction. Quand on aura fait la *deduction* des frais, il ne reſtera rien pour le principal.

DEDUIRE. v. act. Raconter quelque fait particulier, ou une hiſtoire par le menu. Un Avocat doit avoir ſoin de bien *deduire* ſes raiſons, & expliquer le fait & les circonſtances de ſa cauſe. Si je voulois entreprendre de *deduire* ce qui s'eſt paſſé en Grece, il faudroit interrompre le fil des affaires de l'Aſie. VAUG. On tira Lineſtes de priſon, & on lui ordonna de *deduire* ſes defenſes. ID.

DEDUIRE, ſignifie auſſi, Souſtraire; diminuer; retrancher. On a couché cette recette tout du long, ſauf à *deduire*. Il ne faut pas compter ſon bien, qu'on n'en ait *deduit* les dettes.

DEDUIRE, ſignifie auſſi, Tirer. Veritez fort differentes des principes, d'où elles ſont *deduites*! ROH.

DEDUIT, ITE. part. paſſ. & adj. Un fait bien *deduit* éclaircit beaucoup une affaire. Toutes choſes *deduites* & compenſées, il eſt dû tant de reſte.

DEDUIT. ſ. m. Divertiſſement; plaiſir. Il aime le jeu; c'eſt tout ſon *deduit*. On dit auſſi, le *deduit*, le plaiſir de la chaſſe. L'ACAD. On a appellé auſſi, *deduit* de Venerie; *deduit* de Fauconnerie, tout le train & équipage qui ſert à prendre le *deduit* de la chaſſe; les Veneurs, les chiens, les oiſeaux, les valets: & l'on dit, Ecarter le *deduit*; ſuivre le *deduit*; devancer le *deduit*.

DEDUIT, ſe dit particulierement du plaiſir de l'amour. Il prenoit ſon *deduit* avec ſa jeune épouſe. La Courtiſane Flora prenoit ſon *deduit* en la dignité de ſes amoureux: elle ne ſe prêtoit pas à moins qu'un Conſul ou un Cenſeur. MONT.

D E E.

DE'ESSE. ſ. f. Fauſſe Divinité du ſexe feminin, qu'adoroient les Payens. Junon, Diane, Proſerpine, Thetis, étoient autant de *Déeſſes*; Venus étoit la *Déeſſe* de l'amour, la *Déeſſe* de Paphos & d'Amathonte. La *Déeſſe* Fortune, cette capricieuſe Divinité, n'étoit qu'une chimere. BOU. C'étoit le privilege des *Déeſſes*, d'être repreſentées toutes nuës ſur les medailles: l'imagination demeuroit dans le reſpect à leur égard. OE. M.

Au temps jadis on vit Dieux & Déeſſes
Se profaner aux œuvres des mortels. VILL.

On appelle figurément une belle femme, une *Déeſſe*. La Reine avoit la majeſté, le port d'une *Déeſſe*. C'eſt la *Déeſſe* des beautez. VOIT. Belle *Déeſſe* que j'adore, ne pleurez plus. ID.

D E F.

DEFAILLANCE. ſ. f. Foibleſſe; évanouiſſement; manque de force. *Defaillance* de cœur. *Defaillance* de nature, qui vient par l'âge, par les maladies. Il y a bien des vertus, comme la chaſteté, qui viennent par *defaillance* corporelle. MONT. Il lui prit une *defaillance*. VAUG. Je ne les veux pas renvoyer ſans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en *defaillance* ſur les chemins. PORT-R.

On

Digitized by Google

On appelle auſſi *défaillance*, une pâmoiſon ; un évanouiſſement. Les Latins appelloient *défaillance*, une éclipſe de lune. Les ſoldats imputerent à leurs crimes la *défaillance* de la lune. ABL.

DEFAILLANCE, eſt auſſi un terme de Chymie, qui ſignifie, la *liquefaction* ou la reſolution d'un ſel ou de quelque autre corps ſemblable, en liqueur, qui ſe fait en l'expoſant à la cave, ou dans quelque lieu frais & humide. Ce qu'on appelle huile de tartre par *défaillance*, n'eſt autre choſe que le ſel de tartre, qu'on fait fondre de cette maniere. En Latin *deliquium*.

DEFAILLANT, ANTE. adj. Terme de Pratique. Qui fait défaut en Juſtice ; qui ne comparoît pas ſur les aſſignations données. Tous les *défaillans* ſont condamnez aux depens.

DEFAILLIR. v. n. & defectif, qui n'eſt bien uſité qu'en certains Temps, & ſur tout, à l'Infinitif. On le peut conjuguer ainſi : *Je défaus, nous défaillons, je défaillois, je défaillis, j'ai défailli, je défaudrai, que je défaille, je défaudrois.* Il ſignifie, Manquer de forces ; ou, Manquer, ſimplement ; deperir ; s'affoiblir. Les jambes me *défaillent*. Ce vieillard eſt venu tout-d'un-coup à *défaillir*. Le cœur lui a *défailli* ; pour dire, Il s'eſt évanoui. Se ſentir *défaillir* les forces, l'eſprit, & la vuë. VOIT. Ils voulurent rebrouſſer chemin, avant que le ciel & la lumiere vinſſent encore à leur *défaillir*. VAUG.

DEFAIRE. Voyez DEFFAIRE.

DEFALQUER. v. act. Deduire ; rabbattre ; ſouſtraire ; retrancher une petite ſomme d'une plus grande. Ce Marchand a beaucoup de bien ; mais il en faut *défalquer* ſes dettes.

Ce mot vient de *falx* Latin, qui ſignifie *faulx*, d'où les Juriſconſultes diſent auſſi qu'eſt venu le nom de la Loi *Falcidie*, *eò quòd falcem injiceret rigatis*. D'autres le font venir de l'Eſpagnol *desfalcar*.

DEFALQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEFASCHER, ou DEFACHER. v. n. S'appaiſer. Il n'eſt guéres en uſage qu'en ce proverbe : S'il ſe fâche, il aura deux peines ; de ſe fâcher, & de ſe *défascher* : on le dit de ceux, dont on mepriſe la colere. Il eſt bas. S'il eſt fâché, qu'il ſe *défâche*. L'ACAD.

DEFAVEUR, ſ. f. Diſgrace. On fait une vilaine figure à la Cour, dès qu'on eſt tombé dans la *défaveur*. Ce mot ſe trouve dans Voiture, & dans quelques Auteurs modernes ; mais il eſt hors d'uſage, à ce que pretendent d'habiles gens. Il vieillit. L'ACAD.

DEFAUT. ſ. m. Imperfection ; vice naturel, ou acquis ; foibleſſe d'eſprit ou de corps. Il a trop d'eſprit ; c'eſt un beau *défaut*. Etre boſſu, boiteux, difforme, ce ſont des *défauts* naturels. Le plus parfait n'eſt pas celui qui n'a point de *défauts* ; mais celui qui en a le moins. OE. M. Chaque vertu a des *défauts* qui l'environnent : Achille a les *défauts* de la valeur ; & Ulyſſe, ceux de l'habileté. M. SC. Les hommes ſont tacitement convenus de ſoufacrer les *défauts* qui leur ſont communs. LE P. LAMY. Nous diminuons l'idée de nos *défauts* en les regardant comme des ſuites de l'infirmité humaine. NIC. Les gens polis ne s'expriment qu'à demi ſur nos *défauts*. ID. Les *défauts* de l'eſprit augmentent, en vieilliſſant comme ceux du corps. LA ROCH. L'amour ne nous laiſſe pas des yeux aſſez libres pour trouver des *défauts* dans la perſonne aimée. OE. M. Cet homme n'a de l'eſprit que pour trouver des *défauts* dans les meilleures qualitez des autres. TILL. Quand on étudie ſes *défauts*, c'eſt une marque aſſûrée qu'on les veut ſurmonter. M. DE M. Nous avoüons nos *défauts*, pour reparer par nôtre ſincerité le tort qu'ils nous font dans l'eſprit des autres. LA ROCH. Il n'appartient qu'aux Grands d'avoir de grands *défauts*. ID. Nous n'avoüons nos petits *défauts*, que pour faire comprendre que nous n'en avons pas de plus grands. ID. Nous aimons à avoüer de nous-mêmes les *défauts* des gens d'eſprit. NIC. Le public n'a que faire de nos querelles ; il a beſoin d'être inſtruit de la verité, & non pas de nos *défauts* particuliers. BAIL. C'eſt s'accuſer d'un *défaut*, que de ſe ſcandaliſer qu'on le reprenne. MOL. Une perſonne raiſonnable doit apprendre à connoître ſes propres *défauts*, & à ſupporter ceux d'autrui. OE. M. Il y a une certaine malignité qui nous applique aux *défauts* d'autrui, & nous detourne des nôtres. FL. Les *défauts* des Saints portent inſtruction comme leurs vertus. BAIL. Ariſtophane corrigeoit les *défauts* du Public, en faiſant voir le ridicule des *défauts* d'un particulier. LE P. R. On doit plus eſtimer celui qui cache ſes *défauts* avec honte, que celui qui les publie avec effronterie. MALEB.

Maintenant Philoſophe, à la raiſon ſoumis,
Mes défauts déformais ſont mes ſeuls ennemis. BOI.

DEFAUT, ſignifie auſſi, Manque ; defectuoſité ; beſoin. *Défaut* d'eſprit, de memoire. Un autre moins tendre pour mes Ouvrages, en verra mieux les *défauts*. ST. EV. Ha ! que je vois de *défauts* dans vôtre paſſion, & que vous ſçavez mal aimer. LETT. PORT.

On appelle le *défaut de la cuiraſſe*, l'endroit, où elle ſe termine. Il l'a percé au *défaut de la cuiraſſe*. On le dit figurément du foible d'un homme ; de l'endroit, par où il ſe peut laiſſer prendre.

En termes de Chaſſe, on dit, Que les chiens ſont en *défaut*, quand ils ont perdu la piſte de la bête qu'ils chaſſent. On dit, Que les chiens ont bien relevé le *défaut*, quand ils ſe ſont bien remis ſur les voyes.

On le dit auſſi des hommes en ce ſens. Les fautes des ſots ſont quelquefois ſi lourdes & ſi difficiles à prevoir, qu'elles mettoient les ſages en *défaut*, & ne ſont utiles qu'à ceux qui les font. LA BRUY.

DEFAUT, en termes de Palais, ſignifie, Manquement ; refus ; faute par le deffendeur, ou par l'intimé de comparoir en Juſtice aux termes des aſſignations, qui ont été données. Il y a des *défauts* à faute de comparoir par un deffendeur, ou à faute de deffendre, & de plaider. Si le deffendeur, ou l'intimé ne ſe preſente pas au Greffe des preſentations dans les delais de l'Ordonnance, le demandeur ou l'appellant peut lever *défaut* au Greffe, & dans la huitiéme ou quinziéme, le bailler à juger. Pour le profit du *défaut*, les concluſions ſont ajugées au demandeur. Devant les Conſuls, ſi l'une des parties ne comparoît point, ſera donné congé, ou *défaut* emportant profit à la premiere aſſignation, ſuivant l'Ordonnance de 1667. tit. 16. Si le defendeur conſtituë Procureur dans les delais de l'aſſignation, & qu'il ne fourniſſe point de deffenſes ; le demandeur, dans les Juriſdictions inferieures, prend *défaut* à l'Audience ; & dans les Cours ſouveraines, il le prend au Greffe, pour le bailler à juger huit jours après. Voyez l'Ordonnance de 1667. tit. 3. Quand c'eſt le demandeur qui manque à la comparution, on appelle cela *congé*. On dit, *défaut* donné à l'Audience. On a fait rabattre le *défaut*. Il faut faire juger le profit du *défaut*. Un *défaut* ſauf trois jours. Un *défaut* pur & ſimple. *Défaut* ſauf l'heure. Il faut refonder les depens des *défauts*, & contumaces.

AU DEFAUT. adv. Au lieu de ; à la place de. *Au défaut* de la force, il faut employer la ruſe.

On dit proverbialement, Que chacun a ſa beſace, où il met ſes *défauts*, derriere le dos ; & ceux d'autrui, par devant.

DEFECTIF, IVE. adj. Terme de Grammaire. Verbe qui n'a pas tous ſes Temps & ſes Modes. En toutes les langues il y a des Verbes *defectifs*, ou defectueux.

Digitized by Google

DEFECTION. ſ. f. Abandonnement de parti ; deſertion ; revolte. Le Roi eut la douleur d'apprendre la *deſection* de tous ſes ſujets. M. DE M.

DEFECTION, ſe dit auſſi en Aſtronomie, de l'éclipſe des Planetes. La *deſection* de la lune, ou du ſoleil.

DEFECTUEUX, EUSE. adj. Imparfait ; ce qui a quelques défauts ; où il manque quelque choſe. Un livre *defectueux*. Les definitions d'Ariſtote ſont très-*defectueuſes*. LOG. En Grammaire, on appelle Verbe *defectueux*, un Verbe qui ne ſe conjugue qu'en certains Temps, & en certaines Perſonnes.

DEFECTUEUX, ſignifie auſſi, Informe ; invalide ; nul. Un teſtament eſt *defectueux*, quand il n'eſt pas revêtu de toutes les ſolennitez requiſes. Un Acte eſt *defectueux*, lorſqu'il eſt imparfait, ou qu'il contient des clauſes vicieuſes.

DEFECTUOSITE'. ſ. f. Vice ; défaut ; manquement. C'eſt une *defectuoſité* dans un contrat, de n'être point paraphé en toutes les apoſtilles.

DEFENDEUR. ſ. m. DEFENDERESSE. ſ. f. Terme de Palais. Celui qui eſt attaqué en Juſtice ; à qui on a fait un procés ; qui ſe deffend d'une demande. En premiere inſtance il y a toûjours un demandeur, & un *defendeur*. Quand il n'y a point de preuve, on prend le ſerment du *defendeur*. Un *defendeur* en intervention, en complainte, en faux, &c. En matiere criminelle, on dit *defendeur*, & *accuſé*.

DEFENDRE. v. act. *Je defens, je defendis, j'ay defendu, je defendrai, que je defende.* Reſiſter à quelcun qui inſulte, ou qui attaque ; repouſſer la violence, & la force par la force. Il eſt du droit naturel, de *defendre* ſa perſonne, ſon honneur, & ſes biens. Ce Cavalier s'eſt bien *defendu* ; il a vendu bien cher ſa vie. Celui qui tué par la neceſſité de ſe *defendre*, n'eſt point puniſſable ; il y a une entiere impunité pour ces homicides involontaires. OE. M.

DEFENDRE, ſe dit auſſi à la Guerre, quand on eſt commis pour garder, pour conſerver un poſte, une place. Ce Gouverneur a acquis beaucoup de gloire à *defendre* cette ville. Cette garniſon s'eſt mal *defenduë*.

DEFENDRE, ſignifie auſſi, Flanquer. Le flanc *defend* la courtine. La demi-lune flanque, *defend* l'ouvrage à cornes, à couronne. Les fortifications anciennes ſont uſées à enlever ; elles ne ſont *defenduës* de rien ; il n'y a rien qui les flanque.

DEFENDRE, en termes de Palais, ſignifie, Fournir de reponſes aux moyens de ceux qui attaquent par procés, qui forment des accuſations. On a jugé le defaut à faute de *defendre*. On dit à l'Audience, Qui eſt l'Avocat qui *defend* ; c'eſt à-dire, qui plaide contre le demandeur ? On dit, Qu'en Cour Souveraine il fait *defendre* à toutes fins ; c'eſt-à-dire, autant ſur le fonds que ſur le renvoi. On dit d'un plaideur, Qu'il fait bien *defendre* ſon pain ; c'eſt-à-dire, ſon bien. Il eſt permis à un Juge de *defendre* ſa juriſdiction.

DEFENDRE, ſignifie encore, Proteger ; ſoutenir ; favoriſer ; ſoit par ſon credit, ſoit par la plume, ſoit par l'éloquence. Vous avez bien *defendu* mes interêts. Ceſar opprima la liberté publique que *defendoit* Pompée. BOU. La colere eſt comme une tutrice que la Nature a donnée à l'homme pour la conſervation de ſes droits : elle lui donne le deſir, & la force de les *defendre*. M. ESP.

DEFENDRE, ſignifie encore, Excuſer ; empêcher ; ne vouloir pas ; ſe garder ; preſerver. Elle *ſe defend* du nom, mais non pas de la choſe. MOL. *Se defendre* d'une galanterie. Les Rois ont également à *ſe defendre* & contre eux-mêmes, & contre les autres. FEN.

Contre tant de vertus je ne puis me defendre. CORN.

J'aimois déjà trop, quand je me ſuis apperçu que je devois m'en defendre. B. RAB. Vous perdez d'heureux momens en tâchant à vous *defendre*. QUIN. Je veux *defendre* mon cœur contre une attaque ſi galante, & repouſſer la force par la force. M. SC. Ah ! que l'on ſe *defend* mal contre un Aimant aimé. CORN. Je me ſuis *defendu* toute ma vie des langueurs, & des inquietudes de l'amour. VOI. En amour,

Quand on tient le beſoin qu'on a de ſe defendre,
Il eſt déjà bien tard de commencer. OE. M.

DEFENDRE, ſignifie encore, Se parer ; ſe garentir. Il ſe faut bien vêtir en hiver, pour *ſe defendre* du froid. Les femmes portent des maſques, pour *ſe defendre* du hale. On met des rideaux aux fenêtres, pour *ſe defendre* du grand jour. Cette coline *defend* ma maiſon du mauvais vent. On dit ſur la Mer, *Defend* du Sud ; *defend* du Nord, lorſqu'on commande au Timonier, de ne pas gouverner de ce côté-là.

DEFENDRE, ſignifie encore, Prohiber ; interdire l'uſage de quelque choſe. Les Commandemens de Dieu *defendent* d'idolâtrer, de jurer, de tuer, de porter faux temoignage. Il y a des choſes qui ſont mauvaiſes, parcequ'elles ſont *defenduës* ; & d'autres qui ſont *defenduës*, parcequ'elles ſont mauvaiſes. Un Medecin *defend* le vin aux malades. Les Magiſtrats *defendent* les Berlans, l'Occa, la Baſſette. On a *defendu* le commerce avec les étrangers. On dit auſſi, *Defendre* ſa maiſon à quelcun ; pour dire, lui en interdire l'entrée.

On dit proverbialement, Bien attaqué, bien *defendu*, quand le combat ou la diſpute ont été bien opiniâtrez. On dit baiſſement d'une femme laide, Que le haut *defend* le bas.

DEFENDU, UË. part. paſſ. & adj. Il y a toûjours dans l'ame des plus grands hommes quelque endroit mal *defendu*. VILL. c'eſt-à-dire, mal gardé.

L'amour n'eſt plus amour, dès que la choſe eſt duë ;
On s'empreſſe bien plus pour une defenduë. OE. M.

En termes de Blaſon, on dit, Qu'un ſanglier eſt *defendu* d'une telle couleur, ou d'un tel metal, quand ſa defenſe, ou ſa dent de deſſous, eſt d'un autre émail que ſon corps.

DEFENDS. Terme des Eaux & Forêts, qui ſe dit des bois, dont on a defendu la coupe, & dont l'entrée eſt defenduë aux beſtiaux. Un bois taillis eſt *defenſable*, ou *en defendz* ; c'eſt-à-dire, la coupe en eſt reſervée pour quelque occaſion importante, ou le bois eſt trop jeune pour y laiſſer entrer les beſtiaux. Les prez ſont *defenſables*, ou *en defendz* depuis la Mi-Mars juſqu'à la Touſſaints. LOISEL. On dit auſſi à la campagne, Que vuides terres, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni fermées, ni cloſes, ſont *en defendz* depuis la Mi-Mars juſqu'à la Sainte Croix de Septembre. En d'autres temps elles ſont communes ; c'eſt-à-dire, qu'on y peut mener paître les beſtiaux. Les chevres, les porcs, les oyes, & autres bêtes mal faiſantes ſont toûjours *en defendz*. On les appelle en Latin *defenſa*, & on les nomme auſſi *heritages defenſables*.

DEFENSE. ſ. f. Conſervation ; action, par laquelle on ſe defend, & on reſiſte aux violences de ceux qui attaquent. La juſte *defenſe* eſt permiſe. Songer à ſa *defenſe* ; ſe preparer à la *defenſe*. La pudeur a été donnée aux femmes pour ſervir de garde, & de *defenſe* à leur honneur. OE. M.

Mon cœur eſt rendu ſans defenſe. FONT.
Je ſens que ma fierté me laiſſe ſans defenſe.
Que vous en vouliez à mon cœur ?
Il faut que contre vous il ſe mette en defenſe ;
Je dois vous empêcher d'en être le vainqueur. OE. M.

DEFENSE, ſignifie auſſi, Soutien ; protection ; apologie ; juſtification. Dieu prend en main la *defenſe* des inno-

Digitized by Google

innocens, & des foibles, de la veuve & des orphelins. Prendre *défense* d'une cauſe ; d'une perſonne. Entreprendre la *défenſe* d'une propoſition ; la ſoutenir hautement. Coſtar a fait la *défenſe* des Oeuvres de Voiture ; & Ogier, celle des Oeuvres de Balzac.

DEFENSE, en termes de Guerre, & de Fortification, ſe dit de tout ce qui ſert à conſerver les ſoldats, & les places. Une épée de *défenſe*. Cette citadelle ſera bientôt en état de *défenſe*. La garniſon a fait une longue, une belle *défenſe* ; pour dire, a ſoutenu un grand ſiege ; qu'elle a fait une longue & vigoureuſe reſiſtance.

On appelle les *défenſes* de la place, les parapets, les flancs, les caſemates, les ravelins, & les dehors, qui couvrent la place : & on dit d'une ville, Que ſes *défenſes* ſont ruinées, quand le canon a abattu, ou detruit ces ouvrages ; quand les ſoldats ne peuvent plus tirer à couvert. On avoit abatu avec des beliers les principales *défenſes* de la place. ABLAN.

On appelle auſſi ligne de *défenſe*, celle qui flanque un baſtion, & qui eſt tirée du flanc qui lui eſt oppoſé. La ligne de *défenſe* ne doit être que de cent vingt toiſes ; c'eſt-à-dire, à la portée du mouſquet. Il y a des lignes de *défenſe* rafantes & fichantes. Voyez LIGNE.

On dit, en termes de Blaſon, Qu'un heriſſon eſt en *défenſe*, lorſqu'il eſt roulé & en peloton, ainſi qu'il a coûtume de ſe mettre pour éviter d'être pris.

DEFENSES, en termes de Palais, ſe dit des premieres reponſes, ou écritures, qu'on fournit dans un procés contre un demandeur. Les appointemens en Droit ſe donnent ſur des demandes & *défenſes*. On donnoit cidevant des jugemens par défaut, qu'on nommoit des *deboutez de défenſes*. Cela eſt abregé. On donne des Arrêts de *défenſes* particulieres pour lier les mains à des Juges, ou à des Officiers, pour empêcher qu'ils ne continuent l'inſtruction d'un procés, l'execution d'un jugement ; & aux parties, pour empêcher qu'elles ne paſſent outre à un mariage, à la conſtruction de quelque bâtiment, ou autre choſe ſemblable. En matiere criminelle, un accuſé pour toutes écritures donne des *défenſes* par attenuation.

DEFENSE, Prohibition ; inhibition ; Loy, ou Ordonnance pour interdire l'uſage de quelque choſe, & pour empêcher qu'on ne la faſſe. Defendre le commerce. La Cour a fait très-expreſſes inhibitions & *défenſes* à toutes ſortes de perſonnes, &c. Il n'eſt point apparent, que Dieu ait prononcé la condamnation du genre humain pour la violation imprudente d'une *défenſe* peu eſſentielle par la nature d'une choſe defenduë. BURNET.

On dit, Qu'un bois eſt *en défenſe*, lorſqu'il eſt nouvellement coupé, auquel temps il eſt deffendu d'y laiſſer entrer les beſtiaux qui mangent le nouveau jet. On dit auſſi, *en defends*.

Les Maçons & les Couvreurs appellent auſſi *défenſe*, le ſigne fait en forme de croix, qu'ils pendent au bout d'une corde dans les lieux paſſans, pour defendre & empêcher qu'on ne s'en approche. Mettre la *défenſe* ; retirer la *défenſe*.

DEFENSES, en termes de Marine, ſont de groſſes pieces de bois, longues de quinze à vingt pieds, qui ſont amarrées à l'avant & à l'arriere du vaiſſeau pendant le combat, pour empêcher l'abordage des ennemis & des brûlons. Elles ſervent auſſi dans un mouillage, pour empêcher que les vaiſſeaux ne s'endommagent, en ſe choquant les uns les autres. Ces pieces de bois s'appellent auſſi, des *boutehors*.

On appelle auſſi *défenſes*, des bouts de mâts, des bouts de cable, ou de groſſes cordes treſſées, qu'on laiſſe pendre le long des flancs du vaiſſeau, quand il eſt à l'ancre auprès de pluſieurs bâtimens, pour rompre leur choc, quand ils viennent à ſe heurter, & pour empêcher qu'ils ne s'endommagent. On ſe ſert auſſi pour la même precaution de fagots, ou autres choſes ſemblables.

DEFENSES, en termes de Chaſſe, ſe dit de deux dents qui ſervent au ſanglier pour ſe defendre. Quelques-uns le diſent auſſi des dens de l'éléphant qui ſont diſpoſées de la même maniere, & du cheval marin. L'ivoire ſe fait des os & des *défenſes* de l'éléphant. ABLAN. Les dens & les *défenſes* du cheval marin ſont fort grandes, & gueriſſent des hemorrhoïdes. ID.

DEFENSEUR, ſ. m. Protecteur ; patron ; qui deffend ; qui protege par ſon autorité, par ſes armes, ou autrement. Charlemagne, Saint Louïs ont été les *défenſeurs* & les protecteurs de l'Egliſe Romaine. Heureux celui, qui a le Dieu de Jacob pour ſon *défenſeur* ! PORT-R. O mon Pere, que l'Egliſe eſt heureuſe de vous avoir pour *défenſeur* ! PASC.

DEFENSEUR, ſ. m. C'étoit anciennement une dignité dans l'Etat, & dans l'Egliſe. Les *Défenſeurs* avoient le ſoin de conſerver le bien public, & de proteger les miſerables. Chaque Egliſe Patriarchale avoit ſon *Défenſeur*, & cet uſage commença vers l'an 423. Il s'eſt conſervé ſous d'autres noms. C'eſt la même choſe que les Avocats, ou *Avoüez*, qui defendoient autrefois les interêts des Egliſes. Voyez le mot AVOUÉ. L'Empereur ſe qualifie encore *Avocat de l'Egliſe*. Les Rois d'Angleterre ont conſervé le titre de *Défenſeur de la Foi*, qui fut accordé à Henri VIII. par Leon X. & qui lui fut confirmé par Clement VII.

DEFENSIF, IVE. adj. Il n'eſt gueres en uſage qu'au feminin, & ſignifie, Qui eſt fait pour la defenſe. Les armes *défenſives* ſont les caſques & les cuiraſſes ; & autrefois, le bouclier. Les Princes les plus foibles ſont entre eux des ligues offenſives & *défenſives*, pour ſe precautionner contre l'attaque des plus puiſſans. Il s'employe auſſi ſubſtantivement, mais ſeulement au feminin. Etre ſur la *défenſive*. Ils ſe tiennent ſur la *défenſive*. C'eſt quelquefois le parti le plus ſagé à la guerre, que de ſe tenir ſur la *défenſive* ; mais ce n'eſt pas le plus brillant. BOU.

DEFENSIF, ſe dit auſſi en termes de Chirurgie, des remedes aſtringens & fortifians, qu'on applique en cataplaſme, en onguent, ou en emplâtre, pour arrêter le ſang, ou le cours des autres humeurs qui tombent ſur quelque partie du corps.

DEFEQUER. v. act. Terme de Chymie. Oter les feces ou impuretez des corps. On fait des diſtillations & autres operations en Chymie, pour en ſeparer le plus pur & le plus ſubtil d'avec les feces, le marc, ou la lie.

DEFFEQUÉ, ÉE. part. paſſ. L'eſprit de vin bien *defequé* s'évapore facilement.

DEFERENCE. ſ. f. Reſpect ; ſoumiſſion. Les grandes *deferences* & les ſoumiſſions gagnent les cœurs les plus ſuperbes. Avoir de la *deference* pour les perſonnes de merite, & de qualité. ABL. L'entendement ne reconnoît point d'autorité abſoluë, & n'eſt point obligé à une aveugle *deference*. LOCKE. Prevenez vous les uns & les autres par des temoignages d'honneur, & de *deference*, PORT-R. Le reſpect, & la *deference* naiſſent de l'eſtime mutuelle que doivent avoir deux amis. ST. EV. Sparte n'exigeoit d'autre *deference*, que celle qu'on doit à la juſtice, & à la raiſon. TOUR.

DEFERENT, ENTE. adj. L'Academie écrit, DEFERANT. Civil ; reſpectueux ; qui cede aux avis, aux volontez d'autrui. Un homme doux, civil & *deferant*, eſt bien-venu par tout.

DEFERENT. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. Ligne, ou cercle qui ſert à expliquer l'excentricité, ou le perigée & l'apogée des Planetes, & ſur lequel on ſuppoſe que

Digitized by Google

chaque Planete ſe meut. Cette ligne eſt placée dans l'épaiſſeur de la ſphere, ou orbe de chaque Planete, ſelon quelques Anciens. Ptolomée la fait circulaire, au lieu que beaucoup d'Aſtronomes modernes la font elliptique: ils la comprennent comme un ſimple cercle. Comme une Planete n'eſt pas toûjours également éloignée de la terre, l'on a compris que ſon mouvement propre ſe fait dans un cercle, ou ellipſe, qui n'eſt pas concentrique à la terre: c'eſt ce cercle, (ou ellipſe) excentrique qu'on appelle *deferent*; parceque paſſant par le centre de la Planete, il ſemble la ſupporter, & la ſoutenir dans ſon orbe. La diſtance de ſon centre au centre de la terre, s'appelle excentricité: on la meſure ſur la ligne des abſides. Le *deferent* de chaque Planete eſt differemment incliné à l'Ecliptique; mais jamais de plus de huit degrez. On en excepte celui du ſoleil, qui eſt dans le plan de l'Ecliptique même, laquelle ſe trouve coupée differemment par le *deferent* de chaque Planete en deux points, qu'on appelle *nœuds*. On les appelle, *tête* & *queuë de Dragon*; ſur tout, à l'égard de la lune. On appelle auſſi *deferent des nœuds*, un cercle qui emporte les nœuds contre l'ordre des ſignes, & il acheve ſon circuit en dix-neuf ans; c'eſt ce qu'on appelle cycle lunaire. On le ſuppoſe concentrique au Firmament. L'excentrique du ſoleil, eſt le *deferent du ſoleil*, parcequ'il ſemble ſupporter le corps du ſoleil, puis que ſon centre ne le quitte jamais. On l'appelle, l'orbite du ſoleil. Les nœuds des Planetes ne ſont pas fixes en de certains points de l'Ecliptique; ils avancent peu-à-peu d'Orient en Occident, & contre l'ordre des ſignes. A l'égard de la lune, par exemple, ils avancent de trois minutes, dix ſecondes par jour, & achevent leur circuit en dix-neuf années. Du reſte, les Planetes parcourent leur *deferent* d'Occident en Orient, & ſelon l'ordre des ſignes, en des temps differens, à proportion de leur éloignement. La lune parcourt ſon *deferent* en vingt-ſept jours, ſept heures, & quarante trois minutes; & Saturne employe un eſpace de près de trente années. On imagine pour cela un cercle concentrique au monde, qu'on appelle, le *deferent des nœuds*. Dans le ſyſtême de Ptolomée, ce même *deferent* eſt appellé, le *deferent de l'épicycle*, (à la reſerve du ſoleil) parcequ'il traverſe l'épicycle par ſon centre, & qu'il ſemble le ſoutenir. Voyez EPICYCLE, ou EXCENTRIQUE.

DEFERENT, ſe dit auſſi, en Anatomie, de deux veiſſeaux, qui ont été ainſi appellez, parcequ'ils portent la ſemence de l'homme des épididymes, avec leſquels ils ſont continus, aux veſicules ſeminaires, & delà à l'uretre. On les appelle auſſi *ejaculatoires*.

DEFERER. v. n. Rendre des reſpects; ſe ſoumettre à quelcun; ſe ranger à ſon avis; lui ceder; acquieſcer; ſe rendre à ſes ſentimens; obeïr; avoir des égards. Les inferieurs doivent *deferer* à leurs ſuperieurs. En matiere de langue, l'on doit tout *deferer* à l'uſage. BOU. *Deferer* aux anciennes loix de l'Egliſe. PASC. Il faut beaucoup *deferer* aux avis, & aux ſentimens des gens ſages, & experimentez.

Aux avis d'un cenſeur tu ne dois deferer,
Qu'autant qu'il aura ſçu t'inſtruire, & t'éclairer.
L'ART DE PRECH.

DEFERER. v. act. Il ſe dit en cette phraſe: *Deferer* des honneurs, des titres, des dignitez; pour dire, les decerner; les accorder; les attribuer à quelcun. Le Roi ne *deferoit* rien à la vertu, & au merite, que par rapport au profit qu'il en pouvoit tirer. VAR. Les Romains *deferoient* le triomphe aux victorieux. L'Antiquité *defere* unanimement la preſſeance à Demoſthene entre les Orateurs. TOUR. La force a fait deferer au lion l'empire ſur tous les autres animaux.

MALES. On ne doit point *deferer* à la creature les honneurs divins. CL.

DEFERER, ſignifie encore, Accuſer; denoncer. L'Accuſé, quand il eſt abſous, peut demander le nom de celui qui l'a *deferé*, pour avoir reparation contre lui. Il avoit été arrêté priſonnier, parceque deux temoins l'avoient *deferé*. VAUG. On dit, au Palais, *Deferer* le ſerment au demandeur; c'eſt-à-dire, ſe rapporter à ſon ſerment. On dit auſſi, *Deferer* à un appel; c'eſt-à-dire, y avoir égard; ſurſeoir l'execution de la ſentence.

DEFERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEFERLER. v. act. Terme de Marine. C'eſt, Etendre & deployer les voiles pour s'en ſervir.

DEFERRER. v. act. Oter les fers de quelque choſe. Il faut *deferrer* cette porte-là, pour en faire ſervir les fers à une autre.

DEFERRER, ſe dit plus ordinairement des chevaux, mulets, & autres bêtes de voiture. Il faut *deferrer* ce cheval; ſon fer le bleſſe; il s'eſt *deferré* des quatre pieds.

DEFERRER, ſe dit figurément, & ſignifie; Rendre confus, & interdit. On dit, Qu'on a *deferré* un homme des quatre pieds; pour dire, qu'on l'a rendu muët, qu'on l'a demonté. On dit auſſi, Qu'un homme ſe *deferre*, quand il eſt interdit & confus en parlant à quelque perſonne qu'il craint, ou qui le preſſe trop fort ſur quelque choſe. Il ſe fit une huée, qui *deferra* le temoin. ABLAN.

DEFERRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEFFAIRE. v. act. Detruire une choſe; la deranger, ou la demonter, ou la mettre en pieces, ou en deſordre. L'un fait, & l'autre *deffait*. Il a *deffait* ſon lit; il a *deffait* ſa montre. En ce même ſens on dit, Qu'un homme s'eſt *deffait* lui-même; c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt tué: Qu'une femme a *deffait* ſon fruit; c'eſt-à-dire, qu'elle l'a fait perir. Du Cange dit, que ce mot vient du Latin *diſfacere*.

DEFFAIRE, ſignifie auſſi, Mettre en deroute des gens de guerre; les obliger à fuir; les tailler en pieces. Samſon, avec une mâchoire d'âne, *deffit* les Philiſtins. Alexandre *deffit* les Perſes en trois batailles rangées.

En ce ſens, on dit, au figuré, *Deffaire* quelcun dans la diſpute; pour dire, le rendre interdit; le deconcerter; le mettre hors de combat, & le reduire à n'oſer, ou ne pouvoir plus parler. Le repondant s'eſt *deffait* dès le premier argument. Ce criminel ne s'eſt point *deffait* dans ſon interrogatoire.

DEFFAIRE, ſe dit auſſi pour, Delier; denoüer. Le bruit courut par tout, que celui qui pourroit *deffaire* ce nœud, auroit l'Empire de l'Aſie. ABL. Ayant fait pluſieurs efforts pour *deffaire* les nœuds, il les coupa. VAUG.

DEFFAIRE. C'eſt auſſi, Rompre une choſe concluë & arrêtée. *Deffaire* un mariage; *deffaire* un marché.

DEFFAIRE, ſignifie auſſi; Quitter; ſe defacoutumer; abandonner; ſe debaraſſer: alors il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel, & eſt ſuivi d'un *de*. Il ſe faut *deffaire de* toutes ſes mauvaiſes habitudes. Ce n'eſt qu'auprès des femmes que les hommes apprennent à *ſe deffaire d'*une certaine rudeſſe, qui leur eſt naturelle. BELL. Quand on a des defauts, dont on ne *ſe* peut *deffaire*, il ne faut ſonger qu'à les cacher. OE. M. *Deffaites* vous de vos ſcrupules. PORT-R. *Se deffaire de* ſon ambition. ABL. On *ſe deffait* difficilement de l'amour propre. ST. EV. Nous n'avons de l'eſtime que malgré nous, & nous cherchons à *nous* en *deffaire*. NIC. Je veux *me deffaire de* mon humeur triſte, & melancolique. LE P. LEB. Lorſque la paſſion s'eſt une fois emparée de nôtre cœur, on tâche en vain de

s'en

Digitized by Google

s'en *deffaire*. OR. M. Il faut obliger les Heretiques à *se deffaire* de leur eſprit, en leur faiſant voir ſa foibleſſe. MALEB. L'eſprit ne *ſe deffait* pas aiſément des opinions, dont il eſt préoccupé. CL.

DEFFAIRE, en ce ſens, ſignifie encore, Debarraſſer; delivrer quelcun d'une choſe qui l'incommode; éloigner; chaſſer ceux qui nuiſent, qui incommodent, qui ſont à charge. Ne voulez-vous donc pas me *deffaire* de vôtre Marquis incommode? MOL. Il s'eſt *deffait* adroitement de ſes gardes; il s'eſt échappé. Veux-tu *te deffaire* d'un homme, prête lui de l'argent, & tu ne le verras plus. GON.

DEFFAIRE, ſe dit auſſi pour, Se debarraſſer de quelcun en le tuant, ou en le perdant tout-à-fait. Darius, pour ſe *deffaire* d'Alexandre, ſollicita même la fidelité des domeſtiques d'Alexandre. VAUG.

DEFFAIRE, ſignifie auſſi, Aliener; vendre; troquer. Je *me* ſuis *deffait* de ma charge, de ma maiſon, de mes benefices. Ce cheval eſt beau, il vous ſera aiſé de *vous en deffaire*. Ce Marchand a quitté le trafic, & s'eſt *deffait* de toutes ſes marchandiſes. Ce Curieux ne veut point *ſe deffaire* de ſes tableaux.

DEFFAIRE, ſignifie encore, Obſcurcir; effacer par un plus grand éclat, ou brillant. Le Prince *deffaiſoit* toute la Cour par ſa bonne mine. L'offenſe la plus irremiſſible entre les femmes eſt, quand l'une en *defait* une autre en pleine aſſemblée: cela ſe venge, comme les trahiſons. LA FON. Les couleurs vives & éclatantes *deffont* celles qui ſont plus douces.

DEFFAIT, AITE. part. paſſ. & adj. Il a quelques ſignifications du verbe. Un lit *deffait*; une armée *deffaite*; un homme *deffait*, detruit.

DEFFAIT, ſignifie auſſi, un homme maigre, attenué par quelque indiſpoſition; pâle; abattu par quelque diſgrace, ou par quelque apprehenſion. Il n'eſt pas bien remis de ſa maladie; il eſt triſte & tout *deffait*. Le criminel parut ſi *deffait*, que cela donna de grands ſoupçons contre lui. Ceſar, averti de ſe deffier d'Antoine & de Dolabella, repondit, Qu'il ne faloit rien apprehender de ces viſages fardez, & enjoüez; mais de ces viſages pâles & *deffaits*, tels que Caſſius & Brutus. ABL.

DEFFAITE. ſ. f. Deroute de gens de guerre; action, par laquelle une armée eſt miſe en fuite, & en deroute. La ſanglante *deffaite* des Turcs près de Raab. Les Romains apprirent la guerre d'Annibal par l'experience de leurs *deffaites*, & par des reflexions ſur leurs fautes. ST. EV. Les ſeules *deffaites* de Mithridate ont preſque fait toute la gloire des plus grands Capitaines Romains. RAC.

DEFFAITE, ſignifie encore, Excuſe artificieuſe; pretexte; échapatoire. Ce valet eſt un ruſé menteur, qui a toûjours une *deffaite* prête. Un mauvais payeur a mille *deffaites* pour amuſer & renvoyer ſes creanciers. Cette raiſon n'eſt pas pertinente, ce n'eſt qu'une *deffaite*.

DEFFAITE, ſignifie encore, Debit. Le blé eſt une marchandiſe de bonne *deffaite*, de bon debit; il ne demeure point ſur les bras. On dit figurément d'une belle fille, Qu'elle eſt de bonne *deffaite*; qu'on lui trouvera bien-tôt un bon parti. Il eſt bas & burleſque au figuré.

DEFFENDEUR, DEFFENDRE, DEFFENSE, &c. Voyez ci-deſſus DEFENDEUR, DEFENDRE, DEFENSE, &c.

DEFFI. ſ. m. Appel; provocation au combat. Il ſe dit tant au propre qu'au figuré. Il lui a envoyé un cartel de *deffi*; il lui a fait faire un *deffi*. Il a accepté le *deffi*. Je lui ay fait un *deffi* ſur un tel problême; un *deffi* à la paume, au billard. Anciennement, & lorſque les duels étoient en uſage, l'accuſateur jettoit ſon gand par terre pour gage du *deffi*. L'accuſé le relevoit pour marque qu'il acceptoit le *deffi*, & le combat.

DEFFIANCE. ſ. f. Mouvement de l'ame qui apprehende un mal; ſoupçon; crainte d'être trompé; doute de ſoi-même, ou des autres. Se tenir dans la *deffiance*; lever toutes les *deffiances*; guerir la *deffiance*. FEN. Ceux-là ſont malheureux, qui ſont toûjours dans la *deffiance*. Le Prince étoit dechiré par ſes propres *deffiances*. FI. La *deffiance* eſt naturelle aux Amans. M. SC. Nous devons être dans une continuelle *deffiance* de nôtre raiſon. LE P. RAP. Il ne faut pas que la *deffiance* de nos forces nous entretienne dans la pareſſe, & nous empêche de faire des entrepriſes loüables. OR. M. On doit toûjours être dans une honnête *deffiance* de ſoi-même. BAY. Si la *deffiance* eſt conçuë avec raiſon, elle eſt juſte, utile, & neceſſaire; ſi elle eſt injuſte, trop inquiete, & mal fondée, c'eſt une foibleſſe honteuſe, & ridicule. CAIL. La *deffiance* ſert à exercer la prudence, & à prevoir les évenemens, ou pour en profiter, ou pour les éviter. ID. Ce qui nous empêche de faire voir le fond de nôtre cœur, c'eſt la *deffiance* que nous avons de nous mêmes, bien plus que la *deffiance* que nous avons de nos amis. LA ROCH. Les operations de la *deffiance* ſont tellement mêlées avec celles de la prudence, qu'il eſt facile de s'y tromper, à cauſe de leur reſſemblancé. OR. M. La *deffiance* eſt ridicule, ſi elle ſe fait des chimeres pour s'en effrayer; elle eſt injurieuſe, ſi elle ſoupçonne la probité de quelcun mal à-propos; mais c'eſt un acte de ſageſſe quand elle empêche d'être ſurpris, & trompé. ID. A la Cour, on ſe nourrit de ſoupçons, de *deffiances*, & de jalouſies. BALZ. J'aime mieux mourir par la mechanceté d'autrui, que par ma *deffiance*. VAUG. Il faut ſe garentir contre tous les hommes par une *deffiance* generale. ST. EV.

On dit proverbialement, Que la *deffiance* eſt la mere de ſûreté.

DEFFIANT, ANTE. adj. Craintif; ſoupçonneux; Qui n'oſe ſe fier à la fidelité de perſonne. Les gens foibles & ignorans ſont les plus *deffiants*. Il ne faut pas être *deffiants*; mais auſſi il ne faut pas être dupe.

DEFFIER. v. act. Faire un appel; exciter; provoquer au combat, ſoit aux armes, ſoit en toutes ſortes de diſpute, de jeux & d'exercices. *Deffier* à joüer une partie d'échecs.

Deffier *aux chanſons les oiſeaux dans les bois*. BOI.
Marſyas oſa *deffier* Apollon, à qui joüeroit mieux de la flute. BENS. Je m'en vais *deffier* les vents au milieu de l'Ocean. VOIT.

Ce mot vient de *diffidare*, qui ſe trouve dans pluſieurs Auteurs de la baſſe Latinité. MENAGE.

DEFFIER. Reprocher à quelcun ſon peu de forces, ou ſon peu de courage, en le piquant, & en l'aiguillonnant. Je vous *deffie* d'aller dans cette maiſon; vous n'oſeriez. Vous me voulez faire un procés; je vous en *deffie*.

DEFFIER, dans le même ſens, ſe dit dans une ſignification plus douce, & ſans un air d'inſulte. Je vous *deffie* de deviner qui m'a dit cela; c'eſt-à-dire, vous ne ſçauriez. Je vous *deffie* de m'oublier; vous n'aurez jamais ſans moi que des plaiſirs imparfaits. LETT. PORTUG.

Je deffiois *l'Amour de me troubler jamais*. RAC.

Je *deffie* toutes vos rigueurs & toute vôtre indifference, de me rendre infidelle. OR. M. Avec un Ami fidelle, je *deffie* la Fortune de me rendre malheureux. ST. EV.

DEFFIER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, N'être pas aſſuré; ſoupçonner la fidelité, & la ſincerité, ou la capacité de quelque perſonne, ou de quelque choſe. Ceſar diſoit qu'il aima mieux perir une fois, que de *ſe deffier* toûjours. Les gens ſubtils *ſe*

Digitized by Google

deſſent de tout le monde. LA BR. Il *ſe* faut toûjours *deſſier* des careſſes des flatteurs. Un homme prudent *ſe deſſie* toûjours de ſes forces, & de ſon eſprit. Ceux qui ne ſe *deſſient* de rien, ſont les plus faciles à ſurprendre. Il faut ſe *deſſier* de l'amour aveugle que les hommes ont pour leurs propres Ouvrages. ST. ÉV. Tout homme ſage doit ſe *deſſier* de l'amour. LETT. PORTUG.

Je me deſſie même de mon propre cœur. BOUR.

Ma haine eſt encor foible, & mon cœur s'en deſſie. ID.

Je vous promets de ne vous point haïr: je me *deſſie* trop des ſentimens violens pour oſer l'entreprendre. LETT. PORTUG.

Il faut de ſon penchant ſçavoir ſe deſſier;
Avant que de le ſuivre, on doit l'étudier.
POEME DE L'AM.

Ceux, à qui tout ſuccede au gré de leurs ſouhaits,
Doivent ſe deſſier de cette fauſſe paix. L'AB. TETU.

DEFFIER, ſignifie auſſi, Soupçonner; ſe douter. Je me ſuis toûjours bien *deſſié* que cela arriveroit ainſi. Qui ſe ſeroit jamais *deſſie*, qu'on eût rendu un ſi mechant arrêt? pour dire, qui l'eût prevu? On doute que *Deſſier* en ce ſens ſoit du beau ſtile.

On dit proverbialement, & baſſement, Qu'il ne faut jamais *deſſier* un fou; quand un homme ſe propoſe de faire quelque folie, quelque extravagance, & qu'il demande, ſi on l'en *deſſie*.

DEFFIÉ, ÉE. parr. paſſ. & adj.

DEFFILER, v. act. Oter le fil d'une aiguille, ou d'une autre choſe qui eſt enfilée. Ce collier de perles eſt *deffilé*. Ce chapelet eſt *deffilé*.

DEFFILER, ſe dit figurément, & en raillant. Le chapelet ſe *deffile*; c'eſt-à-dire, que des gens qui étoient liez enſemble d'amitié, ou liguez pour quelques interêts, meurent, ou ſe deſunifient. Il eſt un peu bas.

DEFFILER, en termes de Guerre, ſe dit abſolument, lorſque des ſoldats étant aſſemblez en un corps, ſont obligez d'aller à la file, & l'un après l'autre, pour ſe mettre en marche, & paſſer par des lieux ſerrez. L'armée commença à *deffiler* par la gauche; elle étoit contrainte de *deffiler* à chaque bout de champ, à cauſe des marais & des bois. Il fit *deffiler* les troupes par compagnies. ABLAN.

DEFFILER, eſt auſſi un terme de Chandelier. C'eſt ôter la chandelle des broches. *Deffiler* la chandelle.

DEFFILER, avec le pronom perſonnel, ſe dit des étoffes; mais on dit mieux s'*Effiler*.

DEFFILÉ, ÉE. parr. paſſ. & adj.

DEFFILE', ſ. m. Paſſage étroit, où on ne peut paſſer qu'à la file, & que peu de perſonnes de front peuvent traverſer. C'eſt un païs couvert, montagneux, ou marécageux, où on trouve à tous momens des *deffilez*. Ils donnerent ſur le bagage en paſſant, à cauſe qu'il y avoit un long *deffilé*. ABLAN.

DÉFICIT. Terme de Pratique, Latin, & indeclinable. Il ſe met à côté des articles d'un inventaire, où on fait mention d'une piece produite, qui ne s'y trouve pas effectivement. On ne peut pas contredire cette piece, parcequ'elle eſt en *deficit*: ce qu'on dit autrement, *être produite en blanc*. On dit auſſi en quelques autres occaſions, Qu'une choſe eſt en *deficit*; pour dire, qu'elle manque.

DÉFIGURER, v. act. Effacer; changer; gâter la forme, les traits, la figure; rendre difforme. Il ne ſe dit qu'en quelques phraſes, tant des perſonnes, que des choſes, ſoit au propre, ſoit au figuré. *Defigurer* un tableau; *defigurer* un bâtiment; *defigurer* une ſtatuë. Sa balafre lui a tout *defiguré* le viſage. On ne connoit plus ce malade, tant il eſt *defiguré*. Dans une grande frayeur le viſage ſe *defigure*, & fait quelquefois des mouvemens horribles. FELIB. Pour plaire à Dieu, il n'eſt pas beſoin de ſe *defigurer*. VILL. Souvent ceux qui ſe mêlent de corriger, ou de traduire des Ouvrages, les *defigurent* entierement. Il *defigure* tellement les Auteurs, qu'ils ne ſont plus reconnoiſſables. BOIL. Origene avoit étrangement *defiguré* le Chriſtianiſme. LE P. DAN. L'Egliſe ne devoit pas vous être moins chere, parcequ'elle vous paroiſſoit *defiguée*. NIC. L'eſprit ſecond en deguiſemens, s'étudie à *defigurer*, ſelon ſes interêts, tantôt les vices, & tantôt les vertus. FL. Les rochers, & les montagnes *defigurent* la terre, & en rendent la ſurface hideuſe, & mal polie. OE. M. Dieu, qui eſt ſouverainement ſaint, a une haine infinie pour le peché, qui *defigure* la face du monde. IB. Pourquoy *defigurer* ma conduite par de ſi affreuſes couleurs? M. DE M.

DEFILER. Voyez ci-deſſus DEFFILER.

DEFINER. v. n. Etre près de ſa fin. Il n'eſt gueres en uſage qu'en ces phraſes. Ce vieillard *define* tous les jours; c'eſt-à-dire, on lui voit une notable alteration en ſa ſanté. Ce malade *define* de plus en plus; ſon mal ſe rengrege. On doute fort que les gens polis ſe veuillent jamais ſervir de ce mot. Auſſi n'eſt-il ni dans l'Academie, ni dans Richelet. C'eſt un vieux mot.

DEFINIR, v. act. Marquer; determiner; ordonner; decider. Tout ce qui arrive dans le monde, a été de tout temps *defini* dans les decrets de Dieu. L'Ecriture, & les Conciles ont *defini*, & determiné les articles de la Foi. Il n'y a encore rien de *defini*, ni de jugé ſur cette queſtion.

DEFINIR, en termes de Logique, ſignifie, Expliquer la nature d'une choſe; faire voir, de quoy elle eſt compoſée; en marquer le genre & la difference. Les Philoſophes *definiſſent* l'homme; *un animal raiſonnable*. Definissez *definir* l'ame; *une ſubſtance qui penſe*. On termineroit bien des diſputes, ſi l'on *definiſſoit* d'abord exactement les termes. Il eſt inutile de *definir* les mots ſimples & communs; car ceux qui entendent une langue, dès qu'ils entendent prononcer ces mots, ont d'abord une idée claire & diſtincte de la choſe. Il faut s'arrêter à certains termes primitifs, qu'il n'eſt pas beſoin de *definir*. Il eſt plus aiſé, & beaucoup plus neceſſaire de *definir* les mots des Arts & des Sciences, dont les idées ſont plus compoſées; car en *definiſſant* les termes des Arts, l'on trouve toûjours la definition plus claire, que la choſe *definie*; au lieu qu'en *definiſſant* les termes communs, la choſe *definie* eſt toûjours plus claire que la definition. MRS. DE L'ACAD.

DEFINIR, ſignifie auſſi, Faire une deſcription des qualitez bonnes ou mauvaiſes de perſonnes, ou des choſes; les faire connoître exactement. *Definiſſez* moi un peu cet homme-là. Je vais vous le *definir*, en deux mots; c'eſt un homme inegal, bizarre. Les gens de Cour ſont cachez; ils ſont difficiles à *definir*; on ne les connoît point. OE. M. Le je ne ſçai quoy eſt ſi delicat, & ſi imperceptible, qu'on ne le peut *definir*. BOU. L'homme ne ſe peut *definir* lui-même; il ne ſçait point preciſément ce qu'il eſt. LA BR. C'eſt un homme qu'on ne peut *definir*; c'eſt-à-dire, qu'on ne peut comprendre.

DEFINI, IE. part. paſſ. & adj. Dieu fait toutes choſes ſelon ſon conſeil *defini*. M. DE M. c'eſt-à-dire, arrêté, & determiné.

DEFINI, ſignifie auſſi, Ce qui eſt borné & terminé; qui eſt circonſcrit en de certaines bornes, & oppoſé à *Indefini*. Tous les corps ont un lieu *defini*; occupent des eſpaces *definis* & bornez.

DEFINI. Terme de Grammaire. Article, ou Preterit, qui a une ſignification preciſe & determinée. Il n'y a qu'un article *defini*: *le* pour le maſculin, & *la* pour le feminin. Le Preterit parfait *defini*, marque un temps paſſé: *j'ay aimé*. Quelques Grammairiens l'appellent, *inde-*

Digitized by Google

indéfini, & donnent le nom de *défini* au Preterit imparfait, *j'aimai*.

DEFINITEUR. ſ. m. C'eſt un terme de Couvent, & ſignifie, Celui qui eſt Aſſeſſeur, ou Conſeiller d'un General, ou d'un Superieur dans quelques Monaſteres. Le *Definiteur Provincial*, eſt le Conſeiller du Provincial. *Definiteur General*, eſt celui, qui donne avis au General, & qui avec les autres *Definiteurs Generaux* regle les affaires de l'Ordre. *Definiteur*, ou *Aſſiſtant* dans l'Ordre de St. Benoît. *Definiteur* du Chapitre General de la Congregation de Chezal-Benoît. *Definiteurs de la Province de France*, chez les Auguſtins, & le *Definitoire General*. Les quatre *Definiteurs* de l'Ordre des Capucins. Il y a auſſi des *Definiteurs* parmi les Cordeliers. Ils ont un *Definiteur de la Province de France*. Il y a dans l'Ordre de St. François un *Definiteur General* de tout l'Ordre.

DEFINITIF, IVE. adj. Qui termine, qui decide une queſtion, un procés. L'Egliſe a donné un jugement *definitif* ſur cet article de foi. Un Arrêt *definitif*; une ſentence *definitive* ſur ce different. Il eſt oppoſé à *proviſionnel* & à *interlocutoire*.

EN DEFINITIVE, adverbial; ou DEFINITIVEMENT, adverbe. Au fond; d'une maniere deciſive & peremptoire. On gagne une affaire *en definitive*, ou *definitivement*.

DEFINITION. ſ. f. Determination; reglement; deciſion d'une autorité ſuperieure. La *definition* de l'Egliſe, ou du Concile.

DEFINITION, ſignifie, en Philoſophie, une explication de la nature d'une choſe. Une juſte *definition* en Logique conſiſte en genre, & en difference. Une *definition* exacte explique la nature d'une choſe par ſes attributs eſſentiels: ceux qui ſont communs, s'appellent *genre*; & ceux qui ſont propres, s'appellent *difference*. Dans cette *definition* de l'homme, *un animal raiſonnable*; *animal* eſt le genre, & *raiſonnable*, la difference. Il faut que le genre ſoit le genre prochain du defini, & non pas le plus éloigné. LOGIQUE. Il y a trois choſes neceſſaires à une bonne *definition*: qu'elle ſoit univerſelle, qu'elle ſoit propre, & qu'elle ſoit claire; deſorte qu'elle donne une idée aſſez nette, & aſſez diſtincte de la choſe, pour expliquer ſes proprietez. Les deux plus grands vices d'une *definition* ſont, de ne convenir ni à tout le defini, ni au ſeul defini: *neque omni, neque ſoli*. GRAM. RAIS. On ne peut avoir une idée diſtincte d'une choſe, qu'en employant beaucoup de mots pour la deſigner & pour la definir. Mais parcequ'il ſeroit importun de repeter cette ſuite de mots qui compoſent une *definition*, on a attaché à un ſeul mot l'idée qu'on a conçuë, & qui tient lieu de tous les autres. C'eſt pourquoy toutes les fois qu'on ſe ſert du mot qu'on a defini, il faut ſubſtituer mentalement la *definition* en la place du defini, & avoir ces deux choſes tellement jointes & inſeparables dans la penſée, qu'auſſi tôt que le diſcours exprime l'une, l'eſprit y attache immediatement l'autre. En ſuppléant ainſi la *definition* entiere aux termes courts, on abregе le diſcours, que de frequentes circonlocutions pour expliquer chaque terme, rendroient ennuyeux. LOG. La plupart des *definitions* d'Ariſtote ſont defectueuſes, & ſi peu propres à faire comprendre la nature des choſes, que le Chevalier Bacon avoit raiſon de dire, Qu'elles ſont ſemblables à celle qu'on feroit de l'homme en le definiſſant, *un animal qui labourе la terre*. IB.

DEFINITION, dans la Grammaire, ſignifie l'explication des idées que les hommes ſont convenus de lier à certains mots, & que l'uſage y attachées. Il faut bien diſtinguer la *definition* des mots, de la *definition* des choſes. Celle des mots n'eſt autre choſe que la declaration de l'uſage, & des idées que les hommes y ont appliquées. LOG. En Mathematique, la *definition* eſt une explication des termes qui peuvent entrer dans une propoſition, pour la rendre claire & nette, & éviter dans la demonſtration toutes ſortes d'objections & de difficultez. Si l'on expliquoit d'abord l'idée preciſe que l'on attache aux mots, & ſi l'on en donnoit une juſte *definition*, il y auroit bien moins de diſputes en matiere de Religion. LOCKE.

DEFINITION, ſignifie auſſi, une ſimple deſcription. C'eſt une *definition* moins exacte, parcequ'elle ne donne la connoiſſance des choſes que par les accidens qui leur ſont propres, & qui la determinent pourtant aſſez pour en donner une idée qui la diſcerne des autres. LOGIQUE. Cet homme eſt ſi fantaſque, ou ſi caché, qu'il eſt difficile d'en donner la *definition*.

DEFINITION. Terme de Capucin. C'eſt le lieu, où s'aſſemblent les Definiteurs pour les affaires de l'Ordre.

DEFINITOIRE. ſ. m. Terme de Religieux. Lieu, où s'aſſemblent les neuf principaux Officiers d'un Chapitre General, ou Provincial. On a reglé cela au *Definitoire*. Il ſignifie auſſi, l'aſſemblée même des neuf Religieux. Cela depend du *Definitoire General*.

DEFLEURIR. v. act. Perdre ſa fleur. Le grand chaud, la biſe, font bientôt *defleurir* les arbres, les plantes. Il eſt auſſi Neutre. La vigne *defleurit* ce mois-cy.

DEFLEURI, IE. part. paſſ. & adj.

DEFLORATION. ſ. f. Terme de Pratique. Action, par laquelle on ôte la virginité d'une fille. Ce mot, & les deux ſuivans, ne ſe diſent plus que dans le ſtile du Palais. On diſoit DEFLORAISON autrefois.

DEFLORER. v. act. Violer; depuceler; ôter la virginité d'une fille. Un raviſſeur qui a *deflоré* une fille par force, eſt puni de mort par les Ordonnances.

DEFLORÉE. part. paſſ. & adj. f. Une fille *deflorée*.

DEFLUXION. Il eſt hors d'uſage. Voyez FLUXION: c'eſt la même choſe. *Defluxion* n'eſt guéres en uſage. L'ACADEMIE. RICHELET.

DEFONCEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on defonce un tonneau. Dans cette rejoüiſſance publique il ſe fit un grand *defoncement* de tonneaux de vin.

DÉFONCER. v. act. Oter un fond d'un tonneau, ou de toute autre futaille. *Defoncer* un muid; *defoncer* une cuve. Le tonneau s'eſt *defoncé*; c'eſt-à-dire, il a jetté les fonds. On dit dans les grandes rejoüiſſances publiques, qu'on *defonce* les tonneaux; pour dire, qu'on fait boire tous les paſſans, tous ceux qui en veulent. On dit auſſi, *Defoncer* un lit. Mon lit s'eſt *defoncé*.

DEFONCER, ſe dit auſſi en parlant de ceux, à qui tout-à-coup le ventre ſe debonde pour évacuer leurs ordures. Il eſt bas & comique.

DEFONCER, eſt auſſi un terme de Courroyeur, qui ſignifie, Fouler aux pieds un cuir de vache, pour en ôter les foſſes. *Defoncer* une vache.

DEFORMITÉ. Voyez DIFFORMITÉ.

DEFOUETER. v. act. Prononcez DEFOITER. Terme de Relieur. C'eſt ôter la ficelle, qui a ſervi à foüeter le livre; c'eſt-à-dire, à le bien ſerrer, pour en marquer proprement les nerfs. Il faut *defoüetter* tous ces livres.

DEFRAY. ſ. m. Payement de la depenſe d'une maiſon, ou d'un équipage. Je ne voudrois pas entreprendre le *defray* de cette maiſon, ou de cet équipage pour mille francs tous les mois. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DEFRAYER. v. act. Payer la depenſe faite par un autre. Le Roi *defraye* trois jours les Ambaſſadeurs étrangers dans l'Hôtel des Ambaſſadeurs extraordinaires. On l'a *defrayé* de tout.

Digitized by Google

DEFRAYER, se dit figurément des gens ridicules qui se trouvent aux tables, & dans les compagnies, & qui apprêtent à rire aux autres. Ce mauvais Poëte a *defrayé* la compagnie pendant tout le repas, ou toute la soirée. On le dit aussi dans un bon sens. *Defrayer* une compagnie de bons mots. MOL.

DEFRAYÉ, ÉE. part. passé. & adj.

DEFRICHER. v. act. Oter les mauvaises herbes, ou les autres choses qui rendent un terroir sterile; mettre une terre en état d'être cultivée. On donne à ceux qui veulent aller faire de nouvelles habitations, autant de terres qu'ils en peuvent *defricher*; c'est-à-dire, abattre les bois; arracher les racines, les broussailles qui empêchent la culture.

DEFRICHER, se dit figurément des affaires, des sciences qui sont embrouillées, ou peu connuës, que l'on debrouille, & que l'on redige en methode; que l'on commence à cultiver, & à polir, ou à approfondir. Scaliger, Casaubon, Lipse, Erasme nous ont *defriché* les sciences dans le dernier siecle. Il y a des esprits d'une mediocre capacité, qui *defrichent*, qui preparent, & qui entament les affaires. BAL. Un mari vous a déjà *defrichée*. PIEC. COMIQ. Cecy est du stile badin, ou burlesque.

DEFRICHÉ, ÉE. part. passé. & adj.

DEFRICHEUR. s. m. Qui defriche. Il est juste que les *defricheurs* des terres en ayent la proprieté en recompense de leur travail. Ce mot n'est ni dans le Dictionaire de l'Academie, ni dans celui de Richelet.

DEFRISER. v. act. Faire perdre la friſure à des cheveux. Le brouillard *defrise* une perruque.

DEFRISÉ, ÉE. part. & adj.

DEFRONCER. v. act. Deffaire; decoudre une chose froncée. On *defronce* des juppes, des chemises qui ont été froncées, ou plissées, en coupant ce qui entretient les plis.

DEFROQUE. s. f. Depouille d'un Moine, ou d'un Chevalier qui a fait des vœux; la succession mobiliaire d'un Regulier. L'Ordre de Malthe herite, profite de la *defroque* des Chevaliers. La *defroque* des Moines appartient à l'Abbé.

DEFROQUE, se dit aussi en un sens plus étendu, de la depouille de la succession mobiliaire des autres personnes. Le bien de ce criminel a été confisqué; un tel Courtisan a eu toute sa *defroque*. A la mort d'un Prince, le Grand Ecuyer a la *defroque* de l'Ecurie; le Grand Maitre de la Garderobbe, celle des habits, &c. Il a vaqué plusieurs Benefices par la mort de cet Abbé; c'est un tel qui a eu toute sa *defroque*. Ce mot ne se dit gueres serieusement, quoyque l'Academie ne le condamne pas.

DEFROQUER. v. act. Oter le froc, ou l'habit de Religieux; quitter le froc avec licence des Superieurs. Un Moine se *defroque*, lorsqu'il obtient dispense de ses vœux; qu'il les fait declarer nuls; ou bien quand il est fait Evêque, ou Cardinal. Un Moine qui se *defroque* par libertinage, passe dans l'Eglise Romaine pour un Apostat. On dit par mepris, C'est un Moine *defroqué*.

DEFROQUER, se dit aussi d'un homme, à qui on ôte & on enleve tout ce qu'il a. L'ACAD. Les voleurs l'ont *defroqué*. On dit aussi au Jeu, de ceux qui gagnent tout l'argent de quelcun, Qu'ils l'ont *defroqué*. ID.

DEFROQUÉ, ÉE. part. & adj.

DEFRUCTU. s. m. Terme Latin. Il n'est gueres en usage. Il signifie le fruit, la menuë depense que fait celui qui donne le couvert pour quelque repas, & où chacun apporte son plat. Il fournit bois, chandelle, linge, salades, dessert, &c. Il coûte souvent davantage à celui qui est obligé à payer le *defructu*, qu'à tous les autres. Ce mot n'est ni dans le Dictionaire de l'Academie, ni dans Richelet.

DEFRUITER. v. n. Vieux mot. *Se defruiter*, c'est le depouiller de ses fruits. Un arbre qui tôt *se defruite*.

DEFRUTUM. s. m. Terme de Pharmacie. C'est du suc de raisins, qu'on a fait cuire sur un feu moderé jusques à la consomption de la troisiéme partie. On l'appelle autrement *vin cuit*. Ce mot est Latin.

DEFULER. v. act. Oter son chapeau. *Defulez* vous. Ce mot est bas, & populaire. Les paisans de Normandie, & de Picardie s'en servent ordinairement. Mr. du Cange le fait venir de *disjubilare*.

DEFUNT, UNTE. adj. & subst. Homme mort; decedé; trepassé. On appelle le Roi *defunt*, le Roi dernier mort. Prier Dieu pour les *defunts*, & pour les trepassez. *Defunt* mon pere, *defunt* mon oncle avoient cette bonne coutume; pour dire, Feu mon pere, feu mon oncle.

Qu'a besoin le defunt, que vous noyiez vos charmes?
Puisqu'il est des vivans, ne songez plus aux morts.
LA FON.

Ce mot vient du Latin *diem functus*. Il est plus du Palais, que du beau langage. DU CANGE.

DEFUNER. v. act. Terme de Marine. Oter le funin, ou les cordages & les manœuvres des mâts, & des vaisseaux.

D E G.

DEGAGEMENT. s. m. Detachement. Le *degagement* du monde. Etre dans un entier *degagement* de toutes choses.

DEGAGEMENT, est aussi un escalier derobé, ou un corridor, pour aller d'une chambre à l'autre, sans passer par l'entrée ordinaire.

DEGAGEMENT. Terme de Maitre d'Armes. C'est une action qui consiste à degager, & à debarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & à l'avoir toûjours libre pour le percer. Commencer ses *degagemens*. LIANCOURT.

DEGAGER. v. act. Retirer une chose qu'on avoit mise en gage. *Degager* ses meubles; *degager* ses pierreries.

DEGAGER, signifie aussi, Liberer une terre, une succession, qui étoit chargée de dettes, d'hypotheques. *Degager* une terre; *degager* son bien.

DEGAGER, signifie figurément, & souvent avec le pronom personnel, S'affranchir; rompre les liens; se remettre en liberté; se deffaire d'une passion; se delivrer; se detacher; se retirer des engagemens, où on étoit entré. *Degager* son cœur; *degager* sa parole; *degager* sa foy. Il faut *degager* son cœur des interêts du monde. PASC. *Se degager*, & s'affranchir de l'esclavage des passions. LE P. LAMY. Pour *se degager* de l'amour, il faut bien souvent que le depit & la colere tiennent lieu de raison. QUIN. Ma raison est un peu *degagée* du feu des passions. B. RAB. Epicure *degageoit* les voluptez des inquietudes qui les precedent, & du degoût qui les suit. ST. EV.

D'un ami vicieux sçachez vous degager.
DE L'AMITIÉ.

Bien souvent nous cherchons querelle à nos amis, pour nous *degager* d'avec eux, & nous remettre en liberté. ST. EV. L'élevation infinie, où Dieu est à nôtre égard, le *degage* des obligations qui lient les hommes entr'eux. CL. Nous faisons gloire d'être *degagez* des prejugez, & de la credulité populaires. ABAD.

Dans une peine si cruelle
Le plus sûr seroit de changer;
Mais tant qu'on vous verra si belle,
Le moyen de se degager? LA SABL.

DEGAGER, signifie aussi, Debarrasser; retirer d'un lieu perilleux & difficile. Cet escadron étoit bien engagé

Digitized by Google

gagé parmi les ennemis, on en a envoyé un autre pour le soutenir & le *degager*. On lui a fourni de l'argent pour le *degager*. Se *degager* de la presse; se tirer de la foule. J'ay passé à travers du bois, & j'ay eu bien de la peine à me *degager*.

DEGAGER. Terme de Maître d'Armes. C'est, Debarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & l'avoir toûjours libre pour s'en servir à son gré. *Degager* son épée. LIANCOURT.

DEGAGER, se dit aussi en Architecture. C'est, Oter la confusion des ornemens dans la decoration; c'est, Faciliter le degagement des appartemens. Il faut avoir soin de *degager* les chambres, les appartemens par des corridors, ou des escaliers derobez.

DEGAGER, se dit figurément, & signifie, Debarasser; delivrer; detacher. On a bien de la peine à *degager* son esprit des affections mondaines, de l'amour, de la debauche.

DEGAGÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Degagé* de tout interêt de parti. L'Amour de Dieu doit être simple & *degagé* de tout motif de propre interêt. FEN. C'est à la raison *degagée* de tout prejugé, à juger du veritable sens de l'Ecriture. OE. M.

On dit d'un homme menu & de belle taille, Qu'il a le corps *degagé*. On appelle, un appartement bien *degagé*, quand il y a plusieurs portes, ou escaliers, par où on peut sortir d'une chambre sans passer de l'une en l'autre: des offices, des écuries *degagées*, quand elles sont dans une basse cour sans incommoder le maître. On dit aussi, Qu'une rue est *degagée*, quand il n'y a plus d'embarras: Qu'une maison de campagne est bien *degagée*, quand il n'y a rien qui en ôte la vuë.

DEGAINE. ſ. f. Vieux mot, qui n'est en usage qu'en cette phrase proverbiale: Il s'y prend d'une belle *degaine*; pour dire, de mauvaise grace, d'une maniere ridicule.

DEGAINER. v. act. Mettre un couteau, une épée à la main; les tirer de la gaine, ou du fourreau. *Degainez* ce couteau, afin que j'en voye la lame. Il *degaina* son épée, & se mit en defense. Au reste, il est un peu burlesque en ce dernier sens. Pour bien parler, il faut dire, *Tirer* l'épée; & non pas, *Degainer l'épée*.

DEGAINER; s'employe aussi absolument, & même fort souvent. On nous menace de guerre; il faudra bientôt *degainer*. Ce brave a reçu un affront; il cherche son ennemi pour le faire *degainer*. Ce mot n'entre gueres dans une conversation serieuse.

DEGAINER, se dit figurément de ceux, qui n'aiment point à tirer de l'argent de leur bourse. Cet homme est dur, quand il faut payer; il n'aime point à *degainer*. Cela ne se dit qu'en riant.

DEGAINÉ, ÉE. part. pass. & adj.

DEGANTER. v. act. Oter les gans. Les femmes qui se *degantent* souvent, veulent faire parade de leurs belles mains.

DEGANTÉ, ÉE. part.

DEGARNIR. v. act. Oter ce qui sert à remplir, ou orner. *Degarnir* une maison, une chambre, un lit. C'est en enlever les meubles, &c. *Degarnir*, signifie aussi, ôter la garniture; *degarnir* des chaises; *degarnir* un habit.

On dit aussi, Se *degarnir*; pour dire, S'habiller plus legerement. Il ne faut pas se *degarnir* trop tôt; on est en danger de s'enrhumer.

DEGARNIR, se dit aussi des places de guerre. *Degarnir* une place; c'est-à-dire, en ôter les soldats & les munitions. Sur la Mer, *Degarnir* un vaisseau, c'est en ôter les agrés: *Degarnir* le cabestan, c'est en ôter la tournevire, & les barres.

DEGARNI, IE. part. pass.

DEGASCONNER. v. act. Ce mot ne se dit qu'en badinant; pour dire, Defaire quelcun de ses façons de parler Gasconnes. Malherbe se vantoit d'avoir *degasconné* la Cour. Il y a des gens qui ne se *degasconnent* jamais. L'Academie n'en dit rien.

DEGAST, ou DEGAT. ſ. m. Ruine; ravage; desolation de païs par des gens de guerre pour affamer une place, ou l'obliger à payer contribution. Les ennemis ont fait le *degât* de leur propre frontiere pour en empêcher l'entrée.

DEGAST, se dit aussi des autres choses qui causent de la perte ou de la ruine. Les sangliers ont fait un grand *degât* dans les blez. La tempête a fait un grand *degât*. Les usagers ont fait un grand *degât* dans la forêt.

Ce mot vient de *devaſtatio*. NICOD.

DEGAST, signifie aussi, Consommation avec desordre; dissipation. Les valets font un grand *degât* de vivres. Ce prod gue fait un grand *degât* d'argent.

DEGAUCHER. v. act. Terme d'Artisan. C'est, Dresser le parement d'une pierre; applanir une piece de bois, ou de metal; & ôter ce qu'il y a de trop en quelque endroit, pour l'unir & la rendre droite; faire qu'elle ne soit plus gauche.

DEGEL. ſ. m. Adoucissement du temps, qui resoud & fond la glace; relâchement d'un froid violent. Les ponts courent risque dans un grand *degel*. Les rivieres grossissent dans le *degel*. Le vent est au *degel*; c'est le vent de Midi.

DEGELER. v. act. Fondre la glace; redonner le mouvement à une chose liquide, que le froid avoit glacée. Quand on fait *degeler* le fruit gelé, il perd son goût. Quelques-uns font *degeler* les fruits dans de l'eau froide, & en un lieu un peu chaud: il se fait une croûte de glace tout alentour, laquelle étant ôtée, le fruit se trouve aussi bon & aussi sain qu'auparavant. La riviere se *degele*. Cette eau se *degele*.

DEGELER, est aussi quelquefois Neutre. La riviere *degele*; la riviere commence à *degeler*. Il se dit même fort souvent dans l'impersonnel & absolument. Il *degele*; il commence à *degeler*.

On dit figurément, Qu'un homme se *degele*, quand il commence à parler, après avoir été long temps morne, & taciturne par timidité: mais on ne le dit qu'en riant; & l'Academie ne le dit point.

DEGELÉ, ÉE. part. pass. & adj.

DEGENERER. v. neut. Devenir moindre en merite; s'abâtardir; se relâcher de la vertu, de la vigueur de ceux qui nous ont precedez. Le monde *degenere* & va de mal en pis, selon l'opinion commune. Les Romains ont bien *degeneré* de la vertu de leurs peres. *Degenerer* de la pieté de ses Ancêtres. PATRU. On le dit aussi absolument. Les enfans des grands hommes *degenerent* souvent. On le dit aussi des plantes. Le blé *degenere*, ou bisse toûjours; quoy qu'on ne seme que du pur froment, il viendra toûjours du seigle parmi, & avec le temps ce ne sera plus que du meteil.

DEGENERER, se dit figurément de tout ce qui se tourne, ou se change de mal en pis. Le stile pompeux *degenere* souvent en galimathias.

En amitié tout amour degenere. VILL.

La jalousie *degenera* en haine. TOUR. Le Gouvernement monarchique a quelquefois *degeneré* en tyrannie. Cette fievre quarte pourra enfin *degenerer* en continuë.

DEGINGANDE, ÉE. adj. Terme burlesque, dont on se sert pour se moquer d'une grande personne mal-propre, ou qui n'a pas une demarche, ni une contenance ferme, assûrée, & modeste. Il est tout *degingandé*. Ce mot n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DEGLUER. v. act. Il se dit, au propre, des oiseaux qui tâchent à se degager des lieux, où ils font

Digitized by Google

engluez. On dit auſſi, *Deglüer* une paupiere, quand on lave ſes yeux, pour ôter la chaſſie qui les tenoit collez enſemble.

DEGLUER, ſe dit figurément, quand on ſe tire des affaires fâcheuſes, ou on a de l'engagement. Cet homme eſt engagé bien avant dans une ferme onereuſe; il aura bien de la peine à s'en *deglüer*, à s'en tirer.

DEGLUTITION. ſ. f. Terme de Medecine, qui ſe dit de l'action, par laquelle on avale les alimens. Elle ſe fait premierement par le moyen de la langue, qui pouſſe les alimens dans l'œſophage, & enſuite par la contraction du ſphincter & des fibres charnuës de ce même œſophage, qui les fait deſcendre dans l'eſtomac.

Ce mot vient du Latin *deglutire*, avaler.

DEGOBILLER. v. act. Vomir; degueuler. Il ſe dit ordinairement des chiens & des chats; mais on s'en ſert auſſi pour exprimer des yvrognes, qui boivent avec tant d'excés, qu'ils ſont obligez de vomir, & de rendre gorge. Il a *degobillé* ſon ſoupé. *Degobiller* ſous la table. Il eſt bas. L'ACAD.

DEGOBILLIS. ſ. m. L'ordure, qui a été vomie par celui qui a degobillé, ſoit chien, chat, ou yvrogne. On ſent le *degobillis*.

DEGOISER. v. neut. ſe dit du chant des oiſeaux. Cette pie aime à *degoiſer*. Il n'eſt gueres en uſage au propre, & même il ne ſe dit qu'en riant. L'ACAD.

DEGOISER, ſe dit burleſquement pour, Chanter.

Lambert en eſt endroit degoiſe. BENS.

DEGOISER, ſe dit figurément, & dans le ſtile burleſque, & ſignifie, Babiller; parler trop, & mal-à-propos. Ce criminel dans ſon interrogatoire a tout avoüé; il a *degoiſé* plus qu'on n'en a voulu. Cette femme avec ſes commeres a *degoiſé* pendant une heure. Peſte! Madame la Nourice, comme vous *degoiſez*. MOL.

DEGORGEMENT. ſ. m. Epanchement; debordement; écoulement d'eaux. Le *degorgement* du Rhône dans la mer y laiſſe beaucoup de ſables.

DEGORGEMENT, ſignifie auſſi, le nettoyement des tuyaux, des conduits. Le *degorgement* des égous de Paris coûte beaucoup à la ville.

DEGORGEMENT, ſe dit plus particulierement de l'épanchement, & du *degorgement* de la bile, & des autres humeurs. Les *degorgemens* de la bile ſont fort dangereux aux jeunes gens.

DEGORGEMENT, ſe dit auſſi des étoffes. Les moulins à foulon ſervent au *degorgement* des draps, pour en ôter les graiſſes & le ſuperflu de la laine.

DEGORGEOIR. ſ. m. Terme de l'Artillerie de Mer. C'eſt un fer pointu, qui ſert à crever la gorgouche dans le canon. C'eſt auſſi un gros fil de fer, qui ſert aux Canoniers, pour ouvrir ou degorger la lumiere des canons.

DEGORGER. v. act. Oter les ordures, ou le ſable qui empêchent le paſſage des eaux dans des tuyaux, ou des conduits. On a fait jouër toutes les eaux de Verſailles pour *degorger* les tuyaux.

DEGORGER, ſignifie quelquefois, Rompre les digues, & les vaiſſeaux, où une liqueur eſt renfermée. Quand les étangs viennent à ſe *degorger*, ils inondent les lieux voiſins & plus bas. Quand la bile ſe *degorge*, elle fait de grands ravages dans le corps.

DEGORGER, ſe dit auſſi des eaux, qui tombent dans d'autres eaux. La riviere de Marne ſe *degorge* dans la Seine. Le Volga & pluſieurs autres grandes rivieres ſe *degorgent* dans la Mer Caſpienne. *Degorger*, en ce ſens, n'eſt pas ſi uſité, que *Decharger*.

En Chirurgie, on dit, Qu'il faut bien *degorger* la veine après une ſaignée; pour dire, qu'il ne faut point laiſſer ſous la peau de ſang extravaſé qui ſe puiſſe corrompre & apoſtumer. On dit auſſi à l'égard des chevaux qui ont les jambes gorgées, Qu'il les faut promener pour les *degorger*; c'eſt-à-dire, pour leur decharger les jambes, & en diſſiper l'enflure.

DEGORGER, ſe dit auſſi du poiſſon, quand on le met en eau claire & courante, pour lui faire perdre un goût de marine, ou de bourbe qu'il a contracté dans des lieux marecageux. Le poiſſon d'étang eſt meilleur, quand on l'a laiſſé *degorger* quelque temps dans les boutiques qui ſont ſur les rivieres. Les ſaumons ſe *degorgent*, en remontant dans les rivieres.

DEGORGER, en termes de Teinturiers, ſignifie, Laver dans la riviere des laines, ſoyes & étoffes qu'on fait cuire avec du ſavon blanc, ou autre graiſſe; ou tremper dans l'alun pour en faire ſortir ce qu'il y a de ſuperflu. Les Reglemens deffendent aux Teinturiers, de gueder leurs draps, à moins qu'ils ne ſoient *degorgez*.

DEGORGÉ, ÉE. part. & adj.

DEGOURDIR. v. act. Redonner de la chaleur; ôter l'engourdiſſement des mains cauſé par un grand froid. Il faut chauffer vos mains pour les *degourdir* peu-à-peu. *Mes mains commencent un peu à ſe degourdir.* On dit, Qu'une viande eſt à peine *degourdie*; pour dire, qu'elle ne ſçauroit être cuite; qu'il y a trop peu de temps qu'elle eſt au feu. *Degourdir* de l'eau; c'eſt lui faire perdre ſa froideur; lui donner une chaleur ou une tiedeur mediocre. On dit auſſi, *Degourdir* les jambes, quand on commence à les exercer, après avoir été aſſoupies, & engourdies. Ce cheval n'eſt pas encore *degourdi*; quand il aura fait une lieuë, il ira meilleur train.

DEGOURDIR, ſignifie auſſi, Manger goulument. Quand on donne une éclanche à des écoliers, ils ont bientôt *degourdi* cela.

On dit figurément, Que des Moines, ou des Chanoines mal rentez ont bientôt *degourdi* leur Office, leur Breviaire; pour dire, qu'ils l'ont achevé en hâte & avec precipitation; en peu de temps. Tout cela eſt bas & burleſque.

On dit auſſi, Qu'un jeune homme commence à *ſe degourdir*, lorſqu'il commence à ſe deniaiſer, & à s'éveiller; qu'il commence à n'être plus ſi lourd, ſi groſſier, ſi peſant; qu'il commence à ſe rendre propre à quelque choſe. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas fort habile, qu'il eſt un peu niais; mais il pourra *ſe degourdir*.

DEGOURDI, IE. part. paſſ. & adj.

DEGOURDISSEMENT. ſ. m. Action, par laquelle les membres engourdis ſe reveillent & ſe retabliſſent en leur premier état. Ce paralytique commence à ſentir quelque *degourdiſſement* à ſes jambes.

DEGOUST, ou DEGOUT. ſ. m. Averſion; repugnance; manque d'appetit. Il a du *degoût* pour le poiſſon, pour le vin. Une maladie donne du *degoût* pour les meilleures viandes.

DEGOUST, ſe dit auſſi de l'averſion qu'on a pour les perſonnes qui deplaiſent, & qui n'ont rien d'agreable. Temoigner du *degoût* pour une perſonne. RAC. Il a un grand *degoût* pour le monde.

DEGOUST, figurément, ſignifie, un ſentiment de l'eſprit qui deſapprouve, ou qui hait certaines choſes qui le choquent, ou qui lui deplaiſent. Avoir du *degoût* pour les vanitez du ſiecle. Il ne faut pas trop preſſer un enfant; cela lui donne du *degoût* pour l'étude. Concevoir du *degoût* pour la vie. MAUC. On ſe laſſe des plaiſirs, & l'abondance engendre le *degoût*. ABL. La delicateſſe du ſiecle va juſqu'au *degoût*, & juſqu'à la maladie. BALZ. Les *degoûts* continuels de l'eſprit ſont des marques de ſa mauvaiſe diſpoſition, comme le *degoût* des viandes eſt une marque de l'indiſpoſition du corps. BELL. La civilité & la politeſſe veulent que

Digitized by Google

que nous cachions nos *dégoûts*. SACY. Epicure degageoit les voluptez des inquietudes qui les precedent, & du *dégoût* qui les suit. ST. EV. Les François ne sçauroient recevoir un maître sans chagrin, ni demeurer les leurs sans *dégoût*. ID. Quelle difference des *dégoûts* d'un vieil attachement à la delicatesse d'une passion naissante ? ID.

DEGOUST, signifie aussi, Deplaisir ; chagrin. Il a eu bien des *dégoûts* à la Cour ; bien des *dégoûts* à essuyer. On peut avoir bien des sujets de *dégoût* dans la vie ; mais on n'a jamais raison de mepriser la mort. LA ROCHEF. Quiconque ne peut supporter les petits *dégoûts*, succombe aiſément dans les veritables maux de l'esprit. M. SC. C'eſt une des miſericordes de Dieu, de ſemer des amertumes, & des *dégoûts* parmi les douceurs trompeuſes du monde. NIC.

DEGOUSTANT, ou DEGOUTANT, ANTE. adj. Qui donne du degoût, de la repugnance, de l'averſion ; rebutant. Une viande fort *degoûtante*. La ſaleté, la mal-propreté eſt *degoûtante*. Cela va plus au corps qu'à l'eſprit : on dit qu'un homme eſt *degoûtant*, quand il eſt mal-propre. BOU. On ne laiſſe pas de l'employer au figuré : Cet homme a des manieres *degoûtantes*. L'ACAD. Il y a des gens *degoûtans* avec du merite, & d'autres qui plaiſent avec des defauts. LA ROCH. La verité ne doit point être propoſée d'une maniere ſeche, & *degoûtante*, qui en ôte l'efficace. CL.

DEGOUSTANT, ſignifie encore figurément. Qui cauſe du deplaiſir. Il arrive bien des choſes chagrinantes & *degoûtantes* dans la vie. L'ACAD.

DEGOUSTER, ou DEGOUTER. v. act. Oter ; faire perdre l'appetit ; rebuter ; donner de l'averſion, de la repugnance pour une choſe ; ſur tout, pour celles qu'on mange. Trop de viande *degoûte*. On ſe *degoûte* des liqueurs.

On le dit auſſi des choſes qui ne ſe mangent point. La mal-propreté *degoûte*. Que cette femme eſt laide ! elle *degoûte*.

DEGOUSTER, ſe dit figurément, & ſouvent avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Rebuter ; prendre de l'averſion. *Se degoûter* d'une femme. Le Prince avoit quelque goût pour les Lettres ; mais on l'en a *degoûté*. Paris *degoûte* de la Province. LA BR. L'excés des plaiſirs nous *degoûte* plus qu'il ne nous ſatisfait. OE. M. Les Sçavans *degoûtent* bien ſouvent de la ſcience. La Comedie ne ſert qu'à rendre le vice aimable, & à *degoûter* de la vertu. ID. Le peu d'utilité qu'on tire de la vertu dans le monde, *degoûte* des fatigues, où elle expoſe. BAY. Puiſqu'on *ſe degoûte* quelquefois de ſoi-même, il eſt encore plus aiſé de *ſe degoûter* des autres. ST. EV. La vie fatigante des Courtiſans, & les rebuts qu'ils ſouffrent, ne les *degoûtent* point de la Cour. M. ESP.

DEGOUSTÉ, ÉE. part. & adj. Un cœur *degoûté* n'eſt pas long temps fidelle. Il y a des gens qui pretendent avoir le goût fin, & qui ſont ſeulement *degoûtez*. Il ne faut pas être *degoûté*, pour pretexte d'être delicat. MEN. Il y a des gens d'une delicateſſe affectée, qui pretendent ſe mettre au deſſus des autres, en faiſant les difficiles, & les *degoûtez*. BELL. Après avoir conſulté la critique la plus chagrine, & la plus *degoûtée*, il n'a pu s'empêcher d'admirer vôtre Ouvrage. BOU. Les Critiques ſont des gens impitoyables, qui font les *degoûtez* ſur tout. BELL. On dit ſubſtantivement, Il fait le *degoûté* ; c'eſt-à-dire, il fait le difficile.

On dit en proverbe, C'eſt un bon *degoûté* ; pour dire, C'eſt un bon drolle, qui aime la debauche, la bonne chere ; qui aime tout ce qui eſt bon ; qui ne manque pas d'appetit.

DEGOUT. ſ. m. Playe qui tombe d'enhaut.

DEGOUTANT, ANTE. adj. Ce mot, & les ſuivans ſeroient mieux écrits avec deux T, parceque la premiere ſyllabe eſt breve. L'Academie l'écrit par un double T. *Degouttant*, *Degoutter*. Qui tombe goutte à goutte. Il eſt tout *degouttant* de pluye, de ſueur.

Le fils tout degouttant *du meurtre de ſon pere,*
Et ſa tête à la main demandant ſon ſalaire. CORN.

DEGOUTTER. v. n. Tomber goutte à goutte. L'eau *degoutte* inceſſamment. Les toits *degouttent*. Si le ſang eſt *degoutté* par dehors, c'eſt été un mauvais augure. VAUG.

DEGOUTTER, ſe dit figurément & proverbialement, en parlant de ceux qui reçoivent quelque bien, quand il arrive quelque bonne fortune à leurs Protecteurs, ou à leurs maitres qui ſont en faveur. Quand il pluvera ſur lui, il *degouttera* ſur moi. On dit auſſi par la même raiſon, Qu'à la Cour, & auprès des Grands, s'il n'y pleut, il y *degoutte* ; pour dire, que ſi l'on n'y a pas toûjours de grandes fortunes, on en tire du moins quelque grace, quelque avantage.

DEGOUTTER, ſe dit auſſi d'un homme qui eſt ſi plein d'une choſe, qu'elle en ſort de tous côtez. Ainſi La Bruyere a dit en parlant de certaines gens enyvrez de la faveur des Grands, que, quand on les preſſe, ils *degouttent* l'orgueil, l'arrogance, la preſomption. *Degoutter* eſt là Actif.

DEGRADATION. ſ. f. Privation ; deſtitution. Les Juriſconſultes l'appellent, *de gradu dejectionem*. Et les Loix du Code, *regradationem* : *Degradatio* n'eſt pas Latin. La *degradation* n'étoit pas une privation abſoluë de l'Ordre, comme le Vulgaire le penſe, & comme les Canoniſtes l'ont crû ; c'étoit ſeulement, un *rabaiſſement*, un *reculement* dans l'Ordre même, ſans pourtant en être exclus, & chaſſé. Par exemple, un Senateur, pour quelque faute contre ſon devoir, étoit condamné à deſcendre de quelques degrez, & perdoit par là ſon droit d'ancienneté. Cette ſorte de punition étoit plus ordinaire dans la milice. Un vieux ſoldat étoit renvoyé dans les derniers rangs, & quelquefois de la Cavalerie, il étoit remis parmi les Fantaſſins : c'étoit une eſpece d'infamie. On pratiquoit auſſi autrefois dans ce ſens la *degradation*, ou plutôt la *regradation* dans l'Egliſe ; & un ancien Prêtre pouvoit être privé de ſon rang, & devenir le dernier dans ſon Ordre. On pretend, que cela ſe fait encore dans les Maiſons des Religieux reformez, & notamment dans celles des filles. Les Religieuſes coupables pour avoir mal obſervé les ſtatuts du Couvent, perdent leur rang d'ancienneté, & quelquefois elles ſont miſes au deſſous des Novices, ou même après les Sœurs-layes. LOY.

DEGRADATION. ſ. f. Privation ; deſtitution d'une charge, d'une dignité, d'un degré d'honneur. Acte, par lequel quelqu'un eſt depouillé d'un caractere, du grade, du rang, & du degré d'honneur qui y étoit attaché. La depoſition ne prive que de la fonction, & non pas du caractere, comme la *degradation*. La *degradation* d'un Prêtre, d'un Gentilhomme, d'un Officier, ſe fait avec ceremonie. Celle qu'on faiſoit autrefois pour la *degradation* de Nobleſſe, eſt rapportée par Geliot, & la Colombiere. On aſſembloit vingt ou trente Chevaliers ſans reproche, devant leſquels le Gentilhomme étoit accuſé de trahiſon, & de foi mentie, par un Roi, ou un Heraut d'Armes. On dreſſoit deux échaffauts ; l'un pour les Juges, aſſiſtez des Rois, Heraux & Pourſuivans d'armes ; l'autre pour le Chevalier condamné, qui étoit armé de toutes pieces, & ſon écu planté ſur un pieu devant lui, renverſé & la pointe en haut. A côté aſſiſtoient douze Prêtres en ſurplis, qui chantoient les Vigiles des morts. A la fin de chaque Pſeaume ils faiſoient une pauſe, pendant laquelle les Officiers d'armes depouilloient le condamné

Digitized by Google

de quelque piece de ſes armes, en commençant par le heaume, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent depouillé tout-à-fait, & puis ils briſoient l'écu en trois pieces avec un marteau. Enſuite le Roi d'armes renverſoit un baſſin plein d'eau chaude ſur la tête du condamné. Après, les Juges prenoient des habits de deuil, & s'en alloient à l'Egliſe. Le degradé étoit defendu de l'échaffaut par une corde attachée ſous ſes aiſſelles, & mis ſur une civiere, & couvert d'un drap mortuaire; & les Prêtres chantoient encore à l'Egliſe quelques prieres pour les trepaſſez; & puis on le livroit au Juge Royal, & à l'Executeur de la Haute Juſtice. Cela fut pratiqué du temps de François I. contre le Capitaine Fangel, pour avoir rendu Fontarabie par intelligence. La *degradation* s'eſt quelquefois pratiquée à l'égard des Officiers de Robe. Il y a divers exemples de Conſeillers du Parlement, qui ont été depouillez de leur Robe à l'Audience, pour marque de *degradation*. Quand le Marechal de Biron fut executé à mort, le Chancelier lui ôta ſon Collier du St. Eſprit. C'étoit une eſpece de *degradation* de l'Ordre. Quand le Duc de Montmorency fut executé en 1632. il renvoya au Roy le Cordon de l'Ordre. On voit encore dans l'Hiſtoire les ceremonies qui ſe pratiquoient autrefois pour la *degradation* des Chevaliers, en les depouillant de toutes les marques de Chevalerie. Pour les Prêtres, la *degradation* s'eſt long temps pratiquée: il y a même une Ordonnance de l'an 1571. qui porte, que nul Clerc promu aux Ordres Sacrez, ne ſera executé à mort ſans *degradation*. Loyſeau ſoutient, que cette pratique eſt bienſeante, & plus pieuſe, parcequ'le Bourreau ne doit point mettre la main ſur les Oints de Dieu. Mais les Eccleſiaſtiques, pour preparer un azyle & l'impunité à leur Ordre, ont rendu la *degradation* ſi difficile, ou preſque impoſſible, que les Magiſtrats ont negligé cette formalité plutôt que de laiſſer les crimes des Prêtres impunis. Boniface VIII. ordonna qu'il falloit douze Evêques pour la *degradation* d'un Evêque; ſix pour degrader un Prêtre, & trois pour degrader un Diacre, outre celui du lieu. Le Concile de Trente modifia cette Loy, & permit à l'Evêque d'appeller ſix Abbez, ou autres Eccleſiaſtiques, pour la *degradation* d'un Prêtre. On diſtingue deux ſortes de *degradations*. La *degradation verbale*, c'eſt la ſimple depoſition ſans ceremonie exterieure. La *degradation actuelle* eſt la ceremonie d'ôter les ornemens Sacerdotaux. Quand on degradoit un Prêtre, il étoit revêtu de tous ſes ornemens, & en cet état il étoit amené devant l'Evêque, qui l'en depouilloit publiquement l'un après l'autre. Cette derniere *degradation* ne ſe pratique plus en France. Les Juges envoyent un Prêtre au ſupplice, ſans attendre la *degradation*, qui leur a paru une ceremonie affectée pour empêcher, ou retarder l'execution de leurs jugements. On fait pourtant quelquefois ſommer l'Evêque, ou ſon Grand Vicaire, de proceder inceſſamment à la *degradation* du Prêtre, après quoy il eſt executé. En 1601. l'Archevêque d'Aix excommunia les Preſidens, Conſeillers, & Gens du Roy de la Chambre de la Tournelle, pour avoir fait executer à mort un Prêtre convaincu de Sodomie, ſans *degradation*, quoyque l'Archevêque eût été requis par trois fois de proceder à la *degradation*. Le Parlement le contraignit à lever l'excommunication. En effet la *degradation* n'efface pas le caractere; & les Canoniſtes pretendent qu'un Prêtre degradé peut encore valablement conſacrer, parceque le caractere eſt imprimé dans l'ame du Prêtre, & ineffaçable, ou indelebile.

DEGRADATION, en termes de Palais, eſt le degât, le dommage, la deterioration qu'on fait dans des terres, des bois, des bâtimens, ſoit en les abatrant, ou en negligeant de les reparer, ou de les cultiver. On nomme des Experts pour viſiter & eſtimer des *degradations*. *Degradation* de l'autorité de l'Egliſe; c'eſt-à-dire figurément, Diminution; abaiſſement.

DEGRADATION. Terme de Peinture. Affoibliſſement de la lumiere, & des couleurs d'un tableau. La *degradation* des couleurs eſt bien entenduë dans ce tableau.

DEGRADER, v. act. Depouiller; priver; demettre; deſtituer d'un titre, d'une dignité, d'un état, d'un caractere, d'un grade, d'un rang honorable, avec certaines formalitez preſcrites par la Juſtice. Ce Gentilhomme a été *degradé* de Nobleſſe pour une lâcheté. *Degrader* un Prêtre. Voyez DEGRADATION.

DEGRADER, ſe dit dans le même ſens, mais dans une ſignification moins étroite, & moins rigoureuſe, & ſignifie, Deshonorer; rabaiſſer; ravaler; exclurre; chaſſer; bannir d'un certain rang, d'un certain ordre. C'eſt *degrader* un Magiſtrat, que de ne lui pas rendre les honneurs qui lui ſont dus. L'ACAD. On ſe degrade en quelque maniere, en s'abaiſſant, & en ſe familiariſant trop. BELL. Perſonne n'a mieux pratiqué que vous cet art obligeant, qui fait qu'on ſe rabaiſſe ſans ſe *degrader*, & qui accorde heureuſement la liberté avec le reſpect. M. DE M. Les Grands *ſe degradent* de leur autorité, quand ils en abuſent. OR. M. *Degrader* un Saint. MEN. Si les uſurpateurs étoient punis dans l'Empire des lettres, il y auroit bien des gens *degradez* du bel eſprit. BOU. C'eſt dans l'Hiſtoire que les Rois *degradez* par les mains de la mort, viennent ſubir ſans ſuite le jugement de tous les ſiecles. M. DE M.

Tu verras les Auteurs
Degrader *les Heros, pour te mettre en leur place.* BOT.

DEGRADER, ſignifie auſſi, Ruiner; deteriorer des bâtimens, des terres, des vignes, des bois. Il a laiſſé *degrader* ces bâtimens, faute d'entretenir les couvertures. Il a *degradé* ces terres, ces vignes, faute de les fumer, & en ôtant les échalats. Il a abattu pluſieurs arbres, & a *degradé* cette forêt. Les Maçons diſent, *Degrader* une muraille, pour dire, l'abattre par le pied.

Les Peintres diſent auſſi, *Degrader*; pour dire, Affoiblir la lumiere, & les couleurs; obſerver les degrez d'éloignement des parties d'un tableau, & y proportionner les jours & les teintes. La lumiere de ce tableau eſt bien *degradée*.

DEGRADER, en termes de Marine, ſignifie, Oter tout l'équippement des vaiſſeaux, quand on les abandonne, parcequ'ils ſont trop vieux, & inutiles au ſervice.

DEGRADÉ, ÉE. part. & adj.

DEGRAFFER. v. act. Quelques-uns diſent DESAGRAFFER. Detacher une choſe qui étoit attachée avec une agraffe. *Degraffer* un manteau. On le dit auſſi, quand l'agraffe s'eſt detachée de la porte, où elle étoit arrêtée.

DEGRAFFÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEGRAISSER. v. act. Oter la graiſſe, ou les taches de quelque choſe. Cette ſoupe eſt trop graſſe, il la faut *degraiſſer*. *Degraiſſer* un habit avec de la terre de potier.

DEGRAISSER, ſe dit figurément, & en raillant: *Degraiſſer* quelcun, c'eſt-à-dire, lui ôter une partie de ſon bien. Le changement de Miniſtere *degraiſſe* bien des Financiers. Ce Fermier s'étoit bien engraiſſé dans ſon premier bail; mais le ſecond l'a bien *degraiſſé*.

DEGRAISSÉ, ÉE. part.

DEGRAISSEUR. ſ. m. Celui qui degraiſſe les étoffes graſſes & ſales. Les Chapeliers ſont des *Degraiſſeurs* de chapeaux; les Frippiers, des *Degraiſſeurs* d'habits. Il y a auſſi des *Degraiſſeurs* Teinturiers.

DEGRAVOYER. v. act. Degrader; dechauſſer des pilotis, &c.

DE-

Digitized by Google

DEGRAVOYEMENT. ſ. m. C'eſt l'effet de l'eau courante, qui dechauſſe, & degrade les pilotis.

DEGRE. ſ. m. Terme d'Architecture. Eſcalier; montée qui ſert à monter & deſcendre dans un bâtiment. Il y a un beau *degré* en rampe à la Chambre des Comptes. Un petit *degré*, ou un *degré* derobé, eſt fort commode pour degager les appartemens.

DEGRÉ, eſt auſſi, chaque marche d'un eſcalier. Il lui a fait fauter les *degrez*. Il faut monter, ou deſcendre quatre ou cinq *degrez*.

DEGRÉ, figurément, ſignifie, Pas; moyen; progrés ſucceſſif pour arriver à un certain but. S'avancer par *degrez* vers la perfection. L'éloquence doit augmenter par *degrez*, afin de frapper davantage à la fin qu'au commencement. LE P. RAP.

Ainſi que la vertu, le crime a ſes degrez. RAC.
Quoy? de ſes propres mains mon pere maſſacré,
Du trône, où je le voy, fait le premier degré. CORN.

DEGRÉ, ſignifie encore, un certain terme; un certain point. Etre au plus haut *degré* de gloire & de reputation. Epaminondas poſſedoit toutes les vertus dans un *degré* éminent. TOUR. De ce *degré* d'ambition qui fait les Heros, il y a peu de diſtance à celui qui fait des Uſurpateurs, & des Tyrans. LE P. DAN. On ne demande pas le *degré* le plus éminent d'évidence pour la revelation. LA PL. Le zéle ſe meſure par les *degrez*. d'emportement que l'on a contre les Heretiques. OE. M. Chacun raiſonne ſelon le *degré* de comprehenſion, & de capacité qu'il a reçu de Dieu. LA PL. Il faut s'accommoder à la portée des autres, & prendre en quelque façon le point & le *degré* de leur eſprit. ST. EV.

Mais dans l'Art dangereux de rimer & d'écrire,
Il n'eſt point de degrez *du mediocre au pire.* BOI.

En ce ſens, il ſe dit quelquefois pour exprimer & pour exaggerer les mauvaiſes qualitez de quelqu'un. Il eſt ſuperbe & orgueilleux au dernier, au ſouverain *degré*.

Il eſt impertinent au ſuprême degré. MOL.

DEGRÉ, ſe dit encore plus particuliérement, d'un employ, d'une charge, d'une dignité qui ſert à s'élever plus haut. Cet employ fut le premier *degré* de ſa fortune. Monter par tous les *degrez* aux emplois les plus élevez. Ce General avoit paſſé par tous les *degrez* de la Milice, avant que d'arriver au commandement. Un Miniſtre d'Etat, pour laiſſer paſſer à ſes creatures l'idée de la baſſeſſe, d'où il les tire, ne les fait monter que par *degrez*. ST. EV. On le dit dans le même ſens des differens états, où l'on paſſe la vie.

Vous, qui devez ſçavoir les choſes de la vie,
Qui par tous ſes degrez *avez déjà paſſé.* LA FON.

DEGRÉ. En termes de Juriſprudence, on appelle *degrez de Juriſdiction*, les divers tribunaux, où reſſortit l'appel des ſentences rendues par les Juges inferieurs. Dans l'ancienne ſimplicité Françoiſe on ne connoiſſoit que deux *degrez* de Juriſdiction; mais par l'uſurpation des Grands Seigneurs on a vu juſqu'à quatre *degrez* de Juriſdiction. Les Vicomtes, les Barons, les Châtelains s'étant rendus les maîtres dans les lieux de leur reſidence, comme avoient fait les Ducs & les Comtes, ils voulurent avoir, auſſi bien qu'eux, deux *degrez* de Juriſdiction: la Prevôté, & le Bailliage. Ainſi il eſt arrivé en pluſieurs lieux, qu'il y avoit deux Bailliages l'un ſous l'autre: l'un du Vicomte, Baron, ou Châtelain, reſſortiſſant par appel au Duc ou Comte. Ces divers *degrez* de Juriſdiction ont été abolis en 1573. par l'Ordonnance de Rouſſillon. Par cette Ordonnance, les Juſtices des Seigneurs étant dans un même lieu, & appartenantes au même Seigneur, furent reünies. Coquille rapporte, qu'en execution de l'Edit de Rouſſillon, il n'y eut plus qu'un *degré* de Juriſdiction; enſorte qu'à Nevers, où il y avoit trois *degrez* de Juriſdiction; ſçavoir, la Prevôté, le Lieutenant du Bailly, & les Auditeurs des cauſes d'appel de la Pairie, il n'y en avoit qu'un ſeul de ſon temps, qui étoit le Bailly ou ſon Lieutenant. Les Seigneurs qui avoient le droit de faire tenir de Grands Jours, s'étoient auſſi attribué le droit de reſſort, & avoient multiplié juſqu'à trois les *degrez* de Juriſdiction. Mais l'Ordonnance de Rouſſillon en les reduiſant à un, enjoignit aux Seigneurs de choiſir & d'opter celui qu'ils vouloient conſerver. A preſent il n'y a dans la Juſtice Royale que trois *degrez* de Juriſdiction ordinaire: premierement, le Prevôt, ou Vicomte; ſecondement, le Bailly ou Senechal; & en dernier reſſort le Parlement. Dans la Juriſdiction Eccleſiaſtique il y a divers *degrez* de Juriſdiction. Voyez SENTENCE, ou JURISDICTION.

DEGRÉ, ſe dit dans les Univerſitez, des Lettres qu'on donne à quelcun pour lui permettre d'enſeigner, après qu'il en a été jugé capable par un long examen. Le *degré* de Maître ès Arts, de Bachelier, de Licentié, ou de Docteur; ces trois *degrez* ſe donnent en Theologie, en Droit Civil & Canon, & en Medecine, qui ſont les Facultez ſuperieures. Pour le *degré* de Maître ès Arts, il faut avoir étudié cinq ans: deux ans en Philoſophie, & trois en Theologie, ou autre Faculté ſuperieure. Pour le *degré* de Bachelier en Droit Civil, ou en Droit Canon, cinq ans. Pour celui de ſimple Bachelier en Theologie, ſix ans. Pour le *degré* de Docteur, ou de Licentié en Droit Civil, en Droit Canon, ou en Medecine, ſept ans: & pour le *degré* de Docteur, ou de Licentié en Theologie, dix ans. Celui qui a acquis l'un de ſes *degrez*, doit obtenir des Lettres Patentes de l'Univerſité, où il les a pris. Voyez GRADUÉ. L'Univerſité de Paris ne donne pas le *degré* de Docteur en Droit Civil; mais en Droit Canon. On a même conteſté, qu'on pût être reçu Avocat ſur des Licences en Droit Canon de l'Univerſité de Paris. J. DES AUD. Arrêt de 1657. On ne donne pas des *degrez*. dans les quatre Facultez, de Theologie, de Droit, de Medecine, & de Maître ès Arts dans toutes les Univerſitez. Il y en a qui ne ſont établies que pour des ſciences particulieres; comme Orleans pour le Droit; Montpellier pour la Medecine, & le Droit.

DEGRÉ. Terme de Genealogie. Il ſe dit de la diſtance de la tige commune entre parens, pour marquer la proximité, ou l'éloignement des parentez ou alliances. Gregoire le Grand, (ou le Pape Lucius) fut le premier qui deffendit les mariages entre parens juſqu'au ſeptiéme *degré*, au de là duquel il ſemble qu'il n'y a plus de parenté. Le Pape Gregoire II. voulut étendre la prohibition à l'infini, & ſans s'arrêter aux *degrez*. En 1215. le ſecond Concile de Latran ſous Innocent III. la voulut reduire au troiſiéme. Elle fut ſeulement reſtreinte en ligne collaterale au quatriéme *degré* inclusivement, & étenduë à perpetuité en ligne directe. Mais il faut compter les *degrez*, ſelon la ſupputation du Droit Canonique, & non pas ſelon le Droit Civil. C'eſt le Pape Gregoire I. qui commença à compter les *degrez* autrement que le Droit Civil, & qui le premier a donné des diſpenſes pour ſe marier au deſſous du ſeptiéme *degré*. Mais quand il s'agit de mariage, il faut mettre de la difference entre les *degrez* d'affinité, & les *degrez* de conſanguinité. En France on ſe regle par la ſupputation canonique pour les mariages, & les recuſations, ou les évocations; & par le Droit Civil pour les ſucceſſions. Or le Droit Civil, en ligne collaterale, compte les *degrez* de parenté tout differemment du Droit Canon. Le Droit Civil compte les *degrez* par le nombre des perſonnes qui ſont ſorties d'une même ſource; enſorte que chaque perſonne qui en eſt iſſuë, fait un *degré*; mais avec

Digitized by Google

cette diſtinction, qu'en ligne directe l'ordre commence par le premier *degré*, à compter depuis la ſouche commune excluſivement. Ainſi le pere & le fils ſont parens au premier *degré*, parcequ'on ne compte point la ſouche commune. Mais en ligne collaterale le Droit Civil ne compte point de premier *degré* depuis la ſouche commune. Par ce calcul, deux freres ne ſont parens qu'au ſecond *degré*, parceque l'on compte que le pere, qui eſt la tige commune, fait le premier *degré*. Le Droit Canonique obſerve la même regle en ligne directe que le Droit Civil. Mais en ligne collaterale une generation ne fait qu'un *degré*. On ne compte les *degrez* que d'un côté, en remontant juſqu'à la ſouche commune. Les Canoniſtes ont donc pour regle pour trouver les *degrez*, que d'autant de *degrez* qu'une perſonne eſt diſtante de la ſouche commune dans la ligne égale, elles ſont éloignées entr'elles d'autant de *degrez*. Ainſi les freres ſont au premier *degré*; & les couſins germains, au ſecond: au lieu que le Droit Civil met les freres au ſecond; & les couſins germains, au quatriéme. Par conſequent deux *degrez* du Droit Civil n'en font qu'un ſelon le Droit Canonique. On ſuppute même entre deux perſonnes qui ne ſont pas dans une égale diſtance, par celle qui eſt la plus proche; comme entre l'oncle & la niece, quand il s'agit d'un mariage. Ils ſont du premier au ſecond *degré*. Sous le premier *degré* eſt compris le ſecond; & le troiſiéme, ſous le ſecond; enſorte que ne pouvant épouſer la mere, on ne peut épouſer la fille. Le premier *degré* imprimant cette repugnance au ſecond; c'eſt comme ſi ces *degrez* rentroient les uns dans les autres. Voyez DISPENSE. On a long temps crû que la parenté étoit éteinte au ſeptiéme *degré*; & par conſequent le droit de ſucceder avec elle. La Coutume de Normandie le fixe en effet au ſeptiéme *degré*, Art. 146. à compter ſelon le Droit Canon. Voyez DESHERENCE. Mais dans le reſte de la France on ſuccede à l'infini, & tant que la ligne ſe peut montrer. Henri IV. étoit du dixiéme à l'onziéme *degré*, quand il ſucceda à Henri III. Loyſeau dit, au vingt-&-uniéme *degré*; & De Bie, qui a fait la genealogie de la Maiſon de Bourbon, au vingt-&-deuxiéme *degré*. Le Droit Romain avoit établi de la difference entre l'agnation, & la cognation. La parenté par agnation s'étendoit juſqu'au dixiéme *degré*, ou même à l'infini; & la cognation, juſqu'au ſeptiéme *degré* tout au plus. Voyez COGNATION. A l'égard des dignitez, & des ſouverainetez, tous les Juriſconſultes conviennent que le droit de ſucceder n'eſt point limité à un certain *degré*.

DEGRÉ, en termes de Fauconnerie, ſe dit de l'endroit, où l'oiſeau durant ſa montée, ou élevation en l'air, tourne la tête, & prend une nouvelle carriere, qu'on appelle, ſecond ou troiſiéme *degré*, juſqu'à ce qu'il ſe perde de vuë au quatriéme.

DEGRÉ, en termes de Medecine, eſt une certaine extenſion des qualitez élementaires. On ne les diviſe qu'en quatre. Le poivre eſt chaud en un tel *degré*.

En termes de Phyſique ancienne, les mêmes qualitez ſont diviſées en huit. Le dernier, ou ſouverain *degré* d'intenſion s'appelle dans l'Ecole, *ut octo*. Le feu eſt chaud au huitiéme *degré*, & ſec au quatriéme.

En Chymie, on diſtingue quatre ſortes de feux. On appelle, Feu du premier *degré*, un feu qui ne donne qu'une petite chaleur; feu du ſecond *degré*, celui qui peut échauffer ſenſiblement un vaiſſeau, enſorte neanmoins que la main en puiſſe ſouffrir quelque temps la chaleur; feu du troiſiéme *degré*, celui qui eſt capable de faire bouillir un pot rempli de cinq ou ſix pintes d'eau; feu du quatriéme *degré*, un feu extremement violent. Selon cette diſtinction on dit, Donner le feu du premier *degré*, du ſecond *degré*, &c. On dit auſſi, Donner le feu par *degrez*; pour dire, Augmenter, ou diminuer la violence du feu: ce qui arrive lorſqu'on augmente, ou qu'on diminuë la quantité du bois; ou lorſqu'on ouvre, ou qu'on ferme les regîtres des fourneaux.

En termes de Muſique, on dit, *Degrez conjoints*, ou *degrez diſjoints*. Quand les notes montent ou deſcendent par les ſecondes, elles procedent par *degrez conjoints*, & elles montent ou deſcendent par *degrez diſjoints*, en procedant par tout autre intervalle.

DEGRÉ, ſe dit auſſi des diviſions des lignes qui ſe font ſur pluſieurs inſtrumens de Mathematique, comme ſur l'arbalête, ou bâton de Jacob. Il ſert auſſi ſur les thermometres & barometres, à marquer par les diviſions qui font ſur la table qui les ſupporte, les *degrez* de chaleur & de peſanteur des corps liquides. Par ce moyen la Phyſique moderne a beaucoup encheri ſur l'ancienne pour la ſubdiviſion de ces qualitez.

DEGRÉ, en termes de Geometrie & d'Aſtronomie; Diviſion d'une ligne droite, ou courbe. Toute circonference de cercle ſe diviſe en trois cents ſoixante *degrez*; chaque *degré* en ſoixante parties égales, qu'on appelle *minutes*; chaque minute en ſoixante *ſecondes*, & chaque ſeconde en ſoixante *tierces*. Quand on veut déterminer la grandeur d'un angle, on compte les *degrez*. Par exemple quand on dit, Un angle de quatre-vingt-dix *degrez*, on entend un angle droit; parcequ'il comprend la quatriéme partie de la circonferenee d'un cercle. Les *degrez* de longitude ſe comptent d'Occident en Orient. Il ſemble qu'il eût été plus naturel de les compter d'Orient en Occident, à cauſe de la route diurne du ſoleil en ce ſens-là: cela étoit arbitraire au commencement; mais l'uſage a depuis fait une loy de les compter ainſi. Voyez LATITUDE. Un *degré* de latitude vaut ſoixante mille pas geometriques. ABL. Un ſigne a trente *degrez*. Ptolomée a obſervé, qu'un *degré* ſur la terre valoit ſoixante-huit milles & deux tiers: mais les Arabes n'ont trouvé que cinquante-ſix milles, quand ils l'ont obſervé exactement dans les plaines de Seniar par l'ordre d'Almamoun. Ptolomée comptoit ſur le pied de cinq cents ſtades pour un *degré*. Le mille Arabique étoit égal à ſept ſtades & demie. Mais voici des obſervations plus modernes & plus certaines. Fernel a obſervé, qu'un *degré* d'un grand cercle de la terre contenoit 68096. pas geometriques, qui valent 56746. toiſes, quatre pieds de Paris. Snellius a obſervé, que ce *degré* étoit de 28500. perches du Rhin, qui ſont 55021. toiſes de Paris. Riccioli a fait le *degré* de 64363. pas de Boulogne, qui font 62900. de nos toiſes. Mais Mr. Picard, de l'Academie des Sciences, l'ayant meſuré par ordre du Roi avec toute l'exactitude poſſible, a trouvé qu'il étoit de 57060. toiſes, ſuivant l'étalon de Paris, leſquelles étant reduites à la meſure univerſelle ou invariable qu'il établit ſur la pendule, qui a ſa proportion avec la toiſe de Paris, comme de 881. à 864. le *degré* ſe trouve de 55959. toiſes de la meſure univerſelle. En voici la reduction juſte à diverſes meſures.

Chaque *degré* celeſte du grand Cercle repond ſur la terre à une étenduë de

Toiſes du Châtelet de Paris	57060
Pas de Boulogne	58481
Verges du Rhin de douze pieds	29556
Lieuës Pariſiennes de 2000. toiſes	28$\frac{1}{2}$
Lieuës communes de France de 2282$\frac{1}{2}$. toiſes	25
Lieuës de Marine de 2853. toiſes	20
Milles d'Angleterre de 5000. pieds	73$\frac{1}{10}$
Milles de Florence de 3000. braſſes	63$\frac{1}{2}$

La minute d'un *degré* de la terre eſt de 951. toiſes; & la ſeconde, de 16. toiſes.

Selon

Digitized by Google

Selon le calcul d'Ozanam, & de Mallet, vingt-quatre cents pas geometriques; c'eſt-à-dire, douze mille pieds de Roy, ou deux mille toiſes font une lieuë commune de France de vingt-cinq au *degré*; & trois mille pas geometriques; c'eſt-à-dire, quinze mille pieds de Roy, ou vingt-cinq cents toiſes font une grande lieuë de France de vingt lieuës au *degré*. Les *degrez* de latitude contiennent tous vingt grandes lieuës de France; mais les *degrez* de longitude ont moins d'étenduë à meſure qu'ils approchent des poles. Voyez LONGITUDE, & LATITUDE.

DEGRE'ER, v. act. Terme de Marine. On dit, Qu'un vaiſſeau a été *degré*, ou *deſagréé*, quand il a perdu tous ſes cordages, & ſes agrez, ou ſeulement une partie.

DEGRINGOLER. v. act. Terme bas, qui ſe dit en cette phraſe populaire: On lui a fait *degringoler* les montées quatre à quatre; pour dire, qu'on l'a fait fuir en diligence.

DEGROSSER. v. act. Terme de Tireur d'or. C'eſt faire paſſer l'or ou l'argent par les filieres, afin de le rendre plus petit, plus menu, plus delié.

DEGROSSIR. v. act. Oter le plus gros du bois, ou d'une pierre, pour y faire des ſculptures, des ornemens, des figures. Ce terme eſt particulierement en uſage chez les Sculpteurs, qui ſont obligez d'abattre pluſieurs groſſes parties d'un bloc de marbre, ou de bois, avant que de travailler delicatement avec le ciſeau.

DEGROSSIR, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Commencer à éclaircir, à debrouiller. Il faut un peu *degroſſir* cette affaire. Il faut faire tracer des lignes avec le compas à ceux qui commencent pour leur *degroſſir* la main. OZANAM.

DEGROSSI, IE. part. paſſ. & adj.

DEGROSSI. ſ. m. Preſſe, ou machine, dans laquelle on fait paſſer, entre deux rouleaux, les lames, dont on doit faire les monnoyes, pour les rendre plus unies, & plus étenduës.

DEGUAINER Voyez DEGAINER.

DEGUERPIR. v. act. Delaiſſer; abandonner; quitter la poſſeſſion d'un heritage à des creanciers demandeurs en declaration d'hypotheque, pour ſe liberer de leur action. On peut ſe decharger d'une rente fonciere, & d'une emphyteoſe, en *deguerpiſſant* le fonds. LOY. Il faut *deguerpir* l'heritage entier; & non pas une portion ſeulement. ID. En *deguerpiſſant* on eſt quitte de tout, & l'obligation perſonnelle ceſſe, quand elle ne provient que du fonds. Cependant ſi le preneur à rente avoit obligé tous ſes biens au payement de la rente, il ne ſeroit point reçu à *deguerpir*; l'obligation eſt devenuë perſonnelle par là. ID. On crée un Curateur à un heritage qu'on a *deguerpi*, quand il y a pluſieurs creanciers hypothecaires. Ce mot eſt compoſé d'un vieux mot *Guerpir*, qui ſignifioit, *Abandonner*. MEN. On appelloit auſſi cela autrefois, *Eponcer*; *Guérpir*; *Delaiſſer*.

DEGUERPIR, ſe dit auſſi figurément, & en ſtile familier; pour dire, Quitter; abandonner la place. Nous fatiguerons tant nôtre Provincial, qu'il faudra bien qu'il *deguerpiſſe*. MOL.

DEGUERPISSEMENT. ſ. m. Delais; abandonnement d'un heritage chargé d'hypotheques. Quand on n'a point fait decreter un heritage, on court le danger d'être obligé au *deguerpiſſement*. Le *deguerpiſſement* a lieu pour ſe decharger de toutes ſortes de rentes foncieres; & jamais pour les rentes conſtituées, ſi ce n'eſt qu'elles ſuſſent reſtreintes & limitées ſur un certain fonds. LOY. Voyez le Traitté de Loiſeau, du *Deguerpiſſement*.

DEGUEULER. v. act. Terme populaire. Il ſignifie, Vomir. Il ne ſe dit que des yvrognes. *Degueuler* ſous la table. On ne s'en ſert que dans un ſens odieux, & pour marquer un vomiſſement de debauche. On le dit quelquefois au figuré, de ceux qui vomiſſent des injures contre quelcun dans une colere outrée. Cela eſt du ſtile bas.

DEGUISEMENT. ſ. m. Tout ce qui deguiſe. Changement d'habit, de forme exterieure, de figure, d'apparence. Ce priſonnier s'étoit travefti pour ſe ſauver; mais on l'a reconnu, malgré ſon *deguiſement*.

DEGUISEMENT, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, Feinte; diſſimulation. Le *deguiſement* eſt une eſpece de contradiction en nous mêmes; car nous exprimons exterieurement le contraire de ce que nous penſons. L'eſprit fecond en artifices & en *deguiſemens*, s'étudie à deſigurer, ſelon ſes interêts, tantôt les vices, & tantôt les vertus. FL. Il n'y a point de *deguiſement* qui puiſſe long temps cacher l'amour, où il eſt; ni le feindre, où il n'eſt pas. LA ROCH. Il faut arracher le maſque aux hypocrites, afin de les depouiller de leurs fraudaleux *deguiſemens*. OE. M. Tous vos *deguiſemens* juſtifient mal ce qu'il y a d'affreux dans vôtre Morale. PORT-R. La verité prevaut toûjours, malgré les *deguiſemens*, & les artifices qui la cachent. Le ſage doit fuir tous les *deguiſemens*. M. ESP.

DEGUISER. v. act. Traveſtir; changer de figure; rendre meconnoiſſable; mettre quelque choſe d'une autre maniere, ou dans une autre vuë qu'elle n'eſt en effet. Ce maſque étoit ſi bien *deguiſé*, que perſonne ne le put reconnoître. La bleſſure qu'il a reçuë au viſage, l'a tout *deguiſé*. Vous êtes tout *deguiſé* avec cette perruque blonde. Il a été aſſaſſiné par des gens *deguiſez*. Cleopatre & Antoine ſe *deguiſoient* ſouvent, & alloient courir la ville. CITRI. TRIUMV. On dit auſſi, *Deguiſer* ſa voix; *deguiſer* ſon ſtile; *deguiſer* ſon écriture.

On dit auſſi, parmi les Cuiſiniers, *Deguiſer* une viande; *deguiſer* des œufs.

DEGUISER, ſe dit figurément, & ſignifie, Cacher; diſſimuler; couvrir. *Deguiſer* ſa triſteſſe & ſon reſſentiment; *deguiſer* ſon nom. Tant d'artifice, & d'éloquence ne me ſçauroient *deguiſer* la verité. VOI. Les Princes ont le malheur, qu'on leur *deguiſe* toûjours la verité. La flatterie *deguiſe* tout. FLECH. On *deguiſe* les vices des Princes, & on groſſit leurs vertus: on fait même gloire d'imiter leurs defauts. ID. En cachant le vice ſous des termes qui en *deguiſent* l'atrocité, on le rend moins haïſſable. OE. M. *Deguiſer* ſon ambition. LA ROCHEF. Il paroiſſoit avec une gravité Stoïque, & avec l'air d'un homme de bien, pour mieux *deguiſer* ſa perfidie. ABLAN. La verité eſt plus viſible, quand elle eſt depourvuë d'ornemens, & qu'elle n'eſt point *deguiſée* par l'artifice de l'éloquence. ID. Je vous pardonnerois plus volontiers une infidelité, que le ſoin que vous prendriez à me la *deguiſer*. LETT. PORTUG. C'eſt un art d'un grand uſage aujourd'huy, que de ſçavoir bien *deguiſer* ſes ſentimens. BELL. Les hommes prennent bien moins de ſoin de ſe guerir de leurs paſſions, que de les *deguiſer*. ID. Gardez vous de *deguiſer* vos animoſitez ſous des apparences de zéle. ST. EV. Vous ne ſçauriez *deguiſer* avec tant d'art, qu'on ne s'apperçoive de vos feintes. OE. M. Sa bouche peu accoutumée à *deguiſer* les ſentimens de ſon cœur, faiſoit mal ce qu'elle ne ſçavoit pas faire. AB. DE ST. R. Les Poëtes ont *deguiſé* un grand nombre de veritez morales ſous leurs fables, & ſous leurs allegories. LE P. LE B.

En vain du fard au luxe ajoutant l'impoſture,
Tu veux de tes vieux ans nous deguiſer l'injure. CORN.

SE DEGUISER, ſignifie, Se contrefaire; ſe montrer tout autre qu'on n'eſt en effet. Cet homme joué toutes

sortes de personnages, il *se deguise* en mille manieres. L'amour auprès des femmes *se deguise* sous le nom d'amitié. Oe. M. L'avantage des belles ames, c'est de n'être point obligées à *se deguiser*, & de pouvoir se montrer telles qu'elles sont. La Br. Nous sommes si accoutumez à *nous deguiser* aux autres, que nous *nous deguisons* à nous-mêmes. La Roch. La vanité qui *se deguise* sous le nom d'amitié, n'est qu'un amour propre, qui se sert lui-même dans la personne qu'il fait semblant de servir. St. Ev. L'heresie *se deguise* sous diverses formes, & elle emprunte souvent la figure de la verité. Oe. M.

Deguisé, ée. part. & adj. Les vertus des hommes ne sont que des vices *deguisez*, & couverts. St. Ev. En quelques-uns la modestie est une avarice *deguisée*, & couverte d'un pretexte de modestie. M. Esp. L'ami d'une belle femme est un amant *deguisé*. M. Sc.

D E H.

DEHORS. Adverbe de lieu relatif, & opposé à *Dedans*. La porte de la ville étoit fermée; il a fallu coucher *dehors*. Vôtre mere & vos freres sont là *dehors*. Port-R. On dit absolument, Qu'on a mis *dehors* quelcun; pour dire, qu'on l'a chassé. On dit aussi absolument, *Dehors*; pour dire, sortez d'ici.

Dehors, est aussi Preposition. Il est allé *dehors* la ville. On a mis cette fille *dehors* du Couvent. On ne s'en sert gueres. L'Acad.

Ce mot vient de *de*, & de *foris*. Nicod.

On dit proverbialement, Qu'un homme n'est ni *dehors*, ni dedans, lorsqu'il est incertain de la reüssite d'une affaire; qu'on ne lui veut dire, ni oüi, ni non.

Dehors. s. m. Partie exterieure d'une chose. Les *dehors* de cette maison sont très-beaux.

Dehors, s. m. en termes de Fortification, se dit de toutes les pieces detachées, & de tous les travaux avancez, qui servent de defense au corps de la place du côté de la campagne; comme les ravelins & demi-lunes, ouvrages à corne & à couronne, contregardes, enveloppes, &c. Les *dehors* doivent commander les uns aux autres: les plus près de la place doivent être les plus élevez.

Dehors, signifie aussi, l'exterieur; l'apparence des choses; ce qui paroît aux yeux. *Dehors* trompeur. Les *dehors* n'ajoûtent rien aux dignitez; mais y donnent plus de relief. Sacy. Il faut qu'une femme sauve les *dehors*, & les apparences. La plupart du monde ne juge que par les *dehors*. Le grand art du monde, est de bien sauver les *dehors*. Les Hypocrites ont toûjours ébloüi les simples par des *dehors* specieux, & affectez. Fen. Je prefere une certaine simplicité, qui debarasse la Religion d'un *dehors* fastueux, & d'une pompe étudiée. Oe. M. L'interieur des familles est souvent troublé, pendant que des *dehors* contens, paisibles, & enjoüez, vous y font supposer une paix qui n'y est point. La Br. Celui qui donne des realitez pour des *dehors* de tendresse, est pris pour duppe. Oe. M. Les soins attachez aux dignitez, forment dans l'esprit un tourbillon de chagrin, qui rend les *dehors* sombres & rebutans. Le P. Gail. Sous l'humble *dehors* d'un respect affecté vous cachez une noire malice. Boi. Tous les *dehors* du vice sont plus specieux parmi les Grands; mais le fond y est le même que chez le peuple. La Br. Les femmes ne doivent pas negliger les apparences, ni les *dehors* de leur conduite, sous pretexte qu'elles s'abstiennent de ce qu'il y a de plus grossier dans le vice. Bell. On ne prend les *dehors* de la devotion que pour être en droit de reformer son prochain. De Vill. Des *dehors* specieux, & figurez couvroient le fond de toutes choses. St. Ev.

A quoy sert cette mine modeste,
Et ce sage dehors, que dement tout le reste? Mol.

Au Dehors. Sorte d'adv. A l'exterieur. Le deuil n'est qu'*au dehors*. Gon. Les dons du St. Esprit qui se font connoître *au dehors*, sont donnez à chacun pour l'utilité de l'Eglise. Port-R. Les devots ne manquent pas de preferer certaines vertus choisies, dont l'exercice se fait *au dehors*. Oe. M. La mauvaise humeur d'un Critique est un chagrin superbe & presomptueux, qui se produit *au dehors*. Bal.

De Dehors. Autre sorte d'adv. opposé à *De dedans*. Il vient *de dehors*. Pomey. On dit aussi, Qu'un homme est *de dehors*; pour dire, qu'il est étranger. Pomey.

En Dehors. Autre sorte d'adv. Qui est opposé à *En dedans*. Les balcons & les faillies qui sont *en dehors*, payent un droit au Voyer. Cela avance trop *en dehors*. Porter la pointe du pied *en dehors*.

Par Dehors. Autre sorte d'adv. Par les parties exterieures. On a visité ce bâtiment par dedans & *par dehors*. Cette maison est plus belle par dedans, que *par dehors*.

Par Dehors, est aussi quelquefois Preposition. Il passa *par dehors* la ville. Mais en ce sens il n'a gueres d'usage qu'en cette phrase, & autres semblables. L'Acad.

Dehouser. v. act. Vieux mot, qui signifie, Debotter. Il vient de *bouse*, ou *bouseaux*. On disoit, *Debouser*; pour dire, mourir; quitter ses bottes: de là est fait le proverbe,

A l'an soixante & douze,
Temps est qu'on se dehouse.

D E I.

DEICIDE. s. m. Ce mot n'a d'usage qu'en parlant de la condamnation à mort, que firent Pilate & les Juifs, du Sauveur du monde, auſquels l'Eglise a reproché, Qu'ils avoient commis un horrible *déicide*.

DEJECTION. s. f. Terme de Medecine, qui se dit des excremens. Les Medecins jugent des maladies par les *dejections*.

Dejection, *Abaissement*, ou *Chûte*, se dit en Astrologie Judiciaire, des Planetes, lorsqu'elles sont dans leur detriment, qu'elles ont le moins de force par l'opposition de quelques autres: ou lorsque la Planete est dans le signe opposé à celui, où elle a plus de vertu, d'efficace, & d'influence, & que l'on appelle *Exaltation*. Par exemple, le signe du Belier étant l'exaltation du Soleil, le signe de la Balance sera sa *dejection*: le Taureau étant l'exaltation de la Lune, le Scorpion est sa *dejection*. &c.

DEJETTER. v.n. qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, d'un bois qui se tourmente pour avoir été mis en œuvre avant que d'être bien sec, & qui se courbe, ou qui fort de ses emboitures, de ses rainures. Voilà du bois qui ne vaut rien à faire des instrumens plans; car il *se dejette*.

Dejetté, ée. part. passif, & adj.

DEJEUNER. Voyez Desjeuner.

DEIFICATION. s. f. Terme du Paganisme. Apotheose; action, ou ceremonie, par laquelle on deifioit les Empereurs; on les mettoit au rang des Dieux, & on leur decernoit les honneurs divins.

DEIFIER. v. act. Mettre au rang des Dieux. Les Romains ont *deifié* la plupart de leurs Empereurs. Alexandre dedaignant d'être homme, se *deifia* lui-même. Tour.

Deïfier, se dit aussi figurément de ceux qu'on loüe par excés, & qu'on veut faire passer pour des Dieux.

Tout

Digitized by Google

Tout Poëte *déifie* ſes Heros, ſes Mecenas, ſes Maîtreſſes.

DEIFIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEJOINDRE. v. act. Il ne ſe dit gueres qu'avec le pronom perſonnel. Separer ce qui étoit joint. *Dejoindre* deux ais. Le bois verd, qui eſt employé dans les ouvrages de menuiſerie, *ſe dejoint*, ſe dejette, quand il travaille, quand il devient ſec. Quand les tableaux peints ſur du bois *ſe dejoignent*, tout l'ouvrage eſt defiguré.

DEJOINT, OINTE. part. paſſ. & adj.

DEJOUER, en termes de Marine, ſe dit d'un pavillon, d'une flâme, d'une giroüette, qui voltige au gré du vent. Le pavillon *dejoué*.

DEISME. ſ. m. La creance de ceux qui, pour toute Religion, croyent qu'il y a un Dieu.

DEISTE, ou THEISTE. ſ. m. Homme qui n'a point de Religion particuliere; mais qui reconnoit ſeulement l'exiſtence d'un Dieu, ſans lui rendre aucun culte exterieur. Les *Deiſtes* ſoutiennent que le plus certain eſt, d'en revenir à la ſimplicité de la nature, & à la creance d'un Dieu unique, qui eſt la ſeule verité reconnuë du conſentement de tous les hommes. Ils pretendent que la liberté de la raiſon eſt opprimée ſous le joug de la Religion, & que les eſprits ſont tyranniſez par la neceſſité qu'on leur impoſe, de croire des myſteres inconcevables. OE. M. Les *Deiſtes* ſe perſuadent, que le principe de la foi étant conteſté entre les Chretiens mêmes, cette foi, dont on ne convient point, eſt une chimere. LA PL.

DEITE'. ſ. f. Terme de Poëſie. Divinité. On ne donne ce nom qu'aux Dieux & aux Déeſſes des Payens. Jupiter, Apollon, Junon & Minerve étoient les *Deïtez* des Idolâtres.

Puiſſantes Deïtez, *qui gouvernez la terre.* BREB.

La bonne Fortune a toûjours été la principale *Deïté* des Princes. LE P. JOUB.

L'aveugle Deïté, (la Fortune) *dont vous ſuivez le char, Seme indifferemment ſes faveurs au haſard.* VILL.

Comme les Deïtez, *vous êtes adorable*;

Comme les Deïtez, *devenez exorable.* SAR.

On dit auſſi des perſonnes qu'on veut loüer exceſſivement, Que ce ſont des *Deïtez*.

DEJUC. ſ. m. Temps, où les oiſeaux juchez ſe reveillent, & quittent le juc. On le dit par extenſion du lever des hommes, quand on les prend au ſortir du lit. Sarrafin a dit dans une Balade,

Tant au ſoir, qu'au dejuc;

pour dire, au matin.

DEJUCHER. v. act. Sortir du juc. Voilà l'heure, où les poules *dejuchent*. Ce païſan eſt allé *dejucher* des poulets pour les vendre.

DEJUCHER, ſignifie auſſi, Chaſſer quelcun d'un lieu élevé & avantageux. Les ennemis ſe ſont emparez de ce château, de cette éminence; on aura bien de la peine à les *dejucher* de là.

DEJUCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEL.

DE LA. Article indefini. Voyez DU.

DELA'. Adverbe de lieu & de temps, relatif à *Deçà*, qui marque un éloignement du lieu ou du temps, où on eſt. A cinq ou ſix cens pas *delà* venoit Siſigambes. VAUG. *Delà* à quelques années Ptolomée fit porter le corps d'Alexandre à Alexandrie. ID. On dit auſſi, Tirez vous un peu en *delà*; c'eſt-à-dire, mettez vous un peu à quartier. C'eſt un homme, qui court deçà & *delà*, pour apprendre des nouvelles; c'eſt-à-dire, par tout.

DELA', eſt auſſi une Preposition, qui regit l'Accuſatif.

DEL.

Le Roi d'Eſpagne prend la qualité de Roi de deçà & de *delà* les mers. Paſſer *delà* l'eau. PORT-R. Il vint pluſieurs gros eſcadrons de *delà* la mer.

AU DELA, adv. Aller *au delà*. Je lui ay donné tout ce que je lui devois, & *au delà*.

AU DELA', eſt auſſi une Preposition, qui regit le Genitif. S'emporter *au delà* des bornes. ABLAN. Il a *été au delà* de la Ligne. La Chine eſt à plus de ſix cents lieuës *au delà* des terres qu'habitent les Hollandois dans l'Inde. Il ne faut rien entreprendre *au delà* de ſes forces. Les Modernes ont bien paſſé *au delà* des Anciens.

PAR DELA'. adv. Il eſt paſſé *par delà*. Voilà un ouvrage achevé; je ne voi rien *par delà*.

PAR DELA', eſt auſſi une Preposition, qui regit l'Accuſatif. Je l'ai ſervi *par delà* tout ce qu'on peut s'imaginer.

Elle promet par delà *ſon pouvoir.* RAC.

DELABRE. v. act. Mettre en pieces. Il ne ſe dit, & même aſſez rarement, au propre, que des habits, des étoffes, tapiſſeries, ou autres choſes qui ſe peuvent mettre en lambeaux.

DELABRER, ſe dit au figuré, d'une armée, d'une affaire, d'un procés, d'une maiſon, d'une terre, qui ſont en deſordre, en mauvais équipage, en mauvais état. Une armée *delabrée*, & qui a perdu ſon équipage, n'eſt plus en état de ſervir. Les banqueroutes ont fort *delabré* les affaires de ce Marchand. Son bien eſt fort *delabré*. C'eſt une famille bien *delabrée*. Sans moi vos affaires étoient fort *delabrées*. MOL.

DELABRÉ, ÉE. part paſſ. & adj. Une reputation *delabrée*. Troupe de Comediens *delabrée*. SCAR. Une beauté *delabrée*. BAY. Il ne faut pas qu'une penſée ſoit trop *delabrée* à force de negligence. VIGN. MARVILLE.

DELACER. v. act. Oter le lacet, ou le ruban, qui tient une choſe lacée, ou attachée à une autre. Il faut *delacer* cette femme; elle eſt trop ſerrée dans ſon corps de jupe.

DELACÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELAI. Terme. Voyez DELAY.

DELAIS. ſ. m. Terme de Palais. Ceſſion & abandonnement d'un bien, pour lequel on eſt inquieté. Un acquereur, après avoir fait le *delais* & le deguerpiſſement de l'heritage, eſt dechargé de l'action en declaration d'hypotheque.

DELAISSEMENT. ſ. m. Defertion de ſes Amis; abandonnement; manque de ſecours, & d'aſſiſtance. Etre dans un entier *delaiſſement* de tout le monde. Athenes fut abandonnée de tous ſes Alliez, & un *delaiſſement* ſi general la menaçoit d'une ruïne prochaine. TOUR.

DELAISSEMENT par Hypotheque. Deguerpiſſement; ceſſion, & abandonnement, qui ſe fait par le detenteur d'un heritage hypothequé à des dettes anterieures de ſon acquiſition. Par le *delaiſſement*, il s'exempte pour l'avenir des arrerages des rentes, auſquelles le fond eſt hypothequé. Il y a cette difference entre le *delaiſſement*, & le deguerpiſſement; c'eſt que par le *delaiſſement*, on ne perd pas abſolument la proprieté de l'heritage delaiſſé. Au contraire on peut en reprendre la poſſeſſion, tant qu'il n'a pas été adjugé en Juſtice, en paſſant titre nouvel des rentes, qui ſont duës par le fond. De plus ſi après les rentes payées il reſte de l'argent, celui qui a fait le *delaiſſement*, le prend en ſon ordre pour le prix de ſon acquiſition. Mais celui qui fait le deguerpiſſement, abandonne le fond ſans retour, & ſans reſerve.

DELAISSEMENT, ou DELAIS, en termes de Marine, eſt un acte, par lequel un aſſuré denonce la perte du vaiſſeau à l'aſſureur, & lui delaiſſe & abandonne

les effets, fur leſquels l'aſſûrance a été faite, avec ſommation de payer la ſomme aſſûrée.

DELAISSER. v. act. Abandonner; quitter une perſonne; n'avoir point de ſoin de la ſecourir, de la proteger. Le Sauveur dit à ſon Pere ſur la croix, Seigneur, Seigneur, pourquoy m'avez-vous *delaiſſé* ? Job ſe plaignoit d'être *delaiſſé* de tous ſes amis. Elle ſe trouve *delaiſſée* pour des interêts indignes. PASC.

La ſcience eſt triſte, affreuſe, delaiſſée. BOIL.

Je ſens que ma raiſon à ce coup me delaiſſe. LA SUZE.

DELAISSER, ſignifie auſſi, Donner; ceder; quitter; abandonner. Dans les Contrats, on dit, qu'on a quitté & *delaiſſé* une telle terre à titre de ferme à un tel metayer, à titre de vente, de donation. Il a été contraint de deguerpir, & de *delaiſſer* la poſſeſſion de cet heritage. On dit auſſi, *Delaiſſer* une pourſuite.

DELAISSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELARDER. v. act. Terme de Charpenterie. C'eſt, Rabattre en chamfrain les arrêtes d'une piece de bois, comme quand on taille l'arrêtier de la crouppe d'un comble. Si on abat les arrêtes en creux, on dit, *Delarder* en creux. *Delarder* des chevrons, des arrêtiers, &c.

DELARDER, en Maçonnerie, c'eſt, Piquer avec la pointe d'un marteau le lit d'une pierre, & demaigrir ce qui en doit être poſé en recouvrement : c'eſt auſſi, Couper obliquement le deſſous d'une marche de pierre ; c'eſt pourquoy on dit, Qu'elle porte ſon *delardement*.

DELASSEMENT. ſ. m. Repos qu'on prend, afin de ſe delaſſer. Le corps a beſoin de *delaſſement*, & de repos.

DELASSEMENT, ſignifie figurément, Plaiſir; relâche du travail; amuſement ; tout ce qui procure du repos, ou du plaiſir à l'eſprit ; tout ce qui peut le delaſſer en le recreant & en le rejoüiſſant ; & tout ce qui s'appelle, paſſe-temps. Le jeu eſt un *delaſſement*. La Comedie fut toûjours le *delaſſement* des grands hommes, le divertiſſement des gens polis, & l'amuſement du peuple. ST. EV. Ce mot n'eſt point dans le Dictionaire de l'Academie.

DELASSER. v. act. qui ſe dit quelquefois avec le pronom perſonnel. Se repaſſer; ſoulager les membres las, & fatiguez ; reprendre des forces ; ſe donner quelque repos, & quelque relâche. Le repos, la table, le lit *delaſſent*. Il y a des chevaux qui ſe *delaſſent* en marchant.

DELASSER, ſe dit figurément. Le jeu, la converſation *delaſſent* l'eſprit. Venez vous *delaſſer* chez moi pendant ces vacations ; on ne peut pas toûjours travailler. On ne doit ſe rejoüir que pour ſe *delaſſer*. FEN. *Delaſſer* le Roi de ſes nobles travaux. MOL. Il faut *delaſſer* l'eſprit, qui eſt trop tendu. ABLAN. Les honnêtes gens de la Cour, fatiguez de la ſplendeur qui y regne, ſe *delaſſent* volontiers avec la Philoſophie, & avec la vertu. LA BR. Alexandre étant à Epheſe, pour ſe *delaſſer* l'eſprit, alloit ſouvent à la boutique d'Apelle. DU RYER.

DELASSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELATEUR. ſ. m. Terme de Palais. Accuſateur ſecret; denonciateur auprès d'un Prince, ou les Magiſtrats, d'un crime commis, ou d'une conjuration. Les *delateurs* étoient fort à craindre ſous les Empereurs de Rome. Les *delateurs* étoient fort communs, & fort odieux.

Les deſerts autrefois peuplez de Senateurs,
Ne ſont plus habitez que par leurs delateurs. RAC.

DELATION. ſ. f. Denonciation. Dans les crimes de Leze-Majeſté on arrête ſouvent ſur une ſimple *delation*.

DELATTER. v. act. Oter les lattes de deſſus un toit. Il faut *delatter* ce toit, & le relatter à neuf. L'orage a non ſeulement emporté tout le chaume de cette bergerie ; mais encore il l'a toute *delatée*.

DELAVER. v. act. Terme de Teinture, qui ſe dit des couleurs trop blafardes, dans leſquelles on a mis trop d'eau. Il n'eſt gueres en uſage qu'au Participe. Ce bleu eſt trop *delavé* ; il n'eſt pas aſſez vif.

DELAY. ſ. m. Terme, qu'on donne à quelcun pour faire quelque choſe. Les *delais* qu'on donne pour aſſigner, pour comparoir, pour fournir des écritures, & mettre un procés en état, ſont reglez par l'Ordonnance de 1667 c'eſt-à-dire, que les *delais* des aſſignations dans les Prevôtez & Châtellenies eſt de huitaine, & tout au plus de quinzaine ; dans les Bailliages & Senechauſſées, de quinzaine ; & tout au plus, de trois ſemaines : le *delay* dans le reſſort d'un Parlement eſt d'un mois, ou de ſix ſemaines tout au plus, & de deux mois pour ceux qui ſont demeurans hors le reſſort. On accorde à l'heritier preſomptif un *delay* de quarante jours après l'inventaire, pour deliberer s'il acceptera la ſucceſſion. On peut obtenir une prolongation de *delay* pour faire une preuve, pour deliberer, pour rapporter des titres, &c. Il eſt dans ſon *delay*. Ce *delay* eſt trop bref. On dit en Pratique, Pour toutes prefixions & *delais*.

Menage derive ce mot de *dilatum*, qu'on a dit pour *dilatio*. On l'a appellé auſſi autrefois *jour d'apenſement* : & *Delay* en quelques Coutumes a ſignifié, *injure atroce*, ou reproche de quelque cas laid & vilain.

DELAY, ſignifie auſſi, Fuite; remiſe; retardement. Les mauvais payeurs ne cherchent que des *delais*. Les chicaneurs ne cherchent que des fuites & des *delais*, pour empecher le jugement d'un procés. Il faut demander du *delay*, & feindre quelque maladie. MOL.

Il ira par ſa prompte, & libre penitence,
De ſes propres delais lui-même convaincu,
Prevenir de la mort le repentir forcé.

L'ART DE PRECH.

DELAYER. v. act. Detremper avec quelque liqueur. Il faut bien *delayer* la farine pour faire de la bouillie, ou de la colle. On *delaye* de l'ocre avec de l'huile pour peindre des travées, des portes, &c.

Ce mot vient du Latin *diluere*, ou de *deliquare*. MENAGE.

DELAYÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELECTABLE. adj. m. & f. & ſ. m. Agreable; qui rejoüit; qui donne du plaiſir. Un lieu *delectable*. L'honnête doit être preferé au *delectable* & à l'utile. Le venin de l'aſpic cauſe une demangeaiſon *delectable*, par le moyen de quoy le cœur & les entrailles ſe dilatent, & reçoivent un poiſon, contre lequel il n'y a plus de remedes. THIERS. Ce mot eſt uſité dans des diſcours de ſcience ; mais hors delà, il eſt plus uſité dans le ſtile bas, que dans le ſublime. L'Academie ne le condamne pourtant point. Il faut aſſaiſonner l'utile avec le *delectable*. ART DE P. Dans la Tragedie, l'utile n'entre que ſous la forme du *delectable*. CORN. Je haïrois ce mot, dit le Pere Bouhours, ſi Mr. de la Chambre ne s'en ſervoit pas quelquefois.

Ce jus divin eſt excellent,
Son goût eſt delectable,
Et rend mon cœur content. D'ALIBRAI.

DELECTATION. ſ. f. Plaiſir; joye; volupté. Boire & manger avec *delectation*. Janſenius fait conſiſter la grace dans une certaine ſuavité ineffable, & une *delectation* ſpirituelle, par laquelle la volonté eſt mûë à vouloir tout ce que Dieu veut. Les Theologiens appellent *delectation prevenante*, le plaiſir que Dieu fait trouver au pecheur dans une bonne action pour le convertir. Il repand une douceur celeſte qui ſurmonte la *delectation* de la chair. PASC. Liſez l'article qui ſuit.

DE-

Digitized by Google

DELECTER. v. act. Donner de la joye; du plaiſir. L'émail d'une prairie *delecte* la vuë; la rejoüit. Les ragoûts *delectent* le palais. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Un Satirique *ſe delecte* à medire de ſon prochain, à railler de ſes amis. Ces deux mots vieilliſſent, & on ne les dit qu'en riant. BOU. ſi ce n'eſt que les Theologiens ſe ſervent quelquefois du premier en matiere de devotion. L'Academie ne b'âme point ce mot. Elle dit même abſolument: Il faut qu'un Orateur *delecte*.

DELECTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELEGATION. ſ. f. Commiſſion qu'on donne extraordinairement à un Juge, pour juger ou inſtruire quelque procés. Les Juges commis ne peuvent pas aller au delà de ce qui eſt porté par leur *delegation*.

DELEGATOIRE. adj. m. & f. Se dit des reſcrits, ou commiſſions du Pape pour commettre des Juges. Les reſcrits *delegatoires* doivent être adreſſez à des perſonnes Eccleſiaſtiques en dignité dans la Province, où reſident les parties.

DELEGUER. v. act. Commettre quelques Juges ou autres perſonnes, & leur donner autorité de juger ou de faire quelques procedures. Les commiſſions extraordinaires des Chambres de Juſtice, d'Intendans, de Grands Jours, ſont compoſées de Juges *deleguez* par le Roi. Un Juge *delegué* ne peut ſubdeleguer, ſi la commiſſion ne lui en donne expreſſément le pouvoir. Les Cours Souveraines *deleguent* ſouvent des Juges inferieurs, pour faire des jugemens & des inſtructions de quelques affaires. Le Pape, ſuivant le Concordat, eſt obligé de *deleguer* des Juges dans le Dioceſe des collitigans; autrement la delegation eſt abuſive. FEVRET.

DELEGUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELEGUÉ, eſt auſſi quelquefois ſubſtantif, & ſignifie, Deputé. Les Ordinaires agiſſent en qualité de *Deleguez* du Pape.

DELESTAGE. ſ. m. Terme de Marine. La decharge qui ſe fait du leſt du vaiſſeau. Il y a des lieux marquez par les Officiers de la Marine hors des ports & des rades, pour le *deleſtage* des vaiſſeaux.

DELESTER. v. act. C'eſt, tirer le leſt du vaiſſeau. On a de coutume de *deleſter* les vaiſſeaux de deux ans en deux ans.

DELESTEUR. ſ. m. Celui qui a ſoin du deleſtage des vaiſſeaux.

DELIBERANT, ANTE. adj. Qui eſt irreſolu; qui delibere ſans ceſſe. Cette compagnie eſt fort *deliberante*, & peu reſolutive.

DELIBERATIF, IVE. adj. Qui raiſonne; qui perſuade. On le dit proprement de ce genre de Rhetorique, qui s'applique à prouver, ou à perſuader quelque choſe à une aſſemblée, afin de l'obliger à la mettre en execution. Le genre *deliberatif* étoit fort en vogue en Grece & à Rome, où les Orateurs haranguoient le peuple. Demoſthene excelloit dans le genre *deliberatif*.

On dit, Avoir voix *deliberative* en une aſſemblée, lorſqu'on a droit d'y dire ſon avis, & qu'il eſt compté parmi les ſuffrages. Dans les Conciles, les Evêques ont voix *deliberative*: ceux du ſecond ordre n'ont que la voix conſultative. Un Religieux Profés a voix *deliberative* dans ſon Chapitre: dans une élection, il a voix active & paſſive.

DELIBERATION. ſ. f. Conſultation; examen de quelque choſe, de quelque propoſition, ſoit avec ſoi-même, ſoit dans une aſſemblée, pour en voir les avantages, & les inconveniens; pour ſçavoir ſi elle eſt bonne, ou mauvaiſe; faiſable, ou non. Mettre en *deliberation*. La choſe tomba en *deliberation*. Un homme prudent ne fait rien qu'après une mûre *deliberation*.

Les Arrêts du Conſeil portent: L'affaire miſe en *deliberation*. Quand les Juges ſubalternes appellent les Avocats pour juger avec eux, ils diſent dans leur ſentence, Nous par *deliberation* de conſeil. Le Prince ne perdoit point en vaines *deliberations* ces momens heureux, qui decident du ſort des armes. LE P. BOURD. Les paſſions previennent les *deliberations* de l'entendement, & ne lui laiſſent pas le temps de juger. JUR. Ce qui eſt fait dans la colere, n'eſt point fait avec *deliberation*; c'eſt un mouvement involontaire. OE. M.

DELIBERATION, ſignifie auſſi, l'arrêté, la reſolution d'une compagnie, qui examine, ou qui juge une affaire. Voilà quel eſt le reſultat, ou la *deliberation* de la compagnie. La *deliberation* de la Sorbonne fut &c.

DELIBE'REMENT. adv. Hardiment; reſolument. Ce ſoldat marche *deliberément* à l'aſſaut. Le criminel eſt allé *deliberément* au ſupplice.

DELIBERER. v. n. Mettre en deliberation; conſulter; penſer; reflêchir; examiner une affaire, une propoſition; juger. Un eſprit incertain & timide *delibere* toûjours; ne reſoud, & ne conclud jamais rien. Combien de gens agiſſent avant que d'avoir *deliberé*. SACY. Il ſemble qu'on eſt exempt de peché, quand l'entendement n'a reflêchi, ni *deliberé* ſur la nature de l'action. PORT-R. Ceux qui reflêchiſſent beaucoup, laiſſent ſouvent échapper l'occaſion, tandis qu'ils *deliberent*. OE. M. La colere violente, & precipitée ne laiſſe point agir la raiſon; au lieu que la volupté lui donne le loiſir de *deliberer*, & de juger. M. ESP. Trop de ſubtilité d'eſprit nuit à l'execution; le temps d'agir ſe paſſe à *deliberer*. BOU. Donnons nous le temps de *deliberer* ſur le choix que nous devons faire de nos amis. ST. EV.

On laiſſe aux amis du vulgaire,
Cette lente amitié qui doute, & delibere.
DE L'AMITIÉ.

DELIBERER, ſignifie auſſi, Reſoudre; determiner. Il a *deliberé* de marcher aux ennemis. L'ACAD.

En termes de Palais, on appelle, *delais pour deliberer*, le temps accordé par l'Ordonnance de 1667. à la veuve, & aux heritiers, pour *deliberer*, & reſoudre, s'ils ſe porteront heritiers du defunt, ou non. Le temps de *deliberer* eſt de quarante jours aprés la confection de l'inventaire.

DELIBERER, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval qu'on accoutume, qu'on reſoud, qu'on determine à certains airs; comme au pas, au trot, au galop, ou à quelques manéges relevez.

DELIBERE. ſ. m. Terme de Palais. C'eſt une eſpece d'appointement, qui ſe rend à l'Audience, quand la Cour veut voir les pieces, pour s'éclaircir davantage de la verité. Aprés avoir entendu les Avocats, elle ordonne qu'il en ſera *deliberé* ſur le Regitre; c'eſt-à-dire, qu'il en ſera plus mûrement *delibere* dans la Chambre: que les parties mettront leurs pieces & doſſiers entre les mains d'un Rapporteur, pour être jugées ſans aucune autre inſtruction. Ce Conſeiller a rapporté ce matin un procés, & trois *deliberez*. Les Avocats du Parlement de Paris, de Rouën, &c. mettent au bas de toutes leurs conſultations: *Deliberé* à Paris, à Rouën, ce &c.

DELIBERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit abſolument, C'eſt une choſe *deliberée*; c'eſt-à-dire, reſoluë, arrêtée, & concluë. On dit, Faire une choſe *de propos deliberé*; c'eſt-à-dire, avec deſſein; exprés. Il ſe dit preſque toûjours en mauvaiſe part. Il m'a chagriné de *propos deliberé*; c'eſt-à-dire, avec mauvaiſe intention; de gayeté de cœur.

DELIBERÉ, ÉE. adj. & ſ. Hardi; reſolu. Ce garçon eſt un *deliberé*, un brave; il a l'air *deliberé*, & hardi; il marche d'un pas grave & *deliberé*. On dit auſſi d'une

Digitized by Google

femme, Qu'elle eſt fort *deliberée*; lorſqu'elle eſt d'une humeur *deliberée*; qu'elle eſt plus reſoluë que le commun des femmes.

DELICAT, ATE. adj. Corps compoſé de parties fines, menues, & deliées. Les toiles d'ara gnées ſont compoſées de filets fort *delicats*. L'œil, le cerveau ſont compoſez de parties infiniment *delicates*. Un teint *delicat*; une peau *delicate*.

DELICAT, ſe dit auſſi des ouvrages de l'art curieuſement travaillez. Les ouvrages *delicats* ſont ceux, où la Nature prend plaiſir à travailler en petit, & dont la matiere preſqu'imperceptible fait qu'on doute, ſi elle a deſſein de montrer, ou de cacher ſon adreſſe. BOU. Les figures de Rubens ſont plus groſſieres que *delicates*; au lieu que les tableaux de Raphaël ont des graces inimitables, & toute la delicateſſe poſſible. ID. Les ſculptures des corniches Corinthiennes ſont plus *delicates*, que les ornemens Gothiques. Les tours de l'Egliſe de Rheims ſont plus *delicates*, que celles de Paris. Il faut avoir une main bien *delicate*, un pinceau bien *delicat*, pour des portraits en miniature. En ce ſens il eſt oppoſé à *Groſſier*. Il a ciſeau *delicat*; c'eſt-à-dire, fin & leger.

DELICAT, ſe dit encore en ce ſens de ce qui eſt foible, ou fragile, qui ne peut pas reſiſter aux attaques, au choc, aux impreſſions des corps étrangers. Ce pilier eſt trop *delicat* pour ſoutenir cette voute, ce fardeau. Le verre, la porcelaine ſont des matieres fragiles & *delicates*. Un temperament *delicat*: une complexion *delicate*. Je ſuis d'un temperament *delicat* plutôt qu'infirme. SACY. Un enfant *delicat*; c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas robuſte; qui a une ſanté *delicate*, & qui s'altere facilement.

On le dit auſſi des ſens. Une vuë *delicate*, eſt une vuë foible, qui ne peut ſouffrir une grande lumiere: Une oreille *delicate*; c'eſt-à-dire, qui a un fin diſcernement pour les ſons; qui ſent les moindres diſſonances: Un nez *delicat*; c'eſt-à-dire, qui juge finement des odeurs. On dit, Qu'un parfum eſt *delicat*, quand les parties en ſont ſubtiles, & n'entêtent jamais: Qu'une muſique eſt *delicate*, quand elle châtouille doucement, & agreablement l'oreille: Qu'on a le ſommeil *delicat*, quand on s'éveille facilement. On dit d'un cheval, Qu'il a la bouche *delicate*, lorſqu'il a les barres ſenſibles; qu'il manie aiſément avec les aides de la bride.

DELICAT, ſe dit particulierement du bon goût, & ſignifie, Delicieux; exquis. Une chere *delicate*; un repas *delicat*; des vins *delicats*. Une viande eſt *delicate*, quand elle a peu de maſſe, & beaucoup de ſuc; qu'elle flatte le goût. On dit, Qu'un homme tient une table polie, & *delicate*, quand il a des Officiers qui entendent bien l'aſſaiſonnement & les ragoûts; lorſqu'elle eſt bien ſervie, & chargée de mets exquis. On dit en ce ſens, Qu'un homme a le goût fin & *delicat*, quand il goûte bien; quand il diſcerne ce qu'il y a de meilleur, & de plus exquis. On dit auſſi, Qu'un homme eſt trop *delicat*, quand il eſt trop difficile à contenter.

DELICAT, ſe dit figurément. Une loüange *delicate*, & finement tournée. On appelle un eſprit, un jugement *delicat*, celui qui juge finement des choſes, & ſuivant les preceptes de l'art. Une penſée *delicate* eſt la plus fine production de l'eſprit. BOU. Il ne faut pas que le ſens d'une penſée *delicate* ſoit ni ſi viſible, ni ſi marqué: celles mêmes qui n'ont rien de myſterieux ni dans le fond, ni dans le tour, & qui ſe montrent à la premiere vuë, ne ſont pas proprement *delicates*, quelque ſpirituelles qu'elles ſoient d'ailleurs. ID. Il faut qu'une penſée ſoit *delicate* ſans rafinement. ID. Toutes les choſes *delicates* viennent du goût & du ſentiment. LE CH. DE M. Un amour *delicat*, eſt un amour tendre, ſenſible, & où le cœur a plus de part que les ſens. Comme les eſprits ſont plus raffinez à la Cour, les vices y ſont plus *delicats*. BELL. Les Sçavans dedaignent d'ordinaire les choſes *delicates* & galantes. FONT. Plutarque ſoutient les choſes graves avec beaucoup de bon ſens & de raiſon; mais aux choſes d'eſprit il n'eſt ni ingenieux, ni *delicat*. ST. EV. Il y a de bons eſprits qui ne ſont pas *delicats*. BOU. Je crains l'étude des actions; & l'exterieur eſt pour les ames groſſieres un piege, où les ames *delicates* ne peuvent être ſurprifes. LETT. PORTUG. Neron fit perir Petrone, pour n'avoir plus un temoin ſi *delicat* de ſes plaiſirs groſſiers. ST. EV. Ces eſprits ſi *delicats* dans les manieres, ne plaiſent qu'aux yeux. MALEB.

Veux-tu peindre un Heros? veux-tu qu'avec Eugene
Sur l'eſprit, ſur la langue, Ariſte t'entretienne?
Imite de Boubours le ſtile delicat:
Mais ſi tu veux prêcher, fui ce ſoin trop exact.
L'ART DE PRECH.

On appelle raiſonnement *delicat*, un raiſonnement ſubtil & preſſant. On dit, Qu'un Philoſophe fait des diſtinctions *delicates*, lorſqu'elles échapent à la vuë même de l'eſprit. On appelle conſcience *delicate*, une conſcience timorée, & ſcrupuleuſe; qui s'allarme aiſément. On dit d'une amitié, Qu'elle eſt fort *delicate*; quand elle eſt fort tendre; fort aiſée à bleſſer; qu'elle ſe choque même d'un deffaut de ponctualité, ou de formalité. On dit d'un homme qui ſe fâche aiſément, Qu'il eſt pointilleux; qu'il eſt fort *delicat* ſur les formalitez, ſur les égards qu'il pretend lui être dûs; qu'il eſt ſenſible & châtouilleux; qu'il ne peut rien ſouffrir qui le choque le moins du monde. Le Roy Louis XIII. étoit fort jaloux & fort *delicat* ſur ſon autorité. LE P. D'ORL. Les Grecs étoient ſi fiers, & ſi *delicats*, qu'il falloit une grande dexterité pour les menager. LE P. RAP. Les plus gens de bien ne laiſſent pas d'être fort *delicats* ſur les égards qu'on leur doit. NIC. Les Rois ſont ſi *delicats*, que tout ce qui n'eſt point flatterie, les bleſſe & les irrite. MEZ. On dit auſſi, Qu'un homme fait bien le *delicat*; pour dire, qu'il eſt fort difficile à contenter en matiere d'eſprit.

DELICAT, ſe dit auſſi des queſtions, des affaires épineuſes, & difficiles à manier & à reſoudre. Les affaires d'Etat ſont *delicates*, & dangereuſes à manier. Il faut s'abſtenir de parler des Grands; cela eſt *delicat* & châtouilleux. Les queſtions de la Grace ſont les plus *delicates* de la Theologie. On dit auſſi, Qu'un procés eſt fort *delicat*, lorſqu'il eſt fort problematique; que les avis ſont fort partagez: &, Qu'un homme s'eſt tiré d'un pas fort *delicat*, quand il s'eſt tiré d'un grand danger par ſon adreſſe; qu'il eſt ſorti heureuſement d'une affaire *delicate*, & difficile.

On dit proverbialement & ironiquement à un homme, Qu'il eſt *delicat* & blond, quand il eſt difficile à contenter; qu'il aime ſes aiſes; qu'il prend trop ſes commoditez.

DELICATEMENT. adv. D'une maniere delicate, fine, polie, & ingenieuſe: qui n'a rien de rude & de groſſier. On le dit au propre, & au figuré. Vivre *delicatement*. Ce Peintre peint *delicatement*. Cet Auteur écrit fort *delicatement*. Il juge fort *delicatement*; il raille *delicatement*. Il faut exprimer *delicatement* une penſée delicate. LA BR. Cette affaire a beſoin d'être maniée *delicatement*; c'eſt-à-dire, avec grande adreſſe. Mettre *delicatement* en œuvre. VAUG. Travailler *delicatement*. ABL. Dans les hommes *delicatement* ambitieux, la modeſtie eſt un faſte fin & delié, qui leur fait mepriſer le faſte des autres. M. ESP. La fourbe n'étoit pas très-*delicatement* conduite. OE. M.

DELICATER, v. act. Chercher trop ſes aiſes; vivre dans la molleſſe & la volupté. Quand on veut aſpirer

Digitized by Google

aſpirer aux grandes choſes, il ne faut pas ſe *delicater*; il faut s'accoutumer à la fatigue, aux veilles, au travail.

DELICATESSE, ſ. f. Fineſſe; qualité de ce qui eſt delicat; qui n'a rien de groſſier. La *delicateſſe* d'une étoffe, d'un travail, d'un pinceau, du goût, de l'oreille. La *delicateſſe* de la bonne chere; la *delicateſſe* de la table. J'ay une furieuſe *delicateſſe* pour tout ce qui aproche de moy. ST. EV. Les gens de Cour pretendent juger deciſivement de la *delicateſſe* des plaiſirs. ID. Il faut de la *delicateſſe* dans les maiſons bien bâties. BOU. Il y a du plaiſir à ſe produire à des gens capables de ſentir les *delicateſſes* de l'ART. OE. M.

DELICATESSE. Raffinement; ſubtilité; jalouſie; inquietude ſcrupuleuſe. Ceux que la paſſion d'être aimez rend ſi ſenſibles au mepris, ſe l'attirent d'ordinaire par cette *delicateſſe* incommode. NIC. Les Rois ont certaines *delicateſſes*, qui retiennent dans un timide reſpect ceux qui les approchent. FL. La *delicateſſe* de nôtre orgueil augmente dans la proſperité. M. DE M. La *delicateſſe* de l'ame eſt plus grande en matiere d'independance, que dans toutes les autres fonctions de l'eſprit. CL. Il faut menager la *delicateſſe* des Princes, même en leur donnant de bons conſeils. LA ROCH. Tibere ſçut menager la fierté & la *delicateſſe* du peuple Romain. AMELOT.

DELICATESSE, ſe dit encore à l'égard de l'eſprit, des penſées, & des ſentimens, pour en exprimer la fineſſe, la politeſſe, l'agrément, l'adreſſe, & le raffinement. La *delicateſſe* ne ſert bien ſouvent qu'à diminuer le nombre des plaiſirs, & l'on n'en a point trop. FONT. Il ne faut pas avoir une *delicateſſe* chagrine, ou bizarre, qui trouve à redire à tout. BELL. Il y a des eſprits malades de *delicateſſe*. ST. EV. Une volupté auſſi exquiſe que celle de Petrone, alloit autant à la *delicateſſe* de l'eſprit, qu'à celle du goût. ID. La *delicateſſe* dans les penſées eſt une force polie, & adoucie. BOU. Il y a une fauſſe *delicateſſe*, qui decharne le diſcours, & lui ôte ſa ſubſtance, & ſa ſolidité. OE. M. La *delicateſſe* des termes & des expreſſions eſt neceſſaire pour relever une jolie penſée. ID. La *delicateſſe* eſt quelquefois importune, & le degoût d'un homme d'eſprit pour les mechantes choſes l'empêche bien ſouvent de ſe divertir ID. On trouve encore plus de bon ſens pour les affaires, que de *delicateſſe* dans les converſations. ST. EV. La *delicateſſe* d'eſprit eſt plus commune aux femmes qu'aux hommes. LE CH. DE M. La *delicateſſe* eſt un don de l'amour, qui n'eſt pas auſſi precieux qu'on ſe le perſuade. LETT. PORTUG. La *delicateſſe* des loüanges eſt inutile: on n'y raffine plus tant. OE. M. C'eſt *delicateſſe* perduë, que de penſer ſi joliment devant des perſonnes ſi groſſieres. ID. On ne ſçauroit avoir trop de *delicateſſe* en amour. ID. La *delicateſſe* d'une penſée conſiſte en je ne ſçay quoy de myſterieux, qui laiſſe quelque choſe à deviner. BOU.

DELICATESSE, ſignifie encore, Senſibilité; raffinement de l'amour propre. Il faut apprendre à vaincre nôtre *delicateſſe* naturelle à recevoir des avis. ST. EV. Rien n'eſt ſi ridicule, que cette *delicateſſe* d'honneur, qui prend tout en mauvaiſe part. MOL.

DELICATESSE, ſignifie encore, ce qu'il y a de plus fin, & de plus choiſi dans une ſcience, dans une langue. Il ſçait toutes les *delicateſſes* de la langue. Le neceſſaire d'une langue ne coûte gueres; mais les *delicateſſes* ſont difficiles. LE CH DE M.

DELICATESSE, ſignifie quelquefois, Molleſſe, ou trop de commodité, & de menagement. Il ne faut pas élever les enfans avec trop de *delicateſſe*; cela les rend effeminez. Mepriſez cette vaine *delicateſſe*, qui fait que l'on a beſoin de beaucoup. FEN. On dit, La *delicateſſe* du temperament, de la complexion; c'eſt-à-dire, la foibleſſe.

DELICATESSE, ſignifie encore, Difficulté; danger. La *delicateſſe* de cette affaire m'a empêché de m'en mêler.

DELICATESSE, en matiere de conſcience, ſe dit des ſcrupules, des fraveurs, & des allarmes d'une conſcience, à qui l'ombre, ou l'apparence même du peché donne des inquietudes, & des remords. Heureuſe celle qui peut s'abandonner à ſa tendreſſe, ſans inteceſſer la *delicateſſe* de ſa conduite. ST. EV.

DELICE. ſ. m. Choſe agreable; plaiſir des ſens, ou de l'eſprit. C'eſt un *delice*, de boire frais. La contemplation eſt le *delice* d'un eſprit élevé & extraordinaire. Quel *delice*, d'être avec des gens d'une ſocieté agreable! L'ACAD.

DELICES, ſe dit au pluriel. Et alors il eſt fem. VAU. MEN. L'ACAD. Plaiſir; volupté. Les *delices* du corps; les *delices* de l'eſprit. La Nature avec peine fournit à nos *delices*. BREB. L'oiſiveté amollit les courages, & les *delices* corrompent les mœurs. FEN. Henri IV. ne fut point nourri dans les *delices* & dans la molleſſe. MEZ. Petrone voulut goûter toutes les *delices* de la vie, ſans s'y plonger groſſierement. ST. EV. Il falloit que dans ces momens trop heureux j'appellaſſe ma raiſon à mon ſecours, pour moderer l'excés funeſte de mes *delices*. LETT. PORTUG. Les *delices* du cœur ſont plus touchantes que celles de l'eſprit. OE. M.

Quoy? n'eſt-ce qu'à de longs ſupplices
Qu'Amour a deſtiné ſes plus cheres delices? LA SABL.

DELICES, ſignifie auſſi; les amours; l'objet de paſſion, ou d'affection. Titus fut appellé, *Les delices du genre humain*. Les livres ſont toutes mes *delices*.

De Rome pour un temps Cajus fut les delices;
Mais ſa feinte bonté ſe tournant en fureur,
Les delices *de Rome en devinrent l'horreur*. RAC.

DELICIEUX, EUSE. adj. Agreable; excellent; exquis; voluptueux; qui plaît aux ſens, à l'eſprit. Un vin *delicieux*; un lieu *delicieux*. Mener une vie *delicieuſe*. Il y a de bons mariages; mais il n'y en a point de *delicieux*. LA ROCH. Sans l'amour il n'eſt point de vie *delicieuſe*. Je regarde avec dedain les plaiſirs que mon ame abuſée trouvoit *delicieux*. LETTR. D'EL. A ABEL. Il y a des ſolitudes qui charment les ennuis, & qui donnent un repos *delicieux*. ST. EV. Dans une nouvelle paſſion vous trouvez toutes les heures *delicieuſes*. ID.

DELICIEUX, ſignifie auſſi, Delicat; difficile; voluptueux. Cet homme eſt *delicieux* dans ſon manger.

DELICIEUSEMENT. adv. Mollement; d'une maniere delicieuſe, voluptueuſe. Manger, ſe nourrir *delicieuſement*. Apicius vivoit fort *delicieuſement*. Les Sybarites étoient élevez *delicieuſement*. Pour boire *delicieuſement*, il faut boire frais, & à petits coups.

DELICOTER. Terme de Manege. Il ſe dit d'un cheval, qui eſt accoutumé à deffaire ſon licol, & à qui il faut mettre une ſougorge pour l'en empêcher.

DÉLIÉ, ÉE. adj. Fin, menu, pointu, delicat. La toile de Hollande eſt fort *deliée*. La gaze eſt une étoffe fort *deliée*. Une taille très-*deliée* & très-degagée. La flêche de la Sainte Chapelle eſt haute, fort *deliée*, & fort pointuë. Un trait de plume fort *delié*.

DELIÉ, ſe dit figurément d'un eſprit fin, delicat, adroit, ſubtil. Les Italiens ont l'eſprit fin & *delié*. Un Negotiateur adroit & *delié*. On ſe deffie, quand on a à traitter avec des gens ſi *deliez*.

Quelques-uns derivent ce mot de l'Hebreu *dal*, qui ſignifie, *tenuis*. Mais ſans aller ſi loin, il vient de *delicatus*: ou plutôt il vient de *delien*, vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui ſignifie, *feuille*, à cauſe que la feuille eſt mince & *deliée*.

Digitized by Google

DELIER, v. act. Detacher; ôter le lien, ou deffaire le nœud d'une choſe liée, ou noüée. *Delier* un fagot; c'eſt, en ôter la hart, ou le lien. *Delier* un ruban, une jarretiere.

Du Cange derive ce mot de *diſligare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans la même ſignification.

DELIER, ſe dit figurément. JESUS-CHRIST A donné pouvoir à St. Pierre & à ſes ſucceſſeurs, de lier, ou de *delier*; d'abſoudre, ou de refuſer l'abſolution. *Delier* d'une maladie, dans l'Evangile ſignifie, la guerir. Le mariage eſt un nœud ſi ſacré, qu'on ne le peut *delier*. On dit de celui qui parle bien & facilement, Qu'il a la langue fort *deliée*. Voici le jour qui rompt mon ſilence, & qui *delie* ma langue. ABLAN.

DELIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELINEATION. ſ. f. Repreſentation de quelque choſe ou ſur le papier, ou par le diſcours. Ce plan n'eſt pas encore en ſa perfection; ce n'eſt que la premiere *delineation*.

DELINQUANT. ſ. m. Terme de Palais. Qui a commis quelque faute. Il eſt du devoir d'un Magiſtrat, d'être ſevere à punir les *delinquans*.

DELINQUER. v. n. Faillir; commettre quelque faute. Il n'a gueres d'uſage qu'au Preterit. L'ACAD. Un Procureur qui a *delinqué*, qui a prevariqué en ſa charge, doit être interdit ſans remiſſion. C'eſt un terme de Pratique.

DELIRE. ſ. m. Terme de Medecine. Egarément d'eſprit, dans lequel on penſe, on dit, ou on fait des choſes abſurdes, contraires à la raiſon. Les *delires* ſont les ſonges des perſonnes qui veillent. Le *delire* arrive ſouvent à ceux qui ont pris trop de vin, ou qui ſont attcints d'une fievre chaude. Il arrive auſſi par une trop grande perte de ſang, par la ſuppreſſion des ordinaires, par la picqueure de quelque bête venimeuſe, ou pour avoir mangé certaines plantes. Ces divers accidens produiſent le *delire*, parcequ'ils mettent en deſordre les eſprits animaux, & leur donnent un mouvement irregulier. Il faut faire recevoir aux malades les Sacremens de bonne heure, quand on apprehende qu'ils ne tombent dans le *delire*. Quelques-uns derivent ce mot de *lira*, qui chez les Anciens ſignifioit, des ſillons tirez en droite ligne, deſorte qu'ils ont appellé *delirare*, *à rectò aberrare*.

DELIT. ſ. m. Faute; crime. Par l'Ordonnance de 1670. les accuſez doivent être pourſuivis devant le Juge du lieu du *delit*. Les *delits* dans les forêts du Roy ſe jugent en dernier reſſort à la Chambre de la Reformation. Les Officiaux ſont le procés aux Prêtres ou Clercs pour le *delit* commun; & les doivent renvoyer devant le Juge Royal pour le cas privilegié. Les Clercs ne peuvent être pourſuivis pour le *delit commun* que devant l'Official; & ils peuvent demander leur renvoy, ſi on les a aſſignez devant le Juge ſeculier. Les *delits communs* ſont non ſeulement les contraventions à la Diſcipline, & aux loix Eccleſiaſtiques; mais encore toutes ſortes de crimes, excepté les cas privilegiez; qui ſont le vol, la ſedition, l'aſſaſſinat, la fauſſe monnoye. On met auſſi l'adultere au nombre des cas privilegiez, quand le mari eſt plaintif. Les *delits communs*, ou crimes Eccleſiaſtiques ſont, la ſimonie, la confidence, le ſacrilege commis ſans violence, &c. Autrefois les Laïques ne prenoient aucune connoiſſance des affaires des Clercs, ni de leurs mœurs. Ainſi dans la corruption qui infecta le Clergé, le plus conſiderable privilege du caractere clerical fut, de ſouſtraire les coupables aux rigueurs de la Juſtice. On remarqua, que les Juges d'Egliſe ſe contentoient d'impoſer des penitences legeres, & n'abandonnoient preſque jamais le criminel au Bras ſeculier. A Rome même on obtenoit facilement des abſolutions. On crut donc que pour maintenir la ſûreté publique, il falloit excepter les crimes les plus atroces; & c'eſt ce qu'on appella *delits*, ou *cas privilegiez*. Il y a plus de trois cents ans que cette diſtinction du *delit commun* eſt établie, & cependant on ne convient pas encore, à quoy elle ſe reduit. Les Juges Laïques bornent & limitent le *delit commun* aux crimes purement Eccleſiaſtiques, & aux ſimples contraventions à la Diſcipline. Par une Declaration de 1684. l'inſtruction pour les cas privilegiez ſe fait par le Juge Royal, & le Juge d'Egliſe conjointement. Si le fait participe du *delit commun*, & du cas privilegié, le procés s'inſtruit par le Juge d'Egliſe & par le Juge Royal conjointement. Pour cet effet le Juge Royal eſt obligé de ſe tranſporter à la Juriſdiction Eccleſiaſtique, mais ils prononcent ſeparément leur ſentence. Si l'Eccleſiaſtique a été jugé par l'Official ſeul pour le *delit commun*, il pourra encore être pourſuivi par le Juge Laïque pour le cas privilegié: au contraire ſi l'Eccleſiaſtique a été renvoyé abſous par le Juge Laïque, l'Official ne peut plus lui faire ſon procés pour le *delit commun*; & s'il l'entreprenoit, l'Eccleſiaſtique en pourroit appeller comme d'abus. On diſpute, ſi la revelation de la confeſſion eſt un *delit commun*, ou un *cas privilegié*. Voyez CAS. Le Droit Civil parle des obligations qui ſe contractent par le *delit*, ou *quaſi delit*. Le *quaſi delit*, eſt une faute commiſe par imprudence. Par la Loy de Moiſe, il y avoit des ſacrifices differens pour le *peché*, & pour le *delit*. Quelques Docteurs pretendent, que le peché étoit une faute de commiſſion, & le *delit* une faute d'omiſſion.

On dit proverbialement, Qu'on eſt trouvé *en flagrant delit*, quand on eſt pris ſur le fait, & en commettant la faute.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle *arbres de delit*, ceux qui ont été coupez clandeſtinement, ou contre les Ordonnances & Reglemens. Les *arbres de delit* doivent être marquez par le Garde-marteau avec le marteau de la maîtriſe.

DELIT. Les Maçons diſent, *Mettre une pierre en delit*; c'eſt-à-dire, la poſer hors de ſon lit, & dans une autre ſituation qu'elle n'étoit dans la carriere.

DELITER. v. act. Terme de Maçonnerie. Poſer une pierre dans un bâtiment en un ſens contraire à celui qu'elle avoit dans la carriere, & dans ſon lit naturel. Il faut bien prendre garde à ne point *deliter* les pierres; car elles ſe fendent pour peu qu'on les charge, quand elles ſont *delitées*. Le marbre ne ſe *delite* point, parcequ'il ſe peut mettre en tous ſens, & qu'il n'a point de lit. Il y a des pierres dures qui ont la même proprieté. On dit qu'une pierre ſe *delite*, quand elle ſe fend par feuillets: car les pierres ſe forment dans les carrieres par feuilles, miſes les unes ſur les autres. C'eſt pourquoy ſi on ne les met pas de plat, tous ces feuillets qui ſe trouvent de champ, s'écartent, & ſe *delitent*, & ne peuvent pas porter de grands fardeaux.

DELITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELIVRANCE. ſ. f. Livraiſon; action, par laquelle on remet quelque choſe entre les mains de quelque perſonne. On lui a fait la *delivrance* d'une tapiſſerie. Il ne veut pas faire la *delivrance* des titres de cette terre, qu'il n'en ait touché tout l'argent. On demande en Juſtice la *delivrance* d'un legs.

DELIVRANCE, eſt auſſi l'action qui libere de captivité, de ſervitude, ou de toute autre peine, & inquietude. Travailler à la *delivrance* des eſclaves, ou des priſonniers, eſt une œuvre fort charitable. Une *delivrance* miraculeuſe. Les *delivrances* raſſûrent la foy, au lieu que les adverſitez affoibliſſent la confiance en Dieu. PAJON. On dit, Qu'une femme n'a pas eu un long travail; qu'elle a eu une heureuſe *delivrance*; c'eſt-à-dire, un heureux accouchement.

En

Digitized by Google

En termes de Monnoye, on appelle, Faire la *délivrance*, lorſque les Officiers donnent permiſſion d'expoſer les monnoyes en public, après les avoir bien examinées. Les Gardes ſont reſponſables de la juſteſſe du poids, & les Eſſayeurs de la bonté du titre. On dreſſe un Acte de cette *délivrance*, & c'eſt le premier jugement qui eſt fait des eſpeces.

On dit proverbialement d'un homme qui a une femme incommode, ou infidelle, Qu'il doit faire des prieres à Nôtre Dame de bonne *délivrance*, & ſe mettre de cette Confrairie.

DELIVRE. ſ. m. Corps charnu & ſpongieux qui ſort du ventre de la femme après l'enfant. Il a été ainſi nommé, parcequ'étant ſorti après la naiſſance de l'enfant, la femme eſt tout-à-fait delivrée du fardeau de la groſſeſſe. On l'appelle autrement *arriere-faix*. Voyez ARRIERE-FAIX.

DELIVRE, ſe dit auſſi, à la campagne, de l'arriere-faix de la vache, quand elle a fait ſon veau : ce qu'on appelle en Latin *ſecundina vitulina*.

On dit, en termes de Fauconnerie, Un oiſeau fort à *délivre*, qui n'a point de corſage, & qui eſt quaſi ſans chair, comme le heron.

DELIVRER. v. act. Remettre entre les mains un acte, de l'argent, des papiers, de la marchandiſe, &c. Il faut *délivrer* à un Executeur teſtamentaire tous les meubles d'une ſucceſſion. Je lui ay *délivré* la lettre de change en main propre. On lui a *délivré* tout le vin qu'il a acheté. *Délivrer* des commiſſions.

Ce mot vient du Latin *deliberare*. MEN.

DELIVRER, ſignifie encore, Adjuger en Juſtice. Un Sergent, qui crie des meubles à un encan, dit à l'encheriſſeur, A vous *délivré*; pour dire, adjugé. L'heritier crie ſouvent, Attendez, ne *délivrez* pas encore.

DELIVRER. v. act. Faire accoucher. La ſage-femme l'a fort bien *délivrée*.

DELIVRER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Accoucher. Cette femme s'eſt *délivrée* heureuſement; elle eſt accouchée d'un beau garçon.

DELIVRER, ſe dit figurément, & ſignifie, Arracher; degager; liberer; affranchir; debarraſſer. *Délivrer* de priſon, ou de captivité. *Délivrer* ſa Patrie du joug des Tyrans. Je ſuis *délivré* de ma fievre. *Délivrez*-moi de cet importun. La mort nous *délivre* de tous maux. Cette nouvelle m'a *délivré* d'un grand ſouci, d'un grand chagrin. Ma paſſion ne s'affoiblit point par les retours que je fais ſur moi-même pour m'en *délivrer*. LETTR. D'ABEL. A HELOÏSE. Je voi bien le remede à tous mes maux, & j'en ſerois bientôt *délivrée*, ſi je ne vous aimois plus. LETT. PORTUG. Je veux vous *délivrer* des malheurs qu'on vous prepare. M. SC. Par les maximes accommodantes de vos Caſuiſtes, on ſe *délivre* de bien des ſcrupules. PORT-R.

DELIVRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELIVREUR. ſ. m. Officier de la Maiſon du Roy. Dans les cinq offices du commun chez le Roy, il y a un Garçon, qu'on appelle *Délivreur*. Il y a un *Délivreur* dans la Paneterie-commun, pour delivrer le pain; un Garçon *délivreur* dans l'Echanſonnerie-commun, pour le vin; dans la Fouriere, pour le bois &c. Il y a encore un *Délivreur de glace*, qui delivre de la glace pour toutes les tables de la Maiſon du Roy, & pour tous les Princes & Grands Seigneurs de la Cour.

DELOGEMENT. ſ. m. Demenagement; changement de logis. Je ne vous ay pû aller voir depuis vôtre *delogement*; je ne ſçai, où vous logez maintenant.

DELOGEMENT, en termes de Guerre, ſignifie, Decampement. Le *delogement* de l'armée s'eſt fait à la hâte & en deſordre.

DELOGEMENT, au figuré, ſignifie, La mort. Quand Dieu nous donne le loiſir de ſonger à nôtre *delogement*; preparons nous y, & plions bagage de bonne heure. MONT. Ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont employé en ce ſens.

DELOGER. v. act. & neut. Quitter une maiſon pour en prendre une autre. Changer de logis, ou de demeure; Je *déloge*, je demenage à la St. Remi. On dit auſſi, *Déloger* en ſtile Comique, pour ſignifier ſimplement, Sortir de la maiſon, ou pour affaire, ou pour viſite.

Mon pere, ſi matin qui vous fait deloger? RAC.

DELOGER, ſignifie auſſi, Chaſſer; obliger à ſortir d'un logis. On *déloge* les filles de mauvaiſe vie; on les chaſſe. Un proprietaire peut *déloger* un locataire, quand il veut occuper ſes lieux en perſonne. Je ſçai mauvais gré à monſieur un qui m'a *délogé*; qui a encheri mon appartement. *Delogez* de là au plus vîte; c'eſt-à-dire, ſortez, quittez la place.

Ce mot vient, ſelon quelques uns, de *dislocare*.

DELOGER, ſignifie auſſi, Ceder ſon logement à des hôtes pour une paſſade. Quand la Cour paſſe en quelque lieu, on *déloge* volontiers, on cede ſa maiſon. Un honnête homme ne *déloge* gueres le maître du logis de ſa chambre.

DELOGER, ſignifie auſſi, Decamper. L'armée a *délogé* de ce poſte, c'eſt à dire loger ailleurs.

DELOGER, ſignifie auſſi, Chaſſer; mettre en fuite. Les ennemis avoient occupé ce poſte; mais nôtre canon les en a bientôt fait *déloger*. On avoit fait un logement ſur la contreſcarpe; mais il en a fallu *déloger*. Quand les Archers ſont en campagne, les voleurs *delogent* bien vîte.

DELOGER, ſe dit auſſi au figuré pour, Partir; quitter la place; s'en aller; diſparoître.

L'âge la fit devenir; elle ſent chaque jour
Deloger *quelque ris, quelques jeux, puis l'amour.*
LA FON.

On dit proverbialement, *Déloger* ſans trompette; pour dire, S'enfuir en diligence, ſans faire bruit, & à la fourdine.

DELOGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DELOT. ſ. m. Terme de Mer. Eſpece d'anneau de fer concave, que l'on met dans une boucle de corde, pour l'empêcher de ſe coupper par celle, que l'on y fait entrer.

DELOYAL. Voyez DESLOYAL.

CONSEIL DELPHINAL. Conſeil Souverain établi en Dauphiné par Hombert, Dauphin de Viennois, en 1340. Charles VII. le convertit en Parlement en 1453. & le rendit ſedentaire à Grenoble.

DELPHINIUM. ſ. m. Plante, que l'on appelle autrement, *pied d'alouette*. On lui a donné ce nom, parceque ſon bouton de ſa fleur qui eſt prêt à s'épanouir, reſſemble en quelque maniere à un dauſin, tel que les Peintres ont accoutumé de le repreſenter. En Latin auſſi *delphinium*, ou *conſolida regalis*. Voyez PIED D'ALOUETTE.

Ce mot vient du Grec *delphin*, dauphin.

DELTOIDE. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit d'un muſcle qui fait mouvoir le bras en haut. Il eſt compoſé de douze petits muſcles. Le *deltoïde* a été appellé ainſi, parcequ'il reſſemble à la lettre Grecque *delta*. On l'appelle autrement *triangulaire humeral*.

DELTOTON, ou *Triangle*, c'eſt le nom d'une conſtellation ſeptentrionale. Voyez TRIANGLE.

DELUGE. ſ. m. Inondation generale, dont Dieu ſe ſervit autrefois pour detruire la corruption, qui étoit dans le monde. Dieu ouvrit les cataractes du ciel, pour noyer tous les hommes par un *Deluge* univerſel. Dieu ne ſauva que Noé & ſa famille du *Deluge*. Par le ravage du *Deluge*, le globe de la terre fut non ſeulement fracaſſé, & briſé en mille endroits; mais l'ébranle-

Digitized by Google

ment, & l'émotion qu'il ſouffrit, en changerent la ſituation, enſorte que la terre eſt à preſent poſée obliquement ſous le Zodiaque; ce qui cauſe la diverſité des ſaiſons: avant le *Deluge*, l'on n'étoit point expoſé à cette importune varieté. BURNET. On compte les années depuis le *Deluge*: on les appelle, Ans du *Deluge*. C'eſt une époque. Le *Deluge* arriva l'an du monde 1656. Les Poëtes parlent du *Deluge* d'Ogyges, arrivé vers l'an 2190, plus de cinq cents ans apres celui de Noé; & du *Deluge* de Deucalion, arrivé deux cents ans après celui d'Ogyges.

DELUGE, ſe dit auſſi des inondations particulieres, des debordemens. La rupture des digues a cauſé de grands *deluges*, de grandes inondations en Hollande. On eut la hardieſſe de predire un *deluge* univerſel pour l'année 1524. mais la prediction fut vaine.

DELUGE, ſe dit auſſi d'une grande quantité; d'un grand nombre. Les Volcans jettent quelquefois des *deluges* de feu & de cendre. L'Empire Romain fut detruit par un *deluge* de Barbares. C'étoit de là qu'étoient venus tous ces *deluges* d'armées, qui avoient inondé la Grece. VAUG.

On dit hyperboliquement, Un *deluge* de larmes; pour dire, des pleurs en abondance.

Du grand deluge *de ſes pleurs*
Elle noya toutes les fleurs. SAR.

DELUTER. v. act. Terme de Chymie. Oter le lut d'un vaiſſeau lutté. Il faut prendre garde de rompre le cou d'un matras en le *delutant*.

D E M.

DEMAIGRIR. Terme de Charpenterie, & de Maçonnerie. *Demaigrir* une pierre, c'eſt, l'oter de ſon lit, & de ſon joint en dedans pour la mieux ficher. Voyez AMAIGRIR.

DEMAIGRISSEMENT. C'eſt le côté d'une pierre, ou d'une piece de bois demaigri.

DEMAILLOTTER. v. act. Oter le maillot, les couches, & les langes d'un enfant pour le remuer & le changer de linge. *Demaillotter* un enfant.

DEMAILLOTTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMAIN. adv. Le jour qui ſuit immediatement celui, où on eſt. *Demain* eſt un jour de fête. On dit ironiquement, La *demain* des priſonniers; pour, un jour qui eſt long temps à venir.

Ce mot vient de *de mane*. MEN.

DEMAIN, eſt auſſi un Adverbe de temps. Il ſera *demain* beau temps. Adieu juſqu'à *demain*. Le Courier part *demain*. A *demain* les affaires. J'irai là après *demain*; pour dire, dans deux jours. On dit également bien, *demain au matin*, ou *demain matin*. VAU. L'ACAD.

DEMANCHER. v. act. Oter le manche de quelque inſtrument, ou utencile. *Demancher* un balai, une faux, une cognée, un marteau.

DEMANCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMANDE. ſ. f. Queſtion. Les Catechiſmes ſont diſpoſez par *demandes* & par reponſes. Dans un interrogatoire un repondant doit repondre aux *demandes* qu'on lui fait, par oui, ou par non.

DEMANDE, eſt auſſi, la requête, qu'on adreſſe à quelcun, pour obtenir quelque choſe. Vôtre demande eſt juſte. On vous a accordé vôtre *demande*. C'eſt une *demande* incivile, de ſolliciter un Grand Seigneur contre ſon interêt.

On appelle abſolument, Une *demande*, la ceremonie qu'on fait d'envoyer quelque perſonne notable, pour obtenir une fille en mariage. C'eſt un tel, qui a fait la *demande* de cette fille.

DEMANDE, en Juriſprudence, eſt une action qu'on intente en Juſtice, pour obtenir une choſe, à laquelle

on a droit. On fait des *demandes* par exploit, par requête expreſſe, ou par requête verbale à l'Audience, ou en lettres obtenuës en Chancelerie. Il y a des *demandes* principales, d'autres incidentes; des *demandes* en ſommation, en garentie; des *demandes* en complainte, en retrait lignager, en reparation, en declaration d'hypotheque, & pluſieurs autres qui ſeront expliquées à leur ordre. On doit fournir des deffenſes contre une *demande*, & puis la Cour appointe ſur les *demandes* & deffenſes. On ne doit prononcer que ſur les *demandes* contenuës dans les appointemens; ſinon c'eſt un moyen de requête civile. Il a été debouté de ſa *demande*.

On dit au Palais, Qu'il faut que la *demande* ſoit libellée ſuivant l'Ordonnance; c'eſt-à-dire, que l'exploit contienne tous les chefs de *demandes*, ſur leſquels une partie eſt aſſignée, afin qu'elle vienne preparée pour y repondre. Cette requête contient cinquante chefs de *demandes*. On a ſatisfait à toutes ſes *demandes*.

DEMANDE, chez les Geometres, eſt une choſe ſi claire, & ſi facile à faire, qu'on ne peut s'empêcher de l'accorder, ſans qu'il ſoit beſoin d'en montrer la conſtruction, ou la preuve; comme de tirer une ligne d'un point à un autre. Ces ſuppoſitions s'appellent *demandes*, parcequ'on demande qu'on convienne qu'elles ſont naturellement connuës de tout le monde. Euclide commence par des definitions, des *demandes*, & des axiomes.

On dit proverbialement, A folle *demande* point de reponſe. On dit auſſi ironiquement, Voilà une belle *demande*; pour dire, Il eſt bien facile de juger de la reponſe.

DEMANDER. v. act. Queſtionner; s'enquerir; interroger. *Demander* des nouvelles. Dans les interrogatoires on *demande* d'abord le nom, le ſurnom, le païs, l'âge, la Religion, & la demeure du repondant. *Demander* la reſolution d'un problême. Cela eſt à *demander*, à enquerre.

DEMANDER, ſignifie auſſi, Prier; avoir recours à quelcun, pour obtenir une grace. *Demander* l'aumône. Il eſt reduit à *demander* ſa vie, ſon pain; à *demander* de porte en porte. *Demander* avec importunité. On dit d'un homme vaincu, Qu'il a *demandé* la vie; qu'il a *demandé* quartier. Un penitent *demande* pardon, abſolution de ſes fautes; *demande* la benediction du Prêtre. *Demander* une fille en mariage. *Demander* audience; la ſolliciter. *Demander* les avis des Chambres: c'eſt les conſulter. Le Roi Archelaus refuſa un de ſes Courtiſans, qui lui *demandoit* une coupe d'or, & la donna à Euripides; c'eſt, dit-il à ce Courtiſan, qu'Euripides eſt digne de l'avoir ſans la *demander*, & que tu és indigne de l'avoir, parceque tu l'as *demandée*. ABL. Un cœur genereux a plus de peine à *demander* qu'à donner. OR. M. Il faut donner de bonne grace, pour conſoler ceux qui *demandent*, de la mortification qu'il y a à *demander*. OR. M. A la Cour on ſe fait un point d'habileté, de ne *demander* que pour ſoi. FL.

Vous demandez *trop bien pour être refuſé.* PEL.

L'Amant honteux fuit mal ſa Cour, nous ne donnons qu'à qui *demande*. LA FON. Souvent nous *demandons* au ciel ce qu'il nous faut le moins. BOI. Vous me mandez que vous ne voulez me voir que pour me *demander* pardon; ha! venez quand ce ſeroit pour me dire des injures. LETT. PORTUG. Un Amant qui ſçait *demander* ne manque gueres d'être heureux. PIEC. COM. Comment refuſer ſon cœur à de beaux yeux, qui le *demandent*. OR. M.

Du Cange dit, qu'en la baſſe Latinité on a dit, *demandare*, dans la même ſignification.

Va de tes Auditeurs conſulter le viſage,
Et demander *aux yeux ce qui plaît à l'eſprit.*
L'ART DE PERCH.

DE-

Digitized by Google

DEMANDER, ſe dit auſſi en parlant des choſes muettes, & inanimées, & ſignifie, Deſirer; avoir beſoin. Un corps mort ne *demande* plus que la terre. Le ſang innocent repandu *demande* vengeance, *demande* juſtice. Les prez, les blez *demandent* de la pluye. Les orangers *demandent* de grands ſoins en ces pais-cy.

DEMANDER, ſignifie encore, Actionner; intenter procés; faire venir en Juſtice pour quelque pretention. *Demander* le payement d'une dette. *Demander* reparation d'honneur. *Demander* un reglement pour ſa charge. *Demander* une évocation. *Demander* un renvoi, un repit, une decharge. *Demander* compte. *Demander* la jonction de Meſſieurs les gens du Roi.

DEMANDER, ſignifie encore, Exiger par force, & par violence, ou par autorité. *Demander* la bourſe. L'huiſſier lui *demanda* ſon épée. Le Roy a fait *demander* les ſceaux au Chancelier.

DEMANDER, ſignifie auſſi, Chercher quelcun pour le voir, pour lui parler. Perſonne ne m'eſt-il venu *demander* en mon abſence? On *demande* ce Medecin en deux endroits à la fois.

DEMANDER, ſignifie auſſi, Souhaiter. Quand on a vu tant de belles choſes, il ne faut plus rien *demander* après cela, ni ſouhaiter de rien voir. Il ne *demande* rien à Dieu, que de voir cet homme-là marié, qui s'eſt tant mocqué de ceux qui l'étoient. Un Chirurgien ne *demande* que playe & boſſe. Ce gaillard ne *demande* qu'où eſt-ce; pour dire, qu'il ne cherche qu'à ſe rejoüir, qu'à faire bonne chere.

On dit proverbialement, Qui nous doit, nous *demande*; pour dire, qu'on eſt ſouvent attaqué par ceux que nous devrions attaquer. Les choſes valent bien peu, ſi elles ne valent les *demander*. On dit, Faut-il *demander* à un malade, s'il veut ſanté. Je ne *demande* pas mieux; c'eſt-à-dire, je ſuis content de ce qu'on me propoſe. On dit auſſi, Qu'un homme ne *demande* qu'amour & ſimpleſſe; pour dire, qu'il n'a rien à *demander* à perſonne; qu'il veut vivre en repos, & y laiſſer vivre les autres. Quand on ne *demande* que le ſien, on n'a pas tort.

DEMANDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Cette Abbaye a été *demandée* par bien des gens.

DEMANDEUR, EUSE. ſ. m. & f. Celui qui demande. Les *demandeurs* perpetuels ſe rendent à la fin importuns. On dit proverbialement, A beau *demandeur*, beau refuſeur.

DEMANDEUR, en termes de Pratique, eſt celui qui a intenté action, ou fait donner aſſignation à un autre par devant un Juge. Il s'eſt conſtitué *demandeur*. Un *demandeur* en lettres de reſciſſion. Les parties principales ſont le *demandeur* & le deffendeur: le *demandeur* ſuit la Juriſdiction du deffendeur, ſuivant la maxime de droit, *Actor ſequitur forum rei*. Quand il y a pluſieurs perſonnes appellées en ſommation, on appelle le *demandeur originaire*, celui qui a fait donner le premier exploit. En matiere criminelle, on appelle *demandeur & complaignant*, la partie qui agit contre celui, qui eſt deffendeur & accuſé. On dit au feminin en ce ſens, la *demanderesſe*.

DEMANGEAISON. ſ. f. Châtouillement; picotement; ſentiment qui naît ſur la peau, qui donne envie de ſe gratter. La *demangeaiſon* eſt cauſée par des ſeroſitez acres, par des cirons & des vers, qui s'engendrent dans le cuir des animaux. Les gens qui ont la galle, la gratelle, ſentent de violentes *demangeaiſons*.

DEMANGEAISON, ſe dit figurément des envies fortes & immoderées; violens deſirs qui ſe forment dans l'ame, pour dire, ou faire quelque choſe. Un indiſcret a une grande *demangeaiſon* de dire le ſecret qu'on lui a confié. Une grande *demangeaiſon* de ſe venger, de parler, de ſe battre. Une ſorte *demangeaiſon* de ſe faire imprimer. Avoir une furieuſe *demangeaiſon* d'écrire. MOL. Ne vous laiſſez point aller à la *demangeaiſon* de dire un bon mot; elle eſt trop dangereuſe. B. RAB. Vous aviez une *demangeaiſon* ſi grande depuis la tête juſqu'aux piez, qu'elle ne vous laiſſoit jouir d'aucun repos. BOIL.

DEMANGER. v.n. On le dit d'un certain châtouillement qu'on ſent ſur la peau, & qui donne envie de ſe gratter. La vermine, la craſſe font *demanger* la tête, & l'endroit de la peau, où elles s'attachent. Les playes qui commencent à ſe guerir, *demangent* beaucoup.

DEMANGER, ſe dit figurément de la paſſion, du deſir qu'on a pour quelque choſe. Les mains *demangent* aux jeunes gens; ils ne cherchent que les occaſions de ſe battre. Les mains *demangent* aux jeunes Auteurs; il faut qu'ils écrivent bien, ou mal. Il eſt du ſtile ſimple & familier.

DEMANGER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. S'il vous *demange*, gratez-vous. On dit d'un homme qui ne ſe peut tenir en place, Qu'il a des ceufs de fourmis ſous les pieds; que les pieds lui *demangent*. On dit auſſi, Qu'on gratte un homme où il lui *demange*, quand on le loue d'une choſe, dont il ſe pique, comme quand on loüe un Poëte ſur ſes vers. On dit baſſement, le cou, la gorge lui *demange*, quand il ſe met en riſque d'être pendu; comme dit Marot du valet qui l'avoit volé, Qu'il étoit chatouilleux de la gorge.

DEMANTELEMENT. ſ. m. Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey, pour l'action de demanteler. Le *demantelement* d'une place.

DEMANTELER. v. act. Detruire les murailles; demolir les fortifications d'une ville. On *demantele* les villes qu'on ne peut garder, ou qu'on eſt obligé de rendre. On a fait des mines, des fourneaux pour *demanteler* la place.

DEMANTELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMANTIBULER. v. act. Ce mot a ſignifié autrefois au propre, Rompre la mâchoire, qu'on appelloit autrement *mantibule*: mais maintenant il ne ſe dit qu'au figuré & au participe, en parlant d'une choſe rompuë, gâtée, ou deſaſſemblée. Cette montre ne marque point; elle eſt *demantibulée*. Il eſt bas & populaire.

DEMARCHE. ſ. f. Pas; allure; maniere, façon de marcher. Il venoit à nous d'une contenance, & d'une *demarche* fiere & grave. Cette femme étudie, & compoſe ſa *demarche* & ſa contenance. OG. M. La *demarche* d'un goutteux n'eſt pas ferme; elle eſt lente & mal aſſûrée. Une mine grave, & une *demarche* meſurée attirent du reſpect. LA BR. Une *demarche* lente paroit affectée, & une *demarche* precipitée ne marque pas aſſez de gravité. DAC.

DEMARCHE, ſe dit figurément de la maniere d'agir, de ſe conduire. Il faut, quand on vient à la Cour, prendre garde à ſes premieres *demarches*: à ne pas faire une fauſſe *demarche*; car on y obſerve, on y critique toutes les *demarches* des nouveaux-venus. Je pretens que ma bonne foi me doit épargner des *demarches* populaires, qui retardent l'amour, & qui ne le perfoadent pas. COM. Tous les pas d'un Amant content ſont des *demarches* languiſſantes. ST. EV. Faire les premieres *demarches* pour un accommodement; c'eſt-à-dire, le propoſer le premier; en faire les avances.

DEMARCHE. Meſure. La *demarche* eſt de deux pieds, ſix pouces de Roy.

DEMARER. v. neut. Terme de Marine oppoſé à *Amarrer*. Il ſignifie generalement, Delier; detacher; lever les ancres, ou couper les amarres, pour partir d'un port, ou d'une rade. Toute l'armée a appareillé, & CCCCcccc2 eſt

Digitized by Google

eſt prêre à *demarer*. *Demarer* un vaiſſeau, c'eſt larguer toutes les amarres qui le tiennent attaché. *Demarer*, eſt le commandement pour detacher une manœuvre. On dit auſſi, que le vaiſſeau s'eſt *demaré*, quand il a rompu ſes amarres. *Demarer* le canon, c'eſt, Detacher les palans qui le retiennent.

Ce mot vient des *amarres* ou cordes, qui tiennent le vaiſſeau attaché, qu'on ôte quand on veut partir. Menage le derive de la particule *de*, & de *mare*, comme qui diroit, *Partir de l'endroit de la mer, où on eſt ancré.*

DEMARER, ſignifie auſſi, Remuer un fardeau. Le canon étoit enbourbé, les chevaux ne le pouvoient faire *demarer*, avancer, ni reculer. Là il eſt Actif.

DEMARER, ſignifie auſſi, Quitter la place. On dit à une ſentinelle qu'on poſe, Ne *demarez* pas de là; pour dire, Ne bougez pas de cette place. Quand cet homme eſt dans une maiſon, il n'en ſçauroit *demarer*. Il eſt des plus bas. L'ACAD.

DEMARIER. v. act. Caſſer, diſſoudre, ou annuller un mariage. On *demarie* ceux qui ſont mariez, lorſqu'il y a quelque empêchement dirimant. Il y a bien des perſonnes raiſonnables qui ſe voudroient *demarier*, s'il étoit en leur pouvoir.

DEMARIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMARQUE. ſ. m. Magiſtrat d'une Colonie Romaine. C'étoit la même choſe que le Duumvir. Le nom de *Demarque* n'étoit gueres en uſage qu'à Naples. Voyez DUUMVIR.

DEMARQUER. v. act. Oter la marque. A la Paume, quand on a gagné une chaſſe, il faut la *demarquer*. Quand on a gagné douze points au Triquetrac, il faut que l'autre partie *demarque* ce qu'elle avoit marqué. *Demarquer* un livre, c'eſt, Oter la marque qu'on y avoit miſe à l'endroit, où on étoit demeuré. Le frai & maniement des monnoyes avec le temps les *demarque*.

Cy gît l'illuſtre De Marca,
Que le plus grand des Rois marqua
Pour le Prelat de ſon Egliſe:
Mais la mort, qui le remarqua,
Et qui ſe plaît à la ſurpriſe,
Tout auſſi-tôt le demarqua.

DEMARQUER. v. neut. Ce mot ſe dit des chevaux, lorſqu'on ne connoît plus par aucune marque, quel âge ils ont. Ce cheval eſt jeune; il ne *demarque* pas encore.

DEMARQUÉ, ÉE. part. Partie *demarquée*.

DEMASQUER. v. act. Oter le maſque. Toutes les Dames ſe *demaſquent* devant la Reine & les Princeſſes qui paſſent. Cette Dame n'a point voulu ſe *demaſquer* au bal, ni être connuë.

DEMASQUER, ſe dit figurément, pour dire, Devoiler; faire voir l'hypocriſie, & les vices ſecrets des perſonnes. *Demaſquer* le vice, c'eſt le faire appercevoir, à travers les feintes & les artifices des hypocrites; en faire voir toute la turpitude. Il faut *demaſquer* les fauſſes vertus. LE P. LAMY. Il eſt bon, de *demaſquer* toute la nature, & de depouiller les objets des charmes trompeurs qui nous ſeduiſent. ID. Il faut ſe *demaſquer* ſoy-même quelquefois, & revenir à ſon naturel. BELL. *Demaſquer* les Auteurs anonymes, c'eſt les faire connoître.

DEMASQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMASTER, ou DEMATER. v. act. Briſer; rompre les mâts d'un vaiſſeau, ou les ôter. La tempête a *demâté* ces vaiſſeaux. On a *demâté* les vaiſſeaux dans le port, quand on les a deſarmez.

DEMASTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMEMBREMENT. ſ. m. Separation; diviſion; action de demembrer, de mettre en pieces un animal. *Demembrement* d'un agneau. *Demembrement* d'un chapon. Il n'eſt gueres en uſage au propre; mais au figuré il ſignifie, Detachement d'une partie d'un corps politique pour la joindre à un autre, ou en faire un corps ſeparé. Il s'eſt établi pluſieurs grandes Monarchies du *demembrement* de l'Empire Romain. On fait ſouvent des *demembrements* de charges pour multiplier les Officiers.

DEMEMBRER. v. act. Detacher, ſeparer les membres d'un corps; le mettre en pieces. Orphée fut *demembré* par la fureur des Bacchantes.

DEMEMBRER, ſignifie figurément, Detacher; diviſer; ſeparer les parties d'un Corps politique, ou d'une Seigneurie. *Demembrer* la Monarchie. Cette Seigneurie a été *demembrée* d'une telle Principauté. On a *demembré* pluſieurs Evêchez de l'Archevêché de Bourges, pour ériger un Archevêché à Albi. On a *demembré* pluſieurs Provinces du Parlement de Paris, pour établir d'autres Parlemens. *Demembrer* un Royaume. PATRU. *Demembrer* un Fief. LE MAIT.

DEMEMBRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMEMBRÉ, en termes de Blaſon, ſe dit des oiſeaux, qui n'ont ni pieds, ni cuiſſes; qui ſont ſans membres. On le dit auſſi du lion, & des autres animaux, dont les membres ſont ſeparez.

DE MEME. Voyez MESME.

DEMENAGEMENT. ſ. m. Changement de logis, ou un tranſport de meubles dans une autre maiſon. Il y a beaucoup de peine, de frais & de confuſion dans un *demenagement*.

DEMENAGER. v. act. Changer de logis; tranſporter ſes meubles en une autre maiſon. Cette fille *demenage* tous les trois mois; mauvaiſe marque! On n'eſt jamais plus riche, que quand on *demenage*; on trouve toûjours plus qu'on ne penſoit pas avoir.

DEMENAGER, figurément, ſignifie, Sortir d'un lieu, d'une place. Cela ſuppoſe toûjours quelque violence. Allons, *demenager* tout à l'heure.

DEMENAGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMENCE. ſ. f. Folie; alienation d'eſprit; fureur. La *demence* emporte incapacité pour le mariage, ſi elle prive pour toûjours de la raiſon: mais non, ſi elle a des intervalles, pendant leſquels la perſonne eſt capable des actions civiles. On a jugé que la *demence* ſurvenuë pendant le mariage donne lieu à la ſeparation. Cet homme eſt en *demence*, il le faut enfermer. Cela ſe dit même d'un homme emporté, & que la paſſion trouble. Le Magiſtrat eſt le Tuteur des peres tombez en *demence*. C. B.

DEMENER. v. act. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Se mettre en peine; ſe remuer; ſe debattre; ſe tourmenter; ſe fatiguer; ſe tremouſſer pour faire reüſſir quelque affaire. Si cet homme ne fait fortune, ce n'eſt pas faute de *ſe* bien *demener*. Il *ſe demene* comme un poſſedé.

On dit proverbialement, Il *ſe demene* de cu & de tête, comme une corneille qui abat des noix.

DEMENTI. ſ. m. Reproche, qu'on fait à quelcun d'avoir parlé fauſſement, avec cette formule injurieuſe, *Vous en avez menti*. S'il oſe ſoutenir cela, je lui en donnerai le *dementi*. Ne ſçauroit-on diriger ſon intention, enſorte qu'on puiſſe tuër un homme pour un *dementi*? PASC. Il y a de certaines occaſions, où il eſt permis, & même neceſſaire, de donner un *dementi*. LETT. DU P. ANNAT. Quand on dit, Je nie cela; ou, Cela n'eſt pas, c'eſt un honnête *dementi*, qui ne choque point. On dit populairement, Un *dementi* vaut un ſoufflet.

DEMENTI, ſignifie auſſi, le mauvais ſuccés d'une affaire qu'on a entrepriſe; affront de n'avoir pu venir à bout de quelque choſe. On vous a bien dit, que ce deſſein étoit au deſſus de vos forces, & vous en avez eu

Digitized by Google

eu le *dementi*. Il voit bien qu'il a eu tort de vous quereller, & de vous faire un procés ; mais c'eſt un opiniâtre, qui n'en veut pas avoir le *dementi* : mais le *dementi* lui en demeurera. Le Pere N. eſt de ces galans hommes, qui ſe piquent de n'avoir jamais le *dementi* des choſes qu'ils entreprennent. THIERS.

DEMENTIR. v. act. Reprocher à quelcun qu'il a menti ; lui ſoutenir injurieuſement qu'il n'a pas dit vrai. Il ne faut pas *dementir* un homme tout cruëment ; il faut remontrer civilement qu'il s'eſt pû tromper.

Mon cœur ne pretend pas, Seigneur, vous dementir,
Et je vous en croirai ſur un ſimple ſoupir. RAC.

DEMENTIR, ſignifie auſſi, Nier la verité d'une choſe ; deſavoüer. Il ne peut pas *dementir* ſon ſeing, ſon écriture. Il faudroit *dementir* ſes yeux, ſes oreilles. On dit auſſi, J'ay fait cette avance, ou cette propoſition pour vous ; vous ne me *dementirez* pas, s'il vous plaît.

DEMENTIR, ſignifie encore, Faire quelque action qui ne convient ni à ſon caractere, ni à ſa naiſſance ; manquer de perſeverance ; changer en penchant vers le mal ; ſe ſoutenir mal ; ſe dedire ; ſe relâcher. Il ſe dit des choſes muëttes & inanimées auſſi bien que des perſonnes.

Je ne puis m'abaiſſer à dementir mon rang. CORN.

La fierté de la plus inhumaine *ſe dement* quelquefois. QUIN. Vos actions *dementent* vôtre devote grimace. VILL. Les actions particulieres des gens *dementent* bien ſouvent leurs principes generaux. BELL. Ce jeune homme n'a point *dementi* ſa naiſſance, ſon éducation, ni les grandes eſperances qu'on avoit de lui. Ta mine ne *dement* point le lieu, d'où j'apprends que tu es ſorti. VAUG. Se *dementir* de ſes belles actions. ABLAN. Cette belle amitié que vous m'aviez jurée, & qui ne ſe devoit jamais *dementir*, à la fin s'eſt éteinte. VOIT. La vertu, quand elle n'eſt point équivoque, ne ſe *dementit* jamais. BELL. Il n'y a point de vie ſi uniforme, où des actions particulieres ne *dementent* quelquefois le gros de la conduite. ST. EV. Jamais la fauſſeté n'eſt bien ſoutenuë ; elle ſe *dement* à toute heure. LE CH. DE M. La veritable vertu ne ſe *dement* point. AB. DE ST. R. Je ne ſçaurois *dementir* mon cœur, qui me parle pour vous. OE. M.

Son cœur dement *en lui ſa ſuperbe origine.* BOIL.
Mais ne voyois-tu pas dans mes emportemens,
Que mon cœur dementoit *ma bouche à tous momens ?*
RAC.

Foibles raiſonnemens, ſortez de ma penſée ;
Ma flâme vous dement, *& mon cœur aujourd'huy*
Se ſoumet à l'amour, & ne connoit que lui. LA SUZE.

DEMENTIR, ſe dit auſſi figurément des bâtimens, de la menuiſerie, de la charpenterie, & des autres choſes qui doivent demeurer fermes dans un même état. Cet édifice ne s'eſt point *dementi* ; s'eſt tenu ferme ſur ſes fondemens ; il n'y a aucune fente, ni crevaſſe. Les couleurs teintes en cramoiſi ne ſe *dementent* point, ſubſiſtent toûjours. Un Ouvrage excellent & parfait ne ſe *dement* point ; il eſt bon en tout temps, en tous lieux.

DEMENTI, IE. part. paſſ. & adj.

DEMERITE. ſ. m. Ce mot ſe dit quelquefois. Il ſignifie ce qui eſt oppoſé à *merite*, qui demande punition. Ce voleur n'a pas été puni trop ſeverement, ni ſelon ſes crimes & ſes *demerites*.

DEMESLE', ou DEMELE'. ſ. m. Meſſieurs de l'Academie n'approuvent nullement DEMELER, au Subſtantif, que Mr. de Vaugelas ſemble preferer à DEMELE'. Querelle ; brouillerie ; conteſtation. Ces Cavaliers ont eu quelque *demêlé* enſemble ; mais on les a accommodez. Ces deux Etats ont enſemble des *demêlez* perpetuels. Les petits *demêlez* reveillent l'amour. ST. EV.

DEMESLER, ou DEMELER. v. act. Debrouiller ; remettre les choſes brouillées enſemble en leur rang, en leur ordre ; les ſeparer ; les diſtinguer. Il y a deux joüets que je ſuis à *demêler* mes papiers, que j'avois brouillez en demenageant. *Demêler* les cheveux ; *demêler* du fil. Alexandre voyant qu'il étoit impoſſible de defaire ces nœuds, N'importe, dit-il, comme on les *demêle*, & les coupa. VAUG.

DEMESLER, ſe dit figurément, & ſignifie, Diſtinguer, ſeparer ; reconnoître ; appercevoir. J'ay eu bien de la peine à vous *demêler* dans la foule. On a bien de la peine à *demêler* le vrai d'avec le faux ; le devot d'avec l'hypocrite. Je *demêle* aiſément la veritable amitié des interêts de l'amour propre. ST. EV. Ceux que la naiſſance *demêle* d'avec le peuple, font obligez par cela même de ſe porter à la vertu. LA BRUY.

Demêler *la vertu d'avec ſes apparences.* MOL.

DEMESLER, ſignifie auſſi, Eclaircir ; debrouiller. J'ay eu bien de la peine à *demêler* cette intrigue. Cette piece de theatre eſt fort bien *demêlée* dans le V. Acte. On lui a ſuſcité une affaire fâcheuſe ; il aura bien de la peine à *demêler* cette fuſée. Cette cauſe étoit fort embrouillée ; mais l'Avocat l'a bien *demêlée* ; l'a renduë fort claire.

On dit en ce ſens, *Demêler* un point obſcur dans l'Hiſtoire, dans la Chronologie. *Demêler* une difficulté dans la Scholaſtique, dans un texte de l'Ecriture.

DEMESLER, Diſputer ; conteſter ; vuider ; terminer. Je ne veux rien avoir à *demêler* avec vous. Ils ont toûjours quelque choſe à *demêler* enſemble. Platon ayant eu moins à *demêler* avec la fortune, fut plus tranquille. LE P. RAP. *Demêler*. vos differens, ſi vous voulez. La beauté d'une femme, & l'ame de Socrate, peuvent-elles avoir quelque choſe à *demêler* enſemble ? VILL. Je ne veux rien avoir à *demêler* avec ceux qui vous appartiennent. VOIT. *Demêler* un differend l'épée à la main. J'ay quelque choſe à *demêler* avec lui. SCAR.

DEMESLER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se degager ; ſe tirer d'une affaire, d'un combat ; s'acquitter d'une commiſſion. On a eu beau ſuſciter des affaires, des procés, des calomnies à cet homme-là, il s'en eſt toûjours fort habilement *demêlé*. Il s'eſt tiré heureuſement de cet embarras ; mais je ne ſçay comment vous *vous en démêlerez*. *Se demêler* des ennemis ; *ſe demêler* des mains des voleurs.

On dit, en termes de Chaſſe, *Demêler* les voyes de la bête ; pour dire, Diſcerner les vieilles d'avec les recentes.

DEMESLE', E'E. adj. Separé ; diſtingué ; éclairci ; terminé ; decidé.

DEMESURE', E'E. adj. Qui excede la meſure ordinaire. Une groſſeur *demeſurée*. L'étenduë juſte, & reglée fait le grand ; la grandeur *demeſurée* fait le vaſte. ST. EV. L'Ecriture dit qu'Og, Roi de Baſan, étoit d'une taille *demeſurée* ; il avoit neuf coudées de haut. Les lieuës de Gaſcogne ſont d'une longueur *demeſurée*. Le Coloſſe de Rhodes étoit d'une hauteur *demeſurée*.

DEMESURE', figurément ſignifie, Exceſſif ; extrême ; ſans bornes. Une ambition *demeſurée* ; une avarice *demeſurée*. Cromwel ſçavoit cacher ſous des manieres honnêtes & populaires, une ambition *demeſurée*. M. DE M. Il eſt difficile de garder des meſures dans une puiſſance *demeſurée*. MONT.

DEMESURE'MENT. adv. Avec excés. On peint les Geans fabuleux *demeſurément* grands.

DEMETTRE. v. act. Faire ſortir un os hors de ſa place ; le diſloquer. Il l'a tiré ſi rudement, qu'il lui a *demis* le bras. Il a fait une chûte, il s'eſt *demis* le pied. Ce cheval s'eſt *demis* l'épaule.

DEMETTRE, ſignifie auſſi, Deſtituer ; depoſer ; ôter d'une charge ; deſtituer d'un emploi. Un Seigneur ne peut *demettre* un Officier pourvû à titre onereux, ſans

Digitized by Google

rembourſement. On peut *demettre* un Officier pour forfaiture, pour concuſſion.

DEMETTRE, avec le pronom perſonnel, ſignifie encore, Se deffaire; quitter; abdiquer volontairement; renoncer à un Office, ou à un Benefice. Diocletien *ſe demit* volontairement de l'Empire. Le pere s'eſt *demis* de ſa charge en faveur de ſon fils. Un tel Evêque s'eſt *demis* de ſon Evêché; a cedé la place à ſon Coadjuteur. On dit auſſi, *Se demettre* d'une affaire; pour dire, s'en deporter; ne s'en plus mêler.

DEMIS, ISE. part. paſſ. & adj.

DEMEUBLER, v. act. Oter; enlever les meubles d'une chambre, d'une maiſon. On a *demeublé* cet appartement. Il habite dans une chambre *demeublée*; il n'a pas moyen d'y mettre des meubles.

DEMEUBLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMEURANCE. ſ. f. Ce mot eſt hors d'uſage, & en ſa place on dit, DEMEURE.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui habite en un lieu. Une lettre s'adreſſe à M. *demeurant* à la ruë; à Madame *demeurante*, &c. Les bourgeois *demeurans* ſur la ruë, ſont tenus de mettre des lanternes aux fenêtres pendant les rejouïſſances publiques.

DEMEURANT, ſ. m. Reſte. Les Marchands font bon marché de leur *demeurant*. Il eſt vieux. L'ACAD.

Mainte veuve ſouvent fait la deſheveſée,
Qui n'abandonne pas le ſoin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura, fait le compte en pleurant.
LA FON.

Regnier dit, Qu'un Pedant goulu, voyant deſſervir la table,

Sembloit avoir des yeux regret au demeurant.

AU DEMEURANT. adv. Vieux mot, qui ſignifie, Au reſte. Marot dit de ſon valet:

Semant la hart de cent pas à la ronde;
Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Ce terme eſt tellement vieux, qu'on ne s'en ſert plus du tout. L'ACAD.

DEMEURE. ſ. f. Maiſon; habitation; domicile; logis; ſejour; lieu, où l'on ſe retire. Les villes capitales ſont ordinairement la *demeure* des Rois, des Parlemens. Le Louvre eſt la *demeure* du Roi. Voicy une triſte *demeure*. Vous me demandez le lieu de ma *demeure*; je n'en ay point; je ſuis toûjours vagabond. Les cieux, cette *demeure* éternelle de tant de Divinitez, ne ſont qu'un eſpace immenſe, & fluide. ST. EV.

Souffrez que ces demeures *ſombres*
Prêtent leur ſolitude aux troubles de mon cœur. MOL.

Les Poëtes appellent l'Enfer, les ſombres *demeures*.

DEMEURE, ſe dit auſſi en termes de Chaſſe, des lieux où ſe retirent les bêtes, ſelon la diverſité des ſaiſons.

DEMEURE, en termes du Palais, ſe dit des retardemens, & du temps qui court au delà du terme, où on eſt obligé de payer, ou de faire quelque choſe. Les interêts d'une ſomme mobiliaire ne ſont dûs qu'à cauſe de la *demeure*; ils ſont adjugez du jour du commandement de payer, & qu'on eſt en *demeure*. Le Procureur a été forclos, parcequ'il eſt en *demeure* de produire, de faire ſon enquête. Etre en *demeure* de conſtituer Procureur. Il y a du peril en la *demeure*; c'eſt-à-dire, au retardement.

DEMEURE. Terme d'Aſtronomie. On appelle *demeure*, le temps, que la Lune demeure toute enveloppée dans l'ombre de la terre; ou le temps, que le Soleil *demeure* caché à nos yeux par l'interpoſition de la Lune. Il n'y a point de *demeure* conſiderable pour le Soleil. Il y en a davantage pour la Lune, ſelon qu'elle eſt plus proche de la Terre. On appelle eclypſe totale *ſans demeure*, quand la Lune ne demeure pas un temps conſiderable dans l'ombre de la terre; & totale *avec demeure*, lorſque le corps de la Lune demeure quelque

temps dans l'ombre: ce qui arrive lorſque l'eccliypſe eſt totale & centrale.

DEMEURER. v. n. Loger; habiter; ſejourner en quelque lieu, maiſon, ou retraite. Les Anciens ont crû qu'on ne pouvoit *demeurer* ſous la Zone Torride, ni dans les Zones Glaciales. Cet Officier *demeure* au Louvre; il y eſt logé. Les bêtes farouches *demeurent* dans les forêts, dans les lieux deſerts. Diogene, ayant appris que les habitans de Sinope l'avoient banni de leur ville; Et moi, dit-il, je les condamne à y *demeurer*; parceque le ſejour en étoit deſagreable. ABL.

Ce mot vient du Latin *dimorare*, ou *dimorari*. DU CANGE.

DEMEURER, ſignifie auſſi, Tarder; être un eſpace de temps à faire quelque choſe; à arriver. Saturne *demeure* trente ans à faire le tour du Zodiaque. Les Couriers les plus prompts *demeurent* huit jours à aller de Paris à Rome. Ce valet *demeure* trop, quand on l'envoye quelque part. Je ne *demeurerai* pas à mon voyage; je ne ſerai qu'aller & venir. On a *demeuré* trente ans à faire ce bâtiment.

DEMEURER, ſignifie auſſi, S'arrêter. Une ſentinelle crie au moindre bruit, Qui va là, *demeure* là. Quand il apprit cette nouvelle, il *demeura* tout court; il changea de deſſein. L'armée eſt *demeurée* campée en un tel endroit. Cette pendule eſt juſte, elle ne *demeure* jamais, elle ne s'arrête point. Il faut reprendre cette lecture, cet Ouvrage, ce diſcours, au point, où nous en ſommes *demeurez*. la derniere fois.

On dit au Palais, Qu'une cauſe eſt *demeurée* ſur l'heure, quand une plaidoirie a été interrompuë par la levée de l'Audience. Quand on donne des deffenſes, on dit, Toutes choſes *demeurant* en état, pour arrêter le cours d'une procedure commencée.

On dit en ce ſens, Qu'il en faut *demeurer* là; c'eſt-à-dire, s'arrêter à une choſe deliberée, concluë, choiſie, & dont on eſt *demeuré* d'accord; ne pouſſer pas plus loin une conteſtation, un éclairciſſement. C'eſt un homme qui n'en *demeurera* pas là; qui pouſſera bien loin ſon reſſentiment, ou ſa fortune. Cette affaire eſt *demeurée* là; c'eſt-à-dire, Il n'y a perſonne qui la pourſuive, qui la faſſe juger.

DEMEURER, ſe dit auſſi d'une choſe achevée, d'un ouvrage fini. Dans les bâtimens on fait pluſieurs conſtructions qui ne ſont pas à *demeurer*. Les cintres de bois, les étayes ne ſont pas à *demeurer*. Cette pierre eſt arrêtée par le poſeur, elle eſt à *demeurer*. Voilà un tableau bien fini, il eſt à *demeurer*. Ceci n'eſt qu'un eſſai, un modéle, qui n'eſt pas à *demeurer*.

DEMEURER, s'employe auſſi par les Jardiniers à-peu-près dans le même ſens, & toûjours à l'Infinitif. Il ne ſe dit que des plantes, racines, herbes, qu'on ſeme en pleine terre pour les y laiſſer, juſqu'à ce que le temps de les manger, de les conſumer, ſoit venu. Le cerfeuil, les carotes, les panais ſe ſement ordinairement à *demeurer*.

DEMEURER, ſe dit encore de ce qui s'arrête, de ce qui reſte, de ce qui adhere, de ce qui s'attache naturellement. Quand il y a eu de l'huile dans une bouteille, on ne la peut ſi bien nettoyer, qu'il n'en *demeure* toûjours. Quand on manie de la graiſſe, il en *demeure* toûjours aux doigts; ce qu'on applique à ceux qui manient l'argent d'autrui. La grue tira l'os, qui étoit *demeuré* dans le goſier du loup. La lie *demeure* au fond du tonneau. Une viande indigeſte *demeure* ſur l'eſtomac.

DEMEURER, ſe dit auſſi pour, Etre. Je *demeure* vôtre ſerviteur. Il *demeuroit* immobile à tous ces diſcours. ABLAN. Ce Prince eſt *demeuré* neutre pendant toute la guerre. Je *demeurai* tout le jour ſans manger. *Demeurer* d'accord.

DE-

Digitized by Google

DEMEURER, ſe dit encore pour, Avoir ; être en poſſeſſion de quelque choſe. Le champ de bataille lui eſt *demeuré*. La honte de cette action eſt *demeurée* à ceux qui l'ont entrepriſe. Quand les écoliers étudient bien, le profit leur en *demeure*. J'ay bien fait de plaider ; une bonne partie de la ſucceſſion m'eſt *demeurée*.

DEMEURER, ſignifie auſſi, Etre de reſte. Le vent a abattu tous les fruits ; il n'en eſt pas *demeuré* un ſur l'arbre. Cet eſcadron a été tellement deffait, que tout eſt *demeuré* ſur la place. Voila le debris de ce vaiſſeau, ce qui en eſt *demeuré*, qui nous en eſt reſté. Il ne nous eſt rien *demeuré* des Ouvrages d'Epicure, de Democrite. Il ne lui eſt rien *demeuré* de tout le bien qu'il avoit. Quand on mangeoit l'Agneau Paſchal, il falloit faire enſorte qu'il n'en *demeurât* rien. Il eſt *demeuré* perclus de ſes membres, *demeuré* eſtropié, aveugle d'une telle maladie.

On dit auſſi, dans les Comptes, Qu'un Receveur eſt *demeuré* en reſte, en arriere de telles ſommes ; qu'une partie eſt *demeurée* en ſouffrance, en debet de quittance.

DEMEURER, ſignifie auſſi, Perſiſter ; perſeverer ; être dans un état permanent. L'eſprit du ſage *demeure* toûjours dans une même aſſiete. Il *demeure* toûjours dans un même ſentiment, dans le même honneur, dans le même credit. C'eſt une choſe humaine, que de ſe tromper ; mais il y a de la folie, à *demeurer* dans ſon erreur. Il lui eſt *demeuré* fidelle juſqu'à la mort. *Demeurer* dans le peché. PASC. J'aime beaucoup mieux que vôtre injuſtice, & vôtre ingratitude *demeurent* ſans punition, que d'être vangée. LETT. PORTUG.

DEMEURER, ſe dit encore figurément en pluſieurs autres phraſes, où il a tantôt l'une, & tantôt l'autre des ſignifications qu'on vient de marquer. C'eſt un homme moderé, qui *demeure* dans de juſtes bornes ; qui *demeure* dans le reſpect devant ſes ſuperieurs. Celui qui *demeure* dans le ſilence, quand ſon voiſin empiete ſur lui, lui laiſſe acquerir preſcription. On *demeure* en arriere, quand on laiſſe accumuler les arrerages, faute de les payer. On dit auſſi de celui, dont la memoire eſt infidelle, Qu'il *demeure* en ſon diſcours, en ſon Sermon ; Qu'il eſt *demeuré* tout court dans la chaire. On dit de celui, qui n'a pas aſſez de vivacité d'eſprit pour repondre ſur le champ à quelque reproche, ou à quelque objection, Qu'il eſt *demeuré* confus, muet, interdit ; qu'il eſt *demeuré* froid comme glace. C'eſt un brave, qui ne peut *demeurer* inutile, les bras croiſez.

Mais je le laiſſe aller après un tel indice,
Et demeure les bras croiſez, comme un jocriſſe. MOL.

On dit d'une perſonne, qui conſerve toûjours quelque reſſentiment contre une autre, Qu'il lui en eſt *demeuré* quelque choſe ſur le cœur. On dit par la même raiſon, Qu'il ne lui eſt rien *demeuré* ſur le cœur ; pour dire, que la reconciliation eſt veritable & entiere.

DEMEURER, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Il eſt *demeuré* ſur ſon appetit ; pour dire, qu'il ne s'eſt pas raſſaſié de quelque choſe. Il faut *demeurer* ſur la bonne bouche ; pour dire, ſur ce qui plaît, ſur ce qui eſt agreable. On dit auſſi, Qu'un homme eſt *demeuré* pour les gages, quand il a été tué, ou pris dans quelque occaſion : ce qu'on dit auſſi d'un bras, d'un œil, d'une jambe, ou des hardes qu'il y aura perduës. On dit, Qu'un homme *demeure* en beau chemin, quand il abandonne un deſſein qu'il avoit entrepris, ſans qu'il y ait de notable difficulté qui l'arrête. On dit auſſi, Que la parole vole, & que l'écriture *demeure*.

DEMI, adj. m. & f. La moitié d'une quantité diviſée en deux parties égales. Une aune & *demie*, une douzaine & *demie*, un cent & *demi*, une livre & *demie*. On dit, Midi & *demi* ; pour dire, *demi*-heure après midi. Ce mot vient du Latin *dimidium*.

DEMI, entre en la compoſition de pluſieurs mots ſubſtantifs de la Langue, & alors c'eſt une eſpece de particule, qui n'a ni genre, ni declinaiſon, ni regime. Le mot *demi* ne fait qu'un mot avec le Subſtantif, avec lequel il eſt joint. Il y faut ſeulement mettre une diviſion : une *demi*-heure ; & non pas, une *demie* heure : des *demi*-Heros, & non pas, des *demis* Heros. L'ACAD. Voyez à leur ordre les mots, auſquels eſt joint le terme *demi*, ou *demie*. Un *demi*-diametre, un *demi*-cercle, un *demi*-rond, un *demi*-pied, un *demi* livre, *demi*-boiſſeau, *demi*-douzaine, *demi*-lieuë, *demi*-heure, *demi*-aune, un *demi*-degré, une *demi*-once, *demi*-teur à droite, *demi*-queuë, *demi*-muid, *demi*-ſeptier. Un *demi*-ſçavant ; des confitures à *demi*-ſucre. Les deux *demi* font le total. Il y avoit du temps des Rois de la premiere Race, des eſpeces de monnoye, qu'on appelloit, des *demi*-deniers d'argent, & des *demi*-ſous d'or. Il y avoit des *demi* ſous d'or, qui d'un côté avoient la figure de Sigebert, Roi d'Auſtraſie, avec le diadême de perles, & la Robe Royale ; & de l'autre, la croix. BOUTEROUE.

Un *Demi*-Dieu, chez les Payens, étoit un Etre, qu'ils croyoient participer de la nature divine & humaine ; comme, les Faunes, les Nereïdes, les Nymphes, les Sylvains, les Dryades. On a appellé auſſi *Demi*-Dieux, les hommes illuſtres & extraordinaires ; les Heros. Vous autres *Demi*-Dieux, avez peur comme les autres hommes. VOIT.

Songez que c'eſt fort peu de choſe,
Qu'un Demi-Dieu, *quand il eſt mort.* VOI.

On dit auſſi, qu'un Centaure étoit *demi*-homme & *demi*-cheval ; une Sirene, *demi*-femme & *demi*-poiſſon. Un Hermaphrodite eſt *demi*-homme & *demi*-femme.

DEMI-BAIN, en termes de Medecine, eſt une eſpece de fomentation humide, qui ſe fait, lorſqu'on plonge la moitié du corps, comme les reins & les cuiſſes, dans un vaiſſeau propre. On l'appelle auſſi *inſeſſion*, parcequ'on fait aſſeoir le malade ſur des herbes convenables qu'on met dedans. On appelle auſſi *demi-bain*, le tonneau qui ſert à cet uſage. On lui a donné le *demi-bain*, il a pris le *demi-bain*. En Latin *inſeſſus*, *ſemicupium*.

DEMI-BASTION, eſt un baſtion, qui n'a qu'un flanc & une face. On le met d'ordinaire à la tête d'une corne, ou d'une couronne.

DEMI-BATOIR, ſ. m. Sorte de petit batoir, pour joüer à la paume.

DEMI-BOTTE, ou DEMI-COUP, chez les Maîtres en fait d'Armes, ſe dit d'une action, qui a ſon effet plus avancé que l'appel ou la feinte. On le dit auſſi de ces coups, qui ne doivent toucher qu'aux parties les plus avancées ; comme, au bras, à la main gauche, à la cuiſſe & à la tête, afin d'incommoder ſon ennemi. On dit auſſi, en cet Art, Attaquer par le *demi*, par le quart & par le diametre du cercle, de droit à gauche, & de haut en bas ; ou au contraire. Les mouvemens par le *demi* ſont de prime en tierce, de tierce en quinte, de ſeconde en quarte. Les mouvemens par le quart ſont de prime en ſeconde, de ſeconde en tierce, &c.

On dit au Manége, un *demi-arrêt*.

DEMI-CEINT, eſt une ceinture d'argent avec des pendans, que portoient autrefois les femmes des Artiſans & les paiſannes.

DEMI-CERCLE, c'eſt la moitié de la circonference d'un cercle, qui a pour ſa baſe le diametre. On l'appelle auſſi *graphomere*, ou *hemicycle*. C'eſt le plus connu des inſtrumens de Mathematique. On le diviſe en cent quatre-vingt degrez, & on appelle *limba*, l'eſpace qu'occupent les diviſions du *demi-cercle*, qui ſont *demi*-circonferences concentriques. Le diametre eſt communément depuis ſix juqu'à quinze pouces ;

Digitized by Google

les plus grands ſont les meilleurs. Il y a des *demi-cercles* à pinnules. On les attache à chaque bout du diametre; & au centre eſt une alhidade, ayant auſſi des pinnules à ſes extremitez. C'eſt preſque la même choſe que le *Rapporteur*.

DEMI-COLONNE. On appelle en Architecture une *demi-colonne*, celle qui ne paroît qu'à demi hors du mur; qui n'eſt pas en plein relief.

DEMI-CROIX. ſ. m. Voyez DONNÉ.

DEMI-DIAMETRE, ou SEMI-DIAMETRE, c'eſt le rayon, ou la ligne droite, tirée du centre à la circonference.

DEMI-ÉPINEUX. adj. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de deux muſcles extenſeurs des lombes. On les a appellez ainſi, parcequ'ils prennent leur origine des épines de l'os ſacrum, & de celles des vertebres des lombes. Ces muſcles vont s'inſerer à toutes les apophyſes tranſverſes des vertebres du dos juſques au cou.

DEMI-FILE. ſ. m. Le *demi file* eſt le rang du bataillon, qui ſuit le *ſerre-demi-file*, & qui commence la derniere moitié de la hauteur du bataillon. Ainſi le bataillon étant à huit de hauteur, le cinquiéme rang ſera le *demi-file*.

DEMI-FLEURON. ſ. m. Les Botaniſtes appellent *demi-fleurons*, les feuilles qui forment la couronne des fleurs radiées. Ces feuilles ſont fiſtuleuſes par le bas, plates dans le reſte, & elles portent ordinairement ſur le jeune fruit qui pouſſe un filet pointu ou fourchu, lequel paſſe au travers d'une gaine, dont le *demi-fleuron* eſt garni. Cette gaine commence le plus ſouvent par cinq autres petits filets qui naiſſent des parois internes du *demi-fleuron*.

DEMI-GORGE, eſt une ligne, qui va du flanc ou de l'angle de la courtine au centre du baſtion.

DEMI-LUNE, eſt un ouvrage de fortification, que l'on met ordinairement devant la courtine, ou l'angle flanqué d'un baſtion. La *demi-lune* ſur la courtine eſt compoſée communément de deux petits flancs d'environ cinq ou ſix toiſes, & de deux faces, qui ſe terminent en angle ſaillant vers la campagne; la gorge de la *demi-lune* eſt terminée par deux lignes prolongées de la contreſcarpe du foſſé, qui forment un angle rentrant du côté de la place, vers le milieu de la courtine. La *demi-lune* ſur l'angle flanqué du baſtion, eſt compoſée des mêmes parties que la precedente; elle differe ſeulement de la premiere, en ce que la gorge de celle-ci eſt formée par une ligne circulaire; d'où le nom de *demi-lune* lui a été donné. Dans la bonne fortification on ſe ſert aujourd'huy de bonnes contregardes pour couvrir les baſtions, au lieu des *demi-lunes*, dont on ſe ſervoit cy-devant.

On appelle encore *demi-lune*, ce qu'on appelloit autrefois *ravelin*, qui eſt un ouvrage fait à-peu-près de la même façon que la premiere ſorte de *demi-lune*, à l'exception que ce dernier ouvrage n'a point de flancs: il n'a que deux faces terminées en angle ſaillant vers la campagne, dont la gorge eſt fermée, comme il eſt dit au premier égard.

La *Demi-lune*, eſt dite *couronnée*, lorſqu'elle eſt couverte d'un ouvrage à couronne. On la nomme auſſi *tenaillée*, lorſqu'elle eſt accompagnée à droit & à gauche de deux ouvrages conſtruits à angle droit ſur l'angle flanqué de la *demi-lune*, par le prolongement de ſes deux faces qu'on tire d'environ vingt-huit ou trente toiſes, chacun de ces ouvrages ayant deux faces terminées en angle ſaillant vers la campagne, & un foſſé de huit ou neuf toiſes qui les ſepare de la *demi-lune*, & de la contreſcarpe.

Enfin la *demi-lune*, eſt appellée *accornée*, lorſqu'elle eſt contregardée par deux ouvrages qui avancent en forme de corne, vers la campagne, ayant au devant une petite *demi-lune*, autrement *lunette*, qui couvre l'entre-deux de leur ſeparation, & par conſequent l'angle flanqué de la *demi-lune*.

DEMI-LUNE, en Architecture civile, eſt un bâtiment, dont le plan eſt un enfoncement circulaire en maniere d'amphitheatre, pour gagner de la place au devant. On appelle auſſi *demi-lune*, une place en demi-cercle devant l'entrée d'un château, ou au bout d'un jardin, entourée d'arbres, ou de treillage, ou de murs de clôture, ou faite en terraſſe.

DEMI-LUNE D'EAU. Eſpece d'amphitheatre circulaire, orné de pilaſtres, de niches, ou renfoncemens ruſtiques avec des fontaines en napes, ou des ſtatuës hydrauliques.

DEMI-MEMBRANEUX. adj. m. Terme d'Anatomie. C'eſt un des muſcles fléchiſſeurs de la jambe, qui eſt ſitué dans le derriere de la cuiſſe, & qui prend ſon origine de l'éminence de l'iſchion par un principe membraneux.

DEMI-NERVEUX. adj. m. Terme d'Anatomie. C'eſt un des muſcles fléchiſſeurs de la jambe, qui prend ſon origine de l'iſchion, comme le demi-membraneux, & qui eſt ſitué, comme lui, dans le derriere de la cuiſſe.

DEMI-PIQUE, eſt une longue javeline.

DEMI-TON. ſ. m. Terme de Muſique. C'eſt la moitié d'un ton. Il y a un *demi-ton* majeur, & un *demi-ton* mineur. Le *demi-ton* eſt eſſentiel à la Muſique; car il en eſt l'ame & l'ornement, veu que par ſon moyen l'on établit les diverſes eſpeces de quarte, de quinte, & d'octave. Sa proportion en nombres du *demi-ton* majeur eſt de ſeize à quinze. Celle du *demi-ton* mineur eſt de vingt-quatre à vingt-cinq. Celle du *demi-ton* moyen eſt de cent vingt-huit à cent trente-cinq. La dieſe enharmonique eſt la difference du *demi-ton* majeur & du *demi-ton* mineur.

DEMI-VOL, en termes de Blaſon, ſe dit d'une aile ſeule d'un oiſeau, ſans qu'il ſoit beſoin d'en marquer l'eſpece. Les bouts de ſes plumes doivent toûjours être tournez vers le flanc feneſtre.

DEMI, eſt auſſi une eſpece d'Adverbe, qui ſignifie, A moitié, preſque, environ. Il ſe joint en ce ſens avec beaucoup d'Adjectifs. Il eſt *demi*-mort. Cette viande n'eſt pas *demi*-cuite. Ce rôti eſt *demi*-brûlé. Cet homme eſt *demi*-yvre.

A DEMI. Autre Adverbe, qui ſignifie la même choſe que *Demi*. Ce tonneau eſt *à demi* bû. Cet habit eſt *à demi* uſé. Il eſt *à demi* endormi. Cela eſt *à demi* fait. Un condamné eſt *à demi* mort. Un habile homme entend *à demi* mot. Il ne faut point pardonner *à demi*; faire du bien *à demi*. Il eſt *à demi* fou de la perte de ſa femme. On a beau amaſſer des materiaux pour bâtir, il n'y en a jamais *à demi*; c'eſt-à-dire, aſſez. Il ne faut pas ſçavoir les choſes *à demi*. Cela eſt *à demi* cuit, *à demi* brûlé, *à demi* rôti, *à demi* mangé, *à demi* renverſé, *à demi* abattu, *à demi* ruiné, *à demi* formé, *à demi* yvre, *à demi* ſauvage. Ce vaiſſeau eſt *à demi* plein. Cette porte eſt *à demi* ouverte.

On dit proverbialement, A tromper trompeur & *demi*; pour dire, qu'on ſera encore plus fin que celui qui a voulu tromper. On dit auſſi, Battre quelcun en diable & *demi*; pour dire, Le battre exceſſivement. Le petit peuple dit, Sans reſpect ni *demi*; pour dire, ſans aucun reſpect.

DEMIS, ISE. adj. Voyez DEMETTRE.

DEMISSION. ſ. f. Renonciation à un Office, ou à un Benefice, & l'acte ou la procuration qu'on en met entre les mains du Superieur, ou du Collateur. On a envoyé demander à un tel la *demiſſion* de ſa charge. Il a mis entre les mains du Roi ſa *demiſſion* pure & ſimple de ſon Evêché, de ſon Abbaye.

DEMISSION, eſt auſſi un Acte, par lequel un pere, ou

Digitized by Google

ou une mere ſe demet, & ſe depouille de ſon bien en faveur de ſes enfans. *La demiſſion* que fait un pere de tous ſes biens à ſes enfans, n'eſt point ſujette à inſinuation. La *demiſſion* eſt une ſucceſſion anticipée. C. B.

DEMOCRATIE. ſ. f. Etat populaire; forme de gouvernement, où le peuple a toute l'autorité, & où la ſouveraineté reſide dans le peuple, qui fait les loix, & decide de tout; où le peuple eſt conſulté. Lycurgue comparoit la *Democratie* à une ma ſon, où il y a autant de maitres que de domeſtiques. En ce ſens le mot de Peuple n'eſt pas celui de *plebs*; mais tout le corps des citoyens. La *Democratie* n'a été floriſſante que dans les Republiques de Rome, & d'Athenes. On y conſultoit le peuple aſſemblé par Comices, ou par Tribus. Il n'y a preſqu'aucune *Democratie* aujourd'huy.

Ce mot vient de *demos*, peuple, & de *cratein*, regir; commander.

DEMOCRATIQUE. adj. m. Qui appartient au gouvernement populaire. Le gouvernement des Republiques modernes tient plus de l'Ariſtocratique, que du *Democratique*.

DEMOISELLE. ſ. f. Femme, ou fille d'un Gentilhomme. On ne dit plus, & on n'écrit plus, *Damoiſelle*, ſi ce n'eſt dans un Acte public, ou dans les Billets d'enterrement : *Fut preſent Damoiſelle*, &c. L'ACAD.

DEMOISELLE, eſt un nom commun à toutes les filles de condition, & qui les diſtingue des femmes mariées. Voilà une *Demoiſelle* bien faite; une *Demoiſelle* bien née, bien élevée. On le dit plus particulierement des filles de Gentilshommes, & nées de parens nobles. Cette fille eſt bien *Demoiſelle*. Ce nom ne ſe donnoit autrefois qu'aux filles des Princes & des Grands Seigneurs, des Barons & des Chevaliers, qui n'étoient point mariées. Et ce mot vient du Bas-Breton, ou ancien Gaulois, où on diſoit *Demeſell* en la même ſignification.

DEMOISELLE, ſe dit auſſi d'une fille, qui eſt à la ſuite, ou au ſervice d'une Dame. Les *Demoiſelles* ſuivantes ſont les confidentes de leurs maitreſſes.

DEMOISELLE, ſe dit auſſi ironiquement, & en mauvaiſe part, des femmes de mauvaiſe vie. C'eſt un debauché, qui a toûjours des *Demoiſelles* à ſa ſuite; qui court toutes les *Demoiſelles*. C'eſt une *Demoiſelle* faite à la hâte.

DEMOISELLE, eſt auſſi un urencile, qu'on met dans le lit, pour échauffer les pieds d'un vieillard. C'eſt un fer chaud, qu'on met dans un cylindre creux, qu'on enveloppe dans les linges, & qui entretient long temps ſa chaleur.

DEMOISELLE: on dit auſſi DAMOISELLE; mais plus ſouvent DEMOISELLE, parcequ'il eſt plus doux. C'eſt un outil, dont ſe ſervent les Paveurs pour enfoncer les pavez. C'eſt un gros cylindre de bois ferré par le bout & peſant, qui a deux ances aux côtez pour le manier, & l'élever un peu en l'air. Les Paveurs appellent auſſi cet inſtrument *hie*. Ils diſent en riant, Faire ſauter la *Demoiſelle*; pour dire, Travailler avec la hie, ou enfoncer le pavé avec la *Demoiſelle*.

DEMOISELLE DE NUMIDIE, eſt un oiſeau rare, d'un plumage gris plombé, qui a des plumes élevées en forme de crête, longues d'un pouce & demi, mais les côtez de la tête & le derriere ſont garnis de plumes noires & plus courtes. Au coin de chaque œil elle a un trait de plumes blanches, qui paſſe ſous l'appendice, qui lui forme de grandes oreilles de plumes, faites de fibres longues & deliées, comme celles que les aigrettes ont ſur le dos. Le devant de ſon cou a des plumes noires, encore plus deliées que celles de l'aigrette, qui lui pendent ſur l'eſtomac avec grace. Ses jambes ſont couvertes de grandes écailles par devant, & de petites par derriere. Ses ongles ſont noirs, & mediocrement crochus. La plante du pied eſt picotée comme du chagrin. On croit que c'eſt le même oiſeau que les Anciens ont nommé *ſcops*; & les Grecs, *otus*, qu'Ariſtote a nommé *bâteleur*, *danſeur* & *comedien*; & Pline, *paraſite* & *baladin*: & on l'a appellé en François *Demoiſelle*, parcequ'il ſemble qu'il imite les geſtes d'une femme, qui affecte d'avoir de la grace dans ſon marcher, dans ſes reverences & dans ſa danſe. Athenée le nomme *anthropoïde*; c'eſt-à-dire, *ayant forme humaine*, à cauſe qu'il imite ce qu'il voit faire aux hommes; & il rapporte la maniere, dont Xenophon dit que les Chaſſeurs ſe ſervent pour prendre ces ſortes d'oiſeaux. Ils font ſemblant en leur preſence de ſe laver les yeux, & au lieu de baſſins pleins d'eau, ils en laiſſent qui ſont pleins de glu, de laquelle ces oiſeaux ſe collent les yeux, en voulant imiter ce qu'ils ont vû faire. On en a nourri quelques-uns à Verſailles.

DEMOISELLE. ſ. f. Eſpece de petit inſecte. C'eſt un vers en forme de nymphe, qui a deux yeux ſi gros, qu'ils font preſque toute ſa tête, & quatre ailes admirables, qui le font tourner avec une très-grande viteſſe, parcequ'il prend ſa proye en l'air. Il a deux dents renfermées en dedans, avec leſquelles il pince très-fort. Sa copulation avec la femelle s'accomplit en l'air en volant, & en faiſant des cabriolles; l'extremité de la queuë de la femelle ſe courbant vers le milieu du corps du mâle, là où ſa verge eſt ſituée, & la recevant enſuite dans l'extremité de ſa queuë. Cet inſecte a auſſi deux cornes, & il jette ſes œufs dans l'eau, qui reſſemblent à ceux des poiſſons, d'où l'on voit ſortir une infinité de vers à ſix pieds. Il s'en forme enſuite un vers volant, qui étoit auparavant rampant & nageant. Chacune de ſes ſix jambes eſt compoſée de ſix parties velnës par tout, dont l'extremité eſt armée de deux ongles ou de deux ſerres. Le ventre ſe diviſe en dix anneaux. Du lieu, où la poitrine s'unit avec le ventre, ſortent quatre boutons qui s'enflent, & renferment ſes ailes, comme les boutons des planres contiennent les fleurs. Les Latins l'appellent *libella*, ou *perla*. Swammerdam en fait voir de dix-ſept ſortes, & dit que Rondelet mal à-propos l'a nommée *cigale d'eau*, ou *cicada aquatica*; au lieu d'une fauterelle d'eau, ou *locuſta aquatica*, dont parle Mouſet. Jonſton l'appelle *forficula aquatica*, qui eſt ce que le même Mouſet appelle *puce d'eau*, ou *pulex marinus*. C'eſt auſſi ce que Mr. Redi appelle *ſcorpion aquatique*.

DÉMOLIR. v. act. Abattre; detruire; ruiner quelque ouvrage d'architecture, ou de maçonnerie. *Demolir* une place. Ces chateaux ont été *demolis*. Le temps detruit, & *demolit* les édifices les plus ſolides. Le canon vient à bout de *demolir* les plus fortes murailles. Lorſque Montgommeri eut bleſſé Henri II. Catherine de Medicis fit *demolir* les Tournelles, au lieu deſquelles on a bâti la Place Royale. COLOM.

DEMOLI, IE. part. paſſ. & adj. On a pour les grands hommes après leur chûte les mêmes égards que pour les temples *demolis*, dont on revere juſqu'aux ruines. BOU.

DEMOLITION. ſ. f. Ruine; deſtruction d'un bâtiment. Quand on a bâti contre les reglemens, le Maître des œuvres ordonne la *demolition* de l'ouvrage. On travaille à la *demolition* de cette citadelle, la *demolition* du temple.

DEMOLITION, ſe dit auſſi des debris, des materiaux qui reſtent quand on a abattu une maiſon, comme plâtras, bois, plomb, fer, &c. On a tant vendu les *demolitions* de cette tour. Il faut enlever les *demolitions*, les decombres de ce bâtiment. Cette maiſon n'eſt bâtie que de *demolitions*. Il avoit ordonné aux Babyloniens d'emporter les *demolitions* du temple. ABLAN.

Digitized by Google

DEMON. ſ. m. Les Anciens ont appellé ainſi certains Eſprits, ou Genies, qui apparoiſſent aux hommes, tantôt pour les ſervir, tantôt pour leur nuire. Voyez GENIE. Ils tenoient que leur corps étoit d'une nature aérienne, & qu'il ne pouvoit petir. Ces *Demons* étoient ſujets aux paſſions: les uns ſe plaiſoient qu'on leur immolât des boſties triſtes; & d'autres en demandoient de gayes: en un mot, il y en avoit de differente nature. On tient que Socrate avoit un *Demon* familier, ou un Genie particulier. Le ſpectre qui appatut à Caſſius, étoit un mauvais *Demon* qui l'épouvanta. Cardan ſe vantoit d'avoir commerce avec des *Demons*, au rapport de Jetôme Cardan, ſon fils. La premiere idée des *Demons* eſt venuë de Chaldée: de là elle s'eſt repanduë chez les Perſes, le Egyptiens, & les Grecs. Pythagore, & Thales de Milet ſont les premiers qui ont apporté la connoiſſance des *Demons* dans la Grece. Platon s'en eſt expliqué plus diſtinctement que les autres Philoſophes. Il entendoit par là des Eſprits inferieurs aux Dieux; mais ſuperieurs aux hommes, qui habitoient la moyenne region de l'air: c'étoient comme des mediateurs qui entretenoient la communication entre les Dieux, & les hommes; en portant aux Dieux les offrandes des hommes, & en annonçant aux hommes la volonté des Dieux. Il n'en admettoit que de bons, & de bienfaiſans: mais ſes diſciples ne pouvant rendre raiſon du mal, adopterent des *Demons* ennemis, & deſtructeurs des hommes. Il n'y a rien de plus commun dans la Theologie Payenne, que ces bons, & ces mauvais Genies. Cette opinion ſuperſtitieuſe paſſa chez les Iſraëlites par le cómmerce qu'ils eurent avec les Chaldéens. Mais par les *Demons* ils n'entendoient point le Diable, ou un Eſprit malin; ils ne prenoient point dans ce ſens le terme de *Demon*, & il n'a été employé dans cette ſignification que par les Evangeliſtes, & par quelques Juifs modernes. VAN DALE.

Dans le ſens des Anciens, les Poëtes ont dit, le *Demon* de la Guerre; pour dire, le Dieu Mars: le *Demon* de la Poëſie; pour dire, Apollon. Pindare paroit plutôt entraîné du *Demon* de la Poëſie, que guidé par la raiſon. BOI.

DEMON, ſe prend encore aujourd'huy, dans le ſens des Anciens pour Genie, ou un Eſprit, ſoit bon, ſoit mauvais; fureur. Je ne ſçai quel *Demon* ſecret m'inſpire ſans ceſſe, que ce n'eſt qu'à ma colere que je crois devoir vos tendreſſes. LETT. PORTUG.

Quel Demon *vous irrite, & vous porte à medire?* BOIL.
Si-tôt que ſon Demon *commence à l'agiter,*
Tout, juſqu'à ſa ſervante, eſt prêt à déſerter. ID.

DEMON, ſelon les Chrétiens, eſt un Eſprit malin, & ennemi de l'homme, qui a été precipité du ciel aux enfers, à cauſe de ſon orgueil, & de ſa rebellion; le Diable, Sathan, Belzebut, Lucifer ſont appellez les Princes des *Demons*. L'enfer eſt le partage des *Demons*. La plupart des anciens Peres, fondez ſur le chap. 6. verſ. 4. de la Geneſe, ont cru que les mauvais *Demons* ont autrefois apparu ſur la terre, & qu'ils avoient commerce avec les femmes. Ils ſe ſont glorifiez hautement, qu'au ſeul nom de JESUS-CHRIST, & au ſigne ſeul de la croix, ils chaſſoient les *Demons*, & les contraignoient même à confeſſer ce qu'ils étoient. Si le *Demon* peut faire des miracles, & changer l'ordre de la nature, il faut que Dieu opere lui même, & qu'il lui prête, pour ainſi dire, ſa toute-puiſſance. OF. M. Il faut être ſans ceſſe en garde contre les ſurpriſes, & les preſtiges du *Demon*. ID.

De nos plus ſaintes actions
Le Demon *quelquefois nous fait des precipices.*
L'AB. TETU.

Le *Demon du Midi*, eſt, ſelon quelques-uns, une tentation diabolique, ſuivant ce qui eſt dit au Pſeaume 90. *ab incurſu & dæmonio meridiano.* Ce mot d'*incurſus* eſt pris ſouvent pour l'épilepſie. Ce qui fait que le Pere Mabillon a prouvé par pluſieurs paſſages, que ce *Demon de Midi* eſt une maladie ſoudaine, & violente, qui prive les perſonnes de l'uſage des ſens & de la raiſon; ainſi appellée, parcequ'on croyoit qu'elle venoit de l'Eſprit malin, & parcequ'elle arrivoit ordinairement au plus haut du jour.

DEMON, ſe dit auſſi d'un mechant homme, qui ne s'attache qu'à nuire aux autres. Quand cet homme eſt en furie, c'eſt un *Demon*. Cet enfant eſt un *Demon* incarné. Il eſt bas en ce ſens, auſſi bien que lorsqu'on dit, Faire le *Demon*; pour dire, Faire du bruit; tempêter. Il a fait le *Demon* toute la nuit. On dit dans un meilleur ſens, Il a de l'eſprit comme un *Demon*; c'eſt-à-dire, infiniment. C'eſt un *Demon* en ſçavoir. Cela eſt du ſtile bas.

DEMON, ſe dit auſſi en ſtile burleſque, des choſes qui patoiſſent épouvantables. Le Capitan a dit du Poëte des Viſionnaires:

Tantoſt il crachoit du creux de ſes poumons,
L'Epode, l'Antiſtrophe, & cent autres Demons.

DEMONIAQUE. ſ. m. & f. Qui eſt poſſedé du Demon. JESUS-CHRIST a gueri pluſieurs *Demoniaques*. L'Egliſe exorciſe les *Demoniaques*. On a découvert tant de fraudes & d'impoſtures des pretendus *Demoniaques*, qu'on ne peut rien affirmer de certain là-deſſus. Voyez LOUIS GUYON.

DEMONIAQUE, ſe dit figurément de ceux qui crient, qui tempêtent, qui menacent, qui ſont en fureur, & tranſportez de colere. Quand il a bû, il fait le *demoniaque* dans le logis.

DEMONOGRAPHE. ſ. m. Auteur, qui a écrit les operations du Demon dans le monde. Le peuple a de l'inclination à croire toutes les reveries des *Demonographes*. MALFE.

DEMONOLOGIE. ſ. f. Diſcours ſur les Demons. La *Demonologie* de Jaques I. Roy d'Angleterre.

DEMONOMANIE. ſ. f. Connoiſſance des Demons; Traité de leur nature, & de leurs effets; Hiſtoire de leurs apparitions. Bodin a fait un livre de la *Demonomanie*, pour prouver qu'il y a en effet des poſſedez, & des demoniaques. Il y en a un de la *Demonomanie de Loudun*.

DEMONSTRABLE. adj. m. & f. L's ſe prononce. L'ACAD. Ce terme n'eſt gueres en uſage que dans le Dogmatique. Il ſignifie, qui peut être demontré. Il eſt *demonſtrable* que le quarré d'un côté eſt incommenſurable avec ſa diagonale. Le problême du mouvement ou du repos de la terre n'eſt pas *demonſtrable*, parceque ſur differentes ſuppoſitions on explique les mêmes apparences.

DEMONSTRATIF, IVE. adj. L'ſe prononce. En termes de Rhetorique, c'eſt un des trois genres d'Eloquence, dans lequel l'Orateur applique ſon art à faire des panegyriques, ou des invectives. La Rhetorique eſt diviſée en trois parties; le genre deliberatif, le *demonſtratif*, & le judiciaire. Le genre *demonſtratif* demande tant de genie, & tant d'élevation dans le ſtile, & dans les ſentimens, qu'il eſt difficile d'y reüſſir. LEP. R. On le dit auſſi au Subſtantif: Cela eſt bon dans le *demonſtratif*.

DEMONSTRATIF, en termes de Grammaire, ſe dit des pronoms qui ſervent à montrer, & à indiquer quelque choſe; comme *celui-là*; *celui-ci*; *celles-là*; *ceux-ci*, &c.

DEMONSTRATIF, en termes de Philoſophie, ſe dit des raiſons & des argumens convaincans, évidens & certains. Une raiſon *demonſtrative*; un argument *demonſtratif*, & geometrique. On ne procede que par des voyes *demonſtratives* en Geometrie.

DE-

Digitized by Google

DEMONSTRATIVEMENT. adv. L's ſe prononce. D'une maniere convaincante. Je m'en vais vous prouver ce problême *demonſtrativement*.

DEMONSTRATION. ſ. f. L's ſe prononce. Action, par laquelle on montre, on indique quelque choſe. Quand les parties ne ſont pas d'accord, ſur quel heritage une redevance eſt duë, il en faut faire la *demonſtration*; c'eſt-à-dire, l'indication precife qui marquent la poſſeſſion. Ce Medecin nous a bien *demontré* toutes les veines, les muſcles du ſujet qu'il a diſſequé.

DEMONSTRATION, ſignifie quelquefois, Marque, témoignage: mais il va plus à l'exterieur, aux airs du viſage, aux manieres agreables, aux careſſes, à des paroles flatteuſes, & à un accueil obligeant. *Temoignage* au contraire eſt plus interieur, & va plus au ſolide, & à des ſervices eſſentiels. En un mot, un faux ami peut donner des *demonſtrations* d'amitié, qui d'ordinaire font tromperuſes; & il n'y a qu'un veritable ami qui en puiſſe donner des *temoignages*. BOU. *Demonſtration* de joye; *demonſtration* d'amitié; *demonſtration* de depit, de colere, de haine. Les *demonſtrations* d'amitié parmi les Grands ne ſignifient rien. BOU. Dans le monde tout ſe paſſe en *demonſtrations* obligeantes, ſous leſquelles on diſſimule ce qu'on penſe. OE. M. La devotion qui ſe deploye ſi fort en *demonſtrations*, & en actes exterieurs, eſt une fauſſe vertu, qui a ſa ſource dans les paſſions humaines. DE VILL.

DEMONSTRATION, en termes de Philoſophie, ſignifie, un ſyllogiſme en forme, qui prouve clairement & invinciblement la verité d'une propoſition; un argument convaincant, dont les deux premieres propoſitions ſont certaines, claires & évidentes; d'où s'enſuit neceſſairement une concluſion certaine, & veritable. Ariſtote a remarqué que la *demonſtration* ne regarde proprement que la perſuaſion interieure, & non pas le conſentement exterieur; parcequ'il n'y a rien de ſi bien demontré qui ne puiſſe être nié par un opiniâtre, qui s'eſt engagé à conteſter les choſes mêmes, dont il eſt interieurement perſuadé. LOC. Pren garde que je ne te perce à jour d'une *demonſtration*. ABL. Le diſcours de Demoſthene eſt énergique, & tout tiſſu de *demonſtrations*. TOUR. Si nous ne nous determinions que ſur des *demonſtrations*, nous ſerions ſouvent reduits à douter de tout, & à ne point choiſir. LOCKE. La Geometrie eſt la ſeule ſcience qui ſoit fondée ſur des *demonſtrations*. Quand on parle d'une vraye *demonſtration*, on entend parler de la geometrique. Une *demonſtration* a ordinairement trois parties: l'explication, la preparation, & la concluſion. L'explication eſt l'expoſition des choſes que l'on ſuppoſe données dans la propoſition, & de ce que l'on veut demontrer. La preparation eſt une ſuppoſition qu'il faut faire ſelon la nature de la *demonſtration* qu'on veut faire. La concluſion eſt une propoſition qui conclut ce que l'on veut demontrer, & qui acheve de perſuader, & de convaincre l'eſprit. On appelle *demonſtration affirmative*, poſitive, ou directe, celle qui par des propoſitions affirmatives, & évidentes, par dependance l'une de l'autre, finit par ce qu'elle veut demontrer, enſorte qu'elle force la raiſon à conſentir à cette verité. La *demonſtration* directe éclaire & ſatisfait bien plus l'eſprit que l'indirecte. La *demonſtration negative*, ou indirecte, eſt celle, par laquelle on montre qu'une choſe eſt telle par quelque abſurdité qui s'enſuivroit, ſi elle étoit autrement: on l'appelle auſſi *demonſtration* à l'impoſſible. La *demonſtration geometrique*, eſt celle qui ſe fait par les regles, & les loix de la Geometrie. La *demonſtration mechanique*, eſt celle, dont les raiſonnemens ſe tirent des regles de la Mechanique.

La *Demonſtration Evangelique* d'Euſebe en faveur de la Religion Chretienne. St. Jerôme dit qu'il y n'avoit

vingt livres: il n'en reſte que dix. Mr. Huët, Evêque d'Avranches, a fait auſſi une *Demonſtration Evangelique*.

DEMONSTRER, ou DEMONTRER. v. act. & neut. Montrer, ou indiquer quelque choſe. Les Sergens ont pris un autre que celui qui leur avoit été *demontré* & indiqué. Il y a des Pronoms qui *demontrent*, d'autres qui marquent la poſſeſſion. Ce Medecin nous a bien *demontré* toutes les veines, les muſcles du ſujet qu'il a diſſequé.

DEMONSTRER, ſignifie auſſi, Deſigner; donner des marques, des temoignages. Le viſage du Sage *demontre* la tranquillité de ſon ame. Voilà des ſignes qui *demontrent* qu'il y a de l'eau, ou qu'il y a des mines en cet endroit-là. Les traits du viſage ſont quelquefois des ſignes qui *demontrent* le naturel des hommes.

DEMONSTRER, ſignifie auſſi, Prouver & convaincre; montrer clairement, & évidemment. Un Geometre ne reçoit aucun problême, qu'on ne le lui *demontre* ſur le champ. Quand on veut *demontrer* un problême, il faut prendre garde qu'il n'y ait quelque paralogiſme. Les veritez de ſentiment ſe montrent, & ne ſe *demontrent* point. OE. M.

DEMONSTRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Cela eſt bien *demontré*.

DEMONTER. v. act. Oter à un Cavalier ſa monture. Ce Marchand étoit monté ſur un bon cheval, il a trouvé des voleurs qui l'ont *demonté*. Il eſt venu une maladie ſur les chevaux; la plupart des Cavaliers de l'armée ſont *demontez*.

DEMONTER, ſignifie auſſi, Deſaſſembler les corps compoſez de pluſieurs pieces d'aſſemblage. *Demonter* une montre, une grue, une charpente. On dit auſſi, *Demonter* un lit, un cabinet, des tablettes, pour les tranſporter. *Demonter* un fuſil, pour le nettoyer. On dit auſſi en guerre, Qu'on a *demonté* le canon de l'ennemi, lorſqu'on a ruiné les affûts, & qu'on l'a mis hors d'état de tirer. On dit auſſi, Qu'un luth eſt *demonté*, quand il n'y a point de cordes. Il ſit conſtruire les vaiſſeaux, enſorte qu'on les pouvoit *demonter*, & en charger les pieces ſur des chariots. VAUG.

DEMONTER, figurément ſignifie, Deconcerter; mettre en defordre: c'eſt par rapport à l'eſprit. Cet argument ſuffit pour *demonter* le plus opiniâtre diſputeur. Voilà une affliction capable de *demonter* un Philoſophe. Les grands interêts, auſſi bien que les grandes paſſions, *demontent* les eſprits les plus ſolides. BOU. Ces paroles *demontent* toutes vos eſperances. ABLAN. pour dire, les deconcertent. Il n'y a point de Caton, dont mes bons mots ne *demontent* la gravité. G. G. On dit dans le même ſens, Ce Miniſtre a *demonté* toute la politique de ſes ennemis. On dit, Que les Courtiſans ont des viſages qui *ſe demontent*; c'eſt à-dire, qu'ils en changent ſelon les occaſions; qu'ils font paroitre de la joye, ou de la triſteſſe, ſelon les perſonnes, à qui ils ont à parler, ou à plaire. On dit, Qu'un homme a la cervelle *demontée*; c'eſt-à-dire, troublée, & en defordre. Son procés lui a *demonté* la cervelle. On dit, Il ſemble que tout ſon corps ſoit *demonté*; c'eſt-à-dire, compoſé de pieces rapportées; qu'il agit par reſſorts.

DEMONTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEMORDRE. v. n. Lâcher ce qu'on tient avec les dents; quitter priſe. On dit, que le lezard ne *demord* point, & qu'il laiſſe plutôt ſes dents dans la playe. Voilà un mâtin qui ne *demord* jamais. On ſe fert pourtant rarement de ce mot dans le propre.

DEMORDRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Ne ſe point deſiſter; s'opiniâtrer; perſiſter; ne quitter jamais les opinions, dont on eſt entêté, ou les reſoluions qu'on a priſes. Quand ce Rapporteur s'eſt chauffé une opinion dans la tête, il n'en *demord* jamais. Quand

Digitized by Google

cet homme a entrepris une fois un deſſein, il n'en *demord* point ; il le pouſſe à bout.

DEMOUVOIR. v. act. Terme de Palais. Se deſiſter ; ſe deporter d'une pretention ; abandonner ſa demande ; quitter ſa reſolution. On lui a offert de payer la dette, de reprendre l'heritage, afin de le *demouvoir* de plaider. Il n'a jamais voulu ſe *demouvoir* de ſon procés. Il ne ſe dit gueres qu'à l'Infinitif. L'ACAD.

Ce mot vient de *d'amovere*. NICOD.

DEMU, UË. part. paſſ. & adj.

DEMUNIR. v. act. Enlever, ôter les munitions, ou les deffenſes d'une place. Le Roi ne veut pas garder cette place, puis qu'il la fait *demunir*. Un Gouverneur ne doit pas laiſſer *demunir* ſa place ; c'eſt-à-dire, en laiſſer tomber les fortifications, en laiſſer ſortir la garniſon, ou emporter les armes.

Ce mot ne ſe trouve dans aucun autre Dictionnaire, que nous ayons pû conſulter. Il ſe trouve ſeulement dans Nicod ; mais il ne s'y arrête pas, & renvoye à *Deſgarnir*.

DEMURER. v. act. Ouvrir une porte ou fenêtre qu'on a murée. Le Pape va en grande ceremonie *demurer* la Porte ſainte, l'année du Grand Jubilé. On ne trouve point ce mot dans les autres Dictionnaires, ni dans celui de l'Academie.

DEN.

DENATTER. v. act. Deffaire de la natte, ou detortiller ce qui étoit tortillé en natte. *Denatter* une chaiſe. On fait *denatter*, ôter la nature de cette chambre. On a *denatté* ſes cheveux, qui étoient nattez. Ce mot ne ſe trouve point dans l'Academie.

DENATURE', E'E. adj. Inhumain ; cruel ; qui eſt contre les ſentimens de la nature. Une mere *denaturée*. Un fils qui machine quelque choſe contre ſon pere, eſt un fils *denaturé*. Un pere qui desherite ſon fils ſans ſujet, eſt un pere *denaturé*.

DENATURE'. Terme du Palais. Il eſt nouveau ; auſſi n'eſt-il ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Un *billet denaturé* ; c'eſt-à-dire, qui a changé de nature.

DENCHE', ou ENDENCHE'. Terme de Blaſon. On le dit des pieces honorables de l'Ecu, qui ſont bordées de dents, ou de pointes. On met cette difference entre ce qui eſt *denché*, & *engrêlé*, que *denché* ſe dit lorſque les pointes ſont aſſez groſſes & taillées droites, faiſant un angle dans leurs intervalles, comme les dents d'une ſcie ; au lieu que l'*engrêlé* a les pointes petites, ſes ouvertures creuſes & vuides, & un peu arrondies. On voit pluſieurs chefs & ſautoirs *denchez*, pluſieurs bandes & bordures *endenchées*. Il porte d'argent à la croix *denchée* de gueule. COLOMB.

DENEGATION. ſ. f. Action, par laquelle on denie en Juſtice la verité de quelque choſe. On interroge pluſieurs fois un accuſé, pour voir s'il perſiſte en ſes confeſſions, ou *denegations*. On dit auſſi, *Deni*, en ce ſens.

DENERAL. ſ. m. Terme de Monnoye. C'eſt une plaque ronde, ſervant de modéle aux Monnoyeurs pour faire leurs eſpeces de la grandeur, & du poids qu'il faut.

DENI. ſ. m. Refus. Le *deni* qu'on fait des alimens à ſon pere, eſt une ingratitude puniſſable. On dit au Palais, Appeller comme de *deni de Juſtice* ; ou de *deni de renvoi*, ſuivant l'Ordonnance de 1667. Il faut faire deux ſommations de huitaine en huitaine à un Juge reſſortiſſant au Parlement, devant que d'appeller comme de *deni de Juſtice* ; & pour les autres Juges, deux ſommations de trois jours en trois jours : alors la partie peut intimer le Juge en ſon propre nom pour le faire condamner à ſes depens & interêts. Suivant l'Ordonnance de 1667. les appels *à deni de renvoi* doivent être vuidez par l'avis des Avocats Generaux, & du Procureur General, & par arrêt d'appointement.

DENIAISER. v. act. Tromper, attraper quelcun avec adreſſe ; lui excroquer quelque choſe. Les filous de Paris ont bientôt *deniaiſé* les Provinciaux, leur ont bientôt excroqué leur argent. Le Bouſon Bruſquet *deniaiſa* adroitement Benevent, Comte Eſpagnol. VOIT. Le chat a *deniaiſé* la Cuiſiniere.

DENIAISER, ſe dit auſſi de ceux qui par le commerce, & l'uſage du monde acquierent plus d'habileté, quelque experience ; qui deviennent moins ſimples, moins niais ; plus fins, & plus ruſez. Les affaires l'ont bien *deniaiſé*. Cet écolier s'eſt bien *deniaiſé* ; c'eſt lui maintenant qui *deniaiſe* les autres ; il eſt bien gueri du niais. Afin de me *deniaiſer*, je fuis reſolu de voir un peu le monde. VOIT.

DENIAISE', E'E. part. paſſ. & adj. Ce n'eſt pas d'aujourd'huy que cet homme eſt *deniaiſé*. Vous aurez de la peine à me tromper ; car je ſuis bien *deniaiſée*. M. Sc.

DENIAISE', eſt auſſi quelquefois Subſtantif. C'eſt un *deniaiſé* ; vous ne le tromperez pas.

DENIAISEUR. ſ. m. Homme fin & adroit, qui deniaiſe les autres. Il n'eſt point en uſage.

DENICHER. v. act. & neut. Enlever les petits oiſeaux de leur nid. *Denicher* des fauvettes, des merles. Les fauvettes, les merles ont *deniché*.

DENICHER, ſignifie auſſi, Sortir du lit, de la maiſon ; s'évader ; le retirer furtivement. Il faut *denicher* de ceans tout à l'heure. Cet homme a un procés à ſolliciter ; il *deniche* de grand matin. Ce locataire avoit peur des Sergens ; il a *deniché*, & emporté ſes meubles. Il eſt bas.

DENICHER, ſignifie auſſi, Faire ſortir par force d'une place ; d'un poſte, d'un lieu qu'on avoit occupé. Le Commiſſaire a *deniché* tout ce mauvais train qui s'étoit emparé de cette maiſon. Les ennemis s'étoient ſaiſis d'un château, dont on a eu de la peine à les *denicher*. Mr. de Launoy *denichoit* tous les ans un Saint du Paradis. BAY. Il eſt bas, & ne ſe peut dire gueres que dans le ſtile familier. L'Academie ne le blâme point.

DENICHE', E'E. part. & adj.

DENICHEUR. ſ. m. Qui va chercher des nids d'oiſeaux pour les denicher. Il n'eſt gueres en uſage au propre. L'ACAD.

On appelle proverbialement, *Denicheur* de fauvettes, de moineaux, un Chevalier de l'induſtrie, un homme fin, & adroit, qui va chercher quelque bon nid ; quelque femme qui lui faſſe ſa fortune, ou avec laquelle il y ait quelque choſe à profiter.

DE'NIER. v. act. Nier une choſe ; en conteſter la verité. En ce ſens il n'a gueres d'uſage, qu'en parlant d'un fait, d'un crime, d'une dette. C'eſt la plus noire des infidelitez, de *dénier* le depôt qu'un ami a mis entre nos mains. Quand on *dénie* à ſon Seigneur de tenir un fief de lui, il tombe en commiſe, & eſt ſujet à confiſcation. Philotas *dénia* le crime. VAUG. Les Templiers *dénierent* à la mort les crimes qu'ils avoient confeſſez dans les tourmens. MEZERAI.

DE'NIER, ſignifie auſſi, Refuſer. Ce Prince a *dénié* le paſſage à l'armée ſur ſes terres. On ne doit point *dénier* ſa protection, ſon ſecours aux veuves & aux orphelins. Tout ce que vous demanderez en mon nom à mon Pere, dit JESUS-CHRIST, ne vous ſera point *dénié*. Toute audience eſt *deniée* en Juſtice à ceux qui n'ont pas refondé les depens de la contumace. *Dénier* toute aſſiſtance ; *dénier* les alimens. On ne me peut *dénier* un rang parmi les Auteurs de nôtre langue. ABL.

DE'NIE', E'E. part. & adj.

DENIER. ſ. m. Monnoye d'argent, dont la valeur a été diverſe, ſelon les temps & les lieux. Le *denier Romain*,

Digitized by Google

Romain, eſt la premiere monnoye d'argent, qui ait été frappée à Rome, vers l'an de Rome 485. Numa Pompilius avoit fait fabriquer de la monnoye de cuivre. Elle peſoit une livre de douze onces, qui s'appelloit *As*. Il en fit auſſi fabriquer de dix *As*, ou de dix livres; & par cette raiſon on l'appella *denier*, ſelon quelques Auteurs. Cette maſſe de dix *As*, ou dix livres, étoit enquarré, ſans aucune effigie. Le *denier d'argent* au commencement peſoit une once de la livre Romaine, & valoit environ trois livres, monnoye de France d'aujourd'huy, & dix *As* de la monnoye de cuivre des Romains. On le reduiſit depuis à quinze, puis à vingt-quatre, après à quarante, & enfin à quatre-vingt ſeize à la livre. Pendant les guerres Puniques, & tandis qu'Annibal ravageoit l'Italie, le *denier Romain* valut juſqu'à ſeize *As* ou ſeize livres; mais cela ne dura que pendant les beſoins preſſans de la Republique. Ainſi au temps de JESUS-CHRIST le *denier d'argent* ne valoit que ſept à huit ſols, monnoye de France. Budée l'a évalué à trois ſols & demi; mais ces trois ſols & demi valoient plus de ſix ſols, monnoye d'aujourd'huy (1708.) on pretend avoir conſervé quelques-uns des trente *deniers*, donnez par la Synagogue à Judas pour livrer JESUS-CHRIST; & l'on en montre encore un à St. Jean de Latran à Rome. Le *denier* des Latins avant la fondation de Rome, étoit d'argent du poids d'une dragme, qui vaut un peu moins que le *denier Romain*. Il y avoit d'un côté la tête de Janus & de Saturne; & de l'autre, la figure du vaiſſeau, qui avoit apporté Janus en Italie. Sur le revers des premiers *deniers* d'argent des Romains, étoient Caſtor & Pollux, ou une Victoire pouſſant un chariot à deux ou à quatre chevaux: ce qui les fit appeller *bigati*, ou *quadrigati*. On les nommoit auſſi *ratiti*, à cauſe du vaiſſeau qu'on appelle *ratis* en Latin. On a déjà obſervé, que le *denier Romain* valoit dix *as*, ou dix livres, ou quatre ſeſterces; & chaque ſeſterce, deux livres & demie. De là vient qu'il a été appellé *denarius*, & qu'on le marquoit par un X. On le diviſoit en deux quinaires, marquez par un V. Et le quinaire, en deux ſeſterces marquez par I. I. S. On fit auſſi à Rome des *deniers d'or*, qu'on appelloit d'abord *Aurei*. Ils étoient de quarante à la livre, & valoient environ ſept livres, monnoye de France. Depuis on en fit quarante cinq à la livre Romaine. Au reſte le *denier d'argent Conſulaire* valoit plus que le *denier Imperial*. Le *denier Conſulaire* peſoit la huitiéme partie d'une once, & le *denier Imperial* la ſeptiéme ſeulement.

DENIER, Monnoye de France. La douziéme partie d'un ſol, & la moitié d'un double. La valeur du *denier de France* a ſouvent varié; enſorte qu'à preſent le *denier* eſt une petite monnoye de cuivre. Elle eſt de ſi mediocre valeur, que l'on n'en fabrique preſque plus, & elle n'a plus de cours dans la plus grande partie de la France. Dix ſol tournois vaut douze *deniers*. Un *denier* étoit autrefois ſubdiviſé en deux mailles.

Dans les premiers temps de la Monarchie Françoiſe, le *denier* ſe prenoit pour toute ſorte de monnoye d'or ou d'argent. C'eſt la plus ancienne monnoye de France, & il en eſt fait mention dans la Loy Salique. On diſoit un *denier d'or*; un *denier à l'agnel*; un *denier à l'Ecu*; un *denier d'argent*, &c. Le peuple ſe ſervoit pourtant plus ordinairement du terme de *ſterin*. Sous la premiere Race des Rois de France, on ſe ſervoit de *deniers d'argent* pour le commerce; ils peſoient vingt-un grains, & valoient environ deux ſols & demi, monnoye d'aujourd'huy. Sous la ſeconde Race, & du temps de Charlemagne, les *deniers* peſoient vingt-huit, ou trente grains; & ſous Charles le Chauve, trente deux grains. Au commencement de la troiſiéme Race, les *deniers* étoient encore d'argent fin, & vers l'an 1103. ils peſoient vingt-trois, ou vingt-quatre grains. Sous Philippe I. on commença à y mêler du cuivre; ce n'eſt que de ſon temps qu'il eſt fait mention de *deniers Tournois* & de *deniers Pariſis*. Avant lui il n'y avoit qu'une ſorte de *deniers*. Depuis ils ont été tellement alterez qu'ils ne ſont plus que de cuivre pur. Il reſte encore des *deniers* de la premiere Race bien conſervez, & ils valent deux ou trois ſols, monnoye courante. Mais il eſt très-difficile de ſçavoir ce que valoient les ſols & les *deniers* ſous la troiſiéme Race, à cauſe de l'affoibliſſement des monnoyes qui arriva par degrez; c'eſt pourquoy l'on ne peut ſçavoir la proportion qu'on gardoit alors entre l'or & l'argent, ni ce que valoit le marc. Dès le temps de St. Louis les *deniers* n'étoient plus que de billon, & il n'y avoit que ſix grains & demi d'argent. St. Louis fit fabriquer des gros Tournois, qu'on appelloit auſſi, *gros deniers d'argent*, ou *gros deniers blancs*. Ces gros valoient un ſol Tournois, & le ſol Tournois d'argent valoit douze *deniers Tournois*, comme encore à preſent, avec cette difference qu'il n'y a plus ni *deniers*, ni ſols d'argent. Juſqu'au commencement de la troiſiéme Race, il n'y avoit qu'une ſorte de *deniers*, de même poids, & de même loy. Mais dès le regne de Philippe le Bel, on fit des *deniers Tournois*, & des *deniers Pariſis*. On appelloit *petits Tournois*, les *deniers Tournois*; & *petits Pariſis*, les *deniers Pariſis*. Philippe le Bel les fit fabriquer en 1293. Ils étoient de billon; & par conſequent la valeur des *deniers* a diminué à proportion que la valeur du ſol a diminué. Le ſol ne valoit qu'un gros & ſept grains & demi, dès le temps de St. Louis. Voyez SOL. Sous Louis XII. le ſol tenoit encore dix-huit grains d'argent. Il n'y en avoit plus que treize & demi ſous Charles IX. & douze ſous Henri III. Juſqu'en 1575. on ne s'étoit point ſervi de monnoye de cuivre pur en France. Mais le billon manquant pour faire des doubles & des *deniers*, l'on fut obligé de ſe ſervir de cuivre pour les petites monnoyes: ce qui a toûjours été pratiqué depuis. Voyez LE BLANC. On appelloit *deniers noirs*, ou ſimplement *Noirets*, les *deniers* de billon, & ceux d'argent *deniers blancs*. Outre les *deniers Pariſis*, & les *deniers Tournois*, il y a eu en France des *deniers Viennois*, *Lonifiens*, *Donifiens*, *Tolofains*, *Poitevins*, *Chartrains*, *Angevins*, *Manſois*, *Bourdelois*, &c. Les *deniers Manſois* valoient le double des Normands: & de là vient le mot, Qu'un Manſeau valoit un Normand & demi. La raiſon de cette diverſité, c'eſt que les Grands Seigneurs du Royaume ſous Hugues Capet s'étant approprié le droit de battre monnoye, chacun d'eux la faiſoit faire de tel poids & de telle loy qu'il trouvoit à propos. Ainſi on fut obligé de ſtipuler dans les contracts, & de ſpecifier de quelle monnoye on entendoit parler. Le *denier Pariſis* étoit la monnoye Royale, ou la forte monnoye; un *denier Pariſis* valoit un cinquiéme plus que le *denier Tournois*. On l'appelloit auſſi *denier bourgeois*. Il eſt neceſſaire de remarquer encore, qu'il y avoit auſſi des *deniers* d'or. St. Louis fit fabriquer des *deniers d'or à l'agnel*, peſant trois deniers cinq grains. Philippe le Bel fit battre des *deniers d'or*, qui valoient quinze ſols Tournois; Philippe de Valois fit fabriquer des *deniers* à l'écu, qui valoient vingt ſols Tournois; & le Roy Jean, de la même valeur. Cette monnoye ne fut en uſage que pendant leur regne. Le Roy Jean fit faire auſſi des *deniers d'or à la fleur de Lys*. Ils étoient de cinquante au marc d'or. On n'en fit plus après lui. LE BLANC.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *aneus*, parceque les *deniers* ſont de cuivre. Mais Bouterouë dit, que le mot de *denier* a été dit, parcequ'il valoit *dix as*, ſur ce que Polybe dit, qu'on donnoit une mine ou livre d'or pour dix d'argent, & qu'il y a apparence que ce fut en

Digitized by Google

ce temps-là que le *nummus aureus* fut nommé *denier*, puisqu'il valoit dix *deniers* d'argent, comme on appella celui-cy *denier d'argent*, à cauſe qu'il valoit dix *deniers* de cuivre, ou *as*. Ainſi la taille du *denier* d'or étoit alors de quarante à la livre. Voyez dans cet Auteur des tables des diviſions de la livre Romaine, de l'as Romain, des *deniers* d'argent, & des *deniers* de cuivre. Le nom de *denier* François a été donné à nos eſpeces, à l'imitation des Romains, qui l'avoient donné à leurs premieres monnoyes d'argent qui furent fabriquées l'an 485. de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de Fabius, ſelon le temoignage de Pline.

DENIER, ſignifie auſſi, argent en general, en quelque eſpece, ou monnoye qu'il ſoit. En ce ſens c'eſt un mot generique pour deſigner une ſomme d'argent; & il eſt bien plus en uſage au plurier qu'au ſingulier. Sçavoir bien placer ſes *deniers*. Il n'a ni *denier*, ni maille; c'eſt-à-dire, rien. Cet homme ſçait bien faire valoir ſon *denier*; c'eſt-à-dire, ſon argent. On appelle *deniers dotaux*, l'argent qu'apporte une femme en mariage. On appelle *deniers oiſifs*, l'argent qui ne porte point d'interêt. Un Tuteur paye l'interêt des *deniers oiſifs*. Les *deniers d'octroi*, ſont ceux que le Roi permet aux villes de lever ſur elles-mêmes. Voyez OCTROY. Des *deniers clairs & liquides*, ſont les ſommes qu'on peut recevoir quand on veut, & ſans conteſtation. Ceux qui reçoivent les *deniers* publics, ſont ſujets à des recherches. Tous receveurs, ou comptables des *deniers Royaux* peuvent être contraints par corps. ORDONN. DE 1667. Leurs offices ſont affectez par preference à tous creanciers au payement des *deniers du Roy*; même au prejudice des Vendeurs deſdits offices. EDIT DE 1669. Le Roy pour les *deniers Royaux* ne vient en ordre d'hypotheque ſur les biens de ſes debiteurs que du jour du bail, traitté, ou commiſſion. Ib. Mais pour les heritages acquis depuis le bail, ou traitté, le Roy a la preference au prejudice même des creanciers anterieurs, parceque ces heritages ſont cenſez acquis des *deniers Royaux*. Ib. On dit, Les *deniers* revenant bon; ce ſont ceux qu'on retire, toutes charges payées. Faire bon les *deniers*, c'eſt, Garentir la ſomme. *Deniers d'entrée*, ſont ceux qu'on avance en entrant dans une ferme. *Francs deniers*, c'eſt-à-dire, exempts de toutes deductions. Par la Coutume de Meaux, ſi on ne vend un heritage *deniers francs* au vendeur, c'eſt lui qui eſt tenu des laods & ventes.

On appelle chez le Roi, *Maîtres de la Chambre aux deniers*, ceux qui ſont chargez de ſolliciter les fonds pour la depenſe de la Maiſon du Roy, & de payer les Officiers qui font la depenſe. Il y a trois *Maîtres de la Chambre aux deniers*, qui ſervent alternativement. Ils aſſiſtent aux deliberations du Bureau, où ſe donne l'ordre de la depenſe de la Maiſon du Roi.

DENIER, eſt auſſi un certain pied, ſur lequel on eſt obligé de payer une groſſe ſomme. Ce Partiſan a ſix *deniers* dans la Ferme des Aides; il doit partager le gain ou la perte à proportion. Les laods & ventes ſe payent à Paris à raiſon de vingt *deniers* pour livre. L'Amiral a le dixiéme *denier* de toutes les priſes. On a taxé les detenteurs des biens alienez de l'Egliſe au huitiéme *denier*. En Hollande on appelle *centieme* ou *deux-centieme denier*, la centiéme ou la deux-centiéme partie du capital de chaque particulier.

DENIER, ſe dit auſſi du taux du Roi, ou du prix de l'argent qui court à interêt. Le Roi a fixé les rentes au *denier* vingt & à la vingtiéme partie du principal. Il y a encore des rentes au *denier* quatorze en Normandie. Les uſuriers prêtent leur argent au *denier* fort. Les Traittans en prennent au *denier* huit.

DENIER, en termes de Monnoyeurs & d'Orfevres, marque les divers degrez de la bonté, & de la loy, ou du titre de l'argent, comme le carat celui de l'or. L'argent à dix *deniers* de loy eſt de l'argent, où il y a une ſixiéme partie d'alliage. On diviſe cette loy en douze degrez qu'on appelle *deniers*, & on ſubdiviſe les *deniers* en vingt quatre grains, & les grains en demi, en quarte & en huit. Les écus ſont à onze *deniers* de loy; c'eſt-à-dire, qu'il y a une douziéme partie de mêlange de cuivre. Voyez BOURGEOIS. L'argent le plus fin eſt de douze *deniers*, comme l'or de vingt-quatre carats. L'argent ſe peut purifier juſqu'à ce douziéme degré; mais il ne laiſſe pas d'être trés-pur juſqu'au titre d'onze *deniers*, & dix-huit ou douze grains; c'eſt-à-dire, quoy qu'il y ait ſix ou douze grains de dechet. Il doit avoir en la monnoye dix *deniers* de fin au moins, autrement elle paſſe pour billon. L'argent d'orfevrerie doit avoir onze *deniers*, & douze grains de fin, y compris les deux grains de remede, par l'Ordonnance de 1636. & 1640. L'argent à ce titre eſt appellé *argent le Roi*, parceque le Roi accorde cette vingt-quatriéme partie de profit aux étrangers qui en apportent. Pour exprimer la monnoye forte, ou d'argent fin, on trouve dans les vieux titres, des *deniers à valeur d'or*, ou *deniers d'or*. La raiſon eſt, que l'affoibliſſement de la monnoye ne ſe fit d'abord que dans la monnoye d'argent; enſorte que la valeur de l'argent n'étoit plus proportionnée à celle de l'or, comme il avoit toûjours été. Ainſi en ſtipulant le payement des rentes, on ſtipuloit en monnoye *à valeur d'or*. Un *denier d'or*, ou *à valeur d'or*, valoit un *denier* & un quart Tournois, ou un *denier* Pariſis, qui étoit la monnoye forte. On dit auſſi dans les Monnoyes, *deniers de boëte*, & *deniers courans*. Les premiers ſont les *deniers* qu'on apporte dans les boëtes pour les faire juger, & en obtenir la delivrance. C'eſt une piece d'or qu'on prend ſur deux cents, ou une piece d'argent qu'on prend ſur dix-huit marcs, qu'on met dans une boëte pour ſervir au jugement de tout l'ouvrage. Les *deniers courans* ſont les eſpeces qui ſont expoſées dans le commerce, après que le Fermier a obtenu le jugement de delivrance.

DENIER, en matiere de poids, eſt la vingt-quatriéme partie de l'once, & la cent quatre-vingt douziéme du marc. Il peſe vingt-quatre grains. Le gros peſe trois *deniers*. En Medecine on l'appelle *ſcrupule*.

On appelle *denier de monnoyage*, une eſpece telle qu'elle ſoit, fabriquée à la Monnoye: comme un écu d'or eſt un *denier de monnoyage* d'écu, & ainſi des autres.

On appelle en Angleterre, le *denier de St. Pierre*, une impoſition d'un *denier* ſur chaque maiſon pour être payé au Pape par forme d'offrande, ou de redevance, ou d'aumône. Ce droit fut établi en l'an 740. par le Roi Ina, ou par le Roi Offa, comme le dit Polydore Virgile & Spelmannus. On l'appelle encore à preſent *Rome-peny*, ou *Rome-ſcoth*. Ce n'étoit dans ſon origine qu'un ſon volontaire, & on l'appelloit *l'aumône du Roy*; depuis ils l'exigerent comme un tribut; & il eſt aboli par tout. Olaus, Roi de Suede, impoſa un pareil tribut en faveur du St. Siege, que l'on appella le *denier de St. Pierre*, qui fut aboli par ſes ſucceſſeurs. Baronius rapporte que Charlemagne en avoit impoſé un pareil ſur chaque maiſon de ſon Royaume. Il s'appuye ſur le temoignage du Pape Gregoire VII. On en établit auſſi un en Pologne en l'an 1320. ſur chaque tête d'homme, & pareillement en Boheme. Voyez DU CANGE.

DENIER A' DIEU. ſ. m. Voyez dans l'article qui ſuit.

On dit proverbialement, Qu'un homme vendroit un autre à beaux *deniers* comptans; pour dire, qu'il eſt bien plus fin que lui. On dit auſſi, Qu'on donne le *denier à Dieu* d'un marché, pour aſſûrance qu'un marché eſt conclu: c'eſt une petite piece d'argent deſtinée ordinaire-

Digitized by Google

nairement à faire une aumône, que donne celui qui achete, ou qui loue, comme une espece d'erres, ou de gage. C'eſt pour cela qu'on l'appelle le *denier à Dieu*, *Denarius Dei*. Il faut le rendre, ou le retirer dans les vingt quatre heures; autrement l'on eſt obligé d'executer le marché. On dit auſſi d'un valet muſard, qui s'arrête ſouvent en chemin, Qu'il n'y a point d'huis qui ne lui doive un *denier*. On dit, Qu'une choſe vaut mieux *denier*, qu'elle ne valoit maille; pour dire, Cela eſt beaucoup meilleur. On dit auſſi, Net comme un *denier*, non pas pour dire que le *denier* ſoit fort net; car au contraire, comme il paſſe par les mains du peuple, il eſt ſale d'ordinaire: mais cela s'entend d'un compte qui eſt clair, liquide & exact, rendu juſqu'à un *denier*.

GAGNE-DENIER. ſ. m. Crocheteur; porte-faix.

DENIGRER. v. act. Medire de quelcun; dechirer ſa reputation; le mepriſer, ou mepriſer ſes ouvrages. Vous me *denigrez*. par tout. Se *denigrer* les uns les autres par des invectives. Les Critiques ſe *denigrent* les uns les autres. On dit auſſi, Qu'un homme s'eſt bien *denigré*, quand on a decouvert qu'il a fait quelque mechante action. Il eſt bas, & Danet le met au rang de ceux qui ſont tout-à-fait hors d'uſage. Cependant on s'en peut encore ſervir dans le ſtile familier & comique. L'Academie ne le blâme point.

DENIGRÉ, ÉE. part. & adj.

DENNEBROGE. Ordre de Chevalerie. Voyez CHEVALIER.

DENOMBREMENT. ſ. maſc. Enumeration; compte; detail. Cefar Auguſte avoit ordonné qu'on fit la deſcription, ou le *denombrement* du monde, ou plutôt, des ſujets de l'Empire. Quelques-uns diſent, que ce *denombrement* fut fait par l'ordre d'Auguſte, pour ſçavoir la quantité de leur bien, & impoſer des tributs ſur eux: c'eſt ce qu'on appelloit, *cenſus*. D'autres diſent que ce ne fut point en vuë d'aucun impôt; mais ſeulement pour s'inſtruire du nombre des Juifs, & du ſecours qu'il en pouvoit tirer. David fut ſeverement puni pour avoir fait faire le *denombrement* du peuple d'Iſraël. Auguſte fit faire le *denombrement* des citoyens de Rome, qui montoient à quatre millions, cent trente-ſept mille. TILL. Il a fait un *denombrement* de tous les cas, où les Juges peuvent recevoir des preſens. PASC.

DENOMBREMENT, en termes de Rhetorique, ſe dit d'une narration en detail des parties, des qualitez d'un ſujet. Cet Orateur a fait un long *denombrement* de tous les crimes qu'il reproche à ſa partie. Le *denombrement* ſert à amplifier.

DENOMBREMENT, en termes de Juriſprudence Feodale, ſe joint toûjours à *aveu*, & ſe dit de la declaration qu'on fait au Seigneur dominant de tous les fiefs, droits & heritages qu'on reconnoît & avoué tenir de lui. Le vaſſal a quarante jours après avoir fait la foi & hommage pour donner ſon aveu & *denombrement*. Le Seigneur dans autres quarante jours peut blâmer le *denombrement* qu'on lui a baillé. Les aveus & *denombremens* ne font foi en Juſtice qu'entre les perſonnes qui les ont baillez, ou reçus.

DENOMINATEUR. ſ. m. Terme d'Arithmetique. Il ne ſe dit qu'en parlant des fractions, ou diviſions. C'eſt le nombre écrit au deſſous d'une ligne, qui marque en combien de parties l'unité eſt partagée par la fraction: ce qui eſt exprimé par le nombre de deſſus, qu'on nomme le *numerateur*. Par exemple, $\frac{5}{7}$. ſont cinq cens cinquante ſoixante-cinquiémes. Le nombre qui eſt au deſſous, s'appelle le *denominateur*.

DENOMINATIF. adj. Terme qui marque le nom propre de quelque choſe. La Grammaire a ſes termes appellatifs, *denominatifs*, ſuperlatifs, &c.

DENOMINATION. ſ. fem. Nom impoſé à quelque choſe, & qui marque ordinairement quelque qualité qui y predomine. On dit en Philoſophie, Que les choſes prennent leur *denomination* de ce qu'elles ont de plus conſiderable.

DENOMINATION, ſe dit en Arithmetique, du nombre de parties égales, en quoy un tout eſt diviſé: comme un en quatre, que l'on marque ainſi $\frac{1}{4}$. Le nombre qui eſt au deſſous, donnant le nom à la fraction de l'unité, s'appelle *denomination*.

DENOMMER. v. act. Nommer, & comprendre quelque perſonne, ou quelque choſe nommément, ou par ſon nom dans quelque acte, ou procedure. Cet arrêt n'a point été rendu avec moi; je ne ſuis ni *denommé*, ni compris dans les qualitez. Il eſt *denommé* dans les informations. On n'oſeroit *denommer* perſonne dans un monitoire. Ce legs eſt *denommé* & deſigné expreſſément dans ce teſtament.

DENOMMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DENONCER. v. act. Publier; declarer; faire ſçavoir par un acte, ou cri public, aux étrangers. *Denoncer* la guerre, ou la paix. *Denoncer* une feſte. *Denoncer* un excommunié.

DENONCER, ſignifie auſſi plus particulierement, Notifier; declarer; faire ſçavoir. *Denoncer* quelque malheur. Il y envoya un des principaux de la Cour vers les Scythes, leur *denoncer* qu'ils ne paſſaſſent point le Tanais. VAUG. Il lui envoya *denoncer* qu'il eût à lui payer le tribut. ID.

DENONCER, ſignifie auſſi, Faire ſignifier une procedure par un acte fait en Juſtice. *Denoncer* à un garent le trouble fait par un tiers, afin qu'il prenne le fait & cauſe. Un pourſuivant criées *denonce* toutes les procedures & oppoſitions qui lui ſont ſignifiées, afin que les parties lui adminiſtrent des moyens pour s'en deffendre.

DENONCER, ſignifie auſſi, Deferer en Juſtice; accuſer quelcun d'un crime, pour obliger les Juges à en pourſuivre la punition. Il *denonça* deux Chevaliers Romains. ABLAN. Il eſt dangereux d'être *denoncé* à l'Inquiſition. On l'a *denoncé* au Procureur General. C'eſt une trahiſon que de *denoncer* ſon ami. Voyez DENONCIATION.

On dit proverbialement, Je vous dis & je vous *denonce*, que je vais faire une telle choſe; pour dire, Je vous le declare.

DENONCÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Un excommunié *denoncé* à l'Egliſe; c'eſt-à-dire, public & declaré.

DENONCIATEUR. ſ. m. Delateur; celui qui denonce, qui accuſe, qui defere un coupable. Un *denonciateur* eſt ſecret, & doit inſcrire ſon nom ſur le Regitre du Procureur General, & donner caution. Après que l'accuſé eſt abſous, Mr. le Procureur General eſt obligé de nommer ſon *denonciateur*, pour le faire condamner aux dommages & interêts. Mr. le Procureur General ne doit recevoir un *denonciateur* que pour des crimes publics. Les Promoteurs des officialitez ſont auſſi obligez de nommer leurs *denonciateurs*: autrement, s'ils avoient agi d'office, ils ſeroient condamnez aux depens & interêts de la partie après le jugement d'abſolution. Les deux *denonciateurs* des Templiers perirent miſerablement. MEZERAI. Il y a des Theologiens qui pretendent qu'en matiere d'hereſie, on peut être *denonciateur* & Juge tout enſemble; mais cette pretention eſt odieuſe. Un *denonciateur* eſt trop intereſſé dans ſa denonciation, pour attendre de lui un jugement équitable. Un *denonciateur* doit être toûjours conſideré comme partie. Dans le Droit Romain les *denonciateurs* ſont appellez *curieux*: *curioſi* & *curagendarii*. Il y a un titre *De Curioſis & Statoniariis* dans le Code, l. 12. t. 23. & dans le Code Theod. l. 6.

Digitized by Google

t. 29. Ils couroient les Provinces pour dénoncer les coupables au Prefet du Pretoire, ou aux Gouverneurs des Provinces. Par la Loi I. de ce titre, *ces curieux ou dénonciateurs* étoient obligez à prouver; autrement ils étoient punis comme calomniateurs.

DENONCIATION. ſ. f. Publication faite ſolennellement. Tous les vaiſſeaux ſont de bonne priſe après la *dénonciation* de la guerre. On fait au prône les *dénonciations* & publications de bans, d'excommunications, &c. La *dénonciation* ſe fait, afin que la ſentence d'excommunication ſoit entierement executée. EVRILLON.

DENONCIATION, ſignifie auſſi, Accuſation ſecrette qu'on fait au Magiſtrat, qui a en main la vengeance publique pour pourſuivre la punition d'un crime. Une partie ne peut pourſuivre un procés criminel, où elle n'a point d'interêt que par la voye de la *dénonciation*. Par l'Ordonnance de 1670. les Procureurs du Roi & ceux des Seigneurs doivent avoir un regiſtre pour recevoir, & faire écrire les *dénonciations*, qui ſeront circonſtanciées, & ſignées par les denonciateurs. Trajan écrivant à Pline, l. 10. epit. 98. lui ordonne, de ne recevoir pour nul genre de crime aucune *dénonciation* qui ne ſoit ſouſcrite du denonciateur; parceque cela eſt d'un pernicieux exemple, & très-éloigné des maximes ordinaires.

DENONCIATION, ſe dit auſſi des procedutes qu'on ſignifie aux parties, afin qu'elles n'en pretendent cauſe d'ignorance. Un acquereur fait une *dénonciation* à ſon garent du trouble qui lui eſt fait. Les Procureurs ne ſont point negligens de faire des *dénonciations* des procedures, pour conſommer les parties en frais.

Il y a auſſi en Droit une action qu'on appelle *dénonciation de nouvel œuvre*, dont il y a un titre exprés dans le Digeſte, & dont on uſoit pour empêcher une nouvelle conſtruction faite par un voiſin au préjudice d'un autre.

DENOTATION. ſ. f. Deſignation de quelque choſe par certains ſignes. On a parlé de ces choſes en general, ſans aucune *denotation* particuliere. Ce mot & le ſuivant ſont un peu vieux.

DENOTER. v. act. Terme de Pratique. Marquer; deſigner quelque choſe, ou quelque perſonne, enſorte qu'on la puiſſe reconnoître. Les temoins ne depoſent pas nettement contre l'accuſé; mais il eſt pourtant ſi bien *denoté*, qu'il y a bien de l'apparence que c'eſt lui.

DENOTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DENOUEMENT. ſ. m. Terme de Poëſie. Ce qui ſert à debrouiller, à demêler le nœud d'une piece de Theatre, d'un Roman; c'eſt l'éclairciſſement d'une intrigue. Tout ce qui fait le changement de fortune, ou qui le fait, s'appelle *denoüement*. LE P. R. Le *denoüement* de cette piece eſt heureux, & bien menagé. Dans le Poëme Epique le *denoüement* ne doit pas laiſſer le Heros malheureux; les fins triſtes ne ſont bonnes que pour la Tragedie. LE P. LE B. Le *denoüement* d'une piece tragique doit naître du ſujet même, ſans avoir recours à une machine, ou à une Divinité, pour déclier ce qui eſt trop embaraſſé. DAC. Le *denoüement* doit être la partie la plus travaillée, parceque c'eſt ce qui fait la derniere impreſſion ſur l'eſprit du ſpectateur. ID. Le *denoüement* peche le plus ſouvent, ou parcequ'il eſt mal preparé, ou parcequ'il eſt trop embaraſſé, ou parcequ'il eſt double. ID. Il faut que le *denoüement* ſoit une ſuite vraiſemblable de ce qui a precedé; qu'il ſoit naturel, & qu'il naiſſe du ſujet. LE P. LE B. Tetence n'enflâme pas la curioſité, & ne jette pas l'eſprit dans l'impatience de voir le *denoüement* des aventures. DAC. L'art du Poëme dramatique eſt, de tenir le ſpectateur agreablement ſuſpendu juſqu'au *denoüement*. LE P. LE B.

DENOUEMENT, ſe dit auſſi en parlant des affaires & des intrigues du cabinet. Voilà le *denoüement* de l'intrigue.

DENOUER. v. act. Deliet quelque choſe; deffaire le nœud. *Denouer* ſes ſouliers, ſa cravate. Alexandre ne put *denoüer* le nœud Gordien; & il le coupa.

DENOÜER, ſe dit auſſi figurément, du corps qui devient plus ſouple, plus libre, & plus diſpos par le travail, par l'exercice. Les Danſeurs de corde ont le corps bien *denoué*. Quand on apprend à voltiger, cela ſert à ſe *denoüer*, à avoir le corps plus ſouple. Il ſe dit auſſi de la langue, lorſqu'on la met en liberté de parler.

Ma langue n'attend pas que l'argent la denoüe. BOIL.

DENOÜER, ſe dit figurément, & ſignifie, Detacher. Les querelles & les froideurs des amis *denoüent* peu-à-peu le nœud d'amitié qui les lie. Quand l'interêt ſeul forme le nœud de l'amitié, les moindres chagrins le peuvent rompre, ou du moins ils le peuvent *denoüer*. ST. EV. Ciceron dit, Qu'il ne faut pas rompre l'amitié; mais qu'il faut la *denoüer*, ou la decoudre.

DENOÜER, ſignifie auſſi, Developper; debrouiller une intrigue, ou le nœud d'une Comedie. Cette Comedie a été fort agreablement *denoüée*. L'intrigue de la piece *ſe denoüe* fort bien.

DENOÜER, ſe dit auſſi de l'eſprit, & ſignifie, Developer; rendre plus diſpos, plus propre à concevoir, à comprendre, à imaginer. Son eſprit ſe *denoüe*. DANET.

DENOÜÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DENRE'E. ſ. f. Marchandiſe ordinaire qu'on vend aux marchez, & neceſſaire pour l'entretien du menage; blé, vin, foin, bois, &c. Dans les villes bien policées le Magiſtrat met le prix, le taux aux *denrées* ſujettes à la Police. MEN. Cet homme vend bien ſes *denrées*.

Ce mot vient de *denarata*, qu'on a dit au lieu de *denariata*, fait de *denarius*, comme ſi c'étoit une choſe qu'on voulût reduire en deniers, ou un revenu de deniers. Du Cange dit, que dans la baſſe Latinité on a appellé toute ſorte de marchandiſes, *denarata*, *denariata*, & *denairada*; & qu'on appelloit même *denariata terra aut vinea*, une portion de terre ou de vignes, qui valoit un denier de revenu.

DENRÉE, ſe dit auſſi en mauvaiſe part, de la mechante marchandiſe. Ce Marchand s'eſt deffait de ſes plus belles étoffes; il n'a plus chez lui que de la *denrée*, du rebut. Cet homme-là n'a été payé qu'en *denrées*, en mechantes marchandiſes.

DENSE. adj. m. & f. Terme de Phyſique. Epais; ſerré; peſant & compacte. Les corps *denſes* ont moins de pores, ou les ont plus petits que les autres. Un corps *denſe*, eſt un corps qui occupe peu d'étenduë avec beaucoup de matiere. ROHAULT.

DENSITE'. ſ. f. Terme de Phyſique. Qualité d'un corps denſe. La peſanteur de l'or vient de ſa *denſité*, & de la petiteſſe de ſes pores.

DENT. ſ. f. Petit os très-dur, enchaſſé dans les gencives, qui ſert aux animaux à mâcher, à briſer les alimens, & à mordre. Le trou de la gencive, où les *dents* ſont enchaſſées, s'appelle *alveole*. Les *dents* ſont couvertes d'un émail, qui eſt tout-à-fait different de l'os. Il eſt compoſé d'une infinité de petits filets, qui ſont attachez ſur les *dents* par leurs racines. Quand l'émail eſt uſé, ou emporté, & qu'il laiſſe l'os à découvert, la *dent* ſe carie, & pourrit preſque toûjours. On appelle *tables offenſes*, les os qui ſont la machoire, & qui en ferment les *dents*. Il y a deux rangs de *dents* dans la bouche des hommes & des animaux terreſtres, & de quelques poiſſons. L'homme a trente deux *dents* à la bouche. Les *dents* inciſives & tranchantes ſont appellées *premieres* & *anterieures*, parcequ'elles paroiſſent les premieres, & coupent les viandes. Quelques-uns

Digitized by Google

uns les appellent auſſi *gelaſines*, *rieuſes*, ou *riantes*, parcequ'elles ſe decouvrent d'abord en riant. Elles ſont huit, quatre à chaque mâchoire. Il y a quatre *dents canines*, deux à chaque mâchoire, qui ſont ſituées auprès des inciſives, une de chaque côté. Les deux d'enhaut ſont appellées *oüillieres*, parcequ'une portion du nerf qui fait mouvoir les yeux, ſe porte vers ces *dents*, d'où vient qu'on croit qu'il eſt dangereux de les arracher. Il y a vingt *dents mâchelieres* ou *malaires*, dix à chaque mâchoire, qui ſont groſſes & larges. Les *dents inciſives* & les *canines* n'ont qu'une racine; les *mâchelieres* en ont deux, trois, & quelquefois quatre. Les *dents* ont leurs arteres, leurs veines, & leurs nerfs. On appelle *dents de Lait*, les vingt premieres *dents* qui tombent d'ordinaire vers la ſixiéme ou ſeptiéme année, à la place deſquelles il en revient d'autres. Les quatre dernieres *dents molaires* ſont appellées *dents de ſageſſe*, parcequ'elles ne viennent qu'à l'age de vingt huit ou trente ans. Les *dents* ſont les ſeuls os qui croiſſent aux animaux juſqu'à leur extrême vieilleſſe. On tient que les *dents* ſont indomptables au feu & à la flâme, & ne reçoivent point la pointe du burin. Quelques-uns ſont nez avec toutes leurs *dents*, comme Marcus Curius Dentatus, & Cneius Papyrius Carbo. D'autres n'ont eu qu'une *dent* continué tout le long de la mâchoire, comme Pyrrhus, Roi des Epirotes, & Pruſias, fils du Roi de Bythinie: d'autres qui ont eu deux ou trois rangs de *dents*, comme quelques-uns ont dit d'Hercule. Les *dents* ſont revenuës à quelques-uns dans leur vieilleſſe. Mentzelius, Medecin Allemand, dit qu'il a vû un vieillard à Cleves en 1666. âgé de cent vingt ans, à qui les *dents* étoient revenuës deux ans auparavant avec grande douleur; & qu'en même temps il ſe trouva un Anglois à la Haye, à qui pareillement les *dents* étoient revenuës en ſa cent dix-huitiéme année.

Ce mot eſt derivé du Latin *dens*, où on a dit *dentes*, *quaſi edentes*.

On dit, qu'on a les *dents* molles, lorſqu'elles ne ſont pas avec leur fermeté ordinaire, & lorſqu'elles ſont agacées par quelque acidité. La maladie des *dents* c'eſt la carie qui les pourrit, qui les creuſe, qui les fait tomber par pieces. Le mal de *dents* eſt cauſé par une ſeroſité âcre, qui picote la membrane nerveuſe, dont les racines ſont tapiſſées. Cette femme a de fauſſes *dents*; elle met la nuit ſes *dents* ſous ſa toilette; elle a des *dents* poſtiches. Le friſſon fait claquer les *dents*. On tient que c'eſt Eſculape qui a trouvé le premier le moyen d'arracher les *dents*. Dechauſſer les *dents*. L'enfer eſt un lieu de cris & de grincemens de *dents*. Les Poëtes appellent les *dents* blanches & bien rangées, des *dents* d'yvoire, des rangs de perles, un beau ratelier de *dents*. A Cumana vers Mexique, les peuples ſont curieux d'avoir des *dents* noires, & tiennent ceux qui les ont blanches, pour des effeminez. Aux Indes Orientales ils les rougiſſent, à cauſe du betel & de l'areca qu'ils mâchent inceſſamment.

A l'égard des animaux, il y a quelques poiſſons qui ont des *dents* ſur la langue, comme les truittes. La morue a des *dents* au fond du goſier: ce ſont des pointes en quelque façon pareilles à celles qui ſont ſur la langue du lion, tournées vers le dedans du goſier. Les lamies ont ſix rangs de *dents*. Le grand chien de mer, qu'on appelle *canis carcharias*, a quatre ou cinq rangs de *dents* à chaque mâchoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & ſont extremement dures, trenchantes & pointuës. Le requiem en a trois rangs, comme auſſi le crocodile, leſquelles ſont toutes canines, n'ayant ni inciſives, ni molaires. Elles ſont d'une dureté & d'une blancheur extraordinaire, d'une figure ronde, pointuë & cannelée, comme une colonne dorique, & diſpoſée de telle ſorte, qu'il y a autant de plein que de vuide.

Ariſtote a cru qu'il n'y avoit que le ſcarus qui eût des *dents* propres à broyer, quoy qu'on en trouve en d'autres poiſſons. Les feches n'ont point de *dents*, non plus que les crapauds, & ne laiſſent pas de mordre. Les viperes & les grenouilles de mer ont deux grandes *dents* canines, qui ſont mobiles, & d'ordinaire couchées, & qui ſe relevent, quand elles veulent mordre. Les *dents* du ſanglier ſont tournées en demi-cercle, & ſont à trois pans comme un priſme. On tient que les licornes ſont des *dents* d'un gros peiſſon. Voyez LICORNE. La *dent* du brochet eſt venimeuſe, & fait partie de ſa mâchoire. Les *dents* d'élephant ſont de groſſes deffenſes pointuës, que cet animal porte en dehors, & qui ſont l'yvoire. Cardan pretend qu'on les peut amollir comme la corne de bœuf.

La *dent de loup* chez les Artiſans, eſt ce qui leur ſert à polir leur beſogne. On appelle auſſi *dents de loup*, les gros clous qui attachent les poteaux des cloiſons. Il faut mettre deux *dents de loup* à chaque poteau.

En termes de Manege, on dit que les *dents* du cheval marquent ſon âge. Il a quarante *dents*; vingt quatre mâchelieres au fond de la bouche, au delà des barres: douze de chaque côté du canal, rangées ſix deſſus; & ſix deſſous; elles ne tombent jamais, & ne ſervent point à la diſtinction de l'âge: douze de lait, qui ſont ſur le devant de la bouche; & quatre qu'on nomme les *crocs*, ou *crochets*. Les douze *dents* du lait ſont ſur le devant de la bouche: ſix deſſus, & ſix deſſous; courtes, petites, & blanches: elles changent en vieilliſſant, & deviennent larges, longues, & jaunâtres. De ces douze *dents* on nomme *pinces*, les quatre de devant; les quatre d'après ſont les *mitoyennes*; & les quatre ſuivantes, les *coins*. On dit, Qu'un cheval met bas ſes *dents*; Qu'il change ſes *dents*, & qu'il a mis ſes coins, ou ſes pinces, quand il pouſſe ſes coins, ou ſes pinces au lieu de ſes premieres *dents*. A meſure qu'elles pouſſent, elles indiquent les années du cheval. Les coins qui ſont plus avant dans la bouche que les autres *dents*, un deſſus, & un deſſous à chaque côté des mâchoires, ſortent de la gencive à cinq ans. Alors ils deviennent creux, & marquent ordinairement juſqu'à ſept ou huit ans: c'eſt-à-dire, que dans ce creux il y a une marque noire, qui reſſemble à une feve, & qui commence à ſe remplir; & la marque s'efface peu-à-peu depuis ſix juſqu'à ſept ou huit ans. A huit ans le creux eſt ampli, & la marque noire effacée. Alors on dit que le cheval a raſé.

DENT DE CHIEN, eſt une plante, qui pouſſe ordinairement deux feuilles, quelquefois trois, repanduës à terre, ſemblables à celles du lis des vallées, mais plus groſſes & plus charnuës, arondies. Il s'éleve d'entr'elles un pedicule haut comme la main, portant une belle fleur à ſix feuilles oblongues, pointuës, quelquefois blanches, quelquefois purpurines, marquées en dedans de taches laiteuſes. Cette fleur eſt ſuivie d'un fruit preſque rond & relevé de trois coins, de couleur verte, marbrée de rouge. Ce fruit eſt diviſé en trois loges remplies de ſemences oblongues, jaunâtres. Sa racine eſt blanche, charnuë, ayant en quelque maniere la figure de la *dent d'un chien*: ce qui a fait donner ce nom à cette plante. G. Bauhin l'appelle *dens canis latiore rotundioreque folio*. Il y a une autre eſpece de *dent de chien*. Leurs racines ſont propres pour reſoudre & pour ramolir.

DENT DE CHIEN, ſe dit auſſi d'une autre plante, qu'on appelle autrement *chien-dent*. Voyez CHIENDENT.

En Sculpture on appelle *dent de chien*, un ciſeau fendu par le bout, qui ſe diviſe en deux pointes. On l'appelle autrement *double pointe*. C'eſt auſſi un inſtrument de Doreur.

Digitized by Google

DENT DE LION, eſt une ſorte de plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. La *dent de lion* ordinaire, que G. Bauhin appelle *dent leonis latiore folio*, pouſſe de ſa racine des feuilles longues, mediocrement larges, decoupées profondement d'un côté & d'autre comme celles de la chicorée ſauvage, mais ſans poil, pointuës au bout. Il s'éleve d'entr'elles des pedicules creux, empreints d'un ſuc laiteux, ſoutenant chacun en ſon ſommet un bouquet à demi-fleurons jaunes. Ses graines ſont diſpoſées en rond, garnies chacune d'une aigrette. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, laiteuſe. Cette plante eſt autrement appellée *piſſenlit*. On en mange les feuilles en ſalade. On s'en ſert auſſi en Medecine pour purifier le ſang, & pour faire paſſer les urines. On appelle ce genre de plante *dent de lion*, à cauſe que les feuilles de l'eſpece ordinaire ſont decoupées à peu-près comme la machoire d'un lion, garnie de ſes dents.

DENT, ſe dit auſſi par reſſemblance de pluſieurs pointes ou entailleures qui ſont inanimées, ou faites par art. Les Medecins donnent le nom de *dent* à la ſeconde vertebre du cou, à cauſe de ſa figure. On dit, Qu'un couteau, ou autre ferrement taillant a des *dents*, quand il eſt ébreché. Les *dents* d'une ſcie, d'un peigne, de ſerans, d'une roüe de moulin, d'une horloge, d'une lime, d'un râteau, d'une herſe. On dit auſſi, Les *dents* d'une clef, en parlant de ces entailleures qui ſont dans le panneton ou muſeau de la clef, & dans leſquelles paſſent les gardes.

On appelle auſſi *dents de paſſement*, ces petites pointes d'ouvrages qui avancent ſur les bords d'un paſſement.

DENT, ſe dit figurément, & ſignifie, Atteinte; morſure. Perſonne ne ſe peut garentir des *dents* de l'envie, de la ſatire; des *dents* ſerpentines des mediſans. Il me dechire à belles *dents*.

DENT, ſe dit proverbialement en pluſieurs phraſes. On dit, Que les enfans meurent aſſez ſouvent aux *dents*; c'eſt-à-dire, lors que les *dents* commencent à pouſſer. Le vin troublé ne caſſe point les *dents*. On dit auſſi, Arracher un *dent* à quelcun; pour dire, Tirer de lui quelque argent, ou autre choſe qu'il eſt contraint de donner malgré lui. On dit, Qu'on prendroit auſſi-tôt la lune avec les *dents*; pour dire, qu'une choſe eſt impoſſible. On dit d'un homme qui a bien faim, Qu'il a les *dents* bien longues: de celui qui eſt pauvre, Qu'il n'a pas dequoi mettre ſous la *dent*: d'un goulu, Qu'il mange de toutes ſes *dents*; qu'il a beau être malade, qu'il n'en perdroit pas un coup de *dent*; que ce qu'on lui donne, n'eſt pas pour ſa *dent* creuſe. On dit auſſi, Qu'il n'en caſſera que d'une *dent*; qu'il n'en croquera que d'une *dent*; pour dire, qu'il ne mangera point de quelque choſe, ou qu'il n'obtiendra point ce qu'il pretend. On dit auſſi, Avoir une *dent* de lait contre quelqu'un, ou ſimplement, une *dent*; pour dire, Avoir quelque reſſentiment contre lui. On dit, Montrer les *dents* à quelcun; pour dire, Lui reſiſter en face, lui temoigner qu'on ne le craint pas. On dit auſſi, Lui parler des groſſes *dents*; pour dire, le menacer. On dit, Malgré lui, malgré ſes *dents*; pour dire, quelque empêchement qu'il y puiſſe mettre ou apporter. On dit auſſi, Dechirer quelcun à belles *dents*; pour dire, Medire cruellement de lui. On dit encore, Parler, murmurer entre ſes *dents*; pour dire, tout bas, & ſans vouloir être entendu: & on dit, Rire du bout des *dents*, quand on rit par force, & ſans en avoir envie. On dit auſſi, Qu'un homme n'a pas deſſerré les *dents*; pour dire, qu'il n'a dit mot. On dit, Qu'un homme a pris le frein aux *dents*; le mors aux *dents*; pour dire, qu'il a fait quelque eſcapade, qu'il s'eſt emporté comme font les chevaux, qui ne ſe laiſſent pas gouverner par la bride. On le dit auſſi de ceux qui ſont revenus de leur emportement, & qui

s'appliquent à leur devoir. On dit auſſi, Qu'on eſt ſur les *dents*; que le grand travail a mis quelcun ſur les *dents*; pour dire, qu'il eſt las & fatigué, qu'il n'en peut plus: & on dit d'un agonifant, Qu'il a la mort entre les *dents*. On dit pour ſe mocquer d'un Pedant, qu'il eſt ſçavant juſqu'aux *dents*. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois on ne tenoit perſonne pour ſçavant, juſqu'à ce qu'il fût paſſé Docteur: ce qui ne ſe faiſoit qu'après de fort grands repas, où on exerçoit bien ſes *dents*. Depuis on y a joûté, qu'il a mangé ſon Breviaire. On dit d'un Cavalier armé de toutes pieces, Qu'il eſt armé juſqu'aux *dents*. On dit ironiquement d'une vieille fans *dents*, qui a perdu toutes ſes *dents*, Qu'elle n'a pas une *dent* en bouche. Au contraire on dit d'un vieillard qui ſe porte bien, Qu'il a encore toutes ſes *dents*; qu'il a de bonnes *dents*. On dit de celui qui a quelque *dent* qui avance plus que les autres, Que c'eſt Geoffroi à la grand' *dent*; & de celui qui eſt mort, Il y a long temps qu'il n'a plus mal aux *dents*. On dit auſſi aux enfans, Qu'une choſe a des *dents*, qu'elle mord quand on la manie, lorſqu'ils ſont en danger de ſe bleſſer. Ses compoſez *Trident*, *Carredent*, *Bréchedent*, *Claquedent*, *Surdent*, *Tire-aux-dents*, ſont à leur ordre.

DENTAIRE. ſ. f. Nom qu'on donne à certaines plantes, à cauſe de la figure de leur racine, qui eſt comme dentée. Il y en a une, que Gaſpar Bauhin appelle *dentaria heptaphyllos*, qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la quinteſeuille, mais rangées ordinairement ſept ſur une côte comme celles du frêne, oblongues, dentelées tout autour. Ses fleurs ſont ſemblables à celles du geroflier, compoſées chacune de quatre feuilles diſpoſées en croix, de couleur blanche. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une ſilique diviſée en deux loges remplies de ſemences rondes. Sa racine eſt un peu écaillée, charnuë, blanche comme de l'albâtre. Il y a une autre eſpece de *dentaire*, que Gaſpar Bauhin appelle *dentaria pentaphyllos*, parce que ſes feuilles ſont diſpoſées cinq-à-cinq ſur une côte. Il y en a une troiſiéme eſpece, qui n'a que trois feuilles attachées à une queuë. Le même Bauhin l'appelle *dentaria triphyllos*.

La *grande dentaire* de Matthiole eſt d'un autre genre que les precedentes. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied, preſque auſſi groſſe que le petit doigt, pleine de ſuc. Cette tige ne porte point de feuilles, mais il naît à leur place des oreillettes membraneuſes éloignées les unes des autres. Ses fleurs ſont attachées par de petits pedicules vers le haut de la tige, faites en tuyaux évaſez par le haut, de couleur rouſſe, ou purpurine blanchâtre. Ses fruits ſont preſque auſſi gros que des avelines: ils contiennent des ſemences rondes comme de petits œufs de poiſſon, noires quand elles ſont mûres. Ses racines ſont des tubercules écaillez & dentez, ſucculents, ramaſſez & rangez en grand nombre. Gaſpar Bauhin appelle cette plante *orobanche radice dentata major*.

DENTAIRE, ſe dit auſſi des vers qui s'engendrent aux dents. Ils ſe ferment d'ordinaire ſous une croute amaſſée ſur les dents par la malpropreté. Ce ver eſt extremement petit, & a une tête ronde, marquée d'un point noir, le reſte du corps long & menu, à-peu-près comme ceux du vinaigre.

DENTALE, adj. f. Ce qui ſe prononce avec l'aide des dents. Les Grammairiens, & ſur tout les Hebreux, diſtinguent les lettres, en lettres *dentales*, labiales, gutturales, du palais, &c.

DENTALIUM. ſ. m. Petite coquille longue, blanche, rude par dehors, & fort polie par dedans, creuſe & pointuë d'un côté, comme la dent d'un chien,

Digitized by Google

elien, d'où elle a tiré son nom. Il s'y engendre un ver long & mince, qui y loge, & qui en sort quelquefois pour chercher sa nourriture. Le *dentalium* croît sur les rochers de la mer, & sur de vieilles coquilles. Il est propre pour dessécher & pour provoquer la sueur, étant pris intérieurement. On s'en sert aussi pour nettoyer & pour blanchir les dents.

DENTÉ, ÉE. adj. Qui a des dents. Voilà une femme bien *dentée*; c'est-à-dire, qu'elle a de belles dents. L'Acad. On le dit aussi des roues d'horloge, de moulin, & autres machines qui sont dentées.

Denté, se dit aussi, en Botanique, des decoupures fines & égales de quelques parties de plantes. Les calices des fleurs de l'olivier & du storax sont *dentez*.

Denté, se dit encore des roues, dont les entailles ressemblent à celles d'une montre, d'un moulin, & de quelques autres machines.

On le dit aussi en Blason, des animaux armez de dents, lorsqu'elles sont de representées d'un autre émail.

DENTÉE. s.f. en termes de Chasse, se dit d'un coup, ou atteinte des defenses d'un sanglier, qui decoud, & éventre les chiens & les chevaux.

DENTELAIRE. s.f. Plante qui pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux pieds, se divisant en beaucoup de rameaux. Ses feuilles sont semblables à celles de l'herbe aux puces, mais plus petites, embrassant leurs tiges, dentelées en leurs bords. Ses fleurs sont ramassées les unes proche des autres, de couleur purpurine. Quand cette fleur est passée, il vient une capsule qui renferme une semence oblongue, presque aussi grosse qu'un grain de blé, couverte d'une écorce mince, verdâtre, & remplie d'une moëlle blanche & amere. Sa racine consiste en des fibres grosses, longues, charnuës, d'un goût brûlant. Quelques Botanistes appellent cette plante en Latin *dentellaria*; d'autres, *plumbago*. Elle est bonne pour guerir les écorchures qui se font proche du fondement en allant à cheval, si on l'écrase, & qu'on l'applique dessus. On l'a nommée *dentelaire*, parce que les feuilles sont dentelées.

DENTELER. v. act. Faire des entailles en forme de dents. Les corniches *dentelées* sont plus agreables que les autres.

Dentelé, ée. adj. Crenelé; engrêlé; qui a des dents. Ouvrage *dentelé*. Corniche *dentelée*. Roüe *dentelée*.

Dentelé, se dit aussi des feuilles de Plantes, qui sont en quelque façon *dentelées* tout autour; c'est-à-dire, que les bords en sont decoupez en forme de petites dents, comme l'ancienne dentelle.

En Anatomie, il y a un muscle, qu'on appelle le *petit dentelé*, qui sert à faire mouvoir l'épaule en devant. Il y en a un autre qu'on appelle le *grand dentelé*, qui sert à dilater la poitrine. Ces deux muscles sont appellez *dentelez anterieurs*, parcequ'ils sont situez sur le devant de la poitrine. Il y en a deux autres qu'on appelle *dentelez posterieurs*, parcequ'ils sont situez sur le dos. Le *dentelé posterieur* & *superieur* tire les côtes en haut; l'*inferieur* les tire en bas.

En termes de Blason, on appelle *dentelées*, les pieces qui sont bordées de dents, plus petites, & plus aiguës que les denelées.

On appelle aussi *medailles dentelées*, celles qui sont crenelées par les bords. C'est une preuve de leur bonté, & de leur antiquité. Elles sont communes parmi les Consulaires jusqu'au temps d'Auguste. La malice des faux monnoyeurs, qui rognoient la monnoye, ou qui la contrefaisoient, obligea à prendre cette precaution dès le temps de la Republique.

DENTELLE. s.f. Petit passement; ouvrage de fil, de soye, d'or, ou d'argent, qui se fait avec des fuseaux, & qui sert à orner les habits & le linge. *Dentelle à bride*. On a deffendu les *dentelles* d'or & d'argent; les *dentelles* d'Angleterre, de Flandres, &c.

DENTELURE. s.f. Terme d'Architecture. Engrelure; ouvrage, ou ornement d'Architecture qui represente des dents, entailleures ou petites crenaux.

DENTICULE. s.f. qu'on nomme aussi *Denteleti* Terme d'Architecture. C'est une petite bande quarrée, qui fait partie de la corniche Ionique, & Corinthienne, sur laquelle on fait ordinairement de petites entailles, ou crenelures, qui ressemblent à un rang de dents.

On appelle en termes de Blason, un Ecu *denticulé*, lorsque la bordure a des dents faites de la façon des *denticules* d'Architecture.

DENTIER. s.m. Un rang de dents. Cette femme a un beau *dentier*.

DENTIFRICE. s.m. Terme de Medecine, qui se dit des remedes, avec lesquels on se frotte les dents, pour les nettoyer & pour les conserver: tels sont les coraux preparez, la pierre ponce, le pain brûlé, la coquille d'œuf, d'écrevisse, & d'escargot, la corne de cerf, &c. On se sert de ces *dentifrices* en forme de poudre. On s'en sert aussi en opiate composée de ces mêmes poudres & de miel. Il s'en prepare encore avec des racines cuittes avec l'alun, & sechées au four. D'autres sont en forme de liqueur, qu'on tire par distillation d'herbes desseehantes, & de medicamens astringens. Les Hollandois disent que le meilleur opiate, ou *dentifriche*, qui conserve les dents belles, est de les frotter avec de l'urine.

Ce mot vient de *dens*, dent, de *fricare*, frotter.

DENTURE. s.f. L'ordre, dont les dents sont arrangées. Une belle, une vilaine *denture*. Ce mot est dans Richelet: il n'est point dans l'Academie.

Denture, se dit aussi des roues, & de diverses autres choses dentées. La *denture* du calice des fleurs de l'olivier & du storax approche plus de la *denture* d'une roue dentée, que d'une dentelle ancienne.

DENUEMENT. Privation; degagement. Il ne vaut rien, ni au propre, ni au figuré. L'Academie n'en parle point. Il est vrai pourtant que les devots s'en servent, & qu'ils disent, Le *denuëment* de toutes choses: Etre dans un parfait *denuëment* des creatures, & de soi-même. Mais les devots ont une langue particuliere, fort differente du commun langage, & ils ne doivent pas servir de modele pour l'expression. Bouh.

DENUER. v. act. & n. Priver; degarnir; depouiller des choses, dont on a besoin. Il ne se dit que dans un sens metaphorique. La fortune l'a *denué* de tous biens. Ce Gouverneur a laissé *denuer* sa place de vivres, de munitions. Le jeu l'a *denué* d'argent. Etre *denué* d'amis, de conseil, d'assistance, de secours. On dit aussi, Qu'un homme est bien *denué* d'esprit, quand il fait quelque lourde faute, ou imprudence; c'est-à-dire, depourvu. La valeur *denuée* des autres vertus, ne peut rendre un homme digne d'une veritable estime. Sec. Le sage n'est jamais foible, quoi qu'il soit *denué* de tous les secours étrangers. Morale du Sage.

D E P.

DEPAISER. Prononcez DEPEISER. v. act. Faire sortir quelcun de son païs natal. Les parens de ce jeune homme l'ont envoyé en Italie pour le *depaïser*.

Depaïser, signifie aussi, Deniaiser; corriger quelcun

Digitized by Google

cun des défauts, de l'accent, des mœurs du païs. A la Cour on eſt bientôt *dépaiſé*; on y prend un autre air de vivre, & de parler. A le bien prendre, un honnête homme n'a point de metier; l'étenduë de ſon eſprit le *dépaiſe* par tout. LE CH. DE M.

Du Cange derive ce mot de *diſpatriare*, qu'on a dit en la baſſe Latin té dans la même ſignification.

DEPAÏSER, ſignifie auſſi, Faire changer de païs à un homme qui y eſt habitué, pour lui faire perdre ſes connoiſſances, pour le mettre en lieu, où il ſoit ſans credit, ſans appui, & inconnu. Un Superieur *dépaiſe* un Religieux qui a quelque mauvaiſe habitude, & le transfere en un autre Couvent. Il eſt arrivé un affront à cette famille, qui l'a obligée à ſe *dépaiſer*, à s'aller habituer en un autre païs. Les femmes d'amour demenagent ſouvent pour ſe *dépaiſer*, pour ſe ſauver des bretteurs.

DEPAÏSER, ſe dit auſſi au Palais, en parlant des évocations qu'on fait pour tirer une affaire d'une juriſdiction en une autre plus éloignée. Mes parties avoient trop de credit en ce Parlement, je les ai fait évoquer ailleurs pour les *dépaiſer*. On le dit auſſi en fait de diſpute: On preſſoit fort ce Docteur ſur un point de Juriſprudence; il a fait naître une queſtion de Theologie qui a *dépaiſé* ſon adverſaire.

DEPAÏSÉ, ÉE. part. & adj. Il a les ſignifications de ſon verbe.

DEPAQUETER. verb. act. Deffaire un paquet; l'ouvrir. Il a fait *depaqueter* à ce Marchand toute ſa boutique, & n'a rien acheté. Il a *depaqueté* ce paquet de lettres pour les rendre à leur adreſſe.

DEPAQUETÉ, ÉE. part. & adj.

DE PAR. Preposition qui regit l'Accuſatif, & qui ſignifie, De la part; par l'ordre; par le commandement. On a deffendu *de par* le Roi, les paſſemens d'or & d'argent.

DEPARAGER. v. act. Terme de Coutume. *Deparager* une fille, c'eſt, la marier à une perſonne d'une condition inegale. ART. 358. de la Coutume de Normandie.

DEPAREILLER. verb. act. Separer deux choſes pareilles; en ôter une. C'eſt la même choſe que DEPARIER. *Depareiller* des cheveux, des bas, des gands, des pigeons, &c.

Du Cange derive ce mot de *diſpariliare*, qu'on a dit en la baſſe Latinité dans la même ſignification.

DEPAREILLÉ, ÉE. part. & adj.

DEPARER. v. act. Oter l'agréement, ou l'ornement d'une choſe. Cette femme a de grands traits de beauté; mais elle a un nez qui la *depare*. Une aîle qui manque à ce bâtiment, le *depare* tout-à-fait.

Ce mot n'a gueres d'uſage que quand il s'agit d'Egliſe: voyez l'article qui ſuit. Quand il s'agit de tout autre choſe, on ſe ſert plus ordinairement de *Defigurer*.

DEPARER, ſignifie auſſi, Orer les paremens extraordinaires d'un autel; en changer. Si-tôt que le Service fut achevé, on *depara* l'Autel. Il faut *deparer* l'Egliſe pour la tendre de deuil.

DEPARÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPARIER. v. act. De deux choſes qui ſont pareilles, ou appariées enſemble, en ôter, en égarer, en perdre, en ſeparer une. La Blanchiſſeuſe a *deparié* mes manchettes. Mais il ſe dit particulierement des animaux qui ſe joignent enſemble. Il faut bien prendre garde de *deparier* ces pigeons. J'avois deux paires de tourterelles; mais elles ſont *deparées*. Il ſe dit auſſi des chevaux de caroſſe de different poil, ou de difference taille, qu'on ne trouve pas à-propos d'atteler enſemble, parceque cela feroit un mechant effet. Il faut que j'achete d'autres chevaux; les miens ſont *deparians*.

DEPARIÉ, ÉE. part. & adj. Regnier a dit pour marquer de la confuſion, & du deſordre,

Deux gands depariez, *deux bouteilles ſur cu*, &c.

DEPARLER. v. n. Diſcontinuer, ceſſer de parler. On ne l'employe qu'avec la negative, & on ne le dit que dans la converſation, en ſe plaignant de ces grands babillards qui veulent toûjours parler; on dit qu'ils ne *deparlent* point. Il ne *deparla* point de tout le jour.

Il auroit bien été un mois ſans deparler. SCAR.

Ce pedant ne *deparle* point; bon Dieu quel torrent! quel étalage de ſcience. BELL.

DEPART. ſ. m. Sortie d'un lieu à deſſein de faire un voyage. Cet Officier prepare ſon équippage; il eſt prêt à partir; il eſt ſur ſon *depart*. Une heure avant ſon *depart* il deliberoit encore de ſa route. On n'attend que le vent pour le *depart* des vaiſſeaux. On diſoit autrefois DEPARTIE.

EAU DE DEPART, autrement *Eau Regale*, eſt une eau forte, à laquelle on a ajoûté du ſel commun, ou du ſel armoniac, outre les autres ſels, dont l'eau forte ordinaire eſt compoſée, afin qu'elle ait la force de diſſoudre l'or, & de le ſeparer des autres metaux.

DEPART, ſe dit auſſi d'une operation, qui eſt en uſage parmi les Chymiſtes & les Orfevres, pour ſeparer les metaux les uns d'avec les autres, principalement l'or d'avec l'argent. La ſeparation de ces deux derniers metaux ſe fait par le moyen de l'eau forte, qui diſſout l'argent, & laiſſe tomber l'or au fond du vaiſſeau. Elle ſe fait auſſi par le moyen de l'eau regale, qui diſſout l'or ſans toucher à l'argent. Après que l'or eſt diſſous, on le fait precipiter, en verſant ſur la diſſolution de l'eſprit volatile de ſel armoniac, ou de l'huile de tartre faite par defaillance. On appelle cet or precipité, *or de depart*.

DEPARTAGER. v. act. Oter, vuider le partage. Il ſe dit au Palais, des procés, où les Juges ont été partagez, & ſe font trouvez en nombre égal d'avis differens: on les envoye en une autre Chambre pour les *departager*. Voyez PARTAGE.

DEPARTEMENT. ſ. m. Partage qui ſe fait entre pluſieurs perſonnes de leurs fonctions, ou de leur emploi, pour éviter la conteſtation, ou la confuſion; ce qui ſe fait tant à l'égard des lieux & des perſonnes, que des affaires, & des choſes. Les Provinces du Royaume ſont diviſées en quatre *departemens* par rapport aux quatre Secretaires d'Etat. Les lettres, les requêtes, & les affaires de chaque Province doivent paſſer par les mains du Secretaire d'Etat, dans le *departement* duquel elle ſe rencontre. Ainſi on dit, Un tel Secretaire d'Etat, ou un tel Intendant des Finances a dans ſon *departement* la Marine, la Normandie, la Maiſon du Roi, les affaires de Religion. Cette Election eſt du *departement* d'un tel Intendant de Juſtice.

DEPARTEMENT, eſt auſſi la diſtribution, & l'aſſignation qu'on fait des tailles, & autres impoſitions, ſur les Elections, & les Parroiſſes. Ce ſont les Intendans de Juſtice, à qui on adreſſe les commiſſions des tailles, & autres levées de deniers, pour en faire le *departement* ſur les Elections, Villes & Parroiſſes. On leur mande d'en faire le *departement* le plus juſte qu'il leur ſera poſſible.

DEPARTEMENT, ſe dit auſſi de quelques endroits d'une maiſon qu'on aſſigne à quelcun pour y loger. Le plus haut étage d'un logis eſt le *departement* ordinaire des écoliers, des domeſtiques.

DEPARTEMENT, en termes d'Architecture, eſt l'ordonnance & deſcription des membres, chambres & parties, dont eſt compoſé un bâtiment en un plus grand ou un plus petit nombre de pieces, ſelon leurs grandeurs,

Digitized by Google

deurs, suivant la difference des personnes; & c'est la premiere partie du devis, selon Savot.

DEPARTEMENT, signifie encore, Assignation de logement à des trouppes. Ils tirerent au sort les villages les plus proches, & chacun alla à son *departement*. ABLAN. Ce Regiment a obtenu cette année un bon *departement* pour passer son quartier d'hiver. Le *departement* ordinaire des Officiers de Marine est à Toulon, à Rochefort, à Brest &c.

DEPARTIR. v. act. Distribuer; partager; faire quelque gratification. Les Romains se faisoient élire Empereurs, en *departant* de grosses sommes de deniers aux soldats. Les faveurs du Ciel, les dons de la nature ne se *departent* pas également sur tous les hommes. Il a laissé une grosse somme pour la *departir* aux pauvres.

DEPARTIR, signifie aussi, Diviser une chose entre plusieurs personnes, & en donner à chacun sa part convenable. Il y a six mille francs de taille à *departir* sur cette Parroisse; il faut en donner à chacun ce qu'il en peut porter.

On dit à la Chasse, *Departir* les quêtes, lorsqu'on assigne à chaque Veneur qui va au bois, le canton de la quête.

DEPARTIR, se dit en termes de Palais, de tous les procés que l'on partage entre les Juges, & dont on distribuë les pieces, afin de les examiner, & en faire le rapport. Ce procés sera bientôt jugé; on l'a *departi*.

DEPARTIR, avec le pronom personnel, signifie encore, Se desister: se deporter; quitter; renoncer, abandonner une pretention, une demande, une opinion. C'est une pretention, & une resolution dont il ne se *departira* jamais. Ne vous *departez* point, de vôtre devoir, ni de l'obeïssance que vous devez au Roi. La partie s'est *departie* de sa requête; elle s'en est desistée. Ce Docteur a tenu long temps cette opinion, mais enfin il s'en est *departi*. Se *departir* de son droit. LE MAIT. Il est à croire qu'il ne s'est pas *departi* de ses fûretez sans raison. PAT. Ce n'est pas une regle, dont on ne puisse se *departir*. ID. Sedecias, Roi d'Israël, donna la parole au Prince des Assyriens, de ne se *departir* jamais de son alliance. MAUCROIX.

DEPARTIR, signifie en Chymie, Separer. On ne peut *departir* l'or d'avec l'argent qu'avec l'eau regale, ou l'eau forte.

DEPARTI, IE. part. passif, & adj.

On appelle maintenant au Conseil, *Commissaires departis* dans les Provinces pour l'execution des ordres du Roi, ceux qu'on nommoit ci-devant *Intendans* de la Justice, Police & Finances dans chaque Generalité.

DEPASSER. v. act. Oter une chose qui étoit passée dans une autre. Il ne se dit gueres que des habits, des rubans, des cordes. *Depassez* vôtre bras hors de vôtre manche. *Depasser* la corde d'un nœud coulant. *Depassez* ce lacet de dedans les œillets: vous en avez sauté un.

DEPASSER *un vaisseau*, en termes de Marine, c'est, Aller plus vite qu'un autre vaisseau, & le laisser derriere. *Depasser* la tourne-vire, c'est la changer de côte. *Depasser* est aussi, Aller au delà d'un certain lieu: soit qu'on ait intention d'y aller, soit qu'on ne l'ait pas. Nous *depassâmes* de dix lieuës Goa, où nous voulions donner fond. GUILL. Nos Pilotes ont été bien étonnez de voir terre; ils croyoient avoir *depassé* l'Isle de Cocos. CHOISI, JOURNAL DE SIAM. Nos Pilotes nous assurent que nous n'irons point autrement jusqu'à ce que nous ayons *depassé* le soleil. ID.

DEPASSER, au Jeu de Billard, signifie, Faire repasser la bille qui avoit déjà passé dans la passe.

DEPASSÉ, ÉE. part. & adj.

DEPAVER. v. act. Oter le pavé. On a *depavé* les ruës pendant la sedition, pour faire des barricades. Les torrens *depavent* les chemins, où ils se debordent.

DEPAVÉ, ÉE. part. & adj. Un chemin *depavé* est pire qu'avant qu'on y eût mis du pavé.

DÉPECER. Voyez DESPECER.

DEPECHER. Voyez DEPESCHER.

DEPEDANTISER. v. act. Ce mot se dit en riant pour, Tirer de la pedanterie.

DEPEINDRE. v. act. *Je depeins, nous depeignons, je depeignis, j'ay depeint, que je depeigne, je depeindrois, que je depeignisse.* Representer avec le pinceau une histoire, une action, un paisage, une tempête, ou autre chose. Michel Ange a *depeint* le Jugement final dans un tableau qui est à Rome. En ce sens propre, *Depeindre* n'est ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DEPEINDRE, se dit plus ordinairement de ce qui est decrit & representé par le discours. *Depeindre* l'ardeur du soldat. Le grand secret d'un Poëte Comique est, de *depeindre* les hommes & leurs actions, & de les representer au vif, & au naturel. Les Poëtes Tragiques ont beaucoup mieux reüssi à exprimer les qualitez des Heros, qu'à *depeindre* la magnificence des grands Rois. ST. EV. Il ne falloit pas me *depeindre* si bien, & il valoit mieux me faire moins ressemblant; & me faire un peu plus aimable. VOI. Les Auteurs se *depeignent* dans leurs Ouvrages, on y reconnoît leurs mœurs & leurs caracteres. L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud s'est parfaitement bien *depeint* dans cet Ouvrage. OS. M. N'auriez-vous pas sujet de me croire aussi lâche que vous me *depeignez*, si vous deviez ma justification à vos menaces? LETT. PORTUG.

Car c'est peu qu'avec art ta main depeigne *un vice,*
Il faut en le voyant que mon cœur le haïsse.
L'ART DE PRECH.

DEPEINT, EINTE. part. passif, & adj.

DEPENDANCE. s. f. Sujetion; infériorité. Ce Prince tient ses sujets dans une grande soumission, & une grande *dependance*. Les Philosophes aiment la liberté, & n'aiment point à vivre dans la *dependance*.

Tirez vous d'une indigne & basse dependance.
CORN.

Les hommes ont assujetti les femmes, & les ont mises dans la *dependance*, où elles sont. BELL. Les hommes cherchent à se donner, & s'assujettissent avec plaisir, si on les laisse choisir leur *dependance*. ST. EV. Il est difficile que par lui-même, ou par ceux qui sont dans la *dependance*, il ne traverse tout ce que je desire. P. DE CL. Sans le concours immediat de Dieu dans toutes nos actions, l'on detruit l'infinie *dependance*, dans laquelle les creatures sont à l'égard du Createur. JUR. La *dependance* est insupportable à un homme de cœur, & sur tout, celle de l'esprit. ST. EV. Nôtre ignorance, & nos doutes nous font sentir nôtre *dependance*. OS. M. Dieu a voulu accoutumer l'homme à croire sans connoître, afin de le tenir dans la *dependance*, & dans la servitude. LA PL. L'ame est dans une petepetuelle *dependance* du corps. LE P. LAMY.

L'amour pretend par tout naître sans dependance,
Et jamais par la force on n'entra dans un cœur. MOL.

DEPENDANCE, signifie aussi, Connexité; suite neceſſaire. Toutes les propositions de Geometrie ont une suite & une *dependance* les unes des autres. On a renvoyé ce procés en un autre Parlement avec toutes ses circonstances & *dependances*.

DEPENDANCE, se dit aussi de ce qui fait partie d'un tout; appartenances; qui releve, ou qui depend d'un autre. Ce petit batiment est une *dependance* de ma maison. Par l'article 160. de la Coutume de Normandie, avec le corps des fiefs se relevent les *dependances*, comme, moulins, garennes &c. Ce bateau est de la

dependance de cette Parroisse. Cette metairie est une des *dependances* d'une telle terre. La Bresse est des premieres *dependances* de la Couronne. PATRU. Ce païs est de la *dependance* de mon gouvernement.

DEPENDANT, ANTE. adj. Soumis ; assujetti. Le decret de la Predestination est gratuit, & *dependant* du seul bonplaisir de Dieu. OR. M. L'esprit est trop *dependant* du corps. LE P. LAMY. Dieu a voulu que nous fussions toûjours humiliez, & *dependans* de son secours. NIC. Il ne faut point rendre la foy *dependante* des sens. M. DE M.

DEPENDANT, signifie aussi, Relevant ; attaché ; appartenant. Cette ville est *dependante* de mon gouvernement. La Cure est *dependante* de mon fief ; c'est à moy, à y pourvoir.

DEPENDANT, signifie aussi, Qui a de la liaison ; de la connexité. Cette question est *dependante* de l'autre.

DEPENDANT. En termes de Marine on dit, Venir en *dependant* ; tomber en *dependant*. Un vaisseau vient en *dependant*, lorsqu'il est au vent d'un autre vaisseau, & que pour le reconnoître il s'en approche peu-à-peu, tenant toûjours le vent, pour n'être pas couppé, & mis sous le vent. Tomber en *dependant*, c'est, s'approcher à petites voiles pour arriver. Les vaisseaux ennemis se laissoient tomber en *dependant* sur leurs côtes.

DEPENDEMMENT. adv. D'une maniere dependante. Cet Officier ne commande que *dependemment* d'un autre, qui est son superieur.

DEPENDRE. v. act. *Je depens, je dependis, j'ay dependu, que je dependе.* Detacher une chose pendue. Il faut *dependre* ce tableau pour le mettre plus bas. On a *dependu* la lampe pour la reblanchir.

DEPENDU, UE. part. passif. & adj.

DEPENDRE. v. n. & relatif. Etre dependant d'un autre ; être en la disposition d'un superieur ; sous son autorité ; sous sa domination. Vos enfans *dependent* de vous. Les femmes *dependent* des hommes par les loix, & les hommes *dependent* d'elles par leur propre choix. ST. EV. Il y a une subordination entre les hommes, qui les fait *dependre* les uns des autres.

DEPENDRE, signifie encore ; Relever ; appartenir. Un arriere-fief *depend* du fief dominant. Ce Prieuré *depend* d'une telle Abbaye ; il en est un membre, & est conferé par l'Abbé.

DEPENDRE, se dit figurément, & signifie, Decider ; regler ; être au pouvoir. D'un moment *depend* l'éternité.

Madame, mon bonheur ne depend *que de vous.* RAC. *Depend*-il de nous, de faire le bien ou le mal ? Il semblоit que la destinée des Rois *dependit* du caprice de leurs sujets. AB. DE V.

DEPENDRE, se dit aussi des choses connexes, & qui ont une suite necessaire l'une de l'autre. Les *effets dependent* de leurs causes. Ces deux procés *dependent* tellement l'un de l'autre, que si j'en gagne un, l'autre est infaillible. La consequence d'un syllogisme *depend* des premisses ; c'est-à-dire, s'ensuit necessairement. La fortune des gens *depend* fort souvent de leur merite. ABLAN. c'est-à-dire, provient ; procede.

DEPENDRE, signifie aussi, Depenser. Les cœurs genereux aiment à *dependre*. En ce sens il vieillit, & on dit toûjours, *Depenser*. MEN. BOU.

On dit proverbialement, Qui bien gagne, & bien *depend*, n'a que faire de bourse pour ferrer son argent. On dit aussi, C'est un homme qui est à lui à vendre & à *dependre* ; pour dire, qui lui est absolument devoüé.

DEPENSER, DEPENS & DEPENSE. Voyez DESPENSER, DESPENS & DESPENSE.

DEPERDITION. f. f. Terme de Chirurgie, dont on ne se sert gueres que dans cette phrase, *Deperdition de substance*. Lorsqu'on voit une playe, où quelque portion de la partie blessée a été emportée, on dit, Qu'il y a *deperdition de substance*. Les playes d'arquebusade sont toûjours accompagnées de *deperdition de substance*.

DEPERIR. v. n. S'alterer ; diminuer de valeur, & de qualité ; decheoir ; aller en decadence. Les provisions qu'on garde, *deperissent* tous les jours, & se corrompent. Un bâtiment *deperit* bientôt, faute d'entretien. Voilà un enfant qui *deperit* à vuë d'œil. Sa beauté *deperit*. Laisser *deperir* l'armée. ABLAN. L'armée *deperit* tous les jours. VOIT. On dit aussi, Qu'une affaire *deperit*, quand elle n'est pas vivement poursuivie. On dit d'une chose qui ne presse pas, Rien ne *deperit*.

DEPERISSEMENT. s. m. Etat de decadence ; corruption d'une chose qui diminuë. La plupart des choses sont sujettes au *deperissement*. Celui qui est cause du *deperissement* de quelque chose, est condamné aux dommages & interêts. Il ordonne, pour éviter le *deperissement*, que l'aîné aura seul la maison. PATRU.

DEPESCHE, ou DEPECHE. s. f. Lettre pour affaires publiques, & pour quelque affaire d'Etat, ou quelque autre chose importante. Nos habiles gens d'affaires sont formez à un certain stile de *depêches* peu convenable à l'Histoire. ST. EV.

Ce mot se dit aussi pour le paquet même qui contient ces sortes de lettres ; mais alors il n'a point de singulier. Le Courier a rendu *ses depêches*.

Conseil des Depêches. C'est un Conseil qui se tient dans la Chambre du Roi, & en sa presence. Mr. le Dauphin, Mr. le Duc d'Orleans, Mr. le Chancelier, & les quatre Secretaires d'Etat y assistent. On y traitte des affaires des Provinces : chaque Secretaire d'Etat tient memoire des resolutions qui s'y prennent, & en envoye les expeditions dans son departement. Voyez CONSEIL.

On dit proverbialement de la mort d'un homme qui ne servoit qu'à incommoder les autres, Voilà une belle *depêche*. On dit aussi, Se battre à *depêche* compagnon ; pour dire, Se battre rudement, & sans aucun quartier.

DEPESCHER, ou DEPECHER. verb. act. Faire quelque chose à la hâte, en diligence. *Depêchez* vôtre ouvrage ; *depêchez* de dîner. On dit aussi absolument, *Depêchez* ; pour dire, hâtez vous.

DEPESCHER, signifie encore, Expedier ; envoyer exprés & en diligence pour porter quelques ordres. On a *depêché* un Courier à l'Ambassadeur. On lui *depêche* des Officiers pour lui apprendre la resolution des troupes. ABLAN. On dit encore, *Depêcher* un criminel ; c'est-à-dire, le faire mourir.

DEPESCHÉ, ÉE. part.

DEPESTRER, ou DEPETRER. verb. act. Se tirer, se degager d'un mauvais chemin ou passage. Il s'étoit engagé dans les marais ; mais il s'en est *depêtré*. Ce cheval en combant s'est engagé dans les traits ; on a eu bien de la peine à l'en *depêtrer*. Il se dit plus ordinairement au figuré. Il a eu bien de la peine à se *depêtrer* de cette mauvaise affaire. La pauvreté est si gluante, qu'on ne s'en sauroit *depestrer*. ABLAN. Ce mot est bas dans ce dernier sens.

DEPESTRÉ, ÉE. part. Cheval *depêtré*.

DEPEUPLEMENT. s. m. Action, par laquelle on depeuple. Le *depeuplement* de la Grece & de l'Asie est venu du gouvernement violent des Turcs. Les tresors des Indes ont causé le *depeuplement* de l'Espagne. L'Academie ne s'en sert point. On dit aussi, le *depeuplement* d'une forêt, quand on y a fait de grandes degradations ; qu'on y a abattu quantité d'arbres.

DEPEUPLER. v. act. Rendre une ville, ou un païs moins peuplé ; le degarnir d'habitans ; en diminuer le nombre. Les guerres d'Orient ont *depeuplé* la Grece

Digitized by Google

Grece & l'Aſie. La peſte a *depeuplé* cette ville, l'a preſque renduë deſerte. Le joug de la tyrannie, les courſes des Barbares *depeuplent* les païs.

DEPEUPLER, ſe dit auſſi des animaux, du gibier, du poiſſon. Le grand nombre de Chaſſeurs a *depeuplé* cette campagne de gibier. Les loutres ont *depeuplé* la riviere de poiſſon. *Depeupler* une garenne; *depeupler* un colombier. On dit auſſi d'une forêt, Qu'elle eſt *depeuplée*, quand les plus beaux arbres en ſont morts ou abattus. On le dit auſſi de toutes les choſes qu'on peut enlever, & dont on peut diminuer le nombre.

Elle depeuple *de bijoux*
Les boutiques du Pont au change. BENS.

DEPEUPLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPHLEGMER. verb. act. Terme de Chymie. Separer d'une liqueur le phlegme qu'elle contient. On *dephlegme* les eſprits de ſel & de vitriol pour les rendre plus forts.

DEPICHE-MARCHE', ſ. m. Terme populaire. On dit d'un homme complaiſant, & de bonne humeur, Qu'il n'eſt pas un *depiche-marché*; qu'il ne rompra pas la partie.

DEPILATOIRE. ſ. m. Matiere corroſive qu'on applique ſur la peau pour faire tomber le poil. On fait un *depilatoire* avec l'orpiment & la chaux. Les Turcs ſe ſervent beaucoup pour *depilatoire* d'une drogue, qu'on appelle *rusma*. Le *depilatoire* eſt autrement nommé *pſilothre*.

DEPILER. v. act. Faire tomber le poil avec des depilatoires. Les gens propres vont chez les Baigneurs pour ſe faire *depiler*. On ne le dit pas de ceux, à qui les cheveux tombent naturellement.

DEPIQUER. v. act. Aduocir le chagrin; conſoler. Si j'ay été aſſez heureux pour trouver quelque place dans vôtre amitié, ce gain-là me *depique* de toutes mes pertes. VOI. On s'en ſert quelquefois. REFL. Il n'eſt point dans l'Academie.

DEPIT. ſ. m. Fâcherie mêlée de colere; chagrin; deplaiſir court, & paſſager. On doit ſacrifier un *depit* perſonnel au bien de l'Etat. VAU.

Conſulte mon depit *plutôt que ma raiſon.* M. SC.
En vain je veux contr'elle écouter mon depit. RAC.

Caton, l'ame pleine de *depit*, ſe jetta entre les bras de la mort. M. ESP.

Juſques à mon depit, *tout vous dit, Je vous aime.* OE. M.

J'en veux croire mon *depit*, & pour m'aider à me degager il me tiendra lieu de raiſon. QUIN.

Le depit *des Amans eſt bien fragile.* VILL.
Un genereux depit *viendra briſer ma chaîne.* OE. M.

Le *depit* que l'amour excite, ne demande qu'à s'appaiſer. QUIN.

Le moment du depit *eſt l'heure du berger.* OE. M.

Moliere a fait une Comedie du *Depit amoureux*. Je rends juſtice à ſes bonnes qualitez; mais c'eſt avec une eſpece de *depit*. OE. M. Ne fut-on pas né Poëte, le *depit* tient quelquefois lieu de genie. BOU. La conſtance philoſophique doit être ſans aucun mélange de *depit*, & de chagrin. BAL. Il y a des momens où je ſuis ſi tranſportée de *depit*, que je ſouhaiterois d'en aimer un autre; mais au milieu de ce *depit* je ne voi rien au monde d'aimable que vous. LETT. PORTUG.

Abandonne ton cœur aux doux raviſſement,
Qui ſuccedent toûjours au depit *des Amans.* VILL.

On dit auſſi à l'Adjectif, Un enfant *depit*; c'eſt-à-dire, qui eſt ſujet à ſe depiter. C'eſt une expreſſion populaire.

Ce mot vient du Latin *diſpectus*. MENAGE.

EN DEPIT. Sorte de Preposition qui regit le Genitif. Malgré. J'en viendrai à bout *en depit* de tout le monde. *En depit* des pluyes & de l'hyver. VOIT. Il eſt des plaiſirs, dont je ſçaurai jouir *en depit* de la mauvaiſe fortune. ID. On dit d'un mauvais Poëte, Qu'il fait des vers *en depit* d'Apollon.

Tes écrits, il eſt vrai, ſans art, & languiſſans,
Semblent être formez en depit du bon ſens. BOI.
De mes yeux languiſſans un éloquent ſilence,
En depit *de moi-même explique ma ſouffrance.* LA SUZE.

Le petit peuple quelquefois dit, *En depit* de Dieu & de ſa Mere. *En depit* de Dieu & du monde; pour dire, malgré toutes ſortes d'obſtacles.

On dit proverbialement, Qu'une choſe eſt faite par *depit*, qu'elle croît par *depit*; pour dire, qu'elle croit ſans qu'on en ait ſoin.

DEPITER. v. act. qui ſe dit ſouvent avec le pronom perſonnel. Concevoir du depit; avoir un mouvement de couroux bruſque, & vif; ſe fâcher; ſe mutiner. Cette rebuffade l'a *depité*. Une ſi groſſe perte le *depita*, & le rebuta du jeu. Cet écolier s'eſt *depité* contre ſes livres, & a renoncé à l'étude. La vieilleſſe eſt chagrine, & ſe *depite* toûjours. THEOPH. Vous m'ordonnez de ne me plus *depiter* que de vingt-cinq ans ou vingt-cinq ans. VOI.

On dit proverbialement, Qu'un homme s'eſt *depité* contre ſon ventre; pour dire, qu'il s'eſt fâché contre ſes propres interêts; qu'il a abandonné une choſe qui lui pouvoit être utile.

DEPITÉ, ÉE. part. C'eſt un Amant *depité*. MOL. Elle parut *depitée*.

DEPITEUX, EUSE. adj. Qui eſt ſujet à ſe depiter, à bouder. Il ne ſe dit que des petits enfans.

C'eſt un fort depiteux *marmot.* VOIT.

DEPLACEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on fait changer de place. Ce voiſin a pris ces meubles ſaiſis en ſa garde ſans *deplacement*; ſans qu'on les tranſportât chez lui.

DEPLACER. v. act. Oter quelque choſe, ou une perſonne d'une place qu'elle occupoit. Je ne veux *deplacer* perſonne; je vous prie que perſonne ne ſe *deplace*. Je ne ſçai où trouver ce livre; quelcun l'a *deplacé*.

DEPLACER, ſe dit figurément des perſonnes qui ſortent de leur genie, & qui negligeant leurs talens naturels, s'appliquent à des choſes, pour leſquelles ils n'ont nulle diſpoſition. Les eſprits *deplacez* ne reüſſiſſent point: il ne faut point forcer la nature, ni lui faire violence. Il ſe dit auſſi de ceux qui n'ont plus d'emploi: C'eſt un homme *deplacé*.

DEPLAIRE. v. n. Fâcher; offenſer; chagriner; choquer. On ſe flatte que c'eſt aimer Dieu, que de ne lui pas *deplaire*. M. ESP. Les Payens ne croyoient pas que l'impureté *déplût* à leurs Dieux. PORT-R. Celui qui croit ſe venger en *deplaiſant*, ſe fait plus de mal qu'il n'en fait aux autres. LE CH. DE M. Je hais cruellement ceux qui n'ont de l'eſprit que pour *deplaire*. ID. Nous ſommes trop aſſervis à la peur de *deplaire*. CORN.

DEPLAIRE, ſignifie auſſi ſimplement, Choquer; n'être ni aimable, ni agreable. Il *deplait* à tout le monde, & tout le monde lui *deplait*. Cette femme n'eſt pas belle; mais elle ne *deplaît* pas. Comme il n'y a rien de plus delicat que l'eſprit humain, on ne lui *deplait* pas impunément. MOL.

Cet homme ne deplaît *que pour vouloir trop plaire.* BOI.

Il y a des gens que le crainte de *deplaire* empêche de *plaire*. OE. M.

Tout faquin me deplaît, *& me choque l'oreille.* BOI.
De nos deſirs errans rien n'arrête le cours;
Ce qui plaît aujourd'hui, deplaît *en peu de jours.* OE. M.
En vain je veux contr'elle écouter ma colere,
Toute ingrate qu'elle eſt, je crains de lui deplaire.
CORN.

Ce mot vient du Latin *diſplicere*.

On le dit auſſi avec le pronom perſonnel, & il ſignifie, S'ennuyer; s'attriſter; ſe chagriner. Il ſe *deplaît* dans la ſolitude de la campagne. Je *me deplais* dans le tumulte de la Cour. On le dit auſſi à l'impersonnel: Il me *deplaît* fort d'être obligé à plaider contre vous. On dit encore, *Ne vous deplaiſe, ne vous en deplaiſe*, quand on ne demeure pas d'accord de ce qu'un autre dit: Cela n'eſt pas ainſi; *ne vous en deplaiſe*. Cela eſt du ſtile de converſation.

On le dit auſſi des animaux & des plantes. La tourterelle ſe *deplaît*, quand elle a perdu ſon pair. Les arbres humides ſe *deplaiſent* en un terroir ſec & pierreux.

DEPLAISANCE. ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit, *Chagrin*; *melancolie*. Il y a des maladies qui viennent de *deplaiſance*, & qui minent peu-à-peu.

DEPLAISANT, ANTE. adj. Qui eſt chagrinant, & deſagreable. C'eſt la choſe du monde la plus *deplaiſante*. Les gens polis le diſent rarement. CAIL. Il eſt *deplaiſant* de perdre toûjours. L'ACAD.

On dit auſſi, *Etre deplaiſant* de quelque choſe; pour dire, en avoir de la douleur, du chagrin: mais il eſt vieux. L'ACAD.

DEPLAISIR. ſ. m. Chagrin; affliction; triſteſſe; fâcherie; douleur d'eſprit. Ce pere a eu le *deplaiſir* de voir mourir tous ſes enfans avant lui. Il m'a donné un *deplaiſir* ſenſible; un mortel *deplaiſir*.

Songez aux deplaiſirs *que vous m'allez coûter.* QUIN. Les *deplaiſirs* qui me preſſent, ſont inſupportables. VOI. On dit auſſi par compliment, J'ay bien du *deplaiſir* de ce qui vous eſt arrivé: je ne ſçaurois vous exprimer le *deplaiſir* que j'en ay.

DEPLAISIR, ſe dit auſſi d'un mauvais office, qu'on rend aux perſonnes, pour qui on a de la haine; d'une injure qu'on fait; d'un mecontentement que l'on donne. Il a un ennemi puiſſant, qui lui fait du *deplaiſir* en toutes occaſions. Je n'ay pas cru vous faire *deplaiſir*, quand j'ay fait cette affaire. Si vous faites cela, il ne vous en arrivera aucun *deplaiſir*.

DEPLANTER. v. act. Oter une plante de terre. Les Fleuriſtes *deplantent* tous les ans leurs tulippes, de peur des mulots. Les laituës ont beſoin d'être *deplantées* & replantées pour les faire pommer. Les ouragans *deplantent* ſouvent les plus gros chênes des forêts.

DEPLANTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPLANTOIR. ſ. m. Outil de Jardinier, qui ſert à deplanter & à replanter les plantes, qu'on veut tranſporter avec la terre ſans en detacher les racines, afin que ce tranſplantement ne les retarde point, ou ne les faſſe point mourir. Ce *deplantoir* eſt fait de feuilles de fer blanc, miſes en rond en forme de tuyau, avec des charnieres aux deux côtez, qui ſe rejoignent enſemble par le moyen d'un gros fil de fer, lequel paſſant par les charnieres, entretient la rondeur du *deplantoir*. On le fait entrer par force dans la terre juſqu'au deſſous des racines de l'arbre qu'on veut enlever, & après qu'on l'a enlevé, & qu'on l'a placé dans le lieu qu'on lui a deſtiné, on ôte le fil de fer, & alors les côtez du *deplantoir* venant à ſe ſeparer, la motte de l'arbre, ou de la plante, ſort en ſon entier, & ſe place commodément. On appelle auſſi *deplantoir*, une houlette qui ſert au même uſage, & pour tranſplanter les tulippes, les anemones, & autres plantes qui ne ſont pas fort avant dans la terre. Cette houlette reſſemble à celle des Bergers. On la fait ſeulement un peu plus concave, & plus pointuë pour les terres dures, & pierreuſes.

DEPLIER. Voyez DESPLIER.

DEPLISSER. v. act. Oter les plis. *Depliſſer* une chemiſe; un haut de chauſſe. On *depliſſe* les juppes de velours qu'on veut garder, de peur que l'étoffe ne ſe gâte dans les plis.

DEPLORABLE. adj. m. & f. Triſte; lamentable. Un ſpectacle, une mort *deplorable*. L'hiſtoire *deplorable* & lamentable de Pyrame & de Thisbé.

Laiſſe moi le ſoin de mon ſort deplorable. RAC.

Je veux finir ma deplorable *vie.* CORN.

DEPLORABLEMENT. adv. D'une maniere tragique & deplorable. Cet Avocat a plaidé mon affaire *deplorablement*; c'eſt-à-dire, très-mal. Ce mot ne ſe trouve ni dans Richelet, ni dans l'Academie.

DEPLORER. v. act. Pleurer; plaindre le malheur de quelcun; en avoir pitié. Heraclite *deplorois* ſans ceſſe les malheurs de la condition humaine. ABLAN. Je *deplore* ton deſtin. MAI. Ce melancolique paſſe les journées entieres à *deplorer* les malheurs de la vie, & à raconter des choſes lamentables avec une voix triſte, & langoureuſe, comme s'il étoit payé pour pleurer tous les malheurs du monde. M. SC. Ceux que la Religion ſepare, ſe regardent comme des aveugles, & *deplorent* l'égarement l'un de l'autre. FONT. Je veux *deplorer* toutes les calamitez du genre humain. M. DE M.

DEPLORÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit au Palais, Qu'une cauſe eſt *deplorée*; qu'une affaire eſt *deplorée*; pour dire, qu'elle ne vaut rien; qu'elle eſt inſoutenable. On le dit auſſi d'une maladie, dont la gueriſon eſt deſeſperée. La maladie eſt *deplorée*. L'ACAD.

DEPLOYER. Voyez DESPLOYER.

DEPLUMER. v. act. Oter les plumes à un oiſeau. *Deplumer* un oiſon. La corneille d'Horace ſe trouva *deplumée*, quand les autres oiſeaux eurent repris leurs plumes. On doute que ce mot ſoit en uſage. Il faut dire, *Plumer*. En effet ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont admis.

On le dit plus ordinairement au figuré. Les filous *deplument* bientôt un Provincial qui joüe avec eux; ils lui gagnent ſon argent, & ont de ſes plumes. Ce mot n'eſt point non plus en uſage en ce ſens.

DEPLUMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPLUS. adv. Encore plus; outre; au reſte. Je vous dirai *deplus*; vous ſçaurez *deplus*.

DEPOLIR. v. act. Oter le poli de quelque choſe; en ôter l'éclat. Il faut *depolir* les glaçes des miroirs, quand on s'en veut ſervir dans des yeux artificiels, pour en faire une retine, afin qu'elle reçoive les eſpeces, & qu'elle ne les reflêchiſſe point. C'eſt un terme d'Art.

DEPONENT. adj. m. Terme de la Grammaire Latine. Il ſe dit des Verbes qui ont la terminaiſon & la conjugaiſon paſſives, & ont la ſignification active, & qui perdent un de leurs Participes paſſifs: comme *minor*, qui a pour participes, *minans*, *minaturus* & *minatus*, & qui n'a point *minandus*, qui eſt un participe paſſif. On les appelle *Deponens*, parcequ'ils ont perdu, & depoſé la ſignification paſſive.

DEPORT. ſ. m. Droit que les Archidiacres, ou les Evêques ont en pluſieurs Dioceſes, de joüir une année durant d'une Cure vacante par mort, en la faiſant deſſervir. Le *deport* eſt en uſage dans toute la Normandie. Si la Cure vient à vaquer deux fois dans une ſeule année, il n'y a qu'un ſeul *deport*. Voyez Choppin & Ragueau. On le dit auſſi en matiere feodale; c'eſt la même choſe que *relief* ou *rachat*, ou la premiere année de joüiſſance d'un fief ouvert qui appartient au Seigneur. Le droit de *deport* eſt different, ſelon les lieux.

Le *deport* eſt une eſpece d'Annate, & par conſequent un droit odieux. Il fut abrogé par le Concile de Bâle, & par la Pragmatique Sanction, & retabli par le Concordat. Le *deport* eſt different, ſelon les Dioceſes. En Normandie les Evêques ont les deux tiers, & les Archidiacres, l'autre tiers. Ils en joüiſſent plutôt en vertu de

Digitized by Google

de la prescription acquise par une longue possession, que par un titre legitime.

DEPORT, se dit quelquefois au Palais ; pour dire, Sur le champ. On a condamné ce coquin en dix écus d'amende payable sans *deport* ; sans sortir de là ; sans delay.

DEPORTATION, ſ. f. Sorte de banniſſement en uſage chez les Romains, par lequel on aſſignoit à quelcun une Iſle, ou autre lieu pour ſa demeure, avec deffenſe d'en ſortir à peine de la vie. Par la *deportation* on perdoit tous les droits de citoyen Romain, & même la puiſſance paternelle. Ulpien met cette difference entre la *relegation*, & la *deportation* ; que la *deportation* obligeoit à une demeure fixe pour toûjours ; au lieu que la *relegation* ſe revoquoit, & donnoit un peu plus de liberté. En France on n'admet point cette difference, & on dit ſeulement *relegation*.

DEPORTEMENT, ſ. m. Conduite ; maniere de vivre. On donne des Gouverneurs à la jeuneſſe, pour veiller ſur ſes *deportemens*. On le dit en bonne, & en mauvaiſe part, des bonnes, ou mauvaiſes mœurs. Il a été châtié pour ſes mauvais *deportemens*. Ses *deportemens* me ſont connus. ABLAN. Les mauvais *deportemens* des jeunes gens viennent le plus ſouvent de leur mauvaiſe éducation. MOL. Ses *deportemens* donnent priſe à tout monde. B. RAB. Il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part.

DEPORTER, v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Quitter ; abandonner une entrepriſe, un deſſein ; ſe deſiſter ; ſe départir. *Se deporter* d'une entrepriſe ; *ſe deporter* d'une pretention, d'une accuſation. Cet homme étoit entré dans la Ferme generale ; mais il s'en eſt *deporté*.

DEPORTER, ſignifie au Palais, S'abſtenir du jugement d'une affaire pour quelque cauſe de recuſation. La derniere Ordonnance veut que le Juge ſe *deporte* de lui-même de la connoiſſance d'une affaire, quand il ſçait qu'il y a des cauſes de recuſation contre lui. J'ay tant fait auprés du Preſident, qu'il s'eſt *deporté* de connoître de mon procés.

DEPORTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPOSANT, ANTE. ſubſt. Terme de Pratique. Temoin qui declare & atteſte en Juſtice la verité d'un fait. Il faut faire aſſigner le *depoſant*. Faire lecture à un *depoſant* de ſa depoſition. C'eſt tout ce que le *depoſant* a dit ſçavoir ; & plus n'en ſçait le *depoſant*. On ſe ſert auſſi de cette expreſſion dans la converſation ; pour dire, qu'on ne ſçait rien de plus que ce que l'on vient de dire.

DÉPOSER. v. act. & n. Temoigner en Juſtice la verité d'un fait ; declarer ce qu'on en a vu, ou ouï. On fait faire ſerment aux temoins de *depoſer* la verité. Un tel temoin *depoſe de viſu*. On dit figurément, Le remords de la conſcience eſt un temoin, qui *depoſe* continuellement contre nous.

DEPOSER, ſignifie auſſi, Mettre en lieu ſûr ; conſigner ; mettre une choſe entre les mains d'une perſonne pour la garder, pour en avoir ſoin. On oblige de *depoſer* au Greffe une piece maintenuë fauſſe. On *depoſe* chez un Notaire, ou aux Conſignations, les ſommes ſaiſies, ou celles, où il y a des oppoſitions, ou conteſtations.

DEPOSER, ſe dit auſſi des corps morts qu'on laiſſe dans une Egliſe, quand on les veut tranſporter ailleurs. On a *depoſé* le corps de ce Seigneur dans une Chapelle de ſa Parroiſſe, juſqu'à ce qu'on le tranſporte dans le tombeau de ſes peres. Pendant le voyage il le faut *depoſer* la nuit dans l'Egliſe du lieu, où on couche.

DEPOSER, ſe dit figurément. Le Roi *depoſe* une partie de ſon autorité entre les mains de ſes Magiſtrats, pour rendre la juſtice à ſes peuples. On eſt heureux d'avoir un ami, dans le ſein duquel on puiſſe *depoſer* ſes penſées, ſes ſecrets, ſes joyes, ou ſes douleurs.

Depoſer *d'un ſecret la charge trop peſante.*
POEME DE L'AM.

DEPOSER, ſignifie auſſi, Deſtituer quelcun d'une dignité, d'une charge, d'un emploi. *Depoſer* un Prêtre, c'eſt, declarer qu'on ne le tient plus pour Prêtre, & qu'on ne veut plus qu'il adminiſtre les Sacremens, ni qu'il faiſe les autres fonctions de ſon miniſtere. Les Papes ont autrefois pretendu le pouvoir de *depoſer* les Rois. Quelquefois on *depoſe* les Officiers par forfaiture, & parcequ'ils ſont mal leurs charges.

DEPOSER, ſignifie auſſi, Quitter une charge ; ſe deffaire d'un office, d'un emploi. Sylla *depoſa* la Dictature. ABLAN.

DEPOSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEPOSITAIRE, ſ. m. & f. Gardien de quelque choſe ; celui, à qui on en confie la garde. Je l'ai fait le *depoſitaire* de tous mes papiers ; le *depoſitaire* de mon argent ; le *depoſitaire* de mes charitez. Les *depoſitaires* ordinaires ne ſont point garens de la choſe qu'on leur a confiée, ſi elle eſt volée, ou perduë. Il ne repond que de la fraude, & de la mauvaiſe foi, & non pas de ſa negligence. Un *depoſitaire* neceſſaire, comme une hôtelerie, eſt reſponſable du vol, s'il y a de la negligence. Les *depoſitaires* de Juſtice ſont contraignables par corps à la repreſentation des choſes, dont ils ſont gardiens.

DEPOSITAIRE, ſe dit auſſi au figuré, des perſonnes, & des lieux, à qui l'on confie, ou l'on ſe decharge de ce que l'on a de plus important, & de plus ſecret. C'eſt le *depoſitaire* de ſes plus ſecrettes & de ſes plus douces penſées. PAT. Vous êtes le *depoſitaire* fidelle de tous mes chagrins, & de toutes mes joyes ; en un mot, de tous mes ſentimens. LA BR. La memoire eſt la *depoſitaire* des richeſſes de l'eſprit. OE. M. Les Juges ſont les *depoſitaires* de l'autorité Royale. PATRU. Les Juifs ont été les *depoſitaires* des oracles divins. CL.

Souvent ce cabinet ſuperbe & ſolitaire
Des ſecrets de Titus eſt le depoſitaire. CORN.
Elle eſt de mes ſermens ſeule depoſitaire. RAC.

DEPOSITAIRE. Terme d'Auguſtin. Ce ſont des Religieux, qui ont chacun une clef des Archives, & des titres du Couvent.

DEPOSITION, ſ. f. Temoignage rendu en Juſtice par un temoin. La *depoſition* des temoins eſt formelle, & preciſe. Après le recollement, les temoins ne peuvent plus varier dans leur *depoſition*. Dans un recollement on fait lecture à un temoin de ſa *depoſition*, pour voir s'il y veut perſiſter, y ajoûter, ou diminuer. On ne doit point lire en jugeant la *depoſition* des temoins valablement reprochez. Les revelations ſur un Monitoire ne ſont point de foi, juſqu'à ce qu'elles ſoient redigées en *depoſition*.

DEPOSITION, en termes d'Egliſe, ſe dit auſſi de l'enterrement d'un corps. On doit dire un tel Evangile & telles prieres le jour de la *depoſition* d'un deffunt, lorſqu'on apporte un corps à l'Egliſe pour l'enterrer.

DEPOSITION, ſignifie auſſi, Privation ; abdication, ou deſtitution d'une dignité, d'une charge, d'un office. La Nation jalouſe de ſes droits, s'étoit fait un titre de liberté par la *depoſition* des Princes qui avoient entrepris de la lui ravir. AB. DE V. Le Pape Gregoire VII. eſt le premier de tous les Papes, qui ait entrepris la *depoſition* des Rois ; comme temoignent Otton de Friſingue, & Onuphrius Panvinius. A l'égard des Eccleſiaſtiques, il y a deux ſortes de *depoſitions* : l'une, ſimple, qui emporte la privation du benefice ; & l'autre, réelle ; par laquelle l'on eſt degradé de ſa dignité, & des marques exterieures de l'Ordre. La *depoſition* eſt la privation de toute fonction publique que le Clerc

Digitized by Google

pouvoit exercer en vertu de ſon Ordre. Par la *dépoſition*, le Prêtre eſt reduit à la condition de ſimple Laïque, & ſes Benefices ſont vacans, & impetrables du jour de la condamnation. Dans l'ancienne Egliſe on ſe ſervoit indifferemment des termes de *depoſition*, & de *degradation*, pour marquer que le Clerc condamné perdoit ſon rang, & tomboit du degré de ſon Ordre. Depuis on a diſtingué la degradation actuelle, de la degradation verbale, qui eſt la ſimple *depoſition* ſans ceremonie exterieure. Par les anciens Canons il falloit douze Evêques pour prononcer la *depoſition* d'un Evêque; ſix pour celle d'un Prêtre, & trois pour celle d'un Diacre. Les moindres Clercs pouvoient être jugez par l'Evêque ſeul avec ſon Clergé. FLEURY.

DEPOSSEDER. v. act. Jetter quelcun hors de ſa poſſeſſion. Les Empereurs Romains ne tâchoient qu'à ſe *depoſſeder*.

On dit auſſi, *Depoſſeder* d'une charge, ſoit qu'on chaſſe un Officier par malverſation, ſoit qu'on ſe faſſe recevoir en ſa place ſur ſa reſignation. Un Officier jouït de ſes gages juſqu'à ce qu'il ſoit *depoſſedé*. Un Officier n'eſt reputé *depoſſedé* que par le *ſoit montré*, qui eſt mis ſur la requête de ſon Reſignataire pour demander ſa reception. Un bail judiciaire *depoſſede* un Seigneur de ſa terre, ſuivant l'Ordonnance. Celui qui prend poſſeſſion d'un Benefice pour le conteſter, ne *depoſſede* pas pour cela le Titulaire, juſqu'à ce qu'il y ait jugement pour la pleine maintenuë.

DEPOSSEDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Le Roi de ſon pouvoir ſe voit depoſſedé. RAC.

DEPOSSESSION. ſ. f. Action, par laquelle on depoſſede. La *depoſſeſſion* actuelle eſt neceſſaire en matiere beneficiale, quand on a eu jugement definitif à ſon profit, de peur de donner lieu au ſoupçon de confidence.

DEPOST, ou DEPOT. ſ. m. Ce qu'on a mis & confié entre les mains de quelcun pour le garder gratuitement. Le *dépôt* volontaire ne ſe prouve point par temoins. Le *dépôt* neceſſaire, ou forcé, eſt celui qui ſe fait en cas de ruine, hoſtilité, naufrage, incendie. Les hôteliers ſont reſponſables des hardes qu'on porte chez eux, comme d'un *dépôt* neceſſaire, dont la preuve par temoins eſt reçuë.

DEPOST, ſe dit auſſi des lieux publics, où on depoſe les choſes. Le Greffe eſt un *dépôt* public. Le lieu, où on garde les Regîtres, s'appelle le *dépôt*. Le Bureau des Conſignations eſt un *dépôt* public pour les ſommes d'argent conteſtées. La Sacriſtie eſt un *dépôt* ſacré, où on garde les Reliques. On a mis le corps de ce Seigneur en *dépôt* dans une telle Egliſe.

DEPOST DU SEL, ſe dit des lieux publics ou magaſins du ſel aux endroits, où la Gabelle n'eſt pas établie; & on les appelle *greniers* dans les lieux d'impôt.

DEPOST, ſe dit figurément des penſées & des ſecrets. Le ſecret eſt un *dépôt* ſacré, ſur lequel la haine, & l'infidelité même de celui qui nous l'a confié, ne nous donne point de droit. BOU.

DEPOST, ſe dit auſſi en Medecine, d'un amas d'humeurs, qui ſe fait en quelque endroit du corps. Après de grandes maladies, il ſe fait quelquefois un *dépôt* ſur quelque partie qu'on eſt obligé d'ouvrir.

DEPOST, ſe dit encore du marc qui s'amaſſe au fond des urines qu'on a laiſſé repoſer quelque temps. C'eſt ce qu'on appelle auſſi *ſediment*.

DEPOST, eſt auſſi un terme d'Auguſtin. C'eſt le coffre, où ſont les Archives du Couvent.

DEPOTER. v. act. Terme de Jardinier. Oter une plante, ou quelque autre choſe d'un pot. Il eſt temps de *depoter* les fleurs. QUINT.

DEPOUILLE & DEPOUILLER. Voyez DESPOUILLE & DESPOUILLER.

DEPOURVOIR. v. act. Degarnir; ôter les proviſions, les choſes neceſſaires à la ſubſiſtence d'une place, d'une maiſon, d'une perſonne. Il n'eſt gueres en uſage qu'à l'Infinitif & au Participe. L'ACAD. Un Gouverneur ne doit point laiſſer *depourvoir* ſa place, en laiſſer emporter les munitions. Cette maiſon eſt *depourvuë* des choſes. Cette veuve affligée eſt *depourvuë* de tout ſecours, d'amis & d'argent.

DEPOURVOIR, ſe dit auſſi en choſes morales. Priver; deſtituer. Il faut être bien *depourvu* d'eſprit, de ſens, de jugement, pour commettre une telle faute. Il étoit *depourvu* de conſeil, quand il a fait cette tranſaction. Souvent on eſt *depourvu* de memoire au beſoin.

DEPOURVU, UË. part. paſſ. & adj.

La cigale ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort depourvuë,
Quand la biſe fut venuë. LA FONT.

AU DEPOURVU. adv. A l'improviſte; par ſurpriſe; lorſqu'on n'eſt pas ſur ſes gardes, & qu'on n'y eſt pas preparé. Le jour du Jugement nous viendra ſurprendre *au depourvu*. Un Gouverneur de place ne doit point ſe laiſſer aſſaillir *au depourvu*. La baſſecour de ce Gentilhomme eſt bien garnie; on ne le peut prendre *au depourvu*. Une fille n'aime pas à être priſe *au depourvû*; c'eſt-à-dire, ſans être parée, ni ajuſtée.

Eſt-il donc vrai, belle Idalie,
Depuis que vous ne m'avez vû,
Qu'un certain Cardinal, qui n'eſt pas d'Italie,
Vous ayt priſe au depourvû?

DEPRAVATION. ſ. f. Perverſion; corruption; dereglement, du goût, des mœurs, ou de la doctrine. La *depravation* de nôtre raiſon. Chacun accuſe ſon ſiecle de *depravation*, d'aller de mal en pis. Vôtre *depravation* a eu ſa recompenſe. DU RYER. La poſterité de Seth fut fidelle à Dieu, malgré la *depravation* du temps. M. DE M.

Il y a quelques gens qui trouvent ce mot un peu vieux, quand il s'agit de mœurs & de doctrine; mais comme des Auteurs aſſez approuvez s'en ſervent, on ne peut pas le rejetter. L'Academie ne le condamne point.

DEPRAVER. v. act. Pervertir; corrompre le goût, les mœurs, ou la doctrine. Il s'eſt *depravé* le goût à force de boire. C'eſt un homme capable de *depraver* toute la jeuneſſe. Il avoit du genie pour l'éloquence, mais la lecture des mauvais Auteurs lui a gâté & *depravé* le goût. La jeuneſſe eſt maintenant fort inſolente & fort *depravée*. Mener une vie brutale, & *depravée*. Dieu les a livrez à l'égarement d'un eſprit *depravé* & corrompu. PORT-R.

DEPRAVÉ, ÉE. part. & adj. Un goût gâté & *depravé*. Si on recuſe la raiſon comme un Juge *depravé*, & corrompu, il n'y a plus rien de certain. LA PL.

DEPRECATIF, IVE. adj. Terme de Theologie, qui n'a d'uſage qu'en cette phraſe, *Forme deprecative*. Il ſe dit de la maniere d'adminiſtrer quelques-uns des Sacremens en forme de priere. Chez les Grecs la forme d'abſolution eſt *deprecative*, étant conçûë en ces termes, *Que Dieu vous abſolve*; au lieu que dans l'Egliſe Latine, on dit en forme declarative, *Je vous abſous*. L'ACAD.

DEPREDATION. ſ. fem. Terme de Palais. Souſtraction; pillage dans une ſucceſſion, dans une diſtribution de deniers, ou dans les finances. Dans cet inventaire il s'eſt fait une *depredation* viſible; chaque heritier a pillé de ſon côté. Dans les directions de creanciers il arrive ſouvent des *depredations*; les Directeurs les plus puiſſans ſe font payer au prejudice des autres.

Quoyque ce mot ne ſoit pas des plus uſitez, on s'en peut ſervir en de certaines occaſions, où l'on veut dire quelque

Digitized by Google

que choſe de plus ſignificatif que *Reine*, que *Vol*, que *Pillage*. Après la *depredation* de tant de maiſons regulieres, les peuples ſe trouverent chargez d'impôts. MAUCROIX.

DEPREDE', E'E. adj. Terme qui ſe trouve dans l'Ordonnance de la Marine, qui ſe dit des marchandiſes pillées dans un vaiſſeau.

DEPRENDRE. v. act. Detacher; degager. Ces deux dogues étoient tellement attachez l'un contre l'autre, qu'on a eu toutes les peines du monde à les *deprendre*. L'ACAD. Il ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, pour, Se detacher de quelque choſe, où on étoit engagé ou embarraſſé. Un poiſſon pris dans une naſſe ſe débat, & fait ce qu'il peut pour ſe *deprendre*.

DEPRENDRE, ſe dit plus élegamment dans les choſes morales. Les melancoliques ne ſe *deprennent* pas ſi aiſément de leurs paſſions. BAL. JESUS-CHRIST nous a *depris* & detachez du commerce des choſes de la terre. DU BOIS. Le Comte d'Arondel prit de l'amour pour la Reine ſans s'en appercevoir, & ne put s'en *deprendre* quand il s'en fut apperçu. DE LARREY. L'Abbé Dancet dit que ce mot a vieilli; mais il ſe trompe. REBL. L'Academie l'approuve.

DEPRE'S. adv. Tout proche; tout contre. Voir une choſe *depris*; la conſiderer *depris*.

DEPRESSER. v. act. Terme de Relieur. Oter de la preſſe. Il y a aſſez long temps que ces livres ſont en preſſe; il les faut *depreſſer*.

DEPRESSER, ſe dit auſſi des draps, & ſignifie, Oter aux draps le luſtre qu'on leur avoit donné, lorſqu'on les avoit mis en preſſe.

DEPRESSION. ſ. f. Terme de Phyſique. Il ſe dit de l'abaiſſement, qui arrive à un corps qui eſt ſerré, & comprimé par un autre.

Ce mot vient du Latin *depreſſio*.

DEPRESSION, ſignifie en Morale, Abaiſſement; humiliation. Les Superieurs des Couvens tiennent leurs Religieux dans la *depreſſion* pour éprouver leur patience. Il ne ſe dit tout au plus que dans les matieres graves. On le trouve dans Richelet, & point dans l'Academie.

DEPRI. ſ. m. Terme de Finance. C'eſt une declaration qu'on va faire au Bureau des Aides du lieu, d'où on veut faire tranſporter ſon vin pour le vendre ailleurs, avec ſoumiſſion d'en venir payer le droit de gros, qui eſt le vingtiéme ſelon le prix qu'on l'aura vendu. L'Ordonnance ne parle du *depri* qu'à l'égard du vin: neanmoins on le dit auſſi des autres declarations qu'on fait aux Bureaux des autres marchandiſes qu'on tranſporte, dont les droits de doüane ſont dûs, des beſtiaux qu'on fait paſſer debout dans les villes ſans payer l'entrée, &c. des droits de peage & autres ſemblables.

Ce mot vient de *deprecari*, parcequ'on prie le Fermier de ſouffrir ce tranſport. D'autres veulent qu'il vienne de *profiteri*, parceque les marchandiſes ainſi declarées s'appellent en Latin *merces profeſſæ*.

DEPRI, ſe dit auſſi en Juriſprudence Feodale, de la declaration qu'on fait au Seigneur d'un heritage ſcquis, mouvant de lui aux fins de lui payer les droits ſeigneuriaux, en ottroyant pour cela quelque delai.

DEPRIER. v. act. C'eſt, Aller faire au Bureau des Aides, ou à un Seigneur Feodal, la declaration ou le depri precedent.

DEPRIER, eſt quelquefois oppoſé à *Prier*, & ſignifie, Contremander des perſonnes qu'on avoit invitées. On avoit envoyé prier tous les parens; mais on les a envoyé *deprier*, parceque le mariage eſt ſurſis, ou rompu. Il eſt du ſtile familier.

DEPRIMER. v. act. Rabaiſſer; ravaler; rendre vil, abject, mepriſable. C'eſt le propre des envieux, de ſe *deprimer* les uns les autres. Un Superieur éprouve un Novice, en le *deprimant*, en l'occupant aux plus vils offices de la maiſon. Ce mot n'eſt guere en uſage, & on ne le dit ordinairement que des perſonnes. L'ACAD.

DEPRIME', E'E. part. paſſ. & adj.

DEPRISER. v. act. Tâcher de diminuer la valeur de quelque choſe. Les envieux tâchent de *depriſer* la vertu, & le merite de leurs rivaux. Se *depriſer* ſoi-même. Il ne ſe dit gueres qu'en parlant de marchandiſe. Si vous ne voulez pas acheter ma marchandiſe, ne la *depriſez* pas. L'ACAD.

Ce mot vient de *depretiare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier la même choſe.

DEPROPRIEMENT. ſ. m. C'eſt un terme, dont on uſe en l'Ordre de Malthe, pour ſignifier le teſtament des Chevaliers, ou du Grand Maître.

DEPUCELER. v. act. Oter, ravir la virginité à une fille, & obtenir les premieres faveurs. Les Anciens avoient tant de reſpect pour l'état de virginité, qu'on ne faiſoit point mourir une vierge ſans l'avoir fait *depuceler*. On dit que, Ceux de la côte de Malabar payent les étrangers pour venir *depuceler* leurs femmes. Chez les Ecoſſois c'étoit un droit des Seigneurs, de *depuceler* la nouvelle mariée, qui leur fut accordé par Evenus, leur Roi, & qui leur fut ôté par Malcolme troiſiéme du nom dans l'onziéme ſiecle. Il permit qu'on s'en rachetât pour un certain prix qu'on appelloit *marcheta*, ſoit par alluſion au mot de *march*, qui ſignifioit chez eux, un *cheval*; ſoit, comme le dit Buchanan, parcequ'on s'en rachetoit pour un demi-marc d'argent. Le Pere Papebrock aſſûre, que dans la Flandre, dans la Friſe, & en quelques lieux d'Allemagne, il y a des lieux, où les maîtres exigent encore cette ſorte de tribut de leurs valets. Par la Coutume d'Anjou & du Maine, une fille après vingt cinq ans ſe peut faire *depuceler*, ſans pouvoir être exheredée par ſon pere. Du Cange cite un Arrêt du 19. Mars 1409. obtenu par les habitans d'Abbeville contre l'Evêque d'Amiens, qui faiſoit racheter pour une certaine ſomme d'argent la deffenſe qu'il avoit faite, de *depuceler* les nouvelles mariées les trois premieres nuits de leurs nôces: peut-être qu'il ſe fondoit ſur le IV. Concile de Carthage, qui avoit ordonné pour la reverence de la benediction matrimoniale, que les époux ne couchaſſent point enſemble la nuit après cette benediction.

DEPUCELER, ſe dit auſſi en parlant des choſes qu'on fait la premiere fois. Cet Avocat a plaidé ſa premiere cauſe; le voilà *depuclé*.

On appelle proverbialement un fanfaron en amour, Un *depuceleur* de nourrices.

DEPUIS. Preposition, qui regit l'Accuſatif, & qui ſe dit du temps, du lieu, & de l'ordre. *Depuis* le lever du ſoleil juſqu'à la nuit, les troupes de Darius ne ceſſerent de defiler. VAUG. La France s'étend *depuis* le Rhin juſqu'aux Pyrenées. Je les ai tous vus *depuis* le premier juſqu'au dernier.

DEPUIS, eſt auſſi Adverbe; mais il ne ſe dit que du temps. Cela s'eſt paſſé *depuis*. ABLAN. On a remarqué qu'il n'y a point de mot qui ſe ſoit tant opiniâtré pour s'établir, ni qui ait été tant reburé que, *Du depuis*. Le bon uſage l'a enfin banni, ſoit comme Adverbe, ſoit comme Preposition. VAU. L'ACAD. Obſervez encore que *Depuis* ne ſe doit point mettre après un Preterit indefini: par exemple, Il arriva *Depuis* que nous vous eumes quitté; il faut dire, *Après* que nous vous eumes quitté. CORN.

DEPUIS, ſe joint quelquefois avec *Peu*, & fait une eſpece d'Adverbe qui ſignifie, Il n'y a pas long temps. Un Courier eſt arrivé *depuis peu*. Il ſe joint quelquefois

Digitized by Google

avec *Quand*, & eſt encore une eſpece d'Adverbe, qui ſignifie, *Depuis* quel temps? *Depuis quand* avez-vous les yeux de Venus? VOIT. *Depuis* ſe joint quelquefois avec la particule *Que*, & alors il ne ſe dit que du temps; c'eſt une eſpece de Conjonction. Je n'ai employé mes yeux à aucun uſage qu'à pleurer ſans ceſſe, *depuis que* j'ay appris que vous étiez reſolu à un éloignement. LETT. PORTUG.

DÉPUTATION. ſ. f. Envoi avec commiſſion de quelques perſonnes choiſies dans un Corps vers un Prince, ou une Aſſemblée. Les *deputations* ſe font plus ou moins ſolennelles, ſelon la qualité des perſonnes, à qui on les envoye, ou des affaires, dont il s'agit. Eſſayons de ramener les eſprits par une ſeconde *deputation*. VAUG.

DÉPUTATION, ſe dit auſſi du Corps des Deputez. Un tel Evêque eſt le Chef de la *Deputation* des Etats de Languedoc; il porte les cahiers.

DÉPUTER. v act. Envoyer quelcun avec commiſſion. Il ne ſe dit point d'un particulier qui envoye; mais ſeulement d'un corps, ou d'une perſonne en autorité. *Deputer* vers quelque Prince, ou quelque Aſſemblée, pour lui rendre ſes devoirs & ſoumiſſions, pour lui repreſenter ſes beſoins; lui faire des remontrances; pour negocier des affaires; aſſiſter à quelques deliberations, ou autres choſes ſemblables. Tous les Princes d'Allemagne ont *deputé* à la Dietre. Chaque ville, ou chaque Corps d'une Province *depute* à l'Aſſemblée des Etats. Le Parlement a *deputé* un Preſident & ſix Conſeillers pour faire au Roi de très-humbles remontrances, pour le feliciter ſur une telle nouvelle, pour lui rendre raiſon d'une telle affaire. Le Chapitre a *deputé* deux Chanoines pour venir ſolliciter leurs affaires au Conſeil. Tous les Dioceſes ont *deputé* pour l'Aſſemblée du Clergé.

On devoit que le Ciel, le deputant *exprès*,
N'a confié qu'à lui ſes oracles ſecrets.
L'ART DE PRECH.

DÉPUTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DÉPUTÉ. ſ. m. Qui eſt commis, envoyé par ſon Corps. Le Parlement n'a point été en Corps à une telle ceremonie; il n'y a aſſiſté que par *Deputez*. Voilà le *Deputé* d'une telle Province. A l'aſſemblée du Clergé il y a les *Deputez* du premier ordre, & ceux du ſecond ordre. Un Commiſſaire *deputé* pour l'inſtruction d'un procés.

On dit proverbialement, Les *Deputez* de Vaugirard, qui ne ſont qu'un.

D E Q.

DEQUOY. Quand ce mot ſert à interroger, il ſignifie, De quelle choſe; de quelle matiere; de quel ſujet. *Dequoy s'agit-il? Dequoy* parlez-vous? ABLANC.

DEQUOY. Quand ce mot n'eſt pas une Interrogation, il ſignifie, Quelque choſe. Ainſi on dit, Qu'un homme a bien *dequoy*; pour dire, qu'il a bien du bien; Qu'il a *dequoy* vivre; *dequoy* payer, &c. La honte eſt une vertu incommode à qui n'a pas *dequoy*. COSTAR.

Dis moi, ami, que vaut-il mieux avoir,
Beaucoup de biens, ou beaucoup de ſçavoir?
Je n'en ſçay rien: mais les Sçavans je voi,
Faire la cour à ceux qui ont dequoy. S. GELAIS.

On dit, par maniere de civilité à ceux qui remercient, Qu'il n'y a pas *dequoy*; pour dire, que cela ne vaut pas un remerciement.

On dit proverbialement, Qu'il n'y a pas *dequoy* foüetter un chat; pour dire, qu'il n'y a pas matiere d'impoſer la moindre peine. On dit auſſi, Voilà bien *dequoy*; pour dire, que le ſujet dont on parle, n'eſt nullement conſiderable.

D E R.

D E R.

DERACINEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on arrache une choſe plantée. Le *deracinement* de ces arbres eſt l'effet d'un ouragan. L'Academie ne le dit point.

DERACINER. v. act. Arracher un arbre; le tirer, ou le detacher de terre avec ſes racines. La violence des torrens eſt ſi forte, qu'elle *deracine* les arbres, & les entraîne. On ne peut entierement *deraciner* le chien-dent; il repouſſe toûjours.

DERACINER, ſignifie auſſi, Cerner; couper tout autour. On tâche à *deraciner* les cors aux pieds, en cernant le calus qui eſt autour. Les arracheurs de dents decouvrent, decharnent la dent, & la *deracinent* avant que de la tirer.

DERACINER, ſe dit figurément en choſes morales, pour dire, Abolir un abus; extirper; arracher des eſprits une opinion, une erreur, une paſſion, une hereſie. On a de la peine à *deraciner* de l'eſprit les opinions, dont il eſt preoccupé; à *deraciner* les vices contractez par une longue habitude.

DERACINÉ, ÉE. part. paſſ.

DERADER. v. n. Terme de Marine. Il ſe dit d'un vaiſſeau qui par un gros vent a été forcé de quitter la rade, où il avoit mouillé, en trainant ſes ancres après ſoi.

DERAISONNABLE. adj. m. & f. Qui eſt contre la raiſon, le bon ſens, la juſtice, & l'équité. Des conditions, des propoſitions *deraiſonnables*. Un prix *deraiſonnable*. Vous vous fondez ſur des principes, qui ſont paradoxes & *deraiſonnables*. On ne peut tranſiger avec cet homme-là; ſes pretentions ſont tout-à-fait *deraiſonnables*. Il faut jetter du merveilleux dans l'Epopée, qui en cela va juſqu'au *deraiſonnable*. DAC. Il n'y a perſonne qui naturellement n'ait quelque honte à paroître *deraiſonnable*. AB. DE ST. R. Les peres ont une impatience *deraiſonnable* de pouſſer leurs enfans dans les charges de la Republique. ST. EV.

DERAISONNABLEMENT. adv. Sans raiſon; d'une maniere deraiſonnable, ou injuſte. Il en a agi fort *deraiſonnablement*.

DERANGEMENT. ſ. m. Deſordre; confuſion; changement qui trouble l'ordre & la diſpoſition qui étoit en des choſes arrangées. Le *derangement* de mes affaires; le *derangement* de mes livres. Le changement de couleur vient du *derangement* des parties, ſelon les Carteſiens.

DERANGEMENT. Ce mot ſe dit auſſi figurément. Ce *derangement* univerſel, & continuel des choſes humaines, tout deſordonné qu'il ſemble à nos yeux, eſt pourtant dans l'ordre de la Providence. FL. Qu'on jette les yeux ſur les divers états de la vie, quel *derangement*, quel deſordre n'y verra-t-on pas? DISC. DE L'ELOQ.

DERANGER. v. act. Mettre en deſordre, & en confuſion; ôter de ſa place. Les ſaiſons font *derangées*. Un Sçavant ſe fâche, quand on *derange* ſes livres; une femme bien coëffée, quand on lui *derange* ſes cheveux.

DERANGER, ſe dit figurément des deſſeins, & de la maniere de vivre, & ſignifie, Troubler; brouiller; mettre en deſordre. Cela *derange* mes idées. TOUR. Cet accident imprevu a *derangé* tout mon plan de vie. OR. M. Le Marechal de Crequi étoit fort en colere contre cette mort barbare, qui ſans conſiderer ſes affaires, eſt venuë *deranger* ſes projets. M. DE S. Rien ne *derangeoit* dans ſon eſprit ce que le merite y avoit une fois placé. FL. J'ay une égalité d'humeur que rien ne peut *deranger*. PIEC. COMIQ. Une femme dit, en

Digitized by Google

en general, Je suis toute *derangée* ; lorsqu'elle s'ennuye, & qu'on a rompu ses desseins.

On dit en termes de Marine, *Deranger* la bonnete ; pour dire, la deboutonner du corps de la voile.

DERANGÉ, ÉE. part. pass. & adj.

DERAYURE. s. f. Terme de Laboureur. C'est la derniere raye qu'on fait, lorsqu'on laboure, & qui separe les sillons.

DERECHEF. adv. Une seconde fois ; encore ; de nouveau. Je l'ay déjà averti ; je l'avertirai *derechef*.

Menage dit que ce mot vient de *derecapo*, & que Cambden le derive de l'Anglois *derchefu*, signifiant la même chose. Il est assez vieux pour n'oser s'en servir que dans le burlesque. L'Academie ne le blâme pourtant point. Richelet le renvoye au burlesque : c'est le plus sûr.

DEREGLEMENT. s. m. Desordre ; mouvement contre les loix naturelles, & ordinaires. Le *dereglement* des humeurs cause les maladies. Mon estomac est dans un grand *dereglement*. Il y a du *dereglement* dans les saisons. Il y a quelque *dereglement* dans vôtre montre. On dit aussi d'un homme qui a l'esprit un peu troublé, Qu'il y a du *dereglement* d'esprit.

DEREGLEMENT. s. m. Desordre ; libertinage ; debauche. Un *dereglement* de raison. Cet homme vit dans un grand *dereglement* de mœurs. C'est par le *dereglement* du cœur que commence celui de l'esprit. LE P. R. Il ne faut pas prendre un *dereglement* d'imagination pour un enthousiasme poëtique. OE. M. Ce qu'on appelle *dereglement* dans les autres, n'est dans les Heros qu'une impetuosité qui emporte nôtre admiration, sans reconnoître nôtre jugement. ST. EV. Il y a un agreable *dereglement* d'esprit, qui accompagne d'ordinaire la passion de deux Amans heureux. AB. DE ST. R. Il faut éviter le *dereglement* aussi-bien que la contrainte. ST. EV. La doctrine des opinions probables est la source & la base de leurs *dereglements*. PASC. Les *dereglements* du peuple viennent souvent de ceux qui gouvernent : l'autorité de leur personne donne du poids à leur exemple. FL. Il faut bien des années de *dereglement* & de libertinage pour arriver à ce comble d'infamie. PATRU. Le feu, & les emportemens de Tertullien marquent assez le *dereglement* de son imagination. MALEB.

DEREGLEMENT. adv. D'une maniere dereglée. On vit fort *dereglément* dans cette maison ; il n'y a point d'heure reglée pour le diner, ni pour le souper.

DEREGLER. v. act. Mettre en desordre ; faire sortir des regles ; deranger. Ce libertin a *dereglé* toute la compagnie ; il n'y a plus d'ordre, ni de regle. Une indigestion a *dereglé* mon estomac. La pluye *dereglo* ma montre. On le dit aussi avec le pronom personnel. Ma montre s'est *dereglée* ; mon estomac *se dereglo* par le moindre excés.

DEREGLER, se dit aussi figurément, & signifie, Corrompre ; depraver. Dieu avoit fait l'homme de ses propres mains : nulle ignorance n'obscurcissoit son esprit, & nul mauvais desir ne *dereglait* sa volonté. FL. Quand la colere emporte l'Orateur, elle le trouble, & l'égare : elle *dereglo* son geste, & son action. M. ESP.

DEREGLÉ, ÉE. part. pass. & adj. Une santé *dereglée*. Un esprit *dereglé*. Cette femme mene une vie *dereglée* ; c'est-à-dire, qu'elle n'a point d'heure reglée pour sa maison, ni pour manger, ni pour se coucher. Ce mot emporte quelquefois une idée de debauche. Avoir des mœurs *dereglées*. Une femme est-elle responsable des mouvemens *dereglez*, que sa beauté peut exciter ? OE. M. Les émotions de la colere sont toutes malignes, & *dereglées*. M. ESP.

Souvent dans les transports d'une amour dereglée,
J'ose te demander les grandeurs d'ici bas.
L'AB. TETU.

DERIDER. v. act. Oter, faire passer les rides. Pommade pour *derider*.

DERIDER, au figuré, signifie, Rejoüir, rasserener le visage ; rendre plus gay. Ce vieillard refrogné rarement se *derida* le front. On ne peut vous *derider* le front, quelque plaisantes que soient les choses qu'on dit devant vous. BELL.

Loin d'ici ces Auteurs froids, & melancoliques,
Dont les graces jamais ne derident *le front.* BOI.

DERISION. s. f. Raillerie ; moquerie. Tourner en *derision* les choses sacrées. Le genie de Democrite étoit une *derision* generale des actions des hommes. OE. M. Ils les porterent en *derision* par toute la ville. MAUCROIX.

DERIVATIF, IVE. adj. Terme de Grammaire. Mot ; diction qui tire son origine d'un autre mot, qu'on appelle *Primitif*.

DERIVATION. s. f. Terme de Marine. Sortie hors de sa route. On appelle aussi canal de *derivation*, un canal, par où on conduit, ou on amasse des eaux pour les porter, & conduire dans un reservoir. Le canal de *derivation*, qui porte les eaux dans le bassin de Nourouse en Languedoc pour la communication des Mers.

DERIVATION, se dit aussi en Medecine, du detour qu'on fait prendre aux humeurs, qui coulent sur une partie, en les attirant vers les parties voisines. Ainsi dans la fluxion, qui se fait sur les yeux & sur les dents, on applique un vesicatoire derriere les oreilles pour la detourner : dans l'esquinancie on ordonne la saignée des ranules ; c'est-à-dire, des veines de dessous la langue pour detourner l'humeur, qui se jette sur la gorge.

DERIVATION, en termes de Grammaire, se dit de la liaison, ou affinité qu'un mot a avec un autre, pour en avoir été formé originairement.

DERIVE. s. f. Terme de Marine. Difference du rumb de vent, où l'on va, à celui, où l'on veut aller ; biaisement du cours du vaisseau qui va de côté, qui s'abat ; fausse route, ou detour forcé qu'on fait de son vrai chemin par la violence des vens, des courans, ou de la marée. Dans cette côte les courans sont si violens, qu'il faut aller à la *derive*. La *derive* est la cause la plus ordinaire, qui fait que les Pilotes se trompent dans leur estime. On dit, Avoir *un quart de derive*, c'est, Perdre un quart de vent sur la route que l'on fait. *La derive vaut la route* ; c'est-à-dire, que la *derive* que fait le vaisseau, le porte sur la route que l'on veut faire. *Combien y a-t-il de derive ?* que veut la *derive ?* c'est demander au Pilote la difference qu'il y a de la route que l'on fait, à celle qu'on semble faire. *Que vaut la derive* ; c'est-à-dire, à quelle aire de vent porte la *derive ? On dit encore, Il y a belle derive* ; c'est-à-dire, qu'on est assez éloigné des côtes pour n'avoir rien à craindre de la terre. En general on dit d'une chose qui va au gré du vent, Qu'elle *va à la derive*.

DERIVER. v. act. & n. Terme de Marine. Sortir de sa route, de son droit chemin ; aller à la derive, & de côté par la violence des vents, ou des courans, ou de la marée. Ce vaisseau vint *deriver* & s'abattre sur nous. Les vaisseaux ne sçauroient aller aux Indes sans *deriver*, à cause de la violence des courans, qui sont sous la Ligne. Se laisser *deriver*, c'est se laisser aller au courant de l'eau, ou au gré du vent.

DERIVER, signifie aussi, Tirer l'eau d'une source pour la conduire par quelque canal. On a *derivé* les eaux de toutes les sources voisines pour emplir ce bassin, pour nourrir ce canal.

DERIVER, en termes de Grammaire, signifie, Venir ; descendre. Il se dit d'un mot formé d'un autre

Digitized by Google

primitif. Les Italiens ſe permettent de faire pluſieurs mots *derivez*, diminutifs & augmentatifs ſur chaque mot radical. Les mots de *retention*, *paleſrenier*, *exploiter*, *blanchiſſage*, ſont derivez de *tenir*, *paleſrei*, *exploit*, *blanchir*. L'Academie Françoiſe a arrangé dans ſon Dictionnaire tous les mots *derivez* à la ſuitte des mots primitifs, dont ils deſcendent, afin qu'on puiſſe voir d'un coup d'œil l'origine, & pour ainſi dire la genealogie de chaque mot. Dans la Poëſie Françoiſe on ne ſouffre point la rime de *derivé* avec le ſimple.

DERIVER, chez les Serruriers, ſignifie, Oter la rivure. Ce clou, cette vis, ne ſe ſçauroient arracher ſans les *deriver*, ſans en ôter la rivure.

DERIVER, ſe dit figurément en Morale. Toutes les graces *derivent* du Ciel; c'en eſt la premiere ſource. Toutes nos infirmitez *derivent* de nos excés. Pour guerir une fluxion, il faut aller à la ſource, & à la cauſe, d'où elle *derive*.

DERIVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DERME. ſ. m. Terme d'Anatomie. On le dit du cuir, ou de la peau de l'homme. Le cuir eſt la plus ample & la plus épaiſſe de toutes les membranes; c'eſt l'organe de l'attouchement exterieur, & la couverture & l'embelliſſement des parties qui ſont au deſſous. Il eſt compoſé de deux parties; celle qui ſe preſente la premiere, eſt appellée *corps reticulaire*, parcequ'elle eſt percée comme un reſeau, d'un très-grand nombre de petits trous. L'autre eſt d'une ſubſtance fibreuſe: elle eſt formée des extremitez d'arteres; de veines, de nerfs & de tendons, d'où ſortent quantité de petites éminences, qu'on appelle *mamelons pyramidaux*: elle eſt auſſi parſemée d'une infinité de *glandes*, appellées *miliaires*, qui ont chacune leurs vaiſſeaux excretoires. Ces conduits excretoires paſſent avec les *mamelons pyramidaux* à travers les trous du *corps reticulaire*, & vont aboutir à la cuticule. Les mamelons, ſelon le ſentiment des Modernes, ſont l'organe du tact, & les vaiſſeaux excretoires ſervent à évacuer la matiere de la tranſpiration & de la ſueur, qui a été ſeparée dans les glandes miliaires.

Ce nom vient du mot Grec *derein*, qui ſignifie, *écorcher*.

DERNIER, IERE. adj. & ſubſt. Terme relatif, & oppoſé à *Premier*. Qui marche, qui eſt diſpoſé, qui eſt placé, qui eſt après tous les autres; ſoit qu'il s'agiſſe des choſes, ſoit qu'il s'agiſſe des perſonnes. Les perſonnes qu'on aime, ne ſont pas les *dernieres* à s'en appercevoir. P. DE CL. Etre le *dernier* à table. Il eſt le *dernier* de ſa claſſe; il eſt le *dernier* de ſa race. Faire un *dernier* effort. On dit en Philoſophie, Ce qui eſt le premier en l'intention, eſt le *dernier* en l'execution. Il vaut mieux être le premier, que le *dernier* Noble de ſa race: c'eſt un mot qui a été dit par Iphicrate, Capitaine Athenien, à celui qui lui reprochoit qu'il avoit été Cordonnier. L'Evangile dit, Que les premiers ſeront les *derniers*, & les *derniers* ſeront les premiers, en faveur des humbles, & pour la punition des ſuperbes.

On dit auſſi, En *dernier* lieu; pour dire, Finalement; pour concluſion. On dit, Qu'un homme eſt aux *derniers* abois; Qu'il rend le *dernier* ſoupir; pour dire, qu'il agoniſe: Qu'on lui a dit le *dernier* adieu; Qu'on lui a rendu les *derniers* devoirs, quand on a fait ſes obſeques. Brutus & Caſſius ont été les *derniers* des Romains. CORN. c'eſt-à-dire, les *derniers* qui ont deffendu la liberté Romaine.

On dit au Jeu, Qu'un homme eſt le *dernier*, lorſqu'il vient de quitter la main, & que tous les autres jouënt devant lui.

DERNIER, eſt auſſi ſubſtantif. On dit d'un opiniâtre, Il ne veut jamais avoir le *dernier*; c'eſt-à-dire, il ne veut pas avoir le *dernier* coup; ou il veut toûjours repliquer le *dernier* dans la diſpute.

DERNIER, ſe dit auſſi pour marquer le temps. L'année *derniere*. Samedi *dernier*. La *derniere* fois. On dit auſſi, Le Jugement *dernier*; pour dire, le Jugement final, qui viendra dans les *derniers* temps. Je ne ſuis point de ceux que l'amour de l'antiquité aveugle, & qui s'imaginent qu'on n'a point d'eſprit dans ces *derniers* ſiecles. BOUH. On dit auſſi dans les Preſidiaux, Par jugement *dernier*; pour dire, En *dernier* reſſort & prefidialement. On dit, Qu'un marchand vend au *dernier* mot; c'eſt-à-dire, ſans furfaire, ſans rabatre. On dit, les *dernieres* faveurs d'une femme.

DERNIER, ſe dit auſſi, des deux extremitez en bien & en mal. Le feu eſt chaud au *dernier* degré; c'eſt-à-dire, au ſouverain degré. Il eſt difficile d'acquerir le *dernier* degré de perfection. Cela eſt de la *derniere* bravoure. C'eſt un ouvrage, où on a mis la *derniere* main; c'eſt-à-dire, qu'il a été revu, & perfectionné. On l'a traité avec la *derniere* indignité. Ce Marquis eſt du *dernier* ridicule. Cet avare eſt le *dernier* des hommes; il vit dans la *derniere* miſere. Cela eſt du *dernier* bourgeois. MOL. On dit d'un homme très-mépriſable, C'eſt le *dernier*, & le plus indigne de tous les hommes; C'eſt la *derniere* des creatures.

DERNIER, ſe dit auſſi dans les tripots, de cette diviſion de la galerie qui eſt la plus proche des murs, & la plus éloignée de la corde. On met les meilleurs joüeurs au *dernier*, pour garder le *dernier*.

DERNIER, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il fit comme le Roi devant Pavie; il tira juſqu'au *dernier* ſou. On dit auſſi, Le premier au bois, & le *dernier* à l'eau.

Ce mot vient de *derriere*, qu'on a fait de la particule *de*, & du mot *riere*, vieux François, qui eſt derivé de *retrò*. MEN. On a dit *Derrain* pour *Dernier*, & les paiſans le diſent encore en quelques Provinces.

DERNIEREMENT. adv. de temps. Depuis peu de jours; il n'y a pas long temps. Je vis *derniere-ment* un de vos amis. On le dit auſſi de ce qui eſt moderne. Ce n'eſt que *derniérement* qu'on a inventé les lunettes, l'Impreſſion.

DEROBEMENT. ſ. m. Terme d'Architecture. On dit d'une voute, Qu'elle eſt faite par *derobement*, ou avec panneaux; ce ſont deux manieres de couper les pierres pour faire les arcs.

DEROBER. v. act. Voler; faire un larcin; prendre le bien d'autrui, & à ſon inſçu; enlever. Ce qu'on a *derobé*, eſt ſujet à une perpetuelle revendication. Il m'a *derobé* mon manteau; il a *derobé* tout ce qui l'accommode. Nôtre P. Eſcobar rapporte qu'il eſt permis de *derober* dans une extrême neceſſité. PASC. *Derober* gouverne quelquefois l'Accuſatif de la perſonne: Ce valet a *derobé* ſon maître. L'ACAD.

Ce mot vient de *rober*, & de *robe*, derivez de *raupa*. MENAGE; ou de l'Allemand *rauben*, ſur lequel l'Italien a formé *robare*, & l'Eſpagnol *robar*.

DEROBER, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles & morales, & ſignifie, Ravir; enlever. Les Auteurs s'approprient & ſe *derobent* les uns aux autres leurs penſées. Alexandre ne voulut pas combattre de nuit, diſant que c'étoit *derober* la victoire. MONT. Il ne faut pas *derober* la gloire duë aux belles actions. *Derober* quelques heures au ſommeil pour étudier. Combien de femmes vont chercher une nouvelle gloire dans la devotion, pour ſe dedommager de celle que le temps *derobe* inſenſiblement à leur beauté. ST. EV. Que les reproches que vous vous êtes attirez, me coûtent cher, & qu'un jour de vôtre negligence me *derobe* de tranſports! LETT. PORTUG. Qu'il faut être ennemi de

Digitized by Google

de soi-même pour se *dérober* un moment de bonne intelligence, quand on s'aime comme nous nous aimons! IB. Ces parleurs celebres imposent aux yeux & aux oreilles, ou ils *dérobent*, ou ils raviſſent nôtre jugement. BAL. Le deſir, & l'eſperance nous entraînent vers l'avenir, & nous *dérobent* le ſentiment du preſent. MONT. Tout-à-coup une effroyable tempête *déroba* la vue, & la conduite aux Nautonniers. ABL.

Sa ſuite à mes ſoupirs a derobé *ſon cœur.* CORN.

DEROBER, avec le pronom perſonnel, ſignifie auſſi, Se ſouſtraire; s'échapper; diſparoître; s'éloigner; ſe ſauver. *Se dérober* aux rigueurs de la Juſtice; *ſe dérober* aux yeux du monde. Une Comete *ſe dérobe* peu-à-peu à nos lunettes & à nôtre vuë; elle s'en éloigne, & enfin diſparoît. *Se dérober* à l'envie; à ſes occupations. *Se dérober* à l'inconſtance de la Fortune. On ſe fait des amuſemens de tout, afin de *ſe dérober* à ſoi-même. LE P. L. *Se dérober* à la perſecution. LE P. DAN.

Derobe *un moins ta tête à ce mortel danger.* CORN.

Je me veux derober *à ſa diſſiance.* T. CORN.

Les Courtiſans *dérobent* leurs larmes à la jalouſie du Roi, & deguiſoient leur douleur. ABL.

Et mes genoux tremblans ſe derobent *ſous moi.* RAC.

Combien de fois vôtre cœur *ſe dérobant* tout-d'un-coup à lui-même, s'eſt-il perdu dans des imaginations vaines, & frivoles? FL.

Negligeant ſa beauté, & dans l'ombre enfermée,
Elle ſe deroboit *même à ſa renommée.* RAC.

On dit, Je *me* ſuis *dérobé* de la Compagnie, c'eſt-à-dire, je me ſuis retiré ſans dire adieu; ſans que la compagnie s'en ſoit apperçuë. On dit, *Se dérober* un repas; c'eſt-à-dire, s'abſtenir d'un repas ordinaire pour ſoulager, & laiſſer repoſer l'eſtomac: *Se dérober* ſes beſoins; c'eſt-à-dire, s'en priver; ſe les retrancher; ſe les refuſer.

DEROBER LE VENT, en termes de Marine, c'eſt lorſqu'un vaiſſeau eſt au vent d'un autre, & qu'il empêche cet autre vaiſſeau de recevoir le vent dans ſes voiles.

On dit en Fauconnerie, *Derober* les ſonnettes, quand l'oiſeau s'écarte & s'en va ſans le congé de ſon maître, & emporte ſes ſonnettes.

DEROBER, ſe dit auſſi de ce qu'on fait ſecrettement & en cachette. On dit en amour, Que les baiſers, les plaiſirs *derobent* ſont doux; c'eſt-à-dire, malgré la vigilance d'une mere, ou la jalouſie d'un mari. On dit auſſi, Qu'on *derobe* un baiſer à ſa Maîtreſſe, quand on le prend par force, ou par ſurpriſe.

Des plaiſirs que l'Amour apprête,
Les derobez *ſont toûjours les plus doux.* VILL.

DEROBER, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval qui tâche à s'échapper de deſſous le Cavalier en le ſurprenant. On dit auſſi, Qu'un cheval a le pied *derobé*, lorſqu'il manque de corne pour le ferrer, & qu'elle s'eſt uſée à force de marcher pied nud.

On dit proverbialement à un homme, qui achete trop cher une choſe, Qu'il ne l'a pas *derobée*; qu'il l'a bien payée: & au contraire celui qui refuſe de la donner à vil prix, dit, Qu'il faudroit qu'il l'eût *derobée* pour la donner à ſi bon marché.

DEROBÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

On appelle un eſcalier *derobé*, un petit eſcalier degagé, par lequel on peut s'échapper ſecretement, & à l'inſçû des autres.

On appelle fêves *derobées*, celles, dont on a ôté la robe, ou la peau. C'eſt le petit peuple qui parle ainſi.

A LA DEROBÉE. adv. Furtivement; en cachette; en hâte, & en menageant le temps. Cet Amant ne peut voir ſa Maîtreſſe qu'*à la derobée*. Les paiſans vont chaſſer & pêcher *à la derobée*; la nuit & clandeſtinement. Lycurgue ordonna que les nouveaux mariez ne ſe viſſent qu'*à la derobée*, afin de menager leur ardeur, & d'empêcher le degoût qui ſuit l'entier accompliſſement de nos deſirs. ABL. Nous n'avons parlé de vous qu'*à la derobée*. M. SC.

DEROCHER, ou DEROQUER. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit de l'aigle, ou des grands oiſeaux, qui pourſuivant les bêtes à quatre pieds, les contraignent à ſe precipiter de la pointe des rochers pour éviter de tomber dans leurs ſerres. De là vient qu'on a dit autrefois, *Deroquer* un homme; pour dire, le faire tomber: &, *Deroquer* une maiſon; pour dire, l'abattre.

DEROCHER, ſe dit auſſi de l'or. C'eſt en ôter la craſſe. Il faut *derocher* cet or. POMEY.

DEROGATION. ſ. f. Acte contraire à un precedent, qui l'annulle, qui le detruit, qui le revoque. Les *derogations* en termes generaux ſont nulles en Juſtice; il faut qu'elles ſe faſſent en termes ſpecifiques & formels. Le contrat de mariage porte une clauſe de *derogation* à un tel article de la Coutume. L'Edit de. . . n'a point eu de *derogation*.

DEROGATOIRE. adj. m. & f. Clauſe qui emporte derogation. Dans le ſtile de la Chancelerie Romaine on ne menage, on n'épargne point les clauſes *derogatoires*: les Bulles portent derogation aux ſtatuts, privileges, &c. & aux *derogatoires* des *derogatoires*.

En matiere de Teſtamens, on appelle *clauſe derogatoire*, une ſentence, ou un chiffre, ou un caractere ſecret, que le Teſtateur infere dans ſon teſtament, & dont il ſe reſerve à lui ſeul la connoiſſance; y ajoûtant la condition, qu'il ne veut pas qu'aucun teſtament, qu'il pourroit faire enſuite, puiſſe être valable, ſi cette *clauſe derogatoire* n'y eſt expreſſément, & de mot à mot inſerée, & repetée. La *clauſe derogatoire* n'a point d'effet contre une donation entre vifs. Elle ne regarde que les teſtamens. C'eſt une precaution que les Juriſconſultes ont trouvée contre les teſtamens faits par violence, ou par ſuggeſtion, en haine de ceux qui ſe rendent maîtres de la perſonne des agoniſans, & qui en extorquent des diſpoſitions à leur avantage, ou par adreſſe, ou par artifice, ou par quelque autre voye illicite. On a voulu garentir les mourans des importunitez de ceux qui les obſedent, des pieges qu'on leur tend, & de pareilles ſurpriſes qui ne ſont que trop ordinaires. Ainſi la *clauſe derogatoire* eſt pour ainſi dire, le mot du guet, ou la clef du teſtament. La *clauſe derogatoire* a beaucoup d'inconveniens, & fournit matiere à bien des procés. C'eſt pourquoy par le Droit Civil les *clauſes derogatoires* n'ont point lieu dans les teſtamens. Cambolas rapporte un Arrêt du Parlement de Toulouſe en 1623. par lequel il fut jugé, qu'un ſecond teſtament, dans lequel il n'étoit point fait mention de la *clauſe derogatoire*, ni du premier teſtament, où elle étoit couchée, étoit bon & valable. La raiſon fut, que la *clauſe derogatoire* étoit inſerée au bas du teſtament, & après ces mots, *Qu'il a été lu & relu*, ce qui faiſoit preſumer que le Teſtateur l'avoit ignorée, & qu'elle avoit été appoſée à la ſollicitation de l'heritier inſtitué par le premier teſtament, ou par le Notaire pour tendre un piege au Teſtateur, & pour le ſurprendre. On a crû qu'elles gênoient la liberté de teſter; que c'étoit impoſer une loi, & une contrainte à la volonté du Teſtateur, & affoiblir ſon pouvoir, en l'aſſujettiſſant à une formalité inutile, & en le faiſant dependre de la fidelité de ſa memoire. Cependant tous les Parlemens de France ont approuvé les *clauſes derogatoires* avec ces deux reſtrictions: l'une, qu'il ſuffit que le Teſtateur en revoquant ſon teſtament, faſſe mention de la *clauſe derogatoire*, ſans qu'il ſoit obligé de l'exprimer, & d'en ſpecifier tous les termes. L'autre, qui eſt la principale, que ſi par le premier teſtament un

Digitized by Google

étranger eſt inſtitué heritier, & ſi les enfans ou les heritiers preſomptifs le ſont par le teſtament poſtetieur, où la *clauſe derogatoire* n'eſt pourtant point revoquée, ni repetée, le dernier prevaudra en faveur des enfans, & des plus proches heritiers par la loy du ſang. Il y a pourtant deux Arrêts du Parlement de Paris dans le Journal des Audiences; l'un de 1641. & l'autre de 1650. qui ont jugé qu'il falloit que la *clauſe derogatoire* fût exprimée dans le ſecond teſtament, & qu'il ne ſuffiſoit point que le Teſtateur eût revoqué en general tout teſtament, où il y auroit une *clauſe derogatoire* ſans la ſpecifier; parce que ſi une revocation de la *clauſe derogatoire* en termes generaux étoit ſuffiſante, cette clauſe ſeroit vaine & illuſoire, & cette revocation deviendroit deſormais un ſtile de Notaire dans tous les teſtamens. Mais il ſemble auſſi qu'une revocation preciſe, & en repetant de mot à mot la *clauſe derogatoire*, ne ſoit point neceſſaire. C'eſt aſſez qu'elle ſoit revoquée ſpecialement, & en des termes qui marquent la volonté preciſe du Teſtateur pour revoquer ſon premier teſtament; comme s'il a taché de deſigner la *clauſe*, s'il a marqué des circonſtances de ſon premier teſtament: enſorteequ'il paroiſſe qu'il auroit repeté la *clauſe derogatoire*, s'il s'en étoit ſouvenu. Cela depend auſſi de l'intervalle du temps entre les deux teſtamens; car après dix ans on preſume que le Teſtateur n'a pu ſe ſouvenir de la *clauſe derogatoire* pour la repeter en termes formels. On conſidere encore, ſi la *clauſe derogatoire* eſt longue, embarraſſée, ou compoſée de termes difficiles à retenir.

DEROGEANCE. ſ. f. Acte qui deroge. Il ne ſe dit gueres que des actions contraires à la profeſſion des Nobles. Le trafic eſt une *derogeance* à Nobleſſe.

DEROGEANT, ANTE. adj. Acte contraire à un autre; qui y deroge. Pluſieurs Loix du Code font *derogeantes* à l'ancien Droit. On dit, Faire un acte *derogeant* à Nobleſſe, quand on fait une action indigne de la Nobleſſe; comme le trafic en France, la manufacture en Italie.

DEROGER. v. act. Contrevenir; faire un acte, ou une diſpoſition contraire à une loi, ou à un privilege, ou à un contrat; en affoiblir les clauſes, & la teneur; l'abolir en tout, ou en partie; ceder, relâcher de ſes droits. Les Princes *derogent* ſouvent à leurs propres loix; à toutes les loix, & diſpoſitions contraires à leurs propres Edits. On ne peut *deroger* au droit de Patronage; au droit d'autrui. Ce contrat portoit une telle clauſe; mais les parties y ont *derogé* par des actes poſterieurs. Je vous accorde ce que vous demandez; mais ſans *deroger* à mes droits.

DEROGER, ſignifie auſſi, Faire un acte indigne de ſa profeſſion, de ſa dignité. Un Gentilhomme qui ſe fait Marchand, Fermier, ou Sergent, *deroge* à Nobleſſe. Celui qui exerce un metier, ou un Art mechanique, *deroge*. Sa Nobleſſe n'eſt pas éteinte; mais ſeulement ſuſpenduë. Ainſi il doit prendre des lettres de rehabilitation; autrement il pourroit être impoſé à la taille. Par un Edit de 1689. le Roi a declaré qu'un Gentilhomme ne *deroge* point par le trafic ſur mer, pourvu qu'il ne vende point en detail. Par un autre Edit de 1701. le Roy a accordé le même privilege aux Gentilshommes, de negotier en gros, tant par terre que par mer. On ne *deroge* point en faiſant la fonction d'Avocat ou de Medecin; parceque le gain eſt plutôt honoraire que mercenaire. Un Procureur, même en Cour ſouveraine, *deroge*. Un Gentilhomme ne *deroge* point en laboutant lui-même ſes terres; parcequ'il travaille ſans tirer du gain. Une femme noble *deroge* en épouſant un Roturier. Mais quand elle devient veuve, elle n'eſt point obligée à prendre des lettres de rehabilitation; il ſuffit qu'elle declare, qu'à l'avenir elle entend vivre noblement. La même declaration devroit être ſuffiſante pour tous ceux qui ont *derogé* qu'ils euſſent beſoin de Lettres de Chancelerie.

DEROGER, au figuré, ſignifie, S'abbaiſſer; ſe ravilir. On dit, Qu'un Prelat, ou un Magiſtrat *deroge* à ſon caractere, à ſa dignité, quand il fait des actions indignes de ſon rang, & de ſa profeſſion. Les ſottes gens de qualité auroient bien voulu perſuader que c'eſt *deroger* à la Nobleſſe que d'avoir de l'eſprit. B. RAB.

DEROIDIR. v. act. Oter la roideur. Quand le linge eſt gelé & roide, il faut l'approcher du feu pour le *deroidir*.

DEROMPRE. v. act. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit quand l'oiſeau de proye fond ſur un autre, & de ſes cuiſſes & ſerres lui donne un coup ſi furieux, qu'il rompt ſon vol, l'étourdit & le meurtrit, en le faiſant tomber à terre tout rompu & tout briſé.

DEROQUER. Voyez DEROCHER.

DEROUGIR. v. n. Ceſſer d'être rouge. Cette fille honteuſe a été long temps ſans *derougir*. L'uſage de ce mot eſt borné là. L'Academie ne le dit point.

DEROUILLER. v. act. Oter la rouille de deſſus un metal. *Derouiller* une épée avec de l'huile, avec la pierre d'émeril. *Derouiller* les piſtolets.

DEROUILLER, ſe dit figurément de l'eſprit, pour dire, Polir; deniaiſer. Les Provinciaux ſe *derouillent* bientôt à Paris, à la Cour, à l'armée. L'air du grand monde lui a *derouillé* l'eſprit; lui a appris à vivre.

DEROUILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEROULER. v. act. Etendre une choſe qui eſt roulée. Il falloit autrefois *derouler* les livres pour les lire; car ils étoient roulez. Il n'eſt point dans l'Academie.

DEROULÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEROUTE. ſ. f. Defaite; perte d'une bataille; fuite; diſſipation d'un parti. Une *deroute* generale. Dans la *deroute* il a perdu ſon bagage. A peine le General s'eſt-il ſauvé de la *deroute*.

DEROUTE, figurément, ſignifie, Ruine; deſordre des affaires. Un creancier trop preſſant peut mettre en *deroute* un Marchand, & lui faire faire banqueroute. Les François ont mis en *deroute* toute la politique d'Eſpagne. Cette affliction l'a rendu fou; elle a mis ſon eſprit en *deroute*. Une objection faite bruſquement met quelquefois un Docteur en *deroute*; le trouble & l'interdit.

Et par tout ſur le What, ainſi que ſur le Leck.
Le vers eſt en deroute, *& le Poëte à ſec.* BOIL.

DEROY. Voyez DEBRIS.

DERRIERE. ſ. m. La partie poſterieure d'un animal; le fondement, les feſſes; la croupe; le cul. Avoir mal au *derriere*; donner un coup de pied au *derriere*; s'écorcher le *derriere*. Le devant de ce cheval eſt plus beau que le *derriere*, ou la croupe.

DERRIERE, ſe dit auſſi de ce qui eſt plus caché, plus reculé; la partie poſterieure. Le *derriere* de mon logis donne ſur la riviere. Les écuries ſont bâties ſur le *derriere* de la maiſon. Le *derriere* d'une page. Le *derriere* d'un habit, d'un pourpoint. Le *derriere* du caroſſe eſt la place la plus honorable. Les Peintres appellent le *derriere* d'un tableau, ce qu'on appelle autrement, le *champ*, ou le *fond*.

DERRIERE, eſt ſouvent un Adverbe, ou une Preposition relative, & oppoſée à ce qui precede, & qui eſt devant. Le Curé à la Proceſſion marche après, ou *derriere* tout ſon Clergé; le peuple ſuit *derriere*, ou après. La groſſiereté d'eſprit des ignorans eſt un rempart, *derriere* lequel leur foy repoſe en ſûreté. LA PL. On dit, Que quand on ſe fait Religieux, il faut laiſſer ſa liberté *derriere* la porte. L'armée a été attaquée par le flanc & par *derriere*. Il combattoit *derriere* un parapet, un re-

Digitized by Google

retranchement. Il a laiſſé *derriere* ſon train, ſon bagage. Un bon Capitaine ne doit point laiſſer de place forte, ni d'armée *derriere* lui. Les traiteurs demeurent *derriere*. Les traitres frapent leur ennemi par *derriere*; c'eſt-à-dire, en trahiſon.

Ce mot vient du Latin *de retrò*. DU CANGE.

On dit figurément d'un homme qui excelle en quelque choſe; d'un bon Auteur, Qu'il a laiſſé tous les autres *derriere* lui; pour dire, qu'il s'eſt bien élevé au deſſus d'eux. Corneille s'eſt élevé au deſſus des autres Poëtes, & les a laiſſez bien loin *derriere* lui. FONT.

DERRIERE, ſe dit proverbialement en ces phraſes; On dit, Qu'un homme a montré ſon *derriere*; pour dire, qu'il s'en eſt fui lâchement. On dit, Aller au devant par *derriere*; pour dire, Prevenir adroitement quelque diſgrace, & y remedier; ou bien, Se preparer quelque avantage par quelque precaution. On dit d'un homme qui a beaucoup de ſoupleſſe & de baiſſeſſe pour une perſonne, dont il attend quelque faveur, ou quelque bienfait, Qu'il va lui baiſer le *derriere*. On dit d'un homme ruſé, d'un chicaneur, Qu'il a toûjours une porte de *derriere*; pour dire, qu'il a dans l'eſprit quelque ruſe, fuite, ou échappatoire pour s'empêcher de tenir ce qu'il promet. On dit, Qu'on a mis une choſe ſens ou ſans devant *derriere*; pour dire, qu'on en a renverſé l'ordre, & la diſpoſition. On dit encore,

A paſſage & à riviere,
Laquais devant, Maître derriere.

On dit auſſi populairement, Il a fait telle choſe en *derriere* de moi; pour dire, Il me l'a voulu cacher.

DERVIS, ou DERVICHE. Religieux Turc. Les *Dervis* ſe marient, quand il leur plaît. LA GUILL. Ils font profeſſion de pauvreté, & de chaſteté, & menent une vie fort auſtere. En effet *Dervis* ſignifie *pauvre*, & qui a renoncé au monde. Ils affectent de paroître patiens, humbles, modeſtes. Ils portent des chemiſes de groſſe toile, & des manteaux de groſſe laine brune: ils vont les jambes nuës, & reſſemblent aſſez aux Capucins pour leur genre de vie auſtere, & leur abſtinence: cependant ſi quelqu'un n'a pas le don de continence, il obtient aiſément la permiſſion de ſe marier. Les *Dervis* ont des Monaſteres dans les plus conſiderables endroits de l'Empire Ottoman, qui ſervent d'auberge aux Pelerins de leur Ordre; car ſous pretexte d'avancer la foy, ils voyagent beaucoup, & deviennent par là les meilleurs eſpions de l'Empire.

DES.

DE'S. Preposition qui ſert à marquer le temps, pour le paſſé, le preſent & l'avenir. L'ACAD. Et qui devient Conjonction étant jointe avec un *Que*. Il faut partir demain *dès* le matin.

En ſtile de Pratique, on dit, *Dès* à preſent comme *dès* lors, & *dès* lors comme *dès* à preſent.

Dès *que j'ay ſçu l'affront, j'ay prevû la vengeance.*
CORN.

Dès que cet homme ouvre la bouche, il dit une ſottiſe; c'eſt-à-dire, Auſſi-tôt. On l'attend *dès* midi; c'eſt-à-dire, depuis midi. Il eſt parti *dès* la pointe du jour.

Dès *lung temps je connois ſa rigueur infinie.* VOI.

DE'S, ſert auſſi à marquer le lieu; l'étenduë. Cet homme eſt mal bâti *dès* pieds juſqu'à la tête. Le Loiret porte bateaux *dès* ſa ſource. Cet arbre porte des branches *dès* ſa racine. Il eſt tombé malade *dès* Lyon; pour dire, à Lyon.

DES. Quand ce mot eſt écrit ſans accent, c'eſt un article plurier, qui ſert à deſigner pluſieurs Cas. Il eſt ou article deſini, ou indefini. Quand il eſt article deſini, il eſt ou au Genitif, comme dans ces exemples, L'étude *des* Belles Lettres; la pratique *des* vertus Chretiennes: ou à l'Ablatif, comme dans celui-cy; C'eſt un homme comblé *des* biens de ce monde. Mais quand *Des* eſt article indefini, il deſigne ou le Nominatif, ou l'Accuſatif: le Nominatif, comme lorſqu'on dit; Ce ſont *des* hommes; ce ſont *des* femmes; il y a *des* fleurs; il y a *des* fruits: & l'Accuſatif, comme lorſque l'on dit, J'ay vû des choſes dignes d'admiration; j'ay mangé *des* fruits excellens; nous tuâmes *des* perdreaux, *des* cailles, *des* beccaſſines.

DESABUSEMENT. ſ. m. L'action de deſabuſer; ou de ramener quelcun de ſon erreur. Il y a des erreurs agreables, qui valent mieux que ce qu'on appelleroit *deſabuſement*, ſi ce mot qu'un de nos meilleurs Ecrivains a haſardé, avoit fait fortune. B. RAB. Ni l'Academie, ni Richelet ne l'ont admis.

DESABUSER. v. act. Detromper quelcun; lui faire connoître ſes erreurs; l'en tirer. L'*s* ſe prononce. On connoît l'hypocriſie de cet homme; on en eſt *deſabuſé*. On n'eſt jamais bien *deſabuſé* des prejugez, & des premieres impreſſions de la jeuneſſe. Ce n'eſt pas la raiſon; il n'y a que les degoûts, & les diſgraces qui nous *deſabuſent* de la vanité. LE P. LAMY. Je n'approuve point la devotion precipitée de ces perſonnes, qui ne ſe *deſabuſent* du monde que par les chagrins qu'on leur donne, & les diſgraces qui leur arrivent. FL. Il y auroit du danger à *deſabuſer* le peuple de tout ce qui eſt faux. LE CL. Nous avons un depit ſecret contre ceux qui nous *deſabuſent* ſur la fauſſe opinion que nous avons de nôtre merite. NIC. Souvenez-vous que mon cœur charmé de vos grandes actions ſe *deſabuſeroit*, s'il vous en échappoit quelqu'une indigne de vous, & de moi. VILL. Quoyqu'on n'aime pas à être trompé, on n'aime pourtant pas à être *deſabuſé*. LE CH. DE M. Et c'eſt peut être une des raiſons, pourquoy le monde en ſçait ſi peu. ID. J'approuve fort le deſſein que vous faites de vous *deſabuſer* de la fortune, & de la quitter comme une dangereuſe maîtreſſe. VOI.

DESABUSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Mon Dieu, que cet homme paroîtra haiſſable à des yeux *deſabuſez*! LE CHEV. D'H.

DESACCORDER. v. act. Mettre hors d'accord. Il ne ſe dit que des inſtrumens de Muſique, qui étoient d'accord, & dont on lâche, ou on ſerre trop les cordes. Ce luth, cette guiterre ſont *deſaccordez*; il les faut accorder.

DESACCOUPLER. v. act. Detacher des animaux qui étoient attachez, ou accouplez enſemble. Il faut *deſaccoupler* ces bœufs, les detacher de la charruë. On dit auſſi, *Deſaccoupler*, ou plus ordinairement, *Decoupler* les chiens, quand on les lâche après le gibier.

DESACCOUTUMANCE. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Nicod, & dans Pomey, pour ſignifier la perte de quelque coutume, de quelque habitude. Il n'eſt pas ailleurs.

DESACCOUTUMER. v. act. Faire perdre l'habitude; faire qu'une perſonne perde la coutume de quelque choſe. Il faut *deſaccoutumer* les jeunes gens de jouer, d'aller au cabaret.

DESACCOUTUMER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se deffaire d'une habitude; faire perdre, quitter une coutume. *Se deſaccoutumer* du jeu. Quand on s'accoutume à ſe paſſer de ſes amis, c'eſt qu'on ſe *deſaccoutume* de les aimer. B. RAB. Ces armes, ces vaiſſeaux, cet équipage de guerre, vont vous *deſaccoutumer* des plaiſirs pacifiques de l'amour. LETT. PORTUG.

DESACCOUTUMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESACHALANDER. v. act. Faire perdre la chalandiſe à un Marchand, à une maiſon. Un Marchand rebarbatif *deſachalande* bientôt ſa boutique. Un

cabaret ſe *deſachalande* bientôt, dès qu'il n'y a plus de bon vin. On dit plus ordinairement, *Deſchalander*, ou *Dechalander*. L'Academie approuve également *Dechalander*, & *Deſachalander*.

DESACHALANDÉ, ÉE. part. & adj.

DESAFOURCHER. v. neut. Terme de Marine. C'eſt, Lever l'ancre d'affourche, & la rapporter à bord.

DESAGENCER. v. act. Deranger; brouiller l'ordre, & la diſpoſition d'une choſe agencée, & arrangée. J'avois bien agencé mes curioſitez dans mon cabinet; il eſt venu un brouillon, qui a tout *deſagencé*. L'Academie ne le dit point.

DESAGREABLE. adj. m. & f. Qui ne plaît pas; deplaiſant; qui choque la vuë, ou l'eſprit. Une vie *deſagreable*; une perſonne, une figure *deſagreable*. Un compliment *deſagreable*, fâcheux, incivil. Il eſt *deſagreable* d'avoir des affaires avec des gens difficultueux. Je ſuis perſuadée que j'euſſe ſenti des mouvemens moins *deſagreables* en vous aimant, tout ingrat que vous êtes, qu'en vous quittant pour toûjours. LETT. PORTUG.

DESAGREABLEMENT. adv. D'une maniere deſagreable. Il paſſe ſa vie fort *deſagreablement*. Mettre quelcun *deſagreablement* en jeu. B. RAB.

DESAGREER. v. n. Deplaire; choquer la vuë, ou l'eſprit. Un honnête homme tâche à ne *deſagréer* à perſonne. Cela ne me *deſagrée* pas.

DESAGREER. v. act. Terme de Marine. Il ſe dit des vaiſſeaux qui ſont mis hors d'état de combat, ou de ſervir, lorſque dans un combat, ou une tempête, leurs mats ou leurs cordages ont été briſez, ou qu'ils ont perdu leurs agreils. On dit auſſi, *Degréer*.

DESAGRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESAGREMENT. ſ. m. Sujet de chagrin, ou de degoût; ce qui n'agrée pas; qui deplaît. Il n'y a point de condition en ce monde qui n'ait ſes *deſagremens*. Pourquoy m'avez-vous fait connoître l'imperfection, & le *deſagrément* d'un amour qui devroit durer éternellement? LETT. PORTUG.

DESAJUSTER. v. act. Gâter; deranger; alterer quelque choſe; faire qu'elle ne ſoit plus juſte. Ce maladroit a voulu monter ma montre à rebours; il l'a *deſajuſtée*.

DESAJUSTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESALTERER. v. act. & neut. Eteindre, étancher, faire perdre la ſoif. Les liqueurs fraîches *deſalterent* beaucoup. Les vins d'Eſpagne & de St. Laurens alterent plûtôt qu'ils ne *deſalterent*. Un hydropique boit beaucoup, & ne ſe *deſaltere* point.

DESALTERER, ſe dit auſſi figurément. Un avare ne ſçauroit ſe *deſalterer* de la ſoif des richeſſes.

DESALTERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESAMPARER. verb. act. Voyez DESEMPARER.

DESANCHER. v. act. Il ſe dit d'un haut bois, dont on ôte l'anche. POMEY.

DESANCHÉ, adj. Haut-bois *deſanché*.

DESANCHÉ, ÉE. adj. Qui marche mal. Voyez DESHANCHER.

DESANCRER. v. act. Lever les ancres; partir d'un port, d'une rade.

DESAPPAREILLER. On dit auſſi, DEPAREILLER. v. act. De deux choſes qui étoient pareilles, en ôter une; ſeparer ce qui étoit apparié, ou pareil. Il ſe dit particulierement des habits & des meubles. *Depareiller* des bas, des ſouliers. *Deſapareiller* des gans, des manchettes. On m'a volé un chandelier; cela m'a *depareillé* les autres. Il lui eſt mort un cheval de carroſſe; il veut vendre l'autre, parcequ'il eſt *deſapparillé*.

DESAPPAREILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESAPPETÎSSER. v. n. Faire perdre l'appetit. Les viandes malpropres & mal apprêtées *deſappetiſſent* les gens. Ce malade ne ſe remettra point, tant qu'il ſera ainſi *deſappetiſſé*. Ce mot eſt peu en uſage, ou plûtôt point du tout.

DESAPPLIQUER. v. act. Quitter l'application; perdre l'attention qu'on a à quelque choſe. Le temps me *deſappliquera* des objets qui m'occupent. PORT-R. Le jeu des Echecs demande tant d'attention, que pour peu qu'on ſe *deſapplique*, on fait quelque faute. Le P. Bouhours dit que ce mot ne plaît point aux maîtres de la langue, & qu'il aura bien de la peine à s'établir. L'Academie ne le dit point.

DESAPPOINTER. v. act. Oter les appointemens. On a *deſappointé* pluſieurs Officiers reformez; on leur a ôté leurs appointemens.

DESAPPRENDRE. v. neut. Oublier ce qu'on a appris. Bien loin que cet écolier profite au College, il *deſapprend* tous les jours. Quand on eſt long temps ſans parler une Langue, on la *deſapprend*; on l'oublie.

DESAPPROPRIATION. ſ. f. Action, par laquelle on renonce à la proprieté d'une choſe, & on l'abandonne. Il ne ſe dit guéres que de ceux qui quittent tous leurs biens temporels pour entrer en Religion. Le principal point de la vie reguliere, c'eſt une entiere *deſappropriation*, une renonciation à la proprieté de toutes choſes.

DESAPPROPRIATION, ſe prend encore dans un ſens plus étroit par les Myſtiques. Ils entendent par là, un amour de Dieu abſolument degagé de tout motif d'interêt propre, ſoit pour nôtre merite, ſoit pour nôtre perfection, ſoit pour nôtre recompenſe même éternelle. Ils veulent une *deſappropriation* ſans reſerve de tout interêt dans les vertus, & qu'on ne les exerce que pour la ſeule gloire de Dieu. Tout ce qui a rapport à nous, ou pour la recompenſe, ou pour devenir plus parfaits, s'appelle *proprieté*; & c'eſt une imperfection. FEN. La *deſappropriation* eſt l'operation de la grace qui purifie l'amour, & le rend deſintereſſé dans l'exercice des vertus. ID. La vraye *deſappropriation* ne conſiſte pas dans un état paſſif, & dans une excluſion abſoluë de toute action, & de tout deſir propre, d'être heureux en poſſedant Dieu; mais elle conſiſte à reconnoître que ſans Dieu nous ne pouvons rien; à n'avoir aucun ſentiment ambitieux de nous-mêmes; & à renoncer, pour ainſi dire, à la proprieté de nos vertus. M. DE M.

DESAPPROPRIER. v. n. Renoncer à la proprieté de toutes ſortes de biens. La vraye pauvreté Evangelique conſiſte à ſe *deſapproprier* entierement des biens temporels. Il ne ſe dit gueres que par les Religieux. Dans le ſtile des Myſtiques, *Deſapproprier*, c'eſt ſe depouiller de tout interêt propre dans l'exercice des vertus mêmes; & rapportant tout à la ſeule gloire de Dieu, n'avoir égard ni à nôtre perfection, ni même à la recompenſe éternelle. FEN. Il ne faut pas perdre réellement le fond des vertus, ſous pretexte de s'en *deſapproprier*. ID.

DESAPPROUVER. v. act. Blâmer; condamner; temoigner qu'on n'eſt pas content; trouver mauvais. Je *deſapprouve* abſolument vôtre conduite. L'Egliſe *deſapprouve* tous les divertiſſemens dangereux; les bals, les Comedies. Cette propoſition a été generalement *deſapprouvée*.

DESAPPROUVÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESARBORER. v. act. Abattre. *Deſarborer* le pavillon. POMEY.

DESARCONNER. verb. act. Faire perdre les étriers, ou les arçons à un Cavalier dans une joûte, ou un combat; mettre, jetter hors des arçons. L'attaquant au premier choc fut *deſarçonné*.

DESAR-

Digitized by Google

DESARÇONNER, signifie figurément, Mettre en desordre l'esprit, ou les affaires de quelcun. Les arguments de son adversaire l'ont *desarçonné*. Les chicanes qu'on lui a faites, l'ont *desarçonné*.

On le dit encore plus particulierement de ceux qui chassent quelcun de quelque charge, de quelque emploi, ou commission, & qui se mettent en sa place. Il a plaidé long temps pour conserver son office; mais enfin un tel l'a *desarçonné*, & en est à present pourvu.

DESARÇONNÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESARGENTER. v. act. Oter l'argent d'une chose argentée. Le mauvais air, la pointure des boues *desargente*, dedore les meubles argentez & dorez.

DESARMEMENT. s. m. Action de desarmer. Il ne se dit que des Princes, qui licentient leurs troupes, ou qui desarment leurs vaisseaux. *Desarmement* se dit encore de l'inventaire, qui se fait de l'état d'un vaisseau, lorsqu'il a été remis dans le port.

DESARMER. v. act. Devétir l'armure, le harnois de guerre; ôter, ou faire quitter les armes. Il se fit *desarmer* après le combat, parcequ'il étoit blessé: son Ecuyer le *desarma*. Il a *desarmé* son ennemi; pour dire, il lui a ôté son épée; il lui a fait demander la vie. On a *desarmé* les bourgeois. Il *desarma* son Regiment; pour dire, il lui fit poser les armes. On dit aussi absolument, Qu'un Prince a *desarmé*; pour dire, qu'il a licentié son armée, que les ennemis *desarment*; pour dire, qu'ils posent les armes. Le Roi s'est laissé *desarmer* par la justice dans les bras mêmes de la victoire.

DISC. D'ELOQ.

En termes de Marine, *Desarmer* un vaisseau, c'est, en tirer le canon; licentier l'équipage; le laisser dans le port inutile, & mettre ses agreils dans le magasin. On le dit aussi dans une signification neutre. Ce vaisseau *desarme*. *Desarmer* un canon, c'est, en ôter le boulet.

DESARMER UN CHEVAL, en termes de Manege, c'est, Tenir les levres d'un cheval sujettes, & hors de dessus les barres. Lorsque ses levres sont si grosses, qu'elles couvrent les barres, où consiste le sentiment du cheval, & qu'elles ôtent le vray appui de la bouche; il faut lui donner une embouchure à canon coupé, ou des olives, pour lui *desarmer* les levres.

DESARMER, se dit aussi au figuré, & d'une maniere noble; & alors il signifie, Appaiser; adoucir; faire cesser tout ressentiment. Il *desarma* le Roy par son respect, & par ses soumissions. Dieu étoit courroucé contre les Ninivites; mais leur penitence *desarma* son courroux, & lui fit tomber la foudre des mains. Un Heros se laisse quelquefois *desarmer* par les malheureux. RAC. Le meilleur moyen de *desarmer* la malice de nos ennemis, c'est de nous corriger de nos defauts. NIC. Il n'y a personne que la soumission, & le repentir ne *desarment*. OE. M.

Sans doute ce chagrin, qui vient de m'allarmer,
N'est qu'un leger soupçon, facile à desarmer. RAC.

DESARMÉ, ÉE. part. passif. & adj. Il signifie, Denué. On le dit au figuré, Je l'ay surprise *desarmée* de ses charmes empruntez. OE. M. Mon cœur se croyoit invincible; mais vous l'avez *desarmé*. FONT. Les Precieuses dans Moliere disent, Un chapeau *desarmé* de plumes. Ceux qui declament tant contre la raison, livrent la Religion *desarmée* à l'insulte des Deistes. LA PL.

DESARMÉ, en termes de Blason, se dit de l'aigle qui n'a point d'ongles.

DESARRANGER. v. act. DERANGER vaut mieux: l'Academie ne dit point, DESARRANGER. Mettre hors de rang; confondre. Un demenagement *desarrange* une maison. Le vent *desarrange* les cheveux. Ce mot n'est gueres en usage; on dit plutôt *Deranger*, ou *Deranger*.

DESARRANGÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESARROI. s. m. Desordre d'un train, d'un équipage; confusion; pauvre & miserable état; confusion dans les affaires; renversement de fortune; deroute. Toute cette maison florissoit beaucoup; mais elle est en grand *desarroi*. On le dit aussi au figuré, des affaires de l'esprit. Cette mauvaise nouvelle a mis son esprit en *desarroi*. Ses affaires sont en un grand *desarroi*; tout son bien est en decret.

Ce mot est un composé *d'arroi*, derivé du vieux François *desroyer*, qui signifioit, comme dit Pasquier, Tirer hors de *voye*, ou de *roye*, qu'on disoit autrefois pour *orniere* ou *sentier*. Ce mot de *desroyer* signifioit aussi, *devenir fou*, parceque les fous s'égarent, & ont l'esprit en *desarroi*.

DESASSEMBLER. v. act. Rompre une assemblée. Les Cardinaux se sont assemblez, & ont resolu de ne se point *desassembler*, qu'ils n'ayent fait un Pape. On doute que ce mot soit usité en ce sens. Nous n'en trouvons aucun exemple, & le mot même ne se trouve dans aucun Dictionnaire, que dans Nicod, qui parle d'ennemis & d'oiseaux *desassemblez*, épouvantez.

DESASSEMBLER, signifie, Defaire; separer les pieces d'un ouvrage d'assemblage. On a *desassemblé* cette charpente, cette armoire. * Toutes les fois qu'on transporte des grues, & des engins, il les faut *desassembler*. On *desassemble* les barques qu'on veut porter en sigot, pour les rassembler sur le lieu. La mort, & la corruption des corps naturels ne proviennent que de ce que leurs atômes se detachent, & se *desassemblent*. LE P. MALEB.

DESASSEMBLÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESASSEURER. v. act. Rendre un homme incertain. Il est hors d'usage. Quelques-uns voudroient le retablir, parcequ'il est necessaire pour exprimer, que l'on ôte quelcun de la certitude où il est, & qu'on le fait douter d'une chose, dont il ne doutoit point auparavant. *Diffuader*, ou *Desabuser*, signifient davantage; mais ils n'expriment point cet état d'incertitude, où l'on a mis celui qui est ébranlé, sans être desabusé. REFL.

DESASSIEGER. v. act. Faire lever le siege d'une ville. Ce mot se trouve dans Nicod; mais il est hors d'usage; quoy qu'il n'ait rien de choquant, & qu'il semble assez necessaire. Peut-être le retablira-t-on.

DESASTRE. s. m. Malheur; desolation; accident funeste. Toute cette maison est dans un grand *desastre*. C'est un grand *desastre*. L'entrée des ennemis a mis toute la Province en *desastre*.

Des desastres fameux ce messager (le Hibou) *fidelle,*
Sçait toûjours des malheurs la premiere nouvelle. BOT.

Ce mot est composé du mot *astre*, & de la particule *des*, comme qui diroit, *mauvais astre*.

DESASTREUX. adj. Vieux mot, qui signifioit autrefois, *infortuné*; *malheureux*.

DESATTELER. Voyez DETELLER.

DESAVANTAGE. s. m. Perte; dommage; infériorité. Il a eu du *desavantage* dans un procés, ou dans un combat. Cela est au *desavantage* du peuple. On ne peut combattre contre des gens retranchez sans *desavantage*. Ils furent vaincus par le *desavantage* du lieu. ABL.

DESAVANTAGE, se dit de la privation d'un bien, où on auroit eu droit de prétendre. La donation qu'on fait à un aîné, est un *desavantage* pour les cadets.

DESAVANTAGER. v. act. Causer de la perte, du dommage; ôter à quelcun ce qui lui appartient. Ce pere a *desavantagé* tous ses enfans pour avantager l'aîné. Hors de là, il n'est gueres en usage.

DESAVANTAGÉ, ÉE. part. passif. & adj. C'est un homme *desavantagé* de la nature, de la fortune.

DESAVANTAGEUX, EUSE. adj. Dommageable; qui porte prejudice. Une clause *desavantageuse*;

genſe; un parti *deſavantageux*; un mariage *deſavantageux*; un combat *deſavantageux*.

DESAVANTAGEUSEMENT. adv. D'une maniere deſavantageuſe. Il ne faut jamais parler ni juger *deſavantageuſement* de perſonne.

DESAVEU. ſ. m. Denegation. Il eſt honteux de faire un *deſaveu* de ce qu'on a dit. Je declare que mon *deſaveu* n'étoit pas ſincere, & que c'étoit un aſſujettiſſement volontaire de mes ſentimens à ceux de &c. St. Ev.

DESAVEU, eſt auſſi un remede aux engagemens, où on ſe trouve par la faute d'un Procureur ou d'un Agent, qui a abuſé de ſon pouvoir. Il a fait un *deſaveu* formel de toute cette procedure. Matiere ſujette à *deſaveu*. PAT.

DESAVEU, ſignifie auſſi, en termes de Pratique, la denegation d'hommage que fait un vaſſal à ſon Seigneur, laquelle emporte une confiſcation de ſon fief, qui s'appelle *commiſe*: ſelon ce vieux proverbe, Qui fief denie, fief perd.

DESAVEUGLER. v. act. Oter l'aveuglement. Quoyque ce mot ſe trouve dans les Ouvrages de quelques bons Auteurs modernes, il n'eſt pas pourtant generalement reçu. L'Academie n'en fait nulle mention.

DESAVOUER. v. act. Ne demeurer pas d'accord; nier d'avoir dit, ou fait quelque choſe. Il a *deſavoüé* toutes les injures qu'on l'accuſoit d'avoir dites. Il a confeſſé tout à la queſtion, & *deſavoüé* tout à la mort.

DESAVOÜER, ſignifie auſſi, Deſapprouver une choſe faite par quelcun; ne pas l'autoriſer. Quand un Procureur a encheri une terre au delà du pouvoir qu'on lui avoit donné, on le peut *deſavoüer*. Il faut qu'un Procureur ait un pouvoir ſpecial, pour interjetter un appel, une inſcription en faux, &c. *Deſavoüer* un Agent, un Ambaſſadeur. Tous les ordres que donnoit Loüis XI. étoient obſcurs, & ambigus, pour *deſavoüer* ſes Miniſtres, quand il le jugeoit à-propos. VAR. Je ſuis ſouvent convaincu' que je ne dois point vous faire voir avec fureur, comme je fais, des ſentimens que vous *deſavoüez*. LETT. PORTUG.

DESAVOÜER, ſignifie encore, Ne reconnoître pas pour ſien. Le pere le *deſavoüe*, ne le reconnoit point pour ſon fils. On dit auſſi au Palais, quand un vaſſal *deſavoüe* ſon Seigneur, Que ſon fief tombe en commiſe, c'eſt à-dire, qu'il eſt confiſqué; qu'il perd ſon fief.

Du Cange derive ce mot de *deadvocare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification.

DESAVOUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESBAUCHE, ou DEBAUCHE. ſ. f. Habitude vicieuſe; libertinage; excés; abandonnement au vin, aux femmes, au jeu, & aux autres vices. Ce jeune homme s'eſt jetté dans la vilaine *debauche*. Il s'eſt perdu de *debauche*. Faire *debauche* de vin. Il faut renoncer à la fortune, dès qu'on ſe plonge dans la *debauche*. Les jeunes gens s'imaginent que la *debauche* eſt une bienſeance de leur âge. FL. Dans la *debauche* on ſacrifie toûjours un peu de ſa ſanté au plaiſir. St. Ev. Les docteurs, la miſere ſuivent la *debauche*, & le luxe. OE. M. La *debauche* de Henri IV. pour les femmes alloit ſi loin, qu'on ne peut pas même lui donner le nom d'amour, & de galanterie. MEZ. La *debauche* ſe fait voir toute nuë ſur le theatre Anglois. OE. M. Sous Tibere, le Senat deffendit aux femmes, dont l'ayeul, le pere, ou la mere avoient été Chevaliers Romains, de faire profeſſion publique de *debauche*, & d'impudicité. ABL.

DESBAUCHE, en termes de Marine, ſe dit du dereglement qui arrive quelquefois aux marées. Les vents d'Oüeſt portent les marées de la riviere de Bourdeaux en étrange *debauche*, juſques-là qu'on voit ſouvent deux ou trois fois la pleine mer en une même marée.

DESBAUCHE, ſe prend quelquefois en bonne part, d'une rejoüiſſance entre honnêtes gens; d'un repas; d'une promenade; d'une partie de divertiſſement; de ce qu'on fait au de là de l'ordinaire. Faiſons une petite *debauche*; allons joüer le ſouper; allons nous promener. Quand on fait la *debauche* comme vous, l'on n'eſt pas capable de s'y oublier. AB. DE ST. R. Il ne faut pas que la liberté de la *debauche* ſe tourne en licence. OE. M. Un Philoſophe, à qui l'on reprochoit ſon ſerieux dans la joye d'une *debauche*, repondit, C'eſt qu'il n'eſt pas temps de dire ce que je ſçay, & que je ne ſçay pas ce qu'il eſt temps de dire.

DESBAUCHE, ſe dit auſſi quelquefois au figuré. Il ne faut pas chicaner un homme enjoüé, qui dans une *debauche* d'eſprit dit des folies pour ſe rejoüir. BOU. Il y a des gens accoutumez aux *debauches*, & aux excés des Poëtes modernes, qui n'admirent que ce qu'ils n'entendent point. BOI. Les *debauches* de lecture & d'eſprit ne ſont guerres moins dangereuſes que celles des ſens. OE. M.

DESBAUCHER, ou DEBAUCHER. v. act. Corrompre les mœurs; jetter, mettre dans le vice; faire quitter le chemin de la vertu. Les mauvaiſes compagnies *debauchent* la jeuneſſe. La faineantiſe *debauche* bien des gens, & les engage au jeu; à voir des femmes; à hanter le cabaret.

DESBAUCHER, ſe dit particulierement des filles ou femmes, & ſignifie, Suborner; ſeduire; corrompre. *Debaucher* une fille.

DESBAUCHER, ſignifie auſſi, Corrompre la fidelité; perſuader à quelcun de changer de maître, de parti, de profeſſion; l'éloigner de ſon devoir, l'en degoûter. *Debaucher* les ſoldats des ennemis; debaucher des alliez; les attirer dans ſon parti. On l'a *debauché* de l'étude; on l'a degoûté du College. Les valets ſe *debauchent* les uns les autres. Cela n'eſt ni beau, ni honnête de nous *debaucher* nos laquais. MOL. Vraiment, je vous trouve bien vain de me *debaucher* mes beautez. SAR. Il m'a *debauché* le cœur de mon mari. PIEC COM.

DESBAUCHER, ſignifie auſſi, Faire faire une *debauche* honnête; engager à un divertiſſement, à une partie de plaiſir. Je veux vous *debaucher*, & vous mener à l'opera. *Debauche* ta ſeverité. SAR.

DESBAUCHER, ſe dit figurément. Les eſprits ſe *debauchent* auſſi bien que les corps; ils ſe jettent dans le libertinage. On dit d'un eſtomac foible & indigeſte, Qu'il eſt *debauché*; Qu'une viande peſante l'a *debauché*. L'ACAD.

DESBAUCHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESBAUCHE', ÉE. ſ. m. & f. Libertin; qui aime la debauche. Il ne faut pas être *debauché* ſous pretexte d'être de bonne humeur. OE. M. On appelle un vieux *debauché*, celui qui paſſé toute ſa vie dans la debauche. Une *debauchée*, c'eſt une fille de joye; une courtiſane. Il y a trois ſortes de femmes qui ſont l'amour; les *debauchées*, les coquettes, & les honnêtes Maîtreſſes. HIST. AM. DE FR.

DESBAUCHE'. Quand ce mot eſt accompagné d'une épithete favorable, il ſignifie, Qui aime les plaiſirs honnêtes; la ſocieté; la vie libre. Un illuſtre *debauché*. ST. AMANT. Un agréable *debauché*. Epicure étoit un *debauché* fort ſage. LE P. R.

Des-Barreaux a été un fameux debauché.
Des-Barreaux, ce vieux debauché
Affecte une reforme auſtere;
Il ne s'eſt pourtant retranché
Que ce qu'il ne ſçauroit plus faire.

DESBAUCHEUR, EUSE. ſ. m. & f. Qui debauche, qui corrompt les filles & les femmes. La plupart des revendeuſes ſont des *debauchenſes* de femmes.

Il

Il n'eſt guere en uſage. On ne le trouve ni dans l'Académie, ni dans Richelet.

DESBOURBER, ou DEBOURBER. v. act. Oter, tirer de la bourbe une roue, ou autre choſe ſemblable. DANET.

DESBOURBER, ſe dit auſſi pour, Faire jetter la bourbe. Pour manger de bon poiſſon, il le faut faire *debourber* dans de l'eau claire. DANET. On dit auſſi, *Debourber* un étang, pour, en tirer la bourbe. L'ACAD.

DESEMBOURBER. v. act. Tirer un carroſſe, une charrette d'un bourbier, où il étoit embourbé. L'ACAD.

DESBOURBÉ, & DESEMBOURBÉ, E. part. paſſ. & adj.

DESBRAILLER, ou DEBRAILLER. verb. neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se deboutonner; ſe decouvrir trop la poitrine, & l'eſtomac, & avec quelque indecence. C'eſt une indecence, de paroître *debraillé* devant les femmes.

DESBUCHER, ou DEBUCHER. v. neut. Terme de Venerie. Sortir du bois. Il ne ſe dit que du gros gibier, quand on le lance, & qu'il ſort du bois où il s'étoit retiré, ou de ſon buiſſon, ou de ſon fort.

Mon cerf débuche, *& paſſe une aſſez longue plaine.*
MOL.

DESCELLER, ou DECELLER, verb. act. Oter le ſceau de quelque acte, ou titre.

DESCELLER, ſignifie auſſi, Detacher ce qui eſt ſcellé en plâtre. *Deſceller* des gonds, des fiches.

DESCELLER. Decouvrir. Voyez DECELER.

DESCELLÉ, E. part. paſſ.

DESCENDANT, ANTE. adj. & ſ. Qui deſcend. Il y a des aſtres aſcendans, & des *deſcendans*. On appelle *latitude deſcendante* d'une Planete, lorſqu'elle s'éloigne d'un Pole de l'Ecliptique. Les ſignes du Zodiaque qu'on appelle *deſcendans*, ſont les ſix ſignes qui ſont depuis le ſolſtice d'hyver. On appelle auſſi *nœud auſtral*, ou *nœud deſcendant*, le point, où le deferent d'une Planete coupe l'Ecliptique pour paſſer du Septentrion au Midi. On l'appelle *queue du Dragon*, à l'égard de la Lune. Voyez DRAGON. Sur la riviere il y a des bateaux montans, & d'autres *deſcendans*. Il y a des veines aſcendantes, & *deſcendantes*, qui ſortent de la veine cave.

DESCENDANT. adj. & ſ. Terme de Genealogie, relatif à Aſcendant. C'eſt celui qui eſt né, ou iſſu d'un autre, auquel il a relation. Adam a infecté tous ſes *deſcendans* du peché originel. Les *deſcendans* des freres de la Pucelle d'Orleans ont été confirmez dans l'exemption des tailles par le Reglement de l'année 1634. Le mariage eſt prohibé à perpetuité entre aſcendans & *deſcendans*. St. Thomas pretend, qu'en ligne aſcendante & *deſcendante* le mariage n'eſt contre le droit naturel qu'au premier degré; c'eſt-à-dire, entre le pere & la fille. Mais dans quelque éloignement que ſoient les aſcendans & *deſcendans* de la ſouche commune, ils ne peuvent ſe marier. La prohibition entre aſcendans & *deſcendans* s'étend à l'affinité auſſi bien qu'à la conſanguinité; c'eſt-à-dire, entre le beau-pere, & ſa belle-fille.

DESCENDRE. v. act. & n. Aller de haut en bas; être parté; faire un mouvement d'un lieu ſuperieur vers un inferieur. C'eſt une maxime de Phyſique, que les corps peſans tendent toûjours à *deſcendre*, tant que rien ne les arrête. LE P. L. L'eau *deſcend* par ſa pente naturelle, & ne remonte que par violence. On *deſcend* la riviere de Loire depuis Roane juſqu'à Nantes. Les aſtres montent & *deſcendent* regulierement. On dit auſſi, Il eſt allé *deſcendre* en un tel lieu; pour dire, Il y eſt arrivé; il y eſt allé loger. Les ennemis ont debarqué, & ſont *deſcendus* dans une telle Province. Les Goths *deſcendirent* en Italie; c'eſt-à-dire, qu'ils y firent une irruption.

En ce ſens on dit, Que JESUS-CHRIST eſt *deſcendu* du ciel en terre; Qu'il eſt *deſcendu* dans les enfers; pour dire, dans le tombeau. Les Payens ont feint qu'Hercule, Enée, Orphée étoient *deſcendus* aux Enfers.

Par un chemin plus lent deſcendre *chez les morts.* RAC.

DESCENDRE, ſignifie auſſi, Abaiſſer. Il faut *deſcendre* ce chaudron d'un cran. Il faut *deſcendre* cette tapiſſerie. *Deſcendre* une lampe, une chaſſe.

DESCENDRE, ſignifie auſſi, Tranſporter en un lieu plus bas. *Deſcendre* ces futailles du grenier. Les Tonneliers *deſcendent* le vin à la cave.

DESCENDRE, ſe dit auſſi en parlant de l'abaiſſement de la voix, ou du relâchement des cordes des inſtrumens. Il faut *deſcendre* ce luth d'un ton.

DESCENDRE, ſe dit auſſi de ce qui atteint à un lieu plus bas. Les fontanelles ne *deſcendent* que juſqu'aux genoux. Les foutanes *deſcendent* juſqu'aux talons.

DESCENDRE, ſignifie auſſi, Se tranſporter ſur les lieux pour les viſiter. Il a été ordonné qu'un tel Conſeiller *deſcendroit* ſur les lieux pour en connoître l'état.

On dit auſſi, *Deſcendre* la garde, quand on la releve; & que ceux qui l'avoient montée, ſe retirent, & cedent la place à d'autres qui les relevent. On dit auſſi, *Deſcendre* la tranchée, quand on en releve la garde; par oppoſition à *Monter*, qu'on dit quand on la poſe.

DESCENDRE, ſignifie encore, Decheoir; être humilié; ſe ravaler; s'abaiſſer, ſoit par vertu, ſoit par baſſeſſe de courage, ſoit par un revers de fortune. Quand on eſt parvenu à un certain rang, on ne veut plus *deſcendre*. *Deſcendre* du trône, c'eſt y renoncer. On tombe du trône; mais on n'en *deſcend* guéres. OE. M. Les Rois *deſcendent* quelquefois du trône, & quittent leur majeſté pour ſe familiariſer avec leurs ſujets. Dans l'amitié, celui que la fortune a le mieux traitté, doit *deſcendre* par ſes avances. ST. EV. Corneille a dit, en parlant des grandeurs:

Et monté ſur le faîte, il aſpire à deſcendre.

Louis XI. avoit un eſprit également capable de *deſcendre* aux bagatelles, & de s'élever aux plus grandes choſes. VAR. De ces importantes occupations, elle *deſcend* humainement dans le plaiſir de nos ſpectacles. MOL. Les gens ſerieux, & qui ne *deſcendent* jamais de leur gravité, ſont très-incommodes à ceux qui veulent ſe livrer à la joye. BELL. Il ne faut pas d'un ſtile noble & élevé, *deſcendre* tout d'un coup dans le burleſque. BOI. On dit en ce ſens, Qu'il faut *deſcendre* dans le particulier, dans le detail; pour dire, examiner les circonſtances d'une affaire; penetrer juſques dans les minuties, ou les particularitez.

DESCENDRE, en termes de Genealogie, ſignifie, Etre né, ou iſſu d'un pere commun par une ſuite de generations; tirer ſon origine. Nous *deſcendons* tous d'Adam. JESUS-CHRIST *deſcendoit* des Rois de Juda; il étoit de la lignée de David. On le dit auſſi des peuples. Nicole Gilles dit, que les François *deſcendent* des Troyens; & Ceſar, des anciens Allemans. On dit auſſi, Qu'un mot *deſcend* d'une telle racine; Qu'il *deſcend* de l'Hebreu, du Grec; pour dire, qu'il eſt derivé d'un tel mot originaire.

DESCENDRE. v. act. Terme de Mer. *Deſcendre un vaiſſeau*, c'eſt, le faire ſortir du port, ou de la riviere.

DESCENDRE. Terme d'Aſtronomie. On dit, Qu'un ſigne *deſcend droit*, quand une plus grande partie de l'Equateur *deſcend* avec lui: &, Qu'il *deſcend obliquement*, quand une plus grande partie de l'Equateur *deſcend* avec ce ſigne.

DESCENDU, UE. part. paſſ. & adj.

DESCENSION. ſ. f. Terme d'Aſtronomie. La *deſcenſion droite* d'un ſigne, eſt l'arc de l'Equateur qui

Digitized by Google

descend avec ce signe au dessous de l'horizon de la sphere droite; ou c'est le temps que ce signe employe à se coucher dans la sphere droite. La *descension oblique*, est l'arc de l'Equateur qui descend avec ce signe au dessous de l'horizon de la sphere oblique; ou c'est le temps que ce signe employe à se coucher dans la sphere oblique. Les *descensions* droites, & obliques se comptent depuis Aries, ou depuis la section vernale, selon l'ordre des signes; c'est-à-dire, d'Occident vers l'Orient: & comme elles sont inegales, lorsquelles respondent à des arcs égaux de l'Ecliptique, par exemple, aux douze signes du Zodiaque, il est neceſſaire que quelquefois une plus grande partie de l'Equateur monte, ou descende avec un signe, & alors ce signe est dit monter ou descendre droit. Quelquefois une plus petite partie de l'Equateur monte, ou descend avec un signe; & alors ce signe est dit monter, ou descendre obliquement. OZANAM. Ce qu'on vient de dire des *descensions* droites, ou obliques des signes, se doit entendre de même des Astres & du Soleil. Voyez ASCENSION.

DESCENTE. ſ. f. Action des corps graves, qui se meuvent en bas. Le mouvement des corps graves s'augmente dans leur *descente*, & leur chûte.

DESCENTE, se dit aussi du lieu incliné, par lequel on se meut de haut en bas; de la pente; du penchant. Il ne faut pas pouſſer un cheval à la *descente* d'une montagne. Cette *descente* est trop rude, trop roide; elle n'a pas assez de penchant.

DESCENTE, est en termes de Pratique, une visite, & transport sur les lieux pour en connoître l'état. Le Juge ordonne & fait la *descente* sur les lieux, quand il y a neceſſité de dreſſer procés verbal de l'état des choſes; d'entendre les conteſtations des parties, & de leur en accorder acte. Mais par l'Ordonnance de 1667. Tome XXII. art. 1. il est deffendu d'ordonner aucunes *deſcentes*, quand il n'échet qu'un ſimple rapport d'Experts, à moins que le Juge n'en ſoit requis par l'une ou l'autre des parties, & par écrit. La *deſcente* ne peut être faite par le Rapporteur du procés; & le Preſident doit commettre un des autres Juges, qui sont preſens à l'Audience. IB. Les Experts ont fait leur rapport de la *deſcente* & viſitation d'une telle terre. On dit auſſi à un ami de campagne, Nous irons un de ces jours faire une *deſcente* chez vous; pour dire, Nous irons vous viſiter.

DESCENTE, ſignifie auſſi, Irruption; invaſion; acte d'hoſtilité. La *deſcente* d'Hannibal en Italie. La côte est degarnie, & favorable pour les *deſcentes*.

DESCENTE, en termes de Guerre, se dit auſſi des ſappes, taillades, ou enfoncemens qu'on fait dans les terres de la contreſcarpe au deſſous du chemin couvert, pour entrer dans le foſſé d'une place, qu'on pouſſe juſqu'à fleur d'eau, ou juſqu'au fond, s'il est ſec.

DESCENTE, ſe dit auſſi en Medecine, d'une maladie qu'on appelle autrement *hernie*, ou *rupture*, qui n'est autre choſe qu'une *deſcente* de l'épiploon, ou du boyau dans le ſcroton. Cet enfant s'est rompu à force de crier; il a une *deſcente*, qui l'obligera à porter un brayer toute ſa vie.

En Architecture on appelle *deſcente*, les tuyaux de plomb, qui sont appliquez le long des murs pour porter les eaux depuis les cuvettes des gouttieres juſqu'en bas.

DESCENTE, en termes de Fauconnerie, ſe dit de l'oiſeau qui fond ſur le gibier avec impetuoſité pour l'aſſommer: ce qu'on appelle, *Fondre en tandon*. Quelquefois la *deſcente* de l'oiſeau ſe fait doucement, lorſqu'il ſe laiſſe aller en bas: ce qu'on appelle ſimplement, *Fondre*, ou *Filer*.

DESCENTE DE CROIX. Terme d'Imager. C'est une eſtampe qui repreſente la maniere, dont on deſcendit JESUS-CHRIST de la croix.

DESCENTE, ſe dit figurément. La Pentecôte est le jour de la *deſcente* du Saint Eſprit.

A LA DESCENTE. En deſcendant; lorsqu'on deſcend. Il l'eſt allé recevoir *à la deſcente* du carroſſe; *à la deſcente* du vaiſſeau.

DESCHAISNEMENT, ou DECHAINEMENT. ſ. m. Il ne ſe dit gueres au propre. Emportement de colere, de haine, de mediſance contre quelcun. Voilà un furieux *dechaînement*. A quoy bon tant de *dechaînement*? Les fauſſes prudes tâchent de trouver dans leur modeſtie forcée, & dans leur *dechaînement* contre toutes les jolies femmes, le dedommagement de leur beauté uſée. BELL. Continuer ſes *dechaînemens* contre quelcun. B. RAB.

DESCHAISNER, ou DECHAINER. v. act. Detacher; ôter la chaîne à quelcun; lui donner la liberté. On *dechaîne* les mâtins la nuit pour garder la maiſon. On a *dechaîné* ce galerien. Le priſonnier s'eſt *déchaîné*.

DESCHAISNER, ſe dit figurément de la violence des vents, ou des élemens. Tous les vents étoient *dechaînez*; tous les élements étoient *dechaînez* pour exciter une ſi furieuſe tempête.

DESCHAISNER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, S'emporter violemment contre quelcun; medire de lui; chercher toutes les occaſions de lui nuire. Cet homme eſt ſi violent, qu'il *ſe dechaîne* par tout contre moi ſans ſujet. *Se dechaîner* en invectives contre quelcun. B. RAB.

DESCHAISNER, ſignifie auſſi, Exciter; animer quelcun contre un autre. Vous avez *dechaîné* contre moi un homme redoutable; il a *dechaîné* toute ſa cabale.

DESCHAISNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit d'un homme violent, & mechant, c'eſt un vray Diable *dechaîné*.

DESCHARGE, ou DECHARGE. ſ. f. Action, par laquelle on ôte un poids, un fardeau qui peſe ſur quelque choſe. La *decharge* d'un navire. Les Rouliers ſont obligez de faire leur *decharge* à la Doüane.

DESCHARGE, ſe dit auſſi d'une voirie; d'un lieu, où on va decharger les immondices, les platras, &c. On a commandé aux Tombeliers de Paris d'aller à la *decharge* dans les foſſez de la ville. Cette voirie étoit trop incommode en cet endroit; on a porté la *decharge* plus loin.

DESCHARGE, ſignifie auſſi, Soulagement. Les Monaſteres ſont une grande *decharge* pour les familles. Il a été à revelation en conſequence de ce monitoire pour la *decharge* de ſa conſcience.

DESCHARGE. Pluſieurs coups de canon, de mouſquet, ou autres armes à feu. Les ennemis firent une furieuſe *decharge*; ils faiſoient un terrible feu. Les ennemis s'enfuirent après avoir fait une *decharge*. On appelle auſſi *decharges*, les ſalves qui ſe font par honneur, ou par rejouiſſance, quand les grands Officiers paſſent devant des ſoldats, ou dans quelques ceremonies. On dit auſſi, Une *decharge* de coups de bâton.

DESCHARGE, en termes du Palais, ſe dit de la quittance qu'on donne à un debiteur, ou qu'on écrit ſur le regître de celui qui étoit commis à la garde de quelque choſe. Une *decharge* bonne & valable. Avoir une *decharge* generale, & ſans reſerve. La *decharge* d'un écrou, d'une minute. La *decharge* d'un Greffier.

DESCHARGE, ſe dit auſſi d'une liberation qu'on obtient par arrêt, ou à l'amiable, de quelque commiſſion onereuſe. Il a obtenu la *decharge* de la tutelle; on a nommé un autre Tuteur.

DESCHARGE, ſe dit auſſi d'une abſolution en jugement, & de ce qui y contribuë. Cet accuſé a obtenu la *decharge* des crimes qu'on lui imputoit; tous les temoins qu'on lui a confrontez ont été à ſa *decharge*.

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt en ce ſens que l'Ordonnance veut que les temoins ſoient ouïs tant à charge, qu'à *decharge*.

DESCHARGE, ſe dit auſſi du libre cours des eaux, des eanaux pour faire écouler les eaux inutiles & ſuperfluës. Cette maiſon a une ſervitude incommode ; elle eſt obligée de ſouffrir la *decharge* des eaux des voiſins. Les eaux regorgent, parcequ'elles n'ont pas la liberté de la *decharge*. On dit auſſi en Medecine, Que l'uſage de pluſieurs glandes eſt pour la *decharge* des humeurs. On dit en Fauconnerie, La *decharge* du heron, lorſqu'il vomit en fuyant tout ce qu'il a goulument avalé, afin de ſe tendre par ce moyen plus leger en ſa fuite.

DESCHARGE, ſe dit auſſi d'un cabinet, ou d'un lieu proche de ſoi, pour y ſerrer les meubles, ou autres choſes qui incommodent, dont on a pourtant ſouvent affaire, & qui empêchent qu'on ne tienne une chambre propre. Ce petit cabinet ſert d'une *decharge* à cet appartement.

DESCHARGE, en Charpenterie, eſt une piece de bois poſée obliquement dans l'aſſemblage d'un pan de bois, ou d'une cloiſon pour ſoulager la charge.

DESCHARGE, en Serrurerie, eſt dans une porte de fer, une groſſe barre poſée obliquement en maniere de traverſe, pour entretenir les barreaux, & empêcher le chaſſis de ſortir de ſon équerre.

DESCHARGE D'EAU, c'eſt un nom commun à deux tuyaux dans un regard, ou baſſin de fontaine, dont l'un avec ſoupape ſert à decharger, ou à faire écouler l'eau qui eſt dans le fond ; l'autre eſt ſoudé au bord du regard, ou baſſin, & ſert à regler la ſuperficie de l'eau à une certaine hauteur.

DESCHARGER. v. act. Oter le fardeau ; diminuer la charge, qui peſe ſur quelque choſe. Les Marchands jettent leurs marchandiſes en mer pendant la tempête pour *decharger* le vaiſſeau. Il faut bon ſe trouver, quand on *decharge* des marchandiſes, pour choiſir les meilleures. Il faut aider à ce Crocheteur à ſe *decharger* de ce coffre. On dit auſſi, Que les Charpentiers *dechargent* les poutres par le moyen des poinçons, arc-boutans, & autres moyens qui les ſoulagent, quand elles ont trop de portée, ou portent un trop grand fardeau. On appelle auſſi dans un pan de charpente, des poteaux de *decharge*, des poteaux inclinez qui arcboutent & qui ſoutiennent les autres.

Ce mot vient du Latin *diſcargare*, ou *diſcarricare*. DU CANGE.

DESCHARGER, ſignifie auſſi, Retrancher, ou pouſſer dehors ce qui nuit, ce qui incommode. Le retranchement des branches ſuperfluës *decharge* un arbre, le fait bien profiter. Le vomiſſement *decharge* l'eſtomac. La betoine *decharge* le cerveau. Il eſt allé *decharger* ſon ventre. *Decharger* la maſſe du ſang. LA CHAMB.

DESCHARGER, ſe dit figurément, & ſignifie, Soulager ; delivrer. Pour *decharger* ſa memoire, il faut écrire ſes affaires. *Decharger* ſa conſcience. C'eſt dans le ſein de ſes amis qu'il faut *decharger* ſon cœur. Se *decharger* d'un ſecret. B. RAB. On fait des confidences pour ſe *decharger* le cœur des ſujets de joye ou de chagrin que l'on a. M. ESP. *Decharger* ſa colere. *Decharger* mon cœur de l'ennui que vous lui donnez. VOIT. Opinion qui *decharge* de l'obligation de reſtituer. PASC. Nos Peres ont *dechargé* les hommes de l'obligation penible d'aimer Dieu actuellement. ID.

DESCHARGER, ſignifie auſſi, Frapper avec quelque choſe de peſant. Il lui a *dechargé* ſur les épaules un grand coup de poing, de bâton, de cimeterre. Il lui *dechargea* un grand coup de hache ſur la tête. ABL. Il lui *dechargea* un demeſuré coup de poing. SCAR.

DESCHARGER, ſignifie auſſi, Oter la charge d'une arme à feu, ſoit en la tirant avec un tirebourre, ſoit en y mettant le feu. Il faut *decharger* ce piſtolet ; il eſt trop vieux chargé.

DESCHARGER, en termes du Palais, ſignifie auſſi, Supprimer ; abolir ; ôter en tout, ou en partie une impoſition ; ſe delivrer, ſe degager d'une obligation. Un Tuteur n'eſt point *dechargé* d'une tutelle, qu'il n'ait rendu compte, & payé le reliqua. Il faut prouver ſa nobleſſe pour être *dechargé* des tailles. Il a payé cent écus ſur cette obligation ; il en eſt *dechargé* d'autant. En ce même ſens on dit, *Decharger* un regiſtre, une groſſe, une minute d'un contrat, un écrou de priſonnier, une ſouffrance dans un compte ; pour dire, en écrire la decharge ; en mettre la quittance au bas, au dos, à la marge.

DESCHARGER, ſignifie auſſi, Abſoudre. Il a été *dechargé*, renvoyé quitte, & abſous de l'accuſation qui avoit été intentée contre lui. Il a été renvoyé ou *dechargé* de l'aſſignation qui lui avoit été donnée devant un Juge incompetent.

DESCHARGER, ſe dit auſſi des depoſitions des temoins, ou complices qui tendent à cette abſolution. Tous ceux qu'on croyoit ſes complices, l'ont *dechargé* à la mort. Les temoins à la confrontation ſe ſont dedits, & l'ont *dechargé*.

DESCHARGER, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Mettre ſur autrui une charge, ou le ſoin de quelque choſe. Les Grands Seigneurs *ſe dechargent* du ſoin de leurs affaires ſur leurs Miniſtres, ſur leurs Intendans.

DESCHARGER, ſignifie auſſi, S'excuſer. On l'accuſoit d'une telle faute ; mais il s'en eſt *dechargé* ſur ſes Commis, ſur ſes Clercs.

SE DESCHARGER, ſe dit auſſi de l'écoulement des eaux. Le Nil *ſe decharge* dans la Mediterranée par ſept embouchures ; la Marne, dans la Seine. Le baſſin de cette fontaine *ſe decharge* dans cet étang. Les eaux de cette maiſon *ſe dechargent* dans la cour du voiſin.

SE DESCHARGER, ſe dit auſſi des couleurs, quand elles perdent leur premiere vivacité. Il faut prendre le gris fort brun ; il *ſe decharge* toûjours aſſez.

On dit auſſi, Que le temps *ſe decharge*, quand il pleut après que le ciel eſt demeuré long temps couvert.

DESCHARGÉ, ÉE. part. & adj.

On dit dans le Manege, Qu'un cheval eſt bien *dechargé* ; Qu'il a la taille *dechargée* ; Qu'il eſt *dechargé* d'encolure ; pour dire, qu'il n'a point le cou trop chargé de graiſſe ; qu'il l'a menu & droit.

On le dit auſſi de perſonnes, qui ſont d'une taille deliée & aiſée.

DESCHARGEUR. ſ. m. Officier de la ville de Paris, commis ſur les ports pour decharger les bateaux. Les *Dechargeurs* de bois. Les *Dechargeurs* de vin ſont des Tonneliers, qui après que les bourgeois ont acheté des vins dans les bateaux, les dechargent, & mettent à terre par le moyen de groſſes pieces de bois, qu'ils appellent *chemins* ; car il leur eſt deffendu de paſſer ſur les planches miſes par les Officiers Planchеyeurs. Il y a dans la ſeule ville de Paris cent vingt *Dechargeurs, vouteurs*, & *chargeurs* de vins en titre d'office confirmez par Edit de 1705. Il y a auſſi des *Dechargeurs* d'Artillerie entre les Officiers, qui ſont à la ſuite de l'Artillerie.

DESCHAUSSEMENT, ou DECHAUSSEMENT. ſ. m. Il ſe dit de la façon qu'on donne aux vignes & aux arbres, lorſqu'on les dechauſſe, ou qu'on laboure, & qu'on fume la terre qui eſt au pied.

DESCHAUSSER, ou DECHAUSSER. v. act. Oter la chauſſure ; tirer les ſouliers, ou les bas. Un valet *dechauſſe* ſon maître. *Se dechauſſer* ſoi-même. En Orient c'eſt un ſigne d'humilité, de ſe *dechauſſer* en entrant dans les temples.

DESCHAUSSER, ſe dit auſſi des reformes, qui ſe font en certains Couvents, où l'on fait quitter la chauſſure. Il eſt venu un ordre du General, qui a fait *dechauſſer*

Digitized by Google

les Cordeliers de Paris ; qui leur enjoint de quitter leurs chauſſes.

On dit auſſi en Chirurgie, Que les dents ſe *dechauſſent*, quand les gencives ſe mangent, ou par la rouille, ou par les mauvaiſes drogues, dont on ſe ſert pour les nettoyer. *Dechauſſer* une dent, c'eſt, prendre le dechauſſoir ; & depouiller la dent de l'enveloppe de la chair.

DESCHAUSSER, ſe dit auſſi des arbres fruitiers & des vignes que l'on laboure au pied, où on met du fumier, ou dont on change la terre, pour leur faire rapporter plus de fruit.

DESCHAUSSER, ſe dit auſſi des volailles qu'on fait revenir ſur le gril, & dont on ôte la plus groſſe peau qui eſt ſur leurs pieds.

DESCHAUSSER, ſe dit auſſi des murailles, dont les fondemens ſont dans l'eau, qui les lave, les degrade, & les detruit inſenſiblement. Il y a une pile du Pont, qui eſt toute *dechauſſée*.

On dit proverbialement, Qu'un homme n'eſt pas digne d'en *dechauſſer* un autre, quand il vaut beaucoup moins, & que cet autre eſt fort au deſſus de lui. Toutes vos Angeliques ne ſont pas dignes de *dechauſſer* la ſans pareille Caroline. ST. EV. On appelle, *Pied dechaux*, un homme de neant, qui veut paroître quelque choſe, & qui n'a pas le moyen d'avoir des ſouliers.

DESCHAUSSÉ, ÉE, ou DECHAUX. part. & adj. Il marche *dechaux* ; pour dire, ſans ſouliers.

On appelle Carmes, & Auguſtins *Dechauſſez*, des Religieux Auguſtins, ou Carmes, qui vivent dans une étroite reforme, & qui ne portent point de chauſſes, comme les Capucins. On appelle à Paris, *Petits Peres*, ou *Capucins nots*, les Auguſtins *dechauſſez*, ou Reformez. Les Feuillans ſont auſſi des Religieux *dechauſſez*.

DESCHAUSSOIR. ſ. m. Inſtrument de Chirurgie ; fer pointu & taillant, qui ſert à dechauſſer les dents gâtées qu'on veut arracher.

DESCHAUSSURES. ſ. f. Terme de Venerie. Il ſe dit du leu, où a gratté le loup ; où il s'eſt dechauſſé, & où il gîte.

DESCINTROIR. ſ. m. Eſpece de marteau, pour tailler la pierre. L'*œil du deſcintroir*, eſt l'endroit percé dans le milieu du fer, pour y enchaſſer le manche.

A' DESCOUVERT, ou A' DECOUVERT. adv. D'une maniere qui n'eſt point couverte ni eachée. La place fut inſultée ; on s'alla loger ſur la contreſcarpe tout *à descouvert*, ſans faire de tranchées, ni d'épaulemens. Quand on eut abattu les deffenſes & les parapets, la place ſe rendit, parcequ'elle étoit toute *à descouvert*. Il ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Sans deguiſement ; ſans couverture ; ſans ambiguité ; ſans voile. Il lui reprocha ſa lâcheté hautement, & tout *à descouvert*. Demoſthene ne cherche point à s'inſinuer dans les eſprits ; il les attaque *à descouvert*. TOUR. Il faut aimer & hair *à descouvert*. MONT. Il ne faut point flatter groſſierement, & *à descouvert*. BELL.

Par elle ton ſein m'eſt ouvert,
Je voi ton ame à descouvert. CHAP.

On dit en termes de Palais, & ſur tout en matiere de retrait lignager, Qu'on fait des offres de remboursement, & de loyaux coûts en deniers *à descouvert* & à parfaire ; pour dire, en deniers réels & comptans.

DESCOUVERTE. ſ. f. Action, par laquelle on decouvre, ou on va pour decouvrir les ennemis, ou un pais. On a envoyé des coureurs à la *descouverte* des ennemis. La *descouverte* des Indes. Faire la *descouverte* d'un pais. ABL. Envoyer à la *descouverte*. ID. On a dit autrefois DECOUVERTURE, & Vaugelas ne le condamne point. Il ne ſe dit plus du tout. L'ACAD. Sur la Mer on dit, *Etre à la descouverte* ; c'eſt, être en ſentinelle ſur le haut du mât.

DESCOUVERTE, eſt auſſi un terme de Maître d'Armes. Elle conſiſte à ſe decouvrir & à donner jour à ſon ennemi. Attirer ſon ennemi par des *descouvertes*. LIANCOURT.

DESCOUVERTE, ſe dit auſſi figurément. Les Modernes ont fait de grandes *descouvertes* dans les ſciences, que les Anciens avoient ignorées. La connoiſſance de la peſanteur de l'air eſt une belle *descouverte*. Le hazard eſt le premier auteur de preſque de toutes les *descouvertes*. FONT. Il faut plus d'effort d'eſprit pour ajoûter aux premieres *descouvertes*, que pour les faire. ID.

DESCOUVRIR, ou DECOUVRIR. v. act. *Je descouvre, je descouvris, j'ay descouvert, je descouvrirai, que je descouvre.* Oter le couvercle, ou la couverture, ou le rideau, ou tout ce qui empêchoit de voir quelque choſe. On a *descouvert* le lit, pour le mettre à l'air. On *descouvre* les images, quand le Carême eſt paſſé. On a *descouvert* la chaſſe de Sainte Genevieve. On dit auſſi, Que le ciel ſe *descouvre*, quand il devient clair & ſerain.

DESCOUVRIR, ſignifie auſſi, Montrer une choſe qu'on doit cacher. Cette femme *descouvre* trop ſon ſein.

DESCOUVRIR, ſignifie auſſi, Oter ſon chapeau. Il faut ſe *descouvrir* par tout, où eſt le Roi.

DESCOUVRIR, ſignifie encore, Oter les toits qui couvrent les maiſons, ou les murs à demi-bâtis, ou autres choſes qui couvrent. On a *descouvert* cette maiſon, c'eſt pour l'abattre. On *descouvre* au Louvre les murs commencez ; c'eſt-à-dire, qu'on va achever de les élever. Ce Jardinier a *descouvert* ſes melons, ſes anemônes ; il en a ôté les paillaſſons.

DESCOUVRIR, en termes de Chirurgie, ſe dit des parties du corps qu'on decharne juſqu'à l'os, pour voir s'il n'eſt point offenſé, ni carié. Cette playe eſt bien douloureuſe ; il a fallu *descouvrir* juſqu'à l'os.

DESCOUVRIR, en termes de Guerre, c'eſt, Abattre les deffenſes de l'ennemi ; expoſer ſans deffenſe. Le canon a fait une ſi grande bréche, que toute la ville eſt *descouverte* de ce côté-là. Il ne faut pas *descouvrir* la frontiere ; en retirer l'armée, ou les garniſons ; ni rafer les places qui la couvrent. Ce brave fait vanité de *ſe descouvrir*, & de ſortir hors de la tranchée. On dit auſſi, *Se descouvrir* en fait de Maître d'Armes. Ce duelliſte eſt toûjours en garde, il ne *ſe descouvre* jamais. *Se descouvrir* ſur les armes ; *ſe descouvrir* au dedans des armes. LIANCOURT.

DESCOUVRIR, ſe dit auſſi par reſſemblance aux jeux des Echecs & du Triquetrac, lors qu'une partie a un jeu avancé & peu ſerré, qui donne une entrée facile à ſon adverſaire de l'aſſaillir, & de le battre en ruine. Cet homme ne ſçauroit gagner ; il *ſe descouvre* trop. On dit figurément, Qu'un homme *ſe descouvre* trop, lorſqu'il ſe declare trop ; qu'il ne cache pas aſſez les affaires, ſes ſentimens. Le Comte, qui avoit peur de *ſe descouvrir*, changeoit de propos. B. RAB.

DESCOUVRIR, ſignifie auſſi, Reconnoître le païs, l'ennemi. On a envoyé des batteurs d'eſtrade pour *descouvrir* les ennemis, pour *descouvrir* leur marche.

DESCOUVRIR, ſe dit preſque en même ſens de ce qu'on apperçoit de loin. Dès que je *descouvris* ces Cavaliers, je me doutai que c'étoient des voleurs. Quand on a paſſé la Ligne, on *descouvre* de nouvelles étoiles. Quand les Mariniers *descouvrent* terre, ils jettent la ſonde, & vont à voiles baſſes. Chriſtophle Colomb *descouvrit* l'Amerique.

DESCOUVRIR, ſignifie encore, Inventer ; trouver quelque choſe de nouveau ; un ſecret auparavant inconnu. On *descouvre* tous les jours de nouvelles mines aux Indes, de nouveaux ſecrets dans les ſciences, dans la Medecine, dans les Mechaniques. Harvée, Medecin Anglois, a *descouvert* la circulation du ſang.

DES-

Digitized by Google

DESCOUVRIR LE BOIS, c'eſt, lui donner la premiere ébauche avec le fermoir avant que de le raboter.

DESCOUVRIR, ſe dit figurément, & ſignifie, Montrer; laiſſer voir; faire connoître. Il ne faut pas *découvrir* à tout le monde ſon cœur, ſes penſées, ſes affaires. Un Rapporteur ne doit point *découvrir* ſon ſentiment. Il faut *découvrir* le fonds de ſon ame à ſon Confeſſeur. On a *découvert* tout le myſtere, toute l'intrigue de cette affaire; il en a *découvert* tout le fin. Ce ſont les emplois qui nous *découvrent* à nous-mêmes. AMELOT.

J'aime un eſprit aiſé qui ſe montre, & qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus, que plus il ſe découvre. BOI.
L'amour dans ſa prudence eſt toûjours indiſcret;
Le ſoin de ſe cacher découvre ce qu'il cache. CORN.

On dit proverbialement, *Découvrir* le pot aux roſes; pour dire, qu'on a fait voir le ſecret d'une affaire, où il y avoit quelque turpitude. On dit auſſi, *Découvrir* Sainte Pierre pour couvrir St. Paul; pour dire, Oter à l'un pour donner à l'autre.

DESCOUVERT, ERTE. part. & adj. Il a les ſignifications du verbe. Un homme, qui eſt *découvert*; c'eſt-à-dire, ſans chapeau. Pais *découvert*, où il n'y a point d'arbres ni d'ombre, comme en Arabie. Secret *découvert*. Terre nouvellement *découverte*. Maiſon *découverte* par les vents, &c. Ceux qui attaquent la Religion, ne ſe montrent pas tous à viſage *découvert*. OE. M. Sa gorge étoit à demi *découverte*. B. RAB. Ce mot vient du Latin *diſcoopertus*. DU CANGE.

DESCRIER. Voyez DECRIER.

DESCRIPTION. ſ. f. L's ſe prononce. Seconde, ou troiſiéme copie, &c. Voilà la troiſiéme *deſcription* que je fais faire de cette piece, & ſi elle n'eſt pas encore correcte. On doute que *Deſcription* en ce ſens ſoit du bel uſage.

DESCRIPTION, ſignifie auſſi, une peinture; une repreſentation d'une perſonne, ou d'une choſe au naturel par le diſcours. On fait le portrait, ou la *deſcription* d'un homme, en repreſentant ſa taille, les traits de ſon viſage, ſes geſtes, ſes manieres d'agir. Les *deſcriptions* exactes ſont d'ordinaire un peu ſéches. Il faut que l'Hiſtorien ſçache peindre avec art, & faire des *deſcriptions* vives, & reſſemblantes. AB. DE V. Des *deſcriptions* trop embellies ſont plus propres à faire voir la vanité des Ecrivains que les choſes qu'ils decrivent. OE. M. Les Poëtes ſont obligez à faire des *deſcriptions* plus fleuries, & plus pompeuſes que veritables. ID.

Soyez riche, & pompeux dans vos deſcriptions,
C'eſt là qu'il faut du vers étaler l'élegance;
N'y preſentez jamais de baſſe circonſtance. BOI.

DESCRIPTION, ſe dit auſſi d'une definition ſuperficielle & imparfaite, qui donne ſeulement quelque connoiſſance de la choſe, par les accidens qui lui ſont propres, & qui la determinent aſſez pour en donner quelque idée qui la diſcerne des autres, ſans pourtant en expliquer la nature. LOG.

DESCRIPTION, ſignifie auſſi, Denombrement redigé par écrit. Ceſar Auguſte ordonna qu'on fit la *deſcription*, le denombrement de l'Empire au temps de la naiſſance du Meſſie. Quand on leve un ſcéllé, on fait inventaire & *deſcription* des meubles, & papiers qui ſe trouvent deſſous.

DESCRIRE, ou DECRIRE. v. act. Copier; mettre au net ou en groſſe une minute, ou une copie brouillée. Il a compoſé ſon théme; il n'a plus qu'à le *decrire*. Cette copie eſt trop fautive; il la faut corriger, & la *decrire*. Il y a des gens qui parlent bien, qui ne voudroient pas ſe ſervir du mot de *Decrire* en ce ſens: ils ſe ſerviroient plutôt de *Tranſcrire*.

DESCRIRE, ſignifie auſſi, Figurer; peindre; repreſenter par la plume, ou le diſcours une choſe avec toutes ſes circonſtances, en telle ſorte qu'on la reconnoiſſe, ou qu'on croit la voir. Le Poëte a bien *decrit* cette bataille. Cet Hiſtorien *decrit* bien les mœurs de ſon temps. Ce Satirique a fort bien *decrit* le ridicule d'un tel; il n'y a perſonne qui ne le reconnoiſſe.

Un tel qui ne ſe peut decrire,
Un air que les autres n'ont pas,
Que l'on voit, & que l'on ne peut dire. VOI.

On dit auſſi en Geometrie, *Decrire* un cercle, une ellipſe, une parabole; pour dire, les tracer avec un compas ou autre inſtrument propre.

DESCRIRE, ſignifie auſſi, Definir imparfaitement les choſes; en donner une idée generale. Un Grammairien doit ſe contenter de *decrire* les choſes, il n'eſt pas obligé de les definir exactement, comme un Philoſophe. En ce ſens il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DESCRIT, ITE. part. paſſ. & adj.

DESCROIS. Vieux terme de Marine, qui ſignifie, *Detroit de mer*. Ainſi quelques Auteurs ont dit, *Decrois* de Maroc; pour dire, le Detroit de Gibraltar.

DESCRUER, ou DECRUER. v. act. Terme de Teinture. Les Teinturiers ſont obligez de *decruer* le fil écru; c'eſt-à-dire, le leſciver avec bonnes cendres, & le laver en eau claire, avant que de le teindre.

DESDAIGNER, ou DEDAIGNER. v. act. Mepriſer avec orgueil & avec fierté. Ce Conſeiller *dedaigne* l'amitié de tous ſes confreres; il *dedaigne* même de les viſiter. On ſe plaît à regner même ſur ce qu'on *dedaigne*. CORN. Je les *dedaigne* ſi fort, que je n'en puis medire. CON.

Gardez vous de vien dedaigner,
Sur tout quand vous avez à-peu près vôtre compte.
LA FON.

On l'employe avec la negative ordinairement; pour dire, Daigner. Ne *dedaignez* pas de me faire cet honneur, &c.

DESDAIGNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESDAIGNEUR. adj. Terme d'Anatomie qui ſe dit d'un des muſcles droits de l'œil, qui le retire vers le petit angle, & ſait regarder par deſſus l'épaule. On l'appelle autrement *abducteur*.

DESDAIGNEUX, EUSE. adj. Air ſec & fier; mepriſant. Une beauté fiere & *dedaigneuſe*. Faire le *dedaigneux*; avoir une mine *dedaigneuſe*; une humeur *dedaigneuſe*. Jetter un regard *dedaigneux*. Les Grands ont une *dedaigneuſe* inſenſibilité. M. DE M. Rien ne pique davantage qu'un ſouris *dedaigneux*. LE P. LAMY. Le favori écoutoit les loüanges d'un air ſec & *dedaigneux*, comme un homme qui ſçait bien qu'il en merite davantage. FON. Ces Critiques impitoyables qui prennent un air *dedaigneux* ſur tout ce qu'on dit en leur preſence, ſont l'effroi des converſations. BELL.

Philis, vôtre beauté vous rend trop dedaigneuſe. FONT.
Les precieuſes
Font deſſus tout les dedaigneuſes. LA FON.
Mais nous autres faiſeurs de livres, & d'écrits,
Du Lecteur dedaigneux *honorables eſclaves,*
Nous ne ſçaurions briſer nos fers, & nos entraves. BOI.

DESDAIGNEUSEMENT. adv. D'une maniere dedaigneuſe; avec mepris. Nous nous regardâmes *dedaigneuſement* tout-à-tour, & avec la jalouſie qui anime d'ordinaire deux rivales. HENR. SYLV. DE MOL.

DESDAIN, ou DEDAIN. ſ. m. Mepris provenant d'averſion, ou d'orgueil. Je ne ſuis point d'humeur à eſſuyer vos *dedains*, & vos injures. OE. M.

Malgré tout mon amour, jamais cette inhumaine
Ne temoigna pour moi que dedains, *& que haine.*
OE. M.

Digitized by Google

DESDIRE, ou DEDIRE, v. act. *Je dedis, tu dedis, il dedit, nous dedisons, vous dedisez*, & selon quelques-uns, *vous deditez*. L'Academie eſt partagée là-deſſus. On croit qu'il faut dire, Vous vous *deditez* à tout propos; & en interrogeant, Vous en *dedisez*-vous? choiſiſſez. M. L. T.

Puiſque je l'ay promis, ne m'en dedites *pas.* MOL.

Le reſte du verbe ſe conjugue de même que *Dire. Dedire*, c'eſt, Deſavoüer ce qu'un autre a fait; s'oppoſer à la volonté d'un autre. Il ne ſe dit gueres qu'en negative. Vous voulez que cette affaire aille ainſi; je ne vous en *dedirai* pas. Vous me conſeillez de payer cent écus de ce cheval, je ne vous en *dedirai* pas. Si mon Courtier a offert davantage en mon nom, je l'en *dedirai*.

DESDIRE, ſignifie auſſi, Retracter ſa parole, & en manquer. On le dit avec le pronom perſonnel. On dit que c'eſt un privilege de Normandie, de *ſe* pouvoir *dedire*. Cela vient de ce que par la vieille Coutume de Normandie il étoit permis de *ſe dedire* dans les vingt-quatre heures après la ſignature d'un contrat. On donnoit ce temps-là pour en deliberer, & il étoit libre de l'annuller, ou de le ratifier. On fait un conte d'un étranger qui diſoit à Dieu, Tu nous a promis de nous aſſiſter dans nos tribulations, & tu ne t'en *dedirais* point; car tu n'es pas Normand. Le compliment eſt un vray Normand, ſujet à ſe *dedire*. PEL.

DESDIRE, ſignifie auſſi, Dire le contraire de ce qu'on a dit; ſe dementir; ſe relâcher; deſavoüer ce qu'on a dit. Quand un temoin ſe *dedit* après la confrontation, il lui faut faire ſon procés. On oblige ceux qui ont dit des injures atroces, d'en faire reparation à l'Audience, & de s'en *dedire*. C'eſt un homme qui n'a point d'opinion que celle qu'on lui veut donner, & qui par une complaiſance fade, ſe *dedit* tant qu'il vous plait. MLLE. SC. Se *dedire* de ſes anciennes maximes. ABL.

DESDIRE, ſe dit auſſi de ceux qui ſe trouvent engagez dans une affaire, enſorte qu'ils ne peuvent plus reculer. La cauſe eſt appellée; il faut plaider; on ne s'en peut plus *dedire*. On a ordonné qu'il ſeroit interrogé; il faut qu'il reconnoiſſe la verité; il ne s'en peut plus *dedire*.

DESDIT, ITE. part. paſſ. & adj.

DESDIT. ſ. m. Peine ſtipulée par un marché, ou dans un contrat, ou dans un compromis, contre celui qui ne le voudra pas executer. Il lui a vendu cette charge, & a ſtipulé un *dedit* de mille écus. On n'eſt point recevable à propoſer l'appel d'une ſentence arbitrale ſans payer le *dedit* porté par le compromis.

On dit proverbialement, Qu'un homme a ſon dit & ſon *dedit*; pour dire, qu'il eſt inconſtant; & qu'on ne peut pas ſe fier à ſa parole; qu'il ſe retracte ſouvent.

En la Coutume de Bourdeaux, *dedit* & *dedire* ſignifient ſimplement, *denegation* & *denier*, ou ſoutenir le contraire; & non pas, changer d'avis.

DESEMBALER. v. act. Defaire une choſe emballée; tirer d'une balle. Il faut *deſembaler* ces marchandiſes. POMEY. DANET.

DESEMBARQUEMENT. ſ. m. Action de deſembarquer.

DESEMBARQUER. v. act. Retirer d'un vaiſſeau les marchandiſes qu'on y avoit embarquées. On s'apperçut en levant les ancres, que le navire faiſoit eau, & il fallut tout *deſembarquer*. Il ne ſe dit gueres: *Debarquer* eſt meilleur. CORN. Sur un contre-ordre il fallut *deſembarquer* tout ce qu'on avoit embarqué. *Deſembarquer* ne ſe dit qu'en ce ſens. L'ACAD. *Deſembarquer* eſt different de *Debarquer*, en ce que *Debarquer* ſe dit, quand on eſt arrivé au lieu, où l'on vouloit aller; & *Deſembarquer* ſe dit, quand on retire des marchandiſes d'un vaiſſeau qui n'a point ſorti du port. L'ACAD.

DESEMBARQUÉ, ÉE. part. & adj.

DESEMPAREMENT. ſ. m. L'action de deſemparer. POMEY.

DESEMPARER. verb. act. ſelon quelques-uns. L'ACAD. Quitter; abandonner; ſortir. Depuis un an il n'a pas *deſemparé* la ville. Il eſt plus ſouvent neutre. Il faut qu'une ſentinelle ſe trouve en ſon poſte, & n'en *deſempare* point, qu'on ne la releve.

DESEMPARER, en termes de Marine, c'eſt, Mettre un vaiſſeau en deſordre; le demâter; ruiner ſes manœuvres, & lui ôter ſes agreils, enſorte qu'il ſoit hors de ſervice. Il y eut trois vaiſſeaux *deſemparez* dans le combat.

DESEMPENNE. ſ. m. Fléche, ou trait degarni de plumes. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe proverbiale: Il s'en va comme un trait *deſempenné*; c'eſt-à-dire, comme un étourdi, & bruſquement, ſans avoir les choſes neceſſaires pour un voyage, ou pour reüſſir dans une affaire.

DESEMPESER. v. act. Mettre; tremper du ligne dans de l'eau pour en faire ſortir l'empois.

DESEMPLIR. v. act. Vuider ce qui eſt plein, ſoit en tout, ou en partie. *Deſemplir* un vaiſſeau. Il faut *deſemplir* les veines, quand elles ſont trop gonflées. Ma bourſe ſe *deſemplit* furieuſement. La cuve ſe *deſemplit* à meſure qu'on en tire le vin. Sa maiſon ne *deſemplit* point de Normands. B. RAB. Dans ce dernier exemple il eſt Neutre.

DESEMPRISONNER. v. act. Faire ſortir de priſon. On avoit empriſonné cet homme pour un autre; le Sergent eſt venu en même temps le *deſemprisonner*. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet. Et même l'Academie, qui l'avoit marqué avec un renvoy, a marqué expreſſément dans les additions, qu'il le faut effacer. Il eſt dans Danet.

DESENCHANTEMENT. ſ. m. L'action de deſenchanter. POMEY.

DESENCHANTER. v. act. Rompre l'enchantement. Les Heros des anciens Romans étoient ſouvent enchantez; il falloit quelque aventure, ou quelque fameux Magicien pour les *deſenchanter*. On le peut dire figurément de celui qu'on a gueri, & delivré d'une paſſion, d'une folle amour, ou d'une preoccupation qui le tenoit comme enchanté. L'Academie ne l'a point admis. On a fait connoître à cet homme ſon aveuglement, & on l'a *deſenchanté* de la folle paſſion qu'il avoit pour cette femme. Il a *deſenchanté* la Cour. BAL.

Mon ame revoltée
Crut pour jamais être deſenchantée. VOIT.

DESENCLOUER. v. act. Oter le clou d'un cheval, ou d'un canon encloüé. Il eſt bien difficile de *deſenclouer* un canon pour le rendre capable de ſervir. Ce cheval a été long temps à être *deſenclouë*. Voyez ENCLOUER.

DESENCLOUË, ÉE. part. & adj.

DESENDORMIR. v. n. Il n'a gueres d'uſage qu'au Participe. Il n'eſt pas encore bien *deſendormi*; c'eſt-à-dire, il dort encore à demi; il n'eſt qu'à demi éveillé. Danet dit, *Se deſendormir*; pour dire, s'éveiller. Ce mot ne ſe trouve ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DESENFLER. v. act. Oter l'enflure; remettre une choſe en ſon état naturel. *Deſenflez* vôtre cornemuſe. Le ventre de cet hydropique ſe *deſenfle* tous les jours. On a arrêté ſa fluxion; ſa joüe ſe *deſenfle*. La riviere ſe *deſenfle* à vuë d'œil, & rentre dans ſon lit ordinaire. Il eſt auſſi quelquefois Neutre. Son bras commence à *deſenfler*.

DESENFLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESEN-

Digitized by Google

DESENFLURE. ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Pomey, & dans Danet, pour, Ceſſation; diſſipation d'enflure. Il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DESENLACEMENT. ſ. m. L'action de deſenlacer. POMEY.

DESENLACER. v. act. Tirer des lacets. Cet oiſeau s'eſt *deſenlacé*. POMEY.

DESENNOBLIR. Vieux mot. Deroger; faire perdre la nobleſſe. Un vieux proverbe dit, Que pauvreté n'eſt point vice, & ne *deſennoblit* point.

DESENNUYER. v. act. Chaſſer l'ennui; divertir; empêcher qu'on ne trouve le temps trop long. On ſe va *deſennuyer* à la Comedie, à la chaſſe, à la promenade. En *deſennuyant* les autres, on *ſe deſennuye* quelquefois ſoy-même.

DESENROLER. verb. act. Donner congé pour toûjours. *Deſenroler* un ſoldat. POMEY. DANET.

DESENROUER. v. act. Guerir de l'enrouëment. Il faut garder le lit, & ſe tenir chaudement pour ſe *deſenrouër*.

DESENROÜÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESENRUMER. v. act. Faire perdre ou ceſſer le rhûme. Le miel de Narbonne *deſenrûme*. On s'enrûme & on ſe *deſenrûme* facilement en cette ſaiſon; & en paſſant du froid au chaud.

DESENSEIGNER. v. act. Enſeigner à quelqu'un le contraire de ce que l'on avoit enſeigné. POMEY. DANET. RICHELET.

DESENSEVELIR. v. act. Oter les linges dont un mort étoit enſeveli. On l'a *deſenſeveli*, parcequ'on a cru y appercevoir quelque mouvement. L'Academie & Richelet ne le diſent point.

DESENSORCELEMENT. ſ. m. L'action de deſenſorceler. POMEY.

DESENSORCELER. v. act. Oter le ſort & le charme qui étoit jetté ſur quelcun. Le peuple croit que les Bergers & les Sorciers enſorcelent & *deſenſorcelent* les gens, comme il leur plaît. On le dit quelquefois en parlant d'un grand aveuglement d'amour. On croit que cette femme avoit enſorcelé ce jeune homme; mais enfin il eſt gueri & *deſenſorcelé*.

DESENTETER. verb. act. Faire ceſſer l'entêtement; guerir du mal de tête, ou d'un étourdiſſement. Il faut prendre l'air pour ſe *deſentêter*. L'Academie ne le dit point en ce ſens.

DESENTETER, ſignifie auſſi, Detromper; deſabuſer; guerir d'une erreur, d'une preoccupation. Enfin ſes amis l'ont *deſentêté* de cette femme qui le ruinoit. On ne *deſentête* gueres les Heretiques de leurs fauſſes opinions. Il eſt *deſentêté* de ſa nobleſſe. Ce mot n'eſt propre que pour la converſation, & pour le ſtile mediocre. BOU.

DESENTETÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESENTRAVER. verb. act. Oter les entraves d'un cheval.

DESENVENIMER. v. act. Oter le venin. *Deſenvenimer* une playe. RICHELET.

DESENYVRER. v. act. On le dit avec le pronom perſonnel. Il faut attendre qu'il ſoit *deſenyvré* pour le cenſurer. On dit que le thé, & le tabac en fumée *deſenyvrent*. On a de la peine à *ſe deſenyvrer*, quand l'yvreſſe vient de biere, ou de cidre.

DESEQUIPER. v. act. Ce mot ſe dit des vaiſſeaux, & ſignifie, les deſarmer; en ôter ce qui avoit ſervi à les équiper. DANET.

DESERGOTER. v. act. Terme de Manege. Il ſe dit des chevaux, à qui on fend l'ergot juſqu'au vif, pour arracher quelques veſſies pleines d'eau, qui leur viennent aux jambes, particulierement dans les lieux marécageux.

DESERT, ERTE. adj. Qui eſt inhabité, ou peu

frequenté. Un lieu ſauvage & *deſert*; des terres incultes, & *deſertes*. La peſte & la guerre ont rendu cette Province *deſerte*. L'Arabie *deſerte*. Dans les lieux les plus ſolitaires, & les plus *deſerts* vous êtes pour moi une grande compagnie. BOU.

DESERT, adj. Terme de Palais. On dit, Un *appel deſert*, lorſque l'appellant n'a point relevé ſon appel dans le temps preſcrit par l'Ordonnance. Lorsqu'une fois l'appel a été declaré *deſert* ou peri, l'on ne peut plus appeller de la ſentence; & pour le profit de la deſertion, elle demeure confirmée. On a pourtant jugé que l'appellant pouvoit appeller une ſeconde fois, quoyque l'appel eût été jugé *deſert* par arrêt rendu par défaut, en refondant les depens. T. 2. DU JOURN. DU PALAIS. Voyez DESERT.

DESERT, eſt Subſtantif dans le même ſens. Voilà un *deſert* affreux. Se confiner dans les *deſerts*. Les *deſerts* de Libye. Les *deſerts* de la Thebaïde étoient autrefois peuplez de pieux Solitaires. DU PIN. La ſolitude & les *deſerts* ennuyent les hommes vains, parcequ'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes. NIC.

Je ſuis dans un deſert l'approche des humains. MOL.
Deſerts, *ſoyez témoins des peines que je ſens.*
LA SUZE.

DESERT, ſe dit auſſi d'une maiſon, ou d'une terre en deſordre, qu'on a negligé d'entretenir, ou de cultiver. Cette terre étoit en bon ordre; il en a fait un *deſert*. On appelle des vignes en *deſert*, quand elles ne ſont point labourées, fumées, ni échalaſſées.

On le dit encore d'un homme qui aimant la ſolitude, a fait bâtir quelque jolie maiſon éloignée du commerce du monde pour s'y retirer. Voilà un joli *deſert*. Ainſi on appelle la grande Chartreuſe, un beau *deſert*.

DESERTER. v. act. Abandonner; quitter le lieu, où on eſt; en ſortir; deguerpir. Il a *déſerté* le païs. *Deſerter* la Province. Cet importun me fera *deſerter* la maiſon.

Et l'ennemi vaincu deſertant *ſes remparts,*
Au devant de ton joug courois de toutes parts. BOIL.

DESERTER, eſt auſſi quelquefois Neutre au figuré, dans le même ſens; & ſignifie, Quitter la place; ſe retirer. Il a dit des ordures devant les Dames, qui les ont obligées à *deſerter*.

Il eſt bien dur de voir deſerter *les Galant.* MOL.
Et lorſque ſon Demon commence à l'agiter,
Tout, juſqu'à ſa ſervante, eſt prêt à deſerter. BOIL.

DESERTER, ſe dit particulierement des ſoldats enrôllez, qui quittent l'armée ſans congé. Un ſoldat convaincu d'avoir *déſerté*, eſt paſſé par les armes.

DESERTER. Terme de Mer. C'eſt, Abandonner quelqu'un dans un païs étranger. On a *déſerté* cet homme dans une Iſle inculte; on l'a delaiſſé.

DESERTER, ſe dit auſſi abuſivement pour *Deſſarter*, ou *Eſſarter*. C'eſt, Defricher une terre abandonnée depuis long temps, pleine de buiſſons & d'épines; la cultiver. On donne à ceux qui veulent faire de nouvelles habitations dans l'Amerique, autant de terre qu'ils en peuvent *deſerter*. Nous ne trouvons point ce mot ailleurs dans cette ſignification.

DESERTEUR. ſ. m. Soldat, ou Cavalier enrôllé qui quitte la compagnie ſans congé, ou qui vient s'enrôller ſous un autre Officier. Par une Ordonnance de 1668. on les punit de mort, & par Ordonnance de 1684. les *deſerteurs* ſont condamnez à avoir le nez coupé, & les oreilles; à être marquez de deux fleurs de lys aux joüés; à être rafez, & enchaînez pour être envoyez aux Galeres. Mais par Ordonnance de 1689. celle de 1684. a été revoquée, & il eſt enjoint de punir les *deſerteurs* de mort. On traite de *deſerteurs*, les ſoldats qu'on trouve ſans congé à demi-lieuë de la garniſon, marchant vers les païs étrangers. On le dit auſſi des

des Officiers qui changent de parti. Ce Colonel eſt un *deſerteur*; il a quitté ſe ſervice de ſon Prince.

DESERTEUR, ſe dit auſſi dans un ſens figuré. Qui a abandonné; renoncé. C'eſt un *deſerteur* de la Medecine. MOL. L'ancienne Egliſe puniſſoit les *deſerteurs*, comme ayant violé leur ſerment. GROTIUS. Quelques-uns rapportent, qu'Ozius ſe releva de ſa chûte; & d'autres, que Dieu le punit comme un fugitif, & un *deſerteur*. HERMAN.

Je ne puis eſtimer ces dangereux Auteurs,
Qui de l'honneur en vers infames deſerteurs,
Aux yeux de leurs Lecteurs rendent le vice aimable. BOIL.

DESERTION. ſ. f. Abandonnement du ſervice par un ſoldat ſans congé. La famine, qui étoit dans le camp, a cauſé une grande *deſertion*.

DESERTION. Les Proteſtans d'Allemagne appellent *deſertion malicieuſe*, la retraitte, & l'abandonnement du mari, qui refuſe de retourner avec ſa femme. Alors la femme le fait ſommer avec les formalitez ordinaires de revenir avec elle, & faute par lui de deferer aux ſommations, elle ſe pourvoit devant les Juges qui prononcent la caſſation du mariage, & lui permettent de ſe marier à un autre. Le mari a le même droit, ſi ſa femme l'abandonne, & deſerte malicieuſement.

DESERTION, figurément, ſignifie, Abandonnement; renonciation; eſpece d'apoſtaſie. On ne ſçauroit trop deplorer la ſcandaleuſe *deſertion* des Chrétiens. LE P. DAN.

DESERTION, en termes du Palais, eſt une negligence de relever dans les trois mois un appel qu'on a interjetté; c'eſt à-dire, de prendre des lettres de relief d'appel à la Chancelerie; ou d'y avoir acquieſcé dans le temps de l'Ordonnance. Quand on a appellé d'une ſentence, on eſt dechu de ſon appel, ſi on l'a laiſſé tomber en *deſertion*. L'intimé obtient des lettres à la petite Chancelerie pour proceder ſur la *deſertion*. Les lettres de *deſertion* ſont converties en lettres d'antic-pation, quand la *deſertion* n'eſt pas acquiſe. Par l'Ordonnance de 1667. T. 6. Art. 4. les *deſertions* d'appel doivent être vuidées par l'avis d'un ancien Advocat. Quelquefois même quand la *deſertion* eſt bien acquiſe, la Cour ne laiſſe pas de convertir la *deſertion* en anticipation, en reformant les depens de la *deſertion*. La *deſertion* d'appel n'a point lieu en matiere criminelle, parceque cela regarde l'interêt public.

DESESPEREMENT. adverb. Sans eſperance; d'une maniere deſeſperée; au ſuprême degré. Se battre *deſeſperément*. Etre *deſeſperément* amoureux. L'ACAD.

DESESPERER. v. n. N'attendre, n'eſperer plus rien. Je *deſeſpere* de gagner mon procés. *Deſeſperer* de ſon ſalut. Les Medecins *deſeſperent* de ſa gueriſon. Il *deſeſpere* de prendre la place. Tant qu'on a du courage, on ne *deſeſpere* de rien. OE. M. Loin d'icy ces ames timides & foibles, qui ne ſçavent que craindre & *deſeſperer*. TOUR. Les gens qui *deſeſperent* de tout, & qui n'attendent aucun bon ſuccés, s'endorment pour ainſi dire dans leur infortune. M. SC.

Belle Phili, on deſeſpere,
Alors qu'on eſpere toûjours. MOL.

DESESPERER. v. act. Jetter dans le deſeſpoir; faire perdre toute eſperance. Cet incident me fait *deſeſperer* du ſuccés. La doctrine de la predeſtination eſt *deſeſperante*. M. DE M. Les Heros de l'Antiquité ſont ſi fort au deſſus de nous, qu'au lieu d'exciter nôtre courage, ils *deſeſperent* nôtre ambition. BAL. Graces à la bonté des Dames, les amans ne *ſe deſeſperent* plus. PIEC. COMIQ. Ne *deſeſperez* point un cœur qui vous adore. BOURS.

Quand on deſeſpere
Un cœur amoureux,
C'eſt par un depit heureux
Qu'il faut ſe tirer d'affaire. QUIN.

DESESPERER, ſignifie auſſi, Tourmenter; faire perdre patience; faire enrager: cauſer une douleur violente, & exceſſive. Toutes vos chicanes me *deſeſperent*. Vous ne cherchez qu'à me faire *deſeſperer*. La mort de ſon fils le *deſeſpere*; il ſe *deſeſpere* de ſa perte. Ne *deſeſperez* point vos enfans; la douceur eſt plus ſûre que la ſeverité.

DESESPERER, ſignifie encore, Attenter à ſa vie. De deplaiſir il *s'eſt deſeſperé*; il s'eſt allé noyer.

DESESPERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Seneque fait dire à Caton, prêt à ſe tuër: Puiſque les affaires du genre humain ſont *deſeſperées*, mettons Caton en ſûreté. NIC. Ceux qui ſe ſont tuez eux-mêmes, regardoient leurs maux comme intolerables; autrement ils n'auroient pas pris ces reſolutions *deſeſperées*. ID.

DESESPERÉ, ÉE. ſ. m. & f. Qui a perdu tout eſpoir. Qui ne craint plus rien; furieux; determiné. Il fera un coup de *deſeſperé*. Les *deſeſperez* ſont à craindre. C'eſt un brave qui va au combat en *deſeſperé*. On a loüé dans l'Antiquité ces illuſtres *deſeſperez*, qui ont cherché la mort avec conſtance. M. SC.

C'eſt un deſeſperé, qui peut tout attenter. CORN.

DESESPOIR. ſ. m. Chagrin exceſſif, & violent; paſſion de l'ame qui l'accable, qui la trouble; qui lui fait perdre toute eſperance; reſolution extrême. J'aime un *deſeſpoir* qui ne s'exhale pas trop en paroles; mais où la nature accablée ſuccombe ſous la violence de la douleur. ST. EV. La perte de ſon fils l'a jetté dans un mortel *deſeſpoir*; il s'eſt tué de *deſeſpoir*. Le *deſeſpoir* inſpire les deſſeins les plus temeraires. OE. M.

Un mortel deſeſpoir ſur ſon viſage eſt peint. RAC.

Je ſens un deſeſpoir, dont l'horreur eſt extrême. QUIN. Souvent un heureux *deſeſpoir* fait ſortir des plus grands perils, & redouble l'audace. OE. M. Vous avez forcé les ennemis ſans craindre ni leur nombre, ni leur courage, & non pas même leur *deſeſpoir*. FL. En ſe formant une trop haute idée de perfection, on ſe fait une frayeur, ou plutôt un *deſeſpoir* de la vertu. ID. L'eſperance naît quelquefois du *deſeſpoir*. VAU. On prend quelquefois un *deſeſpoir* pour une reſolution ferme, & courageuſe. M. ESP. La prudence elle-même nous avertit qu'elle ne ſe mêle point de regler les choſes extrêmes, ni de conduire le *deſeſpoir*. BAL. Les *deſeſpoirs* des Amans ſont ſouvent bien trompeurs. M. SC. Le *deſeſpoir* eſt le partage des lâches. B. RAB.

Et ſi ce grand deſſein ſurpaſſe ma valeur,
Du moins ce deſeſpoir convient à mon malheur. RAC.

Mes douleurs ne peuvent recevoir aucun ſoulagement, & le ſouvenir de mes plaiſirs me comble de *deſeſpoir*. LETT. PORTUG.

Le deſeſpoir ſied bien à des hommes perdus;
C'eſt le ſecours qui reſte à ceux qui n'en ont plus. BREB.
Laiſſez moi deformais tout à mon deſeſpoir;
C'eſt de lui que mon cœur empruntera de l'aide. MOL.

DESESPOIR, ſe dit auſſi des choſes mêmes qui cauſent le deſeſpoir. La Fortune de ce ſcelerat eſt le *deſeſpoir* des gens de bien. On le dit de même des choſes qui font dans un ſi haut degré d'excellence, qu'il eſt impoſſible de les imiter. Cet édifice ſi achevé eſt le *deſeſpoir* des Architectes. L'ACAD. En ſe formant une trop haute idée de perfection, on ſe fait une frayeur, ou plutôt un *deſeſpoir* de la vertu. FL.

On dit en badinant d'une femme qui n'eſt pas cruelle; Qu'elle n'a pas accoutumé de mettre ſes Amans au *deſeſpoir*. Elle le regardoit d'un air à ne le pas mettre au *deſeſpoir*. B. RAB. On dit auſſi par civilité, Je ſuis au *deſeſpoir* du malheur qui vous eſt arrivé; c'eſt-à-dire, j'en ſuis très-fâché.

DESETOURDIR. v. act. Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey; pour dire, Revenir d'un étourdiſſement. Je ne ſuis point encore *deſetourdi*.

Digitized by Google

DESHABILLE'. ſ. m. En robe de chambre; état où l'on eſt dans ſon particulier; quand on s'habille, ou quand on ſe deshabille. Il eſt mal propre dans ſon *deshabillé*. L'ACAD. Il eſt encore en ſon *deshabillé*, en robe de chambre. Voiture dans ſes lettres ſe montre quelquefois en deſordre, en *deshabillé*, en robe de chambre. COSTAR. En cette phraſe il eſt au figuré.

DESHABILLÉ, ÉE. eſt auſſi un habit negligé, que les femmes portent chez elles, & qui eſt oppoſé aux habits de ceremonie. Voilà un *deshabillé* bien propre, & bien galant. Je me ſuis donné un petit *deshabillé* à bonne fortune. PIEC. COMIQ.

DESHABILLER. v. act. Depouiller quelcun; lui ôter ſes habits. Les voleurs ont *deshabillé* cet homme; l'ont mis tout nud. Cette femme ſe *deshabille*, & ſe r'habille deux ou trois fois par jour. Ce Prêtre s'eſt allé *deshabiller* à la Sacriſtie. Cette garde a été un mois ſans *deshabiller*. On dit, Allez vous *deshabiller*; c'eſt-à-dire, mettez-vous à vôtre aiſe, à vôtre commodité.

DESHABILLÉ, ÉE. part. & adj.

DESHABITER. v. act. Deſerter; abandonner une maiſon, un païs où on habitoit. La peſte, la guerre ont fait *deshabiter* des païs qui étoient fort habitez. Riehelet en fait ſeulement un verbe neutre. L'Academie ne fait point mention de ce mot.

DESHABITÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. La moitié de la terre eſt *deshabitée*, ſoit par la trop grande chaleur, ou la froidure; ſoit par la ſterilité de la terre; ſoit faute de peuple qui y habite. Les maiſons *deshabitées* tombent bientôt en ruine.

DESHABITUER. v. act. Deſaccoutumer; changer une habitude, une maniere d'agir. Cet homme a tant fait, qu'il s'eſt *deshabitué* de jurer. Il s'eſt *deshabitué* du jeu.

DESHABITUÉ, ÉE. part. & adj.

DESHALER. v. act. Prononcez DEHALER; la ſeconde ſyllabe eſt longue, & l'*h* aſpirée. Travailler à ôter la noirceur que le hâle a cauſée ſur un viſage. Cette pommade eſt bonne pour *dehâler*. Cette Dame garde la chambre pour ſe *dehâler*.

DESHALÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESHANCHÉ, ÉE. adj. Qui marche mal, & en laiſſant aller & balancer le haut de ſon corps, comme s'il avoit les hanches rompuës. Cette femme paroît toute *dehanchée*. Ces grands faiſeurs de reverences paroiſſent tout *dehanchez*. PIEC. COMIQ. Avoir des airs *dehanchez*. IB.

DESHARNACHEMENT. ſ. m. Prononcez DEHARNACHEMENT. L'action de deharnacher. POMEY.

DESHARNACHER. v. act. Prononcez DEHARNACHER, pareeque l'*h* s'aſpire. Oter le harnois d'un cheval. Dites au Cocher qu'il ne *deharnache* pas ſes chevaux; il les faudra remettre bientôt au earroſſe. On dit auſſi populairement & par extenſion, Qu'une perſonne eſt *deharnachée*, lorſqu'elle eſt à demi deshabillée, ou qu'il manque pluſieurs choſes à ſon ajuſtement.

DESHERENCE. ſ. f. Prononcez l'*s*. Defaut d'heritier; droit de ſe mettre en poſſeſſion des biens vacans d'un deffunt, dont il ne paroît point d'heritiers; biens delaiſſez par une perſonne morte ſans heritiers, & *ab inteſtat*. Les Latins les appelloient *caduca*. Quelques Coutumes, comme celle de Normandie, bornent le droit de ſucceder entre parens au ſeptiéme degré: mais ſelon le droit ordinaire, la ſucceſſion a lieu à l'infini, & tant que la ligne ſe peut montrer: c'eſt pourquoy on appelle la *desherence*, *ligne éteinte*, ou *ligne faillie*. Voyez DEGRÉ. Les Docteurs pretendent que la *desherence* eſt un droit Royal, qui n'appartient aux Seigneurs de fief que par uſurpation. LE BRET. Par le Droit general de la France, la *desherence* appartient au Roi, ou au Haut-Juſticier, dans le territoire duquel les heritages ſont ſituez. En Bretagne, & en Normandie il appartient au Seigneur feodal, d'où ils ſont relevans. Selon l'uſage commun, la ligne maternelle ſuccede à l'infini à la ligne paternelle, qui eſt éteinte; & même le mari à la femme. Mais il y a des lieux, comme la Normandie, où les maternels ne ſuccedent point aux paternels, ni de même les paternels aux maternels. La *desherence* eſt à l'égard des immeubles, ce que l'épave eſt au regard des meubles. On l'appelle *Decheance* en quelques Coutumes.

DESHÉRITER. v. act. Priver quelcun par ſon teſtament de la part, qui lui étoit dûë naturellement dans une ſucceſſion; exhereder. Le pere peut *deshériter* ſes enfans, quand ils ſe marient ſans ſon conſentement, & à quelque perſonne indigne. Voyez EXHEREDER. L'*h* ne ſe prononce point. On dit, *Deſheriter*.

DESHONNESTE, ou DESHONNETE. adj. m. & f. Prononcez DESHONNETE. L'*h* ne s'aſpire point. Honteux; ce qui eſt contre les regles de l'honneur, de la bienſeance, de la pudeur; contre la chaſteté, contre la pureté. Des penſées *deshonnêtes*; des paroles ſales & *deshonnêtes*; lire des livres *deshonnêtes*; entrer dans des lieux *deshonnêtes*; faire des geſtes, des poſtures *deshonnêtes*. La pauvreté conſeille & perſuade tant de choſes *deshonnêtes*. PAT. Les Stoïciens pretendoient qu'il n'y a point de mots *deshonnêtes*, ni de paroles ſales & honteuſes: car ou l'infamie vient des choſes, ou elle eſt dans les paroles: Elle ne vient pas ſimplement des choſes, puis qu'il eſt permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne paſſent point pour *deshonnêtes*. Elle n'eſt pas auſſi dans les paroles, puis qu'un même mot qui ſignifie diverſes choſes, eſt eſtimé *deshonnête* dans une ſignification, & ne l'eſt point dans une autre. Mais il faut conſiderer qu'une même choſe peut être exprimée honnêtement par un mot, & deshonnêtement par un autre, ſi l'on y joint quelqu'autre idée, qui en couvre l'infamie, & ſi l'autre au contraire la preſente à l'eſprit d'une maniere impudente. LOC. Il ſeroit bon de retrancher des Dictionnaires tous les mots *deshonnêtes*, étant plus utile de les ignorer que de les ſçavoir. IB.

DESHONNESTEMENT. adv. D'une maniere deshonnête. Parler fort *deshonnêtement*.

DESHONNESTETE'. ſ. f. Action ou parole contre la pudeur, la modeſtie, ou la chaſteté. Il ne faut rien dire devant les Dames qui ſente la *deshonnêteté*. Il ne ſe dit qu'en ce ſens là.

DESHONNEUR. ſ. m. Ce qui préjudicie à l'honneur; turpitude; honte. Un criminel executé en Juſtice fait *deshonneur* à ſa famille. On tient à *deshonneur*, de marcher après une perſonne, à qui on a commandé. Cet ouvrage ne vous fait point de *deshonneur*.

Mourant ſans deshonneur, *je mourrai ſans regret.*
CORN.

On dit, Prier une femme de ſon *deshonneur*; pour dire, la ſolliciter contre ſon devoir. Ironiquement on le dit à ceux qui font des prieres qu'on ne leur peut pas accorder: Vous me priez de mon *deshonneur*.

DESHONORABLE. adj. Qui cauſe du deshonneur. Action *deshonorable*; emploi *deshonorable*.

DESHONORER. v. act. Oter l'honneur; faire honte; perdre l'honneur. Ce Magiſtrat *deshonore* ſa charge; il *deshonore* la robe. *Deshonorer* ſa famille; *deshonorer* ſes Ancêtres. Les Prêtres qui ſe *deshonorent* par leurs dereglemens, ou par leur ignorance, font paſſer du mepris de leur perſonne à celui de leur dignité. FL. La colere ne *deshonore* perſonne, pourvû que

Digitized by Google

ſes émotions ſoient proportionnées au ſujet qu'on a de s'émouvoir. M. ESP.

Vous deshonorez *le ſang, dont vous êtes ſorti.* RAC.

Le zèle ſanguinaire des Eccleſiaſtiques ſouille, & *deshonore* leur caractère. SAURIN. On dit auſſi, Il eſt deffendu par les Ordonnances de *deshonorer* les arbres; c'eſt-à-dire, de les écôter.

DESHONORER UNE FILLE; c'eſt attenter à ſa pudeur; la ſeduire; la corrompre.

DESHONORÉ, ÉE. part. & adj.

DESHUMANISER. v. act. Depouiller l'homme de ſes ſentimens naturels. Ce terme a peut-être été imité ſur l'Italien du *Paſtor fido*. Prens garde, dit-il, qu'en te *deshumaniſant*, *nel diuhumanarti*, tu ne deviennes plutôt une bête farouche, qu'un Dieu. Il eſt heureuſement inventé. VAU. Il ne faut pas *deshumaniſer* l'homme en faveur du Heros. OE. M. L'Academie ne l'a point encore approuvé.

DESJA, ou DEJA. adv. de temps. A cette heure; dès lors; dès ce temps-là. *Deja* les ennemis s'approchoient avec une contenance hardie qui raviſſoit la victoire par avance.

DESJA, ſignifie auſſi, un temps, qui nous paroît trop prompt. Il eſt *deja* grand jour. Il y a *deja* huit perſonnes arrivées. Il eſt *deja* venu pour nous incommoder; pour nous troubler.

DESJEUNE', ou DEJEUNE'. ſ. m. L'Academie écrit DEJEUNER, en obſervant que l'r ne ſe prononce point. Leger repas qu'on fait le matin devant midi. La piece de huit heures, les patez, les fauciſſes, c'eſt ce qu'on mange d'ordinaire à un *dejeuné*. Muni d'un bon *dejeuné*. BOIL.

Qu'un ample dejeuné

Long temps nous tienne à table, & s'uniſſe au dîné. ID.

On appelle *dejeuné-dîné*, un grand & ample *dejeuné*, après lequel on ne peut plus dîner. On dit, Qu'un bon *dejeuné* vaut bien un mechant dîné. On dit communément, *Dejeuné* de Clercs; dîné de Procureurs; collation de Commeres; & ſoupé de Marchands.

DESJEUNÉ, ſe dit figurément & dans le ſtile ſimple, en parlant de quelque choſe qui n'eſt pas conſiderable. Les ennemis ſont foibles, ſi on les rencontre, il n'y en a pas pour un *dejeuné*. Il a eu peu de bien, il n'y en a pas pour un bon *dejeuné*.

DESJEUNER. v. act. La ſeconde ſyllabe eſt breve. Faire le premier repas du jour; manger quelque choſe avant midi. Cet homme a toûjours *dejeuné* dès le matin. Il a bien gagné à *dejeuner*.

On dit proverbialement, qu'on n'a jamais été *dejeuné* d'une affaire, quand on n'en a jamais ouï parler. Il eſt bas. L'ACAD.

Ce mot vient du Latin *dejejunare*, comme qui diroit, *rompre le jûne*; faire une action contraire au jûne; d'où quelques-uns ont fait auſſi par abbreviation le mot de *Diner*, parcequ'autrefois on ne dinoit point, quand on jûnoit.

DESIGNATION. ſ. f. Action, par laquelle on marque, on fait connoître quelque choſe; indication; denotation. On a fait la *deſignation* d'une terre par tenans & aboutiſſans; d'une perſonne par ſa taille, ſon poil, & autres marques qui la peuvent faire diſtinguer d'une autre.

DESIGNATION, ſignifie auſſi, Nomination; deſtination à quelque emploi, à quelque charge. Chez les Romains on faiſoit la *deſignation* de Conſuls, & d'autres Magiſtrats quelque temps avant le temps de leur fonction.

DESIGNER. v. act. Denoter; montrer; indiquer; marquer; faire connoître une choſe, ou une perſonne par des marques, par des qualitez, par des indices, par des expreſſions. *Deſigner* un accuſé. Le Predicateur ne vous a pas nommé; mais il vous a ſi bien *deſigné*, que tout le monde vous a reconnu. Il ſacrifia aux Dieux que l'Oracle lui *deſignoit*. ABLAN.

DESIGNER, ſignifie auſſi, Deſtiner; nommer à quelque charge, à un emploi, à une ſucceſſion. Le Roi des Romains eſt *deſigné* Empereur. Un Conſul *deſigné* pour l'année prochaine.

DESIGNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESINCORPORER. v. act. Oter; retrancher; ſeparer; deſunir quelque partie d'un corps. Il ne ſe dit qu'au figuré. On a *deſincorporé* de ce Preſidial des Officiers qui y avoient été incorporez. On a *deſincorporé* la Cour des Aides de la Chambre des Comptes, pour en faire une Cour ſeparée. *Deſincorporer* une Compagnie d'un Regiment. L'ACAD.

DESINENCE. ſ. f. Terme de Grammaire. Terminaiſon d'un nom declinable.

DESINFATUER. v. act. Detromper quelcun qui s'eſt laiſſé coëffer, infatuer d'une perſonne, ou de quelque opinion; deſabuſer. On l'a *deſinfatué* de cette femme. L'ACAD. On a de la peine à *deſinfatuer* un opiniâtre. On ne ſe *deſinfatue* pas aiſément des nouvelles opinions.

DESINFECTER. v. act. Oter l'infection de quelque lieu. On a *deſinfecté* cette chambre. DANET. Le même Auteur l'employe auſſi au figuré. Il y a long temps que je ſuis *deſinfecté* de cette opinion.

DESINTERESSEMENT. ſ. m. Degagement de tout interêt, de toute paſſion. Les Stoïques, les Cyniques ont vécu dans un grand *deſintereſſement*; dans un grand detachement de toutes choſes. Combien de gens ont des deſirs, & des eſperances mondaines ſous un *deſintereſſement* apparent? FL.

DESINTERESSER. verb. act. Dedommager; tirer, mettre hors d'interêt. Dans les directions de creanciers, les plus puiſſans ſçavent bien ſe *deſintereſſer*. Il a fallu le *deſintereſſer* pour avoir ſon deſiſtement. Il a perdu ſur cet achat; mais il eſt *deſintereſſé* par un autre qui le recompenſe.

DESINTERESSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit qu'un homme eſt fort *deſintereſſé*, quand il eſt exempt, & degagé de toute paſſion; quand il n'agit par aucune conſideration d'interêt, ou de paſſion. Un bon Juge doit être entierement *deſintereſſé*. L'interêt joué toutes ſortes de perſonnages, & même celui de *deſintereſſé*. LA ROCH. Dans l'état où je ſuis, je regarde toutes choſes d'un œil fort *deſintereſſé*. PASC. Un amour *deſintereſſé* eſt une chimere. M. SC. Comme nous ne ſommes pas aſſez *deſintereſſez* pour étudier nos propres defauts en nous-mêmes ſint prevention, il faut les conſiderer dans les autres pour ſe corriger. AB. DE ST. R. Valſtein étoit artificieux à paroître *deſintereſſé*. SAR. Il ne fut jamais de paſſion ſi *deſintereſſée* que la mienne. ST. EV.

DESINTERESSÉ. Les Myſtiques appellent amour *deſintereſſé*, l'amour de Dieu, qui eſt degagé de tout motif de propre interêt; qui exerce les vertus par rapport à la ſeule gloire de Dieu, ſans avoir égard même à la recompenſe éternelle. C'eſt la ſainte indifference tant vantée par les Devots contemplatifs. FEN. La contemplation paſſive exerce les vertus d'une maniere paiſible, & *deſintereſſée*. ID. Une ame parfaitement *deſintereſſée* veut tout pour Dieu, & rien pour elle. ID. L'amour *deſintereſſé*, dont les Myſtiques font leur idole, eſt une chimere. M. DE M.

DESIR. ſ. m. Souhait; envie; inquietude qu'on reſſent pour une choſe abſente, & à laquelle on attache une idée de plaiſir; paſſion qui porte à vouloir un bien que nous jugeons nous être convenable. Un vain *deſir*; le *deſir* des richeſſes. Un *deſir* de gloire inſatiable, & immoderé. Tout va au gré de ſes *deſirs*. Le *deſir* n'eſt rien que martyre. MAR. L'ardeur du *deſir* augmente

la

la douceur de la poſſeſſion. OE. M. On n'eſt pas maître de ſes *deſirs*. CORN.

De nos deſirs *errans rien n'arrête le cours.* OE. M.

Il eſt bien malaiſé de borner ſes deſirs. IB.

Le *deſir* de la gloire eſt ce qui anime les Heros, & on lui doit toutes les actions d'un grand éclat. IB. Le *deſir* de trouver la verité, eſt tout ce qui depend de nous: la trouver, n'eſt ce pas plutôt un bonheur qu'un merite? DISC. D'ELOQ. Un *deſir* de gloire immoderé, & une ambition trop vaſte ne lui laiſſent point de repos. ST. EV. Je connois plus les *ſouhaits* que les *deſirs*. M. SC. Cela eſt fort judicieuſement diſtingué; car les ſouhaits doivent être l'ouvrage de la raiſon: & les *deſirs* ſont preſque toûjours des aveugles qui naiſſent du temperament, & j'ay eu pluſieurs fois des *deſirs* pour des choſes que je n'ay pas ſouhaitées, parceque ma raiſon s'y eſt oppoſée. M Sc. Si l'homme n'avoit point peché, l'ame & le corps ne ſe ſeroient point importuner par des *deſirs* deraiſonnables. PORT-R. Les offices des vrais amis ont je ne ſçai quoy de vif, qui va au devant de nos beſoins, & qui previent juſqu'à nos *deſirs*. ST. EV.

La raiſon au milieu des plaiſirs
D'un remords importun vient brider nos deſirs. BOI.

Heureux qui vit chez ſoi,
De regler ſes deſirs *ſuivant tout ſon emploi.* LA FON.

DESIR. Dans un ſens plus general, ſignifie auſſi, Amour; ſoupir tendre, & paſſionné; ardeur; impatience de poſſeder la perſonne aimée. Un *deſir* violent, & dereglé. Brûler de *deſir*; mourir de *deſir*; aſſouvir ſes *deſirs*. Le vin anime le *deſir*. ST. EV. On ne ſçauroit être heureux ſans amoureux *deſirs*. MOL. La raiſon peut bien donner un frein aux *deſirs*; mais elle ne peut pas en empêcher la naiſſance. VILL.

L'amour n'eſt plus amour, dès qu'il eſt ſans deſirs. OE. M.

Vous avez allumé dans mon cœur de temeraires *deſirs*. IB.

Helas, petits moutons, que vous êtes heureux!
Vous ne formez jamais d'inutiles deſirs. DES-H.

Combien de fois ſenſible à tes ardens deſirs,
M'eſt-il en ta preſence échappé de ſoupirs? RAC.

Son miroir lui diſoit, prenez vite un mari;
Certain petit deſir *le lui diſoit auſſi.* LA FON.

Le deſir *peut loger chez une precieuſe.* ID.

On dit d'un teſtament, d'un partage, ou autre acte defectueux, Qu'il n'eſt pas fait au *deſir* de la Coutume, de l'Ordonnance; pour dire, qu'il n'a pas toutes les formalitez que la Coutume demande; qu'il n'eſt pas ſelon l'Ordonnance.

On dit proverbialement, Que les obſtacles irritent les *deſirs*, & ſur tout en matiere d'amour; pour dire, que nous ſouhaitons avec plus d'ardeur les choſes qui nous ſont deffenduës, ou qui ſont difficiles.

DESIRABLE, adj. m. & f. Souhaitable; qui merite nos deſirs. Il n'y a rien qui ſoit plus *deſirable* que la vertu. Aucun bonheur ne me paroît *deſirable*, ſi pour l'acquerir il faut renoncer à l'amour. LETT. PORTUG.

DESIRER. v. act. Souhaiter; avoir paſſion d'obtenir quelque choſe, ou de voir qu'une choſe arrive. Tel *deſire* des biens, qui ne ſerviroient qu'à ſa perte. Je *deſire* ſans ardeur. ST. EV. Le plus grand pas vers la ſageſſe, c'eſt de la *deſirer*, & de la chercher ſincerement. NIC. Les hommes paſſent toute leur vie à *deſirer* ce qu'ils n'ont pas, & à regretter ce qu'ils n'ont plus. M. SC. On ne doit pas ſe precipiter dans le plaiſir, parcequ'on ſe le rend plus agreable à force de le *deſirer*. LE CH. DE M.

Moderons nos propres vœux:
Deſire-*tu d'être heureux?*
Deſire *un peu moins de l'être.* CHARLEVAL.

Ronſard en a fait un Subſtantif.

Mais dequoy ſert le deſirer?
Si non pour l'homme martyrer.

Heureux qui plus tien ne deſire. RONSARD.

On dit communément, Qu'il n'y a rien à *deſirer* dans une perſonne, dans un ouvrage; pour dire, qu'il eſt parfait; qu'il n'y manque rien. Il eſt bienfait; mais il y a encore quelque choſe à *deſirer* en lui. On dit, Qu'un homme n'a rien à *deſirer*, quand il eſt fort heureux. On dit auſſi par ſouhait, Dieu vous donne ce que vôtre cœur *deſire*. C'eſt un compliment populaire.

DESIRÉ, ÉE. part.

DESIREUX, EUSE. adj. Qui deſire; qui ſouhaite. La populace eſt *deſireuſe* de nouveautez. C'étoit une jeune perſonne fort *deſireuſe* d'apprendre. DU BOIS. Ce mot n'eſt point tout-à-fait deſapprouvé par l'Academie. Cependant il n'eſt plus du bel uſage: & il ſeroit difficile de traduire en François le titre d'un livre Italien, *il deſideroſo*. On s'en ſervoit du temps de Ronſard; il a dit;

Content ne vit le deſireux.

Regnier a dit auſſi:

Comme ces bons maris de race deſireux;
Qui bercent des enfans qui ne ſont pas à eux.

DESISTEMENT. ſ.m. Renonciation qu'on fait à une pourſuite, à une demande, à un appel. On doit les depens d'une mauvaiſe demande juſqu'au jour du *deſiſtement* ſignifié.

DESISTER. v.n. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Abandonner une entrepriſe, une demande, un appel; s'en deporter; renoncer. *Se deſiſter* de la recherche d'une fille; *ſe deſiſter* d'une demande, d'un appel, d'une pourſuite.

DESLONGER, ou DELONGER. v. act. Terme de Fauconnerie, qui ſignifie, Oter la longe d'un oiſeau pour le faire voler, ou pour autre choſe.

DES LORS. adv. qui marque un certain temps paſſé, & ſignifie, Dès ce temps-là, dès ce moment-là. Quand je vis toutes ces ſubtilitez, je connus bien *dès lors* qu'il vous tromperoit. On dit au Palais, Dès à preſent comme *dès lors*, & *dès lors* comme dès à preſent; pour dire, qu'un jugement aura effet, quand une telle choſe ſera arrivée.

DESLOYAL, ou DELOYAL, ALE. adj. & ſubſt. Perdide; infidelle; traître; qui n'a ni foi, ni probité. Celui qui eſt traître à ſes amis & à ſa patrie, eſt un mechant homme & un *deloyal*. Ce mot vieillit: il eſt meilleur en vers qu'en proſe. REPL.

Ce Monſieur Loyal porte un air bien deloyal. MOL.

Un ami deloyal *peut trahir ſon deſſein.* CORN.

DESLOYALEMENT. adv. D'une maniere deloyale. Agir fort *deloyalement*. Il vieillit. L'ACAD.

DESLOYAUTÉ. ſ. f. Infidelité; tromperie. Trahir ſa conſcience par un faux ſerment, c'eſt la premiere des *deloyautez*. Ce mot commence à vieillir.

Ce mot vient d'un vieux Gaulois *deſoi*, qui ſignifioit, *pecher contre la loi*.

DESOBEIR. v.n. Ne pas obeïr; n'executer pas les commandemens des ſuperieurs. Adam a été puni pour avoir *deſobei* à Dieu. Perſonne n'oſeroit *deſobeir* au Roi. Il fut contraint malgré lui de *deſobeïr* à l'Oracle. ABLAN.

DESOBEISSANCE. ſ.f. Action de deſobeïr; defaut d'obeïſſance; rebellion. La *deſobeïſſance* à la Juſtice eſt criminelle. On convertit les adjournemens perſonnels en decrets de priſe de corps, à cauſe de la *deſobeïſſance*, & de la contumace. La mort eſt le châtiment de la *deſobeïſſance* du premier homme. OE. M.

DESOBEISSANCE, au plurier, ſignifie, les actions mêmes de deſobeïſſance. Tout le monde eſt choqué &

Digitized by Google

scandalisé de vos continuelles *desobeïssances* aux volontez de vôtre pere.

DESOBEISSANT, ANTE. adj. Qui n'obeït pas à ſes ſuperieurs, aux loix. Un fils *desobeïſſant*, un ſujet rebelle & *desobeïſſant*.

DESOBLIGEANT, ANTE. adj. Qui deſoblige; qui n'aime pas à faire plaiſir; qui cherche à rendre quelque mauvais office; qui commet une incivilité envers quelcun. Vous êtes bien *desobligeant*. Un procedé *desobligeant*. Une reponſe *desobligeante*. Humeur *desobligeante*.

DESOBLIGEAMMENT. adv. D'une maniere deſobligeante. Il a parlé fort *desobligeamment*. Il m'a repondu *desobligeamment*.

DESOBLIGER. v. act. Faire quelque deplaiſir à quelcun, ou quelque incivilité; lui rendre de mauvais offices. On *desoblige* un mari, plus qu'on ne l'oblige, de l'avertir des infidelitez de ſa femme. Il y a des gens qui font tout de ſi mauvaiſe grace, qu'ils *desobligent* même en obligeant. BAL. C'eſt une bonne maxime, de ne *desobliger* perſonne; car on s'en repend tôt ou tard.

DESOBLIGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESOCCUPER. v. act. Il ne ſe dit gueres qu'avec le pronom perſonnel. Ceſſer de s'occuper; ſe debaraſſer des choſes qui occupent. Son principal ſoin étoit de *ſe desoccuper*. PORT-R. Ils s'appliquoient avec toute leur attention à ce qu'ils devoient à Dieu, & *ſe desoccupoient* de tout autre ſoin. ID. L'Academie n'en dit rien. Il eſt dans Richelet.

DESOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui a ceſſé de s'occuper; qui eſt oiſif; ſans rien faire. *Desoccupé* de tout, ma paſſion eſt l'affaire de toute mon oiſiveté. LETTR. D'ABEL. A ELOÏSE. Il fallut amuſer le peuple pour remplir le vuide d'une vie *desoccupée*. TOUR. Je ſuis l'anitié des gens mediocres, & *desoccupez*. IA BR. Une imagination oiſive & *desoccupée* enfante bien des chimeres. FEN.

DESOLATEUR. ſ. m. Qui deſole; qui ravage; qui detruit. Ce mot eſt un peu hardi; Mr. Sarazin eſt peut-être le ſeul qui s'en ſoit ſervi.

DESOLATION. ſ. f. Degât; deſtruction; ruine. La peſte cauſe une grande *deſolation* dans une ville. La guerre emporte la *deſolation* du païs. Les Myſtiques appellent *deſolations ſpirituelles*, ce qu'ils appellent ſechereſſe, aridité; privation de la grace.

DESOLATION. Affliction; douleur extrême. Je l'ay trouvé dans une grande *deſolation* de la mort de ſon ami. Ce mot en ce ſens eſt dans Danet & Richelet; & n'eſt point dans l'Academie. Dans les mots *Deſolation*, & *Deſoler*, il faut faire ſonner l's.

DESOLER. v. act. Ravager; detruire; ruiner un païs ou une perſonne. Les Barbares ont ſouvent *deſolé* les Provinces de l'Empire Romain. Sçavoir ſeulement tuer des gens, & *deſoler* la ſocieté, c'eſt exceller dans une ſcience bien funeſte. ST. EV. Ils *deſoloient* les familles par leurs concuſſions. VAUG. On dit d'une paroiſſe ruinée par quelque accident, qu'elle eſt *deſolée*. Ce village a été *deſolé* par la tempête.

Ce mot vient de *ſoulas*, comme qui diroit, *priver de tout ſoulas, joye & conſolation*.

DESOLER, ſe dit auſſi pour, Affliger extrémement; accabler de triſteſſe; attriſter; faire de la peine; cauſer beaucoup d'ennui. La mort a *deſolé* cette pauvre famille. PAT. Son malheur me *deſole*. Vous me *deſolez* en m'apprenant de ſi triſtes nouvelles. Cet homme *deſole* toutes les compagnies par les ennuyeux recits de ſes aventures. LE P. LAMY.

DESOLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Triſte; affligé; ruiné. Veuve *deſolée* par la mort de ſon mari. Un ſpectacle ſi cruel, & ſi funeſte ôta l'uſage des pleurs à ce pere *deſolé*. FEL. L'Egliſe *deſolée* pouvoit à peine gemir librement, & pleurer ſa gloire paſſée. FL.

Quo devant Troye en flâme, Hecube deſolée
Ne vienne pas pouſſer une plainte emponée. BOI.

DESOPILATIF. adj. m. Remede qui amollit; qui reſoud, qui ôte les obſtructions.

DESOPILATION. ſ. f. Action de deſopiler.

DESOPILER. v. act. Terme de Medecine. Deboucher les conduits du corps humain, où il y a quelque obſtruction cauſée par de mauvaiſes humeurs qui s'y ſont arrêtées. Les purgatifs ſont propres pour *deſopiler*. Pour ſe bien porter, il faut avoir la rate *deſopilée*.

DESORDONNER. v. act. Troubler l'ordre. Cette armée navale étoit rangée en bataille & bien ordonnée; une tempête l'a *deſordonnée*, l'a diſſipée, & miſe en deſordre. Ce mot n'eſt gueres en uſage qu'au Participe paſſif. Ce derangement univerſel, & continuel des choſes humaines, tout *deſordonné* qu'il ſemble à nos yeux, eſt pourtant dans l'ordre de la Providence. FL.

DESORDONNE, ÉE. adj. Exceſſif; demeſuré; dereglé. Il a une paſſion *deſordonnée* pour cette femme. Une fureur brutale & *deſordonnée*. Un appetit *deſordonné*; une maiſon *deſordonnée*.

DESORDONNÉ, ſignifie auſſi, Vicieux; libertin. C'eſt un homme qui mene une vie *deſordonnée*. Toutes les paſſions humaines ſont vicieuſes, & *deſordonnées*, comme l'amour propre qui leur donne la naiſſance. M. ESP.

DESORDONNEMENT. adv. Sans regle; ſans ordre; d'une maniere deſordonnée. Dans cette maiſon on vit fort *deſordonnément*.

DESORDRE. ſ. m. Confuſion; derangement. Mes livres ſont dans un horrible *deſordre*. Tout eſt en *deſordre* & en confuſion chez moi. L'Armée ſe retira en *deſordre*. Ses cheveux épars étoient en *deſordre*. Quand vous voyez vos cheveux derangez, vous reparez bien vîte ce petit *deſordre*, afin qu'on ne vous ſurprenne pas negligée. M. SC.

DESORDRE, figurément, ſignifie, Egarement d'eſprit; embarras; trouble; confuſion; irregularité. Il a l'eſprit un peu en *deſordre*. Cet argument le mit en *deſordre*.

Un deſordre *éternel regne dans ſon eſprit.* RAC.

Le calme pendant l'orage vient de la force de l'ame, qui n'eſt point ſujette aux *deſordres* que cauſent les paſſions, & ne branle point, de quelque impetuoſité que la fortune la choque. BAL. La colere met le *deſordre* dans l'eſprit de ceux qu'elle maîtriſe. M. ESP. Le *deſordre* & éloquence paſſent pour éloquence en amour. OE. M.

Souvent un beau deſordre *eſt un effet de l'Art.* BOI.

DESORDRE, dans un ſens particulier, ſignifie, le trouble, l'émotion que donne l'amour. Quand je vous vois, un *deſordre* univerſel s'empare de tous mes ſens. LETTR. PORTUG. Elle s'efforça de parler, pour cacher ſon *deſordre*. B. RAB. Pourquoy avez-vous jetté le *deſordre* dans mon ame? VOI. Je feignis d'être malade, pour cacher le *deſordre* de mon eſprit; mais je le devins en effet, & mon corps ne put ſupporter une ſi violente agitation. P. DE CL. Vous pouvez vous ſouvenir de ma pudeur, de ma confuſion, & de mon *deſordre*; mais vous ne vous ſouvenez pas de ce qui vous engageroit à m'aimer malgré vous. LETT. PORTUG.

Du deſordre *où j'étois, loin de ſe prevaloir,*
Le cruel ne vit rien, ou ne voulut rien voir. DES-H.

On dit d'un homme qu'on a trouvé dans un état indecent, qu'il a été ſurpris tout en *deſordre*. On dit d'un homme, dont les affaires ſont brouillées & en mauvais état, qu'elles ſont dans un grand *deſordre*.

DESORDRE, ſignifie auſſi les abus, les irregularitez qui

Digitized by Google

qui proviennent, ou de l'inexecution des loix, ou de quelque autre cauſe, dans l'Etat, ou dans l'Egliſe. Le Cardinal s'appliqua ſerieuſement à reformer les *deſordres* qui s'étoient gliſſez dans l'Etat. OE. M. Le peuple demanda qu'on ſongeât à remedier à tant de *deſordres* qui troubloient le repos du Royaume. IB. L'Egliſe ſouffrit beaucoup par les *deſordres* inevitables d'un ſchiſme. MAUC.

DESORDRE, ſignifie encore, Degât; violence; ravage. Dans les guerres civiles il ſe commet mille *deſordres*. Le Prince ordonna qu'on payât le *deſordre* de ſes troupes. LA ROCH.

DESORDRE, ſe dit encore de la diſſention, & de la brouillerie qui arrive entre des perſonnes unies, ou par le mariage, ou par l'amitié. Ce jeune blondin a mis le *deſordre* dans ce menage; il a brouillé la femme avec le mari. Nous étions en bonne intelligence, & vous y êtes venu mettre le *deſordre*.

On dit auſſi, Qu'un homme vit dans le *deſordre*; c'eſt-à-dire, dans le libertinage & dans le dereglement, lorſqu'il eſt debauché; libertin. Les Payens faiſoient les Dieux coupables des mêmes crimes qu'eux, pour excuſer leurs *deſordres*, & leurs faſtetez. LE P. LE B. Je hais ces repas, où l'on fait gloire de perdre la raiſon, & où le *deſordre* fait le plus grand plaiſir. M. Sc. Il eſt aſſez ordinaire aux gens abandonnez à l'oiſiveté de tomber dans le *deſordre*. OE. M.

DESORIENTER, v. act. Detourner de l'Orient, ou des autres points cardinaux de l'Horiſon. Les cadrans tracez, ou marquez ſur cette pierre vont mal, parcequ'elle a été remuée & *deſorientée*; elle ne regarde plus l'Orient & ſon Midi.

DESORIENTER, n'eſt gueres en uſage au propre. L'ACAD. On le dit plus ſouvent au figuré, & il ſignifie, Deconcerter quelcun; le depaiſſer; le troubler; le mettre en état qu'il ne ſe connoiſſe plus, comme s'il ne ſçavoit plus où il en eſt, ni de quel côté ſe tourner. Quand on n'eſt plus en païs de connoiſſance, on eſt tout *deſorienté*. Un Medecin, un Avocat ſont tout *deſorientez*, quand on les tire de leur metier.

DESORIENTÉ, ÉE. part. & adj.

DESORMAIS. adv. A l'avenir. C'eſt la même choſe que *Dorenavant*. La paix eſt faite, nous ſerons *deſormais* exempts de crainte & d'alarmes. Il ſera *deſormais* plus ſage.

Mes deffauts deſormais *ſont mes ſeuls ennemis*. BOT.
Laiſſe moi deſormais *toute à mon deſeſpoir*. MOL.

DESOSSER. v. act. Oter les os. Les Cuiſiniers & les Pâtiſſiers *deſoſſent* les viandes qu'ils mettent en hachis, ou en pâte. On lui a envoyé un pâté de deux lievres *deſoſſez*.

DESOSSÉ, ÉE. part. & adj.

DESOURDIR. v. act. Deffaire une toile qui étoit ourdie. Ce mot ne ſe dit guercs. On a dit, que Penelope *deſourdiſſoit* la nuit ce qu'elle avoit ourdi le jour.

DESPECER, ou DEPECER. v. act. Mettre en pieces. On *depece* un chapon, une volaille, pour en ſervir, ou pour en faire une capilotade. On *depece* des habits, du linge, des étoffes, quand on les decout, quand on les coupe pour en ſeparer les pieces, & les faire ſervir à d'autres uſages.

Le lion par ſes ongles compta,
Et dit, Nous ſommes quatre à partager la proye;
Puis en autant de parts le cerf il depeça. LA FONT.

Du Cange derive ce mot de *depitare*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier la même choſe.

DESPECÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESPENS, ou DEPENS. ſ. m. plur. Frais; ce qui a coûté, ce qu'on a depenſé à quelque entrepriſe, ou à quelque affaire. La guerre ſe fait toûjours aux *depens* des peuples. C'eſt un homme qui gagne bien ſes *depens*; pour dire, il rend bien autant de ſervice qu'il coûte à nourrir. On dit auſſi, Vivre aux *depens* d'autrui; c'eſt-à-dire, aux frais, & ſur le compte d'un autre.

DESPENS, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Sur le compte, & au dommage d'autrui. Se juſtifier aux *depens* d'autrui. Un habile homme ſe fait ſage aux *depens* d'autrui, en profitant de ſes fautes. Faut-il obeïr à cette chimere d'honneur aux *depens* de ce qu'il y a de plus doux dans la vie? OE. M. Au lieu que les Princes n'apprennent qu'aux *depens* de leurs ſujets, & de leur propre gloire à juger des affaires dangereuſes, par le ſecours de l'Hiſtoire ils forment leur jugement ſur les évenemens paſſez, ſans rien haſarder. M. DE M. Les zêlez ſe perſuadent qu'il eſt permis de ſoutenir les dogmes de la Religion aux *depens* des vertus qu'elle commande. DISC. D'ELOQ. Les Traducteurs s'excuſent ſouvent aux *depens* de leur Langue. GILL.

Aux depens du bon ſens gardez de plaiſanter. BOI.
Aux depens du prochain s'il fait rire les gens,
Le prochain à ſon tour fait rire à ſes depens.
L'ART DE PRECH.

On dit proverbialement, Qu'un homme eſt condamné aux *depens*, quand il ne retire pas d'une affaire, d'un negoce, tout l'argent qu'il y a mis. On dit auſſi d'un homme avancé en âge, Que la plupart de ſes *depens* ſont faits, ou payez.

DESPENS, en termes de Palais, ſont les frais pour la pourſuitte d'un procés. La condamnation d'amende emporte celle des *depens*. On obtient un executoire ſuivant la taxe & la liquidation des *depens*, ſur une declaration de *depens* reglée entre les Procureurs, ou taxez par un Commiſſaire. On prononce quelquefois *depens* compenſez, ou ſans *depens*. Cependant les *depens* bien ſouvent excedent le principal. Voyez COMPENSER. La condamnation des *depens* eſt la peine des plaideurs temeraires. Auſſi l'Ordonnance de 1667. enjoint à tous Juges ſans exception, de condamner indefiniment aux *depens* la partie qui ſuccombera, & leur fait deffenſes de prononcer, *hors de cour, & ſans depens*. Des *depens* cottez & croiſez, ſont les articles de la taxe, dont on a interjetté appel. La Cour condamne quelquefois proviſoirement l'Appellant, ou l'Intimé aux *depens* de la cauſe d'appel; les *depens* de la cauſe principale reſervez, & vice verſa; ou ſimplement aux *depens* de la cauſe d'appel demeurant reſervez. Lorſque les *depens* montent à 200. liv. la partie condamnée peut être contrainte par corps après les quatre mois. ORDONN. de 1667. Le Roy tant en matiere civile qu'en matiere criminelle ne paye, & ne reçoit aucuns *depens*. A Paris les *depens* faits pour l'execution d'un contract, ont la même hypotheque que le contract; parcequ'on a conſideré que la cauſe & l'origine des *depens* venant du contract, les *depens* doivent auſſi avoir la même hypotheque. En Normandie les *depens* n'ont hypotheque que du jour de l'action, parcequ'ils ne procedent que de la mauvaiſe foy du debiteur, laquelle ne peut nuire aux creanciers anterieurs de l'action. Voyez LOÜET. A Paris on paye les interêts des *depens* du jour de la demande des *depens*, pour le retardement. Pour le payement des *depens*, voyez CONTRAINTE.

DESPENSE, ou DEPENSE. ſ. f. Emploi de ſon bien. On ne doit faire *depenſe* qu'à proportion de ſon revenu. C'eſt à la femme, à faire la *depenſe* de la maiſon; la *depenſe* du menage. Cet homme fait une *depenſe* ſourde, qui ne paroît point. Faire des *depenſes* folles & mal entenduës. FL. Une orgueilleuſe *depenſe*. Faire une groſſe, une belle *depenſe*; une *depenſe* exceſſive. N'inſultez point ceux qui ſont au deſſous de vous

Digitized by Google

par l'éclat de vôtre *depense*, & n'irritez point l'envie. M. Esp. Dans les gens de la Cour la modestie de la *depense* n'est le plus ordinairement qu'une vertu politique. Id. Les femmes d'aujourd'huy ne veulent point de ces soupireurs qui ne font de *depense* qu'en tendresse. Bell. Mr. de St. Evremont dit à une belle personne, Laissez les autres se ruiner en habits, & en pierreries; la nature a fait pour vous toutes les *depenses*.

Despense, en termes de Pratique, c'est le chapitre d'un compte qui se met après la recette, dans lequel on fait voir, à quoy on a employé ce qu'on a reçu. On ne doit point allouër la *depense* d'un compte, si elle n'est justifiée par quittances valables.

Despense, ou *Gardemanger*, est un lieu proche de la cuisine, où on serre les provisions de la table, & ce qui y sert ordinairement. Chez les Grands Seigneurs on l'appelle *office*.

Despense, est aussi un terme de Religieux & de Religieuses. C'est le lieu, où sont les pots, les tasses, le pain & le vin.

Despense, se dit aussi du petit vin qu'on donne à boire aux valets, qu'on fait avec de l'eau, euvée sur le marc pressuré: ce qu'on appelle en quelques lieux *boire* ou *breuvande*.

DESPENSER, ou DEPENSER. verb. act. Employer son bien; consumer de l'argent. *Despenser* son argent en va nes curiositez; *depenser* son bien mal à-propos; *depenser* avec honneur, & avec éclat. Petrone *depensoit* son bien, non pas dans la debauche; mais dans un luxe poli, & curieux. St. Ev. On se sert quelquefois en même sens du mot de *Dependre*; mais il est vieux. Il étoit encore en usage du temps de Vaugelas; mais il est aboli. L'Acad.

On dit en proverbe, Qui bien gagne & bien *depend*, n'a que faire de bourse pour serrer son argent. Il y a plus de moyens de *depenser* que d'acquerir. On dit aussi, Qu'un homme ne *depense* gueres en espions, quand il ne sçait pas les choses qui lui sont les plus importantes à decouvrir.

Despensé, ée. part. passif. & adj.

On dit proverbialement, Journée gagnée, journée *despensée*, en parlant de ceux qui n'épargnent rien, qui depensent l'argent à mesure qu'ils le gagnent.

DESPENSIER, iere. adj. Prodigue; qui depense mal à-propos son bien. Vous êtes une femme *despensiere*. Mol. On le dit aussi au Substantif: C'est un *despensier*.

Despensier, iere, est aussi en quelques familles ou Couvents, l'Oeconome, ou celui qui a soin de faire la depense d'un menage, ou d'une communauté. Il se dit sur tout parmi les Religieux & Religieuses, pour signifier, celui ou celle qui a soin de la cave, & du reste de la depense.

DESPLIER, ou DEPLIER. v. act. Etendre en long ce qui étoit plié. Les Marchands *deplient* librement cent pieces d'étoffe pour en trouver une qui soit au gré des chalands. On dit aussi, *Deplier* les voiles, les tentes, &c.

Desplier, se dit aussi figurément pour, Etaler; employer; faire paroître. *Depliez* tout son sçavoir. L'Acad. C'est là qu'il a *deplié* tous les tresors de son ame. Pat. Il *deplia* toute son éloquence. Voyez Deployer.

Desplier le trait. Terme de Chasse. C'est, Allonger la corde de crin qui tient à la botte du limier.

DESPLOYER, se dit en la même signification; mais *Deplier* est plus usité dans la plupart des phrases où l'un & l'autre s'employe. On dit pourtant fort bien au propre, l'armée marchoit à enseignes *deployées*. On dit aussi sur mer, *Deployer* les voiles; *deployer* le pavillon.

Desployer, se dit figurément, & signifie, Etaler; faire parade; faire montre. *Desployer* ses charmes. Cet Orateur a *desployé* toute son éloquence pour haranguer le Roi. *Desployer* toute sa magnificence. Le Cardinal Mazarin *desploya* tous les secrets de la Politique pour conclure la paix. Fl. Dieu ne *desploye* point sa toute-puissance pour autoriser le mensonge. Ar. de T. A l'envi leur amour se *desploye*. Rac. On dit aussi, Rire à gorge *desployée*; pour dire, de toute sa force. Rire à gorge *depliée*, ne seroit pas bien dit.

DESPOTAT. s. m. Voyez Despote.

DESPOTE. s. m. Prononcez l's dans ce mot & dans les deux qui suivent. Titre d'honneur; qualité qu'on donne aux Princes de Valachie, & à quelques autres voisins.

Ce mot vient du Grec *despotis*, & signifie *Maître*, ou *Seigneur*. C'étoit une dignité dans la Cour des Empereurs d'Orient, & un titre que les Empereurs mêmes se sont donné, l'ayant fait mettre sur leurs monnoyes, comme on voit sur celles d'Alexis & de Manuel Comnene. Du Cange. Sous les successeurs du Grand Constantin on appella *Despotes de Sparte*, les Princes, fils ou freres de l'Empereur, à qui l'on avoit donné la ville de Sparte, ou de Lacedemone en apanage. On donna le nom de *despotat* à la forme du gouvernement. La Guill.

DESPOTIQUE. adj. m. & f. Souverain; absolu; qui sent le maître; qui tient du maître. Un gouvernement *despotique*, est celui, où le Prince fait tout ce qu'il veut, sans en rendre raison à personne. Il n'y a point de gouvernement plus *despotique* que celui des Superieurs des Monasteres. Patru. Il n'y a point de patrie qui interesse dans un Etat *despotique*; la gloire, le service du Prince y suppléent. La Br.

Vous avez sur mes vers un pouvoir despotique. Boi. Dans cet exemple, *Despotique* est au figuré. Il parle d'un ton *despotique*; c'est-à-dire, d'un ton de maître.

DESPOTIQUEMENT. adv. D'une maniere despotique. Le grand Seigneur gouverne *despotiquement* ses peuples. Cet homme commande *despotiquement* à ses domestiques.

DESPOUILLE, ou DEPOUILLE. s. f. Vêtemens; habits, dont on est ordinairement vêtu. Un homme en mourant laisse sa *depouille*, son linge, ses habits, sa garderobbe à son valet de chambre, à sa garde. En Italie la *depouille* des Prêtres appartient à la Chambre Apostolique. Un Abbé, même commendataire, a la corte morte, ou la *depouille*, le pecule de ses Moines, à l'exclusion du Monastere. Les Ordres militaires ont la *depouille* des Chevaliers, quand ils meurent. Voyez Pecule. Par exemple, la *depouille* des Chevaliers de Malthe appartient à l'Ordre: s'ils en peuvent tester, ce ne peut être que par dispense du Pape, & avec la permission du Grand Maître. En Espagne le Nonce s'empare au nom du Pape des *depouilles* des Prelats après leur mort. Avant le regne de Charles V. en France les Papes s'attribuoient la *depouille*, & même la succession des Ecclesiastiques, & des Beneficiers. Ils le pretendoient encore sous Louis XI.

On le dit quelquefois des charges, Benefices, & Gouvernemens. Ces trois Messieurs ont partagé les *depouilles* de ce Prelat; ils ont eu chacun un de ses Benefices. Il a profité de la *depouille* du Marechal; il en a eu un tel Gouvernement. Les Capitaines d'Alexandre partagerent sa *depouille*. Bell.

Despouille, se dit figurément. On dit poëtiquement, Que l'homme a laissé sa *depouille* mortelle. Sar. pour dire, son corps; ce qu'il avoit de materiel.

Despouille, se dit aussi de la recolte des fruits de la terre. On a vendu tant la *depouille* de ce jardin, de cet

Digitized by Google

cet abricottier. Ce Fermier a fait trois *depouilles* ; trois recoltes de blez. Le maitre a fait saisir la *depouille* de cette année pour son payement.

DESPOUILLE, signifie aussi, la peau que les serpens, & les couleuvres quittent au printemps. On appelle aussi *depouille* de l'oiseau, les plumes qui tombent de l'oiseau quand il mue.

Les Ouvriers disent, Qu'une chose est taillée en *depouille*, lorsqu'elle va en augmentant vers le talon ou le manche : ce qui est particulierement en usage chez les Gainiers.

DESPOUILLES, au plurier, signifie, Butin ; ce qu'on prend sur les ennemis ; pillage. Les Romains ne se sont enrichis que des *depouilles* des Rois, & du saccagement de leurs voisins. ABL. Il revient chargé des riches *depouilles* qu'il a remportées sur les Barbares. ABLAN.

DEPOUILLES, figurément, signifie aussi, Vol, ou pillage des pensées, ou des decouvertes d'autrui. Les Modernes se parent des *depouilles* des Anciens.

C'est un gueux, revêtu des depouilles *d'Horace.* BOI.

DESPOUILLER, ou DEPOUILLER. v. act. Oter les habits. Ce Voyageur a rencontré des voleurs qui l'ont *depouillé*, qui l'ont mis nud comme la main. On l'a *depouillé* au milieu d'un bois. ABLAN. Il se *depouilla* à la vuë de son armée. VAUG. On l'étend quelquefois aux biens, aux charges, aux dignitez, & il signifie, Priver, & denuer. Les creanciers l'ont *depouille* de toutes ses terres, de tous ses biens. Ce devolutaire l'a *depouille* de son Benefice. Les criminels qu'on degrade, sont *depouillez* de toutes leurs charges & dignitez. Le pere s'est *depouille* de tout pour établir ses enfans.

Ce mot vient du Latin *dispoliare.*

DESPOUILLER, se dit aussi de la recolte des fruits ; de la moisson. Ce Fermier a droit de *depouiller* encore cette année, la recolte lui appartient ; il a *depouillé* cent arpens de terre. On le dit aussi de la chûte des feuilles, parcequ'elle laisse en quelque sorte un arbre tout nud. L'hiver *depouille* un arbre de ses feuilles. Il est deffendu de *depouiller* les arbres de leur écorce.

DESPOUILLER, signifie aussi, Extraire d'un livre, ou d'un registre les parties, les sommes, ou les autres choses, dont on a besoin pour l'éclaircissement de quelque chose. Un Marchand fait *depouiller* ses registres, pour faire des memoires de parties qu'il envoye à ses debiteurs. On a *depouillé* les registres, les papiers de ce Greffe, de ce Tresor, pour trouver tous les titres qui peuvent servir à l'établissement de ce droit, de ce peage. On dit encore, Qu'il est deffendu de *depouiller* un Greffe, un Tresor ; pour dire, en transporter ailleurs les minutes, titres & papiers, les divertir & les égarer. On dit, *Depouiller* un compte ; pour dire, en examiner la recepte & la depense. On dit aussi, *Depouiller* un inventaire ; pour dire, Faire un état.

DESPOUILLER, parmi les Fondeurs & autres Artisans, signifie, Oter toutes les pieces d'un moule, qui ont servi à fondre, & à monter une figure.

DESPOUILLER, est aussi un terme de Rôtisseur. C'est, Arracher la peau de quelque animal avec ses mains après l'avoir tué. *Depouiller* un agneau ; *depouiller* un lievre ; *depouiller* un lapin.

DESPOUILLER, se dit figurément, Retrancher ; abolir ; se deffaire ; renoncer. L'Eglise nous enseigne qu'il faut *depouiller* le vieil homme ; c'est-à-dire, se convertir ; sortir de la corruption du peché. Il faut se *depouiller* de toute sorte de haine, & de desirs de vengeance. PORT-R. Le fondement de la Philosophie de Descartes est, qu'il faut se *depouiller* de toute sorte de prejugez. LE P. D. Quand Salomon s'étoit *depouillé* de tout l'embarras de la Royauté, pour ne se laisser voir qu'à ceux qu'il honoroit de sa familiarité, il étoit alors le plus aimable de tous les hommes. AB. DE CH. C'est ici (dans l'Academie) que les premiers hommes se *depouillent* de tout le faste de la grandeur, & ne cherchent de distinction que par la sublimité du genie. ID. Il est temps que je me *depouille* de cette timidité scrupuleuse. DISC. D'ELOQ. L'homme n'a pu se *dépouiller* de la liberté de sa conscience. BAY. Il est plus sûr de se *depouiller* du soin de sa conduite, pour se reposer sur celle de toute l'Eglise. NIC. Il faut prendre garde qu'on ne rende la langue barbare, en la *depouillant* de tout ornement, sous pretexte de la rendre plus naturelle. ST. EV. Le stile d'un Geometre doit être simple, sec, & *depouillé* de tous les ornemens de l'Orateur. LE P. L. On le met quelquefois avec l'Accusatif sans le pronom personnel. Il *depouilla* cette ferocité de tigre, & de lion qui lui étoit naturelle. OE. M.

Avez-vous depouillé *cette haine si vive ?* RAC.

Depouillez cette rigueur, qui rend votre beauté farouche. VOI. On apperçoit la foiblesse de vos raisonnemens, dès qu'on les a *depouillez* des charmes exterieurs dont vous les avez parez. PEL. Calvin *depouilla* la Religion de l'appareil des ceremonies, & en retrancha tout ce qui peut attacher l'imagination. MEZ.

On dit proverbialement, Jouër au Roi *depouillé*, non seulement au propre, quand on joue à un jeu qui a ce nom ; mais aussi au figuré, quand plusieurs personnes se joignent pour ruiner un autre, & *depouiller* de son bien. On dit aussi, Qu'il ne faut point se *depouiller* avant qu'on se couche ; pour dire, qu'il ne faut pas donner tout son bien de son vivant, si ce n'est par testament.

DESPOUILLÉ, ÉE. part. passif & adj. Vous donc étant *depouillez* de toute malice, de tromperie & d'envie, desirez le lait spirituel. EP. DE ST. PIERRE.

DESPUMATION. s. f. Prononcez l's. Terme de Pharmacie. Action, par laquelle on ôte l'écume & les impuretez qui se separent des substances par l'ébullition, comme des viandes, des sucres, des miels, &c. La *despumation* se fait avec une cuillier, ou avec une plume, ou par le moyen de la colature.

DESPUMER. v. act. Oter l'écume, ou toute autre impureté, qui a été separée par la force du feu.

DESSACRER. v. act. Ce mot se trouve dans Pomey pour, Rendre profane. *Dessacrer* une Eglise. On doute qu'il soit usité. Il n'est point ailleurs.

DESSAISINE. s. f. Terme de Coutume. Deposseſſion ; trouble dans la posseſſion. La Coutume de Normandie, Art. 3. & 50. appelle *Bref de nouvelle dessaisine*, ce que la Coutume de Paris, & d'autres appellent, *complainte de saisine*, *& de nouvelleté*. Voyez COMPLAINTE. Par la même Coutume la connoissance du *bref de nouvelle dessaisine* appartient au Bailli, à l'exclusion du Vicomte, & non du Haut-Justicier.

DESSAISIR. v. n. pers. Il ne se dit gueres qu'avec le pronom personnel. Relâcher quelque chose qu'on a en sa posseſſion ; le remettre à d'autres ; l'abandonner. Quand on fait un exploit de saisie & arrêt, on fait deffense au debiteur de *se dessaisir* des deniers. Les contrats de vente portent, que le vendeur est *dessaisi* & devetu de l'heritage vendu ou donné, & qu'il en a saisi l'acheteur. Quand on a de bons nantissemens, on ne s'en doit point *dessaisir* sans sûreté.

DESSAISI, SIE. adj. N'être point en posseſſion ; sans jouir ; deposſedé. C'est une maxime, Que le Roi ne plaide jamais *dessaisi* : ainsi on ne peut former de complainte contre le Roy. Le Seigneur de fief ne plaide jamais *dessaisi*. LOISEL.

DESSAISISSEMENT. s. m. Action, par laquelle on se deſſaisit. Le privilege qu'on a sur des meubles, se perd, dès qu'on en a fouffert le *dessaisissement*.

Digitized by Google

DESSAISONNER. v. act. Terme d'Agriculture. Deranger les saisons destinées ordinairement pour certaines semences; changer l'ordre de la culture des terres. Tous les baux des terres obligent les Fermiers à les cultiver suivant leurs saisons, avec defenses de les *dessaisonner*, ou les dessoler; de semer du blé, où il n'y doit avoir que de l'avoine; de semer de l'avoine sur la terre qui doit être en jachere.

DESSAISONNÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESSALER. v. act. Faire perdre la salure d'une chose salée. On a trouvé le moyen de *dessaler* l'eau de la mer, de lui ôter sa salure. On fait *dessaler* la morue, un jambon, en les mettant tremper quelque temps dans l'eau douce.

DESSALÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESSALE. f. masc. Fin; rusé; adroit; matois. Vous avez affaire à un compagnon qui est fort *dessalé*; prenez garde à vous. Il est bas & comique. L'ACAD.

DESSANGLER. verb. act. Oter les sangles d'un cheval, ou autre bête de somme; ou les lâcher. *Dessangler* un cheval. On dit aussi, *Dessanglet* des chaises, un lit de repos, quand on ôte les sangles qui en soutenoient la garniture.

DESSAOULER, ou DESSOULER. v. neut. & act. Cuver son vin; donner le temps à son estomac de digerer ce qu'on a bu, ou mangé avec excés. Cet yvrogne ne *dessoule* point; il recommence à boire avant qu'il soit *dessoulé*. On croit que le thé, le tabac en fumée *dessoule*, abat les fumées du vin.

DESSAOULÉ, ÉE. part. & adj.

DESSECHEMENT. s. m. Action, par laquelle on desseche. On est venu à bout du *dessechement* des marais de Poitou. In Hollande on est continuellement occupé au *dessechement* des terres. On ne remedie point au *dessechement* du poumon.

DESSECHER. v. act. Oter l'humidité de quelque chose; la rendre seche. Le tabac pris en fumée *desseche* le cerveau. Le soleil fait le sel en *dessechant* les marais salans. On dit aussi, *Dessecher* des marais, quand on fait écouler les eaux par plusieurs rigoles, ou saignées.

Mr. Fléchier s'en est servi dans le figuré. La grace éteint le feu des passions, & *desseche* l'amour propre jusqu'aux racines. Fl. L'extrême justesse *desseche* le discours. Bou. c'est-à-dire, le rend moins fleuri, moins élegant. Une vertu trop *dessechée* gagne nôtre estime sans avoir nôtre attachement. Abl. c'est-à-dire, une vertu trop austere.

DESSECHÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DESSEIN. s. m. Resolution; vuë; projet; entrepriſe; intention. Dieu ſe moque de tous les *deſſeins* des hommes. Un beau *deſſein*; un grand *deſſein*; un *deſſein* noble, & illuſtre; un *deſſein* bizarre & extravagant. Il n'y a que les grands genies qui ſoient capables des grands *deſſeins*. Le P. R. Caton preferoit un *deſſein* prudemment concerté à un heureux ſuccés du au hazard. Abl. Quelque éclatante que ſoit une action, elle ne doit pas paſſer pour grande, lorſqu'elle n'eſt pas l'effet d'un grand *deſſein*. La Roch.

A de vagues deſſeins l'homme eſt toûjours en proye.
Breb.

Mithridate meſuroit ſes *deſſeins* bien plus à la grandeur de ſon courage, qu'au mauvais état de ſes affaires. Rac. C'eſt aux jeunes gens à ſe preparer à la vie, & à faire *deſſeins* ſur *deſſeins*; mais quand on vieillit, il faut ſe tenir à ce qu'on poſſede, & s'en bien ſervir. Le Ch. de M. C'eſt à l'eſprit trop vaſte de Charles-Quint que ſont dus divers *deſſeins* auſſi mal conçus, que mal ſuivis. St. Ev. Toutes mes penſées, & tous mes *deſſeins* commencent par vous, & finiſſent par vous. Voi. On dit, Qu'on a fait les choſes à bon *deſſein*; c'eſt-à-dire, à bonne intention, & ſans prevoir le mal qui en pouvoit arriver. On dit, Commettre un crime de *deſſein* formé, c'eſt-à-dire, après; de propos deliberé.

DESSEIN, eſt auſſi, la penſée; le plan; l'ordonnance; la diſtribution d'un Poëme, d'un livre, d'un bâtiment. Le *deſſein* eſt dans la Poëſie, ce qu'eſt l'ordonnance dans la Peinture. Le P. R. Claudien n'enviſage point ſon *deſſein* tout entier: quand il en compoſe une partie, il ne penſe qu'à celle-là, & il travaille chaque morceau, comme s'il étoit detaché de tout le reſte. Le P. le B. Il faut que dans le *deſſein* d'un bâtiment on en faſſe voir l'élevation, auſſi-bien que le plan & le profil. On appelle *deſſein arrêté*, celui, ſur lequel on a conclu avec l'Entrepreneur.

DESSEIN, ſe dit auſſi en Peinture, de ces images tracées groſſierement, que le Peintre ſe forme dans l'eſprit; ou des eſſais, ou penſées de tableaux ſans couleur, & qu'on execute quelquefois en grand. Le *deſſein* a pour objet principal la figure des corps. Les curieux font grand cas des *deſſeins* des grands Peintres. Les *deſſeins*, qui ſont les premieres productions de l'eſprit encore informes, & arrêtées groſſierement avec la plume, ou le crayon, s'appellent *eſquiſſes*: ceux, où les contours des figures ſont achevez, ſont appellez *deſſeins*, ou *traits arrêtez*. Le *deſſein* n'eſt pas ce qu'on doit eſtimer davantage dans les eſtampes de Rubens. De Piles. Le goût des *deſſeins* de Rubens ſent plûtôt le naturel Flamand que la beauté de l'antique. Id. Il n'y a que les grands Peintres, qui ſoient capables des grands *deſſeins*. Le P. R. En Peinture ce qu'on appelle *deſſein*, eſt une expreſſion apparente, ou une image viſible des penſées de l'eſprit, & de ce qu'on s'eſt premierement formé dans l'imagination. Fel. Sans le *deſſein*, quelque connoiſſance que l'on ait des lumieres, & des ombres, & de la nature des couleurs, il eſt impoſſible de rien faire de parfait. Id. On appelle *deſſein au trait*, celui qui eſt tracé au crayon, ou à l'encre, ſans aucune ombre: *deſſein haché*, celui, dont les ombres ſont exprimées par des lignes ſenſibles, & le plus ſouvent croiſées, qu'on trace avec la plume, le crayon ou le burin: *deſſein eſtampé*, celui dont les ombres ſont faites avec du crayon frotté, enſorte qu'il n'y paroiſſe aucune ligne: *deſſein grené*, celui, où les grains du crayon paroiſſent, lequel n'eſt point frotté: *deſſein lavé*, celui, dont les ombres ſont faites au pinceau avec de l'encre de la Chine, du biſtre, ou quelque autre liqueur: *deſſein colorié*, celui, où on employe quelques couleurs à-peu-près ſemblables à celles qui doivent être dans l'original.

Les Medailliſtes appellent le deſſein, *type*; & l'inſcription, *legende*.

A' Dessein. adv. Exprés & à certaine intention. Ce mot a été lâché *à deſſein*. Il ne fait rien qu'à *deſſein*; c'eſt-à-dire, qu'il ne vife à quelque fin; à certain but.

DESSELLER. v. act. Oter la ſelle d'un cheval. Il ne faut pas *deſſeller* un cheval, quand il eſt trop échauffé.

Desselé, ée. part. paſſ. & adj.

DESSERRE. ſ. f. Ce mot n'eſt en uſage que dans cette phraſe proverbiale: Il eſt dur à la *deſſerre*; pour dire, qu'il eſt avare; qu'il eſt mauvais payeur; qu'il ne lâche pas ſon argent volontiers.

DESSERRER. v. act. Relâcher ce qui étoit ſerré. Quand un Chirurgien a ouvert la veine, il *deſſerre* la ligature. Il faut *deſſerrer* vôtre corps de juppe; il vous ſerre trop. On *deſſerre* le preſſoir, quand on veut ôter le marc.

On dit auſſi, Que le temps ſe *deſſerre*, lorſque le grand froid ſe relâche, qu'il commence à degeler. Quand il vient de la neige, le temps commence à ſe *deſſerrer*.

Digitized by Google

ſervir. En ce ſens il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

On dit communément, Qu'un homme n'a pas *deſſerré* les dents, quand par honte, ou par une autre raiſon, il n'a point parlé du tout dans une compagnie. On n'a pu lui faire *deſſerrer* les dents; c'eſt, le faire parler; en tirer une ſeule parole; ou le faire expliquer.

DESSERRER, ſignifie, Detacher; lâcher un coup de poing, de bâton, &c. Il lui a *deſſerré* un bon ſoufflet. L'ACAD.

DESSERRER. Ce mot ſe dit au figuré pour, Decocher; lancer: auquel ſens il eſt poëtique; on ne l'employe gueres ſerieuſement.

Aujourd'hui l'ire de mes vers
Des foudres contre toi deſſerre. THEOPH.

Boileau a dit en badinant, que

La Serre
Volume ſur volume inceſſamment deſſerre.

DESSERRÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESSERT. ſ. m. Dernier ſervice qu'on met ſur les tables, quand on ôte les autres viandes. Le *deſſert* eſt compoſé de fruits, de pâtiſſerie, de confitures, de fromage, &c. Les gens de qualité ne diſent plus, Apportez le *deſſert*; mais, Apportez le fruit. *Deſſert* vieilliſ. L'ACAD.

DESSERTE. ſ. f. Ce qu'on ôte de deſſus la table d'un Grand Seigneur. Ce ſont tels Officiers, qui mangent la *deſſerte* de la table du Roi.

DESSERTE, ſignifie auſſi, La fonction; le ſervice d'un Benefice. La *deſſerte* de cette charge eſt facile; elle n'occupe que deux heures par jour. Un Archidiacre eſt obligé de veiller à la *deſſerte* d'une Cure vacante, ou litigieuſe. On adjuge une partie des fruits à celui qui fait la *deſſerte* d'un Benefice.

DESSERTE, dans le vieux langage ſignifioit, Merite. Marot s'en eſt ſervi dans la traduction des Pſeaumes: & Cretin, ancien Poëte, dit;

Très-bon loyer aurez de vos deſſertes.

DESSERVICE. ſ. m. Mauvais office qu'on rend à quelcun.

L'Academie, après avoir mis ce mot dans la Table de ſon Dictionnaire, l'a fait effacer dans ſes Additions: ce qui eſt une marque qu'elle le deſapprouve. Cependant Mezerai l'a employé. Il m'a rendu de ſignalez *deſſervices.* POMEY. Richelet l'a auſſi mis dans ſon Dictionnaire, ſans le condamner.

DESSERVIR. v. act. Faire le ſervice, les fonctions d'un Benefice. Les Titulaires des Benefices ſimples y entretiennent des Chapelains pour les *deſſervir.* On ne condamne gueres à la reſtitution des fruits ceux qui ont *deſſervi* les Cures effectivement. Quand on ne *deſſert* pas une Chanoinie, on perd les diſtributions quotidiennes, & manuelles.

DESSERVIR, ſignifie auſſi, Oter de deſſus de la table les plats, les viandes, &c. On a *deſſervi* les potages; on eſt au rôti. On a *deſſervi*, abſolument, c'eſt-à-dire, On a ôté le couvert; la nappe. Qui me *deſſert*, me *deſert*; c'eſt une mauvaiſe pointe.

DESSERVIR, ſignifie auſſi, Nuire; rendre de mauvais offices à quelcun. Son Rapporteur, au lieu de le ſervir, l'a fort *deſſervi*; lui a nui beaucoup. Ces gens ſe *deſſervent* en toutes occaſions par des mediſances, par des faux rapports. Le fourbe a *deſſervi* mes feux. MOL.

DESSERVI, IE. part. paſſ. & adj.

DESSICCATIF, IVE. adj. Terme de Medecine. Qui a la vertu de deſſecher. Un onguent *deſſiccatif.*

DESSILLER. v. act. De bons Auteurs écrivent DECILLER; & c'eſt ainſi en effet qu'il faudroit écrire; mais l'uſage eſt pour DESSILLER; & l'Academie écrit DESSILLER. Il ſignifie, Ouvrir les yeux. Il étoit ſi aſſoupi, qu'à peine a-t-il pû *deſſiller* les yeux.

DESSILLER, ſe dit figurément des yeux de l'eſprit, & ſignifie, Detromper; deſabuſer; faire voir la verité. La cenſure qui ne paſſe pas les bornes de l'équité, *deſſille* les yeux de l'homme que l'amour propre lui avoit fermez. L'ACAD. Il me ſemble que tu m'as *deſſillé* les yeux, & que tu m'as fait voir la vanité des choſes. ABL.

Helas! que ſeroit-il, ſi quelque audacieux
Alloit pour ſon malheur lui deſſiller *les yeux.* BOIL.

DESSILLÉ, ÉE. part. & adj. Quand la mort abat la plus floriſſante jeuneſſe, alors les yeux *deſſillez*, nous appercevons la vanité des attraits du monde. LE P. GAIL.

DESSINATEUR. ſ. m. Peintre, ou Graveur, ou Architecte qui deſſine; qui fait des deſſeins, ou qui les met au net. Il faut qu'un Ingenieur ſoit aſſez bon *deſſinateur.*

DESSINER. v. act. Quelques-uns diſent DESSIGNER; mais DESSINER eſt beaucoup plus uſité, & l'Academie écrit ainſi. Exprimer ſur le papier, ou ſur la toile, le deſſein qu'on a dans la penſée de quelque tableau, ou de quelque batiment; en tracer le plan d'une figure. On juge du genie d'un jeune homme pour la Peinture, quand il apprend aiſément à *deſſiner.* Quand toutes les parties d'une figure, ou d'un tableau ſont *deſſinées* grandes, bien arrêtées, & prononcées avec force, & netteté, ſans qu'il y paroiſſe rien de tâtonné, & d'incertain, on dit que cela eſt bien *deſſiné*, & de grande maniere. FEL.

DESSINER, ſe dit burleſquement, pour, Faire; former. Vous verrez de quel air la Nature a *deſſiné* ſa perſonne. MOL.

DESSINÉ, ÉE. part.

DESSOLER. v. act. Changer la diviſion des terres de labour, & ne les pas cultiver; ou enſemencer en la maniere accoutumée. Tous les baux des metairies portent à la charge de ne point *deſſoler* la terre, & en changer la ſole; mettre en blé ce qui devoit être en jachere, ou en menus grains.

DESSOLER, en termes de Manege, ou de Marechal, c'eſt, Oter la ſole d'un cheval, ſans toucher à la corne du ſabot pour le guerir de certains maux de jambes. Il faut bien un mois pour retablir un cheval, quand il a été *deſſolé.*

DESSOLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESSOUDER. v. act. Oter, defaire la ſoudure d'une choſe ſoudée. On le dit plus ordinairement avec le pronom perſonnel. Les vaiſſeaux de fer blanc font de peu d'uſage, parcequ'ils *ſe deſſoudent* trop aiſément au feu. Ce flambeau n'eſt pas rompu; il n'eſt que *deſſoudé.*

DESSOUDÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DESSOUS. Prepoſition, qui ſignifie, Sous. *Deſſous* lui. Fouiller *deſſous* la muraille. Les Officiers ſubalternes ſont *deſſous* les grands Officiers. Il ſemble que *Deſſus* & *Deſſous* ſoient plutôt des Adverbes que des Prepoſitions; car leur grand uſage eſt à la fin des periodes, ſans rien regir après eux, puis qu'ils terminent la periode & le ſens; comme, Je ſuis aſſis *deſſous*: au lieu que les Prepoſitions font perpetuellement ſuivies d'un Nom, ou d'un Verbe, ſans quoy elles n'auroient pas le nom de Prepoſitions. Ainſi il faut dire, Il eſt *ſous* la table, & non pas *deſſous.* Il y a trois exceptions: la I. quand on met les deux contraires enſemble; comme, Il n'y a pas aſſez d'or *deſſus*, ni *deſſous* la terre pour m'engager &c. La II. quand il y a deux Prepoſitions de ſuite; comme, Elle n'eſt ni *dedans*, ni *deſſous* le coffre. La III. quand il y a devant une autre Prepoſition un *par* ou un *de*; comme, Il lui

Digitized by Google

a passé *par dessous* le bras. Il s'est levé *de dessus* son lit. Ces cas exceptez, l'on ne doit gueres employer ces Composez, *Dessus* & *Dessous*, que comme Adverbes. On le permet pourtant aux Poëtes pour la commodité des vers, où une syllabe de plus ou de moins, est de grand service. VAU. Ces remarques sont tres-judicieuses, & même en Poëtie, *sur*, & *sous*, sont preferables à *Dessus*, & *Dessous*. MEN. CORN. L'ACAD.

DESSOUS, est aussi subst. masc, & signifie la partie inferieure, & de dessous d'une chose. De cette étoffe le *dessous* est plus beau que le dessus. Le *dessous* d'un plancher, d'une voute. Le *dessous* d'une Eglise; c'est-à-dire, les Chapelles basses. Le *dessous* du pied. La levre de *dessous*. La paupiere de *dessous*. Aux cartes on dit, Donner du *dessous*, quand on donne les dernieres cartes. Figurément on dit, Qu'un homme a eu du *dessous*; pour dire, qu'il a mal reüssi en quelque affaire; qu'on l'a supplanté.

Ce mot vient du Latin *de sub*. MENAGE.

AU DESSOUS, Preposition. Elle se met quelquefois pour marquer le temps. On n'a point de titres certains de Noblesse de ce qui est *au dessous* de deux ou de trois cens ans. Par son visage il est *au dessous* de vingt ans. Il y a encore deux Conseillers *au dessous* de lui dans sa Chambre. Pour vivre heureux il faut toûjours regarder *au dessous* de soi, & jamais au dessus. Tous les Poëtes Latins font bien *au dessous* de Virgile. Cet Auteur est *au dessous* des Anciens de cent piques. La flatterie nous fait souvent demeurer *au dessous* de nous mêmes, en nous persuadant que nous sommes déjà au dessus des autres. L'ACAD. Corneille seroit au dessus de tous les Poëtes Tragiques, s'il n'étoit pas quelquefois *au dessous* de lui-même. ST. EV. Les paroles mêmes, avec lesquelles vous me mettez *au dessus* de tous les autres, me font voir que je suis infiniment *au dessous* de vous. VOI. Les arts mechaniques sont *au dessous* d'un Gentilhomme; c'est-à-dire, indignes de lui.

AU DESSOUS, est aussi Adverbe. Les liqueurs les plus pesantes vont toûjours *au dessous*. On reçoit les preuves par temoins, quand il ne s'agit que de cent livres & *au dessous*. On dit aussi, Voyez *ci-dessous*; pour dire, voyez plus bas.

On dit proverbialement, Que toutes choses sont *sens dessus dessous*, lorsqu'elles sont dans une grande confusion, & que le sens ou côté qui devroit être dessus, se trouve *dessous*. Voyez SENS DESSUS DESSOUS.

DESSUS, adv. Qui ne regit rien après lui, & qui est opposé à *Dessous*; sur. Il n'est ni dessus, ni *dessous*. Ce qui est sous la table, mettez le *dessus*. Il étoit tantôt dessous; il est presentement *dessus*. Le mot *Dessus* n'a d'usage, que quand il termine une periode, & qu'il tient lieu d'Adverbe. L'ACAD.

DESSUS, est aussi Preposition. Il faut mettre la lumiere *dessus* le chandelier, & non pas sous le boisseau. Il faut être plusieurs années *dessus* les bancs avant que d'être Bachelier en Medecine, en Theologie. Cependant *Sur* est plus en usage que *Dessus*, dans tous ces exemples, & dans tous les autres, où on a besoin d'une Preposition, & non pas d'un Adverbe. Ainsi il est mieux de dire, Mettez la lumiere *sur* le chandelier &c. Il faut pourtant remarquer que, quand *Dessus* est suivi ou precedé de *Dessous*, alors *Dessus* se dit fort bien pour *Sur*. Il n'est ni *dessus*, ni dessous la table. On dit *Ci-dessus*, par opposition à *Ci-dessous*. Voyez DESSOUS.

DESSUS, s. m. Ce qui est le plus haut, ou le plus exposé à nos yeux; la surface; la partie superieure. Le *dessus* d'une d'étoffe; le *dessus* d'un manteau. Le *dessus* de la main; le *dessus* de la tête. Le *dessus* de l'eau.

DESSUS, s. m. Au figuré, signifie, Avantage; superiorité; le premier pas; le premier rang. Nous avons eu le *dessus* dans le combat. Il a le *dessus*, il a gagné son procés. Par vanité il prend toûjours *le dessus*.

On dit aussi, le *dessus* d'une lettre; pour dire, la suscription, l'adresse. Le *dessus* de cette lettre est d'une autre main que le corps & la signature. On appelle aussi le *dessus* d'une lettre, l'enveloppe qui couvre le paquet, où est la suscription.

En termes de Marine, on dit, Gagner le *dessus* du vent; & en campagne, prendre le *dessus* de la colline; pour dire, Prendre l'avantage du vent, ou d'une hauteur.

DESSUS, en termes de Musique, est le son de la voix le plus haut, & le plus clair; ce qui se fait mieux entendre dans un concert. Chanter le *dessus*; tenir le *dessus*. On dit d'un homme qui chante bien le dessus, Que c'est un bon *dessus*. On appelle aussi *dessus*, les instrumens mêmes. Quand il y a deux *dessus*, on dit, le premier; le second *dessus*. Un *dessus* de violon, de viole, de hautbois.

AU DESSUS. Preposition: se dit figurément, & signifie, Plus haut; plus élevé; superieur. On croyoit ce Marchand ruïné; mais le voilà *au dessus* de ses affaires. Un vrai Philosophe se met *au dessus* des erreurs populaires. Ce prodige est *au dessus* des forces de la nature. On dit, Qu'un homme est *au dessus* du vent, quand la fortune lui rit; qu'il est dans une grande prosperité: Qu'il est *au dessus* des loüanges; pour dire, qu'on ne peut lui donner des loüanges dignes de lui: Qu'il est *au dessus* de l'envie, & de la calomnie; c'est-à dire, qu'il est *au dessus* des atteintes de la calomnie, ou de l'envie: Qu'une chose est *au dessus* de ses forces & de son genie; c'est-à-dire, qu'elle surpasse sa capacité. On dit de celui qu'on loüe excessivement, Qu'on l'a mis *au dessus* de tout le monde par sa gloire, & par sa moderation *au dessus* de la gloire même. FL. Il faut souffrir de ceux qui sont *au dessus* de nous: c'est la peine de la dependance. BELI. Les sages sont *au dessus*, & les fots au dessous des maux. MONT. Nôtre esprit est *au dessus* de lui-même; & après avoir compris tout l'Univers, il ne se peut comprendre. ST. EV. Les mysteres de la Religion sont *au dessus* de la Raison, & non pas contre la Raison. CL. Alexandre se sentoit si fort *au dessus* du reste des hommes, que mepriſant sa naissance veritable, il alla chercher son origine dans les cieux. ST. EV.

DE DESSUS. Preposition. Il ne leva jamais les yeux *de dessus* lui. VAUG. Il s'est levé *de dessus* son siege pour haranguer. Elle ôta son voile *de dessus* son visage. Quand les fruits sont mûrs, ils tombent *de dessus* les arbres.

PAR-DESSUS, Preposition. Il porte un manteau *par-dessus* son juste-aucorps. Il a de l'eau *par-dessus* la tête. VAUG.

PAR-DESSUS, est aussi quelquefois Adverbe. On lui a donné tout ce qu'il demande, & quelque chose *par-dessus*.

Le *par-dessus* est ce qu'on donne au delà de la juste mesure. Je lui ay donné le *par-dessus*. *Par-dessus* est là Substantif.

DESTIN. s. m. ou DESTINÉE. f. f. Fatalité; ordre; suite; disposition, ou enchainement de causes secondes ordonné par la Providence, qui emporte une necessité de l'évenement. Le *Destin* n'est autre chose que le decret, & la volonté absolue de Dieu. LE P. LE B. Ciceron dit que le nom de *Destin* est un nom vain & superstitieux. Selon quelques Philosophes Payens, le *Destin* étoit une vertu secrete & invisible, qui conduit avec une sagesse incomprehensible ce qui nous paroit fortuit, & dereglé; & c'est ce que nous appel-

Digitized by Google

appellons Dieu. THOMASSIN. Les Platoniciens conſideroient le *Deſtin* de deux manieres : tantôt comme une ſubſtance, qu'ils prenoient pour Dieu même, ou pour la Raiſon éternelle, qui a diſpoſé toutes choſes, & tellement lié les cauſes aux cauſes, que tout ce qu'il arrive, arrive par la ſuite de ces cauſes : en ce ſens ils l'appelloient, l'Ame du monde, la vertu motrice de la matiere, la cauſe directrice de toutes choſes, &c. Ils le prenoient auſſi pour le decret, & l'arrêt même, par lequel Dieu a ordonné de toutes choſes. Ils le prenoient encore pour la ſuite, & l'enchaînement des choſes, ſuivant lequel toutes choſes marchent dans l'ordre qui leur a été preſcrit. On leur objectoit, que ſi les decrets du *Deſtin* ſont irrevocables, l'homme agit neceſſairement, & ſans liberté : de là vient que Jupiter lui-même, ſelon eux, eſt aſſujetti aux arrêts du *Deſtin*, & à la fatale neceſſité. Comme en ce ſens le *Deſtin* & la predeſtination ſont des termes ſynonymes, on fait les mêmes difficultez pour concilier la liberté avec le *Deſtin*, ou la predeſtination. D'autres pretendoient que le *Deſtin* n'étoit autre choſe que la liaiſon, & l'arrangement des cauſes naturelles, qui ſont ſubordonnées & tellement dependantes les unes des autres, que l'une étant muë, l'autre ſe mouvoit neceſſairement. D'autres enfin tenoient, que cette liaiſon des cauſes naturelles, qu'ils ſuppoſoient auſſi, n'étoit pas telle pourtant, que les dernieres fuſſent abſolument dependantes des premieres ; mais que leur action mutuelle pouvoit être changée, ou empêchée par le hazard, ou par une cauſe libre, & ſuperieure. Les Stoïciens entendoient par la *Deſtinée*, une certaine enchaînure de toutes choſes, qui ſe ſuivent neceſſairement, & de toute éternité, ſans que rien puiſſe interrompre la liaiſon qu'elles ont entr'elles. Ils ſoumettoient les Dieux mêmes à la neceſſité de cette *Deſtinée*.

Deſine fata Deûm flecti ſperare precando.

Ceux qui ſubſtituent la Providence en la place de la *Deſtinée*, expriment l'idée des Stoïciens, revêtuë de termes Chretiens. Mais ils definiſſent plutôt ce que le mot de *Deſtinée* devroit ſignifier, que ce qu'il ſignifie dans le langage commun. Car les Stoïciens n'avoient nulle idée diſtincte de cette puiſſance, à qui ils attribuoient les évenemens. Ils n'avoient qu'une idée vague, & confuſe d'un je ne ſçai quoy chimerique, & d'une cauſe inconnuë, à laquelle ils rapportoient cette diſpoſition invariable, & cet enchaînement éternel de toutes choſes. Il n'y a aucun être réel, à qui l'on puiſſe donner le nom de *Deſtinée*. Les Philoſophes Payens, qui en avoient fabriqué l'idée, ſuppoſoient qu'elle exiſtoit, ſans ſçavoir pourtant preciſément ce qu'ils entendoient par cette *fatalité* inevitable. LE CL. Les hommes n'oſant d'un côté imputer à la Providence les malheurs qu'ils pretendoient leur arriver injuſtement ; & de l'autre, ne voulant point reconnoître que c'étoit leur faute, formerent le phantôme du *Deſtin*, pour le charger de tout le mal. Ainſi tous les malheureux ſe plaignent de la *Deſtinée*, & ils adoptent ce jargon ſi commun, ſans examiner quelle eſt cette *Deſtinée*, contre laquelle ils declament ſans ceſſe. ID.

Le bien, nous le faiſons ; le mal, c'eſt la fortune !

On a toûjours raiſon ; le deſtin, *toûjours tort.* LA FON.

DESTIN, ou DESTINÉE, dans ce ſens ſe prend pour une neceſſité inevitable, à laquelle chacun eſt aſſujetti. C'eſt le *deſtin* general des hommes de mourir. Les ordres du *Deſtin* ſont inviolables. Etre né ſous un mauvais *deſtin*. On dit, qu'on ne peut changer les arrêts des *deſtins* ; qu'on ne peut vaincre ; qu'on ne peut fuir ſa *deſtinée*. Une *deſtinée* immuable engage neceſſairement dans le crime. LE CL.

Les deſtins *de nos jours ſont maîtres ſouverains.* RAC.

Ciceron appelloit raiſon pareſſeuſe, l'indolence de ceux qui en obeïſſant au *deſtin*, croyoient qu'il étoit inutile d'agir, puis que tout arrivoit neceſſairement.

DESTIN, ou DESTINÉE, ſignifie aſſez ordinairement, le ſort ; la fortune ; la condition. Se faire un ſac au *deſtin*. ABL. Etre le maître de ſon *deſtin*. Je vis content d'un vulgaire *deſtin*. ST. EV. Le ſage ſe fait à lui-même ſa *deſtinée*. OE. M. Le privilege des Rois c'eſt de pouvoir tout impunément, & d'être les arbitres ſuprêmes de la *deſtinée* des peuples. ID. C'eſt à ceux-là à combattre, qui peuvent mourir, ſans qu'il en coûte rien qu'à eux ; mais pour vous, dont la vie renferme la *deſtinée* de tout le monde, vous ne devez point courir au peril. BOUH. Quand on ne peut pas ſe faire ſa *deſtinée*, il faut s'y abandonner ſans murmure. OE. M.

Nous ne pouvons changer l'ordre des deſtinées. BREB.

Le Prince ſembloit né pour entraîner la fortune, & forcer les *deſtinées*. M. DE M.

Suivre en paix ſon deſtin, *& laiſſer faire aux Dieux.*
C'eſt toûjours le plus ſûr, & le plus glorieux. QUIN.
Les Dieux ont à nos jours
Attaché le bonheur de votre deſtinée. RAC.

DESTINÉE, ſignifie auſſi, le cours de la vie. Achever le cours de ſa *deſtinée*.

Julie avoit déjà fini ſa deſtinée. BREB.

Cette mauvaiſe nouvelle hâta ſes *deſtinées*. HENR. SYLV. DE MOI.

DESTIN & DESTINÉE, ſe diſent auſſi de ce qui arrive ſouvent. C'eſt le *deſtin* des malheureux d'avoir toûjours tort : c'eſt un pretexte pour les abandonner. OE. M. C'eſt la *deſtinée* des Poëtes, d'être gueux.

DESTINATION, ſ. f. Diſpoſition d'une choſe pour un certain uſage ; intention ; determination. Le bon ordre des Finances eſt de faire toûjours l'emploi des deniers ſuivant leur *deſtination*. Il faut ſuivre la *deſtination* du Fondateur.

DESTINER, v. act. Determiner ; reſoudre ; projetter de faire quelque choſe ; en diſpoſer dans ſa penſée. Je *deſtine* cet argent pour acheter une maiſon. Je *deſtine* un fils à l'Egliſe, & l'autre au Barreau. Je ne pretends point uſer, ni conſumer ma vieilleſſe à amaſſer des biens, pour me faire haïr de ceux-mêmes, à qui je les *deſtine*. LE P. LE B. Dieu *deſtine* les hommes irrevocablement au ſalut, ou à la damnation par un acte libre de ſa volonté. OE. M.

Le Ciel ainſi l'a deſtiné ;
Mon fils ſera Prelat, puis qu'il n'eſt pas l'aîné.
L'ART DE PRECH.

On dit, Qu'un homme eſt *deſtiné* aux armes ; pour dire, qu'il eſt propre à y reüſſir. On dit, Qu'un Prince eſt *deſtiné* à l'Empire ; c'eſt-à-dire, que ſa naiſſance l'appelle à regner.

DESTINÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Cet homme étoit *deſtiné* à être pendu ; c'eſt-à-dire, ſon deſtin l'y portoit.

DESTINÉE, eſt la même choſe que le *Deſtin*. Finir ſa *deſtinée*, c'eſt, Mourir.

DESTITUABLE. adj. m. & f. Qui peut être depoſé, ou deſtitué. Parmi les Romains, les Magiſtrats, & les Conſuls même étoient *deſtituables* ; & le Cenſeur degradoit du Senat, & de l'Ordre des Chevaliers qui il lui plaiſoit. LOY. En France les Officiers Royaux ne ſont point *deſtituables*. Ils ont été rendus perpetuels & irrevocables par l'Ordonnance de Louïs XI. en 1555. & par celle de Henri II. On pretend que les Juges des Seigneurs ſont *deſtituables ad nutum*. Quelques-uns font cette diſtinction ; Qu'ils ſont *deſtituables*, quand ils ont été pourvus gratuitement ; &

Digitized by Google

tant qu'il plaira au Seigneur : mais qu'ils ne le font pas, quand ils ont été pourvus purement, & simplement. Voyez Loysrau. Les pourvus de Benefices en titre ne font pas *destituables* sans connoissance de cause. Le Vicaire d'un Curé est *destituable ad nutum*, & à volonté, parceque ce n'est qu'une simple commission.

DESTITUER, v. act. Revoquer; priver; ôter une personne d'une charge, d'une commission. On peut *destituer* ou à volonté, ou pour cause. Un Seigneur ne peut pas *destituer* un Officier pourvu à titre onereux : on le peut *destituer* en cas de forfaiture, quand on lui a fait son procés.

Destitué, ée. part. pass. & adj. Privé; depourvu. Qui manque de secours, ou de quelque autre chose. Il est *destitué* de toutes choses. *Destitué* de bon sens & de jugement. Son corps est presqu'entierement *destitué* de chaleur. Vaug. C'est à la raison *destituée* de tout prejugé à juger du veritable sens de l'Ecriture. Oe. M. Il semble que l'homme n'a été créé *destitué* de toutes choses, que pour le contraindre à cultiver la societé, afin d'entrer en communication d'industrie. Ib.

DESTITUTION. s. f. Privation; deposition; action, par laquelle on destitue. Les *destitutions* sont odieuses. Il n'y a gueres de *destitution* qui ne porte quelque note. La *destitution* des Officiers appartient aux Seigneurs qui les ont pourvus gratuitement. Cela ne se pratique plus gueres. Voyez Destituable. Du Tillet appelle *decharges*, les *destitutions* des Officiers pour faire comprendre que c'étoit pour soulager, & decharger l'Officier d'un emploi penible.

DESTONNER. Voyez Detonner.

DESTORDRE. Voyez Detordre.

DESTORQUER. Voyez Detorquer.

DESTORTILLER. Voyez Detortiller.

DESTOUPER, ou DETOUPER. v. act. Deboucher; ôter l'étouppe, qui bouchoit une bouteille, ou un autre vaisseau. Ce mot n'est point dans l'Academie; il n'est que dans Richelet. Il ne faut pas *détouper* une bouteille, qu'on n'en boive aussi-tôt le vin. Dès que ce tuyau a été *detouppé*, l'eau a jailli fort haut. On dit aussi, *Detoupez* vos oreilles; pour dire, Ecoutez attentivement. En ce sens il est vieux.

DESTOUPILLONNER. Voyez Detoupillonner.

DESTOUR. Voyez Detour.

DESTOURBIER, ou DETOURBIER. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Obstacle; empêchement. Cet Ouvrier peut faire ce travail en deux mois, s'il n'y a point de *detourbier*.

Ce mot vient du Latin *disturbium*. Les Picards disent aussi *Detourber*, pour *Detourner*, qui vient de *disturbare*. Du Cange.

DESTOURNER. Voyez Detourner.

DESTRIER, ou DETRIER. s. m. On prononçoit autrefois *Détre*, pour *Dextre*; & *Détrier*, au lieu de *Dextrier*. Vieux mot. Il signifioit autrefois, un cheval de main, ou un cheval de bataille, propre à un homme d'armes, pour faire un coup de lance; comme qui diroit, un cheval adroit, & qu'on manioit adextrement. Il est opposé à *Palefroy*, qui étoit un simple cheval de ceremonie. Monstrelet dit, qu'on appelloit ces sortes de chevaux, *courtants*, *doubles courtants*, & *courserots*. On l'appelloit aussi *coursier* & *cheval de lance*, comme on voit dans les Coutumes d'Anjou & du Mans. En Latin *dextrarius*, *dextralis*, ainsi nommé parcequ'on le menoit en main *ad dexteram*. Du Cange.

DESTRONER. Voyez Detroner.

DESTROUSSER. Voyez Detrousser.

DESTRUCTEUR. s. m. Prononcez l's. Qui detruit; exterminateur. Les Goths ont été les *destructeurs* des plus beaux édifices des Anciens.

Ce destructeur fatal des tristes Lesbiens,
Cet Achille, l'auteur de tes maux, & des miens. Rac.

DESTRUCTION. s. f. Prononcez l's. Ruine; renversement; desolation. La *destruction* de Jerusalem. La *destruction* d'un Temple, d'une maison. Les hommes ne pensent qu'avec frayeur à la *destruction* de leur corps. Le P. Lamy.

Destruction, se dit aussi au figuré. La *destruction* d'un Empire, d'une famille. Les excés & les debauches contribuent à la *destruction* de la santé. Travailler à sa propre *destruction*. Il est scandaleux que les Chretiens divisez travaillent, & s'acharnent à leur mutuelle *destruction*. Le Cl.

DESTRUIRE, ou DETRUIRE. v. act. Ruiner; aneantir. Dieu envoya le Deluge pour *detruire* les hommes & les animaux.

Destruire, signifie aussi, Abattre; renverser; demolir un bâtiment. Le tems *detruit* les plus beaux édifices. C'est dommage qu'on ait ruiné tant de beaux monumens de l'Antiquité. On dit proverbialement, Il est plus aisé de *detruire* que d'édifier.

Destruire, se dit figurément. *Detruire* l'heresie. Les Barbares ont *detruit* l'Empire Romain. Cette maison est *detruite*, il ne reste aucun de la race. Dans la guerre on se *detruit* soi-même en *detruisans* les autres. Fen. La raison peut affoiblir les passions; mais elle ne peut pas les *detruire*. Le P. L. Il faut *detruire* l'orgueil, & l'amour propre. M. Esp. *Detruisez*. l'empire du vice. Id. Mon innocence est si parfaite, & le mensonge qu'on vous a fait, si aisé à *detruire*, que vous ne sçauriez me parler un quart d'heure sans être persuadé de vôtre injustice. Lett. Portug. L'age *detruit* la beauté. L'Acad.

Votre scrupule est facile à detruire. Mol.

D'un criminel amour detruisez *le pouvoir.* Ab. Tetu.

Destruire, se dit aussi dans les disputes, & les contestations. Il est facile de *detruire*, & de ruiner cet argument. Voilà une piece qui se *detruit* d'elle-même.

On dit aussi, Qu'un homme est *detruit* dans l'esprit d'un autre; pour dire, qu'on lui en a donné de mauvaises impressions; qu'on lui a ôté la bonne opinion qu'il en avoit.

Destruit, uite. part. pass. & adj.

DESVALISER, ou DEVALISER. v. act. Detrousser; voler les passans; leur enlever leurs hardes, leurs marchandises. On condamne à la roue les brigands qui *devalisent* les Marchands sur les grands chemins.

Desvalisé, ée. part. & adj. On a vu plusieurs livres intitulez, Le Courier *devalisé*, pour donner occasion à quelques lettres satiriques qu'on suppose avoir été trouvées dans sa valise.

DESUNION. s. f. Separation; disjonction; demembrement. Il y a un Edit de *desunion* de ces deux charges. L'union de ces Benefices étoit abusive; on en a ordonné la *desunion*. Il y a eu plusieurs *desunions* & demembremens de ce Duché, de ce fief.

Desunion, signifie aussi, Dissention; division; discorde; mesintelligence. La *desunion* des Princes a causé de grands troubles. Il y a dans cette famille une grande *desunion*. La diversité de lumieres produit, même entre les personnes de pieté, des *desunions* exterieures. Nic.

DESUNIR, v. act. Separer; dejoindre; demembrer ce qui étoit joint & uni ensemble. Il est permis à un Seigneur de *desunir* les parties de son fief, de le demembrer : ce qu'on appelle au Palais, Se jouer de son fief. Ces deux Cures étoient unies; on les a *desu-*

nies.

Digitized by Google

riers. J'ay tort de *desunir* ces deux choſes, puis que vôtre charité les a parfaitement unies. VOIT.

DESUNIR, ſignifie auſſi, Diviſer; brouiller; mettre en diſſention. Le mari & la femme étoient bien unis; une jalouſie les a *desunis*. Un faux rapport peut *desunir* deux amis, & rompre leur union, & leur bonne intelligence. Plus on fait d'efforts pour *desunir* des amans, plus ils en font pour s'unir. OE. M. Il eſt difficile de *desunir* deux cœurs bien attachez l'un à l'autre. IB.

DESUNIR, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval qui traine les hanches; qui galoppe faux, ou ſur le mauvais pied. Un cheval *desuni* travaille de mauvaiſe grace.

DESUNI, part. paſſ. & adj.

DESVOYEMENT, ou DEVOYEMENT. ſ. m. Il y a de bons Auteurs qui prononcent, & qui écrivent DEVOIMENT. Flux de ventre; indigeſtion d'eſtomac. Lors que le flux de ventre eſt accompagné de vomiſſement, on appelle cette maladie *devoyement* par haut & par bas. Le degorgement de bile cauſe des *devoyemens* par haut & par bas. Donner le *devoyement*.

DESVOYER, ou DEVOYER. v. act. Detourner; ſortir de la bonne voye; s'égarer du droit chemin. Son guide l'a *devoyé*. Il vieillit. L'ACAD. Ce mot eſt un compoſé de *voye*, comme qui diroit, *hors de la voye*. On ne s'en ſert plus dans le bon ſtile. REFL. En ſa place on dit *Egarer*.

DESVOYER, ſe dit plus ordinairement au figuré, des Heretiques qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe; qui ſont ſortis de la bonne voye. Il faut tâcher de ramener dans la voye de ſalut ceux qui s'en ſont *devoyez*. Il eſt mieux de dire, *égarez*.

DESVOYER, en Medecine, ſe dit des perſonnes, dont l'eſtomac ne fait pas ſes fonctions ordinaires. Les raiſins, & autres fruits crus *devoyent* les eſtomacs foibles: ils cauſent un cours de ventre.

DESVOYER. Terme de Charpenterie. *Devoyer une ligne*, ou une piece d'aſſemblage, c'eſt, la detourner; la mettre hors de l'équerre de ſon plan. On dit auſſi, *Devoyer un tenon*, lorsqu'on trouve dans le bois quelque nœud, ou autre choſe qui oblige à le detourner. *Devoyer*, ſe dit auſſi d'une chauſſe d'aiſance, ou d'un tuyau, ſoit de deſcente, ou de cheminée, lorsqu'on les detourne de leur aplomb.

DESVOYÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit, Qu'un homme eſt *devoyé*, quand il eſt hors du bon ſens; quand il dit, ou fait des extravagances. On appelle auſſi les Heretiques, Nos pauvres freres *devoyez*.

DET.

DETACHEMENT. ſ. m. Corps particulier detaché d'un plus grand; ou choix qu'on fait de quelques gens de guerre dans pluſieurs Compagnies, ou Regimens, pour les envoyer à quelque expedition, ou attaque. Faire un *detachement*. Il commandoit un *detachement* de ſix mille hommes.

DETACHEMENT, ſignifie figurément, Deſintereſſement; degagement. Un entier *detachement* du monde. Les Philoſophes ont fait conſiſter la ſageſſe dans le *detachement* de toutes choſes. M. Sc. Les femmes mêlent ſouvent leur vanité naturelle au *detachement* du monde. ST. EV.

DETACHER. v. act. Delier; ôter une choſe du lieu, où elle étoit attachée; la ſeparer; la dejoindre d'avec une autre. *Detacher* une tapiſſerie. *Detacher* un cheval du ratelier. *Detacher* une jupe, un ruban. *Detacher* les fruits d'un arbre.

DETACHER, ſignifie figurément; Se degager; quitter les attachemens; ſe defaire de l'affection qu'on avoit pour quelque choſe. Il faut ſe *detacher* des vanitez du monde. Se *detacher* d'un parti; ſe *detacher* d'une femme. La ſolitude nous *detache* du monde. LA BR. *Detachant* mon eſprit des funeſtes penſées de la mort, je l'abandonne à la joye le plutôt que je le puis. M. Sc. La crainte d'une mort prochaine nous *detache* par bienſeance de ce qu'il nous faut quitter par neceſſité. FL. Les pauvres ne voyent rien dans le monde qui ne les *detache* du monde, & comme ils manquent de tout, ils ne peuvent tenir à rien. ID. Dieu nous *detache* des trompeuſes douceurs du monde par les ſalutaires amertumes qu'il y mêle. THOMASSIN. Ses amis ſe plaignoient de lui, comme d'une Maîtreſſe ingrate, dont ils ne pouvoient ſe *detacher*. ST. EV. Tout le monde ſe *detache* de celui qui ſe *detache* de tout le monde. SACY.

DETACHER, ſignifie auſſi, Demembrer; ſeparer. Ce Seigneur a *detaché* de ſa Ferme generale un tel droit, un tel peage.

DETACHER, ſignifie encore, Diviſer; examiner, & juger ſeparément. Il faut *detacher* cette queſtion de toutes les circonſtances particulieres, pour établir une maxime generale. *Detachez* l'interêt que vous avez dans cette affaire, & vous verrez que vous avez tort.

DETACHER, en termes de Guerre, ſe dit en parlant des ſoldats, dont on en choiſit quelques-uns de diverſes Compagnies, afin de les commander pour quelque expedition. Il y eut cent hommes *detachez* qui emporterent ce retranchement.

DETACHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. L'indifference d'un homme libre, & *detaché* de tout, n'eſt pas fort ſouhaitable. ST. EV. L'amour pur, & *detaché* des ſens, n'eſt point incompatible avec la vertu. M. Sc.

(Caton) detaché *de lui-même, & né pour l'Univers.* BREB.

Lorſque par les rebuts une ame eſt detachée,
Elle veut fuir l'objet, dont elle fut touchée. MOL.

On appelle pieces *detachées*, des demi-lunes, ravelins, ouvrages à corne & couronnez, & même des baſtions, quand ils ſont ſeparez du corps de la place.

On dit auſſi, Que les figures d'un tableau ſont bien *detachées*, lorsqu'elles ſont bien degagées l'une de l'autre; qu'il n'y a point de confuſion; qu'elles paroiſſent de relief, &c. Au figuré, on dit, Un eſprit *detaché* de la matiere; c'eſt-à-dire, bien degagé; qui raiſonne & qui agit en vrai Philoſophe.

DETACHER. v. act. Oter une tache de deſſus du linge, ou une étoffe. Le linge taché d'encre ſe peut *detacher* avec du verjus, du citron, ou autres ſucs acides. Les Degraiſſeurs *detachent* les habits avec des ſavonettes, ou du ſavon noir. En ce ſens ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DETACHÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DETAIL. ſ. m. Ce mot n'a ordinairement point de plurier au propre. Ce qui conſiſte en pluſieurs parties ſeparées d'un tout; par le menu. Il y a des Marchands qui vendent en gros; d'autres, en *detail*. Ce Marchand ne fait que le *detail*. On appelle auſſi *detail*, dans un devis, le denombrement exact des materiaux, & façons d'un batiment.

Faire le *detail* d'une compagnie, ou d'une armée: c'eſt, Avoir l'œil ſur le ſervice, & donner les ordres afin que chacun s'aquitte bien de ſon devoir. Le Lieutenant d'une compagnie en fait le *detail* en l'abſence du Capitaine. Les Majors font le *detail* des Regimens dans les derachemens du Regiment. Les Majors de Brigade font le *detail* des detachemens de toute l'Infanterie; & les Marechaux des Logis Generaux de la Cavalerie font le *detail* des detachemens de la Cavalerie; & en tiennent regiſtre.

DETAIL, ſe dit figurément, des particularitez, des

circonſtances d'une affaire, & peut avoir un plurier. Il ne m'a conté ſon procés qu'en gros; je n'en ſçai pas le *détail* exactement. Il ſeroit trop long de deſcendre dans tous les ennuyeux *détails* de cette affaire. N'attendez pas qu'un ami vous vienne expliquer le *détail* humiliant de ſes beſoins. OB. M. Il eſt rare que les eſprits fins ſoient Geometres, parceque le *détail* ſec, & ſterile des principes geometriques les degoûte, & les rebute. PASC. Epargnez moi la peine de vous redire des *détails* qui me font honte à moi-même de les avoir remarquez, & qui ne m'ont que trop perſuadé de ma foibleſſe. P. DE CL. Vous n'avez point à craindre tous ces longs *détails* de chicane, qui deſſechent l'eſprit de l'Ecrivain. RAC. Je ne veux pas deſcendre à tous ces ennuyeux *détails*. PORT-R.

Ne vous chargez jamais d'un detail *inutile,*
Tout ce qu'on dit de trop, eſt fade, & rebutant. BOI.

EN DETAIL. Sorte d'Adverbe. Par le menu. Vendre *en détail*. Socrate diſoit d'un Orateur, qui trembloit en parlant devant le peuple, Qu'il craignoit en gros, ce qu'il mepriſoit *en détail*. ABL.

DETAILLER. v. act. Diviſer en pluſieurs parties. Quand les Bouchers apprêtent leurs viandes, & les coupent par morceaux; ils appellent cela, *Detailler*. Les Marchands appellent auſſi, *Detailler*, lorſqu'ils ne vendent pas des pieces, ou des ballots entiers, & lorſqu'ils les coupent, & les diviſent pour en donner à chacun la quantité qu'il en demande.

DETAILLER, ſignifie auſſi, Rapporter; debiter; raconter dans toutes les circonſtances. L'ACAD. Cet Auteur a traité cette matiere en gros; mais il n'a rien *detaillé*. Le Rapporteur a fort bien *detaillé* le procés.

DETAILLEUR. ſ. m. Marchand, qui vend en detail. Les Marchands en magaſin appellent *Detailleurs*, tous ceux qui vendent en boutique.

DETALER. v. act. Serrer la marchandiſe qu'on avoit expoſée en vente; fermer ſa boutique. Quand le temps d'une Foire eſt fini, tous les Marchands *detalent*, ferment leurs boutiques, & s'en vont ailleurs. Les Commiſſaires font *detaler* les Marchands, leur font plier bagage en diligence.

DETALER, ſignifie auſſi, Quitter la place; s'enfuir avec quelque precipitation, comme font les Marchands, quand la Foire eſt finie. La peur d'être battu l'a fait vîtement *detaler*. Allons, que l'on *detale* de chez moi, maître juré filou, vrai gibier de potence. MOL.

Le rat de ville detale,
Son camarade le ſuit. LA FONT.

DETALINGUER. Terme de Marine. C'eſt, Oter le cable d'une ancre.

DETEINDRE. v. act. Faire changer de couleur à quelque choſe; effacer les couleurs. Le grand air, le ſoleil *deteint* les plus vives couleurs, & les mange. L'eau forte *deteint* & brûle toutes ſortes de corps. Les étoffes ſe *deteignent* par le vinaigre.

DETEINT, EINTE. part. paſſ. & adj.

DETELER. v. act. Oter les chevaux d'un carroſſe, d'une charrette, d'une charruë. On le dit de même des autres animaux qui ſont attachez pour tirer.

DETELÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DETENDRE. v. act. Detacher une choſe tenduë. *Detendre* un lit, une tapiſſerie. *Detendre* une chambre; *detendre* un appartement; c'eſt en ôter les tapiſſeries, les lits. On a *detendu* les voiles.

DETENDRE, ſignifie auſſi, Relâcher; debander. On a *detendu* ces cordes. Il faut *detendre* ſon arc, de peur qu'il ne ſe gâte. Il ſe dit auſſi de l'eſprit.

Si le ſens de vos vers tarde à ſe faire entendre,
Mon eſprit auſſi-tôt commence à ſe detendre. BOI.

DETENDU, UË. part. paſſ. & adj.

DETENIR. v. act. Etre attaché; être arrêté, ou retenu quelque part. La fievre le *detient* au lit depuis huit jours. Les affaires l'ont *detenu* long temps en cette ville. Il y a un an que ſes creanciers le *detiennent* en priſon.

DETENIR, ſignifie auſſi, Occuper; garder; poſſeder des biens, meubles ou immeubles, ſoit licitement, ſoit illicitement. Il a été aſſigné à paſſer un titre nouveau de cette rente, à cauſe de tels & tels heritages qui y ſont hypothequez, & qu'il *detient*. On eſt obligé à reſtituer le bien qu'on *detient* injuſtement. Il ne peut faire juger ſon procés, parcequ'on lui *detient* ſes papiers.

DETENU, UË. part. paſſ. & adj. Il étoit depuis deux ans *detenu* priſonnier. VAUG.

DETENTE. ſ. f. Piece de metal, qui ſert à faire lâcher le reſſort d'une arme à feu. Ce fuſil eſt fort à la *detente*.

DETENTEUR, DETENTRICE. ſ. m. & f. Qui occupe; qui jouït; qui poſſede quelque choſe. On appelle *tiers detenteur*, l'acquereur d'un fond hypothequé par le vendeur, par le Droit Civil. Les creanciers anterieurs ne peuvent troubler ni inquieter le *tiers detenteur*, qu'après avoir diſcuté les autres biens du debiteur. Mais s'ils ne ſuffiſent pas, alors on aſſigne le *tiers detenteur* en declaration d'hypotheque. En quelques Provinces les creanciers anterieurs ne ſont point obligez à diſcuter les autres biens du debiteur principal, avant que d'attaquer le *tiers detenteur*. Ils peuvent ſaiſir ſans diſcuſſion tous les biens qui leur ſont hypothequez, quoyque poſſedez par un tiers acquereur.

DETENTION. ſ. f. Poſſeſſion de quelque heritage. On condamne à la reſtitution des fruits celui qui s'eſt intrus dans un Benefice depuis ſon injuſte *detention*.

DETENTION, ſignifie auſſi, Captivité; priſon; eſclavage. On l'a élargi des priſons avec dommages & interêts depuis ſon injuſte *detention*. Sa *detention* parmi les eſclaves d'Alger a été dure & longue. La *detention* des ôtages ne doit durer que juſqu'à l'execution de la capitulation. Après ſa *detention* il ſe retira de la Cour. MAUCROIX.

DETERGER. v. act. Terme de Medecine, qui ſignifie, Nettoyer; mondifier; entrainer les humeurs lentes, & glutineuſes, qui ſont adherantes au corps.

DETERIORATION. ſ. f. Action, par laquelle une choſe devient pire. Quand la *deterioration* des marchandiſes ſaiſies vient par la faute du gardien, il en eſt reſponſable.

DETERIORER. v. act. Il n'eſt gueres en uſage qu'au Palais; pour dire, Degrader; laiſſer deperir; laiſſer tomber en ruine. Le locataire a *deterioré* la maiſon. Ce blé, cette marchandiſe s'eſt *deterioré*e, tandis qu'elle a été ſaiſie.

DETERIORÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DETERMINANTE. Terme de Theologie. Invincible; qui determine neceſſairement. Les Thomiſtes admettent une grace *determinante*, & neceſſitante. JUR.

DETERMINATIF. adj. Deciſif. Ce mot n'eſt pas confirmé par l'uſage. L'eſprit critique rend les hommes *determinatifs*.

DETERMINATION. ſ. f. Deciſion; reſolution; diſpoſition fixe, & arrêtée. Le plus ſûr eſt de ſe ſoumettre à la deciſion, & à la *determination du* Concile. La ſainte indifference n'eſt point une indolence ſtupide, ni une inaction interieure; mais une *determination* conſtante de vouloir tout pour Dieu, & rien pour elle. M. DE M.

DETERMINATION, ſignifie auſſi, Application à quelque

Digitized by Google

quelque chose. On appelle, par exemple, la *détermination* d'un mot, quand il est restreint à une certaine signification, & qu'il ne convient qu'à elle.

DETERMINATION, en Physique, est la disposition d'un corps à tendre vers un côté plutôt que vers l'autre. La *détermination* est une façon d'être, distincte du mouvement. ROH. On dit, Que les corps graves ont une *détermination* à leur centre; ont un mouvement de *détermination*; c'est-à-dire, certain & naturel.

DETERMINE'MENT. adv. Expressément; positivement; spécifiquement. On a prononcé *déterminément* sur cette question, sur cet article. Le Prince veut cela absolument & *déterminément*. Le doute laisse l'esprit en suspens, & la science prononce *déterminément*, & absolument. LA PL. Tout ce que Dieu veut *déterminément*, arrive infailliblement. OE. M.

DETERMINER. v. act. Conclurre; résoudre; prononcer une décision. Les Coutumes n'ont rien *déterminé* sur cet article. Croire tout ce que l'Eglise a *déterminé*. Nous nous tromperions moins souvent, si nous ne nous *déterminions* que sur des idées claires, & évidentes. OE. M. On ne se doit *déterminer* à une action, qu'après une exacte perquisition de l'entendement, qui a bien pesé, & bien considéré la nature de l'objet. PORT-R. Le sort de tous les hommes est *déterminé* de toute éternité, & leur arrêt est prononcé avant tous les siecles. OE. M.

DETERMINER, signifie aussi, Destiner; appliquer à quelque chose. L'usage *détermine* les mots à signifier certaines choses. Il y a des fonds certains & *déterminez* pour fournir à telle dépense.

DETERMINER. Terme de Philosophie. Donner une certaine qualité; une certaine maniere d'être à une chose, qui étoit indifférente de sa nature à l'une ou à l'autre. Il faut qu'une cause *détermine* la matiere au mouvement ou au repos.

DETERMINER, signifie aussi, Se porter à quelque chose; se résoudre. Cet homme s'est enfin *déterminé* à prendre une charge, & à se marier. Il a de la peine à se *déterminer*. Il faut se *déterminer* ou pour le monde, ou pour Dieu. Selon les Jansenistes, c'est la grace qui *détermine* la volonté; & selon les Molinistes, c'est la volonté qui *détermine* la grace, & qui la rend efficace. JUR.

Le cœur à l'amitié peut seul se destiner;
Mais la raison toûjours l'y doit déterminer.
POEME DE L'AM.

DETERMINE', E'E. part. passif. & adj. Par un enchaînement de causes inconnuës, mais *déterminées* de tout temps, chaque chose acheve le cours de sa destinée. VAU.

DETERMINE'. s. m. Hardi; qui ne craint rien; temeraire; qui est capable de tout entreprendre. Il a monté à l'assaut en brave, en *déterminé*. Cesar étoit moins *déterminé*, & moins abandonné à la fortune qu'Alexandre. CAIL. On le dit plus souvent en mauvaise part, d'un scelerat, d'un débauché. Ce jeune homme vit en *déterminé*; on ne le sçaurois corriger. Ce sont de grands *déterminez*. VOIT. Jurer en *déterminé*. GOMB. Vous tenez des discours brutaux, & grossiers, qui font rougir les plus *déterminez*. OE. M.

DETERRER. v. act. Tirer de terre; exhumer une personne qui a été enterrée. On ne doit *déterrer* les corps que par ordonnance de la Justice, soit pour les visiter, soit pour leur faire leur procés, soit pour les ôter de terre sainte.

DETERRER, se dit aussi, mais burlesquement, de ceux, à qui on a ôté la terre ou Seigneurie. Ce Gouverneur est un homme violent, qui a *déterré* plusieurs Gentilshommes; qui les a chassez de leurs terres, & les a usurpées.

DETERRER, se dit figurément en Morale, & signifie, Trouver une personne; découvrir une chose cachée. Cet Exempt a de merveilleuses adresses pour *déterrer* des criminels. Je ne sçavois, où vous demeuriez; j'ay eu de la peine à vous *déterrer*. Ce curieux à *déterré* les plus beaux monumens de l'Antiquité. Je *déterrai* cela.

DETERRÉ, E'E. part. & adj.

On dit proverbialement, Qu'un homme a un visage de *déterré*, lorsqu'il est pâle & défait; qu'il semble avoir été enterré.

DETERSIF, IVE. adj. Terme de Medecine. Qui nettoye; qui purifie. Ce mot se dit particulierement des remedes propres pour nettoyer & mondifier les playes & les ulceres. Ils sont autrement appellez *mondificatifs*. On étuve les playes avec des decoctions *detersives*. Il y a aussi des onguens *detersifs*.

On appelle *clysteres detersifs*, des clysteres qui en adoucissant vuident les humeurs âcres contenuës dans les intestins.

DETESTABLE. adj. m. & f. Affreux; execrable; abominable. Qui donne de l'horreur, & de l'indignation. Une action *detestable*; un crime *detestable*. Neron étoit un Tyran *detestable*. On par'e de Catilina comme d'un homme *detestable*; on dit de la même chose de Cesar, s'il eût été aussi malheureux que Catilina. ST. EV.

On dit aussi hyperboliquement, Qu'un Ouvrage de prose ou de vers est *detestable*; pour dire, qu'on le trouve fort mauvais. Je trouve la Comedie *detestable*, morbleu *detestable*, du dernier *detestable*, ce qu'on appelle *detestable*. MOL. On le dit aussi de tout ce qui est laid par excés; de tout ce qui est très-desagreable. Les vieilles les plus *detestables* ressentoient l'amoureux flambeau. VOIT. Potage *detestable*; ragoût *detestable*.

DETESTABLEMENT. adv. D'une maniere detestable. Il vit *detestablement*. Cet Auteur écrit *detestablement*; pour dire, fort mal; miserablement.

DETESTATION. f. f. Action, qui temoigne qu'on a en horreur quelque chose. La memoire des impies doit être en *detestation*. On ne peut parler de ce parricide qu'avec *detestation*. Il s'est attiré la *detestation* de tout le monde. COSTAR.

DETESTER. v. act. Avoir de la haine, de l'horreur pour quelque chose. On ne sçauroit trop *detester* les scelerats, les traitres. *Detester* les dereglemens de sa vie passée. Je *deteste* vôtre bonne foi; vous avois-je prié de me mander sincerement la verité? LETT. PORTUG. Phedre vaincuë & tourmentée par une passion incestueuse, en fremit elle-même: elle abhorre & *deteste* ses propres sentimens. OE. M. Les Anglois deçus par le nom de liberté, en ont à la fin *detesté* les excés. M. DE M.

Objet infortuné des vengeances celestes,
Je m'abhorre encore plus que tu ne me detestes. RAC.
Et le peuple inegal à l'endroit des Tyrans,
S'il les deteste *morts, les adore vivans.* CORN.

DETESTER, signifie aussi, Faire des imprecations; pester. Un Marinier engravé jure & *deteste* de tout son cœur. Un impatient *deteste* sa vie, quand on lui fait trop attendre une reponse. Cette phrase est du stile bas. L'ACAD.

DETESTÉ, E'E. part. passif. & adj. Un traître à sa patrie est haï & *detesté* de tout le monde.

DETIRER. v. act. Etendre un linge, un ruban, une étoffe pour la rendre unie. Les empeseuses *detirent* les rabats fur la platine. On dit d'un homme bien propre & bien mis, Qu'il est bien *detiré*; pour dire, que son linge & ses habits ne sont point chifonnez.

DETISER. v. act. Lever, ôter les tisons du feu; les éloigner, & les poser ensorte qu'ils ne brûlent point.

Digitized by Google

On *detise* le feu, quand on se va coucher, ou quand on veut épargner son bois.

DETISÉ, ÉE. part. & adj.

DETONATION. ſ. f. Terme de Chymie. Bruit que font divers corps qu'on expoſe au feu. Ce bruit vient de ce que leurs parties volatiles en ſortent avec impetuoſité. La *detonation* eſt excitée par le nitre: elle enleve le ſoufre impur & volatil des matieres. Lorſqu'on prepare l'antimoine diaphoretique, qui eſt un compoſé de nitre & d'antimoine, il ſe fait une grande *detonation*.

DETONNER. v. n. Ne chanter pas juſte; ſortir du ton qu'on a pris, & qu'on doit tenir en chantant. Une oreille juſte ſent bien, quand on *detonne*. Ceux qui *detonnent*, gâtent un concert.

Tous mes ſots à la fois detonnant *de concert*,
Se mettent à chanter. BOIL.

DETONNER. Terme de Chymie, qui ſe dit du bruit que font pluſieurs corps qu'on expoſe au feu. La poudre fulminante *detonne* bien fort, lorſqu'on la fait chauffer ſur un petit feu.

DETORDRE. v. act. Je *detords*, tu *detors*, il *detord*. Detortiller; deplier; remettre droit ce qui étoit tors. *Detordre* une corde, une natte, des cheveux tortillez. On dit auſſi, Tordre & *detordre* le linge qu'on lave, pour en épreindre l'humidité.

DETORDRE, ſe dit auſſi en Chirurgie. Se *detordre* le pied, ou le bras; c'eſt-à-dire, ſe faire mal au pied, ou au bras, par une extenſion violente d'un nerf ou d'un muſcle. Il s'eſt *detord* le pied. L'ACAD.

DETORDRE, ſe dit figurément d'un paſſage, auquel on fait violence, en y donnant quelque ſens éloigné de celui qu'il doit avoir naturellement. En ce ſens il n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

On dit, *Se detordre le poignet, le pied*; pour dire, ſe faire du mal au poignet, au pied, par l'extenſion violente de quelque ligament.

DETORS, ORSE. part. paſſ. & adj.

DETORSE. ſ. f. Extenſion violente des ligamens de quelque jointure, comme de celle du pied, ou du poignet. Se donner une *detorſe*. Avoir une *detorſe*. On dit auſſi, *Entorſe*, & c'eſt le plus uſité.

DETORQUER. verb. act. Terme dogmatique. Eluder la force d'un raiſonnement, d'une autorité; detourner dans un autre ſens; lui donner une autre explication. Dans la pluſpart des diſputes, quand on ne peut pas ſoudre un argument, on le *detorque*; on y donne un autre ſens.

DETORQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DETORTILLER. v. act. Deffaire ce qui eſt tortillé. *Detortiller* une corde, des cheveux, des rubans.

DETORTILLÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DETOUPILLONNER. verb. act. Terme de Jardinage. Oter, & couper les petites branches inutiles d'un oranger, pour ne conſerver que les plus belles, & les mieux ſituées pour la figure de l'arbre, afin qu'elles reçoivent ſeules toute la nourriture de l'arbre qui ſe partageroit en pluſieurs, ſi l'on n'avoit pas le ſoin de les *detoupillonner*.

DETOUR. ſ. m. Sinuoſité; ce qui tourne; ou qui ne va pas en droite ligne. Il faut faire à la premiere rue un *detour* à gauche, à droit. La Seine fait de grands *detours* au ſortir de Paris. Les chemins dans les païs de montagnes ſont de grands *detours*. Le chien par ſon odorat demêle tous les tours & *detours* du gibier. Les *detours* d'un labyrinthe. Theſée ſçut debrouiller les *detours* du labyrinthe. DAC.

Malgré tous les detours *de ſa vaſte retraite*,
Il en developpa l'embarras incertain. RAC.

DETOUR, ſignifie auſſi, Eloignement du chemin le plus court & le plus droit. J'ay fait un *detour* de quatre lieuës.

DETOUR, ſe dit figurément, & ſignifie, Adreſſe; ſubtilité; pretexte; fineſſe; biais; procedé peu ſincere; façon d'agir; excuſe. Voila un *detour* que je n'avois point prevu; vous ne connoiſſez pas tous ſes tours & *detours*. La chicane a d'étranges *detours* pour immortaliſer un procés. Je crains quelque reſtriction mentale, & que que *detour*. PORT-R. Dieu connoit tous les replis & les *detours* de nôtre cœur, & nos plus ſecretes penſées. Ciceron avoit ſur tout l'art de toucher: il connoiſſoit bien les *detours*, & les reſſorts du cœur humain. LE P. R. J'aime fans *detour*. VOIT.

O le plaiſant detour! BOIL.

On va par ces *detours* au ſiecle d'or. BENS: C'eſt fuir la difficulté, que de prendre ce *detour*. OS. M. Il faut étudier les paſſions des hommes pour en bien connoître les reſſorts, les tours, & les *detours*. AR. DE ST. R. Jamais Louis XI. n'alloit directement à ſon but; il cherchoit ſans ceſſe des *detours*, afin de faire perdre les traces de ſa conduite. VAR. L'amour propre a bien des artifices, & bien des *detours*. LE P. LAMY.

Par combien de detours
L'inſenſible a long-temps éludé mes diſcours? RAC.

DETOUR, ſignifie encore, Circuit de paroles; circonlocution, pour adoucir ce qu'on veut dire de deſagreable, ou de chagrinant. Il a pris de longs *detours* pour m'annoncer cette nouvelle.

Vos ordres ſans detour *ſe pouvoient faire entendre.* RAC.

DETOURNEMENT. ſ. m. Action de detourner. Ce mot ne ſemble pas fort uſité. Cependane Moliere s'en eſt ſervi dans ſa Critique de l'Ecole des Femmes, où il dit, Leurs *detournemens* de tête & leurs cachemens de viſage firent dire cent ſottiſes de leur conduitte.

DETOURNEMENT. Ce mot ſe trouve auſſi dans Pomey, pour, Empêchement.

DETOURNER. v. act. Donner à une choſe un mouvement circulaire contraire à celui qu'on lui avoit donné. Pour lâcher la vis d'un preſſoir, il faut *detourner*, faire un mouvement contraire à celui qui l'avoit ſerrée. On dit la même choſe d'une grue, d'un capeſtan, & de toute autre machine qu'on lâche. Un Cuiſinier dit, qu'on *detourne*, quand au lieu de tourner la broche à droit, on la tourne à gauche. On dit de même des montres, des ſerrures. Pour fermer cette porte il faut tourner la clef; pour l'ouvrir, il faut *detourner*. Du Cange derive ce mot du Latin *diſturbare*, ſignifiant la même choſe.

DETOURNER, ſignifie auſſi, S'éloigner; s'écarter; ſe mouvoir hors de la ligne droite. Il s'eſt égaré dans la forêt; il s'eſt bien *detourné* de ſon chemin. Ce Voyageur s'eſt *detourné* de dix lieuës pour aller voir un tel monument de l'Antiquité, une telle ceremonie. Vous ne vous *detournerez* point en paſſant chez moi.

DETOURNER, ſignifie auſſi, Se mettre à côté pour laiſſer paſſer quelque choſe, ou pour s'en parer. *Detournez* vous pour laiſſer paſſer ce caroſſe. Il auroit été tué, s'il ne ſe fût *detourné*; s'il n'eût paré le coup. Il a bien fait de *detourner* les yeux d'un ſi triſte ſpectacle. On dit auſſi, *Detourner* un coup; *detourner* l'orage; c'eſt-à-dire, l'éviter; & empêcher l'effet.

DETOURNER, ſignifie encore, Oter une choſe d'un lieu; la mettre en un autre endroit. Il faut *detourner* ces pierres, ces poutres, qui ôtent la liberté du paſſage. On dit, qu'Albuquerque propoſa de *detourner* le cours du Nil, & de le faire tomber dans la Mer Rouge, pour ruiner l'Egypte, & la rendre inſertile. On dit auſſi, *Detourner* le cours d'une riviere; pour dire, la faire aller ailleurs.

Digitized by Google

DETOURNER, en termes de Chaſſe, ſignifie, Faire tout ce qu'il faut pour s'aſſûrer qu'une bête, un cerf ou un ſanglier eſt dans un buiſſon, autour duquel on fait les enceintes.

DETOURNER, ſignifie auſſi, Souſtraire. C'eſt un mot, par lequel on adoucit le nom des vols domeſtiques. Un mari n'a pas d'action criminelle de vol contre ſa femme par le droit; mais ſeulement de ſouſtraction pour des choſes *detournées*. Le fils a *detourné* les meilleurs effets de la ſucceſſion de ſon pere.

DETOURNER, ſe dit figurément, & ſignifie, Donner un autre ſens, une autre ſignification. *Detourner* le ſens d'une Loi; *detourner* la clauſe d'un contrat. Dans les Centons, l'induſtrie conſiſte à appliquer, & à *detourner* ingenieuſement le ſens des vers. Cette application eſt bien *detournée*; c'eſt-à-dire, bien tirée par les cheveux.

DETOURNER, ſignifie auſſi, Diſſuader; degoûter; faire changer de reſolution. Ce Prince avoit deſſein de recommencer la guerre; mais ſon Miniſtre l'en a *detourné*. Il s'imaginoit qu'il ſeroit aiſé de le *detourner* d'un ſi terrible deſſein. VAUG. On aura bien de la peine de le *detourner* d'épouſer cette fille; il en eſt trop amoureux. On l'a *detourné* du chemin de la vertu. *Detourner* les ames de la vie étroite de l'Evangile. ARN. Que la conſideration des miſeres preſentes, & des miſeres futures vous *detourne* de l'impureté. MAUC.

DETOURNER, ſignifie auſſi, Diſtraire; divertir d'une occupation; empêcher de s'appliquer à quelque choſe. Un procés *detourne* trop de l'étude. Tous les raiſonnemens de Socrate n'aboutiſſent qu'à *detourner* de ſon eſprit l'image de la mort. ST. EV. Des comparaiſons trop frequentes *detournoient* les hommes de l'application à la verité. ID.

DETOURNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il y a des loüanges équivoques, qui ſont de fines railleries, & des manieres *detournées* pour nous rendre ridicules. BELL. Une tendreſſe pour la memoire d'Auguſte, paſſoit dans l'eſprit de Tibere pour une accuſation *detournée* contre le gouvernement. ST. EV. L'affectation de loüer les Anciens, eſt une maniere *detournée* pour cenſurer les Modernes. BELL. Le mepris de la fortune n'étoit dans les Philoſophes qu'un chemin *detourné*, pour aller à la conſideration qu'ils ne pouvoient avoir par les richeſſes. LA ROCH.

On appelle, des rués *detournées*; ou chemins *detournez*, ceux qui ne ſont pas fort frequentez; qui vont à la traverſe, où à quelque lieu particulier.

DETRACTER, v. act. Medire de quelcun; obſcurcir, ou diminuer ſon merite. Les envieux *detractent* de leur prochain.

DETRACTEUR, ſ. m. Mediſant; qui parle mal de ſon prochain. On ne doit pas écouter les *detracteurs*. L'ACAD.

DETRACTION, ſ. f. Mediſance; diſcours pour diminuer le merite de quelcun. Quoy qu'on diſe vray, la *detraction* ne laiſſe pas d'être un peché, ſelon les Caſuiſtes. Ces trois mots ne ſont pas ſi uſitez, que ceux qui leur ſervent d'explication.

DETRACTION. Terme de Juriſprudence. Deduction; retention. La *detraction* de la Falcidie. Voyez FALCIDIE.

DETRAQUER, v. act. Faire perdre au cheval ſes bonnes allûres, ſes leçons de manege. Les mauvais Ecuyers *detraquent* les chevaux, & leur font perdre leur train ordinaire.

DETRAQUER, ſe dit proprement des machines & des choſes artificielles, & ſignifie, En changer le mouvement; gâter les reſſorts tellement, qu'elles ne puiſſent plus faire ce qu'elles font, quand elles ſont en bon état. Le corps humain eſt compoſé d'un ſi grand nombre de reſſorts qui le font mouvoir, qu'il eſt ſurprenant que la machine ne ſoit pas à tous momens detraquée, & *detraquée*. LE CL. Ma montre eſt *detraquée*; elle ſe *detraque* ſouvent. Il faut tant de choſes pour faire bien aller une pompe, un jeu d'orgues; qu'il ne faut pas s'étonner, ſi elles ſont ſouvent *detraquées*. On dit auſſi, Que l'eſtomac eſt *detraqué*, quand il fait mal la digeſtion; qu'il eſt affoibli & devoyé.

DETRAQUER, ſe dit figurément; pour dire, Detourner de quelque occupation. Un mauvais Religieux *detraque* toute une Communauté. La maladie de ce jeune homme l'a fort *detraqué* de ſes études.

DETRAQUÉ, ÉE. part. & adj.

DETREMPE. ſ. f. Trempe; peinture, ou enduit de couleurs delayées & detrempées ſeulement avec de l'eau, & de la colle, ou de l'eau gommée: mais il faut toûjours employer l'azur & l'outremer avec de la colle faite de peaux de gans, ou de parchemin, parceque les jaunes d'œufs font verdir le bleu; ou de l'eau avec des œufs battus avec de petites branches de figuier. Les Peintres detrempoient ainſi leurs couleurs avant qu'on eût trouvé le ſecret de les broyer avec de l'huile. C'eſt Jean de Bruges, qui a trouvé la peinture à l'huile. Le plus grand avantage de la peinture à *detrempe*, eſt, de n'avoir point de luiſant; les couleurs demeurent mattes, ce qui fait qu'on les voit dans toutes ſortes de jours: cela n'arrive pas aux couleurs à l'huile. La colle ſe fait avec des rognures de gans: les couleurs tiennent mieux avec la colle. Pour peindre en *detrempe* il faut être habile, & prompt à mêler enſemble les couleurs, parceque les couleurs ſéchent d'abord. Les tableaux faits en *detrempe* ne paroiſſent pas auſſi fins, que ceux qui ſont faits à l'huile; & le temps les ternit beaucoup. Cette maniere de peindre eſt la premiere, & la plus ancienne. On n'en connoît pas l'inventeur. Les peintures en huile ont plus d'éclat, & durent plus que celles qui ne ſont qu'en *detrempe*. La *detrempe* differe d'avec la *miniature*, en ce que celle-cy ſe travaille en petits points, & que dans l'autre on ſe ſert de toute la liberté du pinceau. Voyez FELIBIEN.

DETREMPE, ſe dit auſſi figurément & burleſquement de ce qui ne doit gueres durer. Voilà un mariage qui n'eſt qu'en *detrempe*; fait à la hâte, & ſans y obſerver de formalitez.

DETREMPER, v. act. Mouiller; delayer; imbiber d'eau ou d'une liqueur; mêler quelque choſe de liquide avec une autre pour n'en faire qu'un corps. La terre eſt trop ſéche; on ne peut labourer juſqu'à ce qu'il ait plcu, & qu'elle ſoit un peu *detrempée*. Il faut *detremper* la colle forte, avant qu'on s'en puiſſe ſervir. *Detremper* les couleurs pour la peinture; ou avec de l'huile, ou avec de l'eau, c'eſt, en faire le mélange ſur la palette, & avec le couteau. On dit auſſi, *Detremper* de la chaux, lorſqu'on l'éteint, & qu'on la delaye avec de l'eau.

DETREMPER, au figuré, ſignifie, Mêler. Nous oublierions que nous ſommes mortels, ſi Dieu ne *detrempoit* nos plaiſirs de quelques peines. M. ESP. Il ne ſe trouve en ce ſens ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

Ce mot vient du Latin *diſtemperare*. DU CANGE.

DETREMPÉ, ÉE. part. & adj.

DETRESSE. ſ. f. Affliction d'eſprit; angoiſſe. La perte de ſon ami lui a cauſé une grande *detreſſe*. Ce mot vieillit. L'ACAD.

DETRET. ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey. Il ſignifie, un étau; un inſtrument de fer à guiſe de tenailles, pour tenir ferme ce qu'on travaille à la main.

DETRIMENT. ſ. m. Terme du Palais. Perte; dom-

Digitized by Google

dommage ; deterioration. On peut se plaindre des usurpations des voisins, qui vont à nôtre *detriment*.

DETRIMENT. Terme d'Astronomie. Quand une Planete est dans un signe opposé à sa maison, on la nomme, Planete en son *detriment*.

DETROIT. s. m. Passage étroit ; lieu serré, où l'on passe difficilement, ou avec danger. On le dit sur la mer, sur les rivieres, & en pais de montagnes. Le *Detroit* de Magellan est fort dangereux, à cause que les deux flots de la mer du Nord & du Sud s'y joignent, & s'y entrechoquent. Le Pas de Calais, le *Detroit* de Gibraltar, l'Euripe, sont des *Detroits* fameux. Le Rhône s'engouffre dans un *detroit* auprès du Credo. La Valteline est un *Detroit*, un passage important pour l'Italie. Dans les Pyrenées il y a des cols de montagnes, des *detroits* à fez à garder. Se saisir des *detroits*. VAUG. L'armée de Darius fut defaite dans les *detroits* de la Cilicie. ID.

Ce mot vient du Latin *districtus*.

DETROIT, se dit aussi des Isthmes, ou langues de terre qui sont entre deux mers, & qui en empêchent la communication. Le *Detroit* de Corinthe ; le *Detroit* de Panama en l'Amerique.

DETROIT, signifie aussi, Ressort ; étenduë de païs soumise à la jurisdiction temporelle, ou spirituelle. Un Juge ne peut instrumenter hors son *detroit*, hors sa jurisdiction. Cette Parroisse est dans le *detroit* de ce Parlement, de cette Generalité, de cette Election. Les Praticiens l'appellent aussi *district*.

Ce mot vient du Latin *districtus*, qui est proprement le territoire, ou étenduë du fief, dans lequel un Seigneur a pouvoir de contraindre ses tenanciers, & leur faire payer l'amende : *mulctare & distringere*.

DETROMPER. v. act. Desabuser ; tirer quelcun de son erreur. Je veux vous *detromper* de cet homme-là ; c'est un fripon. Il faut *detromper* l'homme de l'illusion, par laquelle il se represente grand à soi-même. NIC. On est quelquefois moins malheureux d'être trompé de ce qu'on aime, que d'en être *detrompé*. LA ROCH.

Detromper *les esprits des erreurs de leur temps.*
BOI.

L'emploi principal de la Morale consiste à *detromper* la raison de l'erreur de l'imagination, & des sens. OR. M. Pour être *detrompé* de l'amour, je n'en suis pas gueri ; tandis que mes reflexions le condamnent, mon cœur se declare pour lui. L. D'AB. à ELOÏSE.

On le dit aussi avec le pronom personnel. On se desabuse ; on *se detrompe* tous les jours des erreurs de l'Antiquité. Le monde a beau nous tromper par de fausses esperances ; peu de personnes s'en *detrompent*. M. ESP.

DETROMPÉ, ÉE. part. passif. & adj. Cet homme est un bel esprit, bien *detrompé* du monde, & des erreurs populaires. Heureux celui qui est *detrompé* du faux éclat des grandeurs humaines ! LEP. LAMY.

Mon cœur preoccupé
Lui-même apprehendoit de se voir detrompé. RAC.

DETROSNER, ou DETRONER. v. act. Deposseder ; chasser du trône ; renverser du trône ; ôter à un Roi son Empire. Les Conquerans, les Romains, Tamerlan, ont *detrôné* plusieurs Rois. Pepin, Maire du Palais, gouverna sous plusieurs Rois, & *detrôna* Childeric III. MEZERAI.

DETROSNER, se dit en un sens plus étroit, de ceux qu'on chasse d'une place, où ils sont constituez en quelque dignité, ou fonction honorable. Les creanciers de ce Conseiller l'ont *detrôné* ; ils lui ont fait vendre sa charge. Cela est du stile de la conversation. L'Academie & Richelet ne le disent point.

DETROSNÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DETROUSSER. v. act. Defaire une chose troussée, & la laisser pendre en bas. *Detrousser* sa robe, sa jupe, ses habits. Dans les visites de ceremonie on se *detrousse*. On dit aussi, Venir voir quelcun en robe *detroussée* ; c'est-à-dire, en ceremonie.

DETROUSSER, signifie aussi, Voler sur un grand chemin. Cette route est dangereuse ; on y *detrousse* les Marchands.

Vit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
Pour detrousser *les loups courir les grands chemins?* BOI.

DETROUSSER, se dit aussi en Fauconnerie, lorsqu'un oiseau ôte la proye à l'autre, ou lorsque le chien l'ôte à l'oiseau.

DETROUSSÉ, ÉE. part. passif. & adj.

DETROUSSEUR. s. m. Voleur qui detrousse. On a fait le procés à ces coquins, comme à des *detrousseurs* de gens. Il n'est point dans l'Academie, ni dans Richelet.

DETRUIRE. Voyez DESTRUIRE.

DETTE. s. f. Obligation ; emprunt ; engagement de rendre une somme d'argent ; de payer une rente, &c. Il y a plusieurs sortes de *dettes*. Les *dettes actives*, sont celles qui nous sont dues ; *dettes passives*, celles que nous devons. *Dette chirographaire*, est celle qu'on doit en vertu d'un billet sous signature privée, non reconnuë en Justice. *Dette hypothecaire*, celle qu'on doit en vertu de contrats, ou de condamnations, & pour laquelle on peut faire saisir, & vendre des fonds & des heritages. *Dette fonciere*, qui provient de l'alienation du fonds, dont on n'a pas payé tout le prix. *Dette privilegiée*, celle qui doit être payée avant toutes les autres. *Dettes mobiliaires*, sont celles qui ne se peuvent exiger que par une action personnelle, & qui ne sont ni foncieres, ni hypothecaires. Les *dettes immobiliaires* sont les rentes foncieres, & constituées à prix d'argent. Celles-cy s'appellent *grosses dettes* ; & les autres, *menuës dettes*. On appelle *dettes* criardes, de petites *dettes* à des ouvriers. Tel paye ses *dettes* en qualité d'aumône, qui ne les payeroit jamais autrement. AB. DE ST. R. Je me decharge d'une *dette* comme d'une espece de payement. MONT. Il y a des gens qui donnent liberalement, & qui ne payent pas leurs *dettes*. ST. EV.

Un tas d'hommes perdus de dettes *& de crimes,*
Que pressent de mes loix les ordres legitimes. CORN.

On dit, Faire sa *dette* de quelque chose ; pour dire, Repondre pour quelcun ; s'obliger pour lui à faire, ou à payer ce qu'il a promis. On dit aussi, Jouër la *dette*, quand on joue autant qu'on vient de perdre, ou de gagner.

DETTE, figurément signifie, Devoir ; marque de reconnoissance, ou de respect. C'est une *dette*, dont je m'aquitterai avec plaisir. Je m'aquitte d'une *dette*, & si vous la voyez de bon œil, j'en fais une autre. GOD.

On dit proverbialement, & figurément, Qu'un homme avoue, & confesse la *dette* ; pour dire, qu'il est convaincu ; qu'il reconnoit qu'il a tort. Quand il s'agit de reconnoître un bienfait, personne n'avoué franchement la *dette*. ST. EV. Qui épouse la veuve, épouse les *dettes* ; pour dire, qu'un mari doit payer les *dettes* mobiliaires de la femme : ce qui n'est pas toûjours vrai, chacun se pouvant reserver par le contract de les payer sur son propre bien. On dit, Qu'un homme est noyé de *dettes* ; pour dire, qu'il doit plus qu'il n'a vaillant ; Qu'il a des *dettes* par dessus les yeux, par dessus les oreilles, par dessus la tête. On dit aussi, Que le chagrin ne paye point de *dettes*.

Digitized by Google

DEU, uë. adj. Voyez DEVOIR.

DEVALER. v. act. & neut. Deſcendre. *Devaler* la montée, l'eſcalier. On le dit au figuré, dans le ſtile plaiſant.

L'autre jour Frere Jean mourut de la gravelle,
Et ſon ame auſſi-tôt aux Enfers devala.

Ce mot eſt bas & populaire; il vient de *devallare*, fait de *vallis*. MEN.

DEVALER, ſignifie auſſi, Mettre plus bas. Il faut *devaler* ce chauderon d'un cran. On a *devalé* la chaſſe de Sainte Genevieve. Il eſt bas. L'ACAD.

DEVALER, ſe dit par des Tonneliers & les Cabaretiers. *Devaler* du vin dans la cave.

DEVALISER. Voyez DESVALISER.

DEVANCEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on arrive devant; on devance les autres. Le *devancement* de ſon courier lui a fait emporter ce Benefice ſur ſon competiteur. Ce mot n'eſt point dans le Dictionnaire de l'Academie, ni dans aucun autre, excepté celui de Pomey.

DEVANCER. v. act. Preceder; marcher devant; être le premier. Je vous ay *devancé* dans toutes les ceremonies. *Devancer* l'Aurore. Nous ne ſommes pas plus vieleux que ceux qui nous ont *devancez*. BELL. c'eſt-à-dire, qui ont vecu avant nous, ou qui nous ont precedez dans une charge.

DEVANCER, ſignifie encore, Prendre; gagner les devans. J'ay *devancé* le courier.

DEVANCER, ſe dit figurément, & ſignifie, Surpaſſer. Nous courions même fortune, mais il m'a beaucoup *devancé*. Les Modernes ont bien *devancé* les Anciens dans les decouvertes de la Phyſique. Il *devance* en merite tous ſes competiteurs.

DEVANCIER, IERE. ſ. m. & f. Predeceſſeur; celui qui avant nous a occupé, & rempli un emploi, une charge, une dignité. Il a ſuivi l'exemple de ſon *devancier*. Nos *devanciers* nous doivent ſervir de modéle pour nous conduire dans les mêmes occaſions.

DEVANCIERS, au plurier, ſignifie ſouvent, nos Ayeuls; nos Ancêtres. Suivons l'exemple de nos *devanciers*. L'ACAD.

DEVANT. Preposition relative, & oppoſée à *Derriere*, ou *Après*. Il marche *devant* vous; il a le pas après vous. Il loge tout *devant* l'Egliſe; c'eſt-à-dire, vis-à-vis. On lui a remis ſon devoir *devant* les yeux; c'eſt-à-dire, qu'on lui a repreſenté tout ce qui pouvoit le ramener, & le faire rentrer dans ſon devoir. Les armées étoient l'une *devant* l'autre; c'eſt-à-dire, en preſence. La parfaite valeur eſt de faire ſans temoins ce qu'on ſeroit capable de faire *devant* tout le monde. LA ROCHEF.

Tes jûnes, tes auſteritez
Ne peuvent devant Dieu te faire un vrai merite.
L'AB. TETU.

DEVANT, eſt ſouvent Adverbe. Cet homme ſera toûjours comme *devant*; il ne ſe corrigera point: il ſera comme cy-*devant*. Marchez *devant*.

DEVANT, eſt quelquefois Subſtantif. Alors il ſignifie la partie anterieure, ou qui ſe preſente la premiere. Le *devant* d'un logis; le *devant* d'un carroſſe; le *devant* d'un cheval. Un *devant* d'autel.

On dit, Aller *au devant* de quelcun; pour dire, le prevenir; aller ſur le chemin attendre qu'il arrive, pour lui faire honneur, ou pour quelque autre cauſe. Toute la ville ſortit au *devant* de lui. ABL. Aller *au devant*, ſignifie, Aller attaquer. Ceſar alla *au devant* de Pompée. Il ſignifie encore, Agir par avance; prevenir. Il faut aller *au devant* du mal pour y remedier. Aller *au devant* des difficultez. Quand on ſçait qu'un ami a quelque beſoin, il faut aller *au devant*, & lui épargner la peine de demander. Il y a des gens qui courent *au devant* de la mort, parcequ'ils n'ont pas le courage de l'attendre. OE. M.

On dit preſque en même ſens, Couper les *devans*; prendre les *devans*, non ſeulement au propre; pour dire, Prendre le pas, ou partir *devant* un autre: mais encore au figuré, pour dire, Prevenir, & ſe precautionner. Cette affaire auroit mal baſté pour lui, s'il n'eût pris les *devans*, & gagné ſes Juges.

On dit proverbialement aux gens, qui ſont trop impatiens, Si vous avez hâte, courez *devant*. On dit, les premiers vont *devant*; c'eſt-à-dire, que les premiers ont l'avantage. On dit d'un homme gras & ventru, Qu'il bâtit ſur le *devant*. On dit d'un mechant homme qui eſt mort, Que c'eſt une belle ame *devant* Dieu. On dit auſſi, La ſageſſe du monde eſt folie *devant* Dieu. On dit d'un homme qui vit ſans ordre ou dans la confuſion, Qu'il a tout mis ſens *devant* derriere, ſens deſſus deſſous. On dit auſſi, Aller *au devant* par derriere; pour dire, Parvenir à ſes fins par quelque detour.

DEVANT QUE, Conjonction, ſignifie, Auparavant. *Devant que* de ſe confeſſer, il faut examiner ſa conſcience.

Ce mot n'eſt plus gueres en uſage. On dit, *Avant que*. Il vient de *de* & *ante*. NICOD. Du Cange temoigne que dans la baſſe Latinité on s'eſt ſervi du mot de *de antea*; pour dire, *devant*. Monſieur de Vaugelas approuve qu'on diſe indifferemment, *Devant que* de mourir; ou, *Avant que* de mourir. Mais d'habiles gens ont de la peine à ſouffrir *Devant que*: ſur-tout quand il eſt joint avec un Nom; car alors il ſignifie, En preſence; & comme il n'eſt point une Preposition de temps, il n'eſt point permis de le confondre avec *Avant*. Ainſi le vrai uſage du mot *Devant* eſt de ſignifier, En preſence; & l'on évitera beaucoup d'ambiguïtez, en ne l'employant que dans ce ſens-là. CORN. *Devant que* n'eſt plus du bon uſage. L'ACAD.

On dit, Qu'un homme a été bleſſé *par devant*; pour dire, par le *devant* du corps. Il eſt ſorti *par devant*; pour dire, par la principale entrée du logis. On dit en Pratique, *Par devant Notaires*. Un contrat *par devant Notaires*. Il faut aller *par devant* le Juge.

DEVANT-HIER. Le jour de devant la veille, le penultiéme jour. Il n'eſt plus du bel uſage. Il faut dire, *Avant-hier*, en prononçant le *t*. MEN. RICHELET.

DEVANTEAU. ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, *Tablier*; & qui n'eſt plus en uſage que parmi le petit peuple. On dit auſſi, DEVANTIER.

DEVANTURE. ſ. f. C'eſt le devant d'un ſiege d'aiſance de pierre, ou de plâtre; d'une mangeoire d'écurie; d'appui, &c.

DEVANTURES. Plâtres de couverture qui ſe mettent au devant des ſouches de cheminée pour raccorder les tuiles, & les ardoiſes.

DEVASTATION. ſ. f. Ruine entiere; deſolation d'un païs. Il ne ſe dit gueres que de ces inondations des Barbares, qui ont autrefois deſolé les Provinces d'Occident; des Goths, des Vandales, &c. En ce ſens on le trouve dans de bons Hiſtoriens; & l'Academie l'approuve.

DEVELOPPEMENT. ſ. m. Les Architectes appellent *developpement* de deſſein, la repreſentation de toutes les faces, profils, & parties du deſſein d'un bâtiment. On appelle auſſi, Faire le *developpement* d'une piece de trait, ſe ſervir des lignes de l'épure pour en lever les differens panneaux.

DEVELOPPER. v. act. Deployer; oter l'enveloppe

Digitized by Google

veloppe qui cache ou enferme quelque chose. Il faut *developper* toutes ses hardes en passant aux Douanes.

DEVELOPPER, se dit figurément, & signifie, Debrouiller; éclaircir; expliquer. Le Rapporteur a bien *developpé* cette affaire. Se *developper* heureusement d'une mauvaise affaire. *Developper* une difficulté. Ce sont les occasions qui servent à *developper* nos talens. OE. M. Il est inutile d'avoir une infinité de choses confusément dans la memoire, quand on n'a pas l'art de les *developper* à-propos. BELL. Il y a de l'art à bien *developper* les plis & les replis du cœur humain. OE. M. La Bruyere est merveilleux à attraper le ridicule des gens, & à le *developper*. MEN. Un Predicateur doit sçavoir bien *developper* les principes secrets de nos actions. BELL. Pour s'insinuer dans l'esprit des hommes, il faut les aider à *developper* leurs talens, & leur faire trouver plus d'esprit qu'ils n'en ont naturellement. ID. Le Duc de Bouillon fut long temps à se *developper*, & demeuroit assez renfermé en lui-même. DE LANCLADE. Une pensée, pour être delicate, ne doit pas être trop *developpée*. BOU. *Developper* un mystere. PAT. Quelque avanture me viendra *developper* une naissance illustre. MOL.

DEVELOPPER, se dit aussi chez les Artisans, quand ils degrossissent du bois, ou de la pierre, pour leur donner la taille, ou la disposition necessaire pour les placer, ou en faire quelque ouvrage. *Developper* se dit aussi, lorsqu'on rapporte sur un plan les differentes faces d'une pierre, ou les parties d'une voute.

DEVELOPPÉ, ÉE. part. & adj. Dieu n'exige point des hommes une preference d'amour distincte, & *developpée*. FEN. Nous n'avons point de nous-mêmes une connoissance assez *developpée*. LE P. LAMY.

DEVENIR. v. n. passif. *Je deviens, je devins, je suis devenu, je deviendrai, que je devienne, je deviendrois, que je devinsse*. Changer d'état; être autre qu'on n'étoit. *Devenir* sçavant; *devenir* riche. Il est *devenu* devôt. Il *devient* un debauché. Il *deviendra* sage avec l'âge. Cette fille *devient* tous les jours plus belle. Il est *devenu* malade, maigre, languissant, &c. L'homme veut naturellement être heureux; mais il ne sçait pas le *devenir*. ST. EV.

DEVENIR, signifie aussi, Etre. Nous ne songeons jamais bien à ce que nous *deviendrons* après la mort, à ce que nous serons, à ce qui nous arrivera.

DEVENIR, mis absolument, signifie, Ne sçavoir comment subsister; ne sçavoir quel parti prendre. Il est si gueux, qu'il ne sçait plus que *devenir*; il ne sçait que faire pour subsister. Que *devenez*-vous? c'est-à-dire, Que faites-vous? à quoy vous allez-vous occuper? On dit à un homme qui ne veut pas s'appliquer à quelque chose d'utile, Que voulez-vous donc *devenir*? Voulez-vous demeurer un faineant?

DEVENIR, signifie aussi, Aboutir. Je ne sçai que *deviendra* cette affaire; quel succés elle aura. Je ne sçai que *deviendront* tant de conferences, & de negotiations, ni à quoy elles aboutiront. On le dit de même de toutes les choses, dont l'évenement est incertain, que *deviendront* tant de richesses qu'il amasse avec tant de peine? Que *deviendront* tant de belles esperances? On ne sçait ce qu'il est *devenu*; c'est-à-dire, on est incertain de son sort.

On dit proverbialement, *Devenir* d'Evêque Meûnier, ou Aumônier; pour dire, qu'un homme est bien dechû; qu'il est passé d'une charge à une autre fort au dessous. On dit aussi, Cela me fera *devenir* fou, ou absolument, *Devenir*, &c. pour dire, Cela me fera enrager. On dit, Cela me feroit *devenir* cruche; c'est-à-dire, bête, stupide.

Ce mot vient de *devenire*. NICOD.

DEVENU, UE. part. & adj.

DEVENTER. v. act. Terme de Marine. *Deventer les voiles*, c'est, brasser au vent, pour les empêcher de porter.

DEVERGONDE, ÉE. adj. & subst. Emporté; qui n'a point de honte; qui fait des choses indecentes, & trop libres. Cet enfant est un petit libertin, un *devergondé*. Une fille un peu *devergondée*. On a dit autrefois, *Se devergonder*; pour dire, Se licentier en paroles, en actions.

Plus qu'une femme elle se devergonde. BENS.

Menage derive le mot de *Devergondé* de *devereundiatus*, qui a été fait de *devereundiare*, comme *devirginare*. Il vient plutôt du vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui signifie, *impudent*.

DEVERROUILLER. v. act. Oter, tirer les verrouils d'une porte fermée au verrouil, ou en ôter les verrouils tout-à-fait. *Deverrouiller* la porte. Il est dans Richelet, & point dans l'Academie.

DEVERS. Preposition relative au temps, ou au lieu, dont on parle. *Devers* la Toussaints je vous payerai. Il a bien plû *devers* Paris. Il a retenu cet argent *devers* lui, ou *par devers* lui. La Cour a retenu cette instance par *devers* elle.

PAR DEVERS. Preposition, qui n'a gueres d'usage qu'avec les pronoms personnels, & qui sert à marquer possession. Il a retenu tous les papiers *par devers* lui. Il tient toûjours le bon bout *par devers* lui. L'ACAD. On dit en termes de Pratique, Se retirer *par devers* un Juge; pour dire, Se pourvoir devant lui.

DEVERS. adj. Terme d'Artisan. Il signifie, Panché; qui est gauche. Les Charpentiers piquent, ou marquent du bois suivant son *devers*; pour dire, suivant sa pente, ou gauchissement: & ils appellent *bois deversé*, celui qui est gauche.

Ce mot vient de *versus*. NICOD. Il a vieilli, & ne peut plus trouver d'usage que dans le langage le plus bas. En sa place on se sert de la Preposition *Vers*. VAUG. La Preposition *devers* ne laisse pas d'avoir encore quelque usage; mais c'est quand elle veut dire, *aux environs de . . .* Comme, Il vient *de devers* Lion. On peut dire aussi, Il est allé quelque part *devers* Lion; c'est-à-dire, en quelque endroit dans le voisinage de Lion. L'ACAD.

DEVERSER. v. act. Terme de Charpentier. *Deverser* une piece de bois, c'est, la pancher; l'incliner. On appelle bois *deversé*, du bois qui est gauche.

DEVESTIR, ou DEVETIR. v. act. Oter ses vêtemens; se deshabiller. *Devêtez* cet enfant. *Devêtir* sa robe. Un Prêtre qui a celebré, se va *devêtir* à la Sacristie. Il fait encore froid, ne vous *devêtez* pas si-tôt; cela est dangereux.

DEVESTIR, se dit figurément en Pratique, & signifie, Se defaire; se depouiller d'une terre, d'une charge, d'un benefice. Dans un contrat de donation, ou de vente on dit, Qu'un donateur, ou un vendeur s'est dessaisi, & *devêtu* de la proprieté de ses biens, d'un tel heritage; pour dire, qu'il les a cedez, & abandonnez au donataire & à l'acquereur; qu'il l'en a saisi, & revêtu, & mis en possession.

DEVESTU, UE. part. & adj.

DEVETISSEMENT. s. m. Terme de Jurisprudence. Action de se demettre, de se depouiller de son bien. La demission est un *devêtissement* general, que les peres & meres font de tous leurs biens en faveur de leurs enfans. C. B.

DEVIATION. s. f. Terme d'Astronomie. Mouvement du deferent, ou excentrique, lorsqu'il s'avance vers l'Ecliptique, ou qu'il s'en éloigne. La plus grande *deviation* est de seize minutes dans Mercure, & elle est seulement de dix dans Venus. Voyez DECLINAISON.

Digitized by Google

DEVIDER. v. act. Mettre du fil, ou de la ſoye, &c. en écheveau, ou en peloton, de peur qu'il ne ſe mêle.

DEVIDER UNE FOURBE. Cette phraſe ſe trouve dans Mezerai, pour, Decouvrir, developper une fourbe.

On le dit figurément & baſſement de ceux qui parlent trop, & qui content beaucoup d'hiſtoires, ou de nouvelles en peu de temps. Cet homme en *devide* beaucoup; mais il ne faut pas croire à tout ce qu'il dit. Ni l'Academie, ni Richelet n'en ont fait mention.

On dit au Manege, Qu'un cheval *devide*, lorſque maniant ſur les voltes, ſes épaules vont trop vîte, & que la croupe ne ſuit pas à proportion, enſorte qu'au lieu d'aller de deux piſtes, il n'en marque qu'une: ce qui vient ou de la reſiſtence que fait le cheval en ſe deffendant contre les talons, ou de la faute du cavalier qui hâte trop la main.

Ce mot vient de *dividere*. MEN.

DEVIDEUR, EUSE, adj. Ouvrier qui devide des fils, des laines, des ſoyes, ſoit en écheaux, ſoit en pelotons.

DEVIDOIR. ſ. m. Inſtrument, qui tourne ſur un pivot avec des ailes qu'on étend, ou qu'on reſſerre comme on veut, ſur leſquelles on met l'écheveau de fil qu'on veut devider. On l'a appellé en Latin *devolutorium*.

DEVIE. ſ. f. Vieux mot. Mort; trepas. Un ancien Poëte a dit,

Dieu vous veuille garder juſques à la devie.

DEVIER. v. n. Vieux mot. Ceſſer de vivre; mourir. On diſoit auſſi, *Devié*; c'eſt-à-dire, forcené; comme étant ſorti de la voye.

DEUIL. ſ. m. Triſteſſe; affliction; douleur qu'on ſent dans le cœur pour quelque perte, ou quelque accident, ou pour la mort de quelque perſonne chere. On a mené grand *deuil* par toute la France pour la mort de ce Prince; toute la Province étoit en *deuil*. L'Egliſe ſemble reſpirer après la mort de Julien, & quitta ſes habits de *deuil*. HERMAN. Je ne ſuis en *deuil* que pour vôtre abſence. VOI. Ils prirent l'excés de ſon *deuil* pour un aveu de ſa faute. ABL. Seigneur, pourquoy me laiſſez-vous dans le *deuil* & dans la triſteſſe ſous l'oppreſſion de mes ennemis? PORT-R.

DEUIL, eſt auſſi l'habit que l'on porte pour marque de cette douleur, ou triſteſſe. On porte le *deuil* ſelon les degrez de proximité. C'eſt une ancienne maxime, que la veuve porte le *deuil* aux depens de ſon mari, & les heritiers du mari ſont obligez à lui fournir le *deuil* ſur leur portion. Le grand *deuil* ſe porte en France avec du drap noir ſans ornemens, des manteaux longs, du linge uni, & un grand crêpe. Les veuves le portent avec du bandeau, & un grand voile de crêpe. Mezerai remarque que la Reine Anne de Bretagne porta le *deuil* du Roy Charles VIII. en noir, quoyque les autres Reines euſſent accoutumé de porter le *deuil* en blanc. Le petit *deuil* ſe porte avec la ſerge, ou le crépon, & des rubans bleus & blancs, mêlez avec du noir. Le Roi & les Cardinaux portent le *deuil* en violet. En Caſtille à la mort des Princes on ſe vêtoit de ſerge blanche pour porter le *deuil*. On le fit pour la derniere fois en l'année 1498. à la mort du Prince Dom Jean, fils unique du Roi Ferdinand & d'Iſabelle; comme dit Herrera. A la Chine on le porte avec des habits blancs. Il dure trois ans, & fait vaquer toutes ſortes de charges & de magiſtratures. En Turquie on le porte en bleu. Au Perou on le portoit de la couleur de gris de ſouris. Rabelais le fait porter en verd. Les Dames Argiennes & Romaines portoient le *deuil* en blanc. MONT. Les Romains portoient le *deuil* en brun tirant ſur le noir.

On appelle auſſi *deuil*, la parenté qui aſſiſte à un enterrement, vêtuë de *deuil*. C'eſt toûjours celui qui eſt le plus qualifié, qui mene le *deuil*. Voyons paſſer le *deuil*.

En Droit on appelle *année de deuil*, l'année de viduité, pendant laquelle ſi la veuve ſe remarie, elle perd les avantages que lui a faits ſon mari. Voyez ANDE VIDUITE.

On dit, Donner le *deuil*, chez les Grands, en parlant de l'habit qu'on donne aux Officiers, & domeſtiques, pour porter le *deuil* du maître, ou de l'argent qu'on leur donne pour ce ſujet. On appelle un *deuil de Cour*, une mode qui vient de s'habiller de *deuil* dans la ville, parcequ'on le porte à la Cour pour la mort de quelque grand Prince. Ainſi on a dit dans une Comedie:

Auſſi fier qu'un bourgeois qui porte un deuil de Cour.

On dit proverbialement, Le *deuil* ſur la foſſe; pour dire, Executer promptement, & ſur le champ, une partie de plaiſir, ou payer ce qu'on a perdu au jeu ou en autres ſemblables occaſions. On dit auſſi, Qu'un homme porte le *deuil* de ſa Blanchiſſeuſe, quand il porte du linge ſale. On appelle auſſi un *deuil* joyeux, celui qu'on porte d'une perſonne qu'on n'aimoit guéres, ou dont on herite.

Menage tient que ce mot vient du Latin *dolium*, qui a été formé de *doleo*. Autrefois on écrivoit DUEIL.

DEVIN. ſ. m. DEVINERESSE. ſ. f. Richelet dit, qu'il n'y a que le peuple qui ſe ſerve du mot DEVINERESSE; & qu'il faut dire, DEVINE, L'Academie dit ſeulement DEVINERESSE. Qui predit l'avenir. On excommunie au Prône tous les *Devins* & *Devineresſes*, comme des trompeurs & des charlatans. Les Anciens étoient fort infatuez de leurs *Devins*, Augures, Aruſpices, &c. Herodien appelle les *Devins*, & les Aruſpices, des affronteurs publics, qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Par les Ordonnances d'Orleans & de Blois, les *devins* & faiſeurs de pronoſtics doivent être punis corporellement. Catherine de Medicis fut fort credule en matiere de *devins* & de ſorciers. MEZ. Dès qu'une populace a l'eſprit frappé d'une vaine image de Religion, elle obeira mieux à des *Devins* qu'à ſes chefs. VAU.

DEVIN, ſe dit auſſi d'un homme habile, qui par ſa prudence conjecture qu'une choſe doit arriver. Celui qui a predit que cette ſedition, cette guerre, cet accord ne dureroit pas, a été bon *devin*.

DEVIN, ſe dit auſſi de ceux qui decouvrent une choſe obſcure. Il faut être *devin* pour decouvrir le mot d'une énigme ſi obſcure; il faut être *devin* pour entendre ce que vous voulez dire. Il faut qu'il ſoit *devin*, pour avoir decouvert que j'avois caché là mon argent. On dit d'une choſe qui eſt aſſez claire, ou aſſez connuë; Il ne faut pas aller au *devin* pour la ſçavoir.

Ce mot vient de *divinus* Latin, dont les Anciens ont uſé en cette ſignification. MEN.

DEVINE. ſ. f. Devineresſe: celle qui devine. Je ne ſuis ni ſorciere, ni *devine*. SCAR.

DEVINATION. ſ. f. Ce mot ne ſe dit pas. Voyez DIVINATION.

DEVINER. v. act. Predire; pronoſtiquer ce qui doit arriver. L'art de *deviner*; predire, *deviner* les malheurs à venir.

DEVINER, ſignifie auſſi, Decouvrir une choſe cachée, obſcure, & inconnuë; conjecturer. *Deviner* une énigme. Il a *deviné* ma penſée. *Devinez*, d'où je viens. *Devinerez*-vous bien ce que cela me coûte? Les Philoſophes paſſent leur vie à *deviner*, & à chercher comment la nature remuë toutes les machines qu'elle preſente à nos yeux. OR. M. Nous nous voyons inceſſamment nous-mêmes, & nous en ſommes encore à *deviner* comment nous ſommes faits. FONT. Les femmes veulent qu'on *devine* leur amour. PEL. Un Amant eſt d'ordinaire plus piqué d'un amour qu'il *de-*

Digitized by Google

vine, que de celui qu'il voit. FONT. Nous autres gens de Cour nous sommes tellement diſſipez, que très-ſouvent il faut qu'on nous *devine*. PIEC. COM. On aime bien à *deviner* les autres; mais l'on n'aime pas à être *deviné*. LA ROCH. Les autres ne nous voyent point; ils nous *devinent*. MONT. Nous nous imaginons toûjours qu'on *devine* nos ſentimens ſecrets. AB. DE ST. R. Une penſée delicate cache une partie du ſens qu'elle contient, afin qu'on le cherche, & qu'on le *devine*. BOU. Il faut laiſſer quelque choſe à *deviner* au Lecteur. ID.

DEVINER, ſignifie quelquefois ſimplement, Penſer; juger; chercher; ſuppléer. Je vous laiſſe à *deviner* ce qu'il a pû dire en cette occaſion; pour dire, Je vous laiſſe à penſer. Je vous en ay aſſez dit; *devinez*. le reſte de ſes ſentimens. Son écriture eſt ſi mechante, qu'il faut *deviner*.

On dit auſſi, Qu'un Commentateur *devine*; Que c'eſt *deviner*, quand il explique un paſſage d'un Auteur obſcur à ſa fantaiſie, & à qui on peut donner pluſieurs autres ſens auſſi raiſonnables.

On dit en proverbe d'un homme qui n'eſt pas heureux en ſes conjectures, Que ce n'eſt pas un grand *Devin*; Qu'il *devine* les Fêtes, quand elles ſont venuës: ou de celui qui a expliqué une choſe claire, Qu'il ne falloit point aller pour cela au *Devin*. On dit auſſi, Je vous le donne à *deviner* en dix, en cent, &c. pour marquer qu'une choſe eſt difficile à *deviner*.

DEVINEUR, DEVINERESSE. C'eſt la même choſe que DEVIN. DEVIN eſt plus uſité au maſculin, & DEVINERESSE au feminin. D'autres pretendent que c'eſt DEVINE, qui eſt plus uſité que DEVINERESSE. L'Académie dit auſſi DEVINEUR; en ajoûtant, qu'il n'eſt en uſage qu'en certaines phraſes. Il fait le *devineur*. Voilà un beau *devineur*; un plaiſant *devineur*. L'ACAD.

DEVIS. ſ. m. Ce mot eſt bas, & vieux. Il ſignifie, Entretien, propos familier. Une Epigramme de St. Gelais commence ainſi:

Une belle jeune épouſée,
Se trouvant un jour en devis,
Avec une vieille uſée, &c.

DEVIS. ſ. m. Terme d'Architecte. Memoire; declaration en detail que donne un Maçon; un Charpentier; un Architecte, ou autre Ouvrier, qui travaille à quelques conſtructions, contenant la qualité, l'ordre & la diſpoſition de leur ouvrage; des materiaux qu'il y convient fournir, du prix, de la quantité, & de tous les frais qu'il faut faire pour les mettre en état; ſur quoy ils ſont leur marché avec le bourgeois qui les employe. Quand on eſtime les ouvrages, il faut voir s'ils ſont conformes au *devis*, ſur lequel on a fait marché. Donner un *devis* exact.

DEVISAGER. v. act. Bleſſer quelcun au viſage; le defigurer. Une fuſée l'a tout *devisagé*.

On le dit même des égratignures. Ce chat lui a donné quelques coups de griffe, qui l'ont *devisagé*. Si vous lui reprochez ſon âge, elle vous *devisagera*.

DEVISAGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEVISE. ſ. f. Terme de Blaſon. Ce mot ſe dit en general des chiffres, des caracteres, des rebus, des ſentences de peu de mots, & des proverbes, qui par figure, ou par alluſion avec les noms des perſonnes, ou des familles, en font connoitre la nobleſſe, ou les qualitez. La *deviſe* en ce ſens eſt d'un uſage bien plus ancien que le Blaſon; & c'eſt d'elle que les Armoiries ont pris leur origine. Ainſi l'Aigle a été appellée la *deviſe* de l'Empire. Le S. P. Q. R. étoit la deviſe du peuple Romain; qui eſt encore aujourd'huy ce qui compoſe l'Ecu de la ville de Rome. Les premieres *deviſes* ont été de ſimples lettres ſemées ſur les bords des cottes d'armes, ſur les bouſſures & dans les bannieres. Ainſi le K a été la *deviſe* de nos Rois nommez Charles, depuis Charles V, juſqu'a Charles IX. Il y a eu auſſi des *deviſes* par rebus, équivoques, ou alluſions, tant aux noms, qu'aux armes. Meſſieurs de Guiſe ont pris des A dans des O, pour ſignifier, *Chacun à ſon tour*. La Maiſon de Seneçay, *In virtute & honore ſenece*. Morlaix, *S'il te mord, mordés*. Ceux qui ont eu des tours dans leurs Armoiries, *Turris mea Deus*, &c. Il y en a eu d'autres énigmatiques, ou à demi-mot, comme celle de la Toiſon d'or, *Autre n'auray*; pour dire, que Philippes le Bon, qui inſtitua cet Ordre, renonçoit à toute autre femme qu'à Iſabelle de Portugal, qu'il épouſoit alors. Les *deviſes* contiennent quelquefois des proverbes entiers & des ſentences; comme celle de Ceſar Borgia, *Aut Ceſar, aut nihil*. On met les *deviſes* des Armes dans des rouleaux, ou liſtons, tout autour des Armoiries, ou bien en cimier, & quelquefois aux côtez & au deſſous, & celles des Ordres ſur leurs colliers. Ces ſortes de *deviſes* ſont hereditaires dans les familles de ceux qui les ont priſes. Il y a chez le Roy un *Intendant des Inſcriptions & Deviſes* pour toutes les Maiſons Royales, en titre d'office.

DEVISE, en termes de Blaſon, ſe dit de la diviſion de quelques pieces honorables de l'Ecu. Quand une faſce n'a que la troiſiéme partie de ſa largeur ordinaire, elle s'appelle *faſce en deviſe*, ou *deviſe* ſeulement; & il n'y en doit avoir qu'une en un Ecu. On le dit auſſi du chef, lorſqu'on le poſe en ſa partie baſſe, & qu'il n'a que le tiers de ſa largeur ordinaire; & alors on l'appelle *chef en ſecond, ſurmonté ou chargé* de tant d'étoiles, de molettes, ou autres meubles ſemblables. Ce mot de *Deviſe* s'eſt dit, parcequ'elle ſervoit à *diviſer*, & à remarquer les gens; ce qui ſe faiſoit par les habits, les livrées, les écharpes, & enfin par les paroles, ou ſentences particulieres que les Chevaliers prenoient pour ſe faire remarquer. On les a enſuite poſées ſur les Ecus, d'où ſont venuës inſenſiblement les Armoiries. On diſoit en vieux François, Faire ſa *deviſe*; pour dire, Faire ſon teſtament, ou la diviſion de ſes biens, comme on voit dans Villehardouin.

On a appellé auſſi autrefois *deviſe*, les robes de deux couleurs, comme ſont en quelques lieux celles des Maires & Echevins, & des Huiſſiers & Bedeaux des villes, des Parroiſſes & des Communautez de Marchands; & cela par la raiſon qu'elles étoient diviſées en deux couleurs; car en ce temps la *deviſe* ſignifioit *diviſion*; & on dit, *Faire ſa deviſe*; c'eſt-à-dire, faire ſon teſtament, le partage, & la diviſion de ſes biens.

DEVISE, ſe prend maintenant en un ſens plus étroit, & ſignifie, une emblême, qui conſiſte en la repreſentation de quelque corps naturel, & en quelque mot qui l'applique dans un ſens figuré à l'avantage de quelcun. Le tableau, ou la figure, s'appelle le *corps*; & le mot proportionné à la figure, s'appelle l'ame de la *deviſe*. C'eſt ce qui met de la difference entre l'emblême, & la *deviſe*; car pour l'emblême, les paroles qui l'accompagnent, ont un ſens complet, & independamment de la figure; au lieu que le mot de la *deviſe* ne ſignifie rien tout ſeul, & ſans rapport à la figure qui en fait le corps. Ainſi une *deviſe* n'eſt vraye, que quand elle contient une ſimilitude metaphorique, & qu'elle ſe peut reduire en comparaiſon. Enfin c'eſt une metaphore peinte, & viſible, qui frappe les yeux. Il faut tout cela pour une *deviſe*: autrement une figure ſeule ne fait qu'un ſymbole hieroglyphique; & les paroles ſeules ne font qu'un dicton, ou une ſentence. De plus les figures qui entrent dans la compoſition de la *deviſe*, ne doivent avoir rien de monſtrueux, ni d'irregulier; rien qui ſoit contre la nature des choſes, ou contre l'opinion com-

Digitized by Google

commune des hommes. Il ne faut pas auſſi unir enſemble des figures qui ne ſe rencontrent point d'ordinaire, & qui n'ont nulle liaiſon d'elles-mêmes; car la metaphore doit être fondée ſur quelque choſe de réel & de certain, & non pas ſur le hazard, ou ſur l'imagination. On en excepte les unions bizarres & chimeriques établies dans les fables: l'uſage, & l'autorité des Poëtes, les font paſſer pour naturelles. Le corps humain n'entre point dans les *deviſes*; parceque ce ſeroit comparer l'homme avec ſoi-même, que de prendre un corps humain pour ſimilitude. Il doit encore y avoir de l'unité dans les figures qui ſervent de corps. On n'entend pas qu'il n'y doive avoir qu'une ſeule figure: mais s'il y en a pluſieurs, elles doivent ſe rapporter à une même, & être ſubordonnées l'une à l'autre; enſorte qu'il n'y en ait qu'une principale, de laquelle les autres dependent. Mais moins il entre de figures dans le corps de la *deviſe*, & moins elles ont de confuſion, plus le corps a de perfection, & de beauté. Le corps ſur tout doit être noble & agreable aux yeux: une figure baſſe & difforme ne convient point à la *deviſe*. Pour le mot qui anime la figure, il doit lui convenir ſi bien, qu'il ne puiſſe convenir à un autre. C'eſt une regle generale de ne point nommer ce qui paroît, & ce que la ſeule vuë fait entendre. Il ne faut pas même que le mot ait un ſens achevé; parceque devant faire un compoſé avec la figure, il ne doit être neceſſairement qu'une partie, & par conſequent, ne ſignifier pas tout. Dès que les paroles ſeules ont une ſignification complete, on a une notion claire & diſtincte, independamment de la figure: or la ſignification doit reſulter de l'une & de l'autre enſemble. Plus le mot eſt court, plus il a de grace, & le ſens ſuſpendu des paroles, qui laiſſe quelque choſe à deviner, fait une des principales beautez de la *deviſe*. Il y a du bonheur & de l'eſprit, à employer les paroles d'un Poëte à une choſe, à quoy le Poëte ne penſa jamais; & de le faire ſi à-propos, qu'elles ſemblent être faites exprès pour le ſujet, auquel elles ſont appliquées, pourvu que ce ſoit ſans eſtropier le vers. En general le mot d'une *deviſe* doit être toûjours ſpirituel, & avoir je ne ſçai quoy qui pique, ou dans le ſens, ou dans les paroles. Par ex. pour exprimer qu'une perſonne ſe forme, & ſe perfectionne par les diſgraces, l'on peut ſe ſervir d'une ſtatuë qu'une main taille avec le ciſeau, en y ajoûtant ces paroles, *Perficitur, dum caditur.* Bou. On met des *deviſes* ſur les monnoyes, ſur les jettons, ſur les écus des Cavaliers, dans les ornemens des arcs de triomphe, de feux d'artifice, & autres ſolennitez. Les *deviſes* ſont des eſpeces d'images, qui repreſentent les entrepriſes de guerre, d'amour, de pieté, d'étude, d'intrigue, de fortune, &c. Les *deviſes* étoient inconnuës aux Anciens. Les François ſont les premiers qui ont fait des *deviſes*; & les Italiens, les premiers qui en ont donné des regles. Le P. Meneſtrier & le P. le Moine, Jeſuites, ont écrit de l'art des *deviſes*.

DEVISER. v. n. Cauſer; babiller; jaſer; s'entretenir enſemble familierement, & d'affaires de peu d'importance. Il ne ſe dit gueres que des entretiens peu ſolides. Tout en *deviſant* nous voici arrivez à la ville. Abl.

DEVOILEMENT. ſ. m. Action, par laquelle on decouvre ce qui étoit caché ſous des voiles. Le *devoilement* des myſteres & des figures du Vieux Teſtament ne s'eſt fait qu'à l'arrivée du Meſſie. Il eſt bas. L'Acad.

DEVOILER. v. act. Oter le voile, ou quitter le voile. Cette Religieuſe a été *devoilée* dans les formes, & par autorité de Juſtice; on a annullé ſes vœux. On dit, Qu'une Religieuſe s'eſt *devoilée* elle-même; Qu'elle a quitté le voile, quand elle eſt ſortie du Couvent, & qu'elle l'a abandonné. On dit au figuré, Que le ciel s'eſt *devoilé*, lorſqu'il eſt devenu ſerein; que le vent en a chaſſé les nuës qui le couvroient comme d'un voile.

L'Olympe ſon front devoila,
Et tout le jour etincela. Voit.

DEVOILER, ſe dit figurément; pour dire, Decouvrir; mettre en évidence ce qu'on tenoit caché. On a *devoilé* tous les myſteres, toutes les intrigues de cette negociation. *Devoiler* l'hypocriſie. *Devoiler* la perfidie. Tour. *Devoiler* la nature; c'eſt, en decouvrir les ſecrets, & les myſteres.

DEVOILÉ, ÉE. part. & adj.

DEVOIR. ſ. m. Obligation de faire quelque choſe, ſoit par neceſſité, ſoit en vertu des loix, ſoit à cauſe des engagemens attachez à un employ, ou à une profeſſion, ſoit par la bienſeance de ſon *état*, & de ſa condition. S'acquitter exactement de ſon *devoir*. Ce Prelat ne manque à aucun de ſes *devoirs*. Remplir tous les *devoirs* d'un ſage Magiſtrat; en faire toutes les fonctions avec integrité. Faire tout *devoir* de Capitaine & de ſoldat. Vau. Chacun regarde ſon *devoir* comme un maître fâcheux, dont il voudroit s'affranchir. St. Ev. Le malheur de l'homme, c'eſt de ſe ſervir de ſa raiſon pour combattre ſon *devoir*. Le P. R. Nous nous imaginons que c'eſt aſſez de ne pas ignorer nos *devoirs*, ſans que nous ſoyons obligez de les accomplir. Le Ch. de M. On fait bien froidement ce qu'on ne fait que par *devoir*. Or. M. Lorſqu'une femme conſulte le *devoir* plutôt que l'amour, c'eſt qu'elle appelle le *devoir* pour excuſer ſon indifference. Ib. Qu'il eſt dur d'avoir à combattre ſon *devoir* contre ſon inclination! Lett. d'Eloïſe à Abel. Le tier *devoir* condamne un cœur à ſe taire. Corn.

Quand je vertai ſes yeux tout de tous leurs charmes,
Me ſouviendrai-je alors de mon triſte devoir. Rac.
Pardonne, cher Amant, mon injuſtice extrême;
Tout vient de mon devoir, *& non pas de mon cœur.*
Corn.

On dit, Maintenir les peuples dans le *devoir*; c'eſt-à-dire, dans l'obeïſſance. Se ranger à ſon *devoir*; c'eſt-à-dire, ſatisfaire à ſon *devoir*. Ranger quelqu'un à ſon *devoir*, c'eſt le reduire, ou le contraindre à faire ce qu'il doit. On dit, Se mettre en ſon *devoir*; c'eſt-à-dire, dans l'état de reſpecter, où l'on doit être. On dit encore, Se mettre en *devoir* de faire quelque choſe; c'eſt, marquer qu'on eſt prêt; qu'on eſt en état de la faire. Il ſe mit en *devoir* d'executer ſes ordres. L'Acad.

DEVOIR, ſignifie plus generalement, Egards; reſpects; honneurs; tout ce qu'exige la bienſeance, & l'honneteté. Un honnête homme doit s'acquitter de tous les *devoirs* de la vie civile; mais les jeunes gens regardent ces *devoirs* comme un joug inſupportable. St. Ev. Dans le monde il faut ſatisfaire à une infinité de *devoirs*, qu'on neglige quand on agit par humeur. Nic. On paſſe la moitié de ſa vie à rendre mille petits *devoirs* que la coutume a établis, & à faire des complimens peu ſinceres. Mlp. Sc. *Devoirs*, amitié, & tout ce qui fait les liens des ſots, ne m'ont jamais gêné un moment en ma vie. St. Ev.

On dit, Aller rendre ſes *devoirs* à quelqu'un; c'eſt-à-dire, l'aller voir; lui aller rendre viſite. On appelle, Rendre les *derniers devoirs*, aſſiſter à la pompe funebre de quelqu'un; lui rendre tous les honneurs, accoutumez dans ces ceremonies.

DEVOIR, par rapport au mariage, ſignifie, Obeïſſance; ſoumiſſion. Dans la plupart des mariages le *devoir* tient lieu d'amour. Mlp. Sc.

Je ferai par devoir *ce qu'autrefois j'ai fait d'amour.* Corn.

Je ne veux rien obtenir de la rigoureuſe loy du *devoir*; je veux tenir tout de vôtre cœur, & de vôtre paſ-

Digitized by Google

sion. MOL. Assembler les *devoirs* de femme & de maitresse. VILL. En Hollande quand les femmes se font données une fois à leurs maris, elles ne connoissent plus que sa simplicité du *devoir*. ST. EV. En amour non plus qu'à la guerre, on fait trop peu, quand on ne fait que son *devoir*. B. RAB. Elle est bien de la peine à se soumettre au rigoureux *devoir* de femme. LE CH. DE M. C'est une plaisanterie contre une femme qui faisoit la prude :

Ah ! dès que le devoir precede le desir,
C'est une peine, Iris, & non pas un plaisir. OE. M.

Ce mot, selon Du Cange, vient de *deberitum*, qu'on a dit dans la basse Latinité, pour signifier la même chose.

Les Casuïstes appellent *devoir conjugal*, celui que les gens mariez font obligez reciproquement de se rendre. Le *devoir* marital, est de satisfaire à l'intention du mariage. Les Rabbins se font ingerez de reduire en taxe le *devoir conjugal*, & ont pretendu qu'un paisan s'en acquittoit en donnant une nuit par semaine à sa femme ; le Voiturier & le Marchand une nuit par mois ; le Matelot deux nuits par an ; & qu'un homme de Loi acqueroit le droit d'être deux, & trois ans sans voir sa femme : & il n'y avoit point de mari qui fût taxé plus haut qu'à une fois la semaine. Selon ne les taxa qu'à trois nuits par mois. Charron s'est mêlé aussi de faire ces taxes ridicules.

DEVOIR DE L'OISEAU, se dit en termes de Chasse, de la portion, ou curée du gibier, qui est duë à l'oiseau qui l'a pris.

DEVOIR. v. act. *Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent ; je deus*, ou *je dûs ; j'ay deu*, ou *j'ay dû ; je devrai ; que je doive ; je devrois, que je deusse* ou *dusse*. Etre tenu ; être obligé envers quelcun à payer, ou à faire quelque chose, soit par contrat ou protoesse ; soit pour avoir accepté un don à cette charge ; soit par les loix ; soit par condamnation en Justice. Il faut payer ce qu'on *doit*. Je dois beaucoup. Quand on accepte un testament, on *doit* payer tous les legs. Il *doit* de grosses sommes. On *doit* l'obeïssance à son Souverain, à ses superieurs. Un vassal *doit* la foy & hommage à son Seigneur.

DEVOIR, signifie aussi, Etre redevable, être obligé à quelcun, soit par les loix de la Morale, soit par les engagemens de la naissance, de l'honnêteté, ou de la reconnoissance. Je ne *dois* qu'à moi-même ce que je suis. Je vous *dois* toute ma fortune. Vous en usez si mal que je ne vous *dois* plus aucuns égards ; mais je me les *dois* à moi-même. M. SC. Nos amis d'ordinaire croyent qu'on leur *doit* plus qu'on ne leur *doit*. ST. EV. Celui, à qui il *est dû*, aime encore mieux que celui qui *doit*. MONT. Si nous sommes si exacts à exiger du prochain tout ce qu'il nous *doit*, Dieu exigera de nous à la rigueur tout ce que nous lui *devons*, & il se trouvera que nous lui *devrons* bien davantage. NIC. Je ne veux pas vous *devoir* à vos sermens ; je ne veux vous *devoir* qu'à vous-même. LETT. PORTUG.

L'Amour n'est plus amour dès que la chose est duë.
OE. M.

Je devray ma grandeur entiere à mon courage. CORN.
Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont fait naître ;
Je fais assez connoître ses faire connoître. ID.
On n'aime point à voir ceux, à qui l'on doit trop,
Et leur seule presence est un secret reproche. ID.

DEVOIR, se dit aussi des avantages que les uns peuvent avoir sur les autres. En matiere de capacité les Romains n'en *doivent* rien aux Grecs : les Modernes n'en *doivent* rien ; ne cedent en rien aux Anciens.

DEVOIR, se dit encore des choses naturelles qui arriveront, ou qui pourront arriver. Nous *devons* tous mourir ; c'est pourquoy nous *devons* bien vivre. Un homme qui a eu de grands emplois, *doit* avoir acquis beaucoup d'experience. Les Religieux dechaussez *doivent* avoir bien froid.

On s'en sert encore en ces phrases. Vous *devez* sçavoir ; vous *devez* croire ; pour dire, Sachez, croyez, &c. Il *doit* arriver ce mois-ci une éclipse de lune. Je *dois* aller demain aux champs. Mon correspondant *doit* avoir reçu ma lettre. Cet Ouvrier *doit* avoir bien de la besogne ; car il est habile. Les Grands Princes ne *doivent* jamais se voir, s'ils veulent demeurer amis. COMINES.

On dit proverbialement, Qu'un homme *doit* à Dieu & au monde ; qu'il *doit* par dessus la tête ; qu'il *doit* plus d'argent qu'il n'est gros ; qu'il *doit* au tiers & au quart ; pour dire, qu'il est noyé de dettes. On est riche, quand on ne *doit* rien. On dit, Qui a terme, ne *dois* rien ; c'est-à-dire, qu'on ne lui peut rien demander alors : Que qui *doit*, a tort ; pour dire, qu'il faut payer, ou être condamné aux depens. On dit d'un homme qui fait grossierement son devoir, Qu'il semble que Dieu lui en *doive* de reste. On dit, Qui nous *doit*, nous demande. On ne fait pas tout ce qu'on *doit*. Chose promise est *duë*. Ce n'est pas tout que *devoir*, il faut payer. On dit aussi d'un valet qui s'amuse, qui est trop long temps à faire un message, Qu'il n'y a point d'huis qui ne lui *doive* un denier. Qui nous *doit*, nous demande. Va où tu peux, & mourir où tu *dois*.

DEU, EUË, ou DÛ, ÛË, part. pass. & adj.

DEU. s. m. signifie la même chose que le *Devoir*, Substantif. Les Magistrats doivent bien s'acquiter du *dû* de leur charge ; du *dû* de leur conscience.

DEU, signifie aussi, la chose duë. Il faut prendre quelque hypotheque ou nantissement pour la sûreté de son *dû*. Ce creancier est des derniers ; il perdra son *dû*.

DEUEMENT, ou DUMENT. Terme du Palais. D'une maniere juste & raisonnable. Cette procedure a été bien & *dûment* faite. Il a été bien *dûment* atteint & convaincu. Il l'a payé bien & *dûment*.

DEVOLE, s. f. Terme de jeu de cartes. Il se dit lors qu'après avoir entrepris de faire jouër, on ne leve pas une main. Il est opposé à *Vole*, qui se dit, quand on fait toutes les levées.

DEVOLU, UË. adj. Ce qui est échu, & acquis par un droit de devolution. Ce droit est *devolu* à la Couronne. Cette succession est *devoluë* à un tel par la mort d'un aîné.

DEVOLU, se dit encore d'un droit acquis à un superieur de conferer quelque Benefice, quand l'inferieur, & le Collateur ordinaire a negligé de le conferer. Quand un Patron Laïque, ou un Chapitre a negligé de pourvoir à un Benefice dans les six mois, le droit est *devolu* à l'Evêque, de là à l'Archevêque, & au Primat, &c. Le Pape a conferé ce Benefice, parceque le droit lui étoit *devolu*.

On le dit aussi des Juges dans le même sens. Ce procés est *devolu* par appel à la Cour sur un deni de justice, sur une incompetence.

DEVOLU, ou DEVOLUT. L'Academie, Danet & Richelet écrivent, DEVOLU. Mr. Fleury & N. du Bois, qui ont traitté cette matiere, écrivent, DEVOLUT. Provision du Pape, ou de l'Ordinaire, pour un Benefice vacant, ou par la nullité du titre, ou par l'irregularité, ou incapacité du Titulaire, & laquelle rend le Benefice impetrable suivant les Canons. La Regle de la Chancelerie de Rome *de Annali Poſſeſſ.* contient deux chefs ; l'un que celui qui a jetté un *devolu* sur le benefice de celui qui a poſſedé paisiblement pendant un an, soit obligé d'exprimer le genre de la vacance, le nom du poſſeſſeur, & ſes degrez, sans qu'il puiſſe reparer ce deffaut après les provisions, par la clauſe generale qu'on appelle *quoris modo*. Cela ne s'executre pas à la rigueur, & l'on excuſe

Digitized by Google

cuſe un devolutaire, quand même il auroit ignoré le nom, ou la qualité du Titulaire, ou le temps de ſa poſſeſſion. Le Pape même, ou le Legat derogent ſouvent à cette régle. Cependant il ne ſuffit pas d'exprimer la vacance d'un Benefice; il en faut marquer la cauſe particuliere. Le ſecond Chef de la Regle contient les formalitez que doivent obſerver les devolutaires; c'eſt à ſçavoir, qu'ils faſſent aſſigner dans ſix mois le Poſſeſſeur du Benefice, & qu'ils faſſent terminer l'inſtance dans un an. Les Ordonnances de Charles IX. & de Henri III. les obligent d'élire domicile, & de donner caution; & leur preſcrivent auſſi ſix mois pour former la conteſtation, & deux pour pourſuivre le procés juſqu'à ſentence definitive. L'article 22. de l'Edit du Controlle de 1638. porte que celui qui impetre un Benefice par *devolut*, prenne poſſeſſion dans un an du jour de la datte de ſes proviſions. L'article 15. de l'Ordonnance de 1646. enjoint qu'en cas d'oppoſition les devolutaires ſoient tenus de faire appeller les oppoſans dans les trois mois après leur priſe de poſſeſſion; autrement ils ne doivent plus être écoutez, & demeurent dechus de leur droit. On peut s'adreſſer à l'Ordinaire pour *devolut*, ſi le deffaut eſt ſurvenu depuis la proviſion du Titulaire par l'Ordinaire. Mais ſi l'incapacité étoit anterieure aux proviſions, l'Ordinaire ne peut plus varier, ni conferer par *devolut*. Voyez DU BOIS. Il appelle *Devolué*, celui, ſur lequel on a obtenu un *devolut*; & *Benefice devolué*, un Benefice, ſur lequel on a jetté un *devolut*.

DEVOLUTAIRE. ſ. m. Celui qui eſt pourvu d'un Benefice par devolu. Par l'Ordonnance de 1667. tout impetrant de devolu, ou le *Devolutaire*, ſous peine d'être dechu de ſon droit, parceque c'eſt un droit odieux, doit donner caution de cinq cents liv. avant que d'être reçû à plaider. Le *Devolutaire*, après avoir obtenu ſes proviſions, doit prendre poſſeſſion du Benefice dans l'an: mais par l'article 46. de l'Ordonnance de Blois, il lui eſt deffendu d'entrer en jouïſſance avant que d'avoir obtenu ſentence de recreance, ou de maintenuë avec le legitime contradicteur.

DEVOLUTIF. Devolu; qui va au ſuperieur. En matiere de diſcipline & de correction, la ſentence s'executo nonobſtant l'appel; & l'appel eſt ſeulement *devolutif*, & non pas ſuſpenſif. DU BOIS. Voyez SENTENCE.

DEVOLUTION. ſ. f. Droit acquis par ſucceſſion de degré en degré. La *devolution* en general eſt une defenſe faite par quelques Coutumes au mari qui ſurvit à ſa femme, ou à la femme qui ſurvit à ſon mari, d'aliener ſes biens immeubles, & l'oblige à les conſerver pour les enfans nez de ce mariage, enſorte qu'ils y ſuccedent, à l'excluſion de ceux du ſecond lit. La France a pretendu que le Duché de Brabant eſt ſujet au droit de *devolution*. On a ſoutenu au contraire, qu'en ſuppoſant le Duché de Brabant ſujet à ce droit, il ne s'enſuit pas que par la *devolution* une fille ſortie du premier mariage, doive être preferée à un fils ſorti du ſecond. Voyez STOCKMAN.

DEVOLUTION. En matiere beneficiale le droit de *devolution* paſſe de l'inferieur au ſuperieur. Par ex. quand le Collateur ordinaire neglige pendant ſix mois du jour de la vacance de conferer un Benefice, ſon droit eſt devolu à l'Evêque, ou au Metropolitain, & de degré en degré au Pape pour cette fois-là ſeulement. Mais le Primat ne peut pourvoir par *devolution*, à moins qu'il ne ſoit fondé en titre exprés, comme le Primat de Lion. Le ſuperieur, comme l'Evêque, à l'égard d'un Abbé, à qui appartient la collation, a ſix mois pour pourvoir, du jour que la *devolution* a lieu en ſa faveur, & ne peut être prevenu pendant ce temps. Le Metropolitain a auſſi le même temps, & ne peut être prevenu par le Primat. Il n'y a que le Pape qui previent, comme étant l'Ordinaire des Ordinaires. Le Chapitre d'une Cathedrale a auſſi le droit de conferer par *devolution* les Benefices, *Sede vacante*; parcequ'en ce cas le Chapitre ſuccede au droit de l'Evêque.

DEVORANT, ANTE. adj. Qui devore; qui conſume promptement. Il a un feu *devorant* dans les entrailles, qui lui donne un continuel appetit.

On dit figurément d'un bon Chretien, Qu'il a un zéle *devorant*; un feu divin qui eſt *devorant*; pour dire, qu'il a un grand amour de Dieu. Des ſoucis *devorans*. M. SC.

DEVORATEUR. ſ. m. Qui devore. Cet homme eſt un *devorateur* de patrimoine. Le temps eſt le *devorateur* de toutes choſes. Rien n'échappe à ſes *devorateurs*. BENS. L'Academie ne s'en ſert point.

DEVORER. v. act. Dechirer; mettre en pieces. Les lions l'ont *devoré*. Daniel fut jetté dans la foſſe aux lions pour être *devoré*. On envoya un monſtre marin, pour *devorer* Andromede. ABLAN.

On le dit auſſi par extenſion des hommes, & ſignifie, Manger avidement, goulument. Il a bon appetit; il ne mange pas; il *devore*. Voyez comme il *devore*.

DEVORER. Conſumer; eng'outir; abſorber. Il a *devoré* tout ſon patrimoine. Le temps *devore* tout. MAI. Les flâmes ont *devoré* ces beaux palais. VAU. *Devorer* la ſubſtance des pauvres. PATRU. Vous *devorez* le peuple de Dieu, en le rendant tributaire de vôtre cruelle avarice. FL.

DEVORER, ſe dit figurément, & ſignifie, Deſirer; faire quelque choſe avec avidité; avec beaucoup de chaleur; avec beaucoup d'ardeur. Il attend avec impatience une ſucceſſion; il la *devore*, il la ravit par avance. Ses maudits yeux affligent toutes mes actions, & *devorent* tout ce que je poſſede. MOL. Quand cet Amant regarde ſa Maîtreſſe, il la *devore* des yeux.

DEVORER, ſignifie auſſi, Ronger, dechirer; conſumer ſecretement. L'ambition *devorois* Philippe. TOUR.

Le chagrin me devore. RAC.

Le même feu que vous me *devore*. LETT. PORTU.

Rien ne peut-il charmer l'ennuy qui vous devore? RAC.
Amour, impitoyable Amour,
Donne quelque relâche au mal qui me devore;
Et la nuit, & le jour. DES-H.

DEVORER, ſignifie encore, Renfermer en ſoy-même, & digerer un chagrin. *Devorons* nos plaintes, & nos larmes. FEN.

Mais quoy? Toûjours verſer des pleurs que je devore.
RAC.

Je devore *des pleurs cruels à retenir.* ID.

DEVORER, ſignifie encore, Surmonter; digerer. L'entêtement de parti fait qu'on *devore* les plus grandes difficultez. JUR. Il y a beaucoup de difficultez à *devorer* dans toutes les ſciences, & les commencemens en ſont toûjours très-difficiles. BOU.

DEVORER. On dit, Qu'un homme *devore les livres*; c'eſt-à-dire, qu'il les lit à la hâte, & preſque ſans reflexion. Ce Sçavant a raiſon de dire, qu'il *devore les livres*; on voit bien qu'il n'a pas eu le temps de les digerer. LA PAYS.

DEVORÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DEVOT, OTE. adj. & ſ. Pieux; attaché à ſervir Dieu; ardent à le prier; aſſidu aux Egliſes. Un vray *devot*, eſt celui qui quitte le monde, & non pas celui que le monde quitte. OE. M. Il y a bien de la difference entre un *devot*, & un homme de bien. Id. Telle, depuis qu'elle eſt *devote*, eſt plus éloignée de la vraye devotion, qu'avant qu'elle devint *devote*. LA BR. Les *devots* tâchent de ſurprendre l'approbation des hommes en faiſant accroire qu'ils ont déjà celle de Dieu. FL. C'eſt un grand ſcandale, de voir que les

Digitized by Google

plus *devots* sont d'ordinaire les moins raisonnables. LE P. LAMY. Il n'y a rien de plus à craindre qu'un *devot* irrité : c'est un animal colerique, & vindicatif; parcequ'il s'imagine que Dieu lui doit du retour ; que la Religion est blessée en sa personne ; & que ses fureurs sont divines. MEN. Vous reconnoissez les *devots* d'habitude, ou de vanité, à leur mauvaise humeur, & à l'inegalité de leur conduite. DIVERS. CUR. L'ignorance fait plus sûrement des *devots*, que la science, & l'étude. OE. M. Il faut *être devot* sans superstition, & sans melancolie. ST. EV. Le caractere des *devots* de profession est suspect aux gens sages. OE. M. On ne prend le titre de *devot* que pour se donner le droit de censurer la conduite d'autrui. ID. L'adversité, la laideur, & la vieillesse font plus de *devots* que les Predicateurs. ID. Les *devots* se figurent que le acte de la Religion les autorise à agir avec une ardeur chagrine contre ce qui n'est pas conforme à leurs idées. DE VILL.

Mon esprit se blesse
Du terme de devot, employé d'ordinaire,
Lorsque d'un hypocrite on parle avec detour. DES-H.
Tout n'est pour les devots que peché veniel ;
Ils sçavent en vertus transformer tous les vices. ID.
Fâche-t-on un devot, c'est Dieu qu'on fâche en lui. ID.
Ah ! pour être devot on n'en est pas moins homme. MOL.

On appelle *devots de cabale*, ceux qui agissent dans un esprit de faction, & de parti, ou par quelque passion qu'ils deguisent du pretexte specieux de devotion, & de pieté. Les femmes sont appellées par St. Angustin & par l'Egliſe, le sexe *devot*. L'Introduction à la vie *devote*, est un livre de St. François de Sales. On dit ironiquement, C'est un *devot*, un mangeur de Crucifix. Le mot de *Devot* s'est dit premierement des femmes & filles, qui avoient fait vœu de chasteté, *quasi Deo vota*.

Le Roy de France signe ainsi ses Lettres au Pape, *Vôtre devot fils, le Roy de France.*

DEVOTEMENT. adv. D'une maniere devote. Prier fort *devotement*.

Et tout devotement il (Tartuffe) *mangea deux perdrix.* MOL.

DEVOTIEUX, EUSE. adj. C'est la même chose que *Devot*. Ne vaudroit-il pas autant être profane, que superstitieusement *devotieux* ? ABL. Il vieillit. L'ACAD.

DEVOTIEUSEMENT. adv. C'est la même chose que *devotement*. Il vieillit. L'ACAD.

DEVOTION. ſ. f. Pieté; culte de Dieu avec ardeur, & sincerité. La vraye *devotion* est la premiere des vertus. La *devotion* est un attendrissement de cœur, & une consolation interne que sent l'ame du fidelle dans les exercices de pieté. JUR. On voit d'ordinaire que ceux qui ont une *devotion* la plus fervente, sont des esprits mediocres. ID. On a converti la *devotion* en art, & en science. OE. M. On appelle d'ordinaire *devotion*, certaines pratiques religieuses, dont on se fait une loi de s'acquitter regulierement : si cette exactitude est soutenuë d'une solide pieté, on a raison ; autrement c'est vanité, ou superstition. DE VILL. Il y a une *devotion* de temperament, aussi-bien que d'amour propre & de vanité. OE. M. Ce n'est plus la beauté qui rend une femme fiere, & desdaigneuſe; c'est la *devotion*. LA BR. On ne prend les dehors de la *devotion*, que pour être en droit de reformer ſon prochain. DE VILL. Les faux devots ſe dedommagent des degoûts, & des regles auſteres de la *devotion*, en cenſurant le reſte du genre humain. DIVERS. CUR. Bien des gens ſe font une *devotion* d'humeur & de naturel, & ſervent Dieu comme il leur plaît, & non pas comme il l'ordonne. FL. La *devotion* eſt une paſſion chez les femmes; c'eſt une bienfaence de l'âge, ou une mode qu'il faut ſuivre. LA BR. Il y a de bons Chretiens, à qui on perſuade, qu'il ſuffit d'être devot, d'une certaine *devotion* ignorante, & ſuperſtitieuſe, qui eſt le charme des ames baſſes. CL. Loin d'ici cette *devotion* vaine, & frivole, qui voulant accommoder Dieu avec le monde, donne à Dieu quelques exercices d'un culte exterieur, & laiſſe vivre au dedans les deſirs, & les affections du ſiecle. FL. Certain air de *devotion*, lorſque l'on n'eſt plus jeune, a toûjours bonne grace. OE. M.

De la devotion ayez moins de frayeur ;
Elle eſt rude pour le vulgaire ;
Mais pour nous il ne faut qu'un peu d'exterieur.
DES-H.
On peut impunément pour l'interêt du Ciel,
Etre dur, ſe venger, faire des injuſtices ;
De la devotion c'eſt là l'eſſentiel. ID.

Un *tableau de devotion*, eſt une peinture de quelque choſe ſainte & pieuſe. La *Devotion aiſée*, c'eſt le titre d'un livre du Reverend Pere le Moine, Jeſuïte.

DEVOTION, ſe dit auſſi d'un culte, ou ceremonie particuliere. Avoir une *devotion* particuliere à la Vierge; une *devotion* à un tel Saint, à une telle Egliſe; une *devotion* au Calvaire, au Roſaire, au Scapulaire. C'eſt le propre des eſprits ſuperſtitieux, que de donner dans toutes ſortes de *devotions*. FL. Mezerai appelle les nouvelles *devotions*, des *friandiſes ſpirituelles*. On fait tous les ans un Almanach de *devotion*, où ſont marquées toutes les Fêtes & les indulgences de chaque jour.

On dit au pluriel, Faire ſes *devotions*; pour dire, Communier; recevoir les Sacremens de la Penitence & de l'Euchariſtie.

DEVOTION, ſignifie auſſi, un devoüement entier an ſervice de quelcun; un amour grand & reſpectueux; un attachement tout ſingulier; une complaiſance aveugle.

J'aurai toûjours pour vous, o ſuave merveille !
Une devotion *à nulle autre pareille.* MOL.

DEVOTION, dans le même ſens, ſe prend pour, Entiere diſpoſition; devoüement aux interêts de quelcun. Il gagnera ſon procés; la plupart des Juges ſont à ſa *devotion*. Il faut craindre ceux qui ont toûjours des ſcelerats à leur *devotion*. On lui manda que la ville étoit à ſa *devotion*. ABLAN. Les Bacchiens étoient à leur *devotion*. VAUG.

On dit en proverbe, L'offrande eſt à *devotion*; pour dire, qu'on donnera tant & ſi peu qu'on voudra. Il n'eſt telle *devotion* que de jeunes Prêtres; pour dire, qu'on fait les choſes avec un grand zéle, quand on entre en quelque charge, en quelque profeſſion. On dit auſſi, Qu'on attend quelcun en bonne *devotion*; pour dire, qu'on eſt diſpoſé à le bien recevoir, à ſe bien rejoüir avec lui. On dit d'un homme un peu libertin, Que la *devotion* ne l'incommode guéres.

DEVOUEMENT. ſ. m. Sacrifice; action, par laquelle on ſe devoüe, on s'immole pour le public. Les Anciens étoient perſuadez qu'on pouvoit racheter la vie de quelcun par la mort d'un autre : de là venoient les *devoüemens* ſi ordinaires pour la vie des Princes. Le *devoüement* de Decius eſt fameux.

DEVOUÉMENT, ſignifie auſſi ſimplement, Conſecration; attachement abſolu. La profeſſion monaſtique eſt un entier *devoüement* au ſervice de Dieu. L'amour qui a Dieu pour objet, eſt un parfait *devoüement*. SAURIN. Le Prince marqua qu'il mouroit content; trop heureux d'avoir temoigné au Roi ſa reconnoiſſance, & ſon *devoüement*. M. DE M.

DEVOUER. v. n. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. S'attacher, ſe donner entierement à quelcun;

Digitized by Google

cun ; ſe conſacrer ; ſacrifier ; deſtiner. Cet homme eſt entierement *devoüé* au Prince. Tous ſes amis pour lui tout prêts à *ſe devoüer*. RAC. Les Courtiſans ſervilement *devoüez* à la faveur, ne font que ce qui eſt agreable au Roi & aux Miniſtres. MEZ. Les grands hommes ſe ſont *devoüez* à la gloire. ABL. On dit, Qu'un Religieux *ſe devoüe* à Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'il ſe conſacre à Dieu. Autrefois toutes les perſonnes d'une famille mariée ſe voüoient avec tout leur bien au ſervice d'un Couvent, & s'en rendoient ſerfs & eſclaves : & quand ils en paſſoient le contrat, ils lioient à leur cou une corde des cloches, pour montrer qu'ils ne manqueroient pas de ſe trouver à l'Egliſe au premier ſignal.

Chuſi pour tes amis ceux que le Ciel reverre ;
Fai ceux que ſon courroux devoüe à ſa colere. BREB.

DEVOÜER, ſe dit auſſi d'une ceremonie qui ſe faiſoit chez les Romains, quand un homme ſe ſacrifioit, & s'immoloit pour la patrie, comme fit Decius, qui après s'*être devoüé*, ſe jetta à travers les ennemis, & ſe fit tuer. Les Decies, qui ſe *devoüerent* pour l'interêt d'une ſocieté, dont ils alloient n'être plus, ne ſemblent de vrais fanatiques. ST. EV.

Un loup quelque peu clerc prouva par ſa harangue,
Qu'il fallait devoüer *ce maudit animal.* LA FON.

DEVOÜÉ, ÉE. part. & adj.

Ce mot vient de *devotare*. MENAGE.

DEVOULOIR. v. act. Ceſſer de vouloir. Malherbe en eſt l'inventeur. Seroit-il poſſible, dit-il, que celui-là voulût, qui peut *devouloir* en un moment ? Ce mot eſt fort commode, & fort ſignificatif ; & il ſeroit à ſouhaitter qu'il fût en uſage : mais il ne s'eſt point établi. VAUG. L'ACAD.

DÉVOYÉ, ÉE. adj. m. & f. Egaré. C'eſt un vieux mot, qui ſe diſoit autrefois des Heretiques. Nos freres *devoyez*. Voyez DESVOYER.

DEUTERO-CANONIQUE. Terme de matiere Eccleſiaſtique. Livre du Nouveau Teſtament, qui n'a point été reçu d'abord par le conſentement de toutes les Egliſes ; qui a été long temps rejetté par quelques-unes, & qui enfin a été mis dans le Canon. On appelle de même Livres *Deutero-Canoniques*, les Livres du Vieux Teſtament qui n'ont point été mis dans le Canon par la Synagogue, qui n'admettoit que vingt & deux Livres Canoniques. On doutoit des autres ; comme, Tobie, Judith.

DEUTERONOME. ſ. m. Seconde Loy. C'eſt le nom qu'on donne au dernier Livre de Moiſe, parce-qu'il contient une repetition des loix qu'il avoit couchées dans les Livres precedents. On a douté que ce livre fût de Moiſe, parcequ'on y lit la mort de ce Legiſlateur : mais c'eſt une addition qu'on a faite à la fin de cet Ouvrage, & que quelques-uns attribuent à Joſué.

DEUX. ſ. m. Nom du nombre qui double unité ; c'eſt le premier nombre qui commence les multiplications. Effacer ce *deux*. Fendre en *deux*, c'eſt, Diviſer par la moitié.

Un tout n'eſt à perſonne alors qu'il eſt à deux.
CORN.

Deux freres jumeaux. Les trois angles d'un triangle ſont égaux à *deux* droits. Cela eſt certain, comme *deux* & *deux* font quatre. Ils ſont à *deux* de jeu ; pour dire, Ils n'ont point d'avantage l'un ſur l'autre : phraſe tirée du Jeu de Paume, où on compte à *deux*, quand on a gagné un nombre égal de coups on de jeux. On dit à la boule, Il porte les *deux* ; pour dire, Il a *deux* coups à jouër : & d'un Cavalier qui s'enfuit, Qu'il donne des *deux* ; pour dire, des *deux* éperons. On dit au Triquetrac, *Double deux*, quand on amene un doublet de *deux*.

On dit proverbialement, Marcher *deux-à-deux*, comme Freres Mineurs ; c'eſt-à-dire, enſemble. Cela eſt fait comme *deux* œufs. Cette femme eſt faite comme *deux* œufs ; c'eſt-à-dire, mal-habillée ; mal-propre. Regarder un homme entre *deux* yeux ; c'eſt-à-dire, fixement. *Deux* chapons de rente, l'un gras, & l'autre maigre. On dit auſſi, Je ne vous en ferai pas à *deux* fois. SCAR.

DEUXIÉME. adj. m. & f. numeral. Qui ſuit le premier ; qui eſt au ſecond rang. Ceſar aimoit mieux être le premier en un village, que d'être le *deuxiéme* à Rome.

DEX.

DEXTERITÉ. ſ. f. Adreſſe à faire quelque ouvrage de la main. Il a une merveilleuſe *dexterité* à bien polir un verre.

Il ſe dit figurément des ouvrages de l'eſprit, & ſignifie, Adreſſe ; fineſſe ; habileté. Il faut traiter les affaires politiques, & les affaires d'Etat avec une grande *dexterité*. Le crime trouve moins d'averſion dans les eſprits, lorſqu'on met tant d'adreſſe, & de *dexterité* à le conduire. ST. EV. On peut avoir de l'habileté ſans fineſſe ; de la *dexterité* ſans ſoubſe, & de la complaiſance ſans flatterie. ID. On admiroit la *dexterité* de la Princeſſe à traitter les affaires les plus delicates, & à concilier les interêts les plus oppoſez. M. DE M. Ceſar eut une *dexterité* admirable à menager les Gaulois. ST. EV.

DEXTRE. ſ. m. Terme de Theologie. On prononçoit autrefois DETRE ; & Beze au Pſ. 26, fait rimer *Etre* à *Detre*. Côté droit. JESUS-CHRIST eſt aſſis à la *dextre* de Dieu ſon Pere.

Il ſe prend auſſi pour la main droite, en matiere de pieté. A quoy peut-on attribuer un changement ſi heureux, qu'à la *dextre* du Tout-puiſſant ? MAUCROIX. En termes de Blaſon il eſt Adjectif, où l'on dit, le côté *dextre* & *ſeneſtre* ; & non pas, le droit & le gauche.

DEXTREMENT. adv. D'une maniere adroite. Il faut manier bien *dextrement* ces criſtaux, de peur de les caſſer. Un Peintre peignit un rideau ſi *dextrement*, qu'on s'aviſa de le tirer. ABLAN. Ce mot n'eſt plus en uſage. On dit, *Adroitement*. RICHELET. L'Academie n'en dit rien.

DEXTRIBORD. Terme de Marine. Le côté droit du vaiſſeau. C'eſt la même choſe que *Stribord*.

DEXTROCHERE, ou DESTROCHERE. ſ. m. Terme de Blaſon. C'eſt un bras droit dans un Ecu, tantôt tout nud, tantôt habillé, ou garni d'un fanon, & quelquefois armé d'un gantelet, ou tenant quelque meuble ; ou piece, dont on ſe ſert dans les Armoiries. On met quelquefois le *dextrochere* en cimier.

Ce mot vient de *dextrocherium* Latin, qui ſignifioit, un bracelet qu'on portoit au poignet droit, & dont il eſt parlé dans les Actes du martyre de Sainte Agnés, & dans la vie de l'Empereur Maximin. Cet ornement étoit commun tant aux hommes qu'aux femmes, & s'eſt auſſi appellé *brachiale*, *torquis*, *armilla*. DU CANGE.

DEY.

DEY. ſ. m. Nom de dignité à Tripoli, à Tunis, & à Alger. Le *Dey*, à Alger, tient le premier rang, & a preſque toute l'autorité de Roy. Voyez BEY. *Dey*, ſignifie Roy. A Tunis il y a auſſi un *Dey* ; mais ſon autorité eſt extrêmement bornée par celle du *Bey* qui preſide au Divan ; qui commande la milice, & qui a l'adminiſtration des finances. On appelle *Deylick*, la dignité de *Dey*.

Digitized by Google

DIA.

DIA. Terme populaire, dont ſe ſervent les Chartiers pour faire avancer les chevaux par le droit chemin. Il eſt venu en uſage dans cette phraſe figurée & proverbiale: Il n'entend ni à *dia*, ni à *hurhaut*; pour dire, C'eſt un brutal, qui n'entend point la raiſon, quelque parti qu'on lui propoſe. Les Chartiers ſe ſervent de *dia* pour faire aller leurs chevaux à gauche; & de *hurhaut* pour les detourner à droite.

DIABETES. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une maladie, dans laquelle on rend une quantité exceſſive d'urine, quelquefois même au delà de ce qu'on boit, accompagnée d'une fievre lente, d'une ſoif continuelle, & de maigreur. Cette urine eſt ordinairement douce comme du miel, & quelquefois peu differente de la boiſſon qu'on prend. Le *diabetés* eſt cauſé par des ſels âcres, qui fondent la maſſe du ſang, ou qui en deſunifſent les parties, deſorte que la ſerosité s'en ſepare facilement. Quelques Medecins croyent que cette quantité exceſſive d'urine vient de l'air qu'on reſpire, qui ſe convertit en eau: mais d'autres jugent avec plus de raiſon, que c'eſt le ſang, la graiſſe, & mêmes les parties ſolides qui ſe liquefient.

Le mot *diabetés* vient du Grec *diabainein*, *paſſer vite*; & l'on a donné ce nom à cette maladie, parceque la boiſſon paſſe fort vite.

DIABETÉS, eſt auſſi un terme, dont on ſe ſert dans les hydrauliques; qui ſe dit d'un ſyphon, dont les deux branches ſont enfermées l'une dans l'autre, comme on voit dans le verre decrit par Heron, qui ſe vuide tout entier ſans être renverſé, dès que l'eau eſt arrivée à la hauteur de la branche interieure du ſyphon.

DIABLE. ſ. m. Mauvais Ange; Satan; Eſprit malin; Demon. Evoquer le *Diable*. Le *Diable* ne fait pas tout ce que le peuple lui attribuë. Les Ethiopiens peignent le *Diable* blanc, pour prendre le contrepied des Européens, qui le repreſentent noir. LUDOLF. Le *Diable* eſt toûjours pris dans l'Ecriture pour l'ennemi de Dieu, & des hommes. JESUS-CHRIST fut tenté par le *Diable* dans le deſert. Le *Diable* tente les Saints pour avoir des compagnons de ſa miſere. NIC. Ce n'eſt point le *Diable* qui nous tente; ce ſont nos paſſions. OE. M. Le *Diable* eſt toûjours en embuſcade, & en ſentinelle pour nous ſurprendre. IB.

Le Diable *bien ſouvent* (avec Dieu) *balance la victoire.*

BOI.

Le *Diable* deſabuſeroit les incredules, s'il ſe montroit ſi ouvertement. OE. M.

Evo aima mieux pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & ne pas coqueter. SAR.

Il n'eſt point parlé du *Diable* dans le Vieux Teſtament. On ne trouve point non plus dans les Auteurs Payens le mot de *Diable* dans la ſignification que l'on y a attachée parmi les Chretiens; c'eſt-à-dire, pour ſignifier une creature qui s'eſt revoltée contre Dieu. Ils tenoient ſeulement, qu'il y avoit de mauvais Genies, qui perſecutoient les hommes. Le Nouveau Teſtament appelle Beelzebud le *Prince des Diables*. Ce mot ſignifie le *Prince des Mouches*. Seldenus avoüe ingenûment, qu'il ignore, pourquoy Beelzebud eſt appellé le *Prince des Diables*. Les Relations qui parlent de la Religion des Americains, & de quelques autres peuples idolâtres, diſent, qu'ils adorent le *Diable*. Mais il ne faut pas prendre ce terme ſelon le ſtile de l'Ecriture: ces peuples ont l'idée de deux Etres collateraux, dont l'un eſt bon, & l'autre mechant. Ils mettent la terre ſous la conduite de l'Etre malin, que les Chretiens appellent le *Diable*, mal à-propos.

Le peuple ſe ſert de ce mot en une infinité de phraſes, & ſur tout pour exaggerer les choſes, ſoit en bien, ſoit en mal. Il eſt vaillant en *Diable*. C'eſt un *Diable* incarné; un Robert le *Diable*. Il fait le *Diable* à quatre; pour dire, l'enragé; il le faut tenir à quatre. C'eſt un *Diable* d'homme; un *Diable* en procés; pour dire, un grand chicaneur.

Une femme d'eſprit eſt un Diable *en intrigue.* MOL.

Il l'a battu en *Diable*; en *Diable* & demi; comme tous les *Diables*. On dit d'un homme, Que c'eſt un bon *Diable*; pour dire, un bon vivant: Un mechant *Diable*; pour dire, un homme dangereux: Un pauvre *Diable*; pour dire, un miſerable.

Quand Sa Majeſté me feroit
Quelque bienfait conſiderable,
Grand Roi, pas moins il ne ſeroit,
Et j'en ſerois moins pauvre Diable. SCAR.

Sçavant en *Diable*; c'eſt-à-dire, fort ſçavant. Menteur en *Diable*. Contrariant en *Diable*. CORN. Elle eſt laide en *Diable*; ou comme un *Diable*. Quel *Diable* de ſtile prenez-vous là. Il logeoit le *Diable* dans ſa bourſe; c'eſt-à-dire, n'y logeoit rien. LA FON. On dit, *Fy, au Diable*, pour marquer du mepris, & de l'averſion. On dit d'un mediſant, Qu'il dit le *Diable* d'un autre; pour dire, qu'il en dit tout le mal qu'on en peut dire. On dit, C'eſt le *Diable*; c'eſt là le *Diable*; pour dire, c'eſt là la difficulté; c'eſt là ce qu'il y a de fâcheux. Scaron, pour expliquer le *hoc opus, hic labor eſt* de Virgile, dit, Mais c'eſt le *Diable*; pour dire, c'eſt la difficulté. Tout cela eſt bas.

DIABLE, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Le *Diable* n'eſt pas toûjours à la porte d'un pauvre homme; pour dire, que la mauvaiſe fortune donne quelquefois du relâche. Le *Diable* eſt aux vaches; pour dire, que tout eſt en trouble, en confuſion. On dit, Que le *Diable* étoit beau, quand il étoit jeune. On dit par imprecation, ou par chagrin, Le *Diable* s'en pende; va-t-en au *Diable*; le *Diable* vous emporte. Noir comme un *Diable*. Il n'eſt pas ſi *Diable* qu'il eſt noir; pour dire, Il eſt meilleur qu'on ne penſe. On dit, Tirer le *Diable* par la queuë; pour dire, Avoir de la peine à vivre. Il ſe donne au *Diable*, que cela n'eſt pas vray; c'eſt-à-dire, il jure; il proteſte. On dit, Il ne ſe faut pas donner au *Diable* pour faire cela; pour dire, qu'une choſe eſt facile. Quand on ne peut venir à bout d'une choſe, on dit que le *Diable* s'en mêle. Cela s'en eſt allé à tous les *Diables*; pour dire, On ne ſçait ce que cela eſt devenu. Le *Diable* pourroit mourir, que je n'heriterois pas de ſes cornes; pour dire, je n'attends rien de perſonne, ni charge, ni ſucceſſion par la mort de qui que ce ſoit. On dit d'un mechant homme, d'un chicaneur, qui trouble le repos des autres, Que quand il dort, le *Diable* le berce. On dit, Qu'un homme fait comme le valet du *Diable*, quand il fait plus qu'on ne lui commande. On dit d'un homme fort & puiſſant, Que c'eſt un grand *Diable*.

On dit auſſi ironiquement à des hableurs, pour montrer qu'on ne croit rien de ce qu'ils diſent, Au *Diable* zot; au *Diable*, qui s'en ſoucie. On pretend que cela vient d'une imprecation tronquée, & qu'on a voulu dire, Allez au *Diable*, au *Diable*. On a retranché le dernier & le premier mot, & on a mis un z, pour éviter la cacophonie; car le mot de *zot* n'eſt point de la langue, deſorte qu'il faut que ce ſoit une orthographe corrompuë. Il y a plus d'apparence que cela ſe dit pour, Au *Diable ſoit*, qui vous croira; & qu'on a retranché la fin; & qu'au lieu de *ſoit*, on a dit *zot*; car *ſot* ſignifioit autrefois *ſoit*.

On le dit auſſi par exclamation & imprecation, A quoy *Diable* penſiez-vous de faire ce mariage? A quel *Diable* en

Digitized by Google

en voulez-vous ? On dit d'un mechant homme, Qu'il ne craint ni Dieu, ni *Diable*.

DIABLE, eſt auſſi une maniere d'Adjectif, comme lorſque l'on dit, Il faut être bien *Diable* pour faire une telle action ; pour dire, il faut être bien mechant ; bien enragé.

Aux Indes les habitans appellent *Diable*, un oiſeau nocturne, à cauſe de ſa laideur. Son plumage eſt mêlé de noir & de blanc : il a un regard affreux, & pouſſe un cri lugubre, & effroyable.

DIABLE DE MER. Poiſſon qui ſe trouve vers les côtes de la Penſylvanie. Sa groſſeur eſt de quatre pieds de diametre. Sa peau eſt rude & noire. Sa tête eſt plate ; ſes dents, aiguës, dont il y en a deux recourbées, comme les deffenſes d'un ſanglier. Il a deux cornes ſur ſes yeux, qui tournent ſur ſon dos, comme celles du belier. Sa chair eſt venimeuſe, & cauſe des vomiſſemens mortels. A cauſe de tout cela on l'appelle *Diable de mer*.

DIABLEMENT. Adverbe, qui ſert à augmenter la force d'une expreſſion, & ſignifie, Extrêmement ; exceſſivement. Cet Ouvrage eſt *diablement* mauvais. Ce potage eſt *diablement* chaud. Cette femme eſt *diablement* laide. Je ſuis *diablement* fort ſur l'impromptu. MOL. Il m'ennuye *diablement*. PIEC. COMIQ.

DIABLERIE. ſ. f. Sortilege ; artifice du Diable ; choſe, dont le Diable ſe ſuéle. Il n'y a point de *diablerie* à cela ; la choſe eſt facile. La *diablerie* de Loudun. Il y a quelque *diablerie* en cette affaire, que tout le monde n'entend pas ; pour dire, Il y a quelque choſe de ſecret qu'on ne peut penetrer. Il y a un vieux livre Gaulois intitulé, *De la Diablerie*.

DIABLERIE, ſe dit auſſi pour, Mechante humeur ; criaillerie.

Et cependant avec toute ſa diablerie,
Il faut que je l'appelle, & mon cœur, & m'amie. MOL.

DIABLESSE. ſ. f. Mechante femme, qui crie & tourmente toûjours ſon mari, ſes domeſtiques, ſes voiſins. C'eſt une *diableſſe*, qui ne peut vivre en repos avec perſonne.

Quoy ? me voir le mari de ces femmes de bien,
Ces dragons de vertu, ces bonnêtes diableſſes. MOL.

DIABLESSE, s'employe auſſi quelquefois comme une maniere d'Adjectif. Cette femme eſt bien *diableſſe*.

Je veux une vertu, qui ne ſoit point diableſſe. MOL.

DIABLOTIN. Petit Diable.

DIABLETEAU, ſignifie la même choſe. Du grand chat Rodilardus, que Panurge crut être un *Diableteau* ; c'eſt un titre de Rabelais. Ce mot ne ſe trouve point ailleurs.

DIABOLIQUE. adj. m. & f. Qui tient du Diable ; mechant. Un eſprit *diabolique* ; une tentation *diabolique*. Les machines de guerre ſont des inventions *diaboliques*. On le dit auſſi pour exaggerer, & pour marquer une choſe horrible. Un menſonge *diabolique*. Un eſprit *diabolique*, eſt un eſprit mechant au dernier point.

DIABOLIQUEMENT. adv. Par une mechanceté du Diable. C'eſt une calomnie forcée *diaboliquement*.

DIABROSIS. ſ. m. Terme de Medecine. C'eſt une ſolution de continuité cauſée par une matiere âcre, & corroſive, qui ronge quelque partie du corps.

Ce mot qui eſt Grec, eſt formé de la Prepoſition *dia*, par, & de *broskein*, manger.

DIACARTHAMI. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt un électuaire ſolide purgatif, compoſé de turbit, de la moëlle des graines de carthame, de manne, de ſcammonée, & de quelques autres ingrediens. Le *diacarthami* purge particulierement la pituite. On en donne dans les maladies du cerveau, & on en mêle quelquefois dans les medecines avec d'autres purgatifs. Il prend ſon nom de la graine de carthame, qui entre dans ſa compoſition.

DIACHYLON. ſ. m. Terme de Pharmacie, qu'on donne à pluſieurs emplâtres, à cauſe qu'on y fait entrer des mucilages, qui ſont des ſucs viſqueux, nommez en Grec *chylon*, qui ſont tirés de quelques plantes. Il y a le *diachylon blanc ou ſimple*, qui eſt compoſé d'huile commune, de litarge d'or, & des mucilages tirez de la racine d'althea, & des ſemences de lin, & de ſenegré. Il eſt propre pour ramolir, pour digerer, pour meurir & pour reſoudre. Le *diachylon* qu'on appelle *treatum*, eſt la maſſe du *diachylon blanc*, dans une livre de laquelle on mêle une once de poudre d'iris de Florence. Cet emplâtre digere, incife & meurit avec plus de force que le *diachylon ſimple*. Il y a auſſi le *grand diachylon*, ou *diachylum magnum*, qui eſt compoſé de litarge d'or, des huiles d'iris, de camomille & d'aneth, de terebentine, de reſine de pin, de cire jaune, de mucilages de lin & de ſenegré, de figues recentes, de raiſins de Damas, d'ictyocolle, des ſucs d'iris, de ſquille, & d'oeſypte. Ce *diachylon* ramolit les ſclirres, & reſout les enflûres. Il eſt ſurnommé *grand*, non ſeulement à cauſe de ſes grandes vertus, mais auſſi parcequ'il reçoit un plus grand nombre d'ingrediens que le ſimple. Il y a encore le *diachylon gummatum* ou *gommé*, qui n'eſt autre choſe que la maſſe du *grand diachylon*, à laquelle on ajoûte les gommes ammoniac, galbanum & ſagapenum, fondues avec du vin, coulées & cuites juſqu'à l'épaiſſeur du miel. C'eſt de ces gommes qu'il prend le ſurnom de *gommé*. Cet emplâtre eſt le plus puiſſant de tous pour digerer, cuire, meurir, & reſoudre.

DIACODIUM. ſ. m. Terme de Pharmacie, eſt un medicamene fait de têtes de pavot. Il y en a de deux ſortes, le ſimple & le compoſé. Le *diacodium* ſimple eſt une eſpece d'opiate, faite avec l'extrait des têtes de pavot, & le ſapa, ou le ſucre. Il eſt propre pour adoucir les ſeroſitez trop âcres, pour appaiſer la toux, & pour provoquer le ſommeil. On ne ſe ſert plus de cette preparation, qui étoit fort en uſage chez les Anciens, depuis qu'on a reconnu que le ſyrop de pavot blanc, nommé preſentement *diacodium*, produit le même effet. Le *diacodium* compoſé eſt fait avec le *diacodium* ſimple, les trochiſques de Ramich, l'hypociſtis, la mirrhe, le ſaffran & les balauſtes. Il eſt propre pour arrêter & pour adoucir les catharres, les cours de ventre & les hemorragies.

Ce mot vient de *dia*, par, & *codion*, tête de pavot.

DIACONAT. ſ. m. Le ſecond des Ordres Sacrez, qui met au rang des Diacres celui qui n'étoit que Sousdiacre. Prendre le *Diaconat* ; être élevé au *Diaconat*. L'Evêque ſeul confere le *Diaconat*. Voyez DIACRE.

DIACONIE. Ce nom eſt demeuré à des Egliſes, Chapelles, ou Oratoires de la ville de Rome, qui étoient autrefois gouvernées par le Diacre de chaque Region. Ces maiſons étoient en quelque ſorte les Hôpitaux, où étoient nourris les pauvres de la Region. Il y avoit dans ces maiſons des Chapelles, ou Oratoires, où le Diacre faiſoit diſtribuer les aumônes à ceux qui les venoient recevoir. Depuis ces maiſons hoſpitalieres étant ou negligées, ou detruites, le nom de *Diaconie* eſt demeuré à ces Chapelles, dont les Cardinaux Diacres portent le titre. Les Diacres de chaque Region s'appellerent *Cardinaux Diacres de la ville de Rome*. Il y en avoit anciennement ſept, & depuis quatorze, pour les ſept ou les quatorze quartiers de Rome ; & enſuite dixhuit. Il n'y a aujourd'huy que quatorze *Diaconies* affectées aux quatorze Cardinaux Diacres. Voyez DIACRE.

DIACONIE, parmi les Proteſtans, Corps & aſſem-

Digitized by Google

blée des Diacres, qui reçoivent & diſtribuent les aumônes aux pauvres, & qui en prennent le ſoin. Cet homme dentié de tout, a été reduit à ſe mettre à la *Diaconie*; c'eſt à-dire, à vivre des charitez, & des aumônes de l'Egliſe. L'ancienne Egliſe, après St. Paul, appelloit *Diaconies*, les aumônes mêmes qui ſe diſtribuoient aux pauvres.

DIACONISSE. On trouve plus ſouvent DIACONESSE. ſ. f. Richelet tient pour DIACONISSE. Il dit auſſi DIACRESSE. C'eſt le ſeul. Ce mot n'eſt plus en uſage; mais il l'a été du temps de la primitive Egliſe juſqu'au VI. ſiecle. Les ſix vieilles de ſoixante ans de Milan repreſentent en quelque ſorte les *Diaconeſſes* de l'ancienne Egliſe. Il en eſt fait mention dans l'Epître de St. Paul aux Romains. Il étoit affecté au miniſtere de quelques veuves, ou filles devotes conſacrées au ſervice de l'Egliſe, & qui rendoient aux femmes les ſervices, que les Diacres ne pouvoient pas leur rendre honnêtement. Par ex. dans le Batême, qui ſe conferoit par l'immerſion aux femmes auſſi bien qu'aux hommes, elles deshabilloient & revêtoient les filles qu'on preſentoit au Batême, afin qu'il ne parût rien d'indecent aux yeux des hommes. Elles s'ingeroient auſſi de les batiſer. Le Concile de Chalcedoine porte, qu'on les beniſſoit, & qu'on les ordonnoit par l'impoſition des mains. Selon l'ancien uſage elles devoient avoir ſoixante ans, & être veuve d'un ſeul mari. Leur fonction étoit de prendre ſoin des Predicateurs; d'inſtruire les jeunes perſonnes de leur ſexe, & d'accompagner les femmes qui alloient parler aux Diacres, ou aux Prêtres. Il y avoit auſſi des *Sous-Diaconeſſes* au deſſous des *Diaconeſſes*. Le Concile de Chalcedoine regla, qu'elles ne ſeroient point ordonnées avant l'âge de quarante ans. Tertullien parle de femmes, qui avoient reçu l'ordination dans l'Egliſe, & qui par cette raiſon étoient privées de la liberté de ſe marier. Le Concile de Nicée met les *Diaconeſſes* au rang du Clergé. On prétend que l'ordination qu'on conferoit aux *Diaconeſſes* n'étoit point ſacramentale, & que c'étoit une ſimple ceremonie Eccleſiaſtique. Cependant parcequ'elles ſe donnoient la préeminence au deſſus de leur ſexe, le Concile de Laodicée deffendit de les ordonner à l'avenir. Le premier Concile d'Orange en 441. defend auſſi d'ordonner les *Diaconeſſes*, & enjoint à celles qui avoient été ordonnées, de recevoir la benediction avec les ſimples Laïques. Les differentes entrepriſes des *Diaconeſſes* ſur le miniſtere Eccleſiaſtique en ont fait abolir les fonctions.

DIACONISSE. On a auſſi donné ce nom aux femmes des Diacres, qui étoient mariez avant que d'être promus au Diaconat. Alors le Diacre s'abſtenoit du commerce du mariage; & ſa femme, ou pour ainſi dire, ſa veuve, s'appelloit *Diaconiſſe* par honneur; comme la femme d'un Prêtre s'appelloit *Prêtreſſe*. Cela ſe trouve encore dans le Concile de Tours en 567. On a auſſi appellé *Diaconiſſes*, les Abbeſſes, ou Superieures des Monaſteres. Voyez DU CANGE. En Latin *Diacona*, ou *Diaconiſſa*.

DIACRE. ſ. m. Miniſtre qui ſert à l'Autel, & qui eſt promu au ſecond des Ordres Sacrez. St. Etienne, & St. Laurent avoient le titre de *Diacres*. Il faut avoir vingt trois ans pour être *Diacre*, & avoir été un an *Sous-Diacre*. Leur principale fonction a été de lire & de reciter l'Evangile dans les Liturgies.

Les Apôtres inſtituerent ſept *Diacres* dans l'Egliſe de Jeruſalem; & ce nombre fut long temps conſervé dans pluſieurs Egliſes. La fonction des *Diacres* étoit de reciter l'Evangile; de ſervir dans les Agapes, & de diſtribuer le Pain, & le Vin aux Communians. Par d'anciens Canons, & nommément ceux du Concile d'Ancyre, dans le IV. ſiecle, le mariage n'étoit point incompatible avec l'état, & le miniſtere de *Diacre*: mais depuis le mariage leur a été interdit, & le Pape ne leur accorde des diſpenſes que pour des raiſons très-importantes. Les Canons des Conciles deffendent la conſecration aux *Diacres*: c'eſt une fonction ſacerdotale. On leur a auſſi interdit l'adminiſtration des ſacremens ſans une permiſſion expreſſe de l'Evêque. Les *Diacres* avoient de plus la diſtribution des aumônes, & le ſoin du temporel de l'Egliſe. A Rome on fit d'abord ſept *Diacres* Regionaires, & on y a long temps conſervé cet uſage: enfuite on en fit quatorze, & l'on pretend que ce fut le Pape St. Gregoire, par rapport aux quatorze quartiers de Rome. Gregoire III. en crea encore quatorze, qui s'appellerent Cardinaux Palatins. Il n'y en a plus que quatorze preſentement. Le Pape Gregoire III. en avoit fait quatre, & Paul III. un; c'étoit dixneuf; mais en 1545. ces cinq derniers ont été ſupprimez. Leur charge étoit d'avoir ſoin du temporel, & des rentes de l'Egliſe, des aumônes des Fideles, des neceſſitez des Eccleſiaſtiques, & même des revenus du Pape. Les *Sous-Diacres* faiſoient la collecte, & les *Diacres* en étoient depoſitaires. Le maniement qu'ils avoient des revenus de l'Egliſe, accrut leur autorité, à meſure que les richeſſes augmenterent. Ceux de Rome, comme Miniſtres de la premiere Egliſe, ſe donnoient la preſſeance ſur les autres *Diacres*. Ils precedoient même les Prêtres; ſans doute parceque l'avarice des Prêtres laiſſa prendre le pas aux *Diacres*, qui diſpoſoient du bien de l'Egliſe. St. Jerôme a crié contre cette entrepriſe, & prouve que le *Diacre* eſt au deſſous du Prêtre. Dans l'Egliſe d'Orient, les *Diacres* qui avoient l'œconomat des biens de l'Egliſe, ont depuis le XII. ſiecle precedé les Prêtres, & même les Evêques. On leur a auſſi attribué dans Conſtantinople les mêmes honneurs, qu'ont à Rome les Cardinaux. Mais la coutume de faire des *Diacres* ſans autre fonction que de ſervir le Prêtre à l'Autel, s'étant introduite, alors ce ſimple ordre de *Diacres* n'oſa s'élever au deſſus des Prêtres. Pour les autres qui avoient retenu l'adminiſtration des deniers, ils voulurent auſſi conſerver la ſuperiorité, & pour ſe diſtinguer ils appellerent *Archidiacres*, le premier des *Diacres*. Depuis qu'ils furent multipliez ſelon les beſoins de chaque Egliſe, il en demeura ſept principaux à Rome, qui avoient ſoin des rentes Papales, & de chanter l'Evangile devant le Pape. Mais on leur ôta dans la ſuite l'adminiſtration du temporel, qui fut commis à d'autres Officiers expreſſément prepoſez pour cela. Ils étoient diſtribuez en ſept Regions, ſuivant les ſept Regions de Rome; & on ne leur laiſſa que le droit de chanter l'Evangile devant le Pape, quand il venoit celebrer en une Egliſe de leur Region. C'eſt pourquoy ils furent appellez *Diacres Cardinaux*, ou *principaux Diacres* de la premiere, ſeconde & troiſiéme Region; comme étant les directeurs, & les adminiſtrateurs de l'Egliſe Patriarchale. Depuis Gregoire le Grand créa ſept autres *Diacres Cardinaux*, ou *Regionaires*, parceque Rome étoit diviſée en quatorze Regions. Ils s'appelloient, comme on le vient de dire, *Diacres Cardinaux* d'une telle Region: mais du temps de Paſcal II. vers l'an 1102. ils quitterent le nom de la Region, & prirent le titre de l'Egliſe, à laquelle ils étoient attachez, & dont ils étoient titulaires. C'eſt le premier *Cardinal Diacre*, qui proclame le Pape devant le peuple; les deux premiers *Cardinaux Diacres* le revêtent de ſes Habits Pontificaux. Ainſi les premiers Cardinaux de Rome ont été les principaux *Diacres* de l'Egliſe de Rome, à ce que pretend Loyſeau.

Ce mot originairement ſignifie *Miniſtre*. Il étoit deffendu autrefois aux *Diacres* de s'aſſeoir avec les Prêtres. Voyez CARDINAL.

Dans

Dans le Royaume de Naples on appelle *Diacres ſauvages*, certains Laïques pieux, que les Evêques attachent au ſervice des Egliſes. Ces *Diacres* jouiſſent des immunitez Eccleſiaſtiques.

DIACRE, dans les Egliſes des Proteſtans. Celui qui reçoit les aumônes; qui eſt chargé de les adminiſtrer, & de prendre ſoin des pauvres. Les *Diacres* ſont partie du Conſiſtoire.

DIADEME. ſ. m. Racine fait DIADEME de trois ſyllabes. C'étoit autrefois un bandeau royal, tiſſu de fil, de laine, ou de ſoye, tantôt plat, tantôt moins large, dont les extrémitez nouées par derriere retomboient ſur le col. Le *diadême* eſt plus ancien que la couronne. C'étoit la marque de la Royauté, parceque les Rois s'en ceignoient le front, pour laiſſer la couronne aux Dieux. Il étoit d'ordinaire blanc & tout ſimple; mais quelquefois il étoit de broderie d'or, chargé de perles & de pierreries. On entortilloit quelquefois le *diadême* autour des couronnes & des chapeaux de laurier, & on le portoit en diverſes parties du corps; car Phavonius temoigne que Pompée fut ſoupçonné d'aſpirer à la Tyrannie, à cauſe qu'il portoit une jarretiere blanche pour ſervir de ligature à un ulcere qu'il avoit à la jambe. Pline liv. 7. chap. 5. dit, que Bacchus fut le premier inventeur des *diadêmes*. Athenée dit, que les buveurs s'en ſervoient pour ſe garentir des fumées du vin en ſe ſerrant la tête, & que depuis on en a fait un ornement royal. On ne convient pas du temps, où les Empereurs Romains prirent le *diadême*, qui étoit la marque de la Souveraineté. On diſpute, ſi ce fut Caligula, ou Aurelien, ou le Grand Conſtantin. Il eſt certain du moins que les têtes des premiers Empereurs Romains ſont ornées de couronnes de laurier ſeulement. Si Caligula, Heliogabale, ou Aurelien portent le *diadême* ſur quelques medailles, elles ont apparemment été frappées par quelques villes Grecques, qui vouloient repreſenter l'Empereur à la maniere des Rois d'Orient. Mr. Cuper le ſoupçonne ainſi. Selon le Pere Joubert, ce n'eſt que depuis le Grand Conſtantin que les Empereurs Romains s'en ſont ſervis. Ils permirent aux Imperatrices de le porter. Les Ceſars ne le portoient point. On remarque ſur les monnoyes de la premiere Race des Rois de France, que leur tête étoit ornée d'un *diadême*, avec un ou deux rangs de perles. Ces *diadêmes* enrichis de perles, & quelquefois de pierreries, devinrent fort en uſage après le Grand Conſtantin.

DIADEME, ſe prend en general pour la dignité Royale, ou la Souveraineté. On lui a offert le *diadême*. Refuſer le *diadême*.

Qu'il mette ſur ſon front le ſacré diadême. RAC.
Nul n'a porté ſi haut l'honneur du diadême. BENS.
En vain l'orgueil du diadême,
Veut qu'on ſoit inſenſible à ces cruels revers. QUIN.

DIADEME, en termes de Blaſon, ſe dit des cintres, ou cercles d'or, qui ſervent à fermer les couronnes des Souverains, & à porter la fleur de lis double, ou le globe croiſé qui leur ſert de cimier. Les couronnes des Souverains different, en ce qu'elles ſont fermées d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de *diadêmes*. Voyez COURONNE. On nomme auſſi quelquefois en Blaſon *diadême*, ou *tortil*, le bandeau qui ceint les têtes de More ſur les Ecus.

DIADEME, adj. en termes de Blaſon, ſe dit d'une maniere de cercle, qui ſe nomme proprement *diadême*, & qu'on voit quelquefois ſur les têtes de l'aigle éployée.

DIAGNOSTIC. adj. m. Terme de Medecine. Il ſe dit des ſignes & ſymptomes qui donnent l'indication & la connoiſſance aux Medecins de la nature & des cauſes des maladies. Il y a des ſignes prognoſtics, & d'autres *diagnoſtics*. Ce mot eſt Grec.

DIAGONALE. ſ. f. & adj. Terme de Geometrie. Ligne, qui paſſe d'un angle à l'autre dans une figure de pluſieurs côtez. La *diagonale* d'un quarré eſt le diametre d'un quarré. La *diagonale* d'un quarré eſt incommenſurable avec un de ſes côtez, Euclide, liv. 10. Le point, où les deux *diagonales* d'un quarré ſe coupent, s'appelle *centre du quarré*. La *diagonale* d'un parallelogramme s'appelle plus ordinairement, le *diametre* du parallelogramme. Dans les autres polygones il faut qu'une ligne paſſe par leur centre, & d'un angle à l'autre, pour être *diagonale*. Ce mot s'applique auſſi aux corps ſolides. La *diagonale* d'un cube.

DIAGONALEMENT. adv. D'une maniere diagonale. Quand des lignes ſe coupent *diagonalement*, elles marquent le centre de la figure dans le point, où elles s'entrecoupent.

DIAGREDE. ſ. m. Terme de Pharmacie, qui ſe dit de la ſcammonée preparée. Cette preparation ſe fait ordinairement en faiſant cuire la ſcammonée dans un coin. D'autres lui font recevoir la vapeur du ſoufre allumé, d'où vient qu'ils l'appellent *diagrede ſoufré*, en Latin *diagrydium ſulphuratum*. Il y en a qui l'incorporent avec une quantité ſuffiſante d'eſprit de vitriol roſat, pour en faire une pâte liquide, qu'on met enſuite ſécher au ſoleil, ou à un petit feu. Ils appellent cette preparation, *diagrede roſat*. Le but qu'on a dans toutes ces preparations, eſt de corriger la ſcammonée; mais on pretend aujourd'huy qu'elle n'a rien qui demande d'être corrigé, & qu'on peut l'employer en ſon état naturel. C'eſt un très-bon purgatif.

Le mot *diagrydium* a été fait par corruption de *diacrudion*, petite larme.

DIALECTE. ſ. m. Langage particulier d'une Province, derivé de la Langue generale, ou principale du Royaume, ou de la Nation. Homere pouvoit mêler dans un ſeul vers cinq langues differentes: c'eſt-à-dire, cinq ſortes de *Dialectes*; le *Dialecte* Attique, Ionique, Eolique, Dorique, & la langue commune des Grecs: cette bigarrure de *Dialectes* eſt defagreable, & qui uſeroit du même privilege en François, feroit des vers ridicules. Le Gaſcon, le Picard, ſont des *Dialectes* François. Le Boulonnois, le Bergamaſque, ſont des *Dialectes* Italiens.

DIALECTICIEN. ſ. m. Qui ſçait, ou qui enſeigne la Dialectique; qui raiſonne juſte, & qui ſçait mettre les argumens en forme. On dit plus ordinairement, *Logicien*.

DIALECTIQUE. ſ. f. Logique; art de raiſonner. La *Dialectique* parmi les Grecs, n'étoit qu'un art de chicaner ſur tout, & de ſe ſervir de ſophiſmes plutôt que de raiſons. OR. M. Avec les detours de vos argumens, & les adreſſes de la *Dialectique*, vous mettez la vraiſemblance à la place de la verité. ST. EV. La *Dialectique* nous tend des lacets. M. DE M. Ariſtote eſt le plus excellent Auteur pour la *Dialectique*, & celui qui l'a le plus perfectionnée. Zenon d'Elée, ou Eleates fut le premier qui trouva cette ſuite naturelle de principes, & de conſequences, dont il forma un art en forme de Dialogue, qui à cauſe de cela fut appellé *Dialectique*.

DIALECTIQUEMENT. adv. En Dialecticien. Il a prouvé ſon dire oratoirement, & non pas *dialectiquement*.

DIALOGUE. ſ. m. Entretien de deux, ou de pluſieurs perſonnes. Après de longs *dialogues*, ils n'ont rien conclu. Je n'aime pas ces *dialogues*-là. En ce ſens il ne ſe dit gueres que dans le ſtile familier.

DIALOGUE. Diſcours; entretien par écrit. Les égloguës ſont des *dialogues* entre des bergers. Les *dialogues* des morts de Lucien; les *dialogues* des morts par Mr. de Fontenelles.

Digitized by Google

Les Organiſtes appellent *Dialogues*, les *duo* qu'ils jouënt ſur les orgues.

DIALOGISER. v. neut. Faire des dialogues. Il ne ſe dit que dans l'Ecole ; non plus que le mot ſuivant.

DIALOGISME. ſ. m. Maniere, ou eſpece de dialogue, qui ſe dit particulierement des diſcours faits par interrogations & reponſes. Le *dialogiſme* eſt une ſource continuelle d'inutilitez. BAY. Ce terme ne ſe trouve ni dans Richelet, ni dans l'Academie.

DIALTHÆA. ſ. m. Terme de Pharmacie. Onguent, qui prend ſon nom d'un de ſes ingrediens, qui eſt la racine d'*althæa*. Il eſt compoſé d'huile commune, de cire jaune, de reſine, de terebentine, de galbanum, de gomme, de lierre, & du mucilage qu'on tire de la racine d'*althea*, des ſemences de lin & de fenugrec, & de l'oignon de ſcille. Il eſt propre pour ramolir, pour reſoudre, pour appoiſer les douleurs de côté. On en frotte les parties malades.

DIAMANT. ſ. m. La plus dure, la plus brillante de toutes les pierres precieuſes. Un *diamant* brut, eſt celui qui n'eſt point encore taillé. Trois choſes font eſtimer le *diamant* : ſon éclat, ou ſon luſtre, qu'on nomme ſon eau ; ſon poids, ou ſa grandeur ; & ſa dureté. Sa couleur la plus parfaite c'eſt le blanc. Il faut qu'il ſoit épais, quarré, & haut de biſeau. Ses deffauts ſont d'être glaceux, ſourd, & rempli de ſable rouge, ou de tirer ſur l'azur ou le jaune brun. Il a cela de particulier, que quand le ſoleil donne deſſus, il jette autant de rayons qu'il a de faces, & tous de differentes couleurs, rouge, verte, jaune & bleuë. Le prix des *diamans* ſe ſuppute ſelon leur poids, qui eſt meſuré par des carats, dont chacun peſe quatre grains. La terre, où viennent les *diamans*, eſt ſablonneuſe. Il y a pluſieurs roches, qui ont des veines d'environ un doigt de large, d'où les mineurs avec des fers crochus tirent de ſable, parmi lequel ſe trouvent les *diamans*, quand on l'a bien lavé. La plus belle mine des *diamans* eſt à Raolconda, dans les terres du Grand Mogol. La mine des *diamans* a été trouvée par haſard par un Berger, qui ayant donné du pied contre une pierre, qui lui parut avoir quelque éclat, la vendit pour un peu de ris ſans la connoître. Cette mine eſt à 108. milles de Maſulipatan. Il y a 30. mille hommes qui y travaillent, & deux fois autant qui y trafiquent. On en paye au Roy 300. mille pagodes de ferme, qui outre cela ſe reſerve tous les *diamans* qui paſſent dix carats. Il n'y a dans l'Orient que quatre mines, & deux rivieres, d'où l'on tire des *diamans* ; & ce ſont les ſeuls lieux du monde où l'on en trouve. C'eſt dans les Royaumes de Golconda & de Viſapour, où ſont ces mines, & non point chez le Grand Mogol. Ces rivieres ſont dans le Royaume de Bengala & dans l'Iſle de Borneo. Les plus belles pointes de *diamant* s'appellent *pointes naïves*, qui viennent dans la riviere de Gouël, dans le Royaume de Bengala.

Le plus beau *diamant* qu'ait le grand Mogol, peſe 279. ½. carats, & vaut onze millions ſept cens vingt-trois mille deux cens ſoixante & dix-huit livres, 14. ſ. 9. den. & celui du Grand Duc de Toſcane peſe 139. ½. carats, & vaut deux millions ſix cens huit mille trois cens trente-cinq livres, ſuivant la regle de la ſupputation de la valeur des *diamans*, que rapporte Tavernier en ſes Voyages. Le *diamant* de Sanci, tant vanté autrefois, peſoit cent carats, étoit de la groſſeur d'une amande, & taillé à facettes.

Il y a auſſi de faux *diamans*, comme ceux d'Alençon, qui croiſſent en un village, nommé Hertré, à deux lieuës de la ville, dans un terroir ſablonneux, & plein de roches, dont les pierres ſont fort dures & griſes, & le ſable fort luiſant. On en trouve de la groſſeur d'un œuf & plus ; & il y en a de ſi nets & de ſi brillans, qu'ils ont trompé quelques Lapidaires. Il y en a auſſi de factices, & de contrefaits, comme ceux du Temple.

C'eſt une erreur populaire de croire, que le *diamant* s'amolliſſe avec du ſang de bouc tout chaud ; comme auſſi de croire, ainſi qu'ont fait les Anciens, qu'il reſiſte au marteau. Un Orfevre en caſſera tout autant qu'on en voudra payer. Louïs de Berquen eſt le premier qui a trouvé l'invention de les tailler & de les polir avec la poudre de *diamant* en l'an 1476. ſelon que l'a écrit Robert de Berquen ſon petit-fils. Il dit qu'auparavant on les portoit bruts. La pointe du *diamant* fin couppe le verre : on ne ſe ſervoit autrefois que d'émeril. Les Orfevres font des croix, des roſes, des chaînes, des boutons de *diamans*, &c. Les *diamans* ne brillent point, à moins d'être taillez à facettes, & d'être garnis d'une lame qui puiſſe reſléchir une lumiere. Voyez ROHAULT. Quelques-uns pretendent que ce mot eſt venu par corruption d'*adamas*, nom que les Grecs ont donné au *diamant*, & qui ſignifie *indomtable*, parcequ'ils croyoient alors qu'il reſiſtoit au fer & au feu.

Sa foi ſera de diamant. ST. AMANT.

pour dire, ſa fidelité durera toûjours.

DIAMANT. C'eſt ainſi que les Vitriers appellent un petit inſtrument, avec lequel ils coupent le verre, parcequ'il a au bout une pointe de *diamant*, & que c'eſt cette pointe qui coupe.

On dit proverbialement, quand on veut promettre une grande recompenſe à quelcun, Qu'on lui donnera une poignée de *diamans*.

DIAMANTAIRE. ſ. m. Lapidaire ou Ouvrier qui ſe connoît en diamans, & qui en fait trafic. Il faut bien de l'experience pour être excellent *Diamantaire*. On dit, que le Grand Mogol d'aujourd'huy eſt le plus excellent *Diamantaire* qui ſoit ſur la terre ; celui qui ſe connoît le mieux en diamans.

DIAMARGARITON. ſ. m. Terme de Pharmacie. Medicament, qui tire ſon nom des perles qu'on appelle *margarita*, & qui entrent dans ſa compoſition. Il y en a de deux ſortes ; le chaud, & le froid. Le *diamargariton* chaud, eſt une poudre compoſée de perles, de pyrethre, de gingembre, de noix muſcade, de canelle & de pluſieurs autres ingrediens chauds. Il eſt hyſterique, & propre pour exciter les mois aux femmes, & aider à la digeſtion. Le *diamargariton* froid, eſt auſſi de deux ſortes ; le ſimple, & le compoſé. Le ſimple eſt un électuaire ſolide, compoſé de perles broyées ſubtilement, & de ſucre blanc diſſous dans de l'eau roſe, ou de bugloſſe, & cuit en conſiſtence de ſucre roſat. Il fortifie l'eſtomac ; il adoucit les acides, qui y ſont en trop grande quantité, & il arrête le crachement de ſang & le cours de ventre. Le *diamargariton* froid compoſé, eſt une poudre faite avec les perles, les roſes rouges, les fleurs de nenophar, & de violettes, le bois d'aloës, le ſantal rouge & le citrin, la racine de tormentille, les ſemences de melon, d'endive & d'oſeille, &c. On s'en ſert pour donner de la vigueur, pour faciliter la reſpiration, & pour reſiſter à la malignité des humeurs.

DIAMETRAL, ALE. adj. qui appartient au diametre ; qui coupe en deux parties égales les figures curvilignes. Il n'a gueres d'uſage que dans cette phraſe : Ligne *diametrale*.

DIAMETRE. ſ. m. Terme de Geometrie. Ligne, qui paſſe par le centre d'un cercle en le traverſant, & qui aboutit à la circonference de côté & d'autre, & le coupe en deux parties égales. On le dit auſſi des lignes qui paſſent par le centre des autres figures courbes, quand elles les diviſent en deux parties égales. On l'appelle *axe*, quand il eſt perpendiculaire à ſes ordonnées. La moitié de cette ligne s'appelle *demi-diametre*,

Digitized by Google

mette, ou *semi-diametre*, ou *rayon*, ou *finus total*: elle eſt tirée du centre à la circonference. Archimede a trouvé que la circonference d'un cercle eſt triple de ſon *diametre*, & d'un ſept. Ainſi le *diametre* d'un cercle eſt de deux pieds, quand la circonference eſt de vingt & deux. Le *diametre* apparent des Aſtres eſt meſuré par la grandeur de l'angle, ſous lequel on obſerve leur *diametre* avec les inſtrumens d'Aſtronomie. Le *diametre* de la terre eſt de deux mille huit cents ſoixante & cinq lieuës communes de France. Voyez chaque figure qui a un *diametre*, dans ſon ordre.

DIAMETRE. En Aſtronomie, on appelle *diametre apparent* d'une Planete, l'angle viſuel, ſous lequel cette Planete paroît de deſſus la terre, à l'égard de ſon *diametre*; puis qu'il eſt certain, que plus une Planete eſt éloignée de la terre, plus ſon *diametre* apparent eſt petit.

On le dit auſſi des ſpheres & globes, & alors les extremitez s'appellent *poles*, ſur leſquels le globe eſt mobile. On l'appelle auſſi *ligne diametrale*, ou *dimenſerite*, ou *axe*: ce qui ſe dit auſſi des cornes, & des cylindres.

DIAMETRE DE COLONNE, eſt le *diametre*, qui ſe prend au deſſus de la baſe, & d'où ſe tire le module pour meſurer les autres parties d'une colonne. On appelle *diametre de renflement*, celui qui ſe prend au tiers d'en bas du fût; & *diametre* de diminution, celui qui ſe meſure au plus haut de ce fût.

DIAMETRALEMENT. adv. En maniere de diametre. Il faut couper ce plan, ce globe *diametralement*. Le zenit & le nadir ſont oppoſez *diametralement*. Nos Antipodes nous ſont *diametralement* oppoſez.

On s'en ſert auſſi au figuré, en parlant de choſes directement contraires, ou fort differentes. Ce ſont deux interêts *diametralement* oppoſez. Le vice & la vertu ſont *diametralement* oppoſez.

DIAMORUM. ſ. m. Terme de Pharmacie. Il y a le *diamorum* ſimple, & le compoſé. Le *diamorum* ſimple, eſt le ſyrop de meure ordinaire, qu'on fait avec le ſuc de meures & le ſucre. Il eſt bon pour les maux de gorge, & pour arrêter la dyſenterie. On fait auſſi un *diamorum* ſimple avec le ſuc de meures & le miel, qu'on appelle autrement *rob de meures*. Le *diamorum* compoſé ſe fait avec du ſuc de meures, du ſapa, du verjus, de la myrrhe & du ſafran. On s'en ſert pour deterger les phlegmes de la poitrine, & pour faciliter la reſpiration. Ce mot a été fait de *morum*, meure.

DIANE. ſ f. Terme de Guerre. C'eſt une certaine maniere de battre le tambour, ou la quaiſſe au point du jour pour reveiller les ſoldats. On *bat la diane* au lever de l'Aurore dans une garniſon; mais quand les troupes ſont un ſiege, il n'y a que l'Infanterie qui eſt de garde, & ſur tout celle de la tranchée, qui faſſe *battre la diane*.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *diana*, qui a été fait de *dia*, ou de *dies*, parceque c'eſt un ſon de tambour dès le matin, au point du jour, dans le temps de la derniere ſentinelle de nuit, en un corps de Garde. POMEY.

DIANTRE. ſ. f. Terme populaire, dont ſe ſervent ceux qui font ſcrupule de nommer le Diable. Allez au *diantre*. Au *diantre* ſoit l'engeance. Je voudrois que cela fût au *diantre*; pour dire, au Diable. On dit auſſi abſolument, *Diantre*, par maniere d'exclamation. *Diantre* ſoit du fâcheux.

Eh! qui diantre *vous pouſſe à vous faire imprimer?*
MOL.

Diantre, que dites-vous là? Comment *diantre* voulez-vous qu'on faſſe pour vous voler? MOL.

DIANUCUM. ſ. m. Terme de Pharmacie, eſt une eſpece de rob, fait avec du ſuc de noix vertes & du miel, qu'on cuit enſemble par un feu mediocre juſqu'à conſiſtence de miel: c'eſt le rob de noix. Il eſt propre pour fortifier l'eſtomac, pour faire ſuer, & pour reſiſter au venin.

Ce mot a été fait de *nux*, noix.

DIAPALMA. ſ. m. Terme de Pharmacie. Emplâtre deſſicatif qui tire ſon nom du bois de palmier, dont eſt faite l'eſpatule, qui ſert à l'agiter pendant qu'il cuit. Il eſt compoſé d'huile commune, de graiſſe de porc, & de litharge d'or preparée. Il eſt propre pour deſſécher, pour reſoudre, pour deterger & pour cicatriſer. C'eſt l'emplâtre le plus uſité pour les playes & pour les ulceres.

DIAPASME. ſ. m. Parfum qu'on employe ſur le corps, de quelque forme qu'il ſoit, comme les poudres, les eſſences & les pomades odorantes.

Ce mot vient du Grec *diapaſſein*, qui ſignifie, Arroſer.

DIAPASON. ſ. m. Terme de Muſique. C'eſt un intervalle de Muſique, dont la plupart des Auteurs qui ont écrit de la theorie de la Muſique, ſe ſont ſervis pour expliquer l'octave des Grecs, auſſi-bien que du *diapente*, *diateſſaron*, *hexacorde* & *tetracorde*; pour dire, les quintes, quarres, tierces & ſixiémes.

Le *diapaſon* a ſon intervalle du ſon grave à l'aigu en proportion double. Il contient ſept intervalles, dont il y a trois tons majeurs, deux mineurs, & deux demitons majeurs. Quelques-uns croyent que c'eſt la plus parfaite conſonance.

DIAPASON, chez les Artiſans & Facteurs d'inſtrumens, ſignifie, une regle & meſure qu'ils ont pour marquer & couper les tuyaux de leurs orgues, & pour percer les trous de leurs flûtes & hautbois en la juſte proportion qu'il faut pour faire des tons, des demitons, & les conſonances juſtes.

Quand un quarré eſt diviſé en huit parallelogrammes égaux, la ſection qui ſera faite de ces parallelogrammes par une diagonale, marquera tous les intervalles uſitez en la Muſique, & c'eſt ſur ce principe qu'eſt fondé ce modéle des Ouvriers qu'ils appellent *diapaſon*.

Il y a auſſi un *diapaſon* des trompettes, qui ſert de meſure pour les differentes grandeurs qu'elles doivent avoir pour faire les quatre parties de la Muſique. Il y en a de même pour les ſaquebutes & ſerpens, qui montrent combien il les faut allonger ou accourcir pour deſcendre ou pour monter d'un ton ou d'un intervalle. Enfin le *diapaſon* ſe dit de ce qui fait & qui marque la juſteſſe des tons. On oppoſe le *diapaſon* temperé au *diapaſon* parfait.

Les Fondeurs appellent auſſi *diapaſon*, leur échelle campanaire, qui leur ſert à connoître la grandeur, l'épaiſſeur & le poids de leurs cloches, qu'ils appellent autrement *regle*, *bâton* ou *brochette*.

DIAPEDESIS. ſ. m. Terme de Medecine. Sortie du ſang à travers les tuniques des arteres, ou des veines, qui arrive lorſqu'il eſt trop diſſous, & que les pores des vaiſſeaux ſont trop ouverts. Il y a d'habiles Medecins qui ne croyent pas qu'il ſurvienne une telle tenuité au ſang, qu'il puiſſe exuder ſans nulle ouverture au travers des vaiſſeaux.

Ce mot vient de *dia*, par, & *pedao*, je bondis, je ſaute.

DIAPENTE. ſ. m. eſt un intervalle de Muſique, qui eſt la ſeconde des conſonances, & qui avec le diateſſaron compoſe une octave. Dans la pratique on l'appelle, *la quinte*. Voyez QUINTE.

Ce mot vient en effet du Grec *pentè*, qui ſignifie, *cinq*.

DIAPENTÉ, ſe dit auſſi en Pharmacie, d'un compoſé de cinq ſortes de drogues.

DIAPHANE. adj. m. & ſ. Tranſparent; qui donne paſſage à la lumiere, & à travers duquel on peut diſtinguer les objets. Les corps *diaphanes* ſont l'air, l'eau, le verre, le talc, la corne, la porcelaine fine, &c.

Digitized by Google

On appelle *colonne diaphane*, toute colonne de matiere transparente, comme étoient celles de criſtal du theatre de Scaurus.

DIAPHANEITE', ſ. fem. Terme dogmatique. Tranſparence. La *diaphaneité* des corps ne provient que de la ſituation de leurs pores en ligne droite, enſorte qu'il n'y a aucun corps qui empêche le paſſage de la lumiere. C'eſt par cette raiſon qu'on demontre que la malleation du verre eſt impoſſible; car ſi-tôt qu'il ſera malleable & ductile, ſes pores ne ſeront plus ſituez vis-à-vis, & par conſequent il perdra ſa *diaphaneité*, ou tranſparence; c'eſt-à-dire, la principale qualité de verre.

DIAPHOENIC. ſ. maſc. Terme de Pharmacie. Electuaire mol, purgatif, auquel on a donné ce nom à cauſe que les dattes en ſont la baſe, & que les Grecs appellent le palmier, dont les dattes ſont les fruits, *phoinix*. Les autres ingrediens ſont les penides, les amandes, le turbith, le diagrede, le gingembre, le poivre blanc, le macis, la canelle, la rue, le fenouil, le daucus & le miel. Le *diaphanic* purge principalement les ſeroſitez; il excite les mois aux femmes. On s'en ſert pour l'hydropiſie, pour la lethargie, pour l'apoplexie & pour la paralyſie.

DIAPHORETIQUE. adj. m. & f. Terme de Medecine, qui ſe dit des medicamens qui pouſſent les humeurs par la tranſpiration. Ce mot eſt Grec; il ſignifie, Sudorifique. L'antimoine a une vertu *diaphoretique*.

DIAPHORETIQUE MINERAL, eſt une preparation d'antimoine, qu'on appelle autrement, Antimoine *diaphoretique*. Voyez ANTIMOINE.

DIAPHRAGME. ſ. maſc. Terme d'Anatomie. Muſcle nerveux qui ſepare la poitrine d'avec le bas ventre, & qui eſt comme une eſpece de cloiſon entre les parties vitales & les naturelles. Sa figure eſt ronde, repreſentant la figure d'un poiſſon qu'on appelle, une *raye*. Tout ſon corps eſt compoſé de deux cercles, dont l'un eſt membraneux, & l'autre charneux; de deux arteres; de deux veines, qui s'appellent *phreniques*; & de pluſieurs branches de nerfs. La membrane qui le couvre par deſſus, vient de la pleure, & celle qui eſt par deſſous, vient du peritoine. Sa ſituation eſt oblique, parcequ'il va du cartilage xiphoide par les extremitez des côtes à la region des lombes. Il eſt percé en deux endroits pour faire paſſage à l'eſtomac & à la veine cave montante. Ce muſcle a deux mouvemens, celui de contraction & celui de relaxation: dans le premier qui ſe fait pour l'inſpiration, le diaphragme s'applanit, & la cavité de la poitrine devient plus ample, ce qui eſt neceſſaire, afin que le poumon ſe puiſſe mieux dilater: dans le ſecond qui ſe fait pour l'expiration, le diaphragme ſe relâche, & s'enfonce dans la cavité de la poitrine; ce qui la rend plus petite. On trouve le *diaphragme* toûjours relâché dans un animal mort. C'eſt Platon, au rapport de Galien, qui le premier l'a nommé *diaphragme*, du verbe *diaphrattein*, qui ſignifie, *ſeparer*, ou *être entre deux*. Auparavant on l'appelloit *phrenes*, qui ſignifie, *entendement*, parcequ'on pretendoit que dès que ce muſcle étoit ſurpris d'inflammation, l'homme tomboit auſſi-tôt en phrenéſie; ce que l'experience ne confirme pas, non plus que ce qu'on a dit que ceux, à qui on traverſe le *diaphragme* d'un coup d'épée, meurent en riant. Les Latins l'appellent *ſeptum tranſverſum*, comme qui diroit, *cloiſon miſe de travers*. Mr. Hook a remarqué qu'on pouvoit entretenir un animal en vie ſans thorax & ſans *diaphragme*, en lui faiſant entrer de l'air dans les poumons par le moyen d'un ſoufflet, dont il dit qu'il a fait l'experience. Gaſpar Bartholin le fils a fait un Traité de la ſtructure du *diaphragme*. On appelle auſſi *diaphragme*, le cartilage qui eſt au milieu du nez, qui ſepare les deux narines.

DIAPHRAGME, en termes d'Optique, ſe dit de ces eſpeces de planchers qui traverſent les tuyaux des grandes lunettes, & qui ſont percez par le milieu. En general les Sçavans ſe ſervent de ce terme pour expliquer une cloiſon ou ſeparation entre deux parties.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. C'eſt le nom qu'on donne aux arteres & aux veines qui ſont repanduës dans le diaphragme. On les appelle auſſi *phreniques*, ou *phrenetiques*.

DIAPRE', é. adj. Qui eſt varié de pluſieurs couleurs. Il vieillit. L'ACAD. Il y a apparence que ce mot s'eſt dit figurément des diverſes fleurs qui ornent les prez, qui ſont de cent couleurs differentes. Il n'eſt plus gueres en uſage, ſi ce n'eſt en termes de Blaſon, où l'on appelle *diapré*, tout ce qui eſt brodé, figuré & tracé à fantaiſie, comme un compartiment de fleurs, ſoit ſur le champ de l'Ecu, ſoit ſur une de ſes pieces honorables.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient du Latin *diaſprum*, qui étoit une eſpece d'étoffe precieuſe & de broderie, dont le nom s'eſt étendu à tout ce qui étoit diverſifié de couleurs, & jaſpé.

DIAPRUNUM. ſ. maſc. Terme de Pharmacie. Electuaire mol, purgatif, appellé ainſi, à cauſe de la pulpe des prunes de Damas, qui en ſont la baſe. Il y a le *diaprunum ſimple*, & le *compoſé*. Le *diaprunum ſimple*, outre la pulpe de prunes, reçoit la caſſe, les tamarins, la rhubarbe, les roſes rouges, la ſemence de violette, les ſantaux rouge & citrin, la raclure d'yvoire, le ſuc de regliſſe, & les quatre grandes ſemences froides. Il eſt propre pour preparer & pour ramolir les humeurs. Le *diaprunum compoſé* ou *ſolutif*, n'eſt autre choſe que le ſimple, ſur une livre duquel on a mis une demi-once de ſcammonée en poudre, pour le rendre plus purgatif.

DIAPRURE. Varieté de couleurs. La *diaprure* des prez. Il vieillit. L'ACAD.

DIARRHE'E. ſ. f. Terme de Medecine. Eſpece de flux de ventre, dans lequel on rend quantité d'excremens liquides bilieux ou ſereux ſans mêlange de pus ni de ſang. La *diarrhée* vient d'une bile âcre, qui irrite les boyaux, & qui en fait ſortir ce qu'ils contiennent; ou d'une fermentation qui ſe fait dans le ſang, par laquelle il ſe decharge de ſes impuretez dans les inteſtins. La *diarrhée* vient auſſi des mauvais alimens qu'on a pris, de la ſuppreſſion de la tranſpiration, & de pluſieurs autres cauſes. On remarque que ceux qui tranſpirent peu, ſont ſujets à la *diarrhée*, & que ceux au contraire qui tranſpirent beaucoup, ſont ordinairement reſſerrez.

Le mot de *diarrhée* eſt Grec, & vient de *dia*, par, & *rein*, couler.

DIARRHODON. ſ. m. Terme de Pharmacie, qu'on donne à diverſes compoſitions, à cauſe des roſes rouges qui y entrent. Il y a une poudre cordiale, qu'on appelle *diarrhodon Abbatis*, ou *de l'Abbé*, parcequ'un Abbé en eſt l'inventeur. Elle eſt compoſée de roſes rouges, des ſantaux rouge & citrin, de bois d'aloës, de canelle, de rhapontic, de ſpicanard, d'yvoire, d'os de cœur de cerf, de ſafran, de maſtic, de perles, d'ambre gris, de muſc, &c. On s'en ſert pour fortifier le cœur, l'eſtomac & le foye: elle aide à la digeſtion, & empêche le vomiſſement. Il y a auſſi des trochiſques *diarrhodon*, compoſez de roſes rouges, de raclure d'yvoire, de ſantaux rouge & citrin, de regliſſe, de maſtic, de ſafran, de camphre & d'eau roſe. Ils ſont propres pour fortifier le cœur, l'eſtomac & le foye, & pour arrêter la dyſenterie & les autres cours de ventre. Il y a encore des pilules *diarrhodon*, compoſées d'aloës, de trochiſques *diarrhodon*, de feuilles d'ab-

Digitized by Google

d'abſynthe, de ſchœnante, de maſtic & de ſel gemme. Elles purgent & fortifient enſuite l'eſtomac, elles hâtent la digeſtion, & chaſſent la mauvaiſe odeur de la bouche.

Ce mot vient de *dia*, & *rhodon*, roſe.

DIARTHROSE. ſ. f. Terme d'Anatomie. Eſpece d'articulation ou d'aſſemblage d'os, un peu relâchée, & dans laquelle le mouvement eſt manifeſte. Elle eſt oppoſée à la *ſynarthroſe*, dans laquelle l'articulation eſt ſi étroite, qu'il n'y a point de mouvement. La *diarthroſe* eſt de trois ſortes. Quand la tête de l'os eſt groſſe & longue, & la cavité qui le reçoit, profonde, on l'appelle *enarthroſe*, comme celle de la cuiſſe avec la hanche. Quand la tête de l'os eſt plate, & qu'elle eſt reçuë dans une cavité ſuperficielle, on l'appelle *arthrodie*, comme celle de la machoire avec l'os des temples. Quand deux os ſe reçoivent reciproquement, & ſont mobiles l'un dans l'autre, on l'appelle *ginglyme*, comme l'os du coude qui eſt reçu par celui du bras, en même temps que celui du bras eſt reçu dans celui du coude.

Ce mot vient de *dia*, & de *arthron*, qui veut dire, jointure, aſſemblage naturel des os.

DIASCORDIUM. ſ. m. Terme de Pharmacie. Eſpece d'électuaire ou d'opiate, dont Fracaſtor a donné le premier la deſcription, & qui prend ſon nom du ſcordium qui y entre. Les autres ingrediens ſont les roſes rouges, le bol, le ſtorax, la canelle, le caſſia lignea, le dictam, les racines de tormentille, de biſtorte & de gentiane, le galbanum, le ſuccin, la terre ſigillée, l'opium, le poivre long, le gingembre, la ſemence d'oſeille, le miel roſat & la malvoiſie. On s'en ſert pour les fievres malignes, pour la peſte, pour tuer les vers, pour reſiſter à la pourriture, pour la colique, & pour provoquer le ſommeil, étant nouveau fait.

DIASEBESTEN. ſ. m. Terme de Pharmacie. Electuaire mol, purgatif, dont les febeſtes ſont la baſe. Les autres ingrediens ſont les prunes, les tamarins, les ſucs d'iris, d'anguria & de mercuriale, les penides, le diaprun ſimple, la graine de violette, les quatre ſemences froides, & le diagrede. Il eſt propre dans les fievres intermittentes & dans les continuës: il en appaiſe la ſoif & les veilles, & chaſſe les humeurs âcres par les urines.

DIASENNA. ſ. m. Terme de Pharmacie. Electuaire mol purgatif, appellé ainſi, à cauſe du ſenné, qui en eſt la baſe. Les autres ingrediens ſont le ſucre candi, les avelines, la canelle, la pierre d'azur, la ſoye, les cloux de giroſle, le galanga *minor*, le poivre noir, le nard Indique, la ſemence de baſilic, les feuilles de giroſle, le cardamome, le ſafran, le gingembre, la zedoaire, les fleurs de romarin, le poivre long, la pierre d'Armenie, & le miel. Le *diaſenna* ſoulage les melancholiques & les rateleux, & ſert de remede à toutes les maladies qui viennent de l'atra-bile.

DIASTOLE. ſ. f. Terme d'Anatomie, qui ſignifie, Dilatation; diſtenſion. C'eſt un des mouvemens du cœur & des arteres, dans lequel ces parties ſe dilatent. L'autre mouvement s'appelle ſyſtole ou conſtriction. La *diaſtole* ou dilatation du cœur vient du ſang, qui eſt porté par les veines dans ſes ventricules, & celle des arteres eſt cauſée par le ſang, qui eſt pouſſé dans leur cavité par la conſtriction du cœur. La *diaſtole* du cœur & celle des arteres ne ſe font pas en même temps; la *diaſtole* du cœur arrive, lorſque les arteres ſe reſſerrent; & celle des arteres, lorſque le cœur eſt dans la conſtriction. Ce qu'on appelle le battement du pouls, n'eſt autre choſe que la *diaſtole* des arteres. Le poumon & la poitrine ont auſſi leur *ſyſtole* & *diaſtole*. Le cerveau les a auſſi.

DIASTOLE. ſ. f. Terme de Grammaire. Allongement d'une ſyllabe breve de ſa nature.

DIASTOLE. Terme d'Aſtronomie. Mouvement de trepidation qu'on attribuë au Firmament, par lequel les Equinoxes ſemblent reculer un peu. Ce changement des Equinoxes s'appelle *Proceſſion des Equinoxes*.

Ce mot qui eſt Grec, vient de *diaſtellein*, ſeparer; ouvrir.

DIASTYLE. ſ. m. Eſpace entre deux colonnes; ou édifice, dont les colonnes ſont éloignées les unes des autres de trois diametres de leur groſſeur. Il vient du Grec *diaſtylos*.

DIASYRME. ſ. m. Figure de Rhetorique. C'eſt une eſpece d'hyperbole, & une exaggeration d'une choſe baſſe, & ridicule.

DIATESSARON. ſ. m. Terme de Muſique. C'eſt un intervalle compoſé d'un ton majeur, d'un ton mineur, & d'un demi ton majeur. Sa proportion eſt de trois à quatre. Ce mot n'eſt uſité que dans la theorie de la Muſique. Dans la pratique on dit, la *quarte*.

DIATESSARON, ſe dit auſſi en Pharmacie, d'une ſorte de theriaque, qui eſt ainſi appellée, à cauſe qu'elle eſt compoſée de quatre ingrediens, qui ſont la racine d'ariſtoloche, celle de gentiane, les bayes de laurier, & la myrrhe. On l'appelle, Theriaque des pauvres, parcequ'elle ſe fait à peu de frais, & en peu de temps. Elle eſt propre contre les piquures des bêtes venimeuſes, contre l'épilepſie, les convulſions, la colique, pour fortifier l'eſtomac, & pour exciter les mois aux femmes.

Ce mot eſt Grec: il ſignifie, Compoſition de quatre drogues.

DIATONIQUE. adj. m. & f. eſt une épithete qu'on donne à la Muſique ordinaire, qui procede par des tons differens, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. La Muſique ſe diviſe par les Auteurs en *diatonique*, *chromatique*, & *enharmonique*. La Muſique *diatonique* ne contient que les deux tons; majeur & mineur, & le demi-ton majeur.

DIATRAGACANTH. ſ. m. Terme de Pharmacie, qui ſe dit de quelques poudres, dont la gomme adraganth fait la baſe. Il y a la poudre de *diatragacanth froid*, & celle de *diatragacanth chaud*. La poudre de *diatragacanth froid*, eſt compoſée des gommes adraganth & Arabique, de regliſſe, d'amidon, de ſemence de pavot blanc, & des quatre grandes ſemences froides. Elle eſt propre pour incraſſer, & pour adoucir les humeurs ſereuſes trop âcres, & trop ſubtiles, qui tombent ſur la poitrine, pour moderer la toux, & pour exciter le crachat. La poudre de *diatragacanth chaud*, eſt compoſée de gomme adraganth, de canelle, d'hyſope, de pignons, d'amandes, des ſemences de lin & de fenugrec, de regliſſe, de ſuc de regliſſe, & de gingembre. Elle eſt bonne pour l'aſthme, pour exciter le crachat, pour fortifier l'eſtomac, & pour aider à la digeſtion.

DIC.

DICTAM, DICTAME, ou DICTAMNE. ſ. m. Terme de Botanique, qui ſe dit de quelques plantes. Il y a le vrai *dictamne*, qu'on appelle *dictamne* de Crete, parcequ'il croit en l'Iſle de Crete, ou de Candie. Il pouſſe des tiges veluës, rameuſes. Ses feuilles ſont rondes, cotonneuſes, pointuës par un petit bout. Ses fleurs naiſſent aux ſommittez des tiges & des branches, de couleur purpurine ou violette. Chaque fleur eſt un tuyau decoupé en deux levres. Quand elle eſt paſſée, il lui ſuccede quatre ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule. En Latin *dictamnus Creticus*. Le *dictame de Crete*, eſt propre pour emporter les obſtructions, pour fortifier, pour hâter l'accouchement,

Digitized by Google

On dit, que les chevres de Candie étant bleſſées d'une flèche, mangent du *dictame* pour la faire ſortir.

Le *faux dictame*, eſt une autre ſorte de plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *pſeudodictamnus verticillatus modorus*, pouſſe de petites tiges velues, blanchâtres. Ses feuilles ſont preſque rondes, cotonneuſes, ſemblables à celles du *dictamne* de Crete. Ses fleurs ſont diſpoſées par anneaux autour des tiges, de couleur purpurine. Lorſqu'elles ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences oblongues. Le *faux dictamne*, a les mêmes qualitez que le vrai; mais beaucoup inferieures. On appelle cette ſorte de plante *faux dictamne*, parceque les feuilles de l'eſpece, dont on vient de parler, ont du rapport à celles du *dictamne* de Crete.

Le *dictamne blanc*, qu'on nomme auſſi *dictamne commun*, ou *dictamne des boutiques*, eſt une plante differente des precedentes. On l'appelle autrement *fraxinelle*. Voyez FRAXINELLE.

DICTAMEN. ſ. m. Terme dogmatique. Suggeſtion; mouvement; ſentiment de la conſcience. Chacun doit ſuivre le *dictamen* de ſa conſcience. OE. M. Une bonne action devient mauvaiſe, ſi elle eſt faite contre le *dictamen* de la conſcience. In.

DICTATEUR. ſ. m. Magiſtrat de la Republique Romaine. Il étoit créé par le Senat, ou par le peuple, en des temps difficiles, pour ſix mois tout au plus: il avoit une puiſſance abſoluë & monarchique, tant que duroit la Dictature. Dans les perils extrêmes on créoit un *Dictateur*; & ſa puiſſance ne duroit pas plus que le danger. ABL. Le *Dictateur* ſe prenoit entre les Senateurs, ou les Patriciens juſqu'à l'an de Rome 398. Alors on élut un *Dictateur Plebeien*. Pendant les calamitez publiques il avoit toute la puiſſance de la Republique entre les mains, & tenoit celle du Senat & des Conſuls en ſuſpens, & en interdit; excepté celle des Tribuns du peuple. On pretend que ſon pouvoir étoit plus étendu que celui des Rois: il étoit l'arbitre de la paix, & de la guerre, & il avoit le droit de vie, & de mort, ſans appel au peuple. L. Flavus fut le premier *Dictateur* l'an de Rome 256. On portoit vingt & quatre haches ou faiſceaux devant le *Dictateur*, & douze ſeulement devant le Conſul. Sylla fut le premier *Dictateur* perpetuel; Ceſar après lui. Dans l'ancienne Rome on tiroit un *Dictateur* de la charruë, & il la reprenoit après l'expedition; moins par le choix d'une condition tranquille, que pour être accoutumé à un genre de vie ſi inculte. ST. EV. Les villes municipales du Latium avoient auſſi des *Dictateurs*. Milon avoit été *Dictateur* à Paruvium ſa patrie. CIC. Mais ces *Dictateurs* n'étoient autre choſe, que les Duumvirs dans les autres villes.

DICTATURE. ſ. f. Emploi, dignité de Dictateur. Exercer, depoſer la *Dictature*. Sylla abuſa de la *Dictature*, & fit le premier appercevoir aux Romains, que c'étoit une tyrannie. La *Dictature* fut abolie après la mort de Ceſar.

DICTATURE, ſe dit figurément, pour ſignifier, l'empire, & la domination que quelcun s'attribuë ou ſur les choſes, ou ſur les eſprits. Cet orgueilleux Critique voudroit uſurper dans la Republique des Lettres une *dictature* perpetuelle. BAL.

DICTER. v. act. Faire écrire ſous ſoi quelque diſcours, en le prononçant à haute voix, & mot à mot. Un Profeſſeur *dicte* ſa leçon de Philoſophie avant que de l'expliquer. Un teſtament eſt nul, s'il n'eſt *dicté* & nommé par un Teſtateur, lu & relu par le Notaire, & s'il n'en eſt fait mention dans l'acte.

Mon valet écrivant ce que j'aurois dicté,
Feroit un livre entier marchant à mon côté. BOI.

DICTER, ſe dit auſſi pour, Suggerer. On lui a *dicté* toutes ſes reponſes.

DICTER, ſignifie auſſi, Preſcrire. *Dicter* des loix; *dicter* des ordres.

Telle eſt la loi des Dieux à mon pere dictée. RAC.

DICTER, ſe dit figurément, & ſignifie, Inſpirer; enſeigner; ſuggerer. Les Livres Sacrez ont été *dictez* par le St. Eſprit. Le bon ſens, la raiſon, l'équité nous *dictent* cela. La colere ne *dicte* que des injures. Cela paroît *dicté* par le bon ſens. Le reſpect & l'obeïſſance envers les peres & les meres nous ont été *dictez* par la nature.

DICTÉ, E. part. paſſ. & adj.

DICTÉE. ſ. f. C'eſt ainſi que les écoliers appellent une leçon que leurs Maîtres leur font écrire ſous eux. Il eſt venu en claſſe après la *dictée*. Il a laiſſé en blanc dans ſes cahiers de la place pour deux *dictées*.

DICTION. ſ. f. Mot d'une Langue. Cette *diction* n'eſt pas Françoiſe, elle eſt barbare. Cela eſt du ſtile dogmatique. L'ACAD.

DICTION, ſe dit auſſi de l'élocution, de la phraſe, & du ſtile. Cet Auteur a la *diction* pure, élegante, expreſſive. En Poeſie ſur tout la *diction* doit être congruë, claire, naturelle, éclatante, & nombreuſe. LE P. R. La *diction* de l'Orateur doit être pure, élegante, propre à ſon ſujet, riche, ornée ſans fard, forte, & ſerrée, ſans ſechereſſe, & convenable à celui qui parle, au temps, au lieu, & aux auditeurs. ST. EV.

DICTIONNAIRE. ſ. m. Vocabulaire; recueil fait en forme de catalogue par ordre alphabetique de tous les mots d'une Langue, ou d'une ſcience. *Dictionnaire* Latin, Grec, Hebreu, Italien, Eſpagnol, Alleman. *Dictionnaire* Hiſtorique & Geographique. *Dictionnaire* de Chymie, de Medecine, des Arts. Un *Dictionnaire* de rimes. Les *Dictionnaires* anciens ſont pour le Latin; celui qui a été appellé *Papias*, a été fait par Salomon, Abbé de Saint Gal, Evêque de Conſtance, qui vivoit dès l'an 1409. Il en a été fait un autre en l'an 1499. appellé *Gemma Vocabulorum*, & un autre en 1502. appellé *Gemma Gemmarum*; un autre par Denis Neſtor, Cordelier. Mais le plus fameux a été celui de Robert Etienne. Ambroiſe Calepin, Hermite de St. Auguſtin de Bergame, & fils des Comtes de Calepino, l'abregea, en retranchant un grand nombre d'exemples que Robert Etienne avoit citez. Cependant il y manquoit pluſieurs termes. Conrard Geſner dit l'avoir augmenté de quatre mille mots. Paul Manuce l'a augmenté, & Jean Paſſerat l'a fait auſſi. Cependant Matthias Martinius a fait deux Volumes de ſes omiſſions. Il y a auſſi un fameux *Dictionnaire* Latin de Criſpinus en deux gros Volumes. Il y en a un autre de Faber: mais un des plus utiles eſt le Gloſſaire de Mr. du Cange. Il regarde les termes de la baſſe Latinité. Pour en deterrer l'uſage & la ſignification, il a été obligé de feuilleter un grand nombre de Chartres & de Titres, qui ſeroient demeurez inconnus ſans lui. Il a developpé par ce moyen le ſens des expreſſions barbares & peu connuës. Mais il ne s'arrête pas là; car il explique les charges & les emplois; & ſon *Dictionnaire* eſt un recueil abondant de remarques neceſſaires aux Sçavans. Voſſius en avoit fait un avant lui; mais il n'étoit pas ſi ample, ni ſi exact. Il y a pluſieurs autres *Dictionnaires* Latins, qui ſont de moindre conſideration. En Grec on a celui de Henri Etienne. Scapula l'a abregé, comme Calepin a fait le Latin. On a celui de Suicer, dans lequel on trouve l'explication des termes Grecs, & l'uſage que les Peres en ont fait. On a en Eſpagnol celui de Covarruvias: en Italien celui de l'Academie della Cruſca: en François ceux de Nicod & du Pere Monet, de Richelet & celui de l'Academie Françoiſe. On a imprimé un *Dictionnaire* de la Langue Malaye, qui eſt une

Digitized by Google

une Langue morte, fameuſe dans toutes les Indes Orientales, où elle tient lieu de Latin. Il y a un *Dictionnaire* Karaïbe-François du Pere Raimond Breton, Dominicain, qui eſt le langage du païs des Antilles. Junius a fait imprimer un *Dictionnaire*, ou Alphabet Gothique, Runique, Anglo-Saxonique, où il compare enſemble les Langues Septentrionales. Il y a auſſi des *Dictionnaires* Hiſtoriques & Geographiques, comme celui de Charles Etienne, qui a été traduit & augmenté par Moreri. L'Abbé Baudrand a augmenté & revu le *Dictionnaire Geographique* du Moine Ferrarius; & l'a fait rimprimer en 1670. & 1682. avec de nouvelles additions. Mr. du Cange a fait un *Gloſſaire*, ou un *Dictionnaire* de la Langue Grecque en deux vol. *in folio*. Il y en a un de Hoffman, imprimé à Bâle en 1677. en deux Volumes *in folio*, qui furent ſuivis d'une Continuation en autant de Volumes, à Bâle l'an 1683. Ces IV. Volumes ont été rimprimez à Leide ſous un ſeul A phabet, & avec des additions l'an 1698. en quatre Volumes. Il y en a un de Mr. Bayle, qui a pour titre, *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*. Il a été imprimé à Rotterdam en 1697. chez Reinier Leers, en deux gros Volumes. Ce *Dictionnaire* contient une grande varieté de choſes. Il a été rimprimé en 1702. en trois Volumes. Les *Dictionnaires* ſont une voye abregée pour devenir ſçavant à peu de frais. BAY.

DICTON. ſ. m. C'eſt un proverbe; dire; ou ſentence commune, & qui eſt en la bouche de tout le monde. *Dicton* eſt vieux en ce ſens, & ne peut plus avoir d'uſage que dans le comique & burleſque. Il y a là-dedans des *dictons* aſſez jolis. MOL.

Du Conſeiller Matthieu l'Ouvrage eſt de valeur,
Et plein de beaux dictons à reciter par cœur. ID.

DICTON, eſt auſſi un mot notable ou de grand ſens, qu'on met en des tableaux ou des inſcriptions, qui tiennent lieu d'emblêmes ou de deviſes. Pour cette fête on avoit pluſieurs peintures, accompagnées de quantité de beaux *dictons*.

DICTON, eſt auſſi une raillerie, ou mot plaiſant & picquant qu'on donne à quelcun. Ce Satyrique ne laiſſe paſſer perſonne qui n'ait ſon *dicton*. Ce mot en Bas-Breton ſignifie, *proverbe*.

DICTUM. ſ. m. La partie de la ſentence, ou de l'arrêt, qui contient ce que le Juge prononce, & ordonne, & qu'on nomme autrement, *le diſpoſitif*. On l'appelloit autrefois, *le bref*. On a mis le *dictum* de la ſentence au Greffe; il n'y a plus qu'à faire ſignifier les qualitez. Les Joges ne ſignent & ne mettent au Greffe que le *dictum* de leurs jugemens; les Greffiers dreſſent le vû ſur les pieces du procés.

D I D.

DIDACTIQUE. adj. Terme de College. Dogmatique; ce qui ſert à enſeigner, à expliquer la nature des choſes. Il y a bien des mots qui n'ont d'uſage que dans le *didactique* & le dogmatique. Son ſtile eſt trop *didactique*.

Loin ces rimeurs craintifs, dont l'eſprit phlegmatique
Garde dans ſes fureurs un ordre didactique. BOI.

DIDEAU. ſ. m. Terme de Pêche. C'eſt un grand filet, qui ſert à barrer les rivieres pour arrêter tout ce qui paſſe. Au pont de St. Cloud il y a un grand *dideau*, ſuſpendu par des potences & des poulies, qu'on tend & qu'on lâche dans certaines occaſions.

DIDRAGME. ſ. m. ou f. Eſpece de Monnoye. Il y avoit la *didragme* commune & Attique, & la *didragme Alexandrine*. Le *didragme d'Alexandrie* étoit la même choſe que le ſicle des Hebreux, ou que le tetradragme Attique.

D I E.

D I E.

DIERESE. ſ. f. Figure de Grammaire. Diviſion. La *diereſe* ſe fait, lorſqu'on diviſe une diphtongue en deux ſyllabes; comme *aula*, *en aulai*.

DIÉRESE, ſe dit auſſi en termes de Chirurgie, d'une operation qui diviſe les parties qu'il eſt neceſſaire de diviſer. La ſaignée & l'ouverture des abſcés ſont des eſpeces de *diereſe*.

DIESE. ſ. f. Terme de Muſique. C'eſt la diviſion d'un ton au deſſous d'un demi-ton, ou un intervallé compoſé d'un demi-ton mineur ou imparfait. On l'appelle auſſi *feinte*, & on la marque avec une croix de St. André ou ſautoir. La *dieſe* enharmonique eſt la difference du demi-ton majeur & du mineur.

Ce mot vient du Grec *diaireſis*, qui ſignifie, *diviſion*. Quand on place des demi-tons à l'endroit, où il y devroit avoir ordinairement des tons, c'eſt ce qu'on appelle *dieſe* ou *feinte*; & de même quand on met un ton, où il n'y devroit avoir qu'un demi-ton.

Les Imprimeurs appellent auſſi *dieſe*, ou *dieſis*, les doubles croix jointes enſemble, qui ſont les marques de la *dieſe* de la Muſique.

DIETTE, ſ. f. Regime de vivre; abſtinence pour la ſanté. La *diette* eſt un ſouverain remede à tous les maux qui viennent de repletion.

En ce ſens ce mot vient du Grec *diaita*, qui ſignifie pareillement, *regime de vivre*.

DIETTE, eſt auſſi une Aſſemblée des Princes, ou des Deputez des villes dans certains Etats de l'Europe, pour deliberer des affaires publiques, & qui concernent le bien & le gouvernement de ces Etats. Les *Dietes* de l'Empire ſe tiennent ordinairement à Ratisbonne. La *Diete* de l'Empire eſt compoſée de trois Colleges, qui s'aſſemblent & deliberent ſeparément: le College des Electeurs; le College des Princes, & le College des villes Imperiales. C'eſt à l'Empereur à convoquer les *Dietes Generales*, qu'on appelle auſſi *Dietes Imperiales*. Il n'y a point de lieu fixe pour ces Aſſemblées generales; cela depend de l'Empereur. L'Empereur s'y trouve quelquefois, ou il y envoye un Commiſſaire de ſa part, pour en faire l'ouverture, & propoſer a matiere, ſur laquelle on doit deliberer. Les trois Colleges ſe trouvent enſemble à cette premiere ſeſſion: enſuite ils deliberent ſeparément. Chaque Cercle a auſſi ſes *Dietes*, ou Aſſemblées particulieres. Le Cercle de Bourgogne n'eſt plus appellé aux *Dietes Generales*. A l'égard des Aſſemblées du College des Electeurs, les *Dietes*, où les Electeurs traittent des affaires de l'Empire, s'appellent *Dietes Collegiales*: & celles, où il s'agit d'élire l'Empereur, ou le Roy des Romains, *Dietes Electorales*. Le Roy de Boheme eſt exclus des *Dietes Collegiales*, & n'entre qu'aux *Dietes Electorales*. En Pologne il y a auſſi des *Dietes Generales*, qui ſont compoſées des Senateurs, & de toute la Nobleſſe du Royaume. C'eſt au Roy à les convoquer tous les deux ans, ou plus ſouvent, ſi le beſoin de l'Etat le requiert. Warſovie eſt preſque toûjours le lieu d'aſſemblée pour la *Diete Generale*. Pendant l'interregne, & quand il s'agit de l'élection d'un Roy, c'eſt à l'Archevêque de Gneſne, en qualité de Primat du Royaume, à convoquer la *Diete Generale*. Il ſe fait auſſi des *Dietes Particulieres* dans les Palatinats, ou Provinces du Royaume, où l'on prepare les matieres, ſur leſquelles on doit deliberer dans la *Diete Generale*. Dans les Cantons Suiſſes il ſe tient de même des *Dietes Generales* pour tous les Cantons, & leurs affaires communes; & des *Dietes Particulieres* entre les Cantons Proteſtans, & les Cantons Catholiques ſeparément. La *Dieta Generale* ſe tient à

Digitized by Google

Baden deux fois l'an; en Juin & en Septembre. C'eſt au Canton de Zurich à l'Indiquer. Les Cantons Catholiques s'aſſemblent à Lucerne, & les Proteſtans à Arrau.

DIETTE, en ce ſens, vient du mot *diata*, qui a ſignifié premierement, une ſale, où on fait des feſtins; & enſuite, une Aſſemblée d'Etats, parceque les Allemans tenoient la plupart de leurs conſeils à table. MENAGE.

DIETTE, en Chancelerie Romaine, ſignifie, le chemin qu'on peut faire en un jour; c'eſt-à-dire, vingt mille pas, ou dix lieuës. Les Benefices ſont reputez vacquans *in Curiâ*, tant qu'on eſt dans l'eſpace de deux *dietter* de Rome.

DIETTE, eſt une journée de chemin dans le Japon de trente mille pas geometriques.

DIEU. ſ. m. On diſoit, DEX, ou DIEX autrefois. On ne peut definir *Dieu* exactement, parceque c'eſt un Etre infini & incomprehenſible. *Dieu*, c'eſt l'Etre infiniment parfait. MALEB. Les hommes le conſiderent comme la premiere Cauſe; le premier Etre; qui exiſte de tout temps; qui a tout créé; & qui ſubſiſte par lui-même. L'Ecriture le definit ainſi: Je ſuis qui je ſuis; *Alpha & Omega*; le Commencement, & la Fin de toutes choſes. Ciceron *de Nat. Deor. l.* 3. met dans la bouche de *Cotta* cet argument ridicule contre l'exiſtence de *Dieu*: Comment pouvons-nous le concevoir, ne lui pouvant attribuer aucune vertu? Car dirons-nous qu'il a de la prudence? Mais la prudence conſiſtant dans le choix des biens, & des maux, quel beſoin peut avoir *Dieu* de ce choix, n'étant capable d'aucun mal? Dirons-nous qu'il a de l'intelligence, & de la raiſon? Mais la raiſon, & l'intelligence nous ſervent à decouvrir ce qui nous eſt inconnu, par ce qui nous eſt connu: or il ne peut y avoir rien d'inconnu à *Dieu*. La juſtice ne peut auſſi être en *Dieu*, puis qu'elle ne regarde que la ſocieté des hommes; ni la temperance, parcequ'il n'a point de voluptez à moderer; ni la force, parcequ'il n'eſt ſuſceptible ni de douleur, ni de travail, & qu'il n'eſt expoſé à aucun peril. Comment donc pourroit être *Dieu*, ce qui n'auroit ni vertu, ni intelligence? LOC. L'impoſſibilité où je ſuis de prouver que *Dieu* n'eſt pas, me decouvre ſon exiſtence. LA BR. Les impies diſent que le *Dieu*, que le commun des hommes ſe figure, eſt un *Dieu* ſans amour, & ſans pitié, qui jouïſſant d'une paix profonde, & d'un repos immuable, ſe plaît à tenir le monde dans l'agitation, & à faire éclater ſa puiſſance par l'humiliation, & la ruine même de ſes creatures. FL. On doute de *Dieu*, dans une pleine ſanté; & quand l'hydropiſie eſt formée, l'on croit en *Dieu*. LA BR. Pour nier l'exiſtence de *Dieu*, il faut reſiſter à la voix commune de tous les hommes, & s'oppoſer au conſentement univerſel du genre humain. LE CL. Les hommes ſont ſi naturellement portez à croire des *Dieux*, qu'ils ont mieux aimé s'en faire de ridicules, que de n'en avoir point du tout. OE. M. Je penſe; donc *Dieu* exiſte: car ce qui penſe en moi, je le dois à un Etre qui eſt au deſſus de moi, & qui n'eſt point matiere; & cet Etre c'eſt *Dieu*. LA BR. Il y a tout à eſperer, & rien à craindre, quand on ſe tromperoit à croire qu'il y a un *Dieu*; & au contraire tout eſt à craindre, & rien à eſperer dans le parti du libertinage. JAQ. Ne parlez pas que *Dieu* eſt, c'eſt parler qu'il n'eſt pas. PASC. Epicure conſtituoit les *Dieux* dans un parfait repos: il concevoit que les *Dieux* étant immortels & heureux, ils n'avoient aucuns ſoins, & n'en donnoient à perſonne; & que par conſequente ils n'étoient agitez ni émus par la colere, ou par la faveur; parceque les choſes ſujettes aux paſſions ſont des choſes foibles & infirmes. On accuſoit Epicure d'adorer des *Dieux* mêmes qu'il ne croyoit point. FEN. Epicuré n'admettoit point de *Dieux*, de peur que la crainte des *Dieux* ne troublât le repos de l'eſprit. LE P. R. J'ay connu des devots, qui aimoient *Dieu* veritablement ſans y bien croire. ST. EV. On ſe ſoucie peu de faire de bonnes actions qui ne ſont vuës que de *Dieu*. OE. M. Il faut parler de *Dieu* d'une maniere digne de *Dieu*. P. D'ELOQ. La pieté nous ordonne d'avoir de *Dieu* la plus pure idée qu'il eſt poſſible. CL. Souvent les hommes en prerendant ſoutenir les interêts de *Dieu*, offenſent *Dieu* lui-même. TOUR. Combien de gens vivent du metier de prier *Dieu*! OE. M. Si nous quittons *Dieu* pour le monde, on nous traitte d'impies; & ſi nous quittons le monde pour *Dieu*, on nous traitte d'imbecilles. FL.

N'allez pas, goguenard dangereux,
Faire Dieu *le ſujet d'un badinage affreux.* BOI.

Le nom de *Dieu* eſt appellé des Grecs *tetragrammaton*, ou compoſé de quatre lettres, comme il eſt preſque chez toutes les Nations, ainſi qu'ont remarqué les curieux: en Hebreu *Jehova*, en Grec *Theos*, en Latin *Deus*, en Eſpagnol *Dios*, en Italien *Idio*, en François *Dieu*, en vieux Gaulois *Diex*, en ancien Alleman *Diet*, en Sclavon *Buch*, en Arabe *Alla*. Ceux de Pannonie l'appellent *Iſtu*, les Polaques *Bung*, les Egyptiens *Tenu*, les Perſiens *Sire*, les Mages *Orſi*, en Langue Malaye *Dios*. L'Ecriture a donné pluſieurs noms à *Dieu*; Le *Dieu* d'Abraham, & d'Iſaac; le *Dieu* des Armées, le *Dieu* des Batailles; le *Dieu* Vivant. Les Hebreux dans leurs ſerment diſoient, Vive *Dieu*.

DIEU, ſe dit abuſivement des Puiſſances & des perſonnes heureuſes. Les Rois ſont les *Dieux* de la terre. ABL.

Avec les Dieux *il oſe ſe mêler.* VOIT.
Il ne m'appartient pas d'importuner les Dieux.
LA FON.

On s'en ſert auſſi figurément pour parler des choſes qu'on aime paſſionnément. Une mere qui n'a qu'un fils, en fait ſon *Dieu*. Un avare fait ſon *Dieu* de ſon argent. On dit d'un gourmand, Qu'il n'a point d'autre *Dieu* que ſon ventre. Pour un Amant, les yeux de ſa Maîtreſſe ſont ſes *Dieux*.

Il y a une infinité de façons de parler communes ſur ce mot. On dit en actions de graces, Graces à *Dieu*; *Dieu* merci; *Dieu* merci à vous; *Dieu* merci les ſoins que j'y ay pris; *Dieu* merci mon argent que j'ay fourni. On le dit auſſi à contreſens. *Dieu* merci les gens de guerre, je n'ay plus de bien.

En matiere de ſouhait, *Dieu* le veuille; Plût à *Dieu*; à *Dieu* ne plaiſe; *Dieu* m'en garde; *Dieu* vous aſſiſte; *Dieu* vous beniſſe; *Dieu* vous garde de mal; *Dieu* vous veuille bien oüir; *Dieu* vous le rende; *Dieu* vous conſerve; *Dieu* vous conduiſe; *Dieu* vous contente.

Il vous ſalut,
D'un Dieu vous foit en aide, *alors qu'on éternuë.*
MOL.

On dit auſſi, *Dieu* aidant; pour dire, S'il plaît à *Dieu*.

En matiere de conjuration, & d'affirmation. Pour l'amour de *Dieu*; au nom de *Dieu*; bon *Dieu*; juſte *Dieu*; ſur mon *Dieu*; je prends *Dieu* à temoin; *Dieu* ſçait ſi j'ay fait cela à mauvaiſe intention.

En matiere d'exclamation on dit, Bon *Dieu*! qu'eſt ceci? bon *Dieu*! qui l'auroit crû? On dit auſſi,

Mon Dieu! *je vous connois.* MOL.

Mon Dieu! *s'écrioit l'un, la piece eſt merveilleuſe.*
L'ART DE PRECH.

En matiere de ſalut, *Dieu* vous garde; façon de parler populaire en abordant quelqu'un. L'ACAD. *Dieu* ſoit avec vous; bon ſoir & *adieu*; *adieu* juſqu'au revoir. *Dieu* vous ait en ſa ſainte garde; c'eſt la formule,

par

Digitized by Google

par laquelle le Roi finit les lettres qu'il écrit à ſes ſujets. Les Princes Souverains diſent, qu'ils ne relevent que de *Dieu*, & de leur épée. Ainſi c'eſt une formule de toutes les lettres de Chancelerie, Louïs par la grace de *Dieu*, &c.

DIEU. Diviniré. On appelle improprement *Dieux*, les Divinitez, & les Heros du Paganiſme. Il eſt aſſez difficile de debrouiller le ſyſtême, & les idées des Payens ſur leurs *Dieux*; elles ſont très-confuſes, & ſouvent très-contradictoires. Ils admettoient tant de *Dieux* ſuperieurs & inferieurs, qui partageoient l'Empire du monde, que tout étoit plein de *Dieux*. On a compté juſqu'à cent cinquante *Dieux* que les Payens ont adorez. C'eſt pour cela que Juvenal diſoit en raillant, qu'Atlas gemiſſoit ſous le fardeau de tant de *Dieux* qu'on plaçoit dans le ciel. Les Payens ſuppoſoient douze principales Divinitez, ou *Dieux* du premier ordre. On les appelloit *Dieux Conſentes*, parce-qu'ils deliberoient de tout avec Juppiter, & qu'ils étoient comme ſes Aſſeſſeurs. Il y avoit ſix *Dieux*, & ſix *Déeſſes*: Ennius a renfermé leurs noms dans ces deux vers:

Juno, Veſta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Les Poëtes, qui étoient leurs Theologiens, font leurs *Dieux* ſi ridicules, qu'ils ſemblent avoir eu plus de deſſein de les faire mepriſer, que de les faire reſpecter. Homere met ſes *Dieux* à tout; mais les *Dieux* de Virgile ſont d'aſſez honnêtes gens. LE P. R. Homere n'a pas gardé pour ſes *Dieux* le reſpect qu'il leur devoit. ID. Dans Virgile les *Dieux* ne valent pas des Heros: dans Lucain les Heros valent des *Dieux*. ST. EV. Les Romains ont adoré tous les *Dieux*, & par là leur puiſſance s'eſt accrué, & ils ont porté leur empire au dela des bornes du Soleil, & de l'Ocean. ABL. Les Romains en dreſſant des Autels & des Temples aux Divinitez inconnuës, & en honorant les *Dieux* de tous les peuples, ſe ſont rendus les maîtres du monde. ID. Au reſte ni les Grecs, ni les Romains par le nom de *Dieu* n'entendoient point un Etre infini, & tout parfait, & dont l'éternité eſt un attribut eſſentiel. Ils entendoient par là une nature excellente; & ils appelloient *Dieux*, tous les êtres qu'ils regardoient comme ſuperieurs à la nature humaine. Les hommes mêmes, ſelon eux, pouvoient devenir des *Dieux* aprés leur mort, parceque leur ame pouvoit ſequerir un degré d'excellence, qu'elle n'avoit point eu pendant leur vie. Mais les Sages du Paganiſme reconnoiſſoient un ſeul *Dieu* ſous des noms differens. La Fortune, Juppiter, ou Mars, ſont des noms differens du vray *Dieu*, diverſifiez ſelon l'uſage qu'il fait de ſa puiſſance. LE P. THOMASSIN. Ils donnoient à *Dieu* les noms des bienfaits qu'il diſtribuë aux hommes: ils appelloient Bachus *Dieu*, parcequ'il a enſeigné aux hommes l'uſage de la vigne. ID. Juppiter étoit le maître & le ſouverain des *Dieux*.

Ce petit Dieu *fripon, qu'on appelle l'Amour.*
FONT.

Voyez les noms de chaque *Dieu* fabuleux dans leur ordre. Otez les *Dieux* de l'Antiquité, & vous lui ôtez tous ſes Poëmes. ST. EV. C'eſt à-propos de cela que Corneille a dit:

Pourras-tu, Dieu *des vers, endurer ce blaſphême?*
Toy, qui fis tout les Dieux, *qui fis Juppiter même.*
CORN.

A la foibleſſe du Sculpteur
Le Poëte n'en dut gueres;
Des Dieux, *dont il fut l'inventeur,*
Craignant la haine, & la colere. LA FON.

Au temps jadis on vit Dieux *&* Déeſſes
Se profaner aux œuvres des mortels. DES-H.

Ces Dieux *mêmes, ces* Dieux,
Qui d'un bruit ſi terrible épouvantent les crimes,
Ont brûlé quelquefois de feux illegitimes. RAC.
Les mortels preferoient, malgré mille bienfaits,
Au Dieu *qui les forma, des* Dieux *qu'ils avoient faits;*
Mais adorant en eux leurs penchans & leurs vices,
Ils ſembloient moins chercher des Dieux *que des complices:*
L'impoſture embraſſoit ce culte ſeducteur;
Et chaque crime au ciel trouvoit un Protecteur.
LA MOTHE.

On dit en proverbe, Cela lui eſt venu de la grace de *Dieu*; pour dire, que c'eſt un don de *Dieu*: par un bonheur inopiné, ſans qu'il l'ait recherché. Quand on dit d'un homme malade, qu'il eſt entre les mains de *Dieu*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt très-mal. On dit, Qu'un homme eſt devant *Dieu*; pour dire, qu'il eſt mort: & quand c'eſt un mechant homme, Que c'eſt une belle ame devant *Dieu*. Je ne ſçai, où cela eſt; *Dieu* le ſçache. Tout cela, va comme il plaît à *Dieu*; c'eſt-à-dire, en deſordre; perſonne n'en a le ſoin. *Dieu* ſur tout; pour dire, que *Dieu* eſt au deſſus des cauſes ſublunaires, ſur leſquelles on fait des prediction. On dit, Que la voix du peuple eſt la voix de *Dieu*. On dit auſſi, Que ce que la femme veut, *Dieu* le veut; pour dire, que les femmes ſont opiniâtres.

On dit, Qu'un homme doit à *Dieu* & au monde; pour dire, qu'il eſt noyé, abîmé de dettes.

DIEU-DONNÉ, eſt le ſurnom donné à quelques Princes, dont la naiſſance a été ineſperée, ou en quelque façon miraculeuſe; & que *Dieu* a accordée aux prieres de ſon peuple. Philippes Auguſte a eu le ſurnom de *Dieu-donné*.

Il y a quelques endroits, où on appelle *Dieu-donnez*, les ſeculiers qui ſe donnent à *Dieu* & au ſervice des Monaſteres où ils ſe retirent. En d'autres on les appelle ſeulement *Donnez*. Voyez DONNÉ.

DIEU, ſe dit auſſi en pluſieurs mots compoſez, des lieux pieux. L'Hôtel-*Dieu*; la Maiſon-*Dieu*, ſont des Hôpitaux. La Chaſſe-*Dieu*; Bourg-*Dieu*; Beniſſons-*Dieu*; Lieu-*Dieu*, ſont des noms d'Abbayes.

D I F.

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui diffame; qui noircit la reputation de quelcun. On peut faire informer pour des injures atroces & *diffamantes*. Tenir des diſcours *diffamans*.

DIFFAMATEUR. ſ. m. Calomniateur; celui qui diffame, qui ruine la reputation de quelcun par des paroles, ou des écrits diffamans. On punit ceux qui font des Libelles, comme des *diffamateurs* publics. Un inſigne *diffamateur*.

DIFFAMATION. ſ. f. Injure infamante; action, par laquelle on decrie quelcun; on le calomnie; on ternit ſa reputation. La Satyre de cet Auteur eſt une *diffamation* publique. Une *diffamation* publique tient lieu de denonciation. Vous êtes bienheureux, ſi vous ſouffrez des injures, & des *diffamations* pour le nom de JESUS-CHRIST. PORT-R.

DIFFAMATOIRE. adj. m. & f. Diffamant; qui deshonore. Flêtriſſant. Un diſcours *diffamatoire*. L'ACAD. Il ne ſe dit gueres qu'en cette phraſe: *Libelle diffamatoire*. Les Magiſtrats doivent empêcher la publication des *libelles diffamatoires*. Par les Loix Romaines, & par les anciennes Ordonnances, les faiſeurs de *libelles diffamatoires* étoient punis de mort. Voyez la Diſſertation de Mr. Bayle ſur les *libelles diffamatoires* à la fin de ſon Dictionnaire Critique. Le Cardinal de Ximenez étoit inſenſible aux *libelles diffamatoires*. Il trouvoit qu'il étoit juſte, de laiſſer aux inferieurs la liberté de venger leur douleur par des écrits

Digitized by Google

qui ne durent qu'autant qu'on s'en offenſe, & qui perdent leur agrément & leur malignité dès qu'on les mépriſe. FL.

DIFFAMER. v. act. Deshonorer; calomnier; noircir la reputation de quelcun. *Se diffamer* les uns les autres. On *ſe diffame* bien ſouvent ſoi-même, en voulant *diffamer* les autres.

DIFFAMER, ſignifie quelquefois ſimplement, Faire honte.

Ce long amas d'ayeux que vous diffamez tous,
Sont autant de temoins qui parlent contre vous. BOT.

Nicod dit, que ce mot vient du Grec *diſphimeo*, ſignifiant la même choſe.

DIFFAMÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Un homme *diffamé*, c'eſt un homme perdu de reputation.

En termes de Blaſon, on appelle *diffamé*, un animal, comme un lion, une aigle, un chien, &c. qui n'a point de queuë.

DIFFEREMMENT. adv. Diverſement; d'une autre maniere. On conte cette hiſtoire *differemment*. On traite *differemment* les perſonnes ſuivant leur qualité & leur merite. On vit bien *differemment* à la Cour & chez le peuple. Les eſprits qui ſont dans un mouvement continuel, enviſagent les choſes *differemment*, ſelon qu'ils ſe tournent. ST. EV.

DIFFERENCE. ſ. f. Diverſité; ou contrarieté; attribut eſſentiel, qui diſtingue une choſe d'une autre. Une bonne definition doit contenir le genre & la *difference*. C'eſt par le moyen des ſens que nous reconnoiſſons les principales *differences* entre tous les corps. ROH.

DIFFERENCE, en termes de Mathematique, ſignifie, l'excés d'une quantité à l'égard d'une autre. Cet angle eſt de ſoixante degrez, & celui-là de quatre vingt-dix; leur *difference* eſt de trente degrez. Ainſi quand on a ſouſtrait un plus petit nombre du plus grand, ce qui reſte, ſe nomme *difference*.

En Aſtronomie, on appelle, *difference aſcenſionnelle*, la *difference* qui ſe trouve entre l'heure du lever du ſoleil dans la ſphere oblique, & l'heure du lever du ſoleil dans la ſphere droite. Ainſi cette *difference aſcenſionnelle* eſt plus grande, à meſure que le pole eſt plus élevé ſur l'horizon.

DIFFERENCE, ſignifie auſſi, Diſtinction; diverſité. Il faut faire la *difference* des gens. On a tout paſſé au fil de l'épée, ſans *difference* de ſexe ni d'âge. Le merite ſeul devroit mettre de la *difference* entre les hommes. M. ESP. Il y a des genies ſuperieurs, qui ſont en droit de pretendre des *differences*; mais ce ſont des droits qu'il faut exercer avec beaucoup de delicateſſe. OR. M. Il y a des *differences* delicates entre les qualitez qui paroiſſent les mêmes, que nous decouvrons malaiſément. ST. EV.

Je refuſe d'un cœur la vaſte complaiſance,
Qui ne ſait du merite aucune difference. MOL.
Mais en un mot je ſçai pour toute ma ſcience,
Du vrai d'avec le faux faire la difference. ID.

DIFFERENCIER. v. act. Diſtinguer; mettre de la difference. Une definition doit marquer le point eſſentiel qui *differencie* le genre de l'eſpece.

DIFFERENT, ENTE. adj. Diſſemblable; divers; contraire en quelque point. Les opinions des Philoſophes ſont bien *differentes*, bien diverſes. Les loix preſentent à l'eſprit pluſieurs ſens *differens*. Plutarque a jugé de l'homme trop en gros, & ne l'a pas cru ſi *different*, qu'il eſt de lui-même. ST. EV. Il comparoit la difference, & la reſſemblance des affaires, & combien ce qu'elles ont de *different*, change ce qu'elles ont de ſemblable. AB. DE ST. R. Ils ſont *differens* d'habits, de viſage, de mœurs, de Religion. ABLAN. Evite ces phraſes ſynonymes, qui diſent la

même choſe en termes *differens*. L'ART DE PRÉCH. On dit de deux choſes extrémement *differentes*, Qu'elles different comme la nuit & le jour; qu'elles ſont *differentes* du blanc au noir.

DIFFERENT. ſ. m. Il y a de bons Auteurs qui écrivent, DIFFEREND; l'Academie écrit, DIFFERENT; & Richelet, DIFFEREND. Diſpute; demêlé; debat; conteſtation; procés; querelle. Demêler; appaiſer; vuider; terminer un *different*. Faire naître un *different*. La Cour a prononcé ſur leur *different*. Decider un *different*. ABLAN.

DIFFERENT, en termes de Monnoye, eſt une marque particuliere qu'ont les Tailleurs, ou Maîtres en chaque monnoye, & qui ſe change toutes les fois qu'il y a un nouveau Maître, ou Tailleur, ou même des Juges-Gardes, ou Eſſayeurs nouveaux. On fait des boëtes à part, où chaque Maître a ſon *different*, pour les faire juger ſeparément.

DIFFERENTIEL. adj. Terme de Mathematique. On appelle *calcul differentiel*, par oppoſition au calcul integral, un calcul qui conſiſte à deſcendre des grandeurs entieres à leurs differences infiniment petites, pour decouvrir leurs rapports, & par ces rapports celui des grandeurs, dont elles ſont les differences. Voyez l'*Analyſe des infiniment petits en 1696.* par le Mr. de l'Hôpital. Comme les grandeurs ſe reſolvent en grandeurs infiniment petites, qui en ſont les élemens, le *calcul diff. remiel* eſt l'art de trouver ces grandeurs infiniment petites, & d'operer ſur elles. FONT. On attribuë l'invention du *calcul differentiel* à Mr. Leibnitz. Mr. Bernoulli, & Mr. Newton s'en ſont ſouvent ſervi.

DIFFERER. v. act. Eloigner; dilayer; remettre à une autre fois; retarder. *Differer* un payement; *differer* ſa converſion; la remettre de jour en jour. On ne doit point *diff. rer* à vivre. ABLAN. C'eſt la même choſe en amour, de *differer* une occaſion, ou de la perdre. OF. M.

Tu ſçais bien que mon cœur, facile à tes diſirs,
N'a jamais d'un moment differé tes plaiſirs. BOT.

DIFFERER, au neutre, ſignifie, Etre diſſemblable ou contraire en quelque choſe. *Differer* de ſentimens; c'eſt-à-dire, ne point convenir; nous *differons* ſur bien des articles. Il y a bien des hommes qui ne *different* de la bête que par la figure.

DIFFERER, ſignifie auſſi, N'être pas égal. Ces deux nombres ne *different* que d'une unité.

DIFFERÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. On dit proverbialement, Ce qui eſt *differé*, n'eſt pas perdu.

DIFFICILE. adj. m. & f. Mal-aiſé; qui donne de la peine à faire, à entendre, à gouverner. Une entrepriſe *difficile*. Ariſtote eſt *difficile* à entendre. Ce mot eſt *difficile* à retenir, & à prononcer. Il eſt *difficile* dans ſon manger. Les Princes ſont *difficiles* à gouverner. Les chemins des montagnes ſont âpres & *difficiles*. Ce paſſage eſt *difficile*; il a fait ſuer tous les Commentateurs.

DIFFICILE, ſe dit auſſi de l'eſprit. C'eſt un homme fantaſque, & *difficile*. C'eſt une humeur *difficile*; il fait trop le *difficile*; on ne ſçauroit le contenter. Il y a des gens plus *difficiles* que delicats. ST. EV. Cette femme fait la *difficile* par honneur ſeulement, & pour ne ſe rendre que dans les formes. B. RAN. Les amis *difficiles* donnent plus de peine par leur humeur, qu'ils ne rendent de ſervices utiles. ST. EV. On dit auſſi de ces Critiques, qui trouvent toûjours à redire aux plus beaux Ouvrages, que ce ſont des gens bien *difficiles*.

Rien ne touche ſon goût, tant il eſt difficile. MOL.

On appelle figurément *temps difficiles*, les temps de troubles, de miſere, de diſette, de guerres civiles; pendant

Digitized by Google

dant lesquels les Ministres ont de la peine à gouverner les peuples, & le peuple a de la peine à vivre.

On dit en proverbe, Qu'un homme est *difficile* à ferrer; pour dire, qu'il est de *difficile* convention; qu'on ne le persuade pas aisément.

DIFFICILEMENT. adv. Avec peine; d'une maniere difficile. La profonde érudition ne s'acquiert que fort *difficilement* & avec grand travail. On se défait de l'amour propre *difficilement*. ST. EV.

DIFFICULTE. s. f. Peine; travail; embarras. *Difficulté* de respirer; *difficulté* de parler. La *difficulté* des chemins, des passages ont retardé sa marche.

DIFFICULTÉ, signifie aussi, Empêchement; obstacle; traverse. Faire naître des *difficultez*. Vous viendrez à bout de cette affaire, sans trouver la moindre *difficulté*. Le Cardinal Mazarin sçavoit ceder aux *difficultez*, & les surmontoit souvent en les abandonnant à leur propre poids. OE. M. Un grand genie sçait applanir, & vaincre toutes sortes de *difficultez*. ID. Les hommes sont épineux, & tout heriſſez de *difficultez* sur leurs interêts. LA BR. Les *difficultez* irritent, & font durer l'amour. PEL. Les *difficultez* redoublent l'empressement des Amans. OE. M.

DIFFICULTÉ, signifie quelquefois, Obscurité; doute; question; objection difficile à resoudre. On trouve bien des *difficultez* dans Aristote. Faire des *difficultez*, c'est alleguer des raisons; faire des objections. Les Commentateurs n'expliquent point les grandes *difficultez* des Auteurs. Un Juge habile penetre bientôt la *difficulté*; la question; le nœud d'une affaire. Cet homme est si subtil, qu'il cherche des *difficultez* plutôt que des raisons de decider. OE. M. Decider, éluder, lever, éviter, resoudre une *difficulté*. VAUG. REM. Nôtre foible raison gemit quelquefois sous les *difficultez* qu'elle rencontre dans les mysteres. FL. La foy auroit perdu de son merite, si elle avoit perdu de sa *difficulté*. ID.

On dit en ce sens, Qu'une affaire est sans *difficulté*; qu'elle ne reçoit point de *difficulté*; pour dire, qu'elle est hors de doute, qu'il n'y a point de question. Quand un Juge dit à une partie, Qu'il trouve de la *difficulté* à son affaire; c'est-à-dire, qu'il la juge mauvaise.

DIFFICULTÉ, signifie encore, une contestation legere entre amis. Les deux freres ont eu quelque *difficulté* ensemble; ils sont en froideur.

On dit encore, Faire *difficulté* d'accorder une grace, une priere à quelcun; pour dire, y avoir de la repugnance; en faire scrupule. Voilà où est ma *difficulté*; c'est-à-dire, ce qui me choque.

SANS DIFFICULTÉ. Adv. Indubitablement; sans doute. Je m'y rendrai *sans difficulté*. L'ACAD.

DIFFICULTUEUX, USE. adj. Qui forme sans cesse des obstacles, des difficultez; qui en trouve, où il n'y en a point. Il y a des gens si *difficultueux*, que les choses aisées leur paroissent difficiles; & les choses difficiles, impossibles. On dit d'un homme très-*difficultueux*, Qu'il est le Pere aux difficultez.

DIFFORME. adj. m. & f. Laid; qui choque la vuë; qui n'a pas les proportions qu'il doit avoir. Une figure; une taille *difforme*. Un nez mal fait rend un visage *difforme*. O la *difforme* creature! Elle est assez mal bâtie pour faire rougir la nature. MAIN.

DIFFORMITÉ. s. f. Laideur; irregularité; defaut dans les proportions. La *difformité* du visage. Cela fait une grande *difformité*. La *difformité* de ce bâtiment vient de ce qu'on n'y a point observé de symmetrie. Aristote dit, que le ris vient d'une *difformité* sans douleur. On prise les nains & les bossus en Turquie pour leur *difformité*. Leur extrême *difformité* est la preuve de leur sagesse. GON.

On le dit aussi figurément. La *difformité* du peché; la *difformité* du vice. L'amour propre nous cache une partie de la *difformité* de nos défauts. NIC. Ce qui fait que nous avons tant d'indulgence pour nos passions, c'est que nous les regardons dans un certain point de vuë, qui nous empêche d'en appercevoir la *difformité*. BELL. Il faut accoutumer les enfans à haïr le vice, & leur en faire voir la *difformité*. MONT.

DIFFUS, USE. adj. Prolixe; très-étendu; long. Il ne se dit que du discours, & des écrits. Cet Avocat plaide bien; mais il est trop *diffus*. Les Commentateurs souvent sont trop *diffus* pour vouloir paroître trop sçavans. Le stile *diffus* est propre pour tous les discours qui se font dans le genre demonstratif. Le stile de Tite-Live manque de vigueur, parcequ'il est trop *diffus*. LE P. R. Demosthene est serré, & concis; Ciceron au contraire est *diffus*, & étendu. BOU.

DIFFUSEMENT. adv. D'une maniere diffuse. Il écrit, il parle trop *diffusément*.

DIFFUSION. s. f. Action de ce qui s'épand, qui s'étend, qui occupe plus de lieu. Dès que le soleil paroît, il se fait une grande *diffusion* de lumiere, de petits atômes lumineux par tout l'horiſon. On dit aussi en matiere de devotion, Une *diffusion* de cœur, lorsqu'il semble que le cœur se dilate & s'épanouisse pour pousser des desirs plus ardens de l'amour divin.

D I G.

DIGAME. s. m. Terme de Droit Canonique. Celui qui a épousé deux femmes successivement. C'est la même chose que *Bigame*. Les Conciles ont defendu d'élire, ni d'ordonner les *digames*, & ceux qui avoient épousé des veuves. Voyez BIGAME.

DIGASTRIQUE. adj. Terme d'Anatomie, qui se dit d'un des muscles qui servent à ouvrir la machoire inferieure. On l'appelle aussi, *Biventer*. Ces deux noms, dont le premier est Grec, & l'autre Latin, ont la même signification. Ils ont été donnez à ce muscle, parcequ'il a deux ventres; c'est-à-dire, qu'il est d'abord gros & charneux, puis menu & nerveux, & derechef ventru & charneux.

Ce mot vient de *dis*, deux fois, & de *gaſter*, ventre.

DIGERER. v. act. se dit de l'action de l'estomac pour cuire les alimens, & les rendre propres à la nourriture du corps. L'estomac *digere* par le moyen d'un suc âcre, qui bache, & incise les alimens, & les dissout jusqu'à ses plus petites parties, de la même maniere que l'eau forte dissout l'argent & plusieurs autres metaux.

DIGERER, signifie figurément, Ranger les choses; les mettre par ordre, & en bon état; les examiner, & les mettre dans leur place. *Digerer* une matiere. Le dessein de ce livre a été bien conçu; mais il a été mal *digeré*. Cette affaire a été bien examinée & *digerée*.

DIGERER, signifie encore, Souffrir patiemment une injure, un affront, ou autres accidens de la fortune. C'est un accident fâcheux; il a eu bien de la peine à le *digerer*. Il sçut *digerer* habilement toutes les mortifications qu'on lui fit essuyer. VAR. Quoy? vous *digerez* paisiblement les plus sanglans affronts? C'est insensibilité plutôt que grandeur d'ame. OE. M. Les passions qui se laissent goûter, & *digerer* ne sont que mediocres. MONT.

DIGERER, en termes de Chymie, signifie, Cuire, ou mettre dans un pot des sucs, ou matieres pilées, & écrasées pour être échauffées peu-à-peu par un feu doux, comme le bain Marie, le ventre de cheval, & ainsi qu'il se fait dans l'estomac.

On dit proverbialement d'un goulu, Que c'est un estomac d'autruche; qu'il *digereroit* le fer.

DIGERÉ, ÉE. part. passif. & adj.

Digitized by Google

DIGESTE. ſ. m. Compilation faite par l'ordre de Juſtinien, Empereur d'Orient. Il en donna la commiſſion à Tribonien, qui choiſit ſeize Juriſconſultes pour y travailler. Ils tirerent les plus belles deciſions qu'ils trouverent dans les deux mille volumes des anciens Juriſconſultes, & les reduiſirent en un corps, qui fut publié en 533. ſous le nom de *Digeſte*. Enſorte qu'il eſt compoſé uniquement des Reponſes & des Deciſions des Juriſconſultes. Ainſi ce ne ſont point des Loix. L'Empereur Juſtinien donna à cette compilation la force de loi, par la lettre qu'il a miſe à la tête de l'Ouvrage, & qui ſert de Preface. C'eſt ce qui compoſe la premiere partie du Droit Romain, & du Corps du Droit Civil. On l'a appellé autrement *Pandectes*. Il y a cinquante Livres du *Digeſte* : chaque Livre eſt diviſé en pluſieurs titres; les titres ſont diviſez par loix, & les loix par paragraphes. On diviſe auſſi le *Digeſte* en trois parties. *Digeſtum vetus*; *infortiatum*, & *Digeſtum novum*. Il fut traduit en Grec du temps de Juſtinien. Cujas dit qu'on appelle *Digeſte*, les livres diſtribuez dans un bel ordre & œconomie. Ainſi Tertullien a appellé *Digeſte*, l'Evangile de St. Luc. On cite le *Digeſte* par deux *ff.* jointes enſemble : ce qui vient de ce qu'on appelloit le *Digeſte* en Grec *Pandectes*, & en le citant, on abregoit par la figure de deux *pi*, ππ; & pour abreger encore davantage, on a joint enſemble ces deux caracteres, que les Copiſtes Latins ont cru être deux *ff.* jointes.

DIGESTIF, IVE. adj. Les anciens Philoſophes admettoient une faculté *digeſtive*, parcequ'ils ne ſçavoient pas expliquer autrement la maniere, dont ſe fait la digeſtion. Poudre *digeſtive*; remede *digeſtif*.

DIGESTIF, ſe dit auſſi en Medecine, des remedes qui fortifient l'eſtomac, & qui aident à la digeſtion des alimens, comme ſont les ſemences de fenouil, d'anis, & de coriandre, le giroſle, la canelle, les écorces de citron, & d'orange, &c. En ce ſens il eſt Subſtantif. Il a l'eſtomac foible; il lui faut des *digeſtifs*.

DIGESTIF, ſe dit encore d'une eſpece d'onguent, qui prepare la matiere des playes à la ſupuration. On le compoſe ordinairement avec la terebenthine, le jaune d'œuf, l'huile d'hypericum, l'onguent baſilicum, la teinture d'aloës.

DIGESTION. ſ. f. Action de l'eſtomac pour digerer les viandes. Les noix, les amandes, les écreviſſes ſont de dure *digeſtion*. Les viandes bouillies ſont de facile *digeſtion*. Il y a des gens qui paſſent leur vie à manger, & à faire *digeſtion*. LA BR.

DIGESTION, ſe dit figurément de ce que l'eſprit a de la peine à ſupporter. Son maitre lui a fait des reprimendes fortes, & des reproches injurieux; cela eſt de dure *digeſtion* à un Gentilhomme. Il eſt du ſtile familier.

DIGESTION, en termes de Chymie, eſt la preparation des ſucs de la maniere qu'il a été dit au mot de *Digerer*. On confond ſouvent ce mot avec *Macération*. On met en *digeſtion* des roſes, des têtes de pavot dans de l'huile ou dans de l'eau, pour en faire des onguens & des ſyrops. On met en *digeſtion* le plomb calciné, la ceruſe dans du vinaigre diſtillé pour les diſſoudre, & en faire le magiſtere ou ſel de Saturne. La *digeſtion* ſe fait tant des plantes que des mineraux, & même des metaux.

DIGITALE. ſ. f. Sorte de plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que J. Bauhin appelle *digitalis purpurea*, pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois pieds, anguleuſe, velue. Ses feuilles ſont oblongues, finiſſant en pointe, douces au toucher, dentelées en leurs bords, vertes brunes en deſſus, blanchâtres en deſſous. Ses fleurs ſont ſemblables en quelque maniere à un dé à coudre, de couleur purpurine ou diverſifiée, attachées le long d'un côté de la tige par des pedicules courts. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits oblongs, diviſez chacun en deux loges remplies de ſemences menuës. Cette plante eſt vulneraire; ſa decoction purge puiſſamment par haut & par bas. Quelques-uns la donnent pour ſpecifique contre l'épilepſie. Elle a tiré ſon nom de la figure de ſa fleur, qui a du rapport à un dé à coudre.

DIGLYPHE. ſ. m. Qui a deux gravures. C'eſt un trig'yphe imparfait, ou une conſole, ou corbeau, qui a deux gravures.

DIGNE. adj. m. & f. Qui merite. *Digne* de loüange; *digne* de recompenſe; *digne* de mepris; *digne* de châtiment; *digne* de mort; *digne* de pitié, & de compaſſion. Il étoit *digne* d'une meilleure fortune. Il eſt *digne* de commander. Le Chef d'une Compagnie doit être non ſeulement *digne* de cette place; mais le *plus digne*. OR. M. Galba eût été jugé *digne* d'être Empereur, s'il ne l'avoit jamais été. ABL.

Montre toy digne *fils d'un tel pere que moi.* CORN.

L'Orateur doit trouver des penſées *dignes* des choſes, & des termes *dignes* des penſées. P. D'ELOQ. Heureux celui, qui peut faire des choſes *dignes* d'être écrites; ou qui peut écrire des choſes *dignes* d'être lûës. SACY. On dit, Qu'un homme eſt *digne de foy*; c'eſt-à-dire, qu'on le doit croire; qu'on doit ajoûter foy à ce qu'il dit. On dit d'un honnête homme, C'eſt un *digne homme* : d'un homme très-capable d'un employ, Que c'eſt un *digne ſujet*. On dit d'un homme qui a fait une bonne, ou une mauvaiſe action, & par rapport à la perſonne dont on parle, Que cela eſt *digne de lui*. Il a commis un aſſaſſinat; cela étoit *digne de lui*.

DIGNEMENT. adv. Selon ce qu'on merite. Il a été recompenſé *dignement*. L'ACAD.

DIGNEMENT, ſignifie encore, Très-bien; d'une maniere grande & noble. Il remplit *dignement* ſa charge; il s'en acquitte *dignement*. Il a parlé *dignement* de ſon ſujet.

DIGNITAIRE. ſ. m. Terme de Juriſprudence Canonique. Celui qui poſſede une dignité dans une Egliſe Cathedrale, ou Collegiale. Les *Dignitaires* occupent les premieres places au chœur. On les appelle auſſi *Dignitez*.

DIGNITE'. ſ. f. Magiſtrature; Prelature; Office ou charge importante & conſiderable. Loyſeau definit la *dignité*, toute qualité honorable, dont on peut accompagner ſon nom. Du Moulin definit la *dignité publique*, un titre d'honneur avec puiſſance, & adminiſtration publiques, ſoit pour le gouvernement, ſoit pour le commandement des armées, ſoit pour l'exercice de la Juſtice. Parvenir à la ſuprême *dignité*; briguer les *dignitez* de l'Egliſe. Remplir la premiere *dignité* dans une Compagnie. La charge de Chancelier eſt la premiere *dignité* de la Robe. Etre conſtitué en *dignité*. S'enorgueillir de ſa *dignité*. Il ne faut rechercher les *dignitez* de l'Egliſe ni directement, ni indirectement, non pas même par des deſirs interieurs. NIC. Un ſaint Evêque ne ſoutient point ſa *dignité* par le faſte & par l'opulence. FL. Pourquoy rendre tant de reſpects aux *dignitez* paſſageres de ce monde? ID. D'où vient cet empreſſement pour les *dignitez*, ſi non de l'envie qu'on a d'acheter l'empire ſur les autres, & d'avoir moins de maîtres, à qui l'on doive obeïr? ID. Au lieu d'aſſujettir ſa vie à ſa *dignité*, Petrone d'un eſprit ſuperieur à ſes charges, les ramene à ſoi-même. ST. EV. Fabius Maximus voulant éprouver ſi ſon fils ſçavoit bien maintenir ſa *dignité*, s'avança vers lui à cheval, juſqu'à ce qu'il eût reçu le commandement de ſon fils pour deſcendre de cheval : puis courant l'embraſſer, Je voulois voir, lui dit-il, ſi tu ſçavois ce que c'étoit que d'être Conſul. ABL. Les Romains n'accompagnoient leur nom d'aucun titre de *dignité*,

Digitized by Google

dignité, non pas même de celui de leurs charges, ſi non lorſque cela étoit neceſſaire pour autoriſer les actes qu'ils faiſoient en qualité de Magiſtrats, ou d'Officiers. Ce ne fut que ſous les Empereurs que chacun commença à ſe qualifier du titre de ſes *dignitez*. Les Grecs & les Romains ne connoiſſoient que deux ſortes de *dignitez*; celle de l'Ordre, & celle de l'Office. Ce n'eſt que depuis peu de ſiecles qu'on a inventé une troiſiéme eſpece de *dignité*, qui eſt celle des Fiefs & des Seigneuries. On appelle *Fiefs de dignité*, les fiefs, auſquels eſt annexé le titre de Principauté, ou de Duché, ou de Comté, ou de Marquiſat, ou de Vidamée, ou de Vicomté, ou de Baronie, ou de Châtellenie. On appelle *Fiefs de haute dignité*, les Principautez, Duchez, Marquiſats, & Comtez; & les autres fiefs au deſſous, *Fiefs de mediocre dignité*.

DIGNITÉ, dans les Chapitres des Egliſes Cathedrales & Collegiales, ſignifie, un Benefice qualifié, lequel donne le rang & la préeminence au deſſus des ſimples Chanoines, avec juriſdiction dans le contentieux. Tels ſont les Prevôtez, Doyennez, Archidiaconez, &c. Le nombre, le rang, & le nom des *Dignitez* ne ſont pas les mêmes dans tous les Chapitres. Si la *Dignité* n'a point de juriſdiction contentieuſe, & exterieure, & ſi elle ne donne que la préeminence, c'eſt un ſimple perſonat plutôt qu'une *Dignité*. Cependant ordinairement la premiere ſeance dans les Cathedrales & Collegiales emporte *Dignité*. Voyez PERSONAT. En general pour ſçavoir ſi un Benefice eſt *Dignité*, ou perſonat, il faut s'en rapporter à l'uſage de l'Egliſe, en laquelle il eſt deſſervi. Les Prevôts & les Officiaux des Chapitres ſont des *Dignitez* avec juriſdiction ſur les Chanoines. Il y a des *Dignitez* qui ont charge d'ames, & d'autres ſeulement la juriſdiction, & l'adminiſtration des choſes ſacrées. Par ex. les premieres *Dignitez* des Chapitres, comme les Abbez & Prieurs dans les Maiſons Regulieres; les Doyens, Prevôts, ou Treſoriers dans les Cathedrales & Collegiales ont charge d'ames, & exercent une eſpece de Prelature. C'eſt pourquoy ils ſont ſujets à reſidence, & on pretend que ces *Dignitez* ſont incompatibles avec les Evêchez. Voyez *le XI. Tome du Journal du Palais*. La premiere *Dignité* dans les Cathedrales doit faire la fonction de Prêtre aſſiſtant, quand l'Evêque celebre, & ſucceſſivement les autres *Dignitez* difent les Meſſes Pontificales en l'abſence de l'Evêque. On ne peut être pourvu d'aucune *Dignité* dans une Egliſe Cathedrale, ni de la premiere dans une Egliſe Collegiale ſans être gradué ſuivant l'Edit de 1606. L'uſage dans le Païs de Concordat a rendu les *Dignitez* des Chapitres électives. Le Chapitre confere les *Dignitez* par élection, laquelle a beſoin quelquefois de la confirmation du Superieur. L'Evêque confere ordinairement les *Dignitez*, dont la fonction regarde plus le Diocèſe que le Chapitre; comme les Archidiaconez. Il y a en quelques Chapitres des *Dignitez*, qui ont leurs collations particulieres, & diſtinctes de celles de l'Evêque & du Chapitre. Pour cela il faut conſulter les Concordats entre les Evêques & leurs Chapitres. Il faut avoir vingt ans pour poſſeder les *Dignitez* ſans charge d'ames, & vingt-cinq commencez pour celles qui ont charge d'ames. Dans les Païs d'obedience le Pape confere ſeul les *Dignitez* des Cathedrales & Collegiales; à moins qu'il ne ſe ſoit demis de ſon droit par un Indult. Par ex. en Bretagne les *Dignitez* des Cathedrales ſont reſervées au Pape. Mais il a transferé preſque tous ſes droits au Roy par divers Indults. Dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, le Roy en vertu d'un Indult accordé par le Pape Clement IX. nomme aux principales *Dignitez*, après les Pontificales, dans les Cathedrales, & aux premieres *Dignitez* dans les Collegiales. Le Pape a de même accordé un Indult au Roy d'Eſpagne pour nommer aux *Dignitez* des Cathedrales & Collegiales des Païs-Bas. Dans les Egliſes Collegiales de fondation Royale, comme la Sainte Chapelle à Paris, le Roy nomme aux *Dignitez* auſſi bien qu'aux Canonicats. Il y a pourtant des Chapitres, où le Doyen eſt électif-confirmatif par le Roy, qui leur a accordé le privilege de l'élection. Au reſte les *Dignitez* des Cathedrales ne ſont ſujetes ni au droit des Graduez, ni à celui des Brevetaires pour le joyeux avenement du Roy à la Couronne, ni pour le ſerment de fidelité. La raiſon eſt, que ces *dignitez* étant des eſpeces de Prelatures, elles ne doivent pas être expoſées au hazard des expectatives. En pluſieurs Chapitres il y a des *Dignitez* non Prebendées; & on pretend que ceux qui en ſont revêtus, ne peuvent avoir entrée ni voix deliberative au Chapitre, & que pour cela il faut poſſeder un Canonicat réel & effectif.

DIGNITÉ, ſignifie encore, Grandeur; ſublimité; majeſté; nobleſſe; éclat. Le Predicateur a bien ſoutenu la *dignité* de ſon ſujet. Parler avec *dignité*; agir avec *dignité*; marcher avec *dignité*; c'eſt-à-dire, ſoutenir bien ſon rang; ne dementir point ſon caractere. Parler, agir noblement. Les perſonnes bien nées ont un air de *dignité*, qui les diſtingue d'abord. BOU. Il faut une grande étenduë d'eſprit pour demeurer inutile; preſque perſonne n'a aſſez d'eſprit pour jouër ce rôle avec *dignité*. LA BR. Peu de gens ſçavent conſerver de la *dignité*, en menageant leur fortune à la Cour. ST. EV. Juſques dans ſes plaiſirs mêmes il y avoit de la *dignité*. FL: Mr. le Premier Preſident De Lamoignon avoit je ne ſçai quoy de doux & d'honnête, accompagné de *dignité*, & d'une certaine autorité naturelle qui peut tout. BOU. Peu de gens ſçavent être malheureux avec *dignité*. TOUR. Un homme ſage doit conſerver quelque *dignité* même en badinant. BAL. Veſpaſien careſſoit tout le monde ſans rien perdre de ſa *dignité*. ABL. Thucydide raconte les choſes avec nobleſſe, & avec *dignité*. LE P. R. Thucydide donne du poids à ſon diſcours par la *dignité* de ſes penſées. ID.

De tout temps il y a eu des marques de *dignité* par des habits, des ornemens, des ſymboles; mais les principales ſe conſervent aujourd'huy dans le Blaſon. On voit ſur les anciennes medailles, que Pompée avoit des proüés de vaiſſeaux, comme Chef de la guerre contre les Pyrates. Ceſar avoit le bâton augural, la hache, & le ſympule, pour marque de ſes *dignitez* d'Augure, de Pontife, & de Sacrificateur. Aujourd'huy on les place dans le Blaſon. Les thiares, les chapeaux, les mitres, les couronnes & les mortiers ſe mettent en cimier. Les croix des Archevêques, l'ancre de l'Amirauté, les bâtons des Marechaux, les clefs des Papes, les maſſes des Chanceliers, ſe mettent derriere l'Ecu ou en pal, ou en fautoir. Les épées du Connetable, du Grand Ecuyer, les bouteilles des Boutilliers, les clefs des Chambellans ſe mettent à côté. Les canons des Grands Maîtres de l'Artillerie ſe mettent au deſſous: & les colliers des Ordres de Chevalerie, tant Militaires que Religieux, ſe mettent autour de l'Ecu. Les Electeurs de l'Empire les placent dans un quartier de leurs Armoiries, comme le Palatin la couronne, Brandebourg le ſceptre, Saxe les épées, &c.

On appelle auſſi la perſonne qui poſſede ces ſortes de Benefices, une *Dignité*. Mr. un tel n'eſt pas un ſimple Chanoine; c'eſt une *Dignité*.

DIGNITÉ. Les Aſtrologues diſent, que les Planetes ont des joyes, ou des *dignitez*, lorſqu'elles ſont dans les ſignes, ou dans les maiſons celeſtes. Ces *dignitez* ſont appellées *eſſentielles*, quand elles ſont priſes dans un ſigne; & *accidentelles*, quand elles ſont priſes dans

une maison celeste. Quand une Planete n'a aucune *dignité* au lieu, où elle se trouve, on la nomme *Planete étrangere*, ou *brutale*. Quand une Planete a plusieurs *dignitez*, cela s'appelle, *le Royaume*, ou *le trône*.

DIGNITÉ. Les Mathematiciens appellent *dignitez*, certains axiomes qui servent generalement dans toutes les demonstrations. On les nomme *dignitez*, parce-qu'à cause de leur évidence ils sont dignes d'être reçus comme certains, & infaillibles.

DIGRESSION. ſ. f. Discours qui s'écarte, & qui sort du principal sujet pour en traiter un autre, qui y doit avoir quelque rapport. Il n'y a rien de plus ennuyeux qu'un conte plein de longues *digreſſions*. On pardonne les *digreſſions*, quand elles sont courtes, & à-propos. Pardonnez-moi cette *digreſſion* qu'un jeune depit m'a arrachée. PEL. Hyperide a une flexibilité admirable pour les *digreſſions*; il se detourne, & reprend haleine où il veut. BOI. Vous ne verrez point dans ce discours ces *digreſſions* politiques qu'on accommode au sujet avec art. FL. Il y a des *digreſſions* dans cet Ouvrage; mais utiles, & agreables; & selon les regles de l'art, elles instruisent, ou delassent l'esprit du Lecteur. ID. Les *digreſſions* sont vicieuses, quand elles sont trop frequentes, & ennuyeuses, quand elles sont trop longues. OU. M.

DIGUE. ſ. f. Ouvrage de maçonnerie, de terre, de charpente, ou de faſcinage, qu'on oppose à l'entrée, ou au cours des eaux. Les *digues* se font avec des élevations de terre mêlées de clayes, de pieux, de pierres, & autres choſes semblables. La *digue* de la Rochelle se fit avec des vaiſſeaux coulez à fond. Les *digues* de Hollande se font souvent rompuës, & ont inondé beaucoup de païs.

Ce mot vient du Flaman, *dyk*, qui signifie, un amas de terre contre les eaux; & ils ont derivé ce mot du Grec *toichos*, comme croyent Saumaiſe & Menage.

On le dit figurément en Morale, & il signifie, Obſtacle. On ne peut trouver d'aſſez fortes *digues* pour arrêter la fureur des paſſions de la jeuneſſe. La licence a ravagé toutes ces *digues*. PATRU. La Pragmatique Sanction étoit une *digue* contre les entrepriſes de la Cour de Rome. MEZ.

Où ſont tous ces guerriers, dont les fatales lignes
Devoient à ce torrent oppoſer tant de digues? BOI.

DIGUON. ſ. m. Terme de Marine, eſt le bâton qui porte un pendant, une flamme ou banderolle arborée au bout d'une vergue.

D I L.

DILATATEUR. adj. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit de quatre muſcles du nez, qui ſervent à le dilater; d'où vient qu'on leur a donné ce nom.

DILATATION. ſ. f. Ce mot ſe dit par les Medecins pour, Extenſion; rarefaction. La *dilatation* des pores pendant l'été eſt cauſe de la ſueur. La *dilatation* du cœur peut être ſi grande dans la joye, qu'elle cauſe la mort.

DILATATOIRE. adj. m. eſt un inſtrument de Chirurgie, qui ſert à ouvrir & à dilater. Il y a un *dilatatoire*, qui eſt propre pour dilater les playes; un autre pour ouvrir la bouche, lorſque les dents ſont fermées; un autre, qui a certaines cavitez au dedans pour tirer un fer barbelé d'une playe.

DILATER. v. act. Elargir; étendre; rendre plus grand. Le cœur ſe *dilate*, ou ſe referre, ſuivant l'humeur gaye, ou triſte qui y domine. Les Chirurgiens ouvrent & *dilatent* les playes, pour empêcher qu'il ne s'y faſſe un ſac, où il s'enferme du pus.

DILATER LE CORUR, a auſſi un ſens figuré. Il faut que nos ſoins s'étendent, & que les eſpaces de nôtre

cœur ſe *dilatent*, à meſure que les beſoins du prochain s'augmentent. FLECH.

DILATER, ſignifie auſſi, Rarefier. Le ſalpetre en ſe *dilatant* fait tout l'effet de la poudre. Quand l'air ſe *dilate* dans un thermometre, il fait deſcendre la liqueur.

DILATÉ, ÉE. part.

DILATOIRE. adj. m. & f. Terme du Palais. Qui tend à obtenir un delai. Les Procureurs propoſent ſouvent des exceptions *dilatoires*. Ce ſont certaines fins de non recevoir propoſées contre la demande, ou la qualité de la partie, qui ne vont pas à l'excluſion de l'action; mais ſeulement à en différer, ou à en retarder l'execution. Par l'Ordonnance de 1667. celui qui a pluſieurs exceptions *dilatoires*, eſt tenu de les propoſer par un même acte.

DILAYEMENT. ſ. m. Frite; chicane; tergiverſation. Les *dilayemens* ſont favorables aux accuſez. Quand on a affaire à un mauvais payeur, ce ſont de continuels *dilayemens*. Ce mot n'eſt point en uſage. Il faut dire, *Delay*.

DILAYER. v. act. Differer; fuir; chicaner; uſer de remiſes. Il faut *dilayer* l'execution de l'arrêt. *Dilayer* le jugement d'un procès. Il eſt auſſi quelquefois neutre. Ce chicaneur a tant *dilayé*, qu'il a joui toute ſa vie de ſa terre qui étoit ſaiſie. Un condamné ne tâche qu'à *dilayer*; qu'à pouſſer le temps à l'épaule. Ce mot eſt vieux, & preſque hors d'uſage. L'Academie ne le condamne pourtant point.

DILECTION. ſ. f. Amour. C'eſt un terme de devotion. La *dilection* de Dieu. Ce mot s'employe dans l'adreſſe des Reſcrits Apoſtoliques. A tous fidelles Chrétiens ſalut & *dilection* en Nôtre Seigneur.

DILECTION. Titre, que l'Empereur donne aux Princes de l'Empire. J'écris à vôtre *Dilection*.

DILEMME. ſ. m. Terme dogmatique. C'eſt un argument fourchu, ou cornu, qui après avoir diviſé une propoſition en affirmative, & en negative, fait voir de l'abſurdité des deux côtez. Un *dilemme* eſt un raiſonnement compoſé, où après avoir diviſé un tout en ſes parties, on conclut affirmativement, ou negativement du tout, ce qu'on conclut ſur chaque partie. LUC. Un Philoſophe voulоit prouver par ce *dilemme* qu'il ne ſe falloit point marier: Si la femme que l'on épouſe, eſt belle, elle donnera de la jalouſie; ſi elle eſt laide, elle deplaira; donc il ne ſe faut point marier. ID.

DILIGEMMENT. adv. Promptement; d'une maniere diligente. Les Ouvriers qu'on a payez par avance, ne travaillent pas ſi *diligemment* que les autres.

DILIGENCE. ſ. f. Activité; promptitude à executer. Aller, marcher en *diligence*. Faire les choſes avec *diligence*. Le courier a fait une grande *diligence*; il a fait tenir ma lettre en toute *diligence*.

DILIGENCE, ſe dit auſſi de l'exactitude à faire quelque recherche. Il a employé toute la *diligence* poſſible pour trouver des titres juſtificatifs. Exciter la *diligence*.

Ah! quittez d'un cenſeur la triſte diligence. RAC.

Une *diligence* trop curieuſe peut mener à quelque choſe, & il eſt ſûr qu'une pareſſeuſe indifference ne mene à rien. FONT. Cet Auteur travaille avec beaucoup de *diligence*; pour dire, avec ſoin & exactitude; il ne lui échape rien. Ce tableau eſt fait avec une grande *diligence*; c'eſt-à-dire, avec ſoin, & qu'il eſt bien fini.

On appelle *diligence*, certaines commoditez de bateaux, ou de carroſſes bien attelez, qui vont en quelques lieux en moins de temps que les autres. On va de Paris à Lyon par la *diligence*, & on y arrive en cinq jours. La *diligence* d'Auxerre; la *diligence* de la Loire.

DILIGENCES, au plurier, ſe dit en termes de Palais, des pourſuites neceſſaires à faire dans les procés. Un

Tuteur

Digitized by Google

Tuteur eſt reſponſable du deperiſſement des biens de ſon mineur, s'il ne fait apparoir de ſes *diligences*, ou des pourſuites qu'il a dû faire en temps & lieu.

DILIGENT, ENTE. adj. Actif; prompt; expeditif; vigilant; ſoigneux; laborieux. Un courier *diligent*. Un écolier *diligent*. Un Procureur *diligent*; exact; qui ne neglige rien; qui ne ſe laiſſe point ſurprendre. On dit au Palais, Que les loix ſubviennent aux plus *diligens*; c'eſt-à-dire, que les premiers ſaiſiſſans ont l'avantage; *Vigilantibus jura ſubveniunt.*

DILIGENTER. v. act. Agir; travailler avec diligence. *Diligemter* un Ouvrage; *diligenter* le pas. MARTINET. Il eſt auſſi Neutre. Cette clauſe l'a fait *diligenter*. On le dit plus ordinairement avec le pronom perſonnel. Il faut *ſe diligenter*. Si vous voulez arriver, il vous faut *diligenter*. L'ACAD.

DILIGENTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

D I M.

DIMANCHE. ſ. m. Jour conſacré au culte de Dieu; jour du Seigneur; & pendant lequel il eſt deffendu de travailler. La pratique a été differente ſur les œuvres, dont on doit s'abſtenir le jour du *Dimanche*. En general l'Egliſe Grecque a été plus rigide là-deſſus que l'Egliſe Latine. Obſerver, celebrer, ſanctifier le *Dimanche*. Il y a des *Dimanches* dans le Breviaire de la premiere, & de la ſeconde claſſe. Ceux de la premiere ſont ceux de la Paſſion, des Rameaux, de Pâques, du *Quaſimodo*, de la Pentecôte, de la Trinité, (celui-ci a été appellé autrefois le *Roi des Dimanches*) le premier *Dimanche* de l'Avent, & de la Quadrageſime. Ceux de la deuxiéme ſont les *Dimanches* ordinaires. Autrefois chaque *Dimanche* de l'année avoit ſon nom propre, qui étoit pris de l'Introite du jour: ce qui n'eſt demeuré en uſage qu'en quelques *Dimanches* de Carême, *Reminiſcere*, *Oculi*, *Lætare*, *Judica*. Le *Dimanche* a été ſubſtitué en la place du Sabbat par les Chretiens, en l'honneur, & en memoire du myſtere de la Redemption, qui fut accompli ce jour-là, par la reſurrection de JESUS-CHRIST. C'eſt le Grand Conſtantin, qui le premier a fait une loi pour l'obſervation du *Dimanche*, & qui, ſelon Euſebe, ordonna qu'il fût celebré regulierement par tout l'Empire Romain. L'Edit de Conſtantin ne regardoit particulierement que l'obligation de le chommer; cette pratique n'étant pas encore generalement établie dans l'Egliſe. Il permettoit pourtant ce jour-là le labeur de la terre; & defendoit tout autre travail, & tous actes de Juſtice à la reſerve de l'émancipation, & de l'affranchiſſement. Avant lui, & même encore de ſon temps l'on obſervoit le jour du Sabbath, auſſi bien que le *Dimanche*, pour ſatisfaire à la Loi Moſaïque, & imiter les Apôtres qui avoient accoutumé de s'aſſembler le *Dimanche*. On obſerve encore en pluſieurs Dioceſes le Canon du Concile d'Aix la Chapelle en 836. qui deffend de donner la benediction nuptiale le *Dimanche*, de peur qu'on ne profane un jour conſacré à Dieu. Dans l'ancienne Egliſe la continence étoit ordonnée, même entre les perſonnes mariées. Il y a beaucoup de diſputes entre les Theologiens Proteſtans ſur la maniere de celebrer le *Dimanche*. Les uns voudroient que l'on s'abſtînt ſcrupuleuſement de toute œuvre ſervile; & les autres voudroient que l'on travaillât ce jour-là, tout de même que les autres jours: mais le plus grand nombre tient une eſpece de milieu; & ſans vouloir ſanctifier le *Dimanche* avec la regularité des Juifs pour le Sabbath, ils veulent qu'on s'abſtienne de travailler, à moins qu'il n'y ait quelque neceſſité abſoluë, & indiſpenſable.

On appelle *Dimanche gras*, le *Dimanche* qui precede le Mercredi des Cendres.

D I M.

Le peuple appelle habits du *Dimanche*, les plus beaux habits qu'il ait. On dit auſſi, Qu'un homme ſe pare de quelque choſe comme de ſa robe des *Dimanches*.

DIMENSION. ſ. f. Meſure; étenduë. Tous les corps naturels ont trois *dimenſions*; longueur, largeur, & profondeur. Lorſqu'on meſure une ſurface, on prend toûjours ſa plus grande *dimenſion* pour ſa longueur, & ſa moindre pour ſa largeur. Il faut qu'un Sculpteur prenne bien ſes *dimenſions*. La ſymmetrie d'un bâtiment ne conſiſte qu'en des *dimenſions* bien proportionnées. Conſiderer un corps par toutes ſes *dimenſions*.

DIMETRE. Terme de Proſodie Latine. Vers Jambique de quatre pieds, ou deux épitritides. Voyez JAMBIQUE.

DIMINUER. v. act. Rendre moindre; devenir moindre. On a *diminué* les tailles; *diminué* le prix des vivres. Le vin peu-à-peu *diminuë* la vivacité de l'eſprit. La riviere *diminuë* à vuë d'œil. L'or a beau être fondu, il ne *diminuë* jamais. Sa vuë *diminuë*, & s'affoiblit. Dans ces dernieres phraſes il eſt Neutre.

DIMINUER, ſe dit ſignifiément, & ſignifie, Affoiblir; extenuer; baiſſer. Le Favori ſent tous les jours *diminuer* ſon credit. Son eſprit s'affoiblit; il *diminuë* tous les jours; ſon autorité *diminuë*. Ceux qui ſont arrivez au comble de la gloire, ſont obligez de deſcendre de cet état glorieux, & de *diminuer* autant qu'ils peuvent, leur propre gloire dans leur eſprit. FL. L'eſprit de l'homme n'eſt que trop porté à *diminuer* les veritez qui incommodent ſes paſſions, & à chercher les biais pour éluder la ſeverité des preceptes. ID.

DIMINUÉ, ÉE. part.

En Architecture, on appelle *colonne diminuée*, celle qui eſt ſans renflement, & dont la diminution commence dés le pied de ſon fût, à la maniere des arbres.

DIMINUTIF, IVE. adj. Terme de Grammaire, ſe dit d'un mot qui adoucit, ou affoiblit la force de ſon primitif: comme *bouillon* eſt *diminutif de bœuf*; *pochette de poche*; *maiſonnette de maiſon*; nannette; filletre; quenouillette. Les *diminutifs* qui étoient des delicateſſes dans le ſtile de nos vieux Auteurs, ne ſe peuvent ſupporter dans le langage d'aujourd'huy. Nous n'avons pas la liberté d'en faire ſelon nôtre caprice, comme les Italiens, qui en font autant qu'il leur plaît; & l'on ſe moqueroit preſentement d'un Poëte qui diroit comme Belleau:

Le gentil roſſignolet,
Doncelet,
Decoupe deſſous l'ombrage,
Mille fredons habillardis,
Fretillars,
An doux ſon de ſon ramage.

Nôtre langue abonde en *diminutifs*; & l'on peut s'en ſervir, ſans entreprendre d'en forger de nouveaux. Ce n'eſt pas qu'elle ſoit devenuë dure, & incapable d'expreſſions paſſionnées; mais elle a mis toute ſa tendreſſe dans les ſentimens; ou plutôt, elle eſt tendre, comme une perſonne ſage, qui parle toûjours raiſonnablement, même en parlant de la paſſion, & qui ne cherche point à ſe parer de colifichets. Mademoiſelle de Gournai ſe declara la protectrice des *diminutifs*: elle cria au meurtre de toute ſa force, quand elle les vit attaquez. Mais elle eut le chagrin de les voir bannis peu-à-peu. BOU. Rien n'eſt plus fade que ces Orateurs affectez, qui ne ſe ſervent que de *diminutifs*, & dont les paroles ſont doucereuſes, & confites, pour ainſi dire, dans le miel. ST. EV.

DIMINUTION. ſ. f. Amoindriſſement; rabais; retranchement de la quantité, ou de quelque partie d'une choſe; affoibliſſement. La *diminution* des impôts; la *diminution* du prix du bled. La grêle a fait tant de

Digitized by Google

ravage que les fermiers demandent de grandes *diminutions* sur leur bail. Alexandre estimoit que la gloire d'autrui alloit à la *diminution* de la sienne. VAU. On trouve de la *diminution* en sa fievre, en ses forces, en son corps, en son esprit. Il faut faire ébouillir ce syrop jusqu'à la *diminution* d'un tiers. *Diminution* de biens, de fortune, de credit.

DIMINUTION. Connoître par *diminution*, c'est se servir de l'idée d'une grande chose pour s'en representer une petite.

DIMINUTION, figure de Rhetorique, par laquelle on loue une chose, en disant seulement qu'elle n'a pas le defaut opposé à la bonne qualité, dont on la loue. C'est augmenter, & exaggerer ce que l'on veut dire, par une expression qui semble l'affoiblir. Par ex. lorsqu'on dit d'un certain ton: Cette femme n'est pas laide; c'est-à-dire, qu'elle est belle.

DIMINUTION, en Architecture, se dit du retrécissement d'une colonne, qui se fait ordinairement depuis le tiers jusqu'au haut de son fût. Quelquefois la *diminution* se fait dès le pied: elle est plus naturelle; mais elle est moins agreable que depuis le tiers. Les Architectes Gothiques n'ont point observé la *diminution*; & leurs colonnes sont cylindriques; c'est pourquoy on les appelle *pilliers*, à la distinction des colonnes. La *diminution* doit être plus, ou moins sensible, selon la grosseur, ou la delicatesse des colonnes.

En termes de Palais on dit, Mettre les *diminutions* sur une declaration de depens; pour dire, y mettre ses debats sur chaque article qu'on veut diminuer, avant que le Procureur tiers les taxe.

DIMINUTION, se dit aussi en Musique, de plusieurs mots qui doivent faire des tons, & plusieurs mouvemens precipitez dans l'espace d'une cadence, quand il y a plusieurs notes noires, crochuës, & doubles crochuës, qui repondent à une note blanche.

DIMISSOIRE. s.m. Lettre, que donne un Prelat à son Diocesain pour pouvoir prendre valablement la tonsure, ou quelque autre Ordre Ecclesiastique d'un autre Prelat. Quand on produit les lettres de tonsure, ou d'Ordres donnez par un autre que par son propre Evêque, il faut justifier en même temps du *dimissoire* de son Evêque, à peine de nullité. Un *dimissoire* ne peut être donné par le Chapitre, *sede vacante*; parceque c'est un acte de la Jurisdiction volontaire, qui doit être referré au successeur; à moins que le siege n'ait vaqué plus d'un an, ou qu'il n'y eût necessité urgente. Le Chapitre ne peut donner un *dimissoire* sans titre, ou sans une possession immemoriale. FEVRET.

Dans le Droit Romain on appelloit *dimissoires* les lettres données par le Juge, dont étoit appel, adressées au Juge, à qui appartenoit la connoissance de l'appel. *D. L. 49. t. 6. de Libellis dimissoriis.* Voyez APÔTRES.

DIMISSORIAL, ALE. adj. qui ne se dit qu'en cette phrase: Lettres *dimissoriales*. Elles contiennent un dimissoire.

D I N.

DINANDERIE. s.f. Marchandise de cuivre jaune. Les poëlons & chauderons, platines & chenets de cuivre appartiennent à la *dinanderie*. Dans les tarifs des Aides il y a des articles particuliers pour la taxe des *dinanderies*.

Ce mot vient de *Dinant*, ville du Païs de Liege; païs abondant en calamine, dont le mêlange avec la rosette fait le cuivre jaune. Ainsi on a appellé *dinanderie*, parmi les Marchands, le cuivre jaune que la ville de Dinant envoye par toute l'Europe. On appelle même en plusieurs lieux les Chauderonniers, *Dinandiers*.

DINDON. s.m. Jeune coq d'Inde.

On dit proverbialement d'une pauvre Demoiselle qui est obligée de se retirer à la campagne pour vivre, Qu'elle va garder les *dindons*, parcequ'on les mene paître en troupe.

Vous voilà donc compagne
De certaines Philis, qui gardent les dindons.
LA FON.

DINDONNEAU. s.m. C'est un jeune dindon, lorsqu'il n'est gueres plus gros que le poing.

DINER. Voyez DISNER.

DINTIERS. s. masc. Nom que l'on donne aux roignons du cerf. SALN.

D I O.

DIOCESAIN, DIOCESAINE. s.m. & f. Qui est né, ou habitué dans un Diocese. Un Evêque ne peut donner la tonsure qu'à son *Diocesain*. Cette Abbesse est *Diocesaine* d'un tel Evêque.

DIOCESAIN. adj. se dit aussi de l'Evêque. Il faut avoir un dimissoire de son Evêque *diocesain* pour aller prendre les Ordres autre part.

DIOCESE. s.m. Territoire, où s'étend la jurisdiction spirituelle d'un Evêque, ou d'un Archevêque. Un *Diocese* est divisé en Doyennez, ou en Archiprêtrez. Le *Diocese* de Rouën a près de quarorze cents Parroisses; celui de Chartres, mille huit. Thoulouse est le plus grand *Diocese* de France; il y a dix-sept cents Parroisses. Un Evêque ne peut point prescrire sur le *Diocese* d'un autre, quand leur territoire est limité, & circonscrit. Mais si les *Dioceses* ne sont pas distinguez par des limites certaines, ils peuvent prescrire l'un sur l'autre par quarante ans.

Ce mot de *Diocese* est Grec, & signifioit autrefois, un gouvernement, ou Prefecture compofée de plusieurs Provinces. L'Empire Romain étoit divisé en XIII. *Dioceses*. Il y en avoit XIV. si l'on compte le *Diocese* de Rome, & les villes suburbicaires. Ces XIII. *Dioceses* contenoient cent dix-huit Provinces; c'est-à-dire, soixante de l'Empire d'Orient, & cinquante huit de l'Empire d'Occident. Chaque Province avoit un Proconsul ou Preteur qui demeuroit dans la Capitale, ou Metropole; & chaque *Diocese*, un Vicaire de l'Empire, qui residoit dans la principale ville de son district. Le Grand Constantin divisa l'Empire en quatre departemens, & assigna un Prefect du Pretoire pour chaque departement. Le Prefect d'Orient avoit sous lui cinq *Dioceses*; le Prefect d'Illyrie deux; le Prefect d'Italie trois, & le Prefect des Gaules trois *Dioceses*: ces trois *Dioceses* étoient les Gaules, l'Espagne, & la Bretagne. Le *Diocese* des Gaules étoit subdivisé en dix-sept Provinces; celui d'Espagne en sept, & celui de Bretagne en cinq. L'Ordre Ecclesiastique fut reglé sur le gouvernement civil. Chaque *Diocese* avoit un Vicaire Ecclesiastique, ou Primat, lequel avoit sous lui plusieurs Provinces, & Metropoles, & jugeoit en dernier ressort les affaires de l'Eglise. Il y a aujourd'huy cette difference, c'est que le *Diocese* ne signifie plus un assemblage de plusieurs Provinces; mais dans un sens plus limité, il signifie une seule Province sous un Metropolitain; ou simplement, l'étenduë du ressort, le territoire de la Jurisdiction d'un Evêque. Guillelmus Brito dit que le *Diocese* est proprement le territoire, & le gouvernement d'une Eglise baptismale, ou parroissiale: d'où vient que plusieurs Auteurs se sont servis de ce nom pour signifier une simple Cure, ou *Parroisse*. Le P. Thomassin dans son livre de la discipline de l'Eglise, fait le mot *Diocese* feminin. C'avoit été, dit-il, la Coutume de Constantin qui avoit établi ces *grandes Dioceses* dans les Provinces de l'Empire, &c. mais il ne doit point être imité. Aucun bon Auteur ne

Digitized by Google

ne l'a fait d'un autre genre que masculin. Il eſt vray que les Latins le faiſoient feminin dans ce ſens ; & Mr. du Bois, & Mezerai ont remarqué que quand on vint à appeller abuſivement *Dioceſe*, l'étenduë de chaque Evêché, qu'on nommoit auparavant *Paroiſſe*, on fit cette difference ; c'eſt que l'on appelloit *la Dioceſe*, au feminin, les grands *Dioceſes*, ou Patriarchats compoſez de pluſieurs Provinces ; & *le Dioceſe*, au maſculin, le territoire d'un Evêque. On remarque dans le cinquiéme Concile de Carthage, que *Dioceſe* ou *Dioceſes*, ſignifioit un village ; ce qui n'étoit en uſage qu'en Afrique.

DIOCLE'E. ſ. f. Terme de Geometrie. La *dioclée* eſt la cyſſoïde du demi-cercle.

DIOPTRIQUE. ſ. f. Science, qui enſeigne la troiſiéme partie de l'Optique, ou de la viſion, & qui explique tous les effets de la refraction que ſouffre la lumiere, quand un rayon ſe rompt en paſſant par un milieu plus rare, ou plus denſe. Quand les rayons de la lumiere paſſent d'un milieu de differente nature, ils ſe rompent dans un plan perpendiculaire à la ſurface, qui ſeſepare les deux milieux ; enſorte que les ſinus des angles de refraction compris entre le perpendiculaire, & le rayon rompu, gardent une raiſon conſtante avec les ſinus des angles d'incidence. C'eſt ce qu'on appelle *dioptrique*. Elle étoit inconnuë aux Anciens.

D I P.

DIPHRYGES. ſ. m. Terme de Pharmacie. C'eſt une eſpece de lie metallique, qui ſe trouve ſous la bronze fonduë, ſur laquelle on a jetté de l'eau froide. Le *diphryges* eſt deterſif & aſtringent, pour deſſécher les vieux ulceres.

Ce mot vient de *dis*, deux fois, & *phrygein*, rôtir.

DIPHTHONGUE. ſ. f. Terme de Grammaire. Jonction de deux voyelles, qui ſe prononcent enſemble, & ne font qu'une ſyllabe. Ce qui eſt le plus difficile dans une Langue, c'eſt la prononciation des *diphthongues*. La *diphthongue* Latine rend ordinairement la ſyllabe longue. Selon l'étymologie du mot, les *diphthongues* doivent faire entendre un double ſon diſtinct, & compoſé de deux voyelles, comme *fiel*, *ciel*. Les Latins les prononçoient ainſi, avec cette exception, que l'on n'entendoit pas également les deux voyelles : l'une étoit plus foible que l'autre. On les diviſoit même le plus delicatement qu'il étoit poſſible. La plupart des *diphthongues* ſe font perduës dans la prononciation ordinaire du Latin. Leur *æ* & leur *œ* ne ſe prononcent plus que comme un *e*. Quelquefois auſſi en François deux voyelles ne font qu'un ſon ſimple : l'*æ* & l'*œ* ſe prononcent comme l'*e* : Cæſar, ſœur, &c. Gramm. Rais. Comme les *diphthongues* rendent un ſon fort plein, elles font la rime fort bonne, lorſqu'elles terminent ces mots, quoyqu'elles ſoient precedées d'une conſonne differente ; comme *tableau* & *pinceau*. Le P. de M.

DIPLOE'. ſ. maſc. Terme d'Anatomie. Subſtance moëlleuſe renfermée entre les deux lames du crane.

Ce mot vient du Grec *diplos*, double.

DIPSAS. ſ. m. eſt une eſpece de vipere, qui ſe trouve aux lieux maritimes, qui eſt marqueté par tout le corps de taches rouſſes & noires, & qui a la tête fort petite. Il cauſe par ſa morſure une tumeur lâche & flaſque, & engendre une alteration ſi grande, qu'il n'eſt pas poſſible de deſalterer ceux qui en ſont mordus, quoyqu'ils ne rendent point d'eau ni par la bouche, ni par l'urine, ni par les ſueurs. Quelques-uns l'appellent *cauſus* ou *cauſon* ; c'eſt-à-dire, *ardent* ; d'autres *preſter*, *enombates*, & *melanurus*.

DIPTERE. Terme d'Architecture. Les Anciens appelloient ainſi les Temples, qui étoient entourez de deux rangs de colonnes, parceque ces deux rangs faiſoient deux portiques, qu'ils appelloient ailes.

Ce mot eſt fait du Grec, *dus*, deux fois : & *pteron*, aile.

DIPTYQUES. Voyez Dyptiques.

D I R.

DIRE. v. act. Je *dis*, tu *dis*, il *dit* ; nous *diſons*, vous *dites*, ils *diſent*. Il faut toûjours écrire, *Je dis*, au preſent de l'Indicatif ; & non pas, *Je dy*. L'Acad. Corn. A l'Imperatif, *Di*, ou *dis*, quand il eſt ſuivi de la relative *en*. *Dis en* tout ce que tu voudras. Vau. Corn. Il m'a *dit d'aller*, eſt une conſtruction vicieuſe : il faut dire, Il m'a *dit que j'allaſſe*. Vau. Dans la converſation on peut ſe ſervir de ce Gaſconiſme, Il m'a *dit d'aller* ; mille gens parlent de la ſorte dans le diſcours familier, pour abreger. Bou. Cette façon de parler abregée eſt ſi commode, qu'on ne ſçauroit s'en paſſer. L'Acad. Ceux qui écrivent bien, ſont perſuadez que, *Quoy qu'on dise*, n'eſt bon qu'en vers ; & qu'en proſe il faut dire, *Quoy qu'on diſe*. Corn. Il faut dire, *Quoy qu'on diſe* en proſe, & en vers. L'Acad. Dire, ſignifie, Enoncer ; conter ; expliquer ; exprimer ce qu'on penſe par le moyen du diſcours. Ne *dites* mot ; ne *dites* rien. Il ne *dit* rien qui vaille. Il ne ſçait ce qu'il *dit* ; laiſſez le *dire*. C'eſt un indiſcret ; il *dit* tout ce qu'il ſçait. Il *dit* du mal de tout le monde. Il ne faut pas *dire* tout ce qu'on penſe. Ceux qui *diſent* tout ce qu'ils penſent, ne penſent pas à tout ce qu'ils *diſent*. Le Pays. A la Cour on ne *dit* pas tout ce qu'on penſe, & on ne penſe pas tout ce qu'on *dit*. Le Cl. Fille qui *dit* tout ce qu'elle penſe, en dit toûjours trop. Piec. Comiq. Quand on a du goût, & qu'on ſçait le monde, on ne *dit* gueres de mauvaiſes choſes. Le Ch. de M. Il eſt bon de *dire* peu, & de laiſſer beaucoup à penſer. Id. Il y a des gens qui ne *diſent* preſque rien, pour trop penſer à ce qu'ils veulent *dire*. Bou. On n'a plus rien à *dire* à une femme, dès qu'il eſt permis de lui tout *dire*. Vill.

Je ne veux être belle qu'afin qu'on me le die. Corn.

Colas eſt mort de maladie,
Tu veux que je plaigne ſon ſort ;
Que Diable veux tu que j'en die,
Colas vivoit, Colas eſt mort.

Dire, ſignifie quelquefois ſimplement, Lire, ou reciter. Un Prêtre doit *dire* la Meſſe, & ſon Breviaire. Il nous a *dit* mille belles choſes ; c'eſt-à-dire, raconté, ou rapporté.

Dire, s'employe figurément, & ſe dit des actions, des ſignes, des regards &c.

Ne dit-*on rien des yeux, quand la bouche eſt muette ?* Quin.

Mes yeux ne diront *rien du trouble de mon cœur.* Bours.

Mes ſoins & mes regards vous *diſent* depuis long temps que je vous aime. Voi. Mon ſilence reſpectueux vous en *dit* plus que je n'oſe vous *dire*. Oe.M.

Mes yeux & mes ſoupirs vous l'ont dit mille fois. Mol.
Tous deux brûloient ſans oſer ſe le dire,
Ou s'ils ſe le diſoient, *ce n'étoit que des yeux.*
La Font.

Je vous vis interdite, & dans votre entretien
Vous m'en dites *aſſez. en ne me* diſant *rien.*
En même temps que ſa bouche
Me diſoit, Je ne veux pas,
Ses yeux me diſoient tout bas,
Je ne ſuis pas ſi farouche. La Sabl.

On dit en ce ſens, Le cœur me l'avoit bien *dit* ; pour dire, Je l'avois bien prevu ; j'en avois quelque preſſentiment.

Digitized by Google

On ſe ſert abſolument de cette phraſe, *On dit*, pour expliquer l'uſage ordinaire des mots de la Langue. C'eſt pourquoy le Dictionnaire eſt tout plein de ces mots; *On dit.* Ce même terme ſert auſſi à expliquer un bruit commun, & incertain; ou à le *dire*, quand on ne veut nommer perſonne, ou qu'on ne veut point être garent d'une nouvelle. *On dit* qu'un tel a fait banqueroute. *On dit* que vos affaires vont fort mal. On repond auſſi dans le même ſens & proverbialement; *On dit* eſt ſouvent un grand menteur; c'eſt-à-dire, que la choſe eſt fauſſe. Mr. de Vaugelas croit que ce mot eſt un abregé de *l'homme dit.* On dit encore, Je ſuis, ou je me mets au deſſus du *qu'en dira-t-on*; je me mogue de tout ce qu'*on dit.*

DIRE, ſignifie encore ſimplement, ſign fier. Cet endroit eſt obſcur; mais l'Auteur veut *dire* que &c. On m'a envoyé un exploit, je ne ſçai ce que cela veut *dire*; je ne dois rien. Les Ouvriers ont achevé leur beſogne; c'eſt-à-*dire*, qu'il leur faut de l'argent.

DIRE, ſert auſſi pour exprimer ce qui manque, tant à l'égard des perſonnes, que des choſes. On trouve à *dire* qu'une honnête fille reçoive les viſites de toutes ſortes de gens. Il s'eſt trompé dans ſon calcul; il y a moitié à *dire.* Ce livre eſt complet & parfait; il n'y a rien à *dire.* Il s'en trouva plus de ſoixante à *dire.* ABLANC. On trouve dix ou douze voix à *dire.* PAT. Quand cet homme manque à l'aſſemblée, on le trouve bien à *dire*; c'eſt-à-dire, on le regrette. Ceux qui *diſent*, On le trouve à *redire*, manquent d'exactitude.

DIRE, s'employe auſſi quelquefois pour Critiquer; reprendre; medire; cenſurer. Que trouvez-vous à *dire* à cette action? L'ACAD. En ce ſens on peut ſe ſervir de *Redire.* Faites bien, & laiſſez *dire.*

DIRE, joint avec *Bien*, ſignifie, Parler éloquemment en public; diſcourir; haranguer. La Rhetorique eſt l'Art de *bien dire.* Homere ne prenoit pas tant de ſoin de bien parler que de *bien dire.* LE P. R. Ne vaut-il pas mieux *dire* trop, que de ne *dire* pas aſſez? Il ſemble que l'un a trop de force, & que l'autre en manque. SACY. On ne *dit* rien qui vaille, quand on veut trop bien *dire.* LE P. R. Seneque non content d'avoir *dit* une choſe, la tourne en tant de façons, qu'il la gâte, & fait enſorte qu'il ne l'a pas bien *dite.* BOU. Quand on loüe les grandes actions, il eſt permis de *dire* plus, de peur de ne pas *dire* aſſez. ID. Les petits eſprits ont le talent de parler beaucoup, & de ne rien *dire.* LA ROCH. Ce qu'on *dit* mal à propos, ne ſçauroit jamais être bien *dit.* OE. M. Les Romains dans les commencemens de la Republique plus curieux de bien faire, que de *bien dire*, ſongeoient moins à l'art de faire un éloge, qu'à le meriter. VAL.

Je dirai les exploits de ton regne paiſible. BOI.
c'eſt-à-dire, je les chanterai.

DIRE, ſignifie quelquefois, Offrir. On vous montre de belles étoffes, & vous n'en *dites* rien; pour dire, vous n'en offrez rien. *Dites* en au moins quelque choſe; *dites*, en un mot raiſonnable.

DIRE, ſignifie quelquefois, Juger. Ces deux portraits ſe reſſemblent tellement, qu'on ne ſçait qu'en *dire.* Les affaires ſont tellement brouillées, qu'on ne ſçait qu'en *dire.* En termes du Palais on met dans tous les jugements, *Il eſt dit*; *Dit a été*, *Nous diſons*; c'eſt-à-dire, nous prononçons, nous ordonnons, &c.

DIRE, ſignifie quelquefois, Avertir. J'ay bien voulu vous *dire* qu'il faut prendre garde à vous. Il vaut quelquefois mieux *dire* aux gens ce que l'on penſe d'eux, que de le *dire* à d'autres, qui en font un mauvais uſage. NIC.

DIRE, s'employe encore en une infinité de phraſes: comme, Cela ſoit *dit* en paſſant. C'eſt tout *dire*; pour exprimer qu'on ne peut pas parler plus fortement, ni *dire* davantage. Vous ne ſçauriez mieux *dire.* Il offre de faire toutes les ſatisfactions poſſibles; après cela il n'y a rien à *dire.* J'ay châtié ceux qui m'avoit offenſé; bé bien qu'en voulez vous *dire?* *Dire* des douceurs, des fleurettes, c'eſt, Flatter, cajoller quelcun. Il ne ſçait ce qu'il veut *dire*; on le dit d'un homme qui demande ce qui ne lui eſt pas dû. Cela vous plaît à *dire*; terme de reſpect, dont on uſe preſentement, quand on veut contredire un ſuperieur. On dit, Vous *direz* mieux, quand il vous plaira; pour contredire un homme qui parle deſobligeamment. Il le faut laiſſer *dire*, & paſſer outre.

On dit proverbialement, Il *dit* d'or, & ſi il n'a pas le bec jaune. Vous ne ſçauriez mieux *dire*, ſi vous ne recommenciez. C'eſt comme le Breviaire de Meſſire Jean; cela s'en va *Sans dire*; c'eſt une plaiſanterie, qui ſignifie, qu'on n'a pas beſoin de recommander, ou de ſtipuler une choſe; qu'elle va d'elle-même. Quand les mots ſont *dits*, l'eau benite eſt faite; ce qui ſe dit des marchez qu'on a conclus. Si vous faites cela, je l'irai *dire* à Rome; c'eſt une eſpece de deffi. Mon petit doigt me l'a *dit*, ſe dit des choſes qu'on a appriſes par des voyes ſecretes. Qui *dit* tout, n'excepte rien. S'il *ne dit* mot, il n'en penſe pas moins. Si le cœur vous en *dit*; c'eſt-à-dire, cela vous plaît.

DIT, TE. part. paſſ. & adj. Voyez cy-après.

DIRE. ſ. m. Le diſcours; le temoignage de quelcun. On l'a condamné à payer l'ouvrage au *dire* d'Experts. On n'a point d'égard au *dire* des temoins, s'ils ne ſont confrontez. Il a mis ſon *dire* par écrit. Je m'en rapporte à ſon *dire*; à ce qu'il a avancé. Dans les procés verbaux le Commiſſaire donne acte aux parties de leurs *dires & raiſons.* Il a raiſon à ſon *dire.* Il y a bien loin entre le *dire* & le faire.

Un *dire* abſolument en termes du Palais, eſt un acte par écrit, qui contient les conteſtations que des parties peuvent faire devant un Commiſſaire en une deſcente, à un ſcellé, ou en quelque autre occaſion. Un tel oppoſant a envoyé ſon *dire* au Secretaire pour l'inſerer dans ſon procés verbal.

DIRE, ſignifie quelquefois, Eloquence; art de bien *dire.* Il eſt ſur ſon bien *dire.* Son bien *dire* a fait ſa fortune.

DIRE, ſe dit quelquefois des opinions. Les globes celeſtes, au *dire* d'Ariſtote, ſont mûs par des Intelligences.

OUÏ-DIRE. ſ. m. Temoignage rendu ſur le recit d'autrui. On ne doit point avoir égard en Juſtice à tous ceux qui depoſent par un *oüi-dire. Comment* Oüi-dire *tenoit Ecole de Temoignerie*; c'eſt un titre de l'Hiſtoire Pantagrueline de Rabelais. Voyez OUÏ-DIRE.

DISANT, ANTE. adj. ne ſe dit gueres qu'en cette compoſition: Bien-*diſant*, qui ſignifie un homme qui parle bien, élegamment, & poliment.

On dit au Palais, *Soi diſant*, quand on parle d'une partie, dont on conteſte les qualitez. Il plaide contre un tel *ſoi diſant* heritier d'un tel; *ſoi diſant* pourvû d'un tel Benefice. Il eſt honnête homme, ou *ſoi diſant* tel. L'Ile eſt vierge, ou *ſoi diſant.* On dit en quelques lieux, Cela a été adjugé au *plus diſant*; pour dire, au dernier encherriſſeur.

DISEUR. ſ. m. DISEUSE. ſ. f. Celui qui parle; conteur. L'entente eſt au *diſeur*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt permis à celui qui parle d'expliquer ſon intention, quand les mots ſont équivoques. Excepté cette phraſe, le mot de *Diſeur* ne s'employe jamais ſeul. Un *diſeur* de bons mots eſt un homme qui affecte d'être plaiſant. *Diſeur* de bons mots mauvais caractere. LA BR. Ce ſont les *diſeurs* de jolies choſes qu'on appelle beaux eſprits. BOU. Un grand *diſeur* de rien, eſt un homme

me qui parle beaucoup, & qui ne dit que des bagatelles. Cette causeuſe, cette grande *diſeuſe* de riens, cette monſtrueuſe éloquence des declamateurs, a infecté les eſprits des jeunes gens. ST. EV. C'eſt un *diſeur* de jolies bagatelles. VILL.

Non, je ne puis ſouffrir
Ces obligeans diſeurs d'inutiles paroles. MOL.

On appelle, beau *diſeur*, celui qui parle éloquemment, & agreablement.

Ce diſeur de beaux mots ſçait dorer la pillule. CORN. *Diſeur* en ce ſens n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DIRECT, ECTE. adj. Qui eſt en ligne droite. Une ville eſt bien bâtie, quand toutes les ruës ſont en ligne *directe*.

DIRECTE, ſe dit auſſi en termes de Genealogie; pour dire, la ligne principale, où ſont les aſcendans & deſcendans; par oppoſition à la ligne collaterale. Il deſcend d'un tel en ligne *directe*. Les heritiers en ligne *directe* vont devant ceux de la ligne collaterale. On dit auſſi en Juriſprudence, Un Seigneur *direct*, en parlant du Seigneur, duquel on releve immediatement. La Seigneurie *directe*; le domaine *direct*.

En termes d'Optique, on dit, une vuë *directe*, par oppoſition à une vuë de côté, ou à une vuë reflêchie. L'Optique a pour objet la vuë *directe*; la Catoptrique, la reflêchie.

En termes d'Arithmetique on appelle la regle de trois, *directe*, celle qui eſt oppoſée à l'*inverſe*. En la *directe* le quatriéme nombre qu'on cherche, augmente la proportion, & en l'inverſe, il la diminuë.

En Aſtronomie on conſidere les Planetes en trois états, quand elles ſont *directes*, ſtationaires, ou retrogades. On les appelle *directes*, quand elles paroiſſent ſe mouvoir & s'avancer ſuivant l'ordre & la ſucceſſion des ſignes. Voyez RETROGRADE, & STATIONNAIRE. Le Soleil & la Lune ſont des Planetes toûjours *directes*.

Un Hiſtorien appelle, une harangue *directe*, quand il fait parler quelcun qui harangue lui-même; *indirecte*, quand l'Hiſtorien parle, & fait mention ſeulement des principaux points de la harangue de celui, dont il fait mention.

On appelle *arc de direction*, ou de progreſſion, l'arc de l'écliptique que la Planete parcourt tandis qu'elle eſt *directe*. Voyez EPICYCLE. Dans le ſyſtême de Copernic, qui n'admet point d'épicycles, on pretend qu'elles paroiſſent *directes*, toutes les fois qu'elles vont du même côté; le mouvement de la terre nous les faiſant rapporter aux étoiles ſelon la ſuite des ſignes. Par là il eſt plus aiſé d'expliquer, pourquoy elles ſont toûjours *directes* dans leur conjonction.

DIRECTE. ſ. f. Seigneurie immediate, d'où releve un heritage. Cette terre eſt en la *directe* d'un tel Seigneur; c'eſt à lui qu'il faut payer les laods & ventes. Voyez DOMAINE.

DIRECTEMENT. adv. En ligne directe; tout droit; vis-à-vis. Ce bâtiment regarde *directement* la ruë. Le ſoleil darde ſes rayons *directement* ſur l'Ethiopie. On dit auſſi, Qu'il faut aller *directement* au maître; pour dire, qu'il ne lui faut point parler par la voye d'autrui. Jamais Louïs XI. n'alloit *directement* à ſon but, mais il cherchoit ſans ceſſe des detours, afin de faire perdre les traces de ſa conduite. VAR. On peut rechercher une occaſion *directement* & par elle-même. PASC. Cela va *directement* à vous. ABLAN.

Il ſignifie auſſi, Contraire; oppoſé. Les arbitres choiſis par les parties ſont d'ordinaire d'avis *directement* contraires. Thomas y eſt *directement* contraire. PASC.

DIRECTEUR. ſ. m. Qui dirige; qui conduit; qui regle. On appelle, *Directeur de conſcience*, ou ſimplement *Directeur*, le Confeſſeur ordinaire, ou celui, à qui chacun s'adreſſe ordinairement pour le conſulter ſur les cas de conſcience. Il y a en effet des femmes qui ont un *Directeur* outre leur Confeſſeur. Un *Directeur* ſevere; un vieux *Directeur*; un *Directeur* complaiſant & relâché. Mr. le Camus, Evêque du Bellay, a fait un traitté du *Directeur deſintereſſé*. Le capital d'une femme n'eſt pas d'avoir un *Directeur*; mais de vivre ſi uniment, qu'elle s'en puiſſe paſſer. LABR. Ce ſont des vuës de vanité, & d'interêt, qui ont fait imaginer le ſpecieux pretexte du ſoin des ames, & ſemé cette pepiniere intariſſable de *Directeurs*. ID. Un *Directeur* ne s'aviſe point de reprendre ſa Devote de l'attachement qu'elle a pour lui: peut-être ſeroit-il bien de lui impoſer pour penitence, de ne le voir plus. ID. Les entretiens entre un *Directeur* & ſa Penitente, ſeroient bien courts, s'ils ne parloient que de Dieu. OR. M. Defiez vous de ces gens qui vont ſi ſouvent conſulter leurs *Directeurs*: ce ſont des pecheurs rafinez, qui cherchent des adouciſſemens pour pecher avec le titre de gens de bien. G. P. S. Ignace n'étoit pas de ces *Directeurs* impitoyables, qui ne pardonnent rien à la fragilité des hommes. FL.

Qui pourroit exprimer la grandeur de tes crimes?
Perfide & lâche Directeur,
Qui par un langage flatteur
Confirme les Mondains dans leurs fauſſes maximes.
AB. TETU.

DIRECTEUR. Religieux, ou Prêtre, qui a la direction, & la conduite d'un Monaſtere de filles. Les Religieux de St. François ſont les *Directeurs* des filles de St. Claire de l'une & l'autre Regle. C'eſt un Prêtre ſeculier, qui eſt *Directeur* de la Communauté de St. Cyr. Il eſt choiſi par l'Evêque de Chartres, & revocable à volonté. La Superieure Generale de la Congregation du Calvaire s'appelle, *Directrice Generale*.

DIRECTEUR, ſe dit dans le même ſens, des Conducteurs; des Entrepreneurs d'un ouvrage, ou d'un travail. Il a été le *Directeur* de mes études. C'eſt lui qui eſt le *Directeur* de l'entrepriſe; le *Directeur* de l'Ouvrage. Au Palais, principalement à Paris, on appelle *Directeur des Creanciers*, celui qui eſt établi par tous les Creanciers pour prendre le ſoin des effets du Debiteur commun; pour les adminiſtrer, & pour faire payer les autres Creanciers. Il eſt chargé de faire toutes les pourſuites au nom des autres. *Directeur* ſe dit de même d'un Laïque, ou autre perſonne établie, & nommée par le Bureau general des Pauvres pour être l'adminiſtrateur des biens d'un Hôpital. Il y a d'ordinaire à Paris dans chaque Hôpital ſix *Directeurs*, à qui les Oeconomes de l'Hôpital rendent compte de la depenſe qui s'eſt faite dans la maiſon.

DIRECTEUR DES FINANCES. Par Edit de 1701. Le Roy a créé, en titre d'office, deux *Directeurs des Finances* pour avoir ſous le Contrôleur General des Finances, la direction de tout ce qui les concerne, chacun dans le departement qui lui eſt aſſigné. Ils ont rang, ſeance, & voix deliberative dans le Conſeil d'Etat & Privé, au Conſeil Royal des Finances, & dans le Conſeil du Commerce du jour de leur reception; & jouïſſent des mêmes honneurs & privileges que les autres Conſeillers d'Etat. En 1708. le Roi a ſupprimé les deux charges de *Directeurs des Finances*. Il y a auſſi des *Directeurs Generaux* des Fermes, des Gabelles, des Poſtes, des Monnoyes; des *Directeurs* des traittez, & ſous-fermes du Roy à Paris, & dans les Provinces. Il y a un *Directeur de l'Imprimerie* Royale: il a le ſoin & la conduite de l'Imprimerie du Louvre.

DIRECTEUR. Dans les Armées du Roy il y a des *Directeurs Generaux de la Cavalerie*; & des *Directeurs*

Digitized by Google

Generaux de l'Infanterie. Par Edit de 1704. Le Roy a supprimé une charge de *Directeur General de la Cavalerie*; enſorte qu'il n'y a plus que trois *Directeurs Generaux de la Cavalerie*: un pour l'Armée d'Italie; un pour l'Armée d'Allemagne, & un autre pour l'Armée des Païs-Bas. En 1705. le Roy a ſupprimé la charge de *Directeur General de la Cavalerie pour l'Armée d'Italie*; enſorte que le nombre des *Directeurs* n'eſt point fixé, & depend de la volonté du Roy.

DIRECTEUR. Nom qu'on donne à ceux qui ſont choiſis, & propoſez pour la direction, le maniement, & la conduite des affaires d'une Compagnie établie pour le commerce. Il n'y a point de Compagnie mieux reglée, & plus puiſſante que celle des Indes Orientales de Hollande. Elle eſt partagée en ſix Chambres: celle d'Amſterdam a vingt *Directeurs*; celle de Zeelande, douze; celle de Delft, ſept; celle de Rotterdam, ſept; celle de Hoorn, ſept; celle d'Enkhuizen, ſept. De ces ſoixante *Directeurs* l'on en depute dix-ſept, qui compoſent une Aſſemblée ſuperieure, laquelle repreſente la Souveraineté de la Compagnie. La Compagnie des Indes Occidentales eſt dreſſée ſur le même modéle. L'Aſſemblée ſuperieure eſt de dix-neuf *Directeurs*. Les Deputez des Etats Generaux ont la preſidence.

DIRECTEUR DE L'ACADEMIE FRANÇOISE. C'eſt le Chef & le Preſident de l'Academie. Sa fonction eſt de recueillir les voix, & de faire obſerver l'ordre le plus exactement, & le plus civilement qu'il peut, entre perſonnes égales. Il eſt élu, ou prolongé de deux mois en deux mois. Il opine le dernier. L'Academie Royale des Peintres, & l'Academie des Medailles a auſſi ſon *Directeur*.

DIRECTEUR. Ce mot ſe trouve ſouvent employé dans les Relations qui concernent les affaires, & le gouvernement de l'Allemagne. Il ſignifie, Chef; Preſident; celui qui a droit de convoquer l'aſſemblée d'un Cercle; qui tient le Regitre; & qui recueille les voix d'un College ou d'un Cercle de l'Empire. L'Electeur de Mayence eſt le *Directeur*, & le Preſident du College des Electeurs. C'eſt pourquoy dans les Dietes Generales les Ambaſſadeurs, & les Membres de l'Empire ſe doivent tous adreſſer à lui, & notifier leurs pouvoirs à ſon Directoire. C'eſt auſſi à la Chancellerie du *Directeur* du College Electoral que ſe font les ſommations, proteſtations, & autres Actes qui regardent les affaires de l'Empire. L'Archiduc d'Autriche, & l'Archevêque de Saltsbourg ſont alternativement *Directeurs* du College des Princes. A l'égard du College des villes Imperiales, lorſque la Diete eſt convoquée dans une ville Imperiale, le premier Magiſtrat de la ville eſt le *Directeur* de ce College. Si la ville n'eſt pas Imperiale, comme Oſnabrug & Munſter, le *Directoire* eſt tenu par les premieres villes de chaque Banc des villes, ou un Deputé ou Commiſſaire, qu'elles établiſſent. C'eſt à la ville qui tient le *Directoire* à recueillir les voix du College des villes; elle ne donne la ſienne qu'après les autres. Par exemple, à Munſter le *Directoire* fut tenu par la ville de Cologne, comme premiere ville du Banc du Rhin, & par Ratisbone comme premiere ville du Banc de Suabe. Cependant à Oſnabrug le *Directoire* fut tenu par la ville de Strasbourg, qui n'eſt que la troiſiéme ville du Banc du Rhin. Chaque Cercle de l'Empire a auſſi ſes *Directeurs* particuliers; ce ſont d'ordinaire des Princes Eccleſiaſtiques ou Seculiers. Ces *Princes Directeurs* ont le pouvoir de convoquer les Etats de leur Cercle, quand la neceſſité le requiert. L'Empereur eſt le *Directeur* du Cercle d'Autriche. Le Roy d'Eſpagne eſt *Directeur* du Cercle de Bourgogne. L'Electeur de Baviere, & l'Archevêque de Saltsbourg ſont *Directeurs* du Cercle de Baviere. L'Electeur de Saxe eſt le ſeul *Directeur* du Cercle de Saxe. L'Evêque de Bamberg & le Marquis de Bareith ſont *Directeurs* du Cercle de Franconie. L'Evêque de Conſtance, & le Duc de Wirtemberg ſont les *Directeurs* du Cercle de Suabe. L'Evêque de Worms pretend être le ſeul *Directeur* du Cercle du Haut Rhin; l'Electeur Palatin, comme Duc de Simmeren, pretend être *Directeur* avec l'Evêque de Worms. Les Landgraves de Heſſe ont auſſi formé leurs pretentions pour avoir part au *Directoire* de ce Cercle; & d'ailleurs les Proteſtans du même Cercle ont ſoutenu, qu'on devoit y admettre deux *Directeurs* Proteſtants, parceque l'Electeur Palatin, à qui le Duché de Simmeren eſt échu, ſe trouve Catholique. L'Electeur de Brandebourg, le Duc de Newbourg & l'Evêque de Munſter ſont les *Directeurs* du Cercle de Weſtphalie. Le Roy de Suede, comme Duc de Breme; & l'Electeur de Brandebourg, & l'aîné des Ducs de Brunſwic & de Lunebourg ſont *Directeurs* du Cercle de la Baſſe Saxe. Voyez HEISS. Ces *Directeurs* ſont obligez à prendre ſoin de la tranquillité publique; à faire executer les reſolutions des Dietes, les Decrets de l'Empereur, &c. Les *Directeurs* ont au deſſous d'eux un Colonel, & un certain nombre de Conſeillers, ou Aſſeſſeurs.

DIRECTION, ſ. f. En general, ſignifie, Gouvernement; conduite; maniment; adminiſtration. Cette Abbeſſe a cinquante Religieuſes ſous ſa *direction*. La *direction* d'un bâtiment. Avoir la *direction* des affaires, ou des biens de quelqu'un. Les Epicuriens reduiſoient leur Dieu à la *direction* du monde oiſeuſe & negligente. OR. M. La *direction* des conſciences eſt d'un bon revenu. BAY. Les Caſuiſtes entretiennent les ſcrupules pour tenir les conſciences plus ſoumiſes ſous leur *direction*. LA PL.

CONSEIL DE DIRECTION. Aſſemblée de Commiſſaires nommez par le Roy pour l'adminiſtration, & le Regiement des Finances. Il y a le *Conſeil de la petite Direction*, & le *Conſeil de la grande Direction*. Le *Conſeil de la petite Direction* ſe tient chez le Chef du Conſeil Royal des Finances toutes les Semaines. Il y appelle le Controlleur General des Finances; les Directeurs des Finances; les Conſeillers du Conſeil Royal des Finances, &c. On y examine & on y prepare les matieres des Finances. Le *Conſeil de la grande Direction* ſe tient à Verſailles, ou à Paris, quand le Roy y eſt. Il eſt compoſé de Mr. le Chancelier, du Chef du Conſeil Royal, du Controlleur General des Finances, des Directeurs des Finances, & des autres Conſeillers d'Etat.

DIRECTION, eſt encore une Aſſemblée de pluſieurs creanciers, pour éviter les frais de Juſtice pour la diſcuſſion des terres, & biens d'un debiteur. On y fait les ventes & la diſtribution du prix à l'amiable. Les biens d'une telle maiſon ne ſont pas en decret; mais en *direction*. On a renvoyé cet oppoſant à la *direction*.

DIRECTION D'INTENTION, en termes de Caſuiſtes, eſt un moyen de faire, qu'une action, qui en apparence a quelque choſe de mauvais, devienne bonne par la fin qu'on ſe propoſe interieurement en la faiſant. La *direction d'intention* conſiſte à ſe propoſer pour fin un objet permis. Ainſi on corrige le vice de l'action par la pureté de la fin. PASC. Il y a bien des cas, où la *direction d'intention* qualifie, & conſtituë la nature de l'action. LE P. DAN. Par la *direction d'intention* on allie les maximes de l'Evangile avec celles du monde. PASC.

DIRECTION. En Aſtronomie on appelle *arc de direction*, ou de *progreſſion*, l'arc de l'épicycle que la Planete parcourt pendant qu'elle eſt directe. Voyez DIRECT.

DIRECTION, en termes d'Aſtrologie Judiciaire, eſt un calcul que font les Aſtrologues, pour trouver le temps,

Digitized by Google

temps, auquel doit arriver un accident notable, qui menace la perſonne, dont ils tirent l'horoſcope. Par exemple, après qu'ils ont établi le ſoleil, la lune ou l'aſcendant pour maîtres, ou ſignificateurs de la vie; & d'ailleurs Mars ou Saturne le prometteur de mort, la *direction* eſt le calcul du temps, auquel le point ſignificateur rencontrera le prometteur. Ils appellent le ſignificateur, *aphete*, ou *donneur de vie*; & le prometteur, ou en Latin *promiſſor*, *anerete*, ou *donneur de mort*. On fait les *directions* des principaux points du ciel, & des aſtres, comme de l'aſcendant, le milieu du ciel, du ſoleil, de la lune, & de la partie de fortune. On en fait même des Planetes & des étoiles fixes, le tout différemment, ſelon les divers Auteurs.

En termes de Mechaniques, on appelle ligne de *direction* dans un corps peſant la ligne droite, dans laquelle ce corps peſant tend à deſcendre, ou la ligne qui vient du centre de la terre, qui paſſe par le centre de gravité du corps, & par l'appui qui le ſoutient. Dans une puiſſance la *ligne de direction* eſt la ligne droite, par laquelle cette puiſſance tire, ou pouſſe un poids pour le ſoutenir, ou le faire mouvoir.

DIRECTION DE L'AIMAN, eſt la proprieté de l'aiman à preſenter toûjours un de ſes côtez vers l'un des Poles, & le côté oppoſé vers l'autre Pole.

DIRECTOIRE. ſ. m. La Preſidence, le Bureau, ou le Protocolle d'un College, ou d'un Cercle de l'Empire. Exercer, tenir le *Directoire*. On appelle *Table du Directoire*, ou *Table Directoriale*, la Table, où ſont aſſis les Directeurs. Et on appelle auſſi *Directoire*, les Directeurs eux-mêmes. S'adreſſer, ſe plaindre au *Directoire*. Quand l'Electeur de Mayence ne peut aſſiſter à la Diete, il a un Commiſſaire qui tient le *Directoire* en ſa place. Voyez DIRECTEUR.

DIRECTOIRE, ſignifie auſſi en quelques cas particuliers, la maniere de ſe conduire; de diriger: ou, une aſſemblée établie pour cela. Le *Directoire* de l'Ordre pour les Provinciaux & Superieurs de la Compagnie de JESUS.

DIRECTRICE. ſ. f. Celle qui dirige; qui preſide; qui gouverne. Ce mot ſe dit particulierement d'une fille, qui gouverne une Maiſon de Religieuſes.

DIRIGER. v. act. Regler; conduire; gouverner. *Diriger* les études; *diriger* la conſcience de quelqu'un. *Diriger* les affaires d'une Communauté. *Diriger* les biens d'un debiteur au nom de tous les creanciers. La matiere n'a pu s'arranger elle-même dans l'ordre, où nous la voyons, ſans être *dirigée* par un premier Moteur. LE V.

DIRIGER. Preſider à une Compagnie; faire obſerver l'ordre. *Diriger* une Compagnie; une Société; une Communauté.

DIRIGER, figurément, ſignifie, Porter; tourner. Il a *dirigé* ſes études, ſes vuës, ſes deſſeins pour le barreau; pour la chaire; pour une charge; pour un employ.

On dit auſſi en termes de Caſuiſtes, *Diriger* ſa volonté, ou ſon intention; pour dire, Tourner; dreſſer ſon intention. Se propoſer une bonne fin à ſes actions, quoy qu'en apparence elles puiſſent être blâmées. Nous eſſayons de mettre en pratique nôtre methode de *diriger* l'intention, qui conſiſte à ſe propoſer pour fin de ſes actions un objet permis. PASC. Sanchez permet d'accepter le duël, pourvû qu'on *dirige* ſon intention à l'accepter ſeulement pour conſerver ſon honneur. ID.

On dit en termes de Mathematiques, Qu'une alhidade, un cordeau *dirigent* le rayon viſuel, ou *dirigent* une ligne droite, quand elles les font obſerver, ou mirer un point directement oppoſé.

DIRIGÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DIRIMANT. Terme de Droit Canonique. On appelle *empêchement dirimant*, un deffaut, qui emporte la nullité d'un mariage.

DIS.

DISAIN. Voyez DIZAIN.

DISCEPTATION. ſ. f. Terme ſcholaſtique, qui ſe dit des diſputes qui ſe font de vive voix, ou par écrit, ſur une queſtion qu'on entreprend de diſcuter, & d'examiner.

DISCERNEMENT. ſ. m. Diſtinction; difference. Faire le *diſcernement* des objets. Le *diſcernement* des conſeurs. L'ACAD. Nous n'avons que la Raiſon pour guide dans le *diſcernement* des Livres Sacrez. OE. M. J'aimerois mieux des injures, que les loüanges triviales que certaines gens proſtituent à tous venans ſans *diſcernement* & ſans choix. BELL.

DISCERNEMENT, au figuré, ſignifie, Goût; choix; jugement exact des choſes. *Diſcernement* en general, & ſans épithete, ne ſe dit que dans un ſens de loüange. Faire les choſes avec *diſcernement*. La beauté de l'eſprit conſiſte dans un *diſcernement* juſte & delicat. BOU. Il n'eſt rien de plus rare que ce *diſcernement* exquis, & ce goût raffiné de l'ame pour ſa veritable nourriture. AB. DE ST. R. J'aime qu'un ſçavant ait plus de *diſcernement* que de ſcience. ST. EV. Un *diſcernement* juſte & exquis appartient plus au bon ſens qu'au bel eſprit. BOU. La prudence ne veut pas que l'on faſſe un uſage indiſcret de ſon *diſcernement*, ni que l'on ſe precipite à porter des jugemens, qui pour être juſtes, ne laiſſent pas de trouver des eſprits mal-diſpoſez. AB. DE ST. R. Plus on a le *diſcernement* exquis, plus on ſe fait honneur d'être indulgent. LE CH. DE M. Un *diſcernement* trop delicat eſt importun dans la ſocieté. BELL. Une complaiſance trop univerſelle fait juger qu'on n'a point de *diſcernement*. M. SC. Combien de gens employent plus leur *diſcernement* à trouver le ridicule des autres, qu'à decouvrir ou à faire valoir ce qu'ils ont de bon? SACY. Rien ne trouble plus le repos de la vie que les amis, ſi nous n'avons pas aſſez de *diſcernement* pour les bien choiſir. ST. EV. L'amitié nous laiſſe aſſez de tranquillité pour faire un *diſcernement* juſte. ID.

DISCERNER. v. act. Reconnoître; diſtinguer; appercevoir. La nuit étoit ſi obſcure, que je ne pus *diſcerner*, ſi c'étoit lui, ou un autre. C'eſt un ſecours merveilleux que le microſcope, pour *diſcerner* les plus petites parties des objets.

DISCERNER, ſignifie auſſi, Separer; choiſir; juger; faire la difference d'une choſe par comparaiſon à une autre. La foibleſſe de la raiſon humaine empêche ſouvent de *diſcerner*, de ſeparer le vrai d'avec le faux. *Diſcerner* le bien d'avec le mal. ABLAN.. *Diſcerner* l'erreur. PASC. L'homme n'a été honoré de la faculté de juger, & de *diſcerner*, que pour en faire uſage dans la ſocieté. OE. M. L'Ecriture nous avertit d'éprouver toutes choſes; de *diſcerner*, & de choiſir ce qui eſt bon. ID. Peu de gens ſont touchez des qualitez de l'eſprit, & preſque tous même ſont incapables de les *diſcerner*. NIC.

DISCERNÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISCIPLE. ſ. m. Ecolier; celui qui apprend quelque choſe ſous un Maître; qu'on éleve dans les Sciences. Il ne ſe dit que des Sciences, & des Arts liberaux. A l'égard des Mechaniques, on l'appelle *Apprentif*. Ariſtote étoit un des *Diſciples* de Platon. St. Chryſoſtôme fut *Diſciple* de Libanius, qui étoit un fameux Sophiſte. MAUCROIX.

DISCIPLE, ſe dit auſſi de ceux qui ſont de la même Secte, ou opinion, encore qu'ils ne ſoient pas con-

Digitized by Google

temporains. Les *Diſciples* d'Epicure ſont ceux qui tiennent encore à preſent pour ſa doctrine.

En termes de l'Ecriture, on appelle *Diſciples* de JESUS-CHRIST, les Apôtres & autres perſonnes, qu'on fait monter au nombre de ſoixante & douze, qui s'étoient attachez particulierement à lui & à ſa predication. St. Jean étoit le *Diſciple* bien-aimé de ſon Maître. St. Jean Baptiſte avoit auſſi ſes *Diſciples*.

DISCIPLINABLE. adj. Docile; capable d'inſtruction, & de diſcipline. Il y a des animaux d'un naturel ſi farouche, qu'ils ne ſont jamais *diſciplinables*.

DISCIPLINE. ſ. f. Inſtruction; éducation; conduite; gouvernement. Etre ſous la *diſcipline* d'un Maître, ou d'un Gouverneur. Le monde eſt une école, & un lieu de *diſcipline*. OF. M.

DISCIPLINE, ſignifie auſſi, Conduite reglée; ordre; les loix de chaque profeſſion. Il faut qu'un Superieur maintienne ceux, qui lui ſont ſoumis, dans une exacte *diſcipline*. La *Diſcipline* du Palais; la *Diſcipline* militaire; la *Diſcipline* Eccleſiaſtique. Obſerver la *diſcipline*. Garder la *diſcipline*. Retablir la *diſcipline*. ABLAN.

DISCIPLINE, ſignifie encore, Flagellation; châtiment que l'on inflige aux Religieux, qui ont fait une faute; ou mortification que ſe donnent à eux-mêmes les Religieux, ou ceux qui font profeſſion d'une devotion auſtere. Ce Moine a reçu la *diſcipline* en plein Chapitre; c'eſt-à-dire, a été chatié, & puni à coups de *diſcipline*. A l'égard de la *diſcipline volontaire*, on pretend que Pierre Damien dans l'XI. ſiecle fut l'inventeur de cette nouvelle eſpece de penitence. Avant ce temps-là la *diſcipline* ne s'inſligeoit que comme un châtiment, & une correction; & non pas comme une mortification, & une penitence volontaire. Pierre Damien en a fait la juſtification, & le panegyrique. Les Devots ſe donnent la *diſcipline* pour mortifier, & pour reprimer les cupiditez de la chair. On diſtingue deux manieres de ſe donner la *diſcipline*: celle d'enhaut, qui ſe donne ſur les épaules; & celle d'enbas, qui ſe donne au deſſous. Autrefois l'uſage des Religieux de Cîteaux, & des Chartreux, étoit de recevoir la *diſcipline* de la main du Superieur, au lieu de ſe la donner à eux-mêmes. LE P. MAB. Parmi toutes les auſteritez que pratiquoient les anciens Moines, & les Solitaires, il n'eſt point parlé de *diſcipline*: il ne paroît pas même par l'Antiquité, qu'elle ait été en uſage, excepté pour punir les Moines qui avoient peché. DU PIN. Voyez FLAGELLANT.

DISCIPLINE, ſe dit auſſi de l'inſtrument, ou du fouët, avec lequel on châtie, ou avec lequel on ſe mortifie. Ordinairement il eſt fait de cordes noüées, ou de crin; ou de parchemin tortillé. On peint St. Jerôme avec des *diſciplines* de chaines de fer, & avec des mollettes d'éperons, &c.

Laurent, ſerrez ma barre, avec ma diſcipline,
Et priez, que le Ciel toûjours vous illumine. MOL.

DISCIPLINER. v. act. Faire obſerver un bon ordre; les reglemens d'une profeſſion; regler; inſtruire. *Diſcipliner* une maiſon. Cet Abbé a bien *diſcipliné* ſon Couvent.

DISCIPLINER, ſignifie auſſi, Corriger avec la diſcipline, ou ſe mortifier avec la diſcipline. Ce Moine a été bien *diſcipliné* à ſon retour au Couvent. Ce devot ſe *diſcipline* tous les Vendredis.

DISCIPLINÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Il avoit des troupes bien *diſciplinées*. ABLAN. Les Perſes éprouverent à Marathon ce que peut la valeur *diſciplinée* contre l'impetuoſité aveugle. TOUR.

DISCONTINUATION. ſ. f. Ceſſation; interruption. La *diſcontinuation* du commerce; la *diſcontinuation* des études. On travaille à fortifier cette place ſans *diſcontinuation*. On tira ſans *diſcontinuation*. ABLAN.

DISCONTINUER. v. act. Interrompre; ceſſer de pourſuivre un deſſein, une entrepriſe commencée. *Diſcontinuer* ſes études. On oublie les arts, quand on *diſcontinuë* de s'exercer.

DISCONTINUÉ, ÉE. part. & adj.

DISCONVENANCE. ſ. f. Diſproportion; inegalité. Les mariages ne ſont pas heureux, quand il y a une trop grande *diſconvenance* d'âge.

DISCONVENIR. v. n. *Je diſconviens; je diſconvins; je ſuis diſconvenu; je diſconviendrai; que je diſconvienne.* Nier; ne pas demeurer d'accord d'une choſe. Il ne faut pas *diſconvenir* des premiers principes. Comment pouvez-vous *diſconvenir* de cela?

Ce mot vient du Latin *diſconvenire*. DU CANGE.

DISCORD. ſ. m. Deſunion; diſpute; querelle. Il eſt vieux, & hors d'uſage. Malherbe & quelques autres Poëtes l'ont fouvent employé; mais aujourd'huy on ſe ſert de *Diſcorde*. VAU. L'ACAD.

DISCORDANT, ANTE. adj. qui ſe dit proprement des voix, ou des cordes des inſtrumens de Muſique qui ne ſont pas d'accord, & qui font des diſſonances, ou de faux accords.

DISCORDE. ſ. f. Mauvaiſe intelligence; brouillerie; diſſention; diviſion; deſunion; querelle. La *diſcorde* s'eſt miſe dans cette famille. Mettre, entretenir, ſemer la *diſcorde*. La *diſcorde* ſe rallume. J'aigure mal de l'avenir tant que l'eſprit de *diſcorde* regnera parmi vous. TOUR. Un mediocre interêt, enflé des vaines conſiderations de l'orgueil, jette la *diſcorde* entre les amis les plus unis. FL. Ce ſont les Docteurs, qui pour ſe faire chefs de parti, nourriſſent & entretiennent la *diſcorde*, & la diſſention entre les Chretiens. OF. M.

LA DISCORDE. Déeſſe fabuleuſe que les Poëtes ont imaginée pour preſider aux diſſentions. On peignoit cette Divinité malfaiſante, avec des yeux haves; le viſage pâle; les levres livides; & un poignard dans le ſein. L'aveugle *Diſcorde*.

La Diſcorde en fureur frémit de toutes parts. RAC.
La Diſcorde à l'aſpect d'un calme qui l'offenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens; s'excite à la vengeance:
Sa bouche ſe remplit d'un poiſon odieux,
Et de longs traits de feu lui ſortent par les yeux. BOI.
La Déeſſe Diſcorde ayant brouillé les Dieux,
Et fait un grand procés là-haut pour une pomme,
On la fit deloger des cieux,
Chez l'animal, qu'on appelle Homme:
On la reçut à bras ouverts;
Elle, & Que ſi, Que non, ſon frere,
Avec Mien & Tien ſon pere. MEN.

On appelle figurément, *Pomme de diſcorde*, le ſujet, ou l'occaſion qui a mis la *diſcorde*. Cette affaire ſera toûjours une *pomme de diſcorde*. Cela eſt emprunté de la Fable: les Poëtes ont feint qu'aux nôces de Thetis & de Pelée, la Déeſſe de la *Diſcorde* jetta une pomme d'or, ſur laquelle étoient écrites ces paroles: *A la plus belle*. Cela mit la diſſention entre Junon, Pallas, & Venus, pour ſçavoir, à qui appartiendroit la pomme d'or. Paris l'ajugea à Venus. Il eſt écrit ſur mon cœur, comme ſur la pomme de *diſcorde*: A la *plus belle*. LE CH. D'H. On le dit auſſi quelquefois d'un brouillon, qui jette la *diſcorde* par tout.

DISCOUREUR, FUSE. ſubſt. Grand parleur; qui parle beaucoup & ſans raiſon, ou ſans verité. Il ne ſe prend qu'en mauvaiſe part. Cet homme n'eſt qu'un *diſcoureur*. Si vous écoutez tous ces *diſcoureurs*, ils vous en feront bien accroire. ST. EV. C'eſt une *diſcoureuſe*. Taiſez-vous, *diſcoureuſe*. MOL. Autre choſe eſt un *diſcoureur*; autre choſe, un Orateur: la facilité de diſcourir eſt le talent de beaucoup de gens, & ſouvent des plus temeraires. SACY.

Digitized by Google

DISCOURIR. v. n. *Je diſcours*; *je diſcourus*; *j'ay diſcouru*; *je diſcourrai*. Faire un diſcours; parler ſur quelque choſe. J'ay entendu *diſcourir* ce Philoſophe ſur les proprietez de l'aimant, ſur la peſanteur de l'air; il en parle fort ſçavamment. *Diſcourir* du vray & du faux, c'eſt parler à l'eſprit, ſans émouvoir le cœur. LE CH. DE M.

Diſcourir *en Caton des vertus, & des vices.* BOI. c'eſt-à-dire, raiſonner. Les Heros *diſcouroient* dans Homere avant que de ſe battre, comme ou hirangue en Angleterre avant que de mourir. ST. EV. J'ay entendu *diſcourir* familierement ces Meſſieurs, ils diſoient de belles choſes & bien curieuſes.

DISCOURIR, ſe prend auſſi en mauvaiſe part, & ſe dit injurieuſement. Cet homme ne dit rien de ſolide; il ne fait que *diſcourir*.

DISCOURS. ſ. m. Propos; converſation; aſſemblage de paroles pour expliquer ce que l'on penſe; dialogue; expreſſion de vive voix. Voilà d'étranges *diſcours*. Les converſations ne ſont d'ordinaire que des *diſcours* frivoles; des *diſcours* qui ne roulent que ſur des bagatelles. Il a dit cela par maniere de *diſcours*. Je m'embaraſſe peu des *diſcours* du peuple. Faire un *diſcours* fort impertinent. Des *diſcours* en l'air, ce ſont des *diſcours* ſans ſolidité; & qui n'ont nulle verité.

Ne perdons point le temps en diſcours ſuperflus. OR. M.
Vos regards inquiets démentent vos diſcours. QUIN.
Un jeune homme toûjours bouillant dans ſes caprices,
Eſt vain dans ſes diſcours. BOI.

On dit en converſation, C'eſt un autre *diſcours*; c'eſt-à-dire, Il ne s'agit pas de cela.

DISCOURS, ſe dit auſſi des pieces d'Eloquence, ou des Traittez ou par écrit, ou prononcez de vive voix. Un *Diſcours* éloquent, ſoutenu, fleuri, concis, vehement; un *Diſcours* étudié, relevé; un *Diſcours* peigné. C'eſt en cette celebre Ecole qu'on apprend l'art de tourner un *diſcours*. P. D'ET. A' L'ACADEMIE. Sans les paſſions tout eſt froid & languiſſant dans les *diſcours*, parceque'elles en ſont l'ame & l'eſprit. LE P. R. Il faut prendre garde qu'une fauſſe idée de politeſſe ne rende le *diſcours* foible, & languiſſant. ST. EV. Il n'y avoit ni grace, ni élegance dans les *diſcours* de Caton. ID. L'étude, & l'art qui paroiſſent dans un *diſcours* peigné, ne ſont pas le caractere d'un eſprit vivement touché de ce qu'il dit. ART DE PARLER. J'admire plus dans un long *diſcours* la patience de l'auditeur, que la fecondité de l'Orateur. ST. EV. Il faut pour un *diſcours* public, des penſées brillantes, des expreſſions hardies, & du feu d'eſprit. ID.

Mais du diſcours enfin l'harmonieuſe adreſſe,
De ces ſauvages mœurs adoucit la rudeſſe,
Raſſembla les humains dans les forêts épars. BOI.

Ce mot vient du Latin *diſcurſus*. NICOD.

DISCOURTOIS, OISE. adj. Qui manque de courtoiſie, ou de civilité; & ſur tout envers les Dames. Un Chevalier *diſcourtois*, eſt celui qui manque de reſpect, ou de civilité pour les Dames. Ce mot vieillit; il étoit autrefois fort en uſage.

DISCOURTOISIE. ſ. f. Incivilité. Il eſt vieux.

DISCRET, ETTE. adj. Qui eſt ſage & retenu dans ſes paroles, & dans ſes actions; aviſé; prudent; judicieux; circonſpect. L'honnête homme eſt *diſcret*: il remarque les deffauts d'autrui; mais il n'en parle jamais. Il ne ſe dit que des perſonnes, & rarement des actions. On dit pourtant, Il en a uſé d'une maniere fort *diſcrete*. L'ACAD.

DISCRET, ſe dit plus particulierement de ceux qui ſçavent bien garder un ſecret. Les femmes aiment les Amans *diſcrets*, & qui ne publient point leurs faveurs.

L'amour le plus diſcret
Laiſſe par quelque marque échapper ſon ſecret. RAC.

DISCRET, eſt auſſi un formule de Notaires, un titre d'honneur qu'ils donnent aux Curez, & aux Gradüez; & principalement aux Superieurs des Couvens. Venerable & *diſcrette* perſonne, Mr. tel, Curé d'un tel lieu, ou Prieur d'un tel Couvent.

DISCRET. ſ. m. Terme de quelques Religieux, comme de Capucins, d'Auguſtins, de Recolets, &c. C'eſt celui qui dans un Chapitre repreſente le corps du Couvent, & en eſt comme l'Avocat; ſorte d'Avocat envoyé à un Chapitre Provincial, pour repreſenter les interêts de la Maiſon.

On appelle auſſi, *Sœur diſcrette*, une Religieuſe ancienne, qu'on donne pour aſſiſtante à une Superieure pour la conduite d'une Communauté. Les Meres *diſcretes* ſont le Conſeil de l'Abbeſſe. PATRU. Prendre l'avis des *diſcretes*. ID. On appelle auſſi *Peres diſcrets*, ou *Diſcrets*, dans les Monaſteres d'hommes, les Religieux qui ſont preposez pour ſervir de Conſeil au Superieur, ou Viſiteur; comme dans la Congregation de Ste. Genevieve. On les appelle *Anciens* à St. Maur.

On diſtingue en Philoſophie, la quantité continuë, de la quantité *diſcrette*. La continuë, eſt celle des lignes, des ſuperficies & des ſolides, qui eſt l'objet de la Geometrie. La quantité *diſcrette*, eſt celle des nombres, qui eſt l'objet de l'Arithmetique.

DISCRETEMENT, adv. D'une maniere diſcrette. Il en a agi, il en a parlé fort *diſcretement*; fort prudemment. Je voudrois que la ſcience ſe montât *diſcretement*. ST. EV.

DISCRETION. ſ. f. Prudence; judicieuſe retenuë; ſcience des égards; modeſtie, qui ſert à conduire nos actions, & nos paroles. Quand on eſt conſtitué en dignité, il faut ſe conduire avec une grande *diſcretion*; on ne ſçauroit parler avec trop de *diſcretion*. Il a été diſcret tant qu'il a crû être malheureux; mais une penſée d'un bonheur, même incertain, a fini ſa *diſcretion*. P. DE CL. Je vous ai toûjours vû pratiquer une *diſcretion* ſans égale, & vous avez eu plus de ſoin de ma reputation que moi-même, ayant quelquefois porté vos precautions juſqu'à me forcer de m'en plaindre. LETT. PORTUE. Les gens ſages blâment un zéle ſans prudence, & ſans *diſcretion*. OR. M.

DISCRETION, ſignifie auſſi, Jugement; diſcernement. A ſept ans on eſt en âge de *diſcretion*; on commence à connoître ce qui eſt bon, ou mauvais.

On appelle *diſcretion*, une gageure qu'on laiſſe à la volonté du perdant. C'eſt un moyen de faire un preſent deguiſé à une femme, que de joüer contre elle une *diſcretion*, & la perdre.

On dit en termes de Guerre, Qu'une place ſe rend à *diſcretion*; pour dire, à la merci du vainqueur.

Vivre à *diſcretion*, c'eſt vivre à une table commune. C'eſt ainſi qu'on en uſe dans les Auberges, & les Meſſageries; c'eſt-à-dire, que chacun peut manger autant qu'il lui plaît dans ces lieux-là, en payant un certain prix convenu. Chacun y peut manger à *diſcretion*, & autant qu'il veut.

On dit en contrefens des ſoldats, Qu'ils vivent à *diſcretion*, lorsqu'ils vivent en liberté chez leurs hôtes, & qu'il n'y a aucune taxe, ni payement de ce qu'ils prennent. Le vrai moyen de ruiner une ville, c'eſt d'y laiſſer des ſoldats vivre à *diſcretion*.

Il s'employe auſſi figurément en ce même ſens. Si l'on abandonne la paſſion ſur ſa foi, & ſi on la laiſſe faire à *diſcretion*, quels ravages ne fera-t-elle point dans la ſocieté civile? BAL.

DISCULPER. v. act. Excuſer; juſtifier; pallier ſa faute, ou celle d'autrui. Il s'employe le plus ſouvent avec le pronom perſonnel. Il s'eſt fort bien *diſculpé* de cette accuſation; c'eſt-à-dire, il s'en eſt bien purgé. Je me veux *diſculper* envers vous. On lui fit

un crime de ſa paſſion ; & voici comment il ſe *diſculpa*. MAN. DE PENSER.

Ce mot vient du Latin *diſculpare*. DU CANGE.

DISCULPÉ, ÉE. part. & adj.

DISCURSIF, IVE. adj. Terme dogmatique, & peu en uſage. Qui ſe peut expliquer par le diſcours. L'homme a la faculté *diſcurſive*.

DISCURSIF, eſt auſſi un terme de devotion myſtique, & alors il ſignifie, Actif ; inquiet ; agité ; qui paſſe, qui court d'une choſe à une autre. La contemplation active, eſt celle qui eſt encore mêlée d'actes empreſſez, & *diſcurſifs*. FEN.

DISCUSSIF, IVE. adj. Terme de Medecine, qui ſe dit des medicamens qui ouvrent les pores, & qui font évaporer par la tranſpiration inſenſible, les humeurs inutiles du corps. Ce ſont les mêmes que ceux qu'on appelle *diaphoretiques* & *reſolutifs*.

DISCUSSION. ſ. f. Examen exact, & en detail ; recherche particuliere. C'eſt une affaire, ou une queſtion d'une longue & penible *diſcuſſion*. Le peuple n'entre dans aucune *diſcuſſion* des choſes mêmes, dont il juge le plus criminellement. AB. DE ST. R. Les ſimples ne peuvent nullement être amenez à la foi par voye de *diſcuſſion*, & de reflexion. LA PL. N'entrez point dans des *diſcuſſions* vaines & curieuſes. FL.

On dit en termes de Palais, Qu'un homme, qu'une caution n'eſt point tenuë de payer, ſinon après *diſcuſſion* faite des biens du debiteur ; & c'eſt pour cela qu'on fait apposer cette clauſe dans les contrats : Ils ſe ſont obligez ſolidairement l'un pour l'autre, & un ſeul pour le tout ſans diviſion ni *diſcuſſion*, & ont renoncé au benefice d'icelles. Faire la *diſcuſſion* d'un debiteur, c'eſt faire la perquiſition, & enſuite la vente en Juſtice de tous ſes biens, meubles & immeubles. On appelle benefice de *diſcuſſion*, une exception dilatoire, par laquelle le debiteur empêche, ou retarde ſa condamnation en renvoyant le demandeur ſur les biens d'un tiers.

DISCUTER. verb. act. Examiner une queſtion ; éplucher une affaire, un point d'Hiſtoire, de Droit ; faire toute la recherche poſſible pour en' decouvrir la verité. Ce Commentateur a bien *diſcuté* cette queſtion. Ce procés a été bien *diſcuté* par les Juges.

DISCUTER, ſignifie auſſi, Rechercher les effets d'un debiteur ; les faire vendre par autorité de Juſtice, pour faire voir qu'il eſt inſolvable. Il faut bien d'années pour *diſcuter* un debiteur qui a de l'adreſſe & du credit.

DISCUTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISERT. adj. Bienfaiſant ; qui a une belle élocution, & une grande facilité de parler. Un diſcours *diſert* ; un Orateur *diſert*.

DISERTEMENT. adv. D'une maniere diſerte ; éloquemment. Cet Avocat plaide *diſertement*.

DISERTEMENT, ſignifie auſſi, En paroles nettes & intelligibles. Je lui ay dit bien *diſertement*, que je voulois mettre telles clauſes dans mon contrat. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DISETTE. ſ. f. Cherté ; defaut de vivres ; beſoin ; neceſſité ; pauvreté. Il y a eu grande *diſette* de blez cette année. Cet homme eſt dans une extrême *diſette*. Dans ce païs il y a *diſette* de toutes les neceſſitez de la vie. Les Poëtes en font une perſonne.

La Diſette au teint blême, & la triſte Famine,
Troublent l'air d'alentour de longs gemiſſemens. BOI.

Ce mot vient de *deſita*, qui a été fait de *deſinere*. MEN.

DISETTEUX. ſ. m. Qui eſt en diſette ; qui manque des choſes neceſſaires. Il ne ſe dit gueres qu'en riant, ou quelquefois dans un diſcours de pieté, où l'on s'attacheroit plus aux choſes qu'aux paroles. Encore eſt-il bon de le joindre avec le mot de *Pauvre*. REFL. L'Abbé Furetiere a dit, Rendre nôtre langue pauvre, & *diſetteuſe*. L'Academie ne blâme point ce mot. Il eſt *diſetteux*. L'ACAD.

DISLUR. Voyez après DIRE.

DISGRACE. ſ. f. Diminution de faveur & de credit ; éloignement, privation des bonnes graces d'un ſuperieur. Le favori eſt tombé en *diſgrace* ; il a encouru la *diſgrace* du Prince.

DISGRACE, ſignifie auſſi, Malheur ; accident ; revers ; infortune. Les hommes ſont ſujets à mille *diſgraces*. Une *diſgrace* rend l'homme plus humain, & plus traitable. LA BR. Si l'on parle mal de vous, c'eſt une *diſgrace* qui vous eſt commune avec les plus grands hommes de l'Antiquité. BOIL. Le ſouvenir d'une proſperité paſſée rend plus vif le ſentiment d'une *diſgrace* preſente. BOU. Comme toute *diſgrace* peut arriver aux hommes, ils devroient être preparez à toute *diſgrace*. LA BR. Nous devons apprendre à ſubjuguer nos paſſions, à vaincre nos deſirs, & à ſouffrir patiemment les plus cruelles *diſgraces*. OR. M. Le Duc de Rohan fut toûjours ſuperieur à toutes ſes *diſgraces*. LE VASS.

DISGRACE, ſe dit auſſi pour, Colere ; indignation : mais en ce ſens il n'eſt pas generalement reçû. Vous deviez plutôt choiſir de tomber dans l'inimitié de tous les hommes, que dans la *diſgrace* de J. CHRIST. PORT-R. La veritable miſere eſt de tomber dans la *diſgrace* du Dieu vivant. MAUCROIX. L'Academie ne le dit point.

DISGRACIER. verb. act Priver quelcun de ſes bonnes graces ; éloigner quelcun de ſa preſence ; lui ôter la faveur, la protection qu'on lui donnoit. Un favori *diſgracié* perd tous ſes flatteurs, & d'ordinaire ſes amis.

DISGRACIÉ, ÉE. part. & adj. Qui n'eſt plus en faveur ; qui a perdu ſon credit. C'eſt un ridicule ordinaire aux *diſgraciez*, d'inſulter toutes choſes de leurs diſgraces, & d'en vouloir occuper les autres. ST. EV.

Outre la ſignification de ſon Verbe, on le dit auſſi des perſonnes defigurées, ou difformes ; des gens malfaits de corps, ou d'eſprit, comme s'ils n'avoient reçu aucunes graces du ciel, ou de la nature. Cet homme eſt bien *diſgracié* de la nature ; boiteux ; borgne ; boſſu. Il y a des perſonnes, à qui les défauts ſiéent bien ; & d'autres, qui ſont *diſgraciées* avec leurs bonnes qualitez. LA ROCH. Il ne fut jamais une matiere ſi ſterile, ſi ſéche, & comme parle le Gentilhomme de Poitou, une matiere ſi *diſgraciée*. BAL. Une Religion *diſgraciée*. BAT. c'eſt-à-dire, opprimée. On appelle Provinces *diſgraciées*, toutes ces Provinces Meridionales de la France, où l'on prononce la langue Françoiſe d'une maniere rude, & choquante. DISC. SUR LA PRON.

DISGREGATION. ſ. f. Action, qui ſepare & éloigne les choſes les unes des autres. Il n'eſt gueres en uſage qu'en Optique. Le blanc cauſe la *diſgregation* de la vuë, la bleſſe & l'égare, à cauſe de pluſieurs rayons qui la frappent de tous côtez. On le dit quelquefois des ſons, auſſi-bien que des rayons de lumiere.

DISGREGER. v. act. qui ne ſe dit gueres qu'en cette phraſe : Le blanc *diſgrege* la vûë. Quelques Auteurs ont écrit, que les Juifs étoient *diſgregez* & diſperſez par le monde. En ce ſens il eſt vieux.

DISJOINDRE. v. act. Separer des choſes jointes. On le dit particulierement au Palais. Quand on joint deux inſtances, on prononce toûjours, Sauf à *diſjoindre*, s'il y échet. *Diſjoindre* deux charges, qui étoient unies.

DISJOINT, OINTE. part.

DISJONCTIF, IVE. adj. Terme de Grammaire. Qui diſjoint, ou ſepare. *Ou* & *Ni* ſont des Conjonctions *diſjonctives*, qui en liant un diſcours, en ſeparent

Digitized by Google

parent neanmoins les parties. Ceſar, *ou* rien. Il n'avance, *ni* ne recule. Comme ce mot n'eſt gueres uſité qu'au feminin, & dans la Grammaire, cela fait que *Disjonctive* eſt devenu Subſtantif. Remarquez que lorsqu'il y a pluſieurs Subſtantifs ſeparez par une *disjonctive*, il n'y a que le dernier qui fait le regime du Verbe: comme; la force, *ou* la douceur le *ſera*. Cette alternative ne peut changer le ſingulier du Verbe en plurier. VAU. CORN. Cependant s'il y avoit un plus grand nombre de *disjonctives*, il faudroit choiſir le plurier, parceque cette accumulation de choſes porte l'eſprit au plurier. Par exemple, *ou* la honte, *ou* l'occaſion, *ou* l'exemple le porterent, &c. En general il eſt aſſez indifferent de ſe ſervir du plurier ou du ſingulier. L'ACAD. Voicy un autre exemple: *Ni* la douceur, *ni* la force ne *peut*, ou ne *peuvent* rien: comme la particule *Ni* eſt plutôt conjonctive que *disjonctive*, il vaut mieux preferer le plurier. ID.

En Logique on appelle, *Propoſitions disjonctives*, les propoſitions, dans leſquelles entre la *disjonctive ou*. Par exemple, une femme aime *ou* hait; il n'y a point de milieu. On appelle *Syllogiſmes disjonctifs* ceux, dont la premiere propoſition a deux parties jointes par une *disjonctive*.

DISJONCTION. ſ. f. Separation de ce qui étoit joint. Il ne ſe dit gueres qu'au Palais. Il y a eu arrêt de *disjonction* de ces deux inſtances. *Disjonction* de deux charges.

DISLOCATION. ſ. f. Deboitement d'un os. On dit à Paris, quand il y a quelque *diſlocation* d'un os, qu'il faut aller au Bailleuil, qui eſt celui qui les remet. En Medecine on l'appelle *luxation*.

DISLOQUER. v. act. Terme de Chirurgie. Il ne ſe dit que des os ſortis de leur place par quelque violence. Se *diſloquer* un bras; un pied.

DISLOQUER, ſe dit figurément & dans le ſtile burleſque, de l'eſprit. Cet accident lui a *diſloqué* l'eſprit; la cervelle.

DISMAGE, DIXMAGE, ou DIMAGE. ſ. m. Dimerie; Canton; territoire; étenduë de païs ſujet à la dime. Affermer un *dimage*. Ce village eſt du *dimage* d'un tel Curé.

DISME, DIXME, ou DIME. ſ. f. Allongez la premiere ſyllabe. Dixiéme partie des fruits de la terre, qui ſe paye tous les ans aux Curez, ou aux gros Decimateurs, ou aux Seigneurs qui ont des *dîmes infeodées*. La *dîme* ſe paye differemment, ſelon l'uſage des lieux. En bien des endroits on ne paye que la douziéme ou la treiziéme gerbe. Les *dîmes* ſont le vray patrimoine des Egliſes Paroſchiales; & regulierement elles ne devroient appartenir qu'aux Curez, qui ſont chargez du principal ſoin des Parroiſſes. C'eſt par cette raiſon que les *dîmes ſolites* ne ſe peuvent preſcrire; on peut ſeulement preſcrire la quotité par une poſſeſſion de quarante ans: mais un Laïque ne peut en preſcrire l'exemption abſoluë. En vertu des Bulles d'Alexandre III. d'Innocent III. & de Boniface III. les biens appartenans aux Religieux de Cîteaux, & qu'ils cultivent, & les Chevaliers de Malthe ſont exempts de *dixmes*, à ce qu'ils pretendent. Cependant il y a beaucoup de *dîmes* qui appartiennent à des Monaſteres, ou à des Evêques, ou à des Laïques. Mais ils ne peuvent les percevoir ſans un titre exprés, & formel. Pour le Curé, il n'a beſoin d'autre titre que ſon clocher; & on preſume toûjours qu'elles lui appartiennent. Mais ſi les *groſſes dîmes* appartiennent à d'autres qu'au Curé, alors les gros Decimateurs ſont obligez à lui payer une penſion, qu'on appelle *portion congruë*. Elle eſt reglée à trois cents livres, par une Declaration de 1686. outre les *menuës dixmes*, & les novales, qui reviennent au Curé. Voyez PORTION. Les Canoniſtes ſoutiennent que toutes choſes ſont decimables. La gloſe du Chapitre, *Ex tranſmiſſa de decimis* au Decret, étend les *dixmes* juſques ſur les gains & les profits illicites; comme ceux des Charlatans, & des femmes de debauche. Rebuffe dans ſon Traité des *Dixmes*, a fait une longue énumeration de toutes les choſes qui doivent la *dixme*. Mais ſon ſentiment n'eſt point ſuivi, non plus que celui des Canoniſtes. Il n'y a que des *dîmes prediales*, & on ne paye plus de *dîmes perſonnelles*, qu'ils font conſiſter en la dixiéme partie des profits qu'on peut faire. On diſtingue deux ſortes de *dixmes*; les *dixmes ordinaires*, & les *dîmes inſolites*. Les *dîmes ordinaires*, comme celle du blé & autres grains, qu'on appelle *groſſes dîmes*, ſe payent toûjours, & ſans titre, & elles ne ſe peuvent preſcrire. A l'égard des *dîmes inſolites*, qu'on appelle *menuës dixmes*, cela depend de la poſſeſſion: elles ne ſont point dûës de plein droit, & ſe peuvent preſcrire. La *dîme* des bois taillis, des animaux qui naiſſent, &c. ſont des *dîmes inſolites*. La *Philippine*, ou l'Ordonnance de Philippe le Bel en 1303. prohibe l'exaction des *dîmes inſolites*, & extraordinaires. Il y en a auſſi une de Philippe le Hardi en 1274. ſon predeceſſeur. C'eſt une maxime que les *dîmes n'arreragent point*; c'eſt-à-dire, que les Curez, ni les autres Decimateurs ne peuvent en demander aucuns arrerages. Les *dixmes*, quant au petitoire, ſont de la competence du Juge Eccleſiaſtique; & de la competence du Juge Royal, quant au poſſeſſoire, & ſeulement en cas de complainte. Les Eccleſiaſtiques pretendent que les *dîmes* ſont de Droit Divin. Voyez Baronius, & Seldenus, qui en ont fait des Traittez exprés. Aux Etats de Blois on propoſa de reduire les *dîmes* au vingtiéme, tant pour encourager l'Agriculture, que parceque la *dîme* ne doit être que le dixiéme des revenus, ou des fruits de la terre. Or on compte la moitié de la recolte pour les frais: d'où il s'enſuit que les Eccleſiaſtiques ne doivent percevoir la *dixme* que ſur la moitié qui reſte au profit du proprietaire: ce qui reviendroit au vingtiéme du total des fruits. Les Iſraëlites payoient auſſi aux Levites la *dixme* de tous les fruits. Sur cette *dixme*, qu'on appelloit *grande dîme*, ſe levoit une *dîme* pour les Sacrificateurs. Les Peres étoient encore obligez à lever une autre *dîme* ſur leurs fruits. Cette ſeconde *dixme* étoit reſervée pour les voyages de Jeruſalem aux fêtes ſolennelles; pour des aumônes, & autres œuvres pieuſes.

DISMES INFEODÉES, ſont celles qui ſont alienées en faveur des Seigneurs Eccleſiaſtiques, ou temporels, & qui ſont unies à leur fief, & poſſedées comme biens profanes. Les *dîmes infeodées* ſont de la connoiſſance du Juge ſeculier. Avant le Concile de Latran les infeodations & les alienations des *groſſes & des menuës dîmes* étoient valables & legitimes. Mais par le Concile de Latran, tenu ſous Alexandre III. en 1179. les infeodations des *dîmes* ſont detenduës pour l'avenir. On n'eſt pourtant pas obligé de repreſenter le titre original & primitif de l'infeodation: il ſuffit de juſtifier par des aveus, ou denombremens, une poſſeſſion de temps immemorial, ou de cent ans. On a jugé diverſement la queſtion, ſi lorsqu'il n'y a point de *dîmes* Eccleſiaſtiques, les *dîmes infeodées* ſont ſujettes à la portion congruë. LOÜET. En general on regarde comme illegitimes toutes les infeodations faites depuis le Concile de Latran. St. Loüis fit un Edit en 1279. par lequel il ordonna, que ſi les *dîmes infeodées* retournoient aux Egliſes, elles reprendroient leur premiere nature, ſans pouvoir par après être poſſedées par des gens laïs. Quelques-uns attribuent l'origine des *dîmes infeodées* à Charles Martel, & le tiennent damné, parceque ce fut lui qui le premier en 720. donna des Benefices aux Nobles ſeculiers. ID.

Digitized by Google

Mais Baronius tient cela pour une fable. Leur origine vient des guerres d'outremer : c'eſt l'opinion de Paſquier. Le tribut que les Romains avoient impoſé ſur toutes les Provinces de l'Empire, étoit la dixiéme partie de tous les fruits. Quelques-uns prétendent que les François ayant conquis les Gaules, & trouvé cette impoſition établie, ils la conſerverent, & donnerent ces *dîmes* en fief aux ſoldats : & que de là ſont venuës les *dîmes infeodées*. Elles ne ſont pas ſi anciennes : on n'en trouve aucune mention avant le regne de Hugues Capet ; & même le Concile tenu à Clermont ſous le Pape Urbain II. en 1097. n'en parle point. Ce Concile d'ailleurs aſſez fervent pour les interêts de l'Egliſe, n'eût pas manqué de s'en plaindre, comme d'une uſurpation. Quoy qu'il en ſoit, c'eſt un point d'Hiſtoire aſſez obſcur.

DISME SALADINE. C'eſt une *dîme*, qui fut établie par un Concile de Paris en 1188. ſous Philippe Auguſte pour reprendre Jeruſalem envahie par Saladin. Tous ceux qui ne vouloient point ſe croiſer pour la conquête de la Terre Sainte, payoient la *dîme* de leur bien.

GROSSES DISMES, ſont celles des gros fruits de la terre, comme blez, & autres grains ; foins, vins, poires, & pommes. On les appelle *prediales*, parce-qu'elles ont une eſpece de ſubſiſtance.

MENUËS DISMES, ou DISMES VERTES, ce ſont les *dîmes* qui ſe recueillent dans les jardins, les vergers clos, & cloſeaux ; comme pois, fèves, & autres herbages, ou lainages, verdages, legumes. Il y a auſſi la *dîme* des veaux, cochons, agneaux, qu'on appelle autrement charnages, ou *dîmes inſolites*, parce-qu'elles dépendent de l'uſage, & de la poſſeſſion. La plupart des Curez jouïſſent des *menuës dîmes*, lors même que les *groſſes dîmes* ne leur appartiennent pas ; & cela outre leur portion congruë, au préjudice des gros Decimateurs.

DISMES NOVALES, ſont des *dîmes* des terres nouvellement defrichées, & chargées de fruits naturellement ſujets à la *dîme*, qu'on adjuge toûjours aux Curez, auſſi bien que les *menuës dîmes*, à moins qu'il n'y ait titre contraire. La nouveauté eſt bornée à quarante ans avant la demande ; c'eſt-à-dire, qu'il faut que ces terres ayent été defrichées depuis quarante ans ; autrement elles ne ſont point cenſées *novales*. Voyez NOVALES. D'autre côté la *dîme* eſt duë ſur les terres labourables qui ont été converties en herbages, Les Curez ou Decimateurs ne peuvent être privez de leur droit par ce changement : la *dîme* des herbages ſe doit payer à duë eſtimation.

On appelle auſſi un *dîme* au maſculin, un certain canton de terre, ſur lequel on a droit de *dîmer*. Il jouït d'un *dîme*, pour raiſon duquel il doit la foi & hommage.

ECHELLE DE DIXMES. Terme de Geometrie.

DISMER, ou DIMER. v. act. Recueillir, lever, percevoir la *dîme*. Cet Abbé *dîme* en tout ce canton-là. Il *dîme* à la dixiéme, à la treiziéme, à la vingtiéme gerbe, à quatre gerbes par arpent.

DISMERIE. ſ. fem. DISMAGE vaut mieux. Etenduë d'un territoire, ſur lequel on a droit de dîmer. La *dîmerie* d'un tel Abbé s'étend depuis une telle borne juſqu'au grand chemin.

DISMEUR. ſ. m. Fermier, qui leve actuellement la dîme. Le *dîmeur* de la Parroiſſe.

DISNER, ou DINER. v. act. Allongez un peu la premiere ſyllabe. Prendre un repas à midi, ou vers le milieu du jour. On *dîne* à diverſes heures ſelon la coutume du lieu ; & ſelon les affaires, & les occupations que l'on a. Je cherche à *dîner* ; donnez moi à *dîner*. Nous avons bien & amplement *dîné*.

Attendre pour dîner *le ſuccés d'un ſonnet.* BOI.

On dit que le Grand Tartare, Roi de la Chine, après ſon *dîner* fait publier par ſes Heraults, qu'il permet à tous les autres Rois & Potentats du monde d'aller *dîner* ; comme s'ils attendoient ſa permiſſion. Alexandre diſoit, que ſon Gouverneur Leonidas lui avoit enſeigné, que pour *dîner* agreablement, il falloit ſe lever matin, & ſe promener. DU RYER.

Je ſors de chez un fat, qui pour m'empoiſonner,
Je penſe, exprés chez lui m'a prié de dîner. BOI.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *diſnare*, mot de la baſſe Latinité. Henri Etienne le fait venir du Grec *deipnein*, & pretend qu'il faut écrire, DIPNER. Menage tient qu'il vient de *deſinare*, qu'on a dit pour *deſinere*, comme diſent encore les Italiens.

On dit proverbialement, Qu'un homme *dîne* bien, quand il mange beaucoup. On dit auſſi, Qui dort, *dîne* ; pour dire, que le dormir engraiſſe les gens. On dit d'un abſent dans une penſion, ou dans une auberge, Que ſon aſſiette *dîne* pour lui. Un pauvre dit auſſi à l'égard d'un riche, S'il eſt riche, qu'il *dîne* deux fois. On dit auſſi, Quand Alexandre avoit *dîné*, il laiſſoit *dîner* ſes gens ; pour dire, qu'il faut donner le loiſir aux valets de *dîner* à leur tour. On dit, quand on voit quelque choſe qui deplait, Il me ſemble que j'ay *dîné*, quand je le voy. On dit encore, Qui s'attend à l'écuelle d'autrui, eſt ſouvent mal *dîné*.

On dit proverbialement de l'Abbé de Cîteaux, Qu'il *dîne* bien, mais qu'il collationne mal ; pour dire, qu'il a beaucoup de revenus, & peu de Benefices à conferer.

DISNER, ou DINER, ou DINÉ. Le dernier eſt plus uſité. ſ. m. On dit également après le *dîné*, ou devant le *dîner*. Mais au plurier il vaut mieux dire les *Dînez*, que les *Dîners*. L'ACAD. Repas qu'on prend vers le milieu du jour. L'heure du *dîner*. Faire un bon *dîner*. Se trouver au *dîner* du Roy. Quêter un *dîner*. On nous a donné un grand *dîner*.

On met quelque difference entre, *Prier à dîner*, & *Prier de dîner*. Le premier marque un deſſein premedité, & une invitation dans les formes, & en ceremonie ; le ſecond, une priere ſur le champ, & ſans preparation ; ou quand il y a plus d'amitié & de familiarité, que de ceremonie. BOU. MEN. Les Romains negligeoient le *dîner*, & remettoient la bonne chere au ſoir, qui eſt l'heure de la retraite, & du repos. DAC.

C'eſt là que le Prelat muni d'un deſjeuner,
Dormant d'un leger ſomme, attendoit le dîner. BOI.

DISNER, ſignifie auſſi ce qu'on a apprêté ; les viandes mêmes, & les autres mets qu'on ſert pour un *dîner*. Servir le *dîner* ; preparer le *dîner*. Le *dîné* ſe refroidit.

Un dîner *rechauffé ne valut jamais rien.* BOI.

DISNÉE. ſ. f. Il ne ſe dit que dans les voyages, du lieu où l'on va dîner, & du repas ou de la depenſe qu'on y fait. Nous arriverons tard à la *dînée* ; il nous a bien coûté pour la *dînée*.

DISNEUR, EUSE. adj. Qui dîne. Il y avoit aujourd'huy tant de *dîneurs* à la table. Ce mot n'eſt gueres en uſage. On ne s'en ſert ordinairement qu'en riant, comme lotſqu'on dit d'un grand mangeur, Que c'eſt un beau *dîneur*.

DISPARATE. ſ. f. Ce mot eſt Eſpagnol ; mais pluſieurs s'en ſervent pour expliquer de grandes inegalitez d'eſprit, des choſes dites, ou faites mal à-propos. Cet homme a de l'eſprit & du merite, mais il a quelquefois de grandes *diſparates* ; il dit, & fait bien des choſes à contretemps.

DISPARITE. ſ. f. Inegalité ; difference ; circonſtance qui fait que deux choſes ne ſont point ſemblables, bien qu'on les puiſſe comparer entr'elles. Il y a bien de la *diſparité* d'âge, de condition entre ces perſonnes. Pour l'amitié il y a trop de *diſparité*, & de diſpro-

Digitized by Google

disproportion entre un Prince, & son sujet. MONT. On s'en sert particuliérement dans les disputes. Voilà la raison de *disparité* entre ces deux loix, que vous prétendez semblables. On se sert aussi de ce mot en matiere de change. Marquez la parité, & la *disparité* des prix courans. IRSON.

DISPAROISTRE, ou DISPAROITRE. v. n. *Je disparois, je disparoissois, je disparus, j'ay disparu, & je fuis disparu, je disparoistrai, que je disparoisse.* Ne paroître plus; être hors de la portée de la vuë. Une nuë éleva JESUS-CHRIST en presence de ses Apôtres, & il *disparut* à leurs yeux. Les Cometes *disparoissent* petit-à-petit, parcequ'elles s'éloignent de la portée de nôtre vuë. Les ennemis ont paru sur la frontiere; mais ils sont *disparus*, & se sont retirez.

DISPAROISTRE, se dit aussi de ce qu'on derobe. J'avois quitté mon manteau, & aussi-tôt il a *disparu*. On le dit aussi des gens qui ne font que se montrer, & qui s'enfuyent aussi-tôt. Je ne l'ay plutôt reconnu qu'il a *disparu*. Ou dit, Qu'un Banquier qui s'est absenté, a *disparu*; c'est-à dire, il a fait banqueroute; il s'est caché, il s'est sauvé.

DISPAROISTRE, se dit aussi figurément de tout ce qui cesse d'être, de tout ce qui n'existe plus. On remet d'ordinaire la joye, & le repos à l'avenir, & à un âge, où les meilleurs biens ont déjà *disparu*; la santé, & la jeunesse. LA BR. Nous voyons tous les jours *disparoître* ceux qui ont paru avec le plus d'éclat, & il ne reste d'eux qu'une memoire assez languissante. NIC.

DISPASTE. Terme de Mechanique. Machine, où il y a deux poulies.

DISPENSAIRE. ſ. m. En termes de Medecine, est le nom qu'on donne aux Recueils, qui ont été faits par divers Auteurs, d'un grand nombre de remedes composez. C'est la même chose qu'*Antidotaire*. Il y a le *Dispensaire* de Mesué, de Nicolas Florentin, de Cordus, de Bauderon, &c.

Les Apothicaires appellent *dispensaires*, des boîtes plates, quarrées, sans couvercle, faites en façon de tiroirs. Ils servent à contenir les ingredieus qui doivent entrer dans une composition, bien mondez, preparez, & dispensez par ordre.

DISPENSATEUR, ATRICE. adj. Qui distribuë avec ordre & discretion. Dieu est un juste *dispensateur* de ses graces. La Justice est la *dispensatrice* des peines & des recompenses. Le Prince est le maître, & le *dispensateur* des graces, & des privileges.

DISPENSATION. ſ. f. Distribution. Le grand Aumônier a la *dispensation* des aumônes du Roi. Il faut être très-circonspect dans la *dispensation* des emplois, & des charges.

DISPENSATION, en termes de Pharmacie, est une disposition & un arrangement de plusieurs medicamens simples ou composez, pesez chacun selon leur dose requise, après avoir été bien choisis & preparez, pour en faire une composition.

DISPENSE. ſ. f. Relâchement de la Loy; permission du Superieur pour agir contre le Droit commun; exemption de la regle ordinaire; espece d'Indult. Obtenir une *dispense* en Cour de Rome. Un bâtard ne peut posseder un Benefice sans *dispense* du Pape. *Dispense* d'âge; *dispense* de bancs; *dispense* de resider. Combien de *dispenses* injustement demandées, & legerement accordées! FL. Le Pape donne ordinairement des *dispenses* de mariage pour le second & troisiéme degré; mais on pretend qu'il en peut donner au premier degré entre collateraux; c'est-à-dire, d'épouser la veuve de son frere, ou les deux sœurs successivement. A l'égard des deux sœurs, il y en a des exemples. Le Marechal de Crequi épousa successivement les deux filles du Connetable de Lesdiguieres. Mr. Vaillant, Antiquaire, a aussi épousé les deux sœurs successivement avec *dispense* du Pape, & la permission du Roy. Par la Session XXIV. du Concile de Trente, le Pape ne peut accorder *dispense* de mariage au second degré de consanguinité, si ce n'est entre des Princes, & pour des causes publiques. En effet par Arrêt rendu en 1664. le Parlement de Paris a cassé un mariage contracté entre l'oncle & la niece, en vertu d'une *dispense* du Pape. La niece étoit en même temps la filleule de son oncle; ce qui formoit une double alliance. JOURN. DES AUD. Cependant en 1683. il a été jugé au même Parlement, qu'une *dispense*, au premier degré d'affinité, étoit valable; & en consequence le mariage avec les deux sœurs consecutivement, fut confirmé. JOURN. DU PALAIS. Ces sortes de *dispenses* ne s'accordent que par un Bref, scellé de l'Anneau du Pêcheur, & signé par le Secretaire des Brefs. Il doit être scellé de cire rouge à la Penitencerie, de même que les *dispenses de vœux*. Mais les *dispenses* du troisiéme & du quatriéme degré s'expedient à la Chancelerie. Le Pape n'accorde *dispense* au troisiéme degré qu'avec connoissance de cause: au quatriéme degré il ne faut d'autre raison que l'affection mutuelle des parties. Selon le Concile de Trente, ces *dispenses* doivent être expediées gratuitement. Il y a des Evêques en France, qui ont le privilege de donner des *dispenses de mariage*, au troisiéme degré à l'égard des pauvres; *in forma pauperum*; & à l'égard des autres, au quatriéme degré. Autrefois le Roy donnoit aux Protestans des *dispenses* dans les degrez prohibez. Il y a des Canonistes qui soutiennent, que le Pape pour accorder des *dispenses* n'est obligé d'alleguer pour tout motif que sa seule volonté; & que quand même il ne pourroit pas dispenser du Droit divin directement, c'est à lui, à qui il appartient de l'interpreter. La plûpart des Jurisconsultes au contraire pretendent, que toute *dispense* contre le Droit Divin, & les commandemens moraux est nulle & abusive, & qu'on en peut appeller comme d'abus, & de tout ce qui a été fait en consequence; le Pape ne pouvant dispenser que du Droit positif & des loix ceremoniales. La raison est, que l'usage des *dispenses* n'a pas été introduit pour aneantir la discipline, & pour abolir les loix de l'Eglise; mais seulement pour adoucir en quelques rencontres la trop grande severité des Canons. L'autorité du Pape ne le met pas au-dessus des Conciles pour en aneantir les Decrets, & ne le rend pas le maître absolu de la Discipline de l'Eglise pour accorder, quand il lui plaît, des *dispenses* qui blessent les bonnes mœurs, & l'honnêteté publique. G. G. Les *dispenses des trois bans*, ou proclamations de mariage, se donnent par l'Evêque, ou son Grand Vicaire. Les Abbez, ou Chapitres, qui ont Jurisdiction pour cela, peuvent aussi donner des *dispenses de bans*. Ce droit particulier depend de la possession, & des Concordats entre les Evêques & leurs Chapitres. Par Edit de 1691. & de 1692. les *dispenses de mariage*, & les *dispenses de bans* doivent être insinuées au Greffe des insinuations Ecclesiastiques; & les Curez sont tenus d'en faire mention sur leurs Regitres. Mais les *dispenses de bans* pour les mariages des Mineurs ne se peuvent accorder que du consentement des peres & meres. En France le Pape ne peut donner *dispense* des vœux religieux legitimement contractez. Au reste l'usage des *dispenses* étoit tout-à-fait inconnu dans les premiers siecles; mais il devint très-frequent après l'XI. siecle. Il y avoit un si grand nombre de Canons à observer, qu'il étoit presqu'impossible de ne les pas violer; & afin que cela ne fût pas pris pour un mepris, l'on en donnoit des *dispenses*. On croyoit couvrir la transgression en la permettant; & on aimoit mieux en

diſpenſer, que de les abroger. DU BOIS. D'abord les *diſpenſes* n'étoient que des relaxations de la rigueur de la penitence; & c'eſt pourquoy l'on ne s'adreſſoit qu'aux Evêques: ſeulement les *diſpenſes* les plus importantes ſe demandoient aux Synodes Provinciaux; mais depuis l'XI. ſiecle on les a accordées avec trop de facilité, & l'on en a étendu l'uſage à tout. On les accordoit pour le mal futur, & même pour contrevenir aux Canons. Enfin aujourd'huy le Pape *diſpenſe* de tout, comme il lui plaît. Du moins il y a peu de *diſpenſes* de la part du Pape qui ne ſoient valables, ou contre leſquelles on oſe ſe pourvoir. C'eſt une queſtion, qui varie ſelon le temps & les lieux. Ceux qui demandent ces *diſpenſes*, ſont d'ordinaire taxez à certaines aumônes reglées par l'Office des *Componendes*. Par exemple, les *diſpenſes* du Pape pour poſſeder pluſieurs Benefices, même incompatibles; pour en être pourvu avant l'âge requis; pour retenir des penſions ſur des Benefices, ont été quelquefois reçuës en France, & autoriſées par les Parlemens. L'Ordonnance de Blois declare nulles, & contraires aux Saints Decrets, les *diſpenſes* obtenuës pour tenir deux Archevêques, ou Evêchez, ou deux Cures Parroiſſiales. Cela eſt auſſi contre le Decret du Concile de Trente, Seſſion XXIV. chap. 17. En Allemagne avec *diſpenſe* du Pape l'on peut être Evêque ſans être promu aux Ordres Sacrez, & poſſeder enſemble pluſieurs Evêchez ou Archevêchez, qui ſelon les Canons ſont des Benefices incompatibles. Une pareille *diſpenſe* ſeroit abuſive en France. En 1665. Alexandre VII. accorda une *diſpenſe* pour canoniſer St. François de Sales dix ou douze ans avant le temps fixé par un Decret du Pape Urbain VIII. En general les *diſpenſes* affoibliſſent les loix, & ce ſont bien ſouvent les plus indignes des *diſpenſes*, qui ſont les plus hardis à les demander; & les plus heureux à les obtenir. FLEURY. Enfin celles qui bleſſent les bonnes mœurs, & l'honnêteté publique, ne doivent être reçuës: mais à Rome il ſemble qu'on aie été ingenieux pour multiplier les pechez, afin d'en faire acheter les *diſpenſes*. G. G.

DISPENSE D'AGE. Permiſſion que le Roy donne pour être reçu à une charge avant l'âge requis par les Ordonnances. Les *diſpenſes d'âge* ne s'expedient qu'à la Grande Chancelerie. Par un Reglement du Parlement de Paris en 1650. il a été jugé que les Preſidiaux ne peuvent enteriner une *diſpenſe d'âge* pour une charge même de leur Tribunal. Elle doit être portée au Parlement où reſſortiſſent les Appellations du ſiege. Voyez AGE.

DISPENSER, v. act. Exempter de la regle ordinaire; permettre de faire quelque choſe contre le droit commun; faire une exception en faveur de quelqu'un. Le Roi peut *diſpenſer* les Officiers de ſervir. Il n'y a que le Pape qui puiſſe *diſpenſer* contre la diſcipline d'un Concile Oecumenique, en cas d'utilité très-évidente, ou de neceſſité. L'Evêque peut *diſpenſer* dans tous les cas que le Pape ne s'eſt point particulierement reſervez, & dans leſquels les Canons permettent de *diſpenſer*. DU BOIS. L'Ordinaire peut *diſpenſer* pour deux ans au deſſous de l'âge preſcrit pour chaque Benefice; mais il ne peut point *diſpenſer* de l'âge reglé pour tenir une Cure. L'Ordinaire a auſſi le droit de *diſpenſer* pour les perſonats, & les dignitez qui n'ont point charge d'ames. Il *diſpenſe* auſſi les batards pour les Ordres mineurs, & les Benefices ſimples. ID. Voyez DISPENSE.

DISPENSER, ſignifie auſſi, Abſoudre, ou relever. *Diſpenſer* du ſerment de fidelité. Le Pape ſeul peut *diſpenſer* en cas de ſimonie.

DISPENSER, ſe dit encore pour, Exempter; excuſer. *Diſpenſez* moi, s'il vous plait, de faire ce compliment. Rien ne nous *diſpenſe* de certaines bienſeances. BELL. Ceſſe de chercher un Amant que tu ne verras jamais, qui ne penſe pas un ſeul moment à tes douleurs, & qui te *diſpenſe* de tous ces tranſports, dont il ne ſçait aucun gré. LETT. PORTUG. Les Jeſuites *diſpenſent* les hommes de l'amour de Dieu. PASC.

La mort de ſes rigueurs ne diſpenſe *perſonne.* MAU.

DISPENSER, ſe dit auſſi des permiſſions qu'on prend de ſoi-même. Pourvû que les gens du monde retiennent une ſurface de Religion, ils ſe *diſpenſent* eux-mêmes des ſeveritez de la Loi de Dieu. FL. Pour ſoutenir l'honneur de la Religion ſouvent nous nous *diſpenſons* de ſes loix. DISC. D'ELOQ.

DISPENSER, ſignifie auſſi, Diſtribuer; departir; donner à pluſieurs perſonnes. Dieu a *diſpenſé* l'eſprit aux hommes d'une maniere ſi admirable, que chacun eſt content du ſien. Le Roi *diſpenſe* ſes graces comme il lui plaît: il les *diſpenſe* avec choix, avec jugement. On ne doit pas *diſpenſer* les Sacremens aux indignes.

DISPENSER, en termes de Pharmacie, ſignifie, Diſpoſer & mettre en ordre les remedes, tant ſimples que compoſez, qui doivent entrer dans une compoſition, après les avoir bien choiſis, preparez & peſez ſelon la quantité requiſe. Les Apothicaires de Montpellier *diſpenſent* publiquement la theriaque & pluſieurs autres compoſitions, & en font le mêlange en preſence des Profeſſeurs en Medecine de l'Univerſité.

DISPENSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

Ce mot vient du Latin *diſpenſare*.

DISPERSER, v. act. Repandre; diſtribuer en divers lieux, ou à diverſes perſonnes. *Diſperſer* ſon argent; *diſperſer* ſon bien; c'eſt le prodiguer; en faire profuſion.

DISPERSER, ſignifie auſſi, Separer; diviſer; tranſporter en differens lieux. Il *diſperſa* ſes troupes dans toute la Province. Les Juifs ſont *diſperſez* par toute la terre.

DISPERSÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISPERSION. ſ. f. L'action de diſperſer, & de repandre de côté & d'autre. La *diſperſion* des Juifs.

DISPOS. adj. dont le feminin n'eſt pas en uſage. Il ſignifie, Agile; leger; qui ſe porte bien. On ne le dit gueres que des perſonnes. L'ACAD. Ce danſeur eſt fort *diſpos*. Un Baſque eſt *diſpos*, & propre à la courſe. On dit d'un vieillard qui ſe porte bien, Qu'il eſt encore gaillard & *diſpos*.

DISPOSER. v. act. Arranger; mettre les choſes en ordre; les placer dans une ſituation convenable. Dieu, en creant le monde, a *diſpoſé* toutes choſes dans cet ordre admirable, où nous les voyons. La ſcience d'un Architecte, c'eſt de *diſpoſer* les membres, les parties d'un bâtiment dans une agreable ſymmetrie. La ſcience d'un General eſt de bien *diſpoſer* ſon camp, ſon armée.

DISPOSER, ſignifie auſſi, Preparer; mettre en état de faire quelque choſe. Il ſe *diſpoſe* à partir; ſe *diſpoſer* à la mort. *Diſpoſer* les affaires; *diſpoſer* les logemens pour le Roy. Ce General *diſpoſe* ſes troupes pour donner bataille. Me voici bien diſpoſé à ouïr toutes vos remontrances. Se *diſpoſer* à prendre les bains; c'eſt, s'y preparer; ſe purger. Le temps ſe *diſpoſe* à la pluye; il eſt fort couvert.

DISPOSER, ſignifie auſſi, Reſoudre; engager; faire conſentir. Je l'ay *diſpoſé* à vous demander pardon. Vous pouvez *diſpoſer* de mon cœur & de mon eſprit; c'eſt-à-dire, vous en êtes le maître; vous pouvez decider de moi. Le Roy *diſpoſe* de cette charge, de ce Benefice; c'eſt-à-dire, il en ordonne; il en eſt le maître; il en peut faire ce qu'il lui plaît. On dit, Qu'un homme eſt mal *diſpoſé* pour quelqu'un; c'eſt-à-dire,

Digitized by Google

dire, mal-intentionné; qu'il cherche à lui nuire, & à le desservir.

DISPOSER, ſe dit en Medecine, non ſeulement de la ſituation exterieure des parties du corps; mais auſſi des parties interieures, & du temperament des humeurs. Cet homme a le corps bien *diſpoſé*; il vivra long temps. Cet enfant a la poitrine étroite; il eſt mal *diſpoſé* au dedans.

DISPOSER. v.n. ſignifie auſſi, Aliener; donner; reſigner. Cet homme a *diſpoſé* de ſa maiſon; il l'a venduë, échangée, donnée, &c. Ce Chanoine a *diſpoſé* de ſon Benefice; il l'a reſigné.

DISPOSER, ſe dit particulierement en parlant de teſtament. A Paris on ne peut *diſpoſer* que de ſes meubles & acquêts, & du quint de ſes propres. Un mineur, un furieux, un interdit, ne peuvent *diſpoſer* de leurs biens; c'eſt-à-dire, les donner par teſtament.

On dit proverbialement, L'homme propoſe, & Dieu *diſpoſe*. On dit d'une perſonne qui en gouverne une autre abſolument, Qu'elle en *diſpoſe*, comme des chous de ſon jardin. On dit d'un mort, Que Dieu en a *diſpoſé*.

DISPOSITIF. ſ. m. Terme de Palais. La partie d'un jugement, d'une ſentence, ou d'un arrêt, qui contient ce que le Juge a ordonné. On a dreſſé le *diſpoſitif* de l'arrêt; il n'y a plus qu'à mettre le vu & les qualitez. Le *diſpoſitif* commence ainſi: *Le Roi en ſon Conſeil a ordonné & ordonne*; *la Cour*, *Parties ouïes*, &c. *Nous diſons*. *Il eſt dit*.

DISPOSITIF. adj. Preparatoire. Une ſentence *diſpoſitive*; un remede *diſpoſitif*. Ce mot n'a gueres d'uſage qu'en ces ſortes de phraſes. L'ACAD. Il n'eſt point dans les autres Dictionnaires.

DISPOSITION. ſ. f. Ordre; ſituation; arrangement. Voilà une belle *diſpoſition* de jardin. Un des grands poines de l'Eloquence, c'eſt de faire une belle *diſpoſition* d'un diſcours. La *diſpoſition* des ſcênes de cette piece étoit bien entenduë, bien obſervée. Les ennemis étoient en bonne *diſpoſition*. La *diſpoſition* d'un bâtiment, ſelon Vitruve, conſiſte dans le plan, l'élevation, & le profil. Au reſte cette ſituation convenable, & cet arrangement des parties d'un ouvrage qu'on appelle *diſpoſition*, ne regarde pas les meſures de chaque partie. Ainſi on dit, Qu'un tableau eſt bien diſpoſé, lorſque le ſujet eſt bien repreſenté, & que toutes les figures ſont en leur veritable place, quoyque d'ailleurs ces figures puiſſent être mal proportionnées, & qu'il y ait bien des defauts dans le reſte de la compoſition.

DISPOSITION, ſe dit auſſi de la ſanté. Le Medecin a trouvé ſon malade en aſſez bonne *diſpoſition*; il n'avoit plus de fievre. Ce voltigeur a une agreable *diſpoſition* de ſes membres, une merveilleuſe ſoupleſſe de corps. Nous avons trouvé ces goinfres qui nous attendoient en fort bonne *diſpoſition*; c'eſt-à-dire, à table.

DISPOSITION, ſignifie auſſi, Genie; inclination; ſituation d'eſprit; pente que l'on a pour quelque choſe; ſentiment. Il n'a point de *diſpoſition* à l'étude. Je l'ay laiſſé en de bonnes *diſpoſitions* pour vous. Ce jeune homme a une grande *diſpoſition* pour les armes, pour faire des vers. Je n'ay pas oſé parler de cette affaire, à cauſe que je n'ay pas trouvé une *diſpoſition* favorable dans les eſprits. La *diſpoſition* du Sage à l'égard des mechans n'eſt pas une *diſpoſition* aigre, & atriere; mais une *diſpoſition* douce, & charitable, par laquelle il a pitié d'eux, & prend ſoin de les corriger. M. ESP. Il faut mettre les autres dans de favorables *diſpoſitions* à nôtre égard par un exterieur poli. BELL. Une bonne *diſpoſition* de l'ame veut quelque choſe de plus animé que l'état tranquille. ST. EV.

DISPOSITION, ſignifie auſſi, Alienation; ſoit par vente, ou par quelque autre acte que ce ſoit. La donation eſt une *diſpoſition* entre vifs. Le legs eſt une *diſpoſition* teſtamentaire. Il eſt deffendu aux gens mariez de s'avantager l'un l'autre par quelque *diſpoſition* que ce ſoit.

DISPOSITION, ſe dit auſſi de la deciſion & du contenu des ordonnances, & des loix, qui diſpoſent des choſes, & qu'on eſt obligé de ſuivre. Cette maxime eſt ſelon la *diſpoſition* d'une telle loi, d'une telle ordonnance. Quand quelque cas n'eſt pas reglé par la Coutume, on a recours à la *diſpoſition* du Droit écrit.

DISPOSITION, ſe dit auſſi des droits qui appartiennent à quelcun. Le Roi a la *diſpoſition*, la nomination des Benefices Conſiſtoriaux. Un majeur a la libre *diſpoſition* de ſes biens.

DISPOSITION, ſe dit encore pour Volonté; autorité; pouvoir. Il n'a pas un ſou en ſa *diſpoſition*. Cela n'eſt point en ma *diſpoſition*. Il appoſta des calomniateurs qui étoient à la *diſpoſition*. J'aime mieux voir vos yeux irriter, que de ne les point voir du tout: mais je ne hazarde gueres, quand je laiſſe ce choix à vôtre *diſpoſition*. LETT. PORTUG. On dit auſſi quelquefois en termes de civilité: Tout ce que je poſſede, eſt à vôtre *diſpoſition*, à vôtre commandement. Je ſuis bien aiſe de vous voir en bonne *diſpoſition*; c'eſt-à-dire, en bonne ſanté.

DISPOSITION, ſe dit en Aſtrologie, de l'état, de la ſituation des aſtres, & de leurs aſpects. L'horoſcope, ou le theme, ou la figure celeſte, n'eſt autre choſe que l'obſervation de la *diſpoſition* des aſtres & du ciel, & des aſpects differens des Planetes au point de la naiſſance de quelcun.

DISPROPORTION. ſ. f. Terme relatif. Diſconvenance, qui n'a que des rapports fort éloignez, ou des qualitez fort differentes. Ce mariage ne ſe fera point; il y a trop de *diſproportion* d'âge, de qualité, de biens entre les parties. Il y a tant de *diſproportion* entre l'ame & le corps, qu'on ne conçoit point comment ces deux ſubſtances agiſſent l'un ſur l'autre. LE P. LAMY. Une certaine inegalité entre les hommes, qui entretient l'ordre, & la ſubordination, eſt l'ouvrage de Dieu; une trop grande *diſproportion* eſt la loi des plus forts. LA BR. Quelque *diſproportion* qu'il y ait entre Dieu, & les interêts du monde, on ne laiſſe pas de preferer tous les jours ces interêts à Dieu. NIC.

DISPROPORTIONNER. v. act. S'éloigner trop des proportions. Cette charge eſt trop *diſproportionnée* à ſes forces; à ſa capacité.

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. part. & adj. Inegal; qui ne convient point. Les amitiez trop *diſproportionnées* ne ſont pas durables. FL.

DISPUTABLE. adj. Problematique, où il y a des raiſons de part & d'autre. Cette queſtion eſt *diſputable*; on peut ſoutenir le pour & le contre.

DISPUTE. ſ. f. Querelle; conteſtation; debat. Avoir *diſpute* enſemble. Ils ont eu *diſpute* au jeu. Il eſt toûjours en *diſpute* avec ſon hôte.

DISPUTE. Dans les Colleges, ou les Univerſitez. Theſe pour exercer les Ecoliers, en la ſoutenant en public; ou pour éprouver, & affermir la capacité de ceux qui aſpirent au Doctorat, ou aux autres degrez inferieurs. Ouvrir la *diſpute*; aſſiſter à la *diſpute*. Sortir de la *diſpute* avec honneur. Il ſe fait auſſi des *diſputes* pour la preference entre divers pretendans à une Chaire de Profeſſeur. Par Arrêt du Parlement de Paris en 1657. il a été jugé, que les Docteurs Regens des Univerſitez ſont les ſeuls Juges des Chaires vacantes, entre les diſputans; & que ceux qui ont été refuſez, ne ſont point reçus à en appeller.

DISPUTE, ſignifie, un combat d'eſprit en matiere de

ſcience ; une controverſe ſur les dogmes de la Religion. Il n'y a rien qui ſerve davantage à donner des ouvertures pour trouver la verité, que la *diſpute*. Le mouvement d'un eſprit qui s'occupe ſeul à l'examen de quelque matiere, eſt d'ordinaire trop froid & trop languiſſant : il a beſoin d'une certaine chaleur qui reveille ſes idées, & c'eſt par les oppoſitions de la *diſpute*, que l'on decouvre où conſiſte la difficulté ; ce qui donne lieu de faire effort pour la vaincre. Log. Il faut courir après la raiſon, & chercher la verité par les doutes, & par la *diſpute*. Bal. L'ardeur de vos *diſputes* inſenſées eſt devenuë le plus dangereux de vos maux. Fl. Les zélez ne peuvent ſe reſoudre à attendre le ſuccés lent & douteux des raiſonnemens, & des *diſputes*. Saurin. On cherche moins la verité dans la *diſpute*, qu'à triompher de ſon adverſaire. Cl. Le reſultat des *diſputes* eſt d'ordinaire, que chacun demeure plus attaché à ſon ſentiment. Bay. La *diſpute* forme une chaleur qui anime la Religion. St. Ev. On ne cede gueres dans la *diſpute*, & la queſtion demeure toûjours queſtion. Le P. Lamy. On devroit conſiderer les raiſons paiſiblement, & quitter l'eſprit de *diſpute*. M. de M. Les plus ſubtils ont l'avantage dans la *diſpute*, parce qu'on combat plus pour la gloire que pour la verité. Abl. La chaleur de la *diſpute* trouve par tout des raiſons, même pour combattre la raiſon. Patru.

On dit en proverbe, Qu'une *diſpute* eſt fondée ſur la pointe d'une aiguille ; pour dire, qu'elle eſt faite pour une bagatelle ; pour rien ; pour choſe de neant.

DISPUTER. v. act. Conteſter ; debattre ; entrer en concurrence pour emporter, ou conſerver quelque choſe ; la defendre. *Diſputer* une chaire de Profeſſeur. Perſonne ne *diſpute* à cette femme le prix de la beauté. Vous ne pretendez pas lui *diſputer* la couronne. Ablan. On *diſputa* le paſſage du fleuve. Id. A la Cour d'Orhon on ne *diſputois* ni de vertu, ni d'induſtrie ; mais de luxe & de diſſolution. Id. Ces deux armées ont *diſputé* long temps la victoire. En ce ſiege on a bien defendu, bien *diſputé* le terrain ; il l'a fallu gagner pied-à-pied. On lui a *diſputé* ſa qualité, ſa naiſſance. Forcadel *diſputa* la chaire de Droit à Toulouſe contre Cujas, & l'emporta.

Disputer, ſignifie auſſi, Conteſter ſur un point de ſcience, ou de doctrine ; defendre une opinion. *Diſputer* avec chaleur. Ciceron a dit des Grecs, qu'ils cherchoient moins la verité qu'à *diſputer* ſur tout. Tu ſçauras *diſputer* avec les Sophiſtes, mais tu ne ſçauras pas vivre avec les hommes, diſoit Socrate à Euclide, qui ſe plaiſoit trop à *diſputer*. En ſoutenant vôtre opinion, que ce ſoit avec un certain temperament, qui mette celui qui *diſpute* contre vous, en état de vous ceder ſans chagrin. La paſſion de *diſputer* gâte beaucoup l'eſprit : en *diſputant* on entre en inimitié premierement contre les raiſons, & puis contre les perſonnes : nous n'apprenons à *diſputer* que pour contredire, & chacun contrediſant, & étant contredit, il arrive que le fruit de la diſpute eſt d'aneantir la verité. Mont. La douceur dans la diſpute eſt un ſecret deſir de vaincre ceux contre qui nous *diſputons*. M. Esp. On *diſpute* aujourd'huy en Sorbonne ; pour dire, on y ſoutient quelque Theſe.

Disputer, avec le pronom perſonnel, ſignifie, Se quereller ; ſe conteſter. Ces gens-là *ſe diſputent* ſur tout, ſur un rien.

Disputé, ée. part. & adj. Ce Benefice a été bien *diſputé*, bien conteſté ; il a été le ſujet d'un grand procés.

DISPUTEUR. ſ. m. Homme querelleur, qui a coutume de diſputer. Il ne faut pas jouër contre ces *diſputeurs* continuels. Je ne puis ſouffrir ces violens *diſputeurs*, qui ſe jettent d'abord dans la derniere extremité, ſoit du blâme, ſoit de la loüange. Bal.

DISQUE. ſ. m. Terme d'Aſtronomie. C'eſt le corps du ſoleil, ou de la lune, tel qu'il paroit à nos yeux. On a obſervé quelquefois Mercure dans le *diſque* du ſoleil. Il n'y a eu que la moitié du *diſque* de la lune, qui fut entré dans l'ombre de la terre en une telle éclipſe. Le *diſque* ſe diviſe en douze parties, qu'on appelle *doigts* ; & c'eſt par là qu'on meſure la grandeur d'une éclipſe. Quoyque le *diſque* de la Lune ſoit infiniment plus petit que celui du ſoleil ; cependant parce-qu'elle eſt plus proche de nous, ſon *diſque* apparent peut égaler le *diſque* apparent du ſoleil, & le cacher tout entier à nos yeux.

Disque, ſe dit auſſi en termes d'Optique, de la grandeur des verres de lunettes, & de la largeur de leurs ouvertures, de quelque figure qu'ils ſoient, ſoit plans convexes, omphaloptres, menifques, ou autres.

Disque, ſignifioit auſſi, chez les Anciens, un palet qui ſervoit aux jeux & aux exercices. C'étoit un rond de metal ou de pierre, large d'un pied, qu'on jettoit en l'air pour faire voir ſa force, & ſon adreſſe.

Disque, ſe dit encore en termes de Botanique, de la partie des fleurs radiées, qui en occupe le centre. On l'appelle quelquefois, le *baſſin*. Le *diſque* eſt compoſé de pluſieurs fleurons poſez à plomb.

DISQUISITION. ſ. fem. Terme dogmatique. Examen exact ; recherche. Cette queſtion eſt d'une longue *diſquiſition*, d'une longue recherche.

Disquisition, ſe dit auſſi d'un Traitté, d'une Diſſertation ſur une matiere qu'on examine à fond. Del Rio a fait un gros livre de *Diſquiſitionis* Magiques.

DISSECTEUR. ſ. m. Celui qui diſſeque. Un bon, un habile *diſſecteur*. L'Academie ne le dit point.

DISSECTION. ſ. f. Terme d'Anatomie. Operation, par laquelle on diſſeque, & on diviſe les parties du corps d'un animal, & on en fait l'anatomie, pour les faire conſiderer chacune à part. Les Chirurgiens ont demandé le corps d'un criminel, afin d'en faire la *diſſection*. Quelques Anciens Anatomiſtes ont fait des *diſſections* d'hommes vivans, comme Herophile, Eraſiſtrate, & Carpus & Veſal dans le XVI. ſiecle.

Dissection, ſe dit quelquefois de l'art de couper les viandes qu'on ſert ſur table. Il y a des Ecuyers trenchans, qui font la *diſſection* des viandes avec une propreté & une adreſſe merveilleuſe.

DISSEMBLABLE. adj. m. & f. Qui eſt different ; qui ne reſſemble point. Les jumeaux ſont ſouvent *diſſemblables* en humeurs, en aventures. Ces deux eſpeces ſont fort *diſſemblables* ; je vous en ferai voir la diſparité.

DISSENTERIE. Voyez Dyssenterie.

DISSENTION. ſ. f. Mauvaiſe intelligence ; diſcorde ; diviſion ; querelle. Les flatteurs jettent la *diſſention* entre les Princes. Un faux rapport a mis la *diſſention* dans ce menage, dans cette famille. Cette precaution échauffa la *diſſention* au lieu de l'éteindre. Le Vassor. L'intolerance eſt la cauſe des troubles, & des *diſſentions* dans un Etat. Nourrir la *diſſention*. L'Evangile eſt un principe de diſcorde & de *diſſention*. Le Cl. Il y a des gens qui ſe font un plaiſir malin de jetter la *diſſention* entre deux amis. Bell.

DISSEQUER. v. act. Terme d'Anatomie. Ouvrir le corps d'un animal, en faire l'anatomie, en faire voir les parties ſeparées. Les Anatomiſtes modernes ont excellé en l'art de *diſſequer* ; ils y ont fait bien de nouvelles decouvertes.

Disséquer, ſe dit auſſi des viandes qu'on ſert ſur table, & de l'art de les couper proprement & adroitement. Les Allemans ſont curieux d'apprendre l'art de

Digitized by Google

de *disequer* les viandes; ſe picquent d'être bons Ecuyers trenchans.

DESSEQUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISSERTATION. ſ. f. Diſcours; Traitté ſçavant ſur quelque matiere, ſur quelque queſtion. Balzac à fait une belle *Diſſertation* ſur l'*Herodes infamis* de Daniel Heinſius.

DISSIMILAIRE. adj. m. & f. Terme de Medecine. Qui n'eſt pas de même nature ou de même eſpece. On diviſe les parties du corps en *ſimilaires* & en *diſſimilaires*. Les *ſimilaires* ſont celles, qui ne ſont point compoſées d'autres de differente nature. Voyez SIMILAIRE. Les *diſſimilaires* ſont celles, qui ſont compoſées d'aueres de differente nature, comme le doigt qui ſe peut diviſer en os, en nerfs, en arteres, en muſcles, &c.

DISSIMULATEUR, ATRICE. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet. ſ. m. & f. Qui diſſimule. Les Politiques font vanité d'être *diſſimulateurs*. Un ſubtil *diſſimulateur*. M. DE M.

DISSIMULATION. ſ. f. Silence artificieux; feinte; deguiſement; art de ſe cacher, & de compoſer ſes paroles, & ſes actions. L'uſage du monde a introduit une *diſſimulation* de prudence, & de politeſſe. SIACY. L'hypocriſie eſt preſque la même choſe que la *diſſimulation*. M. SC. La *diſſimulation* approche ſouvent de la fourberie. ID. Cet homme, ſi ſecret dans le fond, paroît éloigné de la *diſſimulation*, juſqu'à approcher de la naïveté. AB. DE ST. R. Si la *diſſimulation* conſiſte ſimplement à cacher nos ſentimens, ce n'eſt point un vice: mais il faut que ce deguiſement ne ſoit pas oppoſé à la verité; autrement c'eſt un menſonge. CAIL. La *diſſimulation* eſt ſi contraire à la franchiſe, qui eſt le lien des amitiez, qu'elle ne trouve point de defenſeurs parmi les honnêtes gens. ID. La *diſſimulation* ne compatit point avec l'humeur Françoiſe. MEZ. Il n'y a point de vice qui ſente plus la baſſeſſe du cœur, que la *diſſimulation*. MONT. Comment penetrer les voiles de la *diſſimulation*; diſcerner un hypocrite d'un veritable homme de bien; un fourbe adroit d'un homme prudent; une femme ſage d'une femme artificieuſe? M. SC. A parler ſincerement, la parfaite *diſſimulation* eſt le chef-d'œuvre de la prudence. ID. La *diſſimulation* qui ſçait deguiſer toutes choſes, ſe maſque elle-même, & prend le nom de prudence. OE. M. La *diſſimulation* a des ſuites ſi dangereuſes, qu'on peut la confondre avec le menſonge. M. SC. Sa *diſſimulation*, qui n'étoit pas preparée à une ſi rude épreuve, l'abandonna à une ſi triſte nouvelle. AB. DE ST. R.

DISSIMULER. v. act. Deguiſer adroitement; ne ſe pas decouvrir; feindre; cacher ce qu'on a dans l'ame; faire ſemblant de ne voir pas ce qu'on voit. C'étoit une maxime de Louis XI. Que qui ne ſçait pas *diſſimuler*, ne ſçait pas regner. *Diſſimuler* une offenſe; *diſſimuler* ſa haine, ſon amour; *diſſimuler* ſon reſſentiment. L'art de *diſſimuler*, eſt le grand art d'aujourd'huy. OE. M. Quand on n'a plus qu'un moment à vivre, on n'a plus rien à *diſſimuler*. QUIN. La ſcience de *diſſimuler* eſt d'un grand uſage; il ne faut montrer ſon jeu que quand il eſt ſûr. AMELOT. Tibere poſſedoit ſi bien l'art de *diſſimuler*, qu'on apprehendoit moins ſes menaces, que ſon ſecret & ſon ſilence, & ſes careſſes mêmes. ABL. Il n'eſt point de rencontre, où la *diſſimulation* ſoit d'un ſi grand uſage qu'en amour, ni où il ſoit plus difficile de *diſſimuler*. AB. DE ST. R. Il y a une eſpece de conſpiration ou de convention entre les hommes, de *diſſimuler* ce qu'on penſe les uns des autres. NIC.

DISSIMULÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Feint; deguiſé; fin; couvert; artificieux. Il eſt auſſi ſ. m. & f. Qui cache ſes ſentimens; qui penſe autrement qu'il ne dit. C'eſt une *diſſimulée*. Il faut être ſur ſes gardes avec des eſprits *diſſimulez*. Les hommes ſont d'ordinaire hypocrites, & *diſſimulez*. A la Cour on ne peut ſe paſſer d'être un peu *diſſimulé*, & même un peu *hypocrite*. M. SC. La prudence nous rend *diſſimulez*. CAIL. Je ne me laiſſerai point ſurprendre à vos regards trompeurs, ni à vos ſouris *diſſimulez*. OE. M. Soyez froid, ſoyez negligent, ſoyez même leger, ſi vous le pouvez; mais ne ſoyez jamais *diſſimulé*. LETT. PORTUG.

DISSIPATEUR, ATRICE. ſ. m. & f. Prodigue; qui depenſe, qui conſume ſon bien mal à-propos. Cet homme eſt un grand *diſſipateur*. Tacite repreſente Petrone, non pas en *diſſipateur* dans la debauche; mais en homme delicat, dans un luxe poli, & curieux. ST. EV. A Lacedemone, celui qui prodiguoit ſon temps, paſſoit pour le plus grand *diſſipateur*. TOUR.

DISSIPATION. ſ. f. S'évaporation; conſumption; deſtruction. L'étude cauſe une grande *diſſipation* d'eſprits. La *diſſipation* des Finances eſt la ruine de l'Etat.

DISSIPATION, ſignifie encore, Diſtraction; inapplication. La *diſſipation* vient de trop d'action, & de vivacité. VAL. Nous nous ennuyons aiſément de penſer à nos devoirs, & nous cherchons de remede dans la *diſſipation*. NIC. Combien de fois un ſouvenir importun, au milieu même de la priere, vous a-t-il jetté dans des *diſſipations*, que les inquietudes de cette vie ne rendent que trop inevitables? FL. La *diſſipation* eſt inevitable dans le commerce du monde. NIC.

DISSIPER. v. act. Diſperſer; conſumer; detruire; reduire à rien. *Diſſiper* ſon bien. Il y a des gens, qui *diſſipent*, & qui ne ſçavent pas donner. ABL. L'ardeur du ſoleil a *diſſipé* le brouillard. La faim, & les maladies ont *diſſipé* l'Armée. La vuë ſe *diſſipe* & ſe perd à regarder de vaſtes campagnes. ST. EV.

DISSIPER, ſe dit figurément, & ſignifie, Epuiſer; s'évaporer; ſe diſtraire; ſe partager. Faire perdre l'application, & l'attention. La compagnie trop frequente *diſſipe* l'eſprit. & la retraite trop longue l'affoiblit. ST. EV. L'action *diſſipe* l'eſprit, & la reflexion l'appeſantit. LA BR. Le tumulte des villes *diſſipe* trop, & fait que l'on eſt moins à ſoi-même. OE. M. L'eſprit ſe *diſſipe* dans une longue meditation. Rien n'empêche les Religieuſes de penſer inceſſamment à leur paſſion; elles ne ſont point detournées par mille choſes qui *diſſipent*, & qui occupent dans le monde. LETT. PORTUG. Les femmes ſont occupées dans le monde, ne ſont pas d'ordinaire fort tendres, parceque cela *diſſipe* les ſentimens du cœur. OE. M. L'eſprit eſt plus net, & plus recueilli le matin, & avant que les affaires le *diſſipent*. BOU.

DISSIPÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Outre les ſignifications de ſon Verbe, il ſignifie, Diſtrait; inapplqué; partagé. Cet homme eſt trop *diſſipé*. L'ennui de la retraitte eſt inſupportable à ceux qui ſont accoutumez à mener une vie tumultueuſe, & *diſſipée*. OE. M.

DISSOLU, UË. adj. ſe dit figurément, & ſignifie, Debauché; deshonnête; libertin. On crie contre les mœurs *diſſoluës* du ſiecle. Cet homme mene une vie *diſſoluë*; il eſt *diſſolu* dans ſes mœurs; il dit des mots *diſſolus*; il dit des choſes *diſſoluës*; c'eſt à-dire, des ordures.

DISSOLU, Participe du Verbe *Diſſoudre*, & ſignifie, Separé; rompu; deſuni. Un mariage *diſſolu*, ou par nullité, ou par la mort d'un des conjoints. Une communauté *diſſoluë*. Une ſocieté, une amitié *diſſoluë*. *Diſſolu* & *Diſſoluë* ne ſont plus uſitez en ce ſens. Il faut dire, Un mariage *diſſous*; une ſocieté *diſſoute*, &c. L'ACAD. RICH.

DISSOLVANT, ANTE. adj. & ſubſt. Acide;

Digitized by Google

qui diſſout; qui diviſe les corps; qui les réduit en petites parties. Le fiel eſt un dernier *diſſolvant* qui achève la digeſtion. ROHAULT. L'eau forte eſt le *diſſolvant* de pluſieurs metaux. L'eſprit de vin eſt le *diſſolvant* des reſines. L'eau eſt le *diſſolvant* des ſels & des gommes. On vante l'alcaeſt pour être le plus grand des *diſſolvans*. On appelle en general les acides *menſtrues* & *diſſolvans*. L'eſprit de vinaigre diſtillé eſt le *diſſolvant* des perles & des coraux. On ſervit une taſſe d'or pleine d'un vinaigre tres-fort, qui eſt un prompt *diſſolvant*. CITRI. Les pretendus *diſſolvans* univerſels ſont decrits énigmatiquement par Paracelſe, Van Helmont, De Comitibus, &c.

DISSOLUBLE. adj. m. Qui ſe peut reſoudre en pluſieurs parties. Il n'y a point de corps qui ne ſoit *diſſoluble* par le feu, par l'art de la Chymie. On doute de l'uſage de ce mot. Au moins eſt-il un de ceux que l'Academie efface dans ſes *additions*, après l'avoir mis dans ſa table de ſon Dictionaire. Richelet n'en dit rien.

DISSOLUTIF, IVE. adj. Qui a la vertu de diſſoudre. TACHARD.

DISSOLUMENT. adv. D'une maniere diſſoluë, & dereglée. Parler *diſſolument*; vivre *diſſolument*; ſe plonger dans toutes ſortes de debauches.

DISSOLUTION. ſ. f. Deſtruction; reſolution; ſeparation d'un corps en ſes parties. Il n'y a point de corps ſi compactes, dont le feu ne faſſe la *diſſolution*. On dit, Que la mort fait la *diſſolution* du compoſé; parcequ'elle detruit, & aneantit le compoſé, en ſeparant l'ame d'avec le corps.

DISSOLUTION, en termes de Pharmacie, eſt une reduction des corps compactes, durs, ou épais en forme liquide, ou coulante, par l'addition de quelque liqueur. On fait la *diſſolution* de la manne, de la caſſe, du ſucre, des gommes & reſines dans les liqueurs convenables. La *diſſolution* de l'or ſe fait dans de l'eau regale; celle des perles & des coraux, dans du *vinaigre* diſtillé, &c.

On dit auſſi au Palais, La *diſſolution* d'un mariage; la *diſſolution* d'une communauté, quand un mariage a été declaré nul; quand une communauté eſt finie, & rompuë. La *diſſolution* de la communauté ne ſe fait que par la clôture de l'inventaire.

DISSOLUTION, ſignifie en Morale, Debauche; dereglement de vie & de mœurs. Vivre dans la *diſſolution*. Se plonger dans toutes ſortes de *diſſolutions*. VAUG.

DISSONANCE. ſ. f. Terme de Muſique. Faux accord oppoſé à *Conſonance*. Il eſt produit par le mélange, ou la rencontre de deux ſons qui ſont deſagreables à l'oreille, tels que ſont les ditons, les tritons, les fauſſes quintes, les quartes ſuperfluës, les ſeptiémes & leurs repliques. La ſeconde *diſſonante* eſt le demi-ton majeur, qui eſt la difference de la tierce majeure à la quarte. Les *diſſonances* ſervent à la Muſique, encore qu'elles n'y entrent que par accident. Les meilleurs Muſiciens employent les *diſſonances*, & les fauvent ſelon les regles; c'eſt-à-dire, qu'ils ſçavent couvrir à-propos des accords imparfaits par des accords parfaits. On place d'ordinaire les *diſſonances* dans les endroits triſtes. Dans les plaintes, &c. elles ſiéent là fort bien; ce ſont des agrémens peu naturels qui deviennent excellens là, où la nature ſouffre, & où elle gemit. Ces tons aigus, ces accords qui jurent, ſont comme des cris de la nature qui ſe plaint.

DISSOUDRE. v. act. *Je diſſons, tu diſſous, il diſſout; nous diſſolvons, vous diſſolvez, ils diſſolvent.* Quelques-uns conjuguent autrement ce Verbe au plurier, & diſent, *Nous diſſondons, vous diſſondez, ils diſſondent*; mais le grand uſage eſt pour la premiere maniere de le conjuguer. Il a au Preterit, *J'ai diſſout, ou j'ai diſſous*. L'Academie tient pour DISSOUS; mais elle dit, DISSOUTE, au feminin; & au Subjonctif, *Que je diſſolve*; & ſelon les autres, *Que je diſſonde*. Il ſignifie, Reduire un corps en forme liquide par le moyen d'un diſſolvant convenable. Tous les acides ne ſont pas d'une même nature; puiſque les uns *diſſolvent* certains corps, que les autres acides ne *diſſolvent* pas. Il ſe trouve des corps qui ſe *diſſolvent* dans l'eſprit de nitre, & qui ne ſe *diſſolvent* pas dans l'eſprit de ſel; & d'autres qui ſe *diſſolvent* dans l'eſprit de ſel, & qui ne ſe *diſſolvent* pas dans l'eſprit de nitre. Les mêmes acides compoſent differentes figures en ſe cryſtallifiant ſelon les differens alkalis qu'ils ont *diſſous*: par exemple, l'eſprit de nitre ayant *diſſout* de l'argent, ſe cryſtallife en lames minces, larges, & triangulaires; & ayant *diſſout* du cuivre, ſes cryſtaux ſont épais, longuets, & hexagones. Dans une infuſion de ſenné on *diſſout* de la caſſe, ou de la manne, pour faire une medecine ordinaire. Le ſel ſe *diſſout* dans de l'eau juſqu'à une certaine quantité. Le levain de l'eſtomac *diſſout* les viandes. Cleopatre fit *diſſoudre* une de ſes perles dans du vinaigre. Le temps *diſſout*, detruit toutes choſes. Il n'eſt rien que le temps à la fin ne *diſſonde*. SCAR.

DISSOUDRE, ſignifie encore, Fondre; liquefier. Le ſel, le ſucre ſe *diſſondent* dans l'eau.

DISSOUDRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Rompre; ſeparer. On a fait *diſſoudre* le mariage pour cauſe d'impuiſſance. Un mariage valablement contracté ne peut être *diſſous*, pour quelque cauſe que ce ſoit. Les Juriſconſultes diſent, Que les contrats ſe *diſſolvent* de la même maniere qu'ils ont été faits; c'eſt-à-dire, par un conſentement contraire. La ſocieté ſe *diſſout* dès le moment que les aſſociez n'agiſſent plus en aſſociez. PATRU. L'amitié s'ufe, & ſe *diſſout* quelquefois inſenſiblement.

DISSOUS, ou DISSOUT, OUTE. part. paſſ. & adj. On dit auſſi *Diſſolu* & *Diſſolué*; mais dans un autre ſens. Voyez ci-deſſus, DISSOLU.

DISSUADER. v. act. Deconſeiller; detourner quelcun de quelque entrepriſe. Le Prince avoit conçu une entrepriſe; ſes Miniſtres l'en ont *diſſuadé*. Demoſthene perſuade, & *diſſuade* avec une egale facilité. TOUR.

DISSUADÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISSUASION. ſ. f. Diſcours qui detourne, & empêche de faire quelque choſe. Le genre deliberatif conſiſte en deux parties; la *diſſuaſion*, & la *perſuaſion*.

DISTANCE. ſ. f. Eſpace; intervalle; éloignement d'une choſe à l'égard d'une autre, ſoit pour le temps, ſoit pour le lieu, ſoit pour la qualité. La plus grande *diſtance* de la lune eſt de 61, demi-diametres de la terre; ſa plus petite de 53. C'eſt une choſe plaiſante que les Philoſophes pretendent meſurer la *diſtance* & l'éloignement des Planetes, & des étoiles, comme ils meſurent leur jardin! ARI. Les Aſtronomes diviſent la diverſe *diſtance* des Planetes à l'égard de la terre en grande, moyenne, & petite; ſelon le point de leur déferent, ou excentrique, dans lequel elles ſont plus ou moins éloignées de la terre.

DISTANCE, figurément, ſignifie, Difference; éloignement. La difference, ou la *diſtance* entre le Createur, & la creature, eſt infinie. La puiſſance abſoluë du Souverain ôte, & fait diſparoître la *diſtance* infinie qui eſt entre les Grands, & le peuple: elle les rapproche, & tous plient également ſous elle. LA BR.

Ce rang entre elle, & vous met-il tant de diſtance? RAC.

Il y a plus de *diſtance* de tel homme à tel homme, que de tel homme à la bête. MONT.

DISTANT, ANTE. adj. Eloigné. Ces deux choſes ſont *diſtantes*, autant que le ciel eſt *diſtant* de la terre. On le dit & du temps & des lieux. L'ACAD. *Diſtant* de trois lieues.

On

On dit en Philoſophie, Que les corps n'agiſſent point ſur ceux qui ſont trop *diſtans*; c'eſt-à-dire, hors de leur ſphere d'activité.

DISTENSION. ſ. f. Action, par laquelle on étend. Il ne ſe dit gueres que des membres. La plus grande douleur que ſouffrent les criminels à la queſtion, c'eſt la *diſtenſion* des membres, quand on ſe ſert du grand treteau.

DISTILLATEUR. ſ. m. Chymiſte; qui fait profeſſion de diſtiller. Le Roi donne des lettres de *Diſtillateur*.

DISTILLATEUR, ſe dit au figuré, pour ſignifier, un homme qui ſubtiliſe, qui raffine trop. Ne vous laiſſez point éblouir à la ſubtile politique de ces *diſtillateurs* des maximes de Tacite, qui à l'exclusion de Juppiter, voudroient preſider au gouvernement de l'Univers. BAL. Ni l'Academie, ni Richelet ne l'employent en ce ſens.

DISTILLATION. ſ. f. Action de diſtiller, ou la choſe même diſtillée. C'eſt une élevation des parties aqueuſes, ſpirituelles, oleagineuſes, ou ſalines des mixtes, ſeparées des groſſieres & terreſtres par le moyen du feu, qui ſe reſſerrent, & ſe condenſent après par le froid. La *diſtillation droite*, ſe fait par l'alembic ordinaire, quand la liqueur s'éleve & tombe dans le recipient. L'*oblique*, ſe fait par le côté dans les vaiſſeaux courbez, comme cornuës, ou retortes. Et la *diſtillation par deſcente*, eſt celle qui ſe fait, quand le feu ſe met par deſſus & autour du vaiſſeau, dont l'orifice eſt en bas. Il y a auſſi une *diſtillation par deſcente*, qu'on appelle *par defaillance*, qui eſt une reſolution naturelle des ſels en liqueur, qui ſe fait par l'humidité.

DISTILLER. v. act. Terme de Chymie. Separer par le moyen du feu, & d'un alembic tout l'humide, ou le ſuc le plus exquis de quelque corps; l'élever par la chaleur, & le reſſerrer par le froid. L'eau de vie ſe fait en *diſtillant* le vin.

DISTILLER, ſe dit abſolument des choſes qui couſent, & qui tombent goute à goute. On dit en ce ſens, Que le nez *diſtille* aux gens enrumez: Qu'une fiſtule lacrymale *diſtille* toûjours; qu'elle jette quelque humeur. L'eau qui *diſtille* des goutieres, ruine les fondemens d'une maiſon. La groſſe pluye eſt paſſée, il ne fait plus que *diſtiller*; c'eſt-à-dire, il n'y a plus que les goutieres. Un ſoldat couppant du pain, on apperçut des goutes de ſang qui en *diſtilloient*. VAUG.

DISTILLER, ſe dit auſſi des ſucs & gommes qui ſortent des arbres. Les pins & ſapins ſont les arbres qui *diſtillent* la reſine. Le palmier, le cocos *diſtillent* des liqueurs, qui paſſent pour du vin.

DISTILLER, ſe dit figurément, & ſignifie, Decharger; repandre. *Diſtiller* ſon eſprit ſur quelque choſe; c'eſt-à-dire, le travailler; s'évaporer par une trop forte application. Il y a toûjours eu dans le monde des Alchymiſtes, qui ont *diſtillé* les choſes humaines, & donné plus de liberté qu'ils ne devoient, à leurs conjectures, & à leurs ſoupçons. BIAL.

La colere dans l'ame, & le feu dans les yeux,
Il diſtilla ſa rage en ces triſtes adieux. BOI.
En blâmant ſes écrits, ai-je d'un ſtile affreux,
Diſtillé *ſur ſa vie un venin dangereux?* ID.

On dit auſſi d'une perſonne qui pleure abondamment, Qu'elle ſe *diſtille*, & ſe fond en larmes. *Se diſtiller* en pleurs.

DISTILLÉ, ÉE. part. Le vinaigre *diſtillé* eſt un bon diſſolvant.

DISTINCT, INCTE. adj. Separé; different. Ce ſont deux queſtions *diſtinctes*, & ſeparées. Nous avons en nous un principe intelligent, tout-à-fait *diſtinct* du corps, & de la matiere. MALEB.

DISTINCT, ſe dit auſſi des choſes qui ſont claires, nettes, & ſans confuſion. Une voix *diſtincte*. Des termes clairs & *diſtincts*. Avoir une vuë *diſtincte*; c'eſt appercevoir les ſujets, les objets ſans confuſion. Nous ne devons croire avec certitude que les choſes, dont nous avons une idée claire, & *diſtincte*. BAT. Conſiderons nos défauts d'une vuë *diſtincte*, afin de nous decouvrir à nous-mêmes tels que nous ſommes. NIC. Le peuple n'eſt point accoutumé à faire une reflexion preciſe, & *diſtincte* ſur les principes de la Religion. OE. M.

DISTINCTEMENT. adv. Nettement, clairement; d'une maniere diſtincte. Parler *diſtinctement*; s'expliquer *diſtinctement*. Le ſouvenir de ſon époux expirant la touche vivement, & cet objet funeſte eſt encore trop proche, pour lui laiſſer ſentir *diſtinctement* ſa douleur. P. DE CL. Quand un dogme eſt clairement, & *diſtinctement* dans l'Ecriture, c'eſt à la raiſon à ceder. OE. M.

DISTINCTIF, IVE. adj. Qui diſtingue; qui marque une difference eſſentielle. L'élegance de cet Auteur eſt ſon caractere *diſtinctif*. Ce mot n'eſt dans aucun autre Dictionnaire; quoy qu'il ſoit fort ſignificatif.

DISTINCTION. ſ. f. Separation; diviſion. Il faut faire *diſtinction* de mes droits, & de mes pretentions d'avec les vôtres. Il écrit tout de ſuite, & ſans *diſtinction* de chapitres.

DISTINCTION. Difference; preference; diſtance; choix. Offenſer tout le monde ſans *diſtinction*; ne faire nulle *diſtinction* d'ami ou d'ennemi. Maſſacrer tout ſans *diſtinction* d'âge, ou de ſexe. Le merite met bien de la *diſtinction* entre les perſonnes. L'humilité ne demande point de *diſtinction*, ſi ce n'eſt pour s'abaiſſer plus que les autres. FLEURY. L'univerſalité, jointe à l'éminence des vertus guerrieres, étoit le caractere de *diſtinction* de l'invincible Condé. LE P. BOURD. De quelque ſuperbe *diſtinction* que ſe flattent les hommes, ils ont tous une même origine. M. DE M. Le Prince ſçait bien faire la *diſtinction* du merite, quand il diſtribuë ſes graces; c'eſt-à-dire, le choix, le diſcernement. Je hais cette complaiſance fade, qui applaudit à tout ſans *diſtinction*. BELL. Les honnêtetez perdent leur prix, quand elles ſont ſans *diſtinction*. MONT. On affecte des *diſtinctions* d'honneur dans les Egliſes mêmes, où doit s'aneantir toute gloire humaine. FL. La *diſtinction* doit être agreable aux perſonnes de qualité: mais il faut ſe l'attirer, & non pas ſe la faire preſomptueuſement ſoi-même. ST. EV. Il ne faut jamais faire des *diſtinctions* injurieuſes. SACY.

On dit d'une perſonne d'une grande qualité, ou d'un merite extraordinaire, Que c'eſt une perſonne d'une grande *diſtinction*.

DISTINCTION, en Philoſophie. Difference maniere, dont on comprend les choſes. Il y a trois ſortes de *diſtinctions*, Réelle, modale, & de raiſon. La *diſtinction réelle*, eſt celle qui ſe trouve entre pluſieurs choſes, qui peuvent exiſter ſeparément les unes des autres. La *diſtinction modale*, ſe rencontre entre les modes, & les ſubſtances. La *diſtinction de raiſon*, ſe fait entre les choſes qui ſont réellement les mêmes; mais que nôtre eſprit conçoit comme ſeparées. Les *diſtinctions philoſophiques*, ne ſont bien ſouvent que des chicanes, & des échappatoires. Rien n'eſt plus ennuyeux que des *diſtinctions* qui n'éclairciſſent de rien, & qui ne ſervent qu'à éluder la difficulté. OE. M. Un Docteur pour repondre à mes doutes, me donna trois *diſtinctions*, qui ſont trois autres doutes. MONT. Les Theologiens ont multiplié les diſputes à force de *diſtinctions*. OE. M. Il y a des Docteurs qui diſcournent des vertus & des vices avec tant de ſubtilité, qu'ils juſtifient les plus grands crimes à la faveur de leurs *diſtinctions*. D. G. P.

DISTINCTION. Terme du Droit Canonique. La premiere partie du Decret de Gratien eſt diviſée en CI. *diſtinctions*; & chaque *diſtinction* eſt ſubdiviſée par chapitres. Voyez DECRET.

DISTINGUO. ſ. m. Terme Latin, qui n'a d'uſage que dans l'Ecole, qui ſignifie, *je diſtingue*, & dont on ſe ſert pour ſe défaire d'un argument. Le Repondant fort preſſé ſe tira par un *diſtinguo*. J'apprehende forteſcelement le *diſtinguo*. PASC. Je connois le *diſtinguo*, & j'y ay été attrapé. ID. Fendre un argument en deux par un ſubtil *diſtinguo*. MARVILL. Quelqu'un a appellé par plaiſanterie le *diſtinguo*, le paſſe partout de la verité. Moliere fait repondre pedantſequement par T. D. à ſa Maitreſſe, qui lui diſoit, qu'il faut être ſoumis aux volontez de ce qu'on aime: *diſtinguo*, Mademoiſelle; pour l'interêt de ſon amour, *concedo*: contre ſa paſſion, *nego*.

DISTINGUER, v. act. Connoître; remarquer; diſcerner la difference d'une choſe d'avec une autre. *Diſtinguer* les objets; *diſtinguer* les bons d'avec les mechans. Je connoiſſois toute la tendreſſe de vôtre ame, & j'aurois *diſtingué* ſes mouvemens amoureux entre tous les autres. LETT. PORTUG.

DISTINGUER, ſignifie auſſi, Separer; diviſer; mettre à part. Il faut *diſtinguer* les interêts de ces parties; *diſtinguer* les divers chefs de leurs demandes.

DISTINGUER, ſignifie encore, Oter l'équivoque; marquer les divers ſens d'une propoſition. Pour ſe tirer d'affaires dans l'Ecole il faut *diſtinguer*.

DISTINGUER, ſignifie encore, Mettre de la difference; élever au deſſus d'un autre. Une grande charge *diſtingue* bien un homme. La valeur fait *diſtinguer* les gens à l'armée, une grande capacité *diſtingue* les gens de Robe. Une grande alliance *diſtingue* beaucoup. Dieu ne *diſtinguera* pas les hommes par leurs dignitez, mais par leurs vertus. FL. Les hommes appliquent toutes leurs penſées à ſe *diſtinguer*, & à acquerir de la gloire. LA BR. La vanité de ſe *diſtinguer* fait oublier aux hommes leurs devoirs les plus ſacrez, & leurs obligations les plus eſſentielles. AA. DE ST. R. Il y a des perſonnes qui ſe montrent outrées de douleur à la mort de leurs amis, pour ſe faire remarquer, & *diſtinguer* des autres. M. ESP. Si ſon rang le *diſtinguoit*, il étoit encore plus *diſtingué* par ſon merite. M. DE M.

Je veux qu'on me diſtingue, *& pour le tranſmettre net,*
L'ami du genre humain n'eſt point du tout mon fait.
MOL.

DISTINGUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Cet Officier eſt un homme fort *diſtingué*; fort au deſſus des autres: il s'eſt *diſtingué* par ſa valeur; c'eſt-à-dire, ſignalé. J'ay pour vous une eſtime *diſtinguée*. Il eſt d'une naiſſance *diſtinguée*.

DISTIQUE. ſ. m. Piece de Poëſie, dont le ſens eſt contenu en deux vers. Il y a de belles moralitez dans les *Diſtiques* de Caton. Les vers hexametres, & pentametres ſe rangent par *Diſtiques*.

DISTORSION. ſ. f. Terme de Medecine. On appelle *diſtorſion de bouche*, la contraction ou le racourciſſement qui ſe fait d'un ſeul côté de la bouche. Elle arrive, quand il n'y a que les muſcles d'un côté du viſage qui ſouffrent convulſion, ou paralyſie. Lorſque la *diſtorſion de la bouche* vient de convulſion, elle ſe fait du même côté, où eſt la convulſion, parceque la force de la partie qui eſt en convulſion, eſt plus grande que celle de la partie ſaine: au contraire lorſqu'elle vient de paralyſie, elle ſe fait du côté oppoſé, la partie paralytique étant emportée par la ſaine. Dans la *diſtorſion de la bouche* le malade ne peut cracher que d'un côté, & ſi on le fait rire, ou qu'on l'oblige à prononcer la lettre O, on s'apperçoit aiſément qu'il ne remué qu'un côté de la bouche. Les Latins appellent cette maladie *tortura oris*; & les Grecs, *ſpaſmus hynicus*. Il y a auſſi une *diſtorſion* de l'œil, qu'on nomme *œil louche*, ou *ſtrabiſme*. Voyez LOUCHE.

DISTRACTION. ſ. f. Terme de Palais. Demembrement; ſeparation; deduction; action, par laquelle on diſtrait. Il a obtenu la *diſtraction* d'une terre qu'il pretendoit. On a fait la *diſtraction* des ſommes qui ne lui appartenoient pas. Il a été condamné à l'amende pour la *diſtraction* du reſſort, ou de la Juriſdiction.

DISTRACTION, en Morale, ſignifie, Diverſion; diſſipation; inapplication d'eſprit. Il faut ſe retirer dans la ſolitude pour vacquer à la contemplation, & à la priere ſans *diſtraction*. Combien de *diſtractions*, & de diſſipations viennent troubler nôtre devotion? LE P. L. Je m'imagine toûjours vous voir dans cette *diſtraction* qui m'a cauſé tant de ſoupirs. LETT. PORTUG. Les *diſtractions* affoibliſſent les fonctions de l'eſprit, & le rempliſſent d'inutilitez. PORT-R. Les plaiſirs ſont une grande *diſtraction* aux deſſeins de fortune, & d'établiſſement. AB. DE ST. R.

DISTRAIRE. v. act. & defectueux. Terme de Palais. *Je diſtrais*; *j'ay diſtrait*; *je diſtrairai*. Il ſignifie, Oter; retrancher; demembrer; deduire une partie d'un tout. Mon fief a été *diſtrait* de la ſaiſie en decret. Quand on taxe les depens, il faut *diſtraire* les ſalaires du Procureur d'avec le debourſé de la partie. Du contenu en cette obligation il en faut *diſtraire*, ou deduire, ce que j'ay payé. Quand on a compris dans des criées des heritages, qui appartiennent à un autre, il doit former ſon oppoſition à fin de *diſtraire*. Les oppoſitions à fin de *diſtraire* ſe doivent juger avant le congé d'adjuger.

DISTRAIRE, ſignifie auſſi, Demembrer une Juriſdiction; une Seigneurie. On a *diſtrait* pluſieurs Evêchez de l'Archevêché de Bourges, pour ériger l'Evêché d'Albi en Archevêché. On a *diſtrait* une telle ville d'un tel apanage.

DISTRAIRE LA JURISDICTION, ſe dit auſſi, quand un juſticiable ſe pourvoit devant un autre Juge que l'ordinaire. Le Procureur du Roi, ou le Fiſcal, a droit de revendiquer le juſticiable pour être condamné à l'amende, quand il a *diſtrait* la juriſdiction; parceque les juſtices ſont devenuës patrimoniales.

DISTRAIRE, ſe dit figurément, & ſignifie, Interrompre; detourner; deſappliquer. Quand on compoſe de genie, la moindre choſe *diſtrait*. Dans ma ſolitude perſonne ne me *diſtrait*. On ne peut *diſtraire* ce jeune homme de ſon attache pour le jeu, pour les femmes. Le corps *diſtrait* l'eſprit, & lui derobe l'idée de Dieu. LE P. L.

De ſon image en vain j'ay voulu me diſtraire. RAC.

DISTRAIT, AITE. part. & adj. On appelle un eſprit *diſtrait*, celui qui n'a point d'attention à ce qu'on lui dit; qui eſt inappliqué; qui ne ſuit pas la converſation; que ſes penſées emportent ailleurs de temps en temps, & que la converſation rappelle auſſi de temps en temps. Il y a des imaginations naturellement *diſtraites* & vagabondes. NIC. Avoir un eſprit inegal, *diſtrait*, & diſſipé. OE. M. Les Amans ſont trop *diſtraits*, & trop partagez. P. DE CL. L'application continuelle des Sçavans à l'étude les rend *diſtraits*, & les enfonce trop en eux-mêmes. BELL. Il y a des gens qui par une trop forte appliation à leurs deſſeins, ſont toûjours *diſtraits*, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur eſprit. PEL. Il me ſemble qu'il n'eſt pas ſort agreable de voir une femme, que l'on aime, toûjours *diſtraite* par mille bagatelles. LETT. PORTUG.

Je ſuis des yeux diſtraits,
Qui me voyant toûjours, ne me voyoient jamais. RAC.

DIS-

Digitized by Google

DISTRIBUER. v. act. Diviſer; partager; ſeparer. La veine cave ſe partage, & *ſe diſtribue* en pluſieurs rameaux. Le Predicateur a *diſtribué* ſon Sermon en trois points. L'Orateur *diſtribue* ſes harangues en exorde, narration, confirmation, &c. Le peuple Juif étoit *diſtribué* en douze Tribus. Le Digeſte eſt *diſtribué* en cinquante Livres.

Traitter comme Senant toutes les paſſions,
En les diſtribuant *par claſſes & chapitres.* BOI.

DISTRIBUER, ſignifie auſſi, Donner; repartir; repandre; diſpenſer. Un Aumônier *diſtribuë* les aumônes de ſon Maitre. *Diſtribuer* le pain de munition. Ce Chanoine eſt aſſidu à l'Egliſe, pour ne perdre rien de ce qui ſe *diſtribuë* manuellement. La ville d'Alexandrie eſt pleine d'aqueducs, par où elle reçoit l'eau du Nil, & d'où elle ſe *diſtribuë* dans les maiſons des particuliers. RELAT.

DISTRIBUER, en termes de Palais, ſe dit de ce qu'on partage entre pluſieurs creanciers. Le prix des heritages ſe *diſtribuë* ſelon la priorité, ou le privilege de l'hypotheque.

DISTRIBUER, ſe dit auſſi du partage des procés qu'on fait entre les Conſeillers pour les rapporter. Chaque Preſident des Enquêtes à Paris a ſon mois pour *diſtribuer* les procés.

DISTRIBUER, ſe dit figurément, & ſignifie, Accorder; partager; faire part. Dieu *diſtribuë* ſes graces à qui il lui plait. Le Roy *diſtribuë* les peines, & les recompenſes. *Diſtribuer* ſes faveurs; *diſtribuer* les loüanges; *diſtribuer* les perſonnages pour la repreſentation d'une piece. La fortune *diſtribuë* à ſon gré les rôles que chacun joüe ſur le grand theatre du monde. OR. M. Combien d'Auteurs *diſtribuent* le blâme, ou la loüange ſans jugement? FL.

DISTRIBUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DISTRIBUTEUR. ſ. m. Qui diſtribuë. Ce Prince eſt un juſte *diſtributeur* & diſpenſateur de ſes faveurs. JESUS-CHRIST eſt le *diſtributeur* de tous les biens. MAUCROIX. C'eſt un tel Preſident qui ſera aujourd'huy le *diſtributeur* des procés, &c. Il y a au Parlement de Paris un *Diſtributeur* d'Arrêts à la fenêtre en titre d'office. Les *diſtributeurs* de tabac, & de papier timbré; le *diſtributeur* des lettres.

DISTRIBUTIF, IVE. adj. ſignifie auſſi, Qui diſtribuë. La juſtice *diſtributive* eſt celle, par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient. Particule *diſtributive.*

DISTRIBUTION. ſ. f. Action de diſtribuer; repartition; diſpenſation; partage. Faire de grandes liberalitez, de grandes *diſtributions* aux pauvres. Les Romains faiſoient de grandes *diſtributions* d'argent aux ſoldats, & au peuple, pour gagner leur bienveillance. La *diſtribution* des alimens dans toutes les parties du corps eſt une des plus grandes merveilles de la nature. Dans les Chapitres on appelle des *diſtributions* mannelles & quotidiennes, certaines petites ſommes de deniers ordonnées par des Fondateurs à ceux-là ſeulement qui ſeront aſſiſtans à certains obits & offices. Les *diſtributions* des Chanoines ne ſe peuvent ſaiſir, mais bien leur gros.

DISTRIBUTION, eſt auſſi un terme de Rhetorique. C'eſt une figure qui partage par ordre de diſtinction les principales qualitez d'un ſujet, ou qui fait le denombrement des parties de l'objet d'une paſſion: on l'appelle auſſi *hypotipoſe.* Par exemple, il a la lumiere pour voir les fautes, la juſtice pour les reprendre, & l'autorité pour les punir. PORT-R.

DISTRIBUTION, ſignifie auſſi, Partage; ordre. La *diſtribution* de cette Tragedie eſt excellente. La *diſtribution* des livres par Chapitres, & par Sections eſt fort commode pour le Lecteur.

DISTRIBUTION, ſe dit auſſi au Palais, en parlant des ordres entre creanciers. Pourſuivre l'ordre, & la *diſtribution* du prix d'une terre ajugée par decret, & le partager entre les creanciers.

DISTRIBUTION, ſe dit auſſi des procés, ſur leſquels on commet des Rapporteurs. Un plaideur doit être alerte, quand on fait la *diſtribution*, pour obtenir un bon Rapporteur.

DISTRIBUTION, en termes d'Imprimerie, ſe dit lorſque l'on remet dans la caſſe les lettres d'une forme qu'on a tirée, & qu'on les place chacune dans leur propre caſſetin.

DISTRIBUTION DE PLAN, en Architecture, c'eſt la diviſion, & la diſpenſation des pieces qui compoſent le plan d'un bâtiment.

DISTRIBUTION D'ORNEMENS, eſt l'eſpacement égal des ornemens dans quelque partie d'Architecture.

DISTRIBUTION D'EAU, c'eſt le partage qui ſe fait de l'eau d'un reſervoir par une, ou pluſieurs foupapes dans un regard, ou baſſin, pour l'envoyer à diverſes fontaines.

DISTRIBUTRICE. ſ. f. C'eſt une femme, qui a une place auprès du parterre de la Comedie, & qui pendant l'été vend des liqueurs rafraichiſſantes; & pendant l'hyver, des liqueurs qui rechauffent. Il y a deux *diſtributrices*; l'une, auprès des loges; & l'autre, à l'entrée du parterre.

DISTRICT. ſ. m. Terme de Juriſprudence. Detroit; territoire; reſſort; étenduë de la juriſdiction d'un Juge. Un Officier, un Juge, ne peuvent inſtrumenter, ni juger hors de leur *diſtrict.*

Ce mot vient du Latin *diſtrictus*, & n'eſt pas ſi uſité que *Deitou.*

DIT.

DIT, DITE. adj. & part. Il a les ſignifications de ſon Verbe.

DIT, ſignifie quelquefois; Surnommé. Louis XIV, *dit* le Grand; Louis VII. *dit* le Jeune.

On s'en ſert auſſi pour les noms de guerre. Jean le Clerc, *dit* la Roche.

On le dit auſſi pour quelques gens de lettres. Pierre d'Appone, *dit* le Conciliateur. Roger de Suiſet, *dit* le Calculateur. Les Profeſſeurs de Magdebourg, *dits* les Centuriateurs.

On le dit encore des qualitez qu'on attribuë à quelqu'un. Les menteurs ſont *dits* enfans du Diable; les hommes ſinceres ſont *dits* enfans de Dieu.

Ce mot eſt de grand uſage au Palais, en ſe joignant aux Articles, Pronoms & Prepoſitions, pour empêcher les équivoques des Relatifs qui ſont frequens en nôtre Langue. Le *dit* appellant; le *dit* deffendeur; par les actes & moyens cy-devant *dits* & produits. Le *dit* Seigneur Roi. Par le *ſuſdit* contrat. Un Secretaire en contreſignant ajoûte, Par *mondit* Seigneur un tel. On ne le dit gueres qu'en ſtile d'Affaires. L'ACAD.

DIT. ſ. m. ſignifie, un bon mot; une ſentence; un apophthegme des Anciens. Plutarque a fait des Traittez des *Dits* notables des Lacedemoniens, & des hommes illuſtres. Il ne nous reſte d'Alexandre que certains *dits* ſpirituels d'un tour admirable, qui nous laiſſent une impreſſion égale de la grandeur de ſon ame, & de la vivacité de ſon eſprit. ST. EV. Ce mot n'a gueres d'uſage hors de là. L'ACAD.

DIT. Voiture a auſſi employé ce mot, pour ſignifier un diſcours; mais ſi on veut l'imiter, il faut que ce ſoit ſeulement en Poëſie, & au plurier.

En ces mots Minerve plaida;
A ſes dits le Ciel s'accorda. VOI.

Digitized by Google

On dit en proverbe, Qu'un homme a ſon *dit* & ſon *dedit*; pour dire, qu'il change ſouvent de parole, ou de deſſein. Voyez l'origine de ce proverbe au mot *Deſdit*.

On dit auſſi, Il a tant fait par ſes faits & ſes *dits*, qu'il eſt venu à bout de ſes deſſeins.

DITHYRAMBE. ſ. m. Hymne à l'honneur de Bacchus. La meſure en fut inventée par un, nommé *Dithyrambus*, Thebain; ou par les Corinthiens, ſelon Pindare. Ce ſont des vers pleins d'emportement, ou de fureur poëtique. On appelloit auſſi chez les Grecs Bacchus, *Dithyrambe*, ou à cauſe qu'il étoit venu deux fois au monde, ſuivant la fable de Semelé & de Jupiter; ou parcequ'il avoit triomphé deux fois; ce mot étant compoſé de *dis* & de *thriambos*, double triomphe. Les Anciens ont appellé *Dithyrambes*, les vers, où on n'obſervoit pas les regles, ou les meſures ordinaires, comme diſent Ariſtote & Horace. C'eſt ce que nous appellons *vers libres*; & les Italiens, *verſi ſciolti*; & les Grecs modernes les appellent *politiques*, parcequ'ils donnent ce nom à la proſe, à laquelle ces vers reſſemblent plus qu'à la poëſie. Le Pere Labbe en ſa nouvelle Bibliotheque a rapporté pluſieurs de ces vers. DU CANGE. Il ne nous reſte aucuns *Dithyrambes* des anciens Poëtes, & c'eſt pourquoy l'on n'en connoit pas la meſure avec certitude: on ſçait ſeulement que c'étoit une Poëſie fort hardie, & fort dereglée. Les Poëtes non ſeulement forgeoient des mots; mais ils en faiſoient de doublés, & de compoſez, qui contribuoient beaucoup à la grandeur des *Dithyrambes*. Horace les a quelquefois imitez. DAC. Les *Dithyrambes* qu'on chantoit à l'honneur de Bacchus, étoient des hymnes diſſolus, & licentieux. Pindare avoit fait beaucoup de *Dithyrambes*; mais ils ne ſont point parvenus juſqu'à nous. ID.

DITHYRAMBIQUE. adj. Qui appartient au dithyrambe. Poëte *dithyrambique*; vers *dithyrambique*. Pindare étoit né pour la temerité *dithyrambique*. DAC. Un mot compoſé, & *dithyrambique* a quelquefois de la grace, & de la force. ID.

DITON. ſ. m. Intervalle de Muſique, qui comprend deux tons. Le *diton* eſt la premiere des diſſonances. La proportion des ſont qui forment le *diton*, eſt de quatre à cinq; celle du *ſemiditon*, de cinq à ſix. Si on diviſe le *diton* en dixhuit intervalles égaux ou comma, les neuf de la partie grave font le ton mineur, & les neuf de la partie aiguë font le ton majeur, ainſi que ſoutient Salomon de Caux.

DIVAGUER. v. n. Aller de penſée en penſée, de matiere en matiere, ſans ſuite & ſans liaiſon. Dans la priere il faut ſe recueillir, & empêcher ſon eſprit de *divaguer*. Il n'a fait que *divaguer* dans tout ſon diſcours. L'ACAD.

DIVAN. ſ. m. Terme de Relations. Conſeil; Tribunal, où on rend la juſtice dans les païs Orientaux. Le *Divan* d'Alger. Le Grand *Divan*, eſt celui, où preſide le Grand Vizir. On dit, Le Grand Vizir a tenu *Divan*; c'eſt-à-dire, qu'il a fait aſſembler les Grands de la Porte, pour deliberer des affaires de l'Empire. Il y appelle les ſix autres Viſirs, les deux Cadileſquers de Romanie, & de Natolie; les trois Terſterdars, ou Treſoriers Generaux; le Niſſangibachi, Grand Chancelier; & le Neſtangi, qui eſt comme le Secretaire d'Etat. Ils ſe trouvent quatre fois la ſemaine dans la Chambre du *Divan*.

Divan, eſt un mot Arabe, qui ſignifie, une eſtrade. C'eſt la même choſe que *ſofa* en langue Turque. *Divan*, ſignifie auſſi en Arabe, un recueil de diverſes pieces, ſoit en vers, ſoit en proſe.

DIVERGENT, ENTE. adj. Terme d'Optique. Il ſe dit des rayons, leſquels partant d'un point de l'objet, s'écartent continuellement les uns des autres, à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine, qui eſt l'objet. Il eſt oppoſé à *convergent*, qui ſe dit, quand ils s'approchent, & tendent vers un centre, où étant parvenus, ils ſe coupent; & s'ils ſont continuez, ils deviennent *divergens*. Le verre ſpherique convexe rend les rayons *convergens*, & le concave les rend *divergent*.

DIVERS, ERSE. adj. Terme, qui marque ou la pluralité, ou la diſſemblance, & la difference, ſoit des temps, ſoit des lieux, des perſonnes, ou des choſes. Il faut avoir eu affaire à *diverſes* perſonnes, pour mieux connoitre le monde. Les gens de *divers* païs, & de *diverſe* Religion ne s'accordent guere enſemble. Les hommes ont des ſentimens bien *divers*; c'eſt-à-dire, bien contraires. C'eſt un ſujet merveilleuſement *divers* & ondoyant que l'homme. MONT. Je ſuis une folle de redire les mêmes choſes ſi ſouvent; ſuis-je obligée de vous rendre un compte exact de tous mes *divers* mouvemens? LETT. PORTUG.

Dès qu'on ouvre les yeux, on voit dans l'Univers
L'aſſemblage éclatant de tant de corps divers.
POËME DE L'AM.

De divers Auditeurs peint les divers deſauts.
L'ART DE PRECH.

DIVERSEMENT. adv. D'une maniere diverſe, differente, ou oppoſée. On parle de vous bien *diverſement*. Toutes les hereſies ſont fondées ſur des paſſages expliquez *diverſement*. Epicure a dit la même choſe *diverſement*, ſelon qu'il peut l'avoir *diverſement* penſée, & ſentie. ST. EV.

DIVERSIFIER. v. act. Varier; changer en pluſieurs façons; mettre de la diverſité dans les choſes. Il faut *diverſifier* un Ouvrage pour le rendre agreable. *Diverſifier* ſa vie, ſes études, ſes occupations. Il y a diverſes eſpeces d'ambition, ou de baſſeſſe; les paſſions ſe *diverſifient* ſelon les eſprits, où elles ſe trouvent. ST. EV. L'abondance laſſe, à moins qu'elle ne ſoit extremement *diverſifiée*. LE CH. DE M. La nature a le ſecret merveilleux de bien *diverſifier* les choſes. FONT. Le diſcours doit être fort *diverſifié* par la diverſité des expreſſions, & par de frequentes figures, parceque les mêmes images laſſent l'eſprit du Lecteur. LA P. R. L'Hiſtoire eſt ſéche, & ennuyeuſe, quand il n'y a pas une certaine varieté d'incidens neceſſaire pour *diverſifier* la narration, & la rendre plus agreable. LE P. DAN. Pour ſe plaire à la vie, il faut ſur tout la *diverſifier*. LE CH. DE M. Il y a beaucoup d'art à *diverſifier* les plaiſirs, & à leur rendre cette pointe, qui s'émouſſe ſi aiſément. AB. DE ST. R.

DIVERSIFIÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DIVERSION. ſ. f. Terme de Guerre. Il ſe dit quand on va attaquer l'ennemi en un endroit, où il eſt foible & degarni, pour lui faire rappeller ſes forces d'un autre lieu, où il alloit faire irruption. Les Romains ne purent chaſſer Hannibal d'Italie, qu'en faiſant *diverſion*, & en allant attaquer Carthage.

On s'en ſert auſſi en Medecine, quand on tâche de detourner ailleurs le cours d'une fluxion par des remedes. La ſaignée fait une grande *diverſion* d'humeurs.

DIVERSION, au figuré, ſignifie, Diſtraction; detour. On ſe guerit plus aiſément des paſſions par *diverſion*, que par effort. Pour conſoler les perſonnes affligées, il faut uſer de *diverſion*; deſorte qu'on derobe imperceptiblement la penſée douloureuſe. MONT. La pluralité des femmes fait une certaine *diverſion*, qui affoiblit les deſirs, & les tranſports du cœur. OB. M. La conſolation qu'on donne à une perſonne affligée, fait quelque *diverſion* de ſa douleur.

DIVERSITE'. ſ. f. Difference; oppoſition; contra-

Digitized by Google

tracicté. La *diverſité* des humeurs des hommes eſt cauſe de la *diverſité* de leurs ſentimens. La *diverſité* des fleurs d'un parterre rejouit les yeux. Les Siamois tiennent que la *diverſité* des Religions eſt agreable à Dieu; & que toutes les diverſes manieres de l'honorer ſont bonnes, parcequ'elles ont toutes le même objet, & tendent toutes à la même fin. OE. M. La *diverſité* des ſentimens aliene les eſprits. MALEB.

Telle eſt la loi du Ciel, dont la ſage équité
Seme dans l'Univers cette diverſité. CORN.

DIVERSITÉ, ſignifie auſſi, Varieté; multitude; changement. La *diverſité* des ornemens, & des penſées fait la principale beauté du diſcours. La *diverſité* des choſes delaſſe, & un peu d'abſence ranime l'amour. LE CH. DE M. Il faut tâcher de rencontrer dans le diſcours cette aimable *diverſité*, dont les perſonnes de bon goût ſont enchantées. ID.

Diverſité, *c'eſt ma deviſe.* LA FON.

DIVERTIR, v. act. Diſtraire; detourner quelcun; l'empêcher de continuer ſon travail, ſes occupations. *Divertir* les ouvriers; les amuſer. Les penſées d'un ſolitaire ſont plus juſtes; car rien ne le *divertit* de la contemplation. C'eſt être ennemi du public, que de vous *divertir* par une mauvaiſe lettre, de la moindre de vos penſées. VOIT.

DIVERTIR, ſignifie auſſi, Deconſeiller. Cet homme s'alloit ruiner, ſi ſes amis ne l'euſſent *divertí* de ſon deſſein. Un de ſes amis le *divertit* de detruire la ville. ABLAN. c'eſt-à-dire, le retint, l'empêcha par ſes conſeils, ou par ſes remontrances.

DIVERTIR, ſignifie auſſi, Mettre à part; & on s'en ſert pour dire plus honnêtement, Voler. Ce Commis a *divertí* les deniers de ſa ferme. Ce banqueroutier a *divertí* ſes meilleurs effets. *Divertir* les effets d'une ſucceſſion, c'eſt, ſe les approprier. Le Droit ne donne point au mari d'action contre ſa femme pour le larcin; mais ſeulement pour les choſes *divertíes*.

DIVERTIR, ſe dit auſſi en matiere de Finances, lorſque les Ordonnateurs ont changé la deſtination des deniers. On avoit fait un fonds pour les penſions des gens de lettres; mais il a été *divertí* & employé aux neceſſités de la guerre.

DIVERTIR, ſignifie auſſi, Recréer; deſennuyer; égayer; rejoüir. S'aller *divertir* à la Comedie. Elle *divertit* même les plus melancoliques. ABLAN. On ne quitte pas aiſément un vice qui *divertit*. M. Sc. Il faut faire ſemblant de ſe *divertir* avec tout le monde. BELL. C'eſt un mauvais caractere que de *divertir* les autres par des groſſieretez, & de bouffonneries. OE. M. Quand on n'a gueres d'eſprit, on ſe *divertit* de peu de choſe. M. Sc. Ariſtote ne permet de *divertir* le ſpectateur, que pour l'inſtruire en même temps; c'eſt un artifice innocent pour corriger, qui réüſſit mieux que la ſeverité des preceptes. DAC. Il vaut mieux s'ennuyer comme une perſonne d'eſprit, que de ſe *divertir* d'une maniere impertinente. LE CH. DE M. Je ne ſçai quoy de delicat que j'ay dans le cœur, ou dans l'eſprit, fait que rien ne me *divertit* long temps. M. Sc. C'eſt un ridicule, dont on ſe *divertit* dans toutes les compagnies; c'eſt-à-dire, dont on ſe moque; dont on fait ſon jouët. *Se divertir* aux depens d'autrui; c'eſt, prendre plaiſir à en medire; à railler les autres; à les tourner en ridicule. On dit à celui qui raille, ou qui dit des choſes peu vraiſemblables, C'eſt que vous vous *divertiſſez*.

On dit, Qu'une femme ſe *divertit*, lorſqu'elle eſt galante.

Macette, qui ſe divertit,
Pretend ſon peché fort petit. GON.

On dit, Qu'un homme ſe *diverti*, quand il n'a d'autre occupation que celle de ſe rejoüir, & de paſſer ſon temps. On dit d'un homme bourru & chagrin,

Que rien ne le *divertit*; pour dire, qu'il ne prend plaiſir à rien.

DIVERTISSANT, ANTE, adj. Agreable; rejouiſſant; qui donne du plaiſir. Une humeur *divertiſſante*. La Comedie eſt fort *divertiſſante*. Les eaux les plus tranquilles ne ſont pas les plus *divertiſſantes*. M. Sc.

DIVERTISSEMENT, ſ. m. Rejouiſſance; plaiſir; recreation; fête; ſpectacle. Je m'accommode de toute ſorte de *divertiſſemens*. Prendre le *divertiſſement* de la chaſſe. Il faut éviter le grand jeu; c'eſt un *divertiſſement* trop dangereux. ST. EV. Je hais le fracas des grands *divertiſſemens*. ID. Les combats de Gladiateurs étoient des plaiſirs inhumains: il n'y a qu'une inclination maligne qui puiſſe faire trouver du plaiſir dans ces cruels *divertiſſemens*. AB. DE ST. R. Quand le ſeul interêt de nos *divertiſſemens* forme le nœud de l'amitié, les chagrins le rompent aiſément. ST. EV. Les Peres n'ont pas abſolument interdit les jeux & les *divertiſſemens* aux Chretiens. THIERS. Les *divertiſſemens* de foule ne ſont pas agreables, & ſont ennemis des paſſions delicates. ST. EV. Il faut diverſifier les occupations, & les *divertiſſemens* mêmes. LE CH. DE M. Quand les *divertiſſemens* ſont continuels, & ſans intervalle, ils ennuyent. M. Sc.

Un Lecteur ſage fuit un vain amuſement;
Et veut mettre à profit ſon divertiſſement. BOI.

On appelle *divertiſſement* d'effets, ou *divertiſſement* d'un fonds, la diſtraction & le recelement des effets, ou le changement de l'emploi des fonds, auquel ils étoient deſtinez.

DIVIDENDE, ſ. maſc. Terme d'Arithmetique. Le nombre à diviſer, & duquel ſe fait la diviſion. Le quotient contient autant d'unitez que le *dividende* renferme de fois le diviſeur. ROH. Le *dividende* doit toûjours être plus grand que le diviſeur; mais ſi le *dividende* eſt plus petit, on peut le ſubdiviſer en petites eſpeces. Voyez DIVISEUR.

DIVIN, INE. adj. Qui eſt, ou qui vient de Dieu; qui appartient à Dieu. Les trois Perſonnes *divines*, l'office *divin*; le culte *divin*; l'amour *divin*. Rendre des honneurs *divins*. Par vôtre methode de diriger l'intention, vous alliez les loix humaines avec les loix *divines*. PASC.

C'eſt profaner d'un Dieu le langage divin.
L'ART DE PRÉCH.

Ce n'eſt point aux ignorans à diſputer des choſes *divines*. ABL.

DIVIN, ſe dit figurément de tout ce qui eſt excellent, extraordinaire, & qui ſemble être au deſſus des forces de la nature, ou de la capacité des hommes. Une beauté *divine*; un ouvrage *divin*. La bouſſole, les lunettes, les horloges ſont des inventions *divines*. Platon eſt appellé, le *divin* Platon.

DIVINATION, ſ. f. Prediction; action de deviner; ou l'Art, & la ſcience de deviner. Quoyqu'il ſemble que le mot de *Divination* dût ſignifier la connoiſſance que Dieu a des choſes futures, il n'eſt pourtant jamais employé que pour deſigner la connoiſſance que les Magiciens, ou ceux qui ſont ſemblant de l'être, ſe vantent d'avoir des choſes cachées. Toute *divination* eſt incertaine; & ne réüſſit que par haſard, ou par l'adreſſe du Devin. La curioſité inſatiable de ſçavoir l'avenir, a fait une infinité de manieres de *divination*, toutes chimeriques, dont les hommes n'ont pas laiſſé de ſe payer. BAY. Les hommes ont inventé cent ſortes de *divinations* par les oiſeaux, les entrailles des bêtes, les ſonges, les lineamens de la main; par les points marquez au haſard, par les noms, par le mouvement d'un tamis, par l'air, par le feu, par les Sorts Virgiliens, Homeriques, ou de la Bible, les nombres & cent autres qui ont divers noms, comme *Chiromon-*

Digitized by Google

ce, *Geomance*, *Lecanomantie*, *Necromantie*, *Catoptromantie*, *Ceromantie*, *Pyromantie*, *Anthomantie*, *Sycomantie*, qui ſont decrits par Cardan au IV. livre de ſa Sageſſe, & dont Robert Flud a fait pluſieurs Traitez particuliers. Ciceron a fait auſſi deux livres pour ſe mocquer de la *Divination* des Anciens. Toutes ces ſortes de *divinations* ont été condamnées par les Peres, & par les Conciles, comme ſuppoſant un pacte tacite, ou formel avec le Diable.

DIVINATRICE. adjectif. Au figuré ſignifie, Penetrante; ſubtile. Employez pour cela la faculté *divinatrice* de Mr. Menage, autrement ſa ſagacité Scaligerienne. BAL. On ne le trouve point ailleurs.

DIVINEMENT. adv. Par le ſecours, ou la puiſſance de Dieu. Quelques-uns entre les Payens croyoient, que ceux qui rendoient les oracles, étoient inſpirez *divinement*.

DIVINEMENT, ſignifie encore, Excellemment; parfaitement; extraordinairement. Cet Orateur parle *divinement* bien. Ecrire *divinement*. Il chante *divinement*.

DIVINITE'. ſ. f. Dieu; nature & eſſence divine. En JESUS-CHRIST la *Divinité*, & l'humanité ſont jointes enſemble. Les impies s'attaquent à la *Divinité*. Malgré l'antipathie naturelle à l'eſprit humain, pour reconnoître quelque choſe au deſſus de lui, aucun n'a pu effacer de ſon ame l'opinion d'une *Divinité*. ABBE' ST. R. L'idolatrie elle-même n'eſt que le ſentiment de la *Divinité* diverſifié. LE VASSOR. Il eſt difficile d'effacer l'impreſſion que la vuë de ce grand monde forme de la *Divinité*. NIC.

On s'en ſert auſſi en parlant des Dieux du Paganiſme, Sombres *Divinitez*; noires *Divinitez*; ce ſont les Puiſſances de l'Enfer. Les *Divinitez* celeſtes, marines. Corneille s'eſt ſoulevé contre certains ſcrupuleux, qui veulent aneantir toutes les *Divinitez* poëtiques. OE. M. On reprochoit aux Egyptiens, que leurs *Divinitez* croiſſoient en abondance juſques dans leurs jardins. ID. Un Heros ne voudroit pas devoir la victoire à la compaſſion de quelque *Divinité*; il ne veut la devoir qu'à ſon bras. LE P. LE B.

Dans le Poëme Epique
Chaque vertu devient une Divinité,
Mavorte eſt la Prudence, & Venus la Beauté. BOI.

On peut diſtinguer trois ſortes de *Divinitez* dans le Paganiſme: les unes, Theologiques, qui repreſentent la nature divine ſous divers attributs. Par exemple, Jupiter eſt la puiſſance abſoluë de Dieu; Junon eſt ſa juſtice. Les *Divinitez* de la ſeconde eſpece ſont purement Phyſiques. Eole eſt la puiſſance de la Nature, qui ramaſſe les vapeurs, & les exhalaiſons pour former les vents. Les dernieres ſont des *Divinitez* Morales. Les Furies par exemple, ne ſont autre choſe que les reproches de la conſcience. LE P. LE B. Le nombre infini de *Divinitez* Payennes n'étoient que des *Divinitez* allegoriques. ID. La Fortune étoit une *Divinité* bifarre, qui gouvernoit tout ſelon ſon caprice. BOU. c'eſt-à-dire, le Hazard. Voyez DIEU.

DIVINITE', ſe dit figurément, quand on parle d'une belle femme. C'eſt une *Divinité* ſur terre; elle a le port d'une *Divinité*. Une jeune *Divinité* comme vous, doit cauſer bien des revolutions dans le monde qui aime, & qui eſt aimé. LE CH. D'H.

Une Divinité, *de mille attraits pourvuë,*
T'ent mon cœur dans les fers. VOLT.

DEVINETE', au figuré, ſignifie, un objet d'amour, ou d'une eſpece d'adoration. La Fortune eſt vôtre unique *Divinité*. Vous êtes vôtre Idole, & vôtre propre *Divinité* à vous même. FEN.

DIVIS. adv. Terme de Palais, oppoſé à *Indivis*. Ces heritiers ont partagé cette maiſon, & la poſſedent

par *divis*; chacun a ſa part marquée, ſon appartement ſeparé.

DIVISER. v. act. Partager; ſeparer en pluſieurs parties. Le Rhin ſe *diviſe* en pluſieurs bras. Le pere a *diviſé* ſon bien en trois portions pour faire un partage entre ſes enfans. Le Royaume eſt *diviſé* en tant de Provinces. *Diviſer* un livre par chapitres; *diviſer* une harangue, ou un Sermon en deux ou trois points.

DIVISER, ſe dit figurément, dans le même ſens. Un eſprit *diviſé*, partagé, & occupé à trop de choſe, eſt trop diſtrait, & peu attentif ſur chacune. Pour ſe guerir de l'amour, il faut le *diviſer*, & laiſſer errer ſes vœux à l'aventure. OF. M.

Je ſens en deux partis mon eſprit diviſé. CORN. c'eſt-à-dire, indecis, indeterminé.

DIVISER, en termes d'Arithmetique eſt, Decouvrir combien de fois une petite ſomme eſt contenuë en une plus grande, & ce qui en reſte. Si on *diviſe* 1550. par 12. le quotient ſera 129. & il en reſtera 2.

DIVISER, ſignifie auſſi, Deſunir; mettre en diſſention, en trouble, & en querelle; partager en factions. Tout Royaume *diviſé* en ſoi, ſera deſolé, dit J. CHRIST. La grande adreſſe d'un Politique eſt de *diviſer*, de deſunir ſes ennemis. Je vous prie de remettre bien enſemble Ceſar & Pompée, que la malice des hommes a *diviſez*. ABL.

DIVISÉ, ÉE. part.

DIVISÉ, en termes de Blaſon, ſe dit de la faſce, de la bande, &c. qui n'ont que la moitié de leur largeur, que l'on appelle *faſce ou bande en diviſe*.

DIVISEUR. ſ. m. Terme d'Arithmetique. C'eſt le plus petit nombre, par lequel ſe fait la diviſion. On le met ſous le plus grand, qu'on appelle *dividende*, pour ſçavoir combien de fois il y eſt contenu, & trouver le quotient. Voyez DIVISION. Si le *diviſeur* eſt plus grand que le dividende, alors on met le dividende au deſſous du *diviſeur* avec une ligne ou barre entre deux pour en faire une fraction. Par exemple, en diviſant 2. en 3. & en mettant le dividende ſous le *diviſeur*, on aura un de trois; ou cette fraction; $\frac{2}{3}$. Quelquefois le *diviſeur* eſt une fraction, comme ſi l'on diviſe 12. par $\frac{1}{2}$. le quotient ſera 16. & en ce cas le quotient eſt plus grand que le *dividende*.

DIVISEUR, eſt auſſi un grand cercle diviſé, qui ſert à diviſer pluſieurs autres petits qu'on enclave dedans, & ce par le moyen d'une regle mobile ſur leur centre commun. Tous ceux qui font des inſtrumens de Mathematique, ont beſoin d'un *diviſeur*.

DIVISIBILITE. ſ. f. Terme de Phyſique. Puiſſance paſſive qu'a une quantité d'être diviſée. On ne comprend point la *diviſibilité* de la matiere à l'infini. La *diviſibilité* à l'infini eſt l'hypotheſe d'Ariſtote, de toutes les Univerſitez, des Carteſiens, & preſque de tous les Caſuiſtes. Ils ſoutiennent, que les preuves en ſont demonſtratives. Ce n'eſt pas qu'on la comprenne, ou qu'on puiſſe repondre aux objections; mais c'eſt qu'ayant compris manifeſtement l'impoſſibilité des points Mathematiques, ou Phyſiques, on n'a point trouvé d'autre parti à prendre. Il eſt vrai d'un côté, que tout corpuſcule étendu doit avoir deux côtez: donc il eſt diviſible; car s'il n'avoit pas deux côtez, il n'auroit pas d'étenduë, & s'il n'avoit point d'étenduë, l'aſſemblage de divers corpuſcules ne compoſeroit pas un corps. D'autre côté la *diviſibilité* à l'infini ſuppoſe une infinité de parties: d'où il s'enſuit que pour parcourir un pied de matiere, il faudroit un eſpace de temps infini, parceque les parties en ſont infinies.

DIVISIBLE. adj. m. & f. Qui peut ſouffrir de la diviſion. Si un atome a de l'étenduë, il eſt *diviſible* à l'infini: ou s'il n'eſt pas *diviſible* à l'infini, l'exiſtence de l'étenduë eſt incomprehenſible. BAY. C'eſt un axiome

Digitized by Google

axiome en Philoſophie, que la quantité eſt *diviſible* à l'infini en parties proportionnelles : Mr. Deſcartes a dit plus ſagement, en parties indéfinies.

DIVISION. ſ. f. Partage d'un tout ; ſéparation. Si le tout eſt compoſé de parties réellement diſtinctes, nommées integrantes, la *diviſion* qui s'en fait, s'appelle proprement *partition* ; comme lorſqu'on diviſe une maiſon en ſes appartemens. Si le tout eſt compoſé de parties qu'on appelle ſubjectives ; c'eſt à-dire, ſi le tout n'eſt qu'un terme commun, dont les ſujets compris dans l'étenduë de ce terme ſont les parties, la *diviſion* que l'on en fait, retient proprement le nom de *diviſion* : telle eſt la *diviſion* du genre en ſes diverſes eſpeces. On fait en Geometrie la *diviſion* des lignes en tel nombre de parties qu'on veut par le moyen d'un triangle. La *diviſion* des cercles ſe fait en trois cents ſoixante degrez. L'eſſence Divine eſt incapable de *diviſion*, & de ſéparation. OR. M.

DIVISION. Terme d'Arithmetique ; partition. La quatriéme des premieres regles de l'Arithmetique, par laquelle on voit combien de fois une plus petite ſomme eſt contenuë dans une plus grande, & ce qui en reſte. La *diviſion* eſt ſimple ou compoſée. La *diviſion ſimple*, eſt la maniere de diviſer un nombre ſimple par un nombre ſimple plus petit. La *diviſion compoſée*, conſiſte à diviſer un nombre compoſé de pluſieurs eſpeces différentes par un nombre compoſé d'eſpeces différentes ou ſimples. Le nombre à diviſer s'appelle *dividende* ; le nombre, par lequel on diviſe, s'appelle *diviſeur* ; & le troiſiéme nombre qu'on appelle *quotient*, contient autant d'unitez que le dividende contient de fois le diviſeur. Ainſi faites la *diviſion* de 20. par 4. le dividende ſera le nombre 20. le diviſeur ſera 4. & le quotient 5. Il y a pluſieurs manieres de faire la *diviſion*, & chacune a une methode particuliere d'arranger, & de diſpoſer les nombres. L'une s'appelle une *diviſion* à la Françoiſe ; l'autre, à l'Eſpagnole ; l'autre, à l'Italienne ; l'autre, à l'Allemande ; & l'autre, à l'Indienne. Toutes ces manieres ſont bonnes, puis que leurs operations ſont bonnes, & ſont trouver le quotient avec la même certitude. Il y a une *diviſion* des entiers, & une *diviſion* des fractions : il y en a de même dans l'Algebre.

DIVISION, en termes de Guerre, ſe dit des diverſes parties d'un bataillon, ou un autre corps, qui eſt en marche, ou qui defile. Le Lieutenant commande à la premiere *diviſion* des mouſquetaires ; le Sous-Lieutenant, à la ſeconde *diviſion*, & à la tête des picquiers. Marcher par *diviſion*. MARTINET. Chaque *diviſion* eſt d'ordinaire compoſée de ſix files.

DIVISION, en termes de Marine, eſt la troiſiéme partie d'une armée navale, ou d'une de ſes eſcadres. Les Armées navales ſe rangent d'ordinaire en trois lignes, ſuivant leurs trois *diviſions*. On pretend qu'à parler exactement, il ne faut pas confondre eſcadre, & la *diviſion* ; parceque la *diviſion* eſt une partie de l'Armée moins grande que l'eſcadre. Chaque eſcadre même ſe diſtribuë en deux ou trois *diviſions*. Voyez ESCADRE.

DIVISION, ſe dit auſſi des parties mêmes d'une piece diviſée en pluſieurs parties. La premiere, la ſeconde, ou la troiſiéme *diviſion* de la Flêche du Bâton de Jacob.

DIVISION, en termes d'Imprimerie, eſt une petite ligne, ou tiret, qui ſend les mots au bout des lignes, & marque que le reſte du mot eſt à la ligne ſuivante. On le dit auſſi de ces mêmes tirets qu'on met entre deux mots qui ont de la liaiſon, & qui ſe doivent prononcer enſemble. Comme *croyez-vous cela ? vous l'a-t-il dit lui-même ?*

DIVISION, Terme d'Imager. Il ſe dit des cartes de Geographie. C'eſt la couleur qui ſepare une Province d'une autre, lorſque les cartes ſont enluminées. *La diviſion* ſe marque d'ordinaire par une ſuite de pointes ; que les Enluminateurs doivent ſuivre lorſqu'ils y mettent les couleurs.

On dit au Palais, que ceux qui s'obligent ſolidairement, renoncent au benefice de *diviſion*, & de diſcution ; pour dire, qu'ils veulent bien ſouffrir la contrainte, comme s'ils étoient les debiteurs principaux, & ſi leurs biens n'étoient point diviſez de ceux qu'ils cautionnent.

DIVISION, ſignifie auſſi, Meſintelligence ; diſcorde ; brouillerie ; deſunion. Mettre, jetter la *diviſion*. Il y a de la *diviſion* dans cette famille, dans cette compagnie, dans cet Etat.

DIVISION, ſe dit auſſi du partage qu'on fait d'un Ouvrage, d'un Diſcours en pluſieurs parties. La *diviſion* que fait un Orateur de ſon Diſcours en pluſieurs points, ſert à le faire entendre, & à le mieux retenir. C'eſt un égal defaut de ne faire pas aſſez, & de faire trop de *diviſions*. L'un n'éclaire pas aſſez l'eſprit, & l'autre le diſſipe trop, & le fait retomber dans la confuſion qu'il pretendoit éviter. LOU. La *diviſion* d'un Poëme Dramatique ſe fait ordinairement en cinq Actes. Les anciens Auteurs ne faiſoient point leurs livres par *diviſions* de Chapitres, d'Articles, ou de Sections. L'Antiquité ignorait la gêne d'une *diviſion*. ART DE PR.

DIVORCE. ſ. m. Diſſolution du mariage ; repudiation ; rupture du lien conjugal. Le *divorce* eſt un veuvage anticipé. Le *divorce* eſt auſſi honteux à celui qui le demande, qu'à celle qui le ſouffre. TOUR. Moiſe permit le *divorce* aux Juifs. Cette licence alloit ſi loin, que la laideur, la vieilleſſe, la mauvaiſe humeur d'une femme, étoient des raiſons valables pour lui donner la *lettre de divorce* : la volonté même, ou le repentir étoient des raiſons ſuffiſantes. Les hommes ſeuls avoient ce privilege ; les femmes Juives ne pouvoient donner la lettre de *divorce* à leurs maris. Selon les anciennes mœurs de la Republique Romaine, le *divorce* n'étoit point permis ; & on pretend que Carvilius en l'an 520. de Rome fut le premier qui repudia ſa femme. Depuis le *divorce* fut très-commun à Rome ; la ſterilité, la vieilleſſe, la maladie, la fureur, le banniſſement en étoient les cauſes ordinaires. Les Juriſconſultes Paulus & Modeſtinus mettoient pourtant de la difference entre la repudiation, & le *divorce*. Quoyqu'il en ſoit, les femmes avoient le même droit, & elles pouvoient repudier leurs maris, comme leurs maris pouvoient les repudier. Seneque dit, que de ſon temps les *divorces* étoient ſi frequens, que les femmes ne comptoient plus les années par les Conſuls ; mais par le nombre de leurs maris. Il y a en plus de rigidité pour les *divorces* dans la Religion Chrétienne ; & l'on s'en tenoit au precepte de JESUS-CHRIST ; c'eſt-à-dire, au ſeul cas d'adultere. L'Empereur Juſtinien ajoûta l'impuiſſance, le vœu de chaſteté, & la profeſſion de la vie Religieuſe, comme des cauſes valables de *divorce*. L'Egliſe Romaine n'admet aucune raiſon de *divorce*, non pas même l'adultere. Seulement pour cauſe d'impuiſſance le mariage eſt declaré nul, non comme nul & invalide en lui-même ; mais parcequ'il n'y a point eu de mariage. Parmi les Proteſtant, particulierement en Allemagne, il y a deux cauſes principales de *divorce* ; l'adultere, & la deſertion malicieuſe. Voyez ces deux mots dans leur ordre. Le Concile de Trente, Seſſion XXIV. chap. 8. a deffendu le *divorce*, quant au lien du mariage, pour quelque cauſe que ce ſoit. On excepte le mariage entre deux Payens, lequel peut être diſſous par la converſion de l'une des parties. Milton a fait un Traité de la Doctrine, & de la diſcipline du *divorce*, où il ſoutient que le *divorce* doit être permis pour la ſeule incompatibilité des humeurs. On dit, qu'il avoit pratiqué ſa propre doctrine.

Digitized by Google

DIVORCE, se dit auſſi d'une ſimple ſeparation de corps & de biens du mari d'avec la femme; le lien du mariage ſubſiſtant toûjours. Ces gens mariez n'ont pû s'accorder; ils ont fait *divorce*, & ils vivent à-part. Il ſe dit auſſi des ſimples diſſenſions qui naiſſent dans le mariage. Le mari, & la femme ſont toûjours en *divorce*; il y a toûjours quelque brouillerie entr'eux.

DIVORCE, ſe dit même quelquefois pour ſignifier les diſſenſions qui naiſſent entre les amis. Cet homme eſt d'une étrange humeur; il faut faire *divorce* avec lui, malgré qu'on en ait.

DIVORCE, figurément, ſignifie, Renonciation; detachement; abandonnement volontaire des choſes, pour leſquelles on avoit quelque attachement. Faire *divorce* avec les paſſions, avec les vices. Vous avez fait *divorce* avec tout le genre humain. Le Saint avoit fait un *divorce* éternel avec le monde; c'eſt-à-dire, il s'en étoit ſequeſtré, & retiré. On dit, Que les Heretiques, & les Schiſmatiques ont fait *divorce* avec l'Egliſe, parcequ'ils s'en ſont ſeparez. On dit d'un homme qu'on veut taxer de folie, Qu'il a fait *divorce* avec la raiſon, avec le bon ſens. Pourquoy mettre le *divorce* entre l'eſprit, & les ſens? ST. EV. c'eſt-à-dire, pourquoy ſeparer; pourquoy diviſer des choſes, qui devoient être auſſi étroitement unies, que l'eſprit, & les ſens?

DIURETIQUE. adj. Terme de Medecine. Remede, qui provoque l'urine. Le vin blanc, pris le matin, eſt fort *diuretique*; il coule aiſément. On a appellé auſſi les chiens, animaux *diuretiques*, parcequ'ils font ſujets à piſſer ſouvent.

DIURETIQUE, eſt auſſi un ſubſt. maſc. Cet homme uſe continuellement de *diuretiques*, à cauſe de ſa gravelle.

DIURNAL. ſ. maſc. Livre d'Egliſe, qui contient l'Office divin qui ſe recite de jour; c'eſt-à-dire, les petites Heures, Vêpres & Complies. Un Eccleſiaſtique porte d'ordinaire un *Diurnal* dans ſa poche.

DIURNE. adj. m. & f. Terme d'Aſtronomie. Journalier. Il eſt oppoſé à *Nocturne*. Le mouvement *diurne* du ſoleil, c'eſt celui que le ſoleil acheve dans l'eſpace de vingt & quatre heures autour de la terre d'Orient en Occident.

On appelle arc *diurne*, l'eſpace que parcourt le ſoleil depuis ſon lever juſqu'à ſon coucher. L'arc *nocturne* eſt le contraire.

On appelle en Aſtrologie, les Planetes *diurnes* ou *nocturnes*, ſelon qu'elles ſont puiſſantes dans leurs qualitez actives, ou paſſives. Les qualitez actives ſont le chaud & le froid; les paſſives, l'humidité & la ſechereſſe. Ainſi Jupiter, qui eſt plus chaud qu'humide; & Saturne, qui eſt plus froid que ſec, ſont appellez Planetes *diurnes*. Le Soleil eſt auſſi une Planete *diurne*. Au contraire Mars, plus ſec que chaud; la Lune, plus humide que froide, ſont des Planetes *nocturnes*. Venus eſt Planete *nocturne*. On dit la même choſe des Signes entiers, qui, en égard à de ſemblables qualitez, ſont appellez *diurnes* & *nocturnes*.

DIVULGUER. v. act. Publier une choſe; decouvrir, dire à tout le monde. Le ſecret de cette affaire eſt *divulgué*. Moliere dit des Galans de Cour,

Qu'ils n'ont point de faveurs qu'ils n'aillent divulguer.

DIVULGUÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

D I X.

DIX. Terme d'Arithmetique. 10. ou X. en chiffre Romain. C'eſt le premier nombre qui s'écrit avec deux caracteres, une unité & un zero. Il eſt indeclinable. Il ajoûte une unité au nombre de neuf. La Loi de Dieu contient *dix* Commandemens. Il ne fait œuvre

de ſes *dix* doigts; c'eſt-à-dire, rien du tout. Un Poëte dit au Roi;

Que ſon bras en dix *jours a plus fait à nos yeux,*
Que la fable en dix *ans n'a fait faire à ſes Dieux.*

Remarquez que pour multiplier ſans peine quelque nombre que ce ſoit, par *dix*, il n'y a qu'à ajoûter un zero au nombre multiplié. Par exemple, combien font *dix* fois 27. ajoûtez un zero à 27. c'eſt 270. *Dix* fois 34. font 340. & toûjours de même.

CONSEIL DES DIX. Conſeil de Veniſe, compoſé de *dix* Nobles pour la recherche & la punition des crimes. C'eſt une eſpece d'Inquiſition en matiere d'Etat. Ce Tribunal panche toûjours vers la rigueur, & les ſoupçons y paſſent pour des convictions. On le renouvelle tous les ans. Il eſt fort redouté, à cauſe de la ſeverité de ſes Arrêts; & la Nobleſſe n'en entend parler qu'avec frayeur.

DIXIE'ME. adj. Numeral & ordinal. Il étoit au *dixiéme* rang; c'eſt-à dire, Il y avoit neuf rangs devant lui.

Et le dixiéme ciel ne tourne que pour lui. BOI.

On appelle *dixieme denier*, un droit que le Roi prend ſur les mines, minieres & metaux; le droit que prend l'Amiral ſur les naufrages & biens vaquans de mer, & ſur toutes ſortes de priſes faites ſur les Corſaires, ou ſur les ennemis. Les Romains offroient à leurs Dieux la *dixiéme* partie des priſes qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis: d'où vint le nom de *Jupiter Predator*. Les Gaulois donnoient auſſi un *dixiéme* à leur Dieu Mars.

DIX-SEPT, DIX-HUIT & DIX-NEUF, ſont des nombres compoſez de la dizaine & de ces trois nombres. Cette compoſition leur eſt particuliere, & eſt en uſage auſſi en ces autres nombres, ſoixante-& *dix-ſept*. ſoixante-&-*dix-huit*, ſoixante-&-*dix-neuf*: quatrevingt *dix-ſept*, quatrevingt-*dix-huit*, & quatrevingt-*dix-neuf*. On dit auſſi, *Dix-ſeptiéme*, *Dix-huitiéme* & *Dix-neufiéme*.

DIX-HUIT. Nom d'un oiſeau, qu'on appelle autrement *Vaneau*. On l'appelle *dix-huit*, à cauſe qu'en chantant il ſemble qu'il diſe *dix-huit*. C'eſt apparemment pour la même raiſon que les Flamands appellent cet oiſeau *kivit*. Les œufs de *kivit*, diſent ils, ſont excellens. On l'appelle en Latin *ax*; *capella*; *parra*.

DIXME. Voyez DISME.

D I Z.

DIZAIN. ſ. m. Ce qui eſt compoſé du nombre de dix. Il ne ſe dit gueres que d'un couplet d'une Ode, ou de Stances de dix vers: comme, quatrain de quatre vers. Il y a deux ſortes de *dizains*. L'un conſiſte en un quatrain & en deux tercets: l'autre en deux quatrains & un diſtique. La derniere eſt la moins uſitée. Arnaud d'Andilly eſt le premier, qui ait donné un poëme tout entier en *dizains*. *Quatrain* eſt demeuré; mais *Dizain* ne ſe dit preſque plus.

Or eſt paſſé ce temps, où d'un bon mot,
Stance, ou dizain, *on payoit ſon écot.* DES-H.

DIZAINE. ſ. f. Terme d'Arithmetique. Second ordre de chiffres, qui contient autant de fois dix que le ſecond chiffre a d'unitez. Nombre, *dizaine*, centaine, mille. Par exemple, 1790: le 9. ſignifie neuf *dizaines*.

On dit dans le diſcours commun, Une *dizaine* de piſtoles; une *dizaine* de chapelet; pour dire, *dix* piſtoles, *dix* grains de chapelet.

DIZAINE, ſe dit auſſi d'une certaine diviſion des habitans d'un quartier d'une ville, qui ont relation à un Chef, qui les avertit de ce qu'il faut faire par les ordres de la ville.

DI-

Digitized by Google

DIZEAU. ſ. m. Terme de Moiſſonneur. Amas de dix gerbes enſemble. On laiſſe ſur le champ les gerbes par *dizeaux*, ou trezeaux, juſqu'à ce qu'elles ſoient dimées, ou champartées.

DIZENIER. ſ. m. A Paris c'eſt l'Officier commis pour avoir ſoin d'avertir ceux de la Dizaine, des ordres de la ville concernant la police, pour les executer. Il y a quatre *Dizeniers* ſous chaque Cinquantenier, duquel ils reçoivent les ordres. *Dizenier* n'eſt en uſage que dans la police des villes. L'ACAD.

D O B.

DOBER. Voyez DAUBER.

D O C.

DOCILE. adj. m. & f. Doux; facile; moderé; ſouple; ſoumis; qui eſt prêt à recevoir des inſtructions, ou des conſeils; qui a de la diſpoſition à ſe laiſſer conduire, & à obeïr à ſes ſuperieurs. Un auditeur humble, & *docile*. Cet enfant eſt fort *docile*. Eſprit *docile*; humeur *docile*; naturel *docile*.

Veux tu prêcher? Ité bien; travaille, ſois docile.
L'ART DE PR.

DOCILE, ſe dit auſſi des animaux, & du corps.

Rendre docile *au frein un courſier indompté.* RAC.
Les courſiers du ſoleil à ſa voix ſont dociles. BOI.
Il faiſut qu'un travail ſon corps rendit docile,
Forçât la terre avare à devenir fertile. ID.

DOCILEMENT. adv. D'une maniere docile. Ecouter *docilement*.

DOCILITE'. ſ. f. Naturel doux, & facile; diſpoſition à ſe laiſſer inſtruire, à ſe laiſſer gouverner. La *docilité* de l'eſprit eſt neceſſaire à un Chretien. La ſcience ne compatit gueres avec la *docilité*. AMELOT. Il faut autant de diſpoſition pour donner conſeil, que de *docilité* pour ſe laiſſer. ST EV. Nous diſons par *docilité*, que nous croyons ce qu'on nous dit avec autorité qu'il faut croire. ID. Eſt-ce pour éprouver ma *docilité*, que vous m'écrivez comme vous faites? LETT. PORTUG.

DOCTE. adj. & ſ. m. & ſ. Sçavant; qui a beaucoup d'érudition, & de lecture. Ce Predicateur eſt fort *docte*. Ce livre eſt très-*docte*. La France n'eſt *docte* que depuis un ſiecle. Ayons plus de ſoin de nous rendre intelligibles, que de paroître *doctes*. ST. EV. En étudiant on devient plus *docte*, & non pas plus habile. MONT.

Tu ſçais d'un docte choix qui confond l'ignorance,
Faire des vrais Sçavans la juſte diſtinction. GOD.

DOCTEMENT. adverb. D'une maniere docte; ſçavamment. Il a écrit *doctement* ſur cette queſtion. Il prêche *doctement*.

DOCTEUR. ſ. m. Celui qui après avoir ſubi l'examen, & paſſé par tous les degrez dans l'une des ſciences qui s'enſeignent dans les Univerſitez, a reçu ſolennellement le bonnet de *Docteur*, & ſelon les ceremonies ordinaires dans chaque Faculté. Un *Docteur* en Theologie; un *Docteur* en Droit Civil, ou Canon; un *Docteur* en Medecine. Pour obtenir le degré de Licencié, ou de *Docteur en Theologie*, il faut avoir étudié dix ans; & pour être reçu Licencié en *Docteur en Droit Canon*, ou en *Droit Civil*, ou en *Medecine*, il faut avoir étudié ſept ans dans ces Facultez. Dans la Faculté de Theologie à Paris, pour être promu au Doctorat il faut avoir vingt cinq ans, & être Prêtre. Le Licencié qui veut recevoir le *bonnet de Docteur*, eſt obligé à ſoutenir une theſe qu'on appelle la *Veſperie*. Après la theſe, le *Docteur*, qui a été le maître du Licencié, fait ſon éloge. Le jour qu'il reçoit le bonnet de *Docteur*, le Chancelier de l'Univerſité, qui eſt un Chanoine de la Cathedraie de Paris, après quelques loüanges, lui donne la benediction, en lui mettant le *bonnet de Docteur* ſur la tête: après quoy le nouveau *Docteur* fait un remercîment à la Faculté. Voyez AULIQUE, RESUMPTE, PASTILLAIRE. Un *Docteur* de la Faculté de Paris n'a point ſuffrage à la rigueur dans ces Aſſemblées, que ſix ans après avoir été reçu *Docteur*, & après l'acte qu'on appelle *Reſumpte*. Les *Docteurs* qui ne ſont attachez à aucune Maiſon particuliere, ou a aucun des Colleges qui compoſent l'Univerſité de Paris, ſe diſent ſimplement, *Docteurs de la Faculté de Paris*. On les appelle *Docteurs Ubiquiſtes*. Au lieu que les trente-ſix *Docteurs* qui ont un logement à la Sorbonne, ſe diſent *Docteurs de la Maiſon & Société de Sorbonne*. Les degrez, par où il faut paſſer pour y être reçu *Docteur*, ſont le Bachalaureat, la Licence, & après, le Doctorat. Voyez LICENCIÉ. Les *Docteurs en Theologie* precedent les *Docteurs en Droit*; les *Docteurs en Droit Canon*, les *Docteurs en Droit Civil*; & les *Docteurs en Droit*, les *Docteurs en Medecine*. Paſquier dit, que les *Docteurs Canoniſtes* ſuppoſent les Juriſconſultes & en chicane, & en ſubtilité. En quelques Univerſitez on appelle *Docteurs Regens*, les Profeſſeurs, & ceux qui enſeignent publiquement dans chaque Faculté. C'eſt en ce ſens qu'on a dit, Qu'il y a bien des *Docteurs* qui ne ſont pas doctes; c'eſt-à-dire, aſſez ſçavans pour enſeigner.

Le titre & le degré de *Docteur* a été créé vers le milieu du XII. ſiecle, pour ſucceder à celui de *Maître*, qui étoit devenu trop commun. Anciennement le titre de *Docteur* ſe donnoit ſeulement à ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner les autres. On attribuë à l'établiſſement des degrez de *Docteur*, tels que nous les voyons aujourd'huy, à Interius du temps du Pape Eugene III. Il en dreſſa lui-même le formulaire. La premiere ceremonie s'en fit à Boulogne en la perſonne de Bulgarus, qui commença à profeſſer le Droit Romain, & qui fut promu ſolennellement au *Doctorat*. Cette coutume paſſa de la Faculté de Droit à celle de Theologie, & l'Univerſité de Paris la pratique pour la premiere fois, en creant *Docteur* en Theologie Pierre Lombard & Gilbert de la Porrée, qui étoient les principaux Theologiens de l'Univerſité de Paris en ce temps-là. Le nom de *Docteur* a été joint à pluſieurs épithetes ſpecifiques, pour marquer particulierement en quoy conſiſtoit le merite de ceux que l'Ecole vouloit honorer comme ſes Maîtres. Ainſi Alexandre de Hale eſt appellé le *Docteur irrefragable*, & la *Fontaine de vie*, comme temoigne Polievin; St. Thomas, le *Docteur Angelique*; St. Bonaventure, le *Docteur Seraphique*; Jean Duns ou Jean Scot, le *Docteur ſubtil*; Raimond Lulle, le *Docteur illuminé*, auſſi bien que Jean Tauler; Roger Bacon, Cordelier Anglois, le *Docteur admirable*; Guillaume Ockam, le *Docteur invincible*; Jean Gerſon & le Cardinal de Cuſa, *Docteurs très-Chrétiens*; Denis le Chartreux, le *Docteur extatique*, & une infinité d'autres, dont les noms ſont recueillis par les Auteurs Eccleſiaſtiques; & entre autres, Willot, Waddinge, & Mr Baillet dans ſon Jugement des Auteurs. Le mot de *Docteur* vient à *docendo*; non parcequ'ils enſeignent actuellement; mais parcequ'ils ſont capables d'enſeigner.

DOCTEUR, ſignifie auſſi un ſçavant; un homme docte, quoyqu'il n'ait pas reçu les degrez. Cet homme-là n'eſt pas un grand *Docteur*. A peine ſçavez-vous ce que les termes ſignifient, & cependant vous parlez comme un *Docteur*. PASC. La ſcience du monde vaut mieux que celle des *Docteurs*. LE CH. DE M. Cromwel faiſoit le *Docteur*, & le Prophete, auſſi bien que le ſoldat, & le Capitaine, & mêloit ainſi mille per-

perſonnages divers. FL. Epicure eſt le Maître & *Docteur* de la volupté S r. EV.

Ah ! les femmes Docteurs *ne ſont pas de mon goût.*

MOL.

On dit ironiquement & à contreſens des ignorans, C'eſt un grand *Docteur*, un *Docteur* en ſoupe talée.

DOCTORAL, ALE. Qui appartient au Docteur. Bonnet *doctoral*; robe *doctorale*. Prendre un ton *doctoral*, & magiſtral.

DOCTORAT. ſ. m. Degré de Docteur. Parvenir au *Doctorat* de Theologie, ou de Medecine.

DOCTORERIE. ſ. f. Terme de l'Univerſité de Paris. Dans la Faculté de Medecine on appelle *Doctorerie*, le dernier acte d'un Licencié en Medecine, dans lequel il reçoit le bonnet de Docteur. Au College de Navarre on appelle *Doctorerie*, le repas que donnent les Docteurs, le jour même qu'ils ont pris le bonnet, à ceux de la Maiſon & Societé de Navarre.

DOCTRINAL. adj. m. Dogmatique. Points *doctrinaux*. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DOCTRINE. ſ. f. Sçavoir; érudition. Ce Profeſſeur a un grand fonds de *doctrine*. Appelle-t-on *doctrine*, une lecture toute crue & indigeſte? BAL. Tel Sçavant eſt un abîme de *doctrine*; mais un abîme qu'on peut appeller un chaos, où toutes les ſciences ſont brouillées enſemble. BOU. Il ne nous faut gueres de *doctrine* pour vivre à nôtre aiſe. MONT. On le dit auſſi de ce qui eſt contenu dans les livres. Dans Calepin il y a bien de la *doctrine*. Il y a une bonne & ſaine *doctrine* dans ce livre. On le dit auſſi des maximes, des dogmes, ou des ſentimens particuliers des Auteurs, ou des Sectaires. La *doctrine* de l'Egliſe orthodoxe. La *doctrine* de Platon; la *doctrine* d'Ariſtote. La *doctrine* des reſtrictions mentales, & la *doctrine* des équivoques. PASC. Une *doctrine* qui flatte les inclinations ſenſuelles des hommes, eſt facile à perſuader. FL.

CONGREGATION DE LA DOCTRINE CHRETIENNE. Congregation inſtituée par le B. Cesar Bus mort en 1607. pour catechiſer le peuple, & l'inſtruire dans la Relig on Chretienne. On appelle *Doctrinaux*, les Peres de la *Doctrine Chretienne*. Ils appellent *Superieurs*, ceux qui gouvernent leurs Maiſons Religieuſes. Ils ont vingt & deux Maiſons en France, & trois Provinces. Ils s'y établirent d'abord comme Prêtres ſeculiers; mais depuis ils ont obtenu du Pape des Brefs de regularité; & ils forment une Congregation reguliere. Leur Congregation a été approuvée en 1616. par Clement VIII.

DOCUMENT. ſ. m. Terme de Palais. Titre ou preuve des faits qu'on allegue, & principalement des choſes anciennes. On prouve l'ancienneté de la fondation de cette Egliſe par pluſieurs bons titres & *documens*. Ce mot vieillit. L'ACAD.

DOD.

DODECAEDRE. ſ. m. Terme de Geometrie. C'eſt un des cinq corps reguliers, compoſé de douze faces égales, dont chacune eſt un pentagone regulier. Faire des quadrans ſur toutes les faces d'un *dodecaedre*.

DODECAGONE. ſ. m. Terme de Geometrie. Figure, qui a douze angles & douze côtez.

En termes de Fortification, c'eſt une place qui a douze baſtions, telle qu'eſt Palmanova dans le Frioul, qui eſt bâtie & fortifiée regulierement.

DODECATEMORIE. Terme d'Aſtronomie. La douziéme partie d'un cercle. On appelle *dodecatemories*, les douze parties du Zodiaque du premier mobile, pour les diſtinguer des douze Signes du firmament. Ainſi quand on dit, que le Soleil eſt dans un tel

ſigne, cela ne ſe doit pas entendre des ſignes du Firmament, ou des étoiles fixes; mais d'une douziéme partie du Zodiaque du premier mobile; & cela veut dire ſeulement, que la ligne droite qui ſeroit tirée de la terre par cet Aſtre, rencontre dans le Firmament une partie de ce ſigne. La raiſon eſt, que les ſignes changent continuellement de place; au lieu que les *dodecatemories* que l'on conçoit dans le premier mobile, ſont fixes, & immobiles. Par le mouvement particulier des étoiles fixes d'Occident en Occident la conſtellation d'Aries a pris la place du Taureau. Ainſi l'équinoxe du Printemps ſe trouve preſentement au vingt-neuviéme degré & demi d'Aries; au lieu qu'il étoit autrefois au premier. Ainſi pour ne pas confondre les conſtellations avec les ſignes, on appelle *dodecatemorie* la douziéme partie du Zodiaque du premier mobile, ſans avoir égard à la ſituation des étoiles fixes.

DODINE. ſ. f. eſt une eſpece de ſauce delicate, qu'on fait d'ordinaire aux canards avec de l'oignon, de la graiſſe tombant du rôt, qu'on mêle avec de la farine & du lait qu'on a delayez enſemble.

DODINER. v. act. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Vivre delicatement, & à l'aiſe; ne ſe donner aucune peine. Ce pareſſeux ſe *dodine* dans ſon lit juſqu'à midi. Il eſt bas & du ſtile familier. Une chanſon Picarde dit,

Que le ſoleil dodine *la nature*;

c'eſt-à-dire, la rechauffe, la careſſe.

DODO. C'eſt un terme enfantin, dont on ſe ſert pour inviter les enfans à dormir. Une nourrice dit à ſon nourriçon; Allons faire *dodo*.

Oüi, ma chere Lolo,
Le plaiſir ſeroit extrême,
De faire avec vous dodo.

Quelques-uns derivent ce mot du Grec, du verbe *δαειν*, *dormire*; & pretendent qu'il faut écrire *Daudau*.

DODU, UË. adj. Gras; potelé; douillet. C'eſt un homme bien gras, bien *dodu*. Un chapon *dodu*.

Ces pigeons ſont dodus; *mangez-ſur ma parole*. BOIL.

On le dit auſſi figurément d'un homme riche & aiſé, qui vit delicatement. Cet homme eſt *dodu*. On dit auſſi d'une femme qui a beaucoup d'embonpoint, Qu'elle eſt *dodue*.

DOG.

DOGARESSE. ſ. f. La femme du Doge. M. de S. Didier dit, que ſi le Doge eſt marié, ſa femme n'eſt point couronnée Princeſſe. Cependant la femme du Doge élu en 1694. fut couronnée. En Italien *Dogaressa*. Mr. Miſſon dit, DOGESSE, dans ſon Voyage d'Italie.

DOGAT. ſ. m. Qualité, ou dignité du Doge de Veniſe, ou de Gennes. Il a exercé le *Dogat* pendant dix ans. Il n'eſt point permis de renoncer au *Dogat*.

DOGE. ſ. m. C'eſt un Magiſtrat électif, qui eſt le Chef du Conſeil, ou de la Republique de Veniſe, ou de Genes. On l'élit à vie à Veniſe. Il porte un bonnet, qu'on appelle le *corne*. Il y a auſſi à Genes un *Doge*, qui eſt comme le Chef de la Republique. Il n'eſt élu que pour deux ans, & il ne peut rentrer dans ſa dignité qu'après un intervalle de douze ans. On le traitte de *Serenité*. Le Roy d'Eſpagne paſſant à Genes en 1702. le traitta d'*Alteſſe*. Dans les jours de ceremonie il porte une robe de velours, ou de damas rouge, avec un bonnet rouge, de la même étoffe que la robe. Il eſt obligé à porter la fraize. Il eſt toûjours aſſiſté de huit Senateurs Gouverneurs, & de quatre Procurateurs; dont il y en a deux, qui logent tour-à-tour dans le Palais Ducal pendant quatre mois de l'année,

Digitized by Google

l'année, & c'eſt ce qu'on nomme le *Senat*. Le *Doge* de Gênes ne peut recevoir aucune viſite; donner aucune audience, ni ouvrir les lettres qui lui ſont adreſſées, qu'en preſence des deux Senateurs qui logent avec lui dans le Palais. Le *Doge* de Veniſe n'eſt proprement qu'une vaine image, & un veritable fantôme de la majeſté du Prince, dont la Republique a retenu toute l'autorité. Il ne fait, pour ainſi dire, que prêter ſon nom au Senat, & le pouvoir eſt repandu ſur toute la Republique, quoyque les reponſes ſe faſſent au nom du *Doge*. S'il fait quelques reponſes de ſon chef, il faut qu'elles ſoient bien meſurées, & en termes bien generaux, s'il ne veut pas s'expoſer à eſſuïer une ſenſible reprimende. Ainſi il faut qu'il ſoit d'un eſprit doux, & qui ſçache plier à tout. ST. DIDIER. A Veniſe on ne prend pas le deuil pour la mort du *Doge*, parcequ'il n'eſt pas le Souverain; mais le premier de la Republique. WICQ. Le *Doge* eſt comme la bouche de la Republique, parcequ'il repond pour elle. La monnoye ſe bat ſous le nom du *Doge*; mais ce n'eſt pas à ſon coin. Il ne peut ſortir de Veniſe ſans la permiſſion du Conſeil. Le *Doge* eſt à la Republique, & non pas la Republique au *Doge*. On le traitte de *Sereinité*; titre, ſelon les Venitiens, au deſſus de celui d'*Alteſſe*. *Doge* ſignifie *Duc*. Il y a dans le peuple de Veniſe une faction qu'on appelle *Nicolotes*, qui ont leur *Doge* particulier.

DOGMATIQUE. adj. & ſ. m. Inſtructif; qui eſt propre à enſeigner, ou à expliquer une opinion, ou une ſcience. Ce mot n'eſt bon que dans le *dogmatique*. Le mot de *categorie* eſt un terme *dogmatique*.

Un Philoſophe *Dogmatique*, eſt un Philoſophe qui aſſûre poſitivement une choſe, comme vraye. Il eſt oppoſé au Sceptique, lequel doute de tout. Les *Dogmatiques* decidoient preſomptueuſement de tout. BAY.

DOGMATIQUE, ſe prend auſſi pour, Magiſtral, ou pedanteſque. Il eſt incivil de prendre un ton *dogmatique*, & deciſif. C'eſt la profonde ignorance, qui inſpire le ton *dogmatique*. LA BR. N'effarouchez point les gens par un air *dogmatique*. SACY. On ſe rebute des maximes qui ont l'air trop *dogmatique*. OE. M. Le caractere doux & familier ſied mieux à la verité, que le ſtile *dogmatique*, & le ton deciſif. TOUR. Le ſtile *dogmatique* a quelque choſe d'imperieux. OE. M.

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une maniere dogmatique, & comme on parle dans l'Ecole. Cette queſtion n'eſt pas traitée *dogmatiquement*; mais par des raiſons familieres, & accommodées à la capacité du peuple.

DOGMATIQUEMENT, ſignifie auſſi, Sententieuſement; magiſtralement; d'un ton, d'un air de maître. Les Sçavans pretendent avoir le droit de parler *dogmatiquement* & deciſivement de toutes choſes; mais ils ſe trompent. NIC.

DOGMATISER. v.n. Enſeigner; inſtruire. Il ſe prend d'ordinaire en mauvaiſe part. Vous *dogmatiſez* ſans miſſion. En France il eſt deffendu de *dogmatiſer*; c'eſt-à-dire, d'enſeigner des opinions nouvelles; des hereſies. Vous vous mêlez donc de *dogmatiſer*.

DOGMATISER, ſe dit auſſi en badinant de ceux qui font les Docteurs, & qui ſe mêlent d'inſtruire les autres.

Dogmatiſer *en vers, & rimer par chapitres*. BOI.

DOGMATISEUR. ſ. m. Celui qui dogmatiſe. C'eſt un *dogmatiſeur*. Il ſe prend en mauvaiſe part. L'Academie n'a point admis ce terme.

DOGME. ſ. m. Maxime; axiome; principe; ou propoſition qui concerne les ſciences. Les *dogmes* des Stoïciens. Voilà mes *dogmes* & les maximes de ma politique. ABLAN. Il ſe dit particulierement des points de Religion. Les *dogmes* de la Religion & de la

Foy ſont d'ordinaire aſſez indifferens pour la pratique; ils ne ſont que pour la ſpeculation. DE VILL. Des *dogmes* de ſpeculation qui ne gênent point les hommes, leur paroiſſent plus eſſentiels à la Religion, que des vertus qui les gênent; & quelquefois même ils ſe perſuadent qu'il eſt permis de ſoutenir ces *dogmes* aux depens de ces vertus. DISC. D'ELOQ. Je ne propoſe point des *dogmes*; je ne propoſe que des doutes. TOUR.

Souvent ſans y penſer, on ſe laiſſe ſeduire;
Et pour dogmes *certains par l'Egliſe enſeignez,*
Le zéle oſe donner des dogmes *condamnez.*
L'ART DE PRECH.

DOGUE. ſ. m. Gros chien; mâtin qui ſert à garder les maiſons, ou à combattre contre les taureaux, & autres bêtes. Les beaux *dogues* viennent d'Angleterre.

Ce mot vient de l'Anglois *dog*, qui ſignifie *chien*. Du temps de Cromwel on appelloit les Puritains d'Angleterre, les *dogues du Parlement*.

On dit auſſi d'un homme gros, gras, & rebarbatif, & particulierement d'un Suiſſe à une porte, Que c'eſt un gros *dogue*.

DOGUER. v. act. Il ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel, des beliers & des moutons. Il ſignifie, Se heurter les uns contre les autres. Beliers qui *ſe doguent*.

DOGUES, en termes de Marine, ſont des trous qui ſont dans les plarbords des deux côtez du grand mât, pour amurer les couëts de la grande voile. Auſſi les appelle-t-on *dogues d'amure*.

DOGUIN. ſ. m. & DOGUINE. ſ. f. Mâle & femelle de petits dogues. Les *doguins* & les *doguines* s'apprivoiſent facilement.

DOI.

DOIGT. ſ. m. Extremitez des mains, & des pieds des hommes, diviſées en pluſieurs parties. L'homme a cinq *doigts* à chaque main, & cinq à chaque pied. Les *doigts* de la main ont quinze os, diſpoſez en trois ordres ou rangs. Les Medecins appellent leurs *jointures*, *condyles* ou *nœuds*; & leur arrangement & leur ſuite, *phalanges*. Le premier *doigt* s'appelle le *pouce*; le ſecond, *index*, ou *indice*; le troiſiéme, le *doigt du milieu*, que les Latins appellent *medius*, *obſcenus*, *impudicus*, *famoſus*, parcequ'on s'en ſervoit autrefois pour ſe mocquer de quelcun & le diffamer. Le quatriéme s'appelle le *Medecin*, parceque les Anciens avoient coutume de delayer les medicamens avec ce *doigt*-là. On l'appelle auſſi *annulaire*, parcequ'on y porte d'ordinaire les anneaux. Le cinquiéme s'appelle le *petit doigt*, ou l'*auriculaire*, parcequ'on s'en ſert à ſe curer & à ſe nettoyer les oreilles. Les *doigts* des pieds s'appellent *orteils*. On touche les inſtrumens avec les *doigts*. Le plus bel ouvrage du monde n'occupe que mes yeux, & mes *doigts*, & pendant cela men eſprit s'ennuye. M. Sc.

DOIGT, ſe dit auſſi de quelques animaux, comme des crocodiles, & de pluſieurs oiſeaux, ſinges, &c.

DOIGT, ſe prend auſſi pour une petite meſure de l'épaiſſeur, ou de la grandeur d'un travers de *doigt*. Ainſi on dit, Prendre un *doigt* de vin; pour dire, la hauteur d'un *doigt* dans un verre. Il s'en manque quatre *doigts* que cette porte ne joigne. Le *doigt* eſt la troiſiéme partie d'un pouce, & il contient quatre lignes, ou quatre grains d'orge de moyenne épaiſſeur, ſe touchant l'un l'autre, & poſez ſuivant leur groſſeur.

DOIGT, ancienne meſure Romaine, faiſant neuf lignes de pouce de Roi.

Digitized by Google

En termes d'Aſtronomie, *Doigt* eſt une meſure pour les éclipſes. On diviſe le diſque, ou le corps du ſoleil, ou de la lune, en douze parties, qu'on appelle *doigts*; & on dit, qu'une éclipſe eſt de dix *doigts*, quand l'aſtre eſt obſcurci en dix de ces parties. Les Aſtronomes de l'Academie Royale des Sciences comptent quelquefois vingt & quatre *doigts*. L'éclipſe de ſoleil qui arriva le 22. de Septembre 1699. étoit de neuf *doigts*, trente neuf minutes. On les appelle *doigts eccliptiques*. Chaque *doigt* ſe diviſe en ſoixante minutes.

DOIGT, ſe dit figurément en termes de l'Ecriture, pour ſignifier, Puiſſance. On dit, le *doigt* de Dieu a paru viſiblement en cette rencontre; quand il arrive quelque évenement miraculeux, ou quelque châtiment qui marquent ſa puiſſance, ou ſa colere.

DOIGT, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Mon petit *doigt* me l'a dit; pour dire, Je l'ai ſçu par une voye ſecrette & inconnuë. On dit d'une choſe qu'on épargne; dont on donne peu, Qu'on n'en a qu'à leche *doigt*. On dit d'un homme, Que les *doigts* lui demangent; pour dire, qu'il a envie de ſe battre, s'il eſt ſoldat; ou d'écrire contre quelcun, s'il eſt Auteur. On dit, Qu'un homme ſe gratte la tête du bout du *doigt*, quand il a quelque choſe qui le chagrine. Avoir de l'eſprit au bout des *doigts*, c'eſt, Etre adroit de la main. Faire toucher au *doigt* & à l'œil; Montrer au *doigt* & à l'œil, c'eſt, Faire voir & toucher ſenſiblement la choſe. On dit, Qu'un homme eſt ſervi au *doigt* & à l'œil; pour dire, qu'on en a grand ſoin; qu'on le ſert ponctuellement; qu'il ne lui manque rien. Toucher du bout du *doigt* à quelque choſe; c'eſt, en être bien près. On dit, Etre à deux *doigts* de la mort; pour dire, Etre en grand danger de mort. Montrer au *doigt*; c'eſt-à-dire, Se moquer de quelcun. Etre montré au *doigt*, parmi les Grecs, & les Latins, étoit une marque de merite: en François il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part.

Faut-il que déſormais à deux doigts *l'on te montre*,
Et qu'on te jette au nez le ſcandaleux affront,
Qu'une femme mal née imprime ſur ton front? MOL.

On dit, Donner ſur les *doigts*; Avoir ſur les *doigts*; pour dire, Reprendre, corriger quelcun. Il en mordra ſes *doigts*; pour dire, Il s'en repentira. Mettre le *doigt* deſſus; pour dire, Trouver ce qu'on cherche. Compter ſur ſes *doigts*; pour dire, Compter à la maniere du peuple.

Je compte tous les jours mes défauts par mes doigts.
BOI.

On dit des bons morceaux, Qu'on s'en leche les *doigts*; pour dire; qu'on mange tout, & qu'on en ſouhaite encore. Je voudrois qu'il m'en eût coûté un *doigt*; pour dire, Je racheterois cela de beaucoup. Je n'en mettrois pas mon *doigt* au feu; pour dire, Je me deffie de la verité de cela. On dit de deux bons amis, que ce ſont les deux *doigts* de la main. On dit d'une perſonne, Qu'elle ne fait œuvre de ſes dix *doigts*; pour dire, qu'elle eſt tout-à-fait fainеante: Qu'elle ſçait une choſe ſur le bout du *doigt*; pour dire, qu'elle la ſçait très-bien. On dit auſſi, Mettre le *doigt* entre le bois & l'étorce, ou entre l'enclume & le marteau; pour dire, Se trouver engagé entre deux Puiſſances, qui donnent ſujet de craindre de deux côtez.

DOIGTIER. ſ. m. Ce qui ſert à couvrir un doigt. On met des *doigtiers* de cuir, ou de linge aux doigts qu'on a pancez, pour y faire tenir l'emplâtre. Quelques Artiſans ſe ſervent de *doigtiers*, quand ils ont quelque rude travail à faire avec les doigts. L'Academie n'en dit rien.

DOILLE. Voyez DOUELLE.

DOL.

DOL, ſ. m. Terme de Palais. Tromperie; fraude; ruſe; malice; mauvaiſe foi. Le *dol* perſonnel eſt un moyen de reſciſion, ou de requête civile. En toutes reſignations il faut qu'il y ait une affirmation, Qu'il n'y eſt intervenu aucun *dol*, fraude, ni ſimonie. Autrefois on mettoit dans les contrats cette formule, Qu'il n'y avoit *dol*, fraude, ni mal engin.

DOLEANCE. ſ. f. Plainte. Faire *ſes doleances*. Il m'a conté *ſes doleances*; c'eſt-à-dire, ſes ſujets de chagrin, ou d'affliction. Il ſe dit plus ordinairement au plurier qu'au ſingulier.

DOLENT, ENTE, adj. Plaintif; qui ſouffre de la douleur au corps, ou à l'eſprit; qui eſt triſte. Un cœur *dolent*; avoir l'ame *dolente*. Il ne ſe dit gueres que par raillerie, & dans le ſtile comique. Dole la *dolente*. Voyez DOULOIR.

J'avois, Martin vivant, l'œil gai, l'ame contente,
Et je ſuis maintenant ma commere dolente.
MOL.

DOLEMMENT. adv. D'une maniere dolente. La tourterelle gemit *dolemment* après la mort de ſon pair.

DOLER. verb. act. Blanchir, & unir le bois avec une doloire, juſqu'à ce qu'il ſoit en état d'être employé.

DOLOIRE. ſ. f. Inſtrument de Tonnelier, qui a un trenchant long & fort aigu, & un manche peſant, qui lui ſert de contrepoids. Son uſage eſt pour unir & applanir le bois; tailler les cerceaux, &c. La *doloire* tient le milieu entre la hache & la ſerpe. En quelques lieux on coupe la tête avec une *doloire*.

En termes de Blaſon, on appelle une hache ſans manche, *Doloire*. Rentiporte d'argent à trois *doloires* de gueules, les deux adoſſées en chef, & l'autre en pointe. Le P. Meneſtrier dit, DOULOIRE.

DOLOIRE, eſt auſſi un terme de Chirurgie. C'eſt une ſorte de bandage ſimple & inegal, qui ne differe du ſimple égal, ſi non qu'il decline, & biaiſe un peu.

DOM.

DOM. ſ. m. Titre d'honneur, emprunté de l'Eſpagnol, qui ſignifie, *Sieur* ou *Seigneur*. *Dom* Jean d'Autriche; *Dom* Barthelemi des Martyrs. En Portugal il n'eſt point permis de prendre le titre de *Dom*, qui eſt une marque de Nobleſſe, ſans permiſſion du Roy. Mr. d'Ablancourt dit, *Dom* Jean; mais bien des gens ſont d'avis qu'il faut dire, *Dom Juan*. MEN. Ce mot eſt en uſage en France parmi quelques Ordres de Religieux, comme Chartreux, Feuillans, Benedictins, & autres. Le Reverend Pere *Dom* Côme, *Dom* Alexis, *Dom* Baltaſar.

Ce mot vient du Latin *Dominus*, abregé de *Dominus*. Le mot de *Dom* a été employé par les Auteurs de la baſſe Latinité au lieu de *Dominus*, en rejettant un *i*. Onuphrius dit, que c'eſt un titre qu'on donna d'abord au Pape ſeul, puis aux Evêques & aux Abbez, ou autres qui avoient quelque dignité Eccleſiaſtique, ou qui étoient recommendables par leur vertu & leur ſainteté. Depuis il a été uſurpé par les ſimples Moines. Quelques-uns diſent que par humilité ils ne voulurent pas prendre le nom de *Dominus*, parcequ'il appartenoit à Dieu ſeul, & qu'ils prirent celui de *Domnus*, qui marquoit de l'infériorité, *quaſi minor Dominus*. On a dit auſſi au feminin, *Domna* pour *Domina*, d'où les Italiens ont fait *Donna*. PASQ. Voyez le mot MONSIEUR.

DO-

Digitized by Google

DOMAINE. ſ. m. Patrimoine; bien; heritage; fonds; territoire. A l'égard des particuliers, *Domaine* ne ſe dit gueres qu'en badinant.

Tous les ans ſes acquêts augmentent ſon domaine.
RACAN.

Racan dit dans ſes Bergeries :

Heureux
Qui n'a vu d'autre mer que la Marne, ou la Seine,
Et croit que tout finit, où finit ſon domaine,

c'eſt-à-dire, ſon heritage.

Menage derive ce mot de *domanium*, qu'on a dit pour *dominium*.

DOMAINE, ſe dit quelquefois d'un droit ſeigneurial ſans propriété. En matiere de Seigneurie, celui qui paye le cens, a le *domaine* utile de la terre; & le Seigneur, à qui on le paye, en a le *domaine* direct. On appelle *domaine direct*, le titre ſeul du *domaine*; & *domaine utile*, le profit, & l'utilité qui en revient. La femme retient le *domaine* direct de ſes biens dotaux, & le *domaine* utile paſſe au mari.

DOMAINE, ſe dit plus ordinairement de ce qui appartient au Roy. Par l'Ordonnance de 1519. le *Domaine* de la Couronne eſt impreſcriptible, & inalienable; il ne ſe vend qu'à faculté de rachat perpetuel. On a jugé que tout ce que poſſedent les Rois à titre particulier, lorſqu'ils parviennent à la Couronne, devient partie du *Domaine* de la couronne, & en releve immediatement à l'avenir. Les Rois ne jouiſſent du *Domaine* de la couronne que comme de ſimples Adminiſtrateurs & Uſufruitiers. La Chambre du Treſor connoit en premiere inſtance de tout ce qui regarde le *Domaine* du Roy dans la Generalité de Paris. Ailleurs la Juriſdiction contentieuſe pour le *Domaine* a été reſtituée aux Treſoriers de France par Edit de 1627. privativement aux Baillis & Seneſchaux, à qui elle étoit attribuée par l'Edit de Crenieu. Voyez CHAMBRE DU TRESOR. Le Fermier du *Domaine*; les Receveurs du *Domaine*. Reünir au *Domaine*. Il y a cette difference entre le *Domaine* du Roi, & les Aides, ou autres impoſitions, que les Juges ordinaires, & les Treſoriers de France connoiſſent du *Domaine* en premiere inſtance, & le Parlement par appel. Pour les Tailles, Aides, &c. ce ſont les Elus, & la Cour des Aides par appel.

DOMAINE. Recette; étenduë de païs pour y percevoir certains droits du Roy. Le *Domaine* de Languedoc; l'*ancien Domaine*, & le *nouveau Domaine* de Navarre; le *Domaine* de la Reine Marguerite; le *Domaine* de Château-Renault; le *Domaine* de la Reine Mere.

DOMAINE, en pluſieurs Coutumes, ſignifie, le fief dominant, le chefſieu ou manoir, où eſt duë la foi & hommage par le vaſſal; le lieu, d'où dependent les fiefs & vaſſaux. On appelle *Domaine immuable* ou *Domaine fieffé*, les cens & rentes ſeigneuriales, qui n'augmentent ni ne diminuent jamais: *Domaine muable*, le revenu des fermes; qui eſt different ſuivant les années & les baux: *Domaine congeable*, celui qui a été donné gratuitement par un Seigneur, qui y peut rentrer toutes fois & quantes qu'il lui plaît.

DOMANIAL, ALE. adj. Qui appartient au domaine. Les Greffes ſont *domaniaux*, ſuivant l'Ordonnance de Philippes le Long de l'an 1319. auſſi bien que les tabellionages. Voyez en la raiſon à GREFFE. Cette ferme eſt *domaniale*.

On appelle dans les Coutumes, Seigneur *domanier*, le Seigneur Juſticier: Droits & exploits *domaniers*, ceux qui concernent le domaine.

DOMANIER. adj. Terme du Palais. Le Seigneur *Domanier* eſt le Seigneur Haut-Juſticier; & on appelle droits *Domaniers*, les droits qui concernent le domaine.

DOMBOCH. ſ. m. Arbre, qui croit au Royaume de Quoia, païs des Noirs. Il porte un fruit, qui reſſemble aux nefles, & qui eſt bon à manger. Son écorce priſe dans quelque liqueur, excite le vomiſſement. Les habitans ſe ſervent du bois de cet arbre pour faire des canots. Il eſt rougeâtre, & d'une couleur qui approche du bois de Breſil.

DOME. ſ. m. Ouvrage d'architecture, qui s'éleve au deſſus d'un bâtiment, & qui le couvre, en forme de coupe renverſée. La plupart des *Domes* ſont de figure ronde, & ſervent à couvrir le milieu d'une croiſée d'Egliſe. Mais il y en a auſſi de quarrez, comme ceux du Louvre. Il s'en fait auſſi à pluſieurs faces & polygones. Un *Dome ſurbaiſſé*, eſt celui, dont le contour eſt au deſſous du demi-cercle. La plupart des bâtimens de Conſtantinople ſont faits en *dome*. Le *Dome* de St. Pierre de Rome eſt d'une grandeur étonnante. Toutes les belles Egliſes modernes ont des *Domes* à la croiſée. C'eſt pourquoy *Dome* ſe prend pour une Egliſe Cathedrale. Le *Dome* de Milan, de Florence, &c. Les Italiens les appellent *Coupoles*.

Ce mot vient de *doma*, qui chez les Anciens ſignifioit un *toit*, ou un *porche* à decouvert, comme temoigne Papias. Il ſe trouve dans les Auteurs de la baſſe Latinité, qui l'ont pris du Grec, qui ont appellé auſſi tout bâtiment rond *trullus*, ou *trullum*; tel qu'étoit le Palais de Conſtantinople, où fut tenu le Concile qu'on appella de ce nom *in Trullo*.

On appelle auſſi, Vouté en *dome*, un ſalon, ou une galerie, dont les planchers ne ſont point plats; mais qui ſont voutez en rond, ou en berceau. On appelle *dome de treillage*, la couverture d'un pavillon, ou ſallon de treillage.

Les Chymiſtes appellent auſſi *dome*, la couverture ronde des fourneaux de reverbere.

On appelle auſſi, Vouté en *dome*, un ſalon, ou une galerie, dont les planchers ne ſont point plats; mais qui ſont voutez en rond, ou en berceau. On appelle *dome de treillage*, la couverture d'un pavillon, ou ſallon de treillage.

Les Orfevres appellent auſſi *dome*, la partie ſuperieure, ou la couverture des caſſolettes, encenſoirs, & autres ouvrages ſemblables.

DOMESTICITE'. ſ. f. Qualité de domeſtique. La *domeſticité* eſt un reproche contre un temoin, & une cauſe de recuſation.

DOMESTIQUE. adj. m. & f. Qui concerne une famille; qui regarde le menage, & la direction des affaires particulieres. Affaires, occupations *domeſtiques*. Les Payens avoient leurs Dieux *domeſtiques*. Il ſeroit à ſouhaiter que nos jeunes gens ſe piquaſſent du noble deſir d'imiter, & même de ſurpaſſer les exemples *domeſtiques* que leurs ancêtres leur ont laiſſez. CAIL. La coutume a condamné les femmes à ſe borner aux occupations *domeſtiques*, & aux fonctions du menage. BELL.

DOMESTIQUE. ſ. m. ſe prend ſeulement pour les officiers, ou valets aux gages d'un Maître. Ce Seigneur a trente *domeſtiques*, Intendans, Secretaires, Pages, Laquais, &c.

Tout domeſtique, *en trompant un mari,*
Penſe gagner indulgence pleniere. LA FONT.

Soyez humain envers vos *domeſtiques*, pour les conſoler par cette douceur du malheur de leur condition. ST. EV.

DOMESTIQUE, ſe prend auſſi pour *Apprivoiſé*, & eſt oppoſé à *Sauvage*. Les pigeons d'un colombier ſont mis au rang des animaux *domeſtiques*. Les chiens, chats, &c. ſont animaux *domeſtiques*.

DOMESTIQUE. ſubſt. ſignifie auſſi, l'interieur d'une famille; & en ce ſens il comprend, la femme, les enfans, & les valets. Il eſt agreable dans ſon *domeſtique*; c'eſt-à-dire, en ſon particulier. Il a reglé extremement bien tout ſon *domeſtique*; c'eſt-à-dire, toutes les affaires de ſa maiſon. Il ne veut pas qu'on ſçache ce qui ſe paſſe dans ſon *domeſtique*; c'eſt-à-dire, chez lui.

Digitized by Google

DOMESTIQUE, ſ. m. Dignité dans l'Empire d'Orient. Sous les Empereurs de Conſtantinople on appelloit *Grand Domeſtique*, le General qui avoit le commandement des troupes de terre. Le Capitaine des Gardes Pretoriennes s'appelloit auſſi *Domeſtique*. Enfin on donnoit ce nom à tous ceux qui étoient dans les emplois importans & diſtinguez. En France on appelloit *Domeſtique*, ce qu'on appelle aujourd'huy le *Grand Maître de la Maiſon du Roy*. Voyez DU CANGE. Dans les Egliſes on appelloit *Domeſtique*, celui qui faiſoit la fonction du Sous-Chantre. On appelloit les Fidelles, *Domeſtiques de Dieu*, ou *de la Foy*.

DOMESTIQUEMENT, adv. D'une maniere domeſtique, & familiere. Cet homme vit *domeſtiquement*; il ne fait guerres de ſon domeſtique.

DOMICILE, ſ. m. Terme de Pratique. Lieu de la reſidence; demeure ordinaire; maiſon, où quelcun habite, ou qu'il a choiſie, pour toutes les ſignifications de ce qu'on lui voudra faire ſçavoir. Pour le partage des meubles on ſuit la loi du *domicile*; parceque les meubles ſuivent la perſonne. Une veuve prend part à la communauté, ſelon la coutume du *domicile* du mari au temps du mariage, & non ſelon la coutume du lieu, où il eſt mort. Le *domicile* eſt de fait auſſi bien que de volonté; *animi & facti*; c'eſt-à-dire, qu'il faut que la volonté ſoit ſuivie d'une reſidence actuelle. Ainſi pour établir un *domicile*, il faut un choix, & une determination d'eſprit fixe & permanente de demeurer dans un lieu. C'eſt pourquoy un priſonnier, ou un relegué n'acquiert point de *domicile*, parcequ'il eſt cenſé conſerver toûjours la volonté du retour. Une demeure actuelle de quelques années dans un lieu, où l'on a maiſon, & un menage, & où l'on a tranſporté le ſiege, & le capital de ſa fortune, avec intention d'y reſider, établit un *domicile*. A Paris le *domicile* s'acquiert par an & jour, & ſe regle par le lieu, où l'on ſe couche & ſe leve le jour de la St. Remy. On ne conſidere principalement en France, que le *domicile* de demeure: & on ne s'arrête point à celui d'origine, comme faiſoient les Romains, qui conſervoient toûjours leur *domicile* naturel. Ils demeuroient toûjours ſujets aux charges du lieu de leur naiſſance, quoyqu'ils en contractaſſent de nouvelles par leur *domicile* de demeure, & d'habitation. Ils avoient auſſi égard au *domicile* de dignité; & ſelon la Loi 10. C. *de incolis*, les Senateurs étoient cenſez avoir leur *domicile* à Rome, où étoit le ſiege de leur dignité. En France le *domicile* de dignité fait une preſomption de *domicile* dans le lieu, où elle s'exerce; & il faut prouver le contraire. Cela ne ſe doit entendre pourtant que des Officiers qui ſervent toute l'année; car pour ceux qui ſervent ou par quartier, ou par ſemeſtre, le lieu d'exercice de l'office n'emporte pas neceſſairement le *domicile* de l'Officier. S'il habitoit également en deux, il ſemble qu'il auroit *deux domiciles*. Voyez *la Loy* 27. *ff. Ad municipalem*. L'élection de *domicile* pour certains actes, & pour affaires n'étoit pas connuë chez les Romains. L'Ordonnance veut qu'en tous contrats, & dans la plupart des exploits, comme d'offres, de ſaiſies, d'executions, &c. on faſſe une élection de *domicile*; c'eſt-à-dire, qu'on marque un lieu, où on ſe puiſſe adreſſer pour l'execution de l'acte, & pour y faire toutes les ſignifications & ſommations requiſes. Cette élection de *domicile* finit par la mort, & ſe termine à la choſe, pour laquelle il a été élu & choiſi.

DOMICILE, figurément ſignifie, Etabliſſement; ſejour ſur la terre. A voir les hommes bâtir leur fortune, on diroit que c'eſt leur *domicile* aſſuré. OF. M. Nôtre ſejour ſur la terre n'eſt qu'un *domicile* paſſager, qui ne vaut pas la peine de faire de grands projets. M. DE P.

Le *domicile* en termes d'Aſtrologie, eſt une des principales dignitez, ou élevations des Planetes, qui ſe dit quand une Planete ſe trouve en un ſigne, avec lequel elle a tant de convenance, qu'elle y gouverne comme un maître en ſa maiſon; auquel cas on lui attribuë cinq degrez de puiſſance: comme le Soleil étant au ſigne du Lion, eſt dans ſon *domicile*; la Lune dans le Cancer; Saturne dans le Capricorne, & ainſi des autres.

DOMICILIE, ÉE. adj. Celui qui a un domicile établi, certain & aſſuré; un bourgeois & habitant d'une ville, lequel y a un domicile actuel. On ne doit pas decreter ſi legerement contre un homme *domiciliè*, que contre un vagabond & un homme ſans aveu. Il étoit *domicilié* dans Rome. PATRU.

DOMIFIER. v. act. Terme d'Aſtrologie. C'eſt, Partager le ciel en douze Maiſons, pour dreſſer un theme celeſte ou un horoſcope par le moyen de ſix grands cercles, qu'on appelle *cercles de poſition*. Il y a diverſes façons de *domifier* ſuivant les differens Auteurs. Celle de Regiomontanus, qui eſt la plus ordinaire, eſt celle qui fait paſſer les cercles de poſition par l'interſection du Meridien & de l'Horiſon. D'autres les font paſſer par les Poles du monde ou de l'Equateur; d'autres, par les Poles du Zodiaque.

DOMINANT, ANTE. adject. Qui commande; regnant; maître ſuperieur, &c. Un vice *dominant*. Il n'y a point de prudence à contredire les opinions *dominantes*. LE CI. On doit parler avec reſpect de la Theologie, & de la Religion *dominante*. ID. La paſſion *dominante* des Gentilshommes eſt le point d'honneur. PASC. Mon peché *dominant* c'eſt la mediſance. B. RAB. La peine de ſe deſaire d'une paſſion *dominante*, ou de la diſſimuler, l'emporte ſouvent ſur l'amour de la gloire, ou de la fortune. BELL. Il y a des genies *dominans*, à qui tout le monde cede, par je ne ſçai quelle force de ſuperiorité qui les fait regner par tout. AMELOT.

On appelle un Fief *dominant*, un fief qui a des fiefs qui relevent de lui, & qui eſt oppoſé à Fief *ſervant*. On appelle *benefice dominant*, le benefice ſuperieur qui a le droit de conferer un benefice, lequel en depend. Le Collateur peut ſe reſerver une penſion ſur un benefice à ſa collation, pourvu qu'elle ait été créée avant l'obtention du *benefice dominant*. On appelle Aſtre *dominant*, l'aſcendant, ou l'aſtre qui eſt le plus fort, & qui domine dans un horoſcope.

DOMINATEUR. ſ. m. Qui domine; qui gouverne. Le *dominateur* de l'univers. On a appellé Alexandre le *Dominateur* de toute l'Aſie. Il ſe dit aſſez rarement. Le Roy d'Eſpagne Philippe II. prenoit le titre de *Dominateur* en Amerique.

En termes d'Aſtrologie on appelle *Dominateur*, ou *Seigneur dominant*, l'aſtre qui eſt le plus conſiderable, ou qui a le plus de degrez de puiſſance dans un horoſcope.

DOMINATION. ſ. f. Empire; gouvernement; autorité, puiſſance. Une *domination* injuſte & tyrannique. Le victorieux uſurpa la *domination* ſous le nom de Prince du Senat. ABL. Ranger une Province ſous ſa *domination*. Etendre ſa *domination*. Les Rois de Sparte uſoient moderément de leur *domination*, & ne la faiſoient preſque point ſentir. TOUR.

DOMINATION, ſe dit figurément, & ſignifie, Pouvoir; ſuperiorité; empire; aſcendant. Dès que l'on ſouffre que les paſſions empietent la *domination* ſur la raiſon, elle en devient l'eſclave. Comment nous affranchir de la *domination* de nos paſſions? LE P. I. Toutes les creatures *dominent* ſur nôtre cœur, ou en le ſoumettant par leur force, ou en le charmant par leur douceur, qui eſt encore la *domination* la plus imperieuſe. PASC. C'eſt la perſonne du monde la plus chagrine,

Digitized by Google

chagrine, & je ne pretens point qu'elle exerce ſur moi ſa triſte *domination*. Le Ch. d'H. Quand on eſt parvenu à dominer ſur ſa propre cupidité, on exerce volontiers ſur les autres une ſuperbe *domination*. Le P. Gaill. La devotion s'attribuë une eſpece de *domination*, qu'elle exerce tous les jours avec un empire tyrannique. Oe. M. Les Docteurs pour ſe faire chefs d'un parti, & s'en attribuer la *domination*, entretiennent la diſcorde entre les Chretiens. Id.

Dominations, en termes de Theologie, ſe dit des Eſprits du quatriéme ordre de la Nature Angelique, en commençant à compter par les Seraphins. St. Paul dit au 1. chap. de ſon Epitre aux Coloſſiens, que par Jesus-Christ ont été créées toutes les choſes qui ſont dans les cieux, & qui ſont ſur la terre, viſibles, & inviſibles, ſoit les Thrônes, ou les *Dominations*, ou les Principautez, ou les Puiſſances, &c.

Dominer, v. act. & n. Commander; regir; être le maître. Les Romains ont *dominé* ſur la plus grande partie de la terre. Le Seigneur *dominera* les Nations. Port-R.

Dominer, ſe dit auſſi d'une citadelle qui commande, qui eſt élevée; qu'elle *domine* ſur une place; d'une montagne qu'elle *domine* la plaine, ou la ville.

On le dit auſſi des choſes qui ont quelque avantage, ou éclat ſur les autres; qui paroiſſent, ou qui ſe font ſentir davantage. La bile *domine* dans ſon temperament. Le poivre *domine* dans cette ſauſſe. Le bleu *domine* dans cette garniture. Le bon ſens regne & *domine* dans tout cet Ouvrage. Le P. R.

Dominer, figurément, ſignifie, Gouverner; maîtriſer; être ſuperieur. Le Sage ſçait *dominer* ſur ſes paſſions; la raiſon les *domine* toûjours. Nous n'ainons point être contredits; nous voulons *dominer*. Sacy. Il ne faut point *dominer* ſur les eſprits par des manieres deciſives. Bay. Les Devots ne ſont humbles que pour mieux *dominer*. Fl. Certainement ou les reſſorts de la Providence ſont fort inconnus, ou c'eſt le hazard qui *domine* ſans choix, & ſans regle. Abl.

En termes d'Aſtrologie on le dit auſſi des aſtres qui *dominent* en certains jours, en certaines heures, & en certaines Maiſons de la figure celeſte. Jupiter *domine* dans la X. Maiſon. Le Soleil *domine* dans le Lion. Les heures planetaires ſont les heures, où chaque Planete *domine* à ſon tour.

Dominicain, aine. adj. & ſubſt. Religieux ou Religieuſe de l'Ordre de St. Dominique. Il fut fondé en 1225. Ils ſuivent en partie la regle de St. Auguſtin, & en partie les Conſtitutions de St. Domitique, leur fondateur. Il étoit Cardinal. On les appelle auſſi *Thomiſtes*. On les appelle à Paris *Jacobins*; & en pluſieurs lieux, *Freres Prêcheurs*. Les dogmes des *Dominicains* ſont ordinairement oppoſez à ceux des Franciſcains. Les *Dominicains* ſont maîtres de l'Inquiſition en Italie, & en Eſpagne.

Dominical, ale. adj. Qui vient de Dieu; qui eſt dedié au Seigneur. L'Oraiſon *Dominicale*, eſt le *Pater noſter*, que Dieu même nous a enſeigné. St. Matth. chap. 6. & St. Luc, chap. 11. En 1700. on a imprimé l'*Oraiſon Dominicale* en cent langues differentes.

Prescher les Dominicales, c'eſt, Faire des Sermons les jours des ſimples Dimanches; c'eſt-à-dire, hors le Carême & l'Advent. En ce ſens il eſt Subſtantif. Ce ſont les Curez qui donnent les *Dominicales*: les Marguilliers donnent les Advens & les Carêmes. On a donné le nom de *Dominicales* dans l'Egliſe ancienne aux leçons qui ſe faiſoient tous les Dimanches, ſur des paſſages tirez de l'Ecriture, & appliquez à ces jours-là. On les appelloit autrement *Homilies*. L'ordre des *Dominicales*, tel qu'on le voit aujourd'huy & qu'on ſuit encore, eſt attribué à Alcuin, ou à Paul Diacre.

Lettre Dominicale. Lettre de l'Alphabet, qui ſert à marquer dans les Almanachs les Dimanches pendant tout le cours de l'année. Elle eſt d'ordinaire marquée en rouge. L'année 1708. a pour *lettre dominicale* A. G. Il y en a deux; parceque cette année eſt biſſextile; enſorte qu'ayant la lettre A pour *lettre dominicale* en ſon commencement, elle a la lettre G. à la fin. Il y en a ſept, A. B. C. D. E. F. G. & c'eſt pour trouver l'ordre de ces lettres qu'a été inventé le Cycle Solaire, qui fait partie du Comput Eccleſiaſtique, & lequel dure vingt huit ans; parce qu'au bout de ce temps ces *lettres dominicales* reviennent dans le même ordre. Pour les retenir plus facilement, on a fabriqué ce vers, dont chaque mot commence par une *lettre dominicale*, & dans l'ordre retrograde qu'elles tiennent dans le Calendrier:

Gaudet Francus Equo, Danus Cane, Barbarus Arcu.

Les premiers Chretiens les placerent dans leur Calendrier en la place des huit lettres nundinales qui étoient dans celui des Romains. Ces ſept *lettres dominicales* ſe ſuivent, & ſe ſuccedent pour marquer le Dimanche, par un ordre contraire, & retrograde: enſorte que ſi en cette année A étoit la *lettre dominicale*, l'année prochaine la lettre G, qui eſt la derniere, deviendroit la *lettre dominicale*: enſuite F, & de même en remontant toûjours, juſqu'à ce que l'on revienne à l'A. La raiſon de cet ordre retrograde eſt, que l'année étant compoſée de trois cents ſoixante cinq jours, qui font cinquante deux ſemaines, & un jour, il s'enſuit que la lettre A marque encore le premier jour de la cinquante troiſiéme ſemaine, & ſe trouve au dernier de Decembre, qui eſt un Dimanche. Ainſi le Lundi, qui eſt le premier de Janvier, étant auſſi marqué de la lettre A, qui eſt toûjours placée au premier de Janvier, le Dimanche ſuivant, qui eſt le 7. de Janvier, tombe ſous la lettre G, laquelle devient la *lettre dominicale* de cette ſeconde année. S'il n'y avoit point d'année biſſextile, la revolution des *lettres dominicales* ſe feroit en ſept ans. Mais l'année biſſextile apporte un changement dans le rang, & dans ce cercle des *lettres dominicales*, qui devroit s'achever en ſept années. Car la lettre F, qui tombe au jour, lequel precede le biſſexte, ſe repetant deux fois, il arrive que ſi par ex. la lettre E eſt la *lettre dominicale* de cette année-là, elle ne ſe rencontrera plus au Dimanche; parcequ'étant reculée d'un ſiege, ou d'un jour, la lettre D devient par ce derangement la *lettre dominicale* de la même année biſſextile. Par conſequent il faut deux *lettres dominicales* pour l'année biſſextile, ou intercalaire; l'une juſqu'au biſſexte; c'eſt-à-dire, le 24. de Fevrier; & l'autre pour le reſte de l'année. Or cette interruption que forme le biſſexte, eſt la cauſe que les *lettres dominicales* ne peuvent retourner dans le même ordre qu'au bout de vingt-huit ans; car ce nombre de vingt-huit ſe forme de la multiplication du nombre ſept, qui eſt celui des *lettres dominicales*, & du nombre de quatre, qui eſt celui des biſſextes qui s'intercalent de quatre en quatre ans, & ſept fois en vingt-huit ans. Or quatre fois ſept font vingt-huit. C'eſt là l'origine du Cycle ſolaire. Par la reformation du Calendrier ſous les ordres du Pape Gregoire XIII. l'ordre des *lettres dominicales* fut troublé: car l'année 1582. qui avoit dans ſon commencement la lettre G pour *lettre dominicale*, eut la lettre C dans ſa fin par le retranchement des dix jours, lequel ſe fit après le 4. d'Octobre de cette année-là. Car au lieu de ne compter que le 5. qui avoit pour *lettre dominicale* D, l'on compta le 15. qui avoit pour *lettre dominicale* A, & tomboit au Vendredi. Ainſi le Samedi 16. avoit B pour *lettre do-*

minicale, & par conſequent la lettre C tomba au Dimanche 17. & devint la *lettre dominicale* de l'année 1582. au lieu qu'au commencement de cette année la *dominicale* étoit G. Ainſi la *lettre dominicale* de l'ancien Calendrier precede de quatre ſieges celle du Calendrier Gregorien; enſorte que la lettre A de l'ancien repond à la lettre D du nouveau. Par cette raiſon il a fallu conſtruire une nouvelle table des *lettres dominicales* ſur le modéle de l'ancienne, pour leur aſſigner leur place dans le nouveau. On comprend bien par ce qui a été expliqué cy-deſſus, que les *lettres dominicales* ſe rangeant & ſe diſpoſant ſur chaque jour de la ſemaine; enſorte que la lettre A repond toûjours au 1. de Janvier de chaque année. Le B au 2. le C au 3. le D au 4. l'E au 5. le F au 6. & le G au 7. Or à compter par A & du 1. de Janvier, la lettre qui ſe rencontre au premier Dimanche de chaque année, eſt la *lettre dominicale* de cette année-là. Si par exemple, le 1. de Janvier tombe au Jeudi, le premier Dimanche de l'année ſera le 4. de Janvier, & par conſequent la lettre D ſera la *lettre dominicale* de cette année là.

DOMINICAL. ſ. m. Terme d'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Le Concile d'Auxerre tenu en 578. ordonne aux femmes de communier avec leur *dominical*. Baronius & quelques autres pretendent que c'étoit un linge, ſur lequel elles recevoient le corps de JESUS-CHRIST, ne pouvant le recevoir ſur la main nuë. D'autres diſent, que c'étoit une eſpece de voile qui leur couvroit la tête, lorſqu'elles s'approchoient de la Table Sacrée. DU PIN.

SAINT DOMINIQUE. ſ. m. Ordre militaire, établi par *Saint Dominique* contre les Albigeois. On les appelloit *Gendarmes de* JESUS-CHRIST, ou Freres de la milice de *Saint Dominique*.

DOMINO. ſ. m. Coëffure des Prêtres pendant l'hiver. C'eſt une piece de drap, qui leur couvre la tête, qui leur ſerre le viſage, & deſcend juſqu'au deſſous des épaules.

DOMINOTERIE. ſ. f. Ouvrage de Dominotier. Ce Marchand trafique en *dominoterie*.

DOMINOTIER. ſ. m. Ouvrier, qui fait du papier marbré, & d'autre papier de toute ſorte de couleurs, & imprimé de pluſieurs ſortes de figures, que le peuple appelloit autrefois des *domino*. Il y a un Corps de *Dominotiers* à Paris. Il eſt enjoint aux Syndics des Libraires de viſiter les *Dominotiers*, Imagers & Tapiſſiers, afin qu'ils n'impriment aucune peinture diffoluë, par les Articles 23. & 31. de leurs Statuts.

DOMMAGE. ſ. m. Perte; ruine; detriment; prejudice. L'inondation a cauſé plus d'un million de *dommage* à la Province. Un grand, un notable *dommage*. Apporter un *dommage*. Cela ne porte *dommage* à perſonne; pour dire, Cela ne fait tort à perſonne. Cela va à mon *dommage*; me cauſe de la perte.

DOMMAGE, en termes de Juriſprudence, ſignifie le dégât que font les beſtiaux dans des prez, des blez, ou autres heritages. On a fait les bœufs qui ont été trouvez en *dommage*. Il faut eſtimer le *dommage*. Il y a un titre au IX. livre du Digeſte du *Dommage*, qu'on appelle en Latin *Paurreté*.

Ce mot vient de *damnagium*, qu'on a formé de *damnum*. MEN.

On dit en termes de Palais, une condamnation de dépens, *dommages* & interêts. Sous le mot de *dommages* on comprend tant la perte qu'on a ſouffert, que le gain qu'on a manqué à faire.

On dit ironiquement, ou par menace, C'eſt *dommage* qu'il ne ſe vienne attaquer à moi, & me faire un procés; je lui ferois bien voir du pais. On dit auſſi, C'eſt *grand dommage*; pour dire, Il eſt bien facheux. C'eſt *dommage* que vous vous ſoyez mêlé d'être Auteur. Ce jeune homme eſt fort bien fait; c'eſt *dommage* qu'il ſoit fripon. C'eſt *dommage* que ce livre ait été condamné. PASC.

DOMMAGEABLE. adj. m. & f. Qui cauſe de la perte, ou du prejudice. *Dommageable au public.*

DOMMERIE. ſ. f. La *dommerie d'Aubrac* eſt depuis aſſez long temps dans la Maiſon de Noailles. C'eſt une eſpece d'Hôpital.

DOMTABLE. adj. m. & f. Qu'on peut adoucir & dompter. Il n'y a point d'animaux ſi farouches, que l'adreſſe de l'homme ne puiſſe rendre *domtables*.

DOMTE-VENIN. ſ. m. Plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *aſclepias alba flore*, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux pieds, rondes, flexibles. Ses feuilles naiſſent oppoſées deux-à-deux à chaque nœud des tiges, ayant la figure de celles de lierre, mais plus longues & plus étroites. Ses fleurs ſont des baſſins coupez en cinq quartiers, de couleur blanche. Il leur ſuceede des fruits à deux gaines membraneuſes, qui renferment des ſemences oblongues, de couleur rouſſe. Sa racine eſt compoſée de beaucoup de fibres blanches, d'un goût deſagreable. Cette racine eſt propre pour reſiſter au venin: elle volatiliſe les humeurs, & pouſſe par les urines & par la tranſpiration.

DOMTER. Prononcez DONTER. verbe act. Subjuguer; vaincre; aſſujettir; ſe rendre maître. Les Romains ont *domté* les Nations les plus farouches, & les plus belliqueuſes. Quand Dieu choiſit quelcun pour être l'inſtrument de ſes deſſeins, rien n'en arrête le cours: il enchaîne, ou il *domte* tout ce qui eſt capable de reſiſtance. FL.

Ce mot vient du Latin *domitare*. MEN.

DOMTER, ſe dit auſſi des animaux; pour dire, les apprivoiſer; les aſſujettir au travail, & leur faire perdre leur fougue, leur ferocité. *Domter* les taureaux; *domter* un cheval.

DOMTER, ſe dit figurément de l'eſprit, & des paſſions. *Domter* ſa colere. Les jûnes, les diſciplines *domtent* la chair. La miſere *domte* le cœur le plus fier, & le plus ſuperbe. VAU. Un eſprit abatu, & qui eſt comme *domté* par l'accoutumance au joug, n'oſe plus s'enhardir à rien. BOI. L'emploi de la Philoſophie eſt de *domter* les paſſions. M. ESP. Celui qui *domte* ſon cœur, vaut mieux que celui qui prend les villes. PORT-R.

Vos yeux ont ſu domter *ce rebelle courage*. RAC.
Pour domter *ſon orgueil juſqu'alors indomté*,
Feins de le mepriſer. CORN.
Ce farouche ennemi qu'on ne pouvoit domter, . . .
Soumis, apprivoiſé, reconnoît un vainqueur. RAC.
Ma raiſon, il eſt vrai, domte *mes ſentimens*. CORN.
J'ay domté *la nature, & ne l'ay pas detruite*. IN.

DOMTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

DOMTEUR. ſ. m. C'eſt la qualité qu'on donne à Hercule, *Domteur* de monſtres. Il n'eſt gueres en uſage que dans cette phraſe. L'ACAD.

D O N.

DON. ſ. m. Preſent; gratification; liberalité. Quand on fait un *don*, il le faut faire de bonne grace. Donner en pur *don*, c'eſt, Ne faire point acheter ce qu'on donne par des demandes, & des ſollicitations. Il a obtenu le *don* du Roi pour une aubaine, une confiſcation, un Benefice, une charge. Le *don d'amoureuſe merci*; vieille expreſſion, pour exprimer les faveurs d'une Dame.

Si des baiſers gagnez par Alcidon,
Le premier fut une rapine,
Les deux autres furent un don. DES-H.

DON

DON GRATUIT, eſt un preſent que font au Roi les Etats d'une Province, ou le Clergé, en conſideration des privileges qui leur ſont accordez, ou des impoſitions, dont ils ſont decharger. On l'appelloit autrefois *don de bienveillance*, parceque perſonne n'y pouvoit être contraint par la ſaiſie de ſes biens. Le *don gratuit*, que Mrs. du Clergé firent en 1675, à ſa Majeſté, montoit à quatre millions cinq cens mille livres. En 1690. le *don gratuit* fut de dix millions; & en 1695. de dix-huit millions, qui ont été continuez pour pluſieurs années. Le *don gratuit* ſe leve ſur tous les Benefices du Royaume; & les Eccleſiaſtiques appellent cette ſorte de taxe, *decimes extraordinaires*. Les *dons* que les peuples font aux Rois, n'ont rien de gratuit que le nom. MONT.

DON MOBIL. Terme de Coutume. C'eſt une certaine portion de la dot de la femme, dont elle fait *don* à ſon mari par le contrat de mariage. Il eſt ordinairement du tiers en Normandie; où il n'y a point de communauté. Si le pere marie ſa fille, il peut donner au delà du tiers en *don mobil*. On peut donner moins auſſi.

DON MUTUEL, en termes de Palais, eſt un *don* que ſe font les conjoints par mariage, de l'uſufruit de tous leurs biens reciproquement, pour en jouir par celui qui ſurvivra ſa vie durant, ou de quelque ſomme limitée. Ces *donations mutuelles* ſont permiſes à Paris, comme étant faites à titre onereux, & des remunerations plutôt que des *dons*. Elles ſont prohibées en Normandie, ſuivant l'Article 420. de la Coutume, entre le mari & la femme.

On appelle auſſi un *don* ou *preſent de noces*, le preſent que l'accordé envoye à ſa fiancée en contemplation de ſon mariage.

DON, ſe dit figurément, & ſignifie, Grace; faveur; talent. Les *dons* du St. Eſprit; les *dons* de la grace; le *don* de Prophetie; le *don* des Langues. Combien ſont coupables ceux qui ſe renferment en eux-mêmes, & qui retiennent pour eux des *dons* qu'ils ont reçus pour les autres. FL. On aime les *dons* de Dieu autant que Dieu même. ID. Chacun a ſon *don* de Dieu, & il faut prendre garde de ne vouloir pas ſervir dans le *don* d'un autre. NIC. On dit d'une choſe qu'on eſtime ſur toutes les autres, C'eſt un *don* de Dieu. La foi eſt un *don* de Dieu.

DON, ſe dit auſſi de certains privileges, talens, ou avantages de la nature, ou de l'art. La beauté eſt un des plus precieux *dons* de la nature. Il a le *don* de plaire à tout le monde.

DON, ſe dit auſſi quelquefois en riant, & en ſe moquant. Les petits eſprits ont le *don* de beaucoup parler, & de ne rien dire; c'eſt-à-dire, facilité. Cet homme a le *don* de deplaire à tous ceux qui le voyent. Cette femme a le *don* de pleurer, quand elle veut.

On dit proverbialement, Qu'il n'y a point de plus belle acquiſition que de *don*.

DONATAIRE. adj. & ſ. m. & f. Quelques Juriſconſultes diſent DONATAIRESSE au feminin. Qui reçoit une donation. La donation eſt nulle, quand elle n'eſt point acceptée par le *donataire*. Il a fait ſon aîné *donataire* de cette terre. Le *donataire* ne contribuë point aux dettes avec l'heritier. LOÜET. Mais le *donataire univerſel* y contribuë: il tient la place de l'heritier.

DONATEUR, ATRICE. ſ. m. & f. Celui ou celle qui donne par une donation entre vifs. Les donations demandent de la part du *donateur* un conſentement qui ſoit libre, & degagé. G. G. Le *donateur* peut revoquer la donation entre vifs, tant qu'elle n'eſt point acceptée. LOÜET.

DONATION. ſ. f. On diſoit autrefois, DONAISON. Don; preſent; gratification; Acte public, par lequel on donne ou la proprieté, ou l'uſufruit du tout, ou d'une partie de ſes biens. Une *donation* pure & ſimple; une *donation* conditionnelle; une *donation* mutuelle. En general les Juriſconſultes diſtinguent trois ſortes de *donations*: la *donation entre vifs*, ou *à cauſe de mort*, ou *par teſtament*. La *donation entre vifs* eſt irrevocable; c'eſt ce qui la diſtingue ſpecialement de la *donation à cauſe de mort*. Il faut qu'elle ſoit acceptée par le donataire; ſans cette formalité elle eſt nulle, & elle peut être revoquée par le donateur, ſuivant l'Ordonnance de 1539. & de 1560. Les *donations entre vifs* ſont ſujettes à inſinuation dans les quatre mois. Il en faut excepter les *donations* faites par le Roy ſeulement. Les *donations* mêmes faites en faveur de l'Egliſe, doivent auſſi être acceptées & inſinuées. Mais les *donations* faites par les peres & meres en ſont exemptes, parcequ'elles ſont reputées des avances de ſucceſſion. Voyez INSINUATION. Pour les *donations à cauſe de mort*, il n'eſt pas aiſé d'en donner une definition juſte & preciſe. Comme par le Droit Civil il étoit permis de diſpoſer de ſes biens ſans diſtinction; ſoit par *donation entre vifs*; ſoit par *donation à cauſe de mort*; ſoit par *teſtament*; la queſtion, ſi une *donation* eſt entre vifs, ou à cauſe de mort, n'étoit pas une queſtion du Droit: cela dependoit de la ſeule intention du Teſtateur. Mais comme dans les pais coutumiers la faculté de diſpoſer de ſes biens ou par *donation entre vifs*, ou par *donation à cauſe de mort*, eſt fort differente, & qu'il y a une certaine eſpece de biens qui ſe peuvent donner par *donation entre vifs*, & qui ne ſe peuvent donner par *donation à cauſe de mort*, la diſtinction entre ces deux ſortes de *donations* eſt plus importante, & plus eſſentielle. Pour prevenir les difficultez, la plus pluparr des Coutumes confondent d'ordinaire les *donations à cauſe de mort*, & les *donations teſtamentaires*, & les aſſujettiſſent aux mêmes formalitez. Quelques-unes les rejettent abſolument; & quelques autres les approuvent. La Coutume de Paris ſemble employer les termes de *donation à cauſe de mort*, ou *par teſtament*, comme des termes ſynonymes; & après avoir marqué la forme des *donations entre vifs*, & des Teſtamens, elle n'en preſcrit point de particulieres pour la *donation à cauſe de mort*. Auſſi le Parlement de Paris a-t-il jugé par un Arrêt de 1639. & un autre de 1668. qu'une *donation à cauſe de mort* faite par un malade, de la maladie dont il mourut, étoit nulle, parcequ'elle n'avoit pas été faite dans la forme des Teſtamens, qui doivent être dictez & nommez par le Teſtateur, & à lui lus & relus. Il eſt après tout très-difficile de diſtinguer la *donation entre vifs*, de la *donation à cauſe de mort*; car il ne ſuffit pas qu'il ſoit fait mention de la mort dans une *donation*, pour conclure que c'eſt une *donation à cauſe de mort*. S'il eſt fait mention de mort dans le diſpoſitif & dans l'execution, alors c'eſt une *donation à cauſe de mort*. Mais s'il en eſt ſeulement parlé pour l'execution, c'eſt une *donation entre vifs*; car ſi une *donation* n'a ſon execution qu'après la mort du Donateur, qui s'en eſt reſervé la jouiſſance, & que cependant la proprieté ſoit irrevocablement aſſurée au donataire, c'eſt une *donation entre vifs*; & elle doit être acceptée, & inſinuée. Les Ordonnances appellent les *donations à cauſe de mort*, des *donations ambulantes*, parcequ'elles ſont revocables. Par le Droit Civil, les *donations à cauſe de mort* devoient être acceptées, & il falloit cinq temoins pour les rendre valables, de même que pour un codicile. L'un & l'autre acte de *donation* ne different que de noms. C. *de Codicillis*. L. 6. T. 36. Le plus ſûr pour diſcerner les *donations à cauſe de mort* des *donations entre vifs*, eſt de s'arrêter à la deciſion de quelques Coutumes, comme celle de Paris, Article 277. & celle de Normandie,

Digitized by Google

Article 447. qui portent, que toutes *donations* faites par perſonnes giſantes au lit de la maladie, dont elles ſont decedées, ſont reputées à cauſe de mort, & teſtamentaires, & par conſequent doivent être revêtuës de toutes les formalitez des Teſtamens. En ce cas c'eſt l'évenement qui decide de la nature de la *donation*, & cette diſtinction eſt fort judicieuſe. Voyez au Digeſte, *L. 39. T. 5. & T. 6. de mortis cauſâ donationibus.* Et au C. *L. 8. t. 54 & L. 8. t. 57.* Reſte à parler des *donations teſtamentaires.* Voyez TESTAMENT. Au reſte les *donations*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſe peuvent revoquer, ou annuller en certains cas. Par la Loy, *Si unquam, C. de Revocandis donationibus, L. 8. t. 56.* les *donations* ſont revoquées de plein droit par le mariage ſubſequent du donateur, & la ſurvenance d'enfans. Les Parlemens en France jugent conformément à cette Loy. Il y a d'ailleurs diverſes perſonnes qui par les loix ſont incapables de recevoir des *donations*. L'Ordonnance de 1539. annulle toutes *donations* faites par les mineurs à leurs Tuteurs, Gardiens, & Baillifires, & autres adminiſtrateurs, tant que dure leur adminiſtration. La Coutume de Paris, Article 276. y ajoûte les Pedagogues. On comprend dans l'Ordonnance de 1539. les Confeſſeurs, & Noviciat; parceque le donateur doit agir par une volonté libre, & independante; & quand il y a de l'autorité dans la perſonne du donataire, on preſume que la *donation* a été extorquée. Voyez Ricard, *des donations.* Il en a fait un Traité exprés. Il a été rimprimé en 1703. en 2. vol. *in folio.*

DONATION A CAUSE DE NÓCES. Terme du Droit Civil. C'eſt le don que le mari fait à la femme en faveur de mariage. Il ſe proportionne à la dot que la femme apporte à ſon mari: c'eſt pourquoy les Juriſconſultes l'appellent ou *augment de dot*, ou *donation a cauſe de la dot*; ou *dot contraria*; ou *donatio penſatrix.* La *donation à cauſe de nôces* repond au Douaire des pais Coutumiers.

DONC, DONCQUES. Particule conjonctive, qui fait la concluſion d'un raiſonnement. Cela ſuppoſé, il s'enſuit *donc.* On peut tuër pour defendre ſa vie; *donc* on peut tuër pour deffendre ſon honneur. PASC.

DONC, ſe met quelquefois abſolument au commencement d'une periode, & ſe prononce avec un ton interrogatif. Mais on ne commence point une periode par *donc*, ſi ce n'eſt point tirer une conſequence de ce qui a été dit auparavant. CORN. Y a-t-il *donc* quelcun qui oſe ſoutenir que la Morale ſoit inutile? Que veux-je *donc?* je n'en ſçai rien: je veux vous aimer toute ma vie juſqu'à l'adoration; & je veux, s'il ſe peut, que vous m'aimiez de même. LETT. PORTUG. *Doncques* ne ſe dit qu'en Poëſie, pour allonger la meſure. *Doncques*, nigoureuſe Caſſandre; c'eſt le commencement des Stances des Viſionnaires.

DONDON. ſ. f. Terme familier. Fille ou femme graſſe, belle, & jeſouïe. C'eſt la même choſe que *gaguy.* Il n'eſt point dans l'Academie. Une jolie *dondon*; une groſſe gaguy.

Ce mot vient d'un ancien inſtrument de guerre gros & court, qu'on appelloit *dondaine*, dont on ſe ſervoit autrefois pour jetter des pierres rondes, comme on faiſoit avec les catapultes des Anciens: ce qu'on a appliqué aux femmes groſſes & courtes, & dont on a fait auſſi *bedaine.* MEN.

DONGAH. ſ. m. Grand arbre, qui croît en Afrique, le long de la côte du Royaume de Quoia. Son fruit eſt ſemblable à une noix, & a une écorce verte par deſſus. La coquille, & le dedans en eſt rond, & d'auſſi bon goût que les cerneaux.

DONJON, ou DONGEON. ſ. m. La partie la plus élevée d'un château bâti à l'antique, qui ſert à découvrir de loin. Le *donjon* de Vincennes.

Ce mot par Fauchet eſt derivé de *dominiſtium*; parceque le *donjon* étant la partie la plus forte du château, étoit le logement du Seigneur. Mais Menage le derive de *dominonus*, qu'on trouve dans les anciens Titres en cette ſignification. D'autres tiennent, qu'il vient de *domus Julii Cæſaris*, ou de *domus jugi*, parcequ'on y gardoit les priſonniers de guerre. L'Empereur Julien a bâti pluſieurs de ces châteaux dans les Gaules, & il y en a encore un en Lorraine, qu'on appelle *Dom Julien.* Du Cange dit, qu'on a auſſi appellé un château *in duno aut colle adificatum*, & que les Auteurs de la baſſe Latinité l'ont appellé *dunjo, dungeo, dongio, dangio, dongio & dominio.*

DONJON, eſt auſſi un reduit dans une place, ou dans une citadelle, ou l'on ſe retire pour capituler, quand on s'opiniâtre à la défenſe d'une place. Le *donjon* de Verue.

DONJON, ſe dit auſſi dans les bâtimens particuliers de la partie la plus élevée qui eſt au deſſus de la couverture, ou de l'eſcalier, pour prendre l'air, & jouïr d'une belle vuë. Les Aſtronomes choiſiſſent un *donjon* pour mieux faire leurs obſervations.

DONJONNE', ÉE. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit d'un château, ou d'une tour, quand il y a au deſſus une petite tour ou donjon, qu'il faut exprimer en blaſonnant. Il y a des tours *donjonnées* de deux pieces; c'eſt-à-dire, qui ont des donjons les uns ſur les autres.

DONNE. ſ. f. Terme emprunté de l'Italien, qui ſignifie *Dame*, ou *Madame.* Il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part, pour ſignifier, une Courtiſane. C'eſt un debauché, qui a toûjours quelque *Donne* chez lui.

DONNER. v. act. Faire un don, une liberalité, un preſent; gratifier quelcun; transferer gratuitement la proprieté, ou l'uſufruit de quelque choſe à un autre. Autrefois on diſoit, *Donras* au futur, au lieu de *Donneras.* On ne le dit plus. L'ACAD. *Donner* liberalement. Le Roi lui a *donné* une Abbaye. Les Romains avoient en tout temps la liberté de *donner*, dont ils furent ſi jaloux. G. G. Les Ordonnances prohibent de *donner* à ſon Directeur, à ſon Tuteur, à ſon Confeſſeur, à ſon Avocat. IB. Il n'y a que ceux qui *donnent* de bonne grace, à qui on ſoit obligé. Celui qui *donne*, ſemble avoir quelque ſuperiorité ſur celui qui reçoit. LE P. R. On *donne* tout à ceux qui n'ont beſoin de rien, & on ne *donne* rien à ceux qui ont beſoin de tout. AM. COM. C'eſt *donner* doublement que de *donner* de bonne grace. BELL. On diſoit du Cardinal Maratin, Qu'il *donnoit* de ſi mauvaiſe grace, qu'il dechargeoit les gens de la reconnoiſſance. B. RAB.

Tel donne *à pleines mains qui n'oblige perſonne;*
La façon de donner *vaut mieux que ce qu'on* donne.
CORN.

DONNER, ſignifie quelquefois ſimplement, Prêter; vendre. Rien ne ruine plus les Marchands que de *donner* leurs marchandiſes à credit. *Donner* ſous gages. Il lui a *donné* ſon nom pour faire une telle affaire; c'eſt-à-dire, prêté; il l'a miſe ſous ſon nom. Il lui a *donné* ſon cheval à l'eſſai, à l'épreuve.

DONNER, ſe dit auſſi d'une ſimple tradition d'une choſe. *Donnez-moi* ce livre qui eſt ſur ma table. *Donnez* nous à boire. Il lui faut *donner* un petit remede.

DONNER, ſignifie auſſi, Accorder quelque grace, quelque permiſſion. Il n'y a point d'épreuve, où je ne puiſſe me ſoumettre ſans crainte, s'il me plaiſoit de vous *donner* cette ſatisfaction: mais pourquoy vous la *donnerois*-je? Eſt-ce par des invectives qu'on l'obtient? LETT. PORTUG. Le Roi a *donné* une amniſtie, une abolition generale. *Donner* une fille en mariage; c'eſt, l'accorder à quelcun. Lui *donner* mariage, c'eſt lui conſtituer une dot.

DON-

Digitized by Google

DONNER, ſignifie auſſi, Faire les frais d'un repas, ou d'une rejouïſſance. *Donner* à dîner; *donner* à manger; *donner* un regal, une fête; *donner* le bal, l'Opera, la Comedie. On dit auſſi, *Donner* le bouquet à quelcun; pour dire, l'inviter *de donner* à ſon tour un repas, ou à *donner* le bal, &c. On dit auſſi au figuré, Qu'un homme a *donné* la Comedie, quand il a fait quelques ſottiſes, ou des impertinences qui ont appreté à rire à la compagnie.

DONNER, ſignifie auſſi, Payer le prix d'une marchandiſe, ou en faire des offres. J'ay *donné* cent écus de ce cheval. Je ne veux *donner* que dix francs de cette étoffe. Si je vous la laiſſe à ce prix-là, ce n'eſt pas vendre, c'eſt *donner*. On dit au contraire d'une choſe qu'on a trop achetée; On ne vous l'a pas *donnée*, on vous l'a bien vendûë.

DONNER, ſe dit auſſi en parlant des ſalaires, gages & penſions. On *donne* à ce Gouverneur mille écus d'appointement. On *donne* tant à cette auberge pour la penſion; on *donne* tant par repas. Je *donne* tant de gages à ce valet.

DONNER LA VIE, ſe dit de celui qui en ſe battant, a l'avantage ſur ſon ennemi, & qui le pouvant tuer, lui laiſſe la vie; lui *donne* quartier. On dit auſſi, Qu'un Medecin a *donné* la vie, quand on lui eſt redevable de la guerîſon d'une maladie violente. On dit au figuré, Qu'une bonne nouvelle *donne* la vie; pour dire, qu'elle *donne* les agréemens de la vie. On dit auſſi, Qu'on *donneroit* ſa vie, ſon ſang, ſa tête, pour avoir quelque choſe; pour dire, qu'on la ſouhaitte paſſionnément.

DONNER, ſe dit quelquefois odieuſement; pour dire, Frapper, ſoit à deſſein de faire outrage, ſoit de faire quelque correction. Il lui a *donné* cent coups de bâton. Il lui a *donné* ſur la joue; c'eſt-à-dire, un ſoufflet. On *donne* le foüet aux écoliers; on leur *donne* la ſale. On dit auſſi, Qu'on a *donné* bien de l'exercice à quelcun; pour dire, qu'on l'a bien fait courir; qu'on lui a *donné* bien de la peine. On dit auſſi à l'égard des maux, L'excés du vin *donne* la goutte, l'enflamme.

DONNER, ſignifie auſſi, Juger de quelque choſe; lui attribuer quelque qualité. Combien *donnez*-vous à cette veuve? Je lui *donne* bien quarante ans. Je ne lui *donne* plus que deux ans à vivre. A qui *donne*-t-on cet enfant? On *donne* le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST à divers Auteurs. On dit auſſi, Qu'un homme *donne* tout au haſard; pour dire, qu'il s'en rapporte à la fortune.

DONNER, ſe dit auſſi des facilitez, des commoditez qu'on apporte à quelque choſe. Il faut *donner* de l'air à ce bâtiment; y faire des ouvertures; laiſſer les fenêtres & les portes ouvertes. *Donner* du vent à un tonneau. *Donner* de la vuë à un édifice, c'eſt, Abattre & applanir les choſes qui lui étoient le jour. Il faut *donner* de la pente aux eaux. Il faut *donner* tant de pieds à cette chambre; *donner* une telle largeur à cet habit. On le dit auſſi de la ſituation, de l'aſpect. Cet appartement *donne* ſur la ruë; pour dire, regarde ſur la ruë. Le ſoleil *donne* à plomb ſur ces fenêtres; pour dire, il eſt oppoſé directement à ces fenêtres.

DONNER LES MAINS, c'eſt, Ceder; accorder quelque choſe; ſe relâcher. On lui a fait une telle propoſition, il y a *donné* les mains. *Donner la main* à quelcun; c'eſt lui aider à marcher, ou à ſe tirer de quelque embarras, ou de quelque mauvaiſe affaire. *Donner la main* ou le pas; c'eſt, *Donner la droite*, ou le pas devant. *Donner la main*, ſe dit auſſi pour, *Donner* la foi de mariage; épouſer. On dit auſſi en termes de Mariage, *Donner la main*, ou, *Donner* la bride; pour dire, Lâcher la bride à un cheval.

DONNER, ſe dit auſſi en parlant d'aſſignations, & de deffis. Il a *donné* rendez-vous en tel lieu à ſon ennemi. Voilà un beau coup! faites en autant; je vous le *donne* en cent. Je *donne* au plus habile homme à deviner cette énigme.

DONNER, ſe dit auſſi en parlant des temps & des lieux. *Donner* ſon temps à quelque choſe, c'eſt en faire ſon occupation; y *donner* du temps, c'eſt y *donner* tout le loiſir neceſſaire pour le perfectionner. *Donner* du temps, ſignifie auſſi, *Donner* terme & delai pour payer, ou faire autre choſe. On dit pareillement, *Donner* un lieu, un rang, une place convenable; *donner* lieu de croire; *donner* occaſion de ſervir, de nuire.

DONNER, ſe dit en parlant d'un panchant, d'une inclination qui nous porte vers quelque choſe. Cet homme *donne* dans la curioſité des medailles, des tableaux, des coquilles. Il *donne* à tout; pour dire, qu'il ſe plaît à toutes les choſes agreables; qu'il y fait de la depenſe. On dit auſſi, Qu'il *donne* dans les bâtimens, dans le jeu, dans la debauche. Vous donnez furieuſement dans le Marquis. MOL. Qu'il *donne* tout à ſon plaiſir; pour dire, qu'il y eſt fort attaché. On dit auſſi, Qu'il *donne* tout à la faveur; pour dire, qu'il y eſt entierement devoüé; qu'il eſt à qui plus lui *donne*.

DONNER, ſe dit figurément. Il faut *donner* loüange à Dieu; il faut *donner* bonne opinion de ſoi, quand on entre dans le monde. Il faut *donner* bon exemple. Un Prelat *donne* ſa benediction. *Donner* dans le ſens de quelcun; c'eſt-à-dire, Tomber dans ſon avis. Il n'eſt pas homme à *donner* là-dedans, ni à entrer dans ce deſſein. *Donner* conſeil à quelcun, lui *donner* avis par billet, ou de vive voix; de quelque choſe qui ſe trouve contre lui; lui *donner* ſa voix, ſon ſuffrage; l'exclufion. On dit auſſi, *Donner* connoiſſance de quelque affaire; lui en *donner* part; lui en decouvrir le ſecret. *Donner* une fauſſe idée d'une choſe; la rapporter autrement qu'elle n'eſt. *Donner* ſon nom à un ſilleul; le tenir ſur les fonds. On dit auſſi, Qu'un Auteur a *donné* un livre au public; pour dire, qu'il l'a mis en lumiere.

DONNER, ſe dit auſſi à l'égard des paſſions, & ſignifie, Inſpirer; cauſer; ſacrifier; exciter. *Donner* de l'amour; *donner* de l'effroi; *donner* des deſirs; *donner* mauvaiſes penſées; *donner* l'alarme. Je voudrois que la neceſſité de vous éloigner de moi, vous *donnât* autant d'horreur, qu'elle m'en *donne*. LETT. PORTUG. Par quel prodige m'avez-vous marqué de l'amour, ſans me *donner* de la joye? ID. Il a *donné* ſon reſſentiment à la priere de ſes amis; c'eſt-à-dire, ſacrifié. Mettre, *donner* des bornes à ſon ambition.

DONNER, ſignifie encore, Accorder; livrer.

Mon cœur ſeroit à vous, ſi j'oſois le donner. CORN.

En vain l'on s'efforce de diſpoſer d'un cœur qui ne ſe *donne* pas. ID.

Donnez *vous tout à moi, comme je ſuis à vous.*
LA SUZE.

Donner, quelque choſe ou ſouvenir de notre ancienne amitié. *Donner* des larmes à la mort d'un Ami. RAC.

C'eſt ainſi qu'on me vit dans mes plus jeunes ans,
Donner *à tous mes ſens ce qui leur pouvoit plaire.*
L'AR. TETU.

On dit, Qu'un homme a *donné* au but; pour dire, qu'il eſt entré dans le nœud, dans la vraye difficulté d'une affaire; qu'il eſt venu à bout de ſon entrepriſe.

On dit, Qu'un homme a *donné* dans le panneau; ou ſimplement, Qu'il a *donné* dedans; pour dire, qu'il a été attrapé par quelque fineſſe, ou par quelque piege qu'on lui a tendu. On dit auſſi, Qu'il a *donné* priſe ſur lui, quand il a fait quelque faux pas, dont ſes ennemis tirent avantage.

On dit, Qu'un Rapporteur a *donné* le branle à une affaire; qu'il lui a *donné* un certain tour favorable; qu'il a *donné* un jour, une ouverture pour la faire réüſſir.

DONNER DES PAROLES, c'eſt, S'engager par promeſſes.

Digitized by Google

meſſes. *Donner* des bourdes, des deffaites, des bayes, des caſſades, c'eſt, Mentir; impoſer à quelcun; ſe moquer de lui: Lui *donner* croyance, c'eſt, Ajoûter foi à ce qu'il dit. *Donner* la loi; c'eſt à-dire, Commander à des peuples. *Donner* la loi à un Conſeiller, c'eſt lui preſcrire certaine loi, ſur laquelle il doit ſubir l'examen pour être reçu. *Donner* ordre, c'eſt, Commander à des Officiers. On dit auſſi, *Donner* ordre au menage; pour dire, Prendre garde que tout aille bien dans la maiſon.

On dit auſſi, *Donner* à parler; pour dire, *Donner* ſujet de faire divers jugemens ſur ſa conduite; & à l'égard des femmes, il ſe dit toûjours en mauvaiſe part. Avoir *donné* à entendre; c'eſt-à-dire, Avoir expliqué ou fait ſçavoir à quelcun ſon intention. On dit auſſi abſolument, Un faux *donné* à entendre. *Donner* bien à penſer, c'eſt, Mettre quelcun en inquietude. Je vous *donne* à penſer, ſimplement; c'eſt, Inviter à faire reflexion ſur ce qu'on dit. *Donner* à courre, c'eſt, Suſciter des affaires à quelcun, qui l'obligent à aller & venir beaucoup. *Donner* de la beſogne, à travailler.

Donner, en termes de Jeu, ſe dit de l'avantage qu'on *donne* à celui qui eſt plus foible. *Donner* quinze & biſque à la Paume. *Donner* dix points & la main au Piquet. *Donner* deux trous au Triquetrac. *Donner* ſignifie auſſi, Diſtribuer les cartes. *Donner* échec & mat aux Echecs, c'eſt, Gagner la partie. On dit, *Donner* beau; pour dire, *Donner* des coups faciles à joüer. On dit auſſi, *Donner* beau jeu au figuré, quand on *donne* facilité à ſon adverſaire d'avoir l'avantage; quand on lui *donne* matiere d'attaquer & de critiquer.

En termes d'Arithmetique, *Donner* ſignifie, Produire. On dit en la Regle de Trois, Si 15. *donnent* 30. combien *donneront* 60? ils *donnent tout* 120. Il ſignifie la même choſe en termes d'Agriculture. Les fruits n'ont pas bien *donné* cette année; c'eſt-à-dire, que les arbres n'en ont guéres produit. Les petits bleds ont mieux *donné* que les grands.

En termes de Guerre, *Donner* la chaſſe à l'ennemi, à un vaiſſeau, à un Corſaire; c'eſt-à-dire, le pourſuivre, quand il ſe ſauve. *Donner* des deux, c'eſt, Piquer des deux éperons pour s'enfuir.

Donner, abſolument, c'eſt, Commencer le combat; aller à l'aſſaut. *Donner* d'eſtoc & de taille; c'eſt, Se battre courageuſement. On dit, *Donner* tête baiſſée dans les ennemis; pour dire, Aller au peril aveuglément & ſans le craindre. On dit, *Donner* dans une embuſcade; pour dire, y tomber; être ſurpris en chemin.

En termes de Chymie, *Donner* le feu par degrez, un feu doux, un feu de chaſſe; c'eſt-à-dire, Appliquer un feu convenable aux operations. *Donner* le four trop chaud à du pain.

En termes de Venerie, *Donner* les chiens; c'eſt-à-dire, Lâcher la meute après la bête; *donner* le cerf aux chiens.

En termes de Marine, on dit, Que le vent *donnoit* dans les voiles; pour dire, que le vent étoit favorable. *Donner* la cale, c'eſt une eſpece d'eſtrapade de Marine; jetter un homme du haut du mât dans la mer, attaché à une corde. On dit, Que le vaiſſeau a *donné* ſur un banc, à la côte ſur un écueil; pour dire, qu'il a heurté à la côte, ou ſur un écueil; qu'il a échoüé. On dit auſſi, *Donner* fond; *Donner* carene. *Donner* vent devant, c'eſt, Mettre le vent ſur les voiles, afin de faire courir le vaiſſeau à une autre aire de vent.

On dit au Palais, *Donner* & retenir ne vaut: c'eſt l'Article 273. de la Coutume de Paris, & l'Article 4. de la Coutume de Normandie. Cette maxime eſt generale dans le Royaume; & c'eſt un principe certain dans les donations entre vifs. On appelle, *Donner & Retenir*, lorſque le donateur demeure en poſſeſſion de la choſe donnée, & qu'il la retient en ſa puiſſance pour en diſpoſer librement. *Donner* deffaut; *donner* congé; *donner* audience; *donner* arrêt; *donner* un decret; *donner* un ajournement. On dit auſſi, *Donner* pouvoir; *donner* procuration; *donner* charge; *donner* des griefs; *donner* des faits; *donner* des defenſes, & autres écritures. Ce moyen lui a *donné* gain de cauſe. La datte de tous les jugemens en lettres de Chancelerie s'exprime ainſi: *Donné* en tel lieu, en tel jour. Les Edits ſe terminent par ces mots: Si *donnons* en mandement aux gens tenant nôtre Cour de Parlement.

Donner, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel. *Se donner* à quelcun; c'eſt-à-dire, Se mettre ſous ſa domination. Les Coſaques ſe ſont *donnez* au Grand Turc. *Se donner* tout à Dieu, c'eſt, Renoncer au monde. *Se donner* à quelque Grand Seigneur, c'eſt, S'attacher à ſon ſervice. *Se donner* du bon temps, c'eſt, Paſſer le temps en joye & en plaiſir. *Se donner* carriere; c'eſt-à-dire, Se rejoüir. On dit à-peu-près dans le même ſens, mais par une façon de parler libre & obſcene, Cette femme s'en fait *donner*; pour dire, qu'elle vit dans le libertinage & dans la debauche. Il s'eſt *donné* tout entier à l'étude, au jeu, &c. c'eſt-à-dire, Il s'y applique entierement. On dit auſſi, Il *ſe donne* des airs; pour dire, Il affecte de paroître noble, brave, riche, &c. *Se donner* de garde; c'eſt-à-dire, Agir avec circonſpection. Vous vous *donnez* trop d'autorité; c'eſt-à-dire, vous vous attribuez trop d'autorité. On dit auſſi, *Se donner* la peine, *ſe donner* l'honneur, *ſe donner* la patience; pour dire, Prendre la peine, avoir l'honneur, prendre le loiſir neceſſaire pour faire quelque choſe.

On dit proverbialement, *Donner* de la gabatine; pour dire, *Donner* du galimathias, faire des promeſſes ambiguës qu'on ne veut pas tenir. Perſonne ne peut *donner* ce qu'il n'a pas. On ne *donne* rien pour rien. Qui *donne* tôt, *donne* deux fois. On dit, Qu'on ne *donneroit* pas ſa part aux chiens de quelque choſe; pour dire, qu'on y a des pretentions, quoy qu'éloignées. Qui *donne* au commun, ne *donne* à pas un; pour dire, que perſonne ne vous ſçait gré de ce que vous *donnez*, au public. Vous nous l'avez *donné* belle; pour dire, Vous nous en avez bien fait accroire. Vous nous en avez *donné* à garder, vous nous en avez *donné* d'une, ſe dit dans le même ſens. On dit, Qu'il ne faut pas ſe *donner* au Diable pour faire cela; pour dire, qu'une choſe eſt fort aiſée à faire. On dit auſſi, S'en *donner* au cœur joye; pour dire, S'en *donner* tout ſon ſoul; prendre d'un plaiſir tout ce qu'on peut. Il s'en eſt *donné* par les joues. On dit auſſi, Ne ſçavoir où *donner* de la tête; pour dire, Ne ſçavoir où trouver de quoy vivre, de quoy ſubſiſter. Autant vaudroit *ſe donner* de la tête contre un mur; pour dire, que c'eſt perdre ſon temps & ſa peine que de faire une telle entrepriſe. On dit auſſi, Qu'un homme s'eſt fait *donner* ſon fait, s'eſt fait *donner* ſur la crête, a *donné* des verges pour ſe foüetter; pour dire, qu'il a attiré ſur lui quelque malheur par ſa faute. On dit auſſi, A cheval *donné* on ne regarde point en la bouche; pour dire, On reçoit les preſens tels qu'ils ſont.

Donné, ée. part. paſſ. & adj.

Donné. Nom qu'on donnoit autrefois aux bâtards en quelques Provinces. En Latin *donati*. On trouve dans une Charte de Humbert, Dauphin de Viennois, en 1332. qu'il avoit fait Chevalier Amedée ſon *donné*; c'eſt-à-dire, ſon fils naturel.

On appelle *Donnez*, des gens ſeculiers, qui ſans faire profeſſion, ſe donnent eux-mêmes & leurs biens à un Monaſtere, pour y vivre doucement, & y ſervir Dieu, & les Religieux. Ils étoient auſſi autrefois appellez *Oblats*;

Digitized by Google

Oblats; mais ce nom a changé depuis. Voyez OBLAT. Dans les vieux Titres on les nomme *Dati*, & *Oblati* & *Donati*. DU CANGE. Dans l'Ordre de Malthe il y a auſſi des *Donnez*, ou *demi-croix*, qui ſont matjez. Ils portent une croix à trois branches.

DONNEZ, en Geometrie, ſont certains problêmes, où on donne une diſpoſition de points, ou de lignes, ſur leſquels il faut faire quelque conſtruction, & dont on connoit la grandeur, ou la poſition, ou l'eſpece, ou la proportion. On dit, *Donné* de grandeur, quand la grandeur eſt connue: *donné* de poſition, quand la poſition eſt connue, &c. Il y a un livre des *Donnez* d'Euclide, qui eſt de 90. theoremes.

DONNEUR, EUSE. adj. Qui donne. Il n'eſt gueres en uſage qu'en quelques phraſes. Ce n'eſt pas un grand *donneur*, une grande *donneuſe*; quand on veut taxer quelque perſonne de peu de liberalité. Je ne refuſe pas d'être le preneur, afin qu'il ſoit le *donneur*. ABLANCOURT.

Donneur *de ſerenades*. SCARRON.

On appelle figurément, *donneurs d'avis*, ceux qui ſe mêlent de faire reüſſir des affaires, des ventes, des mariages, &c. On le dit auſſi de tous ceux qui ſe mêlent de donner des avis, ſans qu'on leur en demande. Ce *donneur* d'avis eſt bien impertinent. On n'aime pas les *donneurs* de preceptes. Je ne hais rien tant que ces affables *donneurs* d'embraſſades frivoles. MOL.

Galands ſeffrez, donneurs *de galbatine*. DES-H.

Les exclamations des *donneurs* perpetuels de loüanges paroiſſent fades aux gens de bon goût. BELL.

DONT. Particule, qui ſe met pour le Genitif, & l'Ablatif ſinguler, & plurier du Pronom *Lequel*. Les Seigneurs, *dont* il ſe vante de tirer ſon origine, n'étoient pas de cette Maiſon. Le Medecin, *dont* je me ſers, eſt fort habile; c'eſt celui, *dont* je vous ay fait mention cy-deſſus; c'eſt-à-dire, de qui je vous ay parlé. Voilà ce, *dont* eſt queſtion.

Ce mot vient de *unde*, dont les Latins ſe ſont ſervis en la même ſignification. MEN. après NICOD. Cependant ce ſeroit une faute de s'en ſervir dans ſa ſignification originaire, en diſant, Le lieu, *dont* je viens. Il faut dire, *d'où* je viens. Il faut dire auſſi, la maiſon, *dont* je ſors, quand *maiſon* ſignifie, *race*; & la maiſon, *d'où* je ſors, quand *maiſon* eſt pris au propre. VAU. CORN. REPL. L'ACAD.

DONTE. ſ. f. Terme de Luthier, qui ſe dit du corps ou du ventre du luth, du tuorbe, de la mandore, &c. qui eſt fait d'écliſſes taillées & ployées en côtes de melon, & collées ſur le taſſeau.

DONTER. Voyez DOMTER.

DONTFOU. ſ. m. Sorte de cameleon, qui ſe trouve au pais des Negres. Ils le regardent comme un animal de mauvais augure.

DONZELLE. ſ. f. Terme badin, qui ſe dit pour *Demoiſelle*; mais il eſt odieux, & offenſant; & ſe prend ordinairement en mauvaiſe part. C'eſt un galant, qui aime les *Donzelles*; qui a une *Donzelle* en chambre. Il a quitté ſa *Donzelle*. C'eſt l'humeur de la *Donzelle*. GON.

D O R.

DORADE. ſ. f. Poiſſon de mer, qui a des écailles de diverſes couleurs, & une queuë longue & large. Les *dorades* ſont charmantes; elles ſont or, argent & azur. L'AR. DE CH. En Latin *aurata*.

Il y a un autre grand poiſſon, nommé *dorade*, qui eſt commun vers les Antilles, qu'on appelle autrement *brame de mer*. Il reſſemble à une aloſe. Sa tête paroît d'un verd doré, & le reſte de ſon corps eſt jaune comme l'or, & azuré comme le ciel ſerain. Elle ſuit les navires, & nage avec telle viteſſe, qu'on ne la peut gueres atteindre avec la gaffe ou fouine, avec laquelle les Matelots attrapent de gros poiſſons. Le devant de ſa tête eſt en pointe, le dos heriſſé d'épines, qui s'étendent juſqu'à la queuë, qui eſt fourchuë. Elle a deux nageoires au deſſus de la tête, & autant ſous le ventre, les écailles petites, & tout le corps d'une figure plus large que groſſe. Il s'en trouve qui ont cinq pieds de long. Sa chair eſt auſſi agreable que celle de la truite & du ſaumon, quoyqu'elle ſoit un peu ſéche. On en prend avec un hameçon, où on met un morceau de linge blanc pour tout appât.

DORADE, chez les Aſtronomes, eſt une Conſtellation nouvellement decouverte du côté du Pole Antarctique qui ne paroît point ſur nôtre Horiſon. Elle eſt compoſée de quatre étoiles peu conſiderables: une de la cinquiéme, & trois de la quatriéme grandeur.

DORER. v. act. Etendre, appliquer de l'or en feuilles ou moulu ſur quelque corps. On *dore* des tabernacles, des chappelles, des platfonds. On *dore* les calices d'argent par le dedans. On a deffendu de *dorer* les carroſſes. On *dore* les livres à petits fers. On *dore* à colle & à huile; avec des feuilles d'or, avec de l'or moulu & amalgamé avec du Mercure. Le fer & le cuivre ſe *dorent* au feu. Pline aſſûre que dans Rome on n'a commencé à *dorer* les planchers qu'après la ruine de Carthage; & que les premiers lambris qui furent *dorez*, furent ceux du Capitole.

DORER A' PETIT FER, ſe dit, quand on fait des armes; ou compartimens avec plusieurs fers qui ſe rapportent les uns aux autres, comme ſont les Doreurs; les Gainiers, &c.

On dit figurément, & poëtiquement, Que le ſoleil *dore* les montagnes, lorſqu'il commence à les éclairer; qu'il les rend jaunes par ſa lumiere: Que les épics ſe *dorent*, quand ils meuriſſent, auſſi-bien que les citrons & d'autres fruits.

DORER, ſignifie auſſi, Deguiſer, adoucir l'amertume de quelque choſe. Quand on apporte aux Grands quelque mauvaiſe nouvelle, il faut un peu la *dorer*; c'eſt-à-dire, l'adoucir.

DORER, eſt auſſi un terme de Pâtiſſier & de Boulanger. Il ſignifie, Mettre du jaune d'œuf delayé ſur pluſieurs pieces de four, & ſur de certains pains. *Dorer* un pâté; *dorer* un gâteau. Les Boulangers de Paris ne *dorent* que le pain de Sigovie, & le pain au lait. Il y a des lieux, où l'on ne *dore* pendant le Carême, qu'avec des œufs de poiſſon; & ce ſont ceux, où il n'eſt pas permis de manger, pendant tout ce temps, des œufs de poule.

En termes de Marine on dit auſſi *Dorer*; pour dire, Eſpalmer; donner le ſuif à un vaiſſeau; lui donner le ſtore.

DORER, ſe dit proverbialement en ces phraſes: *Dorer* la pilule, c'eſt, Faire paroître une choſe plus belle qu'elle n'eſt; faire avaler quelque amertume, quelque choſe de fâcheux, en l'adouciſſant par de belles paroles. On dit, Qu'un homme eſt fin à *dorer*; pour dire, qu'il eſt extremement fin & adroit: faiſant allution à l'or, qui doit être bien fin pour être propre à *dorer*. On dit auſſi, A vieille mule frein *doré*; pour dire, qu'il faut parer ſa marchandiſe pour s'en deffaire. On le dit auſſi des vieilles qui ſe parent. On dit encore, Que des gens ſont bien *dorez*; Qu'ils ſont *dorez* comme des calices; pour dire, qu'ils ſont braves, qu'ils ont bien de la dorure & de la broderie ſur leurs habits. On dit auſſi, Que bonne renommée vaut mieux que ceinture *dorée*; pour dire, qu'il vaut mieux avoir la reputation d'être femme de bien, que d'en avoir la marque, qui étoit autrefois une ceinture *dorée*.

DORÉ, ÉE. part. & adj. On dit, de l'argent *doré*; du

Digitized by Google

cuivre *doré*; du vermeil *doré*; du cuir *doré*; du papier *doré*; qui ſe *dore* ſur tranche, ſur la coupe, quand il eſt encore dans la preſſe du Relieur.

DORÉ, ſe dit auſſi de ce qui imite l'or; d'un jaune brillant. Il y a une nuance que les Tapiſſiers appellent, *du more doré*. On appelle le beau blond qui n'eſt point fade, un blond *doré*.

Sous les épis dorez tes fauciller ſe laſſent. GOD.

Il y a une ſorte de fileria, qu'on appelle *doré*, & du pourpier *doré*, parce qu'ils ont quelques feuilles qui tirent ſur le jaune. Un rôti *doré*; des carpes *dorées*. On appelle, *ſoupe dorée*, celle qui a une couleur jaune, qu'on *dore* avec du ſaffran.

DORÉ, ſe dit auſſi en parlant des choſes qu'on eſtime. Les 70. Vers *dorez* de Pythagore, avec les Commentaires de Hierocles, ont été traduits en François par Mr. Dacier. Une plume *dorée*. Les Epîtres *dorées* de Guevare; le Livre *doré* de Marc Aurele; la Legende *dorée* des Mendians; la Legende *dorée* de Jacques de Voragine. Les Poëtes appellent l'*âge d'or*, l'âge *doré*. Cette façon de parler eſt un peu ancienne; mais les Modernes ne laiſſent pas de s'en ſervir. MUN.

Fayeut inesperée,
Même au ſiecle doré *de Saturne, & de Rhée.*
COLLETET.

DORÉES, f. f. ſe dit, en termes de Venerie, pour ſignifier les fumées des cerfs, quand elles ſont jaunes. SALN.

DORESNAVANT, ou DORESENAVANT, adv. Deformais; à l'avenir. Il faut être plus ſage *doresenavant*.

Ce mot *Doreſenavant* vieillit. Il eſt compoſé de ces mots, *dores en avant*.

DOREUR, ſ. m. Il ſe dit de celui qui dore, ſoit en bois, en enivre; ſoit de celui qui dore le fer, l'argenterie, quoyque ce ſoient des metiers differens, & que la dorure ſe faſſe de diverſes manieres.

DORIQUE. adj. m. & f. & ſubſt. m. Terme d'Architecture. C'eſt le ſecond Ordre d'Architecture, qui ſe met entre le Toſcan, & l'Ionique. Un Ordre *Dorique*. La colonne *Dorique* a huit diametres: ſon chapiteau & ſa baſe ſont un peu plus riches de moulures que la colonne Toſcane. Le *Dorique* a pour ornement les metopes, & les triglyphes. Dorus, Roi d'Achaïe, ayant bâti le premier dans Argos un temple de cet Ordre, qu'il dedia à Junon, donna occaſion de l'appeller *Dorique*. Ce qui rend le *Dorique* conſiderable, eſt qu'il a donné la premiere idée de l'Architecture reguliere, & que toutes ſes parties ſont fondées ſur la poſition naturelle des corps ſolides.

DORIQUE, ou DORIEN, eſt auſſi un terme de Grammaire. Le *Dorique* étoit un dialecte de la langue Grecque. Il a été d'abord en uſage parmi les Lacedemoniens, & ceux d'Argos. Theocrite, & Pindare s'en ſont ſervis. Dans le dialecte *Dorique* l'*a* domine preſque par tout. Il a tant de rapport avec l'Eolien, qu'on les compte pour un ſeul & même dialecte.

DORLOTER, v. act. Flatter; careſſer; choyer; traitter delicatement; prendre ſes aiſes, & ſes commoditez. Ce terme eſt bas. Ce vieillard ſe *dorlote* fort: il ſe traitte avec ſoin, & avec delicateſſe. Il ne faut pas trop *dorloter* ſes enfans.

Ce mot vient de *dorelot*, vieux François, qui ſignifie, *mignon*. Il eſt employé en ce ſens par le Poëte Coquillard. En Bas-Breton on dit *dorlota*, pour dire, *mignarder*.

DORMANT, ANTE, part. Qui dort. Les biens lui viennent en *dormant*; c'eſt-à-dire, ſans y ſonger. On le dit à l'Adjectif, un homme *dormant*.

Eau *dormante*, figurément, eſt une eau qui n'a point de cours; qui ne coule point; comme celle des foſſez, des marais, des étangs. Pont *dormant*, eſt une eſpece de pont qui ne ſe leve point. Un *chaſſis dormant*, eſt de même un chaſſis qui ne ſe leve point. Verre *dormant*, eſt une eſpece de ſervitude, ou de droit que l'on a de prendre du jour ſur l'heritage de ſon voiſin, par une fenêtre, où il y a un verre fcellé en plâtre, qui ne ſe doit point ouvrir, & qui doit être haute de neuf pieds au deſſus du rez de chauſſée du premier étage, ſelon l'Article 201. de la Coutume de Paris. Une ſerrure à pêne *dormant*, eſt une ſerrure qui ne ſe ferme point par reſſort, & dont il faut pouſſer le pêne avec la clef.

DORMANT, ſ. f. C'eſt dans le haut d'une porte quarrée, ou cintrée, une friſe, ou un chaſſis de bois qui eſt attaché dans la feuillure, & qui ſert de battement aux ventaux. Quand le *dormant* eſt aſſemblage, le panneau qui le remplit, s'appelle timpan. Le *dormant de croiſée*, eſt la partie du chaſſis, qui tient dans la feuillure de la baye, & qui porte les chaſſis, & les guichets d'une croiſée. *Dormant de fer*, eſt au deſſus des ventaux d'une porte de bois, ou de fer, un panneau de fer évidé pour donner du jour.

Les Legendaires appellent *les Sept Dormans*, ſept freres de la ville d'Epheſe, qui fuyant la perſecution de Decius, s'endormirent dans une caverne, & ne ſe reveillerent que ſous l'Empereur Theodoſe le Jeune, après avoir dormi cent cinquante cinq ans.

DORMANTES, en terme de Marine, ſe dit de la partie des manœuvres, ou cordages, qui ſont fixes, & ne ſe remuent point, ou peu ſouvent: & ainſi entre les manœuvres il y en a de coulantes & de *dormantes*. Les étais, les aubans, l'itaele, ſont les manœuvres *dormantes*.

DORMEUR, EUSE. adj. Qui dort, ou qui ſe plaît à dormir long temps. Les vieillards & les gens ſtupides ſont *dormeurs*. Son mari eſt un *dormeur*.

DORMITIF, ſ. m. Remede qui aſſoupit, qui fait dormir. Le pavot eſt le *dormitif* le plus ordinaire.

DORMIR, v. n. Repoſer; s'abandonner au ſommeil, que la nature prend pour reparer les forces épuiſées par la veille, ou par le travail. *Dors-je* eſt trop rude, & *dorme-je* eſt trop irreguliér; il vaut mieux prendre un autre tour. MEN. GRAM. RAIS. L'ACAD. JESUS-CHRIST *dormoit* au fond de la naſſelle. PORT-R. *Dormir* d'un profond ſomme.

Dormir *au ſon flatteur d'une onde naiſſante.* BOI.

Parmenion voyant les Ambaſſadeurs de toute la Grece, qui murmuroient de ce que Philippe de Macedoine tardoit trop à leur donner audience, Ne vous étonnez pas, leur dit-il, s'il *dort* tandis que vous veillez; car tandis que vous *dormiez*, il veilloit. ABL. Cela veut dire, qu'il avoit bien profité de leur negligence.

C'eſt là que le Prelat, muni d'un deſjeûné,
Dormoit *d'un leger ſomme, attendant le dîné.* BOIL.

On appelle *dormir* en lievre, *dormir* les yeux ouverts.

DORMIR, ſe dit auſſi des eaux qui n'ont pas de cours, ni de mouvement; qui ſont arrêtées dans un baſſin, dans un étang, dans un marais.

DORMIR, figurément, ſignifie, Demeurer dans l'inaction; être ſans mouvement. Pourquoy les Architectes du monde ſe ſont-ils reveillez à l'improviſte, après avoir *dormi* tant de ſiecles? DURYER. Il ne faut pas laiſſer *dormir* trop long temps l'amitié. M. SC. Laiſſer *dormir* ſes reſſentimens. LA ROCH. A l'âge de quatorze ans les paſſions *dorment*, pour ainſi dire, encore. C. B. On dit, Qu'il faut laiſſer *dormir* une affaire; c'eſt-à-dire, ne la point remuer, & attendre une occaſion plus favorable.

On dit figurément, Qu'un ſage doit *dormir* ſur ſa colere; pour dire, la laiſſer paſſer, ou refroidir, pour deliberer ſur ce qu'il doit faire de ſang froid. *Dormir*, c'eſt, agir negligemment; manquer d'attention, & d'appli-

cation.

Digitized by Google

cation. Homere *dormoit* quelquefois. Il y a dans Horace même, qui veilloit tant *ſur* ſes vers, des choſes qu'Homere n'auroit pas voulu dire en *dormant*. Le Ch. de M.

On dit, Qu'un patronage laïque *dort*, quand le Seigneur de la terre eſt Heretique; car il ne peut pas alors exercer ſon droit: mais il ne le perd pas, il eſt ſeulement ſuſpendu. On dit au Palais, Que quand le vaſſal *dort*, le Seigneur veille: ou, Tant que le Seigneur *dort*, le vaſſal veille; c'eſt-à-dire, que tant que le vaſſal eſt negligent de rendre les devoirs ſeigneuriaux, ou le Seigneur de les demander, le Seigneur, ou les vaſſals jouiſſent des fruits.

Dormir, en termes de l'Ecriture, c'eſt, Etre mort. Jesus-Christ reveilla le Lazare, qui *dormoit* dans le ſepulchre. Les Patriarches *dorment* dans le ſein d'Abraham. On dit populairement, Il l'a fait dormir; pour dire, Il l'a empoiſonné, ou fait mourir.

On dit proverbialement & figurément, Qu'il n'y a point de pire eau que celle qui *dort*; pour dire, qu'il faut ſe deffier de ces gens mornes & taciturnes, qui ſongent ordinairement à faire du mal en trahiſon: Qu'il ne faut point reveiller le chat qui *dort*; pour dire, qu'il ne faut point reveiller une mechante affaire aſſoupie. On dit auſſi d'un homme vigilant & actif dans ſes affaires, Que quand il *dort*, le Diable le berce. On dit auſſi, Qui *dort*, dine; pour dire, qu'en dormant on s'engraiſſe auſſi bien qu'en mangeant. On dit auſſi, *Dormir* la graiſſe matinée; pour dire, *Dormir* juſqu'à midi pour devenir gras. On dit auſſi, *Dormir* comme un ſabot; par une figure tirée du ſabot des enfans qui ſemble *dormir*, parcequ'il tourne d'un mouvement imperceptible. *Dormir* à bâtons rompus. Voi. C'eſt mal *dormir*. On dit auſſi, *Dormir* comme un *loir*, parceque les loirs, les marmotes *dorment* ſix mois de l'année. On dit auſſi, Jeuneſſe qui veille, & vieilleſſe qui *dort*; c'eſt ſigne de mort. Il ne *dort* non plus qu'un jaloux, qu'un Lutin. On dit auſſi, Des contes à *dormir* debout; pour dire, qu'ils ſont fabuleux & ennuyeux. On dit auſſi en voyant quelque prodige qui nous ſurprend: Veillai-je, ou ſi je *dors*? On dit au Palais, Quand la Cour ſe leve matin, elle *dort* l'après-dînée; pour dire, qu'elle n'entre point après midi, quand elle a été obligée de ſe lever le matin pour quelque ceremonie.

DORMIR. ſ. m. Sommeil. Le *dormir* n'eſt pas ſain après le repas. Il y a un certain milieu entre le *dormir* & la veille, qui eſt agreable. Le *dormir* nous derobe preſque la moitié de la vie. Mle Sc. Pendant le *dormir* l'homme n'eſt preſque plus diſtingué des bêtes. Nic.

DOROIR. ſ. m. Maniere de petite broſſe, avec quoy les Pâtiſſiers & les Boulangers mettent la dorure ſur les pieces qu'ils veulent dorer.

DORONIC. ſ. m. Terme de Botanique. Sorte de plante, dont il y a pluſieurs eſpeces. Celle que C. Bauhin appelle *doronicum radice ſcorpii*, pouſſe des feuilles arrondies, larges, vertes, ſanguineuſes, ſemblables à celles de concombre; mais plus petites & plus molles. Sa tige eſt haute d'environ un pied, diviſée en pluſieurs petits rameaux, qui ſoutiennent des fleurs radiées, jaunes. Il leur ſuccede des ſemences menuës, noirâtres. Ses racines ſont des tubercules blancs, attachez à des fibres, qui ſerpentent comme le gramen. Chacune de ces racines reſſemble à un ſcorpion. Elles ſont bonnes pour fortifier le cœur, pour reſiſter au venin, & contre les vertiges. Cependant on dit qu'elles tuënt les chiens, les loups, & les autres bêtes à quatre pieds.

DORTOIR. ſ. m. Galerie dans les Couvens, diviſée en pluſieurs cellules, où les Religieux habitent & dorment. Le *dortoir* doit être commun. C'eſt un crime à un Religieux, de coucher hors du *dortoir*.

C'eſt là qu'en un dortoir *elle* (la Molleſſe) *fait ſon ſejour.* Boil.

Ce mot vient de *dormitorium*, qui ſe trouve en Latin en cette même ſignification. Menage.

DORURE. ſ. f. Or mince appliqué ſur la ſuperficie de quelque corps. Les *dorures* ſont fort à la mode, ſoit dans les bâtimens, ſoit ſur les meubles, ſoit ſur les habits. On dit, Qu'une perſonne a bien de la *dorure*, quand elle a des habits chargez de paſſemens, ou de broderies, ou d'argent, de anneaux, des croix, des agraffes, des boutons d'or, ou d'argent, ou de pierreries.

Dorure, eſt auſſi un terme de Paſſiſſier & de Boulanger. Et par là ils entendent des jaunes d'œufs bien delayez, dont ils dorent le deſſus de leurs pieces de tour, & de leurs pains. Voyez Dorer.

DORYCNIUM. ſ. m. Terme de Botanique. Plante toute blanche, qui croît d'ordinaire à la hauteur de deux pieds, & qui jette des rameaux plians, auſquels ſont attachées des feuilles ſimples, decouppées juſqu'à la baſe en pluſieurs parties oblongues, ſans queuë, couvertes d'une laine blanche, d'un goût aſtringent. Ses fleurs naiſſent aux ſommets de ſes branches, legumineuſes, ramaſſées en rond, de couleur blanche. Il leur ſuccede des gouſſes, qui renferment chacune une ſemence. Sa racine eſt aſſez groſſe, dure, ligneuſe, noire par dehors, blanche par dedans. Mr. Tournefort l'appelle *doryenium Monſpelienſium*. Il en met une autre eſpece, qu'il appelle *doryenium majus*.

DOS.

DOS. ſ. m. Le derriere de l'animal, qui eſt depuis le col juſqu'aux feſſes. Les Medecins appellent proprement le *dos*, la ſeconde diviſion de l'épine, qui contient douze vertebres ſituées entre celles du col & celles du rable, & où ſont attachées les côtes. Ces ſoldats ont tout le jour les armes ſur le *dos*, la pluye ſur le *dos*. La pieté d'Enée lui fit porter ſon pere ſur ſon *dos*. Cette femme avoit pour mille écus d'habits ſur ſon *dos*; c'eſt-à-dire, ſur elle. Les parties du *dos* ſont les épaules, l'épine du *dos*, les vertebres du *dos*: & l'on dit d'un homme qui a l'épaule ronde, Qu'il a le *dos* boſſu, voûté; & de celui qui veut l'imiter, Qu'il fait le gros *dos*. Les aloyaux ſont pris ſur les vertebres du *dos* d'un bœuf.

Ce mot vient de *doſſum*, qu'on a dit pour *dorſum*. Menage.

On dit au Manege, Monter un cheval à *dos*, ou à *dos nud*; pour dire, le monter ſans ſelle & à poil.

Dos, ſe dit figurément de pluſieurs choſes qui ont un devant & un derriere. Le *dos* d'une maiſon, contre lequel on dit qu'une autre maiſon eſt *adoſſée*. Le *dos* d'un lit. Le *dos* d'un couteau, d'une épée, c'eſt le côté oppoſé au raillant. Le *dos* d'un livre, c'eſt le côté, par où il eſt relié. On dit, Ecrire au *dos* d'un papier, d'un parchemin; pour dire, au revers.

On appelle *dos d'âne*, un corps qui a deux ſurfaces inclinées l'une vers l'autre, qui aboutiſſent en pointes. Il y a des combles de maiſons, dont les uns ſont en *dos d'âne*, & les autres en appentis, en terraſſe.

Dos d'ane, en Jardinage, c'eſt une couche, ou planche avec deux ſurfaces inclinées, l'une vers l'autre, qui aboutiſſent en pointe, comme un faux comble, & en *dos d'âne*, pour faire écouler les eaux.

Dos d'ane, en termes de Marine, eſt une ouverture en forme de demi-cercle que l'on fait à quelques vaiſſeaux, pour couvrir le paſſage du bout de la mantuelle.

Digitized by Google

On dit à une perſonne qu'on chaſſe, Vite, tournez moi le *dos*. On dit, Qu'un homme a tourné le *dos* dans une bataille; pour dire, qu'il s'eſt enfui: & dans les affaires, Qu'il a tourné le *dos*; pour dire, qu'il a refuſé de faire ce qu'on deſiroit de lui. Ceux qui ſe ſont tuëz eux-mêmes, ne couroient à la mort que pour tourner le *dos* à l'adverſité. M. Esp. Nuls accidens ne font tourner le *dos* à la vraye vertu. Mont. On dit auſſi, La fortune lui a tourné le *dos*; pour dire, qu'elle s'eſt declarée contre lui. Quand un Courtiſan eſt diſgracié, tous ſes amis lui tournent le *dos*; c'eſt-à-dire, ſe retirent; s'écartent; l'abandonnent. C'étoit fait de la pauvre Ariane, à qui Theſée avoit tourné le *dos*. Bens. On dit, Qu'on a fait tomber une accuſation ſur le *dos* d'un miſerable; c'eſt-à-dire, qu'on l'en a chargé. Ce Miniſtre a toutes les affaires de l'Etat ſur ſon *dos*; pour dire, qu'il eſt chargé de toutes les affaires. Il n'a pas ſi-tôt le *dos* tourné, que &c.

A DOS, ſe dit adverbialement. Avoir un homme à *dos*, c'eſt, Avoir un ennemi qui cherche tous les moyens de nuire.

On dit proverbialement, Qu'on a mis des gens *dos* à *dos*, quand dans une ſentence, ou un accommodement, ils n'ont point emporté d'avantage l'un ſur l'autre. On dit des gens debauchez, Qu'ils font toûjours le *dos* au fait, le ventre à table. On dit d'un homme qu'on a bien battu, Qu'il a été battu *dos* & ventre; Qu'on lui en a donné ſur le *dos* & par tout. On dit pour exprimer la pauvreté d'une perſonne, Qu'il n'a pas une chemiſe à mettre ſur ſon *dos*. On dit auſſi d'une perte, d'un dechet, Que cela ira ſur ſon *dos*; pour dire, que cette perte ira ſur ſon compte: Qu'un homme a bon *dos*; pour dire, qu'il a moyen de faire les frais de quelque entrepriſe, de quelque partie qu'on veut faire tomber ſur lui. On dit auſſi d'un riche qui eſt glorieux, Que c'eſt un gros *dos*; Qu'il fait le gros *dos*. On dit auſſi, Faire la bête à deux *dos*; pour dire, Faire l'amour. Il ſe laiſſeroit tondre la laine ſur le *dos*; c'eſt-à-dire, il endure toutes ſortes d'affronts ſans repondre, & tout bonnement.

On appelle ironiquement *nicholandos*, un pourpoint, une veſte riche par devant, & d'une moindre étoffe par derriere.

On dit auſſi ironiquement à un menteur qui ſoutient qu'une choſe eſt veritable, Oui, comme j'ay le *dos*.

DOSE. ſ. f. Terme d'Apoticaire. Le poids, ou la meſure des drogues qui doivent entrer en un medicament. Un ſecret de medecine n'eſt rien; ſi on n'en ſçait bien la *doſe*.

On dit figurément, Redoubler la *doſe*; c'eſt-à-dire, augmenter la qualité. Il eſt venu à ce feſtin des ſurvenans qui nous ont obligé de redoubler la *doſe*; c'eſt-à-dire, à augmenter, à groſſir le repas. On a fait une taxe ſur lui; mais la *doſe* eſt un peu trop forte. Son teint avoit doublé la *doſe* de ſon incarnat naturel. Scar.

Ce mot vient du Grec *doſis*, qui ſignifie la même choſe. Nicod.

DOSER, v. act. Terme de Medecine. Mettre une certaine doſe, ou quantité convenable de divers ingrediens dans un medicament. Il y a des Auteurs & des Diſpenſaires qui decrivent le même remede; mais qui le *doſent* diverſement.

DOSSE. ſ. f. Groſſe planche de bois, qui ſert à des clôtures & à d'autres uſages. On en met dans les fondations faites dans les terres rapportées pour ſoutenir les terres. On les poſe d'eſpace en eſpace, & elles s'entretiennent dans un éloignement égal par le moyen des entreſillons, ou petits ſoliveaux qu'on met entre deux. On le dit particulierement des planches qui ne ſont ſciées que d'un côté, & qui de l'autre ont quelque aubier, ou écorce, ou qui ſont fort inegales. On les appelle *doſſe-flache*.

DOSSERET. Terme d'Architecture. Petit pilaſtre ſaillant, qui ſert à ſoutenir des voutes. On appelle *doſſeret*, ou *doſſier* de cheminée, un petit exhauſſement de mur de pignon, ou face avec ailes, pour retenir une ſouche de cheminée.

DOSSIER. ſ. m. Partie d'un banc, d'une chaiſe, où on appuye le *dos*; & ſe dit tant du bois, que de l'étoffe qui le couvre. On appelle *doſſier* du lit, tant des planches qui joignent les deux colonnes de derriere, que la garniture d'étoffe qui les couvre. On le dit encore d'un ouvrage de menuiſerie, contre lequel on adoſſe quelque choſe, comme la chaire d'un Predicateur. C'eſt auſſi la partie qui ſert de fond à un buffet.

Dossier. Ce mot ſe dit auſſi par les Selliers-Caroſſiers, du fond de caroſſe, contre lequel on s'appuye le dos: mais les hommes gens diſent, *Fond*.

Dossier, eſt auſſi un terme de Vanier. Il ſignifie la partie de la hotte, qui poſe ſur le dos de celui qui la porte. Le *doſſier* d'une hotte.

Dossier, en termes de Palais, eſt une liaſſe des pieces attachées avec un tiret de parchemin. Le Juge a ordonné que les parties mettroient leurs *doſſiers* ſur le Bureau ſans production. Dans cette production il y avoit tant de *doſſiers* cottez au dos depuis *A* juſqu'à *L*.

On appelle en Anatomie, le grand *doſſier*, un des muſcles qui font mouvoir le bras en bas, qu'on nomme autrement, *très-large*, ou le *grattecul*.

DOSSIERE. ſ. f. eſt une partie du harnois d'un limonnier de charrette, dont laquelle on engage les limons, & qui paſſe par deſſus la ſelle.

DOT.

DOT, ou DOTE, ſelon quelques-uns. L'Academie n'approuve point DOTE. ſ. f. Bien que la femme apporte à ſon mari; ſomme de deniers aſſignez à une fille, quand on la pourvoit, ſoit par mariage, ſoit par entrée en Religion. Sa naiſſance & ſa beauté lui pouvoient ſervir de *dot*. Ov. M. En Normandie la *dot* d'une femme eſt aſſienable. La *dot* a par tout de grands privileges. C. B. Par le Droit Romain, la *dot* eſt inalienable, & ne peut être engagée du conſentement même de la femme hypothequée. Par la Coutume de Paris, le mari peut aliener la *dot* du conſentement de ſa femme; mais par une Juriſprudence aſſez moderne, la femme en renonçant à la communauté, a recours ſur les biens de ſon mari du jour de ſon contrat de mariage. Le Droit appelle *dot profectice*, la *dot* conſtituée par le pere. La *dot profectice* retourne au pere, ſi ſa fille meurt avant lui ſans enfans. *ff. Liv.* 23. *t.* 3. En Normandie la *dot* de la femme peut être alienée de ſon conſentement par le mari: mais ſi elle ne peut en être payée & recompenſée ſur les biens de ſon mari, elle peut retourner ſur les acquereurs de ſa *dot*. Dans la concurrence entre la *dot* & le doüaire, la *dot* eſt preferée au doüaire. Par le Droit Civil on n'appelle *dot*, on *biens dotaux*, que les biens, dont la femme conſent que le mari ait la joüiſſance; les autres qu'elle ſe reſerve, ſont appellez paraphernaux. Selon les maximes du Droit, la *dot* eſt favorable pour l'interêt du public, & dans la doute il faut prononcer en faveur de la *dot*. Par le Droit Civil, *ff. L.* 42. *t.* 5. *& C. L.* 8. *t.* 18. la *dot* a privilege ſur les biens du mari, même au prejudice des creanciers anterieurs & hypothecaires. Cela ne s'obſerve qu'en peu de lieux, & par tout ailleurs c'eſt une injuſtice.

DOTAL, ALE. adj. Qui tient nature de la dot. La quitance des deniers *dotaux* doit être à la fin du contrat de mariage.

Digitized by Google

DOTER. v. act. Aſſigner à une fille des deniers pour la marier, ou pour la rendre Religieuſe. Quand on a débauché une fille de famille, on la doit épouſer, ou la *doter*. Par le Droit Civil, c'eſt au pere ſeul de *doter* ſes enfans; & ſi la mere intervient au contrat de mariage, ce n'eſt que comme caution; & non point comme principale obligée. Mais en païs Coutumier cette obligation regarde la mere auſſi bien que le pere; c'eſt une dette commune entr'eux. Ceci eſt fondé ſur la Novelle 21. de l'Empereur Leon, qui abrogea l'ancienne Juriſprudence, comme contraire à l'équité. En païs Coutumier c'eſt au pere & à la mere, à *doter* également leurs enfans, à moins que le contraire ne ſoit exprimé par le contrat. Les Hebreux & les Grecs ne donnoient rien à leurs filles en les mariant. C'étoit au futur époux, où à ſon pere, à *doter* la fille; & elle emportoit ce qui lui avoit été promis. Encore aujourd'huy les Turcs *dotent* eux-mêmes leurs propres femmes.

DOTER, ſignifie auſſi, Fournir des deniers, ou aſſigner des revenus pour la fondation d'une Egliſe, ou d'un Benefice. Un Prelat ne doit point benir, ou conſacrer une Egliſe, qu'elle ne ſoit *dotée*. Les Rois ont *doté* les Abbayes qu'ils ont fondées, de grands revenus.

DOTÉ, ÉE. part. paſſ. & adj.

D'OU. adv. De quel lieu, de quel endroit. *D'où* venez-vous? *D'où* vous ſont ces attraits venus? Voyez OU.

DOUAIRE. ſ. m. Revenu; penſion viagere que le mari aſſigne ſur ſes biens à ſa femme en l'épouſant, pour en jouir pendant ſa viduité; la proprieté appartenant aux enfans, ou aux heritiers du mari. C'eſt le prix & la recompenſe de la pudeur; le don du matin du lendemain des nôces. Le *Douaire* en païs Coutumier eſt à peu-près la même choſe, que *l'augment de dot*, & *la donation à cauſe de nôces* en païs de Droit Civil. Par divers Coutumes, comme celle de Normandie, Article 367. *le douaire ſe gagne au coucher*. On diſtingue deux ſortes de *douaire*; le *douaire preſix*, & le *douaire coutumier*. Le *douaire preſix*, eſt un *douaire* ſtipulé & limité par le contrat de mariage; & conſiſte en une certaine rente fixe, ou un fond aſſigné, & affecté nommément pour le *douaire*. Le *douaire coutumier*, eſt un *douaire* reglé par la Loy & par la Coutume ſans ſtipulation. Par la Coutume de Paris, le *douaire coutumier*, eſt la moitié en uſufruit de tous les biens que poſſede le mari au temps de ſon mariage, & de ceux qui lui échéent en ligne directe & aſcendante. Par l'Article 249. de la Coutume de Paris, le *douaire*, tant preſix que coutumier, eſt propre aux enfans. Quelquefois on ſtipule que le *douaire* eſt ſans retour aux heritiers. En Normandie, Article 367. de la Coutume le *douaire coutumier* conſiſte en l'uſufruit du tiers des biens immeubles que poſſede le mari le jour de ſon mariage, ou qui lui échéent enſuite en ligne directe. Le *douaire* appartient auſſi en proprieté aux enfans. On l'appelle auſſi, *Tiers coutumier*, ou *legitime* des enfans. Le *douaire coutumier* n'a lieu que quand il n'y a point de *douaire preſix*, & limité par le contrat de mariage. Le *douaire* eſt ſi privilegié, que le Decret ne le purge pas, & l'hypotheque demeure toûjours. C'eſt une maxime des Coutumes, que *jamais mari ne paya douaire*; c'eſt-à-dire, que le *douaire* n'eſt dû à la femme que du jour de la mort naturelle du mari, & que même la mort civile du mari ne donne pas lieu à l'ouverture, & à la demande du *douaire*. LOÜET. Cette maxime n'eſt point pratiquée en Normandie; la mort civile, & la ſeparation de biens donnent ouverture au *douaire*. Il y a des femmes qui font du mariage un commerce d'interêt, & qui ne ſe marient que pour gagner des *douaires*, & pour s'enrichir de la depouille de leurs maris. MOL.

DOUAIRIER. adj. m. Terme de Coutume, & du Palais. Enfant qui a renoncé à la ſucceſſion de ſon pere, & qui ſe tient à la proprieté du douaire de ſa mere. C'eſt une ancienne maxime en Pratique, qu'un enfant ne peut être heritier, & *douairier* tout enſemble. Par la Coutume de Paris, les *enfans douairiers* partagent également le douaire, & il n'y a point de preciput, ni de droit d'aîneſſe. La raiſon eſt, que les enfans ſe tenant au douaire, qui eſt leur legitime, le partagent également, comme étant, ſelon Du Moulin, en ce cas ſeulement creanciers, & non pas heritiers.

DOUAIRIERE. ſ. f. Veuve qui jouït d'un douaire. Madame la Princeſſe de Conti *la Douairiere*. Il ne ſe dit guere que des femmes de qualité. Richelet fait cette obſervation, & l'Academie ne la fait pas.

DOUANE. ſ. f. Lieu, bureau, où on paye les impôts & les taxes ſur les marchandiſes. La *Douane* de Lyon eſt une des cinq groſſes Fermes. C'eſt un impôt ſur les draps d'or, d'argent, de ſoye, de filoſelle, de paſſement, de canetille, & autres ſemblables ouvrages qui viennent d'Eſpagne & d'Italie, & qui entrent en France. Cet impôt fut établi, ſelon quelques-uns, ſous le regne de Loüis XI. & ſelon d'autres, ſous celui de Charles IX. Il s'appelle *Douane* de Lyon, parcequ'il ſe paye à Lyon, où il faut que paſſent ces ſortes de draps. Il faut que tous les Rouliers viennent à la *Douane* faire declaration de leurs marchandiſes. De toutes les marchandiſes qu'on decharge à la *Douane*, il n'y a que les livres qui ne payent rien. Par tout l'Orient il y a des *Douanes* établies, où ſe levent les ſeuls deniers pour la ſubſiſtance de l'Etat. On le dit auſſi du droit que payent les marchandiſes. On a confiſqué ces étoffes, faute d'avoir payé la *douane*. Ce mot vient de l'Italien *duana ou dogana*, dérivé de l'Arabe *diovan*, qui ſignifie proprement le *Preſoire* de le *Senat*, & qui a été fait de l'Hebreu *doun*, ſignifiant *juger*. MENAGE. Du Cange dit que ce mot eſt emprunté des Sarazins, qui appellent *Douane*, le Palais du Sultan, & le lieu, où l'on garde ſes treſors. Vincent de Beauvais dit, que le Palais des Sultans, où ſe gardent leurs treſors, s'appelloit *Douane*.

DOUANIER. ſ. m. Fermier, ou Commis de la Doüane, qui viſite les marchandiſes, & reçoit les deniers qu'elles doivent payer aux Doüanes.

DOUBLAGE. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt un ſecond bordage, ou un revêtement de planches, qu'on met par dehors aux vaiſſeaux, particulierement à ceux qui vont vers la Ligne, pour les conſerver, & empêcher que les vers ne les criblent.

DOUBLAGE, en matiere de Fiefs, ſe dit du double des devoirs que les ſujets ſont tenus de payer à leur Seigneur en certaines occaſions, comme quand il eſt fait Chevalier, quand il marie ſa fille aînée noblement; quand il a été fait priſonnier en juſte guerre, &c. Ce *doublage* ne doit pas monter plus haut que vingt cinq livres.

DOUBLE. adj. m. & f. Qui vaut une fois, ou la moitié plus qu'un autre, ſoit en ſubſtance, ſoit en poids, ſoit en force, ou capacité. Un *double* Loüis vaut vingt & deux francs, & le ſimple onze. Un *double* Henri. Avoir *double* portion, *double* paye. Une Egliſe *double*, ſe dit de deux Egliſes bâties l'une ſur l'autre.

DOUBLE, ſignifie auſſi ce qui eſt fait, ou repeté deux fois. Un acte; un compte *double*, eſt un acte, dont il y a deux originaux pour en donner un à chaque partie. Un *double* baſtion; un *double* ravelin; une *double* enceinte; une *double* enveloppe de lettres. Une *double* porte, ſe dit de deux portes miſes des deux côtez du

l'épaiſſeur d'un mur. Un *double* chaſſis; c'eſt-à-dire, deux chaſſis poſez, l'un devant l'autre dans une même croiſée. J'ay un *double* intérêt en cette affaire. Je prouve mon dire par une *double* raiſon. Ce paſſage a un *double* ſens. Voilà un mot à *double* entente. Une ſerrure à *double* tour, c'eſt celle, où l'on tourne deux fois la clef. Un *double* nœud, ſe dit de ce qu'on a noüé deux fois. On dit auſſi, un manteau *double* de panne; pour dire, qu'il eſt *doublé* de panne.

DOUBLE-LIEN. Voyez LIEN.

Les Poëtes appellent le Parnaſſe, la *double montagne*, ou le *double ſommet*, parcequ'il a deux ſommets.

Apollon m'a montré deſſus le double *mont,*
Le laurier immortel qui doit ceindre mon front. GOD.

DOUBLE, ſe dit auſſi des choſes qui ſont faites avec plus de ſoin, & qui ont plus de force, & de vertu que d'autres de même nature. Du brocart à *double* broche; du ruban *double* en liſſe; de l'encre *double*; bonne *double* bierre.

En termes de Breviaire, on appelle Fête *double*, une Fête ſolennelle, où l'on *double* les Antiennes, & où on les repete au commencement & à la fin de chaque Pſeaume, & parcequ'elle a les premieres & les ſecondes Vêpres. Il y a des Fêtes *doubles* de la premiere claſſe, qui ſont Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la St. Jean, la St. Pierre, l'Aſſumption, la Touſſaints, la Dedicace & le Patron de l'Egliſe. D'autres ſont de la ſeconde claſſe, qui ſont les autres Fêtes *doubles*.

Une *double* Fête, c'eſt un jour où deux Fêtes ſe rencontrent enſemble. Un *double* jûne, un jour où il ſe rencontre deux jûnes de commandement. Les Fêtes *ſemi-doubles*, ſont celles qui ont auſſi l'Office entier avec les deux Vêpres; mais où on ne repete pas les Antiennes.

On appelle un *double* bidet, un bidet, qui eſt de plus haute taille que les ordinaires.

DOUBLE, terme de jeu de Lanſquenet, ſe dit d'une carte qui eſt deja venuë une, ou deux fois: & au figuré on le dit de ceux qui ont un avantage, & des ſûretez que les autres n'ont point. Il eſt bien établi dans cette ferme; il a la faveur des Miniſtres; il joue ſur carte *double*.

On appelle un chiffre à *double* clef, celui où on change les caracteres pour ſignifier une même lettre. Un chiffre à *double* clef eſt indechiffrable.

On appelle auſſi lettre *double*, une lettre qui a la force de deux autres, comme le Φ, le Ϛ des Grecs; le *tſade* des Hebreux, qui fait *t* & *ſ*; & l'*x* des Latins.

En Medecine on dit, Fievre *double* tierce, *double* quarte. Voyez FIEVRE.

On dit au Palais, Qu'un faux & *double* emploi ne ſe couvre jamais: c'eſt une même partie qui a été employée deux fois dans un compte ſous divers noms & divers pretextes; c'eſt-à-dire, qu'on peut toûjours revenir à la demander, nonobſtant tous arrêts & tranſactions.

DOUBLE, ſe dit auſſi en choſes morales. C'eſt un *double* maraut, un *double* fripon, une *double* carogne. On appelle homme *double*, un fourbe; un trompeur, à qui il ne ſe faut pas fier: c'eſt une ame *double*, un cœur *double*; il dit d'une façon, & penſe d'autre. Seigneur, delivrez mon ame des langues *doubles* & trompeuſes. PORT-R. St. Paul dit dans ſa 1. Epit. à Timothée, que les Diacres ne doivent point être *doubles* en parole.

Ah! traître, ſcelerat, ame double, *& ſans foi.*
MOL.

DOUBLE, eſt auſſi quelquefois Subſtantif. La peine du *double*, du quadruple. Gager le *double* contre le ſimple. Le *double* d'un chiffre. On dit, Qu'un homme voit *double*, quand il voit deux choſes, au lieu d'une. Le *double* d'une ſentence, c'eſt un ſecond original d'une ſentence, ou d'un autre acte. En ce ſens le mot vient de *doubl*, qui en Bas-Breton ſignifie *copie*, & *doubla*, *copier*. Le *double* d'un compte, c'eſt la ſeconde groſſe qu'on donne à la partie. Le *double* d'un air, c'eſt le ſecond couplet d'un air qui reçoit divers accords, & diminutions des notes de Muſique.

On dit auſſi adverbialement, Qu'un homme payera au *double*; Qu'on lui rendra au *double* quelque choſe; pour dire, Doublement, & même beaucoup plus, avec uſure & bien au delà de ce qu'il a prêté. Soit qu'on lui fit du mal, ou du bien, il le vouloit rendre au *double*. ABLANC. On dit, Mettre en *double*; pour dire, replier une choſe ſur elle-même, ou ſur quelque autre de même nature. Pluſieurs lettres de Chancelerie ſont taxées au *double*, & on les appelle, des *Doubles*.

On dit proverbialement, *Double* jûne, *double* morceau; pour dire, qu'un libertin mange d'autant plus, que cela lui eſt deffendu.

On dit auſſi, Jouer à quitte, ou à *double*, tant au propre qu'au figuré; pour dire, Haſarder à tout perdre, ou à tout gagner.

DOUBLE, ſ. m. Petite monnoye de cuivre, valant deux deniers, ou la ſixiéme partie d'un ſol. Trois *doubles* font deux liards. Il ſert à exaggerer. Cet homme eſt ſi gueux, qu'il n'a pas vaillant un *double*, un rougé *double*. On dit par mepris, Cela ne vaut pas un *double*. Il eſt rare, qu'il ne donneroit pas un *double* aux pauvres. Il n'a pas un *double* de reſte au bout de l'an; c'eſt-à-dire, rien. Il regarde juſqu'à un *double*; c'eſt-à-dire, juſqu'aux moindres bagateles.

Sous la troiſiéme Race des Rois de France il y a eu des *doubles* de differente valeur ſelon les temps. On les appelloit *doubles Pariſis*, ou *doubles Tournois*. On les appella *double*, parcequ'ils valoient deux deniers. Les *doubles Pariſis* & les *doubles Tournois* s'appelloient auſſi *Royaux Pariſis*, ou *Royaux Tournois*. On les appella auſſi *Bourgeois*. On ne trouve rien d'aſſuré ſur cette monnoye avant Philippe le Bel, qui en fit fabriquer en 1293. On les faiſoit toûjours de billon juſqu'à Henri III. en 1575. mais le billon ayant manqué alors pour faire des *doubles* & des deniers, on les fit de cuivre pur: ce qu'on a toûjours pratiqué depuis. En 1649. on fit des liards de cuivre pur: en 1658. on en diminua la valeur d'un denier, enſorte qu'ils ne valurent plus que deux deniers. Ce ſont les *doubles* d'aujourd'huy: c'eſt la plus petite monnoye qui ait cours à Paris: les deniers de cuivre n'ont cours que dans les Provinces. Par l'Ordonnance de Henri III. il étoit deffendu de faire entrer plus de vingt ſols de cette monnoye de cuivre dans les payemens.

DOUBLE, ſ. f. C'eſt le premier des quatre ventricules des animaux qui ruminent. On l'appelle autrement *panſe*, ou *herbier*. Voyez PANSE.

DOUBLEAU. adj. maſc. Terme d'Architecture. C'eſt une épithete qui ſe donne aux premiers arcs qui forment les voutes, qui vont directement d'un pilier, ou d'un arcboutant à l'autre, entre leſquels ſont compriſes les croiſées d'ogives. Ils ont quelquefois plus de largeur que les ogives.

DOUBLEAUX. Terme de Charpenterie. Ce ſont des ſolives pour faire des planchers. On met huit *doubleaux* au deſſus des travées pour faire le plancher d'un moulin à vent. En particulier on appelle *doubleaux*, les ſolives qui portent le chevêtre.

DOUBLE-BORNE. ſ. f. Piece quarrée d'une vitre.

DOUBLE-FEUILLE. ſ. f. Plante, dont il y a deux eſpeces. La premiere qui eſt appellée *ophris liſolia* C. BAUH. pouſſe une tige ronde, portant en ſon milieu ſeulement deux feuilles oppoſées l'une à l'autre, nerveuſes, ſemblables à celles de plantain. Sa ſommité

mitté eſt garnie de fleurs compoſées chacune de ſix feuilles de couleur verdâtre, ou d'un verd blanchâtre. Il leur ſuccede des fruits ſemblables à une lanterne à trois côtez, contenant des ſemences ſemblables à de la fieure de bois. Ses racines ſont fibrées. La ſeconde eſpece eſt appellée *ophris trifolia*. C. BAUH. Elle differe de la precedente en ce qu'elle porte trois feuilles.

DOUBLEMENT. ſ. m. Terme de Finances. C'eſt une derniere enchere, qui ſe fait dans la huitaine après l'adjudication des Fermes & Domaines du Roi, qui eſt le double du tiercement. Elle doit être de neuf encheres courantes. Or l'enchere courante eſt une ſomme certaine que le Conſeil fixe à proportion de la Ferme qu'on ajuge. Deſorte que ſi l'enchere courante eſt de dix mille francs, le *doublement* doit être de trente mille écus, moyennant quoy on eſt reçu à la place de celui qui en étoit adjudicataire. On revient contre les adjudications des Fermes du Roi par *doublement* & par tiercement. Dans les autres affaires le *doublement* eſt la moitié du prix de l'adjudication, dont on doit faire l'enchere.

DOUBLEMENT, ſe dit auſſi d'un bataillon, quand on double les rangs, ou les fi es, pour les augmenter en front, ou en hauteur. Ainſi doubler les files, ou les rangs, c'eſt mettre deux files, ou deux rangs l'un avec l'autre.

DOUBLEMENT. adv. En deux manieres. Cette terre lui appartient *doublement*, ou par double titre; l'un comme acheteur; l'autre comme heritier du vendeur. Il a été puni *doublement*. On l'a recompenſé *doublement*.

DOUBLER. v. act. & n. Mettre une choſe deux fois; ou la rendre deux fois auſſi grande. *Doubler* une ſomme, c'eſt la multiplier par deux. *Doubler* les rangs, c'eſt, Faire entrer le ſecond rang dans le premier.

DOUBLER, ſignifie quelquefois ſimplement, Augmenter; renforcer. *Doubler* la garde; *doubler* la doſe; *doubler* l'ordinaire. *Doubler* des gages, ou appointemens, c'eſt les augmenter. *Doubler* le pas; c'eſt-à-dire, Aller plus vîte. Cette reflexion eſt bien triſte; il faut *doubler* le pas pour s'en éloigner. LE CH. DE M. *Doubler* une Comedie, ſe dit quand deux differens Auteurs font une Comedie ſur un même ſujet.

DOUBLER, ſignifie auſſi, Mettre deux étoffes l'une ſur l'autre. Faire *double* un manteau d'hermines, de panne, de brocat. *Doubler* un corps de logis, c'eſt, Adoſſer deux corps de logis l'un contre l'autre.

On dit parmi les joueurs à la Paume, Qu'une balle a *doublé*, quand elle a touché deux fois à terre; & alors le coup ne vaut rien, ou on marque une chaſſe. Et au jeu du Billard, *Doubler* une bille, ſe dit quand on la fait éloigner du lieu, où elle étoit, en la faiſant toucher contre un des bords du billard.

En termes de Marine, on dit, *Doubler* le cap, ou *doubler* la pointe; pour dire, Paſſer au delà d'un cap, ou d'une pointe de terre. Le premier, qui a *doublé* le Cap de Bonne Eſperance, a été Vaſco de Gama, Portugais, en 1498. *Doubler* un vaiſſeau, c'eſt lui donner un doublage, ou revêtement de planches. *Doubler* le ſillage, c'eſt, Faire plus de chemin.

Doubler des reins, ſe dit en termes de Manege, quand un cheval deſobeiſſant faute pluſieurs fois de fuire pour jetter le Cavalier à bas.

En Architecture, on appelle *colonne doublée*, celle qui eſt jointe avec une autre, enſorte que les deux fûts ſe penetrent environ du tiers de leur diametre.

DOUBLET. ſ. m. Fauſſe pierrerie, faite de criſtaux taillez, & joints enſemble par du maſtic coloré par art, ou par quelque petite feuille de la même pierre, ou teinte de quelque autre matiere.

DOUBLET. Terme du jeu de Triquetrac. C'eſt un jet de dez, qui amene deux points ſemblables, comme deux as, deux cinq, deux ſix, &c.

DOUBLETTE, eſt un des jeux de l'Orgue, qui eſt ouvert & de deux pieds, accordé à la vingt & deuxiéme de la montre.

DOUBLON. ſ. m. Monnoye d'Eſpagne; double piſtole. Le *doublon* a valu divers prix en divers temps. Ma foi, ils ſont beaux & bons vos *doublons*. CATHOL. D'ESP.

DOUBLON, en termes d'Imprimerie, ſe dit des fautes des ouvriers, quand ils font deux fois la même choſe.

DOUBLURE. ſ. f. L'étoffe, dont on double une autre. La *doublure* eſt ſouvent plus riche que l'étoffe.

On dit en proverbe, Que fin contre fin n'eſt pas propre à faire *doulture*; pour dire, que deux gens qui ſont également habiles, ont de la peine à ſe tromper l'un l'autre.

DOUCAIN. ſ. m. Sorte de pommier, qui approche fort de celui de Paradis.

DOUCE-AMERE. ſ. f. Plante, qui pouſſe des ſarmens longs, grêles, ligneux, couverts d'une écorce verte pendant qu'ils ſont encore jeunes; mais qui en vieilliſſant devient blanchâtre, d'un goût d'abord amer; mais enſuite doux. Ses feuilles ſont oblongues, liſſes, pointuës, rangées alternativement le long des branches, de couleur verte-brune. Ses fleurs naiſſent en bouquets aux ſommittez des branches, petites, & de mauvaiſe odeur; mais agreable à la vuë, de couleur bleuë, tirant ſur le purpurin. Chacune de ces fleurs eſt une roſette decoupée en cinq parties étroites & pointues. Il leur ſuccede des baies ovales, rouges comme du corail, quelquefois blanches, contenant pluſieurs ſemences. Cette plante eſt une eſpece de ſolanum, que C. Bauhin appelle *ſolanum ſcandens, ſive dulcamara*. Elle eſt bonne pour l'hydropiſie; pour diſſoudre le ſang caillé, pour ceux qui ſont tombez de haut.

DOUCEASTRE, ou DOUCEATRE. adj. m. & f. Fade; inſipide; deſagreable au goût. Il ſe dit des eaux, ou des liqueurs & ſaveurs, & quelquefois des odeurs. Cette liqueur a un goût *douceâtre*.

DOUCEMENT. adv. D'une maniere douce; lentement, & ſans bruit. Heurtez *doucement* à la porte. Parlez *doucement*. Les tortuës marchent fort *doucement*. Seneque nous apprend que quand Socrate étoit en colere, c'étoit alors qu'il parloit plus *doucement*, & plus rarement. PORT-R.

Zephirs, ruiſſeaux, volez plus lentement,
Coulez plus doucement. SAR.

DOUCEMENT, figurément ſignifie, Humainement; ſans rudeſſe; ſans violence. Traiter *doucement* ſes valets. Le Prince a traité *doucement* les vaincus. La correction Chretienne ſe doit faire *doucement*, & ſans aigreur.

Doucement, *dites-lui; que ſert de s'emporter?* BOI. c'eſt-à-dire, parlez ſans chagrin, & ſans aigreur.

Prenons tout doucement *les hommes comme ils ſont.* MOL.

Doucement va quelquefois plus à l'artifice qu'à la moderation. Il y va tout *doucement*; mais defiez vous en.

Non, non, la médiſance y va plus doucement. BOI.

DOUCEMENT, ſignifie encore, Commodément; facilement; paiſiblement; agreablement. On vit *doucement* dans la ſolitude. Avec un peu de raiſon on peut goûter *doucement* les biens, & s'accommoder patiemment aux maux. ST. EV. Il vit tout *doucement* de ſon bien: ce qui veut dire auſſi petitement; mais ſans être à charge à perſonne. Vivre *doucement*; c'eſt-à-dire, ſans paſſion, ſans inquietude, hors du bruit & de l'embaras des affaires. BOU. Il faut ſe laiſſer con-

Digitized by Google

doire *doucement* à la nature, qui nous apprendra assez à mourir. MONT. Les marques de vôtre tendresse me repaissent *doucement* dans l'imagination. LE CH. DE M. On se laisse aller *doucement* à l'amour, en suivant sa pente naturelle. NIC. Le mouvement le plus delicat de l'amour, c'est la langueur, qui comme une flâme secrette nous consume *doucement*. ST. EV. Son discours simple & sans faste couloit *doucement*. FEN. c'est-à-dire, agreablement; avec facilité.

DOUCEMENT, signifie encore, Sans precipitation; sans éclat; prudemment; delicatement. Cette negociation doit être traitée fort *doucement*. Il faut aller *doucement* & bride en main, quand on a affaire à certaines gens.

DOUCEMENT, signifie aussi, Patiemment; sans murmure. Je sçay soutfrir mes malheurs assez *doucement*, & sans en importuner personne. M. SC. Je vous conseille d'avaler tout *doucement* vos chagrins. PISC. CONIO. On dit en proverbe, Aller *doucement* en besogne; c'est-à-dire, Agir lentement, & avec une grande circonspection. Quelquefois il signifie, Mollement; lâchement.

DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux. Un vin *doucereux*; une liqueur *doucereuse*, & fade.

DOUCEREUX, se dit figurément, & signifie, Flateur; cajolleur; conteur de fleurettes; affetté; qui fait le passionné. Un stile *doucereux*; un esprit *doucereux*; des vers *doucereux*; ce qui se dit particulierement des vers d'amour. Avoir un air *doucereux*; des manieres *doucereuses*.

N'en croyez pas son doucereux *jargon.* CORN.

Faire le *doucereux*, c'est, Faire l'amoureux, le languissant auprés d'une Dame. Ce mot emporte de l'affectation. Cet homme est un *doucereux*, qui fait toûjours le plaintif, & le soûpirant. M. SC. Appeller un homme *doucereux*, c'est lui dire une injure. ID.

Peignez donc, j'y consens, les Heros amoureux;
Mais nous n'en formez pas des Bergers doucereux. BOI.

DOUCET, ETTE. adj. Diminutif de *Doux*. Il ne se dit proprement que d'une mine *doucette*, où il entre un peu du niais. Elle fait la *doucette*. Il ne se dit que des personnes; l'usage en est fort borné, & on ne s'en sert qu'en badinant.

DOUCETTE. ſ. f. Plante, qui pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pied, menuës, rameuſes, garnies de feuilles molles, oblongues, dentelées. Ses fleurs sortent des aiſſelles des feuilles, faites en cloches évafées, & couppées fur les bords en cinq parties, de couleur purpurine, tirant fur le violet, soutenuës chacune par un calice decoupé auſſi en cinq pieces. Elles s'ouvrent, lorſque le ſoleil ſe leve, & ſe renferment, lorſqu'il ſe couche. Quand cette fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit membraneux, qui contient pluſieurs ſemences menuës, luiſantes, rouſſâtres, rondes, aplaties. Sa racine eſt petite, blanche, ligneuſe, fibrée. Cette plante eſt une eſpece de campanule, que Mr. Tournefort appelle avec quelques autres Botaniſtes, *campanula arvenſis trefla*. On en mange d'ordinaire la racine dans le printemps.

DOUCEUR. ſ. f. Qualité legere; agreable impreſſion que font ſur nos ſens les choſes qui n'ont point de rudeſſe, d'âpreté, ou d'acidité; qui n'ont rien qui offenſe le goût, ou les autres ſens. La *douceur* du miel eſt fade. La *douceur* de la voix charme l'oreille. Les parfums ont de la *douceur*. La *douceur* de la peau. La *douceur* de l'air. La *douceur* du temps. La *douceur* des couleurs plaît aux yeux. On dit, Qu'un homme aime les *douceurs*, quand il aime le ſucre, les confitures, les vins de liqueur.

DOUCEUR, ſe dit figurément en choſes morales. Indulgence; benignité; bonté; calme; moderation; maniere d'agir honnête, complaiſante, & civile. La *douceur* des mœurs; la *douceur* de l'eſprit; la *douceur* du gouvernement. La *douceur* naturelle fait que l'exterieur eſt toûjours paiſible. DISC. D'ELOQ. La *douceur* n'eſt ſouvent qu'une vanité de ſe faire aimer de tout le monde. M. ESP. La *douceur* du gouvernement fait la felicité des peuples. FEN. La *douceur* de l'eſprit eſt l'agréement de la converſation. M. SC. Euſebe ſoutenoit ſa reputation par une gravité contrefaite, & une *douceur* affectée. HERMAN.

Je veux qu'avec douceur *nous vous montrions ſages.*
MOL.

La *douceur* eſt une vertu preſqu'inconnuë, parcequ'elle eſt humble, & ſans éclat. M. ESP. La *douceur* du gouvernement fait la felicité des peuples. FEN. La force de Dieu eſt temperée par ſa *douceur*, & ſa *douceur* eſt ſoutenuë par ſa force. FL. On trouve rarement la vivacité de l'eſprit avec les charmes de la *douceur*. ID. Tite avoit ſur le viſage une *douceur* accompagnée de majeſté. ABL. Il eſt difficile de definir cette *douceur* qu'on trouve ſi charmante dans les femmes: il ſemble qu'il n'y a pas grande difference entre la bonté, & la *douceur*. M. SC. Je ne ſçai quoy de noble & de fier eſt une garde plus ſûre, que cette *douceur* qui laiſſe tout pretendre, & tout eſperer. ID. La *douceur* a quelque choſe de fade, & d'ennuyeux, quand l'eſprit ne l'anime pas. OE. M. Les femmes étalent toute leur *douceur* ſur leur viſage, & au dedans elles ſont toutes pleines de fiel, & d'aigreur. VOI. La *douceur*, & la pareſſe ſe reſſemblent un peu. OE. M. On dit d'un diſcours facile, aiſé, & coulant, Qu'il y a beaucoup de *douceur*. Xenophon eſt admirable par la *douceur* de ſon ſtyle. LE P. R.

DOUCEUR, ſignifie encore, Contentement; aiſe; agrément; plaiſir; volupté. La vie privée a bien des *douceurs* qu'on ne goûte point dans le tumulte de la Cour. LE CH. DE M. Les femmes entretiennent la *douceur* dans la ſocieté. LA BR. Dieu nous detache des *douceurs* trompeuſes du ſiecle par les amertumes ſalutaires qu'il y mêle. LE P. THOM. C'eſt dans le repos d'eſprit que conſiſte la *douceur* de la vie. OE. M. La reputation de la plus auſtere vertu ne vaut pas un moment des *douceurs* que l'amour donne. FONT.

Il reſſentit l'amour, & ſes folles douceurs. RAC.
L'amour n'a bien ſouvent qu'une douceur *trompeuſe.*
T. CORN.

Toutes les *douceurs* d'un cœur tendre ne ſe peuvent connoître qu'en les éprouvant ſoi-même. M. SC. Les acclamations, en quoy l'on fait conſiſter les *douceurs* de la gloire, ſont plus éclatantes; mais elles ne ſont pas ſi ſenſibles que les *douceurs* de l'amour. ID. Les *douceurs*, dont on eſt capable dans l'extrême vieilleſſe, ne valent pas la peine de les demander au Ciel. VOI.

Ce ſont les douceurs *de la vie,*
Qui font les borreurs du trepas. QUIN.
Mille & mille douceurs *y* (à la couronne) *ſemblent attachées,*
Qui ne ſont qu'un amas d'amertumes cachées. CORN.
L'amour a des plaiſirs ſolides;
Leur piquante douceur *ne ſe peut exprimer.* LA SABL.
Amour, j'aime encor mieux mes paiſibles langueurs,
Que le trouble cruel de tes fauſſes douceurs. OE. M.

On dit, Conter des *douceurs* à une femme; pour dire, la cajoller; lui conter des fleurettes; lui dire des choſes flatteuſes & obligeantes.

Aller à l'abri d'une perruque blonde,
De ſes froides douceurs *fatiguer le beau monde.* BOI.

En ce ſens on dit auſſi, Dire des *douceurs* à quelcun; pour dire, le flatter; lui dire des choſes obligeantes.

DOUCEUR, ſe dit auſſi de quelque commodité, ou menu profit qu'on tire d'une affaire, d'une entremiſe.

Cet

Cet homme n'a pas beaucoup gagné à ce marché ; mais il en a tiré quelque *douceur*. Il a ménagé ce mariage, & en a eu quelque *douceur*.

On dit proverbialement, Tout par *douceur*, & rien par force ; pour dire, qu'on fait mieux ſes affaires à l'amiable, que par la violence.

DOUCHE. ſ. f. Voyez DOUCE.

DOUCIN. ſ. m. Nom que quelques-uns donnent à l'eau douce mêlée d'eau de mer.

DOUCINE. ſ. f. Terme d'Architecture. C'eſt un ornement de la plus haute partie de la corniche, qui eſt fait en forme d'onde, moitié convexe, & moitié concave. On l'appelle auſſi *cymaiſe*, ou *gueule droite & renverſée*.

DOUELLE. ſ. f. Terme de Maçon, qui ſe dit d'une coupe de pierre propre à faire des voutes. Le parement qui fait la partie cintrée de la voute, & qui eſt courbe, s'appelle *douelle interieure*, ou *intrados*. La partie oppoſée qui fait le deſſus de la voute, s'appelle *douelle exterieure*, ou *extrados*.

DOUER. verb. act. Terme de Palais. Aſſigner un doüaire à ſa femme. Une femme *doüée* de doüaire coutumier eſt plus avantagée, que ſi elle étoit *doüée* d'un doüaire prefix.

Doüé, ſignifie auſſi, Avantagé ; favoriſé ; orné. Il ne ſe dit que des graces du ciel, & des avantages de la nature. On ne l'employe qu'au participe. L'ACAD. Dieu vous a *doüé* de mille vertus. Eſther étoit *doüée* d'une grande beauté. On le dit quelquefois en riant, & dans le contreſens. Dieu l'a *doüé* d'un vilain corps.

DOUGE, ou DOUCHE. ſ. f. Epanchement des eaux chaudes & minerales, ſur la partie affectée pour la guerir. La *douge* ſe donne principalement ſur la tête. On la donne douze ou quinze jours durant, quand l'eau eſt fort chaude ; & vingt ou vingt-cinq jours, quand elle ne l'eſt gueres. On la reçoit couché, aſſis, ou à genoux.

Ce mot vient de l'Italien *doccia*. MENAGE.

DOUILLE. ſ. f. Terme d'Artillerie. C'eſt le fer creux qu'on met au talon, ou au bout d'enbas d'une pique, d'une halebarde, javeline, ou autre arme ſemblable, ou au bout de la baguette d'une arme à feu. On le dit auſſi du creux, où on met la chandelle dans une lanterne, un martinet, ou un flambeau. Les Orfevres l'appellent *bobeche*. On appelle auſſi *douille* de la croix, le creux qui eſt au bas, où on fait entrer le bâton pour la porter en Proceſſion, ou la mettre ſur ſon pied. Les Taillandiers, & les Jardiniers le diſent auſſi du trou d'un outil de fer, comme d'une bêche, dans lequel on met un manche de bois. La *douille* d'une houlette ; la *douille* d'un genou, ou autre inſtrument de Mathematique.

DOUILLET, ETTE. adj. Mollet ; doux à l'attouchement. Une étoffe de ſoye eſt *douillette*. Un oreiller de duvet eſt *douillet*. La pommade rend la peau unie & *douillette*.

DOUILLET, ſignifie auſſi, Delicat avec affection ; qui aime trop ſes commoditez, & ſes aiſes. Il fait le *douillet*. Elle eſt *douillette*. C'eſt un pere *douillet* ; ce qui ſe dit auſſi des hypocrites ; & faux devots qui cherchent trop leurs aiſes. L'amour propre eſt *douillet* & mignard ; il eſt fort mal-aiſé à ſatisfaire. M. ESP. On dit au Subſtantif, C'eſt un *douillet*.

DOUILLETTEMENT. adv. D'une maniere douillette. Il étoit couché bien *douillettement* ſur un matelas, tandis que les autres étoient ſur la dure. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

DOULEUR. ſ. f. Mal ; ſentiment triſte & fâcheux ; incommodité ; tourment. Une *douleur* legere & ſupportable ; une *douleur* ſenſible, aigue, & cuiſante. Moderer, ſoulager la *douleur*. La raiſon ne peut rien contre les *douleurs* du corps. OR. M. Les longues *douleurs* ſont plus à craindre que la mort. ABL. La *douleur*, ſelon les uns, eſt un mouvement qui reſide dans les ſens ; & ſelon les autres, c'eſt une émotion de l'ame cauſée par les organes. Si on demande la cauſe de la *douleur* que cauſe une piquûre, l'on repond d'abord, que la piquûre ne peut ſeparer les fibres de la chair, ſans ébranler les nerfs qui aboutiſſent au cerveau. On demandera encore, pourquoy cette partie du cerveau étant ébranlée, on ſent de la *douleur* ? Car il n'y a point de liaiſon neceſſaire entre les ébranlemens du cerveau ; & le ſentiment de *douleur*, dont l'ame eſt affectée. MALEB. Dieu connoit la *douleur* ; mais il ne la ſent pas, parceque ſentir la *douleur*, c'eſt être actuellement malheureux : pour nous, nous ſentons la *douleur*, ſans la connoître ; nous n'en avons nulle idée claire. ID. Pour rendre raiſon de la *douleur*, il faut avoir recours à une puiſſance ſuperieure ; qui forme la liaiſon entre les ébranlemens du cerveau ; & le ſentiment de l'ame. ID. La *douleur* eſt un châtiment du peché plutôt qu'un effet phyſique des objets exterieurs : ainſi le feu en ébranlant trop violemment les organes, n'eſt que la cauſe occaſionnelle de la *douleur* que l'ame reſſent, & il auroit produit une autre ſenſation, ſi l'homme par deſobeiſſance n'avoit obligé Dieu à y attacher un ſentiment douloureux. LE P. LAMY. Si l'homme n'avoit point peché, il n'auroit point reſſenti les atteintes de la *douleur*. ID. Ce Stoïcien, qui ne vouloit pas avoüer que la *douleur* fût un mal, l'avoüoit par l'effort qu'il faiſoit pour ne la pas avoüer. DISC. D'ELOQ.

DOULEUR, ſe dit auſſi des paſſions de l'ame, & ſignifie, Sentiment qui penetre l'ame ; affliction ; regret ; deplaiſir. Se laiſſer aller, s'abandonner à la *douleur*. Le temps eſt le medecin de toutes les *douleurs*. Rien ne ſoulage tant la *douleur* que la liberté de ſe plaindre. ST. EV. Il y a des *douleurs* ſi vives, qu'elles approchent bien du deſeſpoir. OR. M. Si vous voulez que vôtre *douleur* ſoit digne de l'ami que vous regrettez, qu'elle ſoit auſſi digne de vous. ST. EV. Il faut être homme, & acceſſible à la *douleur*. SACY. L'oſtentation de la *douleur* va plus loin que la *douleur* même. BOU.

Vous triomphez, cruelle, & bravez ma douleur. RAC.

Il y a des *douleurs* ſi ſenſibles, qu'il ſemble qu'elles nous diſpenſent pour quelque temps de la neceſſité d'être raiſonnables. DISC. D'ELOQ. J'ai reſſenti tout ce que la *douleur* a de tendre, de vif, & de violent. M. ESP. Je laiſſe à ces femmes mediocrement touchées tout ce fracas de gemiſſemens, qui ſont plus propres à affoiblir la *douleur*, qu'à l'exprimer. PIEC. COMIQ. Il y a des femmes qui ne s'opiniâtrent à pleurer, que pour avoir la gloire d'une belle & immortelle *douleur*. LA ROCH.

La douleur *eſt toûjours moins forte que la plainte.* LA FON.

La *douleur* n'eſt blâmable que par l'excés, & par la longue durée. M. SC. Les *douleurs* qui ſont cauſées par l'amour, ſont plus aiſées à conſoler, que celles qui ſont cauſées par l'amitié ; celles de l'amour ſont plus violentes ; mais moins durables. ID. Remarquez dans ce tableau d'un homme mourant, environné de ſa famille, que la *douleur* y eſt ſi bien diverſifiée, qu'on peut diſtinguer la *douleur* d'un couſin germain, & la *douleur* diſſimulée d'une ſervante, que ſe contrefait à faire la triſte. FEL.

Il faut dans la douleur *que vous vous abaiſſiez.* BOI.

Lucain fait dire à Cornelie veuve de Pompée ; Il n'eſt honteux de ne pouvoir mourir après vous de ma *douleur* ſeule. BOU. La *douleur* d'une Maîtreſſe qui pleu-

Digitized by Google

re ſon Amant, nous touche plus que l'affiction d'une veuve artificieuſe. ST EV.

Adieu, je vais montrer d'amour & de douleur. MOL.

Une male triſteſſe, une grave douleur,
Regne ſur ſon viſage. BREB.

On dit en proverbe, Pour un plaiſir mille *douleurs*; pour dire, qu'il y a bien plus de maux que de plaiſirs en ce monde. On dit auſſi, A la Chandeleur la grand' *douleur*; pour dire, la grande froidure.

DOULOIR. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, *Se plaindre*. Un vieux Poete a dit, qu'en l'an 1479. fut pris Dole qui *ſe deult*; c'eſt pourquoy on l'appelle *Dole la dolente*. Les Chevaliers d'Amadis ſe *doulurent* moult piteuſement. C'eſt un vieux proverbe, que

Femme ſe plaint, femme ſe deult,
Femme pleure quand elle veut.

DOULOIRE. ſ.f. Voyez DOLOIRE.

DOULOUREUX, EUSE. adj. Qui ſent de la douleur, ou qui en cauſe. J'ay le bras fort ſenſible & fort *douloureux*, à cauſe d'un rheumatiſme. La goute eſt un mal bien *douloureux*.

DOULOUREUX, au figuré, ſignifie, Fâcheux; triſte; mortifiant; affligeant. Nous ſommes naturellement touchez d'un ſpectacle triſte, & *douloureux*. FEL. Il n'y a rien de plus *douloureux* que cette ſeparation éternelle, que la mort met entre nous, & nos amis. PAT. Il faut avoir par bienſeance un air *douloureux* que nous devons à la colere de nos maîtres. ST. EV.

Servons d'exemple à l'Univers,
De l'amour la plus tendre, & la plus malheureuſe,
Dont il puiſſe garder l'hiſtoire douloureuſe. RAC.

DOULOUREUSEMENT. adv.° D'une maniere douloureuſe. Il ſe plaignoit *douloureuſement*.

DOUROU. ſ. m. Plante de l'Iſle de Madagaſcar, qui croit en forme d'un panache, & dont les feuilles ont deux pieds de largeur, & ſont longues d'une toiſe. Il s'en trouve même qui ont plus de huit & dix pieds de long, ſans compter la tige, qui eſt quelquefois de la longueur de deux pieds. Son fruit, appellé *voadorou*, à cauſe que *voa* ſignifie *fruit* en langage du païs, vient en forme d'une grape, longue comme l'épi du blé de Turquie. Elle eſt enfermée dans une écorce fort dure, & chaque grain ou baye eſt comme un gros poids environné d'une chair bleuë, dont on fait de l'huile. Les bayes ſervent à faire de la farine pour manger avec du lait. Les habitans de cette Iſle ont toûjours de ce fruit dans la bouche avec du betel & un peu de chaux, qu'ils machent pour la ſanté, & afin d'avoir l'haleine douce. Les feuilles vertes de cette plante leur ſervent de nate, d'aſſiette & de gobelet. On les nomme *nates*, quand elles ſont ſeches, & les tiges s'appellent *falafes*. On en bâtit les murailles des maiſons.

DOUTE. ſ. m. Incertitude; irreſolution; ſuſpenſion; agitation d'un eſprit qui balance; qui n'apperçoit pas clairement la verité, ou qui ne ſçait de quel côté il ſe doit determiner. Il étoit autrefois feminin. Malherbe a dit, *Nos doutes ſeront éclaircies.*

Vitellius renonça à l'Empire & à la vie, pour ne pouvoir ſupporter la *doute*, & l'incertitude de l'avenir. BAL. La force, & la foibleſſe de la raiſon produiſent également des *doutes*. L'homme ſe ſert de ſa raiſon pour appuier ſes *doutes*, parceque ſes *doutes* autoriſent ſes deſirs. LE P. R. La Philoſophie ſert à affermir la raiſon contre le *doute*. ID. Selon Ariſtote, le *doute* eſt le commencement de la ſcience. MEN. Le *doute* des Arhées eſt un *doute* de tenebres, qui ne conduit point à la verité; mais le *doute* des Philoſophes aide à la trouver. MALEB. L'opinion eſt un milieu entre le *doute*, & la ſcience: le *doute* laiſſe l'eſprit en ſuſpens, & la ſcience prononce determinément. LA PL. En bien des choſes difficiles, il vaut mieux pancher vers le *doute* que vers la credulité. MONT. Il faut courir après la raiſon, & chercher la verité par les *doutes*, & par la diſpute. BAL. Ariſtote fait le myſterieux pour cacher ſes *doutes*, & ſon ignorance. ST. EV. Salomon s'eſt formé tous les *doutes*, où s'embaraſſe d'ordinaire la raiſon humaine. ID. L'ignorance qui n'eſt traverſée par aucun *doute*, ou par aucun ſcrupule, paroît innocente, & involontaire. PORT-R. Il y a un *doute* qui tient l'eſprit abſolument ſuſpendu, & indeterminé; & un *doute* qui eſt ſeulement accompagné de la crainte de ſe tromper. LA PL. Les *doutes* paſſagers affoibliſſent la foi, & ne la ruinent pas. ID. Il ne faut pas être flottant entre le *doute* & la foi. ID. Les ames les plus religieuſes ont beſoin de s'affermir contre les *doutes* importuns qui ébranlent leur foy. NIC. Le *doute* ſur l'éternité eſt affreux. JAQ. Ce ſont les *doutes* ſur la Religion qui rallentiſſent les hommes dans l'execution de leurs devoirs. OE. M.

DOUTE, ſignifie encore, Queſtion; difficulté; raiſon de douter. Mettre en *doute*; revoquer en *doute*. Le P. Bouhours a propoſé des *doutes* ſur la Langue Françoiſe. Ciceron ne va au *doute* qu'après avoir tourné long temps. MONT.

DOUTE, ſignifie auſſi, Crainte; apprehenſion. Je ſuis dans un *doute* perpetuel qu'il ne lui arrive quelque malheur. L'ACAD.

DOUTE. Figure de Rhetorique, qui repreſente dans le diſcours l'inconſtance, & les irreſolutions de quelcun. Ceux qui s'abandonnent à la violence de leurs paſſions, ſont dans une perpetuelle inquietude: ils prennent un deſſein, & puis ils le quittent, & ces divers mouvemens pouſſent leur eſprit de tous côtez. Or la figure qui repreſente cette ſuſpention, & cette incertitude, s'appelle *doute*. ART DE PARLER.

SANS DOUTE, Façon de parler adverbiale, qui ſignifie, Aſſurément; hors de *doute*; certainement. *Sans doute* que vous n'avez pas bien penſé à ce que vous vouliez dire. Vous avez *ſans doute* bien pris vos meſures pour un ſi grand deſſein. VOL.

Le Ciel s'eſt fait ſans doute une joye inhumaine,
De raſſembler ſur moi tous les traits de ſa haine. RAC.

DOUTER. v. neut. Etre en doute; être incertain. Soupçonner qu'une propoſition n'eſt pas veritable. *Douter* de tout; ne *douter* de rien. Quand on peut *douter* auſſi raiſonnablement que vous, l'on eſt capable de decider. MEN. On a beaucoup avancé, ſi l'on a ſeulement appris à *douter*: ce n'eſt pas peu de choſe que de ſçavoir *douter* par raiſon, & par eſprit. MALEB. On peut *douter* par aveuglement, ou par brutalité; mais on *doute* auſſi par prudence, & par penetration. ID. Il faut *douter* par raiſon, & non point par incredulité. OE. M. Deſcartes fait faire trop de chemin à l'eſprit en le faiſant *douter* de tout. LE P. D. Ariſtote a dit, que pour bien ſçavoir une choſe il falloit en avoir *douté*, & que toutes nos connoiſſances doivent commencer par le doute. Les ignorans ſont d'ordinaire les plus deciſifs, parcequ'ils n'apperçoivent pas les raiſons de *douter*. LA PL. Celui qui prend un ton affirmatif, temoigne non ſeulement qu'il ne *doute* pas de ce qu'il avance; mais auſſi qu'il ne veut pas qu'on en puiſſe *douter*. NIC. On croit qu'il y a de la honte à *douter* & à ignorer; & l'on aime mieux parler & decider au haſard, que de reconnoître qu'on n'eſt pas aſſez bien informé des choſes pour en porter un jugement. LOG. Pyrrhon, qui *douteoit* de tout, ne laiſſoit pas de prendre toutes les commoditez de la vie, comme vraiſemblables. MONT.

Pren le juſte milieu, que doit prendre un Chretien;
Entre douter *de tout, &* ne douter *de rien.*

L'ART DE PRECH.

Digitized by Google

Je meurs pour vos divins appas,
Et vous vous demander pour toute recompense,
Que vous n'en doutiez pas. QUIN.

DOUTER, ſe dit avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Conjecturer; prevoir; preſſentir; ſoupçonner. Je me *doutois* bien qu'il feroit une folie. Il ne ſe *doutoit* pas qu'on lui feroit cette inſulte. Il ne ſe *doutoit* de rien. Il eſt venu ſans qu'on s'en *doutât*.

DOUTEUX, EUSE, adj. Problematique; incertain; dont il y a lieu de douter; obſcur. C'eſt une queſtion fort *douteuſe*. Ce procés eſt fort *douteux*. La ſource de tous les faux raiſonnemens que font les hommes, eſt cette facilité de ſuppoſer temerairement pour vrayes les choſes les plus *douteuſes*. ART DE PARL. Les Theologiens nous tyranniſent; ils ne veulent pas même qu'il ſoit permis de douter des choſes fort *douteuſes*. LE CL. Ne dec dez point ſi vite dans les choſes évidentes, pour vous accoutumer à ne vous point precipiter dans les choſes *douteuſes* & obſcures. NIC. Dans une queſtion parfaitement *douteuſe*, on peut choiſir le parti qui plaît davantage. LE P. DAN. Toutes nos qualitez en bien ou en mal ſont incertaines, & *douteuſes*; elles dependent des occaſions. LA ROCH. Les choſes que nous connoiſſons par ſentiment plutôt que par raiſon, ſont toûjours un peu *douteuſes*. LE CH. DE M.

Loin ceux, à qui du mal l'apparence douteuſe
Donne pour leur prochain une horreur ſafteuſe.
DE L'AM.

DOUTEUX, ſignifie encore, Ambigu; équivoque. Une reponſe *douteuſe*. Avoir une mine fort *douteuſe*. Cette femme a une reputation *douteuſe*. On appelle piſtole *douteuſe*, une piſtole qu'on ſoupçonne d'être fauſſe.

DOUTEUX, EUSE, eſt auſſi un terme de Grammaire, qui ſe dit des Noms, dont le genre varie, & que les uns font maſculins, & les autres feminins.

DOUTEUSEMENT. adv. D'une maniere incertaine, & douteuſe. On ne ſçait rien d'aſſûré d'une telle affaire; on en parle *douteuſement*. On ſçait ce qu'on ſçait, *ſi douteuſement*, que j'aime preſqu'autant n'en tien ſçavoir. M. SC. Les gens de bonne foi devroient traiter *douteuſement* des choſes douteuſes. LE CH. DE M. A quoy ſert la raiſon? qu'à faire voir qu'on ſçait tout ce qu'on ſçait fort *douteuſement*. M. SC.

DOUTEUSEMENT, ſignifie encore, Ambigument. Les oracles repondoient *douteuſement*.

DOUVAIN. Terme de Marchand. Bois à faire des douves & des barils. Le millier de *douvain* vaut tant. Le millier de *douvain* à pipes eſt taxé à trente-cinq livres pour le droit de ſubvention.

DOUVE, ſ. f. Piece de bois merrain, qui eſt propre à faire des tonneaux, des cuves, & autres vaiſſeaux.

Du Cange dit que ce mot vient de *doga*, qui ſignifie auſſi chez les Grecs un *vaiſſeau*, un *tonneau*, & une *foſſe*: d'autres diſent, de l'Allemand *daub*.

DOUVE, eſt auſſi le foſſé d'un château. *Douve* ſignifie encore le mur d'un baſſin de fontaine, quand il n'eſt que d'une aſſiſe, ou de deux, comme il l'eſt d'ordinaire.

DOUVE, eſt auſſi le nom d'une plante, qui pouſſe une tige à la hauteur d'environ un pied, liſſe, nouée, rampante. Ses feuilles ſont longues, étroites, quelquefois dentelées, d'un goût âcre. Ses fleurs ſont à pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe, de couleur jaune. Sa racine eſt compoſée de fibres blanchâtres. Cette plante eſt une eſpece de renoncule, que C. Bauhin appelle *ranunculus longifolius paluſtris minor*. Elle eſt âcre & brûlante. On dit qu'elle cauſe une inflammation dans le foye des brebis qui en mangent, & qu'elle ronge & ulcere leurs entrailles.

DOUX, OUCE, adj. Qui fait ordinairement une impreſſion agreable ſur les ſens; qui n'a rien d'aigre, d'âpre, & de piquant. Ce qui rend les choſes *douces*, c'eſt qu'elles ſont compoſées d'atomes ronds & polis, qui touchent legerement nos ſens, & les frappent ſans les bleſſer. ROH. Sauſſe *douce*; vin *doux*; orange *douce*.

DOUX, ſe dit auſſi des choſes polies & unies. Une peau *douce*; un chemin *doux*, uni & aiſé.

DOUX, ſe dit auſſi des odeurs. L'ambre gris a l'odeur fort douce. Avoir l'haleine *douce*.

DOUX, ſe dit auſſi des ſons. L'octave eſt la plus *douce* des conſonances. Une muſique *douce*, eſt une muſique de chambre, compoſée de peu de voix & d'inſtrumens, qui ſe font tous entendre ſans confuſion. Une flûte *douce*, de *doux* accens, de *doux* accords. On dit auſſi le *doux*, murmure des eaux.

DOUX, ſe dit auſſi des objets de la vuë. Le bleu mourant, le jaune pâle ſont des couleurs *douces*. On dit que des yeux ſont *doux*, quands ils ne ſont ni rudes, ni hagars; mais tendres & amoureux. On dit en ce ſens, Faire les yeux *doux*; pour dire, Faire l'amour à quelcun. On appelle eaux *douces*, les eaux des fontaines qui ne ſont ni minerales, ni ſalées. On le dit auſſi des rivieres, lacs & étangs.

DOUX, ſe dit encore de pluſieurs autres choſes, comme des metaux. Le fer *doux*, eſt different de l'aigre; en ce qu'il eſt moins faſſant. On le dit de même du cuivre & de l'étain. Ce qui rend les metaux plus *doux*, c'eſt quand ils ont paſſé pluſieurs fois par le feu, ou par la forge.

Taille *douce*, eſt une image tirée ſur une planche de cuivre, ou autre metal, gravée avec le burin.

Vin *doux*, eſt le vin qui n'a point bouilli; ou celui, à qui on a conſervé ſa douceur, comme on fait au vin bourru. De même du cydre *doux*, qu'on nomme auſſi abſolument, du *doux*.

Une medecine *douce*, un *doux* remede, ſont ceux qui purgent, qui font leur operation ſans donner des tranchées, & ſans tourmenter le malade.

On dit d'un cheval, Qu'il a les allures *douces*, quand il ne tourmente point ſon homme: & d'un carroſſe, Qu'il eſt *doux*, quand il eſt bien ſuſpendu, & ne ſecoue point ceux qui ſont dedans.

On dit, Que l'air eſt *doux*; Que le temps eſt *doux*, lorſqu'il eſt calme, & qu'il a une chaleur moderée. Une pluye *douce*, quand elle n'eſt pas violente; une *douce* temperature de l'air. Aller vivre ſous un ciel plus *doux*; c'eſt-à-dire, dans un climat plus temperé.

On le dit auſſi du ſommeil, même de la mort. Un *doux* ſommeil lui ferma la paupiere.

On dit, Qu'un eſcalier eſt *doux*; c'eſt-à-dire, facile à monter: Qu'une montagne a une pente *douce*; pour dire, qu'elle n'eſt pas rude; qu'elle a une pente preſqu'inſenſible.

DOUX, ſe dit figurément. On dit, Qu'un homme eſt *doux*; Qu'il a la converſation *douce*; l'humeur *douce*; Que c'eſt un eſprit *doux*; pour dire, qu'il eſt paiſible, benin; civil; complaiſant; traitable; affable; humain; qu'il n'a rien de rude; qu'il n'eſt ni farouche, ni fâcheux, ni ſevere, ni emporté. Les perſonnes qui paroiſſent *douces*, n'ont d'ordinaire que de la foibleſſe qui ſe convertit aiſément en aigreur. LA ROCH. Je n'ay pas grande idée d'une femme, qu'on loüe pour toute choſe, d'être belle, & *douce*; je me la figure une belle niaiſe. M. SC. J'aime mieux une perſonne vive qui me divertit, qu'une perſonne *douce*, & languiſſante, qui m'ennuye. ID. Ceux qui ſont *doux* naturellement, le ſont toûjours; au lieu que ceux qui ne ſont *doux* que par étude, s'emportent quelquefois. M. ESP. Seneque tout rude, & tout auſtere qu'il eſt, devient *doux* & tendre dès qu'il parle d'amitié. ST. EV. Je la trouvai *douce* comme un mouton. MOL.

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, docile ; traitable. Cela ne ſe dit qu'en badinant.

DOUX, ſignifie auſſi, Agreable ; touchant. Mener une vie *douce*. C'eſt quelque choſe de bien *doux* que l'independance, & la liberté. L'amitié eſt plus *douce*, & plus tranquille que l'amour. B. RAB. Les paſſions malignes ne donnent jamais de contentement *doux* & paiſible. AB. DE ST. R. Mes plus *doux* momens ne vont qu'à m'être pas fort triſte. M. SC. Une *douce* converſation, en épanchant le cœur, en fait ſouvent échapper le ſecret. M. DE M. Les Rois ſont privez du bien le plus *doux* que la ſocieté fourniſſe aux hommes ; c'eſt l'amitié. ST. EV.

Jamais a ce qu'on aime, on n'impute d'offenſe ;
Quelque doux *ſouvent prend toûjours ſa deffenſe.*
CORN.

Avec ce que l'on aime, un ſort doux *& paiſible*
Vaut bien le ſort des plus grands Rois. QUIN.

On le dit auſſi d'un gouvernement, des peines. Le regne de ce Prince a été fort *doux* ; pour dire, point violent. On l'a condamné à une peine fort *douce*. On lui a donné une queſtion trop *douce*, une *douce* penitence.

On dit auſſi d'une Religion, Qu'elle eſt plus *douce* ; c'eſt-à-dire, moins auſtere, qu'il eſt aiſé en pratiquer les regles.

On le dit auſſi des diſcours, & des écrits flatteurs, galans, ou amoureux. Il lui a fait de *doux* reproches de ſa negligence ; une *douce* guerre, en ſe plaignant obligeamment. Il écrit d'un ſtile *doux*, & facile ; c'eſt-à-dire, coulant, & aiſé. Il a tenu de *doux* propos à cette Belle ; c'eſt-à-dire, il lui a dit des choſes flatteuſes, & obligeantes. On appelle des billets *doux*, des billets de galanterie qu'on écrit à une Maîtreſſe. Ces diſcours éternels de choſes *douces* ſont fort decriez dans le monde raiſonnable. M. SC.

DOUX, ſe dit auſſi abſolument. Il eſt *doux* de mourir pour ſa patrie, pour ce qu'on aime. Il eſt bien *doux* de vivre en liberté, & ſans affaire.

Le goût de l'amitié ne ſe ſçauroit éteindre ;
Chacun ſent qu'il eſt doux *d'en obſerver les loix.*
POEME DE L'AM.

DOUX, ſe dit encore adverbialement. Tout *doux* ; pour dire, N'allez pas ſi vîte, ou, Arrêtez-vous. Il va tout *doux* en beſogne. Fler *doux*, c'eſt, Etre humble & ſoûmis devant un plus fort que ſoi. On en va mieux, quand on va *doux*.

DOUX, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Ce qui eſt amer à la bouche, eſt *doux* au cœur ; pour inviter les gens à prendre medecine. On dit d'un mauvais Medecin, Que c'eſt un *Medecin* d'eau *douce*, quand il n'enſeigne que des remedes ordinaires. On dit de celui qui ne s'eſt point reſſenti d'un affront qu'on lui a fait, Qu'il a avalé cela *doux* comme lait. On dit, Qu'un homme eſt *doux* comme un agneau ; pour dire, qu'il ſe laiſſe tondre la laine ſur le dos ; qu'il ſouffre tout. Les *douces* paroles n'écorchent point la langue, ni les oreilles. On dit d'un homme honnête en apparence, & dangereux dans le fond, Qu'il eſt *doux & traître*. On le dit auſſi d'un vin aigrable ; mais fumeux, & enyvrant.

DOUZAIN. ſ. m. Monnoye de cuivre, avec quelque alliage d'argent valant un ſou, ou douze deniers tournois. C'eſt un gueux qui n'a pas un *douzain* ; un avare qui aime le *douzain*. Le *douzain* avoit d'un côté pour legende, *Franciſcus, Francorum Rex*, avec un écuſſon couronné, où il y avoit trois fleurs de lis ; & de l'autre côté il y avoit pour legende, *Sit nomen Domini benedictum*, avec une croix au milieu. Les *douzains* ſous François I. prirent la place des *grands blancs*. Ces *douzains* ſont les ſols marquez d'aujourd'hui. Il y avoit auſſi des *demi-douzains*, ou *ſixains*, valant la moitié d'un *douzain*, & faits comme les *douzains*, hormis qu'ils étoient plus petits. On les appelloit auſſi *petits blancs*. Il ne s'eſt point fait de ces ſixains depuis Henri III. Il y a eu des *douzains* à la ſalemandre en 1539.

DOUZAIN, ſe diſoit autrefois de douze vers, comme Quatrain ſe dit encore de quatre. MEN. On le trouve en ce ſens dans St. Gelais.

DOUZAINE. ſ. f. Aſſemblage de douze choſes. Une *douzaine* d'aſſiettes, de ſervietes. Vendre, acheter des aloüettes à la *douzaine*. On vend les œufs à la *douzaine*, & au quarteron. Les Sergens de la *Douzaine*, ſont les douze anciens Sergens du Châtelet, qui ſont les Gardes du Prevôt de Paris.

On dit proverbialement, A la *douzaine*, en parlant d'une choſe qui n'eſt pas d'un grand merite, d'un grand prix. Un Poëte à la *douzaine* ; c'eſt-à-dire, un mechant Poëte. Au contraire on dit, Il n'y en a pas treize à la *douzaine* ; pour dire, qu'une choſe eſt rare ; qu'elle ne ſe trouve pas communément.

DOUZE. Terme numeral, & indeclinable. Nombre, qui contient deux & dix. Le Zodiaque eſt partagé en *douze* parties, qui ſont les *douze* Signes. Les Aſtrologues partagent le ciel en *douze* Maiſons.

On dit auſſi, Le Roi Louis *Douze* ; le *douze* du mois, par abus, & contre les regles, au lieu de *douziéme*. On dit auſſi, Un livre en *douze* ; pour dire, que chaque cahier, ou feuille pliée a *douze* feuillets, ou vingt-quatre pages ; dont la demie feuille contient *douze* pages.

A la ſuite de la Cour on appelle *cave des douze*, la cave, où les *douze* marchands de vin privilegiez, ſuivans la Cour, diſtribuent leur vin. Ils prennent des lettres du Grand Prevôt de l'Hôtel ; ils achetent leurs charges de lui, & ils lui payent une eſpece de paulette pour les rendre hereditaires.

DOUZIE'ME. adj. & ſ. m. & f. Nombre ordinal, qui eſt après onze, & où on compte *douze*, à commencer par le premier. Decembre eſt le *douziéme* mois de l'année. Un *douziéme* d'une aune. On dit auſſi, Une aune & un *douze*.

DOUZIE'MEMENT. adv. En douziéme lieu.

D O X.

DOXOLOGIE. ſ. f. Terme Eccleſiaſtique. Les Grecs ont ainſi nommé l'hymne du 14. v. du 2. ch. de St. Luc, *Gloire ſoit à Dieu* &c. parcequ'il commence par le mot Grec *doxa*, qui ſignifie, gloire. C'eſt ce qu'on a appellé la *grande doxologie*. La *petite doxologie* eſt le *Gloria Patri*, qui commence par le même mot *doxa*. On le chantoit à la fin de chaque Pſeaume.

D O Y.

DOYEN. ſ. m. Titre de dignité dans les Egliſes Cathedrales, & Collegiales. Dans la plupart des Chapitres qui ne ſont point ſoumis à l'Evêque, c'eſt la premiere dignité. Il en eſt le Chef, & il y preſide : comme le *Doyen* de l'Egliſe Cathedrale de Paris ; le *Doyen* de St. Martin de Tours. Preſque tous les Chapitres de Chanoines ſont exempts de la Juriſdiction de l'Evêque, & ne reconnoiſſent que le Pape au deſſus de leur *Doyen*. Il y en a même qui ont Juriſdiction ſur une partie du Diocèſe, & qui ont des Officiaux. Le *Doyen* a la Juriſdiction ſpirituelle ſur le Chapitre. En quelques Egliſes le *Doyen* n'occupe pas la premiere place, & la premiere dignité : par exemple, à Liege le Grand Prevôt eſt au deſſus du *Doyen*, qui ne preſide au Chapitre qu'en l'abſence du Grand Prevôt. En general, & regulierement, les Chapitres des Cathedrales ſont ſujets à la Juriſdiction de l'Evêque, à moins qu'il n'y ait titre, Indult, ou poſſeſſion contraires. Pour les

Doyens

Digitized by Google

Doyens des Egliſes Collegiales, quelquefois ils ont ſeuls la Juriſdiction contentieuſe, & quelquefois elle leur appartient en commun avec le Chapitre. Mais s'il n'y a ni uſage, ni titre, le *Doyen* des Collegiales, comme étant le Prelat de l'Egliſe, doit ſelon Fevret, & le Commentateur de la Pragmatique Sanction, exercer la Juriſdiction ſur les Chanoines en toutes matieres civiles, ou criminelles. Un *Doyen* doit être prebendé; car s'il n'avoit qu'un Canonicat *ad effectum*, il ne pourroit preſider au Chapitre, quand il s'agit du temporel des Prebendes. Cela ſe pratique en pluſieurs Chapitres. Il y en a même, où le *Doyen non prebendé* ne preſide point au ſpirituel. Tout cela depend de l'uſage, & des Concordats. Cependant il a d'ailleurs tous les honneurs du Chapitre, & de l'Egliſe; cette prerogitive étant attachée, non à la Prebende; mais à la quanité de *Doyen*. Il office Pontificalement: il porte le rochet, & il eſt le Paſteur de tout le Chapitre. Enfin les droits du grand Autel lui appartiennent tellement, qu'il eſt mis en poſſeſſion de ſa dignité par le baiſer du Maître-Autel: ce qui ne s'accorde qu'au *Doyen* après l'Evêque. En quelques Egliſes Cathedrales le *Doyen*, pour ſe diſtinguer des *Doyens* des Collegiales, s'appelle le *Grand Doyen*; comme à Liege: ou *Haut Doyen*; comme à Rouën & à Bezançon. Le *Doyen* de l'Egliſe de St. Jean de Lyon prend le titre de Duc. On appelle *Doyen de Savoye*, le *Doyen* du Chapitre de la Sainte Chapelle de Chambery. Les *Doyens* des Cathedrales, & des Collegiales, ſont électifs par le Chapitre; excepté dans les Collegiales, qui ſont de fondation Royale, où les *Doyens* ſont à la nomination du Roy. Au commencement l'Evêque propoſoit pluſieurs *Doyens* pour gouverner ſous lui la Communauté des Chanoines: depuis on les a reduits à un ſeul. Voyez FLEURY. Les *Doyens* ſemblent avoir ſuccedé aux Archiprêtres, parcequ'ils ſont comme les premiers Prêtres de leur Egliſe, & comme les Curez de leurs Chanoines; car ils en ont la conduite, & la Juriſdiction interieure. DU BOIS. Les Prevôts ayant été abolis en la plupart des Chapitres, parcequ'ayant l'adminiſtration du temporel, ils étoient trop puiſſans, l'on s'eſt mieux accommodé des *Doyens*, qui ne ſe mêlent que du ſpirituel. FLEURY. Autrefois on les appelloit *Prieurs* en beaucoup d'Egliſes. Mr. Du Cange rapporte, qu'en certains lieux le *Doyen* alloit prendre poſſeſſion de ſa dignité l'épée au côté, avec un épervier ſur le poing.

On appelle *Doyens Ruraux*, les Curez qui ont inſpection ſur un certain nombre de Curez de la campagne, dans les Dioceſes qui ſont diviſez par Doyennez, pour en faire rapport à l'Evêque. C'eſt à eux, à qui il adreſſe ſes mandemens pour les faire publier, & executer. C'eſt comme les Archiprêtres ailleurs. On les appelloit autrefois, *Doyens de l'Evêque*. Il y a encore des Monaſteres, où l'Abbé propoſe un *Doyen* pour gouverner ſous le Prieur clauſtral.

DOYEN DU SACRÉ COLLEGE. C'eſt ordinairement l'Evêque d'Oſtie, & le plus ancien des Cardinaux Evêques. Comme il repreſente le College des Cardinaux en ſa perſonne, il precede les Souverains, & on lui rend viſite avant les Ambaſſadeurs des Têtes couronnées. Il porte le *pallium*, comme les Archevêques. Le *Doyen* n'eſt pas toûjours le plus ancien Cardinal. Il faut être le plus ancien de promotion, d'option, & d'ordre. Le Cardinal de Bouillon, qui eſt aujourd'huy (1708.) *Doyen du Sacré College*, n'étoit pas le plus ancien de promotion au Cardinalat; il l'étoit ſeulement d'option dans l'ordre des Evêques; le Cardinal Delfino, qui étoit le plus ancien de promotion, ayant ſouffert que le Cardinal de Bouillon opéât un Evêché avant lui.

On appelle auſſi en certaines Univerſitez & Facultez, un *Doyen*, celui qui eſt élû pour avoir quelques fonctions, & prerogatives dans la Compagnie. La Faculté de Medecine a Paris a toûjours un *Doyen d'élection*, & non pas d'âge, afin d'en avoir toûjours un de merite. Voyez DECANISER. Le *Doyen* d'âge s'appel e l'*Ancien*. Dans la Faculté de Theologie, le *Doyen* n'eſt point électif: c'eſt toûjours le plus ancien ſeculier; les Religieux Docteurs étant exclus du Decanat.

DOYEN, ſignifie auſſi celui qui eſt le plus ancien en reception dans une Compagnie. Le *Doyen* de la Grand' Chambre. Le *Doyen* des Enquêtes, c'eſt le premier montant. Le *Doyen* de l'Academie Françoiſe.

DOYEN, ſe dit auſſi de celui qui eſt le plus vieux; le plus ancien en âge à l'égard d'un autre. Il faut que vous paſſiez devant moi; vous êtes mon *Doyen*.

DOYEN, ſe dit encore de celui qui eſt le plus ancien dans une maiſon, dans une ſocieté. Le *Doyen* d'une auberge, ou d'une penſion, a droit d'avoir la plus belle chambre, & la premiere place à table. L'ancien priſonnier s'appelle auſſi *Doyen*, ou *Prevôt*. ORDONN. de 1674 tit. 13. Art. 14.

DOYENNÉ. ſ. m. Premiere dignité en pluſieurs Egliſes Cathedrales & Collegiales. Un *Doyenné* oblige à la reſidence, & à la Prêtriſe. C'eſt pourquoi quelques-uns pretendent que le Roy ne peut conferer les *Doyennez* des Egliſes, même dont il eſt le fondateur. Fevret ſoutient qu'il le peut, à moins qu'il n'y ait titre, ou poſſeſſion contraires. En effet les *Doyennez* ſont électifs collatifs par le Chapitre, excepté les Egliſes Collegiales, dont le Roy eſt le fondateur. Il y en a même de fondation Royale qui ſont électifs & confirmatifs ſeulement par le Roy. Cela depend de l'uſage & de la poſſeſſion. Le Pape peut conferer les *Doyennez*, tant des Egliſes Cathedrales que Collegiales, par prevention, ou ſur la reſignation du poſſeſſeur, nonobſtant le droit d'élection du Chapitre, lequel n'a lieu qu'en cas de mort, ou de demiſſion volontaire.

DOYENNÉ, eſt auſſi une ſubdiviſion des Archidiaconez de quelques Dioceſes, comme d'autres en Archiprêtrez, qu'on diviſe en pluſieurs portions, dont chacune eſt ſujette à un même Superieur, ou Doyen Rural, ou Archiprêtre. Le Dioceſe du Mans a ſix Archidiaconez ſubdiviſez en vingt-quatre *Doyennez*. Celui de St. Malo a deux Archidiaconez diviſez en neuf *Doyennez*. Celui de Rouën a vinge-ſept *Doyennez*. ſous ſix Archidiaconez.

DOYENNÉ, eſt auſſi la qualité de celui qui eſt le plus ancien en reception dans une Compagnie. Il faut être vieux pour parvenir au *Doyenné* de la Grand' Chambre du Parlement.

D R A.

DRAGAN. ſ. m. Terme de Marine. C'eſt la partie de derriere de la poupe, qui en fait l'extremité, & qui porte la deviſe des galeres.

DRAGÉE. ſ. f. Petite confiture de ſucre durci, où on enferme quelque petite graine, ou menu fruit, comme anis, amandes, piſtaches, avelines; ou un morceau de canelle, ou de citron, ou d'abricot, ou de coriandre, &c. Quand les *dragées* ſont rondes, & qu'elles ont quelque groſſeur, les enfans les appellent des *pois ſucrez*. Les anis de Verdun ſont fort renommez, & paſſent pour les plus excellentes *dragées*. On travaille bien auſſi en *dragées* à Sedan. Les *dragées* de giroſle & des autres épiceries fines, ſont admirables, & très-propres pour fortifier l'eſtomac, & pour aider à la digeſtion après le repas. On appelle *dragées de St. Roch*, les boyes de genevre couvertes de ſucre. On

leur a donné ce nom, parcequ'elles sont bonnes contre la peste.

Ce mot vient de *tragea* Latin, qui a été fait du Grec *tragima*, qui signifie, *seconde table*. NICOD.

DRAGÉE, petit grain de dragée, ou de plomb, dont on charge un fusil pour tirer sur du petit gibier.

DRAGÉE, signifie aussi un mélange de graines qu'on donne aux chevaux.

DRAGÉES, se dit aussi des menus grains, qui se recueillent ordinairement dans les jardins, comme lentilles, navette, blé sarasin, qu'on appelle quelquefois *dragée* aux chevaux, millet, &c. sur lesquels les Curez prétendent droit de menuës dîmes, qu'ils appellent *dîmes vertes*, ou *dragées*.

On dit proverbialement & figurément, *Qu'un homme écarte la dragée*, quand il parle de si près, qu'une partie de sa salive tombe sur celui, à qui il parle.

DRAGEOIR, s. m. Petite boëte en forme de montre, que les Dames portoient autrefois à la ceinture par ornement, où elles mettoient des dragées.

DRAGEOIR, est encore une tasse large & plate de vermeil doré, montée sur un pied, dans laquelle on presentoit autrefois des *dragées* aux noces & baptêmes. On n'en voit plus qu'entre les mains des Crieurs d'enterremens, qui s'en servent pour presenter aux Prêtres ce qu'ils doivent donner à l'offrande.

DRAGEON, s. m. Terme de Jardinage. C'est le tendre bouton, ou bourgeon, qui pousse au pied des arbres, ou des plantes. Il y a des *dragеons* fruitiers qui sont destinez à porter du fruit; d'autres destinez à porter du bois & des feuilles. Un *drageon* d'œillet; *drageon* de vigne. Voyez BOUTURES. En Latin *flones*.

DRAGEONNER, v. n. Il se dit des arbres, qui poussent des dragеons, & petites branches à leur pied. Arbre qui commence à *dragеonner*. LA QUINT.

DRAGME, ou DRACHME, s. f. Monnoye des Grecs, qui va oit un gros d'argent. C'étoit la même chose que le denier d'argent des Romains à l'égard de la valeur; c'est-à-dire, sept ou huit sols monnoye de France, selon la plus commune opinion. Ablancourt évalue la *dragme* à cinq sols; Capel à cinq sols deux deniers; & Budée à six sols. Les Historiens Grecs & Latins comptent indifferemment un denier pour une *drachme*, peut-être à cause de la commodité de l'expression; car ceux qui en ont fait une supputation exacte, trouvent que la *dragme* est moindre en valeur d'un sixiéme que le denier. ABL. Voyez DENIER.

DRAGME. C'étoit aussi une sorte de monnoye des Juifs, ayant d'un côté une harpe, & de l'autre une grape de raisin. BOUTTROUE.

On dit que David laissa à Salomon dans son tresor dix mille *darik-mon*: c'étoit une monnoye étrangere de même nature que les sols d'or, & qui pesoit une *dragme*.

Ce mot est derivé de *drachmon*.

DRAGME, est aussi un poids, dont se servent les Medecins, qui est la huitiéme partie d'une once, qu'on appelle autrement, un *gros* au poids de marc. Elle contient trois scrupules, ou soixante grains. Il y en a quatre-vingt seize à la livre Romaine, qui est de douze onces.

DRAGME, en ce sens s'employe quelquefois figurément, & en rime. Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six *dragmes* d'amour. VOIT.

DRAGOMAN, s. m. Terme de Relations, qui signifie, *Truchement*. Ce mot est presque general en Orient parmi le peuple, pour signifier, un *Interprete*, qui sert à faciliter le commerce des Occidentaux avec les Orientaux. Nicod dit que le mot de *Trucheman* vient de *Dragoman*, que les Turcs ont pris des Grecs modernes, qui appellent un Interprete, *Dragoumanos*; & que les Orientaux appellent *thargum*, *interpretation*; & *Metargen*, ou *Targeman*, *interprete*. Ce mot est Chaldaïque, selon Calasubon. Quelques-uns derivent ce mot de l'Allemand. Selon Du Cange, il vient de *Turc*, à quoy on a ajoûté le mot de *man*, qui signifie, *homme*; & on en a formé *Turcimannus*; c'est à-dire, un Turc, qui interprete les langues étrangeres. A la Cour des Empereurs d'Orient il y avoit un Chef, ou un principal Officier, qu'on appelloit Maître des *Dragomans*, comme temoigne Tyrius. On trouve *Dragemans* dans Villar Jouin: ce qui a fait croire à quelques-uns, que c'étoit un vieux mot François. Du Cange remarque que les Auteurs de la basse Latinité, pour signifier un Interprete des Langues étrangeres, se sont servis de ces mots, *Dragumanus*, *Drogamandus*, *Drogmandus*, *Drogemannus*, *Drogomannus*, *Turquingens*, *Turbimannus*, & *Turchemannus*.

DRAGON, s. m. Serpent monstrueux, qui est parvenu avec l'âge à une prodigieuse grandeur. Les anciens Naturalistes se sont égayez à decrire ce monstre en diverses manieres. Ils lui ont donné des ailes, des crêtes, des pieds & des têtes de differentes figures, jusques-là qu'Aldrovandus fait mention d'un *dragon* né de l'accouplement d'une aigle avec une louve, qui avoit de grandes ailes, une queuë de serpent, & des pieds de loup. Mais il est le premier à dire avec les Modernes, que c'est un animal chimerique, si on le pretend faire differer d'un vieux serpent. Quelques-uns même ont dit qu'il y a en Afrique des *dragons* volans, qui peuvent emporter un homme & un cheval, & qu'ils emportent souvent des vaches. Albert le Grand fait mention d'un *dragon* de mer, semblable à un serpent, qui a les ailes courtes, le mouvement très-prompt, & si venimeux, qu'il fait mourir par sa morsure. On appelle aussi la vive, *dragon de mer*, ou *araignée de mer*.

Les Poëtes, qui ont feint que le Jardin des Hesperides étoit gardé par un *dragon*, ont entendu la mer Oceane, qui fermoit l'entrée aux Isles Fortunées, ou à l'Amerique, d'où venoient de beaux fruits, & où se trouvoient les mines d'or. On peint un *dragon* auprès de Sainte Marguerite. On appelle *dragon* la Gargouille de Rouën. Voyez FIERTE. Dans les Eglises on a porté anciennement l'effigie, ou la figure d'un *dragon* aux Processions, pour repreſenter le Diable, ou l'Heresie, dont l'Eglise triomphe. On le portoit au bout d'une perche, & un enfant avoit une lanterne, où étoit un cierge allumé, pour rallumer le feu qui étoit en la gueule du *dragon*, s'il venoit à s'éteindre.

DRAGON, en termes de l'Ecriture, se dit figurément du Serpent infernal; de Sathan. Ainsi quand il est dit dans l'Apocalypse, Chap. 12. que le *Dragon* & ses Anges combattoient contre St. Michel, il est expliqué aussi-tôt, que c'étoit le Diable & Sathan. De même au Chap. 13. quand il est dit, que le *Dragon* a été adoré; & pareillement quand il est dit dans les Prophetes d'Efate & de Daniel, que le *Dragon* a été blessé; a été mis à mort; cela s'entend du mystere de la Redemption, qui a detruit l'empire de Sathan.

DRAGON, se dit hyperboliquement de ceux qui sont acariâtres, & mechans; qui sont difficiles à contenir dans le devoir. Cette femme crie toûjours contre son mari; c'est un vrai *dragon*. Cet enfant est un petit *dragon*; il est incorrigible & mutin.

Quoy? me voir le mari de ces femmes de bien;
Ces dragons de vertu, ces bonnêtes Diablesses. MOL.

DRAGON, en termes de Guerre, est un Cavalier sans bottes, qui marche à cheval, & qui combat tantôt à cheval & tantôt à pié. On a beaucoup multiplié en France le corps des *Dragons*. Ils sont reputez du corps de

Digitized by Google

de l'Infanterie, par une Ordonnance du Roi de l'année 1665. & en cette qualité ils ont des Colonels & des Sergens; mais ils ont des Cornettes comme la Cavalerie. Chaque Regiment de *Dragons* tient rang dans l'Infanterie du jour, & datte de ſa creation. Tout le corps des *Dragons* eſt commandé par un *Colonel General*; au deſſous du *Colonel General des Dragons*, eſt le *Meſtre de Camp General des Dragons*. Les *Dragons* ont pour armes l'épée, le fuſil, & la bayonnette. Ils ont l'étendart, des tambours, des muſettes, & des hautsbois. Lorſqu'ils marchent à pied, leurs Officiers portent la pertiſane, & les Sergens la hallebarde.

Menage derive le mot *Dragon*, du Latin *Draconarii*, qu'on trouve dans Vegece dans la ſignification de ſoldats. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de l'Allemand *tragen*, ou *dragen*, qui ſignifie, *porter*.

Du temps de Trajan, on vit dans les Armées Romaines des *Dragons* peints dans les drapeaux de quelques cohortes; comme les Aigles en ſervoient pour les Legions, ſelon le temoignage de Claudian. Les Empereurs d'Occident, comme Othon, les Saxons, les Anglois, & même les Ducs de Normandie, ont eu de pareils étendarts, qu'ils faiſoient porter à la guerre comme une Oriflamme.

DRAGON VOLANT, eſt auſſi un nom qu'on a donné à une ancienne coulevrine extraordinaire qui a trente-neuf calibres de long, & qui tire trente-deux livres de balle, ſelon Hanzeler. Le *dragon* étoit auſſi une piece d'artillerie de quarante livres de balle. Ces deux pieces ne ſont plus en uſage.

DRAGON, eſt auſſi une maladie, ou une tache, qui vient aux yeux des chevaux. Ce cheval a diminué de prix, depuis qu'il lui eſt venu dans l'œil un *dragon*.

DRAGONS, en termes de Marine, ſont de gros tourbillons d'eau qu'on trouve ſouvent ſous la Ligne, qui briſeroient, ou couleroient à fond les navires, s'ils paſſoient par deſſus. Les Mariniers ont la ſuperſtition de croire qu'ils les detournent à côté, en battant leurs épées nuës en croix du côté d'où vient l'orage, comme dit François Pyrard.

DRAGON, ou *Gardien des Heſperides*, eſt une Conſtellation celeſte vers le Pole Arctique, ayant trente-un étoiles, ſelon Ptolomée; trente-deux, ſelon Kepler; & trente-trois, ſelon Bayer. De ces trente-un étoiles il y en a huit de la troiſiéme, ſeize de la quatriéme, cinq de la cinquiéme, & deux de la ſixiéme grandeur.

En termes d'Aſtronomie, on appelle *tête* & *queuë du Dragon*, les points, où l'orbite des Planetes coupe l'Ecliptique. Le nœud aſcendant s'appelle *tête du Dragon*; & le nœud deſcendant, *queuë du Dragon*: mais on donne ce nom plus ordinairement aux nœuds de la Lune, & aux points, où ſon orbite coupe l'Ecliptique. Le ventre du *Dragon* eſt l'endroit de ces cercles, où ſe trouve leur plus grande latitude, & leur plus grand éloignement de l'Ecliptique. On les appelle *limites*: celle qui eſt au Midi, s'appelle *limite Meridionale*; & l'autre, *limite Septentrionale*. Comme ces cercles marquent une plus grande enflûre au milieu qu'aux extremitez, cela a fait croire qu'ils avoient la figure du *dragon*; ce qui les a fait nommer ainſi: & c'eſt dans ces ſeuls points d'interſection que ſe font toutes les eclipſes. On les marque avec ces ſignes: ☊ tête de *dragon*; ☋ queuë de *dragon*. On appelle mois *dragonitique*, le temps que la Lune employe à revenir à la tête du *dragon* depuis qu'elle l'a quittée. Ce mois s'appelle auſſi *mois de Latitude*, parceque la Lune pendant tout ce temps-là change de latitude. Il eſt de vingt-ſept jours, cinq heures, ſix minutes.

DRAGON, eſt auſſi un meteore, qui ſe forme de quelques nuées enflâmées, qui jettent quelques étincelles, qui ont divers plis, & qui imitent la figure d'un *dragon*.

DRAGON, en termes de Blaſon, quand on le dit ſimplement, s'entend du *terreſtre*, qui doit avoir deux pieds, & la queuë en pointe. Il y en a d'autres qu'on appelle *monſtrueux*, qui ont des aîles: & on appelle *dragonnez*, les autres animaux qui ſont peints avec des queuës de *dragons*, ou de ſerpens. Il y a eu un Ordre de Chevalerie, appellé du *Dragon* renverſé, inſtitué par Sigiſmond, Empereur, & Roi de Hongrie, vers l'an 1385. ou 1413. Les Chevaliers portoient une chaîne d'or, de laquelle pendoit un *dragon renverſé*, aux aîles abattuës. Cet Ordre fut aſſez renommé en Allemagne ſous Albert, Archiduc d'Autriche, gendre de Sigiſmond. On ne le connoît plus que par l'Hiſtoire.

DRAGON, eſt auſſi le nom d'un grand arbre, qui croît dans l'Amerique. Il reſſemble de loin à un pin, parceque ſes branches ſont égales & vertes en tout temps. Son tronc eſt gros, fort âpre & raboteux. Il jette huit ou neuf branches de deux coudées de long, égales & nuës, chacune deſquelles en produit au bout trois ou quatre autres de la longueur d'une coudée, ou un peu davantage, groſſes comme le bras, qui ſont auſſi nuës. Il ſort de l'extremité de celles-cy, des feuilles longues d'une coudée, de la largeur d'un pouce, plus épaiſſes au milieu, avec une côte relevée, comme les feuilles de la flambe; minces & rougeâtres par les bords: elles finiſſent peu-à-peu en pointe, & ſont toûjours vertes. Le fruit du *dragon* eſt jaunâtre, d'un goût aigrelet, & gros comme une petite cerife. Quelques Botaniſtes rapportent qu'au deſſous de la peau, qui le couvre, on voit la figure d'un *dragon* auſſi bien repreſentée, que ſi elle avoit été taillée par un Sculpteur, ayant un long col, une longue queuë, la gueule ouverte, l'épine du dos garnie de longs aiguillons, & les pieds & le reſte du corps fort remarquables: mais d'autres plus dignes de foi, aſſûrent que c'eſt une fable, & qu'on ne trouve au deſſous de cette peau, qu'un noyau dur comme un os, ſans qu'il y paroiſſe aucune figure d'animal. Du tronc de cet arbre il ſort une liqueur, laquelle étant épaiſſie, eſt appellée *ſang de dragon*, à cauſe qu'elle eſt rouge comme du ſang, & que l'arbre, d'où elle diſtille, eſt nommé *dragon*. Voyez SANG DE DRAGON. Le bois du tronc eſt fort dur & malaiſé à couper; mais ſes branches ſe couppent aiſément.

SANG DE DRAGON. Terme de Pharmacie. Les Anciens ont crû que le *dragon* combattoit contre l'éléphant; qu'il lui ſuçoit tout ſon ſang par les yeux & les oreilles: que l'éléphant tombant mort, écraſoit le *dragon*; & que de ce ſang mêlé tombant ſur la terre, on en recueilloit ce qu'ils appelloient *ſang de dragon*, dont ils faiſoient grand état. C'eſt ainſi qu'en parlent Solin, Pline, Iſidore, & pluſieurs autres après eux. Mais ce combat eſt une fable inventée par les Marchands. On appelle auſſi le cinnabre, *ſang de dragon*, ſelon Avicenne & Serapion. Mais le vrai & naturel *ſang de dragon*, eſt un ſuc, ou reſine d'un grand arbre, nommé *dragon*, qui croît dans l'Amerique & dans l'Afrique. Cette reſine eſt d'un rouge obſcur, & ſe fond aiſément étant approchée du feu; & ſi on la jette dedans, elle s'enflâme: cependant il eſt difficile de la diſſoudre dans quelque liqueur que ce ſoit. Le *ſang de dragon* eſt aſtringent. On s'en ſert dans les pertes de ſang, dans les dyſenteries, pour affermir les dents ébranlées, & pour fortifier les gencives. Il y a un *ſang de dragon* contrefait, qui n'eſt compoſé que de gommes de cerifier, ou d'amandier, diſſoutes & cuites dans de la teinture de bois de Breſil, qui leur donne la couleur rouge, & qui n'eſt gueres en uſage que pour les manx externes des chevaux.

Digitized by Google

Il y a un vrai *ſang de dragon*, dont François Cauche fait mention en ſon Voyage de Madagaſcar. Il dit, qu'on lui fit preſent de ſix morceaux de *ſang de dragon*, chacun long de trois pouces, reſſemblant à des morceaux de boudin, marbrez comme le ſavon d'Alican, de rouge, de noir & de blanc; ce que les habitans appellent onguent pour étancher le ſang. Ils font faits de feuilles pilées d'un arbre fort branchu, & gros comme un poirier, qui a les feuilles longues & plus étroites que celles du laurier, ayant une odeur de violette. Les fleurs ſont blanches & odoriferantes, venant en bouquet, rondes, & n'ayant que cinq feuilles bien ordonnées. Elles ſe ferment la nuit, & ne ſont pas plus larges qu'un double. Il ſort du milieu un filet rougeâtre, qui ſe recoquille en telle ſorte, qu'il fait la figure d'un *dragon*.

DRAGON, en termes de Chymie, n'eſt autre choſe que le mercure, ou argent vif. Les Chymiſtes appellent le mercure doux, *dragon mitigé*. Voyez MERCURE DOUX.

DRAGONNADE. ſ. f. Nouvelle eſpece de miſſion, ou de croiſade. Mot qui s'eſt introduit dans la langue depuis quelques années, à l'occaſion de la maniere, dont on en a uſé en France pour faire des converſions. *Dragonnade* ſe dit donc de l'action de dragonner; de l'expedition des ſoldats, ou dragons, pour obliger les Reformez de France à changer de Religion. La *dragonnade* ſera l'horreur des honnêtes gens de toutes les nations, & de toutes les Religions. LAY.

A LA DRAGONNE. adv. A la maniere des dragons. Battre *à la dragonne*. On appelle converſions *à la dragonne*, toutes celles qui ſe font en France par le miniſtere des Dragons. Voyez DRAGONNER.

DRAGONNE'. adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit du lion, ou autre animal, qui eſt repreſenté avec une queuë de dragon.

DRAGONNEAU. ſ. m. C'eſt, ſelon quelques Medecins, un animal ſemblable à un ver long & large, qui ſe meut entre cuir & chair, & qui vient aux jambes, & quelquefois aux muſcles du bras. Il eſt ainſi nommé, parcequ'il a la figure & la tortuoſité d'un petit ſerpent. Il paroît ſur tout ſous la peau des côtes; & les habitans des païs chauds y ſont fort ſujets.

DRAGONNER. v. act. Forcer; violenter. Mot inventé depuis quelques années; parcequ'on s'eſt ſervi de ſoldats, ou de dragons, pour contraindre les Proteſtans à embraſſer la Religion Romaine. On envoyoit chez eux une garniſon de ſoldats, ou de dragons pour y vivre à diſcretion. Ils avoient ordre de diſſiper, de piller, & de conſumer tout ce qui ſe trouvoit dans les maiſons, où ils étoient envoyez; de tourmenter, & d'inſulter les perſonnes, juſqu'à qu'on eût promis de ſe faire Catholique Romain. C'eſt ce qu'on appelle, *Dragonner*. Ainſi on dit dans la converſation, *Dragonner* quelcun; pour dire, le harceler, l'importuner, pour l'obliger à faire ce qu'on veut exiger de lui.

DRAGUE. ſ. f. Outil, qui ſert à tirer du ſable des rivieres, à curer les puits, & à tirer les immondices de quelque endroit. C'eſt une eſpece de pêle de fer, ayant une perche, ou un long manche de bois, qui a des rebords de trois côtez, & plate par le devant, pour enlever le ſable & les ordures.

DRAGUE, eſt auſſi un outil des Vitriers, ou pinceau, qui leur ſert à ſigner, ou à marquer leur verre. Ce pinceau eſt un poil de chevre, qu'on attache dans une plume avec un manche, & on le trempe dans du blanc broyé.

DRAGUE. ſ. m. Terme de Marine, eſt un gros cordage, dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux pour arrêter le reul des canons, quand ils tirent. *Dragne* d'avirons, c'eſt un paquet de trois avirons.

DRAGUE, eſt auſſi un nom qu'on donne à de l'orge cuite, qui demeure dans le braſſin après qu'on en a tiré la biere. On en donne aux chevaux, & particulierement en Picardie & en Flandres.

DRAGUE, eſt encore un nom qu'on donne à de certains Lutins, qu'on dit roder le long des rivages du Rhône en Provence, qui ont la figure d'homme, & ſe retirent dans les cavernes: d'où vient qu'on dit en Languedoc, faire le *drac*; pour dire, Faire le *Diable*.

DRAGUER. v. n. C'eſt, Chercher une ancre, avec le gros cordage qu'on appelle *drague*: ou pêcher quelque choſe dans la mer. *Draguer*, c'eſt auſſi, Nettoyer le fond d'une riviere, ou d'un canal avec une drague, ou pêle de fer.

DRAMATIQUE. adj. m. & f. Terme Poëtique. Piece de theatre, en proſe, ou en vers, qui repreſente ſur le theatre quelque action particuliere. La Poëſie *Dramatique* a pour but le ſeul plaiſir du ſpectateur. CORN. La Tragedie, & la Comedie ſont, à proprement parler, les ſeules pieces *Dramatiques*. La beauté du *Poëme Dramatique* conſiſte dans l'action: il y faut plus agir que parler. LE P. R. Il faut que l'action du *Poëme Dramatique* ſoit ſimple, & continuë; qu'il y ait unité d'action, & qu'elle ne dure pas au delà de douze heures. Il faut encore que les incidens en ſoient bien preparez; qu'ils ſoient tirez du fond du ſujet, & que la cataſtrophe, qui fait le denouëment, rempliſſe toute la curioſité des ſpectateurs. DAC. Le *Poëme Dramatique* debrouillé d'abord par Jodelle, fut cultivé par Grevin, la Pruſſe, Robert Garnier, Mairet & Rotrou; mais quoy qu'applaudis en leurs temps, ils ne devoient le ſuccés de leurs pieces qu'aux fauſſes beautez de l'antitheſe, & des équivoques. Le Theatre François étoit encore infecté de ce mauvais goût, lorſque Mr. Corneille parut. BAILLET. Le *Dramatique* eſt le genre de Poëſie le plus agreable. Corneille a excellé dans le Poëme *Dramatique*. Voyez ſon diſcours du Poëme *Dramatique*.

Ce mot vient purement du Grec, *drama*, qui ſignifie, *action*; parceque la nature du Poëme *Dramatique* conſiſte dans l'action.

DRANET. ſ. m. Sorte de filet, que deux hommes trainent dans la mer. On s'en ſert ſur les côtes de Normandie. On l'appelle auſſi, *colret*.

DRAP. ſ. m. Linceuil; piece de toile, qu'on met dans le lit entre le matalas & la couverture pour être couché plus proprement. Il eſt couché entre deux *draps*. Des *draps* de toile de Hollande. Des *draps* ſans couture.

DRAP, eſt auſſi une étoffe forte & chaude, dont on fait les habits d'hiver. On en fait de laine; & d'or & d'argent. Les *draps* d'or & d'argent, tant plains, ou façonnez, que friſez, ou brochez, doivent avoir demi-aune moins un vingt-quatre de largeur. On connoît la bonté du *drap* à la filûre; & celle de la ſerge, à la croiſure. C'eſt auſſi ce qui marque leur difference, qui conſiſte en ce que les *draps* ſont fabriquez de laines toutes graſſes; & des ſerges & étamines, avec de la laine ſéche & degraiſſée. Les *draps* étrangers viennent de Hollande, d'Angleterre, &c.

DRAP D'ESPAGNE, eſt du *drap* fait de laines de Segovie, qui ne ſont pas torſes fuëmment; qui eſt garancé, & qui en vieilliſſant devient noir. Les *draps de France* ſont de Sedan, de Berry. Le *drap de Mehuier*, eſt un *drap* fait de laine fine, & qui eſt plus épais que celui d'Angleterre. Il a été ainſi nommé du nom de l'Ouvrier qui le fabriquoit en Berry. *Drap d'Uſſeau*, c'eſt un *drap* manufacturé dans un village de Languedoc, près de Carcaſſone, d'où le nom eſt venu. Le premier Fabricateur s'appelloit *de Varennes*. Menage croit

Digitized by Google

croit que c'eſt à cauſe du ſceau du Roi qu'on y mettoit autrefois ; mais on l'écrit ainſi abuſivement.

On dit, Se mettre en *drap* ; pour dire, Prendre ſon gros habit, ſon habit d'hiver, de fatigue pour la campagne ; &, Porter le deuil en *drap* ; pour dire, Prendre le grand deuil.

DRAP MORTUAIRE, eſt une piece d'étoffe, qu'on étend ſur la biere d'un mort, ou ſur la repreſentation qu'on en fait pendant ſes obſeques. Il y a ſur le *drap mortuaire*, la figure d'une croix. Ce *drap* eſt noir, quand il ſert à des hommes, ou à des femmes ; il eſt blanc, quand il ſert à des garçons, & à des filles.

DRAP DE PIED, eſt une piece d'étoffe, ou tapis qu'on met ſur un prie-Dieu, & qui ſert de marchepied aux Princes & Prelats, quand ils viennent dans les Egliſes.

DRAP, ſe dit proverbialement en ces phraſes : Les plus riches en mourant n'emportent qu'un *drap*, non plus que les plus pauvres. On dit, Qu'un homme combat contre ſes *draps*, contre ſon chevet, quand il a de la peine à ſe lever. On dit, Mettre un homme en beaux *draps* blancs ; c'eſt-à-dire, en faire bien des meſdiſances, en decouvrir tous les défauts. On dit auſſi, Il n'y a que cela de *drap* ; pour dire, Contentez-vous, il n'y a que cela de fonds. On dit dans le même ſens, Selon le *drap*, la robe. Tailler en plein *drap* ; pour dire, non ſeulement au propre, Couper un manteau dans la piece de *drap* ; mais auſſi au figuré, pour dire, Avoir plein pouvoir dans une affaire, & de l'étendre, ou d'en prendre tant & ſi peu qu'on veut. Vouloir avoir le *drap* & l'argent ; c'eſt-à-dire, Vouloir avoir le prix d'une choſe, & ne la point livrer. On dit auſſi, Au bout de l'aune faut le *drap* ; pour dire, qu'on trouve la fin de toutes choſes. On dit, Que les liſieres valent pis que le *drap*, en parlant de la Province du Maine comparée à la Normandie.

Drap, eſt un vieux mot Gaulois, qui ſe trouve dans les plus anciens Titres, & que les peuples voiſins ont emprunté de nous. Quelques-uns croyent qu'il vient de *trabea*. Du Cange dit qu'il vient de *drappus*, ou de *trapus*, dont il eſt parlé dans les Capitulaires & dans les Formules de Marculfe. Dans Froiſſart on voit cette phraſe, Etre des *draps* de quelcun ; pour dire, Etre de ſes livrées. On dit auſſi dans pluſieurs Cathedrales, Porter les *draps* ; pour dire, les habits de Chanoines.

DRAPEAU. ſ. m. qui ſe dit d'un vieux morceau d'étoffe, ou de linge. Les gueux ont des habits faits de haillons & *drapeaux*.

DRAPEAU, ſe dit auſſi ironiquement de toute étoffe, quoyque neuve, qui n'a pas la force, la bonté qu'elle doit avoir. Je ne veux point de ce drap ; il eſt mal foulé, il eſt trop lâche ; ce n'eſt que du *drapeau* ; c'eſt un vrai *drapeau* qui ne durera rien.

On appelle abſolument *drapeaux*, le vieux linge qu'on ramaſſe, & dont on fait du papier. Il y a tel moulin qui conſomme tous les ans pour dix mille francs de *drapeau*.

DRAPEAU. Terme de Guerre. Enſeigne. Il ſe dit generalement de toutes les enſeignes, cornettes & guidons. Il a combattu ſous les *drapeaux* de ce General ; il a ſuivi ſes *drapeaux*. On a pris tant de *drapeaux*. On dit *Etendarts* dans le même ſens general.

On appelle *Drapeau blanc*, le *drapeau* de la Compagnie Colonelle de chaque Regiment d'Infanterie. Il eſt blanc. Avant la ſuppreſſion de la charge de Colonel General de l'Infanterie, il n'y avoit qu'un ſeul *drapeau blanc*, qui étoit celui de la premiere Compagnie du Regiment Colonel. Depuis tous les Colonels ont donné le *drapeau blanc*, à la Compagnie Colonelle de leurs Regimens.

DRAPEAU, ſignifie auſſi la charge de l'Officier qui le porte. Le Roi a donné un *drapeau* à ce vieux ſoldat ; pour dire, une charge d'Enſeigne dans une Compagnie de gens de pied.

Ce mot vient de *drap*, parcequ'on faiſoit autrefois les enſeignes de cette étoffe. On le dit plus particulierement de l'enſeigne d'une Compagnie d'Infanterie. Il y a d'ordinaire trois *drapeaux* à chaque bataillon. Les *drapeaux* du Regiment des Gardes Françoiſes ſont benis en ceremonie par l'Archevêque dans l'Egliſe Cathedrale de Paris, toutes les fois qu'on leur en donne de nouveaux. Les deux Compagnies des Mouſquetaires ont un *drapeau*, & un étendart, comme ſervant à pied & à cheval.

DRAPPER, ou DRAPER. v. act. Couvrir un carroſſe, une chaiſe, ou autre choſe de drap pour marque de deuil. Les gens de qualité font *draper* leurs carroſſes par dedans & par dehors de drap noir ; le Roi, de violet. On dit auſſi chez les Peintres, *Draper* une figure ; pour dire, l'habiller : Qu'elle eſt bien *drapée* ; pour dire, que les draperies ſont bien miſes, bien entenduës ; que les plis ſont bien agencez, bien jettez.

DRAPER, ſe dit auſſi en parlant de fauxtereaux de claveſſin, d'épinette, & ſignifie, y mettre du drap. Il faut *draper* la plupart de ces fauxtereaux.

DRAPER, ſignifie auſſi, Critiquer, cenſurer quelcun ; en medire plaiſamment. Quand les Auteurs écrivent les uns contre les autres, ils ſont ſujets à ſe *draper*.

On dit qu'on l'a drapé *dans certaine ſatire.* BOIL.

En ce ſens il vient d'un vieux mot François *drapier*, qui ſignifioit, *pincer*, *railler*, parcequ'on pinçoit les draps en les preparant : de là vient qu'on a dit, *Draper* ; pour dire, Tourmenter quelcun par des railleries. BOREL. Mais il y en a d'autres, comme Danet, qui pretendent, que c'eſt une metaphore priſe de ce que les Foulons de draps couchent le poil des draps avec des chardons. D'autres croyent que ce mot vient de la Farce de Pathelin, où l'Avocat dupe un Drapier en l'amuſant de paroles.

DRAPÉ, ÉE. part. paſſ. & adj. Carroſſe *drapé*.

DRAPÉ, ſe dit auſſi en termes de Botanique, des fruits & des feuilles qui ſont épaiſſes & veluës comme du drap. Les fruits de la Pivoine ſont *drapez*. Les feuilles du bouillon blanc ſont *drapées*.

DRAPERIE. ſ. f. Marchandiſe de draps ; manufacture de draps ; & le lieu où on les fait, & où on les vend. Il y a grand commerce de *draperie* en Hollande. La ruë de la *Draperie* à Paris. La *Draperie* d'Eſpagne eſt plus recherchée, à cauſe de la bonté des teintures. On appelle auſſi *Draperie*, le Corps des Marchands Drapiers.

DRAPERIE. Terme de Peinture, & de Sculpture. Habillement ; étoffe de quelque ſorte que ce ſoit, dont les Peintres, & les Sculpteurs couvrent, & revêtent leurs figures, ou leurs ſtatuës. Voilà des *draperies* bien miſes ; bien entenduës ; les plis en ſont bien agencez, bien jettez. Ce morceau de *draperie* eſt bien diſpoſé. Paul Veroneſe excelloit pour les *draperies*. Il faut que les *draperies* ſoient jettées noblement ; que les plis en ſoient amples, & qu'il ſuivent l'ordre des parties, ſans y être trop adherens & collez ; & ſi ces parties ſe trouvent trop écartées l'une de l'autre, enſorte qu'il y ait des vuides, dans leſquels ſe trouvent des bruns, il faudra prendre occaſion de placer dans le vuide quelque pli pour les accoupler. La beauté des *draperies* ne conſiſte pas dans la quantité des plis ; mais dans un ordre ſimple & naturel. Il eſt encore neceſſaire d'y obſerver la qualité des perſonnes, comme les Magiſtrats, à qui il faut donner des *draperies* fort amples ; aux Païſans, & aux Eſclaves, de groſſes & de retroussées ; & aux filles, des *draperies* tendres & legeres. DE PILES.

Digitized by Google

DRAPIER, ière. subſt. Marchand qui vend du drap & autres marchandiſes de laine, quoyque les Merciers leur conteſtent le pouvoir de vendre des ratines, des ſerges & des étamines. Les *Drapiers* ſont maintenant le premier des ſix Corps des Marchands de Paris, à cauſe que les Fourreurs leur ont vendu leur primogeniture. On les appelle *Drapiers Chauſſetiers*, parce qu'autrefois leur metier étoit celui de faire des hauts-de-chauſſes & des bas; & celui des Pourpointiers, de faire des pourpoints, qu'on faiſoit d'une autre étoffe & il y avoit de grands procés pour les entrepriſes qu'ils faiſoient les uns ſur les autres.

On appelle auſſi *Drapiers*, les Artiſans qui font du drap, qu'on nomme *Draperis drapans*. Il a été fait de nouveaux Statuts en 1669. pour les *Drapiers drapans*, Sergiers & Façonniers, qui contiennent la largeur de toutes ſortes de draps & de ſerges, & les longueurs des pieces.

DRAVE. ſ. f. Plante, qui eſt une eſpece de paſſerage, & qui croît à la hauteur d'un pied & demi. Sa tige eſt menuë, ronde, canelée, ferme. Ses feuilles ſont oblongues, aſſez larges, de couleur verte cendrée, dentelées, rangées alternativement & embraſſant leur tige. Ses fleurs ſont petites, blanches, attachées à des ombelles. Chacune de ces fleurs eſt à quatre feuilles diſpoſées en croix. Il leur ſuccede des fruits formez en ſer de pique, remplis de ſemences menuës, rouſſes, âcres. Sa racine eſt menuë, ſerpentante. Mr. Tournefort l'appelle *lepidium humile incanum arvenſe*.

D R E.

DREGE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt un filet, avec lequel ſe fait la pêche la plus conſiderable, & des poiſſons les plus delicats, comme turbots, ſoles & barbuës. On s'en ſert ſur les côtes de l'Ocean. On dit auſſi, Chauſſes de *drege*. Elles ſont deffenduës par l'Ordonnance.

DRELIN. Mot inventé pour repreſenter le ſon d'une ſonnette. Ma ſonnette ne fait pas aſſez de bruit: *drelin, drelin, drelin*. Mol.

DRESSE. ſ. f. Terme de Cordonnier & de Savetier. Morceau de cuir que l'on met entre les deux ſemelles pour redreſſer le ſoulier quand il tourne. Mettre une *dreſſe*.

DRESSER. v. act. & n. Mettre droit; élever à plomb une choſe couchée, ou inclinée. *Dreſſer* une charpente, un obeliſque, une potence. *Dreſſer* la tête. Se *dreſſer* ſur ſes pieds.

Ce mot vient de *direxare*, qu'on a formé de *dirigere*, & dont les Italiens ont fait *drizzare*. Menage.

DRESSER, ſe dit auſſi en termes de Menuiſerie & de Charpenterie, pour dire, Unir; applanir; mettre en ligne droite. *Dreſſer* du bois; *dreſſer* une regle. On dit, Qu'une pierre eſt *dreſſée* à la regle, lorſque les paremens ſont bien unis, & élevez à plomb les uns ſur les autres.

DRESSER, ſignifie auſſi preſque dans le même ſens, Eriger; élever. *Dreſſer* un trophée; *dreſſer* des ſtatuës, des autels à l'honneur de quelcun. *Dreſſer* des temples; pour dire, Bâtir des temples.

DRESSER, ſignifie encore, Avoir deſſein d'aller droit en quelque lieu. Le Pilote a *dreſſé* le cap ſur un tel rumb; il a *dreſſé* route au Nord.

DRESSER, eſt auſſi un terme de Relieur. C'eſt, Battre uniment un livre. Ce livre eſt bien *dreſſé*.

DRESSER, en termes de Chaſſe, ſe dit quand les bêtes & les chiens fuyent par une route droite. On dit, Qu'un chien *dreſſe*, & qu'il va le droit, quand il fuit la vraye route du cerf, ou de la bête.

D R E. D R I.

DRESSER, ſignifie encore, Preparer; mettre un écrit en forme; une choſe en l'état, où elle doit être. *Dreſſer* une requête; un compte; un inventaire; des articles de mariage; des memoires & inſtructions; un procés verbal. *Dreſſer* un plan, un projet de quelque entrepriſe.

On dit en ce ſe ſens, *Dreſſer* une batterie; *dreſſer* des tentes; *dreſſer* des embûches; pour dire, les preparer.

On dit auſſi, *Dreſſer* un lit, une chambre; *dreſſer* du linge; *dreſſer* un habit; *dreſſer* la table; *dreſſer* le fruit; pour dire, les preparer, les apprêter. Abſolument on dit, *Dreſſer*; pour dire, Apprêter les viandes pour ſervir ſur la table. Faites venir les conviez; on a *dreſſé*. Il vaudroit mieux dire, On a ſervi.

DRESSER, eſt auſſi un terme de Paveur. C'eſt, après avoir poſé le pavé, & garni les jointes, frapper ſur les pierres pour les égaler, & faire que tout le pavé ſoit propre & bien uni.

DRESSER, ſe dit auſſi parmi les Pâtiſſiers, des pieces de four qu'on ne met pas dans des tourtieres. *Dreſſer* un pâté, c'eſt en faire les bords.

DRESSER, ſe dit figurément, & ſignifie, Former; façonner; inſtruire. Ce Precepteur a bien *dreſſé* ſon écolier. *Dreſſer* ce valet à tout faire. Il a beau lui faire repeter ſon rôle de Comteſſe; je deſeſpere qu'il la puiſſe jamais *dreſſer* aux grands airs. Le Ch. d'H. On le dit auſſi par extenſion des animaux. Ce cheval a été *dreſſé* par un bon Ecuyer. Les Bâteleurs *dreſſent* des chiens, & des ſinges à faire mille gentilleſſes. Les Chaſſeurs *dreſſent* les chiens à la chaſſe.

On dit proverbialement, Qu'une choſe fait *dreſſer* les cheveux à la tête; pour dire, qu'elle fait horreur: Qu'elle fait *dreſſer* les oreilles, quand elle fait écouter attentivement; quand elle fait eſperer un grand gain. On dit auſſi, Que le bon oiſeau ſe *dreſſe* de lui-même; pour dire, qu'un bon naturel n'a pas beſoin d'inſtruction.

DRESSÉ, ée. part. & adj.

DRESSOIR. ſ. m. Eſpece de buffet, qu'on dreſſe à côté pour le ſervice d'une table, où on met le vin, les verres, la vaiſſelle, &c. On trouve dans les Auteurs de la baſſe Latinité le mot de *dreſſorium* en la même ſignification. Ce mot n'eſt ni dans l'Academie, ni dans Richelet.

D R I.

DRIADE. Voyez Dryade.

DRILLE. ſ. m. Mechant ſoldat. Il ne ſe dit que par mepris & par raillerie. Ce Regiment ne vaut rien; il n'eſt compoſé que de goujats, & de pauvres *drilles*. Le peuple appelle *drille*, un jeune ſoldat éveillé, & hardi. C'eſt un bon *drille*. C'eſt un malheureux; un pauvre *drille*. On dit auſſi, *Soudrille*.

Ce mot eſt un vieux Gaulois, & ſignifie, un *baillon*; un habit qui s'en va par lambeaux, tels que portent ordinairement les mechans ſoldats.

DRILLE, ſe dit auſſi d'un garçon un peu libertin, & qui fait des tours. C'eſt un bon compagnon; un *bon drille*.

DRILLE, ſe dit encore d'une eſpece de chêne, que quelques-uns appellent autrement *rouvre*. Son bois eſt fort dur, & il porte le meilleur gland, & le plus gros. En Latin *robur*.

Ce mot vient du Grec *dryx*, qui ſignifie, *chêne*.

DRILLER. v. n. Courir vîte. C'eſt un terme bas & populaire, qui ſe dit des laquais, des ſoldats, des gueux qui s'enfuyent, ou qu'on fait courir. Il n'y a rien tel qu'un petit Baſque pour bien *driller*.

Toute la Cour drille vers la Guyenne. Scar.

Il n'eſt point dans l'Academie.

DRII-

Digitized by Google

DRILLEUX, EUSE. adj. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier un homme mal vêtu, & qui n'eſt couvert que de lambeaux.

DRISSE. ſ. f. Terme de Marine. Cordage, qui ſert à iſſer, à élever, ou à amener la vergue le long du mât. On l'appelle autrement, *iſſas*. *Driſſe* du pavillon, c'eſt une petite corde, qui ſert à arborer, & à amener le pavillon. *Allonge la driſſe*, c'eſt un commandement que l'on fait pour étendre la *driſſe*, afin que pluſieurs puiſſent travailler enſemble.

D R O.

DROGUE. ſ. f. Terme general de marchandiſe, d'épiceries de toute ſorte de nature, & ſur tout des pais éloignez, leſquelles ſervent à la Medecine, aux teintures & aux Artiſans, comme ſené, caſſe, maſtic, borax, alun, breſil, ſandaraque, &c. Lemery a publié en 1698. un Traitté univerſel des *drogues* par ordre alphabetique. Le P. Plumier a auſſi fait un Traité des *drogues*. Les Apothicaires doivent avoir dans leur boutique toute ſorte de *drogues*.

DROGUE, ſe dit auſſi des choſes de peu de valeur. Le fonds de ce Marchand n'eſt que du rebut; ce n'eſt que de la *drogue*. Cet uſurier a donné la moitié en *drogue*; c'eſt-à-dire, en mechans billets, mechans meubles, &c.

On dit proverbialement, Qu'un homme ſçait bien debiter, bien faire valoir ſa *drogue*; pour dire, qu'il eſt charlatan; qu'il ſçait vendre cher de mauvaiſe marchandiſe.

Menage après Saumaiſe derive ce mot de *droga*, qui a été fait du Perſan *droa*, ſignifiant *odeur*, parceque les *drogues* aromatiques ont beaucoup d'odeur.

DROGUER. v. act. Purger; donner, ou prendre ſouvent des medicamens. Cette mere *drogue* trop ſes enfans. Il eſt dangereux de ſe trop *droguer*. Les Medecins ſont ceux qui ſe *droguent* le moins.

DROGUERIE. ſ. f. Terme de Mer, qui ſe dit de la pêche & preparation du hareng.

DROGUET. ſ. m. Etoffe de laine de bas prix, qui eſt une eſpece de drap; mais fort mince & fort étroit. Le *droguet* de Hollande eſt preſque drap. Il y a des *droguets* façonnez, dont la chaine eſt de fil, & la treme de laine, qui ſe font à baſſe liſſe à la marche de l'ouvrier. Il y a eu des *droguets* d'or & d'argent, inventez par le Sr. Savary, dont la chaine étoit en partie de fil d'or & d'argent, & la treme de laine. En general le *droguet* eſt une eſpece de ratine, ou de ſerge, moitié fil, & moitié laine. Il s'en fait auſſi de toute laine. Les *droguets* faits de laine fine ſont appellez *demi-ſoubre*.

On le dit auſſi ironiquement pour mepriſer quelque choſe. On a dit d'un pauvre Duc, Qu'il avoit un dais de *droguet*.

DROGUIER. ſ. m. Buffet d'un Naturaliſte curieux, qui eſt diviſé en pluſieurs tiroirs & caiſſes, en chacune deſquelles il y a une drogue differente avec ſon étiquette. Il y a un livre de pieté intitulé, *le Droguier de l'Ame Chreſtienne*, par un Abbé de Grammont, en 1577.

DROGUISTE. ſ. m. Marchand Epicier, qui s'attache particulierement au commerce & à la vente des drogues. Les Marchands *Droguiſtes* logent à la Halle.

DROIT, OITE. adj. & ſubſt. Terme de Geometrie. Qui ne panche, ou ne decline ni d'un côté, ni d'autre; qui n'eſt point courbé. En ce ſens on prononce DRAIT aſſez ordinairement. *Droit* comme un jone. L'ACAD. Une ligne *droite* eſt la plus courte entre deux points. Le plus *droit* chemin; c'eſt-à-dire, le plus court.

Ce mot vient de *directus*. NICOD. Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on s'eſt ſervi du mot de *dirictum*, pour ſignifier, *droit*.

DROIT, ſignifie auſſi, Perpendiculaire; qui eſt à plomb. Un angle *droit*, eſt un angle de quatre-vingt dix degrez, qui ſe fait quand une ligne tombe à plomb ſur une autre.

En termes d'Architecture, on appelle *pied droit*, le rang de pierres, qui fait chacun des côtez d'une porte cochere, ou d'une cheminée. On le dit des côtez, ou tableaux des fenêtres.

En termes d'Aſtronomie, on appelle la Sphere *droite*, celle où l'Equateur coupe l'Horiſon à angles *droits*, & perpendiculairement, & en laquelle les jours ſont toûjours égaux aux nuits. L'aſcenſion *droite* & oblique. Voyez chaque mot à ſon ordre.

En termes de Chaſſe, on appelle le *droit*, lorſqu'on eſt au vrai chemin que la bête tient, & qu'on a redreſſé le change. Quand on a connoiſſance du *droit*, on ſonne deux mots pour appeller les Piqueurs. Les bons chiens connoiſſent le *droit*, courent bien le *droit*.

DROIT, en termes de Medecine, c'eſt le dernier des boyaux, ou inteſtins, parcequ'il s'étend tout *droit* depuis l'os ſacré juſqu'au ſiege, où à l'anus, ſans faire aucuns tours ni replis. Sa partie inferieure eſt ſerrée & fermée par un muſcle qu'on nomme *ſphincter*; c'eſt-à-dire, *fermeur*. Elle eſt relevée après la ſortie des excremens par deux autres muſcles, qu'on appelle les *releveurs* de l'anus. Les Medecins appellent auſſi ce boyau *rectum*. Il y a deux muſcles de l'abdomen, qu'on appelle auſſi *droits*, parceque leurs fibres vont en ligne directe de haut en bas. La jambe a un muſcle, auquel on donne ce même nom, parcequ'il a une figure droite depuis ſon commencement juſques à ſa fin. C'eſt le premier des extenſeurs. La tête a auſſi quatre muſcles qu'on nomme *droits*, parceque leurs fibres vont directement de leur origine à leur inſertion. Il y en a deux grands & deux petits.

On dit en Genealogie, Il deſcend en ligne *droite*, où en ligne collaterale, d'un tel Prince.

DROIT, ſignifie auſſi le côté, où la main eſt ordinairement la plus forte, & de laquelle on ſe ſert naturellement pour faire quelque ouvrage qu'on fait d'une ſeule main. En ce ſens il eſt oppoſé à *Gauche*. On donne la *droite* à ceux qu'on reſpecte. On dit, l'aîle *droite*, l'aîle gauche d'une armée, d'un bâtiment.

DROIT, en termes de Manege, ſe dit d'un cheval, qui ne boite point, & qu'on garentit *droit* chaud & froid; c'eſt-à-dire, qu'il ne boite point, ni lorſqu'il eſt échauffé, ni lorſqu'il eſt refroidi. On dit auſſi, Qu'un cheval eſt *droit* ſur ſes jambes, quand le devant du boulet tombe à plomb ſur la couronne, enſorte que le canon & le pâturon ſont en ligne *droite*. On dit auſſi, Promener un cheval par le *droit*; le guider *droit*; le faire partir & reculer *droit*, quand il va ſur une ligne *droite*, ſans ſe traverſer, ni ſe jetter de côté.

DROIT, ſe dit figurément, & ſignifie, Point fourbe; honnête; juſte; équitable; judicieux; ſincere. Cet homme a le cœur *droit*; les intentions *droites*; pour dire, il eſt de bonne foi; équitable. Il a l'eſprit *droit*; pour dire, qu'il a l'eſprit juſte; qu'il penſe bien. Ceux qui ont le cœur *droit*, ont le ſens de même. LE CH. DE M. Les Poëtes ont feint que les hommes pendant l'âge d'or ſe conduiſiſſent par les ſeules lumieres de la *droite* raiſon. OU. M. c'eſt-à-dire, par la raiſon naturelle, ſaine, & degagée de prejugez.

On dit auſſi figurément d'un homme à l'égard d'un autre, Que c'eſt ſon bras *droit*; pour dire, que c'eſt ſon principal appui; celui qui le ſert dans les principales occaſions.

DROIT. ſ. m. Terme de Juriſprudence. Loi; conſti-

cution; regle obligatoire; principe du juſte, & de l'injuſte, pour rendre à chacun ce qui lui appartient. Grotius définit le *droit*, ce qui n'eſt point injuſte. Cette eſpece de *droit* eſt de la juſtice étroite & obligatoire. Outre le *Droit* divin, il y a trois ſortes de *Droits*: le *Droit* de nature; le *Droit* des gens, & le *Droit* de chaque nation particuliere, qui a ſes maximes, & ſes loix différentes. Le dernier eſt ce que les Inſtitutes de Juſtinien appellent le *Droit* civil, parcequ'il émane de la puiſſance civile. Les trois preceptes generaux du *Droit*, qui ne doit rien commander que de juſte, & de raiſonnable, ſont, de *vivre honnêtement*, de *n'offenſer perſonne*, & *de rendre à tout le monde ce qui lui appartient*.

DROIT DIVIN. Loi, ou volonté de Dieu revelée. On diſtingue deux ſortes de loix divines: les unes, qui dependent du ſeul bonplaiſir de Dieu, enſorte que les choſes commandées ne deviennent juſtes & obligatoires, que parceque c'eſt la pure volonté de Dieu. Telle eſt la Loi Judaïque à l'égard des ceremonies. L'obligation qu'elle impoſe, ne regarde que les Juifs, parcequ'elle ne vient que de la ſeule volonté du Legiſlateur. Ainſi elle ne fut abrogée que pour les Juifs, qui ſeuls étoient aſtreints à l'obſerver. De même l'ordre d'exterminer les habitans de Canaan, ſortoit hors des regles de la Juſtice humaine, & l'execution n'en devenoit legitime que parceque Dieu l'ordonnoit, en vertu de ſa puiſſance abſoluë ſur la vie des hommes. C'eſt ce que les Theologiens appellent *droit poſitif*, c'eſt-à-dire, poſé, & établi. Les autres loix divines ſont des loix morales, qui commandent, ou qui prohibent des choſes bonnes, ou mauvaiſes par elles-mêmes, & independamment de la volonté arbitraire du Legiſlateur. Ces ſortes de loix ſont invariables, & perpetuelles. En ce ſens le *Droit divin* ſe confond avec le *Droit naturel*, parceque les loix morales nous ſont preſcrites, & ſuggerées par la nature, dont Dieu eſt l'auteur.

DROIT NATUREL. C'eſt le *Droit* qui étoit en uſage parmi les hommes avant qu'ils euſſent fait des loix, ni fait aucun partage des biens. C'eſt le ſentiment de la droite raiſon que Dieu a gravée dans nos cœurs. C'eſt une regle que ſuggere la droite raiſon à tous les hommes, pour comprendre par eux-mêmes ce qu'ils ſe doivent, & aux autres. Le *Droit naturel* oblige par lui-même. Le *Droit* civil dans un ſens plus étroit definit le *Droit naturel*, ce que les hommes ont de commun avec les animaux: par exemple, l'union du mâle & de la femelle, pour la continuation de l'eſpece. A la verité il y a un *Droit* de nature qui nous eſt commun avec les animaux, & que la nature a enſeigné: mais avec cette difference, que Dieu a diſtingué l'homme par le privilege de la raiſon, & par le diſcernement du bien, & du mal. Les bêtes au contraire ne ſe conduiſent que par inſtinct, & executent les loix de la nature ſans les avoir examinées. Il n'y a donc à leur égard aucun *Droit naturel* qu'improprement, & abuſivement. Ils n'ont que des veſtiges, ou des apparences de raiſon. L'union des deux ſexes n'eſt entr'elles qu'une union brutale, qui ne peut être comparée avec l'honnêteté du mariage entre les hommes. Dieu ayant imprimé dans l'homme l'idée du bien, & du mal, c'eſt ce ſentiment general d'équité qui fait le *Droit naturel* entre les hommes. Dans l'âge d'or, dont parlent les Poëtes, les hommes ſe gouvernoient par les ſeules loix du *Droit de la nature*. Mais il ne faut pas les borner aux ſeules notions communes aux hommes, & aux animaux: il faut renfermer ſous le *Droit de la nature* tous les principes de la droite raiſon. Par tout ce qui vient d'être dit, on voit que les Juriſconſultes ne s'accordent pas trop ſur la definition du *Droit naturel*. Voyez DE LAUNAY. La plupart definiſſent le *Droit naturel*, le *Droit* que la ſeule raiſon naturelle a établi: & par là ils en excluent les animaux, parceque ne pouvant y avoir de ſocieté entr'eux, il n'y a auſſi ni *droit*, ni juſtice. Par conſequent une choſe eſt cenſée du *Droit naturel*, lorſqu'elle eſt juſte du conſentement de toutes les nations, ou du moins des nations les mieux diſciplinées. C'eſt un effet general d'une cauſe generale, qui eſt le ſens commun à tous les hommes. La voix generale eſt la preuve la plus certaine de la verité. L'exception des nations feroces & inſociables ne detruit point les regles communes de la nature. Ainſi une action condamnée par le *Droit naturel* eſt eſſentiellement mauvaiſe, & illicite de ſa nature; & comme telle neceſſairement deffendue de Dieu. C'eſt pourquoy les regles du *Droit naturel* ſont immuables.

DROIT DES GENS. Loix, & conventions établies par un conſentement general pour la ſûreté du commerce entre differentes nations. Le *Droit* Romain *ff. de juſtitia & jure*, donne plus d'étenduë au *Droit des gens*. Le dépôt, les contrats de vente, d'achat, de prêt, &c. ſont coupris ſous cette denomination. Mais l'on n'y donne pas d'ordinaire un ſens ſi general. Comme tout le genre humain compoſe une ſocieté univerſelle, partagée en diverſes nations, qui n'ont point le pouvoir de s'impoſer des loix les unes aux autres, il a été neceſſaire pour entretenir commerce entr'elles, d'établir certaines conventions qui ſerviſſent de loix reciproques: telles ſont les ſuſpenſions d'armes, les Traitez de paix, les Ambaſſades, &c. Ainſi le *Droit des gens* eſt établi ſur un uſage long & perpetuel entre les nations. Au reſte cette partie du *Droit*, qui regarde toutes les nations, a été la plus negligée; & juſqu'à Grotius, perſonne ne l'avoit traitée avec un peu d'étenduë. Il ne l'a pas même tout-à-fait épuiſée. Voyez Vander Meulen ſon Commentateur. Quelques-uns confondent le *Droit des gens* avec le *Droit naturel*, comme une ſeule & même choſe; parcequ'ils ont l'un & l'autre un même principe; c'eſt-à-dire, la raiſon commune à tous les hommes.

DROIT CIVIL. Les Inſtitutes definiſſent le *Droit Civil*, les loix qui ſont propres à chaque ville, ou à chaque peuple. Mais aujourd'hui c'eſt proprement le *Droit* Romain, contenu dans les Inſtitutes, le Digeſte, & le Code. On l'appelle autrement le *Droit écrit*, ou *Droit Romain*. Les premiers commencemens du *Droit Romain* ont été très-mediocres; ou plutôt le peuple de Rome n'avoit aucunes loix certaines, & fut d'abord gouverné ſelon la volonté arbitraire des Rois. Romulus fit pourtant confirmer quelques loix par le peuple. Elles furent appellées *curiatæ leges*, parcequ'elles étoient confirmées dans les Comices par Curies. De même ſous le regne des Rois le peuple étoit gouverné par quelques loix preparées par le Conſeil du Senat, & confirmées dans l'Aſſemblée du peuple. La Republique, après avoir aboli la domination des Rois, retint les loix Royales. On y joignit la Loi des Douze Tables, dreſſée par les Decemvirs, & compoſée des plus belles loix des principales villes de la Grece, & des loix les plus équitables qui ſe pratiquoient déjà à Rome. La Loi des Douze Tables étoit ſi dure, & conçuë en termes ſi obſcurs, qu'on l'adoucit, & qu'on l'étendit dans la ſuite par diverſes interpretations, & par d'autres loix, propoſées au Senat par les Conſuls, & autoriſées par l'Aſſemblée generale du peuple, ſelon l'uſage obſervé ſous les Rois mêmes. De toutes les diverſes explications que les Juriſconſultes apporterent peu-à-peu aux loix anciennes, a été formé & compilé le *Droit Civil*. Ainſi pendant que dura la Republique, l'on obſervoit ou les loix des Douze Tables, ou les loix faites par tout le peuple dans les Comices, ou les loix faites par le Senat ſeul, qu'on appelloit *Senatuſconſultes*, ou les loix faites par le petit peuple ſeul pendant les diſſentions entre le peuple

Digitized by Google

peuple & le Senat, qu'on appelloit *plebiſcites*; ou les Edits des Preteurs, qu'on appelloit *Droit honoraire*, *jus honorarium*; ou les interpretations des Juriſconſultes, qui compoſoient le *Droit Civil*. Voyez le Titre *de origine Juris* au Digeſte, L. 1. t. 2. Vers l'an 731. de Rome finit la Republique, & tout le pouvoir du peuple paſſa à Auguſte, qui ſe contenta de faire publier les nouvelles loix dans l'Aſſemblée du peuple, pour conſerver quelque image de la Republique par cette formalité. Tibere abolit ces Aſſemblées, ſous pretexte que le grand nombre les rendoit trop difficiles. Mais il propoſoit les Ordonnances au Senat, qui ne manquoit pas de les confirmer; enſorte que les loix de Tibere, & de ſes ſucceſſeurs, qui garderent les mêmes meſures avec le Senat, paſſoient pour des *Senatuſconſultes*. Alors il n'y avoit plus d'autres loix que les loix des Empereurs. Pendant le temps de la Republique, & même ſous les Empereurs, il y avoit des Juriſconſultes qui faiſant une profeſſion publique de l'étude du *Droit*, interpretoient les loix, & repondoient à toutes les conſultations qu'on leur faiſoit ſur le divers ſens des loix. Papirius fut le premier après l'expulſion des Rois, & Modeſtinus a été le dernier. Alors, c'eſt-à-dire, en 240. les oracles de la Juriſprudence Romaine ceſſerent de parler. C'eſt des écrits de ces Juriſconſultes, qui compoſoient deux mille volumes, que Juſtinien a fait compiler le corps du *Droit Romain*. Ainſi à l'égard du *Droit Civil* on doit faire cette obſervation generale, que l'ancien Droit des Romains, & du temps de la Republique, a reçu divers changemens ſous les Empereurs; enſorte qu'il eſt neceſſaire pour l'intelligence des loix, de bien remarquer les temps; & de ſe ſouvenir, que le Code & le Digeſte different ſur bien des choſes, à cauſe de la difference du gouvernement. Les Magiſtrats de leur côté, en rendant la juſtice, interpretoient les loix avec plus de liberté que les Juriſconſultes. Ils étoient comme la voix vivante de la loi. Les Empereurs pour rendre l'interpretation des Magiſtrats moins libre, & moins frequente, ordonnerent qu'on les conſultât eux-mêmes, & qu'on attendit leurs reponſes ſur les queſtions de *Droit*. C'eſt ce qu'on peut remarquer par les Epitres de Pline à Trajan. Ils pretendoient que l'interpretation des loix n'appartient qu'à celui qui a le droit de faire des loix. A meſure qu'on faiſoit de nouvelles loix à Rome, on travailloit à les ramaſſer, & à les reduire en corps. Papirius du temps de Tarquin le Superbe fit un recueil des loix Royales. A peine la Republique fut-elle établie, que les Decemvirs furent commis pour rediger les loix, qui furent compriſes en Douze Tables. Du temps de Jules Ceſar un Juriſconſulte, nommé Oſilius, commença une compilation des Edits du Preteur, qui ne fut achevée par Julianus, autre Juriſconſulte, que ſous l'empire d'Adrien. Pendant le regne du Grand Conſtantin, ou de ſes fils, deux Juriſconſultes compilerent deux Codes, qui furent appellez du nom de leurs Auteurs, l'un le *Code Gregorien*, & l'autre, *le Code Hermogenien*. Theodoſe le Jeune entreprit un pareil deſſein, & fit compiler les Conſtitutions des Empereurs Chretiens depuis Conſtantin juſqu'à ſon temps, & publia le *Code Theodoſien* en 438. Alaric, Roi des Goths, en 506. ſe ſervit de ces trois Codes, & principalement du Theodoſien, & en forma une nouvelle compilation ſous le même titre de *Code Theodoſien*. Ce Code d'Alaric fut long temps en uſage, & fit tout le *Droit Romain* qui s'obſervoit en France. Enfin Juſtinien voyant l'autorité du *Droit Romain* preſqu'abolie en Occident depuis la chûte de l'Empire, reſolut de faire une compilation generale qui renfermât toute la Juriſprudence Romaine. Il en commit le ſoin à Tribonien. Tribonien executa cette commiſſion avec beaucoup de diligence. Le nouveau Code fut achevé en 529. Le Digeſte fut publié en 533. & la même année il en fit faire un abregé, qui contient les premiers principes, & les premiers élemens, ſous le titre d'*Inſtitutes*. Voyez NOVELLES. Juſtinien durant le cours de ſon regne fit 165. Conſtitutions, & treize Edits, qui changerent beaucoup l'ancien *Droit*: on les appella *Novelles*. On y a ajouté diverſes Conſtitutions de Juſtin, de Tibere, de Leon, & de quelques autres Empereurs. Il y a 113. Conſtitutions de Leon le Vieux. Tout cela enſemble compoſe le corps du *Droit Civil*, redigé par les ordres de Juſtinien. Pendant trois cents ans il fut obſervé ſans aucune innovation; mais les Conſtitutions des Empereurs ayant apporté quelque changement, l'Empereur Baſile, & Leon le Philoſophe ſon fils compoſerent un nouveau corps de la Juriſprudence Romaine, tiré des livres mêmes de Juſtinien traduits en Langue Grecque, & le diviſerent en ſept Volumes, & en ſoixante livres, ſous le nom de *Baſiliques*. Depuis ce temps-là les livres de Juſtinien eurent peu de credit dans l'Orient; & les ſeuls livres des Baſiliques furent en uſage. Dans l'Occident le *Droit Civil* eut une autre fortune. On croit communément qu'il n'y fut connu que ſix cents ans après, & lorſque Lothaire II. ayant trouvé ce livre à la priſe de Melphe dans le Royaume de Naples, le donna à la ville de Piſe. Cependant on le trouve cité en quelques Ouvrages long temps avant Lothaire II. Mais il eſt vrai qu'il ne fut enſeigné publiquement qu'au XII. ſiecle. Les diſciples d'Irnerius, le reſtaurateur du *Droit Romain*, qui avoient commencé à l'expliquer à Boulogne en 1128. l'apporterent en France. Il y a encore pluſieurs Provinces qui ſe gouvernent par le *Droit* écrit. Le Lionnois, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, &c. Dans les autres Provinces le *Droit Civil* peut être cité comme une raiſon, & non pas comme une autorité. L'établiſſement du *Droit Civil*, dans la Guienne, & le Languedoc, vient de ce que les Viſigoths occupant la Gaule Narbonnoiſe, & l'Aquitaine, Alaric II. ordonna que le Code Theodoſien reformé par Anien, l'un de ſes principaux Conſeillers, fût obſervé dans tous les pays de ſon obeïſſance. Les Goths ſeulement obſervoient les loix Gothiques. On en uſa de même dans le reſte des Gaules à l'égard des anciens habitans, à qui l'on permit de ſe regler par le *Droit Civil*; c'eſt-à-dire, le Code Theodoſien. Car le corps du *Droit Civil*, tel qu'il eſt aujourd'huy, ne fut renouvellé que dans le XII. ſiecle, & Irnerius eſt le premier qui l'ait profeſſé publiquement. Depuis il a toûjours été enſeigné dans toutes les Univerſitez, & il conſerve encore ce privilege. Il eſt certain auſſi que le *Droit Romain* renferme tous les principes de l'équité naturelle, & qu'il n'y a rien de plus propre à former le bon ſens, & à fortifier le jugement. C'eſt pourquoy, bien qu'en diverſes Provinces il n'ait d'autre autorité que celle que la juſtice & l'équité ont ſur la raiſon, on l'enſeigne pourtant uniquement dans toutes les Univerſitez. On ne peut être reçu Docteur en *Droit Civil* qu'après avoir étudié ſept ans dans cette Faculté. Il s'obſerve ſur tout dans les Provinces Meridionales de France; comme la Provence, le Languedoc, la Guyenne. Par Lettres patentes de l'an 1483. il fut permis à la Province de Languedoc d'obſerver le *Droit Civil*. On appelle en France, *Provinces de Droit Ecrit*, les Provinces, où le *Droit Romain* eſt obſervé; à la difference des Provinces Coutumieres.

DROIT CANON, ou DROIT CANONIQUE. C'eſt la Juriſprudence Eccleſiaſtique. Elle eſt compoſée des Canons des Conciles, des Decrets des Papes, & des Maximes des Peres. Le premier recueil du *Droit Eccleſiaſtique* ſous le titre de *Code des Canons de l'Egliſe*

Digitized by Google

universelle, étoit uniquement composé des Canons des deux premiers Conciles Generaux, de Nicée, & de Constantinople, & de cinq Conciles particuliers, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangre, d'Antioche, & de Laodicée. Quelques-uns même conceſtent que celui de Constantinople y fût compris. Quoyqu'il en ſoit, cette Collection des Canons de l'Egliſe Grecque fut traduite en Latin, & demeura en vigueur dans l'Egliſe d'Occident, & ſous la premiere Race des Rois de France juſqu'au temps de Charlemagne. Denys le Petit eſt le premier qui ait inſeré dans le Corps des Canons des Conciles, les Canons des Conciles d'Epheſe & de Chalcedoine, ceux des Conciles d'Afrique, & ceux du Concile de Sardique, & les Decretales des Papes depuis Sirice juſqu'à Anaſtaſe. Il y joignit cinquante Canons des Apôtres, qu'il traduiſit en Latin. Cette Collection fut preſentée à Charlemagne par le Pape Adrien, & reçuë en France, où elle prevalut ſur toutes les autres. On l'obſervoit avec les Capitulaires de Charlemagne; & tout cela s'appelloit le *Code des Canons de l'Egliſe Gallicane*. On s'y conformoit à la rigueur & dans la pratique, & dans les jugemens. C'eſt ſur ce fondement qu'on ſoutient en France que les Libertez de l'Egliſe Gallicane ne ſont pas chimeriques, ni établies ſur des privileges arbitraires, comme le pretendent les Canoniſtes Ultramontains; car elles conſiſtent à ne point recevoir tout ce qui s'eſt introduit dans la Juriſprudence depuis cette ancienne compilation; & ſur tout, à rejetter les Decretales des Papes depuis St. Clement juſqu'à Sirice, comme fauſſes & ſuppoſées. Enſuite, & dans le X. ſiecle, Burchard, Evêque de Worms, a été le premier qui ait joint aux Canons des Conciles, & aux Decrets des Papes, les Sentimens des Peres. Ives, Evêque de Chartres, publia une nouvelle Collect on fort amplifiée, & groſſie ſur tout de diverſes decitions priſes du *Droit Civil* de Juſtinien. Il voulut imiter Photius, qui avoit fait un Corps de *Droit Civil*, & de *Droit Eccleſiaſtique* tout enſemble. Ainſi l'ancien *Droit Canon* a été fort alteré depuis le VIII. ſiecle. En particulier l'on y confondit les Decretales des Papes depuis St. Clement juſqu'au Pape Sirice. Ces Decretales parurent pour la premiere fois dans la Collection d'Iſidore *Peccator*, ou *Mercator*, qui fut apportée en France vers la fin du VIII ſiecle. Voyez DECRETALES. Le Moine Gratien ſurpaſſa tous les autres; & ramaſſant tout ce qu'ils avoient fait, il en compoſa le *Decret*, ou *la Concordance des Canons diſcordans*, qu'il publia en 1155. Gregoire IX. fit une Collection des *Decretales* en 12 0. & c'eſt la deuxiéme partie du *Droit Canonique*. C'eſt la ſeule autoriſée du Siege, la ſeule lué dans les Ecoles, & de laquelle on ſe ſert dans le for exterieur, & contentieux. Enfin le Boniface VIII imitant Gregoire IX. publia en 1297. une nouvelle Collection des Decretales d'Innocent IV. & de pluſieurs Conſtitutions. Cette Collection, bien qu'approuvée par le St. Siege, n'a pas le même credit, ni la même autorité en France, à cauſe des deméles que le Pape Boniface VIII. eut avec le Roi Philippe le Bel. Clement V. qui ſucceda à Boniface VIII. fit auſſi une nouvelle compilation compoſée des Canons du Concile de Vienne, & de ſes propres Conſtitutions; mais il ne la publia point. Jean XXII. la publia pour lui en 1317. ſous le titre de *Clementines*. Il y ajoûta d'autres Conſtitutions de lui-même, qu'il appella *Extravagantes*. Cette derniere Collection eſt intitulée le *Sexte*, ou *ſextus liber*. On y a depuis ajoûté d'autres Conſtitutions, ou Extravagantes du même Pape Jean XXII. & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs. Ainſi ces trois Volumes, ou Collections; c'eſt-à-dire, le *Decret de Gratien*, les *Decretales*, & le *Sexte*, compoſent aujourd'huy le *Droit Canonique*. Il s'en fit une édition en 1687. avec des corrections & des notes de Mr. Pithou, en deux volumes. On pretend que c'eſt la plus exacte. Elle ne parut que long temps après la mort de Mrs. Pithou. Voyez chaque mot en ſon ordre. Pour les Canons des Apôtres, comme ils ſont apocryphes, ou du moins très-ſuſpects, ils ne font aucune partie du *Droit Eccleſiaſtique*. Voyez CANON.

DROIT FRANÇOIS. Avant la conquête des Gaules, les Gaulois ſe gouvernoient par un *Droit Coutumier*, dont la connoiſſance étoit renfermée dans le College des Druides. On en trouve ſeulement quelques articles dans Ceſar, Strabon, & Ammien Marcellin. Après qu'ils eurent été ſubjuguez par Ceſar, ils ſe ſoumirent au *Droit Romain*, qui fut obſervé dans les Gaules pendant près de cinq cents ans. Dans le temps de la decadence de l'Empire, les Goths, les Bourguignons, & les François envahirent les Gaules, & en formerent divers Royaumes. Les Goths, à qui l'Empereur Honorius ceda la Gaule Narbonnoiſe, ſe gouvernerent par leurs propres loix, qu'ils appelloient *Loix Gothiques*, ſans abolir le *Droit Romain*, que les anciens Gaulois gardoient inviolablement. Le *Droit Romain* obſervé par les anciens habitans des Gaules, n'étoit autre choſe que le Code Theodoſien. Gondebaud, Roi des Bourguignons, publia auſſi une Loi appellée *Gombette*, qui ſubſiſta même long-temps après la ruine du Royaume de Bourgogne. Pour les François, ils avoient la Loi Salique, dont on ne connoît ni l'auteur, ni l'origine. Le P. Daniel l'attribuë à Clovis. Elle fut ſouvent augmentée, & retranchée ſous la I. & la II. Race de Rois de France. Charlemagne entr'autres y ajoûta beaucoup d'articles. Les Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Debonnaire, & de Charles le Chauve ſuccederent à la Loi Salique. Les Rois avoient accoutumé d'aſſembler les Etats du Royaume, & là on dreſſoit des reglemens, ſoit pour la diſcipline Eccleſiaſtique, ſoit pour les affaires civiles, ou politiques. Le P. Sirmond ſur les Capitulaires de Charles le Chauve, explique aſſez curieuſement la forme de ces Aſſemblées. Les Loix de Charlemagne, & de ſes ſucceſſeurs furent aſſez long temps diſperſées ſans aucun ordre. On en fit diverſes Collections, qui ont été publiées par P. Pithou. Voyez CAPITULAIRES. Par la foibleſſe des Rois de la II. Race, les Ducs, & les Comtes ayant uſurpé les Provinces & les villes, dont ils avoient le gouvernement, établirent des loix, & des coutumes particulieres dans l'étenduë de leur territoire: par ce changement, & par ces deſordres, le *Droit François* contenu dans la Loi Salique, & les Capitulaires, fut aboli, & fit place au *Droit Coutumier*. Ainſi la France eſt partagée entre le *Droit Romain* qui regne dans les Provinces Meridionales, & le *Droit Coutumier*. Les Ordonnances des Rois font auſſi une partie de la Juriſprudence. En 1679. le Roi a créé à Paris un Profeſſeur en *Droit François*; en 1681. un Profeſſeur en *Droit François* dans l'Univerſité de Bourdeaux, & un Profeſſeur en *Droit François* dans celle de Cahors. On appelle *Chaire de Droit*, une place de Profeſſeur pour enſeigner le *Droit*. Forcatel diſputa la *chaire de Droit* à Toulouſe contre Cujas, & l'emporta.

DROIT, ſignifie auſſi, la Juriſprudence. Les Ecoles de *Droit*. Les regles du *Droit*. Une queſtion de *Droit*. Une preſomption de *Droit*. Cela eſt de *Droit*. On appelle *Droit étroit*, la rigueur de *droit*; ce qui ne reçoit point d'extenſion. Cela eſt fondé en *droit* & raiſon, eſt jugé ſelon *droit* & raiſon. On appelle un ſiſteur de *Droit*, celui qui le montre en chambre; un Profeſſeur de *Droit*, celui qui l'enſeigne publiquement.

DROIT COUTUMIER, eſt celui de pluſieurs Provinces qui ont conſervé leurs Coutumes particulieres, leſquelles ont été rédigées par écrit, & reformées de temps

Digitized by Google

temps en temps. Paris, la Normandie, la Bretagne, ſont des païs de *Droit Coutumier*. Voyez COUTUME.

DROIT COMMUN, eſt le *Droit* ordinaire, & fondé ſur les maximes generales, qui eſt oppoſé aux privileges qui en ſont exception.

DROIT DE LA GUERRE. Loix que l'on doit obſerver dans la guerre pour la rendre juſte. Grotius a fait un Traité du *Droit de la Paix & de la Guerre*.

DROIT PUBLIC, en Allemagne, eſt compoſé des loix generales & fondamentales, qui regardent la conſtitution & le bien de l'Empire. Ces loix Germaniques, par exemple, ſont la Bulle d'Or, les Capitulations Imperiales, les Conſtitutions de l'Empire, & les divers traittez tant ſur les matieres profanes que ſur la Religion. Le *Droit Public* s'enſeigne dans les Ecoles & les Univerſitez d'Allemagne. Voiez l'Introduction au *Droit Public* par Schleder.

DROIT, ſignifie encore, Autorité ; puiſſance. Les Romains avoient *droit* de vie & de mort ſur leurs eſclaves. Uſer des *droits* de la victoire. VOIT. Nous ne connoiſſons pas toute l'étenduë des *droits* ſouverains de Dieu. OE. M.

DROIT, ſignifie auſſi, Puiſſance ; privilege qu'on a de donner, ou de faire quelque choſe. Le Pape a conferé ce Benefice de plein *droit*, ou par un *droit* qui lui eſt devolu. Un Prelat n'a pas *droit* de faire les Ordres hors de ſon Dioceſe ſans permiſſion.

DROIT, ſignifie auſſi, Action ; pretention qu'on peut pourſuivre en Juſtice : titre ; capacité pour demander quelque choſe. Chacun eſt reçu à pourſuivre ſes *droits* en Juſtice. Un ceſſionnaire de *droits* litigieux. Une fille majeure uſante & jouïſſante de ſes *droits*. Je ſuis en *droit*, en poſſeſſion de paſſer ſur cette terre. Il a épouſé cette fille avec ſes *droits* ; il eſt ſubrogé en tous ſes *droits*, noms, raiſons & actions. Il exerce les *droits* de ſon debiteur ; il les pourſuit au lieu de lui. Il a été pourvu de cette charge avec tous ſes *droits*, profits & émolumens.

Un *droit* de bannalité, de preſſoir, de four, de moulin. Un *droit* d'aubaine, de desherence, d'hypotheque, &c.

DROIT, ſignifie auſſi, Juſte raiſon ; titre, dont on eſt revêtu pour poſſeder quelque choſe juſtement, ou pour y pretendre legitimement, ſoit en vertu de la loi, ſoit par une convention particuliere. Il y a pluſieurs pretendans *droit* à ce Benefice, l'un comme Reſignataire, l'autre comme Indultaire. Il a accumulé *droits* ſur *droits*. Il a dit cela par ſurabondance de *droit*. Cela lui appartient de *droit*. Il a le *droit* d'ancienneté.

DROIT, ſignifie auſſi, Redevance ; privilege qu'on poſſede avec un titre. René Chopin a écrit des *droits* du Roi ; des *droits* domaniaux. Les *droits* de cens, de ſurcens, dîmes, champarts, de lods & ventes, de rachat, &c. ſont *droits* ſeigneuriaux. Le Seigneur ſaiſit le fief, faute de *droits* & devoirs non faits & non payez. *Droits honorifiques & de patronage*, ſont ceux qui ſont dûs aux Fondateurs des Egliſes, aux Seigneurs Hauts-Juſticiers. Voyez PATRON. Le *droit de Regale*, eſt un *droit* du Roi de pourvoir aux Benefices, le Siege Epiſcopal vacant.

DROIT, ſe dit auſſi de toutes ſortes d'impoſitions établies pour ſoutenir les charges de l'Etat. On a établi un *droit* ſur le vin, ſur le bois, ſur telle marchandiſe. L'ancien & le nouveau *droit* du pied fourché. Il ne faut pas frauder les *droits* du Roi.

DROIT, ſignifie auſſi, Salaire qu'on taxe, ou qui eſt ordonné à quelcun pour ſes peines & vacations. Le *droit* du Greffe, du Controlle, de la ſignature d'un arrêt. *Droit* de conſultation, de reviſion dû aux Procureurs. On appelle *droit d'avis*, la paraguante qu'on eſt obligé de donner à celui qui a été cauſe qu'une affaire a reüſſi ; qui en a donné le premier avis.

DROIT, ſignifie auſſi, un privilege accordé par le Roi, ou par la loi, qui donne prerogative à quelcun pour l'excepter du *droit* commun, de la regle generale. *Droit de committimus*. *Droit* de franc ſalé. *Droit* d'entrer aux Etats. *Droit* de bourgeoiſie. *Droit* d'aineſſe.

En termes de Pratique ou dit, Eſter à *droit* ; pour dire, Comparoître en jugement pour y être interrogé. Voyez CONTUMACE. *Faire droit*, c'eſt rendre juſtice. *Faiſant droit* au principal ; c'eſt-à-dire, jugeant le fond du procés. Appointement en *droit*, c'eſt un reglement qu'on donne aux parties pour écrire & produire ſur quelque queſtion de *Droit*, ou en premiere inſtance. Appointement à ouïr *droit*, eſt le reglement qu'on donne en matiere criminelle après la confrontation, pour ouïr le jugement. On dit auſſi, Qu'on a fait *droit* ſur le tout ; pour dire, qu'on a prononcé ſur toutes les demandes. On dit auſſi, Sans garder ordre de *droit*, ni forme de juſtice. On dit auſſi, Prendre *droit* par les charges ; pour dire, S'en rapporter aux temoins, ſans prejudice du *droit* des parties au principal. Le Roi finit ainſi ſes lettres patentes : Sauf en autres choſes nôtre *droit*, & l'autrui en toutes.

DROIT, ſe dit encore des obligations, & des engagemens que forment le devoir, ou les liaiſons de l'amitié, ou de l'amour. Chacun conſulte d'ordinaire ſon humeur pour établir les *droits* de l'amitié : l'ami froid, & l'ami ardent en établiſſent de contraires. OE. M. Un pere a *droit* d'exiger les alimens de ſon fils : & cette loi de devoir eſt auſſi inviolable que les loix de la Juſtice étroite. GROTIUS.

DROIT, en termes de Chaſſe, ſignifie la part de la bête deffaite, qui appartient aux Veneurs, ou aux chiens. Le pied *droit* du cerf eſt celui qu'on offre au Roi, ou au Maître de la Chaſſe. Le *droit* des chiens eſt ce, dont on leur fait curée. On dit auſſi en Fauconnerie, Le *droit* de l'oiſeau, lorſqu'on le paît de ce qu'il a volé, comme la tête, la cuiſſe, le cœur, le foye de la perdrix, l'aîle de la corneille, &c.

DROIT, adv. D'une maniere droite. Cet homme va *droit* au but. Il faut marcher tout *droit* ; aller *droit*. Il va *droit* en beſogne. On dit auſſi, *A bon droit* ; pour dire, avec raiſon, avec juſte cauſe.

TOUT A DROIT. Terme qui ſert à couvrir une parole ſale qu'on ne veut pas prononcer. Il a dit, B... *Tout à droit*. On dit auſſi, *A droit* ; pour dire, qu'il faut tourner de ce côté-là.

On dit proverbialement, Que, où il n'y a pas dequoy, le Roi perd ſon *droit* ; pour dire, qu'il eſt inutile de plaider contre des inſolvables : Que bon *droit* a beſoin d'aide ; pour dire, qu'il ne faut pas negliger la ſollicitation des meilleurs procés. On dit auſſi, C'eſt le *droit* du jeu ; pour dire, On a accoutumé d'en uſer ainſi. On dit encore, Qu'un homme eſt *droit* comme un jonc, comme un échalas, comme un cierge, comme un ſapin ; pour dire, qu'il ſe tient bien *droit*. On dit ironiquement, Cela eſt *droit* comme la jambe d'un chien.

DROITEMENT. adv. D'une maniere droite ; juſte ; équitable. Agir *droitement*, & d'une bonne foy. Cet homme va *droitement* en beſogne ; il juge équitablement, *droitement*, & judicieuſement.

On l'employe auſſi pour comparer une choſe égale, ou à-peu-prés, à une autre. Il n'eſt pas *droitement* ſi ſçavant que ſon Maître ; mais il s'en manque peu. Il n'eſt pas *droitement* de ſon âge. Il eſt bas en ce ſens. L'ACAD.

DROITIER, IERE. adj. Qui n'eſt pas gaucher ; qui ſe ſert ordinairement de la main droite. Il n'eſt point dans l'Academie.

DROITURE. ſ. f. Probité ; équité ; action de celui qui va droit ; rectitude ; juſtice. *Droiture* de ſentimens.

Digitized by Google

timens. *Droiture* de cœur. La *droiture* eſt une pureté de motif & d'intention, qui attache l'ame au bien, pour le bien même. FL. Les precieux reſtes de la parfaite *droiture* des ſiecles precedens étoient mêlez de beaucoup d'artifices, & de fauſſes vertus. AB. DE ST. R.

- - *Dans nos champs la vertu toute pure*
Agit ſans deſſein d'éclater
Tout l'art de la raiſon ne ſçauroit imiter
De nos bergers l'innocente droiture. FONT.

Il ſe dit au figuré de l'eſprit. La *droiture* d'eſprit eſt la même choſe que le bon ſens, & la juſteſſe. On ne ſçauroit être honnête homme ſans la *droiture* de l'eſprit, auſſi bien que ſans celle du cœur. Il y a deux ſortes d'eſprits; l'un, de penetrer vivement & profondément les conſequences des principes; & c'eſt là l'eſprit de juſteſſe: l'autre, de comprendre un grand nombre de principes ſans les confondre; & c'eſt là l'eſprit de Geometrie. L'un, eſt force, & *droiture* d'eſprit; l'autre, eſt étenduë d'eſprit. PASC.

En matiere de Fiefs on appelle *droiture*, le droit qui eſt dû aux Seigneurs feodaux & cenſuels par les nouveaux acquereurs. Et on appelle, Relever *droiture*, ou *droiturer*, lorſque le vaſſal releve ſon fief de ſon Seigneur, & lui en paye les droits.

A' DROITURE, ou EN DROITURE, & même on prétend que c'eſt le plus uſité. Cependant l'Academie dit ſeulement, A' DROITURE. adv. Il ſignifie, Directement. Il ne ſe dit que des lettres, & des nouvelles. Le Banquier n'a pas pû écrire à *droiture*: il a fait l'affaire par ſes correſpondans. On appelle auſſi ſur la Mer, Aller en *droiture*, quand on navige ſans être detourné de ſa route, ni par les vents, ni par autres neceſſitez; & ſans mouiller dans aucun des ports, qui ſont à côté de la traverſée qu'il fait.

DROITURIER. adj. Vieux mot. L'ACAD. Equitable; qui a l'intention droite; qui rend juſtice ſans acception de perſonnes. Celui qui gouvernoit alors, étoit juſte & *droiturier*.

DROMADAIRE. ſ. m. Eſpece de chameau, qui a deux boſſes ſur le dos, au lieu que le chameau ordinaire n'en a qu'une, ſelon Solin. Il s'appelle *ballrian*, & vient des parties Orientales de l'Aſie. Il eſt le plus grand, & porte de plus peſans fardeaux. Mais Mr. Perrault appelle au contraire *dromadaire*, celui qui n'a qu'une boſſe ſur le dos, celui qui eſt le plus petit, & le meilleur pour la courſe, & qui pour cette raiſon eſt appellé des Grecs *dromadaire*. Il eſt plus commun aux parties Occidentales de l'Aſie, comme dans la Syrie & dans l'Arabie. Il a ſept pieds & demi de haut depuis le ſommet de la tête juſqu'à terre. Les *dromadaires* & les chameaux ont le poil fort court & fort doux, mais ce poil a près d'un pied ſur la boſſe, où il ſe tient levé, & en fait la plus grande partie; & à le bien prendre, ils ne ſont gueres plus boſſus que les autres animaux. Ils n'ont point de dents canines ni inciſives. Ils n'ont point de corne au pied, lequel eſt ſeulement couvert d'une peau charnuë. Ils ont quatre ventricules, & au ſecond il y a pluſieurs ouvertures quarrées, qui ſervent d'entrée à environ vingt cavitez faites comme des ſacs, qui leur ſervent de reſervoirs. Pline dit qu'ils y gardent long temps l'eau, qu'ils boivent en quantité, quand ils en rencontrent. Ils la troublent avec le pied pour la rendre moins legere, & la garder plus long temps dans leur eſtomac. On dit même que les Voyageurs dans une grande neceſſité leur ouvrent le ventre pour en tirer de l'eau. Leurs inteſtins ont onze à treize toiſes de long; leur cœur, neuf pouces. Leur poumon n'a qu'un lobe de chaque côté. Leur verge a dix-neuf pouces de long, & eſt crochuë par le bout. On dit qu'on en fait des cordes d'arc excellentes. La glande

pineale du *dromadaire* a la forme d'une treſle, & a trois lignes de long.

DRONTE. ſ. m. Oiſeau Indien, dont les Anciens n'ont point parlé, qui a de petites ailes; & bien loin de pouvoir voler, à peine peut-il marcher, tant il eſt gras. Les Hollandois l'appellent *dod-aers*. Voyez en la figure dans le Recueil de Thevenot au Voyage de Bontekoe.

DROPAX. ſ. m. Terme de Pharmacie. Il y a de deux ſortes de *dropax*; le *ſimple*, & le *compoſé*. Le *ſimple* ſe fait d'une once de poix ſeche & de deux dragmes d'huile. Le *compoſé* eſt fait avec la poix, la cire, la colophone, le ſel commun, le bitume, le ſouphre vif, le poivre, l'euphorbe, les cantharides & le caſtor. On en fait de pluſieurs autres manieres. Le *dropax* étoit autrefois en uſage pour rechauffer les membres, pour y attirer le ſang & les eſprits, & pour remedier à l'atrophie. On l'appliquoit chaudement ſur la partie malade, après l'avoir raſée, d'où on l'arrachoit avant qu'il fût tout-à-fait froid: on le faiſoit chauffer de nouveau, & on l'appliquoit encore; ce qu'on reiteroit juſques à ce que la partie fût devenuë bien rouge. On s'en ſert pour enlever le poil des endroits, où on l'applique.

Ce mot vient du Grec *dropein*, qui ſignifie, Cueillir; arracher.

DROSLE, ou DROLE. adj. Gaillard; plaiſant; qui fait rire. Cet homme-là eſt bien *drôle*. Voilà qui eſt *drôle*. Ce conte eſt tout-à-fait *drôle*. Ce mot de mariage eſt plaiſant; il n'y a rien de plus *drôle* pour les jeunes filles. MOL.

Ce mot eſt du ſtile bas. Il vient de *draunculus*, diminutif de *draucus*. MEN. D'autres croyent qu'il vient de ce que les peuples Septentrionaux donnent le nom de *drôle* aux Diables familiers qui hantent dans leurs maiſons; qui panſent leurs rennes, à ce qu'ils s'imaginent, (ce ſont leurs bêtes de voiture) & qui leur rendent pluſieurs ſervices domeſtiques; qui ſont prompts à executer ce qu'on leur commande, & qui les avertiſſent des dangers, dont ils ſont menacez: & parceque ces *drôles* ſont ſouvent des tours de gaillardiſe pour ſe rejoüir, c'eſt ce qui a fait donner le nom de *drôle* aux hommes qui ſont plaiſans, gaillards & ſubtils, madrez & dangereux, comme ces Diables follets.

DROSLE, eſt auſſi Subſt. Il ſignifie, un gaillard; un éveillé; un plaiſant; un bon compagnon; qui eſt prêt à tout faire pour ſe divertir, ou pour divertir les autres. C'eſt une ſocieté de *drôles* qui n'engendrent pas de melancolie.

DROSLE, ſe prend auſſi quelquefois pour un homme qui cherche à faire tort à quelcun; qui eſt à craindre. Il y a là des *drôles* qui vous pourroient faire quelque mauvais tour, quelque fripponnerie.

DROSLEMENT. adv. D'une maniere drôle; un peu burleſque; plaiſamment; ridiculement. Cela eſt *drôlement* dit; *drôlement* fait.

DROSLERIE, ou DROLERIE. ſ. f. Plaiſanterie; tour d'adreſſe; trait de gaillardiſe; boufonnerie. Les Charlatans amuſent le peuple par mille *drôleries*.

DROSLESSE, ou DROLESSE. ſ. f. Femme de mauvaiſe vie; debauchée. C'eſt une *drôleſſe*.

DROSSE. ſ. f. En termes de Marine, ſe dit des cordes, ou palans qui ſervent à approcher, ou à reculer une piece de canon de ſon ſabord. Leurs deux bouts tiennent de deux côtez à deux boucles ou argans, qui ne lui laiſſent la liberté de reculer que juſqu'à demi-tillac. On l'appelle autrement *bidrole*. *Droſſe*, eſt auſſi une manœuvre, qui ſerre le racage de la vergue d'artimon.

DROUINE. ſ. f. Terme de Chaudronnier. Eſpece de

Digitized by Google

de havre-sac que les Chaudronniers de campagne portent derriere le dos, & dans quoy ils mettent tous leurs outils.

DROUINEUR. ſ. m. Terme de Chaudronnier de Paris, pour marquer ces Chaudronniers de campagne, qui portent la drouine, & qui vendent, & raccommodent divers utencilles de cuiline.

D R U.

DRU, UË. adj. Terme de Fauconnerie. Il ſe dit des oiſeaux qui ſont prêts à s'envoler du nid.

On le dit figurement des enfans un peu grands. Cet enfant eſt bien *dru*; bien grand pour ſon âge. Cette fille eſt *druë*, & bonne à marier. En vieux François il ſignifioit *gaillard*. Voyez DRUIS.

DRU, ſignifie auſſi, Epais; touffu. Les arbres ſont bien *drus* dans cette forêt. Les blez ſont bien *drus*. Là ſur l'herbe *druë*, danſoient au ſon des joyeux flageolets. RABELAIS.

DRU. adv. Souvent; près-à-près. Ils meurent bien *dru* dans cette ville. Ces arbres ſont plantez trop *dru*; ils s'offuſqueront les uns les autres. La pluye tomboit *dru* & menu.

On dit proverbialement, En cette bataille des ſoldats tomboient *dru* comme mouches; pour dire, en auſſi grand nombre que des mouches.

Ce mot vient par metatheſe de *dur*, parceque les oiſeaux deviennent plus durs quand ils croiſſent. Cette tranſpoſition de la lettre *r* eſt fort ordinaire dans les Langues; comme en ces mots d'*éprevier*, au lieu d'*épervier*; de *profit*, au lieu de *parfit*; de *fromage*, au lieu de *formage*; de *crenelé*, au lieu de *carnelé*; de *Hannovre*, au lieu de *Hannovre*, &c.

DRUD. Vieux mot François, qui étoit de grand uſage chez les anciens Romanciers, & ſignifioit, *feal*; *fidele*; *bon ami*. Il vient de l'Alleman *treuw*, qui ſignifie, *foi*. On a dit auſſi, *Druerie*, pour ſignifier, *amour* & *fidelité*. Mais enſuite ce mot a été pris odieuſement pour expliquer une amour impudique. En Italien on appelle le galant d'une femme, *drudo*.

DRUIDE. ſ. m. Homme capable, & experimenté; qui a vu le monde. C'eſt un vieux *Druide*; il nous pourra donner de bonnes inſtructions. Ce mot vient de ce que les *Druides* étoient autrefois les Sçavans, les Prêtres & les Sacrificateurs chez les Gaulois. Ils étoient auſſi les Philoſophes, les Mathematiciens, les Juriſconſultes, les Orateurs, les Aſtrologues, les Medecins & les Theologiens du païs. On les choiſiſſoit dans les plus nobles familles; & la nobleſſe de leur extraction jointe à la dignité de leur charge, les faiſoit regarder du peuple avec beaucoup de veneration. On ne connoit de leurs ſentimens particuliers que le dogme de la metempſycoſe. Le College des *Druides* avoit l'adminiſtration des choſes ſacrées. Ils étoient les Interpretes de la Religion, & les Juges de toutes les affaires indifferemment. Quiconque refuſoit de leur obeïr, étoit declaré impie & ſcelerat. PASQ. Le premier Ordre parmi les Gaulois eſt celui des *Druides*. Il a l'intendance du culte des Dieux & de la Religion, & la direction des affaires, tant publiques que particulieres. Ils ne vont point à la guerre, & ſont exempts de toutes ſortes d'impôts & de ſervitudes. Ils decident ſouverainement de tout; & lorſque quelcun refuſe d'acquieſcer à leur jugement, ils lui interdiſent la communion de leurs myſteres. Ceux qui ſont frappez de cette foudre, ſont exclus de toute dignité, & de la ſocieté des hommes, & meurent ſans honneur, & ſans credit. Les *Druides* ont un Souverain Pontife, dont l'autorité eſt abſoluë. Après ſa mort, le plus conſiderable d'entr'eux lui ſuccede; & s'il y en a pluſieurs qui y

pretendent, la choſe eſt remiſe à l'élection, ou ſe decide quelquefois par les armes. Un de leurs principaux points de Theologie, eſt l'immortalité de l'ame, comme une creance utile, & qui nous porte au mepris de la mort. Ils croyent auſſi la metempſycoſe. CESAR COMM. Pline croit que ce nom leur eſt venu de *dyrs*, qui ſignifie, un *chêne*, parceque leur principale ſuperſtition étoit d'aller couper le guy de chêne avec grande ceremonie, dont ils faiſoient enſuite un remede à tous maux. Mais Menage croit que ce mot vient de *drus*, qui en vieux langage Britannique ſignifie, *Eſprit*; *Demon*; *Magicien*. Borel le derive de *dry*, mot Saxon, qui ſignifie, un *chêne*, d'où, à ce qu'il croit, le mot Grec *dryz* eſt derivé. Voyez SAUMAISE.

DRUS, UË. ſ. m. & f. Vieux mot François, qui ſe trouve une infinité de fois dans les anciens Romans, & ſignifie, un galand, un *ami fidele*. Mes *drus* & mes amis. Comme Agamemnon fit de Chryſeïs s'amie, & ſa *druë*, dit un vieux Auteur; pour dire, ſon amante. On diſoit auſſi, Aimer *drument*; pour dire, aimer fortement.

Ce mot vient de l'Alleman *treuw*, d'où les Auteurs de la baſſe Latinité ont fait *drudus* & *drudi*, ſignifiant la même choſe. Les Italiens diſent auſſi *drudo*.

D R Y.

DRYADE. ſ. f. Nymphe des bois. C'étoit autrefois une fauſſe Divinité, que les Payens croyoient habiter dans les bois, & ſe cacher ſous l'écorce d'un chêne, que les Grecs nomment *dyrs*. Les Auteurs temoignent auſſi, que chez les Gaulois il y avoit des *Devineresſes*, ou Propheteſſes, qui s'appelloient *Dryades*, dont on trouve pluſieurs predictions faites à des Empereurs Romains.

DRYINUS. ſ. m. eſt une eſpece de ſerpent, qui ſe nourrit dans les montagnes, & qui ſe tient caché dans le creux d'un hêtre, ou d'un chêne: ce qui l'a fait appeller ainſi par les Grecs. Il eſt long de deux coudées, & eſt gras, & armé d'écailles fort dures par tout le corps. Il rend une telle puanteur, qu'encore qu'on ne le voye pas, on le ſent. Quelques-uns l'appellent *hydrus* & *cheldrus*.

DRYOPTERIS. ſ. f. Sorte de fougere, appellée ainſi par les Grecs, à cauſe de la figure de ſes feuilles, & du lieu où elle croit. En Latin *filix querna*, & en François *fougere de chêne*. Selon Dioſcoride, elle eſt ſemblable à la fougere, avec cette difference que les decoupures de ſes feuilles ſont plus menuës. Ses racines ſont entrelaſſées enſemble, veluës, d'un goût âpre, avec un peu de douceur. La *dryopteris* croit ſur la mouſſe des vieux chênes. Matthiole dit qu'elle vient dans des lieux humides parmi les buiſſons auprès des pieds des chênes, & qu'il en a auſſi trouvé ailleurs, qui n'étoit point attachée à ces arbres. Il y a des Botaniſtes qui donnent ce nom à d'autres plantes. La *fougere* de chêne broyée avec ſa racine, & appliquée ſur une partie, en fait tomber le poil.

D U.

DU. Article indefini, qui ſe met ordinairement devant le ſingulier des Noms maſculins qui commencent par une conſonne. *Du* vin. Si le Nom commence par une voyelle, on dit, *de l'*. *De l'*argent. Si le Nom eſt feminin, on dit, *de la*. Donnez-moi *de la* viande. Il eſt tantôt la marque du Nominatif; comme, C'eſt *du* pain, c'eſt *du* vin. Il a auſſi au Genitif *de*. J'ay peu *de* vin. Tantôt la marque de l'Accuſatif; comme, Donnez-moi *du* pain, donnez-moi *du* vin: & tantôt la marque de l'Ablatif; Vous m'avez tiré *de la* miſere. Il ſe vit

d'abord delivré *du* peril, où ſon imprudence l'avoit jetté. Voyez De. Voyez auſſi Article.

Du, eſt auſſi le Genitif ſingulier de l'article defini Le. Le fi's *du* Roy marchoit enſuite, &c. Toutes les richeſſes du Perou. L'article *de la*, ou *de l'*, eſt auſſi le Genitif de l'article defini *le* & *la*. Elle portoit la robe *de la* Reine; ou, Il marche à côté *de l'*Empereur.

Du, eſt auſſi quelquefois une Preposition qui marque le lieu; comme, Il vient *du* Perou; il fut pris à la ſortie *du* Royaume; on le tua comme il ſortoit *du* bois. Par vanité bien des gens joignent un *de* à leur nom, pour faire comprendre que c'eſt le nom d'une terre, ou d'une Seigneurie qu'ils poſſedent.

Du, eſt encore une Preposition qui deſigne quelquefois le temps; comme, *du* temps d'Alexandre le Grand. *Du* vivant du Cardinal de Richelieu, les gens de lettres étoient heureux. Rome fut gouvernée *du* commencement par des Rois. Abl.

D U B.

Dubitation. ſ. f. Figure de Rhetorique, par laquelle un Orateur fait ſemblant de douter d'une propoſition qu'il veut prouver, afin de prevenir les objections qu'on lui peut faire.

D U C.

Duc. ſ. m. Celui qui eſt revêtu d'un titre, ou d'une dignité au deſſus du Marquis & du Comte. Il y a des *Ducs*, qui ſont Princes Souverains: le *Duc* de Baviere; le *Duc* de Zell; le *Duc* de Savoye; le *Duc* de Lorraine & de Bar, &c. Il y a trois *Ducs* Souverains, à qui l'on donne la qualité de *Grand Duc*; le Czar, ou le *Grand Duc* de Moſcovie; le Roy de Pologne eſt *Grand Duc* de Lithuanie; le *Grand Duc* de Toſcane. Autrefois la France étoit partagée en diverſes Souverainetez, dont quelques-unes portoient le titre de Duchez, qu'elles conſervent encore. Elles ont toutes été reünies à la Couronne. Les *Ducs* qui les gouvernoient, en étoient Souverains; & ils étoient couronnez. François, Dauphin de France, comme *Duc* de Bretagne du chef de Claude ſa mere, fut couronné à Rennes en 1531. c'eſt le dernier *Duc* qui ait été couronné. Aujourd'huy le titre de *Duc* d'une Province eſt ſimplement honoraire, & n'emporte aucune ſouveraineté. Tels ſont ceux qui ſe donnent aux Enfans de France. Le *Duc* d'Orleans; le *Duc* de Bourgogne; le *Duc* d'Anjou; le *Duc* de Bretagne, &c. Il y a encore en France trois anciens *Ducs & Pairs* Eccleſiaſtiques, ſans ſouveraineté, qui conſervent le premier rang, & ont ſeance au Parlement; l'Archevêque *Duc de Reims*; l'Evêque *Duc de Laon*; l'Evêque *Duc de Langres*. Et trois anciens *Ducs & Pairs* Laïques; le *Duc de Bourgogne*; le *Duc de Normandie*, & le *Duc de Guyenne*. Mais les trois derniers ne ſont que des *Ducs* repreſentatifs, & ſeulement pour la ceremonie du ſacre & du couronnement du Roi. Au ſacre du Roi, l'Archevêque *Duc* de Reims couronne le Roi; l'Evêque *Duc* de Laon porte la Sainte Ampoulle; le *Duc* de Langres porte le Sceptre; le *Duc* de Bourgogne porte la Couronne Royale, & ceint l'Epée au Roi; le *Duc* de Guyenne porte la premiere Banniere, & le *Duc* de Normandie, la ſeconde. Les trois *Ducs Laïques* ſont repreſentez par trois Seigneurs que le Roi nomme uniquement pour cette fonction.

Duc. Qui poſſede un fief, ou une Seigneurie avec titre de Duché, relevante de la Couronne. Cette dignité donne le premier rang après les Princes du Sang. Le *Duc* d'Enguien, fils aîné du Prince de Condé, s'appelle abſolument, & par preéminence, *Mr. le Duc*. Les *Ducs*, qui ſont auſſi *Pairs* de France, ont les honneurs du Louvre, & ſeance au Parlement. Ils ont auſſi le privilege de plaider en premiere inſtance au Parlement pour raiſon de leurs Pairies. Pour le rang entre les *Ducs & Pairs* il ſe regle ordinairement par la datte de la verification d'érection de leur Duché en Pairie au Parlement de Paris. Le *Duc* d'Uzez eſt le premier, & de l'an 1572. Il y a des *Ducs* qui ne ſont point Pairs, ou dont les lettres ne ſont point verifiées au Parlement comme *Ducs & Pairs*; ſans quoy ils ne peuvent y prendre ſeance. Il y a auſſi des *Ducs* à ſimple brevet, & dont les lettres n'ont été verifiées au Parlement ni comme Pairs, ni comme *Ducs*. Cependant il ne faut pas confondre les *Ducs à brevet*, avec ceux qui ont des lettres du Grand Sceau; mais qui n'ont pas encore été verifiées. La Maiſon de Clermont Tonnerre a eu autrefois un brevet de *Duché-Pairie*. C'eſt peut-être le ſeul exemple.

Le nom de *Duc* vient du Latin *Dux*, qui ſignifie, Chef, Commandant, ou Capitaine. Ainſi le titre de *Duc* chez les Romains étoit un titre de charge, & d'office, & non pas un titre de Seigneurie, comme aujourd'huy. Paſquier pretend que le premier Gouverneur de Province en qualité de *Duc*, eſt le *Duc de la Marche Rhetique*, ou des Griſons, dans le III. ſiecle ſous l'Empereur Probus. On peut douter même, qu'il fût Gouverneur de Province; car du temps des Empereurs Romains peu de *Ducs* avoient le commandement des Armées, & le Gouvernement des Provinces. Ce titre n'étoit pas commun. On ne remarque en effet dans la Notice de l'Empire ſous Theodore le Jeune, que le ſeul *Duc de Mauritanie*, qui fût tout enſemble Commandant des Troupes, & Gouverneur de la Province. Auſſi par diſtinction appelloit-on de ſes Ordonnances au Prefet du Pretoire, & non pas au Queſteur, ou au *Magiſter Officiorum*, comme on faiſoit pour les autres *Ducs*. La même Notice de l'Empire compte douze *Ducs* en Occident, & treize *Ducs* pour les Provinces d'Orient. Il y en avoit trois dans les Gaules. Mais tous ces *Ducs* n'avoient que le commandement des Legions pour deffendre le Païs contre les invaſions des Barbares. Il y avoit d'ailleurs des Conſulaires, ou des Preſidens qui gouvernoient les Provinces ſous le Vicaire de chaque Dioceſe. Pour les *Ducs*, ou Commandans, ils étoient ſeulement preposez pour garder les frontieres, & on les appelloit *Duces limitanei*. Ils étoient alors au deſſous des Comtes qui commandoient les troupes d'une Province. On remarque que le Grand Conſtantin confera la qualité de Comtes à des *Ducs*, comme un honneur au deſſus de celui de *Duc*. Voyez Comte. Enfin les *Ducs* devinrent Gouverneurs de Provinces, & s'éleverent au deſſus des Comtes. Voyez Haute-Serre, & Pancirole. La qualité de *Duc* n'étoit auſſi anciennement en Allemagne qu'un office militaire. Du temps de Charlemagne les *Ducs* étoient déjà Gouverneurs de Provinces, ſans être hereditaires; & ces Gouverneurs profitant de la foibleſſe des Carlovingiens, s'emparerent de toute l'autorité qui appartenoit aux Empereurs. Le premier qui fut inveſti de la dignité de *Duc* à titre d'heredité, & à charge ſeulement de foi & hommage, fut Henri, fils d'Othon *Duc* de Saxe. Il en fut revêtu en 913. par l'Empereur Conrard I.

Les François, quand ils s'emparerent des Gaules, conſerverent les noms, & la forme du gouvernement. Ils laiſſerent le nom de *Ducs* aux Capitaines, ou Gouverneurs des Provinces, qui s'appelloient tantôt *Ducs*, & tantôt Comtes. Voyez la formule de leur inſtallation dans Marculphe. Ils prenoient quelquefois le nom de leur ville capitale. Sous la II. Race on ne trouve

gueres

Digitized by Google

gueres de *Ducs*. Tous les Grands Seigneurs s'appelloient, Comtes, Pairs, ou Barons. Il y avoit pourtant un *Duc* de Bourgogne, un *Duc* d'Aquitaine. Hugues Capet étoit lui-même *Duc* de France, ou *Duc des Ducs*; qualité qui repondoit à celle de Maire du Palais, ou de Lieutenant General du Roi. On a auſſi donné autrefois le titre de *Duc* de France, ou de Comte, au Gouverneur de l'Iſle de France. Par la foibleſſe des Rois, les *Ducs* ſe rendirent Souverains des Provinces, dont on leur avoit confié le gouvernement, & en firent ſimplement hommage au Roi, comme de fiefs hereditaires & patrimoniaux. Du reſte ils s'attribuerent, & exercerent tous les droits de ſouveraineté, & ſe qualifierent, *Duc, par la grace de Dieu*. Ce changement arriva principalement du temps de Hugues Capet. Les Grands Seigneurs demembrerent le Royaume, & Hugues Capet trouva en eux plutôt des concurrens que des ſujets. Ils eurent même bien de la peine à le reconnoître pour ſuperieur, & à relever de lui par foi, & hommage. Peu-à-peu, ſoit par la force, ſoit par des alliances, ces Provinces, ou Duchez, & Comtez, qui s'étoient detachez de la Couronne, y ont été reünis. Mais on ne donna plus le titre de *Ducs* aux Gouverneurs de Provinces. C'eſt preſentement un ſimple nom de dignité attaché à une Seigneurie, que les Rois ont érigée en Duché. Ainſi la prerogative de cette qualité de *Duc* ne conſiſte que dans le nom, & le premier rang qu'elle donne, ſans aucune puiſſance, ni autorité. Par là ils ſont bien dechûs de leur ancienne ſplendeur. Seulement pour conſerver une image de cette grandeur, il y a trois *Ducs* de Province, repreſentez par de Grands Seigneurs, qui font au ſacre, & au couronnement des Rois, la fonction des *Ducs* de Bourgogne, de Normandie, & d'Aquitaine, comme anciens *Ducs* & Pairs du Royaume. PASQ. Dans les érections qui ſe font de Duchez, le Roi ſe reſerve le reſſort, & la ſouveraineté; & pour la reverſion à la Couronne, on ne s'avifoit pas de la ſtipuler, comme pour les apanages qui ſe donnent aux Enfans de France, parceque le Roi ne donnoit rien de ſon domaine, & que le Duché étoit le patrimoine de celui qu'on honoroit du titre de *Duc*. Mais Charles IX. pour prevenir les frequentes érections, ordonna en 1566. que les Duchez ſeroient deſormais reverſibles à la Couronne. Cela ne ſe pratique plus. Les *Ducs* n'ont retenu de leur ancienne puiſſance, que la couronne ſur leur écuſſon: c'eſt la ſeule marque de leur ſouveraineté paſſée.

DUC, en Angleterre. Pair du Royaume. Dignité perſonnelle; on n'y a annexé ni domaine, ni territoire, ni juriſdiction. Ainſi, à proprement parler, un *Duc* n'a point de Duché. Le nom que l'on y attache, eſt arbitraire, & dependant du Roi, lorsqu'il confere la qualité de *Duc*. Elle eſt hereditaire, & paſſe aux enfans ſucceſſivement. Les enfans des *Ducs* ſont Mylords ſous le titre de Marquis pendant la vie de leur pere: après ſa mort l'aîné prend le titre de *Duc*, & entre au Parlement. Les *Ducs* ont le premier rang au Parlement après les Princes du Sang. Quand le Roi crée un *Duc*, il lui en fait expedier des lettres patentes; il lui met l'Epée au côté, le Manteau Ducal ſur les épaules, une Couronne Ducale ſur la tête, & une verge d'or à la main. On pretend qu'avant le regne d'Edouard III. il n'y avoit point de *Ducs* en Angleterre. Du moins il n'eſt fait mention que de Comtes & Barons dans la Grande Charte.

DUC. Oiſeau nocturne. Eſpece de hibou. Il a ſur la tête deux petites cornes de plumes. Le plus gros s'appelle le *grand duc*, pour le diſtinguer du plus petit que les Gaſcons appellent *ducquet*. On ſe ſert du *duc* pour le vol de la corneille. Il la chaſſe de ſon fort, & l'attire dans la plaine. Dans la Fauconnerie du Roi, il y a un *Porte-Duc*. On ſe ſert auſſi du *duc* pour le vol du milan.

On dit d'un homme qui prend la qualité de *Duc*, qui eſt pauvre, ou qui n'en a que le titre, Que c'eſt un *Duc* à corneilles.

DUCAL, ALE. adj. Qui appartient au Duc. Une couronne *Ducale* eſt toute bordée de fleurons. Manteau *Ducal* doublé d'hermines. A Nevers il y a une Place *Ducale*.

DUCALE. ſ. f. Lettres patentes du Senat de Veniſe.

DUCAT. ſ. m. Monnoye d'or & d'argent. Il a principalement cours en Allemagne, & dans les Païs-Bas. Il vaut environ un écu en argent, & deux étant d'or, ou un peu plus. Par l'Ordonnance de François I. publiée en 1540. pour le reglement des monnoyes, on voit que le *ducat* étoit une eſpece d'or des pais étrangers qui avoit cours par tout le Royaume, & valoit ordinairement quarante ſix ſols & quelques deniers. En 1549. Henri II. fit fabriquer des *ducats*, qu'on appelloit auſſi des *Henris*, valant cinquante ſols tournois. En la Chancelerie de Rome on compte par *ducats*. Un *ducat de Chambre* vaut ſeize Jules, ou environ ſix livres, monnoye de France. Par le Concordat Germanique il faut exprimer dans les ſignatures, qu'un Benefice ne vaut pas vingt quatre *ducats de Chambre* de revenu; autrement il faut payer l'Annate. A Veniſe le *ducat* d'argent vaut quarante huit ſols, monnoye de France. En Eſpagne un *ducat* vaut environ quatre livres dix ſols, monnoye de France. L'origine des *ducats* vient d'un Longin, Gouverneur d'Italie, qui ſe revolta en 570. contre Juſtin le Jeune Empereur, & ſe fit Souverain de Ravennes. Il ſe nomma *Exarque*, c'eſt-à-dire, *ſans Seigneur*; & pour marquer ſon independance, il fit forger en ſon nom & à ſon empreinte des monnoyes d'or très-pur & à vingt quatre carats, qui furent nommées *ducats*. Après lui les Venitiens ont été les premiers qui ont fait fabriquer des *ducats*. On les a appellez depuis *zecchins*, à cauſe du nom de la Monnoye, où on la fabriquoit, qu'ils appellent *Zecca*. Voyez SEQUIN. Ce fut au temps de Jean Dandulo en l'an 1280. Roger, Roi de Sicile, & Comte de la Pouille, en avoit fait fabriquer dès l'an 1140. Du Cange dit que les premiers *ducats* furent une monnoye du Duché de la Pouille.

On appelle, Or de *ducat*, le meilleur or qu'on employe pour dorer. Cette épée, cette bordure eſt d'or de *ducat*. On dit plus ordinairement, *or ducat*, l'uſage l'ayant ainſi voulu. L'ACAD.

DOUBLE DUCAT. Eſpece d'or Eſpagne, qui du temps de Henri III. valoit ſix livres quatre ſols. Elle avoit pour legende, d'un côté, *Ferdinandus & Elizabeth, Dei gratiâ*, avec la tête de Ferdinand & Iſabelle; & de l'autre, *Sub umbra alarum tuarum*, avec un écuſſon couronné, où il y avoit des armes. Mais ſous le regne de Louis XIII. il y avoit une autre ſorte de *double ducat*, qu'on appelloit *ducat à deux têtes* d'Eſpagne & de Flandre, qui peſoit cinq deniers dix grains, & qui valoit dix livres. Cette ſorte de *double ducat* avoit pour legende d'un côté, *Deus fortitudo & ſpes noſtra*; & de l'autre, une aigle au deſſus d'un écuſſon couronné. Il y avoit de ces *doubles ducats* qui ayant les deux têtes, avoient cette autre legende, *Quos Deus conjunxit, homo non ſeparet*. Cette ſorte d'eſpece n'a plus aujourd'huy de cours en France, ou du moins on en voit très-peu.

DUCATON. Eſpece d'argent. Monnoye qui eſt preſque de même valeur qu'un *ducat* d'argent. Il vaut près de quatre livres, monnoye de France. Les *ducatons* de Veniſe valent à preſent trois livres ſept ſols. Les *ducatons* de Milan, de Flandres, &c. ont été de

diverſe valeur & empreinte, ſelon les temps & les lieux. Il y a auſſi des *demi-ducatons* qui ſont faits comme les *ducatons*, excepté qu'ils ſont plus petits.

DUCHÉ. ſ. m. & f. Territoire; étenduë d'une Seigneurie qui releve de la Couronne immediatement avec titre de *Duché*. Ce mot eſt plus ſouvent maſculin que feminin; mais il eſt ſeulement feminin quand il eſt joint à *Pairie*. La raiſon eſt, que *Duché-Pairie* ne devant être conſiderez que comme un ſeul mot, c'eſt le dernier qui regle le genre. VAU. MEN. *Le Duché* d'Orleans; *La Duché* de Bretagne. L'ACAD. Les *Duchez* ſont mouvans, & relevans de la groſſe tour du Louvre; & la foi & hommage ſe rend à la Chambre des Comptes de Paris. Toutes les Juſtices des *Duchez-Pairies* reſſortiſſoient autrefois nuëment & immediatement au Parlement de Paris. La raiſon étoit, que toute Seigneurie érigée en *Duché-Pairie* eſt dès lors exempte de la Feudalité des Seigneurs particuliers, pour ne relever plus que de la Couronne, en payant aux Seigneurs l'indemnité pour le dedommagement de la Feudalité éteinte & ſupprimée. A preſent on ne verifie plus les lettres d'érection qu'à la charge du reſſort ordinaire de la Juriſdiction, ſans aueune diminution des droits des Juges ordinaires. Il y a des *Duchez* qui ne ſont point Pairies. Les *Duchez* ſelon les regles ordinaires ne tombent point en quenouille, & le titre de *Duché* eſt éteint quand il n'y a plus de mâles. A moins que le Roi en faveur des filles ne leur conſerve par un Brevet les honneurs attachez au *Duché*. Il y a pourtant des *Duchez femelles* par leur érection; comme le *Duché* d'Epernon; le *Duché* d'Elbœuf; le *Duché* de Richelieu; le *Duché* d'Aiguillon, &c. Par Edit de 1579. une Seigneurie pour être érigée en *Duché*, devoit être compoſée de quatre Comtez, & avoir une ville-cité, pour être unies & annexées au *Duché*. Mais cet Edit n'a été verifié qu'au Parlement de Bretagne. Originairement un *Duché* étoit un Gouvernement de Province. Depuis ces *Duchez* devinrent des Souverainetez; comme le *Duché* de Normandie; le *Duché* de Guyenne; le *Duché* de Baviere; le *Duché* de Saxe, &c. Voyez DUC.

DUCHESSE. ſ. f. Femme, ou veuve d'un Duc, ou celle qui poſſede en titre une Duché.

DUCHESSE. Terme de Coiffeuſe. Piece de la coiffure d'une femme, qu'on appelle, *commode*. C'eſt un nœud de nompareille que les Dames mettent ſur le haut du front. Attachez ma *ducheſſe* proprement. La *ducheſſe* n'eſt plus à la mode.

DUCTILE. adj. m. & f. Terme de Chymie, qui ne ſe dit gueres que des metaux, pour ſignifier qu'ils ſe peuvent étendre, allonger, & forger avec le marteau, parceque leurs parties ſont tellement accrochées les unes avec les autres, qu'elles ne ſe ſeparent point. L'or eſt le plus *ductile* des metaux. L'antimoine n'eſt pas un metal, parcequ'il n'eſt pas *ductile*. Quoyque le verre ſoit *ductile* dans ſa fuſion, neanmoins il n'eſt pas metal, parcequ'il n'eſt pas malleable.

DUCTILITÉ. ſ. f. C'eſt la qualité, par laquelle le metal eſt ductile, & l'on croit qu'elle conſiſte dans l'acrochement des parties, dont le metal eſt compoſé. Rohault parle de la *ductilité* des metaux.

D U E.

DUEL. ſ. m. Combat de particuliers, aſſigné à certain lieu & heure, enſuite d'un appel, ou d'un deffi. Les *duels* étoient autrefois permis pour ſe deffendre, ou accuſer en Juſtice dans les cas, dont on ne pouvoit avoir de preuve certaine & évidente. Le *duel* étoit un moyen ſi ordinaire pour vuider les differens des Nobles, qu'on n'en diſpenſoit pas même les Eccleſiaſtiques, les Prêtres, & les Moines, quand ils avoient un different avec des Laïques. Et afin qu'ils ne ſe fouillaſſent pas de ſang, on les obligeoit de donner des gens pour ſe battre à leur place, comme a fait voir le Pere Luc Dacheri dans le VIII. Tome de ſon *Spicilegium*. Entre Clercs & Clercs, ces épreuves n'étoient pourtant pas ordonnées. On en exceptoit les femmes, les malades, & les mehaignez, & ceux qui étoient au deſſous de vingt & un an, ou au deſſus de ſoixante. Les femmes n'en étoient pas toûjours exemptes; car Gregoire de Tours rapporte que la Reine Gundeberge fut obligée de nommer un champion pour ſe juſtifier du ſoupçon d'avoir voulu empoiſonner le Roi Charoaldus ſon époux. La coutume ancienne étoit, de faire entrer en champ clos deux champions par autorité des Juges ordinaires, non ſeulement en matieres criminelles; mais auſſi en quelques affaires civiles, pour ſoutenir leur droit. Le Moine Sigebert raconte, qu'il ſe preſenta une queſtion de Droit devant l'Empereur Othon I. pour ſçavoir ſi en ſucceſſion directe la repreſentation auroit lieu: en la reſolution de laquelle les Docteurs ſe trouvant embaraſſez, l'Empereur remit la deciſion de cette obſcurité au jugement des armes, & il choiſit deux braves combattans pour ſoutenir le pour & le contre. La victoire demeura à celui qui étoit pour la repreſentation, en faveur de laquelle fut faite une Ordonnance qui depuis a eu toûjours lieu. Cette coutume venoit originairement des peuples Septentrionaux, qui vuidoient tous leurs differens par les armes: elle paſſa pour loi chez les Allemans, & les Danois; elle s'introduiſit auſſi dans le V. ſiecle parmi les François; ſur tout après que Gondebaut, Roi des Bourguignons, en eut fait une loi. Il y en a auſſi une loi dans les Capitulaires des Rois de France. La forme de ce combat étoit, que l'accuſé & l'accuſateur ſe purgeoient par ſerment; & s'ils juroient de part & d'autre, l'on en venoit au *duel*, comme à l'épreuve deciſive. Alors ils jettoient des gages en Juſtice de part & d'autre. Le Juge levoit premierement celui du deffendeur, & puis celui du demandeur. Après on les mettoit l'un & l'autre en priſon, ou en ſûre garde, & le Seigneur Haut-Juſticier étoit tenu de leur fournir des armes ſortables. Ceux qui combattoient à pied, n'avoient que l'épée & le bouclier. Les Chevaliers étoient armez de toutes pieces, auſſi-bien que leurs chevaux. Le jour du combat ils choiſiſſoient devant le Juge quatre Chevaliers pour la garde du camp, & faiſoient pluſieurs ceremonies, prieres, ſermens & oraiſons rapportées par Paſquier, & pluſieurs autres Auteurs citez par Du Cange. Il rapporte même une Ordonnance du Roi Philippe le Bel, de l'an 1306. qui en regle les conditions, les ſtatuts & les ceremonies, qui ſont curieuſes à voir. Le vaincu, ſoit accuſateur, ſoit accuſé, étoit puni de mort, ou de mutilation de membre, & étoit ignominieuſement traîné hors du camp, pendu à un gibet, ou brûlé, ou à avoir la main coupée comme parjure, ſuivant l'exigence du cas. On ordonnoit les épreuves du *duel*, parcequ'on croyoit par là conſulter la Providence, pour diſcerner le coupable, & l'on s'imaginoit que Dieu ainſi interrogé ſe declaroit en faveur de l'innocent. Enfonte même que le *duel* eſt ſouvent appellé le *Jugement de Dieu* dans les vieux Auteurs. On l'appelloit auſſi, *Loi apparoiſſante*. Cependant il arrivoit ſi ſouvent que l'injuſte accuſateur demeuroit victorieux, que l'on a reconnu qu'il ne falloit point preferire à la ſageſſe de Dieu la neceſſité d'interrompre le cours des cauſes ſecondes. C'étoit donner des regles au meurtre, & deguiſer l'aſſaſſinat en methode, & en meſure. Saxon le Grammairien dit, que dès l'an 981. le Roi de Dannemarc abrogea la preuve du *duel*, & ordonna en ſa place celle du fer chaud, qui a été auſſi depuis abolie. Ces combats

Digitized by Google

bats furent auſſi condamnez dans un Concile tenu à Valence ſous le Roi Lothaire en l'an 855. où l'on excommunia celui qui tueroit ſon ennemi, & l'on declara le corps mort indigne de ſepulture. Enſuite les Papes Nicolas I. Celeſtin III. Alexandre III. les deffendirent; comme auſſi Frederic I. & II. les prohiberent en Allemagne. Saint Louis fit ce qu'il put pour les abolir en France. Mais ſon Ordonnance n'eut lieu que ſur ſes terres, & non pas en celles de ſes vaſſaux. A ſon imitation les Comtes d'Auvergne & de Poitou, & pluſieurs autres Seigneurs les deffendirent pareillement. Philippes le Bel fit une Ordonnance l'an 1303. par laquelle ſuivant les traces de St. Louis ſon ayeul, il deffendoit tous ces gages de bataille, nonobſtant toutes coutumes contraires; & neanmoins il les permit en quatre cas par l'Ordonnance de l'an 1306. dont on a parlé. Mais depuis cette deffenſe generale, il n'y eut que le Roi en ſon Grand Conſeil, ou la Cour de Parlement, qui puſſent connoître de ces gages de bataille. On voit encore des procedures faites en ces occaſions dans le vieux ſtile du Parlement. Le dernier *duel* en forme & par la permiſſion du Roi, a été fait en l'année 1547. en preſence du Roi Henri II. entre Jarnac & la Châtaigneraye. Voyez Mr. de Thou & de Serres. Le Roi eut tant de regret de la mort de la Châtaigneraye ſon favori, qu'il fit un ſerment ſolennel de ne plus accorder de pareilles permiſſions. Depuis les *duels* ont été rigoureuſement prohibez. Voyez d'EXPILLI. Pl. 30.

DUEL, ſe dit auſſi des combats ſinguliers pour des querelles particulieres. La fureur des *duels* a fait autrefois perir la fleur de la Nobleſſe. Dans les *duels* on appelloit des ſeconds, & on faiſoit des parties quelquefois de quatre contre quatre. Le Roi Louis XIV. a fait des Edits ſi ſeveres contre les *duels*, qu'ils ſont entierement abolis. On ne donne aucunes lettres de remiſſion, ou d'abolition pour les *duels*. Il eſt permis de ſe battre en *duel*, pourvû que ce ne ſoit que dans la vuë de conſerver ſon honneur. PASC. Le *duel* eſt une action temeraire, & l'effet d'une vanité extravagante. LE CL. J'admire que la pieté du Roi employe ſa puiſſance à deffendre, & à abolir le *duel* dans ſes Etats, & que la pieté des Jeſuïtes occupe leur ſubtilité à le permettre, & à l'autoriſer dans l'Egliſe. PASC.

Jadis chez les humains le jaloux point d'honneur,
Du duel temeraire inſpira la fureur.

POËM. DE L'AM.

Ce mot vient de *duellum*, dont ſe ſont ſervis les Auteurs de la baſſe Latinité, comme qui diroit, *duorum bellum*, ſelon Joannes de Janua.

DUEL. Terme de Grammaire. C'eſt une inflexion des Noms & des Verbes, dont on uſe quand on parle de deux choſes ſeulement. Le *duel* n'eſt en uſage que dans les Langues Grecque, & Hebraïque.

DUELLE. ſ. f. Certain poids qui n'eſt plus en uſage. Il en falloit trois pour faire une once.

DUELLISTE. ſ. m. Qui fait profeſſion de ſe battre en *duel*. Bouteville a été un fameux *Duelliſte*.

DUI.

DUIRE. v. act. & n. Dreſſer, accoutumer à quelque choſe. Il ne ſe dit plus gueres en ce ſens qu'au Participe. Ce cheval eſt *duit* à la chaſſe. Vous êtes bien mal *duit*; c'eſt-à-dire, bien mal inſtruit.

Ce mot vient de *ducere* & *docere*. D'autres le derivent de *ducere*.

DUIRE, ſignifie auſſi, Etre propre à quelcun; l'accommoder; lui convenir. Cette marchandiſe ne me *duit* pas. Cet homme affamé prend tout ce qu'il trouve; tout lui *duit*. Il ne ſe dit plus gueres que dans le ſtile burleſque. Il eſt bas. L'ACAD.

DUIT, UITE. part. paſſ. & adj. Il n'a que la premiere ſignification du Verbe.

DUL.

DULCIFIER. v. act. Terme de Chymie. Rendre doux; ôter les ſels de quelques corps. Du mercure *dulcifié*.

DULIE. ſ. f. C'eſt ainſi que l'Egliſe Romaine appelle le culte qu'elle rend aux Anges & aux Saints, pour le diſtinguer de l'*hyperdulie*, qui eſt le culte qu'elle rend à la nature humaine de JESUS-CHRIST, & à la Vierge; & de la *latrie*, qui eſt le culte qu'elle rend à Dieu. Toutes ces diſtinctions ſont rejettées par les Reformez.

DUN.

DUNES. ſ. f. pl. Côteaux; collines; hauteurs de ſable; bords de la mer élevez qui empêchent qu'elle ne s'épande dans les terres. Ce ſont quelquefois des rochers eſcarpez, comme en Angleterre; quelquefois de ſimples hauteurs, ou collines de ſable.

Ce mot vient de *dun*, qui en vieux Celtique ſignifioit, *montagne*, ou lieu éminent, & qui a donné les noms à *Chaſteaudun*, *Verdun*, *Loudun*, *Dun le Roi*, & à un grand nombre d'autres places par toute l'Europe. Mais *dune* proprement a ſignifié *vague*; ce qu'en Eſpagne on appelle *ola*, & en François *oule* ou *boule*. De là vient que les Flamans ont appellé *dunes*, les côteaux de ſable qui empêchent que les vagues n'entrent ſur la terre. Les Anglois nomment *Dunes*, la rade qui eſt depuis Douvres juſqu'au Cap du Nord.

DUNETTE. ſ. f. Terme de Marine. C'eſt l'étage le plus élevé de la pouppe, ou de l'arriere du vaiſſeau, où eſt le poſte du Maître & du Pilote. On ne fait de *dunette* qu'aux vaiſſeaux qui ont quatre-vingt pieds de quille, ou environ. Dans les vaiſſeaux de guerre il y a toûjours un ſoldat en ſentinelle ſur le plus haut de la *dunette*.

DUO.

DUO. ſ. m. Terme de Muſique. C'eſt une compoſition faite en Muſique de quelque air ou motet pour être chanté à deux parties ſeulement. On ne ceſſe d'admirer le fameux *duo* de l'Opera de Phaëton;

Une chaîne ſi belle
Devoit être éternelle;
De ſi tendres amours
Devoient durer toûjours.

DUODENUM. ſ. m. Terme d'Anatomie, qui ſe dit du premier des inteſtins grêles. Il eſt ainſi appellé, parceque ſa longueur eſt de douze travers de doigt, en y comprenant le pylore. Il commence à l'orifice droit du ventricule, & deſcend vers l'épine de droit à gauche, ſans être aucunement entortillé: il finit où les circonvolutions des autres inteſtins commencent. Il eſt plus épais & plus étroit que les autres.

DUP.

DUPE. Voyez DUPPE.

DUPLICATA. ſubſt. Seconde expedition d'un brevet, d'une depêche du Roi. On écrit par un *duplicata*, quand on craint que la premiere depêche n'ait été priſe ou perduë. Il ſe dit particulierement des expeditions qui ſe font chez les Secretaires d'Etat, & en la Chancelerie.

Digitized by Google

On appelle auſſi *duplicata*, le parchemin qui eſt rendoublé en beaucoup de lettres de Chancelerie, ſur lequel on écrit les Arrêts d'enregîtrement, de verification, de preſtation de ſerment, quand on entre dans les charges, & autres choſes ſemblables.

Du Cange dit que ce mot vient de *duplomа* ou *duplum*, qu'il dit ſignifier chez les Juriſconſultes, les memoires dont on charge les Couriers.

DUPLICATION. ſ. f. Terme d'Arithmetique & de Geometrie. C'eſt la multiplication d'une quantité diſcrete, ou continuë, par deux.

Il ſe dit principalement de la *duplication* du cube, qui eſt un problême fameux que tous les Geometres ont cherché inutilement depuis deux mille ans. L'Oracle de Delphes étant conſulté pour faire ceſſer la peſte dans Athenes, ou l'Iſle de Delos, repondit qu'il falloit doubler l'autel d'Apollon qui étoit cubique. Cela fit qu'on s'appliqua à chercher la *duplication* du cube. On ne peut reſoudre ce problême, qu'en trouvant deux lignes moyennes continuellement proportionnelles; dont celle qui ſuivroit en proportion le côté du cube propoſé, ſeroit le côté double, ce que Platon & les autres Geometres ont cherché inutilement. Voyez Eutocius en ſes Commentaires ſur Archimede, où il en donne pluſieurs moyens par le Meſolabe. Pappus Alexandrinus & ſon Commentateur Frederic Commandin en rapportent trois manieres; l'une, ſelon Nicomede; l'autre, ſelon Heron; & la troiſiéme, par un inſtrument de l'invention de Pappus, qui donne toutes les proportions qu'on demande. Le Sr. Comiers, Prevôt de Ternant, en a fait imprimer une demonſtration par le moyen d'un compas à trois regles en 1677. Mais toutes ces voyes ſont mechaniques.

DUPLICITE'. ſ. f. Ce mot ſe dit des choſes qui ſont doubles, & qui devroient être uniques. L'Opique enſeigne, d'où vient que les objets ne paroiſſent pas avec *duplicité*, puis que nous les voyons par deux yeux differens. C'eſt un défaut dans une piece tragique que la *duplicité* d'action, & de peril. CORN. Pour rectifier la *duplicité* de lieu, quand elle eſt inevitable, il ne faut pas du moins en changer dans le même Acte. ID.

DUPLICITÉ, ſe dit figurément de ce qui vient d'une ame double; de celui qui parle d'une maniere, & fait de l'autre. La *duplicité* de ſentimens, de paroles, eſt toûjours odieuſe. Combien de gens qui ne paroiſſent ſinceres que pour éloigner d'eux tout ſoupçon de *duplicité*, & de fourberie? M. ESP. Jamais on ne vit une plus trompeuſe *duplicité*. LE VASS.

DUPLIQUE. ſ. f. Ecritures qu'on fournit en des procés, qui ſervent de reponſe à des repliques, à des ſoutenemens, à des deffenſes qu'on avoit données. L'uſage des *dupliques* a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. art. 3. T. 14.

DUPLIQUER. verb. act. Fournir de dupliques. Quand on a repliqué & *dupliqué*, il faut plaider ou appointer la cauſe.

DUPPE. ſ. f. Credule; ſot; niais; qui n'eſt point deffiant; qui eſt facile à être ſurpris, & être trompé. Cet étourdi eſt la *dupe* de tout le monde. Ceux qui vont franchement en beſogne, ſont toûjours la *dupe* des autres. C'eſt une grande *dupe*. M. feint d'être vôtre *dupe*, & vous êtes la ſienne. LA BR. Je veux attraper quelque jolie *dupe*. PIEC. COM. Qu'on eſt aiſément la *dupe* d'une jolie femme! ID. Nous ne ſommes pas aſſez ſages pour n'être qu'une foi la *dupe* de l'amour. B. RAB. Elle fit les avances neceſſaires pour embarquer la *dupe*. ID. Le monde eſt un commerce d'apparence de bonne foi, & de tendreſſe; & celui qui donne des realitez pour cela, eſt pris pour *dupe*. OE. M. En matiere d'amitié il eſt moins honteux d'être la *dupe*, que le pipeur; mais il ne faut être ni l'un, ni l'autre. LE CH. DE M. Les hommes ne vivroient pas long temps en ſocieté, s'ils n'étoient pas les *dupes* les uns des autres. LA ROCH. L'eſprit eſt toûjours la *dupe* du cœur. ID. Nous ſommes ſouvent la *dupe* de nous mêmes. OE. M. Il ne faut pas être la *dupe* d'une ſotte confiance. ID. Il arrive ſouvent à la Cour qu'avec beaucoup d'eſprit l'on eſt la *dupe* de plus ſots que ſoi. LA BR. Nous ſommes aiſément les *dupes* de ceux qui nous loüent. OE. M. La maniere dont on joue les hommes, a beau être viſible, les plus fins ſont toûjours de grandes *dupes* du côté de la flatterie. MOL. On dit, Je ne ſuis pas ſi *dupe*; vous ne me prendrez pas pour *dupe*; c'eſt-à-dire, je ne ſuis pas auſſi niais, ni auſſi ſot que vous penſez. On appella *journée des dupes*, l'onziéme de Novembre 1630. parceque ce jour-là le Cardinal de Richelieu ſe reconcilia avec le Roi contre l'attente des Courtiſans, qui s'étoient déjà écartez de lui.

Ce mot vient de *huppe*, oiſeau qui eſt ſot & niais, & qu'en pluſieurs lieux on appelle *dupe*.

DUPPER. v. act. Tromper; ſurprendre; filouter. On eſt ſouvent *dupé* au jeu, & en amour. On eſt aiſément *dupé* parcequ'on aime. MOL. A la honte de la raiſon humaine elle eſt ſouvent *dupée* par les paſſions, ou par des artifices aſſez groſſiers. LE CL.

Un Egot orgueilleux
Croit duper juſqu'à Dieu par ſon zéle affecté. BOI.
Souffrez-vous qu'un fripon vous dupe avec audace,
Sous le pompeux éclat d'une auſtere grimace? MOL.

Quelques-uns derivent ce mot du Latin *decipere*.

DUPPÉ, ÉE. part. & adj.

DUPPERIE. ſ. f. Tromperie; filouterie. Ce marché eſt une franche *duperie*.

D U R.

DUR, DURE. adj. & ſubſt. Solide; ſec; ferme; qui reſiſte à l'impreſſion, & à l'attaque des corps étrangers: ou ſelon Deſcartes, Corps, dont toutes les parties ſont en repos; & qui ne ſe peut pas aiſément diviſer. Un corps eſt d'autant plus *dur*, qu'il reſiſte plus à ſa diviſion. ROH. Selon Ariſtote, un corps eſt *dur*, parcequ'il contient beaucoup de matiere ſous un petit volume. Les metaux & les pierres ſont des corps *durs*. L'ébene, le gayac, ſont des bois *durs*. Le porphyre, le marbre & les pierreries ſont des corps fort *durs*, difficiles à tailler.

DUR, ſe dit auſſi relativement à d'autres corps moins fermes, & moins ſolides. Une élanche de brebis eſt plus *dure* que celle d'un agneau. On dit, Qu'une viande eſt *dure* au couteau; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas tendre. A Pâques on mange les œufs *durs*.

DUR, ſe dit figurément, & ſignifie, Inhumain; qui n'eſt point pitoyable; inſenſible; cruel. Il y a des gens ſi *durs*, qu'il entre de la dureté juſques dans leur compaſſion même. OE. M. Cet homme a l'ame *dure*; il eſt d'un naturel *dur* & cruel; il n'a pitié de perſonne; il n'a ni amitié; ni tendreſſe. On appelle creancier *dur*, un creancier rigoureux, & impitoyable. Les eſprits *durs* & farouches n'entrent point dans le charme, & l'agrément des vers de la Fontaine. M. DE S. On dit, Qu'un homme a la tête *dure*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt opiniâtre, qu'il ne cede preſque jamais. On dit, Il a la comprehenſion *dure*, ou la memoire *dure*; c'eſt-à-dire, qu'il conçoit, ou qu'il apprend très-difficilement. *Dur*, ſe dit auſſi du ſtile, & du diſcours. Le ſtile de Tertullien eſt *dur*. Ces vers ſont *durs*; c'eſt-à-dire, ils ne ſont pas faciles; ils ne ſont pas coulans, & aiſez.

DUR, ſignifie encore, Severe; rude. Les maximes de Seneque ſont plus auſteres, & plus *dures* que celles de Plu-

Digitized by Google

Plutarque. ST. EV. *Dur*, signifie auſſi, Offenſant; chagrinant; mortifiant. Il ne faut pas faire ſentir aux gens par des termes *durs*, & humilians, qu'on ne leur trouve point de bon ſens. NIC.

DUR, ſignifie encore, Triſte; rude; douloureux; fâcheux; difficile à ſupporter. Etre reduit à une *dure* extremité; un *dur* eſclavage; une éducation *dure*, & ſauvage. Il eſt bien *dur* de ſe voir preſerer un ſot. Mener une vie *dure* & auſtere. Il n'y a point de douleur plus *dure* à ſupporter que l'abſence de ce qu'on aime. VOI.

La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure. BREB.
L'Amour me fait gemir ſous une dure *chaine.* QUIN.

On dit en Peinture, Qu'un Peintre a le *pinceau dur*; c'eſt-à-dire, qu'il n'y a pas de grace, ni de delicateſſe dans ce qu'il peint; qu'il a les *manieres dures*: Qu'un ouvrage eſt *dur* & ſec, lorſqu'il y a peu d'adouciſſement, d'union entre ſes parties; que les couleurs n'en ſont pas bien nuées; qu'elles ſont trop vives, ou trop ſombres proche les unes des autres; que les traits ſont trop forts, & trop marquez; que le tout n'eſt pas deſſiné & peint tendrement, ou avec molleſſe. Dans le même ſens on dit en Architecture, Qu'il y a de la ſechereſſe. Ce morceau d'Architecture eſt *dur*; c'eſt-à-dire, groſſierement travaillé.

On dit en Medecine, Qu'un homme a le ventre dur; pour dire, qu'il eſt conſtipé; qu'il y a des obſtructions dans ſes boyaux: Qu'il eſt *dur* à émouvoir; pour dire, qu'il lui faut des medecines plus fortes qu'à un autre: Qu'il a l'oreille *dure*; qu'il eſt *dur* d'oreille; pour dire, qu'il eſt un peu ſourd; qu'il n'entend pas bien clair: Qu'une viande eſt de *dure* digeſtion, quand l'eſtomac a de la peine à la digerer. On dit auſſi au figuré, Qu'une choſe eſt de *dure* digeſtion, quand elle eſt fâcheuſe & difficile à ſupporter.

On dit auſſi en termes de Manege, Qu'un cheval eſt *dur* à l'éperon, & au foüet, quand il n'a point de ſenſibilité pour les coups. Un cheval *dur* de côte, de tête, & de cou n'eſt bon que pour la charette.

DUR. Ce mot ſe dit auſſi entre les Libraires, en parlant de livres, & ſignifie, Qui ſe vend peu, ou point du tout. Ainſi on dit, Qu'un livre eſt *dur*, ou *dur à la vente*; pour dire, qu'il n'eſt point recherché; qu'il y a peu d'acheteurs. On le dit de même des autres marchandiſes qui ne ſont pas d'un prompt debit. De laides filles ſont de *dur* debit. PIEC. COMIQ.

DUR, ſe met quelquefois adverbialement. Il entend *dur*; pour dire, qu'il eſt à demi ſourd; qu'il a l'oreille *dure*.

On dit proverbialement, Qu'un homme eſt *dur* à la deſſerre, lorſqu'il eſt avare; & qu'on a de la peine à tirer de l'argent de ſes mains: Qu'une choſe eſt *dure* comme fer, pour exprimer une très-grande dureté. On dit de deux perſonnes qui ne s'accordent pas, Que quand l'un veut du mou, l'autre veut du *dur*.

DURABLE, adj. m. & f. Ferme; ſolide; capable de ſubſiſter, & de ſe conſerver long temps. Un ouvrage *durable*; une paix *durable*. Les choſes violentes ne ſont pas *durables*. La jeuneſſe n'eſt pas *durable*; il la faut menager. OR. M.

Rien de grand n'eſt durable. BREB.

Vous n'êtes pas capable d'un attachement ſincere & *durable*. P. DE CL. On s'expoſe à mille perils pour ſe faire ici bas un bonheur *durable*. M. DE P.

Le courroux de l'amour n'eſt pas durable. FONT.
Plus une flâme eſt pure, & plus elle eſt durable. CORN.

Les douleurs qui ſont cauſées par l'amour, ſont plus violentes que celles de l'amitié; mais moins *durables*. M. SC.

Les preſens de l'amour ſont des biens peu durables.
LA SUZE.

Les voluptez des Sages ſont *durables*, parcequ'elles ſont reglées. ABL.

DURACINE. ſ. f. Eſpece de pêche qui eſt de fort bon goût, & des plus eſtimées. On l'appelle ainſi, parceque ſa chair eſt plus ferme que celle des autres pêches.

DURANDAL. ſ. m. C'eſt le nom de l'épée de Roland, Chevalier Heros de l'Ariofte. On s'en ſert en cette phraſe proverbiale: pour expliquer qu'une viande eſt fort dure, on dit, Que c'eſt *durandal*, l'épée de Roland.

DURANT. Prepoſition. Pendant; tandis qu'une choſe ſubſiſte. *Durant* qu'on eſt dans l'emploi, il faut faire ſa fortune. Il faut faire ſes proviſions *durant* l'été. N'ai-je pas ſçu que *durant* vôtre voyage, vous avez été de la plus belle humeur du monde? LETT. PORTUG. Si jamais la voye du Chretien eſt étroite, c'eſt *durant* les perſecutions. FL. Ce mot ſe met quelquefois après le Nom qu'il regit. J'ay été malade ſix ans *durant*. On lui a aſſigné une penſion ſa vie *durant*.

DURCIR. v. act. & n. Rendre dur. On *durcit* le fer à force de le battre. Le ſoleil *durcit* l'ambre; *durcit* les perles. L'air *durcit* le corail. Un œuf trop cuit ſe *durcit*. La viande *durcit* pendant la gelée.

DURCIR, ſe dit auſſi figurément de l'eſprit, & ſignifie, Rendre inſenſible. Cela *durcit* l'eſprit. L'Academie ne le met point en ce dernier ſens.

DURCI, IE. part. paſſ. & adj.

DURE. ſ. f. On ne le dit qu'en cette phraſe: Coucher ſur la *dure*; c'eſt-à-dire, ſur la terre; ſur le plancher, ou ſans matelas, & lit de plume.

DUREE. ſ. f. Continuation; perſeverance des choſes dans leur être; eſpace de temps meſuré par la ſubſiſtance de quelque choſe. Le temps eſt defini par les Philoſophes; la *durée* d'un mouvement. La *durée* du monde. Le regne de Titus fut de courte *durée*. ABL. Nous ne jouïſſons de la vie qu'à meſure que nous la perdons: chaque moment en abrege la *durée*. MORALE DE P. On juge de la *durée* du temps ſelon la diſpoſition, où l'on ſe trouve: celui qui eſt accablé de triſteſſe, s'ennuye de la *durée* du temps, parcequ'elle lui eſt penible, & qu'il y fait plus d'attention. MALEB. La *durée* des heures, au regard de l'ennui, & du chagrin, ſe fait plus ſentir que celle des années. BOU. Les Dieux ne ſont immortels que par la *durée* de leurs plaiſirs. DAC. Les paſſions veulent être conduites avec art pour en étendre la *durée*, afin qu'elles ne s'épuiſent pas trop tôt. LR CH. D'H.e La *durée* de nos paſſions ne depend pas plus de nous, que la *durée* de nôtre vie. LA ROCH. Je ne meſure pas ma vie par la *durée* du temps, mais par la *durée* de la gloire. BOU. Les Dames pour l'ordinaire trouvent leurs maris de longue *durée*. LE CH. DE M. Cette femme s'eſt mis dans l'eſprit d'égaler la *durée* de ſon deuil à celle de ſa vie, & a choiſi cette triſte & fatigante voye pour acquerir de la reputation. M. ESP.

Il n'eſt rien ici bas d'éternelle durée. MALH.
Cette tendre amitié par tant de ſoin jurée,
Qui devoit ſurpaſſer les ſiecles en durée,
A la fin s'eſt éteinte. VOI.

On dit proverbialement, Que les choſes violentes ne ſont pas de *durée*.

DUREMENT. adv. D'une maniere dure. Il a été traité *durement* par ſon Maître; c'eſt-à-dire, ſeverement; cruellement. Ces Religieux ſont couchez bien *durement*; c'eſt-à-dire, pas mollement, ni à leur aiſe. Luther s'eſt exprimé *durement* en parlant de la Predeſtination. CL. Il ne faut pas dire *durement* les choſes dures, NIC. c'eſt-à-dire, trop fortement, ou injurieuſement.

DURE-MERE. ſ. f. Terme d'Anatomie. Membrane

Digitized by Google

brane dure & épaiſſe qu'on trouve immediatement au deſſous du crane, & qui enveloppe tout le cerveau. Elle a une grande quantité d'arteres qui lui donnent le mouvement de ſyſtole & de diaſtole. Elle reçoit auſſi des veines & des nerfs. Ce ſont ces nerfs qui la rendent fort ſenſible. La *dure-mere* ſe redouble au ſommes de la tête, & par ce redoublement elle ſepare le cerveau en deux parties, la droite & la gauche. Elle ſe redouble auſſi par derriere, & ſepare le cerveau du cervelet. On remarque dans ces redoublemens pluſieurs ſinus, par leſquels le ſang qui revient du cerveau & des parties voiſines, eſt porté dans les veines jugulaires & vertebrales qui le reportent au cœur.

DURER. v. n. Continuer d'être; ſubſiſter pendant quelque eſpace de temps. Une femme ſe defait de ſon galant quand elle veut; mais il faut qu'elle garde ſon mari tant qu'il *dure*. LE CH. DE M. L'abſence, pour peu qu'elle *dure*, nuit à l'amitié auſſi bien qu'à l'amour. ID. Rien n'approche de l'ennui que donne une paſſion qui *dure* trop. ST. EV. Un engagement qui doit *durer* juſqu'à la mort, ne ſe doit jamais faire qu'avec de grandes precautions. MOL. L'amour *duroit* un monde au bon vieux temps. MAR.

Ce que Malherbe écrit, dure éternellement. MALH.

DURER, ſe dit auſſi de ce qui eſt ſolide; qui ſubſiſte long temps; qui eſt fort; qui s'uſe difficilement. Le drap d'Eſpagne eſt d'un bon uſer, il *dure* long temps. Ce meuble *durera* un ſiecle; cela *durera* juſqu'au bout.

DURER, avec la negative, ſignifie, Reſiſter; vivre; demeurer; ſouffrir quelque mal, quelque peine, quelque incommodité. On ne ſçauroit *durer* avec cette femme-là. On ne ſçauroit *durer* à la maiſon par ce beau temps-là. On ne ſçauroit *durer* en ce poſte; il eſt trop expoſé à l'artillerie. On n'y *dure* point, on n'y peut tenir. MOL. Penſez-vous que je puiſſe *durer* avec toutes ſes turlupinades? ID. On dit auſſi, Ne pouvoir *durer* de chaud, de froid, &c. pour dire, être extrêmement incommodé du chaud, du froid, &c.

On dit proverbialement, Il faut faire vie qui *dure*, lorſqu'on parle de menage, & qu'on veut empêcher la diſſipation. On dit d'un niais qui n'a point vû le monde, Qu'il eſt bien neuf, qu'il *duroit* long temps. On dit, Que le temps *dure* à quelcun; pour dire, qu'il lui ennuye; qu'il attend quelque choſe avec grande impatience. On dit auſſi, Qu'un homme ne ſçauroit *durer* en ſa peau; qu'il ne peut *durer* en place; pour dire, qu'il eſt impatient, ou inquiet & inconſtant.

DURET, ETTE. adj. diminutif de *Dur*. L'oiſeau étoit bon, mais il étoit un peu *duret*. Il eſt du ſtile bas.

DURETE'. ſ. f. Solidité; qualité de ce qui eſt dur. La *dureté* conſiſte dans la forte union des parties de la matiere. C'eſt la reſiſtance que font les corps à la diviſion, & à la ſeparation des parties dont ils ſont compoſez. Le repos, la liaiſon, & la contiguité des parties qui ſe touchent immediatement ſans ſe mouvoir, fait la *dureté* des corps. ROH. On a trouvé l'invention de donner au plâtre la *dureté* du marbre. La *dureté* des diamans fait la meilleure partie de leur valeur. Les viandes gelées ont de la *dureté*.

En termes de Medecine on appelle *dureté*, certaines tumeurs ou callofitez qui ſe forment en quelques parties du corps par des humeurs qui s'y amaſſent, & s'y durciſſent. On ſent des *duretez* dans les mains des hommes de travail. ABLAN. On dit auſſi, Une *dureté* de ventre, quand on eſt conſtipé; Une *dureté* d'oreille, quand on eſt un peu ſourd.

DURETÉ, ſe dit figurément, & ſignifie, Indocilité; inſenſibilité; cruauté; inhumanité. La *dureté* du cœur des Juifs obligea Moïſe à leur permettre le divorce.

LE MAI. Il a une *dureté* de cœur qui fait qu'il n'aime perſonne. Quoy? vous avez eu la *dureté* de me dire, que la converſation de cette Dame vous avoit plû; penſez-vous que je vous le pardonne? LETT. PORTUG. Nous joindrons nos forces pour attaquer la *dureté* de ſon humeur. MOL.

Un peu de dureté ſied bien aux grandes ames. CORN.
Je renonce à la vanité
De cette dureté farouche,
Que l'on appelle fermeté. QUIN.

DURETÉ, ſignifie auſſi, Auſterité; ſeverité. Le cœur, & le temperament des Stoïciens ne s'accommodoient pas toûjours de la *dureté* philoſophique, dont ils faiſoient profeſſion. OE. M. Les opinions de Seneque ont trop de *dureté*. ST. EV.

DURETÉ, ſignifie encore quelque choſe d'offenſant, & d'injurieux. En ce ſens il ſe dit très-ſouvent au plurier. Il m'a dit mille *duretez*. La *dureté* des termes choque d'autant plus qu'elle enferme quelque ſorte d'indifference, & de mepris. NIC.

De tant de duretez que j'étale à regret,
Chaque mot à mon cœur coûte un ſoupir ſecret. CORN.

On dit auſſi, Qu'un ſtile a beaucoup de rudeſſe, & de *dureté*. Si Homere, & Virgile avoient eu à parler, & à compoſer en Allemand, ils auroient peut-être échoüé contre la *dureté* de la langue. OE. M. Les traits politiques, dont la narration de Taeite eſt ſemée, ont je ne ſçai quoy de fin qui recompenſe la *dureté* de ſon ſtile. BOU. On dit, Que des vers ont de la *dureté*; qu'un pinceau, qu'une gravure ont de la *dureté*, quand ils n'ont pas cette douceur, cette politeſſe, ou delicateſſe qui donne le prix aux ouvrages.

DURILLON. ſ. m. Callofité, ou petit corps dur qui ſe fait de la peau endurcie, ou de quelque humeur qui s'y ramaſſe. Les Chapeliers ont des *durillons* au poignet, à force de fouler les chapeaux. Il lui eſt venu un *durillon* à cette glande qui s'eſt endurcie.

DURILLONNER. v. neut. Devenir dur. Il faut couper les cors des pieds, avant qu'ils ſe *durillonnent*.

DURION. ſ. m. Fruit qui croît en Malaca dans les Indes Orientales, & qui eſt d'un goût extrêmement agreable. L'arbre qui le produit, eſt grand, d'une ſubſtance ferme & ſolide, & couvert d'une groſſe écorce; il pouſſe pluſieurs branches, & porte beaucoup de fruit. Ses fleurs ſont blanches tirant ſur le jaune, & ſes feuilles longues de demi-empan, larges de deux doigts ou davantage, dentelées fort menu, d'un verd-clair au dehors, & au dedans d'un verd-obſcur. Le fruit eſt de la groſſeur d'un melon couvert d'une écorce épaiſſe, tout heriſſé de pluſieurs aiguillons courts, gros & piquans, verd au dehors & canneté en long comme un melon: au dedans il a quatre cavitez, dont chacune en contient trois ou quatre autres, dans leſquelles il y a des fruits fort blancs, comme la creme, de la groſſeur d'un œuf de poule, & d'auſſi bon goût que ce qu'on appelle *blanc manger*, qui ſe fait avec de la farine, du lait, de l'eau roſe, du ſucre & des amandes pilées, mais non pas ſi mols ni ſi gluans: ceux qui n'ont pas cette blancheur, & qui ſont jaunes, ont été gâtez par l'injure de l'air ou de la pluye. On eſtime les meilleurs ceux qui ont ſeulement trois fruits dans chaque cellule; enſuite ceux qui en ont quatre: ceux qui en ont cinq, ſont eſtimez de peu de valeur, comme auſſi ceux qui ont quelques fentes ou crevaſſes. Chaque pomme ne produit point au delà de vingt *durions*, dans chacun deſquels eſt un noyau, ſemblable à un noyau de pêche, un peu plus long. Ce noyau eſt d'un goût fade, & rend la langue âpre comme font les neſles vertes, ce qui empêche qu'on ne le mange. Quand au fruit, il eſt chaud & humide; & pour le manger

Digitized by Google

ger il faut le preſſer legerement avec le pied, afin de l'ouvrir ſans être piqué des épines qui l'entourent. Il ſemble à ceux qui n'en ont jamais goûté, qu'ils flairent d'abord des oignons pourris; mais quand ils ont commencé à en manger, ils en trouvent le goût meilleur que celui des autres fruits. Il y a une telle antipathie entre le *durion* & le betel, que ſi on met des feuilles de celui-ci dans un navire chargé de *durions*, ou dans un magaſin où ils ſoient gardez, ils ſe gâtent tous en fort peu de temps: & ſi quelcun a l'eſtomac chargé, pour avoir trop mangé de *durions*, il ſe guerit bien vîte, en appliquant ſur ſon ventre quelques feuilles de betel. Ce fruit eſt appellé par les Malais, *durian*; ſa fleur *buaa*; l'arbre qui le porte *batan*. Les Siamois appellent ce fruit *tourrien*.

D U V.

DUVET. ſ. m. La plume des oiſeaux la plus douce, la plus molle, & la plus delicate, qui vient à leur col, & à leur eſtomac.

Là, parmi les douceurs d'un tranquille ſilence,
Regne ſur le duvet une heureuſe indolence.
BOI.

Ce mot vient de *tufetum*, qui a été fait de *tufa*, herbe qui croit dans les marais, dont la fleur eſt veluë, & ſervoit aux Anciens à mettre dans les coites & matelats. MENAGE. Du Cange dit qu'il vient de *duma* ou *dura*; dont s'eſt ſervi l'Empereur Frederic II. en ſon livre de la Venerie, pour ſignifier les petites plumes des oiſeaux.

DUVET, eſt auſſi un petit cotton, un poil follet qui vient dans l'adoleſcence, quand la barbe commence à poindre au menton. Un mol *duvet* lui ombrageoit encore les joues. Il n'eſt bon que dans le burleſque.

DUVETEUX. adj. Terme de Fauconniers, qui ſe dit des oiſeaux qui ont beaucoup de plumes molles & delicates proche de la chair.

DUUMVIR. ſ. Magiſtrat Romain. Dès le commencement de la Republique il y avoit des *Duumvirs*, ſurnommez Capitaux, qui étoient les Juges criminels. Ils avoient le droit de condamner à la mort, & on appelloit de leur ſentence au peuple, lequel ſeul avoit droit de confirmer le jugement de mort contre un Citoyen Romain. Le Roi Servius Tullius nomma des *Duumvirs* pour juger Horace, qui avoit tué ſa ſœur. Horace fut condamné par les *Duumvirs*. Il en appella au peuple, & fut abſous *in comitiis curiatis*. Sigonius a obſervé que cet uſage de créer des *Duumvirs* pour juger des cauſes capitales, à la charge de l'appel au peuple, a été long temps en uſage, même après l'expulſion des Rois.

DUUMVIR. Magiſtrat d'une ville municipale, ou d'une Colonie Romaine. Les *Duumvirs* tenoient dans les Colonies le même rang, & avoient la même autorité que les Conſuls à Rome. Ils étoient pris du corps des Decurions, & portoient la robe pretexte. Cette Magiſtrature duroit cinq ans. Mr. de Spanheim a remarqué qu'elle étoit annuelle ſous les Empereurs; c'étoit l'uſage le plus general. Quelques *Duumvirs* faiſoient marcher devant eux deux Licteurs, & ces Licteurs portoient ou une baguette, ou des faiſceaux, à la maniere des Conſuls. Mais dans la ſuite ils firent porter des faiſceaux, comme ceux des Conſuls. On les appelloit *Duumvirs*, parcequ'ils étoient ordinairement deux, à l'exemple des Conſuls. Cependant en quelques villes il n'y avoit qu'un *Duumvir*; & en d'autres il y en avoit ou quatre ou cinq, qu'on appelloit *Quinqueviri*. On leur donnoit auſſi des noms differens. On les

appelloit *Preteurs* dans la Toſcane; *Dictateurs* dans le Latium; *Demarques* à Naples. A Capouë, à Cumes c'étoit un *Preſet*, nommé dans les Comices du peuple à Rome. Ils jugeoient les affaires civiles de moindre importance, & juſqu'à une certaine ſomme. A Marſeille il y avoit des *Duumvirs*.

DUUMVIR. Il y avoit à Rome de *Duumvirs*, qui étoient des Commiſſaires de Marine. Ils furent créez l'an de Rome 542. pour avoir ſoin des vaiſſeaux, des équipages, &c.

D U Y.

DUY. ſ. m. Arbre du païs des Noirs, qui porte des pommes bonnes à manger. Il eſt d'une hauteur, & d'une épaiſſeur mediocre.

D Y N.

DYNASTIE. ſ. f. Terme d'Hiſtoire, qui ſe dit d'une lignée, ou ſuite de Rois qui ont regné l'un après l'autre dans un Royaume. On fait ſouvent mention des *Dynaſties* des Perſes, des Aſſyriens, des Medes, &c. Manethon a laiſſé une Chronologie Hiſtorique d'Egypte diviſée en trente *Dynaſties*. Voyez MARSHAM.

Ce mot vient de *dynaſtia*, Grec derivé de *dynaſthai*, qui ſignifie, *être puiſſant*; *être Roi*.

D Y P.

DYPTIQUES. ſ. m. Mr. Baillet écrit, DIPTYQUES, & le fait feminin. C'étoient les regîtres publics, ſur leſquels s'inſcrivoient les noms des Conſuls, & des grands Magiſtrats chez les Romains; des Evêques, & des morts chez les Chretiens. On n'y inſcrivoit guetes au commencement que les noms des Evêques, des Empereurs, & des perſonnes en dignité, ou qui avoient fait des dons à l'Egliſe. L'Empereur ordonna que le nom du nouveau Patriarche fût mis dans les ſacrez *Dyptiques*. LE P. DOUCIN. Juſtinien, offenſé que le Pape Vigile eût refuſé de ſouſcrire la condamnation des trois Chapitres, ordonna que ſon nom fût rayé des *Dyptiques*. DU PIN. Dans les premiers ſiecles on mettoit auſſi dans les *Dyptiques* les noms de tous ceux qui étoient morts dans la communion de l'Egliſe. Dans le IV. & le V. ſiecle on n'y faiſoit mention que des vivans qui avoient fait des offrandes. DODWEL.

D Y S.

DYSSENTERIE, ou DISENTERIE. ſ. f. Terme de Medecine. C'eſt proprement un flux de ventre ſanguinolent, accompagné de douleurs & de trenchées, que les Latins appellent *tormina*. Ceux qui en ſont attaquez, jettent auſſi quelquefois avec les excremens, du pus & de la ſanie, & quelquefois des mucoſitez blanchâtres, & des racleures de boyaux en forme de petites peaux. Ces racleures ne ſont autre choſe que quelques mucoſitez deſſechées, qui ſe detachent des boyaux, où elles s'étoient colées. Il y en a une *dyſſenterie benigne*, qui n'eſt point contagieuſe d'ordinaire, ni accompagnée d'accidens fort fâcheux. Il y en a une *maligne*, qui eſt jointe à une fievre peſtilentielle, & qui ſe communique, ravagrant des villes, & des Provinces entieres: celle-ci arrive ſouvent dans les armées, à cauſe des mechantes eaux, & des mauvais alimens. La *dyſſenterie* eſt produite par une bile, ou par quelque autre humeur âcre & corrofive

Digitized by Google

qui ouvre les vaiſſeaux des inteſtins, qui en picote les membranes, & qui enfin les ulcere. Il y a une dejection ſanguinolente, où le ſang coule par le bas ſans douleur, & ſans que les boyaux ſoient bleſſez, qui ne s'appelle *dyſſenterie* que fort improprement.

Ce mot vient de *dyſ*, qui ſignifie, Avec peine, avec difficulté; & de *enteron*, inteſtin.

DYSPEPSIE. ſ. f. Terme de Medecine. Difficulté de digerer. La *dyſpepſie* eſt cauſée par la foibleſſe du levain de l'eſtomac.

Ce mot vient de *dyſ*, difficilement, avec peine; & de *peptein*, cuire.

DYSPNE'E. ſ. f. Terme de Medecine. Difficulté de reſpirer. La *dyſpnée* a trois degrez, ſçavoir la courte-haleine, l'aſthme & l'orthopnée. La *courte-haleine* qui retient auſſi le nom de *dyſpnée*, eſt une difficulté de reſpirer qui n'eſt pas fort grande. *L'aſthme* eſt une difficulté de reſpirer plus grande, accompagnée de ronflement & de ſifflement. *L'orthopnée* eſt la plus violente de toutes, les malades ne pouvant demeurer couchez, & étant obligez d'être debout, ou aſſis, afin de pouvoir reſpirer. Les cauſes les plus frequentes de la *dyſpnée*, ſont les phlegmes contenus dans les bronches, & la conſtriction trop forte de ces mêmes bronches, qui empêchent l'entrée facile de l'air dans les poumons.

Ce mot vient de *dyſ*, difficilement, malaiſement, & de *pnein*, reſpirer.

DYSSYLLABE. adj. Mot compoſé de deux ſyllabes. Un ſpondée eſt un pied *dyſſyllabe*, compoſé de deux ſyllabes longues.

DYSURIE. ſ. f. Terme de Medecine. Difficulté d'uriner, accompagnée de douleur & d'une ſenſation de chaleur. On l'appelle auſſi *ardeur d'urine*, parcequ'il ſemble que l'urine en ſortant brûle l'uretre. Cette maladie differe de la ſtrangurie, en ce que dans celle-ci l'urine ne ſort que goute-à-goute, au lieu que dans la *dyſurie* elle coule ſans interruption, & ſouvent en la quantité requiſe. Les cauſes les plus ordinaires de la *dyſurie*, ſont l'acrimonie de l'urine, & l'excoriation, ou l'exulceration du col de la veſſie, & du canal urinaire.

Ce mot eſt Grec, compoſé de la particule *dyſ*, difficilement, avec peine, & de *ourein*, uriner.

FIN DU PREMIER TOME.

MAG 2014985

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google